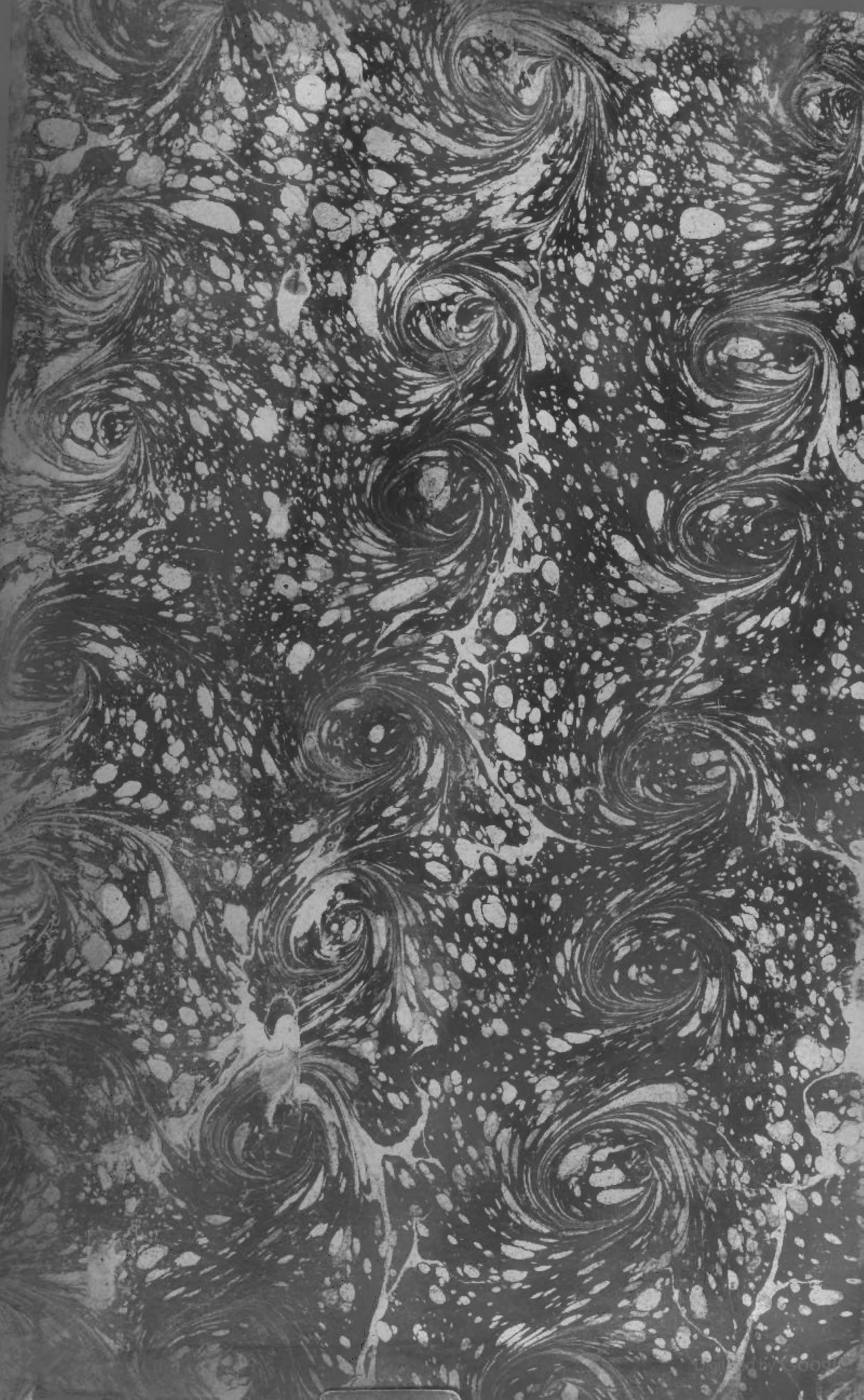


DICTIONAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE:

Par Monsieur BAYLE.

TOME PREMIER.

SECONDE EDITION,

Revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur.

A—D.



A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCCII.
AVEC PRIVILEGE.

Ex Munificentia Nobiliss. atq. Illustrissimi Domini
D. Comitis à Schonborn
possidet
ACADEMIA LAUSANNENSIS.

PRIVILEGIE.

De Staten van Holland ende West-Vriesland, doen te weten: Alzoo Ons vertoond is by Reinier Leers, Boekverkooper tot Rotterdam, dat hy Suppliant bezig was, met zeer zware kosten, te drukken zeker Boek, genaamt Dictionaire Historique & Critique, *in twee Deelen, in folio, ende bedugt was, dat ligtelijk eenige baatzoekende ende quaadwillige menschen, uit wangunst ofte anderzints, tot zijn Suppliants groote schade en nadeel, 't zelve Boek mogten nadrukken, zoo verzogte hy Suppliant in alle onderdanigheit, dat Wy hem Suppliant geliefden te begunstigen met een speciaal Octroi ofte Privilegie, omme geduerende den tyd van vijftien eerstkomende jaren, het bovengemelde Boek, alleenlijk met seclusie van allen anderen, in zoodanigen formaat en talen te mogen drukken, als hy Suppliant goetvinden zoude, met verbod dat niemant anders buiten hem Suppliant zoude vermogen het voorsz. Boek in't geheel, ten deele, ofte in eenigerhande maniere binnen dezen Onzen Lande van Holland ende West-Vriesland te drukken, nadrukken, doen drukken, ofte verkoopen, ofte elders gedrukt zijnde, binnen dezen Onzen Lande te brengen, verkoopen, verreuilen, ofte anderzints te beneficeren, op zekere groote panen by de overtreders te verbeuren:* ZOO IS'T, *dat Wy de zaken en't verzoek voorsz. overgemerkt hebbende, ende genegen wezende ter bede van den Suppliant, uit Onze regte wetenschap, Souveraine magt ende authoriteit, den Suppliant geconsenteert, geaccordeert, ende geoctroyeert hebben, consenteeren, accordeeren, ende octroyeeren den zelven by dezen, dat hy geduerende den tyd van vijftien eerstkomende ende agter-een-volgende jaren, het voorsz. Boek geintituleert* Dictionaire Historique & Critique, *in twee deelen in folio, mits dat Pierre Bayle in den voorsz. titul zig stelle voor Auteur van het voorsz. Werk, binnen den voornoemden Onzen Lande alleen zal mogen drukken, doen drukken, uitgeven, ende verkoopen; verbiedende daarom allen ende een ygelijken het zelve Boek in't geheel, ofte deel naar te drukken, ofte elders nagedrukt binnen den zelven Onzen Lande te brengen, uit te geven, ofte te verkoopen, op verbeurte van alle de naargedrukte, ingebragte ofte verkogte Exemplaren, ende een*

boete van drie honderd gulden daar en boven te verbeuren, te appliceeren een derdepart voor den Officier die de calange doen zal, een derdepart voor den Armen der plaatze daar het casus voorvallen zal, ende het resteerende derdepart voor den Suppliant: alles in dien verstande, dat Wy den Suppliant met dezen Onzen Octroye alleen willende gratificeren tot verhoedinge van zijne schade door het nadrukken van het voorsz. Boek, daar door in geenen deele verstaan den inhoude van dien te autoriseeren ofte te avoüeeren, ende veel min het zelve onder Onze protectie ende bescherminge eenig meerder credit, aanzien ofte reputatie te geven, nemaar den Suppliant, in cas daar inne iets onbehoorlijks zoude influeeren, alle het zelve tot zijnen laste zal gehouden wezen te verantwoorden: Tot dien einde wel expresselijk begeerende, dat by aldien hy dezen Onzen Octroye voor het zelve Boek zal willen stellen, daar van geen geabbrevieerde ofte gecontraheerde mentie zal mogen maken, nemaar gehouden zal wezen het zelve Octroy in't geheel, ende zonder eenige omissie daar voor te drukken of te doen drukken: Ende dat gehouden zal wezen, een Exemplaar van het voorsz. Boek, gebonden ende wel geconditioneert, te brengen in de Bibliotheek van Onze Universiteit tot Leiden, ende daar van behoorlijk te doen blijken: alles op pœne van het effect van dien te verliezen. Ende ten einde den Suppliant dezen Onzen Consente ende Octroye mogen genieten als naar behooren, lasten Wy allen ende een ygelijk die't aangaan mag, dat zy den Suppliant van den inhoude van dezen doen, laten, ende gedoogen, rustelijk, vredelijk ende volkomentlijk genieten ende gebruiken, cesseerende alle belet ter contrarie. Gedaan in den Hage, onder Onzen grooten Zegele hier aan doen hangen, den dertienden October in't jaar onzes Heeren ende Zaligmakers een duizend zes honderd zes-en-negentig.

A. HEINSIUS, vt.

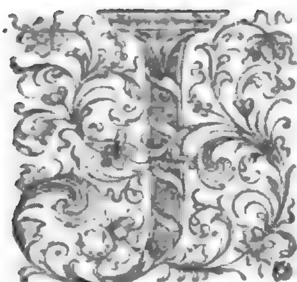
Ter ordonnantie van de Staten,

SIMON VAN BEAUMONT.

PRE-

PREFACE

De la premiere édition.



J'Aurois mille choſes à repreſenter dans cette Preface; mais comme je ne le ſaurois faire ſans une longueur exceſſive, qui rebuteroit d'abord les Lecteurs, j'aime mieux me gêner moi-même, que de ne pas menager leur delicateſſe. Je me borne donc à cinq ou ſix points.

Je declare premierement, que cet ouvrage n'eſt point celui que j'avois promis dans le Projet que je publiai d'un Dictionaire Critique l'an *1692*. L'objection que j'avois le mieux prevenuë & refutée, eſt celle à quoi l'on s'eſt attaché le plus, pour condamner le plan que je voulois ſuivre : & peut-être y a-t-il eu bien des Lecteurs qui ne l'ont trouvée bonne, que parce qu'ils remarquoient que je m'étois fort étendu à la combattre. Mais d'où que cela vienne, il n'eût point été de la prudence de ſe roidir contre le goût general; & puis que tout le monde a jugé que preſque toutes les fautes dont j'ai fait mention dans les articles du Projet, importent peu au public, l'ordre a voulu que j'abandonnaſſe mon entrepriſe. J'avois deſſein de compoſer un Dictionaire de fautes: la perfection d'un tel ouvrage demande que toutes les fautes, petites & grandes, y ſoient marquées; car ce ſeroit ſans doute une perfection dans un Dictionaire de geographie & dans une Carte, ſi tous les bourgs & tous les villages y étoient marquez. Puis donc que la meilleure maniere d'executer mon projet, eût été la plus expoſée aux murmures du public, car elle eût multiplié les obſervations peu importantes, j'ai dû conclure à l'abandon du deſſein; j'ai dû croire que vu le goût qui eſt à la mode, il y avoit dans le plan même de mon entrepriſe un vice réel, que l'execution n'auroit jamais pu guerir. Si je conteſte quelque choſe à ceux qui ont dit, que la plupart des erreurs que j'ai cenſurées ne ſont point de conſequence, c'eſt qu'ils ſupoſent qu'elles n'étoient pas toutes de cette nature, & moi je ſoutiens qu'il n'y en avoit aucune qui fût importante; & qu'encore que generalement parlant elles reſſemblaſſent à celles qui ont été obſervées par les † grans Critiques, elles ne pouvoient rien contribuer au bien public. Ce n'eſt pas de là que dependent les deſtinées du genre humain. Un recit plein de la plus craſſe ignorance, eſt auſſi propre que l'exactitude hiſtorique à remuer les paſſions. Que dix mille perſonnes très-ignorantes vous entendent dire en chaire, que * la mere de Coriolan obtint de lui, ce que *ni le ſacré College des Cardinaux, ni le Pape même qui étoient allez au devant de lui, n'avoient jamais pu obtenir*, vous leur donnerez la même idée du pouvoir de la ſainte Vierge, que ſi vous n'avanciez pas une bevuë. Dites leur, ‡ *Quoi Chretiens! vous ne ſerez pas touchez de voir nôtre Sauveur* JESUS-CHRIST *à l'arbre de la Croix, tout meurtri de coups, & l'Empereur Pompée fut bien ému de compaſſion, lors qu'il vit les élephans de Pyrrhus percez de flečhes;* vous ferez autant d'effet que ſi vous diſiez de Pompée une choſe très-veritable. Il eſt donc certain que la decouverte des ⸸ erreurs n'eſt importante ou utile ni à la proſperité de l'état, ni

I. Pourquoi on n'a pas fait cet ouvrage ſelon le plan que l'on avoit publié en 1692.

† *Examinez les remarques de Scaliger ſur la Chronique d'Euſebe, vous trouverez que ſes corrections ſe reduiſent à un tems, un lieu, un nom d'homme &c. pris pour d'autres.*

* *On aſſure dans le Recueil des bons contes & des bons mots, imprimé l'an 1693. pag. 123. de l'édit. de Hollande, que cela a été actuellement prêché.*

‡ *On aſſure dans le* Furetieriana, *pag. 127. de l'édition de Bruxelles, que Furetiere entendit prêcher cela en Flandre.*

⸸ *On parle des erreurs de fait, & l'on excepte celles de religion. A l'égard des autres on ne pretend pas exclure toute exception.*

ni à celle des particuliers. Or voici de quelle maniere j'ai changé mon plan, pour tâcher d'attraper mieux le goût du public. J'ai divisé ma composition en deux parties: l'une est purement historique; un narré succinct des faits: l'autre est un grand commentaire, un mélange de preuves & de discussions, où je fais entrer la censure de plusieurs fautes, & quelquefois même une tirade de reflexions philosophiques: en un mot assez de varieté pour pouvoir croire, que par un endroit ou par un autre chaque espece de lecteur trouvera ce qui l'accommode.

Cette nouvelle œconomie a renversé toutes les mesures que j'avois prises: la plupart des materiaux que j'avois prêts ne m'ont plus servi de rien; il a falu travailler sur nouveaux frais. Ma principale vuë avoit été de marquer les fautes de Mr. Moreri, & celles de tous les autres Dictionaires qui sont semblables au sien. En cherchant les preuves necessaires à montrer ces fautes, & à les rectifier, j'avois trouvé que plusieurs auteurs anciens & modernes ont bronché aux mêmes lieux. Et comme Mr. Moreri s'est beaucoup plus abusé dans ce qui concerne la Mythologie, & les familles Romaines, que dans l'histoire moderne, j'avois principalement fait des recueils sur les Dieux & sur les Heros du Paganisme, & sur les grans hommes de l'ancienne Rome. L'ouvrage que je me proposois de publier, eût contenu une infinité d'articles semblables à l'Achille, au Balbus, & aux Cassius de mon Projet. Tous ces vastes recueils me sont devenus inutiles; car j'ai apris que ces matieres ne plaisoient qu'à très-peu de gens, & qu'on laisseroit moisir dans les magasins du Libraire un volume *in folio*, qui rouleroit presque tout sur de tels sujets. On verra que j'ai eu égard à ces avis; on ne trouvera dans mes deux volumes que peu d'articles de cette nature; & peut-être ne les y trouveroit-on pas, s'ils n'eussent été tout dressez avant que j'eusse conu bien certainement le goût des lecteurs.

II. Raisons qui ont fait que cet ouvrage n'a pu être composé en peu de tems.

Voilà l'une des raisons qui ont retardé la publication de cet ouvrage. Bien d'autres en ont causé le retardement. Je me fis d'abord une loi de ne rien dire de ce qui se trouve dejà dans les autres Dictionaires, ou d'éviter pour le moins le plus qu'il seroit possible, la repetition des faits qu'ils ont raportez. Je me privois par là de tous les materiaux les plus faciles à rassembler, & à mettre en œuvre. Rien n'est plus commode pour les auteurs d'un Dictionaire historique, que de parler ou des Papes, ou des Empereurs, ou des Rois, ou des Cardinaux, ou des Peres de l'Eglise, ou des Conciles, ou des Heretiques, ou des grands Seigneurs, ou des villes, & des Provinces, &c. C'est donc un très-grand desavantage que de s'interdire ces matieres-là, comme on le doit faire à tout moment, lors qu'on se propose de fuir les articles qui se lisent dans le Dictionaire de Moreri. Si vous voulez donner les mêmes articles que l'on y trouve, il faut se borner aux choses qui y ont été omises. La peine de les separer des autres, dans les originaux que vous consultez, n'est pas petite; mais celle de les lier ensemble après les vuides qui s'y rencontrent, lors qu'on les a detachées de ce que Moreri raporte, est beaucoup plus grande. Nonobstant toutes ces difficultez j'étois resolu à donner l'article de la plupart des personnes mentionnées dans la Bible; mais j'apris qu'on feroit paroître bientôt à Lion un Dictionaire * tout particulier sur ces matieres. Le parti qui restoit à prendre étoit le recueil de ce qui a été dit par les Rabins touchant ces personnes; mais aiant sçu qu'on imprimoit à Paris la Bibliotheque Orientale de feu Mr. d'Herbelot,

* *Il est intitulé*, Le Dictionaire de la Bible. *C'est un* in-folio, *imprimé, à ce que porte le titre, l'an 1693. & composé par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie.*

belot, je † cessai de travailler à de tels recueils. Nonobstant les mêmes difficultez, j'eusse composé les articles qui se raportent à l'histoire Ecclesiastique, si je n'eusse consideré que Mr. du Pin donnoit aux lecteurs de Dictionaire tout ce qu'ils pouvoient desirer. Son ouvrage est propre & pour les savans, & pour ceux qui ne le sont pas. Les éditions de Hollande le font courir par toute la terre: tous les curieux l'achetent, & l'étudient. J'eusse donc été blâmable de parler des choses qui s'y rencontrent: faut-il faire acheter deux fois les mêmes histoires? J'ai donc mieux aimé m'abstenir d'une matiere si feconde, & si aisée à trouver, que de redire ce que l'on pouvoit aprendre plus commodément ailleurs.

† J'avois dejà fait l'article d'Adam, d'Eve, de Cain, d'Abel, d'Abraham, &c. que je donne dans cet ouvrage.

Je me suis vu resserré par d'autres endroits. A peine cet ouvrage étoit commencé, que j'ouïs dire que l'on imprimoit à Londres une traduction Angloise * du Dictionaire de Moreri, avec une infinité d'additions; & qu'on travailloit en Hollande à un ample suplément de ce même Dictionaire. Dès lors je me crus obligé à ne plus parler des hommes illustres de la Grand' Bretagne: je jugeai que de l'édition Angloise ils passeroient tous dans le suplément de Hollande, & qu'ainsi l'on acheteroit deux fois la même chose, si je n'y mettois bon ordre en me privant d'une matiere aussi riche que celle-là, & aussi propre à faire honneur à un Dictionaire. La même raison a fait que je discontinuai la recherche des ‡ hommes illustres qui ont fleuri dans les Provinces-Unies, & que j'ai très-peu parlé de ce qui concerne ou l'histoire, ou la geographie de cet Etat. Je compris sans peine que le suplément de Hollande traiteroit de toutes ces choses amplement & exactement. Je compris aussi qu'on y narreroit avec beaucoup d'étenduë, ce qui s'est fait de nos jours dans toute l'Europe. Voilà pourquoi je ne touche point à ces histoires modernes. D'autre côté j'ouïs dire qu'on alloit donner à Paris une nouvelle édition de Mr. Moreri fort augmentée. Cela me fit prendre le parti de suprimer beaucoup de choses, & d'arrêter mes recherches sur plusieurs sujets, que je n'eusse pu traiter qu'imparfaitement, en comparaison de ce que nous en pourroient aprendre ceux qui travailloient à cette nouvelle édition. Ils sont sur les lieux, & à portée de consulter les Bibliotheques mortes, & les Bibliotheques vivantes. Il faut donc leur laisser toute entiere cette occupation, & ne leur pas faire le chagrin d'effleurer une matiere qui sera luë avec plus d'empressement, si elle paroît dans tout son lustre par leur moien, avant que d'autres l'entament.

** Elle a paru, si je ne me trompe, l'an 1695.*

‡ On n'a parlé que de quelques-uns, dont on avoit dejà en main ou les vies, ou les oraisons funebres.

Mais outre ces nouvelles éditions, & ces nouveaux suplémens du Dictionaire de Moreri, il y a eu d'autres choses qui m'ont mis fort à l'étroit. Mr. Chappuzeau travaille depuis long tems à un Dictionaire historique. On ‡ peut être très-certain qu'on y trouvera parmi une infinité d'autres matieres, ce qui regarde la situation des peuples, leurs mœurs, leur religion, leur gouvernement, & ce qui concerne les Maisons roiales, & la genealogie des grans Seigneurs. Vous y trouverez en particulier avec beaucoup d'étenduë, tous les Electeurs, tous les Princes, & tous les Comtes de l'Empire; leurs alliances, leurs interêts, leurs principales actions. Vous y verrez par cet endroit-là les païs du Nord, & le reste de l'Europe Protestante. J'ai donc cru qu'il faloit que je me tusse sur ces grans sujets, afin de n'exposer pas les lecteurs à la fâcheuse necessité d'acheter deux fois les mêmes choses. Je me suis vu même gêné à l'égard des hommes savans du XVI. siecle, car je savois que Mr.

‡ Voiez le plan qu'il publia de son Dictionaire l'an 1694.

Mr. Teissier faisoit imprimer † avec de nouvelles additions, les commentaires qu'il a ramassez si curieusement sur les éloges tirez de Mr. de Thou. Je craignois toûjours en parlant de ces Savans, que les faits que j'en dirois ne fussent les mêmes que ceux de Mr. Teissier, & cette pensée m'a souvent determiné à suprimer mes recueils.

Je ne fais point tout ce long detail, afin de fournir à mes amis la matiere d'une apologie, contre ceux qui mepriseront mon Dictionaire, & qui diront, *Faloit-il faire traîner si long tems la composition d'un tel ouvrage? On en pardonneroit les defauts, si l'auteur n'eût mis que peu de mois à le composer; mais un si petit effet d'un si long travail ne merite point de grace. On ne suporte que la lenteur * qui fait produire un chef-d'œuvre.* Mes amis pourroient repondre, que les Ecrivains les plus diligens auroient de la peine à grossir leur compilation avec plus de promtitude, s'ils s'interdisoient les matieres les plus abondantes, & les plus aisées, ce qu'ils savent que d'autres ont compilé, & ce qu'ils prevoient que d'autres compileront. Mais je ne souhaite point qu'en ma faveur on allegue ces excuses. Ce que j'ai dit ne tend qu'à resoudre les questions que l'on pourra faire, *pourquoi il manque tant de grans sujets dans mon livre; pourquoi l'on y trouve tant de sujets inconus, tant de noms obscurs; pourquoi tant de secheresse à certains égards, tant de profusion à certains autres? S'est-on assez meconu, pour pretendre pouvoir faire ce que Pline* β *a cru extremement dificile? &c.* Soit renvoié au detail que je donne ci-dessus: on y verra la solution de tous ces doutes.

J'avouë de bonne foi que les auteurs laborieux & diligens auront lieu de me regarder comme un écrivain peu actif. J'ai mis plus de γ quatre années à la composition de ces deux volumes. D'ailleurs ils sont parsemez de longs passages qui ne m'ont dû rien coûter: rien de ce que je dis de mon chef ne sent un auteur qui retouche son travail, & qui châtie la licence de ses premieres pensées, & du premier arrangement de ses paroles. Qu'on juge donc que je suis trop lent, je ne le trouverai pas étrange; je n'ignore pas que cela est vrai; j'en ai de la honte, & j'en serois beaucoup plus confus, si je ne savois qu'une santé fort souvent interrompuë, & qui me demande beaucoup de menagemens, ne me permet pas de faire ce qu'on voit executer à des auteurs bien robustes, & qui aiment le travail. Je sai d'ailleurs que la servitude de citer δ à laquelle je me suis assujetti, fait perdre beaucoup de tems; & que la disette prodigieuse des livres qui m'étoient fort necessaires, accrochoit ma plume cent fois le jour. Il faudroit pour un ouvrage comme celui-ci la plus nombreuse Bibliotheque qui ait jamais été dressée; au lieu de cela j'ai très-peu de livres ‡. L'oserai-je confesser? le style est une autre cause de ma lenteur: il est assez negligé; il n'est pas exemt de termes impropres, & qui vieillissent, ni peut-être même de barbarismes; je l'avouë, je suis là-dessus presque sans scrupules. Mais en recompense je suis scrupuleux jusqu'à la superstition sur d'autres choses ⸸ plus fatigantes. Les plus grans maîtres, les plus illustres sujets de l'Academie Françoise se dispensent de ces scrupules, & nous n'avons guere que trois ou quatre Ecrivains qui ne s'en soient pas gueris. C'est donc pour moi une grande mortification, de ne me pouvoir mettre au dessus de ces vetilles qui font perdre beaucoup de tems, & qui gâtent même quelquefois les agrémens vifs & naturels de l'expression, quand on

† *Cette 2. édition a paru l'an 1696.*

* Diu parturit leæna catulum, sed leonem.

β Res ardua vetustis novitatem dare, novis auctoritatem, obsoletis nitorem, obscuris lucem, fastiditis gratiam, dubiis fidem. *Plin. in præfat. nat. hist.*

γ *J'ai commencé cet ouvrage au mois de Juillet 1692. & l'ai achevé au mois d'Octobre 1696.*

δ *Je cite les pages, lors même que je renvoie à d'autres endroits de mon Dictionaire.*

‡ *On m'en a prêté quelques-uns fort obligeamment; j'en ai beaucoup de reconnoissance, & je mettrois ici volontiers le nom & l'éloge de ceux qui ont eu cette bonté, si je ne craignois de blesser leur modestie.*

⸸ *Comme d'éviter les équivoques, les vers, & l'emploi dans la même periode d'un* on, *d'un* il, *de* pour, *de* dans *&c. avec diferens raports: de faire qu'un* il *au commencement d'une periode se raporte non à un cas oblique, mais à un nominatif de la precedente &c.*

on la corrige sur ce pied-là. Je suis si peu capable de secouër ce pesant joug, qu'au cas qu'on rimprime ce Dictionaire, mon principal soin sera très-assûrément ∂ de rectifier selon les loix rigoureuses de nôtre Grammaire, toutes les fautes de langage qui sont demeurées dans cette édition. Il en est resté un très-grand nombre; car pendant la premiere année de mon travail je m'attachois beaucoup moins à ces scrupules: ainsi l'on trouvera des articles repandus dans tout l'ouvrage qui choquent les regles superstitieuses dont j'ai parlé: ils furent faits en ce tems-là, & je n'ai pas eu le loisir de les refondre quand il a falu les donner aux Imprimeurs. On pourra trouver de semblables fautes par tout l'ouvrage, soit qu'attentif à quelque autre chose je ne les aie pas remarquées en corrigeant les épreuves, soit que les Imprimeurs n'aient pas pu m'accorder le tems qui m'eût été necessaire pour raccommoder ce qui ne me plaisoit pas. Les bons avertissemens que m'a donnez MONSIEUR DRELINCOURT †, & ses corrections justes & fines que j'ai eu soin de marquer aux marges de mon exemplaire, me seront d'une utilité infinie en revoiant cette édition.

∂ NOTEZ qu'il ne m'a pas été possible d'effectuer cette promesse dans la 2. édition. Les imprimeurs ne me donnoient point le tems necessaire à bien revoir le premier travail, & à fournir le nouveau, c'est-à-dire les additions qui ont été en grand nombre.

CE QUE doivent considerer ceux qui trouveront que l'on n'a pas mis assez de tems à composer ce Dictionaire.

Voilà ce que j'avois à representer à ceux qui pourront trouver étrange que ce Dictionaire m'ait coûté un si long tems. Mais il ne faut pas que je neglige ceux qui pourroient croire que je me suis trop hâté. Il y a plusieurs personnes qui s'étonneront qu'on ait pu faire dans moins de cinq ans deux si gros volumes *in folio*. Bien des auteurs n'achevent un petit livre que dans un an, soit qu'ils traitent comme des pensées, & comme des expressions de rebut, tout ce qu'ils produisent sans une longue meditation; soit qu'ils aient des affaires qui les arrachent souvent de leur cabinet; soit qu'une paresse naturelle, ou une obeïssance trop scrupuleuse au precepte qu'ils ont apris au College, *Interpone tuis interdum gaudia curis*, les engagent à de frequentes interruptions de leur travail. Ces Messieurs-là se previennent aisément contre un ouvrage qui n'a pas coûté beaucoup de tems; & ils ne jugent pas qu'il en ait coûté beaucoup, si cent feuilles d'impression n'ont pas demandé trois ou quatre années. Ils m'apliqueront sans doute le *canis festinans cæcos edit catulos*, & ils se confirmeront dans leur prejugé par la lecture du detail qu'ils auront vu ci-dessus. Ils rabattront du travail donné aux choses tout le tems que j'ai donné à couper les * vers, & à l'unité des relatifs. Ils savent que c'est un soin long & penible, & qu'il n'y a rien qui demande plus de patience qu'un bon tissu de citations. Ils ne croiront pas que sous pretexte qu'il y a beaucoup de matieres étrangeres dans cet ouvrage, je puisse dire que sans me hâter je l'ai fait croître en peu de tems; car, diront-ils, une juste aplication d'une infinité de passages est plus penible ‡, qu'un long attirail de raisonnemens, & de reflexions. Il faut chercher ces passages, il faut les lire avec attention, il faut les placer à-propos, il les faut lier avec vos propres pensées, & les uns avec les autres. Il est impossible d'aller vite, quand on fait cela parfaitement bien. Je le leur accorde, mais je les prie de ne me pas apliquer le *canis festinans* &c. avant que de m'avoir lu. La voie des prejugez est trompeuse, & s'ils veulent des prejugez favorables, je leur dirai que je me souviens aussi bien qu'eux du distique de Caton, *Interpone tuis interdum gaudia curis*, &c. mais que je m'en sers très-peu. Divertissemens, parties de plaisir, jeux, collations, voiages à la campagne, visites, & telles autres recreations, necessaires à quantité de gens d'étude,

† Professeur en Medecine à Leide. Voiez ce qui a été dit de son exacte connoissance de la langue Françoise pag. 1069. col. 2. Il m'a fourni aussi plusieurs remarques d'erudition. NOTEZ que par la raison alleguée dans la precedente note marginale je n'ai guere pu en profiter, non plus que des autres que j'avois marquées aux marges.

** La prose Françoise est toute pleine de vers, si l'on n'est en garde continuellement contre ce defaut.*

‡ Voiez la remarque D de l'article d'Epicure.

de, à ce qu'ils disent, ne sont pas mon fait; je n'y perds point de tems. Je n'en perds point aux soins domestiques, ni à briguer quoi que ce soit, ni à des sollicitations, ni à telles autres affaires. J'ai été heureusement delivré de plusieurs occupations qui ne m'étoient guere agreables, & j'ai eu le plus grand & le plus charmant loisir qu'un homme de lettres puisse souhaiter. Avec cela un auteur va loin en peu d'années; son ouvrage peut croître notablement de jour en jour, sans qu'on s'y comporte negligemment.

III. Eclaircissemens sur la maniere de citer que l'on a suivie.

Je ne doute point que la methode que j'ai suivie en raportant les passages des auteurs ne soit critiquée. Plusieurs diront que je n'ai cherché qu'à faire un gros livre à peu de frais. Je cite souvent de très-longs passages: quelquefois j'en donne le sens en nôtre langue, & puis je le raporte & en Grec, & en Latin. N'est-ce pas multiplier les êtres sans necessité? Faloit-il copier une longue citation d'un auteur moderne que l'on trouve chez tous les Libraires? Faloit-il citer Amyot en son vieux Gaulois? Pour bien repondre à ces Critiques, je ne crois pas qu'il soit necessaire de nier que leurs objections ne soient specieuses. Je leur avouë qu'elles sont plausibles, & qu'elles m'ont tenu en balance assez long tems; mais enfin des raisons encore plus specieuses m'ont determiné au choix que j'ai fait. J'ai consideré qu'un ouvrage comme celui-ci doit tenir lieu de Bibliotheque à un grand nombre de gens. Plusieurs personnes qui aiment les sciences, n'ont pas le moien d'acheter des livres; d'autres n'ont pas le loisir de consulter la cinquantiéme partie des volumes qu'ils achetent. Ceux qui en ont le loisir seroient bien fâchez de se lever à tout moment, pour aller chercher les instructions qu'on leur indique. Ils aiment mieux rencontrer dans le livre même qu'ils ont sous les yeux, les propres paroles des auteurs qu'on prend pour temoins. Si l'on n'a pas l'édition citée, on se detourne pour long tems; car il n'est pas toûjours aisé de trouver dans son édition la page qu'un auteur cite de la sienne. Ainsi pour m'accommoder aux interêts des lecteurs qui n'ont point de livres, & aux occupations ou à la paresse de ceux qui ont des Bibliotheques, j'ai fait ensorte qu'ils vissent en même tems les faits historiques, & les preuves de ces faits, avec un assortiment de discussions & de circonstances qui ne laissât pas à moitié chemin la curiosité. Et parce qu'il s'est commis beaucoup de supercheries dans les citations des auteurs, & que ceux qui abregent de bonne foi un passage, n'en savent pas conserver toûjours toute la force, on ne sauroit croire combien les personnes judicieuses sont devenuës defiantes. Je puis dire avec raison que c'est une espece de temerité en mille rencontres, que de croire ce qu'on attribuë aux auteurs, lors qu'on ne raporte pas leurs propres paroles. C'est pourquoi j'ai voulu mettre en repos l'esprit du lecteur; & pour empêcher qu'il ne soupçonnât ou *subreption* ou *obreption* dans mon raport, j'ai fait parler chaque temoin en sa langue naturelle; & au lieu d'imiter le Castelvetro, qui finissoit ses citations par *& cætera*, avant même qu'il eût copié l'endroit necessaire, j'ai allongé quelquefois cet endroit-là & par la tête, & par la queuë, afin que l'on comprît mieux de quoi il étoit question, ou que l'on aprît incidemment quelque autre chose. Je sai bien que cette conduite seroit absurde dans un petit traité de morale, dans une piece d'éloquence, ou dans une histoire; mais elle ne l'est point dans un ouvrage de compilation tel que celui-ci, où l'on se propose de narrer des faits, & puis de les illustrer par des commentaires.

Ces

Ces allongemens feroient blâmables, s'ils faifoient qu'au lieu d'un volume il y en eût deux, ou qu'au lieu d'un livre à mettre à la poche ce fût un *in folio*, ou un *in quarto;* mais ne s'agiffant que de voir fi un tome *in folio* fera plus long ou plus court de quelques feuilles, ce n'eft pas la peine de fe gêner. Qu'il n'ait que 250. feuilles, il n'aura pas mieux les commoditez d'un petit livre, que s'il contient 330. feuilles; car il faut bien remarquer que ces gros livres ne font pas faits pour être lus page à page. Ils coûteroient un peu moins s'ils n'avoient que deux cens feuilles, me dira-t-on; je repons que fi un Libraire fe conduifoit par cette regle, il n'imprimeroit jamais un ouvrage de plufieurs volumes, ne continffent-ils que des effences de penfées, fans aucune fyllabe de trop; car ils feroient toûjours trop chers pour les perfonnes mal accommodées. La peine de traduire Amyot ou Vigenere en nouveau François, n'eût fervi de rien; il fufit que mon lecteur puiffe entendre les faits qu'ils racontent.

Les gens graves & rigides blâmeront fur tout les citations de Brantome, ou de Montaigne, qui contiennent des actions & des reflexions trop galantes. Il faut dire un mot là-deffus. Quelques perfonnes de merite qui prenoient à cœur les interêts du Libraire, ont jugé qu'un auffi gros livre que cet ouvrage, farci de citations Greques & Latines en divers endroits, & chargé de difcuffions peu divertiffantes, effraieroit les lecteurs qui n'ont point d'étude, & ennuieroit les gens doctes; qu'il étoit donc à craindre que le debit n'en tombât bientôt, fi l'on n'attiroit la curiofité de ceux mêmes qui n'entendent pas le Latin. On me fit comprendre qu'un ouvrage qui n'eft acheté que par les Savans, ne dedommage prefque jamais celui qui l'imprime, & que s'il y a du profit à faire dans une impreffion, c'eft lors qu'un livre peut contenter & les gens de lettres, & ceux qui ne le font pas; qu'il faloit donc qu'en faveur de mon Libraire je raportaffe quelquefois ce que les auteurs un peu libres ont publié; que l'emploi de telles matieres eft femblable à la liberté qu'on prend de faire fa vie; dans * quelques perfonnes c'eft la marque d'un defaut, dans d'autres ce n'eft qu'une jufte confiance † en leurs bonnes mœurs; & que je pouvois juftement me mettre au nombre de ces derniers; qu'enfin fi j'avois trop de repugnance à deferer à ces avis, je devois du moins fouffrir qu'on fournît de tels memoires au Libraire, & même quelquefois des reflexions dogmatiques, qui excitaffent l'attention. Je leur promis d'avoir quelque égard à ces remontrances, & j'ajoûtai que je n'avois point de droit de m'opofer à leurs fuplémens; que j'avois laiffé au Libraire une pleine autorité d'inferer, même fans me confulter, les memoires que fes correfpondans & fes amis lui enverroient; & que je voudrois qu'à l'égard de tout le livre, ils vouluffent faire ce qu'ils temoignoient avoir envie de pratiquer en certains endroits, c'eft-à-dire qu'ils ajoûtaffent à mes compilations, qu'ils en retranchaffent, qu'ils les arrangeaffent, comme ils le trouveroient bon. Il eft certain que j'ai toûjours fouhaité de n'avoir pour mon partage dans ce travail, que le foin de compiler; j'euffe voulu que d'autres priffent la peine de donner la forme aux materiaux, d'y ajoûter, & d'y retrancher; & j'eus beaucoup de plaifir lors que les perfonnes dont je parle m'affûrerent, qu'elles fe fouviendroient de nôtre converfation. C'eft à quoi je fuplie mes lecteurs de prendre garde. Quant aux reflexions philofophiques qu'on a quelquefois pouffées, je ne croi pas qu'il foit neceffaire d'en faire excufe; car puis qu'elles ne tendent qu'à convaincre l'homme, que le meilleur ufage qu'il puiffe faire de fa raifon, eft

ECLAIRCISSEMENT fur les citations de Brantome & femblables.

* Plerique fuam ipfi vitam narrare fiduciam potius morum quam arrogantiam arbitrati funt. *Tacit. in vita Agricolæ, cap. 1.*

† *Voiez les remarques des articles* Vayer *&* Virgile.

est de captiver son entendement à l'obeïssance de la foi, elles semblent meriter un remerciment des Facultez de Theologie.

Je n'ai que deux mots à dire sur une chose qui paroît très-importante. J'ai raporté les erreurs de beaucoup de gens avec quelque liberté. N'est-ce pas une entreprise temeraire & presomptueuse? La reponse à cette question seroit bien longue, si je ne m'en raportois à ce que j'ai dejà dit là-dessus dans mon projet †. Je suplie mon lecteur d'y avoir recours. J'ajoûterai seulement que sans sortir du devoir de l'humilité, on peut remarquer des fautes dans les livres des hommes illustres. On ne laisse pas pour cela de les regarder de bas en haut à perte de vuë. Quand des Officiers subalternes, & les soldats mêmes, disent librement que leurs Generaux ont fait quelques fautes dans le cours de la campagne, ils ont quelquefois raison; mais ils ne pretendent pas être plus capables qu'eux de commander une armée: ils se reconoissent infiniment inferieurs en capacité, aussi bien qu'en rang *. Voilà mon portrait. J'ajoûte encore que quand il s'agit de ce qui n'est pas avantageux à la memoire d'un homme, je ne m'en rens point garant, je ne fais que raporter ce que d'autres disent, & je cite mes auteurs. C'est donc à ceux-ci, & non pas à moi, que les parens doivent adresser leurs plaintes. Un historien moderne a declaré dans une preface, que *c'est à ceux qui nous ont* ¹ *prescrit les loix inviolables de l'histoire qu'il faut s'adresser, pour leur faire rendre compte de leurs ordonnances, si l'on en est peu satisfait; & non pas aux historiens, qui doivent indispensablement obeïr, & dont toute la gloire qu'ils peuvent esperer consiste à bien executer leurs ordres.* Ma cause est encore plus favorable, puis que je ne suis que le copiste des auteurs dejà imprimez. Des deux loix inviolables de l'histoire qu'il raporte, j'ai observé religieusement celle qui ordonne de ne rien dire de faux; mais pour l'autre qui ordonne d'oser dire tout ce qui est vrai, je ne me saurois vanter de l'avoir toûjours suivie; je la crois quelquefois contraire non seulement à la prudence, mais aussi à la raison.

Ne croiez pas que je me vante de n'avoir rien dit que de vrai; je ne garantis que mon intention, & non pas mon ignorance. Je n'avance rien β comme vrai, lors que selon ma persuasion c'est un mensonge; mais combien y a-t-il de choses que je n'ai pas bien comprises, ou dont les idées se sont confonduës ensemble pendant la composition? Combien de fois arrive-t-il à nôtre plume de trahir nôtre pensée? Nous avons dessein d'écrire un chifre, ou le nom d'un homme, & quelquefois faute d'attention, ou même par trop d'attention à d'autres choses, nous en écrivons un autre. Ainsi je ne doute point qu'outre mes pechez d'omission qui sont infinis, il ne m'en soit échapé un très-grand nombre de commission. Je m'estimerai très-redevable à ceux qui auront la bonté de me redresser; & si je ne m'étois pas attendu aux bons avis des lecteurs intelligens & équitables, j'aurois gardé plusieurs années cet ouvrage dans mon cabinet, selon le ‡ conseil des anciens, afin de le corriger, & de le rendre un peu moins indigne des yeux du public: mais considerant qu'il me restoit des materiaux pour deux autres gros volumes, je me suis hâté de me produire. J'ai compris sans peine que je serois secouru plus utilement & plus à-propos, quand on sauroit ce qui me manque, & en quoi je manque. J'espere qu'avec ces secours la suite de cet ouvrage sera meilleure qu'elle n'eût été. J'y vais travailler incessamment tandis que l'âge ⊥ me le permet. Je ne voi rien à quoi il me semble que je puisse mieux emploier,

† *Numero 6. Voiez ci-dessous pag. 3130. 3131.*

IV. Remarques sur la hardiesse que l'on a euë de critiquer plusieurs auteurs.

* *Consultez ce vers d'Horace,* Qui cum de se loquitur non ut majore reprensis. *Sat. 10. lib. 1. v. 55.*

¹ Ne quid veri non audeat, ne quid falsi audeat. *Cicer.* Les paroles de Ciceron au 2. livre *de Oratore, fol. m. 74. A,* sont, *Quis nescit primam esse historiæ legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat?*

β *Entendez ceci de ce que j'avance de mon chef, & de la fidelité avec laquelle je raporte ce qui me semble être le sens de ceux que je cite.*

‡ Nonumque prematur in annum. *Horat. de arte poët.*

⊥ Dum superest Lachesi quod torqueat, & pedibus me Porto meis, nullo dextram subeunte bacillo. *Juven. sat. 3. v. 27.*

ploier, ni plus agreablement, le loisir dont je jouïs, loisir qui me paroît preferable † à toutes choses, & qui a toûjours paru infiniment souhaitable à ceux qui ont aimé comme il faut l'étude des sciences; car combien y en a-t-il qui soupirent après le tems où ils puissent assûrer:

*Me * jam fata meis patiuntur ducere vitam*
Auspiciis, & sponte mea componere curas?

Il me semble au reste que je puis dire avec raison, que ce à quoi je vais travailler sera plus considerable par la qualité même des materiaux, que ne l'est ce que je donne aujourd'hui. Le hazard & la surprise ont eu plus de part à cela, qu'un choix raisonné. Voici comment. Je diferois le plus qu'il m'étoit possible, la composition des articles qui me paroissoient les plus curieux, & de la plus grande importance. J'esperois de jour en jour plus de matieres, & plus d'éclaircissemens, & en attendant je preparois d'autres choses. Il est arrivé de là que d'un côté les articles que je dressois ont pu occuper beaucoup de place, & de l'autre que mes recueils pour les articles que je diferois de preparer, se sont fort multipliez. Je n'eusse pu donc les mettre en œuvre dans ces deux volumes, sans renverser d'une façon trop énorme la proportion que l'on doit garder entre les lettres de l'Alphabet. J'ai été donc contraint de les garder pour un autre tems; car je ne puis obtenir de moi de ne dire que peu de choses sur un grand sujet, lors que j'en puis dire beaucoup. Ainsi je prens plutôt le party de n'en dire rien, que celui de l'entamer. La proportion que j'ai gardée entre les lettres de l'Alphabet, a été cause que j'ai renvoié quelques articles d'une lettre à l'autre. Il a donc falu accorder la preference ‡ à ces articles promis, ce qui a fait que la lettre à quoi on les renvoioit a eu sa juste étenduë, avant que l'on pût dresser ceux qui devoient être fort longs. Je souhaite que mes lecteurs songent à ceci, lors qu'ils auront quelque étonnement de ne voir pas certaines ‡ personnes dans cet ouvrage.

† Nec Otia divitiis Arabum liberrima muto. *Horat. epist. 7. lib. 1.*

* *Voiez Virgile au 4. de l'Eneïde. v. 340.*

‡ *Notez qu'il y a quelques-uns de ces articles promis qu'on ne donne pas dans ces deux volumes: on a été obligé de les renvoier à un autre tems.*

‡ *Par exemple un Scaliger, un Saumaise, un Seldenus, &c.*

V. De quelle maniere on s'est comporté envers Moreri.

C'est ici que je dois dire de quelle maniere je me suis conduit à l'égard du Dictionaire de Mr. Moreri. I. Il y a beaucoup de sujets que j'ai passez sous silence, par la raison qu'ils se trouvent dans son Dictionaire avec assez d'étenduë. II. Quand j'ai donné les mêmes articles que je voiois dans son ouvrage, j'y ai été determiné ou parce qu'il en disoit peu de chose; ou parce qu'aiant la vie de quelque personne illustre, je me trouvois en état de donner un narré complet; ou parce que de plusieurs choses detachées & assez curieuses, je pouvois former un suplément raisonnable. Dans tous ces trois cas j'ai soigneusement évité de me servir des mêmes faits dont il avoit fait mention. Je n'ai pas pu le faire toûjours aussi pleinement dans le second cas, que dans les deux autres; car en abregeant une narration exacte de la vie d'un grand homme, il est necessaire de donner par ordre la suite de ses actions, & de faire des articles bien liez & en quelque façon continus. Pourroit-on faire cela en ne disant absolument rien qui eût deja été dit de cette personne? Ainsi dans un très-petit nombre d'articles de ce caractere, il sera possible d'averer que le Dictionaire de Moreri avoit raporté quelque chose qui se trouvera mêlée parmi plusieurs faits nouveaux que je raconte. Mais comme cela n'est arrivé que rarement, & que sur des points peu considerables, il n'eût pas été necessaire d'en faire ici l'observation; & je ne le fais que par une forte habitude d'éviter les propositions universelles, & d'avoir égard en certains cas aux exceptions les plus minces: outre qu'il y a des occasions où l'on ne

ne sauroit se trop premunir contre la chicane. III. Si j'avance quelque fait qui ne me soit point conu par d'autres livres que par la compilation de Mr. Moreri, je la cite fort soigneusement. Je m'en defie beaucoup, & c'est pourquoi je n'ai rien voulu risquer sur une telle caution; je la mets à la breche, c'est à elle à essuier les assauts. IV. Quand je ne cite point cet auteur, & que neanmoins je debite quelque chose qui se trouve dans son ouvrage, c'est une preuve certaine que je l'ai puisée à une autre source. Je pourrois jurer qu'il n'y a aucune parole ni syllabe qui lui ait été volée; je le cite toutes les fois que je lui emprunte le moindre mot, ce qui arrive très-rarement; & jamais je ne m'abstiens de le citer, que lors que j'ai su les choses par des recherches aussi penibles que s'il n'en eût point parlé. V. Je lui renvoie le lecteur à l'égard des faits tant soit peu considerables: il seroit absurde de se servir de renvoi pour le jour de la naissance, pour le nom de la patrie, &c. car ce renvoi tiendroit plus de place dans une page que la chose renvoiée, & depiteroit très-justement tous les lecteurs. VI. Cette conduite n'est pas l'effet de la crainte de passer pour plagiaire. C'eût été une peur panique, une peur très-ridicule; car personne jusqu'ici n'a poussé l'extravagance jusques à traiter de plagiaires ceux qui raportent les évenemens qu'un autre avoit raportez, mais qui les vont prendre à la source, & qui n'emploient ni le tour, ni l'ordre, ni les expressions d'un autre. Il n'y a point d'aparence qu'à l'avenir personne s'avise de definir si folement le plagiat. Une definition si absurde nous conduiroit à ce dernier point de l'impertinence, c'est que le plus excellent historien qui entreprendroit d'écrire la vie de Charles-Quint, seroit necessairement le plagiaire du plus miserable Chroniqueur qui ait ramassé des rhapsodies sur les actions de ce grand Prince. VII. J'ai mis à part dans une remarque les erreurs que j'ai imputées à Mr. Moreri. VIII. Je n'ai point touché à celles qui se rencontrent dans les articles qu'il donne, & que je ne donne pas, quoi qu'elles ne soient pas moins considerables, ni moins frequentes dans ces articles, que dans ceux que j'ai donnez. IX. Je me suis reglé à l'édition de Lion 1688. qui est la cinquiéme & la derniere que l'on ait donnée en France. Je n'ignore point que les éditions de Hollande sont beaucoup meilleures; mais j'ai cru qu'il faloit proportionner mes corrections à celle-là, en faveur d'une infinité de gens qui ne se servent que des éditions de France, & qui encore aujourd'hui † les recherchent & les achetent preferablement à la sixiéme & à la septiéme.

† Ce sont des Catholiques passionnez, qui ont oui dire que les éditions de Hollande ont souvent reprimé le zéle de Mr. Moreri.

Il resulte de tout cela que mon Dictionaire n'est point destiné à diminuer le debit de l'autre; & qu'au contraire il l'augmentera, & qu'il en rendra la lecture plus profitable.

En faveur de la jeunesse qui a besoin qu'on lui forme un peu le goût, & qu'on lui donne des idées de l'exactitude la plus scrupuleuse, j'ai relevé jusqu'aux plus petites fautes de Mr. Moreri, dans les matieres que nous traitons lui & moi; car pour ce qui est des fautes qui sont ailleurs, je les ai laissées en repos, comme je l'ai dejà dit. Je ne souhaite point que l'idée meprisante que cela pourra donner de son travail, diminuë la reconoissance qui lui est duë. J'entre dans les sentimens d'Horace * à l'égard de ceux qui nous montrent le chemin: les premiers auteurs des Dictionaires ont fait bien des fautes, mais ils ont rendu de grans services, & ils ont merité une gloire dont leurs successeurs ne doivent jamais les frustrer. Mr. Moreri a pris une grande peine, qui a servi de quelque chose

* Hoc erat, experto frustra Varrone Atacino, Atque quibusdam aliis, melius quod scribere possem, Inventore minor: neque ego illi detrahere ausim Hærentem capiti multa cum laude coronam. *Horat. sat. 10. lib. 1.*

:hose à tout le monde, & qui a donné des instructions suffisantes à ›eaucoup de gens. Elle a repandu la lumiere dans des lieux où d'autres ivres ne l'auroient jamais portée, & qui n'ont pas besoin d'une conois-ance exacte des circonstances. Elle continuë à la repandre de toutes ›arts, & avec plus de pureté, depuis les deux éditions de Hollande. Elles sont infiniment meilleures que celles de France; car elles ont été ›evuës par l'un des plus habiles auteurs de ce siecle. Je parle de MON-;IEUR LE CLERC, dont toute l'Europe admire la profonde érudi-ion, soutenuë d'un esprit juste & penetrant, & d'un jugement exquis. l y a corrigé un nombre infini de fautes, & il y a fait de très-belles .dditions; & personne n'auroit été plus propre que lui à perfectionner :et ouvrage-là, si des occupations plus relevées & plus importantes lui .voient permis de prendre ce soin. Je ne saurois soufrir l'injuste caprice le ceux qui se plaignent des frequentes éditions du Moreri, & qui regar-lent comme des empoisonneurs publics les Libraires qui les procurent.

† *C'est-à-dire dans des lettres missives.*

* Vir bonus esse quam videri malebat. VOIEZ *la remarque H de l'article* Amphiaraus, *&* *la remarque L de l'article* Cesar.

VI. Pourquoi l'auteur met son nom à la tête de cet ouvrage.

Ceux qui verront mon nom à la tête de ce livre, & qui sauront que ›endant le cours de l'impression j'ai dit en toutes rencontres, que je ne 'y mettrois pas, meritent un petit coin dans cette preface. Non seu-ement j'ai dit cela en cent occasions, mais je l'ai écrit † en divers en-lroits; & plusieurs personnes savent que tous mes amis ont fortement :ombatu ma resolution, sans que les raisons innombrables que la fecon-lité de leur genie & leur bonté genereuse leur suggeroit aient rien gagné ur moi. Je ne blâme point ceux qui se nomment à la tête de leurs ou-rages; mais j'ai toûjours eu une antipathie secrette pour cela. On ne lonne point raison des antipathies non plus que des goûts, cependant e pourrois dire que la reflexion a fortifié en moi la disposition naturelle. Cette sage indiference que l'ancienne Philosophie a tant prêchée, m'a oûjours plu. Cet illustre qui travailloit plus à être honnête homme, ›u'à le paroître *, toûjours en peine comment il pratiqueroit la vertu, amais en peine s'il en seroit loüé, m'a semblé depuis long tems un très-›eau modele; & jamais aucune censure ne m'a paru plus sensée, que elle qu'on emploia contre certains philosophes ‡ qui mettoient leur nom i des traitez où ils condamnoient le desir des loüanges. En effet pourquoi ›lâmez-vous ceux qui courent après la reputation, si vous publiez vous-nême que vous condamnez cette foiblesse? En consequence de ces idées ien ne m'a semblé plus beau, que d'étendre sur tous les services qu'on âche de rendre au public, le même desinteressement qui se doit trouver elon l'Evangile dans les actes de la charité. Voilà les maximes qui me ›ortoient à ne pas mettre mon nom à la tête de ce Dictionaire. Les nedisans ne m'en croiront point; ils se persuaderont que mes scrupules :toient fondez sur le peu d'honneur que l'on aquiert en paroissant à la ête d'un gros ouvrage de compilation, qu'ils apelleront *égout de recueils*, *hapsodie de Copiste*, &c.. De tous les emplois, diront-ils, que l'on uisse avoir dans la Republique des lettres, il n'y en a point de plus ›eprisable que celui des Compilateurs: ils sont les portefaix des grans ommes. A la verité ils ne sont pas inutiles: *Telles gens*, disoit Sca-ger ⊥, *sont les crocheteurs des hommes doctes qui nous amassent tout: :la nous sert de beaucoup; il faut qu'il y ait de telles gens.* Mais les ›etiers les plus vils ne sont-ils pas necessaires? & l'utilité qu'ils aportent s tire-t-elle de leur bassesse? Il y a donc plus de vanité que de modestie, ne vouloir point passer pour un auteur porte aix, & à vouloir sortir de

‡ *Ciceron raporte le fait, mais il n'est pas de ceux qui le blâment.* Ipsi illi philosophi etiam in illis libellis quos de contemnenda gloria scribunt, nomen suum inscribunt in eo ipso in quo prædicationem nobilitatemque despiciunt, prædicari de se ac nominari volunt. *Cicero pro Archia poëta fol. m.* 164. D. *Voiez le aussi* Tuscul. quæst. lib. 1. fol. 247. D. *& Valere Maxime* lib. 8. cap. 14. n. 3. in ext.

⊥ *In Scaligeranis, voce du* Maine. *p. m.* 148.

de la classe de ces Ecrivains, dont les productions ne sont pas tant un travail d'esprit qu'un travail de corps, & qui portent leur cervelle sur leurs épaules. Les medisans croiront ce qu'il leur plaira; ce n'est point contre eux qu'il faut raisonner: je dirai donc seulement que ce n'est point par inconstance, mais pour obeïr à l'autorité souveraine, que je fais ce que j'ai dit si souvent que je ne voulois point faire. On a trouvé à-propos pour apaiser le diferent de quelques Libraires que je me nommasse. Sans cela le Sieur Reinier Leers n'eût pu obtenir le Privilege dont il avoit, à ce qu'il a cru, un besoin indispensable. J'obeïs donc aveuglement. Je n'aurois donc point à craindre le tribunal même du redoutable Caton le Censeur †.

† Ποστούμιον Ἀλβῖνον, ἱστορίας Ἑλληνιστὶ γράψαντα, καὶ συγγνώμην αἰτούμενον, ἐπέσκωψεν, εἰπὼν δοτέον εἶναι τὴν συγγνώμην εἰ τῶν Ἀμφικτυόνων ψηφισαμένων ἀναγκασθεὶς ὑπέμεινε τὸ ἔργον. Posthumium Albinum qui historias scripserat Græcè, veniam petentem irrisit, dandam dicens, si illud opus Amphictyonum decreto subactus assumpsisset. *Plut. in Catone Majore p. 343. B.*

Il me reste à dire un mot sur mon *Errata*, & sur deux ou trois autres petites choses.

Je comprens sous le mot d'*Errata* mes additions & mes corrections. S'il étoit complet il contiendroit plus de pages qu'il n'en contient. Je n'impute pas tout aux Imprimeurs, quelque grand que soit l'exercice qu'ils donnent à nôtre patience, sur tout lors qu'ils ne corrigent point tout ce qu'on leur marque à la marge des épreuves. J'ai éprouvé là-dessus la fatalité du metier, & je l'oublie autant que je puis, *animus meminisse horret*. Je me charge neanmoins d'une partie du fardeau; mais je suplie ceux qui me voudront critiquer, de prendre bien garde à mon *Errata*: je les suplie aussi quand ils trouveront quelque chose qui leur paroîtra mauvaise, de voir si elle n'est pas dans les auteurs que je cite; car si mes traductions ne sont pas de mot-à-mot, elles sont du moins fidelles à l'égard du sens; elles doivent donc contenir une irregularité, lors que mes auteurs ont parlé ou pensé confusément. Si quelques-uns croient qu'ils ont été critiquez mal-à-propos dans ce Dictionaire, & s'ils publient pour leur justification quelque petit imprimé, où le droit de represailles soit mis en pratique, on trouvera bon, je m'assûre, qu'au lieu de me detourner de mon travail pour leur repondre, je prenne la resolution de renvoier tout cela à la suite de cet ouvrage. Je conviendrai ingenument de mes erreurs, & je m'en retracterai, sans recourir à des chicanes comme font tant d'autres. J'ai été quelquefois plus decisif qu'il n'auroit falu; mais dans le vrai ce sont seulement des doutes que je propose; & si je leur donne un autre ton, c'est pour exciter davantage les Savans à me fournir leurs instructions, & à concourir plus ardemment à l'illustration des choses.

J'ai suivi presque par tout l'orthographe d'érudition; mais j'ai rangé les *y* comme les *i*. On n'en a pas usé de même dans la Table des matieres; je m'en suis aperçu un peu trop tard.

Je ne me suis avisé que depuis la lettre M *, de distinguer mes citations d'avec celles des auteurs dont je raporte des passages. Depuis cet endroit-là jusques à la fin, les citations que l'on marque par des chifres sont dans les livres mêmes dont j'emprunte quelque chose. Celles qui viennent de moi sont marquées par des lettres, & quelquefois par des étoiles. Avant la lettre M on a les marquées les unes & les autres de la même façon. Je ne garantis que les miennes.

* *A la page 545. ou environ.*

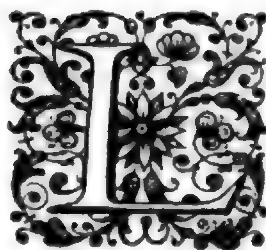
Le 23. d'Octobre 1696.

On a retouché un peu cette preface pour y changer quelque terme ou quelque arrangement de mots: mais on n'y a rien ajoûté hormis à la marge quelques citations & quelques notes.

AVER-

AVERTISSEMENS

Sur la seconde édition.



*A premiere chose dont j'avertis mes lecteurs, est que presque toutes les remarques qu'ils ont pu voir ci-dessus *, conviennent & doivent être apliquées au travail de cette seconde édition.*

* Dans la preface de la premiere édition.

Je les avertis en second lieu, que j'ai été bien fâché qu'un amas de circonstances, dont il seroit fort inutile de les entretenir, m'ait contraint de joindre à ce qui avoit deja paru, ce que je faisois de nouveau. Je n'ignorois pas que cela pourroit deplaire à ceux qui avoient acheté la premiere édition; mais enfin j'ai esperé qu'ils seroient assez raisonnables pour recevoir mes excuses.

Ils n'ont pas dû s'imaginer que la seconde édition ne seroit en rien preferable à la premiere; car il a falu necessairement qu'ils crussent que je corrigerois toutes les fautes dont je me pourrois apercevoir, & que les additions & les corrections qui étoient à la fin de chaque tome seroient inserées chacune en sa place naturelle. Cela seul pouvoit donner la preference à la seconde édition, & causer quelque chagrin à ceux qui avoient acheté l'autre. Il étoit donc impossible de ne leur pas donner quelque mecontentement. On se trouvoit donc reduit de ce côté-là à la diference du plus au moins: mais de l'autre côté il s'agissoit de la satisfaction toute entiere de ceux qui n'avoient point encore le livre, & qui le vouloient avoir. Ils eussent été bien mecontens de la division en deux alphabets. On pouvoit s'imaginer avec quelque vraisemblance qu'ils étoient en plus grand nombre, que ceux qui s'étoient pourvus de la premiere édition. Une longue experience a fait conoître, que cette sorte d'ouvrages alphabetiques se rimpriment plusieurs fois, lors même qu'ils sont très-defectueux. On s'est donc trouvé dans l'alternative ou de ne contenter pas tout-à-fait un certain nombre de gens, ou d'en contenter tout-à-fait un plus grand nombre: la raison a donc voulu qu'on prît le dernier parti.

Il y avoit un milieu à suivre: c'étoit d'imprimer à part les additions, & de les inserer aussi dans la seconde édition. Ceux qui n'avoient pas encore acheté, eussent eu par ce moien tout l'ouvrage sous un seul alphabet. Ceux qui avoient acheté, n'eussent été obligez qu'à se pourvoir des additions, & ils eussent trouvé plus suportable l'incommodité des deux alphabets, que celle de paier deux fois une même chose. J'aurois pris cet expedient, si j'avois cru que les additions seroient aussi grandes qu'elles l'ont été; mais lors que l'on commença cette seconde édition, je me figurois qu'elles ne pourroient monter qu'à un petit nombre de feuilles, & que ce ne seroit point la peine de les publier à part. Les choses ont changé de face pendant le cours de l'impression, mais l'occasion de se servir de ce milieu étoit perduë quand on a pu croire que les additions pourroient composer un tome. On y prendroit mieux garde si cette seconde édition avoit des suites; car en ce cas-là on prendroit de telles mesures que chacun pourroit acheter separément ce qui seroit ajoûté.

Si cette excuse ne sufit pas, en voici une autre. Le public doit être si accoutumé aux frequentes éditions des Dictionaires corrigées & augmentées

tées chaque fois, qu'il ne seroit pas raisonnable de se fâcher que j'aie suivi un usage que tant d'exemples autorisent. J'en pourrois citer beaucoup, mais je me contente d'alleguer le Dictionaire de Moreri, dont il s'est fait neuf éditions en 25. ans, toûjours avec de nouvelles additions & corrections. La neuviéme sera sans doute suivie de plusieurs autres sur le même pied, tant en † France qu'en Hollande. Je ne demanderois point que l'on m'excusât si j'étois coupable de tant de rechutes, mais il me semble que l'on me doit tenir pour justifié sur cette premiere fois, & principalement puis que je n'ai pas dessein de reïterer cette conduite.

*Disons quelque chose de cette seconde édition. Elle n'est pas augmentée de la moitié, mais il ne s'en faut guere; & si elle n'est pas exempte des fautes de la premiere autant qu'il l'auroit falu, & que je le souhaitois, elle est pourtant beaucoup moins defectueuse. La revision m'a fait trouver dans la premiere édition plusieurs meprises qui venoient de la negligence des imprimeurs. On y a remedié, comme aussi à plusieurs autres dont le plus grand nombre venoit des auteurs que j'avois citez, & que je n'avois pas pu rectifier à cause que les livres necessaires pour cela n'étoient pas en ma puissance. Il y a quelques fautes que je n'eusse pas corrigées, si on ne m'en eût averti. On discernera facilement celles-là, car j'ai été soigneux d'indiquer * les sources des avis, ou des éclaircissemens, ou des suplémens qui m'ont été communiquez. Après tout je ne suis pas sans beaucoup de crainte, qu'il ne soit resté plus de fautes que je n'en ai reparé; c'est le sort des Dictionaires de ne marcher vers la perfection que fort lentement, & qu'à diverses reprises. Il leur manque une infinité de choses la premiere fois qu'ils se montrent, le tems les leur donne peu-à-peu. Quoi qu'il en soit, j'ai été si mecontent de ma premiere édition en la faisant repasser sous l'examen, que je la desavouë, & l'abandonne ‡, & que je n'en veux plus être responsable qu'à l'égard des choses que j'en ai fait rimprimer; & j'atens de l'équité des lecteurs, que s'ils veulent me reprendre, ils s'assûreront avant que d'en venir-là, si l'endroit qu'ils croiront fautif se trouve dans la seconde édition. Je les prie aussi très-instamment de s'assûrer, si cet endroit-là est corrigé dans l'Errata, ou dans les additions que j'ai mises à la fin de chacun de ces trois volumes.*

Il y a une sorte de corrections que j'ai faites comme d'office, & en consequence d'un engagement dont le public ⊥ fut informé. Je m'y suis conduit avec tout le soin possible, & avec une très-forte intention de satisfaire les mecontens. J'ai retranché pour cet effet tout ce que l'article de David pouvoit contenir de desagreable. C'est la plus grande supression qui ait été necessaire; les autres ne sont pas considerables ni quant à leur nombre, ni quant à leur étenduë. On a pu remedier à tout aux depens de quelques mots ou de quelques lignes, & principalement par le moien de quatre éclaircissemens qui sont à la fin de cet ouvrage.

Je ne dirai presque rien des additions, je ne veux prevenir personne, chacun en jugera comme il l'entendra; mais je ne veux pas dissimuler, que la peine qu'elles m'ont causée ne m'a point permis de corriger les articles de la premiere édition avec toute la severité, & avec toute la diligence que j'aurois voulu y aporter. Il est bien malaisé que pendant que les imprimeurs travaillent sans discontinuation, l'auteur sufise à ces trois choses, à faire la revision de deux gros volumes in folio, *à les augmenter de plus d'un tiers, & à corriger les épreuves.*

Il y a telle addition qui amene du derangement sur plusieurs endroits, qu'il

† *Les nouvelles literaires de Paris aprenent que Mr. Gautier travaille à une nouvelle édition du Moreri, & cela non seulement pour l'augmenter & le corriger, mais aussi pour le refondre. Il est bien capable d'y reussir. C'est lui qui a donné l'édition de Paris 1699.*

* *Soit en general, soit en nommant les gens, soit en mettant des etoiles ou des points à la place de leur nom, quand j'ai sçu ou cru qu'ils ne vouloient pas être nommez. Il y a très-peu d'exceptions à ceci.*

‡ *Ceci se doit entendre principalement des exemplaires qui furent rimprimez, & dont je ne revis pas les épreuves. Les imprimeurs y ont fait de grosses fautes, comme j'en avertis le public à la fin de mes* reflexions sur un imprimé qui a pour titre Jugement &c. *On pourra discerner ces exemplaires si l'on prend garde qu'ils contiennent sur la derniere page du 1. volume un suplément d'errata.*

⊥ *Dans une lettre*

touchant ce qui s'est passé dans le Consistoire de l'Eglise Wallonne de Rotterdam au sujet du Dictionaire Critique.

qu'il faut retoucher & rajuster si l'on ne veut pas se contredire, ou debiter du galimatias. Pour bien corriger un Dictionaire, il faudroit se faire une loi de ne le pas augmenter; car il en va de ces ouvrages comme des villes ou des fruits. On ne donne guere à une ville une belle symmetrie lors qu'on s'attache beaucoup plus à l'agrandir, qu'à reparer les vieilles maisons. Un tel agrandissement sert plutôt à faire paroître les disproportions & les irregularitez, qu'à les ôter. Et pour ce qui est des fruits, on sait bien qu'ils ne meurissent que quand ils cessent de recevoir de nouveaux sucs. Mais voilà le sort ordinaire des ouvrages de compilation. Quand on les rimprime on songe plus à y joindre de nouvelles choses, qu'à mettre les vieilles en meilleur état. On est degoûté des vieilles que l'on a reluës tant de fois, & l'on trouve dans les autres un attrait de nouveauté qui s'empare de toute l'attention de l'auteur. Cela produit un mauvais effet, la plupart des vieilles fautes demeurent, & l'on en ajoûte de nouvelles.

Moiens de discerner ce qu'il y a de nouveau dans cette édition.

J'ai cru qu'on seroit bien aise de discerner dans cette édition ce que j'y ai ajoûté, & j'ai fait ensorte qu'on le pût facilement. Voici à quelles marques.

Les articles † nouveaux ont cette figure ☞ à côté de la premiere ligne.

† Il y en peut avoir quelques-uns où on l'a omise, mais la table alphabetique des articles repare ces omissions.

Les additions au texte des vieux articles commencent par un alinea.

Toutes les remarques du commentaire qui se raportent à cet alinea sont nouvelles.

Celles où l'on met au commencement la lettre Greque Δ avec une lettre majuscule de l'alphabet ordinaire, le sont aussi.

*Les additions aux vieilles remarques commencent par un alinea dont le premier mot est en lettres majuscules. Elles s'étendent presque toûjours jusques au commencement de la remarque suivante; si elles ne s'étendent pas jusques-là, elles finissent par un mot * qui est en gros caracteres.*

** Vous en avez un exemple à la 2. colonne de la page 2371.*

Il y a quelques additions jointes au corps des articles sans être alinea. On les conoîtra presque toutes par la parenthese qui y est inserée, & qui contient la lettre Greque Δ avec une lettre majuscule de l'alphabet ordinaire. Cela veut dire que le plus souvent elles sont le texte d'une nouvelle remarque.

Les additions que l'on ne peut discerner par aucun de ces caracteres ne sont pas considerables.

Plusieurs personnes m'aiant conseillé de ne pas laisser perir le projet que je publiai l'an 1692. à la tête de quelques essais de ce Dictionaire, je l'ai fait rimprimer à la fin des Dissertations du dernier volume.

Il y a certaines choses dont j'ai dit en divers endroits, que j'en avertissois une fois pour toutes. Le hazard peut faire que jamais les lecteurs ne tombent sur ces endroits-là, les livres tels que celui-ci n'étant pas de ceux que l'on lit de suite & d'un bout à l'autre. L'on m'a donc conseillé d'indiquer ici les lieux où j'ai donné quelques avertissemens generaux. Je croi qu'il sufira de marquer la page 228. au texte: la 333. à la 2. colonne: la 499. & la 552. au texte: la 779. & la 811. à la 2. colonne: la 1343. à la 1. colonne: la 1371. à la 2. colonne: la 1474. & la 1996. au texte: & la 2507. à la 2. colonne.

Observations touchant la table des matieres.

Bien des gens m'ont recommandé de mettre de bonnes tables à la fin du livre. Je tombe d'accord qu'il n'y a guere d'ouvrages où elles soient plus necessaires que dans celui-ci. J'avois formé d'assez bons plans, & peut-être pourrois-je dire, qu'il y a peu de personnes plus propres à les executer que ceux qui ont travaillé long tems à de vastes compilations; car s'ils ont voulu veri-

*verifier * les passages, ils ont été obligez d'aller aux tables des matieres à tout moment, ils y ont été trompez mille & mille fois, ils en ont donc connu les defauts, & ils ont apris ce qu'il faut faire pour les éviter : peut-être donc que j'aurois pu composer une bonne table ; mais je n'ai eu ni le tems, ni la patience necessaire à un travail si penible, & si ennuieux. Je n'ai pas même trouvé à-propos que la personne dont on s'est servi, & qui eût pu executer fort exactement tous les plans qu'on lui eût marquez, s'engageât dans tout le detail que quelques lecteurs demandent. Ils voudroient une table particuliere des auteurs citez, censurez, ou corrigez, & ainsi de vent autres choses. J'ai consideré que de telles tables seroient si longues qu'elles rebuteroient beaucoup de gens. Je sai par ma propre experience, & par celle de plusieurs autres, que les articles d'une table chargez d'une demie page de chifres ne servent presque à personne ; car où sont les gens qui pour chercher un passage, veuillent se donner la peine d'en consulter vint ? Dans une table de Mr. de Saumaise † l'article de* Plinius *contient plus de trois colonnes de chifres, celui de* Strabo *en contient deux, celui de* Theophrastus *près de trois. A quoi peut servir cela à un lecteur ? Sera-t-il assez stupide pour emploier toute une journée à tenter fortune sur cette incroiable quantité de pages citées ? Le remede à cela seroit de marquer que l'on cite Pline pour telle & pour telle chose ; mais si vous ne faites pas une nouvelle distribution alphabetique, la vuë de deux ou trois pages occupées par un seul nom rebutera tout le monde. Or cette distribution alphabetique de ce qui concerne chaque auteur que l'on a cité, est un travail de galerien. Et puis ne sait-on pas que de cent lecteurs, il s'en trouve à peine quatre qui se soucient que l'indice des matieres soit bon ? La plupart des gens ne le consultent jamais ; on prendroit donc une peine horriblement fatigante, & qui ne seroit utile qu'à peu de personnes. C'est sur ces raisons, & sur plusieurs autres que j'ai cru qu'il sufisoit de donner la table que l'on verra à la fin du livre, & d'en faire seulement une autre qui ne contient que le catalogue des articles. Vous remarquerez s'il vous plaît, que la table des matieres ne contient point le nom de tous les auteurs que j'ai citez ; & que lors qu'elle le contient, elle ne marque pas tous les endroits où je les cite. Ce seroit donc se tromper que de raisonner ainsi ; un tel auteur ne paroit pas dans la table, ou n'y paroit que trois fois, donc il n'a pas été cité, ou il ne l'a été que trois fois.*

** C'est ce que j'ai fais autant que j'ai pu, & toutes les fois que j'ai eu assez de livres.*

† Salmasius in indice auctorum citatorum in exercitationibus Plinianis.

La principale raison qui m'a fait resoudre à ne point donner à executer tous les plans de table que j'avois en tête, est qu'il m'a semblé qu'un mot d'avis pouvoit supléer tous les defauts. Il n'y a qu'à conseiller une chose au petit nombre de lecteurs qui se sert de cette partie d'un livre.

Quand ils liront quelque endroit qui leur paroîtra meriter d'être retenu, ou retrouvé au besoin, ils n'auront qu'à voir s'il est marqué dans la table ; & s'il ne s'y trouve point, ils n'auront qu'à le marquer eux-mêmes à la marge de la table, sous le mot qui leur paroîtra le plus commode, ou sur un papier à part. C'est la methode dont se servent ceux qui trouvent defectueuses les tables des livres, & qui ont dessein de prevenir le dommage qu'elles leur pourroient causer.

Aiant reçu trop tard les memoires pour l'article de la ville d'Etampes, & pour celui de Fevret, & pour la Maison Minutoli qui a donné des Cardinaux, & plusieurs personnes illustres de tous états, je n'ai pu les emploier. J'ai reçu aussi trop tard un article tout dressé, & parfaitement bien dressé. C'est celui de Raoul Archevêque de Bourges, fils de Raoul Comte Seigneur

de

de Turenne. Il n'eût pas été à-propos, ce me semble, de placer tous ces articles dans les addenda qui sont à la fin de chaque volume.

Très-peu de gens lisent ces sortes d'addenda, & personne ne trouve bon qu'ils remplissent bien des pages. Je suis si persuadé qu'on ne les consulte guere, que je prie ici tout de nouveau mes lecteurs, de ne me condamner sur rien avant que d'avoir examiné mes addenda, où je rectifie plusieurs choses. Je les prie aussi d'y consulter nommément l'addition des articles † Brun & Budé, dans laquelle je parle de l'ancienne noblesse de ces deux familles; celle de l'article Fontevraud, & de l'article * Leon X. & l'article Versoris que je donne tout entier dans les addenda du dernier volume.

Je n'ai rien à repondre à ceux qui se plaignent de ce que mon ouvrage ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur goût. C'est le destin inevitable des écrits miscellanées. Chaque lecteur y trouve trop de ceci, trop peu de cela. Ceux qui aiment les genealogies n'y en trouvent pas assez: ceux qui ne les aiment pas y en trouvent trop. Ceux qui se plaisent aux raisonnemens philosophiques, y en voudroient davantage; ceux qui ne les aiment pas, y en voudroient beaucoup moins. Les uns voudroient que je n'eusse pas donné l'article de tant de Ministres, d'autres s'étonnent que j'en aie tant oublié. Je les prie tous de se souvenir ‡ d'un bon mot de Pline, pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres. Je cite sur cela un beau passage de Scioppius β.

Que si j'ai parlé d'une certaine famille plutôt que d'une autre qui n'étoit pas moins considerable, ou qui l'étoit encore plus, je l'ai fait sans acception de personnes. Ma seule regle a été que j'avois des materiaux pour les unes, & non pour les autres.

Je dois une reponse particuliere à ceux qui ont trouvé à redire que j'aie parlé de si peu de grans guerriers. Deux causes m'ont reduit à cette grande secheresse. L'une est, comme j'en ai averti γ suffisamment, que j'ai évité de me rencontrer avec les autres Dictionaires, tant à l'égard des éditions deja faites, qu'à l'égard des éditions à venir. La plupart des generaux d'armée anciens & modernes se trouvent dans le Moreri; on y trouve sur tout les Connetables, les Amiraux, & les Marechaux de France, &c. Ces articles ne coutoient que la peine de copier le Pere Anselme. Je me suis persuadé que tous les fameux guerriers Septentrionaux & Allemans paroîtroient avec beaucoup de detail dans le Dictionaire de Mr. Chappuzeau. Je n'ai donc point cru qu'il falût que je me tournasse de ce côté-là. Mais voici une autre raison encore plus forte. Je ne me suis point vu en état de donner l'article des hommes de guerre tel que je l'aurois voulu. Le travail du Pere Anselme est bon & utile, & a demandé une patience & des recherches incroiables, mais il ne peut point satisfaire la curiosité des lecteurs. Ce n'est presque rien que de savoir qu'une telle année un general prit, ou secourut une ville, qu'il gagna une bataille, &c. On souhaite outre cela de savoir quel étoit son caractere; s'il excelloit en courage, comme Marcellus, ou en prudence comme Fabius le cunctateur; s'il étoit plus propre à conquerir qu'à conserver; si par trop de feu il s'éblouissoit un jour de bataille, ou s'il demeuroit tranquille dans le plus fort du peril; par quels coups de tête il gagna une bataille qui étoit deja presque perduë; par quelle faute il fut vaincu en une telle occasion. On souhaite encore de savoir si en effet il remporta la victoire, comme l'assûrent les écrivains de son parti; ou s'il la perdit comme l'assûrent les écrivains du parti contraire. Ces disputes-là ⟂ sont innombrables. Je me croirois obligé de les discuter, & de mettre en paral-

† Le Plenipotentiaire d'Espagne à la paix de Munster.

* J'y donne deux lettres de ce Pape qui n'avoient jamais été imprimées, & qui sont bien curieuses.

‡ Conferez ce que infra pag. 2483. col. 2.

β Unde Seneca: non est, quod mireris, ex eadem materia suis quemque studiis apta colligere. In eodem prato bos herbam quærit, canis leporem, ciconia lacertum. Cum Ciceronis libros de republica prehendit hinc philologus aliquis, hinc grammaticus, hinc philosophiæ deditus, alius aliò suam curam mittit. Et Plinius cum dixisset multos esse, quos ea quibus nos capimur & ducimur; partim ut inepta, partim ut molestissima offendant: Demus, inquit, alienis oblectationibus veniam ut nostris impetremus. Scioppius; elem. philos. Stoicæ moralis cap. 152. fol. 147.

γ Dans la preface de la 1. édition.

⟂ L'origine bien souvent en est

que par des raisons de politique on se sert du nom de victoire dans les premieres relations d'un combat qui se vendent au milieu des ruës. Ce titre qui ne devroit être que passager devient primordial. C'est comme un nom de batême qu'on porte toûjours. Conferez ce qui est dit ci-dessous pag. 3103. 3105.

parallêle les relations des deux partis, afin qu'en établissant pour principe les faits dont elles conviennent, soit à l'égard du combat, soit à l'égard de ses suites, on pût parvenir par la voie des consequences à quelque sorte de certitude.

Par exemple si je parlois du Marechal de Luxembourg, je voudrois marquer le caractere qui le distinguoit des autres guerriers, & donner quelque detail sur les occasions où il fit paroître ce en quoi il excelloit, & ce en quoi ses talens étoient d'un ordre inferieur. J'éviterois les pechez de commission & d'omission que je trouve sur son chapitre dans le Dictionaire de Moreri. Je ne dirois pas qu'il defit les armées *de Hollande* pres de Bodegrave *l'an* 1672. *qu'il prit Bodegrave* † *l'an* 1673. *qu'il fit lever le siege de Charleroi l'an* 1674. *Car le premier de ces trois faits* * *est une hyperbole inexcusable, & les deux autres sont absolument chimeriques. Je ne dirois pas qu'en* 1673. il passa au travers de l'armée ennemie au nombre de soixante & dix mille hommes, quoi qu'il n'en eût que vingt mille. *C'est une hyperbole qu'on ne pardonneroit point aux poëtes. Je ne dirois pas qu'en* 1678. il batit l'armée des Hollandois à S. Denys proche de Mons, *mais j'examinerois le problême du gain de cette bataille. Je ne dirois pas qu'en* 1692. *il* prit *à Steinkerke* le canon, le bagage *&c. des ennemis, car c'est un fait manifestement refuté par la propre relation qu'il fit lui-même de ce combat, & qui fut imprimée en France tout aussi-tôt. Je n'omettrois point la rebellion où il s'obstina depuis l'an* 1649. *jusqu'à la paix des Pyrenées. Je n'omettrois point sa campagne* ‡ de *Philisbourg sous pretexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrois point sa prison de la Bastille, & je tâcherois de percer le voile épais sous lequel on tient couvertes les procedures de la Chambre de l'Arcenal contre lui. Cela est d'autant plus à-propos pour l'honneur de sa memoire, qu'il a couru d'étranges bruits, & bien ridicules touchant son procés. J'examinerois ce que tant de gens s'imaginent, sans beaucoup de raison peut-être, qu'il auroit rendu de plus grans services à la France pendant ses dernieres campagnes, s'il n'eût preferé au bien public ses interêts particuliers qui étoient de faire durer la guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres trop limitez. Ces gens-là pretendent qu'il n'étoit à la tête de l'armée, que comme les Legats du Pape à la tête du Concile de Trente, c'est-à-dire, qu'il faloit qu'il attendît par la poste un renouvellement continuel d'inspiration. Enfin je tâcherois de trouver le veritable milieu quant à ses mœurs, entre son oraison funebre, & certains* ⸸ *écrits qui ont été imprimez.*

† *Notez que Bodegrave n'est qu'un village.*

* *Conferez l'article Bodegrave.*

‡ *En 1676.*

⸸ *On ne parle pas de tous, car la plupart sont des satires si fades, si impertinentes & si manifestement suspectes de calomnie, qu'on ne doit y avoir aucun égard.*

Il n'y a personne qui ne voie qu'étant hors d'état de remplir un plan de cette nature, je suis fort excusable de n'entamer point de tels articles.

J'ai oublié dans la Preface de la premiere édition l'une des causes qui me portent à citer de longs passages Latins; c'est qu'il y a bien des gens qui lisent mon livre sans avoir qu'une petite conoissance du François, mais le Latin leur est bien conu, & ainsi par le secours de la citation ils peuvent entendre parfaitement ce que je veux dire.

Ceux qui se donneront la peine de jetter les yeux sur les marges de ce Dictionaire, sont priez de se souvenir que les citations que j'ai fait marquer par un chifre, sont celles que j'ai trouvées dans les auteurs dont je raporte des passages. Ce n'est point à moi à repondre de celles-là.

Le 7. de Decembre 1701.

LISTE

LISTE ALPHABETIQUE

Des articles de ce Dictionaire.

Ceux qui sont marquez d'une étoile ont été ajoûtez à cette seconde édition.

Quand un article n'a pas été donné au lieu où on le place, on ajoûte le mot sous lequel on l'a donné, Par exemple, on met *Ablancourt*, *sous Perrot*.

On range ici les articles comme ils sont dans le Dictionaire où quelques-uns n'ont pas été mis à leur place. *Anabaptistes* devoit être après *Amphitryon*, & il eut falu mettre *Sainctes* après *Saducéens*.

Bote-

Her-

Hermeſianax.
Hermias.
* Herold (Baſile Jean).
Herwart (Jean George).
Heshuſius (Tilemannus).
* Hierocles.
* Hierocles.
Hierocles.
* Hierocles.
* Hieron I.
* Hieron II.
* Hieron.
Hierophile.
Hildebert.
Hilten (Jean).
Hyperius (André Gerard).
Hipparchia.
Hipparque.
Hipponax.
Hypſipyle.
Hobbes (Thomas).
Hochſtrat (Jaques).
Hoe (Matthias).
Hoelzin (Jeremie).
Hoeſchelius (David).
Hoffman (Daniel).
Hofman (Melchior).
Hongrie (Marie, Reine de).
Hongrie (Iſabelle, Reine de).
Honoria.
Honorius.
Hoornbeek (Jean).
* Horace (Publius).
Hortenſia.
Hortenſia.
Hortenſius.
Hortenſius (Quintus).
Hortenſius (Quintus).
Hortenſius (Jean).
Hortenſius (Lambert).
Hortenſius (Martin).
Hoſius (Staniſlas).
Hoſpinien (Rodolphe).
* Hoſpital (Michel de l').
* Hoſpital (François de l').
Hotman (François).
Hottinger (Jean Henri).
Huybert (Pierre de).
Hunnius (Ægidius).
Hutten (Ulric de).
Hutterus (Leonard).

I.

* JAccetius (François Catanée).
Janſenius (Corneille).
* Japon.
* Jarchi, ou Jarhi (Salomon).
* Jardins (Marie Catherine des).
Jarrige (Pierre).
Javerſac (N.).
St. Jean, l'Evangeliſte.
Jeanne, *ſous Naples*.
* Jeniſchius (Paul).
Ignace, *ſous Loyola*.
Illyricus (Matthias Flacius).
Inchofer (Melchior).
* Innocent VIII.
Innocent XI.
Joachim.
Job.
Jodelle (Etienne).
* Jonas, le Prophete.
Jonas (Arngrimus).
Joubert (Laurent).
Jove (Paul).
* Jovien.
* Ipres.
Irnerius.
* Iſacites.
Iſiciens.
* Italica.
Juba.
* Judex (Matthieu).
Judith.
Jules II.
Jules III.
Julie.
Julis.
* Junctin (François).
Jungerman (Godefroi).
Jungerman (Louis).
Junius (Hadrien).
Junius (François).
Junius (François).
Junon.
Jupiter.
* Juſtiniani (Auguſtin).

K.

KEckerman (Barthelemi).
Keller (Jaques).
Kepler (Jean).
Kermaticns.
Kilianus (Corneille).
* Kircher (Jean).
Kirchman (Jean).
Kyriander (Guillaume).
Kirſtenius (Pierre).
Knot (Edoüard).
Knox (Jean).
Knuzen (Mathias).
Konig (George Matthias).
* Koornhert (Theodore).
Kornmannus (Henri).
* Kortholt (Chriſtien).
Kotterus (Chriſtophle).
Krantz (Albert).
Kuchlin (Jean).
Kuhlman (Quirinus).

L.

LAbe (Loyſe).
Laberius (Decimus).
Lalourlote (Claude).
* Lacyde.
* Laciſius (Paul).
Laïs.
Lambecius (Pierre).
Lambert.
Lamech.
Lamech.
Lamia.
Lamia.
Lamie.
Lamie.
Lamponiano (Jean André).
* Lancelot (Claude).
* Landa (Catherine).
Lando (Hortenſio).
Langius (Paul).
Langius (Joſeph).
Langle (Jean Maximilien de).
Languet (Hubert).
Lansbergius (Philippe).
* Larroque (Matthieu de).
* Laſcaris (Conſtantin).
* Laſcaris (Jean).
Latinus (Jean).
* Laudice.
Launoi (Matthieu de).
Launoi (Jean de).
Laurentio (Nicolas).
* Lazzarelli (N.).
Leland (Jean).
* Lemnos.
* Lentulus.
Leon I.
Leon X.
* Leon (Pierre Cieça de).
Leonce.
Leonclavius.
Leonicenus (Nicolas).
* Leonin (Elbert).
Leontium.
Leovitius (Cyprien).
* Leri (Jean de).
* Lesbos.
* Leſcarbot (Marc).
Leſlie.
Leſſeville (Euſtache le Clerc de).
Leucade.
Leucippe.
Lævius.
Leuwentz.
Licinia.
Lycophron.
Lycophron.
Lycoris.
Lycurgue.
Lycurgue.
* Lydiat (Thomas).
Lydius (Martin).
Liebaut (Jean).
* Ligarius (Quintus).
Limeuil (la Demoiſelle de).
* Linacer (Thomas).
Lingelsheim (George Michel).
Lingendes (Claude de).
Lingendes (Jean de).
Lippoman (Aloiſio).
Lipſe (Juſte).
Lyſerus (Polycarpe).
Lyſerus (Jean).
Lizet (Pierre).
* Lyſimachus.
Liſmanin (François).
Liſola (François de).
Loges (la Dame des-).
* Lognac.
Loyer (Pierre le).
Loyola (Ignace de).
Lollius (Marc).
* Longomontan (Chriſtien).
Longvic (Jaqueline de).
Longus.
* Lorme (Philibert de).
* Lorme (N. de).
Lorraine (Charles de).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Pierre).
Lotichius (Chriſtien).
Lotichius (Jean Pierre).
Loudun.
Louïs VII.
* Louïs XI.
Louïs XII.
Louïs XIII.
* Lubbert (Sibrand).
Lubienietzki (Staniſlas).
* Lubin (Eilhard).
Lucilius (Caïus).
* Lucrece, Dame Romaine.
Lucrece, Poete.
Lugo (François de).
Lugo (Jean de).
Lupercales.
Luther (Martin).
Lutorius Priſcus (Caïus).
* Luxembourg.

M.

MAccius (Sebaſtien).
Maccovius, *ſous Makowski*.
Macedo (François).
Macedo (Antoine).
Macedoine (Alexandre le Grand, Roi de).
Machiavel (Nicolas).
Macon.
Macrin (Salmon).
* Macron (Nævius Sertorius).
Maets (Charles de).
Magin (Jean Antoine).
Magius (Jerôme).
Magni (Valerien).
Mahomet.
Mahomet II.
Mahomet Galadin.
* Mayerne (Theodore Turquet).
Maignan (Emanuel).
Maimbourg (Louïs).
Mainus (Jaſon).
Majoragius (Marc Antoine).
Majus (Junianus).
Makowski (Jean).
* Maldonat (Jean).
Maldonat (Jean), Jeſuïte.
Malherbe (François de).
* Mamillaires.
Mamurra.
* Manard (Jean).
Manducus.
Manichéens.
Manto.
Marca (Pierre de).
Marcellin (Ammien).
* Marche (Olivier de la).
Marcionites.

Marests (Jean des).
Marests (Roland des).
Marests (Samuel des).
Margarin (Corneille).
Marguerite, *sous Navarre.*
Mariana (Jean).
* Marie, sœur de Moïse.
Marie, l'Egyptienne.
* Marillac (Charles de).
* Marillac (Louis de).
* Marinella ou Marinelli (Lucrece).
* Marius, surnommé Æquicola.
* Marnix (Philippe de) *sous sainte Aldegonde.*
* Marnix (Jean de).
* Marot (Clement).
* Martellius (Hugolin).
* Martinenghe (Tite Prosper).
Martini (Raymond).
* Marule (Marc).
Marulle.
Marulle (Michel Tarchaniote).
Mascardi (Augustin).
* Matman (Rodolphe).
Mausole.
Mausolée.
* La Mecque.
* Mey (Jean de).
* Meynier (Honorat de).
* Melampus.
* Melanchthon (Philippe).
Memnon.
Menage.
* Mestrezat (Jean).
Metella.
Metellus Celer (Quintus).
Metellus (Lucius).
* Methydre.
* Metrodore.
* Metrodore.
* Meziriac.
Micyllus (Jaques).
* Milletiere.
Milton (Jean).
Myrrha.
* Modrevius (André Fricius)
Moliere, *sous Poquelin.*
Molionides.
Molsa (François Marie).
Molsa (Tarquinia).
Monantheuil (Henri de).
* Monardes (Nicolas).
* Monime.
* Monin (Jean Edoüard du).
* Monserrat Montannes (Michel).
* Monstrelet (Enguerrand de).
Montaigu (Jean de).
Montauban.
* Montecatin (Antoine).
Montgaillard (Bernard de).
* Montmaur (Pierre de).
Montpensier (la Duchesse de).
Moptus.
* Morgues (Matthieu de).
Morin (Jean Baptiste).
Morin (Simon).
* Morison (Robert).
Morlin (Joachim).
Morus (Alexandre).
* Mosyniens, ou Mosynœciens.
Mothe le Vayer, *sous Vayer.*
Motte-aigron.
* Mougne (Roberte).
* Mucie.
Munuza.
* Musculus (Wolfgang).
* Musso (Cornelio).
Mustapha.
Musurus (Marc).

N.

NAnnius (Jean).
Naogeorgus (Thomas).
Naples (Jeanne I. Reine de).
Naples (Jeanne II. Reine de).
Naples (Alfonse I. du nom Roi de).
Narni.
* Navarre (Marguerite de Valois Reine de).
* Navarre (Jeanne d'Albret Reine de).
* Navarre (Marguerite de Valois, Reine de).
Naucratis.
Nausicaa, ou Nausicae.
Nausithous.
* Nazianze (Gregoire de).
Nephes Ogli.
Nestorius.
* Nevers (Jean de Bourgogne Comte de).
Neufgermain (Loüis de).
* Nevizan (Jean).
Nicolle (Pierre).
Nidhard (Jean Everard).
* Nigidius Figulus (Publius).
Nihusius (Barthold).
* Nymphodore.
Noradin.

O.

* OBsequens (Julius).
Ochin (Bernardin).
Octavie.
Octavie.
Oenone.
* Okolski (Simon).
* Olen.
Olympias.
* Oregius (Augustin).
Oricellarius (Bernard).
Origene.
Orobio (Isaac).
Orose (Paul).
Osman.
Ossat (Arnaud d').
Othon III.
Ottoboni (Pierre).
Ovide.

P.

PAcheco (Alvarez).
* Padilla (Marie de).
Padilla (Jean de).
* Padilla (Louise de).
* Pageau (N.).
Pays (René le).
Palearius (Aonius).
Palingenius (Marcel).
Pallavicino (Ferrante).
* Panormita (Antoine).
Paraclet.
Paré (Ambroise).
Pareus (David).
Pareus (Philippe).
Pareus (Daniel).
* Parrhasius (Janus).
Parthenai.
Parthenai.
Parthenai (Anne de).
Parthenai (Catherine de).
Pascal (Blaise).
Pasor (Mathias).
* Paterculus (Caïus Velleius).
Patin (Guy).
* Patrice (Augustin).
Patrice (François).
* Patrice (André).
Pauliciens.
Paulina (Lollia).
Peyrarede (Jean de).
Peyre (Jaques d'Auzoles la).
Peyrere (Isaac la).
Peiresc.
* Pelias.
* Pelias.
Pellisson (Paul).
Penelope.
Peraxylus.
Pereira (Gomezius).
Perez (Joseph).
* Pergame.
* Pergame (Attale Roi de).
Perge.
Periandre.
Peribée.
Pericles.
* Periers (Bonaventure des).
* Perot (Nicolas).
* Perrot (François).
* Perrot (Nicolas) Sieur d'Ablancourt.
Perse (Caius).
Perse, le poëte satirique.
Persona (Christophle).
* Petau (Denys).
* Petit (Jean).
Phaon.
Phaselis.
* Phœbadius.
* Phedre.
* Phedre (Thomas).
* Pheron.
Philetas.
* Philyra.
* Philistus.
* Philla.
Philomele.
* Phlegon.
Phraa (Jean).
* Piasecki (Paul).
Picards.
* Piccolomini (Alexandre).
* Piccolomini (François).
* Pienne (la Demoiselle de).
* Pighius (Albert).
Pylade.
* Pin (Jean du).
Pineau (Severin).
* Pinet (Antoine du).
* Pinsson (François).
* Pinsson (François).
Pyrrhon.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pyrrhus.
Pythagoras.
Pytheas.
* Pythias.
* Pithom.
* Pitiscus.
Plantevit-la-Pause (Jean).
Platine (Barthelemi).
Plotin.
Plotine (Pompeia).
Poitiers (Diane de).
* Polydamus (Valentin).
Polyænus.
* Politien (Ange).
* Politien (Jean Ange).
* Politien (Antoine Laurentin).
* Pomponace (Pierre).
Ponce (Constantin).
* Poncet (Maurice).
Poquelin (Jean Baptiste).
* Porcie.
* Porcius (Marc).
Porsena (Christophle).
Portugal (Alfonse VI. du nom Roi de).
Pozzuolo.
Prat (Antoine du).
Pretextat (Papyre).
* Price (Jean).
* Prideaux (Jean).
* Priezac (Daniel de).
Prynn (Guillaume).
Priolo (Benjamin).
Priscillien.
Prodicus.
Prodicus.
* Prudence.
Psammitichus.
Ptolomée.
Puccius (François).
Puteanus (Erycius).

Q.

QUellenec (Charles de).
* Quetif (Jaques).
Quillet (Claude).
Quinte Curce.
* Quintilien (Marc Fabius).
Quintin (Jean).
Quintus Calaber.
* Quirinus.

R.

S.

T.

V.

Vil-

DICTIO-

DICTIONAIRE HISTORIQUE *ET* CRITIQUE.

A.



ABARIS, (*A*) Scythe de nation, & fils de Seuthus. On en debitoit tant de choses fabuleuses, qu'il semble qu'Herodote même se fit un scrupule de les raporter, & de s'en bien informer. Il se contenta de dire * qu'on disoit, que ce barbare avoit porté une fleche par tout le monde, & ne mangeoit rien. C'est n'avoir pas su la chose par son merveilleux; car ceux qui l'ont sue de ce côté-là, ont pretendu qu'Abaris étoit (*B*) porté sur sa fleche au travers de l'air, comme sur un cheval Pegase; & qu'ainsi les rivieres, les mers, & les lieux inaccessibles aux autres hommes ne lui causoient nul retardement. Cette fleche avoit apartenu à Apollon; & c'étoit aparemment avec celle-là qu'il avoit tué les Cyclopes, fabricateurs de la foudre dont Jupiter s'étoit servi contre le pauvre Esculape †. Apollon après cette tuerie ayant caché son dard sous une montagne au païs des Hyperboréens, le recouvra d'une façon toute merveilleuse; car les vens le lui reporterent dès que Jupiter se fut apaisé envers lui ‡. Ce n'est pas

* *Herod. lib. 4. cap. 36.*

† *Hygin. Astr.* [illegible] *l. 2. c. 15. p. m. 386.*

‡ *Id. ib.*

(*A*) *Scythe de nation.*] C'est Suidas qui lui donne cette qualité, & qui remarque fort distinctement qu'il vint de Scythie en Grece; & qu'avec la fleche dont Apollon lui fit present, il vola de Grece jusques au païs des Scythes Hyperboréens. (*a*) *Τῦτο ὁ μυθολογούμενος οἰστὸς τῦ πετομένου ἀπὸ τῆς Ἑλλάδος μέχρι τῶν ὑπερβορείων Σκυθῶν. Ἐδόθη δὲ αὐτῷ παρὰ τῦ Ἀπόλλωνος. Hujus illa fabulis celebrata sagitta volantis ex Græcia*, (& non pas *ex Scythia*, comme on lit dans la traduction ordinaire) *usque ad Hyperboreos Scythas.* Eusebe (*b*) aussi le fait venir de Scythie en Grece. Si l'article d'Abaris n'étoit pas en desordre dans Suidas, on en pourroit legitimement conclure que l'Auteur y a designé trois sortes de regions; la Scythie, où Abaris étoit né; la Grece, où il alla faire un voiage; & une autre Scythie où il fit aussi un voiage; c'étoit celle des Hyperboréens. On pourroit d'ailleurs en conclure, qu'il ne se servit du vol de sa fleche que dans son second voiage, & par consequent que ce fut en Grece qu'Apollon la lui donna. Toutes ces consequences seroient justes, si l'on avoit à faire à un Ecrivain exact, ou si l'on etoit assûré qu'il a dit les choses telles qu'on les voit aujourd'hui dans ses Ouvrages; & alors il faudroit dire que Suidas a suivi une opinion très-particuliere: car presque tous les Auteurs qui nous parlent d'Abaris assûrent qu'il étoit Hyperboréen (*c*), & que lors qu'il fit le voiage de Grece il etoit parti du païs des Hyperboréens; & s'ils parlent de sa fleche volante, ils ne manquent pas de dire qu'il l'avoit avant que d'aller en Grece.

(*a*) *Suidas, v.* Ἄβαρις.

(*b*) *Euseb. in Chronic. n. 1454.*

(*c*) *Herodot. l. 4. c. 36. Diod. Sicul. l. 3. c. 11. Apollonius, in admir. Hist. sect. 4. Jamblich. in vita Pyth. c. 28. pag. m. 127. & seq. Harpocration, v.* Ἄβαρις. *Scholiastes Aristoph. in Equit. Eusebius n. 1568. &c.*

(*B*) *Etoit porté sur sa fleche au travers de l'air.*] Les paroles de Jamblique expriment cela fort nettement. (*d*) *Οἰστῷ τῷ ἐν Ὑπερβορείοις Ἀπόλλωνος δωρηθέντι αὐτῷ ἐποχούμενος, ποταμούς τε καὶ πελάγη καὶ τὰ ἄβατα διέβαινεν ἀεροβατῶν τρόπον τινά. Cum Apollinis ejus qui ab Hyperboreis colebatur jaculo sibi donato inequitaret, fluvios & maria ac loca inaccessa per aërem quodammodo incedens permeabat.* Monsr. Petit (*e*) en raportant ce qui concerne cette fleche, s'est souvenu de ce qu'on debite ordinairement, que les Sorcieres vont au Sabat à cheval sur un bâton. L'un des Journalistes en faisant l'extrait du livre de Monsr. Petit, n'oublia pas les vers de Villon, où (*f*) un Sorcier est appellé un chevaucheur d'escouvettes. Je raporterai tout le passage, parce qu'il donne lieu à une petite observation. Monsr. Petit (*g*) *nous allegue les ravissemens d'Elie, le transport d'Habacuc, celui de Pythagoras, & le dard qu'Apollon l'Hyperboréen avoit donné a Abaris. C'étoit un dard merveilleux, & fort semblable à ce manche de balai qui sert de cheval aux Sorcieres, à ce qu'on dit, pour s'en aller entre deux airs à l'assemblée Sabbathique.* Avant que la petite observation paroisse, il faut que je raporte ce passage d'un autre (*h*) Journal; Monsr. Petit *raconte apres Jamblichus, l'histoire ou la fable d'Abaris Hyperboréen, à qui Apollon avoit donné le pouvoir de voler dans les airs porté par une fleche, comme nos Sorcieres vont au Sabat à califourchon sur un balai.* Ces paroles sont l'explication de ce texte de Mr. Petit: (*i*) *Auctor est Jamblichus in vita Pythagoræ cap. 28. id munus Abaridi Hyperboreo ab Apolline concessum fuisse, ut per aërem quocunque vellet cursum magico invectus jaculo tendere posset.* Chacun voit que l'epithete *Hyperboreo* se peut raporter ou au mot *Abaridi* qui precede, ou au mot *Apolline* qui suit: la langue Latine est toute pleine de ces équivoques; mais il est sûr par les (*k*) paroles de Jamblique qui sont citées là (*l*) même, que c'est seulement Apollon qui est traité d'Hyperboréen. Ce seroit une chicane tout-à-fait vaine que de critiquer sur cela le Journaliste; puis qu'outre qu'Abaris a pu être chargé de cette épithete, comme on l'a vu dans la premiere remarque, on sait bien que les Auteurs des Journaux sont dispensez de la servitude rigoureuse d'une traduction. Je ne dois pas oublier que la fleche d'Abaris etoit d'or, & qu'elle lui étoit si necessaire pour se conduire, qu'il (*m*) fut obligé d'avouër que sans elle il ne pouvoit pas discerner les chemins qu'il devoit tenir. Pythagore lui arracha cet aveu en lui faisant une petite malice; il lui deroba cette fleche, & il falut alors qu'Abaris, étonné comme un aveugle qui a perdu son bâton, confessât ses necessitez. Cela me fait souvenir de certaines gens qui se vantent de trouver avec leur baguette les chemins perdus. Si tout ce que l'on en dit etoit veritable, je ne croi point que toutes compensations faites, leur bâton fût moins merveilleux que la fleche d'Abaris; car si d'un côté il n'a point la force de les faire voler, il decouvre d'ailleurs non seulement les tresors, les metaux, les bornes des champs, les larrons & les homicides; mais aussi les adulteres de l'un & de l'autre sexe. Un grand (*n*) Philosophe consulté sur une partie de ces faits en 1689. repondit que *rien de cela ne se pouvoit faire, sans le secours de l'action d'une cause intelligente, & que cette cause ne pouvoit être autre que le Demon.* En écrivant ceci, j'aprens que le (*o*) principal de ces devins à la baguette aiant fait l'été (*p*) dernier à Lion des épreuves surprenantes de son art, a été mandé à Paris, & que sur ce grand Theatre il a fait tant de decouvertes, qu'il a obligé bien des gens à dire (*q*) que nous voilà plus en état qu'on n'y fut jamais, de decider par des phenomenes incontestables que les Demons produisent cent choses, pourveu qu'on les y determine

(*d*) *Jamblich. ubi supra, pag. 128.*

(*e*) *Petitus, de Sibylla, l. 2. c. 7. pag. 200.*

(*f*) *Non est le deust en vif brusler, Comme un chevaucheur d'escouvettes.*

(*g*) *Nouvell. de la Repub. des Lett. Octob. 1686. art. 1.*

(*h*) *Bibl. Univers. tom. 2. pag. 132.*

(*i*) *Petit, ubi supra pag. 198.*

(*k*) *Voiez les ci-dessus lettre d.*

(*l*) *A la pag. 199. de Mr. Petit.*

(*m*) *Jamblichus ubi supra pag. 131.*

(*n*) *Le P. Mallebranche dans le Mercure Galant du mois de Janvier 1693.*

(*o*) *Jaques Aymar paisan de St. Veran en Dauphiné.*

(*p*) *En 1692.*

(*q*) *Voiez ci-dessous la remarque G.*

pas une petite affaire que de savoir en quel tems (C) Abaris vivoit : il y a là-dessus une grande variété de sentimens, qui a fait broncher (CΔ) quelques modernes. Il semble qu'il y ait moins de discorde sur l'occasion qui l'engagea à sortir de sa patrie, afin de voiager par le

mine par le jeu de quelques causes occasionnelles, comme est l'aplication d'un certain bâton. Cela pourroit être d'une efficace retroactive en faveur du dard d'Abaris ; car pourquoi n'y auroit-il pas eu anciennement une fleche comme celle-là, s'il se trouve aujourd'hui un bâton qui fasse ce que l'on conte de l'homme de Dauphiné ? Ce seroit une matiere à recherches metaphysiques que cette affectation du bâton ; car l'ancien proverbe *Virgula divina*, nôtre phrase commune *le tour du bâton*, & ce que les joüeurs de gobelets disent à tous coups, *par la vertu de ma petite baguette*, semblent tirer leur origine de l'usage frequent que la tradition commune donne au bâton dans les sortileges. Quelles vertus n'attribuoit-on point anciennement à la verge de Mercure ? Les ailes d'or qu'il mettoit à ses talons n'étoient point tellement le principe de son vol, que sa verge n'y concourût aussi avec une vertu très-puissante ; & il semble même qu'elle lui ait servi de cheval :

Et (a) primum pedibus talaria nectit
Aurea, quæ sublimem alis, sive æquora supra
Seu terram, rapido pariter cum flamine portant.
Tum virgam capit : hac animas ille evocat Orco
Pallentes, alias sub tristia tartara mittit,
Dat somnos, adimitque, & lumina morte resignat.
Illa FRETUS agit ventos, & turbida tranat
Nubila.

Si nous avions le Traité sur la verge de Mercure que Barthius (b) avoit promis, on y verroit assûrement une compilation bien curieuse, & peut-être plus instructive que le Traité du Cynique Antisthenes sur le bâton de Minerve. Cette Deesse avoit aussi son bâton, avec quoi elle faisoit paroitre les gens ou jeunes ou vieux, selon l'exigence (c) des cas. La sorciere (d) Circé faisoit bien plus que tout cela avec le sien ; puis que d'un seul petit coup de sa baguette elle transformoit les hommes en bêtes, & les bêtes en hommes. Erasme (e) qui joint à tous ces exemples la verge avec laquelle Moïse fit tant de choses miraculeuses, devoit remarquer que le Demon, le singe des œuvres de Dieu, a pris son modele là-dessus, pour ériger le bâton en l'une de ses principales causes occasionnelles. Monsr. (f) Huet pretend que ce que les Poëtes ont chanté de la verge de Mercure &c. a son origine dans la verge de Moïse. Notez que le Diable fut bien prompt à imiter, car les Magiciens de Pharao firent par le moien de leurs verges quelques miracles (g) qui ressembloient à ceux du vrai Dieu. N'oublions point les Brachmanes, qui (h) portoient toûjours un anneau & un bâton, ausquels ils attribuoient de grandes vertus. J'en dirai peut-être davantage sous le mot *Rabdomantie*.

(C) *En quel tems Abaris vivoit.*] Son ambassade d'Athenes est placée par quelques-uns sous la 21. Olympiade : par Hippostrate sous la troisiéme : & par Pindare au tems du Roi Cresus (i). Eusebe s'étoit rangé à ce dernier sentiment, puis qu'il avoit situé le voiage d'Abaris, & le commencement du regne de Cresus sous la seconde année de la 54. Olympiade : mais il donna peu après dans une honteuse variation ; car il fit fleurir (k) ce Devin la derniere année de la 82. Olympiade. Monsr. Valois (l) semble preferer à tout autre sentiment celui de Porphyre & de Jamblique, selon lequel Abaris aura vécu l'an 2. de la 54. Olympiade contemporain de Pythagore. On infere cela de ce que Porphyre & Jamblique raportent, que Pythagore montra sa cuisse d'or à Abaris Prêtre d'Apollon l'Hyperboréen. Si les lettres qui courent sous le nom de Phalaris n'étoient pas un Ouvrage fait à plaisir, on devroit être assûré qu'Abaris a vécu en même tems que ce Tyran; mais il n'y a nulle aparence qu'ils se soient jamais écrit les lettres qu'on trouve dans ce recueil. Cependant c'est une raison à alleguer, pour montrer qu'Abaris & Phalaris ont été contemporains ; car il y a quelque sorte de presomption que celui qui a supposé ces lettres à Phalaris a observé la chronologie, afin que ses fictions eussent plus de vraisemblance. Suidas met la tyrannie de Phalaris sous la 52. Olympiade : le sentiment d'Hippostrate pourroit être fortifié par la raison que voici. Suidas (m) observe qu'en la 5. Olympiade, les Atheniens firent pour tous les Grecs les sacrifices qu'on nommoit προηροσίας. Ils se faisoient avant que l'on labourât la terre, & dans la vuë d'obtenir la benediction divine sur la prochaine moisson. Or le Scholiaste d'Aristophane (n) raporte, que quand les Atheniens firent pour tout le monde le sacrifice nommé προηροσία, il y avoit eu une famine, ou même aussi une peste par toute la terre, qui avoit obligé les peuples à recourir à l'oracle ; & que l'oracle avoit repondu que si les Atheniens offroient un tel sacrifice, le mal cesseroit. Ce fut donc alors que tant d'Ambassades furent envoyées à Athenes ; & qu'Abaris y fut envoyé de la part du peuple Hyperboréen. Hippostrate ne se seroit donc gueres éloigné de la verité, en mettant ce voiage d'Abaris sous la 3. Olympiade. Si les conjectures de Scaliger sur un passage de Firmicus Maternus, concernant le *Palladium*, sont bonnes, il y a eu des Auteurs qui ont fait remonter prodigieusement le tems d'Abaris ; il faudroit selon cela qu'il eût vécu long tems avant la prise de Troie. Nous verrons bien-tôt ce que c'est. D'autres l'ont fait redescendre jusques au siecle d'Alexandre le Grand : il est vrai que ce n'est que par un enthousiasme d'Orateur ; à quoi si nous voulions prendre garde, nous nous taillerions trop de besogne. La (o) description que le Sophiste Himerius nous a laissée de l'equipage avec lequel Abaris se presenta aux Atheniens, convient merveilleusement à un barbare : mais il n'étoit Scythe, dit-il, que dans son habit ; sa langue étoit Greque ; & dès qu'il la remuoit, on croioit entendre un discours sorti du milieu de l'Academie, ou du Lycée. Quelle absurdité, Platon & Aristote avoient-ils dejà fondé des Ecoles au tems d'Abaris ? Quelqu'un (p) a voulu concilier ces difficultez, en suposant qu'il y a eu deux Abaris ; mais sa suposition est insuffisante : il en faudroit cinq ou six pour bien reüssir : deux n'ôtent pas les divisions, ce n'est pas la peine.

(CΔ) *Varieté de sentimens qui a fait broncher quelques modernes.*] Vossius (q) prefere à tout autre sentiment l'opinion de ceux qui font fleurir Abaris, entre la 30. & la 38. Olympiade. Ce tems-là, dit-il, (r) est selon Eusebe, celui de la tyrannie de Phalaris ; or Abaris a été contemporain de ce tyran. Il refute par cette hypothese, ceux qui disent qu'Abaris a été disciple de Pythagore, car il observe que Pythagore fleurit l'an 1. de la 60. Olympiade, & mourut vers la fin de la 70. Il remarque qu'un disciple de Pythagore n'a pu écrire des lettres à Phalaris. Enfin il assûre que tous (s) les anciens ont fait Abaris anterieur non seulement à Pythagore, mais aussi à Solon. Il n'y a guere de solidité dans ces remarques de Vossius ; car le même Eusebe qui en est le fondement, a situé Phalaris en un autre lieu, sous l'an 3. de la 53. Olympiade, & le voiage d'Abaris sous l'an 2. de la 54. Vossius devoit prendre garde à cela, & se souvenir que le passage d'Eusebe qu'il ne cite pas, a été preferé par Scaliger (t) à celui qu'il cite. Scaliger se fonde sur ce que le commencement de la tyrannie de Phalaris a été placé par Suidas sous l'Olympiade 52. Outre qu'Orose (v) remarque que Cyrus & ce tyran ont été contemporains. Il est donc visible que les consequences que Vossius a tirées de ce qu'Abaris & Phalaris ont vécu en même tems, ne sont guere bonnes, car Abaris auroit pu écrire à Phalaris après l'Olympiade 52. & voir Pythagore (w) après l'Olympiade 60. Quoi qu'il en soit, on n'a pas dû dire que suivant tous les anciens Solon a vécu après Abaris, car nous savons qu'il donna ses loix aux Atheniens (x) en la 46. Olympiade, & qu'Eusebe (y) met Abaris sous la 82.

Monsr. Moreri s'est mal servi des observations de Vossius. Il trouve de l'opposition entre ceux qui disent qu'Abaris vivoit avant Solon, & ceux qui *disent que c'étoit du tems de Tullus Hostilius, ou d'Ancus Martius Rois des Romains.* Ce ne sont pas deux sentimens differens ; il n'y a point de Chronologue qui voulut se faire un scrupule d'assurer que ces deux Rois ont precedé Solon. Ce passage de Vossius (z), *fuerit igitur* (Phalaris) *temporibus Tulli Hostilii & Anci Martii*, ont trompé Monsr. Moreri. Disons en passant qu'il s'est laissé abuser par ces paroles de Cœlius Rhodiginus, (α) *Hujus* (Abaridis) *& Gregorius Theologus commeminit in Epitaphio ad magnum Basilium.* Il a cru (β) que *Saint Gregoire parle d'Abaris dans un Epitaphe qu'il adresse à Saint Basile le Grand.* Je n'ai rien trouvé touchant Abaris dans les vers de Saint Gregoire de Nazianze sur la mort de Saint Basile. J'esperois d'y rencontrer les 5. ou 6. lignes que le Giraldi (γ) raporte comme tirées *ex Monodia in Divum Basilium* : le mot de *Monodia* est une adresse vers une piece de poesie ; mais ici c'est une adresse trompeuse. Je me suis tourné vers la prose de ce grand Theologien, c'est-à-dire, vers son Oraison funebre de St. Basile, & je n'y ai pas trouvé le quart de la citation du Giraldi. Il y a une erreur particuliere en ce que Monsr. Moreri s'est exprimé comme si cette épitaphe n'eût point été faite pour Saint Basile.

(a) *Virgil. Æn. l. 4. Voiez aussi Homere, Iliad. & Odyss. l. ult. Ovid. Metam. l. 1. au sujet d'Argus. Horace, Od. 10. & 24. l. 1. Stace, Thebaid. l. 1.*

(b) *De virgæ* Mercurialis *potestate & potentia peculiarem tractationem satis mysteriodem damus in superstitionum magno Commentario.* Barthius in Stat. tom. 2. p. 291.

(c) *Homer. Odyss.* N. & Π.

(d) *Ibid.* K.

(e) *Sur le proverbe* Virgula divina, *Chil. 1. Centur. 1. n. 97.*

(f) *Huet. Demonstr. Evang. propos. 4. p. m. 258*

(g) *Voiez le chapitre 7. & 8. de l'Exode.*

(h) *Philostrat. in vita Apoll. l. 3.*

(i) *Apud Harpocration.*

(k) Abaris Hyperboreanus hariolus agnoscitur. *Euseb. Chron. n. 1568.*

(l) *Henr. Valesius Not. in Notas Maussaci in Harpocrat. p. 83.*

(m) *In προηροσίαι.*

(n) *In Equit.*

(o) *Apud Photium, pag. m. 1136.*

(p) *Edward. Simsonius, apud Konig, Bibl. vet. & nova pag. 1.*

(q) *Vossius de Poet. Græcis, cap. 3. p. 16.*

(r) Phalaris tyrannidem exercuit ab Olymp. XXX. (*il faloit dire* XXXI.) an. II. usque ad Olymp. XXXVIII. an. II. teste Eusebio. *Id. ib.*

(s) Antiqui omnes de Abari loquuntur ut non Pythagora modo, sed Solone etiam antiquiori. *Id. ib.*

(t) *Scalig. anim. in Euseb. n. 1452. p. m. 94.*

(v) *Id. ib. n. 1390. p. 84.*

(w) *Notez qu'Abaris selon Jamblique étoit vieux quand il fut instruit par Pythagore.*

(x) *Voiez Scaliger ubi supra n. 1422. p. 86.*

(y) *Voiez la remarque precedente, lettre k.*

(z) *Vossius ubi supra.*

(α) *Cœlius Rhodig. Antiq. Lect. l. 16. c. 22. p. m. 881.*

(β) *Cette faute n'est point dans les éditions de Hollande.*

(γ) *Gyraldus de Poetis, Dial. 3. circa init. p. m. 119.*

le monde. Une grande β peste, dit-on, ravageant toute la terre, on n'eut point d'autre reponse d'Apollon, si ce n'est que les Atheniens feroient des vœux pour toutes les autres nations. Cela fit que divers peuples envoierent des Ambassadeurs à Athenes, & que l'Hyperboréen Abaris fut un de ces Ambassadeurs. Il étoit dejà assez vieux, & comme il s'en retourna en son païs afin de consacrer à Apollon l'Hyperboréen dont il étoit Prêtre, γ l'or qu'il avoit ramassé, on pourroit pretendre qu'une collecte pieuse fut l'un des motifs de son voyage de Grece. Il renouvella pendant ce voyage δ l'alliance des Hyperboréens & des habitans de l'Ile de Delos. Il se méloit de predire l'avenir; & comme il semoit ses propheties par tout où sa vie vagabonde le conduisoit, on auroit pu l'apeller un Oracle (D) ambulatoire. Quelques-uns disent que ce fut lui qui fabriqua (E) le *Palladium*, ce gage fatal de la conservation des villes qui le possedoient, & qu'il le vendit aux Troiens. Il le fit des os d'un ε homme, matiere dont je ne pense pas que les faiseurs de Talismans se servent jamais. On pretend qu'il pouvoit predire les (F) tremblemens de terre, chasser la peste, & apaiser les tempêtes, & qu'il fit des sacrifices dans Lacedemone qui eurent tant d'efficace η, que ce païs-là qui étoit fort exposé à la peste, n'en fut depuis jamais afligé. Il composa beaucoup de livres θ; *l'arrivée d'Apollon au païs des Hyperboréens*; *les noces du fleuve Hebrus*; *une Theogonie*, où il expliquoit la generation des Dieux; *un recueil d'Oracles, & un autre de conjurations*, ou d'exorcismes, ou, si l'on aime mieux, φ de prieres expiatoires. Tous ces Ouvrages étoient en prose, excepté le premier. Ceux qui auroient toute la harangue du Sophiste Himerius, de laquelle Photius nous ξ a conservé un morceau, conoîtroient mieux qu'on ne le peut faire par ce fragment-là, si les grans éloges que ce Sophiste donne à quelqu'un s'adressent à Abaris. Du moins est-il indubitable qu'il * le louë d'avoir parlé bon Grec. D'autres † assûrent que ses manieres aisées & simples, & sa probité le rendirent recommandable à toute la Grece. Je n'ai point trouvé que Callimaque & Lucien parlent de lui, quoi qu'un grand ‡ Critique l'assûre. Si sa fleche avoit eu le don qu'on attribuë à la (G) baguette de Jaques Aymar, il auroit pu faire de grands biens au monde, & ne pas crain-

β *Harpocration in* Ἄβαρις.

γ *Jamblich. in vita Pythag. cap. 19. Voyez Spanheim in Callimach. p. 490.*

δ *Diodor. Sicul. l. 2. cap. 47. p. m. 126.*

ε *Savoir de Pelops.*

η *Jamblich. ubi supra c. 19. p. 93. & cap. 28. pag. 131. Voyez aussi Apollonius ubi supra.*

θ *Suidas in* Ἄβαρις.

φ *Le mot Grec dans Suidas est,* καθαρμούς.

ξ *Phot. Bibl. p. m. 1136.*

* *Voyez la remarque C, vers la fin.*

† *Strabo, lib. 7. pag. 208.*

‡ *Casaubon. in Strabon. l. 7. p. m. 113.*

(D) *Un oracle ambulatoire.*] Clement d'Alexandrie met Abaris entre ceux qui se méloient de predire l'avenir. (a) Προγνώσει δὲ καὶ Πυθαγόρας ὁ μέγας προσανεῖχεν αἰεί, Ἄβαρίς τε ὁ Ὑπερβόρειος. *Præscientiæ autem Pythagoras quoque magnus semper mentem adhibuit, & Abaris Hyperboreus.* Nous avons dejà raporté l'épithete d'*Hariolus*, dont on le regale dans la Chronique d'Eusebe. Un (b) Commentateur de Saint Gregoire de Nazianze a raporté qu'Abaris parcourut toute la Grece, & y rendit des oracles. Apollonius assûre le même fait; & il dit de plus que ces oracles subsistoient encore. (c) Ἔγραψε δὲ καὶ χρησμοὺς ταῖς χώραις περιερχόμενος, οἳ σώζονται μέχρι τοῦ νῦν ὑπάρχοντες. *Scripsit autem & oracula regionibus quas observans lustrabat, quæ ad hoc usque tempus extant.* Le Scholiaste (d) d'Aristophane dit aussi qu'on les avoit de son tems. Abaris n'étoit pas le seul de son metier qui errât ainsi par le monde, & qui semât de toutes parts ses predictions à tour de bras: c'étoit le propre des Devins; & c'est pourquoi Artemidore (e) pretend que lors qu'on songe qu'on devient Prophete, c'est le plus souvent une marque qu'on voyagera, & qu'on se tracassera; car, ajoûte-t-il, les Devins ont accoutumé de mener une vie vagabonde. Ils avoient cela de commun avec les joueurs de gobelets, & avec toutes sortes de Charlatans. Abaris faisoit plus que des predictions; on pretend qu'il bâtissoit des Temples: celui de Proserpine du Salut, Κόρης Σωτείρας, dans Lacedemone (f) fut son ouvrage. Platon (g) en fait un vrai Charlatan, ou plutôt un Enchanteur, qui se méloit de guerir les maladies avec des paroles.

(E) *Qui fabriqua le* Palladium.] On doit cette decouverte au grand Scaliger. Il a corrigé en (h) deux endroits *avarus* par *Abaris*, dans un passage de Julius Firmicus (i) Maternus. Voici le passage ainsi corrigé: *Palladii etiam quid sit numen audite. Simulacrum est ex ossibus Pelopis factum. Hoc Abaris Scytha fecisse perhibetur; jam quale sit considerate quod Scytha barbarus consecravit. Est-ne aliquid apud Scythas humana ratione compositum, & illa effera gens & crudeli atque inhumana semper atrocitate grassata, in constituendis religionibus rectum aliquid potuit invenire? Simulacrum hoc Trojanis Abaris vendidit, stultis hominibus vana promittens.* Scaliger a corrigé deux fautes presque semblables dans un passage du Scholiaste (k) d'Aristophane. Au lieu de βάριν, il fait lire Ἄβαριν; & au lieu de βάριδος, il fait lire Ἀβάριδος; ce qui fait un sens beaucoup plus intelligible. Ὅτε δὴ καὶ Ἄβαριν φασὶ τὸν Ὑπερβόρεον ἐλθόντα θεωρὸν εἰς τὴν Ἑλλάδα Ἀπόλλωνι θητεῦσαι, καὶ οὕτω συγγράψαι τοὺς χρησμοὺς τοὺς νῦν προσαγορευομένους Ἀβάριδος. Le sens est qu'Abaris étant allé dans la Grece pour consulter Apollon, ou pour lui faire des offrandes, s'arrêta à son service, & écrivit les oracles qui portoient encore le nom d'Abaris. Monsieur Valois (l) corrige de son côté un endroit de Proclus (m), où Pythagore est cité ἐν τῷ πρὸς Ἄβαρον λόγῳ; il croit qu'il faut lire Ἄβαριν: ainsi il y auroit eu un Ouvrage de Pythagore (n) adressé à nôtre Abaris. Ce qu'il y a de certain est que Pythagore, si l'on en croit Jamblique (o), expliqua son Traité de la nature, & son livre des Dieux à cet Hyperboréen. Plutarque (p) fait mention d'un livre intitulé *Abaris*, & composé par Heraclide, où l'on voyoit, je pense, toutes les avantures vraies ou romanesques de ce fameux Hyperboréen. Au reste je m'étonne que Scaliger, qui étoit en si bonne humeur de nous decouvrir des fautes, nous ait renvoyez au Giraldi, comme à une source de docte instruction touchant Abaris: car quelque savant que soit le Giraldi, il n'a pas été fort exact (q) sur cet article. Il dit que Valerius Harpocration a parlé des merveilles de la fleche; & qu'au raport d'Herodote elle fit voler Abaris jusques sur les terres des Hyperboréens. Mais il est sûr qu'Harpocration ne parle point de la fleche, & qu'Herodote ne parle point du vol d'Abaris, ni ne designe aucun lieu particulier où cet homme fût allé. Charles Etienne & Moreri ont commis (r) cette derniere faute: elle est plus digne d'excuse que la precipitation qui a poussé le premier à dire que nous avons encore les oracles d'Abaris. C'est avoir copié sans jugement, & sans considerer que depuis le tems qu'on pouvoit parler ainsi, ces oracles ont été perdus. Nous ferons (s) ailleurs une reflexion generale sur les bevuës qui naissent de ce principe.

(F) *Predire les tremblemens de terre.*] Porphyre (t) attribuë cette vertu à Pythagore, comme aussi celle de chasser la peste, & d'arrêter la grêle, de calmer les orages, & de faire cesser les tempêtes sur la mer & sur les fleuves, pour procurer à ses amis un heureux trajet. Il ajoûte qu'Empedocle, Epimenide & Abaris ayant apris cela de Pythagore, le pratiquerent en plusieurs rencontres, πολλαχῇ ἐπιτετελέκασι τοιαῦτα. Un Auteur moderne (v) ayant raporté que *Pherecydes Precepteur de Pythagore* (w), & qu'Anaximandre & Abaris (x) predisoient les tremblemens de terre, fait cette demande assez plaisamment; *N'est-ce point*, dit-il, *qu'à considerer la terre comme un grand animal, ils avoient l'art de lui tâter le pouls, & de reconnoître par là les convulsions qui lui devoient arriver?* Or soit que la fleche d'Abaris fût l'instrument avec lequel il exploitoit tant de merveilles; soit qu'elle n'y contribuât pas, il est sûr que les voyages de cet homme-là pouvoient être d'une grande utilité au genre humain. Voyez la remarque suivante.

(G) *Qu'on attribuë à la baguette* (y) *de Jaques Aymar.*] Jamais chose ne fit plus de bruit, & ne donna occasion à tant de livres. Je viens d'aprendre que ceux qui s'en promettoient tant d'avantages, & tant de

(a) *Stromat. l. 1. p. 334.*

(b) *Nicetas in Orat. 20. Gregor. Nazianz. p. 774.*

(c) *Apollon. admir. Hist. sect. 4.*

(d) *In Equit.*

(e) Φέρει δὲ καὶ ἀποδημίας πολλάκις καὶ κινήσεις τῷ ἰδόντι τὸν ὄνειρον, διὰ τὸ τοὺς μάντεις περινοστεῖν: Portendit sæpe etiam peregrinationes & motus hoc somnium ei qui vidit, propterea quod vates errabundam vitam agunt, *Artemidor. l. 3. c. 21.*

(f) *Pausanias lib. 3. pag. 94. il dit aussi que d'autres en attribuoient la construction à Orphée.*

(g) *Plato in Charm. p. m. 465.*

(h) *Scalig. Not. in Euseb. n. 1454.*

(i) *De errore prof. Relig.*

(k) *In Equit.*

(l) *Valesi not. in notas Mauss. in Harpocr. pag. 83.*

(m) *In Timæum Platon. p. 141.*

(n) *Confer quæ Jamblich. ubi supra cap. 19. pag. 92.*

(o) *Jambl. ib.*

(p) *Plut. quomodo audiendi Poet. init.*

(q) *Voyez la remarque C Δ vers la fin.*

(r) Legatus Athenas veniens ad suos Hyperboreos rediit nihil comedens. *Car. Steph.* Retournant de Grece en Scythie il fit ce long voyage sans manger. *Moreri.*

(s) *Dans la remarque sur l'article* Balbus (Jean) *à la fin.* (t) *In vita Pythag.* (v) *La Mothe le Vayer, tom. 11. p. 127.* (w) *Il cite* Diog. Laert. in Pherecyd. Ciceron 1. de Divin. (x) *Touchant Abaris il cite* Apollonius, surnommé Dyscole, cap. 5. *c'est le même que j'ai cité ci-dessus.* (y) *Voyez ci-dessus la remarque B.*

craindre le reproche d'inutilité * qu'Origene lui a fait. Mais on † vient d'aprendre que le regne de cette baguette (*H*) a été fort court, & qu'il a trouvé son heure fatale à l'hôtel de Condé.

* *Origenes lib. 3. contra Celsum p. m. 129.*

† *On écrit ceci l'an 1693.*

ABARIS, Ville d'Egypte. Voyez l'article PITHOM.

de victoires sur les mecreans, se trouvent bien loin de leur compte. La seule histoire de tout ceci meriteroit un article; & peut-être en toucherons-nous quelque chose sous le mot *Rabdomantie*, ou en quelque autre occasion. Mais quoi qu'il en soit, je ne me dedirai pas de ce que j'avance concernant l'utilité de cette baguette. Entre les mains d'un aussi grand voiageur qu'Abaris, elle eût porté la reformation des moeurs par tout le monde, beaucoup plus efficacement que ne l'ont pu faire tout ce qu'il y a jamais eu de Missionaires & de Predicateurs. Car si un tel homme revenoit au monde, la jalousie, ce fleau de tant de maris, en seroit bien-tôt chassée. Les Italiens & les peuples Orientaux n'auroient que faire de donner des geoliers à leurs femmes, ou d'être eux-mêmes leurs propres Argus. Chacun s'en fieroit à leur bonne foi: on n'auroit qu'à les recommander à la baguette. Et non seulement les hommes se delivreroient d'un soin (*a*) penible, & qui ne sert quelquefois qu'à hâter leur infortune; mais ils se verroient eux-mêmes dans la necessité de garder la foi conjugale, lors qu'ils auroient besoin de cette reputation. La tenue des Grands Jours jetteroit moins de terreur dans l'ame des criminels, que l'arrivée d'un Abaris. Le plus grand nombre des crimes, les pechez les plus dangereux, savoir ceux qui se commettent dans l'esperance que le public n'en saura rien, cesseroient entierement au souvenir de la baguette; & ce seroit alors que l'on pourroit dire:

Tutus (b) bos etenim rura perambulat,
Nutrit rura Ceres, almaque faustitas.
- - - - -
Culpari metuit fides,
Nullis polluitur casta domus stupris.
- - - - -
Laudantur simili prole puerpera.
Culpam pœna premit comes.

(*a*) Pœnæque graves in cœlibe vita, Et gravior cautis custodia vana maritis. *Auson. Edyll.* 15.

(*b*) *Horat. Od.* 5. *l.* 4.

J'avouë qu'il est difficile de comprendre que le Demon, l'ennemi juré du genre humain, ait choisi de telles loix d'engagement avec l'homme; & c'est à quoi ne prennent pas assez garde ceux qui ne sauroient souffrir ni qu'on revoque en doute les vertus de la baguette, ni qu'on les explique mechaniquement.

(*H*) *Le regne de cette baguette a été fort court.*] A peine a-t-il duré dans Paris autant de tems qu'il en a falu pour composer, & pour imprimer un article de ce Dictionaire. Monsr. le Prince de Condé, dont les lumieres ne peuvent être que fatales aux imposteurs & aux credules, veu l'éducation d'où il les a prises, a renversé tous les trophées des partisans de Jaques Aymar. Ce pauvre homme a échoüé d'une maniere si pitoiable dans les essais (*c*) qu'on a voulu faire de ses forces à l'hôtel de Condé, qu'il y a perdu toute sa reputation. Le public a su comment les choses s'y étoient passées; il n'y a plus de lieu à chicaner sur l'incertitude, puis que c'est par l'ordre de ce grand Prince que le monde a été informé de ce detail. Aussi ne se retranche-t-on point dans cet asyle, on tâche seulement de donner quelque raison de ces infortunes de la baguette, comme je le dirai ci-dessous. Ceux qui ont dit que les fauteurs de ces Devins avoient mal choisi leur tems, & que ce n'est pas dans un siecle aussi philosophe que celui-ci qu'il faut produire ces gens-là, ont eu à certains égards quelque sorte de raison: mais tout bien compte ils ne raisonnoient pas juste. Il y a plus de particuliers presentement qu'autrefois qui sont capables de resister au torrent, & de combattre les illusions, je l'avouë; mais à cela près je vous repons que nôtre siecle est aussi dupe que les autres; & après ce que nous avons vu au sujet d'une explication de l'Apocalypse, qu'on ne nous vienne plus dire, *le monde n'est plus grué.* Il l'est autant que jamais; toutes les impostures qui flattent ses passions lui plaisent; il n'a point de honte d'être convaincu qu'on l'avoit trompé; il n'en respecte pas moins le trompeur; il n'en crie pas moins contre la foi de ceux qui n'ont pas été trompez. Voici ce qu'un de nos Nouvellistes vient de nous aprendre en confirmation de cela: „Les (*d*) temoignages d'un grand Prince, „& la lettre d'un des premiers Magistrats du Châtelet „sont de si fortes preuves contre Jaques Aymar, qu'aucun de ceux qui ajoûtent foi aux effets pretendus de „la baguette n'a osé les contredire. Mais ce qui fait „voir le ridicule des esprits credules, c'est qu'il n'y „en a presque aucun qui se soit rendu. Monsr. Vallemont qui vient de publier un Traité *de la Physique* „*occulte de la baguette divinatoire*, pretend expliquer „comment le paisan de Dauphiné a pu se tromper, „dans les épreuves que lui a fait faire Monsr. le Prince, quoi qu'il ait veritablement la vertu & les talens „dont il se vante. Ces sortes de Philosophes, de „même que les Explicateurs de propheties, car ce „sont des gens assez d'une même trempe, sont des „manieres de Visionnaires qui ne veulent jamais avoir „tort; & qui encore que convaincus de la fausseté des „choses qu'ils ont avancées, traittent d'esprits forts „les gens de bon sens qui ne donnent pas dans leurs „chimeres.„

(*c*) *Voyez les Lettres Historiques & le Mercure Politique du mois de Mai* 1693.

(*d*) *Mercure Historique du mois de Mai* 1693. *pag.* 565.

DEPUIS l'impression de ce que je viens de dire, trois ou quatre années s'écoulerent sans que j'entendisse parler de Jaques Aymar. Nos Nouvellistes l'avoient perdu de vuë, & l'avoient abandonné dans sa retraite; mais enfin ils le remirent sur leur theatre au mois d'Avril 1697. & cela pour lui faire joüer un rôle bien divertissant, & qui d'ailleurs pourroit être d'une merveilleuse utilité si le conte qu'ils raportent étoit veritable. *Il y a quelque tems*, disent-ils, (*e*) *que le Prieur des Chartreux de Villeneuve lés Avignon passa par Orange avec* Jaques Aymar, *par le moyen duquel il pretendoit decouvrir quelques bornes perduës. Mais par occasion on l'employa à un autre usage. On avoit exposé depuis trois jours un enfant à la porte du Convent des Capucins, le Recteur de l'Hopital requit Jaques Aymar d'en decouvrir l'auteur. Celui-ci y consentit, se transporta à la porte des Capucins, où l'on avoit raporté l'enfant, & à la vuë d'une foule de peuple il suivit le chemin que le mouvement de sa baguette lui indiquoit, & alla tout droit dans un village du Comtat Venaissin nommé Camaret, & de là dans une metairie qu'il assura être le lieu où l'enfant étoit né. J'oubliois de dire qu'en chemin faisant il rencontra un homme à cheval, & que par le mouvement de sa même baguette il reconut que c'étoit le pere de l'enfant exposé. Le Juge du lieu, ou de son propre mouvement, ou à la sollicitation des personnes interessées, pria Jaques Aymard & ceux qui le faisoient agir, de ne plus faire de recherche, & qu'il feroit reprendre l'enfant, ce qui a été executé.* Je fais trois observations sur ce recit; la premiere qu'il n'est pas certain que ce ne soit pas une fable, car combien y a-t-il de gens qui se divertissent à forger des contes qu'ils font inserer dans les Nouvelles publiques? Ils les envoient à un Auteur sans se nommer, ils choisissent une scene un peu éloignée, & après tout ils savent que peu de gens feront des informations. Ma seconde observation est, que quand même tout ce qu'on raporte dans le Mercure Historique seroit veritable, on ne pourroit pas faire taire les incredules. Jaques Aymar, diroient-ils, savoit la route qu'il faloit prendre, un faux frere parmi ceux qui connoissoient l'intrigue de l'acouchement fut ravi de donner l'allarme, & d'ouvrir un beau champ de causerie. En tout cas il seroit un homme à excepter de la regle, *nul Prophete en son païs.* La honte qu'il essuya dans la capitale du Royaume, cette suite, dis-je, de mauvais succés dont Monsr. (*f*) Buissiere a publié une relation exacte, ne l'eut pas decredité dans sa Province. Je remarque en troisiéme lieu, que cette proprieté de la baguette auroit de très-bons usages dans le monde. Elle dechargeroit le public des fondations qu'il a falu faire pour l'entretien des enfans trouvez, car elle feroit conoitre ceux qui les ont mis au monde, & on les obligeroit à les nourrir. De plus elle augmenteroit la crainte des suites qui est un frein de l'incontinence, sans lequel les desordres de l'impureté seroient beaucoup plus frequens & plus scandaleux. Le sexe feminin plus souvent bridé par cette crainte que l'autre, & quelquefois moins, garderoit mieux le depôt. Choisir à l'écart une petite maison pour y acoucher; y faire venir une Sage-femme les yeux bandez, & par une route detournée; faire porter l'enfant au milieu des ruës pendant les tenebres de la nuit, cela & le reste des precautions seroit inutile en cas que la baguette eût la vertu dont on parle. Elle marqueroit le chemin jusques à la chambre de l'accouchement, mieux qu'un chien ne suit la piste d'un lievre jusques au gîte. Elle mettroit fin à tant de parjures (*g*) qui se commettent par ceux qui ne veulent pas se charger de la nourriture d'un batard, comme la mere les y voudroit obliger en se presentant pour cela sans aucune honte devant les Juges.

(*e*) *Mercure Historique & Politique, mois d'Avril* 1697. *pag.* 440. 441.

(*f*) *Mr. Buissiere Apoticaire de Mr. le Prince de Condé est l'Auteur du livre qui a pour titre*, Lettre à Mr. l'Abbé D. L. sur les veritables effets de la baguette de Jaques Aymar, par P. B. à Paris chez Louis Lucas 1694.

(*g*) *Le conte porte que Jaques Aymar reconut qu'un Cavalier qui passoit étoit le pere de cet enfant exposé.*

ABBEVILLE, en Latin *Abbatisvilla*, capitale du Comté de Ponthieu en Picardie, sur la riviere de Somme, à cinq lieuës de la mer, au Diocese d'Amiens, n'étoit autrefois, comme son nom le temoigne, qu'une maison de campagne qui apartenoit à un Abbé. On croit que cet Abbé étoit Saint Riquier, ou quelqu'un de ses successeurs, qui trouvant cette situation agreable & bien commode, à deux lieuës de son Abbaye de Centule, y fit bâtir β premierement une maison, & puis un chateau, où il y eut un γ Prieuré dependant de l'Abbaye. Hugues Capet en voulant faire une place forte, pour arrêter les courses des nations barbares, l'ôta aux Moines δ, & l'ayant fortifiée la donna à Hugues son gendre, qui prenoit le titre d'*Avoüé*, à cause que le Roi son beau-pere lui avoit commis la protection de l'Eglise de Saint Riquier. Son fils Angelram se contenta de ce titre, jusques à ce ⊥ qu'il eût tué en bataille le Comte de Boulogne, & qu'il se fût marié avec la veuve de ce Comte; car alors il se qualifia Comte de Ponthieu; nom qui est demeuré à ses descendans. Abbeville est devenuë très-considerable dans la suite des tems. Elle est si grande, *qu'à peine se trouvera-t-il dans toute la France dix ou douze villes qui la surpassent, ou qui seulement l'égalent en son circuit.* * Sanson de qui j'emprunte ces paroles, faisoit état en l'année 1636. qu'*elle contenoit 35. ou 40. mille personnes.* C'étoit sa patrie, & il est remarquable qu'en fort peu de tems elle donna trois bons Geographes, lui, Pierre † Du-Val, & le Pere Philippe Briet Jesuite. La riviere de Somme se partage là en divers bras, qui passent au dedans & au dehors de la ville. On n'est point demeuré d'accord de ce que le même Sanson assûre, ‡ qu'Abbeville a été de tout tems la (*A*) capitale du Ponthieu; & que les autres villes du Ponthieu n'ont rien d'ancien (*B*) en comparaison de celle-là. Encore moins lui a-t-on laissé passer la pretention que cette ville s'apelloit (C) autrefois *Britannia*, & qu'elle étoit l'une des plus florissantes de toute la Gaule long tems avant JESUS-CHRIST. Nous dirons

β *Le P. Labbe, Tableaux meth d. de la Geograph. Royale. pag. 322.*
γ *Sirmondus Not. in epist. 36. Alexandri III.*
δ *Hariulfus Centulensis Monachus, in Chronico Monasterii sui, l. 4. c. 12. apud Hadr. Valesium, Notit. Gall. p. 1.*
⊥ *Id. Valesius ibid.*
* *Sanson, Recherche de l'antiquité d'Abbeville, pag. 2.*
† *Fils d'une sœur de Sanson.*
‡ *Ibid. pag. 59. 60.*

(*A*) *A été de tout tems la capitale du Ponthieu.*] Le P. Labbe (*a*) le refute ainsi sur ce point; *Vous n'aviez pas lu, Monsr. Sanson, les titres & Memoires de l'Abbaye de St. Riquier, qui disent que sous Louis le Debonnaire l'an 815. il y avoit dans l'enceinte des murailles de Centule deux mille cinq cens maisons, plusieurs Artisans, quantité de ruës &c. qu'Abbeville est mise au rang des bourgs & villages qui en dependoient.* S'il en faut croire le vers tant chanté dans le pais, *Turribus à centum Centula nomen habet*, les cent tours qui flanquoient les murailles de Centule lui donnerent son nom (*b*).

(*B*) *N'ont rien d'ancien en comparaison.*] „ Cela „ (*c*) est faux, disent ceux de St. Riquier, & qu'avez-„ vous dans Abbeville qui marque quelque ancienne-„ té? puis que vôtre Eglise Collegiale de St. Wultran „ reconoist pour fondateur Guillaume de Taluas, & „ Jean son fils, après l'an onze cens de salut; & que „ le Prieuré de St. Pierre, Ordre de St. Benoist, ne „ fut fondé que quelques années auparavant: car pour „ la paroisse de Nostre-Dame du Chatel cela ne ressent „ encor que le village. „ Quant à Fredegaire, que Sanson avoit cité comme un temoin de l'existence d'Abbeville au tems du Maire Ebroin, on lui repond (*d*) qu'il faut lire au chapitre 96. non pas *atque Abacivo villa evadens aufugit*, mais, *atque à Bacivo villâ evadens aufugit.*

(C) *Que cette ville s'apelloit autrefois* Britannia.] Il fonda ce sentiment sur un passage de Strabon, où il crut trouver, (*e*) *Que les Deputez de Marseille estans devant Scipion, interrogez par lui de ce qu'ils sçavoient de Britannia, Narbo & Corbilo, pas un d'entr'eux n'en sceut rien dire de merite, encor que ce fussent les meilleures villes de toute la Gaule.* Il supose que ce fut l'an 532. de Rome que les Deputez de Marseille firent voir cette ignorance. Sa raison est que celui qui leur faisoit ces questions étoit le même Scipion, qui perdit la premiere bataille qu'Annibal gagna sur les Romains. Il supose que ce Scipion voulant savoir des nouvelles de la marche d'Annibal, navigea jusques à l'embouchure du Rhône, & que ce fut là que les Deputez de Marseille qui le vinrent complimenter ne surent repondre à ses questions. Ceci sera examiné dans l'article de Pytheas. Voyons les autres hypotheses de Sanson. Il remarque I. que la ville de Narbonne a été l'une des plus anciennes, & des plus florissantes villes de la Gaule; & que (*f*) neanmoins elle n'est nommée qu'après celle de *Britannia*, parmi les trois dont Scipion voulut savoir des nouvelles. II. Que le *Belgium* des Commentaires de Jules Cesar *estoit une (g) region entre les Belges*, qui comprenoit le Beauvaisis, l'Amienois, l'Artois, *& peut-estre encore les* Vermanduois & les Senlisiens. III. Que les habitans des côtes de la Grande Bretagne étoient (*h*) sortis du *Belgium*, & qu'ils avoient retenu le nom des citez desquelles ils étoient sortis: c'est Cesar qui nous l'aprend. IV. Que selon le denombrement de Pline (*i*) il faut que les peuples qu'il nomme *Britanni* aient (*k*) habité dans le Ponthieu. V. Que de tous les endroits du *Belgium*, d'où il est passé des peuples en Angleterre, il n'y en a point qui doive venir en ligne de compte autant que celui qui est situé sur la mer, c'est-à-dire, autant que le pais de Ponthieu. Il infere de tout cela, que les (*l*) *Britanni* de Pline sont les principaux du *Belgium* qui aient passé en Angleterre; que d'abord ils y ont gardé leur ancien nom, & qu'ensuite ils l'ont rendu general à tout le pais: & qu'ils ne s'apelloient pas *Britanni*, sans que leur capitale eût le nom de *Britannia*: il faut donc que la capitale du Ponthieu soit cette ancienne *Britannia*, dont Scipion voulut savoir des nouvelles; or Abbeville est la capitale du Ponthieu; elle étoit donc sous le nom de *Britannia* la plus florissante ville des Gaules, dès avant la seconde guerre Punique.

Sans doute il y a de l'érudition & de l'esprit dans cette longue gradation d'hypotheses & de consequences, de la maniere que l'Auteur l'a soutenuë; mais il n'en sauroit resulter qu'un pur Roman, & que des chimeres, puis que le fondement de tout est un passage mal entendu. Voici le fait. Strabon (*m*) raporte que Polybe a mis entre les contes fabuleux de Pytheas, qu'aucun des habitans de Marseille qui avoient eu commerce avec Scipion, n'eût pu lui rien dire de considerable lors qu'il les questionna sur la Bretagne, non plus qu'aucun habitant de Narbonne, ni aucun habitant de Corbilon, les meilleures villes du pais: c'est là le vrai sens du texte Grec (*n*), comme on le peut recueillir non seulement par les regles de la Grammaire, mais aussi par l'humeur du pelerin dont il est ici question. Je parle de Pytheas: cet homme pour mieux faire valoir ses hableries & ses fanfaronneries affectoit de se vanter, qu'il aprenoit à ses lecteurs mille choses qui avoient été ignorées jusqu'à ce tems-là. Il ne faut donc pas douter qu'il n'avançât hardiment, que sa relation de la Bretagne donnoit les premieres connoissances que l'on eût euës de cette Ile, & que pour le prouver il ne se servit de cet argument; c'est que Scipion n'en avoit pu rien aprendre d'aucun des habitans de Marseille, ni des habitans de Narbonne, ni des habitans de Corbilon sur la Loire, quoi que ce fussent les plus florissantes villes de la Gaule. Chacun voit combien Sanson a pris de travers les paroles de l'ancien Geographe, à quoi aparemment cette traduction Latine ne contribua pas peu. *Cujus* (Corbilonis) *mentionem faciens Polybius simul Pythea refert commentum, Massiliensium scilicet qui Scipionem convenerunt nullum quicquam habuisse dignum memoratu quod diceret interrogatum de Britannia, itemque Narbonensium & Corbilonensium, cum hæ tres urbes Galliæ omnium essent optimæ.* On peut aisement croire lors qu'on n'est pas assez attentif, que ces trois meilleures villes de Gaule, dont le traducteur fait mention, s'appellent *Britannia*, *Narbo*, & *Corbilo*. Mais si l'on est attentif, on voit que Βρεττανικὴ se prend là pour l'Ile *Britannia*; c'est ainsi que Strabon (*o*) a de coutume de s'exprimer sans l'addition du mot νῆσος, *insula*.

(*a*) *Labbe, Tabl. method. pag. 320. edit. in 12.*
(*b*) *Id. ibid. pag. 316. 317.*
(*c*) *Id. ibid. pag. 320.*
(*d*) *Ibid. pag. 321.*
(*e*) *Sanson, Recherche de l'Antiquité d'Abbeville pag. 4.*
(*f*) *Pag. 8.*
(*g*) *Pag. 39.*
(*h*) *Pag. 17. 40.*
(*i*) *Lib. 4. cap. 17.*
(*k*) *Pag. 46.*
(*l*) *Cluvier,* German. Ant. l. 2. c. 27. *aime mieux lire* Brianni, *que* Britanni.
(*m*) *Strabo lib. 4. p. m. 131.*
(*n*) Περὶ ἧς εἰρηκὼς Πολύβιος, μνησθεὶς τῶν ὑπὸ Πυθέου μυθολογηθέντων, ὅτι Μασσαλιωτῶν μὲν τῶν συμμιξάντων Σκιπίωνι οὐδεὶς εἶχε λέγειν οὐδὲν μνήμης ἄξιον ἐρωτηθεὶς ὑπὸ τοῦ Σκιπίωνος περὶ τῆς Βρεττανικῆς, οὐδὲ τῶν ἐκ Νάρβωνος, οὐδὲ τῶν ἐκ Κορβιλῶνος, αἵπερ ἦσαν ἄρισται πόλεις τῶν ταύτῃ. *Strabo ib.*
(*o*) *Voyez entre autres endroits lib. 1. pag. 71.*

rons en son lieu les suites de la querelle que le Pere Labbe (D) lui fit là-dessus. Abbeville a de beaux privileges; & comme elle n'a jamais été prise, * on la nomme la Pucelle du païs; & elle se dit en sa devise *semper fidelis*, toûjours fidele. Qui voudra voir amplement tout ce qui concerne cette ville, les privileges de ses Majeurs, les hommes illustres qui y sont nez, ou qui y sont morts † *&c.* doit consulter l'Histoire genealogique des Comtes de Ponthieu, imprimée à Paris chez François Clousier, l'an 1657. *in folio*. L'Auteur n'a marqué son nom que par ces lettres F. J. D. J. M. C. D. mais on decouvre aisément par plusieurs endroits de son Ouvrage, que les deux dernieres signifient ***Carme dechaussé***.

ABBOT ‡ (GEORGE) Archevêque de Cantorberi, (A) & Auteur de plusieurs livres, étoit fils d'un Tondeur de drap, & nâquit à Guildford, dans la Comté de Surrei, l'an 1562. Il fit ses études à Oxford, & y devint en 1597. Principal du College de l'Université. Deux ans après on lui donna le Doienné de Winchester, qu'il garda jusques à ce qu'en l'an 1609. il succeda à Thomas Morton au Doienné de Glocester. Jusques là son élevation n'avoit été ni fort éclatante, ni fort promte; mais dans la suite elle fit de très-grans progrés en fort peu de tems. Il obtint l'Evêché de Lichtfield le 3. de Decembre 1609. l'Evêché de Londres au mois de Fevrier 1610. & l'Archevêché de Cantorberi au mois de Mars suivant ‖. Son érudition, & le talent qu'il avoit de bien prêcher, contribuërent moins à ces grans sauts de sa fortune, que la faveur du Comte de Dunbar dont il avoit été Chapelain. Sa conduite ne plut pas à tout le monde. On trouvoit étrange qu'il eût plus de consideration chez lui pour son Secretaire que pour ses Chapelains, & qu'il fit hors de sa maison plus d'honneur aux gens du monde qu'aux gens d'Eglise. On crut que n'ayant jamais passé par les Benefices subalternes à charge d'ames, je veux dire que n'aiant jamais essuié les difficultez qui se trouvent dans la direction d'une Paroisse, il étoit par là devenu moins propre à user d'indulgence envers les Ministres. La severité qu'il avoit pour eux, & sa connivence sur la propagation des Nonconformistes, étoient deux choses qui faisoient parler contre lui. La derniere a été cause qu'un Auteur moderne a dit, que si Laud avoit succedé à Bancroft, & que le projet de conformité n'eût pas souffert l'interruption qu'il souffrit sous Abbot, il n'y a point de doute qu'on n'eût fait cesser le schisme dans l'Angleterre β. Abbot devint desagreable au Roi Jaques, pour avoir été contraire au dessein que ce Prince avoit formé de marier le Prince de Galles avec l'Infante d'Espagne. Les ennemis de l'Archevêque s'étant aperçus de cela, crurent avoir trouvé une occasion favorable de le perdre, parce qu'ils espererent de surprendre la religion du Roi Jaques, en alleguant la sainteté des anciens Canons. Pour mieux entendre ceci, il faut savoir qu'Abbot avoit tué par megarde le Concierge du parc de Bramzel, qui apartenoit à Mylord Zouch. L'Evêque de Lincoln qui étoit Garde des Sceaux, fit entendre à Mylord Buckingham que l'Archevêque de Cantorberi étoit dechu *ipso facto* de sa dignité, par le meurtre qu'il avoit commis. Il allegua les Loix d'Angleterre, & la severité de l'ancienne discipline; il fit craindre que les Papistes ne tirassent avantage, de ce qu'on laisseroit exercer les fonctions d'Archêveque, & de Primat du Royaume, à un homme qui avoit les mains teintes de sang. En un mot il fit si bien qu'on expedia une commission à quelques Evêques, & à quelques autres Seigneurs pour examiner le fait. L'issuë n'en fut point agreable aux ennemis de George Abbot; car on jugea qu'il n'étoit point devenu irregulier par ce meurtre involontaire. Ceci se passa en 1621. Six ans après il s'éleva contre lui une nouvelle tempête qui le renversa. Il ne s'en faut pas étonner; le γ Favori lui vouloit du mal, & ne pouvoit digerer que de certaines personnes qui lui étoient odieuses fussent trop souvent à la table de l'Archevêque, l'une des meilleures de ce tems-là. Le pretexte dont on se servit fut que ce Prelat refusa son aprobation à un Sermon du Docteur Sibthorp sur l'obeïssance apostolique, encore que le Roi lui eût commandé de l'aprouver. Alors on le suspendit de toutes les fonctions de la Primatie, & on les fit exercer par quelques Prelats, & entre autres par Guillaume Laud, qui depuis fut son successeur δ. Abbot se retira dans le lieu de sa naissance, & puis au chateau de Croyden, où il mourut le 4. d'Août 1633. On voit son tombeau avec divers ornemens, & avec diverses inscriptions dans l'Eglise de Guildford. Il fonda

* *Du-Val dans son Traité de la France pag. 70.*

† *C'est avec raison que j'ai mis un* & cætera, *car ce livre est tout plein de matieres étrangeres: on y trouve le Chevalier Bayard. & plusieurs autres personnes qui n'ont aucune relation au Ponthieu.*

‡ *Il y en a qui disent* Abbat.

‖ *Ex Athenis Oxoniensibus. vol. 1.*

β *Ex Fulleri libro cui titulus,* Worthies of England.

γ *Le Duc de Buckingham.*

δ *Tiré des* Historical Collections *de Jean Rushworth, tome 1. où l'on voit un long Memoire de George Abbot sur les procedures de sa suspension.*

(D) *La querelle que le Pere Labbe lui fit là-dessus.*] Il fit sa declaration de guerre, & son premier acte d'hostilité par ces paroles: *Britanniam Abbavillæus Chalcographus interpretatur* Abbeville, *lepidissimo commento, quod non tam ex Pythea mendaciis, quam ex ignoratione linguæ Græcæ editum malignam in lucem demonstrabimus alias, cum primum singularem illum de Britannia tractatum nancisci & legere datum fuerit.* C'est ainsi qu'il s'exprima dans son *Pharus Galliæ antiqua*, imprimé à Moulins en 1644. Il n'avoit pas lu encore le livre que Sanson avoit publié sur ce sujet à Paris l'an 1636. Il avoit seulement vu le nouveau phenomene *de Britannia*, non pas dans la grande Carte de l'ancienne Gaule, publiée par Sanson l'an 1627. mais dans la petite Carte qui vint après celle-là. Aiant enfin lu ce livre; il en refuta les fondemens en l'année 1646. dans ses Tableaux methodiques de la Geographie Royale; & n'oublia point de remarquer que selon le sens que le Sieur Sanson donnoit au texte de Strabon, il faudroit dire que les habitans de Marseille étoient dans une profonde ignorance par raport à la ville de Narbonne l'an 532. de Rome, quoi qu'il y eût quatre cens ans à-peu-près que Marseille étoit bâtie; & quoi que Narbonne fût une ville très-florissante. Sanson n'avoit pas manqué de sentir la difficulté; & il la para le moins mal qu'il lui fut possible (a). Mais à qui persuaderoit-on qu'à cause que les Marseillois avoient souvent guerre avec leurs voisins, ils n'avoient pas eu le tems de savoir ce que c'étoit que Narbonne? Le passage de Justin (b) que Sanson raporte ne nous aprend-il pas, qu'avant l'an 362. de Rome ils avoient souvent vaincu les Carthaginois, & qu'ils avoient fait alliance avec les peuples d'Espagne? Le P. Labbe ne se trouva pas trop bien de son triomphe; car Sanson fit des sorties sur lui à son tour, qui renverserent presque tout le *Pharus Galliæ antiqua*. Notez qu'à l'égard de son hypothese touchant *Britannia*, il écrivit une replique (c) qui n'a pas été imprimée.

(A) *Et Auteur de plusieurs livres.*] Les principaux sont, *Quæstiones sex Theologicæ totidem prælectionibus disputatæ*, imprimées à Oxford en 1598. *Doctor* (d) *Hills Reasons for Papistry, unmasked*, à Oxford 1604. *Des Sermons sur le Prophete Jonas. L'Histoire du massacre de la Valteline. Une Geographie*, dont la neuviéme édition, qui n'a pas été la derniere, est de l'an 1607. Ces trois derniers Ouvrages sont en Anglois; comme aussi le Traité de la visibilité perpetuelle de la vraie Eglise, imprimé à Londres en 1624. auquel il n'a point mis son nom.

(a) *Sanson ubi supra pag. 76. & suiv.*

(b) *Just. lib. 43. c. 5. 6.*

(c) *Voyez la remarque A de l'article* Pytheas, *à la fin.*

(d) *C'est-à-dire,* Les raisons du Docteur Hill (*c'étoit un homme qui avoit embrassé la Religion Romaine*) pour les Papistes, demasquées.

da un Hôpital bien renté dans cette ville. Il y a un (B) autre George ABBOT, qui a publié en Anglois une Paraphrase sur Job; de courtes notes sur les Pseaumes; *Vindicia Sabbati*, β &c. Il vivoit en 1640.

ABBOT (ROBERT) frere aîné du precedent, naquit γ comme lui à Guildford, & fit comme lui ses études à Oxford dans le College de Bailleul. L'un de ses premiers emplois fut la charge de Lecteur à Worchester; d'où il passa à celle de Ministre de l'Eglise de tous les Saints au même lieu; & peu après à celle de Ministre de la Paroisse de Bingham, dans la Province de Northampton. Tout cela se fit entre l'an 1581. & l'an 1588. Il fut reçu Docteur en Theologie à Oxford l'an 1597. & il devint Chapelain ordinaire du Roi Jaques dès les premieres années de son regne. Il fut fait en 1609. Principal du College de Bailleul. Trois ans après il fut élevé à la charge de Professeur Royal en Theologie dans l'Université d'Oxford. Il choisit pour ses leçons une matiere si agreable au Roi Jaques, & il la traita si profondément & si doctement, qu'on a cru que ce fut la seule cause de sa promotion à l'Evêché de Salisbury. La matiere qu'il choisit fut l'autorité des Rois, laquelle il mit à couvert de toutes les subtiles attaques de Bellarmin & de Suarés. C'est ce qu'on peut voir dans le livre *De suprema potestate regia*, imprimé à Londres en 1619. Il avoit publié lui-même en 1613. un livre Latin, qui ne fut pas moins agreable que ses leçons; ce fut une reponse à l'Apologie que le Jesuite Eudæmon Joannes avoit publiée, pour son confrere Henri Garnet. Il ne jouit pas long tems de sa Prelature; car ayant été sacré le 3. de Decembre 1615. il mourut de la pierre le 2. δ de Mars 1618. Il n'y avoit pas encore deux ans qu'il avoit convolé en secondes nôces; ce qui avoit fort deplu à l'Archevêque de Cantorberi son frere ϕ. On s'est étonné qu'aiant fait paroître son savoir & son merite tant de vive voix que par écrit, reüssissant à tout, à prêcher, à faire des livres & des leçons, à disputer, à soutenir une these, à presider, & developant à merveilles les questions les plus difficiles, il soit monté si tard à la Prelature. On en a donné trois raisons: premierement il n'étoit pas ambitieux; secondement on le soupçonnoit d'être Puritain; enfin ses parens avoient de la peine à consentir que l'Eglise fût ornée des depouilles de l'Academie, & qu'il quittât la qualité de Professeur pour prendre celle d'Evêque *. Cette derniere raison me semble très-fausse. Quoi qu'il en soit, ceux qui ont comparé les deux freres l'un avec l'autre, donnent l'avantage à George en fait de prêcher éloquemment, & à Robert en fait de prêcher savamment. Ils disent que George étoit plus propre aux affaires, & que Robert étoit plus profond Theologien. Ils ajoûtent que la gravité de George étoit accompagnée d'un air severe, & que celle de Robert avoit l'air riant †. Celui-ci passe pour un Calviniste mitigé; car il expliquoit selon l'hypothese des Infralapsaires le dogme de la predestination. Je donne le (C) titre de ses Ouvrages. Il y a eu depuis lui un Robert ABBOT, natif de Cambridge, qui a publié divers livres en Anglois. Il a été Ministre à Londres, après l'avoir été au païs de Kent & ailleurs ‡. Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a coupé cet Auteur en trois: on y parle de trois Robert ABBOT, ausquels on partage les livres qui n'ont été composez que par une seule & même personne.

ABDAS, Evêque dans la Perse au tems de Theodose le Jeune, fut cause par son zêle inconsideré d'une très-horrible persecution qui s'éleva contre les Chretiens. Ils jouïssoient dans la Perse d'une pleine liberté de conscience, lors que cet Evêque s'émancipa de renverser un des Temples où l'on adoroit le feu. Les Mages s'en plaignirent d'abord au (A) Roi, qui fit venir Abdas; & après l'avoir censuré fort doucement, lui ordonna de faire rebâtir ce Temple. Abdas n'en voulut rien faire, quoi que le Prince lui eût declaré qu'en cas de desobeïssance il feroit demolir toutes les Eglises des Chretiens. Il executa cette menace ↓, & abandonna les fideles à la merci de son (B) Clergé; qui n'aiant vu qu'avec douleur la tolerance qu'on leur avoit accordée, se dechaîna contre eux avec beaucoup de furie. Abdas

β *Athenæ Oxonienses, ubi supra.*

γ *En* 1560.

δ *Le Sieur Witte met cette mort à l'onziéme Mars* 1617. *Ce qui l'a trompé, est que les Anglois ne commencent pas l'année comme les autres nations.*

ϕ *Athen. Oxoniens.*

* *Fuller. ubi supra.*

† *Id. ib.*

‡ *Athen. Oxonienses.*

↓ *Ex Theodoreto l.* 5. *Eccles. Hist. c.* 39.

(b) *Theodor. Hist. Eccl. l.* 5. *cap.* 39.

(c) *Socrat. Hist. Eccl. lib.* 7. *cap.* 18.

(d) *Baron. ad ann.* 420.

(B) *Un autre George ABBOT.*] C'est à quoi n'a pas pris garde le Sieur Henninges Witte dans son *Diarium Biographicum*; où il donne à l'Archevêque de Cantorberi les Ouvrages de cet autre George; les Paraphrases sur Job & sur les Pseaumes; les *Vindicia Sabbati*. Il lui donne aussi un Traité contre les Evêques, & un autre contre les Brownistes. Ce seroit une chose bien rare que le Primat d'Angleterre eût écrit contre les Evêques.

(C) *Je donne le titre de ses Ouvrages.*] Outre ceux dont j'ai parlé, il fit *Le miroir des subtilitez papistiques*, à Londres 1594. *Sermons sur le Pseaume cent dix*, au même lieu 1601. *La defense du Catholique Reformé de Guillaume Perkins, contre le Docteur Bishop; & une Replique à la Reponse du même Docteur*, à Londres 1611. Ces quatre Ouvrages sont en Anglois; & j'en ai abregé les titres. *Antichristi* (a) *demonstratio contra Pontificios*, à Londres 1603. *Exercitationes de gratia & perseverantia Sanctorum*, ibid. 1618. *Animadversio in Richardi Thomsoni Diatribam de amissione justificationis & gratia*, ibid. 1618. Son Commentaire Latin sur l'Epître de St Paul aux Romains, fut trouvé dans son cabinet: il contient quatre volumes, & il a été donné à la Bibliotheque d'Oxford par le Docteur Edouard Corbet, mari de Marguerite Brent, fille de Marthe Abbot; laquelle Marthe fut la fille unique & heritiere de nôtre Robert, Evêque de Salisburi *. L'Epître aux Romains ne fournit point de sujet de controverse, sur lequel ce docte Prelat n'étende le grand talent qu'il avoit pour la Polemique.

(a) *Scaliger loüe fort ce livre dans le Scaligerana pag.* 1. *&* 2.

* *Voiez les Auteurs Anglois que j'ai citez dans le corps de cet article.*

(A) *Au Roi.*] C'étoit Isdegerdes, si l'on s'en raporte à (b) Theodoret; mais selon (c) Socrate la persecution ne commença que sous Vararanes, fils & successeur d'Isdegerdes. Baronius (d) n'ose decider lequel des deux a raison.

(B) *A la merci de son Clergé.*] J'apelle ainsi les Mages, qui avoient entre autres choses le soin de la Religion. C'etoient eux qui prenoient garde que l'on n'innovât rien sur ce point-là. Theodoret (e) les compare à des tourbillons de vent qui soulevent les flots de la mer; ce fut leur fonction dans la tempête qui agita si violemment l'Eglise de Perse pendant 30. ans. Socrate (f) raporte qu'ils se servirent de diverses impostures pour arrêter les progrés de la Religion Chretienne, lors qu'ils virent que l'amitié qu'Isdegerdes avoit conçue pour le Saint Evêque Maruthas, leur donnoit lieu d'aprehender qu'il n'abandonnât leur Religion. Ils furent assez hardis pour cacher un homme sous terre dans le Temple où le Roi alloit adorer le feu; auquel homme ils donnerent ordre de crier, quand le Roi seroit present, qu'il falloit chasser ce Prince, puis qu'il avoit eu l'impieté de croire qu'un Prêtre Chretien fût ami de Dieu. Si ce que les impies debitent très-faussement étoit veritable, savoir que la Religion n'est qu'une invention humaine, que les Souverains ont établie afin de tenir les peuples sous le

(e) *Τριάκοντα διεληλυθότων ἐτῶν ἡ ζάλη μεμένηκεν, ὑπὸ τῶν μάγων καθάπερ ὑπό τινων καταιγίδων ῥιπιζομένη.* Triginta jam elapsis annis permansit nihilominus tempestas, à Magis tanquam quibusdam ventis ac turbinibus suscitata. *Theod. ubi supra p. m.* 245.

(f) *Socr. lib.* 7. *cap.* 8.

das fut le premier Martyr qui perit en cette rencontre : il fut, dis-je, le premier Martyr, si l'on peut ainsi nommer un homme (C) qui par sa β temerité exposa l'Eglise à tant de malheurs. Les Chretiens qui avoient dejà oublié l'une des principales parties de la patience Evangelique, recoururent à un remede qui causa un autre deluge de sang. Ils implorerent l'assistance de Theodose, ce qui alluma une longue guerre entre les Romains & les Perses γ. Il est vrai que ceux-ci eurent le desavantage ; mais étoit-on assûré qu'ils ne batroient pas les Romains, & que par le moien de leurs victoires, la persecution particuliere des Chretiens de Perse, ne deviendroit pas generale sur les autres parties de l'Eglise ? Voilà ce que le zêle indiscret d'un simple particulier peut faire naitre. A peine trente * ans suffirent à la violence des persecuteurs. Ceux qui ont † suprimé cette raison du dechaînement des Perses ne sont pas excusables. On peut leur intenter dans la Republique des Lettres la même action, que l'on intente dans le Barreau à certaines reticences ‡ des vendeurs ; & il seroit à souhaiter que le public fût plus severe qu'il ne l'est contre les Historiens qui supriment certaines choses. Il y en a si peu qui ne le fassent, qu'il seroit desormais tems d'y remedier, si on le pouvoit.

β *Voëtius Theologien Protestant blâme cet Evêque.* apud Voet. disp. Theol. t. 3. p. 310.
γ *Socrate Hist. Eccl. l. 7. c. 18.*
* *Theodor. ibid.*
† *Voyez la remarque C.*
‡ Cum ex duodecim tabulis satis esset ea præstari quæ essent lingua nuncupata, quæ qui inficiatus esset dupli pœnam subiret, à Jureconsultis etiam reticentiæ pœna est constituta. Quidquid enim esset in prædio vitii id statuerunt, si venditor sciret, nisi nominatim dictum esset, præstari oportere. *Cicero de Offic. l. 3. c. 16.* Voyez aussi *Grotius de Jure belli. l. 2. c. 8. n. 7.* & *Pufendorf de Jure nat. l. 5. c. 3.*

ABDERAME, Gouverneur d'Espagne pour Iscam, Calife des Sarrazins au VIII. siecle, tâcha d'étendre sur la France leur domination peu après qu'ils eurent conquis toute l'Espagne. Ils avoient lieu d'être (A) contens de ce qu'ils avoient dejà subjugué ; & neanmoins il étoit fort naturel de n'en demeurer pas en si beau chemin. Si nous avions une Histoire particuliere d'Abderame, composée par un homme de son parti, on y verroit sans doute qu'il étoit fort propre à satisfaire l'ambition excessive de son maître ; & que c'étoit un des plus grands Capitaines de l'Univers. Ce ne seroient que grandes actions, & que triomphes. Je sai que des Auteurs Chretiens en parlent avantageusement ; & dans le fond ce n'est pas un petit éloge, que d'avoir penetré comme il fit jusques au cœur de la France : mais enfin

le joug de l'obeïssance, ne faudroit-il pas avouër que les Princes auroient été pris tout les premiers dans le piege qu'ils auroient tendu ? Car bien loin que la Religion les rende maitres de leurs sujets, qu'au contraire elle les soumet à leurs peuples, en ce sens qu'ils sont obligez d'être non pas de la Religion qui leur paroît la meilleure, mais de celle de leur peuple ; & s'ils en veulent avoir une qui soit differente de celle-là, leur Couronne ne tient plus qu'à un filet. Voiez comment les Mages de Perse menaçoient leur Prince, quoi qu'il n'eût encore que caressé un Evêque. N'a-t-on pas dit que le dernier (a) Roi de Siam avoit été renversé du trône, pour avoir été trop favorable aux Missionaires Chretiens ? Le même Socrate qui nous aprend les artifices que les Mages emploierent pour traverser la propagation de l'Evangile, nous aprend aussi qu'après la mort d'Isdegerdes ils inspirerent à son fils un tel esprit de persecution, qu'on vit exercer contre les Chretiens une cruauté affreuse. Ils avoient tâché en vain d'inspirer le même esprit à son pere ; car peu s'en falut qu'il n'embrassât l'Evangile. Socrate le temoigne ; il a tort de n'avoir point avoüé de bonne foi, que l'incartade de l'Evêque Abdas fournit aux Mages un pretexte très-plausible.

(C) *Un homme qui par sa temerité.*] Tous les Historiens Ecclesiastiques n'ont pas eu la mauvaise foi que je viens de reprocher à Socrate ; car Theodoret (b) a confessé ingenûment que l'Evêque qui demolit un Temple, donna lieu à la terrible persecution que les Chretiens eurent à souffrir en Perse. Il ne nie point que le zêle de cet Evêque ne fût à contre-tems ; mais il soutient que le refus de rebâtir un tel Temple est digne d'admiration, & de la couronne : car, ajoûte-t-il, c'est une aussi grande impieté, ce me semble, de bâtir un Temple au feu, que de l'adorer. Nicephore (c) a copié tout cela de Theodoret. Pour moi je trouve qu'il n'y a point de particuliers, fussent-ils Metropolitains ou Patriarches, qui se puissent jamais dispenser de cette loi de la Religion naturelle, *Il faut reparer par restitution ou autrement le dommage qu'on a fait à son prochain.* Or est-il qu'Abdas simple particulier, & sujet du Roi de Perse, avoit ruiné le bien d'autrui, & un bien d'autant plus privilegié qu'il apartenoit à la Religion dominante ; il étoit donc indispensablement obligé d'obeïr à l'ordre de son Souverain, touchant la restitution ou le retablissement du bien qu'il avoit ruiné, & c'etoit une mauvaise excuse que de dire, que le Temple qu'il auroit fait rebâtir auroit servi à l'idolatrie ; car ce n'eût pas été lui qui l'auroit emploié à cet usage, & il n'auroit pas ete responsable de l'abus qu'en auroient pu faire ceux à qui il apartenoit. Seroit-ce une raison valable pour s'empêcher de rendre une bourse qu'on auroit volée à quelcun, que de dire que ce quelcun est un homme qui emploie son argent à la debauche ? Laissez le faire : vous n'avez pas à repondre à Dieu de l'abus qu'il fera de son argent ; laissez lui son bien ; quel droit y avez-vous ? Outre cela quelle comparaison y avoit-il entre la construction d'un Temple, sans lequel les Perses n'auroient pas laissé d'être aussi idolâtre, qu'auparavant, & la destruction de plusieurs Eglises Chretiennes ? Il faloit donc prevenir ce dernier mal par le premier ; puis que le Prince mettoit cela au choix de l'Evêque. Enfin qu'y a-t-il de plus capable de rendre odieuse la Religion Chretienne à tous les peuples du monde, que de voir qu'après que l'on s'est insinué sur le pied de gens qui ne demandent que la liberté de proposer leur doctrine, on a la hardiesse de demolir les Temples de la Religion du pais, & de refuser de les rebâtir quand le Souverain l'ordonne ? N'est-ce pas donner lieu aux infideles de dire ? *Ces gens ne demandent d'abord que la simple tolerance, mais dans peu de tems ils voudront partager avec nous les charges & les emplois ; & puis devenir nos maitres. Ils s'estiment d'abord très-heureux si l'on ne les brûle pas ; ensuite tres-malheureux, s'ils ont moins de privileges que les autres ; & puis encore très-malheureux, s'ils ne sont pas les seuls qui domment. Pendant un certain tems ils ressemblent à Cesar, qui ne vouloit point de maitre ; & puis ils ressemblent à Pompée, qui ne vouloit point de compagnon.*

Nec (d) quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem, Pompejusve parem.

Les persecuteurs de ceux de la Religion avoient inspiré malignement cette pensée à Charles IX. qui, dit-on, se servit un jour de ces paroles en parlant à l'Amiral de Coligni ; (e) *Per innanzi vi contentavate d'un poco di licenza, hora la volete del pari, fra poco vorrete esser soli, & cacciar noi altri fuori del regno.* Voilà les inconveniens inevitables à quoi s'exposent ceux qui soutiennent si chaudement, qu'il faut emploier la force du bras seculier à l'établissement de l'orthodoxie. C'étoient les principes d'Abdas : car que n'eût-il point fait à main armée contre les Idolâtres sous un Empereur Chretien, puis que sous un Prince Paien qui toleroit l'Evangile, il demolit un Temple que les Paiens veneroient très-particulierement ?

(A) *D'être contens.*] Jamais peut-être on n'a vu d'exemple d'une aussi longue suite de victoires, & de grandes conquêtes, que celle que l'on remarque dans l'Histoire des Sarrazins. L'idée qu'un (f) Poëte Romain se faisoit d'une vaste domination, ne comprend qu'une partie de leur Empire. La raison vouloit qu'ils s'arrêtassent, & qu'ils ne s'arrêtassent pas. Cela paroit contradictoire, & ne laisse pas d'être vrai. S'ils se fussent arrêtez, on auroit pu les en louër pour bien des raisons ; mais on eût aussi trouvé beaucoup de raisons de les en blâmer ; car on les eût accusez de foiblesse, & d'imprudence : on eût dit qu'ils n'avoient osé, ni su profiter des occasions que la providence leur mettoit en main ; & qu'avec un peu plus de hardiesse & de grandeur d'ame, ils auroient été en état de conquerir tout le monde. Voilà une medisance qui n'épargne jamais ceux qui font de grandes actions. Quand on ne peut point nier qu'ils les aient faites, on se retranche à dire que c'est peu de chose en comparaison de ce qu'un autre auroit fait dans un cas semblable : on se dedommage par là de l'aveu que l'on est contraint de faire. Les Paiens auroient apellé cela une critique de la Fortune, sur le mauvais choix de ceux à qui elle presente les occasions.

(a) *On écrit ceci en 1693.*
(b) *Ubi supra.*
(c) *Lib. 14. c. 19. Je trouve apud Saldenum, Otia theol. p. 639. que Socrate, vocat excitim rem non opportunam, ce que fit l'Evêque. On cite Hist. Tripart. l. 10. c. 30. mais il est sûr que ce Chapitre est emprunté de Theodoret. Voetius disput.* Theol. to. 3. p. 310. *cite Eusebe qui n'en a pu parler.*
(d) *Lucan. lib. 1. v. 125.* Vide etiam Florum l. 4. c. 2.
(e) *Davila, l. 4. p. m. 158. ad ann. 1566.*
(f) Latius regnes avidum domando Spiritum, quam si Libyam remotis Gadibus jungas, & uterque Pœnus Serviat uni. *Horat. Od. 2. l. 2.*

enfin il n'eſt rien tel qu'une plume de ſon parti. Abderame leva promtement l'obſtacle qu'Eudes Duc d'Aquitaine lui avoit ſuſcité; puis qu'en peu de tems il reduiſit à la neceſſité de ſe tuer le * Gouverneur de Cerdaigne, qui s'étoit ſoulevé à la ſollicitation de cê Duc. Il en uſa fort honnêtement (B) envers ſa veuve qui étoit fille du Duc Eudes, & parfaitement belle femme. Dès qu'il eut calmé cette ſedition, il s'apliqua avec tant de ſoin à l'armement formidable qui lui étoit neceſſaire pour s'emparer de la France, qu'il y mena † l'année d'après une des plus grandes armées qu'on eût vuës depuis long tems. Elle ſe repandit au long & au large, & porta par tout la deſolation & l'effroi. La memoire n'en eſt pas encore perie, non pas même parmi le petit peuple dans les païs qui ſouffrirent ces cruels ravages. On ne ſait point ſi les Gaſcons, (C) dont le Duc étoit ami de celui des Aquitains, reſiſterent, ou s'ils ſe ſoumirent aux Sarrazins; on ſait ſeulement qu'Abderame s'étant avancé juſqu'à Bourdeaux, prit la ville & en fit brûler toutes les Egliſes. Après quoi il gagna une (D) ſanglante bataille ſur Eudes (E) un peu au ‡ delà de la Dordogne. Il traverſa le Poitou, il pilla l'Egliſe de Saint Hilaire de Poitiers, & prit le chemin de Tours, pour en faire autant au Threſor de l'Egliſe de Saint Martin. Ce fut alors que Charles Martel, ſecondé du Duc d'Aquitaine, arrêta ce fier torrent. La grande armée d'Abderame, le nombre des villes qu'il pilla, & celui des Egliſes qu'il brûla en paſſant dans le Perigord, & dans la Saintonge, rendirent ſa marche ſi lente, qu'Eudes eut le tems de refaire une armée conſiderable avant que de ſe joindre à Charles Martel. Après la jonction ils allerent juſques au ‡ delà de Tours, à la rencontre d'Abderame. Les deux armées en preſence paſſerent près de ſept jours à s'eſcarmoucher; mais enfin le ſeptiéme jour, qui fut un Samedi du mois d'Octobre de l'année (F) 732. la bataille ſe donna avec une très-grande perte pour les Sarrazins. Il ne faut pas croire neanmoins que le nombre de leurs morts (G) ait été tel que pluſieurs Hiſtoriens

* *Il s'apelloit Munuza. Voiez ſon article.*

† *En 732.*

‡ *C'eſt par raport aux Pyrenées.*

‡ *C'eſt par raport à Paris.*

(B) *Envers ſa veuve.*] Nous dirons ailleurs (a) que la fille d'Eudes mariée à ce Gouverneur de Cerdaigne, étoit la plus belle Princeſſe de ſon tems, & qu'aiant été amenée à Abderame après la mort de ſon mari, elle fut envoyée au Calife. C'eſt un endroit ſur lequel un Hiſtorien Sarrazin ne paſſeroit pas auſſi legerement que nous faiſons, nous autres Auteurs Chretiens. Il mettroit cela au deſſus de tout ce que les Grecs & les Romains ont publié, les uns à la gloire d'Alexandre, les autres à la gloire de Scipion. Alexandre * ſe comporta chaſtement envers la femme & envers les filles de Darius, qui étoient devenuës ſes priſonnieres. Scipion (b) ſe contint à l'égard d'une jeune fille très-belle qu'il avoit en ſa puiſſance, & la renvoia à l'homme de qualité auquel elle étoit fiancée. Un Hiſtorien panegyriſte trouveroit dans les circonſtances de la conduite d'Abderame de quoi lui donner la place d'honneur. Il ne tenoit qu'à lui de garder la veuve d'un Chef rebelle: c'étoit une beauté extraordinaire: cependant il n'y toucha pas.

(C) *Si les Gaſcons . . . reſiſterent.*] Les Hiſtoriens (c) les plus exacts remarquent qu'Abderame entra en France par le païs qui eſt entre la Garonne & l'Ocean, & que ce païs étoit alors ſous la domination du Duc des Gaſcons, & non pas ſous celle du Duc d'Aquitaine. Ils ne parlent point du ſiege d'Arles, que Monſr. Moreri fait faire au General des Sarrazins, avant que de l'envoier à leur ſecours dans l'Aquitaine; & avant que de le rendre maître du Languedoc, du Querci &c. Ce ſont des brouilleries d'autant plus grandes, qu'il eſt ſûr que les Sarrazins étoient maîtres du Languedoc, avant qu'Abderame eût paſſé les Pyrenées. Le chemin qu'il tint me ſervira ci-deſſous à la juſtification du Duc d'Aquitaine. Les brouilleries d'Auguſtin Curion (d) ſont encore plus confuſes. Il veut qu'Abderame ſoit entré en France avant la mort de Munuza; qu'il y ait gagné une bataille contre Eudes; qu'y étant retourné après la mort de Munuza, il ait paſſé le Rhône, & fait un carnage horrible à Arles: & qu'après cela il ait mis le ſiege devant Toulouſe ſans la prendre; puis devant Bourdeaux, avec tout le ſuccés qu'il auroit pu ſouhaitter; & qu'enfin il ait pillé & brûlé à Tours l'Egliſe de Saint Martin.

(D) *Une ſanglante bataille.*] La perte des Chretiens fut telle, ſi nous en croions Iſidore Evêque de (e) Badajos, que Dieu ſeul ſait le nombre des François qui y moururent. Selon Mezerai (f) le Duc Eudes *ſe batit auſſi courageuſement qu'il ſe pouvoit, mais à la fin il ſuccomba avec une perte ineſtimable de ſes gens.*

(E) *Un peu au delà de la Dordogne.*] Je ne comprens point ce que veut dire Monſr. Cordemoi (g), que ſi Eudes eût attendu Charles Martel, *comme il le devoit attendre, les Sarrazins n'auroient jamais paſſé la Dordogne.* Ne l'avoient-ils point paſſée avant (h) que la bataille ſe donnât, & avant que Charles Martel *eût paſſé la (i) Loire?* A quoi pouvoit donc ſervir de l'attendre, pour empêcher le paſſage de la Dordogne? Il faloit dire que ſi Eudes eût attendu Charles Martel, il eût empêché les Sarrazins de ſe repandre dans la Saintonge & dans le Poitou; parce qu'en ce cas-là il n'auroit point perdu la bataille qu'il perdit; & qu'aiant toutes ſes troupes il auroit pu tenir l'armée ennemie en reſpect, à la faveur des poſtes avantageux qu'il auroit choiſis. Conſervant ainſi ſes troupes juſques à l'arrivée de Charles, il rendoit la defaite entiere des Sarrazins plus probable, en quelque Province qu'on les rencontrât. Il ſeroit peut-être difficile de decider, ſi l'ardeur qui empêcha Eudes de fuir la bataille eſt plus digne de cenſure, que le phlegme & que la grave lenteur avec quoi Charles marcha vers la Loire. C'étoient deux hommes qui joüoient au plus fin; Eudes ſouhaitoit de vaincre ſans Charles Martel, & celui-ci n'étoit pas fâché que les Sarrazins deſolaſſent l'Aquitaine, & batiſſent les troupes d'Eudes. Cela le delivroit des obſtacles qu'il craignoit de ce côté-là pour ſon grand deſſein de ſe faire Roi; & la gloire d'avoir delivré la France devoit croître, à proportion que ce rival y auroit eu une moindre part. Il y a des Ecrivains Eſpagnols qui diſent (k) qu'Eudes fut batu entre la Garonne & la Dordogne. Monſr. de Mezerai a eu de meilleurs memoires, quand il a (l) écrit qu'Eudes *n'avoit oſé attendre* les Sarrazins *au delà des rivieres; mais s'étoit retiré en deçà de la Dordogne; & là s'étant reconcilié avec Martel, il aſſembloit ſes troupes attendant qu'il le vint joindre avec celles des François. Abderame ne lui en donna pas le tems, & paſſant toûjours en avant paſſa la riviere pour l'attaquer dans ſon camp. Le Duc l'attendit de pied ferme, & ſe batit auſſi courageuſement qu'il ſe pouvoit.* Ceci montre que ce n'eſt pas tant de ſon impatience qu'il ſe faut plaindre, que de la patience de Charles Martel.

(F) *De l'année 732.*] N'eſt-il pas bien étrange, qu'une victoire comme celle-ci n'ait pu échaper aux varietez chronologiques? Catel la met ſous l'an 725. dans la page 529. de ſes Memoires (m); mais dans la page 531. (l'intervalle n'eſt pas bien grand) il la poſe ſous l'an 727. *L'année après*, dit-il, *qui fut l'an ſept cens vingt-huit, Eudo Duc d'Aquitanie mourut.* Calviſius en citant les Annales de Fulde la poſe ſous l'an 726. Le Pere (n) Petau la poſe ſous l'an 725. C'étoit autrefois la foule des Ecrivains qui prenoit ou l'an 725. ou l'an 726. mais depuis quelque tems on ſe range à l'an 732. C'eſt là que le P. Labbe, Mezerai, Cordemoi, &c. s'en tiennent, avec les Annales de Mets, & les plus anciennes Chroniques.

(G) *Le nombre de leurs morts ait été tel.*] On le fait monter communement à 370. ou 375. mille, & celui des François à quinze cens. C'eſt la ſuputation (o) d'Anaſtaſe le Bibliothecaire; c'eſt celle de Paul Diacre, & de pluſieurs autres Hiſtoriens. Mais on ne s'y fie plus. Mezerai dit nettement qu'il n'y avoit en toute l'armée des Sarrazins que quatre-vingt ou cent mille hommes. Il faut bien ſe ſouvenir qu'ils ſe batirent juſqu'à la nuit (p) ſans lâcher le pied, & que le lendemain on ne les pourſuivit pas, quand on eut ſçu qu'ils avoient marché toute la nuit. Or il ſeroit preſque impoſſible de faire un ſi prodigieux carnage ſur des gens qui tiennent bon; une tuerie de tant de milliers de ſoldats ne ſe fait qu'à la pourſuite des fuiars, lors qu'on ne donne nul quartier. Puis donc que ce fut la nuit qui ſepara les combatans, il faut regarder comme un conte Romaneſque ce qu'on lit dans du Haillan, que

(a) *Dans l'article* Munuza.

* *Voiez la remarque G de l'article* Macedoine.

(b) *Val. Maxim. l. 4. c. 3.*

(c) *Mezerai, Cordemoi.*

(d) *Hiſtor. Sarracen. l. 2. pag. m. 111. 112.*

(e) *Iſidorus Pacenſis Chronic.*

(f) *Mezerai Abregé Chronol. t. 1. pag. 192.*

(g) *Cordemoi, Hiſt. de France, pag. 404.*

(h) *Eudes ne recula point, quand il ſut qu'Abderame avoit paſſé la Dordogne: il le combatit. Id. ib.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Apud Catel, Memoir. de l'Hiſt. du Languedoc, pag. 526. 529.*

(l) *Mezerai ubi ſupra.*

(m) *Pour l'Hiſtoire du Languedoc.*

(n) *Petav. Ration. temp. part. 1. l. 8.*

(o) *Il la tire de la Relation écrite par Eudes au Pape Gregoire II. Voiez ci-deſſous la remarque K.*

(p) *Voiez la remarque ſuivante.*

riens hyperboliques l'ont debité. Abderame resta sur la place ; les debris de son armée se (*H*) retirerent plus aisément qu'ils n'avoient lieu de l'esperer †. Le Duc d'Aquitaine, que l'on a faussement accusé (*I*) d'avoir attiré cette irruption, contribua (*K*) extremement au gain de cette bataille. Il est étonnant qu'une journée de cette importance n'ait pas été bien

† *Voyez l'Hist. de France de Cordemoi, t. 1. pag. 403. & suiv.*

que *le Roi Abderame & presque tous les principaux des siens furent trouvez entre les grands monceaux des morts, seulement esteints de la presse qui recula sur eux.* S'il y avoit eu alors des Nouvellistes hebdomadaires, on eût couru moins de risque de se tromper, en jugeant du nombre des Sarrazins selon les Gazettes qui auroient precedé la bataille, qu'en prenant pour regle les Relations du combat. Pendant la marche de ces barbares, les Nouvellistes autorisez ou même gagez du public, auroient representé leur armée comme peu nombreuse, & ils l'auroient affoiblie de jour en jour par les desertions, & par les maladies qu'ils y auroient fait regner. Après la victoire ils se seroient ravisez ; ils auroient apris de bonne main que cette armée étoit innombrable. On pourroit donc être trompé & par les Gazettes anterieures, & par les posterieures; mais s'il y avoit à choisir, je conseillerois à tout hasard de se fier plutôt aux premieres qu'aux dernieres.

(*H*) *Se retirerent plus aysement qu'ils n'avoient lieu de l'esperer.*] Pour rectifier les idées qu'on se forme populairement de cette grande victoire, il est bon de considerer ce que les Historiens les plus exacts en ont dit. „Les (*a*) Sarrazins eurent beau lancer des traits, „les écus des François passez les uns sur les autres les „en garantirent; & quand les Sarrazins vinrent l'épée „à la main, tout leur effort ne pouvant ébranler un si „grand corps & si bien uni, ne servit qu'à les rompre eux-mêmes. Charles qui savoit prendre ses avan„tages, ne manqua pas en cet état de les faire charger: „il en fut tué un prodigieux nombre par les François, „qui combatirent toûjours fort serrez. Abderame „même demeura sur la place; mais la nuit survenant „mit fin au combat, sans que Charles conût tous ses „avantages. Il ne voulut pas qu'on suivît les restes de „l'armée des Sarrazins, pour éviter les embûches qui „sont toûjours à craindre, quand les ennemis sont en „grand nombre. Il fit même retirer ses soldats en or„dre & l'épée haute dans leur camp, où ils passerent „la nuit, & dès le point du jour il les remit en bataille „à la vuë du camp des ennemis. On y voyoit tant de „pavillons, que bien que le champ où l'on avoit com„batu le jour precedent fût tout couvert de corps de „Sarrazins, Charles avoit sujet de croire qu'ils avoient „encore un grand nombre de soldats sous leurs ten„tes, & pensoit qu'ils alloient sortir; mais enfin après „avoir long tems attendu, on s'aperçut qu'ils avoient „abandonné leur camp, & des espions vinrent don„ner avis qu'ils avoient marché toute la nuit vers la „Septimanie. Mais il regarda cette fuite d'une armée, „qu'il croyoit encore plus nombreuse que la sienne, „comme une ruse pour l'attirer dans quelque embus„cade, & se contenta de se saisir du camp des Sarra„zins, où il trouva tout leur équipage, avec le butin „qu'ils avoient fait.„ Voilà ce qui porte à dire, que (*b*) *Charles n'usa pas trop bien de ce grand avantage.* Je veux croire qu'il étoit comme tant (*c*) d'autres, plus habile à vaincre qu'à bien profiter de la victoire; mais qui sait s'il ne trouva pas à-propos de laisser retirer tranquillement les Sarrazins, afin qu'ils fussent plus capables de ruiner le Duc d'Aquitaine, qu'il regardoit comme un dangereux ennemi? Quelle peine lui & son fils Pepin n'eurent-ils pas à subjuguer cette famille? Elle fut la derniere qui flechit le genou devant ces usurpateurs. Au reste le mauvais succès d'Abderame n'empêcha pas ses successeurs de revenir quelques années après, & de faire bien du mal.

(*a*) *Cordemoi, pag. 405.*

(*b*) *Mezerai p. 193.*

(*c*) *Voiez la remarque A de l'article* Cesar.

(*I*) *Que l'on a faussement accusé.*] Jamais accusation n'a été plus contraire aux aparences que celle-ci. Premierement Eudes (*d*) avoit marié sa fille avec le Gouverneur de Cerdaigne, afin de l'engager à une guerre civile qui empêchât les Sarrazins de passer les Mons; son beau-fils avoit peri malheureusement dans cette entreprise ; & sa fille tombée au pouvoir d'Abderame avoit été envoiée au Calife des Sarrazins. En second lieu on ne voit point qu'Eudes ait fait aucune demarche pour faciliter l'entrée de ces gens-là; il ne leur donna point de passage sur ses terres; ce fut par le païs du Duc des Gascons qu'ils entrerent dans les Gaules, & qu'ils s'avancerent jusques à Bourdeaux. De plus on ne voit point que les Sarrazins aient eu aucune sorte de menagement pour les terres du Duc d'Aquitaine: ils le traiterent en ennemi depuis le commencement jusques à la fin; bien loin de lui restituer quelque chose de ce qu'ils lui avoient ôté dans leurs precedentes expeditions, comme il seroit arrivé sans doute s'il avoit negocié avec eux pour l'entreprise d'Abderame. Enfin quelle necessité y avoit-il que quelcun sollicitât ce General à venir en France? les Sarrazins n'y étoient-ils pas dejà entrez? n'avoient-ils point dejà pris Narbonne, Carcassonne, & ne s'étoient-ils point dejà étendus jusques au Rhône? L'expedition d'Abderame ne fut qu'une suite de ce que ses predecesseurs avoient si bien commencé: il voulut continuer leurs conquêtes au (*e*) delà des Mons: & afin de donner du relief à ses entreprises, il ne voulut point suivre une route dejà tracée. Il alla prendre le passage des Pyrenées du côté de la Biscaie; c'etoit le moien de conquerir dès le premier pas; mais s'il avoit pris la route du Roussillon, comme autrefois Annibal, il seroit entré d'abord dans une Province dejà conquise. Et pour ce qui est de ce grand nombre d'Annalistes qui ont diffamé là-dessus le Duc d'Aquitaine, ils ne sauroient balancer les raisons qui le justifient ; car ce sont des gens dont les derniers ne font presque que copier les premiers, & ceux-ci avoient puisé dans une tradition qui devoit son origine aux artifices de la cabale de Charles Martel. Cette cabale pour bien des raisons devoit imputer au parti contraire une intelligence avec les ennemis de la Religion & de l'Etat. Vous ne verrez point qu'un Isidore de Badajos, un Sebastien de Salamanque, un Roderic de Tolede, & tels autres Historiens Espagnols degagez des impressions de cette cabale, accusent Eudes d'avoir attiré les Sarrazins. Or voiez ce que c'est que de naître heureux. Je croi que Charles Martel n'avoit pas attiré ces infidelles; neanmoins les soupçons en devoient tomber sur lui plutôt que sur Eudes, puis que c'étoit Eudes qui devoit être le premier accablé, & que Charles avoit lieu de croire que pendant que les Sarrazins le delivreroient d'un si redoutable ennemi, il se prepareroit à les repousser, & que le bonheur de les vaincre lui abregeroit beaucoup le chemin du trône. Voilà de grandes prises pour les malins interpretes de la conduite des Grands; & neanmoins Charles n'a point été soupçonné d'intelligence avec Abderame.

(*d*) *Voiez son article.*

(*e*) *C'est par raport à l'Espagne.*

(*K*) *Contribua extremement au gain de cette bataille.*] Il y a quelques Historiens qui ne disent pas qu'il ait combatu ce jour-là avec Martel, mais d'autres le disent expressément. Voici les paroles de (*f*) Paul Diacre; *Deinde post decem annos cum uxoribus & parvulis venientes*, il parle des Sarrazins, *Aquitaniam Galliæ provinciam quasi habitaturi ingressi sunt, Carolus siquidem cum Eudone Aquitaniæ Principe tunc discordiam habebat, qui tamen in unum se conjungentes contra eosdem Sarracenos pari consilio dimicarunt; nam irruentes Franci super eos trecenta septuaginta quinque millia Sarracenorum interemerunt, ex Francorum verò parte mille & quingenti tantum ibi ceciderunt; Eudo quoque cum suis super eos irruens pari modo multos interficiens omnia devastavit.* Reginon a parlé aussi de la reconciliation de Charles & d'Eudes ; il a dit qu'elle fut faite avant la bataille, & qu'après cela ils attaquerent de concert les Sarrazins. Sigebert partage de telle sorte la gloire de cette journée entre ces deux Chefs, qu'il semble ne vouloir donner à Eudes que l'avantage d'avoir forcé le camp des Sarrazins, & d'avoir abîmé les debris de leur armée; *Eudo quoque reconciliatus castra Sarracenorum irrupit, & reliquias eorum contrivit.* Roderic Archevêque de Tolede nous fournira une bonne preuve; car il dit (*g*) que les plus grandes forces de Charles Martel étoient composées *d'Alemans, de Gots & François qui étoient restez* à Eudes après la bataille que les Sarrazins gagnerent près de la Dordogne. N'oublions pas la lettre qu'Eudes écrivit au Pape Gregoire II. où il lui fit un narré de la bataille. Marianus Scotus, & Othon de Frisingen parlent de cette lettre. Anastase le Bibliothecaire (*h*) en parle aussi; & ce qu'il y a de bien singulier, c'est qu'il donne toute la gloire de l'action au Duc d'Aquitaine, sans dire quoi que ce soit de Charles Martel: & pour ce qui est du nombre des morts, 370. mille du côté des Sarrazins, & 1500. du côté des François, il en donne pour son garant cette lettre d'Eudes, d'où il tire une particularité assez burlesque ; c'est que le jour de la bataille Eudes fit hacher en petits morceaux trois éponges benites que le Pape lui avoit envoyées, *de celles qui servoient à l'usage de la table*, & en donna à manger à ses soldats ; ce qui leur porta tant de bonheur, qu'aucun de ceux qui en mangerent ne fut ni tué ni blessé. Pour entendre cet *usage de la table* souvenez vous de ces paroles de Martial, (*i*) *Hæc tibi sorte datur tergendis spongia mensis, Utilis.*

(*f*) *Histor. Longob. l. 6. c. 46. apud Catel ubi supra p. 530.*

(*g*) *Roderic. Histor. Arabum apud Catel ib. p. 529.*

(*h*) *Apud Catel Memoir. de l'Hist. du Languedoc p. 531.*

(*i*) *Martial. Epig. 144. lib. 14.*

bien decrite par les Ecrivains de ce tems-là, & (*L*) que neanmoins les modernes aient osé en debiter tant de choses particulieres.

ABDERE, Mignon d'Hercule. Voiez la remarque *D* de l'article suivant.

ABDERE, ville maritime de Thrace, proche β l'embouchure du Nestus. Il y en a qui veulent γ que la sœur (*A*) de Diomede l'ait bâtie, & qu'elle lui ait donné son nom; mais qu'en la 31. Olympiade ceux de Clazomene la rebâtirent, & lui firent porter le leur. Si l'on en croit Herodote, ils ne firent qu'en jetter les fondemens sous la conduite de * Timesius: on les chassa (*B*), on rendit nulle leur entreprise, & ce sont les Teiëns qui à proprement parler bâtirent Abdere, lors que se voiant prêts de tomber entre les mains d'Harpagus, Lieutenant de Cyrus, ils aimerent mieux abandonner leur patrie, que de se voir sous la domination des barbares. Ils s'embarquerent donc tous, & allerent achever † ce que Timesius n'avoit fait que commencer. Il en courut un ‡ proverbe (*C*) qu'Erasme n'a pas trop bien entendu. Je ne parle pas de l'opinion qui attribuë à (*D*) Hercule la fondation de cette ville; il vaut mieux se souvenir de

β *Herod. l. 7. c. 109. 126.*

γ *Solin c. 10. Voiez aussi Mela, l. 2. c. 2.*

* *Voiez son article.*

† *Herod. l. 1. c. 168.*

‡ *Strab. l. 14. p. m. 443.*

(*L*) *Et que neanmoins les modernes.*] Je me servirai de la judicieuse reflexion de l'Historien, qui m'a servi de principal guide dans cet article. *L'on ne peut trop remarquer*, dit-il, (*a*) *cette journée, & l'on ne peut assez blâmer les anciens Annalistes de n'avoir raporté aucune circonstance d'une action si memorable. Mais d'un autre côté, quand on aime un peu la verité, on a peine à excuser ce que des Auteurs* (*b*) *modernes, dont le merite est grand d'ailleurs, ont écrit de cette bataille. Ils en parlent comme s'ils avoient été presens à tous les conseils, & comme s'ils avoient vu tous les mouvemens des deux armées: ils decrivent non seulement les armes des François & des Sarrazins, mais la maniere dont Charles & Abderame rangerent leurs troupes. Ils raportent de longues harangues remplies de choses qui ne sont ni vrayes, ni convenables: ils disent de quelles ruses se servit Abderame; l'adresse dont Charles en évita l'effet, & achevent par la description des postures differentes où on trouva les corps de ceux qui demeurerent sur le champ de bataille, sans oublier la plainte des mourans, & les louanges que les Chefs de l'armée de France, c'est-à-dire Charles & Eudes, se donnerent l'un à l'autre.*

(*A*) *La sœur de Diomede.*] Il n'y a point d'homme qui puisse ajoûter foi à Monsr. Moreri, sans être persuadé qu'Abdere bâtie par les Teiens a porté le nom de Diomede qui en étoit Roi, & que c'est Herodote qui nous l'aprend. Or ce n'est qu'un tas de mensonges; car en 1. lieu ce qui regarde Diomede est un fait du tems poëtique; mais l'abandon de Teos par ses habitans, & leur retraitte dans la Thrace où ils bâtirent Abdere, est un fait du tems historique, & qui se raporte à la 59. Olympiade. C'est donc une étrange bevuë que de joindre ces deux choses de telle maniere, qu'on met le tems de la fable après celui de la verité. Si vous voulez suivre Herodote touchant la construction d'Abdere par les Teiens, ne nous allez plus parler de Diomede, qui en cas qu'il ait jamais été, étoit mort depuis plusieurs siecles: ou si vous voulez parler de cet ancien Roi de Thrace, avertissez-nous que vous raportez une opinion differente de celle qui concerne les Teiens. En 2. lieu Herodote quand il parle de la construction de cette ville, ne fait pas plus de mention de Diomede que du Grand Turc. Enfin il n'est pas vrai qu'Abdere ait porté le nom de Diomede. Il faloit dire que selon Solin la sœur de Diomede l'avoit bâtie, & lui avoit donné son nom; d'où Monsr. de Saumaise (*c*) a eu grand droit de conclure que cette sœur s'apelloit *Abdera*. Il y a dans Goltzius une medaille où l'on voit une tête de femme avec cette inscription (*d*) ΑΒΔΗΡΑΣ ΚΟΡΑΣ. Nos plus (*e*) savans Medaillistes la raportent à la sœur de Diomede, fondatrice d'Abdere.

(*B*) *On les chassa.*] Herodote (*f*) le dit expressément, ὑπὸ Θρηΐκων ἐξελαθείς, *à Thracibus expulsus*. Nous verrons dans la remarque suivante une meprise de Pinedo sur ce sujet. Toutes les aparences veulent que les Imprimeurs soient la seule cause de cette autre meprise, *Thracibus ejectis*, qui se voit dans la docte lettre de Monsr. de Spanheim à Monsr. Beger. Ils ont mis *ejectis* au lieu de *ejectus*.

(*C*) *Un proverbe qu'Erasme n'a pas trop bien entendu.*] Voici le proverbe, Ἄβδηρα καλὴ Τηΐων ἀποικίη; *Abdere la belle Colonie des Teiens*. Cela veut dire selon (*g*) Erasme, *si vous me chagrinez trop, je sai bien où je me retirerai*. Le Portugais Pinedo contraint d'abandonner sa patrie, afin de se garantir des avanies de l'Inquisition, adopte ce (*h*) proverbe en ce sens-là; mais il ajoûte qu'il n'en prend pas toûjours bien de faire ces sortes de retraite, & qu'il en parle par experience. S'il n'avoit pas eu plus de raison de se plaindre, que de dire comme il fait dans la même page, que les Teiens avoient chassé le Clazomenien Timasius qui commençoit à bâtir Abdere, ses plaintes seroient les plus mal fondées du monde: mais revenons à Erasme. Ce que j'ai à lui critiquer n'est pas tant l'explication du proverbe, que ce qu'il ajoûte que peut-être Ciceron a fait allusion à cela dans ses Epitres à Atticus. Il en cite deux (*i*) endroits, dans lesquels il est visible que Ciceron ne parle d'Abdere, que pour la representer comme un lieu où les affaires se traitoient sottement, & sans rime ni raison. Mais si Erasme, qui s'est servi d'un *peut-être*, ne laisse pas de meriter quelque censure, que dirons-nous de ce ton affirmatif de Moreri; *Ciceron fait sans doute allusion?* Qu'en dirons-nous lors que nous saurons à quoi l'on raporte cette allusion? Ce n'est pas au fait qu'Erasme a conjecturé; la faute seroit plus legere; c'est à un certain éclat qu'*il est sûr que ceux de Clazomene chassez de l'Asie donnerent* à la ville d'Abdere, *qui la rendit si celebre, & qui donna l'occasion à ce proverbe des Grecs*, ABDERE LA BELLE. Je le repete encore; il est visible que Ciceron ne parle d'Abdere que pour en tourner en ridicule le gouvernement. C'est donc une grande faute que d'avoir dit, *qu'il fait sans doute allusion* à l'éclat, à la gloire & à la beauté de cette ville. Mais de plus il n'est pas vrai que les Clazomeniens soient la cause de ce pretendu grand éclat qui fit naître le proverbe. J'avouë que selon Solin ils rebâtirent Abdere, que le tems avoit fait tomber en ruïne, & qu'ils la firent plus grande qu'elle n'étoit; mais voilà tout ce que nous lisons d'eux: & si l'on consulte Herodote, on trouvera que les Thraces ne leur donnerent pas même le tems de la bâtir. Après tout n'est-il pas certain que Strabon raporte expressément le proverbe aux Teiens, qui pour n'être pas exposez à l'insolence des Perses se refugierent à Abdere? Le nom des Teiens n'est-il pas contenu dans le proverbe? Outre cela que Moreri nous dise un peu où il a trouvé que quand les Clazomeniens vinrent bâtir cette ville dans la Thrace, on les avoit chassez de l'Asie. Herodote ni Solin n'en disent pas un seul mot. Enfin je ne voi personne qui n'entende le proverbe plutôt au desavantage qu'à l'avantage d'Abdere; Erasme même n'a point rejetté l'explication de Vadianus, quoi que peu glorieuse à cette ville; *Existimat convenire proverbium ubi quis fortunam tenuem, sed cum libertate conjunctam, anteponit amplis opibus, sed obnoxiis servituti. Cujus sententia non refragor; nam damnatus est Abderitarum aër & item pastus.* Voiez Isâc Vossius sur (*k*) Pomponius Mela.

(*D*) *Qui attribuë à Hercule.*] Monsr. de Saumaise (*l*) n'a prouvé que par le temoignage de Tzetzes que la fondation d'Abdere ait été attribuée à Hercule: il pouvoit en donner un meilleur garant; car nous aprenons (*m*) d'Apollodore qu'Hercule ayant enlevé les cavales de Diomede, fut averti que les Bistons avoient pris les armes; que là-dessus il donna ces cavales à garder à un jeune homme qu'il aimoit nommé Abdere, & marcha contre les Bistons; qu'il en tua une partie; qu'il mit les autres en fuite; qu'il tua aussi Diomede; mais qu'à son retour il trouva que les cavales avoient mis Abdere en pieces; qu'il bâtit une ville auprès du tombeau de ce jeune homme, & qu'il livra ces cavales à Eurysthée. Etienne de Byzance dit seulement que la ville d'Abdere fut ainsi nommée, à cause (*n*) d'Abdere mignon d'Hercule; il ne dit point si ce fut Hercule qui la bâtit, ou si ce fut le jeune mignon. Ce dernier sentiment est raporté par Marcien (*o*) d'Heraclée. Le 7. livre de Strabon, si on l'avoit tout entier, decideroit peut-être la chose; les extraits que l'on en a marquent seulement, que le nom de la ville d'Abdere est celui d'un homme qui fut mangé par les chevaux de Diomede. Remarquez (*p*) qu'Hygin semble dire fort clairement qu'Abdere étoit un des domestiques de Diomede, & qu'il fut tué par Hercule: *Diomedem regem Thraciæ & equos quatuor ejus qui carne humana vescebantur cum Abdero famulo interfecit.* Monsr. de Saumaise dit là-dessus qu'il ne faut point chercher dans les fables l'uniformité; il a raison: on trouve le blanc & le noir sur les mêmes choses

(*a*) *Cordemoi p. 406.*

(*b*) *Il cite en marge Paul Emile & Fauchet.*

(*c*) *Salmas. Exercit. Plin. p. 160.*

(*d*) *Abderæ Virginis; κόρας Doricè pro κόρης.*

(*e*) *Voiez Monsr. de Spanheim*, Epist. ad Laurent. Begerum.

(*f*) *Herod. lib. 1. c. 168.*

(*g*) Hoc ænigmate proverbiali significamus non deesse quo confugiamus, si quis præter modum pergat esse molestus. *Erasm. Chil. 2. cent. 4. n. 53.*

(*h*) Quo significabatur non deesse quo confugiamus si nobis contumeliæ inferantur, ut fecere Teii, sed hoc non semper feliciter solet evenire, & doctus & expertus loquor. *Pinedo in Stephan. de Urbib. p. 5.*

(*i*) *Epist. 16. l. 4. & Epist. 7. l. 7.*

(*k*) *Pag. 135.*

(*l*) *Salmas. Exerc. Plin. pag. 160.*

(*m*) *Apollodor. Bibl. l. 2.*

(*n*) Ἀπὸ Ἀβδήρου τοῦ ὑπὸ Ἡρακλέους ἐρωμένου. *Saumaise a fort bien dit qu'au lieu d'Ἀβδήρου il faut lire Ἀβδήρου, qui est le nom qu'Apollodore* (il dit Apollonius) *a donné au mignon d'Hercule. Pinedo & Berkelius disent qu'il faut corriger ainsi; mais ils n'avertissent pas que Saumaise l'avoit remarqué avant eux. Le premier cite* Apollonius, *& n'a pas pris garde que c'étoit une faute d'impression de memoire dans Saumaise pour* Apollodore. *On pouvoit citer Philostrate.*

(*o*) *Apud Salmas. ubi supra.*

(*p*) *Hygin. Fab. 30.*

de quelques singularitez qu'on a debitées touchant Abdere. Les pâturages des environs avoient une telle force, qu'ils * donnoient la rage aux chevaux. Il y eut une si grande multitude de grenouilles & de rats dans cette ville † au tems de Cassander Roi de Macedoine, que les habitans furent contrains de (E) se retirer ailleurs. Mais il faut croire qu'ils y (F) retournerent bien-tôt, ou que d'autres allerent occuper leur place. Les Abderites ont été fort (G) decriez du côté de l'esprit & du jugement; & neanmoins il est sorti beaucoup de grans hommes de leur ville; un Protagoras, un Democrite, un Anaxarque, l'Historien Hecatée, ‡ le Poëte Nicænetus, & plusieurs autres dont les catalogues des hommes illustres faisoient mention. Rien n'est plus étrange que la maladie (H) qui regna pendant quelques mois dans Abdere du tems ‡ de Lysima-

* *Plinius l. 25. c. 8.*
† *Justin. l. 15. c. 1.*
‡ Πλεῖστοι δ' Ἀβδηρῖται ὑπὸ τῶν πιναχογράφων ἀναγράφονται. Plurimi autem Abderitæ extitere de quibus doctorum virorum Indices commemorant. *Stephanus Byzant. v.* Ἄβδηρα.
‡ *Lucian. Quomodo Histor. sit conscribenda, initio.*

choses dans les Ecrivains du tems fabuleux; mais peut-être qu'on pourroit dire qu'Hygin a voulu signifier, qu'Hercule secondé d'Abdere tua ce cruel Roi de Thrace, qui nourrissoit de chair humaine ses chevaux. Je ne garantis point ce sens. Vigenere (a) avoit dejà remarqué l'oposition qui se trouve entre Hygin & Philostrate. On pouvoit encore dire que ce dernier est tres-different d'Apollodore; car (b) il veut que Diomede ait abandonné Abdere à ses cavalles, & qu'Hercule allant delivrer son favori l'ait trouvé à demi mangé; & que pour punir Diomede il l'ait fait servir de nourriture à ses (c) cavalles. Philostrate ne veut point, comme Apollodore, qu'Hercule ait fait bâtir une ville auprès du sepulcre de son ami; mais d'ailleurs Apollodore ne dit point comme Philostrate, qu'Hercule ait ordonné des jeux ou des exercices en l'honneur d'Abdere. Je croi qu'il n'y a qu'un seul (d) Auteur qui ait dit que Patrocle fût frere de cet Abdere. On pretend pouvoir prouver (e) par les medailles, que les Abderites aimoient mieux raporter le nom de leur ville à Abdera sœur de Diomede, qu'au mignon d'Hercule.

(E) *De se retirer ailleurs.*] Justin dit que Cassander aiant peur qu'ils n'envahissent la Macedoine, entra en traité avec eux, & les plaça sur les frontieres. On s'est (f) un peu moqué de cette peur de Cassander: lui qui faisoit trembler toute la Grece, pouvoit-il craindre que les habitans d'une seule ville qui fuioient des rats & des grenouilles, ne s'emparassent malgré lui de tout un païs? Monsr. Moreri qui aparemment n'avoit jamais su qu'on eût demandé raison de cette peur à l'Historien Justin, a fait tout ce qu'il faloit pour lui épargner cette censure; car il declare *que Cassander reçut les* Abderitains *dans la Macedoine avec beaucoup de bonté.* Ceux qui s'en fieront à son Dictionaire, ne songeront pas à critiquer cet ancien Historien. On ajoute que cette bonté de Cassander se deploia *l'an* 3650. *du monde, selon la Chronologie d'Eusebe.* Qui croiroit en lisant cela qu'Eusebe n'a pas dit un seul mot de cette action de Cassander, & qu'il ne compte point les tems selon les années du monde? Venant au fond, je dis que selon Justin les Abderites furent placez par Cassander sur les frontieres du païs, avant qu'il tuât les fils d'Alexandre: or selon (g) Calvisius il acheva de s'en defaire l'an du monde 3641. ainsi la chronologie de nôtre homme est aussi fausse, que la bonté de Cassander est contraire au seul Historien qu'il a pu suivre.

(F) *Qu'ils y retournerent bien-tôt, ou que.*] Ce que Lucien raporte de la maladie des Abderites, arriva sous le regne de Lysimachus, & par consequent est posterieur à l'avanture des grenoüilles; car selon Justin (h) elle preceda le tems auquel Lysimachus & Cassander prirent la qualité de Roi. Ajoûtez à cela qu'au tems du dernier Roi de Macedoine, la ville d'Abdere étoit assez florissante. (i) Le Preteur Lucius Hortensius la pilla, mais sa conduite fut desaprouvée par le Senat Romain, & la liberté fut renduë aux Abderites.

(G). *Les Abderites ont été fort decriez.*] On a dejà vu comment Ciceron les accommode dans ses lettres à Atticus. Il n'est pas plus obligeant dans un (k) autre livre, où après avoir raporté une opinion qu'il croit ridicule, il ajoûte, *Quæ quidem omnia sunt patriâ Democriti quam Democrito digniora.* Juvenal ne pouvant nier que Democrite n'eût beaucoup d'esprit & de sagesse, pretend que c'est une preuve que les grans hommes peuvent naitre sous un air grossier, & dans le païs des sots (l).

Cujus prudentia monstrat
Summos posse viros & magna exempla daturos,
Vervecum in patria crassoque sub aere nasci.

Martial n'a guere jugé plus avantageusement des Abderites quand il a dit (m),

Si patiens fortisque tibi, durusque videtur,
Abderitanæ pectora plebis habes.

Vigenere (n) s'abuse grossierement sur ce passage; il le croit adressé au criminel qui representa sur le theatre l'action de Mutius Scevola, en mettant la main dans le feu; mais il s'adresse à ceux qui feroient si dupes, qu'ils prendroient cela pour un acte de constance, veu que ce criminel ne l'avoit fait que pour s'exemter d'être brûlé vif.

Nam (o) cùm dicatur tunica præsente molesta
Ure manum, plus est dicere, non facio.

Isaac Vossius qui etoit quelquefois assez singulier dans ses pensées, a fait pour les Abderites une apologie d'un tour nouveau. Il (p) avouë que plusieurs d'entr'eux naissoient ou devenoient fous; mais il pretend que ce n'etoit pas une marque de stupidité, veu que la folie ne s'attaque pas à des lourdauts & à des stupides qui n'ont rien à perdre, & qu'elle s'empare très-souvent des plus grans esprits. Et quant à ce qu'Hippocrate (q) a fait mention de plusieurs Abderitains, dont la fievre avoit été accompagnée de delire, Monsr. Vossius pretend que ce n'est point de là qu'est né le proverbe qui decrioit cette ville; mais plutôt de la passion agreable qui (r) succedoit à leur fievre. Ils devenoient passionnez pour les vers & pour la Musique, & ils faisoient les Comediens dans les ruës. Une folie comme celle-là, dit-il, ne tombe point sur des gens grossiers & phlegmatiques: *Tam elegans insania non cadit in crassos & pituitosos, nedum in vervecea capita.* Cet Auteur auroit dû se souvenir de la maxime d'Aristote, *qu'une hirondelle ne fait pas le printems.* Pourquoi tourne-t-il en coutume & en habitude une suite de fievre qui n'arriva qu'une fois? Ce qu'il cite de Lucien est un fait unique, qui ne fonde point de tels proverbes. Je dirai en passant qu'Erasme n'a pas bien pris la (s) pensée de Ciceron, car on doit inferer des paroles de ce Romain, non pas que les habitans d'Abdere fussent stupides; mais que par un grand égarement d'imagination ils donnoient dans des paradoxes incroiables & insoutenables. *Abderitanis naturâ peculiarem fuisse mentis stuporem indicat M. Tull. in libris de Natura Deorum:* c'est ce que dit (t) Erasme. De fort habiles (v) gens citent cela comme le propre texte de Ciceron; tant il est vrai que les Recueils de nous autres gens de Lettres tiennent du naturel de la (w) renommée; ils aquierent de nouveaux traits en changeant de place. Ceux qui pretendent que le terme d'ἀβδηρολόγος, qui se trouve proverbialement dans le discours de Tatien contre les Grecs, signifie un conteur de fornettes, un donneur de billevesées, ne confirment point l'accusation de stupidité que l'on intentoit aux Abderites: un niais, un sot, un butor n'en donnent pas à garder aux gens. Outre que Tatien aplique son mot aux doctrines de Democrite, qui sans doute n'etoient pas les rêveries d'un gros animal.

(H) *La maladie qui regna pendant quelques mois.*] Lucien qui en a decrit les symptômes, a pretendu en trouver la cause dans ce que je m'en vais dire. Archelaus bon Comedien avoit joüé l'Andromede d'Euripide devant les Abderitains, au milieu d'un été fort chaud; plusieurs sortoient du Theatre avec la fievre; & comme ils avoient l'imagination toute imprimée de la Tragedie, les rêveries que la fiévre leur causa ne faisoient que leur representer Andromede, Persée, Meduse & ce qui s'ensuit; & reveilloient de telle sorte les idées de ces objets, & du plaisir de la representation, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de reciter & d'actionner à l'imitation d'Archelaus. Je pense que les premiers qui donnerent cette Comedie dans les ruës, après que leur fievre continuë fut passée, gâterent plusieurs autres convalescens. Les dispositions étoient favorables alors aux progrés de cette contagion: l'esprit est sujet aux maladies épidemiques tout comme le corps; il n'y a qu'à commencer sous de favorables auspices, & lors que la matiere est bien preparée. Qu'il s'éleve alors un Heresiarque, ou un Fanatique, dont l'imagination contagieuse, & les passions vehementes sachent bien se faire valoir, ils infatueront en peu de tems tout un païs, ou pour le moins un grand nombre de personnes. En d'autres lieux ou en d'autres tems ils ne sauroient gagner trois disciples. Voiez-moi (x) ces filles de Milet, qui furent pendant quelque tems si degoûtées du monde qu'on ne put les guerir de la fantaisie de se tuer, qu'en menaçant d'exposer nuës aux yeux du public celles qui se

(a) *Vigenere annotat. sur le sepulcre d'Abdere de Philostrate.*
(b) *Philostr. in Icon.*
(c) *Vigenere dit faussement que Tatien dans son Discours contre les Gentils dit qu'Hercule trouva Abdere à demi mangé.*
(d) *Ptolem. Hephæst. apud Photium, pag. 484.*
(e) *Voiez Monsr. de Spanheim ubi supra.*
(f) *Voiez Glareanus, dans le Justin* Variorum *de Mr. Grævius, pag. 333.*
(g) *Moreri suit ordinairement la Chronologie de Calvisius.*
(h) *Just. l. 15. c. 2.*
(i) *Livius l. 43.*
(k) *Cicero de Natur. Deor. l. 1.*
(l) *Juven. Sat. 10. v. 49.*
(m) *Mart. Epigr. 25. l. 10.*
(n) *Vigenere ubi supra.*
(o) *Mart. ibid.*
(p) *Isaac. Vossius in Pompon. Melam, pag. 135.*
(q) *Hippocr. lib. 3. de morb. vulgar.*
(r) Ex affectu jucundissimo qui ipsorum febribus succedere solebat, ut testatur Lucianus, Scripto de conscribenda Historia. *Is. Vossius ibid.*
(s) *Celle qui est au 1. livre* De Natura Deorum.
(t) *Chil. 4. centur. 6. n. 27.*
(v) *Cicero, de Nat. Deorum,* Abderitanos stupori mentis obnoxios *scribit.* Laur. Begerus Observ. in Numism. quæd. pag. 16. *Voiez aussi Lloyd & Hofman voce* Abdera.
(w) *Mobilitate viget viresque acquirit eundo.* Virgil. Æn. l. 4.
(x) *Plutarch. de fortibus fact. mulierum.*

Lysimachus. C'étoit une fievre chaude qui se dissipoit au 7. jour par quelque crise: mais elle causoit un tel trouble dans l'imagination des malades qu'elle les convertissoit en Comediens; ils ne faisoient que reciter des morceaux de Tragedie, & sur tout de l'Andromede d'Euripide, comme s'ils eussent été sur le theatre: de sorte qu'on voioit dans toutes les rues je ne sai combien de ces Acteurs pâles & maigres qui faisoient des exclamations tragiques. Cela dura jusques à l'hiver suivant qui fut fort froid, & par là plus propre à faire cesser cette rêverie. Mr. Moreri (I) raporte très-mal ce fait. Mr. * Beger qui a publié ses conjectures sur une (K) medaille des Abderites, qu'il croioit avoir été frapée pour être un monument de cette fâcheuse maladie, a changé de sentiment, lors qu'il a vu la belle Dissertation qui lui a été écrite † sur ce sujet, où l'on trouve bien des choses concernant la ville d'Abdere. J'en raporte quelques-unes dans la derniere remarque. Il se faisoit à certains jours dans cette ville une espece de ceremonie, qu'on pourroit apeller en quelque maniere *Auto de fé*; car c'étoit sans doute un acte de Religion. On devoüoit une personne, & puis on l'assommoit à coups de pierre. Je croi qu'il n'y a qu'Ovide qui en parle; il met ‡ cela entre les maledictions qu'il souhaite à son ennemi:

Aut te devoveat certis Abdera diebus,
Saxaque devotum grandine plura petant.

Les Commentateurs sont muets sur ce passage. Il faut qu'on ne trouve pas l'origine ni les circonstances de cette ceremonie. Je dirai ailleurs ⁴ qu'il y avoit dans Abdere un temple de Jason que Parmenion fit detruire.

* *Laurentius Begerus. Son livre a été imprimé à Berlin, in 4. l'an 1691.*

† *Ab Ezechiele Spanhemio. Elle est imprimée avec le Traité de Mr. Beger.*

‡ *Ovid. in Ibim. v. 469.*

⁴ *Dans l'article* Jason.

ABDIAS

se tueroient. Le remede seul temoigne que leur passion n'étoit qu'une maladie d'esprit, où le raisonnement n'avoit nulle part. On vit (a) à Lion quelque chose de semblable vers la fin du xv. siecle. La difference qu'il y a entre ces maladies, & la peste ou la petite verole, c'est que celles-ci sont incomparablement plus frequentes. Je croirois volontiers que le ravage que le Comedien Archelaüs & (b) le soleil firent dans l'esprit des Abderites, est moins une marque de stupidité que de vivacité: mais c'étoit toûjours une marque de foiblesse; & je m'en raporte à ceux qui ont observé quelles gens étoient les plus ébranlez de la representation d'une piece de Theatre. (c) *Quos* (*terrores*, ou *errores*) *auxerunt Poëta; frequens enim consessus theatri in quo sunt mulierculæ, & pueri movetur audiens tam grande carmen:*

Adsum atque advenio Acheronte vix via alta atque ardua
Per speluncas saxis structas asperis, pendentibus,
Maximis, ubi rigida constat crassa caligo inferum.

(a) *Brodæus Miscell. l. 5. c. 27.*

(b) *La maxime ordinaire des Philosophes,* Sol & homo generant hominem, *étoit ici veritable d'une façon speciale.*

(c) *Cicer. Tuscul. 1.*

(I) *Monsr. Moreri (d) raporte très-mal ce fait.*] Il n'est pas vrai que les Abderites mourussent sur les theatres; ni que la maladie qu'ils eurent alors ait donné lieu au proverbe *Abderitica mens*. On mettroit bien en peine les gens, si on les obligeoit de prouver qu'il y a eu autrefois un tel proverbe: il ne suffiroit pas de soutenir que les Abderites passoient communement pour des sots; il faudroit montrer qu'on se servoit des propres termes, *Abderitica mens*, pour signifier cette opinion generale; or il est sûr qu'Erasme n'a cité personne qui ait emploié ces termes. Mais laissons cet incident: abandonnons même comme fausse la reflexion que voici; c'est qu'une chose aussi passagere que le fut cette maladie des Abderites, de laquelle Lucien est le seul qui ait parlé, & encore ne l'a-t-il fait que pour en former l'exorde d'une Dissertation, c'est, dis-je, qu'un fait comme celui-là ne semble pas pouvoir donner lieu à un proverbe qui diffame eternellement tout un peuple. Car si l'on me dit que, par exemple, le *sero sapiunt Phryges*, pouvoit n'avoir été fondé que sur une seule faute des Phrygiens, je donnerai d'abord une bonne difference; puis qu'il est certain que dès que la chose eut été tournée en proverbe, on ne l'apliquoit pas aux Phrygiens, plus qu'à une autre nation: au lieu que les reproches qu'on faisoit aux Abderites les regardoient literalement & continuellement, & de la maniere (e) que ceux qu'on fait aux Normans, & aux Gascons regardent ceux à qui on les fait. Mais encore un coup traitons cela de fausse chicane, & contentons-nous de ce coup à bout portant. Le proverbe de Monsr. Moreri, *Abderitica mens*, ne servoit qu'à imputer aux Abderites beaucoup de bêtise: or la maladie dont parle Lucien n'étoit point bêtise; ce n'étoit qu'une imagination dereglée, & une sorte de folie qui attaque plutôt les gens de beaucoup d'esprit, qu'un sot & un hebeté: donc Monsr. Moreri a eu tort de dire que son proverbe eut pour fondement la fureur que Lucien a raportée. Si je nomme Lucien, ce n'est pas que je ne sache que Monsr. Moreri n'a cité que Cœlius Rhodiginus, comme (f) on le lui a dejà reproché. C'est Charles Etienne qui lui a fourni cette citation. Lui & une infinité d'autres gens ont rempli, & remplissent tous les jours les esperances que cet Auteur Italien conçut, en se resolvant de ne point citer. Il espera qu'on le citeroit luimême; ce que l'on n'auroit point fait, s'il avoit mis à la marge de son livre le nom des Anciens qu'il copioit.

(d) *Il a commis bien d'autres fautes. Voiez les remarques A, C, E.*

(e) *Il est sûr que les proverbes qui attaquent la Normandie & la Gascogne, sont fondez sur des defauts permanens & d'habitude qui passent de generation en generation.*

(f) *Dans l'edition de Hollande de son Dictionaire.*

(K) *Sur une medaille des Abderites.*] D'un côté elle represente un gryphon, & de l'autre une tête d'homme sans barbe couronnée de laurier avec ces mots, ΕΠΙΔΙΟΣ ΛΑΙΟΥ. Monsr. Beger conjecturoit que cette medaille, consacrée à Apollon, sous le titre de Jupiter mal-faisant, *sub Jove sinistro*, la même chose qu'à Rome *sub Vejove*, avoit eté destinée à signifier les trop chaudes influences du soleil, qui étoient cause des imperfections pour lesquelles on diffamoit les Abderites, & qui cependant les rendoient de bons disciples d'Apollon. Monsr. de Spanheim entend par cette inscription le (g) Preteur, ou le Gouverneur d'Abdere; & il dit que le gryphon aiant éte le symbole de Teos, comme il paroit par plusieurs medailles, il ne se faut pas etonner que les habitans d'Abdere, Colonie des Teiens, aient marqué le même symbole dans leurs monumens publics. C'est ainsi que les Colonies en usoient à l'egard de leur ville mere: l'exemple de Syracuse & de Corfou, qui avoient pour Armes un Pegase à l'imitation de Corinthe, en est une preuve. Pour ce qui est de la tête couronnée de laurier, elle represente ou Abderus le mignon d'Hercule, ou (h) Tisamenes le Clazomenien, reveré comme un Heros par les Teiens domiciliez à Abdere. Isaac Vossius (i) entend par l'inscription de cette medaille *Jupiter frumentarius*, comme si ζεὺς λαῖος étoit la même chose que ζεὺς ἐπικάρπιος; & il fonde son explication sur ce que la ville d'Abdere étoit environnée d'un bon terroir, propre par tout ou aux moissons ou aux pâturages; d'où vient que les Triballes dans leur extrême disette se jettent là, selon (k) Diodore de Sicile, comme sur la plus fertile campagne que l'on pût trouver. Monsr. de Spanheim ne lui nie point cela, & il raporte un autre passage de Diodore (l) de Sicile, où Abdere est comptee pour l'une des plus puissantes villes qui fussent alors dans la Thrace. Il en raporte aussi un d'une lettre attribuée à Hippocrate, où l'on se contente de dire qu'Abdere n'est pas une ville obscure, μία πόλεων οὐκ ἀσήμων: mais il ne laisse pas de refuter Vossius sur le sens de la medaille. Je ne finirai point sans remarquer qu'on auroit grand tort de prendre pour une preuve de peu d'esprit, ce qui se passa (m) entre ceux d'Abdere & Hippocrate au sujet de Democrite. Le grand interêt qu'ils prirent à la santé de ce fameux Philosophe leur concitoien, fait honneur à leur jugement. Il est vrai qu'Hippocrate ne confirma point l'opinion qu'ils avoient conçuë touchant Democrite: ils le croioient fou; & il parut plus sage qu'eux à Hippocrate. Cela n'y fait rien; je suis sûr que dans toutes les villes de la Grece, on auroit jugé de Democrite comme ses compatriotes en jugerent. On en feroit aujourd'hui autant d'un Philosophe qui se moqueroit de tout; qui diroit que l'air est rempli d'images; qui etudieroit le chant des oiseaux; qui s'enfermeroit dans les sepulcres, &c. & il n'y auroit que les esprits du premier ordre, & qui volent au dessus des prejugez, qui fussent capables de juger sainement de lui: or ces gens-là sont très-rares en tout tems & en tous lieux. Ils sont aussi rares, & peut-être plus que les gens de bien qui au dire de Juvenal (n) egalent à peine le nombre des embouchures du Nil.

(g) *Epidius Laji filius.*

(h) *C'est ainsi que Mr. de Spanheim nomme celui qu'Herodote apelle Timesius.*

(i) *Is. Vossius in Pomp. Melam. pag. 135.*

(k) *Diod. Sicul. lib. 15. pag. 354.*

(l) *Id. lib. 13. pag. 194.*

(m) *Voiez les lettres écrites de part & d'autre à ce sujet parmi celles d'Hippocrate.*

(n) Rari quippe boni: numerus vix est totidem, quot Thebarum portæ, aut divitis ostia Nili. *Juven. Sat. 13. v. 26.*

ABDIAS de Babylone, Auteur qui merite d'être placé parmi les plus hardis Legendaires. C'est un imposteur qui se vante d'avoir vu nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, d'avoir été l'un des 72. Disciples, d'avoir assisté aux actions & à la mort de plusieurs Apôtres, d'avoir suivi en Perse Saint Simon & Saint Jude, & d'avoir été établi par eux le premier Evêque de Babylone. L'Ouvrage qui court sous son nom est divisé en dix livres, & a pour titre, *Historia certaminis Apostolici*. Wolfgang Lazius β en trouva le manuscrit dans une caverne de Carinthie, & quoi qu'il fût habile homme, il se laissa tellement tromper par cet Ecrivain fabuleux, qu'il se prepara à le donner au public comme une piece importante. Il ajoûta foi à l'inscription de ce manuscrit, qui portoit qu'Abdias, Evêque de Babylone établi par les Apôtres mêmes, avoit composé en Hebreu cette Histoire de leurs actions, & qu'Eutropius γ l'avoit traduite en Grec, & Africanus en Latin. Il la publia à Bâle δ l'an 1551. avec quelques autres vies de Saints. Elle a été depuis imprimée plusieurs (A) fois en divers lieux, & inserée même dans la Bibliotheque des Peres. Laurent de la Barre l'insera dans son Histoire des Peres à Paris θ en 1583. Ce n'est point le Pape Gelase, comme Monsr. Moreri l'avance, mais le Pape * Paul IV. qui *a rejetté comme apocryphe* l'Ouvrage de nôtre Abdias. Plusieurs Ecrivains tant parmi les Catholiques, que parmi les Protestans ont reconu l'imposture. Ceux-ci pretendent avoir (B) dessillé les yeux aux autres: on ne leur accorde point (C) cela. La gloire seroit au fond très-petite; car ce fourbe a usé de si peu d'adresse qu'il a cité † Hegesippe, qui a fleuri 130. ans ou environ aprés l'ascension de nôtre Seigneur. Il a parlé ‡ aussi d'un disciple des Apôtres nommé Crathon, qui fit, dit-il, une Histoire en dix livres de tout ce que Saint Simon & Saint Jude avoient fait & souffert dans la Perse pendant treize ans; laquelle Histoire, poursuit-il, Africain l'Historiographe a mise en Latin. Où trouveroit-on cet Africain qu'en la personne de Julius Africanus, mort environ ⸸ l'an 230.

ABDISSI (A), Patriarche de Muzal dans l'Assyrie au delà de l'Eufrate, vint à Rome l'an 1562. & aiant rendu ses hommages à Pie IV. reçut de lui le *Pallium*. Comme le Concile de Trente étoit alors assemblé, le Cardinal da Mula, Protecteur des Chretiens Orientaux, ne manqua pas d'écrire sur ce sujet à cette Assemblée. Ses lettres furent luës dans la XXII. Session. Elles aprenoient que les peuples sujets à ce Patriarche avoient été instruits à la foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Thadée, & par un de leurs disciples nommé Marc; que leur

creance

β *Medecin à Vienne en Autriche, & Historiographe de l'Empereur Ferdinand I. Voiez l'Epître Dedicatoire de son édition.*

γ *La Preface de Julius Africanus dit qu'Eutropius étoit disciple d'Abdias.*

δ *Chez Oporin*, in fol.

θ *Et non pas en 1581. comme veut Moreri.*

* *Labbe, de Script. Eccles. t. 1. p. 3.*

† *Voiez Vossius, de Hist. Gr. pag.* 200.

‡ *Lib. 6. pag. m.* 83.

⸸ *Cave, Histor. liter. p.* 72.

(A) *Imprimée plusieurs fois.*] Monsr. du Pin qui a marqué l'édition de 1557. de 1560. & de 1571. & outre cela une édition de Bâle de (a) 1532. & une de Paris de 1583. a oublié la premiere, qui étoit la plus digne d'être marquée. Comme je n'ai point sa Bibliotheque Ecclesiastique de l'édition de Paris, je n'oserois mettre sur son compte la pretenduë édition de Bâle de 1532. Or à cause qu'il ne marque qu'une édition de Paris, qui est celle de 1583. ses lecteurs ont lieu de croire que les autres qu'il a marquées ne sont point de Paris: cependant il est certain que cet Ouvrage y fut publié l'an 1560. *in* 8. avec la preface d'un Docteur de Sorbonne nommé Jean Faber. L'Abbreviateur de Gesner, & Monsr. Cave en marquent une de Paris 1571. *in* 8. Dans l'*Eponymologium* de Magirus on avance faussement que cet Ouvrage fut imprimé la premiere fois à Paris en 1551.

(B) *Avoir dessillé les yeux aux autres.*] Consultez Rivet (b), au chapitre 6. du 1. livre de son *Criticus sacer.* où aprés avoir observé la prevention de Lazius, & l'autorité qu'Hardingus & Bellarmin ont donnée à nôtre Abdias, il ajoûte: *Ejus nugas & mendacia non est quod operosius persequamur, quia jam oculatioribus Pontificiis ita patent* EX NOSTRORUM ANIMADVERSIONIBUS, *ut eos tam putidi commenti pudeat.* Il cite Baronius, Molanus, Possevin, & même Bellarmin devenu plus sage; il les cite, dis-je, comme des Auteurs qui convenoient de la batardise de cette Histoire des Apôtres.

(C) *On ne leur accorde point cela.*] Le Pere Labbe (c) s'emporte d'une étrange maniere contre Rivet, à cause du passage que l'on vient de voir. Il peut avoir raison de soutenir que les Catholiques ont reconu l'imposture, avant que les Protestans leur fournissent là-dessus aucune lumiere; mais on ne sauroit l'excuser de son aigreur injurieuse; car voici comme il parle. *Hasce quisquilias ab otioso fabulatore, qui merito jure Pseudo-Abdias dicitur, confictas interpolatasve nullius fidei atque auctoritatis esse apud eruditos docuerunt jampridem Catholici Tractatores, Sixtus Senensis, Joannes Hesselius, Joannes Molanus, Cardin. Baronius, Possevinus, Salmero, Miraeus, aliique, ut sileam Vossium, Cocum, Rivetum, similesque Heterodoxos Criticos, in alienis ab Ecclesia Catholica castris militantes, atque ex Catholicorum duntaxat scriptis & observationibus suffarcinatos. Mentitur enim pro more Andreas Rivetus, qui libri 1. cap. 6. effutire ausus est, oculatiores Pontificios ex suorum, hoc est, Hereticorum hominum animadversionibus edoctos, nugas & mendacia illius operis deprehendisse, ita ut eos tam putidi commenti pudeat. Sed, amabo, quis Calvini catulus hoc commentum subodoratus est ante Hesselium, Molanum, Sixtum, ipsumque adeo Paulum IV. Romanum Pontificem qui inter scripta à se damnata rejicit?* Je croi que l'on condamna encore ce livre à Rome depuis la mort de Paul IV. car je ne pense pas que Claude d'Espense veuille parler de la condamnation faite sous ce Pape, lors qu'il dit, *Qualiscunque autor sit Abdias, superiore certe quam hac scriberemus anno à Romanis Inquisitoribus proscriptus est.* Ces paroles sont dans le chapitre 5. du livre 5. de la continence. Le Continuateur de Magirus (d) a tort d'en conclure que l'année dont il s'agit là est 1568. Cet Ouvrage de la continence ne fut-il pas imprimé (e) en 1565? Pierre Paul Verger Auteur Protestant, mort en 1565. avoit crié contre l'imposture de cet Abdias dans son *Idolum Lauretanum.*

(A) ABDISSI.] Onufre Panvini (f) le nomme Abdyiu, ce qui, dit-il, signifie *servus Jesu.* Surius & Monsr. de Sponde lui donnent le même nom: Monsr. de (g) Thou le nomme *Abdisius*, & ajoûte qu'il étoit fils de Jean *de domo Marcia*, de la ville de Gezire sur le Tigre. J'avouë que je n'entens pas assez ce que c'est que ce *domus Marcia*, pour me contenter de la traduction Françoise que j'en pourrois faire. Je n'aquiesce donc pas à cette *Maison de Marc*, qu'il a plu à Monsr. Moreri d'emploier. Aubert le Mire (h) nomme *Abdiesu* le Patriarche en question, & dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de Saint Pachôme; qu'il avoit succedé au Patriarche Simon Sulacha (i) Moine du même Ordre, qui étoit venu se soumettre au Pape Jules III; qu'il étoit d'une érudition admirable; qu'il entendoit beaucoup de langues, & qu'il savoit extremement bien les Saintes Lettres. Les Memoires de Monsr. de Thou portoient que cet homme entendoit le Chaldéen, l'Arabe, & le Syriaque, & qu'il repondoit pertinemment aux questions très-difficiles qu'on lui faisoit. Panvini, Surius, & Monsr. de Sponde assûrent la même chose avec plus de circonstances. Dans la Profession de Foi qu'ils raportent, il dit qu'il avoit été Moine de St. Antoine, dans le Monastere des Saints Rochas & Jean freres. Il avoit fait faire beaucoup de progrés à la foi Romaine, si nous en croions Aubert le Mire: mais ses successeurs laisserent tout deperir, de sorte que Leonard Abel Evêque de Sidon, Nonce Apostolique en ces païs-là en l'année 1583. trouva que le Patriarche Donha Simon, qui étoit le second depuis Abdiesu, s'étoit retiré vers les confins de la Perse. Les affaires du Pape n'étoient pas en meilleur état, lors que Pierre Strozza, Secretaire de Paul V. publia à Rome & à Cologne en 1617. sa dispute *de Chaldaeorum dogmatibus* (k).

(a) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition d'Amsterdam, t. 1. pag.* 18.

(b) *Rivet. Oper. t. 2. pag.* 1076.

(c) *Phil. Labbe, Dissert. de Script. Eccles. to. 1. pag.* 3.

(d) *Eponymol. Critic. pag.* 2.

(e) *Voiez Launoi, Hist. Colleg. Navarr. pag.* 710.

(f) *Panvin. in vita Pii IV.*

(g) *Thuan. Histor. l.* 32.

(h) *Aub. Miraeus, Politia Eccles. l. 2. c. 5. pag.* 217.

(i) *Mr. de Thou le nomme* Salaka: *Mr. de Sponde*, Sulaca. *Voiez la remarque A. de l'article* Hebedjesu.

(k) *Voiez le Mire*, ibid. *pag.* 219.

creance étoit tout-à-fait semblable à la Romaine; qu'ils avoient les mêmes sacremens & les mêmes ceremonies; qu'ils en gardoient des livres écrits dès le tems des Apôtres; que ce Patriarcat s'étend jusques dans le cœur des Indes, & comprend beaucoup de peuples les uns sujets du Turc, les autres du Sophi de Perse, & les autres du Roi de Portugal. L'Ambassadeur de ce dernier protesta tout aussi-tôt, que les Evêques Orientaux qui étoient sujets du Roi son maître ne reconoissoient aucun Patriarche. On lut ensuite la * Confession de foi d'Abdissi, datée du 7. de Mars 1562. où il promettoit d'avoir & d'enseigner à ses inferieurs une parfaite & perpetuelle conformité de sentimens avec l'Eglise Romaine. Enfin on lut les lettres qu'il écrivoit au Concile pour s'excuser (B) de ce qu'il n'y alloit pas, & pour suplier les Peres de lui envoier leurs Decrets, qu'il promettoit de faire observer ponctuellement. Toutes ces choses avoient été dejà luës dans une Congregation, sans exciter autrement les reflexions de personne; mais la protestation de l'Ambassadeur de Portugal fit prendre garde aux absurditez de ce recit: on commençoit à murmurer; les Evêques Portugais alloient prendre la parole, quand le Promoteur au nom des Legats detourna le coup. Voilà comment Fra Paolo † conte le fait: nous examinerons ceci en ‡ un autre lieu.

* *Elle est dans Onufre*, in vita Pii IV. *dans Surius*, Commentar. p. m. 754. *& dans Sponde*, Contin. Annal. ad ann. 1562.

† *Hist. du Concile de Trente l. 6.*

‡ *Dans l'article* Hebed-jesu.

ABEL, second fils d'Adam & d'Eve, fut berger. Il offrit à Dieu des premiers-nez de sa bergerie, dans le même tems que son frere Caïn offrit des fruits de la terre. Dieu eut pour agreable l'oblation d'Abel, mais non pas celle de Caïn, ce qui chagrina de telle sorte ce dernier, qu'*il s'éleva contre l'autre & le tua.* C'est tout ce que Moïse ‖ nous en aprend: mais si l'on vouloit s'étendre sur tout ce que la curiosité de l'esprit humain a enfanté là-dessus, on auroit une infinité de choses à dire. Nous n'avons garde de nous embarquer dans une telle deduction, ni de hasarder des conjectures sur l'âge qu'avoit Abel lors qu'il fut tué. Il est impossible d'avoir quelque certitude sur cette matiere; tant parce que l'on ne sait pas combien (A) a duré l'état d'innocence, qu'à cause que l'on ne sait pas de (B) combien Abel étoit plus jeune que Caïn, ni

‖ *Genes. chap. 4.*

(B) *Pour s'excuser de ce qu'il n'y alloit pas.*] Cela montre que Monsr. Moreri s'est fort trompé, lors qu'il a dit *qu'Abdissi se trouva au Concile de Trente, & qu'il y presenta sa profession de foi en la Session* XXII. Aubert le Mire a commis la même faute, *qui & Tridentino Concilio interfuit*, dit-il (a) en parlant de son *Abdiesu*. Ce qu'il y a de plus surprenant est que Moreri a cité Mrs. de Thou & de Sponde, dont le premier ne dit pas un mot de ce pretendu voiage du Patriarche au Concile, & le dernier dit expressément qu'on lut les lettres où Abdysu faisoit ses excuses, de ce qu'il n'alloit pas à Trente. Je remarquerai par occasion une faute qui s'est assurément glissée dans Monsr. de Thou; il dit (b) que ce Patriarche étoit venu *Ad Apostolorum limina Pontificem salutaturus, ut ab eo confirmatus partem de corpore Sancti Petri acciperet.* Qui ne s'imagineroit là-dessus qu'il étoit venu pour demander le bras, ou quelque autre morceau du corps de St. Pierre: car c'est faire sa cour à Rome, que de declarer qu'on y est venu pour en remporter de tels presens? Mais je suis persuadé qu'au lieu de *partem*, il faut lire *pallium*, comme il y a dans Monsr. de Sponde, qui à cela près se sert des mêmes expressions que Monsr. de Thou.

(a) *Ubi supra pag. 217.*

(b) *Thuan. lib. 32. pag. 640. col. 2. edit. Francof. 1625.*

(A) *Combien a duré l'état d'innocence.*] Les Auteurs sont fort partagez sur ce point. Quelques-uns veulent qu'Adam ait peché le jour même de sa (c) creation, & qu'il n'ait demeuré dans le Paradis que six, ou sept, ou dix heures. D'autres allongent le terme jusques à six, à huit, ou à dix jours; d'autres jusques à 34. ans. Ils se fondent presque tous sur des raports qu'ils imaginent entre Adam & JESUS-CHRIST: car, par exemple, ceux qui disent ou qu'Adam demeura 40. jours dans le Paradis terrestre, ou qu'il y demeura 34. ans, en donnent pour raison ou que JESUS-CHRIST fut quarante jours sans manger, ou (d) qu'il vécut sur la terre 34. ans. Il seroit superflu d'avertir les gens d'esprit que cette sorte de raisons ne prouvent rien. On peut faire d'assez bonnes objections à ceux qui ne font durer que quelques heures l'état d'innocence; mais on en peut faire de beaucoup plus fortes à ceux qui le font durer des semaines ou des années. Car, n'en deplaise à quelques Rabins, c'est un fait certain par le texte de Moïse, qu'Adam ne conut sa femme qu'après la sortie du Paradis. Or pourquoi auroit-il tant differé la consommation de son mariage? N'avoit-il pas reçu la benediction nuptiale de la bouche de son Createur? N'avoit-il pas ses ordres duëment expediez & signifiez pour *foisonner*, pour *multiplier*, & pour *remplir la terre*? La plus solide raison qu'on puisse alleguer, pourquoi cette consommation ne se fit qu'après la chute, c'est que la femme fut tentée & seduite aussitôt presque que formée. Voilà comment St. Augustin (e) satisfait à cette difficulté; *Mox creata muliere antequam convenirent facta est illa transgressio.* L'autre raison qu'il allegue, savoir (f) qu'il faloit attendre l'ordre de Dieu, est tout-à-fait nulle: car comme je l'ai dejà dit, cet ordre avoit été notifié authentiquement. Si l'on pouvoit une fois prouver que l'innocence du premier homme dura plusieurs jours, on rendroit presque indubitable l'opinion de ceux qui disent, que sans le fruit defendu Adam & Eve auroient éternellement gardé leur virginité, & que ce ne fut que sur la prevision de leur chute que Dieu produisit la diversité des sexes. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions dire certainement à quel âge ils commencerent d'engendrer. Nous refuterons ailleurs (g) les rêveries de ceux qui ont dit que Caïn ne fut conçu que long tems après le peché d'Adam; soit que son pere se fût voulu sevrer des plaisirs du mariage plusieurs années par penitence, soit qu'il se fût attaché à une autre femme qu'à Eve.

(c) *Vide Pererium in Genesim, l. 6. quæst. 1.*

(d) *Vide Cornel. à Lapide in Genes. c. 3. v. 23.*

(e) *August. l. 9. de Genesi ad lit. c. 4.*

(f) Potest etiam dici quia nondum Deus jusserat ut convenirent: cur enim non ad hanc rem divina expectaretur auctoritas, ubi nullâ concupiscentiâ, tanquam stimulis, inobedientia carnis urgebat? *Id. ibid.*

(g) *Dans la remarque B de l'article d'Eve.*

(B) *De combien Abel étoit plus jeune que son frere.*] La narration de Moïse semble prouver clairement que Caïn & Abel n'étoient point freres jumeaux: neanmoins l'un des plus judicieux (h) Interpretes de l'Ecriture a cru avec quelques Rabins qu'ils l'étoient. Quand on lui accorderoit cela, toute l'incertitude ne seroit pas évanouie; veu qu'on ne sait pas avec precision l'année de la naissance de Caïn. Mais encore un coup il n'y a nulle aparence qu'Abel ait été son frere jumeau; & il n'y a nulle certitude qu'il soit né un an après Caïn. Reconoissons pourtant qu'il est très-probable que Caïn nâquit l'an premier du monde, & qu'Abel nâquit l'année d'après. La revelation de Methodius est une piece apocryphe, & une chimere. On a dit (i) qu'il lui fut revelé d'enhaut pendant sa prison pour la foi, qu'Adam & Eve sortirent vierges du Paradis; qu'ils demeurerent en cet état 15. années consecutives, entierement occupez à pleurer leur chute; qu'au bout de ce terme ils engendrerent un fils & une fille tout à la fois, savoir Caïn, & Calmana; qu'ensuite ils se remirent dans la continence pendant 15. autres années; après quoi ils engendrerent un fils & une fille comme la premiere fois, savoir Abel & Delbora; qu'en l'an 130. d'Adam arriva le meurtre d'Abel par Caïn; ce qui jetta Adam & Eve dans un deuil qui dura cent ans; après quoi ils engendrerent Seth. Les habitans de l'Ile de Ceylan pretendent (k) que le lac salé qui est sur la montagne de Colombo, *est l'amas des larmes qu'Eve repandit cent ans entiers sur la mort d'Abel.* Les Rabins veulent (l) qu'Adam ait pleuré cette même mort cent ans durant dans la valée des larmes auprès d'Hebron, sans aucun commerce charnel avec sa femme; ce qui auroit peut-être duré plus long tems, si un Ange ne l'eût averti de la part de Dieu qu'il eût à s'aprocher d'Eve, puis que le Messie ne vouloit pas descendre de Caïn. Pures chimeres; le monde n'avoit pas alors besoin d'un tel deuil: il demandoit au contraire qu'on se consolât bien-tôt par la reparation de la breche; de sorte qu'il est très-probable qu'Adam & Eve adoucirent promtement leur ennui, par la consolation reciproque de se donner un nouveau fils, à la place de celui que Caïn leur avoit tué. Cependant on ne sauroit croire combien cette fable de la longue separation d'Adam & d'Eve quant au lit, a été prônée. Nous en parlerons dans l'article de Lamech.

(h) Rabbini & ex eis Calvinus putant ex eodem conceptu Evam peperisse gemellos Caïn & Abel. *Cornel. à Lapide in Genes. c. 4. v. 2.*

(i) *Author Histor. Scholast. in Hist. libri Genes. c. 25. apud Pererium in Genes. c. 4. v. 1.*

(k) *Voiez Chevreau, Hist. du monde, t. 4. p. 255. édit. de Hollande 1687.*

(l) *Apud Salian. t. 1. p. 190.*

ni en quelle (C) année du monde il fut tué par son frere. Je ne hasarderai point non plus mes conjectures sur la question s'il (D) mourut vierge; ou sur la querelle que Caïn lui fit. Les uns veulent que leur different ait été une (E) dispute de Religion; les autres qu'ils se soient brouillez (F) pour une femme. On ne parle pas moins diversement de la (G) maniere dont se fit cet abominable fratricide. Quant à la maniere dont ils conurent la preference que Dieu donna à l'obla-

(C) *En quelle année du monde il fut tué.*] On trouve probable que ce meurtre fut commis la même année que Seth vint au monde, c'est-à-dire, la 130. d'Adam; on le trouve, dis-je, probable, quand on songe (a) qu'Eve donnant le nom de Seth à un fils dont elle étoit accouchée se sert de cette raison, *Car Dieu m'a donné une autre lignée au lieu d'Abel que Caïn a tué.* Mais il faut tomber d'accord que cela est beaucoup plus propre à prouver que Seth fut le premier fils qu'Eve mit au monde depuis la mort d'Abel, qu'à prouver que cette mort ait été bien-tôt suivie de la naissance de Seth. St. Augustin ne veut pas même accorder à Seth le droit d'aînesse sur tous les enfans qu'Adam & Eve ont engendrez depuis le meurtre d'Abel. Il explique les paroles d'Eve non pas d'un remplacement de fils, mais d'un remplacement de vertu: c'est-à-dire, que Seth fut consideré comme celui qui succederoit à la pieté & à la sainteté d'Abel. *Potuit (b) Adam divinitus admonitus dicere postea quam Seth natus est*, suscitavit enim mihi Deus semen aliud pro Abel; *quando talis erat futurus qui impleret ejus (c) sanctitatem.* Il est sûr que tout ceci n'est que matiere à conjectures, & que si les paroles d'Eve raportées ci-dessus laissoient à nos reflexions toute leur liberté naturelle, nous ferions remonter bien haut le meurtre d'Abel: car voici à quoi la lumiere naturelle nous conduit. Caïn & Abel firent leurs offrandes à Dieu, dès que la recolte de l'un & la bergerie de l'autre leur en fournirent les moiens: ils s'aperçurent dès la premiere fois (d) que Dieu mettoit de la difference entre leurs presens: le depit de Caïn le precipita peu après dans le dessein de tuer son frere: il le tua donc avant l'âge de 60. ans; car ce fut l'an cinquante du monde, à ce que dit Eusebe, qu'Adam assigna à ses deux fils le genre de vie qu'ils auroient à suivre. Ce n'étoit pas s'en aviser tard, dit-on, puis qu'en ce tems-là l'enfance duroit à proportion autant que la vie. A la bonne heure, je ne contesterai rien là-dessus; que Caïn & Abel n'aient donc pas été en état avant l'âge de 50. ans l'un de labourer la terre, l'autre de garder des brebis; au moins en auront-ils été capables à cet âge-là. Or cela posé, qu'y a-t-il de plus naturel que de croire qu'ils firent leurs oblations au bout de deux ou trois ans pour le plus tard, & que dans un semblable intervalle, pour le plus tard, l'envieux & le jaloux Caïn se defit d'Abel? Qu'y a-t-il de plus éloigné de l'aparence que de dire, comme l'on fait ordinairement, que les deux freres commencerent l'exercice de leur vacation l'an 50. du monde; qu'ils firent leurs offrandes l'an 100. & que Caïn tua Abel l'an 130? La raison ni l'Ecriture ne nous conduisent point à suposer un ressentiment caché si long tems dans le cœur de Caïn (e). Un Auteur (f) fort judicieux a mis la naissance de Seth environ cent ans après la mort d'Abel. Quelques Auteurs (g) ont mis cette mort à l'an du monde 102. mais la foule est pour l'an 130. que l'on croit être le même que le 129. d'Abel. Je pourrois citer pour ce sentiment Cajetan, Torniel, Pererius, Cornelius à Lapide, Salian, & plusieurs autres Commentateurs, dont les Ouvrages peuvent être comparez aux enfans d'une même famille;

- - - - (h) *Facies non omnibus una,*
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Tous les Partis, tous les Corps, toutes les Communautez ont ainsi plusieurs Auteurs qui se moulent les uns sur les autres.

(D) *S'il mourut vierge.*] Quelques (i) Peres de l'Eglise ont soutenu l'affirmative, & les Heretiques dont je parlerai ci-dessous, qui prenoient leur nom d'Abel, la soutenoient aussi; cependant il ne paroît guere probable, à ceux qui croient qu'Abel a vécu 129. ans, qu'il soit mort garçon. Il étoit alors trop necessaire de peupler le monde, pour se piquer de continence. Le P. Salian (k) ne fait pas difficulté de reconoître que le celibat d'Abel n'est nullement vraisemblable; ni de montrer que St. Jerôme & St. Augustin n'ont point douté de son mariage; & que St. Irenée n'a point dit ce que (l) Genebrard lui a fait dire, savoir qu'Abel a été Vierge, Prêtre & Martyr; trois qualitez qui ont été cause que l'on a dit que l'Eglise avoit commencé en lui. C'est un autre (m) Auteur qui lui attribuë ces trois belles qualitez. Mais s'il faloit que la tradition d'Eutychius, qui sera raportée ci-dessous, fût veritable, il ne faudroit plus revoquer en doute la virginité d'Abel; car sa mort, selon cette tradition, preceda le mariage des deux freres.

(E) *Ait été une dispute de Religion.*] Le Targum de Jerusalem debite que lors que Caïn & Abel furent aux champs, celui-là soutint qu'il n'y avoit ni jugement, ni juge, ni vie éternelle, ni recompense pour les justes, ni peine pour les impies; & que le monde n'avoit pas été créé par la misericorde de Dieu, ni n'étoit point gouverné par sa misericorde; attendu; dit-il à son frere, que mon oblation n'a pas été acceptée, & que la vôtre l'a été. Abel lui repondit selon les mêmes paroles dont Caïn s'étoit servi, si ce n'est qu'il mit le oui où l'autre avoit mis le non: & quant au principal grief, sa reponse fut de dire que parce que ses œuvres avoient été meilleures que celles de Caïn, son oblation avoit plu, & non pas celle de Caïn. La dispute s'étant échauffée, Caïn se jetta sur Abel & le tua (n). Ce fut un mauvais commencement des disputes de Religion, & un facheux presage des desordres épouventables qu'elles devoient causer dans le monde. Voilà de plus un exemple de la sotte vanité de l'homme: il n'est jamais tant porté à douter de la providence, que lors que les choses n'arrivent pas selon ses souhaits. Quand elles lui sont favorables, il dissipe ses doutes: c'est qu'il s'imagine tenir un rang assez relevé dans l'Univers, pour ne pouvoir être meprisé par un dispensateur équitable & judicieux des biens & des maux. *Estis io superi, ait Statius, cum convaluisset à periculoso morbo vir eximia probitatis Rutilius Gallicus. At contra ubi quid contigerat contra quam aequum esse censerent, Deos aut nullos esse, aut crudeles, aut injustos esse dicebant. . . . . . Itaque in morte Tibulli Ovidius,*

Cum rapiant mala fata bonos, ignoscite fasso,
Sollicitor, nullos esse putare Deos.

C'est ainsi que parle (o) l'un des meilleurs Orateurs du XVI. siecle.

(F) *Se soient brouillez pour une femme.*] Eutychius Patriarche d'Alexandrie dit dans ses Annales, (p) qu'Eve enfanta avec Caïn une fille nommée Azrun, & avec Abel une fille nommée Owain; & que le tems de marier les deux fils étant venu, Adam destina Owain à Caïn, & Azrun à Abel, & mal-traita Caïn, parce qu'il vouloit sa sœur jumelle qui étoit plus belle. Eutychius ajoûte que pendant que les deux freres alloient presenter leurs oblations sur une montagne par ordre d'Adam, qui voulut qu'ils fissent cet acte de Religion avant que d'épouser leurs femmes, & que le succés de leur sacrifice decidât de leur different, Satan inspira secretement à Caïn de se defaire d'Abel, pour l'amour d'Azrun: ce qui empêchant que son ofrande ne fût agreable à Dieu, augmenta le depit de Caïn contre son frere; de sorte qu'ils ne furent pas plutôt descendus de la montagne, qu'il lui donna un coup de pierre sur la tête & le tua. La belle Azrun que Caïn épousa (q) après ce coup, & qu'il amena avec lui dans son exil, fut donc la cause du crime de Caïn. Il est vrai qu'elle en fut la cause innocente; mais c'est toûjours verifier ce qu'a dit un (r) Poëte Latin, touchant l'antiquité des guerres suscitées pour des femmes. Les Archontiques (s) & les Cabbalistes (t) s'accordent avec cette tradition d'Eutychius. J'ai lu dans le Commentaire du Pere Mersenne sur la Genese à la page 1415. & 1431. qu'il y a quelques Rabins qui disent qu'Abel eut deux sœurs jumelles, & que Caïn souhaita de les épouser. Ce fut, disent-ils, la cause de la dispute. Le desir de la polygamie seroit donc bien vieux. Au reste il paroît & par le recit du Targum, & par celui de ce Patriarche d'Alexandrie, que la mort d'Abel suivit de près le sacrifice où Dieu se declara pour lui. Cette chronologie est mille fois plus probable que la vulgaire, qui met un espace de 30. ans entre l'oblation des deux freres, & le fratricide de Caïn.

(G) *De la maniere dont se fit cet abominable fratricide.*] Nous venons de voir que ce fut avec un coup de pierre, selon quelques-uns. D'autres (v) disent que Caïn dechira son frere à belles dens. D'autres qu'il l'assomma avec une machoire d'âne; les Peintres se reglent sur cette suposition. D'autres veulent qu'il se

(a) *Genes. chap. 4. v. 25.*

(b) *Saint Augustin attribuë à Adam ce qui ne fut dit selon l'Ecriture que par Eve.*

(c) *August. de civit. Dei. l. 15. c. 15.*

(d) *l'Ecriture ne parle que d'une oblation de ces deux freres: ainsi la supposition du P. Salian, t. 1. p. 185. que Caïn ne reconut qu'à la longue, & après plusieurs oblations reiterées sa rejection, & la faveur de son frere auprès de Dieu, est nulle.*

(e) *Voiez ce qui sera raporté ci-dessous du Targum de Jerusalem, & des Annales d'Eutychius.*

(f) *Cunaeus de Rep. Hebr. l. 3. c. 1.*

(g) *Saint Romuald, Abregé Chron.*

(h) *Ovidius, Metam. lib. 2. v. 13.*

(i) *St. Jerôme, St. Basile, St. Ambroise,* apud Cornel. à Lapide in Gen. c. 4. v. 2. *mais le P. Salian montre* ubi infra, *que St. Jerôme n'a pas été de ce sentiment.*

(k) *Salianus Annal. t. 1. p. 184.*

(l) *Chron. l. 1.*

(m) *Auctor mirab. Sacrae Script. apud August. t. 3. l. 1. c. 3. citante Saliano ib.*

(n) *Paraphr. Hierosolym. apud Fagium citante Saliano pag. 188. Voiez sur ce sujet divers jeux de Rhetorique de Jean Bisselius, Jesuite Aleman* Illustr. ruinarum decad. 1. pag. 228. & seq.

(o) *Muretus Orat. 3. vol. 2.*

(p) *Eutych. in Annal.* Je me sers de la traduction de Pocockius. L'Imprimeur de *l'Historia Patriarch. Heidegg. t. 1. pag.* 192. a mis *Procopius.*

(q) *Id. Eutych. Vide Hottinger. Hist. Orient. pag. 27.*

(r) Nam fuit ante Helenam cunnus teterrima belli Caussa. *Horat. Sat. 3. l. 1.*

(s) *Heretiques dont Saint Epiphane parle, Har. 40.*

(t) *Apud Heidegg. ubi supra pag. 191. Voiez aussi Seldenus, de jure nat. & gent. l. 5. c. 2. qui cite Rabbi Eliezer in Pirke c. 21.*

(v) Hebraeorum nonnulli tradunt eum fuisse morsibus à Caïn dilaceratum. *Perer. in Genes. l. 7. ad vers. 8. & 9. c. 4.*

l'oblation d'Abel, il n'y a pas tant de disputes. On croit assez communément qu'il (H) tomba un feu celeste sur les victimes d'Abel, & que rien de semblable ne parut sur les offrandes de Cain. Mais comme on n'a que trop de panchant à entasser supositions sur supositions, afin de faire trouver du merveilleux en toutes choses; il s'est trouvé des gens qui ont dit * qu'il parut une figure de lion au milieu des flâmes qui tomberent sur le sacrifice d'Abel; ce qui, selon eux, avoit relation au lion de la Tribu de Juda, dont la venuë avoit été dejà promise. J'ai rassemblé dans les remarques un assez grand nombre de differens sentimens sur les choses qui concernent Abel. C'est avoir rassemblé bien des mensonges, & bien des fautes. Or comme c'est le but & l'esprit de ce Dictionaire, le Lecteur ne doit point donner son jugement sur ce ramas, sans se souvenir de ce but. Et cela soit dit une fois pour toutes.

ABELARD (PIERRE) en Latin *Abalardus*, a été un des plus fameux Docteurs du XII. siecle. Il nâquit (A) au village de Palais, à quatre lieuës de Nantes en Bretagne; & comme il avoit l'esprit fort subtil, il n'y eut rien dans ses études à quoi il s'apliquât avec autant de succés qu'à la Logique. Il voiagea en divers lieux, par la seule envie de s'aguerrir dans cette science; disputant par tout, lançant de toutes parts ses syllogismes; & cherchant avec ardeur les occasions de se signaler contre une These. Jamais Chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occasions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abelard termina ses courses à Paris, où il trouva un celebre Professeur en Philosophie nommé Guillaume des † Champeaux. Il fut d'abord son disciple bien aimé; mais cela ne dura pas long tems: le Professeur avoit trop de peine à repondre aux subtiles objections de ce disciple, pour ne concevoir pas du chagrin & de la haine contre lui. Les factions nâquirent bien-tôt: les Ecoliers avancez en âge transportez d'envie contre Abelard, seconderent la passion du maître: cela ne fit qu'augmenter la presomtion de ce jeune homme; il se crut desormais trop habile pour ne s'ériger pas en Docteur. Il choisit pour cela un grand theatre, car il s'en alla lever une Ecole (B) à Melun, où la Cour de France demeuroit en ce tems-là. Champeaux fit tout ce qu'il put pour empêcher l'érection de cette Ecole;

se soit servi d'une fourche. St. Chrysostôme lui met en main une épée; St. Irenée lui donne une faulx; Prudence lui donne une maniere de serpe.

Frater (a) probata sanctitatis æmulus
Germana curvo colla frangit sarculo.

Voiez Salian & Bisselius, celui-là à la page 189. du 1. volume de ses Annales; celui-ci à la page 234. & 257. du premier tome des *Illustrium ruinarum*. En tout cas, dit-on, Abel (b) ne fut ni noié ni étranglé; car l'Ecriture temoigne qu'il perit avec effusion de sang. Quelques-uns suposent qu'il se defendit courageusement, & qu'il eut d'abord tout l'avantage; il jetta Cain par terre, & lui fit un bon quartier; mais Cain se releva & le tua. Le Pere Mersenne raporte cette vision dans la pag. 1431. de son Commentaire sur la Genese.

(H) *Qu'il tomba un feu celeste.*] St. Jerôme (c) a raporté cette tradition, & l'a confirmée par Theodotion (d) qui l'avoit suivie dans sa version de l'Ecriture. Elle est communément aprouvée par les Peres de l'Eglise. Ce qui la rend vraisemblable, est qu'en plusieurs occasions un feu descendu du ciel a fait conoître que Dieu agreoit le sacrifice. A la consecration d'Aaron (e) on eut ce signe de l'aprobation de Dieu. Gedeon, David, Salomon, (quelques-uns y ajoûtent Nehemie) ont été aussi honorez de cette faveur speciale dans quelques-uns de leurs (f) sacrifices. Cornelius à (g) Lapide dit que Calvin & Luther se sont moquez comme d'une fable Judaique, de cette descente du feu celeste sur la victime d'Abel; mais Monsr. Heidegger lui cite un passage de Luther qui temoigne visiblement le contraire. *Etsi Moses illud signum quo Deus ostendit sibi Abel munera grata esse non ostendit, tamen verisimile est fuisse ignem cælo demissum, quo oblatio hausta & consumpta in oculis omnium* (h). Les Theologiens (i) Protestans ont donné en foule dans cette hypothese, & quelques-uns d'eux l'ont confirmée par les paroles d'un (k) Pseaume que Clement Marot a traduites de cette façon:

De tes offertes & services
Se veuille souvenir,
Et faire tous tes sacrifices
En cendre devenir.

Les Paiens se sont vantez de cette sorte de marques extraordinaires de l'aprobation du Ciel en quelques lieux, comme nous le montrerons dans l'article *Egnatia*. On sait assez que le Diable est le singe du vrai Dieu.

(A) *Il nâquit au village de Palais.*] Son pere avoit un peu étudié avant que de porter les armes, & il eut grand soin de faire instruire tous ses enfans, & sur tout l'aîné. On ne sauroit bien dire si Abelard étoit cet aîné; car il parle sur cela d'une maniere qui a donné lieu à deux opinions differentes: voici ses paroles: *Primogenitum suum quanto chariorem habebat, tanto diligentius erudiri curavit. Ego vero quanto amplius & facilius in studio literarum profeci, tanto ardentius in eis inhæsi, & in tanto earum amore illectus sum, ut militaris gloriæ pompam cum hæreditate & prærogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens; Martis Curia penitus abdicarem ut Minervæ gremio educarer.* Paquier (l) en vertu de ces expressions ne balance point à le prendre pour le fils aîné; mais (m) d'autres disent positivement qu'il étoit cadet: il y en a même (n) qui le font le plus jeune de la famille. Si j'avois à choisir, je ne preférerois pas la derniere explication à la premiere. Il ne faut pas douter que le surnom *Palatinus* qu'il portoit, n'eût pour fondement le mot Latin *Palatium*, qui étoit le nom de sa patrie. Il étoit si conu sous le nom de *Peripateticus Palatinus*, que Jean de Sarisberi ne le qualifie (o) jamais autrement. Il y en a (p) qui soupçonnent que la raison de cette épithete venoit de quelque Palais magnifique où il faisoit ses leçons. Ce n'est point cela.

(B) *Une Ecole à Melun.*] Je n'ai pas trouvé en comparant la relation d'Abelard avec l'abregé que Paquier en donne, qu'elle ait été abregée fort exactement. Voici l'ordre de ses avantures selon l'abregé. Abelard *se vint camper à Corbeil* la premiere fois qu'il quitta Paris; il revint à Paris lors que Champeaux se fut fait Moine; il fut contraint d'en sortir pour la seconde fois, & alors il s'en alla à Melun; il retourna à Paris, aiant su que Champeaux étoit allé resider à son Evêché de Châlons; Champeaux averti de ce retour, revint à Paris pour traverser Abelard; celui-ci fut enfin contraint de quitter la partie, & se fit Ecolier d'Anselme, Lecteur en Theologie à Paris; il devint ensuite lui-même Lecteur en Theologie, & fut prié par un Chanoine de *vouloir donner tous les jours une heure de leçon* à sa niece. Il accepta le parti volontiers, & *aprés avoir quelque tems continué ce metier, amour se mit de la partie entre eux.* Il y a plusieurs fautes dans ce narré. I. Abelard ne se campa à Corbeil qu'aprés avoir été à Melun. II. Quand il sortit de Melun pour la seconde fois, Champeaux s'étoit retiré dans un village auprès de Paris, & non pas à son Evêché de Châlons: cette Prelature ne lui avoit pas été encore donnée; il n'étoit que Chanoine Regulier; & je m'étonne que Pâquier n'ait pas senti l'absurdité des demarches qu'il faisoit tenir à un Evêque, en le tirant de son Siege Episcopal pour le faire disputer à Paris contre un Regent de Philosophie. III. Abelard n'eut point du dessous en cette rencontre: il ne sortit de Paris que pour aller voir sa mere qui vouloit se faire Religieuse. IV. Anselme enseignoit la Theologie à Laon, & non à Paris. V. Le Chanoine ne demanda point des leçons pour sa niece; ce fut Abelard qui fit prier le Chanoine de le prendre dans sa maison. VI. Abelard avoit desiré la joüissance d'Heloise, avant que de lui avoir fait aucune leçon. Dans quelle defiance ne doit-on pas être à l'égard d'une infinité de livres, puis que Paquier bronche tant de fois en si beau chemin?

* *Apud Salianum*; to. 1. pag. 190. & *apud Bisselium, Rumar. illustr. decad.* 1. pag. 221. 273.

† *Guillelmus Campellensis.* Il étoit *Archidiacre de Paris.*

(a) *Prudent. in Hamartig.*

(b) *Pererius ubi supra.*

(c) *Hieron. in tradition. Hebraicis.*

(d) Nisi illa interpretatio vera esset quam Theodotion posuit, Et inflammavit dominus super Abel & super sacrificium ejus; supra Cain vero & sacrificium ejus non inflammavit. *Id. Hier. in quæst. Heb.*

(e) *Levit. c. 9.*

(f) *Consultez le livre des Juges c. 6. le 1. l. des Rois c. 18. le 1. des Chr. c. 21. le 2. des Chron. c. 7. le 2. des Maccab. c. 1.*

(g) *Cornel. à Lapide in Genes. c. 4. v. 4. pag. 97.*

(h) *Luth. ad Gen. IV. 3. apud Heidegg. Hist. Patr. t. 1. pag. 184.*

(i) *Voiez Saldeni otia Theol. pag. 337.*

(k) *C'est le 21.*

(l) *Pasquier, Recherch. l. 6. ch. 17.*

(m) Militaris gloriæ pompam cum hæreditate primo genitis fratribus derelinquens. *Natal. Alexander, Sæc. 11. & 12. part. 3. pag. 2.*

(n) *Du Pin, Biblioth. to. 9. p. m. 108.*

(o) *Voiez son* Policraticus *pag. 111. & son* Metalogicus *pag. 745. 802. 814. & alibi, edit. Lugd. Bat. 1639.*

(p) *Jac. Thomasius, in vita Abælardi.*

Ecole; mais * comme il avoit des ennemis qui avoient un grand pouvoir, son oposition fut la principale cause qui fit reüssir le dessein de son rival. La reputation de ce nouveau Maître de Dialectique fit de merveilleux progrés, & éclipsa celle de Champeaux. Ces succés enflerent de telle sorte Abelard, qu'il transporta son Ecole à Corbeil, afin de serrer de près son ennemi par de frequentes disputes; mais l'aplication avec laquelle il étudioit, lui causa une maladie qui le contraignit d'aller prendre l'air natal. Il demeura quelques années en Bretagne, & puis il retourna à Paris, où il trouva que Champeaux qui avoit resigné sa Chaire à un autre, & embrassé la Religion des Chanoines Reguliers, ne laissoit pas d'enseigner chez eux. Il disputa contre lui avec tant de force touchant la nature des Universaux, qu'il l'obligea de renoncer à son sentiment, qui étoit dans le fond un Spinozisme (C) non developé. Cela fit tellement mepriser ce Moine, & tellement estimer son antagoniste, qu'on n'allois plus aux leçons de Dialectique de Champeaux, & que le Professeur même que Champeaux avoit substitué à sa place, voulut devenir l'Ecolier de Pierre Abelard. Celui-ci ne fut pas plutôt installé sur cette Chaire, qu'il se vit exposé de plus en plus aux traits de l'envie. Le Chanoine Regulier fit en sorte, que sous pretexte de quelques actions très-sales, on cassât celui qui avoit cedé sa place à Pierre Abelard, & qu'on lui donnat pour successeur un ennemi de ce dernier. Alors Abelard sortit de Paris, & s'en alla à Melun pour y enseigner la Dialectique, comme la premiere fois. Il n'y demeura pas long tems; car dès qu'il eut sçu que Champeaux s'étoit retiré dans un village avec toute sa Communauté, il se vint poster sur le mont Sainte Genevieve, & y dressa son Ecole comme une espece (D) de baterie, contre celui qui enseignoit à Paris. Champeaux voiant sa creature ainsi assiegée dans son Ecole, ramena les Chanoines Reguliers à leur Couvent: mais au lieu de degager son ami, il fut cause que ses Ecoliers l'abandonnerent; abandon qui fut suivi quelque tems après de l'entrée de ce pauvre Philosophe dans un Couvent. Alors le debat ne fut qu'entre Abelard & Champeaux; ce furent eux seuls qui disputerent le terrain; & ce ne fut pas le plus vieux qui eut l'avantage. Pendant que ce choc subsistoit encore, Abelard fut obligé d'aller voir sa mere, qui à l'exemple de son mari vouloit entrer en Religion. Etant retourné à Paris, il trouva que son émule étoit devenu Evêque de Châlons; ainsi pouvant renoncer à son Ecole, sans qu'on pût le soupçonner d'avoir quitté le champ de bataille, il ne songea qu'à étudier en Theologie; & pour cet effet il se transporta (E) à Laon, où l'Ecolâtre Anselme faisoit des leçons en cette science avec beaucoup de reputation. Il ne fut pas fort content (F) de la capacité de cet

* Quoniam de potentibus terræ nonnullos ibidem habebat æmulos, fretus eorum auxilio voti mei compos extiti, & plurimorum mihi assensum ipsius invidia manifesta conquisivit. *Abelard. epist. 1. pag. 5.*

(C) *Un Spinozisme non developé.*] J'en fais juges tous ceux qui entendront ces paroles. (a) *Erat in ea sententia de communitate Universalium; ut eamdem essentialiter rem totam simul singulis suis inesse astrueret individuis, quorum quidem nulla esset in essentia diversitas, sed sola multitudine accidentium varietas.* Les Scotistes avec leur *universale formale à parte rei*, ou leur *unitas formalis à parte rei*, ne s'éloignent point de ce sentiment. Or je dis que le Spinozisme n'est qu'une extension de ce dogme; car, selon les disciples de Scot, les natures universelles sont indivisiblement les mêmes dans chacun de leurs individus: la nature humaine de Pierre est indivisiblement la même que la nature humaine de Paul. Sur quel fondement disent-ils cela? c'est que le même attribut d'homme qui convient à Pierre, convient aussi à Paul. Voilà justement l'illusion des Spinozistes. L'attribut, disent-ils, ne differe point de la substance auquel il convient; donc par tout où est le même attribut, là aussi se trouve la même substance; & par consequent, puis que le même attribut se trouve dans toutes les substances, elles ne sont qu'une substance. Il n'y a donc qu'une substance dans l'Univers, & toutes les diversitez que nous voions dans le monde ne sont que differentes modifications d'une seule & même substance. L'adversaire d'Abelard n'eût eu rien de bon à dire contre cela; & je ne voi point ce que le Cordelier Frassen (b), qui n'a rien changé à la doctrine de Scot, au milieu des lumieres philosophiques qui ont eclairé ce siecle, pourroit repondre à Spinoza. Mais les autres Scholastiques n'auroient besoin pour renverser totalement ce mauvais systême, que de distinguer entre *idem numero*, & *idem specie*, ou *similitudine*. Pierre & Paul n'ont point la même nature, ni le même attribut, si par même vous entendez autre chose que semblable.

(a) *Abel. epist. 1. pag. 5.*

(b) *Voiez le Capucin Casimire de Toulouse*, Atom. Peripatet. to. 5. pag. 130.

(D) *Comme une espece de baterie.*] Il faut l'entendre lui-même. (c) *Quia locum nostrum ab æmulo nostro fecerat occupari, extra civitatem in monte S. Genovefa, Scholarum nostrarum castra posui, quasi eum obsessurus qui locum occupaverat nostrum. Quo audito Magister noster statim ad urbem impudenter rediens, Scholas quas tunc habere poterat, & Conventiculum fratrum ad pristinum reduxit monasterium, quasi militem suum quem dereliquerat ab obsidione nostra liberaturus.* La vie d'Abelard que (d) Mr. Thomasius a publiée en Allemagne, m'aprend une chose qu'André du Chêne, François d'Amboise, & peut-être tous ceux qui avoient parlé d'Abelard ont ignorée. C'est qu'au milieu de ses ennuis & de ses persecutions, & depuis qu'il eut placé Heloïse dans le Paraclet, il retourna sur le mont Sainte Genevieve pour y faire des leçons publiques. C'est de quoi Jean (e) de Sarisberi, qui y fut son Ecolier, ne nous permet pas d'être en doute. *Cum primum*, dit-il, *adolescens admodum, studiorum causa migrassem in Gallias anno altero postquam illustris rex Anglorum Henricus, Leo justitia, rebus excessit humanis, contuli me ad (f) Peripateticum Palatinum, qui tunc in monte Sancta Genovefa clarus doctor & admirabilis omnibus præsidebat. Ibi ad pedes ejus prima artis hujus rudimenta accepi, & pro modulo ingenioli mei quicquid excidebat ab ore ejus tota mentis aviditate excipiebam. Deinde post discessum ejus, qui mihi præproperus visus est, adhæsi magistro Alberico qui inter cæteros* opinatissimus *Dialecticus enitebat, & erat revera* nominalis sectæ *acerrimus impugnator.* Voilà manifestement l'année 1136. Il faut donc que Pierre Abelard soit retourné à Paris long tems après le Concile de Soissons, & qu'il en soit sorti peu d'années avant le Concile de Sens.

(c) *Abel. pag. 6.*

(d) *Il est fils de Jaques Thomasius Professeur à Leipsic, Auteur de cette vie d'Abelard, imprimée à Hall en 1693. Voiez ci-dessous lettre h.*

(e) *Jo. Sarisber. Metalog. l. 2. c. 10. pag. 802.*

(f) *C'est-à-dire, Abelard, comme l'Auteur l'explique lui-même pag. 814.* In hac opinione, *dit-il*, deprehensus est Peripateticus Palatinus Abelardus noster.

(E) *Il se transporta à Laon.*] Othon de Frisingen a mal arrangé les choses, quand il a dit (g) qu'Abelard étudia d'abord sous Rozelin, & puis sous Anselme de Laon, & sous Guillaume des Champeaux Evêque de Châlons. L'ordre des tems n'est point là gardé; & d'ailleurs ce Guillaume ne fut point Evêque pendant qu'Abelard fut son disciple. Je viens de jetter les yeux sur un livre (h), où l'on conjecture qu'Abelard succeda l'an 1119. à ce Guillaume en la charge de Professeur en Theologie. Mais premierement il ne paroît point que ce pretendu predecesseur ait enseigné cette science. De plus il est très-certain qu'Abelard fit des leçons à Paris en Theologie avant l'année 1119. car il n'est pas possible que tout ce qui lui arriva depuis ses premieres leçons jusques au Concile de Soissons se soit passé dans deux ans; or l'on a de bonnes preuves que ce Concile fut convoqué l'an 1121. Joignez à cela que Guillaume des Champeaux devint Evêque de Châlons (i) l'an 1113. & que comme cette promotion l'éloigna des Ecoles de Paris, Abelard s'en alla à Laon pour y étudier en Theologie. Je ne sai pourquoi d'autres (k) disent que ce fut à Châlons qu'il s'en alla pour y faire cette étude.

(g) *De gestis Frider. I. l. 1. c. 47.*

(h) Historia sapientiæ & stultitiæ, collecta à Christiano Thomasio, to. 1. pag. 81. *On y trouve la vie d'Abelard,* de qua supra, *c'est-à-dire, celle que Jaques Thomasius a composée.*

(i) *Voiez les notes de du Chêne sur la relation d'Abelard, pag. 1147.*

(k) *Du Pin, Biblioth. to. 9. pag. 109. édit. de Holl.*

(F) *Content de la capacité de cet homme.*] C'étoit un vieillard qui n'avoit jamais eu beaucoup de genie, de sorte qu'on le mettoit aisément à bout dès qu'on le tiroit de sa routine. Il ne paroit que de verbiage ceux qui le poussoient l'épée aux reins, comme faisoit le pointilleux & le subtil Abelard, dont on connoîtra mieux le caractere, si on lit ce que je m'en vais copier. *Accessi ad hunc senem, cui magis longævus usus*

cet homme; & au lieu d'assister à ses leçons, il s'avisa d'en faire à ses condisciples. Il leur expliqua les Propheties d'Ezechiel d'une maniere qui leur fut si agreable, qu'il y eut bien-tôt foule dans ce nouvel Auditoire. La jalousie d'Anselme ne le permit pas long tems; il defendit à ce nouveau Maître de continuer ses leçons. Abelard s'en retourna à Paris, y expliqua publiquement Ezechiel, & s'aquit bien-tôt en Theologie la même reputation qu'en Philosophie; & outre cela il gagnoit beaucoup d'argent. Pour avoir tous les aises de la vie, il crut qu'il lui faloit une Maîtresse, & il jetta les yeux sur Heloïse niece d'un Chanoine, preferablement à cent autres filles ou femmes dont il se trouvoit très-capable (G) de se faire aimer. Ce Chanoine nommé Fulbert aimoit l'argent, & souhaitoit avec passion qu'Heloïse fût savante. Abelard lui tendit des pieges par ces deux endroits. Prenez moi en pension chez vous, lui dit-il, je vous fais maître du prix. Le bon-homme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile Precepteur, qui bien loin de lui coûter de l'argent lui paieroit une fort grosse pension, donna * tête baissée dans le piege; il pria Maître Abelard de bien instruire la jeune fille tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Ce pretendu Precepteur repondit fort mal à l'attente de Fulbert: il parla bien-tôt d'amour à son Ecoliere; & il s'amusoit beaucoup plus à (H) la tâtonner & à la baiser, qu'à lui expliquer un Auteur. Ils s'abandonnerent d'autant plus à ces sortes de plaisirs, qu'ils n'en avoient point goûté auparavant. Il ne faisoit plus que par maniere d'aquit ses fonctions publiques, & n'inventoit plus rien que des (I) vers d'amour. Les Ecoliers ne tarderent pas à sentir que ses leçons étoient fort dechuës, & ils en devinerent bien-tôt la cause. Le dernier qui oüit parler des amours de Pierre Abelard, fut le bon-homme Fulbert chez qui se joüoit la farce. Il n'en crut rien pendant quelque tems; mais il ouvrit enfin les yeux, & fit sortir de chez lui son pensionaire. La niece se sentit grosse quelque tems aprés, & l'écrivit à son Galant, qui trouva bon qu'elle sortit de chez son oncle. Il l'envoia

* Eam totam nostro magisterio committens, ut quoties mihi à scholis reverso vacaret; tam in die quam in nocte ei docendæ operam darem, & eam si negligentem sentirem vehementer constringerem. *Id. pag.* 11.

usus quàm ingenium vel memoria nomen comparaverat: ad quem si quis de aliqua quæstione pulsandum accederet incertus, redibat incertior. Mirabilis quidem erat in oculis auscultantium, sed nullus in conspectu quæstionantium. Verborum usum habebat mirabilem, sed sensu contemptibilem & ratione vacuum. Cum ignem accenderet, domum suam fumo implebat, non luce illustrabat. Arbor ejus tota in foliis aspicientibus à longe conspicua videbatur, sed propinquantibus & diligentius intuentibus infructuosa reperiebatur. Ad hanc itaque cum accessissem ut fructum inde colligerem, deprehendi illam esse ficulneam cui maledixit Dominus, seu illam veterem quercum cui Pompejum Lucanus comparat dicens,

- - - Stat magni nominis umbra
Qualis frugifero quercus sublimis in agro.

Ce passage meritoit d'être copié; il montre le tour d'esprit d'Abelard, & ce que sont un grand nombre de personnes.

(G) *Très-capable de se faire aimer.*] C'étoit le propre de nôtre homme que la vanité; & d'ailleurs etant beau garçon, & à la fleur de son âge, sachant faire des vers, aiant une reputation extraordinaire, & ne manquant point d'argent, il faut trouver moins étrange qu'il ait esperé qu'on lui ouvriroit la porte en quelque lieu qu'il s'adressât; *Tanti quippe (a) tunc nominis eram, & juventutis & formæ gratia præeminebam, ut quamcumque feminarum nostro dignarer amore nullam vererer repulsam.* Pour un Philosophe qui avoit vêcu dans la (b) continence, il ne raisonna pas en mal-habile homme sur ces matieres, lors qu'il espera que la conquête d'Heloïse seroit plus aisée que celle d'une autre; qu'il l'espera, dis-je, par la raison que le savoir d'Heloïse donneroit lieu à un commerce reglé de lettres, où l'on oseroit mieux declarer les choses que dans la conversation. *Tanto (c) facilius hanc mihi puellam consensuram credidi, quanto amplius eam literarum scientiam & habere & diligere noveram, nosque etiam absentes scriptis internuntiis invicem liceret præsentare, & pleraque audacius scribere quam colloqui.* Les billets doux & les vers tendres ne sont pas de foibles machines, & sur tout lors qu'on fait chanter soi-même les chansons passionnées que l'on compose. Abelard toucha de telle maniere le cœur d'Heloïse, & lui mit le feu au corps si furieusement par sa belle plume, & par sa belle voix, que la pauvre femme n'en put guerir de sa vie. *Duo,* lui dit (d) elle, *fateor, tibi specialiter inerant quibus feminarum quarumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratia.* Voiez la remarque F de son article, où ce passage raporté un peu plus au long, aprendra combien ces choses ont de force sur le sexe.

(H) *A la tâtonner & à la baiser.*] Pour mieux cacher le jeu à l'oncle, il faisoit semblant de se servir quelquefois de la permission qu'on lui avoit accordée de châtier Heloïse. Il dit que l'amour & non pas la colere preceptorale le portoit à donner le fouët à son Ecoliere de tems en tems, & que c'étoient des coups les plus doux du monde. Voici le plan qu'il nous donne des leçons qu'il faisoit à la jeune fille. (e) *Sub occasione disciplinæ amori penitus vacabamus, & secretos recessus quos amor optabat studium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plura de amore quàm de lectione verba se ingerebant, plura erant oscula quàm sententiæ. Sæpius ad sinus quàm ad libros reducebantur manus: crebrius oculos amor in se reflectebat quàm lectio in scripturam dirigebat. Quoque minus suspicionis haberemus verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, quæ omnium unguentorum suavitatem transcenderent.* Mais il y eut des occasions où tout de bon il voulut recourir au fouët: c'étoit lors qu'elle ne se trouvoit point d'humeur, ou que le respect de quelque fête solennelle lui inspiroit quelque scrupule Voiez la remarque E de l'article d'Heloïse. N'oublions pas la reflexion d'Abelard sur la simplicité du Chanoine. *Quanta ejus simplicitas esset vehementer admiratus, non minus apud me obstupui quàm si agnam teneram famelico lupo committeret. Qui cum eam mihi non solum docendam, verum etiam vehementer constringendam traderet, quid aliud agebat quàm ut votis meis licentiam penitus daret, & occasionem etiamsi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non possem, minis & verberibus facilius flecterem.* Comme il cite assez souvent les anciens Poëtes, je m'étonne que sa *jeune brebis livrée à un loup affamé* ne l'ait pas fait souvenir de ces paroles de Virgile, (f)

Eheu quid volui misero mihi? floribus austrum
Perditus, & liquidis immisi fontibus apros.

(I) *Que des vers d'amour.*] Depuis qu'il eut goûté les plaisirs de la joüissance, il ne se plaisoit point à faire leçon; & il demeuroit à son Auditoire le moins qu'il pouvoit. La nuit (g) étoit un tems tout-à-fait perdu pour ses études; il vaquoit à d'autres choses; il auroit donc voulu avoir à lui tout le jour pour étudier. Voilà pourquoi son Ecole lui étoit fort ennuieuse. Aussi ne faisoit-il que repeter ses vieilles leçons, & s'il lui venoit quelque pensée, elle ne rouloit pas sur quelque difficulté philosophique, mais sur des chansons amoureuses qui furent chantées long tems en plusieurs Provinces. *Ita negligentem & tepidum lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio sed ex usu cuncta proferrem, nec jam nisi recitator pristinorum essem inventorum; & si qua invenire liceret carmina essent amatoria, non philosophiæ secreta. Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, sicut & ipse nosti, frequentantur & decantantur regionibus, ab his maxime quos vita similis oblectat (h).* Voilà donc un fait constant, qu'il savoit faire des vers; mais je ne saurois croire qu'il soit l'Auteur du fameux Roman de la Rose, & qu'il y ait fait le portrait de son Heloïse sous le nom de *Beauté.* C'est pourtant ce que j'ai lu dans un livret (i) reimprimé en Hollande. Celui (k) qui se donna tant de peine pour ramasser & pour conferer les manuscrits d'Abelard, me paroit plus digne de foi que ce livret. Or il dit positivement que le Roman de la Rose est l'Ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin qui fut faite par Jean de Meun. Plusieurs autres Ecrivains bien informez assûrent la même chose. L'Histoire d'Abelard & d'Heloïse a été inserée dans ce Roman.

(a) *Pag.* 10

(b) Frena libidini cœpi laxare qui antea vixeram continentissimè. Pag. 9.

(c) *Pag.* 10.

(d) *Oper. Abal. pag.* 46.

(e) *Pag.* 11.

(f) *Virgil. Ecl.* 2. *v.* 58. *Voiez Nouvel. lettr. contre le Calvin. de Maimb. pag.* 741.

(g) Tædiosum mihi vehementer erat ad scholas procedere vel in eis morari pariter & laboriosum, cum nocturnas amori vigilias & diurnas studio consecrarem. *pag.* 12.

(h) *Ibid.*

(i) *Histoire d'Eloïse & d'Abelard:* A la Haie 1693.

(k) *François d'Amboise. Voiez sa Preface apologetique à la tête des Oeuvres d'Abelard, qu'il fit imprimer à Paris l'an* 1616. *in* 4.

* On le nomma Astrolabius.

† Dans l'article Heloïse.

‡ In tam misera me contritione positum confusio, fateor, pudoris potius quam devotio conversionis ad monasticorum latibula claustrorum compulit. *Id. p.* 18.

⸸ *Albericus Remensis, & Leutulphus Lombardus. Ce dernier est nommé* Leutaldus Novariensis *par Othon de Frisingen.*

voia en Bretagne chez sa sœur, où elle accoucha d'un * fils; & pour apaiser le Chanoine, il lui offrit d'épouser secretement Heloïse. Il fit goûter beaucoup plus facilement cette proposition à l'oncle qu'à la niece; car un excés de passion fort singulier faisoit qu'Heloïse aimoit mieux être la Maîtresse que la femme d'Abelard, comme nous le dirons † ailleurs. Enfin elle consentit à ce mariage secret; mais elle protestoit avec serment dans l'occasion qu'elle n'étoit point mariée. Fulbert qui avoit mieux aimé couvrir la honte de sa famille en divulgant ce mariage, que tenir la parole qu'il avoit donnée à Abelard de n'en point parler, maltraita souvent sa niece, quand il vit son obstination à nier qu'elle fût femme d'Abelard. Là-dessus elle fut envoiée dans le Monastere d'Argenteuil par son mari, qui lui fit prendre l'habit de Religieuse, au voile prés. Les parens d'Heloïse s'imaginerent qu'il leur jouoit là un second tour de perfidie, & furent si transportez de colere, qu'ils envoierent chez lui des gens qui entrerent de nuit dans sa chambre, & qui lui couperent ces mêmes parties viriles avec lesquelles il avoit deshonoré la famille du Chanoine. Il en fut si honteux ‡, qu'il s'alla cacher dans les tenebres de la vie monastique. Ce fut la honte, & non la devotion qui le poussa à prendre l'habit de Moine dans l'Abbaye de St. Denys. Les desordres de cette Abbaye, où les impuretez de l'Abbé étoient autant superieures à celles des simples Moines, que sa dignité l'élevoit au dessus d'eux, chasserent bien-tôt Abelard; il voulut devenir censeur, & il se rendit par là si fâcheux, que l'on fut ravi de s'en defaire. Il se choisit un lieu de retraite (K) sur les terres du Comte de Champagne, & y dressa une Ecole, où il attira un si grand (L) nombre d'auditeurs, que l'envie des autres Maîtres, qui se voioient abandonnez à cause de lui par leurs Ecoliers, commença à lui susciter de nouvelles persecutions. Il s'étoit fait à Laon deux ⸸ ennemis redoutables, qui n'eurent pas plutôt aperçu le prejudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de sa grande reputation, qu'ils chercherent les occasions de le perdre. Ils les trouverent dans un livre qu'il dicta sur le mystere de la (M) Trinité; ils pretendirent y avoir decouvert une heresie effroiable, & ils obtinrent par le moien de leur Archevêque la convocation d'un Concile à Soissons, (N) environ l'an 1121. Ce Concile sans avoir donné lieu à Abelard de se defendre, le condamna à jetter lui-même son livre au feu, & à s'enfermer dans le Cloître de St. Medard. On lui ordonna peu aprés de retourner au Couvent de St. Denys, où la liberté qu'il s'étoit donnée de censurer les mœurs corrompuës de l'Ab-

(a) *Abel. pag.* 19.

(b) *Id. pag.* 26.

(c) *Paquier ubi supra.*

(K) *Sur les terres du Comte de Champagne.*] On decouvre cela en conferant deux passages. Voici le premier: (a) *Ad Cellam quandam recessi, scholis more solito vacaturus.* Voici le second: (b) *Nocte latenter aufugi, atque ad terram Comitis Theobaldi proximam, ubi antea in Cella moratus fueram, abscessi.* Paquier n'a rien compris au premier, puis qu'il y a trouvé ce sens; (c) *Se retirant en un arriere-coin du Monastere, lisoit tantost en Philosophie, tantost en Theologie.* Ce ne fut nullement dans l'enceinte de l'Abbaie de St. Denys, qu'Abelard dressa une Ecole: il n'en eût pas été moins importun aux Moines dont il censuroit les dereglemens; & c'étoit à cause de ses censures qu'ils souhaiterent de se defaire de lui. Mr. du Cange explique très-doctement selon sa coutume ce que c'est que *Cella.* Voiez la remarque A de l'article *Paraclet*, où j'explique les diverses stations de Pierre Abelard.

(L) *Un si grand nombre d'auditeurs.*] Touchant le grand nombre d'Ecoliers qu'il eut, voiez la remarque A de l'article *Foulques Prieur de Deuil.*

(d) *Abel. pag.* 20.

(e) *Paquier ubi supra.*

(f) *Bernard. epist.* 190.

(M) *Sur le mystere de la Trinité.*] L'occasion qui porta nôtre Abelard à écrire sur cette matiere, fut que ses Ecoliers lui en demandoient des raisons philosophiques. Ils ne se paioient point de paroles, ils aimoient mieux des idées, & ils disoient hautement qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit se moquer du monde que de prêcher une chose qui est incomprehensible, tant à celui qui parle qu'à ceux qui écoutent. *Humanas* (d) *& philosophicas rationes requirebant, & plus quæ intelligi quam quæ dici possent efflagitabant; dicentes quidem verborum superfluam esse prolationem quam intelligentia non sequeretur, nec credi posse aliquid nisi primitus intellectum; & ridiculosum esse aliquem aliis prædicare, quod nec ipse nec illi quos doceret intellectu capere possent, Domino ipso arguente quod cæci essent duces* cæcorum. Là-dessus il se mit à leur expliquer l'unité de Dieu, par des comparaisons empruntées des choses humaines. Paquier (e) l'accuse d'avoir soutenu, *Qu'on ne devoit croire une chose dont on ne pouvoit rendre raison, qui estoit en bon langage*, poursuit-il, *detruire le fondement general de nostre foi.* Je ne lui demande pas qui lui a dit qu'un Professeur aprouve toutes les fantaisies de ses Ecoliers, lors qu'il a la complaisance d'en prevenir autant qu'il peut les mauvaises suites; car il y a quelque aparence qu'Abelard trouvoit assez raisonnables les maximes qu'il attribuë à ses auditeurs: mais il ne faut pas apuier cette aparence sur le passage que Pâquier allegue; il vaut mieux la fonder sur ces paroles de St. Bernard; (f) *Quid magis contra fidem quam credere nolle quidquid non possis ratione attingere? Denique exponere volens* (Abælardus) *illud sapientis, qui credit cito levis est corde, cito credere est, inquit, adhibere fidem ante rationem.* Le Traité qu'Abelard composa sur ce sujet plut extremement à tout le monde, hormis à ceux qui étoient du même metier que lui; c'est-à-dire qui étoient Professeurs en Theologie. Fâchez qu'un autre eût trouvé des explications & des éclaircissemens qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crierent à l'heretique, & firent tant de vacarmes, que peu s'en falut que le peuple ne lapidât Abelard. (g) *Duo illi prædicti æmuli nostri ita me in Clero & populo diffamaverunt, ut pene me populus paucosque qui advenerant ex discipulis nostris prima die nostri adventus lapidarent, dicentes me tres Deos prædicare & scripsisse, sicut ipsis persuasum fuerat.* Leurs cabales toutes puissantes extorquerent du (h) Legat du Pape la condamnation qu'on a vuë dans le corps de cet article. Ils avoient fait accroire qu'Abelard admettoit trois Dieux: cependant il est certain qu'il étoit très-orthodoxe sur le mystere de la Trinité, & que tous les proces qu'on lui fit sur cette matiere sont de mauvaises chicaneries, qui procedoient ou de malice ou d'ignorance. La comparaison qu'il emprunta de la Logique (c'étoit son fort que la Logique) va plutôt à reduire à une les trois personnes divines, qu'à multiplier en trois l'essence de Dieu: & voilà neanmoins qu'on l'accuse non pas de Sabellianisme (i), mais de Tritheisme. Sa comparaison est que comme les trois propositions d'un syllogisme ne sont qu'une même verité, de même le Pere, le Fils & le S. Esprit ne sont qu'une même essence; *Sicut eadem (k) oratio est propositio, assumptio & conclusio, ita eadem essentia est Pater & Filius & Spiritus Sanctus.* Les inconveniens qui peuvent sortir d'un tel parallèle n'égalent point, ou pour le moins ne surpassent point ceux qui naissent du parallèle de la Trinité avec les trois dimensions de la matiere. Ainsi puis qu'on ne doute pas de l'orthodoxie de Mr. Wallis, Mathematicien d'Oxford, qui a fait extremement valoir le parallèle des trois dimensions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abelard, sous pretexte de la comparaison du syllogisme. Ce qu'il y a de certain c'est que sur le pied du syllogisme, & sur celui des trois dimensions, il s'en faudroit bien que le mystere de la Trinité ne fût ce qu'il est. Notez qu'un Ministre s'étoit servi du parallèle des trois dimensions l'an 1685. Cela paroît par les Nouvelles de la Republique des Lettres à l'article 3. du mois de Juillet, à l'article 10. du mois d'Août, & à l'article 12. du mois de Septembre. Il fut refuté par un autre Ministre l'an 1694. Voiez l'examen de la Theologie de Mr. Jurieu par Mr. Saurin pag. 831.

(g) *Abel. ubi supra.*

(h) *Conan Evêque de Preneste. Il presida à ce Concile de Soissons.*

(i) *Othon de Frisingen* de gest. Frider. l. 1. c. 47. *dit pourtant qu'on l'accusa de l'Heresie de Sabellius au Concile de Soissons.*

(k) *Abel. ibid.*

(l) *Nat. Alexander. sæc.* 11. *&* 12. *part.* 3. *pag.* 43. *& seq.*

(N) *Environ l'an* 1121.] Le Pere Alexandre (l) prouve fortement cela, tant contre Jean Picard, Chanoine de St. Victor, qui a mis ce Concile à l'an 1116. que contre Binius qui l'a mis à l'an 1136. On avoit deja censuré dans la preface des Oeuvres de Pierre Abe-

l'Abbé & des Religieux, l'avoit exposé à la haine de tant de gens. Il lui échapa de dire qu'il ne croioit pas que leur Saint Denys fût Denys l'Areopagite, dont il est parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout aussi-tôt, & raporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joie; parce qu'il se voioit en main un pretexte de mêler aux accusations de fausse doctrine les (O) accusations de crime d'Etat, chose que ces Messieurs ne manquent jamais de pratiquer, pour satisfaire plus sûrement leur vengeance. L'Abbé assembla son Chapitre sans perdre tems, & declara qu'il alloit livrer à la justice du Roi celui qui avoit l'audace de renverser la gloire & la Couronne du Roiaume. Abelard ne jugeant point que de pareilles menaces fussent peu de chose, se sauva de nuit en Champagne, & obtint après la mort de l'Abbé la permission de vivre monastiquement où il voudroit. Les raisons politiques qui concoururent à cela sont (P) assez curieuses. Ensuite de cette permission il se choisit une solitude dans le Diocese de Troies, & y bâtit un Oratoire qu'il nomma le * *Paraclet*. Une grande multitude d'Ecoliers l'y allerent joindre; ce qui reveilla l'envie qui l'avoit

* *Nous devons dans l'article* Paraclet *pourquoi il donna ce nom à son Oratoire, & nous raporterons les chicanes qu'on lui fit à ce sujet.*

Abelard les fautes chronologiques de Binius, & celles de quelques autres. On avoit dit que Platine avoit placé sous le Pape Lucius II. le Synode qui condamna Abelard; que Binius avoit donné dans cette erreur de Platine; qu'il en avoit commis une autre en mettant sous l'année 1140. le Concile de Soissons, & celui de Sens; & que Genebrard n'a mis qu'une année d'intervalle entre ces deux Conciles. Pour justifier que ce sont des fautes, on avoit dit que le Pontificat de ce Lucius, qui ne fut pas d'un an tout entier, tombe sur l'année 1145. & qu'il se passa 20. années entre la tenuë du Concile de Soissons, & la tenuë du Concile de Sens. On soutient que l'Evêque de Preneste, qui presida au Concile de Soissons en qualité de Legat du Pape, sortit de France environ l'an 1120. & qu'il n'y revint plus. On pouvoit remarquer plus d'une faute dans ces paroles de Platine qu'on a citées: *Qui* (Abelardus) *præsente etiam Lodovico Rege rationibus victus non modo sententiam mutavit, sed etiam monasticam vitam & Religionem induit, ac deinceps una cum discipulis quibusdam in loco deserto sanctissimè vixit.* Premierement il est certain qu'Abelard s'etoit fait Moine, avant que l'on tint aucun Concile contre lui. En second lieu c'est au Concile de Sens que Louis VII. assista, pour voir ce qui se passeroit dans la cause de cet Heretique. Or il est faux que dans ce Concile Abelard se soit rendu aux raisons de ses adversaires, & qu'il ait abjuré ses opinions. Il demanda dès l'entrée qu'on le renvoiât au Pape. En troisiéme lieu il n'est pas moins faux qu'il ait vêcu depuis ce tems-là dans un lieu desert avec quelques disciples; car il passa tout le reste de ses jours chez les Moines de Clugni. On voit bien que Platine a mis pêle-mêle ce qui regarde les deux Conciles assemblez contre Abelard. La plûpart des fautes que je viens de relever sont reprochées à Belleforêt dans la preface mentionnée ci-dessus; où d'ailleurs on le censure avec raison d'avoir glosé sur l'Epitaphe d'Abelard, comme si les loüanges outrées que l'on y lit étoient une preuve de son impudence, & de son orgueil insuportable. Il est certain que cette Epitaphe fut composée par l'Abbé de Clugni après la mort d'Abelard. Plusieurs Historiens ont mal distingué les deux Conciles, qui traiterent la cause de ce personnage. Paul Emile (a) veut que celui de Sens soit le premier où elle ait été examinée: du Haillan (b) debite le même mensonge, & l'accompagne de plusieurs autres; comme qu'Abelard n'osa comparoître; que tous ses Ecrits furent condamnez au feu; & que la seconde fois qu'il fut cité les Prelats disputerent longuement avant que de le condamner. Philippe de Bergamo soutient que l'Heretique (c) aiant été convaincu en presence du Roi Louis, par les puissantes raisons de ces doctes & Catholiques Prelats, abjura ses fausses doctrines, se fit Moine, & passa le reste de ses jours fort saintement dans un desert avec quelques-uns de ses disciples. On trouveroit mille Chroniqueurs qui ont copié les uns des autres ces mêmes mensonges. Un petit livre (d) que j'ai deja cité met dans la bouche d'Heloïse ces paroles, *Que n'avancerent point ces deux faux Prophetes, qui declamerent si fortement contre vous au Concile de Rheims?* Ces deux faux Prophetes sont St. Bernard & St. Norbert. Heloïse n'a point dit qu'ils aient crié dans quelque Concile, & en tout cas ce n'est point dans celui de Rheims.

(a) *In Hist. Ludovici VII.*

(b) *Hist. de France sous Louis VII.*

(c) *Il le nomme* Baliardus *Supplem. Chron. ad an.* 1135.

(d) *Histoire d'Eloïse & d'Abelard, avec la lettre passionée qu'elle lui ecrivit.* A la Haie, 1693.

(O) *Les accusations de crime d'Etat.*] C'est un artifice dont on s'est servi tant de fois, depuis que les Juifs (e) l'emploierent contre nôtre Seigneur, qu'il est étrange qu'on l'ose emploier encore aujourd'hui. Ne devroit-on pas craindre qu'une lâcheté aussi usée de vieillesse que celle-là ne fût incapable de seduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde est trop indisciplinable pour profiter des maladies des siecles passez. Chaque siecle se comporte comme s'il étoit le premier venu; & comme l'esprit de persecution & de vengeance a tâché jusqu'à present d'interesser les Souverains dans les querelles particulieres, il tâchera de les y mêler jusques à la fin du monde; & nous pouvons bien apliquer ici la sentence de Salomon, (f) *Ce qui a été c'est ce qui sera, & ce qui a été fait c'est ce qui se fera.* Nos descendans diront aussi bien que nous;

(e) *Evang. de St. Luc. ch.* 23. *v.* 2.

Qui (g) meprise Cotin n'estime point son Roi,
Et n'a selon Cotin ni foi, ni Dieu, ni loi.

(f) *Eccles.* I. 9.

(g) *Despreaux Sat.* IX.

(P) *Sont assez curieuses.*] Abelard ne pouvant avoir de l'Abbé de St. Denys la permission de se retirer, eut recours aux machines de la Politique. Il savoit que plus les Moines de St. Denys se plongeoient dans le desordre, plus la Cour exerçoit d'autorité sur cette Abbaie, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à son Conseil, qu'il n'étoit pas de l'interêt de Sa Majesté qu'un Religieux comme lui, qui censuroit eternellement la mauvaise vie de ces Moines, demeurât long tems parmi eux. On entendit à demi mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé, & aux confidens de l'Abbé, pour quelle raison ils vouloient retenir par force un Moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur; & qui à cause de cela ne leur étoit bon à rien, & pouvoit aisément leur procurer quelque honte. La conclusion fut qu'Abelard se retira. Je me souviens à ce propos d'avoir demandé un jour à un homme, qui me contoit mille & mille dereglemens des Ecclesiastiques de Venise, comment il se pouvoit faire que le Senat souffrît des choses qui faisoient si peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. On me fit reponse que le bien public obligeoit le Souverain à user de cette indulgence, & pour m'expliquer cette énigme, on ajoûta que le Senat étoit bien aise que le peuple eût le dernier mepris pour les Prêtres & pour les Moines; car dès lors ils sont moins capables de le faire soulever. L'une des raisons, me dit-on, pourquoi les Jesuites ne plaisent point là au Souverain, c'est qu'ils gardent mieux le *decorum* de leur caractere, & qu'ainsi se faisant plus respecter au menu peuple par un exterieur plus reglé, ils sont plus en etat d'exciter une sedition. J'ai de la peine à m'imaginer qu'un desordre aussi affreux que celui-là soit veritable. Où en seroit-on, si l'autorité souveraine avoit besoin de se maintenir par un tel expedient, & si le Clergé se rendoit plus formidable par ses bonnes que par ses mauvaises moeurs? Ce desordre seroit mille fois plus deplorable que celui dont parle Tacite, lors qu'il dit que sous un mauvais gouvernement, la grande reputation n'expose pas à moins de perils que la mauvaise. *Intravit (h) animum militaris gloriæ cupido, ingrata temporibus, quibus sinistra erga eminentes interpretatio, nec minus periculum ex magna fama, quam ex mala.* Mais voions les paroles mêmes d'Abelard. (i) *Intervenientibus amicis quibusdam nostris Regem & Consilium ejus super hoc compellavi, & sic quod volebam impetravi. Stephanus quippe Regis tunc Dapifer, vocato in partem Abbate & familiaribus ejus, quæsivit ab eis cur invitum retinere vellent, ex quo incurrere facile scandalum possent, & nullam utilitatem habere, cum nullatenus vita mea & ipsorum convenire possent. Sciebam autem in hoc Regii Consilii sententiam esse, ut quo minus regularis Abbatia illa esset, magis Regi esset subjecta atque utilis, quantum videlicet ad lucra temporalia. Unde me facile Regis & suorum assensum consequi crediderat, sicque actum est.* Quelques pages aprés il dit qu'un Seigneur Breton s'étoit prevalu de (k) la mauvaise vie des Moines de Ruys, afin de s'emparer de leurs biens. Oter à des gens qui par la sainteté de leur vie se sont aquis la veneration des peuples, ôter, dis-je, à de telles gens ce que la charité des fidelles leur a donné, n'est pas une petite entreprise; mais on ne croit pas risquer beaucoup en l'ôtant à des personnes qui scandalisent le public.

Pourquoi le Senat de Venise aime, dit-on, les deregleмens du Clergé.

(h) *Tacitus in vita Agricolæ c.* 5.

(i) *Abel. pag.* 27.

(k) Ex inordinatione scilicet ipsius Monasterii nactus occasionem. *Id. pag.* 33.

l'avoit tant de fois persecuté. Mais à ce coup il tomba dans les plus dangereuses mains du monde; je veux dire qu'il fut en bute à deux soi disans Restaurateurs de l'ancienne Discipline, & grans zelateurs, qui comme de (P Δ) nouveaux Apôtres s'étoient aquis la faveur des peuples. Ils repandirent tant de medisances contre sa personne, qu'ils lui debaucherent les principaux de ses amis, & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oser le lui temoigner. Ils lui rendirent la vie tellement amere, qu'il fut sur le point d'abandonner le païs de β Chretienté; mais son étoile ne lui permit pas de se procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des γ Chretiens, & à des Moines pires que des Turcs. Les Moines de l'Abbaïe de Ruys au Diocese de Vannes l'élurent (P Δ Δ) pour leur Superieur: il espera que ce seroit pour lui un asyle; mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des Moines, & la violence d'un Seigneur qui leur ôtoit la meilleure partie de leurs revenus, de sorte qu'ils étoient contrains de nourrir δ de leur propre bourse leurs concubines & leurs enfans, l'exposerent à mille chagrins, & même (Q) aux plus grans dangers. Sur ces entrefaites l'Abbé de St. Denys chassa les Religieuses d'Argenteuil. Abelard mu de pitié pour Heloïse leur Prieure lui fit present de l'Oratoire du Paraclet, où elle s'établit avec quelques-unes de ses compagnes. Depuis ce tems-là il fit souvent des voiages de Bretagne en Champagne pour les interêts d'Heloïse, & pour se delasser un peu des embarras de son Abbaïe. On en (R) causa, nonobstant la mutilation que ce pauvre homme avoit autrefois souferte. Voilà jusqu'où il a conduit l'histoire de ses malheurs, dans une lettre qui subsiste encore. Le reste de sa vie doit être cherché dans d'autres Ecrits, & consiste principalement en ce qu'il eut un nouveau procés d'heresie devant l'Archevêque de Sens. Il demanda qu'il lui fût permis de justifier sa doctrine dans une assemblée publique. Cela lui fut accordé; on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roi Louis VII. voulut assister en personne. Ce fut l'an 1140. St. Bernard y fut mandé pour y soutenir le personnage d'accusateur. On lut d'abord à l'assemblée les propositions qui avoient été extraites des livres de Pierre Abelard: cette lecture fit tant de peur à l'accusé, qu'il interjetta apel au Pape. Le Concile ne laissa pas de condamner les propositions θ; mais il n'ordonna rien contre la personne accusée, & rendit compte de tout au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la condamnation. Le Pape n'y * manqua pas; il ordonna que les livres d'Abelard fussent brûlez, & qu'on l'enfermât; & lui defendit de plus enseigner. Il s'apaisa quelque tems après à la sollicitation de Pierre le Venerable, qui avoit reçu fort humainement cet Heretique dans son Abbaïe de Clugni, & qui l'avoit même reconcilié avec St. Bernard †, le promoteur de (S) l'opression que l'innocence avoit souferte dans ce Concile. La retraite de Clugni fut la derniere dont Abelard eut besoin. Il y trouva toute sorte de charité; il y fit des leçons aux Moines; il y fut également humble & laborieux. Enfin étant devenu infirme, persecuté de ‡ la gale, & de plusieurs autres incommoditez, on l'envoia dans le Prieuré de St. Marcel, lieu très-agreable sur la Saone auprès de Chalon. Il y mourut le 21. d'Avril (T) 1142. à l'âge de 63. ans. Son corps (V) fut envoié à Heloïse, qui le fit enterrer au Paraclet ↓. Nous parlons de ses Ecrits dans

β Voiez la remarque E de l'article Alciat (Jean Paul)

γ Incidi in Christianos atque Monachos Gentibus longe sæviores atque pejores. *Id. pag.* 32.

δ Unusquisque de propriis olim marsupiis se & concubinas suas cum filiis & filiabus substentaret. *Id. pag.* 33.

θ *Voiez la Vie de St. Bernard, par Geofroi, Moine de Clairvaux, l.* 3. *c.* 5. *& la* 189. *lettre de St. Bernard; elle est inserée dans les Oeuvres d'Abelard, pag.* 272.

* *Voiez la lettre* 194. *du même, & les Oeuvres d'Abel. p.* 301.

† *Voiez la lettre de cet Abbé à Innocent II.* in Operib. Abælardi. *pag.* 335.

‡ Plus solito scabie & quibusdam corporis incommoditatibus gravabatur. *In Operib. Abæl. pag.* 341.

↓ *Voiez la lettre de Pierre le Venerable à Heloïse,* in Operib. Abæl. pag. 337.

(P Δ) *Qui comme de nouveaux Apôtres.*] Lisez ce qui suit. (a) *Quosdam adversum me novos Apostolos quibus mundus plurimum credebat excitaverant. Quorum alter* (c'étoit St. Norbert) *regularium Canonicorum vitam, alter* (c'étoit St. Bernard) *Monachorum se resuscitasse gloriabatur.* Heloïse à la page quarante-deuxieme les nomme de faux Apôtres.

(P Δ Δ) *Les Moines de l'Abbaye de Ruis . . . l'élurent pour leur Superieur.*] Le Benedictin qui a tant travaillé sur les Antiquitez de Paris, a eu grand tort de censurer Belleforêt, qui avoit dit qu'Abelard posseda une Abbaïe dans la Bretagne. (b) *Qu'il ait esté Abbé en Bretagne cela est faulx: car au sortir du Paraclit, il se retira à Cluny, & a perseveré en icelle congregation jusques à la mort.* Voilà un Auteur bien mal informé. Il ignore que Pierre Abelard eut une Abbaïe en Bretagne avant & après la cession du Paraclet. S'il avoit bien lu la (c) lettre dont il cite quelques passages, il y auroit vu cela avec la derniere evidence.

(Q) *Et même aux plus grans dangers.*] Les Moines tâcherent souvent de l'empoisonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cause de ses precautions, ils essaierent de l'empoisonner par le pain & par le vin de l'Eucharistie. Un jour n'aiant pas mangé d'une viande qui lui avoit été preparée, il vit mourir son compagnon qui la mangea. Les excommunications dont il foudroioit les plus mutins de ses Religieux, ne remedierent pas au desordre. Enfin il craignit plus le poignard que le poison, & se compara à celui que le tyran de Syracuse fit mettre à sa table, sous une epée qui ne pendoit qu'à un fil (d).

(R) *On en causa nonobstant la mutilation.*] La medisance se dechainoit si furieusement contre ce pauvre homme, qu'encore qu'on sût qu'il n'avoit plus de quoi contenter une femme, on ne laissoit pas de dire qu'un reste de volupté sensuelle le tenoit attaché à son ancienne Maitresse. *Quod me facere sincera charitas compellebat, solita derogantium pravitas impudentissime accusabat, dicens me adhuc quadam carnalis concupiscentiæ oblectatione teneri qui pristinæ dilectæ sustinere absentiam vix aut nunquam paterer.* C'est la plainte que l'on trouve dans la page 35. de la relation. Il se consola par l'exemple de St. Jerôme, dont l'amitié pour Paule servit d'entretien aux medisans; & il crut refuter invinciblement la calomnie, en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Le P. Theophile Raynaud s'est moqué de cette raison, parce qu'il avoit lu quantité d'exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes mutilez. (e) *Ex quibus omnibus liquet quam frigida fuerit Petri Abelardi apologia, cum redargutus de nimia familiaritate cum amica quondam sua Heloïsa & aliis monialibus Paraclitensibus reposuit, Eunuchos qualis ipse factus erat, tuto & absque omni periculo posse versari cum fœminis.* J'en dirai quelque chose dans l'article *Combabus*. Heloïse aimoit si ardemment Abelard, quoi qu'on le lui eût chatré, que les vertus de cet homme pouvoient courir de grans risques auprès d'elle. Voiez nos remarques sur l'article de cette femme. Ces paroles de Virgile, (f) *Notumque furens quid femina possit, Triste per augurium Teucrorum pectora ducunt*, representent en quelque maniere la conduite de ceux qui craindroient que la passion d'Heloïse n'ait eu trop de force sur la chasteté de son Abelard.

(S) *Le promoteur de l'opression.*] C'est de quoi nous parlerons dans l'article de Berenger de Poitiers.

(T) *Le 21. d'Avril 1142.*] Cela montre que le nouvel Auteur de la vie d'Abelard s'est fort abusé, en le faisant vivre l'an 1170. Je parle de l'Auteur d'un petit livre imprimé à la Haie en 1693. où l'on trouve avec *l'Histoire abregée d'Eloïse & d'Abelard* trois autres petites pieces.

(V) *Son corps fut envoié à Heloïse.*] Paquier assûre (g) qu'Abelard *par son testament ordonna d'estre inhumé dans le Monastere* du Paraclet. François d'Amboise (h) l'assûre aussi; mais il n'en donne point d'autre preuve que le temoignage de Paquier. Ce qui me rend incredule là-dessus est que Pierre le Venerable n'en fait aucune mention dans la lettre (i) qu'il écrit à Heloïse, où il lui rend compte des dernieres heures d'Abelard. Bien plus, l'absolution d'Abelard fait foi, que l'on n'envoia son corps au Paraclet qu'afin de gratifier Heloïse. C'est une marque qu'elle avoit demandé cette faveur. Or quel droit auroit eu l'Abbé de Clugni, de faire d'une disposition testamentaire la matiere d'un bienfait. Le Kalendrier de l'Abbaïe du Paraclet confirme puissamment tout ceci, car on y trou-

(a) *Abel. pag.* 31.

(b) *Du Breul, Antiq. de Paris pag.* 888. *edit.* 1639. *in* 4.

(c) *Celle d'Abelard qui contient la relation de sa vie.*

(d) *Vide epist.* 1. *p.* 39. & 40.

(e) *Theoph. Raynaud. de Eunuchis, pag.* 148.

(f) *Virgil. Æneid. lib.* 5. *v.* 6.

(g) *Paquier ubi supra.*

(h) *Præf. Apologet.*

(i) *In Operib. Abalardi, pag.* 337.

dans l'article de François d'Amboise; & pour ce qui est de ses erreurs, & de ses persecutions synodales, nous en toucherons quelque chose dans l'article de Berenger de Poitiers. Il est remarquable qu'il ne se fit nul scrupule de son mariage, quoi qu'il fût dans la * Clericature, & possesseur d'un Canonicat. J'ai été surpris de voir qu'il ne fait aucune mention de son (X) Maître Roscelin †, qui passoit en ce tems-là pour un subtil Logicien, & que l'on regarde comme le fondateur de la secte des Nominaux. Il a eu de l'attachement lui aussi pour cette secte, qu'il trouva très-propre *à* ‡ *la vivacité de son esprit penetrant, aigu & inventif.* Il effraioit les gens *par le moien de cette science, & les foudroioit & terrassoit par tant de sortes d'ergoteries & de syllogismes, qu'il ne les rendoit pas moins estonnez que confus.* Je ne croi pas qu'il se soit jamais mêlé de l'explication (Y) du Droit Civil, comme quelques-uns le pretendent. On verra dans la derniere remarque le (Z) catalogue des erreurs de Mr. Moreri. Vous trouverez dans un ‡ Ouvrage du Pere Jacob une longue liste d'Auteurs qui ont parlé d'Abelard.

* Quid te Clericum atque Canonicum facere oportet. *Epist. 1. pag. 16.*

† *Otho Frising. de gest. Frid. l. 1. c. 47. Aventin. Ann. Bojor. l. 6.*

‡ *Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI. pag. 160.*

‡ *C'est celui de* claris Scriptoribus Cabilonensibus *pag. 142.*

ABE-

trouve ces paroles (*a*); VIII. *Kal. Januar. obiit Petrus Cluniacensis Abbas, cujus* CONCESSU *habet Ecclesia nostra corpus Magistri nostri Petri* Le silence d'André du Chesne dans ses notes sur l'Epitre où Abelard raconte ses infortunes, est une grande raison pour moi contre Paquier. Il y en a qui sans parler de testament (*b*), disent qu'on donna à Heloïse le corps de feu son mari, comme il avoit temoigné par ses lettres qu'il souhaitoit que l'on fit: mais on ne cite ni ces lettres, ni personne qui les ait citées. J'ai trouvé l'endroit à la page 53. de ses œuvres. Il étoit alors dans son Abbaie de Ruis, & craignoit d'être assassiné de jour en jour. *Quod si me Dominus in manibus inimicorum tradiderit* (écrit-il à Heloïse) *scilicet ut ipsi prævalentes me interficiant, aut quocunque casu viam universæ carnis absens à vobis ingrediar, cadaver obsecro nostrum ubicunque vel sepultum, vel expositum jacuerit, ad Cimiterium vestrum deferri faciatis, ubi filiæ nostræ, imo in Christo sorores sepulcrum nostrum sæpius videntes ad preces pro me Domino fundendas amplius invitentur.* Voici l'absolution d'Abelard: elle devoit être mise sur son tombeau, & c'est pour un tel usage qu'Heloïse l'avoit demandée (*c*) à Pierre le Venerable. *Ego* (*d*) *Petrus Cluniacensis Abbas qui Petrum Abelardum in Monachum Cluniacensem recepi, & corpus ejus furtim delatum Heloïsæ Abbatissæ & Monialibus Paracleti concessi, authoritate omnipotentis Dei & omnium sanctorum absolvo eum pro officio ab omnibus peccatis suis.* Belleforêt (*e*) a debité un grand mensonge, lors qu'il a dit que les os de Pierre Abelard furent deterrez & brûlez. La preface apologetique du Sieur d'Amboise refute cela invinciblement.

(X) *Son Maître Roscelin.*] Salabert Prêtre d'Agen revoque en doute dans sa (*f*) Dissertation sur la secte des Nominaux, que Roscelin ait été Precepteur de Pierre Abelard. Nous examinerons ses raisons dans l'article *Roscelin.*

(Y) *De l'explication du Droit Civil.*] François d'Amboise se trompe, ce me semble, lors qu'il croit qu'Accurse a parlé de nôtre Pierre Abelard, dans la glose sur la loi *Quinque pedum præscriptione.* Voici les paroles (*g*) d'Accurse: *Sed Petrus Bailardus qui se jactavit quod ex qualibet quantumcunque difficili litera traheret sanum intellectum, hic dixit* NESCIO. Alciat loue la modestie de ce Pierre Bailard, qui avoüoit de si bonne foi son ignorance là-dessus: *Magnus ille Andreas Alciatus in illo quem de quinque pedum præscriptione scripsit tractatu, postquam Petrum Bailardum celebrem sua tempestate Professorem laudavit quod ingenuè fassus esset eam legem à se non intelligi* &c. C'est ainsi que parle François d'Amboise (*h*), & ses propres expressions suffisent à le condamner; car afin qu'Alciat ait raisonné juste, il faut que le Professeur celebre qu'il a loüé ait été Professeur en Droit. Quelle merveille seroit-ce, qu'un Professeur de Dialectique avouât qu'il n'entend point un certain endroit embrouillé du Code? Aussi voions-nous que ce Bailard est un Professeur en Droit dans Pierre Crinitus, qui le nomme *Joannes Bajalardus.* Concluons qu'il ne s'agit point ici de nôtre Pierre Abelard, & que Paquier (*i*) qui a cru faire une remarque qui ne devoit pas être oubliée, en lui apliquant ce qu'a dit Accurse, auroit mieux fait de n'en rien dire. Au moins devoit-il bien prendre garde qu'il y a dans le passage d'Accurse non pas *Petrus Abellardus*, comme il le pretend, mais *Petrus Baylardus.* Que s'il étoit vrai que ce Glossateur eût eu en vuë nôtre Abelard, il faudroit dire, ce me semble, qu'il se seroit abusé; car on ne voit aucune raison de croire qu'Abelard se soit mêlé de Jurisprudence. Voions les paroles de Crinitus. (*k*) *Quæsitum est superiori ætate à viris doctioribus quidnam in jure nostro civili præscriptio quinque pedum signaret, qualisque foret in ea intellectus. Quam rem Laurentius Valla & alii complures cum non satis perciperent hac una se ratione defendebant, quod Joannes Bajalardus inter eos qui* JUS CIVILE PROFITENTUR *vir consultissimus ingenuè affirmavit, se illud ignorare.* Thomasius (*l*) ne devoit pas conclure de ce passage que Pierre Abelard ait été quelquefois nommé *Baialard.*

VOICI une observation que Mr. de la Monnoie me communiqua, après avoir lu ma remarque Y. Je suis sûr que l'on aura plus d'avances pour se bien determiner quand on aura comparé ses pensées avec les miennes; c'est pourquoi je me persuade qu'il me permettra de mettre tous mes Lecteurs en état de comparer. *Je suis persuadé*, dit-il, *que c'est d'Abelard qu'Accurse sur la loi* quinque pedum *a entendu parler. Abelard, j'en conviens, ne faisoit pas profession de Jurisprudence, mais il passoit pour universel, & pour un homme qui pretendoit ne rien trouver au dessus de son intelligence*, qui totum scibile sciebat, *comme on a dit de lui dans son épitaphe. Accurse dans l'endroit cité ne nous en donne point d'autre idée que celle-là, & ceux qui sur les paroles du Glossateur ont cru que* Petrus Baylardus *ou* Bailardus *avoit été un celebre Professeur en Droit se sont trompez. Il n'y en a jamais eu de ce nom-là.* Bailardus *n'est autre qu'*Abelard, *& c'est une des dix ou douze manieres dont on a écrit le nom de cet Auteur. Les Italiens très-sujets à ces sortes de retranchemens, ont dit* Bailardos *pour* Abailardus, *comme* Ragona *pour* Aragona, Naldo *pour* Arnaldo, Berto *pour* Alberto *ou* Lamberto. *On ne niera pas du moins que Jaques Philippe de Bergame* (*m*) *Moine Augustin n'ait apellé nôtre Abelard* Baliardus. C'est l'observation de Mr. de la Monnoie. Je m'en vais dire une chose dont je ne m'avisai pas dans la premiere édition. Je croi qu'Abelard mourut avant que l'étude du Droit Romain fût connuë en France. On l'avoit resuscitée en Italie (*n*) quelques années auparavant, & l'on peut bien s'imaginer que l'enfance de cette nouvelle vie dura quelque tems. Il est donc hors d'aparence qu'on ait eu recours à nôtre Dialecticien François pour l'explication d'une loi particuliere, dificile au souverain point, & d'un très-petit usage. On ne s'amuse guere à debrouiller de pareilles choses, qu'après qu'on pretend avoir éclairci les plus importantes, ou lors qu'on tâche de rencherir sur les premiers interpretes. Il se passe donc du tems avant qu'on en vienne là. S'il étoit permis d'emploier les regles de Mr. Menage, on diroit peut-être que le *Bailardus* d'Accurse est une corruption du mot Bulgarus, *Bulgarus, Balgarus, Bailgarus, Bailgardus, Bailardus.* Ceux qui copient mal les noms propres, & ceux qui ne les prononcent pas bien peuvent introduire peu-à-peu de grans changemens. Peut-être avoit-on dit du Jurisconsulte Bulgarus, ce qu'Accurse trompé par ces corruptions de nom attribua à *Petrus Bailardus.*

(Z) *Des erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il est faux qu'Abelard ait enseigné la Theologie à Corbeil, & à Melun. II. Dire que tous les Auteurs avouënt qu'Heloïse étoit niece du Chanoine Fulbert, est une mauvaise preuve contre Papyre Masson, qui a dit qu'elle étoit fille naturelle d'un Chanoine. Rien n'empêche que Fulbert n'ait eu une sœur qui ne se soit pas bien conduite; je dis une sœur, car il étoit oncle maternel d'Heloïse, *avunculus.* Je m'étonne qu'André du Chêne (*o*) ait cru pouvoir refuter Papyre Masson, par la même preuve dont Mr. Moreri se sert. III. Il ne paroit pas qu'Abelard se soit introduit chez le Chanoine sous pretexte d'enseigner la Theologie à Heloïse: pourquoi specifie-t-on ce que les Auteurs qu'on doit suivre ne disent qu'en general? Ces termes, (*p*) *Erat cupidus ille valde, atque erga neptim suam ut amplius semper in doctrinam proficeret litteratoriam plurimum studiosus,* ne designent-ils pas moins la Theologie qu'une autre science? IV. Il ne paroît point qu'Heloïse ait eu beaucoup d'estime pour Abelard, avant même qu'ils fussent logez ensemble. V. Il n'est pas vrai qu'il la mena en Bretagne, quand elle se fut derobée de chez son oncle; il l'envoia bien dans cet-

(*a*) *Apud Andr. Quercetanum*, (sive du Chesne) *in not. ad Histor. calamit. Abel.*

(*b*) *Cave, Histor. liter. script. Eccles. pag. 652.*

(*c*) *Voiez les Oeuvres d'Abelard, pag. 343.*

(*d*) *In Operib. Abel. pag. 345.*

(*e*) *Belleforêt. Chroniq. de France.*

(*f*) *Elle a pour titre*, Philosophia Nominalium vindicata. *A Paris* 1651. in 8.

(*g*) *Apud Fr. d'Amboise, Praef. Apol.*

(*h*) *Voici les paroles d'Alciat.* Adeò autem existimata est difficilis, ut Petrus Baylardus non incelebris tempestate sua Professor ingenuè fassus sit eam à se non intelligi.

(*i*) *Paquier ubi supra.*

(*k*) *Crinitus de honesta discipl. l. 25. c. 4.*

(*l*) *Jacob. Thomas. in vita Petri Abel. n. 3.*

(*m*) *Voiez ci-dessus pag. 21. col. 1. lettre c.*

(*n*) *Voiez l'article* Irnerius.

(*o*) *Not. ad Hist. calamit. Abel.*

(*p*) *Abelard pag. 11.*

ABELIENS, ou Abeloniens, secte d'Heretiques qui s'étoit formée à la campagne proche d'Hippone, & qui étoit deja éteinte du tems de St. Augustin. Elle avoit d'étranges principes, & peu propres à (*A*) la faire durer. Elle ordonnoit à chacun d'avoir sa chacune; elle ne trouvoit point bon, & ne souffroit point que l'homme fût seul; il faloit selon les statuts de l'Ordre qu'il eût une aide semblable à lui: mais il ne lui étoit pas permis de s'apuier sur cette aide, je veux dire de s'unir corporellement avec sa femme; c'étoit pour lui l'arbre de science de bien & de mal, dont le fruit lui étoit severement defendu. Ces gens-là regloient le mariage sur le pié du Paradis terrestre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur: ou plutôt ils se regloient sur l'exemple d'Abel; car ils pretendoient qu'Abel avoit été marié, mais qu'il étoit pourtant mort sans avoir jamais conu de femme. C'étoit de lui que leur secte avoit pris * son nom. Quand un homme & une femme étoient entrez en cette sorte de societé ils adoptoient deux enfans, un garçon & une fille, qui succedoient à leurs biens, & qui se marioient sous les mêmes conditions de ne faire point d'enfans, mais d'en adopter deux qui differassent en sexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage qui leur fournissoient des enfans à adopter. Voilà ce que St. Augustin † nous en aprend; & comme il est presque le seul qui en parle, il faut croire que cette secte ne fut conuë qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long tems. On croit qu'elle commença sous l'empire d'Arcadius, & qu'elle finit sous celui de Theodose le jeune. Tous ceux qui la composoient reduits enfin à un seul village, se reünirent à l'Eglise Catholique.

ABELLI (Antoine) Docteur en Theologie, Jacobin, Abbé de Nôtre-Dame de Livri en l'Aulnoi, Confesseur de la Reine Mere, & auparavant son Predicateur, fit imprimer des Sermons sur les Lamentations de Jeremie à Paris l'an 1582. Je ne fais que copier la Croix du Maine, & du Verdier Vau-privas; & si je ne corrige point les fautes qu'ils peuvent avoir commises, au moins proposerai-je (*B*) mes doutes. Si Mr. Moreri en avoit fait autant, peut-être

* *Vide Bochartum, Geogr. sacr. l. 2. c. 16. qui croit que la fable de la continence d'Adam pendant 130. ans apres la mort d'Abel a donné lieu au nom de ces Heretiques.*

† *August. de Hæres. c. 87. Vide ibi Lambert. Danæum.*

te Province, mais il se tint à Paris, se precautionnant le mieux qu'il pouvoit contre les entreprises de Fulbert, jusques à ce qu'il l'eût apaisé en lui promettant d'epouser sa niece. Alors il fut la joindre en Bretagne, comme on le voit dans la Relation de ses infortunes. *L'Histoire abregée d'Eloïse & d'Abelard* qu'on a imprimée (*a*) depuis peu, n'est point exacte sur ce point. On y supose qu'Abelard sortit de Paris en même tems que de la maison du Chanoine, qu'il y retourna quand il eut sû que son Ecoliere etoit grosse, & qu'il *l'enleva de nuit afin de l'epouser clandestinement, en attendant que ses parens lui permissent de l'epouser publiquement*. Il n'avoit nul dessein de l'epouser quand il l'enleva, & il ne pretendit jamais que son mariage dût être conu dans le monde. VI. Heloïse ne *lui dit point franchement qu'elle ne pretendoit pas par ce mariage de priver . . . l'Eglise d'un Docteur, qui selon son esperance y seroit bien-tôt un illustre Prelat*. Rien de semblable ne se trouve dans la longue deduction qu'Abelard nous a laissée des raisonnemens d'Heloïse contre leur mariage. Voiez l'article (*b*) *Heloïse*. VII. Il ne dit point qu'il l'ait epousée pour *le repos de sa conscience*; pourquoi Mr. Moreri veut-il mieux savoir les motifs de ce mariage, qu'Abelard même ne les a sus? VIII. Il ne faloit pas joindre ensemble les noces, & le Couvent d'Argenteuil; il y eut un milieu entre ces deux choses. Heloïse ne fut envoiée dans ce Couvent que parce que son oncle la mal-traitoit, fâché de ce qu'elle nioit fortement son mariage. IX. C'est donc une étrange fausseté que de dire que *ce mariage ne fut pas si secret que Fulbert n'en fût averti*; car ce fut en sa presence qu'on benit les noces dans une Eglise. *Post paucos (c) dies nocte secretis orationum vigiliis in quadam Ecclesia celebratis, ibidem summo mane avunculo ejus atque quibusdam nostris vel ipsius amicis assistentibus nuptiali benedictione confœderamur.* X. Il n'est pas vrai qu'Abelard ait fait leçon à un grand nombre d'Ecoliers en Champagne, depuis que la mauvaise vie des Moines de Ruis l'eut contraint d'y retourner, & dans le tems que l'Abbé Suger fit sortir les Religieuses d'Argenteuil. Le Pere l'Enfant (*d*) a copié quelques-unes de ces fautes.

(*A*) *Peu propres à la faire durer.*] C'étoit un état trop violent que celui de continence, entre un homme & une femme qui avoient d'ailleurs toutes choses communes, & dont la societé étoit censée un vrai mariage; c'etoit, dis-je, un état trop violent pour durer beaucoup; *nullum violentum durabile*. Les Abeliens n'etoient que des Encratites & des Novatiens mitigez; ceux-ci condamnoient hautement le mariage; les Abeliens le loüoient & le retenoient. Il est vrai que ce n'étoit presque que de nom; (*e*) ils en *avoient l'aparence, mais ils en renioient la force*. S'ils avoient cru que le mariage étoit un Sacrement; ils auroient été sur cet article ce que les Zuingliens ont été sur celui de l'Eucharistie: ils n'eussent admis que la figure, & point du tout de realité. Or c'est ce qui a dû contribuer à l'extinction de la secte. Vous trouverez dans le Dictionaire (*) de Furetiere que

(*a*) *A la Haie* 1693. *in* 12.

(*b*) *A la remarque* X.

(*c*) *Abælard. ubi supra pag.* 16.

(*d*) *L'Enfant, Religieux Dominicain, Hist. gener. de tous les siecles*, 21. *Avril. C'est un Ouvrage en* 6. *vol. in* 12. *divisé selon les jours de l'année, & imprimé a Paris l'an* 1684.

(*e*) Hi nomen quidem conjugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & effectum earum prorsus sustulerunt. *Danæus in libr. Augustini de hæres. c.* 87.

(*) *Furetiere, au mot* mariage.

Boire & manger, coucher ensemble,
C'est mariage ce me semble.

Voilà l'idée naturelle qu'on se forme de cet état; & dans cette idée le dernier des trois attributs passe pour le principal, & pour la difference specifique. C'est celui-là que l'on nomme la consommation du mariage: sans celui-là, le contract le plus solennel, les fiançailles, la benediction nuptiale ne passent que pour des preliminaires dont on se degage facilement. C'est celui-la qui serre le nœu, & qui le rend indissoluble. C'est la fin, le but & la couronne de l'œuvre; c'est le *non plus ultra*. Il y avoit donc peu d'aparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du dogme seroit passée, voulussent avoir le nom & le lien de gens mariez, & se priver de ce que le celibat avoit dès lors de plus eclatant, sans goûter les fruits & les delices du mariage. Il n'a donc pas été necessaire quand j'ai dit que les principes de cette secte etoient peu propres à la faire durer, que je fisse quelque allusion au bon mot qu'on attribuë à Sixte V. *Non si (f) chiava in questa religione, non durara.* Les adoptions y tenoient lieu de generations, & à cause de cela on ne pouvoit pas dire des Abeliens, ce que Florus (*g*) remarque touchant les premiers habitans de Rome; *Res erat unius ætatis, populus virorum.* Si d'autres causes ne s'en fussent pas mêlées, cette secte auroit pu durer eternellement, *Per sæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna est in qua nemo nascitur.* C'est ce que (*h*) Pline a dit des Esseniens, & ce que l'on dit tous les jours des Moines.

(*B*) *Proposerai-je mes doutes.*] Il me paroit un peu étrange qu'un Jacobin jouïsse d'une Abbaie, & qu'on lui en donne le nom. Je ne conois point de païs en France qui s'apelle L'Aulnoi. Si l'on a voulu dire *le Laonois*, c'est une autre chose; mais d'ailleurs je ne trouve aucune Abbaie nommée Livri dans le (*i*) Diocese de Laon. L'Abbaie de ce nom est au Diocese de Paris. Enfin je trouve dans l'Acte par lequel l'Université de Paris prêta serment de fidelité à Henri IV. le 22. d'Avril 1594. j'y trouve, dis-je, (*k*) entre ceux qui le signerent un François Abely, Abbé d'Ivri, Predicateur & Aumônier du Roi. C'est à ceux qui en auront les occasions sous la main, à verifier si l'on n'auroit pas ici assemblé sur une seule personne ce qui ne convenoit qu'à plusieurs. Cela n'arrive que trop souvent aux Bibliographes.

Mes doutes m'ont procuré un bon éclaircissement que j'insere ici. „ L'Aunoi ou L'Aulnoi est fort bien. „ C'est l'Abbaie de Nôtre-Dame de Livri en L'Aunoi *in Alneto*, (*l*) de l'Ordre de St. Augustin dans „ le Doienne de Chelles, Diocese de Paris. Il faut „ suposer que pour parvenir à cette Abbaie, Antoi„ ne Abelly passa de l'Ordre de St. Dominique dans „ celui de St. Augustin, ce qui est une chose fort aisée „ & qui se pratique tous les jours. A l'égard de Fran„ çois Abely Abbé d'Ivri, je crois qu'il y a faute, & „ que ce François qui fut aparemment successeur d'An„ toine, doit être qualifié Abbé de Livri, n'y aiant en „ France nulle Abbaie du nom d'Ivri. „ Cet éclaircissement m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

(*f*) *Confess. Cathol. de Sancy. liv.* 1. *chap.* 1.

(*g*) *Florus, lib.* 1. *c.* 1.

(*h*) *Plin. l.* 5. *c.* 17.

(*i*) *Voiez l'Etat de la France imprimé en* 1680. *to.* 2. *pag.* 311. 312.

(*k*) *Voiez l'Histoire du College de Navarre, par Mr. de Launoi pag.* 372.

(*l*) *Claud. Robertus in nomenclatura Abbatiarum Galliæ.*

être sauroit-on aujourd'hui la verité, car rien ne pousse davantage les curieux à faire part au public de leurs éclaircissemens, que l'aveu que font les Auteurs qu'ils ne savent pas telle ou telle chose. C'est ce qui m'obligera à proposer souvent mes doutes. Mr. Moreri avoit tant d'occasions que je n'ai pas de consulter ceux qui pouvoient rectifier ces sortes de choses, qu'il devoit plus faire ici que copier la Croix du Maine.

ABELLY (LOUIS) Evêque & Comte de Rhodez, mort le 4. d'Octobre 1691. âgé de 88. * ans, a composé divers Ouvrages, & entre autres un Traité de Theologie intitulé *Medulla Theologica*, qui a été cause que Mr. Despreaux lui a donné l'épithete (A) de moüelleux, & qui est fort éloigné des (B) maximes des Jansenistes. Il a fait aussi la vie de Vincent de Paul, Instituteur & premier Superieur General de la Congregation de la Mission; un livre sur les principes de la Morale Chretienne; un autre sur les heresies; un autre sur la tradition de l'Eglise touchant le culte de la Sainte Vierge, &c. Ce dernier Ouvrage imprimé pour la seconde fois à Paris l'an 1675. fit un grand plaisir aux Protestans, parce qu'il leur fournit de bonnes armes contre les Convertisseurs, qui vouloient leur faire accroire que s'il y avoit quelque chose d'excessif dans cette espece de devotion, ce n'étoient que des pensées monacales, ou des abus que les Evêques corrigeoient journellement. Ce même livre servit à ceux de la Religion contre celui † de Mr. l'Evêque de Condom. En effet Mr. Abelly se rendit le protecteur des pensées les plus outrées concernant la devotion envers la Vierge Marie. C'étoit ruïner les efforts de l'autre Prelat, & les vuës de ceux qui ont publié ou aprouvé les *Avis salutaires de la Sainte Vierge à ses devots indiscrets*. Mr. Abelly étoit Docteur en Theologie de la Faculté de Paris; il fut fait Evêque de Rhodez lors que Mr. de Perefixe Precepteur du Roi monta à l'Archevêché de Paris, & il resigna son Evêché à un autre, lors que son grand âge ne lui permit plus d'en exercer les fonctions, & se retira dans la maison de St. Lazare. Il revela dans la vie de Mr. Vincent un secret (C) qui plut à beaucoup de monde.

* *Mercure Galant d'Oct. 1691.*

† *Intitulé* Exposition de la doctrine Catholique.

ABERDON, ville épiscopale d'Ecosse, sous l'Archevêque de St. André, avec une Academie. Les Ecossois la nomment *Aberdeen*. On peut la considerer comme divisée en deux; car il y a Aberdon à l'embouchure de la Done, & Aberdon à l'embouchure de la Dée. La premiere

(A) *L'épithete de moüelleux.*] Ne faisons pas difficulté de remonter un peu haut en raportant ce passage; car outre qu'il ne faut pas craindre que la longueur de la citation deplaise à personne, elle servira à confirmer ce que je dois dire dans la remarque suivante.

*Alain (a) tousse & se leve, Alain * ce savant homme*
Qui de Bauni vingt fois a lu toute la Somme,
Qui possede Abelli, qui sait tout Raconis,
Et même entend, dit-on, le Latin d'Akempis.
N'en doutez point, leur dit ce savant Canoniste,
Ce coup part, j'en suis sûr, d'une main Janseniste:
Mes yeux en sont temoins: j'ai vu moi-même hier
Entrer chez le Prelat le Chapelain Garnier.
Arnaud cet heretique ardent à nous detruire,
Par ce Ministre adroit tente de le seduire.
Sans doute il aura lu dans son Saint Augustin
Qu'autrefois Saint Louis érigea ce Lutrin.
Il va nous inonder des torrens de sa plume,
Il faut pour lui repondre ouvrir plus d'un volume;
Consultons sur ce point quelque Auteur signalé;
Voions si des Lutrins Bauni n'a point parlé;
Etudions enfin, il en est tems encore,
Et pour ce grand projet, tantôt dès que l'Aurore
Rallumera le jour dans l'onde enseveli,
Que chacun prene en main le MOELLEUX ABELY.

(a) *Lutrin, Chant 4.*

* *On designe l'Abbé Auberi Chanoine de la Ste. Chapelle, fameux Moliniste, frere de ce Mr. Auberi qui a fait l'Histoire du Cardinal Mazarin.* Suite du Menagiana pag. 8. édit. de Hollande.

Quand ces vers ne contiendroient autre chose que l'accolade de Bauni & d'Abelli, ils signifieroient assez l'anti-Jansenisme de ce derniers mais ils contiennent plusieurs autres traits qui vont au même but, & qui portent coup. L'Auteur a mis en marge une note qui explique la raison de l'épithete, & il a bien fait. Quand je songe aux conjectures que formeroient les Critiques, si la langue Françoise avoit un jour le destin qu'a eu la langue Latine, & que les Oeuvres de Mr. Despreaux se conservassent, je me represente bien des chimeres. Car suposons que la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly fut entierement perduë, & que presque aucun Auteur qui en eût parlé ne subsistât, & qu'il n'y eût point de note à la marge du Lutrin vis-à-vis de *moëleux*; quels mouvemens les Critiques ne se donneroient-ils point pour trouver la raison de cette épithete (b), & combien de faussetez ne diroient-ils pas? Je m'imagine que quelcun mal satisfait des conjectures de tous ses predecesseurs diroit enfin, que l'Ecrivain Abelly avoit été caracterisé par cette épithete, à cause qu'on avoit voulu faire allusion aux offrandes d'Abel, qui ne furent point seches comme celles de Caïn, mais un veritable sacrifice de bêtes. Il citeroit sur cela le *faurum pingue dabo, nec macrum sacrificabo:* il diroit que les parties des victimes n'étoient pas toutes également considerables, & que la graisse, sous laquelle il faut aussi comprendre la moëlle, étoit d'un usage singulier. Plus il seroit docte, plus le verroit-on courir d'extravagance en extravagance, & accumuler de chimeres. En cet endroit, comme en plusieurs autres, verroit-on verifiée l'esperance dont il est parlé dans la IX. Satire de Mr. Boileau:

(b) Conferez *ce que dit le P. Bouhours dans le 4. Dialogue* de la maniere de bien penser p. m. 339. *au sujet de ces paroles de Mr. Despreaux* profés dans l'Ordre des Costeaux.

Et deja vous croyez dans vos rimes obscures,
Aux Saumaises futurs preparer des tortures.

Quelcun (c) a dit qu'il seroit à souhaiter qu'on fit deja un bon Commentaire sur les Satires de cet Auteur. Il est certain que cette sorte d'ecrits deviennent bientôt obscurs, quant à un grand nombre de choses. Le Catholicon d'Espagne & la Confession Catholique de Sancy en font une preuve. Le public est fort redevable à l'Auteur qui publia des remarques sur la derniere de ces deux Satires l'an 1693. & sur la premiere l'an 1696. Il est curieux, & penetrant, & fort propre pour ce travail.

(c) *Nouvelles de la Rep. des Lettres, Oct. 1684. art. V.*

(B) *Des maximes des Jansenistes.*] Un de ces Messieurs s'est plaint fort amerement, de ce que Mr. de la Berchere Archevêque d'Aix avoit ordonné au Directeur de son Seminaire *de suivre Abelli*, & de ne plus enseigner la Theologie Morale (d) de Grenoble. Il dit qu'on trouve dans la *Medulla Theologica* de Mr. Abelly trois mechans principes, dont le I. *renverse la plus certaine regle de la bonne conscience reconnuë par les Payens mêmes, qui n'ont pas cru qu'il fut permis de faire une chose que l'on doute si elle est juste ou injuste.* Le II. *reduit à rien le plus grand de tous les commandemens, qui est celui qui nous oblige d'aimer Dieu plus que toutes choses.* Le III. *est directement oposé au soin qu'a pris Mr. le Cardinal Grimaldi de faire observer les regles de St. Charles dans le sacrement de Penitence, en marquant un grand nombre de cas dans lesquels les Confesseurs doivent ou refuser ou differer l'absolution.* On accuse donc Mr. Abelly d'enseigner, I. *Que l'on peut suivre une opinion moins probable & moins sure, en faisant ce qui est peché selon l'opinion contraire, qui nous paroit plus probable.* II. *Qu'il n'est point certain que le precepte d'aimer Dieu plus que toutes choses oblige jamais par lui-même; mais seulement par accident.* III. *Qu'on peut sans scrupule absoudre toûjours ceux dont la vie est une continuelle vicissitude de confessions & de crimes.* Voiez l'Avis aux Reverends Peres Jesuites d'Aix en Provence, sur un Imprimé qui a pour titre: Ballet dansé à la reception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix. On publia cet Avis l'an 1687.

(d) *Composée par Mr. Genet, que le Cardinal Grimaldi, predecesseur de Mr. de la Berchere, avoit fait venir dans son Seminaire pour y enseigner lui-même sa Morale, & qui a depuis été fait Evêque de Vaison.*

IL EST aisé de conoitre qu'il s'agit du livre de Mr. Abelly dans cet endroit du Menagiana „ (e) Comme „ on parloit de la Moëlle d'Ab .... Mr. l'Abbé le Camus, à present Cardinal, dit: la lune étoit en decours quand il fit cela. „ Nouvelle preuve du mepris des Jansenistes pour cet Ouvrage.

(e) *Menagiana, pag. 65. de la 1. édit. de Hollande.*

(C) *Un secret qui plut à beaucoup de monde.*] Il (f) a fait savoir au public que Mr. Vincent ne voulut plus avoir de liaison avec l'Abbé de St. Cyran, après lui avoir entendu dire que le Concile de Trente n'étoit qu'*une Cabale, & une assemblée des Scholastiques & du Pape.* Un homme qui seroit persuadé de cela ne pourroit pas être Catholique Romain.

(f) *Abelly, vie de Vincent de Paul, liv. 2. chap. 12. Voiez les Prejugez legitimes contre le Jansenisme, pag. 134.*

miere se nomme la vieille Aberdon, *Old-Aberdeen*, & l'autre la nouvelle Aberdon, *New-Aberdeen.* Elles ne sont éloignées l'une de l'autre que de mille pas. Le siege de l'Evêché, & l'Academie sont à la vieille Aberdon; l'autre est plus riche & plus marchande. L'Academie fut créée l'an 1480. L'Evêché y est depuis l'an 1100. il y fut transferé de Murtlac, comme nous l'aprend Hector Boethius β Historien Ecossois. Cette ville se nomme en Latin indifferemment *Abredonia*, *Aberdonium* & *Aberdona.* Mr. Moreri a voulu (*D*) rafiner sur cet article, & n'y a pas trop reüssi.

ABGILLUS (Jean) fils d'un Roi des Frisons, mena une vie si exemplaire qu'on le surnomma *le Prêtre.* Il accompagna Charlemagne à l'expedition de la Palestine, & au lieu de s'en retourner en Europe, comme fit Charlemagne après la prise de Jerusalem, il poussa jusques aux Indes, y fit de vastes conquêtes, & y fonda l'Empire des Abyssins, qui de son nom fut apellé l'Empire du Prêtre Jean. Il a composé deux Histoires, dont l'une comprend le voiage de Charlemagne à la Terre Sainte, & l'autre l'expedition qu'il fit lui aux Indes. Ce dernier Ouvrage contient la description du païs, & celle des differens peuples qui l'habitent. Si Suffridus Petri γ a été capable de s'imaginer que ces Histoires soient autre chose qu'un de ces mechans Romans qu'on faisoit dans les siecles d'ignorance, & où l'on faisoit entrer Charlemagne avec autant de hardiesse que si c'eût été un Heros imaginaire, un Palmerin d'Olive, un Huon de Bourdeaux, un Geofroi à la grand' dent, si dis-je, Suffridus Petri a été capable de s'imaginer cela, il est digne de toutes les δ duretez que Vossius lui a dites: car que peut-on debiter de plus fabuleux que la conquête de Jerusalem par Charlemagne?

β *Apud Baudrand pag. 4.*
γ *Il parle de cet Auteur & de ses deux livres,* in libro de scriptor. Frisiæ.
δ O hominem valdè simplicem, ac prope dixerim insipientem, qui vanis adeo ac stultis commentis habuerit fidem! *Vossius de Histor. Lat. pag. 300.*

ABYDE, ville d'Egypte. Etienne de Byzance veut qu'elle ait été une (*A*) Colonie de Milesiens, à laquelle un homme nommé Abyde ait donné son nom. Strabon φ en parle comme d'une ville fort delabrée, mais il dit qu'il paroissoit qu'elle avoit été autrefois fort grande, & la premiere du païs après Thebes. Le fameux Roi Memnon y demeura, & y fit bâtir un θ magnifique palais. Le Temple & le sepulchre d'Osiris servoient d'un grand ornement à cette ville, & la rendoient extremement recommandable. Les plus grans Seigneurs ξ d'Egypte affectoient d'y être enterrez, afin d'avoir leur tombeau au même lieu qu'Osiris avoit le sien. L'oracle du Dieu Besa n'étoit pas un ornement mediocre à ce lieu-là. Tous les peuples du voisinage avoient beaucoup de devotion pour cette Divinité, qui repondoit par écrit quand on n'avoit pas la commodité de la consulter en personne. Il suffisoit alors de lui écrire ce que l'on avoit à demander μ. Cet oracle subsistoit encore sous l'empire de Constantius fils de Constantin le Grand, & causa (AΔ) bien des desordres. Abyde † étoit à 7500. pas du Nil, vers l'Occident, mais on y avoit conduit ‡ un canal qui lui portoit les eaux de cette riviere. Elle étoit au dessous ‡ de Diospolis & de Tentyris, & au dessus de Ptolemaïde * qui étoit la plus grande ville de la Thebaïde, & aussi grande que Memphis. Les habitans d'Abyde avoient en abomination (*B*) le bruit des trompettes. On a fort parlé des épines (*C*) qui croissoient dans leur territoire; on a dit qu'elles étoient toûjours chargées de fleurs qui avoient la figure d'une couronne. On croit qu'aujourd'hui elle s'apelle *Abutich.* Jean Leon ne dit point ce que Mr. Moreri lui impute, qu'elle soit au lieu où le Patriarche (*D*) Joseph fut enseveli. Il y avoit sur la côte de

φ *Strabo, lib. 17. pag. 559. edit. 1587.*
θ Memnonis regia & Osiris templo inclytum. *Plin. l. 5. c. 9. Voiez Strabon ib.*
ξ *Plutarch. de Iside & Osir. pag. 359.*
μ *Ammian. Marcell. lib. 19. c. 12. p. m. 227. 228.*
† *Plin. ib.*
‡ *Strab. ib.*
‡ *Plin. ib.*
* *Strab. ibid.*

(*D*) *Mr. Moreri a voulu rafiner sur cet article.*] Il trouve mauvais que quelques-uns aient dit qu'Aberdonne, ou Aberdoen, *Aberdoma. Aberdona* ou *Devana*, est une ville. *Il n'y a point de ville*, poursuit-il, *qui porte ces noms en toute l'Ecosse, mais il y a deux villes dont l'une est nommée New-Aberdon, & l'autre Old-Aberdon; & si ce nom se rencontre, ce n'est qu'en quelques livres ou cartes peu exactes.* Il seroit inutile de prouver que non seulement dans le langage ordinaire, on ne se sert point de la distinction de vieille & de nouvelle Aberdon, mais aussi qu'on s'en sert très-peu dans les livres. Car où sont les Auteurs qui ont dit *l'Evêché de la vieille Aberdon, l'Academie de la vieille Aberdon?* Où sont les Historiens qui ne se contentent pas de dire *Aberdon* tout court, quand ils veulent designer cette ville Episcopale? Mr. Moreri ne se souvenoit pas de sa critique, lors que dans l'article d'Ecosse il disoit, Saint André *a Université & Aberdonne l'autre?*

(*A*) *Une Colonie de Milesiens.*] Cela n'est gueres aparent. J'avouë qu'ils établirent des Colonies en Egypte, mais ce fut proche des embouchures du Nil; leur puissance consistoit alors en forces de mer, & leur commerce ne demandoit pas qu'ils eussent un poste si éloigné de la côte que l'étoit Abyde. De plus ils ne s'établirent en Egypte qu'au tems de (*a*) Cyaxare Roi des Medes. Or Abyde étoit considerable avant ce tems-là, puis que Memnon y avoit établi sa Cour.

(*AΔ*) *Et causa bien des desordres.*] Voici comment. Ceux qui consultoient par écrit l'oracle, laissoient (*b*) quelquefois leur lettre dans le temple après avoir reçu la reponse. Il y eut des gens malins qui envoierent quelques-unes de ces lettres à Constantius, & comme (*c*) c'étoit un petit genie, soupçonneux, credule, vetilleux, il se mit dans une colere horrible, & tout aussi-tôt il expedia une commission pour faire faire le procés aux coupables, car on pretendoit que plusieurs personnes avoient consulté ce Dieu touchant la vie de l'Empereur, & touchant le nom de la personne qui regneroit après lui. Le chef de la commission, homme violent & avare, trouva le moien d'enveloper qui il voulut dans ces procés. Ce fut l'occasion d'une infinité de violences, comme vous pourrez le lire dans Ammien Marcellin.

(*a*) *Strab. l. 17. pag. 551.*
(*b*) *Amm. Marcell. lib. 19. c. 12. pag. m. 227. 228.*
(*c*) Qui ut erat angusti pectoris, obsurdescens in aliis etiam nimium seriis, in hoc titulo ima, quod aiunt, auricula mollior, & suspicax & minutus, acri felle concaluit. *Id. ib. ad ann. 359.*

(*B*) *En abomination le bruit des trompettes.*] C'est Elien qui nous l'aprend, pourveu que nous le corrigions selon la conjecture de Berkelius (*d*). Σάλπιγγος ἦχον βδελύττονται Βουσιρῖται, καὶ Ἀβυδηνοὶ οἱ Αἰγύπτιοι (*il y a dans les éditions d'Elien* Ἄβυ ἡ Αἰγυπτία) καὶ Λύκων πόλις. (*e*) *Busiritæ, & Abydus Ægyptia & Lycopolis tubæ sonitum detestantur.* Strabon (*f*) confirme cette conjecture lors qu'il dit, qu'il étoit defendu d'emploier aucune musique, soit de voix soit d'instrumens, aux preludes des sacrifices que l'on offroit à Osiris dans son Temple d'Abydo.

(*C*) *Des épines qui croissoient.*] Athenée (*g*) nous aprend ceci: mais il faut ôter de son livre le mot Ἄνυδος, & y substituer Ἄβυδος. C'est une conjecture très-raisonnable du même (*h*) Berkelius. Voici le fait dont parle Athenée. Les épines qui croissoient autour du temple de Tindium, passoient pour être toûjours fleuries; mais selon la remarque (*i*) d'Hellanicus, cela venoit de ce qu'il se faisoit des assemblées en ce lieu-là, pendant lesquelles on jettoit sur ces épines diverses sortes de bouquets. Demetrius (*k*) raporte qu'il croissoit de cette espece d'épines autour d'Abyde, & qu'il couroit une fable parmi les Egyptiens, que les soldats d'Ethiopie que Tithon envoioit au Roi Priam, aiant oui dire que Memnon avoit été tué, jetterent auprès d'Abyde leurs couronnes de fleurs sur ces épines, d'où il arriva que les fleurs qu'elles produisirent ressemblerent à des couronnes.

(*D*) *Le Patriarche Joseph fut enseveli.*] Mr. Moreri cite *Jean Leon, p. 8.* On croit d'abord qu'il indique la 8. page, mais on ne trouve qu'au livre 8. ce qu'il faut chercher. Or voici ce qu'on y trouve: que c'est une erreur de croire que la ville nommée *Mesre Hatich*, est celle où demeuroient les Rois d'Egypte du

(*d*) *Berkel. in Stephan. de Urbib. pag. 14.*
(*e*) *Ælian. de animal. l. 10. c. 28.*
(*f*) *Strab. lib. 17. pag. 560.*
(*g*) *Athen. lib. 15. c. 7.*
(*h*) *Berkel. ubi supra.*
(*i*) *In Ægyptiacis apud Athen. ib.*
(*k*) *In libris rerum Ægyptiacarum apud eund. ib.*

de l'Hellespont une ville nommée ABYDE; dont je ne parlerai pas pour le coup, quoi que le Dictionaire de Moreri ait besoin d'y être rectifié.

ABIMELECH, Roi de Guerar, au païs des Philistins, étoit contemporain d'Abraham. Ce Patriarche s'étant retiré avec sa famille au païs de Guerar, sa femme Sara, toute âgée qu'elle étoit de 90. * ans, ne s'y trouva pas en sûreté; elle fut enlevée par Abimelech, qui la trouva assez belle pour en vouloir faire sa femme. Abraham auroit évité cet accident, s'il avoit declaré qu'il étoit le mari de Sara; mais comme il craignit qu'on ne le tuât, il se mit à dire quelle étoit sa sœur, & il la pria de dire qu'il étoit son † frere. C'étoit la ‡ seconde fois qu'il emploioit cet expedient, qui sans doute ne merite point les éloges (*A*) que St. Chrysostôme lui a donnez. On croit que le Roi des Philistins fut frapé d'une maladie (*B*) qui le rendit im-

* *Voiez les dernieres remarques de l'article* Sara.

† *Genese chap.* 20.

‡ *Il l'avoit emploié Genese chap.* 12.

du tems de Joseph & de Moïse. Il refute cette pensée par la raison que ces anciens Rois demeuroient au côté occidental du Nil, ce qu'il prouve par deux raisons. 1. Par la situation de la ville que l'Ecriture dit que les Juifs bâtirent à Pharao. 2. Par la situation d'un edifice fort ancien, qu'on dit être la sepulture de Joseph. Quelques pages apres il remarque que la ville où est cette sepulture est sur un bras du Nil, & s'apelle aujourd'hui *El Fium*. Je n'ai point trouvé qu'il dise rien de nôtre Abyde.

(*A*) *Que St. Chrysostôme lui a donnez.*] Nous toucherons en un autre (*a*) lieu ce qu'il y a de blâmable dans cette dissimulation d'Abraham. Chacun jugera ce qu'il lui plaira sur la rechute. Le peril que l'honneur de Sara avoit essuié la premiere fois, semble d'abord devoir rendre moins excusable la reïteration du mensonge; mais d'autre côté ne semble-t-il pas que l'on est plus excusable lors qu'on emploie un remede qui a reüssi, que lors qu'on l'essaie; & n'est-il pas hors de doute que le premier essai avoit eu tout le succés qu'Abraham avoit esperé? Non seulement on ne lui ôta point la vie, mais on le combla de presens, & on lui rendit sa femme sans qu'on l'eût touchée; chose à quoi peut-être il ne s'étoit pas attendu. Je me sers d'un *peut-être*, car je n'oserois écrire ce que St. Chrysostome osa prêcher; *Vous savez*, disoit-il à ses auditeurs, *que rien ne chagrine plus un mari que de voir sa femme soupçonnée d'avoir été au pouvoir d'un autre, & neanmoins* (*b*) *ce juste ici emploie tous ses efforts pour que l'acte d'adultere s'accomplisse.* On devoit attendre après cela que le Predicateur censurât ce Patriarche; mais au contraire on voit qu'il donne de très-grands éloges à son courage, & à sa prudence; à son courage, qui lui avoit fait surmonter les mouvemens de la jalousie, jusques à lui permettre de conseiller de telles choses; & à sa prudence, qui lui avoit montré cet expedient si sûr de se tirer des embarras & des perils qui l'environnoient. St. Chrysostôme n'oublia pas de representer vivement la terrible force de la jalousie, afin de faire comprendre le grand courage qui avoit surmonté cette passion; mais d'autre côte il releva la prudence d'Abraham, en disant que comme il vit que Sara étoit trop belle pour pouvoir échaper à l'incontinence des Egyptiens, soit qu'elle se dit femme, soit qu'elle se dit sœur, il voulut qu'elle se dit sœur, parce qu'il esperoit de sauver sa vie par ce moien. *Voiez*, s'écrie St. Chrysostôme, *avec quelle prudence ce juste imagine un bon moien de rendre vaines toutes les embûches des Egyptiens.* Puis il l'excuse d'avoir consenti à l'adultere de sa femme, sur ce que la mort qui n'avoit pas été encore depouillée de sa tyrannie, inspiroit alors beaucoup de fraieur. (*c*) Ὅτι οὔπω ἦν καταλυθεῖσα τοῦ θανάτου ἡ τυραννίς, διὰ τοῦτο καὶ τῇ μοιχείᾳ τῆς γυναικὸς αἱρεῖται κοινωνῆσαι ὁ δίκαιος, καὶ μονονουχὶ ὑπηρετήσασθαι τῷ μοιχῷ εἰς τὴν τῆς γυναικὸς ὕβριν ἵνα τὸν θάνατον διαφύγῃ: *Quia nondum mortis erat soluta tyrannis propterea in adulterium uxoris consentit justus, & quasi servit adulterio in mulieris contumeliam ut mortem effugiat.* Aprés cet éloge du mari, il passe aux loüanges de la femme, & dit qu'elle accepta de bon cœur la proposition, & qu'elle fit tout ce qu'il faloit pour bien joüer cette (*d*) Comedie. Là-dessus il exhorte les femmes à imiter celle-là, & il s'écrie: *Qui n'admireroit cette grande facilité à obeïr? Qui pourroit jamais assez loüer Sara, de ce qu'après une telle continence, & à son âge, elle a voulu s'exposer à* (*e*) *l'adultere, & livrer son corps à des barbares, afin de sauver la vie de son époux?* Je ne pense pas qu'aujourd'hui un Predicateur osât manier de la sorte une matiere aussi delicate que celle-là: il donneroit trop de prise à la raillerie des profanes; & je doute fort que les habitans d'Antioche naturellement medisans, eussent pu ouïr un tel Sermon sans s'émanciper à des reflexions malignes. St. Ambroise (*f*) n'a pas donné de moindres éloges à la charité de Sara, & nous verrons dans l'article *Acindynus* (*Septimius*) que St. Augustin a été presque dans une semblable illusion. C'est une chose étrange, que ces grandes lumieres de l'Eglise, avec toute leur vertu & tout leur zéle, aient ignoré qu'il n'est pas permis de sauver sa vie, ni celle d'un autre par un crime.

(*a*) *Dans les remarques de l'article* Sara.

(*b*) Ὁ μὲν τὸν [illegible] καὶ [illegible] καὶ πάντα [illegible] εἰς ἔργον τὴν μοιχείαν [illegible]. Chrysost. Homil. 32. in Genes.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) Πάντα ποιεῖ ὥστε τὸ δρᾶμα λαθεῖν. Omnia facit ita ut fabula & fictio illa lateant. *Ibid.*

(*e*) Τίς οὐκ ἂν ἀξίως ταύτην θαυμάσειεν [illegible] τοσαύτην σωφροσύνην, καὶ ἐν ἡλικίᾳ τοσαύτῃ [illegible] [illegible] [illegible] καὶ τοῖς βαρβάροις [illegible]. *Id. ibid.*

(*f*) *Ambros. de Abrah. L.* 1. *c.* 2.

(*B*) *D'une maladie qui le rendit impuissant.*] Pour éteindre l'ardeur de sa convoitise, Dieu lui envoia une grande maladie qui mit à bout toute la science des Medecins. Dieu l'avertit en songe de ne rien faire à la femme de cet étranger. Abimelech se trouvant un peu mieux quelque tems après, declara à ses amis d'où venoit sa maladie, & rendit Sara à Abraham. Voilà comment Josephe (*g*) conte la chose; peu soigneux à son ordinaire de se conformer aux narrations de Moïse; ou plutôt assez hardi pour le dementir. Car Moïse ne dit-il pas (*h*) qu'Abimelech après le songe se leva de grand matin, & appella tous ses serviteurs, afin de leur communiquer ce qu'il avoit apris en dormant? Auroit-il pu faire cela s'il avoit eté abandonné des Medecins? Josephe sentoit bien la difficulté; mais pour l'ôter il supose hardiment contre l'autorité de l'Ecriture, que ce Prince ne communiqua son songe à ses amis que quand sa maladie fut un peu passée, quelque tems après le songe. Il y en a qui (*i*) croient qu'Abimelech ne fut point incommodé en sa personne, mais seulement en la personne de ses femmes; & que quand l'Ecriture raporte que Dieu le guerit, cela ne signifie sinon qu'il leva le scellé qui (*k*) avoit été aposé chez lui sur toute matrice. Je ne me ferois pas fort tirer l'oreille pour aprouver cette explication; car je ne voi aucune trace de maladie pour Abimelech dans tout le chapitre 20. de la Genese, hormis dans ces paroles du verset 17. *Dieu guerit Abimelec, sa femme & ses servantes: puis enfanterent.* Mais comme le verset suivant ne fait mention que de l'incommodité de ces femmes, il est assez probable que c'étoit en cela que consistoit tout le mal que Dieu avoit envoié à Abimelech. Je donne ailleurs (*l*) la reponse à la question que l'on me peut faire: *Pourquoi ce Prince s'il se portoit bien ne satisfit pas la passion qui lui fit enlever Sara?* Je ne m'étonne pas des revêries que les Juifs ont debitées sur cette avanture; je m'étonnerois beaucoup plus de leur conduite, s'ils n'avoient pas forgé cent chimeres concernant nôtre Abimelech. Ils disent (*m*) que tous les conduits du corps furent bouchez dans sa maison, tant aux hommes qu'aux bêtes, tant aux mâles qu'aux femelles; de sorte que rien ne pouvoit y entrer ni en sortir. On ne pouvoit plus ni manger, ni boire; on ne pouvoit plus rien chasser du ventre &c. Les hommes furent d'ailleurs frapez d'une si grande froideur, qu'Abimelech fut hors d'état d'exercer aucune fonction virile, tant envers Sara qu'envers toute autre. Un celebre Theologien (*n*) Protestant adopte cette tradition quant à la derniere partie, & rejette tout le reste comme ridicule, ou superflu. Il dit que comme le Diable empêche quelquefois par ses (*o*) ligatures que les persionnes mariées ne puissent se rendre le devoir conjugal, il n'est pas hors d'aparence que Dieu ait envoie une pareille affliction à la famille d'Abimelech pour une bonne & sainte fin, qui étoit de conserver la pudicité de Sara, & de faire paroître très-certainement qu'elle n'avoit reçu aucune atteinte dans cette maison. Il croit donc que tous les domestiques d'Abimelech furent frapez du mal de sterilité, les hommes par une impuissance semblable à celle qui vient des sortileges; les femmes par une entiere fermeture des portes de la vie, ou par un retrecissement qui les rendit inhabiles à concevoir. En voilà trop de la moitié, dira-t-on, & il suffisoit aux desseins de Dieu que les hommes fussent maleficiez; mais il faut repondre que la clôture des parties feminines étant un fait dont Moïse parle nommément, il n'y a pas moien de le renvoier comme superflu. Voici deux explications de ce fait qui n'aplanissent pas entierement le chemin. Les uns veulent que Moïse ait voulu dire, que la femme & les servantes d'Abimelech ne purent pas accoucher quand le terme fut venu; elles eurent bien des tranchées, & bien des douleurs, mais ce fut comme au tems dont

(*g*) *Joseph. Antiq. l.* 1. *c.* 11.

(*h*) *Genese* xx. 8.

(*i*) *Salian. Annal. t.* 1. *pag.* 469.

(*k*) *Genese* xx. 18.

(*l*) *Dans la remarque* C *de l'article* Sara.

(*m*) *Apud Mercerum. Voiez Rivet*, ubi infra.

(*n*) *Rivet sur la Genese, Exerc.* 103. *Oper. to.* 1. *pag.* 395. *Heidegger le suit pas-à-pas*, Hist. Patriarch. tom. 2. pag. 165.

(*o*) *On apelle cela vulgairement* nouër l'éguillette.

impuissant ; & quoi qu'il en soit, il est sûr que la Providence de Dieu empêcha qu'il ne satisfît la passion qu'il avoit conçuë pour Sara. Il fut averti en songe qu'elle étoit mariée avec un Prophete, & qu'il mourroit s'il ne la rendoit à son mari. Il ne manqua pas de la lui rendre, ni de lui faire des reproches de leurs mensonges. Abraham s'excusa entre autres raisons sur ce qu'en effet il étoit frere de Sara, né du même pere qu'elle, quoi qu'ils n'eussent pas la même mere. C'est ainsi que l'Ecriture le fait parler. Mr. Moreri substituë mal à-propos aux paroles du texte sacré celles de Josephe, qui supose * faussement qu'Abraham dit que Sara étoit fille de son frere. Il a suivi le même Auteur sur un fait dont l'Ecriture ne dit pas un mot, savoir sur une pretenduë alliance contractée entre Abimelech & Abraham, lors de la restitution de Sara. L'Ecriture s'est contentée de dire qu'Abimelech fit de grans presens à ce Patriarche, & lui offrit la permission de sejourner où il voudroit dans ses Etats. Il est vrai qu'il y eut entre eux une alliance, mais elle ne fut faite † que quelques années après. Ce fut le Traité de Beerscebah. Josephe comme s'il avoit eu des memoires (C) preferables à ceux de Moïse, ose mettre ce Traité avant la naissance d'Isâc, au lieu que l'Ecriture le met après la rejection d'Ismael, qui n'avint qu'après qu'Isâc eut été sevré. Mr. Moreri a suivi le même guide lors qu'il assûre, que le même Abimelech *temoigna beaucoup de bonne volonté* à Isâc qui s'étoit retiré au païs de Guerar. Il ne seroit pas impossible que ce fût le même Abimelech, mais il y a beaucoup d'aparence que c'étoit le (D) successeur de celui qui avoit enlevé Sara. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'une famine étant survenuë, Isâc se retira en Guerar, où regnoit alors un ABIMELECH. La beauté de Rebecca

* *Joseph. Antiq. l. 1. c. 11.*

† *Genes. 21. v. 31. 32.*

dont parle le Prophete Esaïe, (a) *Venerunt filii usque ad os matricis, & vis non est ad partum.* Les autres disent qu'il a voulu dire qu'elles ne concevoient plus. La premiere explication ne peut s'accorder avec la Genese ; si l'on ne supose que toutes les (b) femmes qui apartenoient à Abimelech se trouverent grosses au tems de l'enlevement de Sara ; ce qui n'est point vraisemblable. La seconde demanderoit que Sara eût demeuré plus long tems qu'elle n'a fait dans la maison de ce Prince ; car il ne faut pas peu de tems pour savoir si tout un grand nombre de femmes a perdu la faculté de concevoir. Ces embarras ont obligé un très-savant (c) Interprete à dire, que la punition que Dieu envoia sur la famille d'Abimelech fut connuë d'une maniere qui ne nous est pas connuë. Au reste les Rabins ne mettent pas une grande difference entre l'affliction personnelle d'Abimelech, & l'affliction personnelle du (d) premier ravisseur de Sara. Ils disent de celui-ci qu'il fut atteint de la maladie *Raton*, qui est (e) le plus incommode de tous les ulceres, & celui particulierement qui est le plus oposé aux corvées amoureuses. Salomon Iarchi (f) veut que la plaie de ce Roi d'Egypte ait été un mal de tête, causé par un ver qui s'étoit formé dans son cerveau; *Morbus perturbati cerebri ob innatum ipsi vermiculum, quo qui laborant iis concubitus gravis sit, & liberi gignantur ulcerosi.* Quelques-uns croiront que ces dernieres paroles gâtent tout ; car ils s'imaginent qu'il faut pour l'honneur de Sara, que la plaie de Pharao l'ait rendu absolument impuissant. Voiez nos remarques sur l'article de cette sainte femme.

(C) *Des memoires preferables à ceux de Moïse.*] Il y a long tems que j'ai conçu de l'indignation contre Josephe, & contre ceux qui l'epargnent sur ce sujet. Un homme qui faisoit profession ouverte du Judaïsme, dont la foi étoit fondée sur la divinité de l'Ecriture, ose raconter les choses autrement qu'il ne les lit dans la Genese ; il change, il ajoûte, il suprime des circonstances ; en un mot il se met en oposition avec Moïse de telle sorte, qu'il faut que l'un des deux soit un faux Historien. Cela est-il suportable ? & n'en faut-il pas conclure ou qu'il ne s'est gueres soucié de scandaliser sa nation, ou qu'il a cru que le sentiment particulier qu'il avoit sur la faillibilité, & par consequent sur la non inspiration de Moïse, étoit commun parmi les Juifs. Il meritoit bien que Theodore de Beze lui donât ce coup : (g) *Hoc ego semel pronuncio, quod tu nunquam falsum esse ostendes, si verus est multis locis Josephus, mentitum esse multis locis Mosem & sacros omnes scriptores. Sed nos potius istos pro veris ipsius Dei interpretibus, illum vero pro sacerdote rerum sacrarum valde imperito, atque etiam negligente & prophano scriptore habebimus.* Je croi que tous les anciens Historiens ont pris la même licence, à l'egard des vieux memoires qu'ils consultoient. Ils y ont cousu des suplemens, & n'y trouvant pas les faits developez & embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus, & habillez comme il leur a plu ; & aujourd'hui nous prenons cela pour histoire.

(D) *C'étoit le successeur de celui qui avoit enlevé Sara.*] Je ne me fonde point sur la longue vie qu'il faudroit donner à Abimelech, s'il avoit été encore au monde lors qu'Isâc s'en alla en Guerar. Ce voiage est posterieur à l'achat que fit Jacob du droit d'aînesse : on peut donc suposer qu'Isâc avoit alors 80. ans ; car il en avoit 60. lors qu'Esaü & Jacob nâquirent, & Esaü étoit dejà grand chasseur quand il vendit son droit d'aînesse. D'autre côté Abimelech qui enleva Sara étoit Roi, & marié avant qu'Isâc vint au monde : il auroit donc eu cent bonnes années pour le moins lors qu'Isâc fit le voiage de Guerar. Mais est-ce une affaire ? en ce tems-là les hommes ne vivoient-ils pas (h) plus de cent cinquante ans ? On a peine à croire quand on le lit que des personnes (i) habiles soient capables d'objecter ces paroles de l'Ecclesiastique (k) *Omnis potentatus vita brevis* ; comme si en supoſant la canonicité de cet Ouvrage, il etoit contre la revelation que le regne d'un homme eût duré cent ans. Qui ne voit que si ce passage avoit la force qu'on lui attribuë, il faudroit nier toutes les Histoires qui aprennent qu'il y a eu des regnes qui ont duré plus de cinquante ou soixante ans ? Qu'est-ce donc qui me porte à croire que l'Abimelech qui enleva Sara, n'est point le même qui traitta alliance avec Isâc ? le voici. Ce dernier Abimelech crut bonnement sur la parole d'Isâc que Rebecca n'étoit que sa sœur, & lors qu'il en fut desabusé non par les paroles, mais par les actions d'Isâc, il le reprit doucement de son mensonge, sans lui dire *vous chassez de race, Abraham vôtre pere m'avoit dejà joüé le même tour.* Or quelle aparence que s'il eût été dejà attrapé par Abraham, il eût donné encore une fois dans le même piege, ou qu'y aiant donné, il n'eût pas fait une aigre censure à Isâc, tant sur les mensonges de son pere que sur les siens propres ? Il n'auroit pas oublié ceux d'Abraham, qui lui avoient causé beaucoup de dommage. St. Chrysostôme trouvoit si vraisemblable ce que je viens de dire, qu'il (l) avança courageusement en Chaire, qu'Abimelech fit des reproches à Isâc sur la supercherie d'Abraham. Mais tout cela n'a point d'autre fondement que les privileges de la Rhetorique, lesquels on étend quelquefois presque aussi loin que ceux des Poetes & des Peintres.

- - - *Pictoribus (m) atque poëtis*
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.

Deux choses semblent favoriser le sentiment que le Sieur Moreri a suivi. I. Le Roi de Guerar au tems d'Abraham a le même nom qu'au tems d'Isâc, & il a un General d'armée qui s'apelle Picol en l'un & en l'autre tems. II. Rebecca quelque belle qu'elle soit, n'est pas enlevée comme l'avoit été Sara ; c'est qu'Abimelech avoit eu le tems de vieillir, & se souvenoit des mauvaises suites de l'enlevement de Sara. Je repons 1°. qu'il y a eu des noms affectez à tous les Rois d'un certain païs ; comme celui de Pharao aux Rois d'Egypte. Pourquoi celui d'Abimelech n'auroit-il pas été commun à tous les Rois de Guerar ? Picol étoit peut-être un nom de charge. Peut-être aussi que la charge avoit passé du pere au fils. Je repons 2°. que l'Abimelech d'Isâc pouvoit n'être plus un jeune homme, quoi qu'il ne fût pas celui qui avoit enlevé Sara. Je croi franchement que c'étoit un bon vieillard, puis qu'il ne forma aucun dessein sur la belle Rebecca, laquelle il ne croioit point mariée, & puis qu'il ne dit point à Isâc qu'elle avoit été en danger de sa part, mais seulement de la part de ses sujets : & comme ceux-ci vivoient dans un tel debordement, que toute belle femme étrangere qui ne passoit pas pour mariée couroit grand risque, je ne voi point de cause plus vraisemblable de la continence d'Abimelech envers Rebecca que la vieillesse. *Il vient un tems qu'on est trop sage*, disent les jeunes Libertins.

(a) *Chap. 37. v. 3.*

(b) *L'Eternel avoit entierement resserré TOUTE matrice de la maison d'Abimelech.* Gen. xx. 18.

(c) *Apud Rivetum, ubi supra.*

(d) *Pharao Roi d'Egypte.*

(e) *Apud Rivetum ib. ex Mercero.*

(f) *Apud Heidegg. ubi supra, pag. 154.*

(g) *Theod. Beza Respons. ad Balduinum, oper. tom. 2. p. 220.*

(h) *Abraham vécut 175. ans, & Isâc 180.*

(i) *Pererius in Genes. c. 26. pref. Salianus t. 1. pag. 510.*

(k) *La version de Geneve porte,* Toute tyrannie est de petite durée. *ch. x. 1. 13.*

(l) Rex adhuc habens recentem memoriam eorum quæ tempore Patriarchæ rapta Sara tulerat, increpabat eum reumque arguens dicebat, cur hoc fecisti? *Chrysost. Homil. 52.* Hanc deceptionem & olim sustinuimus à patre tuo. *Id. Homil. 52.*

(m) *Horat. de Arte poët. v. 9.*

becca fut cause que son mari se servit des mêmes ruses, qu'Abraham avoit emploiées à cause de la beauté de Sara. Isâc aiant peur qu'on ne le tuât, si l'on venoit à savoir qu'il fût le mari de la belle Rebecca, la fit passer pour sa sœur. Abimelech decouvrit à un certain (E) jeu qu'il aperçut entre eux deux en regardant par sa fenêtre, que ce n'étoit point cela; & aiant fait venir Isâc, *Quoi que ce soit*, lui dit-il, *c'est vôtre femme, comment donc avez-vous dit, c'est ma sœur? Quelle conduite avez-vous tenuë ici? Peu s'en est (F) falu que quelcun du peuple n'ait couché avec vôtre femme, & que vous n'aiez attiré sur nous un crime.* En même tems il defendit sous peine de mort à tous ses sujets de faire la moindre injure à Isâc ni à Rebecca. Cette remontrance & cette ordonnance ne pouvoient venir que d'un bon cœur, & meritoient bien que nos modernes prissent * mieux garde à leurs paroles. La prosperité d'Isâc changea cette bonne amitié d'Abimelech. On lui declara franchement lors qu'on eut vu qu'il aqueroit de grandes richesses, qu'il eût à se retirer. Il obeït, & n'aiant pas laissé de prosperer malgré les traverses qu'on lui suscita en divers endroits, à l'occasion des puits qu'il faisoit faire, il se vit recherché d'alliance par Abimelech; à quoi il repondit favorablement †.

ABLANCOURT (NICOLAS PERROT, SIEUR D'). Cherchez PERROT.

ABRABANEL ‡ (ISAAC) Rabin celebre, nâquit (A) à Lisbonne l'an 1437. d'une famille qui se disoit (B) descenduë du Roi David. Il se poussa beaucoup à la Cour d'Alfonse V. Roi de Portugal, & y fut honoré des plus grandes charges; ce qui dura jusques à la mort de ce Prince; mais il éprouva un étrange changement sous le nouveau Roi. Abrabanel étoit âgé de (C) 45. ans lors que Jean II. succeda à son pere Alfonse. Tous ceux qui avoient gouverné les affai-

* *Tursellin*, Epit. hist. p. 10. edit. Franek. 1692. *s'est fort abusé dans ces paroles*, Isaacus Geraras annonæ causa profectus, Dei numine conjugis pudicitiam ab Abimelechi regis libidine intactam servat.

† *Tiré du chap. 26. de la Genese.*

‡ *On le nomme aussi* Abrabaniel, Abarbanel, Abarbinel, Abravanel, Avravanel, Abarbenel.

(E) *A un certain jeu.*] Quelques-uns se sont imaginez que l'Ecriture avoit voulu exprimer honêtement, sous le mot de jeu, le devoir conjugal qu'Isâc rendoit à sa femme, lors que par hasard Abimelech regardant par la fenêtre rencontra sous ses yeux un tel objet (a). D'autres ne veulent point ouïr parler de cette sorte d'interpretation; ils disent qu'Isâc étoit trop sage & trop reglé pour avoir si mal pris ses mesures; & que dans ces occasions il se gardoit bien d'être en lieu où les voisins le pussent voir par les fenêtres. Il faut donc, disent-ils, entendre par le mot de jeu certains passetems, qui pour n'être pas le dernier acte de la Comedie, ne laissent pas d'être trop forts entre des gens qui ne sont point mariez, quelque parenté qu'il y ait d'ailleurs entr'eux. Ces passetems doivent signifier quelque autre chose que causer familierement, que railler, que rire ensemble; car un frere & une sœur font tout cela très-honêtement, & sans qu'on en puisse conclure ce qu'Abimelech conclut du jeu d'Isâc & de Rebecca. Cette explication me paroit incomparablement plus raisonnable que la premiere; & neanmoins il faut avouer que la tendresse empêchoit quelquefois Isâc d'avoir cette grande precaution, que les Moralistes rigides exigeroient d'un Patriarche: car enfin on ne peut nier qu'Abimelech regardant par les fenêtres ne l'ait surpris se divertissant avec Rebecca à un certain jeu, d'où l'on pouvoit conclure certainement qu'ils étoient mari & femme. Prenez garde qu'ils étoient mariez depuis 40. ans; Isâc donc etoit âgé de 80. ans. St. Augustin dans ses livres contre Faustus le Manichéen, grand frondeur des Patriarches, fait (b) l'apologie d'Isâc d'une maniere solide; & dans le fond c'est être trop rigoureux, que de vouloir qu'un Patriarche ou qu'un Prelat marié ne puisse prendre de petites recreations avec sa femme, sans fermer tous les volets des fenêtres. Car il faut avoir cette bonne opinion de leur preudhomie, que si la nature vouloit passer des petites caresses aux plus grandes, ils se soutiendroient assez sur un chemin si glissant, pour donner ordre que l'on n'en vît rien des fenêtres du voisin. Cornelius à Lapide ne fait ce qu'il refute, quand il s'emporte contre les Auteurs de la premiere explication. *Judæi impuri*, dit-il, *jocum hunc intelligunt copulam conjugalem. Sed apage hos Cynicos. Quis credat Isaac publice & spectante rege tam inverecundum, lubricum & Cynicum fuisse?* Ce n'est pas de quoi il s'agit, personne ne pretend qu'Isâc fût alors au milieu des rues: il étoit dans sa chambre, & n'avoit pas bien fermé les fenêtres: voilà tout; & si c'est trop, vous serez vous-même obligé de condamner le Patriarche; & de faire le Caton envers lui. On sait que Caton (c) chassa du Senat un Manlius, parce qu'en plein jour, & en presence de sa fille il avoit donné un baiser à sa femme. Ce Manlius auroit été Consul aparemment à la prochaine election. On cherche des (d) mysteres allegoriques dans ce jeu d'Isâc & de Rebecca, ausquels sans doute ni eux, ni l'Historien Sacré ne songerent point. Je ne mets pas ces sortes d'erreurs au nombre de celles que je compile; ce seroit la mer à boire. Il seroit à souhaiter que la plupart de ces imaginations mystiques fussent inconuës à tout le monde.

(F) *Peu s'en est falu.*] Il faloit que les Philistins fussent de terribles gens sur le chapitre de l'amour, puis qu'Abimelech leur Roi est surpris que personne n'eût couché avec Rebecca, qui ne passoit que pour sœur d'Isâc. Nous aprenons de là en même tems qu'ils respectoient le mariage. Quant aux filles, on croioit assez en ces païs-là qu'elles étoient pour le premier occupant. Temoin Dina la fille de Jacob, quand elle voulut s'aller promener (e): on l'empauma tout aussi-tôt; on jouit d'elle, & puis on lui parla de mariage.

(A) *Nâquit à Lisbonne.*] Ses ancêtres étoient de Castille; *E majoribus* Castellam *Hispaniæ, ex parentibus* Olyssiponem *Lusitaniæ agnovit patriam.* C'est ainsi que parle le Journal de (f) Leipsic. Don Nicolas Antonio veut que la famille d'Abrabanel ait eu son établissement à Seville pendant plusieurs siecles. Il l'avoit (g) apris de Bartolocci; & il cite (h) le Rabin Salomon ben Virga, qui a dit à-peu-près la même chose dans son (i) Histoire des Juifs traduite en Latin par Gentius.

(B) *Qui se disoit descenduë du Roi David.*] Abrabanel a dit (k) quelque part qu'au tems de la destruction du premier Temple, il passa deux familles de la race de David en Espagne, dont l'une s'établit à Lucene, & l'autre à Seville, où elle laissa posterité. Il fait en un (l) autre lieu l'histoire de cette transmigration. Le Rabin Salomon ben Virga (m) introduit un certain Thomas, qui fait une longue deduction de la même histoire à Alfonse Roi d'Espagne, & lui debite que la famille des Abrabanel descendoit des Rois de Juda; mais Alfonse n'en veut rien croire, & forme des difficultez insurmontables contre ces genealogies. Les Juifs pour se tirer d'embarras, supoient (n) qu'Abrabanel perdit ses livres genealogiques dans le tumulte de ses demenagemens. Mr. Huet (o) raporte que Manassé ben Israel assûre dans son *Conciliator*, que ces deux familles issues de David se retirerent en Espagne après la ruine du second Temple. Ce Rabin avoit un interêt tout particulier à ce conte ridicule, car sa femme (p) étoit de la famille des Abrabanel. Au reste il n'est pas aisé de savoir qui est cet Alfonse, qui s'entretient si long tems avec ce Thomas dans le livre de Salomon ben Virga. Quelques-uns (q) l'apellent Roi de Portugal; & comme ils veulent que l'Abrabanel dont Thomas lui parle soit nôtre Rabin, on ne doit pas douter qu'ils ne le prenent pour le Roi Alfonse V. Don Nicolas (r) Antonio croit qu'il s'agit là d'un tout autre Abrabanel, & que cet Alfonse est le dernier Roi de Castille qui ait porté ce nom-là. Il pourroit avoir raison jusques ici; mais il a tort quand il met près de deux siecles entre ce Roi & nôtre Rabin; car ce dernier vint au monde l'an 1437. & ce Roi mourut l'an 1350. à l'âge de 38. ans.

(C) *Age de 45. ans.*] Nicolas Antonio a inseré à la fin de sa Bibliotheque d'Espagne, ce que le P. Bartolocci lui avoit dit touchant Isaac Abrabanel. Il a corrigé par là quelques fautes qui étoient deja imprimées dans l'article de ce Rabin; mais il me semble qu'il n'a point parlé exactement lors qu'il a dit: (s) *Juvenis adhuc, sed bene doctus in Castellæ regnum transiit, cum Joanni II. Portugalliæ Regi parum esset gratus.* Il s'agit là d'un âge qui pour l'ordinaire n'ait pas pu donner le tems d'aquerir de l'érudition. C'est ce qu'on ne sauroit dire de l'âge de 45. ans. Il est donc certain que l'Auteur de la Bibliotheque Espagnole a cru, que le Rabin etoit fort au dessous de cet âge quand il s'enfuit en Castille; il s'est donc trompé.

(a) Putant quidam honeste significari eo vocabulo copulam carnalem. Sed non fit verisimile Isaac prudentissimum & sanctissimum virum tam incautè rem habuisse cum uxore, ut id per fenestram prospicere, ut Scriptura inquit, Rex posset Abimelech. Credibilius igitur est eo vocabulo significatos esse tales jocos & blanditias in amplexando & osculando, quales inter conjuges agitari turpe non est: extra conjugium verò nefas est. *Pererius in Genes. cap. 26.*

(b) *August. contra Faust. lib. 22. c. 46. Mr. Thiers cite une partie de ce passage pag. 4. de son Traitté des jeux & des divertissemens.*

(c) *Plutarch. in Cat. Majore, p. m. 346.*

(d) *Voiez Pererius in Genes. chap. 26.*

(e) *Genes. chap. 34.*

(f) *Act. Lipsiens. Mens. Novemb. 1686. pag. 529.*

(g) *Nicol. Anton. Biblioth. Hisp. t. 2. p. 686.*

(h) *Ibid. tom. 1. pag. 627.*

(i) *C'est le livre* Scheveth Jehuda, *qui sera cité ci-dessous.*

(k) *Comment. in Zachariam c. 11. fol. 293. apud Acta Lips. pag. 528.*

(l) *Comment. in 2 Reg. c. 25. f. 305. apud eadem Acta ibid.*

(m) *In Schevet Jehuda, f. 11. seqq. apud ead. Acta ib.*

(n) *Acta Lipsiens. pag. 529.*

(o) *Huetius, demonstr. Evangel. pag. 708. edit. Lipf. 1694. in 4.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Acta Lips. ib.*

(r) *Nicol. Anton. ubi supra to. 1. pag. 627.*

(s) *Id. to. 2. p. 686.*

affaires sous le regne precedent furent chassez ; & si nous ajoûtions foi à nôtre Rabin, nous croirions qu'on machina sourdement leur mort, sous pretexte qu'ils avoient dessein de livrer au Roi d'Espagne la Couronne de Portugal. Il ne savoit rien de cela, lors que pour obeïr à l'ordre qu'il avoit reçu de se rendre auprès du Roi, il s'en alloit à Lisbonne en diligence ; mais aiant apris en chemin ce que l'on brassoit contre sa tête, il se sauva promtement dans les Etats du Roi de Castille. Tous ses biens furent confisquez, dès le retour des soldats qui avoient eu ordre de l'amener mort ou vif. Il perdit alors avec tous ses livres un commencement de Commentaire sur le Deuteronôme, à quoi il eut beaucoup de regret. Quelques Auteurs Chretiens (D) ne conviennent pas que la cause de cette disgrace soit aussi peu fondée qu'il le dit sur sa mauvaise conduite. Ils font (E) le même jugement de ses autres persecutions. Quoi qu'il en soit, s'étant établi dans la Castille, il se mit à enseigner, & à composer. Il fit en 1484. son Commentaire sur le Livre de Josué, sur celui des Juges, & sur ceux de Samuel ; puis il fut apellé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & il y eut des emplois pendant 8. ans, c'est-à-dire, jusques à ce qu'on chassât les Juifs des Etats du Roi Catholique en 1492. Il fit tout ce qu'il put par ses prieres (F) & par ses lamentations pour detourner cette terrible tempête ; mais il n'obtint rien ; & il falut qu'il sortît comme tous les autres avec sa femme & ses enfans. Il se retira à Naples, & y composa en 1493. son Commentaire sur les Livres des Rois. Comme il étoit Courtisan il n'oublia pas de se faire bien valoir par la conoissance qu'il pouvoit avoir aquise de la Cour de Portugal, & de celle d'Aragon ; de sorte qu'il s'insinua dans les bonnes graces de Ferdinand Roi de Naples, & puis dans celles d'Alfonse. Il suivit la fortune de ce dernier, lors que Charles VIII. Roi de France le chassa de Naples ; car il fit avec (G) lui le trajet de la Sicile. Après la mort d'Alfonse il se retira à Corfou, & y commença son Commentaire sur Esaïe l'an 1495. Il eut la consolation de recouvrer par je ne sai quelle aventure, ce qu'il avoit autrefois écrit sur le Livre du Deuteronôme. Il repassa en Italie l'année suivante, & s'alla confiner à Monopoli γ dans la Poüille, où il écrivit plusieurs livres. Il acheva son Deuteronôme, & il composa son * *Sevach Pesach*, & son † *Nachalath Avoth* l'an 1496. L'année suivante il composa son ‡ *Majene Hajeschua*, & en 1498. son ⊥ *Maschmia Jeschua*, & son Commentaire sur Esaïe. Quelque tems après il fit un voiage à Venise, pour y terminer les differens qui s'étoient émus entre les Venetiens & les Portugais au sujet des épiceries ; & il fit paroître tant de prudence & tant de capacité, qu'il s'aquit l'estime & la faveur des Puissances. Il composa à Venise son Commentaire sur Jeremie l'an 1504. Quelques-uns veulent qu'il ait aussi composé alors le Commentaire sur Ezechiel, & sur les douze petits Prophetes. Il fit en 1506. le Commentaire sur l'Exode, & il mourut à Venise l'an (H) 1508. à l'âge de 71. ans. Il laissa (I) trois fils, Juda, Joseph, & Sa-

γ Notez qu'il y sejourna environ 7. ans. *Bartolocci, Bibl. Rabbin. to. 3. p. 875.*

* *C'est-à-dire*, Le sacrifice de Pâques.

† *C'est-à-dire*, L'heritage des Peres.

‡ *C'est-à-dire*, Les fontaines du salut.

⊥ *C'est-à-dire*, Le Predicateur du salut.

(*a*) *Ex Actis Lipsiens. pag. 529.* Voiez aussi le P. Bartolocci, *Bibl. Rabbin. to. 3. pag. 874.*

(D) *Quelques Auteurs Chretiens ne conviennent pas.*] Ils disent qu'Abrabanel meritoit bien le traitement qu'il souffrit ; & qu'il auroit été puni encore plus severement, lors que sa malice eût été conuë, si le naturel debonnaire du Roi Jean ne l'eût porté à se contenter de le banir. Ils ajoûtent que les remors de la conscience firent prendre à ce Rabin la resolution de quitter le Portugal, & de se sauver de nuit en Castille avec une promtitude extraordinaire (*a*).

(E) *Ils font le même jugement de ses autres persecutions.*] Ils disent qu'il se fourra à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, par le moien de la banque qu'il faisoit dans le Roiaume de Castille ; qu'il amassa de grans thresors, en se servant adroitement de tous les artifices de sa nation ; qu'il tyrannisoit les pauvres ; que ses usures rongeoient tout ; qu'il eut la vanité d'aspirer aux titres les plus illustres, & les plus affectez aux Maisons nobles d'Espagne ; & qu'étant d'ailleurs ennemi juré de la Religion Chretienne, il contribua plus qu'aucun autre à la tempête qui l'accabla avec toute sa nation (*b*).

(F) *Par ses prieres & par ses lamentations.*] Il raconte lui-même dans l'un (*c*) de ses livres ce qu'il fit en cette rencontre. Salomon ben Virga le raporte dans son (*d*) Histoire des Juifs, avec la description tragique des malheurs épouvantables qui accompagnerent les trois cens mille Juifs, qui furent contrains de sortir dans un même jour des Etats du Roi Catholique.

(G) *Il fit avec lui le trajet de la Sicile.*] Nicolas Antonio corrigeant sur les conversations qu'il avoit eues avec le P. Bartolocci son article d'Abrabanel, dit (*e*) que ce Rabin suivit en Sicile le Roi Ferdinand, que les François avoient renversé du trône, & qu'après la mort de ce Prince il se retira à Corfou. Voilà sans doute une faute ; on prend Ferdinand pour Alfonse : c'est avec (*f*) Alfonse qu'Abrabanel passa en Sicile, comme le (*g*) P. Bartolocci le remarque, & non pas avec Ferdinand. Il demeura à Messine (*h*) jusques à ce qu'Alfonse fut mort, au commencement de l'année 1495. & puis il s'en alla à Corfou. C'est là que fut commencé le Commentaire sur Esaïe en 1495. S'il n'étoit passé en cette Ile qu'après la mort de Ferdinand, on peut tenir pour tres-certain qu'il n'auroit pas pu y être en 1495. Ainsi l'*Appendix* de Nicolas Antonio auroit eu besoin d'un autre *Appendix* qui le corrigeât.

(*b*) *Act. Lips. pag. 530. Bartolocci ib.*

(*c*) *Comment. in libros Regum init. apud Nicol. Anton. Bibl. Hisp. to. 1. pag. 627.*

(*d*) *Apud Nicol. Anton. ibid.*

(*e*) *Nicol. Anton. to. 2. pag. 686.*

(*f*) *Il étoit le II. de ce nom. Il succeda à Ferdinand le Batard, & eut pour successeur Ferdinand II.*

(*g*) *Bartolocci ubi supra pag. 875.*

(*h*) *Id. ib.*

(H) *L'an 1508.*] Le P. Bartolocci marqua cette année à Don Nicolas Antonio, qui avoit dejà fait imprimer que nôtre Rabin étoit Professeur en langue Hebraïque à Padouë environ l'an 1510. Nous avons ici une preuve de la negligence de Mr. Moreri. Il avoit en main la Bibliotheque d'Espagne de cet Auteur, & il ne prit point la peine de consulter les *Appendix* qui en font une considerable partie, & qui éclaircissent & corrigent plusieurs endroits de l'Ouvrage. Ainsi il nous a donné la faute concernant ce professorat de Padouë, sans savoir que l'Auteur l'avoit corrigée lui-même à la fin du livre, & s'en étoit excusé sur ce qu'il avoit suivi Buxtorfe. (*i*) *Venetiis inde profectus memoratur, ex qua urbe in Germaniam aut in professionem Patavinam Hebraïca linguæ, quod Buxtorfium & alios sequuti nos literis in Bibliotheca nostra mandavimus, potuit conferre se. Constat autem Venetiis eum* (*k*) *septuaginta annos natum superioris seculi anno octavo diem suum obiisse. Quocum non bene convenit quod circa annum decimum Professorem, ut ibidem diximus, Patavinum egerit.* C'est ce que dit Nicolas Antonio. Il ne nie pas absolument cette profession de Padouë ; il se contente de dire qu'il n'en avoit pas bien marqué le tems. Il ne faloit donc point que Mr. Moreri nous vint dire qu'en 1510. Abrabanel *enseignoit la langue Hebraïque à Padouë.*

(I) *Il laissa trois fils Juda, Joseph, & Samuel.*] Il semble d'abord qu'il en auroit laissé quatre, s'il étoit vrai, comme le raporte Nicolas (*l*) Antonio, que ce Leon qui a fait des Dialogues de l'amour étoit son fils. Mais il faut savoir que l'Auteur de ces Dialogues pourroit bien être le même que Juda fils aîné d'Abrabanel. Ce Juda étoit nommé vulgairement (*m*) *Messer Leone* : son livre de l'amour est fort conu ; Denys Sauvage & Pontus de Tiard l'ont mis en François. On en cite ordinairement l'Auteur sous le nom de *Leo Hebræus*. Il est nommé (*n*) *Mestre Leon Abarbanel Med. Hebreo*, dans la traduction Espagnole imprimée à Venise l'an 1568. Juda ABRABANEL quitta son pere, lors que les François conquirent le Roiaume de Naples, & se retira à Genes pour y exercer la Medecine (*o*). Samuel ABRABANEL vivoit encore sous le Pontificat de Jules III. comme il paroît par la Requête qu'il presenta au Cardinal Sirlet protecteur des Neophytes (*p*). Il se retira de Naples l'an 1540. & emporta avec soi la valeur de plus de deux cens mille écus (*q*). Son pere lui dedia le Commentaire *in Perke Avoth* qu'il composa l'an 1496. (*r*).

(*i*) *Nicol. Anton. to. 2. pag. 686.*

(*k*) *Il faloit dire 71.*

(*l*) *Id. ib. to. 1. pag. 630.*

(*m*) *Bartol. ubi supra pag. 880.*

(*n*) *Voiez le Catalogue de la Bibl. de Mr. de Thou, t. 2. pag. 405.*

(*o*) *Bartolocci ubi supra pag. 881.*

(*p*) *Id. ib.*

(*q*) *Id. ibid. pag. 688. ex R. Davide Gans.*

(*r*) *Id. ib. pag. 881.*

Samuel. L'aîné a été Medecin & grand Poëte, & a composé plusieurs vers à la gloire de son pere. On dit que Samuel embrassa le Christianisme à Ferrare, & qu'il y reçut le nom d'Alfonse qui étoit celui du Duc. Abrabanel a fait plusieurs (*K*) autres livres dont on ne sauroit marquer la date, & dont quelques-uns n'ont pas encore été imprimez. Plusieurs Nobles Venitiens, & les principaux des Juifs celebrerent ses funerailles avec assez de pompe: son corps fut enterré à Padouë dans un cimetiere qui étoit hors de la ville. On enterra peu après au même lieu le Rabin Juda Menz, qui avoit été Recteur de l'Academie. Le siege de l'an 1509. ruina de telle sorte les environs de la place, qu'on ne sauroit plus discerner ce cimetiere. Abrabanel avoit de grans dons: il va de pair avec le fameux Maimonides, & il y a même des gens qui le mettent au dessus de lui. Les Juifs pretendent qu'il a ruiné de fond en comble toutes les raisons, & toutes les objections des Chretiens. Ceux-ci meprisant avec raison tout ce qu'il a dit concernant nos controverses Judaïques, font beaucoup de cas de ses autres interpretations. Ils le trouvent subtil, clair, savant, sincere. Il ne canonise point les opinions de ses maîtres, & il censure assez librement le plagiat, & les autres fautes dont il les trouve coupables. Son grand defaut est d'avoir été trop sensible aux persecutions que les Juifs avoient souffertes, & ausquelles il avoit eu sa bonne part. Le souvenir de cette infortune l'animoit d'une telle fureur contre les Chretiens, qu'il les traite avec le dernier emportement. Il n'a presque point fait de livre où il n'ait marqué les traits de son desir de vangeance, & de son indignation; & il ramenoit à force de bras & de machines toutes sortes de matieres à l'état miserable où sa nation étoit reduite. Il esperoit de ranimer par ce moien la Synagogue mourante *; & je croi aussi qu'il trouvoit là un soulagement à l'opression de sa bile, qui l'auroit étouffé peut-être s'il ne s'en étoit dechargé sur le papier. Il ne seroit pas le seul qui se seroit bien trouvé de ce remede. On conoît des gens qui en ont eu grand besoin, quoi qu'ils n'ignorassent pas comme lui les preceptes de l'Evangile. Je ne trouve point (*L*) son professorat de Padouë, ni son voiage (*M*) d'Orient. Ce sont des faits où Mr. Moreri s'est lourdement abusé. Je n'en dis guere moins du (*N*) voiage d'Allemagne.

* *Ex Actis Eruditorum Lipſ. menſ. Novemb.* 1686. *pag.* 528. *& ſeq.*

Abra-

(*K*) *Plusieurs autres livres.*] Voici ceux qu'on marque dans le (*a*) Journal de Leipsic; *des Commentaires sur la Genese, sur le Levitique, & sur les Nombres.* (*b*) *Rasch Amana. Sepher Jeschuoth Meschicho*, qui est un Ouvrage sur les traditions qui concernent le Messie. *Zedek olamim*; cela regarde les peines & les recompenses de l'autre vie. *Sepher Jemoth Olam*; c'est une Histoire depuis Adam. *Maamar Machase Schaddai*; c'est un Traité de la prophetie, & de la vision d'Ezechiel, contre le Rabin Maimonides. *Sepher Ateroth Sekenim. Miphaloth* (*c*) *Elohim. Sepher Schamaim Chadaschim. Lahakath Nebiim.* Le Sieur Theophile Spizelius (*d*) remarque que Jean Buxtorfe le fils lui a montré un grand nombre de Dissertations tirées des Ouvrages d'Abrabanel, lesquelles il avoit traduites en Latin. Elles ne peuvent qu'être semblables à celles que le même Buxtorfe a publiées avec le livre *Cosri.* Il montra aussi d'autres traductions qu'il avoit faites de quelques livres de ce Rabin. Le Commentaire sur Haggée a été traduit en langue Latine par Adam Scherzerus, & inseré dans le *Trifolium Orientale*, publié à Leipsic l'an 1663. On a publié dans la même ville en 1686. *in folio* le Commentaire sur Josué, sur les Juges, & sur Samuel. Voiez ce que l'on a dit de cette edition dans le Journal de Leipsic, d'où j'ai tiré cet article. En la même année 1686. on imprima à Leide le Commentaire sur Hosée, avec la preface sur les 12. petits Prophetes; le tout traduit en Latin, & accompagné de notes par François *ab Husen.* Monsieur de Veil Juif converti publia à Londres l'an 1683. la preface d'Abrabanel sur le Levitique. Voiez le Journal de Leipsic au mois de Janvier 1684. Nicolas Antonio vous donnera le titre de quelques autres Ouvrages de ce Rabin, avec le tems & le lieu de l'impression quelquefois, selon que la Bibliotheque Rabinique de Plantavit a pu le lui aprendre. Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'Abrabanel a écrit un Commentaire sur le Thalmud, mais seulement sur une piece du Thalmud intitulée *Pirke Avoth.* Nicolas Antoine son unique source lui a pu si bien expliquer cela, qu'il ne devoit point s'y tromper. Le Pere Simon qui aprend beaucoup de choses curieuses touchant les livres d'Abrabanel, observe (*e*) que le livre composé par ce Rabin *sous le titre de* Nahalat Avoth, Possession des Peres, *est un Commentaire sur le Traité Pirke Avoth, & que l'un & l'autre ont été imprimez à Venise* in quarto *en 1545. qu'il y a une savante Preface de cet Auteur au commencement de son livre Nahalat Avoth, où il explique la succession de la tradition parmi les Juifs, ce qui est une chose fort embarrassée.*

(*L*) *Son professorat de Padouë.*] Voiez ci-dessus la remarque H. Les savans hommes qui nous ont donné (*f*) un abregé historique de la vie d'Abrabanel, & qui l'ont suivi presque d'année en année, depuis sa sortie d'Espagne jusques à sa mort, n'auroient pas laissé passer une circonstance si remarquable; ainsi je conclus que puis qu'ils n'en parlent pas, l'Auteur n'en a point parlé. Or il n'y a gueres d'aparence qu'aiant dit beaucoup de choses qui ne lui pouvoient pas faire autant d'honneur qu'une profession à Padouë, il n'eût rien dit de cette charge s'il en avoit été actuellement revêtu. Et si d'autres que lui en avoient parlé avec quelque fondement, je croi que Messieurs de Leipsic ne l'auroient pas ignoré, ni voulu passer sous silence. C'est donc un fait un peu apocryphe, pour ne rien dire de pis. Joignez à cela que le Pere Bartolocci qui a donné une suite exacte des avantures de ce Rabin, ne parle point de cet emploi.

(*M*) *Ni son voiage d'Orient.*] Je le tiens pour faux, par la raison que je viens de raporter, tirée du silence de ces Messieurs: mais quand même ce voiage auroit été effectif, Mr. Moreri ne laisseroit pas d'avancer une grande fausseté. Il supose I. qu'Abrabanel enseignoit la langue Hebraïque à Padouë en 1510. & en II. lieu que l'envie de faire éclater sa haine contre les Chretiens, l'obligea à *passer en Orient pour y vivre avec ceux de sa secte, & que ce fut alors qu'il composa ce grand nombre d'Ouvrages que nous avons de lui.* Nous avons vu qu'il mourut l'an 1508. c'est assez pour juger qu'on vient de nous dire des chimeres.

(*N*) *Je n'en dis guere moins du voiage d'Allemagne.*] Je n'osois le traiter de faux pendant que j'étois persuadé que Don Nicolas Antonio avoit bien cité Buxtorfe; car en suposant qu'il l'a bien cité, on doit croire (*g*) qu'Abrabanel a parlé de son voiage d'Allemagne dans son Commentaire sur *Pirke Avoth.* Je me reduisois donc à dire dans cette suposition, qu'il étoit du moins certain qu'Abrabanel n'alla pas en Allemagne dès qu'il fut exilé des terres du Roi Catholique, puis qu'en les quitant il s'embarqua pour le Roiaume de Naples, & qu'il y arriva quelque tems après. Ainsi je ne laissois pas de trouver encore en faute Mr. Moreri; Abarbinel, dit-il, fut du nombre *des exilez. Il se retira en Allemagne, & puis en Italie.* Et j'avois lieu d'être d'autant plus surpris de cette faute, que je savois que Don Nicolas Antonio l'avoit corrigée, après avoir été mieux instruit par le Pere Bartolocci. Mais aiant consulté le livre qu'on a cité, j'ai vu que l'Auteur ne dit nullement qu'Abrabanel dise qu'il a voiagé en Allemagne. Voici ce que dit (*h*) Buxtorfe: *His titulus* (Morenu, id est, Doctor noster) *natus est, infra ducentos annos natus in Germania, inde in Italiam traductus, quod valdè miratus fuit Don Isaac Abarbinel ex Hispaniâ in has terras veniens, ut ipsemet scribit in Commentario* Pirke Abboth cap. 6. Je ne saurois plus douter que Don Nicolas Antonio n'ait mal entendu Buxtorfe; & c'est une meprise dont il ne s'est pas retracté dans l'endroit où il nous aprend ce que le Pere Bartolocci lui avoit dit concernant Abrabanel. Notez que ce Pere prouve demonstrativement la fausseté de ce voiage d'Allemagne, duquel, dit-il, quelques-uns (*i*) parlent, en citant Buxtorfe. Je ne doute point que cela n'arrête la course de cette fausse citation.

(*a*) *Ubi supra pag.* 531.

(*b*) *C'est-à-dire,* Caput fidei. *Il a été traduit en Latin par Guillaume Vorstius, & imprimé avec ses notes à Amsterdam.* 1638. Nicol. Anton. *t.* 1. pag. 629.

(*c*) *C'est-à-dire* Ouvrages de Dieu. *Il y traite doctement de la creation du monde, & examine d'où Moïse a pris tout ce qui est écrit dans le livre de la Genese.* Le P. Simon Hist. Crit. pag. 537.

(*d*) *Spizel. Specimen Biblioth. Universal.*

(*e*) *Hist. Crit. du Vieux. Testam. pag.* 537.

(*f*) *Dans le Journal de Leipsic, ubi supra.*

(*g*) Profugus ergo is in Germaniam venit, quod ipse ait *in Commentariis ad librum Talmudicum Pirke Avoth*... Buxtorfio teste in tractatu *de Abbreviaturis Hebraorum* pag. 100. *Nic. Anton. Bibl. Hisp. t.* 1. *pag.* 628.

(*h*) *Buxtorf. de abbreviat. Hebraor. pag.* 115. *edit. secunda.*

(*i*) *Bartoloc. ubi supra pag.* 688.

Abrabanel étoit un homme infatigable dans le travail de l'étude; il y passoit des nuits entieres, & il pouvoit jûner fort long tems. Il écrivoit avec une grande facilité; la haine implacable qu'il temoignoit contre (O) les Chretiens en écrivant, ne l'empêchoit pas de vivre avec eux d'une maniere civile, enjoüée, douce, & flateuse β.

ABRAHAM, le pere & la souche des croians, étoit fils de Tharé. Il descendoit de Noé par Sem, dont il étoit éloigné de neuf degrez. L'opinion qui le fait naître l'an 130. * de Tharé me paroît plus vraisemblable, que celle qui le fait naitre l'an 70. du même Tharé. Il y a beaucoup d'aparence qu'il nâquit dans la même ville d'où l'Ecriture Sainte † nous aprend que son pere se retira pour aller au païs de Chanaan. C'étoit une ville de Chaldée qui s'apelloit Ur. Abraham en sortit avec son pere, & s'arrêta avec lui à Charan, jusques à ce que son pere y fût mort. Après cela il reprit son premier dessein, qui avoit été le voiage de la Palestine. On peut voir dans l'Ecriture les diverses stations qu'il fit dans la Terre de Chanaan; son voiage d'Egypte, où on lui enleva sa femme, qui étoit aussi sa ‡ sœur de pere; son autre voiage en Guerar, où elle lui fut pareillement enlevée, & puis renduë tout comme la premiere fois; la victoire qu'il remporta sur quatre Princes qui avoient pillé Sodôme; sa complaisance pour sa femme, qui voulut qu'il se servît d'Agar leur servante ⸸ afin d'avoir des enfans; l'alliance que Dieu traita avec lui scellée du signe de la circoncision; son obeïssance à l'ordre qu'il avoit reçu de Dieu d'immoler son fils unique; la maniere dont cet acte fut empêché; son mariage avec Ketura; sa mort à l'âge de 175. ans; & sa sepulture auprès de Sara sa premiere femme, dans la caverne de Macpela. Il seroit inutile de s'étendre sur ces choses. Ceux de la Religion les savent sur le bout du doit; ils vont les prendre à la source dès leurs plus tendres années: & pour ce qui est des Catholiques Romains, ils n'ont pas besoin qu'un nouveau Dictionaire les en instruise; celui de Mr. Simon & celui de Moreri le font assez. Il seroit plus du caractere de cette compilation de s'arrêter aux faussetez, & aux traditions incertaines qui regardent Abraham; mais le nombre seroit capable de rebuter les plus infatigables Ecrivains. Car que n'a-t-on point suposé touchant (A) les motifs de sa conversion? Quels exploits (B) ne lui a-t-on pas fait faire contre l'idolatrie, soit dans la Chaldée,

β Ex Bartoloccio ubi supra pag 875.
** C'est selon les Hebreux le 352. depuis le deluge, & le 2008. depuis la creation du monde.*
† Genese XI. 31.
‡ Voiez l'article de Sara.
⸸ Voiez l'article d'Agar.

(O) *Qu'il temoignoit contre les Chretiens en écrivans.*] Ses Commentaires sur l'Ecriture, & principalement ceux qu'il a faits sur les Prophetes, sont si remplis de venin contre JESUS-CHRIST, contre l'Eglise, contre le Pape, & contre les Cardinaux, & tout le Clergé, & contre tous les Chretiens en general, mais plus encore contre les Catholiques Romains, que le Pere Bartolocci (a) auroit voulu que l'on n'en eût point permis la lecture aux Juifs. Aussi remarque-t-il que celle des Commentaires sur les derniers Prophetes leur a été interdite, & qu'ils n'osent pas les garder. (b) *In his etiam pluribus in locis canino dente Christianam Religionem mordet & lacerat, ideoque merito illorum lectio & retentio Judaeis interdicta est, nec eos apud se retinere audent, publicè saltem, & palam propter metum Christianorum.*

(A) *Touchant les motifs de sa conversion.*] C'est une opinion assez commune qu'Abraham suçça avec le lait le poison de l'idolatrie, & que Tharé son pere (c) faisoit des statuës, & enseignoit qu'il les faloit adorer comme des Dieux. Quelques Juifs (d) ont debité qu'Abraham exerça assez long tems le metier de Tharé, c'est-à-dire qu'il fit des Idoles, & qu'il en vendit. D'autres disent que l'impieté qui regnoit en ce païs-là étant l'adoration du soleil & des etoiles, Abraham croupit (e) long tems dans ce malheureux bourbier. Il s'en tira par les reflexions qu'il fit sur la nature des astres. Il en admiroit les mouvemens, la beauté, l'ordre, mais il y remarquoit aussi des imperfections; & il conclut de tout cela qu'il y avoit un être superieur à toute la machine du monde, un auteur & un directeur de l'Univers. Suidas cite bien Philon, pour prouver qu'Abraham s'éleva jusques à la connoissance de Dieu par ces sortes de reflexions; mais comme il raporte sur la foi du même Auteur, qu'Abraham dès l'âge de 14. ans avoit atteint ce haut degré de lumiere, & avoit eu le courage de dire à Thare, renoncez à ce pernicieux trafic d'idoles, avec quoi vous trompez le monde, nous n'avons pas ici un delateur uniforme de la longue idolatrie d'Abraham. Il est certain que Josephe (f), sans avouër que ce Patriarche ait été pendant quelque tems infecté d'idolatrie, soutient que par son esprit, & par la consideration de l'Univers, il conut l'unité de Dieu, & la providence, & qu'il fut le premier qui osa combattre là-dessus l'erreur populaire. Il trouva une oposition assez redoutable pour se resoudre à abandonner sa patrie. Voilà peut-être la premiere fois qu'on s'est exposé au banissement par zéle de Religion. Abraham sur ce pied-là seroit par raport à ce genre de peine sous la loi de Nature, ce que St. Etienne a été par raport au dernier suplice sous la loi de Grace. Il seroit le Patriarche des Refugiez, non moins que le Pere des Croians. Je ne voi pas qu'on puisse nier que son pere n'ait été un idolâtre, puis que l'Ecriture (g) Sainte l'assûre en le nommant par son nom; mais tout ce qu'on pourroit inferer de là, seroit qu'Abraham avant l'âge de discernement auroit été de la Religion de son pere; c'est le sort inevitable des enfans d'être en cela les fideles sectateurs des personnes qui les élevent. A quatorze ans, comme le raporte Suidas, il fit usage de sa raison; il conut l'abime où son pere étoit plongé, & il l'en retira: de sorte que quand Dieu lui commanda de sortir de son païs, Tharé voulut être du voiage. St. Epiphane (h) raporte que l'idolatrie aiant commencé au tems de Sarug, bis-aieul du Patriarche Abraham, les idoles ne consisterent qu'en plate peinture, & que ce fut Tharé qui commença d'en faire d'argille.

(B) *Quels exploits.*] Je ne voudrois pas accuser Philon de s'être contredit, encore qu'on vienne de voir qu'il debite dans l'un de ses Ouvrages, qu'Abraham a été long tems (i) infecté des extravagances des Chaldéens, & dans le Dictionaire de Suidas, qu'Abraham conut à l'âge de 14. ans les absurditez de l'idolatrie; car quel fond y a-t-il à faire, eu égard aux nombres & aux citations, sur un Auteur aussi estropié & aussi falsifié que le Suidas d'aujourd'hui? Peut-être avoit-il écrit non pas 14. *ans*, mais 50. *ans*. Il y a une vieille tradition qui donne ce dernier âge à Abraham sortant du giron de l'idolatrie. On conte (k) que son pere aiant entrepris un voiage lui commit la vente de ses statuës; & qu'un homme qui faisoit semblant d'en acheter lui demanda, *Quel âge as-tu? Cinquante ans*, lui repondit Abraham; *malheureux que tu es*, reprit l'autre, *tu adores à l'âge de 50. ans un être qui n'a qu'un jour.* Cela confondit Abraham. Quelque tems après une femme lui vint aporter de la farine, afin qu'il l'offrît aux statuës; mais il prit une hache & les brisa, puis mit cette hache entre les mains de la plus grande. Tharé de retour demande d'où est venu ce fracas? Abraham lui repond qu'il s'étoit élevé une dispute entre ces idoles, à qui commenceroit de manger l'offrande qu'une femme avoit aportée, & là-dessus ce Dieu que vous voiez plus grand que les autres, s'est levé & les a brisez tous à coups de hache. Tharé lui repond que c'est se moquer de lui, & que ces idoles n'avoient pas l'esprit de faire cela. Abraham tourna tout aussi-tôt contre le culte de ces faux Dieux ces paroles de son pere: mais Tharé n'entendit point raillerie; il livra son fils à l'Inquisition. Nimrod le grand Inquisiteur, aussi bien que le Conquerant du païs, exhorta d'abord Abraham à l'adoration du feu; ensuite, après quelques reponses & quelques repliques de part & d'autre, il le fit jetter au milieu des flâmes, *Que ton Dieu vienne t'en tirer*, lui dit-il. Haran frere d'Abraham fut fort attentif à l'evenement; car il resolut en lui-même de suivre le parti qui vaincroit; d'être de la Religion de Nimrod, si le feu brûloit Abraham, & de la Religion d'Abraham, si le feu ne le brûloit pas. Abraham sortit sain & sauf du milieu des flâmes; & alors Nimrod aiant demandé *en qui crois-tu* à Haran, & reçu cette reponse, *je croi au Dieu d'Abraham*, le fit jetter dans une fournaise. Haran y fut

(a) *Bartolocci ubi supra pag.* 876. 879.

(b) *Id. ib. pag.* 878.

(c) *Suidas in* Σαρούχ.

(d) *Apud Genebrard. in Chron.*

(e) Ipsum longo tempore Chaldæorum delirio de astrorum divinitate innutritum fuisse. *Philo apud Salian. t. 1. pag.* 387. *Maimonides* More Nevoch. p. 3. c. 29. *donne pour un fait certain qu'Abraham fut élevé dans la Religion des Zabiens, qui ne reconnoissoient d'autre Dieu que les étoiles.*

(f) *Joseph. Antiq. l. 1. c. 7. Voiez aussi Recognit. Clement. l. 1.*

(g) *Vos peres ont habité jadis au delà du fleuve, Taré pere d'Abraham & de Nachor, & ont servi à d'autres Dieux.* Josué ch. 24. v. 2.

(h) *Epiph. advers. hæres. l. 1. p. m. 7. & 8.*

(i) *Χαλδαϊκῶς μακρὸν τὸν χρόνον.* Per longum tempus Chaldaico imbutus delirio. *Philo de Abrah. pag.* 361.

(k) *R. Moses Haddarschan in Bereschith Rabba, apud Heidegger. Histor. Patriarch. t. 2. pag.* 36.

dée, soit dans la ville de (C) Charan? Combien de (D) sciences & combien de (E) livres ne lui attribuë-t-on pas? Les Juifs * lui attribuent le privilege d'être né circoncis, & † la même ame qu'à Adam. Ils croient que cette ame a été celle de David, & qu'elle sera celle du Messie,

y fut si maltraité, qu'il en mourut peu de tems après en (a) presence de son pere. La raison pourquoi le feu eut tant de prise sur lui est que (b) sa foi n'etoit pas aussi vive que celle d'Abraham, & qu'il n'étoit pas predestiné à de grandes choses comme Abraham. Cette tradition n'est pas nouvelle, puis que St. Jerôme la raporte; & il semble (c) même l'adopter en ce qui concerne la conservation miraculeuse d'Abraham au milieu des flâmes: car pour la cruauté superstitieuse de Tharé, revêtant le personnage de delateur au St. Office contre son propre fils, il n'en parle pas. St. Epiphane (d) qui n'en parle point non plus, soutient au contraire que Tharé survêcut à Haran son fils, en punition de l'audace qu'il avoit euë de faire des Dieux d'argille; & qu'avant lui aucun pere n'avoit vu mourir de mort naturelle ses enfans. L'équivoque du mot (e) *Ur* a pu donner lieu à ces fables. Ceux qui pressent les paroles où Dieu dit (f) à Abraham, *Je suis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Caldéens*, s'imaginent (g) qu'il le sauva d'une grande persecution, puis qu'il se servit de la même phrase à la tête du Decalogue pour signifier la delivrance d'Egypte; mais c'est chercher des mysteres sans necessité. Nous ne voions aucune trace de cette persecution dans l'Ecriture; ainsi l'on peut mettre à proportion au même rang des pensées imaginaires le feu qui ne fit aucun mal à Abraham, & ce que Maimonides (h) emprunte d'un certain livre qui traitoit de l'agriculture des Egyptiens. On y trouvoit qu'Abraham aiant soutenu dans une dispute publique contre les idolâtres, que le feu n'étoit point digne des honneurs divins, fut mis en prison, depouillé de tous ses biens, & condamné au banissement. Le Roi craignit que l'autorité & l'éloquence d'un tel homme ne detournassent le peuple d'adorer le feu. Cedrenus fait mourir Haran pour une tres-mauvaise cause; puis que c'est pour avoir tâché de tirer du feu les idoles de Thare, qu'Abraham y avoit jettées. Ce fut en vain qu'il y tâcha; il fut consumé lui-même par les flâmes.

(C) *Soit dans la ville de Charan.*] On pretend (i) qu'il y devint Convertisseur, & que tandis qu'il travailloit à faire des proselytes parmi les hommes, Sara faisoit la même chose parmi les femmes; & que c'est ainsi qu'il faut entendre les paroles de la Genese (k), où il est dit qu'Abraham sortit de Charan avec Sara sa femme, avec Lot fils de son frere, avec tout le bien qu'ils avoient acquis, & avec *toutes les ames qu'ils avoient faites*. On ne veut point entendre par là une generation d'enfans, mais une propagation de foi; & on confirme cette explication par la metaphore dont l'Apôtre St. Paul (l) s'est servi au verset 19. du chapitre 4. de son Epître aux Galates: *Mes petits enfans pour lesquels enfanter je travaille derechef, jusques à ce que* CHRIST *soit formé en vous.* Il est plus vraisemblable que ces ames *qu'ils avoient faites* étoient les esclaves qu'ils avoient achetez, & les enfans qui étoient nez de ces esclaves; sans que pour cela il faille douter qu'Abraham n'ait tâché d'instruire les infideles, autant que son zéle & sa sagesse le lui suggeroient: & que s'il en convertit quelques-uns pendant son sejour à Charan, ils n'aient pu le suivre au païs de Canaan. Il y a des gens (m) qui veulent que son pere n'ait servi les faux Dieux que depuis son arrivée à Charan. Cela paroît absurde: car comme il est fort probable (n) que cette famille abandonna la Chaldée pour éviter la persecution qu'elle avoit sujet de craindre, à cause de son éloignement de l'idolâtrie, il seroit bien étrange que le chef ne se fût corrompu que dans le païs où il se refugia. Mais il pourroit bien être que le culte des idoles dont Abraham avoit gueri Tharé avant qu'ils sortissent de leur païs, ressuscita dans l'ame du bon vieillard: car en ces tems d'ignorance il n'étoit pas donné à beaucoup de gens de maîtriser pour toûjours le panchant naturel à l'idolatrie. On croit même que Nachor (o), le troisiéme fils de Tharé, ne fut jamais bien converti, & qu'il se retira neanmoins de sa patrie, afin d'aller joindre son pere à Charan. Ce pourroit bien être lui qui retraça dans l'ame de ce vieillard le culte idolâtre qu'Abraham en avoit ôté. Il est certain que Laban petit-fils de ce Nachor servoit les idoles. Quelques Peres de l'Eglise ont cru que Tharé n'a été fidele ni pendant sa vie, ni à l'article de la mort. Voiez l'Homilie 31. & 37. de St. Chrysostome. Comment le prouveroient-ils? & comment leur prouveroit-on le contraire? Il y a sur l'histoire d'Abraham cent embarras, où ni ceux qui soutiennent le pour, ni ceux qui soutiennent le contre ne manquent point de raisons. Mais le pauvre Pere Boulduc (p), qui a cru que ce Patriarche erigea des Monasteres à Charan, & qu'il n'amena avec lui dans la Palestine que les Moines les plus novices, n'est point de ceux qui peuvent alleguer quelque raison.

(D) *Combien de sciences.*] Il savoit, dit-on, l'Astronomie. C'est ce que Berose en disoit sans le nommer, si nous en croions (q) Josephe. On veut aussi qu'il ait enseigné l'Arithmetique & l'Astronomie aux Egyptiens. Josephe (r) l'assûre; & Nicolas de Damas le confirmeroit, s'il disoit qu'Abraham enseigna la Geometrie & l'Arithmetique aux Egyptiens; mais il ne le dit pas. Mr. Heidegger à la page 144. de son 2. tome, cite le 4. livre des Histoires de Nicolas de Damas, comme si l'on y trouvoit cela; mais c'est avoir pris les paroles de Josephe pour celles de ce Nicolas dans le chapitre 16. du 9. livre de la Preparation Evangelique d'Eusebe. Ce Patriarche communiqua aux Pheniciens & aux Egyptiens l'Astronomie, à ce que disent Eupoleme (s), & (t) Artapan: mais après tout ce ne sont point articles de foi. Les Auteurs qui lui attribuent ces choses affoiblissent le poids de leur temoignage, par les faussetez qu'ils y mêlent. L'un (v) dit qu'Abraham a regné à Damas; un autre (x) dit qu'il sejourna 20. ans en Egypte avec toute sa famille auprès du Roi Pharethon: un autre (y) lui fait l'injustice de penser qu'un des motifs de son voiage d'Egypte, fut le desir de conoître les dogmes des Egyptiens touchant la Divinité, afin de les suivre s'ils etoient meilleurs que les siens, ou de desabuser ces gens-là s'ils avoient une croiance erronée. Quelques (z) modernes ne croient pas qu'il ait enseigné les Mathematiques aux Egyptiens; la raison qu'ils en donnent me paroit fausse: c'est, disent-ils, que la detention de Sara auprès du Roi d'Egypte donnoit tant de martel entête à Abraham, qu'il n'etoit gueres en état de donner leçon sur des sciences aussi abstraites que celles-là, qui tout comme la poesie demandent le repos & la liberté d'esprit;

Carmina secessum scribentis & otia quærunt.

Mais il faloit prendre garde que Josephe a fort bien distingué les tems; il dit que ce fut après la liberté de Sara, qu'Abraham eut des conferences avec les Savans d'Egypte, & lors qu'il avoit le cœur content, tant à cause que Pharao l'avoit comblé de bienfaits, qu'à cause qu'il étoit persuadé que sa femme lui étoit revenuë sans avoir souffert aucune atteinte à son honneur.

(E) *Et combien de livres.*] Il y a un livre (β) de la creation qui lui est attribué depuis long tems. Il en est fait mention dans le Thalmud (γ): le Rabin Chanina, & le Rabin Hoschaia avoient accoutumé d'y lire la veille du jour du Sabat. L'Auteur du livre intitulé *Cozri* dit que cet Ouvrage d'Abraham est profond, & qu'il a besoin d'une explication prolixe; qu'il enseigne l'unité de Dieu; qu'à certains égards il semble dire des choses bien differentes; mais qu'à d'autres égards il ne tend qu'à un même but. Tous les Juifs n'ont pas attribué ce livre à ce grand Patriarche. Il y en a (δ) qui ont declaré hautement que c'est un Ouvrage suposé, & qui condamnent la hardiesse du Rabin Aquiba, qu'ils croient le veritable Auteur de la piece. *Quis* (ζ) *dedit potestatem R. Aquiba scribendi librum Jezira nomine Abrahami patris nostri?* Le Suplément de Moreri a sur ce sujet un article bien curieux, tiré de l'Histoire Critique du Pere Simon. Consultez-la à la page 48. & 536. de l'édition de Rotterdam. Aux premiers siecles du Christianisme les Heretiques Sethiens debiterent une Apocalypse d'Abraham, comme St. Epiphane (θ) le remarque. Origene (κ) a cité un pretendu Ouvrage de ce Patriarche, où un bon & un mauvais Ange sont introduits disputant de son salut ou de sa perte. L'assomption (λ) d'Abraham étoit aussi un Ouvrage suposé. La Bibliotheque du Monastere de Sainte Croix sur le mont d'Amara en Ethiopie, contient, dit-on (μ), les livres qui furent composez par Abraham dans la vallée de Mamré, *où il enseigna la Philosophie à ceux par le moien desquels il defit les* (ν) *cinq Rois qui avoient pris Loth son neveu.* Au reste l'Ouvrage de la creation suposé à Abraham fut imprimé à Paris l'an 1552. traduit en Latin par Postel, & accompagné de notes. Rittangel Juif converti, & Professeur à Konisberg, en donna une traduction Latine avec des notes l'an 1642. (ξ).

E

(a) Ils apuient cette circonstance sur Genese xi. 28.
(b) Judas apud Lyranum & Tostatum, citante Saliano t. 1. pag. 402.
(c) Hieron. Tradit. Hebraic. in Genesim.
(d) Epiph. de Hæres. l. 1. p. 8.
(e) C'est le nom propre d'une ville, & il signifioit aussi le feu. Au 2. livre d'Esdras c. 9. la version Latine porte, Qui elegisti Abraham & eduxisti eum de igne Chaldæorum.
(f) Genese xv. 7.
(g) Paulus Burgensis in addit. ad Postillam Lyrani in Genes. c. 11.
(h) Apud Paulum Burgens. ib. Voiez son Moreh Nevochim p. 3. c. 29.
(i) Voiez Onkelos Paraphraste Chaldéen, & Fagius qui l'a traduit.
(k) Chap. 12. v. 5.
(l) Voiez Salian. t. 1. pag. 406.
(m) Tostat apud Pererium in Genes. chap. 11.
(n) Cela est fondé sur le temoignage de Josephe, & sur le livre de Judith chap. 5. St. Augustin l'affirme, de civit. Dei, l. 16. c. 13.
(o) Voiez St. Augustin, ib.

** Apud Hottinger. Histor. Orient. l. 1. c. 6.*
† Entendez ceci de ceux qui parmi les Juifs ont cru la metempsycose.
(p) Voiez Heidegg. Hist. Patr. t. 2. p. 88.
(q) Joseph. Antiq. l. 1. c. 7.
(r) Ibid. c. 8.
(s) Apud Alex. Polyhist. citatum ab Eusebio Præp. l. 9. c. 17.
(t) Apud eundem citante Eusebio ib. c. 18.
(v) Nicol. Damasc. apud Joseph. Antiq. l. 1. c. 7. Justin le dit aussi, l. 36. c. 2.
(x) Artapan apud Euseb. Præp. l. 9. c. 18.
(y) Joseph. Antiq. l. 1. c. 8.
(z) Voiez Salian. t. 1. p. 414.
(β) Voiez la remarque A de l'article Akiba.
(γ) Voiez Heidegger t. 2. pag. 143.
(δ) Abraham Zachut in libro Juchasin. pag. 52. apud Heidegg. ibid.
(ζ) Præfat. 11. Zohar Mantuani apud eund. Heidegg. ibid.
(θ) Advers. hæres. p. m. 286.
(κ) Homil. 35. in Lucam, apud Heidegg. ibid. *(λ) In Synopsi Athanasii liber qui* Assumptio Abrahami *dicitur inter rejectos numeratur.* Heidegg. ibid. *(μ) Kircherus apud le Gallois, Traité des Biblioth. pag. 142. édit. de Paris.* *(ν) Il faloit dire quatre* *(ξ) Spizelius, Specim. Bibl.*

Messie, comme l'a remarqué Bartolocci dans sa Bibliotheque Rabinique. Les Mahometans se sont aussi mêlez de conter des rêveries concernant ce Patriarche, comme on le peut voir dans l'Alcoran, & dans un de leurs principaux Auteurs nommé *Kessæus*. Ils lui font faire le voiage de la Meque, & ils pretendent qu'il y commença (F) à bâtir le Temple. Voiez la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot depuis la page 12. jusqu'à la page 16. on y trouve mille curiositez. Si nous avions le livre qu'Hecatée avoit composé sur β Abraham, nous y verrions peut-être bien des choses dont on n'a point ouï parler. Les Chretiens n'ont pas voulu être les seuls qui ne debitassent point de sornettes touchant Abraham; ils lui ont fait planter des arbres d'une (G) vertu bien singuliere.

Voici encore quelques rêveries des Rabins. Ils disent que la servitude d'Egypte fut la punition de quelques fautes qu'Abraham avoit commises, car il avoit contraint les disciples de la sagesse à prendre les armes, & permis que des personnes instruites en la Loi de Dieu se replongeassent dans l'idolatrie. C'est ainsi qu'ils entendent les paroles de l'Ecriture où il est dit, γ *qu'il arma 318. de ses serviteurs nez dans sa maison*, & qu'il rendit δ les personnes que le Roi de Sodome lui redemandoit θ. Le Pere Bartolocci s'échaufe beaucoup sur cette matiere, & n'emploie (H) pas une bonne refutation. Ils disent aussi 1. que la vuë d'une pierre precieuse qui pendoit du cou d'Abraham guerissoit tous les malades, & que Dieu pendit cette pierre au soleil après la mort d'Abraham *. 2. Que ce Patriarche enseigna la Magie aux enfans qu'il avoit eus de ses concubines †.

ABRAM (NICOLAS) Jesuïte Lorrain, né au Diocese de Toul l'an 1589. entra dans la Societé en 1606. & fit profession du quatriéme vœu en 1623. Il étoit bon Humaniste, & il parut à ses superieurs assez grand Theologien, pour être élevé à la profession en Theologie dans l'Université de Pont-à-Mousson. Il exerça cette charge pendant 17. ans, & mourut le 7. jour de Septembre 1655. Il avoit enseigné les Humanitez avant que de commencer la profession en Theologie. Il publia plusieurs (A) livres ‡. C'est une chose assez étrange qu'aiant été un Auteur de distinction, il ait été si peu conu dans (B) les païs étrangers.

β *Joseph. l. 1. c. 7.*

γ *Genese, ch. XIV. v. 14.*

δ *Ibid. v. 21.*

θ *Voiez la Bibliotheque Rabinique de Bartolocci to. 3. pag. 529.*

* *Bartolocci ib. pag. 562.*

† *Id. ib. pag. 594. & to. 1. pag. 703.*

‡ *Tiré de Nathan. Sotuel, Bibl. Societ. pag. 622.*

ABSTE-

(F) *Qu'il y commença à bâtir le temple.*] Ils content qu'Adam chassé du Paradis, pria le bon Dieu de lui permettre de bâtir une maison, sur le plan de celle qu'il avoit vuë dans le ciel; une maison, dis-je, qui fût le lieu où il dirigeât ses prieres, & autour duquel il marchât par devotion. Dieu fit tomber une tente qui ressembloit à la maison qu'Adam avoit vuë: Adam se servit de cette tente pour les usages qu'il souhaitoit. Après sa mort Seth bâtit une maison de pierre & de bouë sur ce modelle; le deluge la ruina, mais Abraham & Ismaël la repareront par l'ordre de Dieu; d'autres l'ont successivement reparée à mesure qu'elle se ruinoit; & enfin Hejazus l'an 74. de l'Hegire la mit en l'état qu'elle est aujourd'hui; & c'est l'Oratoire du temple de la Meque (a). Voiez la remarque I de l'article *Agar*.

(G) *D'une vertu bien singuliere.*] Gretser temoigne (b) avoir lu dans un Manuscrit Grec de la Bibliotheque d'Augsbourg, qu'Abraham planta un cyprés, un pin & un cedre, qui se reünirent en un seul arbre; chacun neanmoins retenant en proprieté ses racines & ses branches; que cet arbre fut coupé lors qu'on prepara les materiaux du temple de Salomon; mais qu'il ne fut point possible de l'ajuster en aucun endroit; que Salomon voiant cela resolut de le faire servir de banc; que la Sibylle y étant menée ne voulut jamais s'y assoir, & qu'elle predit que le Redempteur des hommes mourroit triomphamment sur ce bois; que Salomon l'entoura de 30. croix d'argent, & que cette situation dura jusques à la mort de JESUS-CHRIST. Cela me remet en memoire le chêne de Mamré, sous lequel on (c) pretend qu'Abraham ait quelquefois cherché la fraicheur. On a dit (d) que ce chêne vivoit encore sous l'empire de Constans; *Drys, (e) id est, quercus Mambre juxta Hebron, in qua usque ad ætatem infantiæ meæ & Constantii regis imperium terebynthus monstrabatur pervetus, & annos magnitudine indicans, sub qua habitavit Abraham. Miro autem cultu ab Ethnicis habita est, & velut quodam insigni nomine consecrata.* Et quelques-uns même ont poussé l'extravagance jusques à dire qu'on l'a vu il n'y a que trois cens ans. Il ne faut pas, disent-ils, le distinguer de cette cane de Seth, que le voiageur Mandeville (ô quel temoin!) vit (f) proche de la ville d'Hebron.

(H) *Et n'emploie pas une bonne refutation.*] Il pretend que ces paroles du Roi de Sodome: (g) *Donnez-moi les personnes, & prenez les biens pour vous*, signifient selon le sens literal & veritable, laissez rentrer dans le culte des Idoles ceux que vous avez instruits en vôtre foi; mais qu'Abraham protesta devant tout le peuple qu'il n'en feroit rien. L'Auteur cite les versets 22. & 23. du chapitre 14. de la Genese, & puis il accuse d'impudence & de blaspheme les Talmudistes qui ont dit que le Patriarche aquiesça aux desirs du Roi de Sodome. Il a raison de les condamner, en ce qu'ils suposent que ce Prince redemandoit des personnes converties à la vraie Religion; car on ne redemandoit point les domestiques du Patriarche, on redemandoit seulement les sujets que les quatre Rois avoient (h) pris en pillant Sodome. Mais le Pere Bartolocci a grand tort de suposer qu'Abraham ne les rendit pas. Ce qu'il cite de l'Ecriture est visiblement sa condamnation.

(A) *Il publia plusieurs livres.*] Des notes sur la Paraphrase de l'Evangile de Saint Jean composée en vers Grecs par Nonnus. Un Commentaire sur quelques Oraisons de Ciceron. Un Commentaire sur Virgile. Un recueil de Traitez Theologiques intitulé, *Pharus Veteris Testamenti, sive sacrarum quæstionum libri 15.* Les axiômes de la vie Chretienne, & une Grammaire Hebraique en vers Latins. Il a traduit en François de l'Italien de Bartoli la vie de Vincent Caraffa, l'Homme de lettres, & la Pauvreté contente (i). Son Commentaire sur Ciceron est un Ouvrage d'un grand travail; les analyses de Logique y sont bonnes & exactes; les notes y sont remplies de beaucoup de literature: mais comme il a versé là-dedans avec trop de profusion les fruits de ses veilles, il est tombé dans une longueur qui rebute les moins paresseux. Ce Commentaire ne comprend que les Oraisons du dernier volume, jusques à la II. Philippique inclusivement; & neanmoins il est en deux tomes *in folio.* Ils furent imprimez à Paris l'an 1631. Le Commentaire sur Virgile est beaucoup plus court, ce qui est cause qu'il a rendu plus de service dans les Ecoles. On voit à la fin de son *Pharus* (k) *Veteris Testamenti*, un long Traité *de veritate & mendacio*, où il ne donne pas dans les maximes des Casuistes rigides. Mr. de la Monnoie m'a averti 1. que ce Jesuite a supléé en soixante & onze vers Grecs de sa façon l'histoire de la femme adultere qui manquoit au 8. chapitre de la paraphrase de Nonnus. 2. Que Reinesius parle de ce Nicolas Abram dans la page 155. de ses lettres *ad Hoffmannum & Rupertum.* J'ai consulté cet endroit-là, & j'y ai trouvé cet éloge: *Si me cum tot rationibus audire hic noles, vel hujus* (Nic. Abrami) *auctoritati cede. Est enim sanè quam doctissimus, & maximè idoneus explicando Tullio.* Joignons à ce temoignage celui d'un autre Savant du même païs. (l) *Ad intelligendas atque ad usum transferendas orationes Ciceronis sufficiet commentarius* Jo. Thomæ Freigii, *nisi quis addere malit prolixos commentarios* Nicolai Abrami Jesuitæ *multa rerum varietate instructos.*

(B) *Si peu conu dans les païs étrangers.*] Ses notes sur la paraphrase de Nonnus furent imprimées à Paris chez Sebastien Cramoisi l'an 1622. & il ne paroit pas qu'Heinsius en eût connoissance, lors qu'en 1627. il publia cette même Paraphrase avec un grand Commentaire. C'est ce qu'il nomme *Aristarchus Sacer.* Mr. Cave n'avoit point non plus ouï parler des notes de

(a) *Ex Pocockii, not. in Specim. Histor. Arabum pag. 115.*

(b) *Gretser. de cruce l. 1.*

(c) *La version des Septante Genes. XVIII. 1. favorise cela.*

(d) *Isidor. l. 17. c. 7. apud Bonifacium Histor. ludicr. pag. 285. Il eût mieux fait s'il eût cité ce que je cite de St. Jerôme.*

(e) *Hieron. in locis Hebr. litt. D. Voiez la remarque G de l'article* Barcochebas.

(f) *Vide Bonifacium ib. pag. 289. Son livre fut imprimé vers le milieu du 17. siecle.*

(g) *Genese, ch. XIV. v. 21.*

(h) *Il est dit au verset 16. qu'Abraham ramena Lot son frere, & ses biens, & aussi les femmes & le peuple.*

(i) *Ex Nathan. Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu, pag. 622.*

(k) *Imprimé à Paris in fol. en 1648.*

(l) *Joh. Andreas Bosius de prudentia & eloquentia comparanda, pag. m. 400.*

ABSTEMIUS (LAURENT) né à Macerata dans la Marche d'Ancone, s'attacha à l'étude des belles lettres, & y fit assez de progrés. Il β les enseigna dans Urbin, & y fut Bibliothecaire du Duc Guido Ubaldo, auquel il dedia un petit γ livre où il expliquoit quelques passages difficiles des anciens Auteurs. Ce fut sous le Pontificat d'Alexandre VI. qu'il publia cet Ouvrage, & un autre qui a pour titre *Hecatomythium*, & qui fut dedié à Octavien Ubaldini Comte de Mercatelli. La raison de ce titre fut tirée de ce que l'Ouvrage étoit un * recueil de cent fables. Il en doubla le nombre dans la suite. On les a souvent (A) imprimées avec celles des anciens faiseurs d'Apologues, Esope, Phedre, Gabrias, Avienus &c. que Nevelet a rassemblées en un corps, & accompagnées de quelques notes. Abstemius ne s'est pas toûjours borné à l'idée de ces anciens originaux; il mêle quelquefois parmi ses fables ce que l'on apelle un conte pour rire, & il n'épargne (B) pas toûjours le Clergé. On trouve de ses conjectures sur quelques passages des anciens dans le premier volume du Thresor Critique de Gruterus, on y en trouve, dis-je, sous le titre d'*Annotationes variæ*. Elles sont en bien petit nombre, & ne remplissent pas quinze pages. Il y a une preface de sa façon à la tête de l'Aurelius Victor †, qui fut imprimé à Venise en 1505. Je ne sai pas s'il survécut de beaucoup à cette édition. Il est un de ceux que Laurent Valle a censurez. Prenez garde (B Δ) aux observations que l'on m'a communiquées depuis la premiere édition.

β *Voiez Gruter. Thes. Crit. t. 1. pag.* 878.

γ *Opusculum de nonnullis locis obscuris.* Epist. dedicat. Hecatomyth.

* *Voiez-en l'épitre dedicatoire.*

† *Epitome Bibl. Gesner.*

ABUCARAS (THEODORE) a été un (C) Prelat fort zélé pour l'orthodoxie, & il l'a fait paroître par plus de quarante Dissertations qu'il a écrites ou contre les Juifs, ou contre les Mahometans, ou contre les Heretiques, ou en general sur des matieres de Religion. Genebrard mit en Latin quinze de ces Dissertations, & les publia. Gretser les (D) joignant aux autres que le Pere Turrien ou lui avoient traduites, donna une ‡ édition qui sembloit complete. Mais il oublia quelque chose; car Mr. Arnoldus fit imprimer à Paris en 1685. un Traité d'Abucaras, qui n'étoit jamais sorti de dessous la presse. Il l'avoit trouvé dans la Bibliotheque d'Oxford. Il ne l'accompagna point de notes, parce qu'il n'osa ⸸ toucher au grand mystere que l'Auteur examine dans ce Traité; c'est celui de l'Incarnation, & de l'Union hypostatique. On est en peine sur le tems auquel Abucaras a vêcu. Le Jesuite Turrien le croit disciple de Jean Damascene. C'est le placer au VIII. siecle. Gretser le (E) fait un peu plus jeune; car il ne le

‡ *A Ingolstad 1606. in 4. Græcè & Latinè.*

⸸ *Arnold. Præfat.*

de ce Jesuite, puis qu'il n'en dit rien dans l'endroit (a) où il raporte les differentes éditions de Nonnus. Aubert le Mire & le Pere Oudin n'en disent pas davantage; celui-là dans son *Auctarium de Scriptoribus Ecclesiasticis* imprimé l'an 1639. celui-ci dans son *Supplementum de Scriptoribus Ecclesiasticis* imprimé l'an 1686. De la maniere que Mr. Simon (b) cite plusieurs fois cet Ouvrage du P. Abram, on voit bien qu'il en fait cas, & que ce n'est pas un livre qui meritât d'être inconu. Mais voici un fait plus singulier. Martin Schoockius dont le fort étoit une vaste & prodigieuse lecture, declara sur ses vieux jours qu'il n'avoit jamais ouï parler d'un Auteur qui s'apellât Nicolas Abraham. (c) *Hanc si tutius fuerit nescio quis Nicolaus Abrahamus (jam primitus eum nosse incipio) prolixo examine haud opus fuisset.*

(a) Historia literaria Scriptorum Ecclesiasticorum, pag. 299. *imprimée à Londres 1688. in fol.*

(b) *Hist. Crit. des Commens. du Nouv. Testam. chap.* 23.

(c) Schoockius de Fœnore unciario, pag. 107. *imprimé l'an* 1668.

(A) *On les a souvent imprimées avec celles.*] Gesner marque l'édition de Strasbourg 1522. Celle dont Nevelet a eu soin est plus moderne de 88. ans. Les notes qu'il y a jointes sont peu de chose, & ce n'est point sans doute pour l'amour d'elles qu'on a renouvellé souvent l'impression. Il n'en a point fait sur les fables d'Abstemius: aussi n'en avoient-elles pas besoin.

(B) *Et n'épargne pas toûjours le Clergé.*] En voici une preuve. La 104. de ses fables est qu'un Prêtre fut commis par son Prelat à la garde d'un Couvent où il y avoit cinq Religieuses, de chacune desquelles il eut un garçon au bout de l'an. L'Evêque aprenant cette nouvelle s'en fâcha, fit venir le Prêtre, lui fit une rude mercuriale, & le traita de perfide, de sacrilege, d'homme qui avoit osé violer le temple du St. Esprit. *Seigneur*, lui repondit-on, *vous m'aviez commis cinq talens, voici j'en ai gagné cinq autres par dessus.* Le Prelat prit tant de plaisir à une reponse si facetieuse, qu'il donna pleine absolution au Prêtre. *Quo dicto tam faceto permotus Episcopus homini veniam dedit.* La moralité que l'Auteur a mise au bas de la fable ne vaut pas mieux que la fable même, par raport à de semblables profanations de l'Ecriture. *Fabula indicat, peccata cum ratione nequeant, urbanitate diluenda.* Puis qu'on ne peut pas, dit-il, se justifier d'un crime par de bonnes raisons, il faut recourir à quelque plaisanterie. Il est certain que cela a reüssi en plusieurs rencontres; mais un Evêque qui se paieroit d'une profanation aussi goguenarde que celle qu'on vient de lire, ne feroit gueres mieux son devoir que le Gardien des cinq Religieuses.

(B Δ) *Prenez garde aux observations que l'on m'a communiquées.*] „ Les conjectures d'Abstemius inserées dans le 1. volume du Thresor Critique de Gruter ne font qu'un extrait de l'Ouvrage intitulé *Obscurorum locorum* dedié au Duc d'Urbin. Gruter qui nous a donné cet extrait, a mis au commencement une petite note marginale dans laquelle il dit que Laurent Valle a critiqué cet Abstemius. Je doute fort de ce fait; nulle trace de cette pretenduë critique ne se trouvant dans les Oeuvres de Laurent Valle, que d'ailleurs Abstemius a hautement loüé dans la preface de son second *Hecatomythium*, & avec qui aparemment il n'a pas dû avoir de grans demêlez, lui aiant survêcu tout au moins 48. ans. Il est le premier que je sache qui ait écrit le conte des talens multipliez. Le Bandel, Verville & d'autres l'ont depuis raporté. „ Ces paroles sont tirées d'une lettre de Mr. de la Monnoie.

(C) *Un Prelat.*] Les uns (d) l'apellent *Archiepiscopum Cariæ*, les autres (e) *Episcopum Cariæ*, ou *Καρῶν ἐπίσκοπον*, *Carûm Episcopum*. Mr. Arnoldus croit qu'Abucaras étoit Evêque de Charran dans la Mesopotamie: ç'a été aussi le sentiment de Josias (f) Simler. Photius avoit destiné Abucaras à la Prelature de Laodicée, comme Mr. Cave le remarque.

(D) *Gretser les joignant aux autres.*] Le Journal des Savans donna une idée très-fausse de l'édition de ce Jesuite. *Genebrard*, dit-on (g), *a traduit & publié 15. Dissertations de cet Auteur, & Gretser les a jointes à ce qu'il a recueilli d'Anastase Sinaite dans 2. Manuscrits de la Bibliotheque de Baviere.* Si l'on avoit entendu le Latin de Mr. Arnoldus, on ne feroit pas tombé dans cette faute. *Theodori (h) Abucaræ dissertationes quindecim jamdiu Latinè vertit & edidit Genebrardus, deinde Theodorum Anastasio Sinaitæ ob argumenti similitudinem conjunxit Jacobus Gretserus, deditque ex duobus codicibus MSS. Ducis Bavariæ Maximiliani.* On voit trois choses dans ce Latin: 1. que Gretser publia les Oeuvres d'Abucaras, après que Genebrard en eut publié une quinzaine de pieces. 2. Que Gretser les publia sur deux Manuscrits du Duc de Baviere. 3. Qu'il les joignit avec Anastase Sinaïte. Il ne paroit presque rien de tout cela dans le Journal des Savans. On n'y voit pas que Gretser ait publié plus de pieces que Genebrard, ni que les Manuscrits de Baviere aient servi à l'édition d'Abucaras: & on y voit qu'ils ne servirent qu'à l'édition d'Anastase, de quoi Mr. Arnoldus n'avoit dit mot. Au reste il ne faut pas croire que toutes les Oeuvres d'Anastase Sinaite aient été publiées avec Theodore Abucaras; il n'y a que le Traité intitulé Ὁδηγός. *Dux viæ adversus Acephalos*, que l'on ait joint aux Oeuvres d'Abucaras dans l'édition du P. Gretser.

(E) *Gretser le fait un peu plus jeune.*] En lisant la preface de Mr. Arnoldus on est presque convaincu, que ce Jesuite n'a osé rien avancer touchant l'âge d'Abucaras; (i) *Gretserus vero quis fuerit Abucaras, quo sæculo floruerit, ab Antonio Velsero SS. Theol. D. Ecclesiæ Frisingensis Canonico, Præposito Spalensi, cujus honori librum suum dedicavit, discere volebat.* Mr. Arnoldus

(d) *Cave, Histor. liter. Script. Eccles. pag.* 557. *Oudin, Supplem. pag.* 159.

(e) *Spizelius, Specim. Biblioth. Konig, Bibl. vet. & nova. Arnoldus præf.*

(f) *Simler, Epit. Biblioth. Gesn.*

(g) *Journ.* 23. *de* 1685. *pag.* 368. *édit. de Holl.*

(h) *Arnold. præf.*

(i) *Arnold. ubi supra.*

le distingue point de celui qui fut si mêlé dans les troubles de l'Eglise de Constantinople, au tems du Patriarche Ignace & de Photius. Cet Abucaras suivit d'abord le parti de Photius, & se chargea d'aller pour lui en Ambassade avec Zacharie Evêque de Chalcedoine à la Cour de l'Empereur Louis II. Il devoit presenter à ce Prince le livre que Photius avoit composé contre le Pape Nicolas, & l'exciter à secouër le joug du Pape. Mais à peine s'étoit-il mis en chemin, que Basile le Macedonien, qui avoit usurpé l'Empire après avoir fait mourir l'Empereur Michel, le rapella, & lui commanda de se tenir coi. Deux ans β après il se presenta au Concile de Constantinople, & demanda humblement pardon de ce qu'il avoit suivi le parti de Photius, & protesta qu'on l'y avoit entrainé par violence & par artifice. Il obtint ce qu'il souhaitoit; le Patriarche le reçut à la paix de l'Eglise, & lui donna place γ dans l'Assemblée. Mr. Arnoldus δ avoit conu en Angleterre un savant homme, qui croioit qu'Abucaras avoit vêçu au VIII. siecle. On insera les Oeuvres de cet Auteur dans le suplément de la Bibliotheque des Peres à l'édition de Paris 1624.

β En 869.

γ *Nicetas Paphlag. in vita Ignatii, apud Cave Hist. liter. Script. Eccl. pag. 557.*

δ *Arnold. ubi supra.*

ABUDHAHER. C'est le nom du Chef des (*A*) Karmatiens, sous lequel ils profanerent & desolerent la Meque l'an (*B*) 317. de l'Hegire. Ils depouillerent les Pelerins, & en tuerent 1700. dans l'enceinte même de la † *Caaba*, pendant que ces pauvres superstitieux faisoient le tour de cet Oratoire sacré, selon la rubrique de leurs devotions. Les Karmatiens ne se contenterent pas de ce carnage; ils enleverent du temple la ‡ pierre noire qu'on y veneroit comme un present descendu du ciel; ils abatirent la porte du temple, & remplirent de corps morts le puits *Zamzam*, l'une des plus saintes & des plus sacrées parties du lieu. Pour surcroît d'affliction Abudhaher faisoit mille railleries de la Religion Mahometane; il amena son cheval à l'entrée de la *Caaba*, afin de lui faire faire ses ordures en cet endroit-là, & il disoit aux Mahometans qu'ils étoient bien fous de donner à cet édifice le nom de maison de Dieu; car, ajoûtoit-il, si Dieu faisoit cas de ce temple, il m'auroit dejà écrasé de sa foudre, moi qui ai profané d'une maniere (*C*) si outrée cette maison. La devotion des Mahometans envers ce temple ne diminua point pour cela; ils continuerent à y aller tous les ans en pelerinage. Lors que les Karmatiens l'eurent aperçu, ils se resolurent à leur renvoier la pierre noire, après l'avoir gardée 22. ans. Ils voulurent plaisanter quelque tems après, & se moquer de la sottise de ces devotions. *Voilà des gens*, disoient-ils, *qui croient avoir la pierre noire, mais nous leur en avons envoié une autre à la place de celle-là: l'objet donc de leur devotion est un être faux & suposé.* Ils songeoient par de tels discours à quelque (*D*) chose de plus solide que n'est le plaisir d'insulter. On leur repondit qu'ils n'avoient qu'à venir voir l'épreuve qu'on vouloit faire, & que si la pierre nageoit sur l'eau, elle seroit la veritable. Elle nagea effectivement en presence des Karmatiens, & ainsi on racla de tous les esprits les doutes, & les scrupules que les railleries de ces profanes pouvoient faire naître ⁂. Voilà un petit échantillon de la Legende des peuples Orientaux.

† *C'est ainsi qu'on nomme la partie du Temple qui est destinée à l'adoration & à l'oraison.*

‡ *Voiez la remarque I de l'article* Agar.

⁂ *Pocockius not. in Specimen Histor. Arab. pag. 118. 119. ex Abulfeda & Ahmede Ebn Yusef.*

Vous trouverez beaucoup de choses curieuses touchant les Karmatiens, & Abudhaher, dans la Bibliotheque Orientale * de Mr. d'Herbelot. Il les nomme Carmathes, & il écrit *Abu Thaher* le nom de leur chef.

* *Dans l'article Carmath. pag. 256. & suiv.*

ABULPHARAGE (GREGOIRE) fils d'un Medecin nommé Aaron, fut Medecin lui aussi, & s'aquit une grande reputation en son art; de sorte qu'on l'alloit consulter des païs les plus éloignez. Il étoit de Malatia, (*A*) proche de l'Eufrate, & il seroit à present fort peu conu, s'il s'étoit borné à la conoissance de la Medecine; mais il entendoit l'Histoire, & il nous reste un Ouvrage de sa façon en ce genre-là qui fait honneur à sa memoire. Ce n'est pas que nôtre siecle en juge aussi avantageusement que les Orientaux en ont jugé. Ces gens-là sont excessifs dans leurs éloges, soit à cause que les veritables Savans sont fort rares parmi eux, soit par le caractere de leur genie. Quoi qu'il en soit il y a cent Historiens dans l'Occident, dont les compositions ne cedent pas en bonté à celles d'Abulpharage, & à qui personne ne s'est jamais avisé de donner les titres (*B*) qu'on lui a donnez. Il vivoit sur la fin du XIII. siecle, & faisoit profession

noldus ne disant que cela de Gretser, insinuë manifestement qu'il n'en faut pas chercher davantage dans la preface de ce Jesuite. On y trouve neanmoins d'autres choses, savoir que l'Abucaras dont il est parlé dans la vie de St. Ignace Patriarche de Constantinople, est le même que celui qui a composé les Dissertations.

(*A*) *Des Karmatiens.*] C'est le nom d'une secte qui s'éleva dans l'Arabie environ l'an (*a*) 278. de l'Hegire. Le premier Chef de cette secte fut un blasphemateur & un imposteur, qui attirant dans son parti ceux d'entre les habitans de la campagne & des deserts qui avoient le moins de Religion, & de lumieres, s'aquit une pleine autorité sur eux. On peut voir dans (*b*) Pocock diverses étymologies du nom des Karmatiens. Ils furent peu de chose au commencement, mais ils firent des progrés incroiables; ils s'emparerent de la plus grande partie des Provinces d'Eraki & de Hejazi, & se repandirent dans la Syrie, & jusques aux portes du grand (*c*) Caire.

(*a*) *C'est notre année* 891.

(*b*) *Pocock. not. in specim. Histor. Arab. pag.* 371.

(*c*) *Id. ib.*

(*B*) *L'an 317. de l'Hegire.*] Abulfeda & Ahmed Ebn Yusef marquent cette année, & disent qu'on ne recouvra la pierre qu'en 339. mais Safioddin abrege le tems, il met l'enlevement de la pierre à l'an 319. & la restitution à l'an 335 (*d*).

(*d*) *Apud Pocock. ib. pag.* 119.

(*C*) *D'une maniere si outrée.*] Ahmed (*e*) Ebn Yusef dit que jamais la Religion Mahometane n'a souffert une affliction comparable à celle-là.

(*e*) *Apud eumd. ib.*

(*D*) *A quelque chose de plus solide.*] Ils avoient esperé d'attirer à eux les Caravanes des Pelerins; car ils s'étoient imaginez que ces bonnes gens iroient au lieu où seroit la pierre. Voilà pourquoi ils ne voulurent point la mettre à rançon: ils n'écouterent ni les prieres, ni les promesses. Mais voiant qu'on ne discontinuoit point d'aller à la Meque, & que personne ne venoit faire ses devotions à la pierre qu'ils avoient chez eux, ils la rendirent. Ce ne fut pas sans s'y reserver quelque droit; car lors qu'ils dirent qu'ils n'avoient rendu qu'une fausse pierre, ils pretendirent sans doute jetter des scrupules dans les esprits, & partager pour le moins les pelerinages tôt ou tard. Ceux de la Meque en previrent les consequences, & s'aviserent de publier que leur pierre avoit passé par l'épreuve, & y avoit été verifiée.

(*A*) *Il étoit de Malatia.*] C'est en vain que j'ai cherché cette ville dans les Prefaces de Pocock, dans le Thresor d'Ortelius, & dans la Geographie de Mr. Baudrand. Le hasard m'a été plus favorable que mes recherches; car en feuilletant pour d'autres choses ce qu'on apelle la Geographie de Nubie, j'y (*f*) ai trouvé que Malattia étoit une ville forte, à 51. mille pas de Samosate, tirant vers la source de l'Eufrate.

(*f*) *Clim. 4. par. 5. pag. 197.*

(*B*) *Les titres qu'on lui a donnez.*] Voici ce que Pocock a trouvé à la tête d'un exemplaire d'Abulpharage écrit l'an 900. de l'Hegire; *Dixit Dominus noster, pater sanctus, eximius, doctrina & eruditione insignis, docto-*

fession (C) du Christianisme. Cela n'empêcha point que plusieurs Mahometans (D) n'étudiassent sous lui. Un certain bruit qui a couru que se voiant près de la mort il abjura sa Religion, doit être mis au nombre de mille fables de cette nature, qui se (E) debitent dans toutes les sectes. Il a divisé par Dynasties l'Histoire qu'il a composée en Arabe. C'est un abregé de l'Histoire universelle, depuis le commencement du monde jusques à son tems. Sa division est en dix parties. On peut voir dans le suplément de Moreri ce que chacune contient. Edouard Pocock β publia ce livre d'Abulpharage en 1663. avec la version Latine qu'il en avoit faite. Il y a joint un suplément qui contient en abregé la suite de cette Histoire à l'égard des Princes Orientaux. Il avoit dejà publié en 1650. avec beaucoup de savantes notes, un petit extrait de la IX. Dynastie de cet Auteur. C'est ce qu'il intitula *Specimen Historiæ Arabum, sive Gregorii Abul Farajii Malatiensis de origine & moribus Arabum succincta narratio.* Il s'en faut bien qu'Abulpharage ne soit aussi exact sur les affaires des Grecs & sur celles des Romains, que sur celles des Sarrazins, & des Tartares Mogols. Ce dernier morceau est le meilleur de l'Ouvrage. On y trouve d'une maniere très-instructive, & qui paroît digne de foi, les prodigieuses conquêtes de Zingis-Chan. Tout ce qu'Abraham Zacuth en a dit dans son Juchasin a été pillé & bien d'autres choses aussi, dans l'Histoire d'Abulpharage. On ne sauroit deviner, en vertu de quoi Abraham Ecchellensis a donné * à nôtre Auteur le nom (F) de *Gregorius Bar Hebræus Syrus* †.

ABULFEDA Ismael, Prince de Hamah ville de Syrie, succeda à son frere l'an (A) 743. de l'Hegire, qui repond à l'an 1342. de Jesus-Christ, & mourut trois ans après, à l'âge d'environ 72. ‡ ans. Il aimoit l'étude, & en particulier celle de la Geographie, comme on le peut conoître par l'Ouvrage qui a pour titre ⸸: *Chorasmiæ & Mawaralnahræ, hoc est, regionum extra fluvium Oxum descriptio ex tabulis Abulfedæ Ismaelis principis Hamah.* Il fut imprimé à Londres l'an 1650. L'Auteur y cite quantité d'Auteurs Arabes; il le composa long tems avant que de monter sur le trône; car on a marqué à la fin du livre, qu'il fut achevé l'an 721.

β *Professeur Roial en Hebreu à Oxford, & Lecteur en langue Arabe.*

* *In Præfat. Biblior. πολυγλώττων, Paris. editi.*

† *Tiré des Prefaces de Pocock.*

‡ *Pocockius not. in specim. hist. Arab. pag. 363. dit qu'il naquit l'an 672. de l'Hegire.*

⸸ *Le titre Arabe signifie* Canon, *ou plutôt* rectificatio terrarum, *à ce que dit Gravius. C'est pourquoi Konig n'a pas eu tort de dire qu'Abulfeda a fait un Ouvrage de Geographie intitulé,* Directorium regionum.

doctorum rex, excellentium excellentissimus, temporum suorum exemplar, sæculi phœnix, sapientum gloria, Doctor divina ope suffultus, Mar Gregorius Abul-Pharai, *filius excellenter sapientis* Ahronis *Medici* Malatiensis. Et voici ce qu'il a trouvé à la fin d'un autre exemplaire; *Pater & Dominus noster, rex doctorum & corona virorum virtute præstantium, dubiorum in Theologicis occultorum* Ἐπιλύτης, *Christianorum Princeps primarius, Sectæ Jacobiticæ medulla,* Mar Gregorius, *dominus, pater, unicum ævi decus, & sæculi phœnix.* Ajoûtons ce qu'il a trouvé à la tête d'une Grammaire Syriaque composée par cet Auteur, *Pater noster sanctus rex doctorum*, Mar Gregorius, *Doctor Orientis, qui idem est Abul Pharai, filius Ahronis Medici Melitinensis, i. e. Malatiensis.*

(C) *Faisoit profession du Christianisme.*] Nous venons de voir qu'il étoit de la Secte des Jacobites. Cela est plus croiable, selon (a) Pocock, que ce qu'un savant Juif a debité, qu'Abulpharage etoit de la secte des Melchites.

(D) *Plusieurs Mahometans n'étudiassent sous lui.*] L'un des exemplaires de Pocock contient ces paroles d'un Mahometan; *Author libri est* Abul-Farai Ebn Hocima, *vir multa lectionis variisque scientiis instructus & penitus imbutus, præcipuè autem Medicinæ gloria sæculo suo clarus, adeo ut ad eum è plagis occidentalibus frequentes convenirent. Christianus erat, à quo tamen didicerunt multi è Muslemorum eximie doctis. Ferunt ipsum morti propinquum à fide Christiana defecisse.* Ebn Chalecan, Auteur fameux qui a fait la vie des hommes illustres, est celui qui a écrit ces paroles, s'il en faut croire (b) la remarque écrite d'une autre main au même lieu de l'exemplaire.

(E) *Qui se debitent dans toutes les sectes.*] Nous venons de voir ce qu'on fit courir touchant les dernieres heures d'Abulpharage. Les Mahometans avoient de la peine à convenir qu'un si grand homme eût été interieurement Chretien; ils aimoient mieux croire qu'il avoit detenu la verité en injustice, jusques à ce que les aproches de la mort fissent cesser les raisons de feindre. Voilà une prevention qui regne par tout. Chacun s'imagine que les veritez de sa Religion sont si claires, que les habiles gens d'un autre parti ne manquent pas de les voir, & qu'il n'y a que des considerations humaines qui les detournent d'en faire une ouverte profession. On se flate donc qu'à l'arrivée de l'heure fatale, où le sort de l'éternité (c) frape plus fortement l'esprit, ces dissimulateurs rendent gloire à la verité, & jettent bas le masque.

Nam (d) veræ voces tum demum pectore ab imo
Ejiciuntur, & eripitur persona, manet res.

C'est de ce mauvais principe que sont venus tant de contes inserez dans le Dictionaire de Moreri, touchant Pierre du Moulin, Joseph Scaliger &c. C'est encore la source de je ne sai combien de discours où l'on fait dire à certaines gens, *la Religion que je professe est meilleure que l'autre pour ce monde-ci, mais non pas à l'article de la mort.* Voiez la remarque CC de l'article *Mahomet.*

(F) *Le nom de* Gregorius Bar.] A l'occasion de cela je ferai cette petite remarque. Pocock raporte deux passages où nôtre Auteur est nommé *Mar Gregorius*, & un où il est nommé *Mor Gregorius*; il ne fait nulle reflexion sur le premier de ces deux mots, il ne dit jamais qu'Abulpharage ait été apellé Marc. Je dis là-dessus qu'on auroit bien pu se tromper dans le suplément de Moreri, en disant que le nom de cet Auteur étoit Marc Gregoire. On aura pris *Mar* qui est un titre d'honneur, tel que celui de *Monsieur* en nôtre langue, on l'aura pris, dis-je, pour Marc, nom de bâteme. Je voi la même faute dans la (e) *Perpetuité de la foi defenduë*; le Patriarche de Babylone qui se reünit à l'Église Romaine sous le Pape Paul V. y est nommé Marc Elie. Mais l'Auteur qu'on (f) cite l'avoit nommé Mar Elias.

(A) *L'an 743. de l'Hegire.*] C'est ce que (g) temoigne l'Auteur Arabe du livre intitulé *Al Secendar.* Ainsi le Jesuite Blancanus s'est abusé, lors qu'il a mis (h) Abulfeda au quatriéme siecle du Christianisme. Cette erreur devoit le garantir de l'autre meprise où il est tombé, en donnant à ce Geographe le titre de *Prince de Syrie, d'Assyrie, & de Perse.* Un peu d'attention auroit pu lui faire comprendre, qu'un Auteur Arabe & Mahometan ne pouvoit pas être Roi de Perse quatre cens ans aprés Jesus-Christ. Vossius aiant raporté le sentiment de Blancanus, (i) s'est contenté de dire qu'il croioit qu'Abulfeda n'étoit pas à beaucoup près si ancien: mais au reste il lui donne les qualitez de Prince de Syrie, d'Assyrie, & de Perse; Simler les lui donne aussi. Il s'aproche assez du vrai quant à la chronologie, puis qu'il dit qu'il y avoit 300. ans (k) qu'Abulfeda florissoit. Au lieu de cela Monsr. Moreri lui impute d'avoir cru avec Blancanus, que ce Prince de Syrie vivoit dans le III. ou IV. siecle, *Mais il est sur*, ajoûte Mr. Moreri, *qu'il a vécu beaucoup plus tard, & peut-être dans le VIII. ou dans le IX. ou même l'an* 1200. Il ne faloit pas s'exprimer par un *peut-être*; il faloit assûrer qu'il vivoit dans le XIV. siecle, puis que son Ouvrage fut achevé l'an 721. de l'Hegire, comme on le declare sur la fin. Il s'est glissé une faute d'impression dans le Moreri de Hollande en cet endroit. On fait dire à Jean Gravius que nôtre Abulfeda vivoit au commencement du XIII. siecle; cependant il a mis la mort de ce Prince à l'an 1345. Ce qui me fait de la peine est de voir que le docte Edouard Pocock (l), assure qu'Abulfeda prit possession du gouvernement de la Province de Hamah l'an 710. de l'Hegire. On ne peut accorder cela avec ce que Jean Gravius a etabli. Or il est plus raisonnable de s'en raporter à ce dernier qu'à l'autre, parce qu'Abulfeda est la principale matiere de Gravius, au lieu que Pocock n'en parle que comme d'un fort petit accessoire. Mais n'est-il pas bien fâcheux, que des gens de la force de Pocock en fait d'érudition Orientale, ne soient point un guide bien sur; & que dans le même tems qu'ils publient une chose, un de leurs collegues en fasse voir la fausseté?

(a) Cui potius fidem habemus quam docto cuidam Judæo qui eum vocat *Ebnol Keff* Christianum Malatiensem, secta Melchitam. *Pocock. Præf. specim.*

(b) *Pocock. Præf. compend. Dynast.*

(c) Dii longe nobis quorum jam numina nobis Mors instans majora facit. *Dido apud Silium Italicum lib. 8. p. m. 333.*

(d) *Lucret. L. 3. v. 57.*

(e) *Lib. 5. ch. 10.*

(f) *Pierre Strozza de Chaldæor. dogmat. Vide Aub. Miræum polit. Eccles. pag. 219.*

(g) *Apud Gravium Præf.*

(h) *Il le nomme* Abifeldea *dans sa Chronol. Mathematic.*

(i) *Vossius de Mathem. pag. 250.*

(k) *Il le nomme* Abilfeldeas, *&* Abilfedeas. *Voiez l'Abreg. de la Bibl. de Gesner.*

(l) *Ubi supra. Son* Specimen Histor. Arabum *fut imprimé à Oxford en* 1650.

721. de l'Hegire, qui étoit le 1321. de JESUS-CHRIST. Le docte Jean Gravius est celui à qui l'on est redevable de l'édition de Londres dont j'ai parlé. Il joignit à l'original qui est en Arabe une traduction Latine, & une Preface où il nous aprend qu'il a consulté cinq differens manuscrits; le premier est celui qu'Erpenius avoit copié sur l'exemplaire de la Bibliotheque Palatine; le second est cet exemplaire même qui est aujourd'hui à la Bibliotheque du Vatican; deux autres apartenoient à Pocock; le cinquiéme avoit été acheté à Constantinople. On aprend de plus dans cette Preface que Ramusius est le premier qui ait loüé cet Ouvrage d'Abulfeda, & qui en ait indiqué l'usage; qu'ensuite Castaldus s'en servit à corriger les longitudes & les latitudes de divers lieux; qu'Ortelius en parle souvent dans son Thresor Geographique, non pas comme l'aiant vu, mais sur la foi de Castaldus; qu'Erpenius fâché que personne ne l'eût encore donné au public, resolut de le publier, & qu'il l'auroit fait, si la mort ne l'eût emporté au beau milieu de sa course; que Schickard fut le premier qui en tira plusieurs remarques d'une profonde érudition, & inconuës jusques alors, qu'il a inserées dans son *Tarich Persicum*: mais comme l'exemplaire de la Bibliotheque Imperiale qui lui fut prêté par Tengnagelius, n'étoit pas lisible en divers endroits, il * laissa le principal de la peine & de la gloire à Jean Gravius. Il est surprenant que Mr. Moreri (*B*) ait pu entasser autant de fautes dans un seul article, qu'il en a entassé dans l'article d'Abulfeda. Spizelius † ne savoit pas en 1668. ni Konig en 1678. qu'Abulfeda eût été imprimé en Angleterre.

* *Infirez de là que Fabricius*, in specim. linguæ Arab. pag. 99. *a tort de dire*, apud Konig, *que Schickard a traduit en Latin l'Ouvrage d'Abulfeda. Spizelius* in specim. Biblioth. *cite le même Fabrice, comme aiant dit que Schickard a traduit tout cet Ouvrage.*

† *Spizelius ibid.*

ABUMUSLIMUS, ‡ General d'armée sous les premiers Califes de la race d'Abbasi. La Province de Chorasan se donna à cet Abbasi l'an ‡ 125. de l'Hegire. Il l'accepta, & mourut la même année. Ibrahim son fils & son successeur envoia dans ce païs Abumuslimus, qui n'avoit que dix-neuf ans. Cette grande jeunesse ne l'empêcha pas de chasser Nasrus, qui commandoit dans la Province au nom du Calife Merwan. Après la mort d'Ibrahim arrivée l'an 131. de l'Hegire, Saffahus son frere fut élevé à la dignité de Calife. Il laissa le gouvernement de la Province de Chorasan à Abumuslimus, & se servit de lui pour faire tuer son Conseiller Abumuslimas, qui lui étoit devenu suspect. Il mourut l'an 136. & eut pour successeur Almansor son frere, qui après avoir reçu d'Abumuslimus de très-importans services le fit mourir traîtreusement. Abdalla s'étoit soulevé dans la Syrie, Abumuslimus envoié contre lui à la tête d'une belle armée, le defit entierement. Almansor plus sensible à la calomnie qu'il pretendoit qu'Abumuslimus avoit dite contre lui, qu'à l'importance de sa victoire, le manda afin de le faire tuër. Abumuslimus plein d'une juste defiance refusa d'aller trouver son maître, mais s'étant laissé leurrer par les caresses qu'on lui fit faire, il se rendit auprès d'Almansor qui le jetta dans le Tigre. Cela se fit en l'année 137. de l'Hegire, qui repond à nôtre année 754. On compte qu'Abumuslimus avoit été cause de la mort de six cens mille personnes. Il passoit pour se conoître un peu en Magie, & il étoit d'une Secte dont celle du malheureux (*A*) Spinoza n'est pas dans le fond fort differente, Erpe-

‡ Mr. d'Herbelot qui en a fait un long article, le nomme *Abou-Moslem.*

‡ *C'est nôtre année 742.*

(*B*) *Mr. Moreri ait pu entasser autant de fautes.*] On vient d'en voir quelques-unes, & voici le reste. I. En disant que quelques-uns croient qu'Abulfeda étoit de Nubie, il le confond manifestement avec l'Auteur de la *Geographia Nubiensis*, dont nous parlerons en son lieu. Pour le moins il fait conoître qu'il ignore que ces deux Auteurs doivent être distinguez; car s'il l'avoit su, il n'auroit point raporté l'opinion de ces gens-là sans y aposer sa censure. II. Il confirme cette premiere observation, quand il ajoûte qu'Abulfeda *a traitté sa Geographie par Climats.* Cela convient mieux à celui qui nous a donné la *Geographia Nubiensis*, qu'à Abulfeda. On n'a vu de ce dernier que la description de quelques parties de l'Asie situées au delà de l'Oxus, lesquelles il met sous les Climats 25. & 26. La Geographie de Nubie est tout autrement disposée. On n'y conoît que sept Climats; on s'en tient à cette division des Anciens; c'est à elle qu'on raporte la description qu'on y donne de toutes les parties du monde conu. Je remarquerai en passant qu'Abulfeda commence le premier Climat à l'Arabie, & non pas comme la *Geographia Nubiensis* à la côte la plus Occidentale de l'Ocean Atlantique, & qu'il prend pour le premier Meridien, celui qui passe sur le Cap de Saint Vincent. III. *On n'a vu*, dit Mr. Moreri, *jusqu'à present que les premiers* Climats d'Abulfeda, *on nous fait esperer les autres cette année.* Voilà un grand mensonge: ce qu'on a publié d'Abulfeda se raporte non pas aux premiers Climats, mais au vingt-cinq & au vingt-six. IV. Un Auteur ne devroit jamais se servir du terme vague de *cette année*; car au bout de dix ans son lecteur ne sait plus où il en est; il faut recourir à la date de la premiere impression; on ne la trouve qu'en quelques livres, & dans ceux où on la trouve elle n'est pas toûjours un bon garant, puis qu'il se passe quelquefois bien des années entre la composition, & la publication d'un livre. Nous avons ici un exemple de l'embarras où l'on jette les lecteurs par les termes de *cette année.* Où est l'homme qui lisant Moreri puisse deviner en quel tems on promettoit les autres Climats d'Abulfeda? Cette année-là est bien longue, elle a regné jusques à la sixiéme édition inclusivement. V. *Guillaume Postel est le premier qui a apporté en Europe cet Ouvrage, dont il publia un Abregé en Latin.* Voilà deux nouvelles fautes de Mr. Moreri. De tous les Auteurs qu'il cite il n'y a que Simler qui ait relation à cela. Or Simler ne dit autre chose, sinon que Postel aiant aporté ce livre de l'Orient, laissa à Venise l'abregé qu'il en traduisit Musius (*a*) Ramusius, qui avoit dessein de publier un second tome du nouveau monde. Il y a bien de la difference entre aporter un livre de l'Orient, & être le premier qui l'aporte de l'Orient: entre publier un livre, & en laisser le manuscrit à un homme qui s'en peut servir. Il est sûr que Ramusius n'a point publié ce que Postel lui laissa; & s'il est vrai que l'Abulfeda qui étoit en Arabe dans la Bibliotheque Palatine, comme le remarque Mr. Moreri, ait été aporté en Europe par Postel, & que cet exemplaire soit le premier qu'on ait eu dans l'Occident, il ne laisse pas d'être vrai que Mr. Moreri fait dire aux gens plus qu'ils ne disent, & qu'on a raison de se plaindre ici de ses falsifications.

(*a*) *Simler le nomme mal* Rhammusius. *Spizelius lui donne le même nom.*

(*A*) *Du malheureux Spinoza n'est pas dans le fond fort differente.*] La secte dont Abumuslimus faisoit profession, (*b*) enseignoit une sorte de metempsycose qui n'étoit guere semblable à celle de Pythagoras. Celle-ci ne detruisoit point les ames, elle ne faisoit que les envoier d'un corps à un autre corps; mais l'autre metempsycose est ainsi decrite par le fameux voiageur Pietro della Valle (*c*) dans l'endroit où il fait mention de certains heretiques Mahometans qui s'apellent *Ehl Elhakkik, hommes de verité, gens de certitude.* „ Ils croyent, dit-il, qu'il n'y a point d'autre „ Dieu que les quatre élemens, . . . qu'il n'y a point „ d'ame raisonnable, ni d'autre vie après celle-ci; mais „ que tout l'homme n'est qu'un mélange des quatre éle„ mens, dont l'homme est composé pendant sa vie, con„ joints ensemble & animez par cette étroite union qui „ les tient liez les uns aux autres, & qui en mourant se „ resout, & se dissipe dans les quatre élemens simples, „ & par consequent s'en retourne à Dieu duquel il a été „ créé; & ainsi de toutes les autres choses qui sont „ sur la terre, & dans le ciel. En un mot qu'il n'y a „ pour tout que les quatre élemens qui sont Dieu, qui „ sont l'homme, & qui sont toutes choses; que par con„ sequent les quatre élemens sont éternels, & le mon„ de, avec toutes ses vicissitudes & changemens, éter„ nel. „ Quelque difference qu'il y ait entre ce dog-

(*b*) *Bespier, Remarques sur l'état present de l'Empire Ottoman, par Ricaut, pag. 666.*

(*c*) *To. 3. pag. 392. apud Bespier ib.*

me

Erpenius (B) n'a point entendu les paroles d'Elmacin sur ce sujet-là β. Ce que je viens de dire, & les deux remarques que l'on va voir, sont des choses dont je ne me rens point garant. Je les raporte sur la foi d'autrui. Il n'y a de moi là-dedans que le paralléle du Spinozisme; & je ne suis pas trop persuadé que celui qui critique Erpenius, entende mieux que lui l'endroit en question.

ACACIA, ou ACAKIA (MARTIN). Cherchez AKAKIA.

ACAMAS, fils de γ Thesée, suivit les autres Princes Grecs au siege de Troie. Il fut deputé aux Troiens avec Diomede pour redemander Helene. Cette ambassade fut inutile quant au dessein principal; mais elle valut à Acamas ce qu'on apelle bonne fortune en fait de galanterie. Laodice fille de Priam devint si amoureuse de lui, qu'aiant apellé en vain à son secours l'honneur & la honte, elle fut contrainte d'ouvrir son cœur à Philobie femme de Persée, & de lui demander assistance pour un des plus pressans besoins δ où l'on se pût rencontrer. Philobie touchée de compassion pria son mari de faire ensorte que Laodice pût contenter son envie. Persée eut pitié de cette pauvre Demoiselle: & d'ailleurs aiant de la complaisance pour sa femme; il fit amitié avec Acamas, & en obtint une visite dans la θ ville dont il étoit Gouverneur. Laodice ne manqua pas de s'y rendre, accompagnée de quelques Troiennes. Il y eut un magnifique festin, après quoi Persée la plaça dans un même lit avec Acamas, auquel il dit que c'étoit une des concubines du Roi. Laodice s'en retourna fort contente, & au bout de neuf mois elle accoucha d'un garçon qu'elle fit élever (A) par Æthra, aieule paternelle d'Acamas. Cet enfant eut nom (B) Munitus; nous dirons dans les remarques ce qu'il devint *. Acamas fut un des braves qui s'enfermerent † dans le cheval de bois. Il eut depuis dans la Thrace une avanture assez semblable à la premiere, mais les suites en furent très-malheureuses. Phyllis la fille du Roi devint amoureuse de lui; on passa bien-tôt aux propositions de mariage; la Belle lui fut promise dotée de la couronne. Il demanda permission d'aller faire un tour chez lui; Phyllis s'y opposa avec toutes les prieres dont elle put s'aviser; & ne pouvant obtenir de lui qu'un serment qu'il reviendroit, elle lui fit present d'une boëte consacrée, disoit-elle, à Rhea mere des Dieux. Elle lui recommanda de ne l'ouvrir, que lors qu'il n'auroit plus d'esperance de revoir la Thrace. Acamas aborda dans l'Ile de (C) Cypre, & resolut de s'y établir. Phyllis s'en pendit, après avoir vomi cent imprecations contre ce perfide. Il ouvrit la boëte, & se trouva saisi d'étranges visions. Il monta sur un cheval, & le poussa si mal à-propos, & d'une maniere si étourdie qu'ils furent tous deux renversez; d'où il avint qu'Acamas s'enferra dans son épée. Tzetzes ‡ raconte cette histoire; mais il a confondu Acamas avec ⊥ Demophoon, car c'est de ce dernier que tous les Auteurs

β Tiré d'Elmacin, Histor. Sarracen. l. 2. c. 1. & sequent.

γ Pausan. l. 1. pag. 5. & l. 10. pag. 325. & 343.

δ Παρακαλεῖ τε αὐτὴν ὅσον ἤδη διαχειρομένη, ἀρήγειν αὐτῇ. Illamque sic advocasse, ut quantum tandem posset jam jam pereunti auxilium ferret. Parthen. ubi infra.

θ Elle se nommoit Dardanus.

* Tiré d'Hegesippus l. 1. de rebus Milesiorum, apud Parthenium in Eroticis c. 16. & de Tzetzes in Lycophr.

† Tryphiodorus de excid. Troj. vide etiam Pausan. l. 1. p. 21.

‡ In Lycophr.

⊥ Il étoit lui aussi fils de Thesée.

me & le systême de Spinoza, le fond est toûjours le même; on tient de côté & d'autre que l'Univers n'est qu'une seule substance, & que tout ce qu'on apelle generations & corruptions, mort & vie, n'est qu'une certaine combinaison, ou dissolution de modes. Elmacin apelle *metempsycose de resolution*, celle qu'Abumuslimus croioit.

(B) *Erpenius n'a point entendu les paroles d'Elmacin.*] Il lui fait dire (a) qu'Abumuslimus suivoit la secte de la succession descendante, *profitebatur sectam successionis descendentis.* Il faloit dire qu'il suivoit la secte qui enseignoit la metempsycose de resolution, *profitebatur sectam eorum qui credunt metempsychosim resolutionis.* C'est ainsi que le Sieur Bespier (b) a censuré & corrigé la traduction d'Erpenius en cet endroit-là.

(a) Elmac. Histor. Sarrac. l. 2. c. 3. pag. 100.

(b) Bespier ubi supra pag. 665.

(A) *Le fit élever par Æthra aieule paternelle d'Acamas.*] Il faut savoir que Castor & Pollux faisant une irruption dans l'Attique pour recouvrer Helene leur sœur, prirent la ville d'Aphidnes. C'étoit là que cette Belle avoit été envoiée par son ravisseur. Æthra mere de Thesee y avoit été envoiée en même tems. Ils la firent prisonniere & l'emmenerent à Lacedemone. Elle s'y trouva lors que Paris enleva Helene, & on l'y embarqua pour Troie. Démophoon & Acamas suivirent les (c) autres Grecs, principalement afin de delivrer cette bonne femme leur aieule, ou en paiant sa rançon, ou par la prise de la ville. Ils la rencontrerent dans les ruës durant le saccagement (d) de Troie, & aiant apris qui elle étoit, ce ne furent qu'embrassemens reciproques. Ce fut alors qu'Æthra fit (e) reconoître Munitus par son pere Acamas. Elle l'avoit élevé, car Laodice lui avoit fait confidence de ce qui s'étoit passé dans la maison de Persée. Jean Cornarius a fait une assez grosse bevuë dans sa traduction de Parthenius; il a rendu ces paroles, *ὃν ὑπ' Αἴθρας τραφέντα μετὰ Τροίας ἅλωσιν διεκόμισεν ἐπ' οἴκου*, par celles-ci, *quem sub dio enutritum post Troia captivitatem transportavit in domum.* Il faloit dire *élevé par Æthra*, & non pas *nourri à la belle étoile.* Nous allons citer Plutarque, qui raporte que quelques-uns traitoient tout ceci de fabuleux.

(c) Schol. Euripid. in Hercul. Voiez Pausanias l. 10. pag. 342.

(d) Quintus Calaber l. 13. v. 496. Voiez Pausanias, ib.

(e) Tzetzes in Lycophron. apud Meziriac, sur les Epitres d'Ovide, pag. 143.

(B) *Eut nom Munitus.*] Il suivit son pere en Thrace, & y mourut d'une morsure (f) de serpent. Il est nommé Munychus, *Μούνυχος*, dans Plutarque à la vie de Thesée; mais puis que Parthenius, Lycophron, & Tzetzes le nomment constamment Munitus, *Μούνιτος*, il faut croire que le texte de Plutarque a été alteré en cet endroit-là, ou que l'Auteur ne se souvenoit pas bien de la vraie prononciation de ce mot. Ne nous arrive-t-il pas tous les jours, quand nous citons de memoire quelque Auteur, d'y brouiller quelque syllabe, & quelquefois même plus d'une? Je parlerai plus amplement de cela dans l'article *Ephore.* Je ne sai s'il ne faut pas imputer à un defaut de memoire ce que dit Plutarque, que ce fut Demophoon qui coucha avec Laodice. Peut-être l'avoit-il lu dans quelques Auteurs que nous ne conoissons point: peut-être aussi que Tzetzes avoit lu dans quelcun de ces Ecrivains perdus, que les avantures de Phyllis regardoient Acamas. Quoi qu'il en soit, il semble que l'on ait usé de compensation & de dedommagement envers ces deux freres. Si Plutarque ôte d'un côté à Acamas les bons momens passez avec Laodice, & s'il les transporte à Demophoon; d'autre côté Tzetzes ôte à celui-ci les nuits agreablement passées auprès de Phyllis, & les transporte à Acamas. Parlons plus serieusement. Si Meursius avoit bien pesé les passages où le fils de Laodice est apellé Munitus, il ne se fût pas (g) servi des paroles de Plutarque, pour prouver que le port de Munychia n'avoit point tiré son nom de Munychus fils de Pantacles, comme on le dit ordinairement, mais de Munychus fils de Demophoon & de Laodice. Voici les termes de Plutarque, (h) *Οἱ δὲ καὶ τοῦτο τὸ ἔπος ἀθετοῦσι, καὶ τὴν περὶ Μουνύχου μυθολογίαν, ὃν ἐκ Δημοφῶντος Λαοδίκης κρύφα τεκούσης ἐν Ἰλίῳ συνεκθρέψαι τὴν Αἴθραν λέγουσι.* Alii hunc versum rejiciunt, (*c'est celui où Homere dit qu'Helene mena Æthra avec elle à Troie*) & Munychi fabulam quem ex Demophoonte à Laodice clam editum Illii crevisse sub Æthra morant.

(f) Parthen. in Eroticis, c. 16.

(g) Meursius lib. 1. c. 14. lect. Attic. apud Meziriac, qui reprend cette faute dans ses Comment. sur les Epitres d'Ovide, pag. 144.

(h) Plut. in Theseo sub fin. pag. 16.

(C) *Acamas aborda dans l'Ile de Cypre.*] Il y avoit dans cette Ile une montagne nommée Acamas, qui avoit tiré son nom du fils de Thesée. Hesychius l'atteste, & remarque que la riviere Bocarus qui passoit par Salamine avoit sa source dans cette montagne. Les Geographes (i) parlent du promontoire Acamas, fort notable dans la même Ile. Il y en a (k) même qui observent que toute l'Ile s'apelloit autrefois Acamantis: mais personne que je sache entre les anciens n'a dit, que le promontoire Acamas emprunta son nom d'une ville, qu'*Acchame Athenien ami des Troyens qui s'en estoit fui*, bâtit sur ce promontoire, & à laquelle il donna son nom. Cette ville, & l'amitié de l'Athenien Acamas pour les Troiens, sont aussi chimeriques l'une que l'autre. Je voudrois bien savoir où Frere (l) Etienne de Lusignan *Lecteur en Theologie aux Freres Prescheurs de Paris*, au XVI. siecle avoit trouvé cette rare érudition.

(i) Strab. l. 14. Ptolem. l. 5. c. 14. Plin. l. 5. c. 31.

(k) Philonides apud Plin. ib. Stephanus in Κύπρος.

(l) Hist. de Cypre, fol. m. 4. & 29.

teurs racontent ce qui concerne la malheureuse Phyllis. Voiez la lettre passionnée qu'Ovide feint qu'elle écrivit à Demophoon. Il paroit par cette lettre que leur mariage β avoit été consommé. N'oublions point qu'une (D) des tribus d'Athenes fut nommée Acamantide, du nom de nôtre Acamas γ, & cela par la designation de l'oracle. Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville (E) de la grande Phrygie, & lui fait avoir une guerre contre les Solymes. Je n'oserois decider si la mere d'Acamas étoit Phedre, ou (F) Ariadne. Nous parlons dans la remarque D de quelques autres ACAMAS, sur lesquels Mr. Moreri s'est comporté à son ordinaire.

☞ ACARNANIE, païs situé sur la mer Ionienne entre l'Etolie, & le golfe d'Ambracie. On dit θ que les Taphiens & les Teleboes en furent les premiers maitres, & que Cephale le subjugua après avoir été établi Seigneur des Iles voisines de Taphos par Amphitryon. On ajoûte * qu'Alcmeon fils d'Amphiaraus s'en rendit le maître après la seconde guerre de Thebes, & qu'il lui fit porter le nom de son fils Acarnan. Il s'étoit associé avec Diomede, & ils avoient conquis l'Etolie qui fut le partage de ce dernier. Quelque tems après on les somma de se trouver à l'expedition de Troie: l'un d'eux savoir Diomede fut joindre les autres Grecs, mais Alcmeon se tint coi dans l'Acarnanie †. Cela fut utile après plusieurs siecles aux Acarnaniens, car ils s'en firent à Rome un grand (A) merite, y aiant representé qu'entre tous les Grecs il n'y avoit eu que leurs ancêtres qui n'allassent pas au siege de Troie. Cette belle raison fut alleguée (B) par le peuple Romain lors qu'il embrassa leur parti contre l'Etolie. Tant il est vrai qu'en certaines occasions la politique ne refuse point de se servir des pretextes les plus ridicules. Les Etoliens & les Acarnaniens se tinrent ‡ unis long tems, soit pour repousser les Macedoniens & les autres Grecs, soit pour maintenir leur liberté contre les armes Romaines; mais enfin ils s'épuiserent, & ils perdirent courage. L'année n'étoit que de six mois ⊥ dans l'Acarnanie. Les habitans de ce païs-là étoient fort lascifs, si l'on en croit (C) quelques Dictionaires. Il est plus certain que

β *Turpiter hospitium lecto cumulasse jugali Pœnitet, & lateri conseruisse latus.* Ovid. *Epist. Phyll.*

γ *Pausan. l. 1. pag. 5. & l. 10. pag. 325. Voiez aussi Suidas, & Stephanus de Byzance.*

θ *Strabo l. 10. pag. 317.*

* *Id. ib. pag. 318.*

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib. pag. 317.*

⊥ *Macrobius Saturn. l. 1. c. 12. p. m. 242.*

(D) *Une des tribus.*] Mr. Moreri apelle cette tribu *Acamante*, mais je ne vois point d'Auteur François qui ne dise *la tribu Acamantide.* Pour n'en faire pas à deux fois, marquons ici une (a) autre erreur de cet Ecrivain. Il dit qu'Homere au 2. livre de l'Iliade fait mention d'un ACAMAS Prince Thrace, qui vint au secours de Priam, & d'un ACAMAS *fils d'Antenor, que sa pudeur admirable fit mettre au nombre des Dieux.* Il est vrai qu'Homere au livre cité parle de ce Prince Thrace, & qu'il dit (b) ailleurs qu'Ajax le tua. Il est vrai encore qu'il parle d'Archilochus & d'Acamas fils d'Antenor, & qu'il les fait bien experts dans toutes sortes de combats, μάχης εὖ εἰδότε πάσης; mais pour la deïfication du chaste Acamas, il n'en parle nullement. Il s'en faut peu que Mr. Moreri n'en soit le createur; car il le seroit rigoureusement parlant, si Charles Etienne ne lui avoit fourni ce fond à bâtir; *Fuit & alius ejusdem nominis filius Antenoris, qui tempore belli Trojani cælebs erat, & diis similis habebatur.* Comme cet Auteur ne cite personne pour ce fait-là, je n'ai pu faire des recherches sur ce celibat; & si j'osois donner carriere à la conjecture, je dirois que *cælebs* a été mis pour *celebris* par les Imprimeurs, dans quelque livre que Charles Etienne copia: sans que neanmoins je veuille nier qu'Homere n'ait observé quelquefois (c) que tels & tels furent tuez avant que d'être maris. Mais posons le cas que ce Troien fût garçon, & qu'on lui ait donné l'eloge de semblable aux Dieux, en faudroit-il conclure que sa pureté fut si admirable, qu'elle lui fit obtenir les honneurs divins? Si tous ceux à qui Homere distribue l'epithete ἀντίθεος avoient été deïfiez, que seroient devenuës les (d) épaules du pauvre Atlas?

(E) *Etienne de Byzance le fait fondateur d'une ville.*] Il la nomme *Acamantium.* Les Geographes n'en disent quoi que ce soit. L'Abbreviateur de cet Ecrivain, ou les Copistes ont estropié de telle sorte ce passage, qu'on n'y sauroit trouver de sens si l'on n'y suplée quelque chose. Mais supléez y ce qu'il vous plaira, vous n'en serez pas mieux instruit de la guerre d'Acamas & des Solymes.

(F) *Etoit Phedre ou Ariadne.*] Je voi deux savans hommes apointez contraires sur cette question. Meziriac (e) affirme qu'Acamas étoit fils de Phedre, mais toute la preuve qu'il semble en donner est que Demophoon frere d'Acamas étoit fils de Phedre; ce qu'il prouve par la lettre que Sabinus a écrite à Phyllis sous le nom de Demophoon. Mr. de Valois (f) pretend qu'Ariadne étoit la mere d'Acamas, & il cite pour cela le Scholiaste (g) d'Homere; il ajoûte que Demophoon étoit frere d'Acamas, selon ce Scholiaste, & qu'Euripide (h) le confirme. Ni l'un ni l'autre de ces Messieurs n'a remarqué, qu'il est inutile dans cette question qu'Acamas & Demophoon aient été freres; car ils pouvoient l'être, encore que l'un fût fils d'Ariadne, & l'autre de Phedre.

(A) *Ils s'en firent à Rome un grand merite.*] L'Historien Ephore qui n'avoit jamais songé à leur en fournir l'occasion, la leur fournit neanmoins; car quand ils surent ce qu'il racontoit touchant Alcmeon, ils s'en prevalurent adroitement auprès des Romains, qui pretendoient que le fondateur de Rome descendoit d'Enee. C'est la conjecture de Strabon. (i) Τάχα δ' ὡς εἰκὸς τοῖς λόγοις ἐπακολουθήσαντες οἱ Ἀκαρνᾶνες, σοφίσασθαι λέγονται Ῥωμαίους, καὶ τὴν αὐτονομίαν παρ' αὐτῶν ἐξανύσασθαι λέγοντες, ὡς οὐ μετάσχοιεν μόνοι τῆς ἐπὶ τοὺς προγόνους τοὺς ἐκείνων στρατείας· οὔτε γὰρ ἐν Αἰτωλικῷ καταλόγῳ φράζονται, οὔτε ἰδίᾳ· οὐδὲ γὰρ ὅλως τοὔνομα τοῦτ' ἐμφέρεται ἐν τοῖς ἔπεσιν. *Verisimile est Acarnanes hanc secutos narrationem, callide eò perduxisse Romanos, ut ab iis obtinerent liberum patriarum legum usum: quod se solos non interfuisse bello contra Romanorum majores gesto dicerent, ut qui neque in Ætolico censu, neque seorsim, neque omnino in versibus Homericis commemorarentur.* Ils se fonderent sur un mensonge; car Strabon (k) fait voir par le catalogue (l) du 2. livre de l'Iliade, que les Acarnaniens fournirent leur quote part pour l'expedition de Troie.

(B) *Fut alleguée par le peuple Romain lors qu'il embrassa leur parti contre l'Etolie.*] Après la mort d'Alexandre fils de Pyrrhus Roi des Epirotes, l'Acarnanie eut tout à craindre des Etoliens, & ne se confioit pas beaucoup à la veuve de ce Prince tutrice de ses deux fils. C'est pourquoi ils implorerent l'assistance des Romains. Elle ne leur fut pas refusée. On fit savoir aux Etoliens qu'ils eussent à laisser en repos une nation qui étoit la seule, qui n'avoit pas assisté les Grecs contre les Troiens. (m) *Acarnanes quoque diffisi Epirotis adversus Ætolos auxilium Romanorum implorantes, obtinuerunt a Romano senatu, ut legati mitterentur, qui denuntiarent Ætolis, præsidia ab urbibus Acarnaniæ deducerent; paterenturque eos liberos, qui soli quondam adversus Trojanos, auctores originis suæ, auxilia Græcis non miserint.* Plutarque raporte deux faits aussi ridicules que celui-là. „ (n) Agathocles le tyran de Syracuse… se moqua de ceux de Corfou, qui lui demanderent pour quelle ocasion il fourrageoit leur Isle: „ pour autant, dit-il, que vos ancestres iadis receurent „ Ulysses. Et semblablement comme ceux de l'Isle „ d'Ithace se plaignissent à lui de ce que ses soudards „ prenoyent leurs moutons: & vostre Roy, leur dit-„ il, estant iadis venu en la nostre, ne prit pas seule-„ ment nos moutons, mais d'avantage creva l'œil à „ nostre berger. „ Ce que je vais dire est encore plus badin: (o) *Mahumet second de ce nom Empereur des Turcs escrivant à nostre Pape Pie second: je m'estonne (dit-il) comment les Italiens se bandent contre moy, attendu que nous avons nostre origine commune des Troyens: & que j'ai comme eux interest de venger le sang d'Hector sur les Grecs, lesquels ils vont favorisant contre moi.* Voiez comment des maux chimeriques forgez par des Poetes ont servi d'apologie a des maux réels.

(C) *Fort lascifs si l'on en croit quelques Dictionaires.*] Citons d'abord Mr. Lloyd; *Mollitiei & lasciviæ notati leguntur* (Acarnanes) *teste Luciano in Dial. Meretriciis, unde proverbium* Porcellus Acarnanius *in lascivos.* Mr. Hofman a transporté tout ce passage dans son Dictionaire; & voici comment Moreri a parlé, *Les Acarnaniens furent aussi accusez d'être trop lascifs & trop delicats. C'est de là qu'est venu ce vilain proverbe des anciens* Porcellus Acarnanius. Vous lirez la même chose

(a) *On suprime ici les autres fautes qui avoient été marquées dans la 1. édition.*

(b) *Iliad. lib. 6. v. 7.*

(c) *Voiez Iliad. l. 4. v. 474.*

(d) *Voiez Juvenal dans sa 13. Satire où il dit:* … Contentaque sidera paucis Numinibus miserum urgebant Atlanta minori Pondere.

(e) *Sur les Epitres d'Ovide, pag. 137.*

(f) *Henr. Valesius in Harpocrat. p. 4. & 5.*

(g) *In Od. O.*

(h) *In Ione.*

(i) *Strabo, lib. 10. pag. 318.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Homere designe seulement leur païs, & ne le nomme pas Acarnanie.*

(m) *Justin. lib. 28. c. 1. p. m. 466. Voiez la Mothe le Vayer lettre 95. à la page 325. du tome 11.*

(n) Plutarque *de sera numinis vindicta.* Je me sers de la version d'Amiot, pag. 832. du 1. tome in 8.

(o) *Montagne Essais liv. 2. ch. 36. pag. m. 763.*

que la modestie n'y (D) paroissoit pas dans les vêtemens des femmes. Il n'est point vrai que Ciceron (E) parle d'une ville qui eut nom Acarnanie.

ACCARISI (FRANÇOIS) Jurisconsulte Italien, né à Ancone, fit ses études à Siene. Bargalio & Benevolente y enseignoient la Jurisprudence avec assez de reputation. Il eut pour eux beaucoup d'amitié; mais pour le premier bien plus que pour l'autre. Les raisons de cette inegalité étoient naturelles. Bargalio avoit eu toutes sortes d'ouvertures * de cabinet pour ce disciple; il l'avoit loüé extremement dans une harangue qui est imprimée, & qui contient les éloges des Accarisi; & il lui avoit commis en mourant le soin de faire imprimer sa belle dispute *de Dolo*. Le premier emploi public de nôtre Accarisi fut d'expliquer les Institutes à Siene, ce qu'il fit pendant six ans. On lui commit ensuite l'explication des Pandectes, & comme plusieurs Ultramontains alloient étudier à Siene, le Grand Duc Ferdinand I. voulut qu'ils y trouvassent un Professeur qui expliquât le Droit Civil de la maniere que Cujas l'avoit expliqué. Accarisi fut choisi pour cette charge, & s'en aquitta dignement; après quoi il fut promu à celle de Professeur ordinaire en Droit, vacante par la mort de Bargalio, & la remplit avec gloire pendant vingt ans. Sa reputation se repandit; toutes les Universitez d'Italie le souhaiterent, & lui offrirent des conditions très-avantageuses. Il resista long tems à ces tentations, par la consideration des douceurs dont il joüissoit à Siene. Mais à force de revenir à la charge, on le gagna enfin, & on lui fit perdre la resolution qu'il avoit prise de mourir dans son premier poste; resolution qui n'a presque point (A) d'exemple parmi les personnes de son caractere. Ce fut Rainuce Farnese Duc de Parme qui le fit succomber à la tentation, en ajoûtant aux promesses qu'il lui fit, & à la gloire de succeder à Sforce Oddus, & à Philippe Marini, le grade de son Conseiller dont il l'honora. Le Grand

* Abillo factus fuerat omnium suorum studiorum particeps. *Nic. Erythræus ubi infra.*

se dans les notes de Pinedo (a) sur Etienne de Byzance. J'ai consulté les Dialogues des Courtisanes de Lucien, & je n'y ai point trouvé que les habitans d'Acarnanie passassent pour des voluptueux & pour des effeminez. Il est vrai que la Courtisane Musarium aiant à repondre à sa mere, qui lui reprochoit de ne gagner rien par les faveurs qu'elle accordoit à Chereas, & qui trouvoit fort étrange qu'elle eût fait la sourde oreille à un paisan d'Acarnanie, lui repondit, *quoi donc j'aurois quitté Chereas pour me livrer à ce lourdaut qui sent le bouquin: (b) Chereas est sans poil pour moi, comme l'on parle, & un cochon Acarnanien.* Erasme supose que par cochon d'Acarnanie on entendoit (c) un favori effeminé, & que c'étoit une allusion à la Comedie d'Aristophane, où un cochon est le symbole des instrumens de la volupté venerienne. (d) *Allusum, opinor, ad porcellum quem inducit Aristophanes in Ἀχαρνεῦσιν symbolum eorum membrorum quibus obscœnæ voluptates peraguntur.* Je ne croi pas que l'on entende le mystere de la reponse de Musarium, & pour moi j'avouë que je n'y entens rien; c'est pourquoi je ne critiquerai pas ceux qui assurent que les habitans d'Acarnanie étoient reputez lascifs. Mais si cela est, je m'étonne un peu que les Auteurs n'en fassent pas de mention. Au reste Erasme ne se trompe point sur la signification figurée du mot χοιρίσκος. Les Latins avoient adopté cette figure. *Nostræ mulieres*, dit Varron (e), *maxime nutrices naturam qua fœminæ sunt in virginibus appellant* porcum *& Græcè χοῖρον.* Voiez les Origines Italiennes de Mr. Menage au mot *Potta*. Voici une conjecture dont je ne suis pas content, & que je n'avance qu'afin d'essaier si elle pourra fournir quelque ouverture à ceux qui auront plus de genie & plus de science que moi. Chereas (f) repaissoit toûjours d'esperances sa Courtisane; c'étoit son seul paiement. Dès que mon pere sera mort, disoit-il, dès que je serai en possession de mon patrimoine, vous disposerez de tous mes biens, & je vous épouserai. Musarium leurrée par ces promesses lui prêtoit son corps & sa bourse. N'avoit-elle pas raison de dire à sa mere, voici un galant que je ne puis ni plumer, ni tondre, mais c'est un pourceau d'Acarnanie que je nourris, le profit viendra tout-à-coup? C'est en effet le propre de ces animaux, on ne gagne rien à les nourrir qu'après qu'ils ont été engraissez, & qu'on a fait pour cela toutes les depenses necessaires, mais enfin on se dedommage avec usure. L'Acarnanie étoit peut-être comme aujourd'hui la Westphalie, un païs fecond en pourceaux. C'est de là peut-être que les Traiteurs (g) des grandes villes de la Grece faisoient venir beaucoup de cochons pour les nourrir, & voilà pourquoi la Courtisane se servit de l'épithete ἀκαρνάνιος.

(D) *La modestie n'y paroissoit pas dans les vêtemens des femmes.*] La maniere dont Apollonius censure les Dames Atheniennes nous aprend cela. *Ces vostres pompeux habillemens de pourpre*, leur dit-il (h), *d'incarnatin, de roses seiches, & feuilles mortes, jaunes, vertes, & autres semblables dont vous-vous riolle-piollez à guise d'une prairie au mois de May, d'où est-ce que vous en avez attiré l'usage? Car il ne se trouve point que les femmes de l'Acarnanie se soient onc ainsi attiffées.* C'est ainsi que le Traducteur François s'exprime. Le Traducteur (i) Latin avoit dit, *Coccinea atque etiam purpurea croceaque vestes unde à vobis sumpta? Cum neque Acarnanides mulieres ita exornentur.* On voit manifestement qu'Apollonius n'eût point raisonné de la sorte, si les femmes d'Acarnanie n'eussent eu la reputation de s'habiller d'une maniere immodeste. Il semble que cela puisse favoriser les Dictionaires qui assûrent que les Acarnaniens étoient difamez comme gens lascifs, mais au fond la consequence seroit tirée un peu par force. Ces Auteurs-là ont besoin d'une autorité plus precise. Artus Thomas n'a rien compris dans les paroles d'Apollonius qu'il s'est mêlé de commenter. *Les Acarnaniens*, dit-il (k), *ont esté autrefois fort adroits à la course des chariots, au rapport de Pausanias livre 6. & dernier des Eliaques, ayans esté le temps passé tenus pour gens sages & fort grands politiques, pour avoir si bien dressé leur Estat & leur Republique, qu'il y en a qui disent qu'Aristote a fait cent cinquante livres sur le seul argument du gouvernement & loix de cette nation: mais les livres se sont perdus avec la police; voila pourquoy Philostrate parle icy de leurs femmes.* O le miserable commentaire! le sens du texte y est pris tout de travers.

(E) *Il n'est point vrai que Ciceron parle d'une ville qui eut nom Acarnanie.*] Mr. Moreri l'assure pourtant. *Elle est dans la Sicile*, ajoûte-t-il, *& celebre par un temple dedié à Jupiter.* Il cite *Cicero, Or. in Verrem*, & *Servius in lib. 5. Æneid.* Mr. Hofman va beaucoup plus loin, car il marque deux circonstances, l'une que cette ville étoit proche de Syracuse, l'autre qu'elle fut brûlée par les Goths. Il avoit lu tout cela dans Charles Etienne. La verité est que Ciceron parle non d'Acarnanie, mais d'Acradine l'une des quatre parties de Syracuse. (l) *Ea tanta est urbs ut ex quatuor urbibus maximis constare dicatur, quarum una &c..... altera autem est urbs Syracusis cui nomen Acradina est: in qua forum maximum, pulcherrimæ porticus, ornatissimum prytaneum, amplissima est curia, templumque egregium Jovis Olympii.* Servius cité par Mr. Moreri a dit seulement (m), que l'Acarnanie est une partie de l'Epire, & non pas un petit païs d'Egypte comme veut Mr. Hofman (n).

(A) *Presque point d'exemple parmi les personnes de son caractere.*] Un des plus ordinaires defauts des Professeurs, est de ne pouvoir se fixer aux Academies où ils commencent d'avoir de l'emploi. Au lieu de regarder cette premiere vocation comme une espece de mariage, ils ne la considerent que comme un engagement passager, que comme un *interim*, & une place d'entrepos. Ils y demeurent en attendant mieux. Ils n'ont pas plus d'attachement pour la seconde vocation que pour la premiere; & ils attendent à planter leurs tabernacles pour la derniere fois, qu'ils soient parvenus aux meilleures Chaires. On a dit de quelques personnes qu'en peu de tems elles font tout le tour des Religions; il y en a d'autres qui font aussitôt qu'elles peuvent tout le tour des Academies. Quelques-uns de ceux qui ne demenagent pas, se font bien paier leur constance. Il en coûte une bonne augmentation de gages, à qui veut les retenir. Tacite qui a sans doute compris bien des defauts sous les termes de (o) *professoria lingua*, n'en eût pas exclus celui dont je parle s'il l'avoit conu. Les gens d'Eglise ne sont pas exemts de cette petite infirmité: on fait les plaintes des Moralistes rigides contre certains Prelats, qui commençant par un Evêché d'un mediocre revenu, passant

(a) *Thomas de Pinedo in Steph. Byzant. pag. 50.*

(b) Λεῖός μοι, ὥσπερ, χαιρέας καὶ χοιρίδιον ἀκαρνάνιον. Levis mihi, ut ajunt, Chereas & porcellus Acarnanius. *Lucian. Dialog. meretric. pag. 723. to. 2.*

(c) In mollem & amabilem atque in deliciis habitum dicebatur. *Erasm. Chil. 2. centur. 3. n. 69. p. m. 445.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Varro de re rustica lib. 2. c. 4. p. m. 73.*

(f) *Lucian. ubi supra pag. 721. 722.*

(g) Πολλοὺς αἱ καπηλίδες τῶν ἀλλ... Θ... τρέφουσι. Vetulæ cauponariæ mulieres exiguos porcellos nutriunt. *Athen. lib. 14. pag. 656.*

(h) *Philostr. in vita Apollon. lib. 4. c. 7. Je me sers de la version de Vigenere.*

(i) *Alemannus Rinuccini p. m. 7.*

(k) *Artus Thomas Sieur d'Embry, annotat. sur la vie d'Apollonius liv. 4. ch. 7. pag. 800. du 1. vol.*

(l) *Cicero in Verrem, Orat. 6. fol. m. 77. verso.*

(m) *Servius in 5. lib. Æneid. v. 298.*

(n) Item, regiunc. Ægypti. Servius in 5. Æneid. *Hofman voce Acarnania.*

(o) *Annal. l. 13. c. 14.*

Grand Duc ne souffrit point qu'Accarisi fût long tems au service d'un autre Prince, il le fit revenir (*B*) bien-tôt, en lui donnant la premiere Chaire de Jurisprudence dans l'Université de Pise. Accarisi quitta donc le Duc de Parme, & alla exercer à Pise l'emploi qu'on lui avoit presenté. Il l'exerça jusques à sa mort qui arriva quatre ans aprés; ce fut le 4. d'Octobre 1622. qu'il mourut à Siene. L'Auteur β qui me fournit cet article, & qui est le seul que Mr. Moreri ait cité, ne dit point qu'Accarisi ait écrit *divers Traitez de Droit*, ni que Rainuce Farnese ait tâché en vain de l'attirer. Ce sont deux faussetez de Mr. Moreri, qui d'ailleurs n'a pas entendu ce que c'est que *IV. Non. Octobris*, car il s'est imaginé que cela signifioit *le 26. Septembre.* Nous lui marquons une autre meprise dans la seconde remarque.

ACCARISI (JAQUES) natif de Boulogne, & Docteur en Theologie. Je n'ai rien à ajoûter à ce que Mr. Moreri en a dit, si ce n'est I. que les harangues qu'il a données au public sont des pieces qu'il avoit recitées à Rome, à Cologne, à Mantoue, & ailleurs. II. Qu'il a professé la Rhetorique pendant quatre ans à Mantoue, dans l'Academie que le Duc Ferdinand y établit l'an 1627. γ

ACCIAIOLI (DONAT) homme illustre tant par son érudition, que par les emplois qu'il eut à Florence sa patrie, a fleuri dans le XV. siecle. Il auroit pu devenir beaucoup δ plus docte qu'il ne l'a été, si les affaires publiques lui avoient permis de donner plus de tems à ses études, & si la delicatesse de son temperament ne l'eût empêché de joüir d'une longue vie. Sa probité & son desinteressement n'ont pas besoin d'autres preuves, que du peu de bien qu'il laissa à ses enfans. Ses filles furent θ mariées aux depens du public, comme autrefois celles d'Aristide, & cela marquoit en même tems combien sa patrie étoit satisfaite des services qu'elle avoit reçus de lui. On l'avoit envoié en France pour demander du secours contre le Pape Sixte IV. qui harceloit extremement les Florentins; mais il mourut * avant que d'avoir passé les Alpes. Ce fut à Milan au mois d'Août 1473. il couroit sa 39. † année. Son corps fut porté à Florence, & enterré dans l'Eglise des Chartreux ‡; l'Epitaphe que l'on voit sur son tombeau est de la façon de Politien. Les Ouvrages qu'on a de lui se reduisent à la traduction Latine de quelques (*A*) vies de Plutarque, à la vie de Charlemagne, à un Commentaire sur la Morale, & sur la Politique d'Aristote. Cette vie de Charlemagne aiant été quelquefois jointe avec celles de Plutarque, a donné lieu à une étrange bevuë de George Witelius. Il a debité ⊥ cette vie comme un Ouvrage de Plutarque, tant il étoit versé dans la doctrine des tems. Quelques-uns ont accusé Acciaioli de (*B*) plagiat, par raport au commentaire sur la Morale d'Aristote; d'autres ont outré les

β *Janus Nicius Erythræus Pinacoth. II. c. 25.*

γ *Ex Aub. Miræo. Script. sæc. XVII. pag. 251.*

δ *Jovius in Elog. c. 16.*

θ *Volaterr. l. 21.*

* *Jovius ibid.*

† *Varillas Anecd. pag. 169.*

‡ *Jovius ibid.*

⊥ *In Hagiologio fol. 178. apud Vossium de Hist. Lat. pag. 624.*

passent de degré en degré jusques aux plus éminentes Metropoles. C'est une polygamie spirituelle, ou quelque chose de pis: car selon l'esprit des anciens Canons (*a*), il se contracte un mariage spirituel entre un Pasteur & son Troupeau. Les Communions à plus petits Benefices n'ignorent pas les effets de cette humeur.

Parcius (b) ista viris tamen objicienda memento.

Voiez la remarque H de l'article *Alciat (André)*.

(*B*) *Il le fit revenir bien-tôt.*] Voilà le succés de tant de sollicitations, & de gratifications que le Duc de Parme avoit emploiées pour attirer Accarisi. Il l'eût enfin, je l'avouë; mais on le lui ôta bien-tôt, par les mêmes voies dont il s'étoit servi pour l'ôter aux autres. Mr. Moreri dit pourtant qu'Accarisi n'alla point trouver ce Duc, & qu'*il auroit trop fait de violence à son inclination s'il eût quitté sa patrie, où il étoit arrêté par les bienfaits de Ferdinand Grand Duc de Toscane.* Nouvelle faute que l'on ne sauroit excuser; car nous lisons dans Nicius Erythræus que lors qu'Accarisi alla servir le Duc de Parme, il y avoit pour le moins 20. ans qu'on lui avoit conferé la nouvelle charge que le Grand Duc Ferdinand avoit fait créer dans le College de Siene. Nous lisons aussi dans le même Auteur, qu'Accarisi ne professa que quatre ans à Pise, où il fut apellé peu aprés son engagement de Parme. Or il mourut en 1622. quatre ans aprés qu'il eut accepté la Chaire de Pise. Il faut donc que le Duc de Parme soit venu à bout de son dessein environ l'an 1616. auquel tems il n'y avoit point de Grand Duc qui se nommât Ferdinand. Mr. Moreri dit lui-même dans l'article *Medicis*, que Ferdinand I. mourut en l'année 1609. & que Ferdinand II. succeda à son pere l'an 1621.

(*A*) *De quelques vies de Plutarque.*] Il en auroit traduit quatre si nous en croiions Vossius (*c*) & Konig (*d*), celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, & celle de Demetrius: mais comme il ne paroît pas que ni la vie de Scipion, ni la vie d'Annibal par Plutarque soient dans la nature des choses, il est beaucoup plus probable qu'Acciaiolus a composé de (*e*) son chef les vies de ces deux grans Capitaines, qu'il n'est probable qu'il les ait traduites du Grec. C'est à quoi Vossius ne semble pas avoir pris garde. Aparemment l'Abbreviateur de la Bibliotheque de Gesner lui a servi de mauvais guide. Le P. Menetrier (*f*) assure qu'Acciaioli fut un imposteur en se vantant d'avoir traduit sur le Grec la vie d'Annibal.

(*B*) *Ont accusé Acciaioli de plagiat.*] On pretend qu'il s'apropria les leçons de Jean Argyropylus, & qu'il en bâtit le Commentaire qu'il publia sur la Morale d'Aristote, sans rendre à chacun ce qui lui apartenoit. *Scripta quæ sub nomine Acciaioli ea de re circumferuntur, non Acciaioli commentaria, sed Argyropyli prælectiones Florentiæ habita, & ab Acciaiolo descripta, editaque à plerisque existimantur.* C'est ainsi que parle Simon Simonius dans l'Epitre dedicatoire (*g*) d'un livre imprimé en 1567. Gabriel Naudé renouvella cette accusation long tems aprés d'une maniere (*h*) fort positive. Mr. Moreri a confondu la Morale d'Aristote avec le Commentaire sur cette Morale: *On a même cru*, dit-il, *que la Morale d'Aristote à Nicomachus que Donat avoit publiée etoit de la façon du même Argyropile; mais Volaterran soutient le contraire.* Voilà comment cet Auteur savoit traduire le Latin le plus aisé, je veux dire le Latin de Vossius: il avoit lu ces paroles dans Vossius; (*i*) *Imo commentaria illa in Nicomachia Aristotelis multi arbitrantur non ipsius esse Acciaoli, sed prælectiones esse Argyropoli, ab Acciaolo autem descriptas, inque lucem emissas. Nihil tale tamen de eo Volaterranus.* C'est confondre deux fois les choses; c'est prendre le commentaire pour le texte; c'est prendre le silence d'un homme pour la refutation formelle d'une accusation. Le docte Conringius a justifié nôtre Donat contre Naudé; non pas en montrant qu'Argyropylus n'avoit point fourni les materiaux de l'Ouvrage, mais en disant (*k*) qu'Acciaioli avoit indiqué sa source. Quel aveu peut-on demander plus authentique que celui-ci? *Joannes (l) Argyropylus Byzantius cum Florentiæ inter cætera philosophiæ opera Aristotelis libros qui ad Nicomachum de moribus scribuntur mirificè esset complexus, eos suo nomine Latinos fecit, publicèque deinde explicuit non sine magna audientium approbatione: habent enim libri 2. summam dignitatem, admirabilemque doctrinam, ordinem verò prope singularem. Itaque si accurata & exquisita quædam explanatio accedat, magnum auditoribus afferent fructum; quod ego jam inde ab initio mecum considerans unà cum plerisque aliis qui hujus quoque præceptoris disciplinam sequuntur, in iis audiendis præcipuam curam diligentiamque adhibui .... Postea verò cum viderem hos libros à te & ab iis omnibus qui ingenio vehementer excellunt libentissimè legi, ulterius progrediendum ratus* EXPOSITIONEM HUJUS DOCTORIS *accommodatam præcipuè menti philosophi literis mandare constitui, ut ii qui adesse non potuerunt... hæc quæ nos* EX EJUS ORE ACCEPIMUS *percipere & ipsi pro arbitrio possent; quare traductionem illius ac ordinem explicandi pluribus verbis secuti sumus, lata interdum & diffusa oratione utentes, ut explanatio aperta magis magisque omnibus esset communis.* Si Vossius avoit eu connoissance de ce passage, se seroit-il contenté

(*a*) Ne virginalis paupercula societate contempta ditioris adulteræ quærat amplexus. *Hieronym. epist. ad Oceanum tom. 2. pag. 744.* apud Autorem libri Gallici cui titulus, *Avis aux Jesuites d'Aix sur un Ballet, pag. 37.*

(*b*) *Virgil. ecl. 3. v. 7.*

(*c*) *Vossius de Hist. Lat. pag. 624.*

(*d*) *Konig Bibl. vet. & nov. pag. 4.*

(*e*) *Poccianti*us de Script. Flor. pag. 51. *hoc dit expressement*, dictavit proprio Marte vitam Annibalis & Scipionis.

(*f*) *Voiez le Journal des Savans du 2. Sept. 1697. pag. m. 654.*

(*g*) *Comment. in Aristotel. Ethic.*

(*h*) Argyropylus Byzantinus cujus prælectiones Florentiæ habitas non absque manifesto plagii crimine sibi postea vendicavit Donatus Acciaiolus. *Naudæus Bibliogr. polit. pag. m. 16.*

(*i*) *Vossius ubi supra.*

(*k*) *Conring. Introd. in Polit. Arist. pag. 649. 659. apud Thomasium de plag. literar. p. 153.*

(*l*) *Donat. Acciaiol. Præfat. ad Cosmum Medicem Commentar. in Ethica Arist. ad Nicomach.*

les (C) loüanges qu'ils lui ont données pour ce livre. Il a eu beaucoup de part à l'estime du Cardinal de Pavie, comme il paroît par les lettres qu'il en recevoit, & que l'on trouve parmi celles qui ont été publiées de ce Cardinal.

On trouvera ci-dessous (D) un suplément considerable.

ACCIAIOLI (ZENOBIUS) Florentin, & Moine de l'Ordre de Saint Dominique, s'est distingué par les Ouvrages qu'il a donnez au public. Il faloit qu'il eût de l'érudition, puis que sous le Pape Leon X. il fut Bibliothecaire du Vatican. Il exerça cette charge depuis l'an 1518. jusques à sa mort qui arriva l'année 1520. Il vêcut 58. ans. Il entendoit le Grec & l'Hebreu, & il a traduit en Latin quelques Ouvrages des anciens Peres: Olympiodore sur l'Ecclesiaste; le Traité d'Eusebe contre Hierocles; les douze livres de Theodoret *de Græcarum affectionum curatione*; Justin Martyr. Comme il étoit Poëte & Orateur, il a loüé le ciel & la terre tant en vers qu'en prose. Nous avons de lui des Poëmes & des Sermons sur l'Epiphanie, & des vers & des Harangues en l'honneur de Leon X. On a publié quelques lettres qu'il avoit écrites à Pic de la Mirandole; un Traité *de laudibus Urbis Romæ*; le Panegyrique de la ville de Naples recité dans le Chapitre General de l'Ordre; & la Chronique du Couvent de St. Marc de Florence. Il rassembla en un volume les épigrammes Greques de Politien, & les publia * l'an 1495.

* *Tiré d'Ambroise d'Altamura, Biblioth. Ordin. Prædicat. pag. 243.*

Ambroise d'Altamura que j'ai suivi pas-à-pas dans cet article, s'est aparemment dispensé des loix de l'exactitude; car voici ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit. *Des Ouvrages de Zenobe Acciaioli nous n'avons que la traduction du livre d'Eusebe contre Hierocles, celle d'Olympiodore sur l'Ecclesiaste, & celle de Theodoret de la guerison des fausses opinions des Gentils. Les poësies dont parle Gyraldus, soit Greques, soit Latines n'ont jamais été imprimées. Quelques-uns croient qu'il ne mourut qu'en 1537. parce que Jerôme Aleandre son successeur dans la charge de Bibliothecaire du Vatican, ne commença que la même année à remplir cette place, ainsi que Zenobe l'avoit remplie l'an 1518. après Philippe Beroalde le jeune mort la même année.*

ACCIUS (LUCIUS) Poëte tragique Latin, fils d'un (A) affranchi, seroit né sous le Consulat d'Hostilius Mancinus, & d'Atilius Serranus l'an de Rome 583. si nous en croïions la chronologie de St. Jerôme. Mais nous montrerons ci-dessous qu'il n'y (B) a pas trop de lieu de

tenté d'oposer aux accusateurs d'Acciaioli le silence de Volaterran? Il pouvoit lire cela dans un Ouvrage de Gesner (a). N'est-il pas bien étrange qu'un pauvre Auteur, qui avoit si solennellement declaré dans sa preface qu'il ne donnoit qu'une traduction paraphrasée des leçons d'Argyropylus, ait été pendant long tems accusé de plagiat?

(C) *Outré les loüanges.*] Cela paroît par le parallèle du texte de Paul Jove avec la paraphrase de Mr. Varillas. (b) *Erudita & pereleganti commentatione magnum lumen attulisse judicatur* Moralibus Aristotelis, *explosis scilicet sophistarum interpretum ineptiis, quum Eustratii Græci placita secutus, certiore ubique vestigio niteretur.* Voilà le texte, & voici la paraphrase. *Il (c) ne laissa pas de traduire les Morales d'Aristote beaucoup plus exactement que ceux qui l'avoient precedé dans cette sorte de travail, ni de les purger des interpretations ridicules que les anciens & les Sophistes nouveaux leur avoient données, par un admirable commentaire, où il montra que quiconque s'engage dans ce labirinthe sans un autre guide que le fameux Eustachius, ne sauroit éviter de s'égarer.* Il n'est pas besoin que j'avertisse que l'Auteur des Anecdotes va plus loin que son Latin, tant à l'égard d'Acciaioli, qu'à l'égard d'Eustratius (d), & qu'au lieu de louër ce dernier comme il en a l'intention, il le ravale au dernier rang des Interpretes; il devoit dire *avec un autre*, & non pas *sans un autre*. Que diroit le P. Bouhours de *par un admirable commentaire!* Ces paroles sont si mal placées, qu'elles font penser que les Sophistes ont donné des interpretations ridicules par un admirable commentaire.

(D) *On trouvera ci-dessous un suplément considerable.*] J'en puis parler avec cet éloge, puis qu'il s'agit d'un memoire qu'un fort (e) habile homme m'a communiqué. „ Le Traité que Matthieu Palmieri a laissé de l'origine de la famille des Acciaioli, peut beaucoup servir à rectifier & à remplir l'article de Donat Acciaioli. Ce Traité écrit en Latin par Matthieu Palmieri a été traduit en Italien par un Donat Acciaioli Chevalier de Rhodes. L'original jusqu'ici n'a point paru: la traduction seule a été imprimée à Florence in 4. l'an 1588. chez Barthelemi Sermartelli à la suite de l'Histoire des Ubaldini, & de la vie de Nicolas Acciaioli Grand Senechal des Roiaumes de Sicile & de Jerusalem. Il y est dit que nôtre Donat nâquit en 1428. qu'il fut enterré aux depens du public; que Christophle * Landin fit son Oraison funebre. Les autres particularitez seroient trop longues à raporter . . . . . Sabellic dans son Dialogue *de reparatione linguæ Latinæ* (dialogue pour le dire en passant qu'on cite ordinairement comme d'un anonyme) & Vives *libro 5. de tradendis disciplinis* ont parlé avec éloge de la vie de Charlemagne par Donat Acciaioli. L'Histoire Florentine de Leonard d'Arezzo traduite de Latin en Italien par ce Donat a été imprimée à Venise in fol. 1473. au raport du Pere Labbe p. 341. *Supplem. novæ Biblioth. MSS.* „

(a) *Gesn. Biblioth. fol. 216. verso.*

(b) *Jovius, Elog. c. 16.*

(c) *Varill. Anecdot. de Flor. pag. 169.*

(d) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Eustachius.

(e) *Mr. de la Monnoie.*

* *Poccianti de Script. Florent. pag. 51. l'écrit Landin.*

(A) *Fils d'un affranchi.*] Plus je considere ces paroles de Moreri, *Marcinus & Serranus que l'ancienne Rome avoit vus élevez à la dignité du Consulat, furent ses proches parens*, plus je trouve difficile de deviner une autre cause de ce mensonge que celle-ci. Il avoit lu dans Charles Etienne, *natus parentibus libertinis, Marcino & Serano Consulibus*, & ne faisant pas assez d'attention au mot *libertinis*, ni à celui de *parentibus*, il crut devoir dire que le Poëte étoit proche parent de ces deux Consuls. Au moins devoit-il changer *Marcinus* en *Mancinus*. Voici comme parle St. (f) Jerôme; *Lucius Accius Tragœdiarum scriptor clarus habetur natus Mancino & Serrano Consulibus, parentibus libertinis.* Le P. Briet (g) attribuë à Aulugelle deux ou trois choses touchant Accius, qu'il ne faloit attribuer qu'à St. Jerôme.

(B) *Qu'il n'y a pas trop de lieu de s'y fier.*] Je parle ainsi sans avoir des raisons demonstratives contre cette chronologie; je n'ai que des embarras à montrer de part & d'autre. Ciceron avoit parlé plusieurs fois avec Accius; j'en aporte la preuve dans la remarque *H*. Or Ciceron étoit né l'an 647. de Rome; & il n'y a gueres d'aparence qu'avant l'âge de 20. ans il ait pu avoir de frequentes conversations avec ce Poëte; il faudroit donc qu'Accius eût été encore en vie l'an 667. de Rome. Il auroit eu donc alors 84. ans, selon la Chronique d'Eusebe. J'avouë qu'il n'y a rien là d'impossible; mais il faut bien que la vraisemblance n'y soit pas, puis que Gyraldus n'a pu croire que le Poëte avec lequel Ciceron avoit tant de fois parlé, fût le même Lucius Accius dont on cite tant de Tragedies. Il croit qu'il y a eu deux Poëtes nommez Accius. Joignez à cela que (h) Corradus qui n'admet point cette distinction, n'ose faire concourir la 20. année de Ciceron qu'avec la 70. d'Accius; de sorte qu'à cause du passage de Ciceron, il place la naissance d'Accius 40. ans plus bas que St. Jerôme ne l'a placée. Mais ce n'est pas le tout: Ciceron dans sa I. Philippique nous aprend que l'on avoit representé une Tragedie d'Accius pendant la celebration des jeux que Brutus devoit donner, & ausquels il n'assista point, à cause qu'il étoit sorti de Rome depuis le meurtre de Jules Cesar. Cette piece fut fort aplaudie; mais les aplaudissemens eurent plus de relation à Brutus, qu'à Accius. Ils seroient revenus de loin sur ce Poëte, & par un saut de soixante ans; *Nisi forte Accio tum plaudi & sexagesimo post anno palmam dari putabatis, non Bruto.* Si vous comptez (i) ces soixante ans depuis la mort d'Accius, il faudra qu'il soit decedé l'an 650. de Rome; & par consequent que Ciceron mente, quand il raconte qu'il a sou-

(f) *In Chron. Euseb. ad ann. 2. Olymp. 160.*

(g) *Briet, de Poët. Lat. pag. 5.*

(h) *Corrad. in Brut. Cicer. pag. 198.*

(i) *Manuce in* Philipp. 1. sub fin. *les compte ainsi, aiant oublié ce que Ciceron a dit de ses conversations avec Accius. Remarquez en passant que l'opinion raportée dans les Jugemens des Savans sur les Poëtes t. 2. pag. 15. est fausse; savoir qu'Accius mourut l'an 618. de Rome, en l'Olymp. 161.*

de s'y fier. Il se fit conoître avant la mort de Pacuvius; car on representa l'une de ses pieces (C) la même année que Pacuvius produisit sur le theatre une piece de sa façon. Celui-ci avoit alors 80. ans; l'autre n'en avoit que 30. On ne sait point le nom de la piece qu'Accius fournit cette année-là; mais on sait celui de plusieurs de ses Tragedies, par le moien de quelques Auteurs * qui les ont citées. Il prit les plus grans sujets qui eussent paru sur le theatre des Atheniens, Andromaque, Andromede, Atrée, Clytemnestre, (D) Medée, Meleagre, Philoctete, la Thebaïde, Terée, les Troades, &c. Il n'emprunta pas toûjours des Grecs la matiere de ses pieces, il en fit une dont le sujet fut entierement Romain; elle s'apelloit (E) Brutus, & traitoit de la destitution de Tarquin. S'il est vrai qu'il ait fait une piece intitulée *les Noces*, † & une autre intitulée *le Marchand*, on auroit raison de croire (F) qu'il faisoit aussi des Comedies. Il ne se borna pas à faire des pieces de Theatre, il composa quelques autres livres, & nommément des Annales, que Macrobe, Priscien, Festus, & Nonius Marcellus ont citées. Il eut pour ami & pour patron Decimus Brutus, qui fut Consul l'an de Rome 615. & qui remporta en Espagne plusieurs victoires, qui lui valurent l'honneur du triomphe quelque ‡ tems après. Ce Brutus prit tant de plaisir aux vers où Accius l'avoit loüé, qu'il (G) en orna l'entrée des temples & des monumens qu'il fit construire de la depouille des ennemis. On pouvoit faire

* *Nonius Marcellus, Varron, Aulugelle &c.*
† *Vossius* de poët. Lat. p. 7. *cite ces deux pieces, & la derniere sur l'autorité de Varron: je n'ai point trouvé cela dans Varron.*
‡ *L'an 623. Voiez les Fastes de Sigonius.*

souvent oüi dire certaines choses à Accius. Si vous les comptez depuis le tems que cette piece commença de paroître sur le theatre, vous ferez raisonner l'Orateur assez foiblement: car il suposera qu'on n'aplaudit qu'aux premieres representations d'une bonne piece de theatre, ce qui est très-faux. Il vaut mieux neanmoins prendre ce parti, que de mettre la mort d'Accius à la 5. année de Ciceron. Si donc le passage de la I. Philippique ne prouve point qu'Accius soit mort avant l'an 667. de Rome, prolongeons la vie de ce Poëte jusques là; mais comme nous n'avons pas lieu d'être assûrez de (a) l'exactitude de Saint Jerôme, ne faisons pas difficulté de dire qu'Accius pouvoit être encore un homme de soixante à soixante-dix ans; & que s'il a vécu autant que Pacuve, rien n'empêche qu'on n'entende de lui & de Cesar ce que dit (b) Valere Maxime. *Is* (poëta Accius) *Julio Cæsari amplissimo & florentissimo viro in Collegium poëtarum venienti nunquam assurrexit, non majestatis ejus immemor, sed quod in comparatione communium studiorum aliquantò superiorem se esse confideret. Quapropter insolentiæ crimine caruit, quia ibi voluminum non imaginum certamina exercebantur.* Cette derniere pensée revient à celle dont (c) l'Auteur d'une Satire (d) contre l'Academie Françoise se servit. J'avouë que ce n'est pas sans quelque difficulté, que l'on peut étendre la vie du Poëte Accius jusques à la grande prosperité de Jules Cesar; & c'est ce qui a obligé Corradus à suposer qu'il s'agit de Sextus Julius Cesar dans ce passage de Valere Maxime. Mais pourquoi n'entendroit-on point ce Caius Cesar qui fut tué par les satellites de Marius, & qui n'aiant été qu'Edile, ne laissoit pas d'avoir un si grand credit, que ses disputes avec le Tribun Sulpicius exciterent la guerre civile (e)? Il étoit un des premiers Orateurs de son tems, & bon Poëte tragique. Quoi qu'il en soit, souvenons-nous que Cesar fut Poëte de fort bonne heure; *Feruntur & à puero & ab adolescentulo quædam scripta, ut* Laudes Herculis, *Tragœdia* Oedipus (f).

(C) *La même année que Pacuvius.*] Ciceron le raporte sur le temoignage même d'Accius. (g) *Ut Accius iisdem Ædilibus ait se & Pacuvium docuisse fabulam, cum ille octoginta ipse triginta annos natus esset.* Il y a dans Ciceron *iisdem Ædilibus*, mais quelques-uns aiant mal écrit ou mal lu cela, ont debité que ces deux Poëtes publierent leurs Ouvrages dans la même (h) maison, *in iisdem ædibus*, peu d'années l'un après l'autre, *paucis quidem annis interpositis.* Ce qui est visiblement une double falsification. Corradus (i) croit qu'Accius avoit écrit cette circonstance de sa vie dans ses Annales; mais Vossius (k) pretend que ce fut dans un Ouvrage intitulé *Didascalica.* Il en donne pour raison qu'Accius traitoit de la Poësie & des Poëtes dans cet Ouvrage, comme on le peut recueillir de ce que Charisius & Aulugelle en ont cité. Mais cette raison n'est nullement forte: Vossius se refute lui-même en refutant Corradus. Celui-ci a recouru aux Annales d'Accius, parce, disoit-il, qu'un Poëte ne parle pas de lui-même dans une piece de theatre. Les prologues de Terence font voir le contraire. Comment Vossius qui s'est servi de cette raison, n'a-t-il pas vu qu'Accius pouvoit fort naturellement faire reciter dans un prologue, qu'une de ses pieces avoit été produite sur le theatre en même tems qu'une piece de Pacuvius? Joignez à ceci qu'outre les Annales & les *Didascalica*, Accius avoit fait des livres qui n'étoient point pieces de theatre.

(D) *Medée.*] La conjecture du Pere Lescalopier me paroit fort vraisemblable, que les vers citez par Ciceron au 2. livre de la nature des Dieux apartenoient à la Medée de nôtre Poëte (l). Ces vers decrivent l'étonnement où l'on suposoit un berger, qui n'aiant jamais vu de vaisseau, decouvrit du haut d'une montagne celui qui portoit les Argonautes. Le bon Pierre (m) Crinitus en consequence de ce passage, se figure que Ciceron avoit allegué une Tragedie d'Accius intitulée *les Argonautes.* Quand même ce Poëte auroit composé une semblable Tragedie, Crinitus ne laisseroit pas d'être blâmable, puis qu'il l'auroit assûré sur un très-mechant fondement. L'Auteur dont je viens de raporter la conjecture, ne devoit pas nous prouver par le temoignage de Crinitus, que les Grammairiens font mention de la Medée d'Accius; il devoit citer tout droit Nonius Marcellus. Je viens de voir dans les fragmens des Poëtes tragiques recueillis par Scriverius, que les vers touchant le vaisseau des Argonautes apartiennent à la Tragedie intitulée *Medée.*

(E) *Elle s'apelloit Brutus.*] Manuce a (n) cru faussement qu'elle fut representée quand on celebra les jeux Apollinaires, ausquels le frere de Marc Antoine presida en la place de Brutus qui s'étoit absenté de Rome; mais il est clair par (o) les lettres de Ciceron, que la Tragedie d'Accius qui fut representée en cette rencontre étoit le Terée. Il est surprenant que la plupart des Commentateurs de Ciceron aient ignoré cela. Maturantius a cru qu'on representa l'Atrée; Beroalde & Hegendorphin ont cru qu'on representa le Brutus.

(F) *Qu'il faisoit aussi des Comedies.*] Le Grammairien Donat ne nous permet pas d'en douter; car il met entre les perfections de Terence de s'être contenté de faire des Comedies, sans avoir jamais succombé à la tentation de faire des Tragedies; ce qui avec d'autres choses, ajoûte-t-il, a été au dessus des forces de Plaute, d'Afranius, & d'Accius, & de presque tous les plus grands Poëtes comiques. Comme je ne m'attache pas servilement à traduire mot à mot, il est bon de raporter les propres paroles de cet Auteur. (p) *Hæc cum artificiosissime Terentius fecerit, tum illud est admirandum quod & morem retinuit ut Comœdiam scriberet, & temperavit affectum ne in Tragœdiam transiliret, quod cum aliis rebus minimè obtentum esse à Plauto, & ab Afranio, & ab Accio, & multis ferè magnis Comicis invenimus.* On pourroit recueillir de là qu'Accius au commencement ne faisoit que des Comedies; mais comme les Tragedies firent sa grande reputation, je ne sai si Donat a eu toute l'exactitude necessaire, lors qu'il l'a ainsi placé parmi les Poëtes comiques. Mr. Dacier a très-bien su que c'étoit un Poëte tragique, & il l'a dit expressément dans sa remarque sur ce vers d'Horace (q):

Nil comis tragici mutat Lucilius Atti?

Neanmoins il a traduit ce vers en cette maniere, *Lucilius. . . . ne trouve-t-il rien à changer dans les Comedies d'Attius?*

(G) *Il en orna l'entrée des temples.*] Ciceron & Valere Maxime nous l'aprenent. *Decimus quidem Brutus*, dit le (r) premier, *summus ille vir & imperator, Accii amicissimi sui carminibus templorum ac monumentorum aditus exornavit suorum.* Voici ce que dit Valere Maxime. (s) *Similiter honoratus animus erga poëtam Accium D. Bruti suis temporibus clari ducis extitit, cujus familiari cultu & promptis laudationibus delectatus, ejus versibus templorum aditus quæ ex manubiis consecraverat, adornavit.* Scriverius (t) a cité un autre passage en ces propres termes, *Amatus etiamnum in tantum Attius à Decio Bruto fuisse dicitur, ut Attianis versibus templorum & monumentorum frontes & aditus exornarit consecraveritque.* Il le donne pour les propres paroles

(a) *Voiez la remarque O.*
(b) *Valer. Maxim. lib. 3. c. 7.*
(c) *Saint Evremont selon quelques-uns. Voiez l'Histoire de l'Academie Françoise p. m. 69. mais dans le Chevræana pag. 307. on attribuë cette Satire au Comte d'Etelan.*
(d) *Intitulée,* la Comedie des Academistes. *Là Godeau aiant dit à Colletet,* Colletet je vous trouve un gentil violon, *reçoit cette réponse,* Nous sommes tous égaux étant fils d'Apollon.
(e) *Ascon. Pedian. in Orat. pro M. Scauro.*
(f) *Sueton. in ejus vita, cap. 56.*
(g) *Cicero in Bruto.*
(h) *Crinitus de Poët. Lat. c. 5. Glandorp. Onomast. p. 3.*
(i) *Corrad. in Cicer. Brut. pag. 342.*
(k) *Vossius de Histor. Lat. pag. 30.*
(l) *Voiez Lescalopier commentar. in Cicer. de nat. Deorum pag. 382.*
(m) *Crinit. de Poët. Lat. l. 1. c. 7.*
(n) *Paullus Manutius in Philipp. 1. Cicer. sub fin.*
(o) *Cicero, Epist. 2. & 5. l. 16. ad Attic.*
(p) *Donat. de Tragœd. & Comœd.*
(q) *Horat. Sat. 10. l. 1.*
(r) *Cicero pro Archia Poëta.*
(s) *Val. Maxim. lib. 8. c. 14.*
(t) *Scriver. in testimon. de Attio.*

faire cela beaucoup plus par un principe de vanité, que par un principe d'amitié ; & ce pouvoit être moins une preuve qu'on aimât le Poete, qu'une preuve qu'on aimoit les louanges : mais en tout cas cela faisoit voir que Decimus Brutus trouvoit beaux les vers d'Accius. Or c'étoit un homme qui pouvoit (H) juger d'un Ouvrage de cette nature. Je ne trouve point que Ciceron ait accusé *Accius d'une rudesse de style un peu trop affectée* ; cela regarde (I) un autre Poete, comme Mr. Moreri l'eût facilement reconu, s'il ne s'en fût point fié à ses precurseurs. Ce n'est pas que la dureté de style n'ait été jamais reprochée à Accius, qui d'ailleurs a été un Poete * fort estimé. On peut voir dans Aulugelle la reflexion de bon (K) sens qu'il oposa à ce reproche. La reponse qu'il fit à ceux qui lui demandoient pourquoi il ne plaidoit pas, lui qui reüssissoit si bien sur le theatre, n'est (L) pas moins sensée. Il étoit de petite taille ; † cependant il se fit dresser une très-grande

* *Voiez la remarque N.*

† Notatum ab auctoribus & L. Accium Poetam in Camenarum æde maxima forma statuam sibi posuisse, cum brevis admodum fuisset. *Plin. l. 34. c. 5. Charles Etienne dit faussement que Dec. Brutus lui dressa cette statue. Lloyd & Hofman ont adopté cette faute.*

roles de Ciceron *in Bruto*, mais je suis sûr qu'elles ne s'y trouvent point. Aparemment quelque Auteur moderne l'a trompé de cette façon. Il avoit cité Ciceron *in Bruto* touchant l'âge de Pacuvius, & d'Accius, & puis il avoit raporté ce qui concerne D. Brutus, & s'étoit contenté d'exprimer le sens des paroles de Ciceron, & n'avoit pas laissé de citer *idem Cicero*. Sur cela Scriverius s'est imaginé qu'on avoit cité les propres paroles de Ciceron, & qu'on les avoit tirées du même livre qui avoit été cité auparavant, & il n'a point pris la peine de verifier. Voilà comment les Compilateurs les plus laborieux & les plus habiles aiment à trouver besogne faite. Vossius (a), trompé sans doute par Scriverius, cite Ciceron *pro Archia & in Bruto*, touchant cette action de D. Brutus. L'illusion est peut-être plus ancienne que je ne dis: Scriverius pourroit bien ne l'avoir pas euë de la premiere main. Quelque soigneux qu'il ait été de recueillir tout ce qui a été dit d'Accius, il n'a point cité le passage de Columella que nous verrons (b) ci-dessous.

(a) *Vossius de Poet. Lat. pag. 7.*

(b) *Dans la remarque N.*

(H) *Qui pouvoit juger d'un Ouvrage de cette nature.*] Paterculus (c) fait en peu de mots un grand éloge de ce Brutus par raport à la vertu militaire ; mais voici comment (d) Ciceron le loue du côté de l'érudition. *D. Brutus M. filius, ut ex familiari ejus L. Accio poëta sum audire solitus, & dicere non inculté solebat, & erat cùm literis Latinis, tum etiam Græcis, ut temporibus illis, satis eruditus.*

(c) *Vell. Patercul. lib. 2. cap. 5.*

(d) *Cicero in Bruto pag. m. 197.*

(I) *Cela regarde un autre Poëte.*] Savoir Attilius, dont Ciceron parle non seulement dans l'une de ses Lettres à Atticus, (e) *Hoc enim Attilius, poëta durissimus*, mais aussi dans un autre endroit. Cet autre passage merite d'être raporté un peu au long, parce qu'il aprend de quelle maniere il faut juger de ceux qui meprisent leur propre langue, & les Auteurs de leur nation. (f) *A quibus tantum dissentio ut cùm Sophocles vel optimè scripserit Electram, tamen malè conversam Attilii mihi legendam putem, de quo Licinius,*

Ferreum (g) scriptorem opinor, verum scriptorem tamen
Ut legendus sit.

Rudem enim esse omnino in nostris poëtis aut inertissimæ segnitiæ est, aut fastidii delicatissimi. Mihi quidem nulli satis eruditi videntur quibus nostra ignota sunt. Suetone fait mention de l'Electra d'Attilius, comme nous le ferons voir dans l'article de ce Poëte. L'Electra étoit sans doute une Tragedie, cependant Attilius n'est compté qu'au nombre des Poetes comiques dans le catalogue de (h) Volcatius Sedigitus ; & selon la remarque de Vossius, les morceaux que Ciceron, Varron, & Macrobe (i) citent de lui, sentent plus le comique que le tragique. Qui pretendroit faire de cela une difficulté, seroit dans une grande illusion. Mrs. Corneille & Racine ne sont-ils point des Poetes tragiques simplement & absolument? neanmoins ils ont fait des Comedies ; & si Moliere s'étoit avisé de composer quelque Tragedie, comme on dit que Scarron s'en voulut enfin mêler, eût-il cessé d'être tout court un Poete comique? *A majori parte sumitur denominatio.* Voiez la remarque F. Mais pour revenir à la pretenduë accusation contre le style d'Accius, je dois dire que Ciceron a cité souvent ce Poëte, & que dans l'Oraison pour Sextius, il l'a traité de grand Poëte : *Summi poëtæ ingenium non solum arte sua, sed etiam dolore exprimebat.* L'endroit est curieux : on y voit que le fameux Acteur Esope se servoit des vers d'Accius qui avoient quelque raport à l'exil de Ciceron ; qu'il s'en servoit, dis-je, pour faire sentir au peuple cette injustice. Les Romains étoient fort accoutumez à faire des aplications au tems present, lors qu'ils entendoient certaines pensées à la Comedie. Voiez Suetone (k) & la 1. & la 10. Philippique de Ciceron : elles nous aprenent que pendant qu'on joüoit une Tragedie d'Accius, le peuple ne cessoit de temoigner par ses aplaudissemens l'amitié qu'il avoit pour Brutus.

(e) *Id. epist. 20. l. 14. ad Attic.*

(f) *Id. de Finib. l. 1. circa init.*

(g) *C'est ainsi que Vossius de Poët. Lat. p. 7. range les paroles de Licinius.*

(h) *Apud A. Gell. l. 15. c. 24.*

(i) *Je croi que Vossius de Poët. Lat. pag. 8. se trompe touchant Macrobe.*

(k) *Sueton. in Cæs. c. 84.*

(K) *La reflexion de bon sens qu'il oposa à ce reproche.*] Accius allant en Asie passa par Tarente & y vit Pacuve, qui s'y étoit retiré sur ses vieux jours. Il fut le voir la Tragedie d'Atrée en poche, & lui en fit la lecture. Telles gens ne separent guere ces choses-là. Pacuve y trouva d'un côté beaucoup de grandeur & de cadence, & de l'autre beaucoup de dureté & de crudité. Accius avoüa la dette avec joie, & en tira un bon augure pour ses productions à venir ; les esprits étant semblables aux pommes, qui ne valent jamais rien si elles ne sont dures & vertes avant que de mûrir. Mais il vaut mieux peser les paroles de l'original. *Tunc (l) Pacuvium dixisse aiunt sonora quidem esse quæ scripsisset & grandia, sed videri ea tamen sibi duriora paulum & acerbiora. Ita est, inquit, Accius, uti dicis, neque id sane me pœnitet, meliora enim fore spero quæ deinceps scribam. Nam quod in pomis est, itidem, inquit, esse ajunt in ingeniis, quæ dura & acerba nascuntur, post fiunt mitia & jucunda: sed quæ gignuntur statim vieta & mollia atque in principio sunt uvida, non matura mox fiunt, sed putria. Relinquendum igitur visum est in ingenio quod dies atque ætas mitificet.* Cela me fait souvenir d'un conseil que Lipse donnoit aux jeunes gens. La passion énorme qu'il avoit conçuë pour je ne sai quel style concis, qui degoûte ou qui fait rire la plupart de ceux qui lisent les Lettres de ce grand homme, ne l'empêcha pas de condamner la jeunesse qui affecte la brieveté. Il disoit que c'étoit le chemin de la maigreur, & qu'il faloit avoir à cet âge-là plusieurs superfluitez que l'on donnât à émonder aux années suivantes. *Adeò*, dit-il, (m) *juventutem ad brevitatem non voco, ut etiam absterream, sive quia tuto adsumere vix potest, & brevitatis imitatio facillimè ætatem hanc decipit: sive quia nec utiliter potest, & juvenili illo brevitatis studio aridus plerumque & exsuccus stilus evadit, nec facile ad laudatam illam temperiem venitur, nisi initio ubertas quædam & luxuries sit quam ætas paullatim depascat.* Balzac (n) étoit dans le même sentiment ; mais pour revenir à Accius, on n'a pas eu tort de dire dans le Dictionaire de Charles Etienne, & dans ceux qui ont été bâtis sur le même fond, que Quintilien l'a excusé sur le tems où il vivoit. (o) *Tragœdiæ scriptores Accius atque Pacuvius clarissimi gravitate sententiarum, verborum pondere & autoritate personarum. Cæterum nitor & summa in excolendis operibus manus magis videri potest temporibus quàm ipsis defuisse. Virium tamen Accio plus tribuitur, Pacuvium videri doctiorem, qui esse docti affectant, volunt.* On diroit que Quintilien copie ces vers d'Horace ;

Ambigitur (p) quoties uter utro sit prior, aufert
Pacuvius docti famam senis, Accius alti.

Il y a un passage d'Ovide qui semble reprocher je ne sai quoi de sauvage & de farouche au style de nôtre Accius ; mais tout bien compté j'aimerois mieux entendre par là les actions cruelles dont il avoit fait la description dans ses Tragedies. La pensée d'Ovide est que si l'on jugeoit des mœurs d'un homme par ses Ecrits, Accius seroit feroce, Terence aimeroit la bonne chere, ceux qui decrivent la guerre seroient braves.

Accius (q) esset atrox, conviva Terentius esset,
Essent pugnaces, qui fera bella canunt.

(l) *Aul. Gellius, l. 13. c. 2.*

(m) *Lips. in institut. Epistol.*

(n) Amputanda plura sunt efflorescenti illi ætati quàm inserenda, facileque est remedium ubertatis, sterilia nullo labore superantur. *Balzac in epist. selecti.*

(o) *Quintil. institut. Orat. l. 10. c. 1.*

(p) *Horat. epist. 1. l. 2.*

(q) *Ovid. Trist. l. 2.*

(L) *N'est pas moins sensée.*] C'est Quintilien qui nous a conservé ce petit fait. *Ajunt (r) Accium interrogatum cur causas non ageret, cùm apud eum in tragœdiis tanta vis esset, hanc reddidisse rationem, quòd illic ea dicerentur quæ ipse vellet, in foro dicturi adversarii essent quæ minimè vellet.* Dans mes Tragedies, repondit-il, je dis tout ce qu'il me plaît, mais dans le Barreau il me faudroit entendre ce que je ne voudrois pas. Je conois un homme d'esprit qui emploia une semblable raison pour detourner son fils de l'étude de la Jurisprudence, & pour l'encourager à l'étude de la Theologie. Quoi de plus commode, lui disoit-il, que de parler devant des gens qui ne vous contredisent pas? c'est l'avantage des Predicateurs: & quoi de plus incommode que d'être obligé à entendre dès que vous avez cessé de parler, un homme qui vous refute, & qui vous fait rendre compte sans quartier de tout ce que vous avez dit? c'est la condition d'un Avocat.

(r) *Quintil. inst. Orat. l. 5. c. 13.*

grande statuë dans le temple des Muses. La consideration qu'on avoit pour lui fut telle, que l'on châtia (M) un Comedien qui n'avoit fait que le nommer sur le theatre. Nous verrons dans les remarques si on peut lui attribuer ce que Valere Maxime raconte d'un Poëte ACCIUS, qui ne se leva jamais pour faire honneur à Jules Cesar dans les assemblées des Poetes. Ciceron a parlé avec beaucoup de mepris d'un ACCIUS qui avoit fait une Histoire; & comme le Poëte tragique a composé des Annales, il y en a qui veulent que ce soit lui que Ciceron ait maltraité en cet endroit-là. D'autres (N) ne le croient point. Il y eut en ce même tems un assez bon Orateur nommé ACCIUS, contre lequel Ciceron defendit Cluentius. Il étoit de Pisaure; & cela peut le faire passer pour (O) parent de nôtre Poëte. Il n'est point vrai que Ciceron *parle aussi d'un autre celebre Orateur de ce nom, surnommé Navius.* Mr. Moreri a fait là une bevuë; il n'a pas consideré que cet *Accius Navius* n'est pas different du fameux * Devin, dont il parle quelques pages après dans l'article *Actius Navius.* Il ne se trompe pas moins, lors qu'il distingue du Poëte tragique celui qui a fait les Annales citées par Macrobe. Ce qu'il ajoûte, qu'*Aulu-Gelle parle aussi* d'Accius l'Historien distinct du Poëte tragique, au chapitre 9. du 3. livre, est doublement faux. Cet Auteur ne parle d'aucun Accius en cet endroit-là; & par tout ailleurs lors qu'il parle d'Accius, c'est le Poëte tragique qu'il faut entendre. Il y a eu des gens qui se sont exposez à la raillerie, pour avoir imité ou admiré (P) le Latin de cet Accius, dans les siecles d'une meilleure latinité.

ACCO.

(M) *Que l'on châtia un Comedien.*] Se voiant traduit devant les Juges en reparation d'injure, il dit pour sa defense qu'il étoit permis de nommer un homme qui donnoit ses pieces de theatre à representer. Publius Mutius devant qui la cause fut debatuë le condamna. Le Poete satirique Lucilius n'eut pas le même succés, car on renvoia absous le Comedien qui l'avoit nommément offensé sur le theatre. Tant il est vrai que les Juges ne sont pas tous de la même humeur, ou qu'il y a des gens que l'on considere plus que d'autres. Celui qui nous aprend ces deux procés s'exprime ainsi: (a) *Mimus quidam nominatim Accium poëtam compellavit in scena: cum eo Accius injuriarum agit: hic nihil defendit, nisi licere nominari eum cujus nomine scripta dentur agenda . . . . Cajus (b) Cœlius judex absolvit eum injuriarum qui Lucilium poëtam in scena nominatim læserat, Publius Mutius eum, qui L. Accium poetam nominaverat, condemnavit.* Glandorp n'a point su où l'on trouvoit cette histoire; il ne la (c) raporte que sur la foi d'un Auteur (d) moderne dont il copie la fausse glose, savoir que le defendeur fut condamné, parce qu'il avoit prononcé tout simplement le nom d'Accius sans titres d'honneur ni complimens, *Sine præfatione honoris nominaverat.*

(N) *D'autres ne le croient point.*] Si j'avois à prendre parti je me rangerois au leur; car outre que Ciceron qui a tant de fois nommé, & tant de fois cité nôtre Accius ou avec éloge, ou sans le blâmer, auroit mauvaise grace de lui venir dire des injures dans le 1. livre des loix, je remarque que ces injures sont tout-à-fait oposées au caractere de celui qui fait le sujet de cet article. L'élevation, la grandeur, la force étoient le caractere d'Accius; & nous avons oui (e) le temoignage qu'Horace & Quintilien lui ont rendu là-dessus. Joignons y deux vers d'Ovide; & un arrêt decisif de Paterculus.

Ennius (f) arte carens, ANIMOSIQUE *Accius oris*
Casurum nullo tempore nomen habent.

Clarâ (g) etiam per idem ævi spatium fuere ingenia, in togatis Afranii, in Tragœdiis Pacuvii atque Attii usque in Græcorum comparationem EVECTI, *magnumque inter hos ipsos facientis operi suo locum; adeo quidem ut in illis limæ, in hoc pene plus videatur fuisse* SANGUINIS. Si le nouveau temoin (h) que je vais produire étoit de la force des precedens, ce qui suit encheriroit de beaucoup sur tout ce que j'ai dejà raporté; car voici Accius sur la tête du grand Euripide; *Accius poëta junior suo ingenio præcelluit Euripidem, qui fuit altus & ingenio sublimis.* Un autre (i) nous donne Accius & Virgile pour les deux plus excellens Poetes de Rome: *An Latia Musa non solos adytis suis Accium & Virgilium recepere, sed eorum & proximis & procul à secundis sacras concessere sedes?* Quelle aparence qu'un tel homme ait fait une Histoire digne de cette censure de Ciceron? *Nam quid Accium memorem, cujus loquacitas habet aliquid argutiarum, nec id tamen ex illa erudita Græcorum copia, sed ex librariolis Latinis? In orationibus autem multus & ineptus, ad summam impudentiam.* Remarquez bien que les Annales du Poëte Tragique Accius etoient en vers, & que Ciceron ne parle là que de ceux qui avoient écrit l'Histoire en prose Latine; car il ne dit rien d'Ennius. Nos meilleurs Critiques pensent que ce passage de Ciceron est corrompu, & qu'il faut lire non pas *Accium*, mais *Macrum.* Ainsi la censure tombera sur l'Historien Licinius Macer. Vossius (k) embrasse ce sentiment; mais lors qu'il aporte en preuve l'amitié qui étoit entre Sisenna & celui que Ciceron maltraite, lors, dis-je, qu'il en conclut que Ciceron n'a point parlé d'Accius, il se trompe: car, ne lui en deplaise, Accius & Sisenna ont eu à-peu-près le même âge. Sisenna étoit (l) vieux apres la guerre civile de Marius & de Sylla, c'est-à-dire vers l'an 672. de Rome, & Accius n'étoit point mort en 665.

(O) *Passer pour parent de nôtre Poëte.*] St. Jerôme (m) remarque en parlant du Poëte Accius qu'il fut mené à Pisaure, lors que les Romains y envoierent une Colonie; & qu'il y avoit auprés de la ville une terre nommée *fundus Accianus.* C'étoit la portion qui lui échut dans le partage que l'on fit des terres aux habitans de cette nouvelle Colonie. Sur cela Scaliger observe (n), que la Colonie de Pisaure ne fut établie que quatre ans après celle de Boulogne, c'est-à-dire l'an de Rome 568. quinze ans avant la naissance d'Accius. Disons donc que St. Jerôme s'est trompé: Rome étoit un sejour plus propre qu'une Colonie à un Poëte qui étoit la gloire du theatre en ce tems-là: mais ne croions pas que ce mensonge soit sans aucun fondement. Le pere d'Accius suivit peut-être ceux qui conduisirent la Colonie de Pisaure; & peut-être que le patron auquel il devoit sa liberté, fut un des principaux Commissaires de ce nouvel établissement. En cas qu'il eût suivi son patron, il y auroit pu être partagé de la terre que l'on apella dans la suite *fundus Accianus*, & il auroit pu laisser entre autres enfans le pere de l'Orateur Accius. Voici comment Ciceron (o) a parlé de cet Orateur. *T. Accium Pisaurensem, cujus accusationi respondi pro A. Cluentio, qui & accuratè dicebat & satis copiose, eratque praetereà doctus Hermagoræ præceptis, quibus etsi ornamenta non satis opima dicendi, tamen ut hastæ velitibus amentatæ, sic apta quadam & parata singulis causarum generibus argumenta traduntur.* Scaliger ne censure pas St. Jerôme, d'avoir mis (p) pêle-mêle la grande reputation & la mort de Pacuvius sous la 3. année de la 156. Olympiade, & la grande reputation d'Accius sous la 2. année de la 160. Olympiade. Il ne peut sortir de là que des confusions, pour ceux qui savent que Pacuvius avoit 50. ans plus qu'Accius. Car si l'on suposoit que Pacuvius mourut âgé d'environ 90. ans, en l'année sous laquelle St. Jerôme parle de sa mort, il faudroit dire qu'Accius étoit âgé d'environ 40. ans la 3. année de la 156. Olympiade, & cependant il nâquit, selon St. Jerôme, sous le Consulat de Mancinus & de Serranus, qui tombe sur la 2. année de la 152. Olympiade. Il faut donc, comme je l'ai dit dans la seconde remarque, se defier ici un peu de ce Chronologue.

(P) *Le Latin de cet Accius.*] Perse & Martial se sont bien moquez de ces gens-là:

Est (q) nunc (r) Brisæi quem venosus liber Acci,
Sunt quos Pacuviusque & verrucosa moretur
Antiopa, ærumnis cor luctificabile fulta.

Voici ce qu'en dit Martial dans l'épigramme 91. du 2. livre.

Attonitusque legis terraï frugiferaï,
Accius & quidquid Pacuviusque vomunt.

Si l'on avoit imité ces vieux Auteurs, comme nos plus beaux esprits imitent aujourd'hui Marot, & les autres Poëtes du XVI. siecle dans des Contes, dans des Balades, dans des Odes Pindariques, dans des Rondeaux, &c. faits exprès en vieux langage, je ne voi pas que personne eût pu raisonnablement y trouver à mordre: mais aparemment c'étoit tout de bon qu'on emploioit ce style moisi & surannè; on le prenoit pour la parfaite

* Ciceron *lib. 1. de divinatione* en conte l'histoire. *Moreri cite* li. de divin. in Verr. *qui est une fausse citation.*

(a) *Autor Rhetoricor. ad Herenn. l. 1.*

(b) *Ib. l. 2.*

(c) *Gland. Onomast. pag. 3.*

(d) *Cotanasse, dont Glandorp ne cite pas l'endroit; mais on le trouve dans le Commentaire* in Plin. epist. 3. l. 5. pag. m. 291.

(e) *Dans la Remarque K.*

(f) *Ovidius l. 1. Amor. eleg. 15.*

(g) *Patercul. l. 2. c. 9.*

(h) *Acron in Horat. epist. 1. l. 2.*

(i) *Columella de re rust. l. 1. praef.*

(k) *Voss. de Hist. Lat. l. 1. c. 10.*

(l) *Vell. Patercul. l. 2. c. 9.*

(m) *In Chron. Euseb. n. 1876.*

(n) *Scalig. anim. in Euseb. ibid. ex Paterculo, l. 1. c. 15.*

(o) *Cicero in Bruto. Voiez aussi l'oraison* pro Cluentio.

(p) Pacuvius Brundusinus Tragœdiarum scriptor clarus habetur; vixitque Romæ quoad picturam exercuit & fabulas vendidit. Deinde Tarentum transgressus propè nonagenarius diem obiit. *Chron. Euseb. n. 1863.*

(q) Pers. Sat. 1.

(r) *Casaubon in hunc locum Persii conjecture qu'il faut lire Briseis, & que c'étoit le titre d'une Tragedie d'Accius. Scriverius* in Testim. de Attio, *a tort de croire que Perse ne parle pas du Poëte tragique.*

ACCO. Charles Etienne debite que c'étoit une vieille femme qui devint folle de chagrin, en voiant dans un miroir de quelle maniere la vieillesse l'avoit enlaidie. Il cite le chapitre 15. du 6. livre de Cœlius Rhodiginus, mais on n'y trouve * rien qui aproche de cela. Le Continuateur de Moreri ajoûte que cette femme *se plaisoit à parler avec son image devant un miroir, & que souvent elle faisoit semblant de refuser ce qu'elle souhaitoit fort. Plutarque ajoûte*, poursuit-il, *que c'est un mot dont les meres se servoient pour épouvanter les petits enfans, & les retenir dans leur devoir.* Il cite le 16. livre de Cœlius Rhodiginus, & Ciceron 2. *ad Atticum*: je ferai ci-dessous la (*A*) critique de ce passage. En attendant voici ce que dit Rhodiginus dans un lieu qu'on ne † cite point. Acco radotoit de telle sorte, que lors qu'elle se regardoit dans le miroir elle s'entretenoit avec son image, comme si c'eût été une autre femme; on la voioit user de signes, de promesses, de menaces, de soûris, & de tout ce qui a lieu dans une conversation. D'autres écrivent qu'elle tâchoit quelquefois d'enfoncer un clou à coups d'éponge, comme si elle eût tenu un marteau. Rhodiginus n'en dit pas davantage. Pour ce qui est de Plutarque, il dit ‡ seulement que Chrysippe n'aprouvoit point que l'on nous fit peur de la justice de Dieu pour nous detourner du peché; car, disoit-il, on ne manque pas de raisons qui combatent ce qui se dit sur les punitions divines, & qui montrent que ce discours ressemble à celui des bonnes femmes, qui font peur (*B*) d'Acco & d'Alphito aux petits enfans, afin d'empêcher qu'ils n'abusent de leur loisir. Plutarque fait voir ensuite que Chrysippe se contredisoit lui-même.

* *Lloyd ne change rien, si ce n'est qu'il cite Rhodiginus au livre 16. chap. 2.*

† *Le chap. 2. du 17. livre. Il dit qu'il a lu cela dans l'epitome des Adages de Tarrans & de Didyme.*

‡ *Plut. de Stoicorum repugnant. p. 1040. B.*

ACCURSE. Professeur en Jurisprudence au 13. siecle étoit Florentin. Il s'aquit un très-grand nom par les gloses qu'il composa sur le Corps du Droit. On dit qu'il ne commença que sur le tard à étudier la Jurisprudence, & qu'il avoit bien 40. (*A*) ans lors qu'il se mit à ouïr les leçons du fameux Azo. Il s'étoit apliqué avant ce tems-là à d'autres études. Les progrés qu'il fit dans le Droit Civil furent si grans, qu'il devint un celebre Professeur en cette science. Il l'enseigna à Boulogne; & puis s'enfonçant dans la retraite, il composa une glose continuë sur tout le Droit, laquelle parut si commode & si utile aux jeunes gens, qu'on ne parla plus des gloses qui avoient precedé celle-là, & qui sans doute n'étoient point si bien disposées, ni si complettes. Les contradictions que l'on remarque dans Accurse viennent, selon quelques-uns, non pas de son inconstance, ou d'un defaut de memoire, mais de ce qu'en raportant les diverses opinions de ceux qui l'avoient precedé, il ne faisoit conoître les Auteurs que par la premiere lettre de leur nom. On veut que cette lettre étant disparuë de divers endroits, ait été cause que les lecteurs aient pris pour son sentiment, ce qu'il n'avoit dit que comme temoin de la doctrine d'un autre. Son autorité (*B*) étoit autrefois si grande, que quelques-uns l'ont nommé l'Idole des Avocats ‡.

La

‡ *Tiré de Panzirole l. 2. c. 29.* de claris legum Interpret. p. m. 147. & seq.

faite éloquence, soit qu'on le debitât tout pur, soit qu'on le mêlât avec celui de son siecle. Voiez (*a*) les bons conseils que Phavorin donne à un jeune homme de ce goût-là. On n'est point sujet aujourd'hui à cette sorte de maladie, & l'on trouve beaucoup plus de gens qui se degoûtent trop tôt d'un mot ordinaire, ou qui courent trop ardemment après les mots nouveaux nez, qu'on n'en trouve qui veuillent retenir avec trop (*b*) d'affectation les vieux termes. Si l'on emploie le vieux langage, c'est par forme de plaisanterie, c'est par jeu d'esprit, c'est pour un Ouvrage burlesque. Ce n'est qu'en Latin qu'il se trouve encore des Auteurs qui se plaisent à debiter les plus vieilles phrases. Il y avoit sans doute parmi les anciens Romains une autre espece de gens, lors que le Latin fut venu à sa perfection. Ces gens-là étoient admirateurs perpetuels des vieux Poëtes, sans se servir, ou sans vouloir que l'on se servit de leurs expressions surannées, ils vouloient seulement mortifier les Ecrivains de leur tems, en les mettant au dessous des vieux Auteurs. Horace avoit bien compris leur intention:

Sic (c) fautor veterum ut tabulas peccare vetantes
Quas bis quinque viri sanxerunt: fœdera regum
Vel Gabiis, vel cum rigidis æquata Sabinis,
Pontificum libros, annosa volumina vatum
Dictitet Albano Musas in monte locutas.

- - - - - - - - -

Jam Saliare Numæ carmen qui laudat, & illud
Quod mecum ignorat, solus vult scire videri,
Ingeniis non ille favet, plauditque sepultis,
Nostra sed impugnat, nos nostraque lividus odit.

C'est encore une maladie dont nôtre siecle est exemt. On se contente de mettre la Grece & l'ancienne Rome au dessus de nôtre siecle; mais on ne prefere pas les Harangues & les Poësies du XV. & du XVI. siecle à celles qu'on fait aujourd'hui.

(*a*) *Apud Aul. Gell. l. 1. c. 10. quem vide etiam ib. c. 7.*

(*b*) *L'Orateur Sisenna avoit cette affectation.* Cicer. in Bruto. *Saluste en a été accusé;* Sueton. in Aug. c. 86. & in vit. Gramm. c. 15. *& de l'affectation contraire, c'est-à-dire, de forger des mots nouveaux.* Gell. l. 1. c. 15.

(*c*) *Horat. epist. 1. l. 2.*

(*A*) *La critique de ce passage.*] I. Nul des trois Auteurs qu'on cite n'a dit, qu'Acco devint folle pour s'être vuë laide dans un miroir, & qu'elle faisoit semblant de refuser ce qu'elle souhaitoit fort. C'est à Plutarque nommément que l'on attribuë d'avoir dit cela, puis qu'après avoir raporté la folie d'Acco, ses illusions touchant son image, & sa dissimulation, on s'exprime ainsi, *Plutarque ajoûte.* C'est dire que Plutarque a debité ces trois faits, & par consequent c'est tromper le monde, vu que cet Auteur dit seulement ce que j'ai cité de lui. II. Quelle negligence n'est-ce pas que de citer Ciceron 2. *ad Atticum*? Veut-on citer la 2. lettre ou bien le 2. livre? faut-il laisser deviner cela aux lecteurs? faut-il leur laisser la peine de chercher quelle lettre c'est, quel livre c'est? Ceux qui auront la patience de le chercher perdront bien leur peine. Ils trouveront dans la 19. lettre du 2. livre; *Certi sumus perisse omnia: quid enim ἀκκιζόμεθα tamdiu?* C'est ma III. censure; Ciceron est cité à faux, il n'a rien dit d'Acco. Le mot Grec dont il s'est servi, & dont plusieurs autres Auteurs se servent pour signifier ce que nous apellons *pateliner*, biaiser, faire le difficile sur des choses que l'on souhaite passionnément, ce mot, dis-je, qu'Erasme (*d*) a mis entre ses proverbes, a fait soupçonner qu'Acco avoit été une hypocrite; mais ce n'est qu'une conjecture, & il ne doit pas être permis de citer Plutarque, ni Ciceron, ni même Cœlius Rhodiginus pour des conjectures que d'autres gens ont avancées.

(*B*) *Qui font peur d'Acco & d'Alphito aux petits enfans.*] Je ne pense pas qu'il y ait de païs au monde où l'on n'ait une semblable coutume. J'ai oui condamner cela par de fort habiles Docteurs. Les anciens Romains avoient leur *Manducus*, dont ils menaçoient les enfans, comme je le dirai sous ce mot-là.

(*A*) *Et qu'il avoit bien 40. ans.*] D'autres disent qu'il n'en avoit que 28. *Jam quadragenarius, vel ut alii scribunt* XXVIII. *annos natus jus civile ab Azone audivit.* C'est ainsi que parle Panzirole dans la page (*e*) 147. de la seconde édition, qui est celle de Venise 1655. Mr. Pope Blount (*f*) citant Panzirole & Konig, met 37. ans & non 28. La citation de Konig est bonne, mais celle de Panzirole ne l'est pas; à moins que mon édition ne soit differente de la premiere. Forsterus auroit été plus propre à être cité; (*g*) car il raporte qu'Accurse devint disciple d'Azo à l'âge de 37. ans. Voiez ci-dessous la remarque E.

(*B*) *Son autorité étoit autrefois si grande.*] Je ne saurois rien alleguer ici de plus à-propos, ni de plus divertissant, qu'un passage cité par un des Jurisconsultes modernes qui ont le moins estimé les Glossateurs. *Nostis (h) quanta sit autoritas glossatoris. Nonne heri dixit Cyn. glossam timendam propter præscriptam idololatriam per advocatos, significans quod sicut antiqui adorabant idola pro Diis, ita advocati adorant glossatores pro Evangelistis. Volo enim potius pro me glossatorem quam textum; nam si allego textum, dicunt advocati diversæ partis & etiam judices, credis tu quod glossa non ita viderit illum textum sicut tu, & non ita bene intellexerit sicut tu? Ego recordor (& sit illud pro novo) quod dum essem Scholaris eram satis acutus, & dum semel essemus multi socii in una collatione, ausus fui unum textum alle-*

(*d*) *Voiez* accissare, *Chil. 2. cent. 2. n. 99.*

(*e*) *Panzir. de clar. leg. Interpr. lib. 2. c. 29.*

(*f*) *Pope Blount, censf. celebr. Autor. pag. 286.*

(*g*) *Forst. Histor. Juris civilis, l. 3. c. 12.*

(*h*) *Raphaël Fulgosius in l. si in solutum, C. de action. & oblig. apud Fr. Hottomannum Præf. consiliorum.*

La plupart des Interpretes ont pris autant β ou plus γ de soin d'expliquer sa glose, que de commenter le texte même des loix. Quelques Critiques grans amateurs de la politesse du langage, ont horriblement crié contre (C) la barbarie de cet Auteur, mais on convient assez generalement que c'étoit un grand (CΔ) genie, & que ses defauts viennent du siecle où il a vécu. Il vécut fort à son aise, aiant belle maison à la ville, belle maison à la campagne, & deux fils qui étudioient bien, comme on le verra bien-tôt. Il y a des gens qui lui donnent une fille (D) fort savante, & installée à la profession du Droit Civil. Il mourut (E) l'an 1229. à l'âge de 78. ans. Son tombeau se voit à Boulogne dans l'Eglise des Cordeliers, avec cette inscription * très-courte & très-simple, *Sepulchrum Accursii Glossatoris legum, & Francisci ejus filii.* Il disoit qu'on n'avoit que (F) faire de la Theologie pour conoître les choses divines, puis que les loix Romaines nous en instruisoient assez. Mr. Moreri allegue très-mal (G) le Sieur Catel. François Hotman n'a pas eu raison de dire qu'Odofred enseigna Azo & Accurse, car Odofred & Accurse furent tous deux disciples d'Azo, & puis Professeurs en même tems à Boulogne. † Alberic Gentil a remarqué cette faute de François Hotman.

ACCURSE (CERVOT) fils du precedent, se hâta beaucoup plus que son pere de se faire graduer; car il voulut être Docteur en Droit avant l'âge de 17. ans, & il vint à bout de sa demande, après qu'on eut long tems discuté si les loix le ‡ permettoient. Il se mêla de faire des gloses, & les joignit avec celles de son pere; ⸸ mais on n'en fit pas beaucoup de cas.

ACCUR-

β *Arth. Duck de usu & author. Juris civ. Rom. l. 1. c. 5. apud Pope Blount censura celebr. Autor. p. 286.*
γ *Forsterus, Histor. Juris civil. l. 3. c. 12.*
* *Panzir. ibid. p. 149.*
† *Alberic. Gentil. in Dialog. de Juris Interpretibus, fol. 60.*
‡ *Panzirol. ubi supra.*
⸸ Deterior Interpres ineptas glossas & longè à vero distantes paternis addidit, quæ Cervotianæ vocatæ ut plurimum rejiciuntur. *Id. ib.*

allegare contra sententiam Doctoris mei: tantam audaciam habui. Dixit unus socius, tu loqueris contra glossam quæ dicit sic. Et ego respondi etsi glossa dicit sic, ego dico sic; ignarus auctoritatis glossatorum. Credebam enim quod essent communes apostillæ, quales sunt in libris grammaticæ, sicut super Virgilio & Ovidio, sed tamen non ita est; fuerunt enim glossatores maximæ scientiæ viri & auctoritatis. Etsi aliud non esset quam glossarum ordinatio, & de quibus potest dici id quod arbitror de nullo dici posse, videlicet quod totum corpus Juris viderunt. Magis ergo standum est eis qui viderunt, quam nobis qui non vidimus. Hotman cite quelques autres passages du même Auteur qui confirment la même chose, & qui nous aprenent que devant les Juges la glose mise en balance contre le sentiment de deux Interpretes, l'emportoit toûjours. *Si sententia glossatoris duobus Doctoribus est contraria, profectò in judiciis prævaleret sententia ipsius glossæ.*

(C) *Crié contre la barbarie de cet Auteur.*] Louïs Vives (*a*) est un de ceux-là. Voiez aussi Bernartius dans son Traité du profit qu'aporte la lecture de l'Histoire. Il s'est trouvé parmi les Jurisconsultes du XVI. siecle bien des Auteurs qui ont censuré cette barbarie. Il semble qu'Alciat les ait mis en branle, & qu'il ait commencé de donner du goût pour l'union des belles lettres & du Droit Civil. Budée l'un des plus ardens censeurs d'Accurse a contribué aussi à cela (*b*). On ne peut nier que l'ignorance des belles lettres n'ait fait tomber les Glossateurs dans plusieurs bevuës. Alberic Gentil s'est fort declaré leur partisan; il (*c*) n'a pas voulu avouër qu'Accurse ait mis en usage la maxime, *Græcum est non potest legi*, qui lui (*d*) a été reprochée. Il croit que ces paroles ne se trouvent nulle part dans ce Glossateur, & il le fait plus habile dans la langue Greque qu'on ne le pense ordinairement. Quoi qu'il en soit, le proverbe *Græcum est non potest legi*, passe pour avoir tiré son origine de la coutume des Glossateurs. On pretend que lors qu'ils tomboient sur un mot Grec, ils cessoient d'interpreter, & en donnoient pour raison que c'étoit du Grec qui ne pouvoit être lu, & après avoir ainsi sauté cette fosse, ils reprenoient l'explication du Latin.

(CΔ) *Que c'étoit un grand genie, & que ses defauts viennent du siecle.*] Je ne citerai que deux Auteurs. (*e*) *Hanc significationem animo habuit Fr. Accursius Glossatorum veterum Coryphæus, homo ingenii prorsus stupendi, qui in tantis disciplinarum tenebris ipsam disciplinarum disciplinam accuratissime intellexit, cum non* jurisdictionem, *sed* jurisditionem *scribendum censuit.* Voilà ce que dit un Allemand, voions ce qu'a dit un François: (*f*) *Antiqui* (interpretes juris) *inter quos Accursius & Bartolus principatum tenent, de sermone non valde anxii, rerum quas tractant curam solam habuerunt: quas cum nossent, quantum in illa barbarie & codicum depravatione nosse poterant explicare nisi inconditè & barbarè nequiverunt, quod non tam eis quam seculo illi tribuendum quo linguæ & bonæ literæ prorsus jacebant.* Notez que Barthius donne à Accurse le prenom *Franciscus*: il n'est pas le seul (*g*) qui le fasse: j'avois suivi ces gens-là dans la premiere édition, mais je les abandonne dans celle-ci.

(D) *Une fille fort savante.*] Panzirole (*h*) n'en parle que par un on dit, *Filiam quoque habuisse dicitur quæ jus civile Bononiæ publicè docuit.* Dès qu'un fait de cette nature est douteux, il s'en faut très-peu qu'il ne soit faux; car de telles choses sont trop singulieres pour demeurer dans l'incertitude quand elles sont veritables. Ainsi je n'ajoûte pas beaucoup de foi à ce que je viens de lire dans le Theatre de Paul Freher (*i*), qu'Accurse eut quelques filles, qui à cause de leur excellente érudition furent emploiées à faire des leçons publiques à Boulogne. Freher agreera, s'il lui plait, que je me defie de Jean Frauenlobius, dont il cite un livre Allemand.

(E) *Il mourut l'an 1229.*] Vous ne voiez rien de semblable dans le Theatre (*k*) de Paul Freher, qui a été compilé avec tant de peine, & pendant un si long tems. Vous y voiez au contraire qu'Accurse florissoit l'an 1236. qu'il mourut l'an 1279. & qu'il fit les gloses sur les Authentiques l'an 1236. Il est cité lui-même pour ce dernier fait par (*l*) Jean Fichard dans la vie des Jurisconsultes.

CETTE citation est fausse, car voici une observation qui m'a été communiquée de bon (*m*) lieu. „ Volaterran (*n*) dit qu'Accurse commença d'étudier en „ Droit à 40. ans, & qu'il mourut l'an 1279. en la 78. „ année de son âge, d'où il s'ensuivroit qu'il seroit né „ l'an 1201. Cependant Accurse lui-même nous aprend „ sur l'Authentique *ut præp. nom. Imper.* au mot *in-* „ *dictiones*, qu'il écrivoit actuellement en l'année 1220. „ & sur la loi penultiéme au Code *de accusationibus*, „ qu'il écrivoit en l'année 1227. ce qu'il n'auroit pu „ faire si le calcul de Volaterran avoit lieu: autrement „ Accurse auroit travaillé sur le Droit long tems avant „ que d'y avoir étudié. Ces époques de 1220. & de „ 1227. excluent celle de 1236. qui est fautive, & qui „ ne peut être admise par ceux qui mettent la mort „ d'Accurse en 1229. „

(F) *Qu'on n'avoit que faire de la Theologie.*] Conringius (*o*) l'en a censuré comme il faloit; voici ses paroles; *Ridicula est* Accursii *gloriatio* in gl. ad l. 10. sect. 2. ff. de J. & J. *nihil opus esse Theologiæ studio ad cognoscenda divina, ut quæ ex legum Romanarum libris affatim queant peti.*

(G) *Mr. Moreri allegue très-mal le Sieur Catel.*] Comparons le texte de ces deux Auteurs l'un avec l'autre; il ne faut que cela pour conoître la bevuë. Catel (*p*) aiant dit que Montpellier est *une des premieres villes* de France en laquelle le Droit Romain a été lu publiquement, ajoûte: „ Car nous trouvons „ que le grand & ancien Jurisconsulte Placentin, qui „ vivoit avant le Glossateur Accurse, a lu publique- „ ment le Droit dans la ville de Montpellier, de la- „ quelle il fait souvent mention dans sa Somme qu'il „ composa, (selon qu'il en a escrit sur les Institutes) „ demeurant à Montpellier, ainsi qu'ont remarqué „ ceux qui ont escrit sa vie. Il mourut dans Mont- „ pellier le 12. Fevrier 1192. & est enterré dans le ci- „ metiere Saint Barthelemi. „ Or voici les paroles de Moreri; *le Sieur Catel soutient qu'Accurse mourut à Montpellier en 1192.* Ce qu'il ajoûte a bon besoin de correction; *D'autres*, dit-il, *comme Fischard & Trithemne le placent dans le siecle suivant; même le dernier dit qu'il professoit à Bologne en 1240. Mais peut-être se sont-ils trompez, en confondant ce grand homme avec François Accurse son fils qui avoit beaucoup de science & de merite, & qui fut Professeur en Droit à Bologne, & Conseiller de Richard Roi d'Angleterre.* On a dû placer le pere au XIII. siecle, & on ne couroit en cela precisément aucun risque de le confondre avec le fils: de sorte que le doute de Mr. Moreri est très-mal fondé. Il n'y avoit point en ce tems-là un Roi d'Angleterre nommé Richard.

(*a*) *Ludov. Vives, de causis corrupt. artium l. 1. p. m. 52. & lib. 7. pag. 206. Voiez aussi Brassicanus inter epistol. Eobani Hessi.*
(*b*) *Voiez Paquier* Recherch. de la France, l. 9. ch. 39. p. m. 901. *qui donne le premier rang à Budée & le second à Alciat.*
(*c*) *Alb. Gentilis de Juris interpret. fol. 29.*
(*d*) *Vide Sich. in præf. ad Cod. Theod. & Alciatum c. 10. l. 2. Dispunct.*
(*e*) *Barthius animadv. ad Claudian. in Rufin. lib. 2. v. 85. pag.* 1200. 1201.
(*f*) *Rolandus Maresius epist. 40. lib. 1. pag. 176. 177. edit. Lips. 1687.*
(*g*) *Arthus Duck, & Pope Blount le font aussi. Voiez Pope Blount ubi supra.*
(*h*) *Panz. ubi supra pag. 149.*
(*i*) *Paul. Freher. theatr. viror. erudit. pag. 784.*
(*k*) *Id. ib.*
(*l*) *Apud Freher. ib.*
(*m*) *C'est par Mr. de la Monnoie.*
(*n*) *Volat. lib. 21. p. m. 781. Il remarque qu'Accurse commença cette étude sous l'empire de Frideric II. Or cet Empereur regna depuis l'an 1212. jusqu'en 1250.*
(*o*) *Conring. de civili prudent. c. 3. apud Pope Blount ubi supra.*
(*p*) *Catel, Memoir. de l'Hist. du Languedoc, pag. 293.*

ACCURSE (François) frere aîné du precedent, fut si estimé par ceux de Boulogne, que lors qu'ils eurent apris qu'il devoit suivre le Roi d'Angleterre en France pour y enseigner le Droit, ils lui defendirent de s'absenter, & le menacerent de lui confisquer tous ses biens s'il sortoit hors de leur ville. Il crut être plus fin qu'eux en vendant tous ses biens à un ami, mais sa finesse fut nulle; on ne laissa pas de les confisquer. Cela le contraignit de revenir; & il en obtint la restitution. Il avoit enseigné à Toulouse, & s'étoit trouvé un jour fort embarrassé en expliquant la matiere des interêts. Jaques de Ravanne, l'un des plus doctes Jurisconsultes de son tems, se fourra parmi les auditeurs *incognito* en faisant de l'Ecolier, & lui fit des objections qui demeurerent sans bonne reponse. Quelques-uns ont dit qu'Accurse à son retour à Boulogne y fut Professeur en Droit avec Bartole, & qu'aiant eu avec lui une dispute sur la leçon d'une Loi, il falut envoier à Pise pour y consulter l'ancien Manuscrit des Pandectes. Mais quelle aparence qu'il ait vêcu (*A*) jusques au tems que Bartole étoit Professeur ß?

ß *Ex Panzirolo ibid. pag.* 148.

ACCURSE (Marie Ange, en Latin *Mariangelus*) est un des Critiques qui ont vêcu au XVI. siecle. Il étoit (*A*) d'Aquila dans le Roiaume de Naples. Sa grande passion étoit de chercher & de conferer les vieux Manuscrits, afin de corriger les passages des anciens. Les *Diatribes* qu'il fit imprimer à Rome *in folio* l'an 1524. sur Ausone, sur Solin, & sur Ovide montrerent de quoi il étoit capable en ce genre d'érudition. Il avoit fort travaillé (*B*) sur Claudien, mais cet Ouvrage n'a point été publié, encore que l'Auteur eût fait savoir qu'il y avoit corrigé environ sept cens passages sur les anciens Manuscrits. Barthius * a temoigné du chagrin de ce qu'un pareil Ouvrage n'est point sorti de dessous la presse, & de ce qu'on ne reimprimoit † point les autres. Il ne meprise point Accurse du côté de l'esprit, & il le trouve souvent judicieux. Ce Critique faisoit des vers en Latin (*C*) & en Italien; il entendoit & la Musique & l'Optique, & il voiagea (*D*) au Septentrion. Ceux qui nous aprenent cela pouvoient ajoûter, qu'il entendoit ‡ parfaitement la langue Françoise, l'Espagnole, & l'Allemande; qu'il ramassa un grand nombre d'Antiques qui furent mises dans le Capitole, & qu'il passa 33. ans à la Cour de Charles-Quint, auquel il étoit fort agreable, & dont il reçut bien des faveurs. Il ne faut pas oublier que son ‡ édition de (*E*) Marcellin est plus ample de cinq livres que les precedentes. Cette édition est

* *Barth. in Statium t. 2. pag. 399. t. 3. pag. 1602. Voiez aussi le chap. 18. du 20. livre de ses* Adversaria.

† *On l'a fait a l'égard d'Ausone dans l'edition d'Amsterdam 1671. mais non pas selon toute l'étenduë du titre qui promet* notas integras Accursii.

‡ *Nicolo Toppi Biblioth. Napoletana, pag.* 206.

‡ *Henr. Valesius præf. in Amm. Marcell.*

(*A*) *Vêcu jusques au tems que Bartole étoit Professeur.*] Bartole naquit l'an 1313. & fut reçu Docteur en Droit à l'âge de 21. an, c'est-à-dire l'an (*a*) 1334. il faudroit donc qu'Accurse le fils eût vêcu pour le moins 120. ans, s'il avoit vu Bartole enseigner le Droit; car il avoit été (*b*) émancipé de son pere. Prenons qu'il n'eût que 15. ans lors qu'il fut émancipé, & que l'année de son émancipation ait été la (*c*) derniere de son pere, nous ne laisserons point de trouver qu'en 1334. il auroit eu 120. ans. La conjecture de Panzirole est assez bonne (*d*): c'est que l'Accurse qui fut collegue de Bartole, étoit fils d'un Accurse qui enseignoit le Droit à Reggio sa patrie vers l'an 1273. & qui lut aussi à Padouë. Guillaume Duranti fait souvent mention de lui.

Donnons encore ici une observation de Mr. de la Monnoie. „ Antoine Augustin parle en plusieurs endroits (*e*) de ses *emendationes* de cette dispute de „ Bartole touchant la leçon d'un certain mot du paragraphe dernier de la loi *si creditor* au *D. de distract. pign.* & incline à croire que ce fut plutôt avec Balde „ qu'avec François fils d'Accurse que Bartole eut cette „ dispute. Alexandre d'Imola cité par le même Antoine Augustin a aussi cru, que c'est entre Balde & „ Bartole que la contestation étoit survenuë. Mais Bartole lui-même aiant positivement écrit que c'étoit „ avec François fils d'Accurse, l'expedient que Panzirole fournit paroit le plus recevable. „

(*A*) *Il étoit d'Aquila.*] Outre le temoignage du Toppi, aprouvé par le silence de Leonard Nicodemo, voici des vers qui confirment cette verité :

Ut volucrum Regina supervolat æthera & alti
Immotum lumen solis in orbe tenet,
Sic illa genitus Mariangelus Urbe - - -
Alite quæ à Jovia nobile nomen habet
Felix ingenio solers speculator, &c.

Ils sont dans une piece de François (*f*) Arsillus, imprimée à la fin d'un Recueil de vers intitulé *Coryciana*, qui fut publié à Rome l'an 1524. Il y a dans ce Recueil un *Protrepticon* de nôtre Accurse *ad* (*g*) *Coricium*, qui contient 87. vers. La piece d'Arsillus a pour titre, *De poëtis urbanis ad Paulum Jovium*. Pierius Valerianus contemporain d'Accurse le surnomme *Aquilanus*, non seulement dans son Commentaire sur le 12. livre de l'Eneide, mais aussi dans des vers (*h*) Latins qu'il lui adresse. Comptons donc à coup sûr pour une faute ce que Barthius a dit de la patrie d'Accurse. Il l'a fait naître (*i*) à Amiterne. Konig n'aiant point su que cela fût faux; l'a adopté tout du long. Ces paroles d'Accurse, (*k*) *Nec placuit reticere, ne quis (quod Sallustius civis ait meus, modestiam in conscientiam duceret*, ont trompé Barthius, Or voici pourquoi Accurse a traité Salluste de compatriote, Salluste, dis-je, qui étoit natif d'Amiterne; c'est que la ville d'Aquila a profité de la ruine d'Amiterne, & lui a été substituée en quelque façon. Elle n'est qu'à 5. milles des masures d'Amiterne. Consultez Mr. Baudrand.

(*B*) *Il avoit fort travaillé sur Claudien.*] Puis que les fatigues de son voiage d'Allemagne & de Pologne ne l'empêcherent pas de corriger près de sept cens fautes dans ce Poëte, on peut s'imaginer que pendant un meilleur loisir, il s'apliqua fortement au même travail. *Talis*, dit-il, (*l*) *non Ales legitur in codicibus* (Claudiani) *etiam novissime recognitis. Qui tantum abest ut non etiam nunc versibus sint claudi ac deformes, ut eos ex vetustis exemplaribus dum Germaniam Sarmatiamque nuper peragramus septingentis fere mendis inter equitandum eluerimus.*

(*C*) *Faisoit des vers en Latin & en Italien.*] Voici ce qu'Accurse nous aprend sur ce sujet dans une fable intitulée *Testudo*, qu'il a jointe à ses Diatribes. Il y raconte les persecutions qu'il souffroit à Rome de la part de ses envieux, & comment ils lui faisoient un crime des choses les plus innocentes. *Novistis*, dit-il en s'adressant à deux jeunes Princes de la Maison de Brandebourg ausquels il a dedié son livre, *ipsi principes quam mihi vestitum prope (ut ajunt) militarem probro verterint, tum fidibus scire, musicen callere, philosopho indignum prædicent, quant ùmque invaserint quod & Opticen cum literarum studiis, vernaculisque cum Latinis numeris, conjunxerim.* Il dit là qu'il travailloit à l'Histoire de la Maison de Brandebourg sur les memoires qu'on lui fournissoit.

(*D*) *Et il voiagea au Septentrion.*] Nous l'avons deja entendu lui-même, faisant savoir à ses lecteurs le grand nombre de passages qu'il corrigeoit sur les arçons de la selle en traversant l'Allemagne & la Pologne. Ce qui suit nous aprendra, qu'il remarquoit jusqu'aux moindres choses, jusqu'aux chansons avec quoi l'on endormoit les enfans; mais il n'en tiroit pas de fort bonnes consequences. On le va voir: *Nuper*, dit-il (*m*), *non in Pannonia solum, atque adeo apud septentrionales plerosque populos, verum etiam ultra Sauromatas non sine admiratione audivimus ad suadendum nutricio more infantibus somnum dici, Li lu Li lu, tum & La lu La lu, & La la La la. Quod nostrates fere Nan na Nan na & Nin na Nin na, etiam mora quadam vocem suspendentes passim dicere consueverunt. Movit porro nos majori quadam admiratione quod infantes ipsi & horriduli & sorriduli vix dum fari incipientes mammam atque tatam Latine balbutiunt, ipsis quoque matribus non intellecti. Ut videri possint & hæ quoque voces naturales magis quam arbitrariæ.* Il a tort de s'imaginer que les meres n'entendissent pas ce que leurs petits enfans vouloient dire, c'étoient elles qui leur avoient apris ces mots.

(*E*) *Son édition de Marcellin est plus ample.*] Le Toppi avoit de mauvais memoires sur ce fait. Il n'a point dit ce qu'il faloit dire, & il a dit ce qu'il ne faloit pas avancer. Il n'a point dit qu'Accurse eût joint cinq nouveaux livres à ceux qu'on avoit dejà, il n'a parlé

(*a*) *Panzirol. lib. cap. 67. pag. 189. 190.*

(*b*) *Id. ib. cap. 29. pag. 148.*

(*c*) *C'est-à-dire l'an 1229.*

(*d*) *Id. ib. cap. 42. pag. 160. 161.*

(*e*) *Et sur tout au liv. 4. c. 17.*

(*f*) *Leandre Nicodeme, ubi infra, le nomme mal* Arsilius.

(*g*) *C'étoit un Allemand nommé Goritz à ce que j'ai apris de Mr. de la Monnoie.*

(*h*) *Lib. 4. Amorum, apud Leon. Nicodem. Addizioni alla Biblioth. Napoletana, pag. 170.*

(*i*) Ipse Sallustii civis, Amiterninus tempe. *Barth. in Stat. t. 2. pag. 399.*

(*k*) *Mariang. Accurs. in Diatrib.*

(*l*) *Id. Diatr. in Ausonium. On a retranché ces paroles dans l'edition d'Ausone de 1671.*

(*m*) *Id. ib.*

est d'Augsbourg 1533. Il pretend avoir corrigé cinq β mille fautes dans cet Historien. Il publia en la même année, & dans la même ville les Lettres de Cassiodore en douze livres, accompagnées du Traité de l'ame; & c'est à lui γ que l'on doit la premiere édition de cet Auteur. Comme il y avoit de son tems quelques Ecrivains Latins qui aimoient à se servir des termes les plus surannez, il se moqua d'eux fort plaisamment dans un (F) Dialogue qu'il publia l'an 1531. Il y joignit un δ petit Traité de Volusius Metianus ancien Jurisconsulte. Il a fait aussi un livre (FΔ) touchant l'invention de l'Imprimerie. On l'accusa de plagiat au sujet de son Ausone, car on debita qu'il s'étoit aproprié le travail de Fabricio Varano Evêque de Camerin; mais il s'en purgea avec serment, & protesta qu'il n'avoit jamais lu de livre dont il eût tiré quelque chose qui eût servi à orner le sien. La forme de son serment est (G) remarquable. On auroit vu sortir de dessous la presse plusieurs autres Ouvrages de sa façon, si son fils (H) Casimir qui étoit homme de lettres avoit vêcu plus long tems ξ.

β Topp. ubi supra.

γ Leonardo Nicodemo addizioni alla Bibliot. Napoletana. pag. 170.

δ Il a pour titre, Distributio item vocabula ac notæ partium in rebus pecuniariis pondere, numero, mensura.

ξ Toppi ib.

☞ ACHE'E, en Latin ACHÆUS, cousin germain (A) de Seleucus Ceraunus, & d'Antiochus le Grand Rois de Syrie, devint un puissant Monarque, & posseda assez long tems les Etats dont il s'étoit emparé, mais enfin ses usurpations furent punies d'une terrible maniere. Il rendit d'abord de très-grans services & avec une admirable fidelité à ses Souverains, car aiant accompagné Seleucus Ceraunus dans l'expedition contre Attalus, il * fit mourir les deux Capitaines qui avoient ôté la vie à ce Seleucus, & il regagna toutes les Provinces qu'Attalus avoit conquises, & refusa le titre de Roi que les suffrages des troupes, & la faveur des circonstances lui mettoient en main. Il resista genereusement à ces tentations, & ne voulut vaincre que pour le successeur legitime du Monarque dont il avoit vengé la mort, c'est-à-dire, pour Antiochus frere puiné de Seleucus. Mais la bonne fortune l'aveugla; car dès qu'il vit que ses victoires l'avoient rendu maitre de tous les Etats d'Attalus, si vous en exceptez la seule ville de Pergame, il se fit apeller Roi. Il soutint cette usurpation avec beaucoup de prudence & de courages, & il n'y eut au deçà du Taurus aucun Prince qui se fit craindre autant que lui †. Les grandes & belles Provinces qu'il possedoit au deçà de cette montagne ne sufirent pas à son ambition, il songea

** Ce fut vers la fin de la 139. Olympiade, & l'an de Rome 533.* Calvisius p. m. 278.

† Tiré de Polybe lib. 4. cap. 13. p. m. 322.

parlé que du sixiéme. Or il est faux que le sixiéme ait été trouvé; il nous manque encore les 13. premiers livres de cet Historien. Leonard (a) Nicodeme a relevé là-dessus comme il faloit Nicolas Toppi.

(F) *Dans un Dialogue qu'il publia l'an 1531.*] Comme tous ceux qui auront mon livre n'auront pas celui de Leonard Nicodeme, copions amplement le titre de ce Dialogue. *Osco, Volsco, Romanoque Eloquentia interlocutoribus, Dialogus ludis Romanis actus. In quo ostenditur verbis publica moneta signatis utendum esse, prisca vero nimis & exoleta tanquam scopulos esse fugienda. Si quid itaque, lector optime, antiquitatem amas, ut sane debes, libellum hunc ingenti quamvis pecunia à Bibliopola te tibi redemisse non pœnitebit. Nam præter quam quod vocibus partim Oscis, partim Volscis conscriptus est. Latina quoque istuc verba exoletiora nimisque prisca quibus Aborigines, Picus, Evandrus, Carmentaque ipsa loquebantur affatim collata sunt. Quæque omnia apud Ennium, Pacuvium, Plautum, aliosve hujus nota priscos Autores abstrusiora leguntur. Itemque recentiorum cacatas Apulei & Capellæ chartas, hujusmodive aliorum. Quæ ut certe sunt evitanda, ita tamen ab eo qui docti nomen ferat agnoscenda sunt, ut cum aliquando in eas offenderit, de suorum sensu ei turpiter hæsitandum non sit* (b). Voici le jugement qu'André Schottus fait de ce livre: (c) *De Apuleio metamorphoseos ex Lucio Patrensi seu Luciano scriptore audi amabo quæ in Dialogo olim ante hos ipsos octoginta annos à Mariangelo Accursio (homine, ut illis temporibus pereruditо, quique Nasonem, Ausonium, ac Solinum Diatriba illustravit) Oscè ac Volscè conscripto, ut seculi degenerantis nimium à prima eloquentia insaniam velut aceto aspersa satyra perstringeres, audi inquam, & risum contine si potes, &c.*

NOTEZ que ce livre de nôtre Accurse est in 8. mais notez sur tout ce qui m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie. „ Le Dialogue de Marie Ange „ Accurse contre ces corrupteurs de la langue Latine, „ peut avoir été imprimé l'an 1531. mais il faut croi- „ re qu'il avoit dejà paru quelques années aupara- „ vant, puisque Geoffroi Tory le cite dans son *Champ* „ *fleuri* imprimé par lui-même in 4. l'an 1529. Sem- „ blablement, dit-il, *mile autres façons de dire que* „ *Hieronyme Avance natif de Veronne allegue au com-* „ *mencement de ses Annotations, qu'il a très-diligente-* „ *ment faites sur les Oeuvres du Poëte Ancian nom-* „ *mé Lucretius, que je laisse aulx curieux & ama-* „ *teurs d'Antiquité, & de laquelle chose on peult am-* „ *plement voir & lire en un Dialogue intitulé Osci &* „ *Volsci Dialogus ludis Romanis actus.* Cette piece est „ designée par Paul Jove dans l'éloge de Battiste Pio „ qu'elle attaquoit principalement. Le titre du Dia- „ logue est assez particulier, & bien honnêtement „ long; mais j'ai peine à en construire les premiers „ mots, *Osco Volsco Romanoque eloquentia interlocutori-* „ *bus.* Il faudroit, ce me semble, & *eloquentia* „ &c. „

(a) Leon. Nicodemo ubi supra.

(b) Tiré de Leonard Nicodemo ubi supra.

(c) Andr. Schottus, libro 1. Quæst. Tullianar. pag. 59. apud Leon. Nicodemum, ubi supra.

(FΔ) *Un livre touchant l'invention de l'Imprimerie.*] Je ne me vante point de l'avoir vu, j'avance cela sur la foi du (d) Toppi: mais voici un fait dont je suis bien assuré. On a cru (e) que nôtre Accurse avoit écrit de sa main au premier feuillet d'une Grammaire de Donat *imprimée sur velin,* que ce Donat *avec un autre livre intitulé* Confessionalia, *étoient les premiers livres imprimez, & que Jean Faust Bourgeois de Mayence inventeur de l'art les avoit mis sous la presse l'annee* 1450. Mr. Chevillier (f) observe que cet Accurse vivoit en l'an 1500. & neanmoins il met quelque difference entre son temoignage, & celui qui fut rendu par Ulric Zel Libraire de Cologne l'an 1499. il y met, dis-je, quelque difference à l'egard du tems. *Il y avoit,* dit-il, (g) *un plus long tems* que le Donat étoit imprimé lors qu'Accurse écrivoit cela que lors que Zel en parloit. Chacun comprend qu'une année de plus ou de moins est ici sans consequence. De plus coit-on dire qu'un homme qui a passé 33. années à la Cour de Charles-Quint vivoit l'an 1500?

(G) *La forme de son serment est remarquable.*] La voici: (h) *Quod dii hominesque, fas, fidesque audiat, sacramenti religione, ac si quid est jusjurando sanctius, affirmo, idque rite pariter ac sine dolo malo dici, cæterisque accipi volo, me nec ullius unquam scripta perlegisse ac ne conspexisse quidem, unde vel tantillum lucubrationes nostræ redimiri juvarique datum fuerit. Quin immo laborasse quoad ejus fieri licuerit ut si quippiam alterius, post observationem quoque meam, editum occurrerit, è nostris protinus aboleverimus. Quod si pejerem, tum Pontifex perjurio, malus autem genius Diatribis contingat, usque adeo ut si quæ bona aut saltem mediocria in ipsis fuerint, imperitorum turba pessima, bonis leviusculа tristisque viliora censeantur, fama si qua manent munera, vento evolent proque vulgi levitate ferantur.* Combien de reflexions pourroit-on faire sur ce serment!

(H) *Son fils Casimir qui étoit homme de lettres.*] C'est aparemment celui que le docte & le fameux patron des doctes Vincent Pinelli eut pendant quelque tems dans sa maison; car encore que le Gualdo donne le nom de François au fils d'Accurse, il a peur de se meprendre en le lui donnant. Voici comme il parle; (i) *Præter hos domi habuit Benedictum Octavianum res philosophicas theologicasque doctum .... Mariangeli Accursii filium Franciscum, ni fallor, insignem moribus & doctrina.*

(A) *Cousin germain de Seleucus Ceraunus, & d'Antiochus le Grand.*] Il étoit fils d'Andromaque, qui étoit frere de Laodice femme de Seleucus (k) Callinicus, & mere de ces deux Princes. Observons qu'il fut bon fils, car aiant su qu'Andromaque étoit en prison dans Alexandrie, il n'oublia rien pour le tirer de cette captivité. Les Rhodiens aiant conu là-dessus ses dispositions, envoierent des Ambassadeurs au Roi Ptolomée pour lui demander Andromaque. Leur dessein étoit d'en faire un present à Achée,

(d) Toppi Bibliot. Napolet. pag. 206.

(e) Chevillier orig. de l'Imprimerie de Paris pag. 21. il cite le Livre de Bibliotheca Vaticana *composé par Ange Roccha & imprimé à Rome l'an 1591. Boxhornius in Theatr. Holl. pag. 138. cite fort au long ce passage d'Ange Roccha.*

(f) Chevill. ib. & pag. 281.

(g) Id. ib. pag. 284.

(h) Mariang. Accursius in Testudine, ad calcem Diatrib.

(i) Gualdus, in vita Vinc. Pinelli.

(k) Polybius lib. 4. c. 13. p. m. 324. & lib. 8. c. 6. pag. 531.

gea auffi à la conquête de la Syrie, quand il eut apris qu'Antiochus étoit allé faire la guerre à β Artabazane. Il efpera ou que cette expedition feroit perir Antiochus, ou qu'elle feroit fi longue, qu'il auroit le tems de s'emparer de la Syrie avant le retour de ce Monarque. Il compta auffi beaucoup fur la rebellion de quelques Provinces qui venoient de fe foulever. Il partit donc de Lydie avec une grande armée, & pendant fa marche il écrivit aux fujets d'Antiochus; mais quand il fut proche de Lycaonie il s'aperçut que fes foldats ne vouloient point porter les armes contre leur ancien Roi. Cela fit qu'il leur declara qu'il fe defiftoit de fon entreprife. Il rebrouffa chemin, & aiant pillé la Pifidie, il leur diftribua un butin fi confiderable qu'il regagna entierement leur amitié γ. Inferons de là en paffant, que ceux qui difent qu'il fe declara Roi de Syrie parlent fans exactitude. Antiochus aiant fini glorieufement la guerre qu'il avoit faite à Artabazane, envoia des Ambaffadeurs à Achée pour fe plaindre de ce qu'il prenoit le titre de Roi, & favorifoit ouvertement les Egyptiens δ. Ce reproche ne fut pas entierement fans effet, car nous trouvons qu'Antiochus κ fit une tréve avec leur Prince, parce qu'il favoit qu'Achée fon allié en aparence, étoit reéllement dans leurs interêts. Cela montre que l'ufurpateur eut quelques égards pour les plaintes d'Antiochus, & qu'il fit femblant de fe joindre à lui contre Ptolomée Roi d'Egypte. Celui-ci tâcha vainement de le faire comprendre au Traité de paix: Antiochus en rejeta toûjours la propofition, & ne pouvoit fouffrir que le Roi d'Egypte osât lui parler pour des rebelles θ; & dès qu'il eut les mains libres il s'apliqua fortement à recouvrer les Etats qu'Achée avoit ufurpez. Il en vint à bout, il le confina dans Sardes, il l'y affiegea, il prit la ville après un long fiege ξ, & il fe trouva des traitres dont l'intrigue fit donner Achée dans le panneau. Ils l'engagerent à fortir de la citadelle de Sardes, & ils le livrerent à Antiochus, qui le fit punir du dernier fuplice cruellement & ignominieufement. Il lui fit couper les extremitez des membres, & puis la tête qui fut coufuë dans une peau d'âne, & il fit attacher le refte du corps fur une croix φ. Ceci fe paffa l'an 540. de Rome. Ce fut un exemple propre à (B) fervir en deux façons. Je ne marque point les fautes de Mr. Moreri; on les conoitra aifément par la feule comparaifon de fon narré avec le mien; mais pour les fautes (C) de François Patrice, je les marquerai nettement.

β *Prince dont les Etats étoient fituez proche de la mer Cafpie. Voiez Polybe lib. 5. c. 13. pag. 408.*

γ *Polyb. lib. 5. c. 13. pag. 409. 410.*

δ *Id. ib. pag. 409.*

κ *Id. ib. cap. 15. pag. 416.*

θ *Id. ib. pag. 418.*

ξ *Id. lib. 7. cap. 3.*

φ *Id. lib. 8. cap. 5. & 6.*

ACHEMENES a été le pere de Cambyfes, & le grand-pere de Cyrus premier Roi de Perfe, fi nous en croions Herodote *. Il y a d'autres paffages où cet Auteur femble parler d'un Achemenes beaucoup plus ancien que celui-là; car il dit † que la nation Perfane étoit divifée en plufieurs efpeces, dont la plus illuftre étoit compofée des Pafargades, fous lefquels étoient compris les Achemenides, dont les Rois de Perfe defcendoient. Il introduit ailleurs ‡ Cambyfes fils de Cyrus, exhortant au lit de la mort les principaux Seigneurs de Perfe, & fur tout les Achemenides, à ne point fouffrir que les Medes recouvraffent la roiauté. Cela femble donner l'idée d'un Achemenes tige de ces Achemenides, beaucoup plus ancien que l'aieul de Cyrus. Etienne de Byzance fait mention d'un ACHEMENES fils d'Egée, qu'il pretend avoir donné fon nom à une Province de Perfe nommée Achemenie. D'autres ⊥ difent que cet Achémenes fut fils de Perfée; d'autres inferent cela de ce que les (A) Rois de Perfe étoient defcendus de

* *Herod. lib. 7. cap. 11.*

† *Id. lib. 1. c. 125.*

‡ *Id. lib. 3. c. 65.*

⊥ *Nicolaus l. 2. Hiftor. apud magni Etymol. Auctorem.*

Achée, afin de l'engager à ne pas tenir aux Byzantins la promeffe qu'il leur avoit faite de les fecourir. Il y avoit alors une forte guerre entre les Rhodiens & les Byzantins. Le Roi d'Egypte fit quelque difficulté de fe defaifir d'Andromaque: il favoit qu'un prifonnier tel que celui-là lui pourroit être de quelque utilité en tems & lieu; car il étoit encore brouillé avec le Roi de Syrie, & il n'ignoroit pas la grande puiffance d'Achée. Mais pour faire plaifir à ceux de Rhodes, il voulut bien enfin leur remettre ce prifonnier, afin que s'ils le jugeoient à-propos, ils l'envoiaffent à fon fils. C'eft ce qu'ils firent; & par ce moien, & par quelques autres ils fe procurerent l'amitié d'Achée, & ôterent au Byzantin le principal fondement de fes efperances (a). Notez qu'Achée fut marié (b) à Laodice fille du Roi Mithridate, laquelle avoit été très-bien élevée (c) par Logbafis bourgeois de Selge ville de Pifidie. Cette Dame foutint le fiege de Sardes avec fon mari, & fe vit contrainte de fe rendre après qu'il eut été mis à mort (d).

(B) *Ce fut un exemple propre à fervir en deux façons.*] Car ce fut un avertiffement de fe tenir dans la defiance, & de ne point abufer des faveurs de la fortune. Copions les paroles de Polybe l'Auteur de cette moralité. (e) *Κατὰ δύο τρόπους ἐν ἀναφιλὲς ὑπόδειγμα γενόμενος τοῖς ἐσομένοις καθ' ἕνα μὲν, πρὸς τὸ μηδενὶ πιστεύειν ῥᾳδίως· καθ' ἕτερον δὲ, πρὸς τὸ μὴ μεγαλαυχεῖν ἐν ταῖς εὐπραγίαις, πᾶν δὲ προσδοκᾶν ἀνθρώπους ὄντας. Exemplum pofteris duobus modis utile: primùm, ut nemini temerè effe credendum difcamus: deinde, rebus lætis, ut fpiritus ne attollamus, fed ut homines, humani nihil à nobis alienum putemus.*

(C) *Pour les fautes de François Patrice, je les marquerai.*] Il pretend que les fujets d'Achée accablez d'impôts fe fouleverent, & le maffacrerent avec toute fa famille, & jetterent fon cadavre dans le Pactole pour lui faire boire des eaux dorées. (f) *Achæus Lydiæ Mæoniæque Rex, gentilitio avaritiæ crimine ardebat; is fiquidem crebra ac gravia populis tributa femper imperabat, in quibus exigendis fævus, improbus atque inexorabilis erat: verùm cùm tantam injuriam diutiùs populi ferre nequirent, nocturna teffera inter fe data, fubito hominum concurfu illum cum omni familia trucidaverunt, & regia incenfa ejus cadaver unco tractum in Pactolum flumen demerferunt, ut auriferas aquas femper potaret.* Remarquez d'abord qu'il fe trompe en pretendant que nôtre Achée étoit Lydien, iffu des anciens Rois du païs, & heritier de leur avarice. Il fongeoit & aux richeffes de Crefus, & aux demandes de Midas (g): il eût mieux valu fe fouvenir qu'Achée étoit Syrien. Mais cette faute eft petite en comparaifon du refte, car toutes les circonftances de ce narré font des menfonges. Mr. de Boiffieu fe perfuade que les mauvais interpretes de ces paroles d'Ovide,

Morte (h) vel intereas capti fufpenfus Achæi,
Qui mifer, aurifera tefte, pependit aqua.

ont trompé cet Ecrivain. Il obferve (i) avec raifon qu'elles fignifient qu'on pendit le corps d'Achée proche du Pactole. Il ajoûte que Zarottus eft le premier qui ait entrevu la penfée du Poëte, & que Leopardus l'a conuë pleinement, & qu'ainfi Lipfe n'a pas dû fe glorifier de la premiere decouverte du vrai fens de ce paffage. (k) *Hanc effe Poëtæ noftri mentem primus vidit Zarottus, fed quafi per nebulam; & omnino Paulus Leopardus emendat. lib. 1. cap. 10. ideo non erat, quò Juftus Lipfius lib. 1. de Cruce, cap. 4. principem fibi hujus loci explanationem tribueret. Valeat autem Alciatus cum fua illa explicatione quam libro 9. capite 24. Parergon juris inferuit.* Quoi qu'il en foit, François Patrice place très-mal fes exemples. Achée ne fut point puni pour fon avarice, mais pour fon ambition. Aquilius qu'on lui (l) affocie, à caufe que Mithridate lui fit verfer de l'or fondu dans la bouche, n'a rien de commun avec la vangeance qu'Antiochus emploia.

(A) *De ce que les Rois de Perfe étoient defcendus de Perfée.*] Mr. Chevreau (m) attribuë à Herodote d'avoir dit *que les* Perfides, *c'eft-à-dire ceux de la maifon de* Perfis, *ou* Perfée, *étoient fortis des* Achemenides *aliez des* Pafargades. Il affûre dans la même page, que *felon le temoignage d'Herodote, les Rois de Perfe venoient de* Perfée *ou* Perfis, *& que les* Perfides *étoient*

(a) *Ex Polybio lib. 4. c. 13.*

(b) *Id. lib. 8. c. 6. pag. 531.*

(c) *Id. lib. 15. cap. 17. pag. 425.*

(d) *Id. lib. 8. c. 6. pag. 532.*

(e) *Polybius lib. 8. pag. 528. edit. Cafaub.*

(f) *Francifcus Patricius, lib. 4. de regis inftitutione tit. 9. p. m. 242.*

(g) *Voiez Ovide Metam. l. b. 11. v. 103.*

(h) *Ovidius in Ibin v. 301.*

(i) *Dionyf. Salvagnius Boeffius, not. in libellum Ovidii in Ibin pag. 63.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Patricius ib. pag. 243.*

(m) *Chevreau. Hift. du monde liv. 1. chap. 5. pag. 95. 96. edit. de Holl. 1687.*

de Persée. Presque tous les commentateurs d'Horace veulent que l'Achemenes dont il parle dans l'Ode 12. du 2. livre, comme d'un homme très-opulent, ait été un Roi de Perse (*B*); mais si cela est, il faut qu'il ait regné avant que les Medes eussent subjugué les Perses; car depuis que ceux-ci eurent fondé cette grande Monarchie, que l'on compte pour la seconde universelle, on ne leur voit aucun Roi de ce nom-là. Cyrus passe constamment pour leur premier Roi; & ceux qui veulent qu'il y en ait eu deux avant lui, β les distinguent fort nettement & de son pere Cambyses, & de son aïeul Achemenes. Quoi qu'il en soit, l'épithete d'Achemeniens est souvent donnée aux Perses dans les anciens Poëtes Latins; & encore aujourd'hui la Perse se nomme γ *Azemia*, & les Perses, *Agemu* δ.

β *Marsham, Chron. Can. pag. 605. edit. Lips.*

γ *Bizarus, Hist. Pers. l. 1. pag. 5.*

δ *Teixera in itiner. India c. 6. apud Pinedo in Steph. pag. 145.*

ACHEMENES, fils de Darius I. du nom Roi de Perse, & frere de Xerxes η de pere & de mere, eut le commandement de l'Egypte θ après que Xerxes l'eut remise sous le joug de l'obeïssance, qu'elle avoit osé secouër. Quelque tems après il commanda la flote d'Egypte *, dans la fameuse & funeste expedition contre la Grece. On ne trouve point quels autres emplois il eut pendant la vie du Roi son frere; mais on voit que l'Egypte s'étant encore revoltée après la mort de ce Monarque, on y envoia Achemenes pour la † remettre dans son devoir. Cette entreprise fut malheureuse; car il fut batu par Inarus Chef des rebelles assistez des Atheniens.

η *Herodot. l. 7. c. 97.*

θ *Ib. c. 7.*

* *Ibid. c. 97.*

† *Id. l. 3. c. 12. Diod. Sicul. l. 11.*

ACHERI (LUC D') Benedictin de la Congregation de St. Maur, nâquit à Saint-Quentin en Picardie l'an 1609. Il s'est rendu celebre par la publication de plusieurs livres, qui n'étoient encore qu'en manuscrit dans l'obscurité des Bibliotheques. Il commença en 1645. par l'édition de l'Epitre attribuée à St. Barnabé. Le Pere Hugues Menard, Religieux de la même Congregation, avoit eu dessein de publier cette Epitre, & l'avoit déja éclaircie par diverses notes; mais la mort l'aiant empêché d'exécuter sa resolution, ce fut le P. Luc d'Acheri qui l'executa. On vit donc sortir de dessous la presse par ses soins l'Epitre de St. Barnabé en Grec & en Latin, avec les notes du P. Menard en l'année 1645. Au bout de trois ans Dom Luc publia la vie & les Oeuvres de Lanfranc Archevêque de Cantorberi, & la Chronique de l'Abbaïe du Bec. En 1651. il publia la vie & les Ouvrages de Guibert Abbé de Nogent, avec quelques autres Traitez. Aiant ensuite ramassé plusieurs pieces rares & curieuses, & esperant d'en recouvrer un grand nombre de semblables, il forma le dessein d'en publier la plus ample compilation qu'il pourroit, sous le titre modeste de *Spicilege*. Il fit voir le jour à son premier tome l'an 1655. Ce volume a été suivi de douze autres, dont le dernier fut imprimé en l'année 1677. ǂ Ce Recueil en 13. volumes *in quarto* est fort estimé de ceux qui cherchent à éclaircir dans un grand detail les matieres ecclesiastiques: mais on n'y trouve guere de Traitez qui n'aient été composez depuis la decadence de l'Empire Romain en Occident. Le même Auteur a publié la Regle des Solitaires, composée par le Prêtre Grimlaïc, & quelques Ouvrages (*A*) Ascetiques. Ses prefaces & ses petites notes font voir qu'il avoit de l'habileté. Il a eu part au travail critique qui paroît dans les premiers volumes des Actes des Saints de l'Ordre de St. Benoît, & c'est à lui & au P. Mabillon que le titre de ces Actes attribuë le travail de les avoir assemblez, & publiez. Luc d'Acheri mourut à Paris le 29. d'Avril 1685. dans l'Abbaïe de St. Germain des Prez, où il avoit été Bibliothecaire. ǂ.

ǂ *Voiez dans le Journal des Savans du 28. de Fevrier 1678. pourquoi ce Spicilege n'a pas été continué.*

ǂ *Voiez le Journal des Savans du 26. de Novembre 1685. & Mr. Baillet t. 3. des Jugem. des Savans pag. 518.*

ACHIL-

étoient descendus des Achemenides, *c'est-à-dire du premier qui eut le nom d'*Achemen *dans cette famille*. Tout cela est fort brouillé. Herodote ne dit point en general que les Persides fussent sortis des Achemenides, il ne dit cela (*a*) que des Rois de Perse, c'est-à-dire de (*b*) Cyrus, & de ceux qui ont regné après lui. Il distingue les Perses en plusieurs classes, parmi lesquelles il y en a une qu'il qualifie en particulier du nom de Perses, une autre qu'il nomme les Pasargades, sous lesquels il met les Achemenides. Ailleurs (*c*) il dit bien que les Perses aquirent le nom de Perses, depuis que Persée fils de Jupiter & de Danaé leur eut laissé son fils Perses qu'il avoit eu d'Andromede; mais il ne dit pas, comme le supose Mr. Chevreau, que les Rois de Perse tirassent leur extraction de Persée. Le raisonnement de Mr. Chevreau va là, que Cyrus n'étoit point inferieur en naissance aux Rois de Medie, ni aux Rois de Perse, puis que ceux-ci descendoient d'Achemen aussi bien que Cyrus; il prouve qu'ils en descendoient, parce que les Persides en descendoient. Outre les faussetez que j'ai deja relevées il supose celle-ci, que le premier qui porta le nom d'Achemen étoit anterieur à Persée fils de Jupiter. Mr. Dacier avoit fort bien retenu ce qu'il (*d*) cite de memoire de cet endroit de Mr. Chevreau.

(*a*) *Herod. l. 1. c. 125.*

(*b*) Περσῶν βασιλῆες . . . . Ἀχαιμένεος ἐκγόνοι. *Persarum Reges . . . . ab Achemene genus ducere.* Plato in 1. Alcib. pag. 440. E.

(*c*) *Herod. l. 7. c. 61.*

(*B*) *Ait été Roi de Perse.*] Mr. Moreri dit bonnement qu'Achemenes a été le *premier Roi des Perses*, & que de lui *sont descendus tous les Princes qui ont gouverné cette Monarchie jusques à Darius.* Mais d'abord je voudrois bien lui demander, pourquoi quand il parle de Cyrus il lui attribuë la premiere fondation de la Monarchie des Perses, & pourquoi en donnant la liste des Rois de Perse il ne met point Achemenes au dessus de Cyrus, mais celui-ci au dessus de tous les autres? Il ne faut point se mêler de se tromper, ou il faut le faire consequemment. Puis je voudrois bien qu'il me dit de quel Darius il parle, car il y a eu deux ou trois Rois de ce nom en Perse. Parle-t-il de celui qui fut vaincu par Alexandre le Grand? mais en ce cas il seroit trop le decisif; les anciens ne demeurent pas d'accord que ce Darius fût de la famille roiale. S'il parle de Darius fils d'Hystaspes, il s'exprime mal; ce terme *de tous les Princes* n'est pas à-propos, quand de plus de douze on ne veut parler que de deux. Je ne sai pourquoi Mr. Dacier (*e*) borne l'épithete d'*Achemenides* au tems de Darius fils d'Hystaspes, quand il dit *que les descendans d'Achemenes Rois de Perse porterent son nom jusques* à ce Darius. Je ne doute point qu'ils ne l'aient porté encore après lui; car outre que Xerxes (*f*) son fils raporte son extraction en ligne directe à Achemenes, nous voions en ce même tems un Tigranes General des Medes (*g*) qualifié *Achemenide*: & nous trouvons un Achemenes, dont je parle ci-dessus, qui étoit frere de Xerxes. Je ne dis rien de Sapor, apellé *Achamenes* dans Ammien Marcellin; (*h*) c'est un passage corrompu. Mr. Chevreau, étonné sans doute de voir cinq generations entre ce Xerxes & Cyrus, croit que ce Prince compte d'un côté ses ancêtres paternels, & de l'autre ses ancêtres maternels; ensorte qu'il ne se fasse sortir d'Achemenes que du côté maternel: mais c'est ce qu'on ne trouve pas dans Herodote; à moins qu'on ne change le texte Grec, selon la conjecture fort vraisemblable de Mr. de Saumaise (*i*).

(*d*) *Dacier sur Horace t. 2. pag. 143.*

(*e*) *Dacier ib.*

(*f*) *Herod. l. 7. c. 11.*

(*g*) *Ib. c. 62.*

(*h*) *Voiez Mr. de Valois in Amm. Marcell. l. 19. c. 4. pag. 210.*

(*A*) *Et quelques Ouvrages Ascetiques.*] Il ne mit pas son nom au Recueil qu'il en publia, & dont je m'en vais donner le titre tel que je le trouve dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* du P. Labbe; *Asceticorum, vulgo spiritualium, opusculorum, quæ inter patrum opera reperiuntur, indiculus Christianæ pietatis cultoribus ab Asceta Benedictino Congregationis sancti Mauri digestus. Parisiis in 4.* 1648. Mr. Teissier dans ses additions à cet Ouvrage du P. Labbe, dit que Luc d'Acheri publia la vie de St. Augustin à Paris en la même année.

(*i*) *Salmas. exercit. Plinian. pag. 1183.*

ACHILLE. Il y a eu plusieurs personnes de ce nom. Le premier qui l'ait porté n'avoit point d'autre mere que la Terre, & rendit un fort bon office à Jupiter; car aiant reçu la Deesse Junon dans son antre, lors qu'elle fuioit les poursuites amoureuses de ce Dieu, il lui tint des discours si persuasifs, qu'elle consentit à (*A*) consommer le mariage. On ne nous a point apris comment elle temoigna sa gratitude à un hôte qui sut lui inspirer une telle docilité; mais nous savons que Jupiter en reconnoissance de ce service promit à Achille, que desormais tous ceux qui s'apelleroient comme lui feroient parler d'eux. C'est pour cela que le fils de Thetis a été celebre. Le Precepteur de Chiron se nommoit ACHILLE; & de là vint que Chiron imposa le nom d'Achille au fils de Thetis son disciple. Cela seul suffiroit à renverser toutes ces (*B*) étymologies froides & forcées du mot *Achille*, que l'on fait dependre des qualitez personnelles du fils de Thetis. L'inventeur de l'Ostracisme parmi les Atheniens s'apelloit ACHILLE. Un fils de Jupiter & de Lamie porta ce nom. C'étoit un si bel homme, que par sentence du Dieu Pan il remporta le prix de beauté qu'on lui disputoit. Venus indignée de ce jugement, rendit Pan amoureux d'Echo, & le (C) changea de telle sorte qu'il devint un objet affreux. Un autre ACHILLE fils de Galate, vint au monde avec des cheveux blancs. Il y a eu 54. autres ACHILLES très-renommez, deux desquels ne se distinguerent que par des actions de chien β. Nous allons faire un article à part pour celui de tous qui a eu le plus de gloire. Voiez la marge γ.

β Tiré du 6. livre de Ptolomée fils d'Hephæstion, Novæ ad variam eruditionem historiæ, apud Photium n. 190. pag. 488. 489.

γ J'avois mis ici dans la premiere edition une espece de preface que je ne suprime qu'à regret. Elle contient un éloge de feu MONSIEUR DRELINCOURT, *Professeur en Medecine à Leide. Tout le monde a trouvé que je m'éloignois de l'usage si étrangement, & que je plaçois si mal une telle piece, que pour faire cesser une censure si generale je suis obligé d'effacer cela. Mais je declare que j'entens que ce temoignage de ma gratitude & de mon estime soit censé demeurer ici, comme s'il y etoit repeté de mot-à-mot.*

ACHILLE fils de Pelée & de Thetis, a été l'un des plus grans Heros de l'ancienne Grece. Il nâquit * à Phthia dans la Thessalie, & fut plongé dès son enfance dans les eaux du Styx afin d'être rendu invulnerable: & il le seroit devenu par tout le corps, si sa mere eût eu l'esprit de le prendre par un talon, après l'avoir tenu † par l'autre; mais comme elle n'eut point cette precaution, il y eut un des talons de son fils qui demeura sujet aux blessures, & ce fut aussi par cet endroit que la mort se saisit de lui. Il ne faut pas croire cependant que les Auteurs soient bien d'accord sur cela; car on en voit qui ‡ parlent de plusieurs blessures reçues par Achille en divers endroits du corps. Je raporterai dans les remarques une autre precaution de Thetis; c'est qu'afin de rendre son fils immortel elle ↓ l'oignoit d'ambrosie, & le mettoit sous la braise. On le fit élever sous la discipline du Centaure Chiron; c'étoit la meilleure Ecole du monde en ces siecles-là. Chiron le nourrit d'une façon assez singuliere, puis qu'au lieu de lait, ou de pain, ou de

** Servius in Æn. 2. v. 197.*

† Voiez la remarque A. n. V.

‡ Dictys Cret. l. 2. Dares. Ptolemæus Hephæst. lib. 6. apud Phot. ubi supra. Eustathius in Odyss. 11.

↓ Voiez la remarque A. n. V.

(*A*) *Qu'elle consentit à consommer le mariage.*] Ces paroles de Photius, συνελθεῖν τῷ Διΐ, signifient cela (*a*), comme il paroit par cette suite, καὶ πρώτην μιχθῆναι Ἥρας καὶ Διὸς ταύτην γίνεσθαι φασίν, *& ce fut alors, dit-on, que Jupiter jouit de Junon pour la premiere fois.*

(*B*) *Etymologies . . . . . que l'on fait dependre des qualitez personnelles du fils de Thetis.*] Il n'y a rien de plus plaisant que de voir ce que la Grece a inventé sur ce sujet. Elle merite là-dessus non seulement l'épithete de (*b*) menteuse, & de (*c*) fabuleuse, mais aussi celle de *malè feriata*, que nôtre terme d'*oisense* n'est pas encore en possession de signifier pleinement.

Demandez aux Grammairiens Grecs pourquoi ce Heros fut nommé ACHILLE: les uns vous repondront, parce qu'il donna beaucoup d'inquietude à sa mere & à ses ennemis: d'autres, parce qu'il chagrina beaucoup les Troiens: d'autres, parce qu'aiant apris les secrets de la Medecine, il apaisoit les douleurs: d'autres, parce qu'il n'avoit qu'une levre: d'autres, parce qu'il étoit propre au commandement: d'autres, parce qu'il n'avoit jamais teté: & d'autres, parce qu'il sortit de chez son Precepteur Chiron, sans avoir jamais mangé des fruits de la terre. Qui voudroit montrer par quelles analyses de Grammaire ils trouvoient dans le nom d'Achille tant d'étymologies differentes, herisseroit de trop de Grec cet endroit ici. C'est pourquoi je renvoie le Lecteur, s'il lui plait, au grand *Etymologicum*, à Eustathius (*d*), à Tzetzes (*e*) &c. Messieurs Lloyd & Hofman qui, à l'exemple de Fungerus, & de plusieurs autres, ont enrichi de ses assortimens étymologiques l'article du fils de Pelée, devoient pour le moins nous avertir qu'on a pris bien de la peine pour rien, en voulant à toute force que le mot *Achille* dependit des qualitez personelles du Heros de l'Iliade. Ils auroient pu refuter cette pretension, en montrant qu'il y a eu des Achilles avant celui-là, & nous indiquer une raison mille fois plus naturelle que toutes les autres pourquoi celui-là fut nommé Achille, c'est celle que j'ai raportée, savoir que le Precepteur de son Precepteur avoit été ainsi apellé.

(C) *Et le changea de telle sorte.*] Photius (*f*) qui nous a conservé quelques fragmens des sept livres que Ptolomée fils d'Hephæstion avoit remplis des plus curieuses bagatelles de l'Antiquité fabuleuse, a tronqué de telle sorte ce qui regarde Achille fils de Jupiter & de Lamie, qu'il faut se donner la peine de conjecturer que ce fut avec la Deesse Venus qu'il entra en concurrence sur la beauté. On fonde cette conjecture sur l'indignation de Venus, contre le juge qui confera le prix à Achille. Venus pour punir ce juge le rendit amoureux d'Echo, & si laid que sa seule figure le faisoit haïr. C'est ainsi que Schottus a entendu le texte de Photius. Mais Mr. de Meziriac (*g*) partage les effets de la colere de Venus à Pan & à Achille; celui-là devint amoureux, & celui-ci *le plus laid homme du monde.* C'est en vain que l'on consulteroit l'original, pour savoir si la version d'André Schottus est meilleure que celle de Meziriac: car si d'un côte l'on peut dire que les regles d'une Grammaire exacte sont pour Schottus, l'on peut dire de l'autre que les Auteurs Grecs ne s'assujetissoient pas à de telles regles, & qu'il n'est point rare que s'agissant de plusieurs personnes dans une de leurs periodes, le pronom *le*, *lui*, se raporte indifferemment ou à la personne la plus éloignée, ou à la personne la plus prochaine. Les Latins n'y sont pas plus scrupuleux. C'est la Grammaire Françoise qui est en cela d'une merveilleuse exactitude; car elle veut que l'on repete plutôt deux ou trois fois le même nom propre en peu de lignes, que de laisser en suspens l'esprit du lecteur. Si l'on consulte la raison, ou pour ou contre Meziriac & le Pere Schottus, on aura de la peine à trouver quelque point fixe. Il se peut faire qu'une personne qui a perdu son procés ne se vange que du Juge. Apollon se contenta de punir (*h*) Midas, qui avoit blâmé la sentence de superiorité prononcée en faveur d'Apollon, & au prejudice de Pan. Par là Meziriac perdroit sa cause: mais on se vange aussi quelquefois & de son Juge, & de son rival (*i*); & sur ce pied-là le Pere André Schottus auroit mal traduit; car selon lui Venus indignée ne fait aucun mal à celui qui remporte la victoire. Il est vrai aussi que selon l'autre Interprete elle ne fait pas grand mal au Juge inique, elle se contente de lui donner de l'amour pour une Nymphe qui, selon la tradition des anciens (*k*), eut une fille de lui. Tout bien compté il semble que Meziriac a du dessous; & s'il avoit raison, Photius ou son Ptolomée seroient blâmables, de n'avoir pas declaré que la même Venus qui rendit Pan amoureux d'Echo, le rendit malheureux dans ses amours. Il faloit necessairement marquer cette circonstance, & on le pouvoit faire sans choquer le sentiment de tout le monde; car quelques-uns ont parlé des rigueurs de cette Nymphe pour le Dieu Pan. C'est peut-être le plus mal-aisé de tous les Ouvrages de plume que celui de bien abreger; il faut un discernement peu commun, pour juger quelles sont les circonstances dont la supression obscurcit ou n'obscurcit pas un abregé. Justin n'est pas le seul qui ait manqué de ce fin discernement. Je me suis servi de cette pensée quelque autre part dans cet Ouvrage.

(a) Le P. Schottus les a mal traduites par ad Jovem redire.

(b) Græcia mendax. Juven. sat. 10.

(c) Μυθοτόκος Ἑλλάς, fabularum parens Græcia. *Nonn. Dionys. l. 1.*

(d) Eustath. in lib. 1. Iliad.

(e) Tzetzes in Lycophron.

(f) Photius Biblioth. n. 190.

(g) Meziriac, comment. sur l'Epitre de Briseïs à Achille, pag. 253. *(h) Ovidius Metam. l. 11.* *(i) Arachne, Marsyas, Thamyris, les filles de Pierus, sont une preuve qu'on se vange aussi quelquefois d'un competiteur.* *(k) Il y avoit une tradition differente de celle-là; nous en parlons dans l'article* Pan.

de tels autres alimens, il lui donnoit à manger (*A*) de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques

(*a*) *Progymn. pag.* 70. *D. pag.* 97. *C. pag.* 129. *A.*

(*b*) *In praexercit. Rhetor.*

(*c*) *Orat.* 20. *pag.* 324. *C.*

(*d*) *In Iliad. l.* 16.

(*e*) *In* Ἀχιλλεύς.

(*A*) *A manger de la mouëlle de lion, ou de celle de quelques autres bêtes sauvages.*] Libanius (*a*) en trois endroits, & Priscien (*b*) en un endroit, ne parlent que de la mouëlle de lion: Gregoire de Nazianze (*c*) y joint la mouelle de cerf: le Scholiaste d'Homere (*d*) celle d'ours: l'Auteur du grand Etymologicum (*e*) ne parle que de la mouëlle de cerf: Apollodore (*f*) parle de celle de sangier & de celle d'ours; & y joint les entrailles de lion: Stace (*g*) joint ensemble les entrailles & la mouëlle de lion, ou, selon la leçon de quelques vieux Manuscrits, les entrailles de lion, & la mouelle de louve. Voiez ci-dessous n. II. Philostrate (*h*) joint au miel & au lait la mouelle des faons de biche, & la mouëlle des chevreuils: Tertullien (*i*) ne parle que de mouëlle de bêtes sauvages en general: Eustathius (*k*) s'exprime d'une façon encore plus vague, puis qu'il ne parle que de mouelle d'animaux: Suidas (*l*) dit simplement mouelle.

I. Girac a mal nié qu'Achille ait été nourri de mouëlle de lion.

Au reste c'est une tradition si vulgaire parmi les Anciens, que Chiron nourrit Achille de mouelle de lion, qu'on ne sauroit assez admirer qu'un aussi savant homme que l'étoit Mr. de Girac, ait accusé Mr. Costar (*m*) *d'une grossiere ignorance*, pour s'être servi de ces paroles: *Vous vous êtes nourri dès vôtre enfance du suc, de la substance & de l'ame des bons livres, tout ainsi qu'Achille de la mouëlle des lions.* Mr. de Girac fait là-dessus une demande qui n'est pas d'un Critique exact, puis qu'elle change l'état de la question, & qu'elle fait dire à Mr. Costar plus qu'il n'a dit. *Où est-ce qu'il a trouvé*, dit-il, *qu'Achille ne se nourrissoit que de la mouëlle des lions?* Mais voici bien pis. Aiant allegué entre plusieurs autres raisons pour soutenir son sentiment, que selon Plutarque *Achille fut nourri de choses qui n'ont point de sang*, il ajoûte, *qu'il ne croit point qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fut nourri de mouëlle de lions*: & neanmoins il cite lui-même tout aussi-tôt St. Gregoire de Nazianze, remarquant que St. Basile n'avoit pas eu comme Achille, *un Centaure auprès de soi qui lui presentât* DES MOÜELLES FABULEUSES DE LIONS ET DE CERFS. *Ce qui fait voir*, poursuit Mr. de Girac, *que St. Gregoire a tenu cela pour une chose feinte & impossible.* Soit: mais il ne laissera pas d'être un temoin digne de foi. Car pour l'être en ces choses-là, il n'est pas necessaire ni que l'on soit persuadé des faits qu'on raporte, ni qu'ils existent réellement, ni même qu'ils soient possibles; il suffit que l'on ne forge pas de sa tête ce que l'on avance. Or sans point de doute, St. Gregoire de Nazianze est dans le cas. Il n'assûre point sans l'avoir lu ce qu'il raporte du Centaure Chiron & d'Achille. Il ne le croit pas, je l'avouë; mais il ne l'invente pas aussi: & cela suffit pour le rendre digne de foi. On ne doit demander là-dessus ni la verité morale, ni la verité physique, mais seulement la verité de relation. Mr. de Girac qui veut que la mouëlle *des cerfs ait été la seule nourriture du Heros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens*, a trouvé sans doute dignes de foi les Auteurs qui le raportent, quoi qu'il n'y ait aucun lieu de croire ni qu'ils l'aient cru effectivement, ni que la chose soit veritable. Il a mis sans doute dans le même rang Saint Gregoire de Nazianze, pour ce qui regarde la mouëlle de cerf. Il ne peut donc point le recuser quant à celle de lion: & par consequent il a lui-même produit un temoin digne de foi, immediatement après avoir dit qu'il ne croioit pas qu'il y en eût.

(*f*) *Lib.* 3.

(*g*) *Achil. l.* 2.

(*h*) *In Her. pag.* 705. *B. & in Icon.* 2. *pag.* 781. *C.*

(*i*) *De pallio; voiez ci-dessous n.* VIII.

(*k*) *In Il. l.* 1. *pag.* 11. *v.* 28.

(*l*) *In* χυ-δή.

(*m*) *Replique à Costar, sect.* 7. *pag.* 59. *édit. de Holl.* in 8.

II. Preuves qu'Achille fut nourri de mouëlle de lion.

Je trouve moins surprenant qu'il ait cité là St. Gregoire de Nazianze, que de voir qu'il ait ignoré ce que deux Auteurs modernes, qui sont entre les mains de tout le monde, avoient mis dans la derniere évidence. L'un est Mr. de Meziriac, qui a prouvé par le temoignage du Scholiaste d'Homere sur le 16. de l'Iliade, par celui de Libanius dans ses deux Harangues, l'une pour, & l'autre contre Achille, & par celui de Stace au 2. livre de l'Achilleïde, que ce Heros fut nourri de mouëlle de lion. L'autre est Barthius, qui sur ce passage de Stace a cité pour le même fait, outre les deux textes de Libanius, ces paroles de (*n*) Priscien: *Deinde sequitur victus, ut in Achille, quod* MEDULLIS LEONUM *pastus est.* Ces temoins sont aussi valables que ceux que Mr. de Girac produit, pour justifier que l'on donnoit à Achille une autre nourriture.

(*n*) *In Progymn. Rhetoricis ex Hermogene.*

Il ne faut pas dissimuler que Barthius nous ôte le temoignage de Stace pour la mouëlle de lion: car au lieu de *lubens*, il pretend qu'il faut lire *lupa*, dans le passage où Achille parle ainsi:

Dicor & in teneris & adhuc crescentibus annis
Thessalus ut rigido senior me monte recepit,
Non ullas ex more dapes habuisse, nec almis
Uberibus satiasse famem, sed spissa leonum
Viscera, semianimesque (o) lupa traxisse medullas.

(*o*) *D'autres lisent* lubens.

III. Passage de Plutarque mal traduit.

Ce que Mr. de Girac fait dire à Plutarque, nous decouvre qu'il n'a pas consulté le Grec: & comme il allegue là quelques-unes des remarques dont Vigenere s'est servi dans ses Notes sur Philostrate, il se pourroit bien faire qu'il n'a point eu d'autre mauvais guide que ces paroles de (*p*) Vigenere: *Plutarque dit que Chiron nourrit Achille dès sa naissance de choses qui n'avoient point de sang.* Il y a bien des années que (*q*) Meziriac a fait voir qu'Amiot avoit en cela trompé Vigenere, & qu'au lieu de dire avec Amiot, (*r*) *Mais ce Philinus ici, comme un nouveau Chiron, nourrit son fils en la maniere que fut eslevé Achille dès son enfance, de viande dont il n'a point esté tiré de sang, c'est-à-savoir des fruits de la terre*, il faut dire, *Mais ce nouveau Chiron nourrit ce garçon tout au rebours d'Achille* (ἀντιστρόφως τῷ Ἀχιλλεῖ) *à-savoir de viandes non sanglantes.* On pouvoit enveloper Xylander dans la même erreur: car sa traduction Latine porte, *Nostrum autem quo pacto Achillem Chiron nutriens iste statim à natalibus* SANGUINE CARENTIBUS. Il y a une lacune dans ce passage de Plutarque, mais le mot ἀντιστρόφως n'en devoit pas être moins intelligible pour le sens *d'au rebours*, que les Dictionaires lui donnent communément.

(*p*) *Vigenere, Comment. sur Philostr. de la nourrit. d'Achille, édit.* in 4. *pag.* 544.

(*q*) *Comment. sur l'Epître de Briseis, pag.* 249.

(*r*) *Plutarque liv.* 4. *des propos de table ch.* 1.

IV. Proprieté des os du lion. S'il est vrai qu'ils soient sans mouëlle.

Ce que j'ai dit en prouvant la validité du temoignage de St. Gregoire, montre que Mr. de Girac a cité mal à-propos Elien, Pline & Aristote, pour montrer que les lions n'ont point de mouëlle; ou que s'ils en ont, *c'est si peu que rien.* Il auroit pu citer aussi Galien au livre 11. de l'usage des parties, chap. 18. & il ne semble pas que ce fait doive être revoqué en doute, puis qu'ordinairement les Modernes le passent aux anciens Naturalistes, lors même qu'ils les accusent de plusieurs meprises sur le sujet des lions. Consultez Vossius au chapitre 52. du 3. livre *de origine & progressu idololatriæ*: Franzius & Bochart aux livres *de Animalibus Sacræ Scripturæ*: le Pere Hardouin dans son Commentaire sur le chapitre 37. du livre onziéme de Pline (*s*) &c. Si l'on en croioit Vossius, on pretendroit qu'Athenée auroit chicané Aristote sur ce fait-là: mais quand on consulte Athenée (*t*) même, on voit qu'il ne dit rien touchant la mouëlle, & qu'il se contente d'attaquer la dureté des os du lion, laquelle Aristote fait si grande, qu'il dit que lors qu'ils s'entrechoquent il en sort des étincelles comme d'un caillou. On pourroit nier cela, sans douter qu'ils ne fussent destituez de mouëlle. Ce pourroit donc être un fait constant, & que Mr. Furetiere auroit dû mêler parmi les autres remarques qu'il raporte sous le mot *lion*, si l'on n'avoit enfin verifié le contraire. Borrichius (*v*) parle de deux anatomies de lion faites à Coppenhagen, l'une il y avoit seize ans, l'autre depuis deux ans, & il assûre qu'elles firent voir beaucoup de mouëlle, *copiosam medullam*, dans les os de cet animal, & même dans la plupart des os; & il cite Severin, qui raporte que Tibere Carrafa nourrit un lion, dont les os furent trouvez creux & mouëlleux comme ceux des autres bêtes. Mais quand même il seroit constant que les lions n'ont point de mouëlle, Mr. de Girac n'auroit pas dû recourir à cette raison, puis que ce n'est pas ainsi qu'on refute les faits empruntez de la Mythologie Payenne, & principalement lors qu'on a dit qu'aucun Auteur digne de foi n'en parle. Le seul temoignage de quelques Auteurs anciens suffit alors à faire perdre hautement le procés, quand même les Naturalistes nous aprendroient l'impossibilité de la chose.

(*s*) *Notez qu'Hofman, continuat. Lexici univers.* to. 1. *pag.* 1002. *n'attribuë cela qu'aux dens du lion, & de jetter des étincelles en se choquant.*

(*t*) *Athen. Deipnosoph. l.* 8. *c.* 11.

V. Remarques contre Barthius. Auteurs decisifs s'y trouvent quelquefois atrapez.

D'où paroît que Barthius s'engage dans une refutation superfluë, lors qu'en commentant les vers de Stace que j'ai raportez ci-dessus, il s'écrie fort serieusement; *C'est une étrange fable*, ingens fabula, *puis qu'un enfant qui prendroit quelque chose de semblable, ne fût-ce qu'en suçant, periroit, n'y ayant pas jusqu'à l'haleine des lions qui ne soit venimeuse, principalement pour un tel âge*, Ensuite de quoi il cite un passage d'Aristote, portant que les lions n'ont point de mouëlle. Peine perduë que tout cela; parce que les Anciens eux-mêmes qui avoient un peu examiné les choses, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'esprit. Ne seroit-on pas bien de loisir, si l'on s'amusoit à refuter par la Physique ce qui a été dit du talon du même Achille, & de sa levre brûlée? On a dit que sa mere l'aiant plongé dans les eaux du Styx pour le rendre invulnerable, ne put procurer cet avantage au talon, parce qu'elle tenoit son fils par là. Fulgence au chapitre 7. du 3. livre, & le Scholiaste d'Horace sur l'ode 13. du livre 5. marquent qu'elle le tint par le talon. Ceux qui disent qu'il mourut d'une blessûre au talon, comme Hygin au chapitre 107. & Quintus Calaber au vers 62. du 3. livre conviennent au fond avec

(*v*) *Dans son Traité pro Hermetis, Ægyptiorum & Chemicorum sapientia, imprimé à Coppenhagen l'an* 1674.

quelques autres bêtes sauvages. Les Etymologistes n'ont pas negligé leurs interêts en cette rencontre: ils ont mis à profit cette tradition; car ils pretendent que c'est de là qu'est (*B*) venu le nom d'Achille. Il ne se contenta pas de lui aguerrir le corps aux exercices les plus penibles; il lui

avec les deux autres. Servius sur le vers 57. du 6. livre de l'Eneide dit en general qu'il étoit invulnerable, *excepta parte qua à matre tentus est.* D'autres ont dit, que pour consumer tout ce que le corps de son fils avoit de mortel, elle le mettoit sous la braise toutes les nuits, & que le jour elle l'oignoit d'ambrosie, & qu'il n'y eut qu'une des levres de l'enfant qui fut brûlee, ce qui avint à cause qu'il s'etoit leché cette partie.

(a) Apollodore l. 3. Schol. Homeri Il. π. v. 36. Scholiast. Aristoph. p. 184. A.

(b) Voiez le Commentaire de Meziriac, pag. 248.

Il y a plusieurs (*a*) Auteurs qui raportent cette conduite de Thetis, & qui disent même que par ce manege elle avoit fait perir six de ses enfans, lors que son mari l'y aiant surprise, fut cause qu'Achille qui étoit le septiéme en rechapa. Neanmoins Tzetzes (*b*) s'inscrit en faux contre ce conte, & dit *qu'il ne sait d'où Lycophron a pu pêcher cette menterie, que Thetis eut sept enfans de Peleus.* Autre exemple à joindre à celui de Mr. de Girac, pour montrer le danger à quoi l'on s'expose par une confiance trop decisive: car Mr. de Meziriac cite *quatre Auteurs fort graves, qui tous s'accordent à ce qu'écrit Lycophron.* On a bien raison de dire, lors qu'on entend parler ou de quelque phrase extraordinaire, ou de quelque fait inoui, *que cela est bon pour attraper les parieurs*, c'est-à-dire certains Savans temeraires, qui sont toûjours prêts en ces sortes de rencontres à parier, que l'on ne trouvera point une telle chose dans aucun Auteur. Ils ne manquent gueres de perdre. Mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'ils nient quelquefois les choses les plus aisées à trouver. J'en donnerai divers exemples dans ce Dictionaire.

(c) Barth. comment. in lib. 2. Achill. vol. 3. pag. 1753.

Ne quittons point (*c*) Barthius, sans remarquer qu'il pretend que la leçon *lupa*, au lieu de *lubens*, fait beaucoup d'honneur à Stace, qui par là ne se trouve point en oposition avec Aristote, & observe les mêmes distinctions qu'Apollodore; puis que celui-ci a dit, que Chiron faisoit manger des entrailles de lion, & des mouelles de sanglier & d'ours à son Achille. Mais peu après Barthius reprenant l'air de refutation, rejette comme une absurdité manifeste cette mouelle de louve; & dit qu'il sait qu'un enfant qui ne prendroit une telle nourriture qu'une fois, ne laisseroit pas de mourir avant le lendemain. C'est pourquoi, ajoûte-t-il, Gregoire de Nazianze accommode mieux la chose, en joignant la mouelle de cerf avec celle de lion. On ne voit pas comment Barthius est d'accord ici avec lui-même, aiant dit dans la page precedente, que la rejection de la mouelle de lion etoit à Stace une marque de jugement, & que l'aproche des lions est très-dangereuse à l'enfance.

VI.
On a dû feindre qu'Achille fut nourri de mouelle de lion.

(d) Horat. Od. 6. lib. 1.

(e) Ἀστυάναξ, ὃς πρὶν μὲν ἑοῦ ἐπὶ γούνασι πατρὸς μυελὸν οἶον ἔδεσκε καὶ οἰῶν πίονα δημόν. Astyanax, qui prius quidem sui super genua patris, medullam solam comedebat & ovium pinguem adipem. *Homer. Il. 22. v. 500.*

(f) Horat. Od. 16. l. 1.

Remarquons aussi, que la raison pour laquelle Apollodore & quelques autres ont plutôt parlé des entrailles, que de la mouelle des lions pour la nourriture d'Achille, semble venir de ce qu'ils auront oui dire, que ces animaux sont presque sans mouelle; car il etoit d'ailleurs plus convenable de lui faire avaler cette mouelle, que de lui fournir un autre aliment, veu le caractere sous lequel les Poëtes le representent. Ce n'est pas tant sous l'idee de bravoure, quoi qu'on l'en partage dans un degré éminent, que sous celle d'une colere indomtable. C'est par là qu'Homere se propose de le decrire dans l'Iliade, où selon la remarque (*d*) d'Horace, il prend pour thême, *Gravem Pelidæ stomachum cedere nescii*, & où il debute par

Μῆνιν ἄειδε θεὰ Πηληϊάδεω Ἀχιλῆος.
Iram cane Dea Pelidæ Achillis.

Or il est certain que pour faire remonter à la cause de ce caractere, par des fictions propres à la poësie, & imprimées du merveilleux de ces anciens siecles, la mouelle de lion etoit quelque chose de mieux imaginé que toute autre nourriture. C'est dans la mouelle que se trouvent les parties les plus succulentes de l'animal, & même, à ce qu'on pretend, les parties specifiques & seminales. (*e*) Homere nous insinue par l'exemple du petit Astyanax, que c'étoit le morceau d'un enfant gâté; & les railleurs disent quelquefois aux meres, que c'est celui du gendre de la maison. D'ailleurs il n'y a point d'animal aussi colere que le lion; & c'est de lui qu'on suposoit que Promethée avoit emprunté le principe qui avoit assujetti le premier homme à la colere:

Fertur (f) Prometheus addere principi
Limo coactus particulam undique
Desectam, & insani leonis
Vim stomacho apposuisse nostro.

Ce n'est pas qu'on n'eut pu trouver assez bien son compte, en donnant une lionne pour nourrice à Achille. (*g*) Virgile a suivi cette idée pour des reproches de cruauté:

(g) Æneid. l. 4. Voiez Macrob. Saturn. l. 5. c. 11.

- - - Duris genuit te cautibus horrens
Caucasus, Hyrcanæque admorunt ubera Tigres.

Et le Capitan de la Comedie des Visionaires ne s'en éloigne pas dans cette Rodomontade:

Le Dieu Mars m'engendra d'une fiere Amazone,
Et je suçai le lait d'une affreuse lionne.

VII.
Pourquoi on a feint la mouelle de cerf.
La vitesse du pied etoit autrefois une qualité heroique.

(h) Voiez la prodigieuse vitesse que Virgile Æneid. 7. donne à une jeune Amazone nommee Camille, & là-dessus le Pere La Cerda.

(i) Homer. Il. 7.

(k) Vigenere ubi supra.

Par cette clef on entendra, pourquoi quelques-uns ont choisi la mouelle de cerf preferablement à toute autre pour Achille: c'est qu'ils etoient frapez de la tradition qui lui donnoit beaucoup de vitesse à la course, & qui a porté Homere à l'honorer incessamment ou de l'éloge de *πόδας ὠκύς, allant bien du pied*, ou de quelque autre epithete de même signification, *ποδώκης, ποδάρκης, πόδας ταχύς, ποσὶ τάχιστος, κραιπνοῖσι* &c. Presentement c'est ainsi que nous recommanderions le merite d'un Laquais Basque; mais anciennement (*h*) c'étoit une qualité heroique: & ainsi on ne pourroit tout au plus blâmer Homere, que d'en avoir fait une cheville de vers repetée trop souvent. On a donc cru qu'il faloit feindre, qu'un Heros d'une vitesse extraordinaire avoit été nourri de mouelle de cerf; & on s'est tellement apliqué à cette notion, qu'on n'a pas pris garde que la mouelle d'un animal si timide, étoit d'ailleurs très-peu propre à ce foudre de guerre, & à ce cœur de lion, *Ἀχιλλῆα ῥηξήνορα θυμολέοντα*: *Achillem frangentem viros, animo (i) leoninum*, qui dans l'extrême mepris qu'il temoigna au General de l'armée, lui dit entre autres injures,

Va sac à vin, yeux de chien, cœur de cerf.

C'est ainsi que Vigenere (*k*) traduit ce vers du 1. livre de l'Iliade, *Οἰνοβαρές, κυνὸς ὄμματ᾽ ἔχων, κραδίην δ᾽ ἐλάφοιο.*

VIII.
Fautes de quelques Interpretes de Tertullien.

(l) Edmond Richer, qui publia sa Version à Paris en 1600. in 8.

(m) Mr. de Saumaise aprouve ceux qui lisent concilium.

(n) Not. Crit. in Tertull. de Pall. p. 77. Paris. 1614. in 8.

(o) Lucret. lib. 4.

(p) Dans son Poëme sur les noces de Thetis & de Pelée, qu'on pretend avoir precedé celui d'Hesiode sur le même sujet. Ni Vossius, ni Lorenzo Crasso ne disent rien de ce Poëte. *(q) Salmas. in Tract. de Pall. pag. 281. edit. 1656.* *(r) Apollodor. lib. 3. pag. m. 235.*

Je ne pense pas que si l'on decidoit la chose à la pluralité des voix, l'on jugeât que la mouelle de cerf ait été la nourriture d'Achille, ni que Mr. de Girac pût trouver la confirmation de ce qu'il a dit trop legerement, que cette mouelle *a été la seule nourriture du Heros d'Homere, suivant l'opinion commune des Anciens.* Mais quand cela seroit vrai, un vieux (*l*) Traducteur François du Traité *de Pallio* ne seroit point excusable, d'avoir determiné à cette mouelle ce que Tertullien avoit dit en general de celle des bêtes sauvages. Les Traducteurs n'ont point ce droit-là. *Ille ferarum medullis educatus (unde & nominis (m) consilium, quandoquidem labiis vacuerat ab uberum gustu:) Lui qui avoit esté nourri de mouelle de cerf, (d'où il fut nommé à dessein, attendu qu'il n'avoit jamais succé mammelle de ses levres)* &c. Theodore (*n*) Marcilius a bronché aussi sur ces paroles, aiant pretendu que Tertullien designe l'étymologie *sine chilo, ἄνευ χιλοῦ*, ce qui est visiblement faux, comme Mr. de Saumaise l'a remarqué. On auroit pu remarquer une autre meprise de ce même Auteur. La voici: c'est qu'Achille, selon Velius Longus cité par Cassiodore, devoit son nom au mot *χιλός*, comme s'il eût été de ces personnes qu'on nommoit *Chilones*, ou *Labeones*, c'est-à-dire, qui avoient de grosses levres. Lucrece leur donne le nom de (*o*) *labiosus*, & remarque qu'un Amant qui veut excuser les imperfections de sa Maîtresse dit, *labiosa, φίλημα, une grosse lippue est un beau & spacieux champ de baisers.* Mais il est faux que sur ce pied-là Achille doive son nom à *χιλός, levre*: c'est plutôt sur le pied d'avoir été mutilé en cette partie, quoi que Mr. de Saumaise l'ait nié, contre un passage formel de Photius, dont j'ai deja fait mention, & contre ce qu'en a dit positivement un vieux Poëte nommé (*p*) Agamestor, cité par Tzetzes. Voici les paroles de Saumaise, (*q*) *Si chilones dicti à magnis & improbis labris, Achilles dictus fuerit quasi ἄνευ χειλέων, non quod sine labiis fuerit, sed quòd labiorum ministerio non usus fuerit infans.* Je ne nie point qu'Apollodore ne dise que le fils de Thetis nommé Ligyron auparavant fut nommé Achille par Chiron, à cause qu'il n'avoit jamais apliqué ses levres à la mammelle. (*r*) *Ὅτι τὰ χείλη μαστοῖς οὐ προσήνεγκε, quod mammis labra minime admovisset.*

(*B*) *Que c'est de là qu'est venu le nom d'Achille.*] Nous avons parlé des étymologies de ce nom dans la remarque *B* de l'article precedent; mais il faut parler en particulier de celle dont il s'agit ici. Elle va toûjours de compagnie avec la tradition qui porte, qu'Achille ne fut nourri que de chair & de mouelle d'animaux.

lui orna aussi l'ame de plusieurs belles conoissances. Mais si nous en croions Homere, c'est à Phenix (C), & non pas à Chiron qu'il faut donner la qualité de Precepteur, & de pere nourricier d'Achille. Les inquietudes de Thetis ne lui permirent pas de laisser son fils dans l'antre de Chi-

maux. La liaison de ces deux choses est fondée sur ce que le mot Grec χιλὸς signifie proprement la nourriture que la terre nous fournit. Mais quelques Auteurs ont là-dessus une assez plaisante opinion. La voici selon les propres termes du Pere Gautruche, dans son Histoire Poetique. Je choisis cet Ouvrage plutôt qu'un autre, parce qu'il a été (a) imprimé plusieurs fois, & en plusieurs langues, & qu'il passe pour être propre à tout le monde. Or il n'y a point de fautes qu'il faille plus soigneusement remarquer, que celles qui peuvent seduire beaucoup de gens. *Au lieu de lait*, c'est le (b) Pere Gautruche qui parle, *& des autres viandes communes, Chiron ne le nourrissoit que de mouëlle de lion, ou de sanglier, pour faire naitre en sa personne le courage & la force de ces animaux. De là vint, selon l'opinion de quelques-uns, que n'étant ainsi nourri d'aucune viande, on le nomma Achille*, C'EST-A-DIRE SANS CHILE. Quoi que la derniere periode de ce passage ne paroisse pas dans les dernieres éditions, je ne laisserai pas de remarquer 1. Que c'est une erreur de dire que l'on n'est nourri d'aucune viande, lors que l'on n'est nourri que de mouëlle d'animaux; car la mouëlle est comprise incontestablement sous le mot de viande, par oposition même aux alimens qui sont permis durant le Carême. 2°. Qu'il est faux que la mouëlle ne se convertisse pas en chile, & que ceux qui ne seroient nourris que de mouëlle seroient sans chile. Ces remarques ne paroitront pas superflues à ceux qui considereront, que cette doctrine du Pere Gautruche se trouve dans une infinité d'exemplaires de son Ouvrage, & dans d'autres (c) Ecrivans, & que dans l'édition où l'on a suprimé les fautes, on ne dit pas pourquoi on les a ôtées.

L'erreur est venuë de ce que le terme χιλὸς, dont Euphorion s'est servi dans des vers citez par l'Auteur du grand Etymologicum, & par Eustathius, a été pris pour cette substance molle & blanchâtre en quoi l'estomac convertit les alimens, & que les Medecins apellent chyle, du mot Grec χυλὸς: au lieu qu'il faloit entendre par χιλὸς, comme a fait Mr. de (d) Meziriac après Eustathius, *la nourriture qu'on prend des choses que l'on seme en terre.* Natalis (e) Comes a mal traduit Euphorion; car il lui fait dire qu'Achille n'avoit point goûté de lait. Vigenere & Fungerus se fortifiant (f) faussement de l'autorité de Saint Gregoire de Nazianze, ne rencontrent pas mieux. Fungerus conclut qu'Achille a été nourri *sine cibo*, de ce qu'on ne lui donna à manger que de la mouëlle de cerf. L'autre (g) veut que χιλὸς signifie *suc*, & qu'Achille ait été nourri *sans suc, pource qu'il fut nourri non de viandes accoutumées aux hommes, mais de chairs de bêtes sauvages toutes cruës.* François Alunno adopte la moitié de cette derniere erreur. *Fu nutrito*, dit-il (h), *nel monte Pelio da Chirone Centauro, ne mai in quel tempo mangio cibo cotto, perche fu nominato Achille, perche a in Greco significa senza, & chilos* CIBO COTTO. Il y en a qui prenant le mot χιλὸς simplement pour nourriture, fondent l'étymologie d'Achille (i) sur ce que son Precepteur Chiron, au bout d'un certain tems, ne lui fournit plus ni mouëlle de bêtes sauvages, ni quoi que ce soit à manger, de sorte qu'il fut obligé de vivre de ce qu'il prenoit à la chasse. Mais étoit-ce vivre sans nourriture? Cette explication est peut-être pire que les precedentes.

(C) *Si nous en croions Homere, c'est à Phenix, & non pas à Chiron.*] Il y a bien des gens qui ne prenent point garde à cela. Decimator (k) dit qu'Achille après avoir été élevé par Chiron, qui lui enseigna l'art militaire, la Musique, & la Morale, fut mis sous la direction de Phenix, qui lui aprit & à bien parler, & à bien vivre, comme il s'en vante lui-même. Il prouve cela à l'égard de la Musique & de la Morale par ces vers d'Ovide au 1. livre *de Arte amandi.*

Phyllirides puerum cithara prasecit Achillem,
Atque animos molli contudit arte feros.

Je les raporte sans rien changer, ni à l'orthographe, ni à *cithara prasecit* qui doit être changé en *citharâ perfecit.* Chacun peut voir qu'il ne s'agit là que de la Musique, & nullement de l'étude de la Morale. Ses preuves à l'égard de Phenix sont ces paroles d'Homere:

Τοὔνεκά (l) με προέηκε διδασκέμεναι τάδε πάντα
Μύθων τε ῥητῆρ' ἔμεναι, πρηκτῆρά τε ἔργων.
Propterea me misit ut docerem ista omnia,
Verborumque orator essem, actorque rerum.

Mais pour peu qu'on lise avec reflexion le livre de l'Iliade, d'où cette autorité est empruntée, on verra que Decimator s'est abusé. Les expressions de Phenix temoignent qu'il fut le premier Precepteur d'Achille. Vous ne vouliez rien manger, represente-t-il à ce Heros, à moins que je ne vous prisse sur mes genoux, & que je ne vous coupasse les morceaux. Le vin que vous vomissiez sur ma poitrine pendant vôtre enfance malaisée, a souvent sali mes habits.

- - - *(m) Ἐπεὶ οὐκ ἐθέλεσκες ἅμ' ἄλλῳ*
Οὔτ' ἐς δαῖτ' ἰέναι, οὔτ' ἐν μεγάροισι πάσασθαι·
Πρίν γ' ὅτε δή σ' ἐπ' ἐμοῖσιν ἐγὼ γούνεσσι καθίσσας,
Ὄψου τ' ἄσαιμι προταμὼν, καὶ οἶνον ἐπισχὼν,
Πολλάκι μοι κατέδευσας ἐπὶ στήθεσσι χιτῶνα
Οἴνου, ἀποβλύζων ἐν νηπιέῃ ἀλεγεινῇ·
- - - *Non enim volebas cum alio*
Neque ad convivium ire, neque in ædibus cibum sumere:
Ante quam te meis ego genibus impositum,
Opsonio satiavi secato-antea, & vinum admovens,
Sæpe mihi rigasti ad pectora vestem
Vino, ejectans in infantiâ difficili:

Il a falu necessairement que je citasse ce Grec, car c'est un discours si etrange, qu'on auroit cru aisément qu'il n'est pas tel que je le traduis. Voiez ci-dessous le paragraphe XI. Mais quoi qu'il en soit, cela montre que si l'on veut se servir de l'autorité d'Homere à l'égard de Phenix, il faut renoncer à ce que d'autres raportent touchant Chiron; ou que du moins il ne faut pas donner à Chiron la premiere education d'Achille, & moins encore la faire durer jusques à ce qu'il eût apris à son disciple l'art militaire, la Musique & la Morale. Quand on est en état d'aprendre ces choses, on ne mange plus sur le giron de son pere nourricier, & on ne lui rejette point du vin sur ses habits. Joignez à cela que ceux qui font élever Achille par Chiron, disent qu'il fut tiré de dessous sa discipline, pour être envoié sous l'habit de fille à la Cour du Roi Lycomede; où son deguisement lui facilita bien-tôt les occasions de voir de près la fille du Roi, comme il y parut par l'enfant qu'elle mit au monde. Or depuis qu'il fut pere, il n'y a point d'aparence qu'on lui ait donné de Precepteur; par consequent point de tems où placer les fonctions de Phenix après celles de Chiron. Les fautes de Decimator se trouvent dans le *Thesaurus Scholasticæ eruditionis* de la derniere edition, quoi que cet Ouvrage ait été souvent corrigé par de doctes (n) Humanistes. (o) Dempsterus a dit aussi qu'Achille aiant été instruit par Chiron pendant son enfance, fut élevé par Phenix quand il fut devenu plus grand. Remarquez que je n'entens point nier que depuis qu'Achille fut pere, on n'ait recommandé à Phenix de lui enseigner (p) comment il se faut conduire dans le metier des armes, & dans les conseils de guerre. Mais je n'apelle point cela lui avoir donné un Precepteur.

Je ne sai si Malherbe avoit jamais pris garde à ceci; mais il est sûr qu'il s'est exprimé en homme qui auroit bien observé qu'il ne faut donner qu'un Precepteur à Achille. Voici comme il parle de ce guerrier au 4. livre de ses poesies, page 106.

De quelque adresse qu'au giron,
Ou de Phenix, ou de Chiron,
Il eût fait son aprentissage.

Il faut lui donner seulement Phenix, si l'on veut s'en raporter à Homere, qui ne fait nulle mention du preceptorat de Chiron; & il faut ne lui donner que Chiron, si l'on s'en raporte à la foule des Auteurs. Mr. Menage a dit neanmoins dans ses notes sur cet endroit de Malherbe, *que Chiron fut le premier Gouverneur d'Achille, & Phenix le second.* Je ne m'arrête point à l'autorité de Tzetzes, qui par une explication allegorique de ce qu'il avoit lu dans quelques Auteurs, que Phenix aveuglé par son propre pere fut mené à Chiron, qui lui rendit la vuë, pretend que cela veut dire que Chiron lui mit en main le jeune Achille; car outre qu'il n'y a rien de plus froid ni de plus forcé que cette pensée, il faut savoir que Tzetzes ne prouve nullement le fait. Il veut accorder par ses pretenduës allegories Homere avec Lycophron; mais comment accordera-t-il Homere, qui dit qu'Achille tout petit enfant encore étoit sous la conduite de Phenix; comment, dis-je, accordera-t-il cela avec ceux qui font

(a) *Il s'en est fait une édition à Utrecht, en 1690. à laquelle on a ajoûté la traduction en Latin & en Flaman. La traduction Latine avoit déjà paru à-part. Les Anglois le publierent en leur langue l'an 1671.*

(b) *Histoire Poët. liv. 2. ch. 15. pag. 158. édit. de la Haie 1681. qui est la quatriéme.*

(c) *Entre autres dans le Dictionaire Historique de Juigné.*

(d) *Comment. sur l'Epit. de Briseïs, p. 248. où le Poëte* Euphorion *est mal nommé* Euphoron.

(e) *Mythol. l. 9. c. 12.*

(f) *Ils attribuënt à St. Gregoire ce qui n'est que dans la version Latine des Commentaires de Nicetas Serron, Archevêque d'Heraclée dans l'onziéme siecle, sur les Oraisons de ce Pere, imprimée avec ses Oeuvres.*

(g) *Comment. sur Philostr. de la nourrit. d'Achille, pag. 543.*

(h) *Dans sa* Fabrica del mondo, *qui est un Dictionaire sur Boccace, Dante, Petrarque, &c. imprimé à Venise en 1588.* in folio.

(i) *Comment. sur les Emblêmes d'Alciat, p. 624. de l'édit. de Thuilius à Padouë, 1661. in 4.* (k) *Decimator in Thesauro linguarum. C'est un gros* in fol. *imprimé à Leipsic l'an 1606. pour la premiere fois.*

(l) *Homer. Iliad. lib. 9. v. 442.*

(m) *Id. ib. v. 482.*

(n) *Le premier Auteur de ce* Thesaurus, *s'apelle* Basilius Faber Soranus. *Il etoit Recteur d'un College à Erford, & il publia son livre l'an 1571. après avoir emploié 36. ans à enseigner la langue Latine. L'Ouvrage fut reimprimé en 1625. avec les corrections & les additions de Buchnerus, qui est mort en 1661. à l'âge de 70. ans, après avoir été Professeur en Poësie pendant 45. ans, & en Eloquence pendant 30. ans à Wittemberg. Il corrigea encore & augmenta ce Dictionaire pour l'édition de 1655. Enfin Christophle Cellarius l'a corrigé tout de nouveau, premierement pour l'édition de l'année 1686. & puis pour celle de 1692.*

(o) *Paralip. ad Rosinum l. 2. c. 15.*

(p) *Iliad. 9. lib. v. 440.*

Chiron pendant tout le tems qu'elle auroit voulu; elle l'en * tira qu'il n'avoit encore que neuf ans, & le cacha parmi des filles, deguisé en fille, à la Cour de Lycomedes Roi de l'Ile de Scyros, dès qu'elle eut su les preparatifs que l'on faisoit contre les Troiens. La raison de sa conduite là voici; elle savoit d'un côté que si son fils alloit à Troie, il n'en reviendroit jamais, & de l'autre que Calchas avoit predit qu'on ne prendroit jamais la ville de Troie sans Achille. La ruse de Thetis ne lui servit de rien; le devin Calchas decouvrit aux Grecs † où étoit Achille, qu'ils avoient cherché en divers endroits sans le trouver: & là-dessus Ulysse aiant été deputé à la Cour de Lycomedes, (D) y demêla aisément Achille, & l'en retira sans peine, quoi qu'il fût tellement

(a) Pindar. Nem. od. 3.

(b) Τῷ αὐτῷ παιδαγωγῷ καὶ διδασκάλῳ χρώμενος. Eodem utens & pædagogo & præceptore. *Greg. Nazianz. Orat. 20.*

(c) Statius l. 2. Achil.

(d) Il est cité par Natal. Comes, l. 9. c. 12. & dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat.

* *Apollodor. lib. 3. p. m. 235.*

† *Statius Achill. l. 1.*

font élever Achille par Chiron depuis l'âge de (a) six ans, jusqu'à l'âge de puberté; jusques à ce que non seulement il eût apris à se tenir à cheval sur le dos de son (b) Precepteur, mais aussi qu'il se fût endurci (c) aux exercices les plus rudes; sans compter tant d'autres choses que Chiron lui enseigna, l'art militaire, la Musique, la Morale, (comme Decimator vient de nous le dire) la Medecine, & en particulier la Botanique, & la Jurisprudence, comme un ancien Auteur nommé (d) Staphylus, & plusieurs autres nous l'aprennent? Statius au 2. livre de l'Achilleide, Claudien dans son Ouvrage sur le 3. Consulat d'Honorius, Sidonius Apollinaris dans son Poëme 9. specifient ce qu'Achille aprit de Chiron. Notez que l'on donne à Chiron dans les Commentaires sur les Emblêmes d'Alciat, & cela sur le temoignage d'Homere, ce qui ne convient qu'à Phenix, si nous en croions Homere. Rien n'est plus frequent que ces *qui pro quo* parmi les Auteurs.

IX. Examen d'un passage où Homere parle de Chiron.

J'ai dit qu'Homere n'a point parlé du preceptorat de Chiron. Que veulent donc dire, me demandera-t-on, ces paroles d'Eurypyle à Patrocle dans l'onziéme livre de l'Iliade: *Mettez (e) sur ma blessure les medicamens salutaires que l'on dit que vous avez apris d'Achille, qui a été instruit par Chiron le plus juste des Centaures.* Je repons qu'elles signifient non pas que Chiron ait été Precepteur d'Achille, mais seulement qu'il lui aprit des remedes. Chacun voit la difference de ces deux choses. Monconis dans ses voiages nomme cent personnes qui lui aprenoient des receptes, & des secrets de guerison; ces gens-là pourtant n'avoient pas été ses pedagogues, ne l'avoient point élevé dans son enfance. Les Professeurs en Medecine qui enseignent ou publiquement cent bons remedes à leurs auditeurs, ou en particulier quelques receptes fort rares à des amis distinguez, sont-ils pour cela ce qu'on apelle Precepteur ou Gouverneur d'un jeune homme? Et sans sortir de ce passage d'Homere, ne voions-nous pas Achille qui aprend des remedes à Patrocle, duquel neanmoins il n'avoit pas été Precepteur? Pour entrer donc dans la pensée d'Homere, il faut dire qu'Achille fut élevé par Phenix depuis l'âge de trois ou quatre ans, jusqu'à l'âge où l'on peut aprendre à bien parler, & à faire de belles actions; mais qu'il ne laissa pas dans cet intervalle de tems, ou après, d'ouïr les leçons de Chiron. C'est ainsi qu'un Scholiaste a pris la pensée d'Homere: car il remarque qu'Apollonius qui feint que Chiron descendit au bord de la mer, pour souhaiter un bon voiage aux Argonautes, & que sa femme l'y accompagna tenant Achille entre ses bras, & le montrant à Pelée, a suivi les Poëtes qui sont venus après Homere, & suposé avec eux que Chiron nourrit le petit Achille, chose dont Homere n'avoit fait aucune mention. (f) Ἠκολούθησεν Ἀπολλώνιος τοῖς μεθ' Ὅμηρον ποιηταῖς, ὑπὸ Χείρωνος λέγων τὸν Ἀχιλλέα τραφῆναι. Ὅμηρος δὲ οὐδὲν τοιοῦτον λέγει.

(e) Ἐπὶ δ' ἤπια φάρμακα πάσσε ἐσθλά, τά σε προτί φασιν Ἀχιλλῆος δεδιδάχθαι, ὃν Χείρων ἐδίδαξε δικαιότατος Κενταύρων. *Iliad. 11. v. 829.*

(f) Schol. Apollon. in 1. lib. v. 558.

X. Auteurs qui ont parlé du preceptorat de Chiron & de celui de Phenix.

Apollonius a été fort excusable, puis qu'il n'a fait que suivre la foule; car qui n'a point parlé de Chiron comme de celui qui avoit élevé Achille? N'est-ce point ce (g) qu'Orphée, ce que (h) Pindare, ce (i) qu'Euripide, ce que tant d'autres Poëtes (k) ont chanté? (l) Xenophon, (m) Platon, (n) Apollodore, (o) Pline, (p) Plutarque, (q) Pausanias, (r) Clement d'Alexandrie, (s) Philostrate, (t) Libanius, (v) St. Gregoire de Nazianze, & plusieurs autres (x) moins anciens n'ont-ils point dit la même chose? Mais d'autre côté, ceux (y) qui ont fait mention du preceptorat de Phenix ne sont pas en plus petit nombre. Il ne faut donc pas tant s'etonner que même selon quelques anciens Auteurs, Phenix & Chiron aient été tous deux Precepteurs d'Achille: il se faut contenter de dire que ces Auteurs-là n'avoient point examiné la chose de près, ou qu'ils n'avoient eu aucun égard à l'incompatibilité qui resulte des circonstances du preceptorat de Phenix, & des circonstances du preceptorat de Chiron.

J'ai donc pu nier dans le Projet, que Stace en parlant de Phenix & de Chiron comme de deux Precepteurs d'Achille, puisse aporter quelque secours à Decimator & à ses complices; car outre que Stace ne marque point s'ils exercerent cet emploi en même tems, ou l'un après l'autre, ni lequel des deux fut le premier, on ne peut le mettre d'accord avec Homere, qui en cas de concurrence le doit emporter hautement sur lui. Considerez bien ces deux passages:

Non (z) tibi certasset juvenilia fingere corda
Nestor, & indomiti Phœnix moderator alumni,
Quique tubas acres lituosque audire volentem
Æaciden, alio frangebat carmine Chiron.

C'est le premier, & voici l'autre;

Tenero (β) sic blandus Achilli
Semifer Æmonium vincebat Pelea Chiron.
Nec senior Peleus natum comitatus in arma
Troica, sed caro Phœnix hærebat alumno.

(γ) Xenophon & (δ) Lucien qui donnent ces deux Precepteurs à Achille, sont exposez à la même baterie que Stace; & au pis aller sont-ils Homere, que Decimator a donné pour son garant? Notez qu'encore que Stace (ξ) dise que Phenix accompagna Achille à Troie, il ne s'ensuit pas qu'il le fasse successeur de Chiron; car il exprime assez clairement que Phenix avoit eté auprès d'Achille avant ce voiage; il nomme celui-ci (η) *alumnus* de Phenix. Pour ce qui est de Tzetzes qui nous conte dans son Commentaire sur Lycophron, que Pelée aiant mené Phenix à l'antre de Chiron où Achille étoit elevé, lui dit, *Voila ton fils, conduis-le donc comme un bon pere doit élever son fils*, il ne prouve rien contre moi; & il n'est point favorable à ceux qui voudroient recourir à la distinction de Gouverneur & de Precepteur, qui est si claire dans Plutarque à l'égard du fils de Philippe Roi de Macedoine. Voiez l'article *Lysimachus*. Je ne pense pas que les Poëtes nous la fassent voir quant au même tems dans ces siecles si reculez, & en tout cas il ne paroît point que Pelée ait commis à Phenix la Coadjutorerie de Chiron: & si Tzetzes en s'exprimant tout-à-fait mal avoit voulu dire cela, il ne meriteroit point de creance. C'est un Auteur trop nouveau venu, pour meriter d'être suivi à l'égard d'un fait que l'on ne peut accorder ni avec Homere, ni avec les Auteurs anciens qui ont attribué à Chiron l'éducation du petit Achille.

XI. Homere critiqué touchant le discours de Phenix.

Finissons cette trop longue remarque par un trait qui paroîtra bien hardi. Je ne saurois qu'y taire. J'ose avancer qu'il ne faut que lire le discours de Phenix dans le 9. livre de l'Iliade, pour admirer ceux qui admirent encore aujourd'hui ce Poëme. Car sont-ce là des discours dignes de la majesté du Poëme Epique? Et Horace qui, au raport de Mr. (θ) Moreri, se vante dans la 6. Satire du 1. livre, qu'il avoit apris l'Iliade par cœur, avoit sans doute oublié cette harangue chargée de mille inutilitez, lors qu'il donna à l'Auteur de l'Iliade cet eloge, qu'il court toûjours à son but, qu'il va vite à la conclusion: (κ) *semper ad eventum festinat.* Si cela étoit, amuseroit-il un Deputé de l'armée Greque chargé d'une commission très-importante & très-pressante, l'amuseroit-il, dis-je, à de petits contes de nourrice, & au recit de ses vieilles avantures?

(D) *Y demêla aisément Achille.*] Mr. Moreri pretend avec peu d'exactitude qu'Ulysse le decouvrit, *lui ayant fait presenter par un Marchand des bijoux & des armes*; car si l'on s'en tient à ce qu'Ulysse lui-même en dit (λ), dans sa harangue aux Generaux de l'armée, ce fut lui qui presenta non seulement à Achille, mais aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour, *ces bijoux & ces armes.* Si l'on s'en raporte à Hygin, & au jeune Philostrate, c'est encore Ulysse qui les presenta, étant l'un des Ambassadeurs que les Grecs en-

(y) Voici les principaux: Scholiast. Homeri Il. 9. v. 168. & 448. Dictys l. 2. Xenophon, Conv. p. 897. A. Plato 2. de republ. t. 2. p. 390. E. Cicero 3. de Orat. n. 15. Strabo l. 9. p. 297. Quintil. l. 2. c. 3. Statius ubi infra. Plut. t. 2. p. 4. 26. & 72. Lucian. Dial. mort. Philostr. Lemn. p. 136. Libanius, Progym. p. 99.

(z) Stat. l. 5. Silva 3. v. 191.

(β) Id. lib. 2. Silva 1. v. 88.

(γ) In conviv.

(δ) In Dial. Achil. & Ant.

(ξ) Ubi supra & l. 3. Silv. 2. v. 96.

(η) Meursius & Canterus entendent par le mot τροφεὺς dont Lycophron s'est servi pour designer Phenix, que celui-ci avoit été le pere nourrissier d'Achille.

(θ) Dans l'article d'Horace; mais c'est une fausseté.

(κ) Horat. de arte poët. v. 148.

(λ) Apud Ovid. Metamorph. l. 13.

(g) Argon. v. 379. (h) Nem. od. 3. (i) Iphig. in Aul. v. 209. 709. (k) Senec. Troad. act. 3. v. 833. Stat. Silv. 1. l. 2. v. 89. Achil. l. 1. v. 196. & passim alibi. Val. Flaccus, l. 1. v. 254. & 407. Ausonius, Protrept. v. 20. Claudian. de 3. consul. Honor. v. 61. (l) De venat. pag. 973. A. & 974. C. (m) Hipp. T. 1. pag. 371. C. 3. de republ. t. 2. p. 391. B. (n) Lib. 3. (o) Lib. 25. c. 5. (p) Sympos. l. 4. c. 1. p. 660. F. & de Music. p. 1146. A. (q) In Lacon. p. 197. (r) Stromat. l. 1. p. 306. B. (s) In Her. p. 682. A. & 705. A. (t) Progymn. p. 71. A. p. 97. C. p. 129. A. p. 142. C. p. 143. A. & Declamat. 4. p. 259. D. (v) Orat. 20. p. 324. (x) Eustath. in Homer. p. 11. 34. & 840. Scholiast. Homeri in Il. l. 1. v. 50. & 16. v. 14. & 36.

ment aimé de la Princesse Deïdamie fille du Roi, qu'elle lui avoit permis de (E) l'engrosser. Voilà d'où sortit Neoptolemus, ou Pyrrhus, comme nous le dirons en son lieu. Achille fit une infinité de beaux combats pendant le long siege de Troie, & avant que l'on eût campé devant la ville. La grosse querelle qui s'éleva entre Agamemnon & lui pour leurs garces, (car * Agamemnon aiant rendu Chryseïs qui étoit la sienne, enleva Briseïs qui étoit celle d'Achille) obligea celui-ci à se tenir dans sa tente, sans se vouloir plus mêler de guerre; & rien ne fut capable de le faire changer de resolution, que la mort de son cher ami Patrocle, auquel il avoit prêté ses armes †, dont Hector l'avoit depouillé aussi bien que de la vie. Vulcain à la priere de Thetis fit alors de ‡ nouvelles armes à (F) Achille. La mort de Patrocle fut vengée (G) bientôt

* *Homer. Il. l. 1.*

† *Ib. l. 16.*

‡ *Ib. l. 18.*

envoierent à Lycomede pour lui demander Achille. Que si l'on s'en raporte à Stace, l'on dira bien que ce ne fut pas Ulysse même le Chef de l'Ambassade Greque qui fit l'etalage, mais non pas qu'il le fit faire par un Marchand. Quelques (a) modernes disent qu'il le fit lui-même deguisé en Marchand. Je n'oserois soutenir qu'ils forgent cela, mais il est bien sûr qu'ils ne l'ont pas pris dans les bonnes sources. Langius (b) pretend que Lycomede fit tout ce qu'il put par ses pleurs & par ses prieres, pour empêcher qu'Achille ne suivit Ulysse, & il accuse Ciceron d'avoir pris le fils pour le pere dans ces paroles. *Nec enim . . . . Trojam Neoptolemus capere potuisset, si Lycomedem apud quem erat educatus multis cum lacrymis iter suum impedientem audire voluisset.* C'est Langius qui se trompe & non pas Ciceron. Voiez la remarque A de l'article *Pyrrhus fils d'Achille.*

(E) *Elle lui avoit permis de l'engrosser.*] Achille étoit alors si jeune, qu'il y a peu d'exemples d'une faculté generative aussi prematurée que la sienne. Neanmoins la bonne instruction avoit eté encore plus promte, & il n'y avoit pas eu là le desordre dont Montagne se plaignoit dans le chapitre 25. du 1. livre de ses Essais. *On nous aprend à vivre*, dit-il, *quand la vie est passée. Cent escoliers ont pris la verolle, avant que d'estre arrivez à leur leçon d'Aristote de la Temperance.* Mais si l'on vouloit moraliser sur l'Histoire Poetique, on diroit à Montagne, que cette avanture du fils de Pelee est un avertissement, qu'on a beau faire prendre le devant à l'éducation, elle ne laisse pas de succomber sous le poids de la nature.

Je dirai en passant que les fictions des anciens seroient un peu plus suportables qu'elles ne le sont, s'ils s'étoient donné la peine de ne pas tant se contredire les uns les autres; mais il paroît qu'ils ont regardé leur Histoire fabuleuse, comme un païs où chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit sans dependance d'autrui. Apollodore dit qu'Achille n'avoit (c) que neuf ans lors qu'on l'amena dans l'Ile de Scyros, & que l'on parloit deja de l'expedition de Troie. Selon Stace les preparatifs des Grecs avoient deja duré un an, lors qu'Ulysse fut envoié à l'Ile de Scyros pour en retirer Achille. Quand Ulysse y arriva Achille étoit deja (d) pere: jugez si la nature avoit été lente à lui accorder les forces viriles, & s'il differa long tems à les exercer sur la jeune Deidamie. Stace n'a pas osé retenir le calcul d'Apollodore; il donne pour le moins (e) douze ans à Achille avant que de le tirer de l'antre de Chiron. Je ne sai pas comment Barthius (f) a pu trouver que selon le calcul de Stace, il faloit que le fils d'Achille eût plus d'un an lors de l'Ambassade d'Ulysse; car quand même ce jeune Heros auroit joui de la Belle dès le premier jour, son fils auroit pu n'avoir que trois mois à l'arrivée d'Ulysse. Il y en a qui ont dit (g) qu'il reitera la dose à sa Maitresse après les premieres couches, & qu'il en eut un autre fils. Mais puis qu'il etoit né (h) avant le voiage des Argonautes, entre lequel & l'expedition de Troie les Chronologues (i) mettent pour le moins 30. ans, jugez si les anciens Poetes ont bien concerté leurs calculs.

(F) *Vulcain . . . fit alors de nouvelles armes.*] Personne ne doit trouver mauvais, que Charles Etienne, & Mrs. Lloyd, Hofman, Moreri, &c. parlent des armes impenetrables que Thetis fit faire à son fils par Vulcain pour l'expedition de Troie. Car encore qu'elle lui eût deja rendu le corps invulnerable, en le plongeant dans le Styx, on sait qu'il y a peu de precautions qui paroissent superflues à la tendresse maternelle. Malherbe a voulu marquer ces deux precautions de Thetis, quand il a (k) dit:

Bien que sa mere eût à ses armes,
Ajouté la force des charmes.

Mais neanmoins il ne les a pas marquées, parce que son expression fait plutôt penser que Thetis donna des armes fées à son fils, que penser qu'outre qu'elle lui avoit charmé le corps, les armes qu'elle lui donna étoient à l'epreuve. Mr. Menage (l) qui censure justement l'equivoque de l'expression, reconoit d'ailleurs que Thetis usa de ce double expedient, qui dans le fond ne choque pas le vraisemblable. De plus ce n'est pas à l'Auteur d'un Dictionaire à suprimer une chose, sous ombre qu'elle a été faite inutilement. Il lui suffit qu'elle se trouve dans les livres, sauf à lui à nous fortifier dans le besoin par ses sages reflexions. Or il est certain qu'un ancien Auteur nommé Philarque, ou Phylarque avoit laissé par écrit, que Thetis voiant qu'elle ne pouvoit éviter qu'Achille n'allât au siege de Troie, fut suplier Vulcain de faire (m) des armes pour Achille, à l'epreuve de toute force humaine. Vulcain aiant fait ces armes declara qu'il ne les livreroit point, qu'après avoir obtenu de Thetis ce qu'elle pouvoit accorder de plus precieux. Elle s'en defendit, offrant de temoigner sa reconoissance par toute sorte d'autres services: mais voiant qu'il ne vouloit que le service personnel, elle lui promit de paier de sa personne, pourveu que les armes fussent propres à Achille; ce qu'il faudroit essaier sur elle-même, qui étoit de la taille de son fils. Vulcain content de son marché, livra les armes à Thetis, qui les endossa, & s'enfuit; ce pauvre boiteux ne pouvant l'atteindre lui jetta son marteau, & la blessa au talon.

On a donc pu dire en general, que Thetis fit faire à son fils des armes impenetrables pour sa premiere campagne. Mais puis qu'Homere est la principale source où il faloit puiser pour cet article, il ne faloit pas oublier qu'après la mort de Patrocle, à qui Hector avoit ôté les armes d'Achille, Thetis en obtint d'autres de Vulcain. C'est un des plus beaux Episodes de l'Iliade, & il a servi de modele à Virgile pour l'un des meilleurs morceaux de l'Eneide. Il meritoit bien donc qu'on en touchât quelque mot. Remarquez que selon (n) Servius, les armes que Patrocle portoit quand il fut tué avoient été faites à Pelee par Vulcain.

(G) *La mort de Patrocle fut vengée bien-tôt après.*] Moreri a eu raison de dire qu'Achille reprit bien-tôt les armes, que la perte de Briseïs lui avoit fait mettre bas. En effet, puis que toute l'Iliade ne comprend qu'une année, selon le sentiment du P. Mambrun (o) dans son Traité du Poëme Epique, il faut que depuis la retraite d'Achille, jusqu'à son retour à l'armée après la mort de Patrocle, il ne se soit passé que peu de mois. Ainsi Malherbe tomba dans une étrange bevue, lors qu'il debita comme un fait certain, qu'Achille avoit été neuf ans devant la ville de Troie sans se batre.

Achille (p) à qui la Grece a donné cette marque,
D'avoir eu le courage aussi haut que les cieux,
Fut en la même peine, & ne put faire mieux,
Que soupirer neuf ans dans le fond d'une barque.

Sarrazin trompé aparemment par cet endroit de Malherbe qu'il voulut imiter, avoit dit dans une Ode qui est fort belle,

Achille beau comme le jour,
Et vaillant comme son épée,
Pleura neuf ans pour son amour,
Comme un enfant pour sa poupée.

Mais Mr. (q) Menage a corrigé cette faute, dans l'édition qu'il a procurée des Oeuvres de Sarrazin; il fit mettre *neuf mois*, au lieu de *neuf ans*. Au reste cette comparaison d'Achille avec un enfant qui pleure *pour sa poupée*, a son fondement dans l'Iliade; où nous voions qu'Achille après avoir perdu sa concubine Briseïs, court fondant en larmes faire ses plaintes à sa mere, & que sa bonne mere le console, tout comme s'il eût été un petit garçon.

Χειρί (r) τέ μιν κατέρεξεν, ἔπος τ' ἔφατ' ἔκ τ' ὀνόμαζε,
Τέκνον, τί κλαίεις; τί δέ σε φρένας ἵκετο πένθος;
Ἐξαύδα, μὴ κεῦθε νόῳ, ἵνα εἴδομεν ἄμφω.
Manuque ipsam demulsit, verbumque dixit & nomen:
Fili quid fles? quis vero tibi mentem invasit mœror,
Dic, ne cela animo ut sciamus ambo.

La majesté de l'Epopée souffroit ces naïvetez en ce tems-là. N'en disons donc rien. Convenons du beau genie d'Homere, convenons de la fecondité & de l'éloquence de sa Muse, mais disons aussi, (s) *Sed ille si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum* &c.

(a) *Textor. Offic. l. 2. c. 32. Nat. Comes Mythol. l. 6. c. 1. Vigenere, sur Philostr. en sommaire de la nourrit. d'Achille. Pomey, in Pantheo Mythico &c.*

(b) *In Ciser. de amicit. c. 20.*

(c) *Ὡς ἐγένετο ἐννεαετής. Barthius cite ces paroles dans la page 1579. & 1685. du 3. tome de son Commentaire sur Stace, & neanmoins il dit dans la page 1584. qu'Apollodore ne marque point l'âge d'Achille.*

(d) *Stat. Achill. l. 2. v. 234.*

(e) *Ibid. v. 396.*

(f) *Barth. in Statium. to. 3. pag. 1684. 1736.*

(g) *Voiez Eustathius in Il. 11. & Ptol. Hephæst. apud Phot.*

(h) *Apollon. Argon. l. 1. v. 558. Valer. Flaccus Arg. l. 1. v. 256.*

(i) *Voiez Calvisius ad ann. mundi 2727. & 2767. & le P. Labbe. Chronol. Franc. t. 1. pag. 127.*

(k) *Malherbe, liv. 3. pag. 75.*

(l) *Menage Observ. sur Malherbe, pag. 372.*

(m) *Apud Natal. Comitem Mythol. l. 9. c. 12. Tzetzes in Lycophr. pag. 36. en touche quelque chose. Ce que je raporte, & que Natalis Comes ne raporte pas, se trouve dans le Scholiaste de Pindare* in Nem. od. 4.

(n) *Servius in Æneid. lib. 1. v. 483.*

(o) *Mr. Menage Observat. sur Malherbe pag. 441. croit qu'elle en comprend beaucoup moins.*

(p) *Malherbe. Poes. l. 5. pag. 125.*

(q) *Menage ubi supra.*

(r) *Homer. Iliad. l. 1. v. 361.*

(s) *Horat. Sat. 10. lib. 1.*

tôt après; Achille se batit γ avec Hector, & l'aiant tué l'attacha à son chariot, & le traîna autour des (*H*) murailles de Troie. Priam * en personne lui alla demander le cadavre, & l'obtint moiennant une grosse rançon. Il y a plusieurs opinions sur la mort d'Achille; les uns disent qu'Apollon † le tua, ou qu'il ‡ aida Paris à le tuer, en dirigeant sa fleche sur la partie qui n'étoit point invulnerable; les autres disent que Paris ‡ le tua en trahison dans un temple où Achille s'étoit rendu, pour y traiter de son mariage avec Philoxene fille de Priam. Les Grecs lui firent de magnifiques funerailles (*I*), dont le Dictionaire de Moreri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude, pour ne rien dire de pis. Ils l'enterrerent (*K*) au Promontoire de Sigée, & après la prise de la ville ils immolerent Philoxene sur son tombeau, comme son Ombre le demanda. Ce guerrier le plus violent de tous les guerriers, & si brave que son (*L*) nom devint

γ *Homer. Il. l.* 22.

* *Ib. l.* 24.

† *Quintus Calab. l.* 3. *v.* 61. *Euripid. in Philoctete.*

‡ *Virgil. Æn. l.* 6. *Ovidius Metam. l.* 12.

‡ *Dictys Cret. l.* 4. *Dares Phrygius, Hyginus c.* 110. *Servius in Æn.* 6. *v.* 57.

(*H*) *Le traina autour des murailles de Troie.*] Personne peut-être n'avoit dit avant Virgile, que le cadavre d'Hector fut trainé trois fois autour des murailles de Troie. *Ter* (*a*) *circum Iliacos raptaverat Hectora muros.* Homere n'avoit marqué le nombre des tours que par raport au sepulcre de Patrocle; & il n'est pas hors d'aparence que Virgile ait converti en trois circuits autour des murailles, les trois circuits autour du sepulcre desquels Homere (*b*) avoit expressément fait mention; qu'il les ait, dis-je, convertis de cette sorte ou par un defaut de memoire, ou pour faire un meilleur vers. La liberté de cette metamorphose n'a été imitée presque de personne; vous ne voiez pas plus les trois circuits des murailles dans les Auteurs qui ont vêcu après Virgile, que dans ceux qui l'ont precedé. (*c*) Sophocle, (*d*) Euripide, (*e*) Ovide, (*f*) Seneque, (*g*) Stace, (*h*) Dictys de Crete, (*i*) Platon, (*k*) Ciceron, (*l*) Hygin, (*m*) Philostrate, (*n*) Libanius, (*o*) Servius, (*p*) Tzetzes, (*q*) Eustathius, parlent bien du trainement d'Hector, mais non pas du nombre des tours. Il n'y a que l'Auteur de la petite Iliade en vers Latins, autant qu'il m'en peut souvenir, qui ait marqué nommément trois courses autour des murailles, & trois courses autour du tombeau. Cet Auteur se nomme Pindarus Thebanus; il a été cité par le vieux Scholiaste de Stace, ce que Vossius (*r*) n'a point su. Barthius a souvent parlé de lui dans le gros volume de ses *Adversaria*, & (*s*) ailleurs. Je sai qu'Ausone dans le sommaire du 22. livre de l'Iliade debite qu'Hector fut trainé trois fois autour des murailles de Troie; mais je sai aussi qu'il en a été censuré, (*t*) & que cette faute a fait croire à l'un de ses Commentateurs, qu'Ausone n'a point fait tous les sommaires que nous avons sous son nom. Au reste le traitement de ce cadavre, les discours qu'Achille tint à Hector prêt à expirer, la liberté qu'il accorda à qui voulut d'insulter & de fraper ce corps mort, cette ame venale qui se laissa enfin persuader, à force de riches presens, de rendre à Priam le corps de son fils, sont des choses si éloignées, je ne dirai pas de la vertu heroïque, mais de la generosité la plus commune, qu'il faut necessairement juger ou qu'Homere n'avoit aucune idée de l'Heroïsme, ou qu'il n'a eu dessein que de peindre le caractere d'un brutal. Il nous represente (*v*) Achille qui souhaite d'avoir assez de brutalité pour manger cruë la chair d'Hector:

Αἲ γάρ πως αὐτόν με μένος καὶ θυμὸς ἀνήη
Ὤμ' ἀποταμνόμενον κρέα ἔδμεναι.
Utinam enim ullo pacto ipsum me furor & animus stimularet
Crudas dissecantem carnes comedere.

Il n'a pas même compris que pour faire plus d'honneur à son Heros, il ne faloit pas donner à son ennemi autant de lâcheté & de foiblesse qu'il lui en donne.

(*I*) *Funerailles dont le Dictionaire de Moreri a touché quelques circonstances avec très-peu d'exactitude.*] Cet Auteur a dit que les Dieux pleurerent 17. jours la mort d'Achille, mais il ne faloit pas citer Homere, sans coter le lieu où il parle de cela. Ce ne peut pas être dans l'Iliade, car il y a fort bien observé la regle, qui defend d'ensevelir le Heros d'un Poëme Epique dans le Poëme même. Virgile l'a observée aussi. Il eût donc falu dire, qu'Homere parle des funerailles d'Achille dans le 24. livre de l'Odyssée, où il amene cet episode à l'occasion des Galans de Penelope tuez par Ulysse. C'est à tort que dans l'édition d'Amsterdam on a fait venir les Continuateurs d'Homere à la place d'Homere. Ce n'est pas tout: il n'eût point falu dire *les Dieux* en general, sans specifier ce qu'Homere marque, que Thetis accompagnée des Déesses Marines vint au Camp des Grecs, pour rendre à son fils les devoirs funebres conjointement avec eux, & que les neuf Muses y tinrent bien leur partie par leurs chants lugubres. On pouvoit citer Pindare pour ce dernier fait.

Τὸν (*x*) *μὲν οὐδὲ θανόντ' ἀοιδαὶ*
ἔλιπον, ἀλλά οἱ
παρά τε πυρὰν, τάφον
θ' Ἑλικώνιαι παρθένοι
στάν, ἐπὶ θρῆνόν τε πο-
λύφαμον ἔχεαν. ἔδο-
ξεν ἆρα καὶ ἀθανάτοις
ἐσλόν γε φῶτα καὶ φθίμενον ὕ-
μνοις Θεᾶν διδόμεν.

Quem ne mortuum quidem carmina defecerunt: sed & ejus rogo & sepulcro Heliconiæ virgines adstiterunt, & lamentationem memorabilem effuderunt. Placuit ergo immortalibus strenuum virum etiam mortuum hymnis Dearum tradere. Ce que le Dictionaire ajoûte, sur la foi d'Homere encore, qu'ensuite de ces 17. jours, *les jeunes gens de Thessalie firent les funerailles* d'Achille, *où ils pleurerent couronnez de fleurs d'Amaranthe*, devroit être naturellement au même endroit de l'Odyssée, où est le deuil de 17. jours. Cependant il n'y est pas; & j'ai bien peur que Mr. Moreri ne se soit servi de quelque livre, où l'on avoit mal raporté la ceremonie, dont Philostrate fait mention dans le Tableau de Neoptolême. C'est qu'aiant été ordonné aux Grecs par l'oracle de Dodone, d'aller faire tous les ans l'Anniversaire d'Achille, les Thessaliens furent les premiers qui joignirent des couronnes d'Amarante aux autres ceremonies.

(*K*) *Ils l'enterrerent au promontoire de Sigée.*] Presque tous les Dictionaires le remarquent. Lloyd rejettant les autres citations de Pline, qu'il avoit trouvées en mauvais état dans Charles Étienne, garde celle du chap. 12. du 4. livre, mais à tort; car Pline ne parle point là du tombeau qui étoit à Sigée; il parle de celui qu'on disoit être dans une Ile du Pont Euxin. C'est au chapitre 30. du 5. livre qu'il dit, qu'il y avoit eu une ville nommée *Achilleum*, auprès du sepulcre d'Achille sur la côte de Sigée. Il est étonnant qu'après la correction de ce passage, Isaac (*y*) Vossius se soit avisé d'accuser Pline, de mettre le tombeau d'Achille au rivage de Rhetée, & celui d'Aiax au rivage de Sigée. Pline a fait tout le contraire. Solin (*z*) par un abus qui lui est assez ordinaire, a transporté ce sepulcre sur un autre Cap voisin, savoir sur celui de *Rhetée*, où étoit le tombeau d'Aiax. Cette meprise se trouve dans (*β*) les emblêmes d'Alciat. Ses Commentateurs avouënt qu'il s'est trompé, à la reserve de Pignorius qui a soutenu le contraire. Il est pourtant certain par le temoignage unanime des Auteurs, que le tombeau d'Achille étoit au rivage de Sigée. Nous avons dejà dit qu'on y alloit tous les ans lui offrir des sacrifices; la tradition étoit, que son fantôme s'y faisoit voir armé, & en posture menaçante; ce qui n'empêcha point Apollonius de vouloir (*γ*) s'aboucher avec lui. Je croi même qu'on a dit qu'il se faisoit des miracles à ce tombeau. Voiez l'article suivant.

(*L*) *Son nom devint celui de la suprême bravoure.*] Mr. Moreri sans citer livre ni chapitre, pretend qu'Aulugelle a dit que quand on veut parler de quelque soldat genereux, on dit que c'est un Achille: mais il est faux qu'Aulugelle dise cela. Il dit seulement au chapitre 11. du 2. livre, que Sicinius Dentatus pour avoir fait des actions fort surprenantes à la guerre, fut nommé l'Achille Romain. Nôtre Auteur en raporte quelques circonstances prises de cet endroit d'Aulugelle, sans nous avertir d'où il les prend: de sorte qu'il le cite non quand il le faut, mais quand il ne le faut pas; non quand il lui emprunte son bien, mais quand il lui donne ce qui ne lui est point dû. S'il avoit cité Servius (*δ*), il eût allegué de meilleures preuves. Or ce n'étoit point seulement la vigueur martiale, c'étoit aussi celle qu'on faisoit paroître au service de Venus, qui faisoit donner le nom d'Achille; temoin ce debauché, qui se sentant dejà mort quant aux parties qu'on ne nomme pas, dit dans Petrone; *Funerata est illa pars corporis qua quondam* ACHILLES *eram.* Il avoit aparemment plus de regret à cela, que Milon à la perte de la force de ses bras, & il auroit paru plus blâmable à Ciceron que cet Athlete pour de très-bonnes raisons. (*ξ*) *Quæ vox potest esse contemptior quàm Milonis Crotoniatæ, qui cum jam senex esset, athletasque*

(*a*) *Æn. l.* 1. *v.* 483.

(*b*) *Il.* 23. *v.* 13. & 24. *v.* 16.

(*c*) *In Aia. v.* 1045.

(*d*) *In Androm. v.* 108. 399.

(*e*) *Metam. l.* 12. *v.* 591. *Amor. l.* 2. *eleg.* 1. *v.* 32. & *in Ibin v.* 333.

(*f*) *Troad. act.* 3. *v.* 413. *Agam. act.* 3. *v.* 447.

(*g*) *Achill. l.* 1. *v.* 6.

(*h*) *Lib.* 3.

(*i*) *De republ. l.* 3. *t.* 2. *pag.* 391. *B.*

(*k*) *Tusc. ul. I.*

(*l*) *Cap.* 106.

(*m*) *In Her. p.* 697.

(*n*) *Progym. pag.* 100. *D.*

(*o*) *In Ecl.* 9. *v.* 6.

(*p*) *Pag.* 75.

(*q*) *In Il.* Χ. *v.* 401.

(*r*) *De Histor. Lat. pag.* 819.

(*s*) *Voiez son Commentaire sur Stace t.* 1. *pag.* 340. & *t.* 3. *p.* 393. 1609.

(*t*) *Voiez les Diatribes de Mariang. Accursius in Auson.*

(*v*) *Il.* Χ. *v.* 346.

(*x*) *Pindar. Isthm. Od.* 8. *pag. m.* 793.

(*y*) *In Melam. pag.* 98.

(*z*) *Polyhist. c.* 40.

(*β*) *Æacida tumulum Rhœteo in littore cernis.* Alciat. embl. 136.

(*γ*) *Philostr. in vita Apollon. l.* 4. *c.* 3. & 4.

(*δ*) *Servius in Ecl.* 3. *v.* 79. & *in Ecl.* 4. *v.* 34.

(*ξ*) *Cicero de Senect. c.* 9.

devint celui de la suprême bravoure, aimoit beaucoup (M) la Musique, & la * Poësie, & passoit pour le plus bel homme (N) de son tems. Si sa beauté le rendit aimable aux femmes, il ne

* *Voiez la remarque B de l'article* Achillea.

se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse, at hi quidem jam mortui sunt? Non verò tam isti quàm tu ipse nugator, neque enim ex te unquam es nobilitatus, sed ex lateribus & lacertis tuis.

Le Dictionaire de Charles Etienne dans l'édition de Paris 1620. revuë & corrigée par Frederic Morel Professeur Roial, & dans celle de Geneve 1662. corrigée encore d'une infinité de fautes, à ce que le titre porte, attribuë à Aulugelle (a) bien cité, non pas que *les soldats genereux*, mais que les Capitaines d'une valeur extraordinaire étoient apellez *Achille*; & que l'argent s'apelloit *Achilleen*, parce qu'il étoit insurmontable, ou lors qu'il étoit insurmontable. Le texte Latin de Charles Etienne peut s'entendre en ces deux façons; & j'avouë même qu'aux depens d'une mauvaise situation de paroles, & de beaucoup d'inexactitude dont on se reconoitroit coupable, on se pourroit sauver de l'accusation d'avoir imputé à Aulugelle ce qui regarde ce pretendu argent *Achilleen*. Mais ni Charles Etienne, ni ses Correcteurs, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman, qui l'ont suivi pied-à-pied, ne peuvent se justifier d'avoir pris *argentum*, pour *argumentum*. Car c'est pour une objection insoluble qu'on se sert de l'epithete d'*Ach lea*, & l'on apelle ordinairement dans les Ecoles le principal argument d'une Secte, son Achille. Ce qui ne vient pas tant de ce qu'Achille étoit un invincible guerrier, que de la difficulté tout-à-fait embarrassante que Zenon d'Elée proposoit (b) contre l'existence du mouvement. Il mettoit une tortuë en comparaison avec Achille, pour montrer que jamais un mobile lent, qui precederoit tant soit peu un mobile vite, n'en pourroit être devancé. Calepin citant d'ailleurs fort mal Aulugelle, met *argumentum* & non pas *argentum*, ce qui nous aprend que le mal vient d'une ancienne source, qui a formé comme deux branches de Copistes. Les uns aiant à moitié chemin perdu *argumentum*, aparemment par la faute de l'Imprimeur qui substitua *argentum*, ont été cause que leurs descendans conservent de main en main ce dernier mot; les autres à cet égard n'ont point encore forligné, ainsi ceux qui vont à eux, comme ont fait les Correcteurs de Calepin, évitent le defaut qui s'est glissé dans l'autre branche.

(M) *Aimoit beaucoup la Musique.*] Mr. Moreri en a parlé avec très-peu d'exactitude; il a dit *qu'Homere fait souvent conoitre, que le son de la Lire avoit un merveilleux pouvoir pour faire passer la colere d'Achille, & calmer cette passion furieuse qui avoit tant donné de peine aux Troyens.* Il ajoute qu'*Athenée l'a remarqué aussi après Theopompe.* Mais il est certain, qu'on ne remarque dans Homere sinon que les Deputez de l'armée trouverent (c) Achille, chantant sur la lyre les belles actions des grans hommes pour se divertir. Achille offensé par Agamemnon, avoit alors abandonné de depit & de colere la cause commune. C'est tout ce qu'Homere nous en aprend. Pour des reflexions, il n'en fait point sur l'occupation où les Deputez trouverent Achille: c'est (d) Athenée qui en conclut qu'Homere a voulu signifier, que la lyre étoit d'un grand secours à ce Heros, pour moderer l'ardeur violente de sa colere. Il n'est pas vrai qu'Athenée fasse cette remarque après Theopompe, & je suis fort trompé si la cause de l'égarement de Moreri, n'est un passage de Vossius au Traité de la Musique. Ce savant homme aiant cité Athenée pour l'observation qu'on vient de voir, dit (e) tout de suite que les Ambassadeurs des Getes, qui alloient pour quelque Traité de paix ou de treve vers des gens dont il faloit apaiser l'irritation, se presentoient joüant de la lyre, & allegue pour son garant Athenée, qui raporte cela du 46. livre de l'Histoire de Theopompe. Mr. Hofman est à-peu-près dans la même erreur que je viens de remarquer. On eût trouvé un peu mieux son compte dans Philostrate (f); car il observe que Chiron aiant aperçu qu'Achille ne pouvoit vaincre sa colere, lui enseigna la Musique.

Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'Achille chantoit sur la lyre, non les beaux exploits des grans hommes, mais les maux que l'amour lui faisoit souffrir.

Talis cantata (g) Briseïde venit Achilles
Acrior, & positis erupit in Hectora plectris.
Ille (h) Pelethroniam cecinit miserabile carmen
Ad citharam, citharâ tensior ipse suâ.

Ce sont, je croi, des medisances, qu'on peut refuter par la reponse que fit Alexandre le Grand à celui qui lui offroit la lyre de Paris: *Je m'en soucie peu*, lui dit-

(a) Tantæ fortitudinis fuisse fertur (*Achilles*) ut teste Gellio lib. 2. c. 11. insigni fortitudine duces Achilles appellentur, & argentum vocetur Achilleum quod sit insuperabile & insolubile. *Car. Stephanus.*

(b) *Voiez Aristote l. 6. Physic. c. 9. & ibi Simplicius & Themistius. Voiez aussi Diog. Laert. l. 9. in Zenone.*

(c) Τὸν δ' εὗρον φρένα τερπόμενον φόρμιγγι λιγείῃ . . . . Τῇ ὅγε θυμὸν ἔτερπεν, ἄειδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν. *Iliad. lib. 9. v. 186.*

(d) *Athen. lib. 14. p. m. 624.*

(e) *Vossius de Musices, pag. 45. Le passage d'Athenée est p. m. 627.*

(f) *In Her. p. 705. C. Voiez aussi Elien Inst. div. l. 14. c. 23.*

(g) *Statius Silv. 4. l. 4. v. 35.*

(h) *In Priapeis, 69.*

il, *mais je verrois volontiers celle d'Achille, sur laquelle il chantoit les actions des Heros du tems passé.* Plutarque qui raporte ainsi la chose dans la vie de ce Prince, lui (i) attribuë ailleurs une autre reponse, savoir celle-ci: *Je n'ai que faire de celle-là, car j'ai celle d'Achille au son de laquelle il se reposoit, en chantant les loüanges des vaillans personnages; mais celle de Paris avoit une harmonie trop molle, & trop feminine, sur laquelle il chantoit des chansonnettes d'amour.* Ce n'est pas le seul exemple qui montre que Plutarque se rendoit tellement maître de certains faits, qu'il les tournoit, & les apliquoit tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Assûrément Alexandre n'a point repondu ces deux choses, & aparemment c'est la derniere qui est de l'invention de l'Historien. Pour ce qui regarde ces paroles, *car j'ai celle d'Achille*, on croit aisément qu'Alexandre eût voulu l'avoir; mais qui doute qu'il ne soit très-faux qu'il l'ait euë? Elien (k) raporte le fait conformément à la premiere narration de Plutarque. Un (l) Commentateur d'Elien assure qu'Homere represente en divers endroits Achille chantant sur la lyre les exploits des grans Capitaines. Il se trompe; (Homere ne le fait qu'en un seul lieu) & son erreur etant celle d'un homme tout autrement fort de reins que Moreri en fait de literature, pourroit consoler Moreri s'il étoit en vie. Kuhnius (m) ne corrige point cette faute. Stace qui contre les termes formels d'Homere, supose qu'Achille pendant sa retraite chantoit ses amours, & sa Briseïs, temoigne en d'autres endroits que dès sa plus tendresse jeunesse, il avoit emploié ses instrumens de Musique dans l'antre de Chiron, à celebrer les grandes actions des anciens.

- - - - Nec (n) major in istis
Sudor, Apollineo quàm fila sonantia plectro
Cum quaterem, priscosque virûm mirarer honores.

Ce furent les combats d'Hercule, ceux de Pollux & ceux de Thesée, qu'il chanta devant sa mere qui l'étoit allé voir dans cet antre, à quoi il joignit les fameuses noces de son pere.

- - - Canit (o) ille libens immania laudum
Semina, qui tum.da superarit jussa noverca
Amphytrioniades: crudum quo Bebryca cæstu
Obruerit Pollux: quanto circumdata nexu
Ruperit Ægides Minos brachia Tauri.
Maternos in fine thoros, superisque gravatum
Pelion.

J'avouë cependant que Philostrate le fait chanter, sous la discipline de Chiron, diverses matieres qui avoient infiniment moins de raport à la guerre qu'à l'amour; Hyacinthe (p), Narcisse, Adonis, Hilas, &c.

Achevons cette remarque par quelque chose qui concerne la lyre même d'Achille. Quelques-uns disent que Corybas (q) fils de Jasus & de Cybele, étant passé en Phrygie avec son oncle Dardanus, y établit le service de Cybele, donna son nom aux Corybantes qui étoient les Prêtres de cette Deesse, & y transporta la lyre de Mercure. Elle fut gardée à Lyrnesse, d'où Achille l'emporta lors qu'il se saisit de cette ville. Homere n'est pas de ce sentiment, puis qu'il dit (r) que la lyre de ce Heros avoit été trouvée dans la ville d'Eetion, c'est-à-dire dans Thebes de Phrygie, lors que les Grecs la pillerent.

(N) *Pour le plus bel homme de son tems.*] Au lieu de ce fait dont on a des preuves si authentiques, Mr. Moreri s'est contenté d'observer que *Philostrate dit qu'Achille étoit de belle taille.* Achille se vante lui-même dans le 21. livre de l'Iliade d'être grand & beau, *καλός τε μέγας τε*: & lors qu'Homere a voulu parler de Nirée, il a remarqué (s) qu'après Achille c'étoit le plus beau de tous les Grecs:

Νιρεὺς, ὃς κάλλιστος ἀνὴρ ὑπὸ Ἴλιον ἦλθε
Τῶν ἄλλων Δαναῶν, μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα.
Nireus, qui formosissimus vir ad Ilium venit
Cæterorum Danaorum, post laudatissimum Peliden.

Voiez le Scholiaste d'Homere sur le vers 131. du 1. livre de l'Iliade, où il dit (t) qu'Achille, le plus beau de tous les Heros, avoit tellement le visage d'une femme, qu'il lui fut aisé de passer pour fille à la Cour de Lycomede. (v) *Plurimus illi Invicta virtute decor* (c'est Stace qui parle) *fallitque tuentes Ambiguus, tenuique latens discrimine sexus.* Pour ce qui est de la taille, je ne remarquerai point ce que Philostrate dit dans la vie (x) d'Apollonius, que l'Ombre d'Achille évoquée par ce Philosophe parut d'abord de cinq coudées, & puis de douze, & d'une beauté qu'il n'étoit pas possible d'exprimer. Je ne dirai point non plus avec Lycophron qu'Achille avoit neuf coudées, ce n'est point ce qu'on nomme belle taille: cela n'est bon que pour Quin-

(i) *De la fortune d'Alex. l. 1. ch. 6.*

(k) *Ælian. Histor. var. l. 9. c. 38.*

(l) *Scheffer. in hunc locum Ælian.*

(m) *Kuhnius in Ælian. ib.*

(n) *Statius, Achill. l. 2. v. 442.*

(o) *Id. ib. l. 1. v. 188.*

(p) *Philostrate in Her. p. 705. les hommes très-anciens, ce que Vigenere traduit,* les anciens qui estoient au mesme eage qu'Achille. *Cela est très-equivoque: il eût mieux valu se servir du mot de siecle, que de celui d'âge, & sans doute Philostrate a voulu dire non qu'ils étoient contemporains avec Achille, mais qu'ils l'étoient entre eux.*

(q) *Diodor. Sicul. l. 6.*

(r) *Iliad. l. 9.*

(s) *Il. lib. 2. v. 673.*

(t) *Voiez Platon in Conviv.*

(v) *Achill. l. 1. v. 335. Voiez aussi Dictys Cret. l. 1.*

(x) *Lib. 4. c. 5. Vigenere cite livre 3. & dit que l'ombre apparut premierement de la hauteur de sept coudées.*

ne les (O) aimoit pas moins de ſon côté, & l'on a dit même que ſes amours s'étoient repanduës ſur les perſonnes de (P) ſon ſexe. Nous verrons dans l'article ſuivant ce qu'il fit après ſa mort, & un miracle qu'il opera dont Tertullien a parlé. Je vous renvoie à l'*Homericus* β *Achilles* de feu Mr. Drelincourt, comme à un recueil de literature le plus complet qui ſe puiſſe voir touchant ce Heros du Paganiſme.

ACHILLEA, Ile du Pont Euxin, que l'on a nommée auſſi l'Ile des Heros, l'Ile Macaron γ, ou l'Ile des Bienheureux, Leuce, &c. étoit ſelon quelques-uns vis-à-vis du Boryſthene, & ſelon quelques autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné à cauſe que l'on y voioit le tombeau d'Achille δ, & qu'elle étoit conſacrée à ce Heros. Thetis θ ou Neptune la lui donnerent, & il y obtint les honneurs divins, Temple, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'enſuit. Quelques-uns ξ parlent de cette Ile comme ſi elle avoit été inhabitée, & s'il n'y avoit eu aucune ſûreté à vouloir y paſſer la nuit: c'eſt ce qui faiſoit que les gens qui y prenoient terre ſe rembarquoient vers le ſoir, après avoir vu les antiquitez du lieu, le Temple, & les dons qui avoient été conſacrez à Achille. Ce Heros n'y étoit point ſeul; les ames de pluſieurs autres (A) Heros y π avoient auſſi leur demeure; & quant à lui il faloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puis qu'il y φ épouſa Helene, & qu'il en eut un fils qui s'apella Euphorion, que Jupiter aima criminellement & ſans ſuccés, & qu'il tua d'un coup de foudre pour le punir de ſon refus. D'autres diſent * qu'Achille y avoit pour femme Iphigenie, que Diane y avoit tranſportée, après lui avoir communiqué le don d'une immortelle jeuneſſe avec la nature divine. D'autres enfin veulent que la femme qu'il épouſa dans l'autre monde fût la † fameuſe Medée: mais la plus commune opinion lui donnoit Helene pour femme. C'eſt le ſentiment que Philoſtrate & ‡ Pauſanias ont ſuivi. Le premier ⊥ raconte, que ſi les érangers qui abordoient dans cette Ile ne pouvoient point faire voile le jour même, il faloit qu'ils paſſaſſent la nuit dans leurs vaiſſeaux, où Achille & Helene les venoient voir, buvoient avec eux, & chantoient non ſeulement leurs amours, mais auſſi les vers d'Homere. Il ajoûte qu'Achille cultivoit alors avec d'autant plus de ſoin le talent de la Poëſie dont (B) Calliope l'avoit gratifié, qu'il n'en étoit point

β *Imprimé à Leide l'an 1693. Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Mai 1693. pag. 511.*
γ *Plin. l. 4. c. 13. item c. 12. Pauſa. l. 3. p. m. 102.*
δ *Mela l. 2. c. 7. Scylax pag. 28.*
θ *Autor Periplî Ponti Euxini ab Iſ. Voſſio editus: Quintus Calaber ſub fin. l. 3.*
ξ *Amm. Marcell. l. 22. c. 8. Vous trouverez ſes paroles dans la remarque A.*
π *Dionyſ. Perieg.*
φ *Ptolem. Hepha. apud Phot. pag. 480.*
* *Anton. Liberalis c. 27.*
† *Tzetzes in Lycophr. Schol. Apollon. l. 4.*
‡ *Ubi ſupra.*
⊥ *In Heroic.*

Quintus (a) Calaber qui l'a converti en Geant, & ce ne ſeroit pas le moien de juſtifier le Sieur Moreri. Diſons donc qu'il eſt fort vrai que (b) l'Auteur qu'il cite donne une belle & haute taille à ce Heros, & un viſage d'où il ſortoit des raions, *un nez ni aquilin ni crochu, mais tel qu'il devoit touſjours demeurer*; c'eſt ainſi que Vigenere a traduit, ſur la verſion Latine aparemment: j'aimerois mieux traduire *tel qu'il devoit être*, & donner au verbe *μένω* cette ſignification.

(O) *Il ne les aimoit pas moins de ſon côté.*] La lubricité d'Achille fut un fruit precoce, & de durée: nous avons vu que dès l'âge de dix ans il engroſſa Deïdamie. Les ſuites furent dignes d'un ſi prompt debut. Il ne tarda pas long tems à traiter de la même ſorte Iphigenie (c); & ſi Diane crut qu'on lui avoit offert une vierge pour victime en la perſonne de cette fille d'Agamemnon, elle fut priſe pour duppe; Achille avoit mis bon ordre qu'au pis aller Iphigenie ne ſortît point de ce monde, avant que d'avoir goûté les joyes de la conception, & les douleurs de l'enfantement. Il vit Helene ſur les murailles de Troie, & en devint ſi furieuſement amoureux qu'il en perdit le repos, & qu'il recourut à ſa (d) mere pour la prier de trouver quelque moien de le faire jouir de cette femme. Bel emploi pour une mere! Thetis ne laiſſa pas de l'accepter, & d'inventer une maniere de maquerelage, qui conſiſta à faire acroire à ſon fils qu'il jouiſſoit de la belle Helene: mais ce ne fut qu'un ſonge, & neanmoins ce regal imaginaire apaiſa les tourmens d'Achille. On eut beau lui ôter ſa Briſeïs, il ne coucha pourtant point ſeul; il avoit eu trop de ſoin de ſes proviſions de lit. Il pouvoit trouver des relais chez lui en cas de beſoin: Diomedée (e) prit la place de Briſeïs. Dès qu'il eut vu Polyxene, fille de Priam, il voulut en faire ſa femme; & n'aiant pu ſatisfaire ce deſir pendant ſa vie, il demanda après ſa mort qu'on la lui ſacrifiât, (f) afin qu'il en pût jouïr aux champs Elyſées. Il avoit ſi bien merité en ce monde d'être nommé (g) ἐρωτικὸς, ἀσελγὴς, ἀκρατὴς, ἐρωτικώτατος (h), qu'on crut que même dans l'autre il avoit beſoin de femmes, & c'eſt pour cela qu'on l'y a marié avec Medée & avec Helene. Il fut accuſé (i) d'être devenu amoureux de l'Amazone Pentheſilée peu après lui avoir ôté la vie, & d'avoir aſſouvi ſa paſſion ſur ce corps de femme frais tué. Nous en parlerons dans l'article de Therſite. Voiez auſſi l'article de Tenes.

(P) *S'étoient repanduës ſur les perſonnes de ſon ſexe.*] Il y en a qui veulent (k) que Troilus fils de Priam ſoit mort étouffé entre les bras du laſcif Achille qui le vouloit violer, & qui trouva trop de reſiſtance. On a donné un tour fort malin au choix qu'Aiax ſuggera à Menelas; il lui conſeilla de faire porter à Achille par le bel Antilochus la nouvelle de la mort de Patrocle. Philoſtrate (l) qui dit aſſez clairement quelles pouvoient être les liaiſons du Heros avec le meſſager choiſi, s'eſt trompé ſur l'auteur du choix; car ce ne fut point Menelas, comme il le dit, qui jetta les yeux ſur Antilochus; ce fut Aiax (m) qui le propoſa à Menelas. Mais c'eſt principalement envers Patrocle qu'on a donné un tour criminel à la tendreſſe d'Achille. Platon (n) prend ſon parti là-deſſus contre Eſchyle. Xenophon (o) eſt en cela de l'avis de Platon. Sextus Empyricus (p) traite la choſe en homme de ſa profeſſion, je veux dire pyrrhoniquement. Mais Lucien & Philoſtrate (q) y jettent tout leur venin: l'un (r) d'eux pretend qu'Achille ne ſe tint point aſſez ſur ſes gardes en pleurant la mort de ſon ami, & qu'il ſe laiſſa échaper la verité par ces paroles. *μηρῶν τε τῶν σῶν εὐσεβὴς ὁμιλία κακλίων, femorum & tuorum ſancta converſatio melior.* Que dirai-je de ces deux vers de l'Epigramme 44. du livre onziéme de Martial?

Bryſeïs multum quamvis averſa jaceret,
Æacidæ propior levis amicus erat.

(A) *Les ames de pluſieurs autres Heros y avoient auſſi leur demeure.*] C'eſt ce qui paroit par un paſſage de Pauſanias (ſ), où il raconte que Leonyme General des Crotoniates étant allé à l'Ile de Leuce, pour y aprendre le remede qui le gueriroit d'une bleſſure, raporta qu'il y avoit vu Achille, les deux Aiax, Patrocle, Antilochus, &c. Je m'étonne qu'Ammien Marcel in oublie cela dans l'endroit où il raporte que cette Ile étoit un lieu dangereux: (t) *in hac Taurica inſula Leuce ſine habitatoribus ullis Achilli eſt dedicata; in quam ſi fuerint quidam fortè delati, viſis antiquitatis veſtigiis temploque & donariis eidem heroi conſecratis veſperi repetunt naves, ajunt enim non ſine diſcrimine vitæ illic quemquam pernoctare.*

(B) *Le talent de la Poëſie dont Calliope l'avoit gratifié.*] Il y a des gens qui veulent que quand Plutarque raporte, que Minerve la Deeſſe des Sciences coula des goutes de nectar & d'ambroſie à Achille, qui ne vouloit rien manger, il nous inſinuë que ce Heros avoit une ſcience univerſelle. (v) Ἡ Ἀθηνᾶ τῷ Ἀχιλλεῖ νέκταρός τι καὶ ἀμβροσίας ἐνέσταξε μὴ προσιεμένῳ τροφήν. *Minerva Achillem nutrimentum reſpuentem nectare & ambroſia inſtillatis aluit.* C'eſt une des autoritez employées par Lorenzo (x) Craſſo, pour prouver qu'Achille doit tenir rang parmi les Poëtes Grecs. Dans le langage des pointes ce ſeroit de la ſcience infuſe, ou bien il n'y en auroit jamais eu. Mais quoi qu'il en ſoit, les paroles de Plutarque ne ſervent de rien à prouver ce que Lorenzo Craſſo en infere: il s'agit là d'une veritable nourriture du corps, comme il paroit par le 19. livre de l'Iliade d'où elles ont été priſes. Homere (y) nous conte que Jupiter s'étant aperçu qu'Achille après la mort de Patrocle ne vouloit ni manger ni boire, dit à Minerve de lui infuſer du nectar & de

H 3

(a) *Lib. 1. v. 514. l. 3. v. 716. 722.*
(b) *In Heroic. pag. 705.*
(c) *Vide Tzetzem in Lycophr.*
(d) *Id. ib.*
(e) *Il. l. 9. v. 660.*
(f) *Seneca Troad. v. 945.*
(g) *Libanius Prog. pag. 101. B. & pag. 127. A. Declam. IV. pag. 256. B. & Orat. IX. pag. 258. C.*
(h) *Plutarch. in Amator. pag. 761. D.*
(i) *Tzetzes in Lycophr. Libanius, Prog. pag. 101. C. & pag. 153. A.*
(k) *Servius in Æn. 1. Lycophron v. 307. & ibi Tzetzes.*
(l) *In Antil. pag. 170. & com. pag. 89. D.*
(m) *Hom. Il. 16. v. 628. 651. 653. 655.*
(n) *In Conviv. t. 3. pag. 180. A.*
(o) *In Conviv. p. 898. A.*
(p) *Pyrrh. hyp. 3. pag. 152. A.*
(q) *Philoſtr. in epiſt. pag. 903. A.*
(r) *Lucian. in Amorib. pag. 1071. t. 1. edit. Salm.*
(ſ) *Pauſan. lib. 3. pag. 102.*
(t) *Amm. Marcell. lib. 22 c. 8. p. m. 315.*

(v) *Plutarch. de facie in orbe lunæ, pag. 938. edit. Pariſ. 1624.*
(x) Iſtoria de Poëti Greci, pag. 6. *où il raporte la verſion Latine de Plutarque comme s'il y avoit* aluit, *& non* alluit. Aluit *eſt pour le moins auſſi bon.* (y) Ὁι νέκταρ τε καὶ ἀμβροσίην ἐρατεινὴν Στάξον ἐνὶ στήθεσσ', ἵνα μή μιν λιμὸς ἵκηται. Ei nectarque & ambroſiam amabilem inſtilla in pectora ut ne ipſum fames occupet. *Homer. Il 19. v. 347.*

point detourné par des occupations belliqueuses. Il ajoûte encore que ceux qui passoient auprès de ce rivage, entendoient une musique qui leur donnoit une admiration mêlée d'horreur, & qu'ils entendoient aussi un bruit de chevaux, un cliquetis d'armes, & des cris comme à la guerre. Maxime de Tyr, (C) & Arrien ne disent pas des choses moins surprenantes. Il ne faut point douter que ce ne fût là, qu'Achille fit le miracle (D) dont Tertullien a parlé. Il en fit bien d'autres, dont celui qu'il exploita contre l'impieté (E) des Amazones, qui vouloient piller son temple, ne fut pas le moins éclatant. Celui qui concerne le vol (F) des oiseaux a été

de l'ambrosie dans le corps, afin qu'il ne mourût pas de faim. C'est à Philostrate (*) qu'il faut recourir pour prouver que ce Heros a été Poete. C'est un temoin qui parle fort clairement là-dessus.

(C) *Maxime de Tyr & Arrien.*] Celui-là dit (a) qu'Achille demeuroit dans une Ile proche du Pont Euxin, à l'oposite du Danube, & qu'il y avoit des Temples & des Autels; qu'on auroit eu bien de la peine à y descendre avant que d'avoir offert des sacrifices; que l'équipage des vaisseaux avoit souvent vu Achille sous la figure d'un jeune blondin, qui avec ses armes d'or dansoit une danse guerriere; quelques-uns l'entendoient chanter sans le voir; d'autres le voioient & l'entendoient tout ensemble. Il arriva que quelcun s'étant endormi sans y penser dans cette Ile, fut éveillé par Achille, & conduit dans une tente où on lui donna à souper. Patrocle versoit à boire, & Achille joüoit de la lyre; Thetis & les autres Dieux étoient presens. Arrien (b) avoit ouï dire, & le croioit, que ceux qui étoient jettez sur cette Ile par quelque tempête alloient consulter l'oracle d'Achille, pour savoir s'il leur étoit expedient de lui immoler la victime qu'ils choisiroient eux-mêmes au pâturage; qu'en même tems ils consignoient sur l'autel le prix qu'elle leur sembloit valoir; que si l'oracle rejettoit leur proposition, ils ajoûtoient quelque chose à ce prix, jusques à ce qu'ils pussent conoître par son aquiescement, qu'ils avoient atteint la juste valeur; que cela fait, la victime se presentoit d'elle-même au temple, & ne s'enfuioit plus; qu'Achille aparoissoit en songe à ceux qui s'aprochoient de l'Ile, & leur montroit le lieu qui étoit le plus commode pour l'abordage; qu'il se montroit aussi quelquefois à ceux qui veilloient, &c. Arrien trouvoit cela digne de foi entre autres raisons, parce qu'Achille étoit mort jeune, & qu'il avoit été extremement beau, & si constant en amour & en amitié, qu'il voulut même mourir pour l'objet de ses amours, ὡς ϗ ἐπαποθανεῖν ἑλέσθαι τοῖς παιδικοῖς. L'équivoque de ce dernier mot, & la moindre reflexion sur le peril où il s'exposa afin de venger la mort de Patrocle, suffiront à bien des gens pour mettre (c) Arrien parmi ceux qui disent que la passion de ces deux personnes passoit l'amitié. Voiez la remarque P de l'article *Achille*, & ci-dessous (d) l'une des merveilles qu'Arrien a debitées. C'est celle de ces oiseaux qui balioient chaque jour le temple de l'Ile d'Achillea.

(D) *Le miracle dont Tertullien a parlé.*] Tertullien, comme le remarque Mr. Moreri, nous aprend (e) qu'Achille guerit en songe un Athlete nommé Cleonyme: c'est-à-dire très-aparemment que Cleonyme crut voir en songe Achille, qui lui enseignoit le remede necessaire. Tertullien se sert de ce fait, & de plusieurs autres semblables contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconoître rien de surnaturel dans les songes. Cette avanture n'est gueres conuë, car on n'en trouve rien dans un grand nombre d'Auteurs, qui ont amplement parlé d'Achille. Pamelius dans son Commentaire sur Tertullien ne fait que nous renvoier à Homere, qui autant qu'il m'en peut souvenir, ne parle point de ce songe. Un passage cité par Leon (f) d'Allazzi donne quelque jour à ce fait: il porte que Leonyme, General de ceux de Crotone dans la guerre contre ceux de Locres, fut blessé sans savoir par qui, en attaquant une partie des troupes ennemies qui ne se retranchoit jamais; parce qu'on la consacroit aux Heros, dont on croioit que la protection lui devoit suffire; que ce General ne pouvant guerir consulta l'oracle de Delphes, qui lui aprit qu'Achille qui l'avoit blessé le gueriroit aussi; que sur cela il fut à l'Ile de Leucé faire ses prieres à ce Heros; qu'il vit en dormant quelques Heros: qu'Achille fut celui qui le guerit; que les autres lui ordonnerent de faire savoir aux hommes certaines choses; & qu'Helene en particulier le chargea de dire à Stesichorus, qui étoit devenu aveugle pour avoir écrit contre elle, qu'il se retractât s'il vouloit recouvrer la vuë. Il est clair que cette histoire, & celle que (g) Pausanias & (h) Conon racontent sont la même quant au fond: mais dans Pausanias c'est Aiax fils d'Oileus qui blessa Leonyme, & qui le guerit. Dans

(*) *Philostr. Heroic. in Achil. fol. m.* 319. *& in Neoptol. fol.* 338.

(a) *Maximus Tyrius Orat.* 27.

(b) *Arrian. in Periplo Ponti Euxini.*

(c) *Quelques Savans ont pensé qu'il fait l'eloge d'Adonis sous le nom d'Achille, afin de faire sa cour à l'Empereur Hadrien. Voiez Casaubon,* in Spartianum, vit. Hadriani, c. 14. *& Tristan,* Comment. Historiq. t. 1. in Hadriano.

(d) *Dans la remarque F.*

(e) *Tertull. lib. de anima c.* 46.

(f) *Allatius de patria Homeri pag.* 145.

(g) *Pausan. lib.* 3. *pag.* 102.

(h) *Apud Photium Cod.* 186. *narrat.* 18. *Voiez Meziriac sur les Epitres d'Ovide pag.* 332. *qui releve quelques bevuës faites par Vigenere sur le passage de Pausanias.*

Conon ce n'est point Leonyme qui fut blessé, & gueri par cet Aiax, mais Autoleon. Il y a quelques autres diversitez que je ne remarque point, me contentant de conjecturer que le Cleonyme de Tertullien est venu de ce Leonyme. Au reste (i) l'Auteur cité par Leon d'Allazzi dit une chose que je ne dois pas oublier; c'est qu'Homere gardant des brebis auprès du tombeau d'Achille, obtint par ses offrandes & par ses suplications que ce Heros se montrât à lui; mais il se fit voir environné de tant de lumiere, qu'Homere n'en put soutenir l'éclat. Il fut non seulement ébloui de cette vuë, mais aussi aveuglé.

(E) *Celui qu'il exploita contre l'impieté des Amazones.*] Qu'il me soit permis de conter le fait selon la version de Vigenere; elle a ses graces & ses agrémens, quoi qu'en vieux Gaulois. Voici donc comment parle cet Auteur, après avoir dit que les Amazones firent faire des vaisseaux pour aller piller le temple d'Achille. (k) *Estans abordees en l'isle, la premiere chose qu'elles firent fut de commander à ces estrangers de l'Hellespont d'aller coupper tous les arbres plantez en rond aultour du temple: mais les cognees se venans rembarrer contr'eux-mesmes les exterminerent là sur la place, & tomberent tous roiddes-morts au pied des arbres. Et là dessus les Amazones s'estans espandues à l'entour du temple, se mirent à vouloir presser leurs montures, mais Achille les ayant regardées felonnensement & d'un mauvais œil, de la mesme sorte que quand devant Ilion il s'alla ruer sur le Scamandre, donna un tel espouvante à leurs chevaux que ceste frayeur se retrouva assez plus forte que la bridde, si que se cabrans ils rebondirent en arriere, estimans que ce qu'ils portoient sur leur doz fust une charge extraordinaire & estrange; & à guise de bestes sauvages se retournerent contre leurs cavalcatrices, les jettans par terre & foullans aux pieds, les creins herissez de la furie où ils estoient & les oreilles dressées encontremont, ainsi que de cruels lyons les desmembroient à belles dents, & leur devoraient bras & jambes, faisans un fort piteux carnage de leurs entrailles. Apres donques qu'ils se furent saoullez de cette chair ils se prindrent à bondir & à galopper à travers l'isle pleins de rage & forcenerie, & les babines teintes de sang, tant qu'ils parvindrent au hault d'un cap, d'où descouvrans la marine aplanie en bas, & cuidans que ce fust une belle large campaigne, ils s'y jetterent à corps perdu & ainsi perirent. Quant aux vaisseaux des Amazones un impetueux tourbillon de vents estant venu donner à travers, d'aultant mesmes qu'ils estoient vuiddes & destituez de tout appareil pour les gouverner, ils venoient à se froisser l'un contre l'autre, ny plus ny moins qu'en quelque grosse rencontre navalle, dont ils se brisoient & mettoient à fonds, specialement ceux qui estoient investis & chocquez en flanc de droit fil par les esperons & proües des autres, comme il advient ordinairement en des vaisseaux desgarnis de leurs conducteurs, de maniere que le bris de ce naufrage se venans rencontrer vers le temple où il y avoit force personnes à demy mortes respirantes encore, & plusieurs membres horriblement dispersez çà & là avec la chair que les chevaux inaccoustumez à telle pature avoient rejettée, ce lieu sainct devoit estre bien prophané: mais Achilles l'eut bientost purgé, reconcilié & expié comme il estoit aisé a faire en une isle de si peu d'estenduë où les flots battoient de toutes parts à l'environ: si qu'Achilles y aiant attiré le sommet des ondes tout fut lavé & nettoyé en moins de rien.*

(F) *Celui qui concerne le vol des oiseaux.*] Ce que Moreri fait dire à Pline, *qu'on n'y voit point voler d'oiseau*, est mal raporté. Voici les paroles de Pline: (l) *Perdices non transvolant Bœotiæ fines in Attica, nec ulla avis in Ponto, insulâ quâ sepultus est Achilles, sacratam ei ædem.* C'est-à-dire, *Les Perdris ne volent pas au delà des frontieres de la Beotie dans l'Attique, ni aucun oiseau ne vole au delà du Temple d'Achille, qui est dans une Ile du Pont Euxin.* Mr. de Saumaise (m) pretend, qu'il faut entendre par ces paroles, qu'aucun oiseau n'elevoit jamais son vol au dessus de ce Temple; & il prouve par un passage d'Antigonus Carystius, qu'on debitoit cela anciennement. Et comme d'ailleurs il prouve par un passage formel (n) d'Arrien; que les oiseaux entroient dans ce Temple tous

(i) *Il se nomme Hermias: le passage que Leon d'Allazzi en raporte est tiré d'un commentaire* in Phædrum Platonis *non imprimé.*

(k) *Philostrat. in Neoptol. fol.* 341. *to.* 2. *edit. in* 4.

(l) *Plin. lib.* 10. *cap.* 29.

(m) *Salmas. exercit. Plinian. in Solin. cap.* 19. *pag.* 215.

(n) In Periplo Ponti Euxini. *Philostrate a dit à-peu-près la même chose.* En ceste isle (*dit-il, selon la traduction de Vigenere t.* 2. *fol.* 337. *verso de l'édit. in* 4.) il y a certaine engeance d'oiseaux tous blancs, mais aquatiques & sentans, leur marine, dont Achille se sert à nestoyer son sacré bosquet, le ballians de l'esventement de leurs aisles & l'arrousans de leur pennage mouillé d'eau de mer, car ils volletent pour cest effect un bien peu soublevez de terre.

été mal raporté par Mr. Moreri, qui d'ailleurs nous fait un article à part d'une (G) fontaine ACHILLÉE, dans laquelle Achille s'étoit lavé, & qui avoit une proprieté merveilleuse. Achille n'étoit pas le seul qui fit des miracles dans l'Ile de Leuce; Helene sa femme s'en méloit β aussi, comme nous le dirons dans l'article de Stesichore. L'abondance (H) est ici plus nuisible que la disette.

ACHMET, fils de Seirim. On a un livre de sa façon qui contient l'interpretation des songes selon la doctrine des Indiens, des Perses, & des Egyptiens. Il fut traduit de Grec en Latin environ l'an 1160. par Leon Tuscus γ, qui le dedia à Hugues (A) Echerien. On * le publia en Latin l'an 1577. sur un manuscrit fort mutilé qu'on trouva dans † la Bibliotheque de Sambucus; mais on le donna comme un Ouvrage d'Apomasares ‡. Le docte Leunclavius fit savoir lui-même ⁜ cette meprise au public dans ses Annales des Turcs. Mr. Rigault est le premier qui a publié cet Ouvrage en Grec. Il le joignit à cause de la conformité des matieres avec l'Arte-

β *Voiez la remarque D.*

γ *Rigalt. praef.*

* *Leunclavius, à Francfort,* in 8.

† *Barthius Advers. l. 31. c. 14*

‡ *Id est Abumasher seu Albumasar.* Catal. Oxoniens. pag. 35.

⁜ *Rigalt. ibid.*

tous les matins, afin d'y faire tomber l'eau dont ils s'étoient mouillé les ailes, & afin de balier ensuite le temple avec leurs ailes, il insulte Solin pour avoir dit, *qu'aucun oiseau n'entre dans le Temple d'Achille, & que s'il arrive à quelcun de s'en aprocher, il s'en éloigne au plus vite tout aussi tôt.* Mr. de Saumaise veut que Solin n'ait rien qu'il n'ait emprunté de Pline, & que celui-ci ait dit la même chose qu'Antigonus Carystius; mais il est plus vraisemblable, que Pline n'a point eu en vuë la pensée d'Antigonus Carystius, & que Solin avoit lu ce fait ailleurs revêtu de circonstances plus particulieres que celles de Pline. Car quelle negligence ne seroit-ce point à ce dernier, si pour nous faire conoître que les oiseaux ne voloient jamais au dessus d'un Temple, il s'étoit servi d'une expression qui signifie qu'ils ne voloient jamais au delà? Ces deux choses sont si peu la même, qu'il n'y a rien de plus aisé que de ne passer jamais par dessus une maison, & neanmoins de la laisser derriere soi. Il n'est pas plus difficile de s'élever en volant jusqu'au dessus d'une maison, sans passer plus outre. De plus les Anciens aimoient si fort à diversifier les miracles, qu'il n'est gueres aparent, après ce qu'on debitoit dès le tems d'Antigonus Carystius, qu'on ait attendu jusques à Solin à debiter que les oiseaux s'enfuioient à la vuë du Temple d'Achille. Quoi qu'il en soit, on ne pourroit pas prouver par Pline contre Solin, que les oiseaux y entrassent, & en tout cas Mr. Moreri fera dire à Pline plus qu'il n'a dit, & se sera laissé tromper par ces paroles de Charles Etienne dans les 2. éditions ci-dessus cottées, *Achillis insulam nulla avis transvolat. Plin.* 10. 29. 10. Mais il prendra sa revanche avec usure sur Mr. Hofman, qui attribuë la même chose à Strabon aussi. C'est sans doute pour avoir vu que Mr. Moreri citoit Strabon immediatement après Pline, & pour n'avoir pas pris garde, que cette citation de Strabon, avec celle de Pomponius Mela qui la suit, se raporte à d'autres choses contenuës dans l'article. (a) *Nullam hic avem volare*; (dit-il) *Plin. l.* 10 *c.* 19. *habet & Strabo l.* 13.

(G) *Un article à part d'une fontaine* ACHILLÉE.] Cet article m'avoit paru d'abord un sujet à critiquer: il me sembloit que cette fontaine ne s'apelloit pas ainsi en nom propre substantif, ou substantifié; mais en épithete ou en nom adjectif, commun à toutes les choses qui apartiennent à Achille. En un mot *fons Achilleus*, & fontaine d'Achille me sembloient la même chose. Or comme il seroit ridicule de faire un article de *Jacobée*, pour cette fontaine de Jacob dont il est parlé au chap. 4. de (b) St. Jean, laquelle un Traducteur Latin pourroit apeller s'il vouloit *fontem Jacobeum*, il me sembloit aussi qu'on n'en devoit pas faire un de l'épithete d'*Achilleus*, dont Freinshemius se sert en parlant de la fontaine d'Achille. Mais après avoir consulté (c) Athenée, j'ai trouvé que cette critique seroit douteuse, parce qu'il m'a paru qu'on peut mettre en contestation, si cette fontaine s'apelloit Ἀχίλλειον substantivement, ou adjectivement, & si elle ne peut pas entrer en son ordre alphabetique, avec autant de raison que les Iles d'*Achillea*. Elle y entre dans le Thresor (d) Geographique d'Ortelius, sous le mot *Achillaeum*, & puis sous le mot *Achilleus fons*; ce qui en tout cas vaut mieux que l'Achillea, *fons Mileti*, de Mr. Hofman.

Je n'examine point si (e) Freinshemius a bien expliqué le passage d'Athenée, qui regarde les singularitez de cette fontaine. Je me contente de dire, qu'au moins on devoit citer Athenée, comme Freinshemius l'a cité, c'est-à-dire au 6. chapitre, & non au 2. du 2. livre. Mr. Hofman cite comme Mr. Moreri, & ils avoient été precedez en cela par Ortelius. C'est peu de chose, si on le compare avec l'erreur de nous donner, Aristobule fils de Cassander, au lieu d'Aristobule nâtif de Cassandrie. C'est ce que fait Mr. Moreri.

(a) Hofman voce *Achillea.*

(b) *Ceux qui traduisent,* il y avoit là une fontaine de Jacob, *feroient mieux de dire,* la fontaine de Jacob étoit là, *ou comme le Port-Royal,* il y avoit là *un puits, qu'on apelloit* la fontaine de Jacob.

(c) *Ἐν Μιλήτῳ κρήνην εἶναι Ἀχίλλειον καλουμένην. Athen. l.* 2. *c.* 6.

(d) *Edit. Hanov.* 1611. in 4.

(e) *Freinsh. Supplem. in Q. Curt.* 2. 7. 24.

On ne sauroit trop se plaindre de la negligence de ceux qui font des additions aux Dictionaires, car bien souvent ils y cousent des choses qui sont contraires à celles qui y sont déja, & en general ils oublient d'accommoder de telle sorte l'addition au fond sur quoi ils la posent, qu'il n'en resulte point de dissonance.

(f) *Primo ne medium, medio ne discrepet imum.*

Par exemple, ceux qui ont augmenté le Dictionaire de Charles Etienne, n'ont point fait difficulté d'y fourrer sous le mot *Achillea* ces paroles d'Ortelius toutes crues, & sans le moindre changement, *Video à Nebrissensi Cacceariam, & à Carolo Stephano Caccariam in suis Dictionariis poni, sed pro Ponti insula, quam dicunt apud Melam Collisaria dici, ex depravata fortè lectione,* &c. Ce qui fait un sens assez singulier, car c'est faire parler Charles Etienne de son propre Dictionaire dans le Dictionaire même, comme si c'étoit un autre Ouvrage qu'il citât; & encore paroit-il incertain en se citant, de ce qu'il avoit avancé sans nulle marque d'incertitude dans l'endroit qu'il cite.

(H) *L'abondance est ici plus nuisible que la disette.*] Si l'on rencontre dans cet Ouvrage le recit de plusieurs prodiges, & de plusieurs traditions miraculeuses, ce ne sera pas un signe que je veuille les faire passer pour veritables; je ne crains point les delateurs de ce côté-là: si c'étoit mon intention, je n'en raporterois que très-peu. Je sai bien qu'en ces sortes de matieres la credulité est la source de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pepiniere (g) que celle-là; mais enfin on en abuse avec tant d'excès, qu'on guerit tous ceux qui ne sont pas incurables. La credulité est une mere que sa propre fecondité étouffe tôt ou tard, dans les esprits qui se servent de leur raison. Il auroit donc été de l'interêt des Païens qui ont voulu deïfier leurs Heros, de ne leur attribuër que peu de miracles; la maxime πλέον ἥμισυ παντός, *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis*, étoient ici de saison. Ceux qui ont tant multiplié les Saints Suaires, les images de la Sainte Vierge faites par St. Luc, les cheveux de la même Sainte, les chefs de Saint Jean Batiste, les morceaux de la vraie croix, & cent autres choses de cette nature, devoient aussi songer à ces deux maximes; car à force de redoubler la dose, ils ont énervé leur venin, & ont fourni tout à-la-fois le poison & l'antidote; (h) *Ipsa sibi obstat magnitudo.* Achille dans l'Ile de Leuce a eu la même destinée qu'en allant à Troie: les mêmes miracles qui ont pu tromper les lecteurs, les ont pu detromper, comme la même lance dont il avoit blessé Telephe lui fournit l'emplâtre qui guerit parfaitement la blessure.

Vulnus (i) Achillaeo quae quondam fecerat hosti,
Vulneris auxilium Pelias hasta tulit.
Nysus (k) & Aemonia juvenis qua cuspide vulnus
Senserat, hac ipsa cuspide sensit opem.

Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se desabusent par la multiplication des prodiges est si petit, en comparaison de ceux qui ne se desabusent pas, que ce n'est pas la peine de changer son train, & de prendre pour son étoile polaire en faisant voguer (l) la flote de ces marchandises, les deux maximes que j'ai raportées. Nous verrons dans l'article de Pyrrhus Roi d'Epire une fausseté de Camerarius, touchant un pretendu miracle de nôtre Achille.

(A) *A Hugues Echerien.*] Barthius (m) le nomme *Hugonem Eterianum*, & dit que c'étoit un excellent Auteur, *Scriptorem aevo suo luculentum.* Il y a une faute d'impression dans Barthius, aussi bien que dans ces paroles de Mr. Rigault, *Hugoni Echeriano dedicavit.* Il faloit dire *Hugonem Eterianum, Hugoni Eteriano.* Allatius au chapitre 11. du 2. livre *de perpetuo consensu Ecclesiae Occidentalis & Orientalis* écrit mal *Hugo Aetherianus.* Baronius, Bellarmin, & plusieurs autres écrivent *Hugo Etherianus*, mais *Eterianus* est plus correct. C'est le nom d'un Auteur Ecclesiastique du 12. siecle. Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

AVIS à ceux qui font des additions à un Dictionaire.

(f) *Horat. de Arte. Poet.*

(g) Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quae quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur. *T. Livius Decad.* 3. *l.* 4.

(h) *Florus in prooem.*

(i) *Ovid. remed. amor. lib.* 1.

(k) *Propert. lib.* 2. *eleg.* 1.

(l) *Quartier pour la dureté ou, si l'on veut, le galimatias de cette figure.*

(m) *Barth. Adversar. lib.* 31. *c.* 14.

l'Artemidore, qu'il fit imprimer à Paris en l'année 1603. Il ne changea rien à la traduction Latine de Leunclavius, & ne fit β point de notes sur le texte. Il croit qu'Achmet fils de Seirim n'est point different de celui dont Gesner a fait mention. Celui de Gesner étoit γ fils d'Habramius, & Medecin, & a composé un Ouvrage divisé en sept livres, & intitulé *Peregrinantium viatica*, qui étoit en Grec dans la Bibliotheque de Don Diegue Hurtade de Mendoza, Ambassadeur à Venise de la part de l'Empereur, lors que Gesner composoit son livre. Jean Antoine Sarrazin δ possedoit le même Ouvrage, comme il l'assûre dans ses notes sur Dioscoride. Les deux exemplaires Grecs de la Bibliotheque du Roi de France, sur lesquels Mr. Rigault publia le livre des songes, ne portent point que l'Auteur se nommât Achmet fils de Seirim. Il est vrai que comme le commencement y manque, on peut soupçonner que lors qu'ils étoient entiers le nom de cet Auteur y paroissoit à la tête. Mais enfin ce ne sont que des conjectures, qui peuvent être fortifiées par une autre consideration; c'est qu'on a écrit d'une main plus fraîche le nom d'Achmet sur l'un des deux exemplaires. Ce nom ne paroissoit pas dans l'exemplaire dont Leon Tuscus se servit au XII. siecle pour faire sa traduction; c'est ce qu'on infere de la version Italienne que l'on a de cet Ouvrage composée par ξ Tricasso. Mr. Rigault en a tiré le prologue, & l'a donné en Latin; quoi qu'il estime que ce n'est point Achmet même, mais Leon Tuscus qui l'a composé η. Barthius θ avoit la traduction de ce Leon, & il croit que son exemplaire fut écrit au tems même de ce Traducteur. Les échantillons qu'il en donne font voir qu'on n'avoit point traduit à la lettre, & qu'on avoit retranché bien des choses. Ce qu'il y a de considerable, c'est que le nom d'Achmet & celui de Seirim sont au titre du Manuscrit avec ceux de *Syrnacham*, de *Baram* & de *Tarphan*. Le premier κ de ces trois derniers personnages étoit Interprete des songes à la Cour du Roi des Indes; le second l'étoit à celle de Saanisan Roi de Perse, & le troisiéme, à celle de Pharao Roi d'Egypte λ. Barthius conjecture de là qu'Achmet & Seirim étoient aussi deux Interpretes de songes dans quelque Cour Barbare. Quoi qu'il en soit, l'Ouvrage a été compilé par un Chretien; car l'Auteur le commence * au nom de la Sainte Trinité. Mr. Rigault ne regarde le texte Grec que comme une ancienne traduction de l'Ouvrage. L'original étoit en Arabe.

Lambecius fait fleurir Achmet au IX. siecle à la Cour de Mamoum Calife de Babylone. Mr. du Cange n'est pas de ce sentiment. Voiez son Glossaire Grec au mot μαμῶν.

ACIDALIUS (VALENS) auroit été un des bons Critiques de ces derniers siecles, si une plus longue vie lui eût permis de porter à leur perfection les talens qu'il † avoit reçus de la nature. Il nâquit à Wistoch dans la Marche de Brandebourg, & aiant vu diverses Academies d'Allemagne, d'Italie, & de quelques autres païs, où il se fit (*A*) fort aimer, il s'arrêta à Breslaw, capitale de la Silesie. Il y attendit assez long tems quelque emploi; mais comme rien ne venoit, il passa dans la Communion Romaine, & y trouva bien-tôt le Rectorat d'une (*B*) Ecole. On dit qu'à peine quatre mois furent expirez, qu'il lui arriva un accident tout-à-fait étrange. Il suivoit une procession du Saint Sacrement, & il tomba tout-à-coup en phrenesie. On le porta chez lui, & il mourut bien-tôt aprés. Quelques-uns dirent qu'il (*C*) s'étoit tué lui-même ‡. Ce fut dommage, car il avoit de l'esprit, & il travailloit beaucoup. Cette grande aplication fut la cause de sa mort, si nous en croions Mr. de Thou ⸸, qui dit que pour avoir trop veillé en composant ses (*D*) Divinations sur Plaute, il devint (*E*) sujet à un mal qui l'emporta dans

β *Ou le dit pourtant dans le Catalogue d'Oxford, pag. 5.*
γ *Gesn. Biblioth. fol. 2. verso.*
δ *Rigalt. ibid.*
ξ *Patrice Tricasso des Ceresars, Mantuan. Voiez la Bibliotheque de Du Verdier, pag. 940.*
η *Ex præfat. Rigalt.*
θ *Ubi supra.*
κ Syrbacham, *in edit. Rigaltii.*
λ *Cela paroit par le commencement du 2. du 3. & du 4. chapitres du livre.*
* *Voiez la fin du 2. chap.*
† Adolescens summæ spei & eruditionis. *Thuan. l. 113. p. m. 687.*
‡ *Barthius avoit écrit cela de sa main sur l'exemplaire des poësies d'Acidalius*, teste Konig, Bibl. vet. & nov. p. 6.
⸸ *Ubi supra.*

(*A*) *Où il se fit fort aimer.*] Par le commerce de lettres qu'il entretenoit avec Vincent Pinelli, Jerôme Mercurial, Antoine Riccobon, Ascagne Persio &c. on peut voir la consideration qu'avoient pour lui les Illustres d'Italie: il (*a*) avoit demeuré trois ans en ce païs-là.

(*B*) *Le Rectorat d'une Ecole.*] C'est Barthius qui (*b*) l'assûre; *Rector Scholæ Neussanæ factus*, dit-il. Je croi qu'il faloit dire *Neissana* ou *Nissana*. Neisse qu'Acidalius nomme toûjours *Nyssa* dans ses lettres, est à 3. ou 4. lieües de Breslaw. L'Evêque de ce (*c*) nom y reside. Celui qui l'étoit alors avoit pour son Chancelier Jean Matthieu Wacker, qui aimoit les sciences & les Savans. Il fit venir Acidalius à Neisse, & le logea chez lui. Voiez les lettres (*d*) d'Acidalius. Je n'ai point remarqué dans celles qu'il a écrites de ce lieu-là, qu'il ait jamais fait mention du Rectorat de l'Ecole.

(*C*) *Qu'il s'étoit tué lui-même.*] Christien Acidalius frere de Valens n'a pas osé franchir le mot, quand il s'est plaint des calomnies qui avoient été repanduës touchant la mort de son frere; mais il ne faut plus douter après ce que Barthius avoit écrit dans l'un de ses livres, que le sujet de ces plaintes ne fût le bruit que l'on fit courir qu'Acidalius s'étoit tué; chose qui fit bien pousser les exclamations en Chaire. Voici comme parle Christien Acidalius, après avoir dit que son frere fut enterré pompeusement. (*e*) *Ut mirari satis nequeam calida mulierum in judicando nimium præcipitantium & temerariorum ingenia, qui & ipsius morbi & loci etiam sæpe ignari quicquid maledicendi libido dictavit, vel fama quæ*

Tam ficti pravique tenax quàm nuncia veri,

de obitu ipsius sparsit propagare porro in externas etiam regiones & propugnare, imo nescio quas non tragœdias etiam in concionibus ad plebem, ubi regnare solent excitare non erubuerunt. Il ne nie point que son frere n'eût eu des transports au cerveau qui bouleverserent sa raison; *Gravissimum illud febrium acutarum symptoma paraphrenitidem aliquoties sensit, quod extremum malorum animam etiam sua sede ejecit* (*f*). Mais il soutient que de très-habiles Medecins, & la famille de Mr. Wacker chez qui Valens étoit malade, l'assisterent jusques à sa mort. Il n'y a peut-être rien sur quoi la fabuleuse renommée debite plus de mensonges, que sur les maladies & sur la mort des hommes illustres; c'est pourquoi les Predicateurs, & en general tous les Moralistes devroient être extremement reservez à faire des reflexions là-dessus. On ne sauroit se defier autant qu'il le faut de la temeraire credulité, ou de la malice artificieuse de ces sortes de Nouvellistes.

(*D*) *Ses Divinations sur Plaute.*] Il eut d'un côté le plaisir de les voir (*g*) annoncées dans le Catalogue de Francfort, & de l'autre le deplaisir de faire cent plaintes contre la lenteur de son Libraire. En un mot elles ne parurent qu'après sa mort. Barthius fait cas de cet Ouvrage; *Pauci*, dit-il, (*h*) *eum Comici locum assecuti sunt . . . . solus Acidalius rectum sensum percepit, ut alia multa in Comico.* Mr. Teissier (*i*) dit qu'on estime fort le commentaire d'Acidalius sur Quinte Curce. Il le dedia à l'Evêque de Breslaw qui l'en recompensa bien, comme les remercimens le temoignent dans la 89. lettre de l'Auteur. Il fit des notes sur Tacite, sur les 12. Panegyriques, & sur Velleius Paterculus, outre des harangues, des lettres, & des poësies (*k*). Ce dernier Ouvrage inseré dans les delices des Poëtes Allemans, contient des vers épiques, des odes & des épigrammes, que Borrichius ne trouve (*l*) que mediocres. Sa Dissertation *de constitutione carminis elegiaci* plait (*m*) à Barthius.

(*E*) *Il devint sujet à un mal.*] Mr. de Thou n'explique point quelle étoit cette maladie; mais on aprend d'ailleurs qu'Acidalius s'échaufa tellement le sang, lors qu'il emploia trop de veilles à commenter Plaute, qu'il fut sujet depuis ce tems-là à des fievres chaudes.

Voici

(*a*) *Valens Acidal. in Epist. pag. 209. 215.*
(*b*) *Apud Konig, pag. 6.*
(*c*) Nissa ad fluvium cognominem Episcopi Wratislaviensis sedes. *Buno in Cluverii Introd. lib. 3. c. 13. p. 196. edit. Amstel. 1697.*
(*d*) *Pag. 228. 318.*
(*e*) *Christian. Acidalius in præfat. epist. Valentis Acidalii, Hanoviæ editarum 1606.*
(*f*) *Id. ib.*
(*g*) *Valens Acidal. Epist. pag. 317. 326.*
(*h*) *Barth. in Statium t. 1. pag. 239.*
(*i*) *Teissier ubi infra.*
(*k*) *Teissier Elog. de Mr. de Thou, t. 1. pag. 219.*
(*l*) *Borrich. dissert. de poët. pag. 125.*
(*m*) *In Claudiam. apud Konig, ubi supra.*

dans trois jours le 25. de Mai 1595. Il ne faisoit que commencer (F) sa 29. année. Nous avons plusieurs β Ouvrages de sa façon. On lui avoit imputé (G) à tort un petit livre qui fut imprimé l'an 1595. dont le sujet étoit *que les femmes ne sont pas des animaux raisonnables*, *mulieres non esse homines*. J'ai lu quelque part qu'il (H) étoit Medecin, & qu'il auroit fait des notes sur Aulugelle, s'il γ avoit encore vêcu quelque tems. Il paroît par ses lettres qu'il avoit travaillé sur Apulée. Mr. Baillet l'a inseré parmi ses *enfans celebres*, aiant dit qu'*il travailloit sur Plaute à dix-sept ou dix-huit ans*, *sans parler de diverses poësies Latines que nous avons de lui*, *& qui sont de même tems*. Un de ses premiers Ouvrages imprimez est le Velleius Paterculus, qu'il publia à Padouë l'an 1591. Il δ dit lui-même qu'il eut honte de ce fruit precoce de sa plume, & il s'étonna ξ qu'on eût voulu le reimprimer en France. Lipse qui lui écrivit quelques * lettres remplies d'estime & d'amitié, le regardoit comme un grand homme à venir. *Ipse Valens (non te fallam augur) gemmula erit Germaniæ vestræ, vivat modo.* C'est ce qu'il écrivit à Monavius en 1594. comme on le peut voir au commencement des lettres d'Acidalius.

ACINDYNUS (GREGOIRE) Moine Grec du XIV. siecle. Il se joignit à Barlaam, qui depuis son entrée dans l'Eglise Greque avoit pris à tâche de confondre les Hesycastes, qui s'étoient fort multipliez parmi les Religieux du Mont Athos. Les Hesycastes étoient des devots contemplatifs, dont le nom fait assez conoître que dès ce tems-là il y avoit des Quietistes dans le monde. Ils croioient voir dans le fort de leurs oraisons une lumiere semblable à celle qui parut sur JESUS-CHRIST lors de la Transfiguration à la montagne de Thabor, & ils disoient que cette lumiere étoit increéée, quoi qu'elle fût très-distincte de l'essence de Dieu †. Acindynus secondant l'impetuosité de Barlaam écrivit contre les illusions de ces fanatiques, & fut un des tenans contre eux dans un Concile de Constantinople. Mais il eut le malheur de rencontrer des Antagonistes qui avoient plus de credit que lui ni que Barlaam, & qui leur firent essuier bien des censures, & bien des condamnations en divers Conciles. Le mauvais succés qu'il avoit eu à celui de Constantinople environ l'an 1337. ne l'empêcha point d'accuser publiquement d'heresie les fauteurs de Gregoire Palamas. C'est pourquoi il se vit cité par le Patriarche de Constantinople l'an 1341. Il se trouva au Concile, & y fut condamné à se taire sous peine d'excommunication. Six ans après on le poussa encore plus vivement, parce que Jean Cantacuzene qui étoit devenu Empereur aimoit Palamas. Les censures & les excommunications qui tomberent à diverses fois sur la tête d'Acindynus, le reduisirent enfin à une vie plus tranquille, & tout-à-fait obscure. Jaques Gretser Jesuïte Allemand publia à Ingolstad en l'année 1616. les deux livres d'Acindynus, *De essentia & operatione Dei*. Leon d'Allazzi a publié un ‡ Poëme, & quelques ⸸ fragmens de ce même Au-

β *Voiez la remarque D.*

γ Nisi juveni illi fata quietem miserabiliter properassent. *Sciopp. de arte Crit. pag.* 18.

δ *Val. Acidal. Epist. pag.* 70. 78. 127.

ξ *Ib. pag.* 160. 161. 209. 255.

* *La* 10. *& la* 26. *de la Centurie* ad Ital. & Hisp.

† *Voiez les Auteurs citez par le P. Maimbourg. Hist. du Schis. des Grecs, l.* 5. *p.* 149. 150. *edit. de Holl.*

‡ *Orthod. Græc. tom.* 1. *à pag.* 756. *ad* 770.

⸸ In libro 2. c. 16. de consensu, apud Appendic. Cave, Histor. liter. Script. Eccles. pag. 34. *Consultez cet Appendix touchant cet article-ci.*

Voici comme son frere (a) en parle. *Uratislaviæ quæ Silesiorum Metropolis per sesquiannum plus minus utrumque se mihi præstitit*, (præceptorem & patrem;) *donec inde Nyssam evocatus familiari morbo suo, quem ex nimiis vigiliis in adornandis Plautinis Divinationibus suis contraxerat, biliosi alias etiam habitus juvenis,* FEBRI SCILICET ACUTISSIMA *opprimeretur.* Il fut grievement malade plus d'une fois en Italie, & il écrivoit à ses amis que la fiévre étoit son mal ordinaire en ce païs-là. Voiez ses lettres à la page 97. & 112.

(F) *Il ne faisoit que commencer sa 29. année.*] C'est ainsi que je traduis ce Latin de Mr. de Thou, *cum vix annum 28. excessisset*. Du Rier traduit, *n'ayant pas encore atteint sa vint-huitiéme année.* Je laisse à juger aux lecteurs s'il a mieux rencontré que moi. Mr. Baillet (b) ne donne que 27. ans & quelques mois à nôtre Acidalius. Il a peut-être decouvert que l'on n'avoit pas apris à Mr. de Thou avec toute sorte d'exactitude l'âge de ce jeune Auteur.

(G) *On lui avoit imputé à tort.*] Geisler l'a justifié de cette fausse imputation, comme il paroît par ce passage de Placcius (c); *Prioris (d) auctor quomodo non ex vero sit habitus* Valens Acidalius, *vide apud* Geislerum *decadis* 3. *n.* 8. Nous parlerons de cette Dissertation dans l'article *Gediccus*: mais sans aller plus loin, je dois dire ici sur quel fondement elle fut attribuée à nôtre Acidalius. Comme il cherchoit à dedommager le Libraire qui avoit imprimé son Q. Curce, & qui se plaignoit souvent (e) d'y avoir perdu, il lui tomba entre les mains un Ecrit que plusieurs personnes avoient dejà fait copier; c'est celui dont il est ici question. Il le lut, & l'aiant trouvé plaisant il le copia, & l'offrit à son Libraire comme une copie lucrative. Il ne l'exhorta pas neanmoins à la mettre sous la presse: on crut sans doute qu'il suffisoit de lui dire qu'elle pourroit le dedommager du mauvais debit de Q. Curce; mais on lui declara que c'étoit à lui à voir ce qu'il vouloit faire là-dessus, & à bien examiner si les railleries trop libres de la piece ne le commettroient pas. Cela ne refroidit point le Libraire; il se hâta d'imprimer. On cria terriblement contre la Dissertation, on le mit en Justice, & parce qu'il avoüa d'où la copie lui étoit venuë, on se dechaîna d'une maniere épouvantable contre Valens Acidalius, qui s'étonna qu'on s'allarmât tant pour des jeux d'esprit. (f) *Obstupesco ad judicia seculi nostri, & tam irritabiles animos illorum (bonos non tango)* διαλογιζομένων. *Jocos nemo fere jam admittit, & ex levissima quisque re gravem calumniandi caussam & ansam captat.* Il pria son bon ami Monavius d'interceder pour le Libraire auprès des Magistrats & des Professeurs de Leipsic, & de faire en sorte qu'ils ne fissent rien qui pût flétrir l'honneur de lui Acidalius. Il craignoit de n'en être pas quite pour les diffamations dont on l'accabloit; il n'étoit pas sans quelque peur que l'on n'excitât contre lui la fureur du peuple, & sur tout il desiroit passionnément de n'avoir rien à demêler avec les Predicateurs. (g) *Nomen meum sic traductum jam in vulgus calumniosis fabulis satis sit, quod est nimio plus satis: ulterius ne quid furori populari concedatur. In primis à Theologis & Concionatoribus ne quid noceatur mihi, cum quibus nolo committi, nec quicquam magis opto quàm illorum Tribunitiis edictis nunquam misceri, nec scriptis publicis incessi.* Il mourut peu de mois après; & comme la memoire du scandale que causa la publication de ce livre étoit encore toute fraîche, on fut beaucoup plus disposé à crier & à tempêter sur le genre de sa mort. (h) *Quæ calumniarum & mendaciorum lerna inde potissimum nata est, quod recens adhuc esset fabula illa in Apologetica epistola satis refutata, quæ multorum animis alte nimis insederat, ut facile esset improbis quidvis in invidiam trahere, conviciis proscindere, & e plaustro quasi calumniari.* Au reste il assûre que l'Ecrit en question couroit depuis assez long tems de main en main, & qu'aparemment il avoit été composé dans la Pologne.

PEU de gens s'étonneront qu'Acidalius ait cru qu'il auroit à faire à une trop forte partie, s'il se commettoit avec les Predicateurs; car comme on est fort enclin à mal juger de son prochain, on se figure assez ordinairement qu'ils ressemblent à Eole (i); mais de telle maniere qu'ils sont plus capables d'exciter une tempête, que de l'apaiser. Ce dernier effet demande des hommes (k) graves: il n'en faut pas tant pour produire l'autre.

(H) *Qu'il étoit Medecin.*] On lui donne cette qualité dans un Ouvrage de (l) Scioppius. Il arriva en effet jusqu'au Doctorat; mais ce fut seulement *ad honores*; car il ne pratiqua jamais, & n'eut jamais envie de pratiquer. Il n'y avoit que les maladies des Manuscrits qu'il se proposât de guerir. *Medicum (m)* τῇ πράξει *nec ago, nec agere propositum unquam fuit: certo consilio tamen inter ejus artis Candidatos nomen dedi, nec pœnitet, eo quod petii, inde jam ablato,* &c. Un peu auparavant il avoit dit, *Dabam illic* (in Italia) *me* τοῖς Ἀσκληπιάδαις, *quorum sacris & in Italia fueram initiatus*; ce qu'il dit (n) ailleurs signifie davantage, *Inde rediens cum solenni illorum* (studiorum Medicinæ) *honore.*

(a) *Christ. Acidal. ubi supra.*

(b) *Baillet, Jugem. sur les Poët. n.* 1346.

(c) Placcius *de Anonymis, pag.* 72.

(d) *C'est-à-dire*, Dissertationis mulieres non esse homines.

(e) Ut id genus hominum lucri cupidum est, cum aviditati ejus emolumentum editionis non satis respondisset, questum perfæpe de jactura sua. *Valens Acidal. Epist. apolog. ad calcem epistol.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid.*

(h) *Christ. Acidal. in Præf. epistol.*

(i) Æole, namque tibi divum pater atque hominum rex, Et mulcere dedit fluctus & tollere ventos. *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 65.

(k) Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem..... Ille regit dictis animos, & pectora mulcet. *Id. ib. v.* 151.

(l) *Scioppius de arte Critica pag.* 18. (m) *Val. Acidal. Epist. pag.* 415. *Voiez aussi pag.* 194. 209. (n) *Ibid. pag.* 249.

Auteur, qui aiant eu la deſtinée de paſſer (*A*) pour heretique aſſez long tems, a trouvé enfin (*B*) des juges plus éclairez & plus équitables.

ACINDYNUS (SEPTIMIUS) fut Conſul de Rome avec Valerius Proculus, l'année γ que Conſtantin fils du grand Conſtantin fut tué auprès d'Aquilée. Il avoit été Gouverneur d'Antioche, & il arriva une choſe ſous ſon gouvernement qui merite d'être raportée. St. Auguſtin * en fait le recit. Un certain homme ne portant pas à l'Epargne la livre d'or à laquelle il avoit été taxé, fut mis en priſon par Acindynus, qui lui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette ſomme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer ſans que ce pauvre homme ſe vit en état de ſatisfaire le Gouverneur: il avoit à la verité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent; ce fut neanmoins de ce côté-là que l'eſperance de ſa liberté lui aparut. Un homme fort riche brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or d'où dependoit la vie de ſon mari, & ne demanda † pour toute reconoiſſance que de paſſer une nuit auprès d'elle. Cette femme inſtruite par l'Ecriture que ſon corps n'étoit point ſous ſa puiſſance, mais ſous celle de ſon mari, communiqua au priſonnier les offres de ce Galant, & lui declara qu'elle étoit prête de les accepter, pourveu qu'il y conſentit, lui qui étoit le veritable maître du corps de ſa femme, & s'il vouloit bien racheter ſa vie aux depens d'une chaſteté qui lui apartenoit toute entiere, & dont il pouvoit diſpoſer. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, prêtant même ‡ en cette rencontre ſon corps à ſon mari, non par raport aux deſirs accoutumez, mais par raport à l'envie qu'il avoit de vivre. On lui donna bien l'argent qu'on avoit promis, mais on le lui ôta adroitement, & puis on lui donna une autre bourſe, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à ſon logis, (car elle avoit été trouver le Galant à ſa maiſon de campagne) n'eut pas plutôt aperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda juſtice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingenuë. Acindynus commença par ſe declarer coupable, puis que ſes rigueurs & ſes menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes; il ſe condamna à paier au Fiſc la livre d'or: enſuite il adjugea à la femme la Terre d'où avoit été priſe celle qu'elle avoit trouvée dans la bourſe. St. Auguſtin n'oſe (*A*) decider ſi la conduite de cette femme eſt bonne ou mauvaiſe, & il panche beaucoup plus à l'aprouver (*B*) qu'à la condamner; ce qui eſt aſſez (C) ſurprenant. Nous avons vu ci-deſſus ⸸ le même relâchement de Morale dans St. Chryſoſtôme, au ſujet de la conduite d'Abraham & de Sara.

γ *En 340. ſelon Calviſius.*

* *Auguſt. lib. 1. de ſermone Domini in monte, c. 16.*

† Pollicens pro una nocte, ſi ei miſceri vellet, ſe auri libram daturum. *Id. ib.*

‡ Illa corpus non niſi marito dedit, non concumbere, ut ſolet, ſed vivere cupienti. *Id. ib.*

⸸ *Dans la remarque A d'Abimelech.*

ACON-

(*A*) *De paſſer pour heretique aſſez long tems.*] Comme dans la chaleur de la diſpute on ne ſonge qu'à preſſer ſon adverſaire, on ne s'éblouit que trop ſouvent à un tel point, qu'on ne s'aperçoit pas que l'on paſſe d'une extremité à l'autre, ou qu'au moins on pouſſe ſes raiſons ſi loin qu'elles prouvent trop. Je ne doute point que Barlaam & Acindynus n'aient par là donné priſe à leur adverſaire Palamas, & qu'étant orthodoxes dans le fond, ils n'aient quelquefois raiſonné en heretiques. Prateolus n'a pas manqué de les placer dans ſon Catalogue; mais il eſt impoſſible de rien comprendre dans l'arrêt de leur condamnation tel qu'il le raporte. Ce qu'il y a de moins obſcur dans ſon livre (*a*) à l'égard de Barlaam & d'Acindynus, eſt que le Concile qui fut convoqué pour les condamner, fut celebré en preſence du bienheureux & très-celebre Empereur Michel Andronic Paleologue, & de Jean ſon fils, ſous Henri VII. Empereur d'Allemagne, & le Pape Jean XXII. environ l'an 1313. de J. CHRIST. Tout cela fourmille de fautes; car 1. dans le (*b*) ſiecle dont il s'agit ici, il n'y a point d'autre Empereur de Conſtantinople qui puiſſe être traité de bienheureux par un Catholique Romain, que Michel Paleologue. Il ſe reünit avec le Saint Siege, & il mourut dans cette union. Or il ne ſe nomme pas Michel Andronic: il n'eut point de fils nommé Jean: & il mourut l'an 1283. En 2. lieu l'Empereur dont le fils ſe nomme Jean ne ſe nomme qu'Andronic Paleologue, & ne commença de regner qu'en 1328. & n'eut point pour contemporains Henri VII. & Jean XXII. Enfin il eſt faux qu'Acindynus ait été condamné environ l'an 1313. Le P. Gaultier n'oublie point dans ſes tables chronologiques Barlaam & Acindynus: il les loge au quartier des Heretiques, & cela ſur le temoignage de Prateolus.

(*B*) *A trouvé enfin des juges plus équitables.*] Voiez les Auteurs citez par Mr. Moreri; je veux dire Pontanus ſur Cantacuzene, & les Annales de Mr. de Sponde. Voiez auſſi celles de Bzovius, le Pere (*c*) Gretſer, le Pere Maimbourg (*d*), &c.

(*A*) *N'oſe decider.*] Cela eſt clair par ces paroles; *Nihil hic* (*e*) *in alteram partem diſputo; liceat cuique æſtimare quod velit.* Ailleurs (*f*) il met en queſtion ſi la chaſteté d'une femme perdroit ſon integrité, en cas que pour la vie de ſon mari, & par ſon ordre, elle couchât avec un autre homme; *Scrupuloſius diſputari poteſt utrum illius mulieris pudicitia violaretur, etiam ſi quiſquam carni ejus commixtus foret, cum id in ſe fieri pro mariti vita, nec illo neſciente ſed jubente permitteret, nequaquam fidem deſerens conjugalem, & poteſtatem non abnuens maritalem.* Rivet (*g*) aiant cité ces paroles ajoûte, que St. Auguſtin raporte que le cas arriva ſous l'Empereur (*h*) Conſtantin, lors qu'Acindynus &c.

(*B*) *Beaucoup plus à l'aprouver qu'à la condamner.*] Cela paroit manifeſtement par ces paroles; *Non* (*i*) *ita eſt exiſtimandum ne hoc etiam femina, viro permittente, facere poſſe videatur; quod omnium ſenſus excludit. Quamquam nonnulla cauſa poſſint exiſtere ubi & uxor mariti conſenſu pro ipſo marito hoc facere debere videatur .... Nihil hic in alteram partem diſputo .... Sed tamen narrato hoc facto,* (ſavoir celui de la femme dont le mari étoit en priſon ſous Acindynus) *non ita reſpuit hoc ſenſus humanus, quod in illa muliere viro jubente commiſſum eſt, quemadmodum antea, cum ſine ullo exemplo res ipſa poneretur, horruimus.* Je ne ſai donc ſur quoi ſe fonde le Theologien Proteſtant que j'ai cité dans la remarque precedente, lors qu'il aſſûre que St. Auguſtin panche plus vers la condamnation, que vers la juſtification de cette femme. *Quo facto* (*k*) *Acindini explicato, liberum unicuique permitit Auguſtinus æſtimare quod velit, quamvis in eam partem propenſior videatur quod id fieri non liceat.*

(C) *Ce qui eſt aſſez ſurprenant.*] Un grand Theologien comme lui ne devoit-il pas ſavoir, que nôtre vie qui n'eſt qu'un bien temporel & periſſable, ne nous doit pas être aſſez precieuſe, pour nous ſembler digne d'être rachetée par la deſobeiſſance à la Loi de Dieu? Car comme cette deſobeiſſance eſt un peché qui nous ſoumet à une peine éternelle, & un mal moral qui bleſſe un Etre infini, il n'eſt pas moins contre la prudence que contre la droite raiſon, d'aimer mieux commettre un peché que perdre ſa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption que l'on ouvre de toutes parts ſous nos pieds, en nous diſant qu'une choſe qui ſeroit un crime ſi on la faiſoit ſans avoir deſſein de ſauver ſa vie, devient innocente lors qu'on la fait pour ſauver ſa vie. Le priſonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & conſenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à ſa femme de coucher avec le Galant afin de gagner une livre d'or: mais parce qu'il n'y conſent qu'afin de ſauver ſa vie, ce n'eſt plus un maquerelage, ce n'eſt plus un conſentement à l'adultere, c'eſt une choſe permiſe. Qui ne voit que ſi une telle Morale avoit lieu, il n'y auroit point de precepte dans le Decalogue dont la crainte de la mort ne nous diſpenſât? Où ſont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'eſt pas obligée d'obeïr au commandement de ne point ſouiller ſon corps, quand cela peut épargner à ſon mari le dernier ſuplice, elle ne ſera point obligée à y obeïr, quand

(*a*) *Prateol. in elench. hæret. pag.* 86. *edit. Colon.* 1605. in 4.

(*b*) *On prend ici ce mot en general pour l'eſpace de cent années, à les commencer où l'on veut.*

(*c*) *Gretſ. not. in Cantacuzenum. & in editione Acindyni.*

(*d*) *Maimbourg. hiſt. du ſchiſme des Grecs liv.* 5.

(*e*) *Auguſt. lib.* 1. *de ſermone Domini in monte, c.* 16.

(*f*) *Id. contra Fauſt. Manichæ. l.* 22. *c.* 37.

(*g*) *Rivet. Exercit.* 73. *in Geneſ. Oper. t.* 1. *pag.* 281.

(*h*) *Il y a* Conſtantius *dans l'Ouvrage de St. Auguſtin que j'ai cité.*

(*i*) *Auguſt. l.* 1. *de Serm. Domini in monte, c.* 16.

(*k*) *Rivet, ubi ſupra.*

ACONCE (Jaques) en Latin *Acontius*, Philosophe, Jurisconsulte & Theologien, nâquit à Trente au β XVI. siecle. Il embrassa la Reformation; & aiant passé en Angleterre au tems de la Reine Elizabeth, il reçut mille marques de bonté de cette Princesse, comme il le temoigne à (*A*) la tête du livre qu'il lui dedia. C'est le fameux recueil des Stratagemes du Diable qui a été si souvent traduit, & si souvent imprimé. La premiere édition est celle de Bâle 1565. l'Auteur * mourut peu après en Angleterre. Jaques Grasserus en procura une seconde édition à Bâle l'an 1610. où l'on trouve bien la lettre d'Aconce *de ratione edendorum librorum*, dans laquelle il donne des conseils si salutaires à ceux qui se veulent ériger en Auteurs; mais on n'y trouve pas son Traité de la Methode qui est une bonne (*B*) piece, quoi que l'Auteur † ne l'eût publiée que comme un essai. Il avoit composé en Italien ‡ un Ouvrage touchant la maniere de fortifier les villes, lequel il mit lui-même en Latin pendant son sejour en Angleterre; mais je ne croi pas qu'on l'ait jamais imprimé. Il travailloit aussi à une ⸸ Logique, à quoi la mort aparemment l'empêcha de mettre la derniere main. Ce fut dommage, car c'étoit un homme qui pensoit juste, qui avoit beaucoup de discernement, & beaucoup de penetration. Il s'étoit formé l'idée la plus raisonnable de cet Ouvrage, & il se croioit obligé d'y travailler avec d'autant plus de soin, qu'il prevoioit qu'on alloit (*C*) passer dans un siecle encore plus éclairé que celui où il vivoit. Sa (*D*) conjecture étoit bien fondée. Il n'a pas eu sur la Religion les mêmes principes que Calvin; il pan-

β *Moreri le met faussement au XV. siecle.*

* *Grasserus epist. ad lector. au devant des* Stratagemata Satanæ.

† Post illud tempus quo excidit nobis inchoatum illud de Methodo opusculum, scis me bis sedem ac locum mutasse, Argentoratum primo, deinde in Angliam. *Acont. Epist. ad Joh. Wolfium Tigurinum de ratione edendorum librorum p. m. 410. Elle est datée de Londres le 20. de Novembre 1562.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Ib. pag. 411.*

quand il s'agira de sauver sa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimassions personne plus que nous-mêmes. On pourra donc impunément transgresser la loi de la chasteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux temoignage, l'abjuration de sa Religion &c? Les plus grans hommes sont sujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien difficile de conoître que St. Paul n'a point pretendu, qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers & du quart; Saint Paul, dis-je, lors qu'il a dit que la femme n'a point la puissance de son corps, & que cette puissance est à son mari? Cependant vous voiez que St. Augustin s'embarrasse dans ces paroles de l'Apôtre, & qu'il fait grand fond sur la distinction *marito jubente, potestatem non abnuens maritalem.* Nous verrons ailleurs (*a*) qu'il s'est servi de cette doctrine de St. Paul pour justifier Abraham & Sara touchant le concubinage d'Agar. Ecoutons un Theologien (*b*) qui pour avoir vécu plusieurs siecles après ce Pere, ne laisse pas d'être meilleur Moraliste sur ce point. *Qua in re* (savoir l'avanture de la femme dont le mari étoit prisonnier d'Acindynus) *mirum est talem ac tantum virum potuisse dubitare, cum ex sacra Scriptura constet apertissimè malum aliquod pœna nunquam esse redimendum malo culpa, & vitam potius esse deponendam, quam ut eam nobis aut aliis servemus id facientes ex quo Deus offenderetur. Nullo modo itaque censendum est licitum esse adulterii remedium vel marito, vel uxori vitandæ alterius necis causa; quin potius mortem expectare convenit, imo vero altro expetere quam alterutrius castitatem prodere, ob cujus conservationem multa pudicissimæ fœminæ non solum ab aliis occidi sustinuerunt, sed etiam (quod tamen probare nolim) sibi ipsis vim intulerunt, non solum inter Ethnicas, sed etiam inter Christianas.* Il cite l'exemple de Sophronie: j'en parlerai en son lieu.

(*a*) *Dans la remarque L. de l'article Sara.*

(*b*) *Rivet ubi supra.*

Lisez les *Amænitates Juris* de Mr. Menage au chapitre (*c*) intitulé *de mariti lenocinio: Adulterarum viros ordinare non potuisse.*

(*c*) *C'est le 10. pag. 52. edit. Lips. 1680.*

(*A*) *A la tête du livre qu'il lui dedia.*] Au lieu d'Epitre dedicatoire il se contenta d'une inscription canonisante, qui commence par, Divæ Elizabethæ Angliæ, Franciæ, Hiberniæ Reginæ. Il declare qu'il lui dedie son livre afin de lui temoigner sa gratitude: *In signum memoriamque grati animi ob partam ejus liberalitate, quum in Angliam propter Evangelicæ veritatis professionem extorris appulisset, humanissimeque exceptus esset, literarum otium.* Il dit dans sa Lettre à Wolfius, que sa pension soulageoit en quelque sorte son indigence, & lui donnoit quelque loisir pour étudier. (*d*) *Ut autem quicquid est operæ id istam in artem* (municndorum oppidorum) *conferrem, ex parte privatis sum rationibus adductus, etenim in hoc voluntario meo exilio inopiam* UTCUNQUE *sublevat, & otii ad alia studia suppeditat* NONNIHIL, *impetrato mihi ab hujus sapientissimæ atque optimæ Reginæ liberalitate honesto stipendio.* Quelles restrictions! & qu'elles marquent qu'il est difficile de contenter les exilez! Notez qu'il obtint cette pension non pas en qualité de Theologien, mais en qualité d'Ingenieur, cela paroît par la raison qu'il allegue pourquoi il donnoit son tems à un Ouvrage de la fortification des villes.

(*d*) *Acont. epist. ad Wolfium pag. 411.*

(*B*) *Qui est une bonne piece.*] C'est le jugement qu'en a fait un savant Cartesien (*e*) dans une lettre qu'il écrivit au Pere Mersenne, peu après que les Meditations de Mr. Descartes eurent vu le jour. „ (*f*) Il „ temoignoit goûter sur toutes choses la methode avec „ laquelle *Monsr. Descartes* avoit traitté son sujet; il „ en admiroit les proprietez, & relevoit les avantages „ qu'elle avoit sur celle des écoles ordinaires: mais „ sur tout il estimoit son jugement, & les raisons pour „ lesquelles il avoit preferé la methode *analytique*, ou „ de resolution, à la methode *synthetique*, ou de composition, tant pour enseigner que pour demontrer. „ Il n'avoit encore trouvé rien de semblable jusques „ là, hors le petit livre de la Methode composé par „ Jaques Acontius, qui outre cet excellent Traitté „ avoit encore donné un bel essai de la methode analytique, dans son livre des *Stratagêmes de Satan*, „ qu'il conseille de lire à tous ceux qui aiment la paix „ de l'Eglise; quoi qu'Acontius n'y soit pas exemt des „ prejugez de sa Communion, & qu'il ait eu intention d'y favoriser ceux de son parti. „ Cette petite piece d'Aconce, sous le titre de *Methodus sive recta investigandarum tradendarumque artium ac scientiarum ratio*, fut inserée l'an 1658. dans un Recueil de dissertations *de studiis bene instituendis* qui fut imprimé à Utrecht.

(*e*) *Heulnerus. Sa lettre est datée du 19. d'Août 1641. apud Baillet, vie de Desc. t. 2. pag. 138.*

(*f*) *Baillet, ubi supra.*

(*C*) *Qu'on alloit passer dans un siecle.*] Il faut l'entendre lui-même; voici ce qu'il dit après avoir touché les autres raisons qui rendoient fort difficile l'execution de son projet: (*g*) *Intelligo etiam me in seculum incidisse cultum præter modum, nec tam certè vereor eorum qui regnare nunc videntur judicia, quàm exorientem quandam seculi adhuc paulo cultioris lucem pertimesco. Etsi enim multos habuit habetque ætas nostra viros præstantes; adhuc tamen videre videor nescio quid magis futurum.*

(*g*) *Acont. ubi supra pag. 412.*

(*D*) *Sa conjecture étoit bien fondée.*] Je croi que le XVI. Siecle a produit un plus grand nombre de savans hommes que le XVII. & neanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Pendant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe plusieurs prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philosophie, & celle des langues vivantes aiant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & cette profonde literature; mais en recompense il s'est repandu dans la Republique des Lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis: les gens sont aujourd'hui moins savans, & plus habiles. Aconce avoit donc raison de voir en éloignement un siecle qui seroit un juge plus à craindre pour la Logique qu'il meditoit, que ne le pouvoit être le siecle d'alors. Ce n'est pas moi au reste qui m'érige ainsi en juge de la superiorité de nôtre siecle; je ne fais que me conformer au sentiment des conoisseurs les plus fins. Nous sommes dans un tems, dit l'un (*h*) d'eux, où l'on devient sensible au sens & à la raison plus qu'à tout le reste. „ En quoi „ on peut dire à la loüange de nôtre siecle, que nous „ connoissons dejà mieux le caractere des Auteurs anciens, & que nous sommes plus entrez dans leur „ esprit que ceux qui nous ont precedez. La difference qu'il y a entre eux & nous, est qu'on se piquoit bien plus d'érudition dans le siecle passé, que „ dans celui-ci. . . . . . C'étoit le genie de ce temslà, où rien n'a été plus en vogue que la grande capacité, & une profonde literature: on étudioit à „ fond les Langues: on s'appliquoit à reformer le texte des anciens Auteurs par des interpretations recherchées, à pointiller sur une équivoque, à fonder une „ conjecture pour bien établir une correction: enfin

(*h*) *Le Pere Rapin, Preface de la comparaison de Thucydide & de Tite Live.*

„ en

panchoit beaucoup vers la tolerance, & il a eu en general certaines maximes qui l'ont rendu fort odieux à quelques (E) Theologiens Protestans. J'ai trouvé peu de choses concernant ses avantures. Il dit lui-même * en passant, qu'il avoit emploié une bonne partie de sa vie à l'étude de Bartole, de Balde, & de semblables Ecrivains barbares, & plusieurs années à la Cour.

La lettre d'Aconce qui a été publiée † l'an 1696. fait voir un esprit exact, & qui entendoit la bonne Logique. Elle est datée de Londres le 5. de Juin 1565. & sert d'éclaircissement à une chose qu'il avoit dite de Sabellius, & qui avoit été critiquée. Notez qu'encore que la plupart des Theologiens Protestans regardent cet homme avec horreur, il y en a (F) parmi eux qui l'ont fort loüé.

* *Ibid. pag.* 411.

† Par Mr. Crenius à la page 131. & suiv. de la 2. partie des *Animadversiones philologicæ & historicæ.*

☞ ACOSTA (URIEL) Gentilhomme Portugais, naquit à Porto vers la fin du XVI. siecle. Il fut élevé dans la Religion Romaine dont son pere faisoit ‡ sincerement profession, quoi qu'issu de l'une de ces familles Juïves qui avoient été contraintes à vive force de recevoir le batême. Il fut élevé aussi de la maniere que le doivent être les enfans de bonne famille; on lui fit aprendre plusieurs choses, & enfin la Jurisprudence. La nature lui avoit (A) donné de bonnes inclinations, & la Religion le penetra de telle sorte qu'il souhaita ardemment de pratiquer tous les preceptes de l'Eglise, afin d'éviter la mort éternelle qu'il craignoit beaucoup. C'est pourquoi il s'apliqua soigneusement à la lecture de l'Evangile, & des autres livres spirituels, & à consulter les Sommes des Confesseurs; mais plus il s'attachoit à cela, plus il sentoit croître ses difficultez, & enfin elles l'accablerent si fort que n'y pouvant trouver aucun denoûment, il se vit livré à des inquietudes mortelles. Il ne voioit pas qu'il lui fût possible de s'aquiter ponctuellement de son devoir à l'égard des conditions que l'Absolution demande selon les bons Casuistes, & ainsi il desespera de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion à laquelle il étoit accoutumé depuis son enfance, & qui s'étoit profondement enracinée dans son esprit par la force de la persuasion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne seroit pas possible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & si ces choses-là sont bien conformes à la raison. Il lui sembloit que la raison lui suggeroit incessamment dequoi les combatre. Il avoit alors environ 22. ans, & voilà l'état où il se tint, il douta, & quoi qu'il en fût il decida que par la route où l'éducation l'avoit mis il ne sauveroit jamais son ame. Il étudioit cependant en Droit, & il impetra un ‡ Benefice à l'âge de 25. ans. Or comme il ne vouloit point être sans Religion, & que la profession du Papisme ne lui donnoit point de repos, il lut Moïse & les Prophetes, & y trouva mieux son compte que dans l'Evangile, & se vit enfin persuadé que le Judaïsme étoit la vraie Religion; mais ne pouvant pas le protesser dans

‡ *Pater meus vere erat* Christianus. *Uriel Acosta ubi infra.*

‡ *La dignité de Thresorier dans une Eglise Collegiale.*

„ on s'attachoit au sens litteral d'un Auteur, parce „ qu'on n'avoit pas la force de s'élever jusqu'à l'esprit, „ pour le bien connoitre: comme on fait à présent, „ qu'on est plus raisonnable, & moins savant: & qu'on „ fait bien plus d'état du bon sens tout simple, que „ d'une capacité de travers.

(E) *A quelques Theologiens Protestans.*] Afin qu'on ne m'accuse point d'avancer ceci en l'air & sans preuve, je citerai les paroles d'un (a) Ministre de la Haie. „ *Jacobus Acontius (de quo jure quod de* Origene *dici „ solet,* ubi bene nemo melius, ubi male nemo pejus) „ . . . . . *fuit* . . . . *vir vere doctus, sed ingenii ut „ acris quidem, ita &* elatioris, *& justo liberalioris: „ quin a nescio quali scepticismo & indifferentismo in ipsam* Theologiam *introducendo haudquaquam alieni, „ quod tractatu suo de* Stratagematis Satanæ *testatum „ satis fecit,* libello (1) (*Simone Goulartio judice*) omnium malorum pessimo. *Voëtius* (2) *ei adscribit* „ quod vel imperite vel subdole communem confessionis conceptum molitus sit, sub cujus vexillo militari „ possint & ipsi Ariani. „ Ce qui vient d'être raporté de Simon Goulart ne se trouve point, que je sache, dans ses livres; je croi qu'on ne le tient que d'Uytenbogard, qui a dit dans quelcun (b) de ses Ouvrages que lors qu'il étudioit à Geneve, il fut censuré de la lecture d'Acontius par Simon Goulart, & averti que le livre des Stratagemes de Satan etoit le plus mechant livre du monde, *esse librum omnium malorum pessimum.* J'ai trouvé un autre passage de Voëtius concernant cette matiere; ce Docteur (c) y met Aconce parmi les Heretiques qui sortirent d'Italie sous le pretexte de la Reformation, & il assûre que si l'on avoit pris garde au venin qui est caché dans quelques (3) endroits de son livre, on l'auroit excommunié, ou contraint de signer un formulaire d'orthodoxie; (e) *Judicetur quis anguis in herba latuerit, quod hic vir in fundamentalibus assertionibus nunquam τὸ ὁμοούσιον trium personarum statuerit, nec adversarios, Samosatenum, Photinum, Arrium, Eunomium, Pneumatomachos aut eorum errores rejecerit, contentus solos illos rejectos, qui negarent filium non esse alium a patre.*

(F) *Regardent cet homme avec horreur, il y en a parmi eux qui l'ont fort loüé.*] Mr. Crenius fournit des preuves de ces deux faits. Il (f) observe que Conrad Bergius declare qu'Aconce a raisonné prudemment & pieusement. Ce Bergius étoit Ministre & Professeur en Theologie à Breme. Le livre où il parla de la sorte est intitulé, *Praxis Catholica divini Canonis contra quasvis hæreses & schismata, &c.* & fut imprimé à Breme l'an 1639. in 8. Rivet en aiant eu un exemplaire *ex dono auctoris,* y écrivit quelques remarques, dont je raporte celle qui concerne Aconce. (g) *Miror cur p. 524. tanti facias vir doctus judicium Acontii, hominis ambiguæ fidei & Socinianorum vel prodromi, vel commilitonis, cujus res gratis ab Arminianis toties recusus est & commendatus, etiam in varias linguas vulgares translatus. Hic hominis scopus fuit, ut ex toto libro apparet, ad tam pauca necessaria doctrinam Christianam arctare, ut omnibus sectis in Christianismo pateret aditus ad mutuam communionem. Vellem doctiss. & pium virum a talibus laudandis & imitandis abstinuisse.* Le livre qui me fournit ce passage m'aprend aussi, qu'Isac Junius (h) Ministre de Delft mettoit Aconce, les Remontrans, & Socin dans la même classe, & le regardoit comme un homme qui vouloit reduire à l'unité toutes les sectes, & les enfermer dans une même arche, comme Noé enferma toutes sortes d'animaux dans la sienne, où elles furent conservées quoi qu'elles se nourrissent de differente pâture. On voit dans le même livre le jugement que Peltius (i) faisoit d'Aconce, c'est qu'en reduisant à un petit nombre les points necessaires au salut, & en demandant la tolerance pour les opinions qui combatoient les autres articles, il n'y avoit point d'heresies à quoi il n'ouvrit la porte. Enfin on voit dans le même Ouvrage que non seulement Arminius & Grevinchovius ont donné beaucoup de louanges à nôtre Aconce, mais aussi qu'Amelius, & George Pauli (k) Theologiens Reformez l'ont fort loüé. (l) *Jacobo Arminio tamen in Respons. ad Excerpta Theol. Leidens. p. 65. Acontius est* divinum prudentiæ ac moderationis lumen. *Amesio præfat. ad Puritan. Anglicanos & Grevinchovio in Abstersione calumn. Smoutii p. 125. apud B. Holsemannum in Dedicat. Supplementi Breviarii Theologici p. 6. idem Acontius est* ἀνεπαίσχυντος *ἐν ταῖς γραφαῖς,* qui sementem Ecclesiæ Anglicanæ calore & rore cœlesti fovit sedulo.

(A) *La nature lui avoit donné de bonnes inclinations.*] Il étoit si tendre, & si porté à la compassion, qu'il ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes quand il entendoit le recit de quelque malheur arrivé à son prochain. La pudeur avoit jetté de si profondes racines dans son ame, qu'il ne craignoit rien autant que ce qui pouvoit le deshonorer. Courageux & susceptible de colere dans une occasion legitime, il s'opposoit à ces insolens & à ces brutaux qui se plaisent à insulter, & il se joignoit (m) au parti foible. C'est le temoignage qu'il se donne (n).

(a) *Saldenus de libris, pag.* 337. 338.

(1) *Trigland. Hist. Eccles. pag.* 232.

(2) *Voet. polit. Eccles. part.* III. *in Indic. & pag.* 31. *&* 398.

(b) *In Historia sua Belgicè conscripta c. 1. p. 7. edit. in 4.*

(c) *Voetius Disput. Theol. t. 1. pag.* 495.

(3) *Pag.* 114. 123. 341. *edit. Basil.* 1610.

(e) *Id. Voetius ib. pag.* 501.

(f) *Thom. Crenius Animadv. philologic. & historicar. parte 2. pag.* 32.

(g) *Rivet. apud Crenium ibid. pag.* 30.

(h) *Isaac Junius in examine Apologiæ Remonstrantium pag. 45. apud Crenium ib.*

(i) *Peltius in Dedicatione Harmoniæ, apud Crenium ib. pag.* 31.

(k) *In Reformato Augustano, seu Apologia pro dictatis suis de Aug. Confess. Voiez Crenius ib. pag.* 32.

(l) *Crenius ibid. pag.* 31.

(m) Infirmorum partes adjuvare cupiens, & illis potius me socium adjungens. *Uriel Acosta in exemplari vitæ humanæ init. pag.* 346.

(n) *Ib.*

dans le Portugal il se resolut à sortir de son païs; il resigna son Benefice, & il s'embarqua pour Amsterdam avec sa mere & avec ses freres, qu'il (B) avoit eu le courage de catechiser, & qu'il avoit effectivement imbus de ses opinions. Dès qu'ils furent arrivez là, ils s'aggregerent à la Synagogue, & furent circoncis selon la coutume. Il changea son nom de Gabriel en celui d'Uriel. Peu de jours lui suffirent pour reconoitre que les mœurs, & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux loix de Moïse: il ne put garder le silence sur une telle nonconformité, mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit suivre de point en point leurs dogmes, & leurs usages, & que s'il s'en écartoit tant soit peu on l'excommunieroit. Cette menace ne l'étonna point, il trouva qu'il siéroit mal à un homme qui avoit quitté les commoditez de sa patrie pour la liberté de conscience, de ceder à des Rabins qui étoient sans (C) jurisdiction, & qu'il ne feroit paroître ni du cœur, ni de la pieté s'il trahissoit ses sentimens dans une pareille rencontre; c'est

(B) *Qu'il avoit eu le courage de catechiser.*] Il n'oublie pas les circonstances qui etoient propres à relever le sacrifice qu'il faisoit à sa Religion. Il observe (a) qu'il renonça à un Benefice lucratif & honorable, & à une belle maison que son pere avoit fait bâtir dans le meilleur quartier de la ville. Il ajoûte le peril de l'embarquement, car ceux qui sont descendus des Juifs ne peuvent sortir du Roiaume sans en obtenir du Roi une permission speciale. (b) *Navem adscendimus non sine magno periculo (non licet illis qui ab Hebræis originem ducunt à regno discedere sine speciali Regis facultate.)* Enfin il dit que si l'on eût su qu'il parloit de Judaïsme à sa mere & à ses freres, on l'eût fait perir. Sa charité le porta à negliger ce danger. (c) *Quibus ego fraterno amore motus ea communicaveram, quæ mihi super religione visa fuerant magis consentanea, licet super aliquibus dubitarem: quod quidem in magnum malum meum poterat recidere, tantum est in eo regno periculum de talibus loqui.* Nous pouvons voir là en passant, que les Espagnols & les Portugais n'ont rien oublié de tout ce que la politique la plus fine & la plus severe peut inventer pour maintenir un parti. Ils ont emploié tout cela pour le soutien du Christianisme, & pour la ruine du Judaïsme, & l'on auroit grand tort de les accuser d'avoir mis l'Eglise sous la protection celeste, avec les dispositions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prieres. On diroit plutôt qu'ils ont suivi les avis qu'un Poëte Paien a donnez sur une affaire d'agriculture.

(a) *Uriel Acosta pag.* 347.

(b) *Id. ib.*

(c) *Id. ib.*

Non (d) tamen ulla magis præsens fortuna laborum est,
Quam si quis ferro potuit rescindere summum
Ulceris os. alitur vitium, vivitque tegendo:
Dum medicas adhibere manus ad vulnera pastor
Abnegat, aut meliora deos sedet omina poscens.

(d) *Virgil. Georgic. lib.* 3. *v.* 452.

Ou bien on diroit qu'ils se sont reglez sur les reproches que Caton fit aux Romains, lors qu'il les blâma de se confier en l'assistance des Dieux, qui n'exaucent jamais les faineans, ajoûtoit-il, car la paresse est une marque de l'irritation du Ciel. (e) *Vos . . . inertia & mollitia animi alius alium expectantes cunctamini, videlicet diis immortalibus confisi, qui hanc rempubl. in maximis sæpe periculis servavere. Non votis, neque suppliciis muliebribus auxilia deorum parantur: vigilando, agendo, bene consulendo, prospere omnia cedunt. ubi socordiæ te, atque ignaviæ tradideris, nequicquam Deos implores: irati infestique sunt.* Enfin on diroit que la leçon pour laquelle ils ont le plus de docilité est la derniere partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a raporté de cette façon: (f) *Il faut pour ainsi dire s'abandonner à la providence de Dieu comme si toute la prudence humaine etoit inutile, & il faut se gouverner par les regles de la prudence humaine comme s'il n'y avoit point de providence.* Ils se moqueroient sans doute de tout Auteur qui les blâmeroit de traiter le Christianisme comme un vieux palais qui a besoin d'étançons de toutes parts, tant il menace de ruïne, & le Judaïsme comme une forteresse qu'il faut canonner & bombarder incessamment, si on le veut affoiblir. On peut justement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cause, mais enfin elle a besoin d'aide, & la defiance est la mere de la sûreté. Voiez la remarque E de l'article *Lubieniecski.*

(e) *Sallust. in bello Catilin. p. m.* 160.

(f) *Cotin, Oeuvres Galantes to.* 1. *au discours sur la verité des songes, pag.* 260.

(C) *A des Rabins qui étoient sans jurisdiction.*] Il y a sans doute une grande difference entre les Tribunaux que nôtre Acosta avoit à craindre dans son païs, & le Tribunal de la Synagogue d'Amsterdam. Celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques, mais l'Inquisition des Chretiens peut faire mourir, car elle livre au bras seculier ceux qu'elle condamne. Je ne m'étonne donc pas qu'Acosta ait eu moins de peur pour l'Inquisition des Juifs, que pour celle de Portugal: il savoit que la Synagogue n'avoit point de Tribunaux qui se mêlassent des procés civils, ni des procés criminels, & ainsi il regardoit ses excommunications comme *un brutum fulmen*; il ne decouvroit à la suite de cette peine canonique ni la mort, ou quelque autre fonction de Bourreau, ni la prison, ni les amendes pecuniaires. Il crut donc qu'aiant eu assez de courage pour ne trahir pas sa Religion dans le Portugal, il devoit à beaucoup plus forte raison avoir la hardiesse de parler selon sa conscience parmi les Juifs, dussent-ils l'excommunier, car c'étoit tout ce que pouvoient faire des gens qui n'ont point de Magistratures. (g) *Quia minimè decebat ut propter talem metum terga verteret ille qui pro libertate natale solum, & utilitates alias contempserat, & succumbere hominibus, præsertim* JURISDICTIONEM *non habentibus, in tali causa nec pium nec virile erat; decrevi potius omnia perferre & in sententia perdurare.* Mais il lui arriva ce qui arrive à presque tous ceux qui jugent des maux combinez. Ils s'imaginent que c'est dans l'union de deux ou trois peines que consiste l'infortune, & qu'on ne seroit pas fort à plaindre si l'on n'avoit à souffrir que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire quand la providence ne les fait passer que par l'une de ces deux ou trois disgraces. Ils la sentent beaucoup plus rude qu'ils n'avoient cru qu'elle le seroit. L'Inquisition de Portugal parut terrible au Juif Acosta. Pourquoi? parce qu'il la voioit jointe avec le pouvoir ou immediat ou mediat d'emprisonner, de torturer, de brûler les gens. S'il ne l'eût considerée qu'entant qu'elle excommunie, il n'en eût pas eu grand peur. Voilà le sujet de son mepris pour les menaces de la Synagogue d'Amsterdam. Mais il conut par experience que la simple faculté d'excommunier est bien terrible, quoi qu'entierement privée des fonctions du bras seculier. On le regardoit comme un hibou depuis son excommunication: ses (h) propres freres n'osoient pas même le saluër. Les petits enfans couroient aprés lui avec des huées dans les ruës, & le chargeoient de maledictions; ils s'attroupoient devant son logis, & ils y jettoient des pierres, *jamque faces & saxa volant.* Il ne pouvoit être tranquille ni dans la maison, ni dehors. (i) *Pueri istorum, à Rabbinis & parentibus edocti turmatim per plateas clamitabant, & elatis vocibus mihi maledicebant, & omnigenis contumeliis irritabant, hæreticum & defectorem inclamantes. Aliquando etiam ante fores meas congregabantur, lapides jaciebant, & nihil intentatum relinquebant ut me turbarent, ne tranquillus etiam in domo propria agere possem.* Les maux à quoi son excommunication l'assujettit furent si rudes, qu'il se sentit enfin incapable de les suporter; car quelque haine qu'il eût pour la Synagogue il aima mieux y revenir par une reconciliation simulée, que d'en être separé ouvertement. Aussi disoit-il à quelques Chretiens qui vouloient se faire Juifs, qu'ils (k) ne savoient pas quel joug ils alloient se mettre sur la tête. Mais quels furent ses embarras lors que n'aiant pas voulu subir la penitence ignominieuse que la Synagogue lui prescrivoit, il se vit encore dans les liens de l'excommunication? On (l) crachoit en le rencontrant, & l'on instruisoit à cela les petits garçons: ses parens le persecuterent, personne ne l'alloit voir dans ses maladies. Coupons court. On le vexa en (m) tant de manieres, que l'on extorqua enfin de lui la soumission que l'on demandoit. Nous verrons dans la remarque E quelle fut la peine qu'on lui imposa. Il conut alors plus que jamais combien sont terribles ceux-mêmes qui sans aucune jurisdiction disposent des loix de la discipline.

(g) *Uriel Acosta ubi supra.*

(h) Ipsi fratres mei quibus ego præceptor fueram me transitant, nec in platea salutabant propter metum illorum. *Id. ib.*

(i) *Id. ib.*

(k) Nesciebant quale jugum suis verticibus imponerent. *Id. ib. pag.* 348.

(l) Multi eorum transeuntem me in platea spuebant, quod etiam & pueri illorum faciebant ab illis edocti; tantum non lapidabar quia facultas deerat. *Id. ib. pag.* 349.

(m) Duravit pugna ista per annos septem, intra quod tempus incredibilia passus sum. *Id. ib.*

Je me garde bien de dire que les raisons des Independans soient considerables, eux qui trouvent si mauvais que l'Eglise s'attribuë le droit d'excommunier; c'est-à-dire d'infliger des peines qui sont quelquefois plus infamantes que la fleur de lis, & qui exposent à plus de malheurs temporels, que les peines afflictives à quoi les Juges civils condamnent. Les arrêts des Juges ne suppriment point les actes ou les offices de l'humanité, & encore moins les devoirs de la parenté. Mais l'excommunication arme quelquefois les peres contre les enfans, & ceux-ci contre les peres; elle étoufe tous les sentimens de la nature, elle romp les liens de l'amitié, & de l'hospitalité: elle reduit les gens à la condition des pestiferez, & même à un abandon beaucoup plus grand.

c'est pourquoi il continua son train. Aussi fut-il excommunié, & avec un tel effet que ses propres freres, je parle de ceux qu'il avoit instruits au Judaisme, n'osoient lui parler, ni le saluër quand ils le trouvoient dans les ruës. Se voiant en cet état il composa un Ouvrage pour sa justification, & il y fit voir que les observances & les traditions des Pharisiens sont contraires aux écrits de Moïse. A peine l'eut-il commencé qu'il embrassa l'opinion des Sadducéens, car il se persuada fortement que les peines & les recompenses de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie; & il se fonda principalement sur ce que Moïse ne fait aucune mention ni du bonheur du paradis, ni du malheur de l'enfer. Dès que ses adversaires eurent apris qu'il étoit tombé dans cette opinion, ils en eurent une extrême joie, parce qu'ils previrent que cela leur seroit d'un grand usage pour justifier auprès des Chretiens la conduite de la Synagogue contre lui, &c. De là vint qu'avant même que son Ouvrage s'imprimât, ils publierent un livre γ touchant l'immortalité de l'ame composé par un Medecin, qui n'oublia rien de tout ce qui étoit le plus capable de faire passer Acosta pour un Athée. On excita les enfans à l'insulter en pleine ruë, & à jetter des pierres contre sa maison. Il ne laissa pas de publier un * Ouvrage contre le livre du Medecin, & d'y combatre de toutes ses forces l'immortalité de l'ame. Les Juifs s'adresserent aux Tribunaux d'Amsterdam, & le defererent comme une personne qui renversoit tous les fondemens du Judaïsme & du Christianisme. On le fit emprisonner, on le relâcha sous caution au bout de 8. ou 10. jours, on confisqua l'édition du livre, & on lui fit paier une amande de 300. florins. Il ne s'arrêta point là: le tems & l'experience le pousserent beaucoup plus loin. Il examina si la Loi de Moïse venoit de Dieu, & il crut trouver de bonnes raisons pour se convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'esprit de l'homme; mais au lieu d'en tirer cette consequence, *je ne dois donc pas rentrer dans la Communion Judaïque*, il en tira celle-ci, *pourquoi m'obstinerois-je à en demeurer separé toute ma vie avec tant d'incommoditez, moi qui suis dans un païs étranger dont je n'entens point la langue? Ne vaut-il pas bien mieux faire le singe entre les singes?* Aiant consideré ces choses il retourna au giron du Judaïsme quinze ans après son excommunication, & il retracta ce qu'il avoit dit, & signa ce qu'on voulut. Il fut deferé quelques jours après par un neveu qu'il avoit chez lui. C'étoit un jeune garçon qui avoit pris garde que son oncle n'observoit point les loix de la Synagogue ni dans son manger, ni sur d'autres points. Cette accusation eut d'étranges suites, car un parent d'Acosta qui l'avoit reconcilié avec les Juifs, se crut engagé (D) d'honneur à le persecuter à toute outrance. Les Rabins & tout leur peuple se revêtirent du même esprit, & principalement lors qu'ils eurent su que nôtre Acosta avoit conseillé à deux Chretiens qui étoient venus de Londres à Amsterdam, de ne pas se faire Juifs. On le cita au grand Conseil de la Synagogue, & on lui declara qu'il seroit encore une fois excommunié s'il ne faisoit les satisfactions qu'on lui prescriroit. Il les trouva si dures qu'il repondit qu'il ne pouvoit pas les subir. Là-dessus ils resolurent de le chasser de leur communion, & l'on ne sauroit representer les avanies qui lui furent faites depuis ce tems-là, & les persecutions qu'il eut à soufrir de la part de ses parens. Aiant passé sept années dans ce triste état, il prit le parti de declarer qu'il étoit prêt à se soumettre à la sentence de la Synagogue; car on lui avoit fait entendre qu'au moien de cette declaration il se tireroit d'affaire commodement, parce que les Juges satisfaits de sa soumission, tempereroient la severité de la discipline. Mais il y fut attrapé, on lui fit subir à toute rigueur (E) la penitence qui lui avoit été d'abord proposée †. Voilà ce que j'ai tiré sans deguisement ni alteration, & sans pretendre garantir les faits, voilà, dis-je, ce que j'ai tiré d'un petit écrit composé par Acosta, & publié & refuté par Mr. Limborch. On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort, & depuis qu'il eut resolu de s'ôter la vie. Il executa cette étrange resolution un peu après qu'il eut manqué son ‡ principal ennemi; car dès que le pistolet qu'il avoit pris pour le tuër dans le tems qu'il le vit passer devant sa maison eut fait faux feu, il ferma sa porte, & prenant un autre pistolet il s'en tua ₄. Cela se fit à Amsterdam, mais on ne sait pas au vrai (F) en quelle année. Voilà un exemple qui favo-

γ *L'an* 1623.

* *Intitulé* Examen traditionum philosophicarum ad legem scriptam.

† Tiré d'un écrit d'Uriel Acosta intitulé, *exemplar humanæ vitæ*, & inseré par Mr. Limborch à la page 347. & suiv. de son *amica collatio de veritate Religionis Christianæ*. imprimée à Amsterdam 1687.

‡ C'étoit son frere ou son cousin. *Limborch in Præfat.*

₄ *Tiré de Limborch præfat. refutat. exemplaris humanæ vitæ.*

(D) *Un parent qui l'avoit reconcilié . . . . se crut engagé d'honneur.*] Voici les maux qu'il lui fit. Acosta étoit sur le point de convoler en secondes noces, il avoit beaucoup d'effets entre les mains de l'un de ses freres, & un grand besoin de continuer le commerce qui etoit entre eux. Ce parent lui fut contraire sur tous ces chefs, il empêcha le mariage, & il engagea le frere à retenir tous ces effets-là, & à ne plus negocier avec son frere. Ces procedures doivent être considerées comme l'une des raisons qui confirmoient Acosta dans ses impietez; car il se persuada sans doute que ces passions & ces injustices pouvoient être autorisées par quelques passages du Vieux Testament, où la Loi ordonne (*a*) aux freres, aux peres, & aux maris, de n'épargner point la vie de leurs freres, de leurs enfans, & de leurs femmes en cas de revolte contre la Religion. Et il faut savoir qu'il se servoit de cette preuve (*b*) contre la Loi de Moïse, car il pretendoit qu'une loi qui renversoit la Religion naturelle, ne pouvoit pas proceder de Dieu l'auteur de cette Religion. Or, disoit-il, la Religion naturelle établit un lien d'amitié entre les parens. Voiez ce que Mr. Limborch (*c*) a repondu à ce sophisme.

(E) *A toute rigueur la penitence qui lui avoit été d'abord proposée.*] Voici la description qu'il en fait. Une grande foule d'hommes & de femmes s'étant renduë à la Synagogue pour voir ce spectacle, il entra, & au tems marqué il monta en chaire, & lut tout haut un écrit où il confessoit qu'il avoit merité mille fois la mort pour n'avoir point gardé le jour du Sabat, ni la foi qu'il avoit donnée, & pour avoir deconseillé la profession du Judaïsme à des gens qui se vouloient convertir; que pour l'expiation de ces crimes il étoit prêt de soufrir tout ce qu'on ordonneroit, & qu'il promettoit de ne retomber jamais dans de telles fautes. Etant descendu de chaire il reçut ordre de se retirer à un coin de la Synagogue, où il se deshabilla jusqu'à la ceinture, & se dechaussa, & le portier lui attacha les mains à une colonne; ensuite le Maître Chantre lui donna 39. coups de foüet, ni plus ni moins, car dans ces sortes de ceremonies on a soin de n'exceder pas le nombre prescrit par la Loi. Le Predicateur vint ensuite, & le fit asseoir par terre, & le declara absous de l'excommunication, (*d*) de sorte que l'entrée du paradis n'étoit plus fermée pour lui comme auparavant. Acosta reprit ses habits, & s'alla coucher par terre à la porte de la Synagogue, & tous ceux qui sortirent passerent sur lui (*e*). J'ai cru qu'on seroit bien aise de trouver ici ce petit morceau des ceremonies Judaïques.

(F) *On ne sait pas au vrai en quelle année.*] Il y a beaucoup d'aparence qu'il se tua peu après la ceremonie de son absolution, enragé du traitement qu'il avoit soufert contre l'esperance qu'il avoit conçuë d'une peine mitigée. Mais cela ne peut point fixer le tems avec precision, puis qu'on ignore l'année où il fit cette penitence. Si l'on savoit combien il y avoit de tems qu'il etoit excommunié quand le livre du Medecin fut mis au jour l'an 1623. il ne feroit pas difficile de calculer juste, puis qu'il observe que sa premiere excom-

(*a*) *Voiez le Livre du Deuteronome ch.* 13.

(*b*) *Uriel Acosta in exempl. humanæ vitæ pag.* 352.

(*c*) *Philippus à Limborch in refutat. Uriel. Acosta pag.* 361. *& seq.*

(*d*) Et ita jam porta cœli mihi erat aperta, quæ antea fortissimis seris clausa me à limine & ingressu excludebat. *Acosta pag.* 350.

(*e*) Tiré de l'*exemplar. humanæ vitæ* d'Uriel Acosta pag. 349. 350.

favorise ceux qui condamnent la liberté de philosopher sur les matieres de Religion; car ils s'apuient beaucoup sur ce que cette methode conduit (*G*) peu-à-peu à l'Atheïsme ou au Deïsme. Je toucherai la reflexion que fit Acosta sur ce que les Juifs pour le rendre plus odieux affectoient de dire, qu'il n'étoit (*H*) ni Juif, ni Chretien, ni Mahometan.

ACRONIUS (JEAN) enseigna les Mathematiques & la Medecine à Bâle avec beaucoup de reputation, & composa quelques livres, *De terra motu*; *de Sphara*; *de Astrolabii & annuli astronomici confectione*. Il étoit de Frise, & mourut à Bâle à la fleur de son âge l'an 1563. Cet Auteur a échapé * à la diligence de Vossius, quoi que Swert & Valere André l'eussent mis dans leur Bibliotheque des Païs-bas, où d'ailleurs ils ont oublié un autre Jean ACRONIUS qui étoit Ministre, & natif peut-être de la même Province que le precedent. Ce Ministre étoit un esprit fort inquiet, & fort seditieux. Il abandonna l'Eglise de Wesel dans un tems où elle couroit un grand risque; il fit conoître à Deventer qu'on n'auroit pu l'y faire Pasteur, sans établir dans la ville un fort mauvais citoien; il se separa peu honnêtement de l'Eglise de Groningue; il n'eut pas à Franeker la science qui lui étoit necessaire pour la profession en Theologie où il se fourra. Enfin il fut Ministre à Haerlem, & s'y comporta comme de coutume: il contredisoit, il critiquoit tout.

* *Il n'en parle pas dans son livre* de scientiis Mathematicis.

communication dura 15. ans, & que la seconde en dura sept, & que celle-ci suivit de près celle-là. On supose dans la (*a*) Bibliotheque universelle qu'il se tua environ l'an 1647. mais d'autres (*b*) disent que ce fut en 1640.

(*a*) *Biblioth. univers. to. 7. pag. 327.*

(*b*) *Joh. Velvacus Willemerus in dissertat. philologica de Sadducæis, pag. ult. Il cite* Mullerus Judaism. proleg. pag. 71.

(*G*) *Que cette methode conduit peu-à-peu à l'Atheïsme ou au Deïsme.*] Acosta leur sert d'exemple. Il ne voulut point aquiescer aux decisions de l'Eglise Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes à sa raison, & il embrassa le Judaïsme parce qu'il le trouva plus conforme à ses lumieres. Ensuite il rejetta une infinité de traditions Judaïques, parce qu'il jugea qu'elles n'étoient point contenuës dans l'Ecriture, il rejetta même l'immortalité de l'ame, sous pretexte que la Loi de Dieu n'en parle point; & enfin il nia la Divinité des Livres de Moïse, parce qu'il jugea que la Religion naturelle n'étoit point conforme aux ordonances de ce Legislateur. S'il eut vécu encore 6. ou 7. ans il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parce que sa miserable raison lui eût fait trouver des difficultez dans l'hypothese de la providence, & du libre arbitre de l'Etre éternel & necessaire. Quoi qu'il en soit, il n'y a personne qui en se servant de la raison n'ait besoin de l'assistance de Dieu, car sans cela c'est un guide qui s'egare; & l'on peut comparer la Philosophie à des poudres si corrosives, qu'après avoir consumé les chairs baveuses d'une plaie, elles rongeroient la chair vive & carieroient les os, & perceroient jusqu'aux mouelles. La Philosophie refute d'abord les erreurs, mais si on ne l'arrête point là, elle attaque les veritez; & quand on la laisse faire à sa fantaisie, elle va si loin qu'elle ne sait plus où elle est, ni ne trouve plus où s'asseoir. Il faut imputer cela à la foiblesse de l'esprit de l'homme, ou au mauvais usage qu'il fait de ses pretenduës forces. Par bonheur, ou plutôt par une sage dispensation de la providence, il y a peu d'hommes qui soient en état de tomber dans cet abus.

(*H*) *Affectoient de dire qu'il n'étoit ni Juif, ni Chretien, ni Mahometan.*] Il y avoit en cela, repondoit-il, & de la malice & de l'ignorance; car s'il eût été Chretien ils l'eussent consideré comme un idolâtre abominable, qui avec le fondateur du Christianisme eût été puni du vrai Dieu comme un revolté. S'il eût suivi la Religion Mahometane, ils n'eussent point parlé de lui moins odieusement. Il ne pouvoit donc en nulle maniere se garentir des coups de leur langue, à moins qu'il ne s'attachât devotement aux traditions pharisaïques. Considerons ses propres paroles: (*c*) *Scio adversarios istos ut nomen meum coram indocta plebe dilanient, solitos esse dicere, iste nullam habet religionem, Judæus non est, non Christianus, non Mahometanus. Vide prius Pharisæe quid dicas, cæcus enim es, & licet malitiâ abundes, tamen sicut cæcus impingis. Quæso, dic mihi, si ego Christianus essem, quid fuisses dicturus? Planum est, dicturum te, fœdissimum me esse idololatram, & cum Jesu Nazareno Christianorum doctore pœnas vero Deo soluturum, à quo defeceram. Si Mahometanus essem, noveris etiam omnes quibus me honoribus fuisses cumulaturus: & ita nunquam linguam tuam possem evadere; unicum hoc effugium habens, nempe ad genua tua procumbere, & fœdissimos pedes tuos, tuas inquam nefarias & pudendas institutiones osculari.* Il se sert d'une autre reponse, car il demande à ses adversaires, si outre les trois Religions qu'ils ont nommées, & dont les deux dernieres leur paroissent moins une Religion, qu'une revolte contre Dieu, ils en reconoissent quelque autre. Il supose qu'ils reconoissent une Religion naturelle comme veritable, & comme un moien de plaire à Dieu, & qui suffit à sauver toutes les nations excepté les Juifs. C'est celle qui est contenuë dans les sept preceptes que Noë & ses descendans jusqu'à Abraham observerent. Il y a donc selon vous, dit-il, une Religion sur laquelle je puis m'apuier, quoi que je descende des Juifs; car si mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de me mêler dans la foule des autres peuples, je ne laisserai pas de me donner cette licence. Là-dessus il fait l'eloge de la Religion naturelle.

(*c*) *Acosta ibid. pag. 351.*

Par sa premiere reponse il est aisé de conoître, que les Juifs lui faisoient une objection plus specieuse que forte: elle avoit moins de solidité que d'éclat; elle étoit plus propre à les amener à leurs fins, que conforme aux loix exactes du raisonnement; elle etoit au fond un peu suspecte de supercherie. Voici d'où vient son eclat. L'esprit de l'homme est tellement fait, que par les premieres impressions la neutralité en fait de culte de Dieu le choque plus rudement, que le faux culte; & ainsi dès qu'il entend dire que certaines gens ont abandonné la Religion de leurs peres sans en prendre une autre, il se sent saisi de plus d'horreur, que s'il aprenoit qu'ils étoient passez de la meilleure à la pire. Cette premiere impression l'éblouït, & le remuë de telle sorte, qu'il se regle là-dessus pour juger de ces gens-là, & c'est à quoi il proportionne les passions qu'il conçoit contre eux. Il ne se donne point la patience d'examiner profondement, si en effet il vaut mieux s'aller ranger sous les etendars du Diable, dans quelqu'une des fausses Religions que cet ennemi de Dieu & des hommes a établies, que de garder la neutralité. On peut donc croire que les Pharisiens qui persecutoient Acosta ne faisoient valoir leur objection, qu'à cause qu'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à interesser les Chretiens dans ce procès. J'avoue qu'ils auroient fait moins de vacarmes s'il eût embrassé le Christianisme à Amsterdam, ou le Mahometisme à Constantinople, mais ils ne l'eussent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apostat: leur menagement n'auroit été qu'une retenuë de politique, & l'effet d'une juste crainte du ressentiment de la Religion dominante. A juger des choses selon les premieres impressions, il n'y a guere de Protestans qui sur la nouvelle que Titius auroit quitté la profession de l'Eglise Reformée, sans entrer dans aucune autre Communion, ne pretendissent qu'il seroit plus criminel que s'il s'étoit fait Papiste; mais je demanderois volontiers à ces Protestans, vous êtes-vous bien fondez? avez-vous bien examiné ce que vous diriez en cas qu'il fût devenu un grand devot du Papisme, qu'on le vît chargé de reliques, & courir à toutes les Processions, & qu'en un mot il pratiquât tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolatrie, & dans les superstitions des Moines? Pourriez-vous repondre que vous ne changeriez pas de langage, si vous apreniez qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahometan, ou adorateur des Pagodes de la Chine? Encore un coup, c'est ainsi que l'esprit de l'homme est tourné; la premiere chose qui le frape est la regle de ses passions: il profite de l'état present, & ne cherche point ce qu'il diroit sous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittez, & n'a point pris de parti ailleurs; c'est par là qu'il faut l'attaquer: son indifference doit être son plus grand crime: s'il s'étoit fait Païen nous l'attaquerions par là, & nous dirions, ou pour le moins nous le penserions, encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché au gros de la Religion naturelle, passe; mais &c.

COMBIEN l'idée de neutralité en matiere de Religion choque & souleve les esprits.

Par la seconde reponse Acosta ôtoit à ses adversaires un grand avantage: il se mettoit à couvert de cette forte batterie, *il vaut mieux avoir une fausse Religion, que de n'en avoir aucune.* Nonobstant cela nous concluons que c'étoit un personnage digne d'horreur, & un esprit si mal tourné qu'il se perdit miserablement par les travers de sa fausse Philosophie.

tout. β L'Historien de cette ville ne lui ôte pas la qualité d'homme fort docte, mais il lui donne aussi celle d'un esprit turbulent. Quelcun le compare à Heshusius, contre lequel on fit courir ce distique,

Quæritur Heshusi quarta cur pulsus ab urbe?
In promptu causa est, seditiosus eras.

Acronius a fait en Flaman un livre *de Jure Patronatus*, où il a inseré plusieurs citations du Droit Canonique γ. Je lui donnerois volontiers l'*Elenchus orthodoxus pseudo-religionis Romano-Catholicæ*, qui fut imprimé à Deventer l'an 1615. Il pourroit bien être aussi l'Auteur du Traité *de Studio Theologico*, que le Sieur Konig attribuë à celui qui a écrit de la Sphere. Le même Konig parle d'un Ruard ACRONIUS, qui publia des expositions catechetiques en l'année 1606.. On auroit pu ajoûter qu'au commencement des troubles de l'Arminianisme, il composa quelque chose contre l'hypothese des Arminiens touchant le pouvoir des Magistrats dans les matieres de Religion; & que ce fut lui qui publia un Sermon qu'Uytenbogard avoit prêché à la Haie avant les troubles, fort different de la doctrine qu'il soutint depuis sur cette question δ. Ruard Acronius fut l'un des six tenans des Reformez contre les Arminiens, dans la fameuse conference de la Haie en 1611.

ACTOR (*A*) est le nom de plusieurs personnes dans l'Histoire fabuleuse. C'est ainsi que s'apelloit ξ l'un des compagnons d'Hercule dans la guerre des Amazones, qui aiant été blessé voulut s'en retourner chez lui, & mourut en chemin. C'est aussi le nom du grand-pere de Patrocle, car Menetius pere de Patrocle étoit fils d'ACTOR & d'Egine. Cet Actor étoit Locrien selon η quelques-uns, mais il s'établit dans l'Ile d'OEnone après avoir épousé Egine, fille du fleuve Asopus, & y devint pere de Menetius. D'autres disent qu'il étoit Thessalien, fils de θ Myrmidon, qui étoit fils de Jupiter; & que la Nymphe Egine aiant dejà eu un enfant de Jupiter nommé Æacus, s'en alla κ en Thessalie où Actor fut d'assez bonne volonté pour l'épouser, sans se faire un scrupule du noviciat par où elle avoit passé. Il en eut plusieurs enfans qui conspirerent contre lui λ, ce qui l'obligea à les chasser, & à donner son Roiaume à Peleus avec sa fille Polymele. Peleus étoit fils d'Æacus, & par consequent petit-fils d'Egine: il s'étoit refugié à Phthie où Actor regnoit; il s'y étoit, dis-je, refugié après qu'il eut tué son frere Phocus. Il y a eu un ACTOR μ fils d'Hippasus qui fit le voiage des Argonautes, & un autre qui étoit ν fils de Neptune (*B*) & d'Agamede fille d'Augeus, & un autre φ qui étoit fils d'Axeus (*C*), & pere d'Astyoque, dont le Dieu Mars eut deux fils qui commanderent au siege de Troie les troupes d'Aspledon, & d'Orchomene villes de Beotie. Un autre ACTOR * fils de Phorbas bâtit une ville dans l'Elide son païs natal, à laquelle il donna le nom d'Hyrmine qui étoit celui de sa mere. Augias Roi d'Elide, qui selon † quelques-uns étoit son frere, & dont les étables nettoiées par Hercule ont fait tant de bruit, l'associa ‡ lui & ses deux fils à son Roiaume. Ses deux fils se nommoient Eurytus & Cteatus, & poëtiquement *Molionides*, à cause que leur mere s'apelloit Molione. Voiez l'article *Molionides*. Enfin il y a un ACTOR qui est designé comme un brave de la premiere volée parmi les Aurunces, dans le 12. livre de l'Eneide. *Validam vi corripit hastam Actoris Aurunci spolium, quassatque trementem Vociferans, Nunc ô nunquam frustrata vocatus Hasta meos, nunc tempus adest: te maximus Actor, Te Turni nunc dextra gerit.*

ACTUARIUS (*A*) Medecin Grec, dont on a (*B*) plusieurs Ouvrages. Ambroise Leon de Nole qui en a traduit quelques-uns, & qui lui donne beaucoup de loüanges, avouë ‡ qu'il

β *Theodore Screvelius.*

γ *Voiez Martin. Schoockius exercitat. sacr. pag. 255. edit. in 4.*

δ *Ex Voetio. polit. Eccles. t. 1. pag. 126.*

ξ *Car. Stephanus in Diction.*

η *Scholiast. Homeri in Il. 18.*

θ *Eustath. in Il. 1. Schol. Apollon. in l. 4.*

κ *Scholiast. Pindari in Olymp. 9.*

λ *Eustath. in 2. Il.*

μ *Hygin. c. 14.*

ν *Id. c. 157.*

φ *Homer. Il. 2. Pausan. in Bœot.*

* *Pausan. l. 5. p. m. 148.*

† *Apollodor. Bibl. l. 2. pag. 138. edit. Salmur.*

‡ *Pausan. ib.*

‡ *Apud Gesner Bibl. fol. 3. verso.*

(*A*) *Actor.*] Mr. Moreri a changé sans raison ce mot en celui d'*Actorius*; mais cette faute est legere en comparaison de celle où il tombe peu de lignes après, lors qu'il prouve par ces paroles, *Quæ fuit Actoridæ cum magno semper Achille*, qu'Ovide dont il les cite a parlé d'un *Actorius*. Comment n'a-t-il point vu qu'il n'est point question en cet endroit d'un homme qui s'apellât *Actorius*, ou *Actorides*, mais de Patrocle que les Poëtes, quand la versification le demande, ont accoutumé de designer par le nom patronymique *Actorides*, qui veut dire issu d'Actor.

(*B*) *Fils de Neptune & d'Agamede.*] Munekerus dans son Commentaire sur la 157. Fable d'Hygin, pretend que le Scholiaste d'Homere veut que cet Actor soit fils de Neptune & de Molione; mais ce n'est pas ce que dit le Scholiaste. Homere dans le 749. vers du 11. livre de l'Iliade fait mention de deux freres qu'il nomme Ἀκτορίωνε Μολίονε, *Actoriones Molionas*. Son Scholiaste dit là-dessus qu'il faut entendre par ces mots, Cteatus & Eurytus fils d'Actor & de Molione, ou selon quelques-uns, de Molione & de Neptune. Homere les croioit fils de ce Dieu, car il ajoûte qu'ils auroient été tuez, si Neptune leur pere ne fût venu à leur secours dans la mêlée, en les couvrant d'un brouillard épais.

Εἰ (*) μή σφωε πατὴρ εὐρυκρείων Ἐνοσίχθων
Ἐκ πολέμου ἐσάωσε, καλύψας ἠέρι πολλῇ.
Nisi ipsos pater late dominans Neptunus
Ex pugna ereptos servasset, tectos caligine multa.

(*) *Homer. Il. l. 11. v. 750.*

(C) *Qui étoit fils d'Axeus.*] Homere (*a*) le nomme Azeus, Οὓς τίκεν Ἀστυόχη δόμῳ Ἄκτορος Ἀζείδαο. Meziriac (*b*) releve une faute de l'Auteur du grand Etymologicum, qui a cru que l'Actor dont Homere parle ici est le grand-pere de Patrocle. C'est à quoi Homere ne songeoit point. Il parle d'un Actor Beotien petit-fils d'Erginus, & arriere-petit-fils de Clymenus. Meziriac cite pour cette filiation Eustathius sur le 2. livre de l'Iliade, & Pausanias *in Bœoticis*, mais Pausanias (*c*) donne Clymenus pour grand-pere à Actor & non pas pour bisaieul.

(*a*) *Id. Il. l. 2.*

(*b*) *Sur les Epitres d'Ovide pag. 44.*

(*c*) *Pausan. lib. 9. pag. 311.*

(*A*) *Actuarius.*] Quelques-uns (*d*) l'apellent Jean, fils de Zacharie; d'autres (*e*) aiment mieux le faire fils de Jean Zacharie. Vossius qui a pris ce dernier parti au chapitre 13. de son livre *de Philosophia*, parle peu après d'un Jean Actuarius qui vivoit du tems de (*f*) Constantin Ducas, comme on l'infere de ce qu'il avoit une sœur sur laquelle Michel Psellus composa une Monodie. S'il se trouvoit que ce Jean Actuarius ne differât pas du Medecin dont il s'agit ici, Vossius auroit eu tort de les distinguer, & de ne pas donner au Medecin le nom de Jean: mais par la remarque C il n'est gueres aparent qu'ils soient la même personne. Au reste Mr. du (*g*) Cange fait voir que le titre d'*Actuarius* marque une dignité particuliere affectée aux Medecins à la Cour de Constantinople, & il avouë qu'il ignore la raison de tout cela, après toutes les recherches du Pere Poussines. Il avouë aussi qu'il ne sait point si nôtre Actuarius qu'il nomme Jean fils de Zacharie, possedoit cette dignité.

(*d*) *Hyden Catal. Biblioth. Oxon. Mercklinus, in Linden. renovato.*

(*e*) *Gesner, Bibl. & ejus Epitomatores.*

(*f*) *Il commença à regner l'an 1059.*

(*g*) *Glossar. Græc. pag. 46.*

(*B*) *Dont on a plusieurs Ouvrages.*] Ils furent imprimez à Paris en un volume *in folio* par Henri Etienne l'an 1567. Ils l'avoient dejà été ailleurs en 3. volumes *in* 8. Ils ont été aussi imprimez separément plus d'une fois. Les principaux sont, *De actionibus & affectibus spiritus animalis ejusque nutritione, libri II. De urinis libri VII.* traduits premierement en Latin par Ambroise Leon, & imprimez à Venise l'an 1519. & puis revus & ornez de notes par Jaques Goupil. *De medicamentorum compositione*; Ruel a traduit ce Traité. *Methodi medendi libri VI.* traduits par Henri Mathisius, de Bruges, & imprimez à Venise l'an 1554 (*h*).

(*h*) *Voiez Mercklinus in Lindenio renovato pag. 6. 7.*

qu'il n'a pu decouvrir quel homme c'étoit, ni quelle étoit sa patrie. Pierre Castellan dans la vie des illustres Medecins, & Wolfgang Justus dans la chronologie des Medecins avouënt la même chose β. Mr. Moreau dans son Traité de la saignée durant la pleuresie, croit qu'il a vécu environ l'an (C) 1100.

ACUNA γ (CHRISTOPHLE DE) Jesuïte Espagnol, natif de Burgos, entra dans la Societé l'an 1612. âgé de 15. ans. Après avoir donné quelques années à l'étude il passa en Amerique, & travailla aux conversions dans le Roiaume de Chili & dans le Perou, & fut Professeur en Theologie morale. Il revint en Espagne l'an 1640. & rendit compte au Roi son maître de la commission qu'il avoit reçuë d'examiner la riviere des Amazones. Il publia l'année suivante à Madrit une Relation de cette riviere. Il fut envoié à Rome en qualité de Procureur de sa Province; & aiant passé en Espagne honoré du titre de *Qualificateur* de l'Inquisition, il s'en retourna aux Indes Occidentales. Il étoit à Lima lors que le P. Soutel, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire, publioit à Rome l'an 1675. la Bibliotheque des Auteurs Jesuïtes. La Relation de nôtre Acuña est intitulée, *Nuevo descrubimiento del gran rio de las Amazonas.* L'Auteur fut dix mois de suite sur cette riviere, & eut ordre de s'instruire exactement de tout ce qui le pourroit mettre en état de faire savoir au Roi les moiens d'en rendre la navigation aisée & avantageuse. Pour cet effet on le fit embarquer à Quito δ avec Pierre Texeira qui avoit remonté cette riviere jusques là, & qu'on fut bien aise de renvoier. L'embarquement se fit au mois de (A) Fevrier 1639. Ils n'arriverent à Para qu'au mois de Decembre suivant. On croit ξ que les revolutions de Portugal, qui firent perdre aux Espagnols tout le Bresil, & la Colonie de Para à l'embouchure de la riviere des Amazones, furent cause qu'on suprima la Relation de ce Jesuïte; on craignit que ne pouvant plus servir aux Espagnols, elle ne fût d'ailleurs très-utile aux Portugais. Les exemplaires en devinrent extremement rares, de sorte que ceux qui ont publié à Paris la η version Françoise de ce livre ont debité qu'il n'en restoit plus aucun, excepté celui dont le Traducteur s'étoit servi, & peut-être celui de la Bibliotheque du Vatican. Mr. de Gomberville est l'Auteur de cette version Françoise: on ne l'a publiée qu'après sa mort, & l'on y a joint une longue Dissertation qui merite d'être luë. La Relation le merite aussi beaucoup. Ceux qui ne l'auront pas en pourront prendre quelque teinture dans le Journal θ de Paris, dans celui φ de Leipsic, & dans l'Histoire de * Mr. Chevreau.

ADA, fille d'Hecatomme †, & sœur d'Artemise Reine de Carie, épousa son propre frere Idriée, & regna avec lui dans la Carie après la mort d'Artemise, qui ne ‡ survécut que deux ans à Mausole son mari. Idriée regna sept (B) ans, & mourut de maladie sans laisser posterité. Sa veuve aiant regné environ quatre ans, fut chassée du trône par ‡ Pexodare son cadet, qui pour se maintenir dans l'usurpation, s'allia avec un Seigneur Persan nommé Orontobate auquel il donna (C) sa fille en mariage. Elle avoit nom Ada comme la Reine detronée, & avoit pour mere Aphneis

β *Voiez Mercklinus dans son* Lindenius renovatus, *p. 6.*

γ *On prononce* Acugna; *mais les Espagnols écrivent* Acuña.

δ *C'est une ville du Perou.*

ξ *Voiez la preface de la traduction Françoise.*

η *En 1682. in 12.*

θ *Du 19. Avril 1683.*

φ *Pag. 313. ann. 1683.*

* *Au tome 4. p. 171. édit. de Holl.*

† *Strab. l. 14. p. 452.*

‡ *Diodor. Sicul. l. 16. C'est de lui que je tire la durée des autres regnes.*

‡ *Strabon, & Diodore ibid.*

(C) *Qu'il a vécu environ l'an 1100.*] Mr. du Cange n'ose le placer sous l'empire d'Alexis, (a) encore que son livre *de affectibus spiritus animalis*, soit dedié à Joseph Racendytes, & que Nicetas au livre 3. de l'Histoire d'Alexis n. 5. parle d'un Racendystes. Il aprouve ce que Lambecius (b) a decidé touchant le tems de ce Medecin; c'est qu'il a vécu sous l'empire d'Andronic le Vieil, puis que dans le manuscrit de l'un de ses livres qui est à la Bibliotheque de l'Empereur, il y a un titre qui montre qu'il est dedié à Apocauchus. Or on sait qu'Apocauchus a vécu sous cet Andronic. Mr. du Cange a observé qu'Actuarius raconte au commencement de sa methode des remedes, qu'il fut envoié par l'Empereur son maître aux Scythes Hyperboréens. Voilà Mr. Moreau un peu éloigné de son compte, car Andronic le Vieil ne commença son empire qu'en l'an 1283. & ne mourut qu'en 1332.

(A) *Au mois de Fevrier 1639.*] J'avouë franchement que je n'ai pas la Relation du Pere Christophle de (c) Acuña, ainsi je prens cette datte dans Mr. Chevreau, & je la prefere au mois de Janvier marqué dans le Journal de Leipsic; parce que la faute que les Imprimeurs de ce Journal ont laissé glisser à la page precedente, me donne quelque sujet de me defier. Je voi dans la page 324. de ce (d) Journal, que le Gouverneur du Bresil fit remonter la riviere des Amazones à Pierre Texeira l'an 1639. & que Texeira ne put arriver à Quito qu'au bout d'un an. Il ne se rembarqua donc point à Quito au mois de Janvier 1639. comme on l'assûre dans la page 325. Mr. Chevreau (e) est plus croiable, quand il debite que Pierre Texeira partit au mois d'Octobre 1637. & rendit compte de son voiage au Viceroi (f) du Perou, l'an 1638. en Septembre. Mr. Chevreau ne nomme pas bien l'Auteur de la Relation, puis qu'il l'apelle Christofe d'*Alcuna*.

(B) *Idriée regna sept ans.*] C'est Diodore de Sicile qui (g) le dit. Mr. Chevreau (h) qui a converti les années en mois auroit eu peut-être plus de raison d'allonger le terme, qu'il n'en a eu de l'accourcir; car Idriée étoit encore vivant lors qu'Isocrate fit sa Philippique. Or si l'on en croit (i) Hermippus, il la fit peu avant sa mort, & peu avant la mort de Philippe: il faudroit donc qu'Idriée eût vécu jusques à la 110. Olympiade, puis qu'Isocrate mourut peu de jours après la bataille de Cheronée, qui se donna l'an 2. de la 110. Olympiade, deux ans seulement avant la mort de Philippe. Comme donc le regne d'Idriée n'a commencé qu'environ l'an 3. de la 107. Olympiade (car j'ai montré dans les remarques de l'article d'Artemise, que son mari Mausole auquel elle survécut deux ans ne mourut qu'à la fin de la 106.) on n'a pas assez des sept années que Diodore lui donne. Je croi neanmoins sa chronologie plus certaine que celle d'Hermippus. Où est-ce qu'Hermippus placeroit le regne d'Ada, & celui de Pexodare, qui ont duré l'un quatre ans & l'autre six, & qui ont precedé l'expedition d'Alexandre?

(C) *Il donna sa fille en mariage.*] Mr. Valois (k) a cru que Philippe Roi de Macedoine demanda cette même fille de Pexodare pour Aridée son frere, & il a cité Plutarque. Cet Historien (l) ne nous aprend pas si la fille de Pexodare, de laquelle il fait mention, s'apelloit Ada, mais on peut très-bien l'inferer de ce qu'il dit qu'elle étoit l'aînée; car on sait d'ailleurs qu'Orontobate aiant épousé une fille de Pexodare nommée Ada, se crut possesseur legitime du Roiaume de Carie. Jusques là donc Mr. Valois me semble très-bien fondé; mais il n'a pas eu raison de dire que Philippe rechercha cette alliance pour Aridée son frere; ce fut Pexodare qui la rechercha, & qui envoia pour cet effet un Ambassadeur à Philippe. D'autre côté Aridée n'étoit point le frere, mais le fils de Philippe. Plutarque le dit expressément. Il ajoûte une chose qu'il n'est pas inutile de savoir, pour mieux conoître les obliquitez des Cours. Les amis d'Alexandre l'allarmerent sur les propositions de l'Ambassadeur de Pexodare: ils lui mirent dans la tête que Philippe ne vouloit avancer Aridée par un gros mariage, qu'afin de le mettre plus en état de succeder au Roiaume. Alexandre pour rompre ce coup depêcha un homme à Pexodare, afin de lui representer qu'il devoit plutôt jetter les yeux sur Alexandre, que sur Aridée qui étoit batard, & presque fou. Pexodare ne balança point sur le choix, mais Philippe aiant eu le vent de ce manege censura vivement Alexandre, & lui dit qu'il seroit bien lâche, & bien indigne de lui succeder, s'il se contentoit de la fille d'un Carien vassal d'un Prince barbare. En même tems il exila tous les confidens de son fils, & écrivit aux Corinthiens de lui envoier pieds & poings liez l'homme qu'Alexandre avoit depêché en Carie. C'étoit un Comedien nommé Thessalus.

(a) *Il entend, mais il eût mieux fait de l'exprimer, Alexis l'Ange, qui commença à regner l'an 1195.*

(b) *De Bibl. Caesar. l. 6. pag. 113.*

(c) *Je ne dis point d'Acuña, car j'ai remarqué dans Don Nicolas Antonio que les Espagnols ne mettent point d'apostrophe entre l'article de, & un nom propre commençant par une voielle.*

(d) *Acta erudit. Lips. anni 1683.*

(e) *Chevreau, Histoire du monde to. 4. pag. 171. édit. de Holl.*

(f) *Il s'apelloit le Comte de Chinchon. Chevreau ib.*

(g) *Diodor. Sicul. lib. 16.*

(h) *Chevreau supra pag. 33.*

(i) *Voiez le sommaire de cette harangue.*

(k) *Vales. not. in Harpocrat. pag. 99.*

(l) *Plut. in Alexand. pag. 669.*

Aphneis fille de Synnesis Roi de Cappadoce. Orontobate β succeda à son beau-pere dans le Roiaume au bout de six ans, & defendit Halicarnasse contre Alexandre. Les revolutions qui arriverent en ce tems-là furent favorables à Ada: elle γ implora la protection de ce Conquerant contre l'Usurpateur, lui livra la ville d'Alinde qui étoit encore à elle, & lui promit de travailler à le rendre maitre de plusieurs autres. Alexandre lui fit un très-bon accueil, & la retablit dans sa premiere autorité sur toute la Carie, lors qu'il eut subjugué la ville d'Halicarnasse. Elle crut lui pouvoir marquer sa gratitude en lui envoiant toutes sortes de rafraîchissemens, confitures, pâtisseries, viandes delicates, avec les meilleurs cuisiniers qu'elle put trouver: mais il lui * repondit qu'il n'avoit que faire de tout cela, & que Leonidas son Gouverneur lui avoit autrefois donné de plus excellens cuisiniers, en lui aprenant *que pour diner avec appetit, il faloit se lever matin & se promener, & que pour faire un souper delicieux, il faloit faire un sobre diner.*

β Arrian. l. 1.

γ Diodor. Sicul. l. 17. Strab. ib.

* Plut. in Alexan. pag. 677.

ADAM, tige & pere de tout le genre humain, fut produit immediatement de Dieu le sixiéme jour de la creation. Son corps aiant été formé de la poudre de la (A) terre, Dieu lui souffla aux narines respiration de vie, c'est-à-dire qu'il l'anima, & qu'il en fit ce composé qu'on apelle homme, qui comprend un corps organisé, & une ame raisonnable. Le même Dieu qui avoit produit Adam, le plaça dans un beau jardin †, & pour le mettre en état d'imposer un nom aux animaux, il les fit venir vers lui; puis il fit tomber sur lui un profond sommeil, & lui ôta une (B) côte de laquelle il forma une femme. Adam reconut que cette femme étoit *os de ses os & chair de sa chair*, & vécut avec elle sans qu'ils eussent honte de se voir nuds. Il y avoit dans le jardin un arbre dont Dieu leur avoit defendu de manger à peine de la vie. Cependant la femme seduite par un ‡ serpent ne laissa pas d'en manger, & de persuader à Adam d'en manger aussi. Dès lors ils s'aperçurent qu'ils (C) étoient nuds, & se firent des ceintures avec des feuilles de figuier cousuës ensemble. Dieu vint leur prononcer la peine dont il vouloit punir leur crime, les chassa du jardin, & leur fit des habits de peau. Adam donna le nom d'Eve à sa femme, & consomma son mariage. Il devint pere de Caïn & d'Abel, & puis de Seth, & de plusieurs autres fils & filles dont on ne sait pas le nom, & il mourut à l'âge de 930. ans ⱡ. Voilà tout ce que nous savons de certain sur son chapitre. Une infinité d'autres choses que l'on a dites de lui sont ou très-fausses, ou très-incertaines; il est vrai qu'on peut juger de quelques-unes qu'elles ne sont point contraires à l'analogie de la foi, ni à la probabilité. Je mets en ce dernier rang ce que l'on (D) dit de sa vaste science: nous ne lisons rien dans la Genese qui ne soit moins propre à nous donner cette idée, qu'à

† On l'apelle ordinairement le Paradis terrestre, & le Jardin d'Eden.

‡ Touchant ce serpent voiez les remarques de l'article d'Eve.

ⱡ Voiez les cinq premiers chapitres de la Genese.

(A) *De la poudre de la terre.*] Photius, si l'on en croit le Pere Garasse (a), a raporté que les Egyptiens disoient *que la Sapience pondit un œuf dans le paradis terrestre, d'où nos premiers peres sortirent comme une paire de poulets.* Je ne pense pas que Photius ait dit cela, & je serois fort trompé si ce n'est point une paraphrase trop licentieuse de ce Jesuite, forgée sur ce que Photius raporte touchant (b) un certain homme marin nommé Oé, que quelques-uns faisoient issu ἐκ τοῦ πρωτογόνου Ὠοῦ, c'est-à-dire selon le P. Garasse (c) en un autre livre, *de la race du premier de tous les hommes qui s'apelloit Oeuf*: ou selon le P. Schottus, *à primo parente Oo.* Il y auroit mille recherches à faire sur l'Oeuf, qui servit selon la doctrine des anciens, à la generation des choses lors que le Chaos fut debrouillé. Nous en toucherons quelques particularitez sous le mot *Arimanius.*

(B) *Et lui ôta une côte.*] Un Auteur moderne (d) voulant montrer aux Catholiques Romains qu'ils ont tort de se croire plus habiles que les Protestans, leur reproche entre autres bevuës celle d'un (e) Predicateur, qui dit qu'Adam avoit été formé de l'une des côtes d'Eve. Il raportoit qu'un Philosophe aiant proposé ces 3. questions à Theodore disciple de St. Pacôme; *quel homme n'est point né mais est mort? quel homme est né mais n'est point mort? quel homme est né & mort mais non pas pourri?* eut pour reponse que les trois personnes en question étoient Adam, Enoch, & la femme de Loth. Adam n'est point né, ajoûta le Predicateur, car il a été formé de l'une des côtes d'Eve. Son sermon a été imprimé à Vienne en Autriche l'an 1654. avec l'aprobation du Sous-Doien des Professeurs en Theologie, qui étoit alors le Pere Leonard Bachin Jesuite. Cet Aprobateur declare qu'il a lu le livre, & qu'il n'y a rien trouvé contre la foi, ni contre les bonnes moeurs. Preuve du peu d'attention avec quoi les Censeurs des livres examinent certains manuscrits.

(C) *Ils s'aperçurent qu'ils étoient nuds.*] L'Ecriture dit que leurs yeux furent ouverts. Cette expression fit croire au peuple (f) qu'Adam & Eve furent aveugles, jusques à ce qu'ils eurent transgressé le commandement de Dieu. St. Augustin refute solidement cette fausseté en divers (g) endroits de ses Ecrits, & dit que cette ouverture des yeux de nos premiers peres, consista en ce qu'ils s'aperçurent de certains mouvemens corporels qu'ils ignoroient auparavant, & qui leur donnerent de la honte: *Extitit (h) in motu corporis quadam impudens novitas, unde esset indecens nuditas, & fecit attentos, reddiditque confusos.*

(D) *Ce que l'on dit de sa vaste science.*] Mr. Moreri ne se contente pas d'assûrer en general qu'Adam avoit *une parfaite connoissance des sciences, & sur tout de l'Astrologie, dont il aprit plusieurs beaux secrets à ses enfans.* il ajoûte que *Josephe dit qu'Adam grava sur deux diverses tables des observations qu'il avoit faites sur le cours des Astres.* J'ai cherché cela dans Josephe, mais j'y ai seulement trouvé (i) que les descendans de Seth fils d'Adam inventerent l'Astrologie, & qu'ils firent graver leurs inventions sur un pilier de brique, & sur un pilier de pierre, afin de les preserver de la destruction generale, qui selon les predictions d'Adam devoit arriver une fois par le feu, & une fois par le deluge. Quand on est capable de falsifier de la sorte un Auteur qu'on cite, on ne regarde pas d'assez près au texte de ses temoins, pour ne leur rien faire dire que ce qu'ils deposent; ainsi je ne m'étonne nullement que Mr. Moreri attribue à nôtre premier pere d'avoir imposé le nom aux plantes; je ne m'en étonne point, dis-je, encore que l'Ecriture ne le fasse auteur que du nom des bêtes. Ceux qui inferent de cette imposition de noms qu'Adam étoit un grand Philosophe, ne raisonnent pas assez bien pour meriter d'être refutez. Pour revenir à la vaste science qu'on attribuë à Adam; je dis que selon l'opinion (k) commune il savoit plus de choses dès le premier jour de sa vie, qu'aucun homme n'en peut aprendre par une longue experience. Il n'y avoit gueres que l'avenir casuel, les pensées du cœur, & une partie des individus qui échapassent à son esprit. Cajetan qui a osé lui derober la parfaite conoissance des astres & des elemens, en a été fort censuré. Quelques-uns aiant voulu mettre en dispute si Salomon ne doit point être excepté de la these generale, qui met les lumieres d'Adam au dessus des lumieres de tous les autres mortels, ont été condamnez à reconoitre qu'Adam étoit plus habile que Salomon. Il est vrai que Pinedo en excepte la Politique; mais on n'a point d'égard à son sentiment particulier: on prononce que l'entendement speculatif du premier homme étoit imbu de toutes les conoissances philosophiques, & mathematiques dont le genre humain est naturellement capable, & que son entendement practique possedoit une prudence consommée à l'égard de tout ce que l'homme doit faire, soit en particulier soit en public; & outre cela toutes les sciences morales, & tous les arts liberaux, la Rhetorique, la Poesie, la Peinture, la Sculpture, l'Agriculture, l'Ecriture, &c. Chacun sait les louanges qui ont été versées à pleines mains sur la memoire d'Aristote, comme si l'on s'étoit étudié à renvier les uns sur les autres. On avoit deja epuisé toutes les idées, & toutes les comparaisons, lors qu'un bon (l) Chartreux voulant escalader un superlatif auquel on n'eût point encore porté la vue, soutint que la science d'Ari-

(a) Garasse, Doctr. curieuse, pag. 232.

(b) Phot. ex Helladio, pag. 1583. Bibl. n. 279.

(c) Somme Theologique, pag. 126. où il raporte ceci avec mille alterations.

(d) Daniel Francus, de indicib. libror. prohibit. epist. dedicat.

(e) Nommé Florentin Schilling, Clerc Regulier de St. Paul, & Barnabite.

(f) Neque enim cœci creati erant, ut imperitum vulgus opinatur. August. de civit. Dei, l. 14. c. 17.

(g) Ib. & l. 11. de Genesi ad liter. c. 31. & l. 1. de nupt. & concupisc. c. 5. & l. 1. locutionum in Genes. n. 9. & l. 2. de peccat. merit. & remiss. c. 22.

(h) Id. de civit. Dei, l. 14. c. 17.

(i) Joseph. Antiquit. l. 1. c. 2.

(k) Voiez Salian Annalium t. 1. pag. 107. 113.

(l) Henri de Hassia. Il vivoit au commencement du 15. siecle.

qu'à nous en éloigner ; neanmoins il pourroit être qu'Adam sortit des mains de son Createur avec les sciences infuses, & qu'il ne les perdit point par son peché ; non plus que les mauvais Anges ne sont pas devenus moins savans depuis leur chute, & que les crimes des gens doctes ne leur font pas perdre les sciences qu'ils possedoient. On peut mettre encore au rang des choses probables ce que disent quelques-uns touchant la beauté (E) d'Adam ; mais il est tout-à-fait faux qu'il ait été creé avec (F) les deux sexes. C'est avoir bronché lourdement sur les * paroles de l'Ecriture, que de s'être imaginé une semblable rêverie. Les revelations d'Antoinette Bourignon (G) seroient alleguées mal à-propos pour confirmer cette fausse glose. Autant vaudroit-il emploier à cet usage les

* *Dieu donc créa l'homme à son image, il le créa à l'image de Dieu, il les créa mâle & femelle.* Genes. I. 27.

d'Aristote étoit aussi étenduë que celle d'Adam. Quelques Rabins se sont contentez d'égaler en fait de science le premier homme à Moïse & à Salomon (*a*), mais quelques autres ont (*b*) soutenu qu'il surpassoit en cela les Anges, & en ont allegué pour preuve le temoignage de Dieu lui-même. Ils disent que les Anges aiant parlé de l'homme avec quelque sorte de mepris, lors que Dieu les consulta sur sa creation, Dieu leur repliqua que l'homme étoit plus habile qu'eux ; & pour les en convaincre il leur presenta toutes sortes d'animaux, & leur en demanda le nom. Ils ne surent que repondre ; tout aussi-tôt il fit la même question à l'homme, qui les nomma tous l'un aprés l'autre ; & interrogé quel seroit son nom, & quel etoit celui de Dieu, il repondit tout-à-fait bien, & donna à Dieu le nom de Jehovah. Selon ces mêmes Rabins, voici le sens qu'il faut donner à cet Aphorisme de leurs Docteurs, *La taille d'Adam s'étendoit d'un bout du monde jusques à l'autre* (*c*), c'est qu'il conoissoit toutes choses.

(*a*) *Voiez Riveans, Serpent. seduct. pag. 50.*

(*b*) *Apud eund. Riveum ib. pag. 49. 56. 57.*

(*c*) *Ibid. pag. 56.*

(E) *Touchant la beauté d'Adam.*] Si l'on s'étoit contenté de dire qu'il étoit bel homme & bien fait, on n'auroit rien dit qui ne fût probable ; mais on a donné sur cette matiere dans les gaietez de la Rhetorique, & de la Poetique, & même dans la vision. On a debité que Dieu voulant créer l'homme, se revêtit d'un corps humain parfaitement beau, & qu'il forma sur ce modele le corps d'Adam. Par là Dieu a pu dire à l'égard du corps, qu'il a fait l'homme à son image. On ajoûte que cette aparition de Dieu sous la forme humaine fut le premier prelude de l'Incarnation, c'est-à-dire, que la seconde personne de la Trinité se revêtit des aparences de la même nature, qu'il devoit un jour prendre jusques à la chair & aux os, & que sous l'aparence du plus bel homme qui ait jamais été il travailla à la production d'Adam, lequel il fit une copie de ce grand & divin original de beauté dont il s'étoit revêtu. (*d*) *Hanc speciem divinamque pulchritudinem clementissimus formosissimusque assumens, quam erat post multa tempora usque ad carnem & ossa assumpturus, creabat hominem largiens ei speciem hanc tantam, ipse primus Archetypus, speciosissimus ipse speciosissima prolis creator.* Il ne faut pas s'étonner après cela qu'on fasse ces exclamations ; (*e*) *Quantam qualemve credas fuisse primi hominis illius venustatem ? quantum in ore decus, quas gratias insedisse !* Car enfin cette forme dont le Verbe se revêtit, étoit semblable à la forme qui fut vuë par St. Pierre sur le Thabor, & par Moïse sur le mont de Sinai, & à celle que Moïse & Elie firent paroître le jour de la transfiguration. Mais ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Adam voioit lui-même son propre Ouvrier, & la maniere dont son corps étoit formé par les belles mains de son Auteur. (*f*) *Cum fingeretur homo manus illas divinas aspexit ambrosiosque vultus illos, pulcherrima brachia corpus suum fingentia, singulosque artus ducentia.* C'est un fort habile homme qui a debité toutes ces visions ; & il ne manque point de (*g*) gens qui en aprouvent une partie pour le moins.

(*d*) *Eugubin. in Cosmopoeia apud Salian. annal. t. 1. pag. 106.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Salian. t. 1. pag. 106.*

(F) *Qu'il ait été creé avec les deux sexes.*] Un grand nombre de Rabins ont cru (*h*) que le corps d'Adam fut creé double, mâle d'un côté, femelle de l'autre ; & que l'un des corps étoit joint à l'autre par les épaules ; les têtes regardoient des lieux directement oposez, comme les têtes de Janus. Or ils pretendent que Dieu quand il fit Eve, n'eut besoin d'autre chose que de diviser ce corps en deux : celui où étoit le sexe masculin fut Adam ; celui où étoit le sexe feminin fut Eve. Manasse Ben-Israel le plus habile Rabin qui ait vécu dans le XVII. siecle, a soutenu (*i*) ce bisarre sentiment. Le docte Maimonides, l'honneur & la gloire de la nation Judaique, l'avoit (*k*) dejà soutenu. Eugubin ne s'en est éloigné qu'à l'égard de la situation des deux corps ; car il pretend qu'ils étoient colez ensemble par les côtez, & qu'ils se ressembloient en tout hormis le sexe. Le corps mâle étoit à la droite, & embrassoit l'autre par le cou avec sa main gauche, pendant que l'autre lui rendoit la pareille avec sa main droite. Chacun étoit animé, chacun tomba dans un profond assoupissement, lors que Dieu voulut former Eve, c'est-à-dire la separer du corps mâle. Il ne faut que savoir lire l'Ecriture, pour refuter pleinement toutes ces visions. Avant que de passer à d'autres choses, je dirai un mot de ces Androgynes, dont Platon (*l*) a parlé assez amplement. C'etoient des corps hermaphrodites, à quatre bras & à quatre jambes, & à deux visages sur un seul cou tournez l'un vers l'autre. Cette duplicité de membres leur donnoit beaucoup de force, & par là beaucoup d'insolence ; ils ne songeoient pas à moins qu'à faire la guerre aux Dieux. On delibera dans le ciel sur la maniere de les mettre à la raison, & l'avis de Jupiter passa, qui etoit qu'il les faloit partager en deux. Chacune des pieces conserva une forte inclination pour se reünir avec l'autre ; & voilà l'origine de l'amour, si l'on en croit ce Philosophe. Mais il falut faire des changemens à la situation de certains membres, afin que la reünion fût feconde. Je remarquerai en passant que ceux qui parlent de ces Androgynes de Platon, ne raportent pas pour l'ordinaire la chose telle qu'elle est. Ils lui font dire qu'au commencement les hommes avoient cette nature-là ; mais il ne le dit que de quelques-uns ; il reconoit qu'il y avoit aussi comme à present des mâles & des femelles. Voiez les remarques de l'article *Salmacis*. L'Auteur d'un livre (*m*) intitulé LE NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTTERDAM, assure (*n*) que selon les Rabins Adam & Eve avant leur peché etoient tous deux hermaphrodites. Je ne sache que lui qui attribue cette opinion aux Rabins.

(*h*) *Voiez Heideggerus, Histor. Patriarch. t. 1. pag. 128.*

(*i*) *Conciliat. in Genesim apud Heideggerum ib. Voiez Hoornbeeck qui le refute au chap. 1. du 4. livre* de convertendis Judæis.

(*k*) *In Moreh Nebochim pag. 2. cap. 30. apud Heidegg. ib.*

(*l*) *Plato in Convivio pag. 1185. edit. Francof. 1602.*

(*m*) *Il fut imprimé l'an 1686.*

(*n*) *Pag. 36.*

(G) *Les revelations d'Antoinette Bourignon.*] Les livres de cette Demoiselle font foi qu'elle a eu des sentimens fort particuliers ; mais elle n'a peut-être rien avancé de plus étrange, que ce qui regarde le premier homme. Elle pretend qu'avant qu'il pechât il avoit en soi les principes des deux sexes, & la vertu de produire son semblable sans le concours d'une femme : & que le besoin que chaque sexe a presentement de s'unir à l'autre pour la multiplication, est une suite des changemens que le peché fit au corps humain. *Les hommes*, dit-elle (*o*), *croyent d'avoir esté creez de Dieu comme ils se trouvent à present, quoi que cela ne soit veritable, puis que le peché a desfiguré en eux l'œuvre de Dieu, & au lieu d'homme qu'ils devoient estre, ils sont devenus des monstres dans la nature, divisez en deux sexes imparfaits, impuissans à produire leurs semblables seuls, comme se produisent les arbres & les plantes, qui en ce point ont plus de perfection que les hommes ou les femmes incapables de produire seuls, sinon par conjonction d'un autre & avec douleurs & miseres.* On explique dans un autre Ouvrage (*p*) le detail de tout ce mystere, selon qu'il fut revelé de Dieu à la Demoiselle Bourignon. Elle crut voir en extase comment Adam étoit fait avant le peché, & comment il pouvoit produire tout seul d'autres hommes. Bien plus elle crut aprendre qu'il avoit mis en pratique cette rare fecondité, par la production de la nature humaine de JESUS-CHRIST. Quoi que le passage soit un peu long, je ne laisse pas de le raporter tout entier, afin qu'on decouvre mieux l'étenduë des égaremens dont nôtre esprit est capable.

(*o*) *Preface du livre intitulé,* Le nouveau ciel & la nouvelle terre, *imprimé à Amsterdam en 1679.*

(*p*) *Vie continuée de Madem. Bourignon pag. 315.*

„ Dieu lui representa dans l'esprit sans l'entremise „ des yeux corporels, qui auroient esté accablez sous „ le poids d'une si grande gloire, la beauté du premier „ monde, & la maniere dont il l'avoit tiré du cahos : „ tout estoit brillant, transparent, rayonnant de lumie„ re & de gloire ineffable. Il lui fit paroistre de la „ mesme maniere spirituelle Adam, le premier homme, „ dont le corps estoit plus pur & plus transparent que „ le cristal, tout leger & volant, pour ainsi dire ; dans „ lequel & au travers duquel on voyoit des vaisseaux „ & des ruisseaux de lumiere qui penetroit du dedans „ en dehors par tous ses pores, des vaisseaux qui rou„ loient dans eux des liqueurs de toutes sortes, & de „ toutes couleurs, très-vives & toutes diafanes, non „ seulement d'eau, de lait, mais de feu, d'air, & „ d'autres : ses mouvemens rendoient des harmonies „ admirables : tout lui obeïssoit : rien ne lui resistoit „ & ne pouvoit lui nuire. Il estoit de stature plus „ grande que les hommes d'à present ; les cheveux „ courts,

les narrations romanesques de (*H*) Jaques Sadeur. Il n'est pas plus vrai qu'Adam ait été produit avec la * circoncision, & que comme cela lui deplut il ait commis la faute de ceux dont St. Paul a fait mention dans l'une de ses † Epitres. Rangeons aussi parmi les contes ce que l'on a dit de (*I*) sa taille

** Les Juifs l'assurent. Voiez Bartolocci Bibl. Rabbin. to. 1. pag. 291.*

† I. Epitre aux Corinthiens ch. 7. v. 18.

„ courts, annelés, tirans sur le noir, la lévre de dessus „ couverte d'un petit poil: & au lieu des parties bestiales que l'on ne nomme pas, il estoit fait comme seront retablis nos corps dans la vie eternelle, & que „ je ne sai si je dois dire. Il avoit dans cette region „ la structure d'un nés, de mesme forme que celui du „ visage; & c'estoit-là une source d'odeurs & de parfums admirables: de là devoient aussi sortir les hommes, dont il avoit tous les principes dans soi: car il „ y avoit dans son ventre un vaisseau où naissoient de „ petits œufs, & un autre vaisseau plein de liqueur „ qui rendoit ces œufs féconds. Et lors que l'homme s'eschauffoit dans l'amour de son Dieu, le desir „ où il estoit qu'il y eust d'autres créatures que lui pour „ louër, pour aimer & pour adorer cette Grande Majesté, faisoit répandre par le feu de l'amour de Dieu „ cette liqueur sur un ou plusieurs de ces œufs avec „ des delices inconcevables; & cet œuf rendu fecond „ sortoit quelque tems après par ce canal hors de l'homme en forme d'œuf, & venoit peu après à éclorre „ un homme parfait. C'est ainsi que dans la vie eternelle il y aura une generation sainte & sans fin, bien „ autre que celle que le peché a introduite par le „ moyen de la femme, laquelle Dieu forma de l'homme en tirant hors des flancs d'Adam ce viscere qui „ contenoit les œufs, que la femme possede, & desquels les hommes naissent encore à present dans elle, conformement aux nouvelles découvertes de l'Anatomie. Le premier homme qu'Adam produisit „ par lui seul en son estat glorieux, fut choisi de Dieu „ pour estre le Trône de la Divinité, l'organe & l'instrument par lequel Dieu vouloit se communiquer „ éternellement avec les hommes. C'est là JESUS-CHRIST, le premier né uni à la nature humaine, „ Dieu & homme tout ensemble (*a*). „

Je joins à cela deux petites reflexions seulement. L'une est qu'Antoinette Bourignon n'a pas dû croire qu'elle ressusciteroit, car selon ses principes, la matiere crasse qui a eté jointe depuis le peché au corps de l'homme (*b*), & qui pourrit dans le tombeau, ne ressuscitera point; & la resurrection n'est autre chose que le retablissement de l'homme dans son etat d'innocence: état où selon les belles revelations de cette Antoinette, il n'y avoit point de femmes. On condamna autrefois (*c*) à Paris un Heretique nommé Amaulri, qui soutenoit entre autres erreurs, (*d*) *qu'à la fin du monde les deux sexes seroient reünis ensemble dans une même personne, & que cette reünion avoit commencé en* JESUS-CHRIST, *& que* (*e*) *si l'homme etoit demeuré dans l'etat où Dieu l'avoit produit, il n'y auroit eu nulle distinction de sexes.* Faber (*f*) d'Etaples a cru que dans l'état d'innocence Adam auroit engendré de lui-même son semblable sans l'aide d'aucune femme. La Bourignon n'a donc pas été la premiere qui ait enseigné ces choses; mais elle y a mis beaucoup du sien, comme vous diriez cette perpetuelle propagation, qui se fera, dit-elle, dans le paradis, de la maniere que les hommes auroient multiplié sur la terre, s'ils avoient conservé leur innocence. Que dirai-je de Paracelse, qui croioit que les parties necessaires à la generation ne se trouvoient point dans nos premiers peres avant qu'ils pechassent, mais qu'après qu'ils eurent peché elles sortirent comme une excrescence, ou comme les écroüelles viennent à la gorge? (*g*) *Negabat primos parentes ante lapsum habuisse partes generationi hominis necessarias, postea accessisse ut strumam gutturi.* Ma seconde reflexion est, que cette femme (*h*) attribue à JESUS-CHRIST né d'Adam toutes les aparitions de Dieu, desquelles le Vieux Testament a parlé, & qu'elle croit que quand il voulut *se revestir de la corruption de nostre chair & de nostre sang* dans les entrailles de la Sainte Vierge, *il y renferma son corps soit en le reduisant à la petitesse qu'il avoit lors de sa premiere conception ou naissance, soit d'une autre maniere inconcevable à nostre raison grossiere.*

CES deux reflexions qui suffisoient dans la premiere édition de cet Ouvrage, ne suffisent pas dans la seconde; car il s'est trouvé des gens si bourrus qu'ils ont dit que mon article d'Adam contenoit des obscenitez insuportables. Il faut leur repondre qu'ils font trop les delicats & les scrupuleux, & qu'ils ignorent les droits de l'Histoire. Ceux qui font la vie d'un méchant homme, peuvent & doivent representer en general les dereglemens de son impudicité; & quelque choix qu'ils fassent des termes, ils raporteront toûjours necessairement des choses impures, & qui salissent l'imagination. Cela est inévitable. Tout ce qu'ils peuvent éviter, c'est le detail, & les phrases trop grossieres. Or c'est ce que j'ai évité. Ceux qui font l'Histoire des sectes dont les dogmes ou les actions ont eté impures, se trouvent dans la même necessite. Les plus grans scrupules de style ne pourront jamais empêcher qu'ils ne presentent des images sales, & obscenes à leurs lecteurs. Ce qui me justifie ici en particulier, est que je raporte des absurditez qui sont contenues dans un livre qui se vend publiquement. Outre cela j'ai pour moi l'exemple des anciens Peres, qui ont inseré dans leurs Ouvrages les plus affreuses impuretez des Heretiques.

(a) Je voudrois que l'Auteur du NOUVEAU VISIONAIRE DE ROTTERDAM *n'eût pas insulté, comme il a fait d'une maniere trop enjouée, les visions de cette fille, & celles du Ministre qu'il attaque. On pouvoit tourner en ridicule ce dernier sur ses imaginations du mariage d'Adam & d'Eve, sans égaier si fort ce sujet.*

(b) Preface du Nouveau ciel.

(c) Au commencement du 13. siecle.

(d) Vide defensionem relationis de Ant. Burign. Act. erudit. Lipsiens. inserta pag. 150.

(e) Prateolus Elench. haeres. voce *Almaricus.*

(f) Apud Cornel. à Lapide in Genes. c. 2. v. 24.

(g) Paracelsus apud Vossium de Philosophia c. 9. pag. 71.

(h) Vie continuée, pag. 317.

(*H*) *Les narrations romanesques de Jaques Sadeur.*] C'est une pretenduë relation de certains peuples hermaphrodites de la Terre Australe. Voiez l'article *Sadeur.*

(*I*) *De sa taille gigantesque.*] Philon (*i*) a cru qu'Adam surpassoit tous les autres hommes & quant au corps, & quant à l'ame; mais les Talmudistes vont infiniment plus loin: ils assûrent (*k*) qu'Adam s'étendoit depuis l'un des bouts du monde jusques à l'autre, quand Dieu le forma; qu'après qu'il eut peché, Dieu apesantit sa main sur lui, & lui reduisit la taille à la mesure de cent aunes. Quelques-uns disent que Dieu fit cela à la requête des Anges qui avoient peur de ce geant, mais ils supposent que Dieu laissa au premier homme la hauteur de neuf cent coudées. Voiez le premier volume de la Bibliotheque Rabbinique du Pere Bartolocci à la page 65. & 66. Barcepha fait (*l*) mention de quelques Auteurs qui disoient que le paradis terrestre étoit separé de nôtre monde par l'Ocean, & qu'Adam chassé de ce paradis traversa la mer à pied pour venir dans nôtre monde, & qu'il la trouva par tout guéable, tant sa taille étoit énorme. Voilà justement l'Orion ou le Polyphême des Poetes;

Quam (m) magnus Orion
Cum pedes incedit mediis per maxima Nerei
Stagna viam scindens, humero supereminet undas.
Summo (n) cum monte videmus
Ipsum inter pecudes vasta se mole moventem
Pastorem Polyphemum, & littora nota petentem.
. . . .
. . . . *Graditurque per aequor*
Jam medium, necdum fluctus latera ardua tinxit.

Les Arabes n'ont pas une moindre idée de la taille de nos premiers peres, que les Auteurs de Moïse Barcepha. Voici ce que nous aprend Mr. de Monconis: (*o*) *Mon Arabe me dit comme la Caravane du Caire arrivoit la premiere à la Meque, & qu'apres y avoir fait sa priere, elle alloit au pied de la montagne, qui en est distante d'une lieuë, attendre les deux autres Caravanes de Damas & de Bagdet, qui arrivoient les jours suivans à la Meque; & qu'etant toutes le neuviéme de la douziéme lune qui est* Diel Heghe, *à la fin, dis-je, du neuviéme jour entrant au dixiéme qui est à* l'Asser, *toutes les trois Caravanes montent au dessus de cette montagne, au sommet de laquelle (qui est fort bas, comme de ces monts de terre qui se trouvent seuls au milieu des plaines) ils croyent qu'Eve avoit la tête apuyée lors qu'Adam la connut la premiere fois, & qu'elle avoit ses deux genoux bien loin dans le bas de la plaine, sur deux autres, distans l'un de l'autre de deux portées de mousquet, à chaque endroit desquels on a fait mettre une colomne, entre lesquelles il faut pour être bon* Agi, *c'est-à-dire Pelerin, passer en allant & en revenant de la montagne, au sommet de laquelle est une Mosquée qui est faite comme une niche où il ne peut entrer que sept ou huit personnes.* Je voi qu'on cite un Jean Lucidus qui a (*p*) cru qu'Adam étoit le plus grand de tous les Geans, & qui l'a voulu prouver par ces paroles de l'Ecriture (*q*) selon la vulgate, *nomen Hebron ante vocabatur Cariatharbe: Adam maximus ibi inter Enacim situs est.* St. Jerôme (*r*) s'imagine en vertu de ce passage qu'Adam a eté enterré à Hebron. Mais on lui montre que (*s*) ni l'Hebreu, ni la version des LXX. ne disent quoi que ce soit qui concerne Adam, ou quelque tombeau. La version de Geneve porte, *le nom de Hebron* estoit *auparavant Karjath-Arbah*, lequel Arbah *avoit esté fort grand homme parmi les Hanakims.* Il y a dans l'Ile de Ceilan une montagne qu'on nomme *le Pic d'Adam*, parce que selon la tradition du païs, elle a été le lieu de sa residence (*t*). On y trouve encore les traces de ses pieds, longues de plus de deux palmes. Pythagoras ne trouveroit point là une taille aussi gigantesque que celle que d'autres attribuent à Adam; Pythagoras, dis-je, qui (*v*) par la longueur du pied d'Hercule, jugea de la taille de ce Heros. On dit aussi qu'il

y a

(i) Philo de Opific. mundi.

(k) In libro Sanhedrim.

(l) In tractatu de paradiso.

(m) Virgil. Æn. l. 10. v. 763.

(n) Id. ib. lib. 3. v. 655.

(o) Moncon. Voiag. 1. part. p. 372. 373. edit. de Lion.

(p) Joh. Lucidus lib. 1. de emendat. tempor. c. 4. apud Pererium in Genes. l. 4. quaest. 3.

(q) Josué c. 14. v. ult.

(r) Hieron. in Matth. c. 27.

(s) Pererius ib.

(t) Ludovic. Romanus Patricius in sua Navigat. apud Bissellum, illustr. ruinar. Decade 1.

(v) A. Gellius noct. Att. l. 1. c. 1.

taille gigantesque, & de ses (K) livres, & de son (L) sepulcre, & d'un arbre planté (M) sur ce sepulcre &c. mais gardons nous bien d'avoir sur l'affaire de son salut les incertitudes de β l'Abbé Rupert, & encore plus de le croire condamné aux flâmes infernales, comme faisoient * les Tatianites. Rien ne nous oblige d'adopter le sentiment † d'Origene, de St. Augustin, de St. Athanase & de plusieurs autres, qu'Adam fut des premiers parmi ceux qui ressusciterent avec JESUS-CHRIST; encore moins est-on obligé de croire que sa repentance ‡ l'auroit fait mourir de tristesse, si Dieu ne lui avoit envoié l'Ange Raziel pour le consoler. Mais la raison veut que nous croïons que sa foi & ses prieres lui firent trouver misericorde, & qu'il fit une belle mort, sans que pour cela il faille s'imaginer qu'il harangua ses enfans avant que de rendre l'ame, & qu'il leur recommanda nommément d'honorer leur mere, & de l'enterrer auprès de lui. On se donne trop de liberté quand on (N) forge de telles harangues directes. Nous avons raporté ailleurs ⸸ ce qui se dit de la durée de son état d'innocence.

ADAM, Archidiacre de la Chambre patriarchale, & Superieur des Religieux de la Caldée, fut envoié à Rome au commencement du XVII. siecle par Elie Patriarche Nestorien de Babylone. Ce Patriarche aiant fait examiner par ses Evêques la profession de foi que le Pape Paul V. lui avoit envoiée, chargea Adam de la presenter à ce Pape avec les changemens qu'ils y avoient faits; mais il lui donna ordre en même tems d'y corriger ce que le Pape y trouveroit à redire. C'étoit une ambassade d'Obedience que celle de nôtre Adam. Ce Religieux étant arrivé à Rome, s'aquitta de sa commission avec le plus de soin qu'il put. Il avoit porté avec lui un écrit, où il pretendoit allier la foi des Orientaux avec celle de l'Eglise Romaine, & faire voir que leurs differens n'étoient (A) qu'une dispute de mots. Il avoit d'abord montré cet écrit à son Patriarche,

y a sur cette montagne quelques monumens des pleurs qui furent versez sur la mort d'Abel; mais d'autres disent (a) qu'Adam & Eve pleurerent cette mort dans une caverne qui est en Judée, où l'on voit leurs lits de pierre longs de 30. pieds.

(K) *De ses livres.*] Les Juifs pretendent (b) qu'Adam fit un livre sur la creation du monde, & un autre sur la divinité. Masius (c) parle du premier. Un Auteur Mahometan nommé Kissæus (d) raporte qu'Abraham étant allé au païs des Sabéens, ouvrit le cofre d'Adam, & y trouva ses livres avec ceux de Seth, & avec ceux d'Edris. Ce dernier nom est celui que les Arabes donnent à Enoch. Ils disent (e) qu'Adam avoit une vingtaine de livres tombez du ciel qui contenoient plusieurs loix, plusieurs promesses, & plusieurs menaces de Dieu, & les predictions de plusieurs évenemens. Quelques Rabins attribuënt le Pseaume 92. à Adam, & il se trouve des manuscrits où le titre Chaldaïque de ce Pseaume porte, que c'est la loüange & le Cantique que le premier homme recita pour le jour du Sabath (f). Le bon Eusebe Nieremberg la credulité même, raporte (g) deux Cantiques qu'il a fidelement copiez de l'Apocalypse du bienheureux Amadeus, dans la Bibliotheque de l'Escurial. Adam, dit-on, est l'Auteur de ces deux pieces; il fit l'une la premiere fois qu'il vit Eve; l'autre est le Pseaume penitentiel que lui & sa femme reciterent après leur peché.

(L) *De son sepulcre.*] Nous avons dejà vu que St. Jerôme s'est imaginé sans nul fondement qu'Adam avoit été enterré à Hebron; mais on n'auroit pas moins de droit de croire cela avec lui, que de penser avec tant d'autres (h) qu'Adam fut enterré sur le Calvaire. J'avouë que cette derniere opinion est meilleure *per la predica*; car elle est beaucoup plus feconde en allusions, en antitheses, en moralitez, & en toutes sortes de belles figures de Rhetorique; mais une semblable raison n'est gueres propre qu'à servir de preuve envers ceux qui demanderoient pourquoi le sentiment de St. Jerôme a eu moins de sectateurs que l'autre. Concurrence à part, qu'il nous suffise de savoir que les Peres ont cru fort communément que le premier homme mourut au lieu où Jerusalem fut bâtie depuis, & qu'on l'enterra sur une montagne voisine, qui a été apellée Golgotha ou le Calvaire: c'est celle où JESUS-CHRIST fut crucifié. Si vous demandez comment le sepulcre d'Adam a pu resister aux eaux du deluge, & comment ses os ont pu maintenir leur place, afin d'y recevoir l'aspersion du sang de nôtre Seigneur, car c'est là le point & le mystere;

Hic (i) hominem primum suscepimus esse sepultum,
Hic patitur Christus: pia sanguine terra madescit,
Pulvis Adæ ut possit veteris cum sanguine Christi
Commixtus, stillantis aquæ virtute lavari;

si, dis-je, vous faites cette question, Barcepha vous alleguera un Docteur (k) fort estimé en Syrie, qui a dit que Noé demeura dans la Judée; qu'il planta dans les campagnes de Sodôme les cedres dont il bâtit l'arche, qu'il transporta avec lui dans l'arche les os d'Adam, qu'après qu'il en fut sorti il les partagea à ses trois fils, qu'il donna le crane à Sem, & que les descendans de Sem s'étant mis en possession de la Judée, enterrerent ce crane au même lieu où avoit été le tombeau d'Adam.

(M) *D'un arbre planté sur ce sepulchre.*] Cornelius à Lapide (l) dit que les Hebreux content, que Seth par le commandement d'un Ange mit de la semence de l'arbre defendu dans la bouche d'Adam dejà enterré, & que de là sortit un arbre dont la croix de JESUS-CHRIST fut faite; & qu'il étoit juste que le même bois qui avoit fait pecher Adam, fût celui sur lequel JESUS-CHRIST expiât le peché d'Adam. Ce Jesuïte nous renvoye à Pinedo, qui a raconté au long cette fable. Mais que veut-il dire par les Hebreux? Il entend sans doute les Juifs. Or les Juifs conviennent-ils que JESUS-CHRIST ait expié le peché d'Adam par le suplice de la croix, auquel leur nation le condamna sous Ponce Pilate? Quand un Auteur est plein d'une chose, il s'imagine que les autres le sont aussi, & il ne s'aperçoit pas toûjours de l'absurdité où il tombe en leur attribuant ses propres pensées. Cette fable au reste a été raportée diversement; car on trouve dans un Rabin qui a vécu long tems avant JESUS-CHRIST, & dont l'Ouvrage est intitulé *Gale Rasejah*, que les Anges porterent à Adam dans le desert une branche de l'arbre de vie, que Seth la planta, & qu'elle devint un arbre dont Moïse se servit utilement; car après en avoir tiré la verge qui lui servit à faire tant de prodiges, il en tira le bois qu'il jetta dans les eaux ameres pour les adoucir, & celui où il attacha le serpent d'airain (m). Quelques-uns disent qu'Adam envoya Seth à la porte du Jardin d'Eden, pour prier les Anges qui en defendoient l'entrée, de lui accorder une branche de l'arbre de vie, ce qu'ils firent (n).

(N) *Quand on forge de telles harangues.*] C'est au P. Salian que j'en veux. Non content de la harangue, il a fait une longue épitaphe pour Adam, où il a designé son nom par ces trois lettres (o) J. S. P. Il a fait aussi des épitaphes pour Abel, pour Abraham, pour Sara, &c. En verité cela n'est gueres pardonnable qu'à des Auteurs frais émoulus d'une Regence de Rhetorique, & je suis fort persuadé que les Sirmonds, les Petaus, les Hardouïns, & les autres grands Auteurs de la Societé des Jesuïtes jugeroient de cela comme j'en juge.

(A) *N'étoient qu'une dispute de mots.*] Le Sieur de Moni dans son Histoire Critique du Levant, paroît fort persuadé que le Patriarche Elie avoit raison de soutenir qu'il n'y a qu'une pure question de nom entre les Nestoriens d'aujourd'hui, & les Catholiques. *Le Nestorianisme d'aujourd'hui*, (p) dit-il, *n'est qu'une heresie imaginaire, toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des équivoques, d'autant que les Nestoriens prenent le nom de personne d'une autre façon que ne font les Latins.* Pourquoi donc n'aquiesça-t-on pas aux éclaircissemens que le Patriarche de Babylone fit donner? C'est que pour garder le *decorum*, & par une fausse delicatesse de point d'honneur, il faloit toûjours soutenir que le Nestorianisme étoit une dangereuse heresie; autrement il auroit falu prostituer l'honneur des Conciles Oecumeniques. C'est ce que le Sieur de Moni auroit dit en païs de liberté; mais en France il a falu qu'il se soit servi d'expressions un peu moins developpées; *Comme les Conciles*, a-t-il dit (q), *ont condamné l'heresie de Nestorius, il étoit, ce semble, necessaire qu'on fit voir à Rome que le Nestorianisme étoit une veritable heresie, puis qu'elle avoit été condamnée par l'Eglise dans un Concile general.* Il ajoûte avec les mêmes menagemens,

(a) *Apud Saldenum, otia Theol. pag.* 346.

(b) *Heidegg. hist. Patr. t.* 1. *pag.* 481.

(c) *Vide Salian. t.* 1. *pag.* 230.

(d) *Apud Stanlejum, l.* 3. *c.* 3. *Philos. Orient.*

(e) *HottMg. Hist. Orient. pag.* 22. *citante Lyiero in polyg. triumph. pag.* 145.

(f) *Gaspar Schottus Techn. curios. pag.* 556.

(g) *Lib.* 2. *de orig. sacra script. c.* 13. *apud Schottum, ibid.*

(h) *Voiez Salian, Ann. t.* 1. *pag.* 225. *où il montre que St. Jerôme même adopte en quelques endroits l'opinion commune.*

(i) *Tertullian. l.* 2. *Carm. contra Marcion. c.* 4.

(k) Dominus Jacobus Orrohaita (sive Edessenus.) *St. Ephrem qui a vécu au* 4. *siecle a été son disciple. Voiez Salian, pag.* 226. *Cornel. a Lapide, pag. m.* 105.

β *Lib.* 3. *in Genes. c.* 31.

* *Epiphan. Her.* 46. *Eusebius hist. l.* 4. *c.* 27.

† *Apud Cornel. à Lapide in Genes. c.* 5. *v.* 5.

‡ *Vide Reuchlinum de art. Cabbal. pag.* 8. *& Heidegger. Histor. Patriarch. t.* 1. *pag.* 160.

⸸ *Dans la remarque A de l'article d'Abel.*

(l) *In Genesim, c.* 2. *v.* 9. *pag.* 74.

(m) *Voiez touchant ce Rabin &c. Nouvelles de la Republ. des lettres, Juill.* 1686. *art.* 3. *pag.* 770. ex Mœbio de æneo serpente.

(n) *Voiez Saldenus, otia Theolog. pag.* 608.

(o) *Elles veulent dire*, Jacobus Salianus posuit.

(p) *Moni, Hist. Critique de la creance & des coutumes des nations du Levant pag.* 93.

(q) *Id. ib.*

che, & puis par son ordre à tous les Evêques du parti, & il avoit été un an entier à aller de ville en ville pour le faire aprouver à ces Evêques. Pierre Strozza Secretaire de Paul V. fut chargé de repondre à cet écrit. La reponse aprocha plus de la dureté que de la condescendance; il n'expliqua rien favorablement, & il falut que le Legat du Patriarche se soumît non seulement aux dogmes, mais aussi aux expressions de Rome. Il signa tout ce qui lui fut proposé de la part du Pape, & ne se contentant pas d'abjurer toutes les erreurs de sa nation, il fit des livres, & les adressa à ses compatriotes, pour leur communiquer les lumieres qu'il avoit aquises à Rome. Il en partit après un sejour de trois années, & il porta à son Patriarche Elie un Bref de Paul V. qui rejettoit tous les moiens d'accommodement que ce Patriarche avoit proposez, & l'obligeoit à condamner tous les termes qui pourroient couvrir l'erreur *. Adam fut accompagné de deux Jesuites †, qui eurent ordre de travailler à l'entiere reünion de cette secte.

* *Tiré du chap. 10. du livre 5. de la Perpetuité de la foi defenduë. Mr. Arnaud cite le Traité de Pierre Strozza* de dogmatibus Chaldæorum.

† *Nic. Godignus, l. 1. de rebus Abissinorum apud Aub. Miraum. de statu relig. Christ. pag. 226.*

ADAM (JEAN) Jesuite François, a été un fameux (AΔ) Predicateur dans le XVII. siecle. Il étoit du Limousin, & il entra chez les Jesuites l'an ‡ 1622. à l'âge de 14. ans. Ses Superieurs l'aiant trouvé propre à reüssir dans la Chaire, l'apliquerent à cela après qu'il eut regenté les Humanitez & la Philosophie. Il a exercé le metier de Predicateur pendant quarante ans, & s'est fait oüir dans les principales villes de France, & au Louvre même ‡. Il commença comme de raison, par les Provinces; mais lors qu'il s'y fut suffisamment signalé, on l'envoia sur le grand theatre du Roiaume. Les conjonctures du tems le favoriserent; les disputes du Jansenisme avoient dejà fort échauffé les esprits; & jamais homme ne fut plus propre que le P. Adam à être detaché contre le parti, en Avanturier temeraire. Il étoit hardi & bouillant, & avoit toutes les parties necessaires à un grand Declamateur. Le Carême qu'il prêcha à Paris dans l'Eglise de Saint Paul en l'année 1650. fit du fracas. Le Predicateur poussa les choses si loin, que s'il n'eût pas eu de puissans patrons, on (A) lui eût interdit la Chaire. Il eut assez (B) de bonne foi pour reconoître que St. Augustin n'étoit nullement favorable au Molinisme, & il s'échauffa bien fort contre cet ancien Docteur. Les Jansenistes (C) ne laisserent pas tomber cette incartade. Ils publierent un Ecrit contre son Sermon, & ne se contenterent pas de faire l'apologie de St. Augustin, ils refuterent quelques autres propositions de ce Jesuite, & nommément celle qui se raportoit à l'inspiration (D) des Ecrivains Canoniques. Le Pere Adam n'eut point d'égard aux plaingemens, que (a) *quelques-uns pourroient inferer des actes mêmes des anciens Conciles, que le Nestorianisme n'est qu'une heresie de nom, & que si Nestorius & S. Cyrille se fussent entendus, ils auroient pu concilier leurs opinions.*

‡ *Sotuel. Biblioth. Societatis Jesu pag. 397.*

‡ *Id. ib.*

(a) *Moni. ibid. 94.*

(AΔ) *A été un fameux Predicateur.*] Voiez la lettre (b) que Mr. de Balzac lui ecrivit le 15. de Janvier 1643. aprés avoir lu les 15. Sermons que ce Jesuite lui avoit envoiez.

(b) *C'est l'onzieme du 3. livre de la 1. partie des lettres choisies, pag. 109. édit. de Holl.*

(A) *On lui eût interdit la Chaire.*] C'est ce que nous aprenons d'une lettre de Guy Patin écrite le 12. d'Avril 1650. *Nôtre Archevêque*, dit-il (c), *a defendu la chaire à Mr. Broussel Docteur de Navarre, & Chanoine de S. Honoré, qui est grand Janseniste, & point du tout Mazarin, pour avoir prêché depuis trois jours un peu trop hardiment. Le Pere Adam Jesuite eût éprouvé la même rigueur, pour avoir prêché contre S. Augustin dans l'Eglise de Saint Paul, & l'avoir apellé* l'Africain échauffé, & le Docteur bouillant, *sans le credit des Jesuites & des Capucins, qui en ont detourné l'Archevêque.*

(c) *Patin. lettre 37. pag. 162. du 1. to. édit. de Geneve 1691.*

(B) *Il eut assez de bonne foi.*] Il faut entendre ceci *cum grano salis*, avec quelque restriction; & l'on se tromperoit si l'on s'alloit figurer que ce Jesuite ne retint rien des obliquitez artificieuses de ceux qui ont pretendu que Saint Augustin n'est favorable ni aux Calvinistes, ni aux Jansenistes: car dans le même Sermon qui excita tant de plaintes, & qu'il divisa en deux parties (d), il destina la seconde à *montrer par la doctrine de ce Pere, que* J. CHRIST *étoit mort pour tous les hommes sans en excepter aucun*; & il avoit deja publié un livre intitulé, *Calvin defait par soi-même. & par les armes de Saint Augustin, qu'il avoit injustement usurpées sur les matieres de la grace, de la liberté, & de la predestination.* Or il ne faisoit aucune difficulté de dire que Jansenius & Calvin enseignent la même chose sur les matieres de la Grace; & il repondit peu de jours apres son Sermon à quelcun qui lui en reprochoit l'excès, *Je (e) ne crains rien, personne ne peut attaquer mon Sermon, ni mon livre de la Grace, qu'il n'entreprenne de soutenir Calvin.* Qu'est-ce donc que l'on doit entendre par la bonne foi que je lui donne? On doit entendre que la liberté avec laquelle il expliquoit ses pensées sur les defauts de Saint Augustin, marquoit clairement qu'il vouloit bien que l'on sût, qu'il ne tenoit pas Saint Augustin pour un bon modele de foi dans ces matieres.

(d) *Voiez l'Ecrit des Jansenistes contre ce Sermon pag. 2.*

(e) *Ibid.*

(C) *Les Jansenistes ne laisserent pas tomber cette incartade.*] Peu de jours aprés ils publierent un Ecrit (f) dont voici le titre, *Defence de Saint Augustin contre les erreurs, les calomnies & les invectives scandaleuses que le Pere Adam Jesuite a prêchées dans l'Eglise de Saint Paul le second Jeudi du Carême, sur ce texte de l'Evangile de la Chananée*, Je ne suis envoyé qu'aux brebis perduës de la maison d'Israël. Ils l'accuserent d'avoir dit; „ I. Que Saint Augustin étoit embarrassé „ & obscur en ses ecrits; qu'etant un esprit Africain, „ ardent & plein de chaleur, il s'étoit souvent trop „ emporté, étoit tombé dans l'excés, avoit passé au „ delà de la verité en combatant les ennemis de la „ Grace, comme il arrive quelquefois qu'un homme „ qui a dessein de fraper son ennemi le frape avec tant „ de violence, qu'il le jette contre un arbre, & lui „ donne un contre-coup contre son intention. II. Que „ S. Augustin même en établissant contre les Pelagiens „ le peché originel, s'étoit emporté jusqu'à l'excés de „ l'erreur, en disant que le peché originel étoit puni „ dans les enfans, qui mouroient sans Batême, de la „ peine du feu & du dam. III. Que S. Augustin n'é„ toit pas bien assûré en ce qu'il a écrit, puis que se„ lon la remarque de Monsieur Gamache, il a changé „ trois fois dans la matiere de la Grace.„ Ces reproches & quelques autres de cette nature avoient dejà paru dans un livre du Pere Adam. Ceux qui n'auront pas ce livre, les trouveront dans un Ouvrage qu'il est facile de consulter, je veux dire dans les *Vindiciæ Augustinianæ*, où le Pere Adam est le premier des adversaires modernes de St. Augustin que le Pere Noris ait refutez.

(f) *De 60. pages, in quarto.*

(D) *Qui se raportoit à l'inspiration des Ecrivains Canoniques.*] „ Que personne ne s'étonne si le P. Adam „ a dit en son Sermon que St. Augustin a excedé par „ l'ardeur de son zéle, puis qu'il a écrit dans un me„ chant livre (1) plein de faussetez & d'erreurs, *que „ cette foiblesse n'est pas si criminelle que Dieu ne la „ souffre en la personne des Auteurs qu'il inspire, & que „ nous apellons Canoniques . . . . & que le feu natu„ rel de St. Paul étoit bien capable de le porter dans des „ expressions de cette nature* . . . . Pour prouver qu'il „ y a quelquefois *de la foiblesse dans les Auteurs Cano„ niques*, & qu'ils parlent *suivant leur imagination dans „ l'expression des choses que Dieu leur a revelées*, il dit, „ *Que lors que le Prophete Helie se plaint de l'impieté „ de son siecle il dit à Dieu, que la foi est éteinte dans „ le cœur de tous les hommes, & qu'il est resté seul de „ tous ceux qui l'adoroient sur la terre . . . . David „ assûre que l'on n'a jamais vu plus de desordre & plus „ de corruption que de son tems, qu'il ne se trouve pas un „ seul homme qui fasse une bonne action.*„ Voilà le dogme que les censeurs du Pere Adam lui reprocherent. Il en resultoit que la doctrine inspirée, & l'expression de l'inspiré étoient deux choses differentes; que Dieu étoit l'auteur unique de la premiere, mais qu'il laissoit l'autre à l'imagination de celui qu'il inspiroit, & qu'il n'empêchoit pas que cette imagination n'allât plus loin que le St. Esprit. C'étoit sans doute la pensée du P. Adam; car l'exemple d'Elie & de David qu'il allegue ne serviroit de rien à un homme qui seroit persuadé,

(1) *Troisiéme partie, chap. 7. pag. 622.*

plaintes que l'on fit de son Sermon, & d'un livre où il avoit debité beaucoup de choses choquantes contre le même Saint Augustin. Il ne se retracta de rien, & il continua d'écrire sur le même ton. Les Jansenistes renouvellerent leurs plaintes & leurs écritures, & il s'éleva un conflict particulier entre eux & le P. Adam. Ils critiquerent les livres qu'il publia, & il en fit quelques-uns à l'usage des ames devotes, pour contrequarrer les desseins de ces Messieurs. C'est dans cette vuë qu'il fit sortir de dessous la presse les Pseaumes de David, les hymnes, & les prieres de l'Eglise en Latin & en François. Personne n'ignore que les Jansenistes chercherent à se rendre recommandables par des traductions Françoises de cette sorte de livres. Ils critiquerent les Muses du Pere Adam; je veux dire la version qu'il avoit faite * des (DΔ) hymnes en vers François. Mais ce combat de plume ne dura entre eux & lui que fort peu de tems. Ses Ecrits commencerent (E) en 1650. & finirent en 1651. Aparemment on trouva qu'il rendroit plus de services à l'Eglise & à sa Societé par ses autres dons, que par sa plume. Il fut envoié à Sedan, afin d'y établir un

* *Voiez la replique de Mr. Daillé, part. 2. p. 19. part. 3. p. 234. & 424.*

suadé, que Dieu revela qu'Elie étoit le seul adorateur du vrai Dieu, & qu'au tems de David il n'y avoit pas un seul honnête homme sur la terre. Il faut donc que celui qui emploie ces exemples soit persuadé que Dieu n'avoit point revelé cela, mais seulement que le nombre des gens de bien étoit petit. Sur ce pied-là l'imagination de l'inspiré rend universel ce qu'on lui donne avec restriction; elle tombe dans le sophisme, *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter*; en un mot elle sophistique la revelation, elle trompe l'Eglise, elle ment. Les Jansenistes ne manquerent pas de s'écrier que cette doctrine étoit (a) impie, & qu'elle ouvroit la porte à mille attentats contre l'autorité de l'Ecriture: *Car si Dieu souffre*, dirent-ils, *quelque foiblesse dans les Auteurs Canoniques qu'il inspire, s'il y a un feu naturel en St. Paul qui ne soit point celui de Dieu; tout ce qu'un libertin ou un heretique trouvera dans les livres saints contre son sentiment, il dira que c'est ce qui vient de la foiblesse ou du feu naturel de l'homme, & non de l'esprit de Dieu .... Vouloir reconnoitre* dans l'Ecriture *quelque chose de la foiblesse & de l'esprit naturel de l'homme, c'est donner la liberté à chacun d'en faire le discernement, & de rejetter ce qui lui plaira de l'Ecriture, comme venant plutôt de la foiblesse de l'homme, que de l'esprit de Dieu ... Le (b) libertin dira que le feu de l'enfer ne durera pas toujours, & que lors que St. Matthieu a dit, allez maudits au feu éternel, c'est une expression excessive pour marquer la longue durée, & la grandeur des peines preparées aux mechans suivant l'imagination de cet Evangeliste.* Ces Messieurs pretendirent que le P. Adam n'en avoit usé ainsi, que *pour se pouvoir defaire des expressions de St. Paul qui lui sembleroient dures, & contraires à ses sentimens, & pour enseigner l'art de se jouer de la force invincible des paroles du Docteur des nations sur la Grace & sur la predestination divine, aussi bien que de celles de St. Augustin.* S'il se voit *pressé par le chapitre neuviéme de l'Epitre aux Romains, où St. Paul dit*, que Dieu fait misericorde à celui qu'il veut, & endurcit celui qu'il veut, *il pourra repondre que c'est le feu naturel de St. Paul qui l'a porté dans des expressions de cette nature; que c'est la foiblesse que Dieu souffre dans les Auteurs Canoniques; que c'est l'expression d'une chose revelée suivant l'imagination, le naturel, & le temperament de (c) St. Paul.* Je ne raporte point ce qu'ils repondoient sur ce qui avoit été cité d'Elie & de David; je dirai seulement qu'ils trouverent une grosse erreur de fait dans la premiere de ces citations; car l'Auteur Canonique qui a raporté la plainte d'Elie, ne l'a point raportée comme l'expression d'un homme inspiré, mais comme l'expression d'un homme qui se trompoit, & à qui Dieu revela qu'il se trompoit. Ainsi cet Auteur en raportant une fausse plainte d'Elie, ne s'est nullement écarté de l'exactitude la plus historique. Ces Messieurs firent souvenir le public qu'„ entre les propositions extraites des leçons publiques „ des Jesuites de Louvain, reconues par eux, & censurées par les Facultez de Louvain & de Doüai l'an „ 1588. l'on voit les deux suivantes, *Afin que quelque „ chose soit écriture sainte il n'est pas necessaire que toutes les paroles soient inspirées du St. Esprit.* Et *il n'est „ pas necessaire que toutes les veritez & toutes les sentences soient immediatement inspirées par le St. Esprit „ à l'Auteur sacré.* „ Mais ces deux propositions-là, quelque (d) qualification qu'elles meritent d'ailleurs, sont bien differentes du dogme du P. Adam, & infiniment moins dangereuses.

(a) *Pag.* 11.

(b) *Pag.* 16.

(c) *Conferez ce qui est dit pag. 374. de l'Avis aux Refugiez.*

(d) *Voiez la reponse de Mr. Simon aux sentimens de quelques Theologiens de Hollande, ch. 12. & son Histoire Critique du texte du Nouveau Testament ch. 23. la Bibliotheque universelle, t. x. p. 132. t. xi. p. 80. & t. xix. p. 499.*

Je me suis étendu sur ceci, parce que j'ai remarqué que c'étoit un fait qui a été ignoré de ceux qui à l'occasion des *Sentimens de quelques Theologiens de Hollande*, ont tant écrit pendant ces dernieres années sur l'inspiration des Livres Sacrez. Au reste toutes les Communions ont leur P. Adam; il se trouve par tout des Ecrivains à qui d'autres doivent faire la même leçon qui fut faite à ce Jesuite. Voici celle que Mr. Saurin Ministre d'Utrecht a faite (e) à Mr. Jurieu Ministre de Rotterdam. „ La (f) comparaison qu'a fait M. J. de l'imagination (g) des „ Prophetes laquelle a reçu des impressions d'en-haut, avec une roue qui étant mise en branle, „ ne cesse pas d'aller quand la main cesse de la remuer, est encore une autre profanation. Car s'il „ ne l'a point apliquée aux grands Prophetes, cela y „ va de plein droit: ou bien il devoit montrer que „ leur imagination ébranlée ne rouloit pas au delà de „ l'impression par sa propre impetuosité, de même „ que la roue que l'on a mise en branle, comme il dit „ que cela arrivoit à d'autres *inspirez en qui Dieu produit ces mouvemens extraordinaires pour signe & pour „ prodige, & qui vont souvent plus loin qu'ils ne devroient.* A quelle marque veut-il que l'on reconoisse „ ces gens-là que Dieu envoye pour signes, si leur „ imagination une fois remuée confond ce qui vient „ de Dieu avec leur folie, & s'ils debitent le vrai & „ le faux avec l'exterieur de gens *hors du sens, & qui „ sont dans un mouvement dereglé?* Ce mêlange d'inspiration divine & d'extravagance cachées sous le „ même exterieur qui *ressemble à la manie*, blesse „ l'idée que nous avons de la sagesse de Dieu. „ Il y a des gens d'une imagination si ardente, qu'ils ne raportent jamais sans l'outrer ce qu'on leur a dit. Ils se contentent de retenir la chose, & ne se chargent pas des expressions de celui qui leur a parlé: ils en substituent d'autres, qui sont revêtues de tout leur feu, & par consequent une image peu fidelle de ce qu'on leur avoit dit. Ces gens-là croient aisément que les Prophetes & les Apôtres ont ainsi traité les idées que le St. Esprit leur communiquoit.

(e) *En* 1691.

(f) *Saurin, Examen de la doctrine de Mr. Jurieu, pour servir de reponse à un libelle intitulé,* Seconde Apologie de Mr. Jurieu, *pag.* 21.

(g) *Voiez la* x x. *lettre Pastorale de* 1689.

(DΔ) *La version qu'il avoit faite des hymnes.*] Ce qu'on trouve là-dessus dans la 9. partie des difficultez proposées à Mr. Steyaert, merite que je le raporte: „ (h) Il y a long-temps qu'un livre de prieres n'a esté „ plus estimé, que celui qui a pour titre: *L'office de „ l'Eglise & de la Vierge, en Latin & en François, „ avec les Hymnes traduites en vers:* qu'on appelle autrement *les Heures de Port-Royal.* Il s'en fit en un „ an 4. Editions: ce qui donna tant de jalousie aux „ Jesuites, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour les „ décrier. Ils y firent de méchantes objections qui „ furent aussi-tost repoussées. Ils y opposerent les „ Heures du P. Adam, sous le nom d'*Heures Catholiques*, comme si les autres eussent esté heretiques. „ Les Hymnes y estoient aussi traduites en vers, mais „ si ridiculement, que cela ne fit que relever l'éclat de „ celles de Port-Royal. Enfin ils les deferent à l'Inquisition de Rome, & emploierent tout leur credit „ pour les y faire condamner. „ Le Cardinal Spada fit entendre à Mr. de St. Amour que si l'on accusoit au Tribunal de l'Inquisition cet Ouvrage du Pere Adam, elle le condamneroit. Mr. de St. Amour repondit, que (i) *si les Heures qu'il defendoit avoient à estre flétries ... il aimoit autant qu'elles le fussent seules, que dans la compagnie de celles du P. Adam: & qu'il ne jugeoit pas qu'il fallust accoutumer ces Peres, à composer un méchant livre dés qu'ils en verroient paroistre un bon qui ne leur plairoit pas, dans l'esperance qu'ils auroient de faire condamner l'un & l'autre sous ombre de tenir la balance égale, & de mettre la paix entre les uns & les autres.*

(h) *Difficultez proposées à Mr. Steyaert 9. part. pag.* 42.

(i) *Ibid. pag.* 45.

(E) *Commencerent en 1650. & finirent en 1651.*] Le P. Sotuel ne marque que cinq Ouvrages du P. Adam. Le dernier est sa reponse à une lettre de Mr. Daillé, & parut en 1660. & voici le titre des precedens; *Calvinus à seipso & à S. Augustino profligatus*, Parisiis 1650. in 8. *Psalmi Davidis Latinè & Gallicè cum Canticis undecim quibus utitur Ecclesia*, Parisiis 1651. in 12. *Fidelium regula ex Sacra Scriptura & sanctis Patribus deprompta*, Parisiis 1651. in 12. *Preces Catholicæ Latinè & Gallicè*, Parisiis 1651. in 8. & 12.

un College de Jesuïtes. Il en seroit venu difficilement à bout pendant la vie du Marechal de Fabert, l'homme du monde le moins bigot, & le plus ferme sur le principe de la bonne foi. Ceux de la Religion se trouvoient fort à leur aise sous son gouvernement; les choses changerent après sa β mort. Ils furent inquietez en mille manieres par ce Jesuïte, & obligez de paier des sommes, & de ceder des fonds qui lui donnerent moien d'établir le College qu'il meditoit. Il publia un projet auquel Mr. de St. * Maurice, Professeur en Theologie à Sedan, oposa une reponse qui demeura sans repartie. Il demeura quelques années à Sedan, & y avança les affaires de son Ordre, & le projet des conversions autant qu'il put. Mais enfin les Puissances mêmes se degoûterent de lui, & soit que l'on redoutât son esprit hardi & intriguant, soit que l'on vît que sa maniere de prêcher n'avoit pas toute la gravité requise dans un lieu où il y avoit une Academie de Protestans, on fut bien aise que ses Superieurs le retirassent: j'ai même oui dire qu'on en fit quelques instances. Il avoit été envoié à Loudun pour y prêcher, pendant que ceux de la Religion y tinrent un Synode National, sur la fin de l'année 1659. Ce fut aparemment ce qui l'engagea à la composition d'un Ouvrage qui l'a fait conoître aux Protestans de France plus qu'autre chose, & plus que bien des Auteurs de la premiere volée n'en sont conus. Un Ministre † de Poitiers aiant changé de Religion peu après la clôture de ce Synode, écrivit une letre ‡ où il critiqua fort malignement le jûne que cette Compagnie avoit ordonné à toutes les Eglises Reformées du Roiaume. Mr. Daillé qui avoit été le Moderateur de cette Assemblée, repondit à la lettre de cet Ex-Ministre. Celui-ci lui repliqua: le P. Adam voulut être de la partie, & publia une reponse à l'Ecrit de (F) Mr. Daillé l'an 1660. Mr. Daillé leur repondit à tous deux dans un même livre. Il n'a peut-être jamais fait d'Ouvrage qui lui ait mieux reüssi que celui-là, ni qui ait été tant lu par toutes sortes de gens parmi ceux de la Religion; & voilà pourquoi le P. Adam qui s'y trouve presque à chaque periode, & souvent sous un caractere d'esprit qui fait impression, leur est plus conu que cent Auteurs qui le surpassent. Cet Ouvrage de (G) Mr. Daillé demeura sans repartie, & il ne faut pas s'en étonner; ceux qui auroient dû repliquer n'étoient pas de la force d'un tel adversaire, qui même dans une mauvaise cause auroit pu les mener batant. Je ne sai point en quelle année le P. Adam fut le Procureur de la Province de Champagne à Rome; la Bibliotheque des Jesuïtes ⸸ ne le marque pas; mais elle m'aprend qu'en 1674. il étoit Superieur de la Maison Professe à Bourdeaux. Je pense qu'il mourut dans cet emploi, environ l'an 1680. Il avoit publié quelques Sermons de controverse sur la matiere de l'Eucharistie, qui fut l'Evangile du jour par toute la France pendant la querelle de Mr. Arnaud & de Mr. Claude; il les avoit, dis-je, publiez depuis l'impression de l'Ouvrage du P. Sotuel, & il les avoit prêchez, je pense, dans le fort de cette contestation. Ils ne sont pas mal tournez; mais ils tiennent un peu trop du Dramatique, par le personnage d'Interlocuteur qu'on y donne quelquefois à Mr. Claude. Je n'en parle que par ouï-dire. Le P. Adam passa par les mains du P. Jarrige, mais beaucoup plus doucement que plusieurs autres; & il en fut (H) quite à bon marché. Au reste il ne fut pas le premier qui

β *Arrivée au mois de Mai 1662.*

* *Il l'est à Maestricht presentement (c'est-à-dire l'an 1698.) Le P. Adam lui tendit cent sortes de pieges, mais il trouva un adversaire qui se demêla de tous habilement.*

† *Il s'apelloit Mr. Cottibi.*

‡ *Voiez la vie de Mr. Daillé, p. 33. & suiv.*

⸸ Rexit Collegium Sedanense in Provincia Campaniæ, à qua electus est procurator ad Urbem. *Sotuel ubi supra.*

(F) *Une reponse à l'Ecrit de Mr. Daillé.*] Le P. Sotuel intitule cet Ouvrage, *Responsum ad epistolam D. Allii Ministri Charentonensis Heretici.* C'est latiniser miserablement le nom de Mr. Daillé, & c'est une marque que le P. Sotuel ne lisoit gueres les livres de controverse. Car où est le Controversiste à qui les livres Latins de Mr. Daillé soient inconus, & qui ne sache par consequent que ce Ministre se nommoit en Latin *Dallæus*? Tous ceux qui savent confusément qu'il y a eu un Ministre de Charenton nommé Mr. Allix, croiroient sans hesiter que le P. Adam a fait un livre contre lui, s'ils n'avoient point d'autres lumieres que celles que l'article de ce Jesuite fournit dans le Continuateur d'Alegambe; & voilà comment les moindres fautes sur les noms propres sont capables de faire illusion aux lecteurs. Un homme qui auroit pris une fois Mr. Allix pour l'*Allius* de ce Continuateur, seroit capable de le mettre au Catalogue des enfans celebres, & de l'envoier à Mr. Baillet (a) comme une addition, car il le croiroit imprimé dès l'année 1660. & refuté par un Jesuite fameux.

(G) *Cet Ouvrage de Mr. Daillé demeura sans repartie.*] Les curieux ne seront pas fâchez de voir ici ce que le fils de cet habile Ministre a observé touchant ce livre. *Il est (b) entre les mains de tout le monde,* dit-il, *& il a été si bien reçu qu'on en a déjà fait deux éditions. Ceux de nôtre Communion pour lesquels il étoit fait principalement, y trouvent avec satisfaction la plûpart de nos controverses traitées d'une façon fort capable de les instruire, & nôtre Religion justifiée de tous les blâmes dont ses ennemis la chargent ordinairement. Et si l'on peut tirer quelque avantage du silence de nos parties, il semble qu'ils ayent passé condamnation eux-mêmes, puis que jusqu'à present ils n'y ont rien opposé ni l'un ni l'autre, quoi qu'ils ayent souvent promis le contraire, & qu'on leur en ait fait des reproches plus d'une fois.* Mr. Daillé le fils venoit de dire une chose qui insinuë manifestement que le P. Adam fut le Convertisseur du Ministre Cottibi. Je dois donc la remarquer comme l'une des prouësses de celui qui fait le sujet de cet article. Ecoutons donc encore une fois l'Historien de Mr. Daillé. „ Non seulement le Neo„ phyte Romain, qui étoit la partie interessée, se „ defendit lui-même en mettant au jour une assez „ grosse reponse; mais de plus comme si sa cause „ n'eût pas été en sûreté entre ses mains, il vint à son „ secours un fameux Jesuïte, de qui quelcun de sa „ Communion a dit qu'il n'est le premier homme du „ monde que de nom seulement. On entend assez „ par là que c'est le P. Adam, qui pour soutenir SON „ PROSELYTE fit paroître en même tems que lui „ une seconde reponse, à-peu-près de même taille & „ de même force que la sienne. „

(a) *Il publia en 1688. un livre intitulé,* Des enfans devenus celebres par leurs études ou par leurs Ecrits.

(b) *Abregé de la vie de Mr. Daillé, pag. 35. imprimé l'an 1670.*

Ce *premier homme* du passage qu'on vient de lire m'a fourni dans la 1. édition de ce Dictionaire une note marginale, qui fera presentement une partie du corps de cette colonne. Voici ce que c'est: „ J'ai oui dire „ que la Reine Mere aiant demandé à un grand Sei„ gneur qui l'avoit accompagnée à un Sermon du P. „ Adam, ce qu'il en pensoit, il la remercia d'y avoir „ été si bien convaincu de l'opinion des Preadamites. „ On lui demanda l'explication de cette enigme; il „ repondit, *ce Sermon m'a fait voir tres-clairement,* „ *qu'Adam n'est pas le premier homme du monde.* „ Vous trouverez ce conte dans la suite du (c) Menagiana, & vous y aprendrez que le grand Seigneur qui repondit cela à la Reine étoit le Prince de Guemené, & que le Sermon (d) qui donna lieu à ce bon mot, *fut très mal reçu à la ville & à la Cour.* Le Pere Adam *y fit une comparaison fort odieuse des Parisiens avec les Juifs qui avoient crucifié nôtre Seigneur. Il compara la Reine à la Vierge, & le Cardinal Mazarin à St. Jean l'Evangeliste.* Notez que d'autres donnent ce bon mot à Benserade. Lisez sa vie au devant de la derniere (e) édition de ses Oeuvres.

(H) *Il en fut quite à bon marché.*] Je trouve trois passages qui le concernent dans les libelles de l'Ex-Jesuite Jarrige. Voici le premier. (f) *Le Pere Jean Adam l'un des meilleurs Predicateurs qu'ils ayent, interpretoit à une Ursuline du Convent de Saint Maxaire le Traité de la generation, & parloit avec autant de clarté des parties qui contribuent à la procreation des enfans, que le Sieur du Laurens dans son Anatomie.* Le second contient ces paroles; *Tous (g) ceux qui l'an 1646. estoient dans le College de Poictiers savent les querelles de Jean Adam & de Jaques Biroat, deux personnes les plus considerables de l'Ordre. Ils se sont si hostilement attaquez, qu'ils ont fait paroître par un forest* de

(c) *Pag. 39. de l'édit. de Holl.*

(d) *Ce fut un Sermon de la passion prêché par le P. Adam à Saint Germain de l'Auxerrois.*

(e) *Celle de l'an 1697.*

(f) *Jarrige, Jesuïtes mis sur l'échafaut ch. 10.*

(g) *Ibid.*

qui parla (I) peu obligeamment de St. Augustin, & qui tâcha de persuader que St. Paul (K) outroit les choses par son temperament trop vif.

ADAM (MELCHIOR) a vêcu dans le XVII. siecle. Les soins infatigables qu'il a pris de recueillir, d'ajuster, & de publier les vies d'un très-grand nombre de Savans, meritoient que quelcun lui rendit un semblable office, & cependant je ne pense pas que personne le lui ait rendu.

Mr.

de la providence de Dieu leurs puantes ordures, & Jaques Biroat a demeuré convaincu; &c. Le troisiéme porte (a) que *le plus excellent de leurs hommes de Chaire nommé Jean Adam* est fils d'un Couturier. De ces trois passages il n'y a que le premier qui puisse faire du tort à la memoire du P. Adam; car le second fait tomber sur la tête du seul Biroat les ordures qui se decouvrirent en consequence de leurs demêlez. Ainsi tout ce que la chronique scandaleuse, & les Anecdotes avoient revelé au P. Jarrige concernant le P. Adam, se reduisoit à quelques leçons d'Anatomie faites à une Religieuse sur la generation des enfans. Encore un coup, c'est sortir à peu de frais des mains de Jarrige. On me l'avouëra, pour peu que l'on fasse reflexion sur le caractere de son Ouvrage. Si cet Auteur nous avoit dit l'âge de la Religieuse, nous pourrions plus sûrement juger de la faute. Parler de ces choses avec une jeune Religieuse est sans doute un grand peché, à cause qu'il est moralement impossible qu'une telle conversation n'excite des sentimens impurs; mais je voudrois bien qu'un Casuiste de bon sens, qui ne fût ni trop relâché, ni trop rigide, examinât cette question; *Une Religieuse d'un âge si avancé, qu'elle écouteroit une leçon d'Anatomie sur les organes de la generation avec la même indifference que l'explication des parties de l'oreille, pecheroit-elle par la curiosité d'entendre cette leçon?* Je croi qu'on m'avouëra qu'il est fort permis à une femme de quelque condition qu'elle soit, de savoir tout ce qui se dit touchant la circulation du sang. Ce n'est point un peché à elle de savoir que les plus subtiles parties du chyle passent des intestins aux veines lactées, & de là successivement dans le reservoir de Pequet, dans le canal torachique, dans la veine souclaviere, dans la veine cave, dans le ventricule droit du cœur, dans l'artere du poumon, dans la veine du poumon, dans le ventricule gauche du cœur, dans l'aorte. Elle peut savoir sans peché le jeu des valvules qui sont aux extremitez des veines & des arteres, les anastomoses, la secretion de l'urine, &c. Pourquoi seroit-elle donc criminelle d'achever tout son cours d'Anatomie, & d'etudier exactement tout ce qui se dit sur les parties tant interieures qu'exterieures qui sont destinées à la procreation des enfans? Le crime ne sauroit consister dans la simple connoissance de ces choses; il faudroit donc qu'il consistât dans les pensées impures qui accompagneroient, qui precederoient, qui suivroient cette étude-là: mais j'ai suposé qu'on fût dans le même calme que si l'on etudioit l'anatomie de l'oreille. Voilà le cas & l'espece sur quoi il faut raisonner. Ne m'érigeant point en Casuiste, je donne la chose a decider à qui il apartiendra; & je dis seulement que pour jouër au plus sûr, il vaut mieux que les personnes qui ne sont pas de profession à devoir conoître ces choses, & sur tout celles qui ont fait vœu de continence, n'aient jamais une telle curiosité, & ne la contentent jamais: de sorte que le Pere Adam n'auroit pu convenir du fait, sans avouër qu'il étoit tombé en faute. La plus grande charité des gens n'iroit gueres qu'à ceci; c'est que son auditrice en étoit logée à la maxime; *Amare liceat si potiri non licet. Dum caremus veris gaudia falsa juvant.*

(a) *Jarrige. Reponse à Jaques Beaufés, ch. 14.*

DOUTE proposé aux Casuistes sur une curiosité anatomique.

(I) *Il ne fut pas le premier qui parla peu obligeamment de St. Augustin.*] Mr. Sarrau écrivit à Mr. de Saumaise en 1646. que les Jesuites disoient tous les jours en Chaire que St. Augustin n'étoit point la regle de la foi, & que pour se debarrasser des objections qu'on lui faisoit, il avoit avancé bien des choses indiscretement. *Non (b) est hic pater regula fidei. Ut se expediret ab argumentis hæreticorum sui temporis multa liberius & inconsideratius dixit quibus non tenemur.* Le P. Adam quatre jours après son Sermon, avoüa à une personne qui lui representoit le prejudice que cette predication pouvoit causer, (c) *Que Gabriel à Porta Jesuite disoit souvent qu'il seroit à desirer que jamais St. Augustin n'eût écrit de la Grace.* Long tems avant la naissance du Jansenisme, il y avoit eu des Theologiens qui avoient declaré fort librement que St. Augustin poussoit les choses trop loin, & que quand il avoit en tête certains adversaires, il s'éloignoit de leur erreur si ardemment, qu'il sembloit passer jusques à l'extremité oposée: par exemple, qu'en combatant l'erreur des Pelagiens, il sembloit s'avancer trop vers celle des Manichéens, & qu'en combatant les Manichéens, il sembloit adopter l'heresie de Pelage.

(b) *Vide epistol. Sarravii. pag. 196.*

(c) *Dans l'Ecrit contre le Sermon du P. Adam, pag. 24.*

Un Irlandois nommé Paulus Leonardus cite (d) là-dessus Genebrard, Cornelius Mussus Evêque de Bitonte, Cajetan, & Sixte de Sienne. Mais le P. Annat en cite bien d'autres, dans le même livre (e) où il s'efforce de prouver que St. Augustin n'est point du sentiment de Jansenius. Voiez ce que le P. Noris a repondu à cette grande nuée de temoins, produite contre ce grand Evêque d'Hippone. Quelques Protestans ne s'éloignent pas de cette pensée, que St. Augustin outroit les choses. Je ne parle pas du Commentaire philosophique (f), où l'on aprouve en quelque maniere le jugement du Pere Adam, ni de la Bibliotheque Universelle (g), où St. Augustin est representé tout tel que le P. Adam l'auroit voulu; je parle de Mr. Daillé, qui non seulement (h) envelope St. Augustin dans l'accusation generale qu'il fait aux Peres, de sembler donner dans un precipice quand ils en fuient un autre; mais qui l'accuse aussi d'avoir (i) traité trop les choses à la maniere flotante des Philosophes Academiciens. Il a paru depuis quelque tems un petit livre intitulé *Avis important à Mr. Arnaud*, dans lequel on parle d'un tiers parti qui se forme, qui ne sera ni Janseniste ni Moliniste, & qui mettra St. Augustin entre ciel & terre, ni trop haut, ni trop bas. Ce milieu pacifieroit les troubles, si l'on vouloit être bien raisonnable. Par là il seroit permis d'être Janseniste ou Moliniste, selon que le cœur en diroit. Ne doit-il pas suffire aux Jesuites que St. Augustin ne soit point la regle de la foi? En demandoient-ils davantage dans les livres dont les Deputez des Jansenistes (k) tirerent plus de cent propositions qui attaquoient l'autorité de ce Pere?

(K) *De persuader que St. Paul outroit les choses.*] Il y a dans la censure (l) du Sermon du P. Adam un passage du P. Caussin (1), où St. Paul & St. Augustin sont comparez à *deux grandes mers qui s'enflent par impetuosité d'esprit tellement en une reue, qu'ils semblent vouloir laisser l'autre à sec pour un tems; mais comme l'Ocean après s'estre largement repandu d'un costé retourne dans les limites que Dieu lui a ordonnées, aussi ceux-ci après avoir couru sur les esprits rebelles qui s'élevent contre la verité, retournent dans une égalité paisible pour édifier la maison de Dieu.* Voilà cette roue qui fait plus de tours qu'on ne lui commande, à laquelle nous avons (n) vu qu'un Ministre a comparé l'esprit prophetique. St. Paul & St. Augustin se debordent de tems en tems; mais ils retournent ensuite comme la marée dans les bornes que Dieu leur marque. O le beau moyen de repondre à tous les passages de St. Paul qui incommodent! on n'a qu'à dire qu'il avoit alors inondé toute la campagne, & qu'il faut l'attendre à son retour dans le lit que Dieu lui avoit donné. Le Chevalier Edwin Sandis m'aprend une chose qui vient trop bien ici pour n'y être pas inserée. *Je sai de très-bonne part*, dit-il, (o) qu'en Italie *ils ont une si vive jalousie contre quelques parties de l'Escriture, & sur tout contre les Epistres de St. Paul, que quelques Jesuites n'agueres en publiques predications, & autres leurs fauteurs en conversations privées, exaltans St. Pierre comme un esprit excellent, censuroient St. Paul comme personne de cerveau bouillant & fougueux, qui s'estoit laissé emporter en la plusspart de ses disputes si immoderément aux saillies de son zèle, & à l'acrimonie de son esprit, qu'il ne faloit pas faire grand estat de ses assertions: ains que sa lecture est fort perilleuse, sentant à l'heretique en divers endroits: & que peut-estre il eust mieux valu qu'il n'eust jamais escrit. En conformité de quoi, j'ai ouï dire à des Catholiques Romains plus d'une fois, qu'on a ja souvent & par plusieurs fois consulté bien à certes entr'eux, de censurer en quelque maniere, & reformer les Epistres de St. Paul. Quoi, qu'à dire ce que j'en pense, je n'y puisse prester foi: tant est l'entreprise en soi blasphematoire & abominable, & tant seroit desesperé le scandale en ces tems. Mais, comme qu'il en soit, il est certain, qu'ils estiment St. Paul au dessous de tous les Escrivains sacrez: & je say de propre science, & ouïe, que quelques-uns d'entr'eux enseignent en leurs chaires, que ce St. Apostre n'avoit autre assurance de sa predication, que la conference qu'il en fit avec St. Pierre: & qu'il n'osa publier ses Epistres, que tout premier St. Pierre ne les eust aprouvées.* Voilà des gens bien mal adroits; car si les Epitres de Saint Paul furent aprouvées par Saint Pierre, elles ont toute l'authenticité qu'on peut souhaiter.

(d) *Paulus Leonard. Respons. ad expostulationes contra scientiam mediam, pag. 117. 118.*

(e) *Intitulé* Augustinus vindicatus à Jansenis.

(f) *Part. 3. pag. 4. Voiez aussi le suplément, pag. 2.*

(g) *Tome XIV. pag. 287.*

(h) *Daillé, de l'emploi des Peres, pag. m. 153.*

(i) *Ibid. pag. 393.*

(k) *En 1653. Voiez le Memorial historique touchant les 5. propositions, p. m. 82.*

(l) *Pag. 17.*

(1) *De la Cour Sainte t. 3. maxime 6. de la predestination, n. 2.*

(n) *Ci-dessus, remarque D vers la fin.*

(o) *Relation de la Religion, chap. 26. p. m. 215.*

L

Mr. Moreri β s'étoit engagé à parler de lui, mais il ne se souvint plus de sa promesse lors que le tems de l'executer se presenta. L'engagement & la non-execution ont subsisté jusques γ ici dans toutes les éditions de son Dictionaire. Il étoit difficile d'oublier un Ecrivain dont on empruntoit si souvent beaucoup d'articles. Pour moi qui me sens très-redevable à ses travaux, je voudrois lui temoigner ma gratitude en donnant un long detail de sa vie, mais je n'ai su trouver nulle part les materiaux necessaires. Voici ce que j'ai trouvé. MELCHIOR ADAM nâquit dans le δ territoire de Grotkaw en Silesie, & fit ses études dans le College de Brieg, où les Ducs de ce nom avoient grand soin de faire fleurir les belles lettres, & sur tout la Religion Reformée: j'entens celle qu'un Catholique Romain apelleroit le Calvinisme. Le jeune homme aprit dans cette Ecole à être bon Reformé. Il eut part pour continuër ses études aux liberalitez qu'un grand ξ Seigneur avoit destinées à l'entretien d'un certain nombre d'Ecoliers. Il devint Recteur η d'un College à Heidelberg, & ce fut dans cette ville qu'il publia en l'année 1615. le premier volume de ses hommes illustres. Ce premier volume qui contenoit les Philosophes, & sous ce nom-là, les Poëtes, les Humanistes, les Historiens, &c. fut suivi de trois autres: celui qui contient les Theologiens fut imprimé l'an 1619. celui des Jurisconsultes vint ensuite, & enfin celui des Medecins. Ces deux derniers furent imprimez en 1620. Tous les Savans dont on voit la vie dans ces 4. tomes *in* 8. ont vêcu au XVI. siecle, ou au commencement du XVII. & sont Allemans ou Flamans; mais il y a une vintaine de Theologiens des autres païs, dont nôtre Auteur publia les vies separément en l'année 1618. Tous ses Theologiens sont Protestans. Quoi qu'il n'ait composé que peu de ces vies, il n'a pas laissé de donner beaucoup de tems à cet Ouvrage, & d'y prendre beaucoup de peine, parce qu'il a mis en abregé les Ecrits qui lui fournissoient les materiaux; soit que ce fussent des vies proprement dites, soit que ce fussent Oraisons funebres, Programmes, Eloges, Prefaces, ou Memoires de famille. Je ne dis rien des sommaires qu'il a mis aux marges en fort grand nombre. Il a oublié quelques personnes (AΔ) qui n'étoient pas moins considerables que plusieurs de ceux dont il a parlé. Les Lutheriens ne sont pas θ contens de lui; ils le trouvent trop partial, & ne veulent pas que son recueil serve de regle pour juger κ de l'Allemagne savante. Il mourut l'an 1622. Il a fait (A) d'autres Ouvrages. Consultez Mr. Baillet, à la page 177. & 178. du 2. tome des Jugemens des Savans.

ADAM, Menuisier de Nevers & poëte François. Cherchez BILLAUT.

ADAMITES λ, secte ridicule qui, selon quelques μ Auteurs, étoit une branche des Carpocratiens & des Valentiniens. Theodoret ν lui donne (A) un certain Prodicus pour fondateur. St. Epiphane * temoigne que le nom d'Adamiens leur venoit d'un certain Adam, qui vivoit au tems qu'ils furent ainsi apellez. Il y a plus d'aparence qu'Adam la tige de tout le genre humain étoit la source de ce nom-là, comme nous l'aprend St. Augustin †; car ces miserables imitoient la nudité dans laquelle nos premiers peres vêcurent pendant l'état d'innocence, & condamnoient le mariage par la raison qu'Adam ne conut Eve qu'après son peché, & aprés sa sortie du Paradis. Ils croioient donc que si l'homme eût perseveré dans son innocence, il ne se fût fait aucun mariage. Aussi faisoient-ils profession ‡ de continence, & de vie monastique. Quant à la nudité, ils ne l'observoient (B) que lors qu'ils étoient assemblez pour les exercices de leur Religion ⊥. Ils s'assembloient dans un poêle, afin de chasser le froid par le moien du feu qu'ils allumoient sous la chambre; ils quitoient leurs habits en y entrant, & se mettoient aussi bien les femmes que les hommes, aussi bien les Ministres que les Laïques, au même état que l'on est en sortant du ventre de la mere. On s'asseioit pêle-mêle sur des bancs qui étoient les uns au dessus des autres, & l'on faisoit ses devotions, après quoi l'on reprenoit ses habits, & l'on retournoit chez soi. Si quelcun faisoit quelque faute, on ne (C) le recevoit plus dans l'assemblée; on disoit qu'aiant

β *Sous le mot* Adam *il dit* cherchez Melchior Adam, *mais quand on va à* Melchior, *on ne trouve rien là-dessus.*
γ *On écrit ceci en Juin* 1698.
δ *Melch. Adam. epist. dedicat. German. Theol.*
ξ *Joachim Bergerus. Voiez l'Epître Dedicatoire de ses Philosophes d'Allemagne.*
η *Henn. Witte. Diarium Biog.*
θ *Vide Konig Bibl.* Vet. & Nov. p. 8. *qui renvoie à Henningus Witte,* Præfat. Memor. Theologorum, p. 17. & 18.
κ *Morhofius Polyh. pag.* 192. 209.
λ *St. Augustin les nomme* Adamiani, *apres St. Epiphane qui les apelle* ἀδαμιανοί.
μ *Vide Danæum in August. de hæres. c.* 31.
ν *Theodoret Hæret. fabul. l.* 1.
* *Epiphan. in Synopsi tom.* 1. *lib.* 2. *pag.* 397.
† *August. de Hæres. c.* 31.
‡ *Voiez la remarque* C.
⊥ *Epiph. hæres.* 52.
(a) *Melch. Adam. Præfat. Theolog. Germanor.*
(b) *Ex Diario Biogr. Henn. Witte.*

(AΔ) *Il a oublié quelques personnes qui n'étoient pas moins considerables.*] Il l'avouë lui-même, mais il declare qu'il n'y a point eu en cela quelque affectation, & que le defaut de memoires en a été la seule cause. Il se proposoit de supléer ces oublis dans d'autres Volumes. Voici ses paroles: (a) *Quadam mihi monendus aut rogandus es, mi lector. Primùm, ne præteritos aut omissos non paucos queraris, haud indignos, qui hoc in theatro appareant. In eo mea, mi lector, culpa nulla est: sed penuria fecit historiæ: quam nancisci nullam usquam potui. Malui itaque prorsus tacere de multis præstantibus viris: quàm, ut ille de Carthagine, pauca dicere: & trita illa:* Natus est: obiit; *scribere. Suppleri tamen poterit hic defectus, volente Deo, & mutuas operas tradentibus bonis patriæque amantibus: si hujus voluminis tomus secundus fuerit adornatus. Quod idem dictum volo, de reliquis vitis* Jurisconsultorum & Politicorum, Medicorum, *ac* Philosophorum.

(A) *Il a fait d'autres Ouvrages.*] Savoir *Apographum monumentorum Heidelbergensium. Notæ in Orationem Julii Cæsaris Scaligeri pro M. T. Cicerone contra Ciceronianum Erasmi. Parodiæ & Metaphrases Horatianæ* (b). Il n'est pas vrai comme on l'assûre dans le Catalogue d'Oxford, qu'il soit l'Auteur d'une *Historia Ecclesiastica Ecclesiæ Hamburgensis & Bremensis.* C'est l'Ouvrage d'un Chanoine de Breme nommé ADAM qui vivoit dans l'onziéme siecle. Conringius & Possevin qui l'ont mis dans le dixiéme se sont trompez. Voiez Mollerus à la page 65. de la 1. partie de l'*Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ.*

(A) *Un certain Prodicus pour fondateur.*] Baronius le place sous l'année 120. & le fait anterieur à Valentin; ce qui l'oblige de censurer en un autre (c) endroit ceux qui le mettent entre les disciples de Valentin. Selon cela Lambert Daneau que j'ai cité, ne seroit pas digne de creance: je parlerai à part de ce Prodicus.

(B) *Ils ne l'observoient que lors qu'ils étoient assemblez.*] Daneau s'est donc abusé lors qu'il a mis au nombre de leurs erreurs, qu'il faut que les Chretiens de l'un & de l'autre sexe aillent nus par les ruës. (d) *Oportere Christianos homines versari in* PUBLICO, *in cœtu Ecclesiæ, in precibus, nudos, sive mares sint sive fœminæ.*

(C) *On ne le recevoit plus dans l'assemblée.*] St. Epiphane temoigne que ces gens-là professoient la continence & la vie monastique, & qu'ils condamnoient le mariage. (e) *Μονάζοντές τε καὶ ἐγκρατευόμενοι ὄντες καὶ γάμον μὴ δεχόμενοι. Monachorum ac continentium instituta jactantur, nuptiasque condemnant.* Il ne faut donc point douter que leur discipline ne condamnât la fornication & l'adultere, & qu'ainsi ils n'excommuniassent, & ne chassassent de leurs assemblées ceux qui commettoient cette faute. Et il est à remarquer qu'encore que cet ancien Pere ne veuille pas convenir de ce que disoient les Adamites, savoir qu'ils se depouilloient à cause qu'ils n'avoient point de honte de leur nudité non plus qu'Adam; il est, dis-je, à remarquer qu'encore que St. Epiphane aime mieux attribuer leur conduite à (f) une lasciveté insatiable, qui vouloit procurer des amorces à la vuë, il ne dit pas neanmoins qu'il se fit des actions impures dans leurs assemblées. C'est donc faussement que Baronius lui impute de les avoir apellées des bordels, *lupanaria*: il s'est servi du ter-

(c) *Baron. ad ann.* 175. n. 33.
(d) *Danæus, in August. de Her. c.* 31. *fol. m.* 83.
(e) *Epiphan. in Synopsi to.* 1. *libr.* 2. *pag.* 397.
(f) *Ἕνεκα ἀκορέστου ἡδονῆς κόρας ὀφθαλμῶν ἐμποιούσης τὴν θέλξιν.* Id insatiatæ libidini tribuunt quæ ejusmodi oculis illecebras objicit. *Epiphan. hæres.* 52. *pag.* 460.

qu'aiant mangé comme Adam du fruit defendu, il devoit être chassé comme lui du Paradis; c'est ainsi que ces gens-là nommoient leur Eglise. Voilà (D) ce que St. Epiphane en raporte, non pas pour l'avoir lu dans quelques livres, ou pour l'avoir apris de quelcun d'entr'eux; mais sur ce qu'il en avoit oüi dire à plusieurs autres personnes. Il ne sait point si de son tems cette secte étoit entierement abolie, ou si elle subsistoit encore. Evagrius * fait mention de quelques Moines de la Palestine qui par un excés de devotion, & pour bien mortifier leur corps, s'en alloient tant hommes que femmes dans des solitudes tout nus, excepté les parties que la pudeur defend de nommer, & s'exposoient là d'une (E) maniere fort étrange aux rigueurs du chaud & du froid. Nous parlerons des Adamites modernes sous le mot *Picards*. Je vois que les Catholiques & les Protestans se reprochent (F) les uns aux autres d'avoir de ces Adamites dans leurs païs: peut-être n'ont-ils pas plus de raison les uns que les autres de se le reprocher. Si je n'avois pas d'autre caution

* *Evagr. Hist. Eccl. l. 1. c. 21.*

terme (a) de *φωλεὸς latibulum*, & de celui de *σπήλαιον caverna*, & cela dans la signification de taniere, d'antre, & de caverne simplement, comme il paroit de ce qu'il remarque que c'est le nom qu'il voudroit donner aux conventicules des Heresies. Manifestement il fait allusion à ce qui est dit dans l'Evangile (b), qu'on avoit fait de la maison de Dieu une caverne de brigans. La notion d'impureté corporelle, ou de commerce charnel entre les deux sexes n'a point lieu ici. Le P. Gaultier (c) a donc grand tort de dire en citant St. Epiphane, que les Adamites aiant laissé leurs habits à la porte de leurs assemblées, se mêloient indifferemment avec les femmes qui leur tomboient sous la main, *mulieribus promiscue utentes*. Pour la citation d'Alphonse de Castro, qu'on voit après celle de St. Epiphane à la marge du P. Gaultier, elle ne peut que multiplier le nombre des faux accusateurs. Lambert Daneau qui accuse de la même impureté les Adamites, ne cite point St. Epiphane, mais Clement d'Alexandrie cité par Theodoret; (d) *Extinctis in suo cœtu lucernis promiscuè coeunt, quemadmodum ex Clemente Strom. notat Theodoretus.* On verra bien-tôt que ce passage n'a pas été bien allegué. Il est assez étrange que St. Epiphane & St. Augustin n'aient rien oui dire de cela; car ce sont des choses que la renommée ne laisse point perir, lors qu'une fois elle s'en trouve saisie, à moins que la fausseté n'en devienne tout-à-fait palpable. Encore n'arrive-t-il pas toûjours en ce cas-là, que la renommée lâche prise. Voiez dans la remarque suivante le moien d'accorder ces deux Peres avec Clement d'Alexandrie.

(D) *Voila ce que St. Epiphane en raporte.*] Il ne dit point que chacun se ruât sur sa chacune dans leurs assemblées: c'est ce qui a été touché dans la remarque precedente. Il leur impute encore moins les heresies de Prodicus dont le P. (e) Gaultier donne la liste, & que Moreri leur impute pour la plupart. Moreri n'est pas aussi blâmable en cela, qu'en ce qu'il assûre que St. Epiphane nomme leurs temples *des lieux infames à cause des crimes abominables qu'ils commettoient dans ces cavernes d'horreur & de prostitution.* Cet Auteur ajoûte *qu'ils rejettoient la priere.* Daneau (f) le dit aussi sur la foi de Clement d'Alexandrie. Cependant St. Epiphane & St. Augustin disent le contraire; *Γυμνοὶ γὰρ ὡς ἐκ μητρὸς .... συνάγονται, καὶ ἔχουσι τὰς ἀναγνώσεις καὶ εὐχὰς καὶ πᾶν ὁτιοῦν ἐπιτελοῦσι, Ils s'assemblent tous aussi nus qu'ils etoient au sortir du ventre de leurs meres, & en cet état ils font leurs lectures, leurs* ORAISONS, *& leurs autres exercices de Religion.* C'est ainsi que parle St. Epiphane dans le sommaire du 2. livre du 1. tome: & voici les termes de St. Augustin; (g) *Nudi itaque mares fœminæque conveniunt, nudi lectiones audiunt, nudi* ORANT, *nudi celebrant sacramenta.* Le moien d'accorder ces deux derniers Peres avec Clement d'Alexandrie, seroit de supofer que les Adamites ausquels celui-ci donne Prodicus pour fondateur, ne suivoient pas toutes les erreurs de Prodicus. Cette supofition n'a rien d'extraordinaire: il ne faut quelquefois que trente ou quarante ans pour rendre une secte fort dissemblable à celui qui l'a fondée. Ainsi l'on n'est point exact, lors qu'on attribue aux Adamites toutes les extravagances de Prodicus, sous pretexte qu'il a été leur fondateur. En effet il est constant par le temoignage de St. Epiphane, & par celui de St. Augustin, qu'ils se depouilloient totalement dans leurs assemblées; mais Clement d'Alexandrie bien loin de dire rien de semblable des Sectateurs de Prodicus, observe qu'avant que d'en venir aux prises, ils faisoient ôter les chandelles (h) qui leur auroient donné de la honte. Ainsi Daneau n'a pas eu raison d'apliquer aux Adamites, ce que ce Pere avoit dit des Sectateurs de Prodicus. En un mot quand je considere les calomnies des Paiens contre les premiers Chretiens, & celles des Catholiques contre les Protestans par raport aux assemblées nocturnes, je ne croi pas de leger tout ce que le gros de l'erbre impute.

(E) *D'une maniere fort étrange.*] Ils rencherirent sur les autres Moines dont le même Evagrius (i) fait mention, qui n'aiant pas un habit en propre, veu que celui qui avoit été porté un jour par un Religieux servoit le lendemain à un autre, avoient du moins l'usage de quelque habit. Les Solitaires dont je parle se contenterent de porter une ceinture, & quant au reste ils renoncerent autant qu'ils purent à l'humanité; ils ne voulurent point se nourrir des alimens qui servent aux autres hommes: ils se mirent à paître comme font les animaux, & ils ne paissoient qu'autant qu'ils en avoient besoin pour ne mourir pas. Ils devinrent enfin semblables aux bêtes; leur figure changea, & leur sentiment aussi. Dès qu'ils voioient d'autres personnes ils prenoient la fuite, & s'ils se voioient poursuivis, ils se sauvoient à toute jambe, ou dans quelque trou inaccessible. Quelques-uns rentroient dans le monde, & faisoient semblant d'être fous, afin de temoigner plus de mepris pour la gloire. Ils alloient manger dans les Cabarets, ils entroient dans les bains publics, ils conversoient & ils se lavoient avec l'autre sexe; mais avec tant d'insensibilité, que ni la vue ni le toucher, ni même l'embrassement d'une femme ne leur causoient aucune emotion. Ils (k) etoient hommes avec les hommes, & femmes avec les femmes; ils vouloient être de tous les deux sexes. Il y a de l'aparence qu'ils n'avoient pas beaucoup de peine à contrefaire les fous, & qu'ils l'etoient effectivement; c'est à eux pour le moins qu'on peut apliquer ce que Rutilius Numatianus n'a pas eu raison de dire de toutes sortes de Solitaires:

Quænam (l) perversi rabies tam stulta cerebri
Dum mala formides, nec bona posse pati!

Au reste leur nudité etoit bien contraire aux principes de ces Religieux dont je parlerai dans la remarque suivante, & ne pourroit pas même bien s'accorder avec la doctrine du P. Sanchez.

(F) *Se reprochent les uns aux autres.*] Mr. Moreri assûre qu'il y a des Adamites *en Angleterre où ils font leurs assemblées de nuit, & n'aprennent que ces mots, jure, parjure; & ne decouvre point le secret.* On a eu raison de lui dire dans l'edition d'Amsterdam, qu'il n'y a point de telles gens en Angleterre, *que la police y est trop bonne pour y souffrir une infamie de cette nature, qui ne pourroit pas demeurer cachée, & qu'il n'y a guéres d'apparence non plus qu'il y en ait en Pologne;* car il avoit dit qu'il s'y trouve *encore de ces devoyez.* Il ne pourroit pas se defendre en disant, qu'il ne pretend point que ces gens-là se montrent nus au public, mais seulement qu'ils se deshabillent dans leurs conventicules nocturnes, ce qu'une bonne police peut ignorer; il ne pourroit point, dis-je, alleguer cela pour sa justification, puis qu'il venoit de parler des Adamites de Boheme, qui alloient toûjours nus, à ce qu'on pretend. Il faut donc que Mr. Moreri, s'il a entendu ce qu'il disoit, assûre qu'il y a encore aujourd'hui en Angleterre des gens qui par principe de Religion vont toûjours nus, tant hommes que femmes. Or c'est ce que la police ne souffriroit pas, & ne sauroit ignorer. Voilà donc un Catholique qui soutient qu'il y a des Adamites dans les païs Protestans. Je ne dis rien de ces contes vagues & ridicules touchant la Hollande, qui se voient dans le *Sorberiana* a la page 17. Mais voions d'autre côté un Ministre (m) qui dit qu'il y a des Moines en Italie nommez Adamites, qui vont nus en consequence des vœux qu'ils font, conformement aux regles les plus sacrées de leur Ordre. *Ac ne nunc quidem,* dit-il, *nomen ejus* (hæresis Adamianorum) *exstaret, nisi Monachi quidam qui se falso pietatis & vitæ austeritatis prætextu commendarunt horum hæreticorum impudentes prorsus mores retinuissent, & inter sanctissima ordinis & regulæ suæ præcepta posuissent, quales ii qui etiam nunc hodie Adamitæ dicuntur, vigentque plurimum in Italia ... Vivunt enim nudi, non necessitate quidem adacti vel inopia vestimentorum, sed ex voti professione.* Je voudrois qu'il eût eu plus d'empresse-

(a) *Epiphan. hær. 52. pag. 459.*

(b) *Matth. XXI. 13.*

(c) *Gaultier. Tabul. Chronogr. Seculo 2. cap. 33.*

(d) *Daneus ubi supra.*

(e) *Ubi supra.*

(f) Deum à nobis precandum & orandum esse negant, quia sint ipse per se quibus egeamus. Clemens hoc de illis tradit lib. 7. Strom. *Daneus ubi supra.*

(g) *August. de Hæres. c. 31.*

(h) *Τὸ ἀποκαταχῶσαι αὐτῶν τὴν πορνικὴν ταύτην δικαιοσύνην ἐκποδὼν γενομένου φῶς τοῦ λύχνου ...:* Lumine amoto quod eorum fornicatoriam hanc justitiam pudore afficiebat eversâ lucerna coire. *Clem. Alex. Stromat. l. 3. p. m. 430.*

(i) *Evagrius Hist. Eccles. lib. 1. c. 21.*

(k) *Μετὰ ἀνδρῶν δὲ ἄνδρες εἶναι, μετὰ γυναικῶν τε αὖ γυναῖκες, ἐπαμφότερος τε μετέχειν ἐθέλειν φύσεως καὶ μὴ μιᾶς εἶναι.* Cum viris quidem viri sunt, fœminæ verò cum fœminis, non enim unius sed utriusque simul sexus esse cupiunt. *Id. ib.*

(l) *Rutil. Itiner. lib. 1. v. 445.*

(m) *Lamb. Daneus in August. de hær. c. 31.*

tion que Lindanus β, je ne croirois pas qu'en 1535. on vit des Adamites à Amsterdam, riches & de fort bonne famille, courir tout nus, & qu'il y en eut d'assez fanatiques pour monter sur des arbres, où ils attendirent vainement que le pain leur tombât du ciel, jusques à ce qu'ils tomberent eux-mêmes à demi morts sur la terre. Je citerai ailleurs γ un Ecrivain qui atteste une partie de ces faits.

ADONIS, mignon de la Déesse Venus, étoit fils de Cinyras Roi (A) de Cypre. Les * Poëtes ont pretendu que Myrrha † fille de ce Roi devint si éperdûment amoureuse de son pere, qu'elle se fit introduire dans son lit sans qu'il sût qui elle étoit. Quelques-uns ‡ disent qu'elle se servit de l'artifice des filles de Lot. Adonis fut le fruit de cet inceste. Il étoit parfaitement beau, & il parut si aimable aux yeux de Venus (B) qu'elle l'enleva, & qu'elle quita tout pour être avec lui. Le ciel même lui sembla un sejour peu agreable en comparaison des montagnes & des bois, où elle suivoit Adonis qui étoit un (C) grand chasseur. Jugez si les Poëtes ⊥ n'ont pas distillé toutes les figures de leur art, pour representer la douleur inexprimable qui saisit le cœur de cette Déesse, lors (D) qu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis. Jamais deuil n'a été plus celebré, ni plus immortalisé que celui-là; presque tous les peuples du monde en perpetuerent le souvenir par

β *Lindan. Dubitanti Dial. 2. p. m. 171.*
γ *Dans les remarques de l'article* Picards.
* *Voiez l'article* Myrrha.
† *Ovid. Metam. l. 10.*
‡ *Hygin. c. 164.*
⊥ *Ovidius ib. Bion εἰδύλ. α. Voiez aussi Theocrite εἰδύλ. λα. & entre les modernes Mr. Menage dans ses Poësies Greques p. m. 167.*

pressement pour prouver ce fait, que pour faire une oposition entre la conduite de ces gens-là, & celle des anciens Moines (a) qui ne s'étoient jamais vus nus (b), & qui disoient qu'un homme de leur profession ne pouvoit contempler lui-même sa nudité, sans faire une chose indigne de lui. Un Casuiste (c) moderne qui n'est pas des plus rigides, compte neanmoins pour un peché veniel, *propria verenda aspicere ex quadam curiositate absque alia mala intentione & periculo:* & pour un peché mortel, *aspicere (d) verenda alterius sexus operta vestibus ita subtilibus ut parum aspectui obstent.* Voir nager une personne nuë de different sexe est selon lui un peché mortel. Deux hommes d'un caractere grave, comme deux (e) Prelats qui s'entrevoient nus, commettent, dit-il, un peché mortel. Le Bernia (f) parle d'un homme qui ne portoit jamais la main qu'avec le gant à ses parties honteuses. Pourquoi un Casuiste ne pourroit-il pas exiger qu'on s'abstint de les toucher à nud, aussi bien que de les contempler à nud? Un ancien Philosophe par affectation de chasteté n'y alloit ni avec le gant, ni sans gant: il s'éloignoit bien en cela du principe d'Anacharsis (g). Cet ancien Philosophe étoit le severe Xenocrate (h). *Aristoteles irridens Chalcedonium Xenocratem quod mejendo virilibus non admoveret manum, inquit, pura quidem manus, at inquinata mens.*

Nous dirons dans la remarque N de l'article *Hadrien VI.* que la Mothe le Vaier n'a point dû prendre au pied de la lettre le passage du Bernia.

(*A*) *Fils de Cinyras Roi de Cypre.*] Presque tous les Auteurs conviennent (i) que Cinyras regnoit en cette Ile, encore que (k) quelques-uns aient dit qu'il avoit regné premierement dans l'Assyrie. Voiez l'article *Byblos.* Ovide le (l) fait naître dans l'Ile de Cypre; mais il veut que Myrrha fuiant son pere qui la vouloit tuer, après qu'il eut conu son inceste, ait traversé l'Arabie, & soit accouchée d'Adonis au païs des Sabeens. Il n'eût pas mal fait de remarquer en quatre mots que Cinyras étoit passé de l'Ile de Cypre dans l'Arabie, ou que Myrrha s'étoit embarquée dans cette Ile. Lors qu'Adonis nâquit, sa mere avoit été dejà metamorphosée en l'arbre d'où coule la myrrhe. Nous aprenons de Ptolomée fils d'Hephestion, que Venus cherchant Adonis dont elle avoit su la mort, le trouva à Argos ville de Cypre dans le temple d'Apollon Erithien. Il y avoit donc des gens qui disoient qu'il avoit été tué dans cette Ile. Properce est de ce nombre lors qu'il dit dans la 13. Elegie du 2. livre,

Testis, qui niveum quondam percussit Adonin
Venantem Idalio vertice, durus aper.

Il y avoit à Amathonte dans l'Ile de Cypre (m) un temple d'Adonis & de Venus. Strabon (n) dit que Byblos étoit le sejour du Roi Cinyras, & qu'on y voioit des temples d'Adonis. Notez qu'Antoninus Liberalis conte que Myrrha, qu'il apelle Smyrna (o), étoit née au mont Liban, & que son pere s'apelloit Theias. Aparemment Panyasis lui avoit donné le même nom, & non (p) pas celui de Thoas qu'on lit aujourd'hui dans Apollodore. On le lit aussi dans Probus sur la 10. Eclogue de Virgile, avec cette circonstance que ce Thoas étoit Roi de Syrie & d'Arabie; c'est d'Antimachus que Probus emprunte cela.

(*B*) *Qu'elle l'enleva.*] Ce fait n'a été guere remarqué par les anciens Ecrivains: je m'en étonne, car il étoit conu d'un chacun. Les Peintres en faisoient la matiere de leurs tableaux, tout comme du ravissement de Ganymede: c'est ce que Plaute nous aprend.

ME. *Dic (q) mihi; numquà vidisti tabulam pictam in pariete,*
Ubi aquila catamitum raperet, aut ubi Venus Adoneum?
PE. *Sæpe.*

(*C*) *Un sejour peu agreable en comparaison . . . des bois où elle suivoit Adonis qui étoit un grand chasseur.*] Lisez ce passage d'Ovide:

Abstinet (r) & cœlo: cœlo præfertur Adonis:
Hunc tenet: huic comes est: assuetaque semper in umbra
Indulgere sibi, formamque augere colendo,
Per juga, per silvas dumosaque saxa vagatur.

Virgile represente Adonis sous une autre idée que sous celle de chasseur,

Nec (s) te pœniteat pecoris, divine poëta,
Et formosus oves ad flumina pavit Adonis.

Peu de gens, ce me semble, ont parlé de ce mignon de Venus comme d'un Berger. Servius debite sur ce passage certaines choses qui ne sont pas moins éloignées de la traditive commune que celle-là. Quelques-uns (t) ont dit que cette inclination pour la chasse étoit l'ouvrage des Muses. Elles vouloient du mal à Venus, de ce qu'elle avoit inspiré à plusieurs d'entr'elles de l'amour pour les mortels. Afin d'en tirer vengeance, elles chanterent devant Adonis quelques airs qui lui donnerent une passion violente pour la chasse. C'est peut-être par là qu'il devint odieux à Diane, car gens de même metier ne s'aiment pas trop. Quelques-uns (v) ont dit que la colere de Diane fut cause qu'un sanglier tua ce jeune homme.

(*D*) *Lors qu'un sanglier lui eut tué son cher Adonis.*] Theocrite (w) feint que Venus s'étant fait amener ce sanglier le querella rudement, mais qu'il lui fit ses excuses sur la passion violente qui l'avoit saisi à la vuë d'une si belle cuisse. Il la voulut baiser, & le fit d'une maniere trop emportée. Il en eut tant de regret, qu'il trouva que ses defenses meritoient d'être coupées, & qu'il les brûla lui-même. C'est ainsi qu'un (x) Ecrivain docte & poli a expliqué le dernier vers de cette idylle de Theocrite. Les editions portent ἔκαυσε τοὺς ἔρωτας, *exussit amores*; mais il croit qu'il faudroit lire ὀδόντας, *dentes*, au lieu d'ἔρωτας. Ce terrible baiser me fait souvenir d'une pensée du Cavalier Marin; il introduit le Dieu Pan qui se vante que les taches qu'on voit sur la Lune sont les impressions des baisers qu'il lui a donnez. Il faloit qu'il y allât d'une grande force. Quelles caresses! pour peu qu'on y ajoutât, elles ressembleroient à celles des singes. On dit qu'ils étouffent quelquefois leurs petits à force de les caresser. Qu'auroit dit Horace sur tout ceci, puis que pour une bien plus petite chose il a parlé de (y) cette maniere;

Sive puer furens
Impressit memorem dente labris notam.
Non si me satis audias
Speres perpetuum dulcia barbare
Lædentem oscula, quæ Venus
Quinta parte sui nectaris imbuit.

Nous parlerons peut-être de ces sortes de morsures dans l'article *Flora.*

NOTEZ qu'un très-bon Critique m'a fait savoir que la correction ὀδόντας pour ἔρωτας n'est point necessaire. *La veritable explication de ce vers*, dit-il, *est que le sanglier τῷ πυρὶ προσπεσὼν, en se jettant dans le feu, ἔκαυσε τοὺς ἔρωτας, brûla en même tems ses amours. Il y a non seulement de la raison, mais de la finesse à dire, que ce sanglier brûlé auparavant par son amour, avoit trouvé à son tour le secret de le brûler. Politien a bien fait valoir cette pensée dans l'Epigramme qu'il fit sur Pic de la Mirande, qui jetta au feu ses vers d'amour. Ajoûtez à tout ceci, qu'il est bien dificile de s'imaginer comment l'amoureux sanglier auroit pu mettre ses dens au feu & les brûler, sans se brûler lui-même.*

(a) *Apud Socrat. Hist. Eccl. l. 4. c. 23. & Sozomen. l. 1. c. 13.*
(b) *Voiez dans l'*Historia ludicra *de Balthasar Boniface pag. 181. comment St. Jerôme soutenoit,* Se quoque ipsam virginem erubescere debere, nec se sibi nudam ostendere; *& des exemples sur cela louëz par Theodoret.*
(c) *Sanchez, de Matrimon. l. 9. disp. 46. n. 27. & 28.*
(d) *Ib. n. 25. & 26.*
(e) *Ib. n. 27. & 28.*
(f) *Apud la Mothe le Vaier, Hexam. rust. p. 79.*
(g) *Voiez Plutarque de garrulit. pag. 505. & Clement Alexandrin. l. 5. Stromat. pag. 568.*
(h) *Athen. l. 12. pag. m. 530.*
(i) *Voiez Meursius de insula Cypro, l. 2. c. 9.* (k) *Apollodor. l. 3. pag. m. 238.* (l) *Metam. lib. 10.* (m) *Pausan. in Bœoticis.* (n) *Strabo lib. 16. p. m. 520.* (o) *Cap. 34.* (p) *Vide Muncheri notas in Hygin. c. 58.*
(q) *Plaut. in Menæchmis act. 1. sc. 3.*
(r) *Ovid. Metam. lib. 10. v. 532.*
(s) *Virgil. Eclog. 10. v. 18.*
(t) *Tzetzes sur Lycophron.*
(v) *Apollod. l. 3. pag. 238.*
(w) *Theocr. Eidyll. 31. ou 30. selon d'autres éditions.*
(x) *Mr. de Longe-Pierre: voiez sa traduction de Bion p. 47. édit. de Paris 1686.*
(y) *Horat. Od. 13. l. 1.*

par un grand attirail de (E) ceremonies anniversaires. Quelques Auteurs disent que ce ne fut pas un sanglier, mais un Dieu sous la forme de cette bête qui tua Adonis. Ce fut Mars, β selon quelques-uns; ce fut Apollon, γ selon quelques autres. Mars, disent ceux-là, fit le coup, afin de satisfaire sa jalousie, & pour se venger de Venus qui lui preferoit ce rival. Apollon, disent ceux-ci, se porta à cet excés de violence, afin de venger son fils Erymanthus qui avoit été aveuglé pour avoir vu Venus * pendant qu'elle se lavoit, fraîche sortie d'entre les bras de son Adonis. L'endroit de la plaie † semble indiquer quelque principe de jalousie: mais la seconde tradition ne s'accorde pas avec ceux qui ont debité ‡ qu'Adonis étoit un hermaphrodite, qui entant que mâle joüissoit de Venus, & entant que femelle se donnoit à Apollon. D'autres sans lui donner les deux sexes, n'ont pas laissé de dire qu'il étoit le favori (F) de Venus & de Bacchus. Il y a un Scholiaste ⸸ qui assûre qu'Adonis fut aimé de Jupiter, & que Proserpine (G) en devint amoureuse dans les Enfers. Elle ne laissa pas d'avoir quelque compassion pour sa rivale desolée, qui

β *Servius in Eclog. 10. Firm. Matern. pag. 22. Nonnus, Dionys. l. 41. Cyrillus in Esaiam.*

γ *Ptolem. Hephæst. apud Photium pag. 472.*

* *Διότι ἴδοι λουομένην Ἀφροδίτην, ἀπὸ τῆς Ἀδώνιδος μίξεως.* Quod post congressum cum Adonide lavantem Venerem vidisset. *Id. apud eund. ib.*

† Trux aper insequitur, totosque sub inguine dentes Abdidit. *Ovid. ib.*

‡ *Ptolem. Hephæst. ubi supra, p. 485.*

⸸ *Celui de Theocrite in Syracus. sive eidyll. 15.*

(E) *Grand attirail de ceremonies anniversaires.*] Aristophane dans sa Comedie de la paix compte la fête d'Adonis pour l'une des principales fêtes des Atheniens. Presque tous les peuples de la Grece la celebroient: les femmes y joüoient le principal personnage en pleurant la mort de ce galant, ou de ce (a) mari de Venus. (b) *Feminæ miserabili planctu in primævo flore succisam spem gentis solitis fletibus conclamabant, ut lacrymare cultrices Veneris sæpe spectantur in sollemnibus Adonidis sacris.* Elles y faisoient des funerailles en peinture, comme nous l'aprend Plutarque dans la vie d'Alcibiade, & dans celle de Nicias. Les Courtisanes n'etoient pas des moins empressées à celebrer cette grande solennité, comme on le peut recueillir d'un passage du Poëte Diphilus raporté par (c) Athenée. On n'oublioit pas de dresser deux lits, dans l'un desquels on couchoit la figure de Venus, & dans l'autre celle d'Adonis. C'est ce qu'on aprend de (d) Theocrite. Les Esprits forts se moquoient d'un culte de Religion qui consistoit à pleurer; *Quid (e) absurdius quam . . . homines jam morte deletos reponere in Deos quorum omnis cultus esset futurus in luctu.* St. Augustin aprouve cette raillerie; *Sacra sunt Veneris*, dit-il, (f) *ubi amatus ejus Adonis apri dente extinctus juvenis formosissimus plangitur.* Les peuples de Syrie étoient encore plus fous à cet egard là que les Grecs, puis qu'ils ne se contentoient pas de gemir & de pleurer, ils se donnoient aussi la discipline, & aprés s'être fouëttez, & avoir assez pleuré, ils faisoient le Sacrifice des morts pour Adonis, & se rasoient la tête. Les femmes qui ne vouloient pas être rasées, devoient se prostituer tout un jour aux etrangers, & l'argent qu'elles gagnoient etoit emploié à un sacrifice qu'on offroit à Venus. Le deuil finissoit par la joie, car on feignoit qu'Adonis avoit recouvré la vie. Lucien (g) qui nous aprend ces circonstances, dit aussi que les Syriens pretendoient qu'Adonis avoit été tué par un sanglier dans leur païs. Voiez la remarque I, où nous dirons entre autres choses que cette fête se celebroit encore à Alexandrie au tems de St. Cyrille. La procession étoit pompeuse, puis que la Reine même y portoit le simulacre d'Adonis. Arsinoé femme (h) de Ptolomée Philadelphe reçoit sur cela de l'encens de Theocrite. Les femmes qui accompagnoient la Reine portoient des fleurs & des fruits, & cent autres choses. On pretend que tout cela & le simulacre même d'Adonis devoit être jetté dans la mer, ou dans des fontaines. Voiez Hesychius, Zenobius, Suidas, le Scholiaste de Theocrite citez par Fasoldus à la page 75. & 76. de son Ierologie des anciens Grecs. Les jardins d'Adonis ont passé en proverbe pour signifier une chose de passade, & qui n'est pas faite pour durer. C'est manifestement en ce sens-là que Platon, que Plutarque, & que l'Empereur Julien se sont servis de ce proverbe, dont l'origine venoit de ces pots, & de ces corbeilles de fleurs qu'on portoit en procession pendant la fête d'Adonis. Voiez Erasme à la page 23. de ses Adages. Au reste il y a de l'aparence que la celebration de cette fête n'a pas moins duré à Antioche qu'à Alexandrie. Julien l'Apostat fit son entrée dans la premiere de ces deux villes l'an 362. lors qu'on y celebroit la fête d'Adonis, ce qui fut pris pour mauvais augure. (i) *Evenerat autem iisdem diebus annuo cursu completo Adonia ritu veteri celebrari, amato Veneris, ut fabulæ fingunt, apri dente ferali deleto, quod in adulto flore sectarum est indicium frugum. Et visum est triste quod amplam urbem Principumque domicilium introeunte Imperatore nunc primum ululabiles undique planctus & lugubres sonus audiebantur.* Une pareille chose parut de mauvais augure aux Atheniens en deux occasions (k).

(F) *Favori de Venus & de Bacchus.*] Dans l'endroit où Athenée (l) raporte quelques exemples d'expressions énigmatiques, il n'oublie point l'oracle qui fut rendu à Cinyras; le voici.

Ὦ Κινύρα βασιλεῦ Κυπρίων ἀνδρῶν δασυπρώκτων
Παῖς σοι κάλλιστος μὲν ἔφυ θαυμαστότατός τε
Πάντων ἀνθρώπων, δύο δ' αὐτὸν δαίμον' ἔχουσιν
Ἡ μὲν ἐλαυνομένη λαθρίοις ἐρετμοῖς, ὁ δ' ἐλαύνων.
O Cinyra, rex Cypriorum quibus hirtus podex est,
Infans tibi genitus est formosissimus & pulcritudinis
Inter universos homines summopere admiranda.
Illum duo numina in potestate habebunt,
Occultis & unus callibus alterum ille subiget, illum vero alter.

Athenée ajoûte que cela signifioit Venus & Bacchus, car tous deux l'aimerent. Platon (m) le Comique avoit raporté cet Oracle. Il n'est pas le seul Poëte qui ait parlé de ces amours de Bacchus. On trouve deux vers dans Plutarque (n) qui assûrent que Bacchus aiant vu le bel Adonis dans l'Ile de Cypre, en devint amoureux & l'enleva. Ce que Plutarque ajoûte est curieux, & pourroit en un besoin faire leçon à ceux qui nous donnent tant de genealogies Orientales de la Religion, & de la Mythologie Païenne. Un des Interlocuteurs de Plutarque soutient fort serieusement & fort gravement, qu'Adonis & Bacchus sont la même Divinité, & que les Juifs s'abstenoient du porc à cause qu'Adonis avoit été tué par un sanglier. Or il pretend que leur Religion, leurs fêtes, leurs ceremonies étoient à-peu-prés ce qu'on faisoit dans la Grece pour Bacchus; & il dit même que leurs Levites étoient ainsi apellez à cause de Λύσιος ou d'Εὔιος, *Lysius, Evius*, deux noms de cette Divinité. Ausone (o) declare que Bacchus, Osiris, Adonis, &c. étoient un seul & même Dieu. (p) Macrobe va encore plus loin.

(G) *Proserpine en devint amoureuse dans les Enfers.*] S'il en faut croire Apollodore (q), elle n'attendit pas tant à l'aimer; & n'attendit pas même qu'il fût sorti du berceau. Venus charmée de la beauté de cet enfant, le mit dans un coffre, & ne le montra qu'à Proserpine. Celle-ci protesta qu'elle le vouloit garder. Il falut que Jupiter prononçat sur le different, & voici de quelle maniere il le partagea; qu'Adonis seroit libre pendant les quatre premiers mois de l'année, & qu'il passeroit auprés de Proserpine les quatre suivans, & auprés de Venus les quatre autres. Il auroit mieux valu mettre la portion d'Adonis au milieu de l'an; & peut-être l'avoit-on ainsi dit, avant que les Abbreviateurs ou les Copistes d'Apollodore eussent mis sa Bibliotheque dans l'état où nous l'avons. Quoi qu'il en soit Adonis ne voulut point des vacances que Jupiter lui avoit données; il y renonça en faveur de Venus, car il lui fit present de ses quatre mois. D'autres (r) disent 1. Que la Muse Calliope chargée de la decision de cette dispute par Jupiter, ordonna qu'Adonis seroit six mois à Venus, & six mois à Proserpine. 2. Que Venus indignée qu'on ne lui donnât qu'à moitié ce qu'elle vouloit avoir tout entier elle seule, inspira à toutes les femmes de Thrace un tel amour pour Orphée fils de Calliope, que chacune le voulant ôter aux autres, elles le mirent en cent pieces. L'une des plaintes que Venus fait de son fils dans les (s) Dialogues de Lucien, est qu'il l'envoie courir tantôt sur le mont Ida pour Anchise, tantôt sur le mont Liban pour le bel Assyrien, dont il lui enlevoit la moitié par le soin qu'il avoit pris de le faire aimer de Proserpine. Arnobe (t) & Clement (v) Alexandrin ont parlé des amours de cette derniere Déesse pour Adonis; & c'est sans raison que Sylburgius voudroit mettre dans le Pere Grec Ἀΐδωνεῖ, au lieu de Ἀδώνιδι; car si on lisoit Ἀΐδωνεῖ, on feroit dire à Clement Alexandrin une fausseté, savoir que l'amour de Proserpine pour Pluton étoit un adultere. Meziriac est l'auteur de cette derniere remarque. Voiez la page 403. de son Commentaire sur les Epitres d'Ovide. Le jugement de Calliope me fait souvenir de ces deux vers,

Et (w) vitula tu dignus & hic, & quisquis amores
Aut metuet dulces, aut experietur amaros.

(a) *Venus dans l'idylle 31. de Theocrite le nomme son mari.* Σύ μευ τὸν ἄνδρ' ἔτυψας; Tun' meum virum percussisti; *Bion dans l'idylle sur la mort d'Adonis represente Venus, Βοόωσα πόσιν, apellant son mari: & Ciceron* de nat. Deor. l. 3. p. m. 639. *parle d'une Venus de Syrie mariée à Adonis. Voiez l'idylle 15. de Theocrite, & Firm. Maternus, de err. prof. relig. p. m. 21.*

(b) *Amm. Marcell. l. 19. c. 1.*

(c) *Athen. lib. 7. pag. 292.*

(d) *Theocr. Eidyll. 15.*

(e) *Cicer. de Nat. Deor. l. 1.*

(f) *August. de civit. Dei l. 6. c. 7. Voiez aussi Firm. Matern.* ubi supra.

(g) *Lucian. de Dea Syria.*

(h) Theocrit Eidyl. 15. *Voiez le sommaire de cette idylle.*

(i) *Amm. Marcell. l. 22. c. 9.*

(k) *Plutar. in Alcib. p. 200. in Nicia pag. 532.*

(l) *Athen. lib. 10. c. 22. pag. 456.*

(m) *In Adonide, apud Athen. ib.*

(n) *Plut. Sympos. l. 4. c. 5.*

(o) *Auson. Epigr. 30.*

(p) *Macrob. Saturnal. l. 1. c. 18. & 21.*

(q) *Apoll. Bibl. l. 3. p. m. 240.*

(r) *Hyginus, Astronom. l. 2. c. 7.*

(s) *Lucian. Dial. Veneris & Lunæ.*

(t) *Arnob. lib. 4. pag. 145.*

(v) *Clem. Alex. in Protrep. pag. 21.*

(w) *Virgil. Ecl. 3. v. 99.*

qui demandoit avec instance la resurrection de son Amant β: elle voulut bien consentir à s'en passer pendant six mois en faveur de Venus. Il fut donc dit qu'Adonis passeroit six mois avec Venus, & six mois avec Proserpine. Le Scholiaste que j'ai cité nous dit là-dessus le (H) blanc & le noir; & quelques-uns ne parlent pas si avantageusement de γ la complaisance de Proserpine. On allegorise ce partage d'année, comme s'il faloit entendre par là ou le tems δ que les semences sont successivement sous la terre & sur la terre, ou le tems ξ emploié par le soleil à parcourir tour-à-tour les signes meridionaux du Zodiaque, & les signes septentrionaux. Ces explications me paroissent moins solides, que la pensée de ceux qui * reduisent la fable d'Adonis à l'histoire d'Osiris. Les anciens ne convenoient pas du païs où étoit la scène d'Adonis; les uns la mettoient dans la Syrie, les autres dans l'Ile de Cypre, ou en Egypte, comme on le verra dans les remarques. On a dit d'Hercule deux choses bien oposées par raport à nôtre Adonis; l'une qu'il en fut amoureux †, & que la jalousie porta Venus à indiquer au Centaure Nessus comment il pourroit dresser des embûches à Hercule; l'autre que ce Heros voiant sortir beaucoup de monde d'un temple dans une ville de Macedoine, y voulut entrer pour y faire ses devotions; mais qu'aiant apris qu'Adonis étoit la Divinité qu'on y adoroit, il s'en moqua ‡. Quelcun ⸸ debite qu'Adonis étoit né de Jupiter, sans le concours d'aucune femme. St. Jerôme a cru que le Prophete Ezechiel a parlé de la fête (I) d'Adonis. Au reste il est difficile de comprendre pourquoi les anciens ont feint que Venus cacha, ou même qu'elle enterra ce sien mignon sous des (K) laituës, puis qu'ils observoient

β *Vide Seldenum de Dis Syris l. 2. c. 11. p. m. 259. & la remarque I.*
γ *Voiez la remarque G.*
δ *Scholiastes Theocriti.*
ξ *Macrobius Saturnal. l. 1. c. 21.*
* *Voiez le 3. volume de la Bibliotheque Universelle p. 7. Berkelius in Stephanum Byzant. voce Ἀμαθοῦς.*
† *Ptol. Hephæst. apud Photium, pag. 473.*
‡ *Scholiast. Theocriti. ad vers. 21. eidyll. 5. Zenobius & Apostolius in Proverbiis.*
⸸ *Val. Probus in Ecl. 10. Virgil. ex Philostephano.*

(H) *Nous dit là-dessus le blanc & le noir.*] D'un côté & avec peu de vraisemblance, qu'Adonis sejournoit six mois chez Proserpine, & six mois chez Venus, sans les (a) toucher, lit à part; & de l'autre qu'il passoit six mois entre les bras de (b) Proserpine, & autant entre les bras de Venus. Remarquez qu'on disoit quelque chose de semblable touchant les conventions de Ceres & de Pluton, savoir qu'il fut accordé que Proserpine demeureroit avec lui six mois, & qu'elle iroit achever l'année chez Ceres. Les anciens n'étoient point assez feconds; ils apliquoient à trop de sujets le denoüement de leurs fables. D'ailleurs l'Egypte, la Phenicie, l'Ile de Cypre, qui ont été la scène d'Adonis, ne sont pas assez éloignées du soleil depuis le mois de Septembre jusques au mois de Mars, pour qu'on puisse dire qu'Adonis est alors dans le sepulcre, ou dans les Enfers: & je ne sai pas à quoi songeoit Mr. Moreri, avec *ces six mois que les jours sont si courts & les nuits si longues.* Dans les païs dont je parle la difference du plus long jour de l'année, & du plus court ne donne point lieu à cette expression. Il y auroit bien d'autres choses à corriger dans l'Adonis de cet Auteur.

(I) *Que le Prophete* Ezechiel *a parlé de la fête d'Adonis.*] Saint Jerôme a cru que le Thammus de ces (c) paroles d'Ezechiel, *Il me fit entrer par l'huis de la porte de la maison de l'Eternel qui* est *vers Aquilon, & voici* il y avoit *là des femmes qui estoient assises pleurantes Thammus*, est Adonis. Il n'a pas oublié de remarquer les deux faces de cette fête; d'abord on pleuroit Adonis comme mort, & puis on le chantoit & on le loüoit comme revenu au monde; *Plangitur (d) à mulieribus quasi mortuus, & postea reviviscens canitur atque laudatur.* St. Cyrille nous aprend diverses particularitez de cette fête. Il dit (e) qu'on la celebroit encore dans Alexandrie; & quand il explique ces paroles (f), *Malheur sur le païs . . . . qui envoye par mer des Ambassadeurs, & ce en des vaisseaux de jonc sur les eaux*, il veut que l'on les entende des lettres que l'on envoioit pour faire savoir qu'Adonis étoit retrouvé. *Ils (g) prenoient*, dit-il, *un vase de terre, & ensuite ecrivant une lettre aux femmes de Biblos comme si Adonis eut été veritablement retrouvé & la mettant dans ce vase ils le scelloient, & le jettoient sur la mer après avoir employé quelques ceremonies. Ce vase à ce qu'ils assuroient, se rendoit de lui même à Biblos dans certains jours de l'année, & quelques femmes cheries de Venus l'y recevant cessoient de pleurer après avoir ouvert la lettre, comme si Venus eût retrouvé son Adonis.* Lucien dit qu'il a vu à Byblos la tête de carton que les Egyptiens y envoioient tous les ans, sans autre ceremonie que de la jetter dans la mer. Les vents la portoient tout droit à Byblos dans sept jours, qui étoit le tems ordinaire qu'on emploioit pour passer d'Egypte à cette ville. Procope de Gaze (h) raconte ceci tout de même que Saint Cyrille. Selon ce dernier les Grecs croioient que Venus étoit descendue dans les Enfers pour le recouvrement d'Adonis, & comme ils disoient qu'à son (i) retour l'on avoit su qu'elle l'avoit retrouvé, il faloit que les commencemens tristes & lugubres de la fête se terminassent par de grandes rejouïssances.

(K) *Sous des laituës.*] C'est Callimachus qui a dit (k) que Venus cacha Adonis sous des laituës. Selon Cratinus elle en fit autant à Phaon pour qui elle avoit beaucoup d'amour. Qu'avoit fait Athenée de son bon sens, lors qu'il avança que les Poetes ont voulu signifier par une semblable allegorie, que les laituës causent une espece d'impuissance à ceux qui en mangent ordinairement? Si elles avoient cette vertu, Venus les auroit-elle choisies pour en faire une couverture à ses mignons? Ne les eut elle pas abhorrées jusqu'au nom & à la vuë? N'eut elle pas craint que leur simple attouchement ne fit un mauvais effet? Remarquez une difference entre Callimachus & Eubulus; ce dernier a dit (l) qu'après qu'Adonis fut mort, Venus l'enterra sous des laituës, d'où il infere que cette plante n'est bonne que pour les morts. L'origine de tous ces contes pourroit bien être ce que l'on disoit, qu'Adonis aiant bien mangé d'une certaine laituë qui croissoit dans l'Ile de Cypre fut tué par un sanglier. Ceux qui feront reflexion sur l'endroit où le sanglier le blessa, trouveront sans peine le denouëment de tout ceci. Adonis étoit devenu impuissant pour avoir trop mangé de ces laituës; voila pourquoi on a feint qu'après cela il reçut à l'aine une blessure mortelle. Il ne faut donc point preferer le mot (m) κατέφυγεν à celui de καταφαγεῖν, & il est beaucoup plus raisonnable de penser que Nicander a parlé de cette laituë comme d'un aliment d'Adonis, que de croire qu'il en ait parlé comme d'un asyle qu'Adonis chercha contre le sanglier.

J'AVERTIRAI mon lecteur que Mr. de la Monnoie n'est pas de ce sentiment. Voici une remarque qu'il a bien voulu me communiquer. „ Le κατέφυγεν des „ Manuscrits est preferable de beaucoup au καταφαγεῖν „ des Imprimez. Nicandre dans l'endroit que cite „ Athenée parle d'une sorte de laituë sous laquelle, „ dit-il, Adonis s'étoit refugié lors que le sanglier le „ tua. Cela fait un fort bon sens, au lieu qu'il y en auroit „ trop peu à dire que c'est de cette laituë qu'Adonis „ avoit trop mangé lors que le sanglier le tua; l'expression „ ne seroit ni claire ni suivie, & ce ne seroit „ qu'un mélange confus de l'allegorie & de la fable. „ Il faut prendre garde de plus que θρίδαξ étant du feminin, „ il faudroit ἧς ou ᾗ κατέφυγεν, parce qu'alors „ ᾗ se prend adverbialement pour *quo*. „ Il est certain que Casaubon (n) a preferé κατέφυγεν à καταφαγεῖν: il a confirmé son sentiment par les paroles qui se trouvent dans la même page d'Athenée, ἐν καλαῖς θριδακίναις (o) ἀποκρύψαι, *in pulchris lactucis abdidisse*: mais il auroit dû prendre garde qu'Athenée ne les raporte qu'après avoir cité un long passage d'un (p) Poete, qui a dit que si quelcun mange de ces laituës, il ne peut rien faire avec une femme. Remarquez bien que les paroles de ce Poëte suivent immediatement ce qu'a dit Nicander. Or c'est un signe qu'Athenée n'a point écrit ὃ κατέφυγεν, mais ᾗ ou ἧς κατέφυγεν. C'en est un signe d'autant plus clair, que nous voions que cet Auteur aiant cité Callimaque, qui a dit que Venus cacha Adonis sous des laituës, observe que c'est une allegorie destinée à montrer que ceux qui mangent ordinairement de cette herbe, deviennent lâches & invalides par raport à cette Deesse: [illegible] *Ea quidem allegoria Poëtis innuentibus qui assidue lactuca vescuntur ad Venerem esse invalidos.* Il ne faut point se faire une afaire de ce que Nicander auroit mêlé fort confusément l'allegorie avec la fable, car les Poëtes sont tout pleins de ce mélange. Remarquons de plus qu'il a entendu très-mal le mot qu'il a voulu expliquer. (q) Bresto

(a) [illegible]
(b) [illegible]
(c) *Ch. 8. v. 14. je me sers de la version de Geneve.*
(d) *Hieron. lib. 3. Comment. in Ezechiel.*
(e) *Cyrill. in Esaiam l. 2.*
(f) *Esaïe ch. 18. v. 1. & 2.*
(g) *Je me sers de la traduction de Mr. de Longe-Pierre, qui raporte ce passage dans ses notes sur Bion, p. 49.*
(h) *Procop. Gaz. comment in Esai. c. 18.*
(i) [illegible]
(k) *Apud Athenæum l. 2. c. 28. p. 69.*
(l) *Apud Athen. ib.*
(m) *Dans le passage de Nicander raporté par Athenée ibid.*
(n) *Casaub. in Athen. lib. 2. c. 27. pag. 144.*
(o) *Casaubon dit καλλονφύψαι. C'est le même sens.*
(p) *Amphis in Ialemo.*
(q) *Athen. ubi supra.*

voient que cette plante rend inhabile à l'acte venerien. On comprendroit peut-être leur allegorie, s'ils avoient entendu par là que Venus avoit mis sur les dens son favori, & qu'elle l'avoit fait tellement passer par l'alembic, qu'il n'étoit plus comparable qu'à la *terra damnata*, & qu'au *caput mortuum* des Chymistes: mais ils ne parlent pas d'une telle explication. Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort (*L*) de sa blessure. Il y avoit auprès de Byblos une riviere nommée ADONIS, qui descendoit du mont Liban. Elle devenoit rouge une fois l'an, à cause que les vens y transportoient beaucoup de poussiere qui ressembloit à du vermillon. On ne manquoit pas alors de dire que c'étoit le tems de pleurer Adonis; que c'étoit le tems où il recevoit des blessures sur le Liban β, & où son sang couloit dans cette riviere.

ADRASTE Roi d'Argos, fils de Talaüs γ & de Lysianasse, fille de Polybe Roi de Sicyone, s'aquit une grande reputation dans la fameuse guerre de Thebes, où il s'engagea pour soutenir les droits (*A*) de Polynice son gendre, qui avoit été δ exclus de la couronne de Thebes par Eteocle son frere, nonobstant les conventions passées entre eux. Adraste suivi de Polynice, & de Tydée son autre gendre, de Capanée, & d'Hippomedon fils de ses sœurs, d'Amphiaraüs son beau-frere, & de Parthenopée ξ marcha contre la ville de Thebes: & c'est là cette expedition des sept *Preux*, qui a été tant chantée par les Poetes. Ils y perirent tous, à la reserve d'Adraste que son cheval sauva. C'étoit un cheval d'importance nommé Arion: il en faudra parler en son lieu. Cette premiere guerre fut suivie de quelques autres; car Adraste n'aiant pu obtenir les corps des Argiens qui avoient été tuez devant Thebes, eut recours aux Atheniens ε, qui sous la conduite de Thesée contraignirent le nouveau * Roi de Thebes à faire ce que souhaitoit Adraste. Cette satisfaction ne termina point la guerre; car les fils de ceux qui avoient si mal reüssi dans la premiere expedition en firent une seconde dix ans après, qui fut nommée la guerre des (*B*) *Epigones*; & qui se termina par la prise & par le saccagement de Thebes. Aucun des chefs † n'y perit, excepté *Ægialeus* fils d'Adraste. Ce fut une espece de compensation ‡ pratiquée par la fortune. Cette perte toucha si sensiblement Adraste, d'ailleurs affoibli par sa vieillesse, qu'il en ⊥ mourut (C) de chagrin à Megare, comme il ramenoit l'armée victorieuse qui avoit

β *Lucian. de Dea Syria.*

γ *Pausan. l. 2. p. 50.*

δ *Pausan. l. 9 p. 286.*

ξ *Hygin. c. 70. Apollod. l. 3. Diodor. Sicul. l. 5. c. 6.*

ε *Pausan. l. 1. p. 37.*

* *Eteocle & Polynice s'étoient entretuez.*

† *Hygin. c. 71.*

‡ *Voiez la remarque H.*

⊥ *Pausan. l. 1. p. 41.*

ὃν λέγεσθαί φησι παρὰ Κυπρίοις βρένθιν. Lactucam à Cypriis dicit vocari Brenthin. Il a pris un (*a*) sapin pour une laitue. Cette faute l'a dû conduire à changer la tradition, car il a bien vu qu'il eût été ridicule de suposer qu'Adonis se refugia sous une laitue. Il a donc conté qu'elle lui servit d'aliment.

(*L*) *Ils n'ont pas dit tous qu'il soit mort de sa blessure.*] Consultez sur cela le troisieme tome de la Bibliotheque (*b*) Universelle. On peut ajoûter aux remarques que l'on y trouve (*c*) un passage de Ptolomee fils d'Hephestion; c'est celui où il est dit que ce vers de l'Hyacinthe d'Euphorion,

Κωκυτὸς μοῦνος τὰ ἕλκεα νίψεν Ἄδωνιν.

Solus Cocytus sua vulnera lavit Adonim.

n'a pas été entendu. Il signifie toute autre chose que ce que l'on pense; car il nous aprend qu'un certain Cocyte disciple de Chiron avoit gueri Adonis de la blessure du sanglier. Les ceremonies de la fête nous doivent persuader qu'Adonis n'en mourut pas. On s'affligeoit au commencement comme s'il eût été mort, & ensuite l'on se rejouissoit comme s'il fût revenu au monde. (*d*) „ Il n'est pas difficile de deviner que l'on a formé cette fable sur quelques expressions fortes des Egyptiens ou des Pheniciens, „ qui disoient que ceux qui étoient gueris d'une grande maladie, ou échappez d'un grand peril, avoient „ été tirez du tombeau. On en trouve divers exemples dans les Pseaumes. „ Ajoûtez à cela „ que (*e*) „ c'étoit la coutume des Orientaux, de consacrer des „ figures d'or des parties du corps dans lesquelles ils „ avoient été incommodez. On en trouve un exemple dans le I. liv. de Samuel ch. VI. v. 4. Adonis „ ayant été blessé dans l'aine & étant gueri de sa blessure, il consacra un *phallus* d'or . . . . L'on avoit „ un très-grand respect pour cette figure dans les mysteres d'Osiris. „ Nous trouvons ici la confirmation de la remarque precedente; les nuages se dissipent, on commence à voir le jour. Venus crut avoir perdu pour jamais non pas la vie, mais le sexe de son mari; soit qu'effectivement un sanglier lui eût maltraité cette partie, soit qu'un sortilege, ou bien quelque autre principe que nous ne conoissons pas y eût jetté un devolu, & une funeste mortification; voilà le sujet de ses larmes. Mais la plaie aiant été consolidée, ou le charme aiant été levé, Venus se persuada que son mari ressuscitoit, & qu'il lui revenoit du plus profond des Enfers; voilà le sujet de sa joie: & afin de conserver la memoire de tout cela plus mysterieusement, & plus honorablement tout ensemble, il fut dit que tous les ans la fête d'Adonis seroit celebrée de telle & de telle maniere. Il seroit aisé d'adapter à cette hypothese les explications de Macrobe; son soleil descendant aux parties inferieures du Zodiaque, & puis remontant aux superieures; son sanglier l'image du froid, & par consequent de ceux qui apartienent au titre *De frigidis & maleficiatis*; sa Venus desolée, à cause qu'elle est veuve de son soleil, & puis riante au retour de ce bel astre qui la rend feconde. Chacun voit qu'il ne seroit pas difficile de faire usage des conventions de Venus & de Proserpine, je veux dire de ces semences concentrées au sein de la terre pendant quelques mois, dont elles sortent ensuite pour la propagation de l'espece.

(*a*) *Voiez la Bibliotheque Universelle ubi infra, pag. 28.*

(*b*) *Pag. 31.*

(*c*) *Apud Photium pag. 472.*

(*d*) *Bibliotheq. Univers. t. 3. pag. 31.*

(*e*) *Ibid. pag. 33.*

(*A*) *Les droits de Polynice son gendre.*] Pausanias dit (*f*) qu'Adraste avoit marié sa fille avec Polynice avant les disputes pour la succession de Thebes, mais d'autres pretendent que ce mariage ne se fit qu'après que Polynice exclus par son frere se fut retiré chez Adraste. Ils content (*g*) que Tydée s'y retira en même tems, & que ces deux refugiez étoient couverts celui-ci d'une peau de sanglier, celui-là d'une peau de lion; ce qui fut cause qu'Adraste leur fit épouser ses filles, se souvenant d'un Oracle (*h*) qui lui avoit commandé de les marier avec un sanglier & un lion. Le suplément de Moreri dit faussement que Tydée interrogé pourquoi il portoit la peau d'un sanglier, repondit que c'étoit parce qu'Oenée son pere etoit le vainqueur du *sanglier de Calydonie*. Il ne fit point cette reponse; & ce n'étoit point Oenée, mais Meleagre qui avoit tué ce furieux sanglier. On raporte mal dans le même suplément l'Oracle qui avoit été rendu à Adraste.

(*B*) *La guerre des* Epigones.] Si l'on avoit bien pris garde en composant le 3. Volume de Moreri, que cette guerre n'est posterieure à la precedente que de dix ans, on n'auroit pas traduit le mot d'*Epigones*, par *ceux qui naquirent apres le siege de Thebes*: on se seroit contenté de dire *ceux qui survécurent à leurs peres*, ou bien on eût dit en general, *les descendans des premiers Chefs*.

(C) *Qu'il en mourut de chagrin.*] Le suplément lui impute *de s'être jetté dans le bûcher de son fils*, & cite Hygin *fab.* 242. & Herodote *liv.* 5. Or il est à remarquer qu'Herodote ne dit rien d'Adraste, qui ait été emploié dans cet article du suplément. La seule chose que l'on pourroit soupçonner avoir été prise d'Herodote est au commencement de l'article en ces termes: Adraste *fut obligé de se retirer en la ville de Sicyone chez le Roi Polybe qui lui fit un bon accueil, & lui donna sa fille Amphitée en mariage*; mais cela même est fort éloigné d'Herodote, qui dit que Polybe laissa son Roiaume par testament à Adraste fils de sa fille. Voiez la remarque suivante. La citation d'Hygin est encore plus mauvaise; car Hygin ne parle point là de nôtre Adraste, mais d'un autre qui fut pere d'Hipponoüs, & qui se jetta dans le feu pour obeir à un ordre d'Apollon: Hipponoüs par le même principe en fit tout autant. L'Auteur de l'*Index* d'Hygin dans l'édition d'Amsterdam 1681. donne pour fils à Hercule cet Adraste, & cet Hipponoüs, & neanmoins il pretend que le même Adraste est le pere d'Ægialée, dont Hygin parle au chapitre 71. & qui est visiblement le beau-pere de Polynice & le fils de Talaüs. C'est avoir mal entendu ces paroles: (*i*) *Hercules Jovis filius ipse sese in ignem misit. Adrastus & Hipponous ejus filius ipsi se in ignem jecerunt ex responso Apollinis.*

(*f*) *Pausan. lib. 9. pag. 286.*

(*g*) *Hyg. c. 69. Apollodore l. 3. dit que l'un d'eux portoit sur son bouclier la figure d'une tête de sanglier.*

(*h*) *Il est dans le Scholiaste d'Euripide ad Phœniss. v. 415. Voiez aussi Stace, Theb. l. 1. v. 395.*

(*i*) *Hygin. c. 242.*

avoit pris la ville de Thebes. C'est une marque qu'il fut en personne (D) à la seconde expedition, de quoi pourtant il n'y a gueres d'Ecrivains qui aient parlé. Ceux de Megare honorerent beaucoup sa memoire; mais ce n'étoit rien en (E) comparaison de ce que firent ceux de Sicyone. Ceux-ci lui dresserent un tombeau au milieu de leur grande place; & lui instituerent des fêtes & des sacrifices qu'ils celebroient chaque année pompeusement. On peut voir dans Herodote β comment Callisthene Tyran de Sicyone fit cesser ces choses en haine des Argiens. Il faut savoir qu'Adraste avoit été Roi de γ Sicyone, en vertu du testament de Polybe son aieul maternel, chez qui il se refugia une fois se voiant contraint (F) de sortir d'Argos; & que pendant son regne il rendit fort illustre la ville de Sicyone δ, par des jeux Pythiques ζ qu'il y établit. Il y a des Ecrivains qui remarquent que son Roiaume hereditaire fut celui de Sicyone, & qu'il obtint celui d'Argos par élection; la douceur de son naturel aiant été cause que ceux d'Argos (G) le prierent de venir humaniser leurs mœurs barbares. Homere η ne dit pas tout cela, mais seulement qu'il regna en premier lieu à Sicyone. Servius le dit aussi sur le 6. livre de l'Eneïde, & on lit la même chose dans Pindare θ, & dans son vieux Scholiaste. Ordinairement on ne lui donne * que deux filles, Argie femme de Polynice, & Deipyle femme de Tydée; mais il eut encore deux fils, Ægialeus & Cyanippus, & une fille qui s'apelloit Ægialée, qui épousa Diomede son neveu fils de Tydée, & le chagrina extremement par ses impudicitez. Quelques-uns disent qu'il fut le premier qui bâtit un temple à la Déesse Nemesis, & que (H) de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée. Mais je ne doute pas qu'ils ne le confondent avec un autre ADRASTE. Celui qui bâtit le premier autel à cette Déesse, le bâtit † sur la riviere d'Æsepe dans la Phrygie. On ne trouve point que nôtre Adraste ait jamais été en Asie, & nous trouvons un Roi de ce nom dans la Phrygie ‡ au tems du siege de Troie. Il vaut donc mieux attribuër l'établissement de ce culte de Nemesis à un Prince Asiatique nommé Adraste, qu'à un Roi d'Argos de même nom. Herodote ⊥ parle d'un ADRASTE qui se refugia à la Cour de Cresus Roi de Lydie, & qui tua par mégarde le fils de ce Roi. L'article de cet Adraste est assez (I) bon dans le Dictionaire de Moreri.

ADRIANI (JEAN BAPTISTE) né à Florence l'an 1511. d'une famille Patricienne, a écrit en Italien l'Histoire de ce qui se passa de son tems. Son Ouvrage est une continuation de Guicciardin, & commence (AΔ) à l'an 1536. Le jugement & la bonne foi, la diligence & l'exactitude y regnent beaucoup, & il paroît que Cosme Grand Duc de Toscane, Prince d'un esprit

β *Herod. lib. 5. c. 67.*

γ *Id. ib. Voiez aussi Pausan. l. 2. p. 50.*

δ *Pindar. Nem. Od. 9.*

ζ *Les Scholiastes de Stace apud Barthium, t. 2. pag. 361. in hac verba Statii Theb. l. 2. v. 179.* Quis te solio Sicyonis avitæ Excitum infrenos componere legibus Argos Nesciat?

η *Homer. Il. l. 2. v. 79.*

θ *Pindar. ubi supra.*

* *Stat. Theb. l. 1. v. 393.*

† *Antimachus apud Strabonem, l. 13. pag. 405.*

‡ *Homer. Iliad. l. 2. v. 337. descript.*

⊥ *Herod. lib. 1. c. 35. & seq.*

(D) *Qu'il fut en personne à la seconde expedition.*] Je puis joindre à Pausanias un second temoin, savoir Pindare, qui dit (a) positivement qu'Adraste aiant recueilli les os de son fils, ramena heureusement l'armée à Argos. Il ne le fait donc point mourir en chemin à Megare, comme fait Pausanias; mais neanmoins voilà deux autoritez uniformes sur ce point-ci; qu'Adraste se trouva à la 2. guerre de Thebes.

(E) *En comparaison de ce que firent ceux de Sicyone.*] Le Scholiaste de Pindare (b) raporte que (c) Dieutuchide soutient qu'on n'avoit à Sicyone que le cenotaphe d'Adraste, & que son veritable tombeau étoit à Megare.

(F) *Se voiant contraint de sortir d'Argos.*] On a dit dans le suplement de Moreri qu'Adraste *fut chassé* du Roiaume d'Argos *par Amphiaraüs son beau-frere, & obligé de se retirer en la ville de Sicyone;* mais par une negligence peu excusable, on n'a cité personne qui ait dit cela: c'est donner bien du païs à courir à un lecteur qui veut avoir des garans. J'ai tant cherché qu'enfin j'ai trouvé une source dans Pindare (d) où j'ai vu qu'Adraste sortit d'Argos, & qu'il se retira à Sicyone, à cause des attentats d'Amphiaraüs, & à cause du renversement de la famille de Talaüs, laquelle n'avoit plus la souveraine puissance. Ce Poëte ajoûte qu'Adraste arrêta le cours de ce mal, & que le mariage d'Eriphyle avec Amphiaraüs fut le lien qui reünit les esprits par la pacification des troubles. Amphiaraüs n'étoit donc pas beau-frere d'Adraste, quand ce dernier fut obligé de se retirer à Sicyone. Pindare ne dit point que ce Prince fugitif ait épousé la fille du Roi Polybe, ni que Talaüs ait été tué par Amphiaraüs; mais l'un & l'autre de ces deux faits dont le premier est si opposé à Herodote, se trouvent dans le Scholiaste de Pindare. Diodore de Sicile (e) dit, que le mariage d'Amphiaraüs avec Eriphyle sœur d'Adraste n'apaisa point les differens, puis qu'un peu avant la guerre de Thebes ces deux beaux-freres disputoient encore à qui regneroit. Ils furent divisez sur un autre point; Amphiaraüs ne vouloit pas être de l'expedition, & Adraste souhaitoit passionnément qu'il en fût. Eriphyle fut choisie l'arbitre de tous leurs demêlez, & donna gain de cause à son frere. Apollodore (f) dit en partie la même chose, quoi qu'assez confusément. Barthius (g) a mal raporté ce que dit Diodore de Sicile; car il supose qu'Eriphyle étoit fille d'Adraste. La version Latine de cet Historien imprimée à Bâle en 1548. dit faussement qu'Eriphyle adjugea la couronne à son mari.

(G) *Ceux d'Argos le prierent.*] Si Mr. Moreri avoit su cela, il se seroit bien gardé de dire qu'Adraste *après 4. ans de regne quitta la ville de Sicyone sans qu'on en sache le sujet, & vint regner à Argos où il eut deux (h) filles,* &c. Mais quoi qu'il en soit voici un morceau pour le pyrrhonisme historique; les anciens apointez contraires sur les deux Roiaumes d'Adraste, je veux dire sur l'ordre & le titre de la possession. Voiez l'article *Talaüs.*

(H) *Et que de là vient qu'elle a eu le nom d'Adrastée.*] Le Scholiaste de Pindare veut que ce nom ait été donné à la Déesse Nemesis, à cause de la compensation dont j'ai parlé. Adraste avoit été le seul des chefs qui ne perit point à la premiere guerre de Thebes, & son fils fut le seul des chefs qui perit à la seconde. Le contrepoids est beaucoup plus juste selon l'hypothese de ceux qui donnent toute la conduite de la seconde guerre aux Epigones; mais ceux qui pretendent qu'Adraste y alla, & qui lui donnent la gloire d'en avoir ramené l'armée victorieuse, suposent necessairement qu'il y commandoit. C'étoit donc à lui à y perir, afin que la balance devint égale entre lui & les six collegues qu'il avoit eus la premiere fois.

(I) *Est assez bon dans le Dictionaire de Moreri.*] Je n'y ai trouvé que les petites fautes suivantes. I. On y fait Adraste fils de Gordius, au lieu de le faire fils de Midas, & petit-fils de Gordius, conformément à la traduction Latine d'Herodote. Je sai bien que le texte Grec porte qu'il étoit fils (i) de Gordius & petit-fils de Midas; mais je sai aussi d'une part que Mr. Moreri n'étoit pas homme à rectifier les versions par les originaux Grecs, & de l'autre qu'il y a une leçon Greque conforme à la traduction. II. On ne devoit pas suprimer que Cresus usa envers Adraste des ceremonies expiatoires que l'on emploioit pour la purification des homicides involontaires. III. Il ne faloit pas dire qu'Adraste se tua sur le corps du fils de Cresus, mais sur son tombeau; car Herodote remarque que Cresus aiant excusé & consolé le meurtrier fit enterrer son fils. IV. Enfin il ne faloit pas citer *Clio* ou *li.* Les noms des Muses donnez aux livres d'Herodote ne servent de rien dans les citations, & principalement lors qu'on fait un livre François d'un usage aussi populaire que le Dictionaire de Moreri; mais en tout cas il faloit achever l'évaluation de *Clio* à *livre premier.*

(AΔ) *Et commence à l'an 1536.*] Ne l'aiant point il faut que je m'en raporte au temoignage de Mr. de Thou; mais j'avertis mon lecteur que selon Mr. de (k) Sponde nôtre Adriani a commencé son Histoire à l'an 1537. & l'a finie à l'an 1574. Elle comprend 22. livres, & fut imprimée à Florence chez les Giunti l'an 1583. in fol.

(a) *Pindar. Pyth. Od. 8.*

(b) *Schol. Pindari in Od. 9. Nem.*

(c) *Dieutuchides lib. 3. Histor. Megarica.*

(d) *Pindar. Nem. Od. 9.*

(e) *Diod. Sicul. lib. 5. c. 6.*

(f) *Apollod. lib. 3. p. m. 187.*

(g) *Barth. in Stat. t. 2. p. 870. Voiez aussi pag. 914.*

(h) *Il faloit dire trois filles & deux fils.*

(i) *Herod. lib. 1. c. 35.*

(k) *Spond. ad ann. 1534. n. 18. pag. 426.*

esprit vaste & d'une prudence consommée, avoit communiqué (A) ses Memoires à l'Auteur. Mr. de Thou β de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, reconoît ingenûment qu'il a pris beaucoup de choses dans cette Histoire, & qu'il n'y en a point qui lui ait fourni plus de materiaux que celle-là. Il trouve étrange que les Italiens ne considerent pas Adriani à proportion de son merite. Outre cette Histoire on a trois harangues γ de la façon de cet Auteur, savoir l'Oraison funebre de Charles V. celle de Cosme Grand Duc de Toscane, & celle de Jeanne d'Autriche femme de François de Medicis. Il mourut à Florence l'an 1579. Je le croi aussi Auteur d'une longue lettre touchant les anciens Peintres & Sculpteurs, qui est à la tête du 3. Volume du Vasari. Il étoit fils δ du docte Marcel Virgile. Il y a des gens qui ξ le trouvent un peu partial contre le Pape Paul III.

β *Thuan. Hist. l. 68. sub fin.*

γ *Michael Poccianitus, de Scriptor. Florent. pag. m. 103.*

δ *Id. ib.*

ξ *Spondan. Annal. ad ann. 1545. n. 18. p. m. 492.*

ADRIANUS, ou ADRIAN, ou plutôt ADRIEN, Empereur, Pape, &c. Cherchez HADRIEN.

ADRICHOMIA (CORNELIE) Religieuse de l'Ordre de Saint Augustin, au XVI. siecle, fille d'un Gentilhomme Hollandois, s'aquit beaucoup de reputation par la conoissance de la Poësie, dont elle fit un usage conforme à sa profession; car elle mit en vers les Pseaumes de David, & composa plusieurs autres poëmes sacrez. Jaques Faber d'Etaples admiroit l'esprit & l'érudition de cette fille. Cornelius Musius eut de grandes liaisons de bonne & chaste amitié avec elle. C'est ce que François Swert η nous en aprend. Je m'étonne que Valere André, dont le recueil des Ecrivains du Païs-Bas est beaucoup plus ample que celui de François Swert, ne dise rien de cette illustre Hollandoise. Il ne pouvoit pas ignorer ce que l'autre en avoit dit.

η *Athen. Belgic. pag. 181.*

ADRICHOMIUS (CHRISTIEN) nâquit à Delft en Hollande l'an 1533. Ce fut un Prêtre zélé pour sa Religion, & qui s'apliquoit à l'étude. Il fut assez long tems Directeur des Religieuses de Sainte Barbe dans le lieu de sa naissance; mais les guerres civiles de Religion l'aiant contraint de s'exiler, il se retira d'abord en (A) Brabant, & puis à Cologne, où il entreprit un Ouvrage considerable qui fut (B) imprimé après sa mort. La matiere qu'il donna à ses études fut la description de la Terre Sainte en general, & celle de la ville de Jerusalem en particulier; comme on le peut conoître par son *Theatrum terræ sanctæ*, imprimé avec des Cartes Geographiques à Cologne l'an 1593. *in folio*. Cet Ouvrage contient outre ce que j'ai dejà marqué une chronique du Vieux & du Nouveau Testament. On en fait assez de cas, & on l'estimeroit davantage, si l'Auteur ne s'étoit pas trop fié au Manethon, au Berose, & à tels autres écrits chimeriques du Moine Annius de Viterbe. Il prenoit quelquefois le titre de *Christianus Crucius*, & il publia sous ce nom θ à Anvers la vie de JESUS-CHRIST, avec une harangue *de Christiana beatitudine*, qui avoit été κ prononcée dans un Chapitre general. Il mourut à Cologne au mois de Juin 1585. la treiziéme année de son exil, & fut enterré dans le Monastere des Chanoinesses du Nazareth, dont il avoit été Directeur pendant quelque tems *.

θ *En 1578.*

κ *Le 23. Juillet 1570.*

* *Ex Valer. Andrea Bibl. Belg. pag. 131.*

ÆGIALE'E, fille d'Adraste Roi d'Argos. Cherchez EGIALÉE. J'en dis autant de tous les noms qui commencent en Latin par la diphthongue Æ, & que l'on prononce en François comme s'ils commençoient par E, on les trouvera à la lettre E selon leur rang.

ÆRODIUS, savant Jurisconsulte du XVI. siecle. Cherchez AYRAULT.

AFER (DOMITIUS) celebre Orateur sous Tibere, & sous les trois Empereurs suivans, étoit de † Nîmes. Peu après sa Preture ‡, ne se trouvant pas dans une grande élevation, & se sentant beaucoup d'envie de se pousser de quelque maniere que ce fût, il se porta pour accusateur contre Claudia Pulchra cousine d'Agrippine. Il gagna cette cause, & se vit par ce succés au nombre des premiers Orateurs, & dans les bonnes graces de Tibere qui (C) haïssoit mortellement Agrippine. Les éloges que son éloquence reçut de cet Empereur lui firent prendre goût au metier, de sorte qu'il n'étoit guere sans avoir en main quelque accusation, ou quelque cause de personnes accusées: ce qui donna plus de reputation à sa langue qu'à sa probité; jusques à ce que même du côté de l'éloquence il perdit beaucoup de sa gloire, lors ‡ que la vieillesse lui (D) aiant usé l'esprit,

† *Euseb. Chron. n. 2060.*

‡ *Tacit. Ann. l. 4. c. 52.*

‡ Nisi quod ætas extrema multum etiam eloquentiæ dempsit, dum fessa mente retinet silentii impatientiam. *Id. ib.*

(A) *Avoit communiqué ses Memoires.*] Mr. de Thou avoit dejà dit dans le 37. livre ce qu'il pensoit là-dessus, à l'occasion des secretes conferences qu'eut Catherine de Medicis avec le Duc d'Albe lors de l'entrevuë de Baionne. Ceux de la Religion, gens fort (a) soupçonneux, dit-il, ont publié qu'on machina dans ces conferences l'extirpation de leur secte. Ce qui est arrivé ensuite aprendra certainement à nôtre posterité si cela est faux ou non. Il ajoûte que Jean Baptiste Adriani Historien très-sincere & très-judicieux, & à qui aparemment (b) les Memoires du Duc de Florence avoient fourni bien des choses, a debité qu'on avoit conclu dans cette entrevuë, selon l'avis du Roi d'Espagne expliqué par le Duc d'Albe, que l'on abatroit les principales têtes des Protestans, & qu'après cela l'on feroit main basse sur eux tous à la maniere des Vêpres Siciliennes. Je voudrois que d'Aubigné n'eût pas encheri sur l'Auteur qui lui servoit d'original. *Presque tous les Historiens*, dit-il (c), *& entre ceux-là Jean Baptiste Adrian, qui avoit entre les mains les chiffres & secrets du Duc de Florence, ont voulu comme d'un consentement que là ayent esté projettées les guerres des Païs-bas, & les massacres qui ont depuis ensuivi.* Il n'y a point de doute que Mr. de Thou ne soit en cela l'original que d'Aubigné a copié; mais le Copiste ne se donne-t-il pas trop de licence? Ne donne-t-il pas comme un fait certain, ce que Mr. de Thou n'avoit donné que comme une chose aparente? Ne parle-t-il pas des chiffres & des secrets du Grand Duc, de quoi Mr. de Thou n'avoit rien dit? car *Commentarii* ne signifie point chiffres & secrets. Plus une accusation est atroce, plus doit-on s'arrêter aux termes d'une deposition; lors même que comme ici les aparences sont très-favorables. Si Zeiller avoit jetté les yeux sur cet endroit de Mr. de Thou, il n'auroit pas osé dire (d) que l'Histoire d'Adriani finit à la mort de Charles V.

(a) Genus hominum suspicax. *Thuan. l. 37. pag. 749. ad ann. 1565.*

(b) Ex Cosmi Etruriæ Ducis commentariis ut vero simile est, multa hausit. *Id. ib.*

(c) *D'Aubigné Hist. t. 1. liv. 4. chap. 5.*

(d) *Zeiller. de Historicis part. 2. pag. 1.*

(A) *En Brabant.*] L'Auteur que Mr. Moreri & moi citons s'exprime ainsi; (e) *Inde à primis Geusio-Calvinistis pulsus, Machliniæ, Trajecti & Coloniæ vixit.* Je ne doute nullement que Mr. Moreri ne se soit trompé, en prenant ici *Trajectum* pour Utrecht; il eût mieux valu le prendre pour Maestricht.

(e) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 132.*

(B) *Qui fut imprimé après sa mort.*] Ce que Mr. Moreri assûre, qu'Adrichomius publia lui-même cet Ouvrage, & que le Theatre de la Terre Sainte est distinct de la description de la Terre Sainte &c. sont deux mensonges.

(C) *Tibere qui haïssoit mortellement Agrippine.*] Cette Princesse doutoit si peu que ce fût lui qui eût suscité ce procés, qu'elle n'en temoigna point de ressentiment à Domitius. Celui-ci la rencontrant un jour dans les ruës se detourna; elle crut que la honte l'avoit porté à faire cette demarche, & l'aiant fait apeller lui dit de (f) ne rien craindre, & que ce n'étoit point lui mais Agamemnon qui étoit cause de tout cela. C'est une marque qu'elle avoit lu l'Iliade.

(f) *Θάῤῥει Δομίτιε· οὐ γάρ σύ μοι τούτων αἴτιος εἶ, ἀλλ' Ἀγαμέμνων.* Bono sis animo Domiti, non enim tu horum causa es, sed Agamemnon. *Dio, l. 59. ad ann. 791. p. m. 752.*

(D) *La vieillesse lui aiant usé l'esprit ne put neanmoins l'obliger.*] Ce defaut n'est que trop commun; il n'y a pas beaucoup de gens qui sachent faire leur retraite

l'esprit, ne put neanmoins l'obliger à ne plaider plus. L'accusation de Claudia Pulchra tombe sur l'an de Rome 779. L'année d'après β son fils Quintilius Varus fut accusé par le même Orateur, & par Publius Dolabella. Personne ne s'étonnoit qu'Afer qui avoit été long tems pauvre, & qui n'avoit pas bien menagé le gain de l'accusation precedente, revint à la charge; mais on s'étonnoit qu'un parent de Varus d'aussi grande Maison que l'étoit Publius Dolabella, se fût associé à ce delateur. Afer mourut sous l'empire de Neron γ, l'an de Rome 812. L'on dit δ que ce fut à table pour avoir trop mangé. Quintilien * qui dans sa jeunesse s'étoit fort (E) attaché à lui, en parle souvent. Il dit qu'on voioit dans ses plaidoiers plusieurs narrations agreables, & qu'il y avoit des recueils publics de ses bons mots, dont il raporte quelques-uns. Il parle aussi des deux livres que cet Orateur avoit publiez sur les temoins. Bien lui en prit une fois d'avoir l'esprit aussi present que flateur, car il eût été perdu sans cela. Ce fut lors † que Caligula devint sa partie, & plaida ‡ en personne contre lui. Domitius au lieu de se defendre, se mit à repeter avec des temoignages d'admiration le plaidoier (F) de ce Prince, & puis se mit à genoux & cria merci, en declarant qu'il redoutoit plus l'éloquence de Caligula, que sa qualité d'Empereur. Non seulement on lui pardonna, mais aussi on l'éleva au Consulat par la destitution de ceux qui étoient alors en charge. Sa faute étoit bien legere; il avoit érigé une statuë à Caligula, & marqué dans l'inscription que ce Prince étoit Consul pour la seconde fois à l'âge de 27. ans. Il croioit faire sa cour par là; mais l'Empereur le mit en Justice, pretendant qu'il lui reprochoit sa jeunesse & l'inobservation des loix ⸸. Afer eut des enfans adoptifs: Pline le jeune vous l'aprendra, & vous en dira (F Δ) des circonstances curieuses.

β *Ibid. c.* 66.

γ *Id. Ann. l.* 14. *c.* 19.

δ *Euseb. Chron. ubi supra.*

* *Quintil. lib.* 5. *c.* 7. *& l.* 6. *c.* 3. *Voiez aussi Pline epist.* 14. *l.* 2. *& ibi Catanaeum pag.* 121.

† *Dio Cassius l.* 59. *ad annum* 792.

‡ *Il lui fon plaidoié.*

⸸ *Dio, ib.*

AFRA-

traite bien à-propos, ni qui puissent dire comme Horace (*a*);

Est mihi purgatam crebro qui personet aurem;
Solve senescentem maturè sanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & ilia ducat.

Les Poetes & les Orateurs devroient être les plus diligens à se retirer, parce qu'ils ont plus de besoin que les autres d'un grand feu d'imagination: cependant il ne leur arrive que trop de se tenir dans la carriere jusques au dernier declin de l'âge. Il leur semble qu'on a condamne le public à boire jusques à la lie tout leur pretendu nectar. Mais si autrefois les Legislateurs (*b*) renfermerent dans certaines bornes le tems où l'on se pouvoit marier, (car ils defendirent aux femmes de 50. ans, & aux hommes de 60. de le faire) & s'ils suposerent qu'après un certain âge il ne faloit plus songer à procreer des enfans, soit à cause de l'extinction, soit à cause de l'affoiblissement des facultez, chacun devroit aussi se faire des bornes pour la production des livres, qui est une maniere de generation à quoi tout âge n'est nullement propre. La comparaison employée par Horace me fait souvenir d'un precepte que Virgile nous a laissé; les vieux Poetes s'en devroient faire l'aplication.

Hunc (c) quoque, ubi aut morbo gravis aut jam segnior annis
Deficit, abde domo, nec turpi ignosce senectæ.
Frigidus in Venerem senior, frustraque laborem
Ingratum trahit, &c. si quando ad prælia ventum est,
Ut quondam in stipulis magnus sine viribus ignis
Incassum furit.

Les vieux Poetes, dis-je, devroient profiter de cette leçon, & ne pas vouloir monter sur le Parnasse, lors même qu'ils sont devenus semblables à ce cheval dont Pline a parle après Aristote. (*d*) *Generat mas ad annos triginta tres . . . . Opuntæ & ad quadraginta durasse tradunt adjutum modo in attollenda priore parte corporis.* Ils obscurcissent par là leur premiere gloire, à l'exemple de nôtre Domitius Afer. Voiez ce qui sera dit de Jean Daurat dans son article. Il y en a qui consacrent à des poësies devotes leurs Muses sur le retour; ce sont pour l'ordinaire (*e*) des fruits insipides. Je dis, pour l'ordinaire, car sur toutes sortes de sujets on a de fort excellens Ouvrages composez par des vieillards.

(*E*) *Dans sa jeunesse s'étoit fort attaché à lui.*] Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, dans leurs Dictionaires, Glandorp à la page 306. de son *Onomasticon*, & plusieurs autres remarquent que Quintilien nous aprend cette particularité au livre 5. *Confitetur senem Domitium sibi adolescentulo cultum:* mais ils disent tous qu'il ajoûte que l'autorité que Domitius avoit eue étoit fort diminuée, *sed priore autoritate multum imminuta.* Je n'ai point trouvé cela dans Quintilien. *Sufficiebant*, dit-il, (*f*) *alioqui libri duo a Domitio Afro in hanc rem compositi, quem adolescentulus senem colui, ut non lecta mihi tantum ea, sed pleraque ex ipso sint cognita.* Je ne marque point les grandes & capitales omissions de Moreri, on les peut assez conoître par la seule confrontation. Je marquerai seulement que sa citation de Suetone & de Dion *in Caligula* ne vaut rien: car outre que ce n'est pas la coutume de citer Dion autrement que par raport à tel ou tel livre, & que ce n'est que son Abbreviateur Xiphilin qui est cité par raport à tel ou tel Empereur, il n'est pas vrai

(*a*) *Horat. Epist.* 1. *l.* 1.

(*b*) Quid est quare apud poëtas salacissimus Jupiter desierit liberos tollere? Utrum sexagenarius factus est, & illi lex Papia fibulam imposuit? *Lactant. l.* 1. *c.* 16. Capiti Papiæ Poppeæ legis à Tiberio Cæsare, quasi sexagenarii generare non possent addito obrogavit. *Sueton. in Claud. c.* 23. *& ibi Commentatores.*

(*c*) *Virgil. Georg. l.* 3.

(*d*) *Plin. lib.* 8. *c.* 42.

(*e*) *Voiez Baillet, Jug. sur les Poët. t.* 3. *p.* 246. *Voiez aussi ce qu'il dit des Ecrits composez en vieillesse t.* 1. *des Jug. des Sav. pag.* 389.

(*f*) *Quintil. lib.* 5. *cap.* 7.

que Suetone ni dans la vie de Caligula, ni dans aucun livre qui nous reste de lui, parle de Domitius Afer. Ainsi lors que Scaliger avance dans ses notes sur la Chronique d'Eusebe, que ce qui a été dit de cet Orateur par St. Jerôme, a été pris de Suetone, il faut necessairement qu'il ait égard à des livres qui se sont perdus depuis la mort de ce Pere. Mr. Hofman nous donne deux Domitius Afer au lieu d'un, & tombe dans la mauvaise citation que l'on vient de censurer à Mr. Moreri.

(*F*) *Le plaidoier de ce Prince.*] Caligula étoit si charme de cette piece, que lors qu'un de ses affranchis qui avoit fort contribué à l'apaiser, lui voulut faire des reproches touchant le procés intenté à Domitius, il lui repondit, *je ne devois pas suprimer un discours de cette importance.* C'est autant que s'il avoit dit, *Quoi j'aurois travaillé inutilement à ce plaidoier, j'aurois mieux aimé renoncer aux louanges que ma rhetorique meritoit, que d'exposer la vie de Domitius?* Il n'y a que trop de Grands qui prendroient cela pour un grand desordre: ils croient que tout doit être sacrifié à leurs passions. Ceux qui ont dit que le Cardinal de Lorraine aima mieux exposer le Catholicisme à tous les dangers du Colloque de Poissi, que de se priver de la gloire d'y étaler son savoir & son éloquence, (*g*) ne le conoissoient pas mal.

(*F Δ*) *Et vous en dira des circonstances curieuses.*] Domitius Afer adopta deux freres qui furent nommez Domitius Tullus, & Domitius Lucanus. Il fit ensuite confisquer les biens de leur pere, & leur laissa les siens, malgré lui en quelque façon, car il y a beaucoup d'aparence qu'une surprise de la mort l'empêcha de revoquer le testament qu'il avoit fait à leur avantage. Domitius Lucanus gendre de Curtius Mantia se rendit odieux à son beau-pere. Il eut une fille, en faveur de qui Mantia ne voulut faire son testament qu'à condition que Lucanus l'émanciperoit, mais quand elle eut été émancipée Domitius Tullus l'adopta. Ce fut une collusion des deux freres: ils vivoient en communauté de biens, & ainsi dès que la fille eut été remise sous la puissance paternelle par le moien de l'adoption, Domitius Lucanus eut part à l'heritage de Mantia; quoi que celui-ci eut pris bien des precautions pour l'en empêcher (*h*). Domitius Tullus fut l'heritier de son frere, preferablement à la fille qui leur étoit commune. Il avoit fait esperer sa succession à bien des gens, & s'étoit procuré par là toutes les caresses, tous les presens, toutes les assiduitez empressées qu'on met en usage auprès des riches vieillards dont on brigue l'heritage, mais il les trompa tous. La fille qu'il avoit adoptée fut son heritiere, & tous ses legs furent destinez à ses parens. Il se souvint sur tout de sa femme, car il lui laissa beaucoup de bien. Elle s'étoit deshonorée en l'epousant, vu le pitoiable état où l'âge & les maladies l'avoient reduit. Il eut pu degoûter en cet état une femme qui auroit été à lui dès le tems qu'il étoit jeune, & vigoureux. A combien plus forte raison devoit-il paroitre desagreable à une épouse qui commençoit son commerce par un si mauvais endroit? Neanmoins cette femme suporta si constamment tous les degoûts de sa condition, & soutint avec tant de charité la vie infirme & caduque de son mari, qu'elle se rehabilita envers le public. Ce pauvre homme étoit si perclus de tous ses membres, qu'il faloit que ses domestiques lui lavassent & lui curassent les dens, & de là vint qu'il se plaignoit d'être obligé chaque

(*g*) *Voiez la remarque D de l'article* Lorraine (Charles de).

(*h*) Fuit fratribus illis quasi fato datum ut divites fierent invitissimis à quibus facti essent. *Plin. ubi infra pag.* 492.

que

AFRANIUS Quinctianus, Senateur Romain perdu de reputation à cause de ses impuditez infames, entra dans la grande conspiration contre Neron qui coûta la vie à Seneque l'an de Rome 818. Il avoit une raison personelle de vouloir du mal à ce Prince, qui avoit fait contre lui une cruelle satire en vers. Il nia long tems qu'il fût de cette conspiration, mais il le confessa enfin trompé par l'esperance d'avoir sa grace. Il temoigna en souffrant le dernier suplice plus de fermeté, que l'on n'auroit dû s'en promettre de la vie qu'il avoit menée *.

AGAR, servante & puis concubine du Patriarche Abraham, étoit † Egyptienne. Il y a quelque aparence qu'il la prit à son service lors qu'il revint d'Egypte, après avoir recouvré sa femme que le Roi Pharao avoit enlevée. Mais c'est une fable que de dire, comme font (*A*) les Juifs, qu'Agar étoit fille de ce Roi. Chacun sait que Sara se voiant sterile (*B*) depuis long tems, pria son mari d'essaier s'il pourroit avoir des enfans de cette servante, & qu'Abraham vaincu par ces sollicitations, & faisant même, selon (*B* Δ) la version de quelques Interpretes, un acte d'obeïssance, s'aprocha d'Agar avec tout le succés que sa femme s'en pouvoit promettre; sa femme, dis-je, car c'étoit pour son compte qu'elle souhaitoit que sa servante fit des enfans, & n'en pouvant donner par elle-même à son mari ‡, elle vouloit du moins lui en donner par procureur. Ceux qui trouveront peu conforme aux manieres de nôtre siecle, qu'il ait falu emploier de grandes prieres auprès d'Abraham pour de telles choses, & sur tout que ces prieres soient venuës de sa propre femme, doivent une bonne fois se bien mettre dans l'esprit, que tous les tems & tous les peuples du monde ne sont point semblables. Quoi qu'il en soit, Agar se sentant grosse devint si fiere, qu'on eût dit qu'elle venoit de faire un très-grand exploit; mais on rabatit bientôt son insolence. Sara qui ne put souffrir de s'en voir traitée de haut en bas, la mal-traita de (C) telle sorte qu'elle la contraignit de deserter la maison. Agar n'y rentra qu'après s'être humiliée, suivant l'ordre que lui en donna un Ange, qui lui anonça qu'elle accoucheroit d'un fils qui auroit

* *Tacit. Annal. l. 15. c. 49. 56. 70.*

† *Genese* XVI. 1.

‡ Ecce conclusit me Dominus ne parerem, ingredere ad ancillam meam si forte saltem ex illa suscipiam filios: *c'est-à-dire, selon la version de Geneve.* Voici l'Eternel m'a empeschée d'enfanter, vien, je te prie, vers ma servante, peut-estre serai-je édifiée de par elle. *Ib.*

que jour à lecher les doigts de ses esclaves. Cependant il n'avoit aucune envie de mourir (*a*). Les paroles de Pline qui nous aprenent tout cela, & qui contienent tant de caracteres des moeurs, meritent d'être raportées. (*b*) *Accepit* (uxor) *amœnissimas villas, accepit magnam pecuniam uxor optima & patientissima: ac tanto melius de viro merita, quanto magis est reprehensa, quòd nupsit. Nam mulier natalibus clara, moribus proba, ætate declivis, diu vidua, mater olim, parum decorè sequuta matrimonium videbatur divitis senis ita perditi morbo, ut esse tædio posset uxori, quam juvenis, sanusque duxisset. Quippe omnibus membris extortus & fractus tantas opes solis oculis obibat: ac ne in lectulo quidem, nisi ab aliis movebatur. Quinetiam, fœdum miserandumque dictu, dentes lavandos, fricandosque præbebat. Auditum est frequenter ab ipso, quum quereretur de contumeliis debilitatis suæ, se digitos servorum suorum, quotidie lingere. Vivebat tamen, & vivere volebat, sustentante maxime uxore, quæ culpam inchoati matrimonii in gloriam perseverantia verterat.* Les vertus de cette femme seroient sans doute plus admirables, si elle eut prevu la longue durée des infirmitez de l'homme qu'elle epousoit. Mais enfin elle merita d'être louée; car si l'esperance d'acheter au prix de quelques degoûts très-facheux, mais courts, un doüaire tres-ample la trompa, elle ne fit point paroître par son depit que sa condition lui deplût; elle fit toûjours son devoir de bonne grace. Que de bons portraits dans cette lettre de Pline! que ce miserable perclus qui craint la mort, represente vivement la foiblesse humaine! defaut dont nous parlerons (*c*) ailleurs, & qui en ce tems-là étoit beaucoup plus honteux qu'aujourd'hui; car on prenoit pour une action de courage la resolution de mettre soi-même une fin à des maladies trop longues. Quel desordre d'autre côté que de voir un homme qui a une fille, & des petits-fils, faire savoir qu'il cherche des heritiers hors de sa maison, & qu'on n'a qu'à faire le siege de son heritage dans les formes pour prendre la place? Quel trafic sordide? Quelles ruses? Mais si cette avarice etoit lâche, celle des gens qu'elle dupa ne l'étoit pas moins. Ils eussent été moins (*d*) blâmables s'ils eussent brigué la faveur d'un homme qui n'auroit point eu d'enfans, & s'ils n'eussent point crié contre Domitius Tullus après sa mort. On se moqua de leurs plaintes, qui faisoient conoitre leur honte, on loüa le defunt, & l'on jugea que sa conduite étoit bonne pour un siecle aussi corrompu que celui-là. Servons nous encore du pinceau de Pline. (*e*) *Varii tota civitate sermones: alii fictum, ingratum, immemorem loquuntur, seque ipsos, dum insectantur illum, turpissimis confessionibus produnt, qui de illo ut de patre, avo, proavo, quasi orbi querantur: alii contra hoc ipsum laudibus ferunt, quod sit frustratus improbas spes hominum, quos sic decipere pro moribus temporum prudentia est.*

(*A*) *Comme font les Juifs.*] On croit que le Paraphraste Chaldeen est le premier qui ait publié cette fausse tradition. Il pretend que Pharao aiant enlevé Sara lui donna sa propre fille Agar pour servante, & que Sara la fit venir avec elle au païs de Chanaan. C'est aussi la pensée du Rabin Josué (*f*). Un autre (*g*) Rabin conte la chose comme si Pharao aiant remarqué les prodiges qui s'étoient faits sur sa personne depuis qu'il avoit enlevé Sara, avoit dit à Agar, *Ma fille il vaut mieux que tu sois servante dans cette maison là que maitresse dans une autre.* Mais Abraham (*h*) Zachuth ne la fait point d'une si bonne Maison; il se contente de dire qu'elle étoit servante de Churia femme de Pharao, & que Churia après la mort de son mari la donna à Sara. St. Chrysostome (*i*) veut que ce soit Pharao lui-même qui ait donné cette servante à Abraham. En effet l'Ecriture (*k*) observe qu'entre autres presens qu'il lui fit, il lui donna des servantes. S'il lui donna celle-ci, ne doutons point qu'il ne la choisit entre les personnes dont la condition étoit de servir. Je croirois volontiers ce que dit Philon (*l*), qu'elle avoit embrassé la Religion d'Abraham; mais quant à ce qu'il ajoûte, que ce Patriarche cessa d'en jouir dès qu'il se fut aperçu qu'elle étoit grosse, je n'ai garde de le nier ni de l'affirmer. Ce sont des mysteres dont il ne faut point être curieux; il faut suposer qu'ils se passent sous les voiles de la nuit, ou derriere le rideau, & les laisser dans leurs tenebres naturelles. Les Juifs toûjours guindez sur les miracles, attribuent (*m*) la conversion d'Agar aux prodiges qui se firent chez Pharao à cause du rapt de Sara.

(*B*) *Depuis long tems.*] Il est dit dans la Genese, qu'Abraham avoit habité dix ans au païs de Chanaan lors qu'il coucha avec Agar; d'où les Juifs (*n*) ont inferé qu'un mari ne doit plus habiter avec sa femme, lors que pendant dix ans il l'a eprouvée sterile. Absurde consequence; tant parce qu'il y avoit plus de dix ans (*o*) qu'Abraham etoit marié avec Sara lors qu'elle lui proposa sa servante, que parce qu'il ne songeoit à rien moins qu'à la quitter, lors qu'il eut vêcu dix ans avec elle au païs de Chanaan sans procreation de lignée.

(*B* Δ) *Faisant même, selon la version de quelques Interpretes, un acte d'obeïssance.*] La Vulgate porte, *cumque ille acquiesceret deprecanti*; & la version de Geneve, (*p*) *& Abraham* OBEIT *à la parole de Sara*. St. Augustin a donné ce dernier sens aux paroles de l'Ecriture, car après avoir observé qu'Abraham eut tour-à-tour la complaisance de s'attacher à Agar, & de la quitter, selon que Sara changea de desirs, il fait cette exclamation, (*q*) *O virum viriliter utentem fœminis, conjuge temperanter, ancilla* OBTEMPERANTER, *nulla intemperanter!* Il s'étoit dejà servi de cette expression, (*r*) *Usus est ea* (concubina) *non ad explendam libidinem, nec insultans, sed potius* OBEDIENS *conjugi.*

(*C*) *La mal-traita de telle sorte.*] Qui auroit jamais deviné que cela serviroit un jour d'apologie à ceux qui persecutent les sectes? Cependant l'esprit fecond & imaginatif de St. Augustin y a trouvé ce secret. Il a soutenu par la conduite de Sara envers Agar, que la vraie Eglise peut infliger des châtimens à la fausse, l'exiler, la tourmenter, & ce qui s'ensuit. On l'a relancé en peu de mots bien fortement dans le Commentaire (*s*) philosophique sur les fameuses paroles *contrain les d'entrer.*

(*a*) *Tiré de Pline le jeune ubi infra.*

(*b*) *Plin. Epist.* 18. *lib.* 8. *p. m.* 493. 494.

(*c*) *Dans l'une des remarques de l'article de Mecenas.*

(*d*) *C'étoit de semblables gens qui trouvoient leur compte auprès de ceux qui briguoient des successions.* Dominus tamen & Domini Rex Si vis tu fieri, nullus tibi parvulus aula Luserit Æneas, nec filia dulcior illo. Jucundum & carum sterilis facit uxor amicum. *Juven. Sat.* 5. *v.* 137.

(*e*) *Plin. ubi supra pag.* 491.

(*f*) *R. Josua filius Karcha in Pirke Eliezer c.* 26. *apud Heidegg. hist. Patr. t.* 2. *pag.* 192.

(*g*) *Salomon Jarchi apud Heidegg. ib.*

(*h*) *In libro Juchasin apud Heideg. ib.*

(*i*) *Apud Cornel. à Lapide in Genes. pag.* 171.

(*k*) *Genese* XII. 16.

(*l*) *In libro de Abrahamo.*

(*m*) *Apud Cornel. à Lap. ib.*

(*n*) *Abenezra in Genes.* XVI. 3. *apud Heidegg. ib. pag.* 197.

(*o*) *La sterilité de Sara étoit conuë avant qu'Abraham sortis de son païs pour venir à Charan.* Voiez Genese XI. 30.

(*p*) *Genese ch.* 16. *v.* 2.

(*q*) *August. de civit. Dei lib.* 16. *cap.* 25.

(*r*) *Id. ib.*

(*s*) *Comment. philos. part.* 3. *pag.* 62.

roit (D) des querelles avec tout le monde. Elle accoucha un peu après d'Ismaël, qui fut élevé chez son pere jusqu'à (E) l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins. On ne sait pas si la concorde des deux femmes fut bien grande pendant ce tems-là; mais on sait qu'enfin Agar fut obligée de decamper avec son fils. Sara le voulut absolument, & cela pour avoir vu qu'Ismael se moquoit de quelque (F) chose. Abraham congedia la mere & l'enfant avec un tres-petit viatique; la bouteille d'eau qu'il leur donna aiant été vuidée, la pauvre Agar vit l'heure que son fils (G) mourroit de soif. De peur d'être presente à ce spectacle, elle s'écarta du lieu où elle avoit mis Ismaël. Un Ange vint à son secours, & lui decouvrit un puits où elle remplit sa bouteille: par ce moien elle sauva la vie à son enfant. Elle le maria ensuite à une femme d'Egypte. Voilà jusqu'où l'Ecriture conduit son histoire. C'est sans aucune raison que plusieurs Rabins * pretendent qu'Agar est la même que Kethura, qui fut femme d'Abraham après la mort de Sara. Mais cette erreur est infiniment plus suportable que la ridicule superstition des Sarrazins, qui honoroient comme une sainte relique (H) la pierre sur laquelle Agar, disoient-ils, accorda la derniere faveur à Abraham.

* *Targum Jonathanis, Paraphrasis Hierosolymitana, Larchius, R. Eliezer apud Heidegger. Hist. Patriarch. t. 2. p. 136.*

(D) *Qui auroit des querelles avec tout le monde.*] Ce sera, lui dit (a) l'Ange, un brutal, ou un âne sauvage. Sa main sera contre un chacun, & les mains d'un chacun seront contre lui. S'il étoit permis de chercher ici des types à la St. Augustin, ne diroit-on pas qu'Ismael a été l'emblême de certains Controversistes misanthropes qui ne font que mordre le tiers & le quart, & qui pour mieux declarer la guerre au genre humain sortent à tout moment de leur sphere, ecrivent sur toutes sortes de matieres à tors & à travers, & toûjours en style de libelle diffamatoire? Tous les âges & tous les pais fournissent de ces copies d'Ismaël. Il y a même de ces copies qui different de l'original, en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres sur tout le monde, peu de gens prenent la peine de leur en rejetter: on les laisse jouir en repos de la malheureuse impunité qui augmente leur audace, & leur frenesie.

(a) *Genese* XVI. 12.

(E) *Jusqu'à l'âge de 15. ou 16. ans pour le moins.*] En voici la preuve. Ismaël avoit 14. ans lors qu'Isâc nâquit, car il étoit né lors qu'Abraham avoit (b) 86. ans, & Abraham étoit âgé (c) de cent ans lors que Sara enfanta Isâc. Or celui-ci étoit sevré avant que l'on chassât Ismael, donc, &c. Je ne m'arrête point à l'opinion de ces Juifs (d) qui croioient qu'Isâc avoit teté pendant douze ans, ou pendant cinq ans; car si j'y faisois quelque fund, j'aurois donné une plus longue durée au sejour d'Ismaël chez Abraham, que celle qu'on vient de lire. Voiez la remarque G.

(b) *Genese* XVI. 16.

(c) *Genese* XXI. 5.

(d) *Apud Hieronymum cap. 21. in tradit. Hebraicis. Vide Salian. t. 1. pag. 474. Cornelius à Lapide* in Genes. pag. 199. *tient pour certain qu'Isâc ne fut sevré qu'à cinq ans: Salian*, ubi supra, *cite pour la même opinion, qui est la sienne, St. Jerôme, Del Rio, Pererius.*

(F) *Qu'Ismael se moquoit de quelque chose.*] La version des Septante porte que la mauvaise humeur de Sara vint de ce qu'elle aperçut Ismael joüant avec Isâc. La Vulgate les a suivis en cela, *Cum vidisset Sara filium Agar Ægyptiæ ludentem cum filio suo.* Le texte Hebreu ne particularise rien; il nous laisse à deviner si le fils d'Agar se moqua de Sara, ou d'Isâc, ou du festin qui fut fait quand on sevra Isâc, ou de telles autres choses, ou bien s'il fit trop le familier & le superieur avec Isâc, ou enfin s'il le voulut batre. Il y a des Interpretes qui ont là-dessus bien des pensées frivoles; car ils croient que Sara vit ou qu'Ismaël faisoit des actes d'idolâtrie, ou qu'il poussoit le jeu à des impudicitez, ou qu'il vouloit batre Isâc. (e) *Hebræi nonnull. accipiunt de lusu idololatriæ, quasi videlicet idola fingentem & colentem Ismaëlem vidisset Sara. . . . . Alii venereum hunc fuisse lusum statuunt . . . . & detectionem turpitudinis. Neque desunt qui Ismaëlem fratri necem molitum esse existiment.* Il faisoit bien plus selon quelques-uns que le vouloir batre; car ils (f) pretendent qu'il lui tira un coup de fleche pour le tuer. Le mot Hebreu, dit-on (g), signifie quatre choses dans l'Ecriture, le passetems, l'idolatrie, le jeu d'amour, & un combat à outrance. Pour prouver la 3. signification on se sert du chapitre 26. de la Genese, où il est dit *qu'Abimelech regardant par la fenestre vit Isac se joüant avec Rebecca sa femme.* Mais c'est étendre la signification de ce mot au delà de ses justes bornes, que de pretendre qu'il signifie en cet endroit-là l'œuvre de la chair. Il suffit de le prendre pour une certaine privauté qui prouve entre honnêtes gens qu'on n'est point frere & sœur, mais mari & femme; car c'est la conclusion qu'Abimelech en tira. Je ne trouverois rien de plus plausible que ceci; c'est qu'Ismaël avoit temoigné des airs de mepris, qui firent craindre à Sara qu'il ne voulût un jour disputer le droit d'aînesse, si l'on n'y remedioit de bonne heure.

(e) *Heidegg. ib. pag. 205.*

(f) *R. Eliezer Pirke c. 30. apud Heidegg. ib. qui cite aussi le* Baal Haturim.

(g) *Lyranus apud Pererium in Genes. v. 21.*

(G) *Que son fils mourroit de soif.*] En suposant que la moquerie dont Sara fut si choquée se passa à l'occasion du festin qui fut donné lors que l'on sevra Isâc, il faudroit qu'Ismael eût été chassé à l'âge d'environ 16. ans. Que si l'on supose que cette moquerie fut de beaucoup posterieure au festin, on augmentera d'autant l'âge qu'il avoit en sortant de chez son pere. Mais prenons la chose au pis; ne lui donnons que seize ans. N'est-il pas bien étrange qu'à cet âge-là sa mere soit contrainte de le porter sur ses épaules, de le mettre sous un arbrisseau, de le lever, de le prendre dans ses mains, & de lui donner à boire? Qu'on lise cet endroit de l'Ecriture, tout y porte par raport à Ismaël l'image d'un enfant qui est au maillot, ou peu s'en faut. On ne sauroit sortir de cet abîme, en suposant que ce fait n'a pas été mis à sa place; car il est expressément declaré que Sara fit chasser Ismaël, parce qu'elle ne vouloit point qu'il partageât l'heritage avec Isâc. Ismaël ne fut donc chassé qu'après la naissance d'Isâc, & par consequent il devoit être aussi propre que sa mere à chercher de l'eau, & il n'étoit plus * *ὡς τὸ παιδίον*, un petit enfant à être porté sur les épaules, &c. Je prevoi que l'on me dira, que la version des Septante, ni la Vulgate ne disent pas qu'Ismael ait été mis sur le dos d'Agar, & qu'ainsi l'on doit conclure que le texte Hebreu ne favorise pas nettement ma suposition. Hè bien, abandonnons-là; le reste du narré me suffit, & je m'en raporte au jugement de tous les lecteurs qui considereront la chose sans prejugé. La meilleure solution seroit peut-être de dire que comme l'on vivoit plus long tems en ces siecles-là, on ne sortoit pas de l'enfance aussi-tôt que nous en sortons: voilà qui seroit fort bien, s'il n'en resultoit qu'Ismael avoit 20. ans lors qu'il fut chassé; car il faut que selon cette reponse Isâc ait teté plus long tems que l'on ne tetoit au siecle des Maccabées. Or dans ce siecle (h) on tetoit trois ans; il faudroit donc croire avec Saint Jerôme, & avec plusieurs modernes la vieille tradition Hebraique dont j'ai parlé, savoir que l'on ne sevra Isâc qu'à cinq ans. Je m'étonne que ceux (i) qui la suivent, ne sentent pas la difficulté; car elle ne laisse pas d'être grande, quoi que l'on supose, comme je fais, qu'Isâc teta moins de tems que les Maccabées.

* C'est-à-dire *de la maniere que les gens sont faits aujourd'hui.*

(h) *La mere des Maccabées dit à son fils qu'elle l'a allaité trois ans.* 2 Maccab. c. 7. v. 27.

(i) *Moreri est de ce nombre.*

(H) *La pierre sur laquelle Agar.*] Quels contes! comme si Abraham qui etoit un grand Seigneur, & dont le train montoit à plus de trois cens domestiques capables de porter les armes, n'avoit pas eu un lit à donner à une concubine de cette espece. Il ne la prenoit qu'à la sollicitation de son épouse, c'étoit Sara qui faisoit en quelque maniere les fonctions de paranymphe; cela ressembloit plus à des noces qu'à toute autre chose; & l'on nous viendra dire qu'un tel mariage se consomma sur une pierre. Ce conte seroit bon à debiter s'il s'agissoit d'un maître qui auroit eu peur de sa femme, & que cent raisons auroient obligé à faire son coup à la derobée, la part où il en auroit trouvé l'occasion, persuadé que s'il la laissoit échaper pour attendre un meilleur gîte, il ne la retrouveroit peut-être de sa vie. Quoi qu'il en soit, nous aprenons d'Euthymius Zigabenus (k) que les Sarrazins honoroient & baisoient une pierre qu'ils nommoient Brachthan, & que quand on leur en demandoit la raison, les uns repondoient que c'étoit à cause qu'Abraham avoit connu Agar sur cette pierre, les autres que c'etoit à cause qu'il y avoit attaché son chameau en allant immoler Isâc. Le même Auteur dit que cette pierre étoit la tête de la statuë de Venus, la Divinité que les anciens Ismaelites avoient adorée. Le Formulaire des anathêmes que doit reciter un Sarrazin qui embrasse le Christianisme confirme tout ce que dit cet Auteur; car il marque que cette pierre (l) est une figure de Venus, & que les Sarrazins en parloient comme d'une chose qui avoit servi à Abraham pour ce que dessus. Par occasion je dirai que la pierre qui étoit adorée par les Arabes, & qu'ils prenoient pour le Dieu Mars, étoit toute (m) noire & toute brute. Maxime de Tyr qui l'avoit vuë, dit (n) seulement qu'elle étoit quarrée. La Mere des Dieux que les Phrygiens adoroient avec un zèle tout particulier, n'étoit qu'une simple pierre, & ils ne donnerent qu'une pierre aux Ambassadeurs Romains, qui souhaitoient

(k) *In Panoplia, apud Vossium de orig. idol. l. 2. c. 31. & l. 6. c. 39.*

(l) *Ἐκτύπωμα τῆς Ἀφροδίτης ἔχειν*, effigiem Veneris habere. *Vide Vossium ib. l. 2. c. 31. pag. 467. edit. Franc.*

(m) *Τὸ δὲ ἄγαλμα λίθος ἦν μέλας τετράγωνος, ἄτυπος.* Simulacrum autem est lapis niger, quadratus, nullam figuram incisam habens. *Suidas in Θεὸς Ἄρης.* Ridetis temporibus priscis Persas fluvium coluisse . . . INFORMEM Arabas lapidem. *Arnobius l. 6. p. m. 196.*

(n) *Maxim. Tyrius Dissert. 38. p. m. 384.*

ham. Leurs Ecrivains ne marquent pas cette raison, & ne reconoissent qu'un (I) raport très-éloigné entre Agar & cette pierre. Un γ Auteur cité par Eusebe vouloit sans doute parler d'Agar, lors qu'il disoit qu'Abraham épousa une servante Egyptienne, dont il eut une douzaine d'enfans qui s'emparerent de l'Arabie, & la partagerent entre eux. Les Rabins ont avancé une autre fable, savoir qu'Ismaël ressuscita avant que de naître; car, diserа-ils, sa mere perdit son fruit en punition de sa vanité, & par les fatigues du voiage; mais sa deference pour l'Ange qui lui conseilla de s'humilier sous sa maîtresse, obligea Dieu à ranimer son enfant. Cornelius à Lapide assûre dans la page 171. de son commentaire sur le Pentateuque que Tostat a cru cela.

C'est à tort que l'on accuse Calvin d'avoir vomi les injures les plus grossieres contre Abraham & Sara au sujet du concubinage d'Agar: mais on a plus de raison de trouver foible l'apologie de St. Augustin pour cette conduite du Patriarche. Voiez les remarques H & I de l'article *Sara*.

☞ AGATHON, Poëte Tragique & (A) Poëte Comique, disciple de δ Prodicus & de ξ Socrate, est fort celebre par sa beauté φ dans les Dialogues de Platon, où θ d'ailleurs on lui attribuë un bon naturel. Il y a quelques Auteurs qui raportent qu'il étoit κ fort honnête homme, & que sa table étoit magnifique. Ils se fondent peut-être sur les festins qu'il donna après que λ sa premiere Tragedie eut remporté la victoire, & qu'il eut été couronné μ en presence de plus de 30. mille hommes ν l'an 4. de la 90. Olympiade. Platon supose que les discours qu'il raconte sur la nature de l'amour dans * l'un de ses livres, furent tenus le jour d'après ce couronnement au second festin qu'Agathon donna. Les pieces de ce Poëte † étoient si remplies d'antitheses, qu'il dit un jour à un homme qui les en vouloit ôter, *Vous ne prenez pas garde que vous arrachez Agathon à Agathon.* Il fut le mignon ‡ de Pausanias le Ceramien, & il le suivit à la Cour d'Archelaus Roi de Macedoine. Il se brouilloit souvent avec lui, mais c'étoit afin de lui procurer par la reconciliation un plaisir plus vif. C'est ainsi qu'il s'en expliqua à ce Prince qui lui demandoit la cause de leurs frequentes querelles, comme nous l'aprenons d'Elien au chapitre 21. du second livre de son Histoire diverse. J'ai dit ail-

γ *Melo apud Alexandr. Polyhist. citante Euseb. Præp. Ev. l. 9. c. 19.*

δ *Plato in Protagora p. m. 220.*

ξ *Scholiastes Aristophanis in ranas act. 1. sc. 2.*

φ *Plato ibi & in convivio pag. 1175.*

θ *Id. in Protagora, pag. 220.*

κ *Ἀγαθὸς τὸν τρόπον καὶ τὴν τράπεζαν λαμπρός.* Moribus bonis, & mensâ lautus. *Schol. Aristoph. ib.* Voiez aussi Suidas in *Ἀγάθων.*

λ *Plato in convivio, init. pag. 1174.*

μ *Id. ib. pag. 1176.*

ν *Voiez Athenée l. 5. pag. 217. & Casaubon in Athen. pag. 379.*

* *Dans son convivium.*

† *Ælian. var. hist. lib. 14. c. 13. Voiez aussi Athenée l. 5. pag. 187.*

‡ *Plato in Protagora pag. 220. Athen. l. 5. pag. 216. Maximus Tyrius Serm. 10. pag. m. 106. Ælianus ibid. l. 2. c. 21.*

toient d'etablir à Rome le culte de cette Divinité: *Is (a) Legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem quem matrem Deûm incolæ esse dicebant tradidit, ac deportare Romam jussit.* Quelque mauvaise que fût l'idolatrie de ceux qui adorerent la pierre dont Jacob fit (b) un monument qu'il oignit, & qu'il consacra à Dieu, elle étoit plus tolérable que celle des Sarrazins; car la pierre de Jacob lui avoit servi de chevet pendant une nuit qu'il avoit passée, pour ainsi dire, avec Dieu, tant les songes & les visions qui l'occuperent representoient les choses celestes. Les Sarrazins n'auroient osé en dire autant par raport à leur pretenduë pierre d'Agar. Scaliger (c) a ramassé une érudition très-curieuse touchant cette pierre de Jacob; mais ce que le savant Pocock a dit touchant celle que les Sarrazins honoroient n'est pas moins considerable. J'en vais raporter quelque chose.

(I) *Qu'un raport très-éloigné entre Agar & cette pierre.*] Pour savoir exactement leur Religion là-dessus, il faut consulter (d) Pocock. La pierre noire qu'ils venerent est au temple de la Meque, à l'un des coins, à deux coudées & un tiers de terre. Ils suposent que c'étoit l'une des pierres precieuses du paradis, & qu'elle en descendit avec Adam; qu'elle y fut reportée au tems du Deluge; qu'elle fut renvoiée au monde lors qu'Abraham (e) bâtissoit le temple; & que ce fut l'Ange Gabriel qui la mit entre les mains de cet Architecte. Elle avoit été au commencement plus blanche que la neige, & plus brillante que le soleil, mais elle devint noire pour avoir été touchée par une femme qui avoit ses mois. D'autres disent que les pechez des hommes lui firent perdre sa blancheur & son éclat; d'autres avouënt qu'on l'a salie à force de la baiser, & de la toucher. Ce que St. Jean Damascene & Euthymius assûrent qu'on y a gravé une tête qui est celle de Venus, seroit fort difficile à prouver par les livres des Arabes. Il y a une autre pierre qu'ils estiment sacrée, & sur laquelle ils pretendent que se voit une figure; mais c'est une figure de pied, & non pas une figure de tête: c'est la trace des pieds d'Abraham qui s'apuioit sur cette pierre ou en (f) bâtissant le temple, ou pendant que sa (g) bru lui (h) lavoit la tête, lors qu'il eut été faire une visite à Ismaël. Cette derniere pierre est enfermée dans un coffre de fer. Ahmed Ebn Yusef se vante (i) de l'avoir vuë & baisée, & d'y avoir bu de l'eau du puits *Zamzam*, & d'avoir pris garde que la trace du pied droit est plus enfoncée que celle du gauche, & que les doits y sont aussi longs que ceux de la main. On cacha cette pierre dans une des montagnes de la Meque, lors que les Karmatiens firent (k) mille profanations dans le temple, & en enleverent la pierre noire. Or puis qu'Euthymius & le Catechisme à l'usage des Sarrazins convertis remarquent, que la pierre sur laquelle on pretendoit qu'Abraham avoit eu à faire avec Agar, ou à laquelle il avoit lié le chameau, étoit au milieu de l'Oratoire, *in medio* δόμου τῆς εὐχῆς, ce n'est point de la pierre noire qu'il faut entendre cela, car elle est fichée dans un coin du temple, mais de la pierre où se voit la trace des pieds d'Abraham. De plus, encore qu'aucun Ecrivain Arabe ne dise, que la raison pourquoi on venere cette pierre est qu'elle a fourni à ce Patriarche les usages dont Euthymius a parlé, il est à croire que la tradition raportée par Euthymius regarde plutôt la pierre où les pieds d'Abraham sont imprimez, que la pierre noire; d'où l'on doit conclure deux choses. 1. Qu'Euthymius & le Catechiste des Sarrazins n'ont gueres conu distinctement les erreurs de ces gens-là, par raport au culte des pierres. 2. Que les Ecrivains Arabes ne reconoissent point de raport prochain & direct entre Agar & la venerable pierre de la Meque. Agar n'y a que voir, qu'entant qu'Abraham y posa ses pieds pendant que la femme d'Ismael lui lavoit la tête. Il y a une troisiéme pierre considerable à la Meque; elle est blanche, & passe pour être le sepulcre d'Ismaël: elle est dans une espece de parquet proche les fondemens du temple. De toutes ces choses on peut recueillir qu'il est très-facile de tromper l'homme en matiere de Religion, & très-difficile de l'y detromper. Il aime ses prejugez, & il trouve des conducteurs qui le favorisent la-dedans, & qui disent dans leur ame, *quandoquidem populus vult decipi, decipiatur.* Ils y trouvent leur compte & quant à l'autorité, & quant au profit: les plus desinteressez aprehendent lors que la maladie est inveterée, que le remede ne fut pire que le mal. Ceux-ci n'osent guerir la plaie; les autres ne la voudroient pas guerir. C'est ainsi que l'abus se perpetuë: les mal-honnêtes gens le protegent; les honnetes gens le tolerent.

(A) *Poëte Tragique & Poëte Comique.*] Personne ne doute qu'il n'ait fait des Tragedies; il suffit donc de prouver qu'il a fait des Comedies. J'ai à citer là-dessus le Scholiaste d'Aristophane sur la 2. scene du 1. acte des Grenouilles. *Οὗτος ὁ Ἀγάθων κωμῳδοποιὸς τοῦ Σωκράτους διδάσκοντος. Hic Agathon Comicus Socrate docente.* Notez qu'il parle du même Poëte qui est l'un des interlocuteurs de Platon dans le festin, & qui très-certainement composa des Tragedies. Je cite aussi ces paroles de Philostrate, (l) *Καὶ Ἀγάθων δὲ ὁ τῆς τραγῳδίας ποιητὴς, ὃν ἡ κωμῳδία σοφόν τε καὶ καλλιεπῆ οἶδε, πολλαχοῦ τῶν ἰαμβείων γοργιάζει. Enimvero etiam Agatho tragicus, quem Comœdia sapientem & elegantem agnovit in iambis suis sæpe Gorgiæ stylum imitatur.* Je sai bien que ces paroles peuvent signifier qu'on le loüa dans les Comedies, mais elles peuvent aussi être prises en ce sens, c'est qu'il fit paroître son habileté, & son élegance dans les Comedies qu'il composa. Un docte (m) Critique conjecture que c'est en faveur de nôtre Agathon, que Socrate dit qu'il apartient à un même homme de composer des Tragedies & des Comedies, & que si quelqu'un possede l'art des Tragedies, il est dès là Poëte Comique. (n) *Τοῦ αὐτοῦ ἀνδρὸς εἶναι κωμῳδίαν καὶ τραγῳδίαν ἐπίστασθαι ποιεῖν, καὶ τὸν τέχνῃ τραγῳδοποιὸν ὄντα καὶ κωμῳδοποιὸν εἶναι. Ejusdem viri officium esse tragœdiam comœdiamque componere, eumque qui arte tragicus est esse quoque comicum.* Je trouve assez vraisemblable que l'on multiplie les êtres sans necessité, lors qu'on nous donne un Agathon Poëte Comique different du nôtre. C'est ce qu'ont fait Vossius (o), Moreri, Hofman, &c.

(a) *Livius l. 39.*

(b) *Genese xxviii.*

(c) *Scalig. Animadv. in Euseb. n. 2150.*

(d) *Pocock. Notis in specim. Histor. Arab. pag. 113. & sequent.*

(e) *Voiez la remarque F de l'article d'Abraham.*

(f) *Ex Abulfeda.*

(g) *La femme d'Ismaël.*

(h) *Ex Ahmed Ebn Yusef & Safieddino.*

(i) *In vita Ismaëlis.*

(k) *Voiez l'article* Abudhaher.

(l) *Philostr. de vitis Sophist. l. 1.*

(m) *Kuhnius in Ælian. var. histor. l. 2. c. 21. p. 104.*

(n) *Plato in convivio in fine p. m. 1207.*

(o) *Vossius de Poët. Græcis p. 39. 50.*

ailleurs * ce que l'on conte de la passion d'Euripide pour Agathon. La reponse de celui-là est mal (B) raportée dans les Dictionaires historiques. Il semble que le Scholiaste d'Aristophane nous aprenne qu'Agathon (C) mourut à la Cour d'Archelaus, & l'on pourroit conclure des paroles d'Aristophane, qu'il ne vivoit plus lors que (D) la Comedie des grenouilles fut jouée, c'est-à-dire † l'an 3. de la 93. Olympiade. Il ne nous reste d'Agathon que ce qu'on en trouve dans Aristote, dans Athenée &c. qui l'avoient citée. Ce sont d'assez belles sentences, & qui (E) confirment ce que l'on a dit de sa passion pour les antitheses. J'en raporterai un exemple où l'on verra une maxime (F) de très-bon sens sur la tromperie des aparences. Aristophane le satirise beaucoup du côté

** Dans la remarque O de l'article d'Euripide. Voiez le Scholiaste d'Aristophane ubi supra.*

† Voiez Samuel Petit, Miscell. lib. 1. c. 14. pag. 50.

(B) *La reponse* d'Euripide *est mal raportée dans les Dictionaires historiques.*] Je la donne (a) ailleurs comme elle doit être: la voici dans un grand desordre. (b) *Agatho Philosophus Pythagoricus, frequens antithetis, adhibitus quondam convivio Archelao rege, cujus erat familiarissimus, interrogatusque ab eo, cum jam esset annorum 80. si robur adhuc ullum servaret? Sane, inquit, non solum Ver, sed Autumnus soles bona & prosperitatem adferre.* Comptons les fautes. I. L'Agathon qui aimoit les antitheses, & qui fut à la Cour d'Archelaus n'étoit point Pythagoricien. II. Il n'avoit (c) qu'environ 40. ans lors qu'Archelaus donna lieu à la reponse dont il s'agit. III. Ce ne fut point Agathon, mais Euripide qui fit la reponse. IV. La question ne rouloit point sur la force, mais sur la beauté, & la reponse ne rouloit pas sur les biens de la fortune. V. Ce seroit une absurdité que de prendre pour l'automne de la vie l'âge de 80. ans. VI. Je ne pense point qu'aucun Philosophe de la secte de Pythagore se soit nommé Agathon. Toutes ces fautes de Charles Etienne se rencontrent dans la 2. édition de Lloyd, & l'on y voit même (d) plus exactement marqué le pretendu temoignage d'Elien. Cette exactitude nuit à l'Auteur, car puis qu'il n'ignoroit pas en quel chapitre se pouvoit trouver la chose, il est plus inexcusable d'avoir copié tous les mensonges du Dictionaire qu'il corrigeoit. Mr. Hofman l'a suivi lettre pour lettre, & a distingué de cet Agathon celui qui alla à la Cour d'Archelaus. Mr. Moreri a parlé aussi d'un Agathon Philosophe Pythagoricien, qui à l'âge de 80. ans repondit à ce Monarque, que l'automne donne des fleurs & des fruits aussi bien que le printems. Il parle ensuite d'Agathon Poëte Tragique, & d'Agathon Poëte Comique.

(a) Dans la remarque O de l'article d'Euripide.

(b) Carolus Stephanus in voce Agatho. *p. m. 117.*

(c) Voiez l'article d'Euripide ubi supra.

(d) Ælian. var. hist. lib. 13. cap. 4. Lloyd, voce Agatho.

(C) *Qu'Agathon mourut à la Cour d'Archelaus.*] (e) *Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μέχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνῆν ἐν Μακεδονίᾳ*, c'est-à-dire, il demeura avec plusieurs autres dans la Macedoine auprès du Roi Archelaus jusques à sa mort. Cela peut signifier ou jusqu'à la mort d'Archelaus, ou jusqu'à la mort d'Agathon. C'est pourquoi je ne donne point ces paroles comme une preuve certaine.

(e) Schol. Aristoph. in ran. act. 1. sc. 2.

(D) *Qu'il ne vivoit plus lors que la Comedie des grenouilles.*] Nous y trouvons ces quatre vers,

ΗΡ. (f) Ἀγάθων δὲ ποῦ 'στιν; ΔΙ. ἀπολιπών μ' ἀποίχεται,
Ἀγαθὸς ποιητής, καὶ ποθεινὸς τοῖς φίλοις.
ΗΡ. Ποῖ γῆς ὁ τλήμων; ΔΙ. ἐς μακάρων εὐωχίαν.
HE. *Ubi verò est Agatho?* BA. *reliquit me, & abiit, Bonus Poeta, & amicis optatissimus.*
HE. *Quò abiit miser?* BA. *ad beatorum convivium.*

(f) Aristophan. in ranis act. 1. sc. 2. p. m. 184.

(E) *Qui confirment ce que l'on a dit de sa passion pour les antitheses.*] Mr. Kuhnius a raporté trois sentences d'Agathon (g) dans la vuë de faire sentir ce goût. Les deux premieres ont été citées par Aristote, & l'autre par Athenée. Le sens de celle-ci est, (h) *Si je vous dis la verité, je ne vous plairai point, & si je vous plais, je ne vous dirai pas la verité.* Celles qu'Aristote allegue signifient, l'une (i) que la seule chose qui est impossible à Dieu, est de faire que ce qui a été fait, n'ait pas été fait: l'autre (k) que la fortune aime l'art, & que l'art aime la fortune. Vossius (l) s'est imaginé que cette derniere sentence est d'Agathon le Comique; mais il eût mieux fait de la donner au Tragique, & de prendre garde que l'esprit d'antithese la lui adjuge. Je dis ceci sans pretendre qu'il soit certain qu'Agathon Poëte Tragique differe d'Agathon Poëte Comique. Mr. Moreri selon sa coutume a copié Vossius. Je m'étonne que Mr. Kuhnius n'ait pas allegué ceci,

Τὸ (m) μὲν πάρεργον ἔργον ὡς ποιούμεθα,
Τὸ δ' ἔργον ὡς πάρεργον ἐκπονούμεθα.
Operis loco ducimus accessorium,
Et in opere satagimus ut accessorio.

(g) Gustum antithetorum Agathonis dare possumus. Kuhnius in Ælian. l. 14. c. 13. pag. 735.

(h) Athen. l. 5. c. 13. pag. 211.

(i) Aristot. Ethic. Eudemior. l. 5. c. 2. p. m. 182.

(k) Id. ib. c. 4. pag. 183.

(l) Vossius, de Poet. Græcis pag. 50.

(m) Agathon apud Athen. l. 5. init.

(F) *Une maxime de très-bon sens sur la tromperie des aparences.*] Agathon observe qu'il est vraisemblable que plusieurs choses arrivent qui ne sont pas vraisemblables. Εἰκὸς γίνεσθαι πολλὰ καὶ παρὰ τὸ εἰκός. *Verisimile est & multa fieri præter verisimile.* C'est ainsi que Vossius (n) raporte cette sentence, & il observe qu'Aristote l'a alleguée en plus d'un endroit. Voici de quelle maniere ce grand Philosophe l'a citée dans le chapitre 24. du 2. livre de sa Rhetorique.

(n) Vossius, Instit. Poetic. lib. 1. pag. 16.

Τάχ' (o) ἄν τις εἰκὸς αὐτὸ τοῦτ' εἶναι λέγοι,
Βροτοῖσι πολλὰ τυγχάνειν οὐκ εἰκότα.
Fortasse aliquis verisimile id ipsum esse dixerit,
Mortalibus multa evenire non verisimilia.

Mr. de Balzac raporte si mal cette pensée qu'il fait d'une très-belle maxime un mensonge afreux. *Combien que les affaires du monde*, dit-il (p), *changent quelquefois de cours, prenant un autre chemin que le leur accoûtumé, & que cela seulement soit vraisemblable, ainsi que disoit Agathon, que beaucoup de choses arrivent contre la vraisemblance, toutesfois communement parlant semblables entreprises produisent semblables evenemens.* L'adverbe *seulement* produit là un monstre, & si c'étoit une faute (q) d'impression, je m'étonnerois qu'un Correcteur d'imprimerie n'en eût pas été épouvanté. Car qu'y a-t-il de plus énorme que de soutenir, qu'il n'est jamais vraisemblable qu'une chose arrive conformement à la vraisemblance? Voilà le bel axiome que l'on prête à nôtre Agathon dans le Prince de Balzac; mais la suite du discours temoigne que si la pensée de ce Poëte a été gâtée sur le papier, elle ne l'a pas été dans l'esprit de l'Ecrivain: il est sûr que Balzac a voulu dire avec Agathon, que *cela* MEME *est vraisemblable que beaucoup de choses arrivent contre la vraisemblance.* Euripide trouvoit si beau cet Aphorisme qu'il l'a repeté cinq fois, car (r) il a fini *sa Medée, son Alceste, son Andromaque, ses Bacchiques, & son Helene par cette sentence,* (t) Les Dieux se jouent de la prevoiance des hommes, & trompent également leurs esperances & leurs craintes. Ils detournent quelquefois des evenemens que tout le monde attendoit, & ouvrant des passages & des chemins inconnus, font reüssir des desseins apparemment impossibles. Seneque s'est très-bien servi de cette pensée, pour rassurer ceux qui s'étonnent des aproches aparentes & très-probables de la mauvaise fortune. Combien de choses, dit-il, sont arrivées que personne n'attendoit; combien d'autres n'ont jamais paru quoi que tout le monde les attendît? Il n'y a rien de si assûré parmi celles que l'on redoute, qu'il ne soit encore plus certain que nos craintes & nos esperances n'ont quelquefois aucune suite. Les paroles de Seneque ont plus de force, il vaut mieux les copier. (s) *Verisimile est aliquid futurum mali? Non statim verum est. Quam multa non exspectata venerunt, quam multa expectata nunquam comparuerunt? . . . . multa intervenient quibus vicinum periculum vel prope admotum, aut subsistat, aut desinat, aut in alienum caput transeat . . . . habet etiam mala fortuna levitatem: fortasse erit, fortasse non erit. Interim dum non est meliora propone . . . . nihil tam certum est ex his quæ timentur, ut non certius sit & formidata subsidere, & sperata decipere.* Le Cardinal Palavicin s'est fort emporté contre Fra-Paolo, qui a pris la reception de la doctrine de Zuingle par les Cantons Evangeliques, comme une preuve manifeste qu'une cause plus relevée que Zuingle s'étoit mêlée là-dedans. Je laisse là les reflexions du Pallavicin, mais je copie ce qu'il emprunte d'Aristote, qu'il arrive quelquefois que les choses les plus probables sont fausses, car si elles étoient toûjours separées de la fausseté, elles seroient certaines, & non pas probables. Vous allez voir qu'on se fonde sur cette maxime, pour accuser de temerité & de presomtion ceux qui se mêlent de juger de la providence de Dieu. Un tel est Chretien, & devot, donc il est predestiné au salut: un tel est Mahometan, & scelerat, donc il est predestiné à la damnation. Consequences temeraires puis qu'elles trompent quelquefois. C'est le Cardinal Pallavicin qui le remarque: voici le passage tout entier. (t) *Per tanto chi ascrive le prosperità della miglior causa ad una volontà che Dio habbia di farla stabilmente prevalere alla rea; discorre con pietà probabile e saggia: quantunque talora s'inganni, secondo l'insegnamento del Filosofo: Che talvolta il più probabile è falso; percioche se da falsità fosse esente, non saria probabil, ma certo. E se basta il potersi ingannare accioche ogni giudicio, quantunque dubitativo della Providenza divina chiamisi presontuoso; chiamerassi presontuoso chiunque dall' havierlo Dio fatto nascere*

(o) Agathon apud Arist. Rhetor. l. 2. c. 24. pag. 448.

(p) Balzac, dans son Prince, n. 142. pag. 100. édit. de Rouën 1632. in 4.

(q) Seulement au lieu de surement. Notez qu'il y a des Gasconismes où seulement signifie même.

(r) Costar, suite de la Defense de Voiture pag. 406.

(t) Πολλαὶ δ' ἀέλπτως κραίνουσι θεοί. Καὶ τὰ δοκηθέντ' οὐκ ἐτελέσθη, τῶν δ' ἀδοκήτων πόρον εὗρε θεός.

(s) Seneca, epist. 24. p. m. 187.

(t) Pallavicin, Istor. del Concilio lib. 3. c. 8. in fine p. m. 303.

côté des mœurs dans * l'une de ses Comedies. Je croi que nous le devons distinguer de cet Agathon que (G) le Philosophe Platon aima tendrement. La faute de Budé fut sans doute volontaire, lors qu'il dit dans le chapitre 27. de l'Institution du Prince, qu'Euripide à la table d'Archelaus baisa une Dame qui avoit nom la belle Agathe.

* *In Thesmophoriazusis.*

AGESILAUS I. du nom Roi de Sparte, succeda à son pere Doryssus qui étoit le cinquiéme Roi depuis Eurysthenes. Le regne de cet Agesilaus a été (A) fort long, & neanmoins il ne fournit presque rien à un Auteur. Les histoires de ces tems si reculez † ne se sont pas conservées. Pausanias ne devoit pas dire ‡ que Lycurgue (B) ait donné des loix à Lacedemone sous ce regne. Charles Etienne, Lloyd & Hofman confondent cet Agesilaus avec Agesilaus II. car ils disent de ce dernier qu'il fut le sixiéme Roi de Lacedemone.

† *Le regne d'Agesilaus commence l'an du monde 2992. selon Helvicus, 24. ans apres la mort de Salomon.*

‡ *Pausan. lib. 3. pag. 82.*

AGESILAUS II. du nom Roi des Lacedemoniens, étoit fils d'Archidamus. Il avoit peut-être assez d'ambition pour souhaiter de regner à l'exclusion d'Agis son frere aîné, mais quoi qu'il en soit on ne s'aperçut qu'après la mort d'Agis, qu'il eût envie que pour l'amour de lui on troublât l'ordre de la succession. Cette envie eut tout le succés qu'il pouvoit attendre; car on fit (A) l'injustice à Leotychide fils d'Agis de l'exclure de ⸸ la couronne en faveur d'Agesilaus. Celui-

⸸ *Ceci arriva selon Calvisius l'an 3. de la 95. Olympiade.*

nascere fra' Cristiani e viver divotamente, prende congiettura che l'habbia destinato alla vita eterna; e'l contrario s'avvisa di chi nacque Saraceno e vive scelerato: essendo manifesto poter succedere che il primo si danni, e'l secondo si salvi.

Non seulement les Medecins doivent profiter de la sentence d'Agathon, mais aussi les Nouvelistes. Un Professeur de Leipsic exhorte les Medecins (a) *à ne parler qu'avec beaucoup de precaution, s'ils veulent faire honneur à la Medecine. Il veut qu'ils ne promettent point trop, qu'ils n'épouvantent pas aussi excessivement, & qu'ils parlent toûjours conditionellement, & avec un Peut-être.* Tout cela en vertu de la maxime de Seneque qu'on a vuë ci-dessus. On peut donner un semblable avis aux grans raisonneurs sur les nouvelles: je parle des raisonneurs qui ont beaucoup de sagacité, & beaucoup de jugement. Ils devinent juste en mille occasions; il leur arrive cent fois l'annee de n'avoir pas lieu de se repentir du ton decisif, avec lequel ils se sont moquez des esperances ou des menaces des Gazetiers. Cela les rend plus hardis à rejetter magistralement toutes les nouvelles qui choquent la vraisemblance, mais ils s'y échaudent quelquefois; car l'évenement confirme en quelques rencontres les nouvelles les plus impertinentes, & les plus extravagantes qui se puissent debiter, & qu'ils avoient condamnées comme des chimeres, ou comme des demarches incompatibles avec la sagesse qui a tant paru dans le Conseil d'un Etat. Cette regle se dement, elle attrape les raisonneurs qui s'y fient trop. Il est donc de la prudence d'aller un peu bride en main, & de ne pas prononcer des arrêts definitifs, sous pretexte que l'on a pour soi les aparences les plus plausibles. Mais si même dans ce cas-là il est juste de ne point faire le dictateur, quel blâme ne meritent pas ceux qui se mêlent de promettre contre toutes les aparences, les plus grans succés, & de publier ces promesses comme fondées sur l'Apocalypse?

(a) *Biblioth. universelle to. 14. p. 80. 81. dans l'extrait des* Miscellanea curiosa Medica *de Christianus Langius.*

(G) *De cet Agathon que le Philosophe Platon aima tendrement.*] Ce Philosophe fit un distique tout-à-fait tendre, & si plein de sens qu'un Poëte Latin y trouva de la matiere pour 17. vers. Raportons ici tout un chapitre d'Aulugelle. (b) *Celebrantur duo isti Græci versiculi, multorumque doctorum hominum memoria dignantur, quod sint lepidissimi & venustissimæ brevitatis. Neque adeo pauci sunt veteres scriptores, qui eos Platonis esse Philosophi affirmant; quibus ille adolescens luserit, quum tragœdiis quoque eodem tempore faciendis præluderet.*

Τὴν (c) ψυχὴν, Ἀγάθωνα φιλῶν, ἐπὶ χείλεσιν ἔσχον.
Ἦλθε γὰρ ἡ τλήμων ὡς διαβησομένη.

Hoc distichon amicus meus οὐκ ἄμουσος adolescens in plures versiculos licentiùs liberiusque vertit. qui quoniam mihi quidem visi sunt non esse memoratu indigni, subdidi.

Dum semihulco savio
Meum puellum savior;
Dulcemque florem spiritus
Duco ex aperto tramite:
Animula ægra & saucia
Cucurrit ad labias mihi,
Rictumque in oris pervium,
Et labra pueri mollia,
Rimata itineri transitus,
Ut transiliret nititur.
Tum si moræ quid plusculæ
Fuisset in cœtu osculi:
Amoris igni percita
Transisset, & me linqueret:
Et mira prorsum res foret,
Ut ad me fierem mortuus,
Ad puerum at intus viverem.

(b) *Aulus Gellius lib. 19. c. 11.*

(c) *Notez que Diogene Laerce l. 3. n. 32. en raportant ces deux vers Grecs dit, qu'ils furent faits par Platon pour Agathon: on les a traduits ainsi dans l'édition Greque-Latine de Diogene Laerce,* Suavia dans Agathoni, animam ipse in labra tenebam: Ægra etenim properans tanquam abitura fuit.

Notez que Platon n'étoit âgé (d) que de 14. ans lors que nôtre Poëte Agathon remporta le prix de la Tragedie: il n'y a donc pas beaucoup d'aparence qu'il ait soupiré pour lui, ce fut pour un Agathon beaucoup plus jeune.

(d) *Athen. lib. 5. c. 18. p. 217.*

(A) *A été fort long.*] En disant cela je defere plus à l'autorité d'Eusebe, qu'à celle de Pausanias. Celui-ci assûre (e) que Doryssus & son fils Agesilaus n'ont fait que se montrer sur le trône; mais Eusebe les fait regner 73. ans; il donne 29. ans au regne du pere, & 44. au regne du fils. Calvisius cite Pausanias pour cette durée; c'est bien choisir ses temoins.

(e) Δι' ὀλίγου σφᾶς τὸ χρεὼν ἐπιλαβὸν ἀμφοτέρους. Mors brevi utrumque oppressit. *Pausanias l. 3. p. m. 82.*

(B) *Que Lycurgue ait donné des loix.*] Meursius prouve dans ses antiquitez de Lacedemone que Lycurgue publia ses loix l'an 30. d'Archelaus, fils & successeur d'Agesilaus.

(A) *On fit l'injustice à Leotychide.*] On ne peut qualifier autrement la maniere dont il fut traité, si l'on en examine bien les raisons. Agesilaus ne nioit point que selon les loix du païs la couronne n'apartint aux fils de son frere, mais il soutenoit que Leotychide n'étoit pas fils d'Agis; & pour le prouver il se servoit de ces deux moiens. Il disoit en 1. lieu que Timea mere de Leotychide s'étoit tellement coiffée d'Alcibiade, qui s'étoit refugié à Lacedemone, que son mari soupçonna que l'enfant qu'elle eut quelque tems après n'avoit point d'autre pere que ce galant. Cela regardoit Leotychide; c'étoit lui que Timea mit au monde vers ce tems-là: c'étoit lui qu'Agis n'avoit reconu pour son fils qu'au lit de la mort. Agesilaus alleguoit en 2. lieu le temoignage de Neptune. Il disoit qu'Agis avoit été chassé du lit de sa femme par un tremblement de terre, & que Timea étoit accouchée de Leotychide plus de dix mois après (f). Ces deux raisons ne valoient rien; la maxime, *pater est quem nuptiæ demonstrant,* les ruine de fond en comble. Si toutes les fois qu'un mari prend quelque ombrage de voir son épouse sensible aux visites & aux tête-à-tête d'un étranger, il faloit exclure de la succession les enfans qui naissent vers ce tems-là, où en seroit-on? Ainsi quand même ce qu'a dit un Historien (g) seroit vrai, que Timea ne faisoit point de scrupule devant ses femmes de donner à son fils entre les dens le nom d'Alcibiade, plutôt que celui de Leotychide, il n'y auroit eu rien à conclure juridiquement de ce fait-là en faveur d'Agesilaus. Il auroit falu savoir de Timea (h) même ce qu'elle entendoit par ce langage, & si c'étoit tout de bon ou par bravade, ou par une folle plaisanterie qu'elle l'avoit emploié. Bien moins auroit-on pu alleguer l'indiscretion d'Alcibiade, s'il eût été vrai qu'il (i) se vantât d'avoir eu à faire à Timea non par un principe de galanterie, mais par l'ambition de donner des Rois à Lacedemone. Cent raisons comme celles-là ne devoient point balancer l'acte par lequel Agis au lit de la mort, & en presence de bons temoins, avoit reconu Leotychide pour son fils. La 2. raison d'Agesilaus étoit une badinerie; car que Neptune soit tant qu'on voudra la cause des tremble-terres, comment auroit-on prouvé qu'Agis n'osa plus coucher avec Timea depuis le tremblement en question? Un accouchement posterieur de (k) dix mois aux dernieres caresses d'un mari ne fait point de preuve en Justice; la maxime, *pater est quem nuptiæ demonstrant*, & les decisions même des Medecins dissipent tous ces ombrages. Ainsi l'on peut dire que ceux de Lacedemone, gens qui se piquoient d'une morale tout-à-fait severe, ôterent une couronne pour des raisons qui seroient insufisantes dans un Tribunal bien reglé à exclure de la succession d'un arpent de terre. Mais le malheur de Leotychide fut que Lysander le plus intriguant, le plus fourbe & le plus factieux de tous les hommes, accredité dans la ville à proportion de son favoir-

(f) *Ex Plut. in Agesil. p. 597. & Xenoph. de reb. Græc. l. 3. p. m. 214.*

(g) *Duris apud Plut. ibid.*

(h) *Selon les maximes du Droit le temoignage qu'une personne porte contre elle-même n'est point reçu.*

(i) *Plut. ib.*

(k) *Notez que les anciens donnoient dix mois au terme de l'accouchement;* Matri longa decem tulerunt fastidia menses. *Virg. Ecl. 4. v. 61. & ibi Lacerda.*

Celui-ci repara par un grand nombre de belles actions ce qu'il y eut d'irregulier dans cette premiere demarche, & tout petit qu'il (B) étoit, de mauvaise mine & boiteux, il aquit à juste titre la reputation d'un grand Capitaine. Il étoit brave, vigilant, promt: il menageoit bien ses avantages, il profitoit bien des occurrences, il entendoit toutes les ruses de la guerre, & il s'étoit mis sur un pied qu'il trompoit ses ennemis, (B Δ) lors même qu'il leur faisoit savoir ses veritables intentions. Il n'étoit pas bien aise β qu'ils ignorassent le metier des armes, car il ne savoit alors comment les faire donner dans le piege. Il savoit aussi tromper ses propres soldats, en substituant γ aux mauvaises nouvelles qu'il recevoit, une relation suposée d'un grand triomphe. Cela vaut la peine d'être remarqué, afin de desabuser ceux qui croient que ce n'est que depuis l'invention de la Gazette que l'on trompe le public. Dès qu'Agesilaus fut sur le trône, il δ conseilla aux Lacedemoniens de prevenir le Roi de Perse qui faisoit de grans preparatifs de guerre; & d'aller l'attaquer dans ses Etats. Il fut choisi pour cette expedition, & il remporta tant d'avantages sur l'ennemi, que si la ligue que les Atheniens & les Thebains avoient formée contre Lacedemone n'eut traversé ses entreprises, il auroit porté ses armes victorieuses jusques au centre de la Monarchie des Perses. Il renonça de bonne grace à tous ces triomphes, pour venir au secours de la patrie, & il la tira d'affaire tres-heureusement par la bataille qu'il (C) gagna sur les Alliez dans la Beotie. Il en gagna une autre auprès de Corinthe ξ, mais il eut ensuite le deplaisir de voir les Thebains remporter des victoires signalées sur ceux de Lacedemone. Ces malheurs l'exposerent aux murmures de bien des gens; mais après tout ils n'obscurcirent point sa gloire. Il avoit été malade * pendant les premiers avantages que l'ennemi remporta, & lors qu'il fut en état d'agir, il arrêta par sa valeur & par sa prudence les suites des dernieres victoires des Thebains; de sorte qu'on crut que s'il avoit été en bonne santé au commencement, on n'auroit pas eu du pire, & que sans lui † tout auroit été perdu à la fin. On ne peut nier qu'il n'aimât la guerre ‡ plus que l'interêt de ses sujets ne le demandoit; car s'il eût pu vivre en paix, il eût épargné à sa patrie beaucoup de pertes, & ne l'eût point engagée à des entreprises qui ne se terminerent que par une extrême diminution de la puissance des Lacedemoniens. Cette avidité insatiable de guerres & de combats, le poussa sur ses vieux jours à une chose qui fut ⸸ generalement desaprouvée. Il avoit plus de 80. ans lors qu'il entreprit de mener des troupes en Egypte, pour soutenir Tachus qui s'étoit soulevé contre les Perses. N'étant pas content de ce Tachus, il l'abandonna pour

β *Plut. in ejus vita p. 617. E.*

γ *Id. pag. 605. Xenoph. de rebus Græc. l. 4. p. m. 224.*

δ *Cornel. Nepos in ejus vita c. 2.*

ξ *Ex Cornelio Nepote. ib.*

* *Plut. p. 611. B.*

† Talem se imperatorem præbuit ut eo tempore omnibus apparuerit nisi ille fuisset, Spartam futuram non fuisse. *Corn. Nepos ib. c. 6.*

‡ *Plut. p. 616. B.*

⸸ *Id. ib. C.*

savoir-faire, & des victoires qu'il avoit gagnées sur les ennemis, se mit en tête (a) de faire couronner Agesilaus. Il n'y a point de loi fondamentale qui puisse tenir contre de pareilles gens: alleguez leur la Loi divine, ils l'expliquent à leur mode. C'est ce que fit Lysander, quand il eut apris qu'un Prophete de Lacedemone vouloit faire valoir en faveur de Leotychide un Oracle, qui defendoit aux Lacedemoniens de laisser regner un boiteux. Cela, dit Lysander, ne regarde pas les defauts du pied, mais les defauts du sang, & ce seroit Leotychide qui feroit clocher vôtre Roiaume, lui qui n'est pas de la race de vos Rois.

(B) *Tout petit qu'il étoit, de mauvaise mine & boiteux.*] Il étoit tout le premier à faire des railleries (b) de sa mauvaise jambe; & c'est le parti que prenent en pareil cas toutes les personnes d'esprit. On fait avorter par là tous les complots des moqueurs. (c) *Materia petulantibus, & per contumeliam urbanis detrahitur, si ultro illam & prior occupes. Nemo aliis risum præbuit, qui ex se cepit. Vatinium hominem natum & ad risum, & ad odium, scurram fuisse venustum ac dicacem, memoria proditum est. In pedes suos ipse plurima dicebat, & in fauces concisas: sic inimicorum, quos plures habebat quam morbos, & in primis Ciceronis urbanitatem effugit.* La gaieté d'Agesilaus, & la force avec laquelle il soutenoit les plus rudes exercices, reparoient (d) tous ses defauts corporels, car sans cela son exterieur (e) meprisable lui eût fait grand tort. Les Ephores avoient mis à l'amende le Roi Archidamus son pere, parce qu'il avoit épousé une petite femme (f), d'où ils conclurent qu'il ne leur vouloit donner que des Roitelets. Cornelius Nepos parle plus expressément que Plutarque de la mauvaise mine d'Agesilaus. *Atque hic tantus vir*, dit-il (g), *ut naturam fautricem habuerat in tribuendis animi virtutibus, sic maleficam nactus est in corpore, exiguus & claudus altero pede, quæ res etiam nonnullam afferebat deformitatem, atque ignoti faciem ejus cùm intuerentur, contemnebant.* Jamais le *minuit præsentia famam* ne fut plus vrai qu'à son égard. Sa renommée l'avoit precedé en Egypte, & l'y avoit representé sous les idées les plus pompeuses. Dès qu'on sut son debarquement on courut en foule pour le voir; jugez de la surprise où l'on fut en voiant un petit bout d'homme couché sur l'herbe, mal habillé, mal-propre. On ne se put empêcher de rire, & de lui apliquer la fable d'une montagne qui enfante une souris (h). Le mepris ne diminua point, lors (i) qu'on eut vu ce qu'il choisit parmi les rafraichissemens que le Roi lui envoia. Voiez ci-dessous la remarque F.

(B Δ) *Il trompoit ses ennemis lors même qu'il leur faisoit savoir ses veritables intentions.*] C'est parce qu'ils ne croioient pas qu'un Capitaine si fin donnât à conoître son dessein. (k) *Vidit si quo esset iter facturus palam pronunciasset, hostes non credituros aliasque regiones occupaturos, nec dubitaturos aliud esse facturum ac pronunciasset. Itaque cum ille Sardis se iturum dixisset, Tissaphernes eamdem Cariam defendendam putavit.* On ne pourroit pas faire ici une juste aplication de cette pensée de Mr. de Wicquefort. (l) *George Downing Ambassadeur d'Angleterre n'avoit pas assez de probité ni de prudence pour se persuader, qu'il n'y a point de Ministre qui trompe plus seurement ni plus agreablement, que celui qui ne trompe jamais, parce qu'en batant le grand chemin ceux qui cherchent les detours & les faux fuyans ne le rencontrent point en leurs routes.* La comparaison entre un tel Ministre & nôtre Agesilaus clocheroit beaucoup, car ce Roi de Lacedemone en publiant ce qu'il vouloit faire, ne trompa ses ennemis que parce qu'en d'autres rencontres il avoit caché ses desseins. Un General qui s'est établi sur ce pied-là ne sauroit guere se servir d'un stratageme plus sûr que de faire courir un bruit sincere de ses marches. La ruse est alors très-bonne parce qu'elle est d'un tour nouveau, & que les ennemis n'y ont pas été encore attrapez. Lisez ce passage de Xenophon; c'est Cambyses qui parle à Cyrus son fils, & qui compare les nouvelles ruses de guerre avec les nouveaux airs de Musique. (m) Καὶ σφόδρα μὲν ϗ ἐν τοῖς μουσικοῖς τὰ νέα ϗ ἀνθηρὰ εὐδοκιμεῖ, πολὺ δὲ ϗ ἐν τοῖς πολεμικοῖς μᾶλλον τὰ καινὰ μηχανήματα εὐδοκιμεῖ. ταῦτα γὰρ μᾶλλον ϗ ἐξαπατᾷν δύναται τοὺς πολεμίους. *Ac sicuti in Musicis quoque nova & florida habentur plurimum in pretio, sic in rebus bellicis nova inventa existimantur longe illustriora quoniam hæc magis queunt hostes decipere.* Nous dirons ailleurs (n) qu'il y a des gens qui à force d'être sots évitent qu'on ne les trompe.

(C) *Qu'il gagna sur les Alliez dans la Beotie.*] La bataille se donna à Coronée. Xenophon (n) qui y servit sous le Roi Agesilaus le temoigne, & Plutarque (o) le dit aussi. Lambin dans son commentaire sur ces paroles de Cornelius Nepos, *apud Coroneam quos omnes gravi prælio vicit*, a voulu corriger sans necessité le mot Χαιρώνειαν de Plutarque, par celui de Κορωνείαν. Plutarque a fait mention de ces deux lieux, sans pretendre que la bataille se soit donnée au premier. Mais, dit Lambin, Agesilaus put-il en sortant de la Phocide s'avancer dans la Beotie jusques à Cheronée, si Cheronée est dans la Phocide? Non sans doute, mais ce si est faux, & Lambin temoigne par là qu'il ne savoit guere de Geographie. Voiez le Commentaire de Kirckmaier sur Cornelius Nepos à la page 722. Charles Etienne a erré encore plus grossierement, lors qu'il a mis Coronée dans le Peloponnese. Mrs. Lloyd & Hofman l'ont suivi dans cette faute.

(a) *Plut. & Xenophon ubi supra.*

(b) *Plut. ibid. pag. 596. E.*

(c) *Seneca de constantia sapientis c. 17. p. m. 692.*

(d) *Plutarch. ib.*

(e) Λέγεται δὲ μικρός τε γενέσθαι ϗ τὴν ὄψιν εὐκαταφρόνητος. Dicitur autem fuisse pusillus & specie aspernanda. *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Cornel. Nepos in ejus vita c. 8.*

(h) *Plut. ib. p. 616. Voiez l'article de Tachus.*

(i) *Cornel. Nepos ubi supra.*

(k) *Cornel. Nepos ib. cap. 3. Voiez aussi Plutarque in Agesil. p. 600. F.*

(l) *Wicquef. Memoires des des Ambassadeurs p. m. 170.*

(m) *Xenophon Cyroped. lib. 1. circa fin. p. m. 21.*

(n) *Dans l'une des remarques de l'article* Simonide.

(o) *Xenoph. de rebus Græcor. l. 4. p. m. 225.*

(p) *Plut. pag. 605.*

pour se jetter dans le parti de Nectanabe parent de Tachus. Il rendit de grans services à ce Nectanabe, après quoi il voulut s'en retourner à Lacedemone; mais il mourut de maladie en (D) chemin l'an 3. de la 104. Olympiade. Il étoit âgé de 84. ans, dont il en avoit regné 41 *. Mr. Moreri a (E) fait ici quelques fautes. Nous verrons dans l'article de Conon, si Cornelius Nepos & Justin ont fait leur devoir sur l'histoire d'Agesilaus. Ce Prince ne voulut jamais souffrir † que l'on fit son effigie soit en bosse, soit en plate peinture, & jamais personne n'a vêcu dans une (F) plus grande simplicité que lui. Mais il savoit très-bien loger l'esprit, le (G) cœur & la Religion d'un Souverain, sous cet exterieur de reforme, & sous cette frugalité philosophique. Il

* *Plut. p. 617. 618. Cornel. Nepos. in Agesil.*

† *Plut. in ejus vita circa init.*

(D) *Il mourut de maladie en chemin l'an 3. de la 104. Olympiade.*] Une tempête l'aiant obligé de relâcher, on le porta dans un lieu desert nommé le Port de Menelas, & il y mourut (a). *Hic cum ex Ægypto reverteretur .... venissetque in portum qui Menelai vocatur jacens inter Cyrenas & Ægyptum, in morbum implicitus decessit* (b). Ce fut l'an 3. de la 104. Olympiade selon Calvisius: mais on voit par là que son calcul ne vaut rien, car depuis la 3. année de la 95. Olympiade, commencement selon lui du regne d'Agesilaus, jusques à la 3. année de la 104. Olympiade, il n'y a que 36. ans: & neanmoins il en donne 41. à ce regne. Mettons en donc le commencement avec Helvicus à la 2. année de la 93. Olympiade, & la fin à la 3. année de la 104.

(a) *Plut. pag. 618.*

(b) *Cornel. Nepos ib. sub fin.*

(E) *Mr. Moreri a fait ici quelques fautes.*] Il est faux I. que Leotychide fût fils naturel du Roi Agis. II. Que Lysander ait soutenu avec chaleur les pretensions de Leotychide (c). III. Qu'Agesilaus ait jamais campé auprès de la ville d'Heronce (d) dans la Beotie. IV. Qu'il ait eu l'air (e) noble & plein de majesté. V. Qu'il ait dit que l'Oracle qui excluoit de la couronne les boiteux, se devoit entendre des defauts de l'ame, ou de celui de la naissance. Ces deux dernieres fautes apartiennent au suplément de Moreri. Je ne remarquerai pas qu'on nomme mal l'Egyptien à qui Agesilaus rendit du service: il ne s'apelloit point *Nactenebon.*

(c) *Sur ces deux premieres fautes voiez la remarque A.*

(d) *Je ne crois pas que ni dans la Beotie, ni ailleurs il y ait eu une ville nommée* Heronce.

(e) *Voiez la remarque B.*

(F) *N'a vêcu dans une plus grande simplicité.*] Il n'y (f) avoit presque personne dans son armée plus mal habillé que lui. Après son expedition d'Asie où il avoit aquis une si haute reputation, qui avoit reçu de nouveau un si grand éclat à la bataille de Coronée, il vêcut dans Sparte tout comme auroit fait un bon Lacedemonien du vieux tems. Il ne changea rien dans ses habits, dans ses bains, dans ses repas, & ce qui étoit peut-être plus difficile, il ne souffrit point que sa femme fût mieux vêtue qu'auparavant, ni qu'elle distinguât sa fille dans les Processions par des ornemens qui surpassassent ceux des autres filles. Il ne fit aucune reparation aux portes de son logis, quoi qu'elles fussent si vieilles, & si delabrées, qu'il sembloit que c'étoient les mêmes qu'Aristodeme y avoit mises (g). Notez qu'Aristodeme étoit celui des Heraclides qui eut pour sa part la ville de Sparte, & duquel descendirent les Rois de Lacedemone divisez en deux familles, à cause des deux fils qu'il laissa. (h) *In hoc* (Agesilao) *illud in primis fuit admirabile, cum maxima munera ei ab regibus & dynastis civitatibusque conferrentur nihil unquam in domum suam contulit, nihil de victu, nihil de vestitu Laconum mutavit. Domo eadem fuit contentus qua Eurysthenes* (i) *progenitor majorum suorum fuerat usus, quam qui intrarat nullum signum libidinis, nullum luxuriæ videre poterat: contra plurima patientiæ atque abstinentiæ. Sic enim erat instructa ut nulla in re differret à cujusvis inopis atque privati.* Quand on eut su qu'Agesilaus étoit arrivé en Egypte, on lui envoia de toutes sortes de provisions: il ne choisit (k) que les plus communes, & laissa à ses valets les parfums, les confitures, & tout ce qui s'y trouvoit de plus delicieux. Les Egyptiens au lieu d'admirer cela se moquerent de ce Prince, & le prirent pour un niais qui ne savoit pas encore ce qu'il y avoit de bon au monde. *Ille* (l) *præter vitulina & hujusmodi genera obsonii quæ præsens tempus desiderabat, nihil accepit, unguenta, coronas, secundamque mensam servis dispertiit, cætera referri jussit. Quo facto eum barbari magis etiam contempserunt, quod eum ignorantia bonarum rerum illa potissimum sumpsisse arbitrabantur.* Vous trouverez dans (m) Plutarque 1. que ce Prince se comporta de la même sorte quand les Thasiens lui envoierent des presens. 2 Qu'il se moqua d'eux quand ils lui offrirent les honneurs divins.

(f) *Plut. p. 603. C.*

(g) *Plut. pag. 606.*

(h) *Cornel. Nepos c. 7.*

(i) *Il eût mieux fait de dire comme Plutarque* Aristodemus, *car Agesilaus ne descendoit pas d'Eurysthenes, mais de Procles, le second fils d'Aristodeme.*

(k) *Plut. ibid. pag. 616.*

(l) *Cornel. Nepos, ib. c. 8.*

(m) *Plut. in Apophth. pag. 210. Voiez aussi Athenée l. 14. pag. 657.*

(G) *Le cœur, l'esprit & la Religion d'un Souverain.*] Plutarque temoigne (n) que ceux qui gouvernoient dans Lacedemone, ne reconoissoient point d'autre justice que ce qui servoit au bien & à l'agrandissement de l'Etat. C'étoit parmi eux la regle & la mesure du Droit & de l'honnête; si une chose étoit utile au public, elle passoit dès là pour legitime. Je croi que Plutarque dit la verité; mais il ne devoit pas mettre en jeu la seule ville de Sparte. Celle d'Athenes (o), & celle de Thebes n'avoient point de meilleurs principes; ce sont generalement parlant les maximes de tous les Etats: la difference des uns aux autres n'est que du plus au moins; les uns sauvent mieux les aparences que les autres. Quoi qu'il en soit, Agesilaus étoit tout penetré de cette méchante Morale. Se voiant soupçonné d'avoir induit Phebidas à surprendre la citadelle de Thebes en pleine paix, & par une fraude qui faisoit crier toute la Grece, il (p) representa qu'il faloit avant toutes choses examiner si cette action étoit profitable à la patrie, & que chacun devoit faire de son propre mouvement ce qui tendoit à l'avantage de l'Etat. Il obtint que Phebidas seroit disculpé, & qu'on envoiroit une garnison dans la citadelle. Dans son expedition d'Egypte n'abandonna-t-il point Tachus qui l'avoit pris à sa solde, & n'embrassa-t-il pas les interêts de Nectanabe, par la seule raison qu'il étoit plus important aux Lacedemoniens de soutenir celui-ci que celui-là? Action qui sous le masque du bien public étoit une trahison toute pure, comme Plutarque l'a remarqué. (q) *Ἄτοπον καὶ ἀθέμιτον πρᾶγμα παρακαλυψάμενος τῷ συμφέροντι τῆς πατρίδος χρησάμενος· ἐπεὶ ταύτης γε τῆς προφάσεως ἀφαιρεθείσης τὸ δικαιότατον ὄνομα τῆς πράξεως ἦν προδοσία. Absurdo & indigno facinori commodum prætexens patriæ: quando hoc quidem velamento detracto nomen istius facti verissimum erat proditio.* En conversation (r) Agesilaus ne parloit que de justice; c'étoient les plus beaux discours du monde que les siens. Entendant dire qu'une certaine chose étoit agreable au grand (s) Roi, *par où est-il plus grand Roi que moi s'il n'est plus juste*, demanda-t-il? Voilà une belle theorie, mais la pratique n'y repondoit pas, lors qu'il s'agissoit de son Roiaume. Je veux croire que pour des interêts particuliers il n'auroit pas facilement contrevenu à ses lumieres, & c'est par là que je pretens qu'il avoit l'esprit & la Religion d'un Souverain. Combien y a-t-il de Rois & de Princes zêlez pour leur Religion, équitables, & honnêtes de leur personne; mais s'agit-il de leur grandeur, & de l'utilité publique, s'agit-il de nuire à leurs ennemis, ils suivent tous ou presque tous les maximes de Lacedemone? Ce seroit je croi un livre de bon debit que celui de *la Religion du Souverain*: il feroit oublier celui de *la Religion du Medecin.*

(n) *In Agesilao, pag. 617. item in Alcibiade.*

(o) *Voiez la remarque C de l'article d'Aristide.*

(p) *Id. in Agesil. pag. 608.*

(q) *Id. ib. pag. 617.*

(r) *Id. pag. 608.*

(s) *Les Grecs parloient ainsi du Roi de Perse. Voiez la remarque de l'article* Artaban IV.

J'AI oui dire depuis deux jours à un homme de merite, qu'un Prince Italien demandant des conditions trop avantageuses, lors qu'il negocioit un Traité de paix avec un puissant Monarque, qui lui avoit enlevé la plupart de ses Etats, l'Envoié de ce Monarque lui repondit, Mais quelle assurance voulez-vous que le Roi mon maître puisse prendre s'il vous rend tout ce que vous demandez? Assûrez-le, repliqua le Prince, que je lui engage ma parole non pas en qualité de Souverain, car entant que tel il faut que je sacrifie toutes choses à mon agrandissement, & à la gloire & à l'avantage de mes Etats, selon que les conjonctures s'en offriront; dites lui donc que je lui engage ma parole, non pas sous cette qualité-là, ce ne seroit rien promettre, mais comme Cavalier, & honnête homme. Quoi que ce langage ne reponde point aux idées de ceux qui ont introduit dans le style de la Chancelerie la formule, *nous promettons en foi & parole de Roi*, il est pourtant très-sincere & très-raisonnable.

Faisons encore deux remarques. Premierement je distingue entre ce que croioit Urbain VIII. & ce que croioit Maphée Barberin. La Religion du Souverain entant que tel, & la Religion personnellement parlant sont deux choses.

Autre remarque. Agesilaus avoit un respect extrême pour les Dieux, il ne souffroit point qu'on pillât ou qu'on profanât leurs temples, ni en Grece ni au païs des Barbares, & il mettoit au nombre des sacrileges ceux qui mal-traitoient un ennemi refugié dans un temple (t). Pendant la marche de ses (v) troupes il alloit toûjours loger dans les temples les plus sacrez; afin d'avoir les Dieux pour temoins des actions les plus secretes de son domestique. Voilà sa Religion personnelle; mais dès qu'il se regardoit comme Roi, le

(t) *Cornel. Nepos, c. 4.*

(v) *Ἐσκήνου μὲν γὰρ ἀποδημῶν καθ' αὑτὸν ἐν τοῖς ἁγιωτάτοις ἱεροῖς, ἃ μὴ πολλοὶ καθορῶσιν ἄνθρωποι πράττοντας ἡμᾶς, τούτων θεοὺς ποιούμενος ἐπόπτας καὶ μάρτυρας.* Tendebat enim cum iter faceret solus in sanctissimis delubris, ac quibus rebus paucos adhibemus arbitros earum Deos faciebat inspectores. *Plut. pag. 603.*

Il avoit une si grande tendresse pour ses enfans, qu'il s'amusoit avec eux aux (H) exercices les plus pueriles, comme est celui d'aller à cheval sur un bâton.

Il ne sera pas inutile de remarquer le peu de cas qu'il faisoit de ceux qui tiroient beaucoup de gloire, de nourrir & de dresser des chevaux pour la dispute du prix aux jeux Olympiques. Il voulut leur faire voir que ce n'étoit pas grand' chose, & que c'étoit une affaire de depense, & non pas une preuve de merite & de vertu, & pour cet effet il persuada à sa sœur d'aspirer à cette victoire β. Cette Dame aiant fait dresser des chevaux à cet exercice se mit sur les rangs, & gagna le prix. Ce fut la premiere femme γ qui remporta cette gloire. Elle s'apelloit Cynisca. Je ne croi pas que Dicearque (I) l'ait ignoré, lui qui se plaignoit de ne trouver pas quel étoit le nom de la fille d'Agesilaus. Il l'auroit (K) su s'il avoit fait ce que fit Plutarque.

☞ AGESIPOLIS I. du nom Roi de Lacedemone, succeda à Pausanias son pere qui s'étoit refugié dans δ un temple, dès qu'il avoit su qu'on desaprouvoit la conduite qu'il avoit tenuë en concluant une paix avec les Thebains. On le laissa dans cet asyle, & l'on éleva sur le trône Agesipolis sous la tutele d'Aristodemus ξ. Ce fut θ en la 3. année de la 96. Olympiade. Il étoit majeur lors que les Lacedemoniens resolurent d'attaquer tout à la fois les Atheniens, & les Thebains; mais * comme ils jugerent qu'il ne seroit pas de la prudence pendant une telle guerre de n'être pas assûrez des Argiens, ce fut par ceux-ci qu'ils commencerent. Agesipolis chargé de les attaquer, se fit un scrupule sur ce qu'ils lui demanderent une treve. Il voulut donc s'éclaircir avec Jupiter sur un tel cas de conscience, & il le consulta en personne dans le fameux temple d'Olympe. Il lui demanda si l'on pouvoit rejetter les propositions de treve que les Argiens faisoient, & si l'on ne pouvoit pas pretendre qu'ils prenoient très-mal leur tems, vu qu'ils avoient attendu à parler de paix que les troupes de Lacedemone fussent à la veille de les attaquer. L'Oracle repondit † que les demandes des Argiens étoient injustes, & qu'on pouvoit les refuser saintement. Agesipolis pour mieux prendre ses precautions, courut aussi-tôt à Delphes, afin de savoir si le sentiment ‡ du fils seroit (A) conforme à celui du ǂ pere. La reponse d'Apollon fut toute semblable à celle

β *Plutarch. in Agesil. p. 606. D.*

γ *Pausan. lib. 3. pag.* 88. *&* 96.

δ *Dans celui de Minerve à Tegée.* Pausanias lib. 3. pag. 86.

ξ *Id. ib.*

θ *Diod. Siculus l. 14. c. 90.*

* *Xenophon ubi infra.*

† *Ὁ δὲ θεὸς ἐπεσήμαινεν αὐτῷ ὅσιον εἶναι μὴ δεχομένῳ σπονδὰς ἀδίκως ὑποφερομένας.* Cui Deus respondit fas ei esse inducias non rite oblatas respuere. *Xenoph. de rebus gestis Græcor. lib. 4. p. m. 312.*

‡ *C'est-à-dire d'Apollon.*

ǂ *C'est-à-dire de Jupiter.*

le bien & l'avantage de son Royaume étoit sa divinité principale, à laquelle il sacrifioit la vertu & la justice, les loix divines & les loix humaines. Je ne sai si tous ceux qui citent cette sentence d'Euripide (a),

Nam si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est: aliis rebus pietatem colas.

en comprennent toute l'energie: on y voit l'esprit & de ceux qui acquierent des Roiaumes, & de ceux qui gouvernent les Etats; ils vont quelquefois jusqu'à la superstition. Regardez la conduite particuliere d'Agesilaus, tout y est dans l'ordre, *aliis rebus pietatem colas*; il ne sort de l'equité qu'entant qu'il regne, *regnandi gratia violandum est*. Entant qu'homme il vous dira sincerement comme un autre, *amicus usque ad aras*; mais entant que Souverain, s'il parle selon sa pensée, il vous dira, *J'observerai le Traité de paix pendant que le bien de mon Roiaume le demandera; je me moquerai de mon serment dès que la maxime d'Etat le voudra.* Que s'il aimoit mieux que les Perses violassent la treve, que de commencer lui-même à la violer, c'est qu'il esperoit un grand profit de cette conduite des Perses. *Multum (b) in eo consequi se dicebat, quod Tissaphernes perjurio suo & homines suis rebus abalienaret, & Deos sibi iratos redderet.*

Nôtre bon Agesilaus qui eût cru blesser la belle Morale s'il avoit éte bien vêtu, & s'il eût fait bonne chere, ne se faisoit nul scrupule d'être l'Usurpateur d'un Roiaume. C'est ainsi que certains Casuistes damnent sans remission les femmes qui s'ajustent trop mignonnement: ils ne peuvent souffrir ni leurs rubans, ni leurs pierreries; mais non seulement ils permettent aux hommes de se soulever, & de s'engager à une guerre civile, ils les y exhortent aussi.

(H) *Aux exercices les plus pueriles.*] Un jour qu'on le surprit à cheval sur un bâton avec ses enfans, il se contenta de dire à celui qui l'avoit vu en cette posture, (c) *Attendez à en parler que vous soiez pere.* On ne pourroit pas citer ici ces vers d'Horace (d);

Ædificare casas, plostello adjungere mures,
Ludere par impar, EQUITARE IN ARUNDINE LONGA
Si quem delectet barbatum, amentia verset.

Car ce Poëte n'entend point parler de ceux qui par complaisance pour leurs propres enfans, s'amuseroient à de telles choses dans leur logis. La Mothe le Vayer (e) n'est point exact lors qu'il dit, que *le Roi Agesilaus aussi bien qu'Alcibiade furent surpris* folâtrant au milieu des petits garçons, & que le Philosophe Socrate en faisoit gloire. On cite Seneque au dernier chapitre du 1. livre *de tranquillitate*. Il y a là plusieurs choses qui manquent d'exactitude. 1. Il auroit falu specifier qu'Agesilaus ne folâtroit qu'avec ses enfans. 2. Le Traité *de tranquillitate* ne contient qu'un livre. 3. Il n'est rien dit ni d'Alcibiade, ni d'Agesilaus dans le chapitre cité. 4. Il n'y est point dit que Socrate faisoit gloire de folâtrer avec les enfans; on se contente de dire qu'il n'en avoit point de honte. *Cum pueris Socrates ludere non erubescebat.* 5. Valere Maxime (f) & Elien (g) qui raportent ce jeu de Socrate, disent qu'Alcibiade l'y surprit: mais je ne me souviens pas d'avoir lu que d'autres y aient surpris Alcibiade. 6. Ces deux Auteurs observent que c'étoit avec ses propres enfans que Socrate folâtroit.

(I) *Je ne croi pas que Dicearque l'ait ignoré, lui qui se plaignoit.*] Cynisca fut non seulement la premiere femme qui gagna aux jeux Olympiques le prix de la course de chevaux, mais aussi la plus illustre de toutes celles qui dans la suite remporterent une semblable victoire (h). Le Poëte Simonide l'honora d'une épigramme (i). Elle consacra des chevaux d'airain pour un monument de sa victoire, qui furent placez à l'entrée du temple de Jupiter Olympien (k). Sa figure faite par Apelles, & ornée de plusieurs inscriptions, se voioit au temple de Junon à Elide (l). Les Lacedemoniens lui érigerent un monument de Heros Ἡρῷον (m). Il n'y a donc point d'aparence que le nom de la sœur d'Agesilaus ait été inconu à aucun Historien Grec.

(K) *Il auroit su* le nom de la fille d'Agesilaus, *s'il avoit fait ce que fit Plutarque.*] Ce dernier Historien nous aprend que Dicearque s'étoit mis (n) fort en colere, de ce qu'on ne savoit pas le nom ni de la fille d'Agesilaus, ni de la mere d'Epaminondas. Pour moi, continuë-t-il, j'ai trouvé dans les Regîtres des Lacedemoniens que la femme d'Agesilaus se nommoit Cleore, & que l'une de ses deux filles s'apelloit Apolia, & l'autre Prolyta. On ne doit pas trouver mauvais que Dicearque se soit fâché de la negligence des Historiens, car nous aimons naturellement à conoître la famille des grans hommes. Il étoit un peu étrange que le nom des filles, & de la femme d'Agesilaus ne se trouvât que dans les Archives de Lacedemone.

(A) *Si le sentiment* d'Apollon *seroit conforme à celui* de Jupiter.] Recueillons de ceci une verité qui est d'ailleurs assez manifeste, c'est que la Religion des Paiens étoit fondée sur des idées de Dieu aussi fausses que l'Atheïsme. Je ne parle point des sentimens du commun peuple, je ne parle point de l'abus de quelques particuliers, je parle du culte public pratiqué par les personnes les plus éminentes, & soutenu de la majesté de l'Etat. Voici un Roi de Lacedemone qui après (o) les sacrifices que l'on offroit solennellement, & comme des preliminaires d'une expedition, & après même la reponse favorable du plus grand des Dieux, va consulter une autre Divinité incertain si elle refutera, ou si elle confirmera cette reponse. Il croioit donc que les decisions de Jupiter n'étoient pas telles que l'on pût toûjours les suivre en sûreté de conscience, & il suposoit que les lumieres d'Apollon n'étoient pas toûjours conformes à celles de Jupiter. N'étoit-ce pas croire que tous les Dieux, sans exception du plus grand, étoient bornez dans leurs conoissances, & que d'eux aux hommes il n'y avoit que la difference du plus au moins? Le *tot capita tot sensus, autant de sentimens que de têtes*, avoit lieu selon cela dans le ciel à-peu-près comme sur la terre. On consultoit Jupi-

(a) *Cicer. Offic. l. 3. c. 21.*

(b) *Corn. Nepos, c. 2.*

(c) *Plut. in ejus vita, pag. 610. Ælianus Var. hist. l. 12. c. 15.*

(d) *Horat. Sat. 3. l. 2. v. 247.*

(e) *Tom. 1. pag. 217. edit. in 12.*

(f) Non erubuit tunc cum interposita arundine cruribus suis cum parvulis filiolis ludens ab Alcibiade risus est. *Valer. Maximus l. 8. c. 8. sub fin.*

(g) *Σωκράτης δὲ καταληφθείς ποτε ὑπὸ Ἀλκιβιάδου παίζων μετὰ Λαμπροκλέους ἔτι νηπίου.* Socrates etiam aliquando deprehensus est ab Alcibiade ludere cum Lamprocle adhuc infante. *Ælian. ubi supra.*

(h) *Pausan. lib. 3. pag.* 88.

(i) *Id. ib.*

(k) *Id. lib. 5. pag. 159.*

(l) *Id. lib. 6. pag. 178.*

(m) *Id. lib. 3. pag. 96.*

(n) *Ὁ Δικαίαρχος ἠγανάκτησεν.* Stomachatur Dicæarchus. *Plut. ubi supra p. 606.*

(o) *Ἐπεὶ δ' αὐτῷ τὰ διαβατήρια θυομένῳ καλὰ ἐγένετο, ἐλθὼν εἰς τὴν Ὀλυμπίαν χρηστηριαζόμενος.* Quum pro felici transitu sacrificasset Olympiam Oraculum consulturus proficiscitur. *Xenophon de gestis Græc. l. 4. p. m. 312.*

le de Jupiter; & alors Agesipolis ne balança plus, & fit marcher son armée du côté d'Argos. Les Argiens lui envoierent deux Herauts pour lui demander la paix : il leur repondit que les Dieux avoient trouvé bon qu'il n'acceptât point ces offres, & continua sa marche. Il y eut un tremblement de terre le premier jour qu'il campa dans leurs Etats; & comme une partie des troupes jugea que c'étoit un signe qu'il faloit s'en retourner, il dissipa leur superstition par la remarque que ce prodige étoit arrivé aprés leur entrée dans le païs ennemi. Il marcha donc plus avant, & s'aprocha de la ville d'Argos, & la serra de bien prés. Il l'eut peut-être subjuguée, si la foudre qui lui tua quelques soldats, & si quelque autre mauvais presage ne l'eût obligé à se retirer *. N'oublions pas son émulation : dès qu'il fut entré au païs des Argiens, il s'informa jusqu'où Agesilaus l'avoit ravagé quelque tems auparavant, & il n'eut cette curiosité que pour rencherir sur les exploits de ce Prince, † qu'il tâchoit de surpasser comme s'il avoit été un athlete aparié avec lui. La paix generale que les Lacedemoniens procurerent à la Grece ‡ par les negociations d'Antalcidas leur Ambassadeur à la Cour de Perse l'an 2. de la 98. Olympiade, fut bien-tôt suivie de la guerre particuliere qu'ils declarerent aux habitans de Mantinée. Agesilaus aiant prié qu'on le dispensât du commandement des troupes, ce fut Agesipolis qui marcha contre l'ennemi. Il ravagea le territoire de Mantinée, & il subjuga enfin cette ville. L'expedient dont il se servit est trop curieux (B) pour n'être pas raporté. Il y a quelque aparence que ce fut dans cette guerre que Pelopidas & Epaminondas (C) furent degagez du peril à quoi leur courage & leur amitié les exposerent. Il fut envoié ⸸ quelques (D) années aprés avec une bonne armée contre les Olynthiens.

* *Tiré de Xenophon, ibid.*

† *Ὥσπερ πένταθλος πάντῃ ἐπὶ τὸ πλεῖον ὑπερβάλλειν ἐπειρᾶτο.* Tanquam enim pentathlos omnino illum superare contendebat. *Id. ib.*

‡ *Diodorus Sicul. l. 14. c. 111. p. m. 650.*

⸸ *Xenoph. ibid. lib. 5. pag. 329.*

Jupiter, comme l'on consulte le plus fameux Avocat d'un Parlement, lors qu'on a dessein de s'engager à un procés. La reponse de cet Avocat n'assûre pas les plaideurs prudens: ils sont bien aises d'avoir l'avis de quelques autres Jurisconsultes; & il y a tel homme qui fait consulter son affaire dans toutes les Cours du Roiaume aux plus habiles Docteurs. Les Paiens en usoient ainsi à l'égard de leurs Oracles: ils en consultoient plusieurs sur les mêmes cas, afin de voir si les Dieux se contrediroient les uns les autres, & afin de prendre mieux leurs mesures par la comparaison des reponses. Ainsi leurs Dieux étoient aussi chimeriques que la Divinité de Spinoza; car il est aussi impossible qu'une nature bornée soit Dieu, qu'il est impossible que le monde soit l'Etre suprême qui gouverne toutes choses par une sage providence. Confirmons ce que j'avance sur la fausse idée que les Paiens se formoient de Dieu. Ils n'étoient point scandalisez du sort different qu'avoient les victimes. Celles qu'on offroit à une Divinité faisoient esperer, pendant que celles que l'on offroit à une autre faisoient craindre. Apollon & Diane enfans jumeaux de Jupiter se contredisoient quelquefois; le frere rejettoit une victime : la sœur l'admettoit. Le Paganisme ne trouvoit rien là de scandaleux : il eut bien voulu plus de concorde dans les promesses du bien, mais enfin il ne croioit pas que la nature Divine donnât l'exclusion à l'ignorance, au caprice, à la discorde: il aquiesçoit donc à cela, comme à des effets inevitables de la nature des choses. Ne croiez pas que les objections de Ciceron aient dessillé les yeux à beaucoup de gens. (a) *Quid quòm pluribus Diis immolatur, qui tandem evenit ut litetur aliis, aliis non litetur? Quæ autem inconstantia Deorum est, ut primis minentur extis, bene promittant secundis? Aut tanta inter eos dissensio, sæpe etiam inter proximos, ut Apollinis exta bona sint, Dianæ non bona?*

(a) *Cicero, de Divinat. lib. 2. fol. m. 316. B.*

Un Auteur moderne s'est servi de cette conduite de nôtre Agesipolis, pour faire voir que par raport aux Oracles, le plus grand des Dieux du Paganisme ne conservoit point son avantage, ni sa superiorité. *Les Oracles de Jupiter*, dit-il (b), *tels qu'estoient ceux de Trophonius, de Dodone, & de Hammon, n'avoient pas tant de credit que celui de Delphe .... Car ni en durée, ni en estime, ils n'ont jamais égalé ce dernier. Et cela se prouve, outre le consentement de la plupart des Auteurs qui en ont parlé, par ce que rapporte Xenophon de Agesipolis (1), qui apres avoir consulté Jupiter Olympien, & receu sa reponse, fut à Delphe trouver Apollo, lui demandant comme à un juge de dernier ressort, s'il estoit du mesme avis que son pere. Aristote attribuë cette espece de raillerie devote, à un Hegesippus au second livre de ses Rhetoriques.* Ce passage fournit la matiere de deux notes. La 1. est que les idées de l'Eglise Gallicane touchant le Concile, & sur le Pape parlant même *ex cathedra*, peuvent être comparées à celles du Paganisme touchant les Oracles de Jupiter, & celui de Delphes. Le Jupiter Olympien repondant à une question, trouvoit dans l'esprit des peuples beaucoup de respect; on rendoit bien des hommages à son autorité; mais enfin son jugement quand même il auroit été rendu *ex cathedra*, ou plutôt *ex tripode*, ne passoit pas pour *irreformable*. Voilà le Pape de l'Eglise Gallicane. L'Apollon de Delphes étoit le *juge de dernier ressort*; voilà le Concile. Ma 2. note est qu'Agesipolis y proceda tout de bon; il n'y eut point dans son fait une *raillerie devote*. Pour ce qui est d'Hegesippus, je n'en repons point. Il fut peut-être assez malin pour vouloir tendre des pieges aux Oracles, afin de les insulter s'ils ne s'entr'accordoient pas. C'est une honte, auroit-il pu dire, que vous repondiez le oui & le non. (c) *Ἡγήσιππος ἐν Δελφοῖς ἐπηρώτα τὸν θεὸν, κεχρημένος πρότερον Ὀλυμπίασιν, εἰ αὐτῷ ταὐτὰ δοκεῖ ἅπερ τῷ πατρί, ὡς αἰσχρὸν ὂν τἀναντία εἰπεῖν. Hegesippus Delphis interrogabat Deum, cum accepisset prius Oraculum Olympia, num ipsi eadem viderentur quæ patri, quasi turpe esset contraria dicere.* Si nôtre Agesipolis avoit eu un mauvais dessein contre Apollon, à l'exemple de ce malin personage dont Esope (d) a fait l'histoire, il y auroit été atrapé, car la reponse de Delphes fut semblable à celle d'Olympe.

(b) *La Mothe le Vayer lettre 106. to. XI. pag. 449.*

(1) *L. 4. histor.*

(c) *Aristotel. Rhetor. lib. 2. c. 23. p. m. 445. F.*

(d) *Æsopus, fabula 16. cujus titulus Κακοπράγμων, Malignus. C'etoit un homme qui avoit un moineau à la main, & qui demandoit à l'Oracle, ce que je tiens vit-il ou non? Son dessein étoit d'étouffer le moineau, en cas que l'Oracle eut repondu, il vit, &c.*

(B) *L'expedient dont il se servit est trop curieux pour n'être pas raporté.*] Il boucha le cours de la riviere qui passoit par le milieu de la ville : cela causa une inondation qui affoiblit de telle sorte les fondemens des maisons & des murailles, que les habitans craignirent qu'elles ne tombassent; & comme ils virent que si quelque pan de muraille se renversoit, leur ville seroit emportée d'assaut, ils capitulerent. Ils n'obtinrent que des conditions très-dures, car on les força d'aller demeurer à la campagne divisez en 4. cantons, & l'on demantela leur ville : on auroit puni de mort leurs Magistrats, si le pere d'Agesipolis n'eût intercedé pour eux (e). Xenophon qui narre toutes ces choses, ne touche point une circonstance que Pausanias raporte. Agesipolis detourna vers les murailles de la ville le cours de la riviere. Or la brique de ces murailles n'étant point cuite se fondoit dans l'eau, comme la cire se fond par la chaleur du soleil. La raison pourquoi les Mantineens avoient preferé la brique crue à la brique cuite, est qu'elle ne se brisoit pas & ne se derangeoit pas lors qu'on batoit les murailles. Agesipolis n'inventa point ce stratageme, il ne s'en servit qu'aprés avoir su que Cimon l'avoit emploié pour se rendre maître de la ville d'Eione sur le Strymon (f).

(e) *Xenophon lib. 5. pag. 323.*

(f) *Pausanias lib. 8. pag. 242. 243.*

(C) *Que Pelopidas & Epaminondas furent degagez du peril.*] Plutarque raconte que les Thebains envoierent du secours aux Lacedemoniens dans l'expedition de Mantinée, & que l'aile où ces deux braves combatirent aiant plié, ils ne reculerent point. Pelopidas reçut 7. blessures, & tomba sur un monceau de corps morts. Epaminondas courut à lui, & s'oposa seul à plusieurs, bien resolu de mourir plutôt que d'abandonner son ami. Il fut blessé en deux endroits, & se defendoit néanmoins vigoureusement, lors qu'Agesipolis menant des troupes de l'autre aile de l'armée, les degagea l'un & l'autre (g). Vous me direz que Xenophon ne parle d'aucune bataille quand il raconte ce qui se passa dans cette guerre de Mantinée, mais je vous repondrai que Pausanias observe (h), qu'Agesipolis avoit gagné une bataille avant que de mettre le siege devant la ville, & j'ajoûterai que Xenophon même remarque (i), qu'il y avoit des troupes auxiliaires dans l'armée de Lacedemone. Notez que l'évenement dont Plutarque fait mention preceda (k) la supercherie avec laquelle Phebidas se rendit maître de la forteresse des Thebains. Ce caractere chronologique convient à l'expedition d'Agesipolis contre Mantinée.

(g) *Plutarchus in vita Pelopida, pag. 280.*

(h) *Ὡς δὲ ἐκράτησεν ὁ Ἀγησίπολις τῇ μάχῃ, καὶ εἰς τὸ τεῖχος κατέκλεισε τοὺς Μαντινέας.* Cum vero Agesipolis Mantinenses prælio superatos intra mœnia compulisset. *Pausan. lib. 8. pag. 242.*

(i) *Xenoph. lib. 5. pag. 323.*

(k) *Plut. ibid.*

(D) *Il fut envoié quelques années aprés.*] Je ne fais cette remarque que pour censurer Pausanias, qui conte qu'Agesipolis abandonnant à regret la guerre d'Argos, tourna toute sa colere contre les Olynthiens.

thiens. Amyntas Roi de Macedoine, & Derdas Prince β d'Elimée le seconderent vigoureusement. Il s'aprocha d'Olynthe, & ne voiant point paroître l'armée ennemie qu'il vouloit combatre, il ravagea le païs, & se rendit maitre de la ville de Torone. Mais comme les grandes chaleurs de l'été ne l'empêchoient point de fatiguer extremement, il fut attaqué d'une fievre continuë qui l'emporta dans sept γ jours l'an 14. de δ son regne. Voiez ce que (E) je critique à Mr. Moreri. Agesilaus ne fut point aise de cette perte (F) comme on l'auroit cru, il en pleura & en eut un long regret, à ce que dit Xenophon ξ. Notez qu'Agesipolis ne laissa η point de posterité, & que Cleombrotus son frere & son successeur θ fut pere d'AGESIPOLIS II. qui ne regna * qu'un an, & de qui les apophthegmes ont été plus memorables que les actions. Personne ne parle de celles-ci, & l'on trouve † dans Plutarque un petit recueil de ceux-là.

AGIS, Roi de Lacedemone issu ‡ d'Agesilaus II. en droite ligne, eut une fin très-malheureuse. Il s'étoit mis en tête de reformer son Roiaume par le retablissement des loix de Lycurgue; mais il succomba sous le poids d'une entreprise qui ne pouvoit être que desagreable à tous ceux qui possedoient de grans biens, & qui s'étoient tellement accoutumez aux douceurs d'une vie voluptueuse, qu'ils n'étoient plus capables de s'accommoder de l'ancienne discipline de Lacedemone. Agis à la fleur de son âge, par un (A) desir de gloire assez rafiné, conçut le dessein de cette reforme, & la pratiqua tout le premier en sa personne: ses habits & sa table étoient selon les manieres du vieux tems; ce qui meritoit d'autant plus d'admiration qu'Agesistrata sa mere, & Archidamia sa grand'-mere l'avoient élevé ⊥ mollement. Lors qu'il sonda la disposition des esprits, il trouva les jeunes gens moins oposez à son projet, que ceux qui avoient joui du relâchement de la discipline plusieurs années. La plus grande difficulté paroissoit devoir venir de la part (B) des femmes. Elles avoient alors plus de credit que jamais; car leur regne n'est jamais plus grand, que lors que le

β *Xenophon ib. pag. 327. dit Ἐλιμείας ἄρχοντα, mais aparemment c'est une faute de Copiste pour Ἐλιμιώτας.*
γ *Id. ib. pag. 329.*
δ *Diodor. Sicul. ubi supra, & l. 15. c. 23. pag. 674. ad ann. 1. Olymp. 100.*
ξ *Voiez la remarque F.*
η *Pausanias l. 2. pag. 86.*
θ *Id. ib.*
* *Diod. Sicul. lib. 15. c. 60.*
† *Plut. in Apophtheg. Lacon. pag. 215.*
‡ *Il étoit eloigné de lui de cinq degrez de generation.* Plut. in Agide *pag.* 796.
⊥ Ἐντεθραμμένος πλούτοις καὶ τρυφαῖς γυναικῶν τῆς τε μητρὸς Ἀγησιστράτας καὶ τῆς μάμμης Ἀρχιδαμίας, αἳ πλεῖστα χρήματα Λακεδαιμονίων ἐκέκτηντο. Enutritus esset in opibus & deliciis muliebribus matris Agesistratæ & aviæ Archidamiæ, quæ in Lacedæmoniis erant pecuniosissimæ. *Id. pag.* 797.

(a) *Οὕτω μὲν δὴ ἐκ τῆς Ἀργολίδος ἀνέζευξεν ἄκων. ἐπὶ δὲ Ὀλυνθίους ἐτρέψατο αὖθις στρατιάν. Invitissimus itaque ille ex Argivorum finibus castra movit, & contra Olynthios belli impetum convertit.* Qui ne croiroit en lisant cela, que l'expedition d'Olynthe fut une suite immediate de celle d'Argos? Qui ne s'imagineroit qu'Agesipolis en sortant de l'Argolide, prit la route de la Macedoine? Cependant cela est faux. Il se passa quelques années entre ces deux expeditions. La guerre de Mantinée dont le même Pausanias a dit quelque chose, suivit celle d'Argos, & preceda de six ans celle d'Olynthe. Notons ici une faute de Calvisius. Il (b) place la guerre d'Argos sous l'an 4. de la 96. Olympiade, peu après la mort de Pausanias Roi de Macedoine. Or Agesipolis monta sur le trône (c) la même année que mourût ce Pausanias, & parce qu'il étoit mineur, (d) on le mit sous la tutele d'Aristodemus. Il faudroit donc, si Calvisius étoit exact, que la guerre d'Argos, concourût ou a-peu-près avec la premiere année du regne d'Agesipolis, & que cette guerre eût été conduite par Aristodemus, car il est certain que sous la minorité d'Agesipolis, on mit son tuteur (e) à la tête des armées lors qu'il écheoit à ce Roi d'aller en campagne. Calvisius (f) ne manque pas d'observer qu'Aristodemus y alla l'an 3. de la 96. Olympiade, à cause du bas âge d'Agesipolis. Voici en quoi il se trompe, c'est qu'il met la premiere année de son regne à l'an 2. de la 96. Olympiade, & la guerre d'Argos trop peu après la mort de Pausanias Roi de Macedoine.

(E) *Voiez ce que je critique à Mr. Moreri.*] „ Agesipolis fut surpris d'une fievre ardente, & revint „ toûjours à la fraicheur des eaux d'un certain temple „ de Bacchus qui etoit à Aphite, il s'y fit porter. & „ mourut le 7. jour de sa fievre, après être sorti de ce „ temple pour ne le point souiller par sa mort. „ Ce sont les paroles de Mr. Moreri. Il y auroit de l'injustice à critiquer l'expression *revint toûjours à la fraicheur*, car il est aisé de voir que les Imprimeurs ont mis *revint* au lieu (g) de *rêvant*. Mais on peut dire deux choses, l'une qu'il auroit falu s'exprimer ainsi; (h) *Se souvenant du temple de Bacchus qu'il avoit vû à Aphite, il souhaita de jouir de l'ombre, & de la fraicheur des eaux claires de cet endroit-la. Il y fut porté en vie, mais il mourut hors du temple le 7. jour de sa fievre.* En second lieu c'est une glose chimerique que de nous venir conter, que par un respect religieux pour la sainteté du temple, il ne voulut pas y mourir. Xenophon ou quelque autre Auteur digne de foi ont-ils dit cela? Pour n'en faire pas à deux fois critiquons ici la faute que Mr. Moreri a faite dans l'article d'Agesipolis II. Il assûre que ce Prince aiant *été en ôtage durant sa jeunesse*, repondit à ceux qui lui en faisoient reproche, *c'est parce que les Rois portent les defauts de leur Empire.* Cette reponse est aussi fausse, que contraire à ce bon mot, *Les Princes font les folies, & leurs sujets en portent la peine:* Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi (i). Voici le fait. On lui dit un jour, tout (k) Roi que vous étes, vous avez été en ôtage avec les principaux de la jeunesse de Lacedemone; vos femmes & vos enfans n'y ont point été. C'est parce qu'il étoit juste, repondit-il, que nous portassions nous-mêmes la peine de nos propres fautes.

(F) *Agesilaus ne fut point aise de cette perte, comme on l'auroit cru.*] Xenophon nous porte à croire qu'il regnoit entre ces deux Princes une émulation fort propre à produire l'inimitié. Mais Plutarque nous les represente comme fort unis. Il (l) observe qu'Agesipolis doux & modeste, & s'intrigant peu dans les affaires publiques, se laissa gagner par son collegue Agesilaus, qui le conoissant de complexion amoureuse lui parloit toûjours de beaux garçons, & le poussoit de ce côté-là, & l'y servoit même. (m) *Εἰδὼς ἔνοχον ὄντα ταῖς ἐρωτικαῖς τὸν Ἀγησίπολιν, ὥσπερ καὶ αὐτὸς, ἀεί τινος ὑπῆρχε λόγου περὶ τῶν ἐν ὥρᾳ καὶ προῆγε τὸν νεανίσκον εἰς ταὐτὰ, καὶ συνήρα καὶ συνέπραττε. Qui autem teneri cives Agesipolim, sicut se, amoribus, sermonem assiduè de formosis adolescentibus inserebat, eodem illum impellebat, sociusque erat ei in amore & adjutor.* Il ajoûte que cette espece d'amours n'avoit rien de criminel à Lacedemone. Voici un passage Grec qui nous aprend qu'Agesilaus regreta la perte de ce collegue. (n) *Ἀγησίλαος δὲ τοῦτο ἀκούσας, οὐχ ᾗ τις ἂν ᾤετο, ἐφήσθη ὡς ἀντιπάλῳ, ἀλλὰ καὶ ἐδάκρυσε καὶ ἐπόθησε τῆς συνουσίας. Agesilaus his auditis, non ut quidam existimassent, ob adversarii casum lætatus est, sed humaniter mortem illius lachrymatus est, & consuetudinem desideravit.*

(A) *Par un desir de gloire assez rafiné.*] La narration de Plutarque (o) nous insinuë clairement, qu'Agesistrata fit voir à son fils le prejudice qu'il se feroit à lui-même par son plan de reformation, veu les grans biens qu'elle possedoit; mais il la pria de vouloir sacrifier ses richesses à la gloire de son fils. Car jamais, lui dit-il, je ne pourrai aller du pair avec les autres Monarques sur le chapitre des richesses: les valêts des Satrapes, les valets des Financiers de Seleucus & de Ptolomée sont plus riches que tous les Rois de Lacedemone; mais si par ma temperance, & par la grandeur de mon ame je m'éleve au dessus du luxe de ces Princes, & si je puis introduire dans mon Roiaume l'égalité des biens, j'arriverai à la veritable grandeur, je passerai pour grand Prince. C'est là un rafinement de l'amour propre: on vous surpasseroit quelque progrés que vous fissiez par une certaine route; prenez en une toute contraire où vous n'aurez point de rivaux; ceux qui vous mettront en balance avec d'autres pourront soutenir, qu'en son genre vôtre merite ne cede point à celui d'autrui. Mais l'oseroit-on dire si la dispute rouloit sur des qualitez de même espece, les unes visiblement inferieures, & les autres visiblement superieures, comme l'auroient été l'opulence d'Agis, & celle des Rois de Syrie?

(B) *Devoir venir de la part des femmes.*] Les Lacedemoniens étoient les meilleurs maris du monde; ils communiquoient à leurs femmes les affaires de la Republique, (p) beaucoup plus qu'elles ne communiquoient à leurs maris les affaires du menage. Au tems dont nous parlons presque toutes les richesses de Lace-

(a) *Pausanias, lib. 2. pag. 86.*
(b) *Sethus Calvisius ad ann. mundi 3557. p. m. 162.*
(c) *Diodorus Siculus lib. 14. c. 90. p. m. 637.* (d) *Xenophon, de reb. gestis Græcor. lib. 4. pag. 301. Pausanias ubi supra.* (e) *Xenophon ibid.* (f) *Calvisius, pag. 160.* (g) *On a mis rêvant dans les éditions de Hollande.* (h) *Voiez Xenophon lib. 4. p. 329. 330.*
(i) *Horat. Epist. 2. lib. 1. v. 14.*
(k) *Plutarch. in Apophth. Laconic. pag. 215.*
(l) *Plut. in Agesilao p. 607. A.*
(m) *Id. ib.*
(n) *Xenophon, de gest. Græcor. lib. 5. pag. 330.*
(o) *Plut. in Agide, pag. 798.*
(p) *Plutarch. ibid.*

le luxe est à la mode. La mere d'Agesilaus ne trouvoit nullement son compte à cette reformation; elle y auroit perdu ses richesses qui la faisoient entrer de part dans mille sortes d'intrigues; ainsi elle s'oposa d'abord au dessein d'Agis, & le traita de vision. Mais Agesilaus son frere qu'Agis avoit engagé dans ses interêts, la sut tellement manier, qu'elle promit de seconder l'entreprise. Elle tâcha de gagner les femmes, mais au lieu de se laisser persuader, elles s'adresserent à Leonidas l'autre Roi de Lacedemone, & le suplierent très-humblement de faire avorter les desseins de son collegue. Leonidas n'osa point s'y oposer ouvertement, de peur d'irriter le peuple à qui la reformation étoit agreable, parce qu'elle devoit lui être utile. Il se contenta de la traverser par des intrigues, & en semant des soupçons, comme si Agis eût aspiré à la tyrannie par l'abaissement des riches, & par l'élevation des pauvres. Agis ne laissa point de proposer au Senat ses nouvelles loix qui portoient l'abolition des dettes, & un nouveau partage des terres. Leonidas soutenu par les gens riches s'oposa si fortement à ce projet, qu'il y eut un suffrage de plus pour la rejection que pour l'admission. Il paia cherement le succés de son affaire. Lysander l'un des Ephores qui avoit été le grand promoteur de la reforme, le mit en Justice, allegua les (C) signes celestes, & poussa un Prince du sang roial qui s'apelloit Cleombrotus, & qui étoit gendre de Leonidas, à s'assûrer du Roiaume. Leonidas transi de peur se refugia dans un temple, où sa fille femme de Cleombrotus l'alla joindre. On le cita, & parce qu'il ne comparut point on le declara dechu de sa dignité, & on la confera à Cleombrotus. Il obtint la permission de se retirer à Tegée. Les nouveaux Ephores firent un procés d'innovation à Lysander & à Mandroclidas: ceux-ci persuaderent aux deux Rois de s'unir, & de casser ces Ephores; la chose fut executée, mais non pas sans que la ville fût dans un grand trouble. Agesilaus l'un des Ephores substituez à ceux que l'on venoit de casser, auroit fait mourir Leonidas sur le chemin de Tegée, si Agis ne lui eût envoié une bonne escorte. La reformation auroit pu alors s'établir, si Agesilaus n'avoit trouvé le moien d'éluder les bonnes intentions des deux Rois. Sur ces entrefaites les Achéens demanderent du secours; on leur en donna, & ce fut Agis qui eut le commandement des troupes. Il aquit beaucoup (D) de reputation dans cette Campagne. A son retour il trouva les choses si brouillées par la mauvaise conduite d'Agesilaus, qu'il lui fut impossible de se maintenir. Leonidas fut rapelé à Lacedemone; Agis se retira dans un temple, & Cleombrotus dans un autre. La femme de ce dernier se conduisit d'une maniere * qui la rendit admirable à tout le monde. Leonidas se contenta de faire exiler son gendre, après quoi il s'apliqua tout entier à la ruïne d'Agis. Un des Ephores qui souhaitoit de ne point rendre ce qu'Agesistrata lui avoit prêté, fut le principal instrument de l'infortune de cette famille. Agis ne sortoit de son asyle que pour aller se baigner: un jour qu'il retournoit du bain à son temple, cet Ephore l'entraîna dans la prison. On lui fit son procés, on le condamna à la mort, & on le livra à l'Executeur. Sa mere & sa grand-mere demandoient avec instance, que pour le moins on accordât à un Roi de Lacedemone la permission de plaider sa cause devant le peuple. On craignit que ces paroles ne fissent trop d'impression, & l'on se hâta dès l'heure même d'étrangler Agis. L'Ephore debiteur d'Agesistrata permit à cette Princesse d'entrer en prison: il permit la même chose à la grand-mere, & puis il les fit étrangler l'une après l'autre. Agesistrata mourut d'une maniere tout-à-fait † glorieuse. L'Epouse ‡ d'Agis Princesse très-riche, & fort sage, & l'une des plus belles femmes de la Grece, fut arrachée de son logis par le Roi Leonidas, & contrainte d'épouser le fils de ce Prince. C'étoit un jeune garçon peu capable encore du mariage. Il regna après son pere, & eut une fin pour le moins aussi tragique que celle d'Agis, dont il avoit tâché d'executer les desseins. Il s'apelloit Cleomede ‡. Mr. Moreri (E) ne raporte pas comme il faut ce que dit Agis à ceux qui plaignoient

* *Elle s'apelloit Chelonis. Voiez son article.*

† *Voiez l'article* Amphares.

‡ *Elle se nommoit Agiatis.*

‡ *Tiré de Plutarque* in vita Agidis & Cleomenis.

Lacedemone étoient tombées en quenouille, elles se trouvoient à la disposition du sexe, & c'est ce qui fit échouër le dessein du Prince. Les Dames craignirent de perdre tout à la fois leurs richesses, leurs plaisirs & leur credit; & peut-être ne se trompoient-elles pas. Mais laissons parler Plutarque. (a) *Or faut-il notter que la plus-part de la richesse de Lacedemone estoit pour lors entre les mains des femmes, ce qui rendit l'entreprise plus difficile: car les femmes y resisterent, non seulement pour-ce que par icelle elles venoient à perdre leurs delices, esquelles pour n'avoir pas cognoissance du vray bien, elles constituoient leur felicité, mais aussi parce qu'elles voyoient que l'honneur qu'on leur faisoit, & la puissance & autorité qu'elles avoient à cause de leurs richesses, leur venoient à estre retranchées de tout poinct.*

(a) *Plut. ib. Je me sers de la version d'Amiot.*

(C) *Allegua les signes celestes.*] Voici ce que c'est. Une (b) fois tous les neuf ans les Ephores contemploient le ciel pendant une nuit sereine & sans lune, & s'ils voioient tomber une étoile, ils jugeoient que les Rois avoient peché contre Dieu, & ils les suspendoient de leur dignité, jusques à ce qu'il vint un Oracle ou de Delphes, ou d'Olympe qui les rehabilitât. Lysander se vantant d'avoir vu ce phenomene, intenta un procés au Roi, & produisit des temoins qui declarerent que Leonidas avoit eu deux enfans d'une femme Asiatique. Or il y avoit une ancienne loi qui defendoit aux (c) Heraclides de faire des enfans à une femme étrangere. Quelle bisarrerie qu'un gouvernement comme celui-là, où la fortune des Rois n'étoit attachée qu'au bon plaisir d'un Ephore qui avoit vu tomber une étoile, ait subsisté si long tems!

(b) *Ibid. pag.* 800.

(c) *C'est-à-dire aux descendans d'Hercule, du nombre desquels étoient les Rois de Lacedemone.*

(D) *Il aquis beaucoup de reputation dans cette Campagne.*] Aiant joint auprès de Corinthe Aratus General des Achéens, il fut d'avis de donner bataille à l'ennemi au delà de l'Isthme; mais il soumit son sentiment à celui de ce General, qui trouva plus à-propos de ne point donner bataille. Aratus l'avoüa lui-même dans son livre. Un certain Baton de Sinope ne laissa pas de publier qu'Agis dissuada le combat, auquel Aratus étoit (d) resolu. N'est-il pas bien étrange qu'un Historien debite des choses touchant un General, qui sont dementies par les relations de ce General? Est-il bien croiable que ces relations soient menteuses au prejudice de leur Auteur? On peut souffrir cette hardiesse pendant quelques mois, & pour cause, mais quand les évenemens ont passé ce terme, il ne faut plus contredire les grands acteurs.

(d) *Voiez Plutarque in Agide pag.* 801.

(E) *Mr. Moreri ne raporte pas comme il faut.*] Voici ce que dit Agis en voiant pleurer un des Sergens; (e) *Ne me pleures point, car puis qu'on me fait mourir avec une injustice si criante, je suis d'un plus grand merite que les auteurs de ma mort.* Au lieu de cela Mr. Moreri lui fait dire. *Ne pleure point, car ceux qui pleurent sont beaucoup plus à plaindre que moi.* Ce n'est point la seule faute de cet article. Mr. Moreri dit faussement, 1. *Qu'au commencement du regne* d'Agis un Ephore nommé Epitadeus fit ordonner, *que les peres pourroient desheriter leurs enfans.* 2. Qu'*Agis rectifia les termes de cette Ordonnance, qui repeupla en peu de tems la ville.* 3. Que les plus considerables donnerent les mains au dessein d'Agis. Lisez Plutarque, vous verrez 1. qu'il y avoit long tems qu'Epitadeus avoit fait passer son decret: 2. qu'Agis n'eut point le bonheur d'y faire changer la moindre chose: 3. que ce furent les gens riches qui s'oposerent à son dessein. Est-ce consulter les originaux? Est-ce les entendre?

(e) *Plut. pag.* 804.

N 3

β Meurs. de regno Lacedam. pag. 87.

gnoient sa destinée. Les autres Dictionaires sont très (F) fautifs sur cet article. Meursius β ne devoit pas dire que cet Agis regna 9. ans, car le passage de Diodore de Sicile qu'il allegue regarde un autre Agis. Celui dont il est ici question perdit la vie dans la 135. Olympiade. Les considerations de Plutarque sur le suplice de ce Roi, se verront dans l'article d'Amphares.

** On la nomme ainsi ordinairement pour abreger, mais ce n'est point son nom de famille, ce n'est que le nom de la ville où étoit le Monastere dont elle étoit Superieure.*

☞ AGREDA * (MARIE D') Religieuse visionaire, & fameuse par un Ouvrage que la Sorbonne a censuré, a vêcu au XVII. siecle. François Coronel son pere, & Catherine de Arena sa mere qui demeuroient à Agreda ville d'Espagne, fonderent un Couvent dans leur maison le 19. de Janvier 1619. Une revelation particuliere les y poussa. Nôtre Marie y prit l'habit de Religieuse le même jour que sa mere & que sa sœur; elle y fit profession avec sa mere † le 2. de Fevrier 1620. Elle fut élue Superieure l'an 1627. & pendant les dix premieres années de sa Superiorité elle reçut de Dieu & de la Vierge Marie plusieurs commandemens d'écrire la vie de la Sainte Vierge. *Elle resista à ces ordres jusqu'à l'an 1637. qu'elle commença à l'écrire. L'aiant achevée elle la brûla avec plusieurs écrits qu'elle avoit composez sur d'autres sujets*: elle suivit en cela *le conseil d'un Confesseur qui la conduisoit en l'absence de son Confesseur ordinaire. Ses Superieures & le premier Confesseur l'en reprirent très-aigrement, & lui commanderent d'écrire une seconde fois la vie de la Sainte Vierge. Dieu & la Vierge lui reïtererent le même commandement. Elle commença* d'obeïr ‡ le 8. de Decembre 1655. Elle divisa cet Ouvrage *en trois parties contenuës en huit livres, qui ont été imprimez à Lisbone, à Madrit, à Perpignan, & à Anvers. Le premier a été traduit d'Espagnol en François sur l'édition de Perpignan par le Pere Croset Recolet.* Cette traduction fut imprimée à Marseille l'an 1696 ‡. Il y a tant de folies dans (A) cet Ouvrage, si capables neanmoins de plaire aux devots outrez de la Sainte Vierge, que la Faculté de Theologie de Paris jugea à-propos de le (B) censurer. Elle en vint à bout malgré les opositions, & les vacarmes épouvantables

† La profession de sa sœur fut differée parce qu'elle n'avoit pas l'âge. Journ. des Sav. ubi infra.

‡ C'est le jour de la Conception de la Vierge dans le Kalendrier.

‡ Tiré du Journal des Savans du 16. de Janvier 1696. pag. 51. & 52. édit. de Holl.

(F) *Très-fautifs sur cet article.*] Charles Etienne confond cet Agis avec un autre plus ancien, & le distingue de celui que les Lacedemoniens pendirent. Mr. Hofman ne commet que la premiere de ces deux fautes. Lloyd n'en corrige aucune.

(A) *Il y a tant de folies dans cet Ouvrage.*] On y voit „ qu'aussi-tôt (a) que la Vierge fut venuë au monde, le Tout-puissant ordonna aux Anges de transporter cet aimable enfant dans le ciel Empyrée; ce „ qu'ils firent plusieurs fois. Que Dieu assigna cent „ de chacun des neuf Cœurs des Anges, c'est-à-dire „ 900. pour la servir: & qu'il en destina 12. autres „ pour la servir en forme visible & corporelle, & encore 18. des plus relevez qui descendoient par l'échelle de Jacob, pour faire les Ambassades de la Reine au grand Roi. Que pour mieux ordonner cet „ invincible escadron, on y mit à la tête le Prince de „ la milice celeste, St. Michel. Que la premiere conception du corps de la très-Ste. Vierge se fit en un „ jour de Dimanche, correspondant à celui de la creation des Anges. Que si la Vierge ne parla pas dès „ sa naissance, ce n'est pas qu'elle ne le pût faire: c'est „ qu'elle ne le voulut pas; qu'avant l'âge de 3. ans „ elle balayoit la maison, & les Anges l'aidoient &c. „ Il y a je ne sai combien de pareilles imaginations. „ Voilà les extraits qu'un Journaliste Protestant en a donnez. Un autre Journaliste qui est un bon Catholique nous assûre, (b) *qu'on ne trouve dans les six premiers* chapitres *que des visions par lesquelles la Sœur Marie de* JESUS *dit, que Dieu lui decouvrit les misteres de la Sainte Vierge, & les decrets qu'il fit de creer toutes choses* ...... que dans le vingtieme chapitre, *elle* (c) *fait le recit de ce qui arriva à la Sainte Vierge, pendant les neuf mois qu'elle fut dans le sein de Sainte Anne, qu'elle vient ensuite à la naissance de la Sainte Vierge, au nom qui lui fut donné, aux Anges qui furent chargez de sa garde, aux occupations des dix-huit premiers mois de son enfance, à l'entretien qu'elle eut avec Dieu à la fin de ces dix-huit mois, à ses conversations avec Saint Joachim & Sainte Anne, & aux saints exercices ausquels elle s'ocupa jusqu'à ce qu'elle fut mise dans le Temple de Jerusalem.* Si quelcun s'imaginoit que parmi tant de visions il n'y a rien qui concerne l'Apocalypse, il se tromperoit lourdement, car nôtre Marie non contente d'avoir expliqué le 12. chapitre des Revelations de St. Jean, s'est fort étendue à expliquer le 21. (d) *par raport à la conception* de la Sainte Vierge. Il seroit bien surprenant qu'elle eut pu voguer sur cette mer plusieurs années sans donner dans cet écueil. Si vous souhaitez de conoître le titre de son Ouvrage dans la traduction de Thomas Croset, lisez ce qui suit. *La mystique cité de Dieu, miracle de la Toute-puissance, abime de la Grace, Histoire divine de la vie de la très-Sainte Vierge Marie Mere de Dieu, nôtre Reine & Maitresse, manifestée dans ces derniers siecles par la Sainte Vierge à la Sœur Marie de* JESUS, *Abesse du Convent de l'Immaculée Conception de la ville d'Agreda, de l'Ordre de Saint François, & écrite par cette même Sœur par ordre de ses Superieurs & de ses Confesseurs.*

(a) *Histoire des Ouvrages des Savans, Novembre* 1696. *pag.* 140. 141.

(b) *Journ. des Savans du* 16. *de Janv.* 1696. *pag.* 52.

(c) *Ibid. pag.* 53.

(d) *Ibid.*

(B) *La Faculté de Theologie de Paris jugea à-propos de le censurer.*] La censure qu'elle publia ne m'est conuë que par le Journal des Savans, où j'ai vu 1. que la sixiéme proposition condamnée porte, (e) *que Dieu donna à la Sainte Vierge tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il put, & lui put donner tout ce qui n'étoit pas l'être de Dieu.* 2. Que la septiéme proposition est conçuë en ces termes. „ Je (f) declare par la force de la verité, & de la lumiere en „ laquelle je vois tous ces misteres ineffables, que tous „ les privileges, les graces, les prerogatives, les faveurs, & les dons de la très-pure Marie, y comprenant la dignité de Mere de Dieu, dependent & tirent leur origine d'avoir esté immaculée, & pleine „ de grace en sa conception, desorte que sans ce privilege, tous les autres paroitroient defectueux, ou „ comme un superbe edifice sans un fondement solide, & proportionné. „ 3. Que (g) *la neuviéme proposition explique à la letre de la Sainte Vierge les paroles du* 8. *chapitre des Proverbes, & insinuë que par elle les Rois sont élevez & maintenus sur le trone, les Princes commandent, & les Puissans de la terre administrent la Justice.* 4. Que (h) *la treiziéme proposition est, que si les hommes avoient des yeux assez penetrans pour voir les lumieres de la Sainte Vierge, elles suffiroient pour les conduire à l'éternité bienheureuse.* 5. Qu'*outre ces propositions il y en a plusieurs autres comprises sous l'article quatorziéme, & qui sont respectivement condamnées comme temeraires, comme contraires à la sagesse des regles que l'Eglise prescrit; à quoi il est ajoûté que la plupart ressentent la fable & les réveries des Auteurs apocrifes, & exposent la Religion Catholique au mepris des impies & des heretiques.* 6. Qu'*au* (i) *reste la Faculté declare qu'elle ne pretend pas aprouver plusieurs autres choses contenuës dans ce livre, & principalement les endroits où l'Auteur abuse du texte de l'Ecriture, en l'apliquant à son propre sens, & ceux où il assure que des opinions qui sont purement scolastiques, lui ont esté revelées.* Faisons là-dessus quelques petites reflexions.

(e) *Journ. des Savans du* 26. *de Novembre* 1696. *pag.* 717.

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid. pag.* 718.

(h) *Ibid. pag.* 719.

(i) *Ibid. pag.* 720.

En I. lieu les Scholastiques enseignent communément que le caractere distinctif de Dieu & des creatures, est que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, & que les creatures n'ont rien qui ne procede d'ailleurs. C'est ce qu'ils expriment par les mots barbares d'*aseitas*, & d'*abalieitas*, d'où ils concluent que tous les attributs de Dieu sont communicables à la creature hormis l'*aseitas*, & par consequent qu'il est possible qu'une creature soit éternelle, (k) *à parte ante, & à parte post*, & infinie quant à la science, quant à la puissance, quant à la presence locale, quant à la bonté, quant à la justice, &c. Ils enseignent communement que par la puissance *obedientielle* les creatures sont susceptibles de la faculté d'operer tous les miracles, & même de la vertu de créer. Si donc Dieu a conferé effectivement à la Sainte Vierge tout ce qu'il a pu lui conferer, il s'ensuit, selon les dogmes de l'Ecole dont la Sœur Marie de JESUS faisoit grand cas, que la Sainte Vierge a existé de tout tems, qu'elle peut tout, qu'elle fait tout, qu'elle remplit tous les lieux, & qu'à tous égards elle est infinie. Je n'ai que faire de supposer que nôtre Abbesse d'Agreda s'est reglée sur les dogmes des Scholastiques Espagnols, car peu m'importe qu'elle les ait sûs, ou qu'elle les ait ignorez. Elle enseigne nettement que Dieu a donné à la Sainte Vierge tout ce

(k) *C'est-à-dire, qu'elle n'ait ni commencement ni fin.*

tables d'une partie (C) des Docteurs qui la composent. Cette censure quelque juste qu'elle soit, n'a pas laissé de scandaliser une infinité de gens. On croit que la prevision de ce scandale obligea la

ce qu'il a pu, & qu'il a pu lui donner tous ses attributs, hormis l'essence même divine. Cela me suffit pour tirer la conclusion que j'ai tirée, & cela etant, ne doit-on pas s'étonner que la Sorbonne ait seulement dit, que (a) *cette proposition est fausse, temeraire, & contraire à la doctrine de l'Evangile?* Une telle censure ne sent-elle pas la molesse? Faloit-il se contenter de ces foibles qualifications? Suffisoit-il d'assûrer (b) que l'on se trompe temerairement, lors qu'on aplique à la Sainte Vierge le sens litteral de ces paroles de Salomon, *Par moi regnent les Rois, & les Puissans de la terre administrent la justice?*

(a) *Journ. des Sav. pag.* 717.

(b) *Ibid. pag.* 718.

Voici ma II. reflexion. Ceux qui ont examiné attentivement tout ce qui s'est dit de la puissance de la Sainte Vierge, & toute la part qu'on lui donne au gouvernement de l'Univers, ont pris garde que les derniers venus voulant encherir sur les Auteurs precedens, ont été cause que l'on a trouvé enfin les dernieres bornes de la flaterie. Mais comme les raisons d'aller toûjours plus avant n'ont jamais cessé; car lors que la devotion des peuples doit servir de revenu à beaucoup de gens qui veulent vivre à leur aise, il la faut reveiller, & la ranimer de tems en tems par des ragoûts d'une nouvelle invention; comme, dis-je, cela fait qu'il est utile de franchir les bornes, il y a lieu de s'étonner qu'on n'ait pas rompu la barriere, & qu'entre plusieurs Religieux & plusieurs Nonains qui ont tant cherché à rafiner, il n'y ait eu encore personne qui ait dit que la Sainte Vierge gouvernoit seule le monde. D'où vient que l'Espagne n'a point encore produit des Ecrivains qui se soient vantez de conoître par revelation, qu'une longue experience aiant fait conoître à Dieu le Pere la capacité infinie de la Sainte Vierge, & le bon usage qu'elle avoit fait de la puissance dont il l'avoit revêtuë, il avoit resolu d'abdiquer l'Empire de l'Univers, & que Dieu le Fils ne croiant pas pouvoir suivre un meilleur exemple, avoit suivi la même resolution, de sorte que le St. Esprit toûjours conforme aux volontez des deux personnes dont il procede, aprouvant ce beau dessein, toute la Trinité avoit rèmis le gouvernement du monde entre les mains de la Sainte Vierge, & que la ceremonie de l'abdication, & celle de la translation de l'Empire s'étoit faite solennellement en presence de tous les Anges; qu'il en avoit été dressé un acte dans la forme la plus authentique; que depuis ce jour-là Dieu ne se méloit de rien, & se reposoit de tout sur la vigilance de Marie; que les ordres avoient été expediez à plusieurs Anges d'aller notifier sur la terre ce changement de gouvernement, afin que les hommes sussent à qui & comment il faloit avoir recours à l'avenir dans les actes d'invocation; que ce n'étoit plus à Dieu, puis qu'il s'étoit declaré lui-même *emeritus, & rude donatus*, ni à la Sainte Vierge comme à une Mediatrice, ou à une Reine subordonnée, mais comme à l'Imperatrice souveraine & absoluë de toutes choses. D'où vient encore un coup, qu'une telle extravagance est encore à naître? En avez-vous jamais ouï parler, me demanda-t-on un jour? Non, repondis-je, mais je ne voudrois pas jurer que cette pensée n'ait jamais paru, & encore moins qu'elle n'éclora jamais de quelque cerveau malade de devotion; & peut-être que si Marie d'Agreda eût vêcu encore dix ans, elle eût enfanté (c) ce monstre, & nous eût donné une copie de l'acte de l'abdication, où nous eussions vu que la Trinité voulant desormais vivre en repos, & reconoître lès obligations qu'elle avoit à la Sainte Vierge, qui soutenoit si sagement depuis tant de siecles une partie considerable des fatigues de la regence du monde, n'avoit cru pouvoir rien faire de plus à-própos, ni choisir une recompense plus convenable à ses merites, que de se demettre en sa faveur de l'autorité absoluë sur toutes choses. Il faut pourtant avouër que l'idée de l'action inalienable de Dieu est si clairement conuë dans toutes les Communions Chretiennes, qu'il n'y a point lieu d'aprehender que ce monstre d'abdication y pût vivre quelque tems, suposé qu'il y pût naître. Nous ne devons pas craindre cela de nos jours: que cela nous suffise: ne nous tourmentons point de ce que l'on pourra voir dans cent ans d'ici, *nostros maneat ea cura nepotes.*

(c) *Notez qu'abusant comme elle faisoit de l'Ecriture, (voiez le Journal des Savans ibid. pag.* 720.) *elle n'eût pas manqué de se prevaloir de ce qui est dit dans St. Jean chap.* 5. *v.* 22. Le Pere ne juge personne, mais il a donné tout jugement au Fils. *Et dans la* 1. *aux Corinthiens chap.* 15. *v.* 24. Quand *Christ* aura remis le Roiaume à Dieu le Pere.

Je dis en III. lieu qu'il n'y a rien de plus vrai que la remarque de la Sorbonne, que le livre de l'Abbesse d'Agreda contient plusieurs choses qui exposent l'Eglise Romaine *au mepris des impies & des Heretiques.* Bien a valu à la Religion Chretienne, que les Celsus & les Porphyres n'aient pas pu la combatre par les armes, que de tels écrits infinis en nombre peuvent fournir aujourd'hui. Que n'eût point dit en ce tems-là contre l'Eglise un Auteur Paien qui auroit eu la vehemence & le caractere d'Arnobe? Si Henri Etienne & Philippe de Marnix revenoient au monde, quels suplémens ne feroient-ils point par la mystique cité de nôtre Marie d'Agreda, l'un à son apologie d'Herodote, l'autre à son tableau des differens de la Religion?

IV. Enfin je dis que nos pretendus Auteurs à revelation se moquent du monde. Ils nous donnent comme revelé ce qu'ils ont apris par la lecture. Voici l'Abbesse d'Agreda qui affirme, (d) *que des opinions qui sont purement Scholastiques* lui ont été enseignées divinement.

(d) *Journ. des Sav. pag.* 720.

(C) *Malgré les oppositions. . . . . d'une partie des Docteurs qui la composent.*] Voici quelques extraits d'un imprimé (e) qui a pour titre: *L'affaire de Marie d'Agreda, & la maniere dont on a cabalé en Sorbonne sa condamnation.* C'est une letre d'un Anonyme à un Anonyme. (f) *L'odeur de sainteté dans laquelle est morte cette bonne Religieuse, & la canonisation que l'on poursuit en la Cour de Rome, m'avoit donné une si haute idée de sa personne, que je fus surpris d'aprendre que la Faculté de Theologie de Paris s'assembloit pour condamner ses Ouvrages.* C'est ainsi que parle l'Auteur. Après cela il supose, que (g) *c'etoient quelques ames venales qui à la sollicitation de trois Prelats, ausquels ils sont devoüez, en poursuivoient la condamnation. En voici toute l'intrigue*, continue-t-il, „ (h) Monseig. * * „ Prelat plus attaché aux sentimens de S. Thomas, „ qu'un jeune Jacobin qui ne doit jurer qu'*in verba* „ *Magistri*, n'a pu souffrir jusqu'à present que la Faculté „ ait donné avec tant de precipitation dans l'Immaculée „ Conception de la Vierge. La haine qu'il portoit „ au F. Thomas Croset Recolet & Traducteur de „ ce Livre, causée par le raport qu'on lui avoit fait „ de ce que le Traducteur avoit dit contre lui, après „ le refus qu'il lui avoit fait d'une Station dans son „ Diocese, & l'envie de dedommager A. . . Imprimeur „ du Roi, demeurant à present ici, de la perte „ considerable qu'il avoit faite sur ses ouvrages, & qui „ avoit pris l'impression de ce Livre, imprimé chez „ H. . . demeurant à Marseille, furent le fondement „ du trouble qui est dans la Faculté; car pour faire „ vendre un Livre il suffit qu'on le veuille condamner, „ chacun y court comme au feu, & ce Livre „ qui ne valoit que 20. f. A. . le vend 10. liv. sans ce „ qui s'en debite sous le manteau d'une impression „ contrefaite. Ce Prelat pour reüssir mieux dans son „ dessein, prevint Monseigneur . . . . Prelat des plus „ moderez du Royaume, tous deux se joignirent à „ Monseigneur . . . . . d'un genie fort mediocre & „ susceptible de preventions, donnant dans la ceremonie „ & dans la bagatelle; il faut que vous remarquiez „ que ces Seigneurs se tiennent tous par la main. „ Ces Triumvirs parlerent donc à leurs creatures, & „ gagnerent Monsieur le Fevre „ Syndic de Sorbonne, *qui proposa à la Faculté le* 20. *Mai le livre de Marie d'Agreda.* On nomma des Deputez pour l'examiner. Ils (i) *raporterent* 68. *propositions qu'ils qualifierent d'heretiques, de temeraires, de scandaleuses, & qui offensoient les oreilles chastes.* Elles (k) furent imprimées avec les qualifications des Deputez, *& distribuées à Messieurs les Docteurs pour y dire leurs sentimens à la* (l) *premiere assemblée.* Le Pere Meron Cordelier, (m) *dont nous avons de tres-beaux Ouvrages tant de Philosophie, que de Chronologie*, supplia la Faculté *de vouloir ne pas se precipiter dans la condamnation d'un livre dont le souverain Pontife s'étoit reservé la connoissance, & avoit deputé des Cardinaux qui l'examinoient à present. . . . .* (n) *La cabale se dechaina contre lui, & il fut contraint de dire que si l'on passoit outre sans avoir égard à sa supplique, qu'il appelloit de tout ce qui se feroit contre ce livre au Pontife.* Il declara neanmoins que *si cet appel blessoit en quelque maniere les droits* de l'Eglise Gallicane, *il s'en desistoit.* Depuis ce jour-là jusqu'au tems de l'assemblée on mit en usage plusieurs brigues. (o) *Le jour de l'assemblée venu* Messieurs du Saussoy & Gobillon condamnerent le livre. . . „ Mais Monsieur le Caron montra qu'il n'y „ avoit rien qui meritât d'estre censuré; ce qu'il apuia „ de bonnes raisons. Chacun eut ses partisans qui „ parurent dans 19. assemblées consecutives. Le Syndic „ baptisa ceux du party de Monsieur le Caron, „ Agredins, nom qui leur reste. „ L'affaire fut concluë le 17. de Septembre. (p) *On cria dans la salle de l'assemblée d'une telle maniere, qu'il sembloit qu'on fust dans une hale. . . . . . .* (q) *Le lendemain Messieurs du* Flos

(e) *Quoi qu'on marque au titre qu'on l'a imprimé à Cologne l'an* 1697. *je croi qu'il a été imprimé à Paris. C'est un in douze de* 40. *pages.*

(f) *Pag.* 3.

(g) *Pag.* 12.

(h) *Pag.* 13. *& suiv.*

(i) *Dans l'assemblée du* 2. *de Juillet.* Ibid. pag. 28.

(k) *Ibid. pag.* 29.

(l) *Indiquée au* 14. *du même mois.*

(m) *Ib. pag.* 30.

(n) *Ib. pag.* 31.

(o) *Ib. p.* 35. 36.

(p) *Ibid. pag.* 37.

(q) *Ibid. pag.* 38.

la Compagnie à inserer dans son Acte une declaration (D) qui eût été sans cela bien superfluë, puis qu'il ne s'agissoit point des choses specifiées dans cette declaration. N'oublions pas que le pere de Marie d'Agreda se fit Moine dans un *Convent de l'Ordre de Saint François, où deux de ses fils estoient dejà Religieux, & qu'il y vécut avec un grand exemple, & y mourut saintement* *. Encore moins faut-il oublier qu'on travaille à Rome à faire canoniser Marie d'Agreda. Voiez la remarque C au commencement.

AGRICOLA. Un nombre presque infini d'Auteurs portent ce nom, mais comme il n'y en a que trois ou quatre qui me soient un peu conus, je ne parlerai que de ceux-là.

AGRICOLA (George) Medecin Allemand, excella dans la conoissance des metaux. Il nâquit à Glaucha dans la Misnie le 24. de Mars 1494. Les decouvertes qu'il fit dans les montagnes de Boheme après son voiage d'Italie, lui donnerent une passion si ardente de conoître à fond tout ce qui concerne les metaux, que lors même que par le conseil de ses amis il se fut engagé à pratiquer la Medecine à † Joachimstal, il donnoit le plus de tems qu'il pouvoit à l'étude des fossiles. Pour mieux satisfaire cette passion il se transporta à Chemnits, où il s'apliqua tout entier à cette étude. Il y depensoit non seulement la pension qu'on lui avoit obtenuë de Maurice Duc de Saxe, mais aussi une partie de son bien; de sorte qu'il remporta de ses travaux beaucoup plus de gloire que de profit. Il composa plusieurs Ouvrages sur la matiere qui lui tenoit le (A) plus au cœur, & quelques autres sur divers sujets. Il examina ce que Budée, Leonard Portius, & Alciat avoient observé touchant les poids & les mesures, & y remarqua bien des fautes. Alciat se voulut defendre, & n'y trouva point son compte. Bodin ‡ soutient qu'en comparaison

* *Journ. des Sav. ibid. pag.* 51.

† *C'est-à-dire la Vallée de Joachim. C'est une ville de Misnie.*

‡ *Bodin. in Method. histor. Voiez dans Pope Blount,* Censura celebr. Authorum pag. 413. *un grand nombre d'éloges très-honorables d'Agricola.*

Flos & du Mas, cy-devant Conseillers au Parlement de Paris, protesterent de nullité contre la censure, & firent signifier leurs protestations au Doyen & Syndic de la Faculté, qui subsiste, ne s'en estant pas desistez par aucun Acte. Depuis ce tems, le Syndic & les Deputez se sont assemblez, & ont fait une autre censure . . . . . (*a*) *qui fut luë le premier Octobre; mais auparavant la lecture, Monsieur le Syndic fit sçavoir à la Faculté l'opposition qui lui avoit esté signifiée par ces deux Messieurs. Il dit de plus, que Monseigneur de Paris les ayant fait venir dans l'Archevesché, les avoit convaincus par de si bonnes raisons, que Monsieur l'Abbé du Mas s'y estoit laissé aller, & qu'il estoit sur que lors que Monsieur du Flos auroit ouy la lecture de la censure, comme elle estoit, il y donneroit les mains. L'on lut donc l'ouvrage du Syndic, & l'on fut surpris qu'il y avoit des propositions nouvelles & censurées, dont on n'avoit point entendu parler dans la Faculté, qu'on en avoit retranché plusieurs condamnées.*

Mes lecteurs jugeront ce qu'il leur plaira de ces extraits.

(D) *Que la prevision de ce scandale obligea la Compagnie à inserer dans son Acte une declaration.*] Elle „ a fait (*b*) avant toutes choses une protestation so„ lennele, qu'elle ne pretend rien diminuer par cette „ censure du legitime culte que l'Eglise Catolique rend „ à la Sainte Vierge, qu'elle l'honore comme mere „ de Dieu, qu'elle a une confiance particuliere en son „ intercession, qu'elle se tient au sentiment de ses Pe„ res touchant la Conception Immaculée, & qu'elle „ croit son Assomption au Ciel en Corps, & en „ Ame. „ L'Auteur de la lettre dont on a vu des extraits dans la remarque precedente dit, (*c*) que la censure où l'on *a établi pour dogme la Conception & l'Assomption de la Vierge*, fut faite par le Syndic & les Deputez, depuis que le Corps de la Faculté eut mis la derniere main au jugement. Cela montre que l'on n'eut pas le courage de publier la censure de la Faculté sans y joindre des preservatifs, & par là nous pouvons conoitre à quels perils on s'expose, quand on desaprouve les erreurs les plus palpables qui amplifient les honneurs de la Sainte Vierge. On s'expose non seulement à l'indignation des peuples, mais aussi à celle des Moines, & de plusieurs autres Ecclesiastiques. On cherche donc des moiens de parer le coup par des (*) prefaces étudiées. Quelle servitude! & qu'elle fait voir que le mal est incurable! Ce que Tite Live disoit (*d*) de la Republique Romaine, convient aujourd'hui à l'Eglise de ce nom. Elle ne peut souffrir ni le mal, ni le remede. L'Ouvrage de Marie d'Agreda est manifestement plein de fables, & de doctrines absurdes; cependant comme il favorise les fausses idées que l'on veut avoir de la dignité éminente, & du pouvoir illimité de la Sainte Vierge, il faut se servir de toutes sortes de machines pour venir à bout de le censurer dans Paris. L'Auteur de la lettre fait plus de tort qu'il ne pense à son Eglise & à sa nation, lors qu'il étale les brigues qui ont été emploiées par ceux qui vouloient faire censurer la Cité mystique de cette Abbesse Espagnole. Il n'eût point falu cabaler si les esprits n'eussent été dans un endurcissement prodigieux: il n'eût point falu recourir à des adoucissemens. La censure auroit été faite du bonnet, & personne n'en eût murmuré. Tous les Tribunaux de l'Inquisition eussent prevenu la Faculté de Theologie de Paris, au lieu qu'ils sont tous demeurez muets jusqu'à present, si je ne me trompe, eux qui sont si alertes à condamner les Ouvrages (*e*) qui s'oposent tant soit peu aux traditions les plus douteuses, mais favorables à l'augmentation du culte des Saints.

Notez qu'il y a une raison particuliere qui peut obliger la Sorbonne à quelque menagement, & l'exposer aux opositions de plusieurs Docteurs. C'est qu'on a tiré tant de consequences de l'epithete de Mere de Dieu, qu'il n'y a presque point de pensée outrée touchant l'excellence & le pouvoir de la Vierge, qui ne puisse être en quelque façon soutenuë par les argumens *ad hominem* que ces consequences fournissent. On vous mene de degré en degré presque par tout où l'on veut, les subtilitez des Scholastiques vous desolent: si vous reculez on vous convainc d'inconsequence; de là est venu que ceux qui se sont piquez de raisonner consequemment, & de favoriser tout à la fois la devotion populaire, ont mieux aimé s'avancer toûjours de plus en plus, que de reculer. Et neanmoins leur systéme n'est pas encore d'une figure reguliere, il y manque la Divinité de Marie au sens literal, puis que selon l'ordre la Mere de Dieu doit être Deesse, & univoquement de même nature que son Fils. Elle le seroit si l'on vouloit adopter l'imagination du (*f*) Cavalier Borri, mais on l'a condamnée. Un jour viendra peut-être qu'on en conoitra la necessité, & qu'on quarrera par ce moien la figure irreguliere. C'est le vœu (*g*) croit-on de beaucoup de gens. Tout est possible en ce genre-là sous certaines circonstances, comme vous diriez la combinaison des interêts temporels, & des interêts spirituels. Tout passe lors que les Princes concourent avec les chefs d'un parti Ecclesiastique, pendant certaines dispositions des affaires generales.

Finissons par dire, que si la Faculté de Theologie de Paris a esperé que sa censure ôteroit du chemin de ceux qu'on nomme Nouveaux Reünis une pierre d'achopement, elle s'est trompée, car les opositions qu'il lui a falu surmonter dans son propre Corps, & le mecontentement qui a éclaté après la publication de la censure, ont beaucoup plus scandalisé les Reünis, que la censure n'auroit pu les edifier. Outre que leur grand sujet de scandale est tout entier dans la Preface de cette censure, Preface qui est un signal élevé de la continuation d'une controverse capitale, je veux dire d'un culte dont les excès (*h*) ont excité quelques curieux à philosopher pour en decouvrir l'origine.

(A) *Plusieurs Ouvrages sur la matiere* . . . . . *& quelques autres sur divers sujets.*] Voici quelques titres. *De ortu & causis subterraneorum. De natura eorum quæ effluunt ex terra. De natura fossilium. De medicatis fontibus. De subterraneis animantibus. De veteribus & novis metallis. De re metallica.* Je compte pour un Ouvrage de Politique sa harangue (*i*) *de bello Turcis inferendo*; pour un Ouvrage de Controverse son Traité *de traditionibus Apostolicis*, & pour un Ouvrage de Medecine son Traité *de peste*. Melchior Adam ignore si ces deux derniers Ouvrages ont jamais été imprimez; je l'ignore aussi quant au Traité de controverse, mais je sai que l'autre parut à Bâle l'an 1554. & qu'il avoit été depuis imprimé deux fois avant que Melchior Adam publiât son livre. Voiez Mercklin dans son *Lindenius renovatus*.

(*a*) *Ibid. pag.* 39.

(*b*) *Journ. des Savans pag.* 716. 717.

(*c*) *Pag.* 39.

(*) *Notez que par rapport aux devots on a appliqué sur ce sujet ces deux vers de Mr. Despreaux:* Un Auteur à genoux dans une humble preface, Au lecteur qu'il ennuie a beau demander grace.

(*d*) Labente deinde paulatim disciplina, velut desidentes primo mores sequatur animo: deinde ut magis magisque lapsi sint, tum ire cœperint præcipites, donec ad hæc tempora, quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus, perventum est. *Livius l.* 1. *init.*

(*e*) *Les Acta Sanctorum des Jesuites d'Anvers ont été condamnez par l'Inquisition de Tolede.*

(*f*) *Voiez l'article* Borri.

(*g*) O si angulus ille Proximus accedat, qui nunc deformat agellum. *Horat. Sat.* 6. *lib.* 2. *v.* 8.

(*h*) *Voiez la remarque M de l'article* Nestorius.

(*i*) *Imprimée à Bâle l'an* 1538.

paraison d'Agricola, les Aristotes & les Plines n'ont été que des aveugles sur les questions metalliques. Il ne faut pas oublier que lors que le Duc Maurice, & le Duc Auguste allerent joindre en Bohéme l'armée de Charles-Quint, Agricola les suivit pour leur temoigner sa fidelité, quoi qu'il falût β qu'il abandonnât le soin de son bien, ses enfans, & sa femme qui étoit enceinte. Il mourut à Chemnits le 21. de Novembre 1555. très-bon Papiste. L'ardeur avec laquelle il combatit sur ses vieux jours la doctrine Protestante, dont il n'avoit point paru fort (B) éloigné au commencement, le rendit si odieux aux Lutheriens, qu'ils le laisserent (C) cinq jours sans sepulture. Il falut qu'on allât tirer de Chemnits ce cadavre pour le transporter à Zeits, où il fut enterré dans la γ principale Eglise. Voilà (D) des fruits du zéle aveugle.

AGRICOLA (JEAN) Theologien Saxon, né à δ Islebe le 20. * d'Avril 1492. ne causa que des desordres dans la Religion Protestante qu'il embrassa. On a dit qu'il avoit suivi l'Electeur de Saxe en qualité de son Ministre à la Diete de Spire l'an 1526. & à celle d'Augsbourg l'an 1530. mais il est sûr qu'il ne fit ces deux voiages qu'en qualité de Ministre du Comte de Mansfeld. Il est vrai que ce Comte les fit avec l'Electeur de Saxe, & que pendant ce tems-là son Ministre prêcha quelquefois devant l'Electeur; & voilà l'origine de la meprise. Agricola ne reüssit pas mal à prêcher: cela lui fit croire qu'il étoit un grand personnage, & qu'il pouvoit s'élever au dessus de Melanchthon. C'est pourquoi il écrivit † contre lui en 1527. Son humeur inquiete & ambitieuse l'engagea en 1536. à demander permission de sortir de sa patrie, où il exerçoit le ministere & la principalité du College. Sa demande fut accompagnée de plaintes, & parut si deraisonnable au Comte de Mansfeld, qu'il n'obtint son congé qu'avec de fâcheux reproches d'ingratitude, d'avarice, & d'ivrognerie; outre qu'on lui dit qu'il avoit exercé sa charge negligemment, & plus disputé contre les Evangeliques, que contre les Catholiques. Il s'en alla à Wittemberg, & y obtint une chaire de Professeur & de Ministre. Il enseigna des doctrines peu édifiantes touchant l'usage de la Loi sous l'Evangile: en un mot il devint fondateur ‡ de la secte Antinomienne. Luther qui avoit été (A) son bon ami l'attaqua bien rudement, & l'obligea à promettre qu'il retracteroit ses erreurs; mais pendant que l'on travailloit à dresser le formulaire qu'il devoit signer, Luther fit de nouveaux livres dont Agricola se sentit tellement piqué, qu'il presenta ‖ à l'Electeur une requête fort choquante contre son Antagoniste, où il se plaignoit entre autres choses qu'on lui imputoit des sentimens qu'il n'avoit pas. Luther lui repondit avec tout son feu, & pour ne demeurer pas chargé de la note de calomniateur public, il fit venir des attestations d'Islebe sur quelques conversations particulieres d'Agricola. Les Theologiens de Wittemberg accoururent au secours de Luther, & prononcerent que ses accusations étoient bien fondées. L'Electeur de Saxe bien embarrassé avoit fait donner des Juges aux parties, & temoigné qu'il souhaitoit

β *Uxore prægnante cum dulcissimis liberis domi relicta, fortunis etiam omnibus posthabitis, cum jusjurandum, quo eis erat devinctus, nullo modo negligendum putaret, in exercitu eorum penè senex militavit. Melch. Adam. ubi infra pag. 79.*

γ *Tiré de Melchior Adam in vitis Medicor. pag. 77. & seq.*

δ *Ville de la Comté de Mansfeld. Il étoit aussi connu sous le nom d'*Islebius, *que sous celui d'*Agricola.

* *Melchior Adam. in vit. Theol. pag. 409.*

† *C'étoit touchant le formulaire de la visite ecclesiastique dressé par Melanchthon.*

‡ *Voiez l'article* Islebiens.

‖ *Le 30. Mars 1540. pendant l'assemblée de Smalcalde.*

(B) *N'avoit point paru fort éloigné au commencement.*] Il avoit desaprouvé non seulement le trafic sordide des Indulgences, mais aussi plusieurs autres choses. Voici quatre vers de sa façon qu'on afficha en l'année 1519. dans les ruës de (a) Zwickaw. Ils regardent les Indulgences de Rome.

Si nos injecto salvabit cistula nummo,
Heu nimium infelix tu mihi pauper eris!
Si nos, Christe, tua servatos morte beasti,
Jam nihil infelix tu mihi pauper eris.

(a) *Il y enseignoit le Grec.*

Melchior Adam a cru que quatre choses empêcherent la conversion d'Agricola. 1. Les écrits temeraires de quelques Theologiens. 2. La vie scandaleuse de quelques Sectateurs de la reforme. 3. Le brisement des images & la revolte des Païsans. 4. L'inclination naturelle qu'il avoit pour la pompe des ceremonies (b). De ces quatre choses les trois premieres degoûterent entierement Erasme du parti des Protestans. Un grand nombre d'autres personnes qui avoient soupiré après la reformation de l'Eglise, s'achoperent au même piege qu'Erasme; & de là vient que Theodore de Beze rencontre (c) tant de personnes dans son chemin qui avoient d'abord goûté la bonne semence, & puis s'étoient replongées au bourbier. Quand on parle de cela à des gens qui peuvent entendre raison, on les voit dire que dans l'état où étoient les choses il n'y avoit pas moien de se soutenir, ni de s'avancer avec un style debonnaire, & par la pure patience; & qu'ainsi la providence de Dieu dont les voies sont toûjours infiniment sages, laissa voir l'homme dans le grand ouvrage de la Reformation, afin de parvenir plus naturellement à son but, qui étoit comme l'experience nous l'aprend, d'empêcher qu'aucune des deux Religions n'achevât de ruiner l'autre. C'est bien dit. Il y a certains moiens qui par cela même qu'ils sont fort propres à faire la moitié de l'œuvre, sont incapables de la faire toute.

(b) *Tiré de Melchior Adam, in vit. Medicor. pag. 80.*

(c) *Voiez son Histoire des Eglises.*

(C) *Ils le laisserent cinq jours sans sepulture.*] Scaliger a condamné avec raison cette conduite; *Agricolam*, dit-il, (d) *quo nihil doctius, Lutherani mortuum sepelire noluerunt, quia manserat Pontificius. Italus quidam scripsit & hortatus est ut sepelirent hominem Christianum; barbaries magna.* Je n'oserois soutenir qu'il est faux qu'un Italien ait exhorté par une lettre à cet office d'humanité, mais je n'y voi aucune aparence; la memoire de Scaliger ou celle de ses pensionaires ont confondu aparemment les objets. Il y a une lettre de Matthiole où il fait ses doleances, de ce qu'un venerable vieillard tel que George Agricola, n'avoit pu trouver dans sa patrie autant de terre qu'il en faloit pour couvrir son corps. (e) *Id Matthiolus ad Caspar. Navium Med. (lib. 2. epist.) queritur, hunc praclarum probumque senem in patria tantum terra non invenisse quo suum operiretur cadaver.* De cela on a pu forger qu'un Italien exhorta par une lettre ceux qui avoient le corps de ce savant homme à l'inhumer. Qu'on ne s'étonne point que je fasse peu de cas de ce que dit ici le grand Scaliger; car quel fond pourrois-je faire sur lui concernant Agricola, puis qu'il avoit dit (f) un autre jour que c'étoit un grand impie, qui n'avoit merité qu'à peine d'être enterré. *Non minus eruditus & in censenda metallorum natura curiosus fuit quam vere impius, nulli adstrictus religioni, ut post mortem vix sepeliri meruerit.*

(d) *In Scaligeranis, p. m. 5.*

(D) *Voila des fruits du zéle aveugle.*] Il n'y a point aujourd'hui de Protestant qui ne condamne la conduite que l'on tint envers ce cadavre, & je ne doute pas que dès ce tems-là la plupart des Lutheriens ne la condamnassent. Melchior Adam paroît en jetter toute la faute sur le Ministre du lieu. Il est maintenant plus aisé de voir le desordre de ce faux zéle; le tems a calmé les ressentimens, qui comme des (g) tempêtes impetueuses deroboient la vuë du ciel. A quoi ne se porte-t-on pas pour user de represailles, & lors qu'on a sujet de parler ainsi?

Res dura (h) & regni novitas me talia cogunt
Moliri.

Le Sieur Freher remarque (i) qu'Agricola se mit tellement en colere dans une dispute de Theologie, qu'il gagna une fievre chaude qui l'emporta. Il ne cite que Melchior Adam qui n'en dit rien. Il faut croire qu'Agricola avoit irrité les Lutheriens par des marques d'une aversion excessive. Pierre (k) Albinus le represente comme un Catholique Romain obstiné. Comparez cela je vous prie avec le premier *Scaligerana*.

(A) *Luther qui avoit été son bon ami.*] Ils étoient de la même ville. Nous trouvons (l) qu'Agricola servit de Secretaire à Luther dans la conference de Leipsic en 1519. & qu'il fut (m) envoié à Francfort en 1525. avec une lettre de Luther aux Magistrats, pour y être l'un des Ministres de l'Evangile. L'Auteur

O que

(e) *Melch. Adam. ib.*

(f) *Scaligerana prima, pag. 80.*

(g) Eripiunt subito nubes coelumque diemque Teucrorum ex oculis: ponto nox incubat atra. *Virgil. Æn. l. 1. v. 88.*

(h) *Dido apud Virgilium Æn. l. 1. v. 563.* (i) *Paul. Freher in Theatr. pag. 1238.* (k) *Dans la Chronique de Misnie.* (l) *Seckendorf. Histor. Luther. l. 1. p. 92. liter. r.* (m) *Ib. p. 243. lit. e.*

haitoit qu'on trouvât des voies d'accommodement, & puis il fit promettre à Agricola de ne se point retirer avant la fin du procés. Cette promesse fut violée; Agricola se retira tout β doucement à Berlin, sans attendre la reponse à la demande qu'il avoit faite de son congé. L'Electeur de Brandebourg tâcha de le reconcilier avec Luther, mais il n'y eut rien à faire que sous l'une ou l'autre de ces deux conditions, ou qu'Agricola reviendroit poursuivre le jugement du procés, ou qu'il donneroit par écrit une retractation de ses erreurs, & des injures qu'il avoit dites à Luther. Il choisit (*B*) ce dernier parti, & il publia un livre à Berlin, où il demanda pardon à ceux qu'il avoit pu offenser par ses erreurs, & à Luther nommément, & protesta de vouloir vivre & mourir dans la foi qu'il avoit combatuë. Luther ne se fia point à ces belles protestations; Agricola s'en plaignit à l'Electeur de Saxe, & lui temoigna qu'il n'avoit jamais eu un γ deplaisir aussi grand, que celui que son demêlé avec l'homme de Dieu lui avoit donné; & que puis qu'il ne gagnoit rien par l'offre de son serment, il remettoit sa cause au Juge du monde; supliant neanmoins très-humblement Monsieur l'Electeur de lui faire paier trois mois de gages qui lui étoient dûs, dont il avoit bon besoin pour nourrir sa femme & ses neuf enfans δ. Je ne pense pas qu'il ait jamais pu rentrer en grace ni auprès de l'Electeur, ni auprès de Martin Luther. Il s'en consola sans doute par l'éclat que lui donnoit à Berlin sa charge de Predicateur de Cour, & par le choix que l'on fit de sa personne pour la composition d'un Ouvrage qui fit grand bruit. Je parle de l'*Interim* qu'il dressa avec Jules Phlug, & avec Michel ξ Heldingus l'an 1548. On pretend que l'Empereur recompensa largement Agricola de la peine qu'il avoit prise en cette rencontre. La guerre η qui s'éleva quelque tems après en Allemagne entre les Theologiens Protestans fit conoître que ce Ministre étoit un esprit dangereux, & un grand brouillon. Il faisoit l'empressé pour pacifier les choses, & n'épargnoit point dans les conferences que l'on tenoit sur ces matieres le, don de langue dont il étoit pourvu, mais il n'accommodoit rien. Il mourut à Berlin en 1566. Il * avoit été † Surintendant de la Marche de Brandebourg. On dit qu'il auroit voulu ramener l'usage des saintes huiles envers les malades, & qu'il ne doutoit point que les guerisons miraculeuses n'y eussent été attachées comme anciennement ‡. Il ne fit (*C*) que peu de livres. On outre les choses quand on dit qu'il (*D*) rentra dans la Papauté.

β *En 1540.*

γ *Voiez la remarque B.*

δ *Tiré de la reponse de Seckendorf au Lutheranisme du P. Maimbourg, l. 3. à pag. 306. usque ad pag. 310.*

ξ *On le nomme ordinairement* Michael Sidonius, *parce qu'il étoit Evêque titulaire de Sidon.*

η *C'étoit sur la question des choses indifferentes en la Religion.*

* *Micralius, Hist. Eccles. p. 733. edit. 1679.*

† *C'est ainsi qu'on nomme parmi les Lutheriens les Ministres qui ont l'inspection sur plusieurs Eglises.*

‡ *Melch. Adam. in vitis Theol. pag. 411.*

AGRICOLA (Michel) Ministre Lutherien à Abo dans la Finlandie, est le premier qui ait traduit le Nouveau Testament en la langue du païs, ce qui contribua beaucoup à la propagation du Lutheranisme ⸸.

⸸ *Ex Micralio, histor. Ecclesiast. ubi supra.*

AGRICOLA (Rodolphe) a été un des plus savans hommes du XV. siecle. L'Italie, qui en ce tems-là traitoit de barbare tout ce qui étoit au delà des Alpes, n'avoit rien à quoi la Frise ne pût comparer son Agricola sans avoir peur d'être vaincuë. Ce grand homme (*A*) étoit de basse naissance: il nâquit environ l'an 1442. dans le village de *Basflon*, à deux milles de Groningue. Il fit conoître dès les basses classes ce qu'il seroit un jour; & à peine avoit-il reçu le degré

que je cite (*a*) censure Mr. Varillas, qui a dit que Luther n'entreprenoit rien de considerable sans Agricola. C'est pousser la chose trop loin, & l'on ne sauroit donner des preuves de ce fait-là.

(*B*) *Il prit ce dernier parti.*] Il y a quelque aparence qu'il se porta à cette bassesse par ces deux raisons: premierement il ne voioit rien à esperer du jugement de son procés; il ne pouvoit le gagner, sans que Luther fût declaré calomniateur de ses freres. Or il auroit falu être le plus credule de tous les hommes, pour esperer de gagner en Saxe un procés à ce prix-là. Les peuples auroient lapidé les Juges, qui auroient flêtri de la sorte la reputation d'un Reformateur. L'Eglise, eût-on dit, a besoin de la bonne renommée de Luther, les Papistes tireroient trop d'avantage de sa flêtrissure. N'avons-nous pas vu des gens qui ne sont que des Pygmées en comparaison de Luther, se derober par cette voie aux peines canoniques qu'ils meritoient? La seconde raison d'Agricola fut aparemment qu'il craignoit de perdre, en ne se soumettant pas, le quartier de gages qui lui étoit dû. Lisez ce qui suit: (*b*) *Neque tamen hoc scripto statim, ut speraverat, Luthero de vera conversione sua fidem fecit; id quod ipse* Agricola *literis* d. 19. Decemb. *apud Electorem Saxoniæ queritur*, nihilque tota vita sibi gravius accidisse quam simultatem illam cum viro Dei quem ipse patris loco veneratus sit, & in cujus obsequio mori velit, apud quem tamen nihil proficiat ne juramenti quidem oblatione, ideo se Deo causam committere. *Petit tamen* ut sibi ad alendam uxorem novemque liberos trimestre, *quod restare sibi dicit*, salarium non denegetur, se enim id diligenti lectione promeritum.

(*a*) *Seckendorf ubi supra, lib. 3. pag. 306. n. 1.*

(*b*) *Id. ib. pag. 310. n. 16.*

(*C*) *Il ne fit que peu de livres.*] L'explication de trois cens proverbes Allemans fut un des premiers. Il y maltraitta beaucoup (*c*) Ulric Duc de Wirtemberg. On en fit des plaintes, qui obligerent l'Auteur à reconoître sa faute dans une lettre fort soumise. Cela n'empêcha point que le Duc (*d*) Ulric n'alleguât entre autres griefs à la Diete de Francfort l'an 1536. que l'on protegeoit dans la Comté de Mansfeld Jean Agricola, dont il avoit été maltraité par des medisances publiques. L'Auteur augmenta de plus de quatre cens proverbes son Ouvrage dans la 2. édition. Il fit des commentaires sur St. Luc; il refuta l'explication du Pseaume dix-neuviéme publiée en Allemand par Thomas Muncer, &c (*e*).

(*c*) *Id. lib. 2. pag. 135.*

(*d*) *Ib. pag. 142. lit. b.*

(*e*) *Melchior Adam in vit. Theol. p. 411.*

(*D*) *Qu'il rentra dans la Papauté.*] C'est un fait certain qu'en sortant de Saxe il se retira à la Cour de Brandebourg, & que l'Electeur Joachim II. qui (*f*) avoit établi la reformation dans ses Etats en l'année 1539. le reçut honorablement, & le fit son Predicateur. Il n'est pas moins certain qu'il a joui toute sa vie de la faveur de ce Prince; c'est donc une fausseté que de dire, comme font Melchior Adam & Paul Freher, qu'Agricola étoit Papiste, *tunc Pontificiis sese adjunxerat*, lors que Charles-Quint se servit de lui pour la construction de l'*Interim*. Il se relâcha, je l'avouë, sur bien des choses dans cet *Interim*, mais Phlug, & l'Evêque de Sidon ne se relâcherent-ils pas aussi sur bien d'autres? Etoient-ils pour cela Lutheriens? Le projet de ces trois personnes ne contenta ni les Protestans, ni les Catholiques; cela est très-sûr: mais il y a une grande distinction à faire entre ceux qui pour le bien de la paix abandonneroient quelques parties de la Reformation, & ceux qui sortent actuellement de la Communion Protestante, pour entrer dans la Communion de Rome. Agricola étoit sans doute de cette premiere classe de gens, mais n'aiant pas été de la seconde, il ne doit point passer pour Papiste. Trouvez donc une faute dans ces paroles de (*g*) Micrælius; *Joh. Agricola .... noster primo, deinde suus, tandem Pontificiorum.* Je ne sai si quand il dit trois lignes après, *homini Epicuræo similior quam pio Theologo, ut scribit Osiander ad annum 1566. quo obiit Agricola*, il entend un homme voluptueux, ou un homme qui tenoit l'indifference des Religions.

(*f*) *Seckendorf, l. 3. pag. 234. & seq.*

(*g*) *Micralius, Syntagm. histor. Ecclesiæ pag. 733.*

(*A*) *Etoit de basse naissance.*] Je sai bien que dans la vie d'Agricola, parmi celles des Professeurs de Groningue, on assûre qu'il étoit d'une des plus considerables familles de Frise; *Ex Agricolarum familia apud Frisios inter honoratiores semper habita, vir hic incomparabilis oriundus:* mais comme cette vie n'est point differente de celle qu'on trouve dans Melchior Adam, elle ne sauroit balancer le temoignage d'Ubbo Emmius. Or voici ce que dit Ubbo Emmius (*h*), l'homme du monde qui conoissoit le mieux son païs de Frise; *Obscuris natalibus apud Basloos ortus* (Rodolphus Agricola) *tantum sibi in literis nomen paravit per omnem Europam ut, &c.*

(*h*) *Ubbo Emmius libr. 30. Histor. Frisi. ad ann. 1490. pag. 457.*

gré de Maître és Arts à Louvain, qu'il auroit trouvé une Chaire de Professeur s'il avoit eu cette envie. Son inclination le porta plutôt à voiager. Il passa de Louvain à Paris, après avoir vêcu dans la premiere de ces deux villes comme un Athlete, (AΔ) je veux dire avec beaucoup de sobrieté, de chasteté, & d'aplication au travail. De Paris il alla en Italie, & s'arrêta deux ans (B) à Ferrare, où le Duc le gratifia de plusieurs bienfaits. Theodore Gaza expliquoit Aristote dans cette ville. Agricola qui fut l'un de ses auditeurs, se fit entendre à son tour, & ne fit pas moins admirer son style que son accent. On avoit du chagrin en ce païs-là, qu'un tel homme ne fût pas né en Italie. Il n'eût tenu qu'à lui lors qu'il eut regagné son païs natal, d'y occuper des charges considerables; mais l'amour des livres l'empêcha de songer à ces sortes d'établissemens, ou l'en retira bien-tôt. Il avoit accepté enfin une charge dans Groningue, & il suivit la Cour de Maximilien I. pendant six mois pour les affaires de cette ville. Il s'aquitta heureusement de sa commission, & n'eut pas beaucoup de sujet de se louër de la gratitude de ses maîtres; aussi les laissa-t-il là, & se remit à voiager. Il n'avoit garde, amateur de sa liberté comme il étoit, d'accepter la principalité de College que ceux d'Anvers lui offrirent. Comment l'auroit-il acceptée, puis qu'il avoit refusé d'entrer sous des conditions très-avantageuses chez l'Empereur Maximilien? Il preferoit le repos & l'independance à toutes choses, c'étoit avoir le goût bon. Après avoir mené une vie fort ambulatoire il se fixa au Palatinat, où l'Evêque de Worms auquel il avoit enseigné le Grec, trouva le moien de l'arrêter. Ce fut l'an 1482. (BΔ) qu'il alla au Palatinat; il y passa tout le reste de sa vie, tantôt à Heidelberg, tantôt à Worms. L'Electeur Palatin se plut à l'entendre discourir sur l'antiquité, & souhaita qu'il composât un abregé de l'ancienne Histoire. Agricola le fit en habile homme. Il lut en public à Worms, mais ses auditeurs étant plus faits aux chicaneries de la Dialectique, qu'aux belles lettres, n'avoient pas le tour d'esprit qu'il souhaitoit. Il commença à étudier en Theologie à l'âge d'environ 40. ans, & n'esperant pas d'y reüssir sans l'intelligence de l'Hebreu, il s'attacha à l'étude de cette langue, & avec le secours d'un Juif il commençoit à (C) y faire de bons progrés. La mort qui le vint saisir à Heidelberg le 28. d'Octobre * 1485. ne lui donna pas le tems de continuer. Il se resigna chretiennement aux ordres d'enhaut, & fut enterré en habit de Cordelier dans l'Eglise des Freres Mineurs de cette ville. La description qu'on a faite de son caractere peut persuader aisément que c'étoit un fort honnête homme, franc, sans envie, moderé, de belle humeur. Il

* *Erasme avoit donc été trompé, lors qu'il avoit ouï dire qu'Agricola mourut avant l'âge de 40. ans.* Adag. Chil. 1. cent. 4. n. 39.

ON (a) m'a indiqué deux preuves du sentiment d'Emmius dans les lettres d'Agricola. L'une est que sa sœur uterine fut envoiée à Groningue pour aprendre à travailler en peleterie, *pellicea opera & texturam pulvinariam*; l'autre est que le pere de cette fille étoit Receveur de l'Eglise de son village. Il fut fort desolé lors qu'un de ses fils deroba la somme de cent florins des deniers de cette recette. *Venit ad me nudius tertius pater tuus turbatus & gemens, & prope cum lacrimis questus est mihi, Henricum fratrem nostrum pridie ejus diei clam sibi abstulisse centum florenos nostra moneta ex pecunia sacra cujus curam, ut scis, ille gerit.* Nôtre Rodolphe étant à Groningue écrivit cela à Jean son frere uterin.

(a) *Mr. de la Monnoie.*

(AΔ) *Comme un Athlete, je veux dire avec beaucoup de sobrieté* &c.] Les Anciens remarquent que les Athletes s'endurcissoient au travail, & s'abstenoient du vin & des femmes.

Qui (b) studet optatam cursu contingere metam,
Multa tulit fecitque puer: sudavit & alsit:
ABSTINUIT VENERE ET VINO.

(b) *Horat. de Arte poët.*

Cette abstinence fut insigne dans Agricola, & c'étoit une chose bien rare à l'égard du premier point au païs où il vivoit. (c) *Lovanii vixit honestissime ab omni compotatione ac comessatione contra gentis sua morem alienissimus. Tantus erat in eo bonarum literarum amor, tam indefessum studium, ut turpis Veneris fornices & lustra ne noverit quidem.* Elle étoit rare par tout, & l'est encore à l'égard de l'autre point. Car à la honte du Christianisme, & des lettres, on ne voit presque par tout dans les Ecoliers qu'un penchant horrible à la debauche. Ils ne valoient peut-être pas mieux anciennement, & en ce cas-là je m'étonnerois qu'on n'eût pas mis en proverbe, *Sine Venere & Baccho friget Musa,* comme l'on y mit, *Sine Cerere & Baccho friget Venus.* Il semble que depuis long tems la jeunesse qui étudie se conduit comme si la premiere de ces deux maximes étoit veritable.

(c) *Melch. Adam. in vitis Philosoph. pag. 15.*

(B) *Et s'arrêta deux (d) ans à Ferrare.*] Il y aprit le Grec, & y enseigna le Latin: il disputoit avec Guarin à qui écriroit le mieux en prose, & avec les Strozza à qui feroit mieux des vers; & pour ce qui regarde la Philosophie, il en discouroit avec Theodore Gaza (e).

(d) *En 1476. & 1477.*

(e) *Ex Valerio Andrea. Bibl. Belg. pag. 798.*

(BΔ) *Ce fut l'an 1482. qu'il alla au Palatinat; il y passa tout le reste de sa vie.*] Melchior Adam l'assure. (f) *Cum hoc* (Joanne Camerario Dalburgio) *ab anno 1482. partim* Haidelbergæ *partim* Wormatiæ *ad ultimum vitæ actum usque vixit conjunctissime.* Mais Mr. de la Monnoie l'a trouvé en faute, car voici ce qu'il me marque. „ Rodolphe Agricola dans une lettre „ qu'il écrit *Jacobo Barbiriano* mal datée de XCII. au „ lieu de XXCII. & dans une autre de même date à „ Jean son frere, dit qu'en un voiage qu'il fit cette „ même année à Heidelberg, il donna sa parole à Jean „ d'Alburg Chancelier du Comte Palatin & Evêque de „ Vormes, de retourner auprès de lui l'année suivan„ te. On reconoît cependant par ses autres lettres „ qu'il n'y retourna point avant le milieu de l'année „ 1484. Ainsi le calcul de Vossius, pag. 566. *De Hist.* „ *Lat.* touchant les trois ans (g) de la regence de „ Rodolphe à Heidelberg, n'est point juste. Sigismond „ de Foligni, autrement Sigismundus Fulginas se „ trompe aussi quand il dit, que Rodolphe mourut en „ chemin au retour de Rome en son païs. Rodolphe „ partit de Rome en 1480. & mourut cinq ans après „ à Heidelberg. On ne voit point par la lecture de „ ses Oeuvres qu'il ait fait à Vormes la fonction de „ Professeur. „

(f) *Melch. Adam. in vit. Philos. pag. 16.*

(g) *Notez que Melch. Adam ne dit point qu'Agricola ait jamais enseigné la Philosophie dans Heidelberg. Vossius suppose qu'il l'y enseigna 3. ans.*

(C) *Il commençoit à y faire de bons progrés.*] On sait de lui-même qu'au commencement cette étude lui parut très-difficile; *Studia Hebræa (h) . . . primum ei plurimum negotii, uti scribit ipse, exhibuerunt, ut sibi videretur cum Antæo luctari.* Ensuite aiant rencontré un Juif qui entendoit passablement cette langue, il alla en peu de mois jusques à pouvoir traduire sans faute quelques Pseaumes de David. *Nactus (i) Judæum ejus linguæ utcunque peritum paucis mensibus tantum profecit, ut aliquot Psalmos Davidicos in Latinam linguam citra culpam transtulerit.* Il n'y a pas là de quoi dire avec Vossius (k) qu'Agricola étoit très-docte en Hebreu, *Hebraicè doctissimus*; on peut sans faire injustice degrader ce superlatif, & le traiter comme un Cavalier que l'on demonte pour l'incorporer dans l'Infanterie. Gesner (l) a mieux distingué que Vossius; celui-ci a mis le superlatif au Latin, au Grec, & à l'Hebreu d'Agricola indifferemment: mais voici comment Gesner s'est exprimé; *Græci & Latini sermonis peritus, & Hebraicæ linguæ non ignarus.* Il emprunte de Tritheme ces paroles. Konig encherit sur Vossius, car il se sert du superlatif *callentissimus.* Voiez ci-dessous la 3. faute de Varillas. Remarquons aussi que Tritheme ne parle point exactement, lors qu'il assûre (m) qu'Agricola avoit fait une traduction du Pseautier sur l'original Hebreu; car on ne met point parmi les Ouvrages d'un Auteur les thêmes qu'il fait en aprenant une langue; or il est manifeste que la traduction que faisoit Agricola de quelques Pseaumes de David, étoit un thême que son Juif lui corrigeoit. Ce Juif s'étoit converti à la Religion Chretienne. Jean Dalburg Evêque (n) de Worms ne l'entretenoit chez lui que pour l'amour d'Agricola, si nous en croions Valere André. (o) *Primus exsulantes è Germania Græcas restituit litteras, quibus ætate provectior etiam Hebraïcas adjecit, præceptore usus Judæo quodam ad fidem converso, quem Wormatiensis Episcopus* Joannes Dalburgius *solius* Rodolphi *causa, domi suæ alebat.*

(h) *Melch. Adam. ib. pag. 18.*

(i) *Id. ib. pag. 19.*

(k) *De Histor. Lat. pag. 566.*

(l) *Gesn. in Bibl.*

(m) *Apud Valer. Andr. ubi supra. Gesner l'assûre aussi.*

(n) *Et non d'Heidelberg, comme dit Bullart,* Academ. des scienc. t. 1. p. 276.

(o) *Valer. Andreas ibid.*

Il ne se maria jamais, quoi qu'il eût aimé, ou fait semblant d'aimer quelquefois. Il avoit en ses jeunes ans resolu de se marier; mais après avoir examiné profondement ce qu'il alloit faire, il abandonna ce dessein, non pas tant par la crainte des incommoditez domestiques, que par une (*D*) certaine paresse naturelle qu'il se sentoit, qui le faisoit succomber aux moindres soins. On ne diroit pas qu'un homme aussi enfoncé que lui dans les études de l'antiquité, ait su chanter sur les instrumens les chansons qu'il faisoit lui-même; cependant il donnoit quelquefois ce regal (*E*) aux Dames. On pretend que sur le chapitre de la Religion, il avoit senti quelques avant-goûts de (*F*) la lumiere qui parut au siecle suivant. Il laissa ses livres à Adolphe Occo, natif de Frise, & Medecin de la ville d'Augsbourg *. Mr. Moreri (*G*) n'a pas eu raison de dire qu'Erasme & Agricola firent conoissance à Ferrare. Le Sieur † Paul Freher n'a pas entendu (*H*) tout ce qu'il a copié d'Erasme à la loüange d'Agricola. Nous aprenons du même Erasme ‡ qu'Agricola mourut pour n'avoir pas été secouru assez-tôt des Medecins. Reuchlin ⸸ prononça l'oraison funebre de ce savant homme. Mr. Varillas (*I*) nous fournira ici bien des fautes, & nous donnera lieu de raporter ce qui concerne la publication d'un des livres d'Agricola. C'est celui de *inventione dialectica*.

* *Tiré de Melchior Adam in vit. Philosoph. pag. 13. & seq.*

† *Theatr. virorum erudit. p.* 1430.

‡ Veluti si quis in morbo capitali medicum operiatur insignem aut procul accersendum; quæ res hominem illum verè divinum extinxit Rodolphum Agricolam, etenim dum contatur medicus mors antevertit. *Erasm. Adag. Chil.* 3. *cent.* 3. *n.* 62. *pag.* 703.

⸸ *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag.* 798.

AGRIPPA

(*D*) *Que par une certaine paresse naturelle qu'il se sentoit.*] Comme je ne saurois atteindre à la force de ses expressions, je raporterai les mots Grecs dont il se servit. *Uxorem nunquam duxit: quamquam in priore ætate ducturum destinarat. Sed posteaquam incepit diligentius se ipse introspicere, aversus est ab eo consilio non incommodis rei œconomicæ, sed deterruit ipsum genus vitæ suæ & animus levissimis etiam curis impar, καὶ φιλέργος τι τῆς φύσεως (verba sunt ipsius epistolæ quadam ad Capnionem) ἄγε μᾶλλον ἀπραγμοσύνῃ καὶ ῥᾳθυμίᾳ τις παιδὸς τοῦ βίου* (*a*).

(*E*) *Il donnoit quelquefois ce regal aux Dames.*] Voici comme parle son Historien: (*b*) *Puellas amare se nonnunquam simulabat, verum nunquam deperibat. In earum gratiam vernacula lingua quadam carmina scripsit elegantissime: quæ virginibus primariisque amicis præsentibus voce & testudine modulatissime canebat.* Il entendoit toute sorte de musique; (*c*) *Canebat voce, flatu, pulsu.*

(*F*) *Quelques avant-goûts de la lumiere.*] Quelcun (*d*) qui avoit ouï discourir entre eux Agricola & Wesselus, temoigne qu'ils deploroient les tenebres de l'Eglise; & qu'ils blâmoient la Messe, le celibat, & la doctrine des Moines sur la justification par les oeuvres.

(*G*) *Mr. Moreri n'a pas eu raison.*] La preuve en est facile à donner. Erasme nâquit l'an 1467. Il étudioit à Deventer à l'âge de 12. ou 13. ans. Agricola étoit à Ferrare l'an 1476. & 1477. Comment donc auroit-il pu contracter dans cette ville une amitié éternelle avec Erasme? Si Mr. Moreri avoit lu le prognostic d'Agricola touchant Erasme, il n'auroit pas dit que ce fut à Ferrare qu'ils se conurent. Agricola étoit revenu d'Italie, lors qu'aiant lu les thêmes des Ecoliers d'Hegius à Deventer, il trouva je ne sai quoi dans celui d'Erasme qui lui donna envie de voir cet enfant, & après l'avoir bien consideré, il dit que ce seroit un grand homme. Erasme n'avoit pas 20. ans lors qu'Agricola mourut, & il n'étoit point encore sorti des tenebres où des tuteurs impertinens l'avoient detenu; il ne pouvoit donc pas y avoir entre lui & Agricola cette amitié dont Mr. Moreri parle. Voici pour n'en faire pas à deux fois quelques autres meprises de cet Ecrivain. Agricola, dit-il, *étoit savant en tout genre de literature, & même en la langue Greque.* C'est comme si l'on disoit, *un tel est savant dans toutes les parties de la Theologie, & même dans les questions de la Grace.* La langue Greque n'est-elle pas une des plus nobles parties de la literature? Je ne sai où Mr. Moreri a lu qu'Agricola fut Syndic de la ville de Groningue pendant deux ans.

(*H*) *Tout ce qu'il a copié d'Erasme.*] Il aplique à nôtre Agricola ce qu'Erasme a dit d'un autre. Il faut savoir qu'Erasme aiant bien loüé Agricola (*e*), confesse qu'une des raisons qui le rendoient si enclin à lui donner des éloges, étoit que lui Erasme avoit eu pour maître un homme (*f*) qui avoit été disciple d'Agricola. Là-dessus il nous étale le merite de cet homme, & il dit entre autres choses que l'envie même ne le pourroit critiquer en chicanant, que d'avoir trop meprisé la renommée, de s'être peu soucié de l'avenir, & de n'avoir rien écrit que par forme d'amusement. Freher raporte cette remarque comme si elle concernoit Agricola, par où il attribuë à Erasme une fausseté; car les Oeuvres d'Agricola recueillies (*g*) en un corps, & imprimées à Cologne l'an 1539. font foi qu'il a écrit beaucoup de choses avec soin, & avec toute son industrie.

(*I*) *Mr. Varillas nous fournira ici bien des fautes.*] I. Agricola, dit-il, (*h*) *eut la memoire si vaste, qu'il ne lui échapa jamais rien de ce qu'il avoit une fois retenu.* C'est une hyperbole dont je ne trouve nul fondement dans l'histoire de ce grand homme, encore que l'on s'y soit fort étendu sur ses talens. Auroit-on oublié celui-là, qui est le plus extraordinaire qui se puisse voir? II. *Il devint savant jusqu'au prodige avec des livres d'emprunt, & sans maître.* L'hyperbole est ici accompagnée d'une fausseté palpable; car nous lisons dans sa vie qu'il fut envoié (*i*) de très-bonne heure au College, & qu'après l'étude de la Grammaire il alla étudier à Louvain, où il logea au College du Faucon, & y fit toutes les fonctions d'un Ecolier de Philosophie, & il s'attacha d'ailleurs à quelques personnes qui avoient du goût pour la belle Latinité. A Ferrare (*k*) il fut un auditeur assidu de Theodore de Gaza. Il est bien vrai que dans ses voiages il ne portoit avec lui que peu de livres, & que laissant le reste de sa bibliotheque chez ses amis, il se servoit de livres d'emprunt selon qu'il en avoit besoin; mais outre qu'il n'y a point d'homme de lettres qui n'en use ainsi en voiageant, oseroit-on dire qu'Agricola a tout apris pendant ses voiages? III. *Il commença ses études par où les autres avoient accoutumé de les finir, c'est-à-dire par la langue Hebraique. Il la voulut savoir non seulement dans sa pureté, mais encore avec toutes les alterations que le tems & le rafinement des Rabins y ont produit. Il eut le même soin de s'introduire en la langue Greque .... Enfin il se mit au Latin, sans avoir égard aux remontrances de ceux qui pretendoient l'en dissuader, sur ce que l'habitude d'écrire & de prononcer l'Hebreu sembloit avoir introduit dans son esprit de l'incompatibilité avec les phrases & les expressions Romaines.* Où est l'homme qui puisse lire cela sans étonnement, s'il sait (*l*) que nôtre Rodolphe n'aprit l'Hebreu que peu d'années avant sa mort, & que les progrés qu'il y fit furent mediocres? Je m'imagine que Mr. Varillas a été trompé par ce Latin; *Transisti enim*, (*m*) c'est une apostrophe à Agricola, *Hebraicas, Græcasque literas usque adeo stupenda celeritate, ut nequaquam Gruningiæ in ultima Frisia, sed Hierosolymis Athenisque natus ac educatus à doctissimis crederere. Latinas porro tanta felicitate didicisti, docuistique ut, &c.* Voilà pourquoi, ce me semble, Mr. Varillas s'est imaginé qu'Agricola aprit d'abord la langue Hebraique, puis la Greque, & enfin la Latine, & qu'il composoit & parloit souvent en Hebreu. IV. *Il fit un progrès si surprenant* dans le Latin, *qu'Erasme si peu accoutumé à loüer en autrui les richesses qu'il possedoit, ne se pouvoit lasser de l'admirer, principalement après qu'il eut donné au public ses commentaires si polis, & si dignes du siecle d'Auguste, sur la Retorique & la Logique d'Aristote.* Erasme étoit si peu de chose lors qu'Agricola mourut, que c'est mal chercher les progrés de son admiration, que de les chercher dans les années qui ont precedé la mort d'Agricola. C'est d'ailleurs un anachronisme que de dire, que cet illustre Frison a vêcu jusques au tems que la possession des belles lettres empêchoit Erasme de les *loüer en autrui.* Voici encore deux observations. Les Commentaires sur la Logique d'Aristote ne parurent qu'après la mort de l'Auteur. C'est Erasme (*n*) qui nous l'aprend, & qui dit même qu'ils étoient tronquez. *Latitabant apud nescio quos Commentarii Dialectices, nuper in publicum prodierunt, sed mutili.* A coup sûr ce n'est pas dans cet Ouvrage qu'on peut admirer le Latin d'Agricola, ni les manieres polies du siecle d'Auguste. V. *L'Electeur Palatin . . . fit venir Agricola à Heidelberg. . . . lui donna la premiere chaire pour l'Eloquence dans l'Université . . . & le fit son Conseiller d'Etat.* La vie d'Agricola ni parmi celles des Professeurs de Groningue, ni dans Melchior Adam ne dit rien de tout cela. C'est à l'Evêque de Wormus qu'elle attribuë d'avoir attiré Agricola au Palatinat.

(*a*) *Melch. Adam. ubi supra. pag.* 19. *Voiez aussi la vie d'Agricola parmi celles des Professeurs de Groningue.*

(*b*) *Melch. Adamus pag.* 18.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib. & vita Professorum Groningens.*

(*e*) *Adag. Chil.* 1. *centur.* 4. *n.* 39. *pag.* 145.

(*f*) *Alexander Hegius.*

(*g*) *Par les soins d'Alard d'Amsterdam. Elles comprennent deux volumes in* 4.

(*h*) *Varillas, Anecdotes de Florence pag.* 184.

(*i*) Puer admodum in ludum literarium missus. *Melch. Adam. ubi supra pag.* 13.

(*k*) Ibi Theodorum Gazam Aristotelis scripta enarrantem, diligenter audivit. *Id. ib. pag.* 15.

(*l*) *Voiez ci-dessus la remarque C, & joignez y ces mots d'Erasme;* Extremo vitæ tempore ad literas Hebraïcas . . . totum animum appulerat. *Erasm. Chiliad.* 1. *cent.* 4. *n.* 39. *p. m.* 145.

(*m*) *Paul. Jovius elog. c.* 32.

(*n*) *Erasm. ubi supra.*

VOICI

AGRIPPA (Henri Corneille) grand Magicien, si l'on (*A*) en croit beaucoup de gens, a été un fort savant homme dans le XVI. siecle. Il nâquit à β Cologne le 14. de Septembre 1486. d'une famille (*B*) noble & ancienne. Voulant marcher γ sur les traces de ses ancêtres, qui depuis plusieurs generations avoient exercé des charges auprès des Princes de la Maison d'Autriche, il entra de fort bonne heure au service de l'Empereur Maximilien. Il y eut d'abord un emploi de Secretaire; mais comme il étoit aussi propre à l'épée qu'à la plume, il prit ensuite le parti des armes, & servit (*C*) sept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie. Il se signala dans plusieurs rencontres, & il obtint en recompense de ses beaux faits le titre de Chevalier. Il voulut joindre à ses honneurs militaires (CΔ) les honneurs academiques; il se fit donc recevoir Docteur en Droit, & en Medecine. On ne peut nier que ce ne fût un très-grand esprit; & qu'il n'eût la connoissance d'une infinité de choses & (*D*) de plusieurs langues; mais sa trop grande curiosité, sa plume trop libre, & son humeur inconstante le rendirent malheureux. Il changeoit éternellement de poste; il se faisoit par tout des affaires; & pour comble d'infortune il s'attira par ses écrits la haine des gens d'Eglise. On voit par ses lettres δ qu'il avoit été en France avant l'année 1507. qu'il voyagea en ξ Espagne l'an 1508. & qu'il étoit φ à Dole en 1509. Il y fit des leçons (*E*) publiques qui le commirent avec le Cordelier Catilinet. Les Moines en ce tems-là soupçonnoient d'erreur ou d'heresie tout ce qu'ils n'entendoient pas; comment auroient-ils souffert qu'Agrippa expliquât impunément le mysterieux Ouvrage de Reuchlin *de verbo mirifico?* Ce fut la matiere des leçons qu'il fit à Dole en l'année 1509. avec un fort grand éclat. Les Conseillers mêmes du * Parlement l'alloient entendre. Pour mieux s'insinuer dans la faveur de Marguerite d'Autriche Gouvernante des Païs-Bas, il fit alors le Traité de l'excellence des femmes †; mais la persecution qu'il souffrit de la part des Moines l'empêcha de le publier. Il leur quitta la partie, & s'en alla ‡ en Angleterre, où il travailla sur les Epitres de Saint Paul ⸸, quoi qu'il eût entre

β *Agrippa epist. 26. l. 7. pag. 1041. edit. in 8. Lugd.*

γ *Id. epist. 18. l. 6. pag. 970. & epist. 21. l. 7. pag. 1021. Voiez aussi pag. 736.*

δ *Epist. 1. l. 1.*

ξ *Epist. 10. l. 1.*

φ *Epist. 17. l. 1.*

* *Voiez l'expostulatio d'Agrippa* cum Joanne Catilineto Fratrum Franciscanorum per Burgundiam Provinciali Ministro. *Oper. to. 2. p. 508.*

† *Voiez l'Epitre Dedicatoire de ce Traité, datée d'Anvers au mois d'Avril 1529.*

‡ *C'est de Londres que son* expostulatio *est datée 1510.*

⸸ *Agrippa defens. propositiom. pag. 596.*

Voici une remarque qui m'a été communiquée depuis la premiere édition. „ Rodolphe Agricola n'a „ fait nuls commentaires reglez sur la Logique ni sur la „ Rhetorique d'Aristote. Nous n'avons de lui que les „ trois livres *de inventione dialectica*, imprimez pre„ mierement à Louvain l'an 1516. par les soins d'A„ lard d'Amsterdam, qui les publia en mauvais ordre „ tels qu'il les avoit pu recouvrer. Quelque tems „ après un certain Jaques le Febvre de Deventer fit „ courir le bruit qu'il avoit un manuscrit *de inventione* „ *dialectica*, plus ample de trois livres que l'édition „ de Louvain. C'étoit un mensonge. Alard qui alla „ trouver exprès ce le Febvre à Deventer aiant vu son „ manuscrit, ne le trouva ni plus ample ni plus correct „ que celui sur lequel l'édition de Louvain avoit été „ faite. Il en fit des reproches à le Febvre, qui s'ex„ cusa comme il put, quoi qu'assez mal. Depuis l'an „ 1528. Pompée Occo aiant eu de la succession d'A„ dolphe son oncle le propre manuscrit d'Agricola, „ le mit entre les mains d'Alard, qui l'aiant reconu „ bien complet & bien conditionné le fit imprimer à Co„ logne in 4. avec de longs commentaires l'an 1539. „ Quelques années auparavant Jean Matthieu Prisse„ mius, à qui Alard avoit communiqué son manuscrit, „ l'avoit fait imprimer en la même ville commenté „ de sa façon. Cet Ouvrage qui est le chef-d'oeuvre „ de Rodolphe, a toûjours été generalement estimé „ pour l'exactitude du (*a*) style & du raisonnement. „ Ceci vient du même lieu que l'observation contenuë dans la remarque BΔ.

(*A*) *Grand Magicien, si l'on en croit bien des gens.*] Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio sont ses principaux accusateurs. Nous verrons dans la remarque N les bevues où ils sont tombez. Elles sont palpables, & neanmoins une infinité de personnes se persuadent encore aujourd'hui sur l'autorité de ces Ecrivains, qu'Agrippa étoit consommé dans la science du Grimoire.

(*B*) *D'une famille noble & ancienne.*] Elle s'apelloit *de Nettesheym*. Mr. Teissier à la page 99. du 2. tome de ses Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou, assûre qu'Agrippa *étoit natif de Nettesheim dans le païs de Cologne*; Melchior Adam qu'il cite ne dit point cela; il le fait naître (*b*) à Cologne même, & nous renvoie à une lettre d'Agrippa, où on lit ces propres paroles adressées aux Magistrats de Cologne; (*c*) *Possem vobis horum verissima exempla referre, nisi civium vestrorum pudori parcendum & patriæ meæ rationem habendam ducerem. Sum enim & ego, si forte nescitis, civitate vestra oriundus, & prima pueritia apud vos enutritus.* Thevet (*d*) par une plus grande faute a debité qu'Agrippa *nâquit à la ville de Nestre.* Je ne sai rien du pere de nôtre Agrippa, si non qu'il servit la (*e*) Maison d'Autriche, & qu'il mourut (*f*) vers le commencement de l'année 1518.

(*C*) *Il servit sept ans cet Empereur dans l'armée d'Italie.*] Le Sieur Freher qui ne se hasarde que rarement à sortir des bornes de ceux qu'il copie, a voulu ici agir en maître, & faire voir qu'il pouvoit dire ce que Melchior Adam n'avoit point dit. Mal lui en a pris; car il fait commencer ces sept années à l'an 1508. & finir à l'an 1515. S'il avoit bien su son Agrippa, il n'auroit pas ignoré que cet Auteur étoit en Espagne l'an 1508. à Dole l'an 1509. en Angleterre l'an 1510. Il faut que cette semaine d'années ait commencé en 1511. & qu'Agrippa ait pretendu avoir passé au service militaire de l'Empereur tout le tems qu'il demeura en Italie. Mais ses propres lettres l'eussent trahi, si l'on se fût mis à compter. On ne voit point que depuis qu'il monta en chaire à Pavie en 1515. il ait eu de l'emploi dans les armées. Quant au reste, le Sieur Freher en tout ce qu'il copie de Melchior Adam se contente des fautes de cet Auteur, il n'y en ajoûte point d'autres. Voiez son Theatre à la page 1221.

(CΔ) *Joindre à ses honneurs militaires les honneurs academiques.*] Il est bon de voir comment il s'exprime. (*g*) *Utriusque Juris & Medicinarum Doctor evasi, antea etiam Auratus Eques; quem ordinem non precario mihi redemi, non à transmarina peregrinatione mutuavi, non in Regum inthronisatione impudenti insolentia surripui, sed in publicis prœliis media acie bellica virtute commerui.*

(*D*) *Et de plusieurs langues.*] Il en savoit huit, & de ce grand nombre il n'y en avoit que deux qu'il n'entendît pas en perfection. Il nous le dira lui-même sans faire trop le modeste: n'aprehendons pas de lui faire tort en l'estimant selon le prix où il se met. (*h*) *Octo linguarum mediocriter doctus, sed illarum sex adeò peritus, ut singulis non loqui modo & intelligere, sed & eleganter orare, dictare & transferre noverim, tum præter multimodam etiam abstrusarum rerum cognitionem, peritiam & cyclicam eruditionem, utriusque Juris & Medicinarum doctor evasi.* Il travailla de fort bonne heure à la Pierre Philosophale, & il paroît (*i*) qu'on l'avoit vanté à quelques Princes comme un excellent sujet pour le grand Oeuvre, ce qui mit quelquefois en risque sa liberté. Il est sûr qu'un homme qu'on croiroit capable de faire de l'or, auroit à craindre que quelque Prince ne l'emprisonnât. On voudroit se servir de lui, & empêcher que d'autres Princes ne s'en servissent.

(*E*) *Il y fit des leçons publiques.*] Il semble se contredire lui-même sur ce sujet; car tantôt il assûre qu'il les fit sans avoir de gages, & tantôt qu'il avoit des gages. *Publicis prælectionibus quas ad honorem Illustrissimæ Principis Margaretæ & unici studii Dolani feci* GRATIS. C'est ainsi qu'il parle dans (*k*) sa plainte contre le Cordelier Catilinet. Mais ailleurs (*l*) il dit qu'il fut aggregé au Corps des Professeurs en Theologie, & gratifié d'une pension. *In Dola Burgundiæ publ. lectura sacras literas professus sum, ob quam ab ejus studii Doctoribus in Collegium receptus, insuper regentia &* STIPENDIIS *donatus sum.* Le moien d'accorder ces choses est de dire qu'au commencement il lisoit gratis, & dans la suite pour de l'argent.

(*a*) *Tout cela peut être vrai, encore que cet Ouvrage fut fort éloigné* des manieres polies du siecle d'Auguste, *& qu'il fut même moins éloquent que d'autres pieces d'Agricola.*

(*b*) *Melch. Adam. in vit. Medicor. p. 16.*

(*c*) *Agrippa, epist. 26. lib. 7. p. 1041.*

(*d*) *Thevet, Histoire des hommes illustres, l. 7. pag. 222. édit. de Paris, in 12. 1671.*

(*e*) *Agrippa epist. 18. l. 6. pag. 970.*

(*f*) *Id. epist. 19. lib. 2. pag. 736.*

(*g*) *Agrippa epist. 21. l. 7. pag. 1021. Voiez aussi pag. 737. 977.*

(*h*) *Epist. 21. l. 7. pag. 1021.*

(*i*) *Epist. 4. l. 1. & 10.*

(*k*) *Oper. t. 2. pag. 510.*

(*l*) *In defens. propojit. pag. 596.*

entre les mains une autre affaire fort secrete. Etant repassé à Cologne, il y fit des leçons publiques sur les questions de Theologie qu'on nomme *quodlibetales*; après quoi il alla joindre en Italie l'armée de l'Empereur Maximilien, & y demeura jusques à ce que le Cardinal de Sainte Croix l'apellât à Pise. Agrippa y auroit fait paroître ses talens en qualité de Theologien du Concile, si cette assemblée avoit duré. Ce n'eût pas été le moien de plaire à la Cour de Rome, ni de meriter la lettre obligeante qu'il reçut (EΔ) de Leon X. & d'où nous pouvons conclure qu'il changea de sentiment. Il enseigna depuis publiquement la Theologie à Pavie, & à Turin β. Il fit des leçons sur Mercure Trismegiste à Pavie γ l'an 1515. Sa sortie de cette ville la même année, ou l'année suivante, tint plus de la fuite, que de la retraite. Cela paroît par sa lettre 49. du premier livre comparée avec la 52. Il avoit dès lors (F) femme & enfans. Il paroit par le second livre de ses lettres que ses amis travaillerent en divers lieux à lui procurer quelque établissement honorable, ou à Grenoble, ou à Geneve, ou à Avignon, ou à Mets. Il prefera le parti qui lui fut offert dans ce dernier lieu, & je trouve δ que dès l'an 1518. il y exerçoit l'emploi * de Syndic, d'Avocat, & d'Orateur de la ville. Les persecutions que les Moines lui susciterent tant parce qu'il avoit refuté l'opinion commune touchant les trois maris de Ste. Anne, que parce qu'il avoit protegé une païsane (G) accusée de sorcelerie, lui firent abandonner la ville de Mets. Ce qui le poussa à écrire sur la monogamie de Ste. Anne, fut de voir † que Jaques Faber d'Etaples son ami étoit mis en pieces par les Predicateurs de Mets pour avoir soutenu ce sentiment. Agrippa se retira en son païs de Cologne l'an 1520. quittant volontiers ‡ une ville que ces Inquisiteurs seditieux avoient renduë l'enne-

mie

β *Ex defens. propósit. pag.* 596.
γ *Oper. t. 2. pag.* 1073.
δ *Epist. 12. l. 2.*
* *Voiez sa 4. harangue.* Oper. t. 2. p. 1090.
† *Epist. 25. l. 2. pag. 743. Voiez aussi pag. 746.*
‡ *Epist. 32. l. 2. pag. 749.*

(EΔ) *La lettre (a) obligeante qu'il reçut de Leon X.*] Elle est datee de Rome le 12. de Juillet 1513. & signée *Petrus Bembus.* Il y est loüé de son zèle pour le Saint Siege Apostolique, & cela sur le bon temoignage que le Nonce lui avoit rendu. (b) *Ex literis venerabilis fratris Ennii Episcopi Verulani nuncii nostri, aliorumque sermonibus de tua in sanctam sedem Apostolicam devotione, deque tuo in ejus libertate incolumitateque tuenda studio diligentiaque intelleximus: quod quidem nobis gratissimum fuit. Quapropter te in Domino magnopere commendamus, laudamusque istum animum atque virtutem.* Notons que ce Bref ne peut pas (c) servir à disculper Agrippa par raport aux accusations de necromantie, car il preceda de plusieurs années la mauvaise reputation de cet homme-là.

(F) *Il avoit des lors femme & enfans.*] Quoi que je me serve du nombre pluriel, je sai qu'il n'avoit qu'un fils. *Quorsum, quæso, in tam suspecta tempestate una cum uxore filioque ac familia confugissem, relicta Papiæ domo ac supellectile, rebusque omnibus!* C'est ainsi qu'il parle dans la 49. lettre du 2. livre. Il étoit fort content de sa femme, & voici ce qu'il en dit en un (d) autre lieu; *Ego quidem Deo omnipotenti innumeram habeo gratiam, qui uxorem mihi conjunxit secundum cor meum, virginem nobilem bene moratam, adolescentulam, formosam, quæ ita ad meam vivit consuetudinem, ut ne contumeliosum verbum inter nos intercidat, atque quo fœlicissimum me dixero, quorsum se res vertunt, in prosperis & adversis, semper æquè mihi benigna, affabilis, constans, integerrimi animi, sani consilii, semper apud se manens.* Il n'y a qu'une chose qu'il ne dit pas, c'est si elle étoit riche ou non; car d'ailleurs il la represente doüée de tout ce qu'il pouvoit souhaiter, belle, jeune, vertueuse, de famille noble, & d'une complaisance qui ne se dementoit jamais. Il la perdit l'an 1521. & voulut, je ne sai pourquoi, (e) qu'elle fût enterrée à Mets où il ne demeuroit plus. Il avoit soin de recommander que l'on s'aquitât (f) de tous les anniversaires qu'il avoit fondez pour l'ame de la defunte. Il convola (g) en secondes noces à Geneve l'an 1522. Il ne se loue pas moins de cette seconde femme que de la premiere; *Ante biennium hoc*, dit-il, (h) *secundam uxorem duxi virginem nobilem pulcherrimamque, quæ adeo ad meam vivit consuetudinem ut nescias istane priorem, anne hanc illa, utra alteram in amando obsequendoque æquet an superet.* La derniere surpassoit de beaucoup l'autre en fecondité; il ne vint qu'un fils de la premiere; la seconde accoucha trois fois dans deux ans, & une quatrieme fois l'année suivante; *Duos (i) ista mihi filios peperit, ambo superstites, filiamque unam quæ vita excessit . . . Uxor mea (k) jam partui proxima est.* Il ne dit pas si elle étoit riche; mais un de ses amis assûre (l) qu'elle l'étoit, & ne me le persuade point; car les lettres d'Agrippa depuis le second mariage ne prêchent pas moins la misere qu'auparavant. Le troisiéme fils qu'il eut de son second mariage eut (m) le Cardinal de Lorraine pour parrain. Lors qu'il partit de Paris pour Anvers au mois de Juillet 1528. il laissa (n) sa femme grosse à Paris. Elle accoucha de (o) son cinquiéme fils à Anvers le 13. de Mars 1529. & mourut au mois d'Août 1529. à Anvers extremement regrettée de son mari, comme on le voit dans la 81. lettre du 5. livre; elle avoit près de 26. ans accomplis. Je n'ai point remarque qu'il fasse mention de son troisiéme mariage dans ses lettres; mais on sait d'ailleurs qu'en l'année 1535. il repudia sa femme: *Ubi conjugem Mechlimensem Bonnæ repudiasset anno tricesimo quinto supra sesquimillesimum.* C'est ce que nous aprend Jean Wier (p) qui avoit été son domestique. Si Thevet avoit su toutes ces choses, il ne se seroit pas contenté de nous aprendre qu'Agrippa (q) *espousa Mademoiselle Louyse Tyssie, issue de fort noble maison, l'an de son âge 23. & de salut 1509.* il eût parlé en general pour le moins des deux autres mariages. Melchior Adam en savoit plus que Thevet, car il n'a pas ignoré qu'Agrippa avoit eu deux femmes: *Duum uxorum maritus nobilium, & liberorum aliquot parens;* mais outre qu'il paroit avoir ignoré le 3. mariage, il a fait plusieurs fautes de chronologie quand il a parlé du premier. Voici ses paroles: *Mortuo* Maximiliano *sub diversis & principibus & civitatum magistratibus per* Italiam, Hispaniam, Angliam, Galliam *egit, multaque egregia facinora designavit. Tandem laborum terra marique exantlatorum satur ac quietis & otii cupidus, ducta uxore, virgine nobili, sedem in Allobrogibus fixit, ut procul negotiis sibi ac musis viveret. Invitatus autem ab inclyta* Mediomatricum *repub. munus syndici, advocati & oratoris obivit* (r). Notez que l'Empereur Maximilien mourut le 12. de Janvier 1519. & qu'Agrippa fit le voiage d'Espagne en 1508. & celui d'Angleterre en 1510. Voilà donc deja un anachronisme. Après son retour d'Angleterre il s'arrêta à Cologne quelque tems, & puis s'en alla en Italie. Il y étoit encore l'an (s) 1517. il étoit à Mets (t) l'an 1518. il ne retourna point en Italie depuis qu'il en fut sorti pour venir à Mets; voilà donc un nouvel anachronisme. Remarquez aussi qu'en (v) l'année 1515. il étoit deja marié. Où sont donc ces grandes fatigues essuiées par mer & par terre depuis la mort de l'Empereur Maximilien, ausquelles il voulut mettre fin par le mariage? Comment a-t-il pu se fixer avec sa femme au pais des Allobroges, lui qu'on voit mener une vie fort ambulatoire avec elle dans l'Italie? Ajoûtez à cela, qu'avant son voiage de Mets il n'avoit point planté le piquet au païs des Allobroges, & qu'il étoit Syndic de Mets avant que Maximilien fût decedé. Melchior Adam est tout plein de semblables fautes. Une partie de celles que je viens de marquer sont d'autant plus excusables, qu'on les a faites après Agrippe, qui faute de memoire ou autrement exposa à Marguerite Reine de Hongrie, que depuis la mort de Maximilien il avoit fait tels & tels voiages, &c. Voiez sa lettre 21. du 7. livre. Il feroit beau voir quelcun occupé à accorder Melchior Adam avec Thevet. Selon celui-ci, Agrippa se marie à 23. ans, selon l'autre il ne se marie qu'après une infinité de voiages & d'affaires, sou du travail, & cherchant enfin quelque repos.

(G) *Une païsane accusée de sorcelerie.*] Le Dominicain Nicolas Savini, Inquisiteur de la foi à Mets, vouloit (x) que l'on mît cette femme à la question, sur le simple prejugé que l'on tiroit de ce qu'elle étoit fille d'une sorciere qui avoit été brûlée. Agrippa fit tout ce qu'il put pour faire observer exactement les procedures, & neanmoins il n'empêcha pas que la femme ne fût apliquée à la question; mais il donna lieu à faire conoître qu'elle n'étoit point coupable: on condamna à l'amende les accusateurs (y). La peine fut trop douce, & trop éloignée du talion.

(a) *C'est la 38. du 1. livre parmi celles d'Agrippa.*
(b) *Oper. Agrippæ to. 2. p. m. 710.*
(c) *On l'emploie à cet usage en quelque façon, apud Crenium Animadv. Philol. & Histor. part. 2. p. 14. & 15.*
(d) *Epist. 19. l. 2. pag. 736.*
(e) *Epist. 8. l. 3. pag. 785.*
(f) *Epist. 19. l. 4. pag. 846.*
(g) *Epist. 33. l. 4. pag. 800. vide etiam pag. 851.*
(h) *Epist. 60. l. 3. pag. 818.*
(i) *Ibid.*
(k) *Epist. 74. l. 3. pag. 826.*
(l) Te nunc degere Gebennis, illicque proba, nobili, formosa ac locuplete ducta uxore in artis Apollineæ experimentis clarere singulariter. *Epist. 33. l. 3. pag. 800.*
(m) *Epist. 76. l. 3. pag. 827.*
(n) *Epist. 55. l. 5. p. 933.*
(o) *Epist. 68. l. 5. pag. 941.*
(p) *Wier. de Magis, c. 5. p. m. 111.*
(q) *Thevet ubi supra p. 222. 223.*
(r) *Melch. Adam. in vit. Medic. p. 17.*
(s) *Epist. 1. l. 2. pag. 722.*
(t) *Epist. 12. l. 2. pag. 730.*
(v) *Epist. 47. & 48. l. 1.*
(x) *Epist. 39. l. 2. pag. 754.*
(y) *Epist. 40. l. 2. pag. 757. vide etiam pag. 763.*

mie des belles lettres, & du veritable merite. C'est la destinée de tous les païs où pareilles gens s'impatronisent, de quelque Religion qu'ils soient. Il sortit de sa patrie l'an 1521. & s'en β alla à Geneve: il n'y gagnoit pas beaucoup d'argent, puis qu'il se plaint γ de n'être pas assez riche pour faire un voiage à Chamberi, afin d'y sollicieter lui-même la pension qu'on lui faisoit esperer du Duc de Savoie. Cette esperance n'aboutit à rien, & alors Agrippa sortit de Geneve, & s'en alla δ à Fribourg ξ en Suisse l'an 1523. pour y pratiquer la Medecine, comme il avoit fait à Geneve. L'année suivante il s'en alla à Lion, & obtint une pension de François I. Il entra chez la mere de ce Prince en qualité de Medecin, mais il n'y fit point fortune, & ne suivit pas même cette Princesse η lors qu'elle partit de Lion au mois d'Août 1525. pour aller mener sa fille sur les frontieres d'Espagne. On le laissa morfondre à Lion, & implorer vainement le credit de ses amis pour le paiement de ses gages. Avant que de les toucher, il eut le chagrin d'être averti θ qu'on l'avoit raié de dessus l'état. La cause de sa disgrace fut qu'aiant reçu ordre de sa maitresse de chercher par les regles de l'Astrologie le cours que les affaires de France devoient tenir, il desaprouva trop librement que cette Princesse voulût l'appliquer à ces vaines curiositez, au lieu de se servir de lui dans des choses plus importantes. La Dame φ prit en mauvaise part cette leçon; mais elle fut encore plus irritée, lors qu'elle sut que l'Astrologie d'Agrippa promettoit de nouveaux (H) triomphes au Connetable de Bourbon. Agrippa se voiant (I) cassé murmura, pesta, menaça, écrivit, & dit tout ce que son humeur mal endurante lui suggeroit; mais enfin il falut songer à un nouvel établissement. Il jetta les yeux sur le Païs-Bas, & aiant obtenu à Paris après une infinité de longueurs le passeport qui lui étoit necessaire, il arriva à Anvers * au mois de Juillet 1528. Une des causes de ces longueurs fut la brusquerie du Duc de Vendôme, qui au lieu de signer le passeport le dechira, en disant qu'il ne vouloit point signer † pour un Devin. En l'année 1529. Agrippa se vit apellé tout à la fois ‡ par Henri Roi d'Angleterre, par le Chancelier de l'Empereur, par un Marquis Italien, & par Marguerite d'Autriche Gouvernante du Païs-Bas. Il choisit ce dernier parti, & accepta la charge d'Historiographe de l'Empereur que cette Princesse lui fit donner. Il publia pour prelude l'Histoire du couronnement de Charles-Quint, & bien-tôt après il falut qu'il fit l'Oraison funebre de cette Dame, dont la mort fut en quelque maniere la vie de nôtre Agrippa; car on avoit terriblement prevenu contre lui l'esprit (K) de cette Princesse. On lui rendit les mêmes mauvais offices auprès ⸸ de Sa Majesté Imperiale. Le Traité de la vanité des sciences, qu'il fit impri-

β *Epist.* 7. *l.* 3. *p.* 784.
γ *Epist.* 24. *l.* 3. *pag.* 794.
δ *Epist.* 41. *l.* 3. *& sequent.*
ξ *Et non pas en Brisgaw, comme dit Melchior Adam.*
η *Epist.* 79. *l.* 3. *pag.* 828.
θ *Epist.* 52. *l.* 4. *pag.* 869.
φ *Epist.* 37. *l.* 4. *p.* 859. *item p.* 870.
* *Epist.* 51. *l.* 5. *p.* 932.
† Conspecto, sive audito nomine meo præcipiti ira repente dirupit papyrum totam, inquiens, se nequaquam signaturum in favorem divinatoris. *Epist.* 30. *l.* 5. *pag.* 920.
‡ *Epist.* 84. *l.* 5. *p.* 951.
⸸ *Epist.* 15. *l.* 6. *p.* 969.

(H) *Promettoit de nouveaux triomphes au Connetable de Bourbon.*] Les plaintes d'être emploie à des sotises d'Astrologie étoient fort propres à deplaire. (a) *Scripsi Seneschallo ut admoneat illam ne ad tam indignum artificium ingenio meo diutius abutatur, nec in has nugas ulterius impingere cogar, qui multo fœlicioribus studiis illi inservire queam.* Mais le pis fut que ces sotises faisoient decouvrir des prosperitez pour le parti odieux. (b) *Redit in mentem scripsisse me Seneschallo, comperisse me in Borbonis natalitiis revolutionibus illum frustratis vestris exercitibus etiam in hunc annum victorem fore . . . . dixique intra me, ô infelix propheta hoc vaticinio: jam omnem Principis tua gratiam concacasti: hoc est ulcus, hic antrax, hic carbo, hic cancer ille quem noli me tangere dicunt, quem tu imprudens tetigisti etiam cauterio.* Ceux qui savent la carte de ce tems-là voient fort bien, que nôtre Astrologue ne pouvoit pas faire plus mal sa cour à la mere de François I. qu'en promettant de bons succés à ce Connetable. Agrippa fut dès lors regardé comme un Bourboniste (c). Pour refuter ce reproche il representa le service qu'il avoit rendu à la France, en detournant quatre mille bons fantassins de suivre le parti de l'Empereur, & en les attachant à celui de François I. Il allegua le refus qu'il fit des grans avantages qu'on lui promettoit quand il sortit de Fribourg, en cas qu'il voulût entrer au service du Connetable. Il paroit par la 4. & par la 6. lettre du 5. livre, qu'il avoit des correspondances étroites avec ce Prince au commencement de l'année 1527. Il lui donnoit des avis & des conseils, refusant pourtant de l'aller joindre, & lui promettoit la victoire. Il l'assûra que les murailles de Rome tomberoient dès les premieres attaques; il n'oublia que le principal, c'est que le Connetable y seroit tué. (d) *Jam fata illis propinquam stragem suamque perniciem denunciant: mox illa superba mœnia vix oppugnata corruere videbis. Eja ergo nunc strenuissime Princeps, quem tantæ victoriæ ducem fata constituunt, rumpe moras, perge intrepidè quo cœpisti prosperè, aggredere fortiter, pugna constanter, habes electissimorum militum armatas acies: adest cœlorum favor, aderit & justi belli vindex Deus; nihil formidaveris, ingens siquidem te manet gloria triumphus.* La mort de ce Connetable arrivée avant qu'Agrippa sortît de Lion, me fait songer à trois fautes de Melchior Adam. Il dit qu'Agrippa attiré premierement par le Connetable, & puis par le Chancelier, s'en alla à la Cour de Bourgogne, & se trouva peu après fort malheureux à cause de la mort de ces deux patrons. C'est tomber trois fois dans l'anachronisme. 1. Le Connetable étoit mort avant qu'Agrippa sortît de France, & jamais il n'avoit songé à l'attirer à la (e) Cour de la Princesse Marguerite. 2. Le Chancelier Gattinara le voulut bien attirer, mais ce fut à la Cour de Charles-Quint, & c'étoit une vocation qu'Agrippa (f) distinguoit fort clairement de celle qui lui étoit proposée par raport à la Cour de Marguerite 3. Il etoit deja dans le Pais-Bas, lors que ce Chancelier lui faisoit faire des propositions.

(I) *Agrippa se voiant cassé murmura, pesta, menaça.*] Il avoit usé de menaces avant même qu'on lui ôtat sa pension; le depit de n'être point paié de ses gages, & de se voir meprisé, lui fit dire qu'il se porteroit à faire quelque mechant coup: *Crede mihi*, écrit-il (g) à un ami, *eo se inclinant res mea atque animus ni tuis precibus illiusque celeri adjuver auxilio, malo aliquo utar consilio, siquidem & malis artibus nonnunquam bona fortuna parata est.* Après qu'il eut su sa destitution, il écrivit (h) plusieurs lettres foudroiantes, & menaça de faire des livres où il decouvriroit tous les defauts des Courtisans qui l'avoient perdu. Il se porta jusques à dire brutalement qu'il tiendroit desormais la Princesse, dont il avoit été Conseiller & Medecin, pour une cruelle & perfide Jesabel: (i) *Nec ultra illam ego pro principe mea (jam enim esse desiit.) sed pro atrocissima & perfida quadam Jesabele mihi habendam decrevi.* Que n'auroit-il point fait dans une telle colere, & dans un tel desir de vengeance, s'il avoit eu autant de credit auprès des Demons qu'on a voulu le persuader? Je ne sache point que quelcun ait dit, que cette indignation d'Agrippa devint funeste à quelques personnes de la Cour de France. Ce malheureux homme ne fut pas plus satisfait de la Cour de Charles-Quint. Il presenta une requête au Conseil Privé de ce Prince, dans laquelle il se fit tout blanc de son épée, & representa qu'il pouvoit faire du bien & du mal: ses menaces étoient les plus intelligibles du monde, mais on y fut insensible impunément. (k) *Cogeretis me acceptam ex repulsa injuriam ad novarum rerum licentiam transferre, & malo aliquo consilio (ceu quale Hermocles dedit Pausaniæ) uti oportere . . . Quin & malis artibus sæpissimè bona fortuna parta est . . . Sed interea memineritis inter Æsopi Apologos esse murem aliquando subvenisse leoni, & scarabeum expugnasse aquilam.*

(K) *Prevenu contre lui l'esprit de cette Princesse.*] Voici ce qu'il nous aprend là-dessus, après s'être plaint qu'on le laissoit mourir de faim. *Quod ad te scribam non habeo aliud nisi quod ego hic egregie esurio, ab istis aulicis diis totus præteritus. Quid magnus* (l) *ille Jupiter suspicari nequeo. Ego quanto fuerim in periculo, jam primum rescivi, tantum enim, dictum est mihi, præ-*

(a) *Agrippa. Epist.* 29. *l.* 4. *p.* 854.
(b) *Id. epist.* 62. *lib.* 4. *pag.* 880.
(c) *Voiez la* 62. *lettre du* 4. *livre, pag.* 881.
(d) *Id. epist.* 6. *lib.* 5. *pag.* 900. *Cette lettre fut ecrite de Lion le* 30. *de Mars* 1527.
(e) *C'est celle que l'on entend par la Cour de Bourgogne.*
(f) *Epist.* 84. *l.* 5. *pag.* 951.
(g) *Epist.* 25. *l.* 4. *pag.* 850.
(h) *Voiez la* 52. *& la* 62. *du* 4. *livre.*
(i) *Epist.* 62. *l.* 4. *pag.* 884. *Voiez la* 52. *lettre du livre* 5. *toute pleine de fureur, & la* 23. *du même livre, où il dit que cette Princesse seroit fort mal conseillée, si elle le reprenoit à son service.*
(k) *Epist.* 22. *l.* 6. *pag.* 979.
(l) *C'est-à-dire Charles-Quint.*

imprimer en 1530. β irrita furieusement ses ennemis. Celui qu'il publia bien-tôt γ après à Anvers *de la* δ *Philosophie occulte*, leur fournit encore plus de pretextes de le diffamer. Bien lui valut que le ε Cardinal Campege Legat du Pape, & le Cardinal de la Mark Evêque de Liege parlassent pour lui. Leurs bons offices ne firent pas qu'il pût recevoir un sou de sa pension d'Historiographe, & n'empêcherent point qu'il ne fût mis ζ dans les prisons de Bruxelles l'an 1531. Il n'y demeura pas long tems. Il fit une visite θ l'année suivante à l'Archevêque de Cologne. Il lui avoit dedié sa Philosophie occulte, φ & il en avoit reçu une lettre remplie d'honnêtetez. La crainte des creanciers * fut cause qu'il se tint dans le païs de Cologne plus long tems qu'il n'auroit voulu. Il s'oposa vigoureusement aux Inquisiteurs qui avoient fait arrêter l'impression de sa Philosophie occulte, lors qu'il en faisoit faire à Cologne une nouvelle édition corrigée & augmentée. Voiez la 26. lettre de son septiéme livre & les suivantes. En depit d'eux on acheva l'impression; c'est celle de l'an 1533. Il se tint à Bonn jusques en l'année 1535. Alors il eut envie de retourner à Lion. On l'emprisonna en France pour quelque chose qu'il avoit écrite contre la mere de François I. mais il fut élargi à la priere de quelques personnes, & il s'en alla à Grenoble, où il mourut la même année † 1535. Quelques-uns disent qu'il mourut à l'Hôpital; mais selon ‡ Gabriel Naudé, ce fut *chez le Receveur general de la Province de Dauphiné, le fils duquel a été premier President* de Grenoble. Mr. Allard page 4. de la Bibliotheque de Dauphiné assûre qu'Agrippa mourut à Grenoble, *dans la maison qui apartient à la famille de Ferrand ruë des Clercs, qui étoit alors au President Vachon, & qu'il fut enterré aux Jacobins.* Il vécut toûjours dans la Communion Romaine; ainsi on n'a pas dû dire (*L*) qu'il a été Lutherien. Je ne croi point qu'il ait écrit pour (*M*) le divorce de Henri huitiéme. Quant à la Magie dont on

β *Epist.* 20. *l.* 6. *p.* 974.

γ *Epist.* 14. *l.* 6. *p.* 968.

δ *Voiez la remarque* O.

ε *Epist.* 20. *l.* 6. *pag.* 975. *epist.* 12. *l.* 7. *pag.* 1010. *epist.* 21. *l.* 7. *pag.* 1022.

ζ *Epist.* 23. *l.* 6. *p.* 980.

θ *Epist.* 6. *lib.* 7.

φ *Epist.* 1. *lib.* 7.

* *Epist.* 21. *l.* 7. *pag.* 1024.

† *Joh. Wierus de Magis, cap.* 5. *p. m.* 111.

‡ *Naudé, Apolog. des grands hommes, p. m.* 427.

prævaluerant cucullioni illi apud Dominam, sed muliebriter religiosam principem, ut nisi illa mox periisset, jam ego, quod maximum crimen est, monachalis majestatis sacraque cucullæ reus tanquam in religionem Christianam impius periturus fuissem (*a*). Ordinairement une maitresse est plus à craindre qu'un maitre quand on est accusé d'irreligion.

(*L*) *On n'a pas dû dire qu'il a été Lutherien.*] J'avoue que je n'ai point remarqué dans ses lettres que quand il parle de Luther, il se serve de paroles ou de reflexions injurieuses; j'avouë aussi qu'il s'informe assez curieusement de ce que Luther, ou les sectateurs de Luther publioient sur les matieres de controverse; mais cela ne veut pas dire qu'il aprouvât les dogmes de ce Reformateur. Les plus rigides Protestans de la Confession de Geneve ne pourroient-ils pas donner ordre qu'on leur achetât tout ce que les Sectaires de Transilvanie font imprimer; & ne seroit-on pas bien ridicule de pretendre sur cela qu'ils sont du sentiment de ces heretiques? Ceux qui embrassoient la reformation de Luther, ne traitoient pas ce Docteur avec cette indifference que l'on voit dans les lettres d'Agrippa, c'est-à-dire sans le louër, ni le blâmer. Si Agrippa étoit l'Auteur de la 82. lettre du 3. livre, il ne faudroit plus être en doute qu'il n'eût eté un bon & franc Lutherien; mais encore qu'on ait mis au titre, *Agrippa ad amicum*, il est certain qu'elle n'est pas d'Agrippa: en voici la demonstration. Celui qui a écrit cette lettre marque que sa femme étoit accouchée d'un fils au mois de Novembre 1525. Or la femme d'Agrippa étoit accouchée d'un fils au mois de Juillet precedent; cela est clair par la lettre 76. du 3. livre, où l'on voit même que le Cardinal de Lorraine fut parrain de cet enfant. Il est donc incontestable qu'Agrippa n'a point écrit la lettre en question. Je laisse à dire qu'il n'étoit point à Strasbourg, mais à Lion, au tems que cette lettre fut écrite de Strasbourg. Ainsi ceux qui voudroient procurer une telle preuve à Sixte de Sienne qui a dit (*b*) qu'Agrippa etoit Lutherien, ne lui fourniroient rien qui vaille. Quenstedt a refuté Sixte de Sienne par le 6. chapitre du Traitté de la Vanité des Sciences, où Agrippa traite Luther d'heresiarque. Cette refutation est infiniment plus solide, que celle dont s'est servi un (*c*) Theologien d'Utrecht, en alleguant la profession de Theologie à laquelle Agrippa fut élevé à Dole & à Pavie, & l'emploi qu'il eut auprès du Cardinal de Sainte Croix pour le Concile de Pise. Cela ne prouve rien du tout, parce que tous ces honneurs d'Agrippa precederent la premiere predication de Luther contre le Pape. Si l'on me demande pourquoi Agrippa parle plus durement de Luther dans son livre de la Vanité des sciences, que dans ses lettres, je ne repondrai point que c'est un Ouvrage où il se proposoit de critiquer tout le monde; j'aime mieux me servir d'une autre raison. Quand il composa ce Traité il étoit aparemment revenu de l'esperance qu'il avoit d'abord conçue de Luther. Je croi qu'aussi bien qu'Erasme il avoit regardé au commencement ce Reformateur comme un Heros, qui feroit cesser la tyrannie que les Moines mendians, & le reste du Clergé exerçoient sur l'esprit & sur la conscience. Ignorans & voluptueux ils fomentoient mille basses superstitions, & ne pouvoient souffrir qu'on étudiât les belles lettres; ils ne vouloient ni sortir de la barbarie, ni souffrir que les autres en sortissent: de sorte qu'il suffisoit d'être bel esprit, savant, poli, pour être l'objet de leurs violentes declamations. Agrippa, Erasme, & quelques autres grans Genies furent ravis que Luther eût rompu la glace; ils en attendirent une crise qui delivreroit de l'opression les honnêtes gens; mais quand ils virent que les choses ne prenoient pas le train qu'ils auroient voulu, ils furent les premiers à jetter la pierre contre Luther. Disons pourtant qu'Agrippa fut sujet à diverses alternatives. Il protestoit à Erasme en lui envoiant sa declamation sur la Vanité des sciences, qu'il n'avoit point d'autres sentimens que ceux de l'Eglise Catholique. (*d*) *Illud te admonitum volo, me de his quæ ad religionem attinent nequaquam secus sentire quàm sentit Ecclesia Catholica.* Il souhaitoit (*e*) en dediant l'apologie de cette declamation au Legat du Pape, que Dieu purgeât son Eglise de l'impieté des heretiques, & peu après il écrivit à Melanchthon le plus honnêtement du monde (*f*), il le pria de saluer de sa part l'invincible heretique Martin Luther: *Salutabis mihi invictum illum hæreticum Martinum Lutherum, qui ut in Actibus ait Paulus, servit Deo secundum sectam quam hæresim vocant*; & lui temoigna souhaiter de sortir de Babylone. (*g*) *Utinam hic Nabuchodonosor* (il parle de Charles-Quint) *aliquando ex bestia redires in hominem, aut ego relinquere possem istud Ur Chaldæorum.* Un tems a été qu'on lui (*h*) recommandoit les freres; ainsi ce qu'on vient de voir qu'il écrivit à Melanchthon étoit un retour de certains premiers mouvemens que ses disgraces, & les injustes procedures des Theologiens Catholiques lui inspiroient. En tout cas il est bien certain qu'il a vécu, & qu'il est mort dans la Communion Romaine. Nous toucherons quelques-unes de ses opinions dans la remarque R.

(*M*) *Qu'il ait écrit pour le divorce de Henri huitiéme.*] J'ai lu dans l'Ouvrage (*i*) d'un fort habile homme, que Crammer aiant fait „ un voiage en Allemagne, où il aquit la connoissance du celebre Cornelius Agrippa, l'entretint de l'affaire du divorce, & „ lui en representa si bien la necessité que ce grand „ homme defendant avec chaleur les poursuites de „ Henri, fut fort maltraité par l'Empereur, & mourut enfin en prison. „ Celui qui (*k*) a critiqué cet Ouvrage a repondu entre autres choses; I. *Que R. Wakfeld qui écrivoit en ce tems-là pour Henri VIII. a dit positivement qu'il repond au livre de l'Evêque de Rochester, & à un autre qu'on croit être de Vivès, ou d'Agrippa.* II. *Qu'Agrippa est mort en France, & nullement prisonnier en Allemagne.* J'ai trouvé dans les lettres d'Agrippa certaines choses qui me persuadent qu'il ne fut point du sentiment de Crammer. L'Ambassadeur (*l*) de sa Majesté Imperiale à Londres écrivit (*m*) à Agrippa le 26. de Juin 1531. pour l'exhorter à soutenir les interêts de la Reine, & le fit souvenir d'un endroit de la Vanité des sciences qui censure Henri huit. (*n*) *Hodie adhuc nescio cui regi persuasum audio, ut liceat sibi jam plus viginti annorum uxorem dimittere, & nubere pellici.* Agrippa fit reponse que de bon cœur il s'engageroit à cette entreprise, pourveu que l'Empereur lui expediât ou ses ordres, ou sa permission. Il marqua très-fortement qu'il

(*a*) *Agrippa, epist.* 15. *lib.* 6. *pag.* 968.

(*b*) *Sixte de Sienne Biblioth. Sanct. l.* 5. *annotat.* 73. *apud Quenstedt de patriis illustr. viror. p.* 144. Delrio *lib.* 2. *qu.* 16. & Tannerus *ad* 1. *Thomæ tract. de potentia angelorum quæst.* 3. font Agrippa Protestant, *apud Voetium, disput. parte* 3. *p.* 616.

(*c*) *Voetius ibid.*

(*d*) *Epist.* 36. *l.* 6. *p.* 999.

(*e*) *Epist.* 12. *l.* 7. *pag.* 1013.

(*f*) *Voiez la lettre* 13. *du* 7. *livre, pag.* 1013. *Il paroit assez favorable à la nouvelle Religion dans la lettre* 18. & 52. *du* 3. *livre.*

(*g*) *Epist.* 12. *l.* 7. *p.* 1013.

(*h*) *Epist.* 16. & 34. *l.* 3. *vide etiam epist.* 15. *ejusd. libri.*

(*i*) *Histoire de la Reformation d'Angleterre par le Docteur Burnet (à present Evêque de Salisbury) l.* 2. *p.* 230. *ad ann.* 1530. *édit. d'Amsterd.*

(*k*) *Le Grand, Histoire du divorce de Henri VIII. t.* 2. *pag.* 116. *Voiez aussi t.* 1. *p.* 249.

(*l*) *Il est nommé dans les lettres d'Agrippa* Eustochius Chapusius, *& dans celles d'Erasme* Eustathius Chapusius.

(*m*) *Epist.* 19. *l.* 6. *p.* 973.

(*n*) *Agrip. de vanit. scient. cap.* 63. *p. m.* 124.

on l'accuse, je consens que chacun en croie ce qu'il voudra. Une chose sai-je bien, c'est que les lettres qu'il écrivoit à ses intimes amis, sans pretendre qu'elles fussent un jour imprimées, portent toutes les marques d'un homme stylé aux reflexions de Religion, & au langage du Christianisme. Ses accusateurs (N) n'ont pas été bien informez de ses avantures, & cela énerve

qu'il detestoit ces lâches Theologiens qui aprouvoient le divorce, & voici ce qu'il dit touchant la Sorbonne. *Non est mihi incognitum quis artibus res hac apud Parisiorum Sorbonam tractata est. qua caeteris tanti sceleris ausum temerario porrexit exemplo. Vix me contineo quin quis imitatus poëtam illum exclamem, Dicite Sorbonici in Theologia quid valet aurum? Quantum pietatis & fidei illorum pectore clausum putabimus quorum venalis magis quàm sincera conscientia est, qui extimescendas universo orbi Christiano determinationes auro venales fecerunt, ac servatam tot annis fidei & sinceritatis opinionem nunc tandem extrema avaritia infamia corruperunt (a)?* Il ne laisse pas de representer le peril où il s'exposeroit, en écrivant contre un divorce que tant de Theologiens avoient aprouvé; gens, dit-il, qui me veulent beaucoup de mal à cause de ma Vanité des sciences. L'Ambassadeur revint (b) à la charge, lui fit esperer que la Reine d'Angleterre écriroit ou à l'Empereur, ou à la Reine de Hongrie touchant l'ordre d'écrire sur cette matiere, & lui expliqua pourquoi Erasme, Vives, & les autres bonnes plumes du tems ne devoient pas être choisis aussi-tôt que lui. Agrippa se comptoit pour engagé à cet Ouvrage; car dans la lettre qu'il ecrivit à la Reine de Hongrie après qu'il se fut retiré à Bonn, il represente comment il donnoit toutes ses veilles à son emploi d'Historiographe, quoi qu'il n'en eût encore retiré aucun profit. Je ramasse des memoires, dit-il, pour l'Histoire de la guerre d'Italie, & de Hongrie, & outre cela j'ai un plus grand dessein en tête, c'est d'écrire pour la Reine Catherine vôtre tante. *Sed (c) longe majus his negotium pro vestri sanguinis decore, pro tua, inquam, matertera Angliae celebratissima Regina meis humeris impositum suscepi, in quo licet multi hactenus operam suam collocarunt, nullus adhuc nodum rei dissecuit.* Je ne pense pas que ce dessein ait jamais été executé; l'Auteur en disgrace à la Cour Imperiale, trouva bon sans doute de ne se pas exposer à l'indignation du Roi d'Angleterre. Si Crammer l'avoit gagné, il faudroit qu'il eût fait cette conquête pour le plutôt en l'année 1532. & si Robert Wakefeld publia son livre (d) avant l'année 1532. il est sûr que le Traité qu'il refute, & qui passoit pour être de Vives ou d'Agrippa, n'est nullement d'Agrippa. Notez que Sanderus (e) qui nomme plusieurs Auteurs qui écrivirent contre le divorce, ne parle point de ce dernier.

(N) *Ses accusateurs n'ont pas été bien informez de ses avantures.*] J'ai dit dans la premiere remarque que Paul Jove, Thevet, & Martin Del Rio sont ses principaux accusateurs, & j'ai promis de montrer leurs fautes; les voici donc.

I. Paul Jove le fait (f) mourir à Lion dans un mechant cabaret, & le charge du soupçon infame de Magie, par la raison que vous allez voir. Agrippa, dit-il, menoit toûjours avec lui un Diable sous la figure d'un chien noir; aux aproches de la mort comme on le pressoit de se repentir, il ôta au chien un colier garni de clous qui formoient des inscriptions necromantiques, & lui dit, *Va t'en malheureuse bête qui és cause de ma perte totale.* Ce chien prit tout aussitôt la fuite vers la Saone, s'y jetta, & n'en sortit point. Cet Auteur avoit donné de grans éloges à Agrippa du côté de l'esprit & de la science, jusques à dire que cette science lui avoit procuré la dignité de Chevalier que l'Empereur lui avoit donnée (g). Commençons par là nôtre critique.

Il est certain par le temoignage (h) d'Agrippa, que son Ordre de Chevalerie fut la recompense de ses exploits militaires. D'ailleurs il n'est pas mort à Lion, & enfin Jean Wier son domestique temoigne que ce chien noir etoit un vrai chien, & qu'il l'a souvent mené avec un cordon de crin. *Silentio involvi*, dit-il (i), *aintius ob veritatis praerogativam non patiar quod in diversis (1) aliquot scriptoribus legerim, Diabolum forma canis ad extremum Agrippae halitum comitem ipsi fuisse, & postea nescio quibus modis evanuisse. Satis equidem mirari hic nequeo tanta existimationis viros tam insulsè aliquando loqui, sentire & scribere ex inanissimo vulgi rumore. Canem hunc nigrum mediocris statura, gallico nomine Monsieur (quod Dominum sonat) nuncupatum novi ego si quis alius familiarissimè, quem nimirum non raro ubi Agrippam sectarer, loro ex pilis concinnato alligatum duxi; at verè naturalis erat canis masculus, cui aliam faemellam fere colore & reliqua corporis constitutione similem quam Gallicè Madamoiselle (Dominam) appellabat, me praesente, adjunxit.* Cet Auteur ajoûte qu'Agrippa aimoit follement ce chien, qu'il le baisoit souvent, qu'il le faisoit quelquefois manger à sa table, qu'il le souffroit dans son lit, & que pendant que lui Wier & Agrippa etudioient sur la même table, ce chien se tenoit toûjours couché entre eux deux au milieu d'un tas de papiers. Or comme Agrippa étoit des semaines toutes entieres sans sortir de son poële, & qu'il ne laissoit pas de savoir presque tout ce qui se passoit en divers païs du monde, il y avoit des badauts qui disoient que son chien étoit un Diable qui lui aprenoit tout cela. Il n'y a pas long tems qu'un soldat Refugié me disoit fort serieusement, que pourveu que Mr. (*) de Melac eût son dogue, il revenoit toûjours victorieux. Il m'assûra que dans l'opinion generale des soldats, ce dogue étoit un Esprit familier qui reveloit à son maître les postes des ennemis, & leur nombre, leurs desseins, &c. Mr. de Melac n'étoit point fâché (k) peut-être qu'on crût cela: cette opinion pouvoit faire que les soldats ne craignissent rien sous sa conduite. Voilà de quelle nature étoient les bruits sur lesquels Paul Jove s'etoit fondé.

II. Passons à Thevet. *On ne peut nier*, dit-il (l), qu'Agrippa *n'ait esté miserablement ensorcelé de la plus fine & execrable magie qu'on puisse imaginer, & de laquelle, au veu & sceu d'un chacun il a fait profession si evidente (ainsi que le present discours le justifiera) qu'il n'est possible de reculer en arriere par negatives, palliations ou deguisemens.* Or voions à quoi se reduisent les preuves que ce *present discours* aporte. En premier lieu Antoine de Leve (m) *cherissoit tellement ce personnage que par son conseil, advis & prudence il venoit à bout des desseins de ses hautes & superbes entreprises, ce qui a fait que certains envians à cet Espagnol ses victoires ont dit que par art magique & Agrippine il a grippé sur ses ennemis avec ses mains podacres & crochuës, ce que beaucoup de vaillans Capitaines n'eussent sceu par le cliquetis de leurs armes & combat furieux.* En second lieu les enseignemens d'Agrippa (n) *sont tellement deraisonnables que le Docteur Jean Vuier, quoi qu'en plusieurs endroits de ses œuvres il le louë & exalte grandement comme son bon maistre, il est neanmoins quelquefois contraint de lui donner un coup de pied & le desavouër.* On nous renvoie au chapitre (o) 44. du 2. livre des illusions & aparitions des Esprits, pour y trouver que Jean Vuier se moque (avec Cardan au 18. livre de la subtilité) *des resveries d'Agrippa qui forgeoit des apparitions plus que ridicules.* En troisiéme lieu (p) *son livre de la Philosophie cachée a esté condamné & censuré par les Chrestiens . . . . & pour cette occasion fut contraint Agrippa d'abandonner la Flandres où il ne peut estre souffert, faisant profession de la magie, de maniere qu'il prit la route d'Italie, où il sejourna l'espace de trois ans ou environ, & y épancha plus que n'eust été requis du poison avec telle abondance, que plusieurs gens de bien appercevans qu'il en avoit en si peu de tems infecté l'air de l'Italie, lui donnerent la chasse si vive qu'il n'eut rien de plus hastif que de se retirer à Dole, où il leut publiquement le livre* de verbo mirifico. En 4. lieu *il obscurcit tellement la Bourgogne des fumées & broüillard de ses sciences noires, que s'il n'eut fait un trou à la nuë il est bien à craindre qu'avec le feu on ne l'eust éclairé de plus près qu'il n'eût sceu souhaiter.* En 5. lieu *il se rendit à Lyon fort pietre & denué de facultez, il chercha tous les moyens qu'il pût pour vivoter, remuant le mieux qu'il pouvoit la queuë du baston, & il gagnoit si peu qu'il mourut en un chetif cabaret, abhorré de tout le monde qui le detestoit comme un maudit & execrable Magicien, parce que tousjours il menoit en sa compagnie un Diable sous la figure d'un chien.* Thevet ajoûte à cela le reste du conte que Paul Jove a inseré dans ses Eloges.

Il seroit facile de montrer la nullité de ces cinq preuves. Il n'est pas besoin de refuter la I. puis que Thevet a reconu (q) qu'Antoine de Leve ne s'adressoit point à Agrippa *pour quelques prestigieux & iniques charmes, mais plustost pour la rare merveille de son (r) esprit*, & que l'Empereur ne *le prit à son service* par l'intercession d'Antoine de Leve, que *pour l'asseurance qu'il avoit que par son meur & rassis jugement il pourroit survenir aux grandes affaires qui lui étoient tombées sur les bras.* Voilà donc l'accusé hors d'affaire par la confession même de l'accusateur; il est bien

(a) Agrippa epist. 10. lib. 6. p. 974.

(b) Epist. 29. l. 6. pag. 986. vide etiam epistol. 33. pag. 996.

(c) Epist. 21. lib. 7. p. 1024.

(d) Mr. le Grand t. 1. p. 249. dit que cet Ouvrage est intitulé Cotzer. Or selon le Catalogue d'Oxford, p. 246. le Cotzer fut imprimé à Londres l'an 1527.

(e) Sander. Hist. Schism. Angl.

(f) Paulus Jovius in elog. cap. 101.

(g) Vir educatus in literis & a Caesare eruditionis ergo Equestris ordinis dignitate cohonestatus. Id. ib.

(h) Voiez ci-dessus la remarque C D.

(i) Jo. Wier. de Magis c. 5. p. 111.

(1) Jovius in Elog. & ex hoc Andreas Hondorff in libro exemplorum German. & alii.

(*) Lieutenant General dans les armées de France: il servoit dans les armées d'Allemagne pendant la guerre qui a été terminée l'an 1697.

(k) Voiez ce que Plutarque raporte de la biche de Sertorius dans la vie de ce General.

(l) Thevet, Histoire des hommes illustres t. 7. pag. 221. édit. de Paris 1671.

(m) Id. ib. pag. 223.

(n) Id. ib. pag. 225.

(o) Je n'ai point trouvé de livre qui ait ce titre ni cette division dans les Oeuvres de Jean Wier imprimées à Amsterdam, 1660. in 4.

(p) Thevet ib. pag. 226.

(q) Id. ib. p. 223.

(r) Id. ib. p. 225.

énerve leur temoignage. On aura lieu d'être surpris de leurs bevuës, & de l'effet qu'ils ont produit, nonobstant la negligence avec laquelle ils ont recherché les faits. Après tout s'il a été Magicien, il est une forte preuve de l'impuissance de la Magie; car jamais homme n'a bien plus mal-aisé de justifier celui-ci d'une très-crasse ignorance. Je n'ai remarqué dans les lettres d'Agrippa aucun vestige de ses liaisons avec Antoine de Leve, & je m'étonne que sur la foi d'un Auteur comme Thevet, tant (a) d'habiles gens aient debité qu'Agrippa *fut favori d'Antoine de Leve & Capitaine en ses troupes.* Il ne fut jamais au service des Espagnols, il ne servit que dans les troupes de l'Empereur Maximilien, & je ne pense pas que depuis la harangue qu'il fit à Pavie l'an 1515. il ait endossé le harnois. Voici quelques mots de cette harangue. (b) *Neque mireris Marchio Illustris, Joannes Gonzaga serenissi. militum dux, quod cum me proximis his annis felicissimis Cæsareis castris Præfectum cognosceres, nunc me sacrarum literarum præpositum pulpito cernas.* Il fit encore quelque sejour en Italie; il y eut pour patron (c) Guillaume Paleologue Marquis de Monferrat; il enseigna à Turin, & il repassa les Alpes vers le (d) commencement de l'année 1518. Qu'on me montre qu'Antoine de Leve ait servi l'Empereur Maximilien. Mais voici une ignorance encore plus crasse. Agrippa n'obtint le titre de Conseiller & Historiographe de Charles V. que par le moien des amis qu'il rencontra à la Cour de la Princesse Marguerite Gouvernante du Païs-Bas. Charles-Quint n'étoit point alors dans le Païs-Bas; il y vint quelque tems après si prevenu contre Agrippa, que sans les bons offices du Cardinal Campege, & du Cardinal de la Mark, il l'auroit (e) fait metre dans un cachot. Il ne vit point Agrippa, & ne lui fit point paier ses gages, tant s'en faut qu'il se soit servi de ses conseils pour se debarrasser *des grandes affaires qui lui étoient tombées sur les bras.* C'est une plaisante preuve de l'habileté d'Agrippa dans le Droit, que (f) de dire que *Charles-le-Quint le reçut au nombre de ses Conseillers.* Ne sait-on pas que le titre de Conseiller du Roi se donne à une infinité de gens, à des Medecins, à des Historiographes, à des Auteurs qui entrent dans les Conseils du Prince aussi peu que le dernier de tous les Bourgeois? La II. raison de Thevet ne prouve rien. Agrippa a parlé de quelques aparitions si ridicules, que même l'un de ses meilleurs amis s'en est moqué; donc il a été Magicien. Que deviendroient Bodin, Martin Del Rio, le Loyer, & la plûpart des Demonographes si cette maniere de raisonner avoit lieu? La III. raison fourmille de faussetez. Si Agrippa eût fait profession de Magie, on ne se fût pas contenté de le faire sortir de Flandres; on ne punit pas si doucement une telle profession. Il ne fut jamais en Italie depuis les censures de sa Philosophie occulte. Cet Ouvrage ne parut qu'en 1531. Si Agrippa *eût épanché* dans l'Italie avec tant d'abondance le poison de sa Magie, le Cardinal de Sainte Croix l'auroit-il choisi pour l'un des Theologiens du Concile de Pise? Le Pape lui auroit-il écrit (g) un Bref si honnête en l'an 1513.? Bien loin que nôtre Agrippa chassé d'Italie se soit retiré à Dole, il n'alla en Italie qu'après avoir quitté Dole. La IV. raison supose faux; Agrippa se fit des affaires à Dole, pour avoir donné dans les hypotheses de Capnion, dont il expliquoit le livre *De verbo mirifico.* On sait les longues querelles des Moines & de Capnion. Le Cordelier Catilinet aimant mieux prêcher contre Agrippa devant la Princesse Marguerite, que disputer ou s'éclaircir avec lui à Dole, prit le parti de l'aller diffamer à Gand sur la chaire de verité. Mais il ne l'accusa point de Magie; il ne l'accusa que d'attachement à la Cabale Judaïque, & de pervertir l'Ecriture par des explications Cabalistiques (h). Les declamations mal placées de ce Cordelier, qui au lieu de prevenir la Cour & le peuple contre un Professeur absent, devoit l'accuser dans les formes devant les Juges Academiques, n'empêcherent point (i) que le celebre Jean Colet ne logeât Agrippa chez lui à Londres, & que l'Empereur Maximilien, aieul de la Princesse Marguerite, ne lui donnât de l'emploi en Italie. La V. raison de Thevet a déja été refutée; il n'a fait que copier Paul Jove, & ils ont été l'un & l'autre assez impudens pour parler de la misere d'Agrippa. Beau moien de persuader à un lecteur judicieux que cet homme étoit un grand Magicien! Belle methode de le persuader au peuple, lors qu'on sait d'ailleurs que *dès qu'il y a un (k) Prince ou Seigneur auquel l'heur rit, soudain on lui jette le chat aux chambes qu'il courtise Agrippa.*

III. Quant à Martin Del Rio il raconte ces trois ou quatre choses: 1. Agrippa en voiageant paioit dans (l) les hôteleries en monnoie qui paroissoit très-bonne, mais au bout de quelques jours on s'apercevoit qu'il avoit donné des morceaux de corne, ou de coquille. 2. Charles-Quint le (m) chassa de sa Cour & de ses Etats, & avec lui deux autres personnes de condition qui lui avoient promis de grans tresors par le moien de la Magie. 3. Le même Empereur (n) ne remit point la peine de mort à Agrippa, mais il le condamna au bannissement après qu'il eut fit sa fuite. 4. Agrippa (o) tenoit à Louvain un pensionaire fort curieux. Un jour qu'il sortit hors de la ville, il recommanda à sa femme de ne laisser entrer personne dans son cabinet. Le pensionaire en obtient pourtant la clef; il y entre, & y lit un livre de conjurations; il entend fraper à la porte une & deux fois sans interrompre sa lecture; le Demon veut savoir qui l'apelle & pourquoi, & parce qu'on ne sait que lui repondre, il étrangle le lecteur. Agrippa revenant à son logis, voit les Demons qui sautent sur sa maison; il les apelle, & aprend d'eux ce qui étoit arrivé; il donne ordre à l'homicide d'entrer dans le cadavre, & de lui faire faire quelques tours de promenade à la place la plus frequentée des Ecoliers, & puis de se retirer. Cela fut fait. Le pensionaire après trois ou quatre tours de promenade tomba roide mort; on pensa long tems que ce fût de mort subite, mais certaines marques de suffocation rendirent la chose suspecte dès le commencement; ensuite le tems aprit tout, & Agrippa fugitif dans la Lorraine, commença d'y vomir les heresies qu'il avoit retenuës dans le cœur.

La misere d'Agrippa, & la peur qu'il fait paroitre tant de fois dans ses epitres de n'avoir pas dequoi manger, refutent pleinement la premiere de ces histoires. Quand on a un moien si court de paier ses creanciers, on ne doit pas être en peine de quoi vivre: c'est la pistole volante. Il n'est point vrai que Charles-Quint ait jamais chassé Agrippa de ses Etats; il étoit trop habile homme pour punir de cette maniere un Magicien dispensateur des tresors; il auroit craint que les autres Princes ne profitassent à son dommage des secrets d'un tel bani. Del Rio refute la seconde historiette par la troisiéme; car il pretend dans la troisiéme, que sa Majesté Imperiale eût fait mourir Agrippa si elle l'eût eu en sa puissance, & que l'arrêt de bannissement fut posterieur à la fuite de ce Magicien. Pures fables. Agrippa (p) presentoit requête sur requête au Conseil de cet Empereur ou pour être paié de ses gages, ou pour avoir son congé; & quand il fut las de n'obtenir rien il s'en alla à Cologne, où il parla (q) le plus hardiment du monde aux Magistrats, contre les Moines qui arrêtoient l'impression de son Ouvrage. Il vécut tranquillement à Bonn, jusques à ce qu'il en partit pour aller en France. Charles-Quint auroit-il souffert cela à un homme qu'il auroit bani de ses Etats? L'eût-il souffert à un Magicien, qui n'auroit évité le dernier suplice que par la fuite? Sur la 4. historiette soit renvoié à Gabriel Naudé dont voici les paroles; (r) *On la peut nier encore plus raisonnablement avec* (1) *Ludwigius, que Del-rio ne l'asseure, veu qu'il l'a traduitte mot pour mot d'un livre intitulé le Theatre de la Nature, divulgué en Italien & en Latin sous le nom de Stroze Cicogna, & en François & Espagnol sous celui de Valderama.* On peut se servir d'une autre refutation, là voici. Del Rio remarque que la femme qui avoit prêté la clef au pensionaire, fut repudiée depuis par Agrippa. Il faut donc que ce soit la troisiéme femme de ce Magicien. Or la seconde ne mourut qu'en 1529. il faut donc que l'avanture du pensionaire soit posterieure à l'an 1529. Il faudroit donc qu'Agrippa eût pris la fuite vers la Lorraine depuis l'an 1530. ou environ; il faudroit que depuis qu'il fut installé à la charge d'Historiographe de Charles-Quint, il eût été louër une maison à Louvain pour y tenir des pensionaires; mais rien n'est plus faux que cela. Car 1. il n'alla point en Lorraine comme fugitif, il y alla pour exercer une belle charge à Mets, laquelle lui avoit été offerte (s) avec tous les agremens possibles, pendant qu'on lui presentoit ailleurs des conditions honorables. 2. Il n'alla en Lorraine qu'en 1518. & il avoit encore alors sa premiere fem-

(a) *Naudé, Apolog. des grands hommes pag. 405. Voiez aussi Teissier, Elog. tirez de Mr. de Thou t. 2. pag. 99. Voiez ci-dessous lettre e.*

(b) *Agrippa, Oper. t. 2. pag. 1075.*

(c) *Il lui dedia son Traité* de triplici ratione cognoscendi Deum, *l'an 1516. Voiez le 2. tome de ses Oeuvres p. 480. & 718.*

(d) *Voiez ses lettres pag. 728. 730.*

(e) *Le Sieur Clavigni de Sainte Honorine, pag. 106.* de l'usage des livres suspects, *dit que la fin d'Agrippa n'eut pas été moins funeste que celle de Lucilius Vaninius, si le Cardinal Campege & Antoine de Leve ses protecteurs n'eussent detourné Charles-Quint de le faire punir.*

(f) *A la Jurisprudence il avoit donné une si vive atteinte que (comme j'ai ci-dessus remarqué) l'Empereur Charles-le-Quint le reçut au nombre de ses Conseillers.* Thevet p. 223. *Il avoit dit dans la page precedente, qu'Agrippa fut si bien reçu à la Cour de cet Empereur qu'il fut du nombre de ses Conseillers.* (g) *Epist. Agrippa 38. l. 1. pag. 710.* (h) *Voiez* l'expostulatio *d'Agrippa au 2. tome de ses Oeuvres pag. 508.* (i) *Oper. Agripp. t. 2. p. 596*

(k) *Thevet pag. 224.*

(l) *Disquisit. Magicar. l. 2. quæst. 12. n. 10.*

(m) *Ibid.*

(n) *Ibid. l. 5. sect. 2.*

(o) *Ibid l. 2. quæst. 29. sect. 1.*

(p) *Vide Operum ejus volumen 2. à pag. 975. usque ad paginam 984. item pag. 1017. & sequent.*

(q) *Ibid. pag. 1033.*

(r) *Naudé Apolog. pag. 423.*

(1) *Quæst. 15. Demonomag. f. 187.*

(s) *Epist. 9. & 10. l. 2. mais sur tout voiez son remerciment à Messieurs de Mets p. 1092.*

n'a echoüé plus de fois que lui, ni ne s'est vu plus souvent que lui dans la crainte de manquer de pain. Les Financiers de François I. & ceux de Charles-Quint étoient sans doute très-persuadez de son innocence à cet égard, veu la maniere dont ils le joüoient quand il s'adressoit à eux pour toucher ses gages. Il y a des erreurs (O) de fait dans les moiens dont quelques-uns se sont servis pour faire son apologie. Mr. Moreri s'est declaré hautement pour lui, & c'est ce qu'on

(a) Voiez les Oeuvres d'Agrippa t. 2. pag. 583. 747.

(b) Naudé pag. 409.

(c) Epistol. l. 6. p. 975. & alibi passim: voiez le 2. volume de ses Oeuvres pag. 251. 447. 584. & les endroits citez ci-dessus dans l'article pag. 112. lettre a.

femme. 3. Les doctrines qu'il soutint en ce païs-là, & pour lesquelles il fut exposé aux vexations de quelques Moines, n'étoient ni magiques ni heretiques; elles rouloient sur la question si Ste. Anne mere de la Ste. Vierge a eu trois maris, & un enfant de chacun, ou si elle n'a eu qu'un mari & une fille. Agrippa (a) soutint ce dernier parti, qui fait infiniment plus d'honneur que l'autre à la memoire de Ste. Anne. 4. Il ne paroit point qu'il ait demeuré ailleurs qu'à Anvers & à Malines, depuis qu'il fut fait Historiographe de l'Empereur jusques à ce qu'il se retira chez l'Electeur de Cologne; & je ne pense pas que jamais il ait tenu de pensionaires à Louvain. On pourroit donc se dispenser de repondre à Martin Del Rio & à ses consors, jusques à ce qu'ils eussent un peu arrangé les circonstances des tems & des lieux.

Je m'étonne que le celebre Naudé n'ait pas eu la prevoiance d'objecter aux accusateurs d'Agrippa, le grand nombre de faussetez historiques dont je viens de les convaincre.

MORCEAU de la conduite inique des faux devots.

(O) *Il y a des erreurs de fait dans les moiens.*] J'ai Gabriel Naudé en vuë. Il tâche de justifier Agrippa entre autres raisons (b), *par la faveur de deux Empereurs & autant de Rois.* C'est suposer que Charles-Quint eut de l'amitié pour Agrippa; mais on n'a qu'à lire les plaintes (c) de cet Auteur pour voir clairement le contraire. De plus Naudé supose qu'on ne s'avisa de crier contre la Philosophie occulte que long tems après qu'elle eut été publiée; il pretend qu'on ne cria contre ce livre, que pour se venger des injures qu'on croioit avoir reçuës dans celui de la Vanité des sciences. Il est fort vrai que ce dernier livre irrita furieusement plusieurs personnes. Les Moines, les Suppôts des Academies, les Predicateurs, les Theologiens s'y reconurent. Agrippa (d) étoit un esprit trop ardent; ses peintures étoient trop fortes, les couleurs en étoient trop noires, ses traits étoient trop marquez. On s'en facha donc, je l'avouë; mais il n'est pas vrai que cette colere ait eu un effet retroactif sur un livre qu'on eût laissé en repos plusieurs années. Naudé eût mieux fait de garder cette pensée pour une autre aplication: il eût trouvé où la placer tôt ou tard, quand même il n'auroit pas eu autant de lecture qu'il en avoit. Je m'explique. Il n'est point rare que des zelateurs laissent long tems en repos un livre, & celui qui l'a composé, quel que puisse être d'ailleurs ce livre, pourveu qu'il n'attaque point personnellement ces zelateurs. Mais si au bout de 10. 15. 20. ans ils se brouillent avec l'Auteur, si quelque nouvel Ouvrage vient faire des descriptions où l'on puisse reconoître ce que l'on cache le plus soigneusement que l'on peut au peuple, le premier livre ne peut plus jouïr de son repos, il devient heretique, impie, brûlable. On commence alors d'être rongé du zéle de la maison de Dieu; on le persuade aux bonnes gens: mais ceux qui ne sont point dupes voient bien quelle est la passion honteuse, que l'on couvre sous le beau masque des interêts de la pieté. Rendons justice aux Theologiens de Louvain; ils ne meritent pas la flêtrissure dont l'Apologiste d'Agrippa les charge par un tel endroit. La Philosophie occulte ne fut imprimée qu'après la declamation de la Vanité des sciences; il suffit de leur reprocher qu'ils userent de mille chicaneries, pour trouver des propositions condamnables dans cette declamation. Voiez la forte reponse qui leur fut faite: elle est au second volume d'Agrippa, & commence à la page 252.

(d) Ex ejus libri (de vanitate scientiarum) qualicumque gustu deprehendi hominem esse ardentis ingenii, variæ lectionis & multæ memoriæ, aliubi tamen majore copia quam delectu; ac dictione tumultuosa verius quam composita. In omni genere rerum vituperat mala, laudat bona. Sed sunt qui nihil aliud sustinent quam laudari. Erasmus epistol. l. 27. p. m. 1683.

Faisons en peu de mots l'histoire de cette Philosophie occulte. Agrippa fit cet Ouvrage dans ses jeunes (e) ans, & le montra à l'Abbé Tritheme dont il avoit (f) apris bien des choses. Tritheme en fut charmé, comme il paroit par (g) la lettre qu'il lui écrivit le 8. d'Avril 1510. mais il lui conseilla de ne le communiquer qu'à des personnes affidées. Je ne sai si l'Auteur le communiqua à trop de gens, ou si les premiers qui en eurent une copie manquerent de discretion: la verité est qu'il en courut diverses copies manuscrites presque par toute l'Europe. Il n'est pas besoin d'avertir que la plûpart étoient fort defectueuses; cela ne manque jamais d'arriver en pareils cas. On se preparoit à l'imprimer sur une de ces mauvaises copies; c'est ce qui determina l'Auteur à le publier lui-même, avec les additions & les changemens dont

HISTOIRE du livre de la Philosophie occulte.

(e) Voiez la preface.

(f) Epistol. 33. l. 3. p. 800.

(g) Elle est à la tête du livre. & à la p. 704. au 2. tome.

il l'avoit embelli depuis qu'il l'avoit montré (h) à l'Abbé Tritheme. Il avoit refuté dans son Ecrit de la Vanité des sciences sa Philosophie occulte, & neanmoins il la publia, afin d'empêcher que d'autres ne l'imprimassent pleine de fautes & (i) mutilée. Il la fit aprouver par des Docteurs en Theologie, & par des personnes que le Conseil de l'Empereur commit specialement à cette lecture. (k) *Liber ille jam nuper per aliquos Ecclesiæ Prælatos & Doctores sacrarum humanarumque literarum eruditissimos, & ex Cæsaris consilio ad hoc specialiter deputatos commissarios examinatus & probatus fuerit, deinde etiam totius Cæsarei consilii assensu admissus, & ejusdem Cæsareæ Majestatis authentico diplomate & appensa in rubra cera Cæsaris aquila privilegiatus, insuper Antverpiæ & postea etiam Parisiis sine contradictione impressus & publicè venditus & distractus sit.* Sur ces aprobations il obtint un privilege de sa Majesté Imperiale, il fit imprimer son livre à Anvers, & le dedia à (l) l'Electeur de Cologne. Ce livre parut l'an 1531. Il fut rimprimé d'abord à Paris. Ces deux éditions se vendirent sans nul obstacle. L'Auteur fit travailler à une troisiéme à Cologne. Le Pere Conrad d'Ulme, Inquisiteur de la foi, en eut le vent, & fit arrêter l'impression; mais la vigoureuse requête d'Agrippa aux Magistrats eut sans doute son effet, puis qu'il y a une édition de Cologne de la Philosophie occulte en 1533. Elle contient trois livres, au lieu que les precedentes ne contenoient (m) que le premier. On y joignit après la mort d'Agrippa un quatriéme livre qui n'est point du même Auteur. *Optimo jure his* (libris magicis) *annumeretur abominabilis libellus nuper in lucem ab impio homine emissus, tributusque Henr. Corn. Agrippæ, meo olim hospiti & præceptori honorando, ultra annos quadraginta jam mortuo, ut hunc falso ejus manibus jam inscribi sperem, sub titulo quarti libri de occulta philosophia, seu de ceremoniis magicis: qui insuper clavis librorum trium de occulta Philosophia omniumque magicarum operationum jactatur* (n). C'est ainsi que parle Jean Wier. J'ai vu une edition in folio de la Philosophie occulte 1533. sans le lieu de l'impression. Le privilege de Charles-Quint y est à la tête en François daté de Malines le 12. de Janvier 1529. si je ne me trompe.

Voions presentement les mensonges qui sont repandus dans ces paroles de Naudé: „ (o) Les Theologiens de Louvain censurerent rigoureusement sa „ declamation contre les sciences: Jean Catilinet Cordelier declama publiquement contre l'explication „ qu'il avoit faict à Dole *de verbo mirifico:* les Jacobins „ de la ville de Metz escrivirent contre les propositions qu'il avoit divulguees, pour soutenir l'opinion de Faber Stapulensis touchant la monogamie „ de Sainte Anne, & toutefois pas un de ces censeurs „ ne put trouver aucun sujet de rien dire, ou remarquer sur les deux premiers livres de sa Philosophie „ occulte, qui furent imprimez LONG (p) TEMS „ AUPARAVANT toutes ces pieces, tant à Paris qu'à „ Anvers & ailleurs. . . . . (q) L'avarice des Libraires & la vanité de certains esprits . . . . font tort „ à la memoire de cet Auteur, lui attribuant un 4. „ livre plein de ceremonies magiques vaines, superstitieuses & abominables, & le mettant en lumiere „ avec les trois de sa Philosophie occulte . . . . (r) „ Wierus (1) assûre pour la defense d'Agrippa, que „ ce livre ne fut divulgué que 27. ans apres sa mort, „ & qu'asseurement il ne l'avoit point composé. „

CES paroles de Naudé 27. *ans apres sa mort* comparées avec le passage Latin que l'on a vu (s) ci-dessus, peuvent causer de l'embarras; mais pour debrouiller cela il sufit de prendre garde aux diverses editions de Jean Wier. Il revit & il augmenta six fois son Ouvrage. Naudé avoit sans doute une édition que l'Auteur avoit preparée l'an 1562. Il s'étoit alors passé 27. années depuis la mort d'Agrippa. Mon édition fut preparée 13. ou 14. ans après; voila pourquoi l'Auteur y emploie cette phrase *ultra annos quadraginta jam mortuo.* Il retint toûjours son *nuper*, & il est blamable en cela, car il trompe par ce moien ses lecteurs. Il leur fait acroire que le quatriéme livre *Philosophiæ occultæ* ne fut imprimé que 27. ou 40. ans après la mort d'Agrippa, ce qui est faux. Il arrive rarement à ceux qui augmentent plusieurs fois leurs livres, de changer par tout les particules qui marquent les dates du tems.

(h) Melchior Adam se trompe, quand il dit qu'Agrippa aiant corrigé & augmenté ce livre dans un age plus avancé, le fit voir à l'Abbé Trithême.

(i) Voiez la preface.

(k) Epist. 26. l. 7. p. 1033. Voiez aussi pag. 1045.

(l) L'épître dedicatoire est datée de Malines au mois de Janvier 1531. & est la 13. lettre du livre 6.

(m) Voiez l'épitre dedicatoire du 2. & du 3. livre au même Electeur de Cologne.

(n) Wierus, de Magis cap. 5. p. m. 108.

(o) Naudé Apolog. p. 411.

(p) Il repete ces mêmes mots pag. 416. Pour comprendre toute la fausse il faut se souvenir que Catilinet declama l'an 1509. que les Jacobins de Mets écrivirent sur Ste. Anne l'an 1519. & que la Declamation sur la vanité des sciences parut en 1530. un an avant la Philosophie occulte.

(q) Naudé ib. p. 413.

(r) Ibid. p. 414.

(1) Lib. 2. de præstig.

(s) Lettre n.

En

qu'on ne devoit pas attendre de sa plume. Ses fautes (P) ne sont pas nombreuses dans cet article. Nous avons dejà marqué les principaux livres d'Agrippa, & nous en parlerons plus en detail dans les remarques. Il suffit d'ajoûter qu'il a fait un Commentaire sur l'Art de Raimond Lulle, & une Dissertation sur l'origine du peché, où il établit que la chute de nos premiers peres vint de ce qu'ils s'aimerent impudiquement. Il promettoit un (Q) Ouvrage contre les Dominicains, qui auroit rejoui bien des gens, & hors de l'Eglise Romaine, & dans l'Eglise Romaine. Il eut quelques opinions (R) qui n'étoient pas de la routine, & jamais Protestant ne parla avec plus de force que lui contre * l'audace des Legendaires.

** Voiez la preface de son Traité de la Monogamie de Ste. Anne, Oper. t. 2. p. 1053.*

Il ne faut pas oublier la clef de sa Philosophie occulte. Il la gardoit uniquement pour ses amis du premier ordre, & il l'expliquoit d'une maniere qui n'est (S) guere diferente des specu-

En faveur de ceux qui n'auront pas les Ouvrages d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Declamation contre les sciences fut imprimée l'an 1530. & la Philosophie occulte l'an 1531. Par (a) une lettre imprimée avec celles d'Agrippa, & datee le 10. de Janvier 1531. on aprend que l'Electeur de Cologne avoit reçu un exemplaire de la Vanité des sciences, & vu quelques feuilles de la Philosophie occulte qui s'imprimoit à Anvers. L'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné a pris une peine bien inutile dans son *Errata:* il y a fait mettre 1567. au lieu de 1467. Son livre porte que le Traite de la vanité des sciences fut composé dans Grenoble l'an 1467. Corrigez selon l'*Errata*, vous suposerez que ce livre fut composé 32. ans après la mort de son Auteur. Il auroit autant valu ne point corriger. Je pense qu'on se tromperoit quelque annee que l'on mit, car je ne croi pas que cet Auteur eût sejourné jamais à Grenoble considerablement, lors qu'il y alla mourir.

(a) C'est la 14. du 6. livre p. 968.

(P) *Les fautes* de Moreri *ne sont pas nombreuses dans cet article.*] I. On y voit *Cohors* au lieu de Gohori; *Gatamaria*, au lieu de *Gattinara*; *Rauclin*, au lieu de *Reuchlin*; *Carlinetus* au lieu de *Catilinetus*. II. On y voit qu'Agrippa *obtint une chaire de Professeur à Padouë*; cela est faux; il faloit dire *Pavie*. Mr. Teissier à eté trompé aussi par la ressemblance des mots; il a mis *Paris* pour *Pavie:* peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression; en tout cas le lecteur doit être averti qu'il ne doit pas croire ce qu'il trouve dans Mr. Teissier (b), savoir qu'Agrippa a été *Professeur des lettres saintes à Dole & à Paris.* Il est à craindre que quelque Compilateur ne ramasse tout ce qu'il trouvera épars en plusieurs livres, & qu'il ne nous vienne debiter l'un de ces jours qu'Agrippa a professé les lettres saintes à Dole, à Paris, à Pavie, à Turin, à Padouë, à Cologne, &c. Il est arrivé sans doute plus d'une fois par une semblable cause qu'on a multiplié faussement les charges d'un homme, avec bien des reflexions à son avantage sur l'étenduë de son merite. III. Ces paroles jettent dans la confusion; *Le Cardinal de Sainte Croix le voulut engager à le suivre au Concile qu'on devoit assembler à Pise, & dans le même tems le Roi d'Angleterre, Marguerite d'Austriche, & Gatinaria Chancellier du même Charles V. l'apellerent à leur service.* Les regles de nôtre Grammaire veulent qu'on raporte tout cela à un même tems, & sur ce pied-là Moreri auroit debité un grand mensonge; car ce fut en 1529. long tems après l'affaire de Pise, qu'Agrippa se vit recherché par Henri VIII. par Marguerite d'Autriche, & par le Chancelier de Charles-Quint. Mais d'ailleurs si l'on veut bien chicaner, on niera qu'on ait apliqué à la même annee les offres de tous ces emplois. Un lecteur prevoit la possibilité de ces chicanes, & ainsi il ne sait à quoi s'en tenir. IV. Il n'y a point de chicanerie à trouver en faveur de ce qui suit: *Mais Agrippa qui aimoit extremement la liberté prefera le plaisir de voiager à ces avantages, & après avoir passé quelque tems à Fribourg, à Geneve & ailleurs, il se retira à Lion.* Pitoiable anachronisme compliqué d'autres faussetez. Moreri pretend donc qu'aucun parti ne fut accepté; neanmoins celui de la Princesse Marguerite le fut, & lors qu'on l'offrit, Agrippa ne songeoit plus à voiager, il en avoit passé son envie, il avoit été à Geneve, à Fribourg, & à Lion. V. Il n'est pas vrai que Paul Jove, Del Rio, Thevet & quelques autres soutiennent qu'Agrippa *avoit deux demons sous la forme de deux petits chiens, & qu'il en nommoit un Monsieur, & l'autre Mademoiselle.* Paul Jove & Thevet, &c. parlent seulement d'un chien, sans dire quel nom il portoit. VI. Il ne faloit pas distinguer le livre de la Vanité des sciences, d'avec les autres Oeuvres d'Agrippa qui composent deux volumes; car ce livre est en tête du second volume. Je ne dis rien du desordre qui regne dans le narré de Moreri par raport à la chronologie.

(b) Teissier, Elog. tirez de M. de Thou t. 2. p. 99. édit. d'Utrecht 1696.

(Q) *Il promettoit un Ouvrage contre les Dominicains.*] Comme ils étoient les principaux Directeurs de l'Inquisition, il ne faut pas s'étonner qu'il leur en voulût plus particulierement qu'à d'autres. La patience lui échapoit lors qu'il les voioit si indulgens pour les erreurs de leurs confreres, & si durs envers les propositions équivoques des autres gens. Cette indulgence auroit été moins scandaleuse, si elle ne se fût trouvée qu'en eux; mais le mal est que les peuples sont si sots, que pendant qu'ils louënt le zéle d'un Inquisiteur qui trouve des heresies par tout où bon lui semble, ils ne souffrent pas que l'on use de recrimination contre lui, & qu'on étale aux yeux du public ses doctrines pernicieuses. Agrippa devoit là-dessus parler de la belle maniere aux Dominicains, & sur d'autres choses aussi. *Neque tamen putetis*, dit-il (c) aux Magistrats de Cologne, *hunc solum articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alii multi quos cum hic nimis longum vobisque tædiosum foret referre enumerabo alibi, in eo scilicet libro quem de Fratrum Prædicatorum sceleribus & hæresibus inscripsi, ubi infecta sæpius veneno sacramenta, ementita sæpissime miracula, interemptos veneno Reges & principes, proditas urbes & respublicas, seductos populos, assertasque hæreses, & cætera ejusmodi heroum illorum facinora flagitiaque in varias transfusa linguas, omnique populo exposita dilucidè narrabo.*

(c) Agrippa Oper. tom. 2. p. 1037.

(R) *Quelques opinions qui n'étoient pas de la routine.*] J'ai dejà touché celle qui regardoit la chute d'Adam. Les autres n'étoient pas si scabreuses, & n'avoient point d'autre mal que d'être conformes aux hypotheses des Reformateurs. Sa Dissertation du mariage dediée à Louïse de Savoie mere de François I. donne de bonnes atteintes à la loi du celibat, & marque assez clairement que l'adultere rompt l'engagement conjugal. Un de (d) ses amis lui fit savoir que cette Dissertation avoit deplu à la Cour, & qu'on n'avoit osé d'abord la presenter à la Princesse. Voiez ce qu'il repondit. Il n'aprouvoit point les images (e), & de tout son cœur il auroit donné dans une Reforme qui n'auroit pas produit l'erection d'autel contre autel.

(d) Capellanus, Medecin de François I. Voiez les lettres d'Agrippa, pag. 832. 833. 836.

(e) Vide Gesnerum in Biblioth. fol. 309. verso.

(S) *Qui n'est guere diferente des speculations de nos Quietistes.*] Citons encore une observation de Naudé destinee à faire voir, que sous pretexte de cette clef on ne peut pas soutenir qu'Agrippa est le vrai Auteur du 4. livre de la Philosophie occulte. *Sans qu'il faille objecter*, dit-il (f), *ce que le mesme Agrippa dit en quelques endroits de ses* (1) *Epistres, qu'il se reservoit la clef des trois livres qu'il avoit* (g) *publiez: car outre que l'on pourroit respondre avec beaucoup de probabilité qu'il faisoit mention de cette clef pour se faire courtiser par les curieux, comme* (2) *Jacques Gohory &* (3) *Vigenere disent qu'il se vantoit a mesme dessein de sçavoir la pratique du miroir de Pythagore, & le secret d'extraire l'esprit de l'or d'avec son corps, pour convertir en fin or l'argent & le cuivre, non toutesfois sinon autant que montoit le poids de celui duquel il avoit esté separé, & non plus: outre cette raison, dis-je, il explique assez ce qu'il entendoit par une telle clef, quand il dit en la 19. Epist. du livre 5.* Hæc est illa vera & mirabilium operum occultissima Philosophia, Clavis ejus intellectus est, quanto enim altiora intelligimus, tanto sublimiores induimus virtutes, tantoque, & majora, & facilius & efficacius operamur. Naudé s'est arreté-là, mais Mr. de la Monnoie ne s'y est pas arrêté; il m'a fait la grace de m'avertir que les pensées d'Agrippa sont assez conformes à celles des Quietistes. On en sera persuadé si l'on examine ce que je vais raporter. Agrippa fait mention de cette clef dans deux lettres qu'il écrivit à un (h) Religieux qui s'attachoit fort aux sciences occultes. Il lui represente que tout ce que les livres aprenent touchant la vertu de la Magie, & de l'Astrologie, & de l'Alchymie, est faux & trompeur quand on l'entend à la lettre; qu'il y faut chercher le sens mystique, sens qu'aucun des Maîtres n'avoit encore developé, & qu'il étoit presque impossible de decouvrir sans le secours d'un bon interprete, à moins qu'on ne (i) fût illuminé de

(f) Naudé ubi supra p. 414. 415.

(g) Naudé se trompe, ils n'étoient pas publiez encore.

(1) Epistola 56. lib. 4. 14. lib. 5.

(2) Lib. de myst. not. Comment. in Paracels. de vita longa fol. 61.

(3) En ses chifres fol. 16. & 27.

(h) Aurelius ab Aquapendente Augustinianus.

(i) Nisi fuerit divino numine illustratus quod datur paucissimis. *Agrippa epist. 14. l. 5. p. 904.*

speculations de nos Quietistes. Disons aussi que l'édition de ses Oeuvres faite à Lion en deux volumes in 8. est mutilée dans un (T) endroit qui pouvoit deplaire aux gens d'Eglise.

AGUIRRE. La Bibliotheque des Ecrivains Espagnols fournit cinq ou six Auteurs qui ont ce nom-là. Le plus considerable de tous est, ce me semble, Michel de AGUIRRE natif d'Aspeitia, au Diocese de Pampelonne dans la Province de Guipuscoa. C'étoit un Jurisconsulte qui pendant qu'il étoit membre du College de Saint Clement à Boulogne, écrivit pour les pretensions (AΔ) du Roi d'Espagne Philippe II. sur la couronne de Portugal. Il exerça la charge de Juge en divers Tribunaux du Roiaume de Naples, & puis il eut en Espagne la charge de Conseiler au Conseil de Grenade. Il mourut en 1588 *. Ceux qui continueront l'Ouvrage de Don Nicolas Antonio auront un AGUIRRE infiniment plus celebre à y placer. Je parle de Joseph Saenz de AGUIRRE, Benedictin, l'un des savans hommes du XVII. siecle. Il étoit Censeur & Secretaire du Conseil suprême de l'Inquisition en Espagne, premier Interprete de l'Ecriture dans l'Université de Salamanque, & il avoit été plus d'une fois Abbé du College de Saint Vincent, lors qu'en 1686. il fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Innocent XI. Il avoit entrepris un tres grand † Ouvrage, & il n'a pas laissé de s'y apliquer tout de bon depuis son Cardinalat.

* *Ex Bibliotheca Scriptorum Hispania, t. 2. pag. 102.*

† *L'édition de tous les Conciles tenus en Espagne.*

de l'esprit de Dieu, ce qui arrive à très-peu de gens. (a) *O quanta leguntur scripta de inexpugnabili magica artis potentia, de prodigiosis astrologorum imaginibus, de monstrifica alchimistarum metamorphosi, deque lapide illo benedicto, quo, Mida instar, contacta ara mox omnia in aurum argentumve permutentur: que omnia comperiuntur vana, ficta & falsa, quoties ad literam practicantur.* Il ne faut point chercher hors de nous-mêmes, ajoûte-t-il, le principe de ces grandes operations. Il est chez nous; c'est un esprit interieur qui peut très-innocemment effectuer tout ce que les Magiciens & les Alchymistes promettent. Je ne vous écrirai point sur cela, car ce ne sont point des choses qu'il faille confier au papier. L'esprit les communique à l'esprit en peu de mots consacrez. (b) *Atque hoc est, quod te nunc scire volo, quia nobis ipsis est omnium mirabilium effectuum operator: qui, quicquid portentosi Mathematici, quicquid prodigiosi Magi, quicquid invidentes Natura persecutores Alchimista, quicquid damonibus deteriores malefici necromantes promittere audent, ipse novit discernere & efficere, idque sine omni crimine, sine Dei offensa, sine religionis injuria. In nobis, inquam, est ille mirandorum operator,*

(a) *Id. ibid.*

(b) *Id. ibid.*

Nos habitat, non tartara: sed nec sydera cœli.
Spiritus in nobis qui viget, illa facit.

Verùm de his nobis quàm latissimè tecum conferendum esset, & coram. Non enim committuntur hac literis, nec scribuntur calamo, sed spiritu spiritui paucis sacrisque verbis infunduntur, idque, si quando nos ad te venire contigerit. Je tire ceci d'une lettre datée de Lion le 24. de Septembre 1527. L'autre lettre fut écrite dans la même ville le 19. de Novembre suivant. Agrippa y etale son mystere: il dit que la vraie & la solide Philosophie consiste à être uni avec Dieu par un contact essentiel & immediat, qui puisse nous transformer en Dieu. L'entendement, ajoûte-t-il, est la clef de cette Philosophie, mais pour être uni avec Dieu il doit être detaché de la matiere, & mort au monde, à la chair, à tous les sens, & à tout l'homme animal. Son Latin exprimera mieux ce galimatias. (c) *Quod ad postulatam philosophiam attinet, te scire volo, quod omnium rerum cognoscere opificem ipsum Deum, & in illum tota similitudinis imagine ceu essentiali quodam contactu sive vinculo transire, quò ipse transformeris, efficiareque Deus, ea demum vera solidaque philosophia sit: quemadmodum de Moyse ait Dominus, inquiens: Ecce ego constitui te Deum Pharaonis. Hac est illa vera & summa mirabilium operum occultissima philosophia. Clavis ejus Intellectus est. Quantò enim altiora intelligimus, tanto sublimiores induimus virtutes, tantoque majora & facilius & efficacius operamur. Verùm intellectus noster carni inclusus corruptibili, nisi viam carnis superaveris, fuerit que propriam naturam sortitus, divinis illis virtutibus non poterit uniri (non enim, nisi sibi quàm similibus congrediuntur) ac pervidendis illis occultissimis Dei & Natura secretis omnino inefficax est: atque*

(c) *Id. epist. 19. lib. 5. pag. 909.*

Hoc opus, hic labor est, superas evadere ad auras.

. . . . . *Mori enim oportet, mori, inquam, mundo & carni, ac sensibus omnibus, ac toti homini animali, qui velit ad hac secretorum penetralia ingredi: non, quòd corpus separetur ab anima: sed, quod anima relinquat corpus. De qua morte Paulus scribit Colossensibus: Mortui estis, & vita vestra abscondita est cum Christo: & alibi clarius de seipso ait, Scio hominem, in corpore, vel extra corpus, nescio (Deus scit) raptum usque ad tertium cœlum: & qua reliqua sequuntur.* Cette precieuse mort, continue-t-il, n'est accordée qu'à un petit nombre de gens cheris de Dieu, ou gratifiez d'une influence benigne de l'étoile, ou soutenus de leurs merites, & du secret de l'art. (d) *Hac, inquam, preciosa in conspectu Domini morte mori oportet, quod contingit paucissimis, & fortè non semper. Nam id pauci, quos aquus amavit*

(d) *Id. ibid.*

Jupiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,

diis geniti potuere: primùm, qui non ex carne & sanguine, sed ex Deo nati sunt: proxime, qui Natura beneficio ac cœlorum genethliaco dono ad id significati sunt: cateri meritis nituntur & arte, de quibus viva vox te certiorem reddat. Il reconoit ingenument qu'il n'est pas du nombre de ces favoris du Ciel, & qu'il n'espere pas même de parvenir à ce haut degré de bonheur, car il s'étoit toûjours trouvé dans les tourbillons de la matiere, homme sensuel, attaché à une femme, à la chair, au monde, aux soins domestiques &c. Il veut seulement, qu'on le considere comme un (e) portier qui montre aux autres le chemin qu'il faut tenir. (f) *Verùm hoc te admonitum volo, ne circa me decipiaris, ac si ego aliquando divina passus, tibi ista pradicem, aut tale quid mihi arrogare velim, vel concedi posse sperem, qui hactenus humano sanguine sacratus miles, semper ferè aulicus, tum carnis vinculo charissima uxori alligatus, omnibusque instabilis fortuna flatibus expositus, totusque à carne, à mundo, à domesticis curis transversum actus, tam sublimia immortalium deorum dona non sum adsecutus: sed accipi me volo velut indicem, qui ipse semper pra foribus manens, aliis, quod iter ingrediendum sit, ostendo.*

(e) *Conferez avec cela les* Suisses de la foi *dont le Sieur Parisot parle dans son livre de* la foi devoilee par la raison. *On en trouve des extraits dans les Nouvelles de la Rep. des lettres Oct. 1685. pag. 1140. & suiv.*

(f) *Id. Ib. pag. 909. 910*

(T) *Mutilee dans un endroit qui pouvoit deplaire aux gens d'Eglise.*] L'Auteur declame dans cet endroit-là contre la loi du celibat, & dit que peut-être ceux qui en sont les protecteurs, aiment mieux soufrir le concubinage que le mariage des Prêtres, parce qu'ils retirent un gros revenu de la permission qu'ils leur donnent de tenir des concubines. Il ajoûte qu'il a lu qu'un certain Prelat se vanta à table, d'avoir dans son Diocese onze mille Prêtres concubinaires qui lui donnoient un écu chacun tous les ans. Voilà un passage qui ne paroit pas dans l'edition de Lion. Mr. Crenius qui a fait cette decouverte, s'est bien plaint de cette supercherie. Voici ses paroles: (g) *Mala fide per Beringos fratres Lugduni annò M DC. in 8t. edita sunt Henrici Cornelii Agrippa . . . . . Opera, utpote in qua multa omissa sunt editione, qua in prioribus erant. Atque ne hoc gratis dixisse videar, capias exemplum è tractatu de Incertitudine & Vanitate scientiarum atque artium, in cujus C. LXIIII. p. m. 189. de Lenonia, sequentia hac, qua ex optima, recognita, plena, & scholiis* margina-liis *(retineo vocem in titulo libri positam) illustrata editione, sine loci adjectione, anno M. D. XXXVI. in 8t. excusa, admodùm rara, daturus sum, in Lugdunensi planè dempta sunt:* Jam verò etiam lenociniis militant leges atque canones, cùm in potentum favorem pro iniquis nuptiis pugnant, & justa matrimonia dirimunt: sacerdotesque sublatis honestis nuptiis turpiter scortari compellunt: malueruntque illi legulatores sacerdotes suos cum infamia habere concubinas, quàm cum honesta fama uxores, fortè quia ex concubinis proventus illis est amplior. De quo legimus gloriatum in convivio quendam episcopum, habere se undecim millia sacerdotum concubinariorum, qui in singulos annos illi aureum pendant. *Hac omnia, & alia fortè plura, neque enim integrum hactenus contuli, pro more eraserunt Adversarii, clarum relinquentes documentum illorum quid editionibus tribuendum sit.*

(g) *Thomas Crenius, Animadvers. Philolog. Histor. parte 2. p. 13. 14.*

(AΔ) *Ecrivit pour les pretensions du Roi d'Espagne.*] Son livre fut imprimé à Venise l'an 1581. sous ce titre, *Responsum pro successione regni Portugallia pro Philippo Hispaniarum rege adversus Bononiensium, Patavinorum, & Perusinorum collegia.* Besoldus l'a inseré dans son Recueil de Conseils.

dinalat. Ceux qui voudront s'en former une juste idée, doivent lire le (A) *Prodrome* qu'il publia à Salamanque l'an 1686. ou s'ils ne l'ont pas, les extraits qu'en (B) donnerent les Journalistes. On l'a cru pendant quelque tems l'Auteur d'un Ouvrage fort docte (C) contre les decisions du Clergé de France de l'an 1682. mais on β a su enfin le contraire. Les conjectures n'étoient pas sans aparence, veu l'attachement de ce Cardinal aux doctrines des Ultramontains, & l'ardeur qu'il a fait paroître pour éloigner l'accommodement de la Cour de Rome avec la France, qui fut neanmoins conclu au mois d'Octobre 1693. La depense qu'il a faite pour l'impression de deux volumes de Don Nicolas Antonio son ancien ami est fort loüable. J'en parlerai dans l'article *Antonio*.

AJAX, fils d'Oïlée, fut un des principaux Seigneurs qui allerent au siege de Troie. Comme il étoit fils d'un Prince dont les Etats avoient beaucoup d'étendue aux païs des Locriens, il ne lui fut pas mal-aisé d'équiper quarante γ vaisseaux pour cette fameuse expedition. Il se signala en plusieurs rencontres, & on * pretend qu'il y a trois vers dans le 2. livre de l'Iliade qui ne sont point d'Homere, parce qu'ils donnent une insigne superiorité à Ajax fils de Telamon sur l'Ajax de cet article, ce qui ne s'accorde nullement avec ce qu'Homere a dit d'eux en un † autre endroit. Il est sûr que nôtre Ajax peut être comparé à tout autre Prince qui fût dans l'armée Greque ‡ pour ce qui regarde le courage, la hardiesse, la (D) promtitude. Quant au jugement & à la conduite c'est une autre chose, & ce n'étoit point son fort. Les Poëtes l'ont fait si intrepide, qu'ils ont même dit que les Dieux tombant sur lui avec leurs foudres & leurs tempêtes, ne pouvoient

β *Voiez la remarque C.*

γ *Homer. Il. l. 2. v. 41. in descript.*

* *Voiez le Scholiaste d'Homere in Iliad. l. 2. v. 35. in descript.*

† *Homer. Il. l. 13. v. 701.*

‡ *Philostr. in Heroic.*

(A) *Le* Prodrome *qu'il publia.*] En voici le titre; *Notitia Conciliorum Hispaniæ atque novi Orbis, epistolarum decretalium & aliorum monumentorum sacræ antiquitatis ad ipsam spectantium, magna ex parte hactenus ineditorum, quorum editio paratur Salmanticæ cum notis & dissertationibus, sub auspiciis Catholici Monarchæ Caroli II. Studio & vigiliis M. Fr. Josephi Saenz de Aguirre. Salmanticæ apud Lucam Perez, Universitatis typographum*, 1686. in8.

NOTEZ que ce Cardinal n'a pas suivi en toutes choses dans l'execution les idees de son projet. Ceux qui n'auront point les 4. tomes in folio qu'il a publiez à Rome sous le titre de *Collectio maxima Conciliorum omnium Hispaniæ & Novi Orbis* &c. n'auront qu'à lire les extraits que les Journalistes de Leipsic en donnent dans leurs *Acta eruditorum* de l'an 1696.

(B) *Les extraits qu'en donnerent les Journalistes.*] Messieurs de Leipsic en parlerent dans leurs *Acta* du mois de Fevrier 1688. L'Abbe de la Roque en donna un extrait dans son Journal du 13. de Janvier 1687. Je m'etonne que ce Journal n'ait point paru dans les éditions de Hollande. L'article qui concerne l'Ouvrage dont je parle ici est très-curieux; l'on y donne des avis fort adroitement à Mr. le Cardinal de Aguirre, sur ce qu'il a declare qu'il vouloit garantir pour bonnes plusieurs Decretales que *tous les Savans* jugent supolees.

(C) *D'un Ouvrage fort* (a) *docte contre les decisions.*] En voici le titre; *Tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ continens amplam discussionem Declarationis factæ ab Illustrissimis Archiepiscopis & Episcopis Parisiis mandato regio congregatis anno 1682. Auctore M. C. S. Theolog. Doctore. Leodii apud Matthiam Hovium 1684. superiorum permissu.* J'ai lu une (b) preface de l'Abbé Faydit, où entre autres choses il fait esperer *la refutation des principales maximes du Traité* de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ adversus quatuor propositiones Cleri, *imprimé à Liege, & attribüe à Monsieur le Cardinal d'Aguirre, & à Monsignor Cazzoni.* Et voici comment il parle dans la page 148. *L'Auteur du Traité* de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, *ou plutôt les Auteurs, car j'aprens qu'ils sont plusieurs qui ont travaillé à cet Ouvrage, & que tous les Docteurs Romains y ont épuisé toute leur science, quoi que ce soit un très-mediocre Ouvrage, ces Auteurs, dis-je, soutiennent, &c.* Mais voions un peu ce que dit l'Auteur de la *lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome sur le Decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690. contre 31. propositions.* „ Nous-mêmes dans (c) nos Assemblées nous „ n'avons pas seulement la liberté de proposer ce que „ nous jugerions d'avantageux pour nôtre cause. Vous „ savez à qui il tient. C'est ce qui a fait qu'un des livres qui auroit dû être plus fortement refuté par nos „ Theologiens, & même flêtri par une censure épiscopale, court la France impunément, & que ceux „ qui en suivent les sentimens le repandent & en font „ par tout l'éloge, se vantant qu'on n'a osé y repondre. Il me nomma aussi-tôt le livre *de libertatibus* „ *Ecclesiæ Gallicanæ*, qui est un gros in4. dont l'Auteur n'est pas si inconu qu'il s'imagine. C'est une „ chose honteuse, continua-t-il, que le Clergé de „ France souffre sans dire mot que cet Auteur qui est „ un Religieux François enseigne une doctrine que „ nous tenons tous comme heretique; car il soutient „ tout franc que nous n'avons pas de droit divin nôtre „ jurisdiction Episcopale. „ Mais si le Cardinal de Aguirre n'est pas l'Auteur de ce Traite-là, il est toûjours vrai qu'il a écrit contre les decisions de l'Assemblée de 1682. La lettre qu'on vient de citer me l'aprend d'une maniere qui merite d'être raportée, afin que mon lecteur sache le jugement que l'on fait en France du livre de ce Cardinal. „ A peine (d) nos „ 4. articles eurent-ils paru, qu'une foule d'Ecrivains „ s'éleverent pour les combatre, & à peine s'est-il „ trouvé quelqu'un en France qui ait pris la plume „ pour les defendre. Je ne dis pas que les Ouvrages „ qui les combatent soient formidables. Ils font pitié „ la plûpart, mais ils ne laissent pas de faire du mal „ dans les pais où l'on est deja disposé en faveur de la „ doctrine qu'ils defendent . . . . . Et enfin les recompenses éclatantes dont la Cour de Rome fait „ payer le zêle de ceux qui se declarent pour elle, donnent du prix & du lustre aux Ouvrages les moins „ considerables & les plus obscurs. N'est-ce pas par „ là que le Cardinal d'Aguirre est devenu ce qu'il est, „ de Moine Espagnol qu'il étoit auparavant? L'Abbé „ de St. Gal n'avoit-il pas été nommé à un Evêché, „ & n'avoit-on pas dessein de le faire (e) Cardinal „ pour recompense d'un Ouvrage fait contre les 4. articles, aussi bien que celui du Cardinal d'Aguirre? „ Au reste trois ans avant que la lettre d'où ce passage est tiré fût imprimée, on s'etoit plaint (f) publiquement de ce que les Pensionaires du Clergé laissoient le *tractatus de libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ* sans y repondre. L'Histoire des Ouvrages des Savans (g) nous a apris, que l'Auteur de ce *Tractatus* est un Prêtre François nomme Antoine Charius, refugié à Rome à cause de la Regale. Peut-être le faudroit-il apeller Charlas, car aparemment il est de la même famille qu'un Religieux de ce nom, nâtif de l'Ile (h) en Jourdain, mort dans son exil, après avoir souffert plusieurs disgraces pour les affaires de l'Evéque (i) de Pamiers.

(D) *La promtitude.*] Homere (k) lui donne ordinairement l'épithete ταχὺς, *velox.* Les trois mains que d'autres lui ont donnees ne signifioient que la rapidité de son action dans le combat. *A multis* (l) *historicis Græcis tertiam manum dicitur post tergum habuisse, quod ideo est fictum quia sic celeriter utebatur in prælio manibus, ut tertiam habere putaretur.* Plusieurs Interpretes entendent de lui ces mots d'Horace, (m) *& celerem sequi Ajacem.* Mr. Hofman adopte leur explication, car il confirme par ces paroles l'Ὀϊλῆος ταχὺς υἱὸς d'Homere. Je ne savois ce qu'il vouloit dire, en confirmant par ces mots Grecs ce que le Compilateur de son Dictionaire avoit dit touchant la vitesse des pieds d'Ajax; *Quod autem supra, Ajacem pedibus velocem fuisse scribit hujusce Dictionarii compilator, Homerum habet authorem;* je trouvois étrange, je trouvois incomprehensible, que Mr. Hofman parlât du Compilateur de son Dictionaire comme d'un Auteur distinct de lui; mais enfin j'ai rencontré la solution de cette énigme. Mr. Hofman avoit tiré mot à mot du Dictionaire de Lloyd ce que je viens de citer. Dans Lloyd la chose n'a point de difficulté, parce que cet Auteur n'a donné son Dictionaire que comme une augmentation, & une correction de celui d'un autre. Il y a dans les livres un grand nombre d'obscuritez qui procedent du même principe, que celle de ce passage de Mr. Hofman. On ne change (n) point ce qu'il faut changer, quand on abrege, ou quand on transplante les passages d'un Auteur.

(a) *Voiez ce qui en fut dit dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Juillet 1685. Art. 1.*

(b) *Voiez l'Extrait d'un Sermon preché le jour de St. Polycarpe à St. Jean en Greve à Paris, imprimé à Liege 1689.*

(c) *C'est un Evêque que l'on fait parler pag. 59.*

(d) *Pag. 55. 56.*

(e) *Il le fut fait l'an 1696. Il s'apelloit Sfondrate. Il mourut quelque tems après.*

(f) *Dans les Sentimens d'Erasme, publiez à Cologne l'an 1688. pag. 155.*

(g) *Mois de Mai 1696. pag. 426.*

(h) *Au Diocese de Toulouse.*

(i) *François de Caulet.*

(k) *Voiez sur tout les derniers vers du 14. livre de l'Iliade.*

(l) *Servius in Æneid. l. 1. v. 41.*

(m) *Horat. Od. 15. l. 1.*

(n) *Voiez la remarque G de l'article* Achilles *vers la fin.*

voient domter son audace; de sorte qu'il leur fut plus facile (E) de le perdre que de l'humilier. L'action qui l'exposa à cette colere des Dieux étoit infame & brutale au dernier point. Il avoit violé Cassandre fille de Priam dans le temple même de Minerve, où elle avoit cru trouver un asyle. Les Grecs mêmes furent choquez d'une violence si profane, & Ulysse β fut d'avis qu'on le lapidât. Il paroît par quelques passages des anciens Auteurs qu'Ajax n'avoüoit point le fait, & qu'il s'en γ voulut purger par serment. Il avoue bien δ qu'il enleva cette fille dans le temple même de Minerve, & qu'il l'arracha du simulacre de cette Déesse qu'elle tenoit embrassé; mais il soutient qu'il ne la viola pas, & que ce fut Agamemnon qui fit repandre ce mauvais bruit, afin de pouvoir garder Cassandre dont il s'étoit saisi, & que lui Ajax reclamoit comme le premier occupant. Nous verrons dans les remarques comment Minerve (F) tira raison de cette injure. Le corps d'Ajax fut jetté par les vagues de la mer sur l'Ile de Delos (G), où Thetis l'enterra. Quelques Auteurs ont debité qu'il se sauva de la tempête, & qu'il arriva (H) en bonne santé chez lui. Les Locriens φ ont eu une singuliere veneration pour sa memoire. Nous dirons dans l'article de Cassandre comment ils furent obligez d'expier son crime. Il avoit tellement aprivoisé un serpent long de 15. pieds *, qu'il s'en faisoit suivre comme d'un chien. Il le faisoit manger à sa table.

AJAX, fils de Telamon †, étoit après Achille (A) le plus vaillant Capitaine Grec qui fût au siege de Troie. Il y commandoit ‡ les troupes de Salamine, & il y fit plusieurs beaux exploits que l'on peut lire dans l'Iliade, dans Dictys de Crete, dans Quintus Calaber, & au 13. livre des Metamorphoses dans la harangue qu'il fit au sujet de la dispute touchant les armes d'Achille

β Pausanias. l. 10. pag. 347.

γ Id. ib. pag. 343.

δ Philostr. in Heroicis.

φ Voiez la remarque D de l'article Achillea, p. 62.

* Philostr. in Heroic.

† Voiez dans la remarque A de l'article Telamon, la genealogie d'Ajax, tant du côté paternel que du maternel.

‡ Son pere regnoit dans cette Ile. Il donna 12. vaisseaux à Ajax. Hom. Il. l. 2.

(E) *Plus facile de le perdre que de l'humilier.*] Minerve avoit en quelque maniere joüé de son reste pour le punir; elle avoit excité une tempête furieuse; il avoit vu perir son vaisseau; & neanmoins (a) il s'étoit sauvé sur un rocher. Alors il avoit chanté le triomphe avec un blasphême horrible, *Malgré les (b) Dieux*, s'écria-t-il, *j'en rechaperai.* Neptune indigné de cette audace fendit le rocher en deux avec son trident, de sorte que la portion sur laquelle Ajax étoit assis tomba dans la mer. C'est ainsi qu'Homere le conte dans le 4. livre de l'Odyssée. Quintus Calaber particularise les choses avec beaucoup plus d'étendue; il est si prolixe, que ce seul endroit temoigne qu'il n'étoit pas un grand maître. Quoi qu'il en soit, il nous aprend que Minerve non contente des foudres que Jupiter lui mit en main, voulut encore que Neptune lui prêtât tous ses orages. La tempête fut la plus horrible qu'on se puisse figurer; Minerve lançoit la foudre à tous momens, elle mit en feu & en pieces le vaisseau d'Ajax; ce furieux homme ne laissa pas de se sauver au travers des ondes les plus agitées, & de braver tous les Dieux sur le rocher qu'il gagna.

Φῆ (c) δ' εἰ καὶ μάλα πάντες Ὀλύμπιοι εἰς ἓν ἵκωνται
Χωόμενοι, καὶ πᾶσαν ἀναστήσωσι θάλασσαν
Ἐκφυγέειν.
Jactavit autem, etiamsi cuncti Cœlites in unum convenirent
Irati, & totum ex imo eruerent mare,
Effugiturum se.

Il falut pour venir à bout de lui l'accabler sous la chute d'une montagne, comme l'on en avoit usé autrefois envers Encelade. Seneque dans la Tragedie d'Agamemnon s'accorde à cela; lisez la premiere scéne du troisiéme acte, vous y verrez la description d'une resistance, & d'une fierté poussées jusques aux dernieres bornes. Le Festin de Pierre ne donne rien qui en aproche. On ne souffriroit pas aujourd'hui que les Poëtes portassent si loin leurs fictions sur le theatre. Voilà donc un Poëte Latin & deux Poëtes Grecs qui attribuent à Neptune la mort d'Ajax; mais Virgile & (d) Hygin en donnent toute la gloire à Minerve.

- - - (e) Pallasne exurere classem
Argivûm, atque ipsos potuit submergere ponto
Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei?
Ipsa Jovis rapidum jaculata è nubibus ignem
Disjecitque rates, evertitque æquora ventis.
Illum expirantem transfixo pectore flammas
Turbine corripuit, scopuloque infixit acuto.

(F) *Comment Minerve tira raison de cette injure.*] Voiez la remarque precedente. J'ajoûterai seulement ici, que la tempête qu'elle excita fit perir un grand nombre de vaisseaux proche des rochers de Capharée, au voisinage de l'Ile d'Eubée, qui s'apelle aujourd'hui Negrepont. On ne pourroit sans une extrême imprudence, & sans suposer un faux principe, condamner les Poëtes Grecs qui ont fait châtier par cette Déesse toute une nation (f) pour le crime d'un particulier, *Unius ob noxam & furias Ajacis Oilei.* L'objection prouveroit trop, & pourroit être retorquée contre l'histoire de David. Il est vrai non seulement dans les Ecrivains profanes, mais aussi dans les Ecrivains sacrez que

Quidquid (g) delirant reges plectuntur Achivi.

(G) *L'Ile de Delos où Thetis l'enterra.*] Lycophron nous aprend cette particularité (h), depuis que les Interpretes l'ont arrachée du milieu de ses énigmes. Voiez ce que Canterus & Meursius ont dit là-dessus; mais ne vous fiez pas à tout ce qu'ils disent, car ils se trompent sur le passage de Pausanias qu'ils emploient pour confirmer leurs conjectures. Pausanias (i) ne parle point du tombeau du fils d'Oilée; il ne parle que de celui d'Ajax fils de Telamon. La critique de Meursius sur le Grec de Pausanias n'est point juste; il voudroit qu'au lieu de lire *τὴν ἔφοδον πρὸς τὸ μνῆμα ὁ χαλεπὴν ποιῆσαι*, on lût *τὴν ἔφοδον πρὸς τὸ μνῆμα οὐ χαλεπὴν ποιῆσαι.* Selon cette correction le Mysien qui parloit à Pausanias lui auroit dit, que la mer lui avoit rendu mal-aisée l'aproche de ce tombeau; mais au contraire il racontoit à Pausanias que la mer avoit été cause qu'on y avoit vu la grosseur d'un des os d'Ajax. Il faut donc entendre que la mer aiant fait ébouler des terres, avoit rendu cet endroit plus accessible, moins escarpé, &c.

(H) *Et qu'il arriva en bonne santé chez lui.*] Mr. Lloyd a cité ces paroles de Timæus Locrus *Hist. lib.* 2. *Μετὰ τῆς Τροίας ἅλωσιν πολλοὶ τῶν Λοκρῶν περὶ τὰς Γυρὰς ναυαγήσαντες ἀπώλοντο· οἱ δὲ λοιποὶ σὺν Αἴαντι μόλις ἐς Λοκρίδα διεσώθησαν.* C'est-à-dire, *Après la prise de Troie plusieurs Locriens firent naufrage & perirent auprès des (k) Gires; le reste se sauva à peine avec Ajax, & revint dans le païs.* Il y a quelque aparence qu'au lieu de *Timæus Locrus*, il auroit falu citer *Timæus Tauromenita.*

(A) *Etoit après Achille le plus vaillant.*] C'est sur le temoignage de plusieurs Poëtes que je fais cette restriction:

Ἀνδρῶν (l) αὖ μέγ' ἄριστος ἔην Τελαμώνιος Αἴας
Ὄφρ' Ἀχιλεὺς μήνιεν· (ὁ γὰρ πολὺ φέρτατος ἦεν.)
Virorum verò longe præstantissimus erat Telamonius Ajax
Interea dum Achilles in odio permanebat (nam is multo fortissimus erat.)

Pindare apelle Ajax (m) *κράτιστον, Ἀχιλλέος ἄτερ, μάχᾳ*; *strenuissimum, excepto Achille in pugna.* Sophocles (n) en dit autant: Horace n'en dit pas moins, (o) *Ajax Heros ab Achille secundus.* Plutarque (p) raporte comme une tradition qui ne recevoit point de difficulté, qu'Ajax étoit le plus beau, le plus grand, & le plus vaillant de tous les Grecs après Achille. Cela est bâti sur ces paroles d'Homere:

Αἴανθ' (q) ὃς περὶ μὲν εἶδος περὶ δ' ἔργα τέτυκτο
Τῶν ἄλλων Δαναῶν μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα.
Ajacem qui eximius & forma & rebus gestis fuit
Inter alios Græcos post Achillem, in quo nihil desiderabatur.

Plutarque fonde là-dessus l'objection qu'il fait à Platon, qui a feint que l'ame d'Ajax ne fut enrôllée que la vintiéme. *Τί γὰρ (εἶπεν) οὐ δεύτερον μὲν ὁ Αἴας κάλλους καὶ μεγέθους καὶ ἀνδρείας ἀεὶ φέρεται μετ' ἀμύμονα Πηλείωνα;* *Quid (inquit) nonne Ajax semper ab Achille secundus habetur pulchritudine, magnitudine & fortitudine?* Mr. Moreri raporte ce passage tout falsifié; voici ses paroles; *Plutarque remarque en ses Questions de table, pour quelle raison Platon ne donne après Achille que la 22. place à l'ame d'Ajax, qui étoit estimé le premier en beauté, en force & en courage. & il fait voir que ce Philosophe se joüoit par la differente signification des noms.*

(a) Καί νύ κεν ἔκφυγε κῆρα, καὶ ἐχθόμενός περ Ἀθήνῃ, Εἰ μὴ ὑπερφίαλον ἔπος ἔκβαλε, καὶ μέγ' ἀάσθη. Et sane effugisset mortem quantumvis invisus Palladi, nisi impium dictum protulisset, & grave facinus patrasset. Homer. Odyss. l. 4.

(b) Φῆ ῥ' ἀέκητι θεῶν φυγέειν μέγα λαῖτμα θαλάσσης. Dixit vel invitis diis fore ut effugeret ingentes fluctus maris. Id. ib.

(c) Quint. Calaber, l. 14. v. 564.

(d) Hygin. cap. 116.

(e) Virgil. Æneid. l. 1. v. 39.

(f) Quicquid Oilides commiserat, omnibus unus Peccavit Danais, omnibus ira nocens. Sabinus in epist. Ulyss.

(g) Horat. epist. 2. l. 1.

(h) Lycophron vers. 400.

(i) Pausan. l. 1. p. 34.

(k) Rochers de la mer Egée. Voiez les peintures de Philostrate.

(l) Homer. Iliad. l. 2. v. 275.

(m) Pindar. Nem. 7.

(n) Sophocl. in Ajace.

(o) Horat. Sat. 3. l. 2. v. 193.

(p) Plut. Sympos. l. 9. quæst. 5. p. m. 740. A.

(q) Homer. Odyss. l. 11. p. m. 352. voiez aussi pag. 346.

chille. Il perdit sa cause, car elles furent adjugées à Ulysse son competiteur. Il en fut si indigné, * qu'il en devint fou. Il se rua sur des troupeaux, & y fit une grande tuerie, s'imaginant qu'il tuoit ceux qui l'avoient offensé en lui disputant les armes d'Achille, ou en les donnant à un autre. S'étant aperçu qu'il n'avoit tué que des bêtes, il devint encore plus furieux, & se tua. On a dit que sa fureur (AΔ) fit beaucoup de bien aux assiegeans. Il fut condamné, selon † quelques-uns, non par les suffrages des Princes Grecs, mais par la decision des Troiens ausquels on avoit demandé lequel leur avoit fait plus de mal, Ajax ou Ulysse. Le fondement de cette opinion est expressément contenu dans l'onziéme livre de l'Odyssée. Ajax ressembloit en plusieurs choses à Achille; il étoit colere ‡ & mal endurant comme lui, & invulnerable (B) par tout le corps à une partie près. On conoîtroit peu la Mythologie, si l'on croioit que les causes & les circonstances de sa mort n'ont pas été raportées en plusieurs manieres, dont les (C) unes detruisent les autres. Un des caracteres d'Ajax étoit (D) l'impieté; ce n'est pas qu'il crût que les Dieux n'avoient pas un grand pouvoir, c'est qu'il s'imaginoit que les plus lâches pouvant vaincre par leur entremise, il n'y avoit point de gloire à vaincre de cette façon. Il ne vouloit être redevable de la victoire qu'à son courage. On a feint ⸸ que son ame aiant la liberté de choisir un corps

** Sophocles in Ajac. Quintus Calaber. lib. 5.*

† Voiez Eustathius, & le scholiaste in Odyss. lib. 11. Scholiast. Aristophan. in Equit.

‡ Plutarch. Sympos. l. 1. sub fin. pag. 629. Voiez aussi Ciceron de Officiis l. 1. c. 31.

⸸ Plato de republ. l. 10. p. m. 765.

(AΔ) *Que sa fureur fit beaucoup de bien aux assiegeans.*] On auroit neanmoins grand tort d'en conclure que le vrai courage a besoin d'un tel secours. Les utilitez du vice n'empêchent pas qu'il ne soit mauvais. Je vous renvoie à ce beau passage de Ciceron. (a) *Non desiderat fortitudo advocatam iracundiam satis est instructa, parata, armata per sese. Nam isto modo quidem licet dicere utilem vinolentiam ad fortitudinem, utilem etiam dementiam, quod & insani & ebrii multa faciunt sæpe vehementius.*

Semper Ajax fortis, fortissimus tamen in furore.
Nam facinus fecit maximum, quum Danais inclinantibus
Summam rem perfecit manus, prælium quum restituit insaniens.
Dicamus igitur utilem insaniam.

(B) *Invulnerable par tout le corps à une partie près.*] Voici l'origine de cette singularité. Hercule (b) voiant Telamon fâché d'être sans enfans, pria Jupiter de lui donner un garçon qui eût la peau aussi dure que celle du lion de Nemée, & autant de courage que ce lion. Il vit une aigle après avoir cessé de prier, & la prenant pour un bon augure, il promit à Telamon un fils tel qu'il venoit de lui souhaiter, & ordonna que cet enfant fût nommé Ajax, à cause de l'aigle (c) qui avoit fourni le presage. Il revint voir Telamon après la naissance d'Ajax, & (d) se faisant donner cet enfant tout nud il l'enveloppa de la peau de son lion de Nemée, d'où il arriva que tout le corps d'Ajax devint invulnerable, excepté la partie qui se trouva sous le trou qui étoit dans cette peau, à l'endroit où Hercule portoit son carquois. On n'est point d'accord touchant la partie qui se trouva sous ce trou; les uns (e) la mettent sous l'aisselle; d'autres (f) au cou, d'autres (g) au côté, d'autres à la poitrine. Tzetzes sur Lycophron se range à ce dernier sentiment. Ovide paroît en être au 13. livre des Metamorphoses.

Dixit, & in pectus tum denique vulnera passum,
Qua patuit ferro letalem condidit ensem.

(C) *Dont les unes detruisent les autres.*] Car il y a des Auteurs qui veulent qu'il se soit donné la mort, dans la fureur qui le transporta après avoir perdu le procés des armes d'Achille; d'autres disent qu'il n'eut point de demêlé avec Ulysse touchant ces armes, mais touchant le Palladium qu'on avoit enlevé de Troie au saccagement de la place. Ces deux narrez sont incompatibles, veu que les armes d'Achille furent adjugées à Ulysse avant la prise de Troie, & qu'Ajax se desespera peu après l'adjudication. Quoi qu'il en soit Dictys de Crete (h) raconte qu'Ulysse remporta le Palladium sur Ajax par le jugement des Chefs, & qu'Ajax transporté de colere menaça de tuer ceux qui lui avoient fait cette injustice; mais que le lendemain il fut trouvé mort dans sa tente transpercé d'un coup d'epée. Ulysse soupçonné de cet homicide, & voiant les murmures de l'armée, s'embarqua, & mit à la voile le plus promtement qu'il put. Suidas (i) & Cedrenus avouent bien qu'Ajax & Ulysse disputerent le Palladium, mais non pas que les Juges aient prononcé en faveur de l'un ou de l'autre. Ils disent qu'on se separa avant qu'il y eût rien de decidé; & que la nuit suivante Ajax fut trouvé roide mort. Il y en a qui veulent que son combat avec Paris lui ait été aussi funeste qu'à son adversaire; il y reçut (k) une blessure dont il mourut, & il y (l) tua Paris. D'autres (m) disent que les Troiens avertis par un Oracle que le fer ne pouvoit rien sur son corps, & que si on vouloit le faire mourir il faloit l'accabler de boue, le firent perir de cette façon.

(a) Cicero, Tuscul. lib. 4. fol. 269. A.

(b) Pindar. Isthm. Od. 6. Voiez aussi Apollodore, l. 3.

(c) Les Grecs nomment l'aigle [illegible]

(d) Voiez Suidas in [illegible]*, le Scholiaste de Sophocle* in Ajacem, *celui d'Homere* in Il. l. 23. & *Tzetzes* in Lycophr.

(e) Suidas in [illegible]

(f) Apud Tzetzen; item Scholiastes Homeri in Iliad. l. 23.

(g) Scholiast. Sophocl. in Ajacem.

(h) Dict. Cret. l. 5.

(i) Suidas in voce παλλάδιον.

(k) Dares Phrygius, & Scholiastes Sophocl. in argum. Ajac.

(l) Dares Phryg.

(m) Apud Schol. Sophocl. ib.

(D) *Etoit l'impieté.*] Quand il partit pour l'armée (n), son pere lui recommanda de joindre toûjours à la force de son courage l'assistance du bon Dieu. Ajax lui repondit, que les poltrons mêmes sont souvent victorieux avec une telle assistance, mais que pour lui il s'en passeroit, & qu'il étoit assûré de vaincre sans cela.

Τέκνον, δορὶ
Βούλου κρατεῖν μὲν, σὺν θεῷ δ' ἀεὶ κρατεῖν.
Ὁ δ' ὑψικόμπως κἀφρόνως ἠμείψατο,
Πάτερ, θεοῖς μὲν κἂν ὁ μηδὲν ὢν ὁμοῦ
Κράτος κατακτήσαιτ'. Ἐγὼ δὲ καὶ δίχα
Κείνων, πέποιθα τοῦτ' ἐπισπάσειν κλέος.

Mi fili, inquit, virtute
Velis vincere, sed auxiliante Deo, semper velis vincere.
Ipse vero superbe ac stulte respondebat.
Adjuvante Deo, inquit, etiam ignavi
Vincere solent. Ego vero vel absque
Auxilio divino, confido me istam attracturum esse gloriam.

Minerve (o) se voulut mêler un jour de lui donner des avis, il lui repondit fierement: *Ne vous mettez point en peine de mon poste, j'en rendrai bon compte, vous n'avez qu'à garder vos bons offices pour les autres Grecs.* Une (p) autre fois elle s'offrit à conduire le chariot d'Ajax dans la mêlée: il ne le voulut point souffrir. Il fit même effacer (q) de son écu la chouëtte qu'on y avoit peinte. Il craignit aparemment que cette peinture ne fût prise pour un acte de devotion envers Minerve, & pour une defiance de ses propres forces. On ne seroit pas équitable si l'on n'aprenoit ici aux lecteurs qu'il n'est pas si indevot dans Homere; car s'il n'y prie (r) pas Jupiter en se preparant au combat contre le vaillant Hector, il demande pour le moins que d'autres fassent des prieres à ce Dieu, ou tout bas de peur que les Troiens ne l'entendent, ou même tout haut; car, ajoûte-t-il, je ne crains personne. Il n'y a pas là dequoi le donner pour un modele de devotion, comme on le fait dans le Commentaire (s) sur les Emblêmes d'Alciat. Il ne veut pas que les Troiens sachent qu'on prie Dieu pour le bon succés de ses armes, cela peut recevoir deux explications; il craignoit peut-être que les Troiens ne prissent cette invocation de Dieu pour une marque qu'on se defioit de sa valeur: ou bien il craignoit que les Troiens avertis des vœux que les Grecs feroient pour lui, n'en fissent de semblables, ou même de plus ardens pour leur Hector. La premiere de ces deux explications lui laisse une vanité fort injurieuse à Dieu; la seconde lui laisse beaucoup de persuasion du pouvoir celeste. Mais à quoi sert cela puis qu'il consent qu'on prie tout haut, qu'il y consent, dis-je, par la confiance qu'il met en sa force & en son adresse; en un mot par la raison qu'il ne craint rien, & qu'il se soucie peu que les Troiens fassent des contre-prieres, ou qu'ils n'en fassent pas? Est-ce là un exemple de pieté que le Commentateur d'Alciat doive proposer? Un homme disoit l'autre jour que les Princes Catholiques font fort mal de laisser mettre dans les Gazettes les pelerinages de Lorette, les offrandes, les vœux, les prieres de quarante heures, qu'ils ordonnent pour obtenir une glorieuse Campagne, car dès que leur ennemi le sait, il ordonne les mêmes choses chez lui, & promet encore plus de largesses aux Saints & aux Saintes. On lui repondit que cela montroit la bonne foi de ces Princes: ils ne veulent pas surprendre les arrêts du Ciel, ils ne veulent pas comme Ajax ôter à leur adverse partie la conoissance de leurs requêtes, & les moiens de se pourvoir contre: ce seroit vouloir qu'on prononçât sans avoir ouï les deux parties.

(n) Sophocl. in Ajac. p. m. 80. 81. Il y a cet autre passage dans la page 51. Εἰ δὲ τις θεῶν βλάπτοι, φύγοι γ' ἂν χὠ κακὸς τὸν κρείσσονα. Sed cum Deus adversatur tunc etiam ignavi effugiunt è manibus virorum fortium.

(o) Ibid. pag. 81.

(p) Scholiast. Sophocl.

(q) Idem.

(r) Homer. Iliad. l. 7. v. 194.

(s) Recté Ajax apud Homerum, qui Deos invocat sese ad arma componens; neque enim putat sibi felicius rei bene gerendæ auspicium capere posse, quam ab invocatione numinis. *Comment. in emblem. 127. Alciati p. m. 547.* C'est mal raporter le fait; le passage du 17. de l'Iliade v. 645. ne sert de rien ici.

corps pour retourner dans ce monde, prefera celui d'un lion à celui d'un homme: tant elle detestoit le genre humain, en se souvenant de l'injustice qu'on lui avoit faite touchant les armes d'Achille. Nous dirons ailleurs β quelque chose de la posterité qu'il laissa, d'où sortit la famille de Miltiade. Les Poetes ont donné à Ajax le même éloge que l'Ecriture Sainte donne au Roi Saül à l'égard de la taille γ. Il fut le sujet de δ plusieurs pieces de theatre tant en Grec qu'en Latin. Le fameux Comedien Esope ξ n'aimoit pas à les jouër. Les Grecs * rendirent beaucoup d'honneur à ce brave Capitaine après sa mort †. Ils lui dresserent (E) un superbe monument sur le promontoire de Rhetée. On a conté quelques (F) avantures miraculeuses touchant ce tombeau. La faute que Ronsard (G) crut avoir faite touchant Ajax fut corrigée dans une nouvelle édition.

AJAX, fils de Teucer, fit bâtir un temple à Jupiter dans Olbe ville de Cilicie. Le Prêtre de ce Temple étoit Seigneur du païs qu'on apelloit *Trachiotide*. Plusieurs Tyrans tâcherent d'envahir ce païs-là, & de s'y maintenir, de sorte qu'il devint un vrai theatre de brigandage. Après qu'on eut exterminé ces Tyrans, il fut apellé le païs de Teucer, & la Prêtrise. Voilà les noms qu'il avoit du tems de Strabon, qui ajoûte que la plûpart des Pontifes qu'on y avoit vus avoient porté le nom de Teucer, ou celui d'Ajax, & qu'Aba fille de Zenophanes l'un des Tyrans, étant entrée par mariage dans cette famille, se rendit maîtresse du païs, après que son pere l'eut gouverné sous le titre de Tuteur. Elle fut confirmée dans la possession par Marc Antoine & par Cleopatre, ausquels elle avoit fait sa cour habilement. Après sa mort le païs revint au pouvoir de ceux qui en devoient être les possesseurs legitimes ‡. Recueillons de là que le Suplément de Moreri est tout (A) plein de fautes dans cet article.

AJAX, Ecclesiastique recommandable par sa pieté & par ses bonnes mœurs sous l'empire de Theodose. Il avoit un frere nommé Zenon, qui étoit de la même sagesse que lui. Ils la firent éclater d'abord non pas dans la solitude, mais dans la ville de Gaza; puis ils s'attacherent à la vie monastique. Ils reçurent souvent de rudes coups, à cause qu'ils soutenoient courageusement la foi orthodoxe contre les Paiens. Ajax avoit épousé une très-belle femme; mais on dit qu'il ne la conut que trois fois, d'où sortirent trois garçons: après quoi il se separa d'elle par raport au commerce conjugal, & gouverna sagement l'Eglise de *Botolium*. Il éleva deux de ses fils à l'étude des choses divines & au celibat, & maria le troisiéme ⊥.

AIGUIL-

β *Dans l'article* Tecmesse.

γ *Voiez la remarque F.*

δ *Auguste en avoit commencé une. Voiez Suetone, in ejus vita c. 85.*

ξ *Cicero de offic. l. 1. c. 31.*

* *Voiez la remarque E.*

† *Quintus Calaber l. 5. Dictys Cret. l. 5.*

‡ *Ex Strab. l. 14. p. m. 462.*

⊥ *Sozomene l. 7. c. 28.*

(E) *Lui dresserent un superbe monument sur le promontoire de Rhetée.*] Ce fut un de (a) ceux qu'Alexandre voulut voir & honorer. Nous disons ailleurs (b) qu'on a tort d'accuser Pline d'avoir ignoré la vraie situation de ce tombeau. Mais s'il est vrai que les Grecs aient érigé ce monument, que veut dire Horace quand il censure Agamemnon d'avoir laissé Ajax sans sepulture?

Cur (c) Ajax heros ab Achille secundus
Putrescit, toties servatis clarus Achivis,
Gaudeat ut populus Priami, Priamusque inhumato,
Per quem tot juvenes patrio caruere sepulcro?

Je repons que ce Poëte ne fait qu'emploier un des incidens de la Tragedie d'Ajax; c'est celui où Sophocle feint qu'Agamemnon ne vouloit pas consentir qu'Ajax joüît des honneurs de la sepulture. Il ceda enfin aux fortes instances de Teucer. Remarquez qu'il y a des Auteurs qui disent que l'on ne brûla point le corps d'Ajax, & qu'il y en a qui disent que l'on le brûla. Dictys de Crete & Quintus Calaber sont de ce dernier parti; Philostrate est du premier. Il dit (d) que Calchas declara que la Religion ne souffroit pas que l'on brûlât ceux qui se tuoient eux-mêmes. Voiez dans le même Philostrate comment les Atheniens se distinguerent à honorer ce Heros. Pausanias (e) nous aprend que l'une de leurs tribus portoit le nom d'Ajax, & que les (f) honneurs qu'ils decernerent tant à lui qu'à Eurysaces son fils subsistoient encore. Ceux (g) de Salamine avoient bâti un temple à Ajax. Toute la nation Greque (h) l'invoqua quelque tems avant la bataille de Salamine, & lui consacra (i) ensuite, comme une partie des premices destinées aux Dieux, l'un des vaisseaux qu'on prit sur les Perses dans cette memorable journée.

(F) *Quelques avantures miraculeuses touchant ce tombeau.*] Ulysse aiant fait naufrage sur les côtes de Sicile, perdit entre autres choses les armes d'Achille. Le bouclier sortit ensuite de dessous les ondes auprès du sepulchre d'Ajax, & y fut apendu; mais le lendemain il fut frapé de la foudre. Voilà ce que Ptolomée fils d'Hephestion raporte (k). Pausanias (l) dit en general que la tempête porta sur le tombeau d'Ajax les armes d'Achille après le naufrage d'Ulysse. La matiere étoit trop belle, & trop feconde en moralitez pour n'être pas empaumée par les Poetes. Voiez dans l'Anthologie (m) ce que les Grecs ont chanté sur ce sujet. Alciat en a tiré (n) l'un de ses emblêmes. Quant aux prodiges, ou aux merveilles qui firent parler d'Ajax après sa mort, voiez Pausanias à la page trente-quatrieme du premier livre. Ne finissons point cette remarque sans dire, (o) que les vagues aiant entrouvert le tombeau d'Ajax on fut curieux d'y regarder, & l'on remarqua qu'un os du genou étoit aussi grand qu'un de ces disques ou palets dont on se servoit dans les jeux de prix (p). L'homme qui le racontoit à Pausanias vouloit qu'il jugeât par là quelle avoit été la taille d'Ajax. Homere la lui donne tout-à-fait avantageuse.

Ἄϊας (q) ἠΰς τε μέγας τε
Ἔξοχος Ἀργείων κεφαλὴν ἠδ' εὐρέας ὤμους.
Vir latusque magnusque,
Procerissimus Argivorum tum capite tum latis humeris.

(G) *La faute que Ronsard crut avoir faite.*] Il avoit mis Ajax parmi les braves qui prirent Troie: mais il l'en ôta dans la deuxiéme édition de sa Franciade, aiant été averti par Florent Chretien (r) qu'Ajax se tua avant la prise de cette ville. Aparemment il ne savoit pas que, selon quelques Auteurs, ce grand Capitaine ne mourut qu'après le saccagement de Troie; car s'il l'avoit su, il auroit dit à Florent Chretien qu'il n'ignoroit pas ce qu'Homere, Sophocle, Ovide & quelques autres ont raconté; mais qu'il savoit aussi ce que d'autres avoient dit, & qu'il avoit mieux aimé se conformer à Dictys de Crete qu'à Homere; & ainsi il n'eût point fait l'aveu d'une faute. C'est un aveu très-mal-plaisant à un Poete, & même aux autres Auteurs.

(A) *Est tout plein de fautes.*] Après l'avoir bien mesuré je trouve que le meilleur moien d'être court, c'est de raporter tout entier l'article du Suplément: le voici. *Ajax fils de Teucer, Roi de Salamine en l'Ile de Cypre, ayant succedé à son pere consacra un temple à Jupiter en la ville d'Olbus. Il se maintint dans la possession de ce Royaume contre plusieurs Princes qui s'en vouloient rendre maitres, & le laissa à ses descendans qui porterent presque tous le nom d'Ajax ou de Teucer. Strabon, l. 14.* Je remarque contre cela, 1. Qu'il n'y a point de lecteur qui ne soit tenté de croire en vertu de ce narré, que la ville d'Olbus étoit dans l'Ile de Cypre. 2. Qu'il n'est point vrai que Strabon dise qu'Ajax succeda à son pere au Roiaume de Salamine. L'infatigable Meursius qui a tant cherché les noms de tous ceux qui ont regné dans l'Ile de Cypre, n'a (s) trouvé pas un seul Ajax. 3. Qu'il n'est point vrai que plusieurs Princes aient tâché d'ôter à Ajax le Roiaume de Salamine. Leurs attentats regardoient la Trachiotide, le patrimoine ou le domaine de l'Eglise de Jupiter Olbien dans la Cilicie, & Strabon ne dit pas qu'on ait tâché d'en depouiller Ajax, ni même qu'Ajax en ait été possesseur. On peut bien bâtir un temple sans en être le Pontife, & sans jouir des biens qu'on lui attribue. 4. Que supoſé qu'Ajax eût été tout à la fois Prince & Prêtre de la Trachiotide, il seroit faux qu'il en eût conservé la possession, & qu'il l'eût laissée à ses descendans; il est clair par la narration de Strabon, que la suite des successions legitimes fut interrompue quelquefois.

(a) *Diodor. Sicul. l. 17.*

(b) *Dans la remarque K de l'article Achille.*

(c) *Horat. Satir. 3. l. 2.*

(d) *Philostr. in Heroic.*

(e) *Pausan. lib. 1. p. 5. voiez Plut. Sympos. l. 1. quaest. 10. p. 628. Herodote l. 5. c. 66.*

(f) *Pausan. ib. pag. 33.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Herodot. l. 8. c. 64.*

(i) *Id. ib. c. 121.*

(k) *Apud Photium p. 484.*

(l) *Pausan. lib. 1. pag. 34.*

(m) *Anthol. lib. 1. c. 22.*

(n) *C'est le 28.*

(o) *Pausan. ubi supra.*

(p) *Voiez dans la remarque G de l'article precedent quelques fautes concernant ce passage de Pausanias.*

(q) *Homer. Il. l. 3. v. 226.*

(r) *Voiez les notes de Florent Chretien sur le Philoctete de Sophocle.*

(s) *Voiez son Traité* de Cypro *l. 2. c. 7. & seq.*

Q

AIGUILLON, petite ville de Guienne sur le confluent du Lot & de la Garonne, à quatre lieuës au dessous (*A*) d'Agen, fut érigé en Duché-Pairie pour le Duc de Maienne l'an 1599. Les lettres en furent verifiées au Parlement l'année β suivante; mais la posterité de ce Duc aiant manqué, on renouvela l'érection sous le regne de Louis XIII. l'an 1638. par lettres qui furent verifiées la même année γ. Le Cardinal de Richelieu fit faire cela en faveur de la Dame de Combalet sa niece, qui a été depuis si conuë sous le nom de DUCHESSE D'AIGUILLON. Nous parlerons d'elle en δ son lieu. Elle a laissé par son testament cette Duché à Marie Magdeleine Terese de Vignerod sa niece, sœur du Duc de Richelieu ε. Rien n'est plus singulier (*B*) dans l'Histoire que la resistance faite par la ville d'Aiguillon en 1346. au Duc de Normandie, qui depuis fut le Roi Jean. On a honte aujourd'hui de lire cela, & nos guerriers ne sauroient assez admirer que l'art militaire fût alors si miserable en comparaison de ce qu'il est à present. Si le Duc de Normandie fils aîné du Roi de France avoit emporté Aiguillon après quatorze mois de siege, il se feroit rendu digne d'un grand triomphe; & aujourd'hui une ville comme étoit alors celle-là ne feroit presque point d'honneur à un Colonel qui l'emporteroit d'emblée. Les Romains faisoient à-peu-près cette reflexion, lors qu'ils (*C*) comparoient les premieres guerres de leur ville avec les conquêtes qu'ils firent long tems après. Mezerai ξ s'embarrasse beaucoup à l'affaire dont je parle. Aiguillon n'eut pas entierement contre les Anglois le même avantage que contre le Duc de Normandie; car lors qu'ils l'assiegerent en 1430. * ils ne prirent point le chateau: ils prirent seulement la ville & ils la pillerent.

AILLI † (PIERRE D') Evêque de ‡ Cambrai & Cardinal, nâquit à Compiegne (*A*) en Picardie l'an 1350. Sa famille étoit fort obscure; quelques-uns ⫰ disent qu'il fut sous-portier du College de Navarre; mais ils se trompent. Il n'entra dans ce College qu'environ l'an 1372. Il y fut reçu Boursier parmi les Etudians en Theologie. Il étoit alors Procureur de la nation de France dans l'Université de Paris, & capable de s'ériger en bon Auteur, comme il le temoigna par des Traitez (*B*) de Logique selon les hypotheses des Nominaux, & par des Traitez sur la nature de l'ame, & sur celle des meteores. Il fit paroître tant de penetration & de netteté dans ces Ouvrages, qu'il jetta par là les fondemens de cette haute reputation où il s'est vu élevé. Il ne reüssit pas moins dans l'explication de Pierre Lombard en l'année 1375. Cette heureuse aplication à la science de l'Ecole, ne l'empêcha pas de devenir bon Predicateur. Il

(*A*) *Au dessous d'Agen.*] Si j'avois voulu marquer au milieu de queiles villes celle d'Aiguillon est située, je n'aurois pas pris Agen & Nerac, comme a fait Mr. Moreri, car ce sont trois lieux qui font un triangle; mais j'aurois pris Agen & Tonneins, l'une au dessus, & l'autre au dessous d'Aiguillon sur la Garonne. La faute que je reprens ici est d'autant plus considerable, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en conclût que Nerac est sur la même riviere.

(*B*) *N'est plus singulier . . . . . que la resistance.*] Papyre Masson dit que ce siege dura 14. mois. *Acilienem (a) urbem irrita Joannis, postea Regis Francorum, & tunc Ducis Normanniæ quatuordecim mensium obsidione memorabilem (b).* La nombreuse armée du Duc de Normandie n'est pas moins à considerer que la durée du siege. Ce Duc s'étoit rendu (*c*) *à Toulouse au commencement de Janvier avec cent mille hommes portans armes. Toute cette effroyable multitude ne fit durant trois mois que prendre quelques bicoques en Agenois, puis la ville d'Angoulême, d'où elle se rabatit sur Tonneins, & de là vint assieger Aiguillon, ... bien muni & bien fortifié pour ce tems-là.* Les manieres de l'attaque sont une troisiéme circonstance à considerer. (*d*) *Dans tout ce siecle (e) on ne voit point de siege plus memorable soit pour les attaques, soit pour les deffenses. On y donna trois assauts par jour une semaine durant; après on en vint à l'artillerie & aux machines par terre & par eau.* Voici une citation qui embrasse les deux passages de Mezerai. Je la tire de Catel. (*f*) *Froissard au chap. cent vingt-uniesme du premier volume escrit, comme lors que le Duc de Normandie avec cent mille François assiegea la ville d'Aiguillon tenuë par les Anglois, il envoya querir à Tolose huit des plus grands engins qui estoient dans la dite ville, & lors qu'on voulust assaillir ceux d'Aiguillon, il fut arresté par les Seigneurs François que ceux de Tolose, Carcassonne & Beaucaire assailliroient du matin jusques à midi, & ceux de Rouergue, Cahors, & Agenois quand les autres seroient retirez jusques à Vespres.* Que Mezerai ne fasse durer qu'une semaine les trois assauts par jour, est une chose qui ne repond point à l'attente où il avoit mis son lecteur; car qu'est-ce qu'une semaine en 14. mois? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juste idee qu'il devoit donner de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de chronologie. Selon lui le Duc de Normandie arrive à Toulouse au mois de Janvier 1346. il emploie trois mois à prendre quelques bicoques, ensuite il prend Angoulême, & puis retourne vers la Garonne, prend Tonneins, assiege Aiguillon, & en leve le siege à cause de la bataille de Creci. Cette bataille se donna le 26. d'Août 1346. Non seulement il est impossible selon cette narration de Mezerai que le siege d'Aiguillon ait duré 14. mois, mais aussi que veu la coutume de ces tems-là ce siege ait été fort long: & c'est parler improprement que de dire que le Duc de Normandie *s'y étoit opiniâtré (g).* Il faloit mettre à l'an 1345. l'arrivée de ce Prince à Toulouse.

(*C*) *Lors qu'ils comparoient les premieres conquêtes de leur ville.*] Voiez Florus & son style plein d'exclamations. (*h*) *Sora (quis credat!) & Algidum terrori fuerunt: Satricum atque Corniculum provinciæ. De Verulis & Bovillis, pudet, sed triumphavimus. Tibur nunc suburbanum & æstiva Præneste deliciæ, nuncupatis in Capitolio votis petebantur. Idem tunc Fæsulæ, quod Carræ nuper; idem nemus Aricinum, quod Hercynius saltus: Fregellæ, quod Gesoriacum: Tiberis quod Euphrates. Coriolus quoque (prò pudor) victus, adeò gloria fuit, ut captum oppidum Cajus Marcius Coriolanus quasi Numantiam aut Africam nomen indueret.* Mais quelque honte qu'il y eût pour les François à n'avoir pu prendre Aiguillon avec tant de gens commandez par le fils aîné de leur Roi, ce fut une grande gloire pour les Anglois d'avoir defendu si long tems ce poste.

(*A*) *Nâquit à Compiegne en Picardie.*] Cela paroît par les (*i*) Regîtres publics de l'Eglise de Cambrai; on peut donc mettre dans la liste des mensonges de Thevet, ce qu'il dit touchant la patrie de Pierre d'Ailli. *Il fut natif d'Allemagne*, dit-il (*k*), *en un village fort obscur dit Ailly, dont aussi pour la vilité de ses parens il a tiré sa denomination. Il fut si pauvre que pour avoir moyen de vacquer à l'estude des lettres, il fut contraint de servir de sous-Portier au College de Navarre.* Volaterran (*l*) avoit dejà publié que Pierre d'Ailli étoit Allemand.

(*B*) *Par des Traitez de Logique.*] Il l'entendoit parfaitement, & c'est à cela qu'il fut redevable de la force & de l'adresse avec quoi il soutenoit ses opinions, & renversoit celles d'autrui. Le celebre Wesselus de Groningue en parle de cette maniere. (*m*) *Quis unquam ad illum apicem Theologiæ quo Petrus de Alliaco conscendit absque definitionibus, divisionibus, argumentationibus, instantiis logicalibus perveniret? In disputationibus dico ubi discussione diserta opus est. Quomodo Petrus Joannem de Montesono in Rota (n) de errore quatuordecim illarum conclusionum concussisset, nisi distinctione multiplici, aut elenchi ignorantia antecedente vel consequente delusum docuisset? Opus igitur Theologicis Logicam inferre.* Et Gerson iste *quo tantum tantus ipse Theologus nisi per accuratissimam illam suam Magistri Petri Logicam evasit?* Sans doute la Dialectique contribua puissamment à cet éloge de Pierre d'Ailli: (*o*) *Aquila Franciæ atque aberrantium à veritate malleus indefessus.*

β *Le 2. de Mars.*

γ *Le 19. de Mai.*

δ *Dans l'article* Vignerod (Marie de)

ε *Voiez l'état de la France t. 2. p. 88. & 89. édit. de 1680.*

ξ *Voiez la remarque B.*

* *Darnalt Antiquit. d'Agen, p. 100.*

† *En Latin* Petrus de Alliaco, *ou* ab Alliaco, *ou* ab Alyaco, *ou* Alliacensis, *ou* Alliacus, *ou* Ailliacus, *&c.*

‡ *Vossius* de Hist. Lat. pag. 548. & de scient. Mathem. p. 182. 228. *l'en fait Archevêque. Thevet avoit fait la même faute.*

⫰ *Voiez la remarque A.*

(*a*) *Baudrand la nomme* Aguillionum.

(*b*) *Papyr. Masso Descript. flum. Galliæ.*

(*c*) *Mezerai, Abreg. Chron. ad annum 1346. t. 3. p. 24. édit. de Holl. 1673.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *C'étoit le XIV.*

(*f*) *Catel, Memoires pour l'Histoire du Languedoc pag. 563.*

(*g*) *Mezerai ib.*

(*h*) *Florus au chapitre 11. du 1. livre.*

(*i*) *Apud Launoium Hist. Colleg. Navarr. p. 137.*

(*k*) *Thevet ubi infra p. 86.*

(*l*) *Voiez Gesner, Bibl. fol. 543. verso.*

(*m*) *Wesselus de potestate Papæ c. 9. apud Launoium ib. p. 469.*

(*n*) *Mr. de Launoi croit que* Rota de errore, *&c. étoit le titre d'un livre fait par Pierre d'Ailli; mais j'aimerois mieux entendre par* Rota *le lieu où le Pape entendit les disputans.*

(*o*) *Launoius ubi supr. pag. 134. 476.*

Il obtint le Doctorat en 1380. & un Canonicat à Noion. Il fut rapellé à Paris quatre ans après, pour y exercer la charge de grand Maître du College de Navarre. Il y eut une infinité de disciples, & entre autres Jean Gerson, & Nicolas de Clemangis. Il plaida avec tant de force en 1387. devant le β Pape, contre un Jacobin γ apellant de la sentence que la Faculté de Theologie de Paris avoit prononcée contre lui, qu'il obtint la confirmation de cette sentence. Il fit aussi un Traité contre ce même Jacobin. Cela le mit dans une telle reputation, qu'en 1389. il fut fait Confesseur & Aumônier (B Δ) de Charles VI. & Chancelier de l'Université. Cinq ans après on lui confera la premiere dignité de la Sainte Chapelle de Paris; c'est celle de Thresorier. Tant de differens emplois n'empêcherent pas qu'il ne s'apliquât fortement à chercher les moiens les plus efficaces de faire cesser le schisme qui divisoit l'Eglise Romaine. Il alla trouver de la part du Roi l'Antipape Benoit XIII. en 1394. & il lui rendit un temoignage si avantageux à son retour, qu'il fut resolu au Conseil du Roi de le reconoitre pour le Pape legitime. Il obtint l'Evêché δ du Puy-en-Vellai sur la fin de l'année 1395. & celui de Cambrai au commencement de l'année suivante. Il fut fort consideré de Boniface IX. & il se servit de cette faveur pour faire établir un Theologal dans toutes les Eglises Episcopales du Royaume. Il prêcha à Genes l'an 1405. sur le mystere de la Trinité devant le Pape Benoit XIII. & persuada à ce Pape de faire celebrer à toute l'Eglise la fête de la Trinité. Il fit admirer son érudition & sa prudence dans le Concile de Pise l'an 1409. Il avoit soutenu à Paris dans toutes les assemblées, où l'on avoit deliberé sur les remedes du schisme, que la seule voie de l'éteindre étoit la convocation d'un Concile general. Deux ans après il fut promu au * Cardinalat; il alla en Allemagne l'an 1414. en qualité de Legat du Pape. Il presida à la 3. Session du Concile de Constance; il composa trois Ecrits pendant la tenuë de ce Concile, l'un *de emendanda Ecclesia*; un autre *de duodecim honoribus beati Josephi*; un autre *de modo & forma eligendi Papa*, & personne n'eut plus de part que lui aux affaires de cette grande Assemblée qui dura trois ans. Il mourut (C) l'an 1425. & fut enterré dans sa Cathedrale de Cambrai. Il fit de (D) grans biens au College de Navarre, & destina de grandes sommes par son testament aux services que l'on feroit en plusieurs Eglises pour le repos de son ame †. Mr. de Launoi dont j'emprunte tout ce que l'on vient de lire, n'oublie point de regarder comme une tache ‡ sur un beau corps, la doctrine de Pierre d'Ailli touchant la puissance ecclesiastique. Il veut que l'on impute cela au malheur du tems; mais je m'étonne qu'il ait oublié une autre tache de ce Docteur, je veux dire son (E) entêtement pour l'Astrologie judiciaire. Au reste nôtre Pierre d'Ailli qui soumettoit à la puissance ecclesiastique les sceptres & les

β. C'est l'Antipape Clement VII. qui siegeoit à Avignon.

γ C'étoit un Aragonois nommé Jean de Monteson, qui nioit la conception immaculée de la Vierge.

δ Selon Moreri ce fut l'Evêché de Belai, mais il se trompe.

* Moreri dit que ce fut à Pise; il se trompe.

† Tiré de l'Histoire Latine du College de Navarre faite par Mr. de Launoi, pag. 467. & suiv.

‡ Dictata hujusmodi danda injuriæ temporis, sunt nævus in candidissimo pectore. Launoi. ib. pag. 480.

(B Δ) *Aumônier de Charles VI.*] Voiez du Peyrat à la page 345. des Antiquitez de la Chapelle du Roi. Il y observe que Pierre d'Ailli *n'a jamais porté la qualité de grand Aumosnier de France, ny de grand Aumosnier du Roy, lesquelles estoient encores incognuës, & n'ont commencé à paroistre que sous les regnes de Charles VIII, & de François I. quoy que die l'Autheur de* (a) *la Gaule Chrestienne, en quoi s'est trompé de mesme le Continuateur des Annales de Baronius.*

(C) *Il mourut l'an 1425.*] C'est une chose étrange qu'un homme de ce rang & de cette distinction soit mort, sans qu'on sache au vrai ni où, ni en quelle année. Les uns disent qu'il mourut en Allemagne l'an 1416. Les autres qu'il mourut à Avignon le 8. d'Août 1425. étant (b) Legat du Pape en France. D'autres (c) disent bien qu'il mourut à Avignon, mais ils mettent sa mort à l'année 1426. Mr. de Launoi se contente de la marquer à l'année 1425. dans la page 479. de son livre, mais dans la page 129. il avoit dit que Pierre d'Ailli étoit mort Legat du Saint Siege en Allemagne (d) l'an 1423. Les Regitres de l'Eglise de Cambrai (e) portent qu'il mourut le 9. d'Octobre 1425. étant Legat du Saint Siege dans la basse Allemagne, & qu'au mois de Juillet suivant on porta son corps à Cambrai, où on l'enterra derriere le grand autel. La difference de 1416. & de 1426. est venuë d'une faute d'impression; le chiffre 1. mis par megarde au lieu du chiffre 2. a fondé deux sentimens.

(D) *Il fit de grans biens au College de Navarre.*] Il en a été apellé le second (f) fondateur. C'est lui qui y fit bâtir la maison des Theologiens, mais ce n'est point lui qui y fit bâtir la Bibliotheque. Mr. de Sponde qui l'assure s'est trompé, c'est l'ouvrage de Charles VIII. (g) *Spondanus in annalibus Ecclesiasticis prodidit ab eo extructam esse bibliothecam. Sed aberrat; id est opus Caroli octavi Regis, cujus & nomen μονογραμμον in Bibliotheca vitro centies depingitur, & statua in occidentali turbinatæ parietis cono erecta conspicitur.* Il est bien vrai que Pierre d'Ailli voulut qu'une partie des biens qu'il laissoit à ce College (h) servît à acheter des livres, & qu'il donna souvent des livres. Je ne sai point s'il donna sa propre bibliotheque, comme Aubert le Mire l'a debité. *Alliacus*, dit-il (i), *anno 1425. Avenione moriens bibliothecam suam legavit Navarreo Parisius Collegio quam ibi magna cum voluptate aliquando vidimus.* Je n'ai point vu que Mr. de Launoi le dise; son silence seul seroit capable de refuter l'Ecrivain Flamand.

(E) *Son entêtement (k) pour l'Astrologie judiciaire.*] Bellarmin n'a point oublié cette tache. *Unum est*, dit-il, (l) *in quo reprehenditur hic auctor, quod videlicet sensisse videatur Christi nativitatem prænosci potuisse ex genethliacis observationibus, atque ad hoc adduxerit apparitionem stellæ quæ apparuit Magis.* D'autres (m) observent que Pierre d'Ailli dans son livre *de concordia Historiæ & Astrologiæ divinatricis*, a soutenu que le deluge de Noé, la naissance de JESUS-CHRIST, & tels autres miracles, & tous les prodiges ont pu être devinez & predits par l'Astrologie; & qu'il (n) *a raporte les naissances, changemens & ruines des Republiques & des Religions aux conjonctions des hautes Planetes.* Bodin ajoûte que *Jean Pic Prince de la Mirande prend les hypotheses de* Pierre (o) d'Arliac *pour certaines, sans autrement s'enquerir plus avant de la verité, combien que de 36. grandes conjonctions que ce Cardinal a remarquées depuis 115. ans apres la creation du monde jusques à l'an de Jesus-Christ 1385. il ne s'en trouve pas six veritables.* Ce passage de Bodin a été ainsi changé dans l'edition Latine. *Mirum mihi visum est quamobrem J. Picus Mirandula princeps illius hominis errores sanè pudendos in cœlestium orbium doctrina pro certis & compertis demonstrationibus habuerit, cum ei in post orbem conditum anno centesimo decimo quinto usque ad annum Christi 1385. triginta sex Jovis & Saturni concursus tradiderit, vix tamen ullus eo quo decuit loco ac tempore describitur.* Le même Bodin attaque ces hypotheses par le fondement: *Le Cardinal d'Arliac*, dit-il (p), *prend sa racine aux grandes conjonctions au tems de la creation du monde, supposant à son compte qu'il y a 7158. ans suivant l'erreur d'Alphons qui est reprouvé de tous les Hebrieux, & maintenant d'un commun consentement de toutes les Eglises .... Et par ainsi c'est un erreur insupportable de supposer la grande conjonction des trois hautes planetes l'an de la creation 320. & poser qu'il y en ait à present 7118. ans. c'est-à-dire douze cens ans devant que le monde fust creé.* Cette maniere de combatre Pierre d'Ailli ne sauroit être decisive presentement, veu le poids des hommes doctes qui preferent le calcul de la Bible Greque touchant la durée du monde au calcul du texte Hebreu. Vossius (q) a plus de raison de l'insulter sur la naissance de l'heresie d'Arius, que sur la durée du monde. Voici les paroles de Vossius; on y voit que nôtre Astrologue a mis le commencement de cette heresie sept cens ans après J. CHRIST, ce qui est une très-crasse ignorance. *Valde etiam futile est fundamentum quod arti isti ponit. Ait ab initio mundi usque ad diluvium fluxisse* (r) *annos 2042. à diluvio ad natalem Christi 3102. His ita constitutis, totus est in eo ut ostendat quandocunque mirandum aliquid contigit in terris etiam illustrem*

(a) Claudius Robertus in Gallia Christiana fol. 68.

(b) Voiez le P. Labbe, de Script. Eccles. t. 2. p. 179.

(c) Vossius de Hist. Lat. pag. 548. Bellarmin de Script. Eccles. met la même année, mais sans marquer aucune ville.

(d) Anno postquam vastatum est à Burgundionibus quinto. Or pag. 126. il met ce ravage sous l'an 1418.

(e) Apud Launoium, pag. 137.

(f) Launoi. ibid. pag. 134. 475.

(g) Id. ib. p. 475.

(h) Ib. p. 134. 135.

(i) Miræus in Auctario c. 454 pag. 265.

(k) Voiez la remarque H. à la fin.

(l) Bellarm. ubi supra. il nous renvoie à Sixte de Sienne l. 5. Bibl. sanctæ annot. 15. & 81. & l. 6. annot. 10.

(m) Vossius de scient. Mathem. pag. 215.

(n) Bodin l. 4. de la republique, pag. 548. de la 1. édition.

(o) C'est ainsi qu'il le nomme.

(p) Id. ib. p. 549.

(q) Vossius ubi supra.

(r) Vossius a voulu dire 2242.

les couronnes, qui travailloit à la multiplication des fêtes, qui fonda un si grand nombre de Messes pour le repos de son ame, qui condamna Jean (*F*) Hus au suplice, ne laisse pas de paroître dans le (G) catalogue des temoins de la verité, comme un precurseur de Luther & de Calvin. Les Cartesiens le mettent aussi au (GΔ) nombre de leurs precurseurs dans la question des accidens. Il avoit été chassé de son Eglise Episcopale, si nous en croions Erasme *, qui ajoûte que cet exil lui procura le chapeau de Cardinal. Il composa (*H*) beaucoup de livres dont quelques-

* Petrum Aliacensem Cameracensis civitas Episcopum ejecit, Roma ex exule fecit Cardinalem. *Erasm. de ratione conscrib. epistolarum, epist. consilat.*

strem aliquam stellarum conjunctionem apparuisse in cœlis. Atqui falsissimum est quod sibi sumit de anno vel diluvii vel natalis Domini: nec levis est error sed spississimus; in priori quidem numero annorum pene sexcentorum, in altero autem (a) paulo pauciorum. Quid mirum? omnino Cameracensis fuit Chronologiæ imperitissimus, ut vel arguit quod Arrianam hæresim cœpisse dicat anno Christi septingentesimo, quam verisimilius tum pene extinctam dixisset. Ortam vero constat ferè initio seculi quarti. Si Thevet eût écrit avec jugement, auroit-il parlé de Pierre d'Ailli en ces termes? „ (*b*) Je „ desirerois que tous ceux qui se meslent d'astrologiser daignassent un peu mettre le nez avant dans „ ses livres: ils n'y perdroient leurs peines, car outre „ les singulieres observations que je viens de (*c*) ramentevoir, ils y trouveroient la sentence minutée „ à l'encontre de ceux qui sous le nom de la vraye „ Astrologie prennent plaisir de s'embeguiner du faux „ masque d'Astrologie, introduisans une idolatrie des „ astres du tout abominable. „ Cette pretenduë idolatrie n'étoit pas plus à craindre au tems de Thevet, que le culte religieux de la terre, de sorte que si les livres de Pierre d'Ailli n'étoient bons qu'à convertir cette sorte d'idolâtres, on n'avoit presque point à faire d'eux. Mais comme d'autre côté ils etoient propres à entretenir le credit de l'Astrologie, par les vertus que cet Auteur attribuë aux conjonctions des Planetes, choses dont Thevet ne dit pas un mot, leur lecture étoit infiniment plus prejudiciable que profitable.

(F) *Qui condamna Jean Hus au suplice.*] Ce ne fut point sans l'exhorter à se soumettre, & sans lui declarer que c'étoit le meilleur parti à prendre. *Examinatis actis testium, & recitatis articulis erroneis in Patrum consessu, Cardinalis Cameracensis judex causæ deputatus a Concilio, dixit ad Joannem Hus. En via duæ proposita sunt tibi ut ex his eligas unam; aut te offeras omnino totum in potestatem & gratiam Concilii, ejusque decretis super hac re acquiescas; ita namque spes ut Concilium ob honorem domini nostri Regis Romanorum nunc præsentis, ac fratris ejus Bohemiæ Regis clementer acturum sit tecum; aut si ex dictis articulis quosdam tenere ac defendere intendas, & desideres aliam audientiam, concedetur tibi quidem; sed tunc scias hic esse magnos & illuminatos viros qui fortissima habent adversus articulos tuos fundamenta, & verendum est ne inde gravioribus involvaris erroribus. Id consulendo dixerim tibi, non ut judex.* Mr. de Launoi aiant raporté (*d*) cela ajoûte, que cet Heretique aima mieux soutenir opiniatrement ses opinions, & être brûlé, que suivre le conseil salutaire du Cardinal d'Ailli. *Verum litigiosus homo dogmata sua nimis pertinaciter propagnare maluit & comburi, quam usque adeo salubre Cardinalis Alliaci consilium sequi.*

(G) *De paroitre dans le catalogue des temoins de la verité.*] „ (*e*) Par la determination du Concile de „ l'Eglise Françoise il fut delegué, pour denoncer aux „ deux Papes qui s'entrequerelloient pour la Papauté, qu'ils se demissent du Siege papal. Pour response lui fut dit que les Papes de Rome sont exempts „ de toute tasche de schisme, mais que c'estoient „ les Prelats François qui de gayeté de cœur schismatisoient. Pour cette occasion il fut depuis renvoyé „ suivant l'avis du Concile tenu à Paris avec le Sieur „ Jean Maingre, Marechal de Boucicaud, lequel par „ apres estrilla bien l'Antipape à Avignon, comme „ aussi le Cardinal d'Ailli lui lava la tête du long & du „ large (*f*). Et c'est ce que Henri Pantaleon semble le coucher au roolle de ceux qui en cette saison „ crierent & de voix & d'escrits contre l'ambition „ des Papes, corruption de l'Eglise, schismes & divisions qui lors pulluloient grandement, disant „ qu'il a escrit un livre intitulé de la reformation de „ l'Eglise, lequel pourtant ne se trouve pas au Catalogue de ses livres qui sont en grand nombre tant „ en Theologie qu'en Mathematiques. „ Rien n'est plus vrai que ce qu'assûre Pantaleon touchant ce livre de Pierre d'Ailli. Quant au Catalogue des temoins de la verité compilé par Flacius Illyricus, on y trouve Pierre d'Ailli condamnant le dogme de la (*g*) transubstantiation, & donnant au Concile de Constance un projet de reformation, selon lequel la Cour de Rome eût été privée de tant de moiens qu'elle emploioit pour amasser de l'argent; les Prelats eussent été obligez à bien vivre & à remplir leurs fonctions; la pompe des ceremonies, les fêtes superfluës, l'abus des jûnes, & la canonisation des Saints eussent été abolies; le nombre des Moines, des images, & des temples eût été diminué (*h*). Nous pouvons croire certainement que tous les Ecrits de Pierre d'Ailli ne sont pas propres à plaire à la Cour de Rome, puis que l'on en a inseré trois ou quatre (*i*) dans l'Apendice du *Fasciculus rerum expetendarum & fugiendarum.* Orthuinus Gratius avoit dejà inseré dans ce *Fasciculus* le Traité de ce Cardinal *de emendatione Ecclesiæ.* Ce que j'ai dit touchant la diminution des Moines ne s'accorde pas avec ce que Thevet (*k*) avoit oui dire, que Pierre d'Ailli composa un livre intitulé *le bouclier de pauvreté*, où il faisoit l'apologie des Religieux Mendians.

(a) *Vossius dans son hypothese a du trouver ici une erreur de plus de six cens ans.*

(b) *Thevet. Histoire des hommes illustr. t. 7. pag. 89. édit. in 12.*

(c) *Il n'avoit parlé que de la retraite ou de tous les paralléles de Ptolomée à douze.*

(d) *Laun. ubi supra pag. 474. ex Hussita cujusdam relatione apud Bzovium ad ann. 1415. n. 47.*

(e) *Thevet ubi supra pag. 88.*

(f) *Voiez ce que du Plessis Mornai cite de Froissard sur cette matiere dans son Mystere d'iniquité, pag. 486. & suiv. édit. in fol. 1611.*

(g) *Voiez la Dissertation de Mr. Allix à la tête de la* Determinatio Fr. Joannis Parisiensis, *imprimée à Londres 1686. pag. 71. 72.*

(GΔ) *Les Cartesiens le mettent aussi au nombre de leurs precurseurs.*] Un Professeur de Louvain des plus oposez à Mr. Descartes devint (*l*) *l'un de ses plus zélez sectateurs, après avoir trouvé dans des Auteurs fort aprouvez de l'Eglise son sentiment de la transubstantiation, qui étoit presque le seul point qui l'arrêtoit. Il mit quelque tems après dans ses theses Theologiques un extrait du livre, que le Cardinal d'Ailli Evêque de Cambrai a fait sur le Maitre des Sentences, pour faire voir que ce Cardinal propose l'opinion de Mr. Descartes,* touchant les Accidens de l'Eucharistie, *& l'accorde avec la definition du Concile œcumenique de Constance.*

(H) *Il composa beaucoup de livres.*] Ses commentaires sur le Maître des Sentences, & les quatre Traitez qui ont été mis dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, furent imprimez à Strasbourg en 1490. On imprima au même lieu & en même tems un volume de ses Traitez & de ses Sermons. Une partie de ces Traitez fut rimprimée à Doüai l'an 1634. par les soins de Leandre de St. Martin Professeur en Hebreu à Doüai. Thevet (*m*) assûre qu'il a un livre de Pierre d'Ailli *achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix le douziesme Aoust, au commencement que l'art d'Imprimerie fut en usage en France, dans lequel il y a grand nombre de figures de Mathematiques.* Cela ne peut être, car l'imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an 1440. Il eût pu dire qu'on imprima à Louvain en 1487. le *Sacramentale* de cet Auteur, & à Paris en (*n*) 1488. ses questions *in sphæram mundi Joannis de Sacrobosco cum commentariis Petri Ciruelli Darocensis Hispani.* Ses Meteores furent rimprimez à Strasbourg l'an 1504. & à Vienne en Autriche l'an 1509. Sa vie du Pape Celestin V. fut imprimée à Paris l'an 1539. (*o*) & se trouve dans les vies des Saints compilées par Surius. Le titre de cet Ouvrage fait quelque peine, parce qu'il donne à Pierre d'Ailli la qualité de Confesseur de Charles V. mais il vaut incomparablement mieux suposer qu'on a mis là Charles cinquiéme au lieu de Charles sixieme, que de dire qu'il y a eu un autre Pierre d'Ailli. Possevin qui a cru cela s'est fort trompé. Je ne voi point de matiere qui ait autant tenu au cœur à ce Cardinal que l'Astrologie; car outre qu'il presenta au Concile de Constance un Ecrit sur la reformation du Calendrier, il a composé les livres suivans; *Tractatus de vero cyclo lunari. Vigintiloquium de concordantia astronomicæ veritatis cum theologia. Tractatus de (p) concordia astronomicæ veritatis & narrationis historicæ. Tractatus elucidarius astronomicæ concordiæ cum theologia & cum historica narratione. Apologetica (q) defensio astronomicæ veritatis. Alia secunda (r) apologetica defensio ejusdem. Tractatus de concordia discordantium Astronomorum.*

Le Sieur du Peyrat assûre (*s*) que Bodin en *sa preface de la Demonomanie des Sorciers* fait mention d'un livre composé par le *Cardinal d'Ally où il a soustenu qu'il n'y a pas une seule demonstration necessaire en Aristote hormis celle par laquelle il a demonstré qu'il n'y avoit qu'un Dieu.* Il y a là deux petites choses à reprendre, car Bodin ne dit point comme du Peyrat l'insinuë, que Pierre d'Ailli ait fait un Traité particulier sur cette matiere, & il dit (*t*) que cet Auteur a remarqué dans Aristote quelques autres demonstrations, quoi qu'en petit nombre.

(h) *Voiez du Plessis Myst. d'iniquité, pag. 523.*

(i) *Imprimé à Londres l'an 1690.*

(k) *Thevet ubi supra, pag. 90.*

(l) *Baillet, Vie de Descartes to. 2. pag. 522.*

(m) *Thevet ubi supr. pag. 89.*

(n) *Selon Gesner fol. 547. verso ce fut en 1468.*

(o) *Tout ceci est tiré ou de Mr. de Launoi, pag. 476. & seq. ou du P. Labbe ubi supra pag. 180.*

(p) *Il le fit à Bâle l'an 1418.*

(q) *Il le fit à Cologne au mois de Septembre 1418.*

(r) *Faite à Cologne au mois d'Octobre 1418.*

(s) *Du Peyrat, Antiquitez de la Chapelle du Roi de France pag. 345.*

(t) *Bodin pref. de la Demonom. p. m. 14.*

ques-uns n'ont jamais (*I*) été imprimez. Il se mêla même de (*K*) rimailler en langue vulgaire. Consultez les Auteurs β citez par Mr. Moreri.

β *Au lieu de Frissart auquel il renvoie, lisez Froissard.*

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on γ, le pere de ces quatre Preux que nos vieux Romans ont tant chantez. On les apelle ordinairement *les quatre fils Aimon.* Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre nommé *Bayard.* Je ne parlerois pas d'une chose qui ne passe que pour un conte à dormir debout, si je n'avois à dire que ces grotesques de nos vieux Romanciers, & les fables qu'ils ont écrites de nos Paladins, ont fait irruption dans le Sanctuaire. La superstition des peuples les a introduites dans la Religion, & si quelcun avoit dit à ces impertinens Ecrivains, *Hæ δ nugæ seria ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'Histoire de Luxembourg composée par Jean Bertels Abbé d'Epternach, nous aprend que Renaud l'aîné de ces quatre freres a été martyrisé pour le nom de JESUS-CHRIST; qu'il a été canonisé, que l'Eglise celebre sa fête, & qu'on lui a consacré des temples, & entre autres l'Eglise de Saint Renaud dans le païs de Cologne, à laquelle est annexé un Couvent de filles. On voit aussi à Cologne l'Eglise du même Saint auprès de celle de St. Maurice, & dans cette Eglise l'image des quatre freres sur la muraille. Ils sont sur le même cheval, & leur aîné Renaud a un diadême autour de la tête, comme une marque de sa sainteté. On ε pretend qu'après avoir été un grand guerrier sous Charlemagne, il se fit Moine à Cologne; qu'il mourut Martyr, & qu'à cause qu'il fit des miracles après sa mort, on lui bâtit une Eglise *.

γ *Joh. Bertels Hist. Luxemburg. in descript. Oppidi Chimaci.*

δ *Horat. de Art. Poët.*

ε *Ferrarius in Catal. Sanctorum ad 7. Januar.*

* *Voiez Voetii Disput. Theol. to. 3. pag. 508.*

AYRAULT (PIERRE) en Latin *Ærodius*, Lieutenant Criminel au Siege Presidial d'Angers sa patrie naquit l'an 1536. Il fit ses Humanitez & son cours de Philosophie à Paris; ensuite il fut étudier en Droit à Toulouse, d'où il passa à Bourges pour profiter des leçons de Duarenus, de Cujas, & de Doneau trois des plus excellens Jurisconsultes de ce tems-là. Aiant pris à Bourges le degré de Bachelier, il alla revoir sa patrie, y fit quelques leçons publiques sur le Droit Civil, & y plaida quelques causes. Il avoit alors 22. ans. Il retourna à Paris quelque tems après, & y devint l'un des plus (*A*) celebres Avocats du Parlement. Il y publia en 1563. les Declamations de Quintilien, qu'il corrigea en divers endroits, & qu'il accompagna de notes. L'année suivante il fit imprimer dans la même ville un Traité *du Retrait lignager*, composé par François Grimaudet Avocat du Roi à Angers, & y mit une Preface *de la nature, varieté & mutation des loix.* Il publia en 1567. un livre intitulé, *Decretorum rerumve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatarum libri duo.... Accedit tractatus de origine & auctoritate rerum judicatarum.* Il l'augmenta beaucoup dans (*B*) les autres éditions. Il quitta Paris l'année

(*I*) *Quelques-uns n'ont jamais été imprimez.*] Ils sont dans la Bibliotheque du (*a*) College de Navarre; Mr. de Launoi en donne la liste. Il y en a qui contiennent la reponse à des questions bien curieuses, comme, *Utrum esse tria supposita unius naturæ sit perfectio: Utrum libertas creaturæ rationalis ante & post lapsum intrinsecè sit æqualis: Utrum creaturæ rationalis conscientia erronea ejus actum excusare possit.* Cette derniere question me fait souvenir de certains Ecrits qui ont paru en Hollande depuis quelque tems sur les droits de la conscience erronée. On y a prouvé d'une maniere si demonstrative, que toute action faite contre les lumieres de la conscience est essentiellement mauvaise, & qu'il la faut éviter necessairement & indispensablement, que ceux qui ont voulu combatre cette doctrine se sont precipitez dans ce sentiment affreux, *qu'il ne faut pas toûjours agir selon les lumieres de sa conscience;* d'où il s'ensuit qu'on fait quelquefois une bonne action en agissant contre les lumieres de sa conscience. Monstre de doctrine qui renverse toute la Morale, & en comparaison duquel le Probabilisme le plus outré est un sentiment innocent. Ce qu'il y a de rare en cela, c'est que ce sont des fanatiques qui se sont jettez dans ce precipice, eux qui ont plus d'interêt que personne à travailler pour les droits de la conscience.

(*a*) *On en trouve une partie à Cambridge dans le College d'Emanuel.* Oudin Supplem. pag. 690.

(*K*) *De rimailler en langue vulgaire.*] Je cite en marge mon garant (*b*) qui assûre que Pierre d'Ailli *a escrit plusieurs vers François en rithme usitée de son tems, lesquels ont esté mis en vers latins par Nicolas de* Clemangis. *J'en ai vu*, dit-il, *quelques-uns imprimez il y a plus de cent ans.* Il ajoûte que le même Auteur *a escrit en François un livre intitulé Les sept degrez de l'eschelle de penitence figurez & exposez sur les sept Pseaumes penitentiels, imprimé à Paris.* Je crains que la Croix du Maine ne nous trompe quant à ce dernier Ouvrage; car Mr. de Launoi (*c*) marque positivement qu'Antoine Belard fit une version Françoise du Traité Latin de Pierre d'Ailli sur les 7. Pseaumes Penitentiels, & que Denys de Harsi imprima cette traduction à Lion l'an 1544. in 16.

(*b*) *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag. 381.*

(*c*) *Laun. ubi supra, pag. 479.*

VOICI un suplément: „Les vers François de Pierre „d'Ailli desquels la Croix du Maine a parlé sont au „nombre de 32. seulement, & contiennent une cour„te description de la vie d'un tiran. Nicolas de „Clemangis en a fait une paraphrase en vers Latins „hexametres imprimée avec les François de Pierre „d'Ailli à la fin du livre intitulé Le mepris de la Cour, „traduit de l'Espagnol de Guevare en François, Ita„lien & Alleman à Geneve in 16. chez Jean de Tour„nes 1605. La paraphrase de Clemangis se voit aussi „à la fin de ses Epitres page 355. de l'édition de Lei„de. A l'égard de la traduction d'Antoine Belard, „Antoine du Verdier page 51. de sa Bibliotheque dit „que c'est en 1542. qu'elle fut imprimée chez Denis „de Harsi in 16. à Lion. (*d*)„

(*d*) *Mr. de la Monnoie, remarques MSS.*

(*A*) *L'un des plus celebres Avocats du Parlement.*] Antoine Loisel en son Dialogue des Avocats du Parlement de Paris met nôtre Ayrault dans la liste des plus fameux, & lui donne la préeminence sur Bodin. Il est vrai qu'il remarque que Bodin ne reüssit pas dans le Barreau. Voici comme parle Loisel; (*e*) *Maistre Pierre Ayrault fut aussi pourveu de l'estat de Lieutenant Criminel à Angers dont il estoit, & s'y retira sur la fin des Grands Jours de Poictiers de l'an 1567. encore qu'il plaidast assez bien & doctement, mieux beaucoup que ne faisoit Maistre Jean Bodin, Angevin, quelque grande & exquise doctrine qui fust en lui, car il ne lui succeda jamais en plaidoirie qu'il ait faite.* On imprima à Paris l'an 1568. quelques (*f*) Plaidoiez de Pierre Ayrault. Ils furent imprimez à Roüen en 1614. avec les notes & les additions d'un jeune Jurisconsulte. Mr. Menage qui dit cela (*g*) pouvoit ajoûter qu'on les imprima à Paris en 1598. in 8. avec quelques autres Opuscules de Pierre Ayrault. Les Curez de Paris le choisirent en 1564. pour plaider leur cause contre les Jesuites; cependant il ne la plaida pas, & peut-être que cela vint de ce qu'on ne trouva pas à-propos que les interêts des Curez fussent separez de ceux de l'Evêque de Paris. C'est la conjecture du Sieur du Boulai (*h*). Quoi qu'il en soit son Plaidoié fut rendu public, comme je viens de le dire dans une note marginale.

(*e*) *Loisel, apud Menag. in testim. de P. Ærodio pag. XXVI.*

(*f*) *Il y en a 22. Le 20. est celui qu'il avoit preparé pour les Curez de Paris contre les Jesuites en 1564.*

(*g*) *In vita Petri Ærodii, pag. 26.*

(*h*) *In Historia Academ. Parisiens. to. 6. pag. 966. apud Menag. in testim. pag. XVII.*

(*B*) *Il l'augmenta beaucoup dans les autres éditions.*] La seconde édition est de Paris 1573. *in* 8. & contient six livres. La troisiéme est *in folio*, & a pour titre, *Rerum ab omni antiquitate judicatarum Pandectæ.* Elle est aussi de Paris 1588. Après la mort de l'Auteur on imprima les mêmes Pandectes à Paris l'an 1615. avec le petit Traité *de patrio jure.* Il les avoit revuës & corrigées. Mr. Menage en avoit promis (*i*) une nouvelle édition qu'il devoit accompagner de petites notes marginales, qui auroient indiqué les sources d'où Ayrault avoit tiré ses exemples. L'Ouvrage est fort docte; *Continet (k) enim res ab omni antiquitate apud Indos, Judæos, Græcos, Romanos, Francos, alios judicatas.* Celui qu'il fit en François, *de l'ordre & instruction judiciaire dont les anciens Grecs & Romains ont usé en accusations publiques, conferé à l'usage de nostre France*, est bon & curieux. Il fut imprimé

(*i*) *Ubi supra, pag. 28.*

(*k*) *Menagius in vita P. Ærodii pag. 27.*

l'année suivante, pour aller exercer dans sa patrie la charge de Lieutenant Criminel. Il l'exerça avec tant d'exactitude que comme un nouveau Cassius, il fut apellé l'*ecueil des accusez*. Pendant les desordres de la Ligue, il exerça par (C) *interim* la charge de President au même Siege, & s'en aquitta avec la même integrité que de l'autre. La ville d'Angers lui temoigna son estime en plusieurs manieres, & principalement par la charge d'Echevin perpetuel qu'elle lui donna. Il fut fort brouillé avec Philippe Gourreau, Maitre des Requêtes son compatriote, & il publia β une lettre Apologetique contre lui en 1577. Il fut ferme dans le bon parti contre la Ligue, & il étoit obligé de l'être non seulement par la charge qu'il avoit au Presidial, mais aussi par celle de Maitre des Requêtes du Duc d'Anjou, qu'il avoit euë conjointement avec le Jurisconsulte Baudouin, avant que ce Prince montât sur le trône. La harangue qu'il fit à ce Duc faisant son entrée à Angers le 7. de Janvier 1570. a été imprimée (*D*) avec le discours qu'il lui adressa pour le louer de ses victoires, & de la restauration de l'Université d'Angers. Ce discours roule principalement sur ce que Baudouin avoit dedié à ce Prince deux anciens Panegyriques; celui qu'Eumenius avoit fait de Constantius, & celui que Pacatus avoit fait de Theodose. Le discours qu'Ayrault publia l'an 1589. sur la mort de Henri III. & sur *le scandale qu'en avoit l'Eglise*, temoigne son attachement au parti de ce Monarque. Il n'y mit ni son nom, ni celui de l'Imprimeur. Mr. de Thou γ en a parlé avec éloge. On a trouvé parmi les papiers de l'Auteur la version Latine qu'il en avoit faite. Il écrivit en ce tems-là un discours où il exhortoit Henri IV. à se faire Catholique: mais de tous ses Ouvrages celui qui l'a fait le plus conoître dans les païs étrangers, & sur tout parmi les Protestans, est le Traité (*E*) de la puissance paternelle. Il le composa pendant le procés qu'il eut avec les Jesuïtes, au sujet de son fils aîné δ, qui avoit pris l'habit de leur Ordre. Il l'avoit envoié dans leur College de Paris, afin de le rendre plus capable de lui succeder un jour, & il eut quelque tems après le chagrin d'aprendre qu'ils lui avoient persuadé d'entrer dans leur Corps. Il en fit θ ses plaintes au Parlement de Paris; & quand il eut su qu'ils l'avoient fait évader, il presenta requête au Pape, & obtint des φ lettres de Henri III. au Cardinal d'Est Protecteur des affaires de France, & au Marquis de Pisani Ambassadeur de cette Couronne, par lesquelles lettres le Roi demandoit très-instamment qu'on sollicitât un ordre du Pape pour la liberté du jeune garçon. Tout cela fut inutile. Le Traité de la puissance paternelle qu'il adressa trois ans apres à ce fils desobeïssant, ne fut pas plus efficace. Quoi qu'Ayrault eût d'autres fils, il ne laissa pas de se chagriner excessivement de la perte de celui-là. Il avoit épousé à Paris en 1564. Anne des-Jardins, fille de Jean des-Jardins Medecin de François I. de laquelle il (*F*) eut 15. enfans, dont dix étoient en vie quand il mourut à Angers le 21. de Juillet 1601. âgé de 65. ans *. J'emprunte de Mr. Menage † cet article.

AYRAULT (René) fils aîné du precedent, causa un très-grand chagrin à son pere. Il nâquit à Paris ‡ l'onziéme de Novembre 1567. & fut donné à instruire aux Peres Jesuites. Pierre Ayrault les estimoit ⸸ alors, & les aimoit, & n'auroit pas accepté de plaider contre eux pour les

β *Il en fit deux editions dans la même année à Angers, la seconde plus ample que la premiere. Cette piece est en Latin.*

γ *Thuan. Hist. l. 95.*

δ *Voiez l'article suivant.*

θ *Le 19. de Mai 1586.*

φ *Elles sont datées du 18. de Juillet 1586.*

* *Sainte Marthe s'est trompé dans l'Eloge de Pierre Ayrault, où il ne lui a donné que 63. ans de vie.*

† *Ex vita Petri Ærodii ab Ægidio Menagio ejus ex filio Nepote scripta, & typis data Parisiis 1675. in 4.*

‡ *Voiez Mr. Menage, pag. 245.*

⸸ Quos tunc ipse & amabat & magni faciebat: quin & eos vocari Andegavum & ibi sedem habere aliquando voluit. *Id pag. 35. Voiez pag. 245. où il cite Ayrault au livre 3. de son Ordre judiciaire.*

(a) C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de Mr. Menage, pag. 17. Quem postea anno 1588. duobus libris, & anno 1598. tribus auctiorem in eadem urbe publicavit.

pour la premiere fois à Paris en 1575. *in* 8. La 2. edition qui est de Paris 1588. *in* 4. fut augmentée de deux livres: la troisiéme fut augmentée d'un livre (*a*) à Paris l'an 1598. *in* 4. Ainsi l'Ouvrage comprend quatre livres. Le quatriéme livre qui traite *des proces faits au cadaver, aux cendres, à la memoire, aux bestes brutes, choses inanimées & contumax*, avoit été imprimé à part à Paris en 1591. J'ai oublié de dire que son Traité *de decretis rebusve apud diversos populos ab omni antiquitate judicatis*, fut imprimé à Francfort l'an 1580. sur la premiere édition. Les Abreviateurs de Gesner n'ont connu nôtre Pierre Ayrault que par cette édition d'Allemagne. Ils ont mal cru qu'il s'apelloit Paul.

(C) *Par* interim.] Mr. Menage fait durer deux ans cet *interim*; (*b*) *Eo Praturæ munere per biennium functus Ærodius est*; & neanmoins il dit (*c*) qu'Ayrault ne fut nommé à cette charge que l'onziéme de Mai 1589. & qu'Henri le Grand en pourvut un autre au commencement de l'année 1590. *ineunte anno* 1590.

(*D*) *A été imprimée avec le discours qu'il lui adressa.*] Mr. Menage n'a pas bien marqué le tems auquel ces deux pieces furent imprimées; il dit que ce fut en 1577. & qu'alors le Prince qui y est loüé étoit Roi de Pologne & Duc d'Anjou. C'est dire assez clairement qu'il n'étoit pas Roi de France; neanmoins le Duc d'Anjou fut sacré à Reims au mois de Fevrier 1575. & il étoit censé Roi de France dès le jour (*d*) que Charles IX. deceda. Soiez assûré que la harangue & le discours en question parurent en 1570. & par consequent lors que celui qu'on y loüoit n'étoit pas encore Roi de Pologne.

(*E*) *Le Traité de la puissance paternelle.*] L'Auteur l'écrivit en François & en Latin; un de ses compatriotes nommé Jacob Frubert, le traduisit en Italien (*e*). Voions ce qu'en dit Mr. Menage; (*f*) *Egit cum fugitivo filio tanquam cum absente reo, hoc est annotatione & programmate;*

Qualis populea mœrens philomela sub umbra
Amissos queritur fœtus.

Et quæ sequuntur: notum enim tibi carmen est, talis Petrus Ærodius amissum filium insolabiliter in scriptis suis queritur. Vide quaso. . . . quas ipse questus fundat in libro tertio Ordinis judiciarii, modo fratrem Johannem Ærodium, modo Renatum filium compellans. Quis vero tam ferus ac ferreus est qui cum querelas ejus legat in libello illo aureo, & tot laudibus à Stephano Pascasio (*g*) *celebrato, quem de patrio jure ad fugitivum filium contra Jesuitas scripsit, à gemitu & lacrimis temperare possit? . . . At non solus Ærodius factum suum gemuit, ingemuere & alii. lege Stephani Pascasii & Johannis Bodini* (*h*) *ea de re ad Petrum Ærodium epistolas. Lege Antonii Arnaldi Advocati Parisiensis. . . . Orationem pulcherrimam habitam in Senatu Parisiensi contra Jesuitas anno MDLXXXXIV.* Mr. Menage a raporté dans ses remarques ce qu'Antoine Arnauld dit là-dessus, & ce qui lui fut repondu par Pierre Barni Procureur des Jesuites du College de Clermont. La reponse va là, que les Jesuites ne voulurent jamais recevoir en France René Ayrault (*i*) *bien qu'il eust pour le moins 18. ans*; mais que *sans leur rien decouvrir, il s'en alla en Allemagne où il fut receu.* Voiez la remarque A de l'article suivant.

(*F*) *De laquelle il eut 15. enfans.*] Nous destinons un article particulier à son fils aîné. Pierre AYRAULT son second fils succeda aux vertus & à la charge de son pere, & fut President en la Senechaussée d'Angers, Conseiller de ville & Maire. Il procura en 1603. une profession en Droit dans l'Academie d'Angers à Guillaume Barclai. La harangue qu'il fit à Marie de Medicis mere de Louis XIII. à Angers le 16. d'Octobre 1619. se voit au 6. tome du Mercure François. Il fut deputé à l'assemblée des Notables convoquée à Rouën en 1617. Il a laissé posterité. Jean AYRAULT son frere fut Avocat au Parlement de Paris. Guillaume AYRAULT leur frere, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, Docteur de Sorbonne, eut beaucoup de part à l'amitié de Louis Servin Avocat General au Parlement de Paris. Guyonne AYRAULT l'une de leurs sœurs épousa Guillaume Menage Avocat du Roi au Presidial d'Angers. De ce mariage est sorti feu Mr. Menage (*k*), l'un des plus doctes hommes de France.

(*b*) *Id. ib. pag. 24.* (*c*) *Ib. pag. 23.* (*d*) *C'étoit le 30. de Mai 1574.* (*e*) *Menag. ubi supra, pag. 28.* (*f*) *Ibid. pag. 37.*

(*g*) *Voiez la 10. lettre du livre 11. de Pâquier.*

(*h*) *Mr. Menage produit la lettre de Bodin, pag. 249.*

(*i*) *Menage ib. pag. 251.*

(*k*) *Ex Ægid. Menagio in vita Petri Ærodii.*

les Curez de Paris, comme il l'avoit accepté en l'année 1564. Aiant vu dans son fils aîné un esprit fort vif, beaucoup de memoire & plusieurs qualitez aimables, il pria très-instamment le Provincial des Jesuites, & le Recteur du College de Clermont, lors qu'il leur mit cet enfant entre les mains, qu'on ne le sollicitât en aucune maniere à entrer dans leur Religion; il leur dit qu'il avoit d'autres enfans à consacrer à l'Eglise; mais qu'il destinoit celui-là à remplir sa charge, & qu'il en vouloit faire le soutien de sa famille. On lui promit tout ce qu'il voulut. Neanmoins les grans talens de ce jeune homme firent souhaiter aux Jesuites d'avoir un sujet de cette importance dans leur Societé; de sorte qu'après qu'il eut étudié deux années en Rhetorique sous le Pere Jaques Sirmond, ils lui donnerent l'habit de leur Ordre en 1586. Son pere sans l'avis duquel cela s'étoit executé, fait beaucoup de bruit. Il les accuse de plagiat, & les somme de lui rendre son enfant. Ils repondent qu'ils ne savent ce qu'il est devenu. Ayrault impetre chefs de monitoire; & obtient un Arrêt du Parlement qui ordonne aux Jesuites du College de Clermont de ne point recevoir dans leur Ordre René Ayrault, & de notifier aux autres Colleges cette defense. On n'obeït pas à cet arrêt, on transporte le jeune homme de lieu en lieu, on lui change le nom, on l'envoie en Lorraine, en (A) Allemagne, en Italie; Henri III. fait agir auprès du Pape son Ambassadeur β & le Protecteur de ses affaires; Ayrault en écrit à sa Sainteté; le Pape se fait montrer le rôlle de tous les Jesuites du monde; René Ayrault revêtu d'un autre nom, ne paroit pas dans ce rôle. Trois ans de peines & de recherches n'aiant rien produit, le pere recourt à sa plume, fait un livre de la γ puissance paternelle, & l'adresse à René son fils. René y fit une reponse; mais ses Superieurs ne trouverent pas à-propos de la publier. On aima mieux (AΔ) que Richeome Provincial des Jesuites de Paris refutât l'Ouvrage de Pierre Ayrault. Voici les avantures de René. Il entra dans l'Ordre à Treves le 12. Juin 1586. il passa ensuite à Fulde où il repeta ses études de Rhetorique. Il parcourut l'Allemagne, & y fut pris par les Protestans; il alla à Rome, & y étudia un an en Philosophie sous Mutius Vitelleschi *. Il continua cette étude l'année suivante à Milan, & vint l'achever † à Dijon. Aiant regenté les Classes dans la même ville pendant quatre ans avec beaucoup de succés, il en sortit lors que les Jesuites furent banis de plusieurs villes du Royaume l'an 1594. & s'en alla en Piemont où il regenta deux ans. Il vint ensuite à Avignon, & y étudia pendant quatre ans en Theologie. Après quoi il retourna à Rome, d'où il fut envoié à Milan pour y enseigner la Rhetorique. Il le fit pendant quelques années, & puis il revint en France; il y passa par les plus illustres emplois de son Ordre. Il regenta la Philosophie, il prêcha, il fut Prefect de College. Il fut Recteur à Reims, à Dijon, à Sens, à Dole, à Bezançon; il fut Assistant du Provincial, & Procureur de la Province de Champagne, & puis de celle de Lion à Rome. Enfin il mourut à la Fleche le 18. de Decembre 1644 ‡. Son pere par acte passé devant Notaire & temoins le priva de sa benediction l'an 1593. mais il ne persevera pas dans sa colere jusques à sa mort; car on trouva parmi ses papiers (AΔΔ) un Ecrit où il lui donnoit sa benediction.

β *Voiez l'article precedent.*

γ *Voiez la remarque E. de l'article precedent.*

* *Il a été General des Jesuites.*

† *En ce tems-là le Cours de Philosophie duroit 3. ans.*

‡ *Ex vita Petri Ærodii à Menagio conscripta.*

AITZEMA (LEON D') Gentilhomme de Frise né à Doccum l'an 1600. a été Conseiller des villes Hanseatiques, & leur Resident à la Haie. Il a compilé une Histoire des Provinces-Unies qui a eu beaucoup de debit, & qui est d'un grand usage à ceux qui sont emploiez aux affaires politiques; car on y trouve mot à mot les Traitez de paix, les Instructions & les Memoires des Ambassadeurs, les lettres & les reponses des Souverains, les capitulations des villes & autres actes publics, chacun en sa langue originale, & puis traduit en Flamand. C'est en cette derniere langue que cette Histoire est écrite. On en a fait (A) deux éditions. Quoi qu'elle soit principalement considerable à cause des pieces authentiques que l'Auteur y a ramassées avec beaucoup de patience & d'aplication, je ne voudrois pas juger du reste comme (B) a fait Mr. de

(A) *En Lorraine, en Allemagne & en Italie.*] Antoine Arnauld dans son Plaidoie de l'an 1594. exposa que les Jesuites *avoient soustrait* René Ayrault *dès l'âge de 14. ans, & qu'ils le tenoient en Italie, & en Espagne.* Il ne paroit pas qu'on lui ait jamais fait (a) voir l'Espagne, & il n'étoit gueres loin de sa 19. année quand il prit l'habit de Jesuite.

(a) Hispaniam quoque petiisse falso creditum est. *Menag. p. 37.*

(AΔ) *On aima mieux que Richeome . . . . refutât.*] Sa reponse n'a pas été imprimée. (b) *Quia indecorum visum est adversus parentes scribere filios, prohibitus est à Rectoribus suis Responsionem vulgare. Igitur id aggressus est Ludovicus Richeomus . . . . quod me docuit privata ipsius Renati Ærodii ad ipsum Richeomum epistola, cujus exemplar qua sua est humanitas, misit ad me Roma Petrus Possinus presbyter Societatis Jesu doctissimus, idemque Jesuitica Historia scriptor celeberrimus. Sed neque Responsionem suam vulgavit Richeomus: qua de causa nescio.*

(b) *Menag. p. 39.*

(AΔΔ) *Un Ecrit où il lui donnoit sa benediction.*] Il étoit signé de sa main, & contenoit ce qui suit. (c) *Dieu doint sa paix, son amour, & sa grace, à mon fils René Ayrault. Je lui donne ma benediction, au nom du Pére, & du Fils, & du Saint Esprit. Et je lui pardonne tout ce en quoy il peut m'avoir offensé. Et je prie Dieu l'assister de son benoist saint Esprit, quelque estat, ou vacation, qu'il puisse entreprendre.*

(c) *Menage ubi supra pag. 257.*

(A) *On en a fait deux éditions.*] La premiere comprend 15. volumes *in 4.* qui ont été imprimez l'un après l'autre. Le premier en 1657. & le dernier en 1671. Le premier commence à la cessation de la treve qui avoit été concluë par les soins de Henri le Grand entre l'Espagne & les Provinces Unies, & s'étend depuis l'année 1621. jusques à l'année 1625. Le dernier comprend l'Histoire de l'an 1668. La seconde édition est en 7. volumes *in folio*, qui ont été imprimez en 1669. & en 1671. Le dernier de ces volumes contient une Table generale des six autres, avec la relation de la paix de Munster, & un Traité qui a pour titre *le Lion retabli*, & qui est la narration des choses qui se passerent dans les Provinces Unies en 1650. & en 1651. par raport à quelques charges importantes dont la vacance fut remplie. Ce Traité avoit déjà paru *in 4.* l'an 1652. La Relation de la paix de Munster avoit été imprimée en Latin l'an 1654.

(B) *Comme a fait Mr. de Wicquefort.*] C'est d'Aitzema qu'il parle dans les (d) paroles que l'on va lire. „ L'Histoire, *ou le recit des affaires d'Etat & de guerre*, „ qui a été écrite en Hollande en quatorze ou quinze „ volumes contient plusieurs Traitez, resolutions, & „ autres pieces authentiques; de sorte qu'elle peut servir comme d'Inventaire à ceux qui n'ont point d'accés aux Archives de l'Etat: mais ce que l'Auteur y a „ ajoûté du sien ne vaut pas la gazete, de quelque façon qu'on le puisse prendre. Il n'a point de stile, „ son langage est tout-à-fait barbare, & ce n'est qu'un „ chaos que tout le composé de son Ouvrage. Cela „ lui est commun avec la plûpart de ceux qui en ce „ païs se mêlent d'écrire l'Histoire sans ordre & sans „ permission, & presque toujours sans jugement & „ sans verité. „ Avoüons que ce jugement est bien sec & bien desavantageux, & qu'il choque bien des gens.

(d) *Traité de l'Ambassadeur, tome 1. p. 172. Voiez aussi la page 446.*

de Wicquefort. J'ai ouï dire que cet Historien a parlé d'une maniere desinteressée de ce qui regarde les disputes de Religion. Mr. Arnaud l'a cité β pour une chose qui n'est pas trop avantageuse aux Protestans. Valere André γ parle d'un Leon Aetsma Frison, qui fit imprimer ses vers Latins de jeunesse à Franeker l'an 1617. Quelques-uns δ croient que ce Poëte ne differe point de l'Historien dont je parle dans cet article. Leon d'Aitzema mourut à la Haye le 23. de Fevrier 1669. après y avoir exercé environ 40. ans la charge de Resident des villes Hanseatiques, qui lui avoit été procurée par (BΔ) Foppius d'AITZEMA son oncle, Resident de Hollande à Hambourg. Nôtre Leon étoit un fort honnête homme, officieux, affable, liberal envers les pauvres, & très-versé dans la Politique. Il parloit plusieurs langues, l'Alleman, le François, l'Italien, l'Anglois. Son pere étoit Secretaire de l'Amirauté * de Frise. Il ne sera pas inutile de remarquer qu'on a dejà vu trois † volumes *in folio* de la continuation d'Aitzema; le premier s'étend depuis 1669. jusqu'à 1679. le second depuis 1679. jusqu'à 1687. le troisiéme depuis 1687. jusqu'à 1692. Un Ministre nommé AITZEMA a écrit en Flamand sur les Sibylles.

β Dans la 2. Partie de l'Apologie pour les Catholiques, pag. 267.

γ Biblioth. Belg. pag. 623.

δ Konig. Bibl. p. 19.

** Elle residoit alors à Doccum: presentement elle reside à Harlingen.*

† Imprimez à Amsterdam le premier en 1685. le second en 1688. le troisiéme en 1698.

AKAKIA (MARTIN) Professeur en Medecine dans l'Université de Paris au XVI. siecle, étoit de (A) Châlons en Champagne. Il s'apelloit *Sansmalice*, mais selon la coutume d'alors il changea son nom (AΔ) en celui d'*Akakia*, qui signifie en Grec la même chose que *Sansmalice* en François. Il le transmit à ses descendans qui l'ont toûjours porté jusques à cette heure. Il fit des progrés considerables à Paris sous le Professeur Pierre Brissot, & aprit ‡ de lui la plupart des choses qu'il publia (AΔΔ) ensuite sur Galien. Il fut reçu Docteur en la Faculté de Medecine de Paris l'an 1526. François I. dont il fut l'un des principaux Medecins le considera beaucoup. Je ne sai point en quelle année il devint Professeur en Medecine; mais il l'étoit au tems que Gesner publia sa Bibliotheque, c'est-à-dire l'an 1545. Il mourut l'an 1551. Il avoit pris pour Armes, de gueules à la croix d'or accompagnée de quatre cubes aussi d'or, avec cette devise, *Quæcunque ferat fortuna, ferenda est*, *Faut suporter fortune quoi qu'elle aporte.* Il prit pour femme Marie Chauveau veuve de Silvain de Monthelon, & en eut un fils qui fut Professeur en Medecine, comme l'on va voir. Presque tous ses descendans ont marché dans la même route, mais il s'en est trouvé un qui s'est mêlé d'autre chose (B) que de Medecine. Ceux qui

‡ René Moreau in vita Brissoti.

(BΔ) *Foppius* d'AITZEMA *son oncle Resident de Hollande.*] J'ai trouvé un endroit qui le concerne dans l'un des volumes de Mr. de Pufendorf. (a) J'y ai vu qu'en 1636. ce Foppius Envoié des Provinces Unies à l'Empereur assura dans Ratisbone, que Salvius lui avoit écrit que les Suedois vouloient commencer à negocier la paix à la Cour de Vienne. Salvius nia cela. Neanmoins Foppius s'empressoit extremement à negocier la paix, mais la Suede ne le crut point propre à un tel ouvrage, & l'on trouvoit ridicule qu'il se fit de fête pour un tel dessein, & sur tout quand on songeoit que depuis qu'il étoit passé dans la Communion de Rome, il emploioit toutes sortes de moiens à s'insinuer dans les bonnes graces de l'Empereur. (b) *Nec Aitzema idoneus tantæ rei autor habebatur, omnibus qui hominem norant irridentibus quod iste heic se ingerere non dubitaret; quem præsertim post suscepta sacra Romana gratiæ Cæsaris omnibus modis adrepere constabat.*

(a) Pufendorf de rebus Suecicis lib. 9. p. 296. n. 53. ad ann. 1637.

(b) Id. ibid.

(A) *Etoit de Châlons.*] Mr. Moreri n'aiant pas entendu ce que veut dire *Catalaunensis*, a cru bonnement qu'Akakia étoit Catalan. *Il étoit de Catalogne*, dit-il, & pour comble de meprise il nous renvoie à Quenstedt, qui a marqué (c) positivement que ce Medecin étoit de *Châlons*, *ville dont l'Evêque se dit Comte & Pair de France.*

(c) Quenst. de patriis viror. pag. 51.

(AΔ) *Il s'apelloit Sansmalice, mais . . . il changea son nom en celui* d'Akakia.] C'est ce que temoignent René Moreau dans la vie de Sylvius, & Gabriel Naudé dans son jugement (d) sur Augustin Niphus. Voiez aussi la Mothe le Vaier à la page 277. du 12. Tome de ses Oeuvres, & Mr. Menage dans les Origines (e) de la langue Françoise. Le Pere Labbe (f) croit *que tout cela n'est qu'un* ex post facto, *ou allusion gentille faite apres coup ou bien un sobriquet qu'on lui auroit donné, & qui auroit en suite passé en nom de famille.* Il se fonde sur deux raisons, la premiere est qu'ἀκακία signifie non pas *un homme éloigné de toute malice, mais l'eloignement de la malice.* La seconde est que ce Medecin de François I. auroit *ecrit Acacia ou Akakia*, s'il avoit pris un nom metamorphosé de la langue Greque. Pour confirmer la premiere il ajoûte que ce Medecin, *s'il est vrai qu'il s'appellast auparavant* Sans malice, *eust mieux fait de quitter ce nom feminin ἀκακία, pour en prendre un plus masle & qui eust du rapport à ἀκάκιος*, Acacius, *mots usitez parmy les Grecs & les Latins. Qui est-ce qui ne se mocqueroit de la simplicité ou bestise de celui qui ayant pour nom de famille, pelé, ou vertueux, tourneroit son nom en Grec, & s'appelleroit ἀλωπεκία ou ἀρετή?* Ces raisons-là sont très-foibles. On peut avoüer quant à la seconde, que dans l'ordre il faloit écrire ou *Acacia*, ou *Akakia*; mais je pense qu'effectivement cet habile Medecin signoit de la derniere maniere. A l'égard de l'autre raison, il est facile de voir que le Pere Labbe ne dit rien qui vaille, car le nom masculin ἀκάκιος ne repond pas aussi juste que le feminin ἀκακία au mot François *sans malice*. La comparaison de *pelé* ou *vertueux* est hors de propos, puis qu'il est certain que *sans malice* n'a point la nature d'un nom adjectif, & que si un homme qui auroit porté le nom *Aucepeleure*, eût voulu le greciser, il eut dû prendre celui de *Synalopecia* plutôt que celui de *Synalopecius*.

(d) Au feuillet o iii.

(e) A la page 4. de l'edition de Paris 1694. in fol.

(f) Labbe, Etymologies des mots François, p. 10.

(AΔΔ) *Qu'il publia . . . sur Galien.*] Il publia en 1538. une traduction Latine des deux livres de Galien *de ratione curandi*, (g) & l'accompagna d'un Commentaire. Après cela il traduisit l'*Ars Medica quæ & ars parva*, du même Galien. Cet Ouvrage fut imprimé à Lion en 1548. Il est aussi l'Auteur d'un livre imprimé à Paris l'an 1555. sous le titre de *Synopsis eorum quæ quinque prioribus libris Galeni de facultatibus simplicium medicamentorum continentur.*

(g) Gesner in Biblioth. fol. 500.

(B) *D'autre chose que de Medecine.*] Une lettre de Guy Patin datée du 22. de Juillet 1664. contient ces paroles; „ Le Roi a fait mettre à la Bastille le frere „ de Mr. Acakia nôtre Collegue pour avoir écrit quel- „ que chose qui a deplu à Mr. le Prince. Il avoit été „ employé il n'y a pas lontems pour le mariage du „ Duc d'Enguien, & avoit été Secretaire de l'Ambas- „ sade de Pologne.„ Tout le monde a su les plaintes qu'un ami de la Maison d'Autriche deguisé sous le nom de *Stanislaus Lysimachus Eques Polonus*, publia en 1683. contre les intelligences que la France entretenoit avec le Comte Tekeli, par le moien d'Akakia & de du Vernai-Boucauld. Je viens de lire dans un Imprimé (h) qui a pour titre, *Journal d'Amsterdam*, que ce même Mr. Akakia eut beaucoup de part aux intrigues qui tendoient à faire tomber la couronne de Pologne sur la tête du Duc de Longueville par la deposition du Roi Michel. On assûre dans ce Journal que l'Empereur en avoit fait faire des plaintes au Roi de France, & qu'il avoit nommé *entre autres Mr. Acakia comme un des principaux conducteurs de cette affaire*; que Mr. Acakia *fut mis à la Bastille, mais qu'il n'en eut que plus d'attention à l'intrigue qu'il avoit commencée, & plus de loisir pour entretenir les correspondances qu'il avoit liées; que ses lettres & sa negociation allerent toûjours leur train, nonobstant cet emprisonnement*, & que l'affaire fût si avancée, qu'il n'y eut que la mort de Mr. de Longueville (i) qui en empechât l'execution. Les medailles étoient dejà toutes preparées. Ce second emprisonnement de Mr. Akakia ne dura que cinq ou six mois, s'il en faut croire une personne que j'ai consultée depuis la lecture de ce Journal. Cette personne m'a dit de plus que Mr. Akakia eut tant de joie de se voir choisi pour aller fomenter les troubles de la Hongrie, qu'encore qu'il fût bien malade, il se trouva bien-tôt assez de santé pour partir. N'oiant prendre la route d'Allemagne, il s'en alla en Angleterre, où il s'embarqua pour

(h) Il a paru au mois de Septembre 1693.

(i) Il fut tué au passage du Rhin le 12. de Juin 1672.

qui ont mis (C) la mort de nôtre Martin Akakia à l'année 1605. se sont étrangement abusez. Marot a parlé de lui avec éloge : ce qu'il en a dit a été cité par Mr. * Menage.

AKAKIA (MARTIN) Parisien, fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine de la Faculté de Paris l'an 1572. Tristan de Rostaing Chevalier de l'Ordre, & Amiot Evêque d'Auxerre se rendirent (A) ses patrons, & lui firent donner par Charles IX. en 1574. la charge de premier Lecteur & Professeur Roial en Chirurgie. Quatre † ans après il devint second Medecin de Henri troisiéme. Comme il se plaisoit à porter des leçons fort étudiées dans les Ecoles Roiales, & que cela lui prenoit beaucoup de tems, il craignit que la visite des malades, & les fonctions qu'il lui faloit faire à la Cour ne fussent un fardeau trop pesant pour lui. De sorte que pour ne pas succomber à tant de peines, il se demit de sa chaire de Professeur sous le bon plaisir du Roi entre les mains de Jean Martin, homme très-capable de cette charge, comme ses Ecrits (B) le temoignent. Mais ce Jean Martin aiant bien consideré qu'elle seroit incompatible avec ses autres affaires, s'il la vouloit remplir en conscience, la rendit à Martin Akakia. Celui-ci disposa tout aussi-tôt de cet emploi en faveur de Pierre Seguin son beau-fils, & mourut fort peu après l'an 1588. à l'âge d'environ quarante-neuf ans. Il laissa deux fils dont je vais parler, & une fille qui fut mariée à Pierre Seguin, l'un des plus doctes Medecins de la Faculté de Paris, & qui exerça la profession de son beau-pere dans le College Roial depuis l'an 1588. jusques en 1599. Le Traité *de morbis muliebribus*, & les *Consilia Medica* de nôtre Martin ne sont presque conus de personne, que sous la fausse suposition qu'ils viennent de la même main que les Traitez de Martin Akakia de Châlons. Je n'ai point vu de Bibliographe qui distingue les Ecrits du pere d'avec les Ecrits du fils, on attribuë les uns & les autres à Martin Akakia *Catalaunensi*. J'y aurois été trompé aussi bien que Mr. Moreri, si je n'eusse recouru (C) aux lumieres de quelques amis. Les deux livres *de morbis muliebribus* ont été inserez dans le Recueil qu'un Medecin nommé Israël Spachius fit imprimer à Strasbourg en 1597. de divers Traitez touchant les maladies du sexe; & pour les *Consilia Medica*, on les trouve dans le Recueil de pareils Ouvrages que Scholzius fit imprimer à Francfort en 1598. Il y a beaucoup d'aparence qu'Israël Spachius a cru que les deux livres *de morbis muliebribus* étoient un Ouvrage du disciple de Brissot. C'est lui sans doute qui mit au titre, *Martini Akakiæ Medici Regii & in Universitate Parisiensi Professoris Medicinæ doctissimi*, &c. L'Ouvrage n'avoit jamais été imprimé, il couroit en manuscrit; Spachius savoit en general que Martin Akakia l'avoit fait, & il crut bonnement que cet Akakia étoit

* *Menage, Orig. de la langue Françoise pag. 4.*

† *Voiez la remarque A.*

pour la Suede, d'où il se rendit par mer à Riga, & de là en Pologne, où il est mort. C'étoit un homme d'intrigue, & qui agit vivement pour la conclusion de la paix d'Olive.

(C) *Ceux qui ont mis la mort . . . à l'année 1605.*] C'est ce qu'a fait l'Auteur (a) du *Diarium Biographicum*; car voici comme il parle sous cette année là; *Martinus Akakia, Gallus* CATALAUNENSIS, *Medicinæ Doctor & Professor Lutetiæ Paris.* Après quoi il donne le titre de quelques livres, dont Akakia de Châlons est veritablement l'Auteur. Si l'on avoit su que Brissot dont nôtre Akakia fut disciple n'étoit plus en France l'an 1519. on n'auroit pas alongé la vie de ce disciple jusques à l'année 1605. ou bien on auroit dû dire quelque chose d'une vieillesse aussi extraordinaire que l'auroit été celle-là. Ce qui a pu tromper l'Auteur du *Diarium*, est qu'en l'annee 1605. il mourut un Medecin qui s'apelloit Akakia. Il étoit petit-fils du disciple de Brissot. Guy Patin en (b) parle de cette maniere avec sa liberté Cynique; *Deux Docteurs de nôtre Compagnie travaillerent* à l'Apologie de Theodore Mayerne Turquet; savoir *Seguin notre ancien qui a toûjours porté les Charlatans, & son beau-frere Acakia qui mourut l'an 1605. de la verole qu'il avoit raportée d'Italie où il étoit allé avec Mr. de Bethune Ambassadeur à Rome.* Si nôtre Martin Akakia eût pu gagner un tel mal au tems de cette Ambassade, il auroit été sans contredit le plus vieux paillard de l'Europe.

(a) *Henningus Witte, Professeur à Riga en Livonie.*

(b) *Patin, Lettre 8. de la 1. édit.*

(A) *Se rendirent ses patrons.*] On n'en sauroit donner une preuve plus convenable que les paroles que je vais citer d'un panegyrique de Henri trois: *Vix dum* (c'est Martin Akakia qui parle) *igitur in publica professione qua nos Carolus Rex Christianissimus, Tristando Rostagnio Equite Torquato fortissimo, & Jacobo Amyoto Altissiodorensium Episcopo de nobis referentibus, cohonestaverat, quadriennium compleveramus, cum Tu nos inter tuos Medicos allegisti & conscripsisti.* Ce panegyrique fut imprimé à Paris l'an 1578. en voici le titre: *Martini Akakiæ Regii & Medici & Professoris ob suam in ordinem Regiorum Medicorum cooptationem Panegyricus, Henrico Valesio Regi Christianissimo dictus.*

(B) *Comme ses Ecrits le temoignent.*] René Moreau a eu soin de faire imprimer deux Ouvrages de cet Auteur; *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de morbis internis*, à Paris 1637. *Prælectiones in librum Hippocratis Coi de aëre, aquis & locis*, à Paris 1646. Il a mis l'éloge de l'Auteur à la tête du premier. On voit a la tête du second quelques vers Latins d'Antoine Mornac à la loüange du même Martin, qui fut l'un des Commissaires à la fameuse conference de du Perron, & de du Plessis.

(C) *Si je n'eusse recouru aux lumieres de quelques amis.*] Mr. le Professeur Drelincourt a eu la bonté de m'aprendre que Martin Akakia Auteur du Traité *de morbis muliebribus*, cite non seulement Fernel, & Amatus Lusitanus, mais aussi l'Ouvrage de Scaliger contre Cardan, & la *Cosmocritice* de Corneille Gemma. Fernel dedia ses livres à Henri II. qui ne commença à regner qu'en 1547. Amatus Lusitanus composa sa 2. (c) Centurie à Rome (d) l'an 1551. à Rome, dis-je, où le Pape Jules III. l'avoit apellé. Le livre de Scaliger contre Cardan ne fut imprimé qu'en 1557. Celui de Corneille Gemma fut écrit à l'occasion de l'etoile de l'an 1572. & ne fut imprimé qu'en 1575. Il faut donc que ce Martin Akakia ait été en vie l'an 1575. Les remarques de Mr. Drelincourt que l'on vient de lire le prouvent manifestement. Or comme j'avois lu (e) que Martin Akakia étoit Professeur Roial en Medecine dès l'an 1577. & que Pierre Seguin fut mis à sa place le 20. de Septembre 1594. je souhaitai de savoir ce que Guillaume Du-Val a dit là-dessus dans son Catalogue des Professeurs du College Roial. Je l'ai su par le moien de Mr. (f) Pinsson des Riolles, qui a pris la peine le plus obligeamment du monde de m'envoier plusieurs particularitez concernant les *Akakia*. Il m'a fait savoir entre autres choses I. que Martin Akakia de Châlons Medecin de François premier mourut l'an 1551. De ce fait & des remarques de Mr. Drelincourt il resulte necessairement que l'Auteur du livre *de morbis muliebribus* n'est pas *Martin Akakia Catalaunensis.* II. Qu'il est bien vrai que Pierre Seguin fut pourvu dès l'année 1588. de la charge de Lecteur Roial en Chirurgie par la demission de Martin Akakia son beau-pere, mais qu'il eut besoin de prendre de nouvelles Lettres l'an 1594. En voici la raison : pendant les guerres civiles le nombre des Lecteurs Roiaux se multiplia beaucoup plus que la fondation ne portoit; plusieurs personnes avoient obtenu subrepticement les provisions de cette charge. Henri quatre cassa une partie de ces Lecteurs en 1594. & redonna de nouvelles Lettres à ceux qui furent retenus. Pierre Seguin fut de ceux-ci. Voilà pourquoi sa promotion a été marquée sous l'an 1594. par l'Auteur des Antiquitez de Paris; mais si cet Auteur étoit exact, il ne se contenteroit pas de dire que Pierre Seguin fut mis à la place de Martin Akakia le 20. de Septembre 1594. Il craindroit de faire juger à ses Lecteurs que Martin Akakia mourut cette même annee, & que Pierre Seguin commença alors d'être Professeur Roial. Or quiconque diroit cela, debiteroit deux grans mensonges.

(c) *C'est celle qu'Akakia cite sans la designer, mais ce qu'il cite se trouve* Centur. 2. Curat. 39. pag. 187.

(d) *Il le dit lui-même pag. 236.*

(e) *Dans les Antiquitez de Paris composées par le Pere du Breul pag. m. 568.*

(f) *Avocat au Parlement de Paris.*

étoit le même dont le public avoit dejà vu des livres ; ainsi il lui donna les qualitez de l'Akakia de Châlons, & non pas celle de Professeur Roial que l'Auteur se seroit donnée, s'il avoit publié lui-même son livre.

AKAKIA (MARTIN) fils du precedent, fut reçu Docteur en Medecine à Paris le premier de sa Licence en 1598. Il devint Professeur Roial en Chirurgie l'année d'après, par la demission de Pierre Seguin β son beau-frere. Il fit un voiage à Rome, & mourut de maladie à Paris sans laisser posterité l'an 1605. Il est enterré avec son pere à St. Germain de l'Auxerrois. Son frere Jean AKAKIA, promu au Doctorat en Medecine à Paris le premier de sa Licence l'an 1612. fut Medecin de Louis XIII. & mourut en Savoie l'an 1630. Il laissa (D) plusieurs enfans.

β *Il se demit de sa charge, aiant été fait Lecteur Roial en Medecine le 10. Sept. 1599. par la demission de Jean Duret.*

AKIBA, fameux Rabin, a fleuri peu après que Tite eut ruiné la ville de Jerusalem. Il n'étoit Juif que du côté de sa mere, & l'on pretend que son pere descendoit de Sisera General d'armée de Jabin Roi de Tyr. Akiba vêcut à la campagne jusqu'à l'âge de 40. ans, & n'y eut pas un emploi fort honorable, puis qu'il y gardoit les troupeaux de Calba Schwa riche bourgeois de Jerusalem. Enfin il entreprit d'étudier à l'instigation de la fille de son maître, laquelle lui promit de l'épouser s'il faisoit de grans progrés dans les sciences. Il s'apliqua si fortement à l'étude pendant les 24. ans qu'il passa aux Academies, qu'après cela il se vit environné d'une foule de disciples, comme un des plus grans Maitres qui eussent été en Israël. Il avoit jusqu'à 24. mille Ecoliers. Il se declara pour l'imposteur γ Bar-cochebas, & soutint que c'étoit de lui qu'il faloit entendre ces paroles de Balaam, *une étoile sortira de Jacob*, & qu'on avoit en sa personne le veritable Messie δ. Il ne se contenta pas de faire envers lui ce que Samuel avoit fait envers les deux premiers Rois des Juifs, je veux dire de l'oindre ξ, il voulut de plus faire la fonction de son Ecuier *. Les troupes que l'Empereur Hadrien envoia contre les Juifs, qui sous la conduite de ce faux Messie avoient commis des massacres épouvantables, exterminerent cette faction. AKIBA † fut pris, & puni du dernier suplice avec beaucoup de cruauté ; on lui dechira la chair avec des peignes ‡ de fer, mais de telle sorte qu'on faisoit durer la peine, & qu'on ne le fit mourir qu'à petit feu. Il vêcut 120. ans, & fut enterré avec sa femme dans une caverne, sur une montagne qui n'est pas loin de Tiberiade. Ses 24. mille disciples furent enterrez au dessous de lui sur la même montagne ⍭. Je raporte ces choses sans pretendre qu'on les croie toutes. On s'imagine qu'il a suposé (A) un ouvrage au Patriarche Abraham. Quelques-uns lui attribuent un attentat encore plus condamnable que celui-là, c'est d'avoir (B) alteré le texte Hebreu de la Bible, afin de (C) pouvoir repondre à une objection des Chretiens. Les Juifs (D) lui donnent de grans éloges, & le regardent comme celui qui leur a apris

γ *Ce mot signifie en Hebreu,* fils de l'etoile.

δ *Vide Joh. à Lent schediasma Historico-Philologicum de Judaeorum Pseudo-Messiis, pag. 9.*

ξ *Id. Lent, pag. 14.*

* *Ib. p. 9. & 15.*

† *Ib. pag. 14. ex Tractatu Talmudico Eruf. fol. 21.*

‡ *Ib. pag. 15. ex Tractatu Talmudico Berachot, fol. 61.*

⍭ *Ib. p. 15. ex autore libelli de Cippis ab Hottingero editi & Latine translati.*

(*D*) *Il laissa plusieurs enfans.*] 1. Martin AKAKIA, Professeur Roial (*a*) en Chirurgie, qui se demit de sa charge en faveur de Mathurin Denyau, & mourut quelques années après en 1677. laissant un fils qui a été Commis du Contrôlle general des Finances, & une fille mariée à Mr. le Vayer de Boutigni, Conseiller au Parlement de Paris. 2. Roger AKAKIA. C'est l'homme d'intrigue dont j'ai parlé ci-dessus dans la remarque B du premier Akakia. 3. Charles AKAKIA, Ecclesiastique fort pieux, attaché à Port-roial. 4. Simon AKAKIA dit du Plessis, Agent des Dames de Port-roial. 5. N. AKAKIA, conu sous le nom de Mr. du Lac. Il prend soin de l'édition des livres de feu Mr. de Saci sur l'Ecriture. Il y a eu d'autres enfans de Jean Akakia outre ces cinq.

(*A*) *Qu'il a supposé un ouvrage au Patriarche Abraham.*] Ce livre est intitulé *Sepher Jezirah*, c'est-à-dire, *le livre de la creation.* Voiez la remarque E de l'article d'Abraham, & ajoûtez y ce suplément. Lambecius ne devoit pas dire (*b*) que ce livre de la creation fut imprimé à Mantoue la premiere fois, car l'édition de Mantoue *in* 4. accompagnée du Commentaire d'Abraham Ben-Dior, & de celui de plusieurs autres Rabins, dont vous trouverez les noms à la page 536. de l'Histoire Critique du Vieux Testament, avoit été precedée par l'édition de Paris *in* 8. 1552. Le même livre a été imprimé à Bâle *in folio* l'an 1587. avec plusieurs autres de même trempe. Il est d'un grand poids chez les Cabalistes: ils s'en servent à faire des miracles, disent-ils (*c*).

(*B*) *D'avoir alteré le texte Hebreu de la Bible.*] Cette alteration se raporte à l'âge qu'avoient les Patriarches, lors qu'il leur naissoit des enfans. Personne n'ignore qu'en cette année-là ils étoient plus vieux selon la Bible des Septante, que selon la Bible Hebraique. Adam, par exemple, si nous suivons le texte Hebreu avoit 130. ans lors que sa femme accoucha de Seth, mais selon la version des Septante, il étoit alors dans sa deux cens trentiéme année. La plupart des Theologiens veulent qu'on prefere le texte Hebreu, au texte Grec. Ceux qui tiennent l'autre parti sont en petit nombre, mais en recompense ce ne sont pour l'ordinaire que des Savans d'élite. Le Pere Dom Paul Pezron Religieux de l'étroite Observance de Citeaux, & Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, s'est rangé au petit nombre. Il a debité entre autres choses que les Juifs ont alteré le texte Hebreu dans le tems qui a coulé depuis la ruine de Jerusalem sous Tite, jusques à la 12. année de l'Empereur Hadrien (*d*). Il le prouve par la version d'Aquila publiée l'an douze de cet Empereur, & assez conforme au texte Hebreu d'aujourd'hui. Or comme cet Aquila en passant du Christianisme au Judaïsme se mit sous la discipline d'Akiba, il paroît fort vraisemblable au Pere Pezron, qu'il faut imputer à ce Rabin cette alteration de l'Ecriture. Il est certain qu'Akiba *étoit* (*e*) *alors en grande estime parmi les Juifs, & sur tout parmi ceux de la Palestine, car il fut environ 40. ans le maître du College qu'ils avoient à* Jabné, *ou à* Tyberiade *proche le lac de Genezareth. . . . . Il* (*f*) *avoit beaucoup de disciples, passoit pour le plus savant d'entre les Juifs, & avoit tant de creance dans leur esprit, que ce fut lui qui declara que* Barcochebas *étoit le Messie.*

(*C*) *Afin de pouvoir repondre à une objection des Chretiens.*] „ Jamais (*g*) les Chretiens ne disputerent „ contre les Juifs plus fortement qu'en ce tems-là, „ & jamais aussi ils ne les combatirent plus efficacement. Car ils ne faisoient que leur montrer d'un „ côté les Evangiles, & de l'autre les ruines de Jerusalem qui étoient devant leurs yeux, pour les convaincre que JESUS-CHRIST qui avoit si clairement „ predit sa desolation, étoit le Prophete que Moïse „ avoit promis . . . . . Mais ils les pressoient vivement par leurs propres traditions qui portoient que „ le CHRIST se manifesteroit après le cours d'environ *six mille ans*, en leur montrant que ce nombre „ d'années étoit accompli. Cela les embarrassoit étrangement, & c'est sans doute la raison pourquoi il est „ dit dans le Talmud qu'*Akiba*, (*h*) & *Samsai* supputoient les années dont on tiroit contr'eux de si puissans argumens. „ Il est certain que les Juifs pouvoient repondre à l'objection des six mille ans, si la Bible étoit telle que nous l'avons aujourd'hui ; car il s'en faut bien qu'elle ne nous donne ce nombre d'années depuis Adam jusqu'à J. CHRIST.

(*D*) *Les Juifs lui donnent de grans éloges.*] Ils l'appelloient (*i*) *Sethumtaah*, c'est-à-dire l'authentique. Il faudroit un volume tout entier, dit l'un (*k*) d'eux, si l'on vouloit parler dignement de lui. Son nom, dit un autre, a parcouru tout l'Univers, & nous avons reçu de sa bouche toute la Loi orale; *Hujus nomen* (*l*) (*inquit autor libri Zemach David*) *exiit ab uno extremo mundi usque ad aliud, atque totam legem oralem ex ejus ore accepimus.*

(*a*) *Il l'étoit deja lors que Guillaume du Val publia son Catalogue en 1644.*

(*b*) *Histor. literar. prodromo, pag. 53. apud Placcium de Pseudonymis, pag. 134.*

(*c*) *Placcius ibid.*

(*d*) *Pezron de l'Antiquité des tems, chap. 16. p. 289. édit. de Paris 1687. in 4.*

(*e*) *Id. pag. 290.*

(*f*) *Id. pag. 291.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Talmud. in Tractatu de Synedrio.*

(*i*) *Vide Jo. à Lent de Pseudo-Messiis, pag. 9.*

(*k*) *Zacutus in Juchasin p. 66. apud Lent p. 19.*

(*l*) *Konig. Biblioth. pag. 19.*

apris (E) toute la Loi non écrite. La remarque que nous faisons là-dessus contiendra quelques particularitez de sa vie. S'il faloit juger de ses leçons par ses preceptes de (F) garderobbe, on auroit lieu de les traiter de ridicules.

ALABASTER (GUILLAUME) Theologien Anglois, nâquit à Hadley dans la Comté de Suffolc. Il fut un des Docteurs du College de la Trinité à Cambridge, & il accompagna le Comte d'Essex en qualité de Chapelain à l'expedition de Cadis sous le regne d'Elizabeth. On veut que les premieres pensées de changer de Religion lui soient venuës, pour s'être laissé ébloüir à la pompe des Eglises de la Communion Romaine, & au respect dont il lui sembla que les Prêtres y sont honorez; & qu'aiant paru chancelant, il ait trouvé des personnes qui menagerent ces dispositions, & qui profiterent de telle sorte des plaintes qu'il faisoit d'avoir été peu avancé en Angleterre, qu'il ne hesita plus à passer dans le Papisme, dès qu'il eut bien consideré que l'esperance d'un meilleur avancement ne seroit pas trop bien fondée. Quoi qu'il en soit, il s'aggregea à la Communion Romaine, & n'y trouva point ce qu'il avoit esperé. Il s'en degoûta bien-tôt, il ne s'accommoda point d'une Discipline qui ne lui passoit en compte aucun des degrez où il étoit dejà monté; apparemment il ne s'accommodoit pas mieux de ce culte des creatures que les Protestans sont accoutumez de regarder avec horreur; ainsi il repassa en Angleterre pour y reprendre sa premiere Religion. Il y obtint un Canonicat dans l'Eglise de Saint Paul, & puis la Cure de Tharfield dans la Province de Hartford. Il entendoit fort bien la langue Hebraique, mais il se gâta l'esprit par l'étude de la Cabale dont il s'entêta. On en vit des preuves dans le Sermon qu'il fit quand il fut reçu Docteur en Theologie à Cambridge. Il prit pour texte le commencement du premier Livre des Chroniques, *Adam*, *Seth*, *Enos*, & après avoir touché le sens literal, il se jetta dans le mystique, soutint qu'Adam signifioit là malheur & misere, & ainsi des autres *. Sa methode d'expliquer l'Ecriture ne fut point au goût (A) des Catholiques Romains; je dirai dans les remarques ce qu'ils en penserent, & comment il se tiroit † de l'objection que l'on fait sur les trois jours & trois nuits que JESUS-CHRIST devoit être dans le ventre de la terre, comme Jonas au ventre de la baleine. Je ne dois point oublier qu'on faisoit un très-grand cas de ses vers. Il fit ‡ une Tragedie Latine intitulée *Roxana*, dont la representation dans un College de Cambridge fut accompagnée d'un accident très-notable. Il y eut une Dame qui fut si épouvantée du dernier mot de la Tragedie, *Sequar*, *Sequar*, tant il fut prononcé d'un air furieux, qu'elle en perdit l'esprit pour toute sa vie. Alabaster vivoit encore en 1630. Son *Apparatus in revelationem Jesu Christi* fut imprimé à Anvers l'an 1607. Quant au *Spiraculum tubarum, seu fons spiritualium expositionum ex æquivocis Pentaglotti*

* *Ex libro Fulleri cui titulus* Worthies of England.

† *Voiez la remarque A.*

‡ *Id. ib.*

(E) *Qui leur a apris toute la Loi non écrite.*] Voiez le passage qu'on vient de citer, & le livre (a) que le Pere Paul Pezron a publié à Paris l'an 1691. On y (b) trouve, que Rabbi Akiba fils de Joseph est le premier Compilateur des *Deuteroses* ou des traditions Judaïques, & le chef des *Traditionaires*; qu'il ramassa les traditions qu'Hillel, Simeon, & autres anciens Docteurs avoient inventées; qu'il y en ajoûta d'autres de son invention; qu'elles eurent cours toutes ensemble jusqu'à la fin du V. siecle, auquel tems on y en joignit d'autres dont le Talmud fut composé; qu'Akiba se (c) servit du Rabin Meir le plus celebre de tous ses disciples, pour *rediger par écrit une partie de ces traditions dont on a depuis composé la Misne* (d); qu'il fut assesseur (e) du Patriarche, & le maître (f) d'Aquila & du Rabin José qui est l'Auteur de la grande Chronique des Juifs; qu'il devint chef des écoles Judaïques la même année que Josephe acheva ses Antiquitez; qu'il occupa cette place durant 40. ans; qu'il est très-souvent cité dans le *Pirke-Eliezer*, & qu'il souhaitoit la damnation éternelle à tous ceux qui liroient les Ouvrages des Chretiens.

(F) *Par ses preceptes de garderobbe.*] La nation Judaïque a été livrée à un tel esprit de pueriles & de chimeriques observances, que leurs plus graves Docteurs ont étendu le Rituel jusques aux actions les plus machinales, comme est celle d'aller au privé. Malheur à qui ne sait pas bien s'orienter, car les quatre points cardinaux de l'horison ne sont pas également favorables. Je ne puis dire qu'en Latin le reste de leurs ridicules superstitions. *Dixit R. Akiba, ingressus sum aliquando post Rabbi Josuam in sedis secretæ locum & tria ab eo didici. Didici 1. quod non versus Orientem & Occidentem sed versus Septentrionem & Austrum convertere nos debeamus. Didici 2. quod non in pedes erectum, sed jam considentem se retegere liceat. Didici 3. quod podex non dextra sed sinistra manu abstergendus sit. Ad hæc objecit ibi Ben Hasas; usque adeo verè perfricuisti frontem erga magistrum tuum ut cacantem observares? Respondit ille, Legis hæc arcana sunt ad quæ discenda id necessario mihi agendum fuit* (g). Voilà un merveilleux Docteur qui même sur la chaise percée expliquoit sans dire mot les mysteres de la Loi.

(A) *Ne fut point au goût des Catholiques Romains.*] François Garasse Jesuite après avoir raporté une opinion assez (h) grotesque d'Isidore de Peluse, continuë ainsi. (i) „ L'exposition d'Alabaster est encores plus esloignée du sens commun, car il s'en va „ ravaudant sur des fantaisies Rabinesques qui sont à „ la verité plaisantes, si elles estoient aussi solidement „ fondées comme elles sont subtillement controuvées. „ Il dit en son Apparat chap. 12. que Jonas & N. S. „ ont demeuré ponctuellement trois jours & trois „ nuicts l'un dans le ventre de la terre, & l'autre dans „ le ventre de la balene en la façon qui s'ensuit. Jonas, dit-il, fut porté jusques au centre du monde „ comme il le depose luy mesme; *Ad extrema montium descendi, terra vectes circumdederunt me.* Or „ est-il qu'estant en cet endroit il avoit le jour & la „ nuict tout à la fois, car regardant vers nostre hemisphere il avoit le jour en face & la nuict à dos, „ & puis le lendemain tout au contraire, de façon que „ n'ayant que demeuré un jour & demi il y a demeuré „ trois jours entiers, d'autant qu'il faut doubler l'espace, pource qu'il avoit tout à la fois ce que nous „ avons successivement. Ainsi nostre Seigneur estant „ dans le ventre de la terre, a eu comme Jonas le jour „ & la nuict tout à la fois, d'autant que son ame s'en „ est allée jusques au centre de la terre, afin d'avoir le „ jour d'un costé & la nuict de l'autre, & par ainsi accourcir le terme de sa demeure sans forcer la verité, „ tant il avoit d'impatience de laisser ses Disciples desolez. Je dis que cette invention faict tort à l'Escriture sainte, d'autant qu'elle est trop contraincte & „ sophistiquée, & ressemble justement les fantaisies des „ Rabins, & partant ce n'est pas sans sujet que le livre d'Alabaster a esté condamné à Rome: mais il „ fut si idolastre de ses inventions qu'il fit encores pis „ que Heliodore, pource qu'il quitta sa religion pour „ ne quitter pas ses grotesques dangereuses qu'il a faict „ sur l'Ecriture sainte. „ Joignons le jugement d'un Jesuite du Pais-Bas à celui de ce Jesuite François. Bonfrerius (k) aiant condamné ceux qui par les machines de la Cabale trouvent tout dans chaque passage de l'Ecriture, poursuit ainsi; *Quod nuper fecit insulsè nimis & irreligiosè* Guilielmus Alabaster, *qui in illo suo Apparatu ex manibus hujusmodi fundamentis, ne dicam quisquiliis, conatus est nobis suam mysticam theologiam, & (ita ipse vocat) interiorem Scripturæ sensum ac medullam (re ipsa aliud nihil quam deliramenta & somnia) exprimere. Quæ ex re male audiit & Romæ censoriam Ecclesiæ virgulam merito expertus est. Quis enim ferat quempiam in re tam seria, Scripturæ inquam interpretatione, pro probatis mercibus vendere quæ ipse parum sano cerebro delirarit!* Il raporte ensuite quelques exemples des explications chimeriques de cet homme.

Nous entendrons bien-tôt un Protestant qui reproche aux Catholiques Romains d'avoir toleré les visions de cet Alabaster.

(a) *Intitulé* Defense de l'antiquité des tems.

(b) *Pag.* 61.

(c) *Pag.* 63. *ex Tzemah David, pag.* 99.

(d) *Les Juifs pretendent que le Rabbi Juda qui la compila nâquit le même jour qu'Akiba mourut.* R. Juda princeps natus est illo die quo obiit R. Akiba, de quo ajunt; sol exortus est & sol occidit. *Pezron p.* 70.

(e) *Nerva permit aux Juifs de se choisir un Patriarche de leur nation.*

(f) *Ex Hieronymo in cap.* 8. *Isaiæ.*

(g) *Ex Barajetha in Massech. Berachos, fol.* 62. *apud Lent pag.* 10.

(h) *Vous la trouverez à la fin de cette remarque.*

(i) *Garasse, Doctrine curieuse p.* 593. *imprimée l'an* 1623.

(k) *Bonfrerius dans les Prolegomenes de son Commentaire sur le Pentateuque imprimé en* 1625.

glotti y significationibus, & son *Ecce sponsus venit*, *seu tuba pulcritudinis*, *hoc est demonstratio quod non sit illicitum nec impossibile computare durationem mundi & tempus secundi adventus Christi*, ils sont imprimez à Londres ∂. On peut juger par ces seuls titres quel étoit le goût du personnage; mais on en jugera mieux par les paroles d'André Rivet (*B*) que je citerai. Il ne faut pas oublier son *Lexicon Hebraicum*, *in folio*. Je n'ai point parlé des motifs de conversion qu'il publia après avoir embrassé le Catholicisme; on sait assez que c'est la coutume de ceux qui changent de Religion. Cette coutume étoit même plus en vogue en ce tems-là qu'aujourd'hui. Le public n'avoit pas eu encore le tems de se degoûter de cette sorte de livres. Celui d'Alabaster fut refuté par Roger Fenton ξ.

ALAINS, peuples barbares qui contribuerent beaucoup à la ruine de l'Empire Romain. Pline * les place dans l'Europe au delà des embouchures du Danube, mais Josephe marque plus precisément leur situation; car il † les met proche des Marais Meotides, & du Tanais. Il decrit une furieuse irruption qu'ils firent dans la Medie, & dans l'Armenie sous l'empire de Vespasien. Ce fut alors que ‡ Vologeses Roi des Parthes fit prier cet Empereur de le secourir contre les Alains, & de lui envoier pour General l'un de ses fils; sur quoi Domitien fit tout son possible pour obtenir cette commission. Voilà ce qui a pu engager Mr. Moreri à nous dire, en confondant un peu les tems, que ces barbares *s'étoient deja fait conoître dès le tems de Domitien*. Mais ce defaut d'exactitude chronologique est peu de chose, si on le compare avec le reste. Il nous conte que les Alains se joignirent aux Vandales, aux Sueves, & puis aux Goths au commencement du V. siecle; qu'ils combatirent contre les François l'an 505; qu'ils ravagerent les Gaules; qu'ils avoient pour Chef Gonderic fils de Aodegigile; que vers l'an 509. ils passerent en Espagne; qu'ils s'y établirent, & qu'ils y furent defaits par Vallia Roi des Wisigoths en 418. Il n'est pas aisé de comprendre que de pareilles meprises puissent ne pas sauter aux yeux du lecteur; car enfin des peuples vaincus en 418. dans un pais où ils sont passez environ l'an 509. devroient reveiller l'attention la plus languissante. La verité est que Mr. Moreri a fait un anachronisme de cent ans. Les Alains s'avancerent ‡ en 406. des bords du Danube jusques au Rhin sans trouver nulle resistance, & aiant été joins par les Vandales rechapez d'une bataille perduë contre les Francs, ils entrerent dans les Gaules. Leur Roi s'apelloit Respendial; celui des Vandales s'apelloit Gunderic, & étoit fils de Godisigile qui avoit été tué dans la derniere bataille. Plusieurs

γ *C'est ainsi que porte le Catalogue d'Oxford. Il faloit dire* Pentateuchi.

∂ *Voiez le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford.*

ξ *Sa reponse est intitulée*, An Answer to W. Alablasters Motives. *Lond.* 1599. in 4.

* *Plin. lib.* 4. *c.* 12. & *non pas c.* 2. *comme dans Moreri.*

† *Joseph. de bello Jud. l.* 7. *c.* 29.

‡ Cum Vologeses Parthorum Rex auxilia adversus Alanos ducemque alterum ex Vespasiani liberis depoposcisset, omni ope contendit ut ipse potissimum mitteretur. *Sueton. in Domit. c.* 2.

‡ *Cordemoi, Histoire de France aux années que je marque.*

J'AI été averti par un habile homme, que les lecteurs n'aiment pas qu'on leur indique en general qu'un tel ou un tel ont avancé une opinion chimerique. Cela reveille leur curiosité, ils voudroient la contenter sur le champ, & quelquefois même sans être obligez d'aller prendre un autre livre qu'ils ont dans leur cabinet. Cet habile homme auroit donc voulu ou que je n'eusse rien dit d'Isidore de Peluse, ou qu'aiant marqué en general que son opinion étoit grotesque, je l'eusse raportée, vu principalement que le livre de Garasse ne se trouve guere dans le cabinet des particuliers. Je profite de cet avis, j'en sai par experience les fondemens; & c'est pourquoi en plusieurs autres rencontres j'ai mieux aimé joindre des queuës à mes commentaires, qu'exciter en vain l'avidité des lecteurs. Isidore de Peluse pour trouver le nombre complet, a suposé que les tenebres de la passion doivent être prises pour une nuit, & que le retour de la lumiere jusques au coucher du soleil, doit être pris pour un jour. Lisez ce qui suit: (*a*) „Je respons qu'il „est vray que ce (*b*) passage a bien donné de la peine „pour l'accorder avec la verité de l'histoire, & que „ç'a esté un des principaux argumens dont Julian „l'Apostat a tasché de renverser la verité de l'Euangile, mais qu'il n'est point si desesperé qu'on n'en „tire bien une vraye & naturelle exposition sans recourir aux fantaisies: ce que quelques uns ont faict „à la bonne foy, comme nous avons veu cy-dessus „touchant l'heure de la resurrection. S. Isidore de „Pelusie au premier livre de ses Epistres, en l'Epistre „CXIV. en rapporte une exposition nouvelle en ces „termes: *Sic habeto, sextâ horâ Parasceves in crucem „actus est Dominus, ab hac horâ usque ad nonam tenebræ extiterunt; has tu noctem intellige: rursus horâ „nonâ lux, hac tu pro die habe: nox rursum Parasceves: tum dies Sabbathi: tum nox Sabbathi Dominici „Diei*: Suyvant cette exposition il est vray que JESUS-„CHRIST demeura trois jours & trois nuicts dans „les entrailles de la terre, mais ce sont des jours & „des nuicts reduictes au petit pied.„

(*B*) *Les paroles d'André Rivet que je citerai.*] *Anno* 1607. dit-il, (*c*) *quidam Pontificius Anglus* Gulielmus Alabastrus, *edidit Antverpiæ librum cui titulum fecit*, Apparatus in revelationem Christi, *in quo profitetur se* novam & admirabilem rationem *afferre* investigandi Prophetiarum mysteria ex Scriptura se ipsam interpretante. *Ibi novam Cabbalam instituit ex qua quodlibet ex quolibet educit*, *& mutatis vel inversis aut separatis & disjunctis Ebræorum vocabulorum literis aut syllabis*, *vel etiam in iisdem variorum numerorum ratione excogitata*, *novis etiam significationibus contra grammaticæ rationem assignatis*, *diversis nominibus aut verbis omnia pervertit*, *& ipse adeò commentum placere ut quamvis sæpè excipiat se nolle præjudicare Latinæ versioni*, *cum tamen videat ex ea nullis fidiculis sensum quem sibi proponit posse erui*, *non veretur dicere pag.* 61. Deum, Christi & Religionis Christianæ mysteria per illam verborum formam in Ebræo legis codice expressisse, quæ sensum carnalem & à divina mente alienum lectori prima fronte offerret, atque ita voluisse ut in Ecclesia Christiana nulla passim legeretur versio quam quæ secundum Ebræorum verborum corticem conciperetur, ut hoc modo sapientia divina non esset cuivis profano obvia. *Sed postea idem*, *per totum illud opus ita sapientiam illam divinam ex Scriptura*, *si Deo placet*, *penetralibus haurit*, *ut ne illi quidem hactenus ex Patribus sanctissimis*, *vel unius loci talis interpretatio in mentem unquam venerit*, *ne ipsis quidem omniscii Pontificibus.* Mr. Rivet aiant donné 2. exemples (*d*) des visions de ce personnage, continuë ainsi son discours; *Alia hujus farinæ multa*, *pag.* 57. *& seqq. afferuntur à nugatore blasphemo*, *quibus syllabas unius nominis & verbi seorsim accipiens*, *& à sua radice divellens omnia sursum deorsum vertit.* *Et tamen in regno Pontificio toleratur hæc novitas*, *ubi simplex scriptura ex ipsa scriptura interpretatio hæreseos insimulatur.* *Sed de his hactenus.* *Videant Pontificii an suo Alabastro non debeant nigrum præfigere theta: nos hominis insolentissimam audaciam detestamur*, *etsi eum Jesuita Possevinus suis Catholicis scriptoribus inseruerit*, *Appar. Sacri Tomo primo.* Notez 1. que l'Ouvrage dont ceci est tiré parut pour la premiere fois en 1626. & que l'édition *in folio* dont je me sers imprimée l'an 1652. avoit été revuë, corrigée & augmentée par l'Auteur. 2. Que le livre d'Alabaster avoit été condamné à Rome le 30. de Janvier 1610. & que l'Auteur étoit revenu au giron de l'Eglise Anglicane depuis assez long tems, lors de la premiere édition du livre de Mr. Rivet. Voici les termes dont se servit la Congregation de l'*Index*; je les raporte parce qu'il semble que l'on en pourroit inferer, que l'Apparat d'Alabaster fut reimprimé à Rome avec des changemens & des corrections. *Apparatus* (*e*) *in revelationem Jesu Christi* Auctore *Gulielmo Alabastro Anglo* Antverpiæ 1607. *Et Antithesis Benedicti à Benedictis* Veneti, *contra Gulielmum Witackerum*, *nisi fuerint ex* CORRECTIS AB AUCTORIBUS ET ROMÆ IMPRESSIS, *cum approbatione P. Mag. Sacri Palatii.* Mais peut-être n'a-t-on voulu signifier sinon qu'en cas que ces Auteurs corrigeassent leurs Ouvrages, & les fissent imprimer à Rome avec l'aprobation du Maitre du Sacré Palais, alors il seroit permis de lire cette nouvelle édition. Je croi que c'est le vrai sens. Samuel André Theologien Allemand a fait un livre (*f*) contre la Cabale de Henri Morus, où il raporte quelques exemples des chimeres d'Alabaster.

(*a*) *Garasse*, *ubi supra p.* 592-593.

(*b*) *Celui du Chapitre XII. de St. Matthieu, où il est dit que Jesus-Christ devoit demeurer dans le ventre de la terre trois jours & trois nuits.*

(*c*) *Rivet. Isagoge ad Scripturam Sacram c.* 15. *Oper. t.* 2. *p.* 937.

(*d*) *L'un est sur le verset* 9. *du chap.* 37. *de la Genese; l'autre sur le verset* 8. *du chap.* 40. *du même Livre.*

(*e*) *Voiez l'Index librorum prohibitorum, imprimé à Rome sous Alexandre VII. pag.* 206.

(*f*) *Examen Cabbala Henr. Mori, pag.* 55.

sieurs autres nations barbares s'unirent à ces deux-là, & causerent une desolation prodigieuse dans toutes les Gaules. Une partie des Alains sous la conduite d'Utace, qui avoit succedé à Respendial, passa en Espagne l'an 409. & s'établit dans la Province de Carthagene, & dans la Lusitanie; l'autre partie tint bon dans les Gaules sous la conduite de deux Rois. Les Alains d'Espagne defaits par Vallia Roi des Wisigoths près de Merida en 418. furent contrains de se soumettre à Honorius. Leur Roi Vatace perdit la vie dans le combat. Nous trouvons encore des Alains sous l'an 464. qui secouënt le joug des Huns après la mort d'Attila, & qui entrent dans l'Italie pour y fixer leur demeure; mais Ricimer marchant contre eux avec les troupes de l'Empire, les defait de telle sorte près de Bergame, qu'il ne s'en sauve que très-peu, & que leur Roi même Biorg est tué dans le combat. Il y avoit long tems que les Huns aiant fait beaucoup de ravage & de carnage dans le païs des Alains, s'étoient associez avec ceux qui échaperent à leur fureur. C'est Ammien Marcellin β qui nous l'aprend. Il fait γ une assez longue description des mœurs des Alains; il dit que c'étoient les mêmes peuples que l'antiquité (A) avoit nommez Massagetes; il veut qu'ils aient habité dans les vastes solitudes de la Scythie, & communiqué leur nom aux nations voisines en les subjugant, & repandu ce nom jusques au Gange. Quoi qu'il les represente (AΔ) cruels & sauvages, il ne leur fait pas égaler à cet égard la brutalité des Huns, & il remarque qu'ils exerçoient leurs brigandages jusqu'aux Palus Meotides, & jusques dans la Medie & dans l'Armenie.

β *Amm. Marcell. lib. 30. c. 3.*

γ *Voiez la remarque AΔ.*

ALAIS, Ville de France dans les Sevennes, au Diocese de Nîmes, à cinq δ lieuës d'Usez, est la capitale d'une ancienne Seigneurie qui a été érigée en Comté, & possedée par Charles de Valois Duc d'Angoulême fils naturel de Charles IX. C'est sous le nom de Comte d'Alais qu'a été long tems conu Louïs Emanuël de Valois ε, Colonel General de la Cavalerie legere de France, & Gouverneur de Provence, fils de ce Duc d'Angoulême, & pere de Françoise Marie de Valois femme de Louïs de Lorraine Duc de Joyeuse. Par ce mariage la Comté d'Alais fondit dans la Maison de Lorraine établie en France, car du mariage du Duc de Joyeuse avec Françoise Marie de Valois sortit Louïs-Joseph de Lorraine Duc de Guise, qui mourut à Paris de la petite verole le 30. de Juillet 1671. âgé de 21. an *. La ville d'Alais est devenuë Episcopale (AΔΔ) depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Quelques-uns veulent qu'elle soit l'*Alesia* decrite

δ *Ex Baudrando.*

ε *C'est celui dont Gassendi parle si souvent, & auquel il a écrit tant de lettres* Ludovico Valesio.

* *Le Pere Anselme, Genealog. de la Maison de France, pag. 175. 176.*

(A) *Les peuples que l'antiquité avoit nommez Massagetes.*] Il y a deux passages sur cela dans (a) Ammien Marcellin; le premier est au chapitre 5. du livre 23. & ne soufre aucune difficulté; Lucullus *per Albanos & Massagetas quos Alanos nunc appellamus, hac quoque natione perrupta vidit Caspios lacus.* L'autre est au 2. chapitre du 31. livre, dans un endroit où les manuscrits sont si brouillez, qu'il a falu recourir aux conjectures de la Critique pour y trouver ce que j'attribue ici à Marcellin. Ce n'est donc que suivant la conjecture du docte Mr. Valois que cet Historien a dit là, *adusque Alanos pervenit, veteres Massagetas.* Or comme le premier passage prouve manifestement que Marcellin plaçoit les Alains dans l'Asie, il me semble que l'on pourroit contester à ce savant Commentateur l'explication qu'il donne à ces paroles du texte: (b) *Hister advenarum magnitudine fluente Sauromatas praetermeat adusque amnem Tanaim pertinentes qui Asiam terminat ab Europa. Hoc transito in immensum extentas Scythiae solitudines Alani inhabitant.* Mr. Valois veut que *Hoc transito* se raporte au Danube, & non pas au Tanaïs, & il allegue sur cela Pline, Denys Characenus, Orose, & Tzetzes, qui placent les Alains dans la Sarmatie, & au delà du Danube; mais il ne s'agit pas de ce que d'autres en ont dit; il n'est question que du sentiment de Marcellin, & sur ce pied-là il me semble que *Hoc transito* se doit raporter à Tanaïs, puis qu'outre que les Massagetes n'ont point habité entre le Tanaïs & le Danube, nous voions que peu après cet Historien met les Alains au voisinage des Amazones, & qu'il les fait courir en brigans d'un côté jusques dans la Medie & dans l'Armenie, & de l'autre jusques aux Marais Meotides & au Bosphore Cimmerien. *Parte* (c) *alia prope Amazonum sedes Alani sunt Orienti adclines, diffusi per populosas gentes & amplas, Asiaticos vergentes in tractus quos dilatari ad usque Gangen accepi fluvium. . . . .* (d) *latrocinando & venando adusque Maeotica stagna & Cimmericum Bosporum itidemque Armenios discurrentes & Mediam.* Toutes ces choses temoignent qu'il n'a pas suivi le sentiment des Auteurs qui ont placé les Alains dans la Sarmatie d'Europe; car qui s'aviseroit jamais de donner pour une chose notable que des brigans situez en ce lieu-là ravageassent non seulement la Medie & l'Armenie, mais aussi les Marais Meotides? Marcellin ne seroit pas le seul qui mettroit ces barbares dans l'Asie; Mr. Valois (e) ne cite-t-il pas Procope, qui les met entre le Caucase & les Portes Caspiennes? Au reste que veut dire Mr. Moreri par ces paroles: *Pline les met dans la Sarmatie de l'Europe où est aujourd'hui la Lithuanie?* Il veut dire sans doute, en cas qu'il sache parler nettement François, que la Sarmatie des anciens est la Lithuanie d'aujourd'hui; mais cela est faux, car la Lithuanie n'est qu'une petite portion de l'ancienne Sarmatie Européenne. Remarquez que Ptolomée reconoit deux sortes d'Alains, les uns en Europe, les autres en Asie.

(a) *Moreri cite le 1. livre, qui est perdu.*

(b) *Amm. Marcell. lib. 31. c. 2. pag. 618.*

(c) *Id. ib. pag. 619.*

(d) *Id. ib. pag. 620.*

(e) *Henr. Valesius in Marcell. l. 31. pag. 618.*

(AΔ) *Il les represente cruels & sauvages.*] Ils n'avoient point d'autres maisons que leurs chariots. C'étoit là qu'ils faisoient & qu'ils nourrissoient leurs enfans, & ils ne s'arrêtoient en un même lieu qu'autant que le paturage y duroit. La chair & le lait étoient leur seul aliment, ils ne labouroient point la terre. (f) *Nec enim ulla sunt illis tuguria aut versandi vomeris cura: sed carne & copia victitant lactis, plaustris supersidentes. . . . absumptisque pabulis velut carpentis civitates impositas vehunt, maresque supra cum feminis coëunt, & nascuntur in his & educantur infantes.* Ils s'acoutumoient de bonne heure à monter à cheval, & ils regardoient comme une bassesse de marcher à pied. Ils aimoient tellement la guerre, qu'ils estimoient heureux ceux qui y perdoient la vie, & qu'ils accabloient d'injures & de reproches de lâcheté ceux qui mouroient de vieillesse, ou de maladie. Il n'y avoit rien de quoi ils tirassent plus de vanité que d'avoir tué un homme, ils coupoient la tête à ceux qu'ils tuoient, ils les écorchoient, & ils emploioient cette depouille à des ornemens de leurs chevaux; ils n'avoient aucun temple, & ils ne rendoient du culte qu'à une épée nuë fichée en terre. C'étoit leur Dieu Mars patron des païs où ils habitoient. Ils devinoient l'avenir par le moien de quelques verges choisies avec des enchantemens. (g) *Judicatur ibi beatus, qui in praelio profuderit animam: senescentes enim & fortuitis mortibus mundo digressos, ut degeneres & ignavos conviciis atrocibus insectantur: nec quidquam est quod elatius jactent, quam homine quolibet occiso: proque exuviis gloriosis, interfectorum avulsis capitibus detractas pelles pro phaleris jumentis accommodant bellatoriis. Nec templum apud eos visitur, aut delubrum*, &c. Il est bon de representer à ceux qui ne voient que des peuples civilisez, qu'il y en a d'autres si feroces qu'on a plus de sujet de les prendre pour des bêtes brûtes, que pour une partie du genre humain. Cela peut fournir bien des reflexions tant physiques que morales, & faire admirer les plis infinis dont nôtre nature est susceptible, & dont pour un bon on en peut compter plus de cent mille de mauvais.

(f) *Amm. Marcell. pag. 619. 620.*

(g) *Id. ib. pag. 620.*

(AΔΔ) *La ville d'Alais est devenuë Episcopale depuis la* (h) *revocation de l'Edit de Nantes.*] Ce n'est pas sans cause que je marque cette époque, car il est certain que la supression de cet Edit a donné lieu à la creation de ce nouvel Evesché. Ce païs-là étoit rempli de gens de la Religion qui avoient été forcez par une mission dragonne à signer un formulaire Papistique. On crut donc qu'il seroit utile de ne les tenir

(h) *Faite l'an 1685.*

crite par Jules Cesar au 7. livre de ses Commentaires. *Mr. de Mandajors qui en est Maire* a fait une Dissertation sur ce sujet. Voiez le Journal des Savans du 9. de Mai 1695. à la page 321. de l'édition de Hollande.

ALALCOMENE, petite ville de Beotie. On la nomma ainsi ou à cause β d'Alalcomenée qui fut le pere nourrissier de Minerve, selon quelques-uns, ou à cause d'Alalcomenie l'une des filles d'Ogyges (B), laquelle γ nourrit Minerve, selon quelques autres. Cette Déesse étoit δ née en ce lieu-là, & y avoit un temple, & un simulacre ε d'ivoire extremement respectez des peuples. Ce respect fut cause, à ce que dit Strabon θ, qu'Alalcomene quoi que facile à emporter ne fut jamais saccagée, & que tout le monde s'abstint d'emploier la violence sur ce lieu-là. Mais Pausanias assûre que la statuë de Minerve en fut enlevée par Sylla, & qu'ensuite le temple commença d'être negligé. Il ajoûte que de son tems les murailles s'en étoient fenduës, à cause qu'un gros tronc de lierre avoit poussé ses branches entre les pierres. Parmi les épithetes de Minerve celle d'*Alalcomenienne*, ἀλαλκομενίς, qu'Homere φ lui donne, n'est pas la moins digne de consideration. Plutarque κ raporte qu'Ulysse étant né dans Alalcomene voulut qu'une ville d'Ithaque portât ce nom, afin de mieux conserver la memoire du lieu où sa mere étoit acouchée de lui. Etienne de Byzance ne dit rien de cela lors qu'il parle d'Alalcomene, & il nomme Alcomene la ville de l'Ile d'Ithaque. Ce que dit Mr. Moreri qu'Alalcomene étoit considerable par le tombeau de Tiresias, & que selon Plutarque elle eut depuis le nom d'Ithaque, est faux λ. Mr. Hofman fait encore plus de fautes (C).

ALAMANDUS (LOUÏS) en François *Aleman*, Archevêque d'Arles, & Cardinal du titre de Ste. Cecile, a été un des grans hommes du XV. siecle. Ceux qui parlent des affaires où il fut mêlé, l'apellent ordinairement le Cardinal d'Arles. Il n'étoit point Bourguignon, comme l'ont debité quelques Auteurs, mais il ne s'en faloit gueres, puis que le païs de Bugei lui a donné la naissance. C'est ce que Guichenon a fait voir dans son Histoire de Bresse, comme Mr. Moreri l'a remarqué. Pour ne pas repeter ce qu'il en dit, je m'arrêterai à d'autres choses. Le Cardinal d'Arles presida au Concile de Bâle qui deposa Eugene IV. & qui élut l'Antipape μ Felix V. Il a été fort loüé par Enée Silvius *, comme un homme tout-à-fait propre à presider à de telles Compagnies, ferme & vigoureux, illustre par sa vertu, savant, & d'une memoire admirable pour recapituler tout ce que les Orateurs & les Disputans avoient dit. Un jour qu'il harangua contre la superiorité du Pape sur le Concile, il se fit admirer de telle sorte que plusieurs l'allerent baiser, & que d'autres s'empresserent à baiser sa robe. On élevoit son habileté † jusques au ciel: habileté qui avoit fait qu'encore qu'il fût François, il avoit surpassé les Italiens quelque fins qu'ils fussent. Il savoit fort bien emploier les machines de la devotion, car un jour de session il fit porter par des Prêtres dans l'assemblée toutes les Reliques qui se purent trouver à Bâle, & les fit mettre à la place des Evêques absens. Cela produisit un tel effet, que lors qu'on vint selon la coutume à invoquer le St. Esprit chacun se mit à pleurer. Il ne fit pas moins pleurer les assistans lors ‡ qu'il officia le jour d'une autre session, & que la tête chauve toute nuë il distribua la communion à tous ceux qui se presenterent, leur donna à tous le baiser de paix, & les exhorta à communier dignement. Il fut inflexible à tout pendant la peste qui s'éleva dans la ville; la mort d'une partie de ses domestiques, & les prieres de personne ne le purent obliger de sortir; il aima mieux sauver le Concile au peril de sa vie par sa presence, que sauver sa vie au peril du Concile par son absence ⸸. Il étoit extremement laborieux, & si sobre qu'il y eut des Conclavistes qui ne purent souffrir qu'en diminuant leur ordinaire, on leur representât l'exemple de ce Cardinal. La reponse que fit là-dessus un Polonois (A) vaut la peine d'être luë.

β *Stephanus Byzant. voce* ἀλαλκομένιον. *Pausanias l. 9. pag.* 308.
γ *Pausanias* ib. *selon l'interpretation de Scaliger* in Euseb. n. 229.
δ *Strabo l. 9. pag.* 285.
ε *Pausan. ubi supra.*
θ Ἀπόρθητος δ' ἀεὶ διέμεινεν ἡ πόλις... τὴν δὲ θεὸν σεβόμενοι πάντες ἀπείχοντο πάσης βίας. Nunquam vastata est ob reverentiam Deæ omnibus omnem vim abstinentibus. *Strabo ubi supra.*
φ *Homer. Il.* δ. *v.* 8. *Voiez aussi Stace Theb. l. 7. v.* 330.
κ *Plut. quæst. Græc. pag.* 301.
λ *Voiez l'article* Tiresias.
μ *Il étoit Duc de Savoie, & se nommoit Amedée.*
* *Æneas Silvius lib. 1. de gestis Basileensis Concilii.*
† Prudentiam ejus magnopere commendabant, qui licet origine esset Gallicus, Italos tamen hac die summa hominesastutia superasset. *Id. ib.*
‡ *Id. lib.* 2.
⸸ *Id. ib. Je raporte ses paroles Latines dans la remarque A.*

tenir pas aussi éloignez de leur Prelat qu'ils l'eussent été s'ils avoient été soumis au Diocese de Nîmes. Cette nouvelle Eglise Episcopale (a) *a été composée de deux Eglises Collegiales, de celle de Psalmodi, & de celle de la ville d'Alez, & a 23. Chanoines & 12. Prebendiers.* Son premier Evêque *François Chevalier de Saulx Abbé de Psalmodi, & Docteur de Sorbonne*, fut sacré *par Mr. le Cardinal de Bonzi Archevêque de Narbonne, dans l'Eglise des Religieuses de la Visitation de Montpelier le 29. d'Aout 1694. Il est issu d'une des plus anciennes & des plus nobles familles de Poitou.* (b) Voiez la lettre que Mr. Pontier lui a écrite, & qu'il a publiée à Paris en 1695. Le Journal des Savans en a fait mention.

(B) *Laquelle nourrit Minerve.*] Scaliger (c) pretend 1. que Pausanias avouë que quelques-uns ont attribué l'education de Minerve à Alalcomenie fille d'Ogyges: mais c'est plutôt deviner ce qu'on croit que Pausanias a dû ou a voulu dire, que s'attacher à la lettre de son texte, comme le reconoîtront tous ceux qui examineront l'original. 2. Qu'Etienne de Byzance fait mention de cette fille d'Ogyges; c'est ce qui ne se trouve point dans l'endroit où cet Auteur parle de la ville d'Alalcomene.

(C) *Mr. Hofman fait encore plus de fautes.*] Il dit 1. qu'Alalcomene étoit une ville de Beotie, qui avoit pris son nom de l'Alalcomene des Beotiens, *denominata à Bœotorum Alalcomenæo.* Il est très-certain qu'il prend après Mr. Lloyd ce dernier mot non pas pour le nom d'un homme, mais pour celui d'une ville (d). Mr. Lloyd a raison; car voici ce qu'il dit, *Alalcomenæ urbs Ithacæ denominata à Bœotorum* Alalcomenæo *ut Plut. in Hellen. refert pag. 537. Edit. Steph. afferens simul causam nominis.* Tout cela est vrai; mais comme Mr. Hofman au lieu de ces paroles de Mr. Lloyd *Urbs Ithacæ*, a mis *Urbs Bœotiæ*, & a gardé la suite sans changement, il est tombé dans cette double méprise, c'est que d'un côté il assûre qu'une ville de Beotie a pris son nom d'elle-même, & de l'autre que c'est Plutarque qui l'a dit. 2. Il impute faussement à Plutarque d'avoir avancé dans la page 537. que le sepulcre de Tiresias & le temple de Minerve ont rendu celebre cette ville de Beotie, d'où est venu que le Poëte a dit Ἀλαλκομενηῒς Ἀθήνη. Mr. Lloyd attribuë toutes ces mêmes choses à Plutarque, excepté celle qui concerne le tombeau de Tiresias. 3. Mr. Hofman nous donne comme une autre ville celle qu'il nomme *Alalcomenium, op. Bœotiæ, ad lacum Copaïdem inter Haliartum & Coronæam, templo Minervæ clarum*, c'est multiplier les êtres sans necessité. Je ne pense pas qu'aucun des Auteurs citez par Moreri dise, que le Prince Alalcomene mit dans la ville de ce nom la statuë de Venus.

(A) *Que fit là-dessus un Polonois, vaut la peine d'être luë.*] Quelle comparaison, s'écria-t-il lors qu'on lui proposa l'exemple de Louïs Alamandus! Vous me parlez d'un François, sobre, qui n'a point de ventre, ou pour mieux dire qui n'est point homme; je puis voir à travers le rideau qui nous separe tout ce qu'il fait; je ne l'ai jamais vu encore ni manger ni boire; il ne dort ni nuit ni jour; il lit perpetuellement ou il negocie; il ne songe à rien moins qu'à son ventre; ce n'est point mon homme, je n'ai rien

(a) *Journal des Savans du 9. de Mai 1695. pag. 322. édit. de Holl.* (b) *Ibid.*
(c) *Scaliger in Euseb. n. 229. p. m. 21.*

(d) *Cette ville est tantôt du genre neutre* ἀλαλκομένιον, *tantôt du feminin au singulier* ἀλαλκομενία, *tantôt au pluriel* ἀλαλκομεναί. *Voiez* Berkelius sur Etienne de Byzance pag. 89. *il a oublié de dire que Plutarque* Quæst. Græc. pag. 301. *l'a nommée* ἀλαλκομένιον.

lue. Il ne faut pas demander si le Pape Eugene foudroia le President d'un Concile où il avoit été deposé. Il le priva de toutes ses dignitez, & (B) le traita de fils de la gehenne. Cependant (C) Louïs Alamandus ne laissa pas de mourir en odeur de sainteté, & de faire tant de miracles après sa mort, qu'à la requête des Chanoines & des Celestins d'Avignon, & sur les instances du Cardinal de Clermont, Legat *à latere* de Clement VII. il fut beatifié β par ce Pape l'an 1527. Oderic Raynaldus a pretendu qu'il se repentit de tout ce qu'il avoit fait dans le Concile de Bâle, mais γ on ne sauroit donner nulle preuve de ce repentir, ni contredire ce point de fait, qu'un δ an avant sa mort il fut un de ceux qui au Concile de Lausanne parlerent du Concile de Bâle θ comme d'une assemblée sainte & sacrée. Il mourut à l'âge de 60. ans ξ le 16. * de Septembre 1450. Les uns † disent que ce fut en Savoie à l'Abbaie de Hautecombe, où les Moines lui bâtirent une Chapelle, & l'invoquerent durant la celebration de la Messe; les autres ‡ disent qu'il mourut à Salon. Son corps est à Arles: la Bulle de Clement VII. en permit la translation des lieux humides & souterrains à tout autre plus commode dans la même Eglise. Je voi des gens qui assûrent après ⸸ Jaques Philippe de Bergame que Louïs Alamandus publia plusieurs opuscules dignes de lui, mais je ne voi personne qui marque le titre de ces opuscules; ni les bibliotheques où ils sont.

Les Jansenistes qui ont critiqué Oderic Raynaldus au sujet du pretendu repentir de nôtre Louïs Aleman, se sont exposez (D) eux-mêmes à la censure.

ALA-

β *Voiez en la Bulle apud Launoium epist.* 11. *part.* 1. *pag.* 79. 80. *edit. Cantabrig.* 1689.

γ *Launoius ib. pag.* 81.

δ *C'étoit l'an* 1449.

θ Sacri Basileensis Concilii. *Diploma Concilii Lausanensis apud Raynaldum ad ann.* 1449.

ξ *Voiez la Bulle de Clement VII. apud Laun. ib. p.* 79. 80.

* *Ex ejus epitaphio.*

† *Petrus Monodus in Amedeo Pacifico c.* 86. (il faloit dire 76.) *apud Launoium ubi supra pag.* 81.

‡ *Moreri.*

⸸ *Jacobus Philippus Bergom. l.* 15. *Chronicor.*

rien de commun avec de semblables gens. (a) *Quos inter* (ce sont les paroles d'Enée Silvius au sujet de la nourriture de ceux qui étoient entrez dans le Conclave) *Cracoviensis Archidiaconus diminutionem* (cibariorum) *tulit. Cui cum aves & arietina carnes afferrentur substracta avicula sunt, orante in porta famulo ut quod plus esset, id Domino dimitteretur; sperabat namque ex ariete partem, ex avibus autem non sperabat: Dominus tamen aviculam praoptasset. Ideoque cum spolium sensit utique conquestus est publiceque testatus, nunquam se diem postquam Sacerdos fuit, habisse pejorem. Ac cum rogaretur ne admirationem habere, quoniam id obtigisset Cardinali* (Arelatensi) *Proh, inquit, Cardinalem mihi aquiparas, hominem Gallicum, parcum, eventrem, aut ut verius loquar, non hominem. Ego apud eum meo infortunio sum locatus, omnia qua facit, perlustris mihi cortina indicat, nec adhuc bibere eum, aut comedere vidi; & quod mihi molestius est, insomnes noctes insomnesque dies ducit* (*quamquam nulla est apud nos dies*) *aut legit semper, aut negotiatur. Nulla ei minor quàm ventris est cura, mihi nihil cum eo commune est.* Voilà comment sont bâtis ceux qui dans les plus grandes afaires sont capables de surmonter les obstacles les plus forts. Cela demande des gens laborieux, & detachez des plaisirs des sens, & intrepides. Donnons en Latin le temoignage de la fermeté de Louïs Alamandus contre la crainte de la peste. (b) *Neque illum preces neque domesticorum funera flectere potuerunt, volentem potius cum vita periculo salvare Concilium, quàm cum periculo Concilii salvare vitam, sciebat enim, quoniam se recedente pauci remansissent, facileque committi fraus in ejus absentia potuisset.*

(B) *Et le traita de fils de la gehenne.*] Dans une Bulle donnée à Florence l'an 1442. il l'apelle *iniquitatis filium, rebellionum & facinorum multorum reum,* & il dit que le Concile de Ferrare, & de Florence l'avoient condamné & depouillé de toutes ses dignitez, *à Ferrariensi & Florentino Conciliis damnatum & universis dignitatibus privatum fuisse* (c).

(C) *Cependant Louis Alamandus ne laissa pas de mourir en odeur de sainteté.*] Cet exemple & celui de Pierre de Luxembourg (d) beatifié par la même Bulle de Clement VII. sont un peu embarrassans pour les Controversistes du parti Romain; car enfin si selon leur pretension tout homme qui n'est point uni au Pape est hors de l'Eglise, comment se peut-il faire que non seulement on se soit sauvé dans les deux Obediences, mais qu'on y ait aussi merité le grade de Saint. La meilleure reponse qu'on puisse faire est de dire, que la distinction du vrai Pape & du faux Pape étant au dessus des forces des particuliers, & une pure question de fait, l'erreur etoit invincible, & par consequent ne devoit point prejudicier à ceux qui étoient dans la bonne foi quant à la question de droit. Mais gare les repliques, & les consequences qui naissent de là en faveur d'autres erreurs.

(D) *Les Jansenistes qui ont critiqué . . . . . se sont exposez eux-mêmes à la censure.*] Ils alleguent d'abord les injures dont ce Continuateur de Baronius a chargé le Cardinal d'Arles, & ils observent ensuite (e) *qu'il a esté contraint d'avoüer en deux divers endroits l'an* 1426. *n.* 26. *& l'an* 1450. *n.* 20. *que Dieu a fait reconoître la sainteté de ce Cardinal par des miracles si visibles & si bien attestez, que Clement VII. l'a mis au nombre des Bienheureux . . . . La maniere dont cet Autheur se tire de ce mauvais pas*, continuent-ils, *est tout-à-fait horrible* „ & ne „ peut estre fondée que sur une maxime tres-pernicieuse, qui est que des gens coupables de crimes „ publics puissent devenir Saints, & estre reconnus „ pour Saints par l'Eglise, sans qu'ils ayent donné aucun temoignage de se repentir de leurs crimes, & „ que toutes choses au contraire fassent voir qu'ils y „ ont perseveré. Car si le Cardinal d'Arles a commis des crimes, & a deu estre estimé un tres meschant „ homme en faisant tout ce qu'il a fait dans le Concile de Basle; jamais homme n'a esté plus constant „ dans ses crimes, puisque lors même que les Peres „ du Concile de Basle où il presidoit, se reünirent à „ Nicolas V. ce ne fust point en reconnoissant en aucune sorte qu'ils eussent mal-fait, ny de resister à „ Eugene, ny de le deposer, ny d'élire Amedée; „ mais ce fut au contraire en protestant qu'ils n'avoient rien fait que pour le bien de l'Eglise, & „ qu'ils ne s'unissoient à Nicolas V. qu'en l'elisant de „ nouveau aprés la cession volontaire de Felix, & „ l'union se fit sans qu'on les obligeast à rien desavouer de tout ce qu'ils avoient fait; mais ce fut au „ contraire Nicolas V. qui confirma ce qui avoit esté „ fait à Basle. De sorte que si tout ce qu'a fait le „ Cardinal d'Arles dans ce Concile avoit esté criminel; jamais homme n'auroit témoigné plus d'opiniastreté dans le crime. D'où il s'ensuit que si cela n'a pas empesché qu'il ne devinst Saint, il faudroit dire que la perseverance dans les plus grands „ crimes n'empesche pas qu'on ne soit Saint; ce qui „ est horrible. Et cependant c'est une suite necessaire de ce discours de Raynaldus l'an 1450. n. 20. „ *Hoc anno Ludovicum Alamandum Archiepiscopum* „ *Arelatensem . . . vitâ cessisse tradunt, atque miraculis post mortem coruscasse affirmant, eumque Clemens VII. veluti Beatum coli permisit exarato diplomate Pontificio* 9. *Apr. an.* 1527. *Itaque adoranda* „ *est divina misericordia qua ex guo temporis fluxu Ludovicum ipsum nefandi & perniciosissimi schismatis* „ *auctorem, propagatorem hæreseos, qui ex erronea conscientia innumera in Dei Ecclesiam mala invexerat,* „ *ac tot annorum cursu in pertinacia obfirmatus profanaverat Sacramenta, pœnitentem ac reversum in gremium Ecclesiæ ad sanctitatis culmen brevi evexit.* „ Si cét Autheur s'estoit contenté de dire que le „ grand zele qu'avoit ce Saint homme pour la reformation de l'Eglise l'avoit emporté à des actions trop „ violentes, quoy qu'il les fit par un bon motif, cela auroit esté supportable, & ne seroit pas si contraire aux témoignages que Dieu a rendus de sa „ sainteté. Mais de le faire passer pour méchant homme, pour un Heretique & pour un Schismatique „ opiniastre qui auroit profané les Sacremens par une „ infinité de sacrileges, & vouloir qu'en suitte en un „ an ou deux il soit devenu Saint à canoniser, sans „ avoir donné aucune preuve de son repentir de tant „ de crimes qu'on luy impute, c'est avoir une estrange idée de la sainteté, ou plustost c'est aimer mieux „ allier ensemble la malice & la sainteté, que d'avouër qu'un Pape s'est trompé en declarant un homme méchant lors même que Dieu l'a declaré saint.

„ Mais la Bulle de Clement VII, de la Beatification de ce Saint homme rapportée par Ciaconius suffit pour confondre cet Ecrivain, puisque le Pape luy „ rend témoignage non d'avoir fait une grande penitence des crimes qu'il auroit commis, mais d'avoir rendu „ à Dieu son ame tres-pure aprés avoir vescu 60. ans. „

Ces

(a) *Æneas Silvius de gestis Basiliensis Concilii lib.* 2.

(b) *Id. ib.*

(c) *Vide Launoium epistol.* 11. *partis* 1. *n.* 45. *p. m.* 80.

(d) *Voiez Mr. Claude, Defense de la Reformation* 3. *partie vers la fin.*

(e) *Remarques sur le* 18. *tome des Annales Ecclesiastiques pag.* 213. *Ces remarques sont imprimées avec un recueil de diverses pieces pour la defense des censures de la Faculté de Theologie de Paris contre un Bref & une Bulle d'Alexandre VII. Je me sers de l'édition de Geneve* (*on a mis au titre à* Munster chez Bernard Raesfeld) 1667. *in* 8.

ALAMOS (BALTHASAR) nâquit à Medina-del-Campo dans la Castille. Aiant étudié en Droit à Salamanque, il entra au service d'Antoine Perez Secretaire d'Etat sous le Roi Philippe II. & il eut beaucoup de part à l'estime & à la confidence de son maître: de là vint que l'on s'assûra de sa personne après la disgrace de ce Ministre. On le detint en prison onze ans. Philippe III. parvenu à la couronne le mit en liberté, suivant les ordres que son pere lui en donna dans son testament. Alamos mena une vie privée, jusques à ce que le Comte Duc d'Olivarez Favori de Philippe IV. l'apellât aux emplois publics. On lui donna la charge d'Avocat General dans la Cour des causes criminelles, & dans le Conseil de guerre, ensuite il fut Conseiller au Conseil des Indes, & puis au Conseil du patrimoine Roial. Il étoit Chevalier de St. Jaques, homme d'esprit & de jugement, & qui avoit la plume meilleure que la langue. Il vêcut 88. ans, & ne laissa que des filles. Sa traduction Espagnole de Tacite, & les aphorismes politiques dont il en borda les marges, lui ont aquis beaucoup de reputation; mais non pas sans que les (A) sentimens soient partagez là-dessus. Cet Ouvrage publié à Madrid l'an 1614. devoit être suivi (B) d'un Commentaire qui n'a jamais été imprimé, que je sache. L'Auteur avoit composé le tout pendant sa captivité, & il avoit même travaillé (C) en cet état à obtenir un privilege pour l'impression. Il laissa quelques autres Ouvrages qui n'ont pas été imprimez; *Adver-*

Ces Messieurs censurent très-justement Raynaldus à l'égard de la hardiesse avec laquelle il assûre le repentir d'Aleman, & ils refutent d'une maniere demonstrative sa pretension; mais ils ont tort de l'accuser de ce dogme horrible qu'ils étalent si pompeusement: il n'est point vrai qu'il joigne ensemble la sainteté & l'impenitence, car il supose au contraire que ce Cardinal se repentit, & il reconoit en cela une adorable misericorde du bon Dieu.

Au reste si je dis ici que Mr. Claude (a) a reproché aux Jansenistes d'avoir souflé le chaud & le froid touchant Oderic Raynaldus, ce n'est que pour faire voir qu'on leur attribuë les remarques que je leur ai attribuées.

(a) *Claude, preface de la reponse à la Perpetuité de la foi defenduë, pag.* XXVIII. XXIX.

(A) *Non pas sans que les sentimens soient partagez.*] Ce partage concerne beaucoup plus les aphorismes que la traduction, comme on le va voir par les citations suivantes. „ Quant aux (b) aforismes d'Alamos, ce „ n'est point ce que l'on pense, car vous n'y trouvez „ presque rien qui sente l'aforisme, ni qui aproche „ même de la force de ce qui est exprimé dans le „ texte de la version. Au lieu que l'aforisme devroit „ être plus sentencieux que le texte, les paroles du „ texte sont toûjours plus sentencieuses, que l'aforisme. Enfin, pour trancher court, l'aforisme „ n'est le plus souvent qu'une version périfrasée de la „ version même; chose fade & ennuieuse pour des „ lecteurs, qui ont de l'intelligence & de la delicatesse. Cela suposé, je ne feins point de dire que „ la traduction d'Alamos est beaucoup meilleure, que „ ses aforismes. Et c'est un jugement, qu'a fait „ avant moi l'Auteur de la Bibliografie Historique-„ Politique dans l'article des Historiens Latins. Le „ *Tacite illustré*, dit-il, (c'est le titre de la version „ d'Alamos) est fort estimé de nos voyageurs; mais, „ à en juger sainement, les notes n'en valent pas „ mieux, que les impertinentes pensées nouvelles de „ Louis d'Orleans sur cet Auteur, ni que les remarques auliques & politiques du Comte Hannibal „ Scot de Plaisance, lesquelles Juste-Lipse apelle à „ bon droit des notes de plomb. Cependant certain „ Secretaire Espagnol nommé *Juan Onate* n'a pas „ laissé de prendre la peine d'aranger ces aforismes „ sous des titres particuliers par ordre alfabetique, & „ n'a pas fait dificulté de les intituler; *Alma de Cornelio Tacito:* & de plus un Jerôme Canini les a traduits en Italien, & les a incorporez à la version Italienne d'Adriano Politi comme quelque chose de „ bien excellent, temoin ce titre, *Opere di Corn. Tacito illustrate con* NOTABILLISSIMI AFORISMI „ *del Signor D. Baldassar Alamo.* „

(b) *Amelot de la Houssaye, Disc. critique à la tête de sa traduction des Annales de Tacite imprimée l'an 1690. Ce Discours critique avoit dejà paru à la tête de sa Morale de Tacite en 1686. Il est un peu augmenté dans l'édition des Annales.*

Voilà dejà deux Auteurs qui parlent avec mepris de ces aphorismes, & deux qui en font beaucoup de cas. On s'étonnera moins de cette difference de sentimens, si l'on se souvient qu'en l'année 1683. Mr. Amelot n'avoit pas la même opinion là-dessus, qu'il a fait paroitre en 1686. & en 1690. Consultons la preface de son Tibere (c); *Il est bien vrai*, dit-il, *qu'Alamos n'a pas seulement traduit Tacite, mais y a fait encore un grand nombre de remarques qu'il apelle Aforismes, & qu'Antoine de Covarruvias* (1) *son Aprobateur dit être la principale partie de son Ouvrage...... J'avoue que le sien est excellent, soit pour la traduction qui est aussi claire que l'original est obscur, soit pour les Aforismes qui sont à toutes les marges, dont la plupart sont proprement des parafrases & des versions des sentences de Tacite, & les autres des conclusions morales ou politiques tirées des évenemens qu'il raconte; mais quelque aplaudissement que ce livre ait eu dans le monde, je ne laisse pas d'esperer que le mien y sera très-bien reçu de ceux qui sont capables d'être juges en cette sorte de matiere, & même d'autant mieux que ce que j'ai fait étoit beaucoup plus difficile à faire que ce qu'Alamos a fait. Car tous ses aforismes . . . . sont autant de pieces & de morceaux, & comme dit le proverbe, du sable sans chaux & sans ciment, au lieu que dans mes chapitres je fais un discours continu de toutes les citations Latines qui sont aux marges, & même un corps uniforme de toutes pieces diferentes. A quoi Juste Lipse dit* (2) *qu'il faut avoir travaillé pour savoir combien cela est dificile.*

(c) *Imprimé à Amsterdam en* 1683.

(1) *Aun es la principal parte y de mas momento desta Obra.*

(2) Nec vero nudas aut sparsas sententias dedimus, ne diffluerent, & esset, quod dicitur, arena sine calce: sed eas aut inter se haud indecenter vinximus, aut interdum velut cœmento quodam commisimus nostrorum verborum, è mille aliquot particulis uniforme hoc & cohærens corpus formantes. Hoc totum quam arduum mihi fuerit, frustra dixerim apud non expertum . . . . eo major mihi molestia quod per hæc aliena vestigia sic iverim, tanquam in liberrimo ingenii cursu. *Præfat. Doctr. Civ.*

(B) *Devoit être suivi d'un Commentaire.*] Le privilege du Roi fait expressément mention de ce Commentaire. Antoine Covarruvias en parle comme d'un livre qu'il a lu, & il nous en aprend même la forme & les principales parties. C'est dans l'aprobation qu'il a donnée à l'Ouvrage d'Alamos imprimée à la tête de la traduction. Un autre Aprobateur parle nommément du Commentaire. Alamos dans ses prefaces en parle plus d'une fois, & promet d'éclaircir là les obscuritez de Tacite: cependant Nicolas Antoine n'en dit pas un seul petit mot, & ce qui est plus étrange il ne parle pas même de la traduction; il dit seulement qu'Alamos fit des aphorismes sur les Oeuvres de Tacite.

(C) *Il avoit même travaillé.*] Je ne remarque pas cela afin d'alonger l'article, comme quelques lecteurs accoutumez à precipiter leurs jugemens se pourront imaginer. Je me propose l'instruction d'un petit procès qu'on a intenté à Don Nicolas Antonio avec beaucoup d'aparence de raison. Il pretend (d) qu'Emanuël Sueiro traduisit les Oeuvres de Tacite en Espagnol après qu'Antoine de Herrera en eut traduit quelque partie, & après que Balthasar de Alamos, & Carlos Coloma les eurent traduites toutes entieres; *Post Antonii de Herrera aliqualem, Balthasaris de Alamos & Caroli Coloma illustrium virorum integram operam in hujusmet autoris interpretatione positam.* Or il reconoît que la version de Sueiro fut imprimée à Anvers en 1613. & il est certain que celle d'Alamos fut imprimée à Madrid en 1614. C'est la date que Don Nicolas Antonio a donnée (e) aux aphorismes d'Alamos. D'ailleurs Alamos a exposé dans sa preface (f) les raisons qui ne l'avoient pas empêché de publier son Tacite, depuis que la Traduction de Sueiro avoit vu le jour. Il ne semble donc pas qu'il soit possible de repondre pour le Bibliothecaire des Ecrivains Espagnols à cette objection de Mr. Amelot de (g) la Houssaie; *temoignage*, dit-il en citant ce que je viens de citer, *que Don Nicolas Antonio s'est mepris quand il fait la version d'Emanuël Sueiro posterieure à celle d'Alamos.* Je ne vois que ce seul raion d'excuse, c'est de dire que peut-être Sueiro n'ignoroit pas lors qu'il entreprit son Ouvrage, qu'Alamos avoit dejà obtenu un privilege pour en publier un tout semblable, qui avoit ete vu & aprouvé par Antoine Covarruvias. La nouvelle avoit pu lui en venir jusqu'à Anvers, car dès l'an 1594. le Roi Philippe II. avoit donné ordre à ce Covarruvias d'examiner tout ce travail d'Alamos, & dès l'an 1603. Philippe III. avoit accordé la permission de l'imprimer. Alamos conte tout cela dans son avis au lecteur, ce qui, pour le dire en passant, renverse la conjecture de ceux qui se voudroient imaginer (h) qu'il ne borda d'aphorismes sa traduction qu'afin d'*encherir sur celle de Sueyro.* Les aphorismes étoient l'une des parties principales de son travail, dès le tems qu'il fut aprouvé par Antoine Covarruvias.

(d) *Nicol. Anton. Bibl. Hisp. t.* 1. *pag.* 273.

(e) *Id. ib. pag.* 140.

(f) Y aunque agora avia salido otro Tacito traduzido por Manuel Sueyro no quise que dexasse de publicarse el mio *&c.*

(g) *Disc. Critique au devant de la Morale de Tacite, & de la version des Annales.*

(h) *Amelot, ibid.*

Advertimientos al govierno, adressez au Duc de Lerme vers le commencement du regne de Philippe III. *El Conquistador*, c'étoient des conseils touchant des conquêtes à faire dans le nouveau monde. *Puntos politicos o de Estado*. Don Garsias Tellode de Sandoval Chevalier de Calatrava, gendre d'Alamos, a donné conoissance de ces manuscrits à Don Nicolas β Antonio, duquel j'ai tiré la plus grande partie de cet article.

β *Voiez la* Bibliotheca Scriptor. Hispan. t. 1. pag. 141.

ALBERT LE GRAND, Religieux Dominicain, Evêque de Ratisbonne, & l'un des plus celebres Docteurs du XIII. siecle, nâquit à Lawingen sur le Danube dans la Suaube, l'an 1193. (*A*) ou l'an 1205. On pourra voir dans le Dictionaire * de Moreri les diverses charges qu'on lui confera, & le succés avec lequel il enseigna dans plusieurs villes. Je m'arrêterai principalement à quelques mensonges qu'on a fait courir sur son sujet. On a dit † qu'il exerça le metier de Sage-femme, & l'on a trouvé fort mauvais qu'un homme de sa profession se fût érigé en Accoucheur. Le fondement de ce conte est qu'il a couru un livre sous le nom d'Albert le Grand, où il y a plusieurs instructions pour les Sages-femmes, & tant de conoissance de leur art, qu'il semble qu'afin d'y être si habile, il ait falu l'exercer. Mais les Apologistes d'Albert le Grand soutiennent qu'il (*B*) n'est point l'Auteur de ce livre, non plus (*C*) que de celui *de secretis mulierum*, où il y a bien des choses qui n'ont pu être exprimées qu'en termes sales & vilains; ce qui a bien fait crier contre celui qui a passé pour l'avoir écrit. Ses Apologistes ne peuvent pas toûjours recourir à la negation du fait; ils avouënt ‡ que l'on trouve dans son commentaire sur le Maître des Sentences quelques questions (*D*) touchant la pratique du devoir conjugal, dans lesquelles il a falu se servir des mots qui choquent le plus les chastes oreilles; mais ils alleguent ce qu'il observa lui-même pour sa justification, que l'on aprenoit tant de choses monstrueuses au Confessional, qu'il étoit impossible de ne pas toucher à ces questions. Il est certain qu'Albert le Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné prise sur lui par cet endroit à d'autres accusations. On a dit qu'il (*E*) travailloit à la pierre philosophale, & même qu'il (*F*) étoit un insigne ⟂ Magicien, & qu'il avoit fabriqué une machine semblable à un homme laquelle lui ser-

* *Voiez aussi Bullart, Academ. des Sciences, t. 2. p. 145. & ci-dessous la remarque H.*

† *Voiez Theophile Raynaud Hoploth. Sect. 2. Ser. 3. cap. 10. p. 361.*

‡ *Ibid.*

⟂ Non surrexit post eum vir similis ei qui in omnibus literis, scientiis & rebus tam doctus, eruditus, & expertus fuerit. Quod autem denecromantia accusatur, injuriam patitur vir Deo dilectus. *Tritbem. de Scriptor.*

(*A*) *L'an 1193. ou l'an 1205.*] Vossius a raison de censurer Nicolas Reusnerus qui a mis la naissance d'Albert à l'an 1293. & la mort à l'an 1382. c'est avoir commencé son livre par une bevuë: (*a*) *Qua magna est αἰσχροεπεία peccantis in ipso operis ingressu, velut cantherius in porta, ut dici solet, nam ab hoc Alberto icones & elogia sua auspicatur.* Voilà comment parle Vossius, sans se souvenir qu'à la page 62. par une faute qui n'est pas moindre que celle-là, il avoit mis l'état florissant d'Albert à l'an 1160. & sa mort à l'an 87. de sa vie en 1208. & qu'il l'avoit fait contemporain d'Urbain IV. & de l'Empereur Rodolphe.

(*a*) *Vossius de Scient. Math. pag. 362.*

(*B*) *Qu'il n'est point l'Auteur de ce livre.*] Cet Ouvrage est intitulé *De natura rerum*, & traite amplement & par le menu du metier des Sages-femmes. L'Auteur soutient que cette matiere peut très-bien apartenir à la plume d'un Religieux, à cause que l'ignorance des Accoucheuses fait perir beaucoup d'enfans, & les prive pour jamais de la beatitude celeste. Pierre de Prusse (*b*) Moine de l'Ordre de St. Dominique, soutient que ce livre *de natura rerum* a été composé par Thomas de Cantopré disciple d'Albert le Grand, & il ne nie pas qu'on n'y trouve plusieurs preceptes sur la maniere de procurer un heureux accouchement, qui ne peuvent être exprimez sans des termes sales: mais ce n'est point la nature, c'est la sensualité humaine qui a sâli ces objets. (*c*) *Admodum succenset in blaterones illos qui Alberto imposuerunt quod egisset obstetricem: fassus tamen Cantipratanum ad instructionem obstetricum in Opere perperam supposito praeceptori ejus Alberto tradidisse modos & vias fœlicis obstetricationis, cujus praecepta chartis committi nec voce tradi possunt absque expressione multorum qua libido non natura foedavit.* C'eût eté quelque chose de bien singulier que de voir Albert le Grand entreprendre sur le metier des Sages-femmes, & mettre la main à l'œuvre. Voiez la remarque C de l'article *Herophile*.

(*b*) *Petrus de Prussia in Alberti Magni vita, cap. 18.*

(*c*) *Th. Raynaud. Hoploth. Sect. 2. Ser. 3. cap. 10. pag. 361.*

(*C*) *Non plus que de celui* de secretis mulierum.] Naudé (*d*) se sert de ces deux preuves. 1. Albert ne s'est pas nommé au commencement de cet Ouvrage; celui qui l'a commenté debite un mensonge lors qu'il soutient le contraire. 2. On se sert fort souvent de l'autorité d'Albert dans ce livre; il faut donc juger que l'Auteur *a vescu quelque tems apres lui*. Ces deux preuves ne valent rien; & la consequence qu'on tire de la seconde est nulle. Cent raisons differentes obligent les gens à ne point mettre leur nom au commencement d'un livre; il n'y a point d'Auteurs qui se citent plus volontiers eux-mêmes, que ceux qui supriment leur nom; il n'est rien de plus ordinaire que de citer des Auteurs contemporains. Voiez ci-dessous la remarque K.

(*d*) *Naudé. Apolog. des grands hommes. pag. 524.*

(*D*) *Quelques questions touchant la pratique du devoir conjugal.*] Pierre de Prusse ne pouvant disputer le terrain sur le fait se retranche sur le droit, & montre dans le 18. chapitre (*e*) de son livre, *qu'il est avantageux & necessaire de savoir les choses naturelles, sans exception des impudiques*, & qu'ainsi Albert le Grand & quelques autres Casuistes ont eu raison de travailler sur des sujets remplis d'ordure; car sans cela les Confesseurs ne seroient pas en etat de remedier aux desordres de leurs penitens. *Qualia* (*f*) *item multa ab Alberto de usu conjugii in 4. S. d. 31.* sub finem, *scripto comprehensa fatetur, illud ex ipso Alberto ibidem praefatus* [*dicendum primo, quod hujusmodi turpes quaestiones, nunquam tractari deberent nisi illa cogerent monstra quae his temporibus in confessione audiuntur*] *ne ergo Confessarii rudes sint medicinae quam facere debent adeo frequentibus morbis, justum censuit Albertus in illud oletum pedem demittere.* Il seroit à souhaiter, nous dit-on, qu'il n'y eût que les Confesseurs qui nourrissent leur esprit de ces puantes écritures; mais il faut qu'il y ait des livres où l'on trouve la resolution des cas de conscience qui concernent ce vilain sujet: *Necessarium* (*g*) *est enodationem solidam atque legitimam dubiorum circa foeditates illas emergentium prostare alicubi apud probatos Doctores, cujusmodi fuit Albertus qui proinde reprehensione vacat, etiamsi illum velut scriptionis putorem suis commentariis immiserit.* Mais il seroit encore plus necessaire d'abolir ce qui rend necessaires ces sortes d'Ecrits; car quelque bonne que puisse être l'intention des Auteurs, c'est à des livres de cette nature qu'on peut apliquer mieux qu'à cent autres le *peccare docentes historias* (*h*).

(*e*) *Le titre de ce chapitre est*. Quod scire naturalia etiam impudica utile sit & necessarium.

(*f*) *Theoph. Raynaud. ibid.*

(*g*) *Idem ibid.*

(*h*) *Horat. Od. 7. l. 3.*

(*E*) *Qu'il travailloit à la pierre philosophale.*] Naudé (*i*) nous aprend que Mayer, le grand fauteur des Alchymistes, *n'a point eu honte d'asseurer en ses symboles* (1) *de la table d'or des douze nations, que St. Dominique avoit* eu premierement la conoissance de la pierre philosophale, *& que ceux à qui il l'avoit laissée la communiquerent à Albert le Grand, qui acquitta par le moyen d'icelle en moins de trois ans toutes les debtes de son Evesché de Ratisbonne.* Mayer se fonde sur trois livres de Chymie qu'il attribue à Albert le Grand. On lui (*k*) repond qu'il a tort de les lui attribuer, & on le prouve tant parce qu'il *n'y en a pas un qui soit recueilli dans ses œuvres, ou specifié par Tritheme*, que parce que celui de la quinte-essence lui a été faussement attribué par François Pic (2). Pour prouver ce dernier fait on n'imite point Velcurion (3) & Guibert (4) qui ont soutenu qu'Albert le Grand *se moque des Alchymistes & de leur transmutation pretenduë dans son troisiéme livre* (5) *des Mineraux*: on n'a garde de se servir de cette preuve, *veu qu'il y soustient une opinion du tout contraire*; mais on montre que l'Auteur du livre de la quinte-essence *se qualifie Religieux de l'Ordre de St. François, & dit qu'il l'a composé lors qu'il estoit en prison.* Ces deux circonstances *se doivent indubitablement raporter à Jean du Rupescissa.*

(*i*) *Naudé Apologie des grands hommes, pag. 519.*

(1) *Lib. 6.*

(*k*) *Naudé, pag. 520.*

(2) *Lib. 3. de auro.*

(3) *Lib. 3. Physic. cap. 13.*

(4) *Alchym. impugnata lib. 2. cap. 7.*

(5) *Tractatu 1. cap. 9.*

(*F*) *Qu'il étoit un insigne Magicien.*] Naudé pretend qu'on ne peut fonder cette accusation que sur deux Ouvrages qui ont couru sous le nom d'Albert le Grand

ſervoit d'oracle, & lui expliquoit toutes les difficultez qu'il lui propoſoit. Je croirois facilement que comme il ſavoit les Mathematiques, il avoit fait une tête dont les reſſorts pouvoient former quelques voix articulées; mais quelle ſottiſe n'eſt-ce pas que de fonder là-deſſus une accuſation de Magie? Quelques-uns pretendent qu'il y a un grand (G) miracle qui a parlé pour ſa juſtification. Quoi qu'il fût auſſi capable qu'un autre d'inventer l'artillerie, on a lieu de croire que ceux qui lui en attribuent (H) l'invention ſe trompent. On raconte * que naturellement il avoit

* *Voiez le I. Volume des Annales de Bzovius.*

Grand, & ſur l'Androïde. Voilà donc deux preuves: voions ce qu'il dira de chacune.

I. Le premier des deux Ecrits eſt celui (a) *de mirabilibus*, l'autre eſt le *Miroir d'Aſtrologie où il eſt traicté des Autheurs licites & defendus qui ont eſcrit* de cette ſcience. (6) François Pic & Martin (7) Delrio conviennent *que c'eſt faire un grand tort* à Albert le Grand de *le croire Autheur de celuy* de mirabilibus, *& qu'ainſi ne ſoit le dernier le deſcharge en ces propres termes*; Alberto Magno tributus liber de mirabilibus, vanitate & ſuperſtitione refertus eſt, ſed magno Doctori partus ſuppoſititius. Le Miroir d'Aſtrologie *a eſté* (b) *condamné par Gerſon* (8) *& Agrippa* (9) *comme ſuperſtitieux au poſſible, & par François Picus* (10) *& beaucoup d'autres à cauſe que ſon Autheur maintient en iceluí une opinion grandement erronée en faveur des livres de Magie qu'il ſouſtient, ſauf un meilleur advis, devoir eſtre conſervez ſoigneuſement, parce que le temps approche que pour certaines cauſes, leſquelles il ne ſpecifie, l'on ſera contraint de les feuilleter, & s'en ſervir en quelques occaſions.* Il ſemble donc que ſi nôtre Albert avoit compoſé un tel livre, il le faudroit prendre pour un Magicien; mais Naudé (c) n'accorde point cette conſequence, veu que le Jeſuite Vaſquez (11) *dit formellement que les livres de Magie ſont neceſſaires, & les Magiciens permis de Dieu afin que les libertins ſoient aucunement retirez de l'Atheiſme.* D'ailleurs Naudé (d) poſe en fait que Roger Baccon eſt l'Auteur de cet Ouvrage, comme François Picus le ſoutient dans ſon premier livre contre les Aſtrologues. Voilà pour la premiere preuve de l'accuſation. Voions maintenant ce qu'on repond à la ſeconde.

II. Il y a des gens (e) qui ont cru qu'on pouvoit faire des *teſtes d'airain ſous certaines conſtellations*, & en tirer des reponſes qui ſervoient de guide dans toutes les affaires que l'on avoit. Un certain Yepes raporte (12) qu'Henri de Villeine en avoit fait une à Madrid, qui fut briſée par le commandement de Jean II. Roi de Caſtille. Virgile, le Pape Silveſtre, Robert de Lincolne, & Roger Baccon ont eu de ſemblables têtes, ſi l'on en croit certains Ecrivains. Albert le Grand a été jugé plus habile, car on pretend qu'il (f) *avoit compoſé un homme entier de cette ſorte, ayant travaillé* 30. *ans ſans diſcontinuation à le forger ſous divers aſpects & conſtellations, les yeux par exemple . . . . lors que le ſoleil eſtoit au ſigne de Zodiaque correſpondant à une telle partie, leſquels il fondoit de metaux meſlangez enſemble, & marquez des caracteres des meſmes ſignes & planetes & de leurs aſpects divers & neceſſaires, & ainſi la teſte, le col, les eſpaules, les cuiſſes & les jambes façonnez en divers temps, & montez & reliez enſemble en forme d'homme, avoient cette induſtrie de reveler audit Albert la ſolution de toutes ſes principales difficultez.* C'eſt ce qu'on apelle l'Androïde d'Albert le Grand. Elle fut briſée, dit-on, par Thomas d'Aquin, qui ne put ſuporter avec patience ſon trop grand caquet. (g) *Henri de Aſſia & Barthelemi Sibille aſſeurent* qu'elle étoit *compoſée de chair & d'os, mais par art non par nature: ce que toutefois eſtant jugé impoſſible par les Autheurs modernes, & la vertu des images, anneaux & cachets planetaires eſtant en grande vogue, l'on a touſjours creu depuis. . . . que telles figures avoient eſté faites de cuivre ou de quelque autre metail, ſur lequel on avoit travaillé avec la faveur du ciel & des planetes.* C'eſt ſur ce pied-là que Naudé refute les accuſateurs d'Albert, c'eſt-à-dire qu'il ſupoſe que la pretenduë Androïde étoit compoſée de metal. Il montre par de très-fortes raiſons qu'elle ne pouvoit ni entendre, ni parler, ni ſervir d'inſtrument au Diable pour la parole; & que ſi le Diable avoit parlé dans cette machine, il l'auroit fait ſans le concours des organes metalliques qui la compoſoient. Il n'auroit donc pas été neceſſaire d'emploier tant de tems & tant de ceremonies pour forger cette machine; une bouteille ou une trompette n'auroient pas été moins propres à ſoudre toutes les difficultez d'Albert le Grand. Enfin Naudé remarque que ceux qui parlent de cette Androïde n'aportent aucune preuve du fait. Toſtat avec tout ſon eſprit & toute ſa ſcience ne laiſſoit pas d'être fort credule; ainſi ſon autorité n'établit rien. Si l'on veut ſoutenir qu'une tradition repanduë comme celle-là doit avoir quelque fondement, Naudé (h) en donne un fort plauſible, c'eſt qu'Albert le Grand peut avoir eu dans ſon cabinet une tête, ou une ſtatuë d'homme ſemblable à ces machines de Boece dont Caſſiodore (13) a dit: *Metalla mugiunt, Diomedis in ære grues buccinant, æneus anguis inſibilat, aves ſimulatæ fritinniunt, & quæ propriam vocem neſciunt ab ære dulcedinem probantur emittere cantilenæ.*

(G) *Un grand miracle qui a parlé pour ſa juſtification.*] Selon le Pere Theophile Raynaud les accuſateurs d'Albert diſent qu'un jour des Rois il traitta Guillaume Comte de Hollande & Roi des Romains, qui paſſoit par la ville de Cologne, & que pour rendre remarquable ſon repas il changea l'hiver en un été tout plein de fleurs & de fruits (i). Tritheme le raporte. Ils ajoûtent à cela la tête parlante, le livre *de mirabilibus*, & celui *de ſecretis mulierum.* Le Pere Theophile ne s'amuſe point à opoſer à ces ſortes d'accuſations les éloges que pluſieurs Hiſtoriens donnent à la vertu de l'accuſé. Il recourt au temoignage que Dieu lui-même a rendu à la ſainteté d'Albert par diverſes operations miraculeuſes, & en preſervant de toute corruption ſon cadavre juſques à aujourd'hui: *Teſtimonium quod ejus ſanctitati Deus perhibuit patratis in ejus gratiam miris pleriſque operibus, & ipſius Alberti corpore ad hunc uſque diem à tabe & putrefactione exempto.* Cet Apologiſte ajoûte que la metamorphoſe de l'hiver en été & la tête parlante ſont deux grans menſonges, & que les deux livres en queſtion ont été fauſſement attribuez à Albert le Grand; & que St. Thomas (14) n'avouë point qu'il ait autrefois briſé chez ſon maître cette tête parlante. *Hyems (k) in veris amœnitatem verſa, & caput æneum articulatè loquens ad Deum Fabulinum ſunt ablegenda tanquam conficta & falſo jactata de tanto viro. . . . . . libri autem Magici qui Alberto affingebantur ſunt ſuppoſititii.* Voiez ce que ce Jeſuite raporte de quelques machines qui rendent des ſons tres-harmonieux. Il veut bien qu'Albert ait eu une tête ſi artiſtement compoſée, que l'air que l'on y ſouffloit y ait pu prendre les modifications requiſes pour former la voix humaine. Quant à l'exemption de pourriture, voici ce que j'en ai lu dans (l) Thevet; „ Noſtre Albert, apres avoir vecu 87. ans mourut l'an de nôtre ſalut 1280. à Cologne où il s'eſtoit „ retiré pour eſtudier, & là au milieu du Chœur du „ Convent des Jacobins ſon corps eſt enterré, & ſes „ entrailles furent portées à Ratisbonne, lequel du „ tems de l'Empereur Charles le Quint eſtoit encore „ entier, & fut deterré par ſon commandement & „ apres remis en ſon premier monument. „ Le Jeſuite Raderus a fait quelques vers Latins (m) ſur l'incorruption de ce corps. Ils finiſſent ainſi;

Illius (n) doctas mirentur ſæcula chartas,
Miror ego ſalvas poſt tria ſæcla manus.

Mr. Moreri au lieu de trois cens ans n'en met que deux cens. Ce n'eſt ni ſa coutume ni ſon genie d'amoindrir les choſes de cette nature.

(H) *Qui lui attribuent l'invention* de l'artillerie *ſe trompent.*] „ Jean (15) Matthieu de Luna qui vivoit „ il y (p) a plus de ſix-vingts ans ſouſtient, contre „ l'opinion toutesfois de Polydore, Magius, Mayer, „ Pancirole, Flurence Rivault, Bezoldus, & tous „ les Autheurs qui ont eſcrit de l'invention des baſtons à feu, que ce fut Albert le Grand qui trouva „ le premier l'uſage du gros canon, de l'arquebuſe, „ & du piſtolet (q), ſans neanmoins que j'aye remarqué dans tous ces Autheurs aucune choſe qui „ peuſt approcher de cette opinion, ſinon que telles „ machines furent miſes en pratique de ſon tems, „ & par un Moine Allemand qu'ils nomment Berthold Schuuartz, ou par un Chymiſte lequel au jugement de Cornazanus Autheur aſſez ancien demeuroit en la ville de Cologne, en laquelle il eſt certain qu'Albert le Grand demeura tousjours depuis „ qu'il eut pris l'habit de Jacobin. „ Voilà comment Naudé refute ſon Jean Matthieu de Luna. La derniere choſe qu'il affirme eſt fauſſe; car ceux qui ont fait (r) l'Hiſtoire d'Albert le Grand diſent qu'il entra dans l'Ordre de St. Dominique l'an 1222. qu'après que ſes Superieurs l'eurent envoié à Cologne pour y enſeigner la Theologie & la Philoſophie, & qu'il ſe fut aquitté de cet emploi avec l'étonnement de ſes audi-

(a) *Naudé ubi ſupra. pag.* 523. 524.

(6) *Lib.* 7. *de prænot. c.* 7.

(7) *Diſquiſit. Mag. lib.* 1. *cap.* 3.

(b) *Naudé. pag.* 525.

(8) *Lib. de libris aſtrolog. non tolerandis, propoſit.* 3.

(9) *In epiſtolis.*

(10) *Lib.* 7. *de Prænot. c.* 2.

(c) *Naudé pag.* 527.

(11) 1. *Part. quæſt.* 2. *art.* 3. *diſput.* 20. *c.* 4. *in princip.*

(d) *Naudé pag.* 526.

(e) *Id. pag.* 528.

(12) *Apud Emanuel de Moura Sect.* 2. *cap.* 15. *art.* 6.

(f) *Naudé, pag.* 529. 530.

(g) *Idem pag.* 531. Il cite *Pereg. Qu.* 3. *Decad. cap.* 2. *qu.* 3.

(h) *Naudé, pag.* 539. 540.

(13) *Lib.* 1. *variar. epiſt.* 45.

(i) Hortidam hyemem in florigeram fructiferamque æſtatem vertit, ut ſcribit Trithemius in Chron. Spanh. anno 1254. *Th. Rayn. Hoplath. Sect.* 2. *Ser.* 1. *c.* 14. *pag.* 149.

(14) 3. *Contra Gent. c.* 104.

(k) *Ibid. pag.* 150.

(l) *Thevet Hiſtoire des Savans, t.* 2. *pag.* 87.

(m) *Bullart Academ. des Scienc. to.* 2. *pag.* 149. *les raporte.*

(n) *C'eſt-à-dire, d'Ariſtote.*

(15) *Lib. de rerum inventorib. cap.* 12. *f.* 10.

(p) *C'eſt Naudé qui parle pag.* 518. *de l'Apologie des grands hommes imprimée à Paris l'an* 1625.

(q) *Moreri au lieu de cela ne parle que de la poudre à canon, de quoi Naudé ne dit rien.*

(r) *Voiez Bullart ubi ſupra pag.* 146. *& ſuiv.*

avoit l'esprit fort grossier, & tellement incapable d'instruction, qu'il étoit sur le point de sortir du Cloitre, parce qu'il desesperoit d'aprendre ce que son habit de Moine demandoit de lui; mais que la Ste. Vierge lui aparut, & lui demanda en quoi il aimoit mieux exceller, ou dans la Philosophie, ou dans la Theologie; qu'il choisit la Philosophie; que la Ste. Vierge l'assûra qu'il y deviendroit incomparable, & qu'en punition de n'avoir point choisi la Theologie, il retomberoit avant sa mort dans sa premiere stupidité. On ajoûte qu'après cette aparition il eut infiniment de l'esprit, & qu'il profita dans toutes les sciences avec une promtitude qui étonna tous les Maîtres; mais que trois ans avant sa mort il oublia tout-d'un-coup ce qu'il savoit, & qu'étant demeuré court en faisant une leçon de Theologie à Cologne, & aiant tâché en vain de rapeller ses idées, il comprit que c'étoit là l'accomplissement de la prediction. On a donc dit que par des voies miraculeuses il avoit été metamorphosé d'âne en Philosophe, & puis de Philosophe en âne. Il seroit très-inutile que je remarquasse que ce sont des fables; ceux qui m'en croiroient n'ont pas besoin de mes avis, & en feroient ce jugement sans les attendre; & quant à ceux qui en jugent autrement, ils ne changeroient pas d'opinion en lisant ici que je ne suis pas de leur goût. Nôtre Albert étoit (I) fort petit. Il mourut à Cologne le 15. de Novembre 1280. âgé ou de 87. ans ou de 75. Il a écrit un si prodigieux nombre de livres qu'ils montent à 21. volumes *in folio* dans l'édition de Lion 1651. Un Jacobin de Grenoble nommé Pierre Jammy l'a procurée. On m'a β communiqué deux ou trois particularitez que (K) l'on verra ci-dessous.

ALBRET, famille. Elle a été pendant quelques siecles l'une des plus illustres de France par les grans hommes qu'elle a produits, dont le merite a brillé dans les dignitez les plus éminentes du Roiaume. Tout le monde sait qu'elle a possedé la Navarre & le Bearn. Mr. Moreri parle au long de cette famille; j'y renvoie mes lecteurs, & je n'examine pas même si tout ce qu'il en a dit est correct. Je remarquerai seulement une chose qu'il ne dit pas, c'est qu'il ne reste plus de mâle de cette grande Maison, depuis que le γ Marquis d'Albret fut tué en Picardie dans la maison du Marquis de Bussi-Lamet. Il avoit épousé la fille unique du Marechal d'Albret son oncle l'an 1662. mais il ne vint nuls enfans de ce mariage. Aparemment le Marechal consulta plus les interêts de sa Maison que l'inclination du cousin & de la cousine, car on dit qu'il n'y eut guere de bonne intelligence entre le mari & la femme. Elle s'est remariée avec le Comte de Marsan, l'un des fils du Comte d'Harcourt. Le Marquis d'Albret son premier mari étoit en état d'arriver aux premieres charges de la guerre. Il étoit dejà Marechal de Camp, & il devoit achever la Campagne de 1678. sous le Marechal de Schomberg qui fut envoié sur les frontieres de Champagne au commencement du mois d'Août. Pendant que son Camp volant s'aprochoit de Charleville, le Marquis d'Albret lui demanda congé pour quelques jours. On n'a point douté que ce ne fût pour une affaire de galanterie. δ Quoi qu'il en soit, il fut tué chez le Gentilhomme ci-dessus nommé, qui se tira fort bien d'affaire en justifiant son *alibi*. Voilà le lit d'honneur où perit le seul rejetton qui restât de tant de Heros. Sa famille avoit merité de finir dans une occasion plus glorieuse. Le Marechal d'Albret étoit mort Gouverneur de Guienne deux ans auparavant. Il avoit obtenu en 1653. le Bâton de Marechal de France: ceux qui ont dit qu'il le merita pour s'être assûré de la personne du Prince de Condé, ne savent pas bien la chose. Ce ne fut point lui qui l'arrêta, (ce fut Mr. de Guitaud *) il ne fit que conduire les Princes au Bois de Vincennes. Il commandoit alors les Gendarmes de la garde. Il avoit apris en Hollande le metier de la guerre, & s'apelloit le Comte de Miossens. C'est sous ce nom là qu'il reçoit beaucoup d'éloges dans un écrit de Mr. de † St. Evremont. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roi le 1. de Janvier 1662. & Gouverneur de Guienne au mois de Novembre 1670. Il avoit épousé en 1645. Magdeleine de Guenegaud, fille puînée de Gabriel de Guenegaud Thresorier de l'Epargne ‡. Il a été l'un des Heros de Scarron: cela paroît clairement dans les Ouvrages de cet Ecrivain.

β *Mr. de la Monnoie.*

γ *Il s'apelloit Charles Amanjeu d'Albret.*

δ *Voiez la lettre 120. de Bussi-Rabutin 1. part. pag. 262. édit. de Holl.*

* *Voiez Benjaminus Priolus de rebus Gallicis l. 5. c. 3.*

† *Voiez les Oeuvres diverses de St. Evremont to. 2. pag. 71. 77. & suiv. édit. de Holl. 1693.*

‡ *Voiez le P. Anselme, t. 2. pag. 285.*

ALBUNEA, lieu celebre proche de ⸸ Tibur en Italie; voiez la derniere remarque de l'article *Tibur*.

⸸ *Aujourd'hui Tivoli.*

ALBUTIUS SILUS (CAIUS) Orateur celebre du tems d'Auguste, étoit nâtif de Novare,

auditeurs, il alla se faire admirer à Hildesheim, à Fribourg, à Ratisbonne & à Strasbourg; qu'il retourna à Cologne l'an 1240. qu'il y eut entre autres disciples Thomas d'Aquin, auquel il laissa sa Chaire lors qu'il s'en alla professer dans la ville de Paris; qu'après avoir enseigné trois ans dans Paris il retourna à Cologne; qu'il fut fait Provincial de son Ordre l'an 1254. qu'il fit les visites des Provinces à pied; qu'il alla à Rome par ordre d'Alexandre IV; qu'il y exerça la charge de Maitre du sacré Palais; qu'il y fit des leçons en Theologie; qu'il retourna en Allemagne l'an 1260; qu'il y fut élu Evêque de Ratisbonne; qu'au bout de 3. ans il obtint la permission de quitter son Evêché; qu'il retourna dans sa cellule de Cologne; que le Pape lui commanda peu après d'aller prêcher la Croisade par toute l'Allemagne & la Boheme; qu'en 1274. il assista au Concile de Lion; qu'il y eut le caractere d'Ambassadeur de l'Empereur; & qu'enfin il retourna à Cologne. Comment se peut-il faire que Naudé qui avoit tant lu ignorât toutes ces courses d'Albert le Grand?

(I) *Nôtre Albert étoit fort petit.*] (a) „ Quelques-„ uns écrivent que baisant les pieds de sa Sainteté quand „ il fut arrivé à Rome, le Pape lui commanda de se „ lever, le croyant encore à genoux, quoi qu'il fût „ dessus ses pieds „. On conte la même chose de quelques autres personnes. Voiez la remarque H de l'article *André (Jean.)* Et souvenez vous de la distinction des Logiciens entre *quantitas motus*, & *quantitas virtutis*. Le petit Albert le Grand y fait penser (b).

(a) *Bullart, ubi supra, pag. 148.*

(b) *Dans un autre ordre le* non est in tanto corpore mica salis *contient la même distinction.*

(K) *Particularitez que l'on verra ci-dessous.*] „ Le „ livre *de secretis mulierum* attribué mal à-propos à „ Albert le Grand, est l'Ouvrage d'un de ses disciples „ nommé *Henricus de Saxonia*, sous le nom duquel „ il a été imprimé plus d'une fois. Voici les termes „ de Simler: (c) *Henrici de Saxonia Alberti Magni „ discipuli liber de secretis mulierum, impressus Augustæ anno D. 1498. per Antonium Sorg.* Et dans le „ Catalogue de la Bibliotheque de Mr. de Thou vous „ trouverez, (d) *Henrici de Saxonia de secretis mulierum, de virtutibus herbarum, lapidum, quorundam „ animalium, aliorumque in 12. Francof. 1615.* Il est „ visible que le nom d'Albert plus fameux que celui „ de Henri a donné lieu à la suposition. . . . . . „ Jean Pic de la Mirande dit qu'Albert le Grand condamna dans un âge plus mûr les livres de Magie „ qu'il avoit composez étant jeune . . . . . . Androide n'est point le mot dont on se sert quand on „ parle de l'homme artificiel d'Albert le Grand. C'est „ un mot absolument inconnu, & purement de l'invention de Naudé qui l'a emploié hardiment comme établi. „

(c) *Simler epit. Biblioth. Gesn. pag. m. 332.*

(d) *A la page 156. de la 2. partie.*

Novare, & il s'y étoit avancé jusques à la charge d'Edile; mais il en sortit à cause d'une insulte qui lui fut faite, par des gens qui avoient perdu leur procés. C'étoit lui qui avoit été leur Juge, & qui leur prononçoit la sentence; dans ce même tems ils le renverserent de son Tribunal en le tirant par les pieds. Cet affront l'obligea à sortir tout aussi-tôt de sa patrie, & à s'en aller à Rome où il s'associa avec l'Orateur Munacius Plancus. L'émulation les aiant brouillez, il dressa un auditoire à part, & enfin il se hasarda à plaider des causes. Il lui arriva quelques disgraces (*A*) dans le Barreau, qui l'obligerent à y renoncer. Etant vieux & incommodé d'un abscés, il s'en retourna à Novare, où aiant convoqué le peuple, il representa dans une longue harangue les raisons qui l'empêchoient de vouloir vivre, & se laissa mourir de faim β. Seneque le pere qui l'avoit oui quelquefo s, parle de lui γ amplement, & raporte plusieurs extraits de ses harangues. Il lui donne l'éloge de n'avoir pu ni souffrir, ni faire une injure; & il apelle cela une grande probité, *Homo summæ probitatis, qui nec facere injuriam nec pati sciret.* Seneque le Philosophe auroit mieux defini la nature de la probité. Albutius composa une Rhetorique, comme il est aisé de le recueillir d'un passage de δ Quintilien.

ALBUTIUS (TITUS) Philosophe de la secte d'Epicure, alla de Rome à Athenes ξ dès sa premiere jeunesse, & prit un tel goût aux manieres Greques, qu'il aimoit mieux passer pour Grec que pour Romain; ce qui donna lieu à une plaisanterie (*B*) de Scevola, laquelle Lucilius tourna fort malignement dans l'une de ses Satires, comme nous l'aprenons φ de Ciceron. Nous aprenons de ce même μ Auteur 1. qu'Albutius étoit un Epicurien passionné, & qu'il auroit été meilleur Orateur *, s'il avoit eu moins d'attachement à la secte d'Epicure. 2. Qu'il entendoit † bien l'érud tion Greque, & qu'il ‡ avoit publié quelques harangues. 3. Qu'il avoit été dans les charges de la Republique, qu'il avoit gouverné ⸸ la Sardaigne en qualité de Pro-Preteur; & qu'il n'obtint point (*C*) du Senat la procession qu'il avoit demandé qu'on fit en action de graces aux Dieux pour ses exploits; qu'il fut accusé (*D*) de con-

β *Sueton. de clar. Rhetor. cap. 6.*

γ *Seneca, Præfat. l. 3. Controverſ. & alibi passim.*

δ Albutius non obscurus professor atque autor, scientiam benè dicendi esse consentit (Rhetoricam.) *Quint. Instit. l. 2. cap. 5.*

ξ *Cicero in Bruto.*

φ *Id. lib. 1. de finib. init.*

μ *Id. lib. 1. de Nat. Deorum.*

* *Id. in Bruto.*

† *Ibid.*

‡ *Ibid.*

⸸ *Id. de Provinc. Consular. & in Pisonem.*

(*A*) *Quelques disgraces dans le Barreau.*] Il croioit un jour ne pousser qu'un beau lieu commun, en disant à son adverse partie, *jurez par les cendres & par la memoire de vôtre pere & vous gagnerez vôtre cause.* Après qu'il eut enlumine & actionné cette pen ee le mieux qu'il put, l'Avocat qui lui étoit oposé se mit à dire *nous acceptons la condition.* Albutius repliqua qu'il n'avoit point offert ce parti, qu'il n'avoit dit cela que comme une figure de Rhetorique, & que l'on baniroit les figures, si l'on prenoit ainsi les choses au pied de la lettre. L'autre Avocat repliqua qu'on pouvoit vivre sans ces figures, & qu'elles n'avoient qu'à perir si elles vouloient. Les Juges donnerent lieu au serment, & ainsi Albutius perdit sa cause, pour s'être amusé à de faux brillans de declamation. Il en eut tant de depit, qu'il renonça au metier (*a*). Voici ce qu'en dit Suetone; *Cum in lite quadam centumvirali ab adversario quem ut impium erga parentes incessebat, jusjurandum quasi per figuram sic obtulisset: jura per patris matrisque cineres qui inconditi jacent & alia in hunc modum, arripiente eo conditionem nec judicibus aspernantibus, non sine magna sui invidia negotium afflixit* (*b*). Depuis ce tems-là les Maîtres recommanderent à leurs Eleves (*c*) de ne se point servir de ces figures mal à-propos.

(*a*) *Seneca præf. l. 3. Controv.*

(*b*) *Sueton. de clar. Rhetor. cap. 6.*

(*c*) *Quintil. l. 9. c. 2.*

(*B*) *A une plaisanterie de Scevola.*] Elle consistoit en ce que quand il recevoit visite d'Albutius à Ath nes il le saluoit en Grec, & le faisoit saluer en la même langue par tout son monde. On ne peut sentir le ridicule qu'il y avoit là dedans, si l'on ne songe à l'action même. Voici comment Ciceron (*d*) s'exprime; *Res vero bonas verbis electis graviter ornateque dictatas quis non legat, nisi qui se plane Græcum dici velit, ut à Scævola est Prætor salutatus Athenis Albutius, quem quidem locum cum multa venustate & omni sale idem Lucilius, apud quem præclare Scævola.*

Græcum te, Albuti, quàm Romanum atque Sabinum
Municipem Ponti, Titi, Anni, Centurionum
Præclarorum hominum ac primorum signiferumque,
Maluisti dici. Græce ergo Prætor Athenis
Id quod maluisti, te, cum ad me accedi' saluto:
Χαῖρε, inquam, Tite: lictores, turma omnis, cohorsque
Χαῖρε. Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.

Voilà Ciceron qui dit positivement qu'Albutius étoit alors Preteur à Athenes, & neanmoins les vers de Lucilius temoignent qu'Albutius faisant des visites à Scevola étoit salue en Grec, & avec des airs moqueurs qui le piquerent, & qui le rendirent ennemi de Scevola. N'est-il pas clair comme le jour que selon Lucilius c'etoit Scevola, & non pas Albutius qui exerçoit la Preture? Si Albutius eût été Preteur, il eût reçu & non pas fait les visites; & s'il en eût fait, on n'auroit pas ose les recevoir avec des plaisanteries piquantes. Je m'etonne donc ou que Ciceron ait donné la Preture à Albutius, ou que s'il l'a donnée à Scevola, comme il est très-aparent, on n'ait pas corrigé la faute qui s'est glissée dans les éditions. Il faudroit lire, (*e*) *ut à Scævola est prætore salutatus Athenis Albutius*, & non pas, *ut à Scævola est prætor salutatus Athenis Albutius.* Mr. Dacier (*f*) cite ces vers de Lucilius, & les traduit de telle sorte qu'il declare que Scevola étoit Preteur à Athenes, lors qu'il se moquoit d'Albutius qui lui alloit faire sa cour. Corradus (*g*) estime qu'Albutius étudioit à Athenes, & que Scevola y passa en faisant le voiage de Rhodes, dont il est parlé dans le premier livre de l'Orateur.

(*d*) *Cicero de finib. l. 1.*

(*e*) *Corradus in Brutum Ciceronis, pag. 189. veut que l'on corrige ainsi. D'autres Critiques sont du même sentiment. Voiez le Ciceron de Mr. Grævius.*

(*f*) *Dacier sur Horace, Satir. 2. l. 2. pag. 121. édit. de Holl.*

(*g*) *Corradus ubi supra.*

(*C*) *Qu'il n'obtint point du Senat la procession.*] Ciceron parle de cela afin d'ôter aux amis de Gabinius & de Pison la consolation qu'ils en tiroient. Il leur fait voir que les choses n'étoient point pareilles: (*h*) *Hac consolatione utuntur etiam T. Albutio supplicationem hunc ordinem denegasse, quod est primum dissimile: res in Sardinia cum mastrucatis latrunculis à Proprætore, una cohorte auxiliaria gesta, & bellum cum maximis Syriæ gentibus ac tyrannis consulari exercitu imperioque confectum. Deinde Albutius, quod à Senatu petebat, ipse sibi in Sardinia ante decreverat: constabat enim, Græcum hominem ac levem in ipsa provincia quasi triumphasse. Itaque hanc ejus temeritatem Senatus supplicatione denegata notavit.* On croit (*i*) qu'Albutius commandoit dans la Sardaigne l'an 649. de Rome.

(*h*) *Cicero de Provinc. Consular.*

(*i*) *Le P. Proust dans son Commentaire* in usum Delphini, *sur Ciceron* de claris Oratorib.

(*D*) *Qu'il fut accusé de concussion.*] On n'en peut douter aprés avoir lu ces paroles; *Mutius* (*k*) *autem Augur, quod pro se opus erat, ipse dicebat, ut de pecuniis repetundis contra T. Albutium. Is oratorum in numero non fuit, juris civilis intelligentia, atque omni prudentiæ genere præstitit.* Il n'est pas si certain que Mutius Scevola ait ete l'accusateur; j'aimerois mieux dire qu'il se trouva seulement mêlé dans cette cause, & obligé d'éclaircir ou de soutenir quelque chose qui le concernoit, & qui alloit à la charge de l'accusé. Il avoit assez d'éloquence pour un coup de cette nature, mais d'ailleurs il n'étoit point Orateur; c'est ce que nous lisons clairement dans les paroles que j'ai citées. Quelques Critiques (*l*) y aiment mieux cette leçon; *Mutius autem Augur, quod opus erat, per se ipse dicebat*; peu m'importe; car en lisant ainsi on ne laisse pas d'avoir lieu de conjecturer que Scevola ne fit qu'intervenir dans cette cause, & parler sur quelque incident. Cette conjecture dont je parlerai encore dans la remarque F, se confirme puissamment par une raison que Ciceron allegua contre celui qui lui disputoit la charge d'accuser Verres. Il dit (*m*) que Caius Julius aiant une semblable dispute contre Cneius Pompée dans l'affaire d'Albutius, se servit de deux moiens; l'un que ce Pompée avoit été le Questeur d'Albutius; l'autre que les habitans de Sardaigne l'avoient prié d'accuser Albutius. Il fut jugé que Pompée ne seroit point l'accusateur. On peut donc conclure que cette fonction demeura à Caius Julius. Le lecteur qui ne le savoit pas aprendra ici en chemin faisant, qu'on n'aprouvoit point à Rome qu'un Magistrat superieur fût accusé par son subalterne. (*n*) *Neque fere unquam venit in contentionem de accusando qui Quæstor fuisset, quin repudiaretur. Itaque neque L. Philoni in C. Servilium nominis deferendi potestas est data, neque M. Aurelio Scauro in L. Flaccum, neque Cn. Pompejo in T. Albutium: quorum nemo propter indignitatem repudiatus*

(*k*) *Cicero in Bruto.*

(*l*) *Corradus in Brutum Ciceronis, pag. 189. Douza in Lucilium, pag. 99.*

(*m*) *Cicero in Verrem divinat.*

(*n*) *Id. ibid.*

concussion ; & (E) bani, & * qu'il s'en alla philosopher à Athenes. La plaisanterie de Scevola fut une (F) semence d'inimitié entre eux deux. Les Dictionaires (G) ne sont pas ici exemts de

* *Cicero, Tusculan.*

tus est, sed ne libido violandæ necessitudinis autoritate judicum comprobaretur. Apulée vient troubler ce que j'ai tâché d'établir, car il dit dans sa seconde Apologie que C. Mutius accusa A. Albutius. Mais il est facile de repondre à cette objection, puisque d'un côté les personnes dont parle Apulée ne s'apellent point comme celles dont il s'agit ici, & que de l'autre on ne sauroit apliquer au Scevola dont il est ici question ce qu'Apulée remarque de son C. Mutius. Il est certain que nôtre Albutius s'apelloit Titus & non pas Aulus, & que nôtre Scevola se nommoit Quintus Mucius, & comme il étoit Augure, on le designoit souvent par cette charge, *Quintus Mucius Scævola Augur.* L'accusateur dont parle Apulée étoit un jeune homme qui faisoit son coup d'essai pour se mettre au monde, pour se faire conoître dans le Barreau; (a) *Neque autem gloriæ causâ me accusat ut M. Antonius Cn. Carbonem, C. Mutius A. Albutium . . . . . quippe homines eruditissimi juvenes laudis gratiâ primum hoc rudimentum forensis operæ subibant, ut aliquo insigni judicio civibus suis noscerentur, qui mos incipientibus adolescentibus ad illustrandum ingenii florem apud antiquos concessus, diu exolevit.* C'est ce qui ne convient point à nôtre Mutius Scevola : il fut Consul l'an 636. de Rome; il étoit vieux quand Ciceron (b) n'avoit que 18. ans, c'est-à-dire l'an de Rome 665. & Albutius ne fut accusé qu'après son retour de Sardaigne, où il étoit Pro-Preteur en l'année 649. Voiez la remarque suivante. Peut-être que les Copistes d'Apulée ont peu-à-peu en passant de faute en faute converti *C. Julius*, en *C. Mutius*. Il est certain que C. Julius a été l'accusateur d'Albutius, & si Apulée l'avoit nommé, il seroit à cet égard dans l'exactitude ; mais on ne sauroit le justifier en ce qu'il avance que tous les accusateurs qu'il a nommez étoient de jeunes avanturiers, qui cherchoient à signaler par quelque cause celebre leur avenement au monde. Il emprunte de Ciceron tous ces exemples, comme l'illustre Mr. Grævius (c) l'a judicieusement remarqué; pourquoi donc les reduit-il tous à une espece, puis que Ciceron (d) en a fait diverses classes? N'est-ce point à cause qu'ils ne lui eussent de rien servi s'ils eussent été divisez? Voilà une cause très-feconde de la falsification des faits. Quand on ne les trouve pas tels qu'on les souhaite, on leur donne en les alleguant le pli & l'entorse dont on a besoin.

(a) *Apul. Apolog. 2.*

(b) *Cicero in Lælio, init.*

(c) *Grævius, notis in Cicer. de Offic. l. 2. c. 14.*

(d) *Il donne son accusation contre Verres pour un exemple : il n'a donc point pretendu citer seulement ceux qui avoient accusé dans leur premiere jeunesse.*

(E) *Et bani.*] Nous ne trouvons point cela aux mêmes endroits de Ciceron où il est parlé du procés d'Albutius, & il ne faut point s'en étonner; car quand on ne fait point la vie d'un homme, on se contente de dire de lui ce qui concerne le sujet present. Lors que Ciceron a dit quelque chose du procés d'Albutius, il n'avoit en vuë que les personnes qui avoient parlé ou voulu parler contre l'accusé ; il n'étoit donc pas necessaire qu'il touchât à l'issuë de cette cause. Lors qu'il a parlé de l'exil d'Albutius, il n'avoit en vuë que de montrer le bon usage que l'on peut faire de l'exil; il ne faloit donc pas qu'il remarquât pourquoi Albutius avoit été exilé. C'est à nous à faire un tissu de ces differens passages, & par ce moien nous trouverons qu'Albutius aiant été accusé de concussion à la requête des habitans de Sardaigne, fut condamné & bani. (e) *Albutius* CUM *in Sardinia triumphasset, Romæ damnatus est.* (f) *Quid T. Albutius, nonne animo æquissimo Athenis exul philosophabatur? cui tamen illud ipsum non accidisset, si in republica quiescens Epicuri legibus paruisset.* Mr. Gassendi (g) a très-mal cité ce passage, puis qu'au lieu de *si in republica. . . . paruisset*. il a dit *nisi in republica . . . . . paruisset.* Ceux qui voudront quelque preuve de ce que j'ai dit qu'Albutius fut accusé à la requête des habitans de Sardaigne, n'auront qu'à lire ceci. (h) *Julius hoc secum autoritatis ad accusandum afferebat quod ut hoc tempore nos ab Siculis, sic tum ille ab Sardis rogatus ad causam accesserat.* Joignez à cela ces paroles du chapitre 14. du 2. livre des Offices : *Aut patrocinio, ut nos pro Siculis, pro Sardis Julius.* C'est ainsi qu'il faut lire avec Lambin, ou *pro Sardis, contra Albutium Julius*, avec Manuce. Consultez Suetone (i).

(e) *Cicero in Pison.*

(f) *Id. l. 5. Tusculan.*

(g) *Gassend. de vita Epic. l. 2. c. 6. pag. 188. in fol. où les citations en marge sont très-mal.*

(h) *Cicero, divinat. in Verrem.*

(i) *Sueton. in Julio cap. 55.*

(F) *Fut une semence d'inimitié entre eux deux.*] C'est ce que Lucilius remarqua dans ses Satires, *Hinc hostis Muti Albutius, hinc inimicus.* Un savant homme a cru qu'ils étoient souvent apointez contraires, & qu'ils le furent nommément dans la cause de Granius accusé par Albutius, & defendu par Mutius. Il dit que pour le moins Mutius eut beaucoup de joie de l'absolution de Granius. Il prouve cela par un passage de Ciceron, auquel il avouë que d'autres ont donné une explication differente, savoir qu'Albutius accusa Mutius de concussion ? (k) *Sæpe inter se dissentirent & contenderent, ut quum Albutius Granium oppugnabat, & Mucius eum defendebat, certe illo absoluto gaudebat, ut libro secundo de Oratore scriptum videbis, quamvis aliter alii verba illa sint interpretati, & putarint ipsum Scævolam ab Albutio de pecuniis repetundis accusatum fuisse, quod ut nos de viro tali credamus adduci non possumus.* Je ne saurois m'accommoder ni du sens que ce Critique rejette, ni de celui qu'il aprouve. J'aimerois mieux croire que Ciceron a voulu dire que Scevola fut mêlé dans le procés de concussion qui fut intenté à Albutius, & tellement mêlé, que de sa condamnation devoit resulter la justification d'Albutius. Je supose selon cette conjecture que Scevola plaida sa cause à la charge d'Albutius, & que de là est venu qu'il a passé pour l'accusateur d'Albutius. Je supose qu'il se tira pleinement d'affaire, ce qui servit à la conviction d'Albutius. Je supose outre cela que ce dernier se servit des Regitres du crieur Granius pour convaincre Scevola, & que sa preuve fut jugée insuffisante. Granius fut très-aise de l'absolution de Scevola, & en fut raillé comme s'il se fût rejouï que les Juges n'eussent eu aucun égard à ses livres ou à ses procés verbaux. Voici les paroles de Ciceron, (l) *Bella etiam est familiaris reprehensio quasi errantis, ut quum objurgavit Albius Granium quod quum ejus tabulis quiddam Albutio probatum videretur, & valde absoluto Scævola gauderet, neque intelligeret contra suas tabulas esse judicatum.* Si l'on vouloit d'autres preuves de l'inimitié d'Albutius & de Scevola, je pourrois dire que Lucilius a introduit Scevola (m) se moquant du style d'Albutius. Je voudrois bien savoir d'où le P. Proust (n) a pris que la colere de Lucilius contre nôtre Scevola, venoit de l'amitié qu'il avoit pour Albutius contre lequel Scevola avoit plaidé. Si Lucilius étoit ami d'Albutius, il a verifié la maxime (o), *qu'un railleur prefere ses railleries à ses amis*; car nous avons vu comment ce Poëte satirique se divertissoit aux depens d'Albutius.

(k) *Corradus in Brutum Ciceronis, pag.* 189.

(l) *Cicero lib. 2. de Orat.*

(m) *Voiez ci-dessous la remarque H.*

(n) *Proust, comment. in Cicer. de Orat. l. 1. n. 72. in usum Delphini.*

(o) Dummodo risum Excutiat sibi, non hic cuiquam parcet amico. *Horat. Sat. 4. l. 1.*

(G) *Les Dictionaires ne sont pas ici exemts de fautes.*] I. Charles Etienne pretend que Varron a parlé de nôtre Titus Albutius, & cela comme d'un Poëte qui avoit fait des Satires à la maniere de Lucilius, *Luciliano stylo.* Mais quand on consulte Varron, on trouve qu'il a parlé (p) d'un Lucius Albutius. II. Il n'est pas vrai que Lucilius se soit moqué d'Albutius comme d'un homme qui mêloit des mots Grecs avec son Latin; Charles Etienne n'a pas pris le sens de ce Poëte, il s'est imaginé que le χαῖρε apartenoit à Albutius, cependant c'est à Scevola & à ses gens qu'il le faut donner. Mrs. Lloyd & Hofman n'ont point corrigé ces deux fautes. Prenez bien garde que je ne pretens pas nier qu'Albutius ne mêlât du Grec à son Latin. III. Ce que Charles Etienne, Lloyd & Hofman suposent est très-incertain, que le pere de l'empoisonneuse Canidia soit le même Albutius dont il est parlé dans la 2. Satire du 2. livre d'Horace. Mr. Dacier (q) croit que ce sont deux Albutius. IV. Ces trois Auteurs de Dictionaire se trompent, lors qu'ils prenent l'Albutius de la 2. Satire du 2. livre d'Horace pour un avare fieffé. Nous verrons bientôt que cela est faux. V. Mr. Moreri se trompe quand il s'imagine que l'Albutius dont Ciceron parle *au commencement du 1. livre des Fins*, n'est pas le même que celui dont il fait mention au 1. livre de la nature des Dieux, & au 5. livre des questions Tusculanes. VI. Il n'est pas vrai qu'Horace dise qu'il y avoit un Albutius *le plus avare de tous les hommes, qui avoit accoutumé de châtier ses domestiques avant qu'ils entreprissent ce qu'il leur commandoit, de peur, disoit-il, qu'il n'oubliat de le faire s'ils oublioient de se bien aquitter de ce qu'il leur commandoit.* Mr. Moreri qui donne tout ce discours à Horace, a été trompé par Charles Etienne, encore que ce dernier n'attribuë pas formellement à Horace ce petit conte. Voici tout ce que dit Horace sur ce sujet.

Mundus (r) erit, qui non offendet sordidus, atque
In neutram partem cultus miser : hic neque servis
Albuti senis exemplo, dum munia didit
Sævus erit : neque, sicut simplex Nævius unctam
Convivis præbebit aquam.

Il établit que la veritable propreté n'est point outrée, & qu'elle s'éloigne non seulement de la saleté, mais aussi *d'une (s) exactitude trop scrupuleuse & trop recherchée.* S'il avoit vu le soin excessif & servile que l'on prend de la netteté des maisons en quelques endroits de Hollande, il auroit nommé cela une fausse propreté. Albutius & Nævius sont les deux exemples qu'il aporte de l'extremité vicieuse; le premier est l'exemple du trop de façon, le dernier est l'exemple du trop

(p) Nonne item L. Albutius, homo (ut scitis) apprime doctus, cujus Luciliano charactere sunt libelli, dicebat in Albano fundum suum pastionibus semper vinci à villa, agrum enim minus dena millia reddere, villam plus vicena. *Varro de Re rustica, l. 3. c. 2.*

(q) *Dacier, in Sat. 1. l. 2. p. 40.*

(r) *Horat. Sat. 2. l. 2.*

(s) *Voiez Mr. Dacier sur ce passage.*

 peu

de fautes. Je ne croi pas que nôtre Titus Albutius soit le même (*H*) que celui dont Horace parle dans la 2. Satire du 2. livre. On ne trouve rien de ce Medecin ALBUTIUS, qui est mis par Pline β au nombre des plus celebres.

ALCASAR (LOUIS DE) Jesuïte Espagnol γ, nâquit à Seville l'an 1554. Il entra chez les Jesuïtes l'an 1569. malgré la resistance de sa famille qui possedoit de grans biens. Après avoir regenté la Philosophie, il enseigna la Theologie à Cordouë & à Seville pendant plus de vingt ans. Il s'apliqua sur tout à la recherche des secrets de l'Apocalypse, & il emploia près de 20. bonnes années à ce travail δ. L'Ouvrage qu'il a composé là-dessus est un des meilleurs (*A*) que les Catholiques Romains aient produit sur l'Apocalypse. Il est intitulé *Vestigatio arcani sensus in Apocalypsi*, & il a été imprimé (*B*) diverses fois. On pretend ν que Grotius y *a pris beaucoup de ses idées*. L'Auteur soutient ξ que l'Apocalypse est parfaitement accomplie jusqu'au 20. chapitre, & il y trouve les deux temoins sans parler d'Elie ni d'Enoch. Il ne fait aucune difficulté d'abandonner les anciens Peres; & comme toutes ses principales études n'avoient pour but que l'explication de ce livre, l'autre Ouvrage qu'on a de lui n'est qu'un commentaire des endroits du Vieux Testament qui ont du raport aux Revelations de St. Jean. Il fut imprimé après sa mort sous ce titre, *In eas Veteris Testamenti partes quas respicit Apocalypsis, nempe Cantica Canticorum, Psalmos complures, multa Danielis, aliorumque librorum capita, libri V.* Voilà donc deux Volumes *in folio*, qui ne sont à proprement parler qu'un commentaire sur l'Apocalypse, mais il y a un *appendix* à chacun; celui du premier volume est un Traité *de sacris ponderibus & mensuris*, & celui du second un Traité *de malis medicis*. Alcasar mourut à Seville le 16. de Juin 1613. à l'âge de 60. ans φ. Vous trouverez l'examen de quelques-unes de ses hypotheses apocalyptiques dans l'Ouvrage * que Mr. Heidegger publia à Leide l'an 1687. sous le titre de *Mysterium Babylonis magnæ*.

ALCE'E, natif de Mitylene dans l'Ile de Lesbos, a été un des plus grans Poëtes Lyriques de l'antiquité. Il y en a qui veulent qu'il ait † été l'inventeur de cette espece de poësie. Il florissoit ‡ dans la 44. Olympiade, en même tems que Sappho, qui étoit de Mitylene aussi bien que lui. *La* (C) *Chronique* ‡ *scandaleuse dit qu'Alcée s'avisa un jour de demander je ne sai*

β *Plin. lib. 29. cap. 1.*

γ *On l'a fait Portugais dans l'Index de l'Apocalypse de Mr. de Meaux.*

δ *Sotuel Biblioth. Script. Societ. Jesu. pag. 557.*

ν *Mr. de Meaux Pref. de l'Apocalypse p. 33. edit. de Hollande.*

ξ *Idem ibid.*

φ *Alegambe lui avoit donné 63. ans: le P. Sotuel a corrigé cette faute.*

* *A la 1. & à la 2. dissertation.*

† Dic Latinum Barbite, carmen Lesbio primum modulate civi. *Hor. Od. 32. l. 1.*

‡ *Euseb. in Chron.*

‡ *Le Fevre, Vie des Poëtes Grecs pag. m. 27.*

peu de façon. Quelques Interpretes (*a*) ont pris le change; ils ont pris Nævius pour un prodigue, & Albutius pour un avare. Mais peut-être ne s'agit-il point là d'avarice & de prodigalité, peut-être ne s'agit-il que de propreté & de mal-propreté. Ce dernier defaut est joint quelquefois avec la depense superfluë. Il y a des gens prodigues & en habits, & en meubles, & en repas, qui cependant ne passent point pour se mettre bien, ni pour donner aux ornemens de leurs chambres un arrangement bien entendu, ni pour avoir une bonne table. Quoi qu'il en soit, Albutius n'est point ici un exemple d'avarice. Je finis par observer que la barbarie d'Albutius pour ses esclaves, n'est pas une chose que Mr. Moreri ait forgée; il l'avoit luë dans son (*b*) patron, mais il n'a point su que la source en est dans un ancien Scholiaste (*c*). *Asper in exigenda à singulis impensi ratione castigandoque, adeò ut servos nonnunquam castigaret prius & caderet quam peccassent, dicens vereri se ne cum peccassent, cadere tunc ei non vacaret.*

(*H*) *Soit le même que celui dont Horace parle.*] Nous venons de voir que l'Albutius d'Horace étoit d'une exactitude outrée, qu'il ne pardonnoit rien à ses domestiques, qu'il vouloit que l'un fît precisément ceci, & l'autre cela, & qu'il entroit là-dessus dans un detail pedantesque. Celui dont parle Lucilius (*d*), *qui affectoit si fort en tout la politesse & l'elegance des Grecs, qu'il vouloit passer pour Grec*, étoit justement taillé pour fournir l'exemple dont Horace avoit besoin; car tout homme qui affecte les manieres des païs étrangers, y mêle je ne sai quoi de forcé & d'exorbitant, qui fait passer la chose dans le ridicule. Voiez ce que font certains Provinciaux si souvent joüez par Moliere, à l'égard des modes qu'ils ne savent jamais tenir dans le milieu. J'ai de la peine à croire qu'Horace ait amené sur la scene Albutius le Grec, l'Albutius de Lucilius, mais je ne trouve pas si étrange que Torrentius ait cru cela. Mr. Dacier aime mieux dire que l'Albutius d'Horace étoit fils de celui de Lucilius. Je croi que l'affectation d'Albutius le Grec regardoit le langage principalement, où l'on sait d'ailleurs par les railleries de Lucilius qu'il aimoit un artifice trop étudié. (*e*) *Collocationis est componere & struere verba, sic ut neve asper eorum concursus neque hiulcus sit, sed quodammodo coagmentatus & levis. In quo lepide soceri mei* (*f*) *persona lusit is qui elegantissime id facere potuit, Lucilius,*

Quam lepidè lexeis compostæ, ut tesserulæ omnes
Arte, pavimento, atque emblemate vermiculato.

Quæ cum dixisses in Albutium illudens, &c. Ces vers de Lucilius representent une certaine espece d'écrits qu'on pourroit nommer un ouvrage de Marqueterie, un ouvrage à la Mosaïque.

(*A*) *Des meilleurs que les Catholiques Romains aient produit sur l'Apocalypse.*] Voici ce qu'en dit Nicolas Antonio. *Insignem posuit operam in adornando atque illustrando* Apocalypsis *libro obscurissimo. Edidit namque lucubrationes suas ad ipsum ingeniosas quidem, eruditas, elaboratasque, ut censet Cornelius à Lapide. Sed quisnam sponsor erit, telo eum quamvis acuto & forti scopum tetigisse* (*g*)? Je suis sûr qu'il n'y a point de banqueroutier ni de prisonnier pour dettes qui ne trouvât caution bourgeoise plus aisément, que n'en trouveroient les explicateurs de l'Apocalypse, s'il y avoit un tribunal sur la terre qui taxât à de grosses sommes ceux qui auroient cautionné les fausses explications. Pendant qu'on flatte ses passions en croiant sans rien risquer, on est credule; mais pour les cautions que Don Nicolas Antonio demande, c'est en vain que vous les demanderiez.

(*B*) *Imprimé diverses fois.*] Le P. Alegambe ne marque que l'édition d'Anvers chez Jean Keerberge en 1614. & tout aussi-tôt il dit que l'autre volume fut posthume. Si le premier n'avoit été imprimé qu'en 1614. il auroit été posthume, & ainsi on n'auroit pas eu raison de distinguer par là l'un d'avec l'autre. Il faut donc croire, comme le remarque Nicolas Antonio, que le premier fut imprimé à Anvers chez Jean Keerberge l'an 1604. Outre cette édition Nicolas Antonio parle de celle de 1619. *Antverpiæ apud Nutios*, & de celle de Lion 1616. Draudius (*h*) cotte ces deux dernieres éditions, & outre cela une d'Anvers chez Keerberge en 1611. Le P. Sotuel avec l'édition de 1614. ne marque que les deux dernieres de Nicolas Antonio, & continuë de dire que l'autre volume a été posthume. Sa revision d'Alegambe n'a donc pas été aussi exacte qu'elle devoit l'être.

(*C*) *La Chronique scandaleuse.*] J'ai raporté les propres paroles de Mr. le Fevre, & je suis fort trompé s'il a pris ailleurs que dans la Rhetorique d'Aristote ce petit conte. Aristote (*i*) cite ces mots d'Alcée;

Θέλω τι εἰπῆν, ἀλλά με κωλύει
Αἰδώς.

Et cette reponse de Sappho,

Αἰ δ' ἦχες ἐσθλῶν ἵμερον, ἢ καλῶν,
Καὶ μή τι εἰπῆν γλῶσσ' ἐκύκα κακὸν,
Αἰδώς κέ σε οὐκ εἶχεν ὄμματ'
Ἀλλ' ἔλεγες περὶ τῶ δικαίω.

Voici le sens de ces vers. Alcée declare qu'il voudroit bien dire quelque chose, mais que la honte l'en empêche; Sappho lui repond que s'il avoit desiré des choses bonnes & honnêtes, & si sa langue n'eût pas été prête à prononcer quelque mal-honnêteté, la honte ne lui seroit point montée au visage, & qu'il feroit une proposition raisonnable. Ceux à qui il est donné de juger des livres de Mr. le Fevre, gens comme il a dit dans sa premiere Journaline, *qui ont l'ame capable de plusieurs formes, & qui sentent à demi mot le beau & le fin des pensées & des expressions*, voient bien que ces paroles d'Alcée sont une de ces declarations d'amour qui demandent l'heure du berger, & que Sappho comprenoit parfaitement ce qu'il vouloit dire. Sa reponse est sage, mais elle est peut-être d'un trop grand sens froid selon cette supposition.

(*a*) *Le vieux Commentateur, Lambin, Cruquius, &c.*

(*b*) *Charles Estienne.*

(*c*) *Vetus Commentator in Horat.*

(*d*) *Voiez Mr. Dacier, ubi supra.*

(*e*) *Cicer. de Orat. l. 3. Voiez aussi son* Orator.

(*f*) *Mutius l'Augure: d'où nous aprenons que Lucilius le faisoit quelquefois parler dans ses Satires.*

(*g*) *Nicol. Anton. Biblioth. Script. Hispan. tom. 2. pag. 14.*

(*h*) *Draud. Bibliothec. Class. pag. 22.*

(*i*) *Aristot. Rhetor. lib. 1. c. 9.* Notez que je range & que j'accentuë ce Grec comme Scaliger *in Euseb. p. 85. edit. 1658.*

sai quoi à Sappho, & que Sappho qui n'étoit pas ce jour-là de si belle humeur que d'ordinaire, lui refusa ce qu'elle lui offrit peut-être le lendemain. Quoi qu'il en soit il se mêla d'autre chose que de vers, il voulut donner des preuves de son courage à la guerre, & n'y fut pas tout-à-fait heureux; car il ne se sauva β qu'en fuiant, & qu'en abandonnant ses armes, lors que les Atheniens gagnerent une bataille contre ceux de Lesbos: mais il trouva dans cette disgrace une assez douce consolation, puis que les vainqueurs firent apendre ses armes au temple de Minerve à Sigée; ce qu'ils n'eussent point fait avec cette distinction, s'ils n'eussent jugé qu'elles seroient un monument très-glorieux de leur victoire. Alcée n'oublia point cette circonstance dans les vers γ qu'il fit (D) sur le malheur qui lui étoit arrivé. Sa Muse à laquelle il donnoit de l'occupation au milieu des armes δ, soit pour des chansons à boire, soit pour des chansons d'amour, & pour louër la personne qu'il aimoit, qui n'étoit que trop une (E) aide semblable à lui, sa Muse, dis-je, ne garda point le silence sur la defaite des Lesbiens. On sait d'ailleurs qu'elle ne badinoit pas toujours, & qu'elle pouvoit traiter noblement (F) les matieres les plus graves, & sur tout un beau lieu commun contre les tyrans. Alcée suivoit alors une pente fortifiée par ses propres avantures, & par des interêts personnels; car il avoit été aux prises avec ceux qui avoient voulu empieter sur la liberté de sa patrie, & nommément (G) avec Pittacus, qui ne laissa pas de devenir Usurpateur, quoi qu'il ait été un des sept Sages de la Grece. Il remit en liberté η Alcée qui étoit devenu son prisonnier, & dit que la remission d'un crime vaut mieux que le châtiment. Il y en a qui disent ξ qu'Alcée fut *chassé avec beaucoup d'autres; mais qu'enfin il se mit à la tête de ces exilez, fit la guerre aux tyrans & les chassa.* Je ne trouve dans Denys φ d'Halicarnasse sinon que les habitans de Mitylene élurent Pittacus pour leur Chef contre le Poëte Alcée, & ses adherens qu'on avoit banis. D'autres veulent qu'aiant abusé de la clemence de Pittacus, & n'aiant point cessé de cabaler & d'invectiver κ, on cessa d'user de suport à son égard, & que c'est ce qu'Ovide a voulu signifier par ces paroles;

Utque lyra vates fertur periisse severa
Causa sit exitii dextera læsa tui.

Cela est d'autant plus vraisemblable, qu'Alcée passoit pour un homme qui s'oposoit aux innovations λ, non pas parce que c'étoient des innovations, mais parce que d'autres que lui les introduisoient. C'est un defaut qui lui est commun avec bien des gens. Il ne nous reste que des lambeaux de ses poësies.

ALCE'E Athenien μ, Poëte tragique, fut le premier selon quelques-uns, qui composa des Tragedies. Si l'on en croit Suidas, il est different d'ALCE'E Poëte comique, le cinquiéme de l'ancienne Comedie, & fils de Miccus. Il renonça, ce semble ν, à sa patrie qui étoit la ville de Mitylene, & se dit Athenien. Il laissa dix pieces dont l'une étoit intitulée *Pasiphaë*: ce fut celle * qu'il produisit lors qu'il disputa avec Aristophane en la 4. année de la 97. Olympiade. Athenée cite quelques-unes des autres. On ne sait pas bien si l'Endymion cité par Pollux apartient à Alcée le tragique, ou à Alcée le comique: mais il y a de l'aparence que la piece intitulée *Cœlum* étoit du premier, puis que Macrobe † la cite comme une Tragedie. Je trouve dans Plutarque ‡ un Poëte ALCE'E qui differe de tous les precedens, & qui est peut-être le même que celui dont Porphyre ⊥ a fait mention, comme d'un faiseur d'iambes satiriques & d'épigram-

β *Herod. l. 5. c. 95.*
γ *Id. ib. & Strabo l. 13. pag. 412. & 413.*
δ *Horat. ubi supra: je raporte ses paroles dans la remarque E.*
η *Heraclitus apud Diog. Laert. in Pittaco l. 1. n. 76.*
ξ *Dacier sur l'ode 13. du 2. l. d'Horace.*
φ *Dionys. Halicarn. Antiq. Rom. l. 5. cap. 82.*
κ *Vide Dionys. Salvagnium Boessium comment. in Ibin, pag. 102. & 103. edit. in 4.*
λ Οὐδ' αὐτὸς καθαρεύων τῶν τοιούτων νεωτερισμῶν. Ne ipse quidem purus studii ejusmodi novandarum rerum. *Strabo l. 13. p. 425.*
μ *Suidas.*
ν Μιτυληναῖος, εἶτα Ἀθηναῖος. Idem.
* *Scholiast. Aristophanis, argum. Pluti.*
† *Macrob. Saturn. l. 5. c. 20.*
‡ *Plut. in Flaminio, pag. 373.*
⊥ *Porphyr. apud Euseb. præp. Evang. l. 10. c. 3. pag. 467.*

(D) *Les vers qu'il fit sur le malheur.*] Celui de tous les Poëtes Latins qui ressemble le mieux à Alcée, a confessé aussi bien que lui dans ses Poësies, qu'il s'étoit sauvé du combat en jettant ses armes, comme un meuble tres-inutile à des fuiards.

Tecum (a) Philippos & celerem fugam
Sensi, relicta non bene parmula,
Quum fracta virtus & minaces
Turpe solum tetigere mento.

Archilochus (b) avoit eu la même avanture avant Alcée, & s'en étoit confessé publiquement. Horace n'auroit pas été peut-être de bonne foi jusques à ce point, s'il n'avoit eu ces grans exemples devant les yeux. Chabot se trompe (c) quand il soutient que Plutarque a refuté Herodote sur la fuite d'Alcée. Plutarque s'est contenté de dire (d) qu'Herodote a suprimé une belle action de Pittacus, mais non pas la mauvaise action d'Alcée.

(E) *N'étoit que trop une aide semblable à lui.*] Horace nous aprend que la Maîtresse d'Alcée étoit un garçon qui se nommoit Lycus, & qui avoit les yeux & les cheveux noirs.

Qui (e) ferox bello tamen inter arma,
Sive jactatam religarat udo
Littore navim,
Liberum & Musas, Veneremque & illi
Semper hærentem puerum canebat.
Et Lycum nigris oculis, nigroque
Crine decorum.

C'est aparemment le même que celui qui avoit une tache au doigt, laquelle lui servoit d'une parure tout-à-fait charmante selon le goût de ce Poëte; (f) *Nævus in articulo pueri delectat Alcæum, at est corporis macula nævus, illi tamen hoc lumen videbatur.* Ciceron dit en un autre lieu (g) qu'encore qu'Alcée eût temoigné beaucoup de courage, il avoit rempli ses vers d'une excessive pederastie, *Fortis vir in sua republica cognitus quæ de juvenum amore scripsit Alcæus!*

(F) *Traiter noblement les matieres les plus graves.*] C'est ce qui a fait dire à Horace

Et (h) te sonantem plenius aureo,
Alcæe plectro, dura navis,
Dura fugæ mala, dura belli.
Utrumque sacro digna silentio
Mirantur umbræ dicere: sed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure vulgus.

Mr. Dacier remarque sur ces paroles I. *Que le stile d'Alcée étoit noble & fort, & qu'il traitoit des matieres plus relevées que celles que traitoit Sappho qui dit de lui dans Ovide.*

Nec plus Alcæus consors patriæque Lyræque
Laudis habet, quamvis grandius ille sonet.

II. Qu'Horace lui *donne le* plectre d'or *parce qu'il parle de cette partie de ses Ouvrages où il decrivoit les guerres civiles qui étoient arrivées à Mitilene, & les diverses factions des Tyrans Pittacus, Myrsilus, Megalagyrus, les Cleanactides, & de quelques autres (i), & que ces poësies étoient apellées* διχοστασιακὰ ποιήματα, *poësies sur les seditions.* Il cite ce passage de (k) Quintilien: *Alcæus in parte operis aureo plectro merito donatur qua tyrannos insectatur. Multum etiam moribus confert, in eloquendo brevis & magnificus, & diligens, plerumque Homero similis, sed in lusus & amores descendit, majoribus tamen aptior.* Joignez à cela l'epithete de menaçantes qui a été donnée à ses Muses, *& Alcæi* MINACES, *(l) Stesichorique graves Camœnæ.*

(G) *Et nommément avec Pittacus.*] Il vomit contre lui des injures fort grossieres, il l'apella *pied-plat, grosse bedaine,* &c. comme nous l'aprenons de Suidas sous le mot *σαράπους*, & de Diogene Laerce dans la vie de Pittacus. La moderation de celui-ci fut fort loüable, & a paru telle à Valere Maxime. (m) *Pittaci quoque moderatione pectus instructum, qui Alcæum poetam & amaritudine odii & viribus ingenii adversus se pertinacissimè usum, tyrannidem à civibus delatam adeptus, tantummodo quid in opprimendo posset admonuit.*

(a) *Horat. Od. 7. l. 2.*
(b) *Voiez la remarque H de son article.*
(c) *Chabot. in Horat. Od. 13. l. 2.*
(d) *Plut. de malign. Herodoti pag. 858.*
(e) *Horat. Ode 32. lib. 1.*
(f) *Cicero de Nat. Deor. l. 1.*
(g) *Id. Tuscul. quæst. 4.*
(h) *Horat. Od. 13. lib. 2.*
(i) *Voiez Strabon, l. 13. pag. 424.*
(k) *Quint. l. 10. c. 1.*
(l) *Horat. Od. 9. l. 4.*
(m) *Val. Maxim. lib. 4. c. 1.*

grammes; qui avoit fait un poëme touchant les larcins de l'Historien Ephore. L'Alcée de Plutarque vivoit en la 145. Olympiade, l'an de Rome 555. comme il paroît par la chanson qu'il composa sur la bataille que Philippe Roi de Macedoine perdit dans la Thessalie. Cette chanson faisoit fuir Philippe plus vite qu'un cerf, & amplifioit le nombre des morts afin de lui faire plus de depit. Neanmoins Plutarque assûre que Titus Flaminius qui avoit gagné cette bataille, se trouva plus choqué des vers d'Alcée que Philippe, à cause que la chanson nommoit les Etoliens avant les Romains, & sembloit par là donner aux Etoliens le principal honneur de cette victoire. Philippe se defendit contre la chanson d'Alcée par une (A) autre chanson. Il faut avouër que Plutarque donne au Consul Romain une sensibilité bien outrée. On parle aussi d'un ALCÉE Messenien, qui β vivoit sous l'Empire de Vespasien & sous celui de Titus. Il y a quelques-unes de ses épigrammes dans l'Anthologie. Je ne sai point lequel de tous ces Alcées souffrit pour ses impudicitez, un genre de (B) mort bien singulier. Mr. Vossius à la page 42. de ses notes sur Catulle, croit que ce fut celui qui satirisa Philippe Roi de Macedoine. Il le prend pour le Comique, & se trompe, puis que ce Comique étoit contemporain d'Aristophane.

β *Tzetzes in Lycophr. apud Gyrald. de poët. dial. 10. p. 511. edit. 1696.*

ALCHABITIUS, Astrologue Arabe, a composé une Introduction à la connoissance (C) des influences celestes. Il a écrit aussi de la conjonction des Planetes, & un Traité d'Optique qui fut trouvé dans un Couvent d'Allemagne, & aporté à l'Auteur du livre *de lumine animæ*. Ses Ouvrages d'Astrologie traduits par Jean * de Seville furent imprimez à Venise en 1491. avec l'exposition de Jean de Saxe, & en 1521. avec les corrections d'Antoine de Fantis Medecin de Trevise en Italie †. On ne sait pas bien en quel tems a vécu Alchabitius.

* *Joannes Hispalensis.*

† *Gesner in Bibl. & ex eo Vossius de Scient. Mathem. pag. 354. & 369.*

ALCHINDUS, Medecin & Astrologue parmi les Arabes. Cardan ‡ l'a compté entre les douze esprits sublimes, qu'il regardoit comme les premiers de tous ceux qui ont excellé dans les sciences. C'est rencherir sur Albohazen Haly, & sur Haly Rodoan qui lui ont deferé le titre de grand Astrologue, & sur Rasis & Mesué qui le traitent de très-docte & très-experimenté Medecin, & sur Averroës & Wimpina qui l'apellent subtil Philosophe. On peut juger de son esprit & de son érudition par les deux livres imprimez que l'on a de lui, *De temporum mutationibus*, & *De gradibus medicinarum compositarum investigandis*. On en trouve beaucoup d'autres citez fort souvent par les Auteurs, sous les titres *De ratione sex quantitatum: De quinque essentiis: De motu diurno: De vegetabilibus*, & *De Theorica magicarum artium*. Ce dernier Ouvrage a donné sujet à tous les Demonographes de parler d'Alchindus comme d'un pernicieux Magicien. François Pic & Conrad Wimpina ont discouru amplement des heresies, des blasphêmes & des absurditez qu'on remarque dans ce livre. Le fameux Jean Pic ne paroît pas en avoir jugé si desavantageusement, puis qu'il a dit qu'il n'avoit reconu que trois hommes qui eussent effleuré la Magie naturelle & permise, savoir Alchindus, Roger Baccon, & Guillaume Evêque de Paris. Ce qu'il y a de plus certain au dire de Gabriel ∔ Naudé dont j'emprunte cet article, est 1. que cet Ouvrage est rempli de superstitions, & de doctrines tout-à-fait contraires à nôtre foi, & telles qu'on le doit attendre d'un Mahometan qui écrit fort librement ce qu'il pense. 2. Qu'il n'y auroit nulle aparence de l'accuser de Magie, puis que bien loin de s'amuser à la Magie Teürgique ou Goëtique, son dessein n'a été autre que de raporter à la nature tout ce que l'on attribuë aux Anges bons ou mauvais; c'est ce qu'ont fait depuis lui Pierre d'Apono & Pomponace. Ces gens-là pour trouver leur compte suposent que les choses sublunaires dependent entierement des cieux, & qu'elles reçoivent toutes leurs proprietez les unes des autres, & que chacune les reçoit du

‡ *Card. de subtilit. lib. 16. Naudé Apolog. des grans hommes pag. 354. amplifie trop le temoignage de Cardan.*

∔ *Naudé ib. & seq.*

(A) *Par une autre chanson.*] Voici quelle en étoit la substance:

Sans feuille aucune & sans escorce aussi,
Ami passant, on a fait ici tendre,
Sur ce costau cete potence-ci,
Expressément pour Alcæus y pendre.

C'est ainsi qu'Amiot a traduit ce Grec

Ἄφλοιος (*) καὶ ἄφυλλος, ὁδοιπόρε, τῷ δ' ἐπὶ νώτῳ
Ἀλκαίῳ σταυρὸς πήγνυται ἠλίβατος.

(*) *Plutarch. in Flamin. p. 373.*

(B) *Un genre de mort bien singulier.*] Mr. Vossius (a) raporte cette Epitaphe tirée d'une Anthologie qui n'est encore qu'en manuscrit:

Ἀλκαίου τάφος οὗτος ὃν ἔκτανεν ἡ πλατύφυλλος
Τιμωρὸς μοιχῶν γῆς θυγάτηρ ῥάφανος.

Cela signifie qu'Alcée mourut de la peine des adulteres, qui consistoit dans une certaine maniere d'empaler. C'est qu'on leur fichoit au fondement une des plus grosses raves que l'on trouvât. Au defaut de raves on prenoit un poisson, qui avoit la tête fort grosse, comme nous l'aprend le Scholiaste de Juvenal sur ces paroles de la 10. Satire, *quosdam mœchos & mugilis intrat*. Par là on comprend cette menace de Catulle (b):

Ah tum te miserum malique fati
Quem attractis pedibus patente porta
Percurrent raphanique mugilesque.

Lucien parle de cette sorte de punition, mais il ne decide pas si le criminel en mouroit, & n'est pas peu different de son Scholiaste. Ils disent tous deux qu'on batoit bien le paillard, mais le Scholiaste dit qu'on ne lui fichoit la rave que lors qu'il etoit prêt d'expirer sous les coups qu'il avoit reçus. Lucien nous insinuë tout le contraire, car le rufien dont il parle aiant eté bien batu sauta en bas du toit, & s'enfuit avec la rave qui lui bouchoit le derriere. Κατὰ τοῦ τέγους ἁλάμενος διέφυγε ῥαφανῖδι τὴν πυγὴν βεβυσμένος (c). *De tecto desiliens aufugit natibus raphano oppletis.* Mr. Vossius ne devoit pas conclure de ce passage de Lucien que ce suplice n'etoit pas mortel; car il y a bien de l'aparence que si le patient ne se fût sauvé, il lui en eût coûté la vie tôt ou tard. Les deux vers que Mr. Vossius cite, (d) & qu'il prend pour le discours d'une adulteresse, qui disoit à sa commere que si au lieu de la rave on se servoit du suplice de la croix contre leurs galans, personne ne viendroit plus vers elles, ces deux vers, dis-je, sont une meilleure preuve que les paroles de Lucien. Les Commentateurs de Diogene Laerce ont fort bien compris à quoi Menedeme visoit, lors qu'il dit à un adultere insolent que le suc des raves etoit utile: Πρὸς δὲ τὸν ὑπερευφραινόμενον μοιχὸν, ἀγνοεῖς, ἔφη, ὅτι οὐ μόνον κράμβη χυλὸν ἔχει χρηστὸν, ἀλλὰ καὶ ῥαφανῖδες (e). *Audacter exultanti adultero, ignoras, inquit, non modo brassica succum inesse utilem sed & raphano.*

(C) *A la conoissance des influences.*] Le titre du livre dans Gesner & dans Simler est *Isagoge ad magisterium judiciorum astrorum, vel ad scrutanda stellarum magisteria*. Vossius (f) le donne d'une autre maniere, mais qui revient au même sens; *Isagoge ad scrutanda astrorum indicia*. Je pense que ma traduction Françoise y revient aussi; mais Mr. Moreri aiant pris un mot pour un autre dans Vossius, *initia* pour *indicia*, nous a donné un titre assez incomprehensible; *l'introduction pour conoitre le commencement des Astres.* Il paroît que Vossius avoit cru lire *initiorum*, où Gesner & Simler ont mis *judiciorum*.

NOTEZ que le Traité d'Alchabitius de la conjonction des Planetes a été traduit en François (g) par Oronce Finé, & que Mr. de la Mare dans sa preface sur les Oeuvres des quatre freres Guijons cite les notes manuscrites de Pierre Saumaise, Conseiller au Parlement de Dijon, sur Alchabitius *de inimicitiis Planetarum*. Je tiens cela de Mr. de la Monnoie.

(a) *Isaac. Vossius in Catullum, pag. 42.*

(b) *Catull. Epigr. 15. Voiez sur ce passage Parthenius, Muret, Achille Statius.*

(c) *Lucian. de morte Peregr.*

(d) *Ex Hesychio in παρασυνδιάθεσις. Voiez aussi le Scholiaste d'Aristophane in nubibus.*

(e) *Diog. Laert. lib. 2. n. 128. Vide ibi Aldobrandinum & Menagium.*

(f) *Vossius de Scient. Mathem. pag. 369.*

(g) *Voiez du Verdier pag. 20. de sa Bibliotheque.*

du total par le moien de certains raions corporels, qui passant des plus petites jusques aux plus grandes, sont la cause, à ce qu'ils disent, de tout ce qui se fait dans la nature. Nous ne savons pas au vrai quand Alchindus a vêcu, mais on ne peut pas le mettre au dessous du XII. siecle, puis qu'Averroës fait mention de lui. Il y a un *Jacobus* ALKINDUS, que quelques-uns (*B*) confondent avec celui dont je parle.

ALCIAT (ANDRE') grand Jurisconsulte, a fleuri au XVI. siecle. Il étoit fils d'un riche (C) Marchand de Milan, & il nâquit au mois de Mai β 1492. On pretend γ que sa mere ne sentit presque aucune douleur lors qu'elle accoucha de lui. Après avoir étudié les Humanitez δ sous Janus Parrhasius qui les enseignoit a Milan, il fut étudier en Droit à Pavie & à Boulogne *, & s'attacha principalement aux leçons de Jason dans la premiere de ces Universitez, & à celles de Charles Ruinus dans la seconde †. Après sa promotion au Doctorat il s'apliqua ‡ au Barreau dans la ville de Milan, jusques à ce qu'il se (*D*) vit apellé pour une Chaire de Droit par l'Université d'Avignon. Il remplit cette charge avec tant de capacité, que François premier le crut propre à faire fleurir la Jurisprudence dans l'Academie de Bourges. Il l'y attira donc en (*E*) 1529. & dès l'année suivante il lui fit doubler sa pension, qui avoit été d'abord de

(*B*) *Que quelques-uns confondent avec celui dont je parle.*] Wolfgang Justus (*a*) fait vivre ce *Jacobus Alkindus* sous le Pape Eugene troisiéme en 1145. contemporain d'Averroës & d'Avicenne: il dit que c'étoit un Medecin & un Philosophe Arabe. Les Bibliographes attribuent les mêmes livres à *Alchindus*, & à *Jacobus Alkindus*. Vossius (*b*) semble les distinguer; car quand il parle d'Alchindus il ne lui donne que le Traité *de sex quantitatibus*, & ne marque point son age; mais il met *Jacobus Alkindus* en 1235. & il lui donne entre autres livres un Traité *de radiis stellarum*. C'est sans doute le même livre que Gesner allegue sous le titre *de radiis stellicis*, & qu'il croit être de Jaques Alkindus, quoi que le nom de Jaques n'y soit pas joint à celui d'Alkindus. On jugeroit par le titre seul qu'il apartient à celui qui a été suspect de Magie.

(C) *Il étoit fils d'un riche Marchand.*] J'ai suivi Panzirole, le seul des Auteurs que j'ai consultez qui (*c*) le fasse fils d'un homme de cette profession: les autres le font plutôt fils d'un Gentilhomme d'ancienne famille; *Andreas Alciatus in pago Alciato seu Alzato Mediolanensi natus è nobili Alciatorum familia.* C'est ainsi que Claude Minos (*d*) debute. On ne peut pas m'objecter qu'en certains lieux la qualité de Marchand & celle de Gentilhomme ne sont pas incompatibles, car lors qu'elles sont jointes un Historien ne parle guere de la plus foible sans parler de la plus forte. Puis donc que Panzirole n'a parlé que du negoce du pere d'Alciat, il semble qu'il n'ait pas été du sentiment de Claude Minos.

(*D*) *Jusques à ce qu'il se vit apellé . . . par l'Université d'Avignon.*] Pour le coup je me garde bien d'adopter le recit de Panzirole. Si je l'adoptois, il faudroit que j'assûrasse qu'Alciat aiant été fait Docteur en Droit Civil & en Droit Canon l'an 1517. à l'âge d'un peu plus de 22. ans, enseigna premierement à Pavie, & ensuite à Avignon; (*e*) *Primum itaque Ticini professus, postea Avenioni docuit.* Si je disois cela je dementirois Alciat lui-même, qui dans une harangue qu'il recita à Pavie declare que lors qu'il obtint six cens écus de gages à Avignon, il n'étoit jamais monté en chaire: *Avenione* (*f*) *cum nunquam ad eam diem cathedram ascendissem stipendium sexcentorum mererer.* Le recit de Panzirole est d'ailleurs suspect de fausseté; il marque une extrême negligence; on y voit qu'Alciat n'a point encore 23. ans en 1517. & cependant son épitaphe raportée par Panzirole trois pages après temoigne qu'il avoit près de 59. ans au mois de Janvier 1550. il en avoit donc 25. en 1517. Ce que Panzirole assûre qu'Alciat publia ses Paradoxes & ses *Dispunctiones* environ l'an 1517. ne peut pas être éclairci par Claude Minos, car jamais cahos de livre ne fut plus absurde que l'endroit où ce dernier Ecrivain a parlé de l'édition des Paradoxes d'Alciat. *Duodecim post annos*, dit-il, (*g*) *cum civilis & pontificii juris professoriis insignibus donatus esset Paradoxa & Dispunctiones in publicum emisit, opus ut ipse dicit elaboratum horis succisivis, & à candidato adhuc & tirone.* On ne sauroit comprendre à quoi se raporte le terme *duodecim*; car tout ce qui precede est le recit des diverses stations d'Alciat, & de sa maniere d'enseigner le Droit. Si l'on pouvoit entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ses Paradoxes douze ans après sa promotion au Doctorat, on dissiperoit tout le cahos; mais alors que deviendroit Panzirole, qui place l'édition de ce livre environ le tems du Doctorat, c'est-à-dire environ l'an 1517? Que deviendroit Tiraqueau (*h*) qui assûre qu'Alciat fit un Ouvrage important „ (*i*) avant l'âge de *vingt* ans. C'est celui que nous „ avons sous le titre de *Paradoxes du Droit Civil*, qu'il „ divisa en six livres, & qu'il dedia au Chancelier du „ Prat étant à Bourges en 1529. douze ans après l'a„ voir publié dans son païs en prenant le bonnet de „ Docteur, mais dix-sept ou dix-huit ans après l'avoir „ composé.„ L'Ouvrage que je cite m'aprend que le coup d'essai d'Alciat fut l'explication & la correction des termes Grecs qui se trouvent dans le Digeste; que ce livre parut d'abord en Italie, & quelques années après à Strasbourg en 1515. J'ai lu quelque (*k*) part que *la premiere dedicace* qu'Alciat ait faite de ses Oeuvres est de l'année 1513. & que c'est celle des trois derniers livres du Code. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il publia ses Paradoxes dediez au Chancelier Antoine Du Prat environ (*l*) l'an 1517. Il publia environ le même tems ses *Dispunctiones*, dediées à Jean de Selve President du Senat de Milan, & ses *Praetermissa* dediez à Jaques de Minut Conseiller au même Senat, & ancien Professeur en Jurisprudence à Orleans. Il étoit Professeur à Avignon dès l'année 1521. car dans l'épitre dedicatoire de son Traité *de verborum significatione* datée de Bourges le 1. de Mai 1529. il dit qu'il y avoit 8. ans qu'il l'avoit dicté à ses écoliers.

JE VIENS d'aprendre que Budée dans une lettre écrite à Christophle Longueil au mois de Fevrier (*m*) 1520. a fait mention d'une visite qu'Alciat lui avoit renduë quelque tems auparavant à Avignon. C'est Mr. de la Monnoie qui m'a fait part de cette particularité. J'ajoûte qu'on a publié à Utrecht quelques lettres de nôtre Alciat, qui temoignent (*n*) qu'il étoit Professeur en Jurisprudence à Avignon dès l'an 1518. que ses gages montoient à cinq cens écus, & qu'il avoit sept cens auditeurs. Deux ans après il écrivit (*o*) qu'on lui donnoit six cens ecus, & quelques autres gratifications, & que son auditoire étoit composé de plus de 800. personnes, parmi lesquelles on pouvoit compter des Prelats, des Abbez, des Comtes. Il quitta cette profession, & s'en retourna à Milan vers la fin d'Octobre 1522. Entre plusieurs choses qui l'engagerent à cette retraite, celle-ci fut la principale, qu'on ne lui paioit point ses gages assez promptement, depuis que la ville d'Avignon s'étoit endettée à cause de la maladie contagieuse. Outre qu'on lui fit entendre que si la peste revenoit, il faudroit qu'il consentît à une diminution de gages. Il rejetta cette condition (*p*). Il s'apliqua au Barreau dans sa patrie, & trouva cet emploi plus lucratif qu'il ne l'avoit esperé. (*q*) Il s'arrêta en Italie jusques à ce qu'il eût accepté la profession qui lui fut oferte dans l'Academie de Bourges (*r*).

(*E*) *L'y attira . . . en 1529.*] J'ai mieux aimé suivre Minos & Mr. (*s*) Catherinot, que Panzirole. Ce dernier anticipe d'un an cette vocation. (*t*) *Deinde anno 1528. Bituriges quo magna studiosorum multitudo ad ejus famam confluxit, amplo 1200. aureorum stipendio à Rege Francisco est conductus.* Je n'objecte point à Panzirole que la pension ne fut d'abord que de 18. cens francs, & qu'en la doublant l'année suivante, on la porta à la somme qu'il a marquée; j'ai de plus grans reproches d'inexactitude à lui faire. Il dit 1. qu'Alciat ne put demeurer en France que peu d'années, parce que François Marie Duc de Milan lui ordonna de revenir, & le menaça de la confiscation de tous ses biens en cas de desobeïssance. 2. Qu'Alciat étant retourné chez lui enseigna quelques années à Pavie, jusques à ce qu'à cause des guerres il s'en allât à Boulogne l'an 1532. Il est certain qu'Alciat sejourna cinq ans à Bourges: cela paroit par les vers qu'il fit en la quittant.

Urbs (*v*) *Biturix, invitus amans te desero amantem,*
Quinque per aestates terra habitata mihi.

Puis donc qu'au dire de Panzirole il y avoit été apellé l'an 1528. il faut qu'il ne l'ait quittée qu'en 1533. Comment

β *Voiez la remarque F.*

γ *Panzirol. de claris legum Interpret. lib. 2. cap. 169.*

δ *Minos in vita Alciati.*

* *Mr. Teissier* Elog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 35. *citant Claude Minos dit qu'Alciat etudia à Veronne. Je n'ai point trouvé cela.*

† *Panzirol. ibid.*

‡ *Minos ibid.*

(*a*) *Apud Mercklinum in Lindenio renovato.*

(*b*) *Vossius ubi supra pag. 61. & 179.*

(*c*) *Ex Joanne pecunioso negotiatore Mediolani fere nullo parentis dolore natus & educatus fuit.* Panzir. de claris legum Interpr. l. 2. c. 169. p. m. 353.

(*d*) *Minos in vita Andreae Alciati. Ghilini, Lorenzo Crasso, Paul Freher, Bullart, &c. le font sortir d'ancienne Noblesse.*

(*e*) *Panzir. ubi supra.*

(*f*) *Voiez les Commentaires sur ses Emblêmes, pag. 612. édit. de Padoüe 1661. in 4.*

(*g*) *Minos ubi supra.*

(*h*) *Tiraq. de jur. primigen. pag. 158. apud Baillet, Enfans celebres, p. 126. où vous trouverez aussi citez* Ghilin. Theatr. Litterat. pag. 1. & Picinell. Athen. Milan. p. 26. 28.

(*i*) *Baillet ibid.*

(*k*) *Dans les Recherches de Pasquier l. 9. ch. 39. pag. 901.*

(*l*) *Voiez la Preface des Paradoxes au devant de l'édition de 1529.*

(*m*) *A commencer l'année au Mois de Janvier.*

(*n*) *Epist. Gudii &c. pag. 76.*

(*o*) *Ibid. pag. 78.*

(*p*) *Ibid. pag. 96.*

(*q*) *Ibid.*

(*r*) *Ibid. pag. 106.*

(*s*) *Il dit dans la 1. page de son Calvinisme de Berri, qu'Alciat fit sa premiere leçon à Bourges le Lundi 19. d'Avril 1529.*

(*t*) *Panzir. ubi supra.*

(*v*) *Voiez Cl. Minos ubi supra.*

de six cens écus. Alciat professa cinq ans à Bourges, & y aquit de la gloire. Mais il se servit d'une ruse pour (E Δ) obtenir une augmentation de gages. Il mêloit beaucoup de literature à l'explication des loix, & chassoit heureusement la barbarie de langage qui avoit regné jusques là dans les leçons, & dans les écrits des Jurisconsultes. Mr. de Thou le louë fort noblement là-dessus; Mr. de (F) Thou, dis-je, qui d'ailleurs étoit mal instruit de son histoire. La harangue que ce Professeur fit sur le champ à François I. qui étoit entré (G) dans son Auditoire, plut beaucoup à ce Monarque. François Sforce Duc de Milan se crut obligé à faire revenir dans la patrie un homme qui pouvoit y tant briller, & il en vint à bout en lui donnant outre de gros gages, la dignité de Senateur. Alciat alla donc enseigner le Droit à Pavie; mais il passa peu après à l'Université de Boulogne *, & s'y arrêta quatre ans. Puis il revint à Pavie, d'où il alla à Ferrare † attiré par le Duc Hercule d'Est, qui tâchoit de rendre celebre son Academie. Elle reprit son éclat sous un Professeur si couru; mais au bout de quatre ans Alciat la quita pour retourner à Pavie, où enfin il trouva le vrai remede de son (H) humeur inconstante, je veux dire la mort, le 12. jour

* *Il y fit sa harangue inaugurale le 3. de Novembre 1537.*

† *Il y fit sa harangue inaugurale en 1543.*

ment auroit-il donc pu enseigner quelques années a Pavie depuis sa sortie de Bourges, & aller ensuite à Boulogne l'an 1532? Sa Dissertation du duel dediée à François I. est datee d'Avignon le 1. de Mars 1529. La preface de ses Paradoxes est datée de Bourges le 24. d'Août 1529. Voilà qui est decisif contre Panzirole. Il nous reste deux faussetez à relever, l'une de Mr. Moreri, l'autre de Paul Freher. Celui-là dit que *la liberalité de François I. attira* Alciat *en France où il enseigna à Avignon*; selon celui-ci (a) Alciat alla enseigner dans cette ville, lors qu'il ne faisoit que de sortir de l'Ecole de Parrhasius. C'est une fausseté absurde que de dire que la liberalité d'un Roi de France fait venir un Professeur au pais d'autrui; & qui ne sait que depuis qu'Alciat eut quitté l'Ecole de Parrhasius, il alla etudier à Pavie & à Boulogne, & qu'il fut reçu, Docteur en 1517. & qu'il fit imprimer des livres avant que de professer dans Avignon?

(a) *Freher. in Theatr. pag.* 826.

(E Δ) *Il se servit d'une ruse pour obtenir une augmentation de gages.*] Ce fut de faire par ses intrigues qu'on lui adressât une vocation de la part de l'Academie de Padoue. Vossius qui m'aprend cela craignoit, qu'en diferant de repondre à ceux qui lui ofroient une profession dans l'Academie de Cambrige, il ne se fût rendu suspect d'un pareil manege, car, ajoûte-t-il, la plupart des gens en usent ainsi. (b) *Quis rerum mearum ignarus, aliud sibi persuadere possit, quam diuturnam hanc in respondendo cessationem inde duntaxat, aut potissimùm saltem, promanare, ut Vocatione Anglicana aliquid mihi apud Batavos lucelli acquiram? Scimus id plerisque moris esse. Nec notam hanc effugit summus Jurisconsultus, Andreas Alciatus, cùm Biturigibus Patavium vocaretur. Et ille quidem callide hoc egerat ipse, ut vocaretur. Mihi, ut scis, ne per somnium tale quid cogitanti sponte apud vos professio oblata est. Ille item, immane quantum aucto stipendio, apud Bituriges remansit. Ego, uti hoc nunquam egi, ita nec quicquam accessionis (quam quidem scio mihi minimè invideres) consequar remanendo, nisi simul accessio fiat fortè novi laboris.* Je sentirois quelques remors de conscience si je ne disois ici que Mr. de la Monnoie m'a indiqué ce passage de Vossius. Outre cela il m'a fait savoir les particularitez suivantes. „ Il paroit par „ la 12. lettre du 2. livre des lettres de Sadolet, qu'Al„ciat dès la premiere année de son sejour à Bourges „ avoit ou feignoit avoir dessein d'aller professer le „ Droit à Bologne. Deux lettres Italiennes (c) du „ Bembe l'une du 7. de Juillet 1532. & l'autre du 23. „ de Fevrier 1533. aprennent beaucoup de particularitez touchant le dessein qu'avoit la Republique de „ Venise d'attirer Alciat à Padouë. Les Professeurs „ de cette Université en étoient dans une aprehension „ mortelle: entre autres Franceschin da Corte, en „ Latin *Franciscus Curtius*, qui pour detourner la „ venuë d'un tel Collegue faisoit courir le bruit, que le „ Duc de Milan François Sforce, mal nommé François „ Marie par Pancirole, lui avoit defendu sous de très„ rigoureuses peines de quitter la Chaire de Pavie, „ *Sotto pena di confiscatione.*„ Pour ne pas trouver ici un peu d'embarras, il faut ce me semble que nous suposions que le 23. de Fevrier 1533. de la lettre de Pierre Bembus est de l'an 1534. à commencer l'année au mois de Janvier, car sans cela nous ne pourrions point comprendre qu'Alciat eût été à Pavie lors que cette lettre fut datée, lui qui avoit professé cinq ans à Bourges, & qui n'avoit commencé à y professer qu'en 1529.

(b) *Vossius epist.* 48. *p.* 91. 92. *elle est datée de Leide le* 1. *de Juin* 1625.

(c) *Elles sont aux pages* 645. *&* 654. *du recueil intitulé* Lettere di XIII. huomini illustri, *imprimé à Venise* 1560. *in* 8.

Alciat s'étoit dejà servi de la même ruse pendant qu'il étoit à Avignon. Il chargea l'un (d) de ses amis de faire en sorte qu'on l'apellât ou à Boulogne ou à Padouë. Il n'avoit point dessein d'accepter ces vocations, mais il s'en vouloit servir pour faire augmenter ses gages. Nous savons cela par des lettres qu'il écrivoit en ce tems-là, & qui ont été imprimées à Utrecht l'an 1697. (e) *Si mille mihi aurei Ferrariæ constituerentur, eo non irem: & satis non possum non mirari, qui tibi in mentem venerit, hanc conventionem cum eo tractare; cum de Patavino, aut Bononiensi Gymnasio solum tibi mandata dederim: quamvis nec mihi displiceant tua ista consilia: non quod in has Academias venturus sim, sed quod Avenionenses, si sciverint ab aliis quoque me sollicitari, ne eos deseram, timebunt, & augebunt stipendia. Quare cum eis potissimum velim hæc disemines, quos conjectabis idoneos esse; ut in Avenionensem Academiam literas harum rerum indices dent.* Son ami (f) faisoit des cabales à Padouë pour obliger les Ecoliers Allemans à demander à la Republique de Venise que l'on fit venir Alciat. Celui-ci le pria de s'abstenir de cette peine, vu qu'il s'étoit engagé pour deux ans à la ville d'Avignon. Sa lettre est datee du 26. de Septembre 1520. Quelles bassesses! quel amour sordide du gain!

(d) *Nommé Franciscus Calvus.*

(e) *Epist. Gudii &c. pag.* 79.

(f) *Ibid. pag.* 78.

(F) *Mr. de Thou .. qui d'ailleurs étoit mal instruit.*] Il supose I. qu'Alciat apres avoir enseigné long tems à Bourges fut Professeur à Avignon, c'est tout le contraire. II. Qu'Alciat sortit de France sur le declin de son âge. Il n'avoit qu'une quarantaine d'années plus ou moins. III. Qu'Alciat de retour en Italie lut premierement à Boulogne, & puis à Ferrare. Il lut à Pavie avant que d'aller à Boulogne. IV. Qu'Alciat mourut l'an 1551. son epitaphe marque le 12. de Janvier 1550. Il est vrai que quelques Auteurs raportent qu'elle donne 58. ans 8. mois & 4. jours à Alciat, ce qui prouveroit qu'il mourut le 12. de Janvier 1551. mais d'autres (g) raportent qu'elle ne lui donne que 57. ans 8. mois & 4. jours. L'erreur de Mr. de Thou est moindre que celle de Forsterus, adoptée par Mr. (h) Doujat, & que celle d'Imperialis. Celui-ci (i) met la mort d'Alciat à l'année 1559. Forsterus (k) la met à l'annee 1548. Mais remarquons principalement la fausseté d'un Astrologue, qui aiant dit qu'Alciat mourut à Ferrare l'an 1546. ajoûte que ce fut d'une blessure de Saturne & du Soleil. (l) *Andreas Alciatus didicit literas Græcas a Pomponio Gaurico Patavii .... obiit Ferrariæ anno 1546. ex Saturno in oppositione horoscopi, & Sole Martis tetragono sauciato. In conversione annua non solum directiones Aphetarum, sed annuæ conversiones penitus commaculata interimunt.* Voilà ce que Luc Gauric marque au dessous de la figure de nativité de nôtre Jurisconsulte. Il le fait naître le 8. de Mai 1492. à une heure 30. minutes après le lever du soleil. Ne voilà-t-il pas un bel art! il a des regles selon lesquelles un homme devoit mourir plusieurs années avant sa mort. J'ai lu une lettre d'Alciat datée du 3. de Septembre 1530. où il assure qu'il ne fait qu'entrer dans sa 37. année, ou qu'il n'a guere que 37. ans. (m) *Vix trigesimum & septimum annum attingenti.* Cela prouveroit qu'il nâquit en 1494. ou en 1493.

VARIATIONS sur l'âge d'Alciat.

(g) *Ghilini. Teatr. parte* 1. *pag.* 11.

(h) *Doujat. prænot. Canon. pag.* 619.

(i) *Imperi. in Musæo Histor. pag.* 52.

(k) *Forster. Histor. Juris civil. l.* 3. *c.* 41. *p. m.* 542.

(l) *Lucas Gauricus in schematib. fol. m.* 73.

(m) *Epist. Gudii &c. pag.* 106.

(G) *A François I. qui étoit entré dans son Auditoire.*] Minos raporte ce fait: Panzirole n'en dit rien; mais au lieu de cela il assure que le Daufin aiant assisté à une leçon d'Alciat, lui fit present d'une medaille qui valoit quatre cens écus. C'etoit celle que les habitans avoient donnée au Dauphin. Je l'ai dejà dit en d'autres rencontres; dès qu'un fait de la nature de celui-ci varie dans les Auteurs, ou ne paroit point dans la plûpart de ceux qui font l'éloge d'une personne, il merite de passer pour fort douteux. Cependant il faut excepter celui-ci de cette regle, car on trouve (n) parmi les Oeuvres d'Alciat le discours qu'il fit quand François I. assista à une de ses leçons.

(n) *Au* 4. *tome pag.* 870. *de l'édition de Francfort* 1617.

(H) *Le vrai remede de son humeur inconstante.*] Si j'avois voulu me prevaloir de tout ce que j'ai rencontré dans les Auteurs sur les divers demenagemens d'Alciat, j'aurois pu le faire paroître encore plus inconstant

jour de Janvier 1550 *. Il n'avoit pas encore 58. ans accomplis. Paul III. lui fit un accueil honorable en passant par Ferrare, & lui offrit de l'avancement dans les dignitez Ecclesiastiques. Alciat se contenta de celle de Protonotaire, & ne voulut point renonçer à (H Δ) la profession en Droit. L'Empereur le créa Comte Palatin & Senateur. Philippe Roi d'Espagne passant par Pavie lui fit present d'une chaine d'or. On croit que la maladie dont Alciat mourut lui étoit venuë d'avoir † trop mangé, car il avoit le defaut d'être non seulement (I) fort avare, mais aussi un

* *Ex Panzir. ubi supra. Voiez touchant le tems de sa mort la remarque F à la fin.*

† Ex cibo quem largiorem sumere consueverat morbum contraxit. *Id. ib.*

stant qu'il ne l'a été, mais j'eusse fait conscience de le charger davantage. C'est bien assez que d'Avignon il se soit transporté à Bourges, de Bourges à Pavie, de Pavie à Boulogne, de Boulogne à Pavie, de Pavie à Ferrare, de Ferrare à Pavie, & cela avant l'âge de 60. ans. Thevet arrange si mal ce qu'il dit de ce docte Jurisconsulte, qu'il n'y a point de lecteur qui n'en infere qu'Alciat retourna en France après que le Duc de Milan l'eut tiré de Bourges. Nous avons vu que Panzirole l'envoie de Pavie à Avignon. Mr. Moreri l'envoie de Bourges à Orleans, & d'Orleans à Padouë. Mr. Teissier (*a*) le fait Professeur à Milan. Il cite Pâquier au chapitre 29. du 9. livre des Recherches: il faloit citer le chapitre 39. mais on n'y trouve point Milan. Voici les paroles de Pâquier. *J'ouis 3. ou 4. des leçons* d'Alciat *dedans la ville de Pavie. De là m'estant transporté en la ville de Boulongne où lisoit Marianus Socinus neveu de Bartholomæus, tous les Escoliers Italiens faisoient beaucoup plus de compte de cestui que de l'autre. Voire que ceux qui plaidoient, pour s'asseurer de leurs causes recherchoient plus le Socin, pour ceste seule consideration (disoient-ils) que jamais il n'avoit perdu le tems en l'estude des lettres humaines comme Alciat.* Mr. Teissier citant ce passage dit, que *Bartelemi Socin enseignoit la Jurisprudence à Bologne, dans le tems qu'Alciat etoit Professeur a Milan.* Ces deux faits ne se trouvent point dans Pâquier. Si j'avois voulu faire une masse generale de tout cela, quelle girouëtte n'aurois-je pas fait de nôtre inconstant Professeur? mais j'aurois eté mille fois plus condamnable que les Auteurs de ces mensonges, si je m'en étois prevalu à son prejudice. Il n'ignoroit pas qu'on le blâmoit de tous ces frequens changemens d'Academie: il voulut s'en justifier entre autres raisons par celle-ci (*b*); c'est que personne ne trouve mauvais que le soleil parcoure toute la terre afin d'animer toutes choses par sa chaleur, & par ses raions: il ajoûtoit que quand on louë les étoiles fixes, on n'a pas dessein de condamner les planetes. Il y avoit une vanité insupportable dans ces sortes de comparaisons; c'étoit se regarder comme une source de lumiere qui devoit successivement parcourir toute la Republique des Lettres, afin que par sa presence les tenebres de la barbarie fussent chassées de tous les endroits où elles voudroient se cantonner. Mais accordons lui sa comparaison, & disons lui qu'il devoit faire comme le soleil de Copernic; se tenir dans son centre, & illuminer de là tous ceux qui s'en aprocheroient. Il y a bien plus de gloire à faire venir où l'on demeure un grand nombre d'Ecoliers, comme fit le Philosophe Abelard (*c*), qu'à se transporter soi-même dans les villes où se rendent beaucoup d'Ecoliers. Et sans doute si l'amour de la gloire étoit tout seul dans une ame, s'il n'etoit mêlé avec l'amour du profit, ou avec une bisarrerie d'humeur qui fait que l'on se degoûte bien-tôt des mêmes choses, on ne verroit pas tant de gens frapez de la maladie d'André Alciat. L'idee de la belle gloire inspireroit à un homme la resolution non pas d'aller chercher les grands theatres, mais de convertir en un grand theatre celui où l'on se trouve placé, quelque petit qu'il soit: on se souviendroit de la reponse (*d*) d'Agesilaus. On verroit dans cette idée qu'il est bien plus beau de faire gratuitement une chose, que de la faire à gages, & qu'ainsi plus on aproche du don gratuit, c'est-à-dire d'une profession sans gages, plus on s'aproche du grand & du beau; au lieu qu'on s'en éloigne pour s'aprocher de l'esprit bas & mercenaire, à proportion de l'augmentation de gages que l'on extorque. C'est reduire à la nature des arts les plus mecaniques la profession des sciences. Un Cordonnier ou un Chapelier qui fait plus paier de sa besogne qu'un autre, se fait par cela même la reputation d'un habile Ouvrier. Pretendre que si l'on vous donne une plus grosse pension pour ce que vous direz en chaire, c'est une preuve qu'on vous estime un plus grand Predicateur, ou un plus savant Professeur, ne jugez-vous pas de vôtre metier comme l'on juge de celui d'un Cordonnier ou d'un Chapelier? Cela est fort propre à decrier les sciences, & à faire mepriser ceux qui les professent; car un faux goût de gloire joint à l'avarice est ordinairement cause du defaut que l'on blâmoit dans Alciat: je veux dire de cette passion de faire bien-tôt tout le tour des Academies, de laquelle j'ai dejà parlé en un aôtre (*e*) endroit. C'est assûrément mettre son érudition à l'encan, & faire savoir au public qu'on ne se livrera qu'au plus offrant & dernier encherisseur.

(H Δ) *Et ne voulut point renoncer à la profession en Droit.*] Il s'en felicite dans une lettre qu'il écrivit à Paul Jove, que le Pape Paul III. avoit long tems amusé par des promesses trompeuses. Je suis bien aise, dit-il, de ne m'être pas laissé tromper par ce Pontife, qui sous la promesse d'une grande recompense m'a voulu attirer à Rome. Là-dessus il étale les biens solides de sa profession, & les oppose aux esperances imaginaires du Cardinalat. (*f*) *Mihi gratulor, quod ab eo* (inveterati astus sene Principe) *me decipi non sim passus, quum me, uti scis, magnis propositis præmiis Ticino, Ferraria, atque Bononia, in Urbem accerseret. Tum enim ex jure meo magis cautus fui, quam tu ex sapientiæ præceptis prudens philosophus. Cur enim pro inani aut incerta spe purpuræ, hos tantos primi suggestus honores relinquerem, opimis præsertim firmatos stipendiis? Cur has tantas contemnerem circumfusæ juventutis salutationes? & hanc denique tot consultoribus januam pulsantibus, existimationem magno lucro, & non obscura cum laude quæsitam, inepte stulteque desererem?* Notez en passant que ceci refute ceux qui disent (*g*) qu'il refusa le chapeau de Cardinal que le Pape lui ofroit. Ce conte est le fruit de l'hyperbole la figure favorite d'une infinité de gens. On auroit dit tout ce qu'il y a de vrai dans cette afaire si l'on s'etoit contenté de dire, que le Pape pour mieux attirer à Rome André Alciat, lui fit entendre que ce seroit le moien de se fraier le chemin du sacré College. Un tel discours est bien éloigné de l'ofre d'un chapeau de Cardinal.

(I) *D'être non seulement fort avare.*] Panzirole s'exprime ainsi; *Avarior habitus est, & cibi avidior.* Il ajoûte qu'Alciat aiant reçu 300. écus pour une consulte, & su qu'on en avoit donné davantage à Marianus Socin pour la même affaire, s'écria qu'on avoit trouvé un meilleur Marchand, mais non pas un meilleur Jurisconsulte. Prenez ceci en passant pour une confirmation de ce qui a eté cité de Pâquier. Nous allons aprendre d'autres nouvelles de l'avarice d'Alciat. „ De deux points est-il taxe. L'un que sa methode „ ressentoit je ne sçai quelle ostentation doctoralle . . . „ L'autre que l'avarice lui commandoit tellement, qu'il „ sembloit que sa langue, plume & doctrine fussent à „ gage des Seigneurs, qui plus lui donnoient d'escus. „ Et mesme je me souviens qu'aux Parerges, parlant „ de Jason, il vueille prescher pour l'argent, le pri„ sant de ce qu'à lui ont esté augmentez les gages des „ Docteurs. D'où Alciat a bien sceu faire son profit, „ ayant tiré de l'Université de Bourges douze cens „ escus d'estat, outre ses Licences & Doctorats, qu'il „ faisoit bien tripler, suivant la trace du Docteur Ja„ son, lequel fut le premier, qui pour les degrez & „ honneurs qu'il donnoit aux Jurisconsultes, prenoit „ cinquante & cent escus, au lieu qu'auparavant lui „ on avoit accoustumé de passer pour trois ou quatre „ escus. A cause de ce (dit-il) que lui, Decius, Ruine „ & les autres Docteurs peuvent s'enrichir de ces gra„ tieusetez, que paient les Ecoliers, sans estre sujets „ à reprehension. De là il n'est pas mal-aisé de re„ cueillir qu'il se fait fort de Jason, contre ceux qui „ se formalisoient à l'encontre de lui, de ce qu'il estoit „ tellement tenant à l'argent, que pour recevoir de „ lui la dignité de Docteur, Bachelier ou Licentié, il „ falloit qu'on desgaignast à foison des escus. Ce qui „ me fait persister davantage en cette opinion, est „ qu'au dernier chapitre du cinquieme livre de ses Pa„ rerges, reprenant son propos de Jason, il se plaind „ des Princes & Seigneurs, qui couchent en si petit „ estat les doctes & sçavans hommes, au lieu qu'au „ tems passé, mesmes du tems de Vespasian (au raport „ de Tranquille) cét Empereur faisoit delivrer de ses „ deniers publics quinze cens escus aux Orateurs & „ Rhetoriciens Grecs & Latins: mesmes adjouste-il „ l'authorité du Rhetoricien Eumenius, qui exerçoit sa „ vocation à Authun, auquel par l'Ordonnance des „ Empereurs Diocletian & Maximian, on donnoit d'es„ tat quinze mil escus par an.„ Ces paroles sont de Thevet à la page 279. du 7. tome de l'Histoire des hommes illustres.

(*a*) *Teissier. elog. to. 2. p. 395. edit. de Geneve 1683.*

(*b*) *Voiez la harangue qu'il recita à Ferrare l'an 1543. Oper. tom. 4. pag. 862. & Claude Minos dans sa vie.*

(*c*) *Voiez la remarque A de l'article* Fouiques.

(*d*) *On l'avoit placé dans un lieu indigne un jour de ceremonie:* Ἔργῳ, dit-il, δηλῶ γὰρ ὅτι οὐχ οἱ τόποι τοὺς ἄνδρας ἐντίμους, ἀλλ' οἱ ἄνδρες τοὺς τόπους ἐνδόξους. Bene habet, ostendam enim non loco virum, sed locum viro cohonestari. *Plut. in Apophth. Lacon. init. pag. 208.*

REFLEXION sur l'humeur coureuse de Chaire en Chaire de plusieurs Docteurs.

(*e*) *Dans la remarque A de l'article d'Accarisi.*

(*f*) *Alciat. epist. ad Paulum Jovium. Elle est à la tete du 1. Volume des Histoires de Paul Jove, & datée de Pavie le 7. d'Octobre 1549.*

(*g*) *Teissier elog. to. 2. pag. 394. edit. 1683. & to. 1. pag. 34. edit. 1696.*

un grand mangeur. C'étoit β un gros homme, & de grande taille. Après que sa mere fut morte dans un âge fort avancé, il eut envie d'emploier son bien à la fondation d'un College; mais aiant reçu un affront de quelques Ecoliers insolens il abandonna ce dessein, & choisit pour γ son heritier François ALCIAT, jeune homme de grande esperance qu'il avoit élevé chez lui, quoi que leur parenté δ fût fort éloignée. Ce François Alciat succeda & aux biens & à la Chaire d'André, & se rendit celebre à Pavie par ses leçons de Jurisprudence. Le Cardinal Borromée qui avoit été son disciple le fit venir à Rome, & lui servit de si bon patron auprès de Pie IV. qu'il lui fit avoir un Evêché, la charge de Dataire, & un Chapeau de Cardinal η. On a quelques Traitez de Jurisprudence de ce Cardinal Alciat, qui mourut à Rome au mois d'Avril 1580. âgé d'un peu plus de 50. ans. Voiez Nicius Erythreus au chapitre 47. de la seconde *Pinacotheca*. Ceux qui disent que nôtre André passa dans le celibat (IΔ) toute sa vie, se trompent. Il s'érigea de très-bonne heure en Auteur, comme je l'ai observé dans la remarque D. Il a publié beaucoup de livres en Droit, & quelques notes sur Tacite, (K) la Latinité duquel lui paroissoit d'une extrême dureté. Muret dans θ l'une de ses harangues s'emporta beaucoup contre cette delicatesse. Alciat n'en sentit rien, car il étoit dejà mort; mais d'autres Critiques, & nommément Floridus Sabinus qui l'attaquerent de son vivant, lui firent bien sentir leurs dens & leurs ξ ongles. Ses emblêmes (L) ont été fort estimez, & ont merité que trois ou quatre Savans les aient ornez de Commentaires. On a trop loüé ses poësies, comme Mr. Baillet l'a remarqué finement, au tome 3. des Jugemens sur les Poëtes n. 1286.

On fit λ imprimer à Leide en 1695. une lettre qu'André Alciat n'avoit point écrite pour le public, car il y faisoit une description trop forte des abus de la vie Monastique. Il écrivit cette lettre à Bernard Mattius qui avoit été son collegue, & qui tout-d'un-coup, & sans consulter ses amis s'étoit fait Moine dans l'Ordre de St. François. On lui represente doctement & éloquemment son imprudence. Cet écrit d'Alciat fut composé dans quatre jours: on le trouva * dans le cabinet de Scriverius. Il est daté du (M) 7. de Juin 1553.

ALCIAT (JEAN PAUL) Gentilhomme Milanois, fut un de ces Italiens qui abandonnerent leur patrie dans le XVI. siecle afin de s'unir à l'Eglise Protestante, & qui ensuite s'amuserent à tant rafiner sur le mystere de la Trinité, qu'ils formerent un nouveau parti, non moins odieux aux Protestans qu'aux Catholiques. Alciat avoit porté les armes; il commença ses innovations à Geneve de concert † avec un Medecin nommé Blandrata, & avec un Avocat nommé Gribaud, ausquels Valentin Gentilis s'associa. Les precautions que l'on prit contre eux, & les procedures severes que l'on exerça contre ce dernier, rendirent les autres plus timides, & les ‡ engagerent même à chercher un autre theatre. Ils choisirent la Pologne, où Blandrata & Alciat semerent leurs heresies avec assez de succés. Ils attirerent (A) Gentilis, qui ne manqua ‡ pas de

β *Vir fuit corpulentus, proceræ staturæ. id.* Mr. Teissier *to.* 2. *pag* 394. lui donne pourtant une taille mediocre.

γ *Il n'est donc pas vrai qu'il y eût a Naples en* 1686. un petit-fils du grand Alciat. *Voiez le voyage du Docteur Burnet pag.* 339. *edit. de Rotterdam* 1688. *Il auroit falu d'ailleurs qu'il eut été fort vieux.*

δ *Moreri la fait de l'oncle au neveu.*

η *Panzir. ibid.*

θ *C'est la* 17. *du* 2. *tome. Voiez aussi Bodin, Meth. histor. c.* 4. *p. m.* 85.

ξ *Cl. Minos ubi supra.*

λ *Mr. Matthaus Professeur en Droit à Leide.*

* *Voiez l'épitre Dedicatoire de Mr. Matthaus.*

† *Voiez Aretius dans l'Histoire de la condamnation de Gentilis.*

‡ *Beza in vita Calvini.*

‡ *Id. ib.*

(IΔ) *Dans le celibat toute sa vie se trompent.*] Voici comme il parle dans une lettre qu'il écrivit à son ami François Calvus après s'être retiré de Milan à Avignon. (a) *Vice versa & ego te rerum mearum admoneo; multis affectum me ærumnis patria excessisse. Uxorem vivam & sospitem ibi reliquisse; cæteros (b) fato functos. fortunis plerisque amissis, virtuti soli innixum non omnino concidisse. Libros & Bibliothecam omnem conservasse. In præsentia Jus Civile Avenione profiteor.* Corrigeons donc ces paroles de Mr. Teissier, (c) *il passa sa vie dans le celibat.*

(K) *La Latinité* de Tacite *lui paroissoit d'une extrême dureté.*] C'est en écrivant à Paul Jove que cette plainte lui échapa: (d) *Alciatus non dubitat affirmare dictionem ejus præ illa Pauli Jovii esse senticeta.* Dans une autre rencontre il avoit parlé bien autrement: (e) *Certat in Tacito sermonis gravitas cum elegantia.* Je renvoie la discussion de ceci à l'article de Tacite.

(L) *Ses emblêmes ont été fort estimez.*] Scaliger le pere qui n'étoit point prodigue de loüanges, comme chacun sait, parle ainsi de cet Ouvrage: (f) *Alciati præter emblemata nihil mihi videre contigit. Ea vero talia sunt ut cum quovis ingenio certare possint. Dulcia sunt, pura sunt, elegantia sunt, sed non sine nervis; sententia verò tales ut etiam ad usus civilis vitæ conferant.* Ces emblêmes ont été traduits en François, en Italien & en Espagnol (g). Les versions Françoises sont trois pour le moins (h); celle de Barthelemi Aneau, celle de Jean le Fevre, & celle de Claude Minos. Ce dernier ne se contenta pas de les traduire, il les commenta aussi. Un des plus savans (i) Humanistes d'Espagne les a crus dignes d'un commentaire de sa façon. Pignorius savant Italien en a fait le même jugement, & après eux tous un Professeur (k) de Fribourg les a publiez avec leurs notes & avec les siennes, & y a joint a la fin celles de Federic Morel. Cette édition est fort bonne, c'est dommage qu'on n'y puisse pas distinguer ce qui apartient à chaque Commentateur: elle est de Padouë 1661. *in* 4. Je ne parle point de Sebastien Stockhamerus dont le travail n'a pas été fort estimé. (l) *Sebastianum Stockhamerum vix Commentatoris nomine dignor, quia in sola epigrammatis resolutione occupatur, paucissimis, iisque satis vulgatis sententiis & fabulis additis; ad hæc vix mediam emblematum partem hoc suo more explicat.* Je ne parle point non plus de ce Jesuite (m) qui expliqua publiquement à Paris ces mêmes emblêmes; mais je pense qu'on ne sera pas fâché de voir le titre dont Barthelemi Aneau (*Bartholomæus Anulus*) se servit: le voici: *Les emblesmes d'André Alciat traduits vers pour vers jouxte la diction Latine, & ordonnez en lieux communs avec sommaires, inscriptions, schemes & briefves expositions epimythiques selon l'allegorie naturelle, morale ou historiale.* Les éditions de cet Ouvrage d'Alciat sont innombrables; dans celle de Thuilius dont je me sers il y a 212. emblêmes, ainsi j'ai eté surpris que Paul (n) Freher nous assûre que ce livre ne contient que 100. emblêmes.

(M) *Daté du 7. de Juin* 1553.] Si cette date étoit bonne il faudroit rejeter tous les Auteurs qui mettent la mort d'Alciat (o) au 12. de Janvier 1550. ou 1551. & qui alleguent son épitaphe. Mais on s'est trompé en datant cet écrit-là, & je pense qu'il fut composé avant l'année 1520. & que c'est la même piece qu'Alciat eut peur qu'Erasme ne fit imprimer. (p) *Quod ut facias te quoque ipse oro: nec minus ut de unguibus Erasmi reglutines orationem illam meam ad Matthiam Minoritam, cum id quæso, ne si in cinerariorum istorum manus inciderit, parata sint mihi cum eis æterna bella.* C'est ce qu'il écrivit à son ami François Calvus le 26. de Septembre 1520. On a publié à Utrecht en 1697. quelques lettres du même Jurisconsulte qui nous aprenent bien des choses particulieres, & sur tout les loüanges qu'il se donnoit avec une vanité de fanfaron.

(A) *Ils attirerent Gentilis.*] J'ai suivi Aretius (q) & Theodore de Beze, qui s'accordent à debiter que Gentilis n'alla en Pologne qu'après que Blandrata & Alciat y eurent dogmatisé; & j'abandonne l'Auteur de la Bibliotheque des Antitrinitaires, qui afirme (r) qu'Alciat & Gentilis allerent ensemble en Pologne environ l'an 1562. Stanislaus Lubienietzki a *Pau-*

(a) *Epist. Gudii &c. pag.* 75.

(b) *Il dit neanmoins, ibid. p.* 96. *dans une lettre écrite l'an* 1522. *que sa mere & son oncle paternel étoient en vie.*

(c) *Teissier addit. aux élog. to.* 1. *pag.* 34. (d) *Vossius de Hist. Lat. l.* 1. *pag.* 160. (e) *Vide Canonherii disc. politic. in Tacit. pag.* 3. (f) *Jul. Cæsar Scalig. lib.* 6. *de poetic.* (g) *Jo. Matthæus Toscanus in Peplo Italiæ, lib.* 3. (h) *Voiez la Bibliotheque de la Croix du Maine.* (i) *Sanctius Brocensis.* (k) *Joannes Thuilius Mariamontanus Tirol. Phil. & Med. D. atque olim in Archid. Friburg. Brisgoia Universitate Human. liter. Professor ordinarius.*

(l) *Thuilius in Praf.* Claude Minos en juge a-peu-pres de même dans sa Preface.

(m) *Minos ibid.*

(n) *Paul. Freher. in Theat.*

(o) *Voiez la remarque F.*

(p) *Epist. Gudii &c. pag.* 80. *Voiez aussi pag.* 81. 82. *& la preface de Mr. Burman.*

(q) *Aretius dans l'hist. de la condamnation de Gentilis. Voiez aussi la* 81. *lettre de Beze.*

(r) *Pag.* 26. *&* 27.

de les aller joindre. Il avoit l'obligation à Alciat *, qu'à sa priere le Baillif de Gex l'avoit (B) mis hors de prison. On pretend que de Pologne ils passerent en Moravie. Nous dirons en son lieu quelle fut la destinée de Gentilis. Pour ce qui est d'Alciat il se retira à Dantzic, & (C) y mourut dans les sentimens de Socin; car il n'est pas vrai qu'il se (D) fit Turc. Il avoit écrit deux † lettres à Gregoire Pauli, l'une en 1564. l'autre en 1565. datées de Husterilts, où il

* *Histor. Reformat. Polon. pag.* 107. *Bibl. Antitrinit. pag.* 27.

† *Bibl. Antitrin. pag.* 28.

dit à-peu-près la même chose. (*) *Valentinus iste & Paulus Alciatus Pedemontanus cum Geneva ob odia Calvini acerrima subsistere non possent anno* 1563. *in Poloniam venerant.* Mais ces Auteurs ne sont point assez exacts pour meriter la preference. Hornius la merite encore moins, lui qui a dit que George Blandrata, & Paul Alciat tous deux Medecins (il se trompe à l'égard d'Alciat) se sauverent de Suisse en Pologne épouvantez par le suplice de Servet, & par celui de Gentilis. Dans la même page de son Histoire Ecclesiastique il assûre qu'ils suivoient le Tritheisme de Valentin Gentilis. Mais il est certain que l'heresie d'Alciat étoit le pur Socinianisme (a). On ne sauroit mieux refuter la chronologie de Hornius, que par une lettre de Pierre Martyr écrite à Zurich l'onziéme de Juillet 1558. On aprend à Calvin dans cette lettre, qu'on avoit vu Gregoire le Medecin accompagné de Jean Paul le Piemontois; qu'on les exhorta à ne point rompre l'union de l'Eglise, & à se conformer au formulaire de l'Eglise Italienne de Geneve; qu'on n'y gagna rien; & que de l'avis de Bullinger on leur conseilla de vuider la ville; qu'ils le firent; que le Medecin dit qu'il s'en alloit en Transilvanie; & que Jean Paul se retira à Chiavenne. Il faut lire dans Pierre Martyr non pas *Gregorium Medicum*, mais *Georgium Medicum*; qui n'est autre que George Blandrata, tout comme *Joannes Paulus Pedemontanus* n'est autre que nôtre Alciat. Si Calvin ne disoit pas expressément que tous ces heterodoxes Italiens, & nommément Jean Paul Alciat signerent le formulaire, on seroit fort tenté de penser que ceux dont parle Pierre Martyr refuserent d'y souscrire. Quoi qu'il en soit ils n'étoient plus à Geneve peu après la signature, car elle se fit le 18. de Mai 1558. & ils étoient à Zurich l'onzieme Juillet suivant. Gentilis ne fut mis à mort qu'en 1566. Il étoit sorti de Geneve quelques mois après la signature, & s'étoit retiré au païs de Gex où il confera avec Alciat; ce qui montre ou qu'Alciat n'alla point à Chiavenne en sortant de Zurich, ou qu'il y demeura peu. Voiez l'article *Blandrata*, où je tâche de debrouiller l'ordre des tems par raport à ces gens-là.

(B) *L'avoit mis hors de prison.*] On ne sait si les prieres suffirent; Sandius (b) insinue qu'il falut donner de l'argent; *In oppido nomine Gajum in carcerem conjicitur*, (Gentilis) *unde cum evadere non posset quod esset pauper, à socio suo Paulo Alciato redimitur: quem nepote locupletem, praterea vero nobili genere ortum, immo & militem simili modo non audebant aggredi.*

(C) *Et y mourut dans les sentimens de Socin.*] C'est de quoi on ne peut raisonnablement douter, après les preuves que Martin Ruarus (c) en a données. Il dit que cet homme aiant vécu quelques années à Dantzic comme un bon Chretien, recommanda en mourant son ame à JESUS-CHRIST son Sauveur, & puis il ajoûte (d) „ Catherine Weimera aieule de „ ma femme qui le conoissoit familierement, & qui „ assista à sa mort, l'a souvent dit à David Werner „ Buttel son mari qui est encore en vie, & il n'y a „ que trois ans qu'elle est morte. Ma belle-mere me „ dit encore hier qu'elle avoit souvent veu en cette „ ville la veuve d'Alciat, qui survêcut quelques an„ nées à son mari. „ Il ajoûte par occasion qu'il a oui dire à André Woidovius, qu'Alciat courant risque d'être assommé à Cracovie par des Ecoliers à cause qu'il passoit pour Arien, éluda leurs mauvaises intentions en leur disant qu'il croioit en JESUS-CHRIST fils du Dieu vivant & de Marie; ce nom de Marie le sauva; *Ridiculo schemate evasisse cum se non Arianum sed Marianum esse diceret, quod cum illi quid sibi vellet quarerent respondisse, credere se Jesum Christum Dei vivi & Maria filium. Illi non minore stupore quam malitia obsessi, audito venerando Maria nomine incolumem dimiserunt.* Voila un cas où la maxime des devots outrez de la Ste. Vierge se trouva veritable, *que l'on (e) est quelquefois sauvé avec plus de promtitude en invoquant le nom de Marie, qu'en invoquant le nom de Jesus.*

(D) *Il n'est pas vrai qu'il se fit Turc.*] On vient d'en lire les preuves; & sur cela qui peut s'empêcher de dire qu'il seroit à souhaiter, que ceux qui soutiennent la bonne cause ne fussent point sujets à certains defauts, qui regnent éternellement parmi les persecuteurs de l'orthodoxie? Un excés de credulité, un fond de mauvaise haine, je veux dire une haine qui ne comprend pas moins la personne de l'heretique, que son heresie même, nous font avaler tous les contes que l'on debite au desavantage d'un Heresiarque. Court-il quelque bruit qu'il s'est tué, que le Diable l'a emporté, qu'il est mort enragé & en blasphemant, on le croit sans attendre que la chose soit averée; on l'écrit à ses amis par tout où l'on a commerce; on l'imprime, qui pis est; & dès là on seme un mensonge dont la graine ne se perd jamais, tant elle tombe en bonne terre: le premier qui le publie n'est pas long tems le seul qui l'ait publié. On ne chomme pas à le faire passer de livre en livre, comme un grand motif de zêle, ou comme un objet de reflexions. Les Protestans n'ont pas été moins trompez que les Catholiques au pretendu Mahometisme de Jean Paul Alciat. Ils n'ont pas été moins soigneux de le debiter les uns que les autres. *Iliacos (f) intra muros peccatur & extra.* Sponde l'a inseré dans ses Annales Ecclesiastiques; & c'est de là sans doute que le P. Maimbourg (g) l'avoit copié, quoi qu'il ne cite point cet Auteur, comme Mr. Moreri le cite. Le fameux Calovius l'avoit debité; Ruarus lui écrivit ce que l'on a vu: il y avoit deux ans que sa lettre étoit imprimée lors qu'on fit une nouvelle édition de l'Histoire Ecclesiastique de Micrælius; cependant celui qui a pris la peine d'y ajoûter beaucoup de choses, n'en a pas ôté le mensonge pour lequel Calovius avoit été censuré. Je ne sai si Ruarus a bien decouvert l'origine de cette fable. Il croit qu'une lettre de Theodore (h) de Beze en a été le fondement. Cette lettre porte que Valentin Gentilis interrogé sur son camarade Alciat avoit repondu, *Il s'est fait Mahometan, & il y a long tems que je n'ay eu aucun commerce avec lui.* Les deux conjectures de Ruarus ne sont pas mauvaises; 1. Gentilis crut faire plaisir par là aux Juges qui lui faisoient son procés. Nous aprenons tous les jours (i) par nos Gazettes quelque chose de semblable, c'est-à-dire que les deserteurs debitent mille nouvelles très-propres à chatouiller ceux qui les questionnent. 2. Gentilis qui reconoissoit en nôtre Seigneur une generation ou une filiation fort singuliere, étoit bien-tôt disposé à mettre dans la même categorie les Samosateniens & les Mahometans. Deux sectaires qui se brouillent s'entre-haissent plus au commencement, qu'ils ne haissent le tronc duquel ils se sont separez: de sorte que Gentilis étoit un mauvais temoin à l'égard d'Alciat, après les disputes violentes qui les avoient desunis dans la Pologne. Voetius (k) & Lætus (l) n'ont cité que cette lettre de Theodore de Beze, quand ils ont dit qu'Alciat s'étoit fait Mahometan. Hornius n'a cité personne, quoi qu'il avance cela avec la derniere confiance; *Alciatus*, dit-il (m), *transiit ad* Turcas, *ac* Muhammedismum *amplexus, inter eos vitam finiit.* Hoornbeek ne cite non plus personne dans l'Aparat de ses disputes contre les Sociniens, où il dit deux ou trois fois qu'Alciat embrassa le Mahometisme. (n) *Dignam pœnam dedit quando eum Deus ad Muhammedanos prolabi sivit; nempe ne alibi quam inter Infideles istos nomen suum ultra profiteretur.* On pourroit soupçonner que cette fable n'a pas eu la lettre de Theodore de Beze pour son fondement unique, si l'on ne consideroit que legerement l'Histoire de la reformation Polonoise; car quand on y voit que l'Auteur aiant parlé d'un certain Adam Neusserus (o), qui enfin se vit contraint de s'enfuir à Constantinople, ajoûte qu'Alciat avoit eu une semblable destinée, on ne peut gueres penser sinon que la chose est veritable, puis qu'un tel Historien la debite. Mais en examinant de près les paroles de cet Auteur, on trouve que son temoignage se reduit à rien. Voici comme il parle dans la page 200. *Exacto trimestri necesse habebat* (Adamus Neusserus) *periculo sibi ab exploratoribus Casareis imminente solum vertere, & Constantinopolim (quam & Alciati fortunam fuisse supra vidimus, adeo Turca ante Christianos aquitate & humanitate longe sunt!) confugere.* Ces paroles nous renvoient à un endroit precedent, je croi que c'est à la page 109. Or si d'un côté l'on trouve dans cette page que quelques-uns ont écrit que Gentilis s'étoit fait Mahometan, on y trouve aussi de l'autre que ce furent ses ennemis qui forgerent cette imposture. C'est sans doute ce qu'a voulu dire le Sieur Stanislas Lubienietzki.

(*) *Lubieniec. Histor. Reform. Polon. pag.* 107.

(a) *On trouve ces fautes dans l'édition de 1687. augmentée des notes & de la continuation de Mr. Leydecker.*

(b) *Bibl. Antitrinit. pag.* 26.

(c) *Lisez ainsi, & non pas* Martin Buccerus, *dans la Biblioth. des Antitrinit. pag.* 27.

(d) *Dans une lettre écrite à Calovius & datée de Dantzic a. d.* III. Non. Apr. 1640. *C'est la 47. de la premiere Centurie.*

(e) Velocior est nonnunquam salus invocato nomine Mariæ, quàm invocato nomine Jesu. *S. Anselmus de excellentia Virginis c.* 6.

(f) *Horat. epist.* 2. *l.* 1.

(g) *Maimb. Hist. de l'Arian. t.* 3. *pag.* 344. *edit. de Holl.*

(h) *C'est la* 81.

(i) *On écrit ceci l'an* 1693.

(k) *Voet. Disput. t.* 3. *p.* 781.

(l) *Jo. Lætus, Compend. Hist. univ. p. m.* 436.

(m) *Horn. Histor. Eccles. pag.* 351. *edit.* 1687.

(n) *Hoornb. Appar. pag.* 29. *vide etiam pag.* 23.

(o) *Il y a dans l'imprimé* Neusnerus, *mais ce livre est tout plein de fautes, & sur tout quant aux noms propres.*

il soutenoit que JESUS-CHRIST n'a commencé d'être qu'à sa naissance de la Ste. Vierge. On a eu donc raison de β blâmer Moreri qui l'avoit fait Arien, & puis Mahometan. Peut-être qu'avant que de se retirer à Dantzic, il avoit fait un tour en Turquie sans avoir dessein de s'y faire Renegat, mais seulement d'y être à couvert des (E) persecutions; & c'est peut-être ce qui donna lieu au bruit qui a tant couru, & qui court encore de son pretendu Mahometisme. Calvin & Beze ont parlé de lui comme d'un fou à lier. Le premier dit que le jour γ que l'on proposa aux Italiens soupçonnez d'heterodoxie un formulaire à signer, Alciat s'emporta d'une maniere furieuse; l'autre dit δ, que c'étoit un homme à vertiges & un phrenetique.

ALCIAT (TERENCE) Jesuïte Italien, issu de la même famille qu'Alciat le Jurisconsulte, nâquit à Rome l'an 1570. Il étudia cinq ans en Droit avant que de se faire Jesuïte. Ce fut au mois de Mars 1591. qu'il entra dans cette Societé. Les emplois qu'il y a eus temoignent qu'on l'y regardoit comme un sujet important. Il fut pendant treize ans Prefect du College de Rome, il y enseigna cinq ans la Philosophie, & dix-sept ans la Theologie. Après cela il fut Directeur de la Penitencerie du Vatican, & Sous-Superieur de la Maison Professe. Il assista à la neuviéme Congregation generale des Jesuïtes comme Deputé de la Province de Rome, & lors qu'il mourut d'apoplexie le 12. de Novembre 1651. il étoit Sous-Provincial. Il n'étoit pas dans une moindre consideration hors de la Societé; car outre qu'il fut long tems Qualificateur de la Congregation du St. Office, & Consulteur de la Congregation des Rites, il fut choisi par le Pape Urbain VIII. pour refuter le Pere Paul. Il preparoit une édition des Actes du Concile de Trente, qui auroit été l'Apologie de cette assemblée contre toutes sortes d'adversaires, & nommément contre ce redoutable Venitien. Il avoit dejà ramassé un grand nombre de materiaux pour cet important & penible Ouvrage, lors que la mort le fit sortir de ce monde *; mais encore qu'il eût donné plusieurs années à ce travail, il n'avoit presque pas commencé la forme de son Ouvrage. Le Pere Sforce Palavicin qui fut chargé du même dessein, nous aprend pourquoi le Pere Alciat étoit demeuré (A) si loin de l'execution. Si Mr. Moreri avoit seulement jetté les yeux sur la preface du Cardinal Palavicin, il n'auroit pas mis entre les Oeuvres du Pere Alciat *les Actes du Concile de Trente.* Il n'y faut mettre qu'un Sermon sur la Passion, prononcé devant le Pape Clement VIII. en 1602. & la vie de Pierre Fabri compagnon de St. Ignace Loyola. Le Pere Alciat deguisé sous le nom d'*Eminius* † *Tacitus* l'a traduite en Italien du Latin de Nicolas Orlandino ‡. Cette traduction fut imprimée à Rome en 1629. Le Latin fut imprimé à Lion en 1617. Mr. Moreri remarque que le Pape Urbain VIII disoit que le Pere Alciat étoit digne du Chapeau de Cardinal. Nicius Erythræus ‡ le raporte. Si l'on demande à quoi tenoit-il donc que ce Jesuïte n'eût pas ce qu'il meritoit? Urbain VIII. n'étoit-il pas le distributeur de ces Chapeaux? La reponse est fort aisée; il faut conferer cette dignité à tant de gens par des raisons de Politique, qu'on ne peut toûjours y admettre ceux que l'on croit la meriter.

β *Dans l'edition de son Dictionaire 1692.*

γ Inter quos princeps fuit Joannes quidam Paulus Alciatus, homo non stolidi tantum ac vesani ingenii, sed planè phreneticus ad rabiem usque. *Calvin. advers. Valent. Gentil. pag. m. 659. Tract. Theolog.*

δ Paulus quidam Alciatus Mediolanensis, homo jam antea planè phreneticus & vertiginosus. *Beza epist. 81.*

* *Ex Bibliotheca Scriptorum Societatis Jesu. Autore Nathanaële Sotuello.*

† *Leon Allatius* in Apibus urbanis, pag. 238. *& Alegambe disent* Erminius.

‡ *Sotuellus ib.*

‡ *Nic. Erythr. Pinacoth. 2. c. 47.*

ALCI-

nietzki. On le sent malgré les fautes d'impression qui defigurent miserablement son livre. *De Alciato*, dit-il, *scriptum accepi eum in epistolis ad Gregorium Pauli anno 1564. & 1565. Husterlitzii datis dissuasisse sententiam quod Christus extiterit antequam ex Maria nasceretur, & acerrimè dogmati vulgari de Trinitate restitisse, ita ut Mahometismum consilii in primordio reformationis sat ancipitis & arduo ignarus ei pratulisse scribatur, sed à Calvino* (a) *& inventurum ejus æmulis, odio internecino iri eum & alios veritatis amantes flagrantibus.*

(E) *A couvert des persecutions.*] Cela me fait souvenir de Pierre Abelard, qui fut sur le point d'aller chercher un asyle au païs des Infidelles, contre les agens ou les promoteurs de l'Orthodoxie. Il avoit été batu de l'oiseau, & s'allarmoit plus qu'un autre; car toutes les fois qu'il entendoit dire qu'il se feroit bien-tôt une assemblée d'Ecclesiastiques, il s'imaginoit que c'étoit pour le condamner. D'ailleurs il avoit éprouvé le grand credit de ces agens, & il n'étoit pas facile de leur échaper sous des Princes de leur parti. Ils écrivent par tout, & avant que leur ennemi soit arrivé dans une ville, le portrait de ses erreurs y fait dejà peur, & y souleve tous les esprits. Un tems a été que ceux qui avoient l'oreille des Papes pouvoient rendre la meilleure partie de l'Europe un païs inhabitable, à l'égard d'un homme qu'ils se seroient mis fortement en tête de faire passer pour heretique; & ce pauvre miserable pouvoit en quelque façon leur apliquer quelques endroits du (b) Pseaume 139. Il ne faut donc pas s'étonner que Pierre Abelard ait eu envie d'aller chercher du repos au milieu des Mahometans ou des Paiens; il esperoit qu'en paiant tribut il auroit la liberté de professer le Christianisme hors de la sphere d'activité de l'*odium theologicum*, & il craignoit qu'à moins que d'en venir là, il se trouveroit toûjours enfermé dans cette sphere. Voici ses paroles. *Deus* (c) *ipse mihi testis est quotiens aliquem Ecclesiasticarum personarum conventum adunari noveram, hoc in damnationem meam agi credebam. Stupefactus illico quasi supervenientis ictum fulguris expectabam, ut quasi hereticus aut profanus in Conciliis traherer aut Synagogis. . . . Sæpe autem (Deus scit) in tantam lapsus sum desperationem ut Christianorum finibus excessis ad Gentes transire disponerem, atque ibi quietè sub quacumque tributi pactione inter inimicos Christi christiane vivere.* Or comme Alciat avoit encore plus à craindre du Papisme qu'Abelard, & qu'il ne voioit guere de sûreté dans les païs où les autres Chretiens etoient les maîtres, *Tenent Danai qua deficit ignis* (d), ses boutades & ses caprices auroient bien pu lui faire naître l'envie d'essaier la tolerance des Turcs, & l'en degoûter bientôt, pour l'envoier à Dantzic. Aprenons à nous defier de certains recits, encore que des Auteurs considerables les adoptent.

(A) *Le Pere Alciat étoit demeuré si loin de l'execution.*] Il s'étoit imposé la loi de ne rien nier à son adversaire, sans aporter des preuves de sa negative; de sorte qu'il emploia bien des années à chercher des memoires qui lui fournissent ces preuves. Le Cardinal Palavicin pretend que c'étoit une œuvre de surerogation, parce qu'il n'y a point de loix qui obligent à la preuve celui qui nie; c'est à l'accusateur à prouver, & s'il ne le fait point, il merite la peine du talion. Mais la personne accusée peut se contenter d'un, *je nie le fait*: cela suffit à la faire absoudre, pendant qu'on ne prouve rien contre elle: *Là dove* (e) *questi s'era fatto lecito d'accusare senza provare, il che dalle leggi è punito colla pena del talione; quegli non volle negare senza haver la prova della falsità; dal che ogni legge il di obligava. Quindi fu che spese moltissimi anni in cercar memorie certe di que' successi.* N'en deplaise à ce Cardinal, je ne croi pas qu'en cette rencontre ce fût assez de nier ce que le Pere Paul affirmoit. Quand on a les rieurs contre soi, il faut avoir droit & demi, & accumuler preuve sur preuve, si l'on veut gagner sa cause. Ce Cardinal ajoûte que le P. Alciat composoit fort lentement, parce qu'il ne se pardonnoit rien qui fût eloigné de la perfection: la vieillesse, & les affaires de la Compagnie furent de nouveaux obstacles. *Dopoi* (f) *la freddezza dell' età decrepita, la natura perplessa, la penna altrettanto lenta, quanto esquisita, le occupazioni de' nostri governi domestici hanno cagionato ch'egli sia morto con lasciar solo qualche vestigio dell' opera conceputa in idea.* Que ceci nous fasse comprendre qu'il y a des gens qui à force de travailler à être de bons Auteurs, demeurent toûjours privez de la qualité d'Auteur.

(a) *Je croi qu'il faut lire*, à Calvino esse inventum & ejus æmulis odio internecino in, &c.

(b) Quo ibo à spiritu tuo, & quo à facie tua fugiam? . . . si sumpsero pennas meas diluculo & habitavero in extremis maris . . . illuc tenebit me dextera tua.

(c) *Abelard. Oper. pag. 32.*

(d) *Virgil. Æn. lib. 2. v. 505.*

(e) *Pallavic. Introduzione cap. 5.*

(f) *Id. ib.*

ALCINOE, fille de Polybe le Corinthien, & femme d'Amphilochus, devint folle d'amour pour un certain Xanthus de l'Ile de Samos, qui étoit logé chez elle. Ce n'est point là ce qu'il y eut de plus étrange dans son avanture; le grand sujet de surprise est de voir que ce fut Minerve qui lui inspira cette maladie d'amour, pour la punir de ce qu'elle n'avoit pas paié tout ce qu'elle avoit promis à une femme qui avoit travaillé chez elle. Cette femme pria Minerve de la vanger, & voilà comment ses prieres furent exaucées. Alcinoë par les soins de cette Déesse devint si furieusement amoureuse de son hôte, qu'elle abandonna sa maison & ses petits enfans, & s'embarqua avec lui. Mais pendant le voyage elle fit des reflexions sur sa conduite, elle en pleura, elle se souvint avec cris & larmes de son jeune mari, & de ses enfans; enfin toutes les bonnes paroles de Xanthus qui promettoit de l'épouser étant une trop foible consolation, elle se precipita dans la mer β. Grand exploit, & bien digne de la Déesse Minerve! Voiez la remarque C de l'article *Egialée*, & la remarque D de l'article *Myrrha*.

ALCINOUS, Roi des Phæaques dans l'Ile qu'on nomme aujourd'hui Corfou, étoit fils γ de Nausithoüs δ, & petit-fils (A) de Neptune & de Peribée. Il épousa Arete sa niece fille unique de Rhexenor fils de Nausithoüs, & en eut cinq * fils, & une fille nommée Nausicaa, de laquelle Homere dit beaucoup de bien. Il louë encore davantage la mere, & il en fait une Heroïne. Il fait aussi de fort longues descriptions du palais & des jardins d'Alcinoüs. A son dire il y avoit les plus excellens fruits du monde dans ces jardins; & cela sans vicissitude d'hiver & d'été, mais tous les mois de l'année. C'est sans doute par ses jardins qu'Alcinoüs a principalement (B) immortalisé sa memoire. Il reçut avec beaucoup (C) de civilité Ulysse que la tempête avoit jetté sur la côte des Phæaques, il lui offrit sa fille, & le fit mener à Ithaque chargé de presens. Or comme pendant le festin où il l'admit, celui-ci fit cent contes à dormir debout à toute la compagnie, on croit (D) que cela fit naître quelques proverbes qui étoient en usage parmi les Anciens. Quoi qu'il en soit le Roiaume d'Alcinoüs étoit un vrai païs de Cocagne; on y aimoit (E) la bonne chere, & les commoditez de la vie, ce qui n'empêchoit pas que les gens

β *Parthenius, Erot. c. 27.*

γ *Homer. Odyss. l. 6. & 7.*

δ *Il ne faut pas dire* Nasitoüs, *comme Moreri.*

* *Homer. Odyss. l. 6. v. 62.*

(A) *Petit-fils de Neptune.*] Britannicus (a) nous assure qu'Alcinoüs étoit fils de Phæax, & que Phæax l'etoit de Neptune & de Corcyre. Je voi bien dans Etienne de Byzance le dernier de ces deux faits, mais non pas que ce fils de Neptune & de Corcyre ait eté le pere d'Alcinoüs.

(B) *Qu'Alcinoüs a principalement immortalisé sa memoire.*] Tous les Poëtes parlent à l'envi de ses jardins. Mr. Lloyd en cite plusieurs passages; contentons nous de celui de Juvenal:

(b) Illa jubebit
Poma dari, quorum solo pascaris odore,
Qualia perpetuus Phæacum autumnus habebat.

& joignons y ce temoignage d'un Auteur en prose. (c) *Antiquitas nihil prius mirata est quàm Hesperidum hortos, ac regum Adonis (d) & Alcinoi.* Mr. Lloyd cite Theophile Patriarche d'Antioche qui a parlé de ces jardins dans son troisiéme livre *ad Autolicum*, mais il avertit que l'on y doit corriger la leçon *Antinous*, & substituer *Alcinous*. Il cite aussi ces paroles de St. Gregoire de Nazianze;

- - - (e) Ἡ δὲ τράπεζα κ̀ ἄλσεος Ἀλκινόοιο
Τερπνοτέρη.
Tua Alcinoi mensa est jucundior horto.

Je n'ai point remarqué que les Poëtes aient feint que ce Prince *fût le gardien des vergers*, comme Mr. Moreri le debite. Charles Etienne l'a jetté dans cette erreur, car on voit dans son Dictionaire un Alcinoüs different du Roi des Pheaques, & caracterisé par la charge de *Hortorum custos:* ce que l'Auteur prouve par le 2. livre des Georgiques de Virgile, & par des vers d'Ovide & de Stace, où il ne s'agit point de cela, mais uniquement des jardins d'Alcinoüs. Apparemment cette bevuë doit sa premiere origine à la faute de quelque Copiste, ou de quelque Imprimeur, qui aura mis *custos* au lieu de *cultor*.

(C) *Il reçut avec beaucoup de civilité Ulysse.*] Plusieurs Auteurs, comme Ravisius Textor (f), & Decimator (g), attribuent cette reception à Nausicaa fille d'Alcinoüs, sans en faire aucune part au pere. Ils ne considérent pas qu'elle ne donna que des habits & des conseils à Ulysse hors de la ville, & qu'elle avoit pere & mere qui firent tous les honneurs de l'accueil, & de l'hospitalité. Voiez l'article *Nausicaa*.

(D) *On croit que cela fit naître quelques proverbes.*] Moreri dit qu'Ulysse *compta* (je copie son orthographe) *la fable des Ciclopes des Lestrigons & des autres, comme on dit, le coude sur table. Ce qui donna occasion à ce proverbe des anciens qu'Erasme n'a pas oublié. La table d'Alcinoë, ou comme l'exprime Platon, Est-ce que je vous dois raconter la fable d'Alcinous?* Tout cela ne vaut rien: ce *des autres* est une expression obscure, & tout-à-fait negligée. En 2. lieu le proverbe de la table d'Alcinoüs ne vint point de ces contes d'Ulysse, mais de la bonne chere qu'Alcinoüs faisoit ordinairement. Voiez la remarque suivante. De plus il n'est pas vrai que Platon s'exprime par une interrogation: il declare (h) simplement qu'il ne dira point l'Apologue d'Alcinoüs. Il est encore plus faux que ce qu'il dit soit en d'autres termes la même chose que la table d'Alcinoüs. Il est certain qu'on trouve dans l'Indice des Adages d'Erasme, *Alcinoi Mensa & Alcinoi Apologus*, comme deux proverbes differens. Le premier n'est point en titre dans le corps du livre; il n'est raporté que comme un petit accessoire de l'Adage (i) *Sybaritica Mensa*, & il est tiré de ces paroles de Gregoire de Nazianze, Οὐκ ὡς λωτοφάγων πενίαν, ἀλλ' ὡς Ἀλκινόου τράπεζαν, *non ad Lotophagorum inopiam, sed Alcinoi mensam.* Hadrien Junius qui a fait un recueil de proverbes après Erasme, où il a mis *Alcinoi Horti* comme un proverbe capital, cite dans l'explication de celui-là cet autre passage du même Pere touchant la table d'Alcinoüs;

Καὶ δόμον αἰγλήεντα κ̀ Ἀλκινόου τράπεζαν.
Non si marmoreum dederis lectum Alcinoique
Mensam.

Lloyd cite un autre passage, où ce saint Docteur emploie la même phrase. Quant à l'*Alcinoi apologus*, Erasme le raporte deux fois. Premierement il l'explique (k) d'un conte de vieille, *de longis & anilibus fabulamentis*, & il se fonde sur les fables qu'Ulysse debita à la table d'Alcinoüs. *Prodigiosas ac deridiculas fabulas & portentuosa mendacia de Lotophagis, Lastrygonibus, Circe, Cyclopibus atque id genus aliis plurimis miraculis, fretus videlicet Phæacum inscitia barbarieque.* Mais ailleurs (l) il nous aprend qu'il avoit trouvé une autre signification de ce même Adage dans le 4. livre de la (m) Rhetorique d'Aristote, & qu'il veut suspendre sa decision jusques à ce qu'il y voie plus clair, ou par les commentaires (*) de St. Gregoire de Nazianze sur ces livres d'Aristote, ou par quelque autre moien. Je ne voi presque personne qui fasse attention à ce dernier passage d'Erasme. On s'arrête au premier, comme si c'étoit là que l'on trouve le vrai sens: il s'en faut bien qu'on l'y rencontre; car pour peu qu'on voie ce que dit Erasme sur les paroles d'Aristote, on se defie entierement de l'explication qu'il avoit donnée en un autre endroit. J'avouë que ce passage d'Aristote est obscur, qu'on le lit differemment, & qu'il n'est pas peut-être sans quelque lacune; mais il n'y a nulle aparence que par l'Apologue d'Alcinoüs, on s'y doive figurer des contes de ma mere l'Oie. Gilbert Cousin qui a fait un recueil de proverbes depuis Erasme, se figure neanmoins cela, quoi qu'il ne considere la chose que selon la citation d'Aristote (n). Il y a un passage d'Elien (o) où *Alcinoi apologi*, Ἀλκίνου ἀπόλογοι, ne se peut prendre que pour les discours qu'Ulysse fait à ce Prince dans l'Odyssée.

(E) *On y aimoit la bonne chere, & les commoditez de la vie.*] C'est de quoi Alcinoüs ne fit point mystere à Ulysse: nous (p) aimons, lui dit-il, les repas, la musique, la danse, le changement d'habits, les bains,

(a) *Britann. in Juvenal. Sat. 5. v. 151.*

(b) *Juven. Satir. 5.*

(c) *Plin. l. 19. c. 4.*

(d) *Je ne sai si Pline a bien entendu ce qu'il avoit lu touchant les jardins d'Adonis. Ils n'étoient pas ce qu'il s'imagine; voiez-ci-dessus, pag. 85. col. 1.*

(e) *Gregor. Nazianz. Carm. ad Vitalian.*

(f) *In Epithet.*

(g) *In Sylva vocabul. & in Thesauro linguarum.*

(h) *Plato de Rep. l. 10.*

(i) *C'est le 65. de la 2. cent. de la 2. Chiliade.*

(k) *Erasm. n. 32. Cent. 4. Chil. 2. p. m. 469.*

(l) *Id. n. 82. Centur. 1. Chil. 5. pag. 1057.*

(m) *Il est dans le chap. 16. du livre 3. dans l'edition de Geneve 1605.*

(*) *Je n'ai jamais ouï parler de ces commentaires.*

(n) *Cognat. in proverb. n. 210. il cite comme Erasme le 4. livre de la Rhetorique.*

(o) *Ælian. var. Hist. l. 13. c. 13.*

(p) Αἰεὶ δ' ἡμῖν δαίς τε φίλη κίθαρίς τε, χοροί τε Εἵματά τ' ἐξημοιβὰ, λοετρά τε θερμὰ, κ̀ εὐναί: Semper autem nobis conviviumque gratum, citharaque, chorique vestesque, ad permutandum alternatim, lavacraque calida & cubilia. *Homer. Odyss. l. 8. v. 248.*

gens β n'y fussent agiles, & fort bons hommes de mer, & qu'Alcinoüs γ ne fût un Prince très-juste.

β Odyss. l. 6. v. 270. l. 7. v. 35. 107. l. 8. v. 247. 253. & passim alibi.

γ Ἀλκίνοος κρείων δικαιότατος βασιλήων Orpheus.

ALCYONIUS (Pierre) a été un de ces doctes Italiens qui cultiverent les belles lettres dans le XVI. siecle. Il aquît une intelligence fort raisonnable du Grec & du Latin, & fit quelques pieces d'éloquence qui ont merité l'aprobation des conoisseurs. Il fut Correcteur d'Imprimerie (*A*) pendant long tems à Venise chez Alde Manuce, & il doit par consequent avoir part aux éloges que l'on donne aux éditions de ce savant Imprimeur. Il a traduit en Latin plusieurs ∂ Traitez d'Aristote, & n'y a gueres reüssi. Sepulveda écrivit contre ces versions, & y remarqua tant de fautes, (*A* Δ) qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remede à sa disgrace, que d'acheter autant d'exemplaires qu'il lui fut possible de l'Ecrit de Sepulveda, pour les jetter dans le feu. Paul Jove l'accuse d'un second defaut qui est plus honteux que le premier, c'est d'avoir été un (*B*) impudent parasite, qui ne faisoit point difficulté de manger deux ou trois fois hors de chez lui dans un même jour. Je ne sai s'il en faut croire tout-à-fait Paul Jove, car il se brouilla * avec Alcyonius, dès qu'il eut ouï dire qu'il avoit en lui un rival dans la commission (C) d'écrire l'Histoire. Le Traité qu'Alcyonius fit imprimer touchant l'exil contenoit tant de beaux endroits parmi d'autres assez chetifs, qu'on crut qu'il avoit cousu à ses pensées plusieurs morceaux d'un (*D*) Traité de Ciceron *de gloria*, & qu'ensuite pour empêcher qu'on ne le convainquît de ce vol, il jetta au feu ce manuscrit de Ciceron, l'unique qui fût au † monde.

Les

∂ Voiez en la liste dans la Bibliotheque de Gesner.

** Voiez les Epitres des Princes, fol. 92. verso.*

† Jovius, elog. c. 123.

bains, & le lit. Horace exprime cela en cette maniere.

- - - - - (*a*) *Alcinoique*
In cute curanda plus æquo operata juventus,
Cui pulcrum fuit in med os dormire dies, &
Ad strepitum citharæ cessatum ducere curam.

Il n'est pas besoin d'avertir que par *Alcinoi juventus*, il faut entendre les jeunes gens du Roiaume d'Alcinoüs. Athenée parle quelquefois de la vie voluptueuse des Phæaques.

(a) Horat. Epist. 2. l. 1.

(*A*) *Correcteur d'Imprimerie pendant long tems à Venise chez Alde Manuce.*] Paul Jove (*b*) n'en dit pas tant; *Cum diu in Chalcographorum Officinis*, dit-il, *corrigendis erroribus menstrua mercede operam navasset, multa observatione ad præcellentem scribendi facultatem pervenit.* C'est de Mr. Varillas que je tire ce qui concerne Alde Manuce, & j'avoue que je le fais en tremblant, veu le grand nombre de fautes que cet Ecrivain a commises touchant les beaux esprits dont il a parlé dans ses Anecdotes de Florence. *Le public lui est redevable*, dit-il (*b*), *de l'exactitude dont usoit Alde Manuce dans l'impression des meilleurs Auteurs Grecs & Latins que nous admirons aujourd'hui, car il a été toute sa vie Correcteur de cette fameuse Imprimerie.* Cette derniere particularité est fausse; car Alcyonius étoit Professeur à Florence sous le Pontificat d'Hadrien VI.

(b) Paul. Jovius ubi infra.

(c) Varillas, Anecdot. p. 168.

(*A* Δ) *Sepulveda .... y remarqua tant de fautes qu'Alcyonius ne trouva point de meilleur remede.*] Paul Jove remarque cela: (*c*) *Quum aliqua ex Aristotele perperam insolenterque vertisset, in eum Sepulveda vir Hispanus, egregie de literis meritus, edito volumine peracuta jacula contorsit .... tanto quidem eruditorum applausu, ut Alcyonius ignominia dolore misere consternatus, Hispani hostis libros in tabernis, ut concremaret, gravi pretio coemere cogeretur.* Voiez les Epitres des Princes recueillies par Ruscelli, & traduites par Belleforet, fol. 93. Voiez aussi la 27. & la derniere lettre du 3. livre de Longolius. (*e*) *Si bene te novi, ipse tu denunciabis*; c'est-à-dire, que l'Ouvrage de Sepulveda étoit imprimé, *ut hominis ad tanta contumelia nuncium, vultum videas: quod unum sane spectaculum tibi magnopere invideo. Nunquam enim is ex oculis laborabit qui tum ejus frontem spectarit.*

(d) Paulus Jovius ubi infra.

(e) Longolius Epist. ultima libri 3. fol. m. 256. verso.

(*B*) *Un impudent parasite.*] Raportons les termes de Paul Jove; (*f*) *Cùm nulla ex parte ingenuis, sed plane plebeis & sordidis moribus fœdaretur, erat enim impudens gulæ mancipium, ita ut eodem sæpe die bis & ter aliena tamen quadra cœnitaret; nec in ea fœditate malus omnino medicus, quod domi demum in lecti limine per vomitum ipso crapulæ onere levaretur.* Mr. Varillas ne parle que de l'ivrognerie d'Alcyonius; il ne l'accuse que *de s'être enivré toutes les fois qu'il en trouvoit l'occasion.* Latomus dont Paul Jove raporte les vers, fait mention des deux excés de ce personnage, de celui de boire & de celui de manger.

(f) Paul. Jovius elog. c. 123. pag. 265.

(*C*) *Un rival dans la commission d'écrire l'Histoire.*] Celui (*g*) qui nous aprend cela ajoûte qu'il n'étoit point vrai qu'Alcyonius dût composer une Histoire, & qu'on ne l'avoit dit à Paul Jove, qu'afin de les brouiller ensemble. Le Cardinal de Medicis se divertissoit à ces querelles des Savans; il se faisoit un plaisir des inquietudes où il jettoit Alcyonius en protegeant Sepulveda (*h*). Notez qu'Alcyonius loüa magnifiquement la premiere decade de l'Histoire de Paul Jove dans la 2. partie de son Traité *de exilio.*

(g) Lettres des Princes, fol. 93.

(h) Ibid.

(*D*) *D'un Traité de Ciceron* de gloria.] Paul Jove n'est pas le seul qui raconte cette supercherie funeste. Paul Manuce dans son Commentaire sur ces paroles de Ciceron (*i*); *librum tibi celeriter mittam de gloria*, en parle ainsi; *Libros duos significat, quos de gloria scripsit: qui usque ad patrum nostrorum ætatem pervenerunt. Nam Bernardus Justinianus in Indice librorum suorum nominat Ciceronem de Gloria. Is liber postea, cum universam bibliothecam Bernardus monacharum monasterio legasset, magna conquisitus cura, nentiquam est inventus. Nemini dubium fuit, quin Petrus Alcyonius, cui monachæ medico suo ejus tractandæ bibliothecæ potestatem fecerant, homo improbus furto averterit. Et sane in ejus opusculo de Exsilio, adspersa nonnulla deprehenduntur, quæ non olere Alcyonium auctorem, sed aliquanto præstantiorem artificem videantur.* Nous aprenons de ce passage qu'Alcyonius étoit Medecin de profession. Voiez la remarque I. Or puis qu'il l'a été d'un Couvent de Religieuses, il ne sauroit être vrai, ce me semble, qu'il ait passé toute sa vie dans l'Imprimerie de Manuce. C'est une nouvelle preuve de l'erreur de Varillas.

(i) Cicero, Epist. 27. l. 15. ad Atticum.

(k) Nouvell. de la République des lettres, mois de Juin 1685. article 1. sur la fin.

J'ai deux choses à remarquer contre cet Historien. La premiere est que dans le fragment de son Louis XI. il imputoit à Philelphe le plagiat & la destruction du Traité *de gloria*, & citoit les petits Eloges de Paul Jove. On (*k*) l'avertit que cela n'y étoit point. Il a profité sans doute de cet avis en publiant son Louis XI. car après avoir observé touchant Philelphe les mêmes choses que dans le fragment, il ajoûte: (*l*) *Il n'est pourtant pas certain qu'il ait été coupable de ce crime qui passe pour un des plus grands qui se commettent en matiere de literature, & il y a des Auteurs qui l'imputent à un Savant du même tems nommé Alcyonius, & soutiennent qu'il s'apropria ce livre de Ciceron après en avoir changé le titre qui étoit de* la Gloire *en celui de* l'Exil. Il aplique à ce dernier fait la citation de Paul Jove. S'il avoit entierement suprimé ce qui regarde Philelphe, il se seroit mieux tiré de tout embarras; car où trouveroit-il que l'on ait accusé Philelphe de cette supercherie? D'ailleurs on n'accuse pas Alcyonius d'avoir publié le livre de Ciceron, & d'y avoir seulement changé le titre; on lui pardonneroit aisément sa vanité s'il n'étoit coupable que de cela; la joie d'avoir l'Ouvrage de Ciceron feroit oublier la fraude; mais on (*m*) l'accuse d'en avoir tiré une riche broderie pour la mettre sur ses lambeaux, & puis d'avoir brûlé tout l'Ouvrage de Ciceron. (*m*) *Ex libro de gloria Ciceronis quem nefaria malignitate aboleverat, multorum judicio confectum crederetur. In eo enim tanquam vario centone præclara excellentis purpuræ fila, languentibus cæteris coloribus, intertexta notabantur.* Ma seconde remarque est que quand Mr. Varillas dans les Anecdotes de Florence (*n*) fait mention de François Philelphe, il ne lui attribuë rien par raport au livre *de gloria*; c'est Alcyonius seul qu'il accuse de ce forfait. Il dit (*o*) que *ce misérable plagiaire fut obligé de consoler le Provediteur Cornaro dans l'exil où il avoit été condamné pour avoir été batu faisant la guerre aux Turcs, quoi qu'il n'y eût point de sa faute. Algionus* (*p*) *lui envoia le livre intitulé* De fortiter toleranda exilii fortuna. *Et comme ce Traité n'étoit composé que de sentences fort mal ajustées du livre de la Gloire de Ciceron, il ne laissa pas d'être beaucoup estimé, quoi que les plus judicieux remarquassent bien qu'il n'y avoit aucune liaison. Algionus ravi du succés de son Ouvra-*

Remarques contre Varillas.

(l) Varillas, Hist. de Louis XI. liv. 1. pag. 39. édit. de Hollande.

(m) Jovius, elog. c. 123. p. m. 266.

(n) Pag. 169.

(o) Pag. 168.

(p) C'est ainsi qu'on a toujours mis dans l'édition des Anecdotes.

ge

Les deux harangues qu'il fit après la prise de Rome, où il representa fort éloquemment l'injustice de Charles-Quint, & la barbarie de ses soldats, dissiperent un peu les mauvais soupçons qu'on avoit formez contre lui β. Ce sont deux fort bonnes pieces. On parle d'une harangue γ qu'il fit sur les Chevaliers qui étoient morts au siege de Rhodes. Il étoit Professeur à Florence sous le Pontificat d'Hadrien VI. & avoit outre sa pension dix ducats par mois du Cardinal de Medicis pour traduire δ un Ouvrage de Galien. Lors qu'il eut su que ce Cardinal avoit été creé Pape, il demanda son congé aux Florentins, & ne l'aiant pas obtenu, il ne laissa pas d'aller à Rome plein d'esperance de s'y avancer ε. Il perdit tout son bien pendant les troubles que les Colonnes exciterent dans Rome, & quelque tems après lors que les troupes de l'Empereur prirent la ville l'an 1527. il reçut une blessure en se sauvant au Château St. Ange. Il ne laissa pas d'y entrer malgré les soldats qui le poursuivoient, & d'y joindre Clement VII. Il se rendit coupable d'une noire ingratitude envers ce Pape, car dès que le siege fut levé, il s'alla rendre au Cardinal Pompée Colonne, chez qui il mourut de maladie au bout de quelques mois *. Sa vanité (E) l'empêcha de devenir plus habile, & sa medisance (F) lui attira beaucoup d'ennemis. Le Suplément de Moreri ne vaut rien (G) sur cet article: ce n'est qu'une copie fidelle des fautes énormes de Mr. Varillas. Au reste il y a de savans hommes (H) qui ont fort loüé Alcyonius, & ses traductions.

β *Jovius ibid.*

γ *Lettres des Princes, fol. 93.*

δ *C'est celui* De partibus animalium.

ε *Lettres des Princes, fol. 95.*

* *Pier. Valerianus de liter. infœl. p. m. 63.*

On

ge changea le dessein qu'il avoit eu de faire imprimer la piece de Ciceron. Et comme il savoit bien que personne n'en avoit de copie, il le jetta dans le feu, de peur qu'on ne trouvât un jour parmi ses papiers de quoi le convaincre de larcin. Si l'on compare ce narré avec celui qui se trouve dans la vie de Louis XI. on y admirera qu'un même homme puisse raporter un fait avec tant de varietez incompatibles. Comme je n'ai point ce Traité d'Alcyonius, je ne puis determiner par moi-même si Mr. Varillas en a bien marqué le sujet & l'occasion. Je puis dire seulement que le titre qu'il lui donne n'est point conforme à celui que Gesner a marqué, *Medices Legatus sive de exilio liber*, & qu'un passage de (a) ce livre m'a fait conoitre que Jean de Medicis qui a été le Pape Leon dixiéme y parle. Mais ce que je ne puis determiner par moi-même, je puis l'affirmer sur la parole d'un (b) de mes amis, dont l'exactitude & les lumieres me sont très-conuës. Or voici ce qu'il vient de me marquer. „Le *Legatus Medices, seu de exilio* de Petrus Alcyo„nius, bien loin d'être écrit pour servir de consola„tion au pretendu Provediteur Cornaro, est adressé „par l'Auteur *ad Nicolaum* (c) *Shonbergum Pontifi„cem Campanum*, & dans tout le livre il n'y a pas „un mot qui puisse directement ni indirectement re„garder Cornaro. Cet Ouvrage imprimé à Bâle en „1546. est divisé en 2. livres dont voici le titre de „mot-à-mot; *Petri Alcionii Medices Legatus seu de „exilio ad Nicolaum Shombergum Pontificem Campa„num.* Il est écrit en dialogue, dont Jean de Medi„cis qui a été depuis Leon X. Jules de Medicis & „Laurent de Medicis sont les interlocuteurs. Voilà „pourquoi on a mis *Medices* au titre, & parce que „l'Auteur supose que ces interlocuteurs s'entretin„rent peu de tems après que le Pape Jules II. eut „envoié Jean de Medicis comme son Legat à la tête „de l'armée qui devoit reprendre Boulogne, on a „joint le mot *Legatus* à celui de *Medices*.„ Voici à coup sûr une lourde faute. *Il s'en* (d) *repentit neanmoins sur la fin de sa vie*, (savoir Alcyonius) *& fit une espece d'amende honorable à la tête des deux harangues qu'il avoit composées à Venise sur la desolation de Rome par les Lutheriens.* Il ne faut point douter que l'on n'ait voulu traduire là ces paroles de Paul Jove: *Verum non multo post confirmatæ suspicionis invidiam duabus splendidissimis orationibus peregregiè mitigavit, quum in clade urbis vehementissimè invectus in Cæsarem, populi Romani injurias & barbarorum immanitatem summa perfecti Oratoris eloquentia deploraret.* Y a-t-il dans ce passage la moindre ombre de Lutheriens? Y a-t-il quelque trace de repentir, quelque vestige d'amende honorable au sujet du *livre de gloria*? Paul Jove a-t-il quelque autre dessein que de faire voir que les harangues d'Alcyonius furent trouvées si bonnes, qu'on crut beaucoup moins qu'auparavant qu'il fût incapable d'avoir produit de sa tête ce que le livre *de exilio* contenoit de beau? Il me paroit très-faux que ces harangues aient eté composées à Venise.

Au reste je m'étonne que Pierius Valerianus qui a regretté la supression d'un Ouvrage de laquelle il a taxé Alcyonius, n'ait rien dit de celle du Traité *de gloria*. Aiant raporté que Pierre Martellus n'avoit pu achever quelques Ouvrages à cause de ses maladies, il ajoûte: (e) *Quatuor tamen libros exactissimæ interpretationis in Mathematicas disciplinas Braccius ejus filius ab interitu vendicarat, vel ipsius auctoris de se testimonio absolutos, atque ii* (f) *Barbarorum manus effugerant, Braccii ipsius diligentia in Arcem Ælium asportati. Sed enim in Petri Alcyonii manus cum incidissent, ita suppressi sunt ut nusquam amplius apparuerint.*

(a) *Lisez-le (il est curieux) dans les Opuscules de Colomiés, chap. 15.*

(b) *Mr. de Larroque.*

(c) *Il fut depuis Cardinal: je parle de lui sous* Schomberg (Nicolas.)

(d) *Varillas, Anecdot. pag. 168.*

(e) *Pier. Valerian. de Litterat. infelicit. pag. 76.*

(f) *Il parle des soldats de Charles-Quint qui pillerent Rome l'an 1527.*

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire Mr. Bourdelot, Medecin du Roi, & de Madame la Duchesse de Bourgogne, m'a fait la faveur de m'envoier son exemplaire du Traité d'Alcyonius. C'est un petit in 4. imprimé à Venise l'an 1522. *in ædibus Aldi & Andreæ Asulani Soceri.* Il a pour titre, *Petri Alcyonii Medices legatus de exsilio*, & contient deux (g) parties qui sont dediées l'une & l'autre *ad Nicolaum Schonbergium Pontificem Campanum.* J'ai trouvé tout-à-fait juste l'instruction que Mr. de Larroque m'avoit écrite touchant cet Ouvrage. Il ne contient rien qui se raporte à l'exil d'un Provediteur Venitien. Les trois interlocuteurs ne considerent que leur propre état. Ils étoient tous de la Maison de Medicis, & soufroient encore le malheur du bannissement. Jean de Medicis se console & les console: c'est lui qui est le principal personnage de la piece, & qui debite les raisons & les exemples, c'est à lui en un mot que l'Auteur prête son erudition, & son style assez elegant.

(E) *Sa vanité l'empêcha de devenir plus habile.*] C'est le sentiment de Pierius Valerianus; *Non displicuisset mihi*, dit-il, (h) *Alcyonius si quantum stylo profecerat, amicorum consilium de rebus adhibere voluisset, qui nisi ipsimet sibi tantum arrogasset futurus omnino fuerat e primoribus, multam enim Græcis, Latinisque literis operam impenderat, & disciplinis variis oblectatus erat.*

(F) *Et sa medisance lui attira beaucoup d'ennemis.*] Ecoutons encore le même temoin: *Is eo primum infelicitatis incommodo flagellatus est, quod dum de litteratis omnibus male sentit, dicacissima omnes obtrectatione lacerabat; unde omnium tam doctorum quam imperitorum in se odium concitarat.* Voiez ci-dessous la remarque I.

(G) *Le Suplément de Moreri ne vaut rien sur cet article.*] I. On n'a pas pris garde que l'*Algionus* (i) des Anecdotes de Mr. Varillas est une chimere des Copistes. Il y avoit sans doute *Alcionius* dans l'original de ces Anecdotes, & par consequent il ne faloit pas distinguer de *Pierre Alcyonius*, que Moreri avoit fort bien placé au XVI. siecle, le pretendu Algionus. II. Il faloit considerer que selon Mr. Varillas ce pretendu Algionus aiant deploré les ravages que l'armée de Charles-Quint fit à Rome sous Clement septiéme, devoit être donné au XVI. siecle. III. Ce qu'on a tiré des Anecdotes n'a été purgé d'aucune faute.

(H) *De savans hommes qui ont fort loüé Alcyonius.*] Je me contenterai de raporter ce qui fut écrit à Erasme par Ambroise Leon de Nole l'an 1518. Cet ami un fort habile Medecin lui aprit que le Senat de Venise avoit fait publier à son de trompe, que tous ceux qui aspireroient à la profession des lettres Greques vacante par la mort de Marc Musurus eussent à se presenter, & qu'on destinoit deux mois à prendre leurs noms, & à voir ce qu'ils étoient capables de faire sur les Auteurs Grecs. (k) *Statutum est tempus duorum mensium quo competitores & nomina dent, & legendo & aperiendo Græcos autores ostendant qui viri sint, & quantum lingua & ingenio polleant.* Ambroise Leon ajoûte que plusieurs des disciples de Musurus se preparoient à disputer sa succession, & qu'Alcyonius l'un des plus polis d'entr'eux s'étoit fait conoitre par des traductions admirables. Il vaut mieux exprimer la chose selon l'original; *Inter* (l) *eorum elegantiores unus* Petrus Alcyonius *multa* à Græco in Romanum *sermonem* ele-

(g) *A la 1. on met au haut des pages* Medices Legatus prior, *& à la 2.* Medices Legatus posterior.

(h) *Pier. Valerian. ib. pag. 63.*

(i) *Cela me fait souvenir que Claude du Verdier pag. 73. de sa censure* in omnes pene auctores, *dit que* Petrus Aviopius *a marqué beaucoup de fautes dans le livre d'Apulée de* mundo. *L'errata corrige* Avionius *par* Alcionius. *Neanmoins on a cité* Avionius *dans le* plagiariorum syllabus, *pag. 56. imprimé à Amsterdam 1694. avec les* Amoenitates Theologico-Philologicæ *de Mr. Almeloveen.*

(k) *Epist. Eras. 28. l. 10. pag. 530.*

(l) *Ibid. pag. 531.*

On trouve quelque chose qui le concerne dans (I) les lettres de Longolius, & qui n'est pas honorable.

ALCMAN, Poëte Lyrique, florissoit dans β la 27. Olympiade. Les uns disent qu'il étoit de Lacedemone, les autres qu'il étoit né à Sardes, ville capitale de la Lydie. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a eu droit de (A) bourgeoisie dans Sparte, & que les (B) Lacedemoniens se sont fait honneur d'avoir fourni à la Grece un bel Esprit comme celui-là. Il avoit fait quantité de vers, dont il ne nous reste que peu de chose cité par Athenée, ou par quelque autre ancien Auteur. Il étoit d'un temperament fort amoureux, & il passe pour γ le pere de la poësie galante. Il semble même que l'on ait dit δ qu'il fut le premier qui introduisit la coutume de chanter des vers d'amour dans les compagnies. On nous a η conservé le nom de l'une de ses Maîtresses, elle s'apelloit Megalostrata, & se mêloit de versifier. S'il s'en fût tenu là on n'auroit pas eu tant de sujet de se plaindre, mais on parle θ aussi d'un Chæeron duquel il fut amoureux. Alcman a été * l'un des grans mangeurs de son siecle; cette qualité auroit eu de fâcheux inconveniens, si la Poësie avoit été en ce tems-là sur le pied qu'on l'a vuë souvent, peu propre à faire vivre son maître. Il mourut d'une maladie assez singuliere, car il fut † mangé des poux. Il ne faut pas le distinguer (C) du Poëte Alcmæon, & je

β *Suidas in* Ἀλκμάν. γ Ἀλκμᾶνα γεγενῆσθαι τῶν ἐρωτικῶν μελῶν ἡγεμόνα; Amatoriis versibus condendis omnium principem & ducem Alcmanem fuisse. *Archytas Harmoniacus teste Chamæleonte apud Athen. l. 13. pag. 600. Vide etiam Suidam ubi supra.*
δ *Athen. ibid.*
η *Idem ibid.*
θ *Id. l. 10. pag. 416.*
* *Id. ib. & Ælian. var. histor. l. 1. c. 27.*
† *Aristotel. de histor. anim. l. 5. c. 31. Plin. l. 11. c. 33. Plutarch. in Sylla, pag. 474.*

elegantissimè vertit. Nam Orationes plerasque Isocratis *ac* Demosthenis *tanta* Arpinitate *expressit, ut* Ciceronem *ipsum nihilominus legere videaris.* Aristotelisque *multa vertit tam candidè ut* Latium *gloriabundum dicere possit; en* Aristotelem *nostrum habemus. Idem ipse juvenis, ut est literarum optimarum utrarumque maximus alumnus ita tui quoque amantissimus, ac studiorum tuorum laudator summus.* Erasme repondant à cette lettre le 15. du mois d'Octobre de l'année suivante, fit faire des complimens à Pierre Alcyonius, & avoüa qu'il n'avoit jamais ouï parler de lui. Il seroit à souhaiter dans ce partage de sentimens sur la qualité des traductions d'Alcyonius, que le savant Mr. Huet lui eût fait l'honneur de se souvenir de lui, quand il composa les dialogues *de interpretatione.*

JOIGNONS aujourd'hui à Leon de Nole un autre temoin. Je trouve que Gabriel Naudé loue beaucoup les versions d'Alcyonius. C'est dans son Traité *de fato & vita termino.* Il dit que ce Traducteur aiant discuté trois objections que l'on peut faire contre ceux qui disent que le Traité *de mundo* est un Ouvrage d'Aristote, se tourne ensuite de toutes parts pour n'être pas obligé de convenir que c'est un Ouvrage suposé. (a) *Difficultates ejusmodi amoliri tentet: atque ne suppositititum hunc fœtum, quem una cum legitimis aliis* ELEGANTISSIME *de Græco Latinum fecerat, agnoscere cogeretur, vertit se in omnes partes, tandemque his verbis concludit:* sed morositatem ejus generis quæstionum Grammaticis relinquamus.

(I) *Qui le concerne dans les lettres de Longolius, & qui n'est pas honorable.*] On a dejà vu (b) qu'au sentiment de Longueil, le visage d'Alcyonius à la nouvelle de la publication de l'Ecrit de Sepulveda seroit un objet divertissant. Voici quelque chose de pis. Alcyonius aiant souhaité passionnement de porter une lettre de Longueil à Marc Antoine Flaminius, partit sans la prendre, sur quoi l'on fit cette reflexion: (c) *Nosti hominis ingenium: ille enim & cœna quam ei opiparam hic dederamus, & laudum quibus a nobis ornatissimus discesserat, & literarum quas summa contentione ut festinanter scriberem pervicerat, oblitus, profectus esse dicitur. Quod vos idcirco scire volui, ut meis verbis hac de inhumanitate cum eo expostuletis.* On ajoûte qu'il y avoit là un coup de bonheur, parce qu'on avoit coulé dans cette lettre certaines choses que l'on souhaitoit qu'il ignorât autant que tout autre. N'est-ce pas insinuer qu'on le croioit fort capable d'ouvrir une lettre? (d) *Quanquam id ipsum de quo queror non omnino incommodè nobis cecidisse videri possit, ea enim iis literis incautè commiseram quæ illum in primis celatum esse cupiebam. Perfecerat scilicet pristinæ nostræ consuetudinis usus ut magis quibuscum agerem in mentem mihi venirent, quam cui literas daturus essem satis meminissem.* S'il est le personnage designé dans une (e) autre lettre de Longolius, comme un (f) habile homme le conjecture, quel portrait faisoit on de lui! quelle mal-honnêteté, quelle rage de medire ne lui attribuoit-on pas! quel mepris n'avoit-on pas pour sa personne! Ce qui pourroit faire douter que Longolius parle de lui en cet endroit-là, est que peu après il nomme Alcyonius sans aucun signe de mauvaise disposition; mais ce sujet de douter n'est pas une preuve convaincante, puis que d'ailleurs ce portrait-là est conforme à celui qu'un autre Auteur du même siecle a donné d'Alcyonius. On venoit de dire que Pierius Valerianus étoit un homme sincere, & tout aussi-tôt on remarque, (g) *diversa natura est Petrus Alcyonius Venetus, mordax & maledicus, nec pudens magis quam prudens . . . . . mitte de hoc nebulone plura, qui bellum bonis omnibus indixit, flagris & fuste coercendus.* Notez qu'on avoue (h) qu'il avoit fait de bons vers lyriques, & iambiques, & qu'il se vantoit d'avoir composé une Tragedie excellente sur la mort de JESUS-CHRIST.

(A) *Droit de bourgeoisie dans Sparte.*] Cela paroît par une épigramme que Plutarque a inserée dans son Traité de (i) l'exil. On y fait dire à Alcman que s'il avoit été élevé dans Sardes la patrie de ses ancêtres, il seroit un pauvre Prêtre de la Déesse Cybele destitué de ses parties viriles, mais qu'il se voit à present citoien de Lacedemone, bien instruit aux lettres Greques, ce qui le rend superieur aux Rois de Lydie. L'Interprete Latin a mal traduit le premier vers de cette épigramme, Σάρδιες ἀρχαῖος πατέρων νέμος. . . . *O mea majorumque meorum patria Sardes,* (k) car il faudroit conclure de cette version qu'Alcman étoit né à Sardes, ce que l'on ne peut conclure des paroles Greques; & voilà comment un Traducteur est quelquefois un semeur de zizanie lors qu'il y pense le moins. Celui qui a mis en Latin l'épigramme Greque ne songeoit pas qu'en ajoûtant le mot *mea*, qu'il croioit être sans consequence, il seroit cause que plusieurs s'opiniâtreroient à soutenir qu'Alcman n'est point né à Lacedemone. Combien y a-t-il d'Auteurs qui ne consultent que les versions, & qui prenent dans les livres Grecs toutes les preuves que les versions leur fournissent, soit que l'original le soufre, soit qu'il ne le soufre pas? Mr. de Saumaise (l) a savamment corrigé cette épigramme; mais je ne voi pas trop ce que veulent dire ceux qui nous renvoient à lui, comme à un juge qui a terminé le procés de la patrie d'Alcman. Il s'agit dans ce procés si ce Poëte est né à Lacedemone, ou à Sardes dans la Lydie. Suidas (m) soutient le premier parti: Crates (n) soutient le second. Velleius (o) Paterculus, & Elien (p) nient ce que Suidas affirme. A quoi sert l'épigramme pour terminer ce procés, puis qu'elle ne nous aprend pas où est né Alcman, mais seulement qu'il n'a pas été élevé dans Sardes la patrie de ses ancêtres, qu'il a été élevé à la maniere des Grecs, & qu'il jouit de la bourgeoisie de Lacedemone? Cela peut signifier également ces deux choses, ou qu'Alcman fut transporté en Grece pendant son enfance, ou que son pere s'y fut établir avant que ce garçon lui fût né. En ce dernier cas rien n'empêcheroit qu'Alcman n'eût reçu le jour dans la ville de Lacedemone. Scaliger a été dans ce sentiment, mais il s'est fondé sur une mauvaise raison. *Ego*, dit-il, (q) *Laconem fuisse arbitror, quum Laconica dialecto usus sit.* S'il se fût souvenu de l'épigramme que Plutarque a raportée, il n'eût pas manqué de voir la fausseté de cette raison; Alcman n'aiant pas été élevé dans la Lydie, mais en Grece, & demeurant à Lacedemone, a dû se servir de la dialecte Dorique qui étoit celle de Sparte. Quelque rude qu'elle fût, il ne laissa pas de s'en servir à faire de bons poëmes. (r) Ὦ τοῖς ᾄσμασιν οὐδέν τι ἐς ἡδονὴν αὐτῶν ἐλυμήνατο τῶν Λακώνων ἡ γλῶσσα, ἥκιστα παρεχομένη τὸ εὔφωνον. *Cui in canticis pangendis nihil omnino Laconica lingua obfuit, etsi nihil ea in vocibus appellandis habet suavitatis.*

(B) *Les Lacedemoniens se sont fait honneur.*] Le passage de Paterculus que j'ai cité le prouve; ces paroles de Stace (s), *& tetricis Alcman cantatus Amyclis*, le prouvent aussi. Joignez à cela le sepulcre qu'ils dresserent à Alcman (t) proche du temple d'Helene.

(C) *Il ne faut pas le distinguer du Poëte Alcmaon.*] St. Jerôme dans la Chronique d'Eusebe après avoir parlé

(a) *Gabriel Naudæus de fato & vita termino pag. 32.*
(b) *Dans la remarque A Δ.*
(c) *Christoph. Longolius epist. 21. lib. 2. fol. 203. verso.*
(d) *Id. ib. fol. 204.*
(e) *C'est la 20. du 2. livre.*
(f) *Mr. de la Monnoie: c'est lui qui m'a indiqué ces passages de Longolius, ou Longueil.*
(g) *Lilius Gregorius Gyraldus de Poet. sui temporis Dial. 1. pag. 542. edit. 1696.*
(h) *Id. ib.*
(i) *Oper. Moral. p. m. 599.*
(k) *Amiot a fait la même faute.*
(l) *Salmas. Exercit. Plinian. pag. 885.*
(m) *Il le fait naître à Messoa, qui étoit un quartier de Lacedemone, selon Strabon corrigé par Saumaise, ubi supra.*
(n) *Apud Suidam in* Ἀλκμάν.
(o) Alcmana Lacones falso sibi vindicant. *Paterc. lib. 1. sub fin.*
(p) *Ælian. var. Hist. lib. 12. c. 50.*
(q) *Scalig. Animadv. in Euseb. n. 1360.*
(r) *Pausan. l. 3. pag. 96.*
(s) *Stat. Silv. 3. l. 5. v. 153.*
(t) *Pausan. ib.*

je ne voi point de necessité de reconoître (*D*) deux Alcmans, l'un de Lacedemone, l'autre de Messene.

ALCMENE, fille (*A*) d'Electryon Roi de Mycenes, fut femme d'Amphitryon & mere d'Hercule. Elle accoucha de ce fils pendant la vie de son mari, & cependant Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon, mais de Jupiter, qui faisant semblant (*B*) d'être le mari d'Alcmene, fut admis sans nul scrupule aux fonctions matrimoniales. Le jeu lui plut de telle sorte, qu'il fit durer (C) cette nuit là trois fois plus qu'à l'ordinaire. Voilà d'où sortit Hercule. La plupart des Auteurs modernes disent qu'Alcmene étoit dejà grosse du fait d'Amphitryon; mais Apollodore insinuë assez clairement qu'elle étoit encore (*D*) fille, & c'est tourner mieux la chose à l'honneur de Jupiter. Quoi qu'il en soit, Amphitryon revint chez lui le jour même qui succeda à

parlé d'Alcmæon sous la 30. Olympiade, parle d'Alcman sous la 42. & se sert de cette circonspection, *ut quibusdam videtur.* Scaliger a corrigé au 1. passage *Alcmaan* par *Alcman.* Il est visible par le regne d'Ardys Roi de Lydie sous lequel Crates a placé Alcman, que ce Poëte florissoit environ la 30. Olympiade, tems auquel on met Alcmæon dans la Chronique d'Eusebe. Si cette raison ne suffit pas pour montrer qu'il faut reduire ces deux noms à une même personne, on vous prouvera invinciblement qu'Alcmæon, *Ἀλκμαίων*, & Alcman, *Ἀλκμάν*, ne different que de dialecte; & que le premier se doit convertir au second par les regles de la dialecte Dorique. Voiez le Commentaire de Saumaise sur Solin à la page 885. L'Alcman de la 42. Olympiade est une chimere. On le place là parce qu'on avoit lu des Auteurs qui s'étoient trompez sur l'âge d'Alcman.

(*D*) *De reconoître deux Alcmans.*] Suidas est je pense le seul qui le fait. Or son autorité n'est pas fort grande lors qu'il ne cite personne, & qu'il ne marque point de circonstances. Voilà le cas de son Alcman de Messene, il n'en dit rien. Souvenons-nous qu'il a dit que le veritable Alcman étoit né à Messoa, *ἀπὸ Μεσσόας*. Ce lieu n'est pas autrement celebre, & c'est ce qui aura fait juger à quelques Copistes qu'il faloit lire *ἀπὸ Μεσσήνης*, dans les Auteurs qui avoient debité la même chose que Suidas. Leur pretenduë correction aura forgé un nouvel Alcman, que l'on aura cousu aux centons de Suidas. Cette conjecture me paroît plus vraisemblable que celle de Lilius Gyraldus. Il ne reconoit qu'un Alcman, mais il le veut nâtif de Messene, & il corrige dans Suidas *ἀπὸ Μεσσόας* par *ἀπὸ Μεσσήνης*. Scaliger (*a*) rejette avec raison cette conjecture.

(*A*) *Fille d'Electryon.*] Le Poëte (*b*) Asius la fait naître d'Amphiaraus & d'Eriphyle. D'autres disent bien qu'Electryon étoit son pere, mais (*c*) ils lui donnent pour mere Anaxo, fille d'Alcée fils de Persée, & non pas (*d*) Lysidice fille de Pelops & d'Hippodamie. Le Scholiaste (*e*) de Pindare tient pour Lysidice.

(*B*). *Faisant semblant d'être le mari d'Alcmene.*] Diodore de Sicile (*f*) remarque que Jupiter prit ce parti parce qu'il ne vouloit point user de force, & que par la voie de la persuasion, il n'esperoit rien d'une personne aussi sage que l'étoit Alcmene. Le même Historien observe que Jupiter en cette rencontre, ne fut point agité de cette passion lascive qu'il avoit tant de fois sentie pour d'autres femmes, & qu'il n'eut pour but que de procréer un illustre enfant. C'est pourquoi il ne le fit point à la hâte, il y mit beaucoup de tems, trois nuits de suite. Nos Medecins se moqueroient de cette raison. Je ne sai pourquoi Plaute fit parler ainsi Jupiter à Amphitryon.

Tu (g) cum Alcumena uxore antiquam in gratiam
Redi: haud promeruit quamobrem vitio verteres,
Mea vi subacta est facere.

Car puis que Jupiter avoit pris la figure du mari il n'étoit pas necessaire d'user de force, & nous venons d'entendre qu'il ne prit cette figure que parce qu'il ne vouloit point emploier la force. Un Auteur moderne (*h*) s'est servi de cet exemple d'Alcmene pour prouver que l'ignorance de bonne foi disculpe; & il a cité de très-beaux vers de Moliere. Il y a mille choses à dire sur cela: c'est un grand sujet de reflexions.

NOTEZ qu'il y a des gens qui veulent que la pensée de Plaute soit celle-ci. Alcmene a été contrainte de me laisser jouïr d'elle, parce que j'ai eu la force de prendre vôtre figure. Si cela est, il faut dire que l'intention de ce Poëte a été beaucoup meilleure que son expression.

(C) *Qu'il fit durer cette nuit là trois fois plus qu'à l'ordinaire.*] On lira peut-être sans degoût ce vieux Gaulois. Jupiter (*i*) *trouva une telle saveur en la Dame qu'il prolongea cette nuit du jour & de l'autre nuit ensuivant, ce qui auroit mu Lycophron d'apeller Hercule τριέσπερος λέων, le lion de trois nuits, comme fait aussi Lucien.* On a eu peut-être en vuë ces paroles d'Hygin: (*k*) *Qui tam libens cum ea concubuit, ut unum diem usurparet, duas noctes congeminaret.* Le dialogue de Lucien où il est parlé de la longue nuit que Jupiter eut d'Alcmene, nous aprend que Mercure alla porter au Soleil l'ordre de se tenir en repos pendant trois jours, afin que Jupiter eût le tems qui lui étoit necessaire pour produire Hercule; une (*l*) nuit ne suffisant pas à la production d'un si grand guerrier. Il parut que Jupiter n'y epargna pas l'étoffe, car la pesanteur de l'enfant pensa faire crever la mere.

Tendebat (m) gravitas uterum mihi, quodque ferebam
Tantum erat, ut posses auctorem dicere tecti
Ponderis esse Jovem.

Il y a bien des Auteurs qui assûrent que cette nuit ne fut pas triplée, mais doublée (*n*) seulement. D'autres disent qu'elle dura neuf fois plus que de coutume. St. Jerôme qui avoit pu lire cela dans les Ecrits de deux (*o*) Peres de l'Eglise, ne s'en servit point pourtant, il s'en tint à la tradition de la double nuit; *In Alcmenæ adulterio duas noctes Jupiter copulavit.* Jupiter prit alors congé des femmes; Alcmene fut la derniere des mortelles avec laquelle il coucha. Niobe avoit été la premiere; il y avoit eu seize generations de l'une à l'autre (*p*); telle fut la durée des amours de Jupiter pour les femmes. Or comme le divertissement avec Alcmene étoit en ce genre-là le dernier qu'il devoit prendre dans ce monde, n'étoit-il pas raisonnable qu'il le fit durer long tems? Alcmene (*q*) admira la longueur de cette nuit: elle lui parut donc longue; cela lui fait honneur. Aussi étoit elle une très-honnête femme (*r*), & qui n'auroit pas merité si elle eût perdu la vuë, qu'on eût fait contre elle un distique tel que celui-ci;

Cum longas noctes Moreta (s) ab amore rogares,
Favit amor votis, perpetuasque dedit.

Sosie valet d'Amphitryon s'avisa d'une remarque digne de lui, quand il s'aperçut que la nuit duroit plus qu'à l'ordinaire. Il felicita les galans qui n'avoient pas eu bon marché de leur proie.

Ubi (t) sunt isti scortatores qui soli inviti cubant
Hæc nox scita'st exercendo scorto, conducto malè.

(*D*) *Qu'elle étoit encore fille.*] Apollodore raconte (*v*) qu'Electryon allant venger la mort de ses fils, mit son Roiaume & sa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, après l'avoir fait jurer qu'il se contiendroit envers Alcmene jusques à son retour. Amphitryon l'aiant tué par megarde peu après, fut obligé de chercher une retraite. Il se retira dans la Beotie avec Alcmene, & parce qu'elle declara (*x*) qu'elle épouseroit celui qui vengeroit la mort de ses freres, il s'engagea à poursuivre cette vengeance, & s'associant avec d'autres il porta la guerre chez les Teleboes qui avoient tué les freres d'Alcmene. De retour à Thebes victorieux & triomphant, il aprit qu'un autre lui-même avoit couché avec cette Dame. Il est visible que ce ne fut point lui qui eut la premiere faveur; Alcmene avoit differé sans doute la ceremonie des noces, la consommation pour le moins de son mariage jusques à ce qu'Amphitryon eût vaincu les Teleboes. Jupiter sachant qu'Amphitryon revenoit, & que pour cueillir cette fleur de virginité, il n'y avoit point d'autre tems à prendre que celui qu'Amphitryon emploieroit à son voyage, le prima, & fit avant l'arrivée du mari ce qu'il y avoit à faire. Apollodore ajoûte qu'Amphitryon aiant couché avec Alcmene lui fit un enfant, qui fut plus jeune d'une nuit qu'Hercule. (*y*) *Ἀλκμήνη δὲ δύο ἐγέννησε παῖδας. Διὶ μὲν Ἡρακλέα μιᾷ νυκτὶ πρεσβύτερον. Ἀμφιτρύωνι δὲ Ἰφικλέα. Alcmena vero duos peperit filios: Jovi quidem Herculem una nocte grandiorem, atque Amphitryoni Iphiclem.* Nouvelle confirmation de ce que j'ai à prouver. Le Scholiaste d'Homere (*z*) est plus precis qu'Apollodore; il dit nettement que le mariage ne se fit qu'après le retour d'Amphitryon. Dans la

V 2 Come-

(*a*) *Scalig. Animadv. in Euseb. n. 1360.*

(*b*) *Apud Pausaniam l. 5. pag. 165.*

(*c*) *Apollodor. Bibl. l. 2. pag. 96. Scholiast. Homeri in Iliad. ξ. v. 323.*

(*d*) *C'est celle que Charles Etienne, Lloyd, Hofman &c. lui donnent.*

(*e*) *In Olymp. Od. 7.*

(*f*) *Diod. Sicul. lib. 5. c. 2.*

(*g*) *Plaut. in Amphitr. sub finem.*

(*h*) *Voiez les Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag. 280. & suivant.*

(*i*) *Vigenere sur Philostr. t. 2. fol. 17. édit. in 4.*

(*k*) *Hygin cap. 29.*

(*l*) *Τῇ γὰρ ἐν μιᾷ νυκτὶ ἀποτελεσθῆναι ἀδύνατον.* Igitur una nocte absolvi non potest. *Lucian. Dial. Merc. & Solis.* Voiez Diodore de Sicile l. 5. c. 2.

(*m*) *Ovid. Metam. l. 9.*

(*n*) *Id. Amor. l. 1. eleg. 13. Propert. l. 2. eleg. 22. Capella l. 2. c. 39.*

(*o*) *Clem. Alexandr. in Protrep. p. 20. Arnobius l. 4. pag. 145. cujus hæc sunt verba.* Quis illum in Alcmena novem noctibus fecit pervigilasse continuis?

(*p*) *Diodor. Sicul. l. 5. c. 2.*

(*q*) *Hygin. ubi supra.*

(*r*) *Voiez la remarque B.*

(*s*) *La Comtesse de Moret Maitresse de Henri le Grand.*

(*t*) *Amphitr. act. 1. sc. 1. v. 130.*

(*v*) *Apollod. Biblioth. lib. 2. pag. 99.*

(*x*) *Id. pag. 101.*

(*y*) *Id. pag. 103.*

(*z*) *In Il. ξ. v. 323.*

à la longue nuit que ce Dieu avoit passée avec Alcmene. Il ne trouva point que sa femme le reçût avec les empressemens qui accompagnent la premiere vuë après une absence, & il en sut bientôt la raison par l'histoire qu'elle lui fit de la nuit derniere. Ceux qui se mettront à sa place pourront nous dire les pensées qu'il eut là-dessus. Il alla d'abord au Devin, & il sut de Tiresias, que Jupiter deguisé en Amphitryon avoit eu à faire avec Alcmene. Ce fut à lui à se consoler, & il ne paroît pas que son chagrin ait été fort long, puis que dès β la nuit suivante il fit un enfant à sa femme dejà grosse du fait d'un Dieu γ. Junon par un effet de sa jalousie ordinaire traversa le plus qu'elle put les couches de cette femme, & ce ne fut que par l'adresse d'une servante que (E) l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine δ, qui empêchoit Alcmene de se delivrer. Elle accoucha de deux garçons; celui dont Jupiter étoit pere fut nommé Hercule; celui qui étoit fils d'Amphitryon fut apellé Iphiclus η. On dit κ qu'elle épousa Rhadamanthe après la mort d'Amphitryon, & que son tombeau se voioit auprès de celui de Rhadamanthe, proche d'Haliarte dans la Beotie. D'autres disent λ qu'elle fut enterrée à Megare, & que l'oracle l'ordonna ainsi lors que les enfans d'Hercule le consulterent sur le different où ils étoient, les uns voulant qu'elle fût portée à Argos, les autres soutenant qu'il faloit la porter à Thebes. Elle mourut en chemin sur les frontieres de Megare, comme elle s'en retournoit d'Argos à Thebes μ. Hercule étoit dejà mort; elle avoit eu le chagrin de lui survivre, mais d'autre côté elle avoit eu la satisfaction de tenir entre ses mains la tête (F) du persecuteur d'Hercule, & de lui arracher les yeux. On a conté que son cadavre ν disparut pendant la ceremonie des funerailles, & qu'on trouva une pierre dans son lit. C'est ce qui fait dire à Pausanias θ qu'elle fut convertie en pierre. Diodore de Sicile marque ξ simplement qu'elle disparut, & que les Thebains lui rendirent les honneurs divins. Ils montroient encore sa chambre du tems de χ Pausanias. On voioit son autel à Athenes * en ce même tems. Le present qu'elle reçut de Jupiter pour la longue nuit qu'elle avoit passée avec lui, étoit montré dans Lacedemone † plusieurs siecles après, comme une rareté singuliere. On a raconté des choses bien merveilleuses touchant (G) son tombeau. Consultez l'article d'Amphitryon.

β *Hygin c. 29. dit qu'il ne coucha plus avec elle, & ne parle que d'Hercule.*

γ *Ex Apollodoro, Bibl. l. 2. p. m. 97. & sequent.*

δ *C'étoit la Déesse des accouchemens.*

η *Apollod. ib. p. 103.*

κ *Plutarch. in Lysandro, pag. 449.*

λ *Pausan. l. 1. pag. 39.*

μ *Id. ib.*

ν *Plut. in Romulo, pag. 35.*

θ *Pausan. lib. 9. pag. 294.*

ξ *Diod. Sic. lib. 5. cap. 4.*

χ *Pausan. l. 9. pag. 290. Il vivoit environ 150. ans après la naissance de* JESUS-CHRIST.

* *Id. l. 1. pag. 17.*

† *Voiez la remarque D de l'article* Teleboes.

Comedie de Plaute les choses vont autrement. Amphitryon y (a) laisse sa femme grosse en s'en allant à la guerre. Grand ragoût pour Jupiter! Ce seroit bien pis si Plaute avoit observé l'unité de tems, comme le veut Mademoiselle le Fevre. Il faudroit dire en ce cas-là que Jupiter interrompit tout le cours de la nature en arrêtant le soleil, afin de se divertir plus long tems avec une femme grosse de deux enfans, & si proche de son terme que pour peu qu'il eût differé sa retraite, la Sage-femme auroit été obligée de lui dire, *cedez moi la place*. C'est une fâcheuse alternative pour Plaute; il faut ou que sa piece dure plusieurs mois, ou qu'il fasse d'une femme toute prête d'accoucher de deux jumeaux, un des plus friands morceaux du monde pour le plus grand de tous les Monarques; & cela en suposant que ce maître des Dieux & des hommes a dejà produit l'un de ces jumeaux. Prenez bien garde que ce Poëte ne feint pas que Jupiter se deguisa en Amphitryon, pour venir en bon mari au secours d'Alcmene pendant le travail d'enfant; c'étoit la visite d'un homme bien amoureux. Voici comme parle Mercure dans le prologue:

Et meus pater nunc intus hic cum illa cubat,
Et hac ob eam rem nox est facta longior
Dum ille qua cum volt voluptatem capit.

Et pour ce qui est de ces paroles de Sosie *hac (b) nox scita'st exercendo scorto conducto male*, voici comme il les releve:

Meus pater nunc pro hujus verbis rectè & sapienter facit,
Qui complexus cum Alcumena cubat amans animo obsequens.

Il se felicite d'avoir écarté tout ce qui pouvoit interrompre la joie de Jupiter, & il se prepare à continuer ses bons offices jusques à ce que le Galant n'en veuille plus.

Bene (c) & prosperè hoc hodie operis processit mihi;
Amovi à foribus maximam molestiam
Patri ut liceret tuto illam amplexarier.
\- - - - - -
Erroris ambo ego illos & dementia
Complebo, atque omnem Amphitruonis familiam
Adeo, usque satietatem dum capiet pater
Illius quam amat.

(E) *Par l'adresse d'une servante que l'on éluda les mauvaises intentions de Lucine.*] Je me suis reglé sur la narration d'Ovide. Il y avoit sept jours qu'Alcmene étoit en travail d'enfant avec des douleurs horribles. Galanthis l'une de ses femmes entroit & sortoit, & se doutant d'un malefice en voiant une femme qui marmotoit assise à la porte les mains jointes sur ses genoux, elle lui alla dire qu'Alcmene étoit accouchée. Lucine (car c'étoit elle qui se tenoit en cette posture) n'eut pas plutôt ouï ces mots qu'elle separa ses mains & se leva, ce qui fit accoucher Alcmene.

(d) Subsedit in illa
Ante fores ara, dextroque à poplite lævum
Pressa genu, digitis inter se pectine junctis
Sustinuit partus, tacita quoque carmina voce
Dixit, & inceptos tenuerunt carmina partus.
\- - - - - - -
Una ministrarum media de plebe Galanthis
Flava comas aderat, faciendis strenua jussis
Officiis dilecta suis. Ea sensit iniqua
Nescio quid Junone geri, dumque exit & intrat
Sæpe fores, Divam residentem vidit in ara,
Brachiaque in genibus digitis connexa tenentem;
Et quæcunque es, ait, domina gratare, levata est
Argolis Alcmene, potiturque puerpera voto.
Exsiluit, junctasque manus patefacta remisit
Diva potens uteri: vinclis levor ipsa remissis.

Pausanias (e) ne raconte point la chose avec les mêmes circonstances. Il dit qu'on voioit à Thebes la figure de certaines femmes (f) que Junon avoit envoiées empêcher les couches d'Alcmene. La fille de (g) Tiresias les trompa, en criant qu'Alcmene étoit delivrée. Du tems de Pline on prenoit encore pour un malefice la posture dont j'ai parlé. S'asseoir auprès des *femmes grosses, ou quand l'on medicamente quelcun, les doigts entrelassez en forme de pigne, c'est un charme nuisible, & dit on que de cela l'experience s'en put voir lors qu'Alcmene enfanta Hercule: pire encore est il si l'on tient les mains accouplées contre l'un de ses genoils ou les deux.* C'est ainsi que Vigenere (h) traduit ces paroles de Pline: *Adsidere gravidis, vel cum remedium alicui adhibetur, digitis pectinatim inter se implexis veneficium est: idque compertum tradunt Alcmena Herculem pariente. Pejus si circa unum ambove genua (i).* Nous verrons ailleurs (k) la liberté que Plaute a prise de suposer qu'Alcmene accoucha sans nulle douleur.

(F) *La tête du persecuteur d'Hercule.*] Apollodore nous aprend que les fils de ce Heros trouverent un bon asyle dans Athenes contre Eurysthée, & qu'Hyllus l'un d'eux l'aiant tué lui coupa la tête, & la donna à Alcmene; Καὶ τὴν μὲν κεφαλὴν ἀποτεμὼν Ἀλκμήνῃ δίδωσιν, ἡ δὲ κερκίσι τοὺς ὀφθαλμοὺς ἐξώρυξεν αὐτοῦ. (l) *Ejusque caput amputatum Alcmenæ dedit. Hæc autem illi textoriis radiis oculos effodit.*

(G) *Des choses bien merveilleuses touchant le tombeau* d'Alcmene.] Agesilaus Roi de Sparte voulant faire transporter les reliques d'Alcmene à Lacedemone, envoia des gens à Haliarte qui ouvrirent le tombeau de cette femme. On y trouva deux vases de terre, un brasselet d'airain, & une table de cuivre sur laquelle il y avoit des lettres gravées que personne ne conoissoit. Comme elles étoient semblables à l'écriture des Egyptiens, Agesilaus les fit copier & envoia cette copie au Roi d'Egypte, & le pria de faire expliquer à ses Prêtres ce que c'étoit, s'ils le savoient (m). Plutarque ajoûte qu'Agetoridas Deputé d'Agesilaus alla à Memphis, où le Prophete Chonuphis dechifra cette inscription. Elle contenoit un ordre adressé aux Grecs, qu'ils eussent à vivre en paix,

(a) Gravidam ego illam hic reliqui cum abeo. *Act. 2. sc. 2. v. 34.* Et cum te gravidam cum te pulcrè plenam adspicio, gaudeo. *Ib. v. 52. Mercure avoit assûré le même fait dans le Prologue.*

(b) *Act. 1. sc. 1. v. 133.*

(c) *Act. 3. sc. 2.*

(d) *Ovid. Metamorph. l. 9.*

(e) *Pausan. lib. 9. pag. 290.*

(f) *On les apelloit* Φαρμακίδες. *Nous les apellerions aujourd'hui Sorcieres.*

(g) *Elle s'apelloit Historis.*

(h) *Vigenere ubi supra.*

(i) *Plin. lib. 28. c. 6.*

(k) *Dans la remarque E de l'article* Teleboes.

(l) *Apoll. lib. 2. pag. 151.*

(m) *Plutarch. in libro de Socratis Genio, pag. 576 & seq.*

ALC à

ALCMEON. Plusieurs personnes ont été ainsi apellées. Le dernier Archonte perpetuel d'Athenes se nommoit ALCMEON. Après lui on créa d'autres Archontes, dont la charge ne duroit que dix ans. Ce changement arriva β pendant la 6. Olympiade, un peu avant que Romulus bâtît la ville de Rome. Herodote γ parle d'un ALCMEON qui vivoit à Athenes du tems de Cresus, & qui rendit mille bons offices aux Ambassadeurs que ce Roi envoia à Delphes. Cresus l'aiant apris le fit venir à sa Cour, & lui permit de prendre dans ses tresors tout autant d'or qu'il pourroit porter. On peut lire dans Herodote les expediens dont Alcmeon se servit, pour se donner une charge bien pesante. Cresus lui fit encore d'autres presens, de sorte qu'il le mit en état de donner un très-grand lustre à sa famille dans Athenes. Elle y a été l'une des plus considerables. Les ALCMEONIDES (c'est ainsi que l'on apelloit les descendans d'Alcmeon) s'y distinguerent en plusieurs rencontres, & sur tout en s'oposant fortement à la tyrannie que Pisistrate & ses fils tâcherent en vain de perpetuer. Je croi que cet Alcmeon est le même que celui qui fut General des Atheniens dans δ la guerre qu'on entreprit pour la protection du temple de Delphes, à la sollicitation de Solon. Je trouve dans Plutarque η un ALCMEON, qui fut grand ennemi de Themistocle. Il y a dans le Dictionaire (*A*) de Moreri plusieurs fautes concernant le mot *Alcmeon*. Je vais parler à part de deux personnes qui ont porté ce nom-là.

β *Euseb. Chron.*

γ *Herod. lib. 6. c. 125.*

δ *Plut. in Solone, pag. 84.*

η *Id. in vita Aristid. sub fin. p. 334. E.*

ALCMEON, fils d'Amphiaraus & d'Eriphyle sœur d'Adraste, tua sa mere pour obeïr au commandement de son pere. Vous allez voir la raison d'un commandement si étrange. Amphiaraus regardoit Eriphyle comme la cause de sa mort. Il ne vouloit point aller à la guerre contre les Thebains; car comme il étoit grand Devin, il avoit prevu que s'il y alloit, il y periroit. D'ailleurs il avoit promis avec serment que pour ce qui regarderoit les disputes qu'il pourroit avoir avec Adraste, il s'en remettroit à tout ce que sa femme en ordonneroit. Ils eurent un different sur l'expedition de Thebes. Adraste vouloit qu'Amphiaraus s'y engageât, Amphiaraus n'en vouloit rien faire, & en detournoit les autres. Eriphyle decida selon les desirs d'Adraste, après avoir été gagnée par le beau * colier que Polynice † lui ofrit, & qu'elle accepta sans avoir égard aux defenses que son mari lui avoit faites de rien prendre de Polynice. Elle est devenuë par là un grand fond de lieux communs, & de pensées morales entre les mains des censeurs du sexe. On sait

* *Hygin c. 73. dit qu'Adraste donna le colier, & qu'Eriphyle decouvrit le lieu où Amphiaraus s'étoit caché.*

† *Voiez touchant ce colier les remarques de l'article* Callirhoé.

à honorer les Muses, & à terminer leurs differens selon les regles de l'équité. Les lettres de l'inscription étoient conformes à l'écriture qu'Hercule aprit sous le regne du Roi Protée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les habitans d'Haliarte aiant eu une très-mauvaise recolte, & de grandes inondations, crurent que ces maux étoient venus de ce qu'ils avoient souffert que l'on remuât le tombeau d'Alcmene. On lit de semblables reflexions dans plusieurs Legendes, par raport au demembrement ou à la translation des Corps saints.

(*A*) *Dans le Dictionaire de Moreri plusieurs fautes.*] I. Il n'est pas vrai qu'Alcmeon dernier Archonte perpetuel ait vécu vers l'an 301. ou 300. de Rome. Eusebe qu'on cite met avant la fondation de Rome, la fin des Archontes perpetuels. II. D'ailleurs l'année 301. de Rome ne repond pas à l'année 3300. du monde, mais environ à l'année 3530. selon le Pere Petau, ou à l'année 3498. selon Sethus Calvisius. III. Alcmeon l'Archonte perpetuel n'est pas le même (*a*) Alcmeon qui reçut tant de presens de Cresus. Il preceda d'environ 190. ans la premiere année du regne de ce Monarque. IV. La derniere année de ce regne repond à l'an 206. de Rome. V. Herodote que l'on cite ne dit point qu'Alcmeon ait succedé à Megacles son pere en la charge d'Archonte annuel, ni que les Ambassadeurs de Cresus aient demandé à Alcmeon, *s'il vouloit se joindre avec* leur maitre *pour aller à Delphes*, ni *qu'après leur avoir promis de le faire ce Roi lui fit present d'autant d'or qu'il en pourroit porter*, ni qu'aiant aperçu qu'Alcmeon s'étoit chargé d'or *au delà de ses forces, il le fit porter avec ce fardeau dans sa maison, parce qu'il ne pouvoit pas marcher à cause de sa charge.* Je ne saurois deviner par quel esprit on cite Herodote, lors qu'on a falsifié si étrangement ce qu'il raconte. VI. Alcmeon fils d'Amphiaraus n'épousa point Callirhoé après la mort d'Alphesibée sa premiere femme; celle-ci étoit en vie (*b*) pendant le second mariage. VII. Plutarque ne dit point que la fable d'Alcmeon signifie *qu'il tua sa mere, c'est-à-dire sa partie pour aller vivre à la campagne qui nous est exprimée par le fleuve son beau-pere.* Ne diroit-on pas que Mr. Moreri a lu dans Plutarque qu'Alcmeon se châtra; c'est à quoi conduisent naturellement ces paroles, *il tua sa mere, c'est-à-dire sa partie.* Je veux croire qu'au lieu de *partie* l'Auteur avoit dit *patrie*; mais cela ne le tire point d'affaire, car Plutarque ne dit point qu'Alcmeon tua sa patrie, ou qu'il la mal-traita: il dit au contraire (*c*) qu'Alcmeon fuiant les magistratures, les seditions, les factions, & les calomnies, se choisit une petite retraite pour y vivre dans le repos, & que c'est ainsi qu'il fuit les Furies. VIII. La Chronique d'Eusebe est citée encore plus mal à-propos, pour expliquer ce que la Fable a dit d'Alcmeon; car à quoi peut servir pour l'explication de cette Fable de dire que la ville de Thebes fut pillée, que Tiresias fut fait prisonnier, que sa fille Manto fut consacrée au service d'Apollon? IX. Il n'est pas vrai qu'Eusebe raporte ces choses *en l'an 817. d'Abraham.* Il ne dit rien de ce pillage de Thebes; il parle en general des sept Capitaines qui attaquerent cette ville, & de leurs descendans qui renouvellerent la guerre, il parle, dis-je, de la premiere de ces deux expeditions sous l'an 784. & de la derniere sous l'an 823. En X. lieu ni Eusebe ni aucun autre Historien ne remarque que l'expedition (*d*) d'Alcmeon contre Thebes ait été malheureuse, car ce fut alors que les *Epigones* pillerent la ville, &c. XI. *Ils ne menerent point le pauvre aveugle Tiresias*, il avoit pris la fuite avec les autres Thebains avant que les ennemis entrassent dans cette ville. XII. *Ils ne firent pas un grand butin pour venger le deshonneur de leur pere.* Il faloit dire que *pour venger le deshonneur de leurs peres*, ils entreprirent une seconde expedition. XIII. Il n'est pas vrai que le Philosophe Alcmeon *ait fait voir que la lune a une proprieté particuliere qui ne finit jamais*; il a supolé l'eternité de cet astre: c'est une chose que l'on ne peut que suposer; & c'est une negligence plus impardonnable à un Prêtre qu'à un autre Auteur, que de dire qu'on *a fait voir* que la lune est éternelle, & *que l'ame immortelle tourne toûjours comme le soleil.* XIV. Eusebe ne parle point d'Alcmeon le Philosophe; c'est sans doute le Poëte qu'il a pretendu designer, lors qu'il a dit: *Alcmaon clarus habetur, & Lesches Lesbius qui parvam fecit Iliadem.* XV. Il l'a dit sous la 31. Olympiade, & non pas sous la soixante-neuviéme. XVI. Il n'est pas vrai que Plutarque *en la vie de Solon* cite un Historien nommé Alcmeon. Voici les paroles de Plutarque; elles serviront à montrer comment les Copistes precipitez s'abîment dans les bevuës les plus grossieres. (*e*) Οὐ μέντοι στρατηγὸς ἐπὶ τοῦτον ἀπεδείχθη τὸν πόλεμον, ὥς λέγειν φησὶν Ἕρμιππος Εὐάνθη τὸν Σάμιον. Οὔτε γὰρ Αἰσχίνης ὁ ῥήτωρ τοῦτ' εἴρηκεν, ἔν τε τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασιν Ἀλκμαίων, οὐ Σόλων, Ἀθηναίων στρατηγὸς ἀναγέγραπται. *Non fuit ille tamen ad bellum hoc designatus dux, ut tradere Samium Euanthem Hermippus ait. Neque enim id orator prodidit Æschines, & in Delphorum commentariis Alcmaeon, non Solon, est Atheniensium dux.* Mrs. Lloyd & Hofman ont trouvé le pretendu Historien Alcmeon dans cet endroit de Plutarque: *In Delphorum commentariis*, disent-ils, *citatur à Plutarcho in Solone.* Il est visible que ces *Commentaires de Delphes* sont l'Ouvrage qu'ils attribuent à Alcmeon, & qu'ils pretendent avoir été cité par Plutarque. Je m'étonne que Vossius ait donné dans une telle bevuë: *Alcmaeon*, dit-il, (*f*) *in Delphorum commentariis*, Ἀλκμαίων ἐν τοῖς τῶν Δελφῶν ὑπομνήμασι, *citatur à Plutarcho in Solone.*

(*a*) *On le dit pourtant dans l'édition de Hollande. Le suplément de Moreri n'avoit dit sinon que cet Alcmeon avoit été Archonte annuel d'Athenes.*

(*b*) *Outre Apollodore voici un autre temoin.* Amphilochi frater ne Phegida semper amaret Callirhoë fecit parte recepta tori. *Ovid. de remed. amor.*

(*c*) *Plut. de exilio, pag. 602.*

(*d*) *Voici comme parle Mr. Moreri tant dans l'édition de Lion, 1688. que dans celle de Hollande*, Après sa malheureuse expedition de Thebes.

(*e*) *Plut. in Solone, pag. 84. A.*

(*f*) *Voss. de Histor. Græc. pag. 501.*

fait qu'Amphiaraus aiant pris la fuite lors de la deroute de l'armée, fut englouti par un abîme qu'un coup de foudre avoit ouvert sur son chemin. Il avoit donné ordre à ses fils avant que de marcher contre Thebes, qu'aussi-tôt que l'âge le leur permettroit ils tuassent Eriphyle. Tous les autres Generaux, à la reserve d'Adraste, perirent dans cette guerre. Leurs fils resolurent dix ans après d'aller venger cet affront, & ils choisirent Alcmeon pour leur Generalissime. Eriphyle gagnée encore par des presens les sollicita à cette guerre. Thersandre fils de Polynice lui avoit donné un β colier & une γ robe. Alcmeon quelque envie qu'il eût de tuer sa mere avant que d'accepter le Generalat, marcha contre Thebes sans avoir executé l'ordre d'Amphiaraus. Cette expedition fut très-heureuse; les Thebains par le conseil de Tiresias abandonnerent leur ville; on la pilla, & on la ruina. Alcmeon transporté d'une nouvelle colere, après avoir su qu'Eriphyle s'étoit laissée corrompre par des presens contre lui aussi, ne balança plus à la tuer lors qu'il eut consulté l'oracle. Quelques-uns soutiennent que son frere Amphilochus l'assista dans ce parricide, mais le plus grand nombre des Auteurs nie cela. Alcmeon persecuté par les Furies à cause de cette action, se retira à Psophis dans l'Arcadie, où il expia son crime entre les mains de Phegeus, selon les ceremonies ordinaires en pareils cas, & se maria avec Arsinoé δ fille du même Phegeus, à laquelle il fit present du colier & de l'habit qui avoient été donnez à Eriphyle. Une grande famine s'étant élevée, on eut recours à l'oracle, qui ordonna à Alcmeon de se refugier chez Achelous. Il s'y rendit après plusieurs courses vagabondes, il y reçut de nouveau les ceremonies de l'expiation, il s'y maria avec Callirhoé fille d'Achelous, & il s'établit dans un coin (A) de terre que cette riviere avoit formé en accumulant des sables. Callirhoé lui declara qu'elle ne coucheroit point avec lui, s'il ne lui faisoit present du colier & de la robe d'Eriphyle. Cela le contraignit de retourner chez Phegeus, dont il obtint le colier, après lui avoir fait acroire qu'il avoit apris de l'oracle que la persecution des Furies ne cesseroit, que lors qu'il auroit offert ce colier à Apollon. Phegée fut ensuite qu'Alcmeon avoit destiné ce present à Callirhoé, c'est pourquoi il donna ordre à ses deux fils de le poursuivre, & de le tuer, ce qu'ils firent: & parce qu'Arsinoé s'en formalisa, ils la transporterent à Tegée dans un coffre, & lui imputerent ce meurtre. Quelques-uns disent qu'Alcmeon pendant sa fureur se divertit avec la Propheteſſe Manto fille de Tiresias, & qu'il en eut deux enfans η. Voiez la suite de tout ceci dans l'article de Callirhoé. Les furies d'Alcmeon ont fait un grand bruit sur le Theatre de l'ancienne Grece θ, mais il ne nous reste (B) aucune de ces Tragedies. Ce qu'on a dit (C) de son tombeau merite d'être consideré. Les Oropiens qui devancerent tous les autres peuples à mettre Amphiaraus au rang des Dieux, exclurent Alcmeon des honneurs divins qu'ils confererent à son pere & à son ξ frere, ils l'en exclurent, dis-je, à cause de son parricide. On remarque qu'un Perse nommé Oronte φ lui ressembloit parfaitement.

Il y a des Historiens qui disent, κ qu'Alcmeon après la seconde guerre de Thebes s'en alla en Etolie attiré par Diomede, & qu'il l'aida à conquerir ce païs, & l'Acarnanie; & qu'aiant été sommez de se trouver à l'expedition de Troie, Diomede s'y rendit, mais qu'Alcmeon s'arrêta dans l'Acarnanie, & y bâtit une ville qu'il nomma Argos d'Amphilochus, pour faire honneur à son λ frere. Notez qu'il prophetisa μ dans l'Acarnanie.

ALCMEON, nâtif de Crotone, & disciple de Pythagore. On croit * qu'il fut le premier qui écrivit sur la Physique. Il avoit des opinions très-heterodoxes, comme que la lune étoit éternelle, & que nôtre ame tournoit toûjours à la maniere du soleil. Voilà ce qu'en dit Laërce. Ciceron represente mieux le systême de ce Philosophe; car quelle negligence n'est-ce pas que de choisir entre tous les astres ausquels Alcmeon attribuoit une nature éternelle, celui dont les alterations paroissent le plus, je veux dire la lune? Il faloit donc dire comme Ciceron † a fait, que ce Philosophe attribuë la divinité à tous les astres, & même à nôtre ame. Mais comme c'est le propre des mechans systêmes de n'avoir rien de lié, nous voions que nôtre Alcmeon raisonnoit peu consequemment, lors qu'il faisoit une grande distinction entre les connoissances des Dieux, & celles des hommes. Il ‡ disoit que les Dieux savoient manifestement les choses, & que les hommes ne faisoient que conjecturer. Voilà ce que peuvent dire ceux qui reconoissent un seul & vrai Dieu; mais ceux qui prenent les astres, & les ames humaines pour autant de Dieux, se rendent ensuite ridicules, s'ils pretendent que la science humaine & la science divine diffe-

β *Fiez vous plutôt à Diodore de Sicile, qui dit que Thersandre donna seulement le* peplum. *Il ne pouvoit pas donner le colier, puis qu'Eriphyle l'avoit deja.*
γ *Nommée en Grec* πέπλος.
δ *Pausanias l.* 8. *p.* 255. *la nomme* Alphesibée.
η *Tiré de la Bibliotheque d'Apollodore l.* 3. *p. m.* 187. *& seq. Voiez aussi Diodore de Sicile l.* 5. *cap.* 6.
θ Alcmæon olim Tragicorum pulpita lassavit cum furore suo, nunc nullam sui nominis fabulam habet. *Barthius in Statium t.* 2. *p.* 449.
ξ *Pausan. l.* 1. *p.* 33.
φ *Plutarch. in Arato, p.* 1028.
κ *Strabo, lib.* 7. *pag.* 225. *Voiez aussi lib.* 10. *pag.* 318.
λ *Il s'apelloit Amphilochus: voiez les remarques de son article.*
μ *Clem. Alexandr. Stromat. lib.* 1. *pag.* 334.
* *Phavorin. in omnimoda histor. apud Laërt. l.* 8. *in Alcma. Clem. Alex. Stromat. l.* 1. *Theodoret. Serm.* 1.
† *Cicero de nat. Deor. l.* 1.
‡ *Laert. ubi supra.*
(a) *Pausan. l.* 8. *p.* 255.

(A) *Dans un coin de terre que cette riviere avoit formé.*] Il ne sera pas mal d'éclaircir Apollodore par un passage de Pausanias (a), qui porte qu'Alcmeon apres avoir tue sa mere s'enfuit d'Argos à Psophis, où il epousa Alphesibée fille de Phegeus. Le mariage ne le guerit pas de sa fureur, ainsi il recourut à l'oracle, qui lui ordonna de se retirer sur une terre toute neuve, & faite depuis le meurtre d'Eriphyle. On l'assûra que les Furies ne l'y poursuivroient point. Aiant donc rencontré aux embouchures de la riviere d'Achelous une terre que les flots avoient charriee, il y prit poste, & se maria avec Callirhoé.

(B) *Il ne nous reste aucune de ces Tragedies.*] Je ne doute point que les deux vers que Plutarque a raportez dans l'un de ses livres ne soient pris de quelqu'une de ces pieces. Le lieu commun que Plutarque touche en cet endroit est plus important qu'on ne pense: il regarde un defaut qu'on trouve par tout. C'est celui de ceux qui reprochent à leur prochain un vice qu'ils ont eux-mêmes, ou qui est plus petit que le leur. Alcmeon reproche à Adraste qu'il est frere d'une femme qui a tue son mari: Adraste lui repond, *& vous, vous avez tué vôtre propre mere.* Il ne faut point faire le Caton & le censeur, lors qu'on est tout plein de defauts. Οὐκοῦν (b) μηδὲ μοιχῷ λοιδορήσῃς, αὐτὸς ὢν παιδομανής. Μηδ᾽ ἄπαιδον ἄλλον αὐτὸς ὢν ἀνελεύθερος,

Ἀνδροκτόνου γυναικὸς ὁμογενὴς ἔφυς:
Τὸν Ἄδραστον ὁ Ἀλκμαίων. Τί οὖν ἐκεῖνος; οὐκ ἀλλότριον ἀλλ᾽ ἴδιον αὐτῷ προσφέρων ὄνειδος,
Σὺ δ᾽ αὐτόχειρ γε μητρὸς ἥ σ᾽ ἐγείνατο.

Non itaque adulterium objice alteri, ipse insano puerorum amore flagrans, neque pro ligalitatem sordidus ipse. Alcmeon Adrastum hoc maledicto incessit,

Tibi qua maritum suum interfecit est soror.

Quid Adrastus? Non alienum sed proprium ei reponit opprobrium,

Matrem necasti tu manu tua tuam.

(b) *Plut. de cap. ex inimic. utilit. pag.* 88.

(C) *Ce qu'on a dit de son tombeau merite d'être consideré.*] Ce tombeau étoit à Psophis dans l'Arcadie; il n'avoit gueres d'éclat ni d'ornemens, mais il étoit entouré de cyprès si hauts, qu'ils pouvoient couvrir de leur ombre le côtau qui dominoit sur la ville. On ne les coupoit point, parce qu'on les croioit consacrez à Alcmeon, & on les apelloit les pucelles (c).

(c) *Id. Pausan. ibid.*

different autrement que du plus au moins. Il n'est pas vrai que cet Alcmeon soit mort (A) d'une maladie pediculaire.

ALDRINGER, fameux General d'armée sous l'Empereur Ferdinand II. s'étoit poussé par la seule recommandation de son merite. Il étoit du païs de Luxembourg, & d'une naissance (A) tout-à-fait obscure. Dès sa premiere jeunesse il se mit au service de quelques Gentilshommes qui alloient en France; il s'apliqua avec eux à l'étude, & se rendit fort habile. Etant passé en Italie il devint Chancelier du Comte Madrucci. Il alla ensuite à Trente, & y eut un emploi honorable dans la Chancelerie; mais la jalousie de ses collegues, & leur conduite lui causerent un si grand depit qu'il abandonna sa charge, rempli d'un esprit mutin contre la fortune, & resolu de s'attacher à la profession du premier homme qu'il rencontreroit sur son chemin. Il prit la route d'Inspruk, & comme il rencontra proche du pont un soldat qui s'en retournoit en Italie, il prit le parti des armes, & s'enrôla simple soldat. Il devint Sergent peu après; & comme il fit conoître qu'il savoit très-bien manier la plume, on l'emploia à dresser tous les comptes de la Compagnie, & à écrire les reponses que le Capitaine avoit à faire. Il donna des lumieres à ce Capitaine qui lui ouvrirent la porte d'un plus grand emploi. Cet avancement fut cause que le Lieutenant de la Compagnie devint Capitaine, & qu'Aldringer monta à la place du Lieutenant. Il se defendit si bien avec 50. hommes dans un mechant poste, qu'il le conserva malgré les rudes attaques de l'ennemi. Dès lors la reputation de son courage ne fut pas moins repanduë que celle de son habileté: plusieurs Colonels lui offrirent une Compagnie; le neveu de l'Archevêque de Saltzbourg fut de ce nombre. Il avoit besoin à cause de sa jeunesse d'avoir un tel homme dans son Regiment; il le rechercha, il l'obtint, & il s'aquit tant de gloire par les bons conseils d'Aldringer, que pour lui en temoigner sa reconoissance il le fit son Sergent Major. Aldringer fut ensuite Lieutenant Colonel, puis Colonel, & il fit tellement paroître qu'il entendoit à fond le metier, qu'on le jugea digne de commander en chef β à l'expedition de Mantouë γ. Il joignit fort à-propos δ aux debris de la bataille de Leipsic les troupes qu'il ramena d'Italie; & peut-être que si le Comte de Tilli avoit attendu à donner bataille que ces troupes fussent arrivées, comme on le lui conseilloit, l'évenement n'eût pas été si funeste aux Imperiaux. Aldringer se separa de Tilli quelque tems après pour se retirer en Boheme, à cause des defiances que le mauvais état des affaires semoit entre les Imperiaux & les Bavarois *; mais cette desunion ne dura pas. Il étoit dès le mois de Mars 1632. avec Tilli sur les bords du Leck, pour en disputer le passage au Roi de Suede. Il étoit alors † Grand Maître de l'artillerie. La blessure qu'il reçut à la tête ne contribua pas peu à l'avantage que les ennemis eurent de passer cette riviere; mais elle ne l'empêcha pas de servir la même Campagne; il alla joindre en Boheme Wallestein, malgré les efforts que firent les Suedois pour empêcher cette jonction: il falut bientôt revenir dans la Baviere, pour s'oposer aux troupes du General Horn. Les succés varierent de part & d'autre dans ces quartiers-là tout le reste de l'année, & au commencement de la suivante. Le plus glorieux exploit d'Aldringer pendant ce tems-là, fut d'avoir contribué en 1633. à faire lever le siege de la ville de Constance. Il fut joindre ensuite le Duc de Feria, qui avoit amené d'Italie quelques troupes Espagnoles. On a cru que Wallestein (B) avoit donné des ordres secrets à Aldringer de rendre inutiles tous les desseins de ce Duc, & que ce fut la veritable raison & le motif secret pourquoi Aldringer ne voulut jamais consentir à livrer bataille. Il ne faut pas croire neanmoins qu'il entrât dans tous les complots de Wallestein; il n'avoit pour lui que certaines complaisances qui sans ruiner les affaires du maître commun, avançoient beaucoup les interêts particuliers de ce Generalissime. Il y a de semblables intelligences dans presque toutes les armées. Il fut tué l'an 1634. à Landshut ville de Baviere, & l'on n'a jamais bien su si ce furent ses propres soldats, ou les Suedois qui firent le coup. Il avoit été élevé à la dignité ‡ de Comte. C'étoit un homme qui avoit (C) d'excellentes qualitez; c'est dommage qu'elles aient été accompagnées d'une

β *En 1630.*

γ *Tiré du Comte Galeazzo Gualdo Priorato au l. 1. reg. de l'Histoire des guerres d'Allemagne.*

δ *En 1631.*

* *Id. l. 2. ad ann. 1631.*

† *Blanc, Histoire de Baviere, t. 4. p. 374.*

‡ *Blanc, ibid. p. 436.*

(A) *Soit mort d'une maladie pediculaire.*] Antigonus Carystius (a) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit qu'Alcmeon le Physicien avoit eu cette maladie, il a pris, dis-je, Alcmeon le disciple de Pythagore pour le Poëte Alcman. Charles Etienne ne se contente pas de dire que le Philosophe Alcmeon est mort d'une maladie pediculaire; il dit aussi que c'est le premier qui en soit mort, & il se munit de l'autorité d'Elien. Ce sont deux mensonges; Elien ne parle pas de nôtre Alcmeon; c'est d'Alcman le Poëte qu'il observe plusieurs choses; mais aiant dit (b) que le Philosophe Pherecydes étoit mort de la maladie dont il s'agit ici, il lui auroit sans doute accordé la primauté sur Alcmeon, s'il avoit parlé de ce dernier par raport à cette sorte de maladie. Les erreurs de Charles Etienne se trouvent dans le Pere Lescalopier (c).

(A) *D'une naissance tout-à-fait obscure.*] *Humili apud Lucenburgicos loco ortus*, dit Mr. de Puffendorf; qui ajoûte qu'il (d) fut d'abord laquais de quelques Barons François, & en suite Secretaire. Un autre Historien ne lui donne pas une (e) condition si chetive, il le fait d'abord étudier, puis aller à la guerre, puis servir de Secretaire, ensuite reprendre les armes. Il le fait boileau (f) de son naturel, ce qui étoit une très-mauvaise & très-nuisible qualité en Allemagne dans un homme de guerre.

(B) *Que Wallestein avoit donné des ordres secrets à Aldringer.*] L'Historien (g) de Baviere que j'ai cité convient, que les Suedois *ne demandoient pas mieux que de venir à un combat general, quoi qu'ils ne se trouvassent pas si avantageusement postez que les Catholiques.* Le Duc de Feria, poursuit-il, *voyant l'occasion belle fit d'inutiles efforts pour obliger Aldringer à venir aux mains avec l'ennemi, mais jamais il ne put rien obtenir d'un homme qui étoit sous la ferule de Wallestein, & les Suedois s'étant retirez comme en triomphe sur la fin d'Octobre, le mauvais procedé d'Aldringer qui coûta bon à l'union Catholique, deplut tant au Duc de Feria, que bientôt après il en mourut de douleur.* Cet Historien avoit dit dans la page precedente, qu'Aldringer affidé à Wallestein *n'agissoit guere que par ses ordres, & qu'en ce tems-là on publia un écrit qui assûroit, que tandis que Wallestein mandoit à l'Empereur qu'il envoyoit Aldringer au Duc de Baviere pour en disposer entierement, il lui donnoit des ordres secrets de ne le servir que pour la defensive du petit secours qu'il commandoit: ce qu'Aldringer n'ayant pas ponctuellement executé, Galas lui temoigna de la part de Wallestein qu'il ne lui pardonneroit jamais cette desobeissance.*

(C) *Qui avoit d'excellentes qualitez.*] Il avoit l'esprit fort vif & fort penetrant, beaucoup d'aquis, une intelligence rafinée, un grand courage; il se faisoit admirer dans un Conseil de guerre par la force de ses raisons, & par la vraisemblance de ses conjectures; c'étoit d'ailleurs une bonne plume; il savoit plusieurs langues, & il avoit su tirer la quintessence des maximes de divers païs. La politique d'un Espagnol Italianisé ne surpassoit pas la sienne; *Le da lui praticate*

varie

(a) *Histor. mirab. cap. 95. Meursius dans ses notes lui a marqué cette faute.*

(b) *Ælian. var. Histor. l. 4. c. 28.*

(c) *In Cicer. de Nat. Deor. pag. 41.*

(d) *Pufendorf. Rerum Suecicar. l. 6. pag. 157.*

(e) Luxemburgi tenui sed honesto loco editus primam ætatem literis dedit. *Joh. Cluverus Epit. histor. l. 11. append.*

(f) Ingenio prompto atque acri, & natura vini abstinens. *Id. ibid.*

(g) *Blanc, Hist. de Baviere. t. 4. pag. 424.*

d'une (*D*) avarice & d'une cruauté excessives. Tel est presque toûjours le destin de l'homme. Il ressemble à ces terroirs qui produisent pele-mêle de bonnes herbes & de mauvaises.

ALDROUANDUS β (ULYSSE) Professeur en Philosophie & en Medecine à Boulogne sa patrie, a été un des plus curieux hommes du monde par raport à l'Histoire naturelle. Ses soins, ses travaux, & ses depenses sur ce sujet sont incroiables. Il voiagea dans les païs les plus éloignez, sans autre motif que de s'instruire des choses que la nature y fait paroître : les mineraux, les metaux, les plantes, les animaux étoient l'objet de ses recherches & de sa curiosité : mais il s'attachoit principalement aux oiseaux ; & pour en avoir des figures bien exactes & au vif, il emploia pendant plus de 30. années à ses propres frais les plus excellens (*A*) Artistes de l'Europe. Ces depenses l'abimerent, il se vit enfin reduit à la derniere necessité, & l'on pretend qu'il mourut à l'hôpital de Boulogne chargé γ d'années, & aveugle l'an 1605 δ. C'est un exemple bien parlant contre l'ingratitude du public, (*A* Δ) & même contre l'excessive curiosité des particuliers. Il y auroit mille reflexions & mille beaux lieux communs à pousser sur cette avanture ; je les laisse à quiconque s'en voudra saisir, & me contente de cette petite observation, c'est que l'antiquité ne nous fournit point d'exemple d'un dessein aussi étendu, & aussi laborieux que celui de nôtre Ulysse à l'égard de l'Histoire naturelle. Pline, je l'avouë, s'est repandu sur plus de sortes de sujets ; mais il ne fait qu'effleurer, il ne dit que peu de mots sur chaque chose, au lieu qu'Aldrouandus ramassoit * tout ce qui se pouvoit rencontrer. Sa compilation comprend plusieurs gros volumes *in folio* ; mais il ne faut pas (*B*) lui en attribuer toute la gloire, car il y a tel volume qui a paru après sa mort dans lequel on ne croit pas qu'il ait autre part que celle (*C*) d'avoir fourni le modele, ou tout au plus quelques memoires informes. J'explique cela dans les remarques. Il ne paroît pas possible qu'il ait fait le prodigieux nombre de livres dont Imperialis † a donné le catalogue ; & il n'est pas étrange qu'occupé à tant de recherches qui emportent toute l'attention, il ait donné souvent pour des vers ‡ ce qui étoit très-contraire aux regles de la Poësie,

β *Issu des Comtes de ce nom, à ce que dit Aubert le Mire*, de Scriptor. sæc. 16. pag. 154.

γ *Bullart*, Academ. des scienc. t. 2. p. 110. *lui donne* 80. *ans.*

δ *Voiez Mercklinus in Lindenio renovato*, pag. 1047.

* *Voiez la remarque* C.

† *In Musæo historico. Voiez aussi le Theatre de Paul Freherus*, pag. 1317.

‡ *Vossius de orig. idolol.* l. 3. c. 91. p. m. 1227.

varie nationi. l'osservate diverse massime, e gli investigati genii e inclinationi di molti popoli lo resero così accorto nelle attioni, che alcuno Spagnuolo Italianato non lo avanzava (*a*).

(*D*) *D'une avarice & d'une cruauté excessives.*] Il étoit sans misericorde pour les peuples, & il exigeoit les contributions avec la derniere rigueur ; il n'avoit nul egard aux necessitez du soldat, de sorte qu'il n'étoit aimé ni des peuples ni des armées. Il fit bien sa main au sac de Mantouë ; & il n'y eut point d'Officier dans l'armée Imperiale qui sortît de là avec autant de butin que lui (*b*). On a cru que ses propres gens l'avoient tué sur le pont de Landshut, l'occasion de le faire sans être conu étant fort bonne. *Fu colpito e fatto cader morto, non senza sospetto ciò diveniße dalla parte de' suoi per vendetta d'alcune ingiurie fatte loro, essendo egli per la sua severità più temuto che amato dalla militia* (*c*).

(*A*) *Les plus excellens Artistes de l'Europe.*] Voici ce qu'Aubert le Mire avoit recueilli sur ce sujet : (*d*) *Pictori cuidam ea in arte unico triginta & amplius annos annuum aureorum ducentorum stipendium persolvit. Delineatores celeberrimos*, Laurentium Benninum *Florentinum*, & Cornelium Suintum *Francofurtensem ære suo conduxit, nec non* Jacobi Ligotii *Serenissimi* Etruriæ *ducis Pictoris eximii opera in hac eadem provincia Florentia quandoque usus est, ut quo maximo fieri posset artificio aves ea designarentur. Tandem Sculptorem habuit insignem* Christophorum Coriolanum *Normbergensem, atque ejus nepotem, qui eas adeo venuste adeoque eleganter exsculpserat, ut non in ligno sed in ære facta videantur.*

(*A* Δ) *Contre l'ingratitude du public.*] Il ne faut pas s'imaginer que personne n'ait secouru ce Naturaliste dans les depenses qu'il faisoit. (*e*) *Le Senat de Bologne, le Cardinal Montalte, François Marie Duc d'Urbin, & quelques autres des principaux de l'Italie y contribuerent avec joie, en fournissant de leurs deniers à l'entretien des Peintres, & des Graveurs qu'Aldrouand avoit sous lui . . . . après avoir dedié douze livres de l'Ornithologie ou Histoire des Oiseaux au Pape Clement VIII. & quelques autres à ceux qui avoient favorisé son travail de leurs liberalitez, il consigna le reste par son testament au magnifique Senat de Bologne . . . . qui assigna une somme d'argent considerable à Jean Cornille Uterverius natif de Delft en Hollande, Professeur en cette Université, & depuis encore à Thomas Dempster Gentilhomme Ecossois, aussi Professeur au même lieu, pour recueillir & mettre sous la presse des livres si dignes de voir le jour.*

(*B*) *Il ne faut pas lui en attribuer toute la gloire.*] Il paroît par la Bibliotheque (*f*) des livres de Medecine, que la plupart des volumes de l'Histoire naturelle d'Aldrouandus ont été imprimez après sa mort. L'Ornithologie (*g*) en trois volumes *in folio*, & les sept livres des insectes en un volume de même taille sont les seuls qu'il ait donnez au public. Le volume des serpens ; les trois volumes des bêtes à quatre pieds ; le volume des poissons ; celui des animaux qui n'ont point de sang ; l'Histoire des monstres avec les suplémens de celle des animaux en douze volumes ; le Traité des metaux ; la Dendrologie (*h*) ont paru en divers tems, par les soins de differentes personnes depuis la mort d'Aldrouandus. En effet le volume des serpens a été mis en ordre & sous la presse par Barthelemi (*i*) Ambrosin ; celui des quadrupedes au pied fourchu fut mis en ordre premierement par Jean Corneille Uterverius, & puis par Thomas Demsterus, & publié par Marc Antoine Bernia & par Jerôme Tamburin. Celui des quadrupedes au pied continu, & celui des poissons ont été mis en état par Uterverius, & publiez par Tamburin. Celui des quadrupedes à doigts ou à griffes, a été compilé par Ambrosin. L'Histoire des monstres, & les suplémens ont été rassemblez par le même, & publiez aux depens de Marc Antoine Bernia. La Dendrologie est l'Ouvrage d'Ovide Montalbanus (*k*).

(*C*) *Que celle d'avoir fourni le modele.*] Mr. l'Abbé Gallois (*l*) a si bien representé le jugement qu'il faut faire sur ce gros Ouvrage, que j'ai cru qu'on me sauroit plus de gré de la copie, que de l'abregé de ce qu'il a dit. Voici donc ses propres termes. „ Aldrouandus n'est pas l'Auteur de ce livre (*m*), non „ plus que de beaucoup d'autres qui ont neanmoins „ été publiez sous son nom. Mais il est arrivé au re„ cueil de l'Histoire naturelle dont ces livres font par„ tie, comme à ces grands fleuves qui conservent pen„ dant tout leur cours le nom qu'ils avoient à leur „ source, quoi qu'à la fin la plus grande partie des „ eaux qu'ils portent à la mer ne leur apartienne pas, „ mais à d'autres rivieres qu'ils reçoivent. Car com„ me les six premiers volumes de ce grand Ouvrage „ étoient d'Aldrouandus, quoi que les autres ayent été „ composez depuis sa mort par differens Auteurs, on „ n'a pas laissé de les lui attribuer, soit parce que c'é„ toit la continuation de son dessein, ou parce qu'on „ s'étoit servi de ses memoires, ou parce qu'on avoit „ suivi sa metode, ou peut-être afin que ces derniers „ volumes fussent mieux reçus sous un nom si celebre. „ Ceux qui voudront savoir le plan de cette compilation, n'auront qu'à jetter les yeux sur les paroles suivantes ; c'est Mr. l'Abbé Galois qui continue de parler. „ On n'a presque rien écrit de ces arbres qui ne se „ trouve ramassé dans ce volume. Car cet Auteur ne „ se contente pas de raporter tout ce qu'il en a lu dans „ les Naturalistes : il remarque encore suivant la me„ tode d'Aldrouandus ce que les Historiens en ont „ écrit, ce que les Legislateurs en ont ordonné, & „ ce que les Poëtes en ont feint. De plus il explique „ les differens usages ausquels on employe ces arbres „ dans l'Oeconomique, dans la Medecine, dans l'Ar„ chitecture, & dans les autres arts. Enfin il parle „ des moralitez, des proverbes, des devises, des „ enigmes, des hieroglyphes, & de quantité d'autres „ choses qui regardent son sujet. „ Il n'avoit pas negligé de consulter les medailles, & d'en tirer ce qui pouvoit lui servir (*n*).

(*a*) *Priorato Historie delle guerr. d'Allem.* lib. 9. pag. 291. edit. in 4°

(*b*) *Id. ibid.*

(*c*) *Idem* pag. 289.

(*d*) *Aubert. Miræus de Scriptorib. sæculi* 16. pag. 154.

(*e*) *Bullart, Academ. des sciences* to. 2. p. 110.

(*f*) *Mercklinus in Lindenio renovato* p. 1047.

(*g*) *C'est-à-dire l'Histoire des oiseaux.*

(*h*) *C'est-à-dire l'Histoire des arbres.*

(*i*) *In patrio Bononiæ Archygymnasio Simpl. Med. Professor Ordinarius, Musæi illustris. Senatus Bonon. & horti publici Præfectus.*

(*k*) *Ex Lindenio renovato, ubi supra.*

(*l*) *Journal des Sav. du* 12. *de Novemb.* 1668. pag. 97.

(*m*) *De la Dendrologie.*

(*n*) *Voiez Spanhem. de præst. numism. Dissert.* 3. *sub fin.* pag. 252.

Poësie, & qu'il n'aït point su β beaucoup de Grec. Un Poëte (D) qui a été Pape l'a loüé d'une maniere très-bien tournée.

β *Ezech. Spanhem. apud Konig, Bibl. pag. 24.*

ALEANDRE (JERÔME) Archevêque de Brindes & Cardinal au XVI. siecle. Alexandre VI. (A) souhaita de l'avoir à son service, & le voulut donner pour Secretaire à son fils. Il changea peu après de resolution, & aima mieux l'envoier negocier en Hongrie; mais Aleandre se trouva malade en ce tems-là, & ne put partir de Venise où il demeuroit. Louïs XII. le fit venir en France l'an 1508. (B) pour la profession des belles lettres dans l'Université de Paris. Aleandre étoit alors âgé de 28. ans. Il se fit fort estimer dans cette charge. Il passa au service d'Everard de la Mark Evêque de Liege, qui l'envoia à Rome pour faciliter sa promotion au Cardinalat contre les oppositions de la France. Leon X. le trouva assez habile pour souhaiter de le retenir, à quoi l'Evêque de Liege donna les mains. Aleandre fut d'abord placé chez le Cardinal de γ Medicis, auquel il servit de Secretaire: il eut ensuite la charge de Bibliothecaire du Vatican après la mort d'Acciaioli. Mais le grand theatre où il commença de paroitre avec éclat fut l'Allemagne, au commencement des troubles que la Reformation y excita. Il y fut envoié Nonce du Pape l'an 1519. Il y fit le personnage d'Ambassadeur, & le personnage de Docteur selon les rencontres. Il parla trois heures de suite devant la Diete de Worms contre la doctrine de Luther δ, mais on pretend qu'il ne la raporta point fidelement *. Il ne put point empêcher que Luther ne fût oüi dans cette Diete, & il refusa de disputer avec lui; mais il obtint que l'on brûleroit ses livres, & qu'on proscriroit sa personne, & il dressa même † l'Edit qui le proscrivoit. Il étoit Nonce auprès de François I. devant Pavie l'an 1525. & il tomba entre les mains (BΔ) de quelques soldats qui le maltraiterent. Il fut envoié une seconde fois en Allemagne l'an 1531. & y trouva un changement considerable, s'il en faut croire ce qu'on dit qu'il écrivit. Le peuple dans les villes Protestantes n'étoit plus si animé contre le Pape, mais dans les villes Catholiques il temoignoit une envie extrême de secouër le joug de Rome, & de s'enrichir des biens d'Eglise comme avoient fait les Protestans. Le changement de ceux-ci venoit de ce qu'aiant esperé une grande liberté, pourveu qu'ils secoüassent le joug papal, ils éprouvoient que le joug de la puissance seculiere sous lequel il leur faloit vivre n'étoit pas plus doux. Aleandre fit tout ce qu'il put, mais sans succés, pour empêcher que Charles-Quint ne fît une treve avec les Protestans d'Allemagne. Il fut creé Cardinal par Paul III. & destiné à la presidence du Concile avec deux autres ‡ Legats. En attendant il alla en Allemagne Legat du Pape l'an 1538. Cette legation dura un an. Sa mort arrivée le 1. jour de Fevrier 1542. l'empêcha de presider au Concile. Quelques-uns disent qu'il mourut (C) par la bêtise de son Medecin. Je n'ai point parlé de toutes ses Nonciatures. Mr. Moreri fournira ce que j'ai omis.

γ *Qui fut le Pape Clement VII.*

δ *Ex Pallavicini Hist. Conc. Trid. ce fut l'an 1521.*

* *Voiez Seckendorf Historia Lutheran. l. 1. pag. 149.*

† *Palavic. l. 1. c. 28. n. 5.*

‡ *Les Cardinaux Campege & Simonette.*

Alean-

(D) *Un Poëte qui a été Pape l'a loüé.*] Je parle de Maphée Barberin, ou d'Urbain VIII. Voici l'une des épigrammes qu'il a faites à la loüange d'Aldrouandus.

Multiplices rerum formas, quas pontus & æther
Exhibet, & quidquid promit & abdit humus,
Mens haurit, spectant oculi, dum cuncta sagaci
Aldobrande tuus digerit arte liber.
Miratur proprios solers industria fœtus
Quamque tulit moli se negat esse parem.
Obstupet ipsa simul rerum fœcunda creatrix,
Et cupit esse suum quod videt Artis opus.

Lorenzo Crasso (a) en raporte une autre avec celle-là.

(a) *Lor. Crasso elog. d'huom. letterati to. 1. p. 137. 138.*

(A) *Alexandre VI. souhaita de l'avoir à son service.*] Je me sers de cette expression, parce que l'Auteur que j'ai suivi reduit la chose à un pur dessein qui ne fut jamais executé. De la maniere qu'il en parle, Aleandre ne fut jamais actuellement au service de ce méchant Pape. Si cela est, il faut compter pour perduës toutes les reflexions qu'on a faites au desavantage d'Aleandre, en vertu de la pernicieuse école d'Alexandre VI. & de Cesar Borgia, où l'on pretend qu'il a été élevé. Je ne decide rien, je laisse au lecteur la peine d'aprofondir un peu la chose. (b) *Aleandrum (qui paulo ante* Cancellarius Leodiensis, *& olim famosissimi* Cæsaris *illius* Borgiæ *seu Ducis Valentini* Secretarius *fuerat, famulus hero dignus, & pars aulæ Romanæ sub Alexandro VI.) pessime describit Lutherus.*

(b) *Seckendorf de Lutheran. l. 1. pag. 125. n. 3.*

(B) *L'an 1508.*] Pallavicini ne marque point cette année, mais comme il dit qu'Aleandre âgé de 28. ans fut apellé à Paris, je n'ai pas cru me tromper en la marquant; puis que d'ailleurs l'épitaphe d'Aleandre porte qu'il (c) mourut l'an 1542. âge de 62. ans moins 13. jours. Il étoit donc né le 13. de Fevrier 1480. Car ceux qui marquent le jour de sa mort (d) la mettent au premier jour de Fevrier. Je suis surpris de la negligence des Auteurs de son épitaphe. Ils y mettent qu'il nâquit à la *Motte* dans la Carniole l'an 1479. & qu'il mourut à Rome l'an 1542. âgé de 62. ans moins 13. jours. Cela ne peut être vrai, que dans la suposition que l'année 1479. ne commença pas au mois de Janvier, & que l'année 1542. y commença: or il est ridicule de suposer dans une épitaphe une maniere de marquer le tems si destituée d'uniformité. Je m'étonne que l'Auteur du *Nomenclator* ne se soit point aperçu de cette fausse suposition. Il dit une chose incompatible avec le P. Pallavicini, savoir qu'Aleandre n'avoit que 20. ans lors qu'il enseignoit dans l'Université de Paris.

(c) *In Nomenclatore Cardinalium p. m. 132. & in Istoria de' Poeti Greci di Lorenzo Crasso pag. 278.*

(d) *Oldoinus in Athenæo Romano, pag. 317.*

(BΔ) *Entre les mains de quelques soldats qui le maltraiterent.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans une lettre d'Hierome Negro à Marc Antoine Michieli, datée de Rome le 20. de Mars 1525. (e) „ L'Archevesque de Capue nous a racompté un cas estrange d'Aleandre Evesque elleu de Brindes, & Nonce de sa Sainteté pres le Roy Tres-chrestien: c'est qu'en la plus grande fureur du combat, & en celle confusion telle que la pouvez imaginer, le pauvre gentilhomme s'enfuyant vestu d'accoustrement digne de son estat d'Evesque, il tomba és mains de trois Espagnols, lesquels le prenans, & sans autrement le cognoistre, le contraignirent par menaces & bravades de se tailler à 3000. ducats de rançon, & le menerent en cest equipage par le camp, se tournant souvent en arriere, & l'importunans avec tres-rigoureuses paroles de les suyvre. L'effroyé Evesque couroit apres eux comme un laquay sans oser dire qu'il fut Nonce Apostolique. Mais estant dedans Pavie il fut recogneu par le Viceroy de Naples, & par le Marquis de Pescare, qui avec grande peine & difficulté le delivrerent de ceste prison & servitude, neantmoins fallut il, pour estre quitte de son serment, qu'il donnast aux soldats susdits 200. ducats pour homme, afin de les contenter. J'entends qu'il va à Venise, il vous fera le compte de ses disgraces & mesaventures. „

(e) *Lettres des Princes traduites par Belleforest fol. 96.*

(C) *Quelques-uns disent (f) qu'il mourut par la bêtise de son Medecin.*] Cela ne s'accorde gueres avec son épitaphe, qui temoigne qu'une maladie de langueur contractée par les travaux de ses Ambassades le fit mourir; *Mox diversis legationibus pro summis Pontificibus ad omnes ferè Christianos principes fideliter & diligenter perfuncto, &* IDEO IN TABEM DELAPSO. Un passage de Paul Jove mal compris d'abord, & puis metamorphosé de main en main en differens sens, aura peut-être donné lieu à cette bêtise du Medecin d'Aleandre. Quoi qu'il en soit, nous aprenons de Paul Jove qu'Aleandre ruina lui-même sa santé par le trop de soin qu'il en prit, & qu'il fut à lui-même un très-mechant Medecin, pour s'être servi de trop de remedes non necessaires. *Lætatus est ea purpura per annos (g) quinque, pervasurus haud dubie ad exactam ætatem, nisi nimia tuendæ valetudinis solicitudine intempestivis medicamentis, sibi hercle insanus & infelix medicus, viscera corrupisset (h).*

(f) *Voiez les Jugem. des Savans sur les Poët. t. 3. n. 1273. pag. 194.*

(g) *Il faudroit conclure de là qu'il obtint le Cardinalat en 1537.*

(h) *Paulus Jovius elog. c. 98. pag. 231.*

Aleandre avoit (D) publié quelques Ouvrages. Il entendoit fort bien l'Hebreu & le Grec; & on lui attribuë (E) une memoire surprenante. Je ne croi pas qu'on ait eu raison de dire que l'Hebreu étoit sa langue maternelle, ou, pour m'exprimer plus clairement, (F) qu'il étoit né Juif.

(D) *Aleandre avoit publié quelques Ouvrages.*] Mr. de la Rochepozai (a) me donne encore un petit sujet de me plaindre de son manque d'exactitude. Il dit qu'Aleandre quoi que très-capable de traiter les plus sublimes matieres, n'avoit pas dedaigné d'écrire sur les Humanitez, & de publier quelques petits opuscules dont le sujet étoit fort mince; (b) *De re . . . . literaria licet inferiori bene mereri non designatus est, exilis argumenti operulis editis, quæ tamen autoris nomen & famam nec elevant neque imminutum eunt.* Il n'y a point d'homme qui lisant cela ne se prepare à ne voir que de fort petits livrets dans le catalogue des Oeuvres d'Aleandre, qui est à la suite de ces paroles du *Nomenclator*. Cependant voici le debut de cette suite. *Scripsit vastum opus adversus singulos disciplinarum professores, in quos censuram acerbius & felicem exercuit calamum. Tabulas in Grammaticam Græcam, seu potius Grammaticam ad literas Græcas. Dialogos duos festivissimos (c), quorum alter Cicero relegatus inscribitur, alter verò Cicero revocatus. Carmina quædam illustrium poëtarum Italorum carminibus indita. Epistolas multas quarum 4. habes inter epistolas Federici Nauseæ, & alias in quibus de rebus Ecclesiasticis agit. Annotationes item quasdam in Bibliotheca Cardinalis Sirleti asservatas.* Si l'on est choqué de voir un grand & immense Ouvrage où l'on ne devoit rencontrer qu'une petite dissertation, on ne revient pas de ce degoût en ne trouvant dans le catalogue des Ecrits d'un homme aucune marque qui fasse la distinction de ce qui a été imprimé, & de ce qui ne l'est point. Voilà un defaut qui regne dans le *Nomenclator*, dans l'*Athenæum* d'Oldoini, & dans plusieurs autres Bibliographes. Le grand Ouvrage d'Aleandre, où il faisoit la censure de toutes sortes de Professeurs, n'a jamais été imprimé. Il y mettoit, dit-on (d), la derniere main, lors qu'il mourut. C'est ce que Mr. Moreri a voulu dire par ces paroles; *Il mourut le 1. Fevrier 1542. dans le tems qu'il alloit publier un Ouvrage considerable.* Paul Jove a été sur cela l'original de beaucoup de gens: *Quum vastum*, dit-il, (e) *opus vasta illa memoria adversus singulos disciplinarum professores agitaret, Romæ interiit.* Les Continuateurs de Gesner & Konig n'ont conu de tous les Ouvrages d'Aleandre que les Tables de la Grammaire Greque. Draudius n'a pas même conu cela. Le catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit Poëme de cet Auteur.

(a) *Evêque de Poitiers, Auteur du* Nomenclator Cardinalium.

(b) *Nomenclator Cardinal. pag. 131. edit. 1614.*

(c) *Je fais voir dans l'article* Lando (Hortensio) *que cela est faux.*

(d) Mentre andava compiendo una vastissima Opera contra i Professori di tutte le scienze fu assalito in Roma dalla morte. *Lor. Crasso Istor. de Poëti Greci pag. 277.*

(e) *Jovius in elog. cap. 98. pag. 231.*

(E) *On lui attribuë une memoire surprenante.*] Je ne saurois prendre ce que Paul Jove en a dit que pour une saillie poëtique, quoi qu'il l'ait assûré en prose. C'est qu'Aleandre retenoit tout ce qu'il lisoit, & qu'il le pouvoit reciter long tems après, sans se meprendre en rien ni quant aux choses, ni quant aux paroles. (f) *Detur hoc incomparabili inusitatæ memoriæ felicitati quæ in Hieronymo Aleandro supra cujusque vel antiqui seculi captum admiranter excelluit, ut ejus ex vero depicta facies vel in pudenda ingenii sterilitate inter fœcundissimas imagines conspiciatur, quando nihil eum cuncta volumina cupide perlegentem vel rerum vel verborum omnino subterfugerit, quin singula memoriter vel à multis annis longo sepulta silentio recitaret.* On a de la peine à croire cela si l'on ne le voit; mais comme une memoire ne laisse pas d'être très-heureuse encore qu'elle ne le soit point au degré que Paul Jove vient de decrire, je ne doute point de la conoissance parfaite de plusieurs langues que l'Epitaphe d'Aleander lui attribue; *Hebraica, Græca, Latina aliquotque aliarum linguarum exoticarum ita exactè docto, ut eas rectè & apte loqueretur & scriberet.*

(f) *Id. ib. pag. 230.*

(F) *Qu'on ait eu raison de dire . . . . qu'il étoit né Juif.*] Luther & ses disciples donnerent cela pour un fait certain pendant la premiere Nonciature d'Aleandre en Allemagne; & voici ce que nous lisons dans les Oeuvres de (g) Luther. *Venit his diebus Hieronymus Aleander vir sua opinione longe maximus non solum propter linguas quas eximie callet, siquidem Ebræa illi vernacula est, Græca à puero illi coaluit, Latinam autem didicit diutina professione, sed etiam mirabilis sibi videtur ob antiquitatem generis. Nam Judæus natus est, quæ gens immodicè gloriatur de Abraham vetustissimo se originem ducere. An vero baptisatus sit nescitur. Certum est eum non esse Pharisæum, quia non credit resurrectionem mortuorum, quoniam vivit perinde atque cum corpore sit totus periturus, adeo nullum à se pravum affectum abstinens. Usque ad insaniam iracundus est, quavis occasione furens. Impotentis arrogantia, avaritia inexplebilis, nefanda libidinis & immodica, summum gloriæ mancipium quamquam mollior quam qui possit elaborato (h) stylo gloriam parare, & pejor quam qui vel conetur in argumento honesto. At ne nesciamus, cessit felicissime simulata defectio ad Christianos.* Voilà un portrait qui nous represente Aleandre non seulement comme un Juif qui faisoit semblant d'être Chretien, & dont le batême étoit une chose douteuse, mais aussi comme un homme qui ne croioit point l'immortalité de l'ame, & qui se plongeoit dans les plus infames voluptez; emporté jusqu'à la fureur, avare, & superbe au souverain point. Il repondit à l'accusation d'être né Juif, & declara devant la Diete de Worms que ses ancêtres avoient eu la dignité de Marquis dans l'Istrie, & qu'il avoit fourni de bonnes preuves de sa noble & illustre extraction lors qu'il étoit devenu Chanoine de Liege. Il prit à temoin plusieurs personnes de probité qui l'entendoient, & qui conoissoient sa famille. C'est Mr. de Seckendorf qui nous aprend cette particularité. Il l'a trouvée dans les Archives des Ducs de Weimar, où l'on garde entre plusieurs manuscrits de ce tems-là les Actes de la Diete de Worms. La longue harangue d'Aleandre est en abregé dans ces Actes, & c'est de là que cet illustre Lutherien a tiré ce que l'on va lire tel qu'il l'a traduit en Latin. (i) „ *Tandem questus est à Luthero spargi quasi* „ *Aleander gente Judæus esset:* Deum immortalem! „ *dixit*, multi hic sunt boni viri quibus notus sum ego „ & familia mea, & asserere ego verè possum, majo„ res meos Marchiones (k) in Istria fuisse: quod vero „ parentes mei ad inopiam redacti sunt, fato tribui „ debet. Natales meos ita legitimavi ut in Canoni„ cum Leodiensem receptus sim, quod factum non „ foret, nisi ortus essem ex familia illustri vel specta„ bili.„ Ce qui me fait croire que ce reproche de naissance Judaïque étoit injuste, n'est pas une petite raison. Hulric Hutten publia contre Aleandre une invective, où il se mit si en colere qu'il le menaça de le tuer (l). Il n'ignoroit pas que ce Nonce avoit refuté devant la Diete le reproche de Judaïsme, & s'étoit vanté de descendre d'une Maison très-illustre; mais tant s'en faut qu'il s'engage à soutenir ce reproche, qu'il nie qu'on le lui eût fait. Peu m'importe qu'il ait eu tort de le nier, la preuve que je tire de son silence n'en est pas moins bonne; car s'il avoit vu quelque fondement dans l'accusation, il eût pour le moins soutenu qu'Aleandre nioit faussement son extraction Juive. Ne lui soutint-il pas que les Comtes qu'il se donnoit pour parens, ne le reconoissoient pas pour tel? *Nihil intellexisti proxima auditione cum multis quidem excusares Judaïcam originem, nemo objiceret. Nam esse malum quacunque etiam gente editum sciebant omnes. Itaque nemo magnopere putabat generis pravitatem tibi objiciendam: adversum mores fremebant infensi multi. Et poteras sentire jam manifeste quæ esset animorum commotio: tu tamen quasi illic potissimum expurgatione opus esset, multis tractabas locum eum ad fastidium usque audientium: sed tanta cum fiducia ut plane certus tibi esse videreris neminem intelligere, quam impudenter ibi mentireris omnia. Illo enim post multa erupisti, ut Ad nobiliss. Comitum qui te penitus ignorant, & quos tu haud satis nosti, genus, originem tuam referres (m).* Or comme il n'y a si petite chose qui en passant de bouche en bouche ne devienne considerable, je ne voudrois pas nier que la medisance qui courut contre le Nonce n'ait eu pour fondement ce que dit Paul Jove, que les Juifs admiroient l'habileté d'Aleandre en fait d'Hebreu, & qu'ils n'avoient nulle peine à croire qu'il étoit de leur nation; (n) *Latinæ Græcæque literæ quum sæpe alacriter jactabundo pro vernaculis haberentur, Hebraicas admirantibus Judæis & suæ stirpis eum facile credentibus, solertissime didicit.* Ceux qui chercheront à me critiquer sont avertis que je ne pretens point que le livre de Paul Jove ait donné lieu à la medisance, ma pensée est que long tems avant que Paul Jove eût dit cela, d'autres pouvoient l'avoir dit.

„ Ce que dit Luther qu'Aleandre étoit fort colere „ est très-veritable: on en peut croire Josse Gentin Se„ cretaire de ce Cardinal dans une lettre (1) à Nausea „ Evêque de Vienne. Il lui dit de la meilleure foi du „ monde, après lui avoir mandé la mort d'Aleandre, qu'il „ ne sait où prendre parti après la mort de son maître, „ dans l'aprehension où il est d'en trouver encore un „ plus emporté. *Hactenus*, dit-il, *alium Mecenatem* „ *Romæ non quæsivi, eo quod immodestia & furor hujus* „ *mei defuncti inculcat mihi timorem ne faciam Glau*„ *ci cum Diomede permutationem.* „ Voiez la mar„ ge (p).

(g) *Tom. 1. fol. 496. apud Seckendorf de Luther. l. 1. p. 125. n. 4.*

(h) *Paul Jove temoigne qu'Aleandre ne s'exerça qu'à parler, & que lors qu'il voulut écrire il sentit trop tard son foible.*

(i) *Seckend. ubi supra, pag. 149. lit. k.*

(k) *On assure dans son Epitaphe qu'il étoit issu* è Comitibus Landri in Carnia Petræpiloiæ in Histria.

(l) Omnem advertam diligentiam, omne adhibebo studium, omnia tentabo conaborque, ut qui furore, amentia & iniquitate gravis accessisti, vita inanis hinc efferaris. Neque enim exspectandum adhuc tibi est ut stilos doctorum hic virorum sentias, sed futurum crede ut fortium gladiis confodiare. *Hutten. in Aleandr.*

(m) *Id. ibid.*

(n) *Jovius ubi supra.*

(1) *Lib. 8. Epist. ad Nauseam à variis scriptarum pag. 353.*

(p) *Ce suplement vient de Mr. de La Monnoie.*

Juif. On a eu plus de raiſon de l'accuſer * d'emportement. Il fit lui-même ſon épitaphe (G) qui temoigne qu'il ne ſe depitoit point contre ſon deſtin, comme on l'en a accuſé. Eraſme fait ſouvent (H) mention de lui dans ſes lettres, & preſque toûjours en mal. Il s'eſt plaint entre autres

(G) *Son épitaphe qui temoigne.*] Elle conſiſte en deux vers Grecs qui ſignifient qu'il étoit mort de bon gré, parce qu'il cesſeroit d'être temoin de pluſieurs choſes dont la vuë étoit plus inſuportable que la mort.

Κάτθανον οὐκ ἄκων, ὅτι παύσομαι ὢν ἐπιμάρτυς
Πολλῶν, ὧντε ἰδεῖν ἄλγιον ἦ θανάτου.

Voilà quelle ſeroit la diſpoſition de tous les hommes ſi la reflexion, ſi la raiſon, ſi le bon ſens étoient capables de ſurmonter les impreſſions machinales qui nous font aimer la vie. Mais laiſſant à part cette profonde moralité, je dis qu'il eſt bien étrange que Paul Jove ait produit contre ſoi-même un temoin auſſi formel que cette épitaphe. Il avoit dit qu'Alcandre indigne contre ſon deſtin (a) qui l'emportoit un an avant l'année climacterique, rendit l'ame en ſe plaignant de cette anticipation, & tout auſſi-tôt il ajoûte qu'Aleandre ordonna par ſon teſtament qu'on mît dans ſon épitaphe un diſtique Grec de ſa façon contenant cette penſée;

Exceſſi è vita ærumnis faciliſque lubenſque,
Ne pejora ipſa morte deinde videam.

Il nous preſage, dit Paul Jove, de nouveaux malheurs prêts à fondre ſur nos têtes, *novas clades immunere nobis eminatur*; mais rien n'eſt plus faux que cela; Aleandre ne regardoit à l'avenir que par accident. toutes ſes vuës ſe portoient ſur le paſſé. il s'imaginoit ſeulement que l'avenir ne vaudroit pas mieux en ce monde. Voilà donc une ſeconde erreur de Paul Jove. Quant à la premiere on ne ſauroit l'en juſtifier, qu'on ne le charge d'ailleurs d'une horrible mediſance, c'eſt d'avoir repreſenté Aleandre comme un fourbe moribond, qui ordonnoit par ſon teſtament qu'on fît acroire un grand menſonge à toute ſa poſterité, ſavoir qu'il n'étoit pas mort à regret. Lorenzo Craſſo (b) raporte que Scraderus a inſeré dans ſes Monumens d'Italie l'inſcription ſepulcrale d'Aleandre, avec la verſion Latine des deux vers Grecs. Cette verſion eſt la même que Paul Jove a raportée, elle n'eſt guere moins mauvaiſe que celle-ci: (c) *Non invitus obii, quia quieſco, teſtis multorum quæ viaere pejus eſt morte.* Voilà ce qu'on gagne quand on ſe ſert d'une langue peu conuë; toute la force & toute la grace du diſtique Grec ont échapé aux traducteurs.

METTONS ici une remarque qui m'a été communiquée par un habile homme: *Joſſe Gentin dans ſa lettre à Nauſea dit qu'Aleandre trois jours avant ſa mort aiant mis ordre à toutes choſes*, ſervitoribus & aliis præſentibus pronunciavit ſuum quod fieri cupiebat epitaphium, quod hoc diſticho clauſit κάτθανον &c. *Cela fait voir que l'épitaphe ne conſiſtoit pas entierement dans ces deux vers, mais que ces deux vers etoient ſeulement la clôture de l'epitaphe.* Je ne ſuis point de ce ſentiment, je croi que Gentin à voulu dire que ſon maître renferma dans ce diſtique toute l'inſcription qu'il ordonna que l'on mît ſur ſon tombeau.

(H) *Souvent mention de lui dans ſes lettres, & preſque toûjours en mal.*] Aleandre bouillant de ſon naturel, & intereſſé d'ailleurs à la ruïne du Lutheraniſme, par ſa qualité de Nonce envoié en Allemagne pour etouffer ce parti dans le berceau, n'avoit pu ſouffrir la moderation d'Eraſme. Ce ne fut pas tout; les ennemis d'Eraſme ne ceſſerent de le diffamer comme fauteur du Lutheraniſme: ainſi l'amitie & l'eſtime reciproque qui avoient eté entre lui & le Nonce ſouffrirent une grande diminution au premier voiage d'Aleandre en Allemagne. (d) *Hieronymum Aleandrum Nuncium apoſtolicum hominem apprime doctum, mihique vetere ac jucundiſſima neceſſitudine conjunctum, miris mendaciis in me conati ſunt irritare . . . . Quid multis? perſuaſerant homini, ut erat ſimplicique ingenio prædito, ita credulo, me parum amice de ipſo & ſentire & loqui. Nec defuerant qui coaleſcentem amicitiam novis ſubinde delationibus diſcinderent.* C'eſt parler bien foiblement des mauvaiſes diſpoſitions d'Aleandre, s'il eſt vrai, comme on n'en peut gueres douter, que ce ſoit lui que l'on ait deſigné ailleurs (e) par le titre de *porteur de Bulles*, διπλωματοφόρος; car ce porteur de Bulles fit tout ce qu'il put pour perdre Eraſme, & bien en prit à ce dernier que l'Empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandoit; *Me quo minus opprimerit per illum non ſtetit: perierat Eraſmus ſi pronas aures Principum reperiſſet.* Une lettre (f) qu'Eraſme avoit écrite à Luther, & que les amis de celui-ci rendirent publique irrita ſi fort Aleandre, qu'il tâcha de ruïner ſon ancien ami tant auprès du Pape, qu'auprès de l'Evêque de Liege. Il affecta de dire que les Heretiques avoient trouvé dans les Ouvrages d'Eraſme le fondement de toutes leurs fauſſes doctrines. (g) *Jam audio multis perſuaſum ex meis ſcriptis extitiſſe totam hanc eccleſiæ procellam. Cujus vaniſſimi rumoris præcipuus autor fuit* Hieronymus Aleander, *homo, ut nihil aliud dicam, non ſuperſtitioſè verax.* Il ne ſe contentoit pas de mordre ſur la Religion d'Eraſme, il mediſoit auſſi de l'érudition, & des Ouvrages de ce grand homme. Cela paroît par une lettre (h) qu'Eraſme lui ecrivit en l'année 1524. où il lui decharge ſon cœur. Il le regardoit comme un ennemi ſi irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des cenſures que la Sorbonne avoit publiées contre ſes livres, & pour l'auteur veritable de l'invective qui avoit couru ſous le nom de Jules Ceſar Scaliger. *Non (i) tamen erant proditura Cenſura niſi quidam oleum camino addidiſſent. Lutetiæ fuit* Eccius, *& ut ſuſpicor* Aleander, *quem ſuſpicor hac de cauſa præcipue veniſſe, ut Eraſmo molitur exitium.* Julii Scaligeri *libellum tam ſcio illius eſſe quàm ſcio me vivere. Id tamen diſſimulandum eſt, ne magis inſaniat prodito fuco.* J'ai montré ailleurs (k) qu'Eraſme ſe trompe ſur ce dernier fait; la harangue de Scaliger étoit l'Ouvrage de celui dont elle portoit le nom; & dire qu'en 1531. Aleandre alloit à Paris principalement pour machiner la ruïne d'Eraſme, eſt ſe croire trop important, & ignorer la nature des emplois que le Pape donnoit à ce Nonce. Nous verrons (l) ailleurs ſi Eraſme a eu raiſon d'attribuer à Aleandre un livre qui portoit le nom de Dolet. Il veut parler de ce Nonce dans la lettre 24. du 25. livre. Il faut donc que la paſſion d'Aleandre ait été extrême; car celui dont Eraſme ſe plaint avoit fait courir un (m) Ecrit à la Cour de Rome, où il diſoit au Pape qu'il s'étonnoit que tant de milliers de perſonnes aiant peri en Allemagne dans la guerre des païſans, Eraſme l'auteur & le chef de ce furieux tumulte vêcût encore. On ne peut pas ignorer qui eſt l'Auteur qu'Eraſme deſigne, puis qu'on trouve ces paroles dans une autre lettre: (n) *In me impudentiſſimis argumentis cauſam agit* (Albertus Pius) *& agit hoſtiliter, docere laborans, me fuiſſe occaſionem, cauſam, autorem & principem tot us hujus negotii. Quod idem agit* Aleander *in ſuo* Racha, *demirans me adhuc ſpirare, quum in* Germania *tot hominum millia ſint trucidata.* En un autre endroit il (o) le deſigne ſous le nom de VERPUS, ce qui temoigne qu'il n'étoit point deſabuſé de la medisance qui avoit couru que cet homme-là étoit né Juif. Si Aleandre avoit fait ce livre, il avoit eu des liaiſons très-etroites avec Eraſme, même table, même chambre, & même lit avec lui, & il en avoit reçu de bons offices; car voici ce qu'Eraſme nous aprend: (p) *Cum altero fuit mihi olim non tectum modo ac menſa, verum etiam cubiculum & lectus (q) communis: adeoque à me nulla læſus eſt injuria, ut quum illi res eſſent anguſtiores, commendatricibus literis meis nonnihil etiam adjutus ſit, nec uſquam illius in ſcriptis meis niſi honorifica mentio.* On ne peut s'empêcher de reconoître là Aleandre, lors qu'on ſe ſouvient d'une autre lettre (r) où l'on trouve ces paroles: *Ut video, tibi propemodum perſuaſit* (Aleander), *at ego qui è domeſtico convictu ac lectuli quoque contubernio totum intus & in cute novi tam ſcio eſſe (ſ) ovum illius, quàm ſcio me vivere.* Finiſſons la relation deſavantageuſe par un paſſage qui concerne les mœurs d'Aleandre. Il vivoit en Epicurien à Veniſe l'an 1533. ſi nous en croions Eraſme: *Nunc (t) Venetiæ plane vivit Epicureum, non ſine dignitate tamen.* Sans doute par cette dignité il entend la double mitre, dont il avoit fait mention dans la lettre 60. *Aleander (v) gemina mitra inſignitus, nam Brundiſinus & Ortinus eſt: apud Cæſarem agit legatum Anglicum.* Ce dernier mot eſt équivoque, & peut-être Eraſme n'avoit point écrit *Anglicum*, mais *Angelicum*, afin de ſignifier l'emploi de Nonce Apoſtolique qu'Aleandre avoit alors en Allemagne. En tout cas on n'eût point mal fait d'avertir dans une note marginale, qu'il n'étoit point Ambaſſadeur du Roi d'Angleterre auprès de l'Empereur Charles-Quint, car c'eſt à quoi l'eſprit du lecteur ſe porte tout droit. Voiez la marge (x).

Il faut pour le moins qu'on voie ici un paſſage d'Eraſme à l'avantage d'Aleandre: *Etiamſi (z) nominaſſes iſtum qui* Alcandrum Eraſmo *præfert in omnibus nihil erat periculi. Nam & ipſe plurimum tribuere ſoleo* Aleandro *præſertim in literis, nihiloque magis me læſi puto ſi doctior eſt, quam quod ditior eſt aut formoſior.* La lettre où Eraſme parle ainſi eſt datée du 31. d'Août 1524.

(a) Interiit fato ſuo vehementer indignatus quum ſe præreptum anno uno ante climactericum inter anxia ſupremaque ſuſpiria quereretur. *Jovius, ubi ſupra.* Fu aſſalito in Roma dalla morte contro la quale moſtroſſi anche negli ultimi ſoſpiri ſdegnato. *Lor. Craſſo ubi ſupra.*

(b) *Ibid. pag.* 278.

(c) *Chytræus lib.* 17. *fol.* 458. *la raporte apud Seckendorf l.* 1. *p.* 128. *lit. b.*

(d) *Eraſm. epiſt.* 24. *l.* 17. *pag.* 767.

(e) *Id. dans la* 24. *lettre du* 25. *livre, pag.* 1379.

(f) Hæc dedit anſam Aleandro jampridem iniquo in me animo ut me perditum iret, conatus Leonis animum irritare in me, ſimul Leodienſis Epiſcopi qui prius pene deperibat, ut ita loquar in Eraſmum. Nam ipſe Leodienſis oſtendit mihi literas quas ad eum è Roma ſcripſerat Aleander ſatis odioſe me attingentes. *Id. epiſt.* 113. *l.* 19. *pag.* 949.

* *Voiez la remarque F à la fin.*

(g) *Id. ep.* 84. *l.* 20. *pag.* 1040.

(h) *La* 53. *du* 18. *livre.*

(i) *Id. ep.* 56. *l.* 30. *pag.* 1941.

(k) *Dans la remarque M de l'article* Eraſme.

(l) *Ibid.*

(m) In quo docebat quid ſignificet *Hebrais racha.*

(n) *Eraſm. epiſt.* 99. *lib.* 20. *pag.* 1052. *elle eſt datée de Bâle le* 23. *de Decembre* 1528.

(o) *Dans la lettre* 44. *du livre* 30. *pag.* 1931. *Voiez auſſi la* 74. *lettre du même livre.*

(p) *Epiſt.* 24. *l.* 25. *pag.* 1379.

(q) *Ce fut apparemment à Veniſe, lors qu'Eraſme travailloit chez Alde Manuce.*

(r) *La* 58. *lettre du* 30. *livre d'Eraſme, pag.* 1945.

(ſ) *Il parle de la harangue de Scaliger.*

(t) *Epiſt.* 62. *l.* 30. *pag.* 1949.

(v) *Epiſt.* 60. *lib.* 30.

(x) *Mr. de la Monnoie a devine tres-heureuſement, qu'*Anglicum *a été mis a cauſe qu'Eraſme avoit ecrit en abregé* āplicum *pour* apoſtolicum.

(z) *Epiſt.* 4. *l.* 21. *pag.* 1065. *Vide etiam pag.* 814.

autres choses des mauvais offices qu'il en avoit reçus auprès de l'Evêque de Liege, chez qui Aleandre avoit un β frere qui étoit beaucoup plus grand maître que lui en l'art de dissimuler.

β Habet fratrem apud Leodiens. hoc perniciosiorem quod omnia potest dissimulare, id quod non potest Aleander. Erasm. ep. 51. l. 20. p. 1011.

ALEANDRE (JERÔME) de γ la même famille que le precedent, & petit-fils maternel de Jerôme Amalthée, a été un des Savans du XVII. siecle. Dès qu'il eut quitté le Frioul son païs natal pour aller à Rome, il trouva chez le Cardinal Octave Bandini un emploi de Secretaire, qu'il remplit avec honneur pendant près de vingt ans. Il avoit commencé de fort bonne heure à subir les hasards de l'impression, car à peine avoit-il reçu ses degrez de Jurisconsulte, qu'il avoit mis au jour un Commentaire sur les Institutes de Caïus. Il ne laissa point engourdir sa plume à Rome, car s'étant aggregé des premiers à l'Academie naissante des Humoristes, il avoit toûjours quelque composition à y faire voir, & il fit même en langue Italienne un Traité fort docte sur la devise de cette Assemblée. La fecondité de son genie & de ses études se montra par divers Ecrits sur differentes matieres. Il expliqua (A) des Antiques; il écrivit sur la question des Eglises suburbicaires, & publia un Ouvrage contre celui qu'un * Anonyme avoit composé là-dessus en faveur des Protestans. Un volume de ses vers sortit de dessous la presse, & fut suivi d'une apologie de l'Adonis du Cavalier Marin, contre les rudes attaques du Cavalier Stiliani. Urbain VIII. lui temoigna avantageusement son estime; car il travailla lui-même à le tirer du service du Cardinal Bandini, pour l'attacher à celui des Barberins, de sorte qu'Aleandre devint Secretaire du Cardinal François Barberin neveu de ce Pape. Il fut du voiage de France, lors que ce Cardinal y alla avec le caractere de Legat *à latere*. Il ne succomba point aux fatigues de ce long voiage; il les soutint courageusement, il s'en tira fort bien malgré la delicatesse de son temperament, & sa petite santé. Il n'eut pas la même force à l'égard de la bonne chere. Il étoit convenu avec quelques-uns de ses intimes amis, qu'ils se regaleroient tour-à-tour de trois en trois jours; il ne pouvoit s'empêcher en presence de tant de bons mets de manger plus qu'il ne faloit, eu égard à un estomac aussi debile que le sien; c'est pourquoi il tomba malade, & ne put guerir de sa maladie †. Le Cardinal son maître lui fit faire de magnifiques funerailles à l'Academie des Humoristes, & les Academiciens ses confreres porterent son corps au sepulcre †. Gaspar de Simeonibus y prononça l'oraison funebre le 31. de Decembre 1631. Elle fut imprimée à Paris l'an 1636. Aleandre avoit une maniere d'écrire (B) si nette & si degagée, que le compliment qu'un de ses amis lui en fit merite une reflexion.

γ On les distingue en apellant l'autre Aleander Senior, *& celui-ci* Aleander Junior.

** C'étoit Saumaise.*

† Mr. Baillet Jug. sur les Poët. n. 1420. & Witte dans son Diarium Biogr. *2. part. pag. 40. mettent sa mort à l'an 1631. Witte le nomme* Alexander.

‡ Tiré de Nicius Erythræus Pinacoth. 1. Voiez aussi Allatius in Apibus Urbanis, *pag. 123. 124. 125.*

ALEGAMBE (PHILIPPE) Jesuïte Flamand, nâquit à Bruxelles le 22. de Janvier 1592. Il étudia les Humanitez dans son païs, après quoi il s'en alla en Espagne, & entra chez le Duc d'Ossune. Il le suivit en Sicile lors que ce Duc y alla exercer la charge de Viceroi. Se sentant une vocation à la vie religieuse, il prit l'habit de Jesuïte à Palerme le 7. jour de Septembre 1613. Il fit son Noviciat & son cours de Philosophie dans la même ville, & ses études de Theologie à Rome, d'où il fut envoié en Autriche pour enseigner la Philosophie dans l'Academie de Gratz. Aiant rempli les devoirs de cette fonction au contentement de ses maîtres, il fut avancé à la profession en Theologie Scholastique, & promu solennellement au Doctorat l'an 1629. Sur ces entrefaites le Prince d'Eggemberg Favori de l'Empereur Ferdinand II. voulut faire voiager son fils, & lui donner un Jesuïte prudent & docte pour Confesseur dans ses voiages. Le P. Alegambe fut jugé propre à cet emploi; ainsi on le tira des écoles pour le faire voiager avec ce jeune Seigneur. Il fut avec lui pendant cinq ans, & vit l'Allemagne, la France, l'Espagne, le Portugal & l'Italie. Etant de retour à Gratz il y enseigna la Theologie Morale, & y fut le Pere Spirituel de la jeunesse. L'an 1638. le jeune Prince qu'il avoit accompagné dans ses voiages fut nommé par l'Empereur Ferdinand III. à l'Ambassade d'Obedience auprès du Pape Urbain VIII. Il voulut avoir avec lui le P. Alegambe: ainsi ce Jesuïte fit le voiage de Rome en qualité de Confesseur de l'Ambassadeur. Quand cette fonction fut finie, le General des Jesuïtes le retint auprès de lui pour son Secretaire des depêches Latines qui regardoient l'Allemagne. Alegambe aiant rempli quatre ans de suite les devoirs de cette penible fonction, fut contraint de la quitter à cause que l'aplication continuelle à écrire lui affoiblissoit trop la vuë. On lui

(A) *Il expliqua des Antiques.*] C'étoient deux marbres, une table & une statue. La table contenoit la figure & les symboles du soleil; la statuë étoit entourée d'une ceinture toute pleine de gravures. Voici le titre de l'Ouvrage d'Aleandre; *Explicatio antiquæ tabulæ marmoreæ solis effigie symbolisque exculptæ: explicatio sigillorum zona veterem statuam marmoream cingentis.* C'est un *in quarto* imprimé à Rome l'an 1616. & à Paris l'an 1617. Je ne doute point qu'il ne soit entré par là dans le commerce du P. Morin. Il paroît par le livre intitulé (a). *Ecclesiæ Orientalis Antiquitates*, qu'ils s'écrivoient quelquefois.

(a) Il fut imprimé à Londres l'an 1682. & à Francfort l'an 1683. in 12.

(B) *Une maniere d'écrire si nette & si degagée, que le compliment . . . merite une reflexion.*] Nicius Erythræus lui disoit souvent, *Lors que je lis vos Ouvrages, je me trouve un habile homme; mais quand je lis ceux des autres Ecrivains qui se piquent d'éloquence, je me trouve très-ignorant, car je n'y entens rien.* Qu'il y a peu d'Auteurs Latins aujourd'hui ausquels on puisse faire ce compliment! Je ne parle point de ceux qui écrivent en style de Chancellerie, ou de Scholastique, je parle de ceux qui écrivent en Orateurs, & qui travaillent leurs phrases. Ils ne sont propres la plupart du tems qu'à mortifier la presomption de leurs lecteurs, qui se trouvent à tout moment accrochez par quelque allusion, ou par quelque metaphore exprimée si confusément qu'ils n'y voient goute. Le mal est qu'on ne mortifie gueres les lecteurs par ce moien, veu que l'amour propre les engage à rejetter la cause de ces tenebres non pas sur leur ignorance, mais sur le galimathias de l'Auteur. Quoi qu'il en soit, je m'imagine qu'on sera bien aise de voir ici la jolie pensée de Nicius Erythræus en original. (b) *Scribendi ejusdem ratio tum in soluta oratione tum in versibus adeo erat pura, adeo perspicua, ut sæpe ex me audiret tum demum me mihimet doctum eruditumque videri, cum sua legerem; cum autem in aliorum scripta qui se eloquentes dici vellent incurrerem, tum plane me indoctum omniumque rerum rudem agnoscere, eò quod verbum prorsus in illis nullum intelligerem.* Cela devoit lui être un motif puissant pour ne laisser nulle obscurité dans ses éloges, & neanmoins on y en trouve. Quelques-uns (c) ne voient pas qu'il ait exprimé clairement, si ce fut à Rome ou à Paris que la bonne chere fut fatale à Aleandre; ils croient que ce fut à Paris. Pour moi je ne doute point du contraire; les conventions de se regaler tour-à-tour deux ou trois fois la semaine, sentent mieux des gens qui sont en repos chez eux, que des voiageurs. Outre que le voiage que le Legat François Barberin fit en France l'an 1625. ne dura que peu de mois, & qu'Aleandre ne mourut qu'en 1631.

(b) Nic. Erythr. Pinacoth. 1. pag. 46.

(c) Voiez les Jugemens des Savans sur les Poëtes to. 4. n. 1420. pag. 54.

lui donna alors la Prefecture des choses spirituelles dans la maison Professe, & la charge de confesser dans l'Eglise, de quoi l'on assûre qu'il s'aquitta admirablement. Il mourut à Rome d'hydropisie le 6. jour de Septembre 1652. * Il n'a pas (A) fait beaucoup de livres, mais il ne laisse pas de meriter l'éloge d'un très-bon Auteur; car la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre est en son genre un bon livre, & surpasse de beaucoup tout ce qui avoit paru d'Ouvrages de cette nature jusqu'à ce tems-là. Il falut qu'il emploiât une grande peine à ramasser les materiaux; cela demande deux talens qui ne se trouvent gueres ensemble, beaucoup de patience & beaucoup d'ardeur. Il falut ensuite mettre en ordre les memoires ramassez, & c'est ce qu'il y a de plus penible dans cette sorte d'Ouvrages, parce que l'on n'est plus soutenu de l'avidité ardente avec laquelle on recherche les materiaux qu'on n'a pas encore. C'est à Rome † qu'Alegambe travailla à dresser la Bibliotheque pour laquelle il avoit recueilli tant de memoires. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1643. Il augmenta de telle sorte ce que le Jesuite (B) Ribadeneira avoit commencé sur ce sujet, qu'au lieu que l'Ouvrage de ce dernier n'est qu'un fort petit *octavo*, le sien est un *in folio* d'une raisonnable grandeur. Nous raporterons dans les remarques le bien & le mal (C) qu'on en a dit. Il songeoit à une nouvelle édition, & pendant les neuf années qu'il survêcut à la premiere, il recueillit beaucoup de choses qui pouvoient servir ou de correction ou d'addition. Le Pere Sotuel en a profité, lui qui publia à Rome l'an 1675. une nouvelle édition de cette Bibliotheque ‡.

Tiré de Sotuel, Bibliotheque des Ecrivains de la Societé des Jesuites, édition de Rome 1675. pag. 706. 707.

† *Sotuel ibid.*

‡ *Id. ib.*

On

(A) *Il n'a pas fait beaucoup de livres.*] Voici tous ceux que le Jesuite Sotuel lui donne; *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu. Antverpiæ 1643. in folio. Vita P. Joannis Cardim Lusitani ex Societate Jesu. Romæ 1649. in 12. Heroes & victimæ charitatis Societatis Jesu, Romæ 1658. in 4. Mortes illustres & gesta eorum de Societate Jesu qui in odium fidei ab Hæreticis vel aliis occisi sunt, Romæ 1657. in folio.*

(B) *Ce que le Jesuite Ribadeneira avoit commencé sur ce sujet.*] Afin que le Lecteur qui voudra savoir l'histoire de la Bibliotheque dont nous parlons, n'ait point la peine de passer d'un Tome à l'autre, je dirai ici que Pierre Ribadeneira commença en l'année 1602. le catalogue des Ecrivains Jesuites. Son Ecrit ne contenoit que peu de feuilles; il l'augmenta depuis, il lui donna la forme de livre, & le publia l'an 1608. à Anvers. On le rimprima à Lion l'année suivante avec quelques additions & corrections, sur certaines choses qui n'avoient pas été bien conuës à l'Auteur, touchant les Jesuites François. Le Pere Jules Nigroni s'aperçut que cet Ouvrage avoit besoin d'être retouché en beaucoup d'autres endroits, principalement à l'égard des Jesuites Italiens; on fit donc une nouvelle édition en l'année 1613. à Anvers. Le P. André Schott en prit soin, elle fut notablement augmentee (a): mais c'étoit encore un Ouvrage bien defectueux; & de là vint qu'Alegambe s'engagea à le mettre en meilleur état, & à le rendre plus propre à donner une idée avantageuse de l'érudition de la Compagnie. Il le publia l'année 1643. Il a été encore fort augmenté par le Jesuite Sotuel, dont l'édition parut à Rome l'an 1675. & il faudra sans doute qu'on l'augmente tout de nouveau, tant parce que la Societé des Jesuites fournit incessamment de nouveaux Auteurs, que parce qu'il est échapé plusieurs choses au dernier Continuateur; qui pourront rendre plus parfaite la Bibliotheque de l'Ordre. Le second (b) Tome de la Bibliotheque Romaine nous aprend, que le Jesuite Bonannus travaille au catalogue des Ecrivains de sa Compagnie, qui ont publié quelque chose depuis l'an 1675. L'exactitude d'Alegambe est sans doute merveilleuse; mais il ne laisse pas d'y avoir encore dans son livre quelques pechez d'omission & de commission. Il n'a pas toûjours marqué la premiere édition des livres, ce qui est un defaut important, & qui regne dans toutes les compilations qu'on a vuës jusqu'ici. Personne ne s'est encore avisé de publier un recueil exact de toutes les éditions, & de marquer soigneusement la premiere. Gesner & ses Continuateurs ont eu là-dessus une extrême negligence. Le Pere Sotuel voulant éviter le detail où Alegambe descend quelquefois un peu trop, est tombé dans une trop grande secheresse. Il s'en faut bien qu'il ne fût ne pour ce travail autant qu'Alegambe. Les curieux, je parle même de ceux qui l'excusent sur les ordres qu'il peut avoir reçus de ses Superieurs par raport aux Ecrivains Anonymes, ou Pseudonymes, mettent en cela son Ouvrage fort au dessous du precedent, où l'on trouve la decouverte de tant d'Ecrivains cachez.

(a) *Ex præfat. Alegambe.*

(b) *Imprimé à Rome l'an 1692. l'Auteur s'apelle* Prosper Mandosio.

(C) *Le bien & le mal qu'on en a dit.*] Mr. Baillet nous fournira dequoi commenter le texte de cette remarque. Commençons par le beau côté.

Il dit que (c) *la Bibliotheque des Ecrivains de la Societé* . . . . est un *grand Recueil* qui *a surpassé de beaucoup tous ceux de cette nature, & qu'on le doit considerer comme un des plus achevez en ce genre.* Que selon (d) Nicolas Antoine, *les Jesuites ont fait voir par ce travail combien ils sont curieux, & combien ils ont d'industrie pour les choses qui les regardent, & qu'ayans bati sur les fondemens* de Ribadeneira, *ils ont élevé ce grand édifice dont la beauté consiste particulierement dans la justesse & la proportion de ses parties, & dont toute la gloire est duë à Alegambe,* Ecrivain *si sûr & si juste, qu'il ne faut point apprehender de se tromper avec lui, parce que non seulement il est sans confusion, & qu'il ne prend jamais un Auteur pour un autre, mais encore en ce qu'il n'attribuë point aux Jesuites des livres qu'ils n'ont point faits, & qu'il est exact & fidelle à representer ceux qui viennent veritablement de la Societé.* Mr. Baillet ajoûte que ce n'est pas *une mediocre loüange* . . . . d'avoir *evité avec tant de soin un vice dans lequel on a vu tomber la pluspart des autres Reguliers qui ont écrit des hommes illustres de leur Ordre, & qui croyans faire honneur à leurs Communautez en grossissant indifferemment & sans choix le nombre de leurs Sçavans & de leurs Saints, ont mis au rang de leurs confreres quantité d'Auteurs qui n'en furent jamais; au lieu qu'on n'en voit presque pas un dans la Bibliotheque de la Societé qui n'ait été Jesuite.* Qu'on n'y voit pas même les Ecrivains qui sont sortis de leur Compagnie, comme *Papyre Masson, Gaspar Scioppius, Marc Antoine de Dominis, Chrestien Francken, &c.* Ou que si on les y voit, c'est seulement par raport aux livres qui ont precedé leur sortie; que c'est ainsi que l'on y trouve *François de Macedo Portugais, qui de Jesuite se fit Cordelier, & Claude Dausquey Flamand,* qui quitta la Societé pour prendre l'aumusse à Tournai. Enfin Mr. Baillet remarque que selon l'Auteur (e) des Nouvelles de la Republique des Lettres, Alegambe *a fort bien observé le goust de nôtre siecle, c'est-à-dire de toutes les personnes de bon sens; que ce goust consiste à voir regner l'exactitude chronologique dans tout ce qui a du raport à l'histoire; que c'est ce qui a fait donner l'approbation aux éloges d'Alegambe, qui marque par tout le tems & le lieu de la naissance des Auteurs, l'âge où ils se sont faits Jesuites, leurs emplois, leurs principales actions selon la suite des tems, & que cet ordre a je ne sai quoi qui revient extremement à l'esprit. Au reste,* poursuit Mr. Baillet, (f) *comme la Compagnie des Jesuites a esté jusqu'à present la plus sçavante de toutes les Societez Regulieres, c'est-à-dire pour le moins la plus abondante en toutes sortes d'Ecrivains (hors sur la Medecine)* . . . . *on doit juger par là de l'avantage qu'on peut tirer de cette riche Bibliotheque, qui est assez bien écrite sans affectation de style particulier, & sans ornemens trop recherchez* . . . . *disposée dans une très-belle methode, & embellie d'un très-grand nombre de tables très-laborieuses & très-utiles.* Voila pour le bien; passons au mal.

Mr. Baillet dit que (g) *comme les corps les mieux faits ne sont pas toûjours exempts de taches & de defauts, quand leur beauté ne consiste que dans la taille & la proportion des parties, on ne sera pas surpris d'apprendre que cette belle Bibliotheque a rencontré ses censeurs comme les autres; que les uns ont cru y trouver un peu de cet amour de Societé,* qui fait qu'on ne represente presque jamais les Ecrivains *que par le bel endroit;* qu'ils *ajoutent qu'en effet on n'apperçoit dans tout ce gros volume que des éloges, & que parmi une si grande multitude d'Auteurs & de livres on ne voit pas que l'Alegambe & le Sotwel y en reconnoissent un seul qui soit mauvais, si ce n'est peut-estre ceux qui ont esté mis à l'Inquisition ou à l'In*dex; que d'*autres ont encore remarqué qu'il n'y a presque pas un Ecrivain dans toute cette Bibliotheque qu'on ne*

(c) *Baillet, Jugem. des Sav. t. 1. n. 112. pag. 130.*

(d) *Præf. Biblioth. Script. Hispan.*

(e) *Au mois de Juillet 1684. art. 5. où il condamne indirectement ceux qui se contentent d'exprimer en belles phrases les qualitez d'un homme, sans faire conoître ni sa patrie, ni sa famille, ni ses differens emplois; & où il dit nettement,* Qu'on ne sauroit lire sans depit & sans se plaindre de la negligence de l'Historien la vie de plusieurs Empereurs de Rome, qui ne nous aprend ni le lieu de leur naissance, ni leur famille, ni leur âge, ni la maniere dont ils s'étoient avancez.

(f) *Baillet ibid. pag. 137.*

(g) *Id. ibid. pag. 133.*

On ne peut nier qu'il n'y ait dans ce livre-là beaucoup d'Auteurs mediocres, & beaucoup d'Auteurs de la premiere volée. Mais il y a des gens qui pretendent que si on le continuë, il s'y trouvera une très-sensible disproportion, c'est-à-dire que les grans hommes seront incomparablement plus rares dans la continuation, que dans ce qui a paru jusqu'ici. Cela me donne lieu de communiquer au public ce qui se passa (D) dans un entretien de quelques personnes de lettres l'an 1697.

ALES (ALEXANDRE) en Latin *Alesius*, Theologien celebre de la Confession d'Augsbourg, & Auteur de * plusieurs livres, étoit né à Edimbourg en Ecosse le 23. d'Avril 1500. Il fit des progrés admirables dans la Theologie Scholastique, & il se mit de bonne heure sur les rangs afin de rompre une lance avec Luther. C'étoit alors la controverse à la mode, & le grand champ de bataille où les Auteurs jeunes & vieux cherchoient à donner des preuves de leur merite. Il eut sa part peu après à la dispute verbale que Patricius (A) Hamilton eut à soutenir contre les Ecclesiastiques, pour la nouvelle creance qu'on lui avoit fait goûter à Marpourg. Il tâcha de le ramener au Catholicisme, mais il ne put rien gagner sur lui, & il ne fit qu'entrer en doute lui-même sur sa propre Religion, par les discours de ce Gentilhomme, & plus encore par la constance qu'il le vit faire paroître sur le bûcher, où David Beton Archevêque de St.

* *Voiez la remarque AAA.*

ne nous depeigne comme un Saint. Il est vrai que *les personnes raisonnables* doivent estre *satisfaites* de voir à la teste & à la fin du livre une solennelle protestation, *qu'on ne pretend pas estre garant de ce qu'on avance sur la sainteté & les vertus que l'on attribuë à ses confreres, non plus que sur les autres éloges qu'on leur a donnez.* Il est plus difficile, selon Mr. Baillet, (a) *de bien repondre à deux autres points d'accusation; le premier est qu'Alegambe* trompé par de faux memoires que *des personnes mal intentionées* lui envoioient, a traité d'heretiques Mr. Marion & Mr. Servin, & quelques autres Magistrats illustres & bons Catholiques. *Le second est qu'il a esté trop indiscret de reveler certaines choses qu'il estoit très-important à la Societé de tenir cachées & assoupies, comme par exemple, lors qu'il assure que* l'Amphitheatre d'honneur *fait contre l'autorité royale, par un nommé* Bonarscius, *est d'un celebre Jesuite, contre l'assurance que le P. Coton avoit donnée du contraire au Roi Henri le Grand*; & que d'autres livres *faits contre l'Episcopat & la Hierarchie en general, & contre le Clergé de France & la Sorbonne en particulier, ont esté composez par des Peres de la Societé, quoi que les principaux d'entre les Jesuites de France qui gouvernoient les Maisons de Paris ayant esté appellez pour cet effet eussent protesté, même par écrit signé de leur main, que les Jesuites n'estoient pas les Auteurs de ces libelles.* Mr. Baillet ajoûte que *Sotwel a esté plus discret qu'Alegambe en ce point, car on ne lit pas dans son édition les Ecrits du faux* Smith, *& du faux* Of-Jesu, qui ont causé tant de scandale; *non plus que les livres de* Guimenius, *de* Vernant, *de l'A*pologiste des Casuistes, *& il a eu soin mesme de nous avertir par avance, que son silence à l'égard de ces sortes de livres devoit passer pour un desaveu & une secrete condamnation qu'en fait la Societé. Mais on ne peut nier d'ailleurs qu'il n'y ait laissé les fautes d'Alegambe en beaucoup d'autres endroits*, & que son édition ne soit *moins exacte & moins belle* que celle d'Alegambe. Voiez la remarque precedente. Je toucherai ci- (b) dessous un petit defaut de cette Bibliotheque.

(a) *Id. ib. pag.* 135.

(b) *Dans la remarque C de l'article* Annat, *à la fin.*

(D) *Ce qui se passa dans un entretien de quelques personnes de lettres.*] Quelques Messieurs qui étoient venus à Delft avec les Plenipotentiaires de France se trouverent un jour avec des François Refugiez, & avec des gens du pais, & selon la coutume des gens de lettres ils parlerent fort de livres & de Savans. Ils convinrent presque tous de la decadence de l'érudition, & ils remarquerent plus d'une fois, avec un grand air de joie, que la Societé des Jesuïtes n'a presque plus aujourd'hui d'habiles gens. Les Bellarmins, les Sirmons, les Petaus, ajoûtoient-ils, n'ont point laissé de successeurs; leurs places & celles de plusieurs autres sujets moins illustres sont encore vacantes. Mr. ***. fut presque le seul qui n'aplaudit pas à ce reproche, & qui pria la compagnie de considerer, que ceux qui se plaisent à semer par tout de tels discours pechent doublement; car en 1. lieu, dit-il, on touche en deux mots ce qui concerne les autres Ordres, & les autres Communautez, & on s'arrête beaucoup sur celle-là. Cette acception de personnes est très-inique. Les Universitez de France ont-elles des Professeurs en Medecine qui fassent autant de bruit que les Fernels, & les Sylvius? ou des Professeurs en Jurisprudence qui aprochent des Doneaux, des Duarens, des Hotmans, & des Cujas? Montrez-nous si vous pouvez dans le parti Protestant un Casaubon, un Scaliger, un Saumaise. Montrez-nous en Hollande un Grotius, un Heinsius, un Vossius. Ces gens-là ne sont-ils point morts sans laisser de successeurs? ont-ils laissé des places qui soient remplies? Disons donc que le defaut que vous affectez d'aproprier aux Jesuïtes, est commun à tous les partis, & à toutes les Communautez de l'Europe; c'est le defaut du siecle, & non pas celui de leur Compagnie. N'allez pas croire, continua-t-il, & ce fut sa seconde reflexion, que je pretende que la portion du XVII. siecle dans laquelle nous avons vécu soit inferieure à l'autre portion, ou au siecle precedent. Je croi au contraire que tout bien compté elle doit avoir l'avantage, & que c'est le changement de goût qui est le sujet unique de ce que vous apellez decadence de l'érudition. L'étude de la Critique est tombée; on s'est tourné vers la justesse du raisonnement (c); on a cultivé l'esprit beaucoup plus que la memoire; on a voulu penser delicatement, & s'exprimer poliment. Cette aplication ne fait pas produire de ces gros volumes qui imposent au public, & qui élevent aux grandes reputations, mais réellement elle fait naitre plus de lumieres, & une habileté plus estimable que le grand savoir des Grammairiens, ou des Philologues. Les Jesuites ont suivi ce nouveau goût, & voilà pourquoi leurs Savans ne sont pas de la même trempe que ceux d'autrefois. Avez-vous pris garde comme moi, continua-t-il, au nombre considerable de gens illustres qui se trouvent presentement dans leur College de Paris. Le Pere Benier est si consommé dans les langues, que tous les étrangers d'Europe & d'Asie vont le chercher, & converser avec lui comme s'il étoit de leur nation. Peut-on voir une plus vaste literature que celle du Pere Hardouïn? Le Pere Commire n'est-il pas un des plus grans Poëtes Latins qui soient aujourd'hui au monde? Où est l'homme qui pour le François, & pour le bon goût de la composition surpasse le Pere Bouhours, ou en fait d'Humanitez le Pere Jouvency, ou en beau Latin le Pere de la Beaune qui vient de donner les Oeuvres du Pere Sirmond? Y a-t-il en France de meilleures plumes que le Pere le Tellier, le Pere Daniel, le Pere Doucin &c.? Je vous en nomme quelques-uns, mais c'est sans pretendre faire tort à plusieurs autres que je ne vous nomme pas. Voilà quel fut le discours de Mr. ***. si la personne à qui j'ai ouï parler de cette conversation me l'a raporté fidelement. Que l'on y fasse telles reflexions que l'on voudra.

S'il y a des Jesuïtes aujourd'hui aussi habiles qu'autrefois.

(c) *Voiez la remarque D de l'article* Aconce.

(A) *Patricius Hamilton.*] Beze (d) a fait en peu de mots l'eloge de ce Martyr Protestant, qui etoit d'une famille alliée aux Rois d'Ecosse. Il met son martyre à l'an 1530. Buchanan le met à l'année 1528. (e) & lui donne pour pere le frere du Comte d'Aran, & pour mere la sœur du Duc d'Albigni. Il remarque que peu après son suplice, la mort d'un Dominicain qui avoit été son delateur consterna fort les esprits. Ce Dominicain s'apelloit Alexandre Cambel; c'étoit un jeune homme qui avoit beaucoup de genie, & beaucoup d'érudition: il avoit souvent discouru avec Hamilton sur l'interpretation de l'Ecriture, & lui avoit avoüé qu'il reconnoissoit pour vraies la plupart des doctrines qui passoient alors pour paradoxes. Hamilton se souvenant de cet aveu le traita de mechant homme quand il le vit son accusateur, & le cita devant le trône de Dieu. Ces mots le troublerent de telle sorte qu'il en perdit le jugement, & qu'il mourut fou quelque tems après (f). Ales (g) raporte touchant le suplice de Patricius Hamilton bien des choses, que Rabus a inserées dans son Histoire Allemande des Martyrs.

(d) *Beza in Iconibus.*

(e) *Louïs Rabus au livre 4. de l'Histoire des Martyrs; Budaeus Sanctorum. pag. 38. Hondorf Prompt. pag. 64. Justus de Academiis pag. 45. le mettent comme Buchanan,* apud Jacobum Thomasium Orat. de Alexandro Alesio *pag.* 307.

(f) *Buchan. rer. Scotic. l.* 14.

(g) *Exposit. in Psalm 37. fol. 164. Voiez aussi sa reponse à Cochleus, pag.* 9.

St. André le fit mourir. Les doutes de nôtre Ales n'auroient eu peut-être aucune suite, si on l'eût laissé jouïr en repos du Canonicat qu'il possedoit dans l'Eglise metropolitaine de St. André; mais on le persecuta (AΔ) avec tant de violence, qu'il fut contraint de se retirer en Allemagne, où il aquit enfin une plenitude de lumiere. Il flotta d'abord un peu entre les deux Religions, comme on le peut voir par ses reponses à Cochleus: mais au bout du compte il embrassa le Lutheranisme, & il y persevera jusques à sa mort. Il est vrai que dans les divers partis qui s'y formerent il se rangea quelquefois du côté de ceux qui paroissoient les moins orthodoxes. C'est ainsi qu'en 1560. il soutint (AΔΔ) le dogme de George Major touchant la necessité des bonnes œuvres. J'oubliois de dire que le changement qui se fit en Angleterre par raport à la Religion, ensuite du mariage de Henri VIII. avec Anne Boulen, fut cause qu'Ales alla à Londres en 1535. Il y fut fort consideré par Crammer Archevêque de Cantorberi, par Latimer, & par Thomas Cromwel qui étoient alors en grand credit auprès du Roi, & il enseigna même publiquement. La chute de ces Favoris l'obligea à retourner en Allemagne, où l'Electeur de Brandebourg le fit Professeur en Theologie à Francfort sur l'Oder l'an 1540. Ales y eut une querelle deux ans après, sur la question (AΔΔΔ) *si le Magistrat peut & doit punir la paillardise.* Il étoit pour l'affir-

(AΔ) *On le persecuta avec tant de violence qu'il fut contraint.*] Cette persecution lui fut suscitée à cause qu'il avoit fortement prêché devant un Synode Provincial en 1529. contre les Prêtres fornicateurs. Le Prevôt de St. André dont les commerces impudiques étoient conus de tout le monde, se reconut à ce Sermon, & s'imagina qu'on l'avoit voulu mettre en spectacle à tout l'Auditoire. Il resolut de s'en venger à la premiere occasion; & comme il étoit d'un temperament mille fois plus propre à un soldat qu'à un Chanoine, il ne choisit que des manieres violentes. Aiant su que tout le Chapitre s'étoit assemblé, pour envoier porter des plaintes contre lui au Roi Jaques V. il se rendit à l'assemblée avec des gens bien armez, & ordonna qu'on lui saisît Ales qui lui representoit de moderer sa colere; il mit même l'épée à la main pour repondre à cette juste remontrance. Ce pauvre Chanoine fut saisi de tant de peur, qu'il se jetta aux pieds du Prevôt, & lui demanda la vie fort humblement. Il en fut quitte pour un coup de pied sur la poitrine, dont il demeura quelque tems évanouï: après quoi il fut conduit en prison: tous les autres Chanoines y furent aussi conduits; mais le Roi aiant su la chose les fit mettre en liberté. Il n'y eut qu'Ales qui ne fut point élargi, car au contraire on le mit dans un cachot épouvantable, où il demeura vingt jours. Sa liberté ne fut pas de longue durée; il n'avoit pas cru devoir taire aux Magistrats le mal qu'il avoit souffert: là-dessus le Prevôt qui lui avoit defendu de le leur dire, le fait remettre en prison, & represente à l'Archevêque que c'étoit un homme qui avoit fait éclater son heresie dans le Sermon synodal, & qui meritoit cette peine. Il se fâcha tellement de ce que pendant un voiage qu'il avoit fait on avoit mis Ales hors de prison, qu'il vouloit à toute force l'y renvoier, sans lui permettre d'achever une Messe commencée. Mais enfin les prieres des Chanoines le flechirent: il attendit jusques à la fin de la Messe à le renvoier en prison. Or comme on savoit qu'il le feroit mettre au cachot dès le lendemain, on conseilla au prisonnier de prendre la fuite toute la nuit, & d'abandonner l'Ecosse. Il crut ce conseil, & s'en alla en Allemagne l'an 1532. (a)

(a) *Jacob. Thomasius in oratione de Joh. Alesio.*

(AΔΔ) *Il soutint le dogme de George Major.*] Le titre de son Ecrit est, *De necessitate & merito bonorum operum disputatio proposita in celebri Academia Lipsica ad* xxix. *diem Novemb.* 1560. Cette dispute est la cinquiéme *inter Anti-Tapperianas*, & voila un *Anti* à ajoûter au recueil de Mr. Baillet. Pour n'en faire pas à deux fois raportons ici le titre de ses principaux Ouvrages. *Commentarii in Evangelium Johannis, & in utramque Epistolam ad Timotheum. Expositio in Psalmos Davidis. De justificatione, contra Osiandrum. De sancta Trinitate, cum confutatione erroris Valentini Gentilis. Responsio ad 32. articulos Theologorum Lovaniensium, &c.*

(AΔΔΔ) *Si le Magistrat peut & doit punir la paillardise.*] On entend assez que cette dispute ne rouloit point sur l'adultere, mais sur la simple fornication; car encore que la punition de l'adultere soit une chose aussi rare que ce crime-là est frequent, elle passe neanmoins pour legitime entre les Docteurs Chrétiens. Ales n'avoit donc à combatre qu'un antagoniste qui lui soutint, que le Magistrat ne peut ni ne doit punir la fornication. On difera de prononcer sur cette dispute, & il y a beaucoup d'aparence qu'Ales indigné de ce delai, ne voulut plus demeurer parmi des gens qui se declaroient si favorables à l'impunité des fornicateurs. (b) *Cum A. 1542. inter ipsum & alium quemdam exorta esset controversia de quæstione, possit ne ac debeat Magistratus Politicus scortationem punire? veramque sententiam, hoc est affirmantem, ac Philippi quoque Melanchthonis calculo approbatam (1), defendente Alesio, nihilominùs hujus disputationis decisio juberetur differri: offensus, ut apparet, hâc bona causa procrastinatione Alesius, non exspectato Principis adventu discessit (2).* L'indignation ne sieoit pas mal dans un tel cas à un Professeur en Theologie, qui avoit vu la naissance de la Reformation, & qui devoit naturellement esperer qu'il ne vivroit pas assez pour voir revenir la morale au premier relâchement. Rien ne pouvoit faire plus d'honneur à la Religion Protestante que la severité des maximes qui se raportent à la chasteté, car l'observation de ces maximes est le triomphe le plus malaisé à obtenir sur la nature, & celui qui peut le mieux temoigner que l'on tient à Dieu par les liaisons reciproques de sa protection & de son amour. C'étoit donc un grand sujet de scandale que dès l'an 1542. un Theologien Protestant qui soutenoit que les Magistrats peuvent & doivent punir les fornicateurs, trouvât des oppositions, & y succombât en quelque maniere. Aujourd'hui que l'on est tout acoutumé à la tolerance de ce crime, personne presque ne s'en ofense. Un fort honnête homme m'a assûré depuis peu, que les Magistrats de Strasbourg ont une telle indulgence pour une fille qui s'est laissé faire un enfant, que pourvu qu'elle leur vienne paier l'amende à quoi ces sortes de fautes sont taxées, ils lui donnent la reintegrande, ils la rehabilitent dans sa premiere reputation, ils établissent des peines contre tous ceux qui oseroient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voilà sans doute un privilege plus singulier que celui de donner des lettres de rehabilitation aux familles qui ont derogé à leur Noblesse; & s'il étoit permis de rire dans une matiere de cette importance, on diroit que les Magistrats de Strasbourg ont dû nommément stipuler la conservation de ce privilege, lors qu'ils ont capitulé avec la France, & lors qu'après la paix de Ryswick ils ont demandé le (c) renouvellement de leur capitulation. Je sai bien que par leur prerogative ils ne croient point faire mentir cet axiôme certain & incontestable de l'antiquité, *Nulla reparabilis arte læsa pudicitia est, deperit illa semel.* Ils ne pretendent point retablir physiquement parlant, la virginité perduë, ce seroit combatre le vrai sens de l'axiôme; mais, moralement parlant, ils pretendent la restituer, puis qu'ils prenent sous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la medisance, de sorte qu'elle peut aller par tout la tête levée aussi surement qu'une honnête fille. On dit même que l'efficace de leur sentence est telle que les filles qui ont eu des enfans, & qui en paiant l'amende ont obtenu la rehabilitation, trouvent un mari aussi aisément, & presque aussi avantageusement, que si elles n'avoient point fait cette faute. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de delicatesse des hommes (d) qui les épousent, qu'à leur persuasion de l'efficace de la sentence. Quoi qu'il en soit, nous pourrions dire à ceux qui suposent que le paiement d'une amende repare les crimes de cette nature, ce que l'on a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache d'un homicide.

Ah! (e) nimium faciles, qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aqua.

Ce même honnête homme m'assûra que ce qu'il savoit très-certainement des coutumes de Strasbourg, il l'avoit aussi oui dire touchant plusieurs autres endroits de l'Allemagne. De telles loix eussent mis bien en colere le Theologien dont je fais ici l'article, car tant s'en faut que ce soit punir la fornication, que c'est

(b) *Thomas. ubi supra pag.* 318.

(1) *In epistola Responsoria* ad Academiam Francofordianam, *quam leges Part. I. Consil. Theol. Phil. Mel. pag.* 523.

(2) *Vid. Phil. Mel. Epist. ad Camer. pag.* 413. 414.

(c) *Voiez le Mercure Historique du mois de Juin* 1698.

(d) *On m'a assûré qu'ils sont les premiers à plaisanter, & à dire que ces sortes d'injures n'emportent point la piece. Ils croient aparemment imiter ceux qui se raillent eux-mêmes pour énerver la raillerie des autres. Voiez ci-dessus pag. 96. lettre c.*

(e) *Ovidius lib. 2. Faster.*

l'affirmative avec Melanchthon. Je ne sai s'il trouva mauvais qu'on differât à prononcer sur cette dispute; & si ce mecontentement fut cause qu'il sortit de Francfort d'une maniere precipitée; mais il est certain que la Cour de Brandebourg se plaignit de lui, & qu'elle écrivit à l'Université de Wittemberg pour le faire châtier. L'attachement qu'il avoit pour Melanchthon avoit fait croire qu'il s'étoit retiré à Wittemberg, cependant il avoit mieux aimé * se rendre à Leipsic, d'où il refusa en 1543. une chaire de Professeur dans l'Academie qu'Albert Duc de Prusse vouloit ériger à Konigsberg, & qui y fut érigée l'année suivante. On ne sait pas bien si dès lors il avoit une profession dans l'Université de Leipsic, ou si seulement on lui faisoit esperer celle de Theologie qu'il

** Melanchthon dans sa 290. lettre à Camerarius ne sait si Ales se defioit de son amitié. Dans la lettre 288. il avoue qu'il avoit remarqué en lui des saillies & des boutades, παραβολὰς καὶ παραλόγους ὁρμάς.*

c'est en quelque maniere la recompenser, vu que l'avantage de se produire par tout sans la crainte d'aucun reproche, ni d'aucune medisance, est un bien qui surpasse de beaucoup le prejudice de l'amende que l'on a paiée, qui n'est pas quelquefois la moitié du gain que l'on a fait en s'abandonnant.

J'ai ouï dire à des personnes bien judicieuses, que l'usage d'une infinité de païs est plutôt une recompense qu'une peine de la fornication. Cet usage est que ceux qui se reconnoissent les peres d'un bâtard, soient condamnez à le nourrir, & à donner à la mere quelque somme de deniers. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne peut point passer pour une peine, puis que le droit naturel a établi clairement cette obligation. On ne peut donc compter pour peine que l'argent qui est donné à la fille; mais outre que c'est un châtiment fort leger à l'egard du pere, c'est à proprement parler une recompense à l'egard de la mere. Or c'est une chose bien etrange, disoient ces Messieurs-là, que des Tribunaux Chretiens adjugent des recompenses à des filles pour avoir perdu leur honneur en scandalisant le public. Quelcun leur repliqua que la perte qu'elles avoient faite, qui leur rendoit à l'avenir plus dificile la rencontre d'un mari, demandoit comme un acte de justice qu'on leur procurât quelque dedommagement. Non, repondirent-ils, ce n'est point un acte de justice, c'est une faveur, c'est une grace; la justice ne demande pas que des personnes qui ont soufert du dommage par la transgression volontaire des loix de Dieu, & des loix de l'honneur humain clairement connuës, obtiennent un dedommagement. Et si le Souverain vouloit repandre des graces, il devroit choisir des sujets plus dignes. Obligeroit-on les hommes à recompenser une fille qui en commettant un vol pour l'amour d'eux & à leur instigation, se seroit estropiée ou d'un bras ou d'une jambe? Tant s'en faut qu'un juge lui fit obtenir quelque gratification qui reparât le dommage qu'elle auroit soufert, qu'il la condamneroit à des peines corporelles. Il arriveroit la même chose dans tous les cas punissables où elle perdroit quelque membre en executant les conseils d'un homme. Il n'y a que la fornication qui soit exceptée de cette regle: apellons donc la *le delict commun & le cas privilegié*, termes consacrez (a) separément à d'autres choses, & sur quoi il parut un livre (b) à Paris l'an 1611. Quelcun allegua là-dessus que les Magistrats d'Amsterdam fatiguez de la multitude de servantes, qui accusoient de leur grossesse quelcun des fils de la maison, avoient fait un reglement que desormais on ne donneroit à ces sortes de creatures que 25. florins, moiennant quoi elles seroient obligées de nourrir l'enfant, qu'ils avoient cru par là mettre un frein à la debauche, car ils voioient bien que le profit qu'elles retiroient de leur mauvaise conduite les engageoit ou à faire des avances, ou à succomber à la premiere sollicitation, & qu'en un mot leur lasciveté devoit être privée de toute esperance de gain, & non pas encouragée par l'esperance des sommes que les Tribunaux leur adjugeoient. Mais il y eut des gens qui repondirent qu'il n'est pas certain qu'on ait fait de telles loix à Amsterdam, quoi que le bruit s'en soit repandu dans les autres villes du païs. Que cela soit vrai ou faux, il est toûjours certain que cela prouve qu'on n'ignore pas que la conduite ordinaire des Tribunaux est trop favorable à la fornication, & qu'elle excite beaucoup plus les filles à se debaucher, qu'à se contenir. Et il paroît clairement que les Souverains qui font punir les transgresseurs du Decalogue, ne se reglent point sur ce que Dieu est ofensé, mais sur le prejudice temporel de l'Etat. C'est pour cela qu'ils punissent les voleurs, & les homicides; mais parce que la fornication semble plus utile que prejudiciable au bien temporel de l'Etat, ils ne se soucient point de la punir, & ils se conduisent d'une maniere à faire juger qu'ils ne sont pas fachez qu'on peuple leurs villes *per fas & nefas*. S'ils avoient à cœur la pratique de la Loi de Dieu sur ce point-là, ils fortifieroient la crainte de l'infamie, au lieu de la faire évanouir, ils feroient paier de grosses amendes apliquables non pas aux filles qui auroient forfait, mais aux hopitaux: ils imprimeroient une fletrissure tant à celui qui auroit été le tentateur, qu'à celle qui auroit mal resisté à la tentation; & comme le deshonneur parmi les personnes de basse naissance n'est pas un frein assez fort pour arrêter une certaine coqueterie qui anime le tentateur, qui le previent, qui lui assûre le triomphe avec la derniere facilité, ils emploieroient une peine plus réelle, & dont ils trouveroient aisément de bons moiens.

(a) On apelle delict commun *les fautes d'un Ecclesiastique qui sont jugées par les tribunaux de l'Eglise,* & cas privilegié *les fautes d'un Ecclesiastique qui sont soumises à la Jurisdiction seculiere.*

(b) Composé par Benigne Milletot Conseiller au Parlement de Dyon.

La Discipline Ecclesiastique est tombée à-peu-près dans le même relâchement. Il n'y a que peu (c) d'années que le Precepteur d'un Gentilhomme s'attacha dans une ville de . . . à une jeune coquete, & qu'il en obtint bientôt tout ce qu'il voulut. Dès que les parens eurent conu qu'elle étoit grosse, ils travaillerent a lui faire avoir pour mari ce galant-là. Il fit le retif, car outre que la facilité de la conquête n'étoit pas un grand attrait à aimer pour le Sacrement, il ne croioit point être le seul qui eût eu part au gâteau, ni que l'enfant fût son ouvrage plutôt que celui d'un autre. Le seul moien de venir à bout de lui fut la menace que s'il n'epousoit cette fille, il perdroit le Benefice qu'il avoit en Angleterre. Il l'epousa donc, & par ce moien il conserva son Benefice. Voila comment la coqueterie fut recompensée: la coqueterie, dis-je, qui avoit eté poussée jusques à l'excés le plus scandaleux. Que diroient les anciens Peres s'ils revenoient aujourd'hui au monde? quel sujet n'auroient-ils pas de s'écrier en jettant les yeux sur la face de l'Eglise, *O domus antiqua quàm dispari dominaris domino!* C'est la destinée de toutes les Religions aussi bien que celle de tous les corps politiques, de se gâter en vieillissant. Les hommes sont plus corrompus dans leur jeunesse que dans leur âge avancé. Il en va tout autrement des Republiques. Il n'est rien tel que des loix naissantes & toutes neuves. Les loix sont comme le pain & les œufs, *pan d'un di, uovo d'un' hora*. L'état florissant d'un Code (j'entens ici la pratique & l'observation) est celui de l'enfance. Voiez la plainte d'un Poëte qui avoit decrit quelques abus du siecle d'Auguste. Elle ressemble à celle de Jesus-Christ, (d) *du commencement il n'etoit pas ainsi.*

(e) Non ita Romuli
Præscriptum, & intonsi Catonis
Auspiciis, veterumque norma.

Par cet endroit-là les Sectes, & les Communautez &c. ressemblent à l'homme qui n'est innocent qu'au berceau, & un peu aprés. Notons qu'il y a encore quelques païs (f) Protestans où l'on a gardé quelques restes de severité contre la fornication, tant à l'égard des filles, qu'à l'égard des hommes. Mais je suis sûr que nôtre Alexandre Ales en demanderoit davantage. Que diroit-il des autres païs?

Ne finissons pas sans dire que les Tribunaux qui adjugent un profit pecuniaire aux fornicatrices, ou qui condamnent même à les epouser ceux qui les ont debauchées, font cela pour éviter plusieurs inconveniens; mais quoi qu'il en soit ils fomentent par cette conduite les desordres de l'impureté, car chaque sentence qu'ils prononcent sur ce point-là est un bien réel pour une personne, & un motif d'esperance pour vingt autres. Chaque fille qui parvient au mariage par cette route, fait naître l'envie à plusieurs autres de tenter le même moien. On a compris cet abus en France: le nouveau Code n'y est pas aussi favorable que le vieux à cette espece de filles qui profitent trop des privileges du mariage. C'est un Sacrement qui a des vertus retroactives, & qui comme celui de la Penitence est une planche après le naufrage. Il fait rentrer au port de l'honneur, il repare les vieilles brêches, il donne la qualité de legitime à des enfans qui ne la possedoient pas. Je ne dis rien du voile epais dont il peut couvrir les nouvelles breches, les fautes courantes & le peché quotidien.

(c) On écrit ceci l'an 1698.

(d) Evang. de St. Matthieu ch. 19. v. 8.

(e) Horat. Od. 15. lib. 2.

(f) A Geneve, & plus encore au Canton de Berne.

qu'il y exerça ensuite jusques à sa mort arrivée le (*B*) 17. de Mars 1565. Il avoit été (*C*) preservé de la mort par miracle dans sa jeunesse. L'estime & l'autorité où il étoit se peuvent conoître par le grand (*D*) nombre de Conferences où il assista. Il s'étoit marié avec une Angloise, dont il eut deux filles & un fils. Il ne lui restoit qu'une fille quand il mourut β.

ALEXANDER AB ALEXANDRO (*A*) Jurisconsulte Napolitain qui avoit beaucoup d'érudition, a fleuri vers la fin du XV. siecle, (*B*) & au commencement du XVI. Il s'attacha au Barreau avec ardeur premierement à Naples γ, & puis à Rome; mais tout le tems qu'il pouvoit derober aux embarras des procés il le consacroit à l'étude des belles lettres, & enfin il abandonna entierement le Barreau, afin de mener avec les Muses une vie plus tranquille & plus agreable. Voici la raison qu'il (*C*) allegue pourquoi il renonça à la profession d'Avocat: δ il dit que ce fut à cause de l'ignorance ou de la mechanceté de ceux qui rendoient la justice, & qu'il aima mieux vivre en repos, que prendre beaucoup de peine à bien étudier la Jurisprudence, puis que cette peine ne servoit de rien contre la temerité d'un mauvais Juge. Il avoit vu à Rome bien des exemples de ce desordre, lesquels il cita à Raphael Volaterran qui lui avoit demandé la cause de sa retraite. Il est un peu étrange que de ce grand nombre d'hommes doctes qui vécurent de son tems, ou qui ont fait l'éloge des Savans de ce tems-là, il n'y en ait presque aucun qui fasse mention (*D*) de lui. Nous saurions très-peu de chose de sa vie, s'il n'en avoit touché lui-même quelques particularitez dans son Ouvrage *. C'est là que nous aprenons † qu'il

β *Ceci a été extrait d'une Ha*[illegible]*e de Jaques Thomasius Professeur à Leipsic, imprimée avec plusieurs autres à Leipsic, l'an 1683.* in 8. *Tout ce qu'il dit est accompagné de citations. Je n'ai pas cru devoir les copier; ceux qui voudront aller aux sources* [illegible] *très-facilement la Harangue qui les indique.*

γ *Alexander ab Alex.* Genial. dier. *l. 2. c. 1.*

δ *Ib. l. 6. c. 7.*

* *Intitulé* Genialium dierum libri VI.

† *Ib. l. 5. c. 23.*

(*B*) *Le 17. de Mars 1665.*] Le Kalendrier de Paul Eber marque qu'Ales mourut le 18. de Mars 1565. âgé de 75. ans; la premiere faute est fort legere, puis qu'elle n'est que d'un jour; mais la seconde est de dix ans, & ainsi elle est plus considerable. Ales écrivit lui-même sur la matricule de l'Université de Leipsic qu'il étoit né l'an 1500. Bucholcer (*a*) & Reusnerus (*b*) lui donnent tout autant de vie que Paul Eber. Toute cette remarque a été prise de Thomasius. On eût pu reprendre Bucholcer en une autre chose, c'est qu'il a dit qu'Ales vécut & enseigna en Allemagne depuis son arrivée à Wittemberg, c'est-à-dire depuis l'an 1533.

(*C*) *Il avoit été preservé de la mort par miracle.*] Il dit dans l'un de ses (*c*) livres qu'il se remet souvent en memoire, mais non pas sans de grans frissons par tout le corps, que comme il rouloit vers un precipice sur le sommet d'une très-haute montagne, & qu'il étoit dejà fort près de ce precipice, il se sentit transporter en un autre lieu sans savoir par qui ni comment; ce qu'il attribuë à la foi de ses parens, & non pas aux billets qu'il portoit sur soi contenans quelques versets de St. Jean, selon la coutume des enfans en ce tems-là.

(*D*) *Le grand nombre de Conferences.*] Lors que Melanchthon fut prié en 1555. par ceux de Nuremberg de (*d*) venir terminer les dissensions que les Disciples d'André Osiander causoient dans leur ville, il amena avec lui Ales, qui tint fort bien (*e*) sa partie dans les disputes où l'on entra. Melanchthon le conoissoit bien par cet endroit, car il l'avoit dejà eu pour assesseur en 1554. dans la Conference de Naumbourg, où il s'agissoit d'assoupir les troubles theologiques de la Prusse. Camerarius à ce sujet donne un fort grand éloge à Ales. (*f*) *Alexander Alesius patria Scotus, valde carus Philippo Melanchthoni, rei Theologicæ intelligentissimus, & artifex excellens congruentium disputationum, & vir dignitate atque doctrina exquisita præstans.* Il avoit remarque en un autre lieu que Granvelle, qui presidoit à la Conference de Worms de la part de Charles-Quint en 1541. ne voulut point qu'Ales, que l'Electeur de Brandebourg y avoit envoié, parlât; *Qui quidem & paratus erat & cupidus constitutus, sed huic obstitit jussum præsidis qui & Alesium ad pugnam instructum sciret, & talem administrationem rei vitiosam esse animadverteret.*

(*A*) *Alexander ab Alexandro.*] Je lui donne son nom Latin, comme l'ordonnent nos Grammairiens. Ceux qui (*g*) traduisent *Alexandre d'Alexandrie* s'abusent. Nôtre Auteur étoit d'une famille Napolitaine, dont le nom étoit Alexandre. On pretend qu'elle avoit dejà produit des gens illustres, comme Mr. Moreri le raporte après Lorenzo Crasso. Chacun fait la plaisanterie de Balzac; *N'y a-t-il pas eu*, dit-il, (*h*) *au Royaume de Naples un Grammairien Jurisconsulte qui s'est fait apeller* ALEXANDER AB ALEXANDRO? *Et se peut-il rien imaginer de plus magnifique & de plus superbe que d'être deux fois Alexandre, que d'avoir Alexandre pour son nom, & de l'avoir encore pour sa* (‡) *Seigneurie!*

(*B*) *Et au commencement du XVI.*] Ce qui me fait parler ainsi, est que nôtre Auteur en parlant (†) des calamitez du Roiaume de Naples, les a conduites jusques à la mort de Frederic fils de Ferdinand I. c'est-à-dire, jusques à l'an 1504. outre qu'il parle (*i*) de Jovien Pontan comme d'une personne qui n'est plus. Or Jovien Pontan n'est mort qu'en l'année 1505. C'est à quoi n'ont pas pris garde ceux qui ont placé la mort de nôtre Alexander à l'an 1494. en quoi Mr. Moreri leur donne beaucoup plus de temoignages de son aprobation, que de son incertitude.

(*C*) *La raison qu'il allegue.*] Je croi que pour en montrer toute la force, je suis obligé de la raporter dans les propres termes de l'Auteur. *Quæ cum viderem*, dit-il, (*k*), *patronisque contra vim potentiorum aut gratiam nihil præsidii esse, nihil opis, frustra nos in legum controversiis & ediscendis tot casuum varietatibus tam pensiculate editis, tantum laboris & vigiliarum suscipere, tantoque nos studio fatigari dicebam, cum ad ignavissimi impurissimique cujusque temeritatem qui juri dicendo præsideret quem leges virum bonum esse volunt, non æquo jure sed ad gratiam & libidinem judicia ferri, decretaque legum tanto consilio edita convelli & labefactari viderem.* Il fit beaucoup mieux d'abandonner le Barreau, que d'imiter quelques autres Avocats qui aiant perdu plusieurs bonnes causes, prenent le parti de se charger des plus mauvaises. Je lisois l'un de ces jours (*l*), *qu'un Avocat des plus fameux de ce siecle à qui ses confreres demandoient pourquoi il se chargeoit de mechantes causes, leur repondit en riant, que c'étoit qu'il en avoit perdu quantité de bonnes. C'est une mauvaise excuse*, poursuit l'Auteur, *un Avocat qui après avoir examiné une cause la trouve insoutenable, est obligé de l'abandonner.* J'ai trouvé un autre (*m*) endroit dans le livre d'*Alexander ab Alexandro*, qui marque la droiture de son cœur. Un de ses amis voiant qu'il ne poussoit point sa fortune, lui conseilla de se servir des expediens qui avoient si bien reüssi à tels & à tels qu'il lui nommoit; c'étoient toutes personnes que la faveur avoit élevées aux honneurs & aux prelatures malgré le merite de leurs concurrens, & qui étoient parvenuës à la faveur par des voies illegitimes. Nôtre Auteur n'ignoroit pas ces exemples, & il en savoit de pires; il avoit vu dans sa jeunesse un fort honnête homme, savant & en Latin & en Grec, qui n'aiant fait que luter contre une extrême pauvrete pendant qu'il se fioit à sa vertu & à sa science, se resolut de tenter une autre voie: il se jetta dans un si vilain metier qu'on n'oseroit le nommer, & peu après le voilà riche & puissant, & pourvu de bons Benefices. (*n*) *Eo vesania processit ut coactus inopia obscœnis & libero homine indignis artibus vacaret (quibus verò artibus non libet dicere: ita fœda & pudenda sunt) confectaque fuit sibi res ex sententia, namque haud multo post & sacerdotio & opibus auctus, affluens & beatus tranquillissimè vitam egit.* Mais ces exemples n'ébranlerent point nôtre Avocat; il aima mieux se contenter de sa mediocrité, que de risquer sa conscience. (*o*) *Longe igitur multumque præstat, satiusque fuit uti ingenio meo, vacuumque his molestiis modico cultuque contentum esse, neque in ambitionem non nece jariam incurrere, quam bona animi, si qua sibi homo studio & labore paravit, ea turpi quæstu pessimo exemplo fœdare.* Le conseil qu'on lui donnoit ressemble fort à celui-ci;

Aude (*p*) *aliquid brevibus Gyaris & carcere dignum*
Si vis esse aliquis. Probitas laudatur & alget.

Il dedia son livre au Duc d'Atri. Ce Duc etoit fort savant, comme nous le dirons sous *Aquaviva.*

(*D*) *Qui fasse mention de lui.*] Cependant si nous en croions Mr. Moreri, tous les grans hommes de ce siecle-là, un George de Trebizonde, un Theodore de Gaze, un Domitius Calderinus, un Hermolaus Barbarus, un Philelphe, un Pontanus, &c. étoient ses

(*a*) *Chronol. pag.* 613.

(*b*) *Isag. Hist. pag.* 636.

(*c*) *Epistola dedicatoria Comment. in Joannem. Vide & Præfat. in alteram ad Timotheum, apud Jacobum Thomasium, ubi supra pag.* 305.

(*d*) *Camerar. in vita Melanchthonis. Thomasius ubi supra pag.* 321.

(*e*) *Beza in Iconib.*

(*f*) *Camerarius ibid.*

(*g*) *Simon Goulart l'a fait dans la version de Philippe Camerarius.*

(*h*) *Balzac, preface du Socrate Chretien.*

(‡) *Pour parler exactement il eût falu dire, qu'Alexandre étoit son nom de batême & son nom de famille. Une pareille chose s'est vuë en d'autres personnes: voiez Mollerus au Traité* De Scriptoribus homonymis.

(†) *Alexand. ab Alex. Genial. dier. l. 3. c. 15. sub fin. p. m.* 736.

(*i*) *Id. lib. 1. c. 1.*

(*k*) *Id. ib. lib. 6. c. 7.*

(*l*) *Journal des Savans* 1690. *pag.* 301. *édit. de Holl.*

(*m*) *Alex. ab Alex. lib. 6. c. 16.*

(*n*) *Id. ibid.*

(*o*) *Id. ibid.*

(*p*) *Juven. Sat. 1. v.* 73.

qu'il a été logé à Rome dans une maison où il revenoit des esprits ; & ainsi voilà un temoin à citer à nos incredules, un temoin, dis-je, qui se vante d'avoir vu, & qui raconte des singularitez étonnantes du spectre qui tourmentoit cette maison. Il dit aussi qu'étant fort jeune β il alloit aux leçons de Philelphe, qui expliquoit à Rome les questions Tusculanes de Ciceron. On peut recueillir du chapitre 21. du 4. livre, qu'il étoit (E) à Rome lors que Nicolas Perot & Domitius Calderinus y faisoient des leçons publiques sur Martial. Je ne sache point qu'il ait parlé de la charge de Protonotaire du Roiaume de Naples, qu'on γ pretend qu'il a glorieusement exercée. Je ne sai point quand il mourut, mais je sai qu'on l'enterra δ dans le Monastere des Olivets. Tout le * monde l'a blâmé de l'affectation qu'il a temoignée de ne point citer les Auteurs qui lui fournissoient ce qu'il debite. Tiraqueau a remedié à ce desordre par un docte Commentaire, qui † fut imprimé à Lion en 1587. On l'a rimprimé à Leide en 2. volumes *in* 8. l'an 1673. avec les notes de Denys Godefroi, de Christophle Colerus, & de Nicolas Mercerus sur le même texte. J'aprens de la Bibliotheque de Gesner que l'édition qu'on fit à Paris de cet Ouvrage d'*Alexander ab Alexandro* l'an 1532. étoit plus exacte que les autres, & que Gerard Morrhius de Campen qui la corrigea, avoit collationné aux originaux les endroits que l'Auteur avoit pris d'autrui. Il avoit donc collationné bien des choses, car les six livres des *Jours geniaux* ne sont presque que des pieces de raport. C'est un mélange d'une infinité de recueils concernant l'Histoire & les coutumes des anciens Grecs & Romains ; on y trouve aussi plusieurs questions de Grammaire. L'exactitude (F) n'y est point dans sa perfection. Je ne croi pas que la traduction Françoise, que ‡ Bernard de la Roche en fit, ait été jamais imprimée. L'Auteur de la Bibliotheque Napolitaine n'a nullement reüssi dans (G) l'article de nôtre Alexander ; mais les additions de Leonard Nicodeme (H) sont très-curieuses sur ce sujet.

Alciat croioit qu'Alexander ab Alexandro vivoit encore l'an 1521. Je donnerai ses paroles (I) parce qu'elles contiennent le jugement qu'il faisoit de cet Ecrivain.

ALEXANDRE LE GRAND, Roi de Macedoine. Cherchez MACEDOINE.

ALE-

β *Eum ego adolescentulus senem inter ceteros* [illegible] *vos* [illegible] *colui & observavi. Ib. l. 1. c. 23.*

γ *Panzirol. de clar. leg. Interpret. l. 2. c. 122.*

δ *Leand. Albert. Descript. Ital. pag. 277.*

* *Barclaius, de regno l. 6. c. 5. Cypraeus de Sponsal. c. 13. n. 61. Vossius de Hist. Lat. pag. 609.*

† *Sous le titre de* Semestria in Genialium dierum Alexandri ab Alexandro lib. VI. in fol. *On le rimprima à Francfort,* in fol. *en* 1594.

‡ *La Croix du Maine, pag. 476.*

ses amis & ses admirateurs. Tout ce que l'on peut recueillir du livre même d'*Alexander ab Alexandro*, est qu'il oüit (a) en sa jeunesse les leçons que Philelphe dejà vieux faisoit à Rome, & qu'il mangeoit quelquefois avec plusieurs personnes de lettres chez (b) Jovianus Pontanus, chez (c) Hermolaus Barbarus, chez (d) Sannazar, chez (e) Gabriel Altilius, &c. Il faut un fondement plus solide que celui-ci pour affirmer que certaines gens admirent certaines gens. Voiez la remarque suivante.

(E) *Etoit à Rome lors que Nicolas Perot.*] Voilà tout ce que l'on peut recueillir de ce qu'il raporte touchant Nicolas Perot & Domitius Calderinus ; car pour cette grande familiarité que (f) Panzirole pretend qu'il eut avec eux, il la faut chercher quelque autre part, & je ne sai s'il est possible d'en trouver les preuves. Je ne doute point que Panzirole n'ait dit cela à vuë de païs, & sur la foi de sa memoire, sans prendre garde que la memoire est un moule où les objets changent de forme très-aisément.

(F) *L'exactitude n'y est pas dans sa perfection.*] J'aime mieux le dire par le temoignage de l'un des Commentateurs, que de mon chef. Voici donc ce que dit Nicolas Mercerus ; *Est profecto, mi Linocerі (g), verum quod ajunt. Fuit Alexander vir eruditus & multa lectionis: multa ad utilitatem publicam scripsit eleganter, multa tamen, ut hominum est infirmitas, minus accurate vel memoria vitio, vel imprudentia lapsus. Qua lectoribus indicari magni interfuit.* Je ne suis pas le seul (h) qui trouve mauvais que ceux qui nous donnent des *Variorum*, retranchent les epitres dedicatoires & les prefaces. Ils devroient tous faire ce qu'on a fait dans la derniere édition (i) de Diogene Laërce. Si on l'avoit fait dans celle d'*Alexander ab Alexandro*, j'aurois pu donner plus de lumieres sur cet Auteur, & sur son livre.

(G) *N'a nullement reüssi dans l'article de nôtre Alexander.*] Il s'est contenté (k) de renvoier ses lecteurs à trois ou quatre autres livres, & il n'a point su qu'*Alexander Jurisconsultus Neapolitanus*, Auteur des 4. dissertations desquelles il (l) donne le titre, n'est point different d'*Alexander ab Alexandro* : de sorte qu'il parle deux fois du même homme, sans savoir que ce ne sont pas deux Ecrivains. Voici le titre des 4. dissertations. *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani Dissertationes quatuor de rebus admirandis qua in Italia nuper contigere, id est, de somniis qua a viris spectata fidei prodita sunt, inibique de laudibus Juniani Maii somniorum conjectoris : de umbrarum figuris & falsis imaginibus: de illusionibus malorum dæmonum, qui diversis imaginibus homines alludere: de quibusdam adibus qua Roma infames sunt ob frequentissimos lemures, & terrifices imagines quas author ipse singulis fere noctibus in Urbe expertus est: Roma, in 4. Absque anno nec apud quem.* On n'a marqué ni le nom de l'Imprimeur, ni l'année de l'impression. Nous verrons dans la remarque suivante que ce sont des pieces qui ont été incorporées au volume des Jours geniaux.

(H) *Les additions de Leonard Nicodeme sont très-curieuses.*] On y prouve qu'Alexander ab Alexandro est l'Auteur des 4. dissertations, parce que la plupart des choses qu'elles contiennent, se lisent dans les Jours geniaux : par exemple ce qui concerne les loüanges de Junianus Majus & les presages des songes (m) se voit au chapitre 11. du 1. livre, où ce Junianus est representé comme un homme qui avoit tous les jours chez lui une foule de songeurs, ausquels il donnoit l'explication de leurs songes, & cela d'une maniere très-intelligible, & qui faisoit que plusieurs évitoient la mort ou de grans chagrins. Lisez le chapitre 23. du (n) 5. livre, vous y trouverez ce qui regarde les spectres & les lutins qui tourmentoient le logis même de l'Auteur. On nous donne dans les additions de Nicodeme le titre d'une édition *in folio* des Jours geniaux que je prendrois pour la premiere, si un (o) passage d'Alciat ne m'en empêchoit. Voici ce titre ; *Alexandri de Alexandro Dies geniales. Ne quis opus excudat denuo infra septennium, sub diris imprecationibus Apostolica autoritate interdictum est.* On lit à la fin, *Roma, in adibus Jacobi Mazochii, Rom. Academia Bibliopola. Anno Virginei partus 1522. Kalend. April. Pontif. S. D. N. de cujus nomine pontificali adhuc non constat, anno primo.* Nicodeme raporte un fragment de lettre (p) de Jerôme Niger, qui n'est gueres obligeant ni pour les Napolitains en general, ni pour nôtre Alexandre en particulier. *Quel libro d'Alessandro de gli Alessandri è intitolato Dies geniales, a similitudine delle notti Attiche d'Aulo Gellio, e de' Saturnali di Macrobio, cose cavate di qua e di là. Ed in vero ha molto del Napoletano, con sopportazion del Sannazaro parlando. Vendesi sei carlini, al parer mio troppo caro.* Je ferai un article touchant Junianus Majus, l'Artemidore de son siecle.

(I) *Je donnerai ses paroles parce qu'elles contiennent.*] Je les tire d'une lettre qu'il écrivit de Milan le 6. de Mai 1521. & qui a été imprimée l'an 1697. (q) *Alexandri Jurisconsulti Neapolitani librum, quem ad nos misisti, diligenter legi. Vir est doctus & diligens, & non parum studiosos adjuvabit: suspicor tamen eum quandoque falli. . . . . . Si is aliqua tecum familiaritate junctus est, velim ab eo exquiras, ut Alpheni Jurisconsulti vetustissima scripta, commentariosque Senatusconsultorum, qua vidisse se, emisseque Roma ait, communicato . . . Eorum autem mentionem facit capite quarto & septimo primi libri: suspicor enim nescio quid Parrhasianum, quem scis eos authores plerumque adducere solitum, quos nunquam videras.*

(a) *Alex. ab Alex. lib. 1. c. 23.*

(b) *Id. ib. lib. 1. c. 1. voiez aussi l. 3. c. 8.*

(c) *Ibid. lib. 3. c. 1.*

(d) *Ibid. lib. 2. c. 1.*

(e) *Ibid. lib. 5. c. 1.*

(f) Admodum familiaris fuit: *Panzirol. de claris legum Interpret. l. 2. c. 122.*

(g) *C'est celui à qui il dedie ses notes.*

(h) *Voiez Mr. Crenius au chapitre 1. de la 1. partie des* Animadversiones Philologicæ & Historicæ.

(i) *Celle d'Amsterdam 1692. on y trouve la plupart des Prefaces &c. des éditions precedentes.*

(k) *Nicolo Toppi Bibliot. Napolet. pag. 6.*

(l) *Id. ib. pag. 7.*

(m) *Il a pour titre,* Miracula de somniis apud nonnullos cognita & comperta, & quæ ipse expertus fui.

(n) *Il y a dans Leonard Nicodeme le 9. livre, c'est une faute.*

(o) *Je la cite dans la remarque I.*

(p) *Cette lettre est datée de Rome le 26. de Juin 1522.*

(q) *Epist. Gudii &c. pag. 91.*

ALEXANDRE VII. Pape. Cherchez CHIGI.

ALEXANDRE VIII. Pape. Cherchez OTTOBONI.

ALEXIS, Piemontois. Il y a un livre de secrets, qui court depuis assez long tems sous le nom de cet Alexis. Il fut imprimé à Bâle *in* 8. l'an 1563. β traduit d'Italien en Latin par Wecker. Il a été aussi traduit en François, & imprimé plusieurs fois avec des augmentations. On y voit une Preface où le Seigneur Alexis aprend au public qu'il est né de Maison noble; que dès son enfance il s'est apliqué à l'étude; qu'il a apris le Latin, le Grec, l'Hebreu, le Chaldéen, l'Arabe & plusieurs autres langues; qu'aiant eu sur tout une extrême passion pour les secrets de la nature, il en a ramassé autant qu'il a pu pendant ses voiages qui ont duré 57. ans; qu'il s'étoit piqué de ne communiquer à personne ses secrets, mais qu'à l'âge de 82. ans & sept mois aiant vu à Milan un pauvre malade qui étoit mort, lequel il eût pu guerir s'il eût communiqué son secret au Chirurgien, il fut touché d'un si grand remors de conscience, qu'il se fit presque Hermite: & ce fut dans cette solitude qu'il mit ses secrets en état d'être donnez au public. Les Colporteurs les promenent par les foires de village, avec leurs autres petits livres couverts de bleu. Il est vrai qu'ils n'ont que l'élite des remedes du Seigneur Alexis Piemontois; le recueil entier seroit un volume trop gros pour eux.

β *Merck-lin. in Lindenio renovato, pag.* 28.

ALFENUS VARUS (PUBLIUS) natif de Cremone, premierement Cordonnier, & puis disciple du celebre Jurisconsulte Servius γ Sulpitius, & enfin Consul, a été un fort habile homme (*A*) en matiere de Jurisprudence. Ses funerailles furent faites aux depens du public. Voilà tout ce que nous dit de lui l'un des vieux Scholiastes d'Horace, dans ses notes sur un passage (*B*) qui regarde nôtre Alfenus, dont on * veut que le Consulat tombe sur l'an 754. de Rome. Je n'en voudrois pas jurer. Alfenus avoit écrit quarante livres de Digestes dont il est fait mention dans l'Indice des Pandectes, & quelques livres de Recueils, *Collectaneorum.* Aulugelle cite l'un & l'autre de ces deux Ouvrages; & quoi (*C*) qu'il refute ce qu'il en cite, il ne laisse pas d'attribuer à l'Auteur un esprit qui recherchoit les antiquitez. Le Jurisconsulte Paulus a fait † l'abregé des livres d'Alfenus. S'il étoit vrai que parmi les Conseillers de (*D*) l'Empereur Alexandre Severe il y eût eu un ALFENUS, disciple de Papinien, comme quelques-uns le disent en s'apuiant sur un passage fort embrouillé de Lampridius, il auroit pu être de la posterité de l'autre, quoi qu'il faille confesser qu'il y a eu des Alfenus differens du disciple de Sulpitius. Il y a un ALFENUS dont Ciceron parle dans son Oraison pour Quinctius, & un ALFENUS *Varus*, General d'armée sous Vitellius, & Prefect du Pretoire, qui ne ‡ temoigna pas la resolution d'un brave homme, lors que son parti eut été vaincu par celui de Vespasien. Donat dans la vie de Virgile parle d'un (*E*) ALFENUS, qui avec quelques autres exemta les Terres

γ *Acron le nomme* Marc, *mais il faut* Servius, *selon Guill. Grotius*, Vit. Jurisc. pag. 86. *Voiez Aulugelle l. 6. c. 5. &* *Pomponius* in l. 2. D. de orig. juris.

* *Voiez Cruquius in Hor. Sat. 3. l. 1.*

† *Guill. Grot. ubi supra.*

‡ *Tacit. Histor. l. 2. c. 29. & 43. l. 3. c. 36. 55. & 61. l. 4. c. 11.*

(*A*) *Un fort habile homme en matiere de Jurisprudence.*] Ce passage d'Ammien Marcellin contre les Avocats de son tems, (*a*) *Hi ut altius videantur jura callere, Trebatium loquuntur, & Cascellium, & Alfenum, & Auruncorum Sicanorumque jamdiu leges ignotas*, suffit pour nous convaincre de la grande autorité où etoit le nom d'Alfenus en fait de Jurisprudence. Joignez à ceci les temoignages allèguez par Bertrand au (*b*) 1. livre de ses Jurisconsultes.

(*a*) *Amm. Marcel. lib. 30. c. 4. p. m.* 594.

(*b*) *Pag. 56. 57. edit. Lugd. Bat.* 1675.

(*B*) *Un passage qui regarde notre Alfenus.*] Les paroles d'Horace sont dignes d'être raportées;

(c) Alfenus vafer omni
Abjecto instrumento artis, clausaque taberna
Sutor erat, sapiens operis sic optimus omnis
Est opifex, sic rex solus.

(*c*) *Horat. sat. 3. l. 1. v.* 130.

(*C*) *Il refute ce qu'il en cite.*] Cela regarde la signification de ces paroles, *argentum purum putum*, qui étoient dans le Traité de paix conclu entre la Republique Romaine & celle de Carthage. Les Romains devoient recevoir tous les ans un certain tribut en argent *purum putum*, c'est-à-dire de bon alloi. Mr. Moreri s'imagine que le nom propre de ce tribut étoit *purum putum*, ce qui est une imagination fort plaisante. Aulugelle (*d*) ne meprise pas sans raison le sens qu'Alfenus a donné à ces paroles, & s'il faloit juger par là des lumieres de ce Jurisconsulte, on le feroit bien descendre des premiers rangs. Il croioit que *purum putum* avoit été formé de *purus*, comme *novicius* & *propicius* ont été formez de *novus* & de *proprius*, afin de donner plus de force à la signification du mot primitif. Aulugelle le refute solidement, & montre que *putum* signifie ce de quoi on a retranché toutes les superfluitez. Il ne cite point le livre que Moreri cotte, savoir le 4. & le 30. des Digestes, ni celui que Bertrand allegue, savoir le 30. des mêmes Digestes: il en cite le 34. Quant à l'autre Ouvrage qu'il cite, il est intitulé *Conjectaneorum*, dans l'édition de Henri Etienne; mais je voi que Bertrand & Guillaume Grotius ont lu *Collectaneorum.* Ce dernier titre semble se raporter mieux aux passages des Pandectes où Servius est cité sur le temoignage d'Alfenus; *Servius apud Alfenum notat, putat*, mais on feroit fort mal de preferer par cette raison le dernier titre à celui que Henri Etienne a gardé. Bertrand fait dire à Aulugelle ce qu'il ne dit pas, savoir que l'Ouvrage intitulé *Collectanea* comprenoit quatre livres. Voici les paroles d'Aulugelle; (*e*) *In libro digestorum trigesimo & quarto, conjectaneorum autem secundo, in fœdere, inquit*, &c. Je ne doute pas que puis que Bertrand a dit qu'Aulugelle a cité le 30. livre des Digestes, il n'ait cru que *& quarto* se raportoit au mot suivant, & que sans prendre garde à la suite il n'ait conclu qu'on avoit cité le 4. livre des *Collectanées*; d'où neanmoins il n'avoit pas lieu de conclure que l'Ouvrage ne contenoit que quatre livres, & que c'étoit Aulugelle qui le disoit. Les remarques critiques sur cet Ouvrage de Bertrand inserées dans l'édition de Leide, ni Guillaume Grotius ne nous ont pas avertis de ces petites meprises. Je mets en marge le bien qu'Aulugelle (*f*) a dit d'Alfenus.

(*d*) *Anlus Gell. lib. 6. c. 5.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) Alfenus Jurisconsultus, Servii Sulpicii discipulus, rerumque antiquarum non incuriosus. *Id. ib.*

(*D*) *Parmi les Conseillers de l'Empereur.*] Le passage de Lampridius de la maniere qu'il est imprimé est si faux à certains égards, qu'on ne peut en rien conclure pour l'existence d'un Alfenus sous Alexandre Severe. Voiez Casaubon sur ce passage. Mais en tout cas Mr. Moreri ne devoit point nous citer Horace, ni Aulugelle pour son *Alfenius surnommé le jeune*, qui *vivoit*, dit-il, *sous le regne de l'Empereur Alexandre Severe.*

(*E*) *Parle d'un Alfenus.*] Mr. Moreri faisant un article de celui-ci dans la page 170. le nomme *Alphenius Varus Chevalier Romain*, & cite Donat *in vita Virgilii.* Mais Donat ne qualifie point cet homme *Chevalier Romain*, & d'ailleurs (*g*) les meilleures éditions portent *Alphenus, Varius*, comme deux personnes, & non pas Alphenius Varus comme une. Il faut neanmoins avouër que ces vers de la 9. Eglogue de Virgile,

Immo hæc quæ Varo necdum perfecta canebat,
Vare tuum nomen (superet modo Mantua nobis,
Mantua væ miseræ nimium vicina Cremonæ)
Cantantes sublime ferent ad sidera cygni;

sont apliquez par le Grammairien Servius à un Alfenus Varus qui fut envoié par Auguste au delà du Po pour y commander, après que Pollion eut perdu ce gouvernement. Le même Grammairien remarque, qu'il y a eu des gens qui ont apliqué au Jurisconsulte Alfenus Varus, successeur de Servius Sulpicius, ces autres vers de Virgile;

Nam (h) neque adhuc Varo videor, nec dicere Cinna
Digna, sed argutos inter strepere anser olores.

Leur raison étoit qu'Alfenus Varus le Jurisconsulte avoit composé quelques vers: Servius les refute en montrant qu'il faut apliquer cet eloge au Poëte Varius, qu'Horace a tant encensé.

(*g*) *Celle d'Hackius à Leide*, 1680.

(*h*) *Virgil. Eclog.* 9.

Terres de ce Poëte du sort où celles du voisinage furent exposées, lors qu'après la defaite de Brutus elles furent assignées aux soldats. De fort β habiles gens croient que celui qui rendit ce bon office à Virgile est le même Alfenus qui avoit été Cordonnier, & le même Alfenus dont parle Catulle. Cela n'est pas (F) sans difficulté. Voiez nos remarques, où Mr. Moreri est mis quelquefois dans son tort.

ALFONSE. Cherchez les Rois de ce nom sous celui de leur Roiaume.

ALYPIUS d'Antioche, vivoit sous l'empire de Julien l'Apostat. Il avoit dejà commandé dans l'Angleterre, lors que ce Prince eut la fantaisie de faire rebâtir le temple de Jerusalem, & le preposa à ce travail. Alypius y hâtoit l'ouvrage avec une grande force, & se trouvoit secondé par le Gouverneur de la Province. Il falut neanmoins qu'il abandonnât l'entreprise; les feux qui sortoient de dessous la terre rendirent le lieu impraticable. Huit ans après il se trouva envelopé dans l'horrible persecution qui fit perir une infinité de personnes, & qui fut excitée au commencement contre ceux qui avoient cherché par la Magie quel seroit le successeur de Valens. Quand ceux qui reçurent la commission d'informer contre les coupables eurent mis les choses en train, on ne vit que personnes accusées, & tout aussi-tôt condamnées & punies. Alypius δ qui s'étoit reduit à une vie privée pour y jouïr des agrémens du repos, y fut attaqué par des delateurs: on l'accusa d'empoisonnement. Il fut bani; tous ses biens furent confisquez. Son fils Hierocles condamné à mort pour la même accusation, fut sauvé heureusement lors * qu'on le menoit au suplice. La nouvelle de cette heureuse rencontre adoucit l'afliction d'Alypius dans son exil. Il y a beaucoup d'aparence que l'Auteur d'un Ouvrage de Geographie qui plut beaucoup à Julien l'Apostat, ne (A) differe point de nôtre Alypius; mais je ne croi point que cet Ouvrage soit la description du (B) vieux monde, que Jaques Godefroi a traduite de Grec en Latin. Je ne conois pas bien cet ALYPIUS, qui fit un Traité † de Musique, dont Cassiodore parle; Meursius est le premier qui l'a publié en Grec. Mr. Hofman eût mieux fait ‡ d'oublier entierement cet article.

β *Dacier sur Horace Sat. 3. l. 1.*

γ *Voiez la remarque A.*

δ *Voiez la remarque A.*

* *Voiez comment dans l'article d'Hierocles.*

† *Εἰσαγωγὴ μουσική*, introductio musica. *Voiez Vossius de scient. Math. pag. 94.*

‡ *Voiez ses fautes dans la 1. édition de mon Dictionaire.*

ALY-

(F) *Cela n'est pas sans difficulté.*] Un homme qui s'aplique au Droit avec tant d'ardeur, que non seulement il efface par ses progres la honte du metier mechanique qu'il avoit exercé au païs natal, mais qu'il succede aussi au plus grand maitre de Jurisprudence qui fût alors dans la Republique de Rome, est selon toutes les aparences assez grave pour ne point entrer dans les plus étroites liaisons de debauche avec un Catulle, & tels autres galans de même volée, fort effeminez. Or l'Alfenus dont parle Catulle étoit de la bande de ces impudiques, *Alphene (a) immemor, atque unanimis false sodalibus;* il menoit (b) Catulle chez sa garce; il n'y a donc pas beaucoup d'aparence qu'il fût le disciple de Sulpitius. On a censuré Muret qui avoit dit que le Varus qui avoit mené Catulle chez son amie, étoit Quintilius Varus, & l'on (c) a fondé la censure sur ce qu'il y a pour le moins 57. ans entre la defaite des trois legions de Varus, & la visite dont parle Catulle. Je me sers de cette raison. Il y auroit entre cette même visite & le Consulat (d) d'Alfenus 50. ans plus ou moins, il n'y a donc gueres d'aparence que si le Cordonnier de Cremone a été Consul l'an de Rome 754. il ait eu une si etroite liaison de plaisirs & de debauche avec Catulle 50. ans auparavant: car un Cordonnier de Province qui renonce à son metier pour aller étudier dans la capitale, n'est point un jeune garçon lors qu'il est ami intime des gens importans. Joignez à cela que celui qui rendit un si bon office à Virgile, commandoit (e) au delà du Po quarante ans avant le Consulat en question. Il y a donc lieu de douter que l'Alfenus qui a été Consul l'an 754. de Rome, soit le même que le bienfaiteur de Virgile: car il est rare qu'un homme parvienne aux grandes dignitez, lors que la saison ordinaire de les obtenir est passée depuis fort long tems. Voila le cas où étoient à Rome ceux qui après un gouvernement de Province passoient 40. ans sans obtenir la dignité consulaire.

(A) *L'Auteur . . . ne differe point de nôtre Alypius.*] Cet Auteur vivoit sous Julien l'Apostat. On a deux lettres que ce Prince lui écrivit qui temoignent qu'Alypius étoit frere de Cesarius, & qu'il exerçoit une charge considerable (f). Ce dernier caractere convient admirablement à Alypius d'Antioche, qui après avoir été Lieutenant de Gouverneur en Angleterre, fut envoié dans la Judée pour y avoir l'Intendance de la construction du temple. Ammien Marcellin nous aprend toutes ces choses. (g) *Ambitiosum quondam apud Hierosolymam templum . . . . instaurare sumptibus cogitabat immodicis: negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi, qui olim Britannias curaverat pro Præfectis. Cum itaque rei idem fortiter instaret Alypius, juvaretque provinciæ rector, metuendi globi flammarum prope fundamenta crebris assultibus erumpentes fecere locum exustis aliquoties operantibus inaccessum.* Voici comme il parle dans le 29. livre: (h) *Ecce autem Alypius quoque ex Vicario Britanniarum, placiditatis homo jocundæ, post otiosam & repositam vitam (quoniam huc usque injustitia tetenderat manus) in squalore maximo volutatus ut veneficii reus citatus est cum Hierocle filio.*

(B) *Soit la description du vieux monde que Jaques Godefroi a traduite.*] Cette description est un Ouvrage anonyme, composé sous les Empereurs Constantius & Constans. On en avoit une ancienne traduction Latine fort barbare, que Saumaise communiqua au docte Jaques Godefroi. Celui-ci la fit sortir de dessous la presse avec le texte Grec, & avec une nouvelle version accompagnée de notes. (i). Vossius ne s'éloigne pas de croire que l'Auteur de cette description est le même Alypius qui envoia à Julien l'Apostat un Ouvrage de Geographie; mais si cela est, ajoûte-t-il, il faut dire selon la remarque de Jaques Godefroi, qu'Alypius la composa avant que de commander en Angleterre, car on n'y parle de cette Ile que sur la foi d'autrui. *Britannia provincia, sicut qui fuerunt narrant, valde maxima.* Pour moi je conclurois volontiers de ce passage qu'Alypius n'a point fait cette description; voici sur quoi je me fonde. Il avoit été Lieutenant en Angleterre depuis long tems, (k) lors que Julien lui donna la commission de faire bâtir le temple de Jerusalem. Il envoia sa Geographie à cet Empereur, pendant qu'il commandoit sous lui dans quelque Province. Il étoit donc en état de parler de l'Angleterre comme temoin oculaire. Il n'est donc point l'Auteur de la description du vieux monde, dans laquelle on ne parle de cette Ile que sur la foi de ceux qui y avoient voiagé. Qu'on ne me dise point qu'il a fait deux livres, l'un avant que d'aller en Angleterre, l'autre sous Julien l'Apostat, & que le premier est la description publiée par Godefroi; car il y a beaucoup d'aparence que s'il eût fait cette description, il l'eût inserée dans l'Ouvrage qu'il envoia à Julien, & qu'ainsi l'on ne se fût plus soucié du premier Ouvrage. Il se seroit donc perdu, & l'on n'auroit pas aujourd'hui le livre que Godefroi a traduit & orné de notes. Au reste nous aprenons de Julien qu'Alypius étoit Poëte: Ἔχει γὰρ, dit-il, (l) *καὶ τὰ διαγράμματα τῶν πρόσθεν βέλτιον, καὶ καλλιφώνως αὐτὸ προσθεὶς τοὺς ἰάμβους. Sunt enim in ea* (tabula) *tum descriptiones prioribus meliores, tum jambi quibus eam exornasti.* Il aprouve ensuite la maniere dont Alypius traitoit les peuples, & le louë de se servir tantôt de douceur, & tantôt de fermeté. *Περὶ δὲ τὴν διοίκησιν τῶν πραγμάτων, ὅτι δραστηρίως ἅμα καὶ πράως ἅπαντα ποιεῖτε προθυμίᾳ συνήδομαι. μῖξαι γὰρ πραότητα καὶ σωφροσύνην ἀνδρείᾳ καὶ ῥώμῃ, καὶ τῇ μὲν χρῆσθαι πρὸς τοὺς ἐπιεικεστάτους, τῇ δὲ ἐπὶ τῶν πονηρῶν ἀπαραιτήτως πρὸς ἐπανόρθωσιν οὐ μικρᾶς ἐστι φύσεως, οὐδ' ἀρετῆς ἔργον. De republica autem administratione quod diligenter & humaniter transigere omnia studes gratum est. Etenim lenitatem ac moderationem cum fortitudine & robore ita temperare ut illa erga bonos viros utare, hanc ad pravos severè corrigendos adhibeas, non mediocris ingenii ac virtutis est.*

(a) *Catull. epig. 31. Mr. Dacier* in Hor. Sat. 3. l. 1. *cite l'épigramme 27. de Catulle.*

(b) Varus me meus ad suos amores Visum duxerat è foro otiosum, Scortillum ut mihi tum repente visum est Non sane illepidum nec invenustum. *Catul. epig. 10.*

(c) *Scalig. in Catull. epigr. 10.*

(d) *On le met à l'an 754. de Rome.*

(e) *Servius in Ecl. 9. v. 29.*

(f) *Voiez la remarque B.*

(g) *Amm. Marcel. lib. 23. c. 1. pag. m. 350. ad ann. 363.*

(h) *Id. l. 29. cap. 1. pag. 556. ad ann. 371.*

(i) *Vossius de scient. Math. pag. 248.*

(k) Negotiumque maturandum Alypio dederat Antiochensi qui OLIM Britannias curaverat pro præfectis. *Amm. Marc. l. 23. c. 1.*

(l) *Julian. Epist. 30.*

ALYPIUS Philosophe d'Alexandrie, contemporain de Jamblique, & l'un des plus subtils Dialecticiens de son tems, étoit petit comme un nain, mais son esprit reparoit ce defaut-là. Il eut beaucoup de sectateurs, ausquels il se contentoit de donner des instructions de vive voix sans leur rien dicter. Cela fit qu'on le quitta pour s'attacher à Jamblique, sous qui l'on pouvoit profiter en plus de manieres, par des leçons & par des écrits. Jamblique aiant eu quelques entretiens avec nôtre Alypius, fit grand cas de son jugement, & de son genie, & composa même sa vie, où il loüa de plus sa vertu & la fermeté de son ame. Alypius mourut fort âgé dans la ville d'Alexandrie. β

β E napius in vita Jambuc.

ALYPIUS Evêque de Tagaste γ sa patrie, fut un des bons amis de St. Augustin. Il fut batisé à Milan avec lui l'an 388. Il fit un voiage dans la Palestine cinq ans apres; & si d'un côté le grand bien qu'il dit de St. Augustin à St. Jerôme servit de ciment à l'amitié de ces deux Peres, il semble de l'autre qu'à son retour en Afrique il refroidit un peu le cœur de St. Augustin. On croit que ce fut en lui raportant le mal que disoient de St. Jerôme les adversaires qu'il avoit à Jerusalem. Alypius ne parvint à l'Episcopat de Tagaste qu'en 394. un an après son voiage de Palestine. Il assista l'an 403. au Concile de Carthage, où l'on chercha les moiens de faire rentrer les Donatistes dans l'Unité. Les grans biens que fit Pinianus à l'Eglise de Tagaste lors qu'il y alla en 409. accompagné des deux Melanies & d'Albine sa belle-mere, exposerent Alypius à la medisance, comme si par ses beaux discours & par son adresse il avoit trop extorqué de ces bonnes & charitables personnes. Les habitans d'Hippone murmurerent furieusement contre lui, parce qu'ils le regarderent comme la cause qui leur avoit fait manquer la proie qu'ils croioient avoir entre les mains. Ils avoient obligé Pinianus bon gré malgré qu'il en eût à promettre qu'il embrasseroit la Prêtrise dans leur ville; ses grans biens les avoient portez à lui faire cette violence; dès le lendemain il sortit d'Hippone, & s'en retourna à Tagaste: il ne se crut point obligé par une promesse aussi forcée que l'avoit été la sienne. Alypius fut l'un des sept Prelats Catholiques qui disputerent en 411. avec sept Evêques Donatistes, dans la fameuse Conference de Carthage. Il fut deputé en 419. à Honorius par les Eglises d'Afrique. Le Pape Boniface le reçût avec mille marques d'amitié, & le chargea d'envoier à St. Augustin quelques lettres artificieuses que les Pelagiens repandoient par les Eglises. On souhaitoit que St. Augustin, la meilleure plume du tems, les refutât. Il n'y manqua point, il y emploia toutes ses forces δ; mais Alypius refuta encore plus fortement cette heresie, par les arrêts (A) severes qu'il obtint à la Cour d'Honorius contre les Pelagiens. Nous conoîtrions mieux ses actions & son merite, si nous avions l'Ouvrage que (B) St. Augustin promet là-dessus dans une lettre qu'il écrit à St. Paulin. Au reste il s'en falut peu * qu'Alypius ne se mariât.

γ C'est une ville d'Afrique.

δ Tiré des Annales de Baronius aux années qu'on a marquées.

** Voiez l'article de St. Augustin, remarque B.*

ALYPIUS (FALTONIUS PROBUS) frere de Q. Clodius Hermogenianus † Olybrius, fut Prefect de Rome sous l'Empereur Theodose. Baronius l'a prouvé ‡ par des inscriptions. Il ajoûte ‡ qu'on a plusieurs lettres de Symmaque à cet Alypius; il cite le Martyrologe Romain, qui temoigne que (A) St. Almachius fut tué par les Gladiateurs sous la prefecture d'Alypius; enfin il conjecture, 1. qu'Alypius Gouverneur d'Egypte, avec lequel Jean l'Anachorete (B) eut une conversation, est le même que celui dont je parle dans cet article; 2. que

† Sa fille Demetriade est fort loüée par les Peres.

‡ Baronius ad ann. 395. n. 18.

‡ Ad eundem quoque Alypium complures extant epistolæ Symmachi, deque eo meminit in epistola ad Flavianum. *Id. ib. Il cite la 82. lettre du 2. livre de Symmaque. Dans mon édition je trouve à la 83. ces mots,* Jampridem domino & fratri meo Alipio comitatum sacrum visere atque adire cupienti.

(A) *Par les arrêts severes qu'il obtint.*] Baronius n'affirme point que les Eglises d'Afrique aient envoié Alypius à l'Empereur, pour lui demander l'usage du bras seculier contre les sectateurs de Pelage; il se contente de le conjecturer, & de fonder sa conjecture sur les ordres qui furent expediez en la même année par l'Empereur Honorius contre les Pelagiens d'Afrique. Mais Mr. Maimbourg ne parle point de ceci comme d'une chose douteuse, puis qu'après avoir comparé odieusement la conduite des Ministres avec celle des Pelagiens, il ajoûte; (a) „ Ce qui a „ comblé de joie toute la France, est qu'une Ordon„nance si juste a été bien-tôt après suivie de ce grand „ Edit d'Octobre qui a donné le dernier coup fatal à „ l'heresie, en defendant l'exercice public de la Pre„tendue Reformée, renversant tous ses temples, & „ banissant ceux d'entre ses Ministres qui ne vou„droient pas renoncer à leurs erreurs. Et c'est là „ justement ce que l'Empereur Honorius fit contre „ les Pelagiens, à la requête du Clergé d'Afrique „ presentée par Alypius. Car par l'Edit que ce Prince „ lui accorda pour le bien de toute l'Eglise, cette „ heresie fut exterminée de l'Empire; on defendit à „ tous ceux qui pouvoient encore en être suspects de „ s'assembler, & l'on chassa de leurs Sieges ces faux „ Evêques qui ne voulurent pas souscrire à sa con„damnation. „

(a) Maimbourg Histoire du Pontificat de St. Leon, l. 1. pag. 35. édit. de Holl.

(B) *L'Ouvrage que St. Augustin promet là-dessus.*] Comme ce qu'il dit dans cette lettre (b) peut donner une idée generale du merite d'Alypius, il est bon de le raporter ici. *Est etiam aliud quo ipsum fratrem amplius diligas, nam est cognatus venerabilis & vere beati Episcopi Alypii quem toto pectore amplecteris & merito: nam quisquis de illo viro benigne cogitat, de magna Dei misericordia & de mirabilibus Dei muneribus cogitat. Itaque cum legisset petitionem tuam qua desiderare te indicasti ut historiam suam tibi scriberet, & volebat facere propter benevolentiam tuam, & nolebat propter verecundiam suam, quem cum viderim inter amorem pudoremque fluctuantem, onus ab illo in humeros meos transtuli: nam hoc mihi etiam per epistolam jussit. Cito ergo si Dominus adjuverit, totum Alypium inseram præcordiis tuis: nam hoc sum ego maxime veritus ne ille vereretur aperire omnia quæ in eum Dominus contulit, ne alicubi minus intelligenti (non enim abs te solo illa legerentur) non divina munera concessa hominibus, sed seipsum prædicare videretur, & tu qui nosti quomodo hæc legas propter aliorum cavendam infirmitatem, fraterna notitia debito fraudareris.*

(b) C'est la 32.

(A) *St. Almachius fut tué par les Gladiateurs.*] Il avoit voulu faire cesser le culte des fausses Divinitez le jour de l'Octave de Noel, (c'est le premier jour de l'an) & il lui en coûta la vie. Voici les paroles du Martyrologe sous le 1. de Janvier; (c) *Romæ S. Almachii martyris, qui jubente Alypio Urbis præfecto cum diceret, hodie Octava Dominici diei sunt, cessate à superstitionibus idolorum & à sacrificiis pollutis, à gladiatoribus occisus est.* Theodoret au chapitre 26. du 5. livre de son Histoire Ecclesiastique parle d'un Moine nommé Telemachus, qui du fond de l'Orient vint à Rome pour travailler à l'abolition des jeux des Gladiateurs. Il eut le courage d'aller catechiser ces gens-là au plus fort de leurs exercices sanguinaires, mais les spectateurs lui en furent si mauvais gré qu'ils le lapiderent. Honorius l'aiant su le fit mettre au rang des Martyrs, & commanda qu'on abolît ces sortes de jeux. On (d) voudroit reduire à un seul fait ce que vous venez de lire, & ce que j'ai cité du Martyrologe. On seroit bien aise que nous crussions que Theodoret a nommé *Telemachus* celui qu'il faloit nommer *Almachius*, qu'il a transporté à l'empire d'Honorius ce qui s'étoit fait sous celui de Theodose, & qu'il a imputé aux spectateurs l'action des Gladiateurs. Sur ce pied-là il se tromperoit en trois choses.

(c) Baronius ad ann. 395. n. 19.

(d) Baron. ib. n. 20.

(B) *Jean l'Anachorete eut une conversation.*] Baronius cite sur cela un long passage, (e) où l'on aprend que le bon Palladius trouva fort mauvais que l'Ana-

(e) Pallad. in Lausiac. cap. 22. apud Lipom. tom. 3.

z. que cet entretien de l'Anachorete convertit Alypius. Un savant Anglois a conjecturé que le Martyr St. Almachius est un Saint imaginaire, & que le titre (C) de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation.

ALKINDE, ou ALKINDUS, cherchez ALCHINDUS.

ALLATIUS (LEON) Garde de la Bibliotheque du Vatican, natif de l'Ile de Chio, est un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle. Il étoit laborieux & infatigable, avide de manuscrits, doüé d'une grande memoire, très-propre à rassembler des materiaux, & digne par consequent du poste qu'il occupoit, quoi que d'ailleurs il n'eût pas une fort grande penetration, ni une maniere de raisonner qui sentît un bon Logicien. Je ne parle point des emplois qu'il eut avant que de devenir Bibliothecaire du Pape, & je n'ai pas même examiné si Mr. Moreri qui en a fait mention assez amplement, a eu toute l'exactitude qu'il faloit. Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, (A) ce ne sera que dans les remarques. M'abstenant donc de dire ici ce qu'on peut trouver dans son Dictionaire, je ne toucherai que certaines choses qui n'y sont point. Allatius a été d'un grand secours à Mrs. de Port-Roial, dans la dispute qu'ils ont euë avec Mr. Claude sur la creance des Grecs à l'égard de l'Eucharistie. Mr. Claude le nomme souvent *le grand Auteur de Mr. Arnaud*, & nous en fait une peinture (B) très-peu honorable. Mr. Simon ne lui donne guere (C) de bonne foi. Jamais Latin de naissance n'a été plus emporté contre les Grecs schismatiques qu'Allatius, ni plus devoüé au Siege de Rome. Il ne s'engagea ni au mariage, ni aux Ordres Ecclesiastiques, & il en donna une raison (D) qui merite d'être suë. Il seroit difficile de trouver dans l'Histoire des Auteurs une singularité plus notable, que celle qui con-

l'Anachorete l'eût quitté pour aller entretenir Alypius Gouverneur de la Province. Le depit qu'il en conçut lui donna quelque mepris pour l'Anachorete, & lui inspira la resolution de se retirer. Il auroit executé cette pensée, si l'Anachorete ne lui eût fait dire d'attendre encore. Palladius connut alors qu'il y avoit un grand fond de spiritualité dans cet homme, & un talent tout particulier de deviner les pensées. Il attendit donc jusques à ce que le Gouverneur se retirât, après quoi l'Anachorete lui fit ses excuses.

(C) *Le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse canonisation.*] Ceux qui ne pourront pas se servir du livre Anglois imprimé à Londres en 1688. & intitulé, *The enthusiasm of the Church of Rome*, c'est-à-dire, *L'enthousiasme de l'Eglise Romaine*, pourront consulter l'onziéme volume de la Bibliotheque Universelle à la page 139. Ils y verront que suivant les conjectures de l'Auteur Anglois, *Quelque Moine ignorant du 7. ou 8. siecle voyant au haut du Calendrier* S. Almanachum, *écrit par abreviation selon la coutume de ce tems-là*, S. Almachum, *prit ce mot peu usité alors pour le nom de quelque Saint, lui donna une terminaison en* us, *& le plaça* au premier jour de l'année. *L'ignorance & le hazard n'eurent pas plûtôt mis au monde ce nouveau Saint, qu'il trouva des Martyrologistes qui le firent tuer dans l'amphithéatre de Rome sous le Prefet* Alipius, *par les gladiateurs qu'il vouloit empêcher de combatre. Aucun (a) ancien Auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse. Alcuin (1) est le premier qui en a parlé d'une maniere assez douteuse.*

(a) Il est pourtant vrai que Theodoret la donne au Moine Telemachus.

(1) De divin. offic. c. 4.

(A) *Si j'ai quelque chose à dire là-dessus, ce ne sera que dans les remarques.*] Je trouve dans Lorenzo Crasso (b) que Leone Allacci (c'est ainsi qu'il le nomme) n'avoit que neuf ans lors qu'il fut porté de l'Ile de Chio dans la Calabre, où il trouva la protection d'une puissante famille (c). Au bout d'un certain tems il fut envoié à Rome, où il étudia les Humanitez, la Philosophie & la Theologie dans le College des Grecs. Il fut elu à Naples grand Vicaire de Bernard Justiniani Evêque d'Anglona. Il retourna dans sa patrie, & n'y trouvant rien à faire selon ses desirs, il revint à Rome, où il étudia en Medecine sous Jules Cesar Lagalla, & voulut recevoir le Doctorat en cette science. Il tourna ensuite ses études du côté des belles lettres, & enseigna le Grec dans le College de sa nation. La mort de Gregoire XV. lui fit perdre la recompense de la commission qu'il avoit euë (d), de faire transporter à Rome la Bibliotheque de l'Electeur Palatin. Il entra quelque tems après chez le Cardinal Bichi, puis chez le Cardinal François Barberin; enfin il reçut du Pape Alexandre VII. la garde de la Bibliotheque du Vatican. Lorenzo Crasso ne dit que cela dans le livre que j'ai cité. J'y ajoûte qu'Allatius avoit été long tems Bibliothecaire du Cardinal Barberin.

(b) Lor. Crasso Istoria de' Poëti Greci, pag. 306. Voiez aussi ses Elogii d'huomini letterati *to. 1. pag. 397. & suiv.*

(c) Des Spinelli.

(d) Moreri met cela à l'an 1621. mais Heidelberg ne fut pris qu'en 1622.

(B) *Une peinture très-peu honorable.*] Allatius „ étoit „ (e) un Grec qui avoit quitté sa religion pour embrasser la Romaine; un Grec que le Pape avoit fait „ son Bibliothecaire, l'homme du monde le plus attaché aux interêts de la Cour de Rome, l'homme „ du monde le plus malin, & le plus outrageux contre les personnes; l'homme du monde le plus animé contre les Grecs qu'on apelle schismatiques, & „ en particulier contre Cyrille, & au reste un vrai „ vendeur de fumée. . . . Son attachement à la Cour „ de Rome paroît dès l'entrée de son livre, *De perpetua consensione*, car voici comme il parle en faveur du Pape; (1) *Le Pontife Romain*, dit-il, *ne „ releve de personne; il juge tout le monde, & n'est jugé „ de qui que ce soit. il lui faut rendre obeïssance encore „ qu'il gouverne iniquement. il donne les loix sans en recevoir. il les change comme il lui plaît. il crée les „ Magistrats, il détermine les choses de la foi, il ordonne comme bon lui semble des grandes affaires de l'Eglise. „ Quand il voudroit errer il ne le peut; car il n'y a ni „ infidelité ni illusion qui puisse aller jusqu'à lui. & quand „ un Ange diroit autrement, étant muni comme il est de „ l'autorité de* JESUS-CHRIST, *il ne peut changer.* „ L'aigreur avec laquelle il traite ceux contre qui il „ dispute comme Chytréus, Creygton, l'Archevêque „ de Corfou, & quelques autres qu'il attaque de gayeté de cœur se decouvre par la simple lecture de ses „ écrits; chaque periode les honore de quelqu'un de „ ces beaux titres, (2) *sots, menteurs, hébetez, champignons pourris, bouches infernales, garnemens, impudens*, & autres termes semblables qui ne marquent „ pas un esprit extrémement moderé. Pour nous prouver la conformité de l'Eglise Grecque avec la Romaine dans les choses essencielles, il prend pour „ principe de ne reconnoître pour la veritable Eglise „ Grecque que le party soûmis au siége de Rome, & „ à l'égard des autres Grecs qu'il appelle *Hérétiques & „ Schismatiques*, il soûtient fierement qu'on fait bien „ quand on peut, de les reduire à l'obeïssance par le „ fer & par le feu, (3) *qu'il faut proscrire, exterminer, punir les heretiques, & s'ils sont opiniâtres les „ mettre à mort, & les brûler*, ce sont les termes. „ Mr. Moreri n'avoit-il pas beaucoup de raison de le traiter *de bon homme!* Cet éloge meprisant est-il dû à ceux qui ne parlent que de loix penales, que d'extirpation, que de droit du glaive, que de fer & que de feu, quand il s'agit de savoir ce qu'il faut faire aux Heretiques?

(e) Claude, Reponse au livre de Mr. Arnaud l. 3. ch. 12. t. 1. p. 452. édit. in 8.

(1) Allat. de Perpet. consf. lib. 1. cap. 2.

(2) Vide Allat. de Perpet. consf. lib. 3. cap. 15. 16. 17. 18. & advers. Chreygt. passim.

(3) Allat. de Perpet. consf. lib. 2. cap. 13. Ibid. lib. 3. cap. 11.

(C) *Ne lui donne guere de bonne foi.*] Tout le premier chapitre de l'Histoire Critique du Levant a pour but de faire voir que Leon Allatius s'est emporté sans raison contre Caucus Archevêque de Corfou; que Caucus n'a point imputé aux Grecs des opinions, ou des pratiques qu'ils n'aient pas, & qu'Allatius *pour être agreable au Pape Urbain VIII. qui avoit alors formé le dessein de reünir les Grecs avec l'Eglise Romaine par des voyes d'adoucissement*, a adouci beaucoup de choses dans les sentimens des Grecs. C'est dire assez clairement qu'il a été de mauvaise foi; car si Caucus a raison, on n'a pu le contredire par complaisance pour le Pape, sans sacrifier la bonne foi à la maxime d'Etat.

(D) *Une raison qui merite d'être suë.*] Le Pape Alexandre VII. lui demanda un jour pourquoi il n'embrassoit pas le sacerdoce, *C'est afin*, lui repondit-il, *d'être toujours prêt à me marier*: mais pourquoi donc, reprit le Pape, ne vous mariez-vous pas? *C'est afin*, repondit Allatius, *d'avoir toujours pleine liberté de me faire Prêtre* (f). Il passa ainsi toute sa vie à deliberer entre une paroisse & une femme: il se repentit peut-être en mourant de n'avoir choisi ni l'une ni l'autre; mais il se seroit peut-être repenti 30. ou 40. ans de suite d'avoir choisi ou l'une ou l'autre.

(f) Mabillon. Musæum Ital. t. 1. p. 61.

concerne une plume (E) dont il se servoit. Il a donné au public quantité de livres, soit en faisant imprimer des manuscrits; soit en traduisant des Auteurs Grecs; soit en composant de son propre fond. La liste qu'on voit dans le Dictionaire de Moreri ne distingue point ces trois especes d'Ouvrage, & ne comprend pas tout ce qu'Allatius a publié. On peut remarquer dans ses productions beaucoup plus de lecture & d'érudition, que d'esprit & de jugement. Il decouvroit assez bien les fautes de ceux contre qui il écrivoit, mais il mêloit a sa decouverte trop d'aigreur & trop d'insulte. C'est ce qu'on peut voir principalement dans les Dissertations * qu'il a publiées contre Mr. Creygthon, au sujet du Concile de Florence. On peut conoitre son genie & celui de sa memoire, par les sauts qu'il faisoit d'une matiere à une autre dans un même volume. Mr. Sallo n'a été rien moins que (F) son admirateur en cela. Allatius mourut à Rome au † mois de Janvier 1669. âgé de 83. ans. Il avoit fait souvent des Poëmes Grecs. Il en fit un sur la naissance de Louïs XIV. où il faisoit parler la Grece. Il le fit rimprimer à la tête de son livre *de perpetua consensione*, qui est dedié à ce Monarque. J'oubliois de dire que Mrs. de Port-Royal n'ont pas manqué de repondre quelque (G) chose à Mr. Claude en faveur d'Allatius.

* *Voiez le Journal des Savans du 15. Novemb. 1666.*

† *Henn. Witte, Diarium Biograph. Moreri met sa mort en 1670.*

ALMAIN (JAQUES) Professeur en Theologie à Paris dans le College de Navarre, a fleuri au commencement du XVI. siecle. Il étoit de Sens, & il s'aquit la reputation d'un des plus subtils Dialecticiens, & des meilleurs Scholastiques de ce tems-là. Le grand attachement qu'il eut pour la doctrine de Scot, & pour celle d'Occam & de Gabriel Biel, peut faire foi du caractere de son genie. Il enseigna la Logique & la Physique avant que d'être aggregé en l'année 1508. à la Maison de Navarre, & il publia des Traitez sur ces deux parties de la Philosophie en 1505. & en 1508. Il fut reçu Docteur en Theologie l'an 1511. & l'année d'après il expliqua dans le College de Navarre le 3. livre des Sentences. Il fut emploié en ce même tems à écrire pour le Roi Louïs XII. contre le Pape Jules II. & pour l'autorité des Conciles contre un Ecrit du Cardinal Cajetan. Le Concile de Pise avoit envoié à la Faculté de Theologie de Paris le livre de ce Cardinal, afin qu'elle le fit refuter; elle choisit Almain pour cette corvée, & n'eut pas sujet de se repentir de son choix. Ce Docteur mourut assez jeune l'an 1515. On fit une édition (A) de toutes ses Oeuvres à Paris deux ans après ‡. Ceux qui ont dit qu'il étoit Moine (B) se trompent.

‡ *Launoius, Histor. Gymn. Navarr. pag. 611.*

AL-

(E) *Une plume dont Allatius se servoit.*] Cette particularité vient du même lieu que la precedente, savoir de Jean Pastricius bon ami d'Allatius, heritier de ses livres, & Principal du College *de propaganda fide*. Il raconta à Dom Mabillon, (a) qu'Allatius s'étant servi d'une même (b) plume pendant 40. ans pour ecrire en Grec, & l'aiant enfin perdue en pensa pleurer de douleur. Il ecrivoit avec une extrême vitesse, car il copia (c) dans une nuit le *Diarium Romanorum Pontificum*, qu'Hilarion Rancatus Moine de Citeaux lui avoit prêté. On ne voulut point permettre a Allatius de le donner au public.

(F) *Rien moins que son admirateur en cela.*] Voici comme il parle, (d) après avoir observé que la principale piece d'un Ouvrage d'Allatius étoit une plainte de la Vierge. „ Cette plainte a eté composée par Metaphraste, d'où Leo Allatius . . . . a pris sujet de „ nous donner un eloge de Metaphraste ecrit par Psellus. Et comme Metaphraste s'apelloit Simeon, il „ a aussi pris de là sujet de faire une tres-longue Dissertation sur la vie & sur les Ouvrages des grands „ hommes qui ont eu le nom de Simeon. Des Simeons il a passé aux Simons, de ceux-ci aux Simonides, enfin de ces derniers il est venu aux Simonactides. Ce genre d'ecrire est du goût de Leo Allatius. Car il a deja fait d'autres Dissertations sur la „ vie & les Ouvrages de quelques Auteurs qui ont porte des noms equivoques comme celui de George, „ celui de Methodius, celui de Nicetas, celui de Philon, & celui de Psellus, sur tous lesquels il a fait „ divers ecrits. Ces sortes de desseins sont d'une invention nouvelle, au moins ne nous reste-t-il rien „ de semblable dans les Ouvrages des anciens. „ Diogene Laerce n'oublie gueres de marquer à la fin de chaque vie des Philosophes, ceux qui ont porte le même nom qu'eux, & il cite (e) Demetrius Magnes qui avoit ecrit un livre περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων, *de homonymis Poetis ac Scriptoribus*. Voiez la remarque H de l'article *Apollonius de Tyane*. Allatius n'est pas même le restaurateur de ces desseins: Meursius avant lui avoit publié divers Traitez de cette nature. Voiez Mr. Teissier dans sa Bibliotheque des Bibliotheques, où il donne la (f) liste des Auteurs qui ont exercé leur plume sur ce sujet. Il les apelle *Scriptores de homonymis*. Selon Mr. Sallo il faudroit traduire *Homonymi* par *ceux qui portent des noms équivoques*; mais ne lui en deplaise ce seroit mal traduire. On n'a jamais dit que les Princes de même nom, les Charles, les Louïs, les Henris, aient eu des noms équivoques. Les noms de cette nature sont ceux qui se peuvent prendre en differens sens; c'est la leur espece & leur usage, tant en Logique que dans le langage ordinaire. Mais pour revenir à Leon Allatius, je dois dire qu'il étoit fort propre à dresser des listes ou des catalogues. Il le fit paroitre lors qu'il publia ses *Apes Urbanæ*; c'est un livre qui devient rare, & qui est deja bien cher (g) en Hollande. Il contient une liste de tous les hommes de lettres qui parurent à Rome depuis l'an 1630. jusques à 1632. & une liste de leurs Ouvrages. La raison du titre est tirée des abeilles que le Pape Urbain VIII. portoit dans ses Armes. Il y a une autre liste d'Allatius qui est moins conue que celle-là, & qui a pour titre *Dramaturgia*. Elle regarde les pieces de Theatre, & leurs Auteurs. Le livre qu'il publia à Rome l'an 1636. *De erroribus magnorum virorum in dicendo*, contient plusieurs remarques derobées a Claude Du Verdier. Mr. Morhof (h) le lui reproche.

(G) *Repondre quelque chose à Mr. Claude en faveur d'Allatius.*] Ils raportent (i) premierement une partie de ce que Mr. Claude dit de lui; & puis ils continuent de cette maniere. „ Mais outre que ces reproches en l'air sont toûjours de mauvaise grace, que „ les écrits d'Allatius donnent toute une autre idée de „ lui, & que (l) ses confreres en ont parlé tout d'une autre sorte en le citant avec éloge, ils sont encore contre le bon sens, car il y a si loin d'être interessé ou aigre contre les Auteurs que l'on refute, „ à être fourbe & capable de supposer de faux passages & de fausses histoires, qu'il n'y a nulle consequence de l'un à l'autre. Il n'en est pas des vices „ comme des vertus des hommes, ils n'ont nulle liaison entr'eux; ils sont même souvent contraires, & „ des gens peuvent être emportez, violens, flateurs, „ interessez, sans qu'on ait droit pour cela de croire „ que les passages qu'ils citent soient supposez. L'on „ a moins encore de sujet de le croire d'Allatius que „ d'un autre, parce que des livres qu'il a citez lors „ qu'ils n'étoient encore que manuscrits, ayant été „ imprimez depuis ont justifié sa fidelité, & que d'ailleurs il paroit qu'il s'est toûjours extremement piqué „ de la reputation de savant Critique, & que l'on sçait „ que les gens de cette sorte sont fort éloignez de „ falsifier les Auteurs. „

(A) *On fit une édition de toutes ses Oeuvres.*] Ce fut Olivier Lugduneus qui prit cette peine, & qui y joignit une preface, où Almain est loüé très-amplement. Les principaux de ses Ouvrages sont quatre Traitez de Morale. *Expositio circa decisiones quæstionum Magistri Guillelmi Occami de potestate summi Pontificis. De auctoritate Ecclesiæ & Conciliorum. Dictata super sententias Magistri Roberti Holcot* (k).

(B) *Qu'il etoit Moine.*] Le Pere (l) Labbe accuse Gesner & son abbreviateur Simler d'avoir avancé faussement ce fait: Mr. Moreri n'a point manqué de copier en cela le Pere Labbe. Mr. de Launoi (m) intente cette

(a) *Ibid.*

(b) *Voiez ce qui sera dit dans l'article de Lancelot Moine Olivetan.*

(c) *Id. Mabillon. pag. 77.*

(d) *Journal des Savans du 19. Janvier 1665.*

(e) *Diog. Laert. in Epimenide lib. 1. n. 112.*

(f) *Pag. 355.*

(g) *On ne l'y trouve point chez les Libraires; mais on l'y trouve quelquefois dans ce qu'on apelle auctions en style Walon. Ce sont les ventes publiques des Bibliotheques.*

(h) *Morof. de Patavin. p. 86. Polyh. pag. 179.*

(i) *Reponse generale chap. 13. pag. 212.*

(l) *Drelincourt Dialog. de la descente aux enfers pag. 290. & suiv.* Notez que *dans mon edition qui est la 2. il faut chercher à la page 466. & aux suivantes ce qui concerne Allatius. Il est certain que Mr. Drelincourt le cite honorablement, & se prevaut de sa doctrine touchant la Pythonisse, qui fit voir l'ombre de Samuel. Il cite son Traité* de Engastrimytho *publié l'an 1630.*

(k) *Launoius Hist. Gymnas. Navar. pag. 611.*

(l) *De Script. Eccles. t. 1. pag. 488.*

(m) *Ibid. pag. 614.*

ALPAIDE, concubine de Pepin, & mere de Charles Martel. Quelques Auteurs assûrent (*A*) sans beaucoup de fondement, que Pepin se maria avec elle après avoir repudié Plectrude. C'est une opinion assez generale que Lambert Evêque de Liege n'eut jamais la lâcheté d'aprouver (*B*) les amours de Pepin pour cette Maîtresse, & qu'Alpaïde indignée de la liberté qu'il prenoit de les censurer, fit consentir Pepin au dessein qu'elle forma contre la vie de ce Prelat. On ajoûte que Dodon frere d'Alpaïde fut l'executeur de cet abominable dessein, & qu'après avoir fait ce meurtre il tomba dans une maladie qui fit naître une infinité de vers sur son corps, & qui l'obligea à se jetter dans la Meuse β. Lambert a été canonisé; il fut, dit-on, le seul (*C*) Prelat qui osa dire ses veritez à Pepin, & il éprouva le même sort que St. Jean Batiste. Sa Morale étoit si pure, qu'il ne voulut pas même donner la benediction (*D*) qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaïde. Cette femme se y retira enfin dans un Monastere, & y mourut. Un Cloître est ordinairement aux personnes de cette espece, ce qu'étoit autrefois Ligourne aux Banqueroutiers.

β *Mezerai Abregé Chron. t. 1. pag. 171. ad ann. 707. Cordemoi Hist. de Fr. t. 1. pag. 381.*

γ *Moreri, qui dit que ce Monastere avoit été fondé par Alpaïde à Orp-le-grand dans le Brabant.*

ALSTEDIUS (JEAN HENRI) Theologien Allemand de la Religion Reformée, a été l'une des plus fertiles plumes du XVII. siecle. C'étoit un Ecrivain infatigable, & qui soutenoit merveilleusement son * anagramme. Il fut long tems Professeur en Philosophie & en Theologie à Herborn dans la Comté de Nassau, d'où il passa en Transilvanie pour professer à Albe-Jule †. Il y mourut l'an 1638. à l'âge de 50. ans. Il avoit été l'un des Peres du Synode de Dordrecht. L'une de ses principales occupations étoit de composer des methodes, & de reduire en certains systêmes toutes les parties des arts & des sciences. Son Encyclopedie ‡ trouva grace (*A*) devant les Catholiques Romains, car elle fut rimprimée à Lion, & a eu assez de debit en France. Quelques-uns tiennent qu'un de ses meilleurs Ouvrages est son Thresor de Chronologie, dont il y a plusieurs éditions; d'autres en parlent avec mepris. Vossius n'en dit rien; il se contente de marquer en general ⸸ l'Encyclopedie, & en particulier le Traité de l'Arithmetique. Il reconoît que cet Auteur avoit beaucoup de lecture; & que son érudition étoit fort diversifiée. Ceux qui jugent de lui avec le moins de flaterie, conviennent qu'il y a du bon dans

* *Le mot* Sedulitas *se trouve precisément dans* Alstedius.

† *Witte, Diar. Biograph. t. 1.*

‡ *Elle est* in fol. *divisée en 4. tomes.*

⸸ *Vossius de Scient. Mathem. pag. 326.*

cette accusation à Gesner un peu mieux circonstantiée, car il le blâme d'avoir dit dans sa Bibliotheque qu'Almain avoit été de l'Ordre des Franciscains; il ajoûte que Possevin dans son Apparat s'est contenté de le faire Moine. Le Pere Labbe n'a pas emploié cette distinction; il a dit qu'Almain a été Moine selon Gesner, mais que selon d'autres il a été de l'Ordre de Saint François. Je ne croi point que Gesner ait dit ce qu'on lui impute, car je n'ai pu rencontrer aucun lieu dans sa Bibliotheque où il soit parlé d'Almain. J'y ai bien trouvé un Benedictin nommé *Almannus*, mais on lui assigne pour le tems où il a vécu l'an 890. Quant à Simler, il est fort vrai qu'il a dit que Jaques Almain Moine a fait un livre contre le Cardinal Cajetan. Au reste Mr. Moreri n'a pas bien su l'âge de cet Ecrivain; *il florissoit encore*, dit-il, *au commencement du XVI. siecle.* Dites plutôt qu'il ne commença à fleurir qu'en ce tems-là.

(*A*) *Quelques Auteurs assûrent sans beaucoup de fondement que Pepin . . . . après avoir repudié Plectrude.*] Mr. de Cordemoi (*a*) remarque qu'ils ne s'apuient que sur le second Continuateur de Fredegaire, qui dit que Pepin *épousa Alpaide.* „ Mais outre que cet „ Auteur qui écrivoit (comme tout le monde sait) par „ les ordres du frere & du neveu de Charles Martel, „ n'avoit garde de parler des amours de Pepin & d'Al- „ paide autrement que comme d'un mariage, il ne dit „ pas que Plectrude ait été repudiée. Il reste même „ plusieurs actes qui font voir que Plectrude n'a jamais „ vécu separée d'avec Pepin, de sorte que ni selon les „ loix ecclesiastiques, ni selon les loix civiles, Alpaï- „ de n'a pu être regardée comme sa femme legiti- „ me, & s'il l'a épousée, il a eu deux femmes à la „ fois. „

(*B*) *La lâcheté d'aprouver les amours de Pepin.*] Il ne faut pas s'étonner que le second Continuateur de Fredegaire ne dise rien de cette conduite de Lambert, ni des suites funestes qu'on pretend qu'elle eut; il ne pouvoit toucher à cela sans encourir la disgrace des parens de Charles Martel qui se servoient de sa plume, ainsi son silence n'est d'aucune force: mais (*b*) l'Auteur *des gestes* n'en dit rien non plus. Un Auteur (*c*) qui vivoit alors dit seulement, *Que Saint Lambert fut tué par un Seigneur apellé Dodon qui voulut vanger la mort de deux de ses parens, que les gens de ce Saint Evêque avoient tuez sans qu'il le sût.* Si nous savions de quel parti étoit cet Auteur, s'il tenoit pour Charles Martel, ou pour Plectrude, s'il esperoit, ou s'il craignoit quelque chose, nous pourrions conoitre les consequences de son silence. Mr. de Cordemoi ajoûte (*d*) qu'il ne paroit point *par aucun memoire du tems ni que ce Dodon fut frere d'Alpaide, ni qu'elle l'eut excité à tuer St. Lambert; qu'il y a veritablement quelques mots dans des Martyrologes faits vers ce tems qui font conoitre que cette violence avoit été faite par ordre de la Cour, & que comme Pepin en étoit le maitre, ceux qui ont écrit depuis ont cru devoir expliquer au desavantage de ce Prince & d'Alpaide ce qui est en paroles couvertes dans ces Martyrologes.* Le plus sûr à mon avis est de renvoier ceci au nombre des faits douteux. Ceux qui (*e*) disent que le seul Lambert Evêque de Liege osa reprendre Pepin, & parler hautement de sa bigamie *comme d'un adultere public*, sans se laisser ébranler ni par les promesses, ni par les menaces de Dodon frere d'Alpaide, *n'ont écrit* (*f*) *que long tems depuis*; cela les éloigne un peu de la qualité d'un temoin certain. D'ailleurs le fils d'Alpaide étoit un sujet si redoutable, qu'on ne peut rien inferer du silence des Auteurs contemporains.

(*C*) *Le seul Prelat qui osa dire ses veritez.*] L'Auteur d'un Dictionaire Historique auroit mille & mille occasions de remarquer, qu'il n'y a point de plus grans flateurs des Puissances que les gens d'Eglise. Leurs predications, leurs prieres, leurs harangues, leurs épitres dedicatoires sont si remplies d'éloges outrez, qu'on ne sauroit mieux representer l'état où ils mettent un auditeur & un lecteur bien honnête homme, que par le proverbe, *date mihi pelvim.* Pepin, me dira-t-on, n'étoit point Roi. Pepin, repondrai-je, avoit en sa main la clef des bouches & des plumes, les peines & les recompenses; il ne lui manquoit que le titre de Souverain; il en avoit la realité, il en faisoit les fonctions. Les flateurs ne s'arrêtent pas à un vain titre: ils adorent plus devotement celui qui a le pouvoir sans le titre, que celui qui a le titre sans le pouvoir.

(*D*) *La benediction qu'on lui demandoit à table pour le verre d'Alpaide.*] Voici comment un Historien (*g*) moderne raconte le fait. *Ad epulas invitatur* (B. Landebertus) *à principe. Pippinus cæterique illustres viri qui aderant, scyphum quisque suum ab Antistite benedici, aut, ut alii dicunt, de manu ejus poculum accipere, pia ambitione cupiebant. Cum Alpais (nam & ipsa pleno convivio intererat) scyphum suum à Landeberto signari optaret, indignabundus Episcopus palatio excessit, convivarum hilaritate confusa.* Conferez avec ceci les histoires raportées dans les nouvelles Lettres contre le Calvinisme (*h*) de Mr. Maimbourg.

(*A*) *Trouva grace devant les Catholiques Romains.*] Lorenzo Crasso a mis Alstedius entre les grans hommes dont il a publié l'eloge. C'est de là très-aparemment que Mr. Moreri a tiré l'encens qu'il donne à Alstedius. Je voi qu'on renvoie les lecteurs à un (*i*) Ouvrage de Sorel, pour aprendre des nouvelles de ce savant Allemand. Il faloit qu'il fût plus conu, & plus estimé que bien d'autres parmi les Catholiques Romains. Le Pere Lami de l'Oratoire juge qu'Alstedius (*k*) *est presque le seul d'entre tous les faiseurs d'encyclopedies & de systêmes de sciences qui merite d'être lu, & de tenir son rang dans une Bibliotheque choisie.* Voiez la remarque suivante.

(*a*) *Cordemoi, Hist. de France vol. 1. pag. 381.*

(*b*) *Cordemoi, ibid.*

(*c*) *Godescalc. in vita S. Lamberti c. 7. apud Cordemoi, ibid.*

(*d*) *Cordemoi ib. pag. 382.*

(*e*) *Anselm. Leodiens. Canonicus. Sigibert. Monachus Gemblacens. Nicolaus Leodic. Canonic. Vener. & alii citante Cordemoi, pag. 381.*

(*f*) *Cordemoi pag. 381.*

(*g*) *Hadrian. Valesius l. 33. rerum Francicarum.*

(*h*) *Pag. 614. & suivant.*

(*i*) *De la perfection du Chrétien, pag. 591. apud Konig, Bibl. p. 29.*

(*k*) *Entret. sur les sciences, apud Baillet, Jugem. t. 2. n. 269. pag. 328.*

dans ses (B) methodes, & dans ses systêmes. Il n'a pas persuadé à beaucoup de gens ce qu'il a tâché d'établir dans son *Triumphus Biblicus*, qu'il faut chercher dans l'Ecriture les materiaux, & les principes de toutes les sciences, & de tous les arts. Il étoit impossible qu'il publiât un si grand nombre de livres, sans se servir du travail d'autrui, mais il s'en servoit trop: il copioit sans (C) scrupule les autres auteurs, & en prenoit à toutes mains. Jean Himmelius Theologien de la Confession d'Augsbourg, & professeur en Theologie à Iene, est un de ceux qui ont écrit (D) contre lui. Mr. Moreri n'a point (E) sçu l'année de la mort d'Alstedius, & il eût mieux fait de n'en rien dire.

ALTAEMPS (MARC) fils d'une sœur de Pie IV. fut l'un des Cardinaux qui presiderent au Concile de Trente. Wolfgang Altaemps son pere étoit Comte de l'Empire au Diocese de Constance. Quelque belle que fût la dignité de Legat du Pape dans ce Concile, ce Cardinal ne l'obtint que par les souplesses de gens mal intentionnez. Les Borromées parens du Pape au même degré que lui, voulant l'éloigner de la Cour, firent ensorte qu'il fut envoié à Trente †. Il y demeura (A) depuis le mois de Janvier 1562. jusques vers le commencement du printemps de 1563. Le Pape le rapella pour lever des troupes; car aiant apris que les Ducs de Saxe & de Wirtemberg, & le Landgrave de Hesse en levoient, & que les Allemans avoient envie de saccager Rome où ils avoient trouvé un si grand butin l'an 1527. il ne voulut pas se laisser surprendre β. La harangue de Pibrac déplut beaucoup à ce Cardinal. Il fut d'avis qu'on y fît une reponse vigoureuse; & il dit même *qu'il faloit reprimer l'insolence de ce Legiste, qui n'avoit accoutumé de traiter qu'avec de petites gens* γ. Il fut promu à la pourpre l'an 1561. & peu avant sa legation, les Chanoines de Constance l'avoient choisi pour leur Evêque. Il n'avoit ni la science, ni l'experience necessaire pour presider à un Concile; mais Pie IV. son oncle n'ignoroit pas que les autres Presidens supléroient ce qui manqueroit à celui-ci ζ, & lui aprendroient le manege des Conciles Oecumeniques. Lors que ce Pape l'envoia Nonce auprès de l'Empereur Ferdinand l'année 1560. il lui donna pour pedagogue le fameux Cornelio Musso χ Evêque de Bitonte. Altaemps possedoit alors l'Evêché de Cassane. Cette famille augmenta dans la suite ses dignitez; car nous trouvons un Duc d'ALTAEMPS qui mourut * l'an 1620. Il étoit savant, & c'est lui, si je ne me trompe, qui ramassa la Bibliotheque qui a été si long tems celebre à Rome sous ce nom, & qui n'étoit pas encore tout-à-fait venduë lors que Dom Mabillon fit son ‡ voiage d'Italie. Ce Duc d'Altaemps se nommoit *Jean Ange*, & a publié la vie du Pape Anicet. Un autre Duc d'ALTAEMPS, nommé *Gaudentius*, mort l'an 1677. n'a pas été moins curieux de livres, ni moins docte. Il a publié la vie de saint Chrysostôme, & la sainteté persecutée triomphante ⊥.

† *Voiez Amelot de la Houssaie dans ses notes marginales de la version de Fra-Paolo, pag. m. 445. où il cite une lettre de Mr. de l'Ile au Roi datée du 9. de Decembre 1561.*

β *Fra-Paolo l. 7. pag. 648. de la version d'Amelot.*

γ *Ibid. pag. 490.*

ζ *Pallavic. hist. Conc. Trident. l. 15. c. 13. n. 10.*

χ *Id. l. 15. c. 13.*

* *Witte, Diarium Biogr. to. 2. pag. 26.*

‡ *En 1685. Voiez son Musæum Italicum, to. 1. pag. 78. 79.*

⊥ *Witte ib. pag. 116.*

ALTHUSIUS (JEAN) Jurisconsulte d'Allemagne, florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il a fait un livre de Politique. Quelques Jurisconsultes de son païs s'emportent (B) étrangement contre lui, parce qu'il a soutenu que la souveraineté des états apartient aux peuples. Il a fait un traité *De Jurisprudentia Romana*, un autre *De civili conversatione*, un autre qu'il intitule *Dicaologia*, &c.

ALTI-

(B) *Conviennent qu'il y a du bon dans ses methodes.*] Voici ce que Mr. Baillet (a) a tiré de l'Allemand anonyme qui a fait la *Bibliographia curiosa historico-philologica.* „ Alstedius renferme à la verité beaucoup „ de bonnes choses, mais il n'est pas assez exact en „ plusieurs endroits: neanmoins il n'a point laissé „ d'être reçu du public avec de grands aplaudissemens „ quand il parut pour la premiere fois, & il n'est pas „ inutile à ceux qui étant d'ailleurs destituez des autres „ secours, & n'ayant pas les Auteurs, veulent aquerir quelque conoissance des termes de chaque profession & de chaque science. Au reste on ne sauroit „ trop louër sa patience & son travail, le discernement „ & le choix des bons Auteurs qu'il a fait pour en tirer „ ses abregez. Car ce ne sont pas de simples lambeaux & des rhapsodies mal cousuës, mais il donne „ les principes des Sciences & des Arts avec beaucoup „ d'ordre; il tâche même d'être uniforme par tout, „ quoi qu'il y ait des pieces meilleures les unes que „ les autres, & qu'il s'en trouve même qui ne valent „ rien, comme son Histoire, sa Chronologie, &c.... „ Il faut avouër qu'il s'est souvent trop embarrassé „ pour avoir voulu se rendre trop clair; qu'il est trop „ chargé de divisions & de soudivisions, & qu'il affecte une methode trop gênée.„ Lorenzo Crasso raporte que quoi qu'il y ait plus de sueur que de genie dans les ouvrages d'Alstedius, on n'a pas laissé de les estimer, & d'avoir pour ses fatigues une admiration qui le fait entrer au temple de la gloire. (b) *Con gloria del suo nome s'è ammirata la fatica fatta nelle Storie, e nella Cronologia de' Tempi: le quali cose, quantunque in libri diversi di Scrittori illustri sacri e profani truovansi, e vi concorra in tale raccoglimento piu sudore che ingegno, tuttavia l'ordine dato da Giovanni Errico alle sudette fatiche storiche è stato da gli huomini amatori delle antichità, e dell' erudizioni assai commendato.*

(C) *Il copioit sans scrupule.*] Voici un passage de Thomasius. (c) *Hunc in Paratitlis Theologicis quicquid de silentio sacrorum affert* (1), *observo prope de verbo descripsisse è Casaubono* (2), *quem nominari tamen etiam lectoris inserrat, ut sciret unde plura sibi haurienda forent. Vereor autem ne quercum eandem alibi quoque excusserit, cum in ipso ad lectorem principio reperiam periodum unam alteramque dedicationis Casaubonianæ.*

(a) *Baillet, ubi supra.*

(b) *Lor. Crasso ubi infra pag. 214.*

(c) *Thomasius de plagio literario n. 354. pag. 155.*

(1) *Tit. initiati. pag. 166. 167. 168.*

(2) *Exerc. 16 ad Baron. n. 43. pag. m. 399.*

(D) *Himmelius .... est un de ceux qui ont écrit contre lui.*] Son ouvrage est intitulé *Anti-Alstedius, sive examen Theologiæ Polemicæ Johannis Henrici Alstedii.* Quand cette remarque ne serviroit qu'à marquer le titre d'un des principaux ouvrages d'Alstedius, elle ne seroit pas entierement inutile.

(E) *Moreri n'a point sçu l'année.*] Alstedius, dit-il, *mourut vers l'an 1645. ou 46. d'autres disent l'an 1640. âgé de 52.* Des trois auteurs qu'il cite, il y en a deux (d) qui ne disent rien de cela. Lorenzo Crasso qui est le troisiéme, dit (e) seulement qu'Alstedius publia les 4. tomes de son Encyclopedie à l'âge de 52. ans.

(A) *Il y demeura depuis le mois de Janvier.*] Pallavicin (f) a repris le Pere Paul d'avoir dit que le Cardinal Simonette & le Cardinal Altaemps furent nommez Legats du Pape en même tems, pour être ajoûtez aux Legats qui avoient dejà été nommez. C'est n'avoir point sçu que Simonette avoit été honoré de la legation du Concile en même tems qu'Osius & Seripande, plusieurs mois avant qu'on leur donnât pour collegue le Cardinal Altaemps. Il le censure d'une autre chose, c'est de n'avoir fait mention d'Osius & de Seripande qu'en parlant des choses qui suivirent d'assez loin leur legation. Ces sortes de fautes ne sont pas bien importantes, & neanmoins on ne peut justement trouver mauvais qu'un censeur les porte en compte, car il est du devoir d'un historien de les éviter.

(B) *S'emportent étrangement contre lui.*] Boecler (g) soutient que le principe d'Althusius n'est propre qu'à rompre tous les liens de la societé civile, & que son ouvrage bien loin de meriter qu'on le recommande aux étudians, comme font plusieurs, est digne du feu. *Omnes reges nihil aliud esse quam Magistratus .....* Althusio *inter solennia carmina placet, cujus* Politica *non tradit sane qui civitatis finis & felicitas & tranquillitas obtineri debeat, sed quibus modis omne vinculum societatis ac salutis civilis dissolvi ac everti possit.* Demagogica *appellas merito; & tamen quia Jurisconsulti nomen prafert, & quadam subinde in ostentationem ejus scientia jacit, commendari juventuti Academica audimus librum orco damnandum judicio eorum qui venena à cibis distinguere didicerunt.* Voici le jugement qu'en fait le docte Conringius: (h) *Fundamentum*

(d) *Vossius, & Zeiller.*

(e) *Lor. Crasso elog. d'huomini Letterati to. 2. pag. 212.*

(f) *Pallav. histor. Concil. Trid. lib. 15. c. 13. n. 11.*

(g) *Boecler. in Grotium de Jure belli, l. 1. c. 3. n. 8. p.m. 235.*

(h) *Conring. de civ. prudent. c. 14.*

ALTILIUS (GABRIEL) nâtif du Roianme de Naples, a fleuri vers la fin du † XV. siecle. Il se fit principalement estimer par ses vers Latins, qui montrerent qu'il cultivoit la belle literature, & qu'il lisoit les Anciens avec beaucoup de profit. Cela lui fut avantageux pour se pousser à la Cour de Ferdinand Roi de Naples, laquelle se ressentoit encore du bon goût qu'on avoit aquis sous le Roi Alfonse. Il fut choisi pour precepteur du jeune (A) Prince Ferdinand β. Il paroit même qu'il fut emploié à des affaires d'Etat, & qu'il γ accompagna Jovien Pontanus à Rome, pour une negotiation de paix entre le Roi Ferdinand & le Pape Innocent VIII. Il eut beaucoup de part à l'amitié & à l'estime du même Pontanus; on en a des marques publiques dans les écrits de ce dernier δ. Sannazar ne lui a pas donné de moindres marques de son estime dans ses * poësies, & ces deux-là ne sont pas (B) les seuls qui l'aient loüé. L'un des plus beaux poëmes de Gabriel Altilius est celui qu'il composa sur le mariage (C) d'Isabelle d'Aragon. On ne croiroit pas aisément que des vers Latins l'eussent élevé à la prelature; mais il est sûr qu'ils lui servirent beaucoup à obtenir l'Evêché de Policastro. Quelques-uns ont trouvé mauvais que depuis cette élevation il ait negligé les Muses (D), qui lui avoient été si utiles. Ils ont trouvé de l'ingratitude & de l'impudence dans la maniere precipitée dont il les abandonna: & sa faute leur paroîtroit irremissible s'ils n'avoient égard aux excuses qu'il pouvoit faire, sur ce que l'Episcopat exigeoit de lui qu'il s'apliquât promtement à l'étude des saintes lettres. Je tâcherai de rectifier ce qu'on ‡ a dit touchant le tems de sa mort. On n'a inseré dans le recueil *(E) de Gruterus & dans celui de Jean Matthieu Toscan que l'épithalame d'Isabelle d'Aragon. Il y a beaucoup d'aparence que la plupart des autres vers d'Altilius sont peris.

ALTING (HENRI) professeur en Theologie à Heidelberg, & à Groningue, nâquit à Embden le 17. de Fevrier 1583. Sa famille étoit depuis long tems fort considerable dans la Frise.

doctrina sua politica collocat in eo quod summa Reip. cujuscunque jure sit penes solum populum: qui error pestilens est & turbando orbi aptus. Un autre écrivain Allemand s'est exprimé avec plus de force. *In classem istam*, dit-il (a), *referendi sunt illi politicorum qui majestatis κῦρος ἀπλῶς populum faciunt, inde* politici populares, *&, quia jugulum omnium principum ac Regum petunt*, Monarchomachi *dicti. Horum hominum nefanda dogmata refertim habet* Althusius *in sua politica Vulcano, publico edicto consecranda.*

(A) *Precepteur du jeune Prince Ferdinand.*] C'est ce qu'a voulu dire Paul Jove en se servant de cette expression, *junioris Ferdinandi regis.* Ughelli (b) s'en sert aussi. Le Toppi (c) est d'un autre sentiment: *Fu maestro, dit-il, di Rè Fernando I. d'Aragona, e Vescovo di Policastro nel 1471.* Je croi qu'il se trompe. Ferdinand I. mourut l'an 1494. âgé de plus de 70. ans: il étoit donc né environ l'an 1424. il faudroit donc qu'Altilius eût été son precepteur environ l'an 1440. Le precepteur d'un fils de Roi n'est pas ordinairement fort jeune; il faut qu'il ait eu le tems de faire paroître son érudition: & sans doute le Roi Alfonse qui étoit savant & environné de savans, n'auroit pas choisi Altilius sans avoir examiné les preuves de sa noblesse literaire. On peut donc suposer qu'en 1440. Altilius auroit eu 30. ans: or à peine étoit-il né: il ne vequit (d) qu'un peu plus de 60. ans, & il mourut (e) l'an 1501.

(B) *Ne sont pas les seuls qui l'aient loüé.*] Le Giraldi en parle très-avantageusement. Basile Zanchius a fait plusieurs vers à la loüange d'Altilius, qui se trouvent dans les Delices des Poetes d'Italie. Jean Matthieu Toscan (f) dit beaucoup de bien de lui tant en vers qu'en prose; mais ceux qui voudront voir l'éloge de son esprit & de son cœur en même tems, doivent lire Alexander ab Alexandro, qui a decrit assez amplement (g) la maniere dont lui & quelques autres furent regalez par Altilius, quand ils le furent feliciter de sa prelature. Il leur donna un souper plus conforme à son premier état, qu'à la dignité Episcopale dont il étoit alors revêtu; il n'avoit pas encore repudié les Muses ses premieres maîtresses, (suposé qu'il les ait jamais repudiées) ainsi l'entretien roula sur quelques vers de Martial qui avoient été chantez par un jeune Musicien.

(C) *Le mariage d'Isabelle d'Aragon.*] C'est par là & par ses élegies qu'il aquit sa (h) reputation. Jules Scaliger a trouvé trop de profusion dans l'épithalame: voici le jugement qu'il en a fait: (i) *Gabriel Altilius epithalamium cecinit longe optimum, excellentissimum vero futurum si sibi ille temperasset. Dum enim vult omnia dicere, afficit auditorem aliquando fastidio tanto quanta in aliis voluptate. Est enim nimius, quod vitium illi genti est peculiare. Est enim totis illis Italia tractibus perpetua loquendi fames.* Cela n'est gueres obligeant pour ceux (k) de Naples.

(D) *Negligé les Muses qui lui avoient été si utiles.*] On a de la peine à digerer qu'un Evêque (l) soit l'auteur de ce reproche, & qu'il l'ait exprimé en termes si durs: *is virtutis merito Policastri (ea urbs olim Buxentum fuit) antistes factus, à Musis per quas profecerat, celeriter* IMPUDENTERQUE *discessit*, MAGNO *hercle*, INGRATI *animi* PIACULO, *nisi ad spem non injusta venia ob id culpa tegeretur, quod ad sacras literas nequaquam ordinis oblitus tempestivè confugisset.* Voiez sur cela les reflexions judicieuses de (m) Mr. Baillet. Ces 4. vers de Latomus ne sont pas mauvais:

Audiit Altilius desertis transfuga Musis
In quarum tabulis nobile nomen erat.
Sed quid peccavit, si deseruisse me olim
Carminibus Phœbum, nunc pietate Deum?

Altilius auroit été plus blâmable si après avoir obtenu la mitre à force de prêcher, il eût fait comme bien d'autres, qui ne prêchent plus dès qu'ils se voient au rang d'Evêque. Ils savent qu'afin de conserver cette (n) sorte de domination, il n'est pas besoin d'emploier les mêmes expediens dont on s'est servi pour y parvenir.

Paul Jove n'a guere été plus heureux quant à la question de fait. Il pretend (o) qu'Altilius ne fit plus de vers depuis son élevation à l'Episcopat, & que le plus beau de ses poëmes est l'épithalame d'Isabelle d'Aragon. Je ne doute pas que cette Isabelle ne soit celle qui fut accordée le 1. de Novembre 1472. avec Jean Galeas Sforce Duc de Milan. Je ne saurois donc me persuader qu'Altilius soit coupable de la desertion qu'on lui impute. Il devint Evêque l'an 1471. le plus beau de ses poëmes fut composé depuis ce tems-là: peut-on donc se plaindre que la mitre l'ait fait abandonner le Parnasse? Notez qu'il fit cet épithalamenon pas au tems des fiançailles, mais au tems des noces d'Isabelle d'Aragon, c'est-à-dire l'an 1489. Cela se prouve par les premiers vers (p):

Purpureos jam læta sinus Tithonia conjux
Extulerat, roseoque diem patefecerat ortu,
Cœruleum tremulo percurrens lumine pontum
Qui cupido sua vota viro desponsaque DUDUM
Connubia, OPTATOSQUE *locos & gaudia ferret.*

Par là nous convainquons d'une grosse faute l'Abbé Ughelli, (q) qui a dit qu'Altilius mourut dans son Evêché de Policastro l'an 1484. On peut prouver qu'il ne mourut qu'environ l'an 1501. car Jovien Pontanus (r) observe en parlant de la nouvelle de sa mort, que Sannazar s'en alloit en France avec le Roi Frideric.

(E) *On n'a inseré dans le recueil de Gruterus.*] J'entens par ce recueil l'ouvrage qu'on intitule *Deliciæ CC. Italorum poëtarum collectore Ranutio Ghero.* Le recueil de Jean Matthieu Toscan est intitulé, *Carmina illustrium poëtarum Italorum.* Cet auteur dit dans son *peplum* qu'il n'a lu que l'épithalame, & quelque peu d'épigrammes d'Altilius. Celui qui a procuré en 1689. une nouvelle édition des poësies Latines de Sannazar, & qui les a ornées de quelques notes, observe (s) qu'il ne se souvient point d'avoir vu d'autres pieces imprimées d'Altilius que l'épithalame & une épigramme, d'où il infere qu'il s'en est perdu beaucoup, puis que Paul Jove parle des élegies de ce poete, & que Sannazar lui attribuë des odes. Pour reparer en quelque façon cette perte, on nous a donné dans les notes sur Sannazar trois ou quatre pieces d'Altilius qu'on avoit en manuscrit. Le Toppi (t) fait mention de trois pieces d'Altilius inserées *ne' fiori delle Rime de' Poëti illustri raccolti & ordinati da Girolamo Ruscelli, stampati in Venetia. nel 1558. in 8.* Ces trois pieces sont, *Gabrielis Altilii lamentatio, ejusdem epithalamium, ejusdem elegia.*

† *Et non pas du XIV. comme dit Moreri.*

β *Jovius elog. cap. 125.*

γ *Pontanus præf. tractatus de magnificentia.*

δ *Il fit l'épitaphe d'Altilius, & il lui dedia le traité de* magnificentia: *voiez aussi son dialogue* Ægidius *p. m. 1471.*

* *Voiez eleg. 11. v. 17. & epigr. 7.*

‡ *Voiez la remarque D.*

(a) *Meyer. in Analys. libri 3. polit. Aristot.*

(b) *Ughell. ubi infra.*

(c) *Toppi, Biblioteca Napoletana, pag. 101.*

(d) *Jovius in elog. cap. 125.*

(e) *Voiez ci-dessous lettre r.*

(f) *In Peplo Italiæ.*

(g) *Genial. dierum, l. 5. c. 1.*

(h) Usque adeò molliter ac admirandè in elegis & heroïco carmine excelluit sicuti ex epithalamio Isabellæ Aragoniæ perspici potest, ut Pontani atque Actii testimonio antiquis vatibus æquaretur. *Jovius ubi supra.*

(i) *Jul. Cæsar Scalig. Poëtic. lib. 6. pag. m. 736.*

(k) *Confer quæ supra pag. 170. col. 2.*

(l) *Paul. Jovius ib.*

(m) *Baillet, Jugem. sur les poët. to. 1. pag. 138. Voiez aussi to. 3. pag. 82.*

(n) *Sallustie a dit, que* imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum est.

(o) *Jovius ibid.*

(p) *Mr. de la Monnoie m'a communiqué cette remarque.*

(q) *Ughelli Ital. sacr. to. 7. pag. 796.*

(r) *Jovian. Pontanus in dialogo cui titulus Ægidius p. m. 1471. 1487. Mr. de la Monnoie m'a indiqué cela.*

(s) *In notis, p. 134.*

(t) *Toppi ubi supra pag. 100.*

Frise. Dès le berceau il fut destiné à une charge où son pere (*A*) s'étoit signalé, je veux dire au saint Ministere. Pour cet effet on l'envoia de fort bonne heure aux Ecoles, & après qu'il eut fait à Groningue ses Humanitez & son cours de Philosophie, on le fit aller en Allemagne l'an 1602. Il s'arrêta trois ans à Herborn, & y fit de si grans progrés sous le celebre Piscator, sous Matthias Martinius, & sous Guillaume Zepperus, qu'il obtint la permission d'enseigner la Philosophie & la Theologie. Il se preparoit à voiager en Suisse & en France, lors qu'il fut choisi pour être precepteur de * trois jeunes Comtes qui étudioient à Sedan avec le Prince Electoral Palatin. Il prit possession de cet emploi au commencement de Septembre 1605. L'orage qui menaça le Duc de Bouillon de la part de Henri IV. & qui n'eut aucune suite, fut cause que le Prince Electoral sortit de Sedan avec ces autres jeunes Seigneurs en l'année 1606. Alting les suivit à Heidelberg, où il continua d'instruire les trois jeunes Comtes. Il fut même admis à donner quelques leçons de Geographie & d'Histoire au Prince Electoral, & il devint tout-à-fait son precepteur l'an 1608. On en peut trouver des preuves dans (*B*) la Bibliotheque Vaticane. Il l'accompagna à Sedan en cette qualité, & il l'instruisit d'une si bonne maniere, que ce jeune Prince après son retour à Heidelberg en 1610. étant interrogé sur tous les points de la Religion devant le Duc de Deux Ponts Administrateur de l'Electorat, & devant plusieurs autres personnes d'importance, repondit fort pertinemment, & en Latin. Il fut l'une des personnes d'élite qui accompagnerent en Angleterre le jeune Electeur l'an 1612. Il y aquit la conoissance de George Abbot Archevêque de Cantorberi, celle de King Evêque de Londres, & celle du Docteur Hacquell precepteur du Prince de Galles. Il eut même l'honneur de parler avec le Roi Jaques. Les noces de l'Electeur & de la Princesse d'Angleterre aiant été celebrées à Londres au mois de Fevrier 1613. †. Alting prit les devans avec ses anciens disciples, & arriva à Heidelberg le premier d'Avril. Au mois d'Août suivant on lui donna la profession des lieux communs de Theologie; & comme il n'auroit pas pu presider à des disputes s'il n'eût été Docteur en Theologie, il falut qu'au mois de Novembre il reçût le Doctorat selon les ceremonies ordinaires. En 1616. on lui confera une charge qui n'étoit pas peu penible; ce fut la direction du Seminaire, s'il m'est permis d'apeller ainsi le *College de la Sapience* qui étoit à Heidelberg. On vouloit lui donner la profession que la mort de Coppenius rendit vacante l'an 1618. c'étoit la seconde Chaire dans la Faculté de Theologie; mais il s'en excusa, & fit qu'elle fut donnée à Scultet. Il donna des preuves éclatantes de son savoir dans le Synode de Dordrecht, où il fut envoié avec deux ‡ autres Deputez du Palatinat. Ce fut alors que l'Academie de Leide fut rehabilitée, par raport au Doctorat qu'elle avoit laissé éteindre. Alting y créa solennellement Licentié en Theologie le Professeur Jean Polyander, qui ensuite reçut de Scultet le caractere de Docteur, & se vit par là revêtu de l'autorité requise pour conferer le Doctorat à ses collegues. Alting conçut sans doute bien des esperances peu après son retour à Heidelberg. Les troubles de Boheme valurent une couronne à l'Electeur Palatin; mais ces beaux commencemens furent suivis d'une affreuse ruine. Tilli prit d'assaut Heidelberg au mois de Septembre 1622. & y laissa commettre tous les desordres (C) qu'on se put imaginer. Alting échapé comme (*D*) par miracle à la fureur du soldat,

* *Le Comte de Nassau, le Comte de Solms, & le Comte d'Isenberg.*

† *Konig ne lui donne pas un tems convenable en disant* vixit anno 1613. *ce n'étoit point encore son état le plus florissant.*

‡ *Abraham Scultet, & Paul Tossan. Ce dernier fut Deputé du Senat Ecclesiastique, les deux autres, de l'Academie.*

(*a*) *Vita Jacobi Alting.*

(*b*) *J'avertis le lecteur que le Duc d'Albe n'entra dans le Pais-Bas qu'en 1567. ainsi l'Auteur de la vie de Henri Alting n'a pas été ici assez exact.*

(*A*) *A une charge où son pere s'étoit signalé.*] Il s'apelloit Menso Alting, & étoit petit-fils d'un autre Menso qui avoit été donné en ôtage au Duc de Gueldre par les Etats de Drente l'an 1523. Un autre Menso Alting bisaieul de celui qui fut donné en ôtage, avoit été Conseiller de Reinold le Gras Duc de Gueldre, & (*a*) s'étoit retiré au païs de Drente l'an 1361. Menso Alting le Ministre fut le premier qui avec deux autres prêcha la reformation dans le territoire de Groningue environ l'an 1566. pendant les violences du Duc d'Albe, (*b*) *sub ipsa Albani ducis grassante tyrannide.* Il fut aussi le premier Ministre qui prêcha dans la grande Eglise de Groningue, après la reduction de la place au pouvoir des Etats Generaux l'an 1594. Il servit fidelement l'Eglise d'Embden 38. ans, & s'oposa avec un courage ferme aux fureurs des Anabaptistes, & aux machinations des Ubiquitaires. Il mourut le 7. d'Octobre 1612. le jour même que son fils & Abraham Scultet penserent (*c*) perir sur le lac de Haerlem. Sa vie amplement écrite par Ubbo Emmius est entre (*d*) les papiers de ses heritiers.

(*B*) *On peut trouver des preuves* du preceptorat d'Alting *dans la Bibliotheque Vaticane.*] On y conserve les thêmes du Roi de Boheme corrigez de la main d'Alting, & on les montre aux voiageurs, à ce que dit l'Auteur de la vie de ce Professeur. Il ajoûte que ces monumens ne sont pas moins dignes d'être montrez aux curieux, que la plupart des reliques qu'on leur montre. (*e*) *Hujus magisterii ejus ne unquam apud posteros intestata queat esse industria, vel Roma, quod miremur, faciet, quæ in Bibliotheca Vaticana inter Heidelbergensia cimelia, dicam an spolia, ostentat themata & exercitia styli Regis Bohemiæ* Altingii *manu emendata*, eruditis peregrinatoribus *minimeque superstitiosis visenda, atque non minus credo, quàm pleraque ipsorum reliquiæ ἀξιοθέατα, digna spectatu.*

(C) *Tous les desordres qu'on se put imaginer.*] On pilla, on tua, on viola, on gêna; en un mot on n'oublia rien de tout ce que la fureur du soldat animée par le faux zéle de Religion est capable de commettre. (*f*) *Urbs .... impetu & vi capta, omniaque dira exempla passa direptionis, laniena, libidinis, quæ militaris licentia, victoris insolentia, odium religionis, barbarorum Croatarum feritas commi nisci potuere aut patrare .... Ea nocte insomni & mœsta inter lamenta & ejulatus quibus omnia undique perstrepebant, nunc sequioris sexus vim patientis, aut virorum equuleis subditorum, ac per varia tormenta ac vulnera lenta citave morte affectorum*, &c. Voilà les fruits ordinaires de la guerre: voilà de quoi faire trembler ceux qui l'entreprenent, ou qui la conseillent pour remedier à des maux qui peut-être n'arriveroient jamais, & qui au pis aller seroient quelquefois beaucoup moindres que les maux qui suivent necessairement une rupture. Nous aurons lieu de raporter plus d'une fois les angoisses où de grans Capitaines se sont vus reduits, lors que leur conscience leur reprochoit les ravages dont ils avoient été cause.

(*D*) *Echapé comme par miracle à la fureur du soldat.*] Les circonstances de son évasion meritent d'être raportées. Il étoit dans son cabinet, lors qu'il aprit que l'ennemi maître de la ville commençoit à la saccager. Il ferma le verrouil de sa porte, & n'eut recours qu'à l'oraison. Un de ses amis accompagné de deux soldats fut l'avertir de se retirer par la porte de derriere chez le Chancelier, dont la maison avoit été mise sous une bonne sauvegarde, parce que le Comte de Tilli vouloit avoir en leur entier tous les papiers qui y étoient. Le Lieutenant Colonel du Regiment de Hohenzollern gardoit cette maison; *avec cette hache*, disoit-il, *j'ai tué aujourd'hui dix hommes; le Docteur Alting seroit bien-tôt l'onziéme, si je savois où il est caché: qui êtes-vous?* poursuivit-il en adressant la parole à ce Docteur. Alting ne fut pas si troublé qu'il n'inventât sur le champ une reponse (*g*), qui n'étoit pas la plus fausse qu'il pouvoit faire; *J'ai été Regent*, repondit-il, *dans le College de la Sapience.* Le Lieutenant Colonel lui promit de le sauver. Le lendemain les Jesuites prirent possession de la maison, & en firent decamper si vite cet Officier, qu'il n'eut pas le tems de s'informer de son Regent du College de la Sapience. Alting se trouva donc entre les mains des

(*c*) Subita ac procellosa coorta tempestate, naufragio ac submersioni proximi ægre tandem toto corpore madentes, salvi tamen divina clementia in proximam ripam evaserunt. *Vit. Henr. Alting.*

(*d*) *Vit. Jacobi Alting.*

(*e*) *Vita Henr. Alting.*

(*f*) *Ex vit. Henr. Alting.*

(*g*) *L'Auteur de son éloge la compare à celle que fit S. Athanase:* Sanè, *dit-il*, ille vultus, ille habitus, ille sermo, is rerum articulus quemvis alium percellere poterat: at noster imperterritus solerti tamen usus responso nec aperte se negavit Altingium, nec tamen intempestivè se prodidit, eadem fere qua olim in casu simili S. Athanasius dexteritate usus. *Ego*, inquit, *Ludimagister fui in Collegio Sapientiæ.*

dat, alla trouver sa famille qu'il avoit envoiée depuis quelque tems à Heilbron. Il la rejoignit à Schorndorf, & eut de la peine à y pouvoir sejourner durant quelques mois : les Ministres (E) Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance. Il se retira avec sa famille à Embden l'an 1623. & fut d'abord saluer le Roi de Boheme à la Haie. Ce Prince le retint auprès de lui pour l'instruction de son * fils ainé, & ne voulut point consentir qu'il s'engageât à servir l'Eglise d'Embden qui le demandoit pour Ministre, ni l'Academie de Franeker qui en 1625. lui offrit la place de Professeur en Theologie, que la mort de Sibrand Lubbert avoit fait vaquer. Ce Prince consentit avec peine l'année suivante qu'il acceptât une profession en Theologie à Groningue. Alting en prit possession le 16. de Juin 1627. & ne la quitta qu'avec la vie. Il est vrai qu'il étoit parfaitement resolu en 1633. de changer Groningue contre Leide ; mais il s'étoit reservé cette condition que les Etats de Groningue y consentiroient ; or c'est ce qu'ils ne firent pas. Il est vrai encore qu'il avoit prêté l'oreille aux propositions que le Prince † Louis Philippe lui fit faire en 1634. de venir retablir l'Academie d'Heidelberg, & les Eglises du Palatinat, & qu'il s'étoit dejà avancé jusques à Francfort au travers de mille perils ; mais la bataille de Norlingen gagnée par les Imperiaux fit évanouir cette entreprise. Il falut qu'il s'en retournât à Groningue par des chemins detournez. Il ne paroît dans son histoire aucune autre envie de transmigration. Les dernieres années de sa vie furent un tems très-fâcheux ; les chagrins & les maladies le persecuterent cruellement. Il eut tant de regret de la mort de sa fille ainée en 1639. qu'il en tomba dans une opiniâtre melancolie qui lui causa une fievre quarte, dont il ne guerit qu'avec mille peines, & encore n'en guerit-il qu'imparfaitement ; car les restes de la maladie degenererent l'an 1641. en une fâcheuse lethargie. Cent combats livrez par les Medecins à ce mal l'avoient à peine chassé, qu'il survint une affliction domestique qui ramena plus que jamais l'infirmité corporelle. Alting perdit sa femme l'an 1643. & en conçut tant de chagrin, qu'il ne fut plus capable de surmonter la melancolie. Il ne fit presque depuis cette solitude jusques au jour de sa mort que passer d'infirmité en infirmité. Il mourut chretiennement & devotement le 25. d'Août 1644. C'étoit un homme de beaucoup de merite. Les livres (F) qu'il a composez font foi de sa science, & de son aplication au travail Academique, & on sait d'ailleurs qu'il se mêloit d'autres choses pour le service du prochain. Il alloit voir tous les ans le Roi de Boheme, & faisoit la revuë des études de la famille roiale. Il travailla puissamment aux collectes qui furent faites dans tout le monde Protestant pour les Eglises d'Allemagne, & principalement pour celles du Palatinat. Il fut l'un des trois Oeconomes des collectes d'Angleterre, & il presida aux aumônes de Louïs de Geer. Je ne parle point de deux commissions importantes dont il fut chargé, dont l'une regarde la revuë qui se fit à Leide de la nouvelle version Flamande de l'Ecriture, & l'autre regarde la visite de la Comté de Steinfurt. Il eut des collegues dans la premiere ; mais il fut le seul Inspecteur general dans la seconde ; le Comte de Bentheim l'aiant fait venir pour informer contre

* *Qui perit sur la mer de Haerlem le 7. Janvier 1629.*

† *Il étoit Administrateur du Palatinat, & il offrit en 1633. à Alting une place de Professeur en Theologie, & de Senateur Ecclesiastique.*

des Jesuïtes, mais il s'étoit sauvé dans un galetas, & par bonheur un Cuisinier de la Cour Electorale fut emploié par le Comte de Tilli, dont la Cuisine fut logée dans la maison du Chancelier. Cet homme nourrit en secret Alting dans le galetas, & lui fournit même le moien d'aller voir ce qui se passoit chez lui. Il lui donna pour escorte trois soldats de l'armée Bavaroise. Alting trouva sa maison dans un grand desordre, & son cabinet au pouvoir d'un Capitaine, qui lui dit ou par moquerie, ou par courtoisie, qu'il lui permettoit d'emporter tel livre que bon lui sembleroit. On ne voulut point accepter son offre, & l'on se contenta de lui repondre que si ces choses lui apartenoient, on souhaitoit que Dieu lui en accordât une plus longue possession qu'à leur premier maitre. Alting essuia mille perils en s'en retournant, & au bout de trois jours Tilli lui permit de se retirer. J'ai lu quelque part que si Alting n'avoit pas craint d'exposer son propre bien, & de passer pour plagiaire, il auroit pu sauver plusieurs livres de la Bibliotheque Electorale, & qu'il en avoit transporte plusieurs au College de la Sapience ; mais j'avoue que je n'entens rien à tout cela : j'y trouve de la contradiction. Si de peur de passer pour plagiaire il ne transporta point dans son cabinet aucun livre de la Bibliotheque Electorale, pourquoi dites-vous qu'il en avoit retire plusieurs au College de la Sapience, & qu'il auroit pu en sauver plusieurs ? Outre que selon l'Auteur de sa vie, il n'eut permission que d'emporter un volume. Lisez pourtant ce qui suit. (a) *Hunc* (Quintilianum) *& alios illius Bibliothecæ libros sua manu in collegio Sapientiæ exceperat Henricus Altingius, atque ex communi illo incendio Bavarico eripuisset, nisi suis loculis timuisset, & ne plagiarius haberetur, si antiquus liber in ejus supellectile reperiretur, veritus fuisset.*

(E) Les Ministres Lutheriens exerçoient contre lui le dogme de l'intolerance.] A la priere de l'Electrice il obtint du Duc de Wirtemberg la permission de sejourner à Schorndorf. Il s'y arrêta jusques au mois de Fevrier qui suivit la desolation du Palatinat. Les Ministres Lutheriens murmuroient de ce sejour, & de la permission que le Duc lui avoit donnée ; le fondement de leur chagrin étoit qu'Alting étoit un Professeur d'Heidelberg. *Ibi (b) ad Februarium usque hæsit, facultate hac per serenissimam Electricem impetrata à Duce Wirtembergico, cujus alias Ministri Lutherani quasi Ponti Axeni Scyla, aut aves Diomedea, quæ solos socios gratanter excipiunt, id ferebant ægerrimè, non alia de causa quàm quod* Altingius *Professor esset Heidelbergensis.* Je croi en effet qu'ils eussent mieux observé les droits d'hospitalité envers un Marchand du Palatinat, ou même envers un Professeur Calviniste d'un païs très-éloigné, qu'envers un Professeur d'Heidelberg. Le Palatinat étoit voisin du Wirtemberg ; les Professeurs de Tubinge & ceux d'Heidelberg se choquoient de tems en tems par des Theses, & par des écrits polemiques. Voilà une source de haine Theologique & Professorale. Mais après tout il n'est pas possible d'excuser l'intolerance qu'on eut pour Alting. Il étoit échapé du milieu des flâmes papales ; l'injure que l'ennemi commun lui avoit faite lui devoit servir d'une puissante recommandation ; sa foi ne differoit de celle de Wirtemberg qu'en des choses non essentielles. Si l'on avoit à se haïr & à se persecuter pour la Religion, on devroit attendre que l'on fût comme les (c) peuples d'Egypte, les uns au service d'un Dieu, & les autres au service d'un tout autre Dieu. Aussi voit-on que les promoteurs des guerres Ecclesiastiques suposent toûjours que les differens sont d'une extrême consequence. C'est une gangrene, disent-ils, c'est la sappe des fondemens de la Religion.

(F) Les livres qu'il a composez.] Voici ceux qui ont été donnez au public. *Notæ in Decadem problematum Johannis Behm, de glorioso Dei & beatorum cælo*, Heidelbergæ 1618. *Loci communes cum didactici tum elenctici : Problemata tam Theoretica quàm practica : Explicatio Catecheseos Palatinæ cum vindiciis ab Arminianis & Socinianis*, Amstelodami 1646. en 3. volumes. *Exegesis Augustanæ Confessionis unà cum syllabo controversiarum Lutheranarum*, Amstelod. 1647. *Methodus Theologiæ Didactica & Catechetica*, Amstelod. 1650. Ceux qu'on n'a point publiez sont en plus grand nombre ; la derniere main manque à quelques-uns. On en voit la liste à la fin de la vie de l'Auteur. J'y ai vu que la *Medulla Historiæ profanæ*, publiée par Daniel Pareus, est un Ouvrage de nôtre Alting. C'est un plagiat qui n'a pas été remarqué par Thomasius, ni par Mr. Almeloveen (d). L'Histoire Ecclesiastique du Palatinat depuis la reformation jusques à l'Administrateur Jean Casimir, est parmi les Ouvrages manuscrits d'Alting l'un des plus considerables.

(a) Lomeier de Biblioth. pag. 278. Je ne sai si plagiaire se dit d'un homme qui derobe non les pensées d'un Auteur, mais un livre ou un volume en espece, sans le publier sous son nom.

(b) Vita Altingii.

(c) Inter finitimos vetus, atque antiqua simultas, Immortale odium, & nunquam sanabile vulnus Ardet adhuc Ombos, & Tentyra, summus utrinque Inde furor vulgo, quod numina vicinorum Odit uterque locus, quum solos credat habendos Esse Deos quos ipse colit. *Juven. Sat. 15. v. 33.*

(d) Il a publié un Catalogue des Plagiaires à la fin de ses Amœnitates Theologico-philologicæ, *Amstelod. 1694.*

contre le Socinianisme qui menaçoit le païs, & pour mettre un bon ordre dans ses Eglises. Alting, à ce que dit son Eloge, n'étoit point un Theologien (G) querelleux; il ne s'amusoit point à la vetille des faux scrupules; il n'aimoit point les nouveautez; il étoit zelateur de l'ancienne traditive, ennemi des subtilitez de l'Ecole, & il ne vouloit puiser * que dans l'Ecriture. Toutes les personnes de sa profession devroient (H) regler leur domestique comme le sien étoit reglé. On n'en parloit que pour dire en general que tout y étoit dans l'ordre; il ne fournissoit point d'autre matiere aux conversations. Il s'étoit marié à Heidelberg l'an 1614. & avoit eu sept enfans. Il y en eut trois qui lui survécurent, une fille & deux garçons. L'aîné a été Professeur en Droit à Deventer †. L'article suivant traite de l'autre.

ALTING (JAQUES) fils du precedent, a été Professeur en Theologie à Groningue. Il nâquit à Heidelberg le 27. de Septembre 1618. pendant la deputation de son pere au Synode de Dordrecht. Toute son enfance fut un (AΔ) perpetuel changement de lieu. Il fit ses études à Groningue avec beaucoup de succés; & comme sa grande passion étoit pour les langues Orientales, il s'en alla à Embden l'an 1638. afin de profiter des lumieres du Rabin *Gumprecht Ben-Abraham*. Il alla en Angleterre l'an 1640. s'y fit conoître aux plus grans hommes, y prêcha, & y fut reçu Prêtre de l'Eglise Anglicane par le docte Jean Prideaux Evêque de Worcester. Il avoit resolu d'y passer toute sa vie, mais il accepta la profession en Hebreu que la mort de Gomarus rendit vacante à Groningue. Il y fut installé le 13. de Janvier 1643. le même jour que Samuel Des-Marets fut installé à la profession en Theologie que le même Gomarus avoit exercée. Les titres & les charges d'Alting augmenterent avec le tems; il fut reçu Docteur en Philosophie le 21. d'Octobre 1645. Predicateur Academique l'an 1647. Docteur & Professeur en Theologie l'an 1667. Il avoit fait deux voiages à Heidelberg, l'un en l'année 1651. l'autre en l'année 1662. & il avoit reçu mille temoignages d'estime de l'Electeur Palatin Charles Louïs, qui le sollicita plusieurs fois d'accepter là une Chaire de Theologie, de quoi il s'excusa honnêtement. Il se brouilla dans peu de tems avec son collegue Samuel Des-Marets, & il étoit difficile que cela n'avint, veu que leur methode d'enseigner n'étoit pas la même, & que sur divers points, ils n'avoient pas les mêmes principes. Alting s'attachoit à l'Ecriture sans aucun mélange de Theologie Scholastique, il entroit dans la carriere de la gloire, il se hâtoit de s'y avancer, il ne manquoit ni d'esprit ni d'érudition pour soutenir ses sentimens. Les premieres leçons qu'il fit chez lui sur le Catechisme attirerent tant d'auditeurs, que faute de place dans sa chambre, il falut qu'il se servît de l'Auditoire Academique. Il avoit pour lui la plûpart des Etudians étrangers. Son collegue étoit habitué à se servir des distinctions & de la methode des Scholastiques, son nom faisoit du bruit depuis long tems, il publioit quantité de livres, il avoit un grand feu d'esprit, beaucoup de savoir, les Proposans du païs s'attachoient à lui comme au chemin le plus sûr d'avoir une Eglise, car toutes les Paroisses étoient servies par des Ministres qui avoient étudié selon sa methode. En voilà plus qu'il n'en faut pour allumer & pour entretenir la division, quand même le temperament ne se mettroit pas de la partie. Alting avoit à combatre des obstacles très-puissans: la pluralité des voix & l'autorité de l'âge étoit du côté de son adversaire, qui d'ailleurs avoit pour lui une baterie capable de gendarmer tout le monde, & de reveiller les prejugez les plus venerables: c'étoit de dire qu'Alting étoit un innovateur, un homme qui remuoit les bornes sacrées que nos peres avoient si sagement mises sur les confins de la verité & du mensonge. Il devint accusateur public seulement sur 31. propositions erronées qu'il imputoit à Jaques Alting. Les

(G) *N'étoit point un Theologien querelleux &c.*] Raportons les propres termes de son Historien. *Alienus à jurgiis & velitigiis comminiscetorum, ab iis distinctiunculis & ineptiis Sophistarum, quibus mysteria salutis potius implicantur quàm explicantur; à scrupulositatibus pracisistarum qui nodum quarunt in scirpo, colant culicem, camelum deglutientes* (a). La secte des Precisistes faisoit du bruit en Hollande il y a 40. ans (b) plus ou moins, la voilà fort bien caracterisée; on y coule le moucheron, on y engloutit le chameau; on y ouvre la porte à des disputes qui ne servent qu'à l'armement des profanes & des libertins. Poursuivons; *ab omni denique καινοφωνίᾳ & novatione in Theologicis quasi illud semper Tertulliani tenens*, primum quodque verissimum. Il n'y a point de doute que l'amour des nouveautez ne soit une peste, qui après avoir mis en feu les Academies & les Synodes ébranle & secouë les Etats, & les bouleverse quelquefois: ainsi l'on ne sauroit trop louër les Professeurs qui recommandent à leurs disciples de s'éloigner de cet esprit d'innovation. Il ne faut point se rebuter, sous pretexte qu'en recommandant fortement l'observation de l'ancienne & commune traditive, il semble qu'on suppose le principe ou la voie de l'autorité, que l'on a rejettée quand on a eu à combatre l'Eglise Romaine; il ne faut point, dis-je, se decourager pour tout cela; car si l'on attendoit à se servir d'une raison jusques à ce qu'elle fût à couvert de toute difficulté, on seroit trop long tems sans rien faire.

(H) *Devroient regler leur domestique comme le sien étoit reglé.*] On savoit seulement que personne ne savoit ce qui s'y passoit, hormis qu'on n'ignoroit pas que toutes choses y étoient dans la bienseance, & selon la crainte de Dieu. (c) *Hinc in familia ejus omnia semper pacata, omnia ordinata, de qua hoc solum sciretur, quod à nemine sciretur quid in illa fieret, nisi quod piè, compositè, decenter omnia fieri neminem lateret.* Cela est cent fois plus beau que si le monde s'entretenoit de ce qui se dit, & de ce qui se passe chez un Ministre. On y a debité une telle nouvelle ce matin, (d) dit l'un, on y disputa hier au soir sur une telle reflexion de Nouveliste, dira l'autre. Il peut s'excuser, dit un troisiéme, comme Adam, & dire, *la femme que tu m'as donnée me l'a fait faire.* Quoi, dit un quatriéme, vous n'avez apris cette circonstance qu'en ce lieu-là; je m'en defie, c'est un mauvais Bureau d'adresse; la *Nympha loquax* qui y preside ajoûte, & fait ajoûter ce que bon lui semble aux relations: je ne veux point de ses gloses, ni de ses commentaires; j'en apelle au texte quelque incertain qu'il puisse être. Il ne faut pas s'étonner qu'Alting ait été inconsolable après la mort de son épouse, s'il est vrai, comme son Historien le debite, qu'il ait vécu avec elle (e) près de 30. ans sans aucune plainte ni contestation. Peu de gens se peuvent vanter d'une telle chose, & se plaindre d'ignorer si les effets de la reconciliation sont aussi doux dans le mariage que (f) dans la galanterie.

(AΔ) *Un perpetuel changement de lieu.*] Car à l'âge de deux ans on l'envoia chez Chretien Chytræus Ministre de Bretten. L'année suivante sa mere nonobstant sa (g) grossesse fut obligée de se retirer à Heilbron, où elle le mena. Au bout d'un an il falut se retirer à Schorndorf, d'où Henri Alting son pere amena toute sa famille à Embden par des chemins detournez. D'Embden il la transporta à Leide, où il fut precepteur des fils du Roi de Boheme. La peste l'obligea d'aller de Leide à Honslaerdijk; enfin il passa de Honslaerdijk à Groningue, lors qu'il y fut apellé pour la profession en Theologie l'an 1627. Jaques Alting étoit alors âgé de neuf ans.

(a) *Vita Jac. Alting.*

(b) *On écrit ceci en 1698.*

(c) *Ibid.*

* Theologiam probabat ac tuebatur solidam ac masculam non ex lacunis Scholasticorum, etsi illarum inexpertus non esset, sed ex fontibus Siloë & Scripturarum derivatam; ut gloriæ sibi duceret se ab imperitis nonnullis ac nasutis Palæmonibus traduci tanquam Theologum scripturarium & biblicum. *In vita ejus.*

† *Tiré de la vie de Jaques Alting, parmi celles des Professeurs de Groningue, imprimées* in folio *l'an 1654.*

(d) *Conferez avec ceci la remarque N de l'article de Gruterus.*

(e) Cum ea per annos prope 30. sine rixa sine querela conjunctissime vixit. *Ibid.*

(f) Amantium iræ amoris redintegratio est. *Terent. Andr. Act. 3. sc. 3.*

(g) Sequente mox anno propter imminentem Heidelbergæ obsidionem, matre etiam comite, eaque tum gravida Hailbronnam, indeque exacto anno Schorndorfium missus est.

Les Curateurs de l'Academie envoierent aux Theologiens de Leide l'écrit de l'accusateur, & la reponse de l'accusé, sans en avertir les parties, & les prierent de prononcer là-dessus. On rendit (*A*) un jugement digne de remarque: on trouva * Alting exemt d'heresie; on blâma seulement son imprudence à forger de nouvelles hypotheses; d'autre côté, on trouva que Des-Marets avoit manqué de modestie & de charité. Ce dernier n'aquiesça point à ce jugement, & n'accepta pas l'offre du silence: il voulut que la cause fût examinée par les Consistoires, par les Classes, & par les Synodes; mais les superieurs n'y voulurent pas consentir, & defendirent d'écrire ni pour ni contre le jugement des Theologiens de Leide; ainsi l'Ouvrage de Des-Marets, *Audi & alteram partem*, fut suprimé. Cette querelle fit un grand bruit, & eût pu avoir de fâcheuses † suites par la vocation de Des-Marets à l'Academie de Leide, mais il mourut ‡ à Groningue avant que de prendre possession de cet emploi. Il se fit une maniere (*B*) de reconciliation au lit de mort; j'en parlerai dans les remarques. Alting fut obligé (*C*) de se plaindre qu'on l'avoit joüé, & ne fut point en repos après avoir été delivré d'un adversaire si terrible; le Clergé grondoit (*D*) éternellement contre ce qu'il apelloit innovations, mais le bras seculier arrêtoit par sa prudence les tempêtes synodales ou consistoriales, & menaça d'interdiction ceux qui dans quelque assemblée ecclesiastique remueroient la querelle de ces deux Athletes. Alting n'eut gueres de santé les trois dernieres années de sa vie, & enfin une fievre continuë qui n'avoit duré que neuf jours l'ôta de ce monde le 20. d'Aout 1679. Il mourut pieusement resigné aux ordres de Dieu, & recommanda plusieurs fois à Menso Alting son cousin Bourgmaitre de Groningue l'édition de toutes ses Oeuvres. On a satisfait à ce desir quelques années

* Cum Altingium ab omni hæreseos nota absolverent, in ipso autem prudentiam in procudendis novè inventis, in Maresio modestiam & charitatem requirerent. *Vit. Jac. Alting.*

† Et res miram habitura catastrophen Maresio quamquam fene ad Theologiæ Professionem Lugdunum in Batavis vocato. *Ibid.*

‡ *Au mois de Mai 1673.*

(*A*) *On rendit un jugement digne de remarque.*] Je ne pretens point prendre parti dans l'affaire particuliere dont il s'agit en cette rencontre; je me contente de dire que dans le general on ne sauroit s'empêcher sur de pareilles contestations, de juger comme firent les Theologiens de Leide. Ceux qui avancent de nouvelles hypotheses se piquent trop de les soutenir au prejudice de la paix, & de la tranquillité Ecclesiastique & Academique. Ils seront donc orthodoxes tant qu'il leur plaira, mais ils n'auront pas assez de prudence; il y aura de la temerité dans leur fait; car c'est être temeraire que de troubler le repos public sans une grande & urgente necessité. Ceux qui s'oposent à une nouvelle methode d'enseigner, temoignent trop de passion; je veux croire que quelquefois il n'y a rien de personnel qui conduise leurs demarches, mais ils outrent les choses, ils allarment toute l'Eglise pour des bagatelles, ils font craindre la depravation totale de la Confession de foi, lors qu'on n'y donne encore aucune atteinte. Ils seront donc zélez tant qu'il leur plaira; mais ils ne seront ni moderez, ni charitables, ni équitables. Ils seront même aussi imprudens que leurs adversaires: ils ne prenent pas garde qu'une nouvelle methode dont on ne fait pas semblant de s'apercevoir, tombe d'elle-même, au lieu que si on la choque de droit front, elle degenere en parti. Le nouveau methodiste aura des parens dans la Regence qui le soutiendront de tous leurs cliens, & ainsi vous verrez bientôt la combinaison du Droit Civil & du Droit Canon; les factions d'Etat, & les factions d'Eglise apariees ensemble. Que n'a-t-on point à craindre de ce conflict? Qu'on épargneroit de maux à la Religion & à l'Etat, si l'on se contentoit de s'oposer aux innovations fondamentales!

(*B*) *Une maniere de reconciliation au lit de mort.*] Un Ministre de Groningue voiant Mr. Des-Marets hors d'état de guerison, lui proposa de se reconcilier avec son Collegue, & en suite de son aquiescement, alla proposer la même chose à Mr. Alting. Celui-ci fit reponse que le silence qu'il avoit gardé au milieu des clameurs, & des livres de son adversaire, repondoit de son humeur pacifique; qu'il étoit toûjours prêt d'accepter la paix sous des conditions raisonnables, mais qu'il demandoit reparation des injures qui avoient été publiées contre son honneur, & qu'il ne voioit pas qu'on pût souhaiter aucune liaison avec lui, pendant qu'on le croiroit tel qu'on l'avoit depeint. Le mediateur se retira sans proposer autre chose. Peu après il se repandit un bruit par toute la ville, que Mr. Alting avoit eu la dureté de refuser tout à plat la paix à un Collegue mourant: tant il est vrai que les bruits de ville sont peu conformes à l'état naturel des faits. Le mediateur accompagné d'un autre Ministre retourna chez Mr. Alting, & tira de lui un formulaire de satisfaction. Ce formulaire ne plut point au malade, & celui que le malade dicta ne plut point à Mr. Alting; il falut emploier plus d'allées & de venuës que pour la capitulation d'une forteresse. Enfin le changement que Mr. Alting insera au formulaire de Mr. Des-Marets aiant été accepté, à condition que Mr. Alting accepteroit ce que Mr. Des-Marets y ajoûta, afin que les conditions fussent égales de part & d'autre, on en vint aux signatures, & ce fut là toute la reconciliation. Notez que les parties ne revoquerent que les injures personnelles, car pour ce qui est des accusations doctrinales, l'accusateur en remit le jugement à l'Eglise (*a*).

(*C*) *Alting fut obligé de se plaindre qu'on l'avoit joüé.*] Il fondoit sa plainte sur la derniere édition du Systême de Des-Marets, où il se voioit fort mal-traite. Il pretendoit que son adversaire devoit abolir tous les monumens de la discorde, & que puis qu'il n'avoit pas suprimé un Ouvrage si outrageux, sa reconciliation n'avoit pas été exemte de supercherie. *Postquam autem ad plures abiit* (Maresius) . . . . *monitus fui ego* (*b*) *de systematis novi perpetuis annotationibus, quæ infandis maledictis cum in alios tum in me constarent. Liber ille paucis ante mortem ipsius diebus vendi quidem cœperat, sed nondum in meas ædes fuerat illatus . . . . Curavi ergo afferri, atque inde didici quantopere D. Maresius mihi illusisset quando in speciem concordiam redintegrari expetiit. Etenim quotiescunque verum illud est ac sincerum votum non tantum verbis pax initur, sed etiam abolentur omnia monumenta prioris inimicitiæ. Tenera namque conscientia ad suam ipsius infamiam spectare reor, si quod ipsamet damnavit atque ex sua memoria abolitum voluit universorum notitiæ ac memoriæ infixum dederit, editis contumeliosis chartis per universum orbem disseminatis.* S'il m'est permis de dire un peu franchement ma pensée, il ne me semble pas qu'on ait eu raison de pretendre que Des-Marets suprimât tout un gros livre; il eût falu dedommager le Libraire, & ainsi les frais de la reünion n'eussent pas été un simple dedit, un *nollem factum*; ils eussent été une perte pecuniaire à la famille. Il ne s'agissoit pas de 3. ou 4. cartons; il s'agissoit de l'Ouvrage tout entier, comme le reconoit Alting (*c*) lui-même. C'étoit assez qu'il declarât dans un Ecrit signé de sa main, qu'il (*d*) retractoit tout ce qu'il pourroit avoir dit ou publié contre la reputation de son adversaire. Avec celà seul il a pu mourir dans les formes, *è morto canonicamente*, comme on dit au delà des mons.

(*D*) *Le Clergé grondoit éternellement.*] Les paroles que je m'en vais raporter aprendront ce que c'étoit. *Qualis fuerit utriusque ante mortem mutua reconciliatio ipsiusmet Autoris* Epistola *initio* Mantissæ *tomi quinti posita testatur. Quiescente* Maresio, *non sic tamen quiescendum sibi duxerunt qui ipsius partium fuerant. Nihil autem adeo dedisse operam videntur, quam ut via quasi ecclesiastica per Synodos, Classes, & quas dicimus Correspondentias,* Altingii *opinionibus obsisterent. Ita variis quidem fluctibus postea jactatus vir optimus, sua autem sententiæ tenacissimus tandem fere enatavit; siquidem quotiescunque aliquid proponeret Ecclesiasticorum ordo, illud mox procerum edicto vel consulto rejectum est. Imo exauctorationis etiam pœna in eos constituta, qui de controversiis* Maresio-Altingianis *in cœtu aliquo Pastorum quidquam moverent. Ita factum sæpius est ut generalibus etiam verbis concepta gravamina* de periculosis novitatibus *in spongiam incubuerint* (*e*). D'où paroît que Jaques Alting eût eu tout à craindre de la part des Theologiens, s'il n'eut été protegé par les Magistrats. Il est sûr que la puissance seculiere & la puissance Ecclesiastique ont besoin l'une de l'autre. Il faut quelquefois que celle-ci serve d'éperon à celle-là, & que celle-là bride à celle-ci. (*f*) *Alterius sic Altera poscit opem res, & conjurat amicè.*

(*a*) *Tiré d'une lettre de Jaques Alting inserée au 5. volume de ses Oeuvres.*

(*b*) *Alting. t. 5. Mantiss. pag. 425.*

(*c*) Cum in ipsius esset potestate totum opus suppressisse, quæ unica superarat in opere usquequaque sibi conformi emendatio. *Ibid.*

(*d*) Ita ut indicta velit Cl. D. Maresius si quæ in dictis & scriptis ipsius in famam Cl. D. Altingii incurrere videantur. *Ibid.*

(*e*) *In vita Jacobi Alting.*

(*f*) *Horat. de arte Poët.*

années après sa mort, par l'impression (E) de cinq volumes *in folio*. Il avoit β vêcu hors du mariage jusqu'à l'âge de près de 30. ans: enfin il s'ennuia de cet état, (EΔ) & se maria. S'il avoit encore vêcu quelque tems, il auroit composé deux livres, l'un en Latin, l'autre en Flamand; le premier eût été une apologie de sa doctrine, & l'autre, une histoire de sa vie depuis son Professorat; & l'on auroit vu par ce moien l'injustice qu'on lui avoit faite, en lui suscitant (F) une longue suite de chagrins γ. Voilà ce que j'ai extrait de sa vie, qui est à la tête du I. volume de ses Oeuvres. Si quelcun trouve des faussetez dans cet article, je le prie de ne s'en prendre pas à moi, qui n'ai fait que raporter fidelement ce que m'a fourni l'Ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes que je ne me rens point caution de ces sortes de recits. Je conclus par cette remarque, c'est qu'Alting étoit un Theologien fort attaché au texte de l'Ecriture, au Coccéïanisme & au Rabinisme. Cette derniere aplication l'exposa à une (G) terrible injure. Il prêchoit bien en trois langues, en Allemand, en Flamand, & en Anglois.

β *Vitam cælibem ad annum ætatis trigesimum fere perduxit, cujus tandem pertæsus junxit sibi tori sociam. Ib.*

γ *Ex vita Jacobi Altingii in limine operum, edit. Amstel. 1687.*

AMABLE, Prêtre de Riom en Auvergne dans le V. siecle, est loüé par Gregoire de δ Tours comme un homme admirable en sainteté, & qui faisoit beaucoup de miracles. *Il commandoit à ce qu'on dit aux serpens*, c'est ainsi que cet Historien s'exprime: mais il depose sur un autre fait comme temoin oculaire. *J'ai vu à son sepulcre*, ν dit-il, *un Energumene delivré, j'y ai vu un parjure devenu aussi roide qu'une barre de fer, & après avoir confessé son crime, devenir libre comme il étoit auparavant.* Quand un homme comme Gregoire de Tours se sert d'un *on dit*, c'est un signe que la chose n'est pas fort certaine; neanmoins l'empire sur les serpens est ce qui passe pour le plus certain de tout ce que l'on attribue à St. Amable. On diroit que ç'a été son apennage & son lot, ou pour parler en Mallebranchiste ξ, que Dieu l'a établi cause occasionnelle de la guerison de ceux que les serpens ont blessez. Un Auteur moderne qui tout Chanoine qu'il est dans * la ville dont St. Amable est Patron, ne laisse pas *d'avouer* † *qu'il ne croit pas tous les miracles qui sont raportez de lui dans les vies des Saints d'Auvergne, ni dans plusieurs autres Legendes*, cet Auteur, dis-je, declare d'autre côté, *qu'il* ‡ *croit fermement* que ce Saint *a un pouvoir souverain sur les serpens, parceque tout le monde depuis (H) 1300. ans assûre en avoir vu des effets merveilleux .... & que d'ailleurs il a eu le bonheur d'en voir aussi lui-même. Il* ⸸ *doute beaucoup de la verité d'une certaine tradition qui court à Riom sur ce grand Saint, à savoir que quand il alla à Rome à pied le soleil lui servit de valet, & lui porta en l'air ses gans & son manteau en guise de parassol pendant la grande chaleur, & de parapluye pendant le mauvais tems. Cette tradition passe pour si certaine*

δ *Gregoire de Tours, de la gloire des Confess. chap. 33.*

ν *Je me sers de la version de l'Abbé de Villeloin.*

ξ *Voiez l'Abbé Faydit, suplem. à la Dissertat. sur le Sermon de St. Polycarpe, p. 30.*

* *Riom.*

† *Id. pag. 102.*

‡ *Ib. pag. 101*

⸸ *Ib. pag. 103.*

(E) *Par l'impression de cinq volumes* in folio.] Feu Mr. Bekker alors Ministre d'Amsterdam, qui avoit été disciple & bon ami de l'Auteur, prit un soin particulier de cette édition. Elle parut à Amsterdam en l'année 1687. & contient plusieurs sortes de Traitez, *analytiques, exegetiques, practiques, problematiques, & philosophiques*, qui font foi non seulement de la vie laborieuse de Jaques Alting, mais aussi de son grand savoir. On peut conoître sa diligence par un autre endroit: la plupart des gens d'étude deviennent enfin paresseux à écrire des lettres; il n'a jamais conu ce defaut, il (*a*) en avoit écrit cinq mille, mais on n'a pu en publier qu'un petit nombre. Le nom seul des Theologiens à qui elles sont écrites montre qu'il n'étoit point *Voetien*.

(*a*) *Loquuntur epistolæ quarum tam paucas ex 5000. publicari potuisse, id equidem dolendum. Erat autem ad scribendas literas impiger. In vita ejus.*

(EΔ) *Et se maria.*] De huit enfans que Dieu lui avoit donnez, il n'y en avoit que trois en vie lors qu'il mourut, dont l'un étoit Medecin, un autre etoit Avocat, & l'autre avoit pris le parti des armes. Le premier & le dernier moururent peu d'années après leur pere.

(F) *En lui suscitant une longue suite de chagrins.*] Ceux qui aimeront mieux les paroles de l'original que mon abregé, trouveront ici dequoi satisfaire leur envie. (*b*) *Dixit inter alia* (Altingius) *si Deus sibi vitam viresque concederet, stare sibi animum duos libellos in lucem mittendi, alterum quidem quem orsus etiam est, quo se purgaret coram Ecclesia ab heterodoxias & hæreseos crimine sibi intentato, alterum verò quo historiam vitæ suæ publicæ panderet, ab eo tempore quando in Academia docere cæpisset; unde cuivis judicandum relinqueret, quo jure qua injuria tantum ipsi molestiarum creatum fuisset ..... Præ cæteris autem conquerebatur à malevolorum insidiis atque inimicitiis stetisse quo minus ut vellet publico inservire potuisset.* C'est assûrement une chose bien deplorable, que par des guerres civiles on empêche plusieurs excellens ouvriers de faire valoir leur talent au service de leur Communion, & contre les ennemis de dehors, gens contre lesquels il faudroit toûjours tenir toutes les forces du parti bien reünies. Je ne parle point du scandale que cela cause, car au contraire il faut être scandalisé du peu de scandale que cela cause. Est-ce que pour se scandaliser à-propos il faut un degré d'esprit à quoi peu de gens parviennent? Est-ce que la coutume endurcit enfin à tout, & que *ab assuetis non fit passio?* D'où que cela vienne, il est certain que les peuples ont une indulgence excessive pour ceux qui entretiennent la discorde par des ecrits violens, injurieux, remplis de chicaneries, sous le faux pretexte de zèle. Rien ne seroit plus capable de corriger la demangeaison rongeante que l'on voit en certaines gens d'entasser livre sur livre, avec un fiel tres-amer contre leurs confreres, que si les peuples se scandalisoient tout de bon de cette conduite, & donnoient des marques éclatantes de leur mepris, & de leur mecontentement. Mais pendant qu'on les verra suivre le parti qui fait faire plus de vacarmes, & plus de fracas, il faut tenir la maladie pour incurable.

(*b*) *Ibid.*

EN QUOI doit consister presentement le scandale des disputes.

(G) *L'exposa à une terrible injure.*] Il se vit traité de demi-Juif, d'homme qui ne differoit presque d'un Juif que par le prepuce, enfin d'homme qui se plaignoit quelquefois de n'être pas circoncis, & à qui le prepuce pesoit. L'occasion de ces injures fut qu'il avoit soutenu que les points du nom *tetragramme* ne sont point propres à ce nom, & qu'ainsi l'on n'en conoit pas la veritable prononciation, & qu'il ne faut point accuser de superstition Judaique ceux qui le lisent *Adonai*. Voici le jugement que l'on fit de cette pensée. (*c*) *Impudentia est Grammaticorum nonnullorum & filiorum Beeri negare ex superstitione Judaica ortis quod id nomen aliter pronuncietur quam legitur .... Sed per nos homines semi-Judæi doctrina, studio, affectu, commercio & qui solo fere pondere præputii, & quo interdum se gravari dolent distant à recutitis, insaniant ut libuerit ..... Vestra est impudentia, petulantia, & superbia in primo gradu, quod ausitis dicam scribere imperitiæ & ignorantiæ tot illustribus Ecclesiæ viris vobis etiam longe doctioribus, quod id nomen ut enuntient & pronuncient uti scribitur.* Etoit-ce un sujet legitime de se mettre si fort en colere, & ne voit-on pas bien ici un exemple de ce (*d*) qu'un Philosophe Paien a remarqué judicieusement? Que pourroit-on dire de plus fort contre un homme qui marchanderoit son apostasie, & qui n'attendroit à se faire Juif que la solution de trois ou quatre petites difficultez?

(*c*) *Oper. Altingii tom. 5. in Mantiss. pag. 426.*

(*d*) Crede mihi levia sunt propter quæ non leviter excandescimus, qualia quæ pueros in rixam & jurgium concitant. Nihil ex his quæ tam tristes agimus serium est, nihil magnum. Inde, inquam, vobis ira & insantia est, quod exigua magno æstimatis. *Seneca de ira l. 3. c. 34.*

(H) *Depuis 1300. ans.*] Ce calcul ne s'accorde pas exactement avec ce qu'on dit dans la page suivante, que St. Gregoire de Tours *n'a vécu qu'environ 50. ou 60. ans* apres St. Amable. Il n'est pas besoin de prouver que ces paroles ne veulent pas dire qu'il est né 50. ou 60. ans apres ce Saint; il est assez evident qu'elles signifient qu'il étoit parvenu à l'âge d'homme, lors qu'il y avoit 50. ou 60. ans que St. Amable etoit mort. Selon cela la mort de ce Saint tomberoit sur le commencement du 6. siecle, car Gregoire de Tours (*e*) n'a vécu qu'environ 52. ans, & il est mort l'an 594. Or s'il y avoit 1300. ans qu'on voit les miracles du Saint de Riom vers la fin du 17. siecle, il faudroit qu'il eût fleuri vers la fin du 4. siecle, & en ce cas-là on ne peut pas dire qu'un homme âgé de 20. ans en 562. ait vécu 50. ou 60. ans apres lui.

(*e*) *Le P. Labbe de Script. Eccles. t. 1. pag. 398.* La plupart *mettent sa mort à l'an 596.*

taine en ce païs-là, qu'on ne depeint presque jamais S. Amable dans aucun tableau sans ses gans & son manteau soutenus en l'air par un rayon du soleil. Credat Judæus β Appelles, dit-il, *non ego*. Cela suffit sans aucune reflexion de ma part, pour donner à cet article la forme que ce Dictionaire semble demander. Un simple recit de semblables choses est un recueil d'erreurs.

AMAMA (SIXTINUS) Professeur en langue Hebraïque dans l'Academie de Franeker, a été un fort savant homme. Il étoit de Frise, & il avoit été disciple (*A*) de Drusius. L'Université de Leide qui enleve autant qu'elle peut aux Academies voisines leurs plus celebres Professeurs, en leur offrant des avantages plus considerables que ceux qu'ils possedent, tâcha de γ l'ôter à l'Academie de Franeker. C'étoit pour remplir la place d'Erpenius, qui avoit été l'un des plus habiles hommes de son siecle dans les langues Orientales. Amama ne refusa point cette vocation, mais d'autre côté il ne l'accepta pas absolument; il n'y donna les mains que pourveu que ses Superieurs de Frise lui accordassent son congé. Or c'est ce qu'ils ne firent pas δ; & sans doute ils ameliorerent de telle sorte sa condition, qu'il n'eut pas sujet de se repentir de n'être pas Professeur à Leide. Le premier livre qu'il publia fut un essai d'un très-beau dessein qu'il avoit conçu. Il avoit entrepris de censurer la Version Vulgate, que le Concile de Trente a declarée authentique; & sans attendre que tout son dessein fût executé, il publia la η Critique de la version du Pentateuque. Voilà θ par où il debuta pour s'aggreger au Corps des Auteurs. Il preparoit la suite de cette Critique, lors qu'il se vit obligé de travailler à une autre chose; je veux dire à conferer la version Flamande de l'Ecriture avec les originaux, & avec les plus exactes versions. Cette traduction Flamande avoit été faite sur la version Allemande de Luther. Il rendit compte de son travail au public par l'Ouvrage qui parut * à Amsterdam en langue vulgaire, intitulé *Bybelsche Conferentie*. On a parlé de cet Ouvrage dans le suplément (*B*) de Moreri. Ce soin de collationner occupa beaucoup Amama, de sorte que la publication de ce livre, & celle de quelques écrits de Grammaire † l'empêcherent assez long tems de s'apliquer à la censure de la Vulgate. Il se remettoit à ce travail, lors (*C*) qu'il sut que Marin Mersenne l'avoit refuté. Quitant donc toute autre besogne, il s'attacha à justifier sa Critique contre ce censeur. Sa reponse est une des pieces dont l'*Anti-barbarus Biblicus* qu'il publia l'an 1628. est composé. Les autres pieces sont la Critique de la Vulgate sur les livres historiques du Vieux Testament, sur Job, sur les Pseaumes, sur les livres de Salomon, & quelques dissertations particulieres. Il y en a une sur le celebre passage des Proverbes, *Le Seigneur m'a creée au commencement de toutes ses voyes*, où Amama montre que ceux qui accusoient Drusius de favoriser l'Arianisme, étoient d'insignes calomniateurs. L'*Anti-barbarus Biblicus* devoit contenir deux parties, chacune de trois livres. L'Auteur ne donna que la premiere. On la rimprima (*C*Δ) après sa mort, & l'on y joignit le quatriéme livre, qui contient la censure de la Vulgate sur Esaïe, & sur Jeremie. Il est impossible de parer les coups qu'il a portez à la Vulgate, & de satisfaire aux raisons par lesquelles il a établi la necessité de consulter les originaux. Aussi voit-on peu d'habiles gens de la Communion Romaine qui nient cela; ils se retranchent à soutenir, pour sauver l'honneur du dernier Concile, qu'il n'a point pretendu soumettre les originaux à l'autorité de la Vulgate. Il n'est pas ici question d'examiner si l'on peut dire cela dans la bonne foi. Nôtre Sixtinus exhorta si fortement à l'étude des langues originales de la Bible, qu'il y eut des Synodes qui étant frapez de ses raisons (*D*), ordonnerent que desormais on ne recevroit aucun Ministre qui

β *C'est ainsi qu'il orthographie. Horace* Sat. 5. l. 1. *dit* Apella, *qui est plus selon les regles de la quantité.*

γ *En 1626.*

δ *Voiez l'epitre dedicatoire de l'*Anti-barbarus Biblicus.

η Censura vulgatæ Latinæ editionis Pentateuchi, *Franekeræ 1620.*

θ Te obstetricante (*dit-il à Gomarus*) primus ille adolescentiæ meæ fœtus in dias luminis oras prodiit. *Sixt. Amama Antibarb. Bibl. p. m. 295. Je croi qu'il avoit publié déja en 1618. un petit traité* de decimis Mosaicis *qui contient 9. pages* in 4. *& qui a été rimprimé à Londres, l'an 1660.*

* *L'an 1623.*

† *Ibid. p. 160.*

(*A*) *Il avoit été disciple de Drusius.*] Cela est certain par divers passages de l'*Anti-barbarus Biblicus*. Pour ce qui est de *Simesius*, dont on le fait disciple dans le suplément de Moreri, j'avoue qu'il m'est absolument inconu, & je doute fort qu'on le conoisse dans les Provinces Unies.

(*B*) *Dans le suplément de Moreri.*] Ce suplément porte que selon Mr. Simon, *Le dessein* de Sixtinus Amama *dans ce livre est de faire voir que la Bible Flamende qu'on lisoit parmi les Protestans des Pays-Bas, & qui avoit été traduite sur l'Alemande de Luther étoit remplie de fautes, & c'est ce qu'il montre fort bien*, ajoûte-t-on. Pour donner une instruction plus complette là-dessus, il faut raporter en propres termes ce qu'a dit l'Auteur que l'on cite. *Les Protestans des Pays-Bas*, c'est Mr. Simon qui parle dans sa lettre à Mr. P. touchant l'inspiration des Livres Sacrez, page 10. *n'ont apuyé leur reformation que sur une version Flamande qui avoit été faite* sur celle de Luther; *mais enfin .... ils resolurent de travailler à une nouvelle traduction. Sixtinus Amama composa pour ce sujet en Flaman un livre intitulé*. Bybelsche Conferentie, *où il fait voir fort au long les raisons qu'on avoit de publier une nouvelle Bible pour les Eglises Flamandes. Il assûre que la version Flamande qu'ils lisoient dans leur Eglise, & qui avoit été prise de celle de Luther, contenoit en de certains lieux plus de fautes que de versets, & il en donne dans cet Ouvrage un grand nombre d'exemples.* Dans la page 11. Mr. Simon raporte ceci. ... *Il est vray que les Calvinistes des Pays-Bas* rejetterent leur ancienne version, *& en composerent une nouvelle. Mais s'ils ont suivi dans leur nouvelle traduction la methode que Sixtinus Amama propose dans sa* Bibelsche Conferentie, *elle ne peut pas être exacte; car pour faire sa reformation il ne suit que Pagnin. Junius & Tremellius, la Bible de Zurich, la Françoise de Geneve, l'Allemande de Piscator, l'Espagnole de Cyprien de Valera, l'Italienne (a) de Diodati, l'Angloise de Geneve, & d'autres nouvelles traductions .... defectueuses.*

(*C*) *Il sut que Marin Mersenne l'avoit refuté.*] Ce fut Mr. Rivet qui le lui aprit, car sans cela il couroit risque de ne le savoir de long tems; il n'avoit jamais oui dire qu'il y eût un Pere Mersenne au monde. Voici comme il parle dans son epitre dedicatoire; (*b*) *Absque te fuisset Cl.* Rivete, *nomen Mersenni qui VI. priorum Geneseos capitum adversus meas stricturas suscepit patrocinium etiamnum juxta cum ignarissimis ignorassem. Tu primus mihi indicium, tu voluminis copiam fecisti, tu ad modestam & mansuetam replicationem hortamentis tuis me animasti.* Je m'étonne qu'il n'ait pas inseré dans son *Anti-barbarus* l'avantcoureur de sa reponse; il l'avoit publié en l'année 1627. sous le titre de *Epistola (c) προδρομος ad Marinum Marsennum*. Mr. Crenius l'a inseré dans la 3. partie (*d*) de ses *animadversiones*.

(*C*Δ) *On la rimprima après sa mort.*] Ce fut à Franeker in 4. l'an 1656. C'est de cette édition que Mr. Baillet a parlé dans ses *Anti*, à la page 315. du 2. tome. *Il ne faut pas oublier*, dit-il, l'ANTI-BARBARE, *qu'un Professeur en Hebreu de l'Université de Franeker en Frise nommé Sixtinus Amama publia sur le texte de l'Ecriture Sainte l'an 1656. in IV. dans la ville où il enseignoit. ... L'Ouvrage est farci de diverses petites Dissertations & discours qui ne rendent pas son œconomie fort agreable.* Notez qu'on a inseré dans la nouvelle (*e*) édition des grans Critiques sa censure de la Vulgate du Pentateuque, & ses notes *in libros Historicos, Psalmos, Proverbia & Ecclesiasten*, qui n'avoient jamais été imprimées.

(*D*) *Il y eut des Synodes qui .... ordonnerent.*] Voici les termes de l'Acte qui fut dressé sur cela par le Synode de Frise tenu à Harlingen l'an 1624. *Decretum est ut in posterum Theologiæ Candidati quotquot ad examen Ministerii Eccles. admitti desiderabunt, præter testimonia Senatus Academici & Theologiæ Professorum exhi-*

(*a*) *Elle n'a paru que bien des années après cet Ouvrage d'Amama. Voiez Mr. Ancillon à la page 230. du 2. tome de son Mélange Critique de litterature.*

(*b*) *Elle est datée du 27. de Decembre, 1626.*

(*c*) *Vide Catal. Oxoniensem, où au lieu de* Marsennum *on a mis* Marsennam.

(*d*) *Imprimée à Leide l'an 1698.*

(*e*) *C'est celle de Hollande 1698. Voiez* Bibliotheca novorum librorum, *mois de Juillet & d'Août 1698. p. 453.*

qui n'eût pour le moins une mediocre intelligence de l'Hebreu & du Grec de l'Ecriture. Il ne faut pas oublier parmi ses éloges le zéle qu'il temoigna pour faire cesser dans l'Academie de Franeker un desordre, qui n'y regnoit pas avec moins de debordement qu'aux Universitez d'Allemagne. Je parle (E) de l'ivrognerie. Il harangua fortement sur cette matiere en 1621. On fut si content de lui en Frise, qu'après sa mort qui arriva le mois de Decembre β 1629. on usa de beaucoup de liberalité envers ses enfans, comme Nicolas AMAMA l'un d'eux le temoigne avec bien de la reconoissance, dans l'épitre (F) dedicatoire d'un livre.

AMASEUS (ROMULUS) Professeur en Grec & en Latin à Boulogne (A) au XVI. siecle, & γ Secretaire du Senat, se rendit celebre par son érudition & par ses emplois. Il étoit originaire de Boulogne, & nâtif d'Udine. Le Pape Paul III. l'attira auprès de soi, pour le faire precepteur d'Alexandre Farnese son δ petit-fils. On l'emploia ensuite à des affaires plus importantes; on le deputa à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, & à la Cour de Pologne. Il n'y avoit point de Savans à Rome sous le pontificat de Jules III. qui brillassent plus que lui. Il fut Secretaire de ce Pape. Il a fait paroitre son intelligence de la langue Greque par la traduction de Pausanias, & par celle d'un Ouvrage ε de Xenophon. Il a fait aussi un volume de harangues, & *scholas duas de ratione instituendi*. Pour ce qui est des deux livres qu'il avoit écrits, où il faisoit voir que la langue Latine est plus belle que l'Italienne, ils n'ont jamais été imprimez θ. Quelques-uns disent qu'il (AΔ) mourut l'an 1558. à l'âge de 69. ans. Il laissa un fils qui s'apelloit Pompilius, & qui ne degenera point; car ce fut un homme qui sut du Grec, & qui se mêla d'en traduire. Il fut * même Professeur en cette langue à Boulogne. Je croi que ses traductions se bornerent à deux fragmens (B) du sixiéme livre de Polybe: il y fit paroître plus de capacité que Perot & Musculus n'en ont temoigné en traduisant cet † Auteur. Un habile homme ne laissa pas de l'accuser d'avoir passé tous les endroits difficiles, se contentant d'avertir qu'on en pouvoit trouver ailleurs l'interpretation ‡. Quant à son pere, l'on convient qu'il s'attachoit extremement à l'élegance, & à la clarté; il étendoit ce qui étoit trop concis, & serroit ce qui étoit trop diffus; il éclaircissoit les endroits obscurs ⊥. Sa traduction de Pausanias a eu besoin de la revision de Sylburgius.

AMASTRIS, niece du dernier Darius, & femme de Denys Tyran d'Heraclée. Cherchez son histoire dans l'article de ce Denys. Vous y trouverez aussi la ville d'AMASTRIS fondée par cette Princesse.

AMBOISE (FRANÇOIS D') Parisien, merite une place parmi les personnes que la profession des lettres a élevées aux honneurs du monde. Il étoit fils d'un Chirurgien de Charles

β *Konig qui le fait vivre en 1630. & le Pere Morin qui suppose* Exercit. Biblic. parte 1. p. m. 61. *qu'il enseignoit à Franeker l'an 1633. se sont donc trompez.*

γ *Voiez la remarque AΔ.*

δ *Et non pas neveu, comme Du Rier a traduit le mot* nepos *de Mr. de Thou.*

ε *L'expedition du jeune Cyrus.*

θ *Ex Thuano l. 21. pag. 432. & addition. Teisserii.*

* *Bumald. apud Baill. jugem. des Sav. t. 4. pag. 400.*

† *C'est le jugement de Casaubon, apud Baillet, ibid.*

‡ *Huet. de clar. interpr. pag. 222. edit. Bat.*

⊥ *C'est le jugement de Mr. Huet* ib.

exhibeant etiam testimonia Professorum Ebrææ & Græcæ linguæ, quibus doceant se in prædictis linguis eos saltem progressus fecisse, ut originalem Veteris Novique Testamenti textum mediocriter possint intelligere, utque in Classe ista, cujus examini se offerunt, ejus quoque rei specimen edere teneantur. Il paroit par le même Acte que ce fut la *Supplex* (a) *paranesis* d'Amama, dont on avoit distribué des exemplaires à la Compagnie, qui fit prendre cette bonne resolution.

(a) *Elle fait partie de l'Antibarbarus Biblicus, & avoit deja été imprimée deux fois.*

(E) *Je parle de l'ivrognerie.*] Les vigoureuses resolutions qui furent prises contre ce desordre ne doivent pas être principalement attribuées à Sixtinus Amama; il suffit de dire qu'il y contribua pour sa part, & quand il n'auroit fait que haranguer, & que feliciter publiquement ceux qui avoient reformé l'Academie sur ce chef, il meriteroit bien des loüanges. Il reconoit qu'Amesius Professeur en Theologie, & Hachting Professeur en Logique aiant été agregez au Senat Academique, & se trouvant bien soutenus par le Recteur de l'Université, entreprirent courageusement & avec un heureux succès la reformation de ce desordre. Il les en felicite, & leur dedie à cause de cela sa harangue *de barbarie morum*. On ne sera pas fâché de voir ici comment il s'exprime, & les difficultez qu'essuierent ces Reformateurs. (b) *Ad primam occasionem .... intrepidis & commasculatis animis horrendas illas & feroces belluas* Ebrietatem & Licentiam, *quæ hic stabulabantur, ex Academia ejecistis, ac Christianam disciplinam jam desperatam, Deo supra quam à quoquam sperari potuisset benedicente, Academiæ redonastis. Cujus præclari & æternæ gratitudine dignissimi facinoris, sicuti invidiam apud dissolutam & barbaram juventutem sustinuistis, & quasi præpilatis hastis objecti fuistis soli, ita & æquissimum censeo, ut vobis quoque præ aliis tam egregii operis gloria transcribatur.* Il dit des choses affreuses touchant la debauche qui regnoit dans quelques Academies. Tous les nouveaux venus s'y enrôloient au service de Bacchus avec certaines ceremonies solennelles, & on les faisoit jurer par un St. Etienne de bois qu'ils depenseroient tout leur argent. Si quelcun avoit plus d'égard au serment qu'il avoit prêté au Recteur de l'Academie, qu'à ce pretendu serment Bachique, les Ecoliers debauchez le harceloient de telle maniere, qu'ils le contraignoient ou de s'en aller, ou de faire comme les autres. Il a joint à sa harangue quelques fragmens des complaintes d'Alstedius sur le même sujet. Bellarmin (c) deplore avec beaucoup de vehemence dans son 20. Sermon l'ivrognerie qui regnoit dans l'Université de Louvain.

(b) *Sixt. Amama in Pralimitur. Antibarbari Bibl.*

(c) *Amama le remarque dans l'épitre dedicatoire de sa harangue* de Ebrietate.

(F) *Dans l'épitre dedicatoire d'un livre.*] Il fut imprimé l'an 1651. C'est un *Octavo* de 600. pages intitulé, *Dissertationum marinarum decas*, où il y a beaucoup de lecture, & où sans s'attacher à la nouvelle Philosophie, on s'éloigne très-souvent des opinions d'Aristote. Il n'est pas jusqu'à l'orthographe que l'Auteur n'ait innovée.

(A) *Au XVI. siecle.*] Moreri ne s'étoit pas trompé dans cette chronologie: il ne faloit donc pas la changer comme on a fait dans l'édition de Hollande, où au lieu du seiziéme siecle on a mis le quatorziéme. Il y avoit trois choses à corriger dans cet article, que l'on n'auroit pas dû laisser en repos. 1. Il étoit trop sec & trop decharné. 2. Il devoit être sous Amaseus, & non pas sous Romulus. 3. Il faloit dire non pas qu'Amaseus a traduit les Oeuvres de Xenophon, mais qu'il a traduit les sept livres que Xenophon a composez de l'expedition du jeune Cyrus.

(AΔ) *Qu'il mourut l'an 1558. à l'âge de 69. ans.*] Mr. de Thou s'est trompé en mettant la mort de Romulus Amaseus à l'an 1558. Car ce Romulus *étoit mort dès l'an 1552. Nous en avons la preuve dans une lettre de Gionan Antonio Serone intime ami de Romulus datée du 20. Octobre de cette année-là, & inserée dans le recueil du Turchi pag. m. 257.* Voilà ce que Mr. de la Monnoie m'a fait la faveur de m'écrire. Au reste si Amaseus étoit mort l'an 1558. on auroit raison de dire qu'il vécut 69. ans, car le jour de sa naissance est marqué dans les figures (d) de Luc Gauric au 24. de Juin 1489. J'ai trouvé dans cet Ouvrage de Gauric trois ou quatre particularitez que j'insererai ici. Amaseus étoit maigre, de grande taille, chauve, & avoit la tête petite. Il fut Secretaire du Senat à Boulogne, & il enseignoit l'Eloquence dans la même ville aux gages de 300. écus par an. Il enseigna ensuite dans Rome sous Paul III. & eut pour cela une pension de six cens écus, *nutu Pauli III. ex lectura in urbe habebat* 600. *aureos.* Mr. de Thou ignoroit cela.

(d) *Fol. 72. verso edit. Venetia 1552.*

(B) *Deux fragmens du 6. livre de Polybe.*] Pompilius Amaseus aiant traduit ces fragmens qui traitent de la discipline militaire des Romains, les éclaircit par un commentaire qui est parmi les manuscrits de la Bibliotheque de Mr. de Thou (e). Ce manuscrit est en Italien. L'Auteur a traduit tant en Latin qu'en sa langue maternelle ces fragmens-là.

(e) *Pag. 453.*

les neuf au College de Navarre pendant ses études de Rhetorique, & pendant celles de Philosophie. Il enseigna ensuite dans ce College, car on trouve qu'en 1572. il avoit dejà regenté la seconde classe pendant quatre ans. On le fit alors Procureur de la Nation de France. Il s'attacha depuis au Droit, & devint fort bon Avocat au Parlement de Paris; après quoi il eut une charge de Conseiller au Parlement de Bretagne, & enfin il fut Maître des Requêtes β, & Conseiller γ d'Etat. Il voiagea (A) * *en divers païs loingtains.* Il publia pendant sa jeunesse quantité de vers François, & quelques pieces Latines qui sans doute ne lui sembloient pas des endroits fort honorables quand il se vit élevé aux dignitez; car ces sortes d'Ouvrages sentent un homme qui court après les matieres du tems, & qui envoie ses Muses à la quête de part & d'autre, tantôt par des complimens de condoleance, tantôt par des felicitations; un homme, en un mot, qui auroit été pourvu en titre d'office de la charge de porteur des complimens du Parnasse chez les grans Seigneurs. On verra (A Δ) ci-dessous le titre de quelques Ouvrages de François d'Amboise. Ils doivent, ce me semble, moins contribuër à l'immortalité de son nom, que la peine qu'il a prise de recueillir les manuscrits (B) de Pierre Abelard, & d'y joindre une Preface apologetique qui se voit à la tête de l'édition de (C) l'an 1616. Cette Preface m'aprend une chose que je n'avois point trouvée dans l'Histoire du College de Navarre, savoir qu'il a publié un petit Traité du Concile, & une (D) Preface sur l'Histoire de Gregoire de Tours, dans laquelle Preface il justifie cet Historien contre les accusations de Flacius Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Areopagite, & celui de Corinthe. Il tient son rang sous le faux nom de *Thierry de Timophile*, dans la liste des Auteurs deguisez que Mr. Baillet a publiée.

AM-

β *Ex Michaele Thirioto in laudatione Hadriani Ambosii apud Launoium, Hist. Gymnas. Navarr. pag.* 799. & 800. *Voiez aussi pag.* 356.

γ *Dans l'édition d'Abelard il a le titre d'E*quitis, Regis in sanctiore Consistorio Consiliarii, Baronis Chartræ, &c.

* *La Croix du Maine Bibl. Franc. pag.* 85.

(*A*) *Voiages en divers païs loingtains.*] Du Verdier Vau-Privas (*a*) remarque que François d'Amboise *feit à Warsovie une description du Roiaume de Poloigne lors que Monseigneur Henry Duc d'Anjou à present Roy de France fut esleu Roy de Poloigne.* Voilà l'un de ses voiages. On ne sauroit determiner par les paroles que j'ai citées, s'il le fit à la suite du nouveau Roi, ou s'il se trouva en Pologne lors qu'on y fit l'élection du Duc d'Anjou. Ce dernier sens seroit le seul qu'il faudroit donner à ces paroles, si du Verdier Vau-Privas eût eu la coutume d'écrire très-exactement. Voiez les devises (*b*) de François d'Amboise, où l'on voit qu'au tems de cette élection il étoit en ce païs-là chez l'Evêque de Valence.

(*A Δ*) *Le titre de quelques Ouvrages.*] *Elegie* (*c*) *sur le trespas d'Anne de Montmorency Pair & Connetable de France avec un panegyriq Latin & ode Françoise sur le desastre de la France*, en 1568. (*d*) *Panegyrique sur le mariage de Monsieur le Duc de Guise Henry de Lorraine, & de Madame Catherine de Cleves, Comtesse d'Eu*, en 1570. *Le tombeau* (*e*) *de Messire Gilles Bourdin Procureur General du Roi en sa cour de Parlement à Paris tant en trois sonnets, une Elegie traduite du Latin d'Antoine Valet, qu'en hendecasyllabes Latins*, en 1570. *Les* (*f*) *amours de Glion*, où se voit un poëme intitulé, *Les desesperades ou Eglogues amoureuses*, en 1572. *Amours Comiques contenant plusieurs histoires facetieuses*, & entre autres celle qu'il nomme *les Neapolitaines*, en 1584. Ces Neapolitaines etoient la traduction d'une Comedie Italienne. Il se nomme à la tête de cette version *Thierry de Timophile G. Picard.* & il prit aussi le même masque à la tête des *Regrets funebres de quelques animaux*, qu'il traduisit de l'Italien en 1576. & à la tête du *Dialogue & devis des Damoiselles*, qu'il publia l'an 1583. La Croix du Maine qui m'aprend cela dit que cet Auteur *avoit connoissance de beaucoup de langues*, & *qu'il avoit* publié plusieurs Ouvrages en langue Latine. Son recueil de devises fut publié après sa mort l'an 1620.

(*a*) *Du Verdier Biblioth. Franc. pag.* 365.

(*b*) *A la page* 42.

(*c*) *Du Verdier, Bibl. Franc. pag.* 365.

(*d*) *La Croix du du Maine, Bibl. Fr. pag.* 87.

(*e*) *Du Verdier*, ibid.

(*f*) *La Croix du Maine*, ibid.

(*B*) *Les manuscrits de Pierre Abelard.*] Il fit ses diligences là-dessus d'une maniere à meriter la gratitude du public; c'est à ses soins que nous devons une fort bonne édition des Ecrits de ce fameux Dialecticien. Elle comprend 1. les lettres qu'Abelard & Heloïse s'écrivirent, qui sont precedées de la relation qu'il fit lui-même de ses infortunes. 2. Les lettres qu'il écrivit à quelques autres personnes, & celles que St. Bernard, l'Abbé de Clugni, &c. écrivirent au sujet de ses erreurs, ou de sa condamnation, ou de sa mort, avec quelques Traitez qu'un de ses disciples publia pour lui. 3. Quelques Traitez dogmatiques d'Abelard, comme l'exposition de la priere Dominicale, celle du Symbole des Apôtres, celle du Symbole de St. Athanase, la reponse à quelques questions d'Heloïse, un Commentaire sur l'Epitre de St. Paul aux Romains. 4. Plusieurs Sermons sur les principales Fêtes. 5. Une introduction à la Theologie, où se trouve son livre sur la Trinité. 6. De savantes notes d'André du Chêne sur l'Histoire des calamitez d'Abelard. Il y a encore quelques Ouvrages de cet Auteur qui ne sont pas imprimez. On en peut voir les titres dans le Suplément du Pere Oudin (*g*), avec les Bibliotheques où ils se trouvent. François d'Amboise a fait traduire en nôtre langue les regles qu'Abelard avoit marquées aux Religieuses du Paraclet. Sa Preface apologetique a déplu à bien des gens, & quelques-uns ont debité qu'elle fut cause de ce que l'on fit à Rome contre l'Ouvrage qu'il publia. *Et ce que depuis n'agueres les œuvres de cet* ABAJELARD, *ayants esté imprimez, ils auroiens passé par l'indice expurgatoire de Rome, je croi que la faute n'en doibt tant estre imputée à l'Autheur qu'à celui qui auroit fait la Preface; en laquelle au lieu d'advertir le lecteur d'estre sobre en la lecture de tels & tels passages* D'ABAJELARD, *il se seroit ingeré de le vouloir deffendre: & de là le desordre.* C'est ainsi que parle l'Auteur (*h*) des Antiquitez de Melun, Avocat au Parlement de Paris. On ne peut pas dire (*i*) dans la bonne exactitude qu'il ait fait la vie de Pierre Abelard; il n'a donne qu'un court recit des principales avantures de ce personnage. Ce recit contient un assez bon nombre d'erreurs; ce n'est pas ici le lieu de les critiquer: mais sans sortir du veritable sujet de cette remarque, je puis fort bien dire que François d'Amboise n'a pas procuré à Pierre Abelard toute la gloire qu'il croioit lui procurer par l'édition de ses Oeuvres. Le public n'a point trouvé dans les Ecrits de cet Auteur cette grande subtilité, cette grande force qui le rendirent si celebre durant sa vie. Ecoutons encore une fois Sebastien Roulliard; (*k*) *Quant aux escripts de cet* ABAJELARD, *certainement ils ne m'ont semblé remplire la capacité ni correspondre à la grandeur des titres & eloges à lui donnez par tans d'insignes Autheurs. Et partant me suis je persuadé que l'excellence de cet homme gisoit en un esprit prasent, en un discours facond & facond. & en la force d'un genie philosophique qui le rendoit redontable & invincible en toutes sortes de disputes. Comme on ha veu de nos jours deux ou trois personnages avoir aquis grande estime par aucunes de ces perfections, & neanmoins ce qu'ils ont fait imprimer de leurs escripts, s'est trouvé beaucoup inferieur à ce que chascun en auroit attendu.*

(*C*) *De l'édition de l'an* 1616.] La commodité des chiffres a ses incommoditez. Les Imprimeurs y font mille fautes que les Correcteurs n'aperçoivent pas, & cela multiplie furieusement les êtres sans necessité. Nous en avons ici un exemple. Quelques-uns (*l*) mettent cette édition d'Abelard en l'année 1606. & quelques autres (*m*) en l'an 1626. Ne doutez point que cela ne fasse dire à plusieurs Auteurs que les Oeuvres d'Abelard ont été imprimées trois fois dans l'espace de 20. ans, & comme quelques-uns (*n*) disent qu'on les imprima *in folio* l'an 1616. c'est un nouveau moien de multiplier les éditions sans necessité.

(*D*) *Une Preface sur l'Histoire de Gregoire de Tours.*] Je ne doute point que ce ne soit celle dont Mr. l'Abbé de Marolles (*o*) a parlé ainsi; *Son Histoire des François* (il s'agit de Gregoire de Tours) *qui est le plus beau de ses Ouvrages, fut autrefois traduite par Claude Bonnet* (*p*) *Gentilhomme de Dauphiné, qui se qualifioit Docteur en Droit Civil & Canon, sur laquelle Mr. Hemery d'Amboise Maistre des Requestes a fait une assez longue Preface addressée à Madame Henriette de Balzac Marquise de Verneuil, & fut imprimée a Paris in* 8. *chez Claude de la Tour en* 1610.

(*g*) *Pag.* 413.

(*h*) *Sebastien Roulliard, pag.* 350. *Son livre fut imprimé à Paris l'an* 1628.

(*i*) *On le dit pourtant dans la* Bibliotheca Bibliothecarum, in 4. *pag.* 290.

JUGEMENT sur les Ecrits d'Abelard.

(*k*) *Ibid. pag.* 348.

(*l*) *Launoius ubi infra pag.* 801.

(*m*) *Le P. Oudin. supplem. pag.* 413.

(*n*) *Spizelius specim. Biblioth. universal. Konig Bibl. vet. & nova. Christophorus Hendreich*, dans les premieres feuilles de ses *Pandecta Brandenburgica.*

(*o*) *Preface sur Greg. de Tours.*

(*p*) *Il n'est point dans la Bibl. de Dauphiné du Sr. Allard.*

AMBOISE (ADRIEN D') frere puîné du precedent, ne s'avança pas moins que lui, puis qu'il parvint jusques à la Prelature. Il eut part comme lui aux liberalitez de Charles neuf, qui l'entretint assez long tems au College de Navarre. Il trouva la même grace auprès du Roi Henri trois. Il étoit de la maison β de Navarre, lors qu'en 1579. on l'élut Recteur de l'Université de Paris. Pendant son Rectorat l'Université demanda au Roi la confirmation de ses privileges, & il porta la parole suivi d'un grand nombre de Docteurs. Il reçut ses Licences en Theologie l'an 1582. & fut preconisé en cette rencontre par Michel Thiriot, qui entre autres loüanges lui donna celle d'être sorti d'une (A) très-noble famille. Il étoit Predicateur & Aumônier du Roi, & Grand Maître du College de Navarre, γ lors qu'en 1594. l'Université de Paris prêta serment de fidelité à Henri le Grand. Environ ce tems-là il obtint la Cure de St. André à Paris, & enfin en l'année 1604. on le fit Evêque de Treguier. Il mourut le 28. de Juillet 1616. & fut enterré dans sa Cathedrale, où (B) son épitaphe lui donne de grans éloges. Je ne sache point qu'il ait composé d'autres Ecrits qu'une Tragedie Françoise intitulée *Holoferne*, qui fut imprimée l'an 1580. δ

AMBOISE (JAQUES D') frere cadet du precedent, s'attacha à la profession de son η pere, & y devint très-habile; mais après qu'il eut assez fait conoître sa capacité dans la Chirurgie, il monta plus haut de quelques degrez; il devint Docteur en Medecine. Cette promotion se fit entre l'an 1582. & l'an 1597. car Pineau θ temoigne dans le livre qu'il composa en 1597. touchant les marques de virginité, qu'alors Jaques d'Amboise étoit Docteur en Medecine, mais qu'il n'étoit que Maître és Arts & Bachelier en Chirurgie lors qu'avec beaucoup de dexterité, & en presence de plusieurs grans Maîtres il fit la dissection d'une femme qui avoit été penduë l'an 1579. pour avoir tué son fruit. Nous savons d'ailleurs qu'il n'étoit encore que Chirurgien φ l'an 1582. & qu'il étoit Licentié en Medecine & Medecin ξ du Roi l'an 1594. lors qu'il fut élu Recteur de l'Université de Paris. Le serment que cette Université prêta à Henri le Grand, & le procés qu'elle intenta aux Jesuïtes tombent sous ce Rectorat. On a deux harangues Latines que Jaques d'Amboise prononça au Parlement en qualité de Recteur le 12. de Mai & le 13. de Juillet 1594. elles sont sanglantes contre les Jesuïtes. Il avoit été * membre du College de Navarre avant que d'être Recteur.

AMBOISE (MICHEL D') Ecuier & Seigneur de Chevillon, vivoit au XVI. siecle. Il se donna dans ses Ouvrages un nom † de guerre, ou plutôt un nom poëtique qui ne leur a point servi de grand relief, & qui n'a pas empêché qu'avec le grand nombre de ses poësies, il ne soit tombé dans les tenebres de l'oubli. Il ne paroît pas plus que François d'Amboise dans le vaste recueil de Mr. Baillet: cependant il y a quelque aparence qu'il espera que le titre de ses Ouvrages entretiendroit long tems la curiosité des lecteurs. L'un de ses livres intitulé *les Epistres Veneriennes, fantasies, complaintes, epitaphes, trente quatre rondeaux & trois ballades*, fut imprimé à Paris en 1556. Un autre s'apelle ‡ *le blason de la dent*. Les *Contr'epistres d'Ovide*, c'est-à-dire, les lettres ⸸ qu'il composa pour reponse à celles que les Heroïnes d'Ovide écrivirent à leurs maris ou à leurs Galans, sembloient devoir être un grand attrait, & neanmoins elles ont subi la destinée des autres poësies de Michel d'Amboise. On ne sait plus ce que c'est.

Il

β Socius Navarricus. *Launoius ubi supra pag.* 360.

γ *Id. pag.* 371. 372.

δ *Ex Launoio ib. pag.* 800.

η Natu minimus paternam, hoc est ulceribus medendi artem amplexatus, multis salutarem manum felicissime præbet. *Mich. Thiriotus laudat. Hadr. Ambosii* 1582. *apud Launoi. pag.* 799.

θ Jacobus Ambosianus in Artibus Magister & in Chirurgia Baccalaureus (nunc autem in utraque Medicina Doctor & Medicus regius.) *Pineus lib. 2. c. 8. Mr. de Launoi entend par là le Chirurgien de Charles IX. & se trompe.*

φ *Mich. Thiriot. ubi supra.*

ξ *Launoi. pag.* 368.

* *Id. ib.*

† *L'Esclave fortuné.*

‡ *A Lion* 1537.

⸸ *A Paris* 1541.

(A) *D'une très-noble famille.*] Neanmoins Thiriot fait expressément mention de la Chirurgie du pere dans cet éloge du fils. J'emprunte de Mr. de Launoi ce *neanmoins*, car voici comme il parle, (a) „ *attamen Thiriotus ait*, Hadrianum fundatissima & nobilissima satum esse familia. *His enim verbis utitur*: Franciscus primum in duorum inferiorum Navarræ sodalitiorum disciplinam receptus est, & Caroli IX. liberalitate ad Rhetoricas ac Philosophicas institutiones eruditus. Deinde humaniores literas ibidem docuit, &c. „ Un très-bon moien de tirer d'affaire ces deux Auteurs, seroit de dire que *nobilissima familia* ne signifie point ce que les François apellent *famille très-noble, famille de Gentilhomme*; car si Thiriot avoit ainsi entendu son Latin, il eût parlé peu exactement; la Chirurgie n'est point en France la profession d'un Gentilhomme. Si Mr. de Launoi avoit pris la chose en ce même sens, il eût aporté des preuves sans necessité, & ses preuves n'auroient eu aucune force. Il n'est pas necessaire de prouver que l'on a donné la qualité de Gentilhomme à quelcun, lors qu'en propres termes on a dit qu'il est né d'une famille très-noble, au sens que les François entendent ce mot; & si pour prouver un fait de cette évidence on alleguoit la qualité de Boursier, & celle de Regent de Seconde que ce quelcun auroit euë dans le College de Navarre, il est sûr qu'on ne songeroit pas à ce qu'on diroit. Pareilles preuves de noblesse ne furent jamais de mise. Il pourroit donc être que non seulement Michel Thiriot, mais aussi Mr. de Launoi ont pris *nobilissima familia*, pour une famille considerable, & qui faisoit belle figure, & non pas pour une famille de Gentilhomme. C'est à quoi il faut prendre garde dans les éloges Latins des hommes de lettres; on se tromperoit si l'on prenoit pour des Gentilshommes tous ceux dont on dit *nobili loco, nobili genere, nobili prosapia oriundi.* Je sai bien que François d'Amboise se qualifie Ecuier dans l'édition d'Abelard, mais cela prouve tout au plus que son pere ou lui avoient été annoblis, & nullement que son pere eût été Chirurgien & Gentilhomme tout ensemble. Il me vient une pensée que je donnerai pour ce qu'elle me coûte, c'est que peut-être les predecesseurs de François d'Amboise aiant derogé, il obtint la rehabilitation de sa famille. Que sait-on même si du côté gauche il ne descendoit pas de l'illustre Maison d'Amboise? C'est ce qui paroît le plus vraisemblable, car il raconte qu'il alla (b) au Couvent du Paraclet pour y ramasser tout ce qu'il pourroit des Oeuvres de Pierre Abelard, & qu'il y fut très-bien reçu par l'Abbesse, Marie de la Rochefoucaut sa parente, dont l'aieule paternelle, dit-il, Antoinette d'Amboise, femme du Seigneur de Barbesieux Chevalier de l'Ordre, étoit fille unique de Guy d'Amboise, & petite-fille & heritiere de Charles Seigneur de Chaumont Marechal de France: de sorte qu'elle recueillit toute la succession de cette très-ancienne famille, & qu'elle transporta les biens de la branche aînée dans la Maison de la Rochefoucaut. *Totam vetustissimam familiam crevit, & primogenita* NOSTRA *ad Rupifocaldos transtulit.* C'est une chose assez singuliere, que le fils d'un Chirurgien de Charles neuf ait parlé ainsi. Notez qu'il ne faudroit pas nier absolument que quelque branche de l'illustre Maison d'Amboise ne soit demeurée ou ne soit tombée dans l'obscurité. Le Chirurgien de Charles IX. étoit peut-être de cette branche.

(a) *Launoius, ubi supra pag.* 799. 800.

(b) *Franc. Ambosius, Præfat. Apologet. in oper. Abal.*

(B) *Où son épitaphe lui donne de grans éloges.*] Je ne croi pas que l'on soit fâché de la voir ici. Je la copie sur Mr. de Launoi;

Ambosi pater eruditionum,
Argiva & Latia madens Minerva,
Paulina in Cathedra diserte præco,
Idemque hæreseos severe censor,
Priscorum nova norma Episcoporum,
Antistes pie, pauperum patrone,
Custos virginitatis atque amator,
Tu quocumque ieris, sequeris agnum.

Il se mêla de traduire; il mit en vers François quatre Satires de β Juvenal; le 10. livre des Metamorphoses d'Ovide, les Eglogues γ de Baptiste Mantouan, & le traité Italien d'Antonio Phileremo Fregoso, intitulé δ *Ris de Democrite, & pleur d'Heraclite.* Il a écrit en vers heroïques *la deploration* ε *de la mort de Messire Guillaume du Bellai Seigneur de Langey*, & en prose le Guidon θ des gens de guerre. Voiez la Bibliotheque de du Verdier-Vauprivas.

β A Paris 1543.
γ Ibid. 1530.
δ Ibid. 1547.
ε Ibid. 1543. la Croix du Maine, pag. 322.
θ Ibid. 1543.

AMBROISE, General de l'Ordre de Camaldoli. Cherchez CAMALDOLI.

AMELIA, ville d'Italie. On l'apelloit anciennement *Ameria.* Elle est située entre le Tibre & la Nera. Caton κ debite qu'elle fut fondée 964. ans avant la guerre de Persée: si bien que cette guerre aiant commencé l'an 581. de Rome, il s'ensuivroit qu'Ameria auroit été plus ancienne que Rome de 383. ans. Festus donne le nom d'*Amirus* au fondateur de cette ville. Il paroît par des inscriptions qu'elle devint une de ces villes que les Romains apelloient *municipium.* Ciceron le confirme dans le beau plaidoié qu'il fit pour Roscius Amerinus. Elle aquit le droit de Colonie Romaine sous Auguste λ. Elle est située dans un terroir fertile, & les côtaux qui l'environnent ont de beaux vignobles μ. Il n'est pas certain qu'anciennement on estimât les vignes d'Ameria. Comme je ne fais cet article que pour (*A*) rectifier celui de Moreri, je ne le fais pas fort long. Leandre Albert (*B*) a besoin aussi d'être corrigé.

κ Apud Plinium l. 3. c. 14.
λ Voiez Cluvier Ital. antiq. l. 2. c. 7.
μ Leander Albert. descript. Ital. pag. m. 144.

AMELIUS, Philosophe Platonicien au III. siecle, étoit de Toscane. Son vrai nom étoit *Gentilianus*, & il aimoit mieux le surnom d'*Amerius* que celui d'*Amelius.* Il fut disciple de Plotin à Rome pendant 24. ans, après quoi il se retira dans Apamée, ville de Syrie. Il y étoit quand Plotin mourut. Il adopta un certain Justin Hesychius nâtif de la même ville *. Voilà sans doute les sources du mensonge que Suidas a debité, quand il a dit qu'Amelius étoit d'Apamée. Il ne se trompe guere moins quand il assure que (*A*) Porphyre fut disciple d'Amelius. Ce qu'il y a de certain est qu'Amelius fut fort estimé de son maitre, & qu'il repondit à cette estime par une singuliere veneration pour Plotin. Lors qu'il commença d'étudier sous ce fameux Philosophe, il ne savoit que ce qu il avoit apris d'un certain † Lysimachus, mais par son aplication au travail il devança tous les condisciples. Il savoit par cœur une partie des leçons de Numenius. Il les avoit ramassées & copiées presque toutes. Il faisoit aussi de gros recueils de tout ce qu'il entendoit dans les conferences de Philosophie, & il composa de ces recueils une centaine de Traitez qu'il donna à son fils adoptif. Il n'avoit encore osé produire que cela lors ‡ que Porphyre vint à Rome, c'est-à-dire après avoir profité des instructions de Plotin pendant l'espace de 18. ans. Depuis il composa 40. livres contre Zostrianus, l'un de ces anciens heretiques tant en Philosophie, qu'en Religion, qui faisoient un si horrible mélange des doctrines de l'Evangile, & de celles des Philosophes. Il s'éleva un grand nombre de ces Heretiques au tems de Plotin, & c'est ce qui l'obligea d'armer contre eux. Il prit sur lui la defaite des Gnostiques, pendant qu'Amelius combatroit contre Zostrianus, & que Porphyre attaqueroit les pretenduës revelations de Zoroastre. Après cela Amelius aiant oui dire que l'on accusoit Plotin de s'être paré des depouilles de Numenius, prit la plume pour justifier son maître, & dans trois jours il composa un Ouvrage qu'il dedia à Porphyre, & auquel celui-ci donna pour titre, *De la difference qui se trouve entre la doctrine de Numenius, & celle de Plotin.* Ce que je vais dire suffit à faire conoî-

* Porphyrius in vita Plotini.
† C'étoit un Philosophe Stoïcien.
‡ En 263.

(*A*) *Que pour rectifier celui de Moreri.*] I. Il n'y a point d'Auteurs qui *aient écrit qu'*Ameria *fut batie du tems de la guerre de Persée.* II. Pline ne *soutient* point *qu'elle étoit bâtie en 964. avant cette guerre.* Il raporte simplement que Caton avoit dit cela. III. Ciceron n'a point plaide pour un Comedien né en cette ville: le *Roscius Amerinus* pour qui il plaida étoit different du Roscius Comedien pour qui il plaida aussi. IV. Ces paroles de Virgile (*a*), *Atque Amerina parant lenta retinacula viti*, ne prouvent point que de son tems on *estimât les vignes d'Amelia.* Ce vers ne signifie autre chose sinon qu'on trouvoit au territoire de cette ville quantité de branches souples comme l'osier, desquelles on se servoit dans la culture des vignes. *Virgas de quibus vites religantur: qua virga abundant circa Amerinum oppidum . . . . alii genus salicis dicunt, dispari colore à catera salice: nam est rubra & ad connectendum aptior, quia prater morem lenta est* (*b*).

(*a*) Virgil. Georg. l. 1. v. 265. *Ce vers a été très-mal raporté par Moreri* Atque Amerina parent lenta retinacula viti.
(*b*) *Servius in Virgil. ib.*

(*B*) *Leandre Albert a besoin aussi d'être corrigé.*] Il impute à Caton d'avoir dit qu'Ameria fut retablie plus de neuf cens ans avant la guerre de Persée, & qu'elle fut bâtie premierement par ceux de Veies, peuple de Toscane, sous la conduite d'Ameroe fille d'Atlas l'Italien, & de Pleione. Il supose que Pline a dit qu'elle fut bâtie 964. ans avant la guerre de Persée, & il fait de Caton & de Pline deux chefs d'opinion. Ensuite il travaille à les accorder, & voici la maniere dont il s'y prend. La Chronologie de l'un convient assez avec la Chronologie de l'autre, dit-il, Caton parle de plus de 900 ans avant la guerre de Persée, Pline en marque 964. avant cette même guerre. Il est donc aisé de les mettre d'accord ensemble. Que si l'un d'eux emploie le terme de rebâtir, & l'autre le terme simple de bâtir, il ne faut pas s'imaginer pour cela qu'ils assûrent choses contraires, car le mot *condere* dont se sert Pline se prend indifferement & pour fonder & pour reparer. Ces vaines & chimeriques disputes tombent par terre à la honte de cet Auteur dès que l'on consulte Pline, car on voit qu'il ne forme pas de sentiment, & qu'il se contente de dire *Ameriam* (*c*) . . . . *Cato ante Persei bellum conditam annis 964. prodidit.*

(*c*) *Plin. lib. 3. c. 14. in fine.*

(*A*) *Que Porphyre fut disciple d'Amelius.*] Porphyre dit (*d*) lui-même que lors qu'il commença d'être disciple de Plotin, il y avoit 18. ans qu'Amelius étudioit sous ce Philosophe. Il ajoûte qu'il fut le condisciple d'Amelius pendant 6. ans; après quoi ils partirent de Rome, lui pour aller en Sicile, & l'autre pour aller à Apamée. Ils demeurerent pour le moins jusques à la mort de Plotin au lieu où ils s'étoient retirez. Or comme Porphyre avoit alors environ 38. ans, & qu'il avoit eu à Rome plus de reputation qu'Amelius, il n'y a nulle aparence qu'il soit devenu son disciple. Joignez à cela qu'Amelius en lui dediant son Apologie de Plotin le prie d'en excuser, & d'en corriger les defauts (*e*). Enfin le silence de Porphyre de quelle force n'est-il point contre Suidas? Porphyre fait mention d'Amelius à tout moment dans la vie de Plotin, & il n'auroit jamais dit un mot des études qu'il auroit faites sous la discipline d'un tel maitre? Suidas pourroit bien avoir été trompé par Theodoret (*f*), qui *apelle* Amelius *le chef de l'école de Porphyre, c'est-à-dire*, selon l'interpretation de Mr. de (*g*) Tillemont, *de l'école de Plotin où Porphyre étudioit. Aussi Suidas le fait maistre de Porphyre.* (c'est Mr. de Tillemont qui parle) *On peut mettre encore entre ses disciples, Castricius Firmus, homme . . . . qui rendoit toutes sortes de services à Amelius.* Voilà donc un Auteur moderne qui donne dans l'erreur de Suidas, & qui va même plus loin; car il est visible par la vie de Plotin à laquelle il nous renvoie touchant Castricius, que c'étoit du vivant de Plotin que Castricius avoit à Rome un si grand attachement pour Amelius. Or il est incontestable que pendant que ce dernier a été à Rome, il n'a point eu de disciples. Il étoit disciple de Plotin, & ne dressoit point autel contre autel.

(*d*) *Porphyr. in vita Plotini.*
(*e*) *Ibid.*
(*f*) *Theodor. Græcar. aff. pag. 500.*
(*g*) *Tillem. Hist. des Emper. t. 3. pag. 1084. Edit de Brux.*

connoître l'estime que Plotin avoit pour Amelius. Comme Plotin se soucioit peu d'étaler ses forces, il laissoit des doutes dans l'esprit de ses auditeurs, & il avoit en quelque façon besoin d'être forcé à montrer le meilleur de sa doctrine. C'est ce qui fit que β Porphyre lui proposa par écrit plusieurs objections, pour prouver que nos idées sont hors de nôtre entendement. Voilà ce que le Pere Mallebranche a renouvellé de nos jours. Plotin aiant lu ces objections les donna à refuter à Amelius. L'oposant repliqua, Amelius dupliqua, & enfin Porphyre comprenant la doctrine de Plotin y donna les mains, & lut sa retractation en plein auditoire. Longin dont le goût étoit si sûr & la critique si redoutable, trouvoit à la verité trop de verbiage dans les écrits d'Amelius; mais il le mettoit neanmoins (B) au petit nombre des Philosophes dont les Ouvrages lui sembloient dignes de consideration. Il écrivit une longue lettre contre celle qu'il avoit reçuë d'Amelius, touchant les manieres de la Philosophie de Plotin. Amelius étoit un devot γ du Paganisme, grand observateur (C) des nouvelles lunes & des fêtes. Il avoit cité dans l'un de ses livres le commencement de l'Evangile de Saint Jean, pour confirmer la doctrine de Platon. Eusebe δ a raporté ce passage, mais non pas aussi amplement que Theodoret *, & que St. Cyrille †.

β *Διὸ καὶ ἀντιγράψας προὔγαγον δεικνύναι πειρώμενος, ὅτι ἔξω τοῦ νοῦ ὑφέστηκε τὸ νόημα.* Quapropter eum contra scribendo provocare tentavi, conatus ostendere ea quæ intelliguntur extra intellectum esse. *Porphyr. in vita Plot.*

γ *Tiré de la vie de Plotin composée par Porphyre.*

δ *De Præpar. Evang. l. 11. c. 19.*

* *Græc. aff. l. 2. pag. 500.*

† *In Jul. l. 8.*

AMESIUS (Guillaume) Anglois de nation, & Professeur en Theologie à Franeker, a fleuri au XVII. siecle. Il se mêla beaucoup dans les disputes des Arminiens, & il écrivit divers (A) Ouvrages contre eux. C'est un des Theologiens Reformez qui ont traité avec le plus d'exactitude & de methode les cas de conscience. Il est presque inutile de remarquer qu'il écrivit contre ‡ Bellarmin, car personne n'ignore qu'en ce tems-là les Ouvrages de ce Jesuite étoient la bute de presque tous les Controversistes Protestans. Amesius fit un livre intitulé, *Medulla Theologiæ.* Il écrivit aussi quelque chose contre les Sociniens, & contre la Metaphysique, & pour le Puritanisme dont il étoit (AΔ) sectateur rigide. Il publia ce dernier Ouvrage en Angleterre l'an 1610. Je ne dis rien de ses leçons sur les Pseaumes, ni de son explication des Epitres de St. Pierre. Il ne mourut pas ⨪ l'an 1639. comme le Sieur Henning Witte l'assûre dans son *Diarium Biographicum.*

‡ *Son livre s'apele* Bellarminus enervatus.

⨪ *L'Epitre dedicatoire de ses leçons sur les Pseaumes en 1635. temoigne qu'il étoit déja mort. On voit dans cette même épitre qu'après avoir été Professeur à Franeker 12. ans il avoit obtenu son congé pour aller être Professeur à Rotterdam.*

AMESTRIS, femme de Xerxes Roi de Perse. Voiez la premiere remarque de l'article Masistes.

AMYOT (Jaques) Evêque d'Auxerre, & grand Aumônier de France, a été l'un des plus illustres Savans du XVI. siecle. Il étoit né à Melun le 30. d'Octobre 1514. Son pere & sa mere gens de bien à la verité, mais de fort petite (A) condition, emploierent toute leur industrie pour le faire subsister à Paris, où il fit ses Humanitez & son cours de Philosophie au College

(B) *Au petit nombre des Philosophes.*] Ce nombre étoit si petit qu'il ne comprenoit que deux Auteurs, Plotin & Amelius. La gloire de ce dernier en étoit d'autant plus grande; cependant cela ne fit pas que ses écrits ne dechussent assez tôt de leur premiere reputation. Eunapius (a) les met dans la même categorie que ceux de deux autres condisciples de Porphyre, & prononce cet arrêt contre tous, *Συγγράμματα μέν γε αὐτῶν περιφέρεται. λόγος δὲ οὐδεὶς αὐτῶν.* (b) *Quorum extant quidem volumina, sed existimatio prope nulla est.* Il en donne pour raison qu'ils étoient destituez des ornemens du langage, & purement dogmatiques.

(a) *Eunap. in vitis Sophist. pag. 20.*

(b) *Je raporte la version d'Hadrianus Junius, où il me semble que* prope *est superflu.*

(C) *Grand observateur des nouvelles lunes & des fêtes.*] Je n'ignore pas qu'au lieu *des nouvelles lunes*, il seroit plus sûr de dire, *des premiers jours du mois*, comme a fait (c) Marsile Ficin, mais j'ai cru que mon expression seroit plus facilement entenduë. Voici les termes de Porphyre: (d) *Φιλοθύτου δὲ γεγονότος τοῦ Ἀμελίου, καὶ τὰ ἱερὰ κατὰ νουμηνίαν, καὶ τὰς ἑορτὰς ἐκπεριιόντος.* Qu'on aille dire après cela que les Philosophes sont des impies. S'ils l'avoient été ils n'auroient pas tant écrit en faveur du Paganisme; ils n'auroient pas été les seules plumes que les Chretiens eurent à combattre: car pour les Prêtres & les Sacrificateurs ils ne se mêlerent pas de cela; leur ignorance les en dispensoit.

(c) *Per Calendas sacra facere, dit-il.*

(d) *In vita Plot.*

(A) *Il écrivit divers Ouvrages contre eux.*] Il avoit commencé à disputer de vive voix avec Grevinchovius Ministre de Rotterdam, & n'aiant pu dire tout ce qu'il avoit sur le cœur, parce qu'on les interrompit, il continua par lettres cette dispute, & publia ce qu'il avoit objecté, & ce qu'on lui avoit repondu. Il s'agissoit de deux choses, du rachat de l'homme par la mort de Jesus-Christ, & de l'élection fondée sur la prevision de la foi. Grevinchovius fit une autre édition de leur dispute à Rotterdam l'an 1615. *in 4.* Amesius est l'Auteur d'un livre où il repondit aux reponses que les Arminiens avoient faites aux objections des Ministres de Hollande. Cet Ouvrage est intitulé, *Coronis ad Collationem Hagiensem.* Son Ouvrage intitulé *Anti-synodalia*, contient des remarques sur les *Scripta Synodalia* des Remontrans. Il fut imprimé à Franeker l'an 1629.

(AΔ) *Le Puritanisme dont il étoit sectateur rigide.*] Vous trouverez dans la preface (e) que je cite quelques extraits de l'Ouvrage qu'il publia contre les Episcopaux l'an 1610. & vous connoîtrez par là que selon lui il n'y avoit pas d'autres gens de bien en Angleterre que les Puritains. Ceux-ci se faisoient connoitre par l'aversion pour la Comedie, pour les sermens, pour la danse, pour le jeu, pour les collations: le reste n'étoit que des joüeurs, des buveurs, des jureurs, des enfans de Belial. Il n'y avoit point de milieu entre ces deux extremitez, ou d'abolir l'Episcopat, ou de faire revenir de l'enfer l'Eglise Romaine. *Hi scil.* (f) *soli inter Anglos* viri boni, simplices, quadrati: *quos ex sceleritugio sit cognoscere, quibus ex repudio spectaculorum, juramentorum, chorearum, alearum & commessationum, inditum sit nomen* Puritanorum: *reliqui verò insignes aleatores, potatores strenui, religionis officia susque deque habentes, versati institores papistarum, ambitionibus pravis corrupti, juratores impii, homines denique vani, injusti, turpes, & omnes filii Belial.* . . . . . *Adeoque vel è medio tollendum* ementitum hunc Episcoporum ordinem, vel denuo Papam revocandum ab orco.

(e) *Grevinchov. Præf. Dissertat. Theolog. de duabus quæstionib.*

(f) *Grevinch. ib. fol.* **** *iii.*

(A) *Mais de fort petite condition.*] Quelques-uns (g) disent que le pere d'Amyot étoit *un Courroyeur de Melun:* selon d'autres (h) *il faisoit & vendoit des bourses & aiguilletes;* enfin selon d'autres il étoit Boucher. Je trouve trois bons Auteurs pour cette derniere opinion, Mr. (i) de Thou, Papyre (k) Masson, & Brantome. On ne sera pas fâché, je m'assûre, de voir ici les paroles du dernier un peu au long, car elles contiennent une autre particularité qui ne doit pas être ignorée, quand même elle seroit fausse. Brantome aiant raporté que Charles IX. haranguant le Parlement dit *d'une audace brave & menaçante*, „ C'est à vous autres d'obeïr à mes Ordon„nances sans disputer ni contester quelles elles sont, „ car je sai mieux que vous ce qui est propre & con„venable pour le bien & profit de mon Royaume „ ajoûte. „ N'ayant point encore de barbe au men„ton il tint ces propos devant ces vieux & sages „ personnages, qui tous s'esmerveillerent d'un si bra„ve & grave langage, qui sentoit plus son genereux „ courage que les leçons de Mr. Amiot son precep„teur, qui l'avoit pourtant bien instruit, & qu'il ai„ moit

(g) *St. Real de l'usage de l'Histoire pag. 74.*

(h) *Roulliard Antiquitez de Melun, pag. 605.* (i) *Thuan. Histor. l. 100. ad ann. 1591. p. m. 405.* (k) Lanii filius erat, Meloduno oppido ortus, vir excellenti ingenio, Latineque & Græcè doctissimus. Carolus Magistrum eum appellabat, inter jocos avaritiam objiciens & sordes quod linguis bubulis uteretur. *Papyr. Masso in Historia vitæ Caroli IX.*

lege du Cardinal le Moine. Il avoit l'esprit pesant de son naturel, mais le travail & l'aplication remedierent à ce defaut. Aiant été reçu Maitre és Arts à l'âge de 19. ans, il continua ses études sous les Professeurs Roiaux que François I. avoit établis. Il ouït Jaques Tusan qui expliquoit les Poëtes Grecs, Pierre Danés qui professoit l'Eloquence, & Oronce Finé qui enseignoit les Mathematiques. Il sortit de Paris à l'âge de 23. ans pour aller à Bourges (B) avec le Sieur * Colin, qui possedoit dans cette ville l'Abbaïe de St. Ambroise. A la recommandation de cet Abbé, il y eut un † Secretaire d'Etat qui prit Amyot chez lui, pour le faire precepteur de ses enfans. Les progrés qu'ils firent sous ce precepteur engagerent leur pere à le recommander fortement à la Princesse Marguerite, Duchesse de Berri, sœur unique de François I. Cette recommandation fut cause qu'Amyot obtint une Chaire de Lecteur public en Grec & en Latin dans l'Université de Bourges. Il fit pendant dix ans deux leçons par jour, une leçon Latine le matin, & une leçon Greque l'aprés-midi. Ce fut pendant ce tems-là qu'il traduisit en François les amours ‡ de Theagene & de Chariclée. Cette traduction plut si fort à François I. qu'il ne tarda gueres à pourvoir d'un Benefice celui qui l'avoit composée. Il lui donna l'Abbaïe (C) de Bellosane, que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer. Ce Prince mourut peu aprés, & cela fit croire à Amyot qu'il feroit mieux de chercher de l'avancement en Italie, que d'attendre quelque chose de la Cour de France. Il suivit donc à Venise Morvillier que Henri II. y envoioit en Ambassade. Morvillier se servit de lui dans quelques affaires, & l'envoia porter à Trente (D) les lettres du Roi au Concile en 1551. Lors qu'on le rapella de son Ambassade,

* *Il a été Lecteur de François I.*

† *Guillaume Bouchetel Sieur de Sassy.*

‡ *On apelle ordinairement ce Livre* l'Histoire Ethiopique d'Heliodore.

„ moit fort & lui avoit donné de bons & beaux benefices, & fait Evêque (a) de Lizieux, & l'appelloit „ toûjours son maitre, & se joüant quelquefois avec „ lui, reprochoit son avarice & qu'il ne se nourrissoit „ que de langues de bœuf; aussi étoit-il fils d'un Boucher de Melun, & faloit bien qu'il mangeast de la „ viande qu'il avoit veu apprester à son pere: osté „ cette avarice c'étoit un grand & savant personnage „ en Grec & Latin, tesmoin les belles & éloquentes „ traductions qu'il a faites de Plutarque, qu'aucuns „ pourtant ses envieux ont voulu dire qu'il ne les „ avoit pas faites, mais un certain grand personnage „ & fort savant en Grec, qui se trouva par bon cas „ pour lui prisonnier dans la Conciergerie du palais „ de Paris & en necessité; il le sceut là, le retira & „ le prit à son service, & eux deux en cachette firent ces livres, & puis lui les mit en lumiere en „ son nom: mais c'est une pure menterie, disoit-on, „ que les envieux lui ont prestée, car c'est lui seul „ qui les a faits; & qui l'a connu, fondé son savoir „ & discouru avec lui, dira bien qu'il n'a rien emprunté d'ailleurs que du sien. Pour fin il nourrit „ très-bien ce brave Roy, & sur tout fort Catholiquement. „ Si j'avois à mettre en doute les trois basses professions qu'on attribuë au pere de nôtre Amyot, ce ne seroit point par la raison que son fils n'en a designé aucune dans le manuscrit de sa vie; il s'est contenté de marquer qu'il étoit sorti d'un pere & d'une mere qui avoient plus de vertu que de bien, *parentibus (b) honestis magis quàm copiosis.* Cette raison-là ne me frape point, car il y a peu de grans hommes issus de bas lieu qui ne soient bien aises de passer legerement sur l'obscurité de leur naissance; le detail les importune sur ce sujet. Ils vous avoueront en general tant qu'il vous plaira qu'ils n'étoient pas d'une condition relevée; mais n'attendez pas qu'ils vous donnent des memoires où vous puissiez lire que leur pere étoit Boucher, Savetier, vendeur d'aiguilletes, ou d'allumettes, qu'ils ont demandé l'aumône dans leur enfance, &c. Ceux qui avouent de semblables faits, & qui veulent bien qu'on les place dans leur éloge sont si rares, qu'encore qu'il fût vrai qu'Amyot gueusa quelque tems par les ruës de Paris, je ne m'étonnerois pas qu'il n'eût point chargé de cela les memoires de sa vie. Ainsi je ne refute point par son silence ce que (c) l'on conte de sa gueuserie, & de sa condition de laquais, & de son sejour à l'Hôpital d'Orleans. Il est vrai que je ne saurois accorder avec ce silence l'endroit de son testament, où il legue (d) douze cens écus à cet Hôpital *en reconoissance de la charité* qu'il y avoit éprouvée. On a observé, (e) que dans *ses Oeuvres il ne s'est jamais qualifié du titre de son païs*, & que pendant son bonheur il a eu *fort peu d'habitude* avec sa patrie. Il avoit sans doute la foiblesse de regarder cette ville comme un rabat-joie; & de s'imaginer que ses relations avec Melun ne serviroient qu'à faire causer le monde sur la bassesse de sa naissance. J'ai lu neanmoins qu'il avança quelques personnes de sa famille. *Il est mort honoré (f) de grands estats & riche de plus de deux cens mil escus sans infinis autres moiens qu'il avoit d'avancer ses parens, aucuns desquels se sentent de ses liberalitez.*

(B) *Pour aller à Bourges avec le Sieur Colin.*] Bulart (g) qui a suivi presque par tout les Antiquitez de Melun, s'en écarte ici pour nous aprendre un fait assez inconu; c'est qu'Amyot *embrassa la profession Religieuse dans l'Abbaye de St. Ambroise de la ville de Bourges.* Mais que *l'Abbé le jugeant digne d'une vie plus éclatante que celle du cloistre, le fit connoistre au Sieur de Sacy Bouchetel.* C'est dommage que l'on ne cite personne qui ait laissé par ecrit une particularité si peu conuë.

(C) *Il lui donna l'Abbaïe de Bellosane que la mort de François Vatable venoit de faire vaquer.*] Ceci est entierement incompatible avec le narré de Mr. de St. Real. Cet Auteur (h) veut que sous le regne de Henri II. Amyot ait été encore dans l'obscurité d'une petite pedagogie *chez un Gentilhomme de ses amis*, & que Mr. de L'Hopital qui ne le conoissoit point, l'ait uniquement recommandé à cause d'une épigramme Greque qui avoit été presentée à ce Monarque. Cela ne sauroit n'être point faux, s'il est vrai comme le porte le manuscrit de la vie d'Amyot, que ce docte personnage avoit été plusieurs années Professeur à Bourges avant la mort de François I. & que ses Ouvrages presentez à ce Monarque avoient valu à leur Auteur une fort bonne Abbaïe. Seroit-il possible que Mr. de L'Hopital n'eût pas conu un François, dont le public avoit vu en 1549. (i) pour le plus tard une traduction de l'Histoire Ethiopique d'Heliodore? Qui nous a dit que le voiage de Henri II. à Bourges ait été fait avant la premiere édition des amours de Theagene? Ajoûtons que la vie manuscrite d'Amyot le fait aller en Italie peu aprés la mort de François I. Accordez cela si vous pouvez avec l'Abbé de Saint Real, qui le fait precepteur à Bourges pendant le voiage de Henri II. à cette ville.

(D) *Porter à Trente les lettres du Roi au Concile.*] Il faut necessairement redresser ici l'Auteur (k) qui me fournit cet article, quoi qu'il assûre qu'il a puisé dans une vie d'Amyot commencée par lui-même, & achevée par son Secretaire. Nous avons une lettre d'Amyot qui contient la relation de son voiage de Trente. Il écrivit peu de jours aprés ce voiage à Mr. de Morvillier Maitre des Requêtes. Or bien loin de dire que Mr. de Morvillier Ambassadeur de France à Venise l'eût envoié porter les lettres du Roi au Concile, qu'il declare expressement qu'il fut choisi pour cette affaire par le Cardinal de Tournon, & par l'Ambassadeur de Selve. C'est une preuve convaincante que Morvillier n'étoit pas alors Ambassadeur à Venise: & cela paroît encore plus évidemment par la lettre d'Amyot; car elle est adressée à Mr. de Morvillier en Cour. Remarquez bien ces paroles d'Amyot; (l) *Il a pleu à Mr. le Cardinal de Tournon, & à Mr. l'Ambassadeur de Selve de m'elire pour faire ceste commission, sans que je pensasse à rien moins qu'à cela n'y à chose semblable.* . . . (m) *Il faut noter que non seulement je n'estois point nommé en celle (n) lettre ni pres ni loin, mais qui pis est, on n'en avoit pas seulement envoyé la coppie, par laquelle nous peussions sçavoir ce qu'il y avoit dedans. De sorte que je ne veis jamais chose si mal consuë que cela.* Ce ne fut donc point le Roi qui l'envoia faire ses protestations contre le Concile, ce fut le Cardinal de Tournon, & l'Ambassadeur de France à Venise qui le choisirent pour porter la lettre du Roi, & pour lire mot-à-mot devant l'Assemblée la protestation de sa Majesté. Il s'aquitta tout-à-fait bien de la commission. Voici où j'en veux venir. Mr. l'Abbé de St. Real pose en fait qu'Amyot étoit precepteur des enfans

(a) *Il se trompe; il faloit dire* Auxerre *& non* Lisieux.

(b) *Roulliard, ib.*

(c) *St. Real, ib. pag. 76.*

(d) *Id. pag. 75.*

(e) *Roulliard ubi supra.*

(f) *C'est la Popeliniere qui dit cela pag. 259. de l'idée de l'Histoire.*

(g) *Academ. des sciences, t. 1. pag. 166.*

(h) *Abbé de St. Real ubi supra pag. 80.*

(i) *Je parle ainsi parce que du Verdier Vau-Privas marque une édition de 1549. Or cela ne prouve point qu'il n'y en ait point eu d'anterieure.*

(k) *Sebastien Roulliard Antiq. de Melun.*

(l) *Instructions & Missives des Rois tres-Chrestiens & autres pieces concernants le Concile de Trente pag. 14. edit. 1608.*

(m) *Ibid. pag. 23.*

(n) *C'est celle que le Roi écrivoit aux Peres de Trente.*

de, Amyot ne voulut point repasser les Mons avec lui; il aima mieux aller à Rome, où il fut accueilli avec beaucoup d'affection par l'Evêque de Mirepoix. Il logea chez lui environ deux ans. Ce fut alors qu'en examinant avec ardeur les manuscrits du Vatican, où Romulus Amaseus qui étoit le Garde de cette fameuse Bibliotheque lui donnoit un libre accés, il aprit qu'Heliodore Evêque de Trica étoit l'Auteur des amours de Theagene. Il trouva un manuscrit de cet Ouvrage beaucoup plus correct, & plus entier que celui qu'il avoit traduit, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il faloit pour être en état de donner une meilleure édition. Les occupations savantes ne l'empêcherent pas de songer aux interêts de sa fortune. Il fit sa cour bien adroitement au Cardinal de Tournon, & il s'insinua si bien dans ses bonnes graces, que ce Cardinal le nomma au Roi, lors que ce Prince l'aiant rapellé en France le pria de lui indiquer un bon precepteur pour ses deux * puînez. Ce fut environ l'an 1558. Voilà donc Amyot precepteur de deux fils de Henri II. Pendant cet emploi il acheva † la traduction des hommes illustres de Plutarque, & la dedia à ce Prince; après cela il entreprit celle des Oeuvres morales, & l'acheva sous le regne de Charles IX. auquel il la dedia. Charles IX. lui fit de grans biens; il lui donna l'Abbaie de St. Corneille de Compiegne, & le fit grand (E) Aumônier de France, & Evêque d'Auxerre; & parce que la dignité de grand Aumônier, & la charge de Curateur de l'Université de Paris furent vacantes en même tems, il les lui donna toutes deux ‡. Mr. de Thou se plaint fort de cette jonction. Henri III. auroit succombé peut-être aux sollicitations importunes de l'Evêque de St. Flour qui l'avoit suivi en Pologne, & qui demandoit instamment la dignité de grand Aumônier; mais la Duchesse de Savoie tante de ce Monarque lui recommanda de si bonne sorte, quand il passa par Turin en revenant de Pologne, les interêts d'Amyot, que non seulement sa charge lui fut conservée, mais qu'on y ajoûta aussi un nouvel éclat en sa faveur: car quand Henri III. fit Amyot Commandeur de l'Ordre du St. Esprit ⊥, il voulut qu'en sa (F) consideration tous les grans Aumôniers de France fussent à l'avenir Commandeurs nez de cet Ordre. Amyot au milieu de ses dignitez n'oublia point ses études; il revit exactement toutes ses versions, & les compara au texte Grec; il y fit bien des changemens; en un mot il songeoit à une édition plus parfaite, où il vouloit ajoûter les diverses leçons des manuscrits; mais il ne vécut pas assez pour mettre la derniere main à ce travail. Les guerres civiles & l'esprit (G) rebelle de ses Diocesains lui causerent mille chagrins: il fut volé en revenant des Etats de Blois l'an 1589. Il mourut

** Ils ont regné l'un apres l'autre sous le nom de Charles IX. & de Henri III.*

† Il l'avoit commencée du vivant de François I. auquel il presenta quelques-unes de ces vies écrites à la main par maitre Adam Charles, Ecrivain de Paris. Roulliard ubi infra.

‡ Thuan. de vita sua lib. 5. p. m. 1222.

⊥ A la premiere institution de cet Ordre, le 31. de Decembre 1578.

fans de France avant la negociation qui vient d'être raportée. & il supose qu'Henri II. l'emploia à cette affaire, parce qu'il avoit reconu la verite du bon temoignage que Mr. de l'Hopital avoit rendu, quand il avoit dit au Roi qu'Amyot *meritoit d'être precepteur des Enfans de France.* Tout cela est refuté invinciblement par la lettre d'Amyot à Morvillier. Corrigez sans crainte ce mensonge dans du Saussai: (a) *Caeterum Amiotus adhuc Abbas ad Concilium Tridentinum ab Henrico II. missus fuit negotiorum magni momenti causa.* Henri II. n'eut aucune part à cela.

(E) *Grand Aumônier de France & Evêque d'Auxerre.*] La premiere de ces deux dignitez fut conferée à Amyot le 6. de Decembre 1560. par Charles IX. à Orleans. Du-Peyrat (b) qui avoit lu les registres des grans Aumôniers de France, raporte cette datte comme extraite du regitre d'Amyot. C'est donc un fait averé. Or on fait tomber par là plus de la moitié de l'Histoire que l'Abbé de Saint Real raconte, touchant la fortune de ce Prelat. Il dit qu'Amyot sous le regne de ses disciples François II. & Charles IX. n'avoit que l'Abbaie de Bellosane, avec la gloire d'avoir *prononcé devant tous le Concile* la *judicieuse & hardie* protestation de Henri II. & que *sa fortune etoit aparemment pour en demeurer-là, sans une rencontre fortuite qui le porta plus haut qu'il n'avoit jamais esperé, & qui marque admirablement l'esprit de la Cour.* Ce cas fortuit fut qu'un jour à la table de ce Prince *on loua* Charles-Quint *de plusieurs choses, mais sur tout d'avoir fait son Precepteur Pape .... Cela fit impression sur l'esprit de Charles IX. jusques là même qu'il dit que* si l'occasion s'en presentoit, il en feroit bien autant pour le sien. *Et de fait peu de tems après la grande Aumônerie de France aiant vaqué, le Roi la donna à Amiot.* Tout cela tombe par terre dès qu'on consulte les regitres de cette grande Aumônerie, où l'on trouve la charge de grand Aumônier conferée à Amyot le second jour du regne de Charles IX. D'ailleurs François II. ne fut pas disciple d'Amyot, mais de Pierre Danes. Poursuivons. Mr. de St. Real supose que la Reine Mere aiant su bientôt ce que Charles IX. avoit fait pour son precepteur, *fit apeler* celui-ci *dans son cabinet, où elle le reçut d'abord avec ces effroyables paroles.* „ J'ay fait „ bouquer les Guises & les Chatillons, les Connetables & les Chanceliers, les Rois de Navarre & les „ Princes de Condé, & je vous ay en tête petit Prestolé. „ *Amiot eut beau protester de ses refus, la conclusion fut, que s'il avoit la charge il ne vivroit pas 24. heures.* L'Abbé dit ensuite qu'Amyot s'alla cacher, & que Charles neuf s'avisant *aussi-tôt de ce que ce pouvoit être .... entra dans une telle fureur .... que la Reine qui avoit assez de peine à le gouverner, & qui le craignoit autant qu'elle l'aimoit, n'eut rien de plus pressé que de faire trouver Amiot.* C'est suposer que Charles IX. étoit Roi depuis long tems, lors qu'il donna cette charge à son precepteur. Mais rien n'est plus faux, il la lui donna le lendemain de son avenement à la Couronne, avant que Catherine de Medicis eût goûté de la Regence, & qu'elle eût fait bouquer bien des gens. Tout le monde sait que son pouvoir fut assez petit sous François II. Je ne laisse pas de dire que les reflexions de Mr. de St. Real sur ces faits, considerées en elles-mêmes, sont belles & bonnes. Quant à l'Evêché d'Auxerre il fut donné à Amyot non l'an 1568. (c) comme l'assûre Du Peyrat, mais (d) l'an 1570. après la mort du Cardinal Philibert Babou qui le possedoit.

(F) *Qu'en sa consideration tous les grans Aumôniers de France.*] Voici ce que je trouve sur cela dans un autre (e) Auteur. Henri III. *en l'année 1578. instituant l'Ordre du St. Esprit ordonna en (1) faveur* d'Amiot, *que son grand Aumosnier seroit associé au mesme Ordre en titre de Commandeur, & ses successeurs audit Estat: lesquels toutesfois (dit-il) ne seront tenus faire preuve de noblesse, ce qu'il adjousta pour gratifier ledit* Amiot *lequel n'estoit pas de noble extraction, mais qui entroit au temple de l'honneur par celui de la vertu.* Voiez dans du Saussai (f) la reponse de Henri III. aux Courtisans qui murmurerent de la promotion d'un homme de si basse naissance. Le même Auteur assûre qu'Amiot dressa les statuts & les Litanies, ou plutôt l'Office de l'Ordre, *Hujus statuta & horarias preces scite & scienter composuit.*

(G) *L'esprit rebelle de ses Diocesains.*] Mr. de Thou fait (g) une remarque bien flêtrissante pour la memoire de nôtre Amyot, car il l'accuse d'avoir oublie les bienfaits dont les deux Princes ses éleves l'avoient comblé, & d'avoir eu trop de complaisance pour la fureur seditieuse & ligueuse de ceux d'Auxerre. L'amour de l'étude & la vieillesse lui avoient fait prendre le parti de la residence, & il n'eut pas la force de resister au torrent de la rebellion. Sebastien Roulliard n'en parle pas de la sorte, il insinuë qu'on le maltraita à cause de sa fidelité. *Les afflictions*, dit-il (h), *l'accueillirent à la sortie des Estats de Blois l'an* 1589. *pource que par la fureur des troubles qui pour lors s'eschaufferent il fut tout volé & destroussé à my-chemin retournant à Auxerre, & qu'estant arrivé là, lui fut baillé beaucoup de peine par les habitants, voires par son Clergé pour les causes du temps. Enfin petit à petit les affaires s'appaiserent: tellement qu'il ne bougea d'icelui lieu, se plaignant toutesfois journellement de ce que la privation de ses biens & commoditez du passé lui ostoit le plaisir de l'estude.* Ste. Marthe (i) avoue bien les mauvais bruits qui avoient couru, mais il ne les croit pas veritables.

(a) *Andr. Saussaius, de Scriptor. Ecclesiast. comment. n. 52.*

(b) *Guillaume Du-Peyrat Histoire Ecclesiastique de la Cour, ou les Antiquitez & recherches de la Chapelle & Oratoire du Roi de France,* pag. 102.

(c) *Du Peyrat ubi supra pag.* 481.

(d) *On s'est donc trompé dans la table de la version de Fra-Paolo, où l'on a dit qu'Amyot* alla Ambassadeur à Rome sous le nom d'Evêque d'Auxerre, *en 1562. L'Evêque d'Auxerre dont Fra-Paolo parle n'étoit point Jaques Amyot.*

(e) *Guill. Du Peyrat, ubi supra pag.* 385.

(1) *L'ordonnance est raportée au livre* 18. *du Code-Henri, tit.* 11. *du St. Esprit.*

(f) *Saussaius ubi supra.*

(g) *Thuan. ubi supra.*

(h) *Roul. ubi supra pag.* 612.

(i) *Sammarth. in elog. p. m.* 96.

rut le 6. de Fevrier 1593. courant (*H*) sa 79. année. Il avoit prêché quelquefois le jour des fêtes solennelles. Il emploioit la langue Latine en composant ses Sermons, quoi qu'il les prononçat en François. Il avoit une coutume fort particuliere en prêchant; il tournoit du côté du peuple l'ouverture de la chaire, & se tenoit assis au milieu sur un fauteuil. Il se mêla de poësie (*I*), & n'y reüssit pas. Voilà ce que j'ai extrait d'une * vie d'Amyot commencée par lui-même, & achevée par son Secretaire. Ses traductions ont été son plus (*K*) bel endroit, quoi que les sentimens de tous les (*L*) Critiques ne lui soient pas favorables à cet égard, & qu'on ait même voulu dire qu'il (*M*) y a été plagiaire. Quelques-uns l'ont (*N*) accusé d'avarice. L'Abbé de St. Real † a su mille particularitez curieuses qui ne sont point dans la vie d'Amyot. On les peut voir dans le Dictionaire de Moreri: c'est ce qui auroit fait que je ne m'en serois pas servi, quand même je n'aurois pas douté qu'elles fussent veritables. Si j'ai quelques suplémens ou quelques éclaircissemens à joindre à ce que l'on vient de lire, je les mettrai dans les remarques.

Les choses que Mr. Varillas (*O*) raporte touchant Amyot sont pleines de faussetez. Il en faudra faire la critique, cela peut servir à debrouiller le cahos.

AMY-

** Elle est en Latin, & n'a pas été imprimée, mais Sebastien Roulliard Avocat au Parlement de Paris qui l'a luë, en a publié un extrait dans les Antiquitez de Melun, pag. 605. & suiv. C'est de son extrait que j'ai tiré cet article.*

† Voiez son Traité de l'usage de l'Histoire. Mr. Teissier en a pris (en le citant) tout ce qui concerne Amyot, & l'a mis dans ses additions aux éloges tirez de Mr. de Thou t. 2. pag. 152.

(*H*) *Courant sa 79. année.*] Mr. de Thou s'étoit adressé à des gens bien mal instruits sur le chapitre d'Amyot, puis qu'ils ne surent lui aprendre ni quand il mourut, ni à quel âge. Il dit en general qu'Amyot dont il met la mort au mois de Juillet 1591. avoit passé 60. ans. Ste. Marthe la met à l'an 1592. *Triennio post Henricum tertium detestabili parricidarum coitione sublatum è vivis excessit* (*a*).

(*I*) *Il se mêla de poësie, & n'y reüssit pas.*] Sebastien Roulliard son compatriote l'epargneroit sans doute sur ce sujet, si cela étoit possible. Voici ce qu'il en dit. *Quant* (*b*) *au poëme Latin qu'il fit sur le sacre du Roi Charles IX. on reconoist par iceluy qu'il s'estoit fort addonné à la lecture d'Horace, mais auroit esté peu adroit en son genie poëtique.* La version des vers Grecs en vers François; à laquelle Amyot se voulut assujettir dans son Plutarque, est affreuse. Charles (*c*) neuf la trouvoit grossiere, *en quoi son opinion ha esté suivie de beaucoup d'aultres.* Roulliard aporte une excuse pitoiable, *c'est un ramas*, dit-il, *de divers Autheurs & de style differens.* Ajoûtons son jugement sur la prose d'Amyot. *Tant y ha*, dit-il, *que selon mon advis il estoit plus heureux en la traduction qu'en sa composition soit Françoise ou Latine: car ce que j'en ay veu me semble estrangement pesant & traisnassier.*

(*K*) *Ses traductions ont été son plus bel endroit.*] La premiere de toutes a eté celle des amours de Theagene & de Chariclée; mais celle de Plutarque lui a procuré sa principale reputation. Il a traduit aussi les Pastorales (*d*) de Longus, plusieurs livres de Diodore de Sicile, & quelques Tragedies Greques. La Duchesse de Savoie ne trouvant point dans Plutarque la vie d'Epaminondas, ni celle de Scipion, le pria de les composer. Il le fit, mais elles n'ont pas eté publiées. La preface étoit deja toute prête: Pierre Mathieu l'a (*e*) vuë, il faut donc croire qu'Amyot avoit mis la derniere main à cet Ouvrage. Il n'osa, dit-on (*f*), entreprendre la traduction de Philostrate, quoi que le Roi Henri III. la lui eût souvent demandée: il s'en excusa sur l'impossibilite; & quand ce Prince aiant vu la version de Vigenere dit à Amyot, *& bien vous disiez que Philostrate estoit hors de traduction*, Amyot lui repondit qu'il l'avoit cru jusqu'à cette heure.

(*L*) *Tous les Critiques ne lui soient pas favorables.*] Mr. Baillet (*g*) a très-heureusement recueilli les éloges que l'on a donnez au Plutarque d'Amyot. Ils sont beaux & glorieux. J'y ajoûte ce que j'entendis dire à Mr. Conrart en l'année 1675. lors que quelcun lui eut apris que presque tous les exemplaires du Plutarque de Mr. l'Abbé Tallemant avoient peri dans l'incendie du magazin d'un Libraire. *On s'en consolera aisément*, dit-il, *pendant qu'on aura la traduction d'Amyot. On y trouve les plus beaux tours de notre langue, & la plus heureuse œconomie de nos periodes.* Mr. Baillet n'a pas recueilli avec moins de soin les jugemens desavantageux: il n'a pas oublié que Mr. de Thou loue beaucoup plus l'élegance que la fidelité de ce Traducteur; *Diodoro ac præcipuè Plutarcho licet majore plerumque elegantia* (*h*) *quam fide Gallicè redditis.* Il a oublié un autre passage de Mr. de Thou que Mr. de Girac raporte. Mr. de Girac sera le seul dont j'alleguerai les paroles, comme une espece de suplément au beau recueil de Mr. Baillet. „(*i*) Pour „ce qui est d'Epitimius qui est tué dans Amiot, au „lieu que dans le texte Grec ce n'est que son che„val, j'aime mieux croire, que ce fameux Inter„prete s'est servi d'exemplaires differens de ceux que „nous avons, que de dire, avec Mr. (1) de Thou, „que ses versions sont bien plus polies que fideles, „& qu'il ne recherchoit pas tant la verité, qu'il affec„toit de plaire aux oreilles delicates. Je sai qu'un „savant (2) & sage Jurisconsulte, l'accuse de n'avoir „pas seu comprendre une belle antiquité, touchant „une loi de Solon; car au lieu d'ecrire, que ce Le„gislateur s'étoit vanté quelque part dans ses poë„sies, qu'il avoit delivré les Atheniens de toutes les „debtes qu'ils avoient contractées, *& osté les bran„dons ou pannonceaux qui étoient posez en beaucoup de „lieux sur les terres hypothequées*; il avoit traduit, „*D'avoir osté les bornes qui paravant faisoient les sepa„rations des héritages de tout le territoire Attique.* Je „pourrois ajoûter plusieurs remarques sur quantité „d'endroits, où le bon Amiot a pris le change; mais „je ne saurois aprouver Mr. de Meziriac, lequel (3), „dans un discours qu'il a fait de la Traduction, *après „avoir loüé l'esprit, le travail, & le style de cet élo„quent Traducteur en sa version de Plutarque, pretend „montrer qu'en divers passages qu'il a remarquez jus„ques au nombre de deux mille, il a fait des fautes „très-grossieres.* „

(*M*) *Qu'il y a été plagiaire.*] On a vu (*k*) ce que dit Brantome sur ce sujet. Voions maintenant ce que d'autres en on dit. (*l*) *J'ay oüi dire* (c'est Mr. Colomiés qui parle) *à Mr. Patin qu'il avoit apris du bon. homme Laurent Bochel* (*qui a fait imprimer les Decrets de l'Eglise Gallicane, &c.*) *qu'Amiot avoit traduit les vies de Plutarque sur une vieille version Italienne de la Bibliotheque du Roi, & qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne sai si cette version n'est point celle que fit sur le Latin l'an 1428. Baptiste Alexandre Jaconel de Rieté, qui est dans la même Bibliotheque.* La Popeliniere (*m*) accuse Amyot de n'avoir pas rendu à Turnebe l'honneur qui lui étoit dû, puis qu'il n'a point publié les secours qu'il avoit tirez de lui pour l'intelligence des passages difficiles. Il pretend que Turnebe lui envoioit *les passages tous entiers tournez en François* sur lesquels Amyot étoit en peine, & que plusieurs autres gens doctes (*n*) l'aiderent de leurs bons avis.

(*N*) *Quelques-uns l'ont accusé d'avarice.*] J'ai cité dans la remarque A un long passage de Brantôme, où Charles IX. fait la guerre de ce defaut à son precepteur. Un autre livre (*o*) m'aprend qu'un jour qu'Amyot demandoit un Benefice de grand revenu, ce Prince lui dit, *Et quoi mon maistre, vous disiez que si vous aviez mille écus de rente vous seriez content, je croi que vous les avez & plus. Sire, repondit-il, l'apetit vient en mangeant, & toutefois obtint ce qu'il desiroit.* On prendra si l'on veut pour une preuve équivoque de son avarice les deux cens (*p*) mille écus de bien qu'il amassa.

(*O*) *Que Mr. Varillas raporte sont pleines de faussetez.*] Il dit (*q*) que la Cour de François I. s'étant arrêtée durant quelques heures dans le chateau d'un Gentilhomme de Berri, Amyot qui étoit precepteur chez ce Gentilhomme, *en prit occasion de presenter à sa Majesté une Epigramme de quatre vers Grecs qu'il venoit de composer. Les Sçavans qui suivoient sa Majesté trouverent l'Epigramme si belle, que l'on ne jugea pas à-propos de laisser plus long tems son Auteur dans une Province trop eloignée de Paris. Le Roi l'attacha à son service par une pension considerable.* Tout ceci est plein de transpositions de circonstances, car nous avons vu (*r*) que l'on attribuë à Michel de l'Hopital le bon effet que produisirent quelques vers Grecs d'Amyot presentez à Henri II. Mr. Varillas raconte dans un autre livre (*s*) qu'Amyot Professeur en Grec à Bourges se fit conoitre à la Cour *par sa politesse à écrire en François*, & qu'alors Bouchetel & Morvillier

(a) Sammarth. in elog. p. m. 96.

(b) Roulliard, pag. 614.

(c) Id. ib.

(d) C'est ainsi qu'il faloit traduire le Longi Pœmenica *de Mr. de Thou, & non pas comme du Ryer par* les Pœmeniques de Longus.

(e) Bullart ubi supra pag. 168. le raporte.

(f) Du Verdier Vau-Privas, Prosopographie t. 3. pag. 2572.

(1) Amiotus hic Pœmenica Longi, Heliodori Æthiopica, Diodori Siculi historica, ac postremo Plutarchum in linguam nostram Gallicam de Græcis verterat, sed hunc majore elegantia quam fide, dum auribus nostris placere quam de sensus veritate laborare potius existimat. *Thuan. de vita sua lib. 5.*

(2) L'Oiseau de l'action hypotheq. liv. 3. [illegible]

(3) Mr. Pelisson dans l'Histoire de l'Academie, pag. 232.

(k) Ci-dessus remarque A.

(l) Colomies, Opuscul. pag. 124. edit. Ultraj.

(m) Popelin. Idée de l'Histoire accomplie, l. 3. pag. 259.

(n) Id. Histoire des histoires pag. 359.

(o) La Prosopographie de Du Verdier, t. 3. pag. 2573.

(p) Voiez la remarque A, à la fin.

(q) Varillas, Hist. de l'heresie l. 10. pag. 310. edit. de Holl.

(r) Dans la remarque C.

(s) Varillas, Hist. de Henri II. l. 2. p. m. 204.

(g) Jugem. des Sav. t. 4. pag. 521. Voiez aussi Pope Blount, pag. 521. (h) Thuan. Histor. l. 100. pag. 405. (i) Girac, repuque à Costar, section 51. pag. 438. edit. de Hollande.

AMYRAUT (Moïse) Ministre & Professeur en Theologie à Saumur, a été un des plus illustres Theologiens qu'on ait vus en France dans le XVII. siecle. Il étoit d'une bonne (A) & ancienne famille originaire d'Orleans, & il nâquit à Bourgueil petite ville de Touraine, au mois de Septembre 1596. Aiant fait son cours de Philosophie, il fut envoié à Poitiers pour y étudier en Droit; il s'apliqua à cette science avec tant d'assiduité, qu'il y emploioit 14. heures chaque jour. Il prit ses Licences * au bout d'un an, mais il en demeura là. Mr. Bouchereau son compatriote & Ministre de Saumur, lui conseilla d'étudier en Theologie: la lecture de l'Institution de Calvin lui donna un grand goût pour ce conseil; ainsi aiant temoigné à son pere qui avoit ses vuës (B) en le destinant au Barreau, qu'il souhaitoit passionnément d'être Ministre, il obtint quoi qu'avec peine le consentement qu'il demandoit. Il alla étudier à Saumur sous Cameron, qui l'aima & qui l'estima d'une façon particuliere, & il fut assez long tems Proposant. Lors qu'il fut reçu Ministre, on le donna à l'Eglise de St. Aignan au païs du Maine, où aiant demeuré 18. mois il fut apellé à Saumur pour y succeder à Mr. Daillé †, qui sortoit de ce poste afin d'aller être Ministre de Charenton. En même tems que l'Eglise de Saumur le souhaita pour Ministre, le Conseil Academique jetta les yeux sur lui pour la profession en Theologie. C'est pour cela que l'Eglise de Rouen & celle de Tours, qui le demanderent en même tems au Synode, ne l'obtinrent pas, car les Synodes Nationaux avoient reglé que les interêts des Academies seroient preferez à ceux des Eglises. Sa reception au Professorat en 1633. l'examen qui la preceda, & la These inaugurale *de Sacerdotio Christi*, lui attirerent beaucoup d'aplaudissemens. On reçut avec lui deux autres excellens Professeurs, Louïs Cappel, & Josué de la Place, si bien que l'on donna tout à la fois à l'Academie de Saumur les trois personnes qui étoient les plus capables de la rendre florissante; puis qu'outre leur grand savoir, il y avoit entre eux une sympathie merveilleuse, qui a produit une concorde pleine d'édification & de bonheur, & d'autant plus digne de loüange, qu'elle est une rareté fort difficile à trouver en païs Academique. Mr. Amyraut fut deputé au Synode National de Charenton l'an 1631. Cette Compagnie le deputa pour aller haranguer le Roi, & pour presenter à Sa Majesté le cahier des plaintes concernant les infractions des Edits. On le chargea en particulier de faire ensorte qu'il ne parlât point (C) à genoux, comme avoient fait les Deputez du dernier Synode National, & il menagea cette affaire avec tant d'adresse & de fermeté, qu'il fut enfin admis à l'audience ‡ selon l'ancien

* *En 1616.*

† *La vie de Mr. Daillé nous aprend qu'il fut apellé à Paris l'an 1626.*

‡ *La harangue qu'il fit au Roi est inserée dans le Mercure François de l'an 1631.*

lier Secretaires d'Etat le rapellerent à Paris, & après l'avoir ramené *à la Communion de l'Eglise Catholique, le recommanderent au Cardinal de Tournon qui lui fit donner l'Abbaye de Bellosane, & la commission de Secretaire d'Ambassadeur à Venise, d'où il partit pour aller à Trente executer les ordres du Roi l'an* 1551. Voilà comment cet Historien refute dans un Ouvrage ce qu'il avoit dit dans un autre. Il ajoûte qu'Amyot fit un discours devant les Peres du Concile: il en donne le precis, & il cite *la harangue d'Amyot*. Mais cette harangue est une chimere, Amyot ne fit que lire la protestation du Roi. Quelle hardiesse n'est-ce pas de citer des manuscrits qui n'existerent jamais? Mr. Varillas assûre (*a*), qu'Amyot âgé de dix ans fut trouvé malade sur le chemin de Paris au bord d'un fossé, & qu'*un Gentilhomme passant* .... *le mit sur son cheval & le conduisit où le soutenant dans une maison proche, où il guerit & reçut charitablement pour passer chemin seize sols, qu'il rendit depuis avec usure en laissant aux heritiers de son Bienfaiteur seize cens écus de rente.* La vie d'Amyot porte qu'il legua (*b*) 12. cens écus à l'Hopital d'Orleans. C'etoit là qu'il avoit été mené par le Gentilhomme, c'étoit là qu'il avoit été gueri, & qu'il reçut 16. sols; ce fut à cet Hopital qu'*il fit depuis, un legs de 12. cent écus*, (*c*) selon le narré de Mr. de St. Real. D'où vient que Mr. Varillas altere ces circonstances, & amplifie la gratitude? Pourquoi par ses hyperboles convertit-il un simple legs de trois mille six cens francs en une rente annuelle de six (*d*) mille deux cens livres? Il assûre qu'Amyot „ en étudiant changea de Religion, „ & servit d'instrument pour seduire ses compagnons, „ jusqu'à ce qu'étant decouvert, il se refugia à Bour„ges, où le même Volmar qui avoit instruit Calvin „ & Beze, l'introduisit chez l'Abbé de St. Ambroise, „ en qualité de precepteur de ses neveux, & le choi„sit depuis pour son successeur à montrer le Grec. „ Amyot s'ennuia bientôt d'enseigner publiquement. „ On ne peut accorder rien de tout cela avec les Memoires de la vie d'Amyot publiez par Sebastien Roulliard. On y trouve qu'il (*e*) avoit environ 23. ans lors qu'il s'en alla à Bourges avec l'Abbé de St. Ambroise qui lui avoit persuadé ce voiage. Il y alla donc l'an 1537. Or Volmar (*f*) sortit de Bourges l'an 1535. & par consequent ce ne fut point lui qui le fit conoître à cet Abbé. On trouve dans les mêmes Memoires qu'Amyot remplit la charge de Professeur (*g*) *l'espace de dix ans*, & que *souventes fois on lui ha oui dire entre ses amis, qu'il avoit un honneste appoinctement: que jamais en sa vie n'eut meilleur temps, que celuy-la: & avoit pris un fort grand plaisir à faire ces exercices: à cause qu'il jouissoit d'un extreme repos.*

(*a*) *Varillas ibid. pag.* 203.

(*b*) *Voiez la remarque A.*

(*c*) *Saint Real ubi supra pag.* 75.

(*d*) *Varillas ibid. pag.* 204.

(*e*) *Roulliard ubi supra pag.* 607.

(*f*) *Melch. Adam. in vitis Philosoph. pag.* 233.

(*g*) *Roulliard ibid.*

Il ne s'ennuia donc pas bientôt d'enseigner publiquement. Mr. Varillas observe que Bouchetel & Morvillier lui *representerent l'obstacle que son heresie aportoit à son salut & à sa fortune, & qu'il profita de leur advis.* Bouchetel le conoissoit donc pour Calviniste, mais en ce cas-là auroit-il voulu le faire precepteur de ses enfans comme (*h*) il avoit fait?

(*A*) *D'une bonne & ancienne famille.*] Etienne L'Amyrault son bisaieul étoit Echevin d'Orleans, lors qu'on y reforma la Coutume en 1509. Le procés verbal de la Coutume en fait foi. On pretend que le chef de la famille est un L'Amyrault dont le tombeau est de l'année 1370. & se voit dans l'Eglise de St. Pierre en Pont. Il étoit venu d'Hagenaw ville d'Alsace Capitaine d'une Compagnie de Reitres, à ce que porte son Epitaphe. Cette famille est bienfaitrice du Couvent & de l'Eglise des Minimes d'Orleans, & en cette qualité ses Armes se trouvent dans les vitreaux de l'Eglise. Je remarquerai par occasion qu'un Anglois de la Communion Romaine a très-mal latinisé le nom d'Amyraut, puis qu'au lieu d'*Amyraldus* il a dit *Amurath*. Cette faute seroit petite, si par une froide & basse allusion il ne l'avoit accompagnée d'un doute fort ridicule. Moses *quidam* Amurath, dit-il (*i*), *Minister Salmuriensis, homo saltem nomine (nescio an & progenie) Judaeo-Turca.* Dans les pages suivantes il l'apelle *Amyrath*.

(*B*) *Avoit ses vuës en le destinant au Barreau.*] Il le destinoit à remplir la charge de Senechal, occupée par son oncle qui n'avoit point d'enfans.

(*C*) *Qu'il ne parlât point à genoux.*] Mr. Amyraut fut celui qui representa au Synode l'état de cette question, & il promit en même tems de faire toutes les instances possibles, en cas que la Compagnie lui donnât des instructions là-dessus. Il fut donc chargé de demander le retablissement du privilege dont les Ministres avoient joui, de parler debout à Sa Majesté, comme font les Ecclesiastiques du Roiaume. Il partit accompagné de deux Anciens pour Monceaux où étoit la Cour, & s'étant adressé à Mr. de la Vrilliere Secretaire d'Etat, il aprit que le Roi n'entendoit point que les Deputez du Synode lui parlassent autrement que ceux du Synode precedent. Comme il y avoit toûjours un Commissaire de la part du Roi dans nos Synodes, celui qui assistoit alors au Synode National de Charenton, avoit fait savoir au Roi ce que l'on avoit chargé les Deputez de demander; & la Cour aiant trouvé à-propos de ne pas accorder cette demande, Mr. de la Vrilliere eut ordre de le declarer d'abord aux Deputez. Mr. Amyraut lui representa fort adroitement & fort respectueusement tout ensemble les raisons de la Compagnie, & il se passa plus

(*h*) *Roulliard. ib.*

(*i*) *Dans ses notes sur quelques extraits des Harangues d'Edouard Dering. Cela fut imprimé à Londres l'an 1659.* [illegible] *piece intitulée*, Nuncius à mortuis, *qui est un Dialogue supposé entre l'ame de Henri VIII. & celle de Charles I.*

cien uſage, & ſelon le deſir de la Compagnie. Cette deputation le fit conoître au Cardinal de Richelieu, qui s'étonna de lui trouver tant de qualitez qui ne ſentoient point ſon homme d'étude. Quelque tems après il publia un Ecrit (D), où il expliqua le myſtere de la predeſtination & de la grace ſelon les hypotheſes de Cameron. Cet Ecrit excita une eſpece de guerre (E) civile parmi les Theologiens Proteſtans de France. Ceux qui n'étoient point dans ces hypotheſes crierent à la nouveauté, & ſur tout lors qu'ils virent le grand du Moulin en campagne, qui ne ceſſoit d'accuſer Mr. Amyraut de contravention au Synode de Dordrecht, & de favoriſer l'Arminianiſme. L'autorité de ce celebre Theologien, qui s'étoit aquis dans ſon parti la veneration des peuples par quantité de livres de Controverſe, fit une telle impreſſion ſur pluſieurs Miniſtres, qu'encore que Mr. Amyraut eût publié un Ecrit * où il ſoutenoit que Calvin avoit enſeigné la Grace univerſelle, on vit au Synode National d'Alençon † un bon nombre de Deputez chargez d'inſtructions contre Mr. Amyraut; & il y en eut (F) de ſi ardens qu'ils ne parloient que de depoſer. Les Deputez des Provinces de delà la Loire furent ceux qui temoignerent le plus de chaleur. Neanmoins

* *Intitulé* Echantillon de la doctrine de Calvin.

† *L'an* 1637.

plus de 15. jours ſans que de part ni d'autre on relâchit quelque choſe. Le Cardinal de Richelieu informé de la vigueur de ce Miniſtre, voulut conferer avec lui ſur ce ſujet, & tâcha de l'induire à n'inſiſter pas davantage. On repondit, & on repliqua ſur tout ce que cette Eminence put alleguer de plus plauſible; & enfin l'audience fut accordée ſur le pied que Mr. Amyraut la demandoit. Le Cardinal s'entretint avec lui diverſes fois touchant le cahier des plaintes, & goûta extremement l'eſprit & les manieres de ce Miniſtre.

(D) *Un Ecrit où il expliqua les myſteres de la predeſtination.*] Un Catholique Romain de qualité fut l'occaſion de cet Ecrit. Il avoit dîné à Bourgueil avec Mr. Amyraut chez Mr. l'Evêque (a) de Chartres, de qui ce Miniſtre étoit fort conu. Après le repas il fit tomber la converſation ſur une matiere de controverſe; il accuſa les Proteſtans d'enſeigner des choſes tout-à-fait dures ſur la predeſtination. Mr. Amyraut prit la parole, & il ſe noüa entre lui & Mr. l'Evêque de Chartres, une eſpece de diſpute, mais douce & honnête, ſur cette queſtion épineuſe. Le ſoir étant venu on ſe ſepara; le lendemain Mr. Amyraut s'en retournant à Saumur paſſa (b) chez l'homme de qualité, comme il le lui avoit promis, & lui trouva de bons ſentimens pour la Religion Proteſtante, avec divers ſcrupules ſur le dogme de la predeſtination tel que Calvin l'a expliqué. Il lui leva tous ces ſcrupules le mieux qu'il lui fut poſſible; & aquieſçant à la priere que lui fit ce Gentilhomme de compoſer un traité où la choſe fût beaucoup mieux aprofondie que dans une ſimple converſation; il écrivit & il publia (c) le livre dont je parle. Voila ce que portent mes memoires manuſcrits. Mr. Amyraut ne debite point ce ſujet de ſon Ouvrage, mais un autre (d) aſſez different.

(a) *Il étoit de la Maiſon d'Estampes-Valençai & fut depuis Archevêque de Reims.*

(b) *Au* Pleſſis-Rideau.

(c) *En* 1634.

(d) *Prefat. Speciminis animadverſ. de Gratia Univerſ.*

(E) *Une eſpece de guerre civile parmi les Theologiens.*] Cette diſpute a été aſſez conſiderable, pour devoir faire un bon morceau des Annales Eccleſiaſtiques des Proteſtans. Celui (e) qui a publié en Anglois une Hiſtoire très-curieuſe de nos Synodes de France, peut nous inſtruire des differens que le dogme de la Grace univerſelle y a excitez. Ce ſeroit medire, je penſe, bien cruellement de ceux qui ont les premiers remué cette queſtion, que de ſoutenir qu'ils n'auroient pas laiſſé de le faire, encore qu'ils euſſent prevu tous les maux qui en devoient reſulter: car où eſt l'utilité & le *cui bono* de ces diſputes? Ne reſte-t-il plus de difficultez, pourvu qu'on ſe ſerve de l'hypotheſe de Cameron? N'eſt-il pas vrai au contraire que jamais remede ne fut auſſi palliatif que celui-là? On a bien beſoin d'autre choſe pour contenter la raiſon. & ſi vous n'allez pas plus loin, autant vaut-il ne bouger de vôtre place; tenez vous en repos dans le Particulariſme. Mais je veux que l'Univerſaliſme ait quelque avantage, & qu'il reponde mieux à certaines objections. Cela eſt-il capable de balancer tant de crimes ſpirituels que les factions traînent après elles, tant de mauvais ſoupçons, tant de ſiniſtres interpretations, tant de fauſſes imputations, tant de haines, tant d'injures, tant de libelles, tant d'autres deſordres qui viennent en foule à la ſuite d'un tel conflict theologique? Si vous croiez que le Particulariſme damne les gens, vous faites bien de le refuter quoi qu'il en coûte. Je dis la même choſe à ceux qui prendroient l'Univerſaliſme pour une hereſie mortelle: mais puis que de part ni d'autre vous ne croiez pas refuter une opinion pernicieuſe, ne diſputez qu'autant que vous le pouvez faire ſans troubler le repos public, & taiſez-vous dès que l'évenement vous montre que vous diviſez les familles, ou qu'il ſe forme deux partis. N'achevez pas de reveiller mille mauvaiſes paſſions, qu'il faut tenir enchaînées comme autant de bêtes feroces, & malheur à vous ſi vous êtes cauſe qu'elles briſent leurs fers. Graces à Dieu la guerre civile de la Grace univerſelle, & quelques autres encore n'ont pas été dignes (il s'en faut beaucoup) de l'aplication que j'ai qui faire de quelques vers aux diſputes Schiſmatiques. On comparoit les preparatifs & les troupes auxiliaires des deux Chefs à cette decoration de Theatre.

(e) *Johannes Quick Miniſtre à Londres: ſon livre intitulé* Synodicon in Gallia reformata, *a été imprimé* in fol. *en* 1692.

Reflexion ſur les maux qu'aportent les diſputes des Theologiens.

Aigles, (f) Vautours, Serpens, Griffons,
Hippocentaures, & Typhons,
Des taureaux furieux dont la gueule beante
Eût tranſi de frayeur le grand cheval d'Atlante,
Un char que des dragons étincelans d'éclairs
Promenoient en ſifflant par le vuide des airs,
Demogorgon encor à la triſte figure.
Et l'Horreur & la Mort s'y voyoient en peinture.

(f) *Voiez la vie d'Eſchyle de Mr. le Fevre.*

Mr. Amyraut eut la joie de ſe reconcilier avec ſes plus ardens adverſaires, & il ne falut pas que les Grans du monde ſe mêlaſſent toûjours de la pacification. Mr. le Prince de Tarente s'en étoit mêlé en 1649. je ne ſai pas ſi les parties lui donnerent plus de peine que n'en donnent aux Marechaux de France les differens qui relevent de leur reſſort; mais quoi qu'il en ſoit il vint à bout de ſon entrepriſe, (g) & mieux peut-être que n'auroit fait un Synode. Pour ce qui eſt de la reconciliation avec Mr. du Moulin, ce fut Mr. de Langle Miniſtre de Rouën qui la procura. Dès qu'il en eut fait la propoſition, Mr. Amyraut y donna les mains avec joie, & offrit toutes les avances. Il écrivit une lettre le premier, & Mr. du Moulin lui repondit fort honnêtement. On publia ces lettres pour l'édification de l'Egliſe. Elles ſont datées de l'an 1655. Mr. Daillé a inſeré la repouſe de Mr. du Moulin dans l'un (h) de ſes livres. La raiſon & la charité nous portent à croire que ceux qui avoient tant crié, & tant excité de tempêtes contre un dogme qu'ils ont reconu enfin innocent, & dont enfin le defenſeur leur a paru un fidele ſerviteur de Dieu, ne ſont point morts ſans s'être couverts de confuſion, pour le moins aux pieds du trône de la Majeſté divine, à la vuë de cette prevention mortifiante, qui leur avoit montré comme un dogme affreux une hypotheſe où il n'y a nul venin. Voiez ce qui ſuit.

(g) *Il accorda dans le Château de Thouars le 16. d'Octobre 1649. Mr. Amyraut avec Mr. de Champvernou, Miniſtre de Taillebourg, & avec Mr. Vincent, Miniſtre de la Rochelle. Voiez les Actes authentiques de David Blondel pag. 85. Ce Mr. de Champvernou s'apelloit Guillaume Rivet, & étoit frere d'André Rivet Profeſſeur en Theologie à Leide.*

(F) *Il y en eut de ſi ardens qu'ils ne parloient que de depoſer.*] S'ils ont vêcu encore 30. ou 40. ans, je ne vois pas de quelle maniere ils oſoient regarder le monde; car enfin cette doctrine qu'ils jugeoient digne des anathemes les plus foudroians, ſe trouva être celle des plus grans hommes qui ſerviſſent les Egliſes Reformées de France. Ce fut celle de Mr. Meſtrezat, celle de Mr. le Faucheur, celle de Mr. Blondel, celle de Mr. Daillé, celle de Mr. Claude, celle de Mr. du Boſc. Il falut que les Particulariſtes reconuſſent bientôt pour leurs freres, & pour de fideles Miniſtres de Jesus-Christ les partiſans de la Grace univerſelle; & l'on a vu que les Miniſtres Refugiez qui ont ſigné un Formulaire au Synode de Rotterdam en l'année 1686. n'ont point été ſoumis à quelque declaration qui donnât la moindre atteinte au ſyſtême de Mr. Amyraut. (k) D'où venoient donc les vacarmes que l'on fit au commencement contre ce ſyſtême? D'où vint que la même doctrine paſſa d'abord pour un monſtre, & puis pour une choſe innocente? Ne faut-il pas reconnoitre là le doigt du peché originel, & l'influence de mille paſſions tenebreuſes qui doivent enfin produire, ſi l'on eſt du nombre des predeſtinez, une ſalutaire & mortifiante humiliation? Le pis eſt qu'on ne profite pas du paſſé; chaque generation fournit les mêmes ſymptômes, tantôt plus grans, tantôt plus petits: car on peut bien dire très-ſouvent, lors que l'on voit en campagne les Factums, les Denonciations, les Apologies, les Theſes, (i) *jamque faces & ſaxa volant*, & que les livres coup ſur coup volent

(h) *Vindiciæ Apologiæ, pag.* 418.

(i) *Voiez la remarque M de l'article* Daillé.

(k) *Virgil. Æn. l.* 1. *v.* 150.

moins la Compagnie aiant ouï en plusieurs seances Mr. Amyraut qui exposa son sentiment, & qui satisfit aux difficultez qui lui étoient proposées, le renvoia avec honneur à l'exercice de sa charge, & imposa sur ces questions un silence qui ne fut pas trop bien gardé. On ß porta plainte au Synode National de Charenton en 1645. contre Mr. Amyraut, *comme ayant contrevenu aux reglemens* qui concernoient ce silence; & il se plaignit à son tour *de quelques contraventions faites contre les mêmes reglemens.* La Compagnie ensevelit *par une sainte amnistie* toutes ces plaintes reciproques, renouvela les reglemens du silence, renvoia Mr. Amyraut avec honneur à l'exercice de sa charge, & lui permit de faire contre les étrangers qui l'attaqueroient ce que le Synode d'Anjou trouveroit bon. Ce Synode lui permit de publier une reponse * aux trois volumes de Mr. Spanheim sur la Grace Universelle, ce qui fut la source de quantité d'autres livres †. Voiez la marge ‡. Pendant le Synode National de l'année 1645. Mr. Amyraut fut prié par la Compagnie d'entrer en conference avec Mr. de la Milletiere, afin de tâcher de le ramener. La conference dura plusieurs jours, mais ils ne s'accorderent pas mieux en disputant de vive voix, que dans les livres qu'ils avoient dejà publiez l'un contre l'autre. La doctrine de Mr. de la Place sur le peché originel fut attaquée dans ce Synode. Mr. Amyraut en aiant été averti se presenta à la Compagnie pour plaider la cause de son collegue, & montra par un long discours que le sentiment dont on se plaignoit n'avoit rien de dangereux. Cette action ne fut pas seulement loüée à cause de l'habileté avec laquelle la doctrine de Mr. de la Place fut soutenuë, mais aussi à cause que Mr. Amyraut n'avoit en vuë que l'interêt de son collegue; car son sentiment là-dessus n'étoit point celui de Mr. de la Place. Si j'ajoûte que Mr. Cappel ne suivoit pas la route ordinaire des Protestans sur l'antiquité des points de l'écriture Hebraïque, j'aurai dit tous les chefs de plainte que l'on faisoit contre l'Academie de Saumur: mais ces plaintes n'empêchoient pas que l'on n'y vît un grand concours de Proposans, qui diminua à vuë d'œil après la mort de ces trois ‡ illustres Professeurs. Mr. Amyraut survêcut à ces deux collegues, & a eu le tems de publier un très-grand (G) nombre de livres. Il avoit autant de facilité pour la plume que pour la langue, & c'est beaucoup dire; car il avoit un flux de bouche merveilleux tant en Latin qu'en François, tant pour les leçons de Theologie, que pour les Sermons. Il savoit le monde, & il pouvoit fournir en conversation cent sortes de choses qui étoient hors de son metier: & c'est sans doute ce qui contribua autant ou plus que la reputation de sa science, au bonheur qu'il eut toute sa vie d'être consideré & honoré des grans Seigneurs de contraire Religion. J'ai dejà dit que le Cardinal de Richelieu eut de l'estime pour lui; je n'ajoûte point qu'il lui fit parler de son grand dessein (H) de reünir les deux Eglises; car ce ne seroit pas une preuve d'une consideration assez distinguée, ce Cardinal aiant

ß *Blondel, Actes authent. pag.* 36.

* *Elle est intitulée* Specimen animadversionum in Exercitationes de gratia universali, *& fut imprimée à Saumur en* 1648. in 4.

† *Blondel ib. pag.* 40. 41.

‡ *Il n'est pas vrai, comme on l'assure dans le Mélange Critique to. 1. pag.* 129. *que Mr. Amyraut ait attaqué Mr. Spanheim, ni que son gros Volume soit contre les theses de Mr. Spanheim. Il est contre les trois Volumes de celui-ci qui fut l'aggresseur. Voiez les lettres de Sarrau pag.* 83. 95. 108. *édit.* 1697.

‡ *Ils sont les Auteurs de ce qu'on apelle* Theses Salmurienses. *Ouvrage très-estimé*

volent en foule de lieu en lieu. *Laissez-les faire, ils s'accorderont bien & à peu de frais;*

Hi motus (a) *animorum atque hæc certamina tanta*
Pulveris exigui jactu compressa quiescent.

Mais on ne peut pas le dire toûjours. Les choses sont quelquefois poussées à l'extremité, *Res in nervum erumpit.*

(a) *Virgil. Georg. lib.* 4. *v.* 86.

(G) *Un très-grand nombre de livres.*] Il publia en 1631. son Traité des Religions. Cinq ans après il publia six Sermons sur la nature, l'étenduë, &c. de l'Evangile. Il en a publié plusieurs autres en divers tems. Son livre *de l'élevation de la foi & l'abaissement de la raison* parut en 1641. La defense de Calvin sur la doctrine de la reprobation absoluë parut en Latin la même année, & l'an 1644. en François. Il commença ses Paraphrases sur l'Ecriture en 1644. l'Epitre aux Romains fut paraphrasée la premiere; il continua par les autres Epitres, & finit par les Evangiles; mais il eut la même sagesse que Calvin de ne toucher pas à l'Apocalypse. De peur que son nom n'empêchat les Catholiques Romains de lire ses Paraphrases, il ne l'y mit pas. Il publia en 1647. une Apologie pour ceux de la Religion, un Traité du franc arbitre, & un autre *De secessione ab Ecclesia Romana, deque pace inter Evangelicos in negotio religionis constituenda.* Il traita depuis plus amplement cette matiere de la reünion des Calvinistes & des Lutheriens, dans l'*Irenicon* qu'il fit imprimer l'an 1662. Son livre de la vocation des Pasteurs parut en 1649. Il avoit prêché sur cette matiere devant Mr. le Prince de Tarente, pendant la tenuë d'un Synode Provincial dont il fut Moderateur. Ce Prince souhaita que ce Sermon fût imprimé, & que la matiere fût traitée plus amplement; car c'etoit un grand lieu commun entre les mains des Missionnaires. C'est pourquoi Mr. Amyraut ne se contenta pas de faire imprimer son Sermon, il publia aussi un Traité complet sur cette importante controverse, & dedia le tout à Mr. le Prince de Tarente. Sa Morale Chretienne en 6. volumes *in* 8. dont le premier fut imprimé l'an 1652. est le fruit des conversations qu'il avoit souvent avec Mr. de Villarnoul, Seigneur d'un merite extraordinaire, & l'un des plus savans Gentilshommes de l'Europe, heritier, en cela aussi, de son aieul maternel Mr. du Plessis Mornai. Il y a peu de matieres sur quoi Mr. Amyraut n'ait écrit. Il a publié un Traité des Songes; deux volumes sur le Regne de mille ans, où il refute un Avocat de Paris nommé Mr. de Launai (b), qui étoit un grand Chiliaste; la vie du brave la Nouë surnommé Bras de fer; & plusieurs autres Ouvrages dont je ne parle pas, ou dont je parle dans le reste de cet article. Il monta même sur le Parnasse; car il fit un Poëme intitulé, *l'Apologie de St. Etienne à ses Juges.* On attaqua cet Ouvrage du côté qui donnoit le moins à craindre à certains égards, puis que ce ne furent point les Poëtes qui s'éleverent contre, & que ce furent les Missionaires. On pretendit que l'Auteur avoit parlé *du St. Sacrement de l'Autel* avec la derniere irreverence, mais il publia un Ecrit pour sa justification, duquel je ne puis rien dire de plus à-propos que ce que Mr. Daillé en a dit. Ecoutons-le donc. „ Quant à l'*Apologie* de St. Etienne à ses Juges que vous (c) employez ensuite pour nous convaincre d'avoir maltraité vôtre Sacrement, si vous & ceux qui s'en sont si fort offensez aviez daigné lire la lettre que l'Auteur a fait imprimer pour se justifier, vous & eux n'en auriez pas cette mauvaise opinion, & peut-être même que vous vous étonneriez de l'illusion que les prejugez de vôtre passion ont causée dans vôtre esprit, lui faisant prendre comme dites contre vous & contre vôtre transubstantiation, des choses qui n'avoient été écrites que contre les extravagances de l'idolâtrie des Payens. „ (d)

(b) *Voiez Mr. Ancillon à la page* 129. 130. *du premier tome de son Mélange Critique de literature.*

(H) *Grand dessein de reünir les deux Eglises.*] Le Jesuite qui s'entretint là-dessus avec Mr. Amyraut s'apelloit le Pere Audebert. Mr. de Villeneuve qui étoit alors Lieutenant de Roi à Saumur les aiant fait dîner ensemble, & cela avec tant de complaisance pour le Ministre, qu'il lui donna le haut bout sur le Jesuite, & qu'il n'y eut point pour le coup de *Benedicite* à sa table, fit ensorte que l'aprescinée ils se pussent entretenir en particulier. Il est vrai que Mr. Amyraut declara qu'il ne pourroit s'empêcher de communiquer à ses collegues tout ce qui se passeroit. Le Jesuite debuta par avouër que le Roi & son Eminence l'envoioient faire des propositions d'accommodement sur le fait de la Religion; & puis étant entré en matiere, il fit entendre qu'on sacrifieroit au bien de la paix l'invocation des creatures, le Purgatoire, & le merite des œuvres; qu'on limiteroit le pouvoir du Pape, & que si la Cour de Rome refusoit d'y consentir, on en prendroit occasion de créer un Patriarche; qu'on donneroit la coupe aux Laïques; & qu'on pourroit même se relâcher sur d'autres choses, si l'on remarquoit dans les Protestans un veritable desir de paix & de reünion. Mais il declara lors que Mr. Amyraut le mit sur les dogmes de l'Eu-

(c) *Il s'adresse au Pere Adam.*

(d) *Daillé, Replique aux deux livres d'Adam & de Cottiby,* 2. *part. chap.* 17. *p. m.* 108.

aiant fondé là-dessus plusieurs Ministres qui étoient bien inferieurs à celui-ci. Le Marechal (I) de Brezé & le Marechal (K) de la Meilleraie, doivent être mis au nombre des grans Seigneurs qui firent un cas tout particulier de nôtre Amyraut. Mr. le Goux (L) de la Berchere premier President au Parlement de Bourgogne, & les Intendans (M) de la Province d'Anjou sont de ce nombre; & nous y pouvons même joindre des Evêques (N) & des Archevêques, & par dessus tous le (O) Cardinal Mazarin, dont les honnêtetez pour ce Professeur furent extraordinaires. Il y a beaucoup d'aparence qu'il trouva grace auprès de ce Cardinal, entre autres raisons parce qu'il se declara hautement pour la doctrine de l'obeïssance des sujets. Il le fit utilement pour la Cour de France pendant les desordres de la Fronde, où la fortune du Cardinal Mazarin

l'Eucharistie, qu'on ne pretendoit pas y rien changer; sur quoi l'autre lui repondit qu'il n'y avoit donc rien à faire. Leur conversation dura environ quatre heures. Le Jesuite voulut exiger le secret; Mr. Amyraut lui protesta que selon la declaration qu'il en avoit faite d'abord à Mr. de Villeneuve, il communiqueroit à ses collegues l'entretien qu'ils venoient d'avoir; mais qu'il lui repondoit de leur discretion. Dès le soir même il leur rendit compte de la conference, & il ne fit point scrupule d'en parler dans l'occasion, après que le Cardinal de Richelieu & le Pere Audebert furent morts.

(I) *Le Marechal de Brezé.*] Il étoit Gouverneur de Saumur, & il n'y alloit jamais sans envoier prier Mr. Amyraut de le venir voir. Il le prioit même fort souvent d'aller à son Château de Milly, où il demeuroit ordinairement; & lors qu'il reçut la nouvelle de la mort du Duc de Fronsac son fils Amiral de France, il voulut avoir toûjours auprès de lui Mr. Amyraut. Il en reçut plusieurs visites durant sa derniere maladie, & il se recommanda même à ses prieres, & voulut que l'on priât Dieu pour lui dans le Temple de Saumur. Il mourut dans le Château de Milly en 1650.

(K) *Le Marechal de la Meilleraie.*] Du tems qu'il étoit de la Religion, il avoit étudié à Saumur avec Mr. Amyraut. Il s'étoit toûjours souvenu de cette ancienne conoissance, & dès le lendemain de son arrivée à Saumur, lors que la Cour y etoit en 1652. il envoia faire un compliment à ce Ministre, qui ne manqua pas de lui aller faire la reverence tout aussitôt, & d'en être reçu comme à l'ordinaire avec mille marques de consideration. Ce Marechal aiant apris la derniere maladie de Mr. Amyraut, le fit visiter par un Gentilhomme, & lui temoigna que si sa goute lui eût permis de suporter le carosse il seroit venu le voir. Il etoit alors à son Château de Montreuil-Bellai, à 4. lieues de Saumur.

(L) *Mr. le Goux de la Berchere.*] Il fut relegué à Saumur l'an 1637. & il y demeura jusqu'en 1644. Comme il avoit beaucoup de merite, & beaucoup d'érudition, il aimoit les gens de lettres, de quelque Religion qu'ils fussent. Il voulut d'abord conoître Mr. Amyraut, & il le trouva si digne de son amitié, qu'il se forma entre eux une grande liaison. Ils se voioient ordinairement deux fois la semaine; ainsi l'on ne doit pas s'étonner que le Ministre ait pu fournir des Memoires pour la vie du President. Il n'est pas besoin de dire ici que Mr. de la Berchere mourut premier President au Parlement de Grenoble, & que Mr. son frere lui succeda; mais il est bon de dire que ce dernier voulant faire écrire la vie de l'autre, pria Mr. Amyraut de lui communiquer des Memoires touchant ce qui s'étoit passé entre eux de particulier. Mr. Amyraut lui envoia entre autres choses le recit de la conference qu'il avoit euë avec le Pere Audebert; car dès que le bruit se fut repandu dans Saumur qu'il s'etoit entretenu secretement avec ce Jesuite, Mr. de la Berchere voulut savoir de lui-même ce qui en étoit. Mr. Amyraut lui en recita une bonne partie, en lui recommandant le silence. Cet endroit de ses Memoires n'a pas été emploié dans la vie de Mr. de la Berchere qui a été donnée au public. Il dedia en 1648. son livre *des Droits du mariage* à cet illustre Magistrat, qui étoit alors premier President de Grenoble.

(M) *Les Intendans de la Province d'Anjou.*] Il ne manquoit jamais de les aller saluer, & ils lui rendoient tous sa visite, & lui marquoient une grande consideration. Lors qu'en 1658. il alla prendre les eaux de Bourbon, il reçut mille honnêtetez à Bourges de Mr. Mandat Intendant de la Province. Il ne tint qu'à lui d'aller loger chez cet Intendant qui l'en pria, & chez qui il dîna avec l'Archidiacre de Bourges & avec quelques autres Ecclesiastiques.

(N) *Des Evêques & des Archevêques.*] Voiez ce qui a été dit ci-dessus (a) concernant Mr. l'Evêque de Chartres. J'ajoûte ici qu'en l'année 1661. Mr. l'Archevêque de Paris Hardouïn de Perefixe étant allé à Saumur, pour un vœu que la Reine Mere avoit fait à Nôtre Dame (b) des Ardilliers, fit dire à Mr. Amyraut qu'il seroit bien aise de le voir. Mr. Amyraut fut très-disposé à lui rendre une visite, mais il fit entendre qu'il ne lui donneroit point le titre de Monseigneur. L'Archevêque y aiant donné les mains, reçut deux visites de ce Ministre, s'entretint avec lui près de deux heures chaque fois, & le traita fort civilement. On parla entre autres choses des livres de Mr. Daillé, dont le Prelat dit beaucoup de bien par raport à l'érudition.

(a) *Dans la remarque D.*

(b) *Elle est dans l'Eglise des Peres de l'Oratoire au bout d'un fauxbourg de Saumur.*

(O) *Et par dessus tous le Cardinal Mazarin.*] Il arriva à Saumur en 1652. quelques jours après que le Roi & la Reine Mere y furent arrivez; & comme il aprit qu'à la table de la Reine on avoit parlé amplement d'un Sermon du Sieur Amyraut, il pria le Comte de Comminges de temoigner à ce Ministre qu'il seroit bien aise de le conoitre. Ce Comte étoit Gouverneur de Saumur, & avoit beaucoup d'amitié pour Mr. Amyraut: il lui avoit promis que ceux de la Religion pourroient s'assembler à l'ordinaire le Dimanche, quoi que le Roi fût dans la ville; mais il lui declara en même tems qu'il faloit qu'ils interrompissent leurs assemblées les trois premiers jours après l'arrivée du Roi. On tint ce qui avoit été promis. Mr. Amyraut prêcha le Dimanche sur ces paroles, *Craignez Dieu, honorez le Roi*, & fut ouï de beaucoup de personnes de la Cour qui en furent très-satisfaites, & qui parlerent de son Sermon avec éloge, non seulement au Roi dès qu'ils furent sortis du temple, mais aussi le soir pendant le souper de la Reine. Ce fut alors que le Cardinal Mazarin ouït parler de ce Sermon, & qu'il aprit de la bouche de Mr. de Comminges le zèle que Mr. Amyraut, & tous ceux de la Religion de ces quartiers-là avoient temoigné pour le service du Roi dans les derniers troubles. L'envie qu'eut le Cardinal de voir ce Ministre fut si grande, qu'il la lui fit temoigner dès le lendemain matin par le Juge de la Prevôte: de sorte que Mr. de Comminges aiant vu qu'il n'avoit pas été le premier porteur de la nouvelle, dit à Mr. Amyraut en riant: *Je vois bien, Monsieur, qu'au premier jour nous aurons besoin de vôtre intercession auprès de son Eminence, ce qui vous prouvera l'utilité de l'invocation des Saints.* La premiere visite fut assez courte, mais on pria Mr. Amyraut de revenir le lendemain à 8. heures. Le Cardinal lui fit toute sorte d'honnêtetez, il le fit assoir auprès du feu, il lui parla d'affaires d'Etat, il lui étala tous les efforts que l'on faisoit en Xaintonge pour entraîner ceux de la Religion au parti des Princes, & le pria de travailler à rendre inutile toute cette machination. Mr. Amyraut l'assûra qu'il n'y avoit rien à craindre de la part des Protestans de France, & qu'il écriroit à plusieurs Ministres de Xaintonge, afin que le Synode qu'ils devoient tenir bientôt temoignât authentiquement sa fidelité. La chose fut executée. Deux jours après cette audience, le Cardinal sous pretexte de voir le College de ceux de la Religion, & la Bibliotheque de Mr. du Plessis Mornai, eut un autre tête-à-tête avec Mr. Amyraut dans le cabinet de ce dernier. Ils parlerent de l'Edit de Nantes, & sur ce que Mr. Amyraut interrogé si Henri IV. avoit été dans l'obligation de le donner avoit repondu qu'oui, mais que quand même ç'auroit été une grace au commencement, l'observation en seroit aujourd'hui une chose necessaire, le Cardinal lui dit qu'il avoit raison, & lui cita cette maxime du Droit, *quod initio fuit voluntatis, ex post facto fit necessitatis.* On sera peut-être bien aise de voir ici ce que Mr. (c) de Guitaut dit à Madame de la Trimouïlle en presence de la Reine. *Son Eminence est chez le Ministre Amyraut; ce sont deux Ecclesiastiques ensemble, mais je suis sûr qu'ils ne parleront point de religion, son Eminence n'y trouveroit pas son compte.* Pendant les cinq semaines que le Roi fut à Saumur, Mr. Amyraut fit plusieurs visites au Cardinal, & en fut toûjours bien reçu; & lors qu'il prit congé de son Eminence, elle lui dit de lui écrire directement toutes

(c) *Il étoit Capitaine des Gardes de la Reine, & oncle de Mr. de Comminges.*

zarin fut si balotée; & en plusieurs autres occasions il temoigna que c'étoit (P) son dogme favori, jusques à s'en quereller avec un β Ministre de la Rochelle: mais cela n'empêcha point qu'en ce qui regardoit la conscience il (Q) n'exhortât à desobeïr. Il n'est pas besoin de dire en quelle consideration il étoit chez les grans Seigneurs Protestans: cela s'entend assez de soi-même. Il fut brouillé avec un Ministre de Saumur nommé Mr. d'Huisseau, & il n'eut pas toute la satisfaction qu'il attendoit de cette affaire au Synode γ National de Loudun. On a cru que la gloire dont il jouïssoit lui avoit été contraire en cette rencontre; comme s'il eût été un grand arbre qui faisoit ombre aux petits, & qu'il faloit abaisser. Outre que les parens de ceux qui s'étoient declarez chefs de parti contre le dogme de la Grace Universelle, favoriserent son ennemi le plus qu'ils purent. Il auroit aparemment été de la (R) Table dans ce Synode où il assista de la part de sa Province, si l'on ne l'eût cru personnellement interessé aux affaires que Mr. d'Huisseau avoit avec l'Eglise de Saumur. Il mourut fort chretiennement le 8. jour de Janvier * 1664. & fut enterré selon toutes les ceremonies Academiques. Il eut pendant sa derniere maladie une grande liberté d'esprit, qui lui donna lieu de tenir plusieurs discours très-édifians, & de donner de beaux temoignages de sa foi en presence d'un bon nombre de personnes de differente Religion. Entre ses autres vertus on doit remarquer sa charité pour les pauvres. Il leur donna les gages de son Ministere pendant les dix dernieres années de sa vie. Il donnoit l'aumône sans distinction de Catholiques & de Reformez; les Religieux Mendians qui alloient à la quête chez lui ne s'en retournoient jamais à vuide, & il recommanda à ‡ Mr. Hervart les Recollets de Saumur, lors qu'ils recoururent à l'Epargne pour faire rebâtir leur Cloître qui avoit été brûlé. Ils le remercierent du bon effet de sa recommandation. Il ne laissa qu'un fils qui a été un fort habile Avocat au Parlement de Paris, & qui s'est refugié à la Haie depuis la revocation de l'Edit de Nantes. Il avoit eu une fille qui mourut en 1645. dix-huit mois après avoir été † mariée. La douleur où cette perte plongea sa femme fut cause qu'il composa un Traité *de l'état des fidelles après la mort*, & qu'il le lui dedia. On l'imprima l'année suivante. On ne sera pas fâché de voir le distique que ↓ Mr. du Bosc écrivit de sa propre main au bas de l'estampe de Mr. Amyraut,

A Mose ad Mosem par Mosi non fuit ullus:
More, ore & calamo, mirus uterque fuit.

Ce

β Philippe Vincent.

γ En 1659.

* *Konig dans sa Bibliotheque, & Witte dans son* Diarium *mettent mal sa mort en* 1665.

‡ *Il étoit alors Contrôleur des Finances.*

† *A Bernard de Haumont, qui fut depuis Avocat du Roi à Saumur.*

↓ *C'est une allusion à ce que les Juifs ont dit à la louange de* Moïses Maimonides *fameux Rabin.*

tes les fois qu'il auroit à demander quelque chose soit pour le parti en general, soit pour ses interêts particuliers. Il ne se servit d'une telle permission qu'après le voiage qu'il fit à Paris sur la fin de l'année 1658. Il vit trois ou quatre fois son Eminence, qui lui fit beaucoup de civilitez. Il lui parla du Synode National, dont on demandoit la convocation depuis tant d'années. Le Cardinal repondit que les raisons qui avoient empêché de l'accorder subsistoient encore, & voulut que Mr. Amyraut lui en écrivît. On se donna l'honneur de lui en ecrire deux fois; il repondit de sa propre main; & depuis toutes les fois qu'il lui fit reponse il se servit à la verité de la main d'un Secretaire, mais il signa *proprio pugno*.

(P) *Que c'étoit son dogme favori.*] Dans l'Apologie qu'il publia pour ceux de la Religion l'an 1647. il excuse le mieux qu'il peut leurs guerres civiles de France; mais il declare neanmoins: (a) *Qu'il ne veut nullement entreprendre la defense de la prise des armes contre son Prince pour quelque cause que ce puisse estre . . . & qu'il a tousjours cru qu'il convient beaucoup mieux à la nature de l'Evangile, & à la pratique de l'Eglise ancienne de n'avoir recours à autres armes qu'à la patience, aux larmes & aux prieres .... Et à toutes les fois*, dit-il, (b) *que je repaise les yeux de l'esprit dessus l'histoire de nos peres, je ne puis que je ne regrette très-sensiblement qu'ils n'ayent couronné tant d'autres belles vertus dont ils nous ont laissé les exemples, de l'imitation des premiers Chrestiens, en cette invincible patience qu'ils montrerent sous les persecutions des Empereurs.* Un Ecrit Latin (c) qu'il publia deux ans après, fait voir comment il soutint cette cause contre les plaintes d'un Ministre de la Rochelle, qui auroit bien mieux fait de ne se pas reconoitre au livre de Mr. Amyraut, que de s'en formaliser. Le livre *de la souveraineté des Rois* publié en 1650. à l'occasion de la mort tragique de Charles I. Roi d'Angleterre, temoigne encore avec plus de force les sentimens de nôtre Mr. Amyraut sur la prise d'armes des sujets contre leurs Princes. Il n'y avoit pas moien de se taire; car on ne cessoit d'imputer cette tragedie au parti Presbyterien, & d'en tirer mille consequences odieuses contre les Protestans de France. Mr. Amyraut ne crut pas devoir laisser sans reponse l'injustice de ces reproches. Pendant les troubles de la derniere Minorité, ce Ministre inspira toûjours aux peuples par ses predications le parti de l'obeïssance, & lors qu'on le consulta sur la maniere dont on se devoit conduire, il repondit *qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que de se tenir au gros de l'arbre.* Aparemment les personnes qui le consulterent y alloient de bonne foi, & ne penetroient pas l'artifice perpetuel qui regne dans ces sortes de confusions. Les rebelles ne manquent jamais de soutenir qu'ils ne veulent que remedier aux abus, & chasser d'auprès du maître les mauvais conseillers qui l'environnent. Il faut être bien simple pour donner dans ce panneau, & pour avoir besoin de consulter son Directeur de conscience. La distinction du Pape & du St. Siege n'est pas un sophisme si grossier. Enfin Mr. Amyraut dechargea pleinement son cœur dans l'Epitre dedicatoire de sa paraphrase Latine des Pseaumes. C'est là qu'il soutient & qu'il établit, que par les veritables principes du Christianisme les sujets ne doivent point prendre les armes contre leurs Souverains. Il se declara hautement pour ce qu'on nomme *l'obeïssance passive.* Cet Ouvrage fut dedié au Roi d'Angleterre Charles II. peu après que ce Prince fut remonté sur le trône. L'Auteur avoit fait conoissance à Paris avec un Chapelain de ce même Prince l'an 1658. Deux ans après il lui temoigna sa joie du retablissement du Roi, & le felicita de l'Evêché de Durham. On lui fit reponse que le Roi le remercioit. C'est ce qui encouragea Mr. Amyraut à lui dedier sa paraphrase des Pseaumes: mais il ne le fit qu'après avoir su de l'Evêque de Durham que ce Monarque en seroit bien aise.

(a) Pag. 75.

(b) Pag. 76.

(c) Intitulé, Adversus epistolæ historicæ criminationes Mosis Amyraldi defensio.

(Q) *Il n'exhortât à desobeïr.*] Cela parut lors que le Senechal de Saumur lui communiqua un Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonnoit à ceux de la Religion de tendre devant leurs maisons le jour de la Fête-Dieu. Il le lui communiqua la veille de cette fête, & le pria de donner ordre qu'on s'y conformât, de peur que la desobeïssance ne fit soulever le peuple contre ceux de la Religion. Mr. Amyraut lui repondit, qu'au contraire il s'en alloit exhorter ses ouailles à ne point tendre, & qu'il seroit le premier à ne tendre point: qu'il avoit toûjours prêche qu'il faut obeïr aux Puissances superieures, mais qu'il n'avoit jamais entendu cela à l'egard de semblables choses qui interessent la conscience. En sortant du logis du Senechal il alla de maison en maison exhorter ses Paroissiens à tout soufrir plutôt que d'executer cet Arrêt. Le Senechal le fit publier à son de trompe; le Consistoire s'assembla, remercia Mr. Amyraut de sa conduite, & chargea les Anciens de tenir la main à ce que personne ne tendît. Le Lieutenant de Roi refusa de prêter main forte au Senechal, & empêcha le tumulte qui commençoit à se former. L'arrêt fut revoqué quelque tems après.

(R) *Il auroit été de la Table.*] Si tous ceux qui liront ce livre étoient des François de la Religion cette remarque seroit superfluë, mais elle ne le sera pas à l'egard des autres lecteurs. Il y avoit ordinairement dans nos Synodes de France quatre personnes qui formoient ce qu'on apelloit la Table. L'une de ces quatre personnes étoit le President de la Compagnie (on l'apelloit le Moderateur) les trois autres etoient l'Adjoint au Moderateur, le Secretaire, & celui qui recueilloit les Actes.

Ce fut quelques années après la mort de ce Professeur, que l'on grava son portrait par les soins de Monsieur son fils β.

On trouve quelques particularitez touchant Mr. Amyraut dans un Ouvrage intitulé γ *Mélange Critique de literature recueilli des conversations de feu Mr. Ancillon*; on y voit entre autres choses que c'est de lui qu'il faut entendre un passage d'une δ lettre de Balzac, où l'Auteur d'une Apologie est bien loüé. On y voit aussi que Patin l'estimoit beaucoup : mais prenez garde que ce qu'il y a de desobligeant dans la lettre de Patin ne concerne pas le Ministre de Saumur. Je parlerai de cela (S) dans une remarque, & de quelque autre petite meprise.

AMYRUTZES, ε Philosophe Peripateticien, nâtif de Trebizonde, s'étoit aquis une grande consideration à la Cour de l'Empereur David son maître, & avoit signalé sa plume en faveur des Grecs contre les decisions du Concile de Florence κ; mais il ternit toute sa gloire par l'apostasie où il tomba. Il fut un de ceux qui accompagnerent l'Empereur David à Constantinople, lors que Mahomet second l'y fit transporter après la prise de Trebizonde en l'année 1461. Ce Philosophe se laissant gagner aux promesses du Sultan abjura son Christianisme, & se fit Turc avec ses enfans, l'un desquels sous le nom de Mehemet-Beg traduisit en Arabe plusieurs livres des Chretiens par ordre de Mahomet second. Ce Prince donna des emplois considerables dans le Serrail à Amyrutzes, & s'entretenoit quelquefois sur les sciences, & sur des matieres de religion avec lui ou avec Mehemet-Beg λ. De la maniere dont Allatius s'est exprimé, on prendroit ce Philosophe pour le (A) Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde. N'oublions point de dire qu'Amyrutzes ne commença point à être estimé des Princes, lors que l'Empereur de Trebizonde l'honora de son affection; car il y avoit long tems qu'il s'étoit vu très-consideré à la Cour de Constantinople. Il fut un θ des principaux Savans avec lesquels l'Empereur Jean Paleologue delibera sur son voiage d'Italie, & il accompagna cet Empereur ξ dans ce voiage, comme il le raconte lui-même *. C'est dans la relation qu'il composa de ce qui s'étoit passé au Concile de Florence, & qu'il adressa à Demetrius Gouverneur de Napoli de Romanie. Il y assûre entre autres choses, que le Patriarche de Constantinople † fut étranglé pendant la tenuë du Concile, & que les Medecins attesterent ce fait-là.

AMMONIUS. Plusieurs Ecrivains ont porté ce nom. Athenée cite deux Ouvrages de très-differente nature, composez par un Auteur qu'il apelle AMMONIUS. L'un ‡ traite des autels & des sacrifices; l'autre ⊥ traite des (A) Courtisanes d'Athenes. Il ne dit point positivement que ces deux livres soient du même Ammonius; mais d'autre côté il ne dit rien qui insinuë le contraire : & quant au reste il ne touche rien ni sur la patrie, ni sur le siecle de cet Auteur.

(S) *De cela dans une remarque, & de quelque autre petite meprise.*] Patin dans sa lettre 113. de la premiere édition dit (a) *qu'il y avoit en 1663. un Medecin de Nyort nommé Mr. Lussand qui vouloit faire imprimer une Apologie pour les Medecins, contre ceux qui les accusent de trop deferer à la Nature: il dit que ce Medecin entendoit parler & avoit principalement en veuë Mr. Amyraud Ministre de Saumur, qui en a ainsi parlé dans le dernier tome de sa Morale Chrestienne..... Il temoigne (b) n'être pas fort content de Mr. Amyraud dans cette occasion, car voici ce qu'il ajoûte.* „ Si Mr. „ Amyraud daigne se donner la peine de répondre à „ ce livre, il est homme à dire là dessus de belles „ choses que Lussand ne sçait point; & qui ne sont „ point dans son livre. Je luy en ay suggeré quel„ ques unes, *dit il*, & entr'autres, de beaux passages „ & de bonnes authoritéz; mais il n'en a pas fait cas „. *Cela l'avoit apparemment fâché, car voicy comme il parle ensuite :* „ Aussi est il dans une province qui „ n'est pas loin du pays d'Adieu-Sias ou on est ordi„ nairement plus glorieux que sçavant &c. „ Je ne copie point toute la suite de ce passage que Mr. Ancillon a raportée, & qui est fort desobligeante; mais j'avertis mes lecteurs que la personne si mal traitée par Patin est le Medecin de Niort, & non pas le Theologien dont je donne ici l'article. Je les avertis aussi que le *Traite des Religions contre ceux qui les estiment indifferentes*, n'est pas le seul (c) livre de Mr. Amyraut dont il se soit fait deux (d) éditions: je suis bien certain que l'Apologie pour les Protestans a éte mise sous la presse plus d'une fois; que le Traité de la Predestination imprimé en 1634. fut reimprimé à Saumur l'an 1658. avec l'échantillon de la doctrine de Calvin, & avec la replique à Mr. de la Milletiere sur son ofre d'une conference amiable pour l'examen de ses moiens de reünion; que ces deux derniers Traitez avoient paru l'an 1638. & que le Libraire qui les rimprima en 1658. avec le Traité de la Predestination declare (e), qu'il redonne ces trois livres au public parce que l'on ne les trouvoit plus. Je sai aussi qu'on rimprima onze Sermons d'Amyraut sur divers textes de l'Ecriture l'an 1653. que la vie de la Noué a été rimprimée à Leide; que les Theses de ce Professeur & celles de ses Collegues ont été rimprimées à Geneve; & que son Traite de l'état des fidelles après la mort a été imprimé à Londres en Anglois, & à Utrecht en Flamand.

(A) *Pour le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde.*] Allatius à la page 936. du *perpetuus consensus*, n'avoit parlé que par conjecture du livre que cet Amyrutzes composa contre le Concile de Florence, mais dans les additions il nous aprend qu'on lui avoit envoié de l'Ile de Chio l'Ouvrage même; puis il dit que Dorothée Archevêque de Monembase fait conoître (1) la condition de cet homme, *cujusnam conditionis vir iste fuerit*. Il raporte le passage de Dorothée en Grec & en Latin. Le Grec porte que Mahomet fit embarquer pour Constantinople l'Empereur David, & quelques autres personnes, & entre autres τὸν φιλόσοφον Ἀμυρούτζην τὸν πρωτοβεστιάριον, *Philosophum Amyrutzium Protovestiarium*. C'est ainsi qu'Allatius traduit & ponctuë. Il ne faut donc point douter qu'il n'ait cru qu'Amyrutzes & le Protovestiaire n'étoient qu'un, & qu'il ne lui ait attribué la suite du passage de Dorothée, où l'on voit que ce personnage étoit cousin germain de Machomet Bassa, qu'il avoit trahi l'Empereur David, & qu'après la prise de Trebizonde il reçut de grans honneurs de son cousin, & du Sultan Mahomet; qu'il étoit rusé, grand, bien fait, bon tireur d'arc, & propre à toutes choses. Sa parenté avec Machomet etoit fondée sur ce que sa mere étoit sœur de la mere de Machomet; ces deux sœurs étoient filles de Jagarus. Je n'ajoûte pas beaucoup de foi à ce discours, car je voi que Mr. Guillet (f) en citant la *Turco-Græcia* de Crusius, dit que le Protovestiaire de l'Empereur de Trebizonde s'apelloit George, qu'il étoit d'une mine avantageuse, & d'une si grande adresse à tirer de l'arc, qu'il y surpassoit tous les Grecs & tous les Turcs; qu'il étoit fils d'une fille d'un Prince Chretien apellé Iagrus, qui avoit marié son autre fille en Servie, où elle eut un fils qui fut le renegat Machmut. Très-volontiers je mettrois une virgule dans le passage de Dorothée après Ἀμυρούτζην, afin de faire deux personnes de ce Philosophe, & du Protovestiaire qu'Allatius confond ensemble.

(A) *Des Courtisanes d'Athenes.*] Ceux qui dans ces derniers tems ont fait des livres intitulez le *Putanisme* de Rome, ou de quelque autre grande ville, n'ont pas été des Auteurs originaux. L'antiquité avoit vu quantité d'Ouvrages de cette nature, qui heureusement sont demeurez par les chemins. Il n'en est parvenu aucun jusqu'à nous.

β *Tiré des Memoires communiquez par Mr. Amyraut le fils. Tout ce dont on ne donnera point de preuves publiques dans les remarques de cet article, est tiré de ces Memoires.*
γ *Imprimé à Bâle l'an 1698.*
δ *La premiere à Mr. Conrart.*
ε *Dans le suplement de Moreri on le nomme mal* Amyruta.
κ *Leo Allatius de perp. consens. lib. 3. c. 3. pag. 935. & 1379.*
λ *Guillet, Hist. de Mahomet II. to. 1. pag. 441. & to. 2. pag. 136.*
θ *L'Histoire Politique de Constantinople le nomme avant Bessarion, & Gemiste, apud Allat. pag. 883.*
ξ *Cet Empereur arriva à Venise le 8. de Fevrier 1438.*
* *Apud Allatium pag. 886.*
† *Id. ib. pag. 908.*
‡ *Athen. l. 11. pag. 476.*
⊥ *Id. l. 13. pag. 567.*
(a) *Mélange Critique de literature to. 1. pag. 133. 134.*
(b) *Patin lettre 114. de la 1. edit.*
(c) *On l'affirme dans le Mélange Critique pag. 132.*
(d) *La 1. en 1631. & la 2. en 1652.*
(e) *Dans l'epitre dedicatoire aux Etudians en Theologie.*
(1) *In Synopsi historiarum.*
(f) *Guillet, Hist. de Mahomet II. to. 1. pag. 439.*

teur. On fait par une (B) autre voie la patrie de celui qui a composé l'Ouvrage des autels & des sacrifices. Il étoit de Lampria β. Le Suidas que nous avons aujourd'hui ne parle que d'Ammonius Saccas, mais il ne faut point douter que le veritable Suidas n'ait fait mention d'un Ammonius different de celui-là; car ce qu'on trouve dans son Dictionaire ne peut pas avoir été dit d'un seul homme. Il est impossible que le même Ammonius ait abjuré la foi Chretienne, & qu'il ait succedé à Aristarque dans l'Ecole d'Alexandrie avant l'empire d'Auguste. Voilà les deux choses que l'on trouve dans Suidas sur le chapitre d'Ammonius. Auroit-il été assez ignorant pour les croire compatibles? Je n'y vois point d'aparence. Quelcun γ a conjecturé qu'il faut suposer une lacune dans ce δ passage, & que Suidas pourroit bien avoir parlé de l'Ammonius d'Athenée dans cette lacune. Si cela étoit veritable il faudroit dire que le traité des sacrifices & des autels, ou celui des Courtisanes d'Athenes, ou tous les deux ont été écrits par un Grammairien qui fut successeur d'Aristarque. Le second AMMONIUS dont je veux parler est un Philosophe κ d'Egypte. Plutarque dont il avoit été precepteur fait souvent mention de lui. Voiez en particulier la page 70. & la 385. de ses Oeuvres Morales à l'édition de Francfort 1620. Mais on avance très-faussement dans le Moreri qu'il (C) en a parlé *avec éloge, sur tout sur la fin de la vie d'Aristote.* Mr. Moreri n'est pas plus heureux (D) par raport à AMMONIUS fils d'Hermeas, auquel il donne entre autres livres un Ouvrage composé *sous l'Empire de Valentinien.* Cet λ Ammonius étoit fils & frere de Philosophe. Les Savans croient qu'il a fleuri sous l'empire d'Anastase, au commencement du VI. siecle, & que c'est lui qui a composé les commentaires que nous avons sous le nom d'Ammonius sur quelques traitez d'Aristote, & en particulier sur le livre *de* μ *interpretatione.* L'Auteur de ce dernier commentaire dit dès l'entrée qu'il a été disciple de Proclus. C'est à lui que θ quelques-uns attribuent cette vie d'Aristote qui court sous le nom d'Ammonius. C'est lui sans doute qui a été refuté par Zacharie de Mitylene; voiez la remarque H de l'article suivant. C'est de lui aussi que φ l'on entend un passage de Photius ξ, où il est parlé d'un Ammonius qui se plaisoit extremement à expliquer les vieux poëtes, & à faire des remarques critiques sur la langue Greque. Cela fait croire à * quelques-uns qu'il lui faut attribuer le traité qu'on a *de la difference des mots Grecs.* Mais Mr. Menage † le donne à Herennius Philon. Le même Ammonius duquel Photius a dit ce qu'on vient de raporter, avoit un âne d'un goût merveilleux pour la poësie; car il aimoit mieux ne point toucher à la nourriture qu'il avoit devant lui, & souffrir la faim, que d'interrompre son attention à la lecture d'un poëme ‡. Le troisiéme AMMONIUS dont je veux parler, étoit un Poëte qui vivoit au V. siecle. Il composa un poëme sur la guerre qu'on avoit faite à Gainas Roi des Goths, & l'aiant recité devant l'Empereur Theodose le Jeune, il en fut fort aplaudi ⸸. Il faut mettre dans des articles separez non seulement quelques modernes qui ont eu le nom d'Ammonius, mais aussi un ancien Philosophe qui lui a donné plus d'éclat que tous les autres.

AMMONIUS, surnommé (A) *Saccas*, a été l'un des plus celebres Philosophes de son tems. Il florissoit vers le commencement du troisiéme siecle. Il étoit d'Alexandrie, & aiant succé

β *C'étoit une ville de l'Attique.*
γ *Jonsius de script. histor. Phil. pag. 169. & dans l'Index.*
δ *Gesner in Biblioth. le cite sans faire paroitre qu'il en ait senti l'absurdité.*
κ *Eunap. procem. vit. Soph.*
λ *Suidas in Ε'ρμείας. Voiez ci-dessous l'article* Hermias.
μ *Vossius de Philosoph. sectis, pag. 90. & 113. Labbe de Script. Eccles. to. 1. pag. 59.*
θ *Jonsius, pag. 300.*
φ *Id. ibid.*
ξ *Phot. Bibl. n. 242. pag. 1040.*
* *Jonsius ibid.*
† *In Laërt. l. 2. n. 5.*
‡ *Photius ib. ex Damascio in vita Isidori Philosophi.*
⸸ *Socrates Hist. Eccl. l. 6. c. 6. & ex eo Nicephor. l. 13. c. 6.*

(B) *On sait par une autre voie la patrie de celui.*] On ne la sait point par la voie d'Harpocration, comme Mr. Lloyd l'assûre, mais par la voie de celui qui a composé le livre *De differentiis vocum.* Vossius & plusieurs autres l'apellent Ammonius. Si Mr. Lloyd avoit bien copié Vossius, il n'auroit pas dit, *Ammonius historicus ἐν τῷ περὶ βωμῶν καὶ θυσιῶν citatur ab Harpocratione in Ἀμαζόνιον, uti & in voce Ἐχάμ. Ex quo etiam discimus Lampriensem fuisse, ut Gesnerus falsò Alexandrinum vocet.* Voilà de ces fautes d'Abreviateur dont je parle si souvent. Vossius après avoir dit jusques au mot Ἐχάμ ce que je viens de citer de Lloyd, ajoûte (a) *ἐν πρώτῳ περὶ θυσιῶν ab Ammonio lib. de differ. voc. in βωμός. Ubi & Λαμπτρεὺς fuisse dicitur, ut Gesnerus falsò Alexandrinum vocet.* Parce que Lloyd n'a pas voulu raporter tout le passage de Vossius, & qu'il en a sauté une ligne, il est tombé dans un grand mensonge; car il n'est pas vrai qu'Harpocration nous aprenne que l'Ammonius qu'il cite fût de Lampria. Si l'on vouloit sauter quelque chose, c'est à la derniere ligne que l'on devoit s'adresser, dans laquelle Vossius a dit un mensonge. Gesner ne dit pas qu'Ammonius l'Auteur du livre des sacrifices fût Alexandrin. Il y a un troisiéme passage (b) d'Harpocration où nôtre Ammonius est cité; *Ἀμμώνιος ἐν τετάρτῳ περὶ βωμῶν γράφει ταυτί; Ammonius libro quarto de aris ista scribit.* C'est ainsi que le docte Maussac a corrigé le texte d'Harpocration; il met *βωμῶν* au lieu de *κώμων*, personne qu'on sache n'aiant jamais dit que cet Auteur ait fait un livre *De oppidis vel pagis.* Mr. Valois (c) aprouve cette correction. On auroit pu soupçonner que puis qu'Ammonius fit un livre touchant les Courtisanes d'Athenes, il en fit un aussi sur les festins de debauche, *περὶ κώμων*; & ainsi il ne seroit pas necessaire de pretendre que selon la leçon ordinaire d'Harpocration, le livre d'Ammonius concernoit les bourgs ou les peuples d'Attique; cependant je ne trouve rien de plus vraisemblable que la correction de Maussac. Elle a paru telle à Vossius, qui la debite comme si elle venoit de lui. Mr. Valois (d) cite un passage du Scholiaste d'Hermogene, où l'Auteur du livre des autels est apellé Ammonius Lamprien.

(a) *Voss. de Histor. Græcis, pag. 501.*
(b) *Au mot Σι...*
(c) *Henr. Valesius Notis in Notas Maussaci, pag. 111.*
(d) *Ibid.*

(C) *On avance très-faussement dans le Moreri que Plutarque.*] Cette vie d'Aristote est une chimere. Il faloit dire *Themistocle*, & non pas *Aristote.* Or il est bien vrai que Plutarque à la fin de la vie de Themistocle fait mention d'Ammonius, mais il est très-faux qu'il le louë. Il n'en dit là ni bien ni mal.

(D) *N'est pas plus heureux par raport à Ammonius fils d'Hermeas.*] Il s'y embarrasse dans 3. ou 4. grosses fautes pour le moins. I. Il ignore que Proclus a fleuri sous Theodose le Jeune & long tems après; car s'il l'avoit su, auroit-il dit qu'Ammonius disciple de Proclus fit un livre *sous l'empire de Valentinien?* Auroit-il été un copiste si fidelle des erreurs du Pere Rapin (e)? II. Quelle maniere de marquer les Empereurs? Il y en a eu trois de ce nom; & c'est le premier que l'on entend lors qu'on dit tout court *Valentinien.* Ce premier Valentinien mourut l'an 375. jugez si le disciple de Proclus a pu écrire sous cet Empereur. III. Si Mr. Moreri avoit entendu l'Auteur dont il se servoit, je veux dire le Pere Labbe, il auroit apris qu'Ammonius disciple de Proclus & fils d'Hermeas a fleuri sous l'Empereur Anastase, qui ne commença de regner que plus de 35. ans après la mort de Valentinien troisiéme. IV. Le Pere Labbe a observé qu'il est souvent fait mention d'un Ammonius dans les Chaînes des Peres Grecs sur l'Evangile de St. Jean, & sur d'autres livres de l'Ecriture; & il croit qu'Ammonius fils d'Hermeas est different de celui-là. Au lieu de ces choses Mr. Moreri nous conte, que quelques Auteurs attribuent à Ammonius fils d'Hermeas l'explication des Peres Grecs sur l'Evangile de St. Jean.

(A) *Surnommé* Saccas.] Ammien (f) Marcellin & Suidas (g) temoignent qu'il avoit ce surnom. On croit assez communément que de son premier metier il étoit porteur de sacs, & l'on se fonde sur le même Suidas. Voici les paroles du docte Henri Valois: (h) *Saccas videtur ex eo dictus Ammonius quod mercibus ex portu Alexandrino comportandis victum sibi quæsivisset, cujusmodi homines Saccarios antiqui vocabant; ut videre est in Codice Th. tit. de Saccariis portus urbis Romæ. Suidas, πλανήτης, inquit, μαθητὴς Ἀμμωνίου τοῦ πρώην γενομένου σακκοφόρου.*

(e) *Proclus sous Julien; le second Ammonius son disciple qui a si bien écrit sur le livre de l'interpretation d'Aristote sous Valentinien.* Rapin compar. de Platon & d'Aristote p. m. 391.
(f) *Amm. Marcell. lib. 22. circa fin.*
(g) *Suidas in Ὠριγένης.*
(h) *Henr. Vales. in Amm. Marcell. l. 22.*

succé avec le lait la foi Chretienne, il y persevera jusques à la fin, comme ses Ouvrages le temoignoient. Eusebe * raportant cela accuse Porphyre d'une fausseté évidente, pour avoir dit (AΔ) qu'Ammonius abandonna le Christianisme auquel on l'avoit élevé, & passa dans la Religion publique dès que l'âge lui permit de philosopher. Ce grand Philosophe donna un merveilleux éclat à l'Ecole d'Alexandrie, & mit sur un pied honorable la science dont il faisoit profession. Il la trouva miserablement depravée par les vaines subtilitez des disputeurs. On a vu dans le Christianisme ce qu'ils sont capables de faire, on l'a vu, dis-je, par les controverses des Thomistes & des Scotistes, des Reaux & des Nominaux. Ils faisoient tous profession de suivre Aristote, & neanmoins ils multiplierent les disputes à l'infini. Quelle idée ne doit-on pas donc se former des disputes qui regnoient anciennement, lors que les Philosophes partagez en plusieurs sectes sous differens chefs, condamnoient les uns Platon, & les autres Aristote, &c.? C'étoit un cahos de chicaneries qui deshonoroit la profession. Le veritable moien de rehabiliter cette science, étoit de banir les disputes inutiles, & de s'attacher aux dogmes en quoi Platon & son disciple s'étoient accordez. C'étoient sans doute les doctrines les plus certaines, & par consequent les plus importantes. Voilà pourquoi Ammonius se fit un devoir capital de (B) concilier ces deux chefs de secte, & d'éclaircir le mal-entendu sur lequel on bâtissoit leurs pretenduës opositions; & l'on ne sauroit dire la gloire qu'il s'aquit par cette maniere de philosopher. On lui donna l'éloge d'un inspiré, d'un homme (C) enseigné de Dieu, d'un homme qu'un instinct celeste avoit mis dans cette route. Mr. Moreri (D) & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange. On ne s'est pas moins trompé, lors qu'on a dit qu'Ammonius enseignoit (E) à ses disciples les mysteres de l'Evangile sous le sceau du secret. Il y a des

* *Euseb. Hist. Eccles. l. 6. c. 19.*

(AΔ) *Qu'Ammonius abandonna le Christianisme.*] Voions les paroles originales. (a) Ὅτε τοῦ φρονεῖν καὶ τῆς φιλοσοφίας ἥψατο, εὐθὺς πρὸς τὴν κατὰ νόμους πολιτείαν μετεβάλετο. *Simul atque per ætatem sapere potuit & philosophiæ limen attingere, statim ad vivendi rationem legibus consentientem defecit.* Porphyre en disant cela etoit animé de l'esprit dont j'ai fait mention dans la remarque E de l'article d'Abulpharage.

(B) *De concilier ces deux chefs de secte.*] Nous aprenons cela d'Hierocles, Auteur d'un Ouvrage sur la providence dont on trouve des extraits dans la Bibliotheque de Photius. Il n'y avoit, selon cet Auteur, que des gens dominez (b) par l'envie de contredire, & par la manie de disputer, ou par la force des prejugez & par les tenebres de leur esprit, qui trouvassent de la discorde entre les dogmes de Platon & ceux d'Aristote. De ces deux sortes de disputeurs la premiere avoit été fort nombreuse, avant que les lumieres d'Ammonius vinssent éclairer le monde: *Donec Ammonii aliquando sapientia orbi illuxit, quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat. Is tunc enim veterum philosophorum opinionibus perpurgatis, & resectis quæ utrimque excreverant nugis, in præcipuis quibusque & maxime necessariis dogmatibus concordem esse Platonis & Aristotelis sententiam demonstrasse* (c).

(C) *L'eloge d'un homme enseigné de Dieu, d'un homme qu'un instinct celeste.*] Nous venons de raporter un passage d'Hierocles où se trouvent ces paroles, ὃν καὶ θεοδίδακτον ἐπικαλούμενος ὑμνεῖ, *quem etiam* divinitus edoctum *appellari prædicat.* En voici un autre où ce même Auteur raconte, que les disciples de Platon & ceux d'Aristote se plaisoient tellement à immortaliser leurs querelles, qu'ils corrompoient le texte de ces deux chefs de parti, afin de montrer plus facilement que l'un étoit oposé à l'autre. Ce desordre dura, poursuit-il, jusqu'au tems d'Ammonius le disciple du grand Dieu; car enlevé par enthousiasme vers la verité philosophique, il penetra le fond des deux sectes, & les accorda ensemble, & donna à ses auditeurs un systéme de Philosophie affranchi des brouilleries de la dispute. (d) Ἕως Ἀμμωνίου τοῦ θεοδιδάκτου. Οὗτος γὰρ πρῶτος ἐνθουσιάσας πρὸς τὸ τῆς φιλοσοφίας ἀληθινὸν, καὶ τὰς τῶν πολλῶν δόξας ὑπεριδὼν, τὰς πλεῖστον ὄνειδος φιλοσοφίᾳ προστριβομένας, εἶδε καλῶς τὰ ἑκατέρου, καὶ συνήγαγεν εἰς ἕνα καὶ τὸν αὐτὸν νοῦν, καὶ ἀστασίαστον τὴν φιλοσοφίαν παραδέδωκε πᾶσι τοῖς αὐτοῦ γνωρίμοις, μάλιστα δὲ τοῖς ἀρίστοις τῶν αὐτῷ συγγεγονότων Πλωτίνῳ καὶ Ὠριγένει καὶ τοῖς ἑξῆς ἀπὸ τούτων. *Usque ad divinitus edoctum Ammonium. Hic enim primus æstu quodam raptus ad Philosophiæ veritatem, multorumque opiniones, qui magnum dedecus Philosophiæ attulerant, contemnens, utramque sectam probe calluit, & in concordiam adduxit, & à contentionibus liberam Philosophiam tradidit omnibus suis auditoribus, & maximè doctissimis æqualibus suis Plotino & Origeni & successoribus.*

(D) *Mr. Moreri & bien d'autres ont ignoré le fondement de cette loüange.*] Ammonius, selon Mr. Moreri, „s'attacha plus particulierement à la divine „Philosophie de Jesus-Christ. Il y aquit en „effet une telle estime, qu'on le regarda comme un „homme qui avoit été particulierement instruit de „Dieu, & on lui donna pour cette raison le nom de „Theodidacte„. Il se trompe: je ne veux point contester à Ammonius son savoir theologique; il en aura tant qu'on voudra, mais sûrement ce n'est point par cet endroit qu'il aquit l'eloge de *Theodidacte.* Il l'aquit par ses leçons de Philosophie, qui ne parloient que de Platon & d'Aristote, & nullement de Jesus-Christ & de l'Evangile. Ses Auditeurs étoient partagez; les uns professoient le Paganisme, les autres le Christianisme; il faloit donc qu'il laissât à part les matieres de Religion, & principalement celles de pieté. Hierocles qui étoit un Philosophe Paien, auroit-il parlé comme il a fait si la science de l'Evangile avoit procuré à Ammonius l'eloge dont il s'agit? Je croirois sans peine qu'Ammonius ne passoit point pour Chretien parmi les Paiens, & que c'est la raison qui a mu Porphyre à debiter qu'Ammonius étoit sorti du Christianisme, dès qu'il avoit pu manier la Philosophie. Il etoit conu pour Chretien parmi ses freres, & il temoigna sa foi par des Ecrits qui aparemment ne furent gueres conus aux Paiens. Plotin se seroit-il attaché pendant si long tems à la discipline d'Ammonius, s'il l'eût cru ennemi de la Religion dominante? Les Chretiens n'étoient pas encore si considerez

(E) *Qu'Ammonius enseignoit à ses disciples les mysteres de l'Evangile.*] J'ai ete étonné de trouver ici le Pere Labbe en flagrant delit. *Idem Porphyrius,* dit-il, (e) *in vita Plotini Platonicæ sectæ Philosophi narrat Ammonium Religionis Christianæ arcana discipulis suis sub silentii religione communicasse, & Herennium, Origenem atque Plotinum obstrinxisse, cumque Herennius primus eam fregisset, nec Origenem nec Plotinum promissis stetisse.* Il y a là deux très-grandes fautes; premierement il n'est pas vrai qu'Ammonius ait fait jurer ses disciples qu'ils ne communiqueroient à personne ce qu'ils aprendroient de lui. En second lieu il est faux que Porphyre parle d'autre chose que des dogmes de Philosophie. Tout ce qu'il dit se peut reduire à ceci. Erennius, Origene & Plotin étoient convenus de ne point rendre publiques les choses qu'ils avoient oui dire à Ammonius, & qui leur avoient paru d'un travail exquis, & d'un rafinement singulier. Plotin garda sa parole, mais Erennius n'aiant pas gardé la sienne fut bien-tôt imité par Origene. Ce n'est pas ici le lieu de montrer que cet Origene n'est pas celui qui a tant écrit, & tant allegorisé l'Ecriture; mais comme la plûpart de mes lecteurs seront hors d'état d'avoir un Plotin à consulter, je raporte ici ses propres paroles. (f) Ἐρεννίῳ δὲ καὶ Ὠριγένει καὶ Πλωτίνῳ συνθηκῶν γεγονυιῶν μηδὲν ἐκκαλύπτειν τῶν Ἀμμωνίου δογμάτων ἃ δὴ ἐν ταῖς ἀκροάσεσιν αὐτοῖς ἀνεκεκάθαρτο, ἔμενε καὶ ὁ Πλωτῖνος, συνὼν μέν τισι τῶν προσιόντων, τηρῶν δὲ ἀνέκπυστα τὰ παρὰ τοῦ Ἀμμωνίου δόγματα. Ἐρεννίου δὲ πρώτου τὰς συνθήκας παραβάντος, Ὠριγένης μὲν ἠκολούθει τῷ φθάσαντι Ἐρεννίῳ. *Cum vero Erennius & Origenes & Plotinus olim inter se constituissent ne Ammonii dogmata ederent, quæ audita ab eo tanquam in primis purgata præcipuè comprobaverant; Plotinus quidem stetit promissis, familiariter quidem nonnullos excipiens salutantes; instituta verò Ammonii secreta integraque conservans. Erennius autem primus pacta dissolvit, & Origenes anticipantem Erennium est deinde sequutus.* Autre sujet d'étonnement: les deux fautes du Pere Labbe se trouvent dans Luc (g) d'Holstein.

(a) *Porphyr. l. 3. adversus Christianos apud Euseb. Hist. Eccles. l. 6. c. 19.*

(b) Τοὺς μὲν ἐκούσας ἔριδι καὶ ἀπονοίᾳ σφᾶς αὐτοὺς προσαναθέντας, τοὺς δὲ καὶ προλήψει καὶ ἀμαθίᾳ δεδουλωμένους. Alios sua sponte contendendi studio atque vesaniæ sese addicentes, alios præoccupata opinione atque imperitia subactos. *Photius n. 214. pag. 549.*

(c) *Hierocles apud Photium ibid.*

(d) *Hierocles apud Photium n. 251. pag. 1381.*

(e) *Labbe de script. Eccles. to. 1. pag. 58.*

(f) *Porphyrius in vita Plot.*

(g) *Lucas Holsten. de vita & script. Porphyr. p. m. 28.*

des gens qui ont confondu ses Ouvrages de (F) Theologie avec ceux de quelques autres Auteurs; mais enfin on a su rendre à chacun le sien. Il eut entre autres disciples Plotin, & Origene. Il mourut environ * l'an 230. Je croi qu'on (G) le doit distinguer du Peripateticien AMMONIUS, qui étoit, selon Philostrate, le plus savant homme de son siecle, & celui qui avoit le plus de lecture.

* *Juxta Cave Histor. liter. pag. 72.*

J'ai trouvé une grosse faute dans l'un des Commentateurs de Boëce. Il impute à nôtre Ammonius d'avoir été le principal corrupteur de la doctrine de Platon sur l'éternité du monde. Rien n'est plus faux (H) que cela.

AMMONIUS (ANDRÉ) nâtif de Luques, alla chercher fortune en Angleterre vers le commencement du XVI. siecle, & s'y seroit (A) aparemment avancé s'il eût vêcu plus long

(F) *Ont confondu ses Ouvrages de Theologie avec ceux de quelques autres.*] St. Jerôme met Ammonius au nombre (a) des Ecrivains Ecclesiastiques, & lui attribue entre autres Ouvrages l'invention des Canons Evangeliques. Il ajoûte qu'Eusebe s'est servi de ce modele en faisant un pareil Ouvrage. Si cela étoit vrai, Eusebe seroit un grand fourbe, puis que dans une lettre (b) où il explique la nature & les usages de ses dix Canons sur la concorde des Evangiles, il assûre qu'il les a inventez à l'occasion d'un Ouvrage d'Ammonius. Cet Ouvrage est intitulé *Monotessaron*, ou *Diatessaron*. Voici comment il differe des Canons Evangeliques. Ces *Canons* (c) *ne sont que des indices des endroits des Evangiles qui sont contenus dans un, deux, trois, ou quatre Evangelistes, au lieu que l'Harmonie ou la Concorde d'Ammonius* (c'est la même chose que le Diatessaron, ou Monotessaron) *contenoit le texte entier des quatre Evangelistes dont Eusebe s'étoit servi pour faire ses Canons qui se raportoient à cette concorde, & qui en étoient comme la table.* C'est donc une faute que de dire, comme fait Mr. Moreri, que les Canons Evangeliques & l'Harmonie de l'Evangile sont la même chose. Victor Evêque de Capouë, Zacharie Evêque de Chrysople, Tritheme & plusieurs Modernes s'apuiant sur l'autorité de St. Jerôme, & ne faisant aucune attention à la lettre d'Eusebe que j'ai citée, font Ammonius l'inventeur des Canons Evangeliques. Voici une autre confusion. Il y a dans la Bibliotheque des Peres deux Harmonies des quatre Evangiles. L'une fut attribuée à Tatien par Victor Evêque de Capouë, qui vers l'an (d) 545. la traduisit en Latin, & y joignit (e) une Preface. De là est venu que l'autre Harmonie a été donnée à Ammonius. Mais on a fait tout le contraire de ce qu'il faloit. L'Harmonie que l'Evêque de Capouë a donnée à Tatien ne peut pas être de cet Auteur, puis qu'elle contient toutes les genealogies de JESUS-CHRIST que les Evangelistes ont raportées; au lieu que Tatien avoit (f) ôté de son Harmonie tous les passages des Evangiles qui prouvent que JESUS-CHRIST est issu de David. D'autre côté l'Harmonie qu'on attribuë à Ammonius est (g) mutilée de ces passages. Sixte de Sienne, George Ederus & plusieurs autres ont suivi l'erreur de Victor. Mais il y a plus de 500. ans que Zacharie Evêque de Chrysople a fait voir (h) qu'Ammonius est l'Auteur de cette Harmonie. Baronius a suivi ce sentiment. Remarquons bien une chose dont le Pere Oudin nous avertit, (i) c'est que l'Harmonie qui est sous le nom d'Ammonius dans la Bibliotheque des Peres imprimée l'an 1575. laquelle Harmonie a été traduite en Latin par Ottomarus Luscinius, n'est ni d'Ammonius ni de Tatien. On a perdu l'Ouvrage d'Ammonius, *de consensu Mosis & Jesu.* Si l'on s'en raporte à Henri Valois on a aussi perdu tous les autres: *Hujus Ammonii, quod sciam, hodie nihil extat*, dit-il dans son commentaire sur le dernier chapitre du 22. livre d'Ammien Marcellin. Se souvenoit-il de l'Harmonie des Evangiles inserée dans la Bibliotheque des Peres, ou croioit-il qu'elle n'est pas d'Ammonius? Hadrien Valois n'aiant point fait de remarque sur cela dans la 2. édition, a fait assez conoître sa conformité avec son frere

(a) Cap. 55.

(b) Ad Carpianum: *elle est imprimée avec* les dix Canons de consonantia quatuor Evangeliorum, *à la tête du Nouveau Testament Grec de Robert Etienne, édition de Paris* 1550. *Voiez le P. Labbe de script. Eccles. t. 1. pag.* 308. *item p.* 58.

(c) *Du Pin, Biblioth. des Aut. Ecclesiast. t. 1. p.* 120. *édit. d'Amst.*

(d) *Oudin supplem. de script. Eccles. pag.* 15.

(e) *Labbe, pag.* 57.

(f) *Eusebe & Theodoret l'assûrent, apud Phil. Labbe, de script. Eccles. t. 1. pag.* 57.

(g) *Cave, histor. literar. p.* 72.

(h) *Commentar. in eam Harmoniam apud Labbe, ib.*

(i) *Oudin ubi supra.*

(G) *Qu'on le doit distinguer du Peripateticien Ammonius.*] Un fort savant homme ne panche pas à l'en distinguer. *Hic esse videtur*, dit-il, (k) *Ammonius Peripateticus Philosophus, quem πολυγραμμαθέστατον fuisse saculi sui testatur Philostratus in Sophista Hippodromi vita, quo qui plura legisset neminem se vidisse.* Mais s'il avoit pris garde aux paroles de Longin raportées dans la vie de Plotin, il n'auroit pas balancé à distinguer ces deux Philosophes l'un de l'autre. Longin remarque qu'il y a eu des Philosophes qui ont composé des livres, mais qu'il y en a eu d'autres qui n'ont instruit que de vive voix. Il en nomme quelques-uns de chacune de ces deux especes; les uns sont Platoniciens, les autres sont Stoiciens, ou Peripateticiens. Il met dans la seconde classe Ammonius & Origene, & il les donne pour deux sectateurs de Platon. Il dit qu'il les a conus (l), & qu'ils ont surpassé en intelligence tous les Philosophes de leur siecle. Après cela il nomme quelques Stoiciens qui ont été aussi de cette seconde classe de Philosophes, je veux dire de ceux qui n'ont point écrit, ou qui ont peu écrit. Enfin il nomme deux Peripateticiens de la même classe, qui sont Ammonius & Ptolomée. Il dit qu'en matiere de Philologie ils ont surpassé tous les Savans de leur siecle; il dit cela principalement d'Ammonius. Ἀμμώνιος καὶ Πτολεμαῖος φιλολογώτατοι μὲν τῶν καθ' ἑαυτοὺς ἄμφω γενόμενοι, καὶ μάλιστα ὁ Ἀμμώνιος. οὐ γὰρ ἔστιν ὅστις ἐκείνῳ γέγονεν εἰς πολυμάθειαν παραπλήσιος. (m) *Ammonius atque Ptolemaus, disciplinarum ambo profecto maxime omnium suo tempore pleni, præsertim Ammonius: nullus enim ad disciplinarum illius copiam prope accessisse videtur.* Voilà donc l'Ammonius dont Philostrate a parlé; il est donc très-different de celui qui philosophoit à Alexandrie, & qui a été le maître de Plotin & d'Origene. Nous aprenons dans la lettre de Longin, que ces Peripateticiens si savans n'ont écrit que des poëmes & des harangues. Ce grand Critique supose qu'ils n'avoient point pretendu que ces Ouvrages fussent conservez; car s'ils avoient eu ce dessein, dit-il, ils auroient écrit avec plus d'exactitude.

(k) *Hadr. Valesius in Amm. Marcell. l.* 22. *pag.* 344. *edit. in fol.*

(l) Οἷς ἡμᾶς τὸ πλεῖστον τοῦ χρόνου προσεφοιτήσαμεν. ἀνδράσιν οὐκ ὀλίγῳ τῶν καθ' ἑαυτοὺς εἰς σύνεσιν διενεγκοῦσι. Quibuscum nos diu versati sumus, viris profecto intervallo non parvo sui sæculi philosophos intelligentia superantibus. *Longinus apud Porphyr. in vita Plotini.*

(m) *Id. ibid.*

(H) *Rien n'est plus faux que cela.*] Afin qu'on voie clairement toute la faute, je raporterai un peu au long les termes du Commentateur. (n) *Nulla autem Platonis sententia est, quam fœdius corruperint, & obstinatius defenderint veteres Platonis interpretes: seu quia eorum alii ita sentirent, seu ut Christianam fidem impugnarent. Eorum signifer Ammonius fuit, fidus alioquin ac illustris doctrinæ Platonicæ assertor; quem Zacharias dialogo cui* Ammonius *titulus est, confutavit. Mox ejus discipuli, Plotinus passim libr. suis; & quod mirum est, ne à magistro dissentiret, fax illa fidei Origenes; cujus errorem S. Methodius lib. περὶ τῶν γενητῶν, ut est apud Photium, redarguit.* Vous voiez clairement qu'il parle de l'Ammonius qui a été le precepteur d'Origene. Seroit-il tombé dans cette bevuë s'il eût eu recours aux originaux, & s'il n'eût point cité sur la foi d'autrui le traité de Zacharie? Car dès l'entrée de ce traité nous aprenons que l'Ammonius contre qui on le composa vivoit encore, & enseignoit dans Alexandrie avec un grand faste aprés avoir été à Athenes disciple de Proclus. L'Auteur, je veux dire Zacharie Evêque de Mitylene, a vecu au 6. siecle, car il assista au Concile de Constantinople l'an 536. Il est donc faux qu'il ait refuté le precepteur d'Origene. Mais il est vrai que le Philosophe Ammonius qu'il refuta, enseignoit que Dieu & le monde etoient & seroient toûjours coéternels. Cet Ouvrage de Zacharie a été traduit de Grec en Latin par Genebrard, & inseré (o) dans la Bibliotheque des Peres. Possevin (p) remarque que Canisius censure Gesner d'avoir dit que l'Ouvrage de Zacharie *de mundi æternitate*, étoit diferent de celui qui a pour titre *Ammonius*. Cette censure qui seroit très-bien fondée à l'égard de Simler abreviateur de Gesner, est injuste par raport à Gesner même, qui a declaré expressément, qu'il lui sembloit que le Dialogue intitulé *Ammonius* ne diferoit point du traité *de rerum æternitate*. Je ne passerai point sous silence la surprise où j'ai été, en remarquant que l'on soufroit au 6. siecle qu'un Philosophe Paien fût Professeur dans Alexandrie, & qu'il dogmatisât hautement sur l'éternité du monde contre l'opinion des Chretiens. Il cachoit si peu sa croiance qu'il la soutenoit publiquement dans ses leçons, & l'on ne pouvoit pas ignorer qu'il ne la persuadât à plusieurs de ses disciples. L'un (q) d'eux étant devenu le principal Professeur en Medecine dans la même ville, disputoit avec chaleur pour le même sentiment. Tout cela paroît par le traité de Zacharie de Mitylene.

(n) *Renatus Vallinus not. ad lib.* 5. *Boëtii de Consolat. Philos. p.* 96.

(o) *Il est dans l'onziéme volume de la Bibliotheque des Peres pag.* 331. *& suiv. à l'édition de Paris* 1644.

(p) *Possevin. Appar. to.* 2. *p. m.* 552.

(q) *Il s'apelloit Gessius. Voiez la Bibliotheque des Peres ubi supra p.* 339.

(A) *Et s'y seroit aparemment avancé.*] Ce ne sont pas mes conjectures; c'est le sentiment d'Erasme. *Periit*, dit-il (r), *& apud Gallos Faustus, & apud* Britan-

(r) *Erasm. epist.* 24. *l.* 2. *p.* 132. *scripta anno* 1518.

long tems. Il cultivoit les belles lettres, & la poësie Latine. C'est par ses vers (B) Latins qu'il merite principalement d'être mis au rang des Auteurs. Il y eut entre Erasme & lui beaucoup d'amitié, & un grand commerce de lettres. Ammonius logea β quelque tems chez Thomas Morus, & puis γ au College de Saint Thomas; car il n'avoit pas assez d'argent pour louër une maison, & tenir menage. Il δ temoignoit à Erasme qu'il se repentoit d'avoir quitté Rome, & qu'il étoit peu content de l'état où il se voioit en Angleterre. Les conseils qu'Erasme lui donna sont très-conformes aux (C) manieres frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde: il faut croire qu'Erasme ne le faisoit que pour plaisanter. Il fit des φ ïambes à sa loüange qui sont très-beaux, & qui temoignent qu'Ammonius avoit mille perfections de corps & d'esprit. Mais il ne faut pas compter beaucoup sur les éloges poëtiques, la prose d'Erasme établira plus solidement dans nos remarques la gloire de son ami. La fortune diminua ses rigueurs pour Ammonius; il devint Secretaire * de Henri VIII. & il eut même un caractere † public auprès de lui de la part de Leon X. S'il ne fût pas mort avant l'âge de quarante ans, il auroit pu monter davantage. Il étoit à l'armée ‡ l'an 1513. lors que les Anglois gagnerent la bataille des éperons, & prirent Teroüenne, & Tournai. Il ne manqua pas de faire des vers sur ces victoires, & sur celle qu'ils remporterent contre Jaques IV. Roi d'Ecosse. Il (D) mourut de la sueur Angloise l'an (E) 1517. L'un des principaux services qu'il rendit à Erasme, fut de lui envoier de tems en tems à Cambridge provision (F) du meilleur vin. Il y a de l'hyperbole

β Erasm. epist. 2. l. 8. pag. 408.

γ Ib. epist. 23. p. 424.

δ Ib. epist. 25. p. 426. item epist. 11. p. 413.

φ Ib. epist. 22. p. 422.

* Balæus apud Simlerum, Epit. Gesneri.

† Andreas Ammonius tuæ Sanctitatis apud Anglos Nuncius literis significabit. Erasm. ep. 6. l. 2. pag. 104.

‡ Epist. 40. l. 8. pag. 434.

Britannos Andreas Ammonius, quorum alter diu regnavit Lutetia, alter ad summam dignitatem emersurus erat, si vita diuturnior contigisset. Il en jugeoit de la sorte non seulement lors que la plaie étoit fraîche, c'est-à-dire lors que peu après la mort d'Ammonius l'affliction le poussoit à le louër; mais aussi lors qu'un bon nombre d'années avoit effacé les premieres impressions du regret & de la douleur. *Quam multos*, ecrivoit-il (a) en l'année 1524. *hic ex vetere sodalitio desidero. Primum Andream Ammonium Lucensem. Deum immortalem quanta ingenii dexteritate, quam fideli memoria preditum! Tum animus quam erat excelsus, quam alienus à livore, quam alienus à sordibus! Hunc & suis dotibus & omni principum applausu florentem maximis rebus destinatum, subita mors intercepit natu minorem annis quadraginta. Cujus equidem decessum non possum non dolere, quoties in mentem venit quam mihi fuerit jucunda ejus familiaritas.*

(B) *C'est par ses vers Latins qu'il merite principalement.*] L'abregé de la Bibliotheque de Gesner nous donne ce catalogue des poësies d'Ammonius; *Scotici conflictus historia lib. 1. Bucolica, seu Ecloga lib. 1. De rebus nihili lib. 1. Panegyricus quidam lib. 1. Epigrammata lib. 1. Poëmata diversa lib. 1.* On cite Balæus. Ce qu'on nomme *Panegyricus quidam*, est un poëme sur les victoires que les Anglois remporterent l'an 1513. à la journée des éperons, à la prise de Terouenne, à la prise de Tournai, &c. Erasme donne son jugement sur ce poëme dans une lettre (b) qu'on a datée du jour de St. Thomas 1510. C'est une preuve incontestable qu'on a quelquefois ajoûté la date à ses lettres sans nulle attention: on les a d'ailleurs mal rangées. La reponse precede quelquefois de plusieurs pages la lettre qui est le sujet de la reponse (c).

(C) *Aux manieres frauduleuses dont il faut se servir pour se pousser dans le monde.*] N'aiez honte de rien, lui dit-il, (d) intriguez-vous dans les affaires de tout le monde; *condoyez* (e) *un chacun, point du tout de quartier*: debusquez qui vous pourrez: reglez vôtre haine & vôtre amitie sur vôtre profit: ne donnez qu'à ceux qui vous le rendront avec usure: soiez complaisant envers tout le monde en toutes choses: aiez deux cordes à vôtre arc: apostez des gens qui vous recherchent: menacez de quitter, & preparez vous au depart: montrez des lettres où l'on vous promette mille avantages ailleurs. *Principio perfrica frontem, ne quid usquam pudeat. Deinde omnibus omnium negociis te misce, protrude quemcunque potes cubito. Neminem nec ames nec oderis ex animo, sed omnia tuo compendio metiare. Ad hunc scopum omnis vitæ ratio spectet. Ne quid des nisi unde speres fœnus: assentare omnibus omnia. At ista vulgaria sunt, inquis. Age quando ita vis, accipe peculiare consilium, sed heus in aurem. Nosti τὴν Βρεταννικὴν ζηλοτυπίαν, hac in tuum bonum abutere. Duabus sedeto sellis. Suborna diversos procos qui te ambiant. Minare & appara discessum. Ostende literas quibus magnis pollicitis avocaris. Subducito te nonnunquam, ut subtracta copia desiderium acuat.* Alciat * se servoit de cette ruse.

(D) *Il mourut de la sueur Angloise.*] Consultez l'Histoire du divorce de Henri VIII. composée par Mr. le Grand, vous y trouverez ce que c'est que cette sorte de maladie. On la nommoit „ la suée (f), ou „ le sutin, parce qu'on mouroit en suant. Cette „ espece de peste commença à se faire sentir pour la „ premiere fois en 1486. Auparavant on ne la conois„ soit point. Tous les remedes y étoient inutiles, „ & elle emporta beaucoup de monde avant que les „ Medecins sçussent de quelle maniere il la falloit trai„ ter. C'etoit un fleau dont Dieu ne vouloit d'abord „ punir que les Anglois. En quelque lieu qu'ils fus„ sent ils en étoient attaquez, sans que les étrangers „ avec qui ils vivoient en fussent incommodez.„ Parmi les preuves que Mr. le Grand a produites, il (g) y a des lettres de l'Evêque de Baionne Ambassadeur de France en Angleterre qui parlent de ce mal: Anne Boulen en fut attaquée: cet Ambassadeur en fut attaqué aussi; il y avoit deja quelque tems que ce mal tomboit sur d'autres que sur des Anglois; car nôtre Italien Ammonius en étoit mort l'an 1517. nonobstant l'esperance qu'il avoit euë de s'en preserver par sa grande sobriete. Voici ce que Thomas Morus en (h) écrivit à Erasme. *In his*, c'est-à-dire parmi le grand nombre de gens qui étoient morts (*quod tibi quoque dolori esse scio*) *Andrea nostro Ammonio, in quo & literæ & omnes boni magnam fecere jacturam. Is valde sibi videbatur adversus contagionem victus moderatione munitus: qua factum putavit ut quum in nullum pene incideret cujus non tota familia laboraverat, neminem adhuc e suis id malum attigerit, id quod & mihi & multis praterea jactavit non admodum multis horis antequam extinctus est, nam hoc sudore nemo nisi primo die perit. Ego uxorque ac liberi adhuc intacti, reliqua familia tota revaluit. Hoc tibi affirmo, minus periculi in acie quam in urbe esse.*

(E) *L'an 1517.*] La lettre de Thomas Morus dont je viens de citer un grand passage, est datée du 19. d'Août 1520. Il semble donc qu'Ammonius ne soit point mort l'an 1517. car quelle aparence que Morus ait laissé passer trois années sans en rien dire à Erasme? Je repons que cette difficulté ne balance point les lettres où Erasme même a parlé de la mort d'Ammonius. Il remarque dans la lettre 24. du 2. livre, & dans la 20. du 3. livre, toutes deux datées de l'an 1518. que cette année là fut fatale aux hommes doctes, à Musurus, à Paleottus, à Faustus Andrelinus, à Ammonius. Dans la 31. lettre du 3. livre datée du 9. de Septembre 1517. il parle (i) de la mort d'Ammonius. Cette lettre est bien datée, car Erasme y fait mention du depart du Roi d'Espagne, comme d'une chose nouvelle. Or on sait que ce Monarque fit voile au commencement de Septembre 1517. Disons donc que Baleus se trompe d'un an, lors qu'il met (k) la mort d'Ammonius à l'annee 1518. Erasme a pu dire en 1518. que l'on avoit perdu cette année là plusieurs grans hommes. L'une des lettres où il le dit est du mois de Mars; il entendoit par *cette année* les 10. ou 12. mois precedens. Ceci se confirme par une lettre (l) de Bombasius bien datée du 6. de Decembre 1517. où l'on trouve que Musurus étoit mort à Rome pendant le dernier automne, & que Paleottus l'avoit precedé de huit mois.

(F) *Provision du meilleur vin.*] Les lettres reciproques de ces deux amis font souvent mention de l'envoi du vin, mais voici un endroit bien propre à prouver qu'Erasme ne haïssoit pas cette liqueur, & qu'il aimoit mieux être dans un lieu pestiferé que boire de l'eau. (m) *Simul atque Anglicum solum tetigi ubi locorum esses rogare cœpi, siquidem Cantabrigiensem pestem fugere te scripsisti. Unus tandem Sixtinus mihi dixit te quidem Cantabrigiam ob pestem reliquisse, & concessisse nescio quo, ubi cum vini penuria laborares, & eo carere gravius peste duceres, Cantabrigiam repetiisse atque* inibi

(a) Id. epist. 5. l. 23. p. 1210.

(b) C'est la 20. du 8. livre.

(c) Voiez l'article Carmilianus.

(d) Id. epist. 13. l. 8. pag. 414.

(e) C'est un vers de Moliere dans son remerciment au Roi. Voici tout le passage: Jettez vous dans la foule, & tranchez du notable; Coudoiez un chacun, point du tout de quartier; Pressez, poussez, faites le Diable Pour vous mettre le premier.

* Voiez ci-dessus pag. 146.

(f) Tome 1. pag. 94. il cite Godewin.

(g) Voiez le 3. tome de son Histoire du divorce de Henri VIII. pag. 137. 152.

(h) Epist. 4. l. 7. pag. 386.

(i) Ammonii mortem acerbissime fero, pag. 198.

(k) Apud Simlerum Epito. Gesneri.

(l) La 23. du 2. livre.

(m) Ammonius epist. ad Erasm. inter Erasmicas 40. l. 8.

bole dans la lettre où il lui marque qu'on brûloit (G) tous les jours tant d'heretiques, que cela avoit encheri le bois.

AMMONIUS (Livinus *) se distingua parmi les Chartreux de Flandres, non seulement par le caractere de Dom Procureur dont il se vit honoré à Gand sa patrie, mais aussi par son savoir β, & par sa pieté. Erasme l'estimoit beaucoup, & il paroit par deux lettres γ qu'il lui écrivit qu'il le tenoit pour bien gueri des (A) prejugez, & des mauvaises passions des personnes de son rang. Ammonius lui avoit fait confidence des chagrins qu'il enduroit, & de la resolution qu'il avoit prise de se soumettre à la dureté de sa condition. Il n'est pas mal-aisé de deviner qu'il eût souhaité plus de loisir pour cultiver son esprit, & pour faire de bonnes études; ses Superieurs ne s'accommodoient point de cela; ils aimoient mieux qu'il fût ignorant, & qu'il s'attachât aux observances exterieures de l'institut. Il ne laissa pas de parvenir à la qualité d'Auteur. On peut voir le titre de ses Ouvrages dans Moreri, mais il ne faut pas se fier à (B) la citation de Vander Linden.

AMPHARES, l'un des Ephores de Lacedemone, fut le principal instrument de la mort tragique du Roi Agis. Nous avons dit ailleurs comment après le retablissement de Leonidas son collegue ce Prince se refugia dans un temple. Amphares fut un de ceux qui l'y visiterent familierement, & qui lui tinrent compagnie quand il sortoit de cet asyle pour aller au bain, & quand il retournoit au temple. Un jour en le ramenant du bain, Amphares mit la main sur lui pour l'obliger à comparoître devant les Ephores, & à leur rendre compte de sa conduite. Il le fit entrer par force dans la prison; les Ephores & leurs assesseurs s'y transporterent tout aussi-tôt pour faire le procés au Roi. Il leur declara qu'il n'avoit eu autre dessein que de remettre les choses sur le pied que Lycurgue les avoit mises, & qu'il ne se repentiroit jamais d'un si beau dessein. Là-dessus on le condamna à la mort, & l'on ordonna aux Sergens de le conduire au δ lieu du suplice. Les Sergens trouverent si étrange † & si inouï que l'on mît les mains sur la personne d'un Roi, qu'ils temoignerent de l'aversion pour cet ordre; il falut que Demochares l'un des amis d'Amphares fit lui-même cette fonction. Agesistrata mere d'Agis accompagnée d'Archidamia sa mere, étoit accouruë aux portes de la prison, & demandoit qu'il fût permis à ce Prince de plaider sa cause devant le peuple. Cela fut cause que l'on hâta l'execution. Dès qu'Agis eut été étranglé, Amphares vint assûrer Agesistrata qu'on ne feroit point de mal à son fils, & qu'elle pouvoit entrer pour le voir, si elle le souhaitoit. La même permission fut accordée à la grand'-mere: ainsi elles entrerent toutes deux dans la prison. Amphares fit d'abord pendre Archidamia, & puis fit entrer Agesistrata où l'execution s'étoit faite. La premiere chose qui se presenta à la vuë de cette Dame fut le corps mort de son fils étendu par terre, & celui de sa mere qui étoit encore pendu. Elle aida les bourreaux à le dependre, & l'étendit auprès du corps d'Agis, & baisant son fils s'écria, *qu'il s'étoit perdu, & qu'il les avoit attirées dans ce precipice par sa trop grande debonnaireté.* Amphares à l'ouïe de ces paroles, lui dit que puis qu'elle aprouvoit la conduite d'Agis, elle seroit traitée tout comme lui. Agesistrata sans s'étonner tendit le cou au bourreau pour être penduë, & se contenta de dire ‡ qu'elle souhaitoit que toutes ces choses tournassent au bien & à l'avantage de la patrie. Le peuple fut fort indigné d'une violence si extraordinaire; il en murmura, mais il n'en fut autre chose. On vit alors la verité d'une maxime qui a lieu en cent sortes d'occasions; *on fait du bruit, & puis on se console.* Rien ne poussa tant Amphares à ce crime, que l'envie de ne point rendre ce qu'Agesistrata lui avoit prêté. Plutarque de qui j'emprunte cet article, nous aprend ce qui fut dit (C) sur le suplice du Roi Agis. Je m'en vai le raporter comme je m'y ⁴ suis engagé.

AM-

* *C'est ainsi qu'Erasme le nomme. Valere André dit* Lævinus.

β Livinus Ammonius vir eruditione juxta ac pietate insignis. *Erasm. epist. 23. l. 28. pag.* 1704.

γ *La 94. du 10. livre, & la 20. du 25.*

δ *Il étoit dans la prison même, & s'appelloit* Decas.

† Ἀποστρεφόμενοι καὶ φεύγοντες τὸ ἔργον, ὡς οὐ θεμιτὸν οὐδὲ νενομισμένον βασιλέως σώματι τὰς χεῖρας προσφέρειν. Avertentes se & refugientes facinus, ut nefarium & insolens ut corpori regis quis admoveret manus. *Plut. in Agide, p.* 803. 804.

‡ Μόνον ἔφη συνοίσειν ταῦτα τῇ Σπάρτῃ. Tantùm sint hæc, inquit, ex usu reipublicæ Spartanæ. *Id. p.* 804.

⁴ *Ci-dessus à la fin de l'article* Agis.

inibi te nunc esse. O fortem Bassarei commilitonem qui in summo periculo ducem deserere nolueris. C'est ce qu'Ammonius lui écrivit.

(G) *Qu'on brûloit tous les jours tant d'heretiques.*] Ces gens-là n'étoient ni de ces Papistes, ni de ces Protestans qui couroient également risque d'être punis en Angleterre sous Henri VIII. depuis qu'il eut renoncé à la primatie du Pape. C'étoient d'autres gens, puis que la lettre qui fait mention de ces suplices est datée du mois de Novembre 1511. Les bûchers n'extirpoient point ces devoiez; lisez la (a) marge.

(A) *Pour bien gueri des prejugez.*] Sans cela il n'eût pas pris la liberté de lui dire que l'ennemi du genre humain avoit eu part à l'institution des Cloîtres; mais il auroit bien pu lui avoüer que les ignorans y aquierent plus de consideration, en établissant le vrai merite dans l'observation exacte du ceremoniel. (b) *Quum interdum mecum reputo, Ammoni charissime, cujusmodi ingenia premantur ac sepeliantur in istis ceremoniis, interdum subit animum cogitatio fortassis humana, istiusmodi vitæ ergastula non sine instinctu satanæ fuisse inducta .... Ac fere fit ut quo quisque indoctior stupidiorque est, hoc in isto vitæ instituto pluris habeatur, tumidus fiducia ceremoniarum, & alieni spiritus iniquus æstimator.*

(B) *A la citation de Vander Linden.*] Cet Auteur n'a point fait la Bibliotheque Belgique; on l'a mis là pour Valere André. C'est la Bibliotheque des Medecins qu'il a composée.

(C) *Ce qui fut dit sur le suplice du Roi Agis.*] Ces trois executions ne consternerent pas tellement le peuple, qu'il n'osât faire paroître qu'il en étoit extremement affligé, & qu'il haïssoit Leonidas & Amphares. On ne croioit pas que depuis que les Doriens étoient venus habiter au Peloponnese, il se fût rien fait de plus atroce, ni de plus abominable à Lacedemone. Car les ennemis mêmes avoient beaucoup d'égard dans les batailles pour la personne des Rois de Sparte: ils se detournoient par la veneration de leur majesté, quand ils les voioient venir à eux: & de là vint qu'en tant de batailles que les Spartiates avoient données aux autres peuples de la Grece avant le regne de Philippe pere d'Alexandre le Grand, il n'y eut qu'un seul Roi (c) de Sparte qui fut tué. On n'accordoit pas aux Messeniens qu'Aristodème eût ôté la vie à Theopompus; on avoüoit seulement qu'il l'avoit blessé. Agis est le premier Roi de Lacedemone qui ait été mis à mort dans la ville; Prince qui avoit eu un très-beau dessein, & très-digne de son païs, dans un âge qui fait que l'on excuse ceux qui font des fautes. Ses amis le blâmoient plus justement que ses ennemis; ses amis, dis-je, qui lui reprochoient d'avoir eu trop de bonté & trop de douceur, & d'avoir sauvé Leonidas, & de s'être fié à d'autres. Les paroles de sa mere sont remarquables; Ἡ πολλή σε ὦ παῖ εὐλάβεια καὶ τὸ πρᾶον καὶ φιλάνθρωπον ἀπώλεσε μεθ' ἡμῶν. *Nimia tua te, fili, modestia, lenitas, & humanitas nobiscum perdidit.* Voilà ce que nous aprend Plutarque dans la vie d'Agis. Je l'ai raporté sans diminution & sans addition; mais j'y joins à present cette remarque. C'est qu'en parcourant bien l'Histoire, on trouveroit aparemment plus de Princes renversez du trône parce qu'ils étoient trop bons, ou trop foibles; que parce qu'ils étoient trop mechans. Ceux-ci trouvent plus de ressources dans leur propre mechanceté contre les machinations de leurs ennemis, que ceux-là dans la justice de leur cause, & dans la fidelité de leurs peuples. Voiez l'une des remarques de l'article *Edouard IV.*

(a) Lignorum precium auctum esse non mirer, multi quotidie hæretici holocaustum nobis præbent, plures tamen succrescunt. Quin & frater germanus mei Thomæ, stipes verius quam homo, sectam (si diis placet) & ipse instituit, & discipulos habet. *Ammonius epist. 8. l. 8. inter Erasmianas pag.* 410.

(b) *Erasm. epist. 20. l. 25. pag.* 1361.

(c) *Savoir Cleombrotus à la bataille de Leuctres.*

☞ AMPHIARAUS, l'un des plus grans Prophetes du Paganisme, étoit fils d'Oïcles, & arriere petit-fils de (*A*) Melampus, qui avoit reçu en don une partie du Roiaume d'Argos, pour avoir rendu un grand service * aux femmes de ce païs-là. Ce partage du Roiaume fut une semence de discorde, dont on remarqua les grans effets au tems d'Adraste Roi d'Argos, qui se vit contraint d'abandonner ses Etats, β ne se pouvant maintenir contre la faction d'Amphiaraus. Celui-ci avoit fait mourir γ Talaus pere d'Adraste, & s'étoit saisi de la couronne. On pacifia cette querelle par le mariage d'Amphiaraus avec Eriphyle sœur d'Adraste, de sorte que ce dernier fut retabli. J'en parle δ ailleurs, & cela sans oublier les nouvelles brouilleries où Eriphyle qui fut choisie pour arbitre, decida en faveur d'Adraste au prejudice de son mari. Le tour qu'elle fit à son époux pendant les preparatifs de l'expedition de Thebes fut une vilaine action. Amphiaraus averti par son esprit prophetique qu'il periroit dans cette guerre ne vouloit pas y aller, & se cacha: mais sa femme gagnée par un present decouvrit où il étoit †. Il falut donc que malgré lui il accompagnât les autres Princes à l'expedition de Thebes. Elle fut très-malheureuse, & il y perit d'une façon étonnante; car la terre aiant été entrouverte par un coup de foudre, il fut englouti dans (*B*) cet abyme avec son chariot. Ceux qui ‡ disent que ce malheur lui arriva le jour

* *Voiez l'article* Melampus.
β *Pindarus Od. 9. Nemeor. p. m.* 608.
γ *Voiez le Commentaire de Benoit sur Pindare ib. p.* 608. 609.
δ *Dans la remarque F de l'article* Adraste.
† *Voiez l'article d'Alcmeon fils d'Amphiaraus.*
‡ *Charles Etienne, & Lloyd dans leurs Dictionaires, Olivier sur Val. Max. lib. 8. sub finem, & plusieurs autres.*

(*A*) *Arriere petit-fils de Melampus.*] Voici la genealogie d'Amphiaraus. Son pere Oïcles étoit fils d'Antiphates, fils de Melampus, fils d'Amythaon, fils de Cretheus & de Tyro qui étoit fille de Salmonée, qui comptoit Deucalion pour son bisaieul paternel (*a*). C'est ce que vous trouverez dans Diodore de Sicile. Si vous consultez (*b*) Homere, il ne vous menera que jusqu'à Melampus pere d'Antiphates, pere d'Oïcles, pere d'Amphiaraus. Chacun de ces deux Auteurs donne Melampus pour le bisaieul d'Amphiaraus, mais il n'est que son aieul dans le Scholiaste d'Eschyle, qui range ainsi les filiations (*c*). Amphiaraus fils d'Oïcles, fils de Melampus, fils d'Amythaon, fils de Cretheus, fils d'Æole, fils d'Hellen, fils de Jupiter. Souvenons nous (*d*) qu'Hypermnestra fille (*e*) de Thestius étoit la mere d'Amphiaraus, & qu'il y a des Auteurs qui disent (*f*) qu'il étoit fils d'Apollon. Notez qu'on trouve dans (*g*) Apollodore aussi bien que dans le Scholiaste d'Eschyle que Cretheus étoit fils d'Æole. Il étoit donc frere de Salmonée, de Sisyphe &c. Avant qu'il epousât Tyro sa niece, elle avoit eu (*h*) de Neptune deux jumeaux Pelias & Neleus. Il eut d'elle (*i*) trois fils, Æton, Amythaon, & Pheres. L'aîné fut pere de Jason. Consultez Apollodore qui vous aprendra qu'Amphiaraus étoit parent de presque toutes les personnes illustres de la Grece.

(*B*) *Il fut englouti dans cet abyme avec son chariot.*] Pindare & Apollodore sont de ceux qui disent qu'un coup de foudre entrouvrit la terre, & que ce fut un coup de grace de Jupiter, car sans cela Amphiaraus eût eu la honte d'être tué par Periclymene qui le poursuivoit.

(*k*) ὁ δ' Ἀμφιαρεῖ
χίσεν κεραυνῷ παμβίᾳ
Ζεὺς τὰν βαθύστερνον χθόνα,
κρύψεν δ' ἅμ' ἵπποις,
δουρὶ Περικλυμένου πρὶν
νῶτα τυπέντα μαχατὰν
θυμὸν αἰσχυνθῆμεν.

Amphiarao autem diffidit fulmine adversus omnia violento Jupiter lato pectore terram, occultavitque illum cum equis, hasta Periclymeni priusquam tergo percussus, pugnacem animum pudesceret. Vous voiez là & dans un autre (*l*) passage du même Poëte qu'Amphiaraus, & son chariot tombent tout à la fois dans le precipice. C'est la tradition la (*m*) plus commune; mais quelques-uns ne laisserent pas de dire (*n*) qu'il tomba de son chariot pendant le combat, & qu'ensuite le chariot fut transporté vuide dans un autre lieu. Ils se fondoient sur ce que le temple d'Amphiaraus étoit un peu eloigné d'un certain village qui se nommoit *Harma*, & qui ne portoit ce nom qu'à cause de son chariot. Ils pretendoient que le temple fut bâti où le Prophete mourut, & que le village Harma fut bâti où le chariot fut transporté (*o*). Pausanias (*p*) lui donne le nom de ville, & marque precisément qu'on la bâtit où l'on pretendoit que la terre avoit englouti Amphiaraus & son chariot. C'étoit la pretension des Tanagriens, car ceux de Thebes (*q*) indiquoient un autre lieu situé sur le grand chemin de Potnies à Thebes, & environné de colonnes, & dont on contoit deux beaux miracles; l'un que les oiseaux ne se reposoient jamais sur ces colonnes, l'autre qu'aucune bête ne touchoit à l'herbe qui croissoit en cet endroit-là. Etienne de Byzance faisant mention de la ville d'Harma, dit une chose entierement oposée à la tradition, & à (*r*) l'Auteur même qu'il cite, car il assure (*s*) que cette ville fut ainsi nommée, parce qu'on disoit qu'Amphiaraus monté sur son chariot s'y retira, & que les habitans ne voulurent pas le livrer à ceux qui le poursuivoient. N'est-ce point pretendre qu'il sauva sa vie, & dementir une infinité d'Auteurs qui content qu'il fut abymé dans les entrailles de la terre? Le grand Saumaise s'est imaginé (*v*) qu'il manque deux ou trois mots à cet article d'Etienne, c'est-à-dire qu'après avoir fait mention du chariot d'Amphiaraus, on avoit parlé de celui d'Adraste, de sorte qu'il faut raporter à ce dernier ce qui concerne le refus des habitans. Cette conjecture est ingenieuse, & on la peut confirmer par un passage de (*x*) Strabon, où il est dit que les habitans de Harma dans la Beotie sauverent Adraste, après que son chariot eut été brisé en ce lieu-là. On ne peut point faire une semblable conjecture en faveur d'Eustathius. On doit dire sans hesiter qu'il (*y*) a écrit, que celui que les habitans de Harma sauverent étoit Amphiaraus, & non pas Adraste.

Notez que Strabon est tombé dans une bevuë que Saumaise n'a pas manqué de censurer. (*z*) Ἐνταῦθα δέ που, καὶ τὸ Ἀμφιαράειον ἦν τετιμημένον ποτὲ μαντεῖον, ὅπου φυγόντα τὸν Ἀμφιάραον, ὥς φησι Σοφοκλῆς,

Ἐδέξατο ῥαγεῖσα Θηβαία κόνις,
Αὐτοῖσιν ὅπλοις, καὶ τετρώρῳ δίφρῳ.

Circa quem locum oraculum fuit Amphiarai, olim cultum: ubi fugientem Amphiaraum, ut ait Sophocles,

Thebanus hausit pulvis hiatu præpete,
Arma & quadrigas absorbens simul & virum.

Strabon veut prouver que l'oracle d'Amphiaraus au territoire d'Orope étoit situé au même lieu où ce Devin fut englouti par la terre, & il aporte en preuve deux vers de Sophocle, qui temoignent que la terre se fendit dans le territoire de Thebes pour engloutir Amphiaraus & son chariot. (*aa*) Saumaise critique cela avec beaucoup de raison. Isaac Vossius a pris le parti de Strabon, mais en cette rencontre il a fait voir qu'une envie trop ardente de trouver des fautes dans les écrits d'un adversaire, est un guide dangereux. *Desinat quoque mirari*, dit-il (*bb*), *quod multi Oropum urbem in regione sive agro Thebano collocarint. Recte enim hoc ab illis factum, cum Oropus non sui juris, sed propria fuerit Thebanorum. Hoc manifeste Dicæarchus docet*, ἡ δὲ πόλις τῶν Ὠρωπίων οἰκία Θηβῶν ἐστί. En premier lieu la proposition de Dicearque prise generalement, & pour tous les tems n'est point vraie. Orope fut un long sujet de dispute entre les Atheniens & les Thebains. Ceux-là en aquirent enfin pleinement la possession (*cc*) après que Philippe de Macedoine eut pris la ville de Thebes. En second lieu de ce qu'Orope apartenoit aux Thebains, il ne s'ensuit pas qu'elle fût au territoire de Thebes, *in agro Thebano*. Un Auteur (*dd*) cité par Plutarque assûre que la ville de Harma fut bâtie où se donna le combat, entre les Argiens & les Thebains, & où Amphiaraus fut englouti. C'est une faute de Geographie, mais beaucoup moins ridicule que ce que conte le même Auteur, que le jour qui preceda le combat un aigle enleva la lance d'Amphiaraus pendant que les Generaux dînoient ensemble; l'aiant portée bien haut il la laissa retomber: elle (*ee*) se ficha dans la terre, & devint un arbre. Voici des paroles du Scholiaste de Stace qui ont été critiquées: *Civitas in illo loco post est condita in quo hiatus terra Amphiaraum recepit, quæ Amphiarma vocatur ut Homerus ait, quod illic currus quem Græci ἅρμα vocant deciderit, in quo etiam Oraculum est quod Græcè Amphiaraon vocatur.* Barthius (*ff*) pretend que ce Scholiaste allegue mal à-propos le temoignage d'Homere, puis qu'on ne trouve rien de semblable dans le (*gg*) livre de l'Odyssée où il est parlé d'Amphiaraus. Il ajoûte (*hh*) que peut-être le nom d'Homere est entré là par la faute des Copistes, & que

si

(*a*) *Tiré de Diodore de Sicile l. 4. c. 70. p. m.* 257. 258.
(*b*) *Homerus Odyss. l. 15. p. m.* 460. 461.
(*c*) *Scholia Æschyli in septem ad Thebas, v.* 575.
(*d*) *Pausan. l. 2. p.* 63.
(*e*) *Hygin. c.* 70.
(*f*) *Id. ib.*
(*g*) *Apollod. lib. 1. p.* 27. 43.
(*h*) *Id. ib. pag.* 43.
(*i*) *Id. ib. pag.* 45.
(*k*) *Pindar. Nemeor. Od. 9. p.* 611. 612. *Voiez Apollodore l. 3. p.* 193.
(*l*) *Id. Pind. Od. 6. Olymp. pag.* 98.
(*m*) *Voiez Diodore de Sicile l. 4. ch.* 68.
(*n*) *Strabo l. 9. p.* 278.
(*o*) *Id. ib.*
(*p*) *Pausan. l. 9. p.* 296.
(*q*) *Id. ib. pag.* 288.
(*r*) *Il cite le 9 livre de Pausanias*
(*s*) *Steph. Byzantin. voce* ἅρμα.

(*v*) *Voiez les notes de Berkelius sur cet endroit de Steph. Byz.*
(*x*) *Strabo ubi supra.*
(*y*) *Eustathius in Il. l. 2. p.* 266.
(*z*) *Strabo ib. p.* 275.
(*aa*) *Salmas. Exercit. Plin. pag.* 167.
(*bb*) *Is. Vossius in Pompon. Melam. pag.* 152.
(*cc*) *Pausan. l. 1. pag. 33. Voiez dans les notes de Pinedo sur Etienne de Byzance voce* Ὠρωπός, *quelques passages qui prouvent que cette ville apartenoit aux Atheniens.*
(*dd*) *Trisimachus l. 3. de conditis urbibus apud Plut. in Parallelis p.* 307.
(*ee*) Τὸ δὲ παγὲν ἐν γῇ δάφνη ἐγένετο. Ea terra infixa in laurum est mutata. *Id. ib.*
(*ff*) *Barthius in Stat. Theb. l. 8. v. 207. p. 831. t. 2.*
(*gg*) *Odyss. O. v.* 245.
(*hh*) Vel alium ergo autorem nominavit intruso nunc Homeri titulo, Lutatius, vel errorem erravit nec ipsi insolitum, nec aliis pari momenti auctoribus infrequentem. *Barth. ib.*

jour même que l'armée s'aprocha de Thebes se trompent. Il ne mourut que le jour de la retraite, & le siege avoit duré quelque tems. Cette funeste avanture a servi de theme à quantité d'Ecrivains; d'où est venu que les circonstances n'en ont pas été raportées uniformement. Il y a eu des reflexions (C) assez mauvaises sur cette espece de mort. On a cru qu'Amphiaraus sortit (D) des enfers, & l'on a marqué la scene * de sa resurrection: il fut mis au nombre des Dieux: on lui consacra des temples: son Oracle (E) fut très-celebre: les jeux qu'on institua † en son honneur firent du bruit. On croit qu'il excella

si l'on ne supose point cela, il faut dire que le Scholiaste a fait un peché de memoire qui lui est assez familier, & à beaucoup d'autres. Cette critique n'est pas juste, il la faloit diriger ailleurs. Il faloit dire premierement que la ville qui fut bâtie où Amphiaraus perit, s'apelloit *Harma* & non *Amphiarma*. Secondement qu'Homere s'est contenté de (a) la nommer sans faire aucune remarque étymologique. En troisiéme lieu que l'Oracle de ce Prophete n'étoit point à Harma.

Finissons cette remarque par un passage de Barthius, qui nous aprendra qu'on pretend que les Payens ont fait allusion à l'avanture de Coré & d'Abiram. *Placet (b) non planè absurdam conjecturam veteris adnotatoris proponere; per hunc casum alludi à paganis scriptoribus vindictam divinam in Sacerdotes Hebræi populi, Datamum nimirum, &* Abiramum, *quos non rite rebus sacris ministrantes, Deus Omnipotens coram omni illa gente vivos ad inferos per hiatum terræ subitum dejecerit. Et rei respondere nonnihil etiam posterius dicti vocabulum; facilè enim ex* Abiramo *gentilium deliria* Amphiaraum *fecisse, quem, Israelita gente jam eo loco remota, quo loco ista absorptio acciderit, consecrasse postmodum, Satana instituente oraculum. Et inde cultum impii hominis alterjum longè lateque propagatum.*

(C) *Des reflexions assez mauvaises sur cette espece de mort.*] On a cru que l'ordre de la nature y avoit été renversé; cet ordre, dis-je, selon lequel les parties d'un composé qui se dissipe, doivent retourner chacune en son lieu; par exemple, quand l'homme meurt son ame doit s'envoler vers le ciel d'où elle a eté tirée, & son corps pris de la terre y doit retourner. Amphiaraus n'avoit point joui de ce benefice, la terre l'avoit englouti en corps & en ame; elle ne s'étoit pas contentée de reprendre ce qui lui apartenoit, elle avoit aussi retenu ce qui ne lui apartenoit pas. Le devin Thiodamas lui en fait une espece de reproche.

> (c) *Liceat, precor, ordine belli*
> *Pugnaces efflare animas, & reddere cœlo.*
> *Ne rape tam subitis spirantia corpora bustis,*
> *Ne propera: venemus enim quo limite cuncti*
> *Qua licet ire via.*

Un (d) Commentateur dit là-dessus, *iniquitas manifesta* Telluri *hic exprobratur, quæ animam Amphiarai cum corpore egerit deorsum.* Il venoit de raporter une doctrine d'Epicharme qui est très-belle. (e) *L'homme avoit eté fait par l'assemblage de deux parties; elles se separent & chacune retourne d'où elle etoit venuë, la terre à la terre, & l'esprit en haut: il n'y a rien là de mauvais.* On trouve cette pensée dans les ecrits de (f) plusieurs Paiens, & même dans les poësies de Lucrece, comme je l'ai dit (g) ailleurs. C'etoit pour le moins conoitre en gros la verite: mais ceux qui s'imaginoient que l'ame d'Amphiaraus n'avoit pas joui de la liberté de se reünir à son principe, se trompoient grossierement. Quand même elle n'auroit pas été immaterielle, mais de la nature des astres, elle auroit trouvé aisement une bonne issuë pour remonter. Les Poëtes qui dirent qu'il vivoit encore quand il arriva dans les enfers, mettoient plus d'obstacles au retour de son esprit vers les regions celestes; car il semble qu'il soit plus facile de gagner le haut si l'on commence à y tendre un peu au dessous de la surface de la terre, que si l'on s'enfonce jusques au centre avant que de commencer son vol vers le ciel: mais ces fantaisies poëtiques sont trop éloignées du serieux pour meriter que l'on s'y arrête, & je crains que mes Lecteurs ne trouvent mauvais que je copie ceci:

> (h) *Ecce alte præceps humus, ore profundo*
> *Dissilit, inque vicem timuerunt sidera, & umbræ.*
> *Illum ingens haurit specus, & transire parantes*
> *Mergit equos, non arma manu, non frena remisit:*
> *Sicut erat, rectos defert in Tartara currus.*

A la vuë des Parques (i) il vivoit encore, elles ne rompirent le fil de sa vie qu'après avoir eu bien peur de voir ce Prophete en chariot dans les païs infernaux. On trouvera moins étrange que j'observe la contradiction où ce Poëte s'est jetté. Il supose qu'Amphiaraus un peu avant que d'être englouti, rendit à Phœbus les enseignes prophetiques, comme une chose qui ne pouvoit pas être portée au roiaume de Pluton.

> *Accipe (k) commissum capiti decus, accipe laurus*
> *Quas Erebo deferre nefas.*

Ailleurs il supose que Phœbus avouë que son prophete descendit dans les enfers avec toutes les enseignes de sa charge:

> (l) *Utinam indulgere precanti*
> *Fata darent! en ipse mei (pudet) irritus arma*
> *Cultoris, frondesque sacras, ad inania vidi*
> *Tartara, & in memet versos descendere vultus.*

Barthius qui a relevé cette faute observe, qu'il y en a plusieurs (m) de même nature dans la Thebaïde de ce Poëte.

(D) *On a cru qu'Amphiaraus sortit des enfers.*] Quelques Auteurs affectent de dire qu'il disparut (n): Ἀμφιάραος δὲ χανούσης τῆς γῆς ἐμπεσὼν εἰς τὸ χάσμα μετὰ τοῦ ἅρματος ἀφανὴς ἐγένετο. *Amphiaraus vero dehiscente terra cadens in hiatum cum curru inconspicuus evasit.* Apollodore ajoûte cette raison, c'est que Jupiter lui donna l'immortalité. (o) Ὁ δὲ σὺν τῷ ἅρματι . . . . ἐκρύφθη καὶ Ζεὺς ἀθάνατον αὐτὸν ἐποίησεν. *Is vero absorptus est & postea nunquam visus: illum enim Jupiter immortalitate donavit.* Voilà qui peut obliger les Ebraïsans à dire, que les Paiens ont fait allusion à l'histoire d'Enoch. Il y a d'autres Auteurs qui ne biaisent point: ils suposent qu'Amphiaraus mourut, & qu'il descendit actuellement au roiaume de Pluton, mais qu'ensuite il remonta aux regions superieures. Ils indiquoient même le lieu par où fut faite son ascension. C'étoit une fontaine proche du temple que ceux (p) d'Orope lui batirent. Le culte de cette fontaine etoit singulier: on n'y faisoit point de sacrifices: l'eau n'en etoit emploiée ni aux purifications, ni à se laver les mains: seulement ceux qui guerissoient d'une maladie par le moien de l'oracle jettoient une piece de monnoie d'or ou d'argent dans cette fontaine. (q) Ἔστι δὲ Ὠρωπίοις πηγὴ πλησίον τοῦ ναοῦ, ἣν Ἀμφιαράου καλοῦσιν, οὔτε θύοντες οὐδὲν ἐς αὐτὴν, οὔτ' ἐπὶ καθαρσίοις ἢ χέρνιβι χρῆσθαι νομίζοντες. Νόσου δὲ ἀκεσθείσης ἀνδρὶ μαντεύματος γενομένου, καθέστηκεν ἄργυρον ἀφεῖναι καὶ χρυσὸν ἐπίσημον ἐς τὴν πηγήν. ταύτῃ γὰρ ἀνελθεῖν τὸν Ἀμφιάραον λέγουσιν ἤδη θεόν. *Est etiam apud Oropios fons templo proximus, quem Amphiarai nuncupant: ad quem neque divinam rem faciunt, neque aut ad lustrandum, aut ad manus lavandas, aqua ea uti fas putant:* solùm, *qui morbo oraculi monitu levati fuerint, signatum aurum argentumve more majorum in fontem abjiciunt. hinc enim jam deum Amphiaraum ascendisse tradunt.* Notez que tout le monde ne croioit pas la resurrection d'Amphiaraus, & qu'on osoit la nier en plein theatre: temoin ce vers allegué par Ciceron.

> (r) *Audisne hæc Amphiarae sub terram abdite?*

(E) *On lui consacra des temples: son oracle fut très-celebre.*] Les habitans d'Orope furent les premiers qui deifierent Amphiaraus. Ils lui bâtirent un temple à 12. stades de leur ville dans l'endroit où la terre s'entrouvrit, & l'engloutit & lui & son chariot (s). Nous avons vu (t) ci-dessus qu'il y avoit divers sentimens sur la veritable situation du lieu où il tomba dans un abyme. Quoi qu'il en soit, toute la Grece se conforma (v) au goût des Oropiens sur l'apotheose de ce Prophete: elle convint que c'étoit au temple qu'ils lui bâtirent qu'il faloit consulter l'oracle de ce nouveau Dieu. Pausanias nous aprend qu'un recueil d'oracles en vers Hexametres contribua fort à donner aux peuples une grande idée d'Amphiaraus, parce que l'Auteur de ce recueil y insera la reponse que ce devin avoit donnée touchant la guerre de Thebes. C'étoit lui donner beaucoup de relief, car l'on etoit prevenu de cette opinion, qu'anciennement il n'y avoit que les personnes inspirées d'Apollon qui repondissent de vive voix aux consultans, je veux dire en forme d'oracle. Les autres devins ne s'occupoient qu'à expliquer ou les presages des oiseaux, & des victimes, ou les songes. Mais quelque avantage que cela donnât à nôtre Amphiaraus sur ses confreres, on ne demeura point persuadé que sa veritable fonction dût être semblable à celle de la Divinité de Delphes, car on ne le consulta que pour recevoir en songe la reponse qu'il avoit à faire. C'est une marque que pendant sa vie il s'adon-

(a) Οἵ τ' ἀμφ' Ἅρμ' ἐνέμοντο, *quique circum Harma habitabant.* Homer. Iliad. l. 2. v. 499.

(b) Barth. in 7. lib. Thebaid. Statii v. 784. pag. 773. to. 3.

(c) Statius Thebaid. l. 8. v. 323.

(d) Barthius in Statium to. 3. p. 862.

(e) Καλῶς οὖν ὁ Ἐπίχαρμος συνεκρίθη, φησὶ, καὶ διεκρίθη, καὶ ἀπῆλθεν ὅθεν ἦλθε πάλιν, γᾶ μὲν εἰς γᾶν, πνεῦμα δ' ἄνω, τί τῶνδε χαλεπόν; οὐδὲ ἕν. Præclare igitur Epicharmus, concretum, inquit, fuit & discretum est, rediitque unde venerat, terra deorsum, spiritus sursum. Quid ex his omnibus iniquum est? nihil. *Plutarch. de Consolat. p. 110.*

(f) *Voiez Barthius qui en cite plusieurs dans son commentaire sur Stace to. 2. p. 284.*

(g) *Dans l'une des remarques de l'article* Prudence.

(h) *Statius Theb. lib. 7. v. 816.*

(i) Quin cominus ipsa Fatorum deprensa colus: visoque paventes Augure, tum demum rumpebant stamina Parcæ. *Id. ib. lib. 8. v. 11.*

* *Voiez dans cette page la citation p.*

† *Voiez Benoit sur Pindare od. 7. Olymp. pag. 143.*

(k) *Id. ib. lib. 7. v. 784.*

(l) *Id. ib. l. 9. v. 652.*

(m) Hoc genus plurima connivet magnanimus hic vates, & duodecim tamen annorum limam referre vult suam Thebaidem. *Barth. in Stat. to. 3. pag. 773.*

(n) *Diodor. Siculus lib. 4.*

(o) *Apollodor. l. 3. p. 193.*

(p) *Ville située entre l'Attique & la Beotie.*

(q) *Pausan. lib. 1. pag. 33.*

(r) *Cicero, Tuscul. quæst. l. 2. sub fin.*

(s) *Pausanias l. 1. pag. 33.*

(t) *Dans la remarque B.*

(v) *Pausan. ibid.*

excella principalement à deviner par (F) les songes; mais il ne se borna point à cela, il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu. Il conçut un ressentiment si vif contre sa femme, qu'il ordonna aux enfans qu'il avoit eus d'elle, de la tuer * dès que l'âge le leur permet-

* *Cela fut executé par Alcmeon son fils. Voiez son article.*

s'adonna principalement à l'explication des songes. Voila ce me semble le precis de la (a) narration de Pausanias. Je ne trouve point que Romulus Amasæus l'ait bien traduite, & j'aimerois mieux m'en fier à la version de Vigenere, quoi qu'elle ne soit pas assez exacte. La voici. (b) *Jophon Cnosien l'un des interpreteurs des Oracles, publia ceux d'Amphiaraüs en vers hexametres; ce qui attira tellement les peuples, que tout soudain ils y accoururent de toutes parts. Car pas un des devins, hors-mis ceux qu'anciennement la fureur d'Apollon esmouvoit, ne rendoit les Oracles; mais estoient tous ou interpretes de songes, ou jugeoient les choses advenir par le vol des oyseaux, ou par les entrailles des bestes sacrifiées. Au moyen dequoy il semble qu'Amphiaraüs se soit principalement addonné à la prediction par les songes. Ce qu'on collige de cecy; qu'apres qu'il eust esté deifié, il institua cette maniere de devinement. Et faut en premier lieu que ceux qui vont à l'oracle à lui, soient bien & deuëment purgez; laquelle purgation ou nettoyement consiste à sacrifier comme il faut à ce Dieu; & accomplir les ceremonies requises tant envers luy, que tous les autres dont les noms sont là escrits. Cela fait, & ayant immolé un mouton, ils estendent sa peau en terre, & s'endorment dessus, attendans l'esclaircissement de leur fait, qui leur doibt apparoistre en songe.* Philostrate va nous aprendre quelques autres ceremonies que l'on observoit en ce lieu-là. *Les Dieux*, dit-il (c), *sont coustumiers d'octroyer les oracles à ceux qui sont sobres. Car il se trouva une fois en Grece un Prophete appellé Amphiaraüs. J'estime (interrompt le Roy) que vous voulez dire celuy qui fut fils d'Ioclée, & en s'en retournant de Thebes fut englouty dedans la terre. celuy-là sans autre, respondit Apollonius; lequel jusqu'aujourd'huy rend des oracles au territoire Athenien, & envoye à ceux qui l'en requierent, des songes sur ce qu'ils luy demandent. Mais les Prestres du lieu enjoignent à ceux qui viennent là se conseiller, de s'abstenir un jour entier de toute viande; & trois jours de vin; à celle fin qu'ils puissent mieux en leurs pensées pures & nettoyées concevoir & recueillir les raisons des choses qui leur seront manifestées en songe. Là où si le vin estoit un medicament propre à dormir, ce sage Amphiaraüs sans doubte l'auroit ordonné aux songeurs; & que remplis jusqu'au regorger de mangeaille, & de ce breuvage comme une bouteille, ils descendissent en la plus secrette partie du temple où se rendoient de tels oracles.* Prenez garde que Philostrate assure, qu'au tems d'Apollonius l'oracle d'Amphiaraus conservoit encore sa reputation; cependant Plutarque (d) confesse que tous (e) les oracles de la Beotie entre lesquels il met celui-là, avoient cessé. Ne faisons point d'incident sur ce qu'Apollonius met cet oracle dans l'Attique, & non pas dans la Beotie comme Plutarque. Ils parlent du même lieu; mais comme le territoire d'Orope fut un sujet de contestation entre les Atheniens & les Thebains, ceux-là pretendant qu'il apartenoit à la Beotie, & ceux-ci qu'il apartenoit à l'Attique (f), de là est venu que certains Auteurs ont pu dire que le temple d'Amphiaraus étoit dans la Beotie, & les autres qu'il étoit dans l'Attique. Clement d'Alexandrie (g) reprochant aux Paiens la cessation de leurs oracles, parle nommement de celui d'Amphiaraus; voilà donc un second temoin contre le Heros de Philostrate. Disons en passant qu'il en fait mention dans (h) un autre lieu que son traducteur a perverti. Voiez la marge.

Herodote nous peut aprendre combien cet oracle étoit estimé; car il dit que de tous ceux que Crœsus Roi de Lydie fit consulter, il n'y eut que celui-là & celui de Delphes qui firent de bonnes reponses, & qui reçurent des dons magnifiques de la part de ce Monarque (i). Je m'étonne de ce qu'il observe (k), que les dons envoiez par Crœsus à l'oracle d'Amphiaraus furent mis au temple d'Apollon Ismenien dans la ville de Thebes. Pourquoi ne furent-ils pas consacrez dans le temple même d'Amphiaraus? pourquoi au defaut de cela ne furent-ils pas portez dans toute autre ville, plutôt qu'à Thebes dont les habitans avoient encouru une note desavantageuse par raport à cet oracle, car il leur étoit defendu de s'endormir dans le temple d'Amphiaraus, & c'étoit le seul moien de consulter l'avenir en ce lieu-là. La raison pourquoi cette defense leur fut faite étoit, qu'Amphiaraus aiant ofert aux Thebains ou de leur servir de devin, ou d'être leur compagnon d'armes, ils choisirent le dernier parti. Vous trouvez toutes ces choses dans Herodote (l), & avec une distinction si claire entre le temple d'Apollon Ismenien, & celui d'Amphiaraus, qu'il est fort étrange que Barthius (m) ait pu dire qu'ils n'étoient pas diferens. Au reste Herodote raconte cela en parlant d'un Européen qui fut emploié par Mardonius pour consulter les oracles de la Grece. Il n'a point su par quel songe Amphiaraus fit conoître à ce General du Roi des Perses la mauvaise destinée qui l'attendoit. Plutarque (n) étoit mieux instruit là-dessus, car il raporte ce songe. Il y a des Auteurs qui disent (o) qu'Amphiaraus s'aparoissoit aux consultans. Je croi qu'ils veulent dire qu'il se faisoit voir en songe. Quoi qu'il en soit son oracle n'étoit pas moins reveré que celui de Delphes, ou que celui de Dodone, ou que celui de Jupiter Hammon. C'est Valere Maxime qui le dit. (p) *Eadem gens summo consensu ad Amphiaraum decorandum incubuit, locum in quo humatus est, in formam conditionemque templi redigendo, atque indè oracula capi instituendo. Cujus cineres idem honoris possident, quod Pythica Cortina, quod ahenum Dodonæ, quod Hammonis fonti datur.* Ciceron n'en a pas dit tout-à-fait autant, mais neanmoins il en a parlé avec éloge. *Amphiaraum (q) sic honoravit fama Græciæ, deus ut haberetur, atque ut ab ejus solo in quo est humatus, oracula peterentur.*

Notez qu'il y avoit à Corinthe (r) un temple d'Amphiaraus, mais n'ajoûtez point de foi ni à (s) Pomponius Mela, ni à (t) Solin qui disent qu'il y en avoit un à Rhamnus. Ils se trompent. Il n'étoit point-là, mais proche d'Orope, comme je l'ai dejà dit, & comme on le peut prouver par Dicearque, par Strabon, par Pausanias &c. Voiez Isaac Vossius à la page 151. de son commentaire sur Pomponius Mela.

(F) *Principalement à deviner par les songes, mais .... il fut l'inventeur des divinations qu'on fait par le feu.*] A l'égard de cette invention je ne puis citer que ces paroles de Pline: (v) *Aruspicinam Delphus* (invenit) *ignispicia Amphiaraus, auspicia avium Tiresias Thebanus, interpretationem ostentorum & somniorum Amphictyon.* Stace ne parle point de cela, quoi qu'il se plaise à parler souvent de l'habileté d'Amphiaraus à deviner par plusieurs moiens.

Quis (x) mihi sidereos lapsus, mentemque sinistri
Fulguris, aut cæsis saliat quod numen in extis,
Quando iter, unde moræ, quæ sævis utilis armis,
Quæ pacem magis hora velit, quis jam omne futurum
Proferet? aut cum quo volucres tua fata loquentur?

C'est ainsi qu'il exprime les regrets de toute l'armée sur la mort de ce devin. Il dit dans un autre lieu:

(y) *Quantum subito diversus ab illo*
Qui tripodas laurusque sequi, qui doctus in omni
Nube salutato volucrem cognoscere Phœbo.

Je laisse plusieurs autres passages de la même force, & j'aime mieux observer que ce Poëte n'insiste pas sur la principale proprieté de ce devin; c'étoit de predire par les songes, comme je l'ai (z) dejà dit. Il fut le premier (aa) qui s'abstint des feves comme d'une chose qui nuisoit (bb) à cette science. Il ne sera pas inutile d'indiquer ici de quelle maniere il devint prophete. Il entra dans une maison aussi ignorant qu'un autre des choses futures, mais le lendemain il en sortit bien capable de les predire. Cette maison demeura fermée depuis ce tems-là, & fut apellée *fatidique*. Elle avoit à l'égard des divinations la même vertu que les Poëtes attribuoient au Parnasse (cc) à l'égard des vers. On y devenoit prophete dans une nuit, & c'étoit alors que l'on pouvoit dire que le bien venoit en dormant. Vous verrez dans le passage que je vais citer, que ce changement d'Amphiaraus se fit à (dd) Phlie. (ee) Ὄπισθεν δὲ τῆς ἀγορᾶς, ἔστιν οἶκος ὀνομαζόμενος ὑπὸ Φλιασίων μαντικός. ἐς τοῦτον Ἀμφιάραος ἐλθών, καὶ τὴν νύκτα ἐγκατακοιμηθεὶς, μαντεύεσθαι τότε πρῶτον, ὡς οἱ Φλιάσιοί φασιν, ἤρξατο. τέως δὲ ἦν Ἀμφιάραος τῷ ἐκείνων λόγῳ, ἰδιώτης τε καὶ οὐ μάντις. καὶ τὸ οἴκημα ἀπὸ τούτου συγκέκλειται τὸν πάντα ἤδη χρόνον. *In postica fori parte domus est, quam Phliasii Fatidicam nuncupant. in eam enim ingressus Amphiaraus (quemadmodum ipsi narrant Phliasii) cùm noctem unam obdormisset, statim divinare cœpit, cùm antè indoctus planè fuisset. id cùm ita evenisset, in reliquum omne tempus occlusæ illæ ædes fuerunt.*

(a) *Pausf. ibid.*
(b) *Vigenere sur l'Amphiaraus de Philostrate pag. 400. du 1. to.*
(c) *Philostrate vie d'Apollonius liv. 2. ch. 11. p. m. 476. je me sers de la traduction de Vigenere.*
(d) *Plutarch. de Oracul. defectu pag. 411.*
(e) *Il excepte celui de Lebadie.*
(f) *Voiez Pausanias lib. 1. p. 33. & Strabon lib. 9. pag. 275.*
(g) *Clemens Alexandrin. in protreptico pag. 9.*
(h) Ἢ τὸν Ἀμφιάραον τὸν σὺν τοῖς ἑπτὰ τοῖς ἐπὶ Θήβας στρατεύσαντα μιᾷ γενεᾷ τῆς Ἰλίου ἁλώσεως πρεσβύτερον φερόμενον. Aut Amphiaraum, qui cum septem qui adversus Thebas bellum gesserunt, fertur Troja capta una generatione fuisse posterior (*il faloit dire* prior). *Id. Strom. lib. 1. p. 334. C. Barthius in Stat. to. 2. p. 138. adopte la faute du traducteur, & l'impute à Clement d'Alexandrie.*
(i) *Herodot. lib. 1. cap. 46. & seq.*
(k) *Id. ib. cap. 52.*

(l) *Id. l. 8. c. 134.*
(m) *Barthius ubi supra p. 137.*
(n) *Plutarch. ubi supra p. 412.*
(o) Ἀμφιάραος μὲν γὰρ καὶ Τροφώνιος ἐν Βοιωτίᾳ καὶ Ἀμφίλοχος ἐν Αἰτωλίᾳ χρησμῳδοῦσί τε καὶ φαίνονται. ἔτι δὲ πανταχοῦ τῆς γῆς διαδέδυκεν ὥσπερ ἀέρες περιπολοῦντες. *Aristides Orat. in Asclepiadas, apud Barthium ubi supra p. 138.*
(p) *Valer. Maximus l. 8. sub fin.*
(q) *Cicero de divinat. lib. 1. fol. 310. C.*
(r) *Pausan. l. 2. p. 65.*
(s) *Pomponius Mela lib. 2. c. 3.*
(t) *Solin. cap. 7.*
(v) *Plinius lib. 7. c. 56. p. m. 101. 102.*
(x) *Statius Theb. l. 8. v. 177.*
(y) *Id. ib. l. 7. v. 706.*
(z) *Dans la remarq. E.*
(aa) Πρῶτος δὲ αὐτῶν ἀπέσχετο Ἀμφιάραος διὰ τὴν δι' ὀνείρων μαντείαν. *Geoponic. l. 2. apud Barthium ubi supra to. 2. p. 137.*
(bb) *Voiez la remarque I de l'article Pythagore.*
(cc) Nec in bicipiti somniasse Parnasso memini ut sic derepente Poeta prodirem. *Persius in prologo.*
(dd) *Ville du Peloponnese.*
(ee) *Pausanias l. 2. pag. 56.*

mettroit. On lui a donné de grans (G) éloges, & entre autres celui-ci, qu'il travailloit à être honnête homme, & non pas à le paroître. Grand sujet à (H) reflexions. Apollodore, * si je ne me trompe, est le seul qui l'ait inseré dans le catalogue des Argonautes, car Apollonius, ni Hyginus, ni Valerius Flaccus ne l'ont point fait. On le compte parmi les gens

* *Apollodor. lib. 1. p. m. 53.*

(G) *On lui a donné de grans eloges . . . il travailloit à être honnête homme, & non pas à le paroître.*] Adraste dans ses complaintes pour la mort d'Amphiaraus declara, qu'il avoit perdu l'œil de son armée, un homme également propre à prophetiser, & à se battre.

> Ποθέω (a) στρατιᾶς
> Ὀφθαλμὸν ἐμᾶς, ἀμφότερον,
> Μάντιν τ' ἀγαθὸν
> Καὶ δουρὶ μάρνασθαι.
> *Desidero exercitus oculum mei*
> *Utrumque vatem bonum & ad pugnandum hasta.*

En effet ce n'étoit pas un devin qui n'agit que de l'esprit: son bras étoit redoutable, & il excelloit dans les exercices du corps. On pretend qu'il fit un carnage horrible des ennemis le jour qu'il mourut.

> *Ardet (b) inexpleto saevi Mavortis amore*
> *Et fruitur dextra, atque anima flagrante superbit.*
> *Hic hominum casus lenire & demere fatis*
> *Jura frequens, quantum subito diversus ab illo*
> *(c) . . . . . .*
> *Innumeram ferro plebem ceu letifer annus,*
> *Aut jubar adversi grave sideris immolat umbris*
> *Ipse suis.*

En un mot c'étoit un Prophete brave, & tel que le devoit être celui qui joignoit la roiauté avec la science de l'avenir. Stace le nomme le Roi Prophete.

> *Jamque (d) erit ille dies quo te quoque conscia fati*
> *Templa colant, reddatque tuas responsa sacerdos*
> *Talia* FATIDICO *peragunt solemnia* REGI.

Pour ce qui est de l'adresse dans les exercices où les Grecs se piquoient tant de remporter la victoire, il me sufira de remarquer que nôtre Amphiaraus (e) gagna le prix de la course, & celui du disque aux jeux Neméens, que les Generaux celebrerent pendant qu'ils marchoient contre la ville de Thebes. Prenez garde à ces paroles de Stesichore:

> Θορόντι (f) μὲν γὰρ Ἀμφιάραος
> Ἄκοντι δὲ νίκασεν Μελέαγρος.
> *Saltu quidem me Amphiaraus*
> *Jaculo vero superas Meleager.*

Quant aux belles qualitez de son ame, voiez le 8. livre de la Thebaïde, & la Tragedie d'Eschyle intitulée ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, *septem contra Thebas*, dont je citerai un passage dans la remarque I, & trois beaux vers dans la remarque suivante. Voiez aussi les éloges que l'on donne à sa modestie dans un fragment de l'Empereur Julien (g).

(H) *Grand sujet à reflexions.*] Raportons d'abord le fait. Aristide „(h) jamais pour honneur qu'on lui „ fist, ne s'esleva, ni pour rebut ou refus qu'il souffrist „ aussi, ne s'abaissa, ni ne se troubla, ayant opinion „ qu'un bon citoyen se doit tousiours egalement te- „ nir prest, & ofrir corps & esprit à servir la chose „ publique, sans en esperer ou atendre aucun loyer „ mercenaire, ni d'argent, ni d'honneur & de gloire. „ Et pourtant un jour que lon prononçoit au theatre „ certains vers de l'une des Tragedies d'Æschylus, „ faits en la loüange de l'ancien devin Amphiaraüs, „ dont (i) la substance estoit telle.

> „ *Il ne veut point sembler juste, mais l'estre,*
> „ *Aimant vertu en pensée profonde,*
> „ *Dont nous voyons ordinairement naistre*
> „ *Sages conseils, où tout le monde abonde.*

„ Tout le monde jetta incontinent les yeux sur Aristides, comme sur celui à qui veritablement, plus „ qu'à nul autre, apartenoit la loüange d'une si gran- „ de vertu: car il n'estoit pas seulement ainsi ferme „ & roide pour resister à faveur & à grace seulement, „ mais aussi à ire & à haine semblablement: pour ce que „ là où il estoit question de justice, amitie ne lui eust „ sceu rien faire pour ses amis, ni inimitié contre ses „ ennemis. „ Voilà le plus bel éloge du monde. Amphiaraus étoit digne d'admiration s'il le meritoit: Aristide qui a paru le meriter est un homme incomparable.

Faisons quelques reflexions sur un sujet qui en peut fournir une infinité, & disons I. que si les Paiens n'ont point pratiqué la veritable vertu, ils l'ont du moins bien connue; car ils ont loüé ceux qui en faisant une belle action ne se proposent pour recompense, ni un interêt pecuniaire, ni l'aprobation publique, & ils ont meprisé ceux qui ont pour but dans l'exercice de la vertu, la reputation, la gloire, l'aplaudissement de leur prochain. Soiez desinteressé tant qu'il vous plaira quant au profit, à l'aquisition des richesses, ou des charges, si vous ne l'êtes point quant à la loüange, vous ne faites que ramper: vous n'êtes point gueri de la maladie de l'amour propre, vous n'êtes sorti que des pieges les plus grossiers; vous ne faites que porter une chaine plus deliée: en un mot vous vous trouverez depeint dans le Traité de Mr. Esprit sur la fausseté des vertus humaines. Apliquez à toutes les vertus la belle regle que Seneque vous a prescrite par raport à la liberalité, elles seront veritables, mais sans cela elles ne le seront point. Voici la Morale de ce Philosophe: il repond à cette objection; quoi, celui à qui j'aurai fait du bien, ne saura pas de qui il l'aura reçu. (k) *Quid ergo? ille nesciet à quo acceperit? Primum nesciat, si hoc ipsum beneficii pars est. deinde multa alia faciam, multa tribuam, per quæ intelligat & illius auctorem. Denique ille nesciat accepisse se: ego sciam me dedisse. Parum est, inquis. Parum, si fœnerare cogitas; sed si dare quo genere accipienti maxime profuturum erit, dabis. contentus eris te teste. Alioquin non benefacere delectat, sed videri benefecisse. Volo, inquis, sciat: debitorem quæris. Volo utique sciat: quid, si illi utilius est nescire? si honestius, si gratius? non in aliam partem abibis? Volo sciat: ita tu hominem non servabis in tenebris? Non nego, quoties patitur res, percipiendum gaudium ex accipientis voluntate: sin adjuvari illum & oportet, & pudet; si quod præstamus, offendit, nisi absconditur: beneficium in acta non mitto. Quidni? ego illi non sum indicaturus me dedisse: cum inter prima præcepta ac maxime necessaria sit, ne unquam exprobrem, imo ne admoneam quidem? Hæc enim beneficii inter duos lex est. alter statim oblivisci debet dati, alter accepti nunquam.*

Ma II. reflexion est, qu'il arrive rarement que le but d'être loüé, soit la fin unique de ceux qui ne se contentent pas du temoignage de leur conscience. Observez bien les personnes qui aspirent à ces deux choses, l'une d'être honnêtes gens, l'autre de le paroître, vous verrez que leur ambition ne se borne pas à joindre ensemble la realité & les aparences de la vertu. La vapeur subtile de l'encens ne leur suffit pas; ils souhaitent qu'il s'y mêle quelque chose de plus grossier: la reputation toute seule leur paroit une recompense trop spirituelle, ils travaillent à l'incorporer avec les commoditez de la vie: & ils font bientôt servir la loüange & l'aprobation, à s'aquerir du credit auprès de ceux qui distribuënt les charges, & puis ils se servent de ce credit pour s'enrichir, ou pour contenter toutes leurs passions. Ainsi la plus sûre voie pour conserver la pureté de son ame, c'est de faire ce que l'on a dit d'Amphiaraus & d'Aristides. Travaillez à être honnête homme, que ce soit vôtre grand but, ne cherchez pas à le paroître, car cette recherche a des suites plus dangereuses que vous ne pensez.

III. On attribuë à Socrate d'avoir dit (l), qu'il n'y a point de plus court chemin pour parvenir à la vertu, que de travailler à être tout tel que l'on veut paroître. Ce conseil est fort sensé, car la passion de joüir d'une glorieuse aparence, & d'obtenir l'aplaudissement public est si forte, & si commune parmi les gens mêmes qui n'ont pas beaucoup d'envie d'être vertueux interieurement, qu'on peut promettre de grans progrès dans la vertu à toute personne, qui s'efforcera de mettre une parfaite conformité entre l'état réel de son ame, & l'opinion qu'elle veut que l'on ait d'elle. Mais il faut avouër qu'il y a moins de desinteressement dans cette route que dans celle d'Amphiaraus. Paroissez honnête homme, & soiez-le: joüissez d'une belle reputation, mais soiez en digne; n'usurpez point l'estime de vôtre prochain: voilà ce que conseilloit Socrate, il ne vouloit point priver de la fumée des éloges. Amphiaraus vous auroit dit, soiez honnête homme, & ne vous mettez point en peine si on le saura, si on vous en loüera.

IV. Vous me direz que l'un ne va point sans l'autre, & que puis qu'avec de fausses vertus, c'est-à-dire avec l'adresse de couvrir d'une aparence d'honnête homme, une mauvaise ame, on vient à bout d'obtenir une belle reputation, on l'obtient encore plus sûrement avec des vertus réelles. Vous conclurez de là qu'Amphiaraus & ses semblables se faisoient honneur de mepriser une chose, qu'ils savoient bien qui ne leur man-

(a) *Pindar. Od. 6. Olymp. pag. 99.*
(b) *Statius ubi supra l. 7. v. 703.*
(c) *Ce qui manque ici a été cité dans la remarque precedente, lettre y.*
(d) *Id. ib. l. 8. v. 206.*
(e) *Apollodor. lib. 3. p. 189.*
(f) *Athen. lib. 4. c. 21. pag. 172.*
(g) *A la page 303. des Oeuvres de Julien, edit. Lips. 1696.*
(h) *Plutarque in vita Aristidis, pag. 320. Je me sers de la version d'Amiot. Voiez le même Plutarque in Apophthegm. p. 186. & de audiendis Poetis pag. 32.*
(i) *Voici les paroles d'Eschyle à la louange d'Amphiaraus, dans la Tragedie intitulée* Ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας, *septem contra Thebas v. 598.* Οὐ γὰρ δοκεῖν ἄριστος, ἀλλ' εἶναι θέλει, βαθεῖαν ἄλοκα διὰ φρενὸς καρπούμενος, ἐξ ἧς τὰ κεδνὰ βλαστάνει βουλεύματα. Non enim optimus videri sed esse volet. Profundo mentis sulco fruens, ex quo sana germinant consilia.

(k) *Seneca de Benefic. lib. 2. cap. 10.*

(l) Semper id egisti ut qualis haberi velles talis esses: quam viam ad gloriam proximam & quasi compendiariam Socrates esse dicebat. *Petrus Alcyonius in Medice legato priore circa finem.*

gens sages qui (I) ont eu le malheur d'être engagez à des entreprises dirigées par des étourdis. C'est sans doute un sort deplorable, & qui n'est que trop commun. La maniere dont il consola une femme qui pleuroit la mort de son (K) fils, demande une note. Je voudrois savoir

manqueroit pas. Et moi je vous repondrai qu'assez souvent il est beaucoup plus facile d'être honnête homme, que de passer pour honnête homme, & qu'il n'y a point de consequence necessaire de l'une de ces deux choses à l'autre, par quelque bout que vous commenciez. Vous n'avez besoin pour être honnête homme que de vaincre vos passions, mais pour le paroître il faut combatre les passions d'autrui, & en triompher. Vous avez des ennemis artificieux & violens, qui repandent contre vous cent sortes de medisances: ceux qui les écoutent sont credules, & deviennent de nouveaux distributeurs de calomnies: s'ils sont incredules, ils forment des difficultez, & ils aprenent par là à vos ennemis, comment il faut proposer les calomnies, afin de les rendre plus vraisemblables. Vous ignorez quelquefois toutes ces machinations, & quand vous les sauriez ou en tout ou en partie, pourriez-vous aller de lieu en lieu vous justifier? Etant honnête homme, comme je supose que vous l'êtes, pouvez-vous savoir les fourberies de vos ennemis, & les biais obliques par où il faut prendre les esprits vulgaires? N'aimez-vous pas mieux laisser une populace dans l'erreur, que d'emploier tout vôtre loisir à disputer le terrain à des calomniateurs? Vôtre vigilance suffiroit-elle jamais à renverser ce que leur malignité bâtit sur des cœurs credules, mal tournez, & infiniment plus flexibles au procedé de ces gens-là, qu'à toute vôtre éloquence, & à toutes vos raisons?

On verra dans la remarque L. de l'article de Cesar, que la même loüange qu'Eschyle donne à nôtre Amphiaraus, a été donnée par Salluste à Caton d'Utique.

(I) *Parmi les gens sages qui ont eu le malheur d'être engagez à des entreprises dirigées par des étourdis.*] Peu importe que ce soit moi ou un autre qui fournisse les paroles du commentaire de ce texte. Il ne s'agit point ici de style, mais de faits, ou de pensées. Emploions donc hardiment le vieux Gaulois d'un Commentateur de Philostrate. (a) *Icy pouvons nous remarquer & appercevoir l'un des eschantillons de nostre pauvreté & misere, qu'il faille que les prudens & bons personnages portent ainsi la folle enchere pour les insensez & pervers. Qu'un fol estourdy de Tydeus, accariastre, querelleux, & escervellé perturbateur du repos public; nonobstant qu'il soit estranger; nonobstant toutes les belles remonstrances, toutes les predictions & admonestemens du plus sage homme de la Grece, & tenu mesme pour Prophete, ait ainsi voix en chapitre, & soit creu pour faire entreprendre une guerre non aucunement necessaire; & qui leur retourne à perdition & ruine pour tous. Et si faut encore que ceux qui y contredisent avec de très-apparentes & plus que legitimes raisons, communiquent au peril & danger des esventez qui l'ont suscitée, voire en ayent leur premiere part: tant a tousiours accoustumé d'avoir de credit le mauvais conseil desbauché par dessus celui qui est sain. Au moyen dequoy non sans cause, ny à la volée s'exclame le Poëte Eschyle en la Tragedie des sept à Thebes; desplorant soubs la personne d'Etheocles, le bon & sage Amphiaraüs en cette sorte:*

Φεῦ τοῦ ξυναλλάσσοντος ὄρνιθος βροτοῖς
Δίκαιον ἄνδρα τοῖσι δυσσεβεστέροις.
Ἐν παντὶ πράγει δ᾽ ἔσθ᾽ ὁμιλίας κακῆς
Κάκιον οὐδὲν, καρπὸς οὐ κομιστέος. *& ce qui suit après.*

O le malheur (*dit-il*) qui associe un homme de bien à des mortels impies & detestables! Il n'y a certes rien pire en tous les affaires du monde, que la meschante compagnie, dont l'on ne peut jamais rapporter aucun fruict. . . . Ce devin cy (le fils d'Oicleus dis-je) prudent, juste, syncere & devot personnage, grand annonciateur des choses advenir, pour s'estre meslé avec des mechans presomptueux, privez de tout sens & entendement, qui s'efforcent de venir contre nous à-tout un grand équippage, (Jupiter le permettant ainsi) sera attiré quand & eux a une finale perdition & ruine. Voilà ce que Vigenere dit. Il ne faut pas s'imaginer qu'Amphiaraus esperât que les fautes des Directeurs seroient reparées par la (b) justice de la cause, il étoit trop habile homme pour croire cela: il savoit qu'une guerre juste n'a pas moins de besoin (c) qu'une guerre injuste, de de tous les secours humains qui font reüssir, & que ne les aiant pas au même point à-peu-près que les defenseurs de l'injustice, on succombe presque toûjours. On le donne donc très-justement pour un exemple du sacrifice qu'il faut faire de sa vie, ou de sa prudence, à d'autres considerations en quelques rencontres. Lisez ces paroles de Ciceron: (d) *Valuit apud me plus pudor meus quam timor. Veritus sum deesse Pompeji saluti, cum ille aliquando non defuisset meæ. Itaque vel officio vel fama bonorum vel pudore victus ut in fabulis Amphiaraus, sic ego prudens & sciens ad pestem ante oculos positam sum profectus.* Au reste on a quelque sujet de reprocher à ce Prophete la disproportion de ses lumieres, (e) & de l'en railler. Il previt que s'il alloit a la guerre il y seroit tué; mais il ne previt pas qu'il y iroit, & qu'en depit de ses precautions on le contraindroit de s'engager à l'entreprise.

(a) *Vigenere sur l'Amphiaraus de Philostrate p.m. 403. 404. du 1. vol. édit. in 4.*

(b) *Les Thebains avoient tout le tort dans cette guerre, & neanmoins ils eurent tout l'avantage dans le combat.*

(c) *Voiez la remarque C de l'article* Brutus (Marc)

(d) *Cicero epist. 6. lib. 6. ad Familiar. p.m. 319.*

(e) *Voiez le Commentaire sur la vie d'Apollonius traduite en François par Vigenere Liv. 2. ch. 11. pag. 483.*

(K) *La maniere dont il consola une femme . . . . demande une note.*] Plutarque aiant parlé des raisons qui doivent être emploiées pour consoler ceux qui s'affligent de la mort prematurée de leurs enfans, ajoûte „ (f) Et pource me semble-il qu'Amphiaraus „ en un poëme ne reconforte & console pas impertinemment la mere d'Archimorus, laquelle estoit „ merveilleusement afligée & desolée pour la mort de „ son fils, qui lui estoit decedé en son enfance fort loin „ de maturité: car il dit:

„ *Il ne fut onc homme de mere né*
„ *Qui n'ait esté en ses jours fortuné*
„ *Diversement, il met ores sur terre*
„ *De ses enfans, ores il en enterre,*
„ *Lui-mesme apres en fin s'en va mourant,*
„ *Et toutesfois les hommes vont plorant*
„ *Ceux qui dedans la biere en terre ils portent,*
„ *Combien qu'ainsi comme les espics sortent*
„ *D'elle, qui sont puis apres moissonnez:*
„ *Aussi faut-il que les uns nouveaux nez*
„ *Vienent en estre, & les autres en issent,*
„ *Qu'est-il besoin que les hommes gemissent*
„ *Pour tout cela, qui doit selon le cours*
„ *De la nature ainsi passer tousiours?*
„ *Il n'y a rien grief à soufrir, ou faire,*
„ *De ce qui est à l'homme necessaire.*

„ Brief il faut qu'un chacun, soit en pensant en soi-„ mesme, soit en discourant avec autrui, tiene pour „ certain, que la plus longue vie de l'homme n'est „ pas la meilleure. „ Il me semble que Plutarque a mal placé ces vers là, puis qu'ils ne contiennent rien qui ait plus de relation à la mort des jeunes gens, qu'à celle des autres. Je puis même dire que la comparaison des épis seroit absurde, s'il s'agissoit d'apaiser une affliction fondée sur la jeunesse de la personne que l'on pleureroit; car selon le train ordinaire la moisson des grains ne se fait que quand ils sont meurs. Il vaudroit mieux faire faire de l'attention à la destinée du fruit des arbres. Comptez les pommes quand elles sont en bouton, comptez les ensuite chaque semaine, vous trouverez que leur nombre va toûjours en diminuant. C'est beaucoup si la moitié se conserve jusqu'au tems de la cueillete. Quant au reste les raisons d'Amphiaraus sont assez bonnes. Mais elles n'ont rien que de commun; il conclut même par une maxime qui dans un certain sens est (g) plus capable d'irriter le mal, que de le guerir. Nous verrons bientôt de quelle maniere le Philosophe Carneade les critiquoit.

Amiot n'a pas bien traduit ce Grec de Plutarque, ὁ παρὰ τῷ ποιητῇ Ἀμφιάραος, par *Amphiaraus en un poëme.* Cette version insinuë manifestement qu'Amphiaraus a fait un poëme, mais le sens de Plutarque est qu'il y a un Poete qui a introduit Amphiaraus se servant de ces raisons. Nous allons voir que c'est Euripide. (h) *Dicuntur nonnulli in mœrore, quum de hac communi omnium conditione audivissent, ea lege nos esse natos, ut nemo in perpetuum esse posset expers mali, gravius etiam tulisse. Quo circa Carneades, ut video nostrum scribere Antiochum, reprehendere Chrysippum solebat laudantem Euripideum carmen illud:*

Nemo mortalis est, quem non attingat dolor,
Morbusque. multi sunt humandi liberi:
Rursus creandi, morsque est finita omnibus.
Quæ generi humano angorem nequicquam afferunt,
Reddenda est (i) terræ terra. Tum vita omnibus
Metenda ut fruges, sic jubet necessitas.

Negabat genus hoc orationis quicquam omnino ad levandam ægritudinem pertinere. Id enim ipsum dolendum esse dicebat, quod in tam crudelem necessitatem incidissemus. Nam illam quidem orationem ex commemoratione alienorum malorum ad malevolos consolandos esse accommodatam. Raportons aussi la reponse qui a été faite à cette critique de Carneade. (k) *Mihi vero longe videtur secus.*

(f) *Plutarch. de consolatione ad Apollonium pag. 110. 111. Je me sers de la version d'Amiot. t. 1. p.m. 786.*

(g) *Voiez l'article* Foulques *remarque E.*

(h) *Cicero Tusculan. lib. 2. fol. 263. verso.*

(i) *Le vers Grec raporté par Plutarque ubi supra, & qui répond à ceci est* εἰς γῆν φέροντες γῆν ἀναγκαίως ἔχει. *Barthius in Statium to. 3. pag. 275. conjecture qu'il faut lire,* εἰς γῆν φέροντες γῆν, ἀναγκαίως δ' ἔχει.

(k) *Cicero ib.*

voir le detail du procés (*L*) que les Partisans firent à ses Prêtres. J'ai montré β ailleurs la nullité d'un raisonnement par lequel on vouloit prouver la certitude de ses propheties. Il laissa bien des (*M*) enfans, dont l'un fut le fondateur de Tibur en Italie. Pline fait cette remarque en raportant des choses fort singulieres touchant la longue vie des arbres.

☞ AMPHILOCHUS, fils γ d'Amphiaraus & d'Eriphyle, fut un celebre devin. Il δ accompagna Alcmeon son frere à la seconde guerre de Thebes, & quelques-uns disent ξ qu'il l'aida à se defaire d'Eriphyle; mais la plupart des Auteurs sont d'un autre sentiment. L'autel qu'on lui consacra φ dans Athenes contribua beaucoup moins à la gloire de son nom, que l'Oracle (*A*) qu'il avoit à Mallus dans la Cilicie. Lui & Mopsus furent * les fondateurs de cette ville après la guerre de Troie. Ils se querellerent, & s'entre-tuerent en duel comme je l'ai dit † ailleurs. Quelques-uns assurent ‡ qu'Amphilochus fut tué par Apollon. Il joignit ensemble ⸸ la roiauté & la prophetie, car il fut Roi d'Argos. Il est vrai qu'il ne put pas se maintenir dans ce Roiaume. Il en sortit mecontent, & (*B*) alla fonder une ville dans le golfe d'Am-

β *Dans l'une des remarques de l'article* Melampus.

γ *Pausan. lib. 5. pag. 165.*

δ *Apollod. lib. 3. pag. 195.*

ξ *Id. ib. pag. 197.*

φ *Pausan. lib. 1. pag. 33.*

* *Strabo lib. 14. p. 464. Voiez aussi Ciceron de divinat. lib. 1. fol. 310. C.*

† *Dans l'article* Mopsus.

‡ *Strabo ib. p. 465.*

⸸ *Cicero ibid.*

fecus. Nam & necessitas ferendæ conditionis humanæ, quasi cum deo pugnare cohibet, admonetque esse hominem, quæ cogitatio magnopere luctum levat: & enumeratio exemplorum, non ut animum malevolum oblectet, affertur, sed ut ille qui mœret, ferendum sibi id censeat, quod videat multos moderate & tranquille tulisse.

(*L*) *Que les Partisans firent à ses Prêtres.*] Qu'il me soit permis d'apeller ainsi ceux qui levoient les tributs de la Republique Romaine dans les Provinces. Il y avoit une loi qui exemtoit de la taille les biens consacrez aux Dieux immortels. Sur cela les Prêtres d'Amphiaraus pretendirent à l'exemtion, & soutinrent que les terres qui apartenoient à cette Divinité n'étoient soumises à aucune taxe. Le texte de la loi est clair & precis en nôtre faveur, dirent-ils sans doute. Les partisans repondirent que ces terres n'étoient nullement dans le cas de la loi, puis qu'elles étoient consacrées à un homme mort, & qu'il est visible qu'une personne qui est morte n'est pas du nombre des Dieux immortels. Quoi que ce raisonnement leur fût suggeré par l'avarice, & non par le zéle de la Religion, choie que des partisans ne consultent guere quand il s'agit de leurs interêts, il étoit pourtant si demonstratif qu'il devoit faire gagner leur cause. Je croi neanmoins qu'ils la perdirent. C'est dommage que toutes les pieces ne s'en soient pas conservées. Nous n'en conoissons que ceci. (*a*) *An Amphiaraus Deus erit & Trophonius? Nostri quidem publicani cum essent agri in Bœotia deorum immortalium excepti lege censoria, negabant immortales esse ullos, qui aliquando homines fuissent.* Si on les avoit laissé faire, ils auroient mis à la taille la plupart des Dieux, & en roture une infinité de terres sacrées; car quels titres de divinité, ou d'immortalité eût-on pu produire à l'épreuve de leurs exceptions? Que n'eussent-ils pas obtenu au tribunal d'un Intendant qui auroit eu ordre de favoriser leurs poursuites? Il ne faudroit que mettre en parti la recherche des faux cultes, pour y voir bientôt une bonne reduction. Mais de tels partisans où pourroient-ils être en sûreté? Nous verrons ailleurs (*b*) combien a paru solide à plusieurs Paiens ce raisonnement; il est mort, donc il ne doit pas être adoré comme un Dieu.

(*M*) *Il laissa bien des enfans.*] J'ai fait l'article d'Alcmeon, & d'Amphilochus qui étoient ses fils. Je ne trouve pas que les Auteurs Grecs qui nous restent aient parlé de Tiburtus qui étoit aussi son fils, mais ils font mention (*c*) d'Eurydice, de Demonassa, & d'Alcmene, filles d'Amphiaraus & d'Eriphyle. Voions ce que Pline conte de Tiburtus. (*d*) *Tiburtes originem multo ante urbem Romam habent. Apud eos exstant ilices tres, etiam Tiburto conditore eorum vetustiores, apud quas inauguratus traditur. Fuisse autem eum tradunt filium Amphiarai qui apud Thebas obierit una ætate ante Iliacum bellum.* Je croi que Pline nous conte là un mensonge: les trois chênes sous lesquels Tiburtus fondateur de Tibur, & fils d'Amphiaraus auroit été inauguré, eussent-ils pu vivre jusques au tems de Vespasien? Notez que Solin pretend que Tiburtus étoit petit-fils, & non pas fils d'Amphiaraus. Je raporterai ses paroles dans l'article *Tibur.*

(*A*) *L'Oracle qu'il avoit à Mallus dans la Cilicie.*] Pausanias assure que de son tems il n'y avoit point d'Oracle aussi fidele que celui-là. D'où nous pouvons inferer que tous les Oracles du Paganisme ne cesserent point par l'etablissement de la foi Chretienne. (*e*) Τῷ δὲ Ἀμφιλόχῳ καὶ παρ' Ἀθηναίοις ἐστὶν ἐν τῇ πόλει βωμὸς, καὶ Κιλικίας ἐν Μαλλῷ μαντεῖον ἀψευδέστατον τῶν ἐπ' ἐμοῦ. *Amphilocho in ipsa urbe apud Athenienses ara sua est: in Cilicia vero urbe Mallo ejusdem oraculum quod omnium est, quæ ætate mea extant minime fallax.* Les reponses de cet Oracle (*f*) se donnoient en songe; les consultans passoient la nuit dans le temple, & ce qu'ils songeoient devoit être l'éclaircissement de la question. Dion Cassius (*g*) a parlé d'une peinture où Sextus Condianus avoit fait representer la reponse qu'il avoit reçuë de cet Oracle sous l'empire de Commode. Voici un passage de Lucien qui nous persuadera qu'Amphilochus passoit alors pour un grand Prophete. (*h*) Ὅτε γὰρ ἐξ Αἰγύπτου ἐπανῄειν οἴκαδε, ἀκούων τὸ ἐν Μαλλῷ τοῦτο μαντεῖον, ἐπιφανέστατόν τε, καὶ ἀληθέστατον εἶναι, καὶ χρᾶν ἐναργῶς πρὸς ἔπος ἀποκρινόμενον, οἷς ἂν ἐγγράψας τις ἐς τὸ γραμματεῖον παραδῷ τῷ προφήτῃ, καλῶς ἂν ἔχειν ἡγησάμην ἐν παράπλῳ πειραθῆναι τοῦ χρηστηρίου, καί τι περὶ μελλόντων συμβουλεύσασθαι τῷ θεῷ. *Cum ex Ægypto redirem domum, audiremque illud in Mallo oraculum apertissimum simulque esse verissimum, & sic evidenter responsa dare, ut ad verbum respondeat iis, quæcunque propheta quispiam in schedulam inscripta tradiderit: recte me facturum putavi, si dum præternavigabam, experirer oraculum, Deumque de futuris quidpiam consulerem.* Notez bien la circonstance que Lucien a raportée, c'est qu'on proposoit par écrit les choses sur lesquelles on demandoit la reponse d'Amphilochus. Qu'on ne dise pas que Lucien a forgé lui-même les contes qu'il a debitez dans cet Ouvrage, car cela n'affoiblit point nôtre preuve, puis qu'il est sûr qu'il n'eût pas feint que cet Oracle étoit celebre, si depuis cent ans personne n'avoit été le consulter. C'est ainsi que Mr. Van Dale (*i*) satisfait à cette objection. Il cite un autre passage tiré de l'histoire du faux devin Alexandre, dans laquelle Lucien temoigne que l'Oracle de Mallus étoit fameux. On eût pu citer un troisiéme endroit: je le trouve si favorable à cette remarque que je le raporterai tout du long. (*k*) Τὸν Τροφώνιον ὦ Ζεῦ, καὶ ὃ μάλιστά με ἀποπνίγει, τὸν Ἀμφίλοχον, ὃς ἐναγοῦς ἀνθρώπου, καὶ μητραλοίου υἱὸς ὢν, θεσπιῳδεῖ ὁ γενναῖος ἐν Κιλικίᾳ, ψευδόμενος τὰ πολλὰ, καὶ γοητεύων τοῖν δυοῖν ὀβολοῖν ἕνεκα. *De Trophonio, Jupiter, quodque me potissimum angit, de Amphilocho: qui quamquam scelesti hominis & matricidæ est filius, in Cilicia preclarus ille vaticinatur, multa mentiens, & pro duobus obolis præstigiatorem agens.* Nous examinerons ci-dessous la pretension de Lucien, qu'Amphilochus n'étoit pas le fils mais le petit-fils d'Amphiaraus. Disons en attendant, qu'au tems de Plutarque l'Oracle d'Amphilochus (*l*) florissoit encore.

(*B*) *Il sortit mecontent* d'Argos, *& alla fonder une ville dans le golfe d'Ambracie.*] C'est d'un Historien grave que nous aprenons cela. (*m*) Ἄργος τὸ Ἀμφιλοχικὸν καὶ Ἀμφιλοχίαν τὴν ἄλλην ἔκτισε μετὰ τὰ Τρωϊκὰ οἴκαδε ἀναχωρήσας, καὶ οὐκ ἀρεσκόμενος τῇ ἐν Ἄργει καταστάσει Ἀμφίλοχος ὁ Ἀμφιάρεω, ἐν τῷ Ἀμπρακικῷ κόλπῳ, ὁμώνυμον τῇ ἑαυτοῦ πατρίδι Ἄργος ὀνομάσας. Καὶ ἦν ἡ πόλις αὕτη μεγίστη τῆς Ἀμφιλοχίας, καὶ τοὺς δυνατωτάτους εἶχεν οἰκήτορας. *Argos Amphilochicum & reliquam Amphilochiam Amphilochus Amphiarai filius post bellum Trojanum, domum reversus cum rerum status qui Argis erat ei non placeret, condidit in sinu Ampracico, urbem de eodem patriæ suæ nomine Argos nominans, & erat hæc urbs omnium Amphilochiæ regionis maxima, & potentissimos habebat incolas.* Strabon (*n*) allegue ce temoignage de Thucydide, mais il y ajoute quelque chose, c'est qu'Amphilochus mal satisfait du gouvernement établi dans Argos s'en alla en Acarnanie, où il recueillit la succession de son frere. Thucydide ne dit point ceci, & par consequent Strabon a tort de le lui attribuer. Ceux qui pretendent (*o*) qu'il adopte l'opinion de Thucydide se trompent, car il paroit (*p*) lui preferer l'Historien

D d Epho-

(*a*) *Cicero de nat. Deorum lib. 3. p. m. 631.*

(*b*) *Dans l'une des remarques de l'article* Trophonius.

(*c*) *Pausanias l. 5. pag. 165.*

(*d*) *Plinius l. 16. cap. 44. p. m. 308.*

(*e*) *Pausanias l. 1. pag. 33.*

(*f*) Ἔστι ἐν Μαλλῷ πόλει τῆς Κιλικίας Ἀμφιλόχου χρηστήριον καὶ χρᾷ δι' ὀνειράτων. Est Malli quod est oppidum Ciliciæ Oraculum Amphilochi, quod per somnia consulentibus respondet. *Xiphilin. in epitome Dionis p. m. 285. 286.*

(*g*) *Xiphilin. ibid.*

(*h*) *Lucian. in Philopseude p. 500. to. 2.*

(*i*) *Van Dale de Oraculis pag. 98.*

(*k*) *Lucian. in Deor. concilio p. 957. to. 2.*

(*l*) Ἔτι δ' ἤκμαζεν ἐμοῦ παρόντος, καὶ τὸ Μόψου καὶ τὸ Ἀμφιλόχου μαντεῖον. Cum autem essem in patria florebant adhuc Mopsi & Amphilochi Oracula. *Plut. de Oraculor. defectu p. 434. C.*

(*m*) *Thucydides lib. 2.*

(*n*) *Strabo lib. 7. p. 225.*

(*o*) *Berkelius in Steph. Byzant. p. 124.*

(*p*) Μετὰ δὲ τὴν Ἀμβρακίαν τὸ Ἄργος ἐστὶ τὸ Ἀμφιλοχικὸν κτίσμα Ἀλκμαίωνος καὶ τῶν παίδων. Post Ambraciam Argos sequitur Amphilochicum urbs ab Alcmæone ejusque liberis condita. *Strabo ib.*

d'Ambracie. Tite Live a pris (C) le change dans un paſſage que je citerai. On aura quelque choſe à (D) cenſurer à Mr. Moreri. Il ne faut pas confondre nôtre devin avec cet AMPHILOCHUS dont une (E) oie fut amoureuſe.

AMPHITRYON, fils d'Alcée (A) fils de Perſée, eſt moins conu par ſes exploits, que par l'aventure d'Alcmene ſa femme qui a ſervi (B) de ſujet aux Poëtes comiques. Alcmene étoit fille d'Electryon Roi de Mycenes. Les fils de Pterelaus avoient fait une irruption ſur les ter-

Ephorus (a) qui a dit que la ville d'Argos Amphilochium fut bâtie par Alcmeon, & que ſon fondateur lui fit porter le nom de ſon frere. Il ne faut pas dire (b) qu'Apollodore n'a ſuivi ni Thucydide ni aucun autre Ecrivain, en aſſurant qu'Amphilochus étoit le fils d'Alcmeon, car il (c) ne conte cela que ſur la foi d'Euripide. Notez qu'il obſerve que cet Amphilochus alla demeurer à Argos Amphilochium par le conſeil d'Apollon.

Obſervons une grande diference entre Thucydide & Strabon. L'un (d) dit qu'Amphilochus étant retourné à Argos après la priſe de Troie, & n'y trouvant pas les choſes dans l'état qu'il auroit voulu, ſe retira vers le Golfe d'Ambracie, & y bâtit une ville. L'autre (e) raconte qu'Amphilochus aiant bâti Mallus dans la Cilicie après la priſe de Troie, revint à Argos, & s'y chagrina de l'état des choſes, & s'en retourna en Cilicie où il fut tué, & enterré. Voici d'autres brouilleries. Euripide (f) dit qu'Alcmeon devenu furieux, coucha avec Manto fille de Tireſias, & en eut un fils & une fille; celui-là nommé Amphilochus, & celle-ci Tiſiphone. Cet Amphilochus obeiſſant à un Oracle fut s'établir dans Argos Amphilochium. Nous avons vu (g) que Lucien pretendoit que l'Amphilochus dont l'Oracle étoit ſi celebre à Mallus, étoit fils d'Alcmeon. Les autres diſent qu'il étoit fils d'Amphiaraus. Il y a deux partis à prendre parmi toutes ces confuſions. L'un eſt de dire qu'il n'y a eu qu'un Amphilochus, dont l'hiſtoire n'a été raportée que par morceaux, c'eſt-à-dire que par des Auteurs qui ont omis une partie de ſes avantures. L'autre eſt de pretendre qu'il y a eu deux Amphilochus, l'un fils d'Amphiaraus, & l'autre fils d'Alcmeon, & que les Auteurs ont quelquefois donné à l'un ce qui convenoit à l'autre. On me perſuaderoit facilement, que l'Amphilochus qui eut un Oracle dans la Cilicie, eſt fils d'Amphiaraus, & que celui qui fut s'établir dans l'Acarnanie eſt fils d'Alcmeon. La ville d'Argos de ce païs-là fut bâtie par Alcmeon & par ſes fils, Τὸ (h) ἄργος τὸ ἀμφιλοχικὸν ἔκτισαν Ἀλκμαίωνος ϗ τῶν παίδων. *Argos Amphilocicum urbs ab Alcmeone ejuſque liberis condita.* C'eſt ma premiere preuve. Amphilochus fils d'Alcmeon fut averti par l'Oracle (i) d'aller demeurer dans cette ville d'Argos. Voilà ma ſeconde preuve. Pauſanias (k) obſerve que la poſterité de Melampus regna dans Argos, juſques à ce qu'Amphilochus après la priſe de Troie ſe retira au païs qu'on nomma à cauſe de lui Amphilochie. C'eſt l'Argos Amphilochium, & le voiſinage. Or il y a ſix (l) generations depuis Melampus juſqu'à cet Amphilochus. Il faut donc que celui-ci ne ſoit pas fils d'Amphiaraus, comme Pauſanias l'aſſure, mais d'Alcmeon. En effet Melampus fut pere d'Antiphates, qui le fut d'Oicles, qui le fut d'Amphiaraus, qui le fut d'Alcmeon, qui le fut d'Amphilochus. Si vous finiſſez par Amphilochus ſecond fils d'Amphiaraus, vous ne trouvez point les ſix degrez dont parle Pauſanias. C'eſt ma troiſieme preuve.

(C) *Tite Live a pris le change.*] Il a pris le fils pour le pere dans ces paroles du 45. livre: (m) *Inde Oropum Atticæ ventum eſt, ubi pro Deo vates Amphilochus colitur, templumque vetuſtum eſt fontibus rivisque circa amœnum.* Il eſt ſûr que la principale Divinité du temple dont cet Hiſtorien fait mention étoit Amphiaraus, il devoit donc dire, *ubi pro Deo vates Amphiaraus*, & non pas *Amphilochus colitur*. Pauſanias qui s'étoit fait une étude particuliere de ces choſes, & qui avoit beaucoup de talens pour y reüſſir, eſt beaucoup plus digne de foi que Tite Live. Or non ſeulement il aſſure (n) que les habitans d'Orope bâtirent un temple au devin Amphiaraus, mais auſſi il ſemble dire qu'Amphilochus n'eut point de part à l'autel qui fut diviſé en cinq portions, chacune deſquelles apartenoit à quelque Heros, ou à quelque Dieu. Nous trouvons bien dans ce partage les enfans d'Amphilochus, mais non pas Amphilochus. J'avouë que la ſuite du raiſonnement eſt propre à perſuader que Pauſanias ne l'a point omis; je ferois volontiers une correction dans le texte Grec de cet Auteur, je lirois ϗ τοῦ παιδὸς Ἀμφιλόχου, *& filio Amphilocho*, & non pas ϗ τῶν παίδων Ἀμφιλόχου, *& filiis Amphilochi*; voiez la * marge: mais après tout ce ne ſera pas donner Amphilochus pour le Dieu du temple d'Orope.

(a) *Ephorus apud Strabonem ibid.*

(b) *Berkelius ubi ſupra le dit pourtant.*

(c) *Apollodor. l. 3. pag. 201.*

(d) *Thucydid. ubi ſupra.*

(e) *Strabo lib. 14. p. 484. 485.*

(f) *Euripides apud Apollodorum ubi ſupra.*

(g) *Dans la remarque precedente, lettre k.*

(h) *Strabo lib. 7. pag. 225.*

(i) *Apollodorus lib. 3. pag. 201.*

(k) *Pauſan. lib. 2. pag. 60.*

(l) Ἀπὸ δὲ Μελάμποδος γενεαί τε ἓξ ϗ ἄνδρες ἓξ εἰσιν ἐς Ἀμφίλοχον τὸν Ἀμφιαράου. *A Melampode ſex per totidem ætates uique ad Amphilochum Amphiarai filium. Id. ibid.*

(m) *Titus Livius lib. 45. p. m. 882.*

(n) *Pauſan. lib. 1. pag. 33.*

* *Peut-être faut-il traduire les paroles de Pauſanias par*, & ex filiis (*Amphiarai*) Amphilocho.

(D) *Quelque choſe à cenſurer à Mr. Moreri.*] I. Amphilochus n'eſt pas un *certain Capitaine Grec dont Homere* faſſe *mention dans l'Odiſſée*, car Homere (o) a dit ſeulement qu'Alcmeon & Amphilochus furent fils d'Amphiaraus. II. Cela étant il ne faloit pas s'exprimer ainſi, *on dit qu'il étoit fils d'Amphiaraï & d'Eriphilé.* Il faloit faire plus d'honneur à l'autorité d'Homere, & jamais Auteur tant ſoit peu verſé dans la lecture des Anciens n'auroit emploié ici un *on dit*. III. L'Amphilochus dont Plutarque fait mention ne difere point de celui d'Homere: il ne faloit donc pas le debiter pour un autre. C'étoit celui dont on conſultoit l'Oracle à Mallus dans la Cilicie. IV. Il ne faloit point dire qu'il (p) *apporta l'Oracle à un certain Theſpeſius de Solos.* C'eſt changer un Dieu en meſſager. V. On a omis une circonſtance qui devoit être exprimée neceſſairement, c'eſt que ce Theſpeſius mena une bonne vie après ſa reſurrection. Voiez Plutarque (q).

(E) *Cet* AMPHILOCHUS *dont une oie fut amoureuſe.*] Pline fait mention de cela, (r) *quin & fama amoris* (anſeri) *Ægii dilecta forma pueri Olenii.* C'eſt ainſi que le Pere Hardoüin a corrigé ce paſſage: il y avoit dans les autres éditions, *Argis dilecta forma pueri nomine Oleni.* On avoit donc inſeré deux fautes dans le texte de Pline, l'une touchant le lieu où l'oie fut amoureuſe, l'autre touchant le nom du garçon aimé. Ceci arriva non dans Argos, mais dans la ville (ſ) d'Ægium. Celui qu'une oie aimoit s'apelloit Amphilochus, & non pas Olenus, mais parce qu'il étoit natif d'Olene on lui a donné le ſurnom d'Olenius. Un paſſage d'Elien a fourni au Pere Hardoüin tous ces éclairciſſemens. (t) Ἐν Αἰγίῳ τῆς Ἀχαΐας παιδὸς Ὠλενίου γένος, ὄνομα Ἀμφιλόχου ἠράσθη χήν. Θεόφραστος λέγει τοῦτο. *Apud Ægium Achaiæ oppidum anſer amavit puerum Olenium gente, Amphilochum nomine. Theophraſtus hæc narrat.* Athenée raconte la même hiſtoire, & cite Clearque & Theophraſte; mais corrigez une faute qui s'eſt gliſſée dans ſon livre; liſez ἐν Αἰγίῳ, & non pas ἐν Ἀργείῳ. Sans cela l'on pourroit dire que le Pere Hardoüin s'avance trop dans ces paroles, (v) *neque enim Argis ſed Ægii prope Sicyonem res geſta narratur.* Ne voions-nous pas dans la verſion d'Athenée, *apud Argivos puerum amavit anſer*, & dans le Grec, (x) ἐν Ἀργείῳ δὲ παιδὸς ἠράσθη χήν?

(A) *Fils d'Alcée.*] Apollodore (y) dit qu'Hipponome fille de Menœcée étoit la mere d'Amphitryon. D'autres le font fils de Lyſidice fille de Pelops; d'autres lui donnent pour mere Laonome fille de Guneus (z). Notez qu'il étoit oncle de ſa femme, car Anaxo ſa ſœur (aa) étoit la mere d'Alcmene.

(B) *Qui a ſervi de ſujet aux Poëtes comiques.*] Une des plus belles Comedies de Plaute eſt l'Amphitryon. C'eſt le jugement qu'en fait Mademoiſelle le Fevre qui l'a traduite en François avec d'excellentes notes. Voiez les dernieres remarques de l'article *Teleboes.* Moliere a fait une Comedie du même titre. C'eſt une de ſes meilleures pieces. Il a pris beaucoup de choſes de Plaute, mais il leur donne un autre tour; & s'il n'y avoit qu'à comparer ces deux pieces l'une avec l'autre, pour decider la diſpute qui s'eſt elevée depuis quelque tems ſur la ſuperiorité ou l'inferiorité des Anciens, je croi que Mr. Perrault gagneroit bientôt ſa cauſe. Il y a des fineſſes, & des tours dans l'Amphitryon de Moliere, qui ſurpaſſent de beaucoup les railleries de l'Amphitryon Latin. Combien de choſes n'a-t-il pas falu retrancher de la Comedie de Plaute, qui n'euſſent point reüſſi ſur le theatre François? Combien d'ornemens & de traits d'une nouvelle invention n'a-t-il pas falu que Moliere ait inſeré dans ſon Ouvrage, pour le mettre en état d'être aplaudi comme il l'a été? Par la ſeule comparaiſon des prologues on peut conoître que l'avantage eſt du côté de l'Auteur moderne. Lucien a fourni le fait ſur quoi le prologue de Moliere roule, mais il n'en a point fourni les penſées. Jamais un bon conoiſſeur ne dira ici,

Qui bene (bb) vertendo, & eas deſcribendo male, ex Græcis bonis Latinas fecit non bonas.

Qu'on ne prenne pas ceci de travers, j'en ſuplie tout le monde; je tombe d'accord non ſeulement que l'Amphitryon de Plaute eſt une de ſes meilleures pieces, mais auſſi que c'eſt une piece très-excellente à cer-

tains

(o) *Homer. Odyſſ. lib. 15. pag. m. 463.*

(p) *On a corrigé cette faute dans les éditions de Hollande.*

(q) *Plutarch. de ſera numinis vindicta pag. 563. & ſeq.*

(r) *Plinius l. 10. cap. 22. p. m. 408.*

(ſ) *Située dans l'Achaïe, proche de Sicyone. Voiez Pauſanias l. 7. pag. 230.*

(t) *Ælianus Hiſtor. animal. lib. 5. cap. 29. Voiez le Pere Hardoüin emendat. 21. in libr. 10. Plinii p. 474.*

(v) *Hardoüin. ib.*

(x) *Athen. lib. 13. cap. 8. p. 606.*

(y) *Apoll. lib. 2. p. m. 97.*

(z) *Pauſan. lib. 8. pag. 248.*

(aa) *Id. ibid.*

(bb) *Terent. Prol. Eunuch.*

terres de ce Prince qui leur avoit été fatale; ils y étoient β tous peris, mais ils avoient aussi fait perir tous γ les fils d'Electryon. Celui-ci se preparant à venger la mort de ses fils, laissa son Roiaume & sa fille Alcmene entre les mains d'Amphitryon, & lui fit promettre avec serment de ne point joüir de cette fille. Ceux qui avoient accompagné les enfans de Pterelaus avoient amené au païs d'Elide les troupeaux d'Electryon. Ces troupeaux furent rachetez par Amphitryon, mais en les remettant entre les mains de leur maître il eut le malheur d'être la cause (C) innocente de la mort de ce pauvre Prince. Comme on profita de cette occasion, pour le faire δ sortir du païs des Argiens, il se retira avec Alcmene auprès de Creon Roi de Thebes, & reçut de lui les ceremonies de l'expiation. Après quoi il se prepara à faire la guerre aux (D) Teleboes, afin de venger la mort des freres d'Alcmene, condition (E) qu'elle exigeoit de celui qui voudroit être son mari. Il falut que pour engager Creon à le suivre, il le delivrât d'un renard qui faisoit de grans ravages. Il l'en delivra par le moien de Cephale, qui lui prêta le chien que Procris avoit amené de l'Ile de Crete. Amphitryon assisté de divers peuples entra sur les terres de Pterelaus, & les ravagea; mais il fut redevable du grand succés de cette guerre à la perfidie de Comethe fille de Pterelaus. Cette fille devint amoureuse d'Amphitryon, & arracha pour l'amour de lui le cheveu d'or que Pterelaus avoit sur la tête, & d'où dependoit sa vie. Ce malheureux pere mourut aussi-tôt, & alors Amphitryon s'empara universellement de tous ses Etats. Il fit mourir Comethe, & s'en retourna à Thebes chargé de depouilles. La premiere nouvelle dont on l'y regala, fut qu'il avoit passé la nuit precedente auprès d'Alcmene. Il étoit fort convaincu que cela étoit très-faux. Enfin on sut que Jupiter avoit joüé ce tour-là, en prenant la figure d'Amphitryon. Celui-ci sans se rebuter s'aprocha d'Alcmene, & la rendit un exemple de *superfetation* qui a été mille fois cité. Elle avoit dejà conçu Hercule, & il lui fit concevoir un autre fils. Pour discerner celui qui étoit à lui d'avec celui qui étoit à Jupiter, il jetta deux serpens sur leur lit; Hercule n'en eut point de peur, l'autre prit la fuite: il n'en falut pas davantage pour conoître qu'Hercule n'étoit point fils d'Amphitryon. On ξ pretend qu'Alcmene mit sur sa tête (F) un ornement, qui faisoit conoître au monde que Jupiter avoit triplé la durée de la nuit pour la caresser plus long tems. Il n'est pas vrai qu'Amphitryon ait apris aux hommes (G) à mettre de l'eau dans le vin. Alcmene survéquit * à son mari. Les debris de leur maison se voioient encore à Thebes du tems de † Pausanias. Il faut se souvenir qu'Amphitryon ‡ étoit né à Argos. Il y a des Auteurs ⸸ qui l'apellent Roi de Thebes.

β *Exceptez-en un qui étoit demeuré à la garde des vaisseaux.* Apollodor. lib. 2. p. m. 97.

γ *Exceptez-en le bâtard Licymnius.* Id. p. 99.

δ *Il n'est donc pas vrai, comme on le dit dans le suplément de Moreri, qu'Amphitryon succeda à Electryon.*

ξ *Ex Apollodoro ib. pag. 97. & seq.*

* *Pausan. l. 1. p. 39.*

† *Id. l. 9. pag. 290.*

‡ *Plaut. Amphitr. in Prolog.*

⸸ *Servius in Æneid. l. 8. v. 103.*

ANACREON, Poëte Grec nâtif de Teos (A) ville d'Ionie, florissoit au tems que (B) Polycrate regnoit à Samos, & qu'Hipparchus joüissoit à Athenes de la domination que son pere Pisistrate y avoit usurpée. C'est de quoi l'on ne peut douter, lors que l'on consulte

tains égards. Il semble qu'on la joüoit (a) encore du tems d'Arnobe. Je voudrois bien que nous eussions l'Amphitryon d'Euripide, & les deux Amphitryons d'Archippus.

(C) *D'être la cause innocente.*] Voici comment: (b) *Cum bos una aufugeret in ipsam Amphitryo tum quam manibus forte clavam gestabat immisit, quæ de bovis cornibus repulsa in Electryonis caput resiliens ipsum vita privavit.* Dans le suplément de Moreri au lieu de *massuë* l'on a dit *pierre*.

(D) *A faire la guerre aux Teleboes.*] Nous disons ailleurs (c) quel peuple c'étoit, & nous marquons les differences qui se trouvent entre Apollodore que nous avons suivi, & le Scholiaste d'Apollonius.

(E) *Condition qu'elle exigeoit.*] Nous verrons dans l'article auquel la remarque precedente a renvoié le lecteur, qu'Alcmene demandoit principalement qu'on vengeât la mort de son pere.

(F) *Mit sur sa tête un ornement.*] Voilà qui est singulier. Il lui devoit suffire que la tête de son mari fût chargée du pennache, & fortifiée d'ouvrages à corne, & de demi-lunes capables de l'emporter sur les (d) tours de la Déesse Cybele. Qu'étoit-il besoin qu'elle (e) portât trois lunes entieres sur son front? Beau trophée portatif pour le pauvre Amphitryon! quel monument de son honneur sain & sauf! Vouloit-elle que tous ceux qui jetteroient l'œil sur sa coiffure, se souvinssent de la triple nuit que ses charmes avoient fait produire? Encore un coup son mari ne devoit pas trop s'accommoder de cet ornement. Je m'en raporte à Moliere, qui le fait aquiescer à la reflexion de son valet. Les amis d'Amphitryon aiant su que Jupiter promettoit mons & merveilles pour la reparation de l'injure, commençoient à lui en temoigner leur joie; mais Sosie les interrompit:

Messieurs, voulez-vous bien suivre mon sentiment?
Ne vous embarquez nullement,
Dans ces douceurs congratulantes:
C'est un mauvais embarquement.
Et d'une & d'autre part, pour un tel compliment,
Les phrases sont embarrassantes.
Le grand Dieu Jupiter nous fait beaucoup d'honneur,
Et sa bonté sans doute est pour nous sans seconde.
Il nous promet l'infaillible bonheur,
D'une fortune en mille biens feconde,
Et chez nous il doit naître un fils d'un très-grand cœur;
Tout cela va le mieux du monde.
Mais enfin coupons aux discours,
Et que chacun chez soi doucement se retire.
Sur telles affaires toûjours
Le meilleur est de ne rien dire.

Amphitryon trouve cela si judicieux, qu'il y donne par son silence un entier consentement.

(G) *Apris aux hommes à mettre de l'eau dans le vin.*] Cette invention est d'un autre, si l'on en croit Athenée (f); mais comme cet autre se nommoit Amphictyon; il est arrivé à un très-docte Critique de le confondre avec le mari d'Alcmene. Je ne doute point que de semblables meprises ne soient souvent cause de la diversité d'opinions que l'on trouve dans les Auteurs. Lisez Athenée, vous direz qu'Amphictyon Roi d'Athenes a inventé le mélange de l'eau & du vin. Lisez Casaubon (g), vous attribuerez ce secret à Amphitryon Roi de Thebes, d'où il arrivera que d'assez bons Compilateurs formeront 2. sentimens: *Quelques-uns*, diront-ils, *attribuent cette invention à Amphictyon, d'autres l'attribuent à Amphitryon.*

(A) *Teos ville d'Ionie.*] Je refute dans l'article *Teos* ceux qui ont dit qu'Anacreon étoit de *Teium* sur le Pont Euxin.

(B) *Florissoit au tems de Polycrate.*] Je n'ai point marqué d'Olympiade, car pour un homme qui a vécu 85. ans il me semble que l'on ne doit point s'enfermer dans des bornes si étroites. Aussi voit-on que ceux qui le font s'éloignent beaucoup les uns des autres. Eusebe (h) qui a choisi la 62. Olympiade n'a pu empêcher que Suidas n'ait mieux aimé la 52. & que Mr. le Fevre de Saumur (i) n'ait mieux aimé la 72. Mais ne decidons rien sur Suidas; son texte est assûrement corrompu, & il n'est point pardonnable à ses Traducteurs d'avoir laissé passer l'epouvantable bevuë qui s'y trouve. On y lit qu'Anacreon a vécu du tems de Polycrate tyran de Samos dans la 52. Olympiade, ou selon d'autres, du tems de Cyrus & de Cambyse dans l'Olympiade 25. Il paroît par Herodote (k) que Polycrate & Cambyse moururent environ

(a) Ponit animos Jupiter si Amphitryo fuerit actus pronunciatusque Plautinus. *Arnob. lib. 7. pag. 238.*

(b) *Apoll. l. 2. p. 99.*

(c) *Dans l'article* Teleboes.

(d) Qualis Berecynthia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. *Virgil. Æneid. l. 6. v. 785.*

(e) Parvoque Alcmena superbit Hercule, tergemina crinem circumdata luna. *Stat. Theb. l. 6. v. 288. Plusieurs Interpretes veulent que ces trois lunes aient été le monument des trois nuits que Jupiter passa chez Amphitryon.*

(f) *Athen. lib. 4. cap. 27. pag. 179.*

(g) Quod mox de Amphytrionis (*je raporte l'orthographe comme je la trouve*) invento temperandi vinum sequitur quo pertineat subobscurum est. Spectat autem eo ne quis miretur quod postea dicit, Homerum varia temperamenta vini habuisse nota. Cur enim hoc miremur, cum τῆς τοῦ οἴνου κράσεως inventor fit Amphitryo, quem ante Iliaca tempora Thebis regnasse nemo dubitat? *Casaub. in Athen. pag. 323. 324.*

(h) *Calvisius lui fait dire qu'Anacreon a fleuri dans la 25. Olymp. je ne trouve point cela dans l'Eusebe de Scaliger.* (i) *Vie des Poëtes Grecs.* (k) *Herod. l. 3. c. 120. & seq.*

* Plato in Hipparcho. Ælian. var. hist. l. 8. c. 2.

† Herodot. l. 3. c. 121. Voiez aussi Pausanias lib. 1. p. 2.

‡ Pausan. ibid. p. 23.

sulte les livres de Platon, & ceux d'Herodote; car l'on y voit * qu'Hipparchus (C) fit venir Anacreon à Athenes, & † qu'Anacreon étoit dans la chambre de (D) Polycrate durant l'audience qui fut donnée à un Envoyé d'Oretes Gouverneur de Sardes. Cambyses étoit alors Roi de Perse; ce que je remarque, afin que tous mes lecteurs puissent se representer avec plus de facilité le tems auquel Anacreon a vêcu. Ce Poëte avoit l'esprit delicat, & il y a des graces & des charmes inexprimables dans ses poësies: mais il aimoit trop les plaisirs; il étoit d'un temperament si amoureux qu'il lui faloit, & des garçons (E) & des filles, & d'ailleurs il aimoit le vin. Ce dernier defaut se fit sans doute remarquer excessivement à Athenes, puis que la statuë qu'on y voyoit d'Anacreon ‡ le representoit comme un homme ivre qui chante. Si nous avions tous ses poëmes, nous y verrions une infinité (F) de traits de son humeur voluptueuse; mais le peu qui nous en reste nous la fait assez conoître. On y trouve la passion dont il brûloit (G) pour Bathyllus; & si à cause que l'on n'attachoit point alors à cette espece d'amour une note d'infamie, comme on le fait en païs de Chretienté, il ne merite pas toute l'horreur que l'on auroit d'un Poëte Chretien en pareil cas, il faut que l'endurcissement de son siecle paie pour lui; je veux dire que l'indignation des lecteurs doit tomber sur ce tems-là, selon tout ce en quoi elle ne se decharge point sur chaque particulier. Les debauches d'Anacreon ne l'empêcherent pas de vivre 85. ans, si nous en croions Lucien, qui l'a mis au nombre des personnes de longue vie. On dit qu'il soutenoit sa langueur dans cette grande vieillesse en mangeant des raisins sechez, & qu'un pepin qui s'arrêta à son gosier l'étrangla.

(a) *Vossius de Poët. Græc. p. 22. Hofman le copie. Mais Moreri, son autre copiste, a mis 60. au lieu de 61.*

OBSERVATIONS sur Mr. le Fevre de Saumur.

ron en même tems. Eusebe les fait contemporains sous la 63. Olympiade, & il a raison: il n'est donc point vrai qu'il faille mettre entre eux deux 27. Olympiades, ni faire remonter Cyrus de la 55. Olympiade, où l'on met ordinairement l'époque de la Monarchie des Perses, à la 25. Vossius (a) fait dire à Suidas, qu'Anacreon a vêcu dans la 61. ou dans la 62. Olympiade; c'est ce qu'on ne trouve point dans le Suidas imprimé. Quant à Mr. le Fevre qui a choisi la 72. Olympiade pour le tems precis de la vie d'Anacreon, il est plus facile de ruïner ses preuves, que de montrer que ce Poëte n'a pas vêcu en ce tems-là. Mr. le Fevre raisonne ainsi; Anacreon vint à Athenes du tems d'Hipparchus: celui-ci avoit un frere nommé Hippias *qui sollicita Darius fils d'Hystaspes d'entreprendre le voyage qu'il fit contre les Atheniens. Cela étant*, dit-il, *vous voiez precisément l'année 489. avant* JESUS-CHRIST, *& l'Olympiade 72.* J'avouë que l'expedition des Perses contre les Atheniens de laquelle il s'agit ici, & où Darius ne se trouva point en personne, quoi que la phrase de Mr. le Fevre le signifie, regarde (b) la 72. Olympiade, & l'an 489. avant JESUS-CHRIST; mais il faut savoir que ce pretendu voiage de Darius ne fut fait que vingt ans après (c) qu'Hippias eut été chassé d'Athenes, & qu'il en fut chassé la quatriéme année après la mort d'Hipparchus, & la dix-huitiéme après la mort de Pisistrate, d'où il faut conclure qu'Hipparchus avoit dominé quatorze ou quinze ans. Il est donc très-possible 1. qu'il ait fait venir Anacreon à Athenes trente ans avant que Darius fils d'Hystaspes suivit les instigations d'Hippias contre les Atheniens. 2. Que la mort d'Anacreon ait precedé de quelques années la 72. Olympiade, & l'année 489. avant JESUS-CHRIST marquée si precisément par Mr. le Fevre, comme le tems precis où Anacreon a vêcu. Voici une autre remarque. Il écrivit ses Poëtes Grecs (d) en 1659. Or dans son Anacreon imprimé en 1660. il fait fleurir ce Poëte 555. ans avant JESUS-CHRIST plus ou moins, & il accorde à Suidas qu'Anacreon a pu vivre en la 52. Olympiade, puis qu'il a vêcu familierement, dit-il, avec Polycrate qui florissoit au même tems qu'Amasis regnoit en Egypte. Mr. le Fevre a été donc un peu trop flottant sur la chronologie d'Anacreon. On ne dira jamais sans se tromper d'un homme qui a pu fleurir dans la 52. Olympiade, que la 72. Olympiade est le tems precis où il a vêcu. D'ailleurs c'est mal prouver qu'un homme a pu vivre dans la 52. Olympiade, que de le prouver par la raison qu'il a été bon ami de Polycrate contemporain d'Amasis, car ces deux Princes sont morts, celui-ci (e) à la fin de la 64. Olympiade, & celui-là deux ans après.

(b) *Voiez Calvisius.*

(c) *Petav. Ration. temporum, part. 1. l. 3. c. 2. & part. 2. l. 3. c. 9.*

(d) *Voiez la fin de la Preface.*

(e) *Voiez Calvisius.*

(C) *Hipparchus fit venir.*] Je ne pretens pas critiquer Monsr. le Fevre, de ce qu'il a dit *qu'Hipparchus fils de (f) Pisistrate envoya à Teos un vaisseau à 50. rames avec des lettres fort civiles & fort obligeantes, par lesquelles il conjuroit* Anacreon *de passer la mer Egée, & de faire un voyage à Athenes, l'assûrant que sa vertu trouveroit là des admirateurs qui ne conoissoient pas mal le prix des belles compositions, & le merite des personnes rares*; je n'ai garde de critiquer cela ni sous pretexte que je ne trouve dans Platon autre chose que ceci; *il (g) fit venir dans nôtre ville Anacreon nâtif de Teos, en lui envoiant un vaisseau de 50. rames*; ni sous pretexte (h) qu'Elien se renferme dans la même generalité: car outre que Mr. le Fevre pouvoit avoir apris dans des livres qui ne me sont point conus les particularitez qu'il raporte, les loix de la vraisemblance veulent qu'Hipparchus ait écrit ou ait fait écrire obligeamment à Anacreon: & ainsi l'on peut suposer tout ce que Mr. le Fevre supose; on le peut, dis-je, suposer avec d'autant moins de scrupule, que la plupart du tems une narration seroit trop seche & trop degoûtante, si l'on ne faisoit qu'une version literale des originaux. Mais quand il nous donne Platon pour son Auteur, j'avoue que je ne saurois m'empêcher de le reprendre.

(f) *Moreri & Hofman disent* Philostrate.

(g) Ἐπ' Ἀνακρέοντα τὸν Τήιον πεντηκόντορον στείλας ἐκόμισεν εἰς τὴν πόλιν. Plat. in Hipparcho.

(h) *Ælian. var. Hist. l. 8. c. 2.*

(D) *Dans la chambre de Polycrate.*] C'est tout ce que nous en aprend Herodote; cependant je suis fort sûr que Mr. le Fevre a pu dire comme il a fait, que *Polycrate tyran de Samos tint* Anacreon *d'ordinaire près de sa personne, & voulut qu'il eût part en ses affaires & en ses plaisirs*: car étant certain d'un côté qu'Anacreon (i) a été cheri de Polycrate, & de l'autre que les principales affaires de ce Tyran n'étoient (k) que de se bien divertir, on ne risque pas beaucoup en croiant tout ce que je viens de citer de Mr. le Fevre. *Vous le savez*, ajoûte-t-il, *car il n'y a pas encore deux ans qu'on lisoit Herodote à la table de Monsieur vôtre pere.* C'est cela qui ne me paroit point exact, veu qu'il n'y a rien dans Herodote d'où l'on puisse raisonnablement inferer qu'Anacreon ait eu part dans les affaires de Polycrate. Je suis fâché que des gens de beaucoup d'esprit & de beaucoup d'érudition, aient cru sans l'examiner que Platon & qu'Herodote ont dit tout ce que ce savant Critique leur prête. Il faloit mieux distinguer le texte d'avec la brodure de celui qui cite.

(i) *Pausanias l. 1. pag. 2. Ælian. ubi supra, l. 9. c. 4. Strabo l. 14.*

(k) *Athen. l. 12. c. 9. 10.*

(E) *Et des garçons & des filles.*] Outre Bathyllus & Smerdias dont il sera parlé (l) ci-dessous, il aima le beau Cleobulus. Il avoit pensé le tuer entre les bras de sa nourrice, en la choquant rudement comme il marchoit de travers un jour qu'il avoit trop bu, & non content de cela il dit des injures à cet enfant (m). La nourrice lui souhaita qu'un jour il le loüât plus qu'il ne l'avoit blâmé alors: son vœu fut exaucé; Cleobulus devint très-beau; Anacreon l'aima, & fit bien des vers (n) pour lui. Voilà une belle punition, & une nourrice bien vengée.

(l) *Dans la remarque G.*

(m) *Maximus Tyr. Orat. 11. circa init.*

(n) *Dion Chrysostôme en raporte quelques-uns.*

(F) *Une infinité de traits de son humeur voluptueuse.*] Voici quelques passages recueillis entre plusieurs autres, où il est parlé du contenu de ses poësies. Ἄτοπος ὁ Ἀνακρέων ὁ πᾶσαν αὐτοῦ τὴν ποίησιν ἐξαρτήσας μέθης. *Ineptus Anacreon qui totam suam poësin ebrietatis mentione contexuerit* (o). Ἀνακρέων ὁ Τήιος πρῶτος μετὰ Σαπφὼ τὴν Λεσβίαν τὰ πολλὰ ὧν ἔγραψεν ἐρωτικὰ ποιήσας. *Anacreon Teius qui primus post Lesbiam Sappho magnam carminum suorum partem in exprimendis amoribus consumpsit* (p). Voici comment Horace a parlé des amours d'Anacreon;

Non (q) aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teium,
Qui persæpe cava testitudine flevit amorem.

Voiez aussi Ciceron au 4. livre des Tusculanes, & Suidas.

(o) *Athen. l. 10. c. 7. pag. 429.*

(p) *Pausanias, l. 1. pag. 23.*

(q) *Horat. Epod. 14.*

(G) *Dont il brûloit pour Bathyllus.*] Cet exemple refute l'excessive charité d'Elien (r), qui ne peut souffrir que l'on forme de mauvais soupçons sur l'amitié de nôtre Poëte pour Smerdias, l'un des Mignons de Polycrate. Ce qu'il y a de plus merveilleux, c'est qu'Elien

(r) *Ælian. var. Hist. l. 9. c. 4.*

trangla. Valere Maxime (*H*) attribuë une fin si douce à une faveur particuliere des Dieux. Personne, que je sache, n'a marqué le lieu ni le tems (*I*) de sa mort, ni decidé (*K*) comment s'apelloit son pere. On a plusieurs traductions (*L*) de ses poësies, mais il y a des Critiques qui ne croient pas que tous les vers qui courent aujourd'hui sous son nom soient * de lui. Ceux qui ont parlé de ses amours pour Sappho, n'ont point consulté la Chronologie, comme nous

* Tanaq. Faber *notis in Anacr.* Mlle. le Fevre sa fille n'est pas en cela toûjours d'accord avec lui. *Voiez sa Preface sur Anacreon.*

qu'Elien se fonde sur cette raison generale, que (*a*) personne ne doit accuser Anacreon d'incontinence, & d'intemperance. Polycrate devint furieusement jaloux, quand il s'aperçut que ce Poëte s'étoit insinué fort avant dans les bonnes graces de Smerdias, par les vers flateurs qu'il avoit composez pour lui. La jalousie le porta (*b*) à faire raser ce garçon. Le rival qui comprit bien ce que cela vouloit dire usa de souplesse, & fit des vers là-dessus où il menagea adroitement Polycrate. Ceux qui se souviendront de ces quatre vers de Petrone,

Quod solum formæ decus est, cecidere capilli
Vernantesque comas tristis abegit hyems.
Nunc umbra nudata sua jam tempora mærent
Areaque attritis ridet adusta pilis.

concluront de l'action de Polycrate qu'il aimoit mieux que son Mignon perdit sa beauté, que de le voir infidelle. Strabon (*c*) remarque qu'Anacreon a fourré par tout dans ses poësies ce Tyran de Samos, d'où Vossius (*d*) a eu raison de conclure qu'il ne faut pas être surpris qu'il en fût aimé. *Polycrati*, dit-il, *carus fuit. Quod mirum? cum versibus suis cum celebraret.* Il faloit imprimer, *quid mirum, cum versibus suis eum celebraret!* Nous verrons dans l'article de Bathyllus comment Monsr. le Fevre a justifié les amours d'Anacreon.

(*H*) *Valere Maxime attribuë.*] Voici ses paroles: (*e*) *Cui quidem (Pindaro) crediderim eadem benignitate Deorum & tantum poëticæ facundiæ, & tam placidum vitæ finem attributum; sicut Anacreonti quoque, quamvis statum humanæ vitæ modum supergresso, quem uvæ passæ succo tenues & exiles virium reliquias foventem unius grani pertinacior in aridis faucibus humor absumpsit.*

(*I*) *Le lieu ni le tems de sa mort.*] Suidas dit bien qu'Anacreon chassé de Teos à cause de la revolte d'Histieus, se retira à Abdere dans la Thrace, mais ce n'est point dire qu'il y mourut; c'est seulement nous fournir de quoi le conjecturer avec quelque vraisemblance. En effet Anacreon devoit être fort âgé en ce tems-là, veu que les victoires remportées par les Perses sur les fauteurs de la revolte d'Histieus, sont de beaucoup posterieures à la mort d'Hipparchus, & tombent dans la 71. Olympiade. Au reste l'on peut conjecturer de ce passage de Suidas, qu'Anacreon s'étoit retiré à Teos, en sortant d'Athenes où Hipparchus l'avoit fait venir, ce qui rend assez vraisemblable qu'il s'étoit aussi retiré à Teos après la ruïne de Polycrate, & que ce fut là qu'Hipparchus lui envoia le vaisseau à 50. rames, comme Mr. le Fevre l'assûre. Il ne faut pas s'etonner qu'Anacreon ait choisi Abdere pour son asyle, car c'étoit une ville que ceux de Teos (*f*) avoient bâtie après avoir abandonné leurs maisons, lors qu'Harpagus Lieutenant de Cyrus se rendit maitre de l'Ionie. Strabon (*g*) ne designe point ainsi leur transmigration; il se contente de dire que du tems d'Anacreon les Teiens ne pouvant souffrir les injures des Perses, se retirerent à Abdere. Cela peut être reduit à l'évenement dont Herodote a parlé, car l'invasion de l'Ionie par Harpagus se fit dans la 59. Olympiade, tems auquel Anacreon faisoit figure.

(*K*) *Ni decidé comment s'apelloit son pere.*] Suidas nomme quatre personnes qui ont passé pour le pere d'Anacreon. Si c'est un diminutif de l'honneur rendu à Homere dont plusieurs villes differentes ont passé pour la patrie, il faut avouër que c'en est un bien petit diminutif: car au fond cela temoigne pour l'obscurité de sa famille plus que pour toute autre chose. Si son pere avoit été un homme de beaucoup de distinction dans Teos, les Auteurs l'eussent moins perdu de vuë, & l'auroient moins confondu avec d'autres gens. Je vois neanmoins que (*h*) Mademoiselle le Fevre cite Platon, pour prouver *qu'Anacreon étoit de grande naissance, & parent de Solon dont le pere étoit de l'ancienne famille du Roi Codrus, & la mere cousine germaine de la mere de Pisistrate.* Elle pretend prouver cela par un passage du Dialogue de la temperance, où elle a trouvé que le pere de Charmides descendoit *de l'ancienne famille de Dropidas, d'Anacreon, & de Solon qui s'étoit toûjours distinguée des autres par sa beauté, par sa vertu & par ses richesses.* Persuadé comme je le suis de l'érudition de cette Dame, je me voi reduit à penser l'une de ces trois choses; ou que son Platon est fort different du mien; ou qu'elle a pris ce passage hors de son original; ou qu'elle a suivi trop bonnement la mauvaise version de Jean de Serres. Je ne trouve dans mon Platon si ce n'est que la famille paternelle de Chermidas avoit été (*i*) loüée par Solon, par Anacreon, & par plusieurs autres Poëtes, comme aiant possedé avec distinction les avantages de la beauté, de la vertu, &c. Je passe sous silence qu'on pourroit être descendu de Solon & d'Anacreon du côté paternel, sans que Solon & Anacreon fussent parens. Chaque personne a deux sortes de parens paternels, la famille de son aieul paternel, & celle de son aieule paternelle.

(*L*) *On a plusieurs traductions de ses poësies.*] Voici celles que Mademoiselle le Fevre marque. Mon Lecteur sera bien aise de savoir le jugement qu'elle en fait. *Il y a long tems*, dit-elle, *qu'Anacreon a été traduit en François par Remi Belleau, mais outre que sa traduction est en vers, & par consequent peu fidele, elle est en si vieux langage qu'il est impossible d'y trouver aucun agrément. On l'a aussi traduit en Italien depuis quelques années, & le traducteur ne s'est pas plus attaché au Grec que Remi Belleau: sa version ne laisse pas neanmoins d'être assez agreable, quoi qu'il s'éloigne fort souvent du sens d'Anacreon, & qu'il prene même à tous momens des libertez qui doivent la faire passer plûtôt pour une paraphrase que pour une version. La traduction Latine dont une partie a été faite par Henri Etienne, & l'autre par Elias Andreas, & qui est celle dont on se sert ordinairement me paroit la meilleure: elle n'est pourtant pas sans defauts, & comme elle est aussi en vers elle est souvent fort obscure, & dit en beaucoup d'endroits ce qu'Anacreon n'a jamais pensé.* C'est ainsi que parle Mademoiselle le Fevre dans la Preface de son Anacreon. Elle le publia a Paris l'an 1681. avec le texte Grec d'un côté, & sa version en prose Françoise de l'autre. Elle a fait des remarques sur chaque poëme d'Anacreon. J'ajoûterai quelque chose au passage que j'ai cité. La traduction de Remi Belleau parut l'an 1556. On a debité que Daurat étoit le veritable Auteur de la version qu'Henri Etienne s'attribua. Mr. Colomiés (*k*) temoigne qu'Isaac Vossius lui avoit *dit, qu'il avoit possedé un Anacreon où Scaliger avoit marqué de sa main qu'Henri Etienne n'étoit pas l'Auteur de la version Latine des Odes de ce poëte, mais Jehan Dorat.* La version Italienne dont Mademoiselle le Fevre parle, est celle de Barthelemi Corsini (*l*), que Mr. Regnier des Marais fit imprimer à Paris l'an 1672. Je ne m'étonne pas que Mademoiselle le Fevre n'ait point parlé de la traduction d'Anacreon faite par un enfant, qui est devenu depuis extraordinairement celebre sous le nom d'Abbé DE LA TRAPPE, car je ne croi pas que cette version ait jamais été imprimée. Mr. Baillet nous aprendra bien des choses là-dessus. *Il sceut si bien*, dit-il (*m*) en parlant d'Armand Bouthillier de Rancé, *cooperer avec ses maitres par l'assiduité & l'application qu'il aporta à l'étude, qu'à l'age de dix ans il savoit fort bien les poëtes Grecs, & Homere sur tous les autres, & qu'à peine avoit-il douze ou* treize *ans, lors qu'il publia une nouvelle édition des poësies d'Anacreon avec des remarques en Grec qui furent admirées des savans. Cette édition parut* in 8. *à Paris en 1639. & le tems n'a rien diminué jusqu'icy de l'étonnement que ces remarques donnent encore tous les jours à ceux qui les conferent avec la tendresse de l'âge où étoit alors leur Auteur. Je ne vous parle pas d'une traduction Françoise qu'il fit alors du même poëte, quoi qu'elle se trouvât fort au goût de ceux qui travailloient en ce tems à la perfection de nôtre langue, & qu'elle fit voir qu'il n'avoit pas moins de politesse pour elle, que d'exercice & d'habitude pour la Greque & la Latine.* Mr. Baillet n'ajoûtant pas le lieu ni l'année de l'impression, & ne disant pas même en general que cet Ouvrage ait été publié, me fait croire qu'on n'en a vu que des copies manuscrites; & je me confirme dans

(*a*) Μὴ γάρ τις ἡμῖν διαβαλλέτω πρὸς θεῶν τὸν ποιητὴν τὸν Τήϊον, μηδ' ἀκόλαστον εἶναι λεγέτω. Nemo enim per Deos hanc calumniam impingat Teio Poëtæ, neque eum intemperantiæ aut incontinentiæ arguat. *Id. ib.*

(*b*) *Id. ib. Voiez aussi Athenée, l. 12. c. 9.*

(*c*) Τούτῳ συνεβίωσεν Ἀνακρέων ὁ μελοποιός, καὶ δὴ καὶ πᾶσα ἡ ποίησις πλήρης ἐστὶ τῆς περὶ αὐτοῦ μνήμης. Cum hoc vixit Anacreon Lyricus & mentione ejus oplevit sua carmina. *Strabo lib. 14.*

(*d*) *Voss. de Poet. Græc. pag. 22.*

(*e*) *Valer. Max. l. 9. c. 12. Voiez aussi Pline l. 7. c. 7.*

(*f*) *Herodote l. 1. c. 168.*

(*g*) *Strabo lib. 14.*

SI ANACREON a eté de grande naissance.

(*h*) *Vie d'Anacreon.*

(*i*) Ἥ τε γὰρ πατρῴα ὑμῖν οἰκία ἡ Κριτίου τοῦ Δρωπίδου καὶ ὑπὸ Ἀνακρέοντος καὶ ὑπὸ Σόλωνος καὶ ὑπ' ἄλλων πολλῶν ποιητῶν, ἐγκεκωμιασμένη παραδέδοται ἡμῖν ὡς διαφέρουσα κάλλει τε καὶ ἀρετῇ καὶ τῇ ἄλλῃ λεγομένῃ εὐδαιμονίᾳ. *Voilà le passage selon l'édition de Francfort 1602. Celle de Serranus n'en differe qu'à l'egard du mot ἐγκεκωμιασμένη, qui par la faute des Imprimeurs de Francfort a été mis au lieu de l'ἐγκεκωμιασμένη de l'édition de Serranus: mais la version de Ficin est beaucoup meilleure, quoi qu'elle soit peut-être inferieure à celle qui suit.* Nam quæ paternum vobis genus est, domus Critiæ filii Dropidæ, tum ab Anacreonte, tum à Solone, multisque aliis poëtis laudata nobis tradita fuit ut præcellens forma, virtute, cæterisque quæ fœlicitatis nomine veniunt. *Voici la version de Serranus.* Nam paternum quidem genus quod cum isto Critia commune habes à Dropida & Anacreonte & Solone & aliis multis celeberrimis poëtis deducitur, & vobis traditur veluti & robore & virtute & alio omni genere felicitatis instructissimum. (*k*) *Colomiés, Opuscul. p. m. 108.* (*l*) *Voiez le Journal de Leipsic 1693. pag. 236.* (*m*) *Baillet, Enfans celebres pag. 359.*

nous le ferons voir dans l'article de cette femme. On dit qu'un present que Polycrate lui avoit fait en argent l'embarrassa de telle sorte, qu'il fut quelques nuits sans pouvoir dormir, & qu'il alla le rendre à ce Prince. Cela n'est gueres vraisemblable, quoi que Stobée nous en ait donné Aristote pour garant. Giraldi * ne cite pour cela que les recueils Grecs d'Arsenius.

Gyrald. Histor. Poet. Dial. 9. pag. m. 471.

☞ ANAXAGORAS, l'un des plus illustres Philosophes de l'antiquité, nâquit à Clazomene dans l'Ionie, environ la 70. Olympiade, & fut disciple d'Anaximenes. La noblesse de son extraction, ses richesses, & la generosité qui le porta à resigner (*A*) tout son patrimoine à ses parens, le rendirent fort considerable. Il s'apliqua tout entier à la recherche de la nature,

dans cette pensée, lors que je voi que Mr. de Longe-Pierre ne dit pas un mot de cette version; lui qui remarque qu'Henri Etienne *avoit mis en vers François les mêmes Odes* d'Anacreon qu'il *rendit* ensuite *Latines*. Il remarque aussi que Ronsard en a traduit un bon nombre. C'est dans la Preface de sa version qu'il dit cela. Son Ouvrage vit le jour l'an 1684. Le (*a*) Grec est d'un côté, sa traduction en vers François est de l'autre; on trouve des observations critiques à la fin de chaque piece. Mr. Regnier des Marais, Secretaire perpetuel de l'Academie Françoise, donna en 1693. une traduction d'Anacreon en vers Italiens, avec des remarques.

(a) Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, Novembre 1684. Art. 8.

VOICI une fort belle addition. Je l'emprunte mot-à-mot d'une lettre que j'ai reçuë de Mr. de la Monnoie. „ On n'a pas eu de soin jusqu'ici de recueillir, & d'examiner plusieurs particularitez curieuses touchant les poësies qui nous restent d'Anacreon. L'on a bien dit que Henri Etienne les a deterrées le premier, mais peu de personnes savent où & comment. Ce fut sur la couverture d'un livre ancien qu'il trouva l'Ode *Λέγουσιν αἱ γυναῖκες*, au raport de Victorius qui l'a inserée au 17. chap. du 10. livre de ses diverses leçons. Jusques-là on n'avoit rien vu d'Anacreon que ce qu'Aulugelle, & l'Anthologie en avoient conservé. Le hasard fit tomber entre les mains du même Henri Etienne deux manuscrits contenans diverses pieces de ce Poëte. Il eut l'obligation du premier à Jean Clement Anglois domestique de Thomas Morus, & aporta le second d'Italie en France après un long voiage. Aiant conferé soigneusement l'un avec l'autre, il en forma l'édition qu'il publia pour la premiere fois à Paris l'an 1554. Ce livre fut reçu diversement. La plupart des Savans le regarderent comme une heureuse decouverte. Quelques-uns s'en defierent. Robortel dans sa Dissertation de l'art de corriger les livres, ne reconut pas celui-ci pour legitime. Fulvius Ursinus dans son édition des Lyriques Grecs, n'y fit entrer des poësies d'Anacreon que celles dont il trouva des vestiges dans les anciens Auteurs, comme s'il avoit tenu toutes les autres pour suspectes. Il seroit à souhaiter que les deux manuscrits dont nous avons parlé, & qui sont les seuls qu'on ait vus, eussent été conservez. Henri Etienne par malheur étant tombé dans une espece d'alienation d'esprit sur la fin de ses jours, les laissa perir avec beaucoup d'autres, qu'il ne communiquoit à personne pas même à son gendre Casaubon. Il avoit traduit en vers François les mêmes Odes d'Anacreon qu'il a mises en vers Latins. *Eas Anacreontis Odas*, dit-il dans la Preface de ses annotations sur Anacreon de l'édition de Paris in 4. 1554. *quas jam ante Gallicas feceram, in aliquot amicorum gratiam Latinè quoque aggressus sum vertere.* Ce qu'on raporte d'Isaac Vossius, qui disoit avoir possede un Anacreon où Scaliger avoit marqué de sa main que Jean Dorat étoit Auteur de la traduction Latine de ce Poete attribuée à Henri Etienne, doit être compté pour rien. Ou Vossius se trompoit, ou Scaliger avoit été mal informé. Henri Etienne, qui d'ailleurs n'étoit point plagiaire, étoit très-capable d'une version telle que celle-là, & Dorat, si elle avoit été de lui, n'auroit pas manqué de la reclamer. C'est sur elle que Remi Belleau fit la sienne en vers François, qui parut peut-être si belle à Henri Etienne qu'après l'avoir luë, il n'osa publier celle qu'il avoit faite en la même langue. Richard Renvoisy Maître des Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle de Dijon, fit selon le temoignage d'Antoine du Verdier pag. 34. de sa Bibliotheque, une autre traduction Françoise des Odes d'Anacreon. En quoi du Verdier aparemment s'est mepris. C'est, comme il est à presumer, la traduction de Belleau que Renvoisy mit en Musique l'an 1558. ou 59. & du Verdier même le donne assez à entendre, lors qu'à la page 1222. il cite ce Renvoisy simplement comme Musicien. A l'égard de la traduction Françoise du même Poëte faite par Mr. Bouthillier de Rancé à l'âge de 12. à 13. ans, elle n'a jamais été imprimée, & il est vraisemblable, s'il y en a eu une, qu'elle étoit en prose, quoi que ceux qui en ont parlé, ne l'aient pas dit positivement. „

(*A*) *A resigner tout son patrimoine à ses parens.*] Avant que l'Evangile eût apris aux hommes qu'il faut renoncer au monde, & à ses richesses, si l'on veut marcher bien vite dans le chemin de la perfection, il y avoit eu des Philosophes qui avoient compris cela, & qui s'étoient defaits de leurs biens, afin de vaquer plus librement à l'étude de la sagesse, & à la recherche de la verité. Ils avoient cru que les soins d'une famille, & d'un heritage étoient des entraves qui empêchoient de s'avancer vers le but qui est le plus digne de nôtre amour. Anaxagoras & Democrite (*b*) furent de ce nombre. *Quid ergo*, dit Ciceron (*c*), *aut Homero ad delectationem animi ac voluptatem, aut cuiquam docto defuisse unquam arbitramur? An ni ita se res haberet, Anaxagoras, aut hic ipse Democritus, agros & patrimonia sua reliquissent, huic discendi quaerendique divinae delectationi toto se animo dedissent?* C'est à un tel abandon qu'Anaxagoras se crut redevable de la science qu'il avoit aquise, ou de son salut, pour me servir de son expression. *Quali porro studio Anaxagoram flagrasse credimus? qui cum è diutina peregrinatione patriam repetiisset, possessionesque desertas vidisset, non essem, inquit, ego salvus, nisi ista periissent* (*d*). Socrate emploiant à son ordinaire l'ironie, montre que les Sophistes de son tems avoient plus de sagesse qu'Anaxagoras, puis qu'au lieu d'abandonner comme lui leur patrimoine, ils travailloient ardemment à s'enrichir, desabusez qu'ils étoient de la sotise du vieux tems, & persuadez qu'il faut être principalement sage dans ses propres interêts, c'est-à-dire avoir l'adresse de gagner beaucoup d'argent. (*e*) *Τἀναντίον γὰρ Ἀναξαγόρᾳ φασὶ συμβῆναι ἢ ὑμῖν. καταλειφθέντων γὰρ αὐτῷ πολλῶν χρημάτων καταμελῆσαι, καὶ ἀπολέσαι πάντα. οὕτως αὐτὸν ἀνόητα σοφίζεσθαι. λέγουσι δὲ καὶ περὶ ἄλλων τῶν παλαιῶν ἕτερα τοιαῦτα. τοῦτο μὲν οὖν μοι δοκεῖς καλὸν τεκμήριον ἀποφαίνειν περὶ σοφίας τῶν νῦν πρὸς τοὺς προτέρους· καὶ πολλοῖς συνδοκεῖ, ὅτι τὸν σοφὸν, αὐτὸν αὑτῷ μάλιστα δεῖ σοφὸν εἶναι. τούτου δ' ὅρος ἐστὶν ἄρα, ὃς ἂν πλεῖστον ἀργύριον ἐργάσηται. Cùm Anaxagoras, contra ac vobis contigit, amplum patrimonium cùm accepisset, neglexisse dissipasseque dicatur, adeò stultè philosophatus est: atque caeteris illorum temporum sapientibus alia quaedam hujusmodi tradunt. Quapropter optimam hanc attulisse conjecturam videris, quod sapientes nostri superioribus praestant, multique in hoc consentiunt, sapientem in primis sibi ipsi sapere oportere. hujus autem haec est summa, ut argentum plurimum acquiratur.* Cela me fait souvenir d'une distinction que j'ai luë dans Aristote. On trouve, dit-il (*f*), qu'Anaxagoras & Thales, & tels autres Philosophes ont été (*g*) sages, mais non pas prudens, parce qu'ils ont ignoré ce qui leur étoit utile: ils ont su des choses abstruses, relevées, admirables, divines, mais qui ne servoient de rien, car ils ne cherchoient pas les biens & les avantages de la vie. Voilà le goût d'une infinité de gens, ils condamnent toutes les occupations qui ne servent pas à faire fortune. Tout ce qui ne (*h*) traite pas *de pane lucrando*, ou qui ne sert de rien *πρὸς τὰ ἄλφιτα*, c'est-à-dire, *pour faire bouillir la marmite*, comme l'on s'exprimeroit aujourd'hui, leur semble vain & superflu. Anaxagoras s'éloignoit beaucoup des idées de ces gens-là. Il abandonnoit ses terres à la merci des moutons, pour s'occuper tout entier à l'Astronomie & à la Physique. Philon (*i*), Plutarque (*k*), Philostrate (*l*), Himerius (*m*), & Suidas parlent de cela. On n'oublie guere ni Democrite, ni Crates, quand on tombe sur ce sujet. Les Peres (*n*) mêmes de l'Eglise en font mention: mais St. Chrysostome (*o*) declare que la conduite de ces Philosophes étoit une folie, & une betise, & non un mepris des richesses. Le Diable, ajoûte-t-il, s'est étudié toûjours à decrier & à difamer les creatures de Dieu, par l'incapacité qu'on a euë de se bien servir de

(b) Voiez la remarque B de l'article Democrite.

(c) Cicero Tusculan. lib. 5. circa finem.

(d) Valer. Max. lib. 8. c. 7. n. 6. in ext.

(e) Plato in Hippia majore, (& non pas in Phaedro, comme cite Mr. Menage in Diog. Laert. l. 2. n. 6.) *p. m.* 1246.

(f) Arist. Eudem. l. 5. c. 7. p. m. 184.

(*g*) *Σοφοὺς μὲν, φρονίμους δ' οὔ φασιν εἶναι ὅταν ἴδωσιν ἀγνοοῦντας τὰ συμφέροντα αὑτοῖς.* Sapientes quidem esse dicunt, prudentes vero nequaquam cum videant eos quae sibi utilia sint ignorare. *Id. ib.*

(h) Voiez le Projet de ce Dictionaire, au paragraphe VIII.

(i) Philo de vita contempl.

(k) Je cite ses paroles dans la remarque B de l'article Democrite.

(l) Philost. in vita Apollon. l. 1. cap. 8.

(m) Himer. apud Phot. p. 1088.

(n) Lact. l. 3. c. 22. Origenes contra Celsum lib. 2.

(o) Voiez son Homilie 7. sur les Actes des Apôtres, p. 67. edit. Paris. 1636.

re, sans se mêler d'aucune affaire publique. Cela fit qu'on lui demanda, s'il ne se soucioit aucunement de son païs. Sa reponse fut admirable; les Philosophes Chretiens ne pourroient pas mieux parler; *Oui*, dit-il en levant la main vers les cieux, *j'ai un soin extrême de ma patrie* β. Une autrefois on lui demanda, *pourquoi êtes-vous né*, & il repondit, *pour contempler le soleil, la lune, & le ciel* γ. Conformément à cela il mettoit δ le souverain bien ou la fin de la vie humaine, dans la contemplation & dans l'état libre que la contemplation produit. Il n'avoit que 20. ans lors qu'il commença ε de philosopher dans Athenes. Il y a des Auteurs qui disent qu'il fut le premier qui y transporta l'Ecole philosophique, qui avoit fleuri dans l'Ionie depuis son fondateur Thales. C'est ce que j'examinerai dans l'article d'Archelaus le Philosophe. Ce qu'il y a de certain, est qu'il eut d'illustres disciples dans Athenes, & nommement Pericles & Euripide. Quelques-uns y ajoûtent Themistocle & Socrate, mais la chronologie ξ les refute à l'égard de Themistocle. Il n'y a guere de choses qui puissent donner une idée plus avantageuse de son habileté, que le caractere des progrés qu'il fit faire au grand Pericles, car il lui inspira * ces manieres graves & majestueuses qui le rendirent si capable de gouverner la Republique; il le prepara † à cette éloquence sublime & victorieuse qui le rendit si puissant, & il lui aprit ‡ à craindre les Dieux sans superstition. Joignez à cela que ses conseils l'aiderent beaucoup à ⸸ soutenir le pesant fardeau du gouvernement. Il se signala par la nouveauté & par la singularité de ses dogmes. Il enseigna qu'il y avoit des colines, & des vallées, & des habitans dans la lune, & que le soleil

de son argent. N'est ce point rendre la pareille aux Gentils (a) qui traitoient de fols, & d'insensez tous les Chretiens qui renonçoient à leurs patrimoines, & se retiroient dans des solitudes. C'est ainsi qu'on trouve du bien ou du mal par tout selon que l'on est rempli de tels ou de tels prejugez. Notons qu'Apollonius de Tyane critiquoit un (b) peu la conduite d'Anaxagoras, comme l'action d'un Philosophe qui avoit cherché le profit des bêtes plutôt que celui des hommes. Il y a de la chicane dans cette censure; car pour ne rien dire du profit qu'aportent aux hommes les pâturages publics, n'est-il pas clair qu'Anaxagoras avoit tout lieu de pretendre que les terres qu'il abandonnoit seroient cultivées par ses parens? Les quatre vers qui commencent par *sic vos non vobis* dans la vie de Virgile, contiennent un fait très-certain, c'est qu'en travaillant pour le profit des moutons, des bœufs &c. on travaille pour les hommes. Eusebe a été plus équitable envers Anaxagoras qu'Apollonius de Tyane, car il raporte l'abandon des terres comme une preuve d'un attachement à la Physique plus grand que n'avoit été encore celui de tous les autres Philosophes. *Φησὶ γοῦν ὡς ἄρα οὗτος μάλιστα παρὰ τοὺς πρὸ αὐτοῦ ἐθαύμασε φυσιολογίαν· μηλοβότον γοῦν τὴν ἑαυτοῦ χώραν δι' αὐτὴν εἴασε. Et vero superiores omnes quantum is Physiologiæ studio superarit, vel ex eo intelligi, quod agros ipse suos magnitudine pastionis uberrimos ejus amore reliquerit* (c). Je me sers de la traduction ordinaire, qui est celle de François Viger, mais j'avertis qu'elle est fautive à l'égard de *μηλοβότον χώραν*, qu'il faloit tourner par *agros ovibus depascendos*, & non point par *agros magnitudine pastionis uberrimos*.

Il nous reste encore des observations à faire sur le desinteressement d'Anaxagoras. C'etoit un homme qui se seroit très-bien aquité des charges publiques; car non seulement ses conseils servoient de beaucoup à celui qui gouvernoit les Atheniens, mais aussi ils lui étoient (d) necessaires. Cependant il ne se soucia jamais de se mêler du gouvernement: il ne se voulut jamais prevaloir de l'autorité & du credit de Pericles pour s'élever aux emplois: il se borna aux speculations philosophiques, & se guerit parfaitement d'une ambition qu'une infinité d'autres Savans sont incapables de reprimer, lors même que comme lui ils n'ont ni l'intelligence des afaires politiques, ni la protection & la faveur des Puissances. Je ne doute point que Ciceron ne l'ait principalement compté parmi les grans personnages dont il dit, que ce fut dommage pour les Republiques qu'ils se fussent entierement adonnez à étudier la nature. (e) *Eadem autem alii prudentia, sed consilio ad vitæ studia dispari, quietem, atque otium sequuti, ut Pythagoras, Democritus, Anaxagoras, à regendis civitatibus totos se ad cognitionem rerum transtulerunt, quæ vita propter tranquillitatem, & propter ipsius scientiæ suavitatem, qua nihil est hominibus jucundius, plures quam utile fuit rebus publicis, delectavit.* Mais non seulement il negligea les honneurs, il n'eut pas même le soin de se procurer ce qui lui étoit necessaire pour sa subsistence; il ne fit aucune attention ni à la facilité d'amasser du bien que le credit & l'amitié de Pericles lui auroient fournie, ni aux besoins de la vieillesse. La recherche des secrets de la nature absorboit toutes ses autres passions. Il eprouva enfin que son mepris des richesses n'eut pas dû être si grand: il se vit reduit dans ses vieux jours à n'avoir pas de quoi vivre, & il n'eut recours dans cette necessité qu'à une tranquille resolution de mourir de faim; mais Pericles aiant su cela en prevint l'effet. Ecoutons Plutarque; *Pericles*, dit-il, (f) *secourut de ses richesses plusieurs pauvres gens, & mesmement Anaxagoras entre autres: duquel on conte, qu'estant Pericles si empesché ailleurs qu'il n'avoit pas loisir de penser à lui, il se trouva delaissé de tout le monde en sa vieillesse, & se coucha la teste affublée en resolution de se laisser mourir de faim. Dequoi Pericles estant averti, s'encourut aussi tost tout esperdu devers lui, & le pria le plus afectueusement qu'il lui fut possible qu'il retournast en volonté de vivre, en lamentant non lui mais soi mesme, de ce qu'il perdoit un si feal & si sage conseiller es occurrences des afaires publiques. Adonc Anaxagoras se descouvrit le visage, & lui dit, Ceux qui ont afaire de la lumiere d'une lampe, Pericles, y mettent de l'huile pour l'entretenir.* Voulez-vous voir une autre preuve du peu d'ambition de ce Philosophe? On lui ofrit de consacrer à sa memoire tous les honneurs qu'il voudroit, il rejetta cette faveur, & ne demanda autre chose si ce n'est que le jour de sa mort fût une journée de vacance pour les écoliers. (g) *Τὰς διδομένας ἀφεὶς τιμὰς, ᾐτήσατο τὴν ἡμέραν ἐκείνην καθ' ἣν ἂν τελευτήσῃ τοὺς παῖδας ἀφιέναι παίζειν σχολάζειν ἀπὸ τῶν μαθημάτων. Honoribus qui offerebantur recusatis, postulavit ut ea qua decessisset è vivis die, pueris scholarum vacatio & discendi concederetur.* N'étoit-ce pas souhaiter que sa mort fût un sujet de plaisir à bien des gens, & non pas une afliction? Et ne voit-on point là un mepris extrême de tout ce qui flate le plus la vanité des mortels?

Faisons deux petites reflexions sur le passage de la vie de Pericles. Il nous aprend qu'Anaxagoras entendoit très-bien la Politique, quoi qu'il ne fit profession que de la Philosophie speculative. Pourquoi donc ne croirions-nous pas qu'il composa le traité *de regno* dont Elien (h) a cité une sentence? Je veux qu'il soit d'un autre Anaxagoras, comme (i) Meursius & Mr. Menage le suposent, toûjours est-il vrai que la (k) raison qu'en donne Mr. Menage n'est pas solide: il l'auroit compris lui-même s'il eût songé à cet endroit de Plutarque. Voilà ma premiere reflexion. L'autre est que cette vieillesse que l'on attribuë à nôtre Philosophe, ne s'accorde point avec ceux qui disent qu'il vint à Athenes âgé de 20. ans, & qu'il y sejourna 30. années. Il auroit donc falu qu'avant que d'avoir plus de 50. ans, il eût reçu de Pericles la visite dont Plutarque fait mention. Je finis par un passage d'Ovide, où l'on voit que les premiers Astronomes ont du être des personnes épurées de la sensualité, & du soin de parvenir aux honneurs, & d'aquerir des richesses. Anaxagoras en est un exemple bien parlant.

Felices (l) animos, quibus hæc cognoscere primis,
Inque domos superas scandere cura fuit!
Credibile est illos pariter vitiisque locisque
Altius humanis exseruisse caput.
Non Venus & vinum sublimia pectora fregit;
Officiumque fori, militiæve labor.
Nec levis ambitio, perfusaque gloria fuco;
Magnarumve fames sollicitavit opum.
Admovêre oculis distantia sidera nostris;
Ætheraque ingenio supposuêre suo.
Sic petitur cœlum: non ut ferat Ossan Olympus;
Summaque Peliacus sidera tangat apex.
Nos quoque sub ducibus cœlum metabimur illis,
Ponemusque suos ad stata signa dies.

(a) *Voiez Rutilius Numatianus dans son Itineraire. J'ai raporté quelques-unes de ses paroles ci-dessus p. 83. col. 2.*

(b) *Philostr. in vita Apollonii l. 1. cap. 8. Cet endroit a été miserablement traduit par Vigenere qui fait dire à l'Auteur, qu'Anaxagoras s'estant adonné à la nourriture des bestes blanches & des chameaux avoit plustost employé sa Philosophie pour l'utilité du bestail que des hommes. La version Latine de Rhinuccinus ne vaut pas mieux,* Ajebat Clazomenium Anaxagoram gregibus & camelorum armentis nutriendis intentum pecorum gratia magis quam hominum philosophatum esse.

(c) *Euseb. præpar. Evang. lib. 14. cap. 14. pag. 750.*

(d) *Voiez ci-dessous les paroles de Plutarque, lettre f.*

(e) *Cicero de Oratore lib. 3.* (& non pas lib. 2. comme cite Mr. Menage ubi supra n. 7.) *fol. m. 91. B.*

β *Ex Diog. Laërt. lib. 2. n. 6. 7.*

γ *Id. ib. n. 10.*

δ *Clem. Alexandrin. Stromat. lib. 2. p. 416.*

ε *Diog. Laërt. ib. n. 7.*

ξ *Plutar. in Themistocle pag. 112.*

* *Id. in Pericle pag. 154.*

† *Voiez la remarque C de l'article de Pericles à la fin.*

‡ *Voiez les remarques A & B du même article.*

⸸ *Voiez cette page lettre f.*

(f) *Plutarch. in vita Periclis p. 162. Je me sers de la version d'Amiot.*

(g) *Id. in precept. reip. gerenda p. 820. D. Diogene Laerce comme on l'a vu dans le corps de cet article, a circonstancié les choses un peu autrement.*

(h) *Ælian. Var. Hist. l. 4. c. 14.*

(i) *Voiez les notes de Kuhnius sur cet endroit d'Elien.*

(k) *Alius igitur fuerit ab Anaxagora nostro &c.* Menag. in Laert. l. 2. n. 7. *Il tire cette consequence de ce qu'Anaxagoras ne s'étoit pas apliqué au gouvernement.*

(l) *Ovidius, Fastor. lib. 1. pag. m. 20.*

soleil étoit (B) une masse de matiere tout-à-fait en feu, & plus grande que le Peloponnese β. Il disoit † que la neige est noire, & ‡ qu'au commencement les animaux furent formez de la terre, & d'une humidité chaude, & qu'ensuite ils s'engendrerent les uns les autres, les mâles au côté droit, & les femelles au côté gauche ⸸. Il admettoit autant de sortes de principes que de corps composez, car il suposoit que chaque espece de corps étoit formée de plusieurs petites parties semblables, qu'il apelloit *homœomeries* à cause de cette conformité. Mais cela l'engageoit à convenir d'une chose qui * embarassoit son systême, c'est que les semences, ou les principes de toutes les especes se trouvoient dans chaque corps. Mr. Moreri a très-mal representé ce (C) sentiment. Lucrece l'avoit neanmoins très-bien exposé, & assez solidement refuté. Cela

β *Diog. Laert. ibid. n.* 8.

† *Cicero, Acad. quæst. l.* 2. *fol. m.* 207. *C. Lactant. lib.* 5. *c.* 3.

‡ *Diog. Laert. ib. n.* 12.

⸸ *Id. ib. n.* 9.

* *Voiez la remarque* G.

(B) *Que le soleil étoit une masse de matiere tout-à-fait en feu.*] Je me suis servi de cette expression generale, parce que les Interpretes ne s'accordent pas sur le veritable sens de ces paroles de Diogene Laerce: (a) *Τὸν ἥλιον μύδρον εἶναι διάπυρον.* Les uns veulent qu'elles signifient une masse de fer brûlant, d'autres aiment mieux une pierre toute enflammée, d'autres un globe de feu qui n'étoit ni fer, ni pierre. *Videtur mihi Anaxagoras*, c'est ainsi que parle Casaubon (b), *per μύδρον διάπυρον non tam lapidem aut ferrum, quam globum quendam igneum, λιθώδη & βαρύν, ut ait Plutarchus, intelligere voluisse.* La plupart de ceux qui ont raporté ce dogme d'Anaxagoras, se sont fixez à la seconde explication, & elle s'accorde parfaitement avec l'hypothese de ce Philosophe, comme on le verra (c) ci-dessous. Citons d'abord Xenophon. (d) *Φάσκων δὲ τὸν ἥλιον λίθον διάπυρον εἶναι, καὶ τοῦτο ἠγνόει ὅτι λίθος μὲν ἐν πυρὶ ὢν, οὔτε λάμπει, οὔτε πολὺν χρόνον ἀντέχει. ὁ δὲ ἥλιος τὸν πάντα χρόνον πάντων λαμπρότατος ὢν διαμένει.* C'est-à-dire selon la version de Mr. Charpentier, *Disant aussi que le soleil n'estoit qu'une pierre enflammée, il ne consideroit pas qu'une pierre ne brille point dans le feu, & n'y peut pas durer long-temps sans se consumer; au lieu que le soleil dure tousjours, & est une source inepuisable de lumiere.* Platon sera mon second temoin. Il introduit Socrate qui se voiant accusé de dire que le soleil (e) étoit une pierre, & que la lune étoit une terre, repond, On me prend pour Anaxagoras dont les livres sont remplis de tels discours, & l'on s'imagine que je suis assez simple pour enseigner ces absurditez à des jeunes gens, qui se moqueroient de moi si je m'attribuois une doctrine contenuë dans les Ouvrages d'un autre, & qui se vendent à bon marché. Comme je ne fais que donner là une notion generale des paroles de Platon, il est juste de les montrer elles-mêmes à ceux qui ne se contentent pas du precis d'un temoignage. (f) *Ἀναξαγόρου οἴει κατηγορεῖν ὦ φίλε Μέλητε. καὶ οὕτω καταφρονεῖς τῶνδε, καὶ οἴει αὐτοὺς ἀπείρους γραμμάτων εἶναι, ὥστε οὐκ εἰδέναι ὅτι τ' Ἀναξαγόρου βιβλία τοῦ Κλαζομενίου γέμει τούτων τῶν λόγων. καὶ δὴ καὶ οἱ νέοι ταῦτα παρ' ἐμοῦ μανθάνουσιν, ἃ ἔξεστιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, δραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήστρας πριαμένοις, Σωκράτους καταγελᾶν, ἐὰν προσποιῆται ἑαυτοῦ εἶναι, ἄλλως τε καὶ οὕτως ἄτοπα ὄντα. Anaxagoram tu quidem, o amice Melite, accusare tibi videris, atque ita hos parvi facis, existimans eos literarum ignaros esse, quasi nesciant libros Anaxagoræ Clazomenii ejusmodi opinionibus esse plenos. Juvenes verò hæc a me discant? quibus liceret interdum etiam si multa sint, unius drachmæ pretio ementibus ex orchestra Socratem deridere, si sua esse fingeret, præsertim quum tam absurda sint.* Vous trouverez dans Plutarque (g) qu'Anaxagoras fut condamné comme un impie pour avoir dit que le soleil étoit une pierre. (h) St. Cyrille d'Alexandrie, & St. Augustin (i) sont aussi de ceux qui ont dit, que selon Anaxagoras le soleil étoit une pierre enflammée. Suidas explique par *πύρινον λίθον* le *μύδρον διάπυρον* de Diogene Laerce. Je m'étonne donc de ce que Mr. Charpentier aime mieux dire (k), qu'*Anaxagore* soutint *que le soleil n'estoit qu'une masse de fer enflammée.*

(C) *Mr. Moreri a très-mal representé ce sentiment. Lucrece l'avoit neanmoins très-bien exposé.*] Nous mettrons dans cette remarque toutes les erreurs de Mr. Moreri.

I. Il se figure qu'Anaxagoras enseigna, *que les principes des choses avoient en eux les caracteres des parties, car comme l'or est composé de petites parcelles unies ensemble, de même tout ce grand monde est fait de semblables parties qui sont le tout, & sont le premier mobile des choses.* Quel galimatias! quelles tenebres! Heraclite a-t-il jamais pu s'exprimer si obscurement? A quoi bon l'exemple de l'or *composé de petites parcelles unies ensemble?* Cela convient-il à l'or plutôt qu'à tout autre mixte? Ne faloit-il pas ajoûter que ces petites parcelles qui composent l'or sont elles-mêmes de l'or? C'est ce qu'enseignoit Anaxagoras: il croioit qu'un os visible étoit composé de plusieurs os invisibles, & que le sang que nous voions étoit composé de plusieurs petites goutes dont chacune étoit du sang. C'est pour cela qu'il apelloit ses principes (l) *ὁμοιομερείας*, *similaritates.* Lisez ces vers de Lucrece.

Nunc (m) & Anaxagoræ scrutemur Homœomerian,
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas.
Sed tamen ipsam rem facile est exponere verbis,
Principium rerum quam dicit Homœomerian.
Ossa videlicet e pauxillis atque minutis
Ossibu'; sic & de pauxillis atque minutis
Visceribus viscus gigni; sanguenque creari.
Sanguinis inter se multis coëuntibu' guttis;
Ex aurique putat micis consistere posse
Aurum; & de terris terram concrescere parvis;
Ignibus ex ignem; humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione, putatque.

Je ne raporterai pas toutes les raisons que Lucrece étale contre ce dogme, je n'insisterai que sur la premiere. Il montre que suivant cela les premiers principes des choses seroient corruptibles tout autant que les corps mêmes les plus composez. Cette consequence entraine deux grans inconveniens, l'un que la diference qui doit être entre les principes, & les mixtes, ne se trouve point dans l'hypothese d'Anaxagoras. La diference dont je parle est que les principes (n) doivent toûjours demeurer les mêmes, quelque souvent que les mixtes soient detruits. Ce sont seulement les mixtes qui naissent, qui meurent, & qui passent par mille vicissitudes de generation, & de corruption, mais les principes retiennent invariablement leur nature sous toutes les formes qui se produisent successivement. Anaxagoras ne pouvoit pas dire cela de ses principes, car si par exemple ceux de la chair avoient la nature de chair, ils étoient aussi sujets à la destruction qu'une grosse masse de chair, & ainsi des autres, vu que d'ailleurs il n'admettoit dans la matiere (o) aucune partie indivisible. Nous verrons (p) ci-dessous s'il auroit pu suposer que les principes étant éternels & increez, devoient être imperissables. L'autre inconvenient est, que la destruction des premiers principes ne difere pas de ce qu'on apelle *annihilation*; car quand ils cessent d'être ils ne se resolvent point en d'autres choses dont ils soient composez, vu que la simplicité qui leur est propre ne soufre point de composition. Ils perissent donc entierement, & ils sont aneantis. Or la lumiere naturelle (q) ne conçoit pas qu'un tel changement soit possible. La destruction des corps composez n'est point sujette à cette dificulté, ils subsistent toûjours dans leurs principes; le bois par exemple detruit par le feu, ne cesse pas d'exister entant que matiere, ou que substance étenduë. Voilà donc un très-grand defaut dans le systême d'Anaxagoras: les principes y sont composez & de matiere & de forme, & n'ont point par consequent la simplicité & l'immutabilité que l'ordre demande. On n'eût point remedié à ce mal là en suposant que l'Intelligence qui presidoit aux generations, ne soufroit jamais qu'ils fussent detruits. N'étoit-ce pas un assez grand inconvenient que de leur nature ils fussent sujets à la corruption, & qu'ils n'en pussent être garantis que par privilege, ou pour mieux dire par miracle? Je ne dis rien de leur multitude, qui est aussi un defaut insigne; car il est de l'essence d'un beau systême, qu'un très-petit nombre de causes y produisent une infinité d'effets.

Lucrece ne s'avisa pas de proposer une objection qui eût pu ruiner tout le fondement de l'hypothese d'Anaxagoras. Le motif de ce Philosophe dans la suposition de ses *homœomeries*, ou *homogeneïtez* fut (r) qu'aucun être ne se fait de rien, & ne se reduit au neant. Or si la terre, par exemple, étoit formée de choses qui ne fussent point terre, elle se feroit de rien, & si aiant été terre, elle cessoit d'être terre, elle seroit aneantie; il faut donc qu'elle se fasse de ce qui est terre, & que dans ce qu'on nomme destruction ou corruption, elle se reduise ou se resolve en parties qui soient terre. Selon cela il n'y avoit point de

(a) *Diog. Laert. lib.* 2. *n.* 8.

(b) *If. Casaub. in hunc locum Diog. Laertii.*

(c) *Dans la remarque I.*

(d) *Xenoph. memorabil. lib.* 4.

(e) *Τὸν μὲν ἥλιον, λίθον φησὶν εἶναι τὴν δὲ σελήνην, γῆν.* Solem quidem lapidem esse dicit, lunam vero terram. *Plato ubi infra.*

(f) *Plato in Apologia Socratis p. m.* 21. *A.*

(g) *Plut. de Superstit. p.* 169. *E.*

(h) *Cyrillus lib.* 6. *contra Julian.*

(i) *August. de Civit. Dei lib.* 18. *cap.* 41.

(k) *Charpentier, vie de Socrate pag. m.* 7.

(l) *Plut. de placit. Philosoph. lib.* 1. *c.* 3. *pag.* 876. *Diog. Laert. lib.* 2. *n.* 8.

(m) *Lucret. lib.* 1. *v.* 830. *pag. m.* 45.

(n) *J'entens par là la matiere, ou le* subjectum ex quo.

(o) Nec tamen esse ulla parte idem in rebus inane Concedit, neque corporibus finem esse secandis. *Id. ib. v.* 843.

(p) *Dans la remarque* G.

(q) At neque recidere ad nihilum res posse, neque autem Crescere ex nihilo, testor res ante probatas. *Id. ib. v.* 857.

(r) *Plutarch. ubi supra. Voiez aussi Aristote Physicor. lib.* 1. *c.* 4. *pag. m.* 256.

Cela nous donnera lieu de proposer quelques reflexions sur cette doctrine. Ce qu'il y avoit de plus beau dans le systême d'Anaxagoras, étoit qu'au lieu que jusques alors on avoit raisonné

de generation, ni de corruption, point de naissance, ni de mort proprement dites. La generation d'une herbe n'etoit autre chose que l'assemblage de plusieurs petites herbes: la destruction d'un arbre n'étoit autre chose que la desunion & la dispersion de plusieurs arbres. Nous voions, ajoûtoit-il, (a) que les alimens les plus simples, l'eau & le pain se convertissent en cheveux, en veines, en arteres, en nerfs, en os &c. il faut donc que dans le pain & dans l'eau il y ait de petits cheveux, & des veines & des arteres &c. que nos sens à la verité ne decouvrent point, mais qui ne sont pas invisibles à nôtre raison, ou à nôtre entendement. Il est clair qu'il se fondoit sur une fausse suposition, savoir que de rien il se feroit quelque chose, si les parties du pain qui fournissent de la nourriture aux os, n'avoient pas eu la nature d'os dans le pain même. On doit s'étonner qu'un si grand genie ait pu raisonner ainsi. Ne voioit-il pas qu'une maison ne se faisoit point de rien, encore qu'elle fût bâtie de materiaux qui n'étoient pas une maison? Quatre lignes dont aucune n'est quarrée ne font-elles pas un quarré? ne sufit-il pas qu'on les range d'une certaine façon? de plusieurs pieces de toile dont aucune n'est un pourpoint, ne fait-on pas un pourpoint? y a-t-il là le moindre vestige de creation? Puis donc que dans les choses artificielles le seul changement de la figure, & de la situation des parties sufit à former un tout, qui est diferent de chacune de ses parties quant à son espece & à ses proprietez, ne faloit-il pas comprendre que la nature infiniment plus habile que l'art humain peut former des os, & des veines sans joindre ensemble des parties qui soient dejà des os, & des veines, mais qu'il lui sufit de travailler sur des corpuscules qui puissent recevoir telle ou telle situation, telle ou telle configuration? moiennant cela, sans que de rien il se fasse quelque chose, ce qui n'étoit aucunement chair deviendra chair &c. Voilà ce que Lucrece eût pu objecter à nôtre Anaxagoras; il eût ruiné l'hypothese des *homœomeries* par les fondemens. Passons aux autres (b) fautes de Mr. Moreri.

II. Anaxagoras, dit-il, fut surnommé *νοῦς ou l'Esprit, à cause de la subtilité de sa doctrine.* Diogene Laërce ne dit rien de cette raison, il assûre simplement & absolument qu'on le surnomma ainsi, (c) à cause de son hypothese qu'une Intelligence avoit presidé au debrouillement du cahos. (*) Timon, & Harpocration (†) le disent aussi. Je ne nie point que Plutarque n'ait parlé de la raison que Mr. Moreri propose, mais comme il allegue aussi (d) celle qu'on lit dans Diogene Laërce, & qui est plus vraisemblable, il ne faloit point que Mr. Moreri la suprimât.

III. Il impute faussement (e) à nôtre Anaxagoras d'avoir admis des atomes. Cette erreur est d'autant plus lourde qu'il venoit de dire, qu'Anaxagoras admettoit *des parties infinies en tous les corps.* Voilà deux sentimens qui se detruisent l'un l'autre, car generalement parlant l'hypothese des atomes peut bien soufrir qu'il y ait une infinité de corpuscules, mais elle demande que leur nombre soit fini dans chaque corps; puis que l'une des raisons des Atomistes est d'éviter les absurditez de la divisibilité à l'infini, qui suit necessairement la suposition que chaque corps est composé d'un nombre infini de parties.

IV. Il n'est pas vrai que Lucien feigne que Jupiter écrasa Anaxagoras d'un coup de foudre. Nous verrons (f) ci-dessous les paroles de Lucien.

V. Je ne sai sur quel fondement Mr. Moreri raconte, qu'Anaxagoras *voiagea en Egypte, où il aprit les secrets & les mysteres des Savans de ce païs;* je ne me souviens point d'avoir lu cela dans aucun ancien Auteur. Car je demande qu'il me soit permis à cet égard-là de mettre Theodoret parmi les Modernes; Theodoret, dis-je, qui a parlé (g) de ce voiage d'Anaxagoras, mais qui se trompe d'ailleurs en faisant ce Philosophe contemporain de Pythagoras. Au pis aller il me restera une matiere de censure, puis que Moreri n'a point cité Theodoret, ni aucun Auteur qui ait fait mention de ce voiage.

VI. *Il croioit que les Astres,* ce sont les termes de Mr. Moreri, *avoient d'abord eu un mouvement confus qui s'étoit enfin reglé.* Ce n'etoit point du tout le sentiment d'Anaxagoras. Voici au contraire ce que Diogene Laërce lui attribuë, (h) qu'au commencement les Astres se mouvoient de telle maniere que le ciel aiant la forme d'une voute, le pole qui ne se couche jamais, étoit vertical à la terre, mais qu'ensuite il s'inclina. Ne lui en deplaise, c'étoit avoir une conoissance bien mediocre de la Sphere. C'étoit ignorer que le pole boreal incliné sur l'horizon de l'Ionie, & de plusieurs autres païs, est vertical à la terre à l'égard d'un certain endroit, tout autant qu'il l'a pû être au commencement. Si l'on a voulu dire que ce pole étant autrefois dans le zenith de l'Ionie, avoit decliné ensuite vers l'horizon, on s'est très-mal exprimé, & l'on a dû croire que l'Ionie étoit au commencement une region bien disgraciée & bien malheureuse. Plutarque (i) raporte ceci un peu autrement.

VII. Il n'est pas vrai que Diogene Laërce fasse mention d'un Orateur nommé Anaxagoras, & disciple de Socrate. Il (k) le fait disciple d'Isocrate.

VIII. Il est encore plus faux que nôtre Anaxagoras ait enseigné que les parties semblables étoient *le premier mobile des choses.* Nous verrons dans la remarque suivante, que le premier mobile étoit selon lui un Esprit distinct des *homœomeries.* Si Mr. Moreri avoit entendu l'Auteur de la vie de ce Philosophe, il ne seroit pas tombé dans cette bevuë. (l) Ἐκ τῶν ὁμοιομερῶν μικρῶν σωμάτων τὸ πᾶν συγκεκρίσθαι. καὶ νοῦν μὲν ἀρχὴν κινήσεως. *Ex parvis similium partium corporibus hoc totum esse compositum,* MENTEMQUE INITIUM ESSE MOTUS.

IX. Mr. Moreri n'a pas bien representé le sens de la premiere partie de ce Grec de Diogene Laërce. *Tout ce grand monde,* dit-il, *est fait de semblables parties qui sont le tout.* Je me suis dejà plaint du galimatias de ces paroles, mais il faut ici les examiner plus amplement, afin de montrer de quelle maniere un Auteur François se doit garentir des équivoques où l'on tombe, quand on ne se souvient pas qu'une expression qui etoit claire pour les Grecs, n'est que tenebres en ce siecle, si l'on n'use pas de paraphrase. Je dis cela sans vouloir justifier le bon Diogene Laërce qui la plupart du tems ne savoit ce qu'il disoit, en abregeant les dogmes des Philosophes. J'eusse voulu que Mr. Moreri se fût servi de ces termes, *l'Univers a été l'effet ou le resultat du triage des petites parties semblables.* De la maniere qu'il s'est exprimé, il nous fait juger que le monde (m) un tout dont chaque partie est de même nom, & de même qualité que toutes les autres. Ce qui est si faux qu'il sufit d'ouvrir les yeux pour conoître ce mensonge; les aveugles mêmes le peuvent conoître, & ne le peuvent ignorer, car ils savent necessairement qu'ils sont composez de chair & d'os, & que leurs cheveux ne ressemblent point à leurs ongles. Ceux qui ont la plus petite teinture de la Philosophie des Ecoles savent, qu'un composé *homogene* est celui dont les parties ont le même nom, & les mêmes qualitez que leur tout, & qu'un composé *heterogene*, est celui dont les parties ne s'apellent point comme leur tout, & n'ont point chacune les mêmes proprietez que les autres. L'eau, le lait, le vin, la chair, un os sont des composez *homogenes*; car par exemple chaque goute du liquide qui compose un fleuve s'apelle de l'eau, & a l'essence de l'eau. Il en va tout autrement d'un composé *heterogene*, ses parties n'ont point son nom, ni sa nature, ni le nom & les qualitez les unes des autres. Tel est par exemple, le corps d'un bœuf; il est composé de sang, & de chair, & d'os, & de plusieurs autres parties qui ont chacune leur nom & leurs qualitez. Cela etant, il n'y a personne qui puisse dire que l'Univers est un composé *homogene*, & non pas un tout *heterogene:* ses parties sont les unes opaques, & les autres diaphanes; les unes liquides, & les autres dures: ici est la terre, & là l'air & l'eau; ici une prairie, & là un bois. Anaxagoras eût extravagué plus folement que le plus absurde visionaire qu'on ait jamais mis dans les petites maisons, s'il eût hesité sur cela, & neanmoins les expressions de Mr. Moreri signifient clairement qu'il enseignoit que l'Univers étoit un tout *homogene.* C'est donc lui imputer très-faussement une absurdité épouvantable. Il faloit donc se servir d'une autre phrase pour decrire son sentiment: il faloit choisir des termes qui ne confondissent pas le sens *collectif* avec le sens *distributif* du mot (n) *tout.* Je m'explique par un exemple. Suposons que tous les bourgeois d'une grande ville soient divisez en dix classes, & qu'on mette dans la premiere ceux qui ont 20. mille francs, & dans la seconde ceux qui en ont 15. mille, & ainsi du reste. Quiconque diroit, *toute cette ville est composée de bourgeois egalement riches,* n'auroit raison que dans un sens distributif dont nôtre langue ne s'accommoderoit pas facilement en cette rencontre. Il voudroit dire que les dix portions qui composeroient tout ce peuple seroient composées chacune de gens également riches, mais il couvriroit sa pensée sous des mots impropres, obscurs & embarassez,

(a) *Plut. ibid.*

(b) *Je ne les marquerai point celles de citation: il ne cite Plutarque qu'in vita* Nicias *(il faloit dire* Niciæ*) & il ne raporte rien de ce que Plutarque dit là, & il y a d'autres traitez de Plutarque qu'il étoit plus à-propos de citer.*

(*) *Timon Phliasius in Sidis apud Laert. ib.*

(†) *Harpocrat. voce* Ἀναξαγόρας.

(c) *Diog. Laërt. l. 2. n. 6.*

(d) *Je raporte les paroles de Plutarque dans la remarque D lettre h.*

(e) *Voiez ci-dessus les vers de Lucrece, p. 216. lettre a.*

(f) *Dans la remarque K, pag. 225. lettre c.*

(g) *Theodoret. de Græc. affect. Serm. 2. p. m. 489.*

(h) *Diog. Laërt. lib. 2. n. 9.*

(i) *Il dit qu'Anaxagoras croioit, que le monde fut composé, & les animaux produits de la terre, le monde se pencha de lui-même, (ἐκ τοῦ αὐτομάτου) vers le midi, à l'avanture par la divine providence (ἵνα ὑπὸ προνοίας) afin qu'il y eût des parties habitables, & des parties inhabitables par froid excessif, par embrasement, par temperature.* Plut. de Placit. Phil. l. 2. c. 8. p. 887.

(k) *Id. Laert. ib. n. 15.*

(l) *Id. ib. n. 8.*

(m) *C'est à-dire selon le sentiment d'Anaxagoras.*

(n) *Mr. Arnauld dans ses difficultez à Mr. Steyaert,* 8. part. p. 122. & suiv. *fait des remarques sur ces deux sens du mot tout.*

fonné fur la conſtruction du monde, en n'admettant d'un côté qu'une matiere très-informe, & de l'autre que le hazard, ou qu'une fatalité aveugle qui l'eût arrangée; il fut le premier qui ſupoſa (*D*) qu'une Intelligence produiſit le mouvement de la matiere, & debrouilla

barraſſez, il auroit beſoin d'un. *c'eſt-à-dire que l'égalité des richeſſes ne ſe trouve qu'en comparant les gens d'une même claſſe les uns avec les autres; car ſi l'on compare ceux de la dixiéme avec ceux de la premiere, on trouvera beaucoup d'inegalité.* Voilà le mauvais office que rendent à nôtre Anaxagoras ceux qui ſoutiennent qu'il a dit que l'Univers eſt tout composé de portions ſemblables, ils font ſoupçonner les lecteurs François qu'il a donné là une enigme ridicule, & ſi l'on n'ajoûte pas un bon *c'eſt-à-dire*, ils ne ſavent où ils ſont, & ils peſtent contre l'Ecrivain. Epargnons leur cet embarras, & develópons un peu le ſentiment de ce Philoſophe.

Explication de la doctrine d'Anaxagoras.

Il me ſemble qu'il a voulu dire, que l'Intelligence qui avoit formé le monde avoit trouvé dans une matiere infinie, une infinité de ſortes de très-petits corpuſcules qui ſe reſſembloient, & qui par un mélange confus, etoient entourez d'autres corpuſcules qui ne leur reſſembloient pas. Elle joignit enſemble les corpuſcules de même eſpece, & par ce moien elle fit ici une aſtre, là une pierre, ailleurs de l'eau, de l'air, du bois, &c. Cette action fit que l'Univers fut partagé en pluſieurs amas de particules ſemblables, mais de telle maniere que les particules d'un amas ne reſſembloient point aux particules d'un autre: il n'y avoit de la reſſemblance qu'entre les portions d'un même amas. Il faut donc ici donner au mot *tout*, non pas le ſens *collectif*, mais le ſens *diſtributif*, & ſans cela vous auriez autant de raiſon de dire que le monde a été formé de particules diſſemblables, que de dire qu'il a été fait de particules ſemblables. Liſez la remarque (*a*) de Louis Vives.

Quant aux objections qu'Anaxagoras avoit à craindre, nous en dirons quelque choſe dans la remarque G.

(*D*) *Il fut le premier qui ſupoſa qu'une Intelligence produiſit le mouvement de la matiere, & débrouilla le cahos.*] Ce ſont des faits bien atteſtez. (*b*) Πρῶτος τῇ ὕλῃ νοῦν ἐπέστησεν, ἀρξάμενος οὕτω τοῦ συγγράμματος, ὅ ἐστιν ἡδέως καὶ μεγαλοφρόνως ἡρμηνευμένον. πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ, εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε. *Primus hic materiæ mentem adjecit, in principio operis ſui ſuavi ac magnifica oratione ſic ſcribens*, omnia ſimul erant, deinde acceſſit mens, eaque compoſuit. J'ai cru qu'il faloit commencer par ce paſſage de Diogene Laërce, parce que l'on y trouve les propres paroles (*c*) d'Anaxagoras. Voions ce qu'Ariſtote remarque ſur ce ſujet. Il condamne les Philoſophes qui en traitant des principes ne s'arrêtoient qu'à la cauſe materielle, ſans rechercher la cauſe efficiente des generations & des corruptions. La cauſe materielle, dit-il, ne ſe change pas elle-même, le cuivre ne ſe convertit pas lui-même en ſtatuë, ni le bois en lit, il y a un autre principe de ce changement: chercher ce principe, c'eſt remonter juſques au premier moteur. Ses paroles ſont ſi remarquables qu'il eſt bon de les raporter. (*d*) Εἰ γὰρ ὅτι μάλιστα πᾶσα φθορὰ καὶ γένεσις ἔκ τινος, ὡς ἑνὸς ἢ καὶ πλειόνων ἐστίν, διὰ τί τοῦτο συμβαίνει, καὶ τί τὸ αἴτιον; οὐ γὰρ δὴ τό γε ὑποκείμενον αὐτὸ ποιεῖ μεταβάλλειν ἑαυτό. λέγω δ' οἷον, οὔτε τὸ ξύλον οὔτε ὁ χαλκὸς αἴτιον τοῦ μεταβάλλειν ἑκάτερον αὐτῶν. οὐδὲ ποιεῖ τὸ μὲν ξύλον κλίνην, ὁ δὲ χαλκὸς ἀνδριάντα. ἀλλ' ἕτερόν τι τῆς μεταβολῆς τὸ αἴτιον. τὸ δὲ τοῦτο ζητεῖν, ἐστὶ τὸ τὴν ἑτέραν ἀρχὴν ζητεῖν, ὡς ἂν ἡμεῖς φαίημεν, ὅθεν ἡ ἀρχὴ τῆς κινήσεως. *Nam etſi quam maxime omnis corruptio, & generatio ex aliquo ut ex uno aut ex pluribus ſit, cur hoc accidit, & quæ cauſa eſt? Non enim ipſum ſubjectum ſeſe mutari facit, utpota, dico quòd neque lignum, neque æs cauſa eſt, ut utrumque eorum mutetur. Neque lignum quidem lectum, æs verò ſtatuam facit, ſed aliud quippiam mutationis cauſa eſt. Hoc autem quærere, aliud principium quærere eſt, perinde atque id, quod nos unde principium motus dicimus.* Il ajoûte 1. qu'après qu'on eut reconu l'inſufiſance des elemens, la force de la verité contraignit les Phyſiciens à rechercher un autre moteur. 2. Qu'il n'eſt point probable ni que le feu, & la terre, &c. ſoient la cauſe du bel état de certains êtres, & de la generation des autres, ni que ces anciens Philoſophes l'aient cru. 3. Qu'il ne (*e*) ſeroit pas raiſonnable d'attribuër un ſi grand effet au hazard & à la fortune. 4. Que c'eſt pour cela qu'Anaxagoras qui dit que dans la nature non moins que dans les animaux, un eſprit eſt l'auteur du monde, & de l'ordre, parut comme un perſonnage de bon ſens en comparaiſon des Phyſiciens ſes predeceſſeurs, grans diſcurs de rien. Il y a beaucoup plus de force dans

(*a*) *Louïs Vives* in Auguſt. de civit. Dei l. 8. c. 2. *aiant obſervé que ce paſſage de St. Auguſtin*, Anaxagoras . . . dixit ex infinita materia quæ conſtaret diſſimilibus inter ſe particulis &c. *porte dans les vieux manuſcrits* ſimilibus inter ſe particulis, *ajoûte*, utrumque recte.

(*b*) *Diog. Laert. in Anaxagora init. l. 2. n. 6.*

(*c*) *On les trouve auſſi dans Plutarque de placitis Philoſophor. l. 1. c. 3. pag. 876. D.*

(*d*) *Ariſt. Metaphyſ. l. 1. c. 3. p. m. 645. H.*

(*e*) Οὐδ' αὖ τῷ αὐτομάτῳ καὶ τύχῃ τοσοῦτον ἐπιτρέψαι πρᾶγμα καλῶς εἶχε. Nec rurſus caſui & fortunæ tantam attribuere rem probe ſe habet. *Id. ibid. p. 646. C.*

l'original, que dans l'idée que j'en donne. Tous ceux qui ſeront capables de bien entendre le Grec que je vais copier, trouveront que mon aveu eſt ſincere. (*g*) Νοῦν δή τις εἰπὼν εἶναι, καθάπερ ἐν τοῖς ζώοις, καὶ ἐν τῇ φύσει τὸν αἴτιον καὶ τοῦ κόσμου, καὶ τῆς τάξεως πάσης, οἷον νήφων ἐφάνη παρ' εἰκῆ λέγοντας τοὺς πρότερον. φανερῶς μὲν οὖν Ἀναξαγόραν ἴσμεν ἁψάμενον τούτων τῶν λόγων. *Quare qui ut animalibus, ita in natura intellectum ineſſe cauſam Mundi, totiuſque ordinis dixerat, quaſi ſobrius, comparatus ad antiquiores vana dicentes, apparuit. Iſtas autem rationes qui palam attigit, Anaxagoram fuiſſe ſcimus.* Si ces temoignages ſont bien formels, celui de Plutarque l'eſt peut-être encore plus. Voions les paroles de cet Auteur. (*h*) Ὃν (Ἀναξαγόραν) οἱ τότ' ἄνθρωποι νοῦν προσηγόρευον, εἴτε τὴν σύνεσιν αὐτοῦ μεγάλην εἰς φυσιολογίαν καὶ περιττὴν διαφανεῖσαν θαυμάσαντες, εἴθ' ὅτι τοῖς ὅλοις πρῶτος οὐ τύχην οὐδ' ἀνάγκην, διακοσμήσεως ἀρχήν, ἀλλὰ νοῦν ἐπέστησε καθαρὸν καὶ ἄκρατον, ἐμμεμιγμένοις πᾶσι τοῖς ἄλλοις, ἀποκρίνοντα τὰς ὁμοιομερείας. *Quem* (Anaxagoram) *illius temporis æquales Mentem appellavêre, vel quod perſpicaciam ejus ſingularem in natura perſcrutanda, excellentemque admirarentur, vel quod univerſitati, non fortunam neque fatum ordinatæ deſcriptionis principium, ſed mentem princeps puram ac ſinceram præfecerit, cum omnibus confuſas aliis ſecernentem particulas ſimiles.* Ce paſſage eſt cité par quelques Auteurs comme s'il y faloit lire ἐμμεμιγμένον au lieu de ἐμμεμιγμένοις, mais j'aimerois mieux rejetter l'une & l'autre de ces deux leçons, & ſubſtituer ἐμμεμιγμένας. C'eſt ainſi que l'Auteur de la traduction Latine que je raporte, a ſupoſé qu'il faloit lire. Voſſius citant en Grec ce paſſage avec le mot ἐμμεμιγμένον, ne laiſſe pas de donner une traduction qui montre qu'il s'eſt reglé ſur ἐμμεμιγμένοις: voici ſa verſion; (*i*) *Non fortunam neque fatum ordinatæ deſcriptionis principium, ſed mentem puram ac ſynceram præfecerit, ab aliis omnibus* ADMIXTIS *ſimiles particulas ſecernentem.* Fort peu de pages après il emploie le même paſſage à prouver qu'Anaxagoras enſeignoit que Dieu eſt mêlé avec toute la matiere, *Quare* (*k*) *ex ejus ſententia opifex mundi Deus eſt, ut ex Plutarcho antea monitum*, νοῦς καθαρὸς καὶ ἄκρατος ἐμμεμιγμένος πᾶσι, *Mens pura ac ſincera omnibus permixta.* Je ne croi point que Plutarque ait voulu parler d'aucun mêlange de la nature divine avec les parties de la matiere; cela s'accorderoit mal avec l'épithete καθαρὸς & ἄκρατος dont il venoit de ſe ſervir, & par laquelle il a marqué clairement qu'Anaxagoras croïoit que Dieu eſt un eſprit pur & ſimple, diſtinct & ſeparé de la matiere. Son ſens eſt à mon avis, que cet eſprit immateriel ſeparoit les *homœomeries* mêlées avec tous les autres corps. Voilà comment il eſt difficile aux plus ſavans hommes tel qu'a été Voſſius, d'écrire beaucoup, & de prendre garde à toutes choſes: l'attention les abandonne ſouvent, ils oublient en un lieu ce qu'ils ont dit en un autre: il leur arrive même de ne pas trop s'accorder au commencement & à la fin d'une periode.

J'ai une nouvelle raiſon de croire que Plutarque a voulu dire ce que je lui attribuë; car outre ce que je (*l*) raporterai de Tertullien, je voi dans Ariſtote qu'Anaxagoras diſoit que l'eſprit qui avoit mu la matiere étoit exemt de tout mêlange. Πλὴν (*m*) ἀρχήν γε τὸν νοῦν τίθεται μάλιστα πάντων. μόνον γοῦν φησιν αὐτὸν τῶν ὄντων ἁπλοῦν εἶναι, καὶ ἀμιγῆ τε καὶ καθαρόν. ἀποδίδωσι δ' ἄμφω τῇ αὐτῇ ἀρχῇ, τό, τε γινώσκειν καὶ τὸ κινεῖν, λέγων νοῦν κινῆσαι τὸ πᾶν. *Verum mentem principium maximè omnium ponit. ſolam namque rerum omnium ipſam, ſimplicem & non miſtam & puram eſſe ſinceramque dixit. Atque eidem principio hæc utraque tribuit, cognitionem inquam & motum, dicens univerſum mentem moviſſe.* Cela eſt encore plus clair dans les paroles que vous trouverez à la marge (*n*). Voici un temoignage de Plutarque qui nous aprend d'une façon très-manifeſte, qu'Anaxagoras donnoit à Dieu la premiere production du mouvement & de l'ordre. Ὁ δὲ Ἀναξαγόρας φησὶν ὡς εἱστήκει κατ' ἀρχὰς τὰ σώματα, νοῦς δὲ αὐτὰ διεκόσμησε θεοῦ, καὶ τὰς γενέσεις τῶν ὅλων ἐποίησεν. ὁ δὲ Πλάτων οὐχ ἑστηκότα ὑπέθετο τὰ πρῶτα σώματα, ἀτάκτως δὲ κινούμενα. διὸ καὶ θεὸς (φησὶν) ἐπιστήσας ὡς τάξις ἀταξίας ἐστὶ βελτίων, διεκόσμησε ταῦτα. (*o*) *Anaxagoras dixit initio conſtitiſſe corpora, dei autem mentem ea digeſſiſſe, itaque omnium rerum ortus effeciſſe. Plato poſuit prima corpora non ſtetiſſe, ſed abſque ordine fuiſſe mota. Deus autem, inquit, ordinem animadvertens confuſioni præſtare, ea compoſuit.* Vous

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Plut. in Pericle p. 154. B.*

(*i*) *Voſſius de origine & progreſſu Idololatriæ l. 1. c. 1. p. m. 5.*

(*k*) *Id. ib. c. 2. p. 12.*

(*l*) *Dans la remarque E.*

(*m*) *Ariſt. de Anima l. 1. c. 2. p. 479. D. Voiez auſſi le 4. chapitre du 3. livre pag. 503. G. où l'on trouve qu'Anaxagoras diſoit que l'entendement devoit être pur de tout mêlange afin d'être maître.* Ἀμιγῆ εἶναι ἵνα κρατῇ, τοῦτο δ' ἐστὶν ἵνα γνωρίζῃ. Non mixtum eſſe, ut ſuperet atque vincat, id eſt ut cognoſcat.

(*n*) Φησὶ (Ἀναξαγόρας) δ' εἶναι μεμιγμένα πάντα, πλὴν τοῦ νοῦ· τοῦτον δὲ ἀμιγῆ μόνον καὶ καθαρόν. Ait autem (*Anaxagoras*) omnia eſſe miſta, intellectu excepto: hunc vero ſolum, impermiſtum & purum. *Ariſtotel. Metaphyſ. lib. 1. c. 7. p. 651. E.*

(*o*) *Plut. de placit. Philoſoph. l. 1. c. 7. p. 881. A.*

brouilla le cahos. Ce fut sans doute la veritable * raison, pourquoi ce grand Philosophe fut surnommé *νοῦς*, c'est-à-dire *l'esprit* ou *l'entendement*. Son orthodoxie ne fut (E) pas assez épurée;

* Voiez la remarque C. n. II.

Vous voiez là une extrême diference entre Anaxagoras & Platon. Le premier supose que Dieu trouva les corps en repos: le second au contraire que Dieu les trouva en mouvement. Je suis épouvanté de la reflexion que fait Plutarque sur ces deux dogmes, car non seulement elle enferme une impieté horrible, mais aussi une contradiction très-grossiere. Il avoit blamé les Philosophes qui ne reconoissent qu'un principe. Il est impossible, avoit-il dit (a), que la matiere soit le seul principe de toutes choses, il faut y joindre la cause efficiente, car l'argent ne sufit pas pour la production d'un vase, si l'on n'a de plus un ouvrier qui fasse ce vase. La même chose se doit dire de l'airain, du bois, & de toute autre matiere. Dans la même page il avoit loué Anaxagoras d'avoir admis un (b) entendement qui eut arrangé les particules semblables, (c) c'est-à-dire d'avoir ajoûté la cause efficiente au sujet passif, & l'ouvrier à la matiere. Que veut-il donc dire lors que cinq pages après il censure Anaxagoras & Platon, celui-là d'avoir attribué à Dieu le mouvement & l'arrangement des corps, celui-ci de lui en avoir attribué l'arrangement? Leur erreur commune, dit-il, est de penser que Dieu se soucie des choses humaines, & qu'il a bâti un monde pour cet effet. (d) *Κοινῶς δ' ἁμαρτάνουσιν ἀμφότεροι, ὅτι τὸν θεὸν ἐποίησαν ἐπιστρεφόμενον τῶν ἀνθρωπίνων· ἢ καὶ τούτου χάριν τὸν κόσμον κατασκευάζοντα. Communis ambobus hic est error, quod deum faciunt res humanas curantem, ac ea de causa mundum adornantem.* Après quoi il étale les raisons les plus specieuses qu'un Athée puisse alleguer contre ceux qui attribuent à Dieu d'avoir fait le monde, & de le regir. Quoi donc! il aprouve qu'Anaxagoras admette une Intelligence qui ait été le premier moteur des corps, & la cause efficience du monde, & il le blâme de prendre pour Dieu ce premier moteur, & cet agent? Peut-on raisonner d'une maniere plus pitoiable, & moins uniforme? Et si l'on vouloit opiniatrer qu'il n'y a point là de contradiction, ne faudroit-il pas du moins convenir qu'il a refuté en cet endroit-là une infinité d'autres passages de ses livres où il supose la providence?

Je serois trop long si je voulois raporter tous les temoignages qui établissent l'une ou l'autre de ces deux veritez, ou même toutes les deux: 1. qu'Anaxagoras admettoit une Intelligence qui avoit mu la matiere, & formé le monde par le triage des *homogeneitez*. 2. Qu'il fut le premier Philosophe qui avança ce systême. Contentons nous donc d'indiquer (e) Platon, (f) Tertullien, (g) Clement d'Alexandrie, (h) Eusebe, (i) Themistius, (k) St. Augustin, (*) Theodoret, (l) Proclus, & (m) Simplicius. Je n'en userai pas ainsi à l'égard de Ciceron, je raporterai ses paroles, parce qu'elles fournissent une matiere d'examen. *Inde Anaxagoras*, dit-il, (n) *qui accepit ab Anaximene disciplinam*, PRIMUS *omnium rerum descriptionem & modum, mentis infinita vi ac ratione designari ac confici voluit. In quo non vidit, neque motum sensui junctum & continentem in infinito ullum esse posse, neque sensum omnino quo non ipsa natura pulsa sentiret. Deinde si mentem istam quasi animal aliquod esse voluit, erit aliquid interius ex quo illud animal nominetur. Quid autem interius mente? Cingitur igitur corpore externo. Quod quoniam non placet, aperta simplexque mens nulla re adjuncta quæ sentire possit, fugere intelligentiæ nostræ vim & notionem videtur.* Il est un peu surprenant que Ciceron donne cette primauté au Philosophe Anaxagoras, puis qu'il venoit de dire que (o) Thales avoit reconu un Entendement, ou un Dieu qui de l'eau avoit formé toutes choses. (p) *Thales Milesius qui primus de talibus rebus quæsivit, aquam dixit esse initium rerum: deum autem, eam mentem quæ ex aqua cuncta fingeret.* Est-il possible que Ciceron mette si-tot en oubli ses propres paroles? Peut-on s'imaginer qu'il ait voulu dire que Thales ne donnoit à Dieu que l'action de convertir l'eau en d'autres corps, mais qu'Anaxagoras faisoit Dieu l'auteur de l'ordre, & de la belle symmetrie du monde? Je ne voi dans tout cela rien de vraisemblable, & j'aimerois mieux soupçonner que ce passage est corrompu: la confusion & l'obscurité qui se rencontrent dans les paroles qui le suivent, peuvent confirmer beaucoup ma conjecture. Quoi qu'il en soit je ne voudrois pas qu'on mit en balance ce temoignage de Ciceron avec celui de tant de celebres Ecrivains de l'Antiquité, qui afirment unanimement qu'Anaxagoras est le premier qui joignit à la cause materielle la cause efficiente, c'est-à-dire qui reconut un entendement auteur de l'œconomie, ou de l'architecture de l'Univers. St. Augustin fait si peu de cas de ce temoignage de Ciceron, que dans le lieu même où il raporte le sentiment des Philosophes de la secte d'Ionie, conformément à Ciceron à l'égard du reste, il le contredit formellement à l'égard de Thales. (q) *Iste autem Thales, ut successores etiam propagaret rerum naturam scrutatus, suasque disputationes literis mandans eminuit . . . . aquam . . . . putavit rerum esse principium, & hinc omnia elementa mundi ipsumque mundum, & quæ in eo gignuntur existere.* NIHIL *autem huic operi, quod mundo considerato, tam admirabile aspicimus*, EX DIVINA MENTE *præposuit*. Notez que Ciceron même dans un autre livre exclut Thales de la primauté, & la donne simplement & absolument au Philosophe Anaxagoras. Je raporterai ses paroles dans la remarque F.

Le Jesuite Lescalopier (r) tâche de guerir la contradiction, en suposant qu'Anaxagoras fut le premier qui publia cette doctrine, ses predecesseurs les Philosophes s'étant contentez de la debiter dans leurs auditoires. Ce denouëment n'est guere bon, car puis qu'on a su les dogmes des predecesseurs d'Anaxagoras, & en quoi les uns diferoient des autres, puis, dis-je, qu'on a su cela encore qu'Anaxagoras fût le premier qui eut publié des livres, n'auroit-on pas su également ce qu'ils eussent enseigné touchant la cause efficiente de ce monde? Quant aux objections contre la doctrine de ce Philosophe contenuës ci-dessus dans le passage de Ciceron, je vous renvoie à St. Augustin (s) qui les refute solidement.

(E) *Son orthodoxie ne fut pas assez épurée.*] Tertullien le blâme de ne s'être pas soutenu; car d'un côte il avoit dit que Dieu etoit une Intelligence pure & simple, & de l'autre il l'avoit mêlé & confondu avec l'ame. (t) *Quam Anaxagoræ turbata sententia est! initium enim omnium commentatus animum, universitatis oscillum de illius axe suspendens, purumque eum adfirmans, & simplicem & incommiscibilem, hoc vel maxime titulo segregat ab anima commissione, & tamen eundem alibi animæ addicit.* Aristote avoit dejà fait cette remarque. (v) *Ἀναξαγόρας δ' ἧττον διασαφεῖ περὶ αὐτῶν· πολλαχοῦ μὲν γὰρ τὸ αἴτιον τοῦ καλῶς καὶ ὀρθῶς, τὸν νοῦν λέγει· ἑτέρωθι δὲ τὸν νοῦν εἶναι τὸν αὐτὸν τῇ ψυχῇ· ἐν ἅπασι γὰρ ὑπάρχειν αὐτὸν τοῖς ζῴοις, καὶ μεγάλοις, καὶ μικροῖς, καὶ τιμίοις καὶ ἀτιμοτέροις. οὐ φαίνεται δ' ὅ γε κατὰ φρόνησιν λεγόμενος νοῦς, πᾶσιν ὁμοίως ὑπάρχειν τοῖς ζῴοις, ἀλλ' οὐδὲ τοῖς ἀνθρώποις πᾶσιν. Anaxagoras autem minus de ipsis explanat. multis enim in locis boni rectique mentem causam esse dicit: alibi autem animam ipsam mentem esse asserit. nam animalibus universis, tam parvis quam magnis, tam præstabilibus quam minus etiam præstabilibus, mentem inesse dicit. At ea mens tamen, & intellectus, cui prudentia tribuitur, non universis similiter animalibus, quin etiam neque cunctis hominibus inesse videtur.* Ce passage d'Aristote nous aprend qu'Anaxagoras admettoit dans toutes les bêtes une ame, à laquelle il donnoit le même nom d'entendement qu'il avoit donné au premier moteur de la matiere, & à l'ordonnateur de la construction du monde. Le même Aristote observe, qu'Anaxagoras emploioit une Intelligence à la production des choses, comme un Dieu de machine, c'est-à-dire qu'il ne recouroit à cela que dans les cas de necessité, & lors que toutes les autres raisons lui manquoient. (x) *Ἀναξαγόρας τε γὰρ μηχανῇ χρῆται τῷ νῷ πρὸς τὴν κοσμοποιίαν· καὶ ὅταν ἀπορήσῃ διὰ τίν' αἰτίαν ἐξ ἀνάγκης ἐστί, τότε ἕλκει αὐτόν. ἐν δὲ τοῖς ἄλλοις πάντα μᾶλλον αἰτιᾶται τῶν γιγνομένων ἢ νοῦν. Nam & Anaxagoras, tanquam machina utitur Intellectu ad mundi generationem. Et cum dubitat propter quam causam necessariò est, tunc eum attrahit. In cæteris verò, magis cætera omnia, quam intellectum, causam eorum, quæ fiunt, ponit.* Voilà sans doute le fondement d'une observation de Clement Alexandrin, qu'Anaxagoras n'a point maintenu les droits & la dignité de la cause efficiente dont il avoit attribué les fonctions à un Esprit, car il a parlé de certaines revolutions qui se faisoient sans que cet Esprit en sût rien, sans que cet Esprit y cooperât. C'est, si je ne me trompe, le vrai sens des termes Grecs de ce Pere de l'Eglise. *Ἀναξαγόρας πρῶτος*, dit-il, (y) *ἐπέστησε τὸν νοῦν τοῖς πράγμασιν· ἀλλ' οὐδὲ οὗτος ἐτήρησε τὴν ἀξίαν τὴν ποιητικήν, δίνας τινὰς ἀνοήτους ἀναζωγραφῶν, σὺν τῇ τοῦ νοῦ ἀπραξίᾳ τε καὶ ἀνοίᾳ. Primus Anaxagoras mentem rebus adhibuit. Sed nec ille dignitatem servavit efficientem, nescio quas amentes describens revolutiones cum mentis ab agendo cessatione & amentia.* Eusebe sans doute a copié ce passage lors qu'en lui donnant un autre tour, il a dit

(a) Id. ib. cap. 3. pag. 876.

(b) *Τὰς μὲν ὁμοιομερείας, ὕλην, τὸ δὲ ποιοῦν αἴτιον τὸν νοῦν τὸν πάντα διατάξαντα.* Homœomerias statuit materiam, causam verò efficientem, mentem quæ disponeret universa. Id. ib.

(c) *Ἀνθήψατο δὲ οὗτος ὅτι τῇ ὕλῃ τὸν τεχνίτην προσέζευξε.* Hic approbandus est qui materiæ artificem adjunxerit. Id. ib.

(d) Id. ib. cap. 7. p. 881. A.

(e) Plato, in Phædone pag. 72.

(f) Tertull. de Anima.

(g) Clem. Alexandr. Stromat. l. 2. p. 364.

(h) Euseb. de præpar. Evang. l. 14 c. 14. pag. 750.

(i) Themist. Orat. 15.

(k) August. de civit. Dei lib. 8. c. 2.

(*) Je cite ses paroles ci-dessous page 221. lettre l.

(l) Proclus in Timæum Plat.

(m) Simplic. in Aristotel. de Phys. auscult.

(n) Cicero, de nat. Deorum l. 1. p. m. 38. 39.

(o) Il étoit le 4. predecesseur d'Anaxagoras.

(p) Id. ib. pag. 36.

(q) August. de civit. Dei lib. 8. c. 2. p. m. 711.

(r) Lescalop. in Cicer. de nat. Deor. pag. 40.

(s) Voiez la 56. lettre de St. Augustin p. m. 271. & seq.

(t) Tertull. de Anima.

(v) Aristotel. de anima lib. 1. c. 2. p. 478. G.

(x) Id. Metaphys. lib. 1. c. 4. p. 646. H.

(y) Clem. Alexandr. Stromat. lib. 2. pag. 364.

dit

épurée; il y resta bien des defauts, & cela est moins étrange que de voir que les Physiciens qui le precederent n'ont point conu (F) la verité dont il s'aperçut, & qu'il étoit si facile d'aper-

(a) Λέγεται δὲ μηδὲ αὐτὸς σῶον φυλάξαι τὸ δόγμα. ἐπιστήσας μὲν γὰρ τὸν Νοῦν τοῖς πᾶσι, ὕστερον δὲ καὶ τοῦ ἢ λογισμοῦ τε περὶ τῶν ὄντων ἀποδοῦναι τὴν φυσιολογίαν. Verumtamen ne ipse quidem sanum illud suum dogma retinuisse fertur. Mentem enim cunctis ita præfecisse ut tamen de rerum natura ex mentis rationisque regula minime disputaret. *Euseb. Præpar. Evang. l. 14. c. 14. pag. 750.*

dit qu'Anaxagoras (a) ne conserva point sain & sauf le dogme qui preposoit une Intelligence à la production des choses. Il le prouve par cette raison, c'est qu'Anaxagoras philosophoit sur la nature, & expliquoit les phenomenes sans suposer cette Intelligence. Je sai bien qu'on me pourra dire qu'Eusebe n'entend pas ainsi la chose, & qu'il declare seulement qu'Anaxagoras donnoit des raisons physiques qui étoient contraires au bon sens. Mais trois choses me persuadent que mon interpretation de Clement Alexandrin, & d'Eusebe est meilleure que celle-là. En 1. lieu c'est très-mal prouver qu'un Philosophe abandonne ou énerve l'hypothese de la providence, & de l'activité universelle de Dieu, que de dire qu'il raisonne quelquefois impertinemment, sotement, ou contre les regles. Toutes les sectes de Philosophie parmi les Chretiens se font ce reproche les unes aux autres, sans neanmoins s'entr'accuser d'heterodoxie à l'égard du concours universel de Dieu, la cause premiere de tous les êtres. C'est pourquoi si l'on n'avoit pu se plaindre d'Anaxagoras, que parce qu'en expliquant plusieurs effets de la nature il raisonnoit mal, sans esprit, & sans justesse, on auroit eu très-grand tort de lui reprocher qu'il abandonnoit, ou qu'il gâtoit la suposition qu'il avoit admise d'une Intelligence preposée a la production du monde. Il faut donc que ce reproche ait eté fondé non pas sur les explications impertinentes qu'il pouvoit donner, mais sur ce qu'il en donnoit au prejudice & à l'exclusion de cette Intelligence. En 2. lieu Eusebe se fortifie d'un long passage de Platon, où il y a une plainte (b) qu'Anaxagoras expliquoit les choses sans recourir à l'Intelligence, ni aux causes de la beauté & de l'ordre de l'Univers, mais qu'il s'arrêtoit à l'air, à l'ether, à l'eau, &c. comme à la cause des êtres. Qui ne voit dès là qu'il est très-probable qu'Eusebe vouloit parler du même defaut? Je dis en 3. lieu qu'Anaxagoras, comme nous l'aprend Plutarque, enseignoit que (c) certaines choses arrivent par necessité, d'autres par la destinée, d'autres par deliberation, d'autres par fortune, & d'autres par cas d'aventure. Il ne faut point douter que dans le detail de ces distinctions inexplicables, il ne derobât à l'Intelligence divine plusieurs évenemens, & que cela n'ait donné lieu à la plainte de Clement Alexandrin copiée par Eusebe.

(b) *Voiez ce que je dirai sur cela dans la remarque R.*

(c) Ἃ μὲν γὰρ εἶναι κατ' ἀνάγκην, ἃ δὲ καθ' εἱμαρμένην, ἃ δὲ κατὰ προαίρεσιν, ἃ δὲ κατὰ τύχην, ἃ δὲ κατὰ τὸ αὐτόματον. Fieri enim alia necessario, alia fato, alia instituto animi, alia forte fortuna, alia casu. *Plut. de placit. Philosoph. lib. 1. cap. ult. p. 885. Voiez aussi le passage cité par Monsr. Menage* in Diog. Laert. lib. 2. n. 6. *& tiré d'un livre attribué faussement à Galien.*

Je ne sai si l'on doit mettre entre les erreurs d'Anaxagoras ce qu'il disoit de nôtre main. Il assura qu'elle avoit eté la cause de la sagesse & de l'industrie de l'homme. Plutarque lui en a fait un procés. *Le contraire de cela est veritable*, dit-il, (d) *car l'homme n'est pas le plus sage des animaux, pourautant qu'il a des mains, mais pource que de sa nature il est raisonnable & ingenieux, il a aussi de la nature obtenu des outils qui sont tels.* Comme on n'a point les livres d'Anaxagoras, on ne sauroit decider s'il a donné lieu à cette censure, mais je ne saurois croire qu'il la merite. Son systême l'engageoit à penser tout autrement là-dessus, que ne pensoient les Philosophes qui attribuoient au hazard la formation de tous les êtres dont le monde est composé. Ce dogme impie les engagea à soutenir, que les organes n'avoient pas eté donnez à l'homme afin qu'il s'en servit, mais qu'aiant trouvé que ses organes etoient propres à certaines fonctions, il les emploia a cet usage. Voiez le quatrieme livre de Lucrece (e).

Notez ces paroles d'un Pere de l'Eglise: (f) *Anaxagoras autem qui &* ATHEUS *cognominatus est, dogmatizavit facta animalia decidentibus e cælo in terram seminibus, quod & hi ipsi in matris sua transtulerunt semina, & esse hoc semen seipsos statim consitentes apud eos qui sensum habent, & ipsos esse quæ sunt Anaxagoræ* IRRELIGIOSI *semina.* Vous y aprenez qu'Anaxagoras étoit surnommé Athée, & que St. Irenée l'a traité d'impie. Vossius (g) ne s'en plaint point, il dit seulement que Justin Martyr dans l'exhortation aux Grecs a nommé Athée ce Philosophe, & il fait sur cela quelques reflexions. Je n'ai rien trouvé de semblable dans ce livre de Justin Martyr, & je pense que Vossius eût mieux fait de reserver ses excuses pour St. Irenée. Si Justin Martyr en a besoin, c'est seulement pour avoir tronqué le dogme d'Anaxagoras. Il en suprime le bel endroit (h), il ne dit rien de l'Entendement premier moteur, il se contente de parler de ses *homœomeries*.

C'est Φιλοσόφου ἱστορία. (d) *Plutarch. de amicitia fraterna init. pag. 478. je me sers de la version d'Amiot.* (e) *Lucret. l. 4. v. 821. & seq.* (f) *Irenæus l. 2. advers. Hær. c. 19.* (g) *Vossius de orig. & progr. idolol. lib. 1. cap. 1. pag. m. 5.* (h) *Just. Martyr. Orat. ad Græcos p. m. 4.*

(F) *Les Physiciens qui le precederent n'ont point conu la verité . . . . que les Poëtes avoient tant chantée.*] On peut produire une foule de (i) temoins pour ce fait-ci, qu'Anaxagoras est le premier philosophe qui ait donné l'arrangement de la matiere à l'intelligence d'un premier moteur; Thales, Anaximander, Anaximenes qui le precederent dans l'Ecole d'Ionie avoient tâché sans cela d'expliquer tout. (k) *Princeps Thales, unus è septem, cui sex reliquos concessisse primas ferunt, ex aqua dixit constare omnia. At hoc Anaximandro populari, & sodali suo non persuasit. Is enim infinitatem naturæ dixit esse e qua omnia gignerentur. Post ejus auditor Anaximenes infinitum aëra, sed ea quæ ex eo orirentur definita: gigni autem terram, aquam, & ignem, tum ex his omnia. Anaxagoras materiam infinitam, sed ex ea particulas similes inter se minutas, eas primum confusas, postea in ordinem adductas mente divina.* Qui n'admirera que de si grans hommes aient eté dans une si crasse ignorance? Cette reflexion n'a pas eté negligée par le Jesuite Pererius. *Ferunt primos Philosophorum*, dit-il (l), *Pherecydem Syrum & Anaxagoram; illum quidem, immortalitatem animi nostri, hunc autem, Deum, quem ipse Mentem vel Intellectum vocabat, esse mundi, cunctarumque rerum opificem, Græcos docuisse: ut permirum sit, priores Philosophos qui hæc ignorarunt, sapientum nomen, & honorem habuisse; & duas has res, quarum cognitio cunctis mortalibus optatissima est, & ad bene pieque vivendum maximè necessaria, tam serò ad Græcorum notitiam pervenisse.* Le Pere Thomassin avoit là-dessus une pensée remarquable. Tous les Poëtes, dit-il (m), „ qui avoient esté les plus anciens Philosophes, & tous les Sages des siecles fabuleux, comme on les appelle, n'ayant point cherché, ny celebré par leurs ecrits d'autre cause que la premiere, & la Divinité supréme: comment pouvoit-il se faire, qu'aussi-tost aprés Thales & ses premiers successeurs ignorassent, ou laissassent dans le silence ce qui avoit fait l'occupation de tous les Sages, & de tous les siecles jusqu'alors? Il y a donc de l'apparence que ces premiers Philosophes Ioniens presuposans ce qui estoit incontestable, & jusqu'alors incontesté de la premiere cause efficiente de toutes choses, ne parlerent que des causes secondes qui avoient esté inconnuës jusqu'alors, & qui n'avoient pas mesme esté recherchées. Ils craignirent que s'ils faisoient encore remonter jusqu'à Dieu tous les effets particuliers, on ne retombast dans la premiere accoûtumance où on avoit esté, de negliger la recherche de toutes les causes secondes, & de se contenter de la premiere. Il en est de mesme des Anges. Homere & les autres Poëtes ou Philosophes tres-anciens, les faisoient seuls auteurs de toutes choses sous les ordres de Dieu. Les disciples de Thales pour faire valoir l'efficacité des causes corporelles & immediates, se passerent de nommer les Anges . . . Mais enfin Anaxagore jugea qu'en son temps le monde estoit capable de comprendre l'alliance & la subordination des causes corporelles sous les substances Angeliques, & tant des unes que des autres sous la Sagesse & sous la main toute-puissante de Dieu. . . . . C'étoit . . simplement pour supposer les parties de la Philosophie, dont tout le monde estoit assez instruit, que Thales & ses disciples ne parlerent ny de la Morale, ny de la Metaphysique, & afin qu'on donnast toute son attention à celle qui n'avoit point encore esté cultivée. Mais comme on s'apperceut que la connoissance des causes secondes estoit peu certaine, & qu'il y avoit à craindre qu'elle ne fist oublier la science de Dieu, des Anges & des mœurs, qui estoit & plus constante, & plus utile, & plus necessaire: Anaxagore, Socrate & Platon rendirent à la Theologie & à la Morale leur lustre & leur credit ancien. „

(i) *Voiez la remarque D. à la 1. colonne de la page precedente.*

(k) *Cicero. Academ. quæst. lib. m. 2. fol. 211. B.*

(l) *Pererius, de communibus omnium rerum naturalium principiis lib. 4. cap. 4. pag. m. 206.*

(m) *Thomassin, Methode d'etudier & d'enseigner la Philosophie, liv. 1. ch. 14. p. 162. 163. Voiez aussi pag. 165.*

Voilà une belle pensée; voilà une idée ingenieuse: mais elle a peut-être moins de solidité que d'éclat, puis que nous voions qu'Anaximenes precepteur d'Anaxagoras, ne traita point la Philosophie comme une personne qui suposoit que l'existence de Dieu en qualité de premiere cause étoit si conuë qu'il ne faloit pas en parler. Il parla des Dieux, mais bien loin de les considerer comme des principes, il soutint qu'ils devoient eux-mêmes leur existence au principe qu'il établissoit. (n) *Qui* (Anaximenes) *omnes rerum causas infinito aëri dedit: nec deos negavit aut tacuit: non tamen ab ipsis aërem factum, sed ipsos ex aëre ortos credidit.* Ciceron attribuë un semblable sentiment à Anaximander precepteur d'Anaximenes. *Anaximandri opinio*

(n) *August. de civit. Dei lib. 8. c. 2. Voiez aussi Ciceron* lib. 1. de nat. Deorum p. m. 38. *où il dit*, Anaximenes aëra Deum statuit, eumque gigni.

d'apercevoir, & que les Poëtes avoient tant chantée. Il faudra examiner si la doctrine des *homœomeries* ne renfermoit pas beaucoup (G) de contradictions: il me semble qu'elle en est toute

opinio est nativos esse deos, longis intervallis orientes, occidentesque eoque innumerabiles esse mundos. Notez que les deux (a) disciples d'Anaximenes corrigerent l'hypothese de leur maître; soit en admettant une intelligence distincte des corps, & cause du monde, soit en suposant que l'air le principe de toutes choses, n'etoit principe qu'entant qu'il etoit doué d'un esprit divin. La premiere de ces deux hypotheses est celle d'Anaxagoras, l'autre est celle de Diogene d'Apollonie. (b) *Diogenes quoque Anaximenis alter auditor aërem quidem dixit rerum esse materiam de qua omnia fierent: sed eum esse compotem divinæ rationis, sine qua nihil ex eo fieri posset.* Tout ceci combat contre le Pere Thomassin. Il n'est plus question de Physiciens qui n'aient que passé sous silence la doctrine de l'existence de Dieu, il s'agit de Physiciens qui en ont parlé, mais d'une maniere fort oposée à celle des Poetes, & à celle d'Anaxagoras. J'ajoûte que leur simple silence prouveroit beaucoup, car en ce tems-là les Physiciens remontoient jusqu'au cahos, jusqu'à (c) la premiere origine des choses. Il faloit donc qu'ils s'expliquassent sur ce qu'ils croioient de la nature de Dieu, & qu'ils épuisassent toute la doctrine des premiers principes, après quoi il leur étoit fort permis de donner raison des effets particuliers & quotidiens de la nature, sans remonter jusqu'à la premiere cause. Aujourd'hui les Physiciens ne considerent que les causes secondes, la matiere, la forme &c. Mais ce n'est point parce qu'ils suposent que la conoissance de Dieu comme de la cause premiere est assez bien établie, c'est parce qu'ils en traitent amplement, & avec beaucoup d'étude dans une (d) partie de leur cours distincte de la Physique. Quoi qu'il en soit, tenons pour constant que ces anciens Philosophes n'ignoroient pas ce que les Poetes avoient dit de Dieu. D'où vient donc qu'ils ne les ont pas imitez? Seroit-ce parce qu'ils ne faisoient pas grand fond sur des poesies où ils voioient tant de (e) bagatelles, & tant d'opinions populaires qui n'étoient pas à l'épreuve d'un examen philosophique? Aristote (f) insinue cette raison. En jugeoient-ils comme Socrate en jugea, lors qu'il dit que les fanatiques ressemblent aux Poëtes, & que les uns & les autres n'entendent point ce qu'ils avancent. Ἔγνων (g) οὖν αὖ καὶ περὶ τῶν ποιητῶν ἐν ὀλίγῳ τοῦτο, ὅτι οὐ σοφίᾳ ποιοῖεν, ἀλλὰ φύσει τινὶ, καὶ ἐνθουσιάζοντες, ὥσπερ οἱ θεομάντεις καὶ οἱ χρησμῳδοί. καὶ γὰρ οὗτοι λέγουσι μὲν πολλὰ καὶ καλὰ, ἴσασι δὲ οὐδὲν ὧν λέγουσι. τοιοῦτόν τί μοι ἐφάνησαν πάθος καὶ οἱ ποιηταὶ πεπονθότες. *Deprahendi igitur brevi id in poetis, eos videlicet non sapientia facere quæ faciunt, sed natura quadam ex divina animi concitatione, quemadmodum & hi qui divino furore afflati vaticinantur. Nam & hi multa quidem dicunt atque præclara: sed eorum quæ dicunt, nihil intelligunt. Tali quodam pacto poëtæ affecti fuisse mihi videntur.* Il est certain que les Poetes les plus orthodoxes ont fort erré sur la nature de Dieu, car Orphée qui chanta que Dieu fit le ciel, ne le traite que de premier-né de toutes les creatures, & lui donne l'air pour pere. (h) Πρωτόγονος Φαέθων περιμήκεος ἠέρος υἱός. Diogene Laerce (i) pretend qu'Anaxagoras emprunta du Poëte Linus l'un de ses dogmes, mais ce ne fut pas à l'égard de l'entendement premier moteur. Notez qu'Aristote (k) sur ce point-là met beaucoup de difference entre Anaxagoras & Thales. Finissons ceci par un beau passage de Theodoret: nous y verrons que les Philosophes qui precederent celui dont je fais ici l'article, ne virent goute dans la doctrine de la premiere cause. (l) Ἀναξαγόρας. . . . τῶν πρὸ αὐτοῦ γεγενημένων φιλοσόφων οὐδὲν περὶ (?) τῶν ὁρωμένων νενοηκότων, πρῶτος τὸν ἔφησεν ἐφεστάναι τῷ κόσμῳ . . . . πάντων εἰς τάξιν ἐκ τῆς ἀταξίας ἀγαγεῖν τὰ στοιχεῖα. *Anaxagoras . . . . cum superiores philosophi nihil ultra ea quæ oculis videntur, excogitassent,* PRIMUS *mentem mundo insedisse dixit, eamque ex confusione in ordinem elementa disposuisse.*

(G) *Si la doctrine des homœomeries ne renfermoit pas beaucoup de contradictions.*] Je ne me servirai point des argumens (m) d'Aristote, quelque subtils & quelque solides qu'ils puissent être: & s'il se trouve que mes reflexions aient du raport aux siennes, ce sera un pur hazard.

I. Nous avons (n) vu pourquoi Anaxagoras vouloit que chaque chose fût composée de particules semblables, il vouloit éviter par là qu'un corps ne fût fait de rien. Or comme les alimens les plus simples peuvent être la matiere dont toutes les parties d'un animal se nourrissent, il faloit qu'il avoüât que l'herbe d'un pré contient actuellement des os, & des ongles, & des cornes, beaucoup de sang, beaucoup de chair, beaucoup de peaux & de poils, &c. Elle n'etoit donc point composée de particules semblables, elle étoit plutôt un assemblage de toutes sortes d'*heterogeneitez*: à quoi servoit donc la doctrine des *homœomeries*? Ne faloit-il pas qu'il l'abandonnât dans tous les cas particuliers après l'avoir suposée dans le general? Ce que j'ai dit de l'herbe, ne convient-il pas au lait, au vin, à l'eau, au pain, & à une infinité d'autres choses? Y a-t-il aucun corps qui ne serve de matiere à plusieurs autres dans les changemens qu'on apelle generation & corruption? Voici donc de premiers principes qui sont *homogenes*, & qui ne le sont point. Ils le sont dans la suposition d'Anaxagoras, & ils ne le sont point en effet, puis que les mixtes devant être selon lui de la même nature que leurs principes, & n'étant qu'un assemblage de parties dissemblables, il s'ensuit que les principes sont *heterogenes*. Je retoucherai ceci dans le paragraphe V.

II. Il se trouvera de plus que tous les noms ont été mal imposez: car par exemple si tout le sang des animaux avoit été dans les herbes qu'ils ont mangées, elles meritoient mieux le nom de sang que celui de foin. Anaxagoras repondoit que certaines particules étant plus nombreuses dans un mixte, ou placées à la surface, le faisoient paroître uniforme, & lui procuroient un nom specifique (o). Lucrece a refuté cette reponse par les fausses consequences qui en émanent. Il resulteroit de là, dit-il, que quand on brise les grains, on en tireroit quelques particules de sang, ou de quelcun des autres organes dont nôtre corps est composé. Or cela est contraire à l'experience.

Linquitur (p) hic tenuis latitandi copia quædam;
Id quod Anaxagoras sibi sumit, ut omnibus omnes
Res putet immistas rebus latitare; sed illud
Apparere unum, cujus sint plurima mixta,
Et magis in promtu, primâque in fronte locata.
Quod tamen à verâ longe ratione repulsum est.
Conveniebat enim fruges quoque sæpe minutas,
Robore cùm saxi franguntur, mittere signum
Sanguinis, aut alium, nostro quæ corpore aluntur.
Consimili ratione herbas quoque sæpè decebat,
Et laticis dulces guttas, similique sapore
Mittere, lanigeræ quali sunt ubera lactis:
Scilicet & glebis terrarum sæpe friatis
Herbarum genera, & fruges, frondesque videri
Dispertita, ac in terris latitare minute:
Postremo in lignis cinerem fumumque videri,
Cum præfracta forent, ignesque latere minutos.
Quorum nil fieri quoniam manifesta docet res,
Scire licet non esse in rebus res ita mixtas.

Cette refutation n'est pas mauvaise; car enfin mêlez comme il vous plaira diverses sortes de grains, prenez cent fois plus de blé, que d'orge, mettez toûjours les grains d'orge autant qu'il vous sera possible dans une enceinte de grains de blé; que gagnerez-vous? Ferez-vous à croire qu'il n'y a là que du blé? Demeureroit-on dans cette erreur après même que l'on auroit éparpillé vôtre monceau? ne verroit-on jamais paroître quelques grains d'orge? Fables & rêveries que tout cela. Anaxagoras n'eût pu resoudre cette objection qu'en suposant que chaque partie sensible d'un grain de blé est tellement conditionnée, que les *heterogeneitez* y sont en plus petit nombre, & envelopées des particules du blé, & que de là vient qu'en brisant le blé entre deux meules, nous ne decouvrons jamais les parties *heterogenes*; mais si nous portions la division jusqu'aux particules insensibles, ce seroit alors que le sang, la chair, les os, &c. se montreroient à des yeux plus fins que les nôtres. En un mot, il ne se peut tirer de ce mauvais pas que par la divisibilité à l'infini; & c'est imiter un homme qui pour éviter un coup d'épée, se precipite à corps perdu dans un abyme d'une profondeur inconcevable. Mais attachons-nous seulement aux difficultez qui enferment quelque sorte de contradiction.

III. Je dis en troisieme lieu qu'Anaxagoras devoit suposer, que les particules semblables se trouvoient & en plus grand nombre, & en plus petit nombre dans le pain: en plus grand nombre, puis que ce composé s'apelloit du pain; en plus petit nombre, puis que peu d'heures après que le pain a été mangé, il s'apelle chyle, & ne montre dans toutes ses particules sensibles que les qualitez du chyle. On comprendra plus facilement cette objection, si l'on compare la pâte avec le blé, ou le pain avec la pâte. On

 verra

(a) *Savoir Anaxagoras, & Diogene d'Apollonie.*

(b) *August. ibid. Voiez aussi Ciceron ibid. p. 46. où il dit,* Quid? aer quo Diogenes Apolloniates utitur Deo.

(c) *Voiez Ciceron* Tuscul. 5. circa init. *& Virgile Ecl.* 6.

(d) *C'est dans la Metaphysique.*

(e) *Comme dans la Theogonie d'Hesiode où il y a tant d'absurditez touchant les Dieux: & même comme Lactance l'explique* lib. 1. c. 5. *le cahos y precede les Divinitez.*

(f) *Arist. Metaphys. l. 3. c. 4. p. 662. B.*

(g) *Plato in Apologia Socratis, p. m. 17. F.*

(h) *Lact. l. 1. c. 5.*

(i) *Diog. Laert. in Proœm. n. 4.*

(k) *Arist. de Anima l. 1. c. 2. pag. 479.*

(l) *Theod. de Græc. affect. serm. 2. pag. 489.*

(m) *Voiez le chapitre 7. du 1. livre de sa Metaphysique, & le chapitre 4. du 1. livre de sa Physique.*

(n) *Dans la remarque C, p. 216. 217.*

(o) *Voiez Aristote Physic. lib. 1. cap. 4. pag. 456.*

(p) *Lucret. lib. 1. v. 874.*

te farcie, & qu'en general les idées des Anciens qui ont parlé du cahos, n'étoient pas moins em-

verra qu'il faloit que ce Philosophe demeurât d'accord, que les *homogeneitez* étoient tout ensemble & plus nombreuses, & moins nombreuses dans un même mixte, dans la pâte par exemple; car pendant qu'elle est pâte, elle contient plus de corpuscules de pâte, que d'une autre espece de corps: mais quand elle est convertie en pain, elle contient moins de corpuscules de pâte que de pain, & cependant les corpuscules du pain ne sont venus que de la pâte.

IV. Voici une autre contradiction. C'est se contredire que d'etablir une hypothese qui ramene d'un côte l'inconvenient qu'on lui veut faire chasser de l'autre. Voilà le mal du systême d'Anaxagoras. Ce Philosophe aiant supose que les parties de la matiere avoient éte eternellement dans un etat de confusion, c'est-à-dire que les plus petits corpuscules *homogenes* avoient éte entourez par tout de corpuscules *heterogenes*, suposa qu'enfin une Intelligence chassa ce desordre par la separation des particules semblables d'avec celles qui ne leur ressembloient point. Mais il renversoit lui-même sa suposition, puis qu'il se voioit contraint d'avouër que toutes sortes d'*homœomeries* étoient mêlées ensemble dans tous les corps, & cela quant aux particules insensibles. Il y avoit selon lui une infinite de petits os, & de petites goutes de sang, &c. dans chaque brin d'herbe, & dans chaque morceau de pain: (a) tout étoit mêlé dans tout, puisque chaque chose se faisoit de chaque chose. Quel plus grand etat de confusion voulez-vous voir que celui-là? Platon en jugeoit ainsi, car plus d'une fois il emploie la doctrine d'Anaxagoras comme un symbole de cahos. (b) Καὶ εἰ συγκρίνοιτο μὲν πάντα, διακρίνοιτο δὲ μὴ, ταχὺ ἂν τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου γεγονὸς εἴη, ὁμοῦ πάντα χρήματα. *Proinde si confunderentur quidem omnia, nunquam vero discernerentur, Anaxagoræ illud repente contingeret, universa videlicet esse simul.* Il dit ailleurs: (c) Τὸ τοῦ Ἀναξαγόρου ἂν πολὺ ἦν, ὦ φίλε Πῶλε . . . . ὁμοῦ ἂν πάντα χρήματα ἐφύετο ἐν τῷ αὐτῷ, ἀκρίτων τῶν τε ὑγιεινῶν ϗ ἰατρικῶν ϗ ὀψοποιικῶν. *Illud Anaxagoræ prorsus accideret, amice Pole . . . . omnia videlicet in eodem indiscreta commiscerentur, & quæ ad medicinam pertinent & salutem, & quæ ad coquinariam attinent.* Mr. Menage (d) raporte que Luther donnoit le nom de Theologiens Anaxagoristes à ceux qui trouvoient tout dans chaque texte de l'Ecriture.

V. Ses premiers principes l'étoient & ne l'étoient pas: ils l'etoient selon sa suposition, & ils ne l'étoient pas réellement, puis qu'ils etoient composez & corruptibles tout autant qu'aucun autre corps. Il admettoit la divisibilité à l'infini, il devoit donc dire qu'il y avoit une infinité de corpuscules dans la plus petite goute d'eau, & par consequent qu'elle n'en contenoit pas un moindre nombre que toute la terre. D'ailleurs ce nombre infini de corpuscules étoient un amas de toutes sortes *d'heterogeneitez*. Il n'etoit donc pas plus simple qu'un arbre, & à cet égard il ne differoit des corps qu'on apelle mixtes, que parce que les yeux de l'homme n'auroient pas pu decouvrir les parties *dissimilaires*, comme ils les decouvrent dans un arbre. Enfin l'Entendement qui avoit mu la matiere, pouvoit diviser à l'infini ces pretendus premiers principes aussi aisément que le feu divise le bois: ils étoient donc aussi perissables que le bois; d'où il resulte que s'ils existoient dans la nature des choses, ce n'étoit pas en qualite de premiers principes. Outre cela que pouroit-on suposer de plus absurde, que d'établir pour principes ce qui n'existoit point du tout? Or il est certain selon l'hypothese d'Anaxagoras, qu'il n'y avoit aucune *homœomerie* dans l'Univers.

Examinons une reponse qu'il auroit pu faire. Il auroit pu suposer que l'essence des *homœomeries* ne consiste point dans la ressemblance de toutes leurs parties, mais dans la conformité qui se trouve entre l'arrangement des *heterogeneitez* d'un petit os, par exemple, & l'arrangement des *heterogeneitez* de tout autre os. Je ne pretens point, eût-il pu dire, qu'un os de dix pouces divisé en cent mille parties, ou ce qui est la même chose dans mon hypothese, en cent mille petits os, ne contienne absolument aucun corpuscule qui ne ressemble à tous les autres; j'avouë que chacun de ces petits os est un mélange de toutes sortes de principes; il contient des chairs, il contient du sang & des membranes, &c. mais comme ces matieres differentes sont rangées selon la même symmetrie dans chacun de ces petits os, j'ai raison de soutenir que l'assemblage de cent mille de ces petits os est un composé *homogene*, ou un tas d'*homœomeries*; & puis que je supose que l'Entendement qui en a fait le triage, les a trouvées toutes faites, je puis soutenir que chacune d'elles prise à part est indestructible, car elles ont toûjours existé par elles mêmes.

Cette reponse contient deux chefs, l'un est l'explication de l'hypothese à l'égard du sens du mot *homœomerie*, l'autre regarde l'incorruptibilité de ces *homœomeries*. Je vais éclaircir le premier par un exemple. Mettez dans une Bibliotheque tous les exemplaires d'un même livre reliez de la même façon. Ce sera un amas de livres semblables, un amas *homogene*, non pas à cause que chacun de ces volumes est composé de parties qui se ressemblent parfaitement, mais à cause que le blanc & le noir, les espaces, les lettres, les accens, les points, les virgules, & les autres parties *heterogenes* ont la même symmetrie dans l'un que dans tous les autres. Laissons en repos cette explication d'Anaxagoras, & contentons nous d'attaquer le second point de sa reponse.

VI. Je ne lui demande point pourquoi cette Intelligence qu'il a reconuë a laissé les *homœomeries* dans la confusion pendant toute l'éternité, ni d'où vient qu'elle s'est avisée si tard de les mouvoir, & de les unir, ni pourquoi il nie que de rien on puisse produire quelque chose, lui qui avoue que le mouvement a commencé? Ces trois objections & quelques autres embarrassent étrangement tous ceux qui admettent une matiere éternelle, increée & distincte de l'Etre divin; mais comme ce sont des difficultez qu'on peut alleguer aussi bien contre d'autres Philosophes, que contre Anaxagoras, il ne seroit pas à-propos de s'y arrêter. J'eclaircirai seulement un peu la derniere. Il est certain que la production d'une qualité distincte de son sujet, ne differe point d'une vraie creation. C'est ce que les Philosophes (e) modernes prouvent demonstrativement aux Aristoteliciens, qui admettent une infinité de formes substantielles & accidentelles, distinctes de la matiere; car puis qu'elles ne sont point composées d'aucun sujet préexistent, il s'ensuit qu'elles sont faites de rien. La meilleure reponse que puissent faire les sectateurs d'Aristote, est de retorquer cette objection, & de dire que les Carteliens sont donc obligez de reconoitre que le mouvement ne se peut produire que par creation. Les Carteliens avoüent cette consequence, ils n'attribuënt qu'à Dieu la production du mouvement, & ils disent que mouvoir la matiere n'est autre chose que la créer dans chaque moment en differens lieux. Concluez de tout ceci qu'Anaxagoras & plusieurs autres se contredisoient, lors que d'un côté ils ne vouloient pas admettre que de rien on pût faire quelque chose, & qu'ils avoüoient de l'autre que le mouvement ou quelque autre modification avoit commencé dans le cahos (f) éternel. Mais laissant cela, attachons nous seulement aux difficultez qui ne concernent qu'Anaxagoras.

VII. Je lui allegue cette maxime: toutes les choses qui sont distinctes entre elles peuvent être separées les unes des autres, & je conclus de là que chaque *homœomerie* peut être divisée à l'infini en plusieurs portions, car elle est composée de toutes sortes de principes mêlez ensemble. Puis donc que le mouvement est un principe nécessaire de division, & que Dieu a produit le mouvement dans la matiere, il s'ensuit que par cette force motrice, il a pu porter la desunion dans chaque partie de l'Univers, & mettre en pieces quelque *homœomerie* que ce soit que vous voudriez prendre pour une unité. Si elle étoit un atome d'Epicure, un corps parfaitement simple, parfaitement unique, exemt de toute composition, j'avouë que rien ne le pourroit diviser; mais Anaxagoras ne reconoît point de tels corps, ni aucune *homœomerie* pour si petite qu'elle soit, qui ne renferme une infinite de corpuscules distincts, & differens même en qualité les uns des autres. Il est donc vrai que ce qu'il nomme premiers principes est une chose aussi sujette à la destruction, que les corps les plus composez, qu'un bœuf par exemple; cela, dis-je, est très-vrai, lors même que l'on supose que les *homœomeries* existent éternellement par elles-mêmes; car il suffit qu'une cause externe les puisse faire passer du mouvement au repos, quoi qu'elle n'ait pas la puissance ni de les faire exister, ni de les aneantir. Le recours au progrés à l'infini seroit inutile dans cette rencontre. On ne pourroit pas me repliquer que les *homœomeries* étant composées d'une infinité de corpuscules, celles qui font un petit os peuvent être divisées à l'infini sans cesser d'être un petit os; elles deviennent

(a) Διό φασι πᾶν ἐν παντὶ μεμῖχθαι, διότι πᾶν ἐκ παντὸς ἑώρων γινόμενον. Quapropter inquiunt quodque in quolibet esse mistum, quia quodlibet ex quovis oriri videbant. *Aristotel. Physic. l. 1. c. 4. pag. 256. G.* Ἀναξαγόρας μεμῖχθαι πᾶν ἐν παντί φησι. Anaxagoras omne in omni misceri ait. *Id. Metaphys. lib. 3. c. 5. p. 671. C.*

(b) *Plato in Phædone pag. 54.*

(c) *Id. in Gorgia pag. 317.*

(d) Atque inde est quod Luthero *Theologus Anaxagoricus* dicitur is qui quodlibet in quolibet loco Scripturæ Sacræ invenire possit. *Menag. in Laert. l. 2. p. m. 73.*

(e) *Voiez Gassendi Phys. sect. 1. l. 7. c. 3.*

(f) *Voiez Methodius apud Photium cod. 236. p. m. 943.*

embrouillées que le cahos même. Disons pour le moins afin d'éviter tout air d'exaggeration, qu'elles n'étoient guere justes, (*H*) & qu'ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistoit plus. On conte qu'Anaxagoras avoit predit que la pierre qui tomba du ciel dans la riviere de la Chevre, & qui fut gardée & venerée comme une sainte relique, (*I*) tomberoit du corps

viennent seulement un plus petit os après chaque division. Cette replique n'est point bonne, car il y a deux choses à considerer dans chaque *homœomerie*: 1. Qu'elle contient une infinité de particules, & cela lui est commun avec les autres. 2. Que les particules sont rangées d'une certaine maniere, & cela lui est particulier, c'est sa forme specifique, c'est son essence, c'est par là qu'elle est ou un petit os, ou une petite goute de sang plutôt que toute autre espece de premiers principes. Afin donc d'ôter à une *homœomerie* d'os son essence & son espece, il sufit d'arranger d'une nouvelle façon les corpuscules qui la composent. Or dès là qu'un entendement premier moteur a pu diviser les corps, & les demêler les uns des autres, il a pu deranger les corpuscules de chaque *homœomerie* particuliere, & leur donner une autre combinaison, il a donc pu les faire changer d'espece, comme l'on en fait changer à la farine en la paitrissant, c'est-à-dire en mêlant & en combinant d'une autre maniere ses corpuscules.

Je n'objecte point à ce Philosophe qu'il reconnoissoit de la diference entre les parties de la matiere avant qu'elles fussent meuës. Cette objection m'a semblé toûjours très-foible, je conçois très-clairement que la division supose la distinction, & qu'une cheville de fer fichée dans une piece de bois, & parfaitement en repos autour du bois parfaitement en repos, est aussi diferente du bois que si elle se mouvoit, & le bois aussi.

VIII. Je passe à la derniere objection. Qu'arriveroit-il si l'on accordoit gratuitement à ce Philosophe que la même necessité qui fait exister les corps, les fait exister distincts en une infinité *d'homœomeries*, dont chacune doit demeurer necessairement toûjours entiere, la nature des choses aiant été telle qu'il faloit que dans chaque espece il y eût des bornes fixes, comme l'on dit ordinairement qu'il y a un (*a*) *minimum quod sic*, dans chaque espece de corps vivant? Cette concession gratuite feroit-elle beaucoup de bien à l'hypothese d'Anaxagoras? N'auroit-il point par là l'incorruptibilité, & l'immutabilité interieure de ses premiers principes? Ne seroient-ils pas un si petit os, qu'en devenant un peu plus petits par la division actuelle de leurs parties, ils ne seroient plus un os, & ainsi des autres especes. Et ne seroit-ce pas un signe que la necessité de la nature les a faits indivisibles? J'en conviendrois, mais on ne feroit qu'éviter un mal par un autre; je trouverois ensuite ce defaut dans le systême, c'est que le νοῦς ou l'entendement y entreroit contre les regles, on le feroit venir pour l'ouvrage le plus facile, après avoir donné le plus dificile à une necessité aveugle. Absolument parlant il est très-vrai que tout Philosophe qui veut donner de bonnes raisons de l'arrangement que l'on voit dans les parties de l'Univers, a besoin de suposer une Intelligence qui ait produit ce bel ordre. Il ne doit point craindre que des personnes raisonnables lui reprochent qu'il imite certains Poëtes, qui font descendre sur le theatre un Dieu de machine pour denouër des dificultez qui n'en valent pas la peine. Mais si après avoir suposé que les *homœomeries* ont été formées sans la direction d'aucune cause intelligente, il suposoit une telle cause qui les eût demelées, & arrangées, on lui pourroit dire qu'il imite ces Poëtes-là, au mepris (*b*) des regles. Pour voir aisément la force de cette objection, il sufit de prendre garde qu'il est beaucoup plus dificile de faire de bonnes montres, que de les tirer d'un tas de medailles, & de coquillages avec quoi elles auroient été mêlées, & puis de les ranger, & de les mêler d'une meilleure façon. Un petit aprentif, un enfant feroit ce triage, & ce nouvel arrangement. Chacun m'avouëra que la formation (*c*) des hommes est un ouvrage qui demande plus de direction & d'habileté, que n'en demande l'art de les ranger selon les évolutions militaires. La plupart des Philosophes modernes suposent que les loix generales de la nature sufisent à faire croître le fœtus, pourveu qu'il ait été dans la semence bien formé, bien organisé; mais ils suposent que ces petits animaux organisez dans la semence sont l'ouvrage du Createur infiniment puissant, & infiniment habile. Ils croient donc que la principale dificulté, celle qui demande le plus la direction d'une Intelligence, consiste dans la premiere formation d'une machine organisée, c'est-à-dire dans la construction de ces petits animaux qu'ils suposent être dans la semence. Chacun de ces petits animaux est à proprement parler une *homœomerie* d'Anaxagoras. Il est donc plus malaisé de former des *homœomeries*, que de faire croître les animaux par le moien de la nourriture. C'est donc pour expliquer la formation des *homœomeries* que l'on a principalement besoin d'un entendement, car toute *homœomerie* est un certain assemblage d'une infinité de sortes de corps, & cet assemblage doit être fait selon certaines proportions & certaines situations: autre est l'assemblage qui est necessaire pour une *homœomerie* d'os, & autre celui qui est necessaire pour une *homœomerie* de chair, & si vous n'aviez pas suivi precisément cette symmetrie-là, vous n'eussiez point eu les premiers principes du sang, ou de la mouëlle, mais ceux de quelque autre mixte. Or Anaxagoras n'a point suposé qu'il fût besoin d'une Intelligence pour former une infinité d'especes d'*homœomeries*, dont chacune est un certain assemblage de toutes sortes de corps, tellement mêlez ensemble, qu'il faut que ceux d'une espece prevalent en nombre, & soient situez plutôt d'une façon que d'une autre, & qu'en general il regne là plutôt cette proportion, cette symmetrie-ci que toute autre. Il a donc donné pour la cause de ce qui étoit le plus dificile une necessité aveugle. Il n'a donc point raisonné consequemment lors qu'il a cru necessaire une Intelligence pour ce qui étoit moins malaisé. Voici selon sa doctrine toutes les fonctions de l'Intelligence: (*d*) mettre en ordre ce qui n'y étoit pas, mouvoir ce qui étoit en repos, separer les choses mêlées, orner celles qui manquoient d'ornement. Il pouvoit être attaqué & par devant & par derriere. Ou vous en faites trop, lui pouvoit-on dire, ou vous n'en faites pas assez. Si vous croiez que la nature sans aucune direction, ni conoissance a formé toutes les *homœomeries*, vous deviez croire qu'elle les a pu mouvoir, demêler, & distribuer: l'entendement donc est superflu. Que si vous le croiez necessaire pour la separation & pour la distribution de ces *homœomeries*, vous deviez aussi lui donner leur formation, vous n'étendez pas son influence par tout où l'on en avoit besoin. Ainsi une partie de vôtre systême ruine l'autre: vous ne l'avez pas forme de pieces bien assorties, & bien liées * ensemble. Si nous avions ses écrits, ou tous ceux de (*e*) Theophraste, nous verrions peut-être qu'il discuta quelques-unes des dificultez que je viens de proposer, & qu'il avoüa que ses hypotheses ne le contentoient pas, & qu'il succomboit sous la pesanteur des mysteres de la nature. Il disoit (*f*) que tout est rempli de tenebres. Plusieurs autres Philosophes s'en plaignent aussi, & jusques à s'imaginer que les tenebres dont parle Moïse (*g*), qui étoient au dessus de l'abyme avant que Dieu creât la lumiere, n'ont été dissipées qu'à l'égard des yeux, car pour les tenebres de l'esprit, disent-ils, elles couvrent encore tout le dessus de l'abyme: la lumiere de la verité concentrée dans ce goufre n'en sort jamais, elle envoie seulement quelques raions qui parviennent à nôtre esprit après tant de reflexions & de refractions, & après avoir mêlé leur éclat avec tant de corpuscules sombres dans les espaces tenebreux qu'ils ont traversez, qu'ils ne sont propres qu'à former de fausses images.

(*H*) *Que les idées des anciens qui ont parlé du cahos ... n'étoient guere justes, & qu'ils n'ont pu dire que cet état de confusion ne subsistoit plus.*] J'avois resolu d'étaler ici quelques reflexions sur ce sujet, mais comme les remarques precedentes, & celles qui restent à faire donneront à cet article assez d'étenduë & même trop, j'ai changé de resolution par quelque petit pressentiment de prolixité. Il se presentera assez d'occasions de donner dans un autre article, ce que je suprime ici.

(*I*) *Qu'Anaxagoras avoit predit que la pierre ... tomberoit du corps du soleil.*] Diogene Laerce (*h*) raporte cela; Plutarque a parlé de ce prodige; voici ce qu'il dit. „ (*i*) Il y en a aussi qui disent que la cheute „ de la pierre fut un presage qui pronostiquoit ceste „ grande (*k*) desfaite. Car il tomba du ciel environ „ ce temps là, ainsi que plusieurs le tiennent, une fort „ grande & grosse pierre en la coste qu'on apelle la „ riviere de la Chevre, laquelle pierre se monstre encor aujourd'hui tenue en grand reverence par les „ habitans du païs de la Cheronese. Et dit-on que le „ Philosophe Anaxagoras avoit predit, que l'un des „ corps atachez à la voute du ciel en seroit arraché, „ &

(*a*) *C'est-à-dire un degré de petitesse au dessous duquel l'animal, une fourmi par exemple, ne pourroit pas être une fourmi.*

(*b*) Nec deus intersit nisi nodus vindice dignus Inciderit. *Horat. de arte poët.*

(*c*) *On n'entend point ici ce que les peres & les meres y contribuent, on entend non pas la cause materielle, mais la cause efficiente qui organise le fœtus, & qui construit cette admirable machine.*

(*d*) Ἀναξαγόρας ... ταῦτα παιδεύει, ἀρχὴ πάντων ὁ νοῦς, καὶ αἴτιος καὶ κύριος τῶν ὅλων, καὶ παρέχει τάξιν τοῖς ἀτάκτοις, καὶ κίνησιν τοῖς ἀκινήτοις, καὶ διάκρισιν τοῖς μεμιγμένοις, καὶ κόσμον τοῖς ἀκόσμοις. Anaxagoras hæc docet, mens omnium est initium eaque causa & omnium domina est, & ordinem confusis præbet, & motionem immobilibus, & discrimen commixtis, & ornatum inornatis. *Hermias in philosophor. irrisione. Cet Ouvrage d'Hermias se trouve dans la Bibliotheque des Peres, & à la fin des Oeuvres de Justin Martyr edit. de Paris 1636. & de Cologne 1686.*

* *Voiez dans la remarque R. un passage d'Aristote.*

(*e*) *Il avoit fait un livre* περὶ τῶν Ἀναξαγόρου de Anaxagoræ decretis. *Diog. Laert. in Theophr. l. 5. n. 42.*

(*f*) Anaxagoras pronunciat circumfusa esse tenebris omnia. *Lactant. l. 3. c. 28. p. m. 217.*

(*g*) *Voiez le 1. chapitre de la Genese.* (*h*) *Diog. Laert. lib. 2. n. 10.* (*i*) *Plut. in Lysandro pag. 439. Je me sers de la version d'Amiot.* (*k*) *C'est la ruine de la flote des Atheniens par Lysander.*

corps du soleil. On lui attribuë quelques β autres predictions. Il cultiva γ beaucoup la Geometrie, & l'on trouva que dans sa prison il avoit écrit δ sur la quadrature du cercle. Son esprit vaste sufisoit à tout; les plus dificiles phenomenes de la nature, les cometes, la voie de lait, les tremblemens de terre, les vens, le tonnerre, les éclairs *, le debordement du Nil †, les éclipses & semblables choses dont il inventa des raisons, tout cela joint aux speculations Astronomiques & Geometriques, ne l'empêcha pas d'étudier les poësies d'Homere, avec l'attention d'un homme qui veut decouvrir des secrets, & enrichir la literature. Il fut le premier ‡ qui suposa qu'elles sont un livre de Morale, où la vertu & la justice sont expliquées par des narrations allegoriques. On raporte diversement les circonstances & l'issuë du procés d'impieté qui lui fut fait dans Athenes; les uns disent qu'il fut (K) condamné, les autres, qu'il fut absous. Pericles qui le

β *Voiez la remarque I.*

γ *Proclus Diadochus lib. 2. in 1. librum Euclidis.*

δ *Plutarch. de exilio, p. 607.*

* *Diog. Laert. ubi supra n. 9.*

† *Diodor. Siculus lib. 1. cap. 38.*

‡ *Diog. Laert. ib. n. 12.*

„ & tomberoit en terre par un glissement & un esbranlement qui devoit avenir: car il disoit que les „ astres n'estoyent pas au propre lieu où ils avoyent „ esté nez, atendu que c'estoyent corps pesans & de „ nature de pierre: mais qu'ils reluisoyent par l'objection & reflexion du feu elementaire, & avoyent „ esté tiré la sus à force, là où ils estoyent retenus par „ l'impetuosité & violence du mouvement circulaire „ du ciel, comme au commencement du monde ils y „ avoyent este arrestez, & empeschez de retomber ici „ bas, lors que se fit la separation des corps froids & „ pesans d'avec les autres substances de l'univers. „ J'ai raporté tout ce passage afin que l'on vît en même tems la tradition de ce prodige, & la singularité du dogme d'Anaxagoras. Les paroles de Pline ne meritent pas moins d'être citées. *Celebrant Græci*, dit-il, (a) *Anaxagoram Clazomenium, Olympiadis septuagesima octava secundo anno, prædixisse cælestium litterarum scientia, quibus diebus saxum casurum esset e Sole. Idque factum interdiu in Thraciæ parte ad Ægos flumen. Qui lapis etiam nunc ostenditur, magnitudine vehis, colore adusto, comete quoque illis noctibus flagrante. Quod si quis prædictum credat, simul fateatur necesse est, majoris miraculi divinitatem Anaxagoræ fuisse: solvique rerum naturæ intellectum, & confundi omnia, si aut ipse Sol lapis esse, aut unquam lapidem in eo fuisse credatur: decidere tamen crebro, non erit dubium. In Abydi gymnasio ex ea causa colitur hodieque, modicus quidem, sed quem in medio terrarum casurum idem Anaxagoras prædixisse narratur. Colitur & Cassandriæ, quæ Potidæa vocitata est, ob id deducta.* Vous voiez là qu'Anaxagoras avoit predit plus d'une fois ces chutes de pierre, & que le culte de ces pierres se multiplia à proportion. Notez qu'Ammien Marcellin, & Tzetzes se sont servis du nombre pluriel touchant le prodige de la riviere de la Chevre. Ils (b) pretendent qu'Anaxagoras predit qu'il y tomberoit des pierres du ciel. Philostrate s'est exprimé de la même sorte; voici un peu au long ce qu'il a dit, je n'en retrancherai rien, car ce sera une matiere de critique. (c) *Injustement doncques auroit-on blasmé Apollonius à une telle impieté & erreur pour avoir preveu plusieurs choses, & en avoir predit d'autres: de la mesme sorte que Socrates en auroit esté instruit par les esprits de tout plein devant qu'elles advinssent. Anaxagoras aussi: car qui est celuy qui ignore que comme une fois estant allé aux jeux Olympiques vestu d'un gaban pour predire (d) qu'il pleuveroit, encore que le jour fust si clair & serein qu'il n'y avoit aucune apparence de pluye: il ne tarda gueres toutesfois qu'il pleut comme à sceaux; une autrefois ayant predict que dans peu de jours une maison devoit fondre, bien tost apres elle tomba. Apres ayant encore adverti que le jour en plein midy tout à un instant deviendroit nuict, & s'obscurciroit de tenebres: & une autrefois, que des grosses pierres tomberoient du ciel dans la riviere d'Egospotamos, il arriva ainsi. Advoüans doncques que ces choses là & autres semblables preveuës d'Anaxagoras fussent un indice d'un tres-grand sçavoir seulement, comment les peut-on imputer à Apollonius pour un art Magique.* Un commentateur a fait là-dessus une note bien ridicule. (e) *Quant à ce que dit Philostrate* qu'Anaxagoras *predit la pluye & qu'une pierre tomberoit du ciel, & autres choses semblables, il n'y a aujourd'huy si petit Astrologue qui n'en fist autant.* Quelle absurdité! les Astrologues d'aujourd'hui quelque fous qu'ils puissent être, n'ont point la temerité de predire qu'il tombera des pierres du ciel. Nos faiseurs d'Almanach, nos plus renommez tireurs d'horoscope, se donnent bien garde de commettre si impudemment leur reputation. Ils savent trop bien que la prevision de telles chutes surpasse toutes leurs lumieres. Pline (f) avoit raison de dire que la prediction d'Anaxagoras eût été un plus grand miracle, que de voir tomber une pierre qui auroit été au corps du soleil. Voiez la marge. (*) Voici une autre observation. (g) Photius dans ses extraits de la vie d'Apollonius pretend, qu'Anaxagoras fut consideré comme un grand devin pour avoir predit par l'art magique qu'il pleuvroit. Je ne saurois croire que Photius ait si mal compris la pensée de Philostrate, j'attribue cette fausseté enorme au mauvais état où son Ouvrage a été mis par les Copistes, & je ne puis assez m'étonner de ce que le (h) Traducteur a pu se resoudre à faire imprimer cette page-là. Sa traduction est un tissu d'impertinences si grossieres, & de raisonnemens si monstrueux, & avec cela si formellement contraire à l'original de Philostrate, qu'on ne peut comprendre quoi que ce soit à sa conduite. A t-il cru que le texte de Photius étoit correct? Il faloit donc qu'il revât à quelque autre chose. A t-il cru que les lecteurs auroient la stupidité de prendre cela pour bon? Il étoit donc dans une securité qui tient du prodige. J'exhorte ceux qui en ont le talent à examiner cet endroit de Photius; ils y trouveront des plaies qui demandent la dexterité des meilleures mains, & qu'ils gueriront peut-être par le secours des manuscrits comparez avec le texte de Philostrate.

(K) *Les uns disent qu'il fut condamné, les autres qu'il fut absous.*] Il fut accusé par Cleon comme un impie, pour avoir dit que le soleil est une masse de matiere enflammée, & malgré la protection de Pericles, il fut condamné au bannissement, & à une amende de cinq talens. C'est ainsi que Sotion (i) narroit la chose. Mais d'autres disoient que Thucydide le defera, & l'accusa non seulement d'impieté, mais aussi de trahison, & que l'accusé fut condamné à la mort par contumace (k). D'autres ont dit qu'il étoit dans la prison lors qu'on prononça contre lui l'arrêt de mort. Ils ajoûtoient que Pericles demanda aux Juges, *trouvez-vous qu'il ait commis quelque crime?* & qu'aiant compris qu'on ne lui en imputoit aucun, il dit, *je suis son disciple, ne le perdez donc point prevenus par des calomnies, croiez moi plutôt, & redonnez lui la liberté.* Il obtint cela, mais l'accusé conçut un si grand chagrin de ce procés, qu'il renonça à la vie (l). D'autres contoient qu'il fut mené devant les Juges par Pericles, & que le chagrin l'avoit tellement amaigri, & abatu, qu'il avoit beaucoup de peine à marcher, de sorte qu'il fut absous bien moins parce qu'on le trouva innocent, qu'à cause de la compassion qu'il excita (m). J'ai dit ailleurs (n) que Pericles ne trouva point de meilleur moien de sauver ce Philosophe, que de le faire sortir d'Athenes.

Notez un peu quatre choses. 1. Les (o) accusateurs d'Anaxagoras étoient des gens dont la faction étoit oposée aux interêts de Pericles. Ce ne fut donc point par zéle de religion qu'ils persecuterent ce Philosophe, ce fut dans la vuë de soutenir leur cabale; & d'afoiblir l'autorité de Pericles, en faisant tomber sur lui très-malignement les soupçons d'irreligion. Ils ne pouvoient mieux y reüssir qu'en accusant d'impieté Anaxagoras. C'est presque toûjours le premier mobile de cette espece de procés; on se veut venger de quelcun, ou se delivrer de quelque obstacle d'autorité, & de fortune, & l'on apelle à son aide les passions du peuple par le faux semblant des interêts du bon Dieu. 2. Il n'est pas vrai que les delateurs d'Anaxagoras se soient fondez sur ce qu'il reconnoissoit que l'entendement divin avoit fabriqué le monde, ils se fonderent sur ce qu'en disant que le soleil étoit une pierre, il le degradoit de la qualité de Dieu. Ce fut aussi le (p) fondement de l'arrêt de condamnation. Disons donc que Vossius a fait une faute dans ces paroles. (q) *Laertii industria nobis ipsa Anaxagoræ verba conservavit. Sunt autem hujusmodi: Πάντα χρήματα ἦν ὁμοῦ· εἶτα νοῦς ἐλθὼν αὐτὰ διεκόσμησε.* Omnia simul erant: deinde accessit Mens, eaque composuit. *Quàm aperte hic opificem ab opificio distinguit! Hoc ferre non potuere Athenienses, ac ἄθεον vel ἀσεβῆ vocarunt.* On ne condamna point Anaxagoras precisement à cause de la distinction qu'il établissoit entre Dieu, & les ouvrages de Dieu; mais à cause qu'il n'enseignoit pas comme les Poëtes que le

(a) *Plin. lib. 2. cap. 58. p. m. 211. 212.*

(b) *Amm. Marcell. lib. 22. cap. 8. p. m. 308. Tzetz. Chil. 2. v. 892.*

(c) *Philostr. in vita Apollonii lib. 1. cap. 2. Je me sers de la traduction de Vigenere.*

(d) *Diog. Laerce* l. 2. n. 10. *Elien* l. 7. de animal. cap. 8. & *Suidas font aussi mention de cela.*

(e) *Artus Thomas Sr. d'Embri, Annotat. sur la vie d'Apollonius to. 1. p. 91.*

(f) *Voiez ses paroles ci-dessus lettre a.*

(*) *Il y a un intervalle d'environ 60. années entre le tems où Pline dit que la prediction fut faite, & le tems où selon Plutarque elle fut accomplie.*

(g) *Photius Biblioth. cod. 241. p. 1017.*

(h) *André Schottus.*

(i) *Sotion in Successionibus Philosophorum apud Laert. ubi supra n. 12.*

(k) *Satyrus in vitis apud Laert. ibid.*

(l) *Hermippus in vitis apud eund. ib. n. 13.*

(m) *Hieronymus in 2. libro commentar. varior. apud eund. ibid.*

(n) *Dans la remarque M de l'article de Pericles.*

(o) *Cleon, ou Thucydide. Voiez Plutarque dans la vie de Pericles pag. 170. & 155.*

(p) *Voiez Josephe* lib. 2. contra Appion. p. 1079. *& St. Cyrille* lib. 6. contra Julian.

(q) *Vossius de orig. & progr. idol. lib. 1. cap. 1. pag. m. 5.*

le protegea en cette rencontre, s'étoit rendu suspect d'Atheïsme pour avoir été instruit par un tel maitre. J'en parle * ailleurs. Diogene Laerce en raportant un bon mot d'Anaxagoras, a commis une (*L*) bevuë de chronologie dont je suis surpris qu'on ait tant tardé à s'apercevoir. La constance de ce Philosophe à la nouvelle de (*M*) sa condamnation, & de la mort de ses fils fut merveilleuse. Il comptoit pour très-peu de chose † de vivre & de mourir

le soleil fût tout ensemble l'ouvrage de Dieu, & un Dieu; car selon la foi des peuples puisée dans les écrits des Poetes, le soleil étoit Apollon fils de Jupiter, & l'une des grandes Divinitez. La faute de Vossius est toute semblable à celle que l'on feroit si l'on accusoit l'Inquisition d'avoir fait mourir un homme, pour avoir dogmatisé qu'il n'y a que Dieu l'auteur, le conservateur, le souverain maitre de toutes choses, qui merite le suprême culte de latrie, & qu'aucune creature qui soit dans le paradis ne merite nos invocations, & le culte de dulie. Ce dogme contiendroit deux chefs, & ce ne seroit que pour le second que l'on puniroit un homme dans Salamanque. Un Protestant ne seroit-il pas mal fondé de dire qu'on auroit puni cet homme à cause du premier chef? Disons neanmoins qu'Eusebe a raison de trouver étrange qu'Anaxagoras ait eté presque lapidé comme un Athée, nonobstant son orthodoxie à l'egard de l'existence d'un Dieu auteur de ce monde, dogme qu'il avoit enseigné le premier de tous les Grecs. (*a*) *Θαυμάσειας δ' ἂν εἰκότως ὅπως πρῶτος παρ' Ἕλλησιν οὗτος θεολογήσας τὸν τρόπον, δόξας Ἀθηναίοις ἄθεος εἶναι, ὅτι μὴ τὸν Ἥλιον ἐθεολόγει, τὸν δὲ Ἡλίου ποιητὴν, μικροῦ δεῖν καταλευσθεὶς ἔδραμε. In quo sane permirum illud est, qui princeps apud Græcos tam Theologiæ rationem inviderat, tam Atheniensibus, quod non jam Solem, at Solis ipsius effectorem Deum statueret, atheum esse visum, ac propterea parum abfuisse, quin ab iis lapidibus necaretur.* Cela, dis-je, est digne d'étonnement; car enfin, & c'est ma 3. remarque, on a de la peine à concevoir que dans une ville aussi savante qu'Athenes, un Philosophe n'ait pu expliquer par des raisons de Physique les proprietez des astres, sans courir risque de la vie. N'est-ce pas un sort deplorable que d'avoir plus de lumieres qu'un peuple superstitieux, & conduit par des entêtez? A quoi sert cette superiorité de genie, & de conoissances au milieu de telles gens? Ne tient-elle point lieu de crime? N'expose-t-elle point à mille diffamations, à mille dangers (*b*)? Ne jouiroit-on pas mieux des commoditez de la vie, si l'on etoit entraine par le torrent de l'ignorance & de la superstition? Je dis en 4. lieu, que l'on doit être choqué qu'un procés aussi remarquable que celui d'Anaxagoras, où Pericles le premier homme d'Athenes entra si avant, n'ait pas ete mieux conu des Historiens. Ils le raportent avec mille variations. Il y en a qui sur le point capital assûrent tout le contraire de ce que les autres nient. Cela ne fait point d'honneur à l'antiquité.

N'oublions pas un beau passage de Lucien. On y supose que le plus grand des Dieux tâcha d'écraser Anaxagoras, mais qu'il le manqua, & que la foudre detournée par Pericles alla brûler un temple, & pensa se rompre contre le roc. (*c*) *Δίκην δώσουσιν ἐπειδὰν τὸν κεραυνὸν ἐπισκευάσω· κατεάγασι γὰρ αὐτοῦ, καὶ ἀπεστομώθησαν αἱ δύο ἀκτῖνες αἱ μέγισται, ὁπότε φιλοτιμότερον ἠκόντισα πρῴην ἐπὶ τὸν σοφιστὴν Ἀναξαγόραν, ὃς ἔπειθε τοὺς ὁμιλητὰς μηδὲ ὅλως εἶναί τινας ἡμᾶς τοὺς θεούς. ἀλλ' ἐκείνου μὲν διήμαρτον· ὑπερέσχε γὰρ αὐτοῦ τὴν χεῖρα Περικλῆς. ὁ δὲ κεραυνὸς εἰς τὸ Ἀνάκειον παρασκήψας, ἐκεῖνό τε κατέφλεξε, καὶ αὐτὸς ὀλίγου δεῖν συνετρίβη περὶ τὴν πέτραν. Pœnas dabunt simul atque fulmen praparavero. Nam fracti sunt, & retusa cuspide duo radii ejus maximi, quum nuper acrius in sophistam Anaxagoram jacularer, qui suis familiaribus persuadebat, nullos esse nos qui Dii vocamur. At ab illo aberravi: nam obtenta manu Pericles eum protexit: fulmen verò in Castoris & Pollucis templum detortum, tum illud exussit, tum ipsum ad saxum pene est comminutum.* Vossius (*d*) qui s'est contenté de dire que Jupiter lança la foudre contre ce Philosophe, a été cause de ce que Mr. Moreri debite qu'Anaxagoras en fut écrasé. Il étoit assez naturel de le croire, car on ne se figure pas aisément qu'un coup de foudre destiné à la ruine de quelcun, ne le tuë point. Mais cela nous doit aprendre à recourir aux originaux, sans nous arrêter à des Modernes qui ne raportent un fait qu'à l'égard des circonstances dont ils ont besoin. Vossius, par exemple, qui n'avoit que faire en cet endroit-là de dire si Jupiter réüssit ou non, suprima la moquerie de Lucien. Cette omission a été un piege pour Mr. Moreri: il auroit pu l'éviter s'il eût simplement traduit le Latin de Vossius. Pourquoi faisoit-il le paraphraste? Lambert Barleus commentant cet endroit de Lucien assûre (*e*), qu'Anaxagoras fut accusé d'Atheïsme, à cause du dogme de l'entendement premier moteur, &c. C'est un mensonge qu'il a pris de Vossius, & que j'ai deja refuté. Il dit aussi (*f*) que l'on promit un talent à qui que ce fût qui tueroit ce Philosophe. C'est confondre ce me semble Anaxagoras avec l'Athée Diagoras. Enfin il compare (*g*) en matiere d'orthodoxie Anaxagoras avec Lucien, & se plaint de ce que Justin Martyr met Lucien entre les Athées. Sa comparaison est aussi fausse que sa plainte, mais voici la source de son erreur. Il avoit lu dans Vossius, (*h*) *Lucianus in Timone ait Jovem in Anaxagoræ caput . . . sed Lucianum quid attinet Ecce Justinus Martyr oratione ad Græcos eum Atheum vocat*, & il n'a point compris que cet *eum* se raporte au Philosophe Anaxagoras, & non pas à Lucien.

(*L*) *Une bevuë de chronologie.*] Il dit qu'Anaxagoras voiant le sepulcre de Mausole s'écria, c'est un monument de la conversion de l'or en pierres. Je ne m'attache pas à une version literale, mais voici le Grec, (*i*) *Τάφος πολυτελὴς λελιθωμένης ἐστὶν οὐσίας εἴδωλον. Monumentum pretiosum in lapides conversarum divitiarum imago est.* On peut croire qu'en effet il debita cette pensée, en voiant quelque tombeau somptueux, mais ce ne fut pas en voiant celui de Mausole, car sa mort preceda de plusieurs Olympiades la construction de ce monument. (*k*) *Anaxagoras . . . Olymp.* LXXXVIII. *mortuus est. Mausoli autem sepulchrum ante Olymp.* CVII. *conditum non est. Aut igitur hæc verba Philosophus ille non dixit: aut alia certè occasione dixit: Mausoleum enim nunquam vidit: quod ab Illustrat oribus Laertii nondum opinor observatum est. Verba sunt Joannis Pearsonii viri undecunque doctissimi, in libro de epistolis Sancti Ignatii pag. 9. secundæ partis; quibus ego assentior. Id ipsum observatum à Gisberto Cupero in antiquis numismatibus explicatis, viro elegantissimi ingenii.*

(*M*) *La constance* d'Anaxagoras *à la nouvelle de sa condamnation, & de la mort de ses fils fut merveilleuse.*] Il dit sur la premiere nouvelle, *il y a long tems que la nature a prononcé son arrêt autant contre* (*l*) *eux que contre moi*; & sur la seconde, *je savois bien que je les avois engendrez mortels* (*m*). Diogene Laerce insinuë qu'il les perdit tous, & ajoûte (*n*) que selon Demetrius Phalereus, ses fils l'enterrerent de leurs propres mains. Ce seroit une contradiction entre les Auteurs. Mais on la pourroit lever, si l'on suposoit que depuis qu'il eut temoigné cette constance, il mit au monde d'autres enfans, ou qu'il ne fit cette reponse que sur la nouvelle que l'un de ses fils étoit mort. Ciceron emploie le nombre singulier. (*o*) *Quem* (Anaxagoram) *ferunt nunciata morte filii, dixisse sciebam me genuisse mortalem.* (*p*) Valere Maxime, (*q*) Plutarque & (*r*) Simplicius emploient le même nombre, mais Elien (*f*) observe qu'Anaxagoras n'avoit que deux fils, & qu'il prononça cette parole en aprenant la mort de tous deux. Notez qu'il reçut cette nouvelle en faisant (*t*) une leçon de Philosophie.

Mettons ici ce qu'il repondit à ses amis qui lui demandoient à Lampsaque, s'il vouloit qu'après sa mort on le fit porter à Clazomene sa patrie, cela n'est pas necessaire, leur dit-il, le chemin des enfers n'est pas plus long d'un lieu que d'un autre. (*v*) *Præclare Anaxagoras, qui quum Lampsaci moreretur, quærentibus amicis velletne Clazomenas in patriam, si quid ei accidisset afferri, nihil necesse est, inquit, undique enim ad inferos tantundem via est.* Diogene Laerce (*x*) supose qu'il dit cela à quelcun qui se fâchoit de mourir hors de sa patrie. Je me suis souvent etonné que les bons mots des Anciens soient raportez si diversement, & j'en ai cherché la raison, & voici ce qui m'a paru de plus vraisemblable. Les Lecteurs retiennent mieux le gros & le fond d'un fait que les circonstances; s'ils veulent donc le raporter, ils supléent le mieux qu'ils peuvent ce qu'ils en ont oublié, & comme les goûts sont differens, il arrive que les uns supléent une chose, les autres une autre. Je ne dis rien des suplémens que l'on fait exprès pour ajuster mieux les choses au sujet qu'on traite. Ce sont des variations artificieuses, & de mauvaise foi, je n'en parle pas. Ce que j'ai dit des lecteurs se doit étendre sur toutes sortes de gens. On falsifie encore plus ce que l'on a oui dire, que ce qu'on a lu.

(*a*) *Euseb. Præpar. Evang. l.* 14. *c.* 14. *p.* 750. *C.*

(*b*) [illegible Greek] *Qui ante Cæsarum fuere quòd ratione pro captu humano inniti res plerasque contemplari, exporare, & arguere contenderint, tanquam impii & curiosi ad judicum tribunalia sunt protracti. Just. Martyr, Apolog.* 1. *pag.* 48.

(*c*) *Lucianus in Timone pag.* 65. *to.* 1. *Oper.*

(*d*) *Vossius de Philosoph. sectis p. m.* 27.

(*e*) *Lambert. Barlæus in Luciani Timon. p.* 62.

* Dans les remarques B D & M de l'article Pericles.

† Voiez la remarque M.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Anaxagoræ . . . non absimilis fuit Lucianus noster, quem immerito Atheo vocat Justinus Martyr in oratione contra Græcos. Idem p.* 63.

(*h*) *Vossius de orig. & progr. Idolol. l.* 1. *c.* 1. *p.* 5.

(*i*) *Diog. Laert. l.* 2. *n.* 10.

(*k*) *Menag. in Diog. Laert. p.* 77. *col.* 2.

(*l*) *C'est-à-dire contre ses Juges.*

(*m*) *Diog. Laert. ubi supra n.* 13.

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Cicero Tuscul. Quæst. lib.* 3. *fol.* 261.

(*p*) *Valer. Max. l.* 5. *in fine.*

(*q*) *Plut. consol. ad Apollon. pag.* 118. *de cohib. ira p.* 463. *de tranquill. anim. p.* 474. *Mr. Menage in Laert. l.* 2. *n.* 13. *cite comme deux Traitez de Plutarque celui de cohibenda ira & [illegible]*

(*r*) *Simplic. in Epictet. Enchirid. c.* 21.

(*f*) *Ælian. Var. Hist. lib.* 3. *c.* 2.

(*t*) *Plut. de consolat. ad Apoll. p.* 118. *Ælian. ubi supra, Stobæus, Serm.* 106.

(*v*) *Cicero Tusculan. Quæst. l.* 1. *fol. m.* 252. *D.*

(*x*) *Diog. Laert. l.* 2. *n.* 11.

mourir hors de sa patrie, & il discernoit fort bien quelles (N) conditions sont les plus heureuses. Quelques Auteurs * ont debité qu'on ne le vit jamais rire, ni même sousrire. Il mourut à Lampsaque, & y fut enterré honorablement, & orné d'une épitaphe (O) très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui batir un autel. Les † principaux de la ville le visiterent un peu avant qu'il mourût, & lui demanderent s'il avoit quelque ordre à donner: il leur fit reponse qu'il ne souhaitoit autre chose sinon que l'on permit aux enfans de se divertir toutes les années dans le mois qu'il seroit mort. Cela fut executé, & la coutume en duroit encore au tems de Diogene Laerce. On dit qu'il vêcut 72. ans †. On n'est pas bien assûré qu'il ait tenu pour le (P) dogme de la predestination. Il est le premier ‡ Philosophe qui ait (Q) publié des livres. Socrate qui avoit esperé d'y rencontrer certaines choses, ne fut pas content de leur (R) lecture. Ce fut aparemment sa faute, comme je le montrerai dans

* *Ælian. Var. Hist. l. 8. c. 13.* Ciceron *Acad. Quæst. lib. m. 2. fol. 207. C.* lui donne beaucoup de gravité. *Maxima fuit & gravitatis & ingenii gloria.* Voiez aussi Plutarque *in vita Periclis.*

† *Diog. Laert. ubi supra, n. 14. Voiez la remarque A vers la fin.*

‡ *Id. ib. n. 7.*

‡ *Id. ib. n. 11.*

(*k*) *Diog. Laert. l. 2. n. 11.*

(*l*) *Id. l. 8. n. 83. Voiez ci-dessus page 158.*

(*m*) *Clem. Alexand. Stromat. l. 2. p. 308.*

(*n*) *Ci-dessus page 219. lettre q.*

(*o*) *Suidas in Κνα-λαῖος.*

(*p*) *Arist. Metaphys. l. 1. c. 3. Voiez là-dessus le commentaire de Fonseca, p. m. 218.*

(N) *Quelles conditions sont les plus heureuses.*] Il croioit que celles qui le paroissent le moins, le sont le plus, & qu'il ne faloit pas chercher parmi les gens riches, & environnez d'honneurs les personnes qui goûtent la felicité, mais parmi ceux qui cultivent un peu de terre, ou qui s'apliquent aux sciences sans ambition. Valere Maxime vous le dira mieux que moi. *Nec (a) parum prudenter Anaxagoras interroganti cuidam, quisnam esset beatus: Nemo, inquit, ex his quos tu felices existimas: sed eum in illo numero reperies, qui à te ex miseris constare creditur. Non erit ille divitiis & honoribus abundans: sed aut ex gui ruris, aut non ambitiosæ doctrinæ fidelis ac pertinax cultor, in secessu quam in fronte beatior.*

(O) *Orné d'une épitaphe très-glorieuse. On alla même jusqu'à lui bâtir un autel.*] Elien & Diogene Laerce nous ont conservé cette épitaphe: elle consiste en ces deux vers.

Ἐνθάδε (b), πλεῖστον ἀληθείας ἐπὶ τέρμα περήσας
Οὐρανίου κόσμου, κεῖται Ἀναξαγόρας.
Hic situs ille est, cui verum patuere recessus,
Atque arcana poli, magnus Anaxagoras.

Il y a autant d'énergie dans ce distique, que dans ces sept vers François où l'on a voulu donner un semblable éloge.

Descartes (c), dont tu vois icy la sepulture,
A dessillé les yeux des aveugles mortels,
Et gardant le respect que l'on doit aux Autels,
Leur a du monde entier demontré la structure.
Son nom par mille écrits se rendit glorieux,
Son esprit mesurant & la terre & les cieux
En penetra l'abime, & perça les nuages.

Diogene Laerce ne parle point de l'autel d'Anaxagoras. C'est Elien (d) qui en fait mention. Il semble dire qu'on lui en consacra deux, l'un sous le nom de l'entendement, l'autre sous le nom de la verité; mais un fort savant Critique (e) n'entend pas ainsi le passage, il le fait signifier que l'inscription de l'autel étoit selon quelques-uns à l'entendement, & selon d'autres à la verité. Aristote (f) observe que les habitans de Lampsaque continuoient à honorer Anaxagoras. Remarquons qu'au tems de St. Augustin on faisoit encore sonner bien haut l'autorité de ce Philosophe. *Quam* (veritatem) *si sensit Anaxagoras, eamque Deum esse vidit, mentemque appellavit, non solum nomen Anaxagoræ quod propter literatam vetustatem, omnes, ut militariter loquar, literatiores libenter sufflant, nos doctos & sapientes non facit, sed ne ipsa quidem ejus cognitio, qua id verum esse cognovit (g).*

(P) *Qu'il ait tenu pour le dogme de la predestination.*] Il s'oposa, dit-on, à ce dogme (h) très-fortement, & le combatit dans ses Ouvrages, mais il n'y a qu'Alexandre d'Aphrodisée qui l'assûre, & il le fait même d'un air à nous tenir en suspens, puis qu'il observe qu'Anaxagoras refuta cette doctrine par engagement de dispute, & non par un choix premedité, ou primitif. Il avoit besoin de la combatre pour soutenir un autre dogme; c'est-à-dire qu'aiant compris qu'en ne la combatant point, il ne pourroit pas se bien defendre contre ceux qui attaqueroient ce dogme, il écrivit contre le destin. Alexandre d'Aphrodisée remarque judicieusement qu'une telle circonstance rend douteuse la foi d'Anaxagoras. En effet il y a bien peu de choses qu'un Auteur ne fasse dans la chaleur de la dispute, pour ôter à ses adversaires les avantages qu'ils pourroient tirer ou de son silence, ou de ses aveus. Il se contredira plutôt, il affirmera plutôt ce qu'il ne croit pas, que de souffrir qu'on se serve de ses propres armes contre lui-même. Quoi qu'il en soit, voici un passage de Gabriel Naudé. *Obtulit (i) se tandem Alexander ex (1) Aphrodisiade, facemque in his tenebris versanti pratulit, quamquam eo scrupulo injecto, quod fide dignus Anaxagoras, dum istud assereret, minime fuerit, non quod propositio ejusmodi vera non esset, verum quia in alterius opinionis suæ defensionem, quam suscipere cogebatur, non autem ex sola determinataque voluntate adversus fatum scribendi, illam protulisset.* Cet Auteur venoit de dire que les Modernes qui assûrent qu'Anaxagoras étoit contraire à la predestination, ne citent aucun Ancien qui ait parlé de cela. Il avoit dit aussi que Diogene Laerce, Ciceron, Galien, Plutarque, Origene n'en ont fait nulle mention.

(Q) *Le premier Philosophe qui ait publié des livres.*] Diogene Laerce le dit positivement: (k) Πρῶτος δὲ Ἀναξαγόρας καὶ βιβλίον ἐξέδωκε συγγραφῆς. PRIMUS *autem Anaxagoras librum à se scriptum edidit:* mais comme il semble se declarer en un autre lieu (l) pour Phavorin, qui avoit dit qu'Alcmeon disciple de Pythagoras fut le premier qui écrivit sur la Physique, il rend fort douteux son temoignage. Clement d'Alexandrie n'a rien decidé, il se contente de dire (m) que les uns attribuënt à Alcmeon le premier Ouvrage qui ait été publié touchant la nature, & que les autres pretendent qu'Anaxagoras est le premier qui ait donné un livre au public. Ces deux opinions seroient fausses, si Thales avoit fait des livres comme l'assûre (n) St. Augustin, & si la tradition des Grecs raportée par Suidas (o) étoit vraie, c'est que le Philosophe Pherecydes fut le premier qui écrivit des Ouvrages. Notez qu'Aristote (p) observe que les écrits d'Anaxagoras sont posterieurs à ceux d'Empedocle, quoi que celui-ci fût plus jeune qu'Anaxagoras.

(R) *Socrate . . . ne fut pas content de leur lecture, ce fut aparemment sa faute.*] Nous allons faire deux choses, l'abregé de la plainte de Socrate, & puis quelques reflexions.

Aiant su, dit-il (q) qu'on établissoit dans un Ouvrage d'Anaxagoras qu'un (r) Entendement regle toutes choses, & les produit, je fus fort content de cette espece de cause, & je me figurai qu'il en devoit resulter que chaque être avoit été conditionné, & situé de la maniere la plus excellente. J'esperai donc avec une extrême joie de trouver enfin dans ce livre d'Anaxagoras un maitre qui m'enseignât les causes de chaque chose, qui m'aprît d'abord si la terre est ronde ou plate, & puis la raison de ce qu'il auroit determiné; & comme je crus que cette raison auroit pour base l'idée de la plus haute perfection, j'esperai qu'il me montreroit que l'état où est la terre est le meilleur qu'elle pût avoir, & que s'il la mettoit au centre, il exposeroit pourquoi cette situation étoit la meilleure de toutes. Je me fixai à ne rechercher aucune autre espece de cause, pourvu qu'il m'éclaircît bien cela, & à demander seulement ensuite par raport aux proportions de vitesse & de revolution &c. qui se trouvent entre le soleil, la lune & les autres astres, quelle est la meilleure raison pourquoi ces corps, & en qualité d'agens, & en qualité de patiens sont ce qu'ils sont; car je n'eusse jamais pu m'imaginer qu'un Philosophe qui avoit dit qu'un Entendement conduisoit toutes ces choses, allegueroit aucune autre cause que de prouver que l'état où elles se trouvent est le meilleur qui puisse être. Je croiois aussi qu'aiant expliqué par cette sorte de cause la nature particuliere de chaque corps, il expliqueroit en general leur bien commun. Plein de cette belle esperance je me portai avec la derniere ardeur à la lecture de ces écrits, afin de conoitre bientôt ce qui est très-excellent, & ce qui est très-mauvais; mais je trouvai (f) que ce Philosophe n'emploie point l'intelligence, ni aucune cause de l'arrangement, il ramene toutes choses à l'air, à l'éther, à l'eau, & à tels autres sujets impertinens, comme à leur origine. C'est comme si quelcun après avoir dit que je fais par l'entendement tout ce que je fais, donnoit ensuite la cause de mes actions particulieres à-peu-près comme ceci. Socrate est assis, parce que son corps est composé d'os, & de nerfs, qui par les regles de la Mechanique font qu'il peut plier & courber ses membres. Il parle, parce que le mouvement

(*a*) *Valer. Max. l. 7. c. 2. n. 9. in extern. p. m. 604.*

(*b*) *Diog. Laert. l. 2. n. 15.*

(*c*) *Baillet, Vie de Descartes t. 2. p. 443.*

(*d*) *Ælian. Var. Hist. l. 8. c. 19.*

(*e*) *Kuhnius in hunc locum Æliani.*

(*f*) *Arist. Rhetoricor. l. 2. c. 23. pag. 445.*

(*g*) *August. Epist. 56. p. m. 272.*

(*h*) Communi hominum opinioni de fato quantum potuit reluctatus est. *Naudæus de Fato & vitæ termino, p. m. 20.*

(*i*) *Id. ib.*

(1) *Lib. de Fato c. 1. & lib. de Anima cap. ult.*

(*q*) *Plato in Phædone p. 72. & seq.*

(*r*) *Ὡς ἄρα νοῦς ἐστιν ὁ διακοσμῶν τε καὶ πάντων αἴτιος.* Mentem omnia exornare, omniumque causam esse. *Id. ib.*

(*f*) *Ὁρῶ ἄνδρα τῷ μὲν νῷ οὐδὲν χρώμενον, οὐδέ τινας αἰτίας ἐπαιτιώμενον εἰς τὸ διακοσμεῖν τὰ πράγματα, ἀέρας δὲ καὶ αἰθέρας καὶ ὕδατα αἰτιώμενον καὶ ἄλλα πολλὰ καὶ ἄτοπα.* Hominem video mente nusquam uti, ornatusque rerum causas afferre nullas. Sed aëreas naturas & æthereas aqueasque & talia multa absurda pro rerum causis assignare. *Id. ib. p. 73. D.*

dans les reflexions que j'aurai à faire sur son discours. Il negligea l'Astronomie entre autres

vement de sa langue agite l'air, & porte son impression jusqu'aux oreilles, &c. Un tel homme oublieroit la vraie cause, savoir que les Atheniens aiant jugé qu'il valoit mieux qu'ils me condamnassent, j'ai trouvé qu'il valoit mieux que je fusse ici assis, & qu'il étoit plus juste que je subisse la peine qu'ils ont ordonnée. Si quelcun m'objecte que sans mes os, & mes nerfs &c. je ne pourrois pas executer ce que je veux, il aura raison, mais s'il pretend que je l'execute à cause de mes os, & de mes nerfs, &c. & non par le choix de ce qui est le meilleur, moi qu'il supose agir par l'entendement (*a*), il y a dans son discours une grande absurdité.

Vous voiez là bien à decouvert le goût de Socrate. Il avoit abandonné l'étude de la Physique, & s'étoit apliqué tout entier à la Morale, c'est pourquoi il demandoit que l'on expliquât toute la nature par des raisons morales, par les idées de l'ordre, par les idées de la perfection. J'oserai bien dire qu'il censuroit mal à propos Anaxagoras. Tout Philosophe qui a suposé une fois qu'un entendement a meu la matiere, & arrangé les parties de l'Univers, n'est plus obligé de recourir à cette cause quand il s'agit de donner raison de chaque effet de la nature. Il doit expliquer par l'action, & la reaction des corps, par les qualitez des elemens, par la figure des parties de la matiere &c. la vegetation des plantes, les meteores, la lumiere, la pesanteur, l'opacité, la fluidité &c. C'est ainsi qu'en usent les Philosophes Chretiens de quelque secte qu'ils soient. Les Scholastiques ont un axiome qu'il ne faut pas qu'un Philosophe ait recours à Dieu, *Non est Philosophi recurrere ad Deum:* ils apellent ce recours l'asyle de l'ignorance. Et en effet que pourriez-vous dire de plus absurde dans un ouvrage de Physique que ceci, les pierres sont dures, le feu est chaud, le froid gêle les rivieres, parce que Dieu l'a ainsi ordonné. Les Carteliens mêmes qui font Dieu non seulement le premier moteur, mais aussi le moteur unique, continuel, & perpetuel de la matiere, ne se servent point de ses volontez, & de son action pour expliquer les effets du feu, les proprietez de l'aiman, les couleurs, les saveurs &c. ils ne considerent que les causes secondes, le mouvement, la figure, la situation des petits corps. De façon que si la remarque de Clement Alexandrin raportée (*b*) ci-dessus, n'étoit fondée que sur le discours de Socrate, elle seroit très-injuste. Il faudroit pour la trouver legitime, que nous sussions non pas qu'Anaxagoras expliquoit beaucoup de choses sans faire mention de l'entendemeut divin, mais qu'il l'excluoit nommement & formellement lors qu'il expliquoit une partie des phenomenes de la nature. Peut-être y avoit-il dans ses écrits certains endroits où il disoit ce qu'Euripide son disciple a dit depuis, c'est que Dieu (*c*) se mêle des grandes choses, & laisse faire les petites à la fortune, comme si l'Univers étoit semblable au tribunal des Preteurs, *de minimis non curat Prator.* Nous avons vu ci-dessus (*d*) que ce Philosophe attribuoit quelques effets au hazard, quelques autres à la necessité, &c. & qu'il n'apelloit à son aide l'Intelligence (*e*), que lors qu'il ne pouvoit pas faire voir comment la necessité avoit produit une chose. On peut suposer en general que son systême n'étoit pas bien debrouillé; qu'il ne l'avoit ni bien aplani ni bien arrondi, qu'il y avoit laissé beaucoup de pieces mal agencées. Aristote nous insinuë cela, lors qu'il parle des Physiciens qui ont les premiers reconu deux causes, la materielle & l'efficiente. Il les compare à des gens qui n'ont point apris l'art de se batre, & qui ne laissent pas de bien blesser assez souvent. Ils le font sans suivre les regles; ces Physiciens aussi ne possedoient pas la science de ce qu'ils disoient. Οὗτοι (*f*) μὲν οὖν . . . δυοῖν αἰτίαιν ἥψαντο . . . τῆς τε ὕλης, καὶ τοῦ ὅθεν ἡ κίνησις. ἀμυδρῶς μέντοι καὶ οὐθὲν σαφῶς, ἀλλ' οἷον ἐν ταῖς μάχαις οἱ ἀγύμναστοι ποιοῦσι. καὶ γὰρ ἐκεῖνοι περιφερόμενοι, τύπτουσι πολλάκις καλὰς πληγάς· ἀλλ' οὔτε ἐκεῖνοι ἀπὸ ἐπιστήμης, οὔτε οὗτοι ἐοίκασιν εἰδέναι λέγειν ὃ λέγουσιν. *Atque hi quidem . . . . duas causas . . . attigerunt, materiam, & unde motus obscurè tamen, & non clarè: sed quemadmodum inexercitati in prælio faciunt. Etenim illi circumeuntes, egregias plerumque plagas infligunt. Sed nec illi ex scientia, nec isti videntur scire quid dicant.* Vous verrez ailleurs (*g*) qu'il y a des choses qu'Anaxagoras n'a point expliquées, & qu'il eût admises infailliblement si quelcun lui en avoit fait l'ouverture, & qu'enfin en developant ses principes & ses pensées, on étaleroit de fort beaux dogmes.

Je ne blâmerois point Socrate d'avoir souhaité une explication de l'Univers toute telle qu'il l'indique, car qu'y auroit-il de plus beau, ni de plus curieux que de savoir distinctement & dans le detail, pourquoi la perfection de la machine du monde a demandé que chaque planete eût la figure, la grandeur, la situation, & la vitesse qu'elle a, & ainsi du reste? mais cette science n'est pas faite pour le genre humain, & l'on étoit fort injuste de l'attendre d'Anaxagoras. A moins que d'avoir toute l'idée que Dieu a suivie en faisant le monde, on ne pourroit point donner les explications que Socrate souhaitoit. Tout ce que les plus grans Philosophes peuvent dire là-dessus revient à ceci, que puis que la terre est ronde, & située à une telle distance du soleil, cette figure & cette situation étoient requises pour la beauté, & la symmetrie de l'Univers, l'auteur de cette vaste machine aiant une intelligence, & une sagesse qui n'a point de bornes. Nous savons par là en general que tout va bien dans cette machine, & que rien n'y manque; mais si nous entreprenions de faire voir piece à piece que tout est au meilleur état qui se puisse, nous en donnerions infailliblement de très-mauvaises raisons. Nous ferions comme un païsan qui sans avoir aucune idée d'une horologe, entreprendroit de prouver que la rouë qu'il en verroit par une fente a dû être de telle épaisseur, de telle grandeur, & posée precisément en ce lieu-là, vu que si elle eût été plus petite, moins épaisse, & située en un autre lieu, il en seroit arrivé de grans inconveniens. Il jugeroit de cette machine comme un aveugle des couleurs, & sans doute il raisonneroit pitoiablement. Les Philosophes ne sont guere plus en état de juger de la machine du monde, que ce païsan de juger d'une grosse horologe. Ils n'en conoissent qu'une petite portion, ils ignorent le plan de l'ouvrier, ses vuës, ses fins, & la relation reciproque de toutes les pieces. Alleguez à quelcun que la terre a dû être ronde afin qu'elle tournât plus facilement sur son centre, il vous repondra qu'il vaudroit mieux qu'elle fût quarrée afin de tourner plus lentement, & de nous donner de plus longs jours. Que pourriez-vous repondre de raisonnable, si vous étiez obligé d'articuler les embarras où l'Univers tomberoit en cas que Mercure fût plus grand, & plus proche de la terre? Mr. Newton qui a decouvert tant de beautez mathematiques & mechaniques dans les cieux, voudroit-il bien être caution que si les choses n'étoient point telles qu'il les supose ou quant aux grandeurs, ou quant aux distances, ou quant aux vitesses, le monde seroit un Ouvrage irregulier, mal construit, mal entendu? L'Intelligence de Dieu n'est elle pas infinie? Il a donc les idées d'une infinité de mondes diferens les uns des autres, tous beaux, reguliers, mathematiques au dernier degré. Croiez-vous que d'une terre quarrée & plus proche de Saturne, il ne pourroit pas tirer des usages équivalens à ceux qu'il tire de nôtre terre? Concluons que Socrate n'a point dû s'imaginer qu'Anaxagoras lui prouveroit par des raisons de detail, que l'état present de chaque chose est le meilleur où elle pût être. Il n'y a que Dieu qui puisse prouver cela de cette façon.

D'où vient que l'homme ne peut demontrer par des raisons particulieres, que chaque corps est dans l'Univers au meilleur état qu'il étoit possible.

Comment ferions-nous ce que Socrate vouloit à l'égard de la machine du monde, nous qui ne le saurions faire à l'égard de la machine d'un animal après tant de dissections, & tant de leçons d'anatomie qui nous ont apris le nombre, la situation, l'usage &c. de ses principaux organes? Par quelles raisons particulieres pourroit-on prouver que la perfection de l'homme & celle de l'Univers, demandent que nos yeux au nombre de deux soient situez comme ils le sont, & que six yeux placez autour de la tête feroient du desordre dans nôtre corps, & dans l'Univers? On peut raisonnablement pretendre qu'afin de donner à l'homme six yeux autour de la tête, sans s'écarter neanmoins des loix generales de la mechanique, il eût falu deranger de telle sorte les autres organes, que le corps de l'homme eût été formé sur un autre plan, & fût devenu une autre espece de machine; mais on ne sauroit donner de cela aucunes raisons particulieres, car tout ce que vous pourriez dire, seroit combatu par des objections aussi vraisemblables que vos preuves. Il faut s'arrêter à cette raison generale, la sagesse de l'ouvrier est infinie, l'ouvrage est donc tel qu'il doit être. Le detail nous passe, ceux qui veulent y entrer ne se sauvent pas toûjours du ridicule (*h*).

Au reste nous pouvons prouver par ce discours de Socrate qu'il n'avoit pas été le disciple d'Anaxagoras, car s'il l'eût été, eût-il eu besoin d'aprendre d'un hom-

(*a*) Πολλὴ ἂν καὶ μακρὰ ῥᾳθυμία εἴη τοῦ λόγου. Negligens admodum ac supina futura est hæc ejus oratio. *Id. ib. p. 74. A.*

(*b*) *Dans la remarque E, lettre y, page 219.*

(*c*) Τῶν μεγάλων γὰρ ἐπιστατεῖ θεός, τὰ μικρὰ δ' εἰς τύχην ἀνεὶς ἐᾷ, κατὰ τὸν Εὐριπίδην. Summa procurat modo Deus, inque fortunam minora rejicit, ut ait Euripides. *Plut. in reip. ger. præcept. p. 811. D.*

(*d*) *Dans la remarque E, lettre c, page 220.*

(*e*) *Ci-dessus page 219. lettre x.*

(*f*) *Arist. Metaphys. lib. 1. c. 4. p. 646. G.*

(*g*) *Id. ib. cap. 7. p. 651. C.*

(*h*) *Voiez les discours Anatomiques de Guillaume Lami Medecin de Paris.*

autres raisons à cause qu'Anaxagoras qui s'y étoit extremement apliqué (S) s'égara beaucoup. Ce que l'on observe touchant le traité où il raisonnoit sur les éclipses, est une chose curieuse. Vous la verrez à la fin de la remarque B de l'article de Pericles. N'oublions point que le β mont Mimas proche de Claromene étoit un lieu d'où il contemploit les astres. Encore moins faut-il oublier que la force & la sublimité de son genie, son travail, son aplication, & l'abondance de ses decouvertes ne firent que le conduire à l'incertitude, car il se plaignoit γ que tout est plein de tenebres. Ce fut peut-être ce qui l'obligea à dire que tout consiste dans l'opinion, & δ que les objets sont ce qu'on veut, c'est-à-dire tels ou tels selon qu'ils nous semblent tels ou tels. Du reste quoi qu'il enseignât ε que l'ame de l'homme est un être aërien, il la croioit θ immortelle. Il lui faisoit plus d'honneur qu'au monde, car il étoit de ξ ceux qui jugerent que le ciel & la terre periroient ; & quand on lui demanda, *si les montagnes de Lampsaque seroient un jour une partie de la mer*, il repondit qu'oui pourveu que le tems ne leur manquât pas Φ. J'ai dit λ ailleurs quel étoit son sentiment sur l'ame des bêtes. C'est dommage qu'il n'ait pas été ami de Democrite, & que ces deux grans esprits n'aient pas concerté ensemble leurs hypotheses ; on auroit pu corriger les defauts de l'une par les perfections de l'autre, mais il n'y eut entre eux nulle liaison. Anaxagoras voulut du mal à Democrite μ, parce que la visite qu'il souhaita de lui rendre fut refusée. Servius & Sidonius (T) Apollinaris ont ignoré ses opinions. Il y aura beaucoup de passages Grecs dans le commentaire de cet article. Cela doit plaire aux personnes qui entendent cette langue, & qui veulent juger des choses par les propres termes des Auteurs qu'on prend à temoin, & ne doit pas deplaire à ceux qui l'ignorent ; car outre que mes pages en seront plus courtes à leur égard, ils y trouveront en François une notion generale de ce qui est dans le Grec. Ceci soit dit une fois pour toutes. J'ai renvoié ω ailleurs, afin de ne surcharger pas davantage cet article, quelques discussions chronologiques qu'il y avoit à proposer. NOTEZ que les Imprimeurs aiant sauté quelques periodes qui devoient être à la page 216. on a été contraint de les mettre ici hors d'oeuvre. Il disoit que la neige est noire, & il en donnoit une raison peu solide ; car il se fondoit π d'un côté sur ce que la neige est une eau condensée, & il suposoit de l'autre que le noir est la couleur propre de l'eau. Il croioit en general * que les yeux ne sont point capables de discerner la vraie couleur des objets, & que nos sens sont trompeurs, & qu'ainsi c'est à la raison, & non pas à eux à juger des choses. Il disoit aussi que les cieux étoient † de pierre, & que c'étoit la vitesse ‡ de leur mouvement qui les empêchoit de tomber. D'autres assurent ⸸ qu'il avoüoit que le ciel *est de nature de feu quant à son essence, mais que par la vehemence de sa revolution ravissant des pierres de la terre, & les aiant allumées elles devindrent astres.*

β *Philostr. in vita Apollon. lib. 2. cap. 2.*

γ *Voiez la remarque G vers la fin.*

δ *Aristotel. Metaphys. lib. 3. c. 5. p. 671. G.*

ε *Theodor. de Græc. affect. Serm. 5. pag. 547.*

θ *Id. ib. pag. 548.*

ξ *Voiez les Jesuites de Coimbre in Aristot. lib. 1. de cœlo cap. 3. p. m. 65.*

Φ *Diog. Laert. ubi supra n. 10.*

λ *Dans la remarque E de l'article* Pereira.

μ *Laert. ib. n. 14.*

ω *A la remarque A de l'article d'Archelaus le Philosophe.*

π *Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotypos. l. 1. c. 13.*

* *Id. adv. Mathem. l. 7. p. 153.*

† *Voiez la remarque I pag. 224. au commencement.*

‡ *Diog. Laert. ubi supra n. 12.*

⸸ *Plut. de placit. Philos. l. 2. cap. 13. Je me sers de la version d'Amiot.*

ANABAP-

(a) homme qui lisoit les livres d'Anaxagoras, que l'on y etablissoit un entendement pour la cause de toutes choses ?

(S) *A cause qu'Anaxagoras qui s'étoit extremement apliqué à* l'Astronomie *s'égara beaucoup.*] Afin qu'on voie plus nettement les pensées de Socrate là-dessus, je raporterai un peu au long les paroles de son Historien. „ Il (b) estoit d'avis qu'on employast quelque „ tems à l'Astronomie, afin de pouvoir connoistre „ quelle heure il est aux estoilles, en quel jour du „ mois, & en quelle saison de l'année on est ; pour „ sçavoir quand il faut relever une sentinelle durant la „ nuit, quand il est à propos de se mettre sur la mer „ ou de faire voyage, & il disoit que cela se pouvoit „ apprendre facilement, dans l'entretien des matelots, ou de ceux qui chassent de nuit ; Mais de vouloir penetrer plus avant, jusqu'à connoistre quels „ Astres ne sont pas en mesme declinaison ; de vouloir expliquer tous les differens mouvemens des „ Planetes, & sçavoir de combien elles sont eloignées „ de la terre ; en combien de temps elles font leurs „ revolutions ; quelles sont leurs influënces ; c'est dequoy il dissuadoit fortement ; car ces sciences luy „ sembloient entierement inutiles, non pas qu'il en „ fust ignorant ; mais parce qu'elles demandent un „ homme tout entier, & le divertissent de plusieurs autres bonnes occupations. En un mot, il „ ne vouloit point qu'on recherchast trop curieusement l'artifice admirable, avec lequel les Dieux „ ont disposé tout l'Univers ; parce que c'est un secret que l'esprit de l'homme ne peut comprendre, „ & que ce n'est pas faire une action agreable aux „ Dieux, que de tascher à descouvrir ce qu'ils nous „ ont voulu cacher. Il tenoit de plus qu'il y avoit „ danger de s'esgarer l'esprit dans ces hautes speculations, comme fit Anaxagore, qui se vantoit d'y „ estre fort entendu. Car enseignant que le Soleil „ estoit une mesme chose que le feu, il ne songeoit pas que le feu n'eblouit point les yeux ; mais „ qu'il est impossible de soustenir l'esclat du Soleil. „ Je ne raporte point deux autres raisons que l'Historien emploie contre ce dogme d'Anaxagoras : elles ne sont pas meilleures que la premiere, & ne meritent point autant d'attention que l'idée que Socrate se faisoit des Dieux : il les croioit fort jaloux de leurs secrets, & fort disposez à se facher contre les hommes qui vouloient porter jusques là leur curiosité. Je mets à la marge (c) les expressions de Xenophon. Notez qu'Aristote avoit une opinion plus avantageuse de la Divinité. il ne nie pas que si elle étoit capable de jalousie, elle n'enviât principalement à l'homme la plus sublime des sciences, mais il nie ce que les Poetes afirmoient de la pretenduë envie des Dieux. Ses paroles sont très-remarquables. (d) *Εἰ δὴ λέγουσί τι οἱ ποιηταὶ, καὶ πέφυκε φθονεῖν τὸ θεῖον, ἐπὶ τούτου συμβῆναι μάλιστα εἰκὸς, καὶ δυστυχεῖς εἶναι πάντας τοὺς περιττούς. ἀλλ' οὔτε τὸ θεῖον φθονερὸν ἐνδέχεται εἶναι, ἀλλὰ κατὰ τὴν παροιμίαν πολλὰ ψεύδονται ἀοιδοί. Quod si aliquid poëtæ dicunt, & in naturam divinam cadit invidia, verisimile est hac in re id maxime accidere & infelices esse eos omnes qui (e) altiora se quærunt. Sed neque divinitas invida esse potest, multaque, ut est in proverbio, mentiuntur poëtæ.*

(T) *Servius & Sidonius Apollinaris ont ignoré les opinions* d'Anaxagoras.] Le premier (f) assûre qu'il donnoit le feu pour le principe de toutes choses : c'est le confondre avec Heraclite. L'autre pretend que comme Thales il établit l'eau pour le principe de tous les corps, & qu'il joignit à ce principe un entendement. C'est lui ôter la doctrine des *homœomeries*. Elle n'étoit pas inconuë à Sidonius Apollinaris, mais il la donne sans raison au Philosophe Anaximander. Il lui donne aussi la *πανσπερμία*, c'est-à-dire que les semences de toutes choses étoient par tout, doctrine qui apartenoit au Philosophe Anaxagoras. Elle apartenoit aussi à Democrite, comme Aristote l'a observé au chapitre 4. du 3. livre de sa Physique.

(g) Sed rebus inutile ponit (h)
Principium, dum credit aquis subsistere mundum.
Hujus discipuli versa est sententia, dicens,
Principiis propriis semper res quasque creari.
Singula qui quondam fontes decrevit habere
Æternum irriguos, ac rerum semine plenos.
Hunc etiam sequitur, qui gignere cuncta putabat
Hunc aërem, pariterque Deos sic autumat ortos.
Quartus Anaxagoras Thaletica dogmata servat :
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem.

Le docte Savaron n'a pas remarqué ces bevuës dans ses notes sur ce poëme de Sidonius Apollinaris.

(a) *Voiez Platon ubi supra p. 72.*

(b) *Xenophon, choses memorables de Socrate, liv. 4. p. m. 384. & suiv. Je me sers de la traduction de Charpentier.*

(c) *Ὅλως δὲ τῶν οὐρανίων ᾗ ἕκαστα ὁ θεὸς μηχανᾶται, φροντιστὴν γίγνεσθαι ἀπέτρεπεν. οὔτε γὰρ εὑρετὰ ἀνθρώποις αὐτὰ ἐνόμιζεν εἶναι, οὔτε χαρίζεσθαι θεοῖς ἂν ἡγεῖτο τὸν ζητοῦντα ἃ ἐκεῖνοι σαφηνίσαι οὐκ ἐβουλήθησαν.* Ut una omnia complectar, cœlestium unumquodque quomodo dii machinentur scrutari dehortabatur. Neque enim hominibus facile esse ea adinvenire : neque diis eos facere grata arbitrabatur qui ea quærant quæ ipsi dii in promptu & manifesta esse noluerunt. *Xenoph. ἀπομν. lib. 4. p. m. 474.*

(d) *Aristot. Metaphys. lib. 1. cap. 2. p. 644. E.*

(e) *C'est ainsi que Bessarion traduit περιττούς. Argyropyle traduit, qui hæc superflua quærunt. Voiez Fonseca sur cet endroit d'Aristote, p. m. 130.*

(f) *Servius in Virgil. ecl. 6. v. 31.*

(g) *Sidon. Apollin. Carm. 15. v. 81. p. m. 151. 152.*

(h) *C'est-à-dire Thales.*

☞ ANABAPTISTES, secte dont la naissance suivit de fort près les commencemens du Lutheranisme. Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer la fonderent l'an 1521. Ils abuserent d'une doctrine qu'ils avoient luë dans le livre *de libertate Christiana*, que Luther avoit publié l'an 1520. Cette proposition qu'ils y trouverent, *l'homme Chrétien est le maître de toutes choses, & n'est soumis à personne*, & que Luther (A) prenoit dans un fort bon sens, leur parut propre à gagner la populace. C'est à quoi ils emploierent leur industrie, chacun selon ses talens. Storch n'aiant point de science, se vanta d'inspirations: Stubner qui avoit de l'esprit & de l'étude, chercha des explications adroites de la Parole de Dieu: Munzer hardi & emporté paia d'audace, & lâcha la bride aux passions les plus remuantes. Ils ne se contenterent pas de decrier la tyrannie ecclesiastique de la Cour de Rome, & l'autorité des Consistoires, ils enseignerent aussi que la puissance des Princes étoit une usurpation, & que les hommes sous l'Evangile doivent jouir d'une pleine liberté. Ils rebatiserent leurs sectateurs, & pour mieux faire passer cette pratique ils enseignerent que le batême conferé à des enfans est nul. Quant au reste ils insisterent beaucoup sur la morale rigide, ils recommanderent les macerations, les jûnes, & la simplicité des habits, & ils seduisirent par là une infinité de monde. Après ces heureux commencemens Munzer devint si temeraire, qu'il exhorta hautement les peuples à resister aux Magistrats, & à contraindre les Souverains à se defaire de l'autorité. Un tel Evangile plut si fort aux païsans d'Allemagne, qui trouvoient un peu trop rude le joug de leurs maîtres, qu'ils se souleverent en mille lieux, & qu'ils commirent une infinité de violences. On leva des troupes contre eux, on les batit aisément, on en fit mourir un très-grand nombre. Munzer qui les avoit abusez, & qui s'étoit tant vanté d'enthousiasmes * fut pris, & decapité l'an † 1525. Les disciples qu'il avoit laissez en Suisse y multiplierent la secte, & y causerent beaucoup de troubles, & il falut recourir aux loix penales les plus severes pour arrêter les progrés de l'Anabaptisme. Il falut faire la même chose dans plusieurs villes d'Allemagne, & ailleurs. Les Ministres (B) à la verité refutoient soigneusement ces sectaires, mais

* *Voiez son article.*

† *Moreri a tort de dire que* cet heresiarque se vantoit environ l'an 1542. que le Saint Esprit lui reveloit &c.

(A) *Que Luther prenoit dans un fort bon sens.*] C'est ce qu'il fit voir par l'explication de sa pensée dès qu'il eut vu comment ces gens-là avoient abusé de ses expressions. (a) *Quæ verba sano sensu à Luthero . . . scripta & prolixa ἐξηγήσει declarata, oppositoque aphorismo*, eumdem omnium servum esse, & omnibus subjectum *exposita, detorta fuere in sensum sequiorem ab hominibus sua pariter & alienæ quietis impatientibus.* Ses adversaires les plus passionnez demeurent d'accord, qu'il desaprouva la conduite seditieuse qui par accident sembloit être née de sa doctrine. Le Pere Maimbourg raconte (b) que les rebelles aiant envoié leur manifeste à Martin Luther, furent trompez dans l'esperance qu'ils avoient euë de le lui faire aprouver; *car*, ajoûte-t-il, *Luther voyant que plusieurs l'accusoient d'avoir donné lieu à cette revolte par les livres qu'il avoit écrits en langue vulgaire pour la liberté Evangelique, contre la tyrannie de ceux qui l'opprimoient par des traditions humaines, leur repondit par un long écrit, où il leur montre que l'Escriture les oblige de se soumettre aux Princes & aux Magistrats, quand mesme ils abuseroient du pouvoir que Dieu leur a donné sur eux; qu'ils doivent s'adresser à Dieu, & cependant souffrir en patience, en attendant qu'il y mette ordre comme il luy plaira, & que la voye des armes qu'ils ont prise, sera cause de leur damnation s'ils ne les mettent bas.* Nous verrons dans l'article *Munzer* qu'il rejetta bientôt les propositions de ce fanatique.

(a) *Frider. Spanhemius, de origine, progressu, sectis & nominibus Anabaptistarum p. m. 196. Je me sers de l'édition inserée dans la* Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ *de Cloppenbourg.*

(b) *Maimbourg, Hist. du Lutheran. liv. 1. p. 114. édit. de Holl.*

(B) *Les Ministres . . . refutoient soigneusement ces sectaires, mais . . . les Magistrats.*] Les plus ardens ennemis du Lutheranisme auroient eu bien de la peine à imaginer une methode aussi capable de l'étoufer dans le berceau, que l'étoit le schisme que Munzer & ses adherans formerent. Ils prêchoient une doctrine qui tendoit au renversement total des societez, & ils la mettoient en pratique avec des ravages inconcevables. (c) Ils avoient eu des liaisons avec Luther, & ils convenoient avec lui que le Christianisme devoit être reformé selon la pure Parole de Dieu. Ainsi toute la haine que l'on concevoit contre eux retomboit sur lui & sur ses semblables, & quand on voioit les suites funestes que l'entreprise de la Reformation avoit produites si promtement, on étoit tenté de croire que ce n'etoit point l'ouvrage de Dieu. Cela sans doute retarda beaucoup les progres de la Reforme. Il ne faut pas s'étonner que les Ministres aient dit (d) que c'étoient là les profondeurs de Satan, & que l'ennemi de nôtre salut s'étoit servi de cette ruse pour maintenir son Empire contre les nouveaux Apôtres que Dieu avoit suscitez. Ce langage coule naturellement des hypotheses theologiques. Les Controversistes du parti Romain se prevalurent de la conjoncture avec une adresse extraordinaire, pour decrier la Reformation, & pour animer contre elle toutes les Puissances. Mais les Reformateurs ne furent pas moins vigilans pour se garantir de l'oprobre sous lequel on vouloit les enveloper. Ils crierent de toute leur force contre les Anabaptistes, ils les refuterent par écrit, ils les engagerent à la dispute par tout où ils purent. (e) *Ut labem istam sibi aquæ ac doctrinæ Evangelicæ adspersam abstersum irent Heroes illi, qui in templo Dei renitendo fidem ac integritatem suam & Dei causam publicis scriptis sibi agendam censuere. Quod inter alios acriter præstitere* Lutherus, Melanchton, Zwinglius, Bullingerus, Menius, Regius, *alii, & in factiones & seditiosos graviter invecti, subditos perduelles, de suo erga potestates superiores officio, ex Dei verbo monendo, tribunitios illos concionatores perstringendo, & omnes ad quietem & debitam Principibus suis reverentiam hortando, nihil reliqui fecêre, ut impetum hominum ad scelera & cruces furibundis animis ruentium sufflaminarent.* Lutherus *vel imprimis concitatior non in quosdam tantùm scripta contra seditiosos, verùm etiam vehementiùs emisit, & peculiari libello* contra Latrones & homicidas Rusticos *vulgato ipse classicum in illos cecinit, Principes hortatus, ut vi & armis latrociniorum istorum impetum sisterent, & eos ad quietem cogerent, qui persuaderi nollent.* Le Ministre qui me fournit ce Latin nomme quelques villes où ces sectaires furent confondus dans des disputes publiques, mais son refrein est toûjours qu'après cela les Magistrats firent leur devoir. Il nous conte qu'à Zurich les chefs des Anabaptistes aiant disputé (f) trois fois à leur confusion avec Zuingle, furent condamnez à se taire par un édit solennel. (g) *Senatus Tigurinus solenni edicto Pædobaptismum sancit, & Anabaptismi doctoribus silentium & quietem imperat.* Balthasar Hubmeyer l'un d'eux aiant promis de se retracter publiquement, & aiant au contraire prêché ses erreurs, fut contraint à l'abjuration, & puis chassé de la ville (h). Et parce que cette secte se multiplioit de jour en jour en depit de tous les obstacles, on recourut à des remedes plus violens. Le Senat fit un édit qui condamnoit (i) à la mort les Docteurs Anabaptistes, & à de grosses amendes ceux qui leur donneroient retraite. Cette ordonnance fut faite l'an 1530. Oecolampade disputa dans Bâle avec ces Heretiques l'an 1525. l'an 1527. & l'an 1529. Il soutint très-bien sa cause, mais il ne surmonta point l'opiniatreté de ces gens-là. C'est pourquoi les Magistrats les reprimerent de telle sorte que l'Eglise recouvra la paix. (k) *Causa quidem abunde satisfecit, actoribus verò pervicacibus non item, ita in Prudentissimi Senatus, & strenui gloriæ divinæ vindicis, in Anabaptistarum sectariis coërcendis authoritate, Ecclesia Basiliensis tranquillitati simul & puritati consulendum ibidem fuerit.* On les refuta à Berne dans une dispute publique l'an 1527. mais ils disoient en secret que leurs raisons leur sembloient encore bonnes: afin donc que le triomphe de la verite fût plus authentique, on ordonna une autre dispute l'an 1532. elle dura 9. jours, on en publia les actes, cela servit de beaucoup, mais les edits rigoureux du Senat de Berne furent sans comparaison plus utiles (l). Ces brouillons eussent etabli à Saint Gal leur lieu de sureté, si les Magistrats (m) ne les eussent exilez. Ce fut là que Thomas Schucker coupa la tête à son frere l'an 1527.

(c) *Voiez Spanheim ubi supra pag. 198.*

(d) *Voiez la remarque H H de l'article Mahomet.*

(e) *Spanhem. ibid.*

(f) *En Janvier, Mars & Novembre 1525.*

(g) *Id. ib. p. 202.*

(h) *Id. ibid.*

(i) Capitis pœna in Anabaptistarum Doctores decreta, & gravibus in eorum receptatores mulctis. *Id. ib. pag. 203.*

(k) *Id. ibid.*

(l) *Id. ib. pag. 203. 204.*

(m) Turbones urbe ejecti fuere. *Id. ibid. pag. 204.*

mais comme cela ne produisoit pas le fruit que l'on souhaitoit, les Magistrats supleoient à ce defaut par les voies de l'autorité. Les Anabaptistes firent beaucoup de progrés dans la Moravie, & ils y en eussent fait davantage malgré les oppositions severes du bras seculier, s'ils ne se fussent pas divisez en deux * factions. Il n'y eut point de ville plus tourmentée de ces gens-là que (C) celle de Munster. Chacun sait qu'ils s'en rendirent les maitres, & que Jean de Leide le Roi de cette nouvelle Jerusalem se defendit tant qu'il put, mais qu'enfin la ville aiant été prise, il fut puni du dernier suplice l'an 1536. Les Anabaptistes de Frise & de Hollande desaprouverent en plusieurs choses la conduite de leurs Freres de Munster, & ne laisserent pas d'exciter † beaucoup de troubles. L'un de leurs principaux chefs se nommoit Mennon. On se servit des moiens les plus efficaces dont on se put aviser pour l'extirpation de cette secte, mais on n'en vint point à bout ‡. Elle s'est conservée jusqu'à present dans les Provinces Unies. Il est vrai que peu-à-peu elle s'est guerie de ses (D) principales foiblesses, elle ne se vante plus d'enthousiasmes, elle ne s'oppose point aux ordres des Magistrats, elle ne prêche plus l'afranchissement total de toute sorte de sujettion, la communauté de biens, & choses semblables. Elle a soufert une infinité (E) de subdivisions, comme il est inevitable à toute secte qui ne se gouverne point par le principe de l'autorité. Elle se vante d'un grand (F) nombre de Mar-

* *Celle des Hutteriens, & celle des Gabrielistes.*

† *Voiez l'article* Picards, *remarque B.*

‡ *Tiré d'une dissertation de Frideric Spanheim le pere*, de origine, progressu, sectis, & nominibus Anabaptistarum, *imprimée à Leide l'an 1643. Jean Cloppenbourg l'a inserée dans sa* Gangræna Theologiæ Anabaptisticæ, *imprimée à Francker l'an 1656. in 4.*

1527. Il convoqua une nombreuse assemblée, & declara à la compagnie qu'il se sentoit saisi de l'esprit de Dieu. Là-dessus il commanda à son frere de s'agenouiller, & prit une épée. Son pere & sa mere & quelques autres personnes lui demanderent ce qu'il vouloit faire; *aiez l'esprit en repos*, leur repondit-il, *je ne ferai rien que ce qui me sera revelé par nôtre Pere celeste*. On attendoit avec impatience l'issuë de tout cela, lors qu'on le vit tirer son épée & faire sauter la tête de son frere. Il fut puni par les Magistrats selon l'exigence de son crime, mais il ne donna aucune marque de repentir, & il declara sur l'échafaut qu'il n'avoit fait qu'executer les ordres de Dieu. Vous pouvez croire que la severité des édits de bannissement fut redoublée à la vuë d'un tel fanatisme (a). A Strasbourg il y eut & des disputes, & des édits très-rigides contre cette secte (b). On y emprisonna Melchior Hofman l'un de ses chefs, & il mourut en prison (c). Elle se repandit dans la Moravie, dans la Boheme, dans la Pologne, dans la Hongrie, dans l'Autriche, dans la Silesie. Quelques-uns de ses chefs furent livrez au Bourreau. Balthasar Hubmeyer mené à Vienne y fut brûlé. Cette execution passa dans la secte pour un martyre, & y rechaufa le zèle (d).

Ajoûtons à tout cela que (e) la Reine Elizabeth la premiere fois qu'ils aborderent en Angleterre l'an 1560. fit un édit qui leur commandoit de se retirer incessamment. L'Electeur Palatin les chassa de ses Etats l'an 1594. Les Dietes de Spire l'an 1529. & l'an 1544. & celle d'Augsbourg l'an 1551. firent des decrets barbares & sanguinaires contre eux (f). Philippe II. ordonna en 1565. à la Gouvernante du Païs-bas de n'user d'aucune remise ni d'aucun relâchement dans la punition des Anabaptistes (g). Consultez les Annales de cette secte composées par Jean Henri Ottius: vous y verrez une ample enumeration des Edits qui ont été faits contre elle en plusieurs lieux de l'Europe. Ce que l'on dit de l'artillerie qu'elle est la derniere raison des Rois, *ratio ultima regum*, se peut appliquer aux loix penales: elles sont la derniere raison des Theologiens, leur plus puissant argument, leur *Achilles* &c.

(C) *Que celle de Munster.*] Ce qui se passa dans cette ville depuis que l'Anabaptisme y eut pris pied jusques au suplice de Jean de Leide, est un des plus memorables évenemens du XVI. siecle. On en trouve la relation dans plusieurs livres. Voiez nommément la lettre qui fut écrite à Erasme par Conrad (h) Heresbachius l'an 1536. & qui a été imprimée à Amsterdam l'an 1637. *cum hypomnematis ac notis Theologicis, Historicis ac Politicis Theodori Strackii Pastoris Budericensis*. Voiez aussi le livre de Lambert Hortensius *de tumultibus Anabaptistarum*, celui de Jean Wigandus *de Anabaptismo publicato*, & la relation d'Henri Dorpius Bourgeois de Munster publiée l'an 1536.

(D) *Elle s'est guerie de ses principales foiblesses.*] C'est pourquoi les Anabaptistes d'aujourd'hui se plaignent qu'on les refute comme on refutoit leurs ancêtres. Un Theologien illustre de l'Academie de Hollande s'est vu exposé à ce reproche dans une lettre qu'un Anabaptiste a publiée en Flamand, mais il lui a repondu qu'il ne pretend pas imputer à tous toutes les erreurs qu'il a marquées. (i) *Has* (Sectas) *ut minime confundimus in controversiis* singulis *ita nec notatos errores* omnes omnibus *imputamus* .... *minus volumus imputatos illis qui intrà* Waterlandorum *dictas Confessiones, bona fide, procul fallaciis Mennoniticis, harere sese profitentur. Absit ut cuiquam invito & deprecanti Haresin impingamus! Sed nec isti alterum apologiam suscipiant, aut alios esse ac fuisse negent, quos hic Elenchus, sub generali* Enthusiastarum *&* Anabaptistarum *nomine, ne nesciat Juventus nostra, coarguit. Factum tamen novissimè, ut diximus modò*, à Rypensi *Scriptore*, Epistolæ *in modum, Belgico sermone mihi opponenda. Quos Errores hic complures notatos, dum à suis Waterlandis amolitur, si modò verè & sincerè, hoc ipso non se aut suos, in talibus Controversiis peti, sed Familias alias ex dicto grege, intellexisse debuit. Frustrà ergò est omnis ipsius expostulatio, quasi ignorem quid Rypenses Anabaptista sentiant, aut quasi Lectoribus meis imponam*. Hoornbeeck a eu l'équité (k) de n'imputer point à cette secte les heresies de quelques particuliers. Il en marque deux nommément, celle de Jaques Outreman, & celle de Weke Walles. Le premier admet trois essences dans la Divinité, & veut que l'essence du Pere soit renfermée dans le ciel, & ne passe point cette borne. L'autre enseigne que Judas étoit un homme de bien & qu'il a été sauvé, qu'il n'a point commis de crime en trahissant Jesus-Christ, & que les Prêtres & les Scribes n'en ont point commis non plus en persecutant jusques à la mort nôtre Seigneur, & que l'un & l'autre des deux brigans ont eté sauvez. Outreman enseignoit à Haerlem l'an 1605. Walles enseignoit dans le territoire de Groningue l'an 1637. & il etoit si zélé pour ses sentimens qu'il excommunioit sans misericorde tous ceux qui ne les aprouvoient pas. On le chassa de la Province, & comme il se retira en Frise, le Synode Protestant qui fut tenu à Francker l'an 1644. fit en sorte qu'on le chassât (l).

(E) *Elle a soufert une infinité de subdivisions.*] Je craindrois de fatiguer mes lecteurs si je raportois ici le catalogue de toutes les sectes de l'Anabaptisme; je me contenterai donc d'indiquer un livre où l'on pourra se satisfaire, si l'on est curieux de voir cette liste. Voiez la preface des annales Anabaptistiques de Jean Henri Ottius.

(F) *Elle se vante d'un grand nombre de Martyrs.*] Si elle n'avoit à produire que ceux qu'on a fait mourir pour des attentats contre le gouvernement, elle se rendroit ridicule par son gros martyrologe; mais il est sûr que plusieurs Anabaptistes qui ont soufert constamment la mort pour leurs opinions, ne songeoient point à se soulever. Citons un temoignage qui ne puisse pas être suspect. C'est celui d'un Ecrivain qui a refuté de toute sa force cette secte. Il remarque (m) que trois choses ont été cause qu'elle a fait tant de progrés. La 1. est que ses Docteurs étourdissoient par un grand nombre de passages de l'Ecriture ceux qui leur prêtoient l'oreille: la 2. Qu'ils affectoient un grand exterieur de sainteté: la 3. Que ces sectaires temoignoient beaucoup *de constance à souffrir & à mourir*. Il prouve qu'aucune de ces trois choses n'est une marque d'orthodoxie. Voici ce qu'il dit sur la derniere. (n) *La troisieme marque par laquelle les Anabaptistes seduisent les simples & inconstans, est leur constance a souffrir & à mourir. Mais cela est bien trop simple & trop froid pour faire que leur doctrine d'Antechrist soit bonne & saine: comme dit sainct Cyprian, La peine ne fait pas le martyr, mais la cause. L'Escriture* (1) *tesmoigne que ceux-la sont vrais martyrs & bien-heureux qui souffrent pour justice, pour la verité, & pour le nom de Christ. Pour laquelle verité les Anabaptistes ne souffrent pas, qui est une chose à desplorer, mais pour une doctrine d'Antechrist. Et certes les Princes & les Rois ne tiennent pas bon ordre pour extirper ceste secte, ils font mourir ces povres gens simples, la plus part estans seduicts. Ils devroyent plustost ensuyvre les bons Rois, comme* (2) *Ezechias & Josias* les-

(a) *Spanhem. ib.*

(b) *Id. ibid. pag. 205.*

(c) *Id. ibid. pag. 212.*

(d) *Id. ibid.*

(e) *Voiez Hoornbeek in summa controvers. pag. 381.*

(f) *Id. ibid.*

(g) *Id. ib. citant Strada lib. 4.*

(h) *Il a été Gouverneur des fils du Duc de Cleves, & puis Conseiller du Duc, & il fut au siege de Munster.*

(i) *Fridericus Spanhemius F. filius in Elencho controversiarum p. 87. edit. 1694.*

(k) Hic quidem imprimis à *communibus* illorum & *singularibus* Cœtuum dogmatis secernenda sunt *propria* aliqua doctorum ipsorum, *Hoornb. pag. 389.*

(l) *Tiré d'Hoornbeeck ubi supra pag. 389. 390.*

(m) *Guy de Bres, Epitre dedicatoire de la racine, source & fondement des Anabaptistes. Ce livre fut imprimé l'an 1565.*

(n) *Id. ib. p. 9.*

(1) *Mat. 5. 11. 1. Pier. 4. 20. 1. Jean 4. 3.*

(2) *2. Par. 30. & 35.*

Martyrs; son Martyrologe est un gros in folio. Je ne croi point qu'aucun Auteur ait parlé d'elle (G) aussi équitablement que George Cassander. Les Theologiens Protestans (H) l'ont combatuë avec zéle dans les Provinces Unies, & ont obtenu en divers tems quelques Edits pour la

lesquels ont premier rejetté hors de leur terre toutes idolatries, & quant & quant ont reformé la vraye religion: Ainsi devroyent-ils faire prescher la vraye doctrine Apostolique publiquement, lors quand cela se feroit, je croy qu'il ne seroit ia besoin de tant de feu pour mettre à mort ces povres simples gens seduicts. Ensuite il prouve par des exemples que des gens qui ne soufroient pas pour justice ont fait paroître un très-grand courage. Il allegue le mauvais brigand, les Esseniens, les Circoncellions, les Martyrs Papistes, Arriens, Mahumetistes, les Philosophes Zenon, & Socrate. Mais il ne dit rien qui insinuë que les Martyrs Anabaptistes soufroient la mort pour avoir porté les armes contre l'Etat, ou excité les sujets à se revolter. Il represente leurs Martyrs comme des gens simples. Voiez ce que je citerai ci-dessous de George Cassander.

Notez en passant que cet Auteur refute ses adversaires tout comme les Catholiques refutoient les Protestans. *La premiere marque*, dit-il, (a) *par laquelle ils trompent & seduisent beaucoup de gens, c'est quand sans sens, jugement, ni raison, ils alleguent une infinite de textes de l'Escriture saincte à tors & à travers, tout ainsi comme s'ils avoyent mangé la Bible, combien que neantmoins le plus souvent ils ne cognoissent pas un A, pour un moullin à vent (comme on dit) les povres gens demeurent là tout court, estans ravis en admiration d'ouir tant d'Escriture, & pensent avoir de grands docteurs entre mains. Mais je prie tels simples gens de penser qu'il n'y a jamais eu heresie au monde qui ne se soit tousjours servie de l'Escriture, la corrompans & destournans pour la faire servir à maintenir leurs blasphesmes, combien que toutesfois l'Escriture ne donne point d'occasion d'erreur & heresie, mais elles viennent par le contraire, comme dit Christ: (1) Ce que vous errez, n'est-ce pas par ce que vous ne sçavez les Escritures?* Quant à la *seconde marque par laquelle les Anabaptistes seduisoient & subvertissoient les cœurs des simples*, qui étoit *la sainteté contrefaite*, il prouve par des exemples qu'elle est bien souvent le caractere des faux Docteurs. Il est certain que les Catholiques avoient à repondre à ces trois difficultez, 1. Que les Protestans ne parloient que de la Bible, & qu'ils la citoient éternellement. 2. Qu'ils condamnoient les danses, le luxe des habits, le cabaret, &c. 3. Que plusieurs d'entr'eux mouroient constamment pour leur Religion. On refutoit ces difficultez tout comme l'Auteur Protestant que je cite les a refutées. Ceci nous montre de plus en plus le prejudice que la secte des Anabaptistes aportoit aux Protestans, car il la faloit refuter par des raisons que les Papistes faisoient valoir contre ceux qui les avoient emploiees.

Au reste il y a dans le Martyrologe de Geneve quelques personnes qui étoient Anabaptistes. Notez que ceux-ci ont publié deux Martyrologes, l'un à Haerlem l'an 1615. l'autre à Horn l'an 1617. Ces deux Ouvrages ont fait éclater la discorde des Anabaptistes, car ceux de Horn (b) ont critiqué le Martyrologe de ceux de Haerlem, comme un Ouvrage où l'on avoit procedé de mauvaise foi. En repondant (c) à cette censure l'on se servit de la voie de recrimination, on accusa les compilateurs du Martyrologe de Horn, d'y avoir fourré des gens qui avoient souscrit à la Confession des Reformez quant à l'article de l'incarnation de JESUS-CHRIST (d). Le principal Compilateur du Martyrologe de Horn se nommoit Jaques Outerman. La preface de ce livre n'est pas moins injurieuse aux Lutheriens, & aux Calvinistes qu'aux Papistes. Ils y sont tous accusez de tyrannie (e).

(G) *Aussi équitablement que George Cassander.*] Il dit que les Mennonites faisoient paroître un bon cœur, un cœur pieux, & qu'ils s'écartoient de la foi par un faux zéle beaucoup plus que par malice; qu'ils condamnoient les fureurs de ceux de Munster; qu'ils enseignoient que le regne de JESUS-CHRIST ne doit s'établir que par la croix; ils sont donc, ajoûte-t-il, plus dignes de compassion, & d'instruction, que d'être persecutez, & il leur aplique un beau passage de St. Augustin. (f) *Hujus quem dixi Mennonis cui nunc hic theodericus successit, sectatores ferè sunt omnes, qui per hac Belgica, & Germania inferioris loca, huic Anabaptistica hæresi affines deprehenduntur, in quibus magna ex parte pii cujusdam animi argumenta cernas, qui imperito quodam zelo incitati, errore potiùs quam animi malitia à vero divinarum literarum sensu, & concordi totius ecclesiæ consensu desciverunt, quod ex eo perspici potest, quod Monasteriensibus & hinc consecutis Batenburgicis furoribus, novam quandam restitutionem regni Christi, quod in deletione impiorum per vim externam positum sit, meditantibus, acerrime semper restiterunt, & in sola cruce regni Christi instaurationem & propagationem consistere docuerunt: quo fit, ut qui hujusmodi sunt, commiseratione potiùs & emendatione quàm insectatione & perditione digni videantur. His enim multò magis convenire videtur, quod de Manichæis disputans, inquit August. (2) Quanquam Dominus per servos suos regna subvertat erroris, ipsos tamen homines, inquantum homines sunt, emendandos esse potiùs quàm perdendos jubet . . . . Atque utinam qui atrociore in hosce miseros sunt animo mansuetudinem, & prudentiam hujus sancti viri imitentur, qui in disputatione adversus Manichæos . . . his verbis est usus. (3) Illi, inquit, in vos sæviant, qui nesciunt, cum quo labore verum inveniatur, & quàm difficile caveantur errores. Illi in vos sæviant, qui nesciunt cum quanta difficultate sanetur oculus interioris hominis, ut possit intueri solem suum. Illi in vos sæviant, qui nesciunt quibus suspiriis & gemitibus fiat, ut ex quantulacunque parte possit intelligi Deus.* Voilà ce qu'il dit au Duc de Cleves en lui dediant un livre où il prouve que la doctrine du Batême des enfans n'a soufert aucune contradiction dans l'ancienne Eglise. Le consentement universel de tous les Chretiens pendant plusieurs siecles lui paroît une si puissante preuve qu'un dogme vient des Apôtres, qu'il ne croit pas qu'on puisse mieux refuter les Anabaptistes que par la force de cet argument. Il en savoit la vertu par experience; car il dit qu'un Docteur Anabaptiste prisonnier au château de Cleves se convertit avec quelques autres de ses adherans, dès qu'il eut vu le recueil de temoignages qui fait voir l'antiquité de la tradition sur ce point-là. Ce fut la raison pourquoi Cassander fit voir le jour à son Ouvrage. Disons qu'il confera deux fois avec des Anabaptistes: premierement à Cologne, avec un certain Matthias l'an 1556. & (g) puis avec le nommé Jean Kremer prisonnier dans le Comté de la Mark l'an 1558.

(H) *Les Theologiens Protestans l'ont combatuë avec zéle dans les Provinces Unies, & ont obtenu.*] Ils ont provoqué diverses fois à la dispute les Anabaptistes. Le Synode de Horn fit un acte sur cela, & recourut même à l'autorité du Gouverneur. (h) *Ecclesia nostra semper bonum ac utile consuevunt, Adversarios ad disputationem & Colloquia provocare. Synodus Hornana a.* CIↃ IↃ LXXX. *& a.* CIↃ IↃ LXXVI. *implorata eum in finem Gubernatoris Theod. Sonnoyi auctoritate . . . decernit provocandum &c.* Trois ou quatre Synodes (i) firent de semblables actes avant la fin du XVI. siecle. Les Eglises trouverent bon l'an 1599. que l'on composât un Ouvrage qui contint le corps des controverses Anabaptistiques. Arminius Ministre d'Amsterdam se chargea de cette composition, & la commença; il l'interrompit quand il fut Professeur en Theologie à Leide, & il allegua des raisons dans le Synode d'Alcmaer l'an 1605. qui ne lui permettoient pas de s'apliquer à un tel Ouvrage. Le Synode d'Enchuyse l'an 1624. commit deux Ministres à examiner les Confessions des Mennonites, & à discuter les controverses. L'un d'eux étant resté seul l'an 1626. demanda un nouveau second: on lui accorda Doreslaar au Synode d'Amsterdam 1628. Ils s'apliquerent diligemment à leur commission, & publierent en Flamand un très-bon livre l'an 1637. C'est un corps des controverses Anabaptistiques, où les variations de ces gens-là sont marquées exactement (k). L'Auteur qui narre ces choses observe que les Eglises prenent garde conjointement avec le bras seculier que cette secte ne s'agrandisse: elles sont en sentinelle, dit-il (l), pour la reprimer, si elle produit de nouvelles branches, ou si elle veut sortir hors de ses limites. Il ajoûte que les Synodes de Frise ne cessent de solliciter les Etats de la Province à executer, & à renouveller l'Edit qui fut publié contre les Anabaptistes l'an 1598. & qu'on en presse principalement l'execution à l'égard des nouvelles assemblées, & des nouveaux lieux d'exercice que cette secte ose former. Il ajoûte que le Synode des Anabaptistes tenu à Haerlem au mois de Juillet 1649. aiant fait conoître qu'ils avoient dressé plusieurs nouvelles Eglises, c'est aux Pasteurs orthodoxes à chercher les voies de reprimer ces innovations, & d'autant plus qu'on se peut fonder sur un Edit de l'an 1651. par lequel leurs Hautes Puissances ordonnent qu'il faut mettre les sectes à la raison, & ne leur permettre pas de se repandre. (m) *Sectas cohibendas atque in ordinem redigendas, neque*

(a) *Id. ib. pag. 5.*

(1) *Marc. 12. 24.*

(b) *Dans la preface de l'édition de 1626.*

(c) *On y repondit dans un Ouvrage Flamand imprimé à Haerlem l'an 1630. & composé par Hans Alenson.*

(d) *Ottius, Annal. Anabapt. ad ann. 1615. n. 6. pag. 233.*

(e) *Id. ibid. ad ann. 1626. n. 2. pag. 251.*

(f) *Georgius Cassander Præfat. Tractatus de Baptismo infantium.*

(2) *Contra epistolam Fundamenti.*

(3) *Ibid.*

(g) *J'ai transposé l'ordre de l'Auteur que je vais citer, car son iterum est contradictoire.* Georgius Cassander, *dit-il*, bis cum illis coram disputavit, de quo inter ejus opera fol. 1227. Semel cum Johanne Kremer a. CIↃ IↃ LVIII. captivo in Comitatu Marchiæ. Iterum a. CIↃ IↃ LVI. cum Matthiâ aliquo, Coloniæ. *Hoornbeeck, Summa controvers. p. m. 394.*

(h) *Id. ib. Notez qu'il transpose les tems; il met le Synode de 1576. après celui de 1580.*

(i) *Id. ibid.*

(k) *Tiré d'Hoornbeeck ubi supra pag. 395. 396.*

(l) Pro coercendis aut noviter pullulantibus aut sua pomœria extendentibus juxta cum Politicis etiam Ecclesiæ vigilant. *Id. ibid. pag. 391.*

(m) *Id. ib. p. 392.*

la reprimer. Neanmoins elle y jouït de la tolerance. On dit que Mr. van Beuning raisonna un jour (I) là-dessus avec Mr. de Turenne fort solidement & fort vivement. Les livres que l'on a écrit touchant cette secte (K), & contre ses dogmes sont innombrables. Je ne dois pas oublier qu'on n'a pu encore l'éteindre parmi les Suisses, quoi qu'on ait usé des voies * de la rigueur en divers tems. Je raporterai quelques raisons (L) que l'on allegue pour justifier leur severité.

* *Voiez Stoupp. Religion des Hollandois, Lettre 4. p. m. 100. & suiv. Mais plutôt voiez les Annales Anabaptistiques de Jean Henri Ottius imprimées à Bâle l'an 1672.*

que permittendum ut in plura loca quàm hodie sunt diffundantur. C'est ainsi qu'en France l'on interdisoit les lieux d'exercice dont ceux de la Religion ne pouvoient pas faire voir qu'ils eussent joui au tems des Edits. Voiez la (a) *Politia Ecclesiastica* de Voetius, où il examine si cette secte doit être tolerée; il use de distinction, mais il penche beaucoup vers la negative generalement parlant.

(I) *Que Mr. van Beuning raisonna un jour là-dessus avec Mr. de Turenne.*] Mr. de Turenne étant en carosse avec cet Ambassadeur, lui temoigna qu'il desaprouvoit la tolerance que les Etats Generaux avoient pour tant de sortes de religions. Je n'ai que faire de dire ici ce que l'on conte que Mr. van Beuning lui repondit à l'égard des autres sectes, je me contente de raporter ce qui concerne les Mennonites. Pourquoi voudriez-vous, dit-il, qu'on ne les tolerât pas? Ce sont de si bonnes gens, & les plus commodes du monde; ils n'aspirent point aux charges, on ne les rencontre point sur sa route, lors que l'on est ambitieux, ils ne nous traversent point par leur concurrence & par leurs brigues. Il seroit à souhaiter que par tout le monde la moitié des habitans se fit un scrupule de songer aux dignitez, l'autre moitié y parviendroit avec moins de peine, & sans emploier tant d'artifices & de bassesses, & tant de moiens illegitimes. Nous ne craignons point la rebellion d'une secte qui met entre les articles de sa foi, qu'il ne faut jamais porter les armes. Quel repos d'esprit pour un Souverain, que de savoir qu'une telle bride empêchera les mutineries de ses sujets, quelque chargez qu'ils puissent être d'impots & de tailles? Les Mennonites paient leur part de toutes les charges de l'Etat. Cela nous suffit, avec cela nous levons des troupes qui rendent plus de service qu'ils n'en rendroient en s'enrôlant. Ils nous edifient par la simplicité de leurs moeurs, ils s'apliquent aux arts, au negoce, sans dissiper par le luxe & par la debauche leur patrimoine ou les biens qu'ils gagnent. On n'en use pas ainsi dans les autres communions; les voluptez, & les depenses de la vanité y sont une source continuelle de scandale, & un affoiblissement de l'Etat. Mais ils refusent de jurer; voila une belle affaire: l'autorité des tribunaux n'en souffre aucun prejudice. Ces gens-là se tiennent aussi liez par la promesse de dire la verité, que s'ils faisoient des sermens. Toute l'utilité des sermens que l'on fait prêter consiste en ce qu'un homme qui les viole craint un châtiment plus severe de la part de Dieu, & s'expose à l'infamie, & même à des peines corporelles de la part des hommes. Les Mennonites craignent toutes les mêmes choses, s'ils mentent apres avoir donné leur parole qu'ils diront la verité, ils sont donc serrez par les mêmes liens que les autres hommes.

(K) *Les livres que l'on a écrit touchant cette secte & contre ses dogmes.*] J'en ai indiqué quelques-uns dans la remarque C. En voici d'autres. Herman Modée a fait un livre *de initiis Sectæ Anabaptisticæ.* André Meshovius a fait en Latin l'histoire des Anabaptistes. Un anonyme a fait en Flamand la succession Anabaptistique, imprimée à Cologne l'an 1603. Il y a aussi un livre Flamand, imprimé l'an 1605. *de origine & progressu Sectarum inter Anabaptistas.* Mr. Ottius Professeur à Zurich a fait en Latin les Annales de cette secte jusques en 1671. Tous ces Ouvrages sont mentionnez ou par (b) Hoornbeek, ou par (c) Micrælius, ou par (d) Spanheim; je n'ai point vu qu'ils aient parlé d'un livre que Cassander a indiqué de cette maniere. (e) *De origine vero hujus Anabaptisticæ sectæ, ejusque progressu, & quæ ex hoc capite monstra quam varia & absurda, atque inter se pugnantia prodierunt, luculente, copiose, summaque cum fide scripsit Nicolaus Blesdick, qui quòd aliquando hujusmodi errore per imperitiam ætatis deceptus fuerit, eò nunc instructior & vehementior est, in iis erroribus refellendis, id quod illi cum B. Augustino commune est.* Hoornbeeck (f) parle seulement d'une Histoire de David George composée par Nicolas Blesdik gendre de ce David, & publiée par Revius. On imprima en François à Amsterdam une Histoire des Anabaptistes l'an 1695. Ceux qui ont écrit contre eux sont Zuingle, Luther, Calvin, Melanchthon, Oecolampade, Urbain Regius, Juste Menius, Bullinger, Jean Lascus, Guy de Bres, Taffin, Hunnius, Osiander, Cloppenbourg, Spanheim & plusieurs (g) autres qu'il seroit trop long de nommer. Mais je n'oublierai pas le livre intitulé *Babel*, publié l'an 1621. par Herman Faukelius Ministre de Middelbourg, & l'un des Peres du Synode de Dordrecht. Il montre dans cet Ouvrage la diversité énorme de sentimens qui regne parmi les Anabaptistes. Ceux-ci lui opposerent une Confession de foi qu'ils publierent l'an 1624. à Amsterdam. Ils userent aussi de retorsion, car ils publierent une Babel des (h) Pedobaptistes. Antoine (i) Jacob en fut l'Auteur. Notez qu'au commencement ils écrivoient peu de livres, mais enfin ils ont eu divers Auteurs, & ils ont donné au public quantité d'Ouvrages, les uns didactiques ou historiques, & les autres polemiques. Ils publierent à Horn en 1624. une Confession de foi qu'ils munirent de passages de l'Ecriture, & de quelques autres autoritez. Au bout de 12. ans ils en publierent (k) une autre qui faisoit voir leur concorde. On a vu des Apologies de leur Confession, on a vu aussi de leurs Catechismes, & de leurs Manuels de Religion. Ils refuterent le manifest de Zurich l'an 1644. (l) Abraham de David l'un d'eux publia un livre en la même année contre un Ministre de Haerlem nommé Bontemps. Il l'intitula, *Smegma Hollandicum contra maculas quas P. Bontemps Mennonitis aspersit.* Le même Ministre fut refuté par d'autres Ouvrages; par l'*Aspersio accusatas omnium gravium Petri Bontemps, facta per P. V. K. 1643.* Par *Confutatio argumentorum quibus P. Bontemps probare conatur Anabaptistas injurios esse in Deum & homines 1643.* Par *Spongia ad abluendas maculas Petri Bontemps contra certam Anabaptistarum sectam.* Par *Jacobi Henrici axiomum contra easdem maculas.* Par *Probatio axiomi D. Bontemps ubi per G. V. V. pars potissimum authoris & methodus agendi solicitatur (m).*

(L) *Quelques raisons que l'on allegue pour justifier la severité des Suisses.*] Raportons ici le precis d'une lettre qui fut écrite le 21. d'Août 1642. à Mr. Hotton Ministre de l'Eglise Wallone d'Amsterdam par Mr. Breitinger Doien des Ministres de l'Eglise de Zurich. La guerre s'étant allumée presque dans toute l'Europe l'an 1622. Les Magistrats de Zurich donnerent ordre que conformément à la pratique usitée de tout tems en semblables cas, les habitans du Canton s'exerçassent au metier des armes par des revuës. Les Anabaptistes refuserent d'obeir, & representerent à ceux qui se preparoient à l'obeissance, que la guerre doit être considerée comme un châtiment divin, & que c'est par la bonne vie, & non par les armes qu'il faut defendre l'Etat. Ils insinuerent qu'ils aimeroient mieux quitter leur patrie, leurs femmes, leurs enfans & tous leurs biens, que de repousser par les armes l'ennemi commun. Les bons sujets s'indignerent de cela à un tel point, qu'ils furent d'avis qu'on exterminât cette secte; mais les Magistrats chercherent des expediens plus doux. Ils chargerent les plus sages têtes du Senat de regler avec les Theologiens les plus moderez ce qu'il y auroit à faire dans cette conjoncture. Ce Comité se recommanda avant toutes choses aux prieres de toute l'Eglise, & puis voici quelle fut la premiere resolution, que l'on n'oublieroit rien de tout ce qui paroîtroit propre à guerir les faux scrupules des Anabaptistes; qu'on n'en condamneroit aucun ni à la mort, ni aux galeres; & qu'on ne feroit aucune chose qui ressentit ou la cruauté, ou la precipitation, ou la passion. Après cela il fut jugé à-propos de conferer avec eux, & on leur marqua trois endroits où ils auroient à s'assembler, afin d'entendre ce que l'on avoit à leur dire. Ils se rendirent à l'assignation; on leur proposa & de vive voix, & par écrit les principaux points de la foi Chrétienne: ils n'en rejetterent qu'un qui étoit celui des Magistratures. Le Senat après avoir su ce qui se passa dans ces assemblées, manda quelques-uns de leurs chefs. Ils comparurent, ils exposerent leurs raisons, on y repondit tranquillement, mais on ne put rien gagner; & neanmoins on les renvoia avec beaucoup de clemence. Ils ne laisserent pas de se retirer comme des gens qui avoient peur de quelque supercherie, & ils l'avouërent le lendemain, lors qu'on leur demanda pourquoi ils avoient fait paroître qu'ils se defioient du sauf conduit que le Souverain leur avoit expedié. Cette douceur des Magistrats deplut beaucoup à plusieurs personnes, cependant on voulut tenter encore

(a) Au livre 4. de la 1. partie pag. 538. & suiv.

(b) In Summa controversiarum.

(c) In Syntagm. Histor. Eccles.

(d) In Elencho controvers.

(e) Georg. Cassander, Epist. dedicator. Tractatus de Baptismo infantium.

(f) Hoornb. ubi supra, pag. 373.

(g) Voiez Hoornbeek ubi supra, pag. 394. & Jean Vaget dans la These qu'il soutint à Wittemberg l'an 1688. de Secta Mennonitarum.

(h) C'est-à-dire ceux qui batisent les enfans.

(i) Ministre Anabaptiste & Medecin d'Amsterdam.

(k) A Dordrecht.

(l) Il se designa par ces 3. lettres G. V. V. C'est-à-dire Gerard Vryburg. Hottinger ubi infra.

(m) Tiré d'Hottinger Biblioth. Theolog. L. 3. c. 5. p. 420. 421.

severité. On marque dans le Moreri de Hollande les principaux dogmes qui sont particuliers aujourd'hui aux Anabaptistes, c'est pourquoi je ne les cotterai point. Il est sûr que la description que le Sieur Moreri donne de cette secte ne convient point au tems où il écrivoit, & je doute un peu que jamais on ait eu raison de la charger de ces deux (M) doctrines qu'il lui impute, l'une est qu'ils *enseignent qu'une femme est obligée de consentir à la passion de ceux qui la recherchent*, l'autre est qu'ils *condamnent le mariage des personnes qui n'adherent pas à leurs sentimens*. Il faut regarder comme une fable ce que disent quelques Auteurs *, qu'il y a eu des Catholiques Romains qui s'étant faits Anabaptistes, avoient aquis tout aussitôt la capacité de lire, & de discourir sur des matieres de Religion, mais qu'étant rentrez dans le Papisme ils oublierent tout, & se trouverent ignorans comme auparavant.

* *Lindanus Dial. 3. Dubitantis, & Thyraeus lib. de Daemoniacis cap. 21. apud Theoph. Raynaudum Theolog. natur. dist. 4. n. 330. pag. m. 404.*

ANAXANDRIDE Roi de Lacedemone, fils de Leon, est le seul homme † de son païs qui ait eu deux femmes à la fois. Ce ne fut pas tant sa faute que celle des Ephores, qui voulurent l'obliger à repudier sa femme à cause qu'elle étoit sterile, & à se marier à une autre qui lui donnât des enfans. Comme il aimoit fort sa ‡ femme, il protesta qu'il ne la repudieroit point. Les Ephores le voiant ferme là-dessus, lui proposerent d'épouser une autre femme sans repudier la premiere, & lui firent entendre que s'il ne prenoit pas ce parti il pourroit s'en trouver mal. Il accepta cette seconde proposition, mais il ne voulut pas loger les deux femmes sous un même toit; il voulut avoir deux logis. La nouvelle épouse accoucha bientôt de Cleomenes: cette bonne fortune d'Anaxandride se repandit jusqu'à sa premiere femme; elle devint grosse aussi.

† *Pausan. l. 3. p. 84.*

‡ *Elle étoit fille de la soeur d'Anaxandride.*

core les voies de la moderation. On assembla les principaux chefs des Anabaptistes, on les assûra que sans exiger qu'ils prêtassent le serment selon les formules ordinaires, on se contenteroit qu'ils repondissent oui ou non; qu'on les dispenseroit de porter les armes, pourveu que par leurs prieres, & par d'autres moiens pieux ils concourussent au bien public; & qu'en les engageant à se trouver aux predications des Ministres, on ne pretendoit pas leur interdire la liberté de desaprouver ce qu'ils jugeroient contraire a la Parole de Dieu; qu'on vouloit seulement qu'ils ne critiquassent pas cela avant que d'en avoir conferé ou avec un de leurs Pasteurs, ou avec quelque autre personne Ecclesiastique. On finit par des promesses de protection, & par des exhortations pathetiques. Mais quand on vit que ces gens-là ne changeoient point de pensée, on les exhorta benignement à se retirer ailleurs; on leur permit d'emporter autant de bien qu'il leur en faudroit pour leur subsistance; on promit la restitution à tous ceux qui gueris de leurs erreurs voudroient revenir, & l'on declara que les enfans & les femmes qui renonceroient à la secte, & ne voudroient pas abandonner la patrie, jouïroient d'une portion convenable du bien des peres & des maris. Les Anabaptistes repondirent que la terre apartient à Dieu, & non pas aux Magistrats, & rejetterent ces conditions. Alors on en vint aux taxes, & aux amendes, & parce qu'ils refuserent de les paier, & qu'ils crierent à la tyrannie, on confisqua tous leurs biens. Ils murmurerent encore plus, ils s'assemblerent nuitamment, ils prierent Dieu de reprimer la fureur du Magistrat par la peste, par la famine, & par telles autres calamitez. Là-dessus on se trouva obligé de recourir à un remede plus fort; on en mit plusieurs en prison. Ils se sauverent (a) presque tous par une breche qu'ils firent à la muraille, & ne se montrerent pas moins inquiets qu'auparavant: on les remit en prison, on les exhorta de tems en tems à se convertir, ou à se retirer de bon gré hors de la patrie: ils persisterent à demander simplement la liberté. Ils offrirent de rendre raison de leur doctrine devant tout le peuple: on leur refusa cela, mais on voulut bien leur proposer une dispute par écrit, & on leur marqua même les points de la controverse: ils repondirent toûjours qu'ils ne pouvoient se defendre pendant qu'ils seroient en prison. Notez que leurs fugitifs semerent par tout des plaintes atroces, comme si leurs prisonniers avoient été maltraitez le plus inhumainement du monde (b).

(a) *Le lendemain de Pâques 1636.*

(b) *Tiré d'une lettre de Jean Jaques Breitinger datée du 21. Août 1642. & inserée dans les Annales Anabaptistici de Jean Henri Ottius p. 288. & suiv.*

Voilà une apologie fondée sur la patience très-longue qui preceda les rigueurs: mais voici d'autres moiens plus particuliers, & qui resultent de la nature, ou de la constitution du gouvernement en ce païs-là. Les Suisses ne repoussent point l'ennemi avec des troupes auxiliaires, ou soudoiées, mais en se rangeant eux-mêmes sous le drapeau: & l'un des fonds de leur subsistance est la permission qu'ils donnent de lever du monde chez eux pour le service des étrangers. Il importe donc à leurs Souverains que tous les sujets soient propres aux armes, & aiment la guerre. Voilà pourquoi les Anabaptistes ne leur conviennent pas, gens qui ne veulent blesser ni tuer personne, & qui entant qu'en eux est intimident les plus belliqueux, car ils inspirent des scrupules de conscience sur l'effusion du sang humain, & sur les passions inseparables du metier des armes

(M) *Ces deux doctrines qu'il lui impute.*] Il a trouvé dans Prateolus que selon les Anabaptistes les femmes sont obligées à prêter leur corps à tout homme qui leur demande cette fonction, & que reciproquement les hommes sont obligez à satisfaire le desir de toute femme qui leur demande cet office. (c) *Dicunt postremo quamlibet mulierem obligatam esse ad coëundum cum quolibet viro eam petente, & contrà eodem vinculo adstringunt omnem virum ad tantundem reddendum cuilibet mulieri hoc ab illo petenti.* Selon cela il y auroit un mariage naturel entre tous les hommes & toutes les femmes, je veux dire que par devoir & à peine de commettre un crime chaque homme seroit tenu de contenter quelque femme que ce fût, quand il en seroit requis; & chaque femme seroit tenuë de complaire à quelque homme que ce fût, quand elle en seroit requise. Les devoirs que St. Paul (d) expose qui font qu'un mari n'a point la puissance de son corps, & la doit considerer comme transferée à son épouse, & que celle-ci pareillement doit considerer comme transferée à son époux la puissance de son corps, ces devoirs, dis-je, très-justes & très-raisonnables dans le mariage d'un avec une n'auroient point de bornes, ils s'étendroient de chaque homme sur toutes les femmes, & de chaque femme sur tous les hommes; chose si extravagante, si vilaine, si abominable qu'il est difficile de s'imaginer qu'aucune secte d'Anabaptistes l'ait enseignée. Les loix naturelles selon cela seroient beaucoup plus impossibles à accomplir que les loix de l'Evangile, & il seroit juste à cet égard de renouveller cette plainte, *c'est un joug que nous ni nos peres n'avons pu porter.* En un mot ce ne peut pas être une loi de la nature, car la nature n'oblige (e) à rien d'impossible. La beauté & la tendresse de conscience jointes ensemble sous une pareille loi, seroient un poids qui feroit bientôt crever les plus vigoureux & les plus robustes. Il n'y auroit point de personnes aussi à plaindre que celles qui seroient belles & conscientieuses. Et notez que la doctrine de la communauté des femmes n'égale point l'abomination de celle-ci: elle n'ôte pas la liberté de refuser; elle n'engage pas la conscience à tout aquiescement.

(c) *Prateolus in elencho haeres. l. 1. p. m. 27.*

(d) *I. Epître aux Corinthiens ch. 7. v. 4.*

(e) *Impossibili nemo tenetur.*

Peut-être ne me tromperai-je pas si je conjecture que les faiseurs de catalogues d'heresies, les originaux de Prateolus ont forgé cette chimere, en donnant un mauvais sens ou par ignorance ou par malice à l'une des consequences du dogme de l'egalité des conditions. Il est certain qu'au commencement les Anabaptistes enseignoient cette egalite, d'où il s'ensuivoit qu'une fille de bonne maison ne devoit pas refuser les propositions de mariage avec un fils de paisan, & qu'un Gentilhomme ne devoit pas refuser les recherches d'une paisanne. Si nos faiseurs de catalogues ont bâti sur ce fondement la doctrine absurde qu'ils ont imputée aux Anabaptistes, sont-ils moins impertinens que ce dogme même?

Je ne croi point non plus que ces sectaires aient regardé comme illegitime le mariage des autres Chretiens, & qu'ils aient confondu tous les batards avec les enfans des personnes mariées; qu'ils aient cru par exemple que la naissance de Calvin n'étoit pas moins accompagnée de souillure que celle d'Erasme. Mais Mr. Moreri n'y regardoit pas de si près, & pourveu qu'il pût diffamer les heretiques, tout lui etoit bon.

aussi. Les domestiques de l'autre Reine fâchez de cela repandirent cent medisances, & soutinrent que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'on ne cherchoit qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Cette medisance fit tant d'impression sur les Ephores, que lors que le terme d'accoucher aprocha ils donnerent β des gardes à la Reine, pour être assurez du fait. Ce ne fut nullement une feinte; la Dame accoucha d'un garçon, que l'on nomma Dorieus. Quelque tems après elle accoucha γ de deux jumeaux, dont l'un fut ce brave Roi Leonidas qui perit si glorieusement au passage des Thermopyles, & l'autre eut nom Cleombrotus. Le fils de la seconde femme n'avoit presque pas le sens commun; Dorieus au contraire surpassoit en toutes choses les personnes de son âge; neanmoins on rejetta ses pretensions, qui étoient que l'on eût moins d'égard au droit d'aînesse qu'au merite. Cleomenes nonobstant son indignité succeda à la Couronne δ; les loix du païs le vouloient ainsi, & on les observa. Anaxandride fut plus favorisé de la fortune que les Rois ses predecesseurs à l'égard des Tegeates, car les Lacedemoniens commencerent à les vaincre ε sous son regne, c'est-à-dire, environ (Y) la 60. Olympiade. Plutarque nous a laissé un recueil des apophthegmes d'Anaxandride parmi ceux des Lacedemoniens. Le suplément (Z) de Moreri est ici tout plein de bevuës.

ANAXANDRIDE, Poëte Comique, nâtif de (A) Camire ξ dans l'Ile de Rhodes, florissoit environ la (B) 101. Olympiade. Il fut le premier *, selon Suidas, qui amena sur la scene les aventures d'amour, & les disgraces qui arrivent aux filles quand elles se laissent ôter leur virginité. Je croirois sans peine qu'on attendit jusqu'à la 100. Olympiade à introduire des rôles aussi difficiles à soutenir & à menager, que le sont ceux de semblables filles sur le theatre; mais je ne saurois croire qu'on ait differé jusqu'à ce tems-là à mêler l'amour dans les Comedies. Anaxandride † étoit un homme de belle taille, & de bonne mine; il avoit grand soin de ses cheveux, & il s'habilloit magnifiquement; il portoit une robe de pourpre à franges d'or. Cet équipage ne sentoit nullement son Poëte. Il affectoit tellement la pompe, qu'un jour qu'il devoit lire un poëme dans Athenes il se rendit à cheval au lieu de l'assignation, & recita une partie de sa piece à cheval. Ces manieres rendent vraisemblable ce qu'on ajoûte de lui, c'est ‡ qu'il se depitoit extremement lors que ses pieces ne remportoient pas la victoire. Il ne faisoit pas comme les autres personnes de son metier; il ne retouchoit point; il ne corrigeoit point ses Comedies, afin de les faire entrer en lice une autre fois sous une meilleure forme; il les envoioit habiller chez les ⸸ *Franceurs* de ce tems-là *le poivre & la canelle.* Cette humeur bourruë &

β *On pourroit traduire le Grec d'Herodote en ce sens: qu'ils furent eux-mêmes les inspecteurs ou les gardes de la Reine.*

γ *Il y en a qui disent que Leonidas & Cleombrotus nâquirent de deux grossesses.*

δ *Ex Herodoto l. 5. c. 39. & sequent. Voiez aussi Pausanias ubi supra.*

ε *Pausan. ib. Herod. l. 1. c. 67.*

ξ *Chamaeleon ..eracleotes l. 6. de Comœdia, apud Athen. l. 9. p. 374.*

* Πρῶτος ἔρωτας καὶ παρθένων φθορὰς εἰσήγαγεν. Primus amores, & stupra virginum introduxit in scenam. *Suidas.*

† *Chamaeleon ubi supra.*

‡ Ὅτι γὰρ μὴ νικῶν λαμβάνοι ἐδίδου εἰς τὸν λιβανωτὸν κατατέμνειν. Victus conscindendas dabat ut ex iis thuris involucra fierent. *Id. ib.*

⸸ *Voiez l'une des satires de Boileau.*

(Y) *Environ la 60. Olympiade.*] Les Historiens observent que les Tegeates ne furent vaincus par les Lacedemoniens, qu'après que ceux-ci eurent transporté dans leur ville les os d'Oreste qui étoient enterrez à Tegée. Cette translation se fit en la 58 Olympiade. *Priscorum (a) autem testantur morem etiam Orestis suprema, cujus ossa Olympiade quinquagesima & octava Tegeæ inventa a Spartanis Oraculo monitu discimus impleta longitudinem cubitorum septem.* On sait d'ailleurs que Cleomenes fils & successeur d'Anaxandride fut exhorté à faire la (b) guerre a Polycrate Tyran de Samos, qui mourut miserablement (c) la 2. année de la 64. Olympiade. Je ne remarque pas que Cleomenes regnoit depuis assez long tems, lors que les descendans de Pisistrate furent obligez de sortir d'Athenes, ce qui arriva (d) environ la 67. Olympiade. Mr. Moreri ne devoit pas dire, *qu'on ne sait pas bien le tems auquel Anaxandride a vécu*, ni que les Ephores *l'obligerent de repudier sa premiere femme*, ni que le fils aîné de cette premiere femme s'apelloit *Dorcee*. Il faloit le nommer *Dorieus*, ou *Dorice*. Je ne dis rien de ses fautes d'omission, quoi qu'elles ne soient pas petites. Je ne dois point passer sous silence qu'il est mal-aisé d'accorder Solin avec Herodote à l'egard de la chronologie. Solin met la translation des os d'Oreste à la 58. Olympiade. Mais selon Herodote (e), les Lacedemoniens avoient deja remporté plusieurs avantages sur ceux de Tegée depuis cette translation, lors que Cresus rechercha leur amitié. Or il la rechercha avant que de faire la guerre à Cyrus, & son expedition contre Cyrus tombe (f) sur la fin de la 56. Olympiade; comment donc accorderoit-on la chronologie de Solin avec celle d'Herodote? Quoi qu'il en soit Mr. Moreri ne devoit pas dire qu'on ne sait pas le tems auquel Anaxandride a regné; car ne lit-on pas dans Herodote (g) qu'il regna au tems de Cresus?

(Z) *Le suplément de Moreri est ici tout plein de bevuës.*] Ajoûtons aux trois fautes de Moreri que nous venons d'indiquer, celles de son Continuateur. En I. lieu il n'est pas vrai qu'Anaxandride fût fils d'Eurycrate second: il étoit son (h) petit-fils, & fils de Leon. En II. lieu il n'est pas vrai qu'Anaxandride prit la ville de Tegée, avant que les os d'Oreste en eussent été tirez. Ce ne fut qu'après cette translation que la fortune cessà de favoriser les Tegeates; comment donc se pourroit-il faire que leur ville capitale eût été prise, avant que les os d'Oreste en eussent été transportez? La prise de la ville capitale n'est-elle pas la ruine entiere de cette sorte de petites Republiques? III. Il n'est pas vrai que Glycas (i) entra dans Tegée à la suite du victorieux Anaxandride: il y alla comme l'on va en tems de paix aux villes de ses voisins. IV. Ce ne fut point lui qui trouva le tombeau d'Oreste, & qui en retira les os; il raporta seulement lors qu'il fut de retour à Lacedemone, qu'il croioit que le sepulcre d'Oreste étoit chez un forgeron de Tegée. Ce forgeron lui avoit conté qu'en faisant un puits à la cour de sa maison, il avoit trouvé un tombeau de 7. coudées, & reconu en l'ouvrant que celui pour lequel on l'avoit fait, avoit été de cette taille. Lychas conclut que c'étoit le tombeau d'Oreste, parce que l'oracle avoit dit qu'on le trouveroit à Tegée dans un lieu où deux vens étoient chassez avec impetuosité, & où se voioit l'image d'un combat, & plaie sur plaie. Il apliqua ces choses aux soufflets, au marteau & à l'enclume du forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, & la communiquer à ses superieurs, qui sur cela banirent un criminel. Celui-ci se retira à Tegée, & prit à louage du forgeron l'endroit où le tombeau de 7. coudées avoit été decouvert. Il en tira les os d'Oreste, & les transporta à Lacedemone. V. Il est faux que l'oracle eût dit que pour faire cette translation, *Il faloit éloigner les vents, le frapeur, & le frapé avec la peste & la ruine des hommes.* Herodote cité dans le suplément ne dit point cela. VI. Il ne falut pas *éloigner toutes ces choses*, afin de trouver le tombeau d'Oreste; car il n'étoit pas sous la forge, mais dans une cour où l'on avoit voulu faire un puits. VII. *La guerre ne cessa* point dès que les os de ce Prince *eurent été inhumez* à Lacedemone. Herodote dit seulement que depuis cela (k) les Lacedemoniens eurent l'avantage dans toutes les guerres qu'ils eurent avec les habitans de Tegée. VIII. Il n'est donc pas vrai que ceux-ci *furent entierement soumis aux Lacedemoniens*, tout aussitôt que les os d'Oreste eurent été inhumez à Lacedemone. IX. Plutarque n'avoit que faire d'être cités car il ne dit rien de ce que porte l'article.

(A) *Natif de Camire.*] Suidas le dit comme Chamæleon, mais il fait entendre que ce n'étoit point le sentiment de tous les Auteurs; il y avoit partage; les uns vouloient qu'Anaxandride fût Colophonien, & les autres qu'il fût Rhodien.

(B) *Environ la 101. Olympiade.*] L'Auteur anonyme des Olympiades s'accorde en cela avec Suidas; & comme ce dernier remarque qu'Anaxandride assista aux jeux de Philippe Roi de Macedoine, il nous donne un fait qui établit cet âge d'Anaxandride. On sait d'ailleurs que ce Poëte (l) mal-traita Platon, & que quelques-unes de ses Comedies ont été citées par (m) Aristote. Il faut donc qu'il ait vécu au tems que Suidas a marqué.

(a) *Solin. c. 1. p. 9.*
(b) *Plutarch. in apophth. p. 223. C.*
(c) *Calvisius ad ann. mundi 3428.*
(d) *Id. ad ann. mundi 3440.*
(e) *Lib. 1. cap. 68. & 69.*
(f) *Vide Calvisium ad ann. mundi 3398.*
(g) *Herod. lib. 1. c. 67.*
(h) *Pausan. lib. 3. pag. 83.*
(i) *Il faloit dire Lychas, comme auparavant.*
(k) Ἀπὸ τούτου τοῦ χρόνου ὅκως πειρῴατο ἀλλήλων, πολλῷ κατυπέρτεροι τῷ πολέμῳ ἐγίνοντο οἱ Λακεδαιμόνιοι. Quo ex tempore Lacedæmonii quoties cum Tegeatibus congressi sunt, superiores extitere. *Herod. lib. 1. c. 68.*
(l) *Diog. Laertius in Platone l. 3. n. 26. edit. 1692.*
(m) *Aristot. Rhetor. l. 3. cap. 12.*

& mutine contre les ſpectateurs fit perir pluſieurs belles Comedies qu'il avoit faites. Il faut pourtant que ſon depit ait aſſez ſouvent cedé à la tendreſſe paternelle; puis qu'il ne vainquit que β dix fois, & que l'on trouve citées plus de vingt de ſes Comedies; (voiez dans les remarques la (C) reflexion d'Athenée) il en avoit γ compoſé 65. Les Atheniens le condamnerent à mourir de faim (CΔ) parce qu'il avoit cenſuré leur gouvernement. Le Poëte Comique Alexandride n'eſt peut-être qu'une faute de Copiſte; on pourroit donc peut-être ſubſtituer nôtre (D) Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.

ANCHISE, Prince Troïen, iſſu de Dardanus, & fils de Capys *, plut ſi fort à Venus, qu'elle s'aparut à lui ſous la forme d'une belle Nymphe pour lui declarer ſon amour. Elle lui dit que ſon deſtin la contraignoit à venir s'offrir en mariage; elle l'aſſûra qu'il la trouveroit † bien fille, & le conjura de la preſenter à ſa parenté, afin qu'on dreſſât bien-tôt le contrat. Anchiſe repondit en fort galant homme, que puis qu'elle n'étoit point une Déeſſe, rien n'étoit capable de l'empêcher de jouïr d'elle ſur le champ ‡. Il fut pris au mot, on ſe mit au lit, &c. Sur le ſoir Anchiſe s'endormit, & à ſon reveil il s'aperçut qu'il avoit couché avec une Déeſſe. Il eut peur de ne vivre pas long tems (AΔ) après un tel coup, mais Venus le

β *Suidas.*

γ *Idem.*

* *Homer. Il. l. 20.*

† Ἀπειρήτην φιλότητος. Imperitam venerei congreſſus. *Id. in hymno Veneris.*

‡ Πρὶν σῇ φιλότητι μιγῆναι αὐτίκα νῦν. Quo minus tibi in amore miſceas ſtatim nunc. *Id. ib.*

(C) *Voiez dans les remarques la reflexion d'Athenée.*] Aiant cité (a) un vers du Terée d'Anaxandride, piece qu'on n'eſtimoit pas beaucoup, il prend occaſion de raporter ce que j'ai cité de Chamæleon; après quoi il demande avec quelque ſorte d'etonnement, d'où eſt venu que le Terée & d'autres ſemblables pieces du même Auteur qui n'avoient pas remporté l'honneur du triomphe, ſe ſont conſervées? Il auroit pu trouver la ſolution de cette difficulté dans les paroles mêmes de Chamæleon. Elles inſinuent clairement qu'Anaxandride ne fit éclater contre ſes pieces le depit qu'il concevoit du jugement des ſpectateurs, que lors qu'il fut vieux. Il avoit donc laiſſé vivre pluſieurs de ſes Comedies vaincuës, pendant que les cheveux gris ne l'avoient pas encore jetté dans l'humeur chagrine. (b) Πολλὰ ἔχοντα κωμῳδιῶν τῶν δραμάτων ἠφάνιζε, δυσκολαίνων τοῖς θεαταῖς διὰ τὸ γῆρας. *Spectatoribus iratus ob ſenilem moroſitatem elegantes multas fabulas è medio ſuſtulit.*

(CΔ) *Parce qu'il avoit cenſuré leur gouvernement.*] Il s'étoit ſervi de ce vers dans l'une de ſes Comedies: Ἡ πόλις ἐβούλεθ' ᾗ νόμων οὐδὲν μέλει, c'eſt-à-dire, *la ville le vouloit ainſi elle qui ne tient nul compte des loix.* Il n'avoit fait que changer un mot à ces paroles d'Euripide: (c) Ἡ φύσις ἐβούλεθ' ᾗ νόμων οὐδὲν μέλει, *la nature qui n'ecoute point les loix le vouloit ainſi.* Voiez Euſtratius ſur le chapitre 10. du 6. & du 7. livre de la Morale d'Ariſtote. On pretend qu'Ovide a parlé de ce ſuplice d'Anaxandride quand il a dit dans ſon poëme contre Ibis,

Utque parum ſtabili qui carmine læſit Athenas,
Invíſus pereas deficiente cibo.

(D) *Subſtituer nôtre Anaxandride par tout où l'on rencontre celui-là.*] C'eſt le ſentiment de Caſaubon (d). Il ſe fonde ſur ce que Suidas ne fait aucune mention d'Alexandride, & ſur ce que la même (e) piece qui eſt attribuée à Alexandride dans (f) l'onzieme livre d'Athenée, eſt citée ſous le nom d'Anaxandride dans le (g) quatorziéme livre. Caſaubon ajoûte une troiſiéme raiſon. Pollux au chapitre 6. du livre 9. cite l'Anchiſe d'Alexandride: or il eſt certain qu'Anaxandride avoit fait une piece de ce nom; Athenée la cite au (h) chapitre 18. du 6. livre. Meurſius eſt entierement de l'avis de Caſaubon. Il veut que les deux ou trois pieces de theatre qui ſont données à Alexandride dans les éditions d'Athenée, ſoient d'Anaxandride. Il veut que l'on donne à ce dernier (i) l'Helene & le (k) Piſandre qui paroiſſent dans Suidas ſous le nom d'Alexandride. Voiez la page 87. de ſon traité de l'Ile de Rhodes. Voſſius (l) embraſſe le même ſentiment. Sur ce pied-là qui eſt aſſez vraiſemblable, on auroit les citations d'une trentaine de pieces d'Anaxandride. Son Theſée cité par (m) Diogene Laërce a été inconu à Meurſius. On eſt dans une ſemblable confuſion à l'égard d'un ANAXANDRIDE de Delphes. Le Scholiaſte (n) d'Euripide l'a cité, Ἀναξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant la peine qui fut impoſée à Apollon de ſervir à gages Admetus, pour avoir tué le ſerpent Python. Plutarque (o) le cite Ἀλεξανδρίδης ὁ Δελφὸς, touchant les ſommes d'argent que Lyſandre mit en depôt au temple de Delphes. Il cite ailleurs (p) un Anaxandride touchant les tems où la Prêtreſſe de Delphes rendoit les oracles. Au commencement elle ne les rendoit qu'une fois l'an; long tems après elle les rendit une fois le mois. Il eſt très-probable qu'en ces deux endroits Plutarque a cité le même Auteur, & que cet Auteur n'eſt point different de celui du Scholiaſte d'Euripide. La queſtion eſt de ſavoir ſi ſon nom eſt Alexandride, ou Anaxandride. Voſſius (q) ne ſait qu'en penſer. Il faut ſans doute attribuer à ce même Anaxandride, l'Ouvrage dont il eſt parlé dans le Recueil de proverbes publié par André Schot ſur le manuſcrit du Vatican. L'Ouvrage dont ce Recueil fait mention a pour ſujet les ſacrileges commis au temple de Delphes, Περὶ τῶν συληθέντων ἐν Δελφοῖς ἀναθημάτων, *de anathematis quæ ſacrilegio Delphis fuere ſublata*, & avoit été compoſé par un homme qui s'apelloit Anaxandride. Il avoit conté une hiſtoire qui a donné lieu au proverbe Grec, ἄκρον λαβὲ, καὶ μέσον ἕξεις, *prenez le haut, & vous aurez le milieu.* Conſultez Voſſius a la page 320. de ſes Hiſtoriens Grecs.

(a) *Athen. lib. 9. p. 373.*

(b) *Id. ib. pag. 374.*

(c) *Euripid. v. 295. inter incerta in edit. Barneſii.*

(d) *Caſaub. in Athen. l. 6. c. 18. p. 455.*

(e) Ἀπολείπουσα (?) *Intitulée* πρόλογος (?)

(f) *Cap. 2. p. 460.*

(g) *Cap. 20. p. 654.*

(h) *Pag. 263.*

(i) *Suidas in* Ἀναξανδρίδης.

(k) *Id. in* Ἀρχαιολογία.

(l) *Voſſ. de Poet. Græc. pag. 49.*

(m) *Diog. Laert. lib. 3. n. 26.*

(n) *In Alceſtid. init.*

(o) *Plut. in Lyſandro p. 443.*

(p) *Id. in quæſt. Romanis p. 292.*

(q) *Voſſ. de Hiſt. Græc. pag. 502.*

(AΔ) *De ne vivre pas long tems après un tel coup.*] C'étoit une tradition en ce tems-là que les mortels qui couchoient avec des Déeſſes n'étoient pas de longue vie. C'eſt pourquoi Anchiſe aiant conu ſon avanture ſuplia Venus d'avoir compaſſion de lui.

Ἀλλά (r) σε πρὸς Ζηνὸς γουνάζομαι αἰγιόχοιο
Μή με ζῶντ' ἀμενηνὸν ἐν ἀνθρώποισιν ἐάσῃς
Ναίειν ἀλλ' ἐλέαιρ' ἐπεὶ οὐ βιοθάλμιος ἀνὴρ
Γίγνεται, ὅς τε θεαῖς εὐνάζεται ἀθανάτῃσι.
Verum te per Jovem oro Ægiuſerum,
Ne me viventem debilem inter homines ſinas
Habitare, verùm miſerere quoniam non longævus
Vir eſt quiſquis cum deabus concumbit immortalibus.

Il ſemble d'abord que cette penſée des Anciens ne pouvoit avoir aucun fondement, car cette union intime d'un homme mortel avec les natures immortelles, ce mélange, cette confuſion de principes devoit paſſer pour un germe d'immortalité, & non pas pour une cauſe de courte vie. Auſſi voions nous que la Cabale la plus rafinée a enſeigné, que les habitans des élemens reparent le malheur de leur deſtinée qui les aſſujetit à rentrer dans le neant, qu'ils le reparent, dis-je, (s) *par l'alliance qu'ils peuvent contracter avec l'homme... Ainſi une Nymphe ou une Sylphide devient immortelle & capable de la beatitude à laquelle nous aſpirons, quand elle eſt aſſez heureuſe pour ſe marier à un Sage: & un Gnome ou un Sylphe ceſſe d'eſtre mortel du moment qu'il épouſe une de nos filles.* Mais ſi nous examinons la choſe par toutes ſes faces, nous trouverons une raiſon ſpecieuſe de la crainte qu'eut Anchiſe, & de la maxime qu'il allegua. Les Dieux ſelon les idées des Paiens étoient jaloux de leur ſuperiorité, & donnoient bon ordre que l'homme n'oubliât point ſon inferiorité. Ils le devoient donc exclure de la jouïſſance des Déeſſes, & lui faire comprendre que ce morceau n'étoit pas pour lui. Ils devoient lui faire peur d'un châtiment exemplaire tel qu'eſt celui d'une mort precoce, en cas qu'il goûtât d'un plaiſir de cette nature qu'ils ſe vouloient reſerver. Ils devoient non ſeulement faire peur aux hommes qui auroient l'audace de tenter une Déeſſe, mais auſſi à tout mortel qui ſuccomberoit aux declarations d'amour que lui feroient les Déeſſes, & lors même qu'il ſeroit perſuadé que ce n'étoient que des femmes. Ne voions-nous pas que les loix humaines condamnent au dernier ſuplice les valets qui couchent ou avec la femme, ou avec la fille de leurs maitres? Ils ont beau dire pour leur excuſe qu'ils ont long tems reſiſté à la ſollicitation, & qu'on leur a fait tant d'avances, & même tant de menaces qu'enfin ils n'ont pu ſe garantir de ce piege: la Juſtice ne laiſſe pas de les livrer au Bourreau, en ſupoſant même que leur excuſe eſt un fait certain & indubitable. Les Gazettes nous ont apris depuis peu (t) de jours que l'on a pendu à Paris un Laquais pour un tel cas. Et comme l'interêt public demande en quelques rencontres que la rigueur des loix aille au delà de la juſtice, parce que l'iniquité exercée contre un particulier (v) eſt moins un mal, politiquement parlant, que l'utilité publique qui en reſulte n'eſt un bien, je ne croi pas que des Juges animez d'un zéle ſevere pour la conſer-

(r) *Homer. hymno in Vener. p. m. 848.*

(s) *Voiez le Comte de Gabalis entret. 2. p. m. 54.*

(t) *On écrit ceci au mois de Juillet 1698.*

(v) *Voiez Tacite Ann. l. 14. cap. 44.*

le rassûra, & lui dit qu'elle auroit un fils de lui qui se nommeroit Enée, qu'elle feroit nourrir cet enfant par les Nymphes des bois jusqu'à l'âge de cinq ans, & qu'alors elle le lui remettroit entre les mains. Elle l'avertit qu'il prît bien garde de ne se vanter jamais d'avoir eu la jouïssance de Venus, & que s'il lui arrivoit de manquer de discretion, il seroit foudroié de Jupiter *. On pretend qu'Anchise (A) n'eut pas la force de se taire sur cette bonne fortune, & qu'un jour en buvant avec ses amis ce secret lui échapa. La menace de Venus eut son effet; il fut frappé d'un coup de foudre, mais il n'en mourut (B) pas. Les uns disent qu'il en perdit (C) seulement la vuë, les autres pretendent que la plaie (D) ne se put jamais fermer. Il vécut, dit-on, jusqu'à

* *Id. ib.*

vation de la pureté dans les familles, s'arrêtassent à l'apologie d'un laquais fondée sur ce que la fille ou la femme du logis deguisée en servante le seroit venu trouver &c. Il est utile que des laquais n'aient nulle grace à esperer non pas même dans l'ignorance du fait, car cela est propre à les tenir mieux en garde, & à ne leur faire envisager qu'avec horreur le pretendu avantage d'être aimez. Cela peut leur servir de precaution contre les promesses, contre les menaces, contre les ruses du deguisement, S'ils se promettoient l'impunité en cas d'une seduction travestie, ils l'espereroient en cas d'une simple seduction, & s'ils esperoient d'échaper en alleguant veritablement qu'on les avoit sollicitez, ils auroient bientôt l'audace de solliciter, pour peu qu'ils vissent de dispositions à reüssir. Il faut donc les tenir en crainte le plus qu'il est possible, car qui ne compte point sur leur resistance, n'a pas toutes les ressources necessaires. Or comme on se figuroit dans le Paganisme que les hommes du plus haut rang sont plus au dessous des Dieux, qu'un laquais n'est au dessous d'un grand Seigneur, il ne faut pas s'étonner que l'on ait pensé que la jurisprudence celeste exposoit Anchise à un châtiment, quoi qu'il n'eût joui de Venus qu'en la prenant pour une femme.

(A) *Qu'Anchise n'eut pas la force de se taire.*] La menace avoit été pourtant bien terrible.

Εἰ δέ κεν (a) ἐξείπῃς καὶ ἐπεύξεαι ἄφρονι θυμῷ
Ἐν φιλότητι μιγῆναι ἐϋστεφάνῳ Κυθερείῃ,
Ζεύς σε χολωσάμενος βαλέει ψολόεντι κεραυνῷ.
Si vero rem declaraveris & te jactaveris amenti animo
In amore mixtum esse cum bene coronata Cytherea,
Jupiter te iratus feriet ardenti fulmine.

(a) *Homer. in hymn. Vener. sub fin.*

Cette aventure est un portrait que l'on copie souvent. Les Dames de la plus haute volée qui deviennent amoureuses de leurs inferieurs, sont obligées de faire toutes les avances. Elles exigent un grand secret, & menacent de punir terriblement l'indiscretion; & cependant le favori ne laisse pas quand le vin lui a un peu échauffé la tête de jaser plus qu'il ne faut. Il est même quelquefois si vain qu'il cause trop sans avoir bu. Raportons des autoritez sur l'indiscretion d'Anchise. *Fulminatus est Anchises quia se cum Venere concubuisse jactabat.* C'est ce que dit Servius (b); & voici ce que dit Hygin; (c) *Venus Anchisam Assaraci (d) filium amasse, & cum eo concubuisse dicitur: procreavit Æneam, eique præcepit ne id apud homines enunciaret. Quod Anchises inter sodales per vinum est elocutus. Ob id à Jove fulmine est ictus.*

(b) *Servius in Æn. l. 2. v. 649.*

(c) *Hygin. cap. 94.*

(d) *Hygin eût mieux fait de lui donner Capys pour pere, & non pas Assaracus qui étoit le pere de Capys.*

(B) *Mais il n'en mourut pas.*] Venus aiant su qu'Anchise s'étoit vanté des faveurs qu'il avoit obtenuës d'elle, en fit ses plaintes à Jupiter, & obtint qu'il seroit foudroié: mais comme elle ne vouloit point le perdre, & qu'elle n'espera pas qu'il pût rechaper d'un coup de foudre, elle eut soin de detourner le coup. *Cum (e) inter æquales exultaret Anchises gloriatus traditur de concubitu Veneris, quod cum Jovi Venus questa esset emeruit ut in Anchisem fulmina mitterentur. Sed Venus eum cum fulmine posse vidisset interimi, miserata juvenem in aliam partem detorsit. Anchises tamen afflatus igne cœlesti semper debilis vixit.* Voilà encore un original dont il se fait des copies dans tous les siecles. On se met en colere contre un Galant indiscret; on est bien aise de lui faire sentir sa faute; mais on ne pousse pas les choses trop loin; on donne lieu au retour.

(e) *Servius ubi supra.*

(C) *Qu'il en perdit seulement la vuë.*] C'est de Servius (f) que l'on aprend qu'une exhalaison foudroiante aveugla Anchise, parce qu'il s'étoit vanté des faveurs que Venus lui avoit accordées; *Quod cum jactaret Anchises afflatus est fulmine, oculoque privatus est.* Le singulier *oculo* ne doit pas faire penser qu'il devint seulement borgne, car Servius (g) en un autre endroit se sert de l'autorité de Theocrite, pour nous aprendre que ce fut un veritable aveuglement.

(f) *Sur ces deux vers du 1. de l'Eneide;* Tunc ille Æneas quem Dardanio Anchisæ Alma Venus genuit Phrygii Simoentis ad undas?

(g) *In Æn. l. 2. v. 687.*

(D) *Que la plaie ne se put jamais fermer.*] Il ne se plaint dans Virgile que d'une grande debilité que le coup de foudre lui avoit causée.

Jampridem (h) invisus divis & inutilis annos
Demoror, ex quo me divum pater atque hominum Rex
Fulminis adflavit ventis, & contigit igni.

(h) *Virgil. Æn. l. 2. v. 647.*

Je m'étonne que Scarron qui a fait conoître dans sa paraphrase burlesque de cet endroit de Virgile qu'il n'ignoroit pas la raison de cette disgrace, ait usé d'une si grande retenuë; il me semble que la matiere étoit propre à devenir bien risible entre ses mains. Quoi qu'il en soit voici sa version:

Vieil, cassé, mal propre à la guerre,
Je ne sers de rien sur la terre;
Spectre qui n'ai plus que la voix
J'y suis un inutile poids.
Depuis le tems que de son foudre
Jupin me voulut mettre en poudre,
Depuis le tems qu'il m'effraya
Ce grand Dieu qui me giboya,
Par une vengeance secrette;
Mais je suis personne discrete.
Je n'en dirai point le sujet;
Suffit que j'aurois eu mon fait
Sans Venus qui sauva ma vie.
J'ay depuis eu cent fois envie
De m'aller pendre un beau matin,
Et finir mon chien de destin.

Si nous comparons ensemble un passage de Plutarque & un passage de Denys d'Halicarnasse, nous prouverons que le coup de foudre fit une plaie qui ne se ferma jamais. Plutarque dit quelque (i) part que si d'un côté le musc (k) rend de bonne odeur les habits les plus dechirez, de l'autre le pus d'un ulcere empuantit les étoffes les plus precieuses. Voilà sa pensée; mais au lieu que je le fais parler en general, il s'attache à l'exemple particulier d'Anchise. *De dessous le riche & precieux habillement du Duc Anchise,* dit-il, selon la version d'Amiot, *il sortoit une bouë de bien mauvaise odeur, ainsi que dit le Poëte (l),*

Son vestement qui de fin lin estoit
Bouë d'odeur puante degoustoit.

(i) *Plut. de vitio & virtute, Oper. moral. p. 100.*

(k) *Je ne m'attache pas aux paroles mais à la pensée de Plutarque.*

(l) *Meziriac sur Ovide pag. 671. traduit ainsi,* l'ulcere d'Achille jettoit une bouë puante, *Qui sans cesse degoutoit Sur son habit qui de fin lin estoit.*

L'original porte, Τῦ δὲ Ἀγχίσου τὸ ῥάκος ἰχῶρα πορφυροῦν ἐξεδίδου, μοτῦ καταστάζοντα βυσσίνου φάρος. Or comme, selon l'usage le plus commun, ῥάκος signifie des haillons & des lambeaux, il n'y a nulle aparence qu'il faille laisser un tel mot dans le texte Grec; c'est pourquoi un savant (m) Critique met ἕλκος, *plaie, ulcere,* au lieu de ῥάκος. Les Traducteurs n'ont pas ignoré que Plutarque raporte les paroles de quelque Poëte; mais ce n'est pas assez, il faut savoir de plus de quel Poëte sont ces paroles. Meziriac (n) nous l'aprendra; il les a trouvées dans Denys d'Halicarnasse qui raporte (o) des vers de Sophocle, dont le troisiéme est le même que Plutarque cite.

Νῦν δ' ἐν πύλαισιν Αἰνέας ὁ τῆς θεοῦ
Πάρεστ' ἐπ' ὤμοις πατέρ' ἔχων, κεραυνίου
Μοτῦ καταστάζοντα βυσσίνου φάρος.
Je vois desja le fils de Cytherée,
Le bon Ænée, aux portes d'Ilion
Dessus son dos portant son pere Anchise,
Qui du grand coup de foudre qu'il receut
Garde la playe encore distillante
Sur le fin lin dont il est revestu.

(m) *Meziriac, ibid. pag. 670.*

(n) *Ibid. p. 671.*

(o) *Dion. Halicarn. Antiquit. lib. 1. cap. 48. Ces vers de Sophocle sont pris de son Laocoon.*

Meziriac qui est l'Auteur de ces vers François, a corrigé une faute au commencement du troisiéme vers de Sophocle; au lieu de νώτῳ qu'on lit dans toutes les éditions de Denys d'Halicarnasse, il a mis μοτῦ. Il n'y a rien là qui ne soit selon les regles de la Critique; la comparaison des Auteurs qui ont cité en divers tems un même passage fait souvent trouver la veritable leçon. Sylburgius qui a revu la version Latine de Denys d'Halicarnasse faite par Sigismond Gelenius, a laissé en mauvais état (p) ce qui concerne le troisiéme vers de Sophocle. On n'y trouve point cette plaie qui supure, & l'on y voit Anchise frapé au dos, c'est-à-dire qu'on n'y voit pas ce que Sophocle y avoit mis, & qu'on y voit ce qu'il n'y avoit pas mis. Si les anciens Ecrivains revenoient au monde, ils seroient bien étonnez de voir dans leurs livres tant de choses ausquelles ils ne songerent jamais.

(p) *Voici la traduction des trois vers;* Nunc in porta est Æneas Deæ filius, humeris bajulans patrem fulminata terga amictum fluxa veste byssina.

qu'à l'âge de 80. ans, & fut enterré (E) sur le mont Ida, où son tombeau fut honoré par les bergers. Cette opinion est fort differente de celle de Virgile; car, selon ce Poëte, la nuit que Troie fut prise, Enée chargea son (F) pere sur ses épaules, & le mit en lieu de sureté; & ce bon vieillard ne mourut que quand les Troiens qui se joignirent à Enée furent parvenus en Sicile après une infinité de fatigues. Cette tendresse d'Enée pour son pere, & le soin qu'il prit de sauver les Dieux Penates, sont le fondement du caractere qui le distingue des autres Heros. Ce caractere consiste dans β la pieté. Il y en a qui disent qu'Anchise vécut jusques à ce que son fils fût arrivé en Italie, cette Terre de promission γ que les destinées lui avoient ordonné d'aller chercher au travers de mille perils. Caton, Denys d'Halicarnasse, & Strabon embrassent ce sentiment. Voiez la remarque E à la fin. Au reste l'amour de Venus pour Anchise ne fut point une passion passagere, le premier accouchement ne la guerit pas, elle donna un second fils à Anchise, comme le remarque Apollodore dans le 3. livre de sa Bibliotheque.

β *Virgile lui donne souvent l'epithete de pius Æneas.*

γ *Voiez entre autres passages le 1. livre de l'Eneide v. 205. & 258.*

☞ ANCILLON (DAVID) Ministre de l'Eglise Reformée de Mets sa patrie δ, naquit le 17. de Mars 1617. Il étudia *dès l'âge de neuf à dix ans* au College des Jesuites, qui étoit alors le seul à Mets *où l'on pût aprendre la belle literature* η, & il donna d'abord tant de belles esperances, que les principaux de la Societé *n'oublierent rien pour lui faire goûter leur Religion, & pour l'attacher à eux*, θ mais il leur resista vigoureusement, *& prit des lors la resolution d'étudier en Theologie.* Il ξ étoit infatigable au travail, & il falut emploier souvent l'autorité paternelle pour interrompre ses lectures, car φ *il y avoit de l'excés, &, si on peut le dire, de l'intemperance dans sa maniere d'étudier.* Il κ alla à Geneve l'an 1633. & y fit son λ cours de Philosophie sous Mr. du Pan, & ses études de Theologie μ sous Messieurs Spanheim, Deodati & Tronchin qui l'aimerent & l'estimerent très-particulierement. Il partit de Geneve au ν mois d'Avril 1641. & alla se presenter au Synode de Charenton pour y prendre le degré de Ministre. Il fit admirer ω sa capacité à ses Examinateurs, & sa modestie aux Ministres de Paris, & toute cette assemblée fut si contente de lui qu'elle lui donna π *la plus considerable des Eglises qui fussent à pourvoir.* C'étoit celle de Meaux. Il y exerça son ministere jusqu'à l'an 1653. avec toute la satisfaction imaginable. Il fut tendrement aimé de son Troupeau; il se maria (A) très-avantageusement; il s'aquit une reputation fort étenduë par son savoir, par son éloquence, par sa vertu, & il fut même consideré des Catholiques Romains avec beaucoup de distinction. Il fit voir encore avec plus d'éclat & avec plus de succés ses beaux talens dans sa patrie où il fut Ministre depuis l'an 1653. jusques à la revocation de l'Edit de Nantes en 1685. Il se retira * à Francfort après ce funeste coup, & aiant prêché dans l'Eglise Françoise de Hanau, † *toute l'assemblée en fut si édifiée qu'elle demanda d'abord une convocation des chefs de famille pour y proposer de le prier de leur accorder son Ministere .... La proposition fut agréée*, on la lui fit faire par des Deputez qui *obtinrent tout ce qu'ils souhaitoient.* ‡ *Il commença donc l'exercice de son Ministere dans cette Eglise sur la fin* de l'année 1685. Nous

δ *Discours sur la vie de Mr. Ancillon p. 6.*

η *Ibid. pag. 8.*

θ *Ibid. pag. 9.*

ξ *Ibid. pag. 13.*

φ *Ibid. p. 13. 14.*

κ *Ibid. pag. 14.*

λ *Ibid. pag. 18.*

μ *Ibid. p. 20. 21.*

ν *Ibid. pag. 31.*

ω *Ibid. pag. 35.*

π *Ibid. pag. 36.*

* *Ibid. pag. 352.*

† *Ibid. pag. 353.*

‡ *Ibid. pag. 354.*

(E) *Et fut enterré sur le mont Ida.*] Eustathius (a) raporte cela, mais Pausanias est d'un tout autre sentiment. Il dit (b) qu'Enée allant en Sicile relâcha dans la Laconie, & y bâtit deux villes; & qu'Anchise étant mort au pied d'une montagne d'Arcadie y fut enterré; ce qui fut cause que la montagne fut nommée *Anchisia.* Pausanias ajoûte qu'on voioit les debris d'un temple de Venus auprès de ce sepulcre d'Anchise, & que les habitans de Troie ne montroient en aucun lieu le tombeau de ce vieillard. Etienne de Byzance veut (c) qu'Anchise ait été enterré dans une ville de Thrace bâtie par Enée, ou plutôt il cite un vieux Scholiaste nommé Theon, qui avoit debité cela. Tzetzes (d) est du même sentiment, si ce n'est qu'il dit que cette ville étoit dans la Macedoine. Virgile a conduit le bonhomme jusques en Sicile, c'est là qu'il le fait mourir; c'est par là qu'il conclut le long narré que son Heros fit à Didon.

Hinc (e) Drepani me portus & illætabilis ora,
Accipit. Hinc pelagi tot tempestatibus actus,
Heu genitorem, omnis curæ casusque levamen,
Amitto Anchisen. Hic me, pater optime, fessum
Deseris, heu tantis nequicquam erepte periclis.

Selon Servius (f) le tombeau d'Anchise étoit sur la montagne d'Eryce proche de Drepanum. J'ai nommé trois Ecrivains qui ont dit qu'Anchise mourut en Italie. Caton (g), Denys d'Halicarnasse (h), & Strabon (i) le raportent.

(F) *Chargea son pere sur ses épaules.*] Les paroles de Virgile sont assez belles pour meriter d'être raportées.

Ergo (k) age care pater, cervici imponere nostræ,
Ipse subibo humeris, nec me labor iste gravabit.
- - - - - - - - - - - - - -
Hæc (l) fatus latos humeros subjectaque colla
Veste super, fulvique insternor pelle leonis,
Succedoque oneri. Dextræ se parvus Iulus
Implicuit, sequiturque patrem non passibus æquis.
- - - - - - - - - - - - - -
Nunc (m) omnes terrent auræ: sonus excitat omnis
Suspensum, & pariter comitique onerique timentem.

Les Poëtes ont fort celebré cette action: elle le meritoit bien. Ils ont même dit (n) que les flâmes la respecterent, & que de peur de faire du mal à un fils qui avoit une si grande tendresse pour son pere, elles se fendirent afin de laisser un espace libre à Enée.

(A) *Il se maria très-avantageusement.*] La maniere dont on menagea cette afaire est fort curieuse. (o) „ Les principaux chefs de famille de l'Eglise de „ Meaux voyans que leur Ministre se distinguoit ainsi, „ & luy entendans dire quelquefois qu'il vouloit aller à „ Metz, pour voir son pere & ses parens qu'il n'avoit „ point vû depuis plusieurs années, craignirent qu'on „ ne le leur enlevât. Ils cherchérent mille expédients „ pour s'en assurer long-temps la jouissance, le plus sûr „ à leur avis fût de le marier à un parti riche, digne „ de lui, & qui eut son bien dans le pays ou dans le „ voisinage. Quelqu'un se souvint d'avoir ouï dire „ que Mr. Ancillon ayant préché un Dimanche matin „ à Charenton, tout le monde generalement luy applaudit, que Mr. Macaire sur tout qui estoit un „ vieillard vénérable, d'une vertu, & d'une pieté „ exemplaire, & possedant de grands biens à Paris, „ & aux environs de Meaux, luy avoit donné mille „ bénédictions & mille loüanges, & qu'il avoit dit assez haut à ceux qui estoient assis dans le temple auprés de luy, qu'*il n'avoit qu'une fille qui estoit son unique enfant & qu'il aymoit tendrement, mais que si* „ *cet homme-là*, en parlant de Mr. Ancillon, *la luy* „ *venoit demander en mariage il la luy donneroit de tout* „ *son cœur.* On alla luy demander s'il estoit encore „ dans ce sentiment avantageux, Il repondit qu'il y „ estoit, & accompagna cette reponse de temoignages nouveaux d'estime & d'affection pour Mr. Ancillon, de sorte que le mariage fût conclû en l'année 1649. & consommé peu de temps aprés. D. „ Marie Macaire son epouse estoit fort jeune, elle „ n'avoit que quatorze ans, mais comme elle avoit „ dans cette grande jeunesse, toutes les vertus naissantes, on verra à la suite de ce discours, qu'elle „ luy a esté non seulement un ayde à la pieté qui l'y „ a entretenu, un ayde à la societé, qui la luy a rendu agréable, mais aussi qu'elle luy a esté un ayde à „ l'œconomie sur lequel il s'est reposé des soins de sa „ famille...

(a) *Eustath. in Iliad. lib. 12.*

(b) *Pausan. lib. 8. p. 247.*

(c) *Steph. Byzant. in Ainea.*

(d) *In Lycophr.*

(e) *Virg. Æn. l. 3. v. 707.*

(f) *Servius in Æn. l. 2. v. 570.*

(g) *Apud Servium ibid.*

(h) *Antiquit. l. 1. cap. 64.*

(i) *Lib. 5. p. m. 158.*

(k) *Virg. Æn. l. 2. v. 707.*

(l) *Ibid. v. 721.*

(m) *Ibid. v. 728.*

(n) *Voiez entre autres dans le commentaire de La Cerda sur ces endroits de Virgile.*

(o) *Discours sur la vie de Monsr. Ancillon pag. 75. & suiv.*

Nous verrons pourquoi (B) il s'en retourna bientôt à Francfort, où il se seroit fixé si l'état de sa famille β qui *étoit nombreuse*, ne l'eût obligé d'*aller dans un lieu où il pût l'établir*. Il choisit Berlin, & il reçut de S. A. E. de Brandebourg γ un accueil très-favorable: il fut fait Ministre de Berlin, & il eut la joie de voir que son fils aîné fut établi δ *Juge & Directeur des François qui étoient* dans cette ville-là, & que son autre fils fut gratifié d'une pension, & entretenu à l'Academie de Francfort sur l'Oder, & η enfin Ministre ordinaire de la capitale. Il eut aussi le plaisir de voir son frere θ *établi Juge* (C) *de tous les François qui sont dans les Etats de Brandebourg*, & Mr. Cayart son gendre * Ingenieur de son Altesse Electorale. Il jouït de ces agrémens, & de plusieurs autres jusques à sa mort, & il finit sa course avec tous les sentimens de pieté qui conviennent à un veritable Ministre de JESUS-CHRIST, il la finit, dis-je, de cette maniere à Berlin le troisiéme de Septembre 1692. âgé de soixante & quinze ans †. J'eusse pu faire cet article beaucoup plus long que je ne le fais, car le livre dont je l'ai tiré contient beaucoup de details; mais comme c'est un ‡ Ouvrage qu'il sera beaucoup plus facile de consulter, que de se pourvoir de ce Dictionaire, j'ai trouvé plus à-propos d'y renvoier le lecteur, que d'en tirer beaucoup d'extraits. J'en userois autrement si je travaillois sur des memoires manuscrits. Je ne m'arrêterai qu'à deux choses, dont l'une regarde (D) la Bibliotheque de

β *Ibid. p.* 366.

γ *Ibid. p.* 372. & *suiv.*

δ *Ibid. p.* 375.

η *Ibid. p.* 397.

θ *Ibid. p.* 393.

* *Ibid. p.* 395.

† *Ibid. p.* 487.

‡ *Il a pour titre*, Discours sur la vie de feu Mr. Ancillon, & ses dernieres heures. *Il a été imprimé à Bâle en* 1698. *& contient* 500. *pages* in 12.

(B) *Pourquoi il retourna bientôt à Francfort.*] Ses predications (a) *firent bien-tôt bruit* à Hanau. *Plusieurs personnes qui avoient quitté l'assemblée Françoise pour quelque mécontentement qu'ils avoient reçu, y revinrent. Les Professeurs en Theologie, les Ministres Allemands & Flamands assisterent frequemment à ses Sermons.* Le Comte de Hanau lui-même *qu'on n'avoit jamais vu dans ce temple, eut la bonté d'y venir entendre Mr. Ancillon; on y venoit des lieux circonvoisins*, de Francfort *même* . . . *des gens qui n'entendoient* point le François *s'y rendoient en foule avec empressement*, & disoient qu'ils aimoient à le voir parler. *Inde ira & lachrymæ.* (b) *Cette distinction donna de la jalousie aux deux autres Ministres, la nature troublée par cette passion, oublia ses devoirs. Ils prirent ombrage des marques d'estime & d'affection, qu'on donna à ce nouveau Collegue, ils en eurent du chagrin, ils luy en donnérent à luy même par mille vexations qu'ils luy firent pour l'obliger à quitter volontairement un poste dont ils ne pouvoient le chasser. La vertu de Mr. Ancillon fut une seconde fois r'appellée au combat. Au lieu que ces deux (c) parens avoient témoigné de l'empressement à luy faire plaisir, & qu'il sembloit qu'ils souhaitassent de pouvoir changer les pierres en pain pour le soulager, tandis qu'il avoit esté dans leur ville, comme étranger, ils s'éloignérent de luy lorsqu'ils le virent attaché à leur troupeau, ils luy donnérent mille mortifications, & ils auroient changé volontiers, s'ils avoient pû, les pains en pierres, pour le chasser, tant il leur estoit à charge* . . . . (d) *Cette conduite fit deux effets assez considerables, l'un que les Cathol. Rom. & les prophanes en firent un sujet de raillerie*, l'autre (e) fut d'animer le peuple. *Mr. Ancillon en avoit la faveur, & s'il avoit voulu s'en servir peut-être eût-il pu surmonter la mauvaise volonté de ses envieux, mais comme il ne croyoit pas, qu'un fidel Pasteur dût s'établir à la faveur d'une division du troupeau & de ses Ministres, que toute sa vie il avoit esté ennemi des partis & qu'il avoit déclamé contre les cabales & les factions, il ne voulut pas profiter de la disposition dans laquelle le peuple estoit à son égard, ni le laisser agir* . . . (f) *Ayant donc fait toutes les tentatives que la charité & l'honnêteté luy avoient suggeré pour r'améner ces deux hommes à leur devoir, il prit la résolution de quitter Hanau, Des que ce lieu qu'il avoit regardé, comme un refuge tranquille, ou un port assuré dans lequel il avoit esté jetté par la tempeste fut devenu pour luy un champ de bataille, où il falloit combattre sans cesse, & où sa patience qui avoit des-ja soutenu plusieurs grandes épreuves, pouvoit estre enfin vaincue, il l'abandonna* . . . (g) *Il sortit donc de Hanau sans bruit lors qu'on s'y attendoit le moins, ou plutôt il permit qu'on l'arrachât d'entre les mains de ses envieux & de ses amis, les uns le tenans, pour ainsi dire, d'une main, le maltraitoient, les autres le tenans de l'autre main, faisoient des efforts pour le tirer de l'oppression où il estoit, & les uns & les autres estoient prets à en venir aux prises, c'est à dire à faire éclater la division & à voir qui l'emporteroit; pour éviter ce scandale, il sacrifia ses intérests à la paix, il s'en alla sans qu'on le sçût, de peur que ses amis voulans l'arrêter ils n'allumassent un feu qui ne faisoit que couver & qu'il vouloit éteindre.*

Je croi avoir dit quelque part que la jalousie d'éloquence est des plus fortes: on ne voit que trop souvent les divisions scandaleuses qu'elle produit. Les reflexions que l'on peut faire sur cela ne sont bonnes qu'à suprimer. La matiere est trop delicate, & trop odieuse. Je dirai seulement sans faire aucune allusion à des cas particuliers, que dans cette afaire-là les peuples ne se conduisent pas avec assez de prudence, ni avec assez de charité. Ils devroient choisir pour leurs Pasteurs toutes personnes d'un merite à-peu-près égal; ou si l'un d'eux surpassoit notablement tous ses Collegues, ils ne devroient pas faire éclater avec tant de pompe leur preference. Ils n'ont nulle compassion pour les foiblesses humaines, ils courent en foule très-impitoiablement aux Sermons d'un Predicateur, & ils laissent presque vuide l'auditoire de tous les autres. Ils menagent si peu les temoignages de leur distinction, que cette imprudence peut passer pour la principale cause de la discorde. C'est la semence de la zizanie, les personnes sages n'ont point cette indiscretion; tous les auditeurs devroient suivre ce modele, mais comme l'on ne doit guere esperer que le peuple garde ce menagement, le meilleur parti seroit peut-être que ceux qui procedent aux élections évitassent l'inegalité trop visible des talens, & qu'ils considerassent qu'en certaines professions bien des gens aprouvent cette loi des Ephesiens, (h) *qu'il n'y ait entre nous aucune personne qui excelle, & si quelcun a cet avantage qu'il soit plutôt par tout ailleurs que dans nôtre ville.* Cette loi fut condamnée par (i) Heraclite, mais c'étoit un Philosophe. Mettons ici une remarque qui a été faite par l'Auteur du livre que j'ai dejà cité souvent. *Mr. Ancillon*, dit-il, (k) *n'ayant aucun des defauts qu'on a remarqué être les sources ordinaires des divisions qui surviennent entre les Ministres d'une même Eglise, sçavoir, 1. L'amour de ses propres sentiments, & le desir de les faire prévaloir; 2. L'amour de l'estime, & de la gloire du monde, 3. L'amour de la domination, 4. L'amour de ses propres intérests; & respectant d'ailleurs en (l) Mr. Ferry, une vieillesse chenuë & un mérite à l'epreuve d'un grand nombre d'années, Il forçoit pour ainsi dire, ce grand homme à demeurer tousjours constamment avec luy dans une ferme union.*

(C) *De voir son (m) frere établi Juge.*] (n) „Employ qu'il exerce encore actuellement avec honneur, „mais qui tout penible qu'il est, ne l'occupe pas assez „pour l'empêcher de donner au public dans les Journaux de Berlin diverses pieces solides & judicieuses, „qui font voir la solidité & la vaste étenduë de son sçavoir & de son érudition (o).„

(D) *La Bibliotheque de feu Mr. Ancillon, & sa maniere d'étudier.*] Les richesses qu'il aquit par son mariage l'aiant mis en état de (p) satisfaire *à sa passion* (q) *favorite, il achepta tous les livres capitaux que l'on peut appeller* les piliers d'une grande Bibliothéque, *tels que sont les Bibles les plus curieuses par l'Edition ou par les Notes; les differens Dictionnaires, les plus excellens Commentaires des Livres de l'Ecriture; les Ouvrages des Peres; les Collections ou Recueils des Conciles; les Histoires Ecclesiastiques, & divers autres de même nature. Il en avoit choisi les plus belles Editions. Il eut tousjours la même maxime à la suite, & en rendoit de bonnes raisons, le recit en seroit un peu long, mais voicy en peu de mots quelle en est au moins la substance; Il disoit qu'il est certain que moins les yeux ont de peine à lire un ouvrage, plus l'esprit a de liberté pour en juger. Que comme on y voit plus clair & qu'on en remarque mieux les graces & les defaus lorsqu'il est imprimé que lorsqu'il est écrit à la main, on y voit aussi plus clair quand il est imprimé en beau caractere & sur du beau papier, que quand il l'est sur du vilain, & en mauvais caractéres. Après avoir ainsi fait un bon fondement de Bibliothéque, il l'a augmenté de tous les bons livres importans qui* ont

(a) *Ibid. p.* 354.

(c) *L'un etoit veuf de la sœur, & l'autre actuellement mari de la niece de Mr. Ancillon.* Ibid. p. 353.

(b) *Ibid. p.* 356.

(d) *Ibid. p.* 357.

(e) *Ibid. p.* 359.

(f) *Ibid. p.* 360.

(g) *Ibid. p.* 361.

OBSERVATION sur la jalousie d'éloquence.

(h) *Voiez la citation suivante.*

(i) Est apud Heraclitum physicum de principe Ephesiorum Hermodoro. Universos ait Ephesios esse morte mulctandos quod quum civitate expellerent Hermodorum ita locuti sunt: Nemo de nobis unus excellat, sed si quis extiterit, alio in loco, & apud alios sit. *Cicero Tuscul. quæst. lib.* 5. *fol.* 278. *A.*

(k) *Discours sur la vie de Mr. Ancillon p.* 93.

(l) *Collegue de Mr. Ancillon à Mets.*

(m) *Il avoit été un fameux Avocat à Mets.*

(n) *Ibid. p.* 393.

(o) *Voiez ibid. p.* 102. 392.

(p) *Ibid. p.* 77.

(q) *Il disoit quelquefois lui-même qu'il avoit* la bibliomanie, la maladie des livres. *Ibid. p.* 105.

de feu Mr. Ancillon, & sa maniere d'etudier, & l'autre concerne les livres qu'il a donnez au

ont paru successivement à la suite; Il avoit le plaisir de la nouveauté, car ses amis de Paris, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suisse & de Geneve, avec lesquels il entretenoit une exacte correspondance, les luy envoyoient dès qu'ils estoient exposés en vente. Le sentiment de ceux qui disent que les premieres Editions sont les moindres parce qu'elles ne servent qu'à mettre au net les ouvrages des Autheurs, ne l'emportoit pas sur sa Curiosité; Il sçavoit bien que le celebre Mr. Menage Doyen de St. Pierre d'Angers, parlant à Mr. Du Puy, dans l'Epitre Dédicatoire de ses origines de la Langue Françoise, luy dit, qu'il a autrefois appris de luy que Mr. Loysel celébre Avocat au Parlement de Paris, avoit accoutumé de dire des premiéres Editions, qu'elles ne servoient qu'à mettre au net les ouvrages des Autheurs, que cet homme judicieux disoit cela avec beaucoup de vraysemblance de toutes sortes de Livres, mais que c'est une verité plus sure & plus constante à l'égard des Dictionaires qu'à l'égard de toutes autres sortes de Livres. Il sçavoit bien que d'autres estimoient qu'on ne doit considérer les premieres Editions des Livres que comme des Essays informes que ceux qui en sont Autheurs proposent aux personnes de Lettres pour en apprendre les sentimens. Mais tout cela n'empêchoit pas qu'il n'eût le mesme empressement, & l'évènement luy ayant fait voir ensuite (†) qu'il risquoit peu de chose, il ne l'a point diminué. En effect on a vû jusqu'à present peu d'Autheurs pareils, à cet égard, au Cardinal du Perron, qui comme luy n'ayt épargné ni peine, ni soin, ni dépense pour ses ouvrages; qui les ayt fait tousjours imprimer deux fois, la premiere pour en distribuer seulement quelques Copies à des amis particuliers, sur lesquelles ils pussent faire leurs observations. La seconde pour les donner au public dans la derniere forme dans laquelle il avoit résolu de les mettre, & qui afin qu'ils ne fussent pas divulgués contre son gré de cette premiere maniére n'y ayt fait travailler que dans sa maison où il avoit une imprimerie exprés.

(†) *Voiez ci-dessous lettre k.*

La Bibliotheque de Mr. Ancillon étoit „(a) trés-„ curieuse & tres-grande, & il l'augmentoit tous les „ jours de tout ce qui parroissoit de nouveau, & d'im-„ portant dans la Republique de lettres, de sorte qu'en-„ fin elle estoit devenuë une des plus belles qui fut „ entre les mains d'aucun particulier du Royaume. „ Les Etrangers curieux ne manquoient pas de la voir „ en passant par la ville de Metz comme ce qui y estoit „ de plus rare.„ Dès qu'il vit le catalogue *des livres pretendus heretiques* fait par l'Archevêque de Paris l'an 1685. (b) il mit à part tous les livres *dont la supression fut ordonnée, & ils ont fait depuis,* (c) *sa Bibliothéque dans les pays étrangers, la sienne ayant esté comme abandonnée au pillage aprés la revocation de l'Edict de Nantes, il ne luy en fut resté aucun, si ceux-là qu'il avoit cachés, n'eussent esté à couvert de l'avidité avec laquelle on enleva les autres . . .* (d) *Il y avoit long tems que les Moines & les Ecclésiastiques de Metz & des villes circonvoisines convoitoient la Bibliothéque de Mr. Ancillon, son départ forcé & precipité leur fournit un beau pretexte pour se l'approprier; quelques uns proposerent de l'achepter en gros, & d'autres demanderent qu'on la vendit en détail, mais les uns ni les autres n'avoient point intention d'en délivrer le prix, ils ne cherchoient que les moyens de s'en emparer. L'expédient des derniers fut suivi, comme plus propre à favoriser cet injuste dessein, une foule d'Ecclésiastiques de tous ordres vint fondre de toutes parts sur cette belle & riche Bibliothéque, qui avoit esté composée avec plaisir & avec choix pendant quarante quatre ans, & qui ne consistoit qu'en livres rares & dignes de la curiosité des plus sçavans hommes; Ils en firent des tâs ou des monceaux & donnérent quelqu'argent en sortant à une jeune Fille de douze ou treize ans qui les regardoit, afin qu'ils pussent dire, qu'ils en avoient payé le prix. Mr. Ancillon vit ainsi dissiper ce prétieux amas qu'il avoit fait & dans lequel il avoit placé son inclination & pour ainsi dire, son propre coeur.* Nôtez que la perte de cette Bibliotheque entraina celle d'une infinité de lettres que (e) l'on vouloit publier & que Mr. Ancillon avoit reçuës de quantité d'habiles gens. On destinoit principalement à cet usage celles que Mr. Daillé son (f) intime ami lui avoit écrites. Quel dommage!

(a) *Ibid. p. 102. 103.*

(b) *Ibid. p. 328.*

(c) *Voiez ibid. p. 383.*

(d) *Ibid. p. 342.*

(e) *Ibid. p. 219.*

(f) *Ils ne se donnoient au lieu des titres ordinaires de* Monsieur, *que celui de* Mon cher Atticus. *ibid.*

REFLEXION sur le destin de quelques Bibliotheques, & sur l'indolence de ceux qui attendent les secondes éditions.

Cela peut fournir plusieurs sujets de meditation, car n'est-ce pas une chose bien lugubre que de voir qu'il ne faut qu'un jour pour defaire ce qui a été fait avec mille soins & mille peines, & mille depenses pendant plusieurs années? N'est-ce pas un sort deplorable que d'être exposé à perdre dans un moment, ce que l'on avoit aquis à la longue par des voies innocentes, & que l'on s'étoit preparé comme une source continuelle & perpetuelle d'un plaisir très-legitime, & d'une instruction honnête? Se voir separé tout-d'un-coup d'une infinite de volumes que l'on avoit rassemblez si soigneusement, & dont on faisoit ses delices, n'est-ce pas une dure & cruelle fatalité? Nôtre nature se consoleroit plus aisément s'ils devenoient la proie des flammes, mais sans une grace particuliere de Dieu, elle ne peut digerer qu'ils soient le butin d'un injuste possesseur à qui ils ne coutent que la peine de les faire transporter chez lui. Le Triumvirat qui depossedoit de leurs terres ceux qui les avoient cultivées toute leur vie, & qui les donnoit à des gens qui n'avoient rien contribué à les mettre en bon etat, ne causoit point une douleur aussi sensible que l'a été celle des Savans qui ont vu dissiper leurs Bibliotheques, & tomber entre les mains d'un persecuteur, digne de haine s'il agissoit contre sa conscience, digne de pitie si sa fausse devotion lui persuadoit que c'etoit rendre un service à Dieu. (g) *Impius hæc tam culta novalia miles habebit? Barbarus has segetes?* disoient ces bonnes gens d'Italie qui se voioient obligez de ceder leur patrimoine aux soldats des Triumvirs, *En queis consevimus agros! Insere nunc Melibœe pyros, pone ordine vites.*

(g) *Virgil. ecl. 1. v. 71.*

> (h) *Vivi pervenimus advena nostri*
> *Quod nunquam veriti sumus ut possessor agelli*
> *Diceret, hæc mea sunt, veteres migrate coloni.*

(h) *Idem eclo. 9. v. 2.*

Mr. Ancillon & plusieurs autres ont pu adapter à leur fortune la plupart de ces expressions. Il vaudroit peut-être mieux n'aimer rien, que de mettre son afection à une Bibliotheque lors qu'on doit être reduit à l'apostropher ainsi:

> *Nuper* (i) *sollicitum quæ mihi tædium,*
> *Nunc desiderium, curaque non levis.*

(i) *Horat. od. 14. lib. 1.*

Mais perdons s'il est possible le souvenir de la malheureuse & funeste revocation de l'Edit de Nantes, qui a eté accompagnée de tant d'injustices. Jettons plutôt la vue sur des objets qui n'excitent pas le tumulte des passions. Loüez avec moi le bon goût de cet habile Theologien. Il vouloit la premiere édition des livres, quoi qu'il y eût beaucoup (k) d'aparence qu'on les reimprimeroit avec des augmentations & avec des corrections. C'est l'entendre cela, c'est ce que l'on peut nommer amour des livres, avidité d'instruction; mais ceux qui attendent tranquillement à acheter un Ouvrage, qu'il ait été rimprimé, font bien paroitre qu'ils sont resignez à leur ignorance, & qu'ils aiment mieux l'epargne de quelque pistole, que l'aquisition de la doctrine. Je parle de ceux, & le nombre en est fort grand, qui sont d'un côté persuadez qu'un livre nouveau leur aprendra mille choses, & qui d'ailleurs aiant le moien de l'acheter, diferent pourtant cet achat parce qu'ils ont oui dire qu'il se fera ou de meilleures éditions, ou de moins cheres. On ne sauroit assez blâmer cette patience: c'est un morne & froid aquiescement à la privation du savoir. Mr. Bigot me disoit un jour qu'un homme de Roüen qui s'apliquoit à l'étude genealogique, auroit bien voulu profiter des Ouvrages du Pere Anselme, mais pourtant il ne les achetoit pas, il se reservoit pour la seconde édition: elle n'est jamais venuë, & aparemment cet homme est mort sans avoir pu satisfaire sa curiosité. Mr. Bigot lui representa plus d'une fois qu'il vaut beaucoup mieux avoir les deux éditions d'un livre, que se priver du profit que la lecture de la premiere peut aporter, & qu'on juge mal du prix des choses, si l'on prefere 3. ou 4. ecus à ce profit-là. Ceux qui peuvent faire quelque depense ne sauroient être mieux conseillez que de se pourvoir des premieres éditions. J'avoue que celles qu'on fait dans les païs étrangers ne coutent pas tant, mais sont-elles bien fidelles? n'y change-t-on rien, n'y ajoûte-t-on rien? L'Abbé de La Roque ne s'est-il pas plaint (l) publiquement que les Imprimeurs de Hollande avoient corrompu son livre? On m'a assuré depuis peu de jours que l'Histoire de Davila, & celle de Strada imprimées dans le Païs-Bas ne sont point conformes aux éditions d'Italie, les Libraires de Flandre aiant suprimé, ou alteré certaines choses par complaisance pour des familles illustres. On me dira que l'Auteur corrige des fautes dans la 2. édition; j'en conviens; mais ce ne sont pas toûjours des fautes réelles, ce sont des changemens qu'il sacrifie à des raisons de prudence, à son repos, à l'injustice de ses censeurs trop puissans. La 2. édition que Mezerai fit de son abregé Chronologique est plus correcte, il en ôta des faussetez, mais il en ôta aussi des veritez qui avoient deplu, & c'est pourquoi les curieux s'empressent à trouver l'édition in 4. qui est la premiere, & la paient un

(k) *Il trouva souvent que cette aparence fut sans effet. Voiez la premiere note marginale de cette page.*

(l) *Dans une preface de son Journal des Scavans. Voiez aussi la remarque F de l'article* Pellisson, *vers la fin.*

au (E) public ; & quant au reste je dirai en general que le discours qu'on a publié sur sa vie le repre-

un gros prix. Je ne dis rien du profit que l'on peut faire en comparant les éditions. Il est si grand lors que c'est un habile homme qui a exactement revu son Ouvrage, qu'il merite que l'on garde son coup d'essai. Tout ceci vous fera comprendre que Mr. Ancillon s'entendoit bien en Bibliotheque.

Parlons maintenant de sa methode d'étudier. (a) *Il ne perdoit aucun moment en des Etudes vaines & inutiles. Il lisoit à la vérité toutes sortes de livres, même les anciens & les nouveaux Romans. Il n'y en avoit aucun dont il ne crût qu'on pouvoit faire quelque profit, il disoit souvent ces paroles qu'on attribuë à Virgile*, Aurum ex stercore Ennii colligo. On trouve, *disoit-il aussi quelquefois*, dans certains Autheurs négligéz, des choses singulières qu'on ne trouve point ailleurs, & ne fust-ce que du style on y trouve tousjours quelque chose à prendre. *Mais il ne s'y appliquoit pas, il ne s'attachoit proprement qu'aux ouvrages importans, qu'aux choses serieuses . . . . (b) Il mettoit une immense difference entre la lecture des livres qu'il ne voyoit, comme luy même le disoit, que pour ne rien ignorer, & la lecture de ceux qui estoient utiles à sa profession. Il ne lisoit les uns qu'une seule fois & en courant*, perfunctoriè *& comme dit le Proverbe Latin*, sicut canis ad Nilum bibens & fugiens, *mais il lisoit les autres avec soin & avec application, il les lisoit plusieurs fois, la premiere, disoit-il, ne servoit qu'à luy donner une idée generale du sujet, & la seconde luy en faisoit remarquer les beautes. Les Indices que d'autres grands hommes ont appellé* l'Ame des livres, *luy estoient entiérement inutiles, parce qu'il les lisoit avec assez d'application & assez souvent pour posseder un ouvrage, & que d'ailleurs il avoit une memoire fort fidéle & en particulier une mémoire locale très-commode aux gens de lettres. Il les lisoit exactement, & jusqu'au titre, au nom de l'imprimeur, au lieu & à l'année de l'impression, tout avoit à son avis son usage. Il barroit les livres en les lisant, & mettoit à la marge des renvoys à d'autres Autheurs qui avoient traite les mêmes matiéres, ou qui avoient dit des choses qui se rapportoient à celles qu'il lisoit . . . . (c) Il changeoit quelquefois de lecture, & ce changement luy tenoit lieu de repos. (1) Il ne s'occupoit pas tousjours à lire des livres d'un bout a l'autre. Il étudioit quelque fois des matieres à fond, & alors il consultoit les Autheurs qui les avoient traitées, il voyoit souvent la même chose dans différens ouvrages, mais cela ne le dégoutoit pas, au contraire il disoit que c'estoit comme autant de nouvelles couches de couleurs qui formoient l'Idée qu'il avoit conçuë, & qui la mettoient dans une entiere perfection. La multitude d'Autheurs qu'il consultoit estoit cause qu'on voyoit ordinairement une grande table qui estoit au milieu de sa chambre & sur laquelle il travailloit toute chargee de livres, la pluspart ouverts. Le célébre Fra-Paolo dont je viens de parler estudioit aussi de cette maniére, Il ne discontinuoit pas, comme nous l'apprend l'exact & fidel Autheur de sa vie, jusques à ce qu'il eût tout vu, c'est à dire jusques à ce qu'il eût fait la confrontation des Autheurs, des lieux, des temps, & des opinions. A quoy il s'opiniatroit pour n'avoir plus d'occasion de douter, & de repenser à une même chose, & pour pouvoir prendre parti, & s'asseurer à cette seule fois autant qu'on le pouvoit naturellement. C'estoit ainsi que Mr. Ancillon estudioit quelquefois, & on luy a entendu souvent rendre les mêmes raisons de cette maniere d'étudier qu'il pratiquoit. Comme il lisoit beaucoup il trouvoit beaucoup de choses dignes de remarque, & quoy qu'il eût une mémoire admirable, il avoit des livres dans lesquels il recueilloit ce qu'il trouvoit de plus considérable. Il sçavoit bien qu'un Govean, par exemple, qui ne vouloit pas même qu'il y eût d'écritoire dans la chambre, ou il étudioit; Qu'un Saumaise, qu'un Ménage & que plusieurs autres grands hommes ont condamné les Collections, que bien loin qu'ils ayent considéré ces recueils comme des aydes qui soulagent les gens, & qui facilitent l'acquisition des sciences; Ils les ont au contraire regardé comme des obstacles qui interrompent le Cours de la lecture & de la méditation, & qui en font perdre infailliblement le fruict. Mais il estimoit que comme par un malheur attaché au siécle, dans lequel nous vivons, il ne suffit pas de sçavoir à plein fond les choses, leurs résolutions, & les fondemens de toutes leurs raisons, si on n'allégue des authorités, & si on ne cite des textes exprés. Il estoit nécessaire d'avoir un livre qui fut comme une veine, ou un filet d'eau qui conduisit surement à la source, d'autant plus qu'ayant a parler en public devant certaines gens qui estoient plutôt ses Espions que ses Auditeurs & qui luy demandoient souvent des authorités & des preuves de ce qu'il avoit avancé; Il estoit en quelque sorte nécessaire qu'il eût un répertoire qui soulageât sa mémoire, & qui le dispensât de chercher longtemps ce dont il pouvoit avoir besoin selon les differentes conjonctures où il se trouvoit.* Voilà des choses, ce me semble, dont plusieurs lecteurs pourront tirer du profit. Nous parlerons (d) ci-dessous de son assiduité à l'étude.

(a) *Discours sur la vie de Mr. Ancillon p. 107.*

(b) *Ibid. p. 109.*

(c) *Ibid. p. 111.*

(1) [illegible]

(d) *Dans la remarque F.*

(E) *Les livres qu'il a donnez au public.*] Il fit imprimer (e) à Sedan un volume in 4. *en l'année 1657. dans lequel toute la matiere des traditions est amplement & solidement examinée.* C'est la *relation fidelle de tout ce qui s'étoit* passé dans la conference qu'il avoit euë avec Mr. de Bedacier (f) *Docteur de Sorbonne, Evêque d'Auguste, & suffragant de Mr. l'Evêque de Metz.* Il avoit disputé avec lui en presence de plusieurs personnes (g) premierement dans sa maison, & ensuite devant une foule d'auditeurs (h) dans l'Evêché. Tous les articles furent redigez par écrit, & signez. (i) *Il soutint cette grande affaire avec honneur & la finit avec succéz. Apres avoir répondu avec ordre & avec méthode à toutes les objections qui luy furent faites, il representa que c'estoit à son tour à proposer aussi ses argumens, mais comme il avoit donné des coups mortels a l'erreur par ses réponses, on craignit qu'il ne la détruisit entiérement, si on luy donnoit la liberté d'établir la vérité, comme il le prétendoit. Mr. De Bedacier prit le parti de se separer, & pour couvrir le motif de sa conduite, il dit qu'il valoit mieux contester à la suite par écrit, que de vive voix; On demeura d'accord pourtant, qu'on ne feroit point imprimer de part, ni d'autre les Actes de cette Conference.* Il y eut neanmoins un (k) Moine qui s'avisa d'en faire imprimer de faux Actes, & dont l'*impudence fut si outrée* (l) *que quoy que Mr. Ancillon eût remporté de ce combat un honneur éclatant, il entreprit de persuader au public qu'il avoit esté funeste & à sa personne & à son parti, & qu'il avoit esté vaincu sans ressource.* Ce fut ce qui obligea Mr. Ancillon à rendre public l'Ouvrage dont j'ai parlé. Mr. Hottinger le louë (m) beaucoup au chapitre 6. du 3. livre de son *Bibliothecarius quadripartitus.* (n) Le P. Clivier Minime & Provincial de son Ordre *voulut entreprendre de réfuter cet ouvrage, il fit un livre dans ce dessein qui avoit pour titre, le Fort des Traditions abbatu par les maximes de Mr. David Ancillon. D'autres firent quelques satyres, mais tous ces libelles eurent un sort malheureux:* les Catholiques Romains eux-mêmes conseillerent à Mr. Ancillon de n'y pas repondre comme il l'avoit entrepris, ils dirent que lui & son livre (o) *estoient trop au dessus de ces Ecrivains du commun pour se commettre avec eux.* Dès que la Methode du Cardinal de Richelieu parut ,,(p) il y ,, fit une ample & excellente réponse, mais il sçut que ,, Mr. Martel Professeur à Montauban, en avoit fait ,, une, qui estoit sur le point de paroitre, & que Mr. ,, Claude qui avoit eu le même dessein, s'estoit abstenu ,, de l'exécuter par la même raison, comme on le voit ,, présentement par sa lettre sixiéme du recueil de ses ,, lettres dans le tome cinquiéme de ses œuvres post- ,, humes. Il supprima donc ce qu'il avoit fait, & il ,, n'en a esté mis au jour que quelques Cahiers qui ,, contenoient la réponse au chapit. sixiéme de cette ,, méthode, ou plutôt à proprement parler, une Apo- ,, logie de Luther, de Zuingle, de Calvin & de Be- ,, ze, aussi leur a t'on donne ce titre dans l'Edition qui ,, en a esté faite à Hanau en l'année 1666. Mr. Ancil- ,, lon avoit fait la vie de Guillaume Farel, ou l'Idée ,, du fidelle Ministre de Christ; le Célebre Mr. Con- ,, rart, qui estoit un de ses intimes amis l'avoit lû & ,, approuvé, & avoit mis de sa propre main quelques ,, remarques à la marge du Manuscrit. C'estoit un ,, ouvrage digne de paroitre au jour, cependant il n'y ,, a pas eu moyen de l'y faire consentir, & son refus ,, a esté cause, qu'on en a tiré une copie pleine de ,, fautes, qui est tombée entre les mains d'un Librai- ,, re de Hollande, qui sur la reputation de l'Autheur ,, l'a mis sous la presse. On a esté surpris de voir une ,, édition aussi difforme qu'est celle là, & si un jour ,, on fait imprimer le même livre sur la copie reveüe ,, par Mr. Conrart, dont je viens de parler, on verra ,, que cette piéce est si mutilée qu'elle n'est pas recon- ,, noissable. Quoy que Mr. Ancillon eut expliqué ,, plusieurs livres entiers de l'Ecriture Sainte, & ,, qu'il eut écrit tous ses sermons, on n'a pû jamais ,, e portera en faire imprimer . . . . (q) Tout ,, ce qu'on a de luy en ce genre est un sermon qu'il ,, prononça a Metz, dans un jour de Jeûne, son ,, Consistoire usa de quelqu'authorité sur luy, pour le ,, luy arracher des mains, & le fit imprimer à Paris en ,, l'année 1676. Ce sermon fût fait sur les versets 18. ,, & 19. du chap. 3. de l'Epitre de St. Paul aux Philippiens,

(e) *Ibid. p. 218.*

(f) *Ibid. p. 207. 208.*

(g) *Ibid. p. 212.*

(h) *Ibid. p. 213.*

(i) *Ibid. p. 214.*

(k) *Ibid. p. 217.*

(l) *Ibid. p. 218.*

(m) *Ibid. p. 220.*

(n) *Ibid.*

(o) *Ibid. p. 221.*

(p) *Ibid. p. 255.*

(q) *Ibid. p. 258.*

presente comme une personne d'un merite tout-à-fait extraordinaire. C'est à proprement parler l'idée d'un Pasteur accompli. On l'y voit savant, éloquent, sage, pieux, modeste, charitable, dispensant la censure avec douceur, ou avec vigueur selon l'exigence des cas, pratiquant * ce qu'il prêchoit, occupé uniquement des fonctions de son (F) ministere, sans se mêler comme tant d'autres, de ce qui n'est convenable qu'aux seculiers, ni tenir sa maison ouverte aux delateurs & aux Nouvelistes. On ne sauroit mieux conoître que par l'écrit dont je parle ci-dessous, (H) combien sa conversation étoit docte. Je discuterai en un autre † lieu quelques faits qui se raportent à sa tail-

* *Voiez touchant le desordre qu'il y a à en user autrement,* ibid. pag. 175. & suiv.

† *Dans la remarque F, de l'article* Ferri.

„ piens, & il a pour titre *les larmes de St. Paul.* Il „ a fait en fin une excellente réponse à l'avertissement „ Pastoral, aux lettres circulaires, & aux methodes, „ que le Clergé addressa aux Réformez de France en „ l'année 1682. mais il la tint cachée dans son Cabi- „ net, jusqu'à ce que des personnes de considération „ l'ayant obligé de la mettre au jour, il l'envoya à „ Mr. Turretin Professeur en Théologie à Geneve, „ qui estoit son ancien Amy, avec liberté d'en dispo- „ ser comme il le trouveroit à propos, mais la Copie „ qu'il a envoyée a esté apparemment égarée, car on „ n'en a plus entendu parler. Mr. Ancillon avoit si „ peu d'empressement pour ses ouvrages, qu'il ne s'en „ est pas même informé. Cependant c'est de cette „ réponse, qu'on esperoit de voir, dont il est parlé „ dans la preface d'un livre solide & judicieux qui a „ pour titre *Examen des Methodes, &c.* dans l'endroit „ où il est dit qu'*on verra paroitre une réponse faite par* „ *un habile homme de Metz.* „

(F) *Occupé uniquement des fonctions de son Ministere.*] Ceux qui se consacrent à la charge de pasteur des ames (a) *ont besoin de tout leur temps pour etudier, pour travailler, & pour en remplir dignement les devoirs, & c'est sans doute par cette raison que le sixiéme des Canons qu'on nomme Apostoliques, porte qu'aucun Evêque, Prêtre ou Diacre n'ayt à s'occuper des affaires seculiéres, ni à s'ingérer dans aucune charge publique. Et que le sixiéme des Canons d'Affrique défend aux personnes de ce caractére de prendre la charge des affaires ni des procéz des autres. La perte du temps qu'on employe à ces occupations mondaines n'est pas le moindre des motifs de ces excellentes Constitutions, mais je ne crois pas qu'elles soient les seules considérations qui y ont donné lieu. L'experience a fait voir que les intrigues du monde, le tracas des affaires, & l'ambition de faire sa Cour auprés des Grands sont trois écueils qui leur ont tousjours esté & qui leur seront tousjours funestes. Ils quittent insensiblement cette simplicité Apostolique qui doit être un de leurs principaux ornemens, Ils apprennent les Maximes du siécle, ils s'accoutument à ses subtilités, à ses souplesses, & à ses artifices, & ils les pratiquent ensuite insensiblement eux mêmes.* Le Ministre dont je parle évita tous ces écueils; (b) il aima l'étude, le repos, la retraite, il ne s'embarrassa point du tracas du monde. *Il fut établi par les loix du pais, & malgré lui tuteur de son frere & de sa sœur,* mais (c) *il laissa l'administration des biens & des affaires, à son frere qui estoit desja quoi que Mineur un trés-habile homme . . . de sorte que la Tutelle estant finie par la Majorité des pupilles, le Mineur rendit compte à son Tuteur, & le Tuteur ensuite le rendit pour la formalité seulement, à ses Mineurs de la mesme maniere, qu'on le luy avoit rendu; Tout au contraire de ce qui est d'usage ordinaire, naturel, & commun. Il ne se mêloit absolument & à la lettre d'aucune affaire du monde; Comme un véritable Anachorete, Il estoit hors du commerce des hommes, & ne songeoit qu'à* DIEU *& à son Eglise. Il avoit une Bibliothéque trés-curieuse & trés-grande . . . . . . (d) On estoit sûr de l'y trouver tousjours . . . . . . Il ne sortoit de son logis que pour aller au temple, ou pour aller faire ailleurs quelques fonctions de sa charge. Il ne quittoit ses livres que pour cela, & comme si les jours n'eussent point esté asséz longs, Il passoit une partie des nuits dans la méditation ou dans l'Etude. Quoy qu'il eut plusieurs maisons de Campagne, & qu'on luy en eut achepté aux environs de la ville, & fort prés, afin de l'engager plus facilement à y aller passer quelques jours, ou au moins quelques heures, il n'y a jamais eu moyen de l'y voir plus de trois ou quatre fois pendant trente deux ans qu'il a exercé son Ministére à Metz. Il estoit sans cesse tranquillement dans sa chambre, insensible à la jalousie qui fait passer tant de mauvais momens aux autres hommes; il vivoit ainsi paisiblement chez luy se mettant peu en peine du Credit qu'on acquiert par des fréquentes visites, par des soins fatigans & par des grandes mesures qu'on garde avec exactitude.*

C'est là le modele sur quoi tous les Ministres de l'Evangile devroient se regler. Ils ont tous choisi la bonne part comme (e) Marie, mais quelques-uns ne laissent pas d'imiter Marthe (f) qui *se soucioit* & se tourmentoit de beaucoup de choses. Ils se mêlent d'afaires d'Etat: ils se fourrent dans les intrigues de ville, ils s'empressent de savoir toutes sortes de nouvelles, ils en trafiquent, ils en font leur cour. Ils se hazardent même quelquefois à suggerer des conseils de guerre, & de negociation, & ne se rebutent pas du mepris que l'on temoigne adroitement pour leurs fausses vuës. On les voit souvent dans les antichambres des Puissances, ils y attendent impatiemment l'occasion d'être introduits, ce n'est pas pour des afaires de conscience, c'est pour demander mille faveurs, c'est pour recommander leurs enfans, leurs parens, leurs amis par raport à des emplois honorables & profitables. Ils savent à point nommé lors qu'une charge est vacante, & ils font ensorte qu'elle soit remplie à leur recommandation. On les loüeroit si leur credit n'étoit emploié qu'à faire donner du pain à ceux qui en manquent, mais ils l'emploient principalement en faveur de ceux qui sont dejà riches, gens qui n'oseroient recourir à leurs sollicitations s'ils les croioient de veritables Ministres de JESUS-CHRIST, car en ce cas-là ils s'attendroient à une censure, ils craindroient qu'on ne leur citât l'ordre de St. Paul (g), que pourveu que nous aions la nourriture, & dequoi être vêtus, cela nous doit sufire. Ce n'est point le devoir d'un Pasteur de procurer à ses brebis un plus fort attachement aux biens de la terre, il doit plutôt les en detacher, & combatre leur cupidité, & leur ambition, & il le feroit sans doute s'il étoit lui-même degagé des soins rongeans de la vaine gloire; mais comme les besoins de ses passions demandent que les charges d'une ville soient entre les mains de gens qui lui en aient l'obligation, & qui ou par reconnoissance, ou par l'esperance de nouvelles graces, soient toûjours prêts à le servir, il se donne tous les mouvemens possibles pour les élever, il aplaudit à leurs vuës ambitieuses, & afin de se maintenir dans ce manege il est obligé de s'intriguer, & d'avoir par tout des émissaires. Un tel homme auroit besoin de la menace que l'on emploie quelquefois contre les Evêques qui violent les Canons de la Residence, & ne songe guere que son emploi est d'une telle nature que toutes les forces humaines y sufisent malaisement. Ceux qui songent bien à cela imitent Mr. Ancillon, & ne donnent pas tant de tems (h) à des visites interessées. Notez que ceux qui n'imitent pas sa conduite, s'emploient aussi quelquefois en faveur de quelques personnes qui ne sont pas à leur aise, mais si vous y prenez garde vous trouverez que ces personnes sont ce qu'on apelle gens de service, propres à tout, & fort enclins à consacrer tout leur loisir aux passions du protecteur (i) qui le leur a procuré. Ils se reconoissent ses creatures, & remplissent les devoirs de ce mot-là.

(G) *Ni tenir sa maison ouverte aux delateurs, & aux Nouvelistes.*] „ (k) Il n'aymoit point les rapports „ ni les rapporteurs, & tenoit pour Maxime qu'on ne „ pouvoit pas y adjouter beaucoup de foy; disant „ qu'un rapport n'estoit jamais si pur ni si net qu'il „ ne se sentit tousjours de la passion de celuy qui l'a „ fait, & qu'il en estoit comme des eaux qui retien- „ nent la qualité des veines de la terre ou des Mines „ par lesquelles elles ont passé. Il avoit sur tout une „ souveraine aversion pour ces sortes de gens qui „ vont dans les maisons pour sçavoir ce qui s'y passe, „ pour faire parler ceux qu'ils y trouvent, & pour rap- „ porter ensuite ce qu'ils ont comme extorqué de „ leurs bouches par leur ruse & par leur artifice . . . „ (l) Il disoit qu'il y avoit beaucoup de danger à croi- „ re legerement ce qu'on disoit des gens. Il estoit „ sur ses gardes à cet égard. „ La maison d'un tel Pasteur n'avoit garde d'être le reduit des Nouvelistes, c'eût été un grand desordre. Voiez la marge (m).

(H) *Que par l'écrit dont je parle ci-dessous, combien sa conversation étoit docte.*] Cet écrit est intitulé (n) *Mélange critique de litterature recueilli des conversations de feu Mr. Ancillon.* Il fut imprimé à Bâle l'an 1698. en 2. volumes in 12. par les soins de Mr. Ancillon l'Avocat fils aîné du Ministre, & qui s'étoit dejà fait conoître dans la Republique des (o) lettres. J'aurai souvent à parler de ce mélange, & si quelquefois je ne tombe pas d'accord que tout y soit bien exact, ce sera sans avoir la ridicule pretension que cela puisse prejudi-

(a) *Ibid. p.* 95. 96.

(b) *Ibid. pag.* 100.

(c) *Ibid. pag.* 102.

(d) *Ibid. pag.* 103.

(e) *Evang. de St. Luc chap.* 10. *v.* 42.

(f) *Ibid. v.* 41.

(g) *Dans la I. Epître à Timothée chap. 6. v.* 8.

(h) Forumque vitat, & superba civium Potentiorum limina. *Horat. epod. od.* 2.

(i) *Ils en font leur Dieu,* Deus nobis hæc otia fecit. NAMQUE erit ille mihi semper Deus: illius aram Sæpe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus. *Virgil. ecl.* 1. *v.* 6.

(k) *Discours sur la vie de Mr. Ancillon. p.* 229.

(l) *Ibid. pag.* 230.

(m) *J'ai parlé ci-dessus de cela p.* 181. *remarque H, & j'en parlerai encore dans la remarque N de l'article* Gruterus.

(n) *Voiez le Journal de Leipsic, mois de Juin* 1698. *p.* 287.

(o) *On a divers Ouvrages de sa façon, la plupart anonymes.*

taille douce. Je ne dois point passer sous silence qu'il étoit fils β d'un habile Jurisconsulte, & qu'un de ses ancêtres *fut autrefois President au Mortier dans une des principales Cours Souveraines de France*, & que *Georgin* ANCILLON *un des principaux membres* de l'Eglise de Metz, *a été aussi un des premiers de ses fondateurs, & de ses conducteurs.*

ANCRE (LE MARECHAL D'). Cherchez CONCINI.

ANDLO (PETRUS AB) nom suposé, sous lequel un Cartesien se cacha pour écrire contre la dissertation *de abusu Philosophiæ Cartesianæ surrepente, & vitando in rebus theologicis & fidei.* Mr. Des-Marets Professeur en Theologie à Groningue Auteur de cette dissertation, l'avoit publiée en 1670. pour representer aux Eglises Protestantes les grans maux qu'on avoit à craindre, si l'on souffroit que les opinions de Mr. Des-Cartes passassent des Ecoles de Philosophie en celles de Theologie. Quelques mois après on vit paroître un Ecrit intitulé, *Petri ab Andlo Batavi specimen confutationis Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ*, &c. Jamais refutation ne fut écrite d'un style plus violent: Mr. Des-Marets y fut traité de la plus desobligeante maniere du monde. Il ne demeura pas en reste; son apologie parut bientôt intitulée, *Vindiciæ Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ*, où il n'y eut sorte d'injures qu'il ne dechargeât sur la tête de son ennemi. *Il le traita de très-impudent Socinien, de Spinoziste, d'impie, de non Chretien, d'Athée. Petrus ab Andlo publia fort promtement sa Replique intitulée, *Animadversiones ad vindicias Dissertationis quam Samuel Maresius edidit de abusu Philosophiæ Cartesianæ.* S'il avoit été emporté dans sa premiere dissertation, il le fut encore plus dans la seconde, mêlant neanmoins comme la premiere fois plusieurs goguenarderies parmi les traits de sa colere. Il nia fortement γ qu'il conût Spinoza, qu'il l'eût jamais vu, ni qu'il aprouvât ses sentimens. Mr. Des-Marets reçut ce second Ecrit de Petrus ab Andlo le 19. de Decembre 1670. & le refuta avec tant de promtitude, que sa Duplique fut δ achevée le 3. de Janvier suivant. Elle est intitulée, *Samuelis Maresii Clypeus Orthodoxiæ, sive vindiciarum suarum priorum pro sua Dissertatione de abusu Philosophiæ Cartesianæ*, &c. L'Auteur declara qu'il n'écriroit plus contre (AA) cet homme de neant, mais qu'il seroit toûjours prêt d'entrer en lice pour la verité avec un adversaire savant & honnête qui n'auroit point honte de se nommer. Il tint sa parole, car il laissa sans repartie le troisiéme Ecrit de Petrus ab Andlo intitulé, *Specimina Bombomachiæ Samuelis Maresii se defendentis clypeo orthodoxiæ, seu vindiciis vindiciarum Dissertationis de abusu Philosophiæ Cartesianæ.* Ainsi finit une dispute qui verifia le proverbe, *nullum violentum durabile*, d'ailleurs faux (A) assez souvent dans les guerres d'érudition. Mr. Des-Marets ne put jamais deterrer le veritable (B) nom de son adversaire.

Notez qu'il y a un vrai * ANDLO parmi les Auteurs. Il étoit d'Alsace, Docteur en Droit Canonique & Chanoine de Colmar †. Les deux livres qu'il composa *de imperio Romano, Regis & Augusti inauguratione*, &c. *deque officio & potestate Electorum* &c. furent publiez à Strasbourg, avec des notes l'an 1603. par Marquard Freher.

ANDRADA (DIEGO DE PAYVA D') en Latin *Andradius*, savant Portugais, nâtif de Conimbre, se signala dans le Concile de Trente, où le ‡ Roi Sebastien l'avoit envoié comme l'un de ses Theologiens. Il prêcha devant l'Assemblée le second Dimanche après Pâques 1562. Il ne se contenta pas des services qu'il rendit en expliquant les matieres sur quoi on le consulta, il voulut encore emploier sa plume à la defense des Canons de ce Concile. C'est ce qu'il fit dans l'Ouvrage ⟊ qui a pour titre, *Orthodoxarum explicationum libri X.* Il repond là en particulier à un Ecrit que Chemnice avoit publié contre la doctrine (A) des Jesuïtes, avant la

β *Ibid. pag. 7.*

γ Spinozam nec novit Petrus, nec vidit, nec audivit, nec absurda ejus dogmata probat. *Animadvers. ad vindicias, pag. 7.*

δ *Vindic. Vindiciarum Dissertat. sub fin.*

* *Petrus de Andlo.*

† *Mich. Hertzius, Biblioth. German. n. 224.*

‡ *Palavic. Hist. Concil. Trident. l. 19. c. 16. n. 7.*

⟊ *Imprimé à Cologne 1564. Le premier de ces dix livres qui est une Apologie des Jesuïtes fut imprimé en François à Lion 1565.* Du Verdier Bibl. Françoise pag. 266.

prejudicier ni à celui qui a dit ces choses, ni à celui qui les a données au public. Il faut bien plus admirer que feu Mr. Ancillon parlant sur le champ, ait eu tant d'exactitude en plusieurs endroits, que trouver étrange, que sa memoire n'ait pas été exacte par tout. Et pour ce qui est de Monsieur son fils, il a dû donner les choses telles qu'il les avoit recueillies de la bouche de Mr. Ancillon. Voiez ce que je remarque (a) touchant le Menagiana: le cas est pareil. On verra dans la preface de ce mêlange pourquoi il n'a pas été intitulé *Ancilloniana.*

(AA) *Qu'il n'écriroit plus contre cet homme de neant.*] Le terme dont il se sert est le même que celui que l'Ecriture emploie contre les Dieux des Gentils, en les nommant des Dieux de fiente. (b) *Animo non ulterius hanc serram cum hoc stercoreo homine reciprocandi.* (c) *In antecessum me protestari nihil amplius mihi futurum negotii cum hoc hominis sterquilinio & infami nebulone quem pudet sui ipsius.*

(A) *Faux assez souvent dans les guerres d'érudition.*] Nous n'irons pas loin sans trouver un exemple de ce que je dis. Les querelles de Mr. Des-Marets & de Mr. Voetius furent extremement violentes, & durerent près de 30. ans, tout autant que la guerre d'Allemagne qui finit à la paix de Munster.

(B) *Ne put jamais deterrer.*] Il y emploia inutilement ses conjectures, & les recherches de ses amis; de sorte que se lassant d'une chasse si infructueuse, il prit le parti de laisser son adversaire sous le masque; *Quis sit ille larvatus* Petrus ab Andlo, Batavus . . . *ut nec hactenus conjectura assequi, nec amicorum diligentia rescire potui, ita nolo amplius inquirere.* Voilà comme il parle au commencement de son *Clypeus orthodoxiæ.* Ses amis repandus par tout, & faisant envers lui les bons valets avec plus de zêle que de discernement, comme il arrive presque toûjours à ceux qui passent pour le fleau des Novateurs, lui firent acroire qu'il y avoit en Zeelande un Ministre nommé *Petrus ab Andlo*, marié à la fille de Cocceius. Il publia cette nouvelle à telle fin que de raison; mais aiant su que le gendre de Cocceius s'apelloit *Anselaer*, il lui fit faire ses excuses: *Apud* (d) *R. D. Anselaer curavi me honestè excusari quod id mihi excidisset ex relatione honesti cujusdam R. viri, etiam in Cartesianismum . . . . pronioris, cui non erat cur ultro asserenti fidem detrectarem.* Il dit (e) quelque part que le bruit couroit que trois personnes avoient travaillé à la defense de Wittichius, & qu'ils avoient publié leur travail sous le feint nom de *Petrus ab Andlo.* Nous verrons si Mr. Placcius ou Mr. Baillet seront plus heureux que moi à demasquer ce pseudonyme, que je crois être Regnier de Mansvelt Professeur en Philosophie à Utrecht.

(A) *Contre la doctrine des Jesuïtes.*] Un Ministre Lutherien qui a fait l'éloge de Chemnitius, s'exprime de cette maniere; *Breve quidem sed nervosum scriptum durante adhuc Concilio Tridentino Jesuitarum Theologiæ opposuit, cujus opusculi cum Andradius Lusitanus in se suscepisset refutationem, Chemnitio occasionem subministravit conscribendi insigne illud . . . opus quod* Tridentini Concilii examen *nuncupavit* (f). J'ajoûte à cela un passage d'Eisengreinius (g), parce qu'il paroit fournir une petite matiere de critique. Cet Auteur pretend qu'Andradius a fait des merveilles contre les Heretiques dans ses explications orthodoxes, & sur tout contre Chemnitius; *Præsertim contra Martini Kemnitii petulantem audaciam, qui Coloniensem censuram quam à viris Societatis Jesu compositam*

(a) *Dans la remarque A de l'article* Menage.

(b) *Mares. Vindic. Vindiciarum Dissertat. sub fin.*

(c) *Id. in judicio de Theolog. Pacifica Wittichii sub fin.*

(d) *Vindic. Vindiciarum p. 6.*

(e) *In judicio de Theol. Pacifica Wittichii.*

(f) *Spizelius in templo honoris pag. 4.*

(g) *In Catalogo testium veritatis, apud Nicol. Anton. Bibl. Hisp. t. 1. p. 235.*

la clôture du Concile de Trente; & comme Chemnice prit cette occasion de faire un très-gros Ouvrage qu'il intitula, *Examen Concilii Tridentini*; Andradius se crut obligé de maintenir son premier Ecrit contre ce (*B*) docte adversaire. Il composa donc un livre que ses deux freres publierent après sa mort à Lisbonne l'an 1578. & qui a pour titre, *Defensio Tridentinæ fidei Catholicæ quinque libris comprehensa adversus Hæreticorum calumnias, & præsertim Martini Kemnitii*. Ces Ecrits d'Andradius ont été reimprimez plusieurs fois β, & neanmoins ils sont si rares à Paris que Mr. Pellisson ne put les (*C*) trouver dans toute la ruë St. Jaques. Il n'y a gueres d'Auteur Catholique qui ait été plus cité que lui par les Protestans: c'est à cause qu'il a soutenu des sentimens un peu outrez sur le salut des Philosophes Paiens. Il étoit Predicateur; on a publié ses Sermons en trois parties, dont la seconde a été traduite de Portugais en Castillan par Benoît de Alarcon γ. La Bibliotheque des Ecrivains Espagnols ne parle point (*D*) de tous ses Ouvrages. On a donné bien des loüanges (*E*) à Andradius, qui sont raportées dans les remarques.

β *Ex Nicolas Antonii Bibliotheca Hispan. t. 1. pag.* 236.

γ *Id. ib.*

ANDRE' (JEAN) fameux Canoniste du XIV. siecle, étoit fils d'un Prêtre (*A*), & nâquit à Mugello auprès de Florence. Il étoit encore fort jeune lors qu'il alla à Boulogne pour * y étudier. Il auroit eu de la peine à vivre, s'il n'y eût rencontré une place de precepteur; mais avec les secours que cet emploi lui procura, il fut en état de s'apliquer tout à son aise à l'étude du Droit Canonique, en quoi il fit de très-grans progrés sous le Professeur Gui de † Baïf. Il eut toûjours un respect particulier pour la personne & pour les gloses de ce Professeur; car il n'avoit pas moins de deference pour ces gloses que pour le texte. Il lui avoit une obligation qui est ordinairement plus sensible que celle de l'instruction; Gui de Baïf s'étant aperçu que faute d'argent il n'osoit demander le Doctorat, le poussa à le demander, & le lui fit obtenir *gratis*. C'est ‡ André lui-même qui fait cette confession. Le même Gui l'encouragea à demander le professorat, ce qui eut tout le succés que l'on s'en pouvoit promettre. On trouve que nôtre André étoit

* Bononiam admodum adolescens venit, ubi ob paupertatem Pædagogum gessit, Scarpectam filium Mainardi Ubaldini erudiendo. *Volaterr. l.* 21.

† *Il est plus connu sous le nom d'*Archidiaconus, *qui étoit celui de la dignité ecclesiastique qu'il possedoit à Boulogne.* Doujatius Prænot. Canon. pag. 602.

‡ *In prim. sexti apud Doujat. ib. p.* 603.

situm esse ait, una cum ejusdem sanctissimæ Societatis vita ratione temerè calumniandam suscepit. Nicolas Antonio aprés avoir cité ce passage, censure Eisengreinius d'avoir cru qu'Andradius étoit Jesuite: *Hac ille*, dit-il, *falsus saltem in eo quod Andradam nostrum unum ex Jesuitico sodalitio credidit.* Si cette censure n'a pas d'autre fondement que les paroles que Don Antonio a citées, je la croi fausse.

(*B*) *Contre ce docte adversaire.*] Cet éloge est dû à Chemnice, & dans le fond je ne dis pas plus de bien de lui que Don Nicolas Antoine. Il semble d'abord que ces paroles de l'Ecrivain Espagnol, *Cui cum reposuisset profligatissimus hæreticus librum in quo gravissimas adversus universalem Ecclesiam contumelias intorquebat, descendere denuo in campum sibi opus esse Paiva vidit, ut immanem hostem totis viribus profligaret*, soient extremement desobligeantes; mais quand on les pese bien, on les trouve propres à inspirer de la vanité à Chemnitius. N'est-il pas bien doux de se voir traité comme le Goliath & le Polyphême de son parti, par ceux du parti contraire, lors qu'on croit d'ailleurs soutenir la bonne cause?

(*C*) *Que Mr. Pellisson ne put les trouver dans toute la ruë St. Jaques.*] Un recit sur ce sujet ne deplaira pas aux curieux. Mr. Leibnitz dans ses remarques contre les Reflexions (*a*) sur les differens de la Religion, allegua (*b*) entre autres choses qu'Andradius a fait un livre intitulé, *Explicationes orthodoxæ de controversis Religionis capitibus*; où il enseigne en ces propres termes, *que les Philosophes qui ont employé toutes leurs forces pour conoitre un vray Dieu, & pour l'honorer religieusement, ont eu la Foi qui fait vivre le Juste . . . . Que ce seroit la plus grande cruauté du monde* (neque immanitas deterior ulla esse potest) *de condamner les hommes aux peines éternelles pour avoir manqué d'une foi à laquelle il n'y avoit pas moyen de parvenir.* Mr. Pellisson (*c*) repondit d'abord *qu'il n'avoit jamais vu cet Auteur, & qu'il le chercheroit par curiosité quand il seroit à Paris.* Quelque tems après il fit savoir qu'il (*d*) avoit *cherché avec soin le livre du Docteur Portugais Payva Andradius*; mais, ajoûta-t-il, „ Ce n'est pas une petite affaire que de le trouver à „ Paris: la ruë Saint Jaques ne le conoît pas; les „ Bibliotheques les plus nombreuses ne l'ont point, „ non pas même celle des Jesuites, ce qui est remar„ quable, parce qu'il a écrit en leur faveur. A la fin „ on me l'a deterré dans la Bibliotheque de Sorbon„ ne. Mr. l'Abbe Pirot personne de merite, s'il y „ en a aujourd'hui en France ni ailleurs, & l'un des „ plus capables & des plus illustres sujets de cette Mai„ son, qui ne connoissoit cet Auteur non plus que „ moi, s'est donné la peine de le lire à ma priere. . . . „ Cet Ecrivain a du merite, & n'est pas un Scholasti„ que sec & decharné, comme sont tant d'autres: on „ lui trouve par tout de l'esprit, de l'elegance & de „ la vivacité fort au dessus du commun, & il repond „ en un mot à la reputation qu'il avoit dans le Con„ cile de Trente.„ Il est étonnant qu'un livre si peu conu aux plus grans Libraires, & aux plus nombreuses Bibliotheques, ait été cité par cent Auteurs qui n'avoient gueres de livres; cela, dis-je, est étonnant pour ceux qui ne savent pas que l'examen du Concile de Trente par Chemnitius est un livre fort commun, & qu'on y trouve dequoi citer à perte de vuë le Docteur Andradius. Cent autres Auteurs ont parlé aussi fortement que lui pour le moins sur cette matiere, comme la Mothe le Vayer le montre (*e*) dans l'un de ses livres. D'où viendroit donc qu'ils n'auroient pas été citez aussi souvent qu'Andradius, quand il s'est agi d'excuser Zuingle par voie de recrimination, ou de reprocher aux Papistes qu'ils ont panché vers les heresies de Pelage? d'où est-ce, dis-je, que cela viendroit, si j'avois mal indiqué la cause des frequentes citations d'Andradius?

(*a*) *C'est le titre d'un livre de Mr. Pellisson.*

(*b*) *Voiez le livre de Mr. Pellisson intitulé*, De la tolerance des Religions, *pag.* 19. *Il fut imprimé à Paris l'an* 1692.

(*c*) *Ibid. pag.* 71.

(*d*) *Ibid. pag.* 83.

(*D*) *Ne parle point de tous ses Ouvrages.*] On n'y trouve point le livre qu'il composa sur l'autorité du Pape, (*f*) pendant la tenue du Concile l'an 1562. Les Legats du Pape très-contens de cet Ecrit l'envoierent au Cardinal Borromée. La Cour de Rome en fut extremement satisfaite; le Pape fit remercier l'Auteur très-obligeamment. Je croi que cet Ouvrage n'est point different de celui *de Conciliorum autoritate*, dont (*g*) Palavicin a cité le 1. livre.

(*E*) *Bien des loüanges à Andradius.*] On a dejà vu le jugement que Mr. Pellisson a fait de lui. Osorius dans la Preface qu'il a mise au devant des explications orthodoxes d'Andradius lui donne beaucoup d'esprit, une ardente application, l'intelligence des langues, le zéle & l'eloquence d'un bon Predicateur. Voici ce que Rosweide en a dit: (*h*) *Ad Concilium Tridentinum & profundissimi Theologi mentem, & linguam eloquentissimi Oratoris attulit.*

(*A*) *Etoit fils d'un Prêtre.*] Tous les Auteurs conviennent que le pere de Jean André a été Prêtre, mais non pas qu'il le fût lors qu'il procrea cet enfant. *Patrem constat presbyterum fuisse; an filium ante, an post sacerdotium genuerit, incertum.* Voilà comment Mr. Doujat en a parlé (*i*) après avoir lu Panzirole, qui decide hardiment (*k*) que Jean André vint au monde avant la prêtrise de son pere. *Is ex Andrea Presbytero antequam Sacerdos fieret, & matre nomine Novella genitus.* C'est une marque que Mr. Doujat ne comptoit pas pour beaucoup par raport à un tel fait la decision de Panzirole; & de quel droit, je vous prie, ce dernier en seroit-il cru plutôt que Volaterran (*l*) qui avoit assûré tout le contraire? Il avoit dit formellement que Jean André nâquit du concubinage d'un Prêtre, & personne n'a osé dire que Novella ait jamais été mariée au pere de Jean André. Il est donc indubitable que pour le moins nôtre celebre Canoniste est né comme Erasme hors de legitime mariage, d'un pere qui a été Prêtre. Il ne faut pas s'imaginer que Forsterus dise que cet homme ne devint Prêtre qu'après avoir fait cet enfant. Il ne veut dire sinon que le pere de Jean André fut Prêtre dans le lieu de sa naissance: *Patre Joanne* (*m*) *Andrea, cive initio, deinde Presbytero Mugellano, natus est.*

(*e*) *A la fin de son traité de la vertu des Paiens.*

(*f*) *Palavic. l.* 19. *c.* 16. *n.* 7.

(*g*) *Id. lib.* 24. *cap.* 10. *n.* 17.

(*h*) *In lege talionis Casaubono retaliata, apud Nicol. Antonium, t.* 1. *p.* 236.

(*i*) *Prænot. Canonic. pag.* 604.

(*k*) *De clar. legum interpret. l.* 3. *c.* 19. *init.*

(*l*) Joannes Andreæ patre Andrea presbytero & matre concubina natus apud Mugellum agri Florentini oppidum juris scientia virtutibusque aliis natalium pudorem contexit. *Volaterr. l.* 21. *p. m.* 781. (*m*) *Forst. histor. juris civil. l.* 3. *c.* 16.

étoit Professeur à Padouë environ l'an 1330. & qu'il l'a été aussi à Pise; mais il fut rapellé à Boulogne β, & c'est là qu'il aquit le plus de reputation. On dit des merveilles (AΔ) de l'austerité de sa vie: il maceroit son corps par oraisons & par jûnes, γ & il coucha sur la dure toutes les nuits pendant 20. ans enveloppé d'une peau d'ours. Il disoit qu'il avoit obtenu plusieurs choses par * ses prieres. Il avoit épousé une femme nommée Milantia, dont il fait quelquefois mention dans ses Ecrits, & avouë qu'il avoit apris d'elle beaucoup de choses, & entre autres † que si les noms se vendoient, les peres & les meres en devroient acheter de beaux pour les donner à leurs enfans. J'ai oublié de dire que sa mere s'apelloit *Novella*, & qu'il eut une fille qui porta le même nom, & qui fut si docte qu'il l'envoioit faire (B) leçon en sa place, quand il n'avoit pas le tems de monter en chaire. C'est pour l'amour de sa mere & de cette fille qu'il † intitula *Novella* son Commentaire sur les Decretales de Gregoire IX. Il eut un fils naturel nommé Banicontius (C), qui publia quelques livres; & l'on dit que l'aiant perdu il adopta Jean Calderin savant Canoniste, & qu'il lui fit épouser (D) sa fille Novella. Il avoit une autre fille qu'il maria à Jean de St. George, celebre Professeur en Droit Canonique à Boulogne. Elle s'apelloit

β *Panzirol. de claris legum interpret. l. 3. c. 19.*

γ *Volaterr. ibid.*

* *Apud Panzirol. ibid.*

† *In cap.* cum secundum, *Extravag.* de præbend.

‡ *Panzirol. ibid.*

(AΔ) *On dit des merveilles de l'austerité de sa vie.*] Voici un commentaire qui m'a été (a) communiqué: je n'y change rien. „ Ce que vous remarqués „ de l'austerité de vie de Jean André est attesté par „ de bons autheurs. Cependant si le conte que fait „ de lui Poge dans *ses facetiés* est vrai, il y a lieu de „ croire que dans la suite ce docteur se relacha bien „ de sa premiere continence, *Joannem Andream*, „ dit Poge, *doctorem Bononiensem, cujus fama admodum vulgata est, subagitantem ancillam domesticam* „ *uxor deprehendit. Re insueta stupefacta mulier in* „ *virum versa: ubi nunc, ait, Joannes est sapientia* „ *vestra? Ille nil amplius locutus: in vulva istius, respondit: loco admodum sapientia accommodato.* La „ traduction en vers François n'en deplaira peut-être „ pas

„ *Jean dit André, fameux docteur es loix,*
„ *Fut pris un jour au peché d'amourette:*
„ *Il accollait une jeune soubrette.*
„ *Sa femme vint, fit un signe de croix.*
„ *Ho ho, dit-elle, est-ce vous? non je pense;*
„ *Vous dont par tout on vante la prudence.*
„ *Qu'est devenu cet esprit si subtil?*
„ *Le bon André poursuivant son negoce*
„ *Honteux pourtant: ma foi repondit-il,*
„ *Prudence, esprit, tout gist dans cette fosse.* „

(a) *Par Mr. de la Monnoie.*

Puis qu'on demeure d'accord que Jean André eut un batard, ce recit est quant au fond assez vraisemblable, & ce fut peut-être avec la mere de Banicontius que sa femme le trouva: si cela étoit on le pourroit mettre dans la liste du (b) Menagiana.

(b) *Voiez la remarque E de l'article* Briseis.

(B) *Il l'envoioit faire leçon en sa place.*] Je n'ai trouvé ce fait ni dans Forsterus, ni dans Panzirole, ni dans Mr. Doujat, mais dans la cité des Dames de Christine de Pise. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1536. & avoit été composé sous le regne de Charles sixiéme. Ecoutons parler cette Christine en son vieux (c) Gaulois. *Pareillement à parler de plus nouveaux temps sans querre les anciennes histoires, Jehan Andry solemnel Legiste à Boulogne la Grasse n'a mie soixante ans n'estoit pas d'opinion que mal fust que femmes fussent lettrées. Quand à sa belle & bonne fille que il tant ama, qui ot nom Nouvelle, fit apprendre lettres & si avant ès lois, que quand il estoit occupé d'aucune essoine, parquoi il ne pouvoit vacquer à lire les leçons à ses escholiers, il envoyoit Nouvelle sa fille en son lieu lire aux escholes en chayere, & afin que la biauté d'elle n'empeschast la pensée des oyans, elle avoit une petite courtine au devant d'elle, & par celle maniere suppleoit & allegeoit aucunes fois les occupations de son pere, lequel l'ama tant que pour mettre le nom d'elle en memoire, fit une notable lecture d'un livre de lois que il nomma du nom de sa fille la Nouvelle.* Il est étrange qu'une chose de cette nature, si rare, si singuliere, ne se trouve pas dans tous les Auteurs qui traitent de Jean André, ou du moins dans la plûpart, & j'avouë que cela me tient un peu en balance, si je la dois croire ou non. Mais en tout cas ce pourroit être la matiere d'un joli probléme: on pourroit examiner si cette fille avançoit, ou si elle retardoit le profit de ses auditeurs en leur cachant son beau visage. Il y auroit cent choses à dire pour & contre là-dessus. Je croi bien que les Ecoliers se seroient trop amuzez à regarder sa beauté, & que cela leur eût causé des distractions; mais d'ailleurs on écoute beaucoup mieux ce qui sort d'une belle bouche, on s'en laisse plus toucher, plus persuader; & vous voiez des femmes qui pour devorer des yeux un Predicateur qui a bonne mine & bonne grace, n'en retiennent pas moins ce qu'il dit. Ce qu'un ancien Poëte remarque de la vertu, qu'elle plaît (d) davantage dans un beau corps, se peut dire de la science. Quoi qu'il en soit si la fille du Professeur Jean André mettoit un rideau entre elle & ses auditeurs, afin que les traits de sa beauté ne blessassent point leur cœur, & n'interompissent point leur attention, elle leur faisoit un grand sacrifice, dont ils se seroient bien passez. Apparemment ils auroient pris beaucoup de plaisir à la voir, & de son côté elle n'auroit pas été fâchée d'être vuë, si elle n'avoit preferé leur profit à sa propre satisfaction. Tout cela est vraisemblable & de l'ordre naturel, puis qu'elle n'étoit point de ces Savantes qui ont sujet de dire comme Sappho,

(c) *Part. 2. ch. 36.*

(d) Gratior & pulcro veniens in corpore virtus. *Virgil. Æn. l. 5. v. 344.*

Si (e) mihi difficilis formam natura negavit,
Ingenio formæ damna rependo meæ.

C'est-à-dire.

Si je n'ai pas reçu des mains de la nature
Un visage bien fait,
Mon esprit assez beau repare avec usure
Ce tort qu'elle m'a fait.

(e) *Ovidius epist. Sapph.*

Voiez ci-dessous la remarque D.

(C) *Banicontius qui publia quelques livres.*] C'étoit le nom de son aieul. Les livres qu'il publia sont *De privilegiis & immunitate Clericorum: De accusationibus & inquisitionibus: De appellationibus.* Je tire cela de Panzirole.

(D) *Et qu'il lui fit épouser sa fille Novella.*] L'ancien usage des adoptions n'auroit point souffert (f) un tel mariage; & peut-être ne faut-il entendre autre chose par l'adoption de Calderin, si ce n'est que Jean André le fit son gendre. On pretend que Calderin consultoit souvent sa femme. (g) *Is conjugem velut eruditis parentibus* (Milantia femme de Jean André étoit savante) *ortam, prudentem nactus, sæpe ob sapientiam consulere consueverat.* Mais s'il faut juger des autres matieres sur lesquelles il recouroit à cet oracle domestique, s'il en faut, dis-je, juger par celle dont Calderin a fait mention, nous n'y verrons rien qui reponde à l'idée que Christine de Pise nous a donnée de Novella: il n'y a gueres de femme qui ne puisse passer pour aussi habile que celle-là. Voici le fait. Calderin demanda un jour à son épouse si celui qui a convié à un repas doit envoier avertir les conviez quand l'heure de manger est venuë: elle lui repondit qu'il faloit en user ainsi envers les Dames & envers les étrangers, mais non pas envers les autres, à moins que ce ne fussent des personnes d'importance. Voiez les railleries de François Hotman sur ce sujet. *Verum enimvero medius fidius,* (h) dit-il, *nequaquam inficiandum aut dubitandum est quin mulieres consilium dare possint, quandoquidem (ô dignam historiam & digito tigandam) refert Joh. Calderinus Canonist. famosissimus quod semel consuluit suam uxorem, an convivator teneatur hora prandii mittere ad convivas ut veniant, quæ sapienter & tanquam altera Sybilla respondit, ad fœminas & extraneos esse mittendum qui se facilè non ingerunt, sed non ad alios nisi essent graves personæ. Johan. Calderin. in c. ult. de renunt. & post eum Ægid. Bell. in c. quidam col. 3. vers. tertio quæro. eo. tit. & Panormit. in c. cum inter universal. in fin. de elect. & de hoc etiam per Collect. in cap. à crapula, Ext. de vit. & hon. cleric. & Bal. in proœm. Gregor. col. 5. vers. quære, quidam scholaris.* Ce qui me persuade le plus que Calderin se maria avec une fille de Jean André, est de voir qu'un Jean Calderin qui fit reparer le tombeau de Jean André l'an 1501. l'apelle (i) son quatriéme aieul, *atavum*, & qu'il dit qu'un Jean Calderin étoit son troisiéme aieul, *abavus*. Je doute que les adoptions de ces derniers siecles aient fondé de tels degrez de parenté jusques à la cinquiéme generation. & franchement je ne croi pas que si la Demoiselle de Gournai eût laissé lignée, ses descendans se qualifiassent aujourd'hui dans une inscription publique, simplement & absolument, petit-fils ou arriere petit-fils de Michel de Montagne.

(f) Octaviam Claudius antequam Neroni traderet, ne sororem is suam ducere videretur, Claudii & ipse filius adoptivus, in aliam familiam adoptandam dedit. *Torrentius in Suet. Claud. c. 35. ex Xiphil. & Zonara.*

(g) *Panzirol. l. 3. cap. 21.*

(h) *Adversus Italogalliam Mathareli, p. m. 214.*

(i) *Vide Panzir. l. 3. c. 19.*

loit Betine, & mourut β en 1355. à Padouë, où son mari avoit été apellé pour une semblable profession. Jean André mourut de peste à Boulogne l'an 1348. après quarante-cinq ans de profession, & fut enterré dans l'Eglise des Dominicains. Il avoit écrit (E) plusieurs livres; on (F) lui a donné de pompeux éloges, mais on l'accuse aussi d'avoir été un (G) insigne plagiaire. Quelques-uns disent que la petitesse excessive de sa taille (H) fit bien rire les Cardinaux, dans l'audience que Boniface VIII. lui donna en plein Consistoire. Il avoit, dit-on, predit sa mort un an avant qu'il mourût γ.

β *Panzirol. ubi supra raporte son épitaphe.*

γ *Ex Panzirolo ib.*

ANDRE' (TOBIE) Professeur en Histoire & en langue Greque à Groningue, nâquit à Braunfels dans la Comté de Solms le 19. d'Août 1604. Son pere étoit Ministre du Comte de Solms-Braunfels, & Inspecteur des Eglises qui dependoient de ce Comte. Sa mere étoit fille de Jean Piscator, fameux Professeur en Theologie à Herborn dans la Comté de Nassau. Il fit ses Humanitez à Herborn, & puis il étudia en Philosophie au même lieu sous les auspices d'Alstedius, & de son oncle * Piscator; après quoi il s'en alla à Breme, & y sejourna (A) sept ans. Il fut un des auditeurs les plus assidus du Sr. Gerard de Neuville Medecin & Philosophe; & comme il aspiroit à la charge d'enseigner publiquement, il s'y prepara par des leçons particulieres qu'il fit en Philosophie. Il retourna en son païs l'an 1628. & sans y faire beaucoup de sejour il prit la route de Groningue, attiré par Henri Alting son bon patron. Il fit là pendant quelque tems des leçons particulieres sur toutes les parties de la Philosophie; après quoi Alting lui donna ses enfans à instruire; & lors qu'ils n'eurent plus besoin de precepteur, il lui fit avoir un semblable emploi auprès d'un Prince Palatin, ce qui dura trois ans, qu'il passa en partie à Leide, & en partie à la Haie à la Cour du Prince d'Orange. Il fut apellé à Groningue l'an 1634., pour succeder à Janus Gebhardus qui avoit exercé la profession en Histoire, & en langue Greque †. Il remplit ce poste avec une extrême aplication à ses fonctions, jusques à sa mort qui arriva ‡ le 17. d'Octobre 1676. Il avoit été Bibliothecaire de l'Academie, & grand ami de Mr. (B) Descartes; ce qu'il temoigna & pendant (C) la vie, & depuis la mort (D) de cet illustre Philosophe.

* *Fils du Professeur en Theologie.*

† *Ex vitis Professorum Academiæ Groning. pag. 124.*

‡ *Witte, Diar. Biograph.*

(E) *Il avoit écrit plusieurs livres.*] Son premier Ouvrage fut une glose sur le 6. livre des Decretales. Il étoit bien jeune quand il le fit, & il le retoucha ensuite & l'augmenta. Il fit aussi des gloses sur les Clementines, & puis un Commentaire sur les Decretales lequel il intitula *Novella*, par la raison que j'ai raportée ci-dessus. Il fit un Commentaire *in regulas Sexti*, qu'il intitula *Mercuriales*; ou parce qu'il y avoit travaillé les Mecredis, ou parce qu'il y avoit inseré ses disputes du Mecredi. Il augmenta le *Speculum* de Durant en l'année 1347. Je ne parle point de quelques autres traitez qu'il publia. C'est dommage qu'il ait tant suivi la methode des Pyrrhoniens, car il a prouvé fort solidement son opinion lors qu'il a voulu le faire; mais il l'a voulu rarement; il a mieux aimé raporter ce que les autres disoient, & laisser ses lecteurs au milieu de la dispute (a).

(F) *On lui a donné de pompeux éloges.*] Il est apellé *Archidoctor Decretorum* dans l'épitaphe de sa fille Betine: on lui donne dans son epitaphe le titre de *Rabi Doctorum, lux, censor, normaque morum.* On pretend que le Pape Boniface VIII. le regala de l'éloge de *lumen mundi* (b).

(G) *D'avoir été un insigne plagiaire.*] La plûpart de ses additions au *Speculum* de Durant furent prises mot à mot d'un livre (c) d'Oldrade; desorte que Balde aiant decouvert & indiqué ces larcins, ne put s'empêcher de le nommer *voleur insigne du travail d'autrui, insignis alienorum laborum fur* (d). Cela étoit d'autant plus inexcusable, que dans ces mêmes additions il decouvre (e) & il indique quantité de voleries de Durant. On l'accuse outre (f) cela d'avoir volé le traité *de sponsalibus ac matrimoniis*, que Jean Anguissola, de Cesene, avoit composé.

(H) *Fit bien rire les Cardinaux.*] On dit que quelques Decretales étant devenuës suspectes de fausseté, l'Academie de Boulogne deputa à Boniface VIII. Jaques de Castello qui étoit un petit homme fort laid. Il entra accompagné d'un grand nombre de personnes dans le Consistoire. Le Pape lui fit bien des honneurs, & le croiant à genoux il lui dit trois fois de suite de se lever (g). Le Deputé ne savoit que dire tant il étoit honteux. Il y eut un Cardinal qui se mit à dire que c'étoit un autre Zachée, ce qui fit rire tout le monde. Bien des gens soutiennent que ce ne fut point à Castello à qui ceci avint, mais à Jean André homme de petite taille, & fort laid (h).

(A) *Et y sejourna sept ans.*] Mon lecteur seroit fort mal de le croire, si l'Auteur des vies des Professeurs de Groningue n'avoit pas été plus exact dans ce calcul, qu'à l'égard du tems que Tobie André fut à Herborn. C'est une chose étrange qu'un Correcteur d'imprimerie laisse passer de semblables fautes dans l'espace de cinq ou six lignes, lors que les distractions de l'Auteur l'ont empêché de les voir. Vous trouvez dans la vie de nôtre André qu'il alla à Herborn l'an CIƆ IƆ CXVII. qu'il y étudia cinq ans dans les classes, & un an en Philosophie; qu'il continua ces mêmes études à Breme pendant sept ans, & qu'après cela aiant été faire un tour chez lui il vint à Groningue l'an CIƆ IƆ CXXVIII. On n'a rien écrit en chiffres, les fautes étoient apparemment dans la copie. Paul Freher (i) a copié cela fort bonnement, & n'y a point aperçu d'erreur de calcul.

(a) *Ex Panzirolo ibid.*

(b) *Ex eodem Panzirolo ib.*

(c) *Intitulé* Consilia.

(d) *Panzirol. ib.*

(e) *Vide Thomasium de plagio litterario n. 359. 414.*

(f) *Panzir. ibid. Doujatius Præn. Canon. pag. 604.*

(g) *Voiez la remarque I de l'article* Albert le Grand.

(h) *Panzirol. ib.*

(B) *Grand ami de Mr. Descartes.*] Il le servit de bon cœur dans le proces contre Martin Schoockius, Professeur en Philosophie à Groningue. Ce Professeur se vit poursuivi par Mr. Descartes en reparation de calomnies atroces; car il l'avoit accusé publiquement d'atheïsme. Quoi que Mr. Descartes n'eût vu qu'une fois en sa vie nôtre André, il ne laissa point de lui recommander son affaire, l'aiant vu plein de bonne volonté en son endroit. Mr. de la Thuillerie Ambassadeur de France & les amis de Mr. Descartes agirent d'un côté: les ennemis que (k) Voetius avoit à Groningue agirent de l'autre, & par ce moien Mr. Descartes obtint justice. Son accusateur (l) le reconut innocent: mais il en fut quitte pour cet aveu; ce qui étoit une indulgence scandaleuse & de très-mauvais exemple; car si on lui avoit fait subir la peine du talion, comme il en étoit très-digne, on auroit un peu refrené l'audace de ces plumes seditieuses, qui accusent si facilement & si temerairement d'atheïsme tant d'honnêtes gens. Mr. Descartes écrivit *le 26. de Mai 1645. au Sieur Tobie André pour le remercier en son particulier de ses bons offices, & pour le prier de presenter en son nom ses tres-humbles actions de graces aux Juges. Voiant qu'on avoit traité fort doucement son adversaire, quoi que punissable de la peine des calomniateurs . . . . il ne laissa point de reconoistre que les Juges lui avoient donné toute la satisfaction qu'il avoit souhaitée, & qu'il pouvoit legitimement pretendre.* „ Car, dit-il (m) aux Magistrats d'Utrecht, les particuliers n'ont aucun droit de demander le sang ou „ l'honneur, ou les biens de leurs ennemis. C'est assez qu'on les mette hors d'interêt autant qu'il est „ possible aux Juges. Le reste ne les touche point: „ mais seulement le public. „ Le texte de ma remarque m'obligeant de toute necessité à parler des bons offices rendus à Mr. Descartes par Tobie André, j'ai cru que mon lecteur seroit bien aise sans changer de page de savoir en gros l'issuë de ce procés.

(C) *Ce qu'il temoigna & pendant la vie.*] On en vient de voir une preuve. Ajoûtons qu'il étoit le fauteur des disciples de Mr. Descartes, & qu'il lui attiroit autant de sectateurs qu'il pouvoit. Ce fut par ses conseils (n) que Clauberge devint Cartesien, & ce fut une conquête glorieuse & utile à tout le parti.

(D) *Et depuis la mort de cet illustre Philosophe.*] Il prit la plume pour lui contre un Professeur de Leide nommé Revius, & publia une vigoureuse reponse l'an 1653. intitulée, *Methodi Cartesianæ assertio opposita Jacobii Revii . . . . Præf. Methodi Cartesianæ considerationi Theologicæ.* La 2. partie de cette reponse parut l'année suivante. Il écrivit aussi l'an 1653. (o) contre Mr. Regius, pour soutenir les remarques que Mr. Descartes avoit faites sur un programme qui contenoit

(i) *Theatr. virorum illustr. p. 1538.*

INDULGENCE excessive pour celui qui accusa d'atheïsme Mr. Descartes.

(k) *La condamnation de Schoockius retomboit par contre-coup sur Voetius.*

(l) *Voiez la vie de Mr. Descartes par Mr. Baillet t. 2. p. 252. & sequ. ad ann. 1645.*

(m) *Tom. 3. des lettr. p. 17. apud Baillet ubi supra pag. 257.*

(n) *Clauberg. epist. dedicat. Logicæ.*

(o) *Le titre de cet écrit est,* Brevis replicatio brevi explicationi mentis humanæ Dn. Henrici Regii reposita.

β Louïs de Geer.

ſophe. Il fit des livres pour lui, comme on le verra dans les remarques. Il avoit épouſé la fille d'un β Suedois, illuſtre entre autres endroits par la charité envers ceux qui ſouffroient pour la cauſe de l'Evangile.

γ C'eſt ainſi qu'on nomme les Academiciens de Pavie.

δ Voiez l'épitre dedicatoire de la 2. partie de ſes poëſies.

* Voiez la remarque A.

† Voiez les vers à ſa loüange à la tête de ſes Poëſies.

ANDREINI (Isabelle) nâtive de Padouë, a été ſur la fin du XVI. ſiecle & au commencement du XVII. une des meilleures Comediennes d'Italie. Ce n'étoit point le ſeul endroit par où elle ſe faiſoit admirer, elle faiſoit des vers en perfection. On le ſait non ſeulement par les éloges qu'une infinité de Savans, & de beaux Eſprits lui ont donnez, (ce ſeroit une preuve un peu équivoque) mais auſſi par les Ouvrages qu'elle fit ſortir de deſſous la preſſe. Les γ *Intenti* de Pavie crurent faire honneur à leur Corps en l'y aggregeant. Pour leur temoigner ſa reconoiſſance elle n'oublioit jamais dans ſes titres celui d'*Academica Intenta*, & ſans doute elle ſongeoit auſſi à ſe faire honneur par cette ſorte de qualité. Voici toutes ſes qualitez, *Iſabella Andreini*, *Comica Geloſa*, *Academica Intenta*, *detta l'Acceſa*. Elle avoit une choſe qui n'eſt pas des plus communes parmi les excellentes Actrices, c'eſt qu'elle étoit *belle; de ſorte qu'elle charmoit ſur le theatre & les yeux (*A*) & les oreilles en même tems. Le Cardinal Cinthio Aldobrandini neveu de Clement VIII. la conſidera beaucoup, comme il paroît par quantité de poëſies qu'elle compoſa pour lui, & par l'Epître dedicatoire de ſes Ouvrages. Elle vint en France, δ & y fut favorablement reçuë par leurs Majeſtez, & par les perſonnes les plus qualifiées de la Cour. Elle compoſa pluſieurs ſonnets à leur loüange, qui ſe voient dans la ſeconde partie de ſes rimes. Elle mourut d'une fauſſe couche à Lion le 10. de Juin 1604. dans la 42. année de ſa vie. Son mari François Andreini la fit enterrer dans la même ville, & l'honora d'une (B) épitaphe qui temoigne qu'elle avoit beaucoup de pieté & de chaſteté. Il a fait (C) ſavoir au public depuis ce tems-là qu'il la regrettoit, & qu'il l'eſtimoit beaucoup. La mort de cette excellente Comedienne mit en pleurs tout le Parnaſſe; ce ne furent que plaintes funebres en Latin & en Italien; on en imprima beaucoup à la tête de ſes Poëſies dans l'édition de Milan 1605. On n'y oublia pas l'inſcription * ingenieuſe qui avoit été faite à ſa loüange pendant qu'elle étoit encore en vie, par Erycius Puteanus Profeſſeur en ce tems-là à Milan. Outre des ſonnets, des madrigaux, des chanſons, & des eglogues, on a une Paſtorale de ſa façon intitulée *Mirtilla*. On a auſſi des lettres qui furent imprimées à Veniſe l'an 1610. Elle chantoit bien, & joüoit admirablement des inſtrumens, † n'ignoroit pas la Philoſophie, & entendoit le François & l'Eſpagnol.

‡ Fauſtus Andrelinus item poëta ſuaviſſimus à Ludovico XII. Franciæ rege laurea coronatus. *Leand. Albert. deſcript. Ital. pag. m. 478.*

ANDRELINUS (P. Faustus) nâtif de Forli en Italie, a été pendant fort long tems Profeſſeur en Poëſie dans l'Univerſité de Paris. Louïs ‡ XII. le fit Poëte couronné: je ne ſai point ſi la Reine Anne de Bretagne, ou quelque autre Reine l'honora de ſa protection ſpeciale;

tenoit une explication de l'eſprit humain. Il enſeignoit dans ſa maiſon la Philoſophie Carteſienne, encore que ſa profeſſion ne l'apellât point à cela, & lors même que l'âge avoit extremement affoibli ſes forces. Mr. Des-Marêts m'aprend ces particularitez à l'occaſion d'un Propoſant Suiſſe, qui n'oſoit aller aux leçons Philoſophiques de Tobie André; car il craignoit qu'on ne le ſçût en ſon pais, & que cela ne fût un obſtacle à ſa promotion au miniſtere. (*a*) *Nec defuit unus ex illis cujus nomini parco, bene alias doctus & in Philoſophiam Carteſianam valdè propenſus, qui dum hic eſſet, profeſſus eſt non audere ſe frequentare Collegia Carteſiana Cl. Tobia Andrea (qui Clinicus licet, quod ſummopere doleo, Deumque veneror ut illi ſuas vires reſtituat, ea ſolet habere in ſuperpondium ſua profeſſionis, nec enim ad philoſophiam, ſed ad linguam Gracam & Hiſtorias eſt vocatus) ut hoc in ſua patria reſciretur, & ſua promotioni obeſſet.*

(*a*) Mareſius in judicio de Theologia pacifica Wittichii, *imprimé l'an 1671.*

(*A*) *Et les yeux & les oreilles.*] Cela fourniſſoit bien des penſées aux flateurs. On mit au bas de ſon portrait, *Hoc Hiſtrica eloquentia caput, lector admiraris, quid ſi auditor fies?* Les antitheſes & les pointes d'Erycius Puteanus roulent là-deſſus pour la plûpart.

Hanc vides, dit-il, *& hanc audis,*
Tu diſputa, Argus eſſe malis ut videas,
An Midas ut audias.
Tantum enim ſermonem vultus
Quantum ſermo vultum commendat.
Quorum alterutro aterna eſſe potuiſſet,
Cum vultum omnibus ſimulacris emendatiorem,
Et ſermonem omni Suada venuſtiorem poſſideat.

(*B*) *L'honora d'une épitaphe.*] Quand ce ne ſeroit que pour deſabuſer ceux qui parlent tant de la rigueur de l'Egliſe, par raport à la ſepulture des Comediens en terre ſainte, je copierai ici l'épitaphe d'Iſabelle Andreini, où l'on voit ſa profeſſion de Comedienne tout joignant l'eſperance de la reſurrection;

D. O. M.

Iſabella Andreina Patavina, mulier magna virtute pradita, honeſtatis ornamentum, maritaliſque pudicitia decus, ore facunda, mente fecunda, religioſa, pia, Muſis amica, & artis Scenica caput, hic reſurrectionem expectat.

Ob abortum obiit 4. Idus Junii 1604. annum agens 42.

Franciſcus Andreinus mœſtiſſimus poſuit.

La remarque ſuivante fera ſavoir la tendreſſe conjugale de François Andreini.

(*C*) *Il a fait ſavoir au public.*] La Preface de ſes *Bravure del Capitano Spavento* nous aprend qu'il etoit nâtif de Piſtoye, & que pendant qu'il fut dans la Troupe des Comediens *Geloſi*, il ſe plut beaucoup à jouer le perſonnage d'un Rodomont. Il prenoit le titre de *Capitan Spavento da Vall' Inferno*, & il quita le perſonnage où il s'étoit principalement ſignalé qui étoit celui d'Amant, *io laſciai di recitare la parte mia principale, laquelle era quella dell' innamorato.* Cette Troupe de Comediens s'aquit une reputation ſurprenante, mais la mort d'Iſabelle Andreini fut le commencement d'une triſte decadence. Son mari ne ſongea plus qu'à changer ſa qualité d'Acteur en celle d'Auteur, & il choiſit pour la matiere de ſes Ouvrages celle où il s'étoit exercé ſur la ſcene, je veux dire les Rodomontades d'un Capitan. Il fit des Dialogues ou des *Ragionamenti* en proſe, & leur donna le titre que j'ai raporté ci-deſſus. L'édition dont je me ſers qui eſt la quatriéme, eſt de Veniſe 1623. *in 4.* mais comme le Privilege eſt daté de l'an 1607. on doit placer à cette derniere année la premiere édition. On voit à la tête du livre les complaintes du Berger Corinto *alla defunta ſua Fillide*, (il la nomme ſa femme) *& alla ſua Boſcareccia Sampogna.* Jamais Amant ne pouſſa plus loin les expreſſions paſſionnées, & ne murmura plus fortement contre la rigueur inexorable du deſtin. Ce ſont ſans doute les regrets d'Andreini ſur la mort de ſon Iſabelle. Mais voici des paroles qui ne laiſſent rien à conjecturer: *Finito* (*b*) *che fu quel termine, e venuto meno il vivere d'Iſabella mia dilettiſſima conſorte (la quale fu lume e ſplendore di quella virtuoſa e honorata compagnia) fui da molti amici miei conſigliato à ſcrivere alcuna coſa e donarla alla ſtampa per laſciar qualche memoria di me, e per ſeguitare l'honorato grido della moglie mia, la quale haveva laſciato al mondo con tanta ſua gloria e con tanto ſuo honore il ſuo bellizzimo Canzoniero, la ſua belliſſima Mirtilla Favola Boſcareccia, e il compendio delle ſue belliſſime lettere.* Il y a un Jean Baptiſte Andreini qui a fait une Tragedie intitulée *La Florinda*, imprimée à Milan en 1606.

(*b*) *Preface del Capitano Spavento.*

ciale; mais je sai bien qu'Erasme (*A*) qui l'avoit conu fort particulierement a dit qu'il étoit non seulement Poëte du Roi, mais aussi Poëte de la Reine. Il ne s'est pas contenté de faire des vers; il a écrit aussi en prose quelques lettres morales & proverbiales, qui ont été imprimées diverses fois. On en fit une édition à Strasbourg l'an 1517. & une autre sur la 2. revision de l'Auteur l'an 1519 β. Beatus Rhenanus y joignit une (*B*) preface, où il les loue beaucoup. Elles ont été commentées par Jean Arboreus, Theologien de Paris. La plûpart de ses poësies sont des distiques; ils ont été imprimez avec le commentaire dont Josse Badius Ascensius les voulut bien honorer, γ traduits vers pour vers en François par un Poëte de Paris qui s'apelloit Etienne Privé. Cette traduction parut l'an 1604. & n'est propre qu'*à faire mepriser l'original.* Jean Paradin avoit dejà * mis en quatrains François une centaine des distiques qu'Andrelinus † *adressa à Jean Ruzé Threforier general des Finances du Roi Charles VIII. pour le remercier d'une pension forte & honorable que ce Prince lui faisoit payer avec des soins extraordinaires, & qui ne meritoit pas le deshonneur que ce plaisant Poëte a pensé lui faire, en nous donnant lieu de croire qu'on lui payoit ses vers* (C) *au cartron ou au cent.* Les poësies d'Andrelinus ont été inserées dans le premier tome *des Delices des Poëtes Italiens*, quoi que les conoisseurs (*D*) les aient peu estimées. On met sa mort (*E*) à l'année 1518. Les lettres qu'il avoit écrites en proverbes ont été jugées dignes ‡ d'une nouvelle impression à Helmstat en 1662. selon l'édition de Cologne de 1509. Les mœurs de cet Auteur n'étoient pas de bon exemple, mais on l'épargna là-dessus, à cause qu'il donnoit du lustre à l'Université de Paris. Il fut si heureux que la liberté qu'il prit de piquer les Theologiens ne lui fit pas des affaires. C'est Erasme (*F*) qui nous aprend ces petites particularitez.

β *Gesner. Biblioth. pag. 573.*

γ *Baillet, Jugem. sur les Poëtes, t. 3. p. 121.*

* *En 1545.*

† *Baillet, ib. citant Colletet pag. 118. 125. 126. de l'art Poët.*

‡ *Morhof. Polyh. pag. 258.*

NOTEZ que j'ai laissé tout cet article dans la 2. édition de cet Ouvrage, au même état où il étoit dans la premiere édition, quoi que l'on m'eût averti qu'il le faloit reformer en divers en-

(*A*) *Erasme qui l'avoit conu fort particulierement.*] Voici comme il en parle; *Faustus* (*a*) *Andrelinus Foroliviensis poëta non solum laureatus, verum etiam regius, atque etiam si diis placet, regineus, vetus congerro meus, qui plus quam triginta jam annos in celeberrima Parisiorum Academia poëticen docet, in carmine quod de Pavimento Parisiensi inscripsit, adagionem* (Syracusana Mensa) *in Anglos derivavit. Mensa, inquiens, Britanna placet.* On voit parmi les lettres d'Erasme (*b*) deux ou trois billets qu'Andrelinus lui écrivit d'un style si Laconique, qu'en comparaison les lettres de Brutus passeroient pour longues. Erasme qui lui repondit en même style est un peu plus diffus, lors qu'il le prie (*c*) de faire valoir ses Adages, & lors qu'il lui decrit (*d*) les plaisirs de l'Angleterre afin de l'y attirer. Je remarquerai en passant que c'est une fort mauvaise coutume aux Auteurs, de ne designer le tems auquel ils écrivent que par le terme vague de *nunc, jam*, &c. Il faudroit qu'ils marquassent precisément l'année; car outre qu'il y a des livres ausquels on travaille plusieurs années de suite, ou qui ne paroissent que long tems après que l'Auteur y a mis la derniere main; n'y en a-t-il pas qui s'impriment plusieurs fois? A quoi se peut-on fixer alors, si l'on rencontre un *hoc anno*, un *nunc*, & choses semblables? Voici Erasme qui nous parle d'Andrelin comme d'un homme plein de vie, & qui enseignoit depuis 30. ans la Poëtique dans Paris. Il dit cela dans un livre imprime l'an 1546. où la preface n'est point datée, mais où il y a une épitre dedicatoire datée du 13. d'Août 1528. Cela n'est-il point capable de faire croire qu'Andrelin vivoit l'an 1528? Et ne faut-il pas récueillir de là, que les plus grans hommes quand ils revoient leurs Ouvrages pour une nouvelle édition, y laissent mille choses qui ne sont plus vraies? J'ai remarqué ce defaut dans la derniere édition de la grande Histoire de France de Mezerai.

(*a*) *Erasm. Adag.* 68. *Cent.* 2. *Chiliad.* 2.

(*b*) *Lib.* 5. *pag.* 316. *edit. Londonensis.*

(*c*) *Epist.* 23. *l.* 5. *pag.* 321.

CENSURE des Auteurs qui se servent du mot vague *nunc. Voiez la remarque B de l'article* Abulfeda n. IV.

(*d*) *Epist.* 10. *l.* 5. *pag.* 315.

(*B*) *Une preface où il les loue beaucoup.*] Voici les paroles de Gesner; (*e*) *Beatus Rhenanus in præfatione commendat has epistolas tanquam eruditas, lepidas, & utiles; etsi enim hic author (inquit) in nonnullis opusculis genuino poëtarum more lasciviusculus sit, hic tamen integrum ac modestum oratorem agit.*

(*e*) *Gesn. in Biblioth. fol.* 573.

(*C*) *Qu'on lui payoit ses vers au cartron ou au cent.*] Mr. Baillet (*f*) aporte pour preuve de cela ces quatre vers traduits du Latin d'Andrelinus par Paradin.

Croissez mes vers soyez en plus grand nombre,
Car c'est aux frais & salaires du Roi.
Seure richesse empeschant tout encombre
Exige vers en copieux arroi.

(*f*) *Jugem. sur les Poëtes, t.* 3. *p.* 122.

La dixieme Eglogue d'Andrelin nous donne une chose rare, c'est un Poëte qui bien loin de se plaindre de l'ingratitude de son siecle, & d'accuser les Muses de ne procurer pas du pain à ceux qui se mettent à leur service, reconoit que sa pension étoit copieuse, & que lors qu'il recita devant Charles VIII. son poëme sur la conquête de Naples, il en reçut un sac d'argent qu'il pouvoit à peine porter sur ses epaules.

Dum stupeo totus visu defixus in isto,
Jupiter ecce venit magno stipatus honore,
Ipse olim vultus inter nutritus agrestes,
Admiror primo aspectu: mox poplite flexo
Ante ipsum quæsita Jovem modulamina fundo,
Scilicet ut bello claram expugnavit aperto
Parthenopem, patrios victorque redivit in agros,
Quamvis Hesperio vetitus foret orbe regressus;
Nescio qua nostri captus dulcedine cantus
Ipse fuit, fulvi saccum donavit & æris
Vix istis delatum humeris, cunctosque per annos
Pensio larga datur, qualem non lentus habebat
Tityrus umbrosis resonans sua gaudia sylvis.

(*D*) *Les conoisseurs les aient peu estimées.*] Vossius (*g*) nomme trois Auteurs qui enfermoient de grans riens dans une grande multitude de paroles: le premier est l'Orateur Anaximenes, le second est Longolius aussi Orateur, le troisiéme est le Poëte Andrelin. Quant au premier il raporte que Theocrite de Chio le voiant prêt à haranguer se mit à dire, *Une* (*h*) *riviere de paroles commence à couler & une goute de sens.* Il dit sur la foi de François Luitinus que Constantin Lascaris faisoit le même jugement de Longolius, mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelin, dans les poësies duquel il ne manquoit qu'une syllabe, comme Erasme le disoit fort ingenieusement. Cette syllabe étoit νοῦς, qui signifie *sens, entendement, esprit.* Si je savois où Erasme a parlé d'une maniere si peu conforme (*i*) aux grans complimens & aux grans éloges qu'il a écrits à Andrelin, je le dirois. Je ne doute point que le jugement fait par Jules Scaliger (*k*) du Poëte Faustus ne concerne celui-ci, plutôt que Gerhardus Faustus. *Fausti facilitas*, dit-il, *inventis in scribendo secunda plausu excepta est, scholas tamen sapit illa juniorum, à qua nihil aliud quam hoc ipsum expectes.*

(*g*) *Voss. Institut. poetic. p.* 2.

(*h*) Ἄρχεται λέξεων ποταμός, νοῦ δὲ σταλαγμός.

(*i*) *Voiez la* 23. *lettre du* 5. *livre d'Erasme.*

(*k*) *Jul. Cæsar Scalig. de poetic. l.* 6. *p. m.* 736. *Voiez Baillet* ubi supra.

(*E*) *On met sa mort à l'année* 1518.] Je ne citerai point la Bibliotheque de Konig, ni les lettres (*l*) du savant Reinesius à Daumius. J'ai un temoin contemporain (*m*) qui dans une lettre datee du 6. de Mars 1518. remarque que cette année avoit emporte quelques hommes doctes; *Hic annus multos eximios viros tui similes absumpsit*, Marcum Musurum *Romæ, jam Archiepiscopum designatum, & ante hunc* Paleotum Camillum, *Lutetiæ* Faustum *immortalitate dignum.* On auroit tort de conclure de ces paroles qu'Andrelin est mort l'an 1518. car il est certain que Musurus (*n*) mourut l'an 1517.

(*l*) *Pag.* 15.

(*m*) *Erasm. epist.* 20. *l.* 3. *ad Petrum Barbirium. Voiez aussi epist.* 24. *l.* 2.

(*n*) *Voiez les remarques sur son article.*

(*F*) *C'est Erasme qui nous aprend ces petites particularitez.*] On sera bien aise de les voir ici en original. Parisiensis *Academiæ* (*o*) *candorem ac civilitatem jam olim sum admiratus, quæ tot annos* Faustum *tulerit, nec tulerit solum, verum etiam aluerit evexeritque. Cum* Faustum *dico, multa tibi* (*p*) *succurrunt quæ nolim literis committere. Qua petulantia solitus est ille in Theologorum ordinem debacchari? Quam non casta erat illius professio? Neque cuiquam obscurum erat qualis esset vita. Tantum malorum* Galli *doctrinæ hominis condonabant, quæ tamen ultra mediocritatem non admodum erat progressa.* Voiez la difference de style entre les lettres qu'Erasme écrivoit à Andrelin, & celles qu'il écrivoit à d'autres touchant Andrelin. Il est même vrai qu'il parle de lui quelquefois avec éloge, (*q*) dans les lettres qu'il écrivit à d'autres.

(*o*) *Erasm. epist.* 20. *l.* 21. *pag.* 1090.

(*p*) *Il écrit a Louis Vives.*

(*q*) *Voiez la remarque E.*

endroits. J'ai cru qu'il y auroit plus de modeſtie à donner à part les corrections (G) qui m'ont été indiquées. Vous les trouverez ci-deſſous dans la remarque G.

ANDRINOPLE, ville de Thrace. Elle doit ſon nom à la folie de l'Empereur Hadrien: Mr. Moreri touche (X) cela, & y met un grand deſordre. Quelques-uns ont dit que cette ville fut fondée par Oreſte, (Y) & qu'elle en porta le nom. Elle fut auſſi nommée * *Uſcudama.* Les deux vers Latins que Mr. Moreri a citez ne ſont propres qu'à le convaincre (Z) qu'il écrivoit ſans nulle attention. Je ne touche point aux autres choſes qu'il dit d'Andrinople; le Lecteur y pourra avoir recours.

** Voiez la remarque Z.*

ANDROMAQUE, en Latin *Andromache*, femme du vaillant Hector, étoit fille d'Eetion Roi de Thebes dans la † Cilicie. Son mariage lui étoit avantageux en toutes manieres; car outre que ſon mari paſſoit pour le rempart de ſa patrie, & pour le plus ferme apui du trône, il avoit beaucoup de bonté pour elle; & l'on dit même qu'il ne l'expoſa jamais au deplaiſir à quoi les femmes des grans Heros ſont ſi ſujettes, je veux dire qu'il lui gardoit (A) exactement la foi conju-

† Homer. Il. l. 6. Cette Cilicie n'étoit pas loin de Troie.

(G) *Donner à part les corrections qui m'ont été indiquées.*] Voici mot pour mot les remarques que Mr. de la Monnoie a bien voulu me communiquer. „ I. Au „ lieu de P. Fauſtus il faloit mettre tout au long *Publius Fauſtus*, de peur qu'on ne s'imagine que ce P. „ ſignifie *Petrus*, *Paulus*, ou tel autre nom de bap- „ tême. Fauſtus prit vraiſemblablement à Rome ce „ nom de Publius, à l'exemple de ces Academiciens „ amateurs de l'antiquité deſquels Pomponius Lætus „ étoit le chef. II. On ne doit point dire dans un „ Dictionaire que Fauſtus ait ſimplement été Profeſ- „ ſeur en Poëſie dans l'Univerſité de Paris. Il y en- „ ſeigna non ſeulement la Poeſie, mais auſſi la Rheto- „ rique & la Sphere. Il y expliqua même les Pſeau- „ mes de David. III. Ce fut à Rome long tems „ avant le regne de Louis douziéme que Fauſtus qui „ n'avoit pas alors 22. ans (a) remporta la couronne „ de laurier. Ses vers amoureux diviſez en 4. livres „ intitulez *Livia* du nom de ſa Maîtreſſe, furent trou- „ vez ſi beaux par l'Academie Romaine, qu'elle ajugea „ le prix de l'Elegie Latine à leur Autheur ſur les au- „ tres Poëtes ſes concurrens. C'eſt de là que faiſant „ imprimer ſa *Livie* in 4. à Paris l'an 1490. & ſes „ trois livres d'Elegies quatre ans après en la même vil- „ le, il prit droit de s'intituler *Poëta laureatus*, joi- „ gnant depuis à cette qualité celle de *Regius* & de „ *Regineus* par raport à Charles huit, à Louis douze, „ & à la Reine Anne. IV. Pour trouver le compte „ des trente années qu'il y avoit que Fauſtus étoit Pro- „ feſſeur à Paris, il faut ſupoſer qu'Eraſme faiſoit cet- „ te ſupputation l'an 1517. On remonte par ce „ moien juſqu'en 1487. qui eſt le tems à peu près de „ l'établiſſement de Fauſtus à Paris. Cette chrono- „ logie eſt d'autant plus veritable qu'il y eut en 1517. „ une édition des Adages d'Eraſme (b), de laquelle il „ fait mention dans *Chœnici ne inſideas.* V. Les diſ- „ tiques de Fauſtus ne paſſent pas le nombre de 200. „ & ne ſont par conſequent qu'une très petite partie „ de ſes Poëſies, puis qu'outre les quatre livres d'A- „ mour & les trois livres d'élegies mélées dont j'ai „ parlé, il y a douze eglogues de lui imprimées in 8. „ l'an 1546. dans le recueil des 38. Poëtes bucoliques „ publié par Oporin. Fauſtus promettoit pluſieurs „ autres pieces en proſe & en vers; *Decem ſatiras morales. Epiſtolas centum*, *Chriſtianum adventum*, qui „ eſt peut être la même choſe que ce qu'il appelle ail- „ leurs *opus de vera religione. Sphæricum dialogum.* „ *Repertorium ſive obſervationes linguæ Latinæ.* „

(a) Ceci tombe ſur Leandre Alberti que j'ai cité.

(b) La faute d'Eraſme conſiſte, comme je l'ai obſervé dans la remarque A, en ce qu'il ne changea point la chronologie dans les éditions poſterieures.

Ce qui manquoit à mon article d'Andrelin, y auroit été aſſurement ſi j'avois eu les Oeuvres de cet Auteur, mais n'aiant pu m'en ſervir, je fus obligé de ſuivre des gens qui avoient parlé de lui ſans les avoir conſultées, & voilà comment des aveugles conduiſent d'autres aveugles. C'eſt un grand malheur quand on fait un Dictionaire tel que celui-ci, que de n'avoir pas tous les livres neceſſaires; mais c'eſt un malheur qu'il m'eſt impoſſible de detourner dans la ſituation où je ſuis.

(X) *Mr. Moreri touche cela, & y met un grand deſordre.*] Raportons ſes propres paroles. *Quelques Auteurs Payens diſent que ce Prince y ayant été gueri de ſon hydropiſie en invoquant le furieux Oreſte, ſe fit un plaiſir de travailler à l'embelliſſement de cette ville.* Ces Auteurs Païens ne ſont point les deux que Moreri cite, Spartien, & Ammien Marcellin, & je ſerois fort trompé s'il ne les faloit pas reduire au ſeul Ælius Lampridius. Or voions un peu comment ce dernier s'exprime. (c) *Et Oreſtam quidem urbem Adrianus ſuo nominis vindicari juſſit, eo tempore quo furore cœperat laborare, ut ex reſponſo quum ei dictum eſſet ut in furioſi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitam inſaniam ferunt per quam multos ſenatores occidi juſſerat.* En comparant ces paroles avec celles de Mr. Moreri, on trouve trois ou quatre groſſes fautes dans ce dernier. I. Il eſt faux qu'Hadrien ait été gueri dans la ville d'Andrinople. II. Il eſt faux que la maladie dont il eſt ici queſtion ait été l'hydropiſie. III. Il eſt faux que ſa gueriſon ſoit venue de l'invocation d'Oreſte. IV. Il eſt faux que depuis ſa gueriſon il ſe ſoit plu à embellir cette ville. Lampridius ne dit autre choſe ſinon qu'Hadrien devenu furieux fit donner ſon nom à Oreſta, pour obeir à un Oracle qui lui avoit conſeillé de ſe ſaiſir de la maiſon ou du nom de quelque furieux, ce qui, dit-on, apaiſa les accés de ſa manie.

(c) Lamprid. in Antonino Heliogabalo, pag. m. 809.

(Y) *Par Oreſte, & qu'elle en porta le nom.*] Lampridius ſera mon unique temoin. *Et Oreſtem quidem ferunt*, dit-il, (d) *non unum ſimulachrum Dianæ, nec uno in loco poſuiſſe, ſed multa in multis. Poſteaquam ſe apud tria flumina circa Hebrum ex reſponſo purificavit, etiam Oreſtam condidit civitatem, quam ſæpe cruentari hominum ſanguine neceſſe eſt. Et Oreſtam quidem urbem Adrianus ſuo nominis vindicari juſſit*, &c. J'ai raporté ce paſſage tout du long, afin de faire conoître de quelle ville d'Andrinople il s'agit ici. L'Empereur Hadrien fit porter ſon nom (e) à pluſieurs villes très-éloignées les unes des autres, mais Lampridius ne nous laiſſe pas douter qu'il n'ait eu en vuë celle de Thrace, & qu'il n'ait voulu dire qu'Oreſte la fonda où l'Hebre reçoit deux autres rivieres. Notez que Pinedo (f) impute à Lampridius d'avoir debité qu'Heliogabale bâtit une ville proche de l'Hebre, & qu'il la nomma Oreſta, & qu'enſuite Hadrien lui donna ſon nom. Voilà des effets aſſez ordinaires de la diſtraction d'eſprit: les plus habiles Ecrivains y ſont ſujets.

(d) Id. ib.

(e) Quum titulos in operibus non amaret, multas civitates *Adrianopolis* appellavit, ut ipſam Carthaginem & Athenarum partem. *Spartianus in Adriano c. 20. Voiez le Threſor Geographique d'Ortelius.*

(f) Pinedo in Steph. Byzant. p. 211. n. 48.

(Z) *Qu'il écrivoit ſans nulle attention.*] Voici ſes paroles. „ On dit qu'elle fut premierement bâtie par „ Oreſte qui l'appella *Oreſta* de ſon nom, qui lui fut „ depuis changé en celui d'*Uſcada* ou d'*Uſcudama.*

„ *Tandemque Uſcudama mutato nomine priſco*
„ *Matricida ſuo de nomine dixit Oreſtam.* „

Ces deux vers prouvent tout le contraire de ce à quoi Mr. Moreri les a deſtinez. Ils prouvent manifeſtement qu'Oreſte trouva cette ville revêtuë du nom d'*Uſcudama*, & qu'il lui donna le ſien à l'excluſion de celui-ci. Ammien Marcellin cité au (g) livre 4. par Mr. Moreri, nous aprend (h) au chapitre 4. du 27. livre qu'Andrinople avoit eu le nom d'Uſcudama.

(g) Les 13. premiers livres de cet Hiſtorien ſont perdus.

(h) Poſt hanc Æmimontus Hadrianopolim habet, quæ dicebatur Uſcudama.

(A) *Qu'il lui gardoit exactement la foi conjugale.*] Il y a des vers d'Euripide (i) où Andromaque declare qu'elle avoit aimé juſqu'aux Maîtreſſes de ſon mari afin de lui faire plaiſir, & qu'elle avoit allaité les batards qu'il avoit eus d'elles. Le Scholiaſte convient là-deſſus qu'Anaxicrates (k) avoit debité qu'Hector laiſſa deux (l) fils legitimes qui échaperent des mains des Grecs, & un (m) batard qui fut pris dans Troie; mais il accuſe & ſon Euripide & Anaxicrates d'avoir falſifié l'Hiſtoire, & il leur ſoutient qu'Hector n'eut jamais aucun batard, & qu'il faut être bien inconſideré pour avancer le contraire. Ovide regardoit Hector comme l'exemple d'un bon mari qui ne prenoit point le change, & qui ſe cachoit à ſoi-même les mauvais endroits de ſon épouſe.

Felix Andromache, certo benè nupta marito!
Uxor ad exemplum fratris habenda fui.

C'eſt ainſi qu'il fait parler Oenone (n) la femme de Paris; ailleurs il dit qu'au ſentiment de tout le monde Andromaque étoit plus grande qu'il ne faloit, mais qu'aux yeux de ſon mari elle étoit d'une taille mediocre.

Omnibus (o) Andromache viſa eſt ſpatioſior æquo:
Unus qui modicam diceret, Hector erat.

Au reſte Mr. Colomiés (p) a eu raiſon de remarquer que Mercerus dans ſes notes ſur le 4. livre de Dictys de Crete ne devoit pas dire, *que l'antiquité ne conoit point d'autres amours d'Hector que pour Andromaque ſa femme, ni d'autres enfans que ceux qu'il eut d'elle*; car il donne lieu de juger qu'il ne ſe ſouvenoit pas de l'Hiſtorien Anaxicrates ni du Poëte Euripide. Mais Mr.

(i) Eurip. in Androm.

(k) Anaxicr. Argolicor. l. 2.

(l) Nommez Amphineus, & Scamandrius.

(m) Nommé Palæterus.

(n) Ovidius in epiſt. Oenon. ad Paridem.

(o) Id. lib. 2. de arte amandi.

(p) Bibl. choiſ. pag. 169.

conjugale. Si Euripide n'en est pas demeuré d'accord, il nous a fait savoir en même tems que cela ne troubloit point le bonheur de cette femme, son humeur étant là-dessus tout-à-fait (B) commode. La mort d'Hector fut donc un terrible coup pour Andromaque; neanmoins elle n'en mourut pas, non plus que de l'affliction extrême où elle tomba quelque tems après par le saccagement de Troie, par la perte de son cher fils Astyanax qu'on precipita du haut d'une tour, & par sa propre captivité. Elle échut à un maître qui tout farouche & sanguinaire qu'il étoit, en usa bien avec sa captive. Pyrrhus le cruel fils du cruel Achille ne laissa pas de s'humaniser avec Andromaque, de partager (C) son lit avec elle, & de rendre sa condition si heureuse, que la belle Hermione qu'il épousa depuis en * conçut une furieuse jalousie. Après la mort ou même (D) du vivant de ce Prince, Andromaque épousa Helenus fils de Priam son compagnon de captivité, & regna avec lui dans une partie de l'Epire. Elle avoit (E) eu des enfans de Pyrrhus, & elle en eut un encore d'Helenus. Quelques Auteurs croient que les Rois des Epirotes jusques à ce Pyrrhus qui fit la guerre aux Romains †, descendoient d'un fils de Pyrrhus & d'Andromaque. Cette Princesse avoit sept freres ‡, qui furent tuez par Achille avec leur pere dans un même jour. Un Auteur ⊥ a dit qu'elle accompagna Priam lors qu'il alla suplier Achille de lui vendre le corps d'Hector, & que pour faire plus de compassion elle y mena ses deux β fils qui étoient encore enfans. Elle a été le sujet de plusieurs belles Tragedies (F) tant anciennes que modernes. Sa grande taille (G) a été conuë de toute la posterité. Son

* *Euripid. in Andromacha.*

† *Voiez la remarque E.*

‡ *Il. l. 6. v. 414. & seq.*

⊥ *Dictys Cretensis l. 3.*

β Astyanacta quem nonnulli Scamandrum appellabant, & Laodamanta parvulos admodum filios præ se habens. *Id. ibid.*

Mr. Colomiés qui remarque outre cela que Vossius n'a point connu cet Historien, eût bien fait de dire qu'il tenoit de Meziriac les passages qu'il allegue, & que Mallincrot (a) a parlé d'Anaxicrates sans faire mention de l'Ouvrage que le Scholiaste d'Euripide en a cité: il dit seulement que Strabon se sert de l'autorité d'Anaxicrates en parlant de l'Arabie au livre 14.

(B) *Son humeur étant là-dessus tout-à-fait commode.*] Voiez la remarque precedente: on n'y trouve pas qu'Andromaque ait poussé la chose au point où Livie & la femme de Cromwel l'ont portée. Celle-ci (b) par ambition favorisoit les amourettes de son mari. Livie faisoit (c) l'office de maquerelle pour Auguste dans l'occasion, afin de maintenir son credit. Andromaque ne se proposoit que d'avoir la paix dans son domestique en ne chagrinant point Hector.

(C) *Et de partager son lit avec elle.*] Virgile pour garder le *decorum* a introduit Andromaque qui fait consister en cela son plus grand chagrin; car dès qu'Enée lui eut demandé si la veuve d'Hector étoit mariée à Pyrrhus, elle baissa les yeux, & dit avec honte que ç'avoit été à son corps defendant, & qu'elle envioit la destinée de Polyxene que la mort avoit exemtée d'une semblable necessité. Rien n'oblige à prendre au pied de la lettre tous ces discours; il en faut rabatre beaucoup pour la bienseance d'une honnête politique.

Hectoris (d) Andromache Pyrrhin' connubia servas?
Dejecit vultum, & demissa voce locuta est,
O felix una ante alias Priameia Virgo,
Hostilem ad tumulum Trojæ sub mœnibus altis
Jussa mori, quæ sortitus non pertulit ullos,
Nec victoris heri tetigit captiva cubile!
Nos patria incensa, diversa per æquora vectæ
Stirpis Achilleæ fastus, juvenemque superbum
Servitio enixæ tulimus, qui deinde secutus
Ledæam Hermionem Lacedæmoniosque Hymenæos,
Me famulo famulamque Heleno transmisit habendam.

Mais il faut lui rendre justice; on ne l'a point representée de complexion amoureuse. Ovide ne croioit qu'à peine en la voiant mere qu'elle couchât avec son mari.

Nunquam (e) ego te, Andromache, nec te, Tecmessa, rogarem
Ut mea de vobis altera amica foret.
Credere vix videor, cum cogar credere partu,
Vos ego cum vestris concubuisse viris.

(D) *Ou même du vivant de ce Prince.*] Cette alternative m'a paru necessaire, parce que les Auteurs ne sont pas d'accord sur le tems du mariage d'Andromaque avec Helenus. On vient de voir que selon Virgile ce mariage preceda la mort de Pyrrhus. Justin (f) le dit aussi. Mais, selon Servius (g), elle ne devint la femme d'Helenus que parce que Pyrrhus l'avoit ordonné en mourant. Pausanias (h) met aussi leurs noces après la mort de ce Prince.

(E) *Elle avoit eu des enfans de Pyrrhus.*] Quelques-uns (i) les mettent au nombre de trois, & les nomment Molossus, Pielus, & Pergamus; ou bien (k) Pyrrhus, Molossus, & Æacide. D'autres (l) ne parlent que de Molossus, & c'est de lui, selon Euripide (m), que descendirent les Rois de Molossie. Pausanias les fait descendre de Pielus. Quant à Pergamus, le même Pausanias nous aprend qu'il s'en alla en Asie, & que sa mere Andromaque l'y suivit, qu'il tua Areus Prince de Teuthranie, s'étant batu en duel avec lui pour la souveraineté; qu'il donna son nom à la ville, & qu'on y voioit son tombeau avec celui de sa mere. Servius parle bien differemment de tout cela sur le 72. vers de la 6. eglogue de Virgile. Pour ce qui est du fils qu'Helenus eut d'Andromaque, il s'apelloit Cestrinus; & il alla s'établir avec une troupe d'Epirotes qui le suivirent volontairement dans une Province qui étoit au dessus du fleuve Thyamis, il alla, dis-je, s'y établir après que son pere fut mort, & que le Roiaume eut été remis à Molossus fils de Pyrrhus (n).

(F) *Belles Tragedies tant anciennes que modernes.*] Celle d'Euripide subsiste encore; & si l'on veut savoir le succés de celle qui a paru sur le theatre de Paris, on n'a qu'à lire ce que le Parnasse Reformé a mis en la bouche de Montfleuri fameux Comedien, & y joindre un passage d'un Poëte moderne. (o) *Qui voudra savoir de quoi je suis mort* (c'est Montfleuri qui parle) *qu'il ne demande point si c'est de la fievre, de l'hydropisie ou de la goute, mais qu'il sache que c'est d'Andromaque . . . Je voudrois que tous ces composeurs de pieces tragiques, ces inventeurs de passions à tuer les gens, eussent comme Corneille un Abbé d'Aubignac sur les bras, ils ne seroient pas si furieux: mais ce qui me fait le plus de depit, c'est qu'Andromaque va devenir plus celebre par la circonstance de ma mort, & que desormais il n'y aura plus de Poëte qui ne veuille avoir l'honneur de crever un Comedien en sa vie.* Joignez à cela ces deux ou trois vers:

- - - - Un Marquis
Enflé de son savoir chez les Dames aquis,
Ennemi du bon sens qu'à grand bruit il attaque,
Va pleurer au Tartuffe & rire à l'Andromaque.

(G) *Sa grande taille.*] J'ai dejà raporté deux vers d'Ovide sur ce sujet dans la remarque A. En voici deux autres du même Auteur.

Parva (p) vehatur equo: quod erat LONGISSIMA, *nunquam*
Thebais (q) Hectoreo nupta resedit equo.

Juvenal n'a point ignoré cette grande taille, puis qu'en parlant de certaines femmes qui élevoient divers étages d'ornemens & de cheveux sur leur tête, il dit qu'à les regarder par devant on les prendroit pour des Andromaques; mais qu'elles paroissoient fort petites par derriere.

Tot (r) premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachen à fronte videbis,
Post minor est.

Voilà dans les modes de l'ancienne Rome quelque chose d'aprochant de nos *Fontanges*. Un autre Poëte s'exprime ainsi,

- - (s) Celsa procul aspice frontis honores
Suggestumque comæ.

La Mere des Dieux (t) avec ses tours sur la tête n'y feroit oeuvre, si l'on se met une fois à outrer la mode de nos *Fontanges*. Voiez les *Amœnitates Theologico-Philologicæ* de Mr. Almeloveen, vous y trouverez (v) une curieuse litterature sur l'antiquité des *Fontanges*. Voiez aussi l'article *Cornelie*, & ce passage de Synesius. Μέλλει γὰρ, dit-il (w) en parlant d'une nouvelle mariée, καὶ εἰς τὴν ἐπιοῦσαν ἑβδόμην ταινιοῦσθαί τε καὶ πυργοφόρος καθάπερ ἡ Κυβέλη περιελεύσεσθαι. *Quippe etiam in diem septimum sequentem tæniis ornabitur atque turrita quemadmodum Cybele circumibit.* Mais pour revenir à l'épouse du grand Hector, je dois dire que Da-

(a) *Paralipom. de Hyst. Græcis p. 5.*

(b) *Leti vie de Cromwel, dans le Journal de Mr. de Beauval 1692. pag. 499.*

(c) Circa libidines hæsit (*Augustus*) postea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior quæ sibi undique etiam ab uxore conquirerentur. *Sueton. in Aug. c. 71.*

(d) *Virg. Æneid. l. 3. v. 320.*

(e) *Ovid. de art. l. 3.*

(f) *Justl. lib. 17. c. 3.*

(g) *Servius in l. 3. Æneid. v. 319.*

(h) *Τούτῳ γὰρ Ἀνδρομάχη συνῴκησεν ἀποθανόντος ἐν Δελφοῖς Πύῤῥου.* Huic enim (*Heleno*) Andromache nupsit mortuo Delphis Pyrrho. *Pausan. lib. 1. pag. 10.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Schol. Euripid. in Androm.*

(l) *Servius ubi supra.*

(m) *In Androm.*

(n) *Pausan. ibid.*

(o) *Gueret, Parnasse Reformé, p. m. 108. 109.*

(p) *Ovid. de arte amandi l. 3.*

(q) *Martial refute Ovide tant sur ceci, que sur ce qui a été dejà cité, car voici ce qu'il dit dans l'épigramme 105. du livre 11.* Masturbabantur Phrygii post ostia servi, Hectoreo quoties sederat uxor equo.

(r) *Juv. Sat. 6. v. 500.*

(s) *Stat. Silv. 2. l. 1. v. 113.*

(t) Qualis Berecynthia mater Invehitur curru Phrygias turrita per urbes. *Virg. Æn. l. 6. v. 785.*

(v) *Pag. 106. & sequent.*

(w) *Synes. epist. 3.*

Son dialogue avec Hector dans le 6. livre de l'Iliade est un des meilleurs (*H*) morceaux de ce poëme.

Elle avoit un si grand soin des chevaux d'Hector, qu'elle leur donnoit à manger & à boire β plutôt qu'à lui. Quelques-uns ont fait valoir (*I*) cet exemple afin de montrer que les femmes sont obligées de s'emploier aux exercices les plus mechaniques du logis.

ANDROMAQUE, en Latin *Andromachus*. Je ne parlerai que de 6. hommes de ce nom. Le I. ANDROMAQUE étoit de Sicile: il fut pere de l'Historien Timée, & fondateur de la ville de Tauromenium, aujourd'hui *Taormine*. C'étoit un homme de cœur, & fort opulent. Il rassembla γ sur une éminence nommée *Taurus*, proche de Naxus, les habitans de cette ville qui s'étoient sauvez lors que le tyran Denys la ruïna. Il se maintint long tems dans ce poste, & ce fut la raison pour laquelle il le nomma Tauromenium. Les fugitifs de Naxus prospererent dans cette nouvelle demeure, desorte qu'en peu de tems ce fut une ville considerable δ. Andromaque y reçut Timoleon, & voulut bien qu'il en fît sa place d'armes. Ce General Corinthien ne venoit que pour delivrer la Sicile des tyrans dont elle étoit opprimée. Andromaque faisoit profession ouverte d'inimitié contre les tyrans, & il sollicitoit depuis long tems les Corinthiens à se porter pour liberateurs de la Sicile. Ils convinrent donc aisément Timoleon & lui d'agir de concert pour le retablissement de la liberté η. Le II. ANDROMAQUE servit sous Alexandre le Grand, & fut Gouverneur de Cœle-Syrie. Les Samaritains le brûlerent vif; θ mais Alexandre fit châtier selon leur merite les auteurs de cette cruelle action. Je n'ai point trouvé d'autre Andromaque dans Quinte Curce, quoi que Mr. Moreri pretende y en avoir vu plusieurs. Le III. ANDROMAQUE fut beau-frere de Seleucus Callinicus Roi de Syrie, & eut un κ fils qui s'empara des Provinces situées au deçà du mont Taurus, & qui se fit saluer Roi au tems d'Antiochus le Grand. Cet Andromaque fut detenu prisonnier assez long tems en Egypte. Les Rhodiens obtinrent sa liberté non pas de (*Z*) Ptolomée Evergetes, comme on l'a dit dans le supplément de Moreri, mais de Ptolomée Philopator. Le IV. ANDROMAQUE fut un traître qui fit savoir aux Parthes tous les desseins de Crassus, & qui aiant été choisi pour guide, mena l'armée Romaine dans des lieux où il n'étoit pas possible d'éviter qu'on ne la taillât en pieces. Voiez Plutarque à la page 562. de la vie de Crassus. Le V. ANDROMAQUE étoit Medecin de Neron: j'en parle dans l'article suivant. Le VI. ANDROMAQUE est un Sophiste, qui enseignoit dans Nicomedie sous le regne de Diocletien. C'est Suidas qui le dit.

ANDROMAQUE, nâtif de l'Ile de Crete, Medecin de l'Empereur Neron λ, s'est principalement immortalisé par l'antidote qu'il inventa, en mêlant des chairs de vipere au μ mithridat. Cet antidote fut nommé *theriace*, à cause de ce ν mélange: nous l'apellons *theriaque*. Il effaça ξ le mithridat qui avoit été jusques alors dans une très-grande estime. Andromaque fit la description ω de son antidote en vers élegiaques, & la dedia à Neron. Son fils nommé ANDROMAQUE fit la même description φ en prose. Damocrates * la fit en vers ïambiques, dans un poëme qu'il composa sur les antidotes. Nous aprenons de Galien † qu'Andromaque le pere fit un traité *de medicamentis compositis ad adfectus externos*, & que ‡ c'étoit un homme docte & éloquent. Erotien lui dedia son Lexicon. Je suis surpris que Meursius ait oublié un si celebre Medecin, dans la liste qu'il a donnée des hommes illustres de l'Ile de Crete au livre 4. de son traité de cette Ile. Quelques-uns pretendent que ce Medecin a été (*A*) un bon Astrologue.

AN-

β *Homer. Iliad. lib. 8. v. 188.*

γ *En la 105. Olympiade, vers l'an de Rome 395.*

δ *Diodor. Siculus l. 16. p. 411.*

η *Plutarch. in Timoleonte, pag. 240. Voiez aussi Diodore de Sicile l. 16.*

θ *Curtius l. 4. c. 9. Eusebius ad Olymp. 112.*

κ *Il se nommoit Achée. Voiez son article.*

λ *Galenus de theriaca, ad Pisonem.*

μ *Vossius de Philosophia c. 12. pag. 95.*

ν *Θηρίον signifie une bête, mais les Medecins entendent en particulier par Θηρία les bêtes venimeuses. Voiez* Galien de ther. ad Pamphilianum.

ξ *Vossius ibid.*

ω *Galenus l. 1. de antidotis, Tzetzes Chil. 12. n. 397. pag. 224.*

φ Galen. *ibid.*

* *Id. de theriaca ad Pisonem.*

† *Apud Vossium ibid. p. 96.*

‡ *Lib. 1. de Antid. c. 1.*

Dares le Phrygien l'a ornée de cent bonnes qualitez, sans oublier la grande taille, *Andromacham oculis claris, candidam,* LONGAM, *formosam, modestam, sapientem, pudicam, blandam.*

(*H*) *Est un des meilleurs morceaux de ce poëme.*] C'est le jugement qu'en a fait Mr. Perrault. Il a mis ce dialogue en vers François; il lut sa version à l'Academie Françoise (*a*) quand on y reçut Mr. l'Abbé Fenelon. Cette lecture fut precedée d'un petit discours très-bien tourné: il protesta qu'il reconoissoit Homere *pour le plus excellent, le plus vaste, & le plus beau genie que la poësie ait jamais eu*, & qu'afin de persuader les incredules qu'il l'honore selon son merite, il avoit traduit en François cet endroit de l'Iliade. Il avouë qu'il en a retranché quelques digressions qui lui sembloient trop languissantes. Voilà le defaut d'Homere, il est trop grand parleur, & trop naïf; grand genie d'ailleurs, & si fecond en belles idées, que s'il vivoit aujourd'hui il feroit un poëme épique où il ne manqueroit rien. Il n'auroit garde de donner à Andromaque parmi les plaintes qu'elle fait de la mort de son mari cette reflexion, que le petit Astyanax (*b*) ne mangeroit plus sur les genoux de son pere la mouëlle & la graisse des moutons. C'est peindre d'après nature, je l'avouë, mais aujourd'hui on ne souffre point ces naivetez dans l'Epopée: nous trouverions cela trop bourgeois, & bon seulement pour la Comedie. Je pense que nos Comtesses & nos Marquises craindroient de parler bourgeoisement, si elles disoient comme la Reine de Carthage dans Virgile, *Si quis mihi parvulus aula Luderet Æneas.* Ce ne sont pas les defauts des anciens Poëtes, c'est celui de leur tems: proprement il n'est pas question si les esprits sont meilleurs dans nôtre siecle qu'anciennement, mais si nôtre siecle possede mieux les idées de la perfection, & si nous pouvons apliquer au grand Homere ce qu'Horace (*c*) a dit d'un autre.

(*I*) *Quelques-uns ont fait valoir cet exemple.*] Lisez ces paroles de Tiraqueau: (*d*) *Qua loca Franciscus Barbarus in suo libello de re uxoria quem apud Gallos imprimendum primi omnium dedimus, solerter scitèque annotavit, monens his exemplis uxores ne res hujusmodi contemnant quas Andromache &c. . . . & hoc quoque è nostris commemoravit Jo. Lupus* in rep. rubr. de don. inter vir. & uxor. *& Bo. Curtil.* in tract. nobilitatis, in 38. privilegio. Tiraqueau n'a fait nulle reflexion sur ce que le mari d'Andromaque n'étoit pas servi le premier. Il a cru sans doute que cela prouveroit trop, & qu'il faloit écarter de la vuë des lecteurs une telle idée.

(*Z*) *Non pas de Ptolomée Evergetes.*] La faute du Continuateur de Moreri est visible, à quiconque fait reflexion que quand les Rhodiens obtinrent la liberté d'Andromaque, il y avoit deux ans que son fils avoit passé le mont Taurus avec Seleucus Ceraunus Roi de Syrie pour faire la guerre à Attalus Roi de Pergame. Or cette expedition fut faite la (*e*) même année que Ptolomée Evergetes mourut, & que Ptolomée Philopator lui succeda. C'est donc Ptolomée Philopator qui mit en liberté Andromaque, afin de favoriser les Rhodiens qui vouloient ôter à la ville de Byzance la faveur d'Achée, & qui ne crurent pas que rien fût plus propre à leur procurer la bienveuillance de ce Prince, que le present qu'ils lui feroient de son pere. Voiez la remarque A de l'article *Achée*.

(*A*) *Que ce Medecin a été un bon Astrologue.*] Commençons par raporter les paroles de Vossius. *Circa Olympiadem CXI* (l'Imprimeur a oublié un C, il faloit dire CCXI.) *ac deinceps, nempe extremis Neronis temporibus, & sub Vespasiano, magnum sibi decus hac scientia peperit Andromachus Cretensis, qui primus* divi-

JUGEMENT sur l'Epopée des anciens.

(*a*) *Le 31. de Mars 1693. On a imprimé cette version dans la 1. Partie du recueil de pieces curieuses à La Haie chez Moetjens 1694.*

(*b*) *Voiez ci-dessus, pag. 55. col. 1.*

(*c*) Sed ille Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum, Detereret sibi multa, recideret omne quod ultra Perfectum traheretur. *Horat. Sat. 10. l. 1.*

(*d*) *Andr. Tiraquell. de nobilit. c. 20. n. 101. p. 78.*

(*e*) *Voiez Calvisius ad ann. 3. Olympiadis 139.*

ANDRONICUS, Philosophe Peripateticien, nâtif de l'Ile de Rhodes, vint à Rome au tems de (*A*) Pompée & de Ciceron, & y travailla puissamment à la gloire d'Aristote, dont il fit (*B*) conoître les Ecrits après les avoir tirez de la confusion où ils étoient, & leur avoir (C) donné un ordre plus methodique. La destinée de ces Ecrits avoit été fort singuliere, comme

dicitur edidisse theoricas Planetarum. Voilà le texte de Vossius à la page 161. de son livre de *scientiis Mathematicis*, & voici le commentaire qu'il y ajoûte; cette division est sa methode ordinaire. *Consentiunt de eo Lucas Gauricus, & Christophorus Clavius, nisi quod Gauricus perperam* Andronicum *vocat qui Clavio rectius* Andromachus. *Illum vide in Calendario Ecclesiastico* (1) *hunc Commentario* (2) *in Sphæram Joan. de Sacrobosco.* Je m'étonne que Vossius n'ait point dit s'il croioit ou non que cet Andromaque l'Astrologue fût le même que celui qui a inventé la theriaque. Le tems où il le fait vivre, & la patrie qu'il lui donne conduisent à croire qu'il n'y a ici qu'un Andromaque. Je croi neanmoins que le silence de Vossius est un silence de precaution. Il ne voioit pas assez clair dans cette affaire, il n'a osé rien dire ni pour ni contre. Moreri bien plus hardi a decidé qu'Andromaque le Medecin de Neron, & Andromaque l'Astrologue, le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes, sont une seule & même personne. Je croirois facilement que l'Astrologie d'Andromaque est une chimere; car Mr. Drelincourt, oracle que je ne consultois jamais sans avoir lieu d'admirer l'étendue & l'exactitude de son erudition, eut la bonté de m'aprendre, avec plusieurs autres choses dont je me suis servi dans cet article, que l'*inventor theoricarum* de Clavius est une faute, laquelle on doit corriger par *inventor theriacarum.* Les deux temoins de Vossius sont aneantis par là, pour ce qui concerne la theorie des Planetes: l'un ne parle que d'Andronicus, & l'autre ne donne à Andromachus que l'invention de la theriaque. Nous avons ici un exemple bien sensible des erreurs que les fautes d'impression, & de copiste font commettre aux hommes doctes. Blancanus sur la foi de Clavius a mis Andromaque parmi les Mathematiciens; *Andromachus* (*c*) *Cretensis quem Theoricarum inventorem facit Clavius.* Je dis la même chose touchant Vossius. On n'a donc point d'autre fondement qu'une faute d'impression, qu'un changement de *theriacarum* en *theoricarum*, pour dire qu'Andromaque est le premier qui ait écrit de la theorie des Planetes. Mr. Drelincourt fortifioit sa conjecture entre autres raisons par celle-ci; c'est que l'épithete d'*inventor* ne vaut rien avec la theorie des Planetes, qui étoit d'ailleurs conuë avant l'empire de Neron; mais *inventor* joint avec *theriacarum* va le mieux du monde pour Andromachus. Il se pourroit faire qu'une semblable meprise des Imprimeurs ou des Copistes eût érigé en Astrologue nôtre Andromaque entre les mains de Clavius, ou entre les mains de l'Auteur que Clavius a suivi soit mediatement, soit immediatement. Pour l'Andronicus de Gauric, ou pour quelque nom semblable, on aura pu imprimer *Andromachus.* Sur cela ceux qui auront su qu'un Andromachus de Crete a été Medecin de Neron, & inventeur de la theriaque, auront ajoûté ces titres & ces éloges au mot *Andromachus* en donnant la liste des Astrologues.

(1) *Fol. 16. edit. Venet apud Juntas ann.* 1552.

(2) *In cap.* 1. *p.* 4.

(*c*) *Blancan. in Mathem. Chronol. pag.* 50.

(*A*) *Vint à Rome au tems de Pompée & de Ciceron.*] On peut recueillir cela de deux passages de Plutarque; l'un est dans la vie (*d*) de Sylla, l'autre dans la vie (*e*) de Luculle. Celui de la vie de Sylla nous aprend trois choses; 1. que Sylla fit porter d'Athenes à Rome la bibliotheque d'Apellicon, où les Oeuvres d'Aristote se trouvoient pour la plûpart. 2. Que le Grammairien Tyrannion tira de la bibliotheque de Sylla plusieurs livres. 3. Qu'Andronicus le Rhodien eut de ce Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. L'autre passage de Plutarque nous aprend que Tyrannion fut pris par Luculle à la defaite de Mithridate, & que Murena l'aiant demandé à Luculle l'affranchit. On sait d'ailleurs que ce Grammairien s'enrichit à Rome, & y amassa une nombreuse bibliotheque. Il faut donc qu'Andronicus ait été à Rome au tems que je marque, puis qu'il retira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Nous verrons dans la remarque C si le Pere Rapin a dû dire qu'Andronicus ne vint à Rome qu'aprés la mort de Tyrannion.

(*d*) *Pag.* 468.

(*e*) *Pag.* 514.

(*B*) *Dont il fit conoître les Ecrits.*] Cela supose qu'ils n'étoient pas conus à Rome, & j'ai raison de le suposer, puis que Ciceron l'assûre, & que Plutarque veut même qu'ils aient été (*f*) peu conus aux Atheniens lors que Sylla se saisit des livres d'Apellicon. Le P. Rapin (*g*) a remarqué avant moi ce que je supose. *Ce fut cet Andronicus*, dit-il, *qui commença à faire conoître Aristote dans Rome environ le tems que Ciceron s'élevoit par sa grande reputation aux premieres charges de la Republique* . . . Ciceron *avoit apris en Grece ce que c'étoit qu'Aristote*, „ il conoissoit une partie de son merite qui n'étoit pas encore fort conu à „ Rome, comme il paroît par la surprise de Trebatius, qui etant venu rendre visite à Ciceron dans sa „ maison de Tusculum, & étant entré avec lui en sa „ Bibliotheque, tomba par hasard sur le livre des „ Topiques d'Aristote dont Ciceron avoit une copie. „ Trebatius lui demanda ce que c'étoit que ce livre; „ & de quelle matiere il traitoit; car quoi qu'il ne fût „ pas ignorant, il n'avoit pas toute fois encore entendu parler d'Aristote. Ciceron lui repondit qu'il „ ne devoit pas s'en étonner, *car ce Philosophe n'étoit* „ *conu que de fort peu de gens* (*h*) „. Je ne saurois m'empêcher de dire ici que cet agreable Ecrivain ne raporte pas exactement le passage de Ciceron. Aparemment il ne l'a point fait par megarde, mais afin que sa narration fût moins chargée. C'est un inconvenient inseparable de ceux qui s'attachent à l'exactitude; ils ne sauroient éviter un detail qui fatigue le lecteur. Or on aime mieux être trompé par une narration coulante, & serrée, que d'être ennuié par un discours trop exact. Voici ce qu'il auroit falu dire, pour representer en abregé le passage de Ciceron dans son état naturel. Trebatius feuilletant dans la bibliotheque de Ciceron tels livres que bon lui sembloit, tomba sur les Topiques d'Aristote; il fut frapé de ce titre, & demanda tout aussi-tôt à Ciceron ce que c'étoit que cet Ouvrage, & dès qu'il l'eut su il pria Ciceron de vouloir lui expliquer cette matiere. Ciceron aima mieux lui conseiller ou d'étudier lui-même ce livre, ou de se le faire expliquer par un habile Rhetoricien. Trebatius essaia l'une & l'autre de ces deux choses sans nul succés: l'obscurité du livre le rebuta: le Rhetoricien lui dit qu'il ne conoissoit point Aristote. Ciceron n'en fut pas étonné, encore que cette ignorance ne lui parût pas digne d'excuse. Il falut donc qu'à la priere de Trebatius qui étoit un docte Jurisconsulte, il écrivît (*i*) sur les Topiques d'Aristote. (*k*) *Utrumque, ut a te audiebam, es expertus. Sed a libris te obscuritas rejecit. Rhetor autem ille, magnus ut opinor, Aristotelica se ignorare respondit. Quod quidem minime sum admiratus, eum Philosophum rhetori non esse cognitum, qui ab ipsis Philosophis præter admodum paucos ignoretur. Quibus eo minus ignoscendum est, quod non modo rebus iis quæ ab illo dicta & inventa sunt allici debuerunt: sed dicendi quoque incredibili quadam cùm copia, tum etiam suavitate.* Pour ne rien celer aux lecteurs, je dois dire ici que Strabon (*l*) donne à entendre que le Bibliothecaire de Sylla permit aux Libraires de faire des copies des Ouvrages d'Aristote, mais qu'ils se servirent de Copistes ignorans, & qu'ils ne collationerent point; cela fit que ces Ouvrages furent publiez avec mille fautes. On ne pourroit point refuter par là ce que j'ai dit: je puis repondre que l'edition d'Andronicus étant plus correcte excita la curiosité des Savans, qui étoit demeurée assoupie pour des éditions pleines de desordre. Voiez la note marginale l.

(*f*) Οὔπω τότε σαφῶς γνωριζόμενα τοῖς πολλοῖς. Haud dum satis in vulgus noti. *Plut. in Sylla pag.* 468.

(*g*) *Rapin comparaison de Platon & d'Aristote pag. m.* 374.

(*h*) *Le P. Rapin cite en marge ce qui suit*, Quod quidem minime sum admiratus, eum philosophum Trebatio non esse cognitum, qui ab ipsis philosophis, præter admodum paucos, ignoretur. *Topic. init.*

(*i*) *Il le composa aprés la mort de Cesar, d'où l'on peut conclure que l'édition même d'Andronicus ne rendit pas d'abord bien communs dans Rome les livres d'Aristote.*

(*k*) *Cicero init. Topicor.*

(*l*) *Lib.* 13. *pag.* 419.

(C) *Et leur avoit donné un ordre plus methodique.*] Plutarque assûre (*m*) qu'Andronicus aiant eu de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote & ceux de Theophraste, les publia, & y joignit des indices; Παρ' αὐτοῦ τὸν Ῥόδιον Ἀνδρόνικον εὐπορήσαντα τῶν ἀντιγράφων εἰς μέσον θεῖναι, καὶ ἀναγράψαι τοὺς νῦν φερομένους πίνακας. Amyot a rendu ainsi ce Grec, *Andronicus le Rhodien ayant par les mains de Tyrannion recouvré les originaux, les mit en lumiere, & escrivit les sommaires que nous avons maintenant.* Il est bon de joindre à cela ce passage de Porphyre. (*n*) Μιμησάμενος δ' Ἀπολλόδωρον τὸν Ἀθηναῖον, καὶ Ἀνδρόνικον τὸν Περιπατητικὸν, ὧν ὁ μὲν Ἐπίχαρμον τὸν κωμῳδογράφον εἰς δέκα τόμους φέρων συνήγαγε, ὁ δ' Ἀριστοτέλους καὶ Θεοφράστου βιβλία εἰς πραγματείας διεῖλε, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταὐτὸ συναγαγών. οὕτω δὴ καὶ ἐγώ. *Imitatus Apollodorum Atheniensem & Andronicum Peripateticum, quorum ille Epicharmum Comicum in decem collegit tomos, iste verò Aristotelis & Theophrasti libros in tractatus distribuit proprias suppositiones in idem conducens; sic & ego.* J'avouë que je n'entens pas trop bien la force de ces mots Grecs, τὰς οἰκείας ὑποθέσεις εἰς ταὐτὸ συναγαγών. J'entens beaucoup moins cette version, *proprias suppositiones in idem conducens*; mais il me semble que l'un ou l'autre de ces deux sens peut passer.

(*m*) *In Sylla pag.* 468.

(*n*) *Porphyr. in vita Plotini.*

me nous le dirons en un autre lieu *. On ne sauroit bien representer le grand service qui fut rendu alors par Andronicus à la secte des Peripateticiens. Peut-être ne seroit-elle jamais devenuë fort celebre, s'il n'eût pris un soin si particulier des Oeuvres du fondateur. Ce soin procura beaucoup de † gloire à Andronicus. Quelques Savans ne lui attribuent pas la paraphrase de la Morale (D) d'Aristote; d'autres la lui attribuent, & pretendent qu'il a aussi composé le petit livre des passions, que David Hoeschelius publia l'an 1593. Il est certain qu'Andronicus avoit publié quelque chose; car Aulugelle faisant un chapitre ‡ sur les deux especes de leçon qu'Aristote faisoit à ses Ecoliers, donne mot à mot une lettre qu'Alexandre écrivit à Aristote, & la reponse d'Aristote; & nous aprend qu'il avoit trouvé ces deux lettres dans un Ouvrage du Philosophe Andronicus. Personne ne sauroit dire si cet Ouvrage est la paraphrase des Categories, ou celle de la Physique. On sait bien qu'Andronicus a paraphrasé ces (E) deux traitez d'Aristote. Je ne croi pas qu'il ait été le (F) maître de Strabon.

* *Dans les remarques de l'article* Tyrannion.

† Quem cum acutum diligentemque Aristotelicorum librorum & judicem & repertorem judicaverit antiquitas. *Boetius Præm. libri de interpretat.*

‡ *C'est le 5. du 20. Livre.*

ANDRONICUS (MARCUS POMPILIUS) Syrien de nation, enseigna la Grammaire à Rome. S'attachant (A) trop à étudier la Philosophie, il ne soutenoit pas avec la diligence necessaire sa profession de Grammairien; de sorte que son Ecole fut negligée. Quand il vit que non seulement on lui preferoit Antoine Gniphon, mais aussi d'autres Grammairiens inferieurs

Porphyre veut nous aprendre ou qu'Andronicus rassembla en un même corps tous les traitez qui apartenoient à une même matiere, ou qu'il joignit à chaque traité un sommaire convenable. Le premier sens me paroît meilleur, & s'accorde mieux avec Plutarque, & avec la comparaison que Porphyre fait entre Andronicus & lui; car Porphyre n'a fait autre chose que mettre des titres aux écrits de son maître Plotin, & que les ranger sous certaines classes. Je n'ai point trouvé d'Auteur qui dise tout ce que j'ai lu dans le P. Rapin, & comme il ne cite que Plotin, je ne sai s'il parle après quelque livre que je n'ai pas consulté, ou s'il paraphrase Plotin & Plutarque. Quoi qu'il en soit voici ce qu'il dit. Moreri n'a fait que le copier. *Après* (a) *la mort* de Tyrannion *Andronicus le Rhodien étant venu à Rome, & connoissant fort bien le merite d'Aristote parce qu'il avoit été nourri dans le Lycée, il traitta avec les heritiers de Tyrannion de ces écrits, & les ayant en son pouvoir il s'attacha avec tant d'ardeur à les examiner, & a les reconoitre, qu'il en fut en quelque façon le premier restaurateur, comme l'assûre Porphyre dans la vie de Plotin. Car non seulement il y retablit ce qui s'y étoit gâté par la longueur du tems, & par la negligence de ceux qui avoient eu ces écrits entre les mains; mais il les tira même de l'étrange confusion où il les avoit trouvez, & en fit faire des copies.* Le commencement de ce passage dement Plutarque, qui assûre qu'Andronic tira des mains de Tyrannion les Ouvrages d'Aristote. Plutarque, je l'avouë, n'est pas si exact qu'il faille se faire un scrupule de s'écarter de ses circonstances; mais quand on n'a point d'Auteur qui assûre que les heritiers de Tyrannion, & non pas Tyrannion lui-même, vendirent les écrits d'Aristote à Andronicus, je croi qu'on fait bien de suivre Plutarque, puis que les raisons chronologiques ne se declarent pas contre lui. Voiez les remarques de l'article *Tyrannion.* Quelcun (b) a dit qu'Andronicus a été le dixiéme successeur d'Aristote, & qu'il a fleuri en la 180. Olympiade.

(a) *Rapin ubi supra pag. m.* 373. 374.

(b) *Ammonius apud Jonsium de Scriptor. Hist. Philos. p.* 60.

(D) *La paraphrase de la Morale d'Aristote.*] Daniel Heinsius qui a traduit en Latin cette paraphrase, fait conoître assez clairement qu'il la croit de ce celebre Peripateticien. Il la publia en Grec & en Latin à Leide l'an 1607. *in* 4. elle n'avoit jamais été imprimée ni en Grec ni en Latin. Il se glissa une infinité de fautes dans cette édition, qui furent corrigées du moins en partie dans celle de l'an 1617. *in* 8. Heinsius a mis le nom d'Andronicus Rhodius a la tête de la seconde édition. Il s'étoit contenté dans la premiere de donner le livre à un ancien Philosophe, excellent Peripateticien. Il s'en tint à cette generalité. Une parenthese peut justifier Gabriel Naudé contre Mr. Placcius. *Cui se Danielis Heinsii . . . . diligentiâ socium non ita pridem adjunxit Andronicus Rhodius (aut potius Olympiodorus:) talem enim appellationem in posteriori editione consulto sortitus est, cum in priori ab eodem Heinsio facta Lugduni Batavorum sub anonymi nomine latens . . . fuisset . . . avide à cunctis receptus.* C'est Naudé qui dit cela dans sa *Bibliographie politique*, sur quoi Mr. Placcius (c) fait cette remarque, *ubi lapsus memoria sit oportet quod de* Olympiodoro *memorat, cum ejus nullam unquam in alterutra editione mentionem* Heinsius *fecerit.* La parenthese montre qu'on a pu n'imputer à Heinsius que le titre d'*Andronicus Rhodius.* (d) Meursius ne doute point qu'Andronic n'ait fait cette paraphrase, & le traité περὶ παθῶν que David Hoeschelius a publié sur deux manuscrits, l'un qu'il avoit reçu de Margunius, l'autre qu'André Schottus avoit envoié d'Espagne à Sylburgius. (e) Vossius attribuë ce dernier livre à un Andronic, beaucoup moins ancien que celui dont je parle dans cet article. (f) Reinesius est du même avis que Meursius; mais Saumaise soutient hautement qu'Andronic de Rhodes n'est point l'Auteur de la paraphrase que Daniel Heinsius a traduite. C'est sans aucun jugement (g), dit-il, que ceux qui ont les premiers publié cette paraphrase l'ont attribuée à Andronicus; & il se moque (h) de ce qu'ils s'étoient vantez d'avoir trouvé plusieurs bonnes preuves de ce fait dans les anciens Interpretes d'Aristote. Il montre que le veritable Andronicus explique autrement dans Aulugelle que ne fait le Paraphraste, la difference qu'il y avoit entre les ἐξωτερικὰ, & les ἀκροαματικὰ d'Aristote. Il s'étend beaucoup là-dessus. Il ajoûte (i) qu'en plusieurs choses le Paraphraste n'est point du sentiment d'Aristote. *In tam multis ubi a mente Aristotelis, ut Andronici esse genuinum opus soli possint credere qui nihil in literis his vident.* Il ne sauroit croire qu'un aussi grand Philosophe qu'Andronicus eût voulu abuser de son loisir, jusques au point de paraphraser un Ouvrage qui est le plus clair du monde; *Quis credat tanti nominis Peripateticum otium suum occupasse in Ethicis Aristotelis paraphrasi elucidandis, quo libro nihil lucidius!* Cette derniere preuve me semble foible.

(c) *Placcius de Anonym. pag.* 62.

(d) *Meurs. de Rhodo lib.* 2. *c.* 5. *pag.* 88.

(e) *Voss. de Philosophia c.* 5. *pag.* 36.

(f) *Reines. Epist. ad Rupertum pag.* 312.

(g) *Salmas. in Epictet. & Simplicium pag.* 227.

(h) *Ib. pag.* 228.

(i) *Ib. pag.* 241.

(E) *A paraphrasé ces deux traitez d'Aristote.*] Simplicius le temoigne en divers endroits de ses Commentaires. Voiez François Patricius (k).

(F) *Je ne croi pas qu'il ait été le maître de Strabon.*] Je ne sai si les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou quelques lignes de la copie de Reinesius, ou si Reinesius est le veritable Auteur de ces paroles (l) de la page 312. *Amasiæ Magister* (Andronicus Rhodius) *Strabonis: hic l.* XIV. C'est dire que Strabon dans son 14. livre nous aprend qu'il fut disciple d'Andronicus Rhodius à Amasia. Je trouve bien (m) qu'il fut disciple du Grammairien Aristodemus à Nyse, & du (n) Philosophe Peripateticien Xenarque dans un autre lieu: mais je suis fort trompé s'il dit autre chose d'Andronicus dans son 14. livre, que de le (o) compter entre les hommes illustres de l'Ile de Rhodes, & j'oserois assûrer qu'il n'a dit en aucun lieu de ses Ouvrages ni qu'il ait été disciple d'Andronicus, ni qu'Andronicus ait jamais enseigné dans Amasia.

(k) *Discussionum peripateticarum t.* 1. *l.* 4. *pag.* 40. 41.

(l) *C'est dans ses lettres à Rupert.*

(m) *Lib.* 14. *pag.* 447.

(n) *Ib. pag.* 451.

(o) *Pag.* 451.

(A) *S'attachant trop à étudier la Philosophie.*] Les paroles de Suetone sont bien choisies. *Studio Epicureæ sectæ desidiosior in professione Grammaticæ habebatur, minusque idoneus ad tuendam scholam.* C'est une leçon à tous ceux qui veulent s'attirer un grand nombre de disciples. Il faut ou qu'ils s'apliquent tout entiers à leur profession, ou que l'on ne sache pas qu'ils s'apliquent à d'autres choses. Un Humaniste qui veut faire le Philosophe, qui est curieux d'experiences physiques, qui examine avec ardeur si Descartes a mieux reüssi que Gassendi, court grand risque de voir deserter sa classe. Un Medecin fort attaché aux medailles, aux mathematiques, aux genealogies, verra diminuer de jour en jour le nombre de ses malades. C'est pour cela que Mr. Spon (p) fut bien aise d'aprendre au public que l'on se tromperoit fort, si l'on croioit que l'étude de l'Antiquariat fût sa principale affaire. Il éprouvoit que cette opinion lui faisoit grand tort, eu égard à la pratique de la Medecine. Il est même indubitable qu'un Professeur qu'on sait engagé à la composition de plusieurs livres, ne passe pas pour être propre à faire de bons Ecoliers; on s'imagine qu'il n'en a pas le tems. C'est pourquoi ceux qui chercheroient à s'enrichir par l'instruction de la jeunesse, feroient fort mal de s'engager à être Auteurs.

AVIS à ceux qui exercent une certaine profession.

(p) *Voiez la lettre qu'il écrivit à l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Janv.* 1685. *art.* 9.

rieurs à celui-là, il ne voulut plus tenir Ecole, ni demeurer à Rome; il se retira à Cumes, & emploia son loisir à faire des livres. Cette occupation ne le tira pas de la misere; il étoit si pauvre qu'il fut obligé de vendre à un très-vil prix le meilleur (*B*) de ses Ouvrages. On avoit suprimé cet Ouvrage, mais Orbilius le racheta, & le publia sous le nom de l'Auteur. Il s'en vanta pour le moins. Andronicus étoit de la secte d'Epicure, & vivoit au tems de Ciceron *. Mr. Moreri (C) a commis ici bien des fautes.

☞ ANDRONICUS de Thessalonique fut un des Grecs fugitifs qui porterent l'érudition en Occident au XV. siecle. Il passoit pour le meilleur Professeur après Theodore Gaza, & peut-être même qu'il le surpassoit dans l'intelligence de la langue Greque, car il avoit lu tous les Auteurs qui avoient écrit en cette langue, & il entendoit fort bien la Philosophie d'Aristote. Il enseigna dans Rome, & il y étoit logé chez le Cardinal Bessarion. Les gages qu'on lui donnoit furent si petits, que la misere l'obligea à sortir de Rome. Il s'en alla à Florence, & y fut Professeur assez long tems, & s'attira un grand nombre d'auditeurs; mais comme il esperoit de trouver en France une meilleure fortune, il s'y transporta, & y mourut peu après dans un âge très-avancé. Il prononçoit mal, & il ne se mêloit d'autre chose que de ses études †. Platine lui donne ‡ l'éloge d'avoir très-bien su & le Grec & le Latin. On verra dans mes remarques une (*D*) meprise de Gabriel Naudé. Il y avoit en même tems un autre ANDRONIC qui enseignoit à (E) Boulogne, & qui étoit de Constantinople.

ANDRONICUS (TRANQUILLUS) né en Dalmatie vers la fin du XV. siecle, travailloit (*A*) à un Ouvrage qu'il faisoit esperer au public. Il enseigna dans l'Academie de (*B*) Leipsic

* *Ex Suetonio de illustrib. Grammaticis c.* 8.
† Græca & Latina lingua apprime eruditus. *Platina in Panegyr. Bessarionis.*
‡ *Tiré de Volaterran lib.* 21. *p. m.* 775.

(*B*) *Le meilleur de ses Ouvrages.*] Suetone le traite d'opuscule. *Opusculum*, dit-il *, *Annalium elenchorum.* Le titre devoit donc être *Elenchi Annalium.* Il y a de bons manuscrits de Suetone qui ont cette leçon, *opusculum suum Annalium Ennii elenchorum* (*a*). Achille (*b*) Statius & (*c*) Vossius se declarent pour cette leçon, & ils font bien ce me semble. De quelque façon qu'on lise on peut conoître qu'Andronicus avoit censuré quelque Annaliste.

* *Sueton. de illustr. Gramm. cap.* 8.
(*a*) *Vide Casaubonum in hunc Suetonii locum.*
(*b*) *In Sueton. ib.*
(*c*) *De Histor. Latin. p.* 47.

(C) *Mr. Moreri a commis ici bien des fautes.*] I. Il a dit *Pompinius* au lieu de *Pompilius.* II. Il avance faussement qu'Andronicus *avoit été precepteur de Jules Cesar, & que Ciceron étant dejà Preteur se faisoit un grand plaisir d'être du nombre de ses auditeurs.* III. Il traduit *Annalium Elenchi*, par *des Annales disposées en tables.* IV. Il dit que *quelques-uns ont attribué* ces tables *à Ennius.* C'est ainsi qu'il entend ces paroles de Vossius, *in quibusdam tamen libris est* annalium Ennii elenchorum. V. Il énerve le raisonnement de Suetone. Cet Historien avoit touché deux circonstances qui prouvoient merveilleusement la pauvreté d'Andronicus; l'une étoit prise de l'importance de ce qui fut vendu, c'étoit le principal Ouvrage de l'Auteur; l'autre étoit tirée du vil prix que cet Ouvrage fut vendu. Mr. Moreri croioit tout dire par ces paroles; *Il étoit si pauvre qu'il fut contraint pour subsister de vendre un petit traité qu'il avoit composé.* Comment ne voioit-il pas qu'il ôtoit presque toute la force à la preuve de l'Historien Latin? On ne sera pas fâché de savoir d'où est venue sa seconde faute, qui comprend deux ou trois insignes faussetez. Il n'a point compris le raisonnement de Vossius. Il s'agissoit de prouver qu'Andronicus avoit vécu au tems de Sisenna, de Quadrigarius, & de quelques autres. Vossius le prouve par la raison qu'Antoine Gniphon & Andronicus ont vécu en même tems, & que ce Gniphon au raport de Suetone, enseignoit dans la maison de Jules Cesar, & eut Ciceron pour auditeur. Il enseigna dans la maison de Jules Cesar, lors que Jules Cesar n'étoit encore qu'un enfant: Ciceron dejà Preteur l'alloit entendre; voilà deux circonstances de tems que Vossius emprunte de Suetone pour établir l'âge de Pompilius Andronicus; en y joignant cet autre fait attesté par Suetone, c'est qu'Andronicus & Gniphon tinrent Ecole en même tems. Mr. Moreri s'est égaré au milieu du plus beau chemin; il a entendu d'Andronicus, ce que Vossius disoit de Gniphon. Il a cru d'ailleurs que tenir Ecole dans la maison d'un homme, ne soit autre chose qu'être precepteur de son fils.

(*D*) *Une meprise de Gabriel Naudé.*] Aiant dit qu'un Hermonyme de Sparte enseigna dans Paris, il ajoûte (*d*), *apres cela il y en vint encore un autre nommé Tranquillus Andronicus Dalmata, qui fut le dernier de ceux qui y arriverent pendant le regne de Louis XI.* Il est visible qu'il confond Andronic de Thessalonique avec celui dont je parle dans l'article suivant. Moreri a commis la même faute, & aiant voulu se servir de distinction il s'est encore plus embrouillé. Il veut que son *Tranquillus Andronic* Professeur en langue Greque à Paris, ne soit pas celui qui *avoit beaucoup de part en l'amitié du Cardinal Bessarion*, & neanmoins c'est une chose certaine que le client de ce Cardinal ne difere point de celui qui fut Professeur à Paris. Il ne faloit pas le nommer *Calixte Andronic* comme a fait Mr. Moreri, mais *Andronic Calliste.* Considerez ces paroles qui nous aprenent qu'il étoit parent du fameux Theodore Gaza. (*e*) *Gaudeo equidem plurimum*, c'est Philelphe qui parle dans une lettre qu'il écrivit de Milan à ce Theodore le 21. de Janvier 1469, *eruditissimum virum mihique amicissimum Andronicum Kallistum necessarium tuum apud vos agere, id est in Musarum & sapientiæ domicilio, quem ut verbis meis salvere jubeas abs te peto, meque τοῖς περὶ Βησσαρίωνα τὸν ἀοίδιμον commenda.* Cet Andronic Calliste étoit Peripateticien, & a fait un livre *de Physica scientia & fortuna*, une monodie *de misera Constantinopoli*, & quelques autres traitez dont le Pere Labbe (*f*) fait mention. Encore un coup Mr. Moreri ne devoit pas le distinguer de celui qui enseigna dans Paris, ni dire de celui-ci qu'il fut Professeur à Bâle. L'Auteur d'Athenes ancienne & nouvelle (*g*) met Antonicus au nombre des Savans Grecs qui passerent en Italie *sur le milieu du quatorzième siecle.* Il a sans doute voulu dire Andronicus, & il a mis *quatorzieme* au lieu de *quinzieme.*

(*d*) *Naudé addit. à l'Hist. de Louis XI. pag.* 187.

(*e*) *Philelph. epistol. lib.* 29. *Voiez aussi un endroit du livre* 16. *& un autre du* 17. *Ces passages m'ont été indiquez par Mr. de la Monnoie.*
(*f*) *Dans sa nouvelle Bibliotheque de Manuscrits. Je tiens cela de Mr. de la Monnoie, comme aussi ce qui est contenu dans la remarque suivante.*
(*g*) *Athen. ancienne & nouv. p.* 239. *de la* 3. *edit. de Paris* 1676.

(*E*) *Un autre* ANDRONIC *qui enseignoit à Boulogne, & qui étoit de Constantinople.*] Philelphe en parle avec éloge dans plusieurs de ses lettres. Cet endroit tiré de la premiere du 24. livre, datée du dernier d'Octobre 1464. suffira: *Quare non possum vos omnes qui Bononiæ agitis non mirari plurimum, quod cum vobis viri doctissimè eruditi copia data sit ad Græcam disciplinam penitus consequendam, malitis indocti esse quam docti. Nunquam equidem discendi gratia trajecissem in Græciam Constantinopolim, qua in urbe septennium egi, si istiusmodi mihi Andronicus Byzantius esset oblatus.*

(*A*) *Travailloit à un Ouvrage qu'il faisoit esperer au public.*] Paul Jove (*h*) aiant raporté que le triste etat où les Turcs avoient reduit la Dalmatie, ne permettoit point qu'on y cultivât l'étude des belles lettres, & qu'ainsi le recueil de ses éloges ne comprendroit point de gens de ce païs-là, ajoûte, *à moins que Tranquillus Andronicus ne fasse conoître le merite de ses compatriotes.* Le passage que je cite en marge insinuë qu'Andronicus avoit fait le voiage de Constantinople ou comme Envoié, ou à la suite d'un Ambassadeur. Konig n'use pas de tant de reserves; il decide qu'Andronicus fut Deputé en Turquie, & fit un livre sur sa negociation, *Legationem ad Turcam obiit, eamque suis commentariis illustravit.* On ne sauroit trop souvent fronder les Auteurs qui amplifient ce qu'ils citent. Paul Jove ne parle que d'un Ouvrage auquel Andronicus travailloit. Konig convertit cela en un livre donné au public.

(*B*) *Dans l'Academie de Leipsic en même tems que Mosellan.*] C'est de Simler que je sai cela: *Hic*, dit-il (*i*), *literas docuit Lipsiæ Pet. Mosellani tempore.* Il le nomme *Tranquillus Parthenius Andronicus, Dalmata*, & lui donne une harangue imprimée à Augsbourg l'an 1518. & à Vienne l'an 1541. Le sujet de cette harangue est d'exhorter tous les Princes d'Allemagne à la guerre contre les Turcs. On a une autre harangue de lui *de laudibus eloquentiæ*, & quelques vers Latins (*k*). Les suplémens (*l*) de Du Verdier nous donnent un Dialogue du même Auteur. Il a pour titre *Sylla*: les interlocuteurs sont Cesar, Sylla, Pompée, Minos: il est imprimé à Leipsic *in* 8. l'année de l'impression n'est point marquée dans ces suplémens de Du Verdier.

(*h*) Sic ut nemò dignus elogio compareat, nisi in lucem studiosè producat cives suos Tranquillus Andronicus præclarus Ciceronis æmulator, dum gravissimarum actionum ac Othomanicæ legationis, obscurorumque nobis itinerum Commentaria perscribit. *Jovius in Elog. pag.* 299.
(*i*) *Epit. Biblioth. Gesneri pag.* 806.
(*k*) *Id. ib.*
(*l*) *Epitom. Biblioth. Gesneri.*

Leipsic en même tems que Mosellan. Nos remarques feront voir qu'il a publié quelque chose. Erasme lui écrivit une lettre qui est la 10. du 4. livre.

ANGIOLELLO (JEAN MARIE) nâtif de Vicenze, a composé en Italien & en Turc une Histoire de Mahomet II. laquelle il lui dedia. Elle fut agreablement reçuë par ce fier Sultan, qui outre les caresses qu'il fit à Angiolello, lui donna des marques de sa liberalité. L'Auteur avoit été temoin oculaire de ce qu'il raportoit; car étant un des esclaves du jeune Sultan Mustapha, il le suivit à l'expedition de Perse l'an 1573. Je parle de la terrible guerre que Mahomet alla porter en personne avec près de deux cens mille combatans dans les Etats d'Ussun-Cassan. Il y a lieu de s'étonner qu'Angiolello qui conoissoit sans doute la fierté de cet Empereur Turc, ait osé redire les paroles outrageantes qu'Ussun-Cassan emploia pour lui reprocher une naissance illegitime, lors que d'une hauteur qui étoit au bord de l'Euphrate il eut decouvert l'armée des ennemis. Peut-être Mahomet ignora toûjours que l'Histoire eût immortalisé cette injure, car les Princes ne savent pas tout ce qui est dans les livres qu'on leur dedie. Quoi qu'il en soit l'Ouvrage d'Angiolello n'en fut pas moins bien reçu, ni moins bien recompensé β. Ceux γ qui le font fleurir en 1524. le prenent un peu trop sur son arriere-saison; mais ce qu'ils ajoûtent qu'il a composé la vie d'Ussun-Cassan est plus juste. On imprima à Venise l'an 1553. un Ouvrage * de Gio. Mario Angiolello *della vita & fatti di Re di Persia*, & l'on voit dans la Bibliotheque de Mr. de † Thou, *Relatione della vita e de' fatti del Signor Usuncassan*, par nôtre Angiolello. On a oublié de marquer l'année & le lieu de l'impression.

β *Voiez l'Histoire de Mahomet II. par Guillet, t. 2. pag.* 210. 218. 234.

γ *Konig Bibl. vet. & nova, voce* Angelellus.

* *Voiez le Catalogue d'Oxford.*

† *Premiere partie du Catalogue pag.* 450.

ANGLUS (THOMAS) Prêtre Anglois, ne s'est pas moins fait conoître par la singularité de ses opinions, que par la multitude de ses petits livres dans le XVII. siecle. Il étoit d'une fort bonne maison, & il l'a souvent (A) indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages. Il a (B) porté plusieurs noms, & il y a peu de païs en Europe où il n'ait fait du sejour. Il fut Principal de College à Lisbonne, & Sous-principal à Doüai ‡. Rome & Paris lui ont fourni de longues stations. Il a été long tems domestique du Chevalier Digbi, & il a temoigné publiquement qu'il avoit une estime très-particuliere (C) pour les opinions de ce Gentilhomme. Il se piqua de perseverer dans le Peripateticisme, & de resister (D) aux lumieres que Mr. Descartes voulut lui donner. Il pretendit même faire servir les principes d'Aristote à l'éclaircissement des plus impenetrables mysteres de la Religion; & dans cette vuë il se mêla de manier les matieres de la liberté, & de la grace. Il s'y embarrassa, & pour avoir donné trop l'essor à ses pen-

‡ *Voiez le livre intitulé* Statera appensa, *pag.* 50.

(A) *Il l'a souvent indiqué sur le frontispice de ses Ouvrages.*] Par exemple, ses trois Dialogues *de mundo*, imprimez à Paris en 1642. contiennent au titre, *Authore* Thoma *Anglo e generosa Albiorum in Oriense Trinobantum prosapia oriundo.*

(B) *Il a porté plusieurs noms.*] Voici ce que Mr. Baillet (a) remarque sur ce sujet. Mr. d'Igby „ avoit „ près de lui le fameux Thomas *Anglus* Gentilhom- „ me Anglois, Prêtre Catholique d'une des plus an- „ ciennes maisons d'Angleterre, revêtu d'un exte- „ rieur Hibernois, vivant dans une grande mais vo- „ lontaire pauvreté. Son vrai surnom étoit *Withe*, „ qu'il avoit coutume de deguiser tantôt en *Candidus*, „ tantôt en (1) *Albius*, quelquefois en *Bianchi*, quel- „ quefois en *Richworth*, mais il n'étoit presque conu „ en France que sous le nom de Thomas Anglus. . . . „ Mr. Descartes l'apelloit ordinairement *Mr. Vitus.* „ On voit au bas de plusieurs épitres dedicatoires de Thomas Anglus, *Thomas ex Albiis.*

(a) *Baillet, Vie de Descartes t. 2. p. 245. ad ann.* 1644.

(1) Albius *étoit équivoque, à cause d'*Albion *&* d'Albus.

(C) *Une estime particuliere pour les opinions de ce Gentilhomme.*] Voici le titre d'un de ses livres imprimé à Lion en 1646. *Institutionum Peripateticarum ad mentem summi viri clarissimique Philosophi* KENELMI EQUITIS DIGBÆI. La Preface donne la raison de ce titre en cette maniere: *Quòd ad mentem summi viri & clarissimi Philosophi Kenelmi Equitis Digbæi scriptas pronunciem, inde est quod cum in invidendo illo de anima immortalitate libro totam naturæ compositionem à prima corporis ratione usque ad invisibiles animæ spiritualis articulos dissecuerit, & in omnium oculos intulerit, alia quam ipse præcesserat incedere neque volui neque potui. Quicquid itaque de illo subjecto vides, inde translatum est.* Il ne se contenta pas de lui faire hommage de ses doctrines philosophiques; il voulut de plus relever de lui en qualité de Theologien, & cela par raport aux plus sublimes mysteres; temoin le livre (b) qui a pour titre, *Quæstio Theologica, quomodo secundum principia Peripatetices Digbæanæ sive secundum rationem & abstrahendo quantum materia patitur, ab authoritate*, humani arbitrii libertas *sit explicanda, & cum* gratia efficacia *concilianda.* Il fit imprimer l'an 1652. ses *Institutiones Theologicæ, super fundamentis in Peripateticâ* Digbæanâ jactis, extructæ.

(b) *C'est un in 12. le lieu & l'année de l'impression n'y paroissent point. On voit par la Preface que l'Auteur étoit dejà vieux.*

(D) *Aux lumieres que Mr. Descartes voulut lui donner.*] Je recours encore à Mr. Baillet; Thomas Anglus, dit-il, (c) „ étoit un Peripateticien encore plus „ extraordinaire que Mr. le Chevalier d'Igby, & il le „ surpassoit assurement pour l'obscurité de ses con- „ ceptions, & pour l'incomprehensibilité de ses pen- „ sées. Il étoit du reste l'un des Philosophes les plus „ subtils de son tems, & il s'étoit affranchi de l'assu- „ jettissement de la Scholastique qui retient la plûpart „ des Paripateticiens. Mr. Descartes . . . avoit conçu „ de l'estime pour lui, sur les temoignages avanta- „ geux que Mr. le Chevalier d'Igby lui en avoit ren- „ dus. Il souffrit volontiers que Thomas Anglus lui „ fit des objections. La nature de ses objections, & „ la haute idée que Mr. d'Igby lui avoit donnée de „ son esprit, lui firent esperer de le voir bientôt ran- „ gé parmi les sectateurs de sa philosophie, mais l'é- „ venement fit voir qu'il presumoit un peu trop de „ la docilité de Thomas Anglus. Celui-ci se laissa „ brouiller la cervelle dans les questions épineuses de „ la predestination, de la liberté, & de la grace qui „ commençoient à troubler les Facultez Theologiques „ de Louvain & de Paris. Persuadé que Mr. Descar- „ tes n'étoit point apellé de Dieu pour lui donner les „ solutions necessaires à ces difficultez toutes surna- „ turelles, il aima mieux recourir aux lumieres d'A- „ ristote pour percer ces tenebres mysterieuses. Ce „ qu'il en a écrit avec cette assistance ne ressemble „ point mal à des oracles pour l'obscurité, & c'est „ peut-être ce qui l'a rendu inintelligible (2) à Mes- „ sieurs de la Congregation Romaine de l'*Index*, & „ qui l'a fait regarder par les Jesuïtes (3) comme un „ Theologien sauvage. „ Il ne sera pas hors de propos de dire ici ce qu'il repondoit à ceux qui l'accusoient d'obscurité; sa reponse peut servir à nous faire mieux conoitre le caractere de son genie. *Je me pique de la brieveté, qui convient aux Maitres & aux distributeurs des sciences*, disoit-il (d). *Les Theologiens sont cause que mes écrits demeurent obscurs, car ils évitent de me donner l'occasion de m'expliquer: enfin ou les gens doctes m'entendent, ou ils ne m'entendent pas; s'ils m'entendent, & s'ils me trouvent dans l'erreur, il leur est facile de me refuter; s'ils ne m'entendent pas; c'est à tort qu'ils criaillent contre ma doctrine.* Cela sent son homme qui ne cherche qu'à faire parler de soi, & qui est marri de n'avoir pas assez d'adversaires pour attirer sur sa personne les yeux & l'attention du public. *Riserunt aliqui hominem quod evidentiam jactet, cùm tamen perobscurè ipsum scribere, quotquot eum legant, queritentur. Respondet ille, se brevitati scientiarum traditoribus aptæ studere; Theologos in causa esse quòd obscura maneant ipsius scripta, dum sese explicandi ansam præbere refugiunt. Addit vel doctos eum intelligere posse; unde &, si errores scribat, ipsum confutare in proclivi est; vel non intelligere, & sic neque debere ipsi occlamitare; cùm pessimus sit animi morbus calumniari quod nescis.* Il y a quelque chose de sophistique dans ce dilemme.

(c) *Baillet ubi supra.*

(2) *Decret. sacr. congr. collect.*

(3) *Labbæo dictus* Theologaster.

(d) *Præfat. Stateræ appensæ.*

pensées particulieres, il ne plut ni aux Molinistes, ni aux Jansenistes. Il avoit l'esprit assez penetrant, & assez vaste, mais il n'étoit pas heureux à discerner les idées qui meritoient de servir de regle & de fondement, ni à * developer les matieres. C'étoit un Philosophe & un Theologien *Heteroclite*. Quelques-uns de ses Ouvrages ont été flêtris à Rome par la Congregation (E) de l'*Index*, & en d'autres lieux par les censures des Academies. Il eut un sentiment fort particulier sur l'état des ames separées du corps, & sur la facilité d'aquerir le Paradis. Je ne sai pas bien en quelle année il est mort; il ne l'étoit pas lors que Charles II. fut retabli sur le trône d'Angleterre. J'ai vu des livres de sa façon composez depuis le mariage de ce Prince avec l'Infante de Portugal. Il ne fut point ami des Jesuïtes, & il n'auroit pas été fâché qu'ils l'eussent (F) jugé digne de leur colere. J'ai oui dire qu'au commencement des troubles qui s'éleverent entre Charles I. & le Parlement, il écrivit en Anglois pour soutenir avec l'Eglise Anglicane le sentiment de l'obeïssance passive.

* *Voiez quant à son obscurité la remarque D.*

(*) *Il publia en* 1654. Sonus litui adversus sonum tubæ. *Thomas Anglus avoit publié en* 1653. Sonus buccinæ, cum appendice adversus mentem divinitus inspiratam Innocentio X.

ANICIUS, famille Romaine. Elle a été plus illustre sous les Empereurs Chretiens, qu'au tems de la Republique, quoi qu'elle ait produit des Consuls avant que Jules Cesar fût au monde. On voit dans Pline † un Q. ANICIUS *Prænestinus* qui fut creé Edile Curule dans le V. siecle de Rome. L. ANICIUS Gallus fut Preteur au siecle suivant, savoir l'an 585. & commanda dans l'Illyrie avec tant de bonheur qu'il ne mit (A) qu'un mois à la conquerir, & à faire prisonnier le Roi Gentius. L'honneur du triomphe lui fut accordé l'année ‡ suivante. L'un

† *Plin. lib.* 33. *cap.* 1.

‡ *Voiez Sigonius de fastis Roman.*

(E) *Par la Congregation de l'*Index, *& en d'autres lieux.*] Le decret de cette Congregation du 10. Juin 1658. condamna ces 4. traitez de Thomas Anglus. *Institutiones Peripatetica: Appendix Theologica de origine mundi: Tabula suffragialis de terminandis fidei litibus ab Ecclesia Catholica fixa: Tessera Romana evulgatio.* Les deux dernieres pieces furent publiées contre le fameux Pere Macedo, qui dans les guerres de plume a été un veritable chercheur d'occasions, un Chevalier errant toûjours prêt à rompre une lance. Il (*) attaqua Thomas Anglus, mais au lieu de repliquer au *Tabula suffragiales*, & au *Tessera Romana evulgatio* qu'on avoit opposé à son attaque, il recourut à des intrigues qui firent condamner ces pieces par la Congregation de l'*Index* (a). Les Docteurs de Doüai censurerent 22. propositions extraites des Instructions sacrées de Thomas Anglus. Il opposa à leur censure une *Supplicatio postulativa justitia*, où il se plaignit qu'ils se fussent contentez d'une censure très-vague accompagnée d'un *respective* (b), sans qualifier chaque proposition en particulier. Il leur montre que c'est agir en Theologiens prevaricateurs. Et en effet ne jette-t-on point par là tous les simples dans le peril de se tromper, & de calomnier leur prochain? Si vous prononcez en general sur 30. propositions qu'elles sont respectivement temeraires, dangereuses, heretiques, où sera l'homme que vous n'exposiez à prendre pour heretique ce qui n'est que temeraire, ou pour temeraire seulement, ce qui est heresie en toute rigueur? Cette reflexion aura plus de force si je l'emprunte de la lettre d'un Anonyme qui paroît homme d'esprit, & de jugement. Voici donc comme il parle (c), *sur le Decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690. contre 31. propositions.* „ Je ne sai, Monsieur, „ dit le Prelat en s'adressant au Docteur, si vous avez „ bien compris toute l'addresse & tout l'artifice de la „ Censure. Vous sçavez la maniere dont ces Messieurs „ ont accoûtumé de qualifier les Propositions, non „ en leur donnant à chacune en particulier leur note „ & leur qualité, soit de scandaleuse, ou d'erronée, „ ou autre; mais en mettant d'abord de suite toutes „ les Propositions, y en eût-il 500. & après sous ces „ Propositions en bloc & en tas, toutes les qualifications qu'il leur plait de leur donner, en y ajoûtant „ un *respective* au bout. De sorte que c'est aux Theologiens particuliers à deviner quelles de ces Propositions sont condamnées seulement comme scandaleuses, & quelles le sont comme heretiques, ou „ d'une autre maniere. „ Dans la page suivante on introduit un Conseiller au Parlement qui s'exprime ainsi; „ Sur tout nous croirions nous moquer de la „ justice, & nous exposer à la risée & à l'indignation „ publique, si nous mettions dans nos Arrests, d'une „ part toutes les pretentions des parties & tous les „ chefs d'un procés, & de l'autre confusément & en „ un tas toutes les decisions differentes avec un *respective* qui rendroit l'Arrest inintelligible, & seroit „ une source de mille procés éternels. „ Voiez les reflexions qu'a faites sur ce même Decret d'Alexandre VIII. l'Auteur des difficultez (d) proposées à Mr. Steyaert. Je reviens à Thomas Anglus. Il forma plusieurs (e) doutes sur chaque censure des Theologiens de Doüai, & pretendit que si l'on n'y satisfaisoit pas on couvriroit de confusion l'Academie, & on le combleroit de gloire. Lors que la cabale a plus de part que la raison aux censures d'un Ouvrage, le particulier censuré ne manque gueres de confondre ses censeurs. On n'a qu'à se souvenir de la lettre que Mr. Arnauld écrivit en 1683. à l'Université de Doüai.

(a) *Voiez la Preface du livre intitulé* Statera appensa quoad salutis assequendæ facilitatem, *imprimé à Londres en* 1661. *in* 12.

REFLEXION sur les censures des propositions extraites d'un livre.

(b) *Voiez la même Preface.*

(c) *Pag.* 29. *de la Lettre d'un Abbé à un Prelat de la Cour de Rome. Le titre de mon édition porte* Jouxte la Copie imprimée à Thoulouse 1691.

(d) *Diffic. à Steyaert* 9. *part. pag.* 249.

(e) *Praf. Statera.*

Je n'ai pas encore dit tout ce que je sai des censures qui tomberent sur les livres de Thomas Anglus. Dès que sa *Statera morum* eut paru, l'Archevêque de Malines & l'Evêque d'Anvers en firent des plaintes à l'Internonce de Bruxelles. Il y eut un important qui passa en Angleterre pour extorquer des signatures contre la doctrine de cet Auteur (f), & il paroît (g) que l'Evêque de Chalcedoine desaprouva le traité *de medio animorum statu*, & qu'on fit courir le bruit qu'il l'avoit censuré publiquement. Voiez la marge (†).

(F) *Qu'ils l'eussent jugé digne de leur colere.*] Cela paroît par la Preface (h) que j'ai tant de fois citée. L'Auteur de cette Preface & du livre qui la suit, n'est peut-être pas different de Thomas Anglus. Il écrivit peut-être lui-même contre sa *Statera morum*, tant pour avoir lieu d'éclaircir des difficultez, que pour engager le public à prendre garde à un livre qui couroit risque de n'être point demêlé de la foule des livres nouveaux. En tout cas l'Auteur de cette Preface n'est pas un homme qui paroisse mal instruit des pensées de Thomas Anglus, ni mal intentionné contre lui. Or voici ce qu'il dit touchant les Jesuites: *Increbuerunt sæpiuscule rumores comminatam esse doctam illam Societatem se contra D. Albii Opera stricturam calamum. Hoc idem ab iis maxime expectabant omnes, ut quos præcipue ac pene unica scriptis suis lacessiverat. Attamen, sive ex motivis prudentialibus suppressi sint libri illi jam scripti, sive nulli omnino scripti fuerint, nihil dum editum est. Hic triumphat maxime D. Albius, & causam suam hoc discursu tueri solet; Minas illas quas intentabant, clamores quibus ipsi passim obstrepebant manifesta esse indicia non defuisse* voluntatem *illam confutandi: Neque eo genio esse PP. Societatis ut quicquam famâ suâ charius habeant; unde evidenter constare solam iis defuisse* potentiam, *postquam ad tam insignem ignominiam propellendam adeo tardi extiterint.* Vous voiez là un homme qui n'aiant pu avoir la gloire d'être commis avec les Jesuites, se prevaut de leur silence, & se dedommage en l'imputant à leur foiblesse, & non pas à leur insensibilité.

(A) *Il ne mit qu'un mois à la conquerir.*] Il n'étoit encore jamais arrivé à Rome que l'on eût plutôt apris la fin que le commencement d'une guerre. Cependant il falut dans celle-ci prendre la très-forte place de Scodra. Le bon succés fut si entier, que le Prince qu'on avoit à combatre tomba avec sa mere, sa femme, ses enfans, son frere, & tous les principaux de son Etat entre les mains d'Anicius, & qu'on fit un butin très-considerable. Voici comment T. Live en parle: (i) *Anicius bello Illyrico intra triginta dies perfecto nuncium victoria Perpennam Romam misit, & post dies paucos Gentium regem ipsum cum parente, conjuge ac liberis ac fratre aliisque principibus Illyricorum. Hoc (k) unum bellum prius perpetratum, quam cœptum Roma auditum est.* Ces prisonniers de qualité ne furent qu'une partie des ornemens du triomphe; les richesses, & les depouilles transportées d'Illyrie, & les liberalitez qu'on fit aux soldats le rendirent très-considerable. Le General reçut plus de loüanges de son armée, que Paul Emile qui avoit triomphé peu auparavant, n'en avoit reçu de la sienne. *Lætior hunc triumphum est secutus miles, multisque dux ipse carminibus celebratus* (l). Mr. Lloyd observe que le Consul de l'an 593. est le fils du vainqueur de Gentius, mais il ne cite personne.

(f) *In ead. Praf. Statera.*

(g) *Voiez l'epitre dedicatoire du livre de Th. Anglus intitulé,* Villicationis suæ de medio animarum statu ratio, *imprimé l'an* 1653.

(†) *Le Pere Baron* lib. 4. Apolog. pag. 144. *observe que le* Sonitus buccinæ *fut censuré, & que l'Auteur y soutient que l'Eglise n'a pas le pouvoir de definir, mais seulement de temoigner sur la tradition.*

(h) *Statera appensa.*

(i) *Livius lib.* 44. *p. m.* 861.

(k) Hoc bellum ante finitum est quam geri Romæ nunciaretur. *Florus l.* 2. *c.* 13.

(l) *Livius lib.* 45. *p.* 890.

L'un des Consuls de l'an 593. avoit nom L. ANICIUS Gallus. Je ne trouve sous les premiers Empereurs qu'ANICIUS Cerealis, qui étoit Consul designé l'an β de Rome 818. Il se trouva enveloppé dans un complot contre Neron, & il se tua lui-même l'an de Rome 819. Il fut d'autant γ moins regretté, qu'on se souvenoit qu'il avoit revelé à Caligula une conspiration qui se tramoit contre sa vie. Les Consulats furent frequens dans cette famille depuis le regne de Diocletien, & l'on n'avoit jamais vu deux freres exercer le Consulat ensemble avant l'année de JESUS-CHRIST 395. que Probinus & Olybrius furent Consuls. Ils étoient fils de Probus, dont nous parlerons en son lieu, & ils descendoient d'ANICIUS le premier (B) grand Seigneur de Rome qui embrassa le Christianisme. Les biens immenses de cette Maison l'exposoient à la medisance, comme je le ferai voir en parlant de Probus. Les Benedictins pretendent que le fondateur de leur Ordre étoit de la famille des Anicius; & l'on a vu des livres où ils ont tâché de montrer que l'auguste Maison d'Autriche en est aussi descenduë. Richard Streinnius a écrit contre cette fable. Son livre est intitulé *Anti-Anicien*. Il n'a jamais été imprimé, il est seulement en manuscrit dans δ la Bibliotheque de l'Empereur. Nous toucherons quelque chose (C) d'assez curieux concernant le sujet de cet Ouvrage.

β Tacit. Ann. l. 15. c. 74.

γ Id. l. 16. c. 17.

δ Lambecius, commentar. Biblioth. Vindobon. t. 1. n. 90.

ANNAT (FRANÇOIS) Confesseur de Louis XIV. étoit de Rouërgue *. Il nâquit le 5. de Fevrier 1590. il devint Jesuïte au mois de Fevrier 1607. & Profés du quatriéme vœu en l'année 1624. Il enseigna à Toulouse la Philosophie pendant six ans, & la Theologie pendant sept; & comme il s'en aquitta avec éclat, il fut apellé à Rome pour y exercer la fonction de Censeur general des livres que la Societé publioit, & la fonction de Theologien auprès du General de la Compagnie. Etant retourné en sa Province il fut Recteur du College de Montpellier, & puis de celui de Toulouse. Il assista à la 8. Congregation generale des Jesuïtes qui se tint à Rome l'an 1645. il y assista, dis-je, comme Deputé de sa Province, & il y donna tant de preuves de merite, que le Pere Vincent Carafa General des Jesuïtes ne trouva personne plus propre que lui à remplir la charge d'Assistant de France qui vint à vaquer au bout de 18. mois. La neuviéme Congregation generale lui redonna le même emploi auprès de François Picolomini General de la Compagnie, après la mort duquel on le fit Provincial de la Province de France. Pendant qu'il exerçoit cette dignité il fut choisi pour Confesseur de Louïs XIV. & aiant occupé ce poste pendant seize ans, il fut contraint de demander sa demission, à cause que le grand âge lui avoit extremement affoibli l'ouïe. Comme le Roi étoit fort content de lui, il ne lui accorda son congé qu'avec beaucoup de regret. Le Pere Annat ne vêcut que quatre mois depuis sa sortie de la Cour. Il mourut dans la maison professe de Paris le 14. de Juin 1670. Le Pere † Sotuel dont j'emprunte ce qu'on vient de lire lui attribuë de grandes vertus, un parfait desinteressement, beaucoup de modestie, & d'humilité, un attachement exact aux observances & à la discipline de son Ordre, un grand soin de ne point se servir de son credit pour son utilité particuliere, ni pour l'avancement de sa famille, & un grand zéle de Religion. Il fut le marteau ‡ des heresies, dit-il, & il attaqua nommément avec une ardeur incroiable la nouvelle heresie des Jansenistes; il travailla puissamment à la faire condamner par le Pape, & à la tenir en bride sous l'autorité du Roi très-Chretien; outre qu'il la refuta par sa plume avec tant de force, que ses ad-

** Ruthenensis.*

† Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu. pag. 211.

‡ Hæresium malleus, & nominatim novæ Jansenistarum hæresis oppugnator acerrimus. *Ibid.*

(B) *Le premier . . . qui embrassa le Christianisme.*] Je n'en ai point d'autre preuve que ces paroles de Prudence:

Fertur (a) enim ante alios generosus Anicius urbis
Inlustrasse caput.

Baronius conjecture que ce Poëte a voulu parler d'Anicius Julianus qui fut Consul l'an 322. Lloyd beaucoup plus decisif assûre sans rien citer qu'Anicius Julianus fut le premier Senateur Romain qui embrassa l'Evangile, comme Flavius Constantin fut le premier Empereur Romain qui l'embrassa, & que de là vint qu'ensuite presque tous les Empereurs prirent le surnom de Flavius, & presque tous les Senateurs le surnom d'Anicius. Je demanderois volontiers des preuves de tout ceci. Si la conjecture de Baronius étoit veritable, il faudroit comparer Anicius Julianus avec ce Seigneur François qui se fit batiser le premier de tous à l'exemple de Clovis, & qui prit pour son cri de guerre, *Dieu aide au premier Chretien.* On dit que les Seigneurs de Montmorenci descendent de celui-là, & qu'ils se sont dits par cette raison *premiers Barons Chretiens.*

(a) Prudent. in Symm. l. 1. v. 553.

(C) *Quelque chose d'assez curieux.*] Selon Mr. (b) Baillet, le Manuscrit de Streinnius demeurera toûjours suprimé pour deux raisons; l'une est celle que Lambecius a declarée, c'est que cet Ouvrage est imparfait; l'autre plus importante, & sur laquelle il n'avoit garde de rien dire, est que l'Anti-Anicien *n'est point composé sur les prejugez du vulgaire des pais Hereditaires, ni sur les idées de ceux qui pour faire leur cour à leur Empereur ont fait remonter la maison d'Autriche jusqu'aux Aniciens de l'ancienne Rome . . . . L'Auteur l'avoit entrepris pour fronder les Moines de St. Benoit en Allemagne, sur ce qu'ils paroissoient infatuez de leur parenté avec la maison d'Autriche, & pour refuter en particulier le livre d'un Benedictin Flamand nommé Arnold Wion, qui par un enchainement de rêveries avoit fait voir les deux branches de la famille Romaine* Anicia *l'une pour les Princes de la maison d'Autriche, l'autre pour son Patriarche S. Benoit.* Mr. Baillet ajoûte que si Richard Strein n'a point parlé des Aniciens dans son livre des familles Romaines, *c'est parce que ce n'étoit pas une des familles de la vieille Roche.* Il nous aprend que Lambecius *avoit conçu le dessein de repondre à* l'Anti-Anicien *de Streinnius dans les Prolegomenes des Annales d'Autriche qu'il promettoit . . .* & qu'il semble qu'il *avoit choisi pour servir de fondement & de modele a sa reponse le livre qu'un (1) Abbé Benedictin, mais de l'Ordre de Citeaux nommé Jean Seyfrid, publia douze ans apres la mort de Streinnius sous le titre* d'arbor Aniciana; *mais que quand ce Seyfrid auroit eu intention d'attaquer* l'Anti-Anicien, *on peut dire que Streinnius auroit été vangé suffisamment par Scioppius qui publia l'an 1651. une petite dissertation pour tourner en ridicule ce Seyfrid & ses semblables, justement dans le tems qu'un autre Moine Benedictin nommé Bucelin, pour augmenter le nombre des ridicules, mit au jour son* Aquila Imperii Benedictina. *Ce n'étoit plus en cette occasion,* continuë Mr. Baillet, *ce medisant & satyrique Scioppius. C'etoit un fidele & zélé serviteur de la maison d'Autriche, un Conseiller de l'Empereur & du Roi d'Espagne, attaché aux interêts des Princes de leur nom par plus d'un enchainement, infiniment plus savant que ces Rêveurs oisifs; qui s'étoit rendu terrible en matiere de fausses genealogies plus de 40. ans auparavant par son Scaliger Hypobolimée. Si donc Scioppius, tout devoué qu'il étoit d'ailleurs à la Maison d'Autriche, a cru devoir s'opposer aux vanitez & aux chimeres de la genealogie Anicienne de ces Moines, c'est un prejugé que leurs inventions ne font point honneur aux Princes de la Maison d'Autriche ni aux disciples de S. Benoit, & que l'Anti-Anicien de Streinnius doit être quelque Ouvrage d'importance. . . . Encore que Seyfrid ait avancé que S. Thomas étoit de l'Illustre famille des Aniciens, il n'est pas à esperer qu'un Jacobin François s'avise jamais de faire un* Aquila Imperii Thomistica. *Cet avantage est peut-être reservé à quelque Dominicain Allemand ou Espagnol serviteur zélé de la maison d'Autriche.* Je demande à mon lecteur de ne me considerer en tout ceci que sur le pied de simple Copiste.

(b) Tome 2. des Anti n. 154. pag. 228. & suiv.

(1) Tom. 2. Comm. Vind. pag. 418. & sequ.

adversaires n'ont pu lui repliquer rien de solide. Il y a un très-grand nombre de gens à qui le P. Sotuel ne persuadera jamais ce dernier point; mais pour ce qui regarde le desinteressement du P. Annat, il n'aura pas beaucoup de peine à planter la foi; car tous ceux qui ont voulu s'en informer, ont pu aprendre que ce Pere Confesseur n'avança point sa famille. On * pretend avoir ouï dire au Roi qu'il ne savoit point si le Pere Annat avoit des parens. Il en avoit qui ne s'oublierent pas, & qui le furent trouver au Louvre, mais ils ne remporterent aucun Benefice. Il y a des tems où le grand & le petit Nepotisme sont à la mode; quelquefois le petit Nepotisme regne, pendant que le grand est aboli. Au tems du Pere Annat le grand † Nepotisme étoit à son comble, mais le petit Nepotisme quant à la branche des Peres Confesseurs, étoit à Paris au plus bas degré. Je me sers de restriction, parce qu'il y a beaucoup d'autres gens constituez dans les dignitez ecclesiastiques, qui ne cessent d'accumuler sur la tête de leurs parens tout ce qu'ils peuvent obtenir. Plusieurs d'entre eux sans doute alloient leur train ordinaire, pendant que le P. Annat ne souffroit point autour de lui les loups beans venus de Rouërgue. On a pu lire dans les Amours du Palais Roial (A) qu'il voulut se defaire de sa charge, lors de la grande faveur de Mademoiselle de la Valiere. Si cela étoit vrai ce seroit le plus bel endroit de sa vie, & le plus beau sujet d'éloge que l'on puisse trouver dans la vie d'un Confesseur de Monarque. L'Auteur de cette satire qui, selon l'esprit & la nature de ces sortes d'Ouvrages, cherchoit à donner un tour malin à toutes choses, a bien vu cela; c'est pourquoi il a fait ensorte que son lecteur n'y trouvât rien de loüable. Il a couru une satire (B) beaucoup plus moderne, où l'on a joint à la demande vraie ou fausse de congé tant de faussetez de notorieté publique, qu'on ne peut comprendre qu'il y ait des gens au monde qui veuillent mentir publiquement avec si peu d'industrie. Le P. Annat a fait un fort grand nombre (C) de livres, les uns en Latin, & les autres en François. Les Latins sont beau-

* Adeo ut dixisse aliquando perhibeatur sua Majestas nescire se an P. Annatus haberet aliquos sanguine sibi conjunctos. *Ibid.*

† *C'est celui de la Cour de Rome.*

(A) *Dans les (*) Amours du Palais Roial.*] Voici le passage. „ Le pauvre Pere Annat Confesseur du Roi „ soufflé par les Reines l'alla aussi trouver, & feignit „ de vouloir quitter la Cour, faisant entendre finement que c'etoit à cause de son commerce. Le „ Roi en riant lui accorda tout franc son congé: le „ Pere se voyant pris voulut raccommoder l'affaire, „ mais le Roi en riant toûjours lui dit qu'il ne vouloit „ desormais que de son Curé. L'on ne peut dire le „ mal que tout son Ordre lui voulut d'avoir été si peu „ habile. „ On me pourroit demander sur cela trois choses; 1. S'il est vrai que le Pere Annat ait demandé permission de se retirer. 2. Si ce fut par feinte, & par complaisance pour les Reines. 3. S'il se retira en effet, ou si les Jesuïtes eurent l'adresse de raccommoder les choses. Je ne puis repondre à la 1. question, si ce n'est que je n'en sai rien, & que l'autorité d'un homme qui écrit une satire ne me paroît d'aucun poids: je n'ajoûte foi à ce qu'il avance qu'à proportion qu'il le prouve. Ceux qui composent une Histoire sont dispensez de prêter serment, (a) & de fournir des temoins; on les en croit sur leur parole, & sans qu'ils jurent; mais pour ceux qui écrivent des libelles, c'est une faveur, c'est une civilité que de les en croire sur leur serment confirmé par des temoins. J'ai encore moins de lumieres sur la 2. question, je ne m'ingere pas à fouiller dans les abîmes du cœur. Sur la 3. je ne sai que la notorieté publique; c'est que le Pere Annat a été sans interruption Confesseur du Roi de France jusques au printems de 1670.

(*) *Ce Livre commença de paroître environ l'an 1665.*

(a) Quis unquam ab historico juratores exegit? *Seneca de morte Claudii.*

(B) *Une satire (b) beaucoup plus moderne.*] L'Auteur de cette satire suppose (c) que le Pere la Chaize *servit beaucoup à porter le Pape à ce que le Roi souhaitoit de lui* après l'insulte de la garde Corse, & que le Cardinal Mazarin en reconoissance de ce service *lui fit mille caresses,* le recommanda au Roi, *& le fit même admettre de son vivant dans le Conseil de conscience, ce qui étoit proprement le rendre Coadjuteur du Confesseur.* On met en marge l'année 1663. pour les premieres caresses du Cardinal, & l'année 1665. pour l'admission dans le Conseil de conscience. C'est bien savoir l'Histoire moderne! Où est l'homme qui ne sache que le Cardinal Mazarin mourut en 1661? L'Auteur ajoûte (d) que le Pere la Chaize suplanta le Pere Annat, en excusant les amours du Roi pour la Valiere sur l'infirmité de la nature, pendant que le Confesseur *chagrinoit tous les jours* le Roi *là-dessus, & ne lui donnoit point de repos.* Il ajoûte encore que la Valiere aiant su les maximes du Pere la Chaize souhaita de l'avoir pour son Confesseur, & lui fit proposer la chose (e) par Mr. de Montauzier; mais qu'ensuite d'une conversation qu'elle eut avec ce Jesuïte, elle aima mieux lui procurer la place du Pere Annat, & qu'en aiant parlé au Roi cette affaire fut conclue dans peu de jours; parce que le Pere Annat qui ne tarda gueres à venir annoncer (f) les terribles jugemens de Dieu, & à demander son congé puis qu'on ne s'amendoit pas, fut pris au mot. On met en marge l'an 1667. J'avoue que je ne comprens rien à une telle hardiesse; car il est de notorieté publique que le Pere Annat ne prit congé de la Cour qu'en 1670. & qu'un Jesuïte de Rouërgue nommé le Pere Ferrier prit sa place de Confesseur de Louïs XIV. & que le Pere la Chaize n'y entra qu'après la mort du Pere Ferrier, arrivée le (g) 29. d'Octobre 1674. A quoi songent des gens qui publient des faussetez si grossieres? Comment ne voient-ils pas qu'ils ruinent leur principal but? car quel prejugé ne donnent-ils point contre tout leur livre, quand ils paroissent ou si mal instruits des choses qui sont exposées aux yeux de toute la terre, ou assez depourvus de honte pour oser publier des faussetez evidentes? Ont-ils les maximes de certaines gens, qui debitent une fraude pieuse à tout un peuple en raisonnant de cette maniere? Pour un Auditeur qui conoîtra que je me trompe, il y en aura mille qui ne le conoîtront point; mille seront édifiez de ma fraude, un en sera scandalisé; le mal sera donc petit en comparaison du bien; il est donc de la charité & de la prudence d'assûrer cette fausseté devant cette nombreuse assemblée. Je ne sai point si nos faiseurs de libelles raisonnent de la même maniere, mais je sai bien qu'ils parviendroient à leurs fins beaucoup plus heureusement, s'ils consultoient un peu mieux la Chronologie, & les regles de la fiction. *Est ars etiam maledicendi*, disoit Scaliger (h), il y a un art de medire; ceux qui l'ignorent diffament moins leur ennemi, qu'ils ne temoignent l'envie qu'ils ont de le diffamer. Au reste c'est plus pour l'utilité publique que pour l'interêt d'aucun particulier que j'ai fait cette remarque. Il est bon que dans ce siecle nous puissions juger des satires qui ont couru depuis mille ans, & que les siecles à venir puissent juger de celles que nous voions. Pour en bien juger il ne faut point avoir égard à ce principe, *il n'y a point d'apparence que si cela eût été visiblement faux on eût osé le publier.*

(b) *Intitulée*, Histoire du Pere la Chaise Jesuite & Confesseur du Roi Louïs XIV. *A Cologne chez Pierre Marteau* 1693. *in* 12. *La 2. partie fut imprimée deux ans après.*

(c) *Pag.* 106.

(d) *Pag.* 107.

(e) *Pag.* 108.

(f) *Pag.* 115.

Avis sur les Satires.

(g) *Ex Nathan. Sotuello Biblioth. Societ. pag.* 449.

(h) *Scaligerana* 2. *pag. m.* 10.

Ce sera sans doute l'utilité principale de cette remarque; car au reste les reflexions, ou les censures les mieux fondées seront toûjours inutiles pour arrêter la plume de cette espece d'Ecrivains. On a si peu profité de l'indignation des honnêtes gens contre l'Historien fabuleux & satirique du Pere la Chaize, que cinq ans après on a mis au jour un autre Ouvrage pire que celui-là. C'est depuis le commencement jusqu'à la fin un tissu de fables grossieres, & d'avantures chimeriques racontées avec la derniere impudence, & avec un style tout farci de saletez. Voici le titre de ce bel Ouvrage, *Histoire des intrigues amoureuses du P. Peters Jesuite, Confesseur de Jaques II. ci-devant Roi d'Angleterre. Où l'on voit ses avantures les plus particulieres, & son veritable caractere, comme aussi les conseils qu'il a donnez à ce Prince touchant son gouvernement. A Cologne chez Pierre Marteau le jeune, Marchand Libraire* 1698. Pendant qu'il se trouvera des gens qui acheteront avec plaisir ces sortes de livres, il y aura des Libraires qui en paieront la composition & l'impression, & par consequent il y aura des personnes assez malhonnêtes pour consacrer à cela leur plume venale. Le mal est donc sans remede.

(C) *Le Pere Annat a fait un fort grand nombre de livres.*] Ses traitez Latins publiez en divers tems furent recueillis en 3. volumes *in* 4. & imprimez à Paris chez Cramoisi l'an 1666. Le 1. contient l'Ouvrage *de scientia media contra novos ejus impugnatores*, una *cum exercitatione scholastica sub nomine Eugenii Philadelphi*,

beaucoup meilleurs que les autres, parce qu'il avoit aquis plus d'habitude de traiter une matiere de Theologie selon la methode dogmatique & polemique des Ecoles, que de la tourner selon le genie du siecle. Neanmoins on louë beaucoup * dans une reponse aux Provinciales ce qu'il a écrit en nôtre langue.

* Voiez la remarque C, à la fin.

ANNE, nom de quelques personnes dont il est parlé dans l'Ecriture. La mere du Prophete Samuel s'apelloit ANNE: c'étoit une femme fort pieuse, & fort aimée d'Elkana son mari †, elle étoit sterile, & ce malheur l'affligeoit d'autant plus sensiblement, qu'elle se voioit exposée par là aux railleries & aux insultes de l'autre femme d'Elkana. Elle fit tant de prieres à Dieu pour avoir un fils qu'elle fut enfin exaucée †, car Dieu lui donna Samuel, & ensuite ‡ trois fils & deux filles. Le livre de Tobie, livre apocryphe chez les Protestans, fait mention d'ANNE, femme de Tobit, & mere de Tobie. Dans l'Evangile de Saint Luc ‡ il est fait mention d'ANNE la Prophetesse, fille de Phanuel. C'étoit une femme fort devote, âgée d'environ 84. ans, & qui n'en avoit vécu que sept avec son mari. Baronius en a fait une Religieuse (A) cloîtrée, & s'est trompé en cela. L'Evangile fait aussi mention d'un homme qui s'apelloit ANNE, & qui étoit Souverain Sacrificateur parmi les Juifs au tems de nôtre Seigneur. Son gendre Caïphe avoit la même dignité quand JESUS-CHRIST fut mis à mort. Quant à SAINTE ANNE mere de la Sainte Vierge, & la plus celebre de toutes les femmes de ce nom parmi les Catholiques Romains, elle ne paroît ni en blanc ni en noir dans l'Ecriture. Les Ecrits des trois premiers siecles de l'Eglise n'en font aucune mention. St. Epiphane est le premier qui ait dit quelque chose d'elle, & neanmoins les siecles suivans ont debité une fort longue Legende de Sainte Anne, comme on le verra dans l'article de Saint Joachim son mari. Je m'étonne qu'Erasme n'ait trouvé dans les anciens livres (B) que trois femmes nommées *Anne*.

† I. Livre de Samuel, chap. 1.

‡ Ib. chap. 2. v. 21.

‡ Chap. 2. v. 36.

AN-

delphi. & appendice ad Guilhelmum Camerarium. Le 2. contient l'Ouvrage qui a pour titre, *Augustinus à Bajanis*, hoc est Jansenianis, *vindicatus.* On trouve dans le 3. les traitez suivans; *Catholica disputatio de Ecclesia præsentis temporis. De incoacta libertate contra novum Augustinum Iprensis Episcopi. Vincentium Lenem. Apologistam Jansenii & Commentatorem quinque propositionum. Informatio de quinque propositionibus ex Theologia Jansenii collectis quas Episcopi Galliæ Romano Pontifici ad censuram obtulerunt. Jansenius à Thomistis gratiæ per se ipsam efficacis defensoribus condemnatus. Cavilli Jansenianorum contra latam in ipsos à sede Apostolica sententiam, seu confutatio libelli trium (a) Columnarum.* Voilà cinq traitez dans le 3. volume qui sont precedez de quelques avertissemens au lecteur, & de quelques notes sur le Journal de Saintamour. Voici quelques-uns des livres François. Reponse au livre qui a pour titre *la Theologie morale des Jesuites.* Reponse à quelques demandes touchant la premiere lettre de Mr. Arnaud. La bonne foi des Jansenistes dans la citation des Auteurs. Recueil de plusieurs faussetez & impostures contenuës dans (b) le Journal de tout ce qui s'est passé en France sur le sujet de la Morale, & de l'Apologie des Casuistes. Remedes contre les scrupules qui empêchent la signature du Formulaire. Remarques sur la conduite qu'ont tenuë les Jansenistes dans l'impression & dans la publication du Nouveau Testament imprimé à Mons. La doctrine de Jansenius contraire au Saint Siege Apostolique, & à Saint Augustin. Je laisse le titre de quelques autres; on le trouvera dans le Pere Sotuel. Mais pour le dire en passant, lui & son predecesseur Alegambe ont oublié une chose qu'il ne faloit pas omettre. Ils devoient toûjours raporter le titre des livres dans la langue dont l'Auteur s'etoit servi, & puis le traduire en Latin. On eprouve tous les jours chez les Libraires que si l'on demande certains livres non par leur titre, mais par le sens de leur titre, on s'en retourne sans les trouver, quoi qu'ils soient dans les magazins, ou dans la boutique des Libraires. Au reste quelque vieux que fût le Jesuite Annat pendant le grand feu de la guerre des Jansenistes, au sujet de la signature du Formulaire, & touchant la version de Mons, il ne laissoit pas de publier plusieurs petits livres *in 4.* Il ne se contentoit pas de servir la cause par l'oreille du Prince, il la vouloit soutenir aussi par sa plume jusqu'à la derniere goute de son encre.

(a) *Il y a dans le P. Sotuel* Calumniarum.

(b) *Les Curez de Paris firent l'Apologie de ce Journal dans leur 8. & 9. Ecrit.*

NOUBLIONS pas les éloges qu'on lui a donnez dans une reponse aux Lettres Provinciales de Mr. Pascal reimprimées en Hollande l'an 1696. „ (c) Mais „ touchant les Jesuites qui se hazarderent à écrire „ contre Pascal, que vous semble du Pere Annat, qui „ est l'auteur du livre intitulé, *La bonne foy des Jansenistes*, & à qui la dix-septiéme & la dix-huitiéme „ Provinciale sont adressées? Le Pere Annat, répondit „ Cleandre, étoit à mon avis un tres-bon esprit: les „ Jesuites ne firent rien de meilleur que ce qui parut „ de luy sur les matieres dont on disputoit en ce temps-„ là. Ce bon homme (car je l'ay connu tel, & c'étoit „ la modestie même) avoit du talent pour écrire, mê„ me en François, s'il s'étoit un peu plus appliqué à „ l'étude de nôtre langue. Il luy échape de temps en „ temps des traits aussi fins, aussi vifs, & aussi agrea„ bles que j'en aye veu nulle part. Je suis de vôtre „ sentiment, reprit Eudoxe: & sans parler de sa ver„ tu que j'ay entendu loüer mêmes à des gens du par„ ti, je luy ay trouvé comme vous beaucoup de jus„ tesse d'esprit, & qu[illegible]is une finesse d'expression „ & de raillerie extr[illegible]ire dans un Theologien „ Scholastique. „

(c) *Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe pag. 79. 80. édit. de Holl.*

(A) *Une Religieuse cloîtrée, & s'est trompé en cela.*] Raportons ses paroles. (d) *Quomodo autem Anna nunquam è templo discessisse dicatur, ut merito eamdem S. Cyrillus* (1) *Hierosolymitanus religiosissimam monialem appellet, consule quæ superius dicta sunt de præsentatione Dei genitricis in templo.* On voit là deux choses; 1. Il prend au pied de la lettre cette expression de Saint Luc, (e) *elle ne bougeoit du temple.* 2. Il trouve que St. Cyrille a eu beaucoup de raison de donner à Anne la Prophetesse le titre de *très-religieuse Nonain.* Mais il est visible qu'il ne faut point presser les paroles de Saint Luc au delà du sens qu'on a tous les jours en vuë, lors que pour signifier qu'un homme va très-souvent dans une maison, on dit *qu'il n'en bouge, qu'il y est toujours, qu'on l'y rencontre eternellement, de nuit, & de jour.* C'est ce qu'on dit en particulier des femmes devotes qui vont plusieurs fois le jour à l'Eglise; *elles ne bougent*, dit-on, *d'auprès des autels, elles sont toujours en prieres & en oraisons dans les Eglises.* Pour ce qui est de St. Cyrille, il n'est pas vrai qu'il apelle *Nonne* la Prophetesse Anne. L'interprete Latin de ce Pere n'y a point pris garde d'assez près. Le mot Grec ἀσκητὴς, ἀσκητρία, n'étoit point tellement affecté aux Moines, & aux Nonains, qu'il ne se donnât aussi à tous ceux qui pratiquoient exactement les exercices de la Religion. C'est ce que le (f) docte adversaire de Baronius a fait voir très-clairement.

(d) *Baron. in Annal. Eccles. t. 1. ad ann. 1. n. 41.*

(1) *Catech.* 10.

(e) Οὐκ ἀφίστατο ἀπὸ τοῦ ἱεροῦ νηστείαις καὶ δεήσεσι λατρεύουσα νύκτα καὶ ἡμέραν. *C'est-à-dire, selon la version de Geneve*, elle ne bougeoit du temple servant *Dieu* en jûnes & oraisons nuit & jour.

(f) *Casauben. exercit.* 2. n. 13.

(B) *Que trois femmes nommées* Anne.] La premiere est la sœur de Didon; elle fut surnommée *Perenna*, & on la mit, dit-il, au nombre des Dieux à cause de l'amitié singuliere qu'elle eut pour sa sœur. Les autres Dictionaires ont raporté si amplement les aventures de cette Anne, que je n'ai pas jugé necessaire d'y toucher. La seconde est la femme d'Elcana; c'est assez, dit-il, pour la louer (g) que de dire que dans sa vieillesse, & par une faveur particuliere de Dieu elle accoucha de Samuel, qui fut un Prêtre très-pieux, & un Juge très-incorruptible. La troisiéme est la mere de la Sainte Vierge. Il dit que cette derniere Anne a été fort celebrée par Rodolfe Agricola, & par Baptiste Mantoüan. Il y a là & des pechez d'omission, & des pechez d[illegible]mmission. Que lui avoient fait la fille de Phanuel [illegible] la mere de Tobie, pour être ainsi oubliées? Mais où a-t-il trouvé que la mere de Samuel fût vieille? L'Historien sacré ne dit point cela, & nous fait plutôt entendre qu'elle étoit encore assez jeune. N'eut-elle pas cinq enfans depuis qu'elle eut sevré Samuel? Le même Historien la fait repondre au grand Sacrificateur Heli qui l'accusoit d'être ivre, qu'elle n'avoit bu ni vin ni biere. Josephe ne trouvant point cela

(g) Cujus ad laudem abunde satis est quod & anus, & auspice Deo, Samuelem pepererit, non utique sibi, sed Deo quidem Sacerdotem religiosissimum, populo verò judicem incorruptissimum. *Erasm. epist.* 38. *l.* 9. *p.* 500.

ANNIUS de Viterbe, fameux imposteur. Cherchez NANIUS.

ANSELME, Archevêque de Cantorberi, l'un des plus illustres Prelats de son siecle mourut * le 21. d'Avril 1109. à l'âge de 76. ans. Il eût souhaité de vivre un peu plus afin d'achever (*A*) un traité sur l'origine de l'ame. Son article est fort long dans le Dictionaire de Moreri: j'y renvoie le lecteur. Les Moines de Lerins † qui *ont donné place dans la Chronologie de leurs Saints & illustres Moines* à ce grand Prelat, sont refutez par l'Auteur ‡ d'un livre qui s'intitule *les Moines travestis*. Nous verrons ci-dessous qu'il emploia (*B*) pour l'existence de Dieu un argument que Mr. Descartes a bien fait valoir.

ANSELME, Augustin dechaussé, nâtif de Paris, sera trop souvent cité dans ce Dictionaire, & il a fourni trop de materiaux à Mr. Moreri, pour ne meriter pas ici une place. Il est mort à Paris le 17. de Janvier 1694. âgé de 69. ans. Il en avoit passé 50. dans un detachement de toutes les charges monastiques, s'apliquant uniquement aux devoirs de la vie religieuse, & à composer des livres. Il étoit prêt de donner une seconde édition (C) de son Histoire Genealogique de la Maison de France, & des grans Officiers de la Couronne, avec des corrections, & avec des augmentations ausquelles il travailloit depuis long tems. Il avoit aussi entrepris un Ouvrage qui traite des Maisons souveraines, & des plus illustres familles de l'Europe, & il y avoit deja mis la derniere main ‖: je ne sai ce qu'on fera de ces Manuscrits: je voudrois qu'on les publiât.

ANTESIGNAN (PIERRE) nâtif, si je ne me trompe, (*A*) de Rabasteins petite ville de Languedoc, au Diocese d'Albi, a été l'un des meilleurs Grammairiens du XVI. siecle. Il prit tellement à cœur son metier, qu'il aima mieux se rendre utile à la (*B*) jeunesse en s'attachant à l'explication des choses qui embarrassent la premiere entrée des études, que de chercher de la gloire par l'explication des grandes difficultez. Il ne laissa pas d'aquerir assez de reputation

* *Cave, Histor. Literar. Scriptor. Eccles. p. 629.*

† *Moines travestis to. 1. page 49.*

‡ *Il se donne le nom de Monsieur Pierre Joseph. Son Ouvrage a été imprimé l'an 1698. in 12.*

‖ *Mercure Galant du mois de Janvier 1694. Voiez aussi le Journal des Sçavans du 8. de Fevrier 1694. pag. m. 157.*

cela assez singulier lui a suggeré une autre reponse, savoir qu'elle ne buvoit jamais que de l'eau. Mr. Moreri a mieux aimé suivre l'Historien Juif que l'Ecriture. Au reste la Dame à qui Erasme a écrit la lettre où il parle de ces trois Annes meriteroit bien un article: il la qualifie *Annam Bersalam principem Verianam*. Si je puis deterrer sa famille & ses aventures, je m'engage à parler d'elle.

DEPUIS la premiere édition de cet Ouvrage, j'ai deterré quelque chose touchant ce sujet. Voiez l'article *Bersala*.

(*A*) *Afin d'achever un traité sur l'origine de l'ame.*] Cette disposition d'esprit fait dire à un Docteur de Louvain, que le dogme de la propagation des ames duroit encore à la fin du XI. siecle. *Imo*, dit-il, (*a*) *usque ad tempora S. Anselmi, hoc est Annum Christi M. C. in Occidente durasse videtur hæc de animarum traductione dubitatio. Nam cùm paulò post moriturus S. Pater decumberet, dixisse scribit familiaris & convictor ejus* (1) *Edinerus:* Si Deus mallet me adhuc inter vos saltem tam diu manere, donec quæstionem, quam de animæ origine, mente revolvo, absolvere possem, gratiosus acciperem: eo quòd nescio, utrum aliquis eam, me defuncto, sit absoluturus. Je cite (*b*) ailleurs Thomas Bartholin qui a fait une reflexion sur cette pensée de St. Anselme.

(*B*) *Pour l'existence de Dieu un argument que Mr. Descartes.*] La liste que Mr. Baillet a donnée des Auteurs dont on pretend que Mr. Descartes a été le plagiaire contient ces paroles: „ (*c*) L'on met aussi Saint „ *Anselme* au nombre des Anciens, (2) de qui Mr. „ Descartes a pû profiter pour l'argument de l'exis„ tence de Dieu, qu'il tire, de ce qu'un être trés„ parfait, ou du moins le plus parfait que nous puis„ sions concevoir, renferme une existence. L'argu„ ment se trouve dans le livre que ce Saint (3) a écrit „ *contre l'Insensé*, pour répondre à un Auteur inconnu, „ qui avoit écrit *en faveur de l'Insensé*, contre un rai„ sonnement qu'avoit fait saint Anselme dans son li„ vre intitulé *Proslogion* „. Voiez la (*) marge.

(C) *Une seconde édition de son Histoire genealogique.*] Il avoit publié cette Histoire avec celle des grans Officiers de la Couronne l'an 1674. en 2. volumes *in* 4. On avoit dejà vu de lui un gros livre intitulé, *Le palais de l'honneur, ou les Genealogies historiques des illustres maisons de France, & de plusieurs nobles Familles de l'Europe.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1668. On y trouve des abregez d'une infinité de choses concernant le blason, le sacre des Rois, les entrées solennelles, les batêmes des enfans de France, les obseques des Rois, les Ordres militaires, &c. Il n'y avoit pas autant de degagement dans ce gros volume, que dans les deux qui le suivirent. Ils ont tous besoin d'une nouvelle édition revuë, corrigée & augmentée: mais il est certain qu'ils ont été d'un grand usage, & qu'on ne sauroit comprendre toute la peine qu'il a falu que ce bon Religieux se soit donnée pour ramasser tant de noms, tant de mariages, tant d'enfantemens, & tant de dates. On a beau faire; si la nature nous incline à certaines choses, on n'en guerit pas sous le froc. Le Pere Anselme étoit né pour les recherches genealogiques; le peu de raport qu'elles ont avec le genre de vie auquel il s'étoit voüé n'empêcha pas qu'il ne suivît son panchant. Un (*n*) de ses confreres, mais qui n'étoit pas dechaussé, couroit nuit & jour après les decouvertes geographiques; c'étoit son naturel; l'habit d'Augustin ne le changeoit pas

(*A*) *Nâtif, si je ne me trompe, de Rabasteins.*] Ce qui me le fait croire est l'épithete *Rapistagnensis* qu'il se donne à la tête de ses Ouvrages. Je ne trouve point de ville qui puisse mieux donner ce surnom que celle de Rabasteins, car on la nomme en Latin (*o*) *Rapistanum*, ou *Rapistagnum*. Je m'imagine que les Imprimeurs ont fait une faute dans l'endroit où Papyre Masson a parlé de cette ville: ils ont mis (*p*) *Rupistagni incolis*, au lieu de *Rapistagni incolis*. Les trois raves (*q*) qui sont les armes de Rabasteins me persuadent que Papyre Masson, ou les Imprimeurs ont mis la lettre u pour la lettre a.

(*B*) *Aima mieux se rendre utile à la jeunesse . . . . que de chercher de la gloire.*] Qu'il nous aprenne cela lui-même: raportons un peu au long ses paroles: elles marquent un bon cœur, elles peuvent être une leçon de Morale aux esprits superbes qui ne songent qu'à meriter l'aplaudissement de leurs semblables, & qui ne dirigent point leurs veilles au profit de ceux qui ont le plus de besoin d'être enseignez. Il venoit de dire que plusieurs doctes commentateurs avoient écrit sur Terence, & puis il ajoûte, (*r*) *Verùm pueri novitij, ad quos maximè hujus laboris fructus pertinebat, vix ullum ex accuratis & meditatis istorum commentationibus emolumentum percipere poterant. Videntur enim viri illi graves incubuisse in eam curam & cogitationem, quæ sibi summam dignitatem & gloriam esset allatura. Itaque ardua tantùm & obscuriora interpretando explanasse contenti, minutiora cætera, quorum doctrina & tractatio præcedere, vel certè conjungi debuerat, leviter attigerunt: ut adolescentuli qui his studiis initiantur, se ad cognitionem hujus rei, quam ex communi quadam hominum opinione reconditissimam arbitrantur, desperent posse pervenire. Ut igitur eos ab hujusmodi desperatione ad spem revocarem, ad minima ista me demittere non recusavi. neque enim hic difficilia tantùm enodavimus, sed ne unam quidem totius Terentij syllabam reliquimus intactam, quam ad unguem non excusserimus, idque absque ulla verborum pompa aut magnificentia, sed nudis literarum notis, & methodo quàm potuimus brevissima & facillima. Doctrinæ opinionem affectent alij: ego pro mea virili parte me puerorum & formandis & promovendis studiis omnem meam operam addixisse apertè & ingenuè fateor.* Conferez avec ceci, je vous prie, le passage de Quintilien que j'ai cité dans (*f*) le projet de ce Dictionaire, & joignez y ces belles paroles d'Erasme: elles se raportent à la peine qu'il avoit prise d'amplifier un Lexicon. (*t*) *Scimus hoc laboris genus esse minime gloriosum, præsertim quùm pauci reputant quot autores sint excutiendi, ut voces aliquot ab aliis præteritas seligas. Verùm hoc plus debetur illis gratiæ qui publicæ utilitatis gratia non detrectant ingloriam ac molestiæ plenam industriam.*

(*a*) *Libertus Fromond. das Philosoph. Christ. de anima lib. 4. c. 3. pag. 812.*

(1) *Ediner. in Vita S. Anselm. apud Surium die 21. April.*

(*b*) *Dans l'une des remarques de l'article* Averroés.

(*c*) *Baillet, vie de Descartes t. 2. p. 536. 537.*

(2) *Tom. 2. des lettr. pag. 276. &c.*

(3) *Wilh. Leibn. Epist. Ms. Tom. 3. oper. Anselm. edit. Coloniens.*

(*) *Notez que Mr. Huet Cens. Philos. Cartes. p. m. 204. observe que Thomas d'Aquin a refuté cet argument.* Celebris illa argumentatio . . . tota est Anselmi. & in Proslogio, & in Apologetico contra Gaunilonem: eandemque & exposuit Thomas Aquinas & refellit.

(*n*) *Le Pere Lubin. Il est mort à Rome depuis la premiere impression de cet article.*

(*o*) *Catel l'avoüe dans la page 356. de ses Memoires de l'Histoire du Languedoc. Mr. Baudrand a parlé de cette ville sous* Rapistanum.

(*p*) *A la page 490. du* descriptio fluminum Galliæ, *édit. de Paris 1685.*

(*q*) *Catel, ibid.*

(*r*) *Petrus Antesignanus, Epist. Dedicator. Terentii init.*

(*f*) *Au feuillet* ** *5. verso.*

(*t*) *Erasmus præfatione in Lexicon; c'est la 21. lettre du 28. livre p. m. 1702.*

tion pour s'attirer les morsures (C) de l'envie. Ce qu'il publia sur Terence (D) nous doit convaincre que c'étoit l'homme du monde le plus patient au travail. Je croi qu'il enseigna long tems dans β Lion. Sa Grammaire de la langue Greque a été reimprimée plusieurs fois. Il entendoit assez bien l'Hebreu γ pour meriter une place dans la *Gallia Orientalis* de Colomiés, & cependant il y a été oublié.

ANTHERMUS, Sculpteur nâtif de l'Ile de Chio, fils de Micciade, & petit-fils de Malas, qui avoient été l'un & l'autre Sculpteurs, laissa deux fils qui furent de la même profession; l'un s'apelloit Bupalus, & l'autre (E) Athenis. C'est contre eux qu'Hipponax écrivit des vers extremement satiriques, pour se venger de la representation ridicule qu'ils avoient faite de sa laideur δ. J'en parle plus amplement dans l'article de ce Poete. Voiez aussi l'article de Bupalus.

ANTINOE, ou ANTINOPOLIS (A), ville d'Egypte sur le (B) Nil bâtie ou reparée par l'Empereur Hadrien en l'honneur d'Antinoüs. Elle étoit la capitale de la Thebaïde, si nous en croions un η Auteur du IV. siecle. Cet Auteur ajoûte * qu'elle étoit si peuplée, que l'on y voioit de son tems jusqu'à douze Monasteres de femmes. Ammien Marcellin † la donne pour l'une des trois plus celebres villes de la Thebaïde. Il n'est pas vrai que Leon d'Afrique ait dit qu'elle s'apelle (C) *Anthios*. Voiez la remarque D de l'article *Antinoüs*, vous y trouverez d'autres choses touchant cette ville.

ANTINOUS, mignon de l'Empereur Hadrien, étoit nâtif de ‡ Bithyne dans la Bithynie. On ne trouve rien touchant sa famille. Sa beauté embrasa de telle sorte le cœur d'Hadrien, qu'on n'a jamais vu de passion plus effrenée, ni plus extravagante que celle de cet Empereur pour ce jeune homme. Cette passion ne se montra jamais plus furieuse qu'après la mort d'Antinoüs; car il n'y eut point d'honneurs divins (A) qu'Hadrien trouvât trop sublimes pour cet objet de son amour. Quelques-uns disent qu'Antinoüs lui avoit donné la plus grande marque d'af-

β *L'Epitre dedicatoire de son Terence est datée de Lion* idib. Augusti 1556. *il l'adresse aux trois freres qu'il enseignoit.*

γ *Il écrivit en cette langue une lettre à Pierre Costus qui a été imprimée. Voiez l'epitome de Gesner.*

δ *Plin. l. 36. c. 5.*

η *Palladius, histor. Lausiac. c. 47. apud Tristan Comment. histor. t. 1. pag. 541.*

* *Ibid. c. 137. apud eundem ibid.*

† *Amm. Marcell. lib. 22. cap. 16.*

‡ *On nommoit aussi cette ville* Claudiopolis. *Xiphilin. in Adriano.*

(C) *Pour s'attirer les morsures de l'envie.*] C'est ce qu'il marque par un lieu commun que l'on insere trop souvent dans les épitres dedicatoires. Il dit que ceux à qui il dedie son Terence (a) lui ont paru extremement propres à le garantir de la morsure de ses ennemis. Il n'y a guere de complimens qui soient plus faux que ceux-là. Les Critiques n'ont aucun egard à la dignité ni à la capacité de celui à qui l'on dedie un livre qui leur semble mauvais. Le Sieur des Accords s'est bien moqué (b) de ces belles esperances que l'on fonde sur la pretendue protection de ceux à qui l'on dedie des livres. D'Aubigné trouva si bonnes les reflexions de cet Auteur-là, qu'il s'en fit un ornement (c) après les avoir un peu ajustées d'une autre maniere.

(D) *Ce qu'il publia sur Terence nous doit convaincre.*] Il fit imprimer en trois façons les Comedies de ce Poëte. Premierement il les publia avec de petites notes, & avec les sommaires de chaque scene, & il marqua les accens à tous les mots qui ont plus de deux syllabes: il marqua aussi à côté de chaque vers la maniere de le scander. En second lieu il les publia avec les notes entieres de presque tous les Auteurs qui avoient écrit sur Terence. Enfin il les publia avec de nouvelles notes marginales, & avec la traduction & la paraphrase Françoises des trois premieres. Il mit entre des crochets tout ce qui est dans la traduction sans être dans l'original en propres termes; il marqua avec des lettres tous les renvois de la version à la paraphrase. Les *varia lectiones* ont aussi chacune leurs parentheses, & leurs marques de correspondance. Il est aisé par là de conoître que nôtre Auteur étoit bien patient. Notez qu'il mit dans les deux dernieres impressions de son Terence, ce que la premiere contenoit. Matthieu Bonhomme Libraire de Lion fut celui qu'il emploia à cette triple édition. La date du privilege du Roi est de l'an 1556. La patience de cet Auteur ne paroît pas moins dans le traité qui a pour titre *Thematis verborum investigandi ratio*, & dans sa *Praxis preceptorum linguæ Græcæ*. Ils se trouvent dans plusieurs Grammaires de la langue Greque.

(E) *Et l'autre Athenis.*] C'est ainsi que Suidas (d) le nomme. Il étoit nommé *Anthermus* dans les éditions de Pline; mais le P. Hardouïn a fait sauter cela, & a mis *Athenis* à la place. Voiez les remarques de l'article d'Hipponax. Les Dictionaires de Charles Etienne, de Lloyd, de Moreri, d'Hofman l'apellent Anthermus en depit de Suidas.

(A) *Ou Antinopolis.*] Mr. Baudrand dit deux fois dans la même page qu'Etienne de Byzance la nomme ainsi; je n'ai point trouvé cela ni dans l'édition de Pinedo, ni dans celle de Berkelius: j'ai trouvé seulement dans l'une & dans l'autre que la ville Ἀντινόεια, *Antinoia*, s'apelloit aussi *Adrianopolis*. Mr. Moreri n'a pas pris garde que ce dernier nom & Adrianople ne sont pas deux noms differens; il les donne comme tels.

(B) *Ville d'Egypte sur le Nil.*] Dion Cassius marque positivement qu'Hadrien la fit bâtir au même lieu où Antinoüs étoit mort (e). Il venoit de dire que selon la relation d'Hadrien ce malheureux étoit tombé dans le Nil: puis donc qu'Hadrien vouloit que le monde crût qu'Antinoüs s'étoit noié dans cette riviere, il faut que la ville qu'il consacra à ce favori ait été sur le bord du Nil, & proche du lieu où il disoit que ce jeune homme avoit peri. Pausanias (f) marque expressément que cette ville étoit sur le Nil; Ἐπὶ τῷ Νείλῳ πόλις Αἰγυπτίων ἐστὶν ἐπώνυμος Ἀντινόου. *In Ægypto apud Nilum urbs de Antinoi nomine est appellata.* Concluez de là que les ruïnes qui se voient à dix lieuës du Nil, selon Moreri, ne sont point celles d'Antinopolis. Concluez la même chose encore plus hardiment contre ces ruïnes de ville que Mr. Baudrand a placées à 49. lieuës du Nil.

(C) *Qu'elle s'apelle* Anthios.] C'est encore une meprise de Mr. Baudrand. Je ne croi pas me tromper si j'en attribue la cause à la liberté qu'on se donne de paraphraser les Auteurs dont on se sert. Considerez bien ces paroles d'Ortelius; *Anthios hodie dici ex Joannis Leonis Africa descriptione deprehenditur*: comparez les avec celles-ci de Mr. Baudrand, *nunc in ruinis jacet, Anthios dicta teste Leone Africano;* vous verrez que si ce dernier Ecrivain s'étoit scrupuleusement renfermé dans les bornes du precedent, il auroit donné beaucoup moins de prise. Ortelius pourroit chicaner le terrain, en apliquant le mieux qu'il pourroit ce qu'a dit Leon d'Afrique, mais Mr. Baudrand ne peut pas recourir aux aplications ni aux conjectures; il faut qu'il montre que ce Leon a dit positivement, que l'ancienne ville Antinoe se nomme aujourd'hui Anthios. Or c'est ce qu'on ne montrera jamais; car Leon d'Afrique (g) ne dit autre chose si non qu'Anthius a été bâtie par les Romains, sur le Nil du côté d'Asie, & qu'on y voit encore plusieurs inscriptions Latines sur des marbres. Il en parle comme d'une très-belle ville, que l'industrie & la bonne humeur des habitans rendent très-considerable; tant s'en faut qu'on puisse le citer comme un temoin qui depose qu'elle est tout-à-fait ruinée. Mr. Baudrand ajoûte qu'elle est à 49. lieuës du Nil vers l'Orient. Elle n'est donc point l'*Anthios* de Leon d'Afrique. Mr. Moreri ôte 39. lieuës à cette distance; *On voit ses ruines*, dit-il, *à dix lieuës du Nil.* Nous avons prouvé dans la remarque precedente qu'Antinopolis étoit sur ce fleuve.

(A) *D'honneurs divins qu'Hadrien trouvat trop sublimes.*] Je ne m'arrête point à ce grand nombre de statuës, ou de simulacres (h) qu'il lui fit faire presque par tout le monde. Je dis qu'il lui fit bâtir des temples; qu'il lui ordonna des Prêtres, & des jeux sacrez (i), & qu'il lui consacra des (k) mysteres. Pausanias (l) dit que la Religion d'Antinoüs fut établie à Mantinée avec un soin tout particulier de cet Empereur, à cause que la patrie d'Antinoüs étoit une Colonie de Mantinée. On y celebroit des jeux tous les cinq ans en l'honneur de ce favori; mais pour les mysteres qui lui étoient consacrez, on les celebroit tous les ans. Ceux qui apuient (m) sur ce qu'il y a eu des Prêtres d'Antinoüs qui prenoient la qualité de Pro-

(a) Digni maxime atque idonei videbamini qui nostra à malevolorum morsu fortiter & industrie tutari possetis. *Antesign. ubi supra.*

(b) *Voiez la preface des bigarrures de des Accords.*

(c) *Voiez l'épitre dedicatoire de la Confession de Sanci.*

(d) *In* Ἀντήνωρ.

(e) Ὥστε καὶ πόλιν ἐν τῷ χωρίῳ ἐν ᾧ τοῦτ' ἔπαθε, συνοικίσαι, καὶ ὀνομάσαι ἀπ' αὐτοῦ. Ut urbem in eo loco in quo ille obiisset, restitutam ex eo nominari voluerit. *Xiphil. in Adriano.*

(f) *Pauf. lib. 8. p. m. 144.*

(g) *Leo African. descript. Africa lib. 8. fol. m. 360.*

(h) *Xiphil. in Adrian.*

(i) *Hegesippus apud Eusebium Histor. eccles. lib. 4. cap. 8.*

(k) *Pausanias l. 8. p. m. 244.*

(l) *Ibid.*

(m) *Voiez Casaubon & Saumaise sur Spartien vit. Adriani p. m. 137. 143.*

d'affection qu'on puisse donner, c'est-à-dire qu'il (*B*) étoit mort pour lui. D'autres assûrent qu'il se noia dans le Nil, pendant le sejour qu'Hadrien fit en Egypte environ l'an 132. de l'Ere Chretienne. Quoi qu'il en soit, cet Empereur le pleura * à chaudes larmes, & voulut qu'on lui bâtît des temples & des autels; ce qui fut executé avec tout l'empressement qu'on pouvoit attendre d'une nation accoutumée depuis long tems aux (*C*) plus honteuses flatteries. Il voulut même que l'on fût persuadé qu'Antinoüs rendoit des oracles. Il en courut quelques-uns sur ce pied-là, mais on ne laissoit pas de † croire qu'Hadrien les avoit forgez. Il fit rebâtir (*D*) la ville où son mignon étoit mort, & il ordonna qu'elle portât le nom de ce favori. Il étoit bien aise qu'on lui vint dire, qu'on voioit au ciel un nouvel astre qui étoit l'ame (*E*) d'Antinoüs, & il

* Muliebriter flevit. *Spartian. p. m.* 135.

† *Voiez la remarque D, à la fin.*

Prophetes, ceux, dis-je, qui apuient sur cela, & qui en tirent la raison de ce qu'il avoit un oracle, cherchent des mysteres où il n'y en a point. Ces Prophetes étoient les Prêtres qu'Antinoüs avoit (*a*) en Egypte dans la ville qui portoit son nom; ville qui étoit Eglise mere (*b*), & Chef d'Ordre dans cette nouvelle Religion. Or dans les Colleges des Prêtres d'Egypte, on nommoit Prophetes ceux qui étoient comme les Doiens & les Chefs. Voiez les preuves que le docte Henri Valois en aporte dans ses notes sur (*c*) Eusebe. On a une inscription dans laquelle Antinoüs est placé sur le même trône que les Dieux d'Egypte (*d*), *σύνθρονος τῶν ἐν Αἰγύπτῳ θεῶν.* La dignité d'*assesseur des Dieux* étoit de beaucoup inferieure à celle-là. Je ne dissimulerai point que le Philosophe Celsus (*e*) avance, que les Egyptiens ne souffriroient pas que l'on égalât Antinoüs à Jupiter & à Apollon. Origene soutient le contraire, mais j'avoue qu'il le dit sans preuve, & que je n'entens point son raisonnement.

(*B*) *Qu'il étoit mort pour lui.*] Hadrien ne disoit point cela; mais Dion n'a nul égard à l'histoire de cet Empereur, où il avoit lu qu'Antinoüs étoit tombé dans le Nil, & s'y étoit noié. Il donne pour un fait constant qu'une operation magique à laquelle Hadrien faisoit travailler, demanda que quelcun livrât son ame volontairement, & qu'Antinoüs accepta cette condition. L'Abbreviateur Xiphilin nous a derobé aparemment quelques circonstances qui éclaircissoient un peu ce mystere, car il n'est point vraisemblable que Dion Cassius ait raporté une telle chose d'une maniere si coupée, ou plutôt si étranglée. Quoi qu'il en soit, on ne peut conclure de la narration de Xiphilin qu'Antinoüs ait donné sa vie pour sauver ou pour prolonger celle d'Hadrien. On en doit plutôt conclure qu'il la donna, afin que par l'inspection de ses entrailles les devins pussent conoitre l'avenir que cet Empereur cherchoit. Et qu'on ne me dise pas, avec un de nos (*f*) Antiquaires, *que si ce n'eust esté que la seule curiosité de voir des entrailles d'un garçon pour un effet de devination, il n'estoit pas necessaire d'exposer à cette espreuve celui qu'il aimoit le plus de tous les humains; il y avoit assez d'autres jeunes enfans d'exquise beauté, en tout ce grand empire (si la* (*g*) *beauté y servoit) qui eussent peu estre employez à cet infame mystere:* qu'on ne me fasse point, dis-je, cette objection, car cet Ecrivain en a reconu lui-même la nullité, en ajoûtant tout aussi-tôt ces paroles; *il se pouvoit faire neanmoins que le secret de ces ars necromantique requeroit que ce fust lui comme son mieux aimé, qui fust sacrifié pour rendre le sacrifice plus efficace.* Il devoit ajoûter ce que Dion dit nommément, qu'il faloit une victime volontaire: or les autres jeunes enfans que l'Empereur eût destinez à ce sacrifice, ne s'y fussent pas soumis de bon gré. Croiez-vous qu'il ne falût pas faire une horrible violence à ces beaux enfans qu'Heliogabale livroit à ses Magiciens? *Cadit* (*h*) *& humanas hostias, lectis ad hoc pueris nobilibus & decoris per omnem Italiam patrimis & matrimis, credo ut major esset utrique parenti dolor. Omne denique magorum genus aderat illi operabaturque quotidie hortante illo, & gratias diis agente quod amicos eorum invenisset, quum inspiceret exta puerilia & excuteret hostias ad ritum gentilem suum.* La Magie de ces siecles-là demandoit de ces sortes de victimes, & St. Justin remarque qu'elle choisissoit des enfans dont la pudicité fût (*i*) immaculée. Sur ce pied-là Antinoüs eût été un sujet fort mal propre. Revenant à Hadrien, je dis qu'on doit ce me semble suposer 1. qu'il ne consentit à immoler son mignon que pour le besoin le plus pressant. 2. Que le desir d'éviter la mort étoit pour lui une chose plus pressante, que l'envie de penetrer dans l'avenir: j'aimerois mieux donc suivre Aurelius Victor que Xiphilin. Voici ce que dit Aurelius Victor, (*k*) *Quæ quidem alii pia volunt religiosaque, quippe Hadriano cupiente fatum producere, cum voluntarium ad vicem magi poposcissent, cunctis retractantibus Antinoum objecisse se referunt.* Joignez à cela, si vous voulez, ces paroles de Spartien: (*l*) *De quo* (Antinoo) *varia fama est, aliis eum devotum pro Hadriano asserentibus.*

(*C*) *Aux plus honteuses flateries.*] (*m*) Casaubon met entre les basses complaisances que l'on eut pour la passion d'Hadrien, ce que fit le Poëte Pancrates. Or voici ce qu'il fit. Il montra comme un miracle à Hadrien une fleur de *lotos* qui étoit semblable à une rose, & lui dit qu'il la faloit nommer *Antinoeteuse*, & qu'elle étoit née dans le lieu qui avoit été arrousé du sang du lion que lui Hadrien avoit tué à la chasse. L'Empereur prit tant de plaisir à ce discours, qu'il ordonna une pension à Pancrates dans le *Musée* d'Alexandrie (*n*). Athenée n'explique point pourquoi ce Poëte vouloit que le nom d'Antinoüs fut donné à cette fleur, mais on devine aisément que l'intention de Pancrates étoit d'honorer la memoire de ce favori. J'ai cru pendant quelque tems que ce passage d'Athenée avoit donné lieu au mensonge du Sieur Moreri que j'ai raporté sur la fin de cet article; mais j'ai changé d'opinion après avoir lu ces paroles d'un Auteur (*o*) moderne. *Hadrian . . . . donna le nom de ce miserable* (Antinous) *à une ville d'Egypte . . . . comme aussi il le confera à un astre, à une fleur, à des temples, à des sacrifices, à des oracles, & à des jeux de prix, bref en fit un Dieu.* Ceux qui compareront ce passage avec l'Antinoüs de Moreri, pourront juger si cet Ecrivain se savoit servir des livres qu'il consultoit.

(*D*) *Il fit rebâtir la ville où son mignon étoit mort.*] J'ai suivi le Traducteur de Xiphilin qui ne parle que d'une ville reparée, quoi que Xiphilin se soit servi du mot *συνοικίσας*. D'autres n'y regardant pas de si près disent qu'Hadrien (*p*) bâtit une ville qui porta le même nom qu'Antinoüs. Elle étoit dans la Thebaïde, & se nommoit anciennement Besa, qui étoit aussi le nom du Dieu particulier qu'on y adoroit. Casaubon (*q*) l'assûre, & remarque que les Egyptiens laissant aux Grecs le nouveau nom, continuerent de l'apeller Besa; mais il se trouva des gens qui par l'union de l'ancien & du nouveau nom, la nommerent Besantinous. C'est ce que fit (*r*) Helladius qui y étoit né. N'oublions pas que le tombeau d'Antinoüs y étoit. Nous l'aprenons de ces paroles de St. Epiphane: (*s*) *Ὡς ὁ Ἀντίνοος ὁ ἐν Ἀντινόῳ κεκηδευμένος καὶ σὺν λυσορίῳ πλοίῳ κείμενος ὑπὸ Ἀδριανοῦ κατετάγη. Ad hunc modum Antinous in urbe sui nominis cum lusorio navigio sepultus ab Adriano in Deorum numerum relatus est.* Nous aprenons d'Origene (*t*) qu'on disoit qu'il se faisoit des miracles dans ce temple d'Antinous. C'est là où Saumaise pose le pretendu oracle de cette fausse & ridicule Divinité. *Licet in multis*, dit-il, (*v*) *Græcia urbibus templa & sacerdotes habuerit Antinous, præcipuè tamen eum coluisse videntur Ægyptii in ea urbe quæ ab ipso nomen accepit, nam ibi sepultus est, ibi oracula per eum reddi credebantur, ibi & prophetas habuit.* Ce qui concerne l'oracle est attesté par (*w*) Origene, si on lit le passage comme Saumaise (*x*) l'a cité: *Πολὺ θειάζεται ἀπὸ τοῦ Ἀντινόου πόλις.* Voiez aussi Scaliger sur Eusebe n. 2145. où il ne cite pas comme Saumaise, quoi que Spencer l'assûre à la page 44. de ses notes sur Origene contre Celsus. Voici ce qui m'a fait dire que c'étoit un oracle pretendu. Je me souvenois de ces paroles de Spartien: *Et* (*y*) *Græci quidem volente Adriano eum consecraverunt, oracula per eum dari asserentes quæ Adrianus ipse composuisse jactatur.*

(*E*) *Un nouvel astre qui étoit l'ame d'Antinoüs.*] On s'étoit dejà servi d'une semblable flaterie à l'égard de Jules Cesar. *Ludis* (*z*) *quos primo consecratos ei hæres Augustus edebat, stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam, creditumque est animam esse Cæsaris in cœlum recepti, & hac de causa simulacro ejus in vertice additur stella.* Ovide a fini ses Metamorphoses par celle de l'ame de Cesar en astre;

Vix ea fatus erat, media cum sede Senatus
Constitit alma Venus nulli cernenda, suique
Cæsaris eripuit membris, nec in aëra solvi
Passa recentem animam, cœlestibus intulit astris.

(*a*) *Vide Hegesippum ubi supra.*

(*b*) *Voiez la remarque D.*

(*c*) *Ad cap. 8. l. 4.*

(*d*) *Vide Spanhem. de numism. pag. 657.*

(*e*) *Apud Origen. l. 3. p. m. 133.*

(*f*) *Tristan. Comment. historiq. t. 1. p. 541.*

(*g*) *Il ne faloit point parler de cela en doutant. Voiez Apulée ubi infra.*

(*h*) *Lampridius in ejus vita c. 8.*

(*i*) *Νεκυομαντεῖαι μὲν γὰρ καὶ αἱ ἀδιαφθόρων παίδων ἐποπτεύσεις.* *Necyomantia ipsa & incorruptorum puerorum specularia inspectiones.* Justin in 2. apol. p. 65. *Voiez Saumaise sur Spartien in Adriano pag. 136. & Apulée in Apologia pag. m. 301.*

(*k*) *Aurel. Victor. in Cæsaribus.*

(*l*) *Spartian. pag. 135.*

(*m*) *Casaub. in Spart. vit. Adrian. p. 137.*

(*n*) *Athen. l. 15. c. 6. p. 677.*

(*o*) *Tristan. Comment. histor. t. 1. pag. 541.*

(*p*) *Πόλιν ἔκτισεν ἐπώνυμον Ἀντινόου.* Urbem condidit Antinoo cognominem. *Hegesippus ubi supra. Voiez aussi Amm. Marcellin. l. 22. c. 16.*

(*q*) *Casaub. ubi supra. p. 138.*

(*r*) *Apud Photium Biblioth. p. 1596.*

(*s*) *Epiph. in Ancorato, n. 108.*

(*t*) *Origen. adversus Celsum l. 3. pag. m. 132.*

(*v*) *Salm. in Spart. pag. 143.*

(*w*) *Origen. ibid.*

(*x*) *Salmas. in Spartian. ibid.*

(*y*) *Spart. in Adriano p. 137.*

(*z*) Sueton. in Cæsare cap. 88. *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes p. 219.*

Dum-

il disoit lui-même qu'il voioit l'étoile d'Antinoüs β. Ce qu'il y a de plus étrange là-dedans n'est pas la complaisance profane que l'on avoit pour la foiblesse de ce Prince, dont on se γ moquoit d'ailleurs; mais c'est de voir que long tems après sa mort on ait perseveré dans le culte de cette nouvelle Divinité. Ce culte étoit encore en vogue sous δ l'empire de Valentinien, lors qu'il ne s'agissoit plus de flater un Prince, ni de craindre l'édit η exprès qui avoit ordonné cette religion. C'étoit donc par le sot attachement qu'ont les peuples à tout ce qu'ils trouvent établi, que l'on continuoit d'adorer Antinoüs. Les Peres de l'Eglise se servirent avantageusement de cette folle superstition, pour faire sentir la vanité de la Religion Paienne. Il étoit aisé de remonter jusques à la source, à l'égard de cette nouvelle Divinité, & puis de rendre suspecte l'origine de toutes les autres. Ils parlerent diversement d'Antinoüs selon les tems; ils n'eurent pas l'imprudence de marquer la cause infame de son apotheose, en s'adressant à Antonin Pius fils adoptif, & successeur d'Hadrien, ou à Marc Aurele adopté par Antonin Pius selon l'intention d'Hadrien. Ils ξ toucherent alors delicatement à cette plaie; mais Tertullien plus éloigné de ce tems-là, & sous des Empereurs qui n'avoient pas le même interêt à l'affaire, ne garda plus de mesures. Prudence a finement (F) observé que le mignon d'Hadrien étoit monté à une condition plus relevée que celle du mignon de Jupiter, puis qu'Antinoüs étoit à table, pendant que Ganymède versoit à boire. Il pouvoit dire,

- - - φ Mediis videor discumbere in astris
Cum Jove, & Iliaca porrectum sumere dextra
Immortale merum.

De tout tems les hommes du monde ont fait plus exactement leur cour aux Dieux de la terre qu'aux Dieux du ciel. Je ne sai pourquoi Mr. Moreri debite qu'Hadrien *crut* Antinoüs *changé en u fleur & en temple*, & même qu'il lui fit bâtir un autel. N'est-ce pas dire qu'il ne lui fit point bâtir de temples? & cela est-il plus vrai que le changement d'Antinoüs en fleur?

ANTIPATER, Iduméen (A) de nation, illustre par sa (B) naissance, par ses richesses, & par son esprit, profita habilement des confusions où la discorde d'Hyrcan & d'Aristobule plongea la Judée. C'étoient deux freres qui se disputoient la souveraine sacrificature. Antipater embrassa avec chaleur le parti d'Hyrcan, & y engagea de telle sorte Aretas Roi des Arabes, & puis Pompée General des armées Romaines, qu'Hyrcan gagna le dessus ν. Sous son gouvernement Antipater disposoit de toutes choses, & il le faisoit à l'avantage des Romains toutes les fois que l'occasion s'en presentoit. Cela fit que les Generaux de la Republique, un Scaurus, un Gabinius, un Cassius l'honorerent de plusieurs importantes commissions, ou defererent beaucoup à ses conseils *. Il rendit un service signalé à Jules Cesar pendant la guerre d'Alexandrie, il lui amena & des vivres & des troupes, & il paia de sa personne courageusement; de sorte qu'outre bien des loüanges il obtint de Jules Cesar le droit de bourgeoisie Romaine, & l'administration de la Judée †. Les plaintes ‡ d'Antigonus ne purent rien contre lui. Son aplication aux affaires, & son habileté le mirent dans une si haute consideration, qu'on ne l'honoroit gueres moins ⸸ que s'il eût été revêtu de l'autorité roiale selon les formes. La maniere dont il se precautionoit contre les revers de la fortune en donnant à l'un de ses fils le gouvernement de Jerusalem, & à un autre celui de Galilée, & le commandement des troupes, fit soupçonner avec raison qu'il cherchoit à n'avoir personne au dessus de lui, ni de nom ni d'effet. Un Juif nom-

β Xiphilin. ubi supra.
γ Id. ib.
δ Tristan, Comment. historiques pag. 545.
η Saint Athanase contre les Gentils & Theodoret au 7. discours sacré apud Tristan ib. disent qu'il y eut un édit exprès d'Adrien pour le culte d'Antinoüs.
ξ Justin Martyr Apolog. ad Anton. Pium. Athenagoras ad Marcum Imper.
φ Statius Silv. 2. l. 4.
μ Voiez la remarque C.
ν Joseph. Antiq. l. 14. c. 2. & seq.
* Ib. c. 9. & seq.
† Ib. c. 14. & 15.
‡ Il étoit fils d'Aristobule.
⸸ Ib. c. 17.

Dumque tulit, lumen capere atque ignescere sensit
Emisitque sinu. Luna volat altius illa
Flammiferumque trahens spatioso limite crinem
Stella micat.

Avant cela les Poëtes Grecs avoient mis en usage cette invention pour les cheveux de Berenice; l'Empereur Hadrien étoit trop savant pour ne savoir pas tout cela, & neanmoins il se paia d'une flaterie qui ne pouvoit plus avoir la grace de la nouveauté. A quoi songerent ceux qui ne mirent ce mignon qu'au plus bas étage du ciel? Il y en eut qui ne le placerent (a) que dans le globe de la Lune.

(F) *Prudence a finement observé.*] Ses vers meritent d'être raportez plus correctement que les Sieurs Tristan (b) & Moreri ne les raportent; les voici donc selon l'édition de Nicolas Heinsius;

. . . . . nid (c) loquar Antinoum cœlesti in sede locatum?
Illum delicias nunc Divi Principis: illum
Purpureo in gremio spoliatum sorte virili
Hadrianique Dei Ganymedem, non cyathos dis
Porgere, sed medio recubantem cum Jove fulcro
Nectaris ambrosii sacrum potare lyæum,
Cumque suo in templis vota exaudire marito?

(A) *Iduméen de nation.*] Eusebe (d) le fait Ascalonite. Une troupe de brigans, dit-il, qui avoit pillé un temple auprès d'Ascalon, amena avec le reste du butin Antipater dans l'Idumée, où il demeura parce que son pere n'eut pas dequoi le racheter. Ce que je dirai dans la remarque suivante refute ce conte. Photius me paroit ici un peu blâmable. En donnant l'extrait de Josephe (e), il assûre qu'Herode étoit fils d'Antipater qui avoit servi dans le temple d'Ascalon, Ὁ τοῦ Ἀντιπάτρου τοῦ Ἀσκαλωνίτου τοῦ ἱεροδούλου. Ce n'est point dans Josephe qu'il trouvoit cela, & neanmoins où sont les lecteurs qui ne s'imaginent que tout ce que dit Photius est dans les livres dont il parle? Ailleurs (f) il dit qu'Antipater étoit d'Idumée, & de la ville d'Ascalon, & grand ennemi d'Hyrcan pour l'amour d'Aristobule. Cette derniere faute ne doit pas être imputée à Photius, car toute la suite de son discours montre qu'il associe Antipater à Hyrcan. C'est à ceux qui ont publié cet Auteur qu'il faut adresser ses plaintes quant à cela, mais il est responsable de l'autre faute. Ascalon n'étoit pas une ville d'Idumée; & après tout ce n'est pas Josephe qui a dit qu'Antipater étoit d'Ascalon. Or c'est de Josephe que Photius donne là l'extrait.

(B) *Illustre par sa naissance.*] Son pere nommé Antipater fut Gouverneur d'Idumée sous Alexandre Jannée Roi des Juifs. Eusebe le nomme Herode, & le fait valet d'un temple, & si pauvre qu'il ne lui fut pas possible de racheter son fils qui étoit tombé entre les mains des voleurs. (g) *Τοῦτον δὲ Ἡρώδην τινὰ Ἀσκαλωνίτην τῶν περὶ τὸν νεὼν τοῦ Ἀπόλλωνος ἱεροδούλων καλουμένων γεγονέναι. Huic vero Herodem quemdam Ascalonitam unum ex numero servorum templi Apollinis quod Ascalone est patrem fuisse.* Mais les Savans ne doutent point qu'en cela Eusebe, & Africain qu'il copie, n'aient suivi de mauvais memoires, & qu'il ne faille ajoûter plus de foi à Josephe (h), qui assure que le Roi Alexandre & la Reine son épouse donnerent le gouvernement d'Idumée à Antipater, & que celui-ci gagna par la multitude de ses presens l'amitie des Arabes, & celle des habitans de Gaza, & d'Ascalon. En un autre (i) endroit Josephe parlant d'Antipater le fils remarque qu'il étoit le principal d'Idumée, tant par l'antiquité de sa famille que par ses richesses. Hegesippe (k) dit du même Antipater qu'il etoit illustre par ses ancêtres dans sa patrie. De tout tems on a aimé à ravaler la naissance de ceux que la fortune fait (l) monter au sommet des dignitez. Au reste l'ambiguité d'un passage de Josephe a fait que quelques-uns s'imaginent que l'aieul d'Herode ne s'apelloit point Antipater, mais Antipas.

(a) Πῶς ὁ παιδικὸς Ἀντινόου ὁ περικαλὴς ἐν τῷ σελήνης κύκλῳ καθιδρύεται; Quomodo Antinous speciosus adolescens qui obiit collocatus est in Luna? Tatian. Orat. contra Græcos pag. 149.
(b) Tristan ubi supra pag 542.
(c) Prudent. contra Symmach. l. 1. v. 271.
(d) Euseb. hist. Eccles. lib. 1. c. 6. & 7. ex Africano.
(e) Phot. Bibl. n. 76. pag. 168.
(f) Id. n. 238. p. 969.
(g) Euseb. l. 1. c. 6. Vide ibi Valesium.
(h) Joseph. Antiquit. l. 14. c. 2.
(i) Id. de bello Judaico. l. 1. c. 5.
(k) De excid. l. 1. cap. 14.
(l) Voiez la remarque A de l'article Touchet.

nommé Malichus plein de ces soupçons resolut de prevenir l'inconvenient, & n'en trouvant point de meilleure voie que d'ôter du monde Antipater, il s'en defit par le poison β. Il se rendit coupable en cela d'une noire ingratitude, car celui qu'il fit mourir l'avoit comblé de bienfaits, & lui avoit même sauvé la vie γ. Antipater δ laissa entre autres enfans le fameux Herode qui fut Roi des Juifs.

ANTOINE, famille Romaine, en Latin *Antonia*, qu'une α vieille tradition faisoit descendre d'Anton fils d'Hercule, a produit deux branches: l'une étoit patricienne avec le surnom de Merenda; l'autre plebeienne sans presque point de surnom. On ne trouve pas que la branche patricienne ait duré long tems, ni qu'elle ait produit d'autres personnes mentionnées dans l'Histoire que T. ANTONIUS MERENDA, & Q. ANTONIUS MERENDA. Le premier θ fut l'un des Decemvirs abrogez à cause de la fierté tyrannique d'Appius Claudius l'an 304. de Rome, & l'un de ceux qui s'exilerent volontairement, & dont les biens furent confisquez, après le procés qui fut fait à App. Claudius, & à Sp. Oppius. Le dernier ξ fut Tribun militaire l'an 333. de Rome. Mais la branche plebeienne a duré long tems, & a fleuri (*A*) avec un très-grand éclat; car outre qu'elle a pu se glorifier d'avoir possedé deux fois le Generalat de la Cavalerie, six fois le Consulat, une fois la Censure, trois fois l'honneur du triomphe φ, elle s'est vuë en la personne de Marc Antoine le Triumvir maîtresse de la moitié de l'Empire. Nous allons faire des articles particuliers pour les principaux de cette ancienne (*B*) Maison.

ANTOINE (MARC) l'Orateur, a été le plus grand ornement de sa Maison. A son entrée dans les charges il fit éclater son merite, par un endroit qui est digne d'être raporté. Il avoit obtenu la Questure de la Province d'Asie, & il étoit deja arrivé à Brundusium pour s'y embarquer afin d'aller exercer sa charge, lors que ses amis lui firent savoir qu'il avoit été accusé d'inceste, & que le Preteur Cassius, le Juge du monde le plus rigide, jusques-là que l'on appelloit son Tribunal *l'écueil des accusez*, étoit saisi de cette cause. Marc Antoine eût pu se servir du benefice de la loi, qui defendoit de recevoir les accusations contre ceux qui étoient absens pour le service de la Republique; mais il aima mieux se justifier dans les formes, & pour cet effet il revint à Rome, & poursuivit son procés, & le gagna glorieusement *. La Sicile lui échut pendant sa Preture, & il donna la chasse aux Pirates qui infestoient ces mers-là. Il fut fait Consul avec A. Posthumius Albinus l'an de Rome 653. & reprima courageusement & heureusement toutes les machinations turbulentes de Sextus Titus Tribun du peuple. Quelque tems après il fut Gouverneur de Cilicie en qualité de Proconsul, & y fit tant de belles choses, qu'il en remporta l'honneur du triomphe. N'oublions pas que pour cultiver le merveilleux talent d'éloquence qu'il avoit, il voulut bien en quelque maniere devenir le disciple des plus grans hommes qui fussent à Athenes, & à Rhodes, lors qu'il alla en Cilicie, & lors qu'il revint à Rome. Il exerça ensuite la charge de Censeur avec beaucoup de gloire, aiant gagné sa cause devant le peuple contre Marc Duronius qui lui avoit intenté une accusation de brigue, pour se venger d'avoir été raié du Senat par Marc Antoine; ce que ce sage Censeur avoit fait à cause que Duronius, pendant qu'il étoit Tribun du peuple, avoit cassé la loi qui reprimoit les depenses immoderées des festins †. C'étoit un des plus grans Orateurs qu'on eût jamais vus à Rome; & il fut cause selon le temoignage de Ciceron, bon juge en ces sortes de matieres, que l'Italie se pouvoit vanter d'égaler la Grece en l'art de bien dire. Il defendit entre autres personnes Marcus Aquilius, & toucha tellement les Juges par les larmes qu'il repandit ‡, & par les cicatrices qu'il montra sur la poitrine de son client, qu'il gagna sa cause. On peut voir fort amplement le caractere de son éloquence, & celui de son action dans les ∔ livres que je cite. Il ne voulut jamais publier (*A*) aucun de ses plaidoiez, afin, disoit-il, de ne pouvoir pas être convaincu d'avoir dit en un procés, ce qui

β *Ibid. cap.* 19.

γ *Ibid. cap.* 18.

δ *Sa femme nommée Cypris étoit de grande Maison dans l'Arabie.* Joseph. de bell. Jud. l. 1. c. 6.

α *Plutarch. in Marc. Antonio, pag.* 917.

θ *Livius l.* 3. *pag. m.* 88.

ξ *Id. l.* 4. *pag.* 128.

φ *Voiez Glandorp. Onomastic. pag.* 66.

* *Valer. Maxim. lib.* 3. *c.* 7. *n.* 9. *qui raporte lib.* 6. *c.* 8. *la constance d'un esclave de ce Marc Antoine à nier que son maître fut coupable.*

† *Glandorpius ubi supra pag.* 68. *ex epitome Livii, Cicerone &c.*

‡ *Cicero de Orat. l.* 2. *& in Verrem* 7. *initio.*

∔ *Id. in Bruto, & de Oratore.*

(*A*) *A fleuri avec un très-grand éclat.*] Il faut bien se souvenir que Marc Antoine l'Orateur mort l'an 667. est le premier qui porta dans cette famille les honneurs du Consulat, & ceux du Triomphe, & de la Censure.

(*B*) *De cette ancienne Maison.*] Ceux qui ont le plus de lecture, le plus de recueils, le plus de materiaux destinez à un Libraire, tombent quelquefois dans des oublis assez étranges. Le P. Vavasseur en est un exemple dans son excellent traité du style burlesque, lors qu'il censure Photius d'avoir cru qu'Antonius Diogenes Auteur d'un Roman suivit d'assez (*a*) près Alexandre. Il allegue contre cela plusieurs raisons dont il trouve celle-ci la plus forte, c'est que la famille Antonia ne subsistoit point encore, & que son nom n'étoit encore ni fait ni connu. (*b*) *Neque quod gravissimum est, tum nata gens Antonia aut facta vox, aut audita temporibus illis.* Rien de plus faux. Nous avons produit sur la foi de Tite Live un Titus Antonius Decemvir l'an 304. de Rome, & un Quintus Antonius Tribun Militaire environ trente ans après. On trouve dans le même Tite Live un Marcus Antonius creé General de la Cavalerie par le Dictateur Cornelius Rufinus l'an 421. Or c'est une chose certaine qu'Alexandre mourut l'an 430. Je n'allegue pas la tradition raportée par Plutarque, car on pourroit me repondre très-justement, qu'Anton fils d'Hercule étoit aussi peu la tige des Antoines en Italie, que Cocceius Nerva la tige de la Maison de Cossé en France.

(*A*) *Il ne voulut jamais publier aucun de ses plaidoiez.*] Ce fait & la raison de ce fait sont deux choses assez remarquables, pour meriter que j'en raporte les preuves. Ciceron & Valere Maxime sont mes deux temoins. Voici comme parle Ciceron: (*c*) *Hominem ingeniosum M. Antonium ajunt solitum esse dicere, idcirco se nullam unquam orationem scripsisse ut si quid aliquando non opus esset ab se esse dictum, posset se negare dixisse.* Nous allons entendre Valere Maxime: (*d*) *Jam M. Antonio remittendum convitium est, qui idcirco se ajebat nullam orationem scripsisse, ut si quid superiore judicio actum ei quem postea defensurus esset, nociturum foret, non dictum à se affirmare posset: qui facti vix pudentis tolerabilem caussam habuit, pro periclitantium enim capite non solum eloquentia sua uti, sed etiam verecundia abuti erat paratus.* Je ne pense pas qu'il y ait de chicaneur assez injuste pour soutenir que je traduis mal le mot *scribere*. Tout lecteur qui aura quelque intelligence comprendra que Marc Antoine ne vouloit pas dire qu'il plaidoit par meditation, qu'il n'écrivoit rien de tout ce qu'il debitoit devant les Juges; car si c'eût été son sens il auroit donné une raison impertinente de sa conduite, puis qu'il n'avoit pour but que d'empêcher qu'on ne se servît contre lui de ses propres armes. Il pouvoit empêcher cela également soit qu'il écrivît, soit qu'il n'écrivît point ses plaidoiez, pourveu qu'il ne les publiât pas. Un Manuscrit caché dans un coffre ne peut pas convaincre un homme dans le Barreau, qu'il a soutenu autrefois une maxime toute oposée à ce qu'il avance presentement; cet homme le niera avec la même assurance que s'il avoit plaidé par meditation, & ne craindra pas qu'on le condamne à produire l'original de son plaidoié; il auroit plusieurs moiens infaillibles de s'en garantir. Concluons donc qu'il ne s'agit point ici d'écri-

(*a*) Οὐ λίαν πόῤῥω τῶν χρόνων τοῦ βασιλέως Ἀλεξάνδρου. *Non ita diu post Alexandri Magni tempora floruisse. Photius n.* 167. *pag.* 364.

(*b*) *Vavassor de ludicra dictione, pag.* 148.

(*c*) *Cicero in oratione pro Cluentio.*

(*d*) *Val. Maxim. l.* 7. *c.* 13. *n.* 5.

qui feroit contraire à ce qu'il diroit dans un autre. La Morale du Barreau ne trouvoit point en ce tems-là qu'il fût honteux de fe dedire en faveur de fon client. La precaution de cet Avocat (*B*) eft neceffaire aux perfonnes de fa profeffion, & n'eft pas neanmoins toûjours capable (C) de les tirer d'affaire. Il affectoit (*D*) de ne paffer point pour favant. Sa modeftie & fes autres qualitez d'honnête homme ne le rendoient pas moins cher à un grand nombre d'illuftres

d'écrire ou de ne pas écrire un difcours que l'on prononce, mais de le publier ou de ne le publier pas. S'il etoit befoin de donner des preuves dans une chofe fi claire, j'en fournirois bien-tôt deux qui feroient très-fortes. La 1. feroit prife d'un endroit de Ciceron, où Brutus fe plaint (*a*) de ce que l'Orateur Marc Antoine n'avoit donné au public qu'un très-petit livre. Il fe fert là du mot *fcribere*. Je prendrois la 2. de la harangue même de Ciceron où fe trouve le fait dont je parle; car Ciceron voulant montrer que Marc Antoine ne fe precautionnoit pas autant qu'il croioit, reprefente (*b*) non pas que l'on peut obliger un Avocat à produire l'original de fon plaidoié, mais qu'il y a des auditeurs qui fe fouviennent long tems de ce qu'ils ont oui dire à un Avocat.

(*B*) *La precaution de cet Avocat eft neceffaire aux perfonnes de fa profeffion.*] Je me fouviens d'une lettre (*c*) publiée l'an 1685. où l'on recherchoit les caufes des contradictions des Auteurs. On mit en jeu les Avocats, & voici ce qui fut dit fur leur chapitre; „ On a quelquefois le plaifir dans une même femaine „ d'entendre plaider un même Avocat pour un mari „ contre fa femme, & pour une femme contre fon „ mari. S'il a l'imagination exceffive, il ne parle „ dans fon premier plaidoyé que de l'empire des ma„ ris: il le fonde fur la nature, fur la raifon, fur la „ parole de Dieu, fur l'ufage. Il cite l'Ecriture, il „ cite les Peres, il cite les Jurifconfultes, il cite les „ Voyageurs. Il declame contre les femmes, & il „ ne raifonne que fur des propofitions univerfelles. „ Mais deux jours après ce n'eft plus cela. Il paffe „ dans des Maximes toutes oppofées, il traitte d'ufur„ pation l'autorité des maris, il parcourt la Ste. Ecri„ture, le Code, la Phyfique, l'Hiftoire, & la Morale „ en faveur des femmes, raifonnant toûjours fur des „ principes univerfels; car un efprit vehement ne „ croit rien prouver s'il n'affirme ou s'il ne nie fans „ exception, & par confequent s'il s'engage à foute„ nir des interêts oppofez, il faut neceffairement „ qu'il fe contredife. „ Avoüons qu'un Avocat qui auroit donné au public un plaidoié fur les privileges des femmes rempli de tout le feu de fon imagination, feroit aifé à refuter s'il plaidoit pour les privileges des maris. On n'auroit qu'à le renvoier à fon livre. Nôtre Orateur Marc Antoine voulut éviter ce grand inconvenient & fe referver la liberté de fe contredire, en foutenant un jour une chofe, & le lendemain une autre felon l'interêt de fes parties. Il feroit aifé de montrer que les Avocats ne font pas les feuls qui en ufent de cette maniere; les Theologiens Controverfiftes (*d*) ne font autre chofe à mefure qu'ils ont à faire à diverfes gens. Bellarmin contre les Enthoufiaftes (*e*) foutient que l'Ecriture eft toute remplie de caracteres de divinité; mais contre les Proteftans il foutient qu'elle eft obfcure, & qu'elle a befoin de l'autorité de l'Eglife. Un Miniftre que je ne nommerai pas foutient contre ceux de l'Eglife Romaine que l'Ecriture eft toute brillante de caracteres de divinité. Contre Mr. Pajon il tient un autre langage (*). Il faudroit laiffer en propre ce privilege aux Poetes & aux Orateurs. Ils „ difent (*f*) fouvent en differens en„ droits des chofes contraires les unes aux autres, fe„ lon ce qui fait à leur propos. *Nos poetarum more,* „ *uti fe res dederit, ita vel populi vel eruditorum homi-* „ *num fententiam noftro quodam jure fequimur, atque* „ *alias, fi fit opus, aliter de eadem dicimus,* dit l'ex„ cellent Monfignor della Cafa Archevêque de Bene„ vent dans une de fes lettres à Victorius. Et Eufta„ thius fur le vers 181. du fegond livre de l'Odyffée, „ & fur le 243. du douziéme de l'Iliade, a remarqué „ qu'Homere avoit dit en ces endroits des chofes tou„ chant les augures qui étoient contraires à celles qu'il „ avoit dites ailleurs; ce qu'il apelle τὸ ἀμφοτερογλωττεῖν. J'ai donc dit en ces premiers endroits de mes „ poefies que je viens d'alleguer que c'étoit une vi„ laine chofe qu'un vieux poete, parce que cela fai„ foit à mon fujet. Mais cela n'empêche pas que je „ ne puiffe dire ailleurs le contraire fi l'occafion s'en „ prefente. „ Que j'aime cette bonne foi! & que je ferois ravi de la trouver dans Bellarmin, & dans le Miniftre: mais ce n'eft pas une chofe qu'il faille efperer. Nous entendrons bien-tôt Ciceron fur le droit des Avocats par raport à la liberte de fe contredire. Voiez les remarques G & H de l'article *Balde*.

(C) *Toûjours capable de les tirer d'affaire.*] Nous avons vu comment Ciceron a obfervé que la memoire des auditeurs eft redoutable aux Avocats qui fe contredifent. (elle ne l'eft pas moins aux Predicateurs, lors que bien loin de fe contredire ils debitent de tems en tems prefque mot à mot le même Sermon.) S'il en avoit donné des exemples il auroit mieux fait conoître que les precautions de Marc Antoine étoient inutiles. Mais il faut avouër que ce qu'il ajoûte eft affez propre à juftifier la conduite de cet Orateur. Voici ce que c'eft. Marc Brutus qui accufoit L. Plancius defendu par L. Craffus, fit venir deux perfonnes qui lurent tout haut certains endroits qu'il avoit choifis dans deux harangues de L. Craffus; l'une defquelles élevoit extremement l'autorité du Senat, & l'autre ne l'abaiffoit pas moins. Cela mit un peu en peine l'Orateur, & l'obligea (*g*) à preparer des excufes fur la diverfité des tems & des caufes, qui avoit exigé de lui ces deux fortes de maximes. *Ego vero*, dit Ciceron (*h*), *in ifto genere libentius cùm multorum tum hominis eloquentiffimi & fapientiffimi L. Craffi autoritatem fequor, qui quum L. Plancium defenderet accufante M. Bruto, homine in dicendo vehementi & callido, quum Brutus duobus recitatoribus conftitutis ex duabus ejus orationibus capita alterna inter fe contraria recitanda curaffet, quod in diffuafione rogationis ejus quæ contra Coloniam Narbonenfem ferebatur quantum poteft de autoritate Senatus detrahit: in fuafione legis Serviliæ fummis ornat Senatum laudibus, & multa in Equites Romanos quum ex ea oratione afperius dicta recitaffet, quo animi illorum judicum in Craffum incenderentur: aliquantum effe commotus dicitur. Itaque in refpondendo primum expofuit utriufque rationem temporis, ut oratio ex re & caufa habita videretur.* Ciceron n'avoit garde de defaprouver le parti que L. Craffus choifit en cette rencontre; Ciceron, dis-je, qui fe voioit dans le même cas, veu qu'on avoit recité un morceau de l'une de fes harangues qui étoit fort contraire à la caufe qu'il avoit alors en main. Il repondit que la harangue dont on avoit recité quelque partie, ne contenoit point les expreffions de fes veritables fentimens, & qu'il ne faut pas confiderer ce que dit un homme en qualité d'Avocat, comme s'il l'avançoit en qualité de temoin; que c'eft le langage de la caufe, & non pas le langage de l'Orateur. Cela eft affez intelligible; il faut parler felon l'interêt de la caufe, & felon les conjonctures, & non pas felon fes opinions particulieres. (*i*) *Ego fi quid ejufmodi dixi, neque cognitum commemoravi, neque pro teftimonio dixi: & illa oratio potius temporis mei quam judicii & auctoritatis fuit ... Errat vehementer fi quis in orationibus noftris quas in judiciis habuimus autoritates noftras confignatas fe habere arbitratur. Omnes enim illæ orationes caufarum & temporum funt, non hominum ipforum aut patronorum. Nam fi caufa ipfa pro fe loqui poffent nemo adhiberet oratorem: nunc adhibemur ut ea dicamus non quæ noftra autoritate conftituantur, fed quæ ex re ipfa caufaque dicantur.* Joignez à cela les paroles que Ciceron met dans la bouche de Marc Antoine l'Orateur. (*k*) *Oratoris omnis actio opinionibus non fcientia continetur, nam & apud eos dicimus qui nefciunt, & ea dicimus quæ nefcimus ipfi: ita & illi alias aliud iifdem de rebus & fentiunt & judicant, & nos contrarias fæpe caufas dicimus, non modo ut Craffus contra me dicat aliquando, aut ego contra Craffum, quum alterutri neceffe fit falfum dicere, fed etiam ut uterque noftrum eadem de re alias aliud defendat, quum plus uno verum effe non poffit. Ut igitur in ejufmodi re quæ mendacio nixa fit, quæ ad fcientiam non fæpe perveniat, quæ opiniones hominum & fæpe errores aucupetur, ita dicam.* Je m'affûre que la plûpart de mes lecteurs feront fi aifes de voir que ces deux grans Orateurs aient eu de tels principes, & qu'ils aient fi bien conu le foible de leur metier, qu'on me pardonnera tout ce qui pourroit fentir trop la digreffion dans cette remarque. Notez que ces principes durent (*l*) encore.

(*D*) Nôtre Marc Antoine *affectoit de ne paffer point pour favant.*] Si je ne me trompe c'étoit moins par modeftie, que par politique. Il fe voioit établi dans une belle reputation de grand Orateur: ne pouvoit-il pas croire qu'on l'admireroit davantage, fi l'on fe perfuadoit qu'il ne devoit fon éloquence qu'à fon genie, que fi on la croioit le fruit d'une longue étude des livres Grecs? Il avoit une autre raifon: il croioit que

(*a*) Vellem aliquid Antonio præter illum de ratione dicendi fanè exilem libellum ... libuiffet fcribere. *Cicero in Bruto p. m. 278.*

(*b*) Perinde quafi quid à nobis dictum aut actum fit id nifi literis mandaverimus hominum memoria non comprehendatur. *Id. in Orat. pro Cluentio.*

REFLEXION fur les contradictions des Auteurs.

(*c*) *C'eft la 2. des nouvelles lettres contre le Calvinifme de Maimbourg.*

(*d*) *Voiez ci-deffus, pag 81 col. 2.*

(*e*) *Voiez les efforts que le Jefuite Mulhufinus fait dans l'auctarium primum* fpeculi mifериarum Parei *pour foudre cette contradiction. Voiez auffi la remarque D de l'article* Bellarmin.

(*) *Voiez le Suplément du Commentaire Philofophique & la page* 207. & 216. *de la reponfe de Mr. Saurin à ce Commentateur.*

(*f*) *C'eft Mr. Menage qui parle dans l'Anti-Baillet, to. 2. p. 174. 175.*

(*g*) *Voiez la même, & encore mieux l. 2. de Oratore fol. 81. D, comment il fe vengea de Brutus en faifant venir trois lecteurs.*

(*h*) *Cicero orat. pro Cluentio.*

(*i*) *Idem ibid.*

(*k*) *Id. de Oratore l. 2. fol. m. 72. C.*

(*l*) *Comparez les plaidoiez de Mr. Erard contre Madame Mazarin avec la reponfe au Factum de cette Dame. Lifez en particulier ces paroles de la reponfe:* Mr. Erard a parlé à Mad. Mazarin des evenemens de ce tems là, de la maniere dont alors elle même devoit les regarder. Après cela les temps & les evenemens diferens changent nos fentimens & nos paroles.

lustres amis, que son éloquence le faisoit admirer de tout le monde. Il perit malheureusement durant les confusions sanglantes que Marius & Cinna causerent dans Rome. Il fut decouvert au lieu où il s'étoit caché, & aussi-tôt des soldats furent envoiez pour le tuer. La maniere dont il leur parla les attendrit, & il n'y eut que celui qui les commandoit qui eut la brutalité de le tuer, n'aiant pas écouté son discours, mais étant entré dans sa chambre tout en colere de ce que les soldats n'avoient pas executé son β ordre. Sa tête fut exposée sur la Tribune aux Harangues, *pro rostris*, γ lieu qu'il avoit orné de depouilles triomphales. Ceci arriva l'an de Rome 667. Il laissa deux fils, dont je vais parler.

ANTOINE (MARC) fils aîné du precedent, eut le surnom de δ *Cretique*. Il ne s'avança pas au delà de la Preture, mais il l'exerça avec une étenduë d'autorité qui n'étoit pas ordinaire, veu qu'aiant eu la commission de faire venir des blez, cela lui donna le commandement sur toute la mer η. Ce fut une prerogative qu'il obtint θ par la faveur du Consul φ Cotta, & par la faction de Cethegus, & dont on ne murmura pas, comme l'on eût fait (AΔ) s'il eût eu plus de merite. On pretend qu'il se laissa corrompre par de mauvais conseils, pour faire des extorsions dans les Provinces. Il y en fit * beaucoup. Celles de la Sicile ont été representées en peu de mots par Ciceron †. La guerre de Crete dont il avoit cru que le bon succés seroit si facile, qu'il avoit embarqué ‡ moins d'armes sur sa flote, que de fers pour enchaîner les vaincus, ne lui aiant pas reüssi, il tomba malade de chagrin, & en mourut. Il n'eut pas la force de resister aux reflexions mortifiantes qui s'élevoient dans son ame, lors qu'il songeoit que les ennemis s'étant rendus maîtres de plusieurs de ses vaisseaux, avoient pendu aux mâts les soldats Romains, & que voguant avec ce spectacle ils triomphoient insolemment de la Republique en mille lieux. Julie sa seconde (A) femme lui donna trois fils, savoir Marc Antoine, Caius Antoine, & Lucius Antoine ⸸, dont nous parlerons dans la suite.

J'aurai

β *Plutarch. in Mario pag. 431. Valer. Maxim. l. 8. c. 9.*

γ *Cicero de oratore lib. 3.*

δ *Plut. in M. Antonio, init. p. m. 915.*

η *Paterculus l. 2. cap. 31.*

θ *Asconius Pedianus in orat. Cicer. contra Verrem, p. m. 113.*

φ *J'examinerai dans l'article* Cethegus *si Cotta étoit Consul lors que Marc Antoine reçut cette commission.*

* *Id. ib. Voiez le aussi p. 37.*

† *Cicero, orat. 5. in Verrem fol. 67. B. Voiez le aussi orat. 4. fol. 39. A.*

‡ *Florus l. 3. c. 7.*

⸸ *Glandorp. ubi supra, pag. 73.*

que le peuple se laisseroit plus toucher par ses harangues en les prenant pour une production de la nature, qu'en les prenant pour une production de l'art. On se defie de ceux qui ont apris toutes les ruses du metier. A l'égard des Juges, Marc Antoine ne croioit pas que rien fût plus propre à produire un bon effet, que de leur faire acroire qu'on plaidoit sans preparation, & que de leur cacher soigneusement les finesses de la Rhetorique dont on se servoit pour rendre sa cause meilleure. Mais dans le fond il étoit savant, & n'ignoroit pas les bons livres que les Grecs avoient produits. Prouvons tout ceci par quelques passages de Ciceron. *Magna nobis pueris, Quinte frater, si memoria tenes, opinio fuit L. Crassum non plus attigisse doctrinæ quam quantum prima illa puerili institutione potuisset, M. autem Antonium omnino omnis eruditionis expertem atque ignarum fuisse. . . . Quum nos . . . ea disceremus quæ Crasso placerent, & ab his doctoribus quibus ille uteretur erudiremur, etiam illud sæpe intelleximus . . . . illum & Græcè sic loqui nullam ut nosse aliam linguam videretur, & doctoribus nostris ea ponere in percontando, eaque ipsum omnini in sermone tractare, ut nihil esse ei novum nihil inauditum videretur. De Antonio verò quanquam sæpe ex humanissimo viro patruo nostro acceperamus, quemadmodum ille vel Athenis vel Rhodi se doctissimorum hominum sermonibus dedidisset, tamen ipse adolescentulus, quantum illius ineuntis ætatis meæ patiebatur pudor, multa ex eo sæpe quæsivi. Non erit profectò tibi quod scribo hoc novum (nam jam tum ex me audiebas) mihi illum ex multis variisque sermonibus nullius rei, quæ quidem esset in his artibus de quibus aliquid existimare possem, rudem aut ignarum esse visum. Sed fuit hoc in utroque eorum ut Crassus non tam existimari vellet non didicisse quam illa despicere, & nostrorum hominum in omni genere prudentiam Græcis anteferre. Antonius autem* (a) *probabiliorem hoc populo orationem fore censebat suam, si omnino didicisse nunquam putaretur. Atque ita uterque se graviorem fore si alter contemnere, alter ne nosse quidem Græcos* (b) *videretur.* Voilà l'exorde du 2. livre de l'Orateur. Dans la suite ce n'est plus Ciceron qui parle, & l'on entend dire entre autres choses à Marc Antoine ce qui suit: (c) *Ego ista studia non improbo moderata modo sint: opinionem istorum studiorum & suspicionem artificii apud eos qui res judicent oratori adversariam esse arbitror, imminuit enim & oratoris auctoritatem, & orationis fidem.* Voilà le fondement de la conduite que Ciceron (d) lui attribuë; *Erat memoria summa, nulla meditationis suspicio, imparatus semper aggredi ad dicendum videbatur, sed ita erat paratus, ut judices illo dicente nonnunquam viderentur non satis parati ad cavendum fuisse.* Je me souviens à ce propos d'une remarque (e) de Mr. Daillé, sur la difference qui se trouve entre *faire l'Orateur*, & *être Orateur*. Cette remarque est très-bonne.

(AΔ) *S'il eût eu plus de merite.*] Velleius Paterculus me fournit cette pensée, c'est dans l'endroit où il raporte que Pompée obtint une commission deux ans après qui le rendit presque maître de toute la terre. Cela ne lui fut point acordé sans oposition, au lieu qu'on n'avoit rien dit contre le decret qui avoit mis une semblable puissance entre les mains de Marc Antoine. C'est qu'on n'avoit pas jugé qu'il fût capable de se faire craindre, mais on trouvoit dans Pompée un merite redoutable à la liberté publique. *Idem* (f) *hoc ante biennium in M. Antonii prætura decretum erat. sed interdum persona, ut exemplo nocet, ita invidiam auget aut levat. in Antonio homines æquo animo passi erant. raro enim invidetur eorum honoribus, quorum vis non timetur. Contra in iis homines extraordinaria reformidant, qui ea suo arbitrio aut deposituri aut retenturi videntur, & modum in voluntate habent.* Voilà un beau texte pour les faiseurs de commentaires politiques. Je le leur abandonne presque tout entier, car je me contente de cette petite observation. On se plaint que les mêmes choses qui devroient faire monter un homme aux grandes charges, l'empêchent d'y parvenir. *Estamos a tiempo*, disoit George de Monte Mayor, *que merecer la cosa, es principal parte para no alcançarla.* C'est-à-dire, & ce sont les termes du President du Vair, *en ce temps rien n'a tant empesché les hommestes gens d'avoir des biens & honneurs que de les meriter* (g). Cette plainte est trop souvent bien fondée, mais il y a des rencontres où elle n'a pas assez de solidité; car pour meriter une charge il ne sufit pas d'avoir les qualitez necessaires à la bien remplir selon toutes ses fonctions, il faut de plus que ces qualitez ne soient point jointes à certains defauts, qui font qu'on abuse de la gloire que l'on aquiert en s'aquitant de ses emplois avec toute la capacité, & avec tout le succés imaginables. Le mélange de ces defauts, proprement parlant, peut rendre indignes d'une charge ceux qui en seroient les plus dignes par leurs belles qualitez. Ce n'est donc pas toûjours une injustice que de refuser à certains sujets les charges qu'ils sont très-capables de bien exercer, c'est une precaution, c'est une prudence necessaire, & principalement dans les Republiques. Les qualitez éminentes inspirent beaucoup d'ambition. Donnez lieu à ceux qui les possedent de rendre des services importans à leur patrie, vous allumez de plus en plus le feu de cette ambition, la gloire qu'ils aquierent en s'aquitant dignement d'une grande charge leur inspire le dessein d'abuser de leur credit, & leur montre qu'il sera aisé de monter plus haut. Ils tentent la fortune, ils aspirent quelquefois à la Souveraineté, & soit qu'ils y reüssissent, soit qu'ils n'y reüssissent pas, ils font naître mille desordres que l'on auroit évitez en donnant les charges à des personnes d'un merite mediocre.

(A) *Julie sa seconde femme.*] Elle étoit fille de Julius Cesar Consul l'an de Rome 664. & sœur d'un autre Julius Cesar Consul l'an 690. Sa vertu & son merite l'égaloient (h) aux plus illustres Dames de son tems. Elle ne fut pas des plus heureuses en maris, car après la mort de Marc Antoine le Cretique, elle épousa Publius Cornelius Lentulus qui fut l'un des complices de la conjuration de Catilina, & l'un de ceux à qui ce crime coûta la vie. (i) Ce qu'elle fit pour sauver Lucius Cesar son frere merite de l'admiration.

(a) *Ajoûtez ce qu'il dit lui-même dans ce 2. livre de Orat. fol. 78. B.*

(b) *Il dit dans ce 2. livre de l'Orateur fol. 73. D. qu'il ne lisoit les Auteurs Grecs que pour se divertir, qu'il n'entendoit rien aux livres des Philosophes;* Verbum prorsus nullum intelligo ita sunt angustis & concisis disputationibus illigati; *qu'il laissoit là les Poëtes dont le langage n'étoit point humain, & qu'il s'arrêtoit aux Historiens ou aux Orateurs qui s'étoient humanisez avec les demi savans,* Videantur voluisse esse nobis qui non sumus eruditissimi, familiares.

(c) *Fol. 78. C.*

(d) *In Bruto pag. 151. edit. Corradi.*

(e) *Daillé, Reponse au P. Adam 3. part. p. m. 156.*

(f) *Vell. Paterculus l. 2. c. 31.*

(g) *Voiez Pierre Matthieu à la fin de la Preface de l'Histoire de la paix.*

(h) *Ταῖς ἀρίσταις τότε καὶ σωφρονεστάταις ἐνάμιλλος.* Cum præstantissimis & pudicissimis illius memoriæ matronis comparanda. *Plut. in M. Anton. init. p. 916.*

(i) *Id. ibid.*

J'aurai quelques fautes (B) à relever, & peut-être faudroit-il prendre pour une erreur l'éloge (C) qui a été donné par Plutarque à nôtre Antoine.

ANTOINE (Caius) frere du precedent, eut une conduite assez dereglée, desorte que lui & son frere ainé furent mieux les dignes oncle & pere du Triumvir, que les dignes fils de celui qui leur donna la vie. Ce Caius Antoine porta les armes sous Sylla pendant la guerre de Mithridate, & fit beaucoup de concussions dans l'Achaie, ce qui avec d'autres sujets de blâme qu'on eut à alleguer contre lui, fut cause qu'ensuite les Censeurs le degraderent du Senat. Il ne laissa pas de devenir Consul, preferablement à Catilina l'un de ses competiteurs; mais il parvint à ce grade avec beaucoup moins de gloire que Ciceron, qui malgré les complots qu'avoient faits lui Caius Antoine & Catilina pour l'exclure, fut declaré Consul d'un consentement unanime, au lieu que Caius Antoine ne l'emporta sur Catilina que de quelques β voix. Ce fut sous ce Consulat qu'éclata la conjuration de Catilina, contre laquelle Ciceron se porta avec un grand zéle. Son collegue eut le commandement de l'armée qu'on envoia contre Catilina, & remporta une victoire complette par son Lieutenant General Petreius; car pour lui une maladie feinte ou veritable l'empécha de se trouver au combat. Dion γ pretend qu'elle étoit feinte, & qu'Antoine craignant que Catilina ne revelât des secrets fort importans contre lui, ne commanda point en personne. Aprés la victoire il mena ses troupes dans la Macedoine, & fut batu par les Dardaniens. Il gouverna cette Province pendant trois ans avec tant de violence & tant d'exactions, que le Senat indigné de sa conduite lui envoia un successeur. A son retour à Rome il fut accusé par Marcus Cœlius, & quoi que Ciceron eût entrepris sa defense, il fut convaincu & bani. Quelques-uns croient qu'il passa 15. ans dans l'Ile de Cephalonie, & que Marc Antoine (A) son neveu qui se trouva fort puissant à Rome lors que les assassins de Jules Cesar en furent sortis, le rapella de son exil. Il mourut quelque tems aprés accablé d'années & de chagrins, & ne laissa qu'une fille qu'il vit repudiée par son mari Marc Antoine le Triumvir, peu aprés les noces, sous pretexte δ de galanterie avec Dolabella *.

ANTOINE (Marc) l'un des Triumvirs, conu ordinairement en François sous le nom de Marc Antoine sans queuë, étoit petit-fils de Marc Antoine l'Orateur, & fils de Marc Antoine le Cretique. Mr. Moreri a parlé amplement de lui; c'est ce qui fait que je n'en parlerai point. Les faussetez que j'ai recueillies sur ce chapitre pourront trouver place ou dans l'article de Fulvie, ou ailleurs.

ANTOINE (Caius) frere du precedent, servit sous Jules Cesar dans la guerre contre Pompée, & fut contraint de se rendre aux ennemis faute de vivres, avec les troupes † qu'il commandoit dans l'Illyrie. Aprés la mort de Cesar, & pendant qu'il etoit Preteur, & que Marc Antoine son frere étoit Consul, il fut envoié dans la Macedoine pour y aporter l'arrêt du Senat qui donnoit à Marc Antoine le gouvernement de cette Province. Mais quelque diligence qu'il eût faite il fut primé par Brutus, & il tomba ‡ même entre ses mains. D'abord Brutus le traita honorablement, & lui laissa les marques de sa Preture; mais quand il se fut aperçu que Caius Antoine tâchoit de lui debaucher l'armée, il le mit sous bonne garde, & puis il le fit mourir,

β *Asconius Pedianus in Orationem Ciceronis in toga candida.*

γ *Dio lib. 37. ad annum Romæ 692.*

δ *Voiez les remarques de l'article* Fulvie.

* *Voiez Glandorp ubi supra, p. 75. 76.*

† *Glandorp. p. 80. ex Cæsare, Lucano Pharf. l. 4. Eutropio.*

‡ *Il fut pris par Hortensius qui le livra à Brutus.*

ration. Il fut proscrit pendant le Triumvirat, & s'alla cacher chez elle. Les soldats alloient l'y chercher pour le mettre à mort; mais elle se mit à la porte & leur declara qu'ils n'entreroient point avant que de la tuer, elle qui avoit mis au monde Marc Antoine dont ils vouloient executer l'ordre. Cela les fit retirer (a). La premiere femme de nôtre Antoine s'apelloit Numitoria: elle étoit fille de Quintus Numitorius Pullus. On l'apelle la fille d'un traitre dans les Philippiques de Ciceron (b).

(B) *Quelques fautes à relever.*] Thysius Professeur en Eloquence dans l'Academie de Leide a fait une note qui peut nous donner une mauvaise opinion de son savoir. Cette note se raporte à ces paroles de Lactance. (c) *De Neptuni forte manifestum est, cujus regnum tale fuisse dicimus quale M. Antonii fuit infinitum illud imperium, cui totius oræ maritimæ potestatem Senatus decreverat ut prædones persequeretur ac mare omne pacaret.* Thysius pretend qu'au lieu d'*Antonii* il faut lire *Pompeii*, qui est la leçon des bons manuscrits, & sur cela il raporte que Pompée fut nommé Neptune, & que plusieurs de ses statuës furent ornées des enseignes de cette Divinité. Il s'abuse: on ne peut douter que Lactance qui possedoit parfaitement Ciceron n'ait eu égard au passage de la 4. Verrine qui va être copie; (d) *Postquam Marci Antonii infinitum illud imperium senserant*; ou à ces paroles de l'Oraison suivante, (e) *Ita se in isto infinito imperio Marcum Antonium gessisse, ut &c.* L'un des fils de Vossius eût pu épargner cette fausse note au Professeur de Leide, car il remarque dans un livre qui fut imprimé 13. ans avant le Lactance de Thysius, que Thomasius a eu grand tort de mettre *Pompeii* au lieu d'*Antonii* dans son édition de Lactance, & il le prouve (f) par l'autorité de Ciceron, & par celle de Paterculus. J'ajoûte qu'il croit que Florus a parlé du même Antoine en disant, (g) *Quum ille* (Pompeius) *res in Asia gerens eo quoque præfectum misisset Antonium in aliena Provincia inclitus fuit.* Il montre que Florus a confondu cet Antoine avec Octavius, qui selon (h) Plutarque & (i) Dion fut envoie dans l'Ile de Crete par Pompée lors que Metellus y commandoit. Il a plus de raison en cela, qu'à dire qu'il faut corriger dans Plutarque le surnom de *Creticus* donné à ce Marc Antoine, & lire *Creticus*. Je ne sai point de quelle édition de Plutarque il se servoit, mais j'ai trouvé Κρητικὸς dans l'édition de Francfort 1620. & dans celle de Paris 1624. Je voudrois qu'il eût pris la peine d'examiner une erreur chronologique qui paroit être dans Paterculus. Cet Historien assure qu'il ne se passa que deux ans entre la charge qu'on donna à Marc Antoine, & celle que l'on donna à Pompée, & neanmoins Asconius Pedianus raporte que Marc Antoine l'obtint par la faveur d'un Consul apellé Cotta. Je touche cette dificulté dans l'article *Cethegus*.

(C) *Pour une erreur l'éloge qui a été donné par Plutarque.*] Marc Antoine, dit-il (k), étoit bon & droit, & fort liberal. Comme il n'étoit point riche les oppositions de sa femme génoient beaucoup son inclination à faire paroître sa liberalité. Il se trouva sans argent un jour qu'un de ses amis lui en emprunta, mais il ne laissa pas de le secourir. Il se fit porter de l'eau dans un gobelet d'argent, sous pretexte de se raser, il mouilla sa barbe, & renvoia son laquais, & donna le gobelet à son ami. Tout le domestique fut en desordre, on cherchoit par tout ce gobelet; la femme de Marc Antoine faisoit un bruit effroiable & vouloit mettre tous les valets à la question. Il prevint cela en (l) lui avoüant ce qu'il avoit fait, & en la supliant de lui pardonner. Plutarque ne represente pas bien le caractere de cet homme; il le fait liberal; il faloit le faire prodigue. Salluste (m) ne s'y est pas trompé. Ne dissimulons point que Ciceron nie ce que l'opinion commune attribuoit à ce Marc Antoine. On disoit qu'il n'ecrivoit rien ni de sa recette, ni de sa depense. (n) *Audiemus aliquem tabulas nunquam confecisse: quæ est opinio hominum de Antonio falsa, nam fecit diligentissime.*

(A) *Que M. Antoine son neveu . . . le rapella de son exil.*] Il y a quelques dificultez touchant le tems de ce rapel, qui seront examinées dans la remarque H. de l'article de Fulvie.

(a) *Plut. in M. Anton. pag. 924.*

(b) *Tiré de Glandorp. pag. 74. & 75.*

(c) *Lactant. l. 1. cap. 11. p. m. 34.*

(d) *Cicero orat. 4. in Verrem fol. 39. A.*

(e) *Id. orat. 5. in Verrem fol. 67. B.*

(f) *Gerardus Vossius not. in Vell. Paterculum p. 55. edit. 1639. il cite Ciceron* Verrina 1. *mais il faloit le citer* Verrina 4. & 5.

(g) *Florus lib. 3. c. 7. & non pas cap. 8. comme Gerard Vossius le cite.*

(h) *Plut. in Pompeio.*

(i) *Dio, lib. 36.*

(k) *Plut. in M. Antonio init. pag. 915. 916.*

(l) Ὑπολέγων [illegible]. Petiit veniam id quod erat confessus est. *Id. ib. p. 916. A.*

(m) M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus. *Sallust. in fragm. histor. l. 3. p. m. 446.*

(n) *Cicero, orat. 3. in Verrem fol. 31. D.*

mourir, lors qu'il eut apris les proscriptions du Triumvirat, le meurtre de D. Brutus, celui de Ciceron &c. Marc Antoine après la bataille de Philippes, aiant Hortensius en son pouvoir l'immola aux Manes de son frere. Ciceron parle quelquefois de C. Antoine dans ses Philippiques, & toûjours en mal β.

β Glandorp ex Plutarcho in M. Antonio &c.

ANTOINE (Lucius) frere du precedent, eut les defauts de son frere le Triumvir, sans en avoir les bonnes qualitez. Il ne manquoit pas pourtant de courage. Il étoit Tribun du peuple l'année de la mort de Cesar, pendant que son frere Marc étoit Consul, & que Caius son autre frere étoit Preteur. Il fut Consul l'an de Rome 713. & triompha le premier jour de son Consulat de quelques habitans des Alpes, qu'il fit acroire qu'il avoit vaincus, quoi qu'il ne leur eût rien fait qui fût digne du triomphe, & qu'il n'eût même exercé aucune charge dans leur païs. Mais Fulvie femme de Marc Antoine, & belle-mere d'Octave Cesar, laquelle faisoit alors à Rome tout ce qu'elle vouloit, lui procura par son seul credit cet honneur-là. Cette même femme imperieuse voulant se venger d'Octave qui avoit repudié sa fille, excita Lucius Antoine à prendre les armes contre lui, prenant pour pretexte la protection des habitans de la campagne dont on avoit assigné les terres aux soldats. Les troupes qu'il assembla aiant été introduites de nuit dans Rome, il en chassa Lepidus l'un des Triumvirs, harangua le peuple, & lui declara que suivant l'intention de son frere il vouloit abolir le Triumvirat. Cette promesse repandit la joie dans la ville. On le declara *Imperator*; il marcha contre Octave Cesar, mais n'osant tenir la campagne il s'enferma dans Perouse, où il se defendit jusqu'à ce que la disette de vivres le contraignit de se rendre. Octave lui donna ensuite la liberté, & depuis on ne trouve point ce qu'il est devenu γ.

γ Glandorp. ubi supra, pag. 81. ex Dione &c.

ANTOINE (Marc Jules) fils du Triumvir & de Fulvie, trouva grace de telle sorte devant Auguste après la conquête d'Egypte, qu'il fut avancé aux charges de degré en degré, & enfin au Consulat l'an de Rome 744. Il épousa Marcella fille d'Octavie, & par ce moien étant devenu gendre de la sœur d'Auguste, pour laquelle ce Prince avoit une extrême consideration, il tint le premier rang dans la faveur, après Agrippa gendre d'Auguste, & après les fils de l'Imperatrice. Mais il paia d'ingratitude son bienfaiteur, puis qu'il fut un des premiers qui corrompirent sa fille Julie, ce qui joint à quelques soupçons de conjuration le fit condamner à la mort. Il y a des Historiens qui disent qu'il se tua lui-même δ, pour prevenir l'infamie de son arrêt. Il avoit η étudié sous le Grammairien L. Crassitius, & il composa un Poëme * de douze livres en vers heroïques, & quelques traitez en prose. C'est à lui qu'Horace adresse l'ode 2. du 4. livre. Il laissa un fils qui étoit encore extremement jeune, & qui s'apelloit L. Jules Antoine. L'Empereur relegua ce jeune garçon à Marseille, sous le specieux pretexte de le faire étudier. Il lui fit rendre des honneurs funebres assez singuliers; car il fit ordonner par le Senat que ses os seroient portez dans le tombeau des Octavius †. Il paroît que ce fut là la fin de l'ancienne & puissante famille Antonia, dont Tacite ‡ dit qu'elle avoit été illustre mais malheureuse, *Multa claritudine generis, sed improspera.* Nous allons mettre ensemble les erreurs (*A*) de Mr. Moreri concernant cette famille.

δ Vell. Paterculus l. 2. cap. 100.

η Sueton. de illustr. Gramm. cap. 18.

* Intitulé Diomedex. Vetus interpres Horat. in od. 2. l. 4.

† Tacit. Annal. l. 4. c. 44.

‡ Id. ib. C'est à l'occasion de la mort de L. Julius Antonius arrivée l'an 778 de Rome.

(*A*) *Nous allons mettre ensemble les erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il ne faloit point parler de cette famille dans la lettre M. à l'occasion de Marc Antoine: il faloit que tant lui que sa famille fussent dans la lettre A. II. Il ne faloit pas dire *que la famille des* ANTONIENS *étoit celebre à Rome entre les nobles*, car il est visible qu'en parlant ainsi on a voulu la distinguer des familles plebeïënnes; or c'est une fausse distinction. Le seul Tribunat du peuple dont Marc Antoine étoit revêtu au commencement de la guerre de Cesar & de Pompée, justifie invinciblement que la famille *Antonia* étoit plebeïënne; car il devint Tribun du peuple sans s'être fait adopter par un plebeïën; il ne fut pas obligé de faire comme Clodius, qui voulant être Tribun du peuple (*) recourut à une telle adoption. J'avouë que les Antoines ont été au commencement patriciens: cela paroît par les charges de Decemvirs, & de Tribuns militaires qu'on leur confera, dans un tems où les familles du peuple n'avoient pas encore obtenu l'admission aux premieres dignitez de la Republique. Mais soit que les Antoines qui ont paru avec tant d'éclat au septiéme siecle de Rome, ne descendissent pas de la même tige que ceux qui porterent le surnom de *Merenda*, soit qu'ils aient passé d'une maniere qu'on ne conoit pas du rang de patriciens à celui de plebeïëns, comme il est arrivé à quelques autres familles, il est certain que leur Maison étoit plebeïenne au tems de l'Orateur Marc Antoine qui en commença l'élevation. III. C'est une ignorance crasse que de dire que cette Maison *étoit divisée en deux branches, des Merenda, & des Marcs.* Le mot Marc est un prenom. Or les prenoms ne servoient qu'à distinguer les personnes: ce qui distinguoit les branches s'apelloit *cognomen*, & occupoit la (*a*) troisiéme place, comme *Cesar*, *Scipion*, &c. IV. Il n'est pas certain que Q. Antonius Merenda Tribun militaire environ l'an 332. de Rome fût fils de T. Antonius Merenda Decemvir l'an 303. V. Il est faux que Tite Live fasse mention de M. Antonius Merenda Colonel de la cavalerie sous la Dictature de P. Cornelius. Il le nomme simplement M. Antonius. VI. Marc Antoine le Cretique ne fut point tué en combatant. Asconius Pedianus ne laisse aucun lieu de hesiter là-dessus. *Indicto Cretensibus bello*, dit-il (*b*), *male re gesta ibidem periit*. VII. Au lieu de dire que Marc Antoine l'Orateur *n'écrivoit jamais aucune de ses oraisons*, il faloit dire qu'il (*c*) n'en publia jamais aucune. VIII. Sa reponse a ceux qui lui demanderent la raison de sa conduite, est mal raportée; il ne repondit point *qu'il ne vouloit pas donner des armes à ceux qui le pourroient convaincre d'avoir mal parlé*; il ne craignoit pas pour ses mots, ou pour ses phrases, je veux dire qu'on lui reprochât quelque barbarisme, ou quelque faute contre les loix de la Grammaire, & c'est neanmoins ce que Mr. Moreri lui impute, comme l'avoûront tous ceux qui savent entendre le sens d'un Auteur. Mais voici ce que Marc Antoine craignoit, qu'on ne le convainquît par ses Ouvrages de souffler le chaud & le froid, & d'avoir refuté depuis quatre ans le plaidoié qu'il alloit faire. Consultez ci-dessus la page 264. où j'ai parlé amplement de ce qui engage les Avocats à se contredire, à soutenir un jour une chose, en un autre tems la these contraire selon les diferens interêts de leurs cliens. IX. Mr. Moreri prête d'ailleurs une reponse très-absurde à Marc Antoine, car on peut écrire un plaidoié sans donner des armes à des Critiques, pourveu qu'on le garde dans son coffre. X. M. Aquilius n'étoit pas dejà condamné, lors que M. Antoine *entreprit sa cause*. XI. Les Juges n'avouërent point *que celui qui avoit si souvent exposé sa vie pour le salut de la Republique, ne devoit pas la perdre avec tant de deshonneur.* Si Mr. Moreri avoit su qu'Aquilius (*d*) n'auroit été condamné tout au plus qu'au bannissement, il n'eût pas donné à son style les couleurs de l'art oratoire. XII. Quelle confusion n'est-ce pas que de dire *que Marc Antoine fut Consul, Censeur en 626. de Rome avec A. Posthumius en 657. avec L. Valerius, &c.* Il y a pis que confusion là-dedans; les faussetez n'y manquent pas. Marc Antoine fut Consul avec A. Posthumius Albinus l'an (*e*) 655. & Censeur avec L. Valerius Flaccus l'an 657.

(*) Cicero, orat. pro domo sua ad pontific. fol. 173. C

(*a*) Cajus Julius Cæsar, Publius Cornelius Scipio.

(*b*) Ascon. Pedian. in Cicer. Divinat. Il dit in Verr. de præt. urb: Creta mortuus.

(*c*) Voiez ci-dessus la remarque A de l'article d'Antoine l'Orateur.

(*d*) Quum mihi M. Aquilius in civitate retinendus esset. C'est Marc Antoine qui parle, apud Ciceronem l. 2. de Orat. fol. 80. B.

(*e*) Plin. l. 8. c. 7. Sigonius & Calvisius mettent ce Consulat à l'an 654. & la Censure deux ans aprés.

ANTONIA, fille aînée (A) de Marc Antoine & β d'Octavie, fut une Dame que γ sa vertu & sa beauté rendirent un objet d'admiration. Elle épousa Drusus fils de Livie & frere de Tibere, & en eut beaucoup d'enfans δ, mais il n'y en eut que trois qui survêcurent à Drusus, savoir Germanicus, Claude qui a été Empereur, & Livillе qui fut femme du fils de Tibere. Antonia jeune & belle encore (B) dans son veuvage fut recherchée par de grans partis. Elle les refusa tous, & fut un exemple de continence d'autant plus beau, qu'elle vivoit dans une Cour extremement corrompuë. Tibere dont l'humeur étoit si farouche respecta beaucoup cette Dame; ce qui montre qu'elle avoit su joindre à sa chasteté une autre vertu qui étoit un peu inconuë à la chaste Agrippine sa belle-fille, je veux dire la douceur & la prudence. Ce fut Antonia (C) qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan; ce Prince ne fut point * ingrat après un service de cette importance. Pline † nous aprend une chose tout-à-fait singuliere d'Antonia, c'est qu'elle ne cracha jamais. Il dit aussi qu'elle aimoit fort tendrement un poisson ‡, & qu'elle lui fit porter des pendans d'oreille, ce qui étoit cause que plusieurs alloient exprès dans sa maison de plaisance pour voir cette rareté. Cette Dame fut malheureuse dans sa famille. A la verité Germanicus son fils eut toutes les perfections que l'on pouvoit souhaiter dans un heritier presomptif de l'Empire, & il étoit l'amour & les delices de tout le peuple Romain; mais cela même mit le comble à l'affliction d'Antonia, lors qu'une mort precipitée lui enleva ce jeune Prince. Cette mere desolée ne fut pas en état (D) de mener le deuil, quand on fit les funerailles de Germanicus. Son autre fils lui étoit si desagreable, & lui paroissoit si bête qu'elle le traitoit (E) de monstre, & d'ébauche d'homme, & qu'elle en faisoit un sujet de comparaison, quand

β *Elle étoit sœur d'Auguste.*

γ Σωφρο-σύνῃ καὶ κάλλει περιβόητον. Castitate & forma inclytam. *Plutarch. in Anton. p. 955. E.*

δ *Sueton. in Claud. cap. 1.*

* *Josephus Antiq. l. 18. c. 8. p. 632. C.*

† *Plin. l. 7. cap. 19.*

‡ In eadem villa (*apud Baulos in parte Baiana*) Antonia Drusi, murænæ quam diligebat inaures addidit: cujus propter famam nonnulli Baulos videre concupiverunt. *Id. l. 9. c. 55.*

(A) *Fille aînée de Marc Antoine.*] Suetone & Plutarque sont contre moi; le premier (a) formellement & en propres termes; le second d'une maniere implicite: car il ne fait autre chose à cet egard que parler (b) du mariage de l'une des deux Antonia avec Domitius, avant que de parler du mariage de l'autre avec Drusus. Or comme Suetone a écrit après Tacite, & qu'il semble même le refuter quelquefois, ne vaudroit-il pas bien mieux lui donner la preference, & presuposer qu'il n'a pris le parti contraire, qu'à cause qu'il avoit verifié l'erreur de Tacite? D'ailleurs n'est-ce rien que l'arrangement des mots de Plutarque? Que chacun en juge comme il lui plaira; j'ai suivi Tacite sans pretendre rien contester à ceux qui suivront Suetone. Il y a deux passages de Tacite, l'un au chapitre 44. du 4. livre des Annales, l'autre au chapitre 64. du 12. livre des mêmes Annales, où la femme de Domitius est nommée *Antonia minor.* Je vois que Lipse (c) ne prend nul parti, & que Glandorp (d) prefere celui de Tacite à celui de Suetone. Il y a une raison pour Tacite, mais qui n'est pas concluante. On pourroit dire que Drusus, qui en qualité de fils d'une Imperatrice toute puissante etoit un des plus grans partis de Rome, eut l'aînée des deux sœurs; mais on peut repondre que l'Antonia qui lui fut donnée étoit parfaitement belle. Or c'est un droit d'aînesse beaucoup plus au goût d'un jeune Prince, (& il n'est pas besoin d'être jeune Prince pour avoir ce goût) que celui qui n'est fondé que sur le plus grand nombre d'années. Drusus en qualité de grand parti eut apparemment le choix, & sans doute il prit la plus belle des deux sœurs soit qu'elle fût l'aînée, soit qu'elle fût la cadette.

(B) *Antonia jeune & belle encore dans son veuvage . . . . fut un exemple de continence.*] Ce que l'on dit de son mari est encore plus surprenant, c'est qu'il garda la foi conjugale. (e) *Drusum etiam Germanicum eximiam Claudiæ familiæ gloriam, patriæque rarum ornamentum, & quod super omnia est operum suorum pro habitu ætatis magnitudine, vitrico pariter ac fratri Augustis, duobus reipublicæ divinis oculis mirificè respondentem, constitit usum Veneris intra conjugis (f) charitatem clausum tenuisse.* Qu'à la Cour d'Auguste le beau-fils de l'Empereur se soit contenté de son ordinaire comme un bourgeois, c'est assurément un cas singulier; & il ne serviroit de rien de dire qu'Antonia étoit si jeune & si belle, que Drusus n'auroit su où aller pour trouver mieux. Combien y a-t-il de Princes & de grans Seigneurs, & d'autres gens pour qui cette raison est tout à-fait fausse? Mais revenons à Antonia. Voici comment Valere Maxime continuë son discours. *Antonia quoque fœmina laudibus virilem familiæ suæ claritatem supergressa amorem mariti egregia fide pensavit: quæ post ejus excessum forma & ætate florens cubiculum socrus pro conjugio habuit, in eodemque toro alterius adolescentiæ vigor extinctus est, alterius viduitatis experientia consenuit.* La chasteté d'Antonia a trouvé des panegyristes dans la Judée. Josephe merite d'être oüi: il nous aprend qu'Auguste sollicita cette Dame à se remarier, mais qu'elle persista dans le dessein de n'en rien faire, & qu'elle conserva dans son veuvage toute sa belle reputation. Voilà où est la rareté; car on trouve assez de grandes Dames qui vivent separées de leurs maris, ou qui ne se remarient point, quoi qu'on les recherche: mais vivent-elles sans reproche? ne font-elles point parler de leurs commerces, & de leurs galanteries? c'est là le point, *hoc opus, hic labor est* (g). Voici les paroles de Josephe? (h) Τιμία δ' ἦν Ἀντωνία Τιβερίῳ εἰς τὰ πάντα συγγενείας τε ἀξιώματι, Δρούσου γὰρ ἦν ἀδελφοῦ τοῦ αὐτοῦ γυνή, καὶ ἀρετῇ τοῦ σώφρονος, νέα γὰρ χηρεύειν παρέμεινεν γάμῳ τε ἀπειπεῖν τῷ πρὸς ἕτερον, καίπερ τοῦ Σεβαστοῦ κελεύοντος τινὶ γαμεῖσθαι, καὶ λοιδοριῶν ἀπηλλαγμένον διεσώσατο αὐτῆς τὸν βίον. *Antonia in magno honore habebatur apud Tiberium vel propter affinitatem quod Drusi fratris uxor fuerat, vel propter continentiam, quod florente etiam suæ ætate vidua recusarit alteras nuptias, licet hortante Augusto ad iterandum conjugium, in eoque vitæ genere omnem caverit infamiam.*

(C) *Ce fut Antonia qui decouvrit à Tibere les machinations de Sejan.*] Il y a beaucoup d'aparence que Tacite avoit étendu ce fait, mais par malheur cette partie de ses Annales est perduë. Josephe, si je ne me trompe, est le seul Historien qui nous aprenne la part qu'eut Antonia à la decouverte de cette conspiration. Il est digne d'être cru, parce que les liaisons de Berenice, & celles d'Agrippa son fils avec cette Dame, & les bons offices qu'elle rendit à Agrippa, la firent conoître dans la Judée, & obligerent l'Historien Juif à s'informer exactement de ce qui la concernoit. Croions donc sur son temoignage qu'aussi-tôt qu'Antonia eut été bien informée du complot de Sejan, elle en écrivit exactement les circonstances à Tibere, qui étoit dans l'Ile de Caprée, où elle lui depêcha le plus fidele de ses domestiques, chargé de sa lettre. La consideration que ce Prince avoit toûjours euë pour cette Dame devint plus forte depuis un service si important. Ὁ δὲ (i) μαθὼν τοῦτο Σηιανόν τε κτείνει καὶ τοὺς συνωμότας, τήν τε Ἀντωνίαν καὶ πρὶν ἀξιόλογον ἄγων τιμιωτέραν τε ὑπελάμβανεν καὶ τοῖς πᾶσι πιστήν. *Quibus ille* (Tiberius) *cognitis Sejanum occidit & socios consilii, Antoniaque jam ante habita in precio majorem etiam in posterum fidem habuit per omnia.* Je dirai (k) ailleurs que Xiphilin a observé par occasion qu'Antonia écrivit certaines choses à Tibere touchant Sejan.

(D) *Ne fut pas en etat de mener le deuil.*] Voions comment Tacite narre la chose, & comment il la pare de ses reflexions. (l) *Tiberius atque Augusta publico abstinuere, inferius majestate sua rati si palam lamentarentur, an ne omnium oculis vultum eorum scrutantibus falsi intelligerentur. Matrem Antoniam non apud auctores rerum, non diurna actorum scriptura reperio ullo insigni officio functam, cum super Agrippinam, & Drusum & Claudium, cæteri quoque consanguinei nominatim perscripti sint, seu valetudine præpediebatur, seu victus luctu animus magnitudinem mali perferre visu non toleravit. Facilius crediderim Tiberio & Augusta qui domo non excedebant cohibitam, ut par mœror & matris exemplo avia quoque & patruus attineri viderentur.*

(E) *Qu'elle le traitoit de monstre.*] C'est Suetone qui nous l'aprend. (m) *Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat, nec absolutum à natura sed tantum inchoatum; ac si quem socordia argueret, stultiorem ajebat filio suo Claudio.* A cela peut-on conoître qu'elle se piquoit d'esprit & d'habileté; car une femme du com-

(a) Germanicus C. Cæsaris pater, Drusi & minoris Antoniæ filius. *Suet. in Calig. c. 1. vide etiam in Claud. cap. 1.* Ex Antonia majore patrem Neronis procreavit (Domitius). *Id. in Nerone cap. 5.*

(b) *Plut. in Marc. Anton. pag. 955.*

(c) *Lips. in Tacit. Ann. l. 12.*

(d) *Gland. Onomast. pag. 87.*

(e) *Val. Maxim. l. 4. c. 3.*

(f) *Voiez les vers de la remarque G.*

(g) *Il y a des medisans qui pretendent qu'il s'en trouve qui pratiquent ce que l'on accuse Luther d'avoir permis aux maris,* si nolit uxor, *disoit-il,* veniat ancilla. *On tourne ici la medaille,* si nolit, si desit maritus, veniat famulus. *On a mal entendu les paroles de Luther.*

(h) *Joseph. Antiquit. l. 18. c. 8. pag. 632. C.*

(i) *Joseph. ibid.*

(k) *Dans l'article* Vespasien, *à la remarque qui concerne la Concubine Cenis.*

(l) *Tacit. Annal. l. 3. c. 3. ad ann. 773. c'étoit l'an 20. de Grace.*

(m) *Suet. in Claudio cap. 3.*

quand elle vouloit representer un gros lourdaut. Sa fille fut une autre sorte de monstre: elle attenta à l'honneur & à la vie de son époux, & poussa jusques au bout ses attentats; car elle fut convaincuë d'adultere, & d'avoir empoisonné son mari. Le bras seculier auquel elle fut livrée fut sa propre (F) mere qui l'enferma dans une chambre, & l'y laissa mourir de faim. Les enfans de Germanicus qu'Antonia élevoit chez elle ne lui donnerent pas de petits chagrins. Elle veilloit sur leur conduite, mais sa vigilance ne servit qu'à la rendre temoin oculaire de leurs énormes dereglemens. Elle surprit * un jour Caligula en flagrant delit avec sa sœur: ce miserable n'avoit pas encore quitté la robe d'enfance, & il s'étoit déjà souillé d'un inceste capital. Lors qu'il fut parvenu à l'Empire, il fit decerner † tout à la fois à son aieule Antonia tous les honneurs que le Senat avoit decernez à Livie; mais ce ne fut que par boutade, puis que dans la suite il ne tint aucun compte d'Antonia; & qu'il lui refusa une audience particuliere. Ces affronts la plongerent dans (G) un chagrin qui la fit mourir: on a dit même qu'il emploia le poison afin de hâter les mauvais effets du chagrin. Il ne rendit aucun honneur à la defunte, & n'assista pas même à ses funerailles ‡. Le temple d'Antonia (H) dont Pline est le seul qui parle, devoit aparemment son nom à cette Princesse. Elle ne vit point les malheurs de sa petite-fille ANTONIA (I), de laquelle Mr. Moreri n'a point parlé sans se tromper.

ANTONIA, sœur cadette de la precedente tant du côté paternel, que du côté maternel, ne sauroit fournir qu'un petit article. Je ne trouve rien d'elle sinon qu'elle fut femme de Lucius Domitius Ænobarbus, & que de ce mariage sortirent un fils, & deux filles; le fils nommé Cneus Domitius fut pere de l'Empereur Neron. Nous parlerons des filles sous le mot *Domitia*, & nous montrerons que Mr. Moreri s'est trompé, quand il a dit que l'une d'elles épousa Galba.

* *Ex his (sororibus) Drusillam vitiasse virginem prætextatus adhuc creditur: atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab avia Antonia apud quam simul educabantur. Sueton. in Calig. cap. 24.*

† *Id. ib. c. 15. Voiez aussi Dion lib. 59.*

‡ *Sueton. ib. c. 23.*

ANTO-

commun ne s'aperçoit pas que ses enfans soient des sots. ou si elle s'en aperçoit, elle ne prend pas les devans avec un si grand depit, pour s'en disculper, & pour traiter cela d'une production qui a été negligée à moitié faite.

(F) *Fut sa propre mere qui l'enferma dans une chambre.*] Ceci temoigne encore que c'étoit une maitresse femme, qui n'aimoit ses enfans qu'autant qu'ils lui faisoient honneur, & qui preferoit aux sentimens de la nature ceux de la grandeur Romaine. Il y avoit deux traditions (a) touchant la mort de Liville; l'une que Tibere la fit mourir, l'autre qu'il lui pardonna son crime pour l'amour d'Antonia, mais qu'Antonia la condamna à mourir de faim.

(G) *Dans un chagrin qui la fit mourir.*] Suetone & Dion s'accordent sur ce point-là. (b) *Per istiusmodi insignitates & talia causa extitit mortis, dato tamen, ut quidam putant, & veneno.* (c) Dion ne parle pas d'empoisonnement, il se contente de dire que ce barbare ne pouvant souffrir les (d) censures de sa grand' mere, l'obligea à mettre fin à ses jours. Je n'ai pu trouver en quelle année mourut cette illustre Dame; mais puis que ce fut sous l'Empire de Caligula, on peut ce me semble placer sa mort à l'an 792. de Rome. Celle de son mari arriva l'an 744. On peut savoir à peu près à quel âge elle commença d'être veuve, & combien elle a vécu, car elle nâquit l'an 714. de Rome, veu qu'Octavia sa mere qui épousa (e) Marc Antoine l'an 713. étoit dejà accouchée (f) d'une fille lors qu'il retourna en Grece l'année suivante. Le poëme intitulé (g) *Consolatio ad Liviam Augustam de morte Drusi Neronis*, represente Antonia fort desolée, & lui donne de beaux eloges. On aprend là comme dans Valere Maxime que Drusus n'alloit pas à la picorée amoureuse. On y aprend que ses dernieres paroles furent pour sa chere femme:

Quid referam de te, dignissima conjuge Druso,
Atque eadem Drusi digna parente nurus?
Par bene compositum, juvenum fortissimus alter,
Altera tam forti mutua cura viro.
Fœmina tu princeps, tu filia Cæsaris: illi
Nec minor es magni conjuge visa Jovis.
Tu concessus amor, tu solus & ultimus illi
Tu requies fesso grata laboris eras.
Te moriens per verba novissima questus abesse,
Et mota in nomen frigida lingua tuum.

(H) *Le temple d'Antonia dont Pline est le seul qui parle.*] Il en fait mention dans la liste des tableaux d'Apelles: *Ejusdem arbitrantur*, dit-il (h), *manu esse & in Antoniæ templo Herculem aversum: ut quod est difficillimum, faciem ejus ostendat verius pictura, quam promittat.* Un fort savant (i) Commentateur dit sur ce passage qu'il ne sait si ce temple apartenoit à l'aînée des Antonia ou à la cadette, ni en quel endroit de la ville il étoit bâti. *Cujus illud Antoniæ fuerit, majoris, minorisve, quove Urbis situ conditum fuerit, incompertum. Utraque Antonii Triumviri filia, major Germanici & Claudii Cæsaris parens: Neronis avia.* C'est preferer le sentiment de Tacite (k) à celui de Suetone; c'est donner à Drusus l'aînée: mais d'ailleurs ces paroles *Neronis avia* me font de la peine; je soupçonne que l'Imprimeur a oublié pour le moins *minor*, car en substituant ce mot nous verrons que le Pere Hardouïn nous aura dit quelque chose de l'une & de l'autre *Antonia*; de l'aînée qu'elle fut mere de Germanicus & de l'Empereur Claude. de la cadette qu'elle fut aieule de Neron. Si l'on ne substitue rien on trouvera une faute, puis que la mere de Germanicus ne fut point la grand' mere de Neron. Recourir à l'adoption de Neron par Claude seroit une mauvaise chicane. Dans un autre lieu (l) ce Commentateur avoit preferé le sentiment de Suetone à celui de Tacite.

(I) ANTONIA, *de laquelle Mr. Moreri.*] Elle étoit fille de l'Empereur Claude, & d'Ælia Petina; mais elle étoit née avant qu'il fût Empereur. Il la maria premierement à Cneius Pompeius (m) Magnus, & puis à Faustus Sylla. Elle vit perir de mort violente ses deux maris. Le premier (n) fut mis à mort par les ordres de l'Empereur Claude: le second fut massacré à Marseille par des gens que Neron (o) y envoia pour cet effet. Elle refusa d'épouser ce Prince, qui voulut en faire sa femme après la mort de Poppée (p). Neron la fit mourir sous pretexte qu'elle se trouva mêlée dans une conspiration. Je croi que ce fut dans celle de Pison. Un Historien (q) a dit que Pison devoit mener avec lui Antonia dans le Camp des Gardes Pretoriennes. Tacite (r) le raporte sans y trouver une grande vraisemblance. Il ne trouve point apparent qu'Antonia eût voulu s'exposer à un grand peril, sans esperer de devenir l'épouse de Pison. Or cette esperance n'avoit aucun fondement; car Pison étoit conu par toute la ville pour un mari fort amoureux de sa femme. Tacite n'avoit garde de s'arrêter là; il y joint une restriction à sa maniere; si ce n'est, dit-il, que la passion de dominer soit la plus violente de toutes. Par là il redonne au narré de Pline la vraisemblance qu'il lui avoit ôtée. Antonia aura pu croire que Pison repudieroit sa chere femme, afin de s'ouvrir le chemin du trône en épousant la fille de l'Empereur Claude. (s) *Interim Piso apud ædem Cereris opperiretur, unde eum præfectus Fenius & cæteri accitum ferrent in castra, comitante Antonia Claudii Cæsaris filia ad eliciendum vulgi favorem, quod C. Plinius memorat. Nobis quoquo modo traditum non occultare in animo fuit, quamvis absurdum videretur, aut inani spei Antoniam nomen & periculum commodavisse, aut Pisonem notum amore uxoris alii matrimonio se obstrinxisse: nisi si cupido dominandi cunctis affectibus flagrantior est.* Les fautes de Mr. Moreri sont 1. que Tacite nomme *Cornelius Salvus* le second mari d'Antonia. Il le (t) nomme *Cornelius Sulla*. 2. Qu'Antonia fut long tems veuve. Son mari Sylla fut tué l'an 815. la conjuration de Pison éclata l'an 818. Poppée mourut la même année: il y a beaucoup d'apparence qu'Antonia fut recherchée peu après, & que son refus obligea Neron à faire revivre les procedures contre elle en particulier. En tout cas sa viduité n'a point pu être fort longue, puis que Neron qui la fit mourir, mourut en l'année 821. En 3. lieu les Auteurs citez par Mr. Moreri ne disent point que Neron contraignit Antonia de se tuer.

(a) *Dio lib. 58.*

(b) *Sueton. in Calig. c. 23.*

(c) *Dio lib. 59.*

(d) *Confer Sueton. ib. cap. 29.*

(e) *Calvisius ad ann. mundi 3910.*

(f) *Plut. in Antonio pag. 930. E. Voiez aussi pag. 931. D.*

(g) *On l'imprime avec les Oeuvres d'Ovide, & plusieurs le croient d'Ovide.*

(h) *Plin. lib. 35. cap. 10. p. m. 213.*

(i) *Le Pere Hardouin.*

(k) *Voiez ci-dessus la remarque A.*

(l) *In Plin. l. 7. c. 19. t. 2. pag. 38.*

(m) *Il lui redonna ce surnom que Caligula lui avoit oté.* Dio l. 60.

(n) *Sueton. in Claud. cap. 27.*

(o) *Tacit. Ann. l. 14. cap. 57.*

(p) *Sueton. in Ner. cap. 35.*

(q) *Plinius apud Tacitum Ann. l. 15. c. 53.*

(r) *Ibid.*

(s) *Tacit. ibid.*

(t) *Annal. l. 13. c. 23. (& non pas c. 5. comme dans Moreri) & 47. Moreri a cité mal l. 14. c. 16. il faloit citer l. 14. cap. 57. Il n'a point cité tous les endroits qu'il faloit citer.*

ANTONIANO (SILVIO) Cardinal & savant homme, s'éleva de bien bas par son merite; car il étoit de vile naissance, & tant s'en faut que ceux à qui il devoit la vie pussent le faire étudier, qu'ils avoient besoin eux-mêmes de la charité d'autrui. On a voulu dire qu'il étoit né hors de legitime mariage, mais Joseph Castalion * qui a composé sa vie a fait voir tout le contraire. Quoi qu'il en soit il nâquit à † Rome l'an (A) 1540. Il fit des progrés si promts & si surprenans dans les études, qu'on a de la peine à croire ce qui en a été publié. A l'âge de dix ans il (B) faisoit des vers sur quelque matiere qu'on lui proposât, qui étoient si bons & si justes quoi que ce fussent des *inpromptu*, qu'un habile homme n'auroit pu en composer de semblables qu'avec beaucoup de tems & beaucoup de peine. On en fit l'experience à la table du Cardinal de Pise, un jour qu'il traitoit plusieurs Cardinaux. Alexandre Farnese prenant un bouquet le donna au jeune garçon, avec ordre de le presenter à celui de la troupe qui seroit Pape. Cet enfant le presenta au Cardinal de Medicis, & fit son éloge en vers. Ce Cardinal qui quelques années après fut le Pape Pie IV. s'imagina qu'on lui avoit joué une piece, & que c'étoit un poëme que l'on avoit preparé avec beaucoup d'art afin de se moquer de lui: il en parut fort fâché, mais on lui protesta avec serment que c'étoit un *inpromptu*, & on le pria de mettre l'enfant à l'épreuve. Il le fit, & se convainquit du talent extraordinaire de ce garçon, qui expliqua sur le champ en fort beaux vers la (C) matiere qui lui avoit été proposée. Le Duc de Ferrare venant à Rome pour feliciter Marcel II. du pontificat, fut si charmé de l'esprit d'Antoniano qu'il le voulut avoir à (D) Ferrare, où il lui donna d'excellens maîtres pour l'instruire en toutes sortes de sciences. C'est de là qu'il fut tiré par Pie IV. qui se souvenant de l'aventure du bouquet lors qu'il se vit sur la Chaire de Saint Pierre, voulut savoir qu'étoit devenu le jeune Poëte. L'aiant sû il le fit venir à Rome, & lui donna un poste honorable dans son palais. Puis il le fit Professeur aux belles lettres dans le College Romain. Antoniano remplit cette charge avec une telle reputation, que le jour qu'il commença d'expliquer la harangue *pro Marco Marcello*, il eut pour auditeurs non seulement une grande foule de monde, mais aussi 25. Cardinaux. Il devint ensuite Recteur du même College, & après la mort de Pie IV. l'esprit de devotion l'aiant saisi il s'attacha à Philippe Neri, & ne laissa pas d'accepter la charge de Secretaire du Sacré College qui lui fut offerte par Pie V. Il l'exerça 25. ans, & y aquit la reputation d'un homme de bien, & d'un habile homme. Il refusa l'Evêché que Gregoire XIV. lui voulut donner, mais non pas le Secretariat des Brefs qui lui fut offert par Clement VIII. qui le fit aussi son Camerier, & puis Cardinal. On dit que le Cardinal Alexandre de Montalte, qui avoit été un peu trop fier à l'égard d'Antoniano, dit en le voiant promu à la pourpre, qu'à l'avenir il ne mepriseroit jamais un homme à soutane & à petit collet, quelque bas & quelque rampant qu'il le vît, puis qu'il pouvoit arriver que celui qu'il mepriseroit devînt non seulement son égal, mais aussi son maître. Antoniano se tua à force de travailler; il passoit des nuits entieres à faire des lettres, ce qui lui causa une maladie dont il mourut à l'âge de 63. ans. Il écrivoit avec un si grande facilité qu'il ne faisoit aucune rature, & l'on dit qu'il conserva toute sa vie la fleur de virginité ‡. Voiez dans l'une de nos remarques ce qui concerne ses (E) Ouvrages.

Le

* Scripsit Sylvii Card. Antoniani vitam, quem tum rationibus tum publicarum tabularum testimoniis ab eorum calumniis vindicare conatus est, qui illum a parente minus justa uxore genitum asserebant. *Nicius Erythr. Pinacoth.* 1. *p.* 167.

† Romæ humili loco . . . ortus. *Id. ib. p.* 36. Le Toppi dans sa Bibliotheque de Naples pag. 283. le fait natif de Castelli dans l'Abruzze, & raporte une inscription faite par Mutius Panza où on le fait *ex Castellorum oppido oriundus*. Cela pourroit signifier seulement que son pere étoit de ce lieu.

‡ *Ex Jano Nicio Erythreo, Pinacoth.* 1. *pag.* 36.

(A) *L'an* 1540.] Je le recueille de ce que selon le Pere Oldoini (a), il mourut le 16. d'Août 1603. à l'âge de 63. ans. Nicius Erythreus ne marque point en quelle année du siecle il deceda, mais seulement que ce fut dans son année climaterique de 63. ans. Mr. de la Rochepozai dans *son Nomenclator Cardinalium* met sa mort au 16. d'Août 1604. J'ai mieux aimé suivre le Pere Oldoini.

(B) *A l'âge de dix ans.*] Le Pere Strada qui a inseré dans (b) l'une de ses harangues avec beaucoup de politesse la narration de cette avanture, dit qu'Antoniano n'avoit pas encore 12. ans accomplis.

(C) *La matiere qui lui avoit été proposée.*] Le Pere Strada nous aprend que comme le Cardinal de Medicis cherchoit un sujet à proposer au jeune garçon, l'horloge qui étoit dans la sale vint à sonner; cela fut cause qu'il donna des vers à faire sur une horloge. Cet Auteur raporte ceux qu'il supose qu'Antoniano fit sur le champ, & ajoûte que le Cardinal de Trente lui donna un colier.

(D) *Le voulut avoir à Ferrare.*] Antoniano y recita quelques harangues, qui ont été imprimées (c) avec celles qu'il prononça à Rome; cela me feroit aisément croire qu'il fut Professeur à Ferrare. Nicius Erythreus ne parle que des sciences qu'on y enseigna à Antoniano; pourquoi ne rien dire de celles qu'il y enseigna? Ce n'est point pour de telles choses que la crainte d'être prolixe doit engager à la supression. Je n'ai pu encore consulter la vie de ce Cardinal composée par Joseph Castalion, où l'on voit sans doute sur quel pied il étoit à Ferrare, & en quelle année il mourut, & bien d'autres particularitez. Encore moins ai-je pu trouver un livre que Mr. Conrart avoit envoié à Mr. de Balzac. C'étoient des *discours* (d) *Italiens du philosophe Orateur.* Mr. de Balzac les meprisa. Il *est* (e) *vrai*, dit-il, *que l'eloge au Cardinal Dossat & celui du Cardinal Silvio Antoniano sont deux pieces assez raisonnables, & dans lesquelles* l'Auteur *n'imite pas malheureusement les comparaisons des vies de Plutarque. La longue invective qu'il fait contre la noblesse est le grand effort de son esprit: j'y ai remarqué de beaux endroits, & quelque chose de son invention outre celles qu'il a empruntées d'autrui, & particulierement de la harangue de Caius Marius dans la guerre Jugurtine. Je croi neanmoins que sans faire tort a sa matiere il pouvoit accourcir sa digression. Ce lieu commun qu'il a étendu si au long, qu'il a si curieusement & si ambitieusement étalé, ne devoit être touché qu'en passant. Outre qu'il s'est fait par la de puissans & de dangereux ennemis. Il n'avoit que faire d'offenser tout ce qu'il y a de Gentilshommes au monde, pour prouver que ce n'est pas un vice d'être fils d'un artisan ou d'un Villageois.*

„ JEROME Ruscelli ch. 7. de son *Rimario* dit des „ merveilles du talent que Silvio Antoniano, qu'il ap„ pelle mal *Antonio*, avoit pour l'*inpromptu*. Il en ra„ porte une épreuve qui s'en fit à Venise en presence „ de la Reine (i) de Pologne, du Cardinal Trivulce, „ & du Cardinal d'Ausbourg. Antoniano n'avoit pas „ alors 16. ans. Les Princes d'Est le retinrent à Fer„ rare, où il fit des leçons publiques comme le temoi„ gne le meme Ruscelli dans l'endroit cité. „ Ceci vient de Mr. de la Monnoie.

(E) *Ce qui concerne ses Ouvrages.*] On a de lui, *De Christiana puerorum educatione. Dissertatio de obscuritate solis in morte Christi. De successione Apostolica. De stylo Ecclesiastico seu de conscribenda Ecclesiastica historia. De primatu S. Petri. Lucubrationes in Rhetoricam Aristotelis & in Orationes Ciceronis:* plusieurs pieces de vers, quelques Sermons, des notes & des prefaces sur le Roman d'Achille Statius, & sur le Terence de Gabriel Faernus (f), beaucoup de lettres &c. On pretend qu'il a eu (g) part au Catechisme du Concile de Trente. Pour ce qui regarde ses lettres, ce sont les Brefs Apostoliques qu'il composa pendant qu'il fut Secretaire. J'en dirai quelque chose dans la remarque suivante. On les (h) met au nombre des lettres d'où les Ecrivains d'Anecdotes doivent faire leurs extraits. Les autres sources sont les lettres des Cardinaux Bembo & Sadolet, celles de Pierre Martyr, &c. Notez que son livre de *Christiana puerorum educatione*, composé en Italien a la priere du Cardinal Charles Borromée, fut imprime à Verronne par les soins d'Augustin Valerio Evêque du lieu, & Cardinal (i).

(a) *Oldoin. Athen. Roman. pag* 605.

(b) *Fam. Strada Prolus. Acad.* 3. *lib.* 2.

(c) *Par les soins de Joseph Castalion en* 1610.

(d) *Voiez les Dissertations apres le Socrate Chretien, p. m.* 10.

(e) *Ibid. pag.* 47.

(1) *Bonne Sforce qui en* 1555. *quitta la Pologne pour se retirer à Bari dans la Pouille.*

(f) *Nomenclat. Cardinal. pag.* 178.

(g) *Voiez Colomiés Bibl. choisie pag.* 36.

(h) *Varillas, Preface des Anecdotes de Florence.*

(i) *Possev. Appar. Sacr. to.* 2. *p. m.* 405. 443.

Le Cardinal Bentivoglio me va fournir un bon (F) suplément de cet article. J'e trouve qu'Antoniano fut l'un des Tenans dans la dispute qui s'éleva sur (G) la presseance des Patriarches.

ANTONIO (NICOLAS) Chevalier de l'Ordre de Saint Jaques, & Chanoine de Seville, a fait beaucoup d'honneur à la nation Espagnole par la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols, qu'il fit imprimer à Rome en deux volumes *in folio* l'an 1672. C'est un très-bon (A) livre * en son genre, & personne peut-être n'a mieux reüssi que Don Nicolas Antonio dans ces sortes de recueils. Il nâquit à Seville l'an 1617. d'un pere que le Roi Philippe quatre fit President de l'Amirauté établie dans cette ville l'an 1626. Aiant étudié dans sa patrie les Humanitez, la Philosophie & la Theologie, il alla étudier en Droit à Salamanque, & s'attacha principalement aux leçons de Francisco Ramos del Manzano qui a été depuis Conseiller du Roi, & precepteur de Charles II. On ne peut mieux juger de ses progrés que par les desseins qu'il conçut en fait de livres, & par la maniere dont il a executé une partie de ses projets, malgré les embarras d'affaires qui lui étoient inevitables dans la charge qu'il a exercée à Rome. Il y étoit en qualité d'Agent General du Roi son maître, & il avoit d'ailleurs des procurations speciales tant de l'Inquisition d'Espagne, que des Vicerois de Naples & de Sicile, & du Gouverneur de Milan, pour negocier à la Cour de Rome les affaires qu'ils y avoient. Le dessein de la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols comprend deux parties. La premiere regarde tous les Auteurs de cette nation qui ont vêcu avant la fin du XV. siecle: l'autre regarde ceux qui ont vêcu après la fin de ce siecle-là. Cette derniere partie aiant été plutôt prête que la premiere, a été publiée avant l'autre. Elle parut à Rome, comme je l'ai dejà dit, en 2. volumes *in folio* l'an 1672. Je ne sai point si l'Auteur a pu trouver le loisir qui lui étoit necessaire pour mettre la derniere main à l'autre partie, & à un second dessein qui n'étoit pas moins penible que celui-là. Il travailloit à un Ouvrage dont voici le titre, ***Trophæum Historico-ecclesiasticum Deo Veritati erectum ex manubiis Pseudo-historicorum qui Flavii Lucii Dextri, M. Maximi, Heleca, Braulionis, Luitprandi & Juliani nomine circumferuntur; hoc est vindiciæ veræ atque dudum notæ Hispaniarum rerum historiæ, germanarum nostræ gentis laudum non ex Germano-Fuldensibus Chronicis emendicatarum in libertatem & puritatem plena assertio.*** Il a raison de dire que c'est un Ouvrage non seulement d'une vaste discussion †, mais aussi dont les suites sont dangereuses; car où sont les gens qui veuillent être desabusez des fables qui ont flatté long tems la vanité d'une nation? A quoi ne s'exposent point ‡ ceux qui osent s'oposer au torrent d'une tradition également fabuleuse, & glorieuse? Personne n'ignore les vacarmes des Provençaux contre Mr. de Launoi, qui avoit voulu les guerir de leurs erreurs à l'égard de la Made-

* *Voiez le jugement avantageux qu'en a fait Mr. Baillet au tome 2. des Jugemens des Savans n. 128. Le Journal des Savans du 6. Juillet 1676. donne un chetif article de cet excellent Ouvrage.*

† Immensæ molis ac forsan invidiæ opus.

‡ *Voiez la remarque D à la fin.*

(F) *Un bon suplément de cet article.*] Il dit (a) que l'on étoit encore incertain si Antoniano étoit né à Rome, mais que l'on étoit certain qu'il y avoit été élevé dès son enfance. Il fut mis par Pie IV. au service du Cardinal Borromée neveu de ce Pape, il fut Secretaire de ce Cardinal pour les depêches Latines, il le suivit à Milan, & il retourna avec lui à Rome. Il fut choisi pour Secretaire du Sacré College, & remplit admirablement les devoirs de cette charge. Il fut admis à la plus étroite confidence de Clement VIII. dont il fit les Brefs si eloquemment, que ce Pontife n'eut point sujet d'envier à Leon X. les Sadolets & les Bembes. Il y faisoit entrer avec beaucoup de jugement plusieurs passages de l'Ecriture. Il en fut blâmé par un censeur trop rigide, qui dit que cela faisoit que certaines lettres du Pape sentoient plus le Cloitre que la Cour de Rome, & representoient plutôt la personne d'un Predicateur que celle d'un Souverain Pontife. (b) *Che percio alcuni di loro, sapessero più di Claustro regolare, che di corte Ecclesiastica, e rappresentassero quasi più la persona d'un Predicatore, che d'un Pontefice.* Il se moqua de cette critique, & repondit qu'à juger sainement des choses, il n'y avoit pas trop de termes de l'Ecriture dans les lettres qu'il composoit, qu'il lui sembloit au contraire qu'elles n'en étoient pas assez remplies, vu la qualité de celui qui y parloit qui est celle de Souverain Pasteur de l'Eglise, vu aussi que ce n'étoient point des lettres profanes où le luxe des pensées, & des expressions prises de la Secretairie des Souverains temporels se dût repandre. (c) *Anzi che a lui pareva, che più tosto mancassero in questa parte, havuto riguardo all' essere i Brevi Apostolici scritti dal supremo Pastor della Chiesa, e non lettere profane, che havessero a lussureggiare con sensi, e parole tratte dalle Secretarie de' Prencipi temporali.* Il ajouta que les Brefs de Sadolet & ceux de Bembe ne gardoient pas le decorum que la dignité pontificale demandoit necessairement, & qu'il y a quelques Brefs où Bembe par ses affectations de Latinité passe non seulement au profane & au temporel, mais aussi au Paganisme. Antoniano dans sa derniere maladie fut visité par Clement VIII. & en reçut la benediction Apostolique. Il (d) étoit modeste, d'une conversation agreable, & d'une prudence que l'esprit des Courtisans n'avoit pas gâtée. Il s'étoit trouvé en plusieurs Conclaves, & discouroit là-dessus avec un plaisir tout particulier, non sans faire de solides reflexions sur la vanité des choses humaines. Les hommes, disoit-il, se chargent de mille soins fatigans pour parvenir à leurs fins, mais la providence de Dieu fait presque toûjours paroître sa superiorité. (e) *Per occasione d'essere stato secretario del sacro collegio tant'anni, s'era trovato egli in molti conclavi, e di quei successi discorreva con gusto particolare, e mostrava specialmente in quanti modi vi si affaticasse l'industria humana, ed in quanti vi apparisse, e vi prevalesse ordinariamente la providenza Divina.* Il vouloit dire sans doute que les intrigues les mieux concertées, & celles qui ont le plus agité l'esprit tombent par terre dans les Conclaves à cause de certaines conjonctures imprevuës. S'il vouloit montrer par là que les ressorts de la providence se font sentir d'une façon particuliere dans les assemblées où les Papes sont élus, il se trompoit, car dans toutes les Cours du monde on peut remarquer que les Politiques les plus prudens reüssissent ou echoüent par je ne sai quelles rencontres fortuites, qui doivent convaincre de la verité de ce proverbe *l'homme propose, Dieu dispose.*

(a) Bentivoglio, *Memorie overo diario*, capitolo 7. pag. 109. edit. Amstel. 1648.

(b) Id. ib. pag. 111.

(c) Id. ib. pag. 112.

(d) Id. ib. pag. 113.

(e) *Id. ib. capitolo 9. pag. 152.*

(G) *La dispute qui s'éleva sur la preseance des Patriarches.*] Voici un passage que je tire d'une lettre que le Peranda écrivit à Rome l'onziéme de Decembre 1589. (f) *La causa della precedenza Patriarcale non è ancor venuta à fine, & si tratta tuttavia nella Congregatione delle Cerimonie. Si scrive, & le scritture vanno per manus, & si come dissi già il parer della Congregatione è contra la pretendenza de gli Arcivescovi, & de Patriarchi. Solamente l'Antoniano sostien questa parte, & scrive, & stà saldo. Sarà un bravo huomo, se farà testa tanto che basti, havendo da contrastar con Monsignor Illustrissimo Gesualdo.*

(f) *Lettere de Gio. Francesco Peranda, prima parte p. 224. edit. Venet. 1604.*

(A) *Très-bon livre en son genre.*] J'ai cité Mr. Baillet qui en fait conoître le prix en detail. C'est avec raison qu'il en a loüé jusques aux Tables, car elles sont très-bien entenduës & très-utiles. L'Auteur y a mis une petite Preface qui temoigne son bon goût & son jugement; il y raporte la pensée d'un Ecrivain Espagnol, *Indicem libri ab Autore, librum ipsum à quovis alio confeciendum esse.* On fait tout le contraire; les Auteurs se dechargent sur le dos d'autrui de la peine de composer les Tables alphabetiques; & il faut avouër que ceux qui ne sont pas laborieux, & dont le talent ne consiste qu'en un grand feu d'imagination, font bien de laisser composer à d'autres l'Indice de leurs Ouvrages; mais un homme de jugement, & de travail reüssira mieux aux Tables de ses écrits qu'un etranger. Il y a cent bons conseils à donner sur la composition de ces Tables: on a raison de croire qu'elles sont l'ame des livres.

PENSÉE sur les Indices des livres.

Madeleine, & du Lazare. Peut-être que Don Nicolas Antonio ne pretendoit guere toucher (B) à certaines fables pieuses, conoissant trop bien l'indocilité de son païs à cet égard, & l'humeur intraitable de l'Inquisition. Il insinue qu'il avoit encore d'autres Ouvrages en tête. Mais n'oublions pas celui qu'il fit imprimer à Anvers l'an 1659. *De exilio, sive de pœna exilii exulumque conditione & juribus*, in folio *.

Voilà ce que j'avois dit de Don Nicolas Antonio dans la premiere édition. Depuis ce temslà j'ai sû qu'étant retourné à Seville apres avoir étudié en Droit à Salamanque, † *il s'enferma dans le roial monastere des Benedictins, & y travailla pendant plusieurs années à la bibliotheque d'Espagne, & se servit pour cet éfet des livres de Benoit de la Serna qui en etoit alors Abé & Doyen de la Faculte de Theologie de Salamanque. Qu'en 1659. il fut envoie à Rome par le Roi Philippe IV. pour y avoir soin des afaires du Royaume en qualité d'Agent general . . . .* ‡ *Que le Cardinal d'Aragon Ambassadeur à Rome obtint pour lui du Pape Alexandre VII. un Canonicat de l'Eglise de Seville dont il emploia le revenu en aumones & en livres; qu'il en amassa plus de trente mile volumes de sorte que sa bibliotheque ne cedoit qu'à celle du Vatican; qu'avec ce secours joint a un travail continuel & à une aplication infatigable il acheva sa bibliotheque d'Espagne en quatre volumes in fol. . . . . Qu'aprés avoir fait imprimer les deux premiers volumes il fut rapelé à Madrit par le Roi Charles II. pour y exercer la charge de Conseiller de la Creusade, ce qu'il fit avec une grande integrité jusqu'à sa mort arivée en 1684. . . . Qu'il ne laissa point d'autre bien en mourant que la nombreuse bibliotheque qu'il avoit transportée de Rome à Madrit; qu'au contraire sa succession s'est trouvée tellement chargée de dettes que ses deux freres qui sont Chanoines de Salamanque & ses neveux ont été hors d'etat de faire imprimer sa bibliotheque d'Espagne, & l'ont envoiée à Monsieur le Cardinal d'Aguirre qui a eu la generosité de se charger (C) des frais de l'impression, & d'en donner le soin à Monsieur Marti son Bibliotecaire, qui y a ajoûté des notes sous le nom de cette Eminence.* Je viens de voir un livret où j'ai apris que les Jesuites se sont (D) plaints de cet Ouvrage de Don Nicolas Antonio.

* *Tiré de sa Bibliotheca Hispanica t. 2. pag. 118. 119.*

† *Journ. des Savans du 10. Juin 1697. pag. 420. edit. de Holl.*

‡ *Ib. pag. 421. 422.*

APAFI (MICHEL) Prince de Transilvanie, fut promu à cette Principauté l'an 1661. sans qu'il y songeât. Ali Bassa qui avoit contraint Kimin Janos d'abandonner la Transilvanie, craignoit de ne pouvoir pas l'empêcher d'y revenir, & d'y rendre son parti superieur par le moien des troupes Imperiales. Il resolut donc de lui oposer un Prince élu par les Etats du païs, sous la protection de la Porte. Pour cet effet il demanda ‡ aux Deputez des villes de Transilvanie, s'il n'y avoit pas dans les lieux qui s'étoient soumis à ses armes quelque grand Seigneur Transilvain qui fût digne de la Principauté. Ils lui indiquerent Michel Apafi qui se tenoit dans son château d'Ebest-

‡ *Joannes Betlenius, rerum Transylvania l. 3. pag. 246.*

(B) *A certaines fables pieuses.*] Je me trompe peutêtre, car Mr. Baillet en parle ainsi; (a) *Sa critique est fort saine & fort solide en plusieurs endroits, sur tout quand il s'agit des traditions fabuleuses des premiers Catechistes qui ont planté la foi en Espagne, & de ces faux historiens que l'imposture nous a produits pour la seduction des Espagnols, & dont nôtre savant Auteur nous a promis une Critique particuliere.* Cela me rendroit plus decisif, si je ne trouvois à la suite de ces paroles de Mr. Baillet cette autre remarque; *On pourroit neanmoins le soupçonner d'avoir eté un peu trop indulgent pour quelques opinions communes & vulgaires qui sont abandonnées des Critiques qui ont le meilleur gout.* Quoi qu'il en soit on ne peut revoquer en doute qu'il n'ait voulu (b) abolir l'autorite de tous les Auteurs supotez dont son titre fait mention. Il ne seroit pas le premier qui auroit ecrit sur ce ton-là; car voici ce que j'ai lu dans (c) les feuilles de Mr. l'Abbé de la Roque; *Depuis un siecle on a osé y fabriquer* (il parle de l'Espagne) *& publier de fausses chroniques pour se jouer de la credulité des savans ou des simples. Cela bien loin de diminuer releve la gloire de Monsieur le* (d) *Marquis d'Agropoli, lequel a si bien frondé & exterminé le Dexter qui est la plus ancienne de ces fausses chroniques dans ses* Dissertationes Ecclesiasticas por el honor de los antiquos tutelares contra las ficciones modernas, *imprimees à Sarragoce en 1671.*

(C) *Le Cardinal d'Aguirre qui a eu la generosité de se charger des frais de l'impression.*] Il étoit l'ancien ami de l'Auteur, & il avoit étudié avec lui dans l'Academie de Salamanque. La Republique des lettres lui doit être extremement obligée des frais qu'il a faits pour l'impression d'un tel livre, qui comprend deux volumes *in folio*. Ils ont été imprimez à Rome, & ont paru en 1696. Vous en trouverez de bons extraits dans le Journal des (e) Sçavans, & dans celui (f) de Leipsic. Voici le titre de l'Ouvrage: *Bibliotheca Hispana vetus, sive Hispanorum qui usquam unquamve scripto aliquid consignaverunt, notitia, complectens scriptores omnes qui ab Octaviani Augusti Imperio usque adannum M D floruerunt. Auctore Nicolao Antonio Hispalensi Jurisconsulto Ordinis S. Jacobi equite, Patriæ Ecclesiæ Canonico, regiorum negotiorum in urbe & Romanâ curiâ Procuratore generali, demum Matriti consiliario Regio. Opus posthumum. Nunc primùm prodit jussu & expensis Eminentissimi & Reverendissimi Domini D. Josephi Saenz Cardinalis de Aguirre.*

(D) *Les Jesuites se sont plaints de cet Ouvrage de Don Nicolas Antonio.*] Un Imprimé (g) qui a pour titre, *Calumnia convicta, seu epistola familiaris Cleandri ad clarissimum & eruditissimum virum, Evaristum super memoriali nuper porrecto, Hispano idiomate ad Regem Catholicum à Patre Joanne de Palazol Soc. Jesu, nomine & jussu Thyrsi Gonzales ejusdem Soc. Generalis præpositi*, & qui est datè de Dilingen le 25. de Juin 1698. m'aprend que les Jesuites ont representé au Roi d'Espagne que l'une des cinq propositions de Jansenius a eté louee comme Catholique dans l'Ouvrage de Don Nicolas Antonio. Ils font semblant de ne vouloir pas attaquer le Cardinal de Aguirre qui a soutenu les frais de l'impression de cet Ouvrage, mais il est facile de s'apercevoir qu'ils l'attaquent indirectement. Ils supolent qu'un Janseniste a corrompu en cet endroit-là le texte d'Antonio. Voici le fond de l'afaire. Cet Auteur reconoit pour Catholique cette proposition de Prudence Evêque de Troies, que le sang de JESUS-CHRIST a été versé pour tous les croians, mais non pas pour ceux qui n'ont jamais cru, qui ne croient, & qui ne croiront jamais. *Quod sanguis Christi effusus sit pro omnibus credentibus, sed non pro iis qui nunquam crediderunt, nec credunt, nec credituri sunt.* L'Auteur de l'Imprimé montre que cette proposition a pu etre considerée comme Catholique, & qu'ainsi l'on n'a eu aucune raison de rendre suspecte la foi de Don Nicolas Antonio, ou celle de Mr. le Cardinal de Aguirre. Notez que cette Eminence s'est fort declarée (h) contre les Casuistes relâchez, & qu'on croit que c'est la cause des mauvais offices que les Jesuites tâchent de lui rendre.

Aparemment ce ne seront pas les seules plaintes que l'on portera aux Tribunaux contre ces deux tomes de la Bibliotheque d'Espagne. Je ne les ai point (i) encore vus, & je doute qu'il y en ait aucun exemplaire dans les Provinces Unies, mais je sai pourtant que l'Auteur s'est declare avec la derniere force contre le pretendu Luitprand, & contre Higuera qui le mit au jour, & qu'il a fait main basse sur Aubert de Seville, sur les Chroniques de Dexter, sur Maxime, sur Julien, &c. Un (k) Jesuite Espagnol le remarque dans un Ouvrage qu'il a publie en faveur de ses confreres d'Anvers compilateurs des *Acta Sanctorum*. C'est-là que j'ai vu quelques passages de Don Nicolas Antonio sur ce sujet. Mais comme le Marquis d'Agropoli Grand d'Espagne à double titre, n'a pu combatre ces Historiens fabuleux sans s'exposer (l) au chagrin d'être deferé à l'Inquisition comme un Ecrivain traitre à sa patrie, je ne puis comprendre que les Moines de ce païs-là soient capables de laisser en repos la memoire de nôtre Nicolas Antonio.

(a) *Baillet, Jugem. des Savans to. 2. pag. 154.*

(b) *Voiez la remarque D à la fin.*

(c) *Journal des Savans du 13. Janvier 1687. pag. 11.*

(d) *Voiez la remarque D à la fin.*

(e) *Au mois de Juin & Juillet 1697.*

(f) *Acta erudit. Lips. mens. Jun. & Jul. 1697.*

(g) *De 27. pages in 12.*

(h) *Voiez sur cela plusieurs extraits de ses livres dans le Memorial d'un Janseniste que je citerai à l'article de Bellarmin, remarque G Δ.*

(i) *J'écris ceci le 8. de Fevrier 1699.*

(k) *Antonius Xaramilius in apologia pro veritate, pag. 160. 161. Cet Ouvrage traduit d'Espagnol en Latin par le Jesuite Pierre Cant, a été imprimé à Anvers l'an 1698.*

(l) *Voiez l'article Vespasien à la remarque qui concerne le mont Carmel.*

d'Ebestfalve, & qui se sentoit encore des longues incommoditez qu'il avoit souffertes parmi les Tartares, dont enfin il se voioit delivré moiennant une très-grosse rançon. Ali l'envoia chercher sans lui faire dire son dessein. Apafi (*A*) crut qu'on l'alloit faire mourir, & n'osa neanmoins refuser de suivre l'escorte qu'on lui avoit envoiée. Sa femme prête d'accoucher se trouva dans de mortelles allarmes, le comptant dejà pour perdu. Il aprit avant que d'être sorti de ses terres qu'elle étoit heureusement accouchée d'un garçon: il ne savoit s'il devoit se rejouïr ou s'affliger de cette nouvelle; mais les Turcs qui le menoient, & qui sans doute conoissoient bien mieux que lui les intentions d'Ali Bassa, lui dirent que cela lui presageoit une heureuse principauté. Ali le reçut honorablement, & peu de jours après il le fit élire Prince de Transilvanie. Il fit ensorte qu'il parut que l'élection s'étoit faite legitimement; il fit venir dans son armée le plus qu'il put de Gentilshommes de Transilvanie, & leur temoigna qu'il souhaitoit que conjointement avec les Deputez des villes ils choisissent quelcun d'eux pour être leur Prince, & leur promit de conferer au nom du Sultan les marques de la principauté à celui qu'ils éliroient *. Voilà comment Michel Apafi devint Prince de Transilvanie, sans avoir (*B*) brigué, & sans s'y être attendu. Il étoit † de (C) grande naissance à la verité, mais d'un naturel tranquille, & que la longue prison de Crimée avoit fort humilié. Kimin Janos qui attendoit des merveilles de sa jonction avec les Imperiaux commandez par le Comte Montecuculi, se vit bien trompé; car dès qu'on eut su l'état des forces Ottomanes, Montecuculi trouva beaucoup plus à-propos de s'en retourner en Hongrie, que de hasarder un combat. Cette retraite donna lieu aux Turcs de faire mille ravages, & ils gagnerent en Transilvanie un combat où Kimin Janos fut tué (*D*) au mois de Janvier 1662. Son fils voulut entreprendre de se maintenir, mais ses efforts furent sans succés. Apafi fut obligé de joindre ses forces à celles des Turcs, pour le recouvrement des places que l'Empereur avoit occupées dans la Transilvanie. La garnison Imperiale de Clausembourg se defendit ‡ très-long tems, desorte que les Turcs & Michel Apafi leverent ce siege avec honte. On negocia vainement sur l'évacuation de ces places, il en falut venir à la guerre ouverte ⸸. Elle fut heureuse aux Turcs l'an 1663. mais l'année suivante ils perdirent la fameuse bataille

(*A*) *Apafi crut qu'on l'alloit faire mourir.*] J'ajoûte plus de foi à cela, qu'à ceux qui disent que c'étoit un homme ambitieux. J'ai cité un Auteur (*a*) qui étoit bien informé; il vivoit en ce tems-là, & il avoit des charges en Transilvanie qui lui donnoient toutes sortes de moiens de savoir le fond des choses. Or il raconte d'une maniere qui paroît fort ingenuë qu'Apafi devint Prince de Transilvanie sans y avoir rien contribué, & il afirme que ce n'étoit point un homme ambitieux. Cependant c'est une faute fort excusable d'avoir dit (*b*) *qu'Apafi . . . avoit assurément des qualitez qui le rendoient digne d'une principauté, qu'avec cela il avoit une* AMBITION *proportionnée à son* GRAND *cœur*: car pour l'ordinaire ceux qui montent à ces principautez électives au milieu des troubles excitez par les concurrens, ont l'ame très-ambitieuse. Un Auteur François qui a publié une Histoire des troubles de Hongrie, ne represente point Michel Apafi comme un Prince qui cherchât à s'agrandir; car lors qu'il parle de la resolution qui fut prise par les Protestans Hongrois de se liguer avec ceux de Transilvanie, pour maintenir l'épée à la main la liberté de conscience, il ajoûte ces paroles, (*c*) *La Princesse Abaffi femme d'un esprit turbulent & extremement attachée aux erreurs de Calvin, sollicitoit puissamment cette union tandis que son mari plus paisible ne s'occupoit qu'à la chasse, & à la conversation des savans.*

(*B*) *Sans avoir brigué, & sans s'y être attendu.*] C'est de quoi j'ai dejà parlé dans la remarque precedente. Il ne me reste qu'à marquer quelques Auteurs, qui ne paroissent pas avoir été bien informez de la maniere dont il fut élu. *Au commencement de l'année* 1663. dit (*d*) l'un d'eux, *Kimin Janos fut defait & perdit la vie. . . . . Les Turcs ne trouvant plus rien qui leur resistât se rendirent maitres de toute la Transylvanie, à la reserve des places dont les Imperiaux avoient pris possession. Michel Abaffi qui avoit été élu à la place de Kimin Janos demanda la paix aux Turcs, & pour cet effet Hali Bassa entra en negociation avec le Baron de Grez.* Ce discours signifie nettement 1. qu'Apafi fut en guerre avec les Turcs dès qu'il se vit sur le trône de Transilvanie. 2. Qu'il ne fut élu qu'après la mort de Kimin Janos, & par consequent qu'il ne fut élu qu'en 1663. Tout cela est faux. Il fut elu pendant la vie de Kimin Janos l'an 1661. & par la recommandation d'Ali Bassa. D'ailleurs Kimin Janos fut tué au mois de Janvier 1662. L'Auteur de la vie du Comte Tekeli (*e*) raporte sur un *on dit*, que *Michel Apafi* fut élevé par les Turcs à la *principauté de Transylvanie*, parce *qu'il leur promettoit un tribut plus considerable.* Renvoions cette promesse au même lieu que ces *autres competiteurs qu'il eut, & qui s'adresserent au grand Seigneur*, à ce que dit le mal informé Mr. Moreri.

(C) *Il étoit de grande naissance à la verité.*] L'Auteur (*f*) que je cite se servant de ces paroles, *ex antiquissima Magnatum familia*, refute pleinement Mr. Moreri, qui a dit que Michel Abaffi *etoit fils d'un magistrat de la ville d'Harmanstad capitale de la Transilvanie.* C'est sans doute sur la foi de ce Dictionaire que l'Auteur du Mercure historique (*g*) assûre le même fait.

(*D*) *Kimin Janos fut tué au mois de Janvier* 1662.] J'ai dejà refuté celui qui a dit que ce fut au commencement de l'année 1663. Voici une autre refutation à faire. Mr. Ricaut (*h*) debite que Kimin Janos aiant été batu près de Clausembourg, *resolut* quelque tems après *de tenter une seconde fois la fortune*; qu'il *donna bataille aux Turcs a quelque distance de Presbourg*, que le succés fut assez long tems incertain, mais qu'il falut ceder au nombre, & que Kimin Janos aiant pris la fuite, *fut renversé de cheval par ses propres gens qui le foulerent aux pieds.* Cet Historien remarque que les Turcs tuerent ou firent prisonniers 50. mille Chretiens à la bataille de Clausembourg, & qu'un peu auparavant ils éviterent le combat, parce que les troupes de l'Empereur, & celles de Kimin Janos étoient superieures aux leurs. Je ne trouve rien de cela dans mon Auteur Transilvain. Il m'aprend (*i*) au contraire que Montecuculi & Kimin Janos s'étant avancez jusques au delà de Clausembourg, furent informez que l'armée d'Ali Bassa etoit quatre fois plus forte que la leur; si bien que Montecuculi declara à Kimin Janos, que veu le mauvais état où étoit l'infanterie, à cause de la disette de vivres qu'elle avoit soufferte, il ne vouloit point risquer les troupes de sa Majesté Imperiale. Kimin Janos (*k*) au desespoir, & retenant à peine ses larmes sur cette declaration, fut contraint de retourner en Hongrie avec Montecuculi. Il ne donna point d'autre combat que celui où il fut tué: il le (*l*) donna non pas en Hongrie proche de Presbourg, mais dans la Transilvanie proche d'un village nomme *Hetur* le 23. de Janvier 1662. L'Historien remarque (*m*) que la faim & les maladies firent perir environ cinq mille soldats de l'armée de Montecuculi. Cette circonstance jointe à ce qui a été dit ci-dessus ne rend pas trop digne de foi ce que dit Mr. Ricaut (*n*), que les forces de l'Empereur *& celles du Prince Kemini jointes ensemble formoient une armée si belle & si nombreuse, que l'on eût dit qu'elle alloit non seulement defendre les frontieres de la Chretienté, mais disputer aux Ottomans l'Empire de tout le monde.* Comment cela, puis que l'armée Ottomane étoit quatre fois plus forte? Mais quel moien de comprendre cette victoire des Turcs près de Clausembourg qui coûta 50. mille hommes aux Chretiens; quel moien, dis-je, de la comprendre, lors qu'on n'en voit pas un mot dans l'Historien de Transilvanie? Les Turcs ont-ils à Constantinople des Gazetiers, qui à l'envi des Chretiens composent des victoires imaginaires?

* *Ex eodem Betlenio p.* 248. *&* 249.

† Hic erat ex antiquissima Magnatum familia ortus, pius, sed tam natura quam propter diuturnas carceris Crimensis molestias plus justo demissus ac lenis, ut adepto etiam principatu nimiæ a plerisque lenitatis insimularetur. *Id. pag.* 247.

‡ *Le Gouverneur s'apeloit* David Rettani. *C'étoit un Venitien, bon Ingenieur.* Vianoli Hist. Veneta t. 2. p. 669.

⸸ *Ex Betlenio in eadem historia.*

(*a*) *Voici les titres qu'il prend à la tête de son Histoire de Transilvanie imprimée à Amsterdam* 1664. *in* 12. Joannes Betlenius Comes Comitatus Albensis, regni Transylvaniæ Consiliarius, Cancellarius, ac sedis Siculicalis Udvarhely Capitaneus supremus *&c.*

(*b*) *Ricaut Histoire de Mahomet IV. p.* 292.

(*c*) *Hist. des troubles de Hongrie livre* 2. *ad ann.* 1668. *pag.* 75. *de l'édition d'Amsterdam* 1686.

(*d*) *Histoire des troubles de Hongrie l.* 1. *p.* 41.

(*e*) *Pag.* 18. *de l'édition de* 1694.

(*f*) *Betlenius pag.* 247.

(*g*) *Mois de Mars* 1690. *pag.* 490.

(*h*) *Ricaut ubi supra pag.* 292. 293. *ad ann.* 1661.

(*i*) *Betlenius, pag.* 251.

(*k*) *Id. p.* 252.

(*l*) *Id. p.* 284. 281.

(*m*) *Id. p.* 254.

(*n*) *Ricaut, ubi supra pag.* 291.

bataille de St. Gothard, après quoi le Grand Visir consentit à une treve de 20. ans. Apafi traita en 1664. avec les garnisons Imperiales de Clausembourg & de Zatmar *, qui lui livrerent ces deux villes. Il vécut sous la protection de la Porte, dans une grande independance de la Cour de Vienne, pendant la treve des deux Empires. Il favorisa d'abord les Mecontens de Hongrie sans rompre avec l'Empereur; mais enfin il entreprit une guerre ouverte pour eux, & en exposa les raisons dans un (E) Manifeste Latin qu'il adressa à tous les Princes Chretiens. Les Turcs rompirent avec l'Empereur l'an 1683. & entrerent dans la Hongrie avec une armée si formidable, qu'elle penetra jusqu'à Vienne avec la derniere facilité. Ces heureux commencemens furent suivis d'un revers épouvantable. Le Grand Visir leva le siege de Vienne, & depuis ce tems-là ce ne furent plus que pertes sur pertes, que malheurs sur malheurs dans le parti Ottoman. La Transilvanie tomba sous la discretion des troupes Imperiales, & y est encore; & bien loin qu'Apafi ait travaillé à la liberté de la Hongrie, qu'au contraire il a été cause que ce (F) Roiaume a perdu l'ombre de liberté qui lui restoit; car il n'est plus électif presentement, il a été regardé comme un païs de conquête, & sur ce pied-là il est érigé en Roiaume hereditaire. Apafi (G) mourut à Weissembourg vers la fin d'Avril 1690. Les Turcs tâcherent de mettre le Comte Tekeli à sa place, mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avoit faite dans † le païs. La presence du Prince Louis de Bade le fondit, pour ainsi dire, comme le soleil fond la neige, & depuis ce tems-là jusques au tems ‡ où j'écris ceci, il n'a gueres troublé le nouveau Prince titulaire de Transilvanie. C'est le fils de Michel Apafi.

* *Buno, not. in Phil. Cluverii Introduct. Geograph. p. m. 281.*

† *Pendant la campagne de 1690.*

‡ *Au mois de Fevrier 1699.*

APELLES, l'un des plus illustres Peintres de l'antiquité, étoit nâtif de l'Ile de (A) Co, & florissoit au tems (B) d'Alexandre. Il fut si estimé de ce Prince, qu'il fut le seul ⊥ qui obtint

⊥ *Voiez les remarques de l'article* Lysippe.

(E) *Dans un Manifeste Latin qu'il adressa à tous les Princes Chretiens.*] J'en ai un exemplaire imprimé l'an 1682. sur la copie de Transilvanie. Mais comme il n'y a nulle date au Manifeste de Michel Apafi, & que mon édition ne marque pas en quel tems fut faite celle de Transilvanie, je n'oserois assûrer que ce Prince declara la guerre en 1682. car je voi dans la (a) vie du Comte Tekeli, qu'en 1681. *Abaffi* le vint joindre *avec une armée de Transylvains, & qu'il entreprit avec lui le siege de Zathmar.* L'Auteur de l'*Histoire des troubles d'Hongrie* parle de ce siege sous (b) la même année, & nous aprend (c) que Michel Apafi se rendit maître de la ville, mais que n'aiant pu reduire la citadelle, il se retira, & (d) qu'il perdit tout son bagage dans la retraite; qu'on (e) n'a pu bien penetrer la veritable cause de cette disgrace; que les uns l'attribuoient à une mesintelligence survenuë entre le Comte Tekeli, & Teleki qui commandoit les troupes de Transilvanie à ce siege; qu'on accusoit ce dernier de s'être servi de mauvaise poudre qui ne faisoit nul effet; que selon d'autres, *le Prince Apaffi n'avoit pas voulu lui-même s'en rendre maître, sur l'avis qu'il avoit eu que le Grand Seigneur pretendoit qu'il lui remit cette place entre les mains*; qu'il est certain, quoi qu'il en soit, *que le Bassa qui commandoit les Turcs à ce siege envoya à Constantinople de grands memoires contre ce Prince, ce qui l'obligea de retourner en son païs de peur qu'il n'y arrivât quelque changement pendant son absence.* Voilà comment cet Historien raporte les discours des raisonneurs. Le Mercure historique & politique les a copiez (f) fidelement.

(F) *Il a été cause que ce Roiaume a perdu.*] On auroit tort sur cela de l'accuser d'imprudence; car jamais on n'a eu plus de raisons de se promettre un bon succés. Les seules forces des Mecontens avoient jusques-là tenu en échec les troupes Imperiales. Que ne pouvoit-on donc pas attendre raisonnablement des preparatifs extraordinaires du Grand Seigneur, qui avoit promis mons & merveilles à Tekeli? Par une de ces fatales conjonctures que la providence de Dieu se plait à produire de tems en tems, pour confondre les esperances humaines les mieux fondées, il est arrivé qu'Apafi non seulement n'a rien fait en faveur de la Hongrie, mais aussi qu'il a jetté son propre païs dans la servitude. *Sic erat in fatis.* Il est arrivé qu'au lieu d'affoiblir la Maison d'Autriche, on l'a tirée de sa decadence; on l'a remise en état de rentrer dans la superiorité; on lui a redonné toute la Couronne de Hongrie; on a fait des Etats du Turc une source inepuisable de bonnes nouvelles pour la ligue qui s'est formée contre la France, durant le cours de la guerre. (g) Faut-il dire pour cela qu'Apafi a été un étourdi, & un temeraire? Nullement, à moins qu'on ne veuille qualifier de la sorte tous ceux qui ne savent pas prevoir les evenemens les plus contraires aux aparences. Les plus excellens Politiques n'auroient-ils pas garanti que la France pousseroit à la rouë de son côté, pendant que les Turcs agiroient de l'autre? Qui auroit jamais pu se persuader qu'elle se tiendroit six ans de suite dans l'inaction autant qu'elle a fait, au milieu des occasions les plus favorables de s'agrandir que jamais nation ait euës? Apafi, Tekeli, & leurs adherans sont fort excusables, de n'avoir pu deviner qu'on aimeroit mieux faire la guerre à l'Edit de Nantes, qu'à la Maison d'Autriche.

(a) *Pag.* 104.

(b) *Dans l'edition d'Amsterdam* 1686. *on marque au haut des pages l'an* 1680. *Cette faute peut tromper ceux qui n'y regardent pas de près.*

(c) *Liv.* 8. *pag.* 30.

(d) *Pag.* 39.

(e) *Pag.* 32.

(f) *Mois de Mai* 1690. *pag.* 492. *mais il met le siege de Zathmar en* 1680.

SI LE mauvais succés de l'entreprise d'Apafi le peut convaincre d'imprudence.

(g) *Voiez la remarque G de de l'article* Kotterus.

Ce que j'ai dit des bonnes nouvelles qui nous (h) viennent de Turquie, n'est ignoré de personne. Nos Gazetiers & nos autres Nouvelistes ne nous disent presque jamais de ce païs-là rien qui ne soit propre à rejouir. Le murmure des peuples, leur misere, leurs vœux pour la paix; la discorde dans le Divan, un premier Vizir étranglé, des factions formidables, des pestes, & des incendies à Constantinople, des soulevemens en Egypte, en Arabie, en Syrie, & cent autres choses de cette nature qui viennent par les couriers d'Allemagne, tantôt celles-ci, tantôt celles-là, ne sont-ce pas de bonnes nouvelles? Combien de victoires effectives, combien de villes prises, combien de partis defaits, combien de courses heureusement executées dans le païs ennemi n'a-t-on pas eu raison de publier pendant les étez, & quelles esperances de paix n'a-t-on pas données pendant les hivers? Il n'est pas jusqu'à la levée du siege de Belgrade en 1693. qu'on n'ait debitée comme un bon évenement; puis qu'à tout prendre, les troupes Imperiales avoient executé leurs principales intentions, qui étoient d'empêcher les Ottomans de faire irruption en Transilvanie. Quelcun disoit peu après la reduction de l'Irlande, qu'on eût bien fait d'y entretenir long tems la guerre, afin d'avoir un fond assûré de nouvelles avantageuses & dans l'Orient, & dans l'Occident.

(G) *Apafi mourut à Weissembourg.*] Les Nouvelistes ont été appointez contraires sur les circonstances de sa mort. Les uns (i) ont publié qu'il mourut subitement dans l'assemblée des Etats de Transilvanie, les autres qu'il mourut (k) après avoir été long tems malade. Tous conviennent qu'il mourut à (l) Weissembourg.

(A) *Etoit nâtif de l'Ile de Co.*] Je n'ai trouvé que deux Auteurs qui le disent, encore faut-il suposer que l'un d'eux n'avoit point écrit ce que la plûpart des éditions lui font dire, mais qu'au lieu de ces paroles, (m) *Apelles eo usque Olympiade* 112. *provectus, ut plura solus prope quam cæteri omnes contulerit*, il emploia celles-ci, *Apelles Cous Olympiade* 112. *pictura plura solus prope quam cæteri omnes contulit.* Turnebe avoit conjecturé qu'il faloit lire *Apelles Cous*, & non pas *Apelles eo usque.* Sa conjecture a été confirmée (n) par le manuscrit du Vatican, & par ceux (o) de la Bibliotheque du Roi, & de la Bibliotheque de Mr. Colbert. L'autre temoin est Ovide. Il parle ainsi,

Ut (p) Venus artificis labor est & gloria Coi,
Æquoreo madidas quæ premit imbre comas.

Nous parlons dans la remarque I d'un autre passage de ce Poëte, où les uns lisent *Cois*, & les autres *Cous.* Le grand nombre d'Auteurs qui donnent une autre patrie à Apelles, obligea le Mazzoni (q) à soutenir la cause d'Ovide; mais au lieu de *Co*, il avance que ce Poëte a dit *Chio.* Trois (r) Auteurs de poids font Apelles nâtif d'Ephese. Suidas le fait nâtif de Colophon, & ajoûte que la ville d'Ephese l'adopta.

(B) *Florissoit au tems d'Alexandre.*] On ne peut nier qu'il ne fût deja au faîte de sa reputation, lors que ce Prince commença la conquête de l'Asie, c'est-à-dire dans la cent onzieme Olympiade. L'aventure d'Apelles à la Cour d'Egypte, fait voir qu'il survécut à

(h) *J'écrivois ceci en* 1694. *je n'y change rien dans la* 2. *edition.*

(i) *Gazette de Paris, du* 20. *Mai* 1690.

(k) *Mercure historique, mois de Mai* 1690. *pag.* 490. *Vie du Comte Tekeli pag.* 263.

(l) *La vie du Comte Tekeli dit* à Albe-Jule. *C'est la même ville que* Weissembourg.

(m) *Plinius, l.* 35. *cap.* 10.

(n) *Voiez Carlo Dati dans ses Apostilles sur la vie d'Apelles, pag.* 104.

(o) *Voiez le P. Hardouin sur Pline, t.* 5. *pag.* 264.

(p) *Ovid. de Ponto l.* 4. *eleg.* 1.

(q) *Difesa di Dante l.* 3. *c.* 16. *apud Carol. Dati ubi supra, pag.* 103.

(r) *Strabo l.* 14. *Lucianus, de calumn. Ælian. hist. anim. l.* 4. *c.* 50. *Voiez aussi Tzetzes Chil.* 8. *hist.* 197. *v.* 193.

obtint la permission de le peindre. Il en obtint une autre marque d'une singuliere considération; car Alexandre lui aiant donné à peindre l'une de ses (C) concubines, & l'en voiant amoureux, la lui ceda. Il y a lieu de douter qu'Apelles ait abusé autant (D) qu'on le dit de la bonté de ce grand Monarque: il étoit aparemment trop bon Courtisan, pour ignorer qu'un discours aussi peu respectueux que celui qu'on lui attribuë étoit fort capable de deplaire. La reponse qu'il fit (E) touchant Laïs ne fait point d'honneur à ses mœurs. On a fort parlé de son tableau de la calomnie; mais presque personne ne s'est aperçu des erreurs qui se rencontrent (F) dans la narration

à Alexandre. C'est donc une faute que de dire avec Majoragius qu'il étoit Eleve de Zeuxis; la distance de plus de 120. ans qui est entre la 84. Olympiade, où Zeuxis (a) étoit dans sa fleur, & le regne du premier Ptolomée, ne permet pas cela. C'est Carlo Dati qui releve cette faute de Majoragius: *Non so*, dit-il, (b) *con qual fondamento Marcantonio Majoraggio nel Comento sopra l'Orat. di Cicer. n 11. dicesse che Apelle fosse scolare di Zeusi, quando tra l'uno e l'altro corse l'eta d'un uomo.* Voici ce que c'est que l'aventure de la Cour d'Egypte. Apelles n'avoit pas eu le bonheur de se faire aimer de Ptolomée à la Cour d'Alexandre. La tempête l'obligea à relâcher à Alexandrie, pendant le regne de Ptolomée. Un fourbe pour lui jouër un mauvais tour, lui alla dire que le Roi l'invitoit à son diner. Apelles se presenta, & voiant le Roi fort en colere il allegua pour son excuse qu'il ne venoit que par son ordre. On voulut qu'il montrât celui qui l'avoit invité, cela n'étoit point possible, car le fourbe n'étoit point alors dans la chambre. Apelles se mit à le craionner sur la muraille avec un charbon; Ptolomée le reconut dès les premiers traits. *Non* (c) *fuerat ei gratia in comitatu Alexandri cum Ptolemæo, quo regnante Alexandriam vi tempestatis expulsus, subornato fraude æmulorum plano regio invitatus, ad Regis cœnam venit, indignantique Ptolemæo & vocatores suos ostendenti ut diceret à quo eorum invitatus esset, arrepto carbone extincto è foculo imaginem in pariete delineavit, agnoscente vultum plani rege ex inchoato protinus.*

(C) *L'une de ses concubines . . . . . la lui ceda.*] Pline raconte la chose de cette maniere; *Alexander* (d) *ei honorem clarissimo præbuit exemplo, namque cum dilectam sibi è pallacis suis præcipuè, nomine Campaspen, nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle jussisset, eumque tum pari captum amore sensisset, dono eam dedit. Magnus animo, major imperio sui: nec minor hoc facto quam victoria aliqua, quippe se vicit, nec torum tantum suum, sed etiam affectum donavit Artifici; ne dilectæ quidem respectu motus, ut quæ modo regis fuisset, nunc pictoris esset. Sunt qui Venerem anadyomenen illo pictam exemplari putant.* Elien (e) parle de la même histoire, mais il donne le nom de Pancaste à cette Maitresse d'Alexandre. L'article de ce Prince contiendra une remarque sur ce sujet; nous ferons voir qu'un homme qui donnoit à peindre toute nuë la plus belle de ses concubines, ne merite pas les éloges de continent & de chaste qui lui ont été donnez.

(D) *Ait abusé autant qu'on le dit de la bonté de ce grand Monarque.*] Pline (f) a beau dire qu'Apelles s'étoit rendu agreable à ce Prince par sa politesse & par sa douceur; il aura de la peine à persuader à ceux qui conoissent Alexandre, qu'un Peintre lui ait dit impunément: *Taisez-vous, les garçons qui broient mes couleurs se moquent de vous.* Il n'est point croiable qu'Apelles ait pu esperer qu'une expression aussi forte que celle-là, de quelque maniere qu'on s'en servît, seroit prise en bonne part; & l'on a de la peine à croire qu'Alexandre qui avoit été si bien instruit, & dont le genie étoit si beau, ait parlé assez impertinemment de la peinture pour meriter la moquerie du plus petit aprentif. C'est le sentiment du docte Freinshemius: *Non* (g) *crediderim in officina imperitè multa disserentem ab Apelle mordaci dicterio repressum fuisse. Nam id neque majestati tanti regis, neque modestiæ pictoris, hominis non stupidi nec indocti convenisset, & Alexander liberalibus studiis ab extrema ætate imbutus, etiam de artibus quas non calleret haud ineptè judicare didicerat.* Pour ce qui est de Megabyze (h) Prêtre de Diane, il ne seroit pas si étonnant qu'Apelles lui eût donné cet avis. C'est lui, si nous en croions (i) Plutarque, qui fut censuré de cette maniere par Apelles; *Ne voyez-vous pas*, lui dit-on, *que ces garçons qui broient l'ocre, & qui pendant que vous ne disiez mot, ne jettoient sur vous que des regards de respect à cause de l'or & de la pourpre de vos habits, ne vous ont pas plûtôt ouï raisonner d'une chose que vous n'entendez pas, qu'ils se sont moquez de vous?* Un autre Auteur (k) dit que ce fut Zeuxis qui parla ainsi à Megabyze. On pourroit me persuader plus facilement la liberté dont on dit (l) qu'Apelles usa envers Alexandre dans une autre rencontre. Alexandre aiant examiné son portrait qu'Apelles venoit de faire, ne le loüa point selon son merite. Peu après on fit venir un cheval qui hennit à la vuë du cheval du même portrait comme s'il eût vu un vrai cheval. *Sire*, dit alors Apelles à Alexandre, *on diroit que ce cheval se conoit mieux en peinture que ne fait vôtre Majesté.* Mais pour dire franchement ce que j'en pense; je trouve tout cela trop dur, trop grossier & trop brutal, pour l'attribuer à un Peintre qu'on me represente d'ailleurs comme un homme doux, civil & poli. Il faut être ou sur le pied de bouffon dans une Cour, ou avoir cette humeur bizarre & capricieuse que l'on voit assez souvent dans les Artistes les plus consommez, il faut, dis-je, recourir à l'une ou à l'autre de ces deux supositions, pour croire ce que l'on coute d'Apelles non seulement envers Alexandre, mais aussi envers ce Megabyze que l'or & la pourpre faisoient respecter.

Le discours d'Apelles à Alexandre au sujet du cheval qui avoit henni, est plus honnête dans les traductions de quelques Savans, qu'il ne l'est dans l'original; mais cette addition d'honnêteté ne leur fait gueres d'honneur: c'est une faute, c'est une ignorance. Voions le Grec: (m) *Ἀλέξανδρος θεασάμενος τὴν ἐν Ἐφέσῳ εἰκόνα ἑαυτοῦ τὴν ὑπὸ Ἀπελλοῦ γραφεῖσαν οὐκ ἐπῄνεσε κατὰ τὴν ἀξίαν τοῦ γράμματος. εἰσαχθέντος δὲ τοῦ ἵππου καὶ χρεμετίσαντος πρὸς τὸν ἵππον τὸν ἐν τῇ εἰκόνι ὡς πρὸς ἀληθινὸν καὶ ἐκεῖνον, ὦ βασιλεῦ (εἶπεν ὁ Ἀπελλῆς) ἀλλ' ὅ γε ἵππος ἔοικέ σου γραφικώτερος εἶναι κατὰ πολύ.* Voici de quelle maniere Erasme (n) raporte ce fait. *Apud Ephesum quum Alexander conspectam effigiem sui corporis ad vivum magna arte expressam admiraretur, atque interim fortè equus inductus picto in eadem tabula equo adhinniret, deceptus imitatione, Apelles, equus, inquit, ô Rex, multo melius expressus est quàm tu.* Je laisse là les circonstances qu'Erasme raporte sans les avoir trouvées dans Elien, je m'arrête à la reflexion qu'il fait faire au Peintre; *Sire j'ai beaucoup mieux réussi à peindre vôtre cheval, qu'à peindre vôtre Majesté.* Ce n'est point le sens du Grec; un savant Critique (o) a montré que γραφικὸς signifie un homme qui entend la peinture, & il a convaincu par là Cœlius Rhodiginus & Erasme d'avoir très-mal raporté cette historiette. Je m'étonne que Pline l'ait ignorée, lui qui raporte quelque chose touchant le hennissement d'un cheval. Voiez ci-dessous la remarque K.

(E) *La reponse qu'il fit touchant Laïs.*] Elle étoit encore jeune fille lors qu'Apelles la voiant revenir de la fontaine, & admirant sa beauté, la cajola de telle sorte qu'elle alla où il voulut. Il la mena à un repas où quelques-uns de ses amis se devoient trouver; ils se moquerent (p) de lui de ce qu'au lieu d'amener une courtisane, il amenoit une pucelle; *Ne vous en mettez pas en peine*, leur repondit-il, *n'en soiez point surpris, je la dresserai si bien qu'avant que trois ans se passent, elle saura son metier en perfection.* Ne diroit-on pas qu'il s'agissoit d'un jeune cheval qui ne savoit pas le manege, mais qui entre les mains d'un excelent Ecuyer aprendroit toutes sortes de voltes & d'exercices? On a horreur quand on songe à la corruption de ces siecles là. Les amis d'Apelles temoignoient encore plus (q) de dereglement que lui. Laïs devint une des plus renommées Courtisanes de son siecle. Les Peintres (r) alloient chez elle pour y prendre le modele d'une belle gorge. Apelles entant que Peintre se servit sans doute de ce même original. *Nemini* (s) *dubium esse potest quin hunc ipsam quoque Laidem sibi velut in contubernium adsciverit Apelles, quo vivam emendatissimæ formæ imaginem ab animali exemplo in tabulas suas transfunderet.*

(F) *Des erreurs qui se rencontrent dans la narration du fait.*] Voici comment Lucien l'expose. Le Peintre Antiphilus ne pouvant souffrir la faveur dont Apelles jouïssoit auprès du Roi Ptolomée, l'accusa d'être complice de la conspiration de Theodote Gouverneur de Phenicie. Il soutint que l'on avoit vu Apelles dinant avec Theodote, & lui parlant à l'oreille pendant tout le repas: puis il vint aprendre que par le conseil d'Apelles la ville de Tyr s'étoit revoltée, & que celle de

(a) *Voiez la remarque A de l'article* Zeuxis.
(b) *Carlo Dati ubi supra pag.* 105.
(c) *Plin. l.* 35. *c.* 10.
(d) *Id. ibid.*
(e) *Ælian. Var. hist. lib.* 12. *cap.* 34.
(f) Fuit & comitas illi propter quam gratior Alexandro Magno erat frequenter in officinam ventitanti .... Sed & in officina imperite multa disserenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum erat auctoritati juris in regem alioqui iracundum. *Plin. ubi supra.*
(g) *Freinshem. supplem. in Curtium l.* 2. *c.* 6.
(h) *Plusieurs Savans croient que Megabyze étoit un nom affecté au Prêtre de Diane. D'autres entendent ici par Megabyze un Grand Seigneur de Perse.*
(i) *De discrim. adulat. & amici pag.* 58. *& de tranquill. animi pag.* 471. 472.
(k) *Ælian. var. hist. l.* 2. *c.* 2. *Freinshemius ibid. le cite comme aiant attribué cela à Apelles.*
(l) *Idem Ælian. l.* 2. *c.* 3.

(m) *Ælian. l.* 2. *c.* 3.
(n) *In Apophthegm.*
(o) *Paulus Leopardus Emendationum l.* 12. *c.* 4.
(p) *Χλευαζόμενον δ' αὐτὸν ὑπὸ τῶν ἑταίρων ὅτι ἀνθ' ἑταίρας παρθένον εἰς τὸ συμπόσιον ἄγοι· μὴ θαυμάσητε, εἶπεν, ἐγὼ γὰρ αὐτὴν εἰς μέλλουσαν ἀπόλαυσιν μετ' οὐδ' ὅλην τριετίαν καλὴν δείξω.* Irrisus autem à familiaribus quod meretricis loco virginem adduxisset, Nolite mirari, inquit, mihi etenim non toto opus erit triennio ut eam ad futuræ voluptatis usum pulcre doctam institutamque reddere valeam. *Athen. l.* 13. *p.* 588.
(q) *Richelet dans son Dictionnaire au mot* Pucelage, *raporte qu'on* dit que le pucelage en matiere de filles est le ragoût des sots.
(r) *Athen. ubi supra.*
(s) *Junius in Catalogo Artificum in Apelle, pag.* 19.

ration du fait qui fut cause de ce tableau. Le traité * où Lucien parle de cela est une excellente piece. Le chef-d'œuvre d'Apelles étoit le portrait (G) de Venus sortant de la mer. Quelques-uns disent que la Maîtresse qu'Alexandre lui avoit cedée, lui servit d'original quand il voulut faire ce portrait: d'autres disent que la Courtisane Phryne servit à cela. On parle d'un autre portrait de Venus qu'il avoit commencé, qui auroit surpassé le premier, si la mort (H) ne l'eût empêché de le finir. Mr. Moreri a pris (I) l'un de ces tableaux pour l'autre, & n'a pas bien rapor-

de Pelusium avoit été prise. Cependant il étoit certain que l'accusé n'avoit point été à Tyr, & qu'il ne conoissoit Theodote que sous la qualité generale de Gouverneur de Phenicie. Ptolomée s'emporta de telle sorte, que sans rien examiner il fut tout prêt de faire mourir Apelles. Il ne considera ni la condition de l'accusateur, ni celle de l'accusé. Celui-là par jalousie de metier pouvoit entreprendre la ruïne d'un innocent; celui-ci etoit un trop petit particulier pour être capable d'un tel complot; quand même la reconoissance de tant de bienfaits dont Ptolomée l'avoit comblé, n'auroit pas étouffé en lui les mauvaises intentions. Le Prince ne faisoit nulle attention à cela; il ne demandoit pas si Apelles avoit fait un voiage à Tyr; il ne faisoit que pester, & que jurer; & si l'un des conjurez n'eût montré la calomnie d'Antiphilus, le dernier supplice de l'accusé etoit infaillible. Mais aussi quand Ptolomée eut conu le crime de l'accusateur, il le condamna à être l'esclave d'Apelles, & donna cent talens à celui-ci. Voilà l'occasion qui porta Apelles à faire l'excellent tableau de la calomnie, dont Lucien fait la description. C'est dommage qu'il l'ait faite sans s'apercevoir de son monstrueux anachronisme; car la conspiration de Theodote (a) regarde le regne de Ptolomée Philopator, qui ne commença que cent ans après la mort d'Alexandre: jugez si Apelles pouvoit être alors en vie. Il faut établir de deux choses l'une; ou que Lucien parle d'un Apelles different de celui qui fut si consideré d'Alexandre, ou qu'il a confondu quelque complot tramé sous Ptolomée Philadelphe, avec la trahison de Theodote. N'y aiant point d'Auteur qui nous puisse fournir des lumieres sur quelque complot où la calomnie ait pu mêler nôtre Peintre, ce seroit peine perdue que de rechercher le fondement de l'erreur de Lucien. Voions seulement s'il a eu en vuë un autre Apelles que celui dont je parle dans cet article. Je ne saurois me le figurer; car tout homme qui sait ecrire se garde bien lors qu'il fait mention d'un Peintre, qui n'a rien de commun que le nom avec le grand & l'incomparable Apelles, de le nommer simplement Apelles. Il avertit qu'il ne parle pas du grand Apelles. Or Lucien n'avertit point de cela, & tout ce qu'il dit mene en ligne droite au grand Apelles; c'est donc de lui qu'il pretend parler. Je sai bien qu'un homme docte fait fond (b) sur l'épithete d'Ephesien, Ἀπελλῆς ὁ Ἐφέσιος: mais je sai aussi que (c) d'autres ont donné cette épithete au grand Apelles. Je puis même me servir de la raison contenuë dans le passage que je cite; car si Lucien a pu donner cette épithete à son Apelles, parce qu'il parloit d'un Peintre né à Colophon, & adopté par les habitans d'Ephese, je puis pretendre qu'il l'a donnée au grand Apelles né dans l'Ile de Co, mais sans doute bourgeois d'Ephese. Un homme de cette importance se seroit-il établi dans cette ville, (c'est là qu'Alexandre le vit & le frequenta) sans y recevoir tous les droits de citoien? Autre preuve; Mr. Tollius accorde que Lucien parle du même Apelles que Suidas; or Suidas ne parle que du grand Apelles. Je le prouve 1. parce qu'il ne parle que d'un Apelles: auroit-il laissé le grand & l'illustre, pour ne parler que de l'obscur & de l'inconu? 2. Parce qu'il donne à son Apelles la qualité d'Eleve de Pamphile d'Amphipolis, qualité que Pline (d) a donnée au grand Apelles. Ainsi l'erreur de Lucien est évidente, & je suis surpris que ni (e) Jean Batiste Adriani, ni (f) Carlo Dati, ni (g) François Junius, ni tant d'autres celebres Auteurs qui ont parlé de ce traité de Lucien ne l'aient pas aperçuë, & qu'ils aient tous pris cette narration comme une aventure effective du grand Apelles. Mr. Tollius a très-bien conu que le crime dont on accusoit Apelles se raportoit au regne de Ptolomée Philopator, mais il n'a point conu que Lucien se soit trompé; il a mieux aimé supposer que Lucien avoit en vuë un autre Apelles, contemporain d'Antiphilus, & disciple de Pamphilus. Je ne saurois dire en quel tems vivoit Antiphilus, ni Ctesidemus dont il fut (h) Eleve, mais il est clair, selon Pline (i), que Pamphilus florissoit au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

(G) *Le portrait de Venus sortant de la mer.*] Auguste le consacra dans le temple de Jules Cesar. Les parties inferieures en étoient gâtées, & personne ne fut capable de les retablir. Le tems acheva de ruïner le reste, & alors Neron fit faire une autre Venus par Dorothée, & la substitua à celle d'Apelles. *Venerem exeuntem è mari Divus Augustus dicavit in delubro patris Cæsaris quæ Anadyomene vocatur, versibus Græcis tali opere dum laudatur victo, sed illustrato: hujus inferiorem partem corruptam qui reficeret non potuit reperiri. Verum ipsa injuria cessit in gloriam artificis. Consenuit hæc tabula carie, aliamque pro ea Nero principatu substituit suo.* Ce sont les termes de Pline au chapitre 10. du 35. livre. Je raporte dans la remarque C le passage où il dit que la Maîtresse d'Alexandre fut l'original d'après lequel cette Venus fut tirée. L'article de Phryne nous aprendra une tradition differente de celle-ci.

(H) *La mort ne l'eût empêché de le finir.*] Si Calcagnini avoit mieux aimé raporter le temoignage des anciens Auteurs, que dire les choses de sa tête, il n'auroit pas assûré qu'Apelles laissa volontairement imparfaite sa Venus Anadyomene. La raison de cette conduite, dit-il, fut qu'Apelles desespera que la conclusion fût digne du commencement. *Sed (k) ò me multo Apelle incautiorem! ille enim tanta felicitate Veneris emergentis partes superiores expressit, ut diffisus penicillo reliquas posse absolvere desperaverit, atque ita in admirationem posteritatis tabulam inchoatam reliquerit.* Carlo Dati qui accuse cet Auteur d'avancer beaucoup de choses sans dire d'où il les prend, en donne deux autres exemples. Il est certain que les paroles de Pline convainquent de fausseté le Calcagnini; on va le voir. *Apelles (l) inchoaverat aliam Venerem Cois superaturus etiam suam illam priorem. Invidit* MORS *peracta parte, nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est.* Ciceron en deux (m) endroits de ses Oeuvres dit simplement qu'Apelles laissa cette Venus imparfaite.

(I) *Mr. Moreri a pris l'un de ces tableaux pour l'autre.*] Voici comment il s'exprime. *Les plus belles de toutes* les pieces d'Apelles *furent deux portraits de Venus, dont l'une qui sortoit de la mer fut nommé Anadiomene, & l'autre est celle qu'il fit pour ceux de l'Ile de Co dont Ovide parle en ces termes.*

Si nunquam Venerem Cois pinxisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.

Il cite Ovide *in Sent.* il faloit citer le 3. livre *de arte amandi.* Il faut savoir qu'Apelles n'acheva pas le second de ces deux portraits, Pline (n) l'assûre formellement. Quelle apparence qu'Ovide aiant deux portraits de Venus à alleguer, l'un fini, l'autre à moitié fait, eût laissé celui-là, pour ne parler que de celui-ci? Pour en user de la sorte il faudroit ne savoir pas les plus communes loix du raisonnement. De plus le 2. vers est une allusion manifeste à la Venus *Anadyomene*, c'est-à-dire *sortant des ondes.* Il s'agit donc du premier portrait. Nous savons que Venus avoit cette attitude dans celui-là, nous ne savons pas celle qu'elle avoit dans le second. J'ajoûte que si les deux vers d'Ovide étoient sortis de sa plume tout tels qu'on vient de les raporter, il auroit très-mal raisonné: il faut donc les corriger en cette maniere, & alors ils formeront une preuve raisonnable de ce qui precede.

Si Venerem Coüs nusquam posuisset Apelles,
Mersa sub æquoreis illa jaceret aquis.

Les plus fins Critiques aiment mieux mettre *Cous* que *Cois.* Je croi qu'ils ont raison, encore qu'il soit aparent qu'Apelles fit sa Venus *Anadyomene* pour les habitans de l'Ile de Co; car c'est d'eux qu'Auguste l'obtint, & il leur remit en consideration de ce portrait la somme de cent talens, sur le tribut qu'ils devoient à son Epargne. Ils avoient cette Venus dans le temple d'Esculape, avec l'Antigonus du même Peintre. *Lacter (o) promontorium est Coa insula in cujus suburbio est ædes Æsculapii nobilitata Antigono Apellis . . . conspiciebatur ibidem quoque ejusdem artificis Venus Anadyomene,* Ἣ (p) νῦν ἀνάκειται τῷ θεῷ Καίσαρι ἐν Ῥώμῃ, τοῦ Σεβαστοῦ ἀναθέντος τῷ πατρὶ τὴν ἀρχηγέτιν τοῦ γένους αὐτοῦ. φασὶ δὲ τοῖς Κῴοις ἀντὶ τῆς γραφῆς ἑκατὸν ταλάντων ἄφεσιν γενέσθαι τοῦ προσταχθέντος φόρου. *Quæ nunc dedicata est divo Cæsari, Augusto consecrante patri generis sui patronam. Ajunt Cois pro pictura fuisse remissa centum talenta de imperati tributi*

* Il a pour titre, Περὶ τοῦ μὴ ῥᾳδίως πιστεύειν διαβολῇ; de non temere credendo calumniæ.

(a) *Voiez Polybe au 4. & au 5. livre. Il en parle fort au long.*

(b) Ad distinctionem illius Apellis qui sub Alexandro & Ptolemæo Lagi vixit maximi nominis & artis. Coi patria. Hic autem patria Colophonius, verum θέσει, id est adoptione fuit Ephesius teste Suida, Pamphili Amphipolitæ discipulus. *Jacobus Tollius not. in Lucian. de calum.*

(c) *Strabon, Elien, Tzetzes.*

(d) Plin. l. 35. c. 10. & init. c. 11. *Carlo Dati pag. 105. & le P. Hardouin in* Plin. t. 5. pag. 205. *disent que Plutarque dans la vie d'Aratus dit qu'Apelles fut disciple de Pamphilus: mais c'est un temoignage fort obscur. Plutarque pag. 1032. semble plutôt dire qu'Apelles fut disciple de Melanthus.*

(e) *Dans une lettre qui est à la tête du 3. vol. du Vasari.*

(f) *Ubi supra.*

(g) *In Catalogo Artificum, in Apelle.*

(h) *Plin. l. 35. c. 10. pag. 222.*

(i) *Ibid. pag. 206.*

(k) *Lib. 13. p. 177. apud Carolum Dati ubi supra, pag. 145.*

(l) *Plin. l. 35. c. 10. p. m. 212.*

(m) *Epist. 9. ad famil. l. 1. de Offic. l. 3. c. 2.*

(n) *Voiez la remarque precedente.*

(o) *Junius in Catalogo Artificum, in Apelle, pag. 22.*

(p) *Strabo l. 14. p. m. 452.*

raporté ce qui concerne (K) la peinture d'un cheval. Il n'y avoit point d'affaire si importante qui pût obliger Apelles d'être un jour sans apliquer son pinceau, d'où nâquit (L) un fameux proverbe. Les livres que β ce grand Peintre avoit composez sur la peinture sont tous perdus. On ne sait ni où, ni quand il mourut. Une de ses principales perfections étoit de rendre ses ouvrages extremement ressemblans, desorte que les physionomistes (M) ne devinoient pas moins sur ses portraits, que s'ils avoient vu les originaux. On peut raporter à cela ce qu'il fit γ à la Cour d'Egypte.

β Voluminibus etiam editis quæ doctrinam eam continent. Plin. l. 35. cap. 10.

γ Voiez la remarque B.

APELLES, excellent Acteur pour le Tragique sous Caligula, s'étoit mis en faveur par des voies très-infames; mais lors que la fleur de sa jeunesse fut passée, il se fit Comedien δ, & il se maintint de telle sorte dans les bonnes graces de Caligula, que ce Prince qui le vouloit avoir toûjours avec lui en η public même, le θ mit au nombre de ses Conseillers. Mais un jour qu'il lui demanda auprès de la statuë de Jupiter, *qui des deux te semble être le plus grand, Jupiter ou moi?* il se mit si en colere de ce qu'Apelles ne repondoit pas assez tôt, qu'il le fit fouëtter cruellement. Il dit même par forme de plaisanterie qu'Apelles avoit la voix agreable, même dans le ton plaintif *. Quelques-uns † assûrent qu'il le fit mettre aux fers, & qu'il donna ordre que de tems en tems on le fit tourner sur une rouë.

δ Philo, legat. ad Cajum, pag. 1021.

η Dio, l. 69. pag. 643.

θ Philo, ib.

* Inter varios jocos cum assistens simulacro Jovis Apellem tragœdum consuluisset, uter illi major videretur, cunctantem flagellis discidit, collaudans subinde vocem deprecantis, quasi etiam in gemitu prædulcem. Sueton. in Calig. cap. 33.

† Philo, ib.

APELLICON, qui acheta la Bibliotheque d'Aristote. Voiez les remarques de l'article *Tyrannion*.

APICIUS. Il y a eu à Rome trois Apicius renommez pour leur gourmandise. Le premier vivoit avant le changement de la Republique; le second sous Auguste & sous Tibere; & le dernier sous Trajan. C'est du premier APICIUS qu'Athenée ‡ veut parler, lors qu'aiant dit sur le temoignage de Posidonius que l'on conservoit à Rome la memoire d'un certain Apicius, qui avoit surpassé tous les hommes en gourmandise, il ajoûte, que c'étoit le même Apicius qui fut cause de l'exil de Rutilius. On sait que Posidonius a fleuri du tems de Pompée, & que Rutilius fut exilé environ l'an de Rome 660. Le second APICIUS est le plus celebre des trois. Athenée ⊥ le place sous Tibere, & dit qu'il depensa des sommes immenses pour son ventre, & qu'il y avoit diverses sortes de gâteaux qui portoient son nom. C'est de lui que Seneque parle dans sa lettre

‡ Athen. lib. 4. pag. 168.

⊥ Id. l. 1. pag. 7.

---

buti summa. Pline pourroit bien avoir ignoré que la Venus *Anadyomene* eût été faite pour l'Ile de Co: on ne doit donc pas s'étonner qu'il ne le dise que de la seconde Venus d'Apelles.

S'IL Y A eu deux Venus d'Apelles.

Il me vient un scrupule que je m'en vais proposer: je ne sai si Pline ne multiplie pas les êtres sans necessité, lors qu'il nous parle d'une Venus *Anadyomene*, & d'une autre Venus commencée pour les habitans de l'Ile de Co. Le fondement de mon scrupule est que la premiere Venus n'étoit dans l'état de perfection qu'à l'egard du haut du tableau. C'est Pline qui nous l'aprend (a), & qui ajoûte qu'aucun Peintre n'osa reparer ce qui s'en étoit gâté. Or l'autre Venus n'étoit finie qu'à l'egard des parties superieures, & aucun Peintre n'eut le courage d'entreprendre ce qui y manquoit. C'est encore Pline (b) qui nous l'aprend. Je croi qu'il est le seul qui fasse cette remarque touchant deux Venus d'Apelles defectueuses aux mêmes endroits. Les autres Auteurs ne la font que de la Venus d'Apelles en general; & lors qu'ils parlent de cette Venus ils la mettent (c) dans l'Ile de Co, & nous avons vu que c'est de cette Ile qu'Auguste (d) tira la Venus *Anadyomene*. Il pourroit donc bien être que Pline a manqué d'exactitude. Je m'en raporte à ceux qui voudront prendre la peine d'examiner mon petit doute.

(K) *Ce qui concerne la peinture d'un cheval.*] Les anciens Auteurs ont parlé avec grande estime, dit Mr. Moreri, *d'un cheval tiré tellement au naturel* par Apelles, *que les jumens hannissoient en le voyant.* Je ne pense pas qu'aucun ancien Ecrivain ait dit cela: mais voici ce que Pline nous aprend. (e) *Est & equus ejus, sive fuit, pictus in certamine: quod judicium ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus. Namque ambitu æmulos prævalere sentiens singulorum picturas inductis equis ostendit: Apellis tantum equo adhinnivere, idque & postea semper illius experimentum artis ostentatur.* Cela veut dire qu'Apelles disputant contre quelques autres à qui peindroit mieux un cheval, & se defiant de l'integrité des Juges, aima mieux commettre sa cause à la decision des bêtes; on fit entrer des chevaux; ils ne hennirent qu'à la vuë de l'ouvrage d'Apelles. Quelques-uns (f) croient que le conte d'Elien (g) n'est qu'une corruption de celui-ci; c'est-à-dire qu'ils croient que ce qui se passa entre Apelles & les Juges du prix, lors que ce Peintre prefera le jugement d'un cheval au leur, a donné lieu de conter qu'il avoit dit à Alexandre: *vôtre cheval s'entend mieux que vous en peinture.* D'autres (h) croient que ce sont deux aventures toutes differentes. Pour moi j'ai deja fait conoitre mon petit avis, qui est qu'il faut regarder comme une fable l'historiette raportée par Elien. Le silence de Pline dans une occasion si belle de parler me confirme dans mon sentiment. Pline se seroit-il tû touchant le cheval qui hennit dans la boutique d'Apelles en presence d'Alexandre, & touchant la consequence qu'Apelles en infera; Pline, dis-je, se seroit-il tû sur de tels faits lors qu'il raportoit l'autre aventure, où Apelles avoit apellé du jugement des arbitres, au jugement des chevaux? Carlo Dati (i) a observé que dans aucun de ces deux cas Apelles n'avoit parlé en habile Peintre, puis qu'il avoit suposé que plus on étoit conoisseur, plus on prenoit la figure pour l'objet même. Mais il faloit prendre garde que cette censure ne peut point tomber sur l'évenement que Pline raporte; car Apelles ne preferoit le jugement des chevaux à celui des hommes, que parce qu'il voioit que la brigue de ses rivaux avoit corrompu les Juges. La remarque de Carlo Dati est très-bonne quant au fond; il est plus facile de tromper ceux qui ne se conoissent pas en tableaux, que ceux qui s'y conoissent. Il cite Jean Paul (k) Lomazzo: on peut citer desormais Mr. Perrault (l), qui a très-bien refuté les consequences que l'on tire à l'avantage des anciens Peintres, de ce qu'ils trompoient les hommes & les bêtes.

(L) *D'où nâquit un fameux proverbe.*] C'est Pline qui nous l'aprend; (m) *Apelli fuit alioqui perpetua consuetudo nunquam tam occupatam diem agendi, ut non lineam ducendo exerceret artem, quod ab eo in proverbium venit.* Carlo Dati (n) remarque sur cela que Saumaise pour confirmer ce proverbe a cité comme un vers d'Horace ces paroles, *Nulla dies abeat quin linea ducta supersit*, qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien Poete. Il ajoûte qu'il est arrivé très-souvent à cet Auteur de se trop fier à sa memoire: *Non lascerò d'auvertire in questo luogo che Claudio Salmasio grandissimo Critico dell' età nostra nelle Differtaz. Pliniane sopra Solino a 5. in confermazione di questo proverbio fidandosi troppo della memoria, come bene spesso egli fece, cita un verso d'Orazio . . . . il quale non è (ch' io sappia) nè d'Orazio nè d'altro poëta latino antico, ma forse uno di quei versi proverbiali che vanno per le bocche de gli uomini senza sapersene l'autore.*

(M) *Les physionomistes ne devinoient pas moins.*] Le Grammairien Apion a debité sur cela une chose si peu croiable, qu'on auroit bien de la peine à ne la pas traiter de fabuleuse, quand même un Auteur plus digne de foi, que ne l'est ce grand hableur, l'assûreroit. Contentons-nous de savoir historiquement ce que Pline en dit: (o) *Imaginem adeo similitudinis indiscretæ pinxit, ut (incredibile dictu) Apion Grammaticus scriptum reliquerit quemdam ex facie hominum adivinantem (quos metoposcopos vocant) ex iis dixisse aut futuræ mortis annos aut præteritæ.* Pline lui-même ne sauroit se persuader qu'à la vuë d'un tableau bien ressemblant, on puisse dire à quel âge est morte ou mourra la personne peinte. Il faut suposer que le Devin s'informoit si cette personne vivoit ou non.

(a) Lib. 35. p. 212.

(b) Ibid.

(c) Voiez Ciceron, de Offic. l. 3. c. 2. de natura Deor. l. 1. in Verrem act. 9.

(d) Ex Strab. l. 14. p. 452.

(e) Lib. 35. pag. 213.

(f) Schefferus in Ælian. Var. hist. l. 2. c. 3.

(g) Voiez la remarque D.

(h) Carlo Dati, pag. 128.

(i) Carlo Dati ibid. pag. 129.

(k) Lib. 3. c. 1. della pittura.

(l) Parallele des anciens & des modernes, dialog. 2. p. m. 136.

(m) Lib. 35. c. 10. pag. 208.

(n) Pag. 107. Le Pere Hardouin fait la même remarque, in Plin. tom. 5. pag. 208.

(o) Plin. ubi supra, pag. 210.

lettre 95. & dans l'onziéme chapitre du livre *de vita beata*, & dans le traité de consolation qu'il écrivit à sa mere Helvia sous l'Empereur Claude. On trouve dans ce dernier Ouvrage que cet Apicius avoit vêcu du tems de Seneque, & qu'il avoit tenu, pour ainsi dire, Ecole de gueule & de gourmandise à Rome; qu'il avoit depensé deux millions & demi à faire bonne chere; que se voiant fort endetté, il avoit enfin songé à examiner l'état de son bien; & qu'aiant trouvé qu'il ne lui resteroit que 250. mille livres, il s'empoisonna, comme s'il avoit craint de mourir de faim avec une telle somme. Dion β qui l'apelle M. Gabius Apicius raporte la même chose, & ajoûte une particularité qui se trouve aussi au 1. chapitre du 4. livre des Annales de Tacite, que Sejan dans sa premiere jeunesse s'étoit prostitué à lui. Pline l'apelle M. Apicius, & fait souvent mention des ragoûts qu'il inventa γ; *Nepotum omnium altissimus gurges.* On avoit fait un livre δ sur sa gourmandise cité par Athenée. Il ne faut point douter que l'Apicius de Juvenal, de Martial, de (AΔ) Lampridius &c. ne soit celui-ci. Le troisiéme APICIUS vivoit sous Trajan. Il avoit un secret admirable pour conserver les huitres: cela parut lors qu'il en envoia η à Trajan au païs des Parthes: elles étoient encore fraiches quand ce Prince les reçut. Le nom d'Apicius est demeuré long tems affecté à divers mets, & a fait comme une espece de secte parmi les cuisiniers. Nous avons un traité *de re culinaria*, sous le nom de *Caelius Apitius*, que quelques Critiques jugent assez ancien, quoi qu'ils n'estiment pas qu'il ait été composé par aucun de ces trois Apicius. Quelques-uns aiment mieux nommer l'Auteur de ce livre *Apicius Caelius*. Un savant Danois θ est de ce nombre, & il attribuë cet Ouvrage à celui qui envoia des huitres à l'Empereur Trajan. Ce livre fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne auprès de Montpellier par Albanus Torinus, (AΔΔ) qui le publia à Bâle douze ans après. Il avoit été dejà trouvé ailleurs près de cent ans auparavant sous le Pape Nicolas V. par Enoch d'Ascoli *. Il y avoit au titre *M. Caecilius Apicius.* Vossius † estime que l'Auteur s'apelle M. Caelius, ou M. Cæcilius, & qu'il intitula son Ouvrage, *Apicius*, à cause qu'il traitoit de la cuisine. Consultez Casaubon ‡ sur Athenée. Je mets dans une seule (A) remarque quelques petites fautes que j'ai decouvertes.

β *Lib.* 57.
γ *Lib.* 8. *c.* 51. *l.* 9. *c.* 18. *l.* 10. *c.* 48. *l.* 19. *cap.* 8.
δ *Apion en étoit l'Auteur. Athen. l.* 7. *p.* 294.
η *Athen. lib.* 1. *p.* 7.
θ *Borrichius, cogit. de variis lingua Lat. atatibus p.* 18.
* *Platina in vita Nicolai V.*
† *Voss. de Analogia l.* 1. *c.* 14. *p. m.* 55.
‡ *Casaub. in Athen. lib.* 1. *c.* 6. *& lib.* 4. *cap.* 19.

APIEN,

(AΔ) *L'Apicius de Juvenal, de Martial, de Lampridius.*] J'ai en vuë ces paroles de Juvenal:

(a) *Multa videmus*
Qua miser, & frugi non fecit Apicius.

Et ces deux vers de Martial;

Ipse (b) *quoque ad cœnam gaudebat Apicius ire*
Cum cœnaret, erat tristior ille, domi.

Et l'endroit de Lampridius où nous lisons que l'Empereur Heliogabale mangeoit souvent des langues de paon & de rossignol à l'imitation d'Apicius. (c) *Comedit sapius ad imitationem Apicii calcanea camelorum, & cristas vivis gallinaceis demptas, linguas pavonum, & luscinarum.* Il y a dans Juvenal un autre passage où Apicius signifie generalement un homme qui fait beaucoup de depenses pour se nourrir:

(d) *Quid enim majore cachinno*
Excipitur vulgi quam pauper Apicius.

C'est puerilement que quelques commentateurs entendent ici (e) ou l'Apicius du premier livre d'Athenée, ou (f) celui de la 4. satire de Juvenal.

(AΔΔ) *Par Albanus Torinus, qui le publia à Bâle douze ans après.*] Il le fit imprimer in 4. l'an 1541. Il y joignit le traité de Paul Ægineta *de facultatibus alimentorum* qu'il avoit traduit, & les dix livres de Platine *de tuenda valetudine, de natura rerum, & popina scientia.* Il dit dans sa preface qu'étant allé à l'Ile de Maguelonne il y avoit 12. ans avec Guillaume (g) Pellissier, il avoit vu un manuscrit où il reconut par la trace des caracteres le titre de CAELII APITII DE RE CULINARIA LIBRI X. Il eut un très-grand plaisir de sa decouverte, il fit copier exactement cet Ouvrage: il sentit d'abord que c'étoit la production d'un ancien Auteur; mais comme le manuscrit étoit dans un grand desordre, il crut qu'avant que de le mettre sous la presse il le faloit collationner avec l'exemplaire de Venise, qu'il attendit très-long tems. On le lui envoia enfin, & il le trouva plus corrompu que celui de Maguelonne. Il eût renoncé pour jamais à l'impression de ce livre, si quelques étudians ne l'eussent contraint par leurs plaintes, & par leurs importunitez à le publier. Il s'en fit la même année une 2. édition in 8. à Lion chez Sebastien Gryphius. On le publia à Zurich l'an 1542. in 4. avec les notes & les corrections de Gabriel Humelbergius. Je ne croi pas que Gesner ni Simler meritent aucune censure pour avoir dit que cet Ouvrage fut imprimé à Venise avant qu'Albanus Torinus l'eût mis au jour. On pretend qu'ils n'ont pas bien entendu les expressions de ce Torinus. (h) *In Bibl. Simlero-Gesneriana dicuntur Apicii libri primum excusi Venetiis, quod acceptum est ex male intellectis Torini verbis in dedicatione.* Voici quelles sont ces expressions: (i) *Premendum plane censebam donec melioris alicujus exemplaris fieret copia, quod acceperam ex te annis ab hinc plus minus quinquaginta Venetiis expressum.* Quoi que cela n'aprenne pas avec la derniere clarté qu'il s'agit d'une impression, on est neanmoins excusable de l'entendre ainsi, & il se trouve en effet qu'un (k) Bibliographe assûre qu'Apitius fut imprimé à Venise l'an 1503. in 4. *apud Johan. de Cereto de Tridino.* Les heritiers d'André Wechel avoient eu quelque pensée de reimprimer cet Ouvrage: Pignorius leur fit (m) offrir par Velserus un bon manuscrit. Cela n'eut point de suite. Il y avoit dans la Bibliotheque des Ducs d'Urbin un Apicius dont les caracteres sont semblables à ceux des Pandectes Florentines. Il est aujourd'hui dans la Bibliotheque du Vatican: Gudius le confera avec l'edition de Lion (n). Au reste Albanus Torinus a été repris fort aigrement d'avoir trouvé l'air & le goût de l'antiquité dans cet Auteur. (o) *Olfaciebam statim autorem esse vetustissimum, & obsopoeum, qui de re popinali, lingua coquinaria egregie prater cateros scripsisset, & qui obsonia delicatius quam pro ea atate, qua glandibus vescerentur homines, confecisset.* Latinus Latinius assûre qu'il faut être bien grossier pour en faire ce jugement, & que ce pretendu Apicius n'est qu'un sot, & un barbare, dont quelques-unes des manieres d'aprêter ne sont propres qu'à écorcher la bouche, & qu'à soulever l'estomac. (p) *In Latini Latinii Bibl. profana, ubi quadam illius viri docti in Apicium observationes leguntur, ad verba editoris, ubi in prafat. ait* se statim olfecisse autorem esse vetustissimum, *hac nota occurrit:* Quam vereor ne tuæ nares obesiores fuerint; Quid enim vetustatis redolere possunt verba semibarbara & ab eo florenti seculo prorsus aliena? Ego vero, ut quod sentio paucis expediam, commentum puto esse hominis otiosissimi, qui cum illudere posteris ejusdem naris facile sibi esse persuasisset, mentito nomine Apicium credidit venditare posse. Sed passim occurrunt, quibus pæne manifesto prodit seipsum autor ineptus, barbarus & nullius in ea arte ingenii, aut gustus, qui ea interdum conjungat ad saporis gratiam, quæ usu docente omnes scimus summam palato molestiam nauseamque stomacho creare solere. Ce jugement de Latinius n'est pas mauvais; Isac Grangæus eût mieux fait de s'y conformer, que de pretendre (q) que les dix livres *de re coquinaria* qui courent sous le nom d'Apicius ont été écrits par notre second Apicius. J'avouë que le Scholiaste de Juvenal observe que cet Apicius (r) fit un traité de cuisine: j'avouë aussi qu'Isidore de Seville attribuë un semblable Ouvrage à ce même Apicius: *Coquina apparatum Apicius quidam primus composuit qui in eo absumptis bonis morte voluntaria periit* (s). Mais ce ne sont pas deux Ecrivains dont le temoignage puisse balancer le poids du silence de tant d'Auteurs plus dignes de foi, & qui ont eu des occasions inevitables de citer ce livre d'Apicius. En tout cas la bonne critique demande que nous jugions que si ce livre a existé, ce n'est point celui qu'Albanus Torinus a mis en lumiere.

(A) *Quelques petites fautes que j'ai decouvertes.*] Je commence par Mr. MORERI. Il ne devoit pas dire ni que l'Apicius dont parle Seneque *a écrit un Ouvrage des delicatesses du manger*, ni qu'il *se pendit de desespoir voiant qu'il avoit dissipé tout ce qu'il avoit.*

Mr.

(a) *Juven. sat.* 4. *v.* 23.
(b) *Mart. epigr.* 69. *l.* 2. *Voiez aussi epigr.* 73. *lib.* 10.
(c) *Lamprid. in Heliogabalo cap.* 20. *p. m.* 835. *Vide etiam cap.* 18. *p.* 827. *& capus* 24. *p.* 857.
(d) *Juven. sat.* 11. *v.* 3.
(e) *Bernardus Autumnus in hunc locum Juven.*
(f) *Farnab. in Juven. hoc loco.*
(g) *Il etoit Evêque de Maguelonne, c'est-à-dire de Montpellier.*
(h) *Joh. Albertus Fabricius in Bibliotheca Latina pag.* 130. *edit. Hamburg.* 1697.
(i) *Albanus Torinus in Epist. dedicat.*
(k) *Mercklinus in Lindenio renovata pag.* 85.
(m) *Voiez les lettres de Reinesius à Daumius pag.* 109.
(n) *Joh. Albert. Fabricius ubi supra.*
(o) *Albanus Torinus ubi supra.*
(p) *Joh. Albert. Fabricius ubi supra in append. pag.* 179.
(q) *Isaacus Grangæus in Juvenal. sat.* 4. *v.* 23.
(r) Auctor præcipiendarum cœnarum, qui scripsit de juscellis: fuit enim exemplum gulæ. *Vetus Scholiast. in Juven. sat.* 4. *v.* 23.
(s) *Isidor. Hispalens. Orig. l.* 20. *c.* 4. *apud Joh. Alb. Fabric. ubi supra pag.* 132.

☞ APIEN (Pierre) en Latin *Apianus*, Mathematicien Allemand au XVI. siecle. Je n'ajoûterai qu'une chose à ce que Moreri en a dit, c'est qu'on l'accuse d'avoir été plagiaire (*Z*) de Roiaumont.

APION, (*A*) fameux Grammairien, nâtif d'Oasis en Egypte, professa à Rome sous l'em-

Mr. Moreri cite Seneque *li. de consol.* Cela est trop vague puis que nous avons trois traitez de ce Philosophe intitulez, *De consolatione.* Il faloit citer celui qu'il adressa à sa mere. On y voit qu'Apicius s'empoisonna, pour avoir trouvé par le calcul de ses biens qu'il ne lui resteroit que la somme (*a*) de 250. mille livres toutes ses dettes paiées. *Ære alieno oppressus rationes suas tunc primum coactus inspexit. Superfuturum sibi sestertium centies computavit, & velut in ultima fame victurus si sestertio centies vixisset, veneno vitam finivit. Quanta luxuria erat, cui sestertium centies egestas fuit!* (*b*) Martial a fait là-dessus cette epigramme:

Dederas, (c) Apici, bis tricenties ventri,
Sed adhuc supererat centies tibi laxum.
Hoc tu gravatus, ne famem & sitim ferres,
Summa venenum potione duxisti
Nil est, Apici, tibi gulosius factum.

N'avoir pas suivi l'Auteur qu'on cite quant au genre de mort est une petite faute, mais on a ôté à cette histoire tout son merveilleux, lors qu'on a suprimé la somme qui restoit à ce prodigue. La citation d'Athenée *li. 11.* ne vaut rien du tout. Enfin Mr. Moreri devoit savoir qu'il y a eu trois Apicius, & ne se borner pas à un. CHARLES ETIENNE pretend que l'Apicius dont parle Seneque (*d*) se pendit, & qu'il avoit publié un livre *de gula irritamentis*, qui est encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il n'y a point de bon Critique qui croie que l'Ouvrage que nous avons *de re culinaria*, soit de l'Apicius dont Seneque fait mention (*). Quoi qu'il en soit voilà sur quel original Mr. Moreri a fait une partie de ses fautes. C'est de là qu'il a tiré qu'Apicius se pendit, qu'Apicius écrivit un livre *des delicatesses du manger.* Il faloit aussi en prendre qu'Apicius avoit encore 250. mille francs, car c'est un fait que Charles Etienne n'a point omis. LLOYD a suivi en tout Charles Etienne, excepté qu'il n'a point dit que l'Ouvrage *de gula irritamentis* soit aujourd'hui entre les mains de tout le monde. Il a considerablement augmenté l'article, en copiant ce que Lipse a remarqué sur les trois Apicius. Mais il n'a point su que le passage de Suidas, touchant les huitres envoiées à Trajan au païs des Parthes, se trouve dans Athenée. La memoire des plus grans hommes leur fait faux bond mille & mille fois. Voilà Lipse qui cite deux fois Athenée au sujet des Apicius, & qui ne se souvient pas d'un troisiéme (*e*) endroit d'Athenée aussi notable pour le moins que les deux autres. S'il l'eût consulté, il n'eût point eu de soupçon que le mot Trajan, fût corrompu dans Suidas. HOFMAN n'a fait que copier Lloyd, hormis qu'il a cité plus de passages. Ses citations ne sont pas toûjours bien justes; car par exemple il cite Seneque *de consolatione* ad *Albin.* & *de consol. ad Elbiam*, comme si c'étoient deux Ouvrages. CASAUBON (*f*) attribuë à Athenée d'avoir dit que plusieurs gâteaux portoient le nom du premier Apicius; mais il est certain qu'Athenée dit cela du second Apicius, de celui qui vivoit sous l'empire de Tibere: (*g*) Ἐγένετο κατὰ τὸν Τιβερίου χρόνον ἀνήρ τις Ἀπίκιος, πλουσιώτατος, τρυφητής, ἀφ' οὗ πλακοῦντες γένη πολλὰ Ἀπίκιοι ὀνομάζονται. *Tiberii seculo vixit Apicius, vir ditissimus, luxu solutus, à quo complura placentarum genera Apicia nominant.* DALECHAMP a laissé une faute dans la traduction d'Athenée, dont il étoit facile de s'appercevoir. Elle est au 4. livre page 168. Athenée aiant raporté ce que Posidonius avoit dit touchant le premier Apicius, homme diffamé pour sa gourmandise, ajoûte, Περὶ δὲ Ἀπικίου τοῦ καὶ αὐτοῦ ἐπὶ ἀσωτίᾳ διαβοήτου ἐν τοῖς πρώτοις εἰρήκαμεν, ce qui signifie que dès le commencement il avoit parlé d'Apicius qui étoit fameux lui aussi par sa gourmandise. Ainsi la version Latine est fausse, *Ante nos quoque istius Apicii ob immodicum luxum fama si meminimus*, elle est, dis-je, doublement fausse, car elle ne repond point à la force des mots Grecs, & elle impute à Athenée un mensonge. Il n'est point vrai qu'Athenée eût dejà parlé de l'Apicius dont Posidonius avoit fait mention. Dalechamp (*h*) marque qu'Athenée au 3. livre a parlé du même Apicius dont il s'agit au commencement de la page 7. je croi que cela est faux. Je ne dis rien sur ce (*i*) qu'il cite *Cœlius l. 5. c. 30.* Il veut parler de COELIUS RHODIGINUS dont le 5. livre n'a que 14. chapitres: c'est le chapitre 11. du 9. livre qu'il faloit citer (†). Cet Auteur dit là plusieurs choses d'Apicius, mais s'il falsifie par tout ailleurs ce qu'il cite, comme il falsifie en cet endroit un passage d'Athenée, malheur à ceux qui le donnent pour leur caution. Athenée selon lui raconte qu'Apicius cherchant une espece d'écrevices à Alexandrie avec une extrême diligence, aprit qu'on en prenoit de fort grandes sur les côtes de Libye; tout aussi-tôt il fit voile de ce côté-là, & aiant trouvé qu'on lui en avoit fait accroire il maudit le païs, & s'en éloigna, bien resolu de n'y retourner de sa vie. Ce n'est nullement ce qu'Athenée raporte; il dit (*k*) qu'Apicius mangeoit à Minturne dans la Campanie une espece de sauterelles d'eau, qui surpassoient en grosseur les écrevices d'Alexandrie, & qu'aiant apris qu'on en trouvoit en Afrique qui étoient d'une grandeur demesurée, il s'y transporta sans delai, & avec bien des incommoditez. Les Pêcheurs avertis de son arrivée lui allerent au devant, avec les plus grosses sauterelles qu'ils eussent pêchées; il n'eut pas plutôt su d'eux qu'ils n'en avoient point qui surpassassent celles-là, que sans avoir voulu prendre terre il donna ordre qu'on le ramenât à Minturne.

L'AUTEUR moderne que j'ai cité a eu tort de dire que le manuscrit d'Apicius fut trouvé dans l'Ile de Maguelonne par Enoch d'Ascoli sous le pontificat de Nicolas V. Il s'apuie sur l'autorité de Leandre Albert, & sur celle de Philippe de Bergame. *Ut tradit*, dit-il (*l*), *Leander Albertus Bononiensis in descriptione Italiæ pag. 267. & Philippus Bergomas in Chronici continuatione qui* M. Cæcilium *appellat.* Mais ce sont deux Ecrivains qui ne font aucune mention de l'Ile de Maguelonne, & il est constant que le manuscrit ne fut trouvé dans ce lieu-là que par Albanus Torinus l'an 1529. Philippe de Bergame sans faire mention du lieu, dit seulement qu'Enoch Asculanus trouva du tems de Nicolas V. ces deux livres-ci, Porphyrion sur Horace, & *M. Cœlius Apicius.* Il dit cela sous l'année 1454. Herman Buschius s'accorde avec lui à l'égard du tems. Voici les paroles de Leandre Albert: (*m*) *Cujus* (Enochi Asculani) *industria M. Cælius Apitius & Pomponius Porphyrio in Horatium circa Nicolaum V. Pontif. inventi ac è tenebris in lucem vindicati sunt.* VOLATERRAN assure que Suidas dit que Marc Apicius composa un livre *de gula.* ROBERT ETIENNE grand copiste de Volaterran assure la même chose dans son *Elucidarium Poëticum.* On les en a critiquez: *vellem locum indicassent*, dit nôtre (*n*) moderne, *hoc enim apud Suidam non reperio.*

(*Z*) *D'avoir été plagiaire de Roiaumont.*] Ceux qui grossiront les listes des plagiaires deja publiées, se pourront servir s'ils veulent de ce passage: (*o*) *Hæc omnia tradita fuerunt & scriptis mandata ab antiquis & à recentioribus usurpata, ut facile deprehendi potest in Erasmo Osualdo qui omnem fere sui primi mobilis rationem à Petro Apiano desumpsit, Petrus verò Apianus hæc eadem cum multis aliis propositionibus à Monte Regio accipiens sibi ipsi ascripsit.*

(*A*) *Apion . . . . . nâtif d'Oasis.*] Je ne saurois comprendre pourquoi dans le Dictionaire de Moreri on nous donne ce Grammairien en deux articles, tantôt sous le nom d'Apian, tantôt sous celui d'Appion, sans nous avertir qu'il n'y a là qu'un seul personnage. Je ne croi pas qu'il y ait d'habiles gens qui l'aient nommé Apian, mais je sai que ceux qui se piquent d'exactitude ne le nomment point Appion. Leur raison (*p*) est que son nom étoit pris d'Apis, Divinité des Egyptiens, & non d'Appia, famille Romaine. Sa patrie étoit horriblement defigurée dans Moreri; on l'avoit changée en *Osias.* Le suplément l'a marquée comme il faloit. Suidas remarque qu'Heliconius avoit dit qu'Apion étoit de l'Ile de Crete; mais il ne faut point douter qu'il ne fût d'Oasis, puis que Josephe l'assûre (*q*), & lui fait un crime d'avoir abjuré sa patrie pour se dire Alexandrin. Cette accusation de Josephe ne vaudroit rien quand même il ne l'auroit pas exaggerée, & repanduë dans un grand amas de paroles: car Apion en se disant Alexandrin depuis l'acquisition de la bourgeoisie d'Alexandrie, n'avoit rien fait que plusieurs celebres Professeurs n'eussent dejà pratiqué. Le surnom (*r*) de *Plistonices*, qu'on lui affecte, étoit d'une (*s*) signification tout-à-fait avantageuse; mais on ne sait pas la raison pourquoi on le surnommoit ainsi. Suidas le fait fils d'un homme qui s'apelloit Plistonices, Ἀπίων ὁ Πλειστονίκου. Sur ce pied-là le surnom n'auroit rien dit à sa

(*a*) *Je me sers de l'évaluation de Lipse, in Tacit. Ann. l. 4. cap. 1.*

(*b*) *Seneca de consol. ad Helviam cap. 10.*

(*c*) *Mart. Epigr. 22. lib. 3.*

(*d*) *Charles Etienne le cite in libro de consolatione ad Albinam. Casaubon in Athen. pag. 23. cite de même.*

(*) *Voiez la remarque A & A vers la fin.*

(*e*) *C'est celui du livre 1. pag. 7.*

(*f*) *In Athen. pag. 13.*

(*g*) *Athen. pag. 7.*

(*h*) *Dalec. not. in Athen. pag. 706.*

(*i*) *Ibid.*

(†) *Je ne prétens pas nier que la 1. édition de Rhodiginus ne fut autrement divisée en livres & en chapitres que celle dont tout le monde se sert.*

(*k*) *Athen. lib. 1. p. 7.*

(*l*) *Joh. Albert. Fabricius ubi supra p. 129.*

(*m*) *Leand. Albert. in descript. Ital. p. m. 404.*

(*n*) *Joh. Albert. Fabricius ubi supra pag. 132.*

(*o*) *Joh. Baptista Benedictus de gnomonum umbrarumque solarium usu, cap. 2. fol. 2.*

(*p*) *Vossius de Hist. Græc. pag. 531.*

(*q*) *Joseph. l. 2. contra Apionem.*

(*r*) *Plinius l. 37. c. 5. Aul. Gellius l. 5. c. 14. & l. 6. cap. 7.*

(*s*) Ἀπίων ὁ γραμματικὸς ὁ Πλειστονίκης ἐπικληθείς. Apion Grammaticus, qui Πλειστονίκης, id est, sæpe victor est cognominatus. *Clem. Alexandr. Strom. l. 1. pag. 320.*

l'empire de * Tibere. On ne peut nier qu'il ne fût (B) savant, & qu'il n'eût recherché avec beaucoup de diligence les antiquitez les moins conuës, & ce qui donne à l'érudition un caractere d'exactitude, & un caractere de varieté : mais il avoit tout (C) l'orgueil d'un franc Pedant, & il s'amusoit trop à des questions difficiles & (D) peu importantes. L'Empereur Tibere ne conut pas mal le defaut de cet esprit ; car encore qu'on n'entende pas peut-être tout ce que ce Prince † vouloit dire, on conoît sans peine qu'il prenoit Apion pour un hableur, qui étourdissoit le monde par une ostentation trop criante de son savoir. Cet homme fut chef de l'ambassade que ceux d'Alexandrie envoierent à Caligula, pour se plaindre des Juifs qui habitoient dans leur ville, avec lesquels ils avoient eu de grans differens. Il alla à Rome avec deux autres Deputez. Les Juifs envoierent aussi trois ‡ hommes à Caligula pour justifier leur conduite. Philon étoit le chef de leur ambassade. Apion animé de toute la haine que les Egyptiens conservoient de tems immemorial contre la nation Judaïque, accusa les Juifs de plusieurs crimes, & insista principalement sur ce qui pouvoit irriter le plus l'esprit de Caligula ; c'est que les Juifs ne vouloient pas (E) lui consacrer des images, ni jurer par son nom, pendant que tous les peuples de l'Empire lui consacroient des temples & des autels ⸸. Un des principaux Ouvrages d'Apion étoit

* Suidas in Α'πίων.

† Voiez la remarque C.

‡ C'est selon Josephe ubi infra, car Philon pag. 1043. dit que les Deputez des Juifs étoient cinq.

⸸ Ex Josepho Antiquit. l. 18. c. 10.

sa loüange. D'autres disent que son pere s'apelloit Posidonius, Α'πίων ὁ Ποσειδωνίου (a). Il ne seroit pas impossible que les Copistes eussent changé Πλειστονίκου en Ποσειδωνίου.

(B) On ne peut nier qu'il ne fût savant.] Tatien (b) le traite d'homme très-renommé, ἀνὴρ δοκιμώτατος. Aulugelle en parle de cette maniere : (c) Literis homo multis praditus, rerumque Gracarum plurima atque varia scientia fuit : ejus libri non incelebres feruntur, quibus omnium fermè qua mirifica in Ægypto visuntur audiunturque historia comprehenditur. Voilà qui regarde sa literature, & voici dequoi conoitre son caquet & sa hardiesse, facili atque (d) alacri facundia fuit. Mais n'empietons pas sur la remarque suivante.

(C) Il avoit tout l'orgueil d'un franc Pedant.] Aulugelle (e) nous en dit assez pour nous le faire concevoir sous l'idée d'un fanfaron. In his qua audivisse vel legisse sese dicit, fortasse a vitio studioque ostentationis sit loquacior. Est enim sane quam in pradicandis doctrinis suis venditator. Apion se vanta avec la derniere effronterie, de donner l'immortalité à ceux à qui il dedioit ses Ouvrages. Jamais prediction ou promesse n'a été plus fausse. Aucun de ses livres n'a pu resister aux injures du tems ; & si d'autres Auteurs ne nous eussent pas apris qui il étoit, nous ignorerions aujourd'hui & son nom & sa personne : il n'a donc rien fait en faveur de ceux qu'il mettoit à la tête de ses Ouvrages. Raportons le passage de Pline en son entier. (f) Apion quidam Grammaticus, hic quem Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, cum publica fama tympanum potius videri posset, immortalitate donari à se scripsit, ad quos aliqua componebat. Mr. de Tillemont avouë (g) qu'il n'entend pas ce que Pline dit de nôtre Apion en cet endroit-là. J'aime mieux avouër la même chose que d'adopter l'interpretation que j'ai luë dans le suplément de Moreri. Il se vantoit, voilà les paroles du suplément, d'immortaliser ceux à qui il dedioit quelqu'un de ses Ouvrages. C'est pourquoi l'Empereur Tibere l'apella la Cymbale du monde : sur quoi Pline dit qu'il faloit plutot l'apeller le Tambour du monde, parce qu'il ne rendoit qu'un son desagreable. Mais premierement il n'est pas vrai que Pline raporte, que parce qu'Apion faisoit tant de cas de ses épitres dedicatoires, cet Empereur le nomma Cymbalum mundi. En second lieu Pline ne dit pas qu'il le faloit apeller plutôt le tambour du monde, il se sert de la phrase publica fama tympanum, qui a une force particuliere pour representer cet homme comme une espece de crieur public, qui au son du tambour, au à son de trompe, fait savoir à tous les habitans d'une ville ce qu'on souhaite que personne n'ignore. En troisiéme lieu Pline ne dit point qu'à cause qu'Apion ne rendoit qu'un son desagreable, il valoit mieux l'apeller tympanum que cymbalum. Qui a dit au Continuateur de Moreri que la cymbale soit plus agreable que le tambour ?

(D) A des questions difficiles & peu importantes.] Jules Africain (h) le nomme le plus pointilleux des Grammairiens, ou celui qui recherchoit les choses avec le plus de curiosité, & de scrupule, περιεργότατος γραμματικῶν. Selon Suidas on lui avoit donné le surnom de μόχθος. Ce mot signifie travail, & a plus de force en cet endroit que celui de μοχθηρὸς, laborieux, ou importun, qui selon la conjecture d'un (i) habile homme s'est peut-être glissé dans Suidas au lieu de μόχθος. Didyme qu'on surnomma (k) χαλκέντερος, c'est-à-dire l'homme aux entrailles d'airain, eut en la personne d'Apion un disciple qui fut son parfait imitateur. Apion laborieux comme son maître eut comme lui un surnom qui marquoit ce temperament : je ne pense pas que le disciple fût d'un autre goût que le maitre touchant le choix des matieres. Didyme (l) fit des traitez sur la patrie d'Homere, sur la veritable mere d'Enée, sur les mœurs d'Anacreon, & de Sappho. Son disciple rechercha si ardemment quelle étoit la patrie & la famille d'Homere, qu'il se servit pour cela des évocations magiques. Il crut avoir fait une remarque merveilleuse, lors qu'il decouvrit que les deux premieres lettres de l'Iliade prises numeralement valoient 48. Sur ce fondement il assûra qu'Homere attendit à mettre le premier vers à la tête de l'Iliade, que ses deux poëmes fussent achevez, & que pour commencer l'Iliade on choisit un terme dont les deux premieres lettres marquassent que ces deux poëmes contenoient 48. livres. Voilà qui sent les mysteres de la Cabale. Cet homme qui étoit si grand ennemi des Juifs ne donnoit pas mal dans leurs rêveries, par raport aux mysterieuses positions des lettres. Quoi qu'il en soit écoutons ceux qui nous aprenent les faits que j'avance : Quaras (m) aliquis qua sint mentiti veteres magi, cum adolescentibus nobis visus Apion Grammatica artis, prodiderit cynocephaliam herbam qua in Ægypto vocaretur Osyrites, divinam & contra omnia veneficia : sed si tota erueretur, statim eum qui eruisset, mori : seque evocasse umbras ad percontandum Homerum quanam patria, quibusque parentibus genitus esset, non tamen ausus profiteri, quid sibi respondisse diceret. Il paroît par ce passage qu'Apion s'étoit vanté lui-même dans ses écrits d'avoir emploié la magie pour s'aboucher avec Homere, & qu'il faisoit le mysterieux sur les reponses qu'on avoit faites a ses demandes. Cela sent fort le Charlatan. Pline fait assez entendre le jugement qu'il faisoit du personnage. Seneque ne l'estimoit pas beaucoup. Appion Grammaticus, dit-il, (n) qui sub C. Cæsare tota (o) circumlatus est Gracia, & in nomen Homeri ab omnibus civitatibus adoptatus, ajebat, Homerum utraque materia consummata, & Odyssea & Iliade, principium adjecisse operi suo quo bellum Trojanum complexus est. Hujus rei argumentum afferebat, quod duas literas (p) in primo versu posuisset ex industria librorum suorum numerum continentes (q). Nous aprenons par ces paroles que ce Grammairien en donnoit bien à garder à la Grece, puis qu'on l'y recevoit dans toutes les villes comme un second Homere, comme un Homere ressuscité. Un homme qui a du savoir, & outre cela de l'impudence & du faste, trompe bien des gens par son babil.

(E) Les Juifs ne vouloient pas lui consacrer des images.] Ce fut la principale accusation ; Josephe dans l'endroit que le Continuateur de Moreri a cité le raconte nettement : & comme c'étoient les Juifs d'Alexandrie qu'Apion avoit ordre d'accuser, il est manifeste qu'il ne s'agissoit pas de ce que les Juifs de Jerusalem faisoient ou ne faisoient point. Cependant si l'on en croit nôtre Continuateur, il ne s'agissoit que de cela, & ce n'étoit point la ville d'Alexandrie qui se plaignoit des Juifs, c'étoit Caligula qui se plaignoit de ce qu'ils n'avoient pas voulu recevoir son image dans le temple de Dieu. Il faut avouër que cet Empereur fit de grans efforts, pour faire placer sa statuë dans le temple de Jerusalem (r) ; mais avoüons aussi que l'ambassade de Philon, ni celle d'Apion ne regardoient pas ce fait. Philon lors qu'il raporte si exactement les (s) plaintes, & les questions que Caligula lui fit, ne raconte rien qui concerne cette statuë du temple. Caligula fait des plaintes generales de ce que les Juifs étoient les seuls qui refusoient de l'honorer comme un Dieu. Apion l'avoit dejà aigri sur ce sujet, afin de l'empêcher de rendre justice sur le fond de l'affaire. Il s'agissoit proprement des privileges

(a) Jul. Africanus apud Eusebium, prap. Ev. l. 10. c. 10. pag. 490. Justin. admonit. ad Gracos pag. 9.

(b) Apud Euseb. prapar. l. 10. c. 11. p. 493. D.

(c) Aul. Gell. l. 5. cap. 14.

(d) Id. l. 6. c. 7.

(e) Id. l. 5. c. 14.

(f) Plin. in prafatione natur. Historia.

(g) Tillem. Histoire des Emper. t. 1. p. m. 776.

Fautes du suplément de Moreri. Voiez aussi la remarque E.

(h) Apud Eusebium ubi supra.

(i) Tillemont ubi supra.

(k) Amm. Marcellin l. 22. c. ult. p. m. 344.

(l) Seneca epist. 88. p. m. 361.

(m) Plinius l. 30. c. 2. sub fin.

(n) Seneca ib.

(o) Le manuscrit de Lipse porte circulatus est. Lipse in hæc verba Senecæ aprouve cette leçon, & pretend qu'Apion étoit un Charlatan & un Saltinbanque, Agyrta fuit & circulator.

(p) Le premier mot de l'Iliade est μῆνιν. La lettre μ vaut 40. η vaut 8.

(q) Confer qua Plutarch. sympos. l. 9. c. 3. p. 739.

(r) Philo, de Legat.

(s) Ibid. pag. 1041. & seq.

ges

étoit celui des Antiquitez d'Egypte. C'est sans doute dans cet Ouvrage qu'il parla des Pyramides assez amplement, pour meriter que Pline β l'ait mis au nombre des douze Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Il parla dans ce même livre fort desobligeamment des Juifs; mais il ne se contenta pas de les mal-traiter dans l'occasion que lui en fournirent ses Antiquitez d'Egypte; γ il fit un Ouvrage tout exprès contre eux. Josephe (F) se crut obligé de refuter les calomnies malicieuses dont cet Auteur les avoit chargez. Apion n'étoit point en vie quand cette refutation fut faite, car on y donne une remarque sur le genre de sa mort. On y assûre qu'après s'être tant moqué des ceremonies Judaïques, sans prendre garde qu'à certains égards il fouloit aux pieds, par ses medisances contre les Juifs, les anciennes δ loix des Egyptiens, il s'étoit vu attaqué d'une maladie qui exigea des incisions aux parties naturelles; mais que ce remede n'empêcha pas qu'il ne mourût de ce mal au milieu d'une très-grande douleur κ. Il s'étoit vanté λ d'avoir évoqué l'ame d'Homere, pour savoir la patrie & la famille de ce Poëte. On conoît le titre (G) de quatre ou cinq de ses livres.

Il n'est pas vrai qu'Apion raconte qu'Euphranor voulant peindre Jupiter, μ *alla à Athenes consulter un Professeur qui lisoit Homere à ses écoliers*, & que ce Peintre fit un portrait admirable de ce Dieu *sur la description que fait ce Poëte au livre premier de l'Iliade de Jupiter*. Cette faute qui échapa au Pere Rapin dans la premiere édition de ses Reflexions sur la Poëtique, fut cruellement (H) relevée par le Jesuïte Vavasseur.

APOLLINARIS (CAIUS SULPITIUS) Grammairien fort docte, nâtif de (A) Carthage, a vêcu dans le II. siecle sous les Antonins. Il eut pour successeur dans la profession de Grammaire * Helvius Pertinax qui avoit été son disciple, & qui fut enfin Empereur. On le croit Auteur des vers qui paroissent à la (B) tête des Comedies de Terence, & qui en contiennent le sommaire. On a l'épigramme qu'il (C) composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Eneïde. Aulugelle qui (D) avoit étudié † sous lui en parle souvent avec éloge. Je conseille sur

β *Plin. lib. 36. cap. 12. Voiez aussi l. 37. c. 5.*

γ *Justin. paran. ad Græcos pag. 9. Clem. Alexandr. Stromat. l. 1. p. 320.*

δ *Entre autres celle de la circoncision.*

κ *Joseph. l. 2. contra Apion. sub fin.*

λ *Voiez la remarque D.*

μ *Rapin. Reflex. sur la Poëtique n. 28. p. 73. édit. 1674.*

* *Jul. Capitolinus in Pertinace c. 1.*

† *Aul. Gell. Noct. Atticar. l. 6. c. 6. & l. 13. c. 16. & l. 20. c. 6.*

ges dont les Juifs devoient jouïr dans Alexandrie: leur cause étoit bonne, ils l'auroient gagnée devant des Juges desinteressez. Que fit Apion? il donna le change, il rendit odieux les Juifs à Caligula, il se jetta sur les accusations d'impieté, il amusa le Bureau par des incidens captieux. C'est ainsi qu'en usent tous les jours les faux devots, pour se maintenir dans la très-injuste domination qu'ils usurpent tant sur les consciences, que sur toutes sortes d'affaires. On ne sauroit trop souvent le repeter,

(F) *Josephe se crut obligé de refuter.*] Le Continuateur de Moreri bronche encore en cet endroit. Cela, dit-il, *donna lieu ensuite à Josephe d'écrire la vie & les erreurs d'Appion.* Il n'est point vrai que Josephe ait écrit la vie de ce Grammairien; & c'est parler peu exactement que de dire qu'il *écrivit ses erreurs.* Ces paroles inspirent naturellement cette pensée, c'est que Josephe écrivit un livre de controverse contre les heresies d'Apion. La verité est qu'aiant apris que plusieurs Critiques s'étoient élevez contre ses Antiquitez Judaïques, non pas pour en condamner la forme, ou le style, mais pour l'accuser de mille fables debitées à l'avantage de sa nation, il composa une apologie où il repondit à ces censures, & aux calomnies que l'on debitoit contre les Juifs. La moitié de l'apologie ne regarde pas Apion, quoi qu'on la cite ordinairement comme si elle étoit toute *contre Apion.* Elle est citée par Origene (z) sous le titre *De antiquitate gentis Judaïcæ.*

(G) *Le titre de quatre ou cinq de ses livres.*] J'ai parlé de ses Antiquitez d'Egypte divisées en (a) cinq livres, & de son traité contre les Juifs. J'ajoûte qu'il composa un (b) traité *De luxu Apicii*, un autre (c) *De lingua Romana*, & un autre (d) *De disciplina metallica.* Suidas lui attribuë une Histoire où il traitoit de chaque nation, *ἔγραψεν ἱστορίαν κατ᾽ ἔθνος*, *scripsit historiam de singulis gentibus.* La fameuse histoire du lion d'Androcle n'est conuë que par le recit d'Apion. Il en parle comme temoin oculaire. Aulugelle (e) la raporte après lui. Il lui doit une autre remarque, c'est la raison pour laquelle les Anciens portoient une bague à la main gauche au doigt le plus voisin du petit. Apion (f) en donnoit une raison tirée des decouvertes qu'on avoit faites en Egypte par l'Anatomie.

(H) *Cruellement relevée par le Jesuïte Vavasseur.*] Il raconte d'abord le fait, & puis il ajoûte: „ (g) Devinez, lecteur, la plaisante méprise du reflexif, pour „ avoir mal entendu deux mots de ce (h) commentateur. Au lieu que j'ay mis, dés qu'il fut sorti de „ l'échole du professeur, il peignit l'image de Jupi„ter; nostre reflexif pour exprimer ces mots d'Eu„stathius, *καὶ ἀπιὼν ἔγραψεν*, *& egressus pinxit*; s'est „ avisé de mettre, *comme l'escrit Appion le grammai„rien.* En quoy le bon homme certes n'a pris garde „ à rien. Il ne s'est pas aperçû, ny que ce participe „ *ἀπιὼν* n'est pas *Ἀπίων*, comme s'appelle ce gram„mairien; ny que le verbe *ἔγραψεν* signifie en ce „ lieu-là, il peignit, comme il est dit auparavant en „ mesme sens *γράφειν* & *γράψαι*; ny qu'enfin *ἀπιὼν*, „ *cum discessisset*, respond au verbe qui precede, *πα„ρεστὼς adstitit.* Après cela, si le reflexif a vû luy-mes„me l'endroit d'Eustathius, je m'estonne de ce qu'il l'a „ si mal conceu: & s'il a pris cette interpretation de „ quelqu'autre; je m'estonne encore davantage de ce „ qu'il a fait si fort semblant d'avoir vû Eustathius; „ marquant soigneusement l'endroit qu'il n'a pas vû.

(A) *Nâtif de Carthage*] Je n'ai point trouvé d'Auteur ancien qui me l'aprenne; je ne le debite que sur la foi des Auteurs modernes qui ont publié des compilations d'épigrammes, ou de *catalectes* des anciens Poëtes.

(B) *Des vers qui paroissent à la tête des Comedies de Terence.*] J'ai lu dans une (i) lettre de Pierre Crinitus, que Politien avoit remarqué que ces vers ne devoient pas être attribuez à Terence, comme le croioient bien des gens, mais à Sulpicius Apollinaris. Il ajoûte qu'on lisoit dans un très-ancien manuscrit de Terence, cette inscription en grans caracteres sur les sommaires, G. SULPICI APOLLINARIS PERIOCHA. On s'est fort reglé sur cette instription dans les éditions de Terence. Mr. de Tillemont (k) nous renvoie à Sethus Calvisius touchant ces sommaires. Il est vrai que Calvisius en parle sous l'année 163. mais il cite Suidas, & je doute fort qu'il l'ait dû faire. Il ne tient pas à Mr. de Tillemont que l'on ne croie que nous avons encore deux Ouvrages d'Apollinaris. *Il (1) a laissé quelques lettres*, dit-il, *& (2) un écrit où il reprenoit un autre Grammairien nommé Casellius Vindex.*

(C) *On a l'épigramme qu'il composa.*] La voici: ce n'est qu'un distique.

Infelix alio cecidit prope Pergamon igne,
Et pœne est alio Troja cremata rogo.

Ces vers-là font regreter la perte des autres. *Versus (l) habemus ejus aliquos de Æneide Maronis qui deperditorum accendunt sitim.* Ces paroles sont du Jesuïte Briet. Je m'étonne qu'il ne parle pas des sommaires de Terence, & que Vossius ne dise rien de nôtre Poëte. J'avouë qu'il parle d'un Apollinaris que le Giraldi a compté entre les Poëtes Latins; mais comme c'est un Apollinaris qui vivoit au tems de Martial (m), il est manifeste que ce n'est pas le nôtre. D'ailleurs tous ceux qui se plaisent aux vers ne sont pas Poëtes; ainsi l'on a eu raison de contester au Giraldi la qualité de Poëte qu'il a donnée à l'Apollinaris de Martial, & qu'il a fondée sur l'amour qu'avoit cet Apollinaris pour les poësies de Martial. *Eum in poëtis memorat Lilius, sed non sat firmo argumento; nec enim si delectaretur epigrammatis, eo & ipse fuerit Poëta* (n).

(D) *Aulugelle . . . en parle souvent avec éloge.*] Il l'apelle (o) *virum præstanti literarum scientia: hominem (p) memoria nostra doctissimum: virum eleganti (q) scientia ornatum: virum (r) in memoria nostra præter alios doctum.* Voiez le chapitre 13. de son 12. livre. Il lui donne une autre qualité qui n'est pas moins estimable que l'érudition; c'est qu'Apollinaris n'avoit pas cette fierté pedantesque qui fait qu'on censure

(z) *Origen. contra Celsum.*

(a) *Tatianus apud Euseb. præp. pag. 493.*

(b) *Athen. l. 7. pag. 294.*

(c) *Id. l. 15. pag. 680.*

(d) *Plinius in indice l. 35.*

(e) *Aul. Gell. lib. 5. cap. 14.*

(f) *Id. l. 10. c. 10.*

(g) *Remarques sur les nouvelles reflexions touchant la Poëtique pag. 56. 57.*

(h) *C'est-à-dire d'Eustathius.*

(i) *Elle est parmi celles de Politien, la 22. du 12. livre, édit. de Paris 1526. in 4.*

(k) *Hist. des Emper. t. 2. pag. 589.*

(1) *Gellius l. 15. c. 5.*

(2) *Id. l. 2. c. 16.*

(l) *Briet. de Poët. Lat. p. 42.*

(m) *Il lui adresse l'épigr. 25. du 7. livre.*

(n) *Vossius de Poët. Lat. pag. 50.*

(o) *Lib. 4. cap. 17.*

(p) *Lib. 13. c. 16.*

(q) *Lib. 16. c. 5.*

(r) *Lib. 18. c. 4.*

sur tout de voir ce qu'il en a dit dans le chapitre 4. du 18. livre. On y trouvera le portrait d'un (E) fanfaron d'érudition, & la maniere adroite dont Apollinaris se moqua de lui.

APOLLODORE. Un grand nombre de persones de differentes professions, & de beaucoup de merite ont été ainsi apellées. Scipion β Tetti, Napolitain, a composé un traité des Apollodores, qui fut imprimé γ à Rome l'an 1555. Thomas Gale δ a retouché cette matiere plus de cent ans après. Mr. Moreri a donné beaucoup d'articles sous ce mot, qui auroient bon besoin de revision. Il a oublié un illustre Apollodore, qui est le seul dont j'aie dessein de parler.

APOLLODORE, fameux Architecte sous Trajan & sous Hadrien, étoit de Damas. Il eut la direction du pont de pierre que Trajan fit construire sur le Danube l'an 104. & qui a passé pour le plus magnifique de tous les somptueux ouvrages de cet Empereur. Procope * en parle; & il y a quelque aparence qu'Apollodore en avoit laissé la description par écrit. Hadrien qui se piquoit de savoir en perfection tous les arts & toutes les sciences, jusques à concevoir de la jalousie & de la haine contre ceux qui s'étoient aquis une reputation éminente dans leur profession, avoit des motifs tout particuliers de n'aimer pas Apollodore; car un jour que † Trajan discouroit avec ce grand Architecte sur les bâtimens qu'il faisoit construire dans Rome, Hadrien voulut dire son avis, & le fit en homme qui n'y entendoit rien. Apollodore le brusqua, *Allez vous-en*, lui dit-il, *peindre des citrouilles, car pour ce qui est des choses dont nous parlons, vous y êtes fort ignorant.* Hadrien en ce tems-là s'occupoit à peindre des citrouilles, & s'en vantoit même. Cette incartade d'Apollodore lui coûta bon; Hadrien s'en souvint toute sa vie, & quand il se vit Empereur il n'oublia pas à se venger. Il n'emploia point Apollodore, il le relegua, & enfin il le fit accuser de plusieurs crimes, & le fit mourir sous ce pretexte: il auroit eu honte d'avouër la vraie cause de ce suplice. Apollodore avoit ajoûté à la vieille offense une injure qui piqua jusqu'au vif cet Empereur; il avoit critiqué, & bien critiqué, qui pis est, un somptueux édifice qu'Hadrien avoit fait faire. Le Prince pour montrer à Apollodore qu'on se pouvoit passer de lui, affecta de lui envoier le plan du Temple de Venus; & quoi qu'il lui demandât son avis, ce n'étoit point pour en profiter, la construction étoit dejà faite. Apollodore écrivit fort ingenûment ce qu'il pensoit de cet édifice, & y trouva (A) des defauts très-essentiels, que l'Empereur ne pouvoit ni desavouër ni reparer. Ce fut ce qui jetta ce Prince dans la plus grande indignation, & qui le poussa à se defaire d'Apollodore ‡. Cette derniere ingenuité étoit infiniment plus excusable que la premiere. On ne sait pas qui on choque, quand on traite avec hauteur les ignorans qui veulent faire les capables en presence des plus grans maîtres. On choque quelquefois celui (B) dont on doit devenir sujet ⸸, ou avoir beaucoup de besoin. Cela me confirme dans ma conjecture touchant (C) les converſations d'Apelles & d'Alexandre.

β Moreri l'apelle, Tattius, au lieu de Tettius.

γ Avec la Bibliotheque d'Apollodore traduite en Latin par Benedictus Ægius. Voiez Nicodeme, Additions à la Biblioth. de Naples.

δ Voiez son Apollodore imprimé à Paris avec d'autres traitez en 1675.

* De ædific. l. 4. c. 6. p. 81. apud Tillemont, Hist. des Emper. t. 2. pag. 302.

† Xiphilin. in Hadriano.

‡ Ex Xiphilino ib.

⸸ Voiez ci-dessus l'article d'Antoniano pag. 270.

APOL-

sure magistralement ceux qui s'émancipent à parler des choses dont ils ne sont pas bien instruits. Pour lui il avertissoit doucement de l'erreur. Aulugelle (a) en produit un illustre exemple, car pour peu qu'Apollinaris eût été pedant, il eût pris le ton le plus aigre de la censure dans l'occasion où Aulugelle le represente revêtu de beaucoup d'honêteté. On avoit demandé en sa presence qui étoit un certain *Cato Nepos*, qui paroissoit à la tête d'un volume. Un jeune Ecolier prit la parole tout le premier, & se mêla de repondre à la question, & se trompa. La majesté professorale se trouvoit là offensée; un jeune homme avoit prononcé sur une question en presence d'un Professeur en Grammaire, sans attendre que le Grammairien eût dit son avis; cette precipitation n'étoit guere suportable; neanmoins Apollinaris ne rectifia point la fausse reponse du jeune homme sans debuter par des loüanges, & par des honnêtetez. *Tum Apollinaris, ut mos ejus in reprehendendo fuit, placide admodum leniterque laudo, inquit, te, mi fili; quod in tantula ætate etiamsi hunc M. Catonem, de quo nunc quæritur quis fuerit ignoras, auditiuncula tamen quadam de Catonis familia aspersus es.*

(E) *Le portrait d'un fanfaron d'érudition.*] Ce fanfaron se vantoit chez un Libraire d'être le seul qui entendit bien Salluste. Je ne m'arrête pas, disoit-il, à l'ecorce, ou à l'exterieur de ses pensées, je vais jusques au sang & aux mouëlles. *Neque primam tantum cutem ac speciem sententiarum, sed sanguinem quoque ipsum ac medullam verborum ejus eruere atque introspicere penitus prædicaret.* Apollinaris recourant aux manieres ironiques (b) de Socrate, adressa la parole à cet homme avec un air respectueux, & se felicita de trouver si à-propos un oracle à consulter sur un passage de Salluste dont on lui avoit demandé l'explication le jour precedent, sans qu'il eût pu la donner. Il lui demanda quelle difference mettoit Salluste entre *stolidior* & *vanior*, quand il disoit (c) *Cn. Lentulus . . . . perincertum stolidior an vanior.* Le fanfaron repondit d'un air meprisant qu'il faloit proposer ces bagatelles à d'autres, & qu'il ne se donnoit point la peine d'aprofondir ce que tout le monde savoit. Il ne laissa pas de faire clairement conoitre son ignorance sur la question proposée; mais quand il vit qu'on le vouloit serrer de plus près, & qu'on se moquoit de lui, il se retira sous pretexte d'avoir ailleurs des affaires. Apollinaris expliqua ensuite ce passage de Salluste, & pretendit que *vanus* signifioit un fourbe, & que *stolidus* signifioit un homme rude & grossier. Les paroles d'Aulugelle sont dignes d'être raportées; elles peignent bien. *Tum ille rictu oris labearumque ductu contemni à se ostendens & rem de qua quæreretur, & hominem ipsum qui quæreret. Priscorum, inquit, & remotorum ego verborum medullas & sanguinem, sicuti dixi, perspicere & elicere soleo, non illorum quæ proculcata vulgo & protrita sunt. Ipso illo quippe Cn. Lentulo stolidior est & vanior qui ignorat ejusdem esse vanitatem & stoliditatem.*

(A) *Et y trouva des defauts très-essentiels.*] Il fit voir par bonnes raisons qu'on ne l'avoit fait ni assez grand, ni assez haut, & que l'on y avoit mis des statuës d'une taille peu proportionnée à la grandeur de ce temple; car, disoit-il, si les Déesses vouloient se lever & sortir, elles ne pourroient pas executer cette envie (d). Voici comment un de nos Auteurs a paraphrasé cette pensée. (e) *L'Architecte Apollodore voiant certaines figures de quelques Dieux dans le temple de Venus, ces Dieux, dit-il, feront fort bien de demeurer assis comme ils sont. S'ils se vouloient lever, à moins que de se courber extremement ils renverseroient la voute du temple, & ce seroit bien pis, s'il leur prenoit envie d'en sortir, car les portes étant trop basses pour eux, ils seroient reduits à se baisser d'une façon incommode & indecente.* J'ai lu quelque part que l'on critiquoit par le même endroit le Jupiter Olympien de Phidias: mais d'autres y ont fondé (f) une reflexion pieuse.

(B) *Celui dont on doit devenir sujet.*] La parenté qui étoit entre Trajan & Hadrien pouvoit avertir de cela Apollodore: mais voilà le defaut de ceux qui se croient necessaires, & que leur grande habileté introduit dans la faveur; ils s'imaginent qu'ils n'ont pas besoin de menager les jeunes Princes, & que le grand patron leur suffit. Les tems changent, & ils eprouvent que leur fierté magistrale, & impitoiable contre tout ce qui ose parler impertinemment de leur metier devant eux, est une grande sottise.

(C) *Touchant les converſations d'Apelles & d'Alexandre.*] J'ai declaré (g) ci-dessus que je ne saurois me persuader, que ce grand Peintre ait osé prendre envers ce jeune conquerant une liberté de le censurer aussi grossiere, que celle dont quelques Auteurs font mention. Je sai bien que ceux qui excellent dans certains arts sont quelquefois d'une humeur si capricieuse, qu'ils ne sont point capables de se conte-

nir

(a) *Lib.* 13. c. 18.

(b) Jactatorem quempiam & venditatorem Sallustianæ lectionis irrisit illustique genere illo facetissimæ dissimulationis, qua Socrates ad Sophistas utebatur. *Gell. l.* 18. c. 4.

(c) *In l.* 12. *histor.*

(d) *Ex Xiphilino, in Hadriano.*

(e) *Costar, Apolog. pag.* 90.

(f) *On dit que Phidias aiant à faire la statuë de Jupiter Olympien, voulut qu'il fust assis, & d'une hauteur si disproportionée à celle du temple, que s'il eut été debout, la voute se fut trouvée de beaucoup trop basse. Nous pouvons dire que Dieu vient dans nos ames qui sont ses temples, mais sans y pouvoir être contenu en toute son étenduë.* Barclai au chap. 2. du Lycée.

(g) *Dans la remarque D de l'article d'Apelles.*

APOLLON, Divinité Paienne. Cherchez PHOEBUS.

☞ **APOLLONIUS** de Perge ville de Pamphylie, a été un grand Geometre * sous le regne † de Ptolomée Evergetes. Il étudia long tems à Alexandrie sous les disciples d'Euclide ‡, & il composa plusieurs (A) Ouvrages dont il ne nous reste que celui des Coniques. On en fait beaucoup d'état, & plusieurs Auteurs anciens & modernes ont (B) travaillé à le commenter ou à le traduire. Mr. Descartes n'en jugeoit (C) point favorablement. Quelques-uns ont cru qu'A-

nir dans le respect lors qu'une boutade les saisit; mais je sai aussi que l'on attribuë à Apelles beaucoup de douceur & de politesse. Ce n'est point ma principale raison; la plus forte est celle-ci. Alexandre le plus mal endurant de tous les hommes n'auroit point laissé impunie une censure si meprisante: or nous ne lisons point qu'Apelles soit jamais dechu des bonnes graces de ce Prince. L'argument du plus au moins a lieu ici. Hadrien étoit moins fier qu'Alexandre, il n'étoit point Roi quand on l'insulta, & cependant la censure de l'Architecte fut une offense mortelle.

(A) *Il composa plusieurs Ouvrages.*] Deux livres *περὶ λόγου ἀποτομῆς, de proportionis sectione*: deux *περὶ χωρίου ἀποτομῆς, de spatii sectione*: deux *διωρισμένης τομῆς, determinatæ sectionis*: deux *ἐπαφῶν, tactionum*: deux *νεύσεων, inclinationum*: deux *τόπων ἐπιπέδων, planorum locorum* (a): huit des Coniques. On ne peut douter qu'il n'y eût 8. livres dans ce dernier Ouvrage; l'épitre liminaire de l'Auteur adressée à un Geometre de Pergame nommé Eudemus, nous le montre clairement. Le public n'a point vu encore le dernier de ces 8. livres; les quatre premiers sont les seuls que l'on ait en Grec, les trois suivans n'ont été traduits en Latin que sur la version Arabe. Voiez la remarque suivante. On trouve citez (b) les livres d'Apollonius *de cochlea, & de perturbatis rationibus.* Je ne sai s'il ne faudroit point donner au même Auteur le commentaire sur les Phenomenes d'Aratus qui est attribué par les Anciens à Apollonius le Geometre (c).

(B) *Plusieurs Auteurs anciens & modernes ont travaillé.*] On dit (d) qu'Hypatia fille de Theon fit un commentaire sur les Coniques d'Apollonius. Nous avons encore celui qu'Eutocius d'Ascalon composa sur les quatre premiers livres de cet Ouvrage, avec quelques lemmes & corollaires de sa façon. Il promettoit de commenter les quatre autres; voiez son épitre dedicatoire à Anthemus. Nous avons aussi (e) au nombre de 65. les lemmes que Pappus disposa & arrangea sur les Coniques d'Apollonius. Le catalogue des Ouvrages de François Maurolycus imprimé à Venise nous aprend (f) que cet habile Mathematicien a fait un livre intitulé *Apollonii conica elementa libris quatuor & demonstrationibus & lineamentis opportunis instaurata.* Jean Baptiste (g) Memus Noble Venitien, & Professeur en Mathematique à Venise fit une version en Latin des quatre premiers livres d'Apollonius qui fut imprimée l'an 1537 (h). Elle ne vaut rien; il n'entendoit pas la matiere, & cela fut cause qu'il ne s'aperçut point des fautes les plus visibles du manuscrit Grec. *Eos primus transtulit*, c'est Vossius (i) qui parle, *Joan. Baptista Memmius; sed infeliciter, eo quod argumentum operis non intelligeret: unde non vidit sat manifestas Græci codicis mendas, ac sæpe pueriliter alucinatur: sicut monitum Francisco Maurolyco præfatione in Cosmographiam suam.* Frederic (k) Commandin en fit une nouvelle version beaucoup meilleure qu'il fit imprimer à Boulogne l'an 1566. Il y joignit la version du commentaire d'Eutocius, & plusieurs notes. Mais parce qu'il se servit d'un manuscrit Grec qui étoit tout plein de fautes, il ne put pas faire sa version aussi bonne qu'il l'auroit voulu; c'est pourquoi Marin Ghetaldus (l) se crut obligé de remonter jusqu'à la source du mal, il tâcha de corriger le manuscrit selon le sens de l'Auteur, & de resoudre les problêmes, & il crut avoir redonné la vie à cet ancien Geometre (m). Voiez le livre qu'il intitula *Apollonius redivivus, seu restituta Apollonii Pergæi inclinationum geometria*, & son *Supplementum Apollonii Galli, seu exsuscitata Apollonii Pergæi tactionum geometriæ pars reliqua*, imprimez à Venise l'an 1607. *in* 4. Claude Richard Jesuite de la Franche Comté, & Professeur roial en Mathematique dans le College Imperial de son Ordre à Madrid, expliqua dans ses leçons publiques en 1642. les quatre premiers livres d'Apollonius, & en 1643. quatre autres livres dont il étoit l'Auteur, où il supleoit l'autre partie de l'Ouvrage de cet ancien Geometre (n). Ce qu'il a fait sur les quatre premiers livres fut imprimé à Anvers l'an 1655. *in folio*. Il avouë qu'après avoir achevé ces deux Ouvrages il lut avec beaucoup de plaisir & d'admiration les (o) Coniques de Claude Middorge, & la quadrature du cercle de Gregoire de St. Vincent, où il y a beaucoup de choses qui se raportent aux livres d'Apollonius qui nous manquent. *In quibus* (de quadratura circuli duobus tomis) *præter elementa conica peculiari ordine disposita, innumera prodit sicuti Middorgius, quæ spectant ad postremos quatuor Apollonii libros injuriâ temporum suppressos, in lucem revocandos* (p). Ferdinand I. Grand Duc de Florence prit à cœur de faire traduire plusieurs manuscrits Arabes qui étoient dans sa Bibliotheque: Jean Baptiste Raimond qui tenoit le premier rang parmi ceux à qui ce Prince donnoit des pensions pour ce travail, avoit promis de traduire Apollonius que l'on avoit en Arabe dans cette Bibliotheque, & il y a eu des (q) Auteurs qui ont publié que cette version étoit achevée, mais on n'en a rien trouvé parmi ses papiers (r). Enfin le grand Duc Ferdinand II. & le Prince Leopold de Medicis son frere jetterent les yeux sur Abraham Ecchellensis Professeur à Rome aux langues Orientales, & le chargerent de ce travail. Il traduisit en Latin le 5. le 6. & le 7. livre d'Apollonius avec le secours d'Alfonse Borelli Professeur en Mathematique dans l'Academie de Pise. Cette traduction fut imprimée à Florence l'an 1661. *in folio* avec le commentaire du même Borelli, qui soutient dans sa preface que ces livres ne sont point suposez, mais qu'ils apartiennent veritablement à nôtre Apollonius. Il repond aux dificultez de Claude Middorge, qui s'imaginoit que les trois (ſ) livres que Golius avoit aportez du Levant étoient d'un Arabe qui s'étoit caché sous le nom illustre d'Apollonius. Le Pere Mersenne (t) nous aprend cette opinion de Claude Middorge, mais il ne l'aprouve pas: il croit que le huitiéme livre des Coniques d'Apollonius, & tous les autres Ouvrages du même Auteur, ceux mêmes que Pappus n'a point citez existent réellement traduits en Arabe. Il en donne pour caution Aben Nedin qui a fait un livre *De Philosophis Arabibus* (v). Notez 1. qu'à la fin du manuscrit de Golius on avoit marqué que le huitiéme livre d'Apollonius n'avoit pas été traduit en Arabe, parce qu'il manquoit dans les livres Grecs sur lesquels la version des autres avoit été faite (x). 2. Que le manuscrit sur lequel a été faite la traduction d'Ecchellensis, venoit de la Bibliotheque Orientale (y) qu'Ignace Neama Patriarche d'Antioche avoit leguée au Grand Duc Ferdinand premier. 3. Qu'Abalphat Asphahanensis est l'Auteur de la traduction Arabe qui a servi d'original à Ecchellensis, & qu'il la fit pour le Roi Abicaligiar qui monta sur le trône l'an 372. de l'Hegire. D'où il s'ensuit que cette version n'est point la premiere qui eût été faite en cette langue, car Gregoire Barhebræus remarque que sept livres des Coniques d'Apollonius furent traduits en Arabe au tems d'Almamun. Or Almamun fut inauguré l'an 203. de l'Hegire (z). 4. Qu'Abalphat ne laisse pas de pretendre que sa version est la premiere, & qu'on n'avoit vu encore que certains fragmens d'Apollonius, les endroits les plus faciles. Cela peut faire juger ou qu'il n'avoit jamais vu la traduction qui fut faite sous Almamun, ou que cette traduction ne comprenoit que quelques fragmens des Coniques d'Apollonius (aa).

Voilà ce que j'ai pu dire pour commenter le texte de cette remarque. Je ne parle point de l'*Apollonius Batavus* de Willibrord Snellius, *seu exsuscitata geometria Apollonii Pergæi περὶ διωρισμένης τομῆς*, Ouvrage imprimé à Leide l'an 1608. *in* 4. Et je laisse Vincentio Viviani Auteur du traité *De maximis & minimis, geometrica divinatio in quintum librum Conicorum Apollonii Pergæi*, à Florence 1659. *in folio*.

(C) *Mr. Descartes n'en jugeoit pas favorablement.*] „ Il (bb) ne lui paroissoit pas étrange qu'il se trouvât „ des gens qui pussent démontrer les Coniques plus „ aisément qu'Apollonius, parce que cét Ancien est „ extrémement long & embarrassé, & que tout ce „ qu'il a démontré est de soi assez facile „. Il (cc) comparoit ce qu'il avoit fait en Metaphysique *aux demonstrations d'Apollonius, dans lesquelles il n'y a véritablement rien qui ne soit trés-clair & trés-certain lorsqu'on considére chaque point à part. Mais parce qu'elles sont un peu longues, & qu'on ne peut y voir la nécessité de la conclusion si l'on ne se souvient éxactement de tout ce qui la précéde, à peine peut-on trouver un homme dans toute une ville, dans toute une province, qui soit capable de les entendre. Neanmoins sur le témoignage* du

(a) *Vossius de Scient. Mathem. c. 16. p. m. 55. ex Pappo lib. 7. Mathematicæ collectionis.*
(b) *Apud Proclum in Euclidem. Voiez l'epitome de la Bibliotheque de Gesner pag. 71.*
(c) *Voiez Vossius ib. c. 32. p. 156. & de Histor. Græcis pag. 505.*
(d) *Claudius Richardus Pref. ad Apollon. Pergæum sect. 10.*
(e) *In libro 7. Mathematicar. Collect. Pappi.*
(f) *Voiez Claude Richard ubi supra sect. 4.*
(g) *Moreri le nomme de Mesmes, il a cru sans doute que c'étoit un François de la famille de ce nom.*
(h) *Claud. Richard. ib. sect. 15.*
(i) *Vossius de Scient. Math. pag. 55.*
(k) *Et non pas* Commandon, *comme le nomme Moreri.*
(l) *C'étoit un Patricien de Raguse.*
(m) *Ex Vossio ubi supra pag. 434.*
(n) *Cl. Rich. ib. sect. 11.*
(o) Tres Conicorum libros Claudii Middorgii ... nova methodo ex Apollianis fontibus petitos & proprio ingenio apposite digestos. *Ibid.*

* *Eutocius Ascalonita initio commentar. in Conica Apollonii; ex Heraclio in vita Archimedis.*
† *Ce regne s'étend depuis la 2. année de la 133. Olympiade jusqu'à l'an 3. de la 139.*
‡ *Pappus in proœmio ad lib. 7. Mathem. Collect.*
(p) *Ibid.*
(q) *Comme Jerome Lunadorus* in libro de Romana curia. *Voiez Borelli dans sa preface.*
(r) *Abrah. Ecchellensis in præfat. versionis Apollonii.*
(ſ) *Le 5. le 6. & le 7. des Coniques d'Apollonius.*
(t) *Mersennus, præfat. in Apollonii Conica quæ sunt in ejus σύνοψιν Mathematica.*
(v) *Voiez Vossius de Scient. Mathem. pag. 55.*
(x) *Id. ib.*
(y) *Borellus in præfat.*
(z) *Abrah. Ecchellens. in præfat.*
(aa) *Id. ibid.*
(bb) *Baillet vie de Descartes to. 2. pag. 39.*
(cc) *Id. ib. p. 101.*

qu'Apollonius s'apropria les écrits & les (*D*) decouvertes d'Archimede. Il avoit un fils qui s'apelloit Apollonius, * & qui fut le porteur du 2. livre des Coniques à celui à qui l'Auteur l'avoit dedié. Les Arabes ont été fort ignorans (*E*) en Chronologie à son égard. Mr. Moreri (*F*) a fait ici bien des fautes.

** Apollon. epist. dedicat. lib. 2. apud Eutocium.*

APOLLONIUS de Tyane, a été l'un des hommes du monde dont on a dit les choses les plus extraordinaires. J'avois resolu d'en faire un fort long article, mais aiant vu celui que Mr. de Tillemont en a fait, j'ai cru qu'il valoit mieux emploier mon tems à d'autres recherches, que prendre bien de la peine pour ne rien dire que ce qu'il a dit, ou que prendre simplement la peine de le copier. Son livre passera par plus de mains que celui-ci, & tout le monde sera plus à portée de le consulter, que de consulter mon Dictionaire. Il suffit donc d'avertir que l'on trouvera dans le second tome de son Ouvrage † un recueil plein & exact, de tout ce qu'il y a de plus remarquable à dire touchant Apollonius de Tyane. Je dirai neanmoins, quand ce ne seroit que par forme, qu'il nâquit à Tyane dans la Cappadoce vers le commencement du I. siecle; qu'à l'âge de 16. ans il s'érigea en observateur rigide de la regle de Pythagore, renonçant au vin, aux femmes, à toute sorte de chair, ne portant point de souliers, laissant croître ses cheveux, ne s'habillant que de toile ‡; que peu après il s'érigea en reformateur; qu'il fit élection de domicile dans un temple d'Esculape, où bien des malades lui alloient demander leur guerison; qu'étant devenu majeur il ceda une partie de son bien à son frere aîné, qu'il en distribua une autre partie

† Pag. 200. & sequent. edit. de Bruxelles.

‡ Philostr. in vita Apoll. l. 1.

du petit nombre de ceux qui les comprennent, & qui assurent qu'elles sont vrayes, il n'y a personne qui ne les croye.

(*D*) *Qu'Apollonius s'appropria les écrits & les decouvertes d'Archimede.*] Heraclius (*a*) assure qu'Archimede fut le premier qui travailla à des theoremes coniques, & que ses compositions là-dessus avant que d'être publiées tomberent entre les mains d'Apollonius qui les publia comme son Ouvrage. (*b*) Eutocius refute cela par deux raisons, l'une est qu'Archimede en divers endroits de ses livres parle de la science des Coniques comme d'une chose qui n'étoit pas nouvelle; l'autre est qu'Apollonius ne se vante point d'être l'inventeur de ce qu'il écrit, il se contente de dire qu'il a traité cette matiere plus amplement qu'on n'avoit encore fait. Voilà, ce me semble, une assez mauvaise justification quant au crime de plagiaire, car on peut fort bien s'aproprier les écrits d'autrui, encore que ce ne soient pas des Ouvrages où l'Auteur pretende ne rien dire qui ne soit nouveau. La gloire d'expliquer mieux que l'on n'avoit fait une matiere dificile est assez grande, pour tenter un homme de s'emparer d'un écrit qui peut lui concilier cet honneur. Apollonius seroit dans le cas, comme il paroit par les propres termes de son Apologiste. Il y a plus: il se vante quelquefois dans le (*c*) sommaire general de ses 8. livres d'avancer des choses nouvelles. Jugez si ce n'étoit pas un puissant motif pour s'attribuer un pareil Ouvrage. Je trouve donc qu'Eutocius le defend très-mal, & qu'il vaut mieux le justifier par le silence de Pappus son censeur, & son censeur un peu bien fâché. Et notez que Pappus (*d*) non seulement ne l'accuse point d'être plagiaire, mais aussi qu'il le reconoit formellement pour le vrai Auteur des 8. livres des Coniques, quoi qu'il pretende qu'Euclide avoit deja fait quatre livres sur ce sujet. Il prend le parti d'Euclide contre Apollonius, qui a remarqué que cet illustre Geometre avoit très-mal reüssi dans un certain point. Il excuse Euclide sur ce qu'Apollonius même avoit reconu, c'est qu'avant les decouvertes d'Apollonius il n'étoit pas possible de bien traiter ce point-là. Les principes dont on s'étoit servi auparavant ne sufisoient pas pour y parvenir. Il pretend qu'Euclide (*e*) plein de douceur, & d'honnêteté, & de modestie s'attâcha aux decouvertes d'Aristée touchant les Coniques, sans vouloir ni les combatre, ni encherir par dessus, & qu'il s'arrêta d'où elles ne pouvoient point le faire aller plus avant: mais qu'il se garda bien de dire que ce fût le point de la perfection: il auroit été blâmable en ce cas-là. Remarquez en passant que ceci demontre la fausseté de la pretension d'Heraclius qu'Archimede fut le premier qui écrivit touchant les Coniques. Vossius n'a point pris garde aux preuves qui renversent cette pretension. Il observe (*f*) comme quelque chose de justificatif pour Heraclius, qu'Archimede a renvoié quelquefois à un Ouvrage sur les Coniques, & cela selon le style qui lui est propre quand il renvoie à ses écrits. Il ajoute que (*g*) Guido Ubaldus a prouvé contre Eutocius, qu'Archimede n'ignoroit pas que les cones peuvent être coupez par des plans qui ont une inclinaison diferente au côté du cone. Mais que fait cela pour prouver ce dont-il s'agit? Accordons qu'Archimede avoit fait sur les Coniques un Ouvrage, bon, beau, excellent: est-ce à dire qu'avant lui personne n'avoit traité cette matiere, ou que cet Ouvrage fut volé par le plagiaire Apollonius?

(*E*) *Les Arabes ont été fort ignorans en Chronologie à l'égard* d'Apollonius.] Ils ont dit (*h*) qu'il a vécu au tems d'Achas Roi de Juda, & que ses écrits sur les Coniques furent cause qu'Euclide écrivit des livres long tems après. Cette bevuë est si étrange qu'il y a lieu de s'étonner qu'Ecchellensis l'ait menagée avec tant de precaution. Il s'est bien gardé de dire que l'Auteur Arabe qui a debité cela s'est abusé, il dit seulement que cette Chronologie paroit fort éloignée de la commune. (*i*) *In his longe videtur discrepare Gregorius à communi Chronologorum sententia & opinione, qui Apollonium floruisse scribunt anno periodi Julianæ* 4474. . . . . *discrepat præterea ab iisdem Chronologis in ætate Euclidis quem Apollonio juniorem agnoscit, ubi illi eum collocant in anno periodi Julianæ* 4430. Ecchellensis vous laisse la liberté de choisir entre ces deux opinions: il eût mieux fait de decider que l'Auteur Arabe se trompe, car cela est très-certain. Et notez que son erreur n'est pas une diference de quelques années; Achas commença de regner l'an 3970. de la periode Julienne. Ptolomée Evergetes sous qui Apollonius a fleuri succeda au Roi son pere l'an 4468. de la même periode. L'abus est donc très-grand, il enferme une diference d'environ cinq siecles.

(*F*) *Mr. Moreri a fait ici bien des fautes.*] I. Il a donné simplement & absolument le surnom de *Grand Geometre* à nôtre Apollonius, il faloit user de restriction, & se contenter de dire que ses contemporains le surnommerent ainsi à cause de sa capacité dans les Coniques. Voilà precisément ce (*k*) qu'Eutocius d'Ascalon raporte. II. Moreri pretend que ce surnom est le même que celui de ὁ Κρόνος: c'est une grande bevuë quelque favorablement qu'on le traite, car enfin l'Apollonius qui eut le surnom de Κρόνος n'étoit point le Geometre: il étoit (*l*) nâtif de Cyrene, & n'eut jamais (*m*) de reputation. III. Eutocius ne raporte point l'Ouvrage d'Heraclius de la vie d'Archimede, il le cite seulement. IV. Dire que *nous avons* le traité *des Cones*, Conicorum *traduits par Jean Baptiste de Mesmes*, c'est commettre un barbarisme, & vouloir persuader aux Lecteurs que ce Jean Baptiste a traduit tout cet Ouvrage. Il n'en a pourtant traduit que les 4. premiers livres. V. Il n'est pas vrai *que les gens de lettres sachent que* (*n*) *ces 4. premiers livres* d'Apollonius *sont d'Euclide de Megare.* VI. Personne n'a dit qu'Apollonius fut *le disciple d'Eubulides auditeur d'Euclide*, & il n'y a nulle aparence qu'il l'ait été, puis qu'Eubulides ne cultivoit (*o*) guere que les chicanes de la Dialectique, & qu'il n'enseigna point dans Alexandrie où nôtre Apollonius étudia sous les disciples d'Euclide. VII. Après avoir avancé qu'Euclide est le veritable Auteur des quatre premiers livres d'Apollonius, faloit-il dire que celui-ci *fit des commentaires sur les quatre premiers livres des Cones de ce Philosophe?* Quelles brouilleries, ou plutôt quelles contradictions! VIII. Il n'est pas vrai que Golius ait traduit *d'Arabe en Latin* le cinquiéme, le sixiéme & le septiéme livres d'Apollonius. Mr. Moreri qui l'afirme n'est point excusable, puis qu'il n'avoit lu dans Vossius que ceci, (*p*) que Golius avoit aporté du Levant ces trois livres en Arabe, & que les Mathematiques lui auroient bientôt de grandes obligations, & sur tout quand ces trois livres auroient été imprimez. IX. L'Apollonius qui fut le maitre de Diodore n'est point celui dont-il s'agissoit dans cet article. On a pu voir (*q*) ci-dessus deux autres fautes de Mr. Moreri.

(*a*) *Heraclius in vita Archimedis apud Eutocium, init. comment. in Apollonii Conica.*

(*b*) *Eutocius ibid. Voiez Claude Richard ubi supra sect. 7.*

(*c*) *Voiez la lettre d'Apollonius à Eudemus au commencement de son 1. livre. Voiez aussi sa lettre à Attalus au commencement du 4. livre.*

(*d*) *Pappus in proœmio lib. 7. Mathem. Collect.*

(*e*) *Vous trouverez les paroles de Pappus dans la remarque de l'article d'Aristée le Geometre.*

(*f*) *Vossius ubi supra in addendis pag. 434.*

(*g*) *Initio Commentarii in secundum ἰσορροπικῶν Archimedis.*

(*h*) *Gregorius Barhebræus l. 3. Chronicorum in Achaz apud Abrah. Ecchellensem præf. in Apollon.*

(*i*) *Ecchellens. ibid.*

(*k*) *Eutoc. Ascalon. initio Comment. in Conica Apollonii. Il se fonde sur le temoignage de Gemini* lib. 6. Mathematicarum præceptionum.

(*l*) *Strabo lib. 17. pag. 576.*

(*m*) *Id. lib. 14. pag. 453.*

(*n*) *Notez que Moreri n'avoit rien dit à quoi le mot ces se pût raporter: cela forme un galimatias insuportable.*

(*o*) *Voiez Diogene Laerce lib. 2. n. 111.*

(*p*) *Vossius de Scient. Mathem. cap. 16. p. m. 55.*

(*q*) *Dans la remarque B à la marge.*

partie à des parens pauvres, & qu'il en retint très-peu pour lui; qu'il passa cinq ans sans parler; qu'il ne laissa pas dans ce silence (A) d'arrêter plusieurs seditions en Cilicie & en Pamphylie β; qu'il se mit à voiager, & à faire le Legislateur; qu'il se vantoit de savoir toutes les langues, sans les avoir jamais aprises, de conoître les pensées des hommes γ, & d'entendre les oracles que les oiseaux δ rendoient par leur chant; qu'il condamnoit les danses, & les autres divertissemens de cette nature; qu'il recommandoit les œuvres de charité ξ; qu'il voiagea presque dans φ toutes les parties du monde; qu'il (B) souleva à Cadis * contre Neron celui qui avoit l'Intendance du païs, & qu'il mourut † fort âgé sans qu'on ait jamais su bien certainement ni où, ni de quelle maniere. Sa vie (C) a été amplement decrite par Philostrate: il ne faut point douter qu'elle ne contienne mille choses fabuleuses, ou que si les faits étoient vrais, on ne dût les attribuer à l'art magique. Les Paiens étoient fort aises d'oposer (D) les pretendus miracles de cet homme à ceux de nôtre Seigneur, & de les mettre en parallêle les uns avec les autres. Il est remarquable que St. Augustin ‡ a reconu qu'Apollonius au pis aller valoit mieux que le Jupiter des Gentils. On ne peut nier que ce Philosophe n'ait reçu de très-grands (E) honneurs & pendant

(A) *Qu'il ne laissa pas dans ce silence d'arrêter plusieurs seditions.*] Celle qu'il arrêta dans Aspende (a) étoit des plus difficiles à calmer, puis qu'il s'agissoit de faire entendre raison à des gens que la faim (b) avoit poussez à la revolte, *fames (c) magistra peccandi, durissima necessitatum.* On étoit prêt de bruler le Souverain, à cause que quelques riches en cachant le blé avoient mis une extrême disette dans la ville. Apollonius sans dire un seul mot arrêta cette émeute populaire. Vit-on jamais un silence plus éloquent, plus actif, plus persuasif? C'étoit bien un autre homme que celui dont parle Virgile (d);

Tum pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere silent, arrectisque auribus astant:
Ille regit DICTIS *animos ac pectora mulcet.*

Il faut que celui-ci parle, s'il veut arrêter la fougue d'un peuple mutin. Apollonius n'a pas besoin de cela; son silence Pythagorique fait tout ce que les plus belles figures de l'art Oratoire sauroient operer.

(B) *Qu'il souleva à Cadis.*] „ Philostrate (e) „ lui fait un merite d'avoir soulevé contre Neron à „ Cadis l'Intendant du païs, & les autres Philosophes „ n'en faisoient pas plus de scrupule que lui [n'y „ ayant que la Religion Chrêtienne qui aprenne à con- „ siderer les hommes selon ce qu'ils sont non en eux- „ mêmes, mais dans l'ordre de Dieu, & à ne violer „ jamais la foi qu'on leur a promise. „] Mr. de Tillemont se pouvoit fort bien passer de cette remarque morale, & de toute sa parenthese. Le Christianisme a des avantages très-réels & très-sublimes au dessus de toute Philosophie; mais sur le point dont il est ici question je ne voi pas que depuis plus de mille ans, il soit en droit d'insulter les Philosophes. Les Chretiens & eux ne s'en doivent gueres les uns aux autres il y a long tems. On peut dire de cet engagement *à ne violer jamais la foi qu'on leur a promise*, ce que les Poëtes disoient de la chasteté:

Credo (f) pudicitiam Saturno rege moratam
In terris, visamque diu . . . .
Quippe aliter tunc orbe novo cœloque recenti
Vivebant homines.

Il ne passa pas les trois premiers siecles. Mr. de Tillemont (g) remarque qu'Apollonius *s'efforça de soulever tout le monde contre l'Empereur Domitien.* Celui qui a fait la vie de ce Philosophe lui compte (h) cela pour un exploit heroique. Cet imposteur avoit fait le singe du Fils de Dieu par raport à diverses choses, mais sur l'article de la soumission, & de la patience, il se demasqua, il donna du nez à terre. Point de parallêle là-dessus.

(C) *Sa vie a été amplement decrite par Philostrate.*] Celle que Damis originaire de Ninive, *le (i) plus attaché à lui de tous ses disciples*, avoit composée, *n'étoit proprement que des memoires assez mal écrits.* Ils tomberent entre les mains de l'Imperatrice Julie femme de Severe. *Elle (k) les donna à Philostrate, qui sur cela & sur ce qu'il put tirer des Ouvrages d'Apollone même, & de quelques autres memoires composa l'histoire que nous en avons. Il parle d'un Maxime d'Eges qui avoit composé un livre sur Apollone, & d'un Mœragene qui en avoit écrit quatre livres, mais il ne veut point qu'on s'arrête à ce dernier.* (l) Quant à la vie qu'il a composée, elle fut premierement imprimée en Grec à Venise par Alde Manuce, avec le traité d'Eusebe contre Hierocles. Ce traité fut mis en Latin par Zenobius Acciaioli: la vie d'Apollonius fut traduite en la même langue par Alemannus Rhinuccinus, Florentin. On imprima le Latin de ces deux Ouvrages à Cologne l'an 1532. *in* 8. avec plusieurs corrections, & plusieurs petites notes marginales de Gisbert Longolius. L'edition de Paris de toutes les Oeuvres des Philostrates par les soins de Federic Morel est meilleure que celles qui avoient precedé, mais il seroit à souhaiter que quelque grand Grec voulût corriger la version Latine. Il y trouveroit bien des choses qui demandent la main d'un bon Medecin. Voiez la remarque I, & la marge de l'article au sujet de la traduction de Vigenere.

(D) *D'oposer les pretendus miracles de cet homme à ceux de nôtre Seigneur.*] On n'a qu'à voir l'Ouvrage d'Eusebe (m) contre un certain Hierocles, grand ennemi de l'Evangile sous l'Empereur Diocletien. Il paroît que le but d'Hierocles dans le traité qu'Eusebe refute, avoit été de faire un parallelisme entre JESUS-CHRIST & Apollonius de Tyane, où il donnoit la preference à ce dernier. Ces paroles de Lactance (n) confirment ce que je viens de dire; *Item cum facta* Jesu Christi *mirabilia destrueres nec tamen negares, voluit ostendere Apollonium vel paria vel etiam majora fecisse.* Ce qu'a dit (o) Mr. de Tillemont est remarquable: Apollone, dit-il, a été (1) *l'un des plus dangereux ennemis que* l'Eglise *ait eus dans sa naissance, par l'innocence aparente de sa vie, & par ses miracles pretendus. Le (2) demon semble l'avoir mis au monde selon ses propres panegyristes [vers le même tems que* JESUS-CHRIST *voulut paroître, ou pour (3) balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendroient les illusions de ce magicien pour de vrais miracles] ou afin que ceux qui le reconoîtroient pour un vrai fourbe & pour un magicien, fussent portez à douter aussi des merveilles de* JESUS-CHRIST *& de ses disciples.*

(E) *De très-grans honneurs & pendant sa vie, & après sa mort.*] Mr. de Tillemont (p) lui reproche justement, *De (4) n'avoir pas trouvé mauvais qu'on le traitât de Dieu,* (5) & d'avoir souffert *qu'on l'adorât comme une Divinité. Que s'il empêcha (6) en une rencontre qu'on lui rendît publiquement des honneurs divins ce fut, dit son Historien, par la crainte de l'envie.* Les habitans de Tyane (q) bâtirent un temple à leur Apollonius après sa mort: son image étoit ailleurs dans (r) beaucoup de temples. L'Empereur Hadrien ramassa les lettres d'Apollonius autant qu'il lui fut possible, & les mit dans son beau palais d'Antium, avec un petit livre de ce Philosophe touchant les reponses qu'il avoit reçuës de l'oracle de Trophonius. Ce petit livre se voioit encore à Antium lors que Philostrate vivoit; & il n'y eut point de singularité qui rendît celebre cette ville, autant que fit ce (s) livret. Antonin Caracalla eut pour Apollonius une extrême veneration, il lui bâtit même un (t) temple comme à un heros. L'Empereur Alexandre avoit l'image de ce Philosophe *dans (v) un lieu particulier du palais, mêlée avec celles de* JESUS-CHRIST, *d'Abraham, & des meilleurs Princes.* Aurelien resolu de saccager Tyane ne le fit pas, à cause qu'Apollonius lui aparut, & lui defendit de le faire. Non content d'obeir à cet ordre d'Apollonius, il lui voüa une image, un temple & des statuës. Vopisque en nous aprenant cela se declare l'admirateur & le devot d'Apollonius, & promet d'écrire sa vie. Le passage quoi que long merite d'être raporté: presque tout y est une preuve du texte de cette remarque. *Taceri (x) non debet res quæ ad famam venerabilis viri pertinet. Fertur enim Aurelianum de Thyanæ civitatis eversione vera dixisse, vera cogitasse: verùm Apollonium Thyanæum celeberrimæ famæ autoritatisque sapientem, veterem philosophum, amicum verum deorum, ipsum etiam pro numine frequentandum, recipienti se in tentorium ea forma qua videtur, subito astitisse, atque hæc Latine, ut homo Pannonius intelligeret, verba dixisse:* Aureliane, si vis vincere, nihil est quod de civium meorum nece cogites. Aureliane, si vis imperare, à cruore innocentium abstine. Aureliane,
ele-

(a) *C'étoit la troisiéme ville de Pamphylie.*

(b) *Les François ont un proverbe que* ventre affamé n'a point d'oreilles. *Les Anciens en avoient un semblable. Voiez dans les Chiliades d'Erasme,* Venter non habet aures. *Caton commença une harangue par ces paroles,* Arduum est ad ventrem verba facere qui careat auribus. *Il s'agissoit d'apaiser le peuple qui demandoit des grains.*

(c) *Quintil. Declam.* 12.

(d) *Æneid. l.* 1.

(e) *Tillemont, Hist. des Emper. to.* 2. *pag.* 108.

(f) *Juven. Sat.* 6. *init.*

(g) *Pag.* 210.

(h) *Philostrate, l.* 7. *ch.* 2.

(i) *Tillemont, pag.* 201. *ex Philostr. l.* 1. *c.* 3.

(k) *Philostr. l.* 1. *c.* 2. *&* 3. *apud Tillemont, ibid.*

(l) *Voiez dans la remarque I d'autres Auteurs de la vie d'Apollonius.*

β *Id. ib.*
γ *Id. ibid. c.* 13.
δ *Ib. c.* 14.
ξ *Id. l.* 4. *c.* 1. *&* 2.
φ *Voiez la* 103. *lettre de St. Jerôme.*
* *Id. Philostr. l.* 5. *c.* 3. *&* 12.
† *Sous l'empire de Nerva en l'année de Grace* 96. *ou* 97.
‡ *Voiez la remarque F, lettre b.*

(m) *Dans le volume* de demonstrat. Euangel. *pag.* 511.
(n) *Lact. divinar. institut. lib.* 5. *c.* 3.
(o) *Tillem. pag.* 200.
(1) *Godeau, pag.* 245.
(2) *Apollon. vita l.* 1. *c.* 3. *pag.* 5. *D.*
(3) *Godeau, pag.* 246.
(p) *Tillem. pag.* 216.
(4) *Philostr. in Apoll. vita l.* 8. *c.* 2. *pag.* 376.
(5) *Ib. l.* 7. *c.* 10. *pag.* 346. *Voiez aussi l.* 1. *c.* 13. *pag.* 25.
(6) *Ib. l.* 4. *c.* 10. *pag.* 189.
(q) *Ib. l.* 1. *c.* 4. *p.* 6. *Voiez aussi l.* 8. *c. ult.*
(r) *Vopiscus in Aureliano p. m.* 475.
(s) *Philostrat. ubi supra, l.* 8. *c.* 8.
(t) *Xiphilin. Dio, l.* 77. *pag.* 878. *C. apud Tillemont, pag.* 219.
(v) *Lamprid. pag.* 123. *apud eumdem.*
(x) *Vopiscus in Aureliano, p. m.* 474.

dant sa vie, & après sa mort; & que sa reputation (F) n'ait duré autant que le Paganisme. Il laissa quelques Ouvrages (G) qui ne subsistent plus. On parle d'un autre Philosophe nommé

clementer te age, si vis vincere. *Norat vultum philosophi venerabilis Aurelianus, atque in multis ejus imaginem viderat templis. Denique statim attonitus, & imaginem & statuas & templum eidem promisit, atque in meliorem rediit mentem. Hæc ego à gravibus viris comperi, & in Ulpia bibliotheca libris relegi, & pro majestate Apollonii magis credidi. Quid enim illo viro sanctius, venerabilius, antiquius, diviniusque inter homines fuit? Ille mortuis reddidit vitam. Ille multa ultra homines & fecit & dixit: quæ qui velit nosse, Græcos legat libros qui de ejus vita conscripti sunt. Ipse autem, si vita suppetat, atque ipsius viri favori usquequaque placuerit, breviter saltem tanti viri facta in literas mittam: non quo illius viri gesta munere mei sermonis indigeant, sed ut ea quæ miranda sunt, omnium voce prædicentur.* Les paroles de Lampridius touchant le culte de l'Empereur Alexandre ne sont pas moins dignes d'être raportées. Nous y aprenons que lors qu'il étoit en état de le faire, c'est-à-dire lors qu'il n'avoit point couché avec sa femme, il commençoit la journée par des actes de devotion. Il s'en alloit dès le matin dans son Oratoire pour y pratiquer les ceremonies religieuses en l'honneur des Patrons qu'il s'étoit choisis. Apollonius en étoit un. *Usus (a) vivendi eidem hic fuit: Primum ut, si facultas esset, id est si non cum uxore cubuisset, matutinis horis in larario suo (in quo & divos principes, sed optimos electos & animas sanctiores, in queis & Apollonium, & quantum scriptor suorum temporum dicit,* CHRISTUM, *Abraham, & Orpheum, & hujuscemodi deos habebat, ac majorum effigies) rem divinam faciebat.* „Eusebe (b) temoigne que de son tems „il y avoit des personnes qui pretendoient faire des „enchantemens, en y mêlant le nom d'Apollone.„

(F) *Que sa reputation n'ait duré autant que le Paganisme.*] Mr. de Tillemont qui nie cela se sert du temoignage de Lactance, & de celui d'Eusebe. *Dès le commencement du IV. siecle qui que ce fût,* dit-il, (c) *n'honoroit* Apollonius *comme un Dieu, quoi qu'on pretende que les Ephesiens reveroient encore sa statuë, mais sous le nom d'Hercule & non sous le sien, parce qu'il étoit constant que ce n'étoit qu'un homme & qu'un imposteur. Eusebe assûre aussi que* [*presque*] *personne ne connoissoit plus alors Apollone, non comme un Dieu ou comme un homme extraordinaire & admirable, mais même comme un simple philosophe.* Mr. de Tillemont cite le 3. chapitre du 5. livre de Lactance, & le traité d'Eusebe contre Hierocles à la page 468. J'avouë que Lactance supose que personne n'honoroit Apollonius comme un Dieu: *Cur igitur,* demande-t-il, *ô delirum caput, nemo Apollonium pro Deo colit? nisi forte tu solus illo scilicet Deo dignus cum quo te in sempiternum verus Deus puniet;* mais il ne s'inscrit point en faux contre ce que l'Auteur qu'il refute avoit avancé, que l'on honoroit encore à Ephese le simulacre consacré à Apollonius sous le nom (d) d'Hercule: il se contente de se prevaloir de ce qu'Apollonius n'étoit point honoré sous son vrai nom, mais sous un nom emprunté; *Ideo alieni nominis titulo affectavit divinitatem, quia suo nec poterat nec audebat.* Cela est plus subtil que solide; car quand les Ephesiens consacrerent ce simulacre, ils n'eurent intention que d'honorer Apollonius, & ils ne se servirent du titre d'*Hercules ἀλεξίκακος*, ou *Alexicacus*, que pour marquer qu'Apollonius les delivra de la peste. Il n'y eut aparemment nulle sorte d'artifice dans tout cela; Apollonius ne chercha point à se couvrir d'un autre nom par aucune crainte que le sien ne jettât quelque scrupule dans les esprits. Voilà donc un bon temoin produit par Lactance, touchant le culte que l'on rendoit encore à nôtre Apollonius au commencement du IV. siecle. Avec tout le respect dû à ce Pere de l'Eglise, je ne saurois me persuader que ceux de Tyane eussent discontinué leurs venerations, ou qu'on eût ôté de tous les temples les images (e) d'Apollonius. Je trouve dans Eusebe (f) que de son tems on faisoit courir le bruit, que par l'invocation du nom d'Apollonius il se faisoit bien des choses. Il les apelle magiques ou superstitieuses, mais il ne faut point douter que plusieurs Paiens ne les prissent pour de bons miracles. Je trouve dans St. Augustin, que de son tems on importunoit de telle sorte les Chretiens par le chimerique parallêle des miracles d'Apollonius avec ceux de J. CHRIST, & par la ridicule pretension que les premiers égaloient ou surpassoient les derniers, qu'on recourut à cette grande lumiere de l'Eglise pour avoir la refutation de cette difficulté. *Sed (g) tamen etiam ego in hac parte qui* PLURIMIS *quicquid rescripseris,* PROFUTURUM *esse confido, precator accesserim ut ad ea* VIGILANTIUS *respondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, fecisse vel gessisse mentiuntur,* APOLLONIUM *siquidem suum nobis & Apulejum aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitisse miracula.* Ce fut alors que St. Augustin declara ce qu'on a lu dans l'article, c'est qu'Apollonius de Tyane valoit beaucoup mieux que Jupiter: ce qui, pour le dire en passant, doit faire honte à je ne sai quels Theologiens modernes, qui ne sauroient souffrir que l'on regarde la privation de la conoissance de Dieu comme un moindre mal que le culte des Gentils pour des Dieux abominables, & pires, selon le sentiment de St. Augustin, que des Magiciens. *Quis autem vel risu dignum non putet, quod* Apollonium & Apulejum cæterosque magicarum artium peritissimos *conferre Christo vel etiam præferre conantur, quamquam* TOLERABILIUS *ferendum sit quando illos ei potius comparent quam Deos suos: multo enim melior, quod fatendum est, Apollonius fuit, quam tot stuprorum auctor & perpetrator quem Jovem (h) nominant.* Le même Pere remarque que les Paiens qui se moquoient de l'histoire de Jonas, eussent reçu pour très-veritable une pareille avanture si elle eût été racontée touchant Apulée ou Apollonius de Tyane. (i) *Si hoc quod de Jona scriptum est, Apulejus Madaurensis, vel Apollonius Tyaneus fecisse diceretur, quorum multa mira, nullo fideli auctore, jactitant . . . . . . si de istis ut dixi quos magos vel Philosophos laudabiliter nominant tale aliquid narraretur, non jam in buccis creparet risus, sed typhus.* Enfin je trouve qu'Eunapius (k) *écrivoit au commencement du V. siecle,* qu'Apollonius *n'étoit pas tant un Philosophe, que quelque chose qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme, & que Philostrate devoit avoir intitulé l'histoire qu'il en a faite,* la descente d'un Dieu sur la terre. Ai-je donc tort d'assûrer que la gloire d'Apollonius dura autant que le Paganisme?

Il ne me reste qu'à repondre à l'autorité d'Eusebe, dont Mr. de Tillemont s'est fortifié. J'y repons facilement, parce qu'il est clair par les faits qui viennent d'être alleguez, qu'Eusebe donne dans une hyperbole qui ne paroît avoir aucune ombre de verité. Comment pourroit-il être veritable, que personne au tems d'Eusebe ne faisoit l'honneur à Apollonius de le traiter de Philosophe, puis qu'Ammien Marcellin dans le même siecle aiant dit un mot par occasion d'une fontaine qui étoit auprès de Tyane, ne manque pas de se souvenir d'Apollonius avec cet éloge, *Ubi (l) amplissimus ille Philosophus Apollonius traditur natus?* J'aimerois mieux dire pour l'honneur d'Eusebe, qu'il parle de Philostrate, ensorte que son sens soit qu'il n'est pas besoin de refuter amplement les réveries debitées par Philostrate, puis que c'est un Auteur dont personne ne fait cas, & que l'on ne met pas même au nombre des Philosophes. Cette explication, je l'avouë, souffre quelques difficultez, mais il est sûr qu'Eusebe pretend attaquer le fantôme de Philostrate, & non le veritable Apollonius. Ne declare-t-il pas qu'il a toûjours regardé Apollonius comme un savant homme, & qu'il consent qu'on le place au nombre des Philosophes avec toute sorte d'honneur? qu'il ne rejette que les fables & les vertus surnaturelles dont Philostrate & quelques autres Panegyristes ont parlé, & qu'en prenant droit sur Philostrate, il montrera qu'Apollonius est indigne d'être compté non seulement au nombre des Philosophes, mais aussi au nombre des gens d'une mediocre vertu: tant s'en faut qu'on le puisse mettre en parallêle avec JESUS-CHRIST. Μόνην ἐπισκεψώμεθα τὴν τοῦ Φιλοστράτου γραφὴν δι' ἧς ἀποδείξομεν ὡς οὐχ ὅτι γε ἐν φιλοσόφοις ἀλλ' οὐδ' ἐν ἐπιεικέσι καὶ μετρίοις ἀνδράσιν ἄξιον ἐγκρίνειν, οὐχ ὅπως τῷ σωτῆρι ἡμῶν Χριστῷ παρατιθέναι τὸν Ἀπολλώνιον. *Unam modo perpendamus Philostrati historiam, ex hac enim certis rationibus convincemus Apollonium non inter Philosophos locum, ac ne inter mediocris quidem ac usitatæ probitatis viros dignum sortiri, nedum sit ille Salvatori nostro ratione aliqua conferendus (m).*

(G) *Il laissa quelques Ouvrages qui ne subsistent plus.*] Il avoit écrit quatre livres sur l'Astrologie (n) judiciaire, & un traité (o) sur les sacrifices, pour marquer ce qu'il faloit offrir à chaque Divinité. Ce dernier Ouvrage devint fort celebre: Eusebe (p) le cite: Suidas (q) le marque aussi, & y ajoûte un testament, un recueil d'oracles & de lettres, & la vie de Pythagore.

(a) *Lamprid. in Alexand. Severo, p. m.* 930.

(b) *In Hierocl. pag.* 476. 477. *apud Tillemont, pag.* 220.

(c) *Tillem. ib.*

(d) Simulacrum ejus sub Herculis Alexicaci nomine constitutum ab Ephesiis etiam nunc honorari. *Lactant. ubi supra p. m.* 310.

(e) *Voiez le passage de Vopiscus dans la remarque precedente.*

(f) Αὐτίκα νῦν εἰς ἔτι νῦν, ἐν περιέργοις μαγγανείαις τῇ τοῦ ἀνδρὸς ἐπικλήσει προσηγορίᾳ κεχρῆσθαί τινες λέγουσι. Neque vero hodie quoque desunt qui expertos se dicant ejus nomini invocato magicas inesse virtutes ad superstitiosa quædam peragenda. *Euseb. in Hierocl. p. m.* 541.

(g) *Marcellin. ad Augustin. epist.* 3. *inter Augustini epistolas.*

(h) *August. epist.* 4. *p. m.* 23.

(i) *Id. epist.* 49. *pag.* 208.

(k) *Præf. pag.* 11. *je me sers des paroles de Mr. de Tillemont, pag.* 220.

(l) *Amm. Marcell. lib.* 23. *c.* 6. *p. m.* 370.

(m) *Euseb. in Hierocl. p. m.* 514.

(n) Περὶ μαντείας ἀστέρων. De divinatione astrorum. *Philostr. in vita Apoll. L.* 3. *cap.* 13.

(o) *Id. ibid. Vide etiam L.* 4. *cap.* 6.

(p) *Euseb. Præpar. Evang. L.* 4. *c.* 13. *pag.* 150.

(q) *Suidas in* Ἀπολλώνιος, *p.* 376.

mé (H) Apollonius de Tyane : il vivoit sous l'empire d'Hadrien. Je ne sai pas de quelle secte il étoit, mais personne n'ignore que nôtre Apollonius étoit un Pythagoricien à brûler. Il faisoit une si ouverte profession de croire la metempsycose, qu'il fit β adorer un lion sous pretexte que l'ame γ d'Amasis étoit unie avec le corps de cette bête. Nous avons sa vie traduite en François par Blaise de Vigenere sur * le Grec de Philostrate, avec de fort amples commentaires d'Artus Thomas Sieur d'Embry, Parisien. Il n'y a pas long tems qu'une traduction (I) Angloise de cette vie avec des notes a furieusement scandalisé les bonnes ames. Elle a été condamnée, proscrite, anathematisée, & avec raison. J'en parle dans les remarques. Si nous avions ce qu'un Philosophe contemporain nommé Euphrates avoit écrit de satirique contre Apollonius, nous saurions un ample detail de medisances ; car lors que de tels rivaux se declarent une fois la guerre, ils deterrent bien des secrets. Philostrate † a raison de se servir du silence de cet Euphrates pour convaincre de calomnie ceux qui avoient medit d'Apollonius par raport à la chasteté, & pour soutenir hardiment qu'Apollonius dans sa plus grande jeunesse avoit triomphé de la nature, & avoit toûjours vécu dans une exacte continence. Sidonius Apollinaris a fait une description d'Apollonius, dans laquelle on voit (K) un Heros de Philosophie aussi grand qu'on en puisse voir. L'Auteur du portrait n'oublia pas de bien faire ses excuses à la foi Catholique.

☞ APONE ‡ (PIERRE D') l'un des plus fameux Philosophes & Medecins de son siecle, nâquit ⁂ l'an 1250. dans un village qui est situé à quatre milles de Padouë. Il etudia long tems à (A) Paris, & y fut promu Docteur en Philosophie & en Medecine. Je ne sai pas s'il mourut

β Id. l. 5. cap. 15.

γ Il avoit été Roi d'Egypte.

* Le titre aprend que Fed. Morel Lecteur & Interprete du Roi a revu & exactement corrigé cette version sur l'original Grec. Elle fut imprimée à Paris l'an 1611. en 2. vol. in 4.

† Lib. 1. cap. 8.

‡ Quelques-uns le nomment Pierre d'Avane.

⁂ Jacobus Philippus Tomasinus. elog. illustr. vir. pag. 22.

gore. La Theologie dont Eusebe (a) cite un endroit, est peut-être la même chose que l'Ouvrage sur les sacrifices. Apollonius avoit écrit une infinité de lettres : Philostrate en a inseré dans son Histoire quelques-unes, toutes fort courtes. L'hymne sur la memoire n'est pas un Ouvrage d'Apollonius, comme Mr. de Tillemont le pretend. Il cite le chapitre 11. du 1. livre de Philostrate page 18. Je n'y ai point trouvé cela, mais seulement qu'Apollonius âgé de cent ans avoit la memoire meilleure que Simonide ne l'avoit eue, & qu'il chantoit souvent l'hymne que Simonide avoit composée à la louange de la memoire. Suidas raporte cela si confusément, qu'il semble dire que ce fut Apollonius qui composa cette piece. Konig y a été attrapé. Voiez sa Bibliotheque à la page 49. Le testament dont Suidas fait mention διαθήκη, est sans doute le même livre que Philostrate a cite dans ces paroles : (b) Καὶ διαθήκας δὲ τῷ Ἀπολλωνίῳ γεγράφθαι παρ' ἃς ὑπάρχει μαθεῖν ὡς ὑπεθειάζετο τὴν φιλοσοφίαν ἐγένετο : c'est-à-dire selon la version de Vigenere, *Apollonius avoit de sa part aussi escrit des memoires par où l'on pouvoit aisement cognoistre combien il estoit curieux, voire presque comme transporté apres la Philosophie.*

(H) On parle d'un autre Philosophe nommé Apollonius de Tyane.] C'est Suidas qui en parle sur la foi d'Agresphon, qui avoit écrit un livre touchant les personnes de même nom, περὶ ὁμωνύμων, *de homonymis.* Cela me fait souvenir qu'un savant homme que j'ai (c) cité ci-dessus, doute si les Anciens ont fait des livres semblables à ceux de Leon Allatius, *de Simeonibus, de Psellis*, &c. Qu'il n'en doute point, car outre Agresphon, & Demetrius Magnes, on lui peut donner Denys de Sinope, & Simaristus. Voiez l'article de ce Demetrius.

(I) Une traduction Angloise de cette vie.] L'Auteur de cette version ne l'avoit conduite que jusques au 3. livre exclusivement. S'il n'avoit fait que traduire, on n'auroit point eu sujet de se plaindre ; mais il a joint à sa version quantité de notes fort amples, qu'il avoit tirées pour la plupart des Manuscrits du fameux Baron Herbert. C'est le nom d'un grand Deiste, s'il en faut croire bien des gens. Ceux qui ont lu ces notes m'ont assûré qu'elles sont remplies de venin ; elles ne tendent qu'à ruiner la religion revelée, & à rendre meprisable l'Ecriture Sainte. L'Auteur ne travaille pas à cela par des raisons proposées gravement & serieusement, mais presque toûjours par des railleries profanes, & par de petites subtilitez. C'est donc avec beaucoup de justice & de sagesse, que ce livre qui avoit été imprimé à Londres l'an 1680. (d) a été severement defendu. Ce nouveau Traducteur de Philostrate étoit un Gentilhomme Anglois nommé Charles Blount. Il publia en 1693. un traité qui a pour titre *les Oracles de la raison*, & l'accompagna de quelques autres opuscules de même alloi. Il fit une fin tragique en la même année : il étoit fort amoureux de la veuve de son frere, & pretendoit pouvoir l'epouser sans inceste ; il avoit fait un traité pour le prouver, mais il ne vit nulle apparence à obtenir le consentement de l'Eglise. Sur cela il lui prit une pensée de desespoir, & il se tua lui-même. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans (e). Au reste Mr. de Tillemont, en parlant de ceux qui ont fait la vie d'Apollonius, s'est arrêté à Philostrate. Allons plus loin. Nicomaque qui vivoit sous l'empire d'Aurelien fit la vie d'Apollonius sur celle que Philostrate avoit ecrite. Tascius Victorianus en fit une autre sur celle que Nicomaque avoit composée. Sidonius Apollinaris en fit une autre, & se regla beaucoup plus sur le modele de Victorianus, que sur celui de Nicomaque (f). Nous lisons dans Suidas que Soterichus, nâtif d'Oase en Egypte, avoit composé la vie d'Apollonius. Cet Auteur vivoit sous l'empire d'Aurelien. Je ne saurois dire sur quoi Savaron (g) se fonde, lors qu'il met Plutarque parmi ceux qui ont écrit la vie de nôtre Apollonius.

(a) Euseb. Demonstr. Evang. l. 3. cap. 3. pag. 105.

(b) Philostr. ubi supra l. 1. cap. 3.

(c) Gisdenus, p. 175. col. 1.

(d) Le titre marque l'année 1680. Il faut que le livre ait demeuré caché plusieurs années, car il n'a été condamné qu'en 1693.

(e) Mois de Novem. 1693. pag. 135. 136.

(K) Où l'on voit un Heros de Philosophie.] Afin que chacun en puisse juger, étalons ici les paroles de Sidonius Apollinaris. Il avoit écrit la vie d'Apollonius, & en l'envoiant à un Conseiller d'Evarige Roi des Goths, voici ce qu'il lui dit. (h) *Lege virum (fidei Catholica pace prafata) in plurimis similem tui, id est, à divitibus ambitum, nec divitias ambientem; cupidum scientia, continentem pecunia; inter epulas abstemium, inter purpuratos linteatum, inter alabastra censorium: concretum, hispidum, hirsutum, in medio nationum delibutarum; atque inter satrapas regum tiaratorum myrrhatos, pumicatos, malobatratos, venerabili squalore pretiosum. Cumque proprio nihil esui aut indutui de pecude conferret, regnis ob hoc, qua perrravit, non tam suspicioni, quam fuisse suspectui: & fortuna regum sibi in omnibus obsecundante, illa tantùm beneficia poscentem, qua mage sit suetus oblata prastare, quam sumere.*

(A) Il etudia long tems à Paris, & y fut promu.] Naudé observe cela, dans une harangue où il releve le plus qu'il peut l'ancienne gloire de l'Academie de Paris. Raportons un peu au long ses paroles, puis qu'elles nous aprendront en passant que Pierre d'Apone fit à Paris le grand Ouvrage qui le fit nommer Conciliateur. (i) *Prodeat tandem* Petrus Aponensis *ab insigni libro, quem dum vestras Scholas frequentaret edidit, Conciliatoris nomen adeptus: certe latebat in Italia, nulli propè cognita, nullis aliis disciplinis, nullis artibus, nedum propriis exculta, nulla denique, vel linguarum cognitione, vel Philosophia nitore decorata Medicina; cum ecce tutelaris illius genius, ex Aponensis balnei pago, Italiam ab ignorantia barbarie, velut alter Camillus Romam à Gallorum obsidione liberaturus; diligenter inquirit, ubinam gentium humaniores litera feliciùs excolerentur, Philosophia subtilius traderetur, Medicina puriùs, & solidiùs edoceretur: cumque rescivisset uni Lutetia hanc laudem deberi, in eam statim involat, illius gremio totum se tradit, Philosophia, Medicinaque mysteriis sedulò incumbit, gradum, & lauream in utraque consequitur, utramque postea celeberrime docet, & post diuturnam annorum moram divitiis vestris onustus, imò Philosophus, Medicus, Astrologus, Mathematicus sua tempestatis prastantissimus, in patriam suam revertitur, & primus omnium Scardeoni viri gravissimi judicio, syncetam Philosophiam, & Medicinam illi restituit. Unde gratitudinis ergo compellandus venit, & à vobis merita gratia prosequendus Michael Angelus Blondus Medicus Romanus, quod superiori seculo Aponensis vestri Conciliationes physiognomicas elegantioribus typis demandare volens, cùm vidisset eas à doctore vestro, Parisiis, & in*

(f) Ex Sidonii Apollinaris epist. 3. lib. 8.

(g) Savaro in Sidon. Apollinar. pag. 491.

(h) Sidon. Apollin. epist. 3. l. 8. p. m. 486.

(i) Gabriel Naudaus de antiquitate schola Medica Parisiensis p. 44. & seq.

rut fort riche, mais j'ai lu qu'il se faisoit paier de grosses sommes pour (B) la visite des malades. Il fut soupçonné de magie, (C) & poursuivi par l'Inquisition sur ce pied-là; & s'il eût vêcu jusqu'à la fin du procés, il y a beaucoup d'aparence qu'il eût soufert en sa personne ce qu'il ne

in Facultate vestra fuisse elaboratas, has idcirco vestri Collegii nomine, & auspicio in lucem prodire voluerit, ut communis loci fama beneficio frueretur.

(B) *Paier de grosses sommes pour la visite des malades.*] On ne marque point ce qu'il exigeoit pour les visites qu'il faisoit dans le lieu de sa residence, mais on assure qu'il (a) n'alloit point voir les malades hors de la ville à moins qu'on ne lui donnât 150. francs par jour. On ajoûte (b) qu'étant mandé par le Pape Honoré IV. il demanda quatre cens ducats par jour. Voilà ce que porte l'abregé de sa vie inseré dans la nouvelle édition de Vander Linden *de scriptoribus Medicis.* Camerarius (c) raporte la même chose, mais sans nommer le Pape qui recourut à ce Medecin. Il n'en use pas de même à l'égard du lieu où Pierre d'Apone demeuroit. Il dit que c'étoit Boulogne. Il ne laisse pas de faire mention d'Honoré IV. mais il pretend que le Medecin qui exigea de ce Pape un paiement si énorme n'étoit point Pierre d'Apone. Voici ses paroles selon la version de Simon Goulart: (d) *Du tems de nos peres un Medecin de Florence nommé Thadée, acquit telle reputation, qu'allant en pratique hors la ville il gaignoit par chascun jour cinquante escus, & appellé du Pape Honoré quatriesme, en eut cent par jour, tellement qu'a son retour de Rome il apporta dix mille escus.* S'il eût consulté la Chronologie il n'eût pas dit *du tems de nos peres*, car ce Pape fut élu l'an 1285. & mourut l'an 1287. Dom (e) Lancelot de Perouse citant Ciaconius (f) dit que ce Thadée Florentin & Professeur à Boulogne se fit promettre cent écus par jour quand le Pape Honoré IV. le manda, & il ajoûte que ce voiage lui valut dix mille écus, mais il observe que d'autres écrivent que Pierre d'Apono obtint de ce Pape 400. écus par jour. Il avoit dit que ce Pierre ne sortoit point de la ville pour voir des malades à moins qu'on ne lui donnât 50. florins. Vous trouverez dans le Theatre de Paul Freher (g) qu'il étoit Professeur en Medecine à Boulogne, & qu'on l'apeloit de tous les endroits de l'Italie pour voir les malades, quoi qu'il exigeât 50. florins par jour. Vous y trouverez aussi qu'il stipula d'Honoré IV. la somme de 100. florins chaque jour, & qu'aiant gueri ce Pape il en reçut mille. Voilà bien des variations.

(C) *Il fut soupçonné de Magie.*] Ce soupçon subsiste encore parmi bien des gens, disons même qu'ils font plus que soupçonner, & qu'ils passent jusqu'à la persuasion. (h) *La commune opinion de presque tous les Autheurs est, qu'il estoit le plus grand Magicien de son siecle, qu'il s'estoit acquis la cognoissance des 7. Arts liberaux par le moyen de 7. esprits familiers qu'il tenoit enfermez dans un cristal, qu'il avoit l'industrie comme un autre Pasetes de faire revenir en sa bourse l'argent qu'il avoit despencé.* Celui qui me fournit ces paroles ajoûte, qu'*il est constant qu'il fut accusé de Magie en l'an* (i) *lxxx. de son aage, & qu'estant mort en l'an* (k) *1305. que son proces n'estoit encore finy, on ne laissa pourtant, au recit de* (l) *Castellan, de le juger au feu & de brusler un faquin de paille ou d'osier qui le representoit dans la place publique de la ville de Padouë, pour supprimer par un exemple si rigoureux, & par la crainte d'encourir une semblable peine, la lecture de trois livres superstitieux & abominables qu'il avoit composez en icelle, le premier desquels estoit cet* Heptameron, *qui est maintenant imprimé sur la fin du premier tome des œuvres d'Agrippa: le second celuy qui est appellé par Tritheme,* Elucidarium Necromanticum Petri de Abano; *& le dernier un qui se nomme dans le mesme Autheur,* liber experimentorum mirabilium de annulis secundum 28. mansiones Lunæ. Voilà des preuves qui semblent fortes, neanmoins Naudé n'en fait pas grand cas. Il les refute d'abord par cette remarque, c'est que Pierre d'Apone fut un prodige d'esprit & d'érudition dans un siecle de tenebres; or cela étoit fort propre à le faire prendre pour un Magicien, puis que d'ailleurs il s'étoit fort attaché aux sciences curieuses & divinatoires. C'est un homme, dit-il (l), *qui a paru comme un prodige & miracle parmy l'ignorance de son siecle; & qui outre la cognoissance des langues & de la Medecine avoit tellement recherché celle des Sciences moins communes, qu'apres avoir laissé des tesmoignages tres-amples par ses escrits de Physiognomie, Geomance & Chiromancie de ce qu'il pouvoit en chacune d'icelles, il les abandonna toutes, avec la curiosité de sa jeunesse, pour s'adonner entierement à la Philosophie, Medecine & Astrologie, l'estude desquelles luy fut si favorable, que pour ne rien dire des deux premieres qui l'insinuerent à la bonne grace de tous les Papes & souverains Pontifes qui furent de son temps, & luy acquirent l'authorité qu'il a maintenant parmy les hommes doctes, il est certain qu'il estoit grandement capable en la derniere, tant par les figures Astronomiques qu'il fit peindre dans la grande salle du Palais de Padouë, & les traductions qu'il fit des livres du Rabi Abraham, Aben-Ezra, joinct à ceux qu'il composa des jours Critiques, & de l'esclaircissement de l'Astronomie; que par le tesmoignage du renommé Mathematicien Regio-Montanus, qui luy a dressé un beau Panegyrique en qualité d'Astrologue dans l'Oraison qu'il recita publiquement à Padouë lors qu'il y expliquoit le livre d'Alfraganus.* Ensuite Naudé observe que Pierre d'Apone *defera* (m) beaucoup à l'Astrologie, & que de là vient que beaucoup d'Auteurs maintiennent (n) *une opinion directement contraire à celle des precedens, sçavoir qu'il subit une telle condemnation, non point pour sa Magie, mais parce qu'il voulut rendre raison des effects merveilleux qui arrivent le plus souvent en la nature par la vertu des corps Celestes, sans les rapporter aux Anges ou Demons. Ce qui est tres-apparent par le recueil qu'a faict Symphorien* (2) *Champier des passages de ses differences, qui ne doivent estre leus sans precaution & par l'authorité peremptoire de François Picus qui dict expressément parlant d'iceluy,* (3) Ab omnibus ferme creditus est Magus; verum constat quam oppositum dogma ei aliquando tributum sit, quem etiam hæreticum inquisitores vexaverunt, quasi nullos esse Dæmones crediderit: *A quoy il faut adjouster que* (4) *Baptiste de Mantouë l'appelle pour cette occasion,* Virum magnæ, sed nimium audacis temerariæque doctrinæ, *que* (5) *Cassianus le met au nombre de ceux qui rapportoient tous les miracles à la Nature, & que le* (6) *Loyer en ses Spectres asseure qu'il se mocquoit des Sorciers & de leur Sabat: d'où l'on se pourroit estonner de ce que les mesmes Autheurs le nomment en beaucoup d'autres endroicts parmy les Enchanteurs & Magiciens, si ce n'estoit l'ordinaire de ceux qui escrivent sur cette matiere de grossir tellement leurs livres en copiant tout ce qu'ils treuvent dans les autres, que difficilement peuvent-ils observer le precepte du Poëte.*

Primo ne medium, medio ne discrepet imum.

Après cela son Apologiste expose qu'il a (o) *dequoi le defendre* & du crime de Magie, & de celui d'Atheisme, *tant par le tesmoignage que l'Illustrissime & Religieux Frederic Duc d'Urbain, a voulu rendre à ses merites, luy dressant une Statuë parmy celles des hommes Illustres qui se voyent en sa Citadelle, que par l'attestation publique de la ville de Padouë qui a faict mettre son Effigie sur la porte de son Palais entre celles de Tite Live, Albert & Julius Paulus, avec cette inscription sur sa base:* (p) *Petrus Aponus Patavinus Philosophiæ Medicinæque scientissimus, ob idque conciliatoris nomen adeptus, Astrologia vero adeo peritus, ut in Magiæ suspicionem inciderit, falsoque de heresi postulatus, absolutus fuerit . . . .* (q) *Mais pour descouvrir entierement la* fausseté des objections, *l'on peut respondre à ce que* (7) *Ludwigius a dict des 7. Esprits qui luy enseignerent les 7. Arts liberaux, que cette narration fabuleuse a pris son origine sur ce que le mesme* (8) *Pierre d'Apone asseure apres Albumazar, que les prieres qui sont faictes à Dieu lors que la Lune est conjoincte avec Jupiter en la teste du Dragon sont infailliblement exaucées, & que pour luy comme il eut demandé, suivant ses propres termes,* sapientiam à primo visus est sibi in illa amplius proficere. *Sur quoi neanmoins beaucoup d'Autheurs se mocquent à bon droict de ce qu'il a desavoüé si indiscretement toutes ses veilles & labeurs, pour n'estre redevable de sa doctrine qu'à la superstition de cette priere, qui ne peut estre que vaine & sans efficace, en tel sens qu'on la vueille prendre. Car si l'on dict qu'elle s'adresse aux Astres, c'est une pure bestise de croire qu'ils la puissent entendre; si à Dieu, je demanderois volontiers s'il estoit sourd auparavant cette conjonction, s'il ne veut recevoir nos prieres sans icelle, ou si elle le peut contraindre & necessiter à condescendre aux vœux que l'on luy faict. Et de là vient que* (9) *Jean Pic avoit raison de dire en parlant de ce nouveau Salomon,* Consulerem Petro isti ut totum quod profecit suæ potius industriæ ingenioque acceptum referret, quam Joviæ illi suæ supplicationi. *L'on peut dire aussi pour satisfaire à la preuve des trois livres divulguez soubs son nom qu'ils luy sont non moins faussement attribuez, que beaucoup d'autres à presque tous les grands Esprits,* tesmoin

(a) *Voiez Mercklinus in Lindenio renovato pag.* 878.

(b) *Id. ibid.*

(c) *Camerarius, Meditations Historiques to.* 1. *livre* 1. *ch.* 4.

(d) *Id. ibid.*

(e) *Secondo Lancelloti da Perugia, l'Hoggidi parte* 2. *disinganno* 18. *p.* 377.

(f) *In vita Honorii IV.*

(g) *Freher. in theatro viror. illustr. pag.* 1209. *Il cite* Bernardus Scardeonus lib. 2. classe 9. historiæ Patavinæ.

(h) *Naudé Apologie des grands hommes accusez de Magie ch.* 14. *p.* 380.

(i) *Cela est faux. Voiez la remarque F.*

(k) *Cela est faux. Voiez la même remarque.*

(l) *In vitis Illustr. Medicorum.*

(l) *Naudé ibid. pag.* 382.

(m) *Cela paroit par* toutes ses Oeuvres, & principalement en la difference CI. de son Conciliator. *Id. ibid. pag.* 384.

(n) *Id. ibid.*

(2) 3. *parte lib. cribrat.*

(3) *Lib.* 7. *de pranot. cap.* 7.

(4) *Lib.* 1. *de patientia cap.* 3.

(5) *Angelogr. part.* 2. *cap.* 21. *quæst.* 2.

(6) *Livre* 4. *chap.* 3.

(o) *Naudé ibid. pag.* 386.

(p) *Cette inscription est dans Tomasin* in elog. illustr. viror. pag. 23.

(q) *Naudé ibid. pag.* 388.

(7) *Dæmonomagia quæst.* 16.

(8) *Differentia* 156.

(9) *Lib.* 4. *advers. Astrolog. cap.* 8.

ne soufrit qu'en effigie après sa mort. Nous raporterons β ce que ses apologistes observent. Son cadavre secretement deterré par ses amis échapa à la vigilance des Inquisiteurs qui (D) vouloient le faire brûler. Il γ fut transporté en divers lieux, & enfin on le plaça dans l'Eglise de Saint Augustin sans épitaphe, & sans nulle marque d'honneur. Les accusateurs de Pierre d'Apone lui attribuent des opinions incompatibles, ils veulent qu'il ait été Magicien, (E) & qu'il n'ait point cru qu'il y eut des Diables. Il eut pour le lait une telle antipathie δ qu'il n'en pouvoit voir manger sans sentir des maux de cœur. Il mourut l'an (F) 1316. à l'âge de 66. ans. L'un de ses principaux livres est celui qui lui fit donner le surnom de *Conciliator*. On fait un conte bien ridicule ε, c'est que n'aiant point de puits dans sa maison, il fit porter dans la ruë par les Diables celui de son voisin quand il eût apris que l'on avoit defendu à sa servante de continuer d'y venir chercher de l'eau. Il eût bien mieux fait d'emploier les Diables à lui faire un puits chez lui, & à boucher celui du voisin, ou pour le moins à le transporter dans sa maison, plutôt qu'à la ruë.

β *Dans la remarque C.*

γ *Tomasinus ibid. pag. 24.*

δ *Mercklinus in Lindenio renovato pag. 879. Frelerus in Theatro pag. 1209. il cite Marcellus Donatus & Matth. de Gradibus.*

APROSIO (ANGELICO) né à Vintimiglia dans la riviere de Genes le 29. d'Octobre 1607. a eu beaucoup de reputation parmi les Savans, & a composé un très-grand nombre de livres. Il est sorti beaucoup de personnes de lettres ξ de sa famille. Il n'avoit que 15. ans lors qu'il se jetta dans l'Ordre des Augustins, & il s'y fit tellement considerer, qu'il parvint enfin à la charge de Vicaire General de la Congregation de Nôtre Dame de Consolation à Genes *. Dès qu'il eut achevé ses études on le jugea propre à enseigner: ainsi il enseigna la Philosophie pendant cinq ans; après quoi il voiagea en divers endroits de l'Italie, & se fixa l'an 1639. à Venise au Couvent de St. Etienne, où il enseigna les Humanitez †. Une des choses qui lui ont été autant glorieuses a été la Bibliotheque des Augustins de Vintimiglia ‡, qui fut son ouvrage, & une preuve éclatante de son amour pour les livres, & de l'habitude qu'il s'étoit faite de les bien conoître. Il a publié un livre touchant (A) cette Bibliotheque qui est fort recherché des curieux. Au reste il se plaisoit extremement à se deguiser sous des noms forgez à plaisir à la tête de ses

ε *Tomazo Garsoni, Piazza universale di tutte le Professioni, discorso 135. fol. m. 365. verso.*

ξ *Voiez l'article suivant.*

* *Michel Justiniani, Scrittori Liguri, pag. 63.*

† *Philippus Elssius, in Encomiastico Augustiniano apud Justinianum, ubi supra.*

‡ *Raffael Soprani, li scrittori della Liguria, p. 21.*

tesmoin que Tritheme (1) ne les veut advoüer pour legitimes à cause du grand nombre de fables que l'on avoit pris plaisir de forger sur cet Autheur: & ce qu'il avoit dict auparavant en son Catalogue des Escrivains Ecclesiastiques, qu'il ne tenoit pour veritable ce que l'on disoit de la Magie de Pierre d'Apone, parce qu'il ne s'estoit jamais apperceu qu'il eust faict aucun livre sur le sujet d'icelle. A quoy si l'on veut encores adjouster le silence de tous les Bibliothecaires, & la confirmation que Symphorien (2) Champier donne à cette authorité de Tritheme, quand il asseure qu'il n'a jamais veu aucun de ses livres en Magie, sinon quelque difference où il en traicte comme en passant; je croy qu'il n'y aura plus rien qui nous puisse empescher de recognoistre son innocence, & de juger avec les mieux sensez, que tous le soupçon que l'on a eu de sa Magie vient comme de sa vraye source & origine, de la puissance qu'il luy attribue en la difference CLVI. *de son Conciliator, & des predictions qu'il pouvoit faire au moyen de l'Astrologie, sur lesquelles par laps de temps toutes ces fables & Chimeres se sont glissées, suivant le dire tres-veritable de (3) Properce.*

Omnia post obitum pingit majora vetustas.

Notez quelques fautes de Mr. de Clavigni de Sainte Honorine. (a) Il pretend que *l'effigie de Pierre d'Appono qui fut faite par les soins du Duc d'Urbin, est dans la place publique de Padouë avec Tite Live, Albert & Julius Paulus*, & que l'inscription contient *Astrologia adeo peritus ut in magia suspicionem venerit*. 1. La statuë où se lisent ces paroles n'est pas dans la place publique de Padouë, mais sur (b) l'une des portes de la Maison de ville. 2. La statuë que le Duc d'Urbin fit faire ne fut point mise dans Padouë, mais dans le Chateau de ce Duc. 3. Elle ne contient point les paroles que Mr. de Clavigni raporte. Voiez Tomasini (c).

(D) *Des Inquisiteurs qui vouloient le faire brûler.*] Pierre d'Apone accusé de necromantie & d'heresie mourut pendant le procés, & fut enterré dans l'Eglise de St. Antoine. Tous les zélez s'en scandaliserent: les Inquisiteurs continuerent leurs procedures, & l'aiant convaincu d'impieté par ses écrits, ils condamnerent son cadavre à être brûlé, & comme ils ne le trouverent point, ils firent bruler publiquement une figure qui le representoit. Voilà ce qu'on lit dans Mr. de Sponde (d): mais comment l'accorderons-nous avec l'inscription que les Magistrats de Padouë firent mettre sous la statuë de ce Medecin, & où ils declarent (e) qu'il fut absous? Pierre de St. Romuald raporte que les Inquisiteurs aiant lu publiquement la condamnation de Pierre d'Apone, *firent mettre au feu son effigie*. Il remarque aussi qu'ils ne purent trouver son corps, parce que *sa concubine Mariete*, l'avoit deterré *de nuict secretement*, & caché *dans un sepulchre rompu* (f).

(E) *Qu'il ait été Magicien, & qu'il n'ait point cru qu'il y eût des Diables.*] Nous avons vu (g) comment son Apologiste se prevaut de cette contradiction, mais il auroit dû prendre garde que Bodin met Pierre d'Apone entre les sorciers qui pour éluder les poursuites de la justice soutiennent, que tout ce qu'on dit des diables & de la magie est une chimere. Bodin declare qu'il a fait le livre de la demonomanie des Sorciers entre autres raisons „ (h) pour respondre à ceux „ qui par livres imprimez s'efforcent de sauver les „ Sorciers par tous moiens, en sorte qu'il semble que „ Satan les ait inspirez & attirez à sa cordelle pour „ publier ces beaux livres, comme estoit un Pierre „ d'Apone Medecin, qui s'efforçoit faire entendre qu'il „ n'y a point d'esprits, & neanmoins il fut depuis „ averé qu'il estoit des plus grands Sorciers d'Ita- „ lie. „

(F) *Il mourut l'an 1316. à l'âge de 66. ans.*] C'est ce qu'on lit dans une inscription raportée par (i) Tomasini: cela étant il faut dire que Naudé se trompe lors qu'il dit que Pierre d'Apone accusé à l'âge de 80. ans, mourut l'an 1305. (k) Freher dit la même chose comme tirée de (l) Bernardin Scardeon. Disons aussi que Gesner (m) se trompe en faisant fleurir Pierre d'Apone l'an 1320. Mr. (n) Konig a copié cette faute. Mais le Pere Rapin s'abuse plus étrangement, puis qu'il le place au XVI. siecle. *Pierre d'Apone*, dit-il (o), *Medecin de Padouë qui florissoit sous Clemens VII. se gata si fort l'imagination par la lecture des Philosophes Arabes, & par les speculations trop frequentes sur l'Astrologie d'Alfraganus, qu'il fut mis à l'inquisition pour avoir été soupçonné de magie.* Vossius a suivi Gesner, & a fait une observation qui merite d'être pesée. Pierre d'Apone, dit-il (p), envoia son livre *de Medicina omnimoda* au Pape Jean XXII. qui fut élu l'an 1316. & siegea 17. ans. Nous conoissons donc par là le tems de ce Medecin. Mais si l'an 1316. fut celui de sa mort, la conclusion n'est pas exacte, & ne sauve pas d'erreur Vossius.

(A) *Un livre touchant cette Bibliotheque.*] Mr. Morhof avoit fort oui parler de ce livre, mais il ne savoit pas qu'on eût l'imprimé. Il en fait mention en divers endroits (q) de *Polyhistor* son publié l'an 1688. & toûjours comme un homme qui croioit que cet Ouvrage n'étoit point encore sorti de dessous la presse. Il est neanmoins certain que la *Bibliotheca Aprosiana* fut imprimée à Boulogne l'an 1673. & que Martin (r) Fogelius Professeur à Hambourg en avoit un exemplaire, comme Mr. Morhof avoit pu le voir dans le catalogue des livres de ce Professeur; car il cite ce (s) catalogue qui fut imprimé l'an 1678. Voilà ce que Mr. Placcius observe dans son *Invitatio amica*, publiée à Hambourg l'an 1689. Il ajoûte qu'il a fait mention de cet Ouvrage d'Aprosio dans ses (t) Pseudonymes, & il nous (v) renvoie aux notes sur le catalogue de Rhodius. En effet il nous aprend à la page 150. de ses Pseudonymes, qu'il savoit par une lettre

(1) *Antipali lib. cap. 3.*

(2) *Tractat. 4. lib. de claris medicinæ scriptoribus.*

(3) *Eleg. 1. lib. 3.*

(a) *Clavigni de Ste. Honorine, lecture des livres suspects pag. 101. 102.*

(b) In una portarum prætorii Patavini. *Tomas. ubi supra pag. 23.*

(c) *Ibid.*

(d) *Spondanus Annal. Ecclef. ad ann. 1316. n. 8. il cite* Scardeon. Hist. Patavin. l. 2. class. 9.

(e) *Voiez cette inscription ci-dessus pag. 288. col. 2.*

(f) *Saint Romuald, Journal Chronol. & Historique 31. Decembre. Il cite* Bernard Scande. *Il vouloit dire sans doute* Bernardin Scardeon.

(g) *Dans la remarque C.*

(h) *Bodin, Preface de la Demonomanie des Sorciers p. 5. Voiez aussi chap. 5. pag. 71.*

(i) *Tomasinus in elog. viror. illustr. p. 22.*

(k) *Paulus Freher in Theatro ubi supra.*

(l) *Ubi supra.*

(m) *Gesner. in Bibliotheca fol. 544.*

(n) *Konig, Bibl. vet. & nova pag. 49.*

(o) *Rapin Reflex. sur la Philosophie n. 28. p. m. 360.* (p) *Vossius de Scient. Mathem. pag. 181.* (q) *Pag. 38. 59. 144.* (r) *Ou Vogelius.* (s) *Polyh. pag. 37.* (t) *N. 74.* (v) *Pag. 27. 28.*

ses Ouvrages: peut-être n'osoit-il écrire sous son veritable nom sur des matieres aussi peu conformes à la vie religieuse, que l'étoient les differens des beaux Esprits touchant l'Adonis du (*B*) Cavalier Marin, ou (C) choses semblables. Peut-être se plaisoit-il naturellement à la recherche de differentes allusions, ou à mettre en peine ceux qui aiment à ôter le masque à un Auteur deguisé. Il aimoit assez lui-même (*D*) cette occupation. Quoi qu'il en soit, si vous consultez les Auteurs * qui nous ont donné le catalogue des Ecrivains de Ligurie, vous trouverez par le titre de ses Ouvrages qu'il se donnoit mille faux noms, tantôt celui de *Masoto Galistoni*, tantôt celui de *Carlo Galistoni*, tantôt celui de *Scipio Glareano*, tantôt celui de *Sapricio Saprici*, tantôt celui d'*Oldauro Scioppio*, &c. On dit † qu'on trouve sa vie dans l'Ouvrage intitulé *Bibliotheca Aprosiana*. Plusieurs Auteurs lui ont donné de grans éloges, & quelques-uns ‡ ont passé peut-être les limites de la raison. Il fut aggregé entre autres Academies à celle de *gli Incogniti* de Venise, comme il (*E*) paroît par le livre intitulé *le glorie de gli Incogniti, overo gli huomini illustri dell' Academia de' i Signori Incogniti di Venetia*; où l'on voit son éloge assez amplement. Il étoit encore en vie l'an 1680. lors qu'Oldoini publia son *Athenaeum Ligusticum*.

* *Raffael Soprani & Michel Justiniani en 1667. Augustin Oldoini en 1680.*

† *Placcius Amic. invitat.*

‡ Magnifica ejus & planè invidenda elogia adferuntur à Gregorio Leti, Italia regnante, *Part. 4. lib. 3. pag.* 377. Morhof. Polyh. p. 38. *Voiez aussi pag.* 144.

APROSIO (PAUL AUGUSTIN) Jurisconsulte, & Academicien Apatiste de Florence, nâquit à Vintimiglia, d'une des principales familles du lieu, & qui peut se glorifier d'avoir produit depuis le commencement du XVII. siecle jusques à l'année 1667. neuf Docteurs en Droit & un Medecin. Celui dont je parle aiant étudié à Genes sous les Jesuites, alla à Rome pour

lettre de Mr. Magliabecchi à Martin Vogelius, qu'Aprosio deguisé sous le nom de *Cornelio Aspasio Antivigilmi tra i vagabondi di Tabbia detto L'Aggirato*, avoit publié un livre in 12. l'an 1673. intitule *Bibliotheca Aprosiana, passa tempo Autonnale*. Dans les notes sur le catalogue de Rhodius on revoque en doute ce que Scavenius avoit dit, qu'Aprosio avoit composé un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il (*a*) restituoit beaucoup d'Ouvrages à leurs veritables Auteurs. On doute de cela, parce que l'on n'a point vu dans les listes des Ouvrages d'Aprosio cette *Bibliotheca Apocryphorum*, mais seulement *Bibliotheca Aprosia*. Or on croit qu'il aura été facile à Scavenius de metamorphoser *Aprosia* en *Apocrypha*. Il est un peu étrange que le P. Oldoini n'ait point fait mention de la *Bibliotheca Aprosiana, passa tempo Autonnale*, puis qu'il n'a publié son *Athenaeum Lignsticum* qu'en l'année 1680. Il est bien vrai qu'il met entre les Ecrits d'Aprosio, *Bibliotheca Aprosiana & antiquitates Abintimillienses*, mais c'est d'une maniere très-propre à nous persuader que cet Ouvrage n'étoit point encore imprimé. Mr. Teissier (*b*) en 1686. a laissé plus de sujet d'être en doute, que de decider quelque chose. Mr. Morhof (*c*) remarque que Mr. Leti cite un Auteur qui a cité le 2. tome de la Bibliotheque Aprosienne.

CETTE citation de Mr. Leti est fort juste, & par là, & par d'autres considerations je suis fort persuadé que Mr. Morhof n'allegue point sur la foi d'autrui *l'Italia regnante*, mais qu'il l'avoit luë lui-même. D'où vient donc qu'il ne sait pas que la *Bibliotheca Aprosiana* fut imprimée à Boulogne chez les Manolessi l'an 1673. *in 12*? Mr. Leti ne l'affirme-t-il pas positivement dans la page 377. de la 4. partie de son *Italia regnante*, & ne cite-t-il pas d'assez longs passages de ce livre d'Aprosio? Il ajoûte que l'Auteur aiant (*d*) raconté sa vie jusqu'à la page 162. nomme après cela jusques à la page 666. divers Auteurs qui lui avoient donné leurs Ouvrages, & que ce premier volume contient seulement les Ecrivains dont les noms commencent ou par la lettre A, ou par la lettre B, ou par la lettre C. Il croit que les volumes suivans seront imprimez bientôt, mais on l'avoit assuré que le second ne l'étoit pas, d'où il conclut (*e*) que le Pere Libanori qui le cite n'en avoit vu que le manuscrit. Cet Ouvrage de Mr. Leti fut imprimé l'an 1676.

(*B*) *L'Adonis du Cavalier Marin.*] Le Cavalier Stigliani (*f*) aiant publié le livre de *l'Occhiale*, ou de la lunette, qui est une censure piquante de l'Adonis, se vit attaqué de toutes parts. On s'aperçut alors combien l'Italie étoit infatuée de l'Adonis; on courut à cette querelle comme au feu: mais parmi tant de gens qui prirent la plume pour le Cavalier Marin, *Personne* (*g*) *ne temoigna plus de zèle pour l'Adonis, ni plus de feu contre les ennemis de ce poëme, que le Pere Aprosio de Vintimiglia Ermite de St. Augustin.* Il publia *l'Occhiale Stritolato* (*h*) *di Scipio Glareano per risposta al Signor Cavaliere Fra Tomaso Stigliani. La Sferza* (*i*) *poëtica di Sapricio Saprici, lo scantonato Accademico Heteroclito per risposta alla prima censura dell' Adone del Cavalier Marino, fatta dal Cavalier Tomaso Stigliani. Del Veratro Apologia di Sapricio Saprici per risposta alla seconda censura dell' Adone del Cavalier Marino fatta dal Cavaliere Frà Tomaso Stigliani.* Cet Ouvrage est divisé en deux (*k*) traitez; ce fut un ellebore donné en deux prises. Il avoit écrit contre le même Stigliani; *Il Vaglio Critico* (*l*) *di Masoto Galistoni da Terama sopra il mondo nuovo del Cavalier Fra Tomaso Stigliani da Matera. Il Buratto* (*m*), *Replica di Carlo Galistoni al Molino del Sig. Carlo Stigliani.*

NOTEZ que Masoto Galistoni da Terama est l'anagramme de Tomaso Stigliani da Matera, & qu'au lieu de mettre au titre *in Trevigi per Girolamo Righettini*, on mit *in Rostock per Willermo Wallop*, parce que ce Righettini étoit un Libraire de peu de nom. L'Aprosio raconte (*n*) cela dans la page 112. & 113. du *Biblioteca Aprosiana*.

(*C*) *Ou choses semblables.*] Je ne pense pas que les disputes sur l'Adonis du Cavalier Marin fussent plus éloignées de la profession monastique, que les Ouvrages suivans. *Annotationi di Oldauro Scioppio all'* (*o*) *Arte degli Amanti dell' Illustrissimo Signor Pietro Michele Nobile Veneto. Lo Scudo di Rinaldo* (*p*), *overo lo specchio del disinganno, Opera di Scipio Glareano. Le Bellezze* (*q*) *della Belisa Tragedia dell' Illustrissimo Signor D. Antonio Muscettola, abbozzate da Oldauro Scioppio Accademico Incognito, Geniale &c.* Il y a plusieurs semblables compositions parmi les Ecrits non imprimez d'Angelico Aprosio: mais il ne faut pas dissimuler 1. qu'on y voit aussi les leçons qu'il fit sur le Prophete Jonas dans (*r*) l'Eglise de Nôtre Dame de la Consolation à Genes, l'an 1649. & l'an suivant. 2. Qu'il publia en 1643. sous le nom d'Oldauro Scioppio, la traduction Italienne qu'il avoit faite des Sermons Espagnols d'Augustin Osorius.

(*D*) *Cette occupation.*] Ce n'étoit pas tout-à-fait sans fondement que Scavenius debita qu'Aprosio avoit fait un livre intitulé *Bibliotheca Apocryphorum*, où il restituoit plusieurs Ouvrages à leurs veritables Auteurs; car c'est à lui que l'on attribuë deux Ecrits dont l'un a pour titre, *La visiera alzata Necataste di alcuni Scrittori che andarono in Maschera fuori del tempo di Carnevale*; & l'autre qui n'est que la suite du precedent, s'apelle *Pentecoste di alcuni Autori Anonimi, e pseudonimi scoperti per Mantissa della Necataste della visiera alzata.* Le P. Oldoini (*s*) ne nous aprend point si ces deux Ouvrages étoient imprimez ou non; il dit seulement qu'Aprosio les a écrits sous un autre nom, & l'on ne pourroit pas conclure qu'ils étoient imprimez de ce qu'il cite dans la page suivante, *La visiera alzata evulgata sub nomine Priani Forbotta*; car il fait assez conoître que ce Forbotta est distinct d'Angelico Aprosio. On ne peut raisonnablement douter que les deux Ouvrages qu'il attribuë à nôtre Aprosio ne soient ceux dont il est parlé dans le Journal (*t*) de Leipsic. Ils furent imprimez à Parme en 1689. Le nom qui paroît à la tête est *Jean Pierre Villani, de Sienne, Academicien Humoristo, Infecond, & Genialis.* Il paroît qu'ils avoient été dediez dès l'an 1678. à Messieurs Magliabecchi.

(*E*) *Comme il paroît par le livre.*] Il fut imprimé à Venise l'an 1647. *in 4.* Le P. Labbe (*v*) a cru que Jean François Lauredan en étoit l'Auteur; mais d'autres (*x*) ne le croient pas, & ils se fondent entre autres raisons, sur ce que l'éloge de Lauredan qui est dans ce livre est trop pompeux, pour devoir être attribué à Lauredan même. On supose que les vers qui sont à la tête de l'Ouvrage, & qui felicitent Lauredan non pas comme l'Auteur du livre, mais comme le fondateur de l'Academie de *gli Incogniti*, ont été cause de l'erreur du Pere Labbe.

(*a*) *Voiez la remarque D.*

(*b*) *Catalog. Auctor. p.* 18.

(*c*) Producit idem Leti ex Abbate Libanoro pag. 379. locum quo tomus secundus Bibliothecae Aprosianae citatur, quo multi continentur ab Hieron. Savanorola Msti. libri. *Morhof. Polyh. pag.* 38.

(*d*) *Narrando la sua vita con l'inserirvi varie curiosita intorno ad Amici suoi.* Leti, Ital. regn. parte 4. p. 378.

(*e*) *Id. ibid. pag.* 379. 380.

(*f*) *Voiez Baillet Jug. sur les Poët. t. 4. pag.* 198.

(*g*) *Ibid. pag.* 200.

(*h*) *In Venetia* 1641.

(*i*) *Ibid.* 1643.

(*k*) *L'un imprimé en* 1645. *l'autre en* 1647. *ibid.*

(*l*) *In Trevigi* 1637.

(*m*) *In Venetia* 1642.

(*n*) *Apud Leti ubi supra pag.* 360.

(*o*) *In Venetia* 1642.

(*p*) *Ibid.* 1642.

(*q*) *In Lovano ou Loano* 1664.

(*r*) *Soprani, p.* 25.

(*s*) *In Append. Athen. Ligust.*

(*t*) *Mense Jul.* 1690. *pag.* 363.

(*v*) *Biblioth. Bibliothecar. pag.* 118. *edit.* 1678.

(*x*) *Placcius de anonymis. pag.* 115. *Voiez dans le même volume le catalogue de Rhodius p.* 23. 26.

pour y étudier la Jurisprudence. Il s'y fit recevoir Docteur l'an 1649. après quoi il s'en retourna chez lui, acheta beaucoup de livres curieux, & se retira dans une maison de campagne, afin d'y jouïr tranquillement du plaisir de la lecture, & de la composition. Il a fait des notes sur la Belise di D. *Antonio Muscetola*, qui ont été imprimées avec les *Bellezze della medezima abbozzate da Oldauro Scioppio*, l'an 1664. Lors que le Soprani, de qui j'emprunte cet article, publia son catalogue des Ecrivains de Ligurie en 1667. nôtre Aprosio travailloit à un grand Ouvrage de Morale sur la * defaite des vices capitaux par les vertus opposées. Oldoini m'aprend que cet Ouvrage fut imprimé à Genes l'an 1674. & dedié au Prince de Monaco.

* *Strage de vitii capitali trionfati dalle virtù opposte.*

APULE'E (LUCIUS) en Latin *Apulejus*, Philosophe Platonicien, conu de tout le monde par le fameux Ouvrage de l'*Ane d'or*, a vêcu au (*A*) deuxiéme siecle sous les Antonins. Il étoit de Madaure (*B*), Colonie Romaine dans l'Afrique. Sa famille étoit (*C*) considerable, il fut bien élevé, il étoit bien fait de sa personne, il avoit de l'esprit, il devint savant; mais il se rendit suspect de Magie, & cette mauvaise reputation fait beaucoup de tort encore aujourd'hui à sa memoire. Il étudia (*D*) premierement à Carthage, puis à Athenes, ensuite à Rome où il aprit la langue Latine sans le secours de qui que ce fut. Une insatiable curiosité de tout savoir l'engagea à faire divers voiages, & à s'enrôler dans diverses (*E*) confrairies de religion. Il vouloit

(*A*) *A vêcu au deuxiéme siecle sous les* (*z*) *Antonins.*] Pierre Pithou (*a*) rejettant bien loin ceux qui disent qu'Apulée a vêcu après Theodose, prouve qu'il a vêcu environ le tems d'Antonin Pius, & après. Ce sentiment est apuié sur de si bonnes raisons, que je ne voi personne qui ne l'embrasse. Il est manifeste qu'un Scipion Orfitus, qu'un Lollianus Avitus, qu'un Claudius Maximus, qu'un Lollius Urbicius, desquels Apulée parle comme de personnes vivantes, ont vêcu sous les Antonins. Le Pere Noris (*b*) critique mal Elmenhorst; il lui impute d'avoir avoüé son ignorance sur le tems auquel Apulée a vêcu, & il lui montre deux passages de l'Apologie d'Apulée, dans l'un desquels Antonin n'est point qualifié *Divus*, & dont l'autre fait mention du Proconsul Lollianus Avitus qui fut Consul l'an 144. L'absence de *Divus* est une asses bonne preuve qu'Antonin vivoit encore. Le Pere Noris n'auroit pas tort, si celui qu'il a critiqué n'avoit point dit ce que l'on va lire. (*c*) *Quo anno natus* (Apulejus) *non liquido liquet. Verisimiliter tamen possumus adserere eum temporibus Antonini Pii Divorumque fratrum vixisse. Meminit enim* (1) *Lolliani Aviti, Lollii* (2) *Urbicii Pudentis, & (3) Scipionis Orphiti Coss. qui sub Antonino pracipue floruerunt, summis macti honoribus ut constat ex* L. 3. ff. de his qui testamentis &c. & L. 3. ff. de Decurion. Le passage où Antonin n'est point qualifié *Divus*, contient les reproches qu'Apulée fait au fils de sa femme, sur ce qu'il produisoit des lettres d'amour de sa mere, (*d*) *Hucusque à vobis miserum istum puerum depravatum, ut matris suæ epistolas, quas putat amatorias, pro tribunali Proconsulis recitet apud virum sanctissimum Claudium Maximum, ante has Imperatoris Pii statuas filius matris suæ pudenda exprobret stupra, & amores objectet!* Jonsius (*e*) se trompe doublement, lors que pour prouver qu'Apulée a vêcu au tems que je lui assigne, il dit que ce Philosophe donne à Antonin Pius l'eloge de *Divus*. Le fait est faux, & la consequence que l'on en tire est nulle.

(*B*) *De Madaure, Colonie Romaine.*] Cette ville qui avoit apartenu à Syphax, fut donnée à Massinissa par les Romains. (*f*) *Neque hoc eo dixi, quo me patriæ meæ pœniteret, etsi adhuc Syphacis oppidum essemus: quo tamen victo, ad Masinissam regem concessimus, munere populi Romani, ac deinceps veteranorum militum novo conditu, splendidissima colonia sumus.* Peu auparavant il avoit dit qu'il n'avoit point de honte de participer comme Cyrus à deux nations differentes. *De patria mea vero quod eam sitam Numidiæ & Getuliæ in ipso confinio meis scriptis ostendisti, quibus memet professus sum . . . Seminumidam & Semigætulum, non video quid mihi sit in ea re pudendum, haud minus quam Cyro majori quod genere mixto fuit, Semimedus ac Semipersa.* Un certain homme qui se voulut ériger en Censeur general vers la fin du XVI. siecle, nous tombe ici entre les mains. Après avoir dit que Lucien sous la forme pretenduë d'âne enseigne mille impudicitez, il ajoûte (*g*). *Apulejus hunc imitatus, ut vir Græcus se Latinè nescivisse ingenuè confessus, in Asino aureo plane ridet.* Premierement il n'est pas vrai qu'Apulée avoüe qu'il n'entend point le Latin: il dit seulement 1. qu'il l'ignoroit la premiere fois qu'il vint à Rome: 2. qu'il l'aprit sans maitre. En second lieu il n'est point vrai qu'il fut Grec. Madaure étoit une Colonie Romaine, & lors qu'il se veut justifier par l'exemple des autres Poëtes, il cite les Grecs comme étrangers, & les Latins comme ses compatriotes. (*h*) *Fecere tamen & alii talia, & . . Apud Græcos Tejus quidam. . . . . APUD NOS vero, Æditunus, & Portius, & Catulus.* Ce qu'il y a de vrai, c'est que la langue Latine n'étoit pas commune à Madaure. Apulée fils d'un des premiers Magistrats n'y entendoit rien quand il vint à Rome. Le fils de Pudentilla sa femme n'entendoit que le Punique, & un peu de Grec, que sa mere originaire de Thessalie lui avoit apris. (*i*) *Loquitur nunquam nisi Punicè, & si quid adhuc à matre græcissat: Latinè enim neque vult neque potest.*

(*C*) *Sa famille étoit considerable.*] Son pere qui se nommoit (*k*) Thesée avoit exercé à Madaure la charge de Duumvir. C'étoit la premiere dignité d'une Colonie. (*l*) *In qua colonia patrem habui loco principe Duumviralem, cunctis honoribus perfunctum.* Sa mere nommée Salvia (*m*) étoit originaire de Thessalie, & descendoit de la famille de Plutarque. Il le dit lui-même dès le commencement de son Roman. Saint Augustin a reconnu qu'Apulée étoit de bonne maison, c'est dans sa 5. lettre. Voiez ci-dessous la remarque E à la premiere citation.

(*D*) *Premierement à Carthage, puis à Athenes, ensuite à Rome.*] On ne trouveroit point cette gradation si l'on s'arrêtoit au prologue de son Roman, puis qu'il n'y parle point de Carthage. Il se contente de dire que ses premieres études ont été celles de la langue Greque dans la Grece, & qu'après cela il vint à Rome, où il étudia le Latin sans le secours d'aucun maitre. *Ibi linguam Atthidem primis pueritiæ stipendiis merui, mox in urbe latia advena studiorum Quiritium indigenam sermonem ærumnabili labore, nullo magistro præeunte, aggressus excolui.* Cette narration est trompeuse; elle n'est rien moins qu'exacte; il la faut rectifier par d'autres passages d'Apulée. Se faut-il étonner qu'un Auteur raconte mal les actions d'autrui? ne raconte-t-il pas quelquefois les siennes bien confusément? Voici ces autres passages de nôtre Auteur. Il dit aux Carthaginois qu'il a etudié dans son enfance chez eux, & qu'il a même commencé d'y embrasser la secte Platonicienne. (*n*) *Sum vobis nec lare alienus, nec pueritia invisitatus, nec magistris peregrinus, nec secta incognitus. . . . . Enimvero & pueritia apud vos, & magistri vos; & secta, licet Athenis Atticis confirmata, tamen hic inchoata est.* Quelques pages après il fait un denombrement des sciences qu'il étudia dans Athenes. (*o*) *Prima cratera Litteratoris ruditatem eximit: secunda Grammatici doctrinâ instruit: tertia Rhetoris eloquentiâ armat. Hactenus à plerisque potatur. Ego & alias crateras Athenis bibi: Poetica commentam, Geometrica limpidam, Musica dulcem, Dialectica austerulam, enimvero universæ philosophiæ inexplebilem, scilicet nectaream.* Quelques-uns veulent qu'il ait étudié dans la Grece en deux differens tems; d'abord avant que d'étudier à Carthage, & puis lors qu'il eut étudié dans cette ville. Ils ne parlent point de Rome; ils pretendent que ce fut à Carthage qu'il aprit la langue Latine (*p*): ce dernier fait est visiblement dementi par le prologue de l'Ane d'or.

(*E*) *A s'enrôler dans diverses confrairies de religion.*] Il se fait dire ces paroles dans le 3. livre (*q*) de l'Ane d'or. *Pavео & formido solidè domus hujus operta detegere, & arcana dominæ meæ revelare secreta. Sed melius de te doctrinaque tua præsumo qui præter generosam natalium dignitatem, præter sublime ingenium sacris pluribus initiatus, profecto nosti sanctam silentii fidem.* Il finit son Roman par le narré de son entrée dans la religion d'Osiris. Ce fut à Rome que cet honneur lui arriva. Il ne fut gueres parmi le commun des initiez; il monta bientôt aux premiers grades.

(*z*) *Et non pas sous Domitien avec Apollonius de Tyane, comme l'assûre Anastase de Nicée* quæst. 23. in scripturam. *Notez que d'autres donnent cet Ouvrage à Anastase Sinaïte.*

(*a*) *Pithœus, Advers. l. 2. c. 10.*

(*b*) *Noris, cenotaph. Pisan. pag. 53.*

(*c*) *Elmenh. in vita Apuleji.*

(1) *Apolog. pag.* 289. *Capitol. Antonino* 27.

(2) *Apolog. pag.* 274. *Capitolin. Pertinace* 78.

(3) *Florid. pag.* 357. 358.

(*d*) *Apul. Apolog. pag.* 327.

(*e*) *Jons. de Script. Histor. Phil. pag.* 267.

(*f*) *Apul. Apolog. pag.* 289.

(*g*) *Claudius Verderius, in auctores pene omnes Cension. pag.* 73. *Ce livre fut imprimé à Lion en* 1586.

(*h*) *Apolog. pag.* 278.

(*i*) *Apolog. pag.* 336.

(*k*) *On ne le sait que par ces paroles:* Si contentus lare parvulo, Thesei illius cognominis patris tui virtutes æmulaveris. *Apul. Metamorph. l.* 1. *pag.* 112.

(*l*) *Id. Apolog. pag.* 289.

(*m*) *Id. Metam. l.* 2. *p.* 115.

(*n*) *Id. Florid. pag.* 359. *Voiez aussi pag.* 361. *où il dit,* Hanc ego vobis mercedem, Carthaginienses, ubique gentium dependo, pro disciplinis quas in pueritia sum apud vos adeptus. Ubique enim me vestræ civitatis alumnum fero.

(*o*) *Ibid. pag.* 363.

(*p*) *Il passa les premieres années de son enfance dans la Grece, & les suivantes à Carthage où il aprit le Latin sans maitre, & avec beaucoup de peine. Il commença aussi à y étudier la philosophie. Il alla ensuite à Athenes, où il aprit la poësie, &c.* Tillemont, hist. des Emper. t. 2. pag. 722.

(*q*) *Pag. m.* 136.

loit voir le fond de leurs pretendus mysteres, & c'est pour cela qu'il demandoit à y être initié. Il depensa presque (F) tout son bien dans ces voiages, desorte qu'étant retourné à Rome, & se voulant consacrer au service d'Osiris, il n'avoit pas assez d'argent pour soutenir la depense à quoi l'exposoient les ceremonies de la reception. Il engagea * jusqu'à son habit pour faire la somme necessaire; après quoi il gagna sa vie à plaider des causes: & comme il étoit assez éloquent & assez subtil, les procés † & même les grans procés ne lui manquoient pas. Mais il se mit encore plus à son aise par le moien d'un bon mariage, que par le moien de la plaidoirie. Une veuve ‡ qui n'étoit ni jeune (G) ni belle, mais qui avoit besoin d'un mari, & beau-coup

* *Voiez la remarque F.*

† Quæ res summum peregrinationi meæ tribuebat solatium, nec minus etiam victum uberiorem subministrabat. Quidni? spiritu faventis eventus quæsticulo forensi nutrito, per patrocinia sermonis Romani . . . quam nunc incontanter gloriosa in foro redderem patrocinia. *Apul. Metam. l. 11. pag. 272. edit. Elmenhorstii 1621. in 8.*

‡ *Elle s'appelloit* Pudentilla.

des. *Denique per dies admodum pauculos, Deus Deûm magnorum potior, & majorum summus, & summorum maximus, & maximorum regnator Osiris non in alienam quampiam personam reformatus, sed coram suo illo venerando me dignatus affamine, per quietem præcipere visus est. . . . Ac ne sacris suis gregi cætero permixtus deservirem, in collegium me Pastophororum suorum, imo inter ipsos Decurionum quinquennales elegit.* Avant que de venir à Rome il avoit été initié aux mysteres d'Isis, ce furent les premices de son humanité recouvrée. Il mêle dans la description de ces sortes de ceremonies plusieurs nobles sentimens, & qui ne sont dignes que de la vraie religion. Tel est, par exemple, celui-ci: (a) *Te jam nunc obsequio religionis nostræ dedica, & ministerii jugum subi voluntarium, nam cum cœperis Deæ servire tunc magis senties fructum tuæ libertatis.* Ceux qui l'accuserent de Magie lui objecterent entre autres choses, qu'il conservoit je ne sai quoi dans un mouchoir avec une singuliere superstition. Voici ce qu'il repondit: (b) *Vin dicam cujusmodi illas res in sudario obvolutas, laribus Pontiani commendarim? Mos tibi geretur. Sacrorum pleraque initia in Græcia participavi. Eorum quædam signa & monumenta tradita mihi à sacerdotibus sedulo conservo. Nihil insolitum, nihil incognitum dico. Vel unius Liberi patris symmistæ, qui adestis, scitis quid domi conditum celetis, & absque omnibus profanis tacitè veneremini. At ego, ut dixi, multijuga sacra, & plurimos ritus, varias cerimonias, studio veri & officio erga Deos didici. Nec hoc ad tempus compono, sed abhinc ferme triennium est, cum primis diebus quibus Oeam veneram, publicè disserens de Æsculapii majestate, eadem ista præ me tuli, & quot sacra nossem percensui. Ea disputatio celebratissima est, vulgo legitur, in omnium manibus versatur. . . . Etiamne cuiquam mirum videri potest, cui sit ulla memoria religionis, hominem tot mysteriis Deûm conscium, quædam sacrorum crepundia domi adservare, atque ea lineo texto involvere, quod purissimum est rebus divinis velamentum.* Il est probable que si Apulée étoit Magicien, son crime étoit incomparablement moindre que celui des Magiciens d'aujourd'hui, parce qu'il ne savoit pas qu'il n'y eût que de mauvais Genies qui s'attachassent à faire certaines choses à la presence de certaines ceremonies. Il croioit avec les Platoniciens (c) que de bons Genies pouvoient aussi faire cela. J'ai cité dans le texte de cet article Saint Augustin, qui temoigne qu'Apulée avoit une dignité de religion (d) qui lui donnoit l'intendance des combats des gladiateurs, & des bêtes. Enfin je trouve que nôtre Auteur s'étoit consacré au culte d'Esculape, l'une des principales Divinitez des Carthaginois, & qu'il avoit même une dignité dans ce College. (e) *Principium mihi apud vestras aureis auspicatissimum ab Æsculapio Deo capiam, qui arcem vestræ Carthaginis indubitabili numine propitius respicit. Ejus Dei hymnum Græco & Latino carmine vobis hic canam, jam illi a me dedicatum. Sum enim non ignotus illius* SACRICOLA, *nec recens cultor, nec ingratus* ANTISTES.

(F) *Il depensa presque tout son bien dans ces voiages.*] Ce ne fut point la seule cause de la pauvreté où il tomba; il fit des depenses pour des raisons beaucoup plus loüables; il s'en vanta du moins lors qu'il repondit au reproche qu'on lui avoit fait de sa misere. (f) *Ad istum modum desponsus sacris, sumptuum tenuitate contra votum meum retardabar: nam & viriculas patrimonii peregrinationis attriverant impensæ.* C'est ainsi qu'il parle en representant l'embarras où il se trouvoit à Rome, au sujet de sa vocation à la Confrairie d'Osiris. Il étoit hypothequé à cette mysterieuse congregation, les promesses etoient données, mais comme on n'a jamais fait rien pour rien, il faloit paier quelque chose pour les ceremonies inaugurales, & il n'avoit pas dequoi fournir à cette depense. Il falut pour ainsi dire qu'il vendît jusqu'à sa chemise, la Divinité qui le pressoit ne lui indiqua point d'autre ressource. (g) *Jamque sæpiculè non sine magna turbatione stimulatus, postremo jussus veste ipsa mea quamvis parvula distracta sufficientem corrasi summulam, & idipsum præceptum fuerat specialiter. Antea, inquit, si quam rem voluptati struendæ molireris laciniis tuis nequaquam parceres, nunc tantas cerimonias aditurus impœnitendæ te paupertati cunctaris committere.* Alors il n'attribuoit son indigence qu'aux frais de ses voiages; mais dans l'autre rencontre dont j'ai parlé, il dit qu'il avoit depensé beaucoup à faire de bonnes œuvres, à secourir ses amis, à reconoître les soins de ceux qui l'avoient instruit, à doter les filles de quelques-uns d'eux. Il ajoûte qu'il n'auroit pas fait difficulté d'acheter au prix de tout son patrimoine le mepris de son patrimoine, mepris qui est un bien plus considerable que le patrimoine même. C'est parler en Philosophe cela. (h) *Si tamen nescis* (c'est ainsi qu'il adresse la parole à son delateur) *profiteor mihi ac fratri meo relictum à patre H-S. vicies, paulo secus; idque à me longa peregrinatione, & diutinis studiis, & crebris liberalitatibus modice imminutum. Nam & amicorum plerisque opem tuli, & magistris plurimis gratiam retuli, quorumdam etiam filias dote auxi. Neque enim dubitassem equidem vel universum patrimonium impendere, ut adquirerem mihi quod majus est, contemptum patrimonii.* Il avoit fait des reflexions (i) très-solides & très-morales sur la pauvreté.

(a) *Metam. l. 11. pag. 264.*

(b) *Apol. pag. 309. 310.*

(c) *Voiez la dispute de St. Augustin contre le sentimens d'Apulée, au livre 8. de la cité de Dieu, chap. 19. & suiv.*

(d) Sacerdos provinciæ pro magno fuit, ut munera ederet venatoresque vestiret. *August. epist. 5.*

(e) *Florid. pag. 361.*

(f) *Metam. l. 11. pag. 271.*

(g) *Ibid.*

(h) *Apolog. pag. 288.*

(i) *Ibid. pag. 285. 286. 287.*

(G) *Une veuve qui n'étoit ni jeune ni belle, mais qui avoit besoin d'un mari.*] L'accusateur d'Apulée la soutenoit (k) âgée de 60. ans: il avoit son but, il croioit prouver par là que la passion qu'elle avoit conçue pour l'accusé n'etoit point naturelle, mais l'effet de quelque charme magique. Apulée fit voir (l) qu'elle n'avoit guere plus de 40. ans, & que si elle en avoit passé près de 14. dans l'état de veuve, ce n'avoit nullement eté par aversion pour le mariage, mais à cause des opositions de son beau-pere; qu'enfin cet etat de continence lui avoit ruiné la santé, jusques-là que les Medecins & les Sages-femmes s'accorderent à dire, qu'il n'y avoit point de meilleur remede aux suffocations qui la tourmentoient, que le mariage. Une femme à qui l'on dit cela, & qui n'a guere de tems à perdre si elle veut mettre à profit ce qui lui reste d'années de fecondité, n'a nul besoin d'être contrainte par la force des sortileges à se choisir un époux. Ce fut le raisonnement d'Apulée, & il a beaucoup de force. *Eo (m) scrupulo liberata cum à principibus viris in matrimonium peteretur, decrevit sibi diutius in viduitate non permanendum. Quippe ut solitudinis tædium perpeti posset; tamen ægritudinem corporis ferre non poterat. Mulier sanctè pudica, tot annis viduitatis sine culpa, sine fabula absuetudine conjugis torpens, & diutino situ viscerum saucia, vitiatis intimis uteri, sæpe ad extremum vitæ discrimen doloribus obortis exanimabatur. Medici cum obstetricibus consentiebant, penuria matrimonii morbum quæsitum. Malum indies augeri, ægritudinem ingravescere: dum ætatis aliquid supersit, nuptiis valitudinem medicandam.* C'est un malheur pour une femme que certains procés, où il faut dire cent choses (n) en pleine audience qu'on aimeroit mieux cacher, soit que l'infirmité naturelle y ait plus de part que l'infirmité morale, soit qu'elle y ait moins de part. Sans ce procés Apulée se fût bien gardé d'indiquer la cause des maux dont Pudentilla avoit été tourmentée pendant son veuvage. Elle y trouvoit neanmoins quelque petite douceur; car puis qu'elle avoit tant souffert, c'étoit une marque qu'elle ne s'étoit point servie du vrai remede. On n'allegua point aux Juges cette consequence; mais on assura que cette veuve avoit vécu chastement, & qu'il n'avoit couru d'elle aucun mauvais bruit. Revenant à son âge, je dis qu'Apulée étoit sans doute plus jeune qu'elle, car elle avoit un fils (o) qui avoit été à Athenes le camarade d'Apulée; mais qu'il ne l'épousa pas sans esperance d'en avoir des enfans. Il le temoigne lors qu'il repond au reproche qu'on lui faisoit de s'être allé marier à la campagne. Après avoir repondu qu'on avoit pris ce parti afin d'éviter les frais que les noces leur auroient coûté dans la ville, il ajoûte que la campagne est un poste beaucoup plus favorable que la ville en matiere de fecondité, & que se coucher sur l'herbe, & à l'ombre des ormeaux, & au milieu d'une infinité de productions qui naissent du sein fertile de la terre, ne peut qu'aporter bonheur à des

(k) *Apolog. pag. 317. 330.*

(l) *Ibid. pag. 330.*

(m) *Ibid. pag. 318.*

CERTAINS procés pourquoi mal plaisans au sexe.

(n) *Voiez ci-dessous la remarque I.*

(o) *Apolog. pag. 320.*

coup de bien, le trouva fort à son goût. Il ne fit point le rencheri, il ne se soucia point de reserver sa bonne mine (*H*), sa propreté, son esprit, & son éloquence pour quelque jeune tendron; il épousa de bon cœur la riche veuve dans une maison de campagne auprès d'Oeca, ville maritime d'Afrique. Ce mariage lui attira un fâcheux procés: les parens des deux fils de cette Dame pretendirent qu'il s'étoit servi de sortileges pour (*I*) s'emparer de son cœur, & de son argent: ils le * defererent comme un Magicien, non pas devant des Juges Chretiens, ainsi que

* *L'accusateur s'apell it* Sicinius Æmilianus. *Il etoit frere au premier mari de Pudentilla.* Apul. Apolog. init.

des nouveaux mariez qui veulent avoir des enfans. Il eût bien fait de garder cette pensée pour ses *Florida*, je veux dire pour ces declamations de Rhetoricien, où il lâche la bride à toutes les fausses pensees de son imagination. Cet endroit gâte son Apologie, il n'est digne ni des Juges a qui il parloit, ni de la cause qu il plaidoit. *Immo* (*a*) *si verum velis, uxor ad prolem multo auspicatius in villa quam in oppido ducitur: in solo uberi, quam in loco sterili: in agri cespite, quam in fori silice: mater futura in ipso materno si nubat sinu, in segete adulta super fœcundam glebam. Vel enim sub ulmo marita cubet in ipso gremio terræ matris inter soboles herbarum, & propagines vitium, & arborum germina.* Nous verrons (*b*) ci-dessous qu'on declara en pleine audience que Pudentilla n'étoit point belle, & que son contrat de mariage contenoit des clauses qui supofoient qu'elle étoit encore en âge d'avoir des enfans.

(*a*) *Ibid. p.* 329.

(*b*) *Dans la remarque L.*

(*H*) *De reserver sa bonne mine, sa propreté.*] Voici quelques parties de son portrait. *At* (*c*) *illa obtutum in me conversa, En, inquit, sanctissimæ Salviæ matris generosa proles. Sed & cetera corporis inexplicabiliter ad regulam congruentia, inenormis proceritas, succulenta gracilitas, rubor temperatus; flavum & inaffectatum capillitium; oculi cæsii quidem, sed vigiles, & in aspectu micantes prorsus aquilino, quoquò versum floridi: speciosus & immeditatus incessus.* Ses accusateurs lui reprocherent sa beauté (*d*), ses beaux cheveux, ses belles dens, son miroir. Sur les deux premiers chefs il repondit qu'il étoit fâché que l'accusation fût fausse. *Quod* (*e*) *utinam tam gravia formæ & facundiæ crimina verè mihi approbrasset! non difficile ei respondissem, quod Homericus Alexander Hectori:*

(*c*) *Metamorph. l.* 2. *pag.* 115. *Voiez aussi l.* 1. *pag.* 112.

(*d*) Accusamus apud te philosophum formosum, & tam Græcè quam Latinè, proh nefas! disertissimum. *Apolog. pag.* 275.

(*e*) *Ibid. & pag.* 276.

Οὔτι ἀπόβλητ' ἐστὶ θεῶν ἐρικυδέα δῶρα.
Ὅσσα κεν αὐτοὶ δῶσιν, ἑκὼν δ' οὐκ ἄν τις ἕλοιτο.
Munera deum gloriosissima nequaquam aspernanda:
Quæ tamen ab ipsis tribui sueta, multis volentibus non obtingunt.

Hæc ego de forma respondissem. Præterea, licere etiam Philosophis esse vultu liberali. Pythagoram, qui primùm sese Philosophum nuncuparit, eum sui sæculi excellentissima forma fuisse: item Zenonem. . . . Sed hæc defensio, ut dixi, aliquammultum à me remota est: cui, præter formæ mediocritatem, continuatio etiam litterati laboris omnem gratiam corpore deterget, habitum incuriâ tenuat, succum exsorbet, colorem oblitterat, vigorem debilitat. Capillus ipse, quem isti aperto mendacio ad lenocinium decoris promissum dixere, vides quam non sit amœnus ac delicatus, horrore implexus atque impeditus, stuppeo tomento assimilis, & inæqualiter hirtus, & globosus, & congestus: prorsus inenodabilis diutina incuria, non modò comendi, sed saltem expediendi & discriminandi. A l'égard du troisiéme chef, il ne se defendit point d'avoir envoié a un ami une poudre qui étoit propre à bien nettoier les dens, & d'y avoir joint des vers qui contenoient une description exacte des effets de cette poudre: il soutint que tout le monde, & principalement ceux qui parloient en public, devoient avoir un soin tout particulier de tenir nette leur bouche. Il eut là un beau champ pour rendre bonne sa cause, & pour tourner en ridicule son adversaire, quoi qu'aparemment il eût donné lieu à la critique, par une trop grande affectation de se distinguer des autres Savans. Voilà comment certaines causes sont aisées à defendre, encore qu'on ait un peu de tort. *Vidi ego dudum,* (*f*) repondit-il, *vix risum quosdam tenenteis, cum munditias oris videlicet orator ille aspere accusaret, & dentifricium tanta indignatione pronunciaret, quanta nemo quisquam venenum. Quidni? crimen haud contemnendum Philosopho, nihil in se sordidum sinere, nihil uspiam corporis apertum, immundum pati ac fœtulentum; præsertim os, cujus in propatulo & conspicuo usus homini creberrimus: sive ille cuipiam osculum ferat, seu cum cuiquam sermocinetur, sive in auditorio dissertet, sive in templo preces allegat. Omnem quippe hominis actum sermo præit: qui, ut ait Poëta præcipuus, è dentium muro proficiscitur.* Faisons le même jugement de la derniere accusation. Ce n'est pas un crime à un Docteur dans quelque Faculté que ce soit d'avoir un miroir, mais s'il le consultoit trop quand il s'habille, on l'en pourroit critiquer fort justement. Dans le tems d'Apulée la Morale étoit beaucoup plus rigide qu'aujourd'hui, par raport à l'exterieur, car il n'ose point convenir qu'il se serve de son miroir. Il soutient qu'il le pourroit faire, & il le prouve par plusieurs raisons philosophiques, qui pour dire la verité sont beaucoup plus ingenieuses, que judicieusement placées; mais il nie qu'il consulte son miroir. *Sequitur* (*g*) *de speculo longa illa & censoria oratio, de quo pro rei atrocitate pæne diruptus est Pudens, clamitans,* Habet speculum philosophus, possidet speculum philosophus. *Ut igitur habere concedam, ne aliquid objectasse te credas, si negaro, non tamen ex eo me accipi necesse est exornari quoque ad speculum solere . . Plurimis rebus possessu careo, usu fruor: quod si neque habere utendi argumentum est, neque non utendi non habere, & speculi non tam possessio culpatur quam inspectio, illud etiam doceas necesse est quando & quibus præsentibus in speculum inspexerim, quoniam, ut res est, majus piaculum decernis speculum philosopho, quam Cereris mundum profano videre.*

(*f*) *Ibid. pag.* 277.

(*g*) *Ibid. pag.* 281. 282.

Voiez l'invective de Juvenal (*h*) contre l'Empereur Othon qui comptoit son miroir pour l'une des principales pieces de son équipage de guerre. Au reste il me semble (je n'ose neanmoins l'affirmer) qu'Apulée avoit en vue son procés, lors qu'il decrivit dans l'une de ses harangues celui d'Apollon & de Marsyas. Il supose que Marsyas debuta par louer ses cheveux entortillez, sa barbe affreuse, sa poitrine velue, & par reprocher à Apollon une propreté extrême: (*i*) *Marsias, quod stultitiæ maximum specimen est, non intelligens se deridiculo haberi, priusquam tibias occiperet inflare, prius de se & Apolline quædam deliramenta barbarè effutivit: laudans sese quod erat & coma relicinus, & barba squallidus, & pectore hirsutus, & arte tibicen, & fortuna egenus, contra Apollinem, ridiculum dictu, adversis virtutibus culpabat. Quod Apollo esset & coma intonsus, & genis gratus, & corpore glabellus, & arte multiscius, & fortuna opulentus. . . . . Lingua fatidica seu tute oratione, seu versibus malis, utrobique facundia æquipari . . . . Risere Musæ, cum audirent hoc genus crimina, sapienti exoptanda, Apollini objectata* (*k*), *& tibicinem illum certamine superatum, velut ursum bipedem, corio execto nudis & laceris visceribus reliquerunt.* Notez qu'Apulée assure que son accusateur n'etoit qu'un gros paisan fort laid: (*l*) *Mihi istud crede quamquam teterrimum os tuum minimum à Thyeste tragico demutet, tamen profecto discendi cupidine speculum inviseres, & aliquando relicto aratro mirarere tot in facie tua sulcos rugarum. At ego non mirer, si boni consulis me de isto deformissimo vultu tuo dicere, de moribus tuis multo truculentioribus reticere?*

(*h*) Ille tenet speculum pathici gestamen Othonis, Actoris Aurunci spolium: quo se ille videbat Armatum, cum jam tolli vexilla juberet. Res memoranda novis annalibus atque recenti Historia, speculum civilis sarcina belli. *Juven. Sat.* 2. *v.* 99.

(*i*) *Apul. Florid. pag.* 341.

(*k*) *Voiez l'application qui est faite de ce passage dans les Nouvelles de la Republ. des lettres, Septemb.* 1685. *article* 7.

(*l*) *Apul. Apol. pag.* 284.

(*I*) *Servi de sortileges pour s'emparer de son cœur & de son argent.*] Apulée n'avoit pas besoin d'une grande justification par raport au premier article; car puis que par des raisons de santé Pudentilla s'étoit determinée à un second mariage, avant même que d'avoir vu ce pretendu Magicien, la jeunesse, la bonne mine, le beau caquet, l'esprit, & les autres agrémens d'Apulée étoient un charme plus que suffisant à le faire aimer de cette Dame. Il eut les occasions les plus favorables de gagner son amitié, car il logea quelque tems chez elle; le fils aîné de Pudentilla le voulut absolument, & ce fut lui qui souhaita qu'il se mariât avec elle, & qui le sollicita à y songer (*m*). Apulée menagea finement tous ses avantages, & poussa dans le ridicule par des traits vifs & agreables ses accusateurs. Vous vous étonnez, leur disoit-il, qu'une femme se soit remariée après 13. ans de viduité; il est bien plus étonnant qu'elle ne se soit pas plutôt remariée. Vous croiez qu'il a falu de la Magie pour obliger une veuve de son âge à se marier avec un jeune garçon, & au contraire c'est ce qui montre que la Magie eût été bien superflue. (*n*) *Cur mulier libera tibi nupsit post annos tredecim viduitatis? quasi non magis mirandum sit quod tot annis non nupserit. . . . . At enim major natu non est juvenem aspernata. Igitur hoc ipsum argumentum est nihil opus magia fuisse ut nubere vellet mulier viro, vidua cœlibi, major juniori.* Si l'arrêt des Juges eût été formé sur la sentence qui fut prononcée en pareil cas à-peu-près par la mere d'Alexandre le Grand, il eût été admirable. (*o*) Ὁ βασιλεὺς Φίλιππος ἤρα Θετταλῆς γυναικὸς αἰτίαν ἐχούσης κατα-

(*m*) *Apol. pag.* 320.

(*n*) *Ibid. p.* 201.

(*o*) *Plutarch. in precept. conjug. p.* 141. *B. Voiez la remarque L. de l'article* Grandier.

que * Saint Augustin l'assûre, mais devant Claudius Maximus Proconsul d'Afrique, & Païen de religion. Il se defendit avec beaucoup de vigueur : nous avons l'Apologie qu'il prononça devant les Juges. C'est une très-belle † piece ; on y voit des (K) exemples des plus honteux artifices, que la mauvaise foi d'un impudent calomniateur soit capable de mettre en jeu. On ‡ a observé qu'Apulée avec tout son art magique ne put jamais parvenir à aucune magistrature, quoi qu'il fût de bonne maison, qu'il eût été fort bien élevé, & que son éloquence fût fort estimée.

* *De Civit. Dei l. 8. c. 19.*

† *August. ibid.*

‡ *St. Augustin fait cette remarque dans son epitre 5. Voiez la remarque L à la fin.*

καταφαρμακεύειν αὐτόν· ἐσπούδασεν οὖν ἡ Ὀλυμπιὰς λαβεῖν τὴν ἄνθρωπον ὑποχείριον. ὡς δὲ εἰς ὄψιν ἐλθοῦσα, τό, τε εἶδος εὐπρεπὴς ἐφάνη, καὶ διελέχθη πρὸς αὐτὴν οὐκ ἀγεννῶς οὐδὲ ἀσυνέτως, Χαιρέτωσαν (εἶπεν ἡ Ὀλυμπιὰς) αἱ διαβολαί· σὺ γὰρ ἐν σεαυτῇ τὰ φάρμακα ἔχεις. Rex Philippus deperibat Thessalicam quandam mulierem, quæ veneficio eum circumvenisse dicebatur: operam dedit Olympias, ut eam in suam redigeret potestatem. cùm in conspectum ea reginæ venisset, neque forma tantùm videretur egregia, sed & collocuta esset neque abjectè neque imprudenter: Facessant, inquit Olympias, calumniæ. tibi tua in teipsa sunt reposita veneficia. Voilà pour l'article de la conquête du cœur. L'autre article qui est celui de l'argent fait naitre quelques soupçons, non pas de Magie, mais d'avarice. On a de la peine à croire que ce mariage n'ait pas été un sacrifice à des raisons d'interêt. Ne condamnons pas neanmoins Apulée sans l'entendre. Il offre de prouver par son contrat de mariage qu'il ne se fit rien donner par Pudentilla ; mais qu'il se fit seulement promettre une somme assez modique en cas qu'il lui survêcût, & en cas qu'il vint des enfans de leur mariage. Il fait voir par plusieurs faits combien sa conduite avoit été desinteressée, & combien il étoit raisonnable qu'il exigeât de sa femme la somme qu'elle lui avoit promise. C'est là qu'en pleine audience il est obligé de faire des confessions dont Pudentilla se seroit très-bien passée. Il dit qu'elle n'étoit ni belle ni jeune, ni un sujet qui pût tenter (a) en nulle maniere de recourir aux enchantemens, & qu'il ne faudroit pas s'étonner qu'elle eût fait de grans avantages à un homme comme lui. *Quamquam (b) quis omnium vel exigue rerum peritus culpare auderet, si mulier vidua & mediocri forma, at non ætate mediocri nubere volens, longa dote & molli conditione invitasset juvenem neque corpore, neque animo, neque fortuna pœnitendum.* (c) Il dit que Pontianus fils de Pudentilla ne lui proposa le mariage de sa mere que comme une charge, & comme une action d'ami & de Philosophe ; je veux dire une action plus convenable à un bon ami de Pontianus, & à un Philosophe, que ne seroit pas d'attendre un parti, où il pût trouver en même tems les richesses & la beauté. Il releve extrémement les avantages d'une fille sur une veuve. Une belle fille, dit-il, quelque pauvre qu'elle soit vous aporte une grosse dot, un cœur tout neuf, la fleur & les premieres épreuves de sa beauté. C'est avec une grande raison que tous les maris font un si grand cas de la fleur du pucelage ; tous les autres biens qu'une femme leur aporte sont de telle nature, qu'ils peuvent les lui rendre s'ils ne veulent point lui avoir de l'obligation ; elle peut les retirer, elle peut les recouvrer, celui-là seul ne se peut rendre, il reste toûjours au pouvoir du premier epoux. Si vous epousez une veuve, & qu'elle vous quitte, elle remporte tout ce qu'elle vous a aporté, vous ne pouvez point vous vanter de retenir quoi que ce soit qui lui ait apartenu. Il remarque plusieurs autres inconveniens des mariages avec des veuves, & il conclut qu'il en auroit coûté bon à Pudentilla pour se marier si elle n'avoit pas trouvé en lui une humeur de Philosophe. (d) *Virgo formosa, etsi sit oppido pauper, tamen abunde dotata est. Affert quippe ad maritum novam animi indolem, pulcritudinis gratiam, floris rudimentum. Ipsa virginitatis commendatio jure meritoque omnibus maritis acceptissima est. Nam quodcunque aliud in dotem acceperis, potes cum libuit ne sis beneficio obstrictus omne ut acceperas retribuere ; pecuniam renumerare, mancipia restituere, domo demigrare, prædiis cedere. Sola virginitas cum semel accepta est reddi nequitur : sola apud maritum ex rebus dotalibus remanet. Vidua autem qualis nuptiis venit, talis divortio digreditur. Nihil affert irreposcibile, sed venit jam ab alio præflorata : certe tibi, ad quæ velis, minime docilis : non minus suspectans novam domum, quam ipsa jam ob unum divortium suspectanda : sive illa morte amisit maritum, ut scævi ominis mulier, & infaudi conjugii, minime appetenda ; seu repudio digressa est, utramvis habebat culpam mulier : quæ aut tam intolerabilis fuit ut repudiaretur, aut tam insolens, ut repudiaret. Ob hæc & alia vidua dote aucta procos solicitant. Quod Pudentilla quoque in alio marito fecisset, si Philosophum spernentem dotis non reperisset.*

(a) *Apol. pag. 332.*

(b) *Quod instituti pergam disputare, nullam mihi causam fuisse Pudentillam veneficiis ad nuptias prolectandi. Formam mulieris & ætatem ipsi ultro improbaverunt, idque mihi vitio dederunt talem uxorem causa avaritiæ concupisse, atque adeo primo dotem in congressu grandem & uberem rapuisse. Apol. pag. 331.*

(c) *Considere sese fore ut id onus recipiam, quoniam non formosa pupilla, sed mediocri facie mater liberorum mihi offeratur. Sin hæc reputans formæ & divitiarum gratia me ad aliam conditionem reservarem, neque pro amico neque pro philosopho factu-rum. Ib. pag. 320.*

(d) *Ibid. pag. 352.*

Il y auroit bien des reflexions à pousser sur ce discours d'Apulée, si l'on n'avoit autre chose à faire que cela ; mais quelque pressé que je sois de passer à d'autres articles je dirai pourtant deux choses : l'une que ce bien que l'on ne retire jamais d'entre les mains d'un mari est fort chimerique ; il n'y a ni Boulanger ni Boucher qui voulût faire credit de cinq sols sur cette imperissable possession. L'autre est qu'Apulée n'avoit pas consideré selon toutes leurs especes les desavantages des veuves. Il n'a rien dit des veuves qui n'ont pas eu d'enfans, aussi ne se trouvoit-il point dans le cas. Un Chanoine de Paris qui fut embrasser à G. la Religion Protestante l'an 1672. eut bientôt demêlé parmi les femmes qu'il vit au temple une jeune veuve, riche & bien faite. Il trouva bientôt l'occasion de lui parler, & plus il la vit, plus il conut qu'elle seroit bien son fait. Mais comme il n'avoit aporté de France que l'embonpoint des personnes de sa profession, & quelques lumieres sur les abus du Papisme, on le rebuta un peu fierement. Il me fit confidence de ce rebut, & se plaignit moins du fond même de l'affaire, que des (e) manieres. Je lui representai ingenûment qu'il avoit eu tort de se commettre veu l'état present de sa fortune, & la grande volée de la Dame. Il m'avoüa qu'elle étoit trop riche pour un homme comme lui ; mais il faut rabatre beaucoup de ses richesses, poursuivit-il, à cause qu'elle n'a point eu d'enfans, cela seul y fait une breche de 30. ou 40. mille livres. Sans la presomption qu'elle est sterile, je l'estimerois d'autant un meilleur parti que je ne fais, veu sur tout que mon frere unique n'a point d'heritiers, & que ma famille court risque de perir si je ne laisse posterité. Je ne voulus point entrer en dispute avec un homme qui avoit examiné si precisément cette matiere : je lui en laissai toutes les compensations & les évaluations. Je me contentai de croire que l'envie de ne laisser point perir sa race, avoit été pour lui une vive source de lumieres.

REFLEXION d'un Chanoine converti sur une veuve qui n'a point eu d'enfans.

(e) *Il decn parloit jamais sans dire* Est modus in rebus.

(K) *Des exemples des plus honteux artifices.*] J'en produirai un seulement, afin qu'on voie que dans tous les siecles l'esprit de la calomnie a été de forger des preuves par des lambeaux, ou par des extraits infideles de ce que quelcun a dit ou écrit. Les accusateurs d'Apulée pour le convaincre de Magie, alleguerent une lettre que sa femme avoit écrite pendant qu'il la recherchoit. Ils soutinrent qu'elle avoit avoüé dans cette lettre qu'Apulée étoit Magicien, & qu'il l'avoit enforcelée. Il ne leur étoit pas difficile de faire acroire qu'elle avoit écrit cela, car ils ne lisoient que certains mots de sa lettre detachez de ce qui les precedoit, & de ce qui les suivoit, & personne ne les pressoit de lire tout. Apulée les couvrit enfin de honte, en faisant lire tout le passage de la lettre de Pudentilla. Il parut que bien loin de se plaindre d'Apulée, elle le justifioit, & se moquoit finement des accusateurs. Voiez ses paroles, vous y trouverez que les mêmes termes precisément peuvent être ou l'accusation, ou la justification d'Apulée, selon qu'on les detache de ce qui precede, ou qu'on ne les en detache pas. *Βουλομένην γάρ με δι' ἃς εἶπον αἰτίας γαμηθῆναι, αὐτὸς τοῦτον ἔπεισας ἀντὶ πάντων αἱρεῖσθαι, θαυμάζων τὸν ἄνδρα, καὶ σπουδάζων αὐτὸν οἰκεῖον ἡμῖν δι' ἐμοῦ ποιεῖσθαι. νῦν δὲ ὡς μοχθηροί ἡμᾶς κακοήθεις τε ἀναπείθουσιν, αἰφνίδιον ἐγένετο Ἀπολέϊος μάγος, καὶ ἐγὼ μεμάγευμαι ὑπ' αὐτοῦ. καὶ ἐρῶ. καὶ ἐλθὲ νῦν πρὸς ἐμέ, ἕως ἔτι σωφρονῶ. Cùm enim vellem nubere propter eas causas, quas dixi, tu ipse persuasisti mihi, ut hunc præ omnibus eligerem, admiratus virum, & cupiens reddere eum nobis familiarem meâ operâ. Nunc verò cùm nefarii & maligni vos sollicitant, Apulejus repentè Magus factus est, & ego incantata sum ab eo. Certè amo eum. Venire nunc ad me, donec adhuc sum compos mentis (f).* Il exaggera comme il faut cette sorte de fourberie. Ses paroles sont dignes d'être gravées en lettres d'or en mille lieux, pour étonner s'il est possible les calomniateurs qui en tout païs, & en tout siecle se servent de semblables infidelitez. *Multa sunt*, dit-il, (g) *quæ sola prolata calumniæ possunt videri obnoxia. Cujusvis oratio insimulari potest, si ea quæ ex prioribus nexa sunt principio sui defraudentur, si quædam ex ordine scriptorum ad libidinem supprimantur, si quæ simulationis causa dicta sunt, adseverantis pronunciatione quam exprobrantis legantur.*

(f) *Apud Apol. pag. 326.*

(g) *Ibid.*

mée. Ce n'eſt point par un mepris philoſophique, pourſuit-on, qu'il a vêcu hors des emplois politiques, car il ſe faiſoit honneur d'avoir une charge de Prêtre qui lui donnoit l'intendance des jeux publics; & il diſputa vivement β contre ceux qui s'opposoient à l'érection d'une ſtatuë dont les habitans d'Oea le voulurent honorer. Rien ne montre plus ſenſiblement l'impertinente credulité des Payens, que d'avoir dit qu'Apulée (L) avoit fait un ſi grand nombre de miracles, qu'ils égaloient ou même qu'ils ſurpaſſoient ceux de JESUS-CHRIST. Il y eut ſans doute bien des gens qui prirent pour une hiſtoire veritable tout ce qu'il raconte dans ſon Ane d'or. Je m'étonne que St. Auguſtin γ ait été flotant ſur cela, & qu'il n'ait pas certainement ſu qu'Apulée n'avoit donné ce livre que comme un δ Roman. Il n'en étoit pas l'inventeur; la choſe venoit de plus loin, (M) comme Mr. Moreri l'a entrevu dans les paroles de Voſſius qu'il n'a pas bien entenduës. Quelques Paiens (N) ont parlé de ce Roman avec mepris. Apulée (O) avoit été extremement laborieux: il avoit compoſé (P) pluſieurs livres, les uns en vers, les autres en proſe, dont il n'y a qu'une partie qui ait reſiſté aux injures du tems. Il ſe plaiſoit à declamer, & il le faiſoit avec l'aplaudiſſement de tout l'Auditoire. Lors qu'il ſe fit ouïr à Oea, ε les auditeurs s'écrierent tout d'une voix qu'il lui faloit conferer l'honneur de la bourgeoiſie. Ceux de Carthage l'écouterent favorablement, * & lui érigerent une ſtatuë: pluſieurs autres villes † lui firent le même honneur. On dit que ſa femme lui tenoit la chandelle pendant qu'il étudioit; mais je ne croi pas qu'il faille prendre cela au pied de la lettre, c'eſt aparemment une figure de l'éloquence Gauloiſe de Sidonius Apollinaris, ‡ *Legentibus meditantibuſque candelas & can-*

β *Proſtatus ſibi apud Oeenſes locanda, ex qua civitate habebat uxorem, adverſus contradictionem quorundam civium litigaret, quod poſteros ne lateret ejuſdem litis orationem ſcriptam memoriæ commendavit. Auguſtin. epiſt. 5.*

γ *Id. de civit. Dei l. 18. cap. 18.*

δ Sermone iſto Mileſio varias fabulas conſeram. *Apul. in Prologo.*

ε *Id. apol. pag. 320.*

* *Id. Flor. pag. 355. & ſeq.*

† *Ib. pag. 356.*

‡ *Epiſt. 10. l. 2.*

(L) *Qu'Apulée avoit fait un ſi grand nombre de miracles.*] On auroit de la peine à croire que cela eût été dit, ſi des gens dignes de foi ne l'atteſtoient: mais nous voions que cette impertinence des Paiens étoit tellement prônée au ſiecle de St. Auguſtin, qu'on pria ce grand Prelat de la refuter. (a) *Precator acceſſerim ut ad ea vigilantius reſpondere digneris, in quibus nihil amplius Dominum quam alii homines facere potuerunt, feciſſe vel geſſiſſe mentiuntur. Apollonium ſiquidem ſuum nobis & Apulejum aliosque magicæ artis homines in medium proferunt, quorum majora contendunt extitiſſe miracula.* St. Auguſtin ſe contenta de repondre (b) que ſi Apulée avoit été un ſi puiſſant Magicien, il n'eût point vêcu avec l'ambition qui le poſſedoit dans une condition auſſi petite que l'avoit été la ſienne: que d'ailleurs il s'eſt defendu de la Magie, comme d'un grand crime. On parloit de ſes pretendus miracles long tems avant St. Auguſtin, car Lactance s'étonne que l'Auteur qu'il a refuté n'eût pas joint Apulée à Apollonius de Tyane. *Voluit oſtendere Apollonium vel paria, vel etiam majora feciſſe. Mirum quod Apulejum prætermiſit cujus ſolent & multa & mira memorari* (c). Apulée a eu le deſtin de bien d'autres gens: on n'a parlé de ſes miracles qu'après ſa mort; ſes accuſateurs ne lui objecterent que des vetilles, ou prouverent le plus mal du monde ce qui pouvoit avoir l'apparence de ſortilege. Mais je ne ſai comment accorder St. Auguſtin avec Apulée. L'un dit (d) qu'Apulée ne put jamais parvenir à aucune charge de judicature, *ad aliquam judiciariam Reipublicæ poteſtatem.* (e) L'autre ſe vante d'occuper le poſte que ſon pere avoit occupé, ſon pere, dis-je, qui avoit paſſé par toutes les charges de ſa patrie. *In qua colonia patrem habui loco principe Duumviralem cunctis honoribus perfunctum. Cujus ego* LOCUM *in ea repub. exinde ut participare* CURIAM *cœpi nequaquam degener pari ſpero honore & exiſtimatione tueor.*

(M) *La choſe venoit de plus loin, comme Mr. Moreri l'a entrevu.*] Raportons premierement ſes paroles. *La metamorphoſe de l'ane d'or* „eſt une paraphra„ſe de ce qu'il avoit pris dans Lucien, comme celui„ci l'avoit tirée de Lucius de Patras dont parle Pho„tius . . . . . Il y a même apparence qu'Apulée tira „de ſa ſource même le ſujet de la fable qu'il a accom„modée à ſa façon, car il ſavoit très bien la langue „greque & la latine.„ Pour bien juger ſi Mr. Moreri merite d'être critiqué, il faut comparer avec ce qu'il vient de dire le paſſage de Voſſius qui lui a ſervi d'original. (f) *De ætate* Lucii Patrenſis *non liquet, niſi quod antiquior credatur Luciano, quippe qui inde compilaſſe videatur Lucium ſeu aſinum ſuum, ut ex Luciano poſtea aſinum ſuum aureum exſcripſit Appuleius. Niſi is potius ex eodem Lucii fonte ſua hauſit, & hoc ſane veriſimilius eſt. Nempe ut Lucium in epitomen redegit Lucianus, ita paraphraſin Lucii ſcripſit Appuleius, ſed ille Græcè, hic Latinè.* Il eſt clair que Mr. Moreri n'a pas entendu la penſée de Voſſius, & qu'il ne devoit pas dire que l'Ouvrage d'Apulée eſt la paraphraſe de celui de Lucien. Il devoit dire que Lucius de Patras avoit été abregé par Lucien, & paraphraſé par Apulée. Le raiſonnement que Mr. Moreri enferme dans ces paroles, *car il ſavoit très bien la langue greque & la latine*, ne vaut rien du tout. Mettez en forme ce raiſonnement, vous y trouverez cet enthymême, *Il ſavoit très-bien la langue Greque & la Latine. Donc il a tiré de ſa ſource même le ſujet de cette fable qu'il a accommodée à ſa façon*, c'eſt-à-dire, *donc il n'a pas paraphraſé Lucien, mais Lucius de Patras.* Cet enthymême eſt ridicule; il ne faut pas moins ſavoir la langue Greque pour ſe ſervir de Lucien, que pour ſe ſervir de Lucius; & il ne ſert de rien de ſavoir la langue Latine, pour *accommoder à ſa façon* un ſujet emprunté de Lucius. Mr. de la Fontaine ne peut-il pas accommoder à ſa façon un conte d'Ouville? Il ſeroit d'un plus grand uſage qu'on ne penſe de critiquer la fauſſe Logique des Auteurs. Les jeunes gens qui ſont nez pour compoſer, profiteroient beaucoup de bonne heure à une telle critique.

(N) *Quelques Paiens ont parlé de ce Roman avec mepris.*] Je n'en veux point d'autre preuve que la lettre où l'Empereur Severe ſe plaint au Senat des honneurs qu'on avoit rendus à Clodius Albinus. On lui avoit donné entre autres loüanges celle de ſavant. L'Empereur ne pouvoit ſouffrir qu'une telle loüange eût été donnée à un homme qui s'etoit uniquement rempli l'eſprit des contes & des rapſodies d'Apulée. (g) *Major fuit dolor quod illum pro literato laudandum plerique duxiſtis, quum ille næniis quibuſdam anilibus occupatus inter Mileſias punicas Apulei ſui, & ludicra literaria conſeneſceret.* Macrobe a renvoié aux (h) nourrices tous les Romans ſemblables à l'Ane d'or d'Apulée.

(O) *Apulée avoit été extremement laborieux.*] Voiez ce qu'il dit lui-même quand il repond à ſon adverſaire ſur le chapitre de l'éloquence. (i) *De eloquentia verò, ſi qua mihi fuiſſet, neque mirum neque invidioſum deberet videri, ſi ab ineunte ævo unis ſtudiis litterarum ex ſummis viribus deditus, omnibus aliis ſpretis voluptatibus, ad hoc ævi, haud ſciam anne ſuper omnes homines impenſo labore, diuque noctuque, cum deſpectu & diſpendio bonæ valetudinis, eam quæſiſſem.*

(P) *Il avoit compoſé pluſieurs livres.*] Voiez la Diſſertation *de vita & ſcriptis Apulei*, que Wower a miſe à la tête de ſon édition; & que Mr. Fleuri Scholiaſte Dauphin a fait imprimer à la tête de la ſienne. On peut dire qu'Apulée étoit un genie univerſel: il y a peu de ſujets qu'il n'ait maniez. Il a traduit le Phedon de Platon, & l'Arithmetique de Nicomachus: il a écrit *de republica; de numeris; de muſica;* on cite ſes queſtions de table; ſes lettres à Cerellia qui étoient un peu bien libres; ſes proverbes, ſon Hermagoras, ſes *Ludicra*. Il parle lui-même de ce dernier: *Legerunt*, dit-il (k), *è* Ludicris *meis epiſtolium de dentifricio, verſibus ſcriptum.* Nous avons encore ſon Ane d'or en onze livres; ſon Apologie, ſes traitez de *Philoſophia naturali; de Philoſophia morali; de Syllogiſmo categorico; de Deo Socratis; de Mundo*, & ſes *Florida*. Quant à ſes lettres à Cerellia, je ne veux point omettre la penſée d'un ſavant (l) Critique. Il croit que le nom de Ciceron doit être inſeré dans le paſſage d'Auſone où il eſt parlé de ces lettres; car c'eſt à Ciceron qu'on a reproché d'avoir eu des liaiſons peu loüables avec Cerellia, & de lui avoir écrit trop librement. Sur ce pied-là il faut lire ainſi dans Auſone, *Eſſe Apulejum in vita Philoſophum, in epigrammatis amatorem; Ciceronis in præceptis omnibus exſtare ſeveritatem, in epiſtolis ad Cerelliam ſubeſſe petulantiam.*

(a) *Marcellinus ad Auguſt. epiſt. 4. inter epiſt. Auguſtini. Voiez auſſi la lettre 49. de St. Auguſtin p. m. 208.*

(b) *Auguſt. epiſt. 5.*

(c) *Lactant. Divin. inſtitut. l. 5. c. 3. Voiez auſſi St. Jerôme in* Pſalmum 81.

(d) *Aug. epiſt. 5.*

(e) *Apul. Apol. pag. 289.*

(f) *Voſſius de Hiſtor. Græc. pag. 517. 518.*

(g) *Capitolin. in Clodio Albino p. m. 703.*

(h) Vel argumenta fictis caſibus amatorum referta quibus vel multum ſe Arbiter exercuit, vel Apulejum nonnunquam luſiſſe miramur. Hoc totum fabularum genus quod ſolas aurium delicias profitetur, è ſacrario ſuo in nutricum cunas ſapientiæ tractatus eliminat. *Macrob. Saturnal. l. 1. c. 2.* (i) *Apul. in Apolog. p. 276.* (k) *Id. ib.* (l) *Fridericus Gronovius in Auſon. Cent. Nuptial. in editione Auſonii, Amſtelod. 1671. pag. 516.*

candelabra tenuerunt. Plusieurs Critiques (PΔ) ont publié des notes sur Apulée. Je ne sache point * qu'on ait d'autres traductions (Q) Françoises de l'Ane d'or qu'en vieux Gaulois. On a raison de prendre ce livre (R) pour une satire continuelle des desordres dont les Magiciens, les Prêtres, les impudiques, les voleurs, &c. remplissoient alors le monde.

☞ AQUÆUS (Etienne) en François *de* † *l'Aigue,* ‡ Seigneur de Beauvais en Berri son païs natal, se fit estimer par ses (A) actions militaires, & par ses écrits sous le regne de François I. Ce n'est pas que son (B) commentaire sur Pline, qui est le meilleur de ses Ouvrages, soit au fond fort bon, mais c'étoit beaucoup en ce tems-là qu'un Gentilhomme en pût faire autant. Ce commentaire fut imprimé l'an 1530. Le Pere Hardouïn n'a pas bien su (C) cette date.

AQUAVIVA (André Matthieu) Duc d'Atri dans le Roiaume de Naples, & fils de Jules (AΔ) Aquaviva Comte de Conversano, ajoûta à l'éclat de sa naissance une érudition qui le rendit très-illustre vers la fin du XV. siecle, & au commencement du XVI. Il ne se contenta pas d'étudier, & de se familiariser avec les Savans; il se mêla aussi de faire des livres, & il s'en tira honorablement, comme il paroît par l'Ouvrage qu'il intitula *l'Encyclopedie*, & par un autre où il traite (A) de la vertu morale. Il fit aussi un livre *de re equestri*. Mais avant que de s'apliquer aux lettres avec tant d'ardeur, il avoit donné au metier des armes tout ce que

(PΔ) *Plusieurs Critiques ont publié des notes sur Apulée.*] Philippe Beroalde en publia de fort amples sur l'Ane d'or à Venise *in folio* l'an 1504. qui ont été rimprimées plusieurs fois *in* 8. à Paris, & en d'autres lieux. Godescalc Stewechius, Pierre Colvius, Jean Wower &c. ont travaillé sur toutes les Oeuvres d'Apulée. Priceus a publié (a) à part l'Ane d'or & l'Apologie avec quantité d'observations. Les notes de Casaubon, & celles de Scipion Gentilis sur l'Apologie sont estimées. Celles-là parurent l'an 1594. & celles-ci l'an 1607. La meilleure édition du livre *De mundo* est celle de Leide 1591. *in* 8. Nous la devons à Bonaventure Vulcanius. Disons en passant que ce traité-là n'est presque que la traduction d'un pareil Ouvrage attribué à Aristote. Le livre *de Deo Socratis* a paru (b) avec les notes de Josias Mercerus. L'Auteur (c) que je cite vous instruira plus amplement de ce qui regarde les éditions d'Apulée. Il n'a point parlé en particulier de celle de Bâle *apud Henricum Petri* 1560. en trois volumes *in* 8. ni de celle de la même ville *apud Sebastianum Henricpetri* 1620. en deux volumes *in* 8. ni de celle de Lion 1614. en deux volumes in 8. qui ressemble parfaitement à celle de Leide dont il articule toutes les pieces, & qu'il met à l'an 1614. Je ne sai s'il n'auroit point pris le *Lugdunum* de France pour le *Lugdunum Batavorum*.

(Q) *D'autres traductions Françoises de l'Ane d'or qu'en vieux Gaulois.*] Jean Louveau, si je ne me trompe, est l'Auteur de la premiere: la Croix du Maine (d) en fait mention, sans marquer l'année qu'elle parut. Il se contente de dire qu'elle fut imprimée à Lion. Elle fut rimprimée à Paris par Claude Micard l'an 1584. Un certain J. de Montlyard a donné une traduction de ce même livre avec un Commentaire. Les deux éditions que j'en ai vuës sont l'une *jouxte la copie imprimée* à Paris chez Abel l'Angelier 1612. l'autre à Paris chez Samuel Thiboust 1623. La Preface est assez longue, & contient la critique de plusieurs fautes de Jean Louveau.

Depuis la premiere edition de ce Dictionaire, il a paru à Paris une traduction d'une partie de l'Ane d'or. Le Journal des Savans du 9. de Janvier 1696. en fait mention. Voiez la marge (*).

(R) *Prendre ce livre pour une satire continuelle.*] Voici ce que je trouve dans les notes de Mr. Fleury: *Tota* (e) *porro hæc metamorphosis Apulejana & stilo & sententia Satyricon est perpetuum* (*ut recte observavit Barthius Adverf. l. 51. cap. 11.*) *in quo magica deliria, sacrificulorum scelera, adulterorum crimina, furum & latronum impunita factiones palam differuntur.* Il ajoûte que les chercheurs de la Pierre Philosophale y pretendent trouver les mysteres du grand Oeuvre. Un homme qui s'en voudroit donner la peine, & qui auroit la capacité requise, (il faudroit qu'il en eût beaucoup) pourroit faire sur ce Roman un Commentaire fort curieux, & fort instructif, & où l'on aprendroit bien des choses que les Commentaires precedens, quelque bons qu'ils puissent être d'ailleurs, n'ont point dites. Il y a quelques endroits fort sales dans ce livre d'Apulée. On croit que l'Auteur y a mis quelques épisodes de son invention (f), & entre autres celui de Psyché, qui a fourni de nos jours la matiere d'une ex ellente piece de Theatre à Moliere, & d'un fort joli Roman à Mr. de la Fontaine.

(A) *Par ses actions militaires & par ses écrits.*] Voici l'éloge que le Pere Hardouïn lui donne: (g) *Vir nobilis in primis, ac militia quoque exacta egregie sordidus.* Les Ouvrages qu'il publia sont: (h) *Singulier traicté contenant la proprieté des tortues, escargots, grenouilles & artichaux*, à Lion in 8 (i). *Les Commentaires de Jules Cæsar de la guerre des Romains, & autres expeditions militaires par lui faictes ez Gaules & en Afrique*, à Paris 1531. *in folio* (k). Nous allons parler de son commentaire sur Pline.

(B) *Que son commentaire sur Pline . . . soit au fond fort bon.*] Il est plus considerable par sa grosseur que par la science qu'il contient. L'Auteur ne corrige qu'en plagiaire, & saute presque tous les endroits difficiles. C'est le jugement qu'en porte le Pere Hardouïn. *Commentarios*, dit-il (l), *scripsit in omnes Plinii libros: sed mole magis quam eruditione insignes. Nec vero emendationes ullas habet, quam quas à Rhenano mutuatus est: & ea fere in quibus salebrarum est aliquid aut ambagis, solet is ceu foveam, securus prætergredi.* Il tomba dans le defaut de plusieurs autres Ecrivains; il s'accommoda du bien d'autrui sans nommer son bienfaiteur, & il ne le nomma que lors qu'il voulut le censurer. Rhenanus ne se tut pas en cette rencontre: voici ce qu'il écrivit à un Medecin du Cardinal de Maience: (m) *Hoc mirum, quod quum ex meis castigationibus nonnihil sit adjutus, nusquam tamen mei mentionem facit, nisi quoties vult reprehendere.* Le jugement general qu'il fait de ce livre-là merite d'être raporté. (n) *In primis ipsum volumen non est exiguum, ex variis congestum autoribus, quod usui pauperculis esse possit, qui non habent bibliothecam instructam, puta Aristotelem & Albertum de Animalibus, Raphaelem Volaterranum, ex quo integra ferme capita autor transcripsit bona fide, hoc est, una cum ipsis mendis ne syllaba quidem mutata, Cælium Rhodiginum, Columellam etiam, Palladiumque, & similes scriptores. Nam hoc præcipue habet studio, citare testimonia autorum cum Plinio facinnt, de verbis ipsis minimum sollicitus, quod illi penitus puerile videtur. In summa liber talis est, qui si non magnopere juvet, excitet tamen literas, & Plinium ipsum vulgo fortassis commendet, quæ mihi res in primis grata est.*

(C) *Le Pere Hardouïn n'a pas bien su cette date.*] Il (o) remarque que Sigismond Gelenius publia un volume de corrections sur Pline l'an 1535. & que l'année suivante Beatus Rhenanus fit paroître son travail sur le même Auteur, & qu'au bout de quatre ans nôtre Aquæus fit imprimer son commentaire. Il faudroit donc qu'il l'eût publié l'an 1540. Or il est certain qu'il le publia en 1530. Je m'imagine que le Pere Hardouïn s'est abusé pour n'avoir pas su que Gelenius travailla deux (p) fois sur Pline avant l'édition de 1535. Il se peut faire que le livre d'Aquæus soit posterieur de cinq ans aux premieres corrections de Gelenius.

(AΔ) *Fils de Jules* Aquaviva *Comte de Conversano.*]. Ce Comte se distingua en plusieurs rencontres par sa valeur, & il commandoit l'armée de Naples (q) lors qu'il fut tué dans une escarmouche pendant que les Turcs assiegeoient Otrante l'an 1480. Son fils dont nous parlons dans cet article fut (r) inconsolable de cette perte assez long tems.

(A) *Où il traite de la vertu morale.*] Il semble que Paul Jove veuille dire que c'étoit un commentaire sur le traité de Plutarque de la vertu morale, & c'est ainsi que l'Auteur moderne des notes sur les poësies Latines de Sannazar l'a entendu (s): mais je n'ai pas trouvé assez de clarté dans les expressions de Paul Jove pour oser me determiner à ce sens-là; j'ai mieux aimé me tenir dans une idée plus vague. Voici le Latin de cet Auteur; *Nemo ex his qui illustribus arti*

* On écrit ceci l'an 1694.

† C'est ainsi que les Gascons apellent l'eau.

‡ Du Verdier Biblioth. Franc. pag. 278.

(a) L'Apologie à Paris en 1635. in 4. l'Ane d'or à Gouda en 1650. in 8.

(b) A Paris 1624. in 12.

(c) Joh. Albertus Fabricius in Bibliotheca Latina pag. 135. & seq.

(d) Pag. 238.

(*) Mr. le Baron des Coutures publia avec des notes en 1698. sa version Françoise du traité de Deo Socratis.

(e) Julius Floridus ubi infra.

(f) Horum certe noster ita imitator fuit, ut è suo penu innumerabilia protulerit, atque inter cætera venustissimum illud Psyches Ἐπεισόδιον. Jul. Floridus Comment. in Apul. ad usum Delphini pag. 2.

(g) Harduinus, præfat. in Plinium.

(h) Du Verdier, Biblioth. Franc. pag. 278.

(i) La Croix du Maine marque l'édition de Paris 1530.

(k) Du Verdier ib.

(l) Harduin. præfat. in Plin.

(m) Voiez la 50. lettre de la centurie Epistolarum Philologicarum publiée par Goldast pag. 196. edit. 1674.

(n) Ibid.

(o) Harduin. ubi supra.

(p) Voiez la lettre 69. du 30. livre d'Erasme pag. 1957.

(q) Voiez l'Hist. de Mahomet II. par Guillet, to. 1. pag. 373.

(r) Voiez les vers que Marulle lui adresse epigramm. l. 1. p. m. 16.

(s) Librum nempe nobilem cui Encyclopediæ nomen, itemque commentarium in Plutarchum de virtute morali. Not. ad Sann. eleg. pag. 188. edit. Amstel. 1689.

que sa naissance pouvoit exiger de lui, & il s'y étoit signalé, encore que la fortune lui eût été fort contraire. Il s'étoit trouvé deux fois à des batailles perduës, & y avoit été blessé & fait prisonnier. L'étude le consola dans sa prison, & il fut assez heureux pour obtenir sa liberté de Ferdinand Roi d'Aragon, lors que Gonsalve surnommé le grand Capitaine le vouloit envoier en Espagne avec les autres prisonniers. Depuis ce tems-là il jouït tranquillement des douceurs de la vie privée au milieu des livres, & de la conversation des hommes de lettres dont il se vit fort loüé (*B*), & fort honoré. Il inspira la même ardeur pour l'étude à son frere Bellisaire, qui devint lui (*B* Δ) aussi Auteur. Nôtre Aquaviva auroit été plus heureux, s'il eût été un peu meilleur économe; mais pour avoir fait trop de depenses pendant plusieurs années, il se trouva enfin incapable d'en faire assez. Il mourut à Conversano âgé de 72. ans, lors que les troupes de France sous la conduite de Lautrec ravageoient la Pouille β; c'est-à-dire l'an 1528.

β *Ex Jovio, elog. doctor. vir. c. 73.*

AQUIN (PHILIPPE D') en Latin *Aquinas* ou *Aquinius*, s'est aquis beaucoup de reputation par la conoissance de l'Hebreu qu'il enseignoit à Paris sous le regne de Louïs XIII. & par les (*A*) Ouvrages qu'il publia. Il étoit originaire d'Aquino dans le Roiaume de Naples γ, & de là venoit son nom; mais il étoit né dans le païs d'Avignon. Il se convertit du Judaïsme, & il eut une * pension du Clergé de France. Il est fait mention de lui (*B*) dans le procés du Marechal d'Ancre. Simeon de Muis (C) lui a donné bien des loüanges; Valerien de Flavigni (*D*) au contraire en a dit du mal. Il y a eu un Louïs Henri d'AQUIN contemporain de celui-là, & fort versé comme lui dans les langues Orientales. Je ne sai s'il étoit † son fils ou son frere. Il traduisit quelque (*E*) chose d'Hebreu en Latin ‡. Il avoit aussi été Juif, & il fut aussi pensionaire du Clergé. Antoine d'AQUIN qui a été premier Medecin de Louïs XIV. étoit petit-fils de Philippe.

γ *Je ne sai cela que par ouï dire.*

* *Voiez l'épitre dedicatoire de son interpretation de l'arbre de la Cabale.*

† *Mr. Colomiés croit qu'il étoit son fils.*

‡ *Voiez Colomiés, Gallia Orient. pag. 254. 256.*

ARA-

orti familiis ætate nostra claruerunt . . . . Andrea Matthæo Aquavivio . . . se luculentius optimis disciplinis exornavit; uti præclarè constat eo libro nobili pariter ac erudito qui Encyclopadia inscribitur, & de morali virtute Plutarchi plenior liber subtili & copioso commentario persimilis ostendit. Cela semble signifier une paraphrase fort travaillée de ce traité de Plutarque.

DEPUIS la premiere édition de ce Dictionaire j'ai eu occasion de decouvrir que Paul Jove s'est mal exprimé, car voici le titre de l'Ouvrage de nôtre Aquaviva dans l'édition de Naples 1526. *in folio. Commentarii in translationem libelli Plutarchi Charonei de virtute morali . . . . liber primus.* Le titre de l'édition d'Allemagne 1609. *in 4.* est plus long: *Illustrium & exquisitissimarum disputationum libri quatuor. Quibus omnes divina & humana sapientia, præsertim animi moderatricis, Musica atque Astrologia arcana in Plutarchi Cheronei de virtute morali præceptionibus recondita summo ingenii acumine retecta patefiunt, & figuris suo quoque illustrantur &c.* Le Toppi (*a*) dont j'emprunte ceci ni Leonard Nicodemo ne font aucune mention de l'Ouvrage intitulé *Encyclopadia.*

(*a*) *Toppi Biblioth. Napolet. pag. 14.*

(*B*) *Fort loüé & fort honoré.*] Alexanderab Alexandro lui dedia ses *Jours geniaux.* Pontanus lui dedia son 1. livre *de rebus cœlestibus*, & son traité *de magnanimitate.* Sannazar l'a loüé delicatement sur ce qu'il étoit, comme on l'a dit depuis de Mr. de Montauzier,

Favori de Pallas quelque nom qu'on lui donne,
Ou celui de Minerve ou celui de Bellone.

Voiez la derniere élegie du 2. livre sur la fin, & la 2. épigramme du 2. livre. Pour ce qui est de l'épigramme 44. du même livre, je doute qu'elle soit à la loüange de nôtre Aquaviva, comme l'a cru (*b*) l'Auteur des notes sur Sannazar; elle s'adresse *ad Neritinorum Ducem* qui, selon le temoignage de Paul Jove, étoit Bellisaire Aquaviva frere d'André Matthieu. La 1. élegie du 3. livre ne se raporte point non plus ce me semble à ce dernier, mais à Jules Aquaviva son pere. Voiez dans (*c*) l'Auteur que je cite le nom de plusieurs Ecrivains qui ont celebré nôtre André Matthieu.

(*b*) *Pag. 188.*

(*c*) *Nicodemo, addiz. alla Bibl. Napol. pag. 11. 12.*

(*B* Δ) *Bellisaire . . . . devint lui aussi Auteur.*] Il fit un traité *de venatione* qu'il dedia à Jean Matthieu son frere, un autre *de aucupio*, un autre *de principum liberis educandis*, un autre *de re militari*, & un autre *de singulari certamine.* Ces Ouvrages imprimez premierement à Naples *in folio* l'an 1519. furent rimprimez à Bâle *in 8.* l'an 1578. par les soins de Leonclaw avec le Manuel Palæologue de l'éducation roiale.

(*A*) *Et par les Ouvrages qu'il publia.*] En voici la liste: *Dictionarium Hebræo-Chaldæo-Thalmudico-Rabbinicum, fol.* imprimé à Paris l'an 1629. Les Racines de la langue Sainte, *ad formam Cubi Hutteriani*, à Paris 1620. *in 16.* La traduction en Italien des Apophthegmes des anciens Docteurs de l'Eglise Judaïque, recueillis par le Rabin Simeon fils de Gamaliel. L'exposition (*d*) des 13. manieres dont les anciens Rabins se sont servis pour expliquer le Pentateuque. L'interpretation de l'arbre de la Cabale enrichy de sa figure tirée des anciens Auteurs Hebreux, à Paris aux depens de l'Auteur 1625. *in 8.* Discours du Tabernacle & du camp des Israëlites, à Paris chez Th. Blaise 1623. *in 4.* Explications literales allegoriques & morales du Tabernacle que Dieu ordonna à Moyse, des habits des Prestres, & de la façon qu'on consultoit le rational en la loi ancienne, ensemble de la forme des Sacrifices Judaïques, le tout curieusement recueilli & fidellement traduit des plus sçavans & anciens Auteurs Hebreux; avec un Discours du camp des Israëlites, & la Description des pierreries du rational du grand Prestre ajoutes à la fin pour la seconde édition revuë par l'Auteur, à Paris *ibid.* 1624. *in 4.* Bechinas Olam, ou l'examen du monde de Rabi Jacob, Sentences Morales des anciens Hebreux, & les treize modes desquels ils se servoient pour interpreter la Bible. *in 8.* à Paris chez Jean Lacquehay 1629. *Phil. Aquinatis Hebraicæ Linguæ Profess. Lacrymæ in obitum Illustriss. Cardinalis de Berulle, Parisiis apud Joannem Bessin* 1629. in 8.

(*d*) *Imprimée à Paris l'an 1620. in 4.*

(*B*) *Dans le procés du Marechal d'Ancre.*] La chose est trop singuliere pour ne devoir pas être raportée. „ Item est verifié par informations, mesme par la „ deposition de Philippes Dacquin ci devant Juif, & „ aujourd'hui Chretien, lequel Conchine & sa femme ont mandé à Moulins où estoit icelui Dacquin „ (*e*) chez le Lieutenant Criminel, que Conchine & „ sa femme se sont aidez de la Cabale & des livres des „ Juifs. Estant à noter ce qu'a deposé ce Dacquin, „ que Conchine en la presence de sa femme auroit „ osté un pot de chambre pour l'impureté, & emporté hors l'image du Crucifix, de peur d'empeschement à l'effet que Conchine & sa femme pretendoient tirer de la lecture de quelques versets du „ Psalme 51. *miserere mei* en Hebrieu: laquelle lecture ils vouloient faire faire par Dacquin en la forme „ qu'elle leur avoit esté quelquefois faite par Montalto. „

(*e*) *Peut-être y étoit-il precepteur de Gilbert Gaulmin, qui a reconnu qu'il avoit été disciple de Philippe d'Aquin,* integrum Ms. librum, *dit-il, ad libros de vita & morte Mosis pag. 305.* ex Philippi Daquin præceptoris olim mei *suspectatos* descripsimus.

(C) *Simeon de Muis lui a donné bien des loüanges.*] Voici ce qu'il dit sur le verset du Pseaume 35. *Cum hic hærerem dubius, Philippus Aquinas è Judæo Christianus, vir rara & exquisitissima in Hebraicis literis doctrina, & quem nunquam frustra consulas, forte venit ad me visendi gratia, & venit quidem optatus. Ille statim atque de re communicavi, ut singulos Bibliorum versus imo & voces singulas in numerato habet, ac tanquam digitos tenet, indicavit locum ex Esaïa 66. v. 13.*

(*D*) *Valerien de Flavigni . . . en a dit du mal.*] Il étoit Professeur en Hebreu dans le College Roial à Paris. Il fronda cruellement la Bible de Mr. le Jai, il soutint que le texte Hebreu y avoit éte miserablement defiguré par Philippe d'Aquin. *Tot ac tantis conspurcatum maculis atque sordibus, obstetricantibus impurissimis manibus Philippi Aquinatis Avenionensis ex Judæo Christiani, ut à planta pedis usque ad verticem non sit in eo sanitas* (*f*).

(*f*) *In epistola de Hexaplis Parisiensibus, apud Colomesium, Gall. Orient. pag. 256.*

(*E*) *Il traduisit quelque chose d'Hebreu en Latin.*] Lisez ce qui suit. *Commentarius Rabi Levi filii Gersonis in librum Jobi. seu in V. prima capita interprete Ludovico Henrico Aquino Lutetiæ*, à Paris chez Th. Blaise 1622. *in 4. Scholia Rabi Salomonis Jarchi in librum Esther: item excerpta quædam ex Talmudo & Jalcut in eundem librum, interprete Lud. Henr. Aquino, ibid.* 1622. *in 4.*

ARAGON (ALFONSE V. DU NOM ROI D'). Cherchez sous le mot NAPLES, Alfonse I. du nom Roi de Naples.

ARAGON (JEANNE D') femme d'Ascagne Colonna Prince de Tagliacozzi, a été une Dame très-illustre dans le XVI. siecle. Elle étoit de Naples, & descendoit des Rois d'Aragon. Les beaux Esprits de son tems firent (*A*) sonner ses éloges d'une façon extraordinaire. Le Philosophe Augustin Niphus ne fut pas des moins empressez à lui rendre ses hommages. Il la representa si belle, & il particularisa (*B*) de telle sorte les perfections de son corps, qu'il s'est trouvé des (C) Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée, & que l'amour l'avoit jetté dans les hyperboles. On a même pretendu que sa qualité de Medecin (*D*) lui avoit donné des pri-

DEIFICATION poëtique de cette Dame.

(*A*) *Firent sonner ses éloges d'une façon extraordinaire.*] Je n'ai point vu de Dictionaire où l'article de cette Dame se trouve: c'est un peché d'omission très-digne d'être censuré; car jamais peut-être il n'y avoit eu ni homme ni femme dans le monde, dont le merite eût été loüé, ni par autant de beaux Esprits, ni en autant de langues, que le fut au XVI. siecle celui de Jeanne d'Aragon. Les poësies qui furent faites à sa loüange ont été recueillies par Jerôme Ruscelli, & publiées à Venise en 1555. sous le titre de TEMPIO ALLA DIVINA SIGNORA DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *fabricato da tutti i piu gentili Spiriti, & in tutte le lingue principali del mondo.* L'apotheose poëtique de cette Dame se fit à-peu-près comme la canonisation des Saints. D'abord plusieurs beaux Esprits s'aviserent de leur propre mouvement, de temoigner leur devotion à cette Divinité, & de lui preparer un Temple, & ensuite l'affaire passa en decret l'an 1551. à Venise dans l'Academie *de' Dubbiosi.* Après plusieurs deliberations & consultations sur un incident qui se presenta, savoir si ce Temple apartiendroit conjointement à la *Donna Giovanna d'Aragona*, & à la Marquise du Guast sa sœur, le decret porta, que veu les opositions qui furent faites anciennement de la part des Pontifes à Marcellus, lors qu'il voulut dedier un même Temple à la Gloire & à la Vertu, la Marquise du Guast ne pourroit avoir sa part au Temple de sa sœur, qu'au moien de quelques interpretations particulieres. Non seulement les Poetes dont Ruscelli recueillit les vers, mais lui aussi dans la prose de son Epitre dedicatoire au Cardinal de Trente, & dans celle de la preface se servent des termes d'adoration, & de divin. Il est vrai qu'il y ajoûte ce correctif, que l'adoration de cette Dame seroit relative au Souverain Etre (*a*) qui lui avoit conferé tant de perfections. Voici ses paroles: *Questa conoscenza .... ha fatto questi anni a dietro che conoscendosi in universale & in particolare da ogni piu raro giudicio i gran meriti, & il sommo valore & la bellezza infinita di corpo & d'animo della Illustrissima & Excellentissima Signora* DONNA GIOVANNA D'ARAGONA, *si sieno tutti i piu begli spiriti di commune consentimento posti à sacrarle un Tempio, come à Donna interamente divina, & la quale, come nobilissima fattura & sembianza del sommo Iddio, meriti veramente d'esser con la lingua & col cuore adorata per immenso honore del fattor suo; potendosi degnamente da ciascuno far giudicio, quanto sia infinito il sapere, il potere, & l'amor verso di noi di chi cosi (alla capacita della mente nostra) infinitamente bella & perfetta, & degna d'esser' adorata creatura habbia potuto, saputo, & degnatosi di voler fare in questa eta nostra.* Les langues les moins flexibles à la Poësie, & les moins connues, furent emploiées à la construction de ce Temple, comme vous diriez la Sclavonne, la Polonoise, la Hongroise, l'Hebraïque & la Caldaïque; & ce n'est peut-être qu'en faveur de Mr. de Peiresc (*b*), qu'un pareil, ou même qu'un plus grand concours de langues a été mis en usage.

(*a*) *Il dit dans la Preface que le precis de toutes les pieces de son Recueil est*, Che questa gran Donna, come perfettissima di corpo & d'animo, & come particolarissima fattura del sommo Iddio, meriti d'essere adorata ad honore del fattor suo. Overo che ciascuno partitamente l'offerisce il suo voto, à la purita dell' affetto suo.

(*b*) *Voiez les remarques de son article.*

(*B*) *Il particularisa de telle sorte les perfections de son corps.*] Niphus a dedié à cette Dame son traité du Beau; & pour refuter les anciens Philosophes, qui ont soutenu qu'il n'y a point de beauté parfaite dans l'Univers, il leur allegue dans le 5. chapitre l'exemple de Jeanne d'Aragon. Il entre dans un detail si exact en faisant le portrait de cette Belle, qu'assûrément on n'a rien vu de si bien particularisé parmi ce grand nombre de portraits, que les Romans de Mademoiselle de Scuderi mirent à la mode il y a 30. ou 40. ans (*c*). Il ne se contente pas de decrire les beautez visibles à tout le monde, il passe jusqu'à celles (*d*) *quas sinus abscondit*, & jusqu'à la proportion qui regnoit entre la cuisse & la jambe, & entre la jambe & le bras. On voit à la tête de ce traité une lettre du Cardinal Pompée Colonne à Augustin Niphus, laquelle rend temoignage à l'excellente beauté, & aux autres grandes qualitez de Jeanne d'Aragon. Or personne n'ignore combien un Cardinal de qualité est juge competent en ces matieres, & même fin conoisseur, *quàm elegans formarum spectator siet.* Voici les termes de cette lettre: *Non vulgo speciosissima quaque exponit natura: nostro tamen ævo parens officiosa ac liberalis veluti divinitatis æmula, ut perfectum admirandumque aliquid, Diisque immortalibus quam simillimum gentibus proferret, Joannam Aragoniam Columnam procreavit, atque ab incunabulis ad hanc usque ætatem, in qua est florentissima per omnes pulcritudinis & venustatis numeros provexit, ut facile principem locum inter formosissimas vindicaris. Animum præterea singularibus & dotibus & virtutibus insignivit, &c.*

(*c*) *On écrit ceci en 1692.*

(*d*) Ventre sub pectore decenti, & latere cui secretiora correspondeant. Amplis atque perrotundis coxendicibus, coxâ ad tibiam & tibiâ ad brachium sesquialterâ proportione se habente. *Niphus pag. 213. Opuscul. edit. Paris. 1645.*

(*C*) *Il s'est trouvé des Auteurs qui ont dit qu'il l'avoit flatée.*] Louis Guyon (*e*) ne sauroit se persuader, que toutes les beautez qu'Augustin Niphus attribuë à *la Princesse Jeanne d'Aragon, de l'illustre maison des Colonnes*, fussent en elle, *mais je cuide*, dit-il, *qu'il en fut amoureux, attiré à son amour pour l'avoir vuë toucher, palper nuement en plusieurs parties de son corps malade, comme les Medecins sont coutumierement, par le privilege que leur donne leur art: & que passionné pour aquerir ses bonnes graces, a mis ce livre en lumiere qu'il lui a dedié, d'autant qu'il n'y a rien qui attire plus une femme où fille à aimer quelqu'un, que de lui faire à croire que sa beauté l'a attiré à son amour.* Après quoi il remarque, *que si ainsi est, ce Medecin n'a pas observé le serment qu'on lui fit faire prenant ses degrez de Medecin, entre autres preceptes de ne convoiter les filles & femmes qu'il traitera.* Dans la table des matieres il dit positivement, *que Niphus Medecin devint amoureux, pour avoir traité la Princesse Jeanne d'Aragon.* C'est aller un peu bien vite; il en faloit demeurer à la conjecture pour le plus. J'avouë que Niphus, qui étoit l'un des meilleurs Philosophes du dernier siecle, étoit de complexion fort amoureuse; desorte que ni la vieillesse, ni la goute ne purent le detacher de cette chaîne, (*f*) sous laquelle il joüoit quelquefois un personnage très-honteux, jusqu'à danser au son de la flûte. J'avouë aussi qu'aiant été amoureux d'une (*g*) Demoiselle d'honneur de Jeanne d'Aragon, il a pu voir de près cette belle Dame, & se chaufer de près à ce grand feu; mais il n'est pas certain qu'il se soit oublié jusques à porter ses vuës si haut. D'ailleurs comme il ne (*h*) pratiquoit point la Medecine, encore qu'il y eût été gradué, il n'y a point d'aparence qu'il ait été le Medecin de cette Duchesse; car les personnes de cette qualité se fient plus dans leurs maladies à un Medecin d'experience, qu'à un Medecin de speculation, qui fait son fort, comme faisoit Niphus, de la profession de Philosophie. Ainsi j'aimerois mieux dire, que le jugement n'aiant pas été sa partie dominante, il s'est émancipé de parler des choses qu'il n'avoit point vuës, & d'y apliquer ses idées. Ce que Louis Guyon remarque, que cette Princesse étoit de la Maison des Colonnes, pourroit être vrai du côté maternel, & neanmoins il ne se seroit pas bien exprimé. Nous avons vu que le Cardinal Pompée Colonne l'apelle *Joannam Aragoniam Columnam*, c'est aparemment à cause qu'elle étoit mariée à Ascanio Colonna. On auroit peut-être critiqué avec plus de fondement Augustin Niphus sur le chapitre 68. du traité *De pulcro*; où après avoir dit qu'il n'y avoit que Jeanne d'Aragon en ce tems-là qui meritât le nom d'heureuse, veu qu'elle possedoit les deux parties de la felicité des femmes, savoir la beauté & la chasteté, il parle tout aussi-tôt de Victoire Colonne Marquise de Pescaire, comme d'un exemple eclatant de la jonction de la beauté avec la pudicité.

(*e*) *Guyon, Divers. leçons, vol. 3. l. 3. ch. 12.*

(*f*) Susceptis liberis, & senescente uxore, septuagenarius senex puellæ citra libidinem impotenti amore correptus est usque ad insaniam; ita ut plerique philosophum senem atque podagricum ad tibiæ modos saltantem miserabili cum pudore conspexerint. *Jovius Elog. c. 92.*

(*g*) *Naudæus in judicio de Aug. Nipho.*

(*h*) Medicinam licet circitoris instar aut periodeutæ nunquam exercuerit, optimè tamen callebat. *Id. ib.*

NIPHUS censuré.

(*D*) *Que sa qualité de Medecin lui avoit donné des privileges.*] Il y a long tems que les Poëtes, & bien d'autres aussi font des reflexions sur ce privilege des Medecins. Voici comment Ovide fait parler l'amoureux Aconce.

Me miserum! quod non Medicorum jussa ministro,
Astringoque manus, insideoque thoro.
Et rursus miserum! quod me procul inde remoto,
Quem minime vellem, forsitan alter adest.
Ille manus istas astringit, & assidet ægra.

REMARQUE sur les attouchemens des Medecins.

Inter-

privileges qui l'avoient enflammé d'amour. Ces pensées me paroissent β fades. Ce ne fut point seulement par sa beauté qu'elle se fit admirer ; le courage, la prudence, & la capacité des grandes affaires γ la distinguerent extremement des autres femmes de qualité. Sous le Pontificat de Paul IV. elle eut part aux resolutions qui furent prises par les Colonnes contre les interêts de ce Pape. On l'auroit emprisonnée, si l'on n'avoit eu quelques considerations pour son sexe; mais en cette consideration on se contenta de (E) lui defendre de sortir de Rome. Elle ne laissa pas d'en * sortir bien adroitement, afin d'être plus en état de seconder les entreprises de son fils, qui étoit ce Marc Antoine Colonne qui aquit dans la suite tant de gloire à la bataille de Lepante. Il ne paroît pas qu'en ce tems-là elle fût bien avec son mari; car elle étoit entierement dans les interêts de son fils : or il y avoit une (F) mesintelligence si outrée entre le pere & le fils, que celui-ci contribua à l'emprisonnement de l'autre pour crime d'Etat. Chose fâcheuse qu'une Dame d'un si grand merite, fût d'ailleurs en mauvais menage avec son mari. Cela n'est point aussi rare qu'il devroit l'être parmi les personnes de son sexe qui ont de si grandes qualitez. Elle temoigna beaucoup de constance lors qu'en 1551. elle perdit son fils aîné. Ce que l'Aretin lui écrivit là-dessus est assaisonné de grans éloges. Voiez le 6. livre de ses † lettres au feuillet 5. Elle avoit une (G) sœur qui fut fort belle jusques dans sa vieillesse, & qui eut une bru illustre. Voiez la marge ‡.

β Voiez la remarque C.

γ Voiez la remarque E.

* *En 1555.*

† *De l'édition de Paris 1609.*

‡ Que cosas no podrian dezirse en laude, y exaltation de la hermosissima Duquesa de Tallacoza donna Joana de Aragon, muger de sangre real, y en summo grado casta, y buena? Y ansi de donna Maria su Hermana Marquesa del Vasto? Y de donna Isabel de Gonzaga su nuera? *Joan de Spinosa, Dialogo en laude de las mugeres fol. 98. verso.*

ARAGON (ISABELLE D') fille d'Alfonse Duc de Calabre, fils de Ferdinand Roi de Naples, fut femme de Jean Galeas Sforce Duc de Milan. Ce Duc étoit sous la tutele de Louis Sforce son oncle avant son mariage, & n'y fut pas moins depuis qu'il eut épousé Isabelle d'Aragon l'an ⸸ 1489. avec beaucoup de (AΔ) magnificence. Les conseils de cette Princesse aussi

⸸ *Corio, Histor. di Milano, parte 6. pag. 879. edit. 1646. in 4.*

Invisus superis, cum superisque tibi.
Dumque suo tentat salientem pollice venam,
Candida per causam brachia sæpe tenet,
Contrectatque sinus, & forsitan oscula jungit,
Officio merces plenior ista suo est.

Remi Belleau dans son Commentaire sur le 2. livre des Amours de Ronsard, pretend que le Sonnet 46. a eté pris de cette Epitre d'Ovide. Voici les paroles de Ronsard :

Ha! que je porte & de haine & d'envie,
Au Medecin qui vient soir & matin
Sans nul propos tastonner le tetin,
Le sein, le ventre, & les flancs de m'amie.
Las! il n'est pas si soigneux de ma vie
Comme elle pense, il est mechant & fin:
Cent fois le jour il la visite, afin
De voir son sein, qui d'aimer le convie.

Mais il faloit observer cette difference, que celui dont Aconce se plaint étoit fiancé avec la malade. Sans cela elle n'auroit pas osé avouër, en repondant à Aconce que ce rival ne la baisoit que quelquefois, *oscula rara accipit.* Brantome cite en quelque endroit de ses Memoires ce Sonnet de Ronsard, & en dit de bonnes à cette occasion.

(E) *On se contenta de lui defendre de sortir de Rome.*] Le passage que je vais citer d'Antoine Marie Gratiani, contient en beaux termes la preuve dont j'ai besoin. *Joanna* (a) *Arragonia Marc: Antonii mater, virilis audaciæ femina, quæ virorum quoque consiliis apud filium habitis interfuerat, continere se domi, neque pedem inde efferre fuerat jussa; id enim sic indulserat dignitati ejus Pontifex, ne in carcerem duceretur. Ea cùm rem spectare ad arma bellumque, & primum Pontificiorum impetum in oppida filii fore intelligeret, vestibus manè summo commutatis, cum filia & nuru, corruptis aut deceptis portæ custodibus, egressa Urbe, conscensis quos ad id præparaverat equis, proximus Neapolim aufugit. Pontifex quanquam deceptum se delusumque à femina graviter ferebat, acerbiùs tamen Hispanis, quorum ea consiliis administrarentur, irascebatur.* Ce fut en consequence de cette évasion, & des autres sujets de colere qui aigrirent l'esprit du Pape contre les Colonnes, qu'il „ adressa un (b) Monitoire à Jeanne d'Arragon, par lequel il lui defendoit de marier pas une de ses filles sans sa permission, faute de quoi le mariage, même après la consommation, seroit nul (c) „.

(F) *Une mesintelligence si outrée entre le pere & le fils.*] Le Cardinal Palavicin remarque qu'Ascagne Colonne avoit fait tant de violences à ses creanciers, que le Procureur Fiscal le fit citer pour lui faire rendre compte de sa conduite. Comme Ascagne ne comparut point, on le condamna par contumace, & on lui confisca ses Terres. Marc Antoine (d) son fils brouillé avec lui depuis long tems, prit cette occasion de depouiller son propre pere en s'emparant des biens confisquez, dont il chassa les ministres de la Justice, peu avant la mort de Jules III. Il étoit sorti de Rome contre la defense de Paul IV. Cette desobeissance jointe aux griefs precedens obligea ce Pape à publier des Monitoires contre le pere, & contre le fils. Le pere s'excusa sur la prison où il étoit detenu à Naples, pour avoir tâché d'exciter un soulevement : le fils allegua qu'il avoit mis en sequestre les Terres entre les mains de Mendoza, qui ne pouvoit s'en dessaisir sans l'ordre de l'Empereur. Palavicin ne parle point de la femme d'Ascagne Colonne, j'en suis surpris: mais comme nous savons d'ailleurs qu'elle fut mêlée à Rome dans les intrigues de son fils, & que son fils étoit mal avec son pere, nous pouvons hardiment penser qu'elle n'étoit pas trop bien avec son mari. Gratiani parle plus positivement de la conduite très-odieuse de Marc Antoine envers son pere. *Ante omnes*, dit-il, (e) *Colonniorum familia, magna in civitate pollensque pro illo* (Cæsare) *stabat, cujus princeps Marcus Antonius cum paulo ante Ascanium patrem à quo hostili odio dissidebat insimulatum majestatis in custodiam tradendum Neapoli curasset, aliquot oppidis intra fines Romanæ Ecclesiæ haud longe ab Urbe imperitabat.*

(G) *Elle avoit une sœur qui fut fort belle.*] C'étoit Donna Maria d'ARAGON, femme d'Alfonse d'Avalos Marquis du Guast, l'un des meilleurs Capitaines de Charles-Quint. Sorbiere (f) la nomme Marquise de Vasco, & la met parmi les femmes savantes. Brantome qui l'a fort loüée l'a mise entre les beautez qui durent long tems; car après avoir raporté les douceurs, dont le Grand Prieur de France la regala dans une nombreuse compagnie: *Que son automne surpassoit tous les printems & etez qui étoient en cette salle*, il ajoûte, (g) *Comme de vray elle se montroit encore une tres-belle Dame & fort aimable; voire plus que ses deux filles, toutes belles & jeunes qu'elles étoient. Si avoit-elle bien alors près de 60. bonnes années.* (h) Le Grand Prieur *en fut aussi-tôt épris*, mais quoi qu'il aimât fort la mere, il prit pour sa Maîtresse la fille aînée, *por adombrar la cosa.* Au bout *de six ans ou plus*, Brantome étant retourné à Naples, *ne la trouva que fort peu changée, & encor aussi belle, qu'elle eût bien fait*, dit-il, *commettre un peché mortel, ou de fait ou de volonté.* Je ne me souviens point d'avoir remarqué, qu'il ait jamais fait mention de la sœur de celle-ci. Il est vrai qu'il parle quelque (i) part de la femme d'un Ascanio Colonne, qui passoit pour la plus grande beauté d'Italie, & que Barberousse tâcha d'enlever pour en faire un present au Grand Seigneur : mais il la nomme la Signora Livia (k) Gonzaga. Ce n'est donc point celle dont il s'agit en cet article; quoi que la maniere dont Augustin Niphus a parlé de sa beauté puisse faire juger, qu'elle n'étoit pas moins propre que l'autre à s'attirer une semblable algarade de Barberousse. Mr. de Thou a parlé de cette Marie d'Aragon; il a dit que (l) l'Ile d'Ischia étoit principalement considerable pour avoir été le lieu de retraite de cette Dame.

(AΔ) *Qu'il eut épousé .... avec beaucoup de magnificence.* Lisez Tristan Calchus Auteur de ce (m) tems-là *in nuptiarum Mediolanensium descriptione.* Le Pere Menetrier (n) en cite un fort long passage qui

(a) *Gratian. de casibus virorum illustrium pag. 322.*

(b) *Le 2. Janvier 1556.*

(c) *Fra-Paolo Hist. du Concile de Trente pag. 723. de la traduct. d'Amelot édit. d'Amsterdam 1686.*

(d) In ipsa rei confectione Marcus Antonius ejus filius, cui cum parente veteres & nunquam satis compositæ controversiæ intercedebant, vim interposuit, eodemque tempore patrem oppidis spoliavit, ab eisque Fisci ministros procul habuit. *Pallavic. Histor. Concil. Trident. l. 13. c. 14. n. 9.*

(e) *Gratian. ubi supra pag. 320.*

(f) *Sorbiere, lettr. 15. pag. 73.*

(g) *Brantome, Dames Gal. to. 2. pag. 243. 245.*

(h) *C'étoit François de Lorraine, General des Galeres, fils de Claude premier Duc de Guise. Ce voiage de Naples se fit l'an 1559.* (i) *Brant. Dames Illustr. pag. 283.* (k) *Il devoit dire* Julie. *Nous en parlerons sous le mot Gonzague.* (l) Dragutes ... Ænariam insulam arce munitissima, quæ inter duas terras saxo impolita est, sed maximè Mariæ Arragoniæ Alfonsi Avali Vastii viduæ secessu nobilem petit. *Thuan. histor. l. 11. ad ann. 1552. pag. 222.* (m) *Konig se trompe lourdement de le faire vivre en 1672.* (n) *Menetrier, representat. en Musique pag. 160. & seq.*

aussi ambitieuse que belle, lui β donnerent le courage de temoigner qu'il vouloit joüir pleinement de tous ses droits; mais il avoit à faire à forte partie: son Tuteur étoit l'homme du monde le plus intriguant, & le plus capable de se soutenir contre les justes pretensions de son neveu. Il étoit devenu amoureux de la Princesse Isabelle la premiere fois qu'il la vit, & comme elle n'étoit encore l'épouse de Jean Galeas que par procureur, il ne desespera point de l'épouser à l'exclusion de son neveu. Il s'ouvrit de ce dessein à cette Princesse, & l'assûra qu'elle commanderoit plus certainement si elle l'épousoit, que si elle étoit la femme de Jean Galeas. Cette proposition fût rejettée fierement. Le Tuteur ne se rebuta pas; il fit ensorte que son neveu ne consommât point le mariage; & l'on dit même qu'il se servit pour cela d'une (A) ligature magique. En même tems il fit negocier à la Cour de Naples son mariage avec Isabelle. Ferdinand paroissoit y donner les mains, mais le Duc de Calabre ne voulut point y consentir γ. Louïs Sforce fut donc obligé de livrer la proie à Jean Galeas; mais il ne renonça point à la vengeance, & il se destina pour principale victime Isabelle d'Aragon. *Il lui * retrancha diverses choses qui flatoient son goût ou son divertissement*, & il épousa une Princesse qui lui disputa le terrein en toutes choses. La jeune Isabelle eut tant de chagrins à essuier dans ce conflit, & dans cette espece de faction (B) qui vaut bien la peine d'être decrite, qu'elle fit savoir à son pere & à son aieul que si l'on ne la tiroit pas de cette misere elle † attenteroit à sa vie. Ces Princes ne furent pas en état de reduire Louïs Sforce à la raison, car il fut l'un des instrumens qui attirerent les François en Italie, ce qui abîma toute la Maison d'Aragon qui regnoit à Naples. Il poussa son crime jusques (C) à se defaire ‡ de son neveu. On eut beau dire que Jean

β *Varillas. Hist. de Charles VIII. l. 2. p. m. 157.*

γ *Ibid. l. 3. p. 210. 211.*

* *Ibid. l. 2. p. 157.*

† *Voiez la remarque B.*

‡ Conjuge Joanne Galeacio orbata est, eoquidem luctuosius ac miserius quod is veneficio sublatus crederetur. *Jovius elogior. l. 5. p. m. 422.*

(*f*) *Mr. Varillas avoit dit dans la page 158. qu'Isabelle avoit écrit* au Duc de Calabre son pere & au Roi de Naples son aieul des lettres dont il reste encore la meilleure partie. (*il cite en marge l'Histoire de Bernardin Corio*) Elle s'y plaignoit de son malheur dans les termes les plus pathetiques dont on usoit alors: elle en faisoit une peinture si vive qu'elle étoit capable d'arracher des larmes des cœurs les plus durs: elle pretendoit ne s'être renduë esclave que par obeïssance, & elle menaçoit de se donner la mort par ses propres mains, si on ne la mettoit bientôt en liberté.

qui contient la description du magnifique souper que Bergonce Botta Gentilhomme de Lombardie donna au Duc Galeas, & à sa nouvelle épouse lors qu'il les reçut à Tortone dans sa maison. Chaque service fut accompagné (*a*) *d'une espece d'Opera que le retablissement de ces actions en Musique, commençoit à rendre agreables par la grace de la nouveauté, plutôt que par les autres beautez qu'on leur a donné depuis.*

(A) *Qu'il se servit pour cela d'une ligature magique.*] Guicciardin assûre que le bruit en courut, & que toute l'Italie en demeura persuadée. *E manifesto*, dit-il, (*b*) *che quando Isabella figlivola d'Alfonso andò à congiugnersi col marito, Lodovico come la vidde, innamorato di lei desidero ottenerla per moglie dal padre: e a questo effetto operò (così fu allhora creduto per tutta Italia) con incantamenti, e con malie che Giovan Galeazzo fu per molti mesi impotente alla consummatione del matrimonio: alla qual cosa Ferdinando harebbe acconsentito, ma Alfonso repugnò, onde Lodovico escluso di questa speranza, presa altra moglie & havutone figlivoli, voltò tutti i pensieri à trasferire in quegli il Ducato di Milano.* Mr. Varillas, autant que je l'ai pu remarquer, ne touche point cette particularité, il se contente de dire (*c*) que Louïs Sforce *empêcha durant plus de trois mois la consommation du mariage.* Il fait assez entendre que l'empêchement ne venoit que de ce que l'on ne souffroit pas que les deux parties s'aprochassent, car il dit (*d*) que le pere de la mariée *mit son point d'honneur . . . . à ne pas souffrir* que Louïs Sforce *separât plus long tems les deux jeunes époux l'un de l'autre, qu'il menaça de s'en plaindre à toute l'Europe, & de l'armer pour venger sa querelle.* C'étoit une grande malice, & une violence bien insupportable que celle de ce Tuteur.

(B) *Cette espece de faction qui vaut bien la peine d'être decrite.*] Comme il me semble que Mr. Varillas a bien reüssi dans ce portrait, j'ai cru que je donnerois un fragment curieux, si je raportois ici ses propres paroles. C'est une piece d'autant plus necessaire à cet article, qu'elle sert à faire conoitre l'humeur, l'esprit, & les qualitez interieures d'Isabelle d'Aragon. (*e*) „ Louïs Sforce abandonna Isabelle à „ son neveu . . . & pour lui donner une rivale qui „ la controllât en toutes occasions, il rechercha la „ Princesse Alphonsine, fille de Hercule d'Este Duc „ de Ferrare. Alphonsine ressembloit à Isabelle en „ toutes choses, excepté qu'elle n'étoit pas si belle. „ Elles étoient toutes deux (1) entêtées mal à pro„ pos de leurs Naissances, puis qu'elles n'avoient rien „ à se reprocher en ce point, & qu'il y avoit de la „ bâtardise dans la Genealogie de l'une & de l'autre. „ Elles etoient fieres jusqu'à l'excez, & leur fierté te„ noit de la plus fine ambition. Elles étoient plus „ chastes par gloire que par temperament. Isabelle „ s'étoit resoluë au mariage, & Alphonsine y aspi„ roit, plûtôt pour partager le pouvoir de leurs Epoux „ que leurs lits. Elles aimoient toutes deux le Luxe; „ & quoi qu'elles eussent été élevées dans des Maisons „ où rien n'étoit tant en recommandation que l'é„ pargne, elles étoient prodigues, & leur humeur al„ loit a depenser autant qu'elles en auroient le moyen. „ Le Duc de Ferrare ne delibera pas un moment s'il „ accorderoit Alphonsine à Louïs Sforce. Il n'avoit „ point de dot à lui donner, & de plus il avoit lieu „ d'esperer qu'elle seroit Duchesse de Milan. Elle fut „ donc promptement envoyée à Louïs Sforce qui en „ eut deux fils de suite. Cette fecondité lui donna „ lieu d'insulter à Isabelle qui n'avoit accouché la se„ conde fois que d'une fille; mais la jalousie avoit „ déjà mis de la discorde entre elles. Alphonsine ne „ pouvoit souffrir que l'on loüât en sa presence la „ beauté d'Isabelle, parce qu'elle s'imaginoit qu'on „ lui reprochoit ainsi sa laideur; & Isabelle n'enduroit „ pas plus volontiers que l'on rendît des honneurs „ extraordinaires à Alphonsine, parce qu'elle croyoit „ qu'ils ne fussent deus qu'à elle. L'une & l'autre „ demeuroient dans un même Palais, & mangeoient „ ensemble. Elles avoient tous les jours une infinité „ d'occasions d'augmenter leur aversion, & les Cour„ tisans leur en fournissoient la plus grande partie. „ Ils etoient fort assidus auprès d'Alphonsine, à cause „ que son mari distribuoit les graces; & ils n'alloient „ que par maniere d'acquit dans l'apartement d'Isa„ belle. Elle en étoit au desespoir, & ce fut bien au„ tant cette solitude, que le peu d'argent qu'on lui „ fournissoit pour s'entretenir, qui lui fit écrire à son „ pere & à son ayeul, qu'elle attenteroit à sa propre „ vie (*f*), si on ne la délivroit de captivité. Al„ phonsine de son côté se lassa tellement d'Isabelle, „ que pour s'en defaire elle sollicita Louïs Sforce son „ mari, de la faire Duchesse comme il lui avoit pro„ mis, & d'ajoûter la qualité de Duc de Milan à celle „ d'Administrateur de ce Duché.

(C) *Il poussa son crime jusques à se defaire de son neveu.*] Je me servirai encore des propres termes de Mr. Varillas. Voici donc ce qu'il dit sous l'année 1494. après avoir conduit son Roi jusques à Pavie. (*g*) „ Louïs Sforce persuadé qu'il étoit tems de se „ défaire du Duc Jean Galeas son neveu, lui avoit, „ dit-on, fait donner un de ces poisons lens qui pro„ duit le mieux dans le corps humain les simptomes „ de l'épuisement, afin de rendre plus vraisemblable „ le bruit que l'on répandit en même tems, que le „ mal de ce jeune Prince n'étoit venu que de son trop „ d'attachement à la beauté de sa femme. Les Mo„ decins n'esperoient deja plus sa guerison, quand le „ Roi passant par Pavie où il étoit malade, ne put se „ dispenser de le visiter. Sa Majesté ne lui parla „ point d'affaires, parce que Louïs Sforce avoit de„ mandé avec tant d'instance d'être present à cette en„ trevuë, que l'on n'avoit osé le refuser. Elle te„ moigna seulement du regret de voir son cousin ger„ main (2) dans un si pitoyable état, & elle tâcha „ de le flatter de quelque esperance de guerison; „ mais Jean Galeas qui se sentoit mourir, & ne dou„ toit pas que ce ne fût par la mechanceté de son on„ cle, profita de cette conjoncture. Il ne pensa plus „ à soi; & ne se souvenant que du fils & de la fille „ qu'il laissoit au monde, il les recommanda au Roi „ avec une abondance de larmes qui marquoit assez, „ que si Sa Majesté ne prenoit d'eux un soin particu„ lier, il prévoyoit qu'on les empoisonneroit aussi „ bien que lui. La Duchesse sa femme pour achever „ la tragedie, se jetta aux pieds du Roi, selon les „ Auteurs Italiens, qui sont en cela plus croyables que „ Commines, qui veut que ce fût aux pieds de Louïs „ Sforce. Elle étoit trop fiere, pour s'abaisser jus„ ques-là; & quand elle auroit pu s'y resoudre, elle „ n'étoit

(*a*) *Menestrier, ubi supra, p. 157.*

(*b*) *Guicc. lib. 1. p. m. 15.*

(*c*) *Varill. Hist. de Louis XII. liv. 1. pag. 47.*

(*d*) *Id. Hist. de Charles VIII. l. 3. p. 211.*

(*e*) *Id. ib.*

(1) *Borso d'Este Tris-Ayeul paternel d'Alphonsine, & Ferdinand Ayeul paternel d'Isabelle étoient bâtards.*

(*g*) *Ibid. pag. 253.*

(2) *Ils étoient deux fils de deux sœurs, Princesses de Savoie.*

Jean Galeas (*D*) étoit mort de trop caresser sa femme, la tradition qui a imputé la mort à l'ambition de son oncle a prevalu. La Princesse Isabelle se retira à Naples après que les François eurent pris Milan, & parut la plus afligée de toutes les Princesses ses parentes * qui se trouverent en grand nombre dans l'Ile d'Ischia lors que le Roi Frideric fut obligé de se remettre à la discretion de Louïs XII. l'an 1501. Elle ne fit que passer de deuil en deuil pendant un assez long tems; elle perdit dans l'espace de quelques années son (*E*) aieul, son mari, son pere, son frere, son oncle, son fils. La seule consolation qui lui restoit fut de voir que Louïs Sforce son persecuteur expia ses crimes en France, dans une dure captivité qui ne finit que par sa mort. Elle eut une autre consolation aussi sensible peut-être, ou même plus sensible que celle-là, c'est que sa fille unique Bonne Sforce fut mariée à Sigismond Roi de Pologne. Elle s'étoit retirée dans une † ville du Roiaume de Naples qui lui avoit été donnée pour son doüaire, & elle y vécut d'une maniere qui temoigna que les revers de la fortune n'avoient point abatu cet air de grandeur roiale sous lequel elle avoit été élevée. Elle mourut d'hydropisie, mais elle avoit eu le tems de faire un voiage de devotion à Rome sous le pontificat de Leon X. Elle alla à pied au Vatican suivie d'un grand nombre de Dames parées comme des épousées. Toute la ville accourut à ce spectacle ‡. Il seroit à souhaiter pour sa memoire que nous pussions finir ici son article, sans y ajoûter une queuë qui est un peu incommode; mais nous ne sommes pas les maîtres de ces faits. Ses propres panegyristes se sont servis de la conclusion que l'on va voir. Cette Dame qui dans sa plus grande jeunesse avoit fait parler glorieusement de sa vertu, donna (*F*) prise aux medisances quand elle fut sur le retour, & souffrit les galanteries de Prosper Colonne avec très-peu d'égards pour la renommée. Sa fille Reine Doüairiere de Pologne s'étant retirée à la même Terre du Roiaume de Naples, y suivit cet (*G*) exemple maternel, tant il est vrai que c'est l'écueil le plus ordinaire & le plus inevitable de la gloire & du merite des femmes, lors qu'elles vivent dans le grand monde. Elles sont exposées à échouër là tôt ou tard. *Serius ocius sors exitura.*

ARAGON (MARIE D') femme de l'Empereur Othon III. & fille d'un Roi d'Aragon, se diffama terriblement par ses impudicitez, qui enfin la precipiterent dans le suplice du feu. Elle avoit eu l'adresse de se procurer pour femme de chambre un jeune homme qu'elle aimoit, & qu'elle fit ‖ deguiser en fille. Il ne faut pas demander si elle usa de moderation; son temperament & la perpetuité des occasions disent assez que sa pretenduë femme de chambre ne manquoit pas d'exercice, & qu'elle étoit de tous les voiages de la Cour. L'Empereur s'étant aperçu de cette vilaine supercherie en voulut faire la honte toute entiere à l'Imperatrice; & pour cet effet en

* *Gratianus, de casibus viror. illustrium pag.* 41.

† *A Bari, voiez la derniere remarque.*

‡ *Jovius, ibid.*

‖ Secum muliebri habitu circumduxit juvenem quo cum congrediebatur quotidie, quandoquidem ea pro cubicularia utebatur. *C'est-à-dire,* Elle menoit avec elle le jeune homme deguisé en femme, & lui ordonnoit chaque jour le congrés, car elle le faisoit passer pour sa femme de chambre. *Munster. Cosmogr. lib.* 3.

„ n'étoit que trop convaincuë que sa soumission seroit „ inutile. Elle ne parla pas de ses enfans, parce qu'el„ le supposa que les larmes de son mari auroient eu „ leur effet en ce point: elle employa les siennes pour „ son pere; & le Roi ne lui repartit autre chose, sinon „ que l'expedition de Naples étoit trop avancée, pour „ la laisser imparfaite.„

(*D*) *Jean Galeas étoit mort de trop caresser sa femme.*] Guicciardin avouë que l'on publia cela, mais il ne laisse pas de donner pour l'opinion generale de toute l'Italie, que ce Prince mourut du poison que Louïs Sforce lui avoit fait avaler. (*a*) *Fu publicato da molti la morte di Giovan Galeazzo essere proceduta da coito immoderato, non dimeno si credette universalmente per tutta Italia, che e' fusse morto non per infermita naturale ne per incontinentia, ma di veleno: e Teodoro da Pavia uno de' Medici Regii, il quale era presente quando Carlo lo visito, affermò haverne veduto segni manifestissimi. Ne fu alcuno, che dubitasse che se era stato veleno, non gli fusse stato dato per opera del zio.* Jovien Pontan assûre que tout le monde parloit hautement de ce crime abominable de Louïs Sforce. (*b*) *Ludovicum Sfortiam qui pubescentem primo, dein adolescentem jam ætatem Joannis Galeatii fratris filii Mediolanensis Ducis procuratione hactenus ac patrocinio tutatus est suo, veneno illum è medio sustulisse cives, advenæ, peregrini passim atque impune omnes prædicant. . . . Fora, porticus, plateæ, circulique infimorum cujusque generis hominum nefandi criminis accusationibus . . . imprecationibus etiam maximè diris plena undique circumsonant.* La foule des Historiens va là, un (*c*) Bernardin Corio, un Pierre (*d*) Bembus, un (*e*) Vianoli, &c.

(*a*) *Guicc. l.* 1. *p.* 27. *ad ann.* 1494.

(*b*) *Jovian. Pontan. de prudentia l.* 4. *init.*

(*c*) *Corio, histor. Mediolan. part.* 7.

(*d*) *Petr. Bembus, hist. Venet. lib.* 2. *fol.* 30.

(*e*) *Vianoli. histor. Veneta part.* 2. *pag.* 20.

(*E*) *Elle perdit dans l'espace de quelques années son aieul, son mari.*] Paul Jove (*f*) decrit éloquemment cette longue suite de malheurs, mais il n'a pas toûjours observé l'ordre; il a mis la mort du mari avant celle de l'aieul. Quant au fils de nôtre Princesse il dit que les François l'enleverent à sa mere, & le transporterent en France pour en faire un Moine, & qu'une chute de cheval lui causa la mort. *In venatione currentis equi lapsu in Heduis exanimatus esse nunciaretur. Hunc enim vel invita deposcentibus Gallis tradiderat, à quibus cucullati sacerdotis habitu in opulenti sacerdotii cœnobium idcirco conjectus fuerat, ne Sfortiani Regni legitimæ prolis hæres superesset.* Bernardin Corio fait une description touchante de la douleur où cette Princesse fut plongée, lors qu'elle vit tout à la fois son mari dans le tombeau, son fils exclus de la Duché de Milan, & la femme de Louïs Sforce sur le trône. *Li suoi fautori cridando Duca, visito* (Ludovico) *il templo di Divo Ambrosio, e le campane in segno de letitia fece sonare, il morto corpo di Giovanne Galeazo anchora essendo nel Domo scoperto, e quasi universalmente da tutti pianto e condoluto il miserando e pietoso caso. Isabella sua mugliere a Pavia con li poveri figlioletti vestiti de lugubre vestimenti, come pregionera si reclusse entro una camera, e gran tempo stette giacendo sopra la dura terra, che non vide aere. Deverebbe pensare ogni lettore lacerbo caso de la sconsolata Ducissa, e se piu duro il cuore havesse che diamante, piangerebbe a considerare qual doglia devea essere quella de la sciagurata e infelice mugliere, in uno ponto vedere la morte del giovenetto e bellissimo consorte, la perdita de tutto lo imperio suo, e li figlioletti a canto orbati de ogni bene, il patre e fratello con la casa sua expulsi dal Neapolitano Reamo, e Ludovico Sforza con Beatrice sua mugliere nel modo dimostrato havergli occupata la signoria.*

(*f*) *Jovius Elog. l.* 5. *p. m.* 422.

(*F*) *Donna prise aux medisances quand elle fut sur le retour.*] Paul Jove m'aprend cela dans l'éloge qu'il a fait de cette Princesse. Il le finit par un *au reste* qui contient le cas. (*g*) *Cæterum in hac eximiæ virtutis fœmina improba plebis rumor non mediocriter pudoris decus perstrinxit, ob id gravior quod quam florente ætate impenetrabilem pudicitiam prætulisset, in ipso demum ætatis flexu Prosperum Columnam sibi cultum, & officium assiduè tribuentem, sæpeque procacem ad urbaniores jocos admitteret.*

(*G*) *Y suivit cet exemple maternel.*] Mr. de Thou dit beaucoup plus de mal de la fille, que Paul Jove de la mere. Chacun en pourra juger par la confrontation des passages. *Eodem tempore Bona Sfortia Sigismundi Augusti Poloniæ regis parens . . . . filii pertæsa, Sarmatia relicta in Italiam venit, & honorificè Venetiis excepta est . . . . unde paratam triremem conscendens in Apuliam ad Barium navigavit, cujus urbis possessio gentilitio Arragoniæ gentis jure dotale* (*h*) *& hæreditarium illi erat. Ibi solute & dissentiente à priore vita ratione postea vixit consuetudine cujusdam Papacanda non satis honeste usa, cui & omnia bona testamento præteritis liberis reliquit, & fama ac bonis decoctis haud multo post in summa egestate & infamia decessit* (*i*). Voilà ce que dit Mr. de Thou de la Reine Doüairiere de Pologne. Il pretend qu'après avoir fait banqueroute & de biens & de reputation, elle mourut dans la pauvreté & dans l'infamie. Que sauroit-on ajoûter à cet éloge?

(*g*) *Jovius, ib. pag.* 424.

(*h*) *Mr. Varillas dans la vie de Louis XII. l.* 1. *p.* 47. *dit que Louïs Sforce se voiant contraint de sortir de la Duché de Milan, transporta à la Duchesse Isabelle* le Duché de Barri & la principauté de Rossano, qui lui avoient été donnez pour recompense d'avoir retabli la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

(*i*) *Thuan. hist. l.* 16. *ad ann.* 1555. *p. m.* 326.

en presence de plusieurs temoins il fit depouiller le jeune homme, & sur la decouverte incontestable de son sexe il le fit condamner au feu. Il fut assez debonnaire pour ne punir point sa femme; il espera qu'elle se corrigeroit à l'avenir, mais il se trompa: elle devint éperdument amoureuse d'un jeune Comte auprès de Modene, & lui fit promtement sa declaration; car elle étoit beaucoup plus en possession de solliciter, que d'être sollicitée sur cette sorte d'affaires. Le Comte aussi chaste que beau resista à toutes les avances, ou pour mieux dire à toutes les violentes attaques qui lui furent faites; mais si en cela il ne fit qu'imiter Joseph, il n'eut pas de même bonheur que lui d'en être quitte pour la prison. L'Imperatrice se plaignit à son mari que ce Comte lui avoit parlé d'amour, & demanda que cette audace ne demeurât point impunie. Le credule Othon ne manqua pas de faire trancher la tête à l'accusé. Voici comment l'accusatrice eut son tour. Le Comte se voiant condamné, & n'esperant point de grace, & ne voulant pas neanmoins reveler tout le mystere, avoit fait promettre à sa femme qu'elle le justifieroit le mieux qu'il lui seroit possible auprès d'Othon. Elle lui tint sa parole, garda sa tête, & prit son tems lors que l'Empereur rendoit justice dans une assemblée generale qui se tenoit au milieu d'une grande plaine auprès de Plaisance, elle prit, dis-je, ce tems pour demander que le meurtrier de son mari fût châtié. L'Empereur qui ne la connoissoit pas lui promit justice, selon toute la rigueur des loix. Là-dessus cette Comtesse lui montra la tête de son mari, & s'offrit de justifier son innocence par l'épreuve du feu. Ses offres furent acceptées; on fit aporter un fer tout rouge; elle le prit & le tint tant qu'on voulut sans se brûler, & puis demanda hardiment la tête d'Othon convaincu d'être le meurtrier de son mari: enfin elle se contenta de la punition de l'Imperatrice, qu'Othon condamna à être brûlée *. Ceci se passa vers la fin du X. siecle.

* Gotfrid. Viterb. Chron. parte 17. Alb. Krantz. Cuspinian. in Othone III. Sgon. apud Maimb. decad. de l'Emp. pag. 118.

ARAMONT (GABRIEL) Ambassadeur de France à Constantinople sous le regne de Henri II. étoit un Gentilhomme de Gascogne, qui s'aquita dignement de son emploi. Le Connetable de Montmorenci examinant l'ouverture que le Pape Paul III. avoit donnée, que le seul moien de tirer Plaisance des mains de l'Empereur, étoit de faire venir la flotte Turque sur les côtes de Naples & de Sicile, obligea le Roi son maître à negocier sur cela avec Soliman. On choisit Aramont pour cette affaire. Il n'étoit ni moins adroit ni moins experimenté que la Forêt, Rincon, & Paulin qui l'avoient precedé dans cette ambassade. Il se fit des amis à la Porte qui lui procurerent un libre accés, & des audiences secrettes, & il sut si bien tourner les choses, qu'il ramena Soliman que l'on avoit un peu prevenu contre les François. Il ne fut plus question que de savoir à quoi la flotte de sa Hautesse seroit emploiée: c'est pour cela qu'Aramont s'en retourna promtement en France, afin de concerter avec son maître les moiens d'emploier utilement les secours du Grand Seigneur. Le Roi & le Connetable lui aprirent qu'ils avoient des intelligences dans l'Ile de Corse, & qu'il seroit aisé de s'en emparer, pourveu que la flotte Turque & celle de France l'attaquassent en même tems. Il partit avec ce projet pour le communiquer au Grand Seigneur: mais dès qu'il eut debarqué à Malte, il fut instamment prié par le † Grand Maître d'aller trouver les Generaux Turcs qui avoient mis le siege devant Tripoli de Barbarie, & d'emploier son credit, & l'autorité de Henri II. pour les obliger à lever le siege. Il eut cette complaisance, ‡ & se rendit au camp des Turcs lors que leurs bateries commençoient d'être en état. Il eut plusieurs conferences avec Sinan Bassa, & avec Dragut, dans lesquelles il leur remontra qu'ils s'engageoient à une entreprise entierement oposée au traité que Soliman alloit conclure avec la France, puis que sa Hautesse étoit demeurée d'accord de n'attaquer que l'Empereur, & que Tripoli apartenoit à l'Ordre de Malte. On lui repondit que les Chevaliers de Malte étoient des parjures, qui nonobstant le serment qu'ils avoient fait à Soliman lors qu'ils en furent traitez avec tant d'honnêteté à la sortie de Rhodes, faisoient incessamment des hostilitez contre les Turcs. On ajoûta qu'on avoit ordre de les chasser de l'Afrique; & qu'on ne pouvoit surseoir l'execution de cet ordre. Aramont ne manqua ni d'excuses ni de repliques, & voiant qu'il ne gagnoit rien auprès de Sinan Bassa, il se resolut à partir en diligence pour Constantinople, afin d'obtenir de Soliman, s'il étoit possible, qu'on ne prît point Tripoli. Mais comme son credit & ses intrigues n'étoient point inconuës au Bassa, il ne put obtenir la permission de continuër son voiage qu'après la prise de Tripoli. Il sauva la vie & la liberté aux François qui se trouverent dans la place, & assista même à un festin où Sinan & Dragut l'inviterent après leur conquête. Charles-Quint étoit trop bon Politique pour laisser tomber cet évenement; il en prit occasion de publier que la France avoit contribué à la prise de Tripoli. Henri II. (A) fit tout ce qu'il put pour

† C'étoit un Espagnol nommé Omeda.

‡ Voiez le jugement qu'a fait de cette conduite Mr. de Wicquefort au traité de l'Ambassadeur l. 2. Section 5. p. m. 110.

(A) *Henri II. fit tout ce qu'il put pour repondre à cette plainte.*] Le Grand Maître de Malte accusoit nôtre Aramont d'avoir poussé le Gouverneur de Tripoli à capituler. Mr. de Thou refutant cette accusation, expose que le Connetable de Montmorenci qui étoit alors le tout puissant, avoit chargé cet Ambassadeur de temoigner au Grand Maître l'attachement particulier qu'il avoit lui Connetable aux interêts & à la prosperité de l'Ordre. Cet Historien ajoûte qu'il a vu des lettres où le Connetable temoignoit beaucoup de chagrin de la prise de Tripoli, & que ces lettres ne doivent point être suspectes de quelque dissimulation, puis qu'elles furent écrites à une (a) personne à laquelle le Connetable disoit fort librement ses pensées. Mais lors que Henri II. eut su que les partisans de l'Empereur accusoient l'Ambassadeur de France d'avoir contribué à cette conquête des Ottomans, il depêcha un Gentilhomme au Grand Maître pour se plaindre des bruits qu'on faisoit courir, & pour lui demander comment Aramont s'étoit conduit dans cette affaire. Il declara qu'il le feroit châtier selon l'exigence du cas, s'il le trouvoit coupable de quelque faute, mais qu'il souhaitoit que si son Ambassadeur étoit innocent, le Grand Maître en voulût rendre un temoignage public. La reponse du Grand Maître disculpa pleinement Gabriel Aramont. (b) *Quo in negotio nullum officium prætermisisset ut Ordini ea in re nostro gratificaretur, hoc enim à V. M. enixe ac religiose sibi injunctum. Præterea ut quorum culpa ea clades accepta esset certo cunctis constaret undique probationes collegimus, & inquisitione diligenti super ea re habita nihil comperimus quo Aramontium cladi causam dedisse, aut deditionis auctorem fuisse credi debeat. Quinimo ex equitibus captivis . . . didicimus enim non solum omni culpa vacare, sed multis benefactis totum Ordinem sibi devinxisse, ac proinde non recte nec secundum rationem factum existimamus ut is rumor sparsus sit.* Le Roi de France ne manqua pas de produire cette reponse (c) dans toutes les Cours de l'Europe, afin de montrer que ses ennemis debitoient à tort & à travers

(a) A Brisac, qui commandoit en Piemont.

(b) *Thuan. lib. 7. sub fin.*

(c) Eas literas . . . postea rex per oratores suos passim publicari jussit, qua publicatione compressis Cæsarianorum querelis ac rumoribus, evulgata in Gallici nominis invidiam fama pariter conquievit. *Id. ibid.*

pour repondre à cette plainte *. Je n'ai pas eu le tems de chercher la ſuite des negociations, & des avantures de d'Aramont. Je ſai bien que ſes depêches furent quelquefois interceptées, & que l'Empereur s'en ſervit pour reprocher aux François (B) leurs intelligences avec les Turcs. La relation de ſon Ambaſſade eſt en manuſcrit dans la Bibliotheque de Mr. de Lamoignon †.

* *Varillas Hiſtoire de Henri II. livre 2. p. m. 198. & ſeq. ad ann. 1551. Voiez auſſi Mr. de Thou l. 7. p. m. 155.*

† *Varillas ib. p. 200.*

ARBRISSEL (ROBERT D') Fondateur de l'Ordre de Fontevraud. Cherchez FONTEVRAUD.

☞ ARCESILAS, l'un des plus celebres Philoſophes de l'antiquité, nâquit à (A) Pitane dans l'Æolide. Il fut diſciple du Mathematicien Autolycus ſon compatriote, & il le ſuivit à Sardes. Après cela il vint à Athenes, & y fut diſciple de Xanthus, (B) & puis de Theophraſte, & enfin de Crantor ‡. Il aprit auſſi la ‡ª Geometrie ſous Hipponicus. Il eut quelque

‡ *Tiré de Diogene Laerce lib. 4. n. 28. 29.*

‡ª *Id. ib. n. 32.*

vers ſans fondement tout ce qui pouvoit le rendre odieux. Cela pouvoit bien perſuader que les partiſans de Charles-Quint s'étoient trompez en cette rencontre, mais ceux qui n'aimoient pas la France les excuſoient facilement. On s'imagine ſans peine quand cela s'accommode avec nos inclinations, qu'il eſt permis d'interpreter toutes choſes d'un certain ſens, ſelon le ſyſtême qui a été une fois bâti ſur des raiſons très-probables. C'eſt à la verité une ſource inepuiſable de faux jugemens; mais pourveu qu'ils ſoient utiles, on ne s'en met pas trop en peine.

(B) *Leurs intelligences avec les Turcs.*] Charles-Quint dans une lettre qu'il écrivit l'année 1552. aux Princes & aux Etats de l'Empire, s'étonne que l'Ambaſſadeur de France eût cru avoir juſtifié ſon maître par raport aux liaiſons avec Soliman: n'ai-je pas, dit-il, les memoires d'Aramont dreſſez à Conſtantinople, qui font foi de l'alliance menagée contre un Prince Chretien entre la Porte & la France? *Jam (a) quod de communicatis cum Turco conſiliis obiter perſtringis, quaſi abunde purgatum exiſtimes, qua fronte excuſare poteſt? atqui penes me habeo Aramontii Gallici legati commentarios Byzantii ſcriptos, & ad regem per Coſtam centurionem quemdam miſſos qui ſocietatis cum Turcis in Chriſtiani nominis principem initæ plenam fidem faciunt.* Mr. Varillas (b) obſerve que *le Pape & l'Empereur faiſoient deja leur compte d'accuſer* le Roi de France *en plein Concile, d'une intelligence avec les infideles, & de produire ſur ce ſujet des lettres d'Aramon interceptées auſquelles il étoit aiſé de donner un ſens malin, parce que le veritable n'y étoit expliqué qu'à demi.* Mais qu'avoit-on à faire d'un ſens malin, puis qu'il étoit indubitable qu'Aramont negocioit un traité entre la France & la Porte contre la Maiſon d'Autriche? Cela ne ſuffiſoit-il pas de lui-même à prouver l'intelligence dont on vouloit accuſer Henri II? Le meilleur parti que la France pouvoit prendre n'étoit pas de conteſter ſur le fait, mais de ſe retrancher ſur le droit; en montrant que lors qu'il ne s'agit point de religion, mais ſeulement de s'opoſer à l'invaſion de ſes Etats, il doit être permis de ſe faire des alliez par tout où l'on en peut rencontrer. Si Charles-Quint n'en avoit pas eu toûjours bonne proviſion parmi les Princes Chretiens, Papiſtes ou non Papiſtes, il auroit bien ſu en trouver chez les Infideles; & il auroit bien ſu en profiter autrement que ne fit la France. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I. Avec lui les flotes Turques n'euſſent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient ſi mal les choſes qu'on en a honte, ou pitié, ou qu'on s'en moque quand on lit l'Hiſtoire de ces tems-là. La bonne foi ne ſeroit gueres utile ſur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à ſon ennemi ſes alliances avec les Heretiques, ou avec les Infidelles, quand on ſe ſentiroit tout prêt à faire de ſemblables alliances ſi les maximes d'Etat le demandoient. Où ſeroient donc les gens qui pourroient faire faire des harangues pathetiques, preſenter de beaux memoires, pouſſer cent beaux lieux communs? Il faudroit rengainer tout cela: or on ſe feroit un grand prejudice; on ne jetteroit point de la poudre aux yeux, on n'animeroit point les peuples; il faudroit renoncer à mille loüanges exquiſes, & à cent titres pompeux. (c) *Accuſat Manilia ſi rea non eſt.* Ordinairement on ne ceſſe de faire des reproches ſur ce ſujet, que lors qu'on les merite ſoi-même.

REFLEXION ſur les alliances avec les Heretiques ou avec les Infideles.

(A) *Naquit à Pitane dans l'Eolide.*] Diogene Laerce (d) n'eſt pas le ſeul qui l'aſſure: liſez ces paroles de Pomponius Mela dans le chapitre où il decrit le païs des Æoliens. (e) *Caicus inter Ælaam decurrit, & Pitanen illam quæ Arceſilam tulit, nihil affirmantis Academiæ clariſſimum Antiſtitem.* Voiez auſſi Strabon (f); mais n'ecoutez point Solin (g) qui donne Pitane ville de Laconie pour le lieu natal de ce Philoſophe. Mr. de Saumaiſe (h) & Mr. Menage (i) le refutent. Je ne ſai ſi c'eſt par l'inadvertance de l'Auteur ou par celle du Correcteur que l'on trouve *Arceſilas Pritanaus* dans Mr. (k) Gaſſendi, il faloit mettre *Pitanæus.*

(B) *Diſciple de Theophraſte . . . & enfin de Crantor.*] Je m'étonne que Diogene Laerce après avoir inſinué clairement en d'autres endroits qu'Arceſilas fut diſciple de Polemon, ne le diſe pas expreſſement dans la vie d'Arceſilas. Voici les endroits où il l'inſinuë. Arceſilas, dit-il, aiant quitté l'Ecole de Theophraſte pour s'attacher à Polemon & à Crates, declara qu'ils étoient des dieux, ou des reſtes du ſiecle d'or. (l) Ἔνθεν καὶ Ἀρκεσίλαον μετελθόντα παρὰ Θεοφράστου πρὸς αὐτοὺς λέγειν, ὡς εἶεν θεοί τινες ἢ λείψανα τοῦ χρυσοῦ γένους. *Hinc & Arceſilaum cùm ad eos à Theophraſto diverteret, dixiſſe ferunt,* Illos deos eſſe quoſpiam, aut aurei ſeculi reliquias. Un peu plus bas il obſerve que Crantor & Arceſilas logeoient enſemble, & que Polemon & Crates qui n'avoient qu'un même logis avec un bourgeois nommé Lyſicles, alloient ſouper fort ſouvent chez Crantor, & que Crates étoit le mignon de Polemon comme Arceſilas étoit le mignon de Crantor. Le Traducteur de Diogene Laerce a renverſé tout ceci, car il ſupoſe que Polemon étoit le mignon de Crates, & que Crantor étoit le mignon d'Arceſilas. Voions le Grec: (m) Ἦν δὲ ἐρώμενος, Κράτης μὲν, ὡς προείρηται, Πολέμωνος· Ἀρκεσίλαος δὲ Κράντορος. Cela veut dire: *Erat autem amaſius, ut quidem prædictum eſt, Polemonis quidem Crates, Crantoris autem Arceſilas.* La verſion Latine qu'aucun Commentateur ne cenſure a mis *amator* où il faloit mettre *amaſius*: on n'a point pris garde à la ſignification paſſive d'ἐρώμενος. On n'a point non plus pris garde qu'on s'eſt contredit un peu après, car comme le Grec l'ordonne, on a repreſenté Arceſilas ſous le perſonnage de patient. (n) Ἀρκεσίλαος θέλων ὑπ' αὐτοῦ (Κράντορος) συστασθῆναι Πολέμωνι, καίπερ ἐρῶντος. *Arceſilaus volens ab illo* (Crantore) *ſe Polemoni commendari quanquam amatore ſuo.* Eloignons d'ici les ſales & abominables idées que cet Auteur & pluſieurs autres en même cas ſemblent vouloir ſuggerer. Quand ils parlent d'un grand Philoſophe & de ſes diſciples, ils obſervent preſque toûjours qu'il étoit l'amant d'un tel ou d'un tel. J'avouë qu'en quelques rencontres cela peut s'entendre en un vilain ſens, mais je croi auſſi qu'en cent autres occaſions il ne faut entendre qu'une tendreſſe bonne & honnête. Parmi pluſieurs diſciples il y en avoit un qui étoit le bien aimé, & le favori de ſon maître. C'étoit celui qu'on deſignoit pour ſon ſucceſſeur, celui qui avoit le plus de docilité, ou de reſpect, ou de genie &c. faloit-il deſigner cela par le terme d'ἐρώμενος? mais revenons au fait. Le dernier paſſage que j'ai cité de Diogene Laerce nous aprend qu'Arceſilas demanda à Crantor de le recommander à Polemon. L'Hiſtorien ajoûte que Crantor qui étoit malade ne le trouva point mauvais, & qu'au contraire dès qu'il ſe porta bien il s'en (o) alla lui auſſi aux leçons de Polemon. C'eſt une preuve qu'Arceſilas fut des auditeurs, ou des diſciples de ce Philoſophe. Il le fut ſi bien que Ciceron ne lui donne pas d'autre maître. (p) *Arceſilas tuus etſi fuit in diſſerendo pertinacior tamen noſter fuit, erat enim Polemonis.* Numenius lui en donne pluſieurs autres, il le fait ſucceſſivement diſciple de Polemon, de Theophraſte, de Diodore, & enfin de Pyrrhon (q). Il aprit de Crantor, ajoûte-t-il, à être perſuaſif, de Diodore à être Sophiſte, & de Pyrrhon à tourner de toutes parts en guiſe de giroüette, & à n'être rien. Ὡς ὑπὸ μὲν Κράντορος πιθανουργικὸς, ὑπὸ Διοδώρου δὲ σοφιστὴς, ὑπὸ δὲ Πύρρωνος ἐγένετο παντοδαπὸς, καὶ ἴταμος καὶ οὐδέν. *Et à Crantore quidem ad perſuadendum callidus, à Diodoro autem ſophiſta, denique à Pyrrhone cum omnem in partem verſatilis ac temerarius, tum etiam nullus eſſe didicit* (r). Il ſe fixa dans l'inconſtance Pyrrhonienne, il ne lui manquoit que le nom de Pyrrhonien; il n'avoit que le nom d'Academicien, & il ne garda ce nom que par reſpect pour

(a) *Idem Thuan. l. 10. pag. m. 213.*

(b) *Varill. Hiſt. de Henri II. l. 2. pag. 202.*

(c) *Juven. Sat. 6. v. 243.*

(d) *Diog. Laert. l. 4. n. 28.*

(e) *Pompon. Mela l. 1. c. 19. p. m. 20.*

(f) Πιτάνη πόλις Αἰολὶς . . . ἐκ δὲ τῆς Πιτάνης ἐστὶν Ἀρκεσίλαος. Pitane urbs Æolica . . . Pitane patria fuit Arceſilai. *Strabo lib. 13. p. 422. in fine.*

(g) *Solin. cap. 7. p. m. 22.*

(h) *Salmaſ. exercit. Plin. pag. 138.*

(i) *Menag. in Diog. Laert. pag. 176.*

(k) *Gaſſend. oper. to. 1. p. 18.*

(l) *Diog. Laert. in Cratete l. 4. p. 240. n. 22.*

(m) *Id. ibid.*

(n) *Id. in Crantore lib. 4. n. 24.*

(o) Ἀλλὰ καὶ αὐτὸν ὑγιάσαντα διακούειν Πολέμωνος. Ipſe quoque cum ſanus factus eſſet ſe ad audiendum Polemonem contulit. *Id. ib. n. 25.*

(p) *Cicero, de finib. lib. 5. in fine, fol. 245. B. Voiez le auſſi* de Oratore lib. 3. fol. 92. A.

(q) *Numenius apud Euſebium præpar. Evang. l. 14. c. 5. pag. 729.*

(r) *Id. ibid.*

que attachement à la Poësie, & il se plut extremement à la lecture (C) d'Homere, mais la passion d'être Philosophe fut superieure à toutes les autres. Il succeda * à Crates (D) dans la regence de l'Ecole Platonique, & il s'y rendit innovateur, car il fonda une secte qu'on nomma la seconde Academie pour la distinguer de celle de Platon. Il étoit fort oposé aux Dogmatiques, il n'affirmoit rien, il doutoit de tout, il discouroit du pour & du contre, & suspendoit son jugement. C'est parce, disoit-il, qu'il n'y a rien de certain. Il attaquoit d'une grande force tout ce que les (E) autres sectes affirmoient, & c'est pourquoi on le regarda en matiere de Philosophie comme un † perturbateur du repos public. Quelques-uns soutienent ‡ que ne trouvant

* *Id. ib. n. 32.*

† *Voiez la remarque E, p. 305. lettre e.*

‡ *Id. ib.*

pour le Philosophe Crantor son maître & son amant. (a) *Πλὴν τῆς προσρήσεως ἐνέμεινε Πύῤῥωνι ὡς τῇ πάντων ἀναιρέσει . . . αἰδοῖ τοῦ ἐρωτοῦ ὑπέμεινε λέγεσθαι Ἀκαδημαϊκὸς ἔτι. ἦν μὲν τοίνυν. Πυῤῥώνειος πλὴν τοῦ ὀνόματος. Ἀκαδημαϊκὸς δ᾽ οὐκ ἦν, πλὴν τοῦ λέγεσθαι. In Pyrrhone si appellationem excipias, tanquam in omnium eversione acquievit . . . . . is pro sua in amatorem observantia Academicum se vocari adhuc passus est. Ita qui Pyrrhonicus, excepto nomine totus erat, idem Academicus præter nomen habebat nihil.* Numenius venoit de dire qu'Arcesilas beau garçon, & encore jeune s'étant fait aimer de Crantor, s'étoit attaché à lui (b). Il ajoûte que les leçons de Menedeme le rendirent un disputeur plus ardent, & il cite (c) Timon. Voilà bien des omissions dans la liste que Diogene Laerce nous a laissée des maîtres d'Arcesilas. J'y ai suplée.

(C) *Il se plut extremement à la lecture d'Homere.*] Il le preferoit à tous les autres: il en lisoit quelque chose tous les soirs avant que de s'endormir, & il disoit le matin en se levant, *je m'en vais voir ma (d) maîtresse*, cela signifioit qu'il alloit lire ce Poëte. *Ἀπεδέχετο (e) δὲ πάντων μᾶλλον Ὅμηρον, οὗ καὶ εἰς ὕπνον ἰὼν πάντως τι ἀνεγίνωσκεν. ἀλλὰ καὶ ὄρθρου λέγων ἐπὶ τὸν ἐρώμενον ἀπιέναι, ὁπότ᾽ ἂν βούλοιτο ἀναγνῶναι. Amplectebatur Homerum maximè ex omnibus, cujus adeo studiosus erat, ut semper ante somnum ejus aliquid legeret. Manè quoque cùm surgeret, dicens, se ad amasium ire, cùm se velle legere innueret.*

(D) *Il succeda à Crates dans la regence de l'Ecole Platonique.*] Il y a bien des Auteurs qui sans parler de ce Crates mettent nôtre Arcesilas immediatement après Polemon. Voiez la note d'Aldobrandin sur un (f) passage de Diogene Laerce, vous y lirez que ce savant commentateur n'avoit trouvé nulle part que Crates ait succedé à Polemon. Vous y trouverez aussi ces paroles de St. Augustin, (g) *Moritur Polemo, succedit ei Arcesilas, Zenonis quidem condiscipulus sed sub Polemonis magisterio.* On peut joindre à ce passage celui de la lettre 56. *Iidem (h) quippe Academici qui Platonici, quod docet auditorum ipsa successio. Arcesilas enim qui primus occultata sententia sua nihil aliud istos quam refellere statuit, quære cui successerit; Polemonem invenies: quære cui Polemon; Xenocratem. Xenocrati autem discipulo Academiam scholam suam reliquit Plato.* Il ne faut pas se fonder ici sur l'autorité de St. Augustin, car il ne s'est pas attaché rigoureusement à l'exactitude, & puis qu'il saute un degré entre (i) Platon & Xenocrate, il en peut avoir sauté un autre entre Polemon & Arcesilas. Je n'insiste point sur son silence à l'égard de Crantor Academicien (k) celebre, qui paroît avoir été le successeur immediat de Polemon, & qui mourut (l) avant lui, & avant Crates. Si le mot de successeur vous deplaît ici, dites que Crantor enseigna du vivant de Polemon. On assûre la même chose de Crates, & de là vient que l'on dit tantôt que Crantor succeda à Polemon, tantôt que Crates lui succeda; tantôt qu'ils furent tous deux ses successeurs: mais pour l'ordinaire on met Crates après Crantor (m). Encore un coup, je n'objecte point à St. Augustin l'omission de Crantor; je m'imagine qu'on a tort de compter ce Philosophe pour le successeur de Polemon: il mourut avant son maître, & je trouve que Lacydes successeur d'Arcesilas fut le premier (n) qui resigna pendant sa vie la succession de sa chaire. Disons donc qu'il n'y eut que Crates qui succeda à Polemon, & rejettons cette periode du Pere Rapin, (o) *Crates & Crantor qui se suivirent dans l'Ecole de Platon ne changerent rien à sa doctrine.* Il se feroit moins trompé s'il avoit mis Crantor au premier rang, Crantor dis-je, mort avant Crates. Un celebre Critique (p) en corrigeant un passage de Nonius Marcellus (q), a fourni une autorité qui favorise merveilleusement le texte de cette remarque. Suivant cette correction nous devons croire que Lucilius a dit *Polemon & amavit Cratem, & huic transmisit suam scholam quam dicunt.* Le Grec de Diogene Laerce est du même sens. (r) *Κράτης . . . καὶ ἀκροατὴς ἅμα καὶ ἐρώμενος Πολέμωνος. ἀλλὰ καὶ διαδεξάμενος τὴν σχολὴν αὐτοῦ. Crates auditor simul (s) amasiusque Polemonis, illiusque scholæ successor.* Je n'apuie pas sur ces paroles de Ciceron, *Speusippus autem & Xenocrates qui primi Platonis rationem auctoritatemque susceperant, & post eos Polemo & Crates unaque Crantor, in Academia congregati diligenter eis qua à superioribus acceperant, utebantur (t).* Elles ne sont pas assez precises, ou aussi nettes que cet endroit de Diogene Laerce. (v) *Πλάτων ὁ τὴν ἀρχαίαν Ἀκαδημίαν συστησάμενος· οὗ Σπεύσιππος καὶ Ξενοκράτης, οὗ Πολέμων, οὗ Κράντωρ καὶ Κράτης, οὗ Ἀρκεσίλαος, ὁ τὴν μέσην Ἀκαδημίαν εἰσηγησάμενος. Plato qui veterem Academiam instituit: Platoni Speusippus & Xenocrates; ei Polemon; Polemoni Crantor & Crates; cui Arcesilaus, qui mediam invexit Academiam.* Casaubon dans sa note sur ce passage cite Galien (w) qui dit que la vieille Academie finit à Crantes, & qu'Arcesilas disciple de Crantes fonda l'Academie moienne. Ce commentateur (x) ignore ce que c'est que le Crantes de Galien, mais on voit facilement ou que les Copistes ont mis Crantes au lieu de Crates, ou que Galien lui-même n'orthographia pas bien le nom du predecesseur d'Arcesilas. Il arrive tous les jours aux plus savans personnages d'inferer ou de retrancher quelque lettre aux noms des Auteurs qu'ils citent. Ils ont dessein de nommer la même personne que d'autres alleguent selon la vraie orthographe. J'en pourrois donner cent exemples, & je m'étonne que Casaubon se fasse ici des difficultez. Souvenons nous qu'il admire (y) que Galien n'ait pas fait mention de Crantor.

(E) *Il attaquoit d'une grande force tout ce que les autres sectes affirmoient.*] On auroit tort de pretendre qu'il n'a point été apellé à juste titre un innovateur, mais Diogene Laerce se trompe quand il le prend pour le (z) premier qui ait introduit la coutume de disputer de part & d'autre. Ce fut l'esprit de Socrate; & Platon le conserva. Nous allons citer Ciceron qui nous aprend que la methode d'Arcesilas de disputer contre tout ce qu'on lui proposoit étoit celle de Socrate, & qu'Arcesilas fut instruit au (aa) Pyrrhonisme par les livres de Platon, & par les discours que l'on suposoit que Socrate avoit tenus. (bb) *Arcesilas primum, qui Polemonem audierat, ex variis Platonis libris, sermonibusque Socraticis hoc maxime arripuit, nihil esse certi, quod aut sensibus, aut animo percipi possit: quem ferunt eximio quodam usum lepôre dicendi, aspernatum esse omne animi, sensusque judicium, primumque instituisse (quamquam id fuit Socraticum maxime) non quid ipse sentiret ostendere, sed contra id quod quisque se sentire dixisset, disputare.* Il dit dans un autre livre, que la methode de Socrate qui n'étoit plus observée fut retablie par Arcesilas. C'est en cela que consiste l'innovation de ce dernier, & ainsi les expressions de Diogene Laerce ne sont point exactes, car il est visible qu'un Philosophe qui fait profession d'attaquer tout ce qu'on repond à ses questions, met en usage la methode de soutenir le pour & le contre. Prenez bien garde à ces paroles (cc): *Is* (Socrates) *percontando atque interrogando elicere solebat eorum opiniones, quibus cum disserebat, ut ad ea quæ hi respondissent, si quid videretur, diceret. Qui mos cum à posterioribus non esset retentus, Arcesilas eum revocavit, instituitque ut hi qui se audire vellent, non de se quærerent, sed ipsi dicerent, quid sentirent. Quod cum dixissent, ille contrà, sed qui audiebant quoad poterant, defendebant sententiam suam: apud cæteros autem philosophos qui quæsivit aliquid tacet, quod quidem jam fit etiam in Academia.* Si ce temoignage ne vous paroît pas assez formel, que direz-vous de celui-ci où l'on assure que l'Academie d'Arcesilas n'étoit autre que celle de Platon. (dd) *Hanc Academiam novam appellant, quæ mihi vetus videtur. Siquidem Platonem ex*

(a) *Numenius ubi supra c. 6. pag. 731.*

(b) *Διὰ τὸ καλὸς εἶναι ἔτι ὢν ὡραῖος τυχὼν ἐραστοῦ Κράντορος τοῦ Ἀκαδημαϊκοῦ προσεχώρησε μὲν τούτῳ.* Eleganti forma & commoda adhuc ætate cum esset, Crantorem Academicum amatorem nactus, ejus consuetudine usus est ille quidem. *Id. ibid.*

(c) *Les deux vers de Timon qu'il cite sont plus corrects que dans Diogene Laerce.*

(d) *Pour m'accommoder au style de nôtre tems j'ai quitté la traduction literale.*

(e) *Diog. Laert. ubi supra n. 31.*

(f) *Au commencement de la vie de Crates l. 4. n. 21.*

(g) *Ex lib. 3. contra Academicos.*

(h) *August. epist. 56. pag. m. 267. Eusebe* Præpar. Euangel. l. 14. c. 4. pag. 726. *dit qu'on dit qu'Arcesilas succeda à Polemon.* (i) *Speusippus fils d'une sœur de Platon regit l'ecole avant Xenocrate.* (k) *Crantor ille qui in nostra Academia vel in primis fuit nobilis.* Cicero, Tuscul. quæst. lib. 3. fol. 260. *A.* (l) *Diog. Laert. ubi supra n. 27.* (m) *Voiez Gassendi ubi supra, & Jonsius de Script. histor. philosoph. pag. 52. ou plutôt Diogene Laerce cité ci-dessous lettre v.* (n) *Diog. Laert. in Lacyde l. 4. n. 60.* (o) *Rapin, compar. de Platon & d'Aristote 4. part. ch. 1. p. m. 365.* (p) *Petrus Victorius. Voiez les notes de Josias Mercerus sur Nonius Marcellus pag. 193.*

(q) *Nonius Marcellus voce* transmittere *p. m. 414. il cite le 28. livre de Lucilius.*

(r) *Diog. Laert. ubi supra n. 21.*

(s) *Et non pas* amator *comme porte la version imprimée: faute que les commentateurs ne relevent pas.*

(t) *Cicero Academ. quæst. l. 1. fol. 201. A.*

(v) *Diog. Laert. in proœmio n. 14. pag. 10.*

(w) *Galen. in hist. philosophorum.*

(x) *Ego quisnam sit Crantes Galeni plane ignoro.* Casaub. in Diog. Laert. proœm. n. 14.

(y) Quis vero non miretur omissum à Galeno Crantorem? *Id. ibid.*

(z) *Πρῶτος δὲ καὶ εἰς ἑκάτερον ἐπεχείρησε.* Primusque in utramque disserere partem aggressus est. *Diog. Laert. ubi supra n. 28.*

(aa) *Je me sers de ce terme sans avoir égard à la personne de Pyrrhon.*

(bb) *Cicero de Oratore lib. 3. fol. 92. A.*

(cc) *Id. de finibus l. 2. init. fol. 219. A.*

(dd) *Id. Academ. quæst. l. 1. in fine fol. 201. D.*

vant point d'évidence qui l'empêchât de floter également entre l'affirmation & la negation, il ne voulut point écrire de livres: mais d'autres assurent qu'il en écrivit, & puis ils contestent sur la question

ex illa veteri numeramus, cujus in libris nihil affirmatur, & in utramque partem multa disseruntur, de omnibus quæritur, nihil certi dicitur. Je cite ailleurs (a) un autre passage qui n'est pas moins fort que celui-là. Si l'on veut de la bigarrure Greque, j'en donnerai. J'ai lu quelque part qu'Epicure (b) ne voioit point sans chagrin la gloire d'Arcesilas le plus renommé Philosophe de ce tems-là, & qu'il lui reprochoit de s'être aquis de l'estime chez les ignorans sans rien tirer de son fond. Il étoit vrai qu'Arcesilas ne se piquoit point d'avoir inventé: il donnoit à Socrate, à Platon, à Parmenide & à Heraclite la gloire de l'invention de l'*epoque* & de l'*acatalepsie*. (c) Ὁ δὲ Ἀρκεσίλαος τοσοῦτον ἀπεῖχε τοῦ καινοτομίας τινὰ δόξαν ἀγαπᾶν καὶ ὑποποιεῖσθαι τῶν παλαιῶν, ὥστε ἐγκαλεῖν τοὺς τότε σοφιστὰς ὅτι προστρίβεται Σωκράτει καὶ Πλάτωνι καὶ Παρμενίδῃ καὶ Ἡρακλείτῳ τὰ περὶ τῆς ἐποχῆς δόγματα καὶ τῆς ἀκαταληψίας, οὐδὲν δεόμενος, ἀλλ' οἷον ἀναγωγὴν καὶ βεβαίωσιν αὐτῶν εἰς ἄνδρας ἐνδόξους ποιούμενος. *Sane Arcesilaus tantum abfuit ab omni novandi, aut vetera sibi arrogandi studio: ut etiam vitio ei sophistæ ejus ætatis dederint, quod sententias de cohibenda assensione, & comprehensionis negatione, Socrati, Platoni, Parmenidi, Heraclito acceptas ferret: nulla quidem necessitate, sed tantum eas viris nobilibus inscribendo confirmans ac commendans.* Notez, je vous prie, que de l'aveu même de Diogene Laerce nôtre Arcesilas ne fit que rendre plus contentieuse la methode Platonique: ce fut tout le changement qu'il y fit. (d) Πρῶτος τὸν λόγον ἐκίνησε τὸν ὑπὸ Πλάτωνος παραδεδομένον, καὶ ἐποίησε δι' ἐρωτήσεως καὶ ἀποκρίσεως ἐριστικώτερον. *Primus orationis genus quod Plato tradiderat movit, effecitque per interrogationem & responsionem contentiosius.* On a pu neanmoins dire qu'il fut le premier perturbateur du repos public des Philosophes, car outre qu'il ressuscita une mode dont on ne se souvenoit guere, il poussa le principe de Socrate avec plus d'ardeur qu'on n'avoit fait auparavant, & il se montra plus vif, plus opiniâtre, plus inquiet que les premiers inventeurs. Voilà pourquoi l'on a dit de lui ce que je m'en vais écrire: (e) *Nonne jam quum philosophorum disciplina gravissima constitisset, tum ut exortus est in optima Republica Tiberius Gracchus, qui otium perturbaret, sic Arcesilas, qui constitutam philosophiam everteret, & in eorum autoritate delitesceret qui negavissent quicquam sciri, aut percipi posse?*

On a cherché la raison de la conduite d'Arcesilas, & l'on a cru la trouver dans l'émulation ardente qui s'éleva entre lui & Zenon son condisciple. (f) Ils avoient été tous deux Ecoliers de Polemon, & ils se piquerent (g) de se surpasser l'un l'autre. Or Zenon prit le parti des Dogmatiques, il donna des definitions & des axiomes, qu'Arcesilas combatit vigoureusement, & afin d'y mieux reüssir il fut bien aise de renverser tous les fondemens des sciences, & de reduire toutes choses à l'incertitude. Le passage que je vais citer temoigne cela, & en même tems le peu (h) de succés de cette entreprise, quoi qu'elle fût soutenuë par une éloquence qui plaisoit beaucoup. (i) *Fuerint illa vetera si vultis incognita: nihilne est ergo actum quod investigatum est postea quam Arcesilas Zenoni, ut putant, obtrectans, nihil novi reperienti, sed emendanti superiores immutatione verborum, dum hujus definitiones labefactare vult, conatus est clarissimis rebus tenebras obducere, cujus primo non admodum probata ratio quanquam floruit, tum acumine ingenii, tum admirabili quodam lepore dicendi, proxime à Lacyde solo retenta est.* D'autres disent que la crainte d'être accablé par les objections de certaines gens qui prenoient plaisir à harceler les Philosophes, contraignit Arcesilas à n'affirmer rien. Il mit devant lui l'époque comme un rempart, ce fut une nuit à la faveur de laquelle il espera de se derober à la poursuite du Sophiste Bion, & des Sectateurs de Theodore frondeurs perpetuels des Philosophes. Numenius qui observe que Diocles le Cnidien avoit adopté cette conjecture, la rejette, & il me semble qu'il a raison; car quoi qu'en ne decidant ni pour ni contre, l'on se puisse garantir de mille dificultez embarrassantes, on ne laisse pas de se commettre beaucoup; & si d'un côté l'on a moins à craindre les objections graves & serieuses, les retorsions & les argumens *ad hominem*, l'écueil ordinaire & inevitable des Dogmatiques, l'on s'expose de l'autre beaucoup plus à la raillerie, & aux insultes des goguenards. Or il est certain que Bion le plus grand moqueur de son siecle, étoit moins terrible quand il raisonnoit, que quand il plaisantoit. Generalement parlant c'est un poste très-incommode que celui, où l'on

(a) *Dans l'une des remarques de l'article* Carneade. *Ce passage est du 1. livre de* Ciceron de natura Deorum.

(b) Τὸ δὲ Ἀρκεσιλάου τοῦ Ἐπικούρου οὐ μετρίως ἴσως ἡ δόξα παρελύπει, ἐν τοῖς τότε χρόνοις μάλιστα τῶν φιλοσόφων ἀγαπηθέντος. Arcesilai autem gloria videretur Epicuro haud mediocrem attulisse ægritudinem, qui inter ejus temporis philosophos maximi fiebat. *Plutarch. adv. Colotem pag. 1121. E.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Diog. Laert. ubi supra.*

(e) *Cicero Academ. quæst. l. 2. fol. 203. B.*

(f) *Id. ib. l. 1. fol. 201. A. Numenius apud Eusebium ubi supra pag. 729. 731.*

(g) *Numenius ib.*

(h) *Cela ne s'accorde pas avec ce qu'on raportera dans la remarque G.*

(i) *Cicero ibid. fol. 203. B.*

vous tourne aisément en ridicule. Arcesilas lui-même (k) emploioit la raillerie contre ceux qui rejettoient le temoignage des sens. Quoi qu'il en soit, voions les paroles de Numenius: (l) Οὐ γὰρ πείθομαι τῷ Κνιδίῳ Διοκλεῖ φάσκοντι ἐν ταῖς ἐπιγραφομέναις Διατριβαῖς, Ἀρκεσίλαον φόβῳ τῶν Θεοδωρείων τε καὶ Βίωνος τοῦ σοφιστοῦ, ἐπεισιόντων τοῖς φιλοσοφοῦσι, καὶ οὐδὲν ὀκνούντων ἀπὸ παντὸς ἐλέγχειν, αὐτὸν ἐξευλαβηθέντα, ἵνα μὴ πράγματα ἔχῃ, μηδὲν γε δόγμα ὑπειπεῖν φαινόμενον. ὥσπερ γὰρ τὸ μέλαν τὰς σηπίας, προβαλέσθαι πρὸ ἑαυτοῦ τὴν ἐποχήν. Τοῦτ' οὖν ἐγὼ οὐ πείθομαι. *Neque enim Cnidium illum Dioclem audio, qui in suis, ut eas inscripsit, Diatribis, Arcesilam docet, Theodoreorum ac Bionis Sophistæ metu, qui Philosophis infesti, nullam non eos coarguendi occasionem arriperent, ita sibi, ne quid ab iis molestiæ pateretur, cavisse, ut nec certi quicquam statueret; nam ut sepias effuso atramento, sic illum sese objecta hac assensionis retentione tegere ac tueri. Verum hoc, ut dixi, minime credo.* Notez qu'un des interlocuteurs de Ciceron a soutenu qu'Arcesilas ne passa point dans le parti de l'époque pour contredire Zenon, mais par le desir de trouver la verité. (m) *Arcesilam vero non obtrectandi causa cum Zenone pugnavisse, sed verum invenire voluisse sic intelligitur.* Il pretend (n) qu'Arcesilas fut le premier qui decouvrit & qui aprouva cette proposition; *Il est possible qu'un homme n'affirme & ne nie rien sur les matieres incertaines, & c'est le devoir de l'homme sage.* Il pretend que ce Philosophe demanda à Zenon, *Qu'arrivera-t-il si l'homme sage ne peut rien connître clairement, & s'il ne doit rien admettre qui ne soit clairement vrai?* & que Zenon repondit, *il comprendra clairement certaines choses, & ainsi il n'admettra rien d'obscur.* Il falut ensuite assigner le caractere des choses clairement comprises; celui que Zenon donna fut combatu par Arcesilas, qui lui soutint que la fausseté peut paroître sous la même idee que la verité, & qu'ainsi l'on ne sauroit faire le discernement du vrai & du faux. Zenon accorda qu'on ne pourroit rien comprendre, si ce qui n'est pas pouvoit nous paroître sous la même forme que ce qui est; mais il nia la conformité d'idées entre ce qui est & ce qui n'est point. Arcesilas (o) au contraire insista sur cette conformité. Voilà le pivot de leur dispute. On avoit dejà dit dans cet Ouvrage de Ciceron que l'obscurité des choses, & non pas l'opiniâtreté, ou le desir de la victoire avoit engagé Arcesilas à disputer contre Zenon (p).

J'ai dit qu'il poussa plus loin l'Hypothese de l'incertitude que Socrate, & j'ai eu raison, car il ne voulut pas même avouër comme Socrate qu'il savoit qu'il ne savoit rien. Il se tint dans la suspension generalement sur toutes choses, & il ne disputa que pour se convaincre que les raisons d'affirmer n'étoient pas meilleures que les raisons de nier. (q) *Arcesilas negabat esse quicquam quod sciri posset, ne illud quidem ipsum quod Socrates sibi reliquisset. Sic omnia latere censebant in occulto, neque esse quicquam quod cerni, aut intelligi possit. Quibus de causis nihil oportere, neque profiteri, neque affirmare quenquam, neque assertione approbare, cohibereque semper, & ab omni lapsu continere temeritatem, quæ tum esset insignis, quum aut falsa, aut incognita res approbaretur, neque hoc quicquam esset turpius, quàm cognitioni & perceptioni, assertionem approbationemque præcurrere. Huic (rationi quod erat consentaneum) faciebat, ut contra omnium sententias dies jam plerosque deduceret, ut quum in eadem re paria contrariis in partibus momenta rationum invenirentur, facilius ab utraque parte assertio sustineretur.* Il fut celui qui enseigna l'*acatalepsie*, ou l'incomprehensibilité plus formellement qu'on ne l'avoit jamais fait, & il outra tellement les choses que Carneade, qui auroit pu la soutenir mieux que lui, se crut obligé (r) d'y aporter quelque modification, mais il est certain qu'Arcesilas ne fit qu'étendre & developer ce qui avoit été dit par les plus grans maîtres. (s) *Cum Zenone . . . Archesilas sibi omne certamen instituit . . . earum rerum obscuritate, quæ ad confessionem ignorationis adduxerant Socratem, & veluti amantes Socratem Democritum, Anaxagoram, Empedoclem, omnes penè veteres, qui nihil cognosci, nihil percipi, nihil sciri posse dixerunt, angustos sensus, imbecillos animos, brevia curricula vitæ, & (ut Democritus) in profundo veritatem esse demersam, opinionibus & institutis omnia teneri, nihil veritati relinqui, deinceps omnia tenebris circumfusa esse dixerunt.* C'est sous (t) l'autorité de ces grans noms qu'il attaquoit les Dogmatiques. Il en pouvoit alleguer encore d'autres, com-

(k) *Diog. Laert. ubi supra n. 34.*

(l) *Numenius apud Eusebium Præp. Evangel. l. 14. c. 6. p. 731. C.*

(m) *Cicero Acad. quæst. l. 2. fol. 207. D.*

(n) Nemo superiorum non modo expresserat, sed ne dixerat quidem posse hominem nihil opinari, nec solum posse, sed ita necesse esse sapienti, visa est Arcesilæ cum vera sententia, tum honesta & digna sapiente. *Id. ibid.*

(o) Incubuit in eas disputationes ut doceret nullum tale esse visum à vero, ut non ejusmodi etiam à falso possit. *Id. ib. fol. 208. A.*

(p) *Voiez ci-dessous lettre f.*

(q) *Id. ibid. lib. 1. sub fin. fol. 201. D.*

(r) *Voiez l'article* Carneade.

(s) *Id. ib. lib. 1. fol. 201. D.*

(t) *Id. ib. lib. 2. fol. 203. B. Voiez ci-dessus lettre e.*

question s'il en publia, car les uns l'affirment, & les autres disent qu'il jetta au feu ce qu'il avoit composé *. On remarque neanmoins qu'il dedia quelques livres † à Eumenes Prince de Pergame, & qu'il n'en dedia qu'à ce Prince. Nous verrons comment il a été (F) combatu par un Pere de l'Eglise. Comme il avoit une éloquence très-persuasive, & qui retournoit toûjours à son sujet principal, & que d'ailleurs il repondoit subtilement & heureusement aux ob-

* *Id. ib.*

† *Id. ib. p.* 38.

me vous pourrez l'aprendre dans (a) le second livre des questions Academiques. Neanmoins Numenius qui s'emporte contre lui très-durement, fonde son indignation sur la (b) revolte qu'il lui attribuë. Vous trouverez quelques traits de sa colere dans la description de l'inconstance de ce Philosophe. C'étoit un homme, dit-il, qui nioit & qui affirmoit les mêmes choses; il se jettoit aveuglement à droite & à gauche; il faisoit gloire d'ignorer la diference du bien & du mal; il debitoit la premiere fantaisie qui lui venoit dans l'esprit, & tout-d'un-coup il la renversoit par plus de raisons qu'il ne l'avoit etablie. C'étoit une hydre qui se dechiroit elle-même. Les termes de l'original sont plus expressifs, & plus fecons. (c) Ἔλεγε, καὶ ἀντέλεγε, καὶ μετεκυλινδεῖτο κἀκεῖθεν, κἀντεῦθεν, ὁποτέρωθεν τύχοι, παλινάγρετος, καὶ δύσκριτος, καὶ παλίμβολός τε ἅμα, καὶ παρακεκινδυνευμένος, οὐδὲν τε εἰδώς, ὡς αὐτὸς ἔφη, γενναῖος ὤν . . . . (d) Καὶ ἔχαιρε τῷ ὀνείδει, καὶ ἠγωνίζετο θαυμαστῶς, ὅτι μήτε τί αἰσχρὸν ἢ καλόν, μήτε ἀγαθόν, μήτε αὖ κακόν ἐστι τί, ἀλλ' ὁπότερον εἰς τὰς ψυχὰς πέσοι, τοῦτο εἰπών, αὖθις μεταβαλὼν, ἀνέτρεπεν ἂν πλεοναχῶς, ἢ δι' ὅσων κατεσκεύασεν. Ἦν οὖν ὕδραν τέμνων ἑαυτόν, καὶ τεμνόμενος ἐφ' ἑαυτοῦ, ἀμφότερα ἀλλήλων δυσκρίτως, καὶ τοῦ δέοντος ἀσκέπτως. *Affirmans simul idem, idemque negans, hinc, illinc, utrinque, vel undique potius subito se temereque versans ac revocans, incerti ambiguique sensus, veterator, praceps, atque ut ipsemet, adeo ingenuus est, confitetur, nihil omnino sciens . . . . hoc ut probro jucundissime frueretur, eoque se nomine mirum in modum circumspiceret, quod quid turpe quidve honestum, quid bonum quidve malum esset, ignoraret: sed potius, ubi quod primum in mentem venerat effutiisset, tum repente mutatus, id ipsum pluribus quam ante stabiliverat, everteret. Se ipsum igitur ille quasi Hydram secabat, & secabatur à se ipso, dum sic in utramque partem loqueretur, ut nec quid sibi velles intelligerent, nec ullam ipse decori rationem haberet.* Au reste il reconoissoit le doigt de Dieu dans l'ignorance de l'homme, car (e) il loüoit beaucoup un vers d'Hesiode où il est dit que les Dieux tiennent l'esprit humain derriere le voile.

(F) *Comment il a été combatu par un Pere de l'Eglise.*] Je veux parler de Lactance: il pretend ruiner toute la Philosophie en établissant avec Socrate que l'on ne peut rien savoir, & avec Zenon qu'il ne faut croire que ce que l'on sait. *Si neque sciri*, dit-il, (f) *quicquam potest, ut Socrates docuit, nec opinari oportet, ut Zeno, tota Philosophia sublata est.* Il confirme sa pretension par le grand nombre de sectes en quoi la Philosophie étoit divisée. Chacune s'attribuoit la verité & la sagesse, & donnoit l'erreur & la folie en partage à toutes les autres. Ainsi quelque secte particuliere que l'on condamnât, on avoit pour soi le sufrage des Philosophes qui n'étoient point de celle-là: vous pouviez donc être assûré du sufrage du plus grand nombre en les condamnant toutes, car chacune en particulier auroit aprouvé vôtre jugement par raport à toutes les autres, & n'auroit pu vous oposer que le temoignage qu'elle se rendoit à elle-même, juge en sa propre cause, & par consequent indigne de foi. Voilà de quelle maniere Lactance detruit toutes les sectes de l'ancienne Philosophie les unes par les autres: elles s'entr'égorgent, il n'en reste aucune en vie, dit-il, la raison en est, qu'elles ont bien une epée, mais non pas un bouclier: elles ont des forces pour les guerres offensives, mais non pas pour les defensives. (g) *Pereunt igitur universi hoc modo, & tanquam Spartiatæ illi (h) poetarum sic se invicem jugulant, ut nemo ex omnibus restet. Quod eo fit, quia gladium habent, scutum non habent. Si ergo singula secta multarum sectarum judicio stultitia convincuntur, omnes igitur vanæ, atque inanes reperiuntur. Ita se ipsam philosophia consumit, & conficit.* Arcesilas voiant cela, continuë-t-il, s'arma contre toutes, & fonda (i) une nouvelle secte de Philosophie qui consistoit à ne point philosopher. Il y eut donc dès lors deux partis, l'un s'attribuoit la science, l'autre la dechiroit. Celui-là tombe par terre si la nature des choses ne peut pas être conuë: celui-ci est perdu si elle le peut: s'ils sont égaux, la Philosophie ne laissera pas de perir, car elle sera partagée. Que si, comme je l'ai enseigné, la misere de nôtre condition ne permet pas qu'il y ait dans l'homme une science proprement dite, Arcesilas gagne la victoire, mais il ne se soutiendra pas, il n'est point possible que l'on ne sache quelque chose, on periroit necessairement si l'on ignoroit ce qui est utile ou pernicieux à la vie. (k) *Si autem (ut docui) nulla potest esse in homine interna, & propria scientia ob fragilitatem conditionis humanæ, Arcesilæ manus vicit. Sed ne ipsa quidem stabit, quia non potest omnino nihil sciri. Sunt enim multa, quæ natura ipsa nos scire, & usus frequens, & vitæ necessitas cogit. Itaque pereundum est nisi scias quæ ad vitam sunt utilia, ut appetas, quæ periculosa, ut fugias, & vites.* Lactance nous donne ensuite un detail de plusieurs choses que les hommes savent, & se moque d'Arcesilas qui ne pouvoit degrader les autres sans se degrader soi-même, puis qu'ils pouvoient lui repondre, *si vous prouvez que nous n'avons point de science, & qu'ainsi nous ne sommes pas Philosophes, vous ne l'êtes point non plus, car vous confessez que vous ne savez rien.* Il se coupoit donc la gorge avec le même poignard qu'il emploioit à tuer les autres. (l) Lactance ne le blâme pas en tout, il le loüe d'avoir conu la folie de ceux qui croient que des conjectures de la verité sont une science: (m) *Recte vidit Arcesilas arrogantes vel potius stultos esse qui putent scientiam veritatis conjectura posse comprehendi*; mais il s'arrête très-peu à le loüer: il passe d'abord au reproche de contradiction que l'on a tant fait aux Pyrrhoniens, par cela même que vous ne savez aucune chose, vous en savez une. (n) *Arcesilas . . . . introduxit genus philosophiæ ἀστατον, quod latinè instabile, sivè inconstans possumus dicere. Ut enim nihil sciri posse sciendum sit, aliquid sciri necesse est. nam si omnino nihil scias, idipsum nihil sciri posse tolletur. Itaque qui velut sententiæ loco pronunciat nihil sciri, tanquam præceptum profitetur, & cognitum, ergo aliquid sciri potest. Huic simile est illud, quod in scholis proponi solet in asystati generis exemplum, somniasse quendam, ne somniis crederet: Si enim crediderit, tum sequitur, ut credendum non sit; si autem non crediderit, tum sequitur, ut credendum sit. Ita si nihil sciri potest, necesse est, id ipsum sciri, quod nihil sciatur. Si autem scitur, posse nihil sciri, falsum est ergo quod dicitur, nihil sciri posse. Sic inducitur dogma sibi ipsi repugnans, seque dissolvens.* Enfin Lactance confesse (o) qu'à l'egard de la Physique il n'y a aucune science, & qu'il ne faut pas même l'y rechercher.

Faisons quelques petites remarques sur cette dispute. I. L'argument dont il se sert pour ruiner toutes les sectes de Philosophie les unes par les autres, prouve trop. Un Athée qui s'en serviroit aujourd'hui pour renverser tout le Christianisme raisonneroit mal; les Sectes Chretiennes s'entre-damnent les unes les autres, je l'avouë; mais si vous en condamniez une dans tous les points de sa doctrine, vous n'obtiendriez pas l'aprobation de toutes les autres. II. Lactance se contredit pitoiablement. Il avouë que s'il n'y a point de science parmi les hommes, Arcesilas gagne la victoire, & il pretend avoir demontré que nous sommes trop fragiles pour parvenir à la science. Pourquoi donc tout aussi-tôt ajoûte-t-il qu'Arcesilas perd la victoire, vu qu'il y a plusieurs sciences parmi les hommes? III. Les exemples qu'il en donne sont nuls, car ce n'est point une science au sens que l'on prend ce mot dans cette dispute, que de savoir discerner les bons alimens d'avec les mauvais, & cette sorte de conoissance n'a point été revoquée en doute par les Acataleptiques. IV. Le reproche de contradiction a moins de solidité que de faux brillant, c'est plutôt une subtilité qu'une raison convaincante; le bon sens debrouille bientôt cet embaras: si je songe que je ne dois pas croire aux songes, me voilà bien attrapé; car si je n'y crois pas, j'y croirai, & si j'y crois, je n'y croirai pas. Où est l'homme qui ne voie qu'en ce cas-là il faut excepter des autres songes celui en particulier qui m'avertit de ne croire pas aux songes. Voiez dans Sextus Empiricus ce que les Sceptiques repondoient à cette objection. V. L'aveu de Lactance par raport à la Physique n'étoit guere propre à son dessein: on eût pu en tirer de l'avantage contre sa cause.

(a) *Fol.* 207. *verso.*

(b) *Numenius apud Euseb. ubi supra.*

(c) *Id. ib. cap.* 5. *p.* 730. *A.*

(d) *Id. ib. cap.* 6. *p.* 730. *C.*

(e) Ἐπῄνει γοῦν Ἡσιόδου τουτὶ τὸ ἀπόφθεγμα, κρύψαντες γὰρ ἔχουσι θεοὶ νόον ἀνθρώποισι. Quare laudabat illud Hesiodi, ignaras hominum suspendunt numina mentes. *Euseb. ib. cap.* 4. *p.* 726. *D.*

(f) *Lactant. divin. instit. l.* 3. *cap.* 4. *p. m.* 153.

(g) *Id. ib. pag.* 154.

(h) *La note de Thysius sur ce mot est ridicule.* Qui se invicem conficiunt, *dit-il*, sicut Cleomedes & socii apud Spartanos teste Plutarcho. *Ne voit-il pas que Lactance parle non pas du tems historique, mais du tems mythologique, & de ces hommes qui naquirent des dens d'un serpent semées par Cadmus.*

(i) Quod cum intelligeret Arcesilas Academiæ conditor, reprehensiones omnium inter se collegit, confessionemque ignorantiæ clarorum philosophorum, armavitque se adversus omnes. Ita constituit novam non philosophandi philosophiam. *Id. ib.*

(k) *Id. ib. pag.* 155.

(l) Quid ergo promovit Arcesilas nisi quod confectis omnibus philosophis seipsum quoque eodem mucrone transfixit. *Id. ib. c.* 5. *pag.* 156.

(m) *Id. ib. cap.* 6. *pag.* 157.

(n) *Id. ibid.*

(o) Quantò faceret sapientius, ac verius, si exceptione facta, diceret causas, rationesque duntaxat rerum cœlestium, seu naturalium, quia sunt abditæ nesciri posse, quia nullus doceat, nec quæri oportere, quia inveniri quærendo non possunt. *Id. ibid. pag.* 158.

objections, il attira à son (G) auditoire un grand nombre de disciples, quoi qu'il fût piquant dans ses censures. Au fond l'on étoit persuadé de sa bonté, & il remplissoit d'esperances ses Ecoliers, c'est ce qui les empêchoit de se fâcher de ses reprimandes un peu trop fortes β. Il y a des gens qui assurent qu'il ne faisoit le Sceptique (H) que pour éprouver ses Ecoliers, & qu'après l'épreuve il enseignoit d'une autre maniere. Il étoit l'homme du monde le plus communicatif de son argent, & l'on raconte des choses (I) bien singulieres de sa liberalité. On l'accusa γ d'être vain, & de travailler avec trop d'empressement à plaire au peuple. Les autres Philosophes δ le mordoient avec plaisir, mais l'égaloient-ils en modestie, & en exemption de jalousie? exhortoient-ils leurs disciples à ouïr les autres Professeurs? C'est ce qu'il faisoit. η Il mena même l'un de ses éleves qui temoignoit que l'Ecole d'un Peripateticien lui seroit plus agreable, il le mena, dis-je, à ce Professeur, & le lui recommanda θ. Une autrefois il banit de son école l'un de ses disciples qui avoit choqué Cleanthe dans un vers de Comedie, & ne le reçut en grace qu'après que la personne offensée eut reçu satisfaction ξ. On conoîtra mieux le merite de ce procedé quand on saura que Cleanthe fut le successeur de Zenon, qui avoit été le grand adversaire d'Arcesilas. Celui-ci n'eut pas le defaut des plagiaires, il declara qu'il φ n'enseignoit rien qu'il n'eût trouvé dans les livres. Il en usa aparemment de la sorte afin de donner plus d'autorité à ses sentimens, & pour apaiser la haine que le nom d'innovateur lui attiroit. Il n'aimoit point à se mêler κ des afaires politiques: neanmoins lors qu'on le choisit pour aller negocier quelque chose à Demetriade en faveur de sa patrie auprès du Roi Antigonus, il accepta la deputation. Il en revint sans succés, λ & ce fut peut-être parce qu'il n'avoit jamais voulu faire sa cour à ce Prince, ni entrer même chez lui, ni lui écrire des lettres de consolation après la perte d'une bataille navale, comme faisoient plusieurs autres *. Il eut beaucoup de part à l'amitié du Gouverneur du Pirée †, & il reçut plusieurs beaux presens d'Eumenes Prince de Pergame ‡. Il eut une fort bonne pensée touchant la mort, car il disoit ⸸ que de tous les maux c'est le seul dont la presence n'ait jamais incommodé personne, & qui ne chagrine qu'en son absence. Ses dogmes tendoient au renversement de tous les preceptes de la Morale, & neanmoins on remarqua qu'il la pratiquoit. Le temoignage (K) qui lui fut

β *Id. ib. n. 37.*

γ *Id. ib. n. 41.*

δ *Id. ib.*

η *Id. ib. n. 42.*

θ *Id. ib.*

ξ *Plut. de discrim. adulat. & amici p. 55. C.*

φ *Voiez pag. 305. lettre c, le passage de Plutarque.*

κ *Diog. Laert. ib. n. 40.*

λ *Ibid. n. 39.*

* *Id. ib.*

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib. n. 38.*

⸸ *Plutarch. de consolat. ad Apollonium, p. 110. A.*

(G) Il attira à son auditoire un grand nombre de disciples.] L'entreprise de combatre toutes les sciences, & de rejetter non seulement le temoignage des sens, mais aussi le temoignage de la raison, est la plus hardie qu'on puisse former dans la republique des lettres. Elle est semblable à celle des Alexandres, & des autres Conquerans qui ont voulu subjuguer toutes les nations, elle demande beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, beaucoup de lecture, (a) beaucoup de meditation. Arcesilas étoit aussi propre qu'on le pouvoit être à cette entreprise. La nature & l'art avoient concouru à l'armer de toutes pieces. Il étoit naturellement (b) d'un genie heureux, prompt, vif; sa personne étoit remplie d'agremens, il parloit de bonne grace; les charmes de son visage secondoient admirablement ceux de sa voix, & il aprit sous de bons maitres tout ce qui étoit le plus capable de perfectionner ses dons naturels, je veux dire d'étendre leurs forces par la reünion de plusieurs parties diferentes. Vous trouverez ce detail dans Numenius, mais vous l'y verrez tourné d'une maniere odieuse. Numenius n'aimoit point Arcesilas; il n'a pu pourtant s'empêcher de dire ceci: (c) Πλὴν τοῖς ἀκούουσιν ἤρεσκεν, ὁμοῦ τῇ ἀκροάσει συμπρόσωπον ὄντα θεωμένοις εὖ ἦν ἀκουόμενος καὶ βλεπόμενος ἥδιστος. ἐπεί τοι προσειθίσθησαν ἀποδέχεσθαι αὐτοῦ τοὺς λόγους ἰόντας ἀπὸ φαιδροῦ προσώπου τε καὶ στόματος, οὐκ ἄνευ τῆς ἐν τοῖς ὄμμασι φιλοφροσύνης. *Tenebat ille tamen auditores, dum in loquente summam oris dignitatem videbant. Fuit enim auditu simul aspectuque jucundissimus, adeoque libentissime hominis orationem excipiebant, prastanti ex vultu & ore manantem, nec absque nativa quadam suavitate oculorum.* Il a dit aussi qu'Arcesilas étonnoit les Stoïciens par ses diverses manieres de refuter ses antagonistes. Raportons tout le passage; il est infiniment propre à nous montrer l'habileté de nôtre homme, & l'estime immense qu'il s'aquit. (d) Οἱ Στωϊκοὶ δὲ ὑπήκουον ἐκπεπληγμένοι. ἡ μοῦσα γὰρ αὐτοῖς οὐδὲ τότε ἦν φιλόλογος, οὐδ' ἐργάτις χαρίτων, ὑφ' ὧν ὁ Ἀρκεσίλαος, τὰ μὲν περικρούων, τὰ δὲ ὑποτέμνων, ἄλλα δ' ὑποσκελίζων, κατεγλωττίζετο αὐτοὺς, καὶ πιθανὸς ἦν. Τοιγαροῦν πρὸς οὓς μὲν ἀντέλεγεν, ἡττωμένων, ἐν οἷς δὲ λέγων ἦν, καταπεπληγμένων, δεδογμένον πως τοῖς τότε ἀνθρώποις ὑπῆρχε, μηδὲν εἶναι μήτ' οὖν ἔπος, μήτε πάθος, μήτε ἔργον ἐν βραχὺ, μηδ' ἄχρηστον τοὐναντίον ὀφθῆναί ποτ' ἂν, εἰ τι μὴ Ἀρκεσιλάῳ δοκοῖ τῷ Πιταναίῳ. *Atque hac Stoici cum stupore audiebant. Erat enim adhuc infans eorum Musa, nec illarum facetiarum artifex, quibus Arcesilas Zenonis argumenta partim explodens, partim succidens, partim supplantans, sic eos lingua vi obruebat, ut fidem etiam aliis faceret. Ita, cum & ii quibuscum oratione pugnabat, victi atque prostrati, & ii quorum in corona dicebat, perculsi attonitique manerent: quasi pro comperto erat ejusdem atatis hominibus, nec vocem, nec malum, nec opus ullum vel minimum, quicquam esse, nec inane frivolumque contra visum iri quicquam, nisi quod Arcesila Pitanao tale videretur.* Les remarques precedentes vous ont pu dejà fournir des autoritez sur le merite d'Arcesilas. En voici une nouvelle. Quelcun dit dans Ciceron que jamais personne (e) n'eût suivi le sentiment de ce Philosophe; si l'absurdité manifeste qui s'y trouvoit n'eût disparu sous l'eloquence, & l'habileté du Docteur.

(H) Qu'il ne faisoit le Sceptique que pour éprouver ses écoliers.] Sextus Empiricus aiant dit qu'Arcesilas ne paroît point diferer des Pyrrhoniens, ajoûte que s'il faloit croire certains bruits, ce n'étoit qu'un Pyrrhonien d'aparence qui dans le fond suivoit la methode des Dogmatiques. Les doutes qu'il proposoit à ses auditeurs afin de voir s'ils avoient assez de genie pour comprendre les dogmes de Platon, le firent regarder comme un Philosophe qui n'affirmoit rien; mais il debitoit affirmativement la doctrine Platonique à ceux à qui il avoit trouvé une grande force d'esprit (f). Il est dificile de decouvrir si ce conte est veritable. Voiez les dissertations (g) de Mr. Foucher sur la Philosophie des Academiciens, & la note de Thomas Aldobrandin (h) que je vous indique.

(I) Des choses bien singulieres de sa liberalité.] Il faisoit du bien, & ne vouloit pas qu'on le sçût. Εὐεργετῆσαι (i) πρόχειρος ἦν, καὶ λαθεῖν τὴν χάριν ἀτυφότατος. *Erat ad ferenda beneficia promptus; latere quoque gratiam omni studio quarebat, fastum ejusmodi maxime exhorrens.* C'étoit pratiquer l'Evangile avant qu'il eût été annoncé. Aiant fait une visite à Ctesibius qui étoit malade, & qui manquoit du necessaire, il lui glissa adroitement sous l'oreiller une bourse pleine d'argent (k). Seneque nous le va dire. (l) *Arcesilaus, ut ajunt, amico pauperi, & paupertatem suam dissimulanti, agro autem, & ne hoc quidem confitenti deesse sibi in sumptum ad necessarios usus, cum clam succurrendum judicasset, pulvino ejus ignorantis sacculum subjecit, ut homo inutiliter verecundus, quod desiderabat, inveniret potius quam acciperet.* (m) Plutarque raconte plus amplement le même fait, mais il supose que le malade n'étoit point Ctesibius, il le nomme Apelles de Chio. Ajoûtons qu'Arcesilas aiant prêté de la vaisselle d'argent à un ami qui devoit donner un festin, ne la redemanda point. Il suposa qu'il l'avoit donnée & non pas prêtée. Quelques-uns disent que considerant les besoins de cet ami il ne voulut pas la reprendre lors qu'on la lui reporta (n).

(K) Le temoignage qui lui fut rendu par . . . Cleanthe.] Dès qu'on assure qu'il n'y a rien de certain, & que tout est incomprehensible, on declare qu'il n'est pas certain qu'il y ait des vices & des vertus. Or un tel dogme paroît très-propre à inspirer l'indiference pour le bien honnête, & pour tous les devoirs de la vie. C'est pourquoi les adversaires d'Arcesilas le censurerent de negliger tous ces devoirs. Ils pretendirent qu'il vivoit selon ses principes. Mais Cleanthe quoi

(a) Si singulas disciplinas percipere magnum est, quanto majus omnes? quod facere iis necesse est quibus propositum est veri reperiendi causa, & contra omnes philosophos pro omnibus dicere. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. p. m. 14.*

(b) Τὸν Θεόφραστον κνιζόμενον φασὶν ἐπ' αὐτῷ, εἰπεῖν ὡς εὐφυὴς καὶ εὐεπιχείρητος ἀπεληλυθὼς τῆς διατριβῆς εἴη νεανίσκος. Ægre tulisse Theophrastum ajunt illius recessum ac dixisse, quam ingeniosus promptusque adolescens è Schola discessit? *Diog. Laert. ubi supra n. 30. Voiez aussi n. 37.*

(c) *Numenius apud Eusebium ubi supra cap. 6. pag. 730. D.*

(d) *Ib. ib. pag. 733. C.*

(e) Quis ista tam aperte perspicueque & perversa & falsa sequutus esset, nisi tanta in Arcesila... & copia rerum & dicendi vis fuisset. *Cicero, Acad. quæst. l. 2. fol. 206. D.*

(f) *Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotypos. l. 1. c. 33.*

(g) *Foucher, liv. 1. p. 32. & l. 3. p. 154. & suiv.*

(h) *Th. Aldobrand. in Diogen. Laert. lib. 4. n. 28.*

(i) *Diog. Laert. ubi supra n. 37.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Seneca de Benef. l. 2. c. 10. p. m. 25.*

(m) *Plut. de discrim. amici & adul. p. 63.*

(n) *Diog. Laert. ib. n. 38.*

fut rendu là-dessus par le Stoïcien Cleanthe, ce qu'il repondit, & ce qu'on lui repliqua sont des choses très-curieuses. Il ne se β maria jamais, quoi qu'il fût d'un temperament à aimer les femmes, & qu'il ne suivît que trop le (L) panchant de la nature, & cela jusqu'à des excés honteux. Il florissoit γ vers la 120. Olympiade, & il mourut d'avoir trop bu & en delire à l'âge de 75. ans δ, la 4. année de η l'Olympiade 134. Il s'étoit vanté d'une grande force de courage (M) pendant les douleurs de la goute. Diogene Laerce ne lui a point donné Bion pour successeur; le Pere Rapin (N) s'est imaginé cela sans nul fondement. Je n'ai qu'une faute à reprocher à Mr. Moreri, c'est d'avoir dit qu'Arcesilas étudia sous Xanthus, & sous Theophraste, avant que de venir à Athenes. J'en ai remarqué une (O) très-grossiere dans Sidonius Apollinaris.

☞ ARCHELAUS. Diogene Laerce θ parle de quatre personnes qui ont porté ce nom-là, & qui sont ξ ARCHELAUS le Philosophe; ARCHELAUS l'Auteur d'une description de tous les païs où Alexandre porta ses armes; ARCHELAUS qui decrivit φ en vers les proprietez merveilleuses de certaines choses; & ARCHELAUS l'Orateur qui écrivit une Rhetorique. Mr. Menage * ajoûte à ces quatre-là ARCHELAUS Roi de Cappadoce; ARCHELAUS Roi de Sparte; ARCHELAUS General de Mithridate; ARCHELAUS le Danseur; ARCHELAUS le Joüeur d'instrumens, & ARCHELAUS le Comedien. Il remarque que Lucien fait mention de celui-ci † au traité *de conscribenda Historia*; qu'Athenée (P) dans son 1. livre a parlé de celui qui joüoit des instrumens, & que Clement d'Alexandrie au 7. livre des Stromates parle du Danseur. Il a oublié ARCHELAUS ‡ l'Astrologue, & plusieurs autres Archelaus, dont je parlerai dans les articles suivans.

☞ ARCHELAUS, Philosophe Grec, disciple d'Anaxagoras, étoit d'Athenes selon quelques-uns, ou de Milet selon quelques autres ‡. Ce qu'il y a de bien sûr est qu'il enseigna dans Athenes. On dit même qu'il fut le premier qui y (A) transporta la Philosophie. Il fit peu

β *Diog. Laert. ib. n. 43.*

γ *Apollodorus apud Diog. Laert. ib. n. 45.*

δ *Id. ib. n. 44.*

η *Diogene Laerce ib. n. 61. met en cette annee le commencement de la regence de Lacydes successeur d'Arcesilas.*

θ *Diog. Laert. lib. 2. in Archelao.*

ξ *C'est celui qui est le sujet de l'article suivant.*

φ *Voiez la remarque C de l'article suivant.*

* *Menag. in Diog. Laert. lib. 2. n. 17.*

† *Voiez ci-dessus pag. 12. remarque H.*

‡ *Cicero de divinat. lib. 2. fol. 319. C. Quelques Manuscrits portent* Anchialus.

‡ *Diog. Laert. l. 2. n. 16.*

quoi que d'une secte fort contraire à ce Philosophe prit son parti. Taisez vous, dit-il (a) à quelcun de ces critiques, ne blâmez point Arcesilas, il renverse les devoirs par ses paroles, mais il les établit par ses actions. Arcesilas lui repondit qu'il n'aimoit point à être flaté; est-ce vous flater, repliqua Cleanthe, que de soutenir que vous dites une chose, & que vous en faites une autre (b)? Il y a beaucoup d'esprit dans la repartie. Ce fut aparemment une allusion aux vers d'Homere (c) qui portent que ces fourbes & ces hypocrites dont les pensées sont contraires aux paroles, meritent d'être detestez comme l'enfer. Cependant Cleanthe loüoit dans le fond la bonne vie d'Arcesilas. Notez que dans la doctrine des plus grans Pyrrhoniens il y avoit une theorie favorable à la vertu; car quelle que fût selon eux l'essence même des choses, ils enseignoient que pour la pratique de la vie il faloit se conformer aux aparences. Quoi qu'il en soit, le vrai principe de nos mœurs est si peu dans les jugemens speculatifs que nous formons sur la nature des choses, qu'il n'est rien de plus ordinaire que des Chretiens orthodoxes qui vivent mal, & que des libertins d'esprit qui vivent bien.

(L) *Le panchant de la nature . . . jusqu'à des excés honteux.*] Les bonnes qualitez que j'ai raportées dans le corps de cet article, & dans la remarque precedente, se trouveront reünies en sa personne avec l'impudicité la plus criminelle, tant il est vrai que les vices & les vertus savent l'art de s'allier. Il entroit (d) à la vuë de tout le monde chez Theodota, & chez Phileta deux femmes publiques. Le pis fut qu'il s'adonna au peché contre nature. (e) Φιλομειρακιώδης τε ἦν καὶ καταφερής. ὅθεν οἱ περὶ Ἀρίστωνα τὸν Χῖον Στωϊκοὶ ἐπεκάλουν αὐτὸν φθορέα τῶν νέων, καὶ κιναιδολόγον καὶ θρασὺν ἀποκαλοῦντες. *Adolescentibus item maximè studebat, eratque in amorem pronus. Unde illum Aristo Chius, Stoicus, corruptorem juvenum, dicterumque impudicum, & temerarium appellabat.*

(M) *Grande force de courage pendant les douleurs.*] Rien n'est passé de là ici, dit-il en montrant ses pieds & sa poitrine à Carneades l'Epicurien, qui s'affligeoit de le voir si tourmenté. (f) *Is quum arderet podagra doloribus, visitassetque hominem Carneades Epicuri perfamiliaris, & tristis exiret, mane quæso, inquit, Carneade noster, nihil illinc huc pervenit, ostendens pedes & pectus.* C'étoit parler en Stoicien, quoi qu'Arcesilas fût l'antagoniste du fondateur des Stoiciens.

(N) *Le Pere Rapin s'est imaginé cela sans nul fondement.*] Voici ses paroles „ (g) Ciceron qui connois„ soit fort bien les successeurs de Platon, ne dit rien „ de ce Bion, que Diogene donne pour successeur à „ Arcesilas, & qui se rendit celebre par la vehemence „ de ses satires, au sentiment d'Horace.„ Tout le fondement du Pere Rapin consiste en ce que la vie de Bion suit immediatement celle d'Arcesilas dans l'Ouvrage de Diogene Laerce. Cette raison est nulle, puis que l'Auteur dit expressement (g) que Lacydes fut le successeur d'Arcesilas, & que Bion (h) étant même auditeur de Crates meprisa les sentimens de l'Academie, & qu'ensuite il embrassa d'autres partis.

(O) *Une* faute *très-grossiere dans Sidonius Apollinaris.*] Il pretend que selon Arcesilas, anterieur à Socrate, Dieu est la cause efficiente de l'Univers, & que les atomes en sont la matiere.

Post (i) hos Arcesilas divina mente paratam
Conjicit hanc molem, confectam partibus illis
Quas atomos vocat ipse leves. Socratica post hunc
Secta micat, quæ de natura pondere migrans
Ad mores hominum limandos transtulit usum.

Savaron (k) sans dire rien sur cette bevuë de Chronologie, s'est contenté d'observer que tout le monde attribuë à Epicure & à Democrite le dogme que Sidonius Apollinaris attribuë à Arcesilas. Cette observation est mauvaise, car personne n'a pretendu que Democrite & Epicure ont enseigné que l'Univers étoit l'ouvrage de Dieu.

(P) *Il remarque . . . . qu'Athenée . . . a parlé de celui qui joüoit des instrumens, & que Clement d'Alexandrie . . parle du Danseur.*] Mr. Menage entendoit les regles de la bonne & docte maniere de citer, mais il ne les observe pas ici. Il eût mieux fait de citer le premier livre d'Athenée à l'égard d'Archelaus le Danseur, que de citer le 7. livre des Stromates de Clement d'Alexandrie; car outre que le droit d'ainesse n'apartient pas à celui-ci, nous trouvons dans Athenée quelques particularitez, & nous n'en trouvons aucune dans les Stromates. Athenée (l) raporte que le Roi Antiochus n'avoit point de favori pour lequel il eût plus d'estime que pour le Danseur Archelaus. Cet Auteur avoit remarqué dans la même page que les habitans de Milet dedierent une statuë d'airain à Archelaus le Violon. Qu'il me soit permis de traduire ainsi l'Ἀρχελάου τοῦ κιθαριστοῦ, *Archelai Citharistæ.*

(A) *Qu'il fut le premier qui transporta* à Athenes *la Philosophie.*] Plusieurs Critiques ont observé là-dessus l'oposition qui se rencontre entre Diogene Laerce, & Clement Alexandrin. L'un attribuë cette premiere translation à Archelaus, l'autre à Anaxagoras. (m) Οὗτος (Ἀρχέλαος) πρῶτος ἐκ τῆς Ἰωνίας τὴν φυσικὴν φιλοσοφίαν μετήγαγεν Ἀθήναζε. *Primus hic* (Archelaus) *ex Ionia physicam philosophiam Athenas invexit.* Ce sont les paroles de Diogene Laerce; & voici celles de Clement Alexandrin: (n) Οὗτος (Ἀναξαγόρας) μετήγαγεν ἀπὸ τῆς Ἰωνίας Ἀθήναζε τὴν διατριβήν. *Hic* (Anaxagoras) *ex Ionia scholam traduxit Athenas.* Personne que je sache n'a cherché les voies de concilier ces deux sentimens, ou l'origine de cette diversité d'opinions. Il me semble neanmoins qu'il étoit aisé de s'apercevoir de ce que je m'en vais dire. (o) Anaxagoras vint fort jeune philosopher à Athenes, & y demeura 30. ans. Il n'est pas impossible que son maitre Anaxi-

(d) Καὶ Θεοδότῃ τε καὶ Φιλαινίδι Ἠλείαις ἑταίραις συνῄει φανερῶς. Theodotæ item ac Philetæ Eliensibus scortis palam congrediebatur. *Id. lib. 4. n. 40.* (e) *Id. ib.* (f) *Cicero, de finib. lib. 5. in fine fol. m. 245. B.* (g) *Rapin, compar. de Platon & d'Aristote 4. part. ob. 1. p. m. 369.*

(a) Παῦσαι, ἔφη, καὶ μὴ ψέγε. εἰ γὰρ καὶ λόγῳ τὸ καθῆκον ἀναιρεῖ, τοῖς γοῦν ἔργοις αὐτὸ τιθεῖ. Quiesce, inquit, neque vituperes, ille enim etsi verbis officium tollit, operibus tamen id ponit. *Diog. Laert. in Cleanthe l. 7. n. 171.*
(b) *Id. ib.*
(c) *Homer. Il. lib. 9.*

(g) *Diogen. Laert. l. 4. n. 59. in Lacyde init.*

(h) *Id. ib. n. 51. 52. in Bione.*

(i) *Sidon. Apollin. Carm. 15. v. 94. p. m. 152.*

(k) *Savaro in hunc locum Sidonii Apollinaris.*

(l) *Athen. lib. 1. cap. 16. p. 19.*

(m) *Diog. Laert. lib. 2. n. 16.*

(n) *Clem. Alexandr. Stromat. lib. 2. pag. 301.*

(o) *Diog. Laert. ib. n. 7.*

peu de changemens à la doctrine d'Anaxagoras *, il admit aussi bien que lui les parties *similaires* pour le principe materiel de toutes choses, & l'entendement divin pour la cause de l'arrangement

* *Voiez la remarque B.*

(a) Anaximenes ait continué de philosopher dans l'Ionie pendant une partie de cet intervalle. On pourroit même suposer que Diogene son autre disciple lui succeda. Or si la chaire de Thales ne fut point vacante dans l'Ionie pendant qu'Anaxagoras philosophoit à Athenes, il est faux qu'il ait transporté en cette ville l'Ecole de Thales. Un pareil transport supose que la succession manqua par le voiage d'Anaxagoras. Il seroit seulement vrai qu'avant que ce Philosophe eût fait des leçons dans Athenes, aucun éleve de la secte d'Ionie n'avoit enseigné parmi les Atheniens. Peut-être que Clement Alexandrin & les Auteurs qu'il a suivis n'ont voulu dire autre chose, & qu'ils ne se sont pas mis en peine de s'exprimer plus exactement. Quoi qu'il en soit, n'en deplaise à (b) Casaubon, il me semble que Diogene Laerce a parlé avec plus d'exactitude, car il faut savoir qu'Anaxagoras en sortant d'Athenes se retira à Lampsaque, où il enseigna jusques à sa mort. Sa chaire fut remplie dans Lampsaque (c) même par Archelaus son disciple, qui vint ensuite (d) philosopher à Athenes. Ce fut donc proprement Archelaus qui transporta d'Ionie dans Athenes l'Ecole de Thales; ce fut là une vraie transplantation, mais auparavant ce n'en étoit pas une veritable, puis que peut-être cette Ecole ne fut jamais vuide dans le tems qui s'écoula entre le voiage d'Anaxagoras à Athenes, & sa retraite à Lampsaque; ou que si elle soufrit quelque interruption, cela fut bientôt reparé par le retour de ce Philosophe en Ionie. Ce seroit en vain qu'on m'objecteroit, qu'il ne nous reste aucun Ecrivain qui ait assuré que Diogene fut le successeur d'Anaximenes; car je puis repondre 1. Que nous n'avons rien d'exact sur l'Histoire des anciens Philosophes, & par consequent que ce silence n'ôte pas le droit de suposer ce que je supose. 2. Qu'Anaxagoras aiant été plus illustre que Diogene, & aiant eu un disciple qui continua la succession, aiant même, comme il est assez vraisemblable, survêcu à Diogene, c'est par lui plutôt que par ce dernier que l'on a marqué les successions de la secte d'Ionie. Il y a beaucoup d'aparence que Sidonius Apollinaris associe ces deux disciples d'Anaximenes, comme deux collegues qui furent l'apui de cette Ecole.

Quartus (e) Anaxagoras Thaletica dogmata servat:
Sed divinum animum sentit, qui fecerit orbem.
Junior huic junctus residet collega, sed idem
Materiam cunctis creaturis (f) aëra credens
Judicat inde Deum, faceret quo cuncta, tulisse.

Voici d'autres conjectures. Nos plus savans (g) Humanistes prenent pour le fondement le plus assûré de l'âge d'Anaxagoras ce que Diogene Laerce raporte, qu'au tems de l'expedition de Xerxes ce Philosophe avoit 20. ans. C'est de là qu'ils prenent droit d'inferer que puis qu'il vêcut 72. ans, il mourut dans la 88. Olympiade. Je ne veux rien contester là-dessus, mais j'ai à faire des dificultez contre ce que dit le même Laerce qu'Anaxagoras fit le voiage d'Athenes à l'age de 20. ans, & qu'il sejourna 30. années dans cette ville. Il me paroît peu vraisemblable qu'il ait choisi pour ce voiage le tems de l'expedition de Xerxes, sous laquelle les Asiatiques ne doutoient pas que la Republique d'Athenes ne fût ecrasée. N'insistons point sur cela, passons à d'autres instances beaucoup plus fortes. Si Diogene Laerce a raison, il faut dire qu'Anaxagoras ne demeura dans Athenes que jusqu'à la 2. année de la 82. Olympiade, car l'expedition de Xerxes tomba sur les derniers mois de la 74. Olympiade, & sur les premiers de l'Olympiade 75. mais Diodore de Sicile (h) n'assûre-t-il pas que ce Philosophe fût accusé d'impieté à Athenes l'an 2. de la 87. Olympiade? Il ruïne donc le narré de Diogene Laërce: ce n'est point sans s'embarrasser d'un autre côté; car que deviendra ce que l'on raconte que Socrate après la condamnation d'Anaxagoras (i) devint disciple d'Archelaus? que deviendra ce que d'autres ont debité qu'Euripide (k) quita l'étude de la Physique, & s'attacha au Theatre à cause du procés d'Anaxagoras? Socrate âgé de près de 40. ans lors de ce procés selon la Chronologie de Diodore de Sicile, auroit-il eu encore besoin d'etudier sous un autre maître? & notez que selon Porphyre (l) *il se rangea auprès du Philosophe Archelaus* environ l'âge de 17. ans. Euripide qui au tems du même procés avoit plus de 50. ans, attendit-il jusqu'à ce tems-là à faire des Tragedies? Il usa si peu de ce grand delai, qu'il en fit une (m) à l'âge de

(a) *Ce que Diog. Laerce lib. 2. n. 3. raporte touchant le tems de la mort d'Anaximenes est ridicule.*

(b) *Casaubon* in hunc locum Laertii *censure Diogene Laerce, & se declare pour Clement Alexandrin. Mr. Menage fait la même chose.*

(c) *Euseb. prepar. l. 10. c. ult. pag. 504.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Sidon. Apollin. carm. 15. v. 89.*

(f) *Cela comparé avec ce que Ciceron* de nat. Deor. l. 1. p. m. 46. *& St. Augustin* de civit. Dei l. 8. c. 2. *disent de Diogene d'Apollonie, fait voir qu'il s'agit ici de ce Diogene.*

(g) *Scaliger. in Euseb. n. 1554. p. m. 103. Petavius ration. temporis parte 1. lib. 3. c. 8. p. m. 140. Vossius de scient. Mathem. c. 33. n. 4. p. m. 148.*

(h) *Diod. Siculus lib. 12. cap. 39. p. m. 433.*

(i) *Diog. Laert. l. 2. n. 19.*

(k) *Voiez l'article d'Euripide au texte.* (l) *Voiez la vie de Socrate écrite par Mr. Charpentier pag. m. 5.* (m) *Aulus Gellius lib. 15. cap. 20.*

18. ans. Pour dissiper un peu ce cahos, & pour trouver quelque methode de lier ensemble ces narrations, il faut revenir à Diogene Laërce, & abandonner Diodore de Sicile; car en suposant qu'Anaxagoras fut accusé dans l'Olympiade 82. nous trouverons très-possible ce que l'on pretend que ce procés produisit par raport à Euripide, & à Socrate. Nous pourrons presuposer que ce Poëte aiant uni l'étude de la Physique avec la composition des Tragedies jusqu'au tems qu'il vit le peril d'Anaxagoras, ne s'apliqua plus qu'au Theatre depuis ce tems-là. Mais que ferons-nous d'Eusebe, qui nous a dit qu'Archelaus fut successeur d'Anaxagoras dans Lampsaque avant que de venir philosopher à Athenes? Cela ne peut être vrai si Anaxagoras a vêcu jusqu'à l'Olympiade 88. tems où Socrate plus grand maître encore qu'Archelaus, n'avoit pas besoin de se mettre sous sa discipline. Il faudroit suposer peut-être 1. qu'Archelaus aiant étudié quelques années sous Anaxagoras dans Athenes, y prit la place de Professeur dès que son maître se fut retiré. 2. Qu'au bout de quelque tems il fut le rejoindre à Lampsaque, & y fut son successeur, d'où ensuite il retourna à Athenes, & y transplanta tout-à-fait la chaire de Thales. Peut-être aussi qu'il seroit bon de suposer qu'Anaxagoras fut accusé plus d'une fois à Athenes, & que s'étant retiré en Ionie au tems du premier procés, il fut rapellé au bout de quelques années par Pericles, & accusé tout de nouveau après un sejour de quelques années. Nous avons vu (n) que certains Auteurs ont dit qu'il fut accusé par Thucydide l'adversaire de Pericles, & condamné à la mort par contumace. Or depuis le bannissement de ce Thucydide l'autorité fut entre les mains de Pericles (o) pendant 15. ans, ce qui signifie que Thucydide fut chassé 15. ans avant la mort de Pericles. Il s'ensuivroit de là qu'Anaxagoras auroit été condamné par contumace 15. ou 16. ans pour le moins avant que Pericles mourût: mais selon (p) Diodore de Sicile & (q) Plutarque, il fut accusé un peu avant le commencement de la guerre du Peloponnese, c'est-à-dire 2. ou 3. ans avant la mort de Pericles. On pourroit donc s'imaginer qu'il fut accusé deux fois, & mettre son retour en Ionie, & son second retour à Athenes dans l'intervalle de ces deux accusations, & par là on resoudroit une assez grande difficulté. Socrate n'a point été l'un des disciples d'Anaxagoras, quoi que Diogene Laerce (r) l'assûre: je l'ai prouvé (s) par une raison très-forte, & je puis la confirmer non seulement par le silence que Platon & Xenophon gardent là-dessus lors que les circonstances du sujet les engageoient à ne se point taire, mais aussi par le silence des accusateurs de Socrate, & par la reponse que leur fit Socrate. Eussent-ils manqué de lui reprocher qu'il avoit été instruit par un Philosophe que l'on avoit condamné comme un impie? Cela n'étoit-il pas propre à le rendre plus suspect? Eussent-ils oublié cet adminicule (t)? Se fussent-ils contentez de lui reprocher en general qu'il philosophoit comme cet impie? & s'il l'avoit eu pour maître, auroit-il osé repondre ce qu'il repondit? Concluons qu'il n'a pas été disciple d'Anaxagoras. Mais comment comprendrons-nous qu'il ne le fut point, si nous suposons qu'Anaxagoras ne sortit d'Athenes qu'au tems que Diodore de Sicile & Plutarque ont designé? En ce cas-là Anaxagoras n'eut-il point fleuri dans Athenes lors que Socrate étoit le plus en état de le choisir pour son Professeur? & cela etant, peut-on bien se figurer que Socrate n'alla point aux leçons de ce Philosophe, mais qu'il fut à celles d'Archelaus? Est-il probable que celui-ci dressa une ecole dans Athenes pendant qu'Anaxagoras florissoit dans la même ville? ou que s'il le fit, ses leçons furent preferées par Socrate à celles d'Anaxagoras? Ce sont des dificultez que l'on peut resoudre si l'on supose que ce dernier fut chassé deux fois, & que dans le tems qui s'écoula entre ces deux condamnations, Archelaus philosopha dans Athenes. Il me reste à faire une observation contre Plutarque. Il ne faut pas s'imaginer qu'il ait cru qu'Anaxagoras mourut dans la 88. Olympiade; car lors qu'il raconte les prodiges qui precederent la defaite des Atheniens à la riviere de la Chevre (v), il dit que selon les predictions de ce Philosophe il tomba du ciel une grosse pierre. Ce malheur des Atheniens arriva l'an 4. de la 93. Olympiade. Il seroit absurde de suposer que Plutarque a pretendu qu'Anaxagoras avoit predit cette chute d'une pierre 20. ans auparavant: il a donc cru que ce Philosophe vêcut jusques à la 93. Olympiade. Or c'est une grande erreur. Il m'est fort suspect d'anachronisme en ce qu'il

(n) *Ci-dessus pag. 224. lettre k.*

(o) *Plut. in Pericle pag. 161. E.*

(p) *Ci-dessus lettre h.*

(q) *Plut. in Pericle pag. 169.*

(r) *Diog. Laert. in Socrate l. 2. n. 19. & 45.*

(s) *Ci-dessus page 227. à la fin.*

(t) *Voiez ci-dessus pag. 216. lettre f.*

(v) *Voiez ci-dessus pag. 223. lettre i.*

ment des corps, & il enseigna comme lui que les animaux, sans en (B) excepter les hommes, furent produits d'une matiere terrestre, chaude & humide. Il s'attacha principalement à la Physique comme ses predecesseurs, mais il se mêla de la Morale un peu plus qu'ils n'avoient fait. Il n'y fut guere orthodoxe, puis qu'il soutint *, que les loix humaines étoient la source du bien moral & du mal moral; c'est-à-dire qu'il n'admettoit pas le droit naturel, mais seulement le droit positif, & par consequent qu'il croioit que toutes sortes d'actions sont indiferentes de leur nature, & qu'elles deviennent bonnes ou mauvaises selon qu'il a plu aux hommes d'établir certaines loix. Il composa un Ouvrage de Physique, à ce que dit Suidas, & il passa pour l'Auteur † de certaines élegies destinées à consoler Cimon fort afligé de la mort de son épouse. Socrate le plus illustre de ses disciples fut ‡ son successeur. Il faudra dire quelque chose d'un Poëte qui se nommoit (C) ARCHELAUS.

ARCHE-

* *Τὸ δίκαιον εἶναι καὶ τὸ αἰσχρὸν οὐ φύσει, ἀλλὰ νόμῳ.* Justum & turpe non natura constare, sed lege. *Id. ib.*

† *Plut. in Cimone pag.* 481.

‡ *Cicero, Tuscul. l.* 5. *Diog. Laert. ubi supra. Clem. Alexandr. Strom. l.* 1. *pag.* 301. *Augusti. de civit. Dei l.* 8. *cap.* 2.

qu'il pose la chute de cette pierre sous la 93. Olympiade. Pline, Eusebe, & les marbres d'Arundel refutent cela. Ils placent cet évenement sous (a) la 78.

Voilà l'état pitoiable où les Anciens que l'on vante tant ont laissé l'Histoire des Philosophes. Mille contradictions par tout, mille faits incompatibles, mille fausses dates. Notez que je n'ai vu aucun Moderne qui refute ceux qui mettent (b) la mort d'Anaxagoras dans la 78. Olympiade, qui les refute, dis-je, par Diodore de Sicile & par Plutarque qui assûrent que ce Philosophe fut accusé un peu avant la premiere (c) année de la guerre du Peloponnese.

(B) *Que les animaux, sans en excepter les hommes, furent produits d'une matiere.*] Ce qui nous reste de ses sentimens dans les Auteurs qui les raportent est si concis, qu'on a de la peine à s'en former une idée bien distincte. (d) *Γεννᾶσθαι δέ φησι τὰ ζῶα ἐκ θερμῆς τῆς γῆς, καὶ ἰλὺν παραπλησίαν γάλακτι, οἷον τροφὴν, ἀνιείσης. Οὕτω δὴ καὶ τοὺς ἀνθρώπους ποιῆσαι. Gigni verò animalia ex terra calore, quæ limum lacti simillimum velut escam eliquaverit. Sic & homines natos.* C'est ainsi que Diogene Laerce s'est exprimé. Il venoit de dire que selon ce Philosophe les deux causes des generations étoient la chaleur, & (e) l'humidité. Il venoit aussi de raporter comment l'eau, l'air, la terre, le feu étoient sortis de ces deux principes: mais j'avouë que ne comprenant quoi que ce soit dans ses paroles, je ne veux point prendre la peine de les copier. Mr. Menage qui les a inserées dans son commentaire sans y joindre aucune note, ignoroit aparemment quelle en est la signification. Les autres commentateurs n'ont pas été plus heureux. Ils les ont abandonnées à leur obscurité: faisons en autant, & recourons à Plutarque, qui a dit (f) que selon Archelaus l'air infini, la condensation & la rarefaction de l'air, l'une le feu, l'autre l'eau, étoient les principes de toutes choses. (g) Justin Martyr lui attribuë la même opinion à-peu-prés. Cela signifie, ce me semble, qu'il admettoit l'air pour la matiere premiere, & le feu & l'eau pour les élemens; mais ce n'étoit point son opinion si l'on en croit St. Augustin, car ce Pere lui attribuë le dogme d'Anaxagoras touchant les *homœomeries*, & touchant l'Intelligence qui les avoit assemblées. (h) *Anaxagoræ successit auditor ejus Archelaus: etiam ipse de particulis inter se dissimilibus, quibus singula quæque fierent ita omnia constare putavit, ut inesse etiam mentem diceret quæ corpora dissimilia, id est illas particulas conjungendo & dissipando ageret omnia.* Je croi que St. Augustin a raison, car Simplicius (i) observe qu'Archelaus tâchant d'aporter quelque explication qui lui fût particuliere, ne laisse pas de donner les mêmes principes qu'Anaxagoras, savoir une infinité de particules semblables. Il y a beaucoup d'aparence qu'à l'égard de la premiere formation des animaux ils suivirent la même hypothese. Nous avons vu quel étoit le sentiment d'Archelaus, & voici le dogme d'Anaxagoras: (k) *ζῶα γενέσθαι ἐξ ὑγροῦ καὶ θερμοῦ καὶ γεώδους, ὕστερον δὲ ἐξ ἀλλήλων: animantes primo ex humore & calore, terraque manasse, postea ex invicem natas esse.* Puis qu'ils admettoient une Intelligence qui tira les *homœomeries* de la confusion où elles étoient, il faut croire qu'ils la firent presider à la production des animaux; car s'il y a quelque creature dont la formation ait besoin d'être dirigée par un Esprit, c'est assûrement la machine des animaux. S'ils ont fait ce que je supose, ils n'ont rien dit là-dessus que l'on ne puisse concilier avec l'Ecriture Sainte; mais s'ils ont cru comme tant d'autres qu'au commencement les hommes sont nez de la terre par la seule force de l'humidité, & de la chaleur &c. ils ont dit une sotise la plus ridicule du monde, & ils n'auroient sçu se tirer de la question pourquoi dans la suite des tems on n'a jamais vu naître des hommes de cette maniere. Cette question ne les auroit pas embarrassez dans l'autre cas, puis qu'ils auroient pu repondre comme feroient les Chretiens, que l'Intelligence aiant une fois formé des animaux doüez des moules ou des parties necessaires à la propagation, n'en produisoit plus elle-même, la conservation des especes étant assez en sûreté par l'inclination à s'accoupler qui est dans les mâles & dans les femelles.

(C) *D'un Poëte qui se nommoit* ARCHELAUS.] Il fit un Ouvrage sur la nature particuliere des choses, c'est-à-dire sur leurs singularitez, ou sur les proprietez admirables qui les distinguent. Ce que l'on en cite ne nous permet pas de douter que ce ne fut là le vrai caractere de cet écrit. Diogene Laerce l'a designé par ces paroles, *ὁ τὰ ἰδιοφυῆ ποιήσας* (l). *qui quæ cuique rei natura sunt propria, versu prodidit.* (m) Casaubon ne devoit pas censurer cette traduction Latine, sous pretexte que selon le temoignage d'Antigonus Carystius, ce livre d'Archelaus étoit un recueil d'epigrammes où l'on raportoit les qualitez (n) extraordinaires, & merveilleuses des choses, car cela peut convenir au titre raporté par Diogene Laërce, & en tout cas le traducteur n'a point dû donner à ce titre une signification moins generale que celle du terme Grec. Vossius n'étoit point du goût de Casaubon, puis qu'il a traduit (o) les paroles de Diogene Laërce par *qui carmen fecit de propria cujusque rei natura.* Le sens qu'il donne à ces paroles me paroît fort juste, il entend par là qu'Archelaus avoit recherché les choses dont la nature étoit singuliere, *quæ propria ac singularis naturæ sunt*, comme que (p) les chevres ne sont jamais sans fievre, & qu'elles respirent par les oreilles & non par les narines. (q) Athenée a cité un Archelaus *ἐν τοῖς ἰδιοφυέσιν*, & lui a donné le surnom de Chersonnesien. Dalechamp a traduit très-mal ce Grec par (r) *sua propriaque stirpe genitus*, & je m'étonne que Vossius n'ait pas emploié pour cet endroit-là les mêmes paroles (s) qu'à l'égard de Diogene Laerce: il s'est servi de celles-ci *de proprietate naturæ*, & neanmoins il estime qu'Athenée & Diogene Laerce ont parlé du même Auteur. Cela est fort aparent, quoi qu'Antigonus Carystius donne l'Egypte pour patrie à l'Archelaus qui composa des épigrammes sur les singularitez merveilleuses de certaines choses, & qui les adressa à Ptolomée. Il est fort possible qu'un Archelaus nâtif de la Chersonnese ait passé pour Egyptien; il sufit pour cela (*) qu'il ait fait un long sejour en Egypte. Mr. Menage (t) qui pretend qu'au lieu d'*ἰδιοφυῆ*, il faut lire dans Diogene Laerce *διφυῆ*, ne me semble point avoir raison. Il se fonde sur ce que le Scholiaste de Nicandre cite Archelaus *ἐν τοῖς Διφυέσι*, c'est-à-dire *in libro de iis quæ sunt ancipitis naturæ.* Ce fondement n'est point solide, car comme l'Ouvrage d'Archelaus n'étoit point borné à cette sorte de singularitez qui distinguent les animaux amphibies, ou les animaux qui naissent de l'accouplement d'un mâle & d'une femelle de diverse espece, il seroit deraisonnable de suposer que l'Auteur emploia un titre determiné à cela. Il vaut beaucoup mieux ou corriger le Scholiaste par Diogene Laerce, ou dire qu'Archelaus aiant divisé son Ouvrage en plusieurs traitez, donna un titre particulier à chaque traité, celui de *διφυῆ* par exemple aux épigrammes où il parloit des amphibies. Sur ce pied-là on pourroit croire que ceux qui citent Archelaus (v) *lib.* 1. *περὶ ποταμῶν, de fluviis*, (x) *lib.* 1. *περὶ λίθων, de lapidibus*, citent des parties de l'Ouvrage dont le titre general étoit *ἰδιοφυῆ*: mais j'aimerois mieux dire qu'il s'agit là d'un tout autre Archelaus. Je ne fais pas un semblable jugement sur les citations (z) d'Artemidore; je croi qu'elles concernent l'Auteur des *ἰδιοφυῆ*.

Admirons ici les inconstances de la memoire Vossius dans son Ouvrage des Historiens Grecs parla doctement de cet Auteur, il raporta ce qui s'en trouve

(a) *Pline à l'an* 2. *voiez ci-dessus pag.* 224. *lettre a: Eusebe à l'an* 4. *les marbres d'Arundel à l'an* 1. *Voiez Hardoüin* in Plin. to. 1. p. 275.

(b) *Diog. Laerce lib.* 2. *n.* 7. *le fait. Eusebe la met à l'an* 4. *de la* 79. *Olympiade.*

(c) *C'est-à-dire l'an* 2. *de la* 87. *Olympiade.*

(d) *Diog. Laert. lib.* 2. *n.* 17.

(e) *Au lieu de ψυχρὸν* frigidum, *il faut lire ὑγρὸν*, humidum. *Voiez Mr. Menage* in hunc locum. *Mais notez, qu'Hermias* in philosophorum derisione p. m. 177. *assûre qu'Archelaus donnois pour les principes de toutes choses θερμὸν καὶ ψυχρὸν, le chaud & le froid.* (f) *Plutarch. de placit. Philosoph. lib.* 1. *cap.* 3. *pag.* 876. (g) *Just. Martyr admonit. ad Græcos pag.* 4. (h) *August. de civit. Dei lib.* 8. *cap.* 2. *Voiez aussi Clement Alexandrin in Protr. pag.* 43. (i) *Simplicius in* 1. *librum physic. Aristot.* (k) *Diog. Laert. lib.* 2. *n.* 9.

(l) *Diog. Laert. l.* 2. *n.* 17.

(m) *Casaub. in hunc locum Diog. Laert.*

(n) *Τὰ παράδοξα, τὰ θαυμάσια.*

(o) *Vossius de hist. Græcis l.* 3. *pag.* 329.

(p) Auribus capras spirare, non naribus, nec unquam febri carere, Archelaus auctor est. *Plin. l.* 8. *cap.* 50.

(q) *Athen. l.* 9. *c. ult. pag.* 409.

(r) *Dalech. annot. in Athen. pag.* 766. *le Pere Hardoüin* in indice Autorum Plinii *pag.* 97. *traduit les paroles d'Athenée par* de rebus quæ singulis in locis propria gignuntur.

(s) *Vossius ibid.*

(*) *On a des exemples de pareilles choses. Voiez Strabon l.* 14. *p.* 451.

(t) *Menag. in Diog. Laert. l.* 2. *n.* 17.

(v) *Stobée le fait* Serm. 1. de morbis & molestiarum in eis solutione. *Plutarque* de fluminib. pag. 1148. *cite le* 13. *livre d'Archelaus περὶ ποταμῶν.*

(x) *Plutarque le fait* ibid. *p.* 1153.

(z) *Artemidor. de somn. l.* 4. *cap.* 24.

☞ ARCHELAUS I. du β nom Roi de Macedoine, fils naturel du Roi Perdiccas, monta sur le trône & s'y maintint par de grans crimes. Sa mere γ étoit servante d'Alcetas (A) frere de Perdiccas; ainsi selon les loix δ il ne devoit être que valet d'Alcetas; mais au lieu de la soumission qu'il lui devoit, il le fit mourir traitreusement. Il l'attira dans sa maison, & lui promit de lui rendre la couronne que Perdiccas lui avoit ôtée: il lui donna un grand repas, & l'aiant fait enivrer il le fit conduire de nuit sur un chariot hors de la ville, & donna ordre qu'on le tuât. Alexandre fils d'Alcetas fut traité de la même sorte: il fut mis sou autant que son pere dans le même chariot, & massacré avec lui. Archelaus peu de tems après fit mourir son frere qui n'étoit âgé que de sept ans, & qui étoit fils legitime de Perdiccas & de Cleopatre. Il le jetta dans un puits, & fit acroire à Cleopatre que l'enfant y étoit tombé en courant après une oie ε. Il s'apliqua avec soin aux choses qui pouvoient rendre formidable la Macedoine, car θ il fortifia plusieurs places, il fit faire de grans chemins, il fit un grand amas & d'armes & de chevaux, & de tout ce qui est necessaire pour la guerre; & il surpassa dans tous les preparatifs de cette nature les Rois ses predecesseurs. Il s'avisa d'une chose qu'ils n'avoient point pratiquée, * c'est qu'il équippa des flotes, & qu'il donna des combats de mer. Il aima † les lettres & les beaux arts, & l'on vit chez lui ‡ les plus grands Poëtes, les plus fameux Peintres, & les meilleurs Musiciens. Il fit beaucoup de depenses pour faire peindre (B) sa maison par Zeuxis, & sans doute il se fâcha de ce que Socrate (C) qu'il tachoit de faire venir à sa Cour, ne voulut pas y aller. Il eût pu aprendre de lui à n'avoir point peur des éclipses, ⁂ & il avoit grand besoin d'être redressé sur ce sujet-là,

β Notez qu'il y a des gens qui ne reconnoissent qu'un Archelaus entre les Rois de Macedoine.

γ Plato in Gorgiâ, p. m. 321.

δ Voiez la remarque A.

ε Tiré de Platon, ibid.

θ Thucydid. lib. 2. p. m. 142.

* Solinus cap. 9.

† Id. ib. J'ai raporté ses paroles dans la remarque N de l'article d'Euripide. Joignez y ce passage d'Elien. Var. Hist. lib. 2. cap. 21. Ἦν δὲ ἄρα ὁ Ἀρχέλαος ἐρωτικὸς οὐχ ἧττον ἢ καὶ φιλόμουσος. Archelaus verò non minus amoris quam literarum erat studiosus.

‡ Voiez la remarque B.

⁂ Voiez la remarque C.

ve dans Varron, dans Pline, dans Athenée, dans Artemidore, dans Antigonus Carystius, &c. mais il ne se souvint plus de cela lors qu'il fit ensuite son traité des Poëtes Grecs. On y lit ceci. (a) *Idem* (Archelaus Physicus) *ut ait Suidas*, συνέταξε φυσιολογίαν (1). *Id fit Lilius Gyraldus vertit in* III. *Dialogo de Poëtis* (2): quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. *Itaque & Archelaum inter Poëtas recenset. Sed addit, Poëtam physicum esse alium ab Socratis magistro. At unde id adstruat, non video. Nam Suidas clarè ait* φυσιολογίαν *conscriptam ab Archelao Physico, Socratis magistro. Imò nec video, unde colligas, quempiam Archelaum carmine scripsisse de rerum natura. Saltem ex verbo* συνέταξε, *quo Suidas utitur, id colligi nequit. Et Laërtius, cùm dicat tres præterea Archelaos fuisse, non tamen Poëtam in iis memorat.* Voilà un tres-savant homme qui s'imagine 1. Que le Giraldi avoit en vuë les paroles Greques de Suidas, & non celles-ci de Diogene Laerce, (b) ὁ τὰ ἰδιοφυῆ ποιήσας. 2. Qu'on n'a point eu de raison de reconoître un Poëte Archelaus diferent du Physicien. 3. Ni de suposer qu'un Archelaus ait fait des vers sur la nature des choses. 4. Que Diogene Laerce ne fait aucune mention d'un Archelaus qui ait composé des vers. Tout cela nous devroit surprendre si nous le considerions absolument, mais c'est bien pis quand on le compare avec la page 329. du livre *De Historicis Græcis*. Mr. Colomies (c) a relevé la premiere de ces quatre fautes de Vossius, & a debité outre cela de bonnes choses; mais il s'est trompé en suposant que les paroles de Plutarque dans la vie de Cimon concernent Archelaus le Poëte, elles concernent le Physicien dont Socrate fut disciple. Il auroit pu critiquer Gyraldus qui a cru qu'Archelaus Auteur des ἰδιοφυῆ étoit Philosophe. Mr. Moreri le dit aussi: c'est sans aucun fondement, car un faiseur de recueils des proprietez singulieres & merveilleuses des animaux, ou des metaux &c. peut bien être apellé Naturaliste, Historien de la nature, mais non pas Physicien, ou Philosophe, à moins qu'il ne joignît aux faits la raison des faits, & la discussion des causes. C'est ce qu'on ne trouve pas que le Poëte Archelaus ait pratiqué. Mr. Moreri assûre que Diogene Laerce le cite souvent. Dites plutôt qu'il ne le cite jamais.

(A) *Servante d'Alcetas frere de Perdiccas.*] Elien (d) la nomme Simicha: mais au reste puis qu'Archelaus étoit fils du Roi de Macedoine, on n'a pas dû dire que de la condition de chevrier il s'éleva sur le trône. C'est pourtant ce que Diogene le Cynique (e) assûre dans une harangue de Dion Chrysostome. Notez ces paroles de Platon qui nous aprenent ce qu'Archelaus devoit être selon les loix: Καὶ τὸ μὲν δίκαιον δοῦλος ἦν Ἀλκέτου, καὶ εἰ ἐβούλετο τὰ δίκαια ποιεῖν ἐδούλευεν ἂν Ἀλκέτῃ. *Ipso jure Alcetæ servus erat, atque si justa agere voluisset ipsi Alcetæ servisset* (f).

(B) *Pour faire peindre sa maison par Zeuxis.*] Socrate fit le censeur là-dessus: il dit que ce Prince qui avoit tant depensé pour embellir son palais, n'avoit fait aucune depense pour orner son ame. Aussi savons-nous, ajoûtoit-il, que quantité d'étrangers s'empressent de faire un voiage en Macedoine afin de voir la maison du Prince, mais que personne n'y va afin de le voir lui-même, hormis ceux qu'il attire par des presens. Or c'est une chose qui ne touche pas les hommes de bien (g). Je croi qu'il ne s'étoit pas mis en peine de se guerir de son impudicité par la culture des Muses, mais je suis sûr qu'en matiere d'ornemens d'esprit, ses progrés ne furent pas mediocres. Il semble même que de l'un de ses bons mots, on puisse conclure qu'il avoit fait des progrés dans la morale pratique. On l'animoit un jour contre une personne qui avoit jetté de l'eau sur lui; ce n'est pas moi qu'il a mouillé, repondit Archelaus, il a mouillé celui pour qui il m'a pris (h). Aucun Philosophe raisonnant sur les privileges de la conscience errante n'a jamais rien dit de plus sensé. Tous les Princes traiteroient ainsi les fautes involontaires, s'ils étoient bien raisonnables, ou si l'interêt du public pouvoit soufrir que dans la pratique l'on se reglât sur les idées de la raison (i). Laissons cela, & revenons à Socrate. Par les paroles que j'ai raportées il declaroit mal honnêtes gens plusieurs personnes d'esprit, qui n'alloient en Macedoine qu'à cause d'Archelaus. Euripide y alla-t-il pour d'autres sujets? (k) Le bel Agathon cet illustre Poëte, & son Amant Pausanias, & tant (l) d'autres n'y allerent-ils pas uniquement pour cette raison?

(C) *Socrate qu'il tâchoit de faire venir à sa Cour, ne voulut pas y aller.*] Il y eut deux autres personnes que ce Philosophe traita de la même sorte; il ne voulut ni les aller voir, ni accepter leurs presens. (m) Ὑπερεφρόνησε δὲ καὶ Ἀρχελάου τοῦ Μακεδόνος, καὶ Σκόπα τοῦ Κρανωνίου καὶ Εὐρυλόχου τοῦ Λαρισσαίου, μήτε χρήματα προσέμενος αὐτῶν, μήτε παρ' αὐτοὺς ἀπελθών. *Archelaum præterea Macedonem, & Scopam Crannonium, Eurylochumque Larissæum aspernatus est magno animo, cum neque ab eis missas pecunias accepit, neque ad eos ipse proficisci voluit.* Seneque nous a conservé l'excuse dont Socrate se servit envers nôtre Archelaus; je ne veux pas, dit-il, aller voir un homme de qui je recevrois des bienfaits sans lui pouvoir rendre la pareille. (n) *Archelaus rex Socratem rogavit, ut ad se veniret: dixisse Socrates traditur, nolle se ad eum venire à quo acciperet beneficia, cum reddere illi paria non posset.* Cette reponse de Socrate a été raportée par Marc Aurele (o) selon le même sens, mais Aristote la raporte en des termes qui ne sont pas philosophiques. Il supose que Socrate repondit (p) que ceux qui ne se revenchent pas d'un bienfait reçoivent autant d'afront que ceux qui ne se revenchent pas d'une injure. Cette maxime supose qu'il faut se venger de ceux qui nous font du mal, elle n'est donc pas digne de la morale d'un Philosophe, & sur tout d'un Philosophe tel que Socrate. Au reste Seneque s'est fort étendu à faire voir qu'il étoit facile à ce Philosophe de bien rendre la pareille à Archelaus. Il a dit entre autres choses que les bienfaits de ce Monarque n'eussent pu valoir l'instruction qu'il eût reçuë sur la cause des éclipses, & qui l'eût empeché de retomber dans la terreur que l'on remarqua en lui un jour que le soleil

(a) Vossius de Poët. Græcis pag. 34.

(1) Composuit Physiologiam.

(2) Pag. 108.

(b) Le Giraldi les a traduites, Quæ naturæ propria sunt, multis versibus collegit. Cette version n'est point meilleure que celles qu'on a vuës ci-dessus pag. 310. lettre r.

(c) Colomesius, not. in Gyrald. de Poëtis pag. 147. edit. Operum Gyraldi 1696.

(d) Ælian. var. histor. lib. 12. c. 43.

(e) Αἰπόλος ὢν Ἀρχέλαος. Caprarius fuit Archelaus. Dio Chrysost. Orat. 4. de regno.

(f) Plato in Gorgia pag. 321.

(g) Tiré d'Elien lib. 14. var. hist. cap. 17.

(h) Plut. in Apophthegmat. p. 177.

(i) Voiez dans les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg celles qui traitent de la conscience erronée.

(k) *Ælian. var. histor. lib. 2. cap. 21.* (l) Οὗτος ὁ Ἀγάθων . . . Ἀρχελάῳ τῷ βασιλεῖ μέχρι τελευτῆς μετὰ ἄλλων πολλῶν συνῆν ἐν Μακεδονίᾳ. Hic Agathon . . . fuit apud Archelaum Macedoniæ regem una cum aliis multis ad mortem usque. *Schol. Aristoph. in ranis.* (m) *Diogen. Laert. lib. 2. n. 25.* (n) *Seneca de benef. lib. 5. c. 6. p. m. 96.* (o) *Marcus Antoninus*, τῶν εἰς ἑαυτὸν *lib. 11. sect. 25. Notez qu'il supose qu'elle fut faite à Perdiccas.* (p) Ὕβριν ἔφη εἶναι τὸ μὴ δύνασθαι ἀμύνασθαι ὁμοίως, εὖ παθόντα ὥσπερ καὶ κακῶς. Contumeliam esse dixit, non posse referre eum qui accepit beneficium, perinde ac eum qui injuriam. *Aristoteles, Rhetor. lib. 2. cap. 23. p. m. 445.*

jet-là. On a vu * ailleurs l'estime qu'il eut pour Euripide. Au reste sa liberalité envers les habiles (*D*) gens étoit mediocre; mais cela pouvoit venir de ce qu'il trouvoit qu'ils étoient trop prompts à demander. † Il institua des sacrifices & des jeux Sceniques en l'honneur de Jupiter & des Muses: on les celebroit pendant neuf jours; chaque Muse avoit son jour. Il ‡ envoia des chariots à quatre chevaux qui remporterent le prix aux jeux Olympiques, & aux jeux Pythiques. On convient qu'il fut tué, mais on ne s'accorde (*E*) pas sur les circonstances de sa mort, ni sur la durée de son regne. Scaliger ⸸ même a trouvé là des obscuritez qui l'ont fait errer lourdement.

** Dans l'article d'Euripide, remarques N, O, P &c.*

† Diodor. Siculus lib. 17. cap. 16.

‡ Solinus ubi supra.

⸸ Voiez la remarque E.

soleil s'étoit éclipsé. Il avoit fermé son palais, il avoit fait tondre son fils. (*a*) *Quid tantum erat accepturus (Socrates) quantum dabat, si . . . . . regem in luce media errantem, ad rerum naturam admisisset, usque eo ejus ignarum, ut quo die solis defectio fuit, regiam clauderet, & filium (quod in luctu ac rebus adversis moris est) tonderet? Quantum fuisset beneficium, si timentem è latebris suis extraxisset, & bonum animum habere jussisset, dicens: Non est ista solis defectio, sed duorum siderum coitus, cùm luna humiliore currens via, infra ipsum solem, orbem suum posuit, & illum objectu sui abscondit.* Seneque (*b*) pretend que Socrate ne se servit de cette excuse que par ironie, & qu'au fond (*c*) il ne refusa d'aller à la Cour de Macedoine, qu'afin de garder pleinement sa liberté. Quelques-uns disent (*d*) qu'Aristophane composa la Comedie des Nuées pour satisfaire l'animosité qu'il avoit *contre Socrate, parce qu'Archelaus Roi de Macedoine avoit fait plus d'état de ce Philosophe que de lui.* Notez que l'on a donné un autre tour à la reponse de Socrate. On a dit (*e*) qu'il s'excusa d'aller à la Cour d'Archelaus sur ce que le pain étoit à un si vil prix dans Athenes, & que l'eau y abondoit.

(*D*) *Sa liberalité envers les habiles gens étoit mediocre, mais cela pouvoit venir.*] (*f*) „ Le Roi de Macedoine „ Archelaus sembloit estre un peu tenant en matiere „ de donner & faire presens, dequoi Timotheus mu„ sicien en chantant sur sa lyre lui donna une ateinte, „ en lui tirant souvent ce petit brocard, Ce fils de „ terre, l'argent trop tu le recommandes: mais Ar„ chelaus lui repliqua sur l'heure bien gentilement & „ de bonne grace, Mais toy par trop tu le deman„ des. „ C'est Plutarque qui raconte cela. Il raconte aussi dans un autre livre ce que je m'en vais copier. (*g*) *Il y eut quelqu'un jadis qui estimant qu'il n'y eust rien si honneste que de demander & recevoir, demanda un jour en soupant au Roy de Macedoine Archelaus, une coupe d'or là où il beuvoit. Le Roi commanda à son page de la porter & donner à Euripides qui estoit à la table: & tournant son visage devers celui qui la lui avoit demandée, lui dit, Quant à toi tu es digne de demander & d'estre refusé, parce que tu demandes: mais Euripides est digne qu'on lui donne, encore qu'il ne demande pas.* Peut-être donnoit-il des bornes à sa liberalité par un principe semblable à celui (*h*) de Charles neuf. Mais il y a plus d'aparence qu'il étoit du goût qu'on a remarqué dans le Cardinal de Richelieu, (*i*) qui *ne fit jamais de bien* au Poete Mainard, *& ce fut en partie . . . parce qu'il aimoit qu'on ne lui demandât rien, & qu'on lui laissât la gloire de donner de son propre mouvement.*

(*E*) *Sur les circonstances de sa mort, ni sur la durée de son regne.*] Les uns disent (*k*) qu'étant à la chasse il fut blessé par Craterus son favori, & qu'il mourut de cette blessure; & ils ajoûtent que Craterus fit cela innocemment & par megarde. Les autres disent (*l*) qu'il fut tué par des conjurez que Decamnichus poussa à ce parricide. Quinte Curce favorise cette derniere opinion. (*m*) *Quis proavum hujus Alexandrum*, dit-il, *quis deinde Archelaum, quis Perdiccam occisos ultus est?* J'en dirai davantage dans la remarque suivante. Quant à la durée de son regne, (*n*) quelques-uns la font de 24. ans, d'autres (*o*) de 16. d'autres (*p*) de 14. & d'autres (*q*) de 7. Ce dernier sentiment me paroît être le bon: c'est celui de Diodore de Sicile; & je m'étonne que Calvisius (*r*) cite cet Historien aprés avoir dit qu'Archelaus regna seize ans. Un passage d'Athenée mal entendu a causé cent brouilleries. Nous lisons dans les éditions de cet Auteur (*s*) que Pericles, & Perdiccas moururent la 3. année de la guerre du Peloponnese, & qu'aussi-tôt Archelaus monta sur le trône. Il est impossible qu'Athenée ait dit cela, car son but est de convaincre Platon d'avoir commis une bevuë, Platon, dis-je, qui dans le même Dialogue où il supose qu'Archelaus regne, assûre qu'il n'y avoit que fort peu de tems que Pericles étoit mort. Il est clair que son Censeur se rend ridicule & qu'il ne sait ce qu'il dit, s'il avance ce que nous lisons dans ses livres imprimez. Casaubon n'a nullement tort de trouver étrange que ceux qui ont traduit Athenée, ne se soient pas aperçus d'une absurdité si visible, & qu'ils aient eu un estomac à digerer un si dur morceau. (*t*) *Cum hac clarissime disputentur ab Athenæo, quis interpretum stomacho non invideat qui vulgatam loci hujus scripturam adeo ἀνεπαισθήτως tulerint?* Pour lui il s'en reconoît incapable, & malgré tous les manuscrits il soutient que les Copistes d'Athenée ont oublié là une periode. Il me semble qu'il devine très-heureusement ce que l'Auteur avoit dit. C'est qu'Alexandre Roi de Macedoine qui mourut au même tems que Pericles, eut pour successeur Perdiccas qui regna jusqu'à l'Archontat de Callias, & que Perdiccas étant mort sous cet Archonte, son trône fut occupé par Archelaus. En ce cas-là Athenée ne critique point sans quelque aparence le discours de Platon, car il y a un intervalle considerable entre la mort de Pericles, & le regne d'Archelaus. Notez en passant que Casaubon (*v*) a repondu à cette censure, mais sur tout prenez bien garde que Diodore de Sicile donnant sept années de regne à Archelaus, met sa mort sous l'Archontat d'Aristocrate la deuxiéme année de la 95. Olympiade. Son regne commença donc la troisiéme année de l'Olympiade 93. sous l'Archonte Callias. Il faut donc dire que Perdiccas mourut sous le même Archonte. Or parmi les diverses opinions qui avoient couru sur la durée du regne de ce Perdiccas, celle de Marsyas & de Philocorus qui la fixerent à vingt & trois ans, fut choisie par Athenée en raisonnant contre Platon; il faut donc qu'il ait établi que ce Perdiccas monta sur le trône la même année que Pericles deceda, c'est-à-dire l'an 4. de la 87. Olympiade. Tout cela confirme avec tant de force le sentiment de Casaubon, qu'au lieu de dire que sa conjecture est vraisemblable, l'on doit assûrer sans aucune hesitation que la periode qu'il restituë avoit coulé effectivement de la plume d'Athenée: & comme elle contient deux ou trois fois les mêmes paroles à la fin d'un sens-complet, l'on comprend facilement que les Copistes l'ont sautée, & que les lecteurs n'ont point senti qu'il manquoit-là quelque chose. La plupart des gens ne lisent que pour s'instruire sans se fatiguer; c'est pourquoi ils ne s'aperçoivent guere des fautes de raisonnement, lors qu'elles demandent quelque attention, ou quelque retour sur ce qui précede. En tout cas ils se contentent de dire, *ceci est obscur, cela me passe*; mais il n'arrive de là aucun remede; la faute demeure toûjours où elle étoit. Les Critiques & principalement les Critiques traducteurs n'en usent pas de la sorte. Ils s'aperçoivent des fautes de sens, & ils en cherchent la correction: ils comparent ensemble les manuscrits, ils font valoir les conjectures de leur genie. Mais dans cet endroit d'Athenée, comme Casaubon le leur reproche, leur goût fut fort émoussé.

FAUTE de Scaliger.

Le grand Scaliger nous fera ici une preuve que les lumieres des plus savans personnages sont quelquefois très-bornées. Il n'a point conu l'erreur visible de l'Auteur qu'il commentoit & qu'il critiquoit, & il a pris cette erreur pour le fondement d'une censure contre Diodore de Sicile, à qui il impute des paroles qui ne se trouvent que dans Athenée. Developons cela. Eusebe a rangé trois choses sous la premiere année de la 87. Olympiade, la mort de Perdiccas, le commencement du regne d'Archelaus, & le commencement de la guerre du Peloponnese. Scaliger (*x*) lui passe cela, & se contente d'observer qu'on met ordinairement la premiere année de cette guerre sous la seconde année de l'Olympiade 87. parce que la rupture s'étant faite vers la fin de l'Archontat de Pythodore, l'on a cru qu'il faloit dater de (*y*) l'Archontat d'Euthydeme successeur de Pythodore. Suivant cet usage il avouë que l'an mortuaire de Pericles est le 4. de l'Olympiade 87. & le 3. de la guerre du Peloponnese; & il cite un passage Grec qui porte qu'en la même année que Pericles deceda, Perdiccas Roi de Macedoine mourut, & Archelaus monta sur le trône. Il attribuë ce passage à Diodore de Sicile.

(*a*) *Seneca, ubi supra.*

(*b*) *Ibid.*

(*c*) Vis scire quid vere noluerit? Noluit ire ad voluntariam servitutem is, cujus libertatem civitas libera ferre non potuit. *Id. ib. p. 95.*

(*d*) *Charpentier, vie de Socrate, p. m. 57. Il cite les interpretes d'Aristophane* in argumento illius Comœdiæ.

(*e*) *Voiez Stobée serm. 137.*

(*f*) *Plut. de fortuna Alexandri lib. 2. pag. 334. Je me sers de la version d'Amiot.*

(*g*) *Id. de vitioso pudore pag. 531. Je me sers de la même traduction.*

(*h*) *Voiez l'article* Daurat, *remarque F.*

(*i*) *Pellisson, Hist. de l'Acad. Françoise, p. m. 278.*

(*k*) *Diodor. Siculus lib. 14. cap. 38. Je citerai ses paroles dans la derniere remarque.*

(*l*) *Aristot. l. 5. de repub. c. 10. J'ai cité ses paroles dans la remarque N de l'article d'Euripide.*

(*m*) *Quintus Curtius lib. 6. cap. 11.*

(*n*) *Euseb. in Chron. n. 1585. Helvicus embrasse cette opinion.*

(*o*) *Calvisius ad ann. mundi 3534.*

(*p*) *Petavius, ration. tempor. parte 1. lib. 2. sub fin. ex Dexippo.*

(*q*) *Diodor. Siculus ubi supra.*

(*r*) *Calvis. ad annum mundi 3550. p. m. 156. col. 2.*

(*s*) *Athen. lib. 5. cap. 18. pag. 217.*

(*t*) *Casaub. in Athen. p. 384.*

(*v*) *Casaubon. ibid. p. 385.*

(*x*) *Scaliger, animadv. in Euseb. n. 1585. p. m. 106.*

(*y*) *Il apartient à la 2. année de l'Olympiade 87.*

dement. Il est vraisemblable qu'Archelaus avoit mené une vie (F) impure qui le fit perir. J'aurai des observations (G) à faire contre le Moreri.

ARCHE-

Sicile, & sur ce pied-là il le censure d'un anachronisme de trois ans. C'est qu'il supose qu'Eusebe ne s'est point trompé ni quant à la mort de Perdiccas, ni quant au couronnement d'Archelaus: il n'a donc point su que Thucydide (a) a marqué expressément que le Roi Perdiccas étoit en vie l'an 16. de la guerre du Peloponnese. Mais de plus il a ignoré que les paroles qu'il attribuë à Diodore de Sicile, sont d'Athenée: il a ignoré que ces paroles d'Athenée sont corrompuës; il ne s'est point aperçu qu'elles sont tronquées, & qu'il les faloit retablir de la maniere que Casaubon les a retablies. Notez que Saumaise (b) adopte comme une bonne chronologie celle qui met la mort de Perdiccas, & le commencement du regne d'Archelaus à l'an 4. de la 87. Olympiade, il ignoroit donc certaines choses que Casaubon lui eût pu fournir; mais notez encore plus soigneusement qu'on peut éluder, ou même bien refuter par une interpretation favorable l'un des points de ma critique de Scaliger. J'ai dit qu'il a censuré Diodore de Sicile, & je me suis fondé sur ces paroles; (c) *Diodoro ergo prochronismus fuerit triennii*: elles sont à la suite du passage Grec faussement attribué par Scaliger à cet Auteur, & où l'on trouve que Perdiccas étant mort la troisiéme année de la guerre du Peloponnese, Archelaus lui succeda. Or parce qu'Eusebe assûre qu'Archelaus monta sur le trône la premiere année de la guerre du Peloponnese, l'on peut pretendre que Scaliger n'a voulu dire autre chose sinon que la doctrine d'Eusebe contient un anachronisme d'anticipation de trois années selon Diodore de Sicile. Si c'est son vrai sens il n'a point blâmé ce dernier Historien; il s'est contenté de se tenir dans la suspension ne decidant rien ni pour lui, ni pour Eusebe. Je serai ravi que l'on prene garde à cette espece de retractation. Un Critique qui se prevaut d'une expression équivoque, ne doit point omettre le sens favorable. Il montre par ce moien ce que l'on peut dire pour & contre les Auteurs: il soutient successivement le personnage d'un Avocat demandeur, & d'un Avocat defendeur.

(F) *Qu'Archelaus avoit mené une vie impure qui le fit perir.*] Aristote (d) aiant dit que plusieurs conspirations ont été faites contre des Monarques, à cause de leurs impudicitez, allegue tout aussi-tôt l'attentat de Crateus. Cet homme ne pouvoit digerer le deshonneur qu'Archelaus lui faisoit en assouvissant sur lui la brutalité de ses amours: ainsi une autre ofense qui n'eût pas donné un pretexte legitime de conspirer, se joignant à celle-là, il resolut de se defaire de son maître. Cette autre ofense fut que le Roi lui aiant promis l'une de ses filles, maria pourtant l'aînée au Roi d'Elimée, & la cadete au fils d'Amyntas. La politique fut cause de ce manquement de parole. Se trouvant embarrassé de la guerre qu'il faisoit à Sirras, & à Arrabeus, il voulut gagner le Roi d'Elimée. Craignant d'ailleurs que le fils d'Amyntas n'excitât des troubles, il en fit son gendre, & il espera que cette alliance maintiendroit l'union entre eux, & auroit le même effet quant au fils de Cleopatre. Crateus fit éclater alors son ressentiment, (e) mais la source de sa haine venoit de l'injure qu'il recevoit en son corps. Hellanocrate de Larisse se joignit à lui dans cette conspiration par de semblables motifs, car aiant abandonné aux passions d'Archelaus la fleur de ses jeunes ans, & ne voiant pas que cela lui procurât d'être rapellé de son exil, comme ce Prince le lui avoit fait esperer, il conclut (f) qu'on s'étoit servi de sa personne non par un effet d'amour, mais afin de le fletrir. Notez que Plutarque (g) nous aprend que Crateus le mignon d'Archelaus tua ce Prince. Platon (h) nous aprend la même chose sans nommer cet assassin & ce bardache, mais il dit que le meurtrier ne se porta à cet attentat que pour s'emparer de la couronne, & qu'elle lui fut ôtée trois ou quatre jours après par d'autres conspirateurs. Je m'étonne que Diodore de Sicile ait raporté d'une maniere si diferente de celle-là la mort de ce Roi de Macedoine, & ses suites. Il est vraisemblable que Platon & Aristote plus voisins du tems & du lieu où ces choses arriverent, les connoissoient mieux que lui.

J'ai observé quelques fautes dans le commentaire de Gifanius sur ce passage d'Aristote. I. Cet Auteur assûre (i) que Suidas a raporté dans l'article d'Euripide, que Cratevas ôta la vie au Roi Archelaus son amant. Cela n'est pas vrai: Suidas ne parle de Cratevas que comme d'un Poëte, qui de concert avec Arrhideus autre Poëte machina la mort d'Euripide. II. Au lieu de dire (k) que Plutarque *in Alcibiade posteriore*, & Platon *in commentario de rebus amatoriis*, ont parlé du meurtre d'Archelaus, il faloit donner à Platon l'*Alcibiades posterior*, & à Plutarque le commentaire *de rebus amatoriis*. III. Il n'est point vrai que Thucydide au 4. livre fasse mention (l) de la guerre d'Archelaus contre *Sirras & Arribaus*: il ne parle que de la guerre que le Roi Perdiccas & Brasidas firent à Arrhibæus Roi des Macedoniens Lyncestes. IV. Il est faux que Suidas ait mis Arribæus au nombre des conspirateurs contre la vie d'Archelaus; il dit seulement que le Poëte Cratevas fut secondé par un autre Poete nommé Arrhideus pour faire perir Euripide. V. Il ne faloit pas nommer (m) *Roi d'Elibée*, mais Roi d'Elimée le premier gendre d'Archelaus.

(G) *Des observations à faire contre le Moreri.*] I. Il est faux qu'Archelaus ait succedé à Perdiccas *l'an 3641. du monde*, car selon Moreri cette année du monde repond à l'an 351. de Rome. Or cette année de Rome repond à la seconde année de la 94. Olympiade, & nous avons vu ci-dessus qu'il faut selon Diodore de Sicile qu'Archelaus ait commencé de regner la troisiéme année de la 93. Olympiade. II. Il n'est pas vrai que Justin parle de nôtre Archelaus: celui dont il fait mention étoit oncle d'Alexandre le Grand, & n'a jamais été Roi. On ne devoit donc pas s'étonner qu'il ne *parle pas du tems de son regne*. III. Il n'est pas vrai qu'il le mette *entre les fils que Perdiccas eut d'Euridice*: il le met entre les fils d'Amyntas & de Gygée, d'Amyntas, dis-je, pere de Philippe, & grand-pere d'Alexandre le Grand. IV. Ni ce que Justin a dit, ni ce qu'il a oublié ne sont point de marques, qu'on ait confondu Archelaus le grand-pere avec Archelaus le petit-fils; car il n'a parlé que d'un Archelaüs qui n'étoit point petit-fils du nôtre. V. C'est une étrange faute que de placer sous l'Olympiade 117. la mort de nôtre Archelaus, & de faire correspondre cette Olympiade à l'an 365. de Rome. VI. Il ne faloit pas assûrer que l'Archelaus qui regna après Oreste étoit son fils, & le petit-fils d'Archelaus; car outre qu'Eusebe n'est guere suivi à l'égard de cet Archelaus second du nom, il ne marque nul degré de parenté. Ce qui suit concerne le suplément de Moreri. On y trouve que *Socrate ne voulut point aprocher Archelaus à cause de sa tyrannie & de ses inhumanitez*. Comptons cela pour la VII. meprise, car nous avons vu (n) ci-dessus que ce ne fut point la raison qui empêcha ce Philosophe d'aller à la Cour de Macedoine. La VIII. faute est d'imputer à Thucydide & à Diodore de Sicile d'avoir dit, qu'*Euripide* étant prié *de faire quelque Tragedie sur le sujet* d'Archelaus *s'en excusa, pour ne pas depeindre les cruautez de ce tyran*. Il est bien certain que Thucydide ni Diodore de Sicile ne disent rien de semblable, & je ne croi pas qu'aucun bon Auteur parmi les Anciens ait touché cela. Un Prince demande-t-il des Tragedies *sur son sujet*? Un Poëte de Cour ne peut-il pas faire des Tragedies agreables à son maître en mettant à part les cruautez de ce maître? IX. Le favori qui tua Archelaus (o) se nomme Craterus dans Diodore de Sicile: c'est donc le nom qu'il eût falu lui donner, & non pas celui de *Crateus*, ou de *Cratevas*, puis qu'on ne cite pour cela que Diodore de Sicile. X. La même raison me fait soutenir qu'on n'a pas dû debiter qu'*il fit une conspiration contre* Archelaus, *& qu'il le tua*, pour se venger d'un manquement de parole. Le Continuateur de Moreri conte qu'Archelaus promit sa fille à ce favori, & la donna à un autre. Puis qu'il ne cite que Thucydide & Diodore de Sicile dont le premier n'a pas dit un mot de cela, & le dernier (p) a raporté que le favori blessa son maître par megarde, il merite un peu de censure; car je conviens que s'il eût cité Aristote, il eût été hors d'afaire. Voiez la remarque precedente. XI. Diodore (q) qu'il cite nomme Orestes celui qui regna après Archelaus, pourquoi donc nous vient-on dire que ce Prince *eut un fils de même nom qui lui succeda*? XII. Cet Historien ajoûte qu'Orestes étoit encore dans l'enfance, & qu'il fut tué par son tuteur Ærope qui regna ensuite six ans. Pourquoi donc lui fait-on dire qu'Archelaus second, fils d'Archelaus premier succeda à son pere, *& ne regna que quatre ans, & fut tué à la chasse par Craterus l'un de ses confidens lequel s'empara ensuite de la couronne, mais il n'en jouit que trois jours*? Autant de paroles, autant de fautes.

(a) Thucydid. lib. 6. p. m. 341.

(b) Salmas. exercitat. Plin. pag. 156. 157.

(c) Scaliger ubi supra.

(d) Arist. lib. 5. de republica c. 10. p. m. 305.

(e) Ἀπὸ τῆς τῆς ἀλλότριον ... Sed alienationis origo & principium fuit quod graviter tulisset se ejus libidini ad res venereas fuisse obsecutum. Id. ibid.

(f) ... Consuetudinem illam secum esse institutam non propter cupiditatem amatoriam sed propter contumeliam existimavit. Id. ib.

(g) Plut. in Amatorio pag. 768. F.

(h) Plato in Alcibiade posteriore p. m. 453. 454. Voiez aussi Ælien var. histor. l. 8. c. 9.

(i) Obertus Gifanius in cap. 10. l. 5. Politic. Aristot. p. m. 669.

(k) Id. ibid.

(l) De hoc bello Archelai adversum Sirram & Arribæum .... videatur Tucyd. lib. 4. Id. ib. pag. 670.

(m) Id. ib.

(n) Dans la remarque C.

(o) Diodor. Siculus lib. 14. cap. 38.

(p) Ἀρχέλαος ... Archelaus rex venationi indulgens à Cratero quem in deliciis habebat IMPRUDENTER sauciatus. Id. ib id.

(q) Id. ibid.

ARCHELAUS, Roi de Cappadoce au tems d'Auguste, étoit arriere petit-fils d'ARCHELAUS Cappadocien β de nation, & General d'armée en Grece pour Mithridate contre Sylla. Ce General qui s'étoit tant signalé à la defense γ du Pirée, abandonna le parti de Mithridate dans la seconde guerre, & prit celui des Romains. Il laissa un fils nommé comme lui ARCHELAUS, δ qui sur la nouvelle que les Romains alloient attaquer les Parthes, se rendit auprès de Gabinius Gouverneur de Syrie, pour avoir part à l'expedition. Le Senat changea de dessein: l'armée de Gabinius fut destinée au retablissement du η Roi d'Egypte qui avoit imploré l'assistance du peuple Romain, pour recouvrer la couronne sur sa propre fille Berenice. Archelaus accompagna Gabinius dans cette guerre, mais il le quitta pour s'en aller à Alexandrie où il épousa (A) Berenice. Il ne posseda pas long tems la couronne qu'il aquit par ce mariage, car il perdit la vie au bout κ de six mois dans un (B) combat contre les troupes de Gabinius, l'an de Rome 698. Il avoit obtenu de Pompée une dignité (C) fort honorable; c'étoit le λ pontificat de Comane dans la Cappadoce. Son fils ARCHELAUS la posseda μ après lui, jusques à ce que Cesar la lui eût ôtée l'an 707. de Rome, pour la (D) donner à un autre. On ignore la suite de ses avantures, mais on sait qu'il fut marié à une très-belle femme nommée Glaphyra, & qu'il en eut deux garçons, dont l'un s'apelloit Sisinna, & l'autre s'apelloit Archelaus. Le premier disputa le Roiaume de Cappadoce à Ariarathes qui le possedoit. Marc Antoine fut juge de ce different l'an 713. de Rome, & le termina ν selon les desirs de Sisinna. Le beau sexe avoit trop de pouvoir sur lui, & Glaphyra étoit une trop belle femme pour que le procés eût une autre issuë. Il y a des Historiens qui la traitent de θ Courtisane; c'est le moien de faire beaucoup mieux comprendre pourquoi Marc Antoine jugea si favorablement pour Sisinna: mais quelque vraisemblance qu'il y ait dans ces medisances, il ne feroit pas impossible que l'amitié de Marc Antoine pour χ cet Archelaus qui épousa Berenice l'eût fait agir. On ne sait point ce que Sisinna devint, on sait seulement qu'Ariarathes remonta sur le trône de Cappadoce; car il falut que Marc Antoine l'en chassât l'an 718. de Rome, & alors φ il confera ce Roiaume à ARCHELAUS, autre fils de Glaphyra. C'est celui qui paroît à la tête de cet article. Il devint fort puissant ξ, & il temoigna sa reconoissance à Marc Antoine son bienfaiteur en lui amenant de bonnes troupes durant ζ la guerre Actiaque. Il fut si heureux que cela ne le mit point mal dans l'esprit d'Auguste; on le laissa possesseur de la Cappadoce, * & il fut presque le seul à qui l'on fit de pareilles graces. Il aida † Tibere l'an 734. à retablir Tigranes dans l'Armenie, & il obtint d'Auguste ‡ la petite Armenie, & une bonne partie de la Cilicie. Il établit sa residence (E) dans l'Ile d'Eleuse proche de la côte de Cilicie, & s'étant marié avec Pythodoris veuve de Polemon Roi du Pont, il augmenta considerablement sa puissance; car comme les fils de Polemon n'étoient encore que des enfans, il eut sans doute (F) l'administration de leur Roiaume conjointement avec leur mere. Il se signala d'une maniere éclatante à faire sa cour à Caius Cesar, envoié dans l'Orient ┴ par Auguste son grand-pere. Cela lui fut très-funeste (G) dans la suite; car Tibere se souvenant qu'il n'avoit reçu aucune civilité de lui pendant son

β *Plutarch. in Sylla pag. 466. C.*
γ *Appian. in Mithridat. Voiez la derniere remarque.*
δ *Strabo, l. 12. pag. 384. & l. 17. p. 547. Dio, l. 39.*
η *Il s'apelloit Ptolomée Auletes.*
κ *Strabo, ibid.*
λ *Id. l. 12. pag. 384.*
μ *Id. ibid.*
ν *Appian. l. 5. belli civilis pag. 675.*
θ *Voiez l'article* Glaphyra.
χ *Plutarch. in Anton. pag. 917.*
φ *Dio, l. 49. p. m. 469.*
ξ *Voiez la remarque L, à la fin.*
ζ *Plutarch. in Anton. pag. 944.*
* *Dio, l. 51. init.*
† *Josephus, Antiq. l. 15. c. 5.*
‡ *Dio, l. 54. ad ann. 734. vide etiam Strab. l. 12. p. 368. & 382. & l. 14. p. 461.*
┴ *L'an de Rome 753.*

(A) *Où il épousa Berenice.*] Nous ferons un article de cette Princesse, où nous examinerons si le P. Noris a dû dire qu'elle attira Archelaus en lui promettant de l'épouser.

(B) *Dans un combat contre les troupes de Gabinius.*] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que Ptolomée aiant été retabli dans son Roiaume fit mourir sa fille, & son gendre Archelaus. Je ferai voir dans l'article de Berenice que Strabon s'est trompé là, & qu'il s'est même contredit. Comptez à coup sûr pour une faute de Moreri ces paroles; *Ptolomée ayant été retabli en 699. fit* mourir Archelaus & Berenice.

(C) *Une dignité fort honorable.*] Le Pere Noris pretend que le Pontife de Comane étoit Souverain du lieu. *Hunc Archelaum*, dit-il (a), *Pompejus Sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem (utraque enim dignitas unà eidemque conferebatur) constituerat*, cuivis Dynastæ parem opibus, *ex Appiano in Mithridat. pag.* 252. Nous examinerons en (b) un autre lieu s'il a raison.

(D) *Pour la donner à un autre.*] Hirtius raconte que Cesar disposa de ce Benefice en faveur de Nicomedes, qui alleguoit de fort justes pretensions. (c) *Id homini nobilissimo Nicomedi Bithyno adjudicavit, qui regio Cappadocum genere ortus, propter adversam fortunam majorum suorum mutationemque generis jure minime dubio, vetustate tamen intermisso, sacerdotium id repetebat.* Le Pere Noris assûre que Cesar confera cette dignité à Lycomedes apres avoir vaincu Pharnaces; mais tous ceux qui consulteront Hirtius verront aisément que ce fut avant le combat. Quant au nom de Lycomedes, on le voit dans les éditions de (d) Strabon. Il est certain aussi que l'on voit dans Dion (e) un Lycomedes depouillé de ses Etats par Auguste, après la fuite de Marc Antoine, & qu'il pourroit bien être celui que Cesar éleva au pontificat de Comane, car il regnoit dans une partie de la Cappadoce. On en fera ce qu'on voudra. L'epithete de Bithynien dont Hirtius s'est servi favorise plus la leçon de (f) *Nicomedes*, que celle de *Lycomedes*.

(a) *Noris. Cenotaph. Pisan. pag.* 255.
(b) *Dans l'article* Comane.
(c) *Hirtius de bello Alexandrino p. m.* 416.
(d) *Lib.* 12. *pag. m.* 384.
(e) *Lib.* 51. *init.*
(f) *C'est celle des éditions d'Appien in Mithridat. sub fin.*

(E) *Il établit sa residence dans l'Ile d'Eleuse.*] C'est ce que Strabon & Josephe nous aprenent. *Post* (g) *Corycum Eleusa insula est continenti propinqua. Eam Archelaus condidit ac regiam sibi fecit, cum totam asperam Ciliciam excepta Seleucia esset nactus.* Josephe (h) remarque qu'Herode aiant abordé à Eleuse dans la Cilicie, y trouva Archelaus Roi de Cappadoce. C'est là (i) que les Envoiez d'Herode eurent ordre de porter la lettre qu'il écrivoit à Archelaus. Cet Historien observe (k) qu'Eleuse s'apelloit *Sebaste.* Ne feroit-ce point Archelaus, qui pour faire sa cour à Auguste auroit fait ce changement de nom?

(F) *Il eut sans doute l'administration du Roiaume.*] Le P. Noris (l) l'affirme rondement & absolument: j'ai mieux aimé emploier une expression qui signifiât non pas qu'on trouve ce fait dans les anciens livres, mais qu'on le doit juger très-conforme aux aparences. Ce qui m'a porté à me servir de ce petit menagement, est de voir que Strabon ne dit autre chose, si ce n'est que Pythodoris (m) demeura avec son mari Archelaus pendant qu'il vécut. Elle savoit commander, il ne feroit donc pas impossible qu'elle eût voulu gouverner seule les Etats de ses enfans. *Γυνὴ (n) σώφρων καὶ δυνατὴ προΐστασθαι πραγμάτων, prudens mulier & præesse rebus gnara.*

(G) *Cela lui fut très-funeste dans la suite.*] J'ai déjà remarqué (o) plus d'une fois, que tel qu'on meprise est destiné par la providence à une haute fortune: malheur alors à ceux qui l'ont meprisé. Peu de gens sont aussi équitables que Louis XII. qui disoit qu'un Roi de France ne devoit pas venger les injures faites au Duc d'Orleans. Nôtre Archelaus agissoit selon les lumieres de la Politique: il savoit qu'Auguste aimoit tendrement son petit-fils; & selon toutes les aparences ce jeune Prince devoit succeder à son aieul. Tibere dans l'Ile de Rhodes étoit dans une espece de disgrace, qui ne lui presageoit point l'Empire. Archelaus croioit ne hasarder rien en le negligeant, & on l'avertit même qu'il se commettroit en cultivant cette amitié. Il crut que tous les hon-

(g) *Strabo l. 14. pag. 461.*
(h) *Joseph. Antiq. l. 16. c. 8.*
(i) *Ibid. c. 16.*
(k) *Ib. c. 8.*
(l) *Noris ubi supra, pag. 227. Il ne cite personne.*
(m) *Αὐτὴ δὲ συνῴκησεν Ἀρχελάῳ, καὶ συνέμεινεν* [illegible]. Ipsi Archelao nupsit & cum eo dum is in vivis permansit vitam exegit. *Strabo lib. 12. pag. 383.*
(n) *Idem pag. 382.*
(o) *Voiez ci-dessus l'article d'Apollodore, pag. 282.*

ſon ſejour à Rhodes, & qu'au contraire Caïus Ceſar en avoit reçu mille honneurs, s'en voulut venger dès qu'il ſe vit maître de Rome; & pour cet effet il le cita, (*H*) & lui donna le Senat pour juge des accuſations qu'on auroit à lui intenter. L'âge, la (*I*) goute, & plus que tout cela l'indignité du traitement le firent bientôt mourir, encore que le Senat n'eût rien prononcé contre lui. On croit qu'il évita l'arrêt (*K*) du Senat en faiſant ſemblant d'extravaguer. Il mourut l'an de Rome 770. le 52. de ſon regne, après quoi la Cappadoce (*L*) fut reduite en province. On ſe vantoit d'une très-ancienne (*M*) & très-glorieuſe race dans ſa maiſon.

Nous

honneurs qu'il rendroit à Caïus Ceſar ſeroient un fond aſſûré de biens, & de recompenſes pour toute ſa vie. Il ſe trompa; il ne conut pas aſſez l'habileté de Livie à debarraſſer pour ſon fils le chemin du trône. Caius & ſon frere ne vécurent pas long tems, elle en ſavoit aparemment la raiſon. Aprés tout la plus fine politique eſt le plus ſouvent de menager, lors même qu'ils ſont en diſgrace, (*a*) tous ceux qu'on voit dans la route du grand pouvoir. Aportons les autoritez qui nous aprenent le reſſentiment de Tibere. *Rex Archelaus*, c'eſt Tacite (*b*) qui parle, *quinquageſimum annum Cappadocia potiebatur, inviſus Tiberio quod eum Rhodi agentem nullo officio coluiſſet: nec id Archelaus per ſuperbiam omiſerat, ſed ab intimis Auguſti monitus, quia florente Cajo Caſare, miſſoque ad res Orientis intuta Tiberii amicitia credebatur.* Dion dit (*c*) à-peu-près la même choſe. *Tiberius Cappadocia regem Archelaum infenſus ei quia cum olim ſibi is ſupplicaſſet, ſuoque patrocinio uſus, cum ab incolis apud Auguſtum accuſaretur, fuiſſet, Rhodi ſe neglexiſſet, ac Cajum in Aſiam venientem officioſe coluiſſet, inſimulatum quaſi novis rebus ſtuderet, evocavit Romam.* Nous aprenons de ce paſſage que Tibere ſe plaignoit non ſeulement de l'incivilité d'Archelaus, mais auſſi de ſon ingratitude. La circonſtance du lieu pouvoit encore aigrir l'Empereur; car l'Ile d'Eleuſe, reſidence d'Archelaus, n'etoit éloignée de Rhodes que de (*d*) 15. mille pas.

(*H*) *Il le cita, & lui donna le Senat pour juge.*] C'eſt Dion (*e*) qui le raporte. *Inſimulatum quaſi novis rebus ſtuderet, evocatus Romam, ac Senatus judicio traditus.* C'étoit donc d'un crime d'Etat que l'on l'accuſoit. Tacite ne ſemble pas donner là, il inſinuë fort clairement que Tibere eut la bonne foi de ne ſe plaindre que de l'incivilité d'Archelaus, & qu'il lui fit eſperer que par ſa preſence & par ſes prieres il pourroit obtenir pardon. (*f*) *Ut verſa Caſarum ſobole imperium adeptus eſt, elicit Archelaum matris literis, qua non diſſimulatis offenſionibus clementiam offerebat, ſi ad precandum veniret.* Cette bonne foi ſur l'article des offenſes perſonnelles, cachoit un piege très-dangereux. Le Roi de Cappadoce ne l'aperçut pas, ou n'oſa agir en homme qui s'en fût aperçu. Il partit de la main pour ſe rendre à Rome, fut très-mal reçu de Tibere, & ſe vit peu après mis en Juſtice. *Ille* (*g*) *ignarus doli, vel ſi intelligere crederetur vim metuens, in urbem properat, exceptusque immiti à principe, & mox accuſatus in Senatu.* Suetone (*h*) n'a parlé qu'en gros de cette action de Tibere. *Reges infeſtos ſuſpectosque comminationibus magis & querelis quam vi repreſſit: quoſdam per blanditias atque promiſſa extractos ad ſe non remiſit, ut. . . Archelaum Cappadocem.* Je ne ſai ſi Archelaus malgré ſon âge ne fut point tenté de remuer quelque choſe après le decés d'Auguſte, car il eſt parlé d'un (*i*) de ſes complots qui ne put concerner que ce tems-là.

(*I*) *L'âge, la goute. . . . le firent bientôt mourir.*] Continuons d'entendre Tacite. *Mox accuſatus in Senatu non ob crimina qua fingebantur, ſed angore, ſimul feſſus ſenio, & quia regibus aqua nedum infima inſolita ſunt, finem vita ſponte an fato implevit.* Cet Hiſtorien ne ſait ſi Archelaus ſe fit mourir, ou s'il ſuccomba ſous le poids de ſon infortune; mais on peut inferer de ſon recit que ce Prince ne fut point condamné, & encore moins puni de mort. Dion nous aprendra plus de circonſtances.

(*K*) *Qu'il évita l'arrêt du Senat en faiſant ſemblant d'extravaguer.*] Dion aſſûre qu'Archelaus accablé de ſa vieilleſſe paſſoit pour un homme qui radotoit; qu'il avoit neanmoins tout ſon bon ſens, mais qu'il contrefit le fou, parce qu'il ne voioit que ce ſeul moien de ſauver ſa vie; qu'avec tout cela il auroit paſſé le pas (*k*), ſi un faux temoin n'avoit été l'accuſer de s'être ſervi de menaces, & d'avoir dit que quand il ſeroit retourné en ſon Royaume, il montreroit à Tibere qu'il ne manquoit point de vigueur. Cela fit rire, & detourna Tibere du deſſein de le faire mourir. Il étoit ſi foible, ſi attenué, qu'il le falut porter en litiere dans le Senat. Dion ajoûte que pour le coup Archelaus évita la mort, mais qu'il mourut peu après. Le texte de ma remarque n'eſt point dementi par Dion; car ſi le faux temoin ſauva la vie à Archelaus, ce ne fut qu'à cauſe qu'on jugea que les menaces dans un homme auſſi confiſque que lui étoient une preuve certaine de delire, de radoterie, de rechute dans l'état d'enfance &c. A ceci peut-on conoitre que Xiphilin n'avoit pas le goût fort bon. Il a ſuprimé la feinte folie d'Archelaus. Or c'eſt un fait qu'il faloit garder, quelque court que l'on voulût être. David, Brutus & quelques autres ſe ſont utilement ſervis de cette feinte, j'en conviens; mais ce ſont pourtant des avantures ſingulieres, & qu'un Abreviateur doit retenir. N'oublions pas que Dion obſerve qu'Archelaus avoit été autrefois réellement fou, à telles enſeignes qu'Auguſte lui avoit donné un Tuteur qui fut Regent du Roiaume. Je ne ſai ſi ce ne ſeroit point en cette rencontre qu'il eut recours à la protection de Tibere. Il y eut recours ſe voiant accuſé par ſes ſujets; mais ne pourroit-il pas avoir été accuſé de folie, dans un tems qu'il lui reſtoit aſſez de raiſon pour ſouhaiter qu'on ne le mît point en tutele, & pour ſoutenir que ſes ſujets par belle malice le vouloient faire paſſer pour incapable du gouvernement? Il ſeroit difficile d'éclaircir cela. Les anciens Hiſtoriens avoient tellement pour maxime de ne raporter que le gros des choſes, qu'ils ne fourniſſent gueres de lumieres par raport à certains petits details. Leur maxime eſt très-bonne; mais il y a un art de ſpecifier les faits en peu de mots & en paſſant, qui ſeroit d'un grand uſage ſi on le vouloit, ou ſi on le ſavoit pratiquer. Une Hiſtoire *in folio* par le moien de cet art leveroit mille diſputes, éclairciroit cent choſes particulieres, ſans être plus longue de 90. pages.

(*L*) *Après quoi la Cappadoce fut reduite en province.*] Velleius (*l*) Paterculus, Tacite (*m*), Dion (*n*) & pluſieurs (*o*) autres l'aſſûrent formellement. Ce fut Germanicus (*p*) qui executa cet ordre. Appien s'eſt donc bien trompé, lors qu'il a dit (*q*) que le Roiaume de Cappadoce fut reduit en province ſous Auguſte. Le Pere Noris qui a relevé cette faute d'Appien, en a trouvé deux (*r*) bien conſiderables dans Riccioli, l'une de genealogie, & l'autre de chronologie. Les paroles qu'il raporte de cet Auteur ſont celles-ci: *Summoto* (*1*) *Mithridate creatus eſt, Cappadocum conſenſu à Romanis Ariobarzanes; tandem Archelao pronepote mortuo Roma Conſulibus C. Calio Rufo & L. Pomponio, ut ait Tacitus, id eſt anno 84. ante Chriſtum, deſiit regnare in Cappadocia.* Ces paroles ont tout l'air d'un paſſage mutilé: il n'eſt point rare que des Imprimeurs ſautent des lignes toutes entieres. Quoi qu'il en ſoit Archelaus ne deſcendoit point d'Ariobarzane, (voilà l'erreur genealogique de Riccioli) & le Conſulat de C. Cælius Rufus & de L. Pomponius ſous lequel il mourut à Rome tombe à l'an 17. de JESUS-CHRIST, voilà l'erreur de chronologie. Strabon (*ſ*) temoigne en termes formels qu'Archelaus n'étoit point parent d'Ariobarzane. *Ita rex ab iis factus eſt Ariobarzanes, cujus in tertia ſtirpe genus defecit. Exinde Archelaus ab Antonio rex eſt conſtitutus* NULLA AFFINITATE *ipſis conjunctus.* L'erreur que Noldius impute à Jornandes eſt bien differente de celle d'Appien. Il veut (*t*) que la Cappadoce ſoit devenuë une province ſous l'Empereur Claude, & cela en vertu du teſtament d'Archelaus. Au reſte les revenus de la Cappadoce étoient ſi conſiderables lors qu'Archelaus mourut, que Tibere ſe crut en état par l'aquiſition qu'il en fit de ſe paſſer de la moitié d'un impôt qu'il faiſoit lever. (*v*) *Regnum* (Archelai) *in provinciam redactum eſt, fructibusque ejus levari poſſe centeſima vectigal profeſſus Caſar, ducenteſimam in poſterum ſtatuit.* Il ſoulagea (*x*) même cette province, & n'en voulut pas tirer tout ce qu'elle avoit fourni au dernier Roi.

(*M*) *D'une très-ancienne & très-glorieuſe race.*] Glaphyra (*y*) fille du dernier Archelaus, & femme d'Alexandre fils d'Herode, parloit ſouvent de la nobleſſe de ſa Maiſon, & ſe vantoit de deſcendre de Temenus, du côté paternel, & de Darius fils d'Hyſtaſpes, du côté maternel.

(*a*) *Pomponius Atticus ſe trouva bien d'une ſemblable conduite. Voiez la remarque A de ſon article.*

(*b*) *Tacit. Annal. l.* 2. *c.* 42.

(*c*) *Dio lib.* 57.

(*d*) *Strab. l.* 14. *pag.* 448.

(*e*) *Dio ubi ſupra.*

(*f*) Tacit. *Ann. l.* 2. *c.* 42.

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Suet. in Tiber. c.* 37. *Voiez auſſi Eutropius l.* 7.

(*i*) *Philoſtr. in vit. Apoll. lib.* 1. *c.* 7.

(*k*) *Mr. de Tillemont t.* 1. *p.* 107. *impute fauſſement à Dion d'avoir dit qu'Archelaus* fut abſous par le Senat en faiſant ſemblant d'avoir perdu l'eſprit.

(*l*) Tib. Cæſar. . . ut has armis, ita auctoritate Cappadociam populo R. fecit ſtipendiariam. *Paterc. lib.* 2. *cap.* 39.

(*m*) Regnum in provinciam redactum eſt. *Tacit. ubi ſupra.*

(*n*) Paulo poſt obiit (*Archelaus*) ac inde Cappadocia quoque Romanorum juris effecta, equitique regenda data. *Dio lib.* 57. *p.* 614.

(*o*) *Strabo. lib.* 12. *pag.* 368. *Sueton. in Tib. c.* 37. *Eutrop. lib.* 7.

(*p*) *Sueton. in Calig. c.* 1. *Tacit. Ann. l.* 2. *c.* 56.

(*q*) *Appianus in Mithridaticis, pag.* 244. *apud Noris, cenot. Piſan. pag.* 241.

(*r*) *Noris ibid. pag.* 226.

(*1*) *Chron. reformat. t.* 1. *lib.* 5. *c.* 9. *n.* 5.

(*ſ*) *Strabo lib.* 12. *p.* 273.

(*t*) *Jornand. de regnor. & tempor. ſucceſſ. pag.* 645. *apud Noldium de vit. Herod. pag.* 194.

(*v*) *Tacit. Annal. lib.* 2. *c.* 42.

(*x*) *Id. ib. c.* 56.

(*y*) *Joſeph. de bello Jud. l.* 1. *c.* 17.

Nous dirons dans l'article de Glaphyra quelque chose de ses descendans. Il n'est pas hors d'aparence qu'il ait composé (N) des livres. L'adresse dont il * se servit pour apaiser l'indignation farouche d'Herode envers Alexandre son fils, temoigne qu'il savoit faire des tours de maître. Quelques-uns l'ont confondu (O) avec Archelaus fils d'Herode. Je n'ai point trouvé qu'Eutrope dise ce qu'un Auteur moderne † lui impute, savoir qu'Archelaus legua son Roiaume en mourant au peuple Romain, & que ce fut sur ce titre que la Cappadoce fut reduite en province. Mr. de Tillemont pouvoit être très-assûré d'une chose dont ‡ il doute; c'est que le même Archelaus qui étoit Roi de Cappadoce, obtint par la faveur d'Auguste une partie de la Cilicie, & l'Armenie mineure. Mr. Moreri a fait plusieurs pechez d'omission dans cet article. Son Continuateur n'en a fait qu'un de commission, mais qui en vaut (P) quatre, tant il est énorme.

ARCHILOCHUS, Poëte Grec, nâtif de l'Ile de ‡ Paros, fils de (A) Telesicles, a fleuri dans (B) l'Olympiade 29. Le caractere de ses poësies a été un debordement

* *Joseph. Antiq. l. 16. c. 12. & de bello Jud. l. 1. c. 17.*

† *Noldius, de vita & gestis Herodum, pag. 194.*

‡ *Hist. des Emper. t. 1. p. m. 33.*

‡ *Herodot. l. 1. c. 12. Lucianus in Pseudol.*

(N) *Hors d'aparence qu'il ait composé des Livres.*] Pline nous fournit toute cette probabilité. Il cite plusieurs fois Archelaus, & l'on juge qu'en deux endroits il entend Archelaus Roi de Cappadoce. Il lui donne cette qualité dans l'une de ces deux citations, *Archelaus qui regnavit in Cappadocia*, dit-il; (a) & comme il s'agit là de certaines particularitez qui concernent l'ambre, le Pere Hardoüin (b) ne doute pas qu'il ne faille entendre le même Archelaus dans le chapitre 7. du 37. livre de Pline, où un Archelaus est cité touchant les proprietez d'une espece de pierre precieuse. Il ne doute point non plus que cela ne soit tiré du livre *de lapidibus* cité par (c) Plutarque. Je m'en raporte à ce qui en est; & pour dire quelque chose de plus certain, j'indiquerai un endroit de Pline (d) où Archelaus est compté parmi les Rois qui ont écrit de l'agriculture. J'ai parlé ci-dessus (e) d'un autre Archelaus que Pline allegue souvent.

(O) *L'ont confondu avec Archelaus fils d'Herode.*] Le Pere Noris (f) a convaincu Riccioli de cette faute. Ce dernier Auteur a pretendu que Tibere plaida pour Archelaus devant Auguste, dans le procés qu'Archelaus eut avec ses freres touchant la succession d'Herode, & il pretend le prouver par ce passage de Suetone, (g) *Civilium officiorum rudimentis Archelaum, Trallianos, & Thessalos varia quosque de causa, Augusto cognoscente defendit:* & comme Velleius Paterculus lui aprend que Tibere quitta Rhodes pour retourner à Rome l'an 755. il conclut qu'en cette année-là, & non pas en 751. ou plutôt Archelaus fut fait Ethnarque. Le Pere Noris lui montre par le passage de Dion raporté ci-dessus, que les paroles de Suetone se doivent entendre d'Archelaus Roi de Cappadoce. Il pouvoit ajoûter une instance qui ruïne l'hypothese de Riccioli, c'est que Tibere soutint la cause d'Archelaus avant que d'aller à Rhodes. Cela est clair par les paroles de Dion, & se peut inferer manifestement de celles de Suetone, qui met le plaidoier pour Archelaus en tête de toutes les causes entreprises par Tibere, lors qu'il fit (si j'ose parler ainsi) ses premieres campagnes de robe longue, *civilium officiorum rudimenta.* Torrentius (h) croit tout comme Riccioli, que Suetone a voulu parler du grand procés d'Archelaus fils d'Herode, & il nous renvoie à Josephe. Comment n'a-t-on point vu que Josephe n'eût pas ignoré ce bon office de Tibere, & qu'il en auroit parlé s'il l'avoit su? J'ai été surpris que le Pere Noris qui fait de si frequentes & de si vigoureuses sorties sur le Jesuite Salian, l'ait épargné en cette rencontre. Ce Jesuite est tombé dans la même faute que Riccioli; il a (i) censuré Casaubon d'avoir aplique le (k) passage de Suetone à Archelaus Roi de Cappadoce; il lui a representé que la cause de ce Prince fut agitée sous l'empire de Tibere; il a soutenu qu'il faut donc entendre ici Archelaus fils d'Herode; & il a prouvé par cette suposition que JESUS-CHRIST demeura deux ans en Egypte: car, dit-il, Tibere n'étoit pas encore retourné à Rome l'an 2. de JESUS-CHRIST, il étoit pourtant à Rome lors qu'Archelaus disputa avec ses freres sur la succession d'Herode, puis qu'il l'honora de sa protection. Voilà comment on entasse faute sur faute, dès qu'on pose mal son fondement. Il est clair comme le jour que le Roi de Cappadoce eut un procés devant Auguste, avant que Tibere se retirât dans l'Ile de Rhodes (l).

(P) *Qui en vaut quatre, tant il est énorme.*] Le Continuateur dit *que Sylla* (c'est son orthographe) aprés avoir pris la ville d'Athenes *tua lui-même Archelaus* General des troupes de Mithridate, *au pié des Autels où il s'étoit refugié.* On cite *Aulu-Gelle* l. 14. Il est certain qu'Aulugelle au chapitre 1. du 15. livre parle d'une chose dont le Continuateur a fait mention, je veux dire d'un expedient emploié par Archelaus, pour empêcher que les Romains ne brûlassent une tour de bois qui defendoit le Pirée: nous verrons ci-dessous ce que c'est; mais il est très-faux qu'il dise qu'Archelaus se refugia dans un temple, & que Sylla le tua lui-même au pied des autels. Je ne pense pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela; car c'est un fait notoire qu'Archelaus (m) aiant contraint Sylla d'abandonner les attaques du Pirée, & de s'attacher uniquement à la ville, eut le tems de se retirer lors qu'il la fut prise d'assaut. Sylla le poursuivit, & gagna sur lui de grandes victoires, & l'obligea de faire la paix à des conditions desavantageuses. Archelaus se voiant soupçonné de malversation (n) n'osa se fier à Mithridate, & vint trouver Murena qui commandoit les Romains. Il fut reçu avec honneur, comme Strabon l'a remarqué en plus d'un endroit. (o) Ἦν δὲ οὗτος Ἀρχέλαος υἱὸς μὲν τοῦ ὑπὸ Σύλλα καὶ τῆς συγκλήτου τιμηθέντος. *Fuit hic Archelaus filius ejus cui à Sylla & Senatu honor est habitus.*

Le secret de preserver sa tour de bois consistoit à la bien frotter d'alun. Je pense que Quadrigarius est le seul Historien qui en ait parlé. Les autres disent que ses tours & ses machines furent ruinées par les assiegeans. Il est bien certain que l'alun n'a point la vertu dont Quadrigarius parle. Voici ses paroles: (p) *Tum Sulla conatus est & tempore magno eduxit copias ut Archelai turrim unam, quam ille interposuit, ligneam incenderet. venit. accessit. ligna subdidit. submovit Græcos. ignem admovit. satis sunt diu conati. nunquam quiverunt incendere: ita Archelaus omnem materiam obleverat alumine. quod Sulla atque milites mirabantur; &, postquam non succendit, reduxit copias.* Si Mr. l'Abbé de la Roque avoit eu conoissance de cet endroit d'Aulugelle, il n'auroit pas dit (q) que „ l'Histoire remarque que Sylla entreprit autrefois de brûler une tour „ de bois, qu'un des Lieutenans de Mithridates defendoit, & qu'il n'en put jamais venir à bout, parce qu'elle étoit enduite d'une certaine drogue DONT LE NOM N'EST PAS VENU JUSQU'A NOUS, „ qui avoit la vertu de reprimer l'activité du feu. „ Deux choses m'étonnent, l'une que puis que Quadrigarius a parlé d'un accident si peu ordinaire, tous les autres Historiens n'en aient pas fait mention; l'autre que puis que tant d'Historiens n'en ont dit mot, Quadrigarius en ait parlé d'une maniere si precise. Ces sortes de faits frapent de telle maniere les esprits, que la tour de bois incombustible eût été la derniere chose que les relations auroient omise. Sylla l'eût infailliblement inserée dans ses memoires; Plutarque (r) qui les cite si souvent l'y auroit vuë, & n'auroit eu garde de s'en taire. Concluons de son silence, & de celui de tant d'autres Historiens que le fait est faux. Mais d'où est-ce que Quadrigarius l'avoit pris? Je croi qu'il n'est pas possible de deterrer l'origine de son erreur. Il est bien vrai que l'alun de plume resiste au feu, & ne se consume point; mais en frotter une tour de bois, & la rendre incombustible par ce moien, est une chose que je crois impraticable.

(A) *Fils de Telesicles.*] C'est ce que l'on trouve non seulement dans Suidas, mais aussi dans Oenomaus cité par Eusebe (s).

(B) *A fleuri dans l'Olympiade 29.*] Les Auteurs varient un peu là-dessus. Tatien & St. Cyrille ont placé Archilochus sous la 23. (t) Olympiade. Clement Alexandrin l'a placé sous la 20. un autre (v) sous la 15. sous la 18. & sous la 19. Ciceron (x) l'a fait vivre durant le regne de Romulus. Cornelius Nepos (y) le place au tems de Tullus Hostilius. Herodote (z) veut non seulement qu'il ait fait des vers sur l'avan-

(a) *Plin. lib. 37. cap. 3. p. m. 371.*

(b) *Harduin. in Indice Autor. Plin. Voiez aussi Maluncrot, Paralip. pag. 60.*

(c) *Plutarch. de fluviis pag. 1153.*

(d) *Plin. lib. 18. cap. 3. pag. 440.*

(e) *Dans la remarque C de l'article* Archelaus *le Philosophe.*

(f) *Cenot. Pisan. pag. 148.*

(g) *Suet. in Tiber. cap. 8.*

(h) Torrent. in Sueton. Tiber. c. 8. *il nous renvoie à Eusebe* in Chron. & Eccles. hist. l. 1. *& à Josephe* Antiq. l. 17. c. 11.

(i) *Salian. Annal. in Schol. ad ann. Christi 3. n. 7.*

(k) *Comment. in Sueton.*

(l) *Voiez Noldius, de vita & gestis Herodum, pag. 194. & seq.*

(m) *Voiez Appien in Mithridaticis.*

(n) *L'épitome de Tite Live marque qu'Archelaus livra la flotte de Mithridate aux Romains. Aurelius Victor dit que Sylla* classem Mithridatis proditione Archelai intercepit.

(o) *Strab. lib. 12. pag. 384. Voiez aussi lib. 17. pag. 547.*

SI ARCHELAUS savoit rendre le bois incombustible.

(p) *Apud Aul. Gell. l. 15. c. 1.*

(q) *Journ. des Sav. du 15. Fevrier 1677. p. m. 54.*

(r) *Plut. in vita Syllæ.*

(s) *Euseb. lib. 6. cap. 7. præp. Evang. p. 256. item l. 5. c. 33. pag. 227.*

(t) *Voiez Vossius de Poët. Gr. pag. 14.*

(v) *Anonymus in descript. Olymp. apud Vossium ib.*

(x) *Tusculan. 1. init.*

(y) *Apud Gellium lib. 17. cap. 21.*

(z) *Lib. 1. cap. 13.*

ment de (C) medisance tout-à-fait extraordinaire. On en vit des effets terribles lors que Lycambe se pendit, après la satire violente qu'Archilochus avoit faite contre lui. L'indignation de ce Poëte venoit de ce qu'on lui avoit manqué de parole; Lycambe lui avoit promis sa fille, & puis la lui avoit refusée. Archilochus prit la chose si à cœur, soit qu'il aimât la belle, soit qu'on eût ajoûté au refus quelque mepris particulier, qu'il rassembla tous les torrens de sa bile afin de diffamer Lycambe. Il y a de l'apparence qu'il enveloppa toute la famille sous ses pasquinades; car on pretend (D) que la fille suivit l'exemple du pere, & il y en a même qui veulent que trois filles de Lycambe soient mortes de desespoir en même tems. Il releva peut-être des avantures également diffamantes, & éloignées de la conoissance du public. Il semble du moins qu'il y avoit des endroits fort sales dans ce poëme; car ce fut à l'occasion de cette satire que (E) ceux de Lacedemone jetterent un interdit sur les vers d'Archilochus, après avoir consideré qu'une lecture comme celle-là étoit peu conforme à la pudeur. Quelques-uns ont dit qu'il fut * lui-même banni de Lacedemone; mais ils en donnent pour raison la maxime qu'il avoit inserée dans ses vers, *Qu'il vaut mieux jetter bas les armes, que perdre la vie.* Il avoit écrit cela pour (F) sa justifica-

* *Plutarch. Instit. Lacon. pag. 239.*

l'avanture de Gyges & de Candaule, mais aussi qu'il ait vêcu en ce tems-là. Eusebe le fait fleurir dans la 29. Olympiade. Il est facile d'accorder entre eux quelques-uns de ces Auteurs, mais on ne sauroit les mettre d'accord tous ensemble; car la revolution qui se fit dans la Lydie par la mort de Candaule, & par l'installation de Gyges, tombe sous la 17. (a) Olympiade. La mort de Romulus est une affaire de l'Olympiade precedente. Le regne de Tullus Hostilius est enfermé entre la premiere année de la 27. Olympiade, & la premiere année de la 35. Mr. de Saumaise fort heureux à relever une grosse bevuë de Solin, n'a pas évité de se meprendre de son chef. Solin a été assez étourdi pour mettre dans un même siecle les trois Orateurs de la famille des Curions, Archilochus & Sophocle: *Plurimi*, dit-il, (b) *inter Romanos eloquentia floruerunt, sed hoc bonum hereditarium nunquam fuit nisi in familia Curionum, in qua tres serie continua oratores fuere: magnum hoc habitum est sane eo sæculo quo facundiam præcipue & humana & divina mirata sunt: quippe tunc percussores Archilochi poëtæ Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum; cumque Lysander Lacedæmonius Athenas obsideret, ubi Sophoclis tragici inhumatum corpus jacebat; identidem Liber Pater ducem monuit per quietem sepeliri delicias suas sineret, nec prius destitit, &c.* Mr. de Saumaise remarque (c) que l'un de ces Curions a vêcu du tems de Jules Cesar, qu'Archilochus a vêcu du tems de Tarquin le Superbe, & que Sophocle n'est venu que plus de deux siecles après Archilochus. Il a donc raison de se moquer de Solin, mais il a tort de placer Archilochus au tems de Tarquin le Superbe, qui a regné depuis l'an 3. de la 61. Olympiade, jusques à la derniere année de la 67. il a, dis-je, tort de le mettre là, puis qu'ailleurs il l'établit sous (d) la 29. Olympiade. Aiant fait la faute de rendre contemporains Archilochus & le dernier Roi de Rome, il ne devoit pas trouver deux cens ans entre Archilochus & Sophocle, car la mort de celui-ci arriva dans la 92. Olympiade plus ou moins. Un autre grand homme (e) s'est trop laissé emporter à l'envie de reprendre, lors qu'il a imputé à Herodote de s'être servi d'un pitoiable raisonnement, pour prouver qu'Archilochus a vêcu sous Gyges, c'est de dire qu'Archilochus a fait mention de ce Roi. J'avouë que ce raisonnement seroit absurde, mais il n'est pas vrai qu'Herodote s'en soit servi; il n'a fait que suposer (f), il n'a tiré nulle consequence.

(C) *De medisance tout-à-fait extraordinaire.*] De là vient qu'Horace a consideré Archilochus comme un homme atteint de la male-rage, (g) *Archilochum proprio rabies armavit iambo*; & que quand on vouloit donner l'idée d'une satire souverainement atroce, on disoit qu'elle ressembloit à celles d'Archilochus.

(h) *In malos asperrimus*
Parata tollo cornua
Qualis Lycambæ spretus infido gener.

Ovide dans le même esprit a usé de cette menace;

Postmodo si pergas, in te mihi liber iambus
Tincta Lycambeo sanguine tela dabit.

C'est dans son poëme *in Ibin*, Ouvrage si medisant, que ceux (i) qui ont cru qu'il l'a fait à l'imitation d'Archilochus seroient excusables, s'il n'étoit pas aisé de conoitre par ces deux vers,

Nunc quo Battiades inimicum devovet Ibin,
Hoc ego devoveo teque tuosque modo,

qu'Ovide s'est proposé d'imiter le Poëte Callimachus. Il y a je ne sai combien de proverbes qui éternisent la medisance de nôtre Poëte, *Archilochia edicta*, ἀρχίλοχον πατεῖς, *Archilochum teris*, *&c.* On trouve le premier dans Ciceron, qui s'en est servi pour designer les édits que le Consul Bibulus faisoit afficher. Ce pauvre Consul (k) n'osant sortir de sa maison, ne retint quelque ombre d'autorité que pour se venger par des pasquinades, où il étaloit (l) les plus infames debauches de Cesar, & disoit leurs veritez à ses ennemis. C'est ce que Ciceron apelle *Archilochia edicta*, qui plaisoient si fort au peuple, qu'on ne pouvoit fendre la presse dans les ruës où ils étoient affichez, car on s'y rendoit en foule pour les lire, & cela faisoit crever de depit Pompée. (m) *Archilochia in illum Bibuli edicta ita populo sunt jucunda, ut eum locum ubi proponuntur præ multitudine eorum qui legunt præterire nequeamus, ita ipsi acerba ut tabescat dolore, mihi mehercule molesta quod & eum quem semper dilexi nimis excruciant.* Quant au proverbe *Archilochum teris*, je ne croi point qu'il signifie, comme Erasme se l'est figuré, un medisant qui marche sur les traces d'Archilochus, ou qui étudie ses livres; mais un homme qui aiant offensé Archilochus, doit craindre la destinée de celui qui marche sur un serpent, & qui en reçoit tout aussi-tôt une blessure mortelle. Voiez ce que Lucien (n) met en la bouche d'Archilochus contre quelcun qui avoit medit de lui, *Alis cicadam comprehendisti*, & vous ne douterez point que l'explication d'Erasme, quelque conforme qu'elle soit à la pensée de Suidas, ne soit fausse. Cependant je ne nie pas que πατεῖν ne (o) se prenne quelquefois comme *terere* pour *lectitare*. οὐδ' Αἴσωπον πεπάτηκας a dit Aristophane dans ses Oiseaux. Il y a quelques épigrammes dans l'Anthologie qui donnent une très-forte idée de la medisance de nôtre homme; on y exhorte Cerbere à veiller plus que jamais, & même à prendre garde qu'on ne le morde, puis qu'Archilochus s'en alloit dans les enfers (p). Nous verrons dans la remarque H qu'il medisoit de lui-même.

(D) *Que la fille suivit l'exemple du pere.*] J'ai dit qu'Archilochus prit la chose fort à cœur, mais ce ne fut rien en comparaison de son beau-pere & de sa Maîtresse. Il se contenta d'une cruelle satire, mais Lycambe & ses filles ne trouverent leur consolation qu'au bout d'un licou. Horace ne parle que de la penderie du pere (q), & de celle de la fille qui avoit été promise à Archilochus: c'est dans l'Anthologie (r) qu'on voit que les deux, ou même que les trois filles de Lycambe se pendirent. Voiez dans l'article d'Hipponax quelques exemples de l'effet funeste & mortel de la satire. N'oublions pas ce qu'un des Scholiastes (s) d'Horace a remarqué, c'est que Neobule (il nomme ainsi la fiancée d'Archilochus) ne se pendit pas à cause des satires de son galant, mais à cause du regret qu'elle conçut de la deplorable fin de son pere. La plupart des lecteurs seront pour l'Anthologie, où Archilochus est representé comme la cause immediate.

(E) *Ce fut à l'occasion de cette satire que ceux de Lacedemone.*] Valere Maxime l'assûre en termes formels. (t) *Lacedæmonii libros Archilochi è civitate sua exportari jusserunt, quod eorum parum verecundam ac pudicam lectionem arbitrabantur. Noluerunt enim ea liberorum suorum animos imbui, ne plus moribus noceret quàm ingeniis prodesset. Itaque maximum poëtam, aut certè summo proximum, quia domum sibi invisam obscenis maledictis laceraverat, carminum exilio multarunt.*

(F) *Pour sa justification.*] Voiez la remarque H.

(a) *Voiez Sethus Calvisius ad ann. Mundi 3239. pag. m. 65.*

(b) *Solin. cap. 2. sub fin.*

(c) *Salmas. Plin. exercit. pag. 52.*

(d) Circiter vigesimam nonam Olympiadem inclaruit Archilochus. *Id. ibid. pag. 854.*

(e) *Scaliger in Euseb. p. 57. 58. edit. 1658.*

(f) Τῦ ἢ Ἀρχίλοχος ὁ Πάριος κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γενόμενος ἐν ἰάμβῳ τριμέτρῳ ἐπεμνήσθη. Cujus rei meminit & Archilochus Parius qui per idem tempus fuit in iambo trimetro. *Herod. l. 1. cap. 12.*

(g) *Horat. de art. poët.*

(h) *Id. epod. 6.*

(i) *Johannes Tortellius Aretinus in commentariis de orthographia, & Jacobus Lannius l. 2. subsec. lect. c. 4. apud Dionys. Salvagnium Boessium Comment. in Ibin p. m. 25.*

(k) In eam coegit desperationem, ut quoad potestate abiret domo abditus, nihil aliud quam per edicta nunciaret. *Sueton. in Cæs. c. 20.*

(l) *Id. ib. cap. 49.*

(m) *Cicer. ad Attic. epist. 21. lib. 2.* Βίβλος μὲν εἰς τὴν οἰκίαν κατακλεισάμενος ὀκτὼ μηνῶν ὁ προῆλθεν ὑπατεύων, ἀλλ' ἐξέπεμπε διαγράμματα βλασφημίας ἀμφοῖν ἔχοντα καὶ κατηγορίας. Bibulus domi abditus non prodiit octo consulatus sui menses in publicum, edicta tantum proposuit maledictorum & probrorum in ambos (*Pompejum & Cæsarem*) plena. *Plutarch. in Pomp. pag. 644.*

(n) *Lucian. in Pseudolog. tom. 2. pag. 548. Voiez l'article de Tettix.*

(o) *Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.*

(p) *Anthol. l. 3. cap. 25. Vide etiam Salmasium exercit. Plinian. p. 394. 395.*

(q) Non res & agentia verba Lycamben. . . . Nec socerum quærit quem versibus oblinat atris, Nec sponsæ laqueum famoso carmine nectit. *Horat. epist. 19. lib. 1.* (r) *Ubi supra.* (s) *In 6. Epod.* (t) *Lib. 6. cap. 3.*

trication. Sa medisance qui le mit quelquefois assez mal dans (G) ses affaires, & qu'il étendit jusques (H) à sa propre personne, ne lui ôta point les bonnes graces d'Apollon; car lors qu'il eut été tué dans un combat, l'oracle de Delphes * chassa du temple (I) le meurtrier, & ne se laissa radoucir qu'à force d'excuses & de prieres, & aprés cela même il lui ordonna d'aller dans une certaine † maison, pour y appaiser les Manes d'Archilochus. Cependant (K) ce meurtre avoit été fait de bonne guerre. C'est dans les vers iambiques que ce Poëte a excellé; il en étoit (L) l'inventeur, & l'un des trois Poëtes qu'Aristarque avoit approuvez en ce genre de poesie.

* *Plut. de his qui sero a numine puniuntur, p. 560. & ipse Suidas in* Ἀρχίλοχος.

† *Voiez l'article* Tettix.

(G) *Assez mal dans ses affaires.*] Pindare m'aprend cette particularité; car il assure qu'Archilochus quoi que s'engraissant à medire, a été souvent reduit fort à l'etroit.

(a) Εἶδον γὰρ ἑκὰς ἐὼν τὰ πολ-
λ' ἐν ἀμαχανίᾳ
Ψογερὸν Ἀρχίλοχον, βαρυλό-
γοις ἔχθεσιν πιαινόμενον.
Vidi enim procul existens sæpe in angustiis conviciatorem
Archilochum dum maledicis odiis pinguesceret.

Aretius n'a pas entendu (b) ce passage, puis qu'il y a trouvé ce sens, qu'Archilochus s'étoit bien trouvé de ses medisances, & qu'elles l'avoient elevé à l'éclat & aux richesses, de miserable qu'il étoit. Le mot *πιαίνεσθαι* qui veut dire *s'engraisser*, a été cause de son illusion; il faloit se souvenir qu'encore aujourd'hui se nourrir & s'engraisser de quelque chose, signifie dans le figuré y prendre un plaisir extrême. Il ne faut point douter qu'Ovide n'ait eu égard à ce passage de Pindare, quand il a dit dans son poëme contre Ibis;

Utque repertori nocuit pugnacis iambi,
Sic sit in exitium lingua proterva tuum.

Nous verrons dans la remarque I que ceux qui (c) disent qu'il en coûta la vie à Archilochus pour avoir medit, se trompent.

(H) *Jusques à sa propre personne.*] Ce Poëte se plaisoit tellement à la medisance, que non content de dechirer son prochain, il disoit aussi du mal (d) de soi-même. C'est de quoi Critias (e) le blame; nous ne saurions point sans lui, disoit Critias, que sa mere Enipone étoit une esclave, que la misere le contraignit de quitter l'Ile de Paros, pour passer en celle de Thasus, qu'il s'y fit haïr, qu'il medisoit & de ses amis, & de ses ennemis, qu'il étoit extremement adonné à la debauche des femmes, & fort insolent, & ce qui est pis (f) que tout cela, qu'il avoit jetté son bouclier. Le Scholiaste d'Aristophane (g) nous aprend que ce fut dans la guerre contre les Saïens, peuple de Thrace, qu'Archilochus pour sauver sa vie jetta ses armes & s'enfuit. Aristophane (h) avoit emploié deux vers de ce Poëte touchant cette avanture, & là-dessus son Scholiaste nous donne cet éclaircissement. Plutarque raporte les mêmes vers, & quelque chose de plus.

Ἀσπίδι (i) μὲν Σαΐων τις ἀγάλλεται, ἣν παρὰ θάμνῳ
Ἔντος ἀμώμητον κάλλιπον οὐκ ἐθέλων.
- - - - - Ἀσπὶς ἐκείνη
Ἐῤῥέτω. ἐξαῦθις κτήσομαι οὐ κακίω.
Nunc aliquis nostra se ex hostibus aspide jactet
Sub vepre quam reliqui invitus integram.
Illa quidem valeat, nunc ipse à clade superstes
Emam suo non deteriorem tempore.

Cependant nôtre fuiard se piquoit plus d'être soldat, que d'être Poëte. (k) *Εἰμὶ δ' ἐγὼ θεράπων μὲν Ἐνυαλίοιο ἄνακτος Καὶ Μουσέων ἐρατὸν δῶρον ἐπιστάμενος. Martis regis cultor sum: amabile musarum donum ego quoque didici.* Alcée rangeoit de la même sorte les places chez lui, il donnoit le premier rang aux armes, & lors qu'il decrit sa maison (l), il ne parle point de livres, mais de casques & de boucliers; tout y sent l'arsenal, & rien la Bibliotheque. On sait neanmoins qu'il se tira d'affaire dans une bataille à l'aide de ses talons, & non par ses armes. Voiez la remarque D de son article.

(I) *Chassa du temple le meurtrier.*] Celui qui tua Archilochus s'apelloit *Callondas Corax* (m), & il étoit de l'Ile de Naxos. La Prêtresse de Delphes le chassa du temple (n), parce qu'il avoit mis à mort un homme consacré aux Muses. Il l'avoit tué neanmoins à la guerre, & de bonne guerre, comme nous l'aprenons de Suidas beaucoup plus clairement que de Plutarque. Cela fait qu'on ne doit pas trop s'imaginer que Pline ait eu ici toute l'exactitude necessaire, lors qu'il a dit (o) au nombre pluriel, *Archilochi poëtæ interfectores Apollo arguit Delphis.* Solin son copiste aiant voulu faire le paraphraste, s'est mis hors d'état d'être excusé; il a eu la hardiesse de specifier que ce Poëte avoit été tué par des voleurs, *Percussores (p) Archilochi poetæ Apollo prodidit, & latronum facinus Deo coarguente detectum.* Eusebe cite (q) un Auteur Grec nommé Oenomaus, qui donne le nom d'Archias à celui qui tua Archilochus, *Quare*, dit-il, (r) *qui Archilochum occidit Archias à templo quasi scelestus exire ab Apolline jussus est. musarum enim amicum occiderat.* Galien (s) a raporte les paroles de l'oracle;

Μουσάων θεράποντα κατέκτανες· ἔξιθι νηοῦ.
Musarum famuli occisor, templo procul esto.

On a fort blâmé Apollon d'avoir reconu pour client des Muses, & d'avoir extremement loüé un Poëte qui avoit ecrit tant de saletez. Oenomaus (t) en fait des reproches à ce Dieu: Origene & Eusebe se sont servis de cela pour faire honte aux Paiens. *Τούτοις προσθῶμεν*, dit Eusebe (v), *καὶ δὴ ὃν αὖθις ὁ Ἀπόλλων θαυμάζει τὸν Ἀρχίλοχον, ἄνδρα πάσαις κατὰ γυναικῶν αἰσχροῤῥημοσύναις καὶ ἀῤῥητολογίαις ἃς οὐδ' ἀκοῦσαί τις σώφρων ἀνὴρ ὑπομείνειεν, ἐν τοῖς οἰκείοις ποιήμασι κεχρημένον. Addamus vero qua summam in Archilochi commendationem effundit hominis ejusmodi qui opera sua omni adversus mulieres obscenitate verborum impleverit, quam ne audire quidem homo verecundus possit.* Je ne raporte pas le passage d'Origene; on le trouvera au livre 3. contre Celsus, à la page 125. de l'édition de Cambridge 1677.

(K) *Ce meurtre avoit été fait de bonne guerre.*] J'ai dejà dit que Suidas nous aprend ce fait plus clairement que Plutarque, mais il me reste quelque chose à dire qui vaut la peine d'être raporté. On a un petit traité des Republiques attribué à Heraclide; l'ordre que la Prêtresse de Delphes donna au meurtrier d'Archilochus de sortir du temple s'y trouve, avec la reponse du meurtrier. Cette reponse est une énigme impenetrable dans la traduction Latine. Le Traducteur supose que ce meurtrier repondit, je suis innocent, car je l'ai tué de loin, comme la loi le commande. Voici le Grec & la version: (w) *Ἀρχίλοχον τὸν ποιητὴν Κόραξ ὄνομα ἔκτεινε, πρὸς ὃν φασὶν εἰπεῖν τὴν Πυθίαν, ἔξιθι νηοῦ. τοῦτον δὲ εἰπεῖν, ἀλλὰ καθαρός εἰμι ἄναξ. ἐν χειρῶν γὰρ νόμῳ ἔκτεινα. Quidam Corax dictus Archilochum poetam interfecit. Itaque Pythia ad eum ajebat, exi templo. Cui is respondit, at purus sum Rex, eminus enim ut lex jubet interfeci* (Archilochum.) Un de mes amis (x), grand Humaniste, m'avoüa qu'il n'avoit jamais oui parler non plus que moi d'un Edit qui disculpât les meurtriers qui tuoient de loin, & qu'il ne croioit pas non plus que moi que *ἐν χειρῶν* signifiât *eminus*. Comme il est intime ami de Mr. Gronovius, il le consulta sur cette difficulté, & voici la docte reponse de ce savant Professeur: *Ἐν χειρῶν νόμῳ, locutio est propria in præliis occisorum & occidentium. Quem in illo fervore vel gladius, vel alia machina, vel bellua deprehendens ad Orcum mittit, is trucidatur ἐν χειρῶν νόμῳ. Ita omnes Græci & præsertim Polybius, ut libro 1. cap. 34. Καταπαλαιόμενοι σχεδὸν ἐν χειρῶν νόμῳ διεφθείροντο. O πάντες (y) illic* pugnantes: *quod quidem non sufficit, nam & in prælio multi possunt non pugnantes occidi, & tamen ἐν χειρῶν νόμῳ. Rursus eodem libro cap. 57. τούτους γὰρ αὐτοὺς ἀεὶ συνέβαινε διαφθείρεσθαι κατὰ τὰς συμπλοκὰς τὰς ἐν χειρῶν νόμῳ περιπιπτόντας.* Il ne reste plus de difficulté aprés cette savante reponse; on voit que Corax n'a voulu dire autre chose, sinon qu'il a tué Archilochus dans un combat selon les loix de la guerre.

(L) *Il en étoit l'inventeur.*] C'est ce qui paroît par ces vers d'Horace à l'épitre 19. du 1. livre,

Parios ego primus iambos
Ostendi Latio, numeros animosque secutus
Archilochi.

Mais plus clairement encore par ce passage de Paterculus, (z) *Neque quemquam alium cujus operis primus auctor fuerit in eo perfectissimum præter Homerum & Archilochum reperiemus.* Il est constant que la poësie jambique a été le fort de ce Poëte. (*) *Ex tribus receptis Aristarchi judicio scriptoribus iamborum ad ἕξιν maximè pertinebit unus Archilochus. Summa in hoc vis elocutionis, cum validæ tum breves vibrantesque sententiæ, plurimum sanguinis atque nervorum, adeo ut videa-*

(a) *Pind. Pythior. Od. 2.*

(b) *Voiez Benedictus in Pindar. Od. 2. Pythior.*

(c) *Lescalopier in Ciceron. l. 3. de nat. Deor. pag. 703. Boeslius in Indice comment. in Ibin.*

(d) *Voiez le passage de Plutarque qui sera cité dans la remarque N, lettre d.*

(e) *Apud Ælian. var. Hist. l. 10. c. 13.*

(f) *C'est Critias qui parle.*

(g) *Schol. Aristoph. in Comœd. de Pace. Voiez aussi Strabon lib. 12. pag. 378.*

(h) *In Comœd. de Pace circa finem.*

(i) *Plut. in instit. Lacon. pag. 239.*

(k) *Athen. lib. 14. cap. 6. p. 627. C.*

(l) *Apud Athen. l. 14. c. 5.*

(m) *Plutarch. de iis qui serò puniuntur pag. 560. Suidas in* Ἀρχίλοχος. *Voiez aussi Plutarque in Numa p. 62.*

(n) *Ἐξελαθεὶς ὑπὸ τῆς Πυθίας εἰς ἱερὸν ἄνδρα τῶν Μουσῶν ἀσεβήσας. Plutarch. de iis qui sero puniuntur ubi supra.* (o) *Plin. lib. 7. cap. 29.*

(p) *Solin. cap. 1. p. m. 11.*

(q) Citante Harduino in Plin. t. 2. pag. 124. *Ce ne sont pas les propres termes d'Oenomaus: c'est seulement sa pensée.*

(r) *De præpar. Evang. l. 5. c. 33.*

(s) *In Suasoria t. 2. c. 9. p. 10. apud Harduin. ib.*

(t) *Apud Eusebium ibid.*

(v) *Ibid. cap. 32. pag. 227.*

(w) *Juxta editionem Nicolai Cragii ad calcem Tractatus de republica Lacedæmoniorum, p. 19.*

(x) *C'est Monsieur* Henricius, *dont on pourra voir l'éloge dans l'epitre dedicatoire du traité que Mr. Gronovius publia à Leide l'an 1693. sous le titre de* Disquisitio de Icuncula Smetiana quam Harpocraten indigetarunt. *Je suis bien aise d'avoir cette occasion de temoigner publiquement à Mr. Henricius ma reconnoissance de la bonté singuliere qu'il a de me prêter les livres de son excellente Bibliotheque.*

(y) *C'est-à-dire Casaubon.*

(z) *Paterc. l. 2. c. 5.*

(*) *Quintil. lib. 10. cap. 1.*

poësie β. Quintilien le met à certains égards au dessus des deux autres. Le Grammairien Aristophane trouvoit que plus les poëmes ïambiques d'Archilochus étoient longs, plus (*M*) ils étoient beaux. L'Hymne qu'il fit sur Hercule & sur Iolaus eut cet avantage, qu'on γ avoit acoutumé de la chanter trois fois en l'honneur de ceux qui remportoient la victoire aux jeux Olympiques. Il ne s'est presque rien conservé de ses Ouvrages, ce qui est plutôt un gain (*N*) qu'une perte, par raport aux bonnes mœurs. Ceux qui parlent de plusieurs Archilochus (*O*) multiplient les êtres sans necessité. Si nous avions le Dialogue composé par δ Heraclide sur la vie de nôtre Poete nous en aprendrions aparemment bien des particularitez, & sans doute nous y trouverions comment il mena en l'Ile de Thasus ε une Colonie de Pariens. Il y avoit de l'honneur à être choisi pour un tel emploi.

ARCHIMELUS, Poëte Grec, a fleuri au tems (*Z*) d'Hieron Roi de Syracuse; cela paroit par le present qu'il reçut de ce Monarque. Il avoit fait une épigramme à la loüange d'un θ navire d'une grandeur prodigieuse qu'Hieron avoit fait bâtir: cette épigramme lui valut mille muids de blé, que ce Prince lui fit porter au Pirée φ. Voilà donc un Poete à ranger avec ceux qui en petit nombre ont trouvé des Amiraux ξ de Joieuse.

ARETIN (CHARLES) étoit d'Arezze dans la Toscane, comme son surnom le temoigne, (ce qui soit dit pour tous les autres qui ont été nommez Aretin.) Il tient un rang considerable parmi les Savans du XV. siecle. Pogge * lui donne de grans éloges, mais ils doivent être suspects, à cause que Charles Aretin étoit grand ennemi de Philelphe, & que Pogge haïssoit mortellement Philelphe. Celui-ci † se plaint amerement de nôtre Aretin, & le represente comme un mechant homme, plein de fraude, & de ruses malicieuses. Cela aussi doit être suspect, venant d'un ennemi tel que Philelphe, qui naturellement medisant l'étoit devenu davantage, à cause des querelles qu'il eut avec quelques autres hommes doctes. Quoi qu'il en soit il y a des gens desinteressez ‡, qui disent que Charles Aretin entendoit parfaitement la langue Latine, & la langue Greque; & qu'il l'a temoigné par quelques versions du Grec. Il étoit d'ailleurs (*AΔ*) assez bon Poëte, & il a fait quelques Comedies en prose dont ┼ Albert de Eyb a inseré des morceaux dans sa *Marguerite Poëtique*. Mais ce qui marque beaucoup plus clairement son habileté, est qu'après la mort de Leonard Aretin en 1443. il fut choisi pour lui succeder

β Voiez la remarque L.
γ Pindar. Olymp. Ode 9. & ibi Jo. Benedictus. Voiez aussi dans les Chiliades d'Erasme Archilochi melos.
δ Diog. Laert. in Heracl.
ε Oenomaus apud Euseb. prepar. Evang. l. 6. cap. 7.
θ Voiez en la description dans Athenee l. 5. p. 206.
φ Athen. pag. 209.
ξ L'Amiral de ce nom donna une Abbaie pour un sonnet. Balzac, Entret. 8.
* Pogg. invect. Hystor. discept. & 2. invect. in Philelphum.
† Philelph. epist. ad Carol. Aretin. anno 1433. & epist. seq.
‡ Leand. Albert. descript. Ital. p. 96.
┼ Gesner. Biblioth.

videatur quibusdam quod quoquam minor est, materiæ esse non ingenii vitium. C'est donc de celle-là que Paterculus l'a fait l'inventeur. Il l'auroit aussi été de la poësie épique, si ce qu'on impute à Terentianus étoit vrai; *doctrinæ laudem ei Terentianus tribuit, ut & Epicorum versuum inventionem lib. de metris p. 86.* C'est ainsi qu'on parle dans le *Thesaurus Fabri* à l'article d'Archilochus; mais il est aisé de voir quand on consulte le passage de Terentianus Maurus qu'il s'agit là de l'épode, & non pas des vers epiques. De plus il ne seroit pas certain que l'endroit qui concerne Archilochus le donnât pour l'inventeur de l'épode, si l'on n'aprenoit (*a*) d'ailleurs cette verité. Cet endroit pourroit sembler une citation alleguée comme un exemple de l'epode dont on parle en ce lieu-là, qui est un vers hexametre suivi de la moitié d'un pentametre;

Hos doctum Archilochum tradunt genuisse Magistri
Tu mihi Flacce sat es.

LORENZO Fabri remarque, que (*b*) *les Grecs avoient été six cens ans sans avoir d'autres vers que les Hexametres, jusqu'à ce qu'Archiloque en fit entendre d'autres avec tant de succez, que chacun essaya d'en faire de diverses mesures, ce qui fit que la poësie Greque devint si belle par cette varieté de versification.*

(*M*) *Plus ils etoient beaux.*] Ciceron nous aprend cette particularité, en disant la même (*c*) chose des lettres de son ami Atticus; *Ut Aristophani Archilochi iambus, sic epistola longissima quæque optima videtur.* On a fait le même jugement des harangues de Demosthene.

(*N*) *Plutôt un gain qu'une perte.*] On ne verroit que de très-mauvais exemples dans les vers d'Archilochus. Il avoit temoigné un regret fort violent, de ce que le mari de sa sœur étoit peri sur la mer. Voilà une sensibilité qui pouvoit être edifiante; mais il la fit degenerer en une maxime pernicieuse, savoir qu'il chercheroit sa consolation dans le vin, & dans les autres plaisirs des sens, puis (*d*) que ses larmes ne feroient aucun bien à son beau-frere, ni ses divertissemens aucun prejudice. Le pis est qu'il ne faisoit pas difficulté de se diffamer lui-même, en remplissant ses poësies de mille sales medisances contre le sexe. (*e*) Τῶν ὑπ' Ἀρχιλόχῳ πρὸς τὰς γυναῖκας ἀπρεπῶς καὶ ἀκολάστως εἰρημένων, ἑαυτὸν παραδειγματίζοντος. Voiez l'usage que Theodore de Beze a fait de ce dernier mot dans ses notes sur le 1. chapitre de St. Matthieu.

(*O*) *Multiplient les êtres sans necessité.*] Un passage d'Eusebe mal entendu est cause, qu'on parle d'un Archilochus Historien & Chronologue, à qui l'imposteur de Viterbe a eu la hardiesse de suposer un petit livret. Voici ce qu'il y a dans Eusebe selon la version Latine, (*f*) *Licet Archilochus vicesimam tertiam Olympiadem . . . . supputet.* On pretend que cela veut dire qu'Archilochus a supputé de telle sorte les tems, qu'il a mis Homere sous la 23. Olympiade. Mais Scaliger a montré que le Grec d'Eusebe ne signifie autre chose, sinon qu'il y a eu des Auteurs qui ont fait fleurir Homere & Archilochus en même tems. Goropius Becanus (*g*) avoit deja éclairci cela dans le grand & curieux ramas qu'il a fait sur Archilochus, afin de refuter pleinement les fourberies d'Annius de Viterbe. Voilà donc le pretendu Chronologue Archilochus reduit à rien. Vossius eût mieux fait de suivre cette correction, que de mettre (*h*) Archilochus entre les Historiens Grecs. Il ajoûte que Scaliger le place sous le regne de Darius (*i*) fils d'Hystaspes, sans en raporter aucune preuve. Je n'ai pu trouver cela dans les notes de Scaliger que Vossius cite, & je ne croi pas que cela y soit. Vossius dans un autre (*k*) livre aiant parlé de nôtre Poete Archilochus sous la 29. Olympiade, en promet un autre sous la 94. mais quand on l'y va chercher on n'y trouve qu'un Antilochus. Charles Etienne, & Mrs. Lloyd & Hofman nous ont donné un Archilochus Poëte Lacedemonien, florissant à Rome sous Tullus Hostilius, & un autre Archilochus fils de Nestor, & tué au siege de Troie par Memnon. Ce sont toutes chimeres; ce dernier s'apelloit Antilochus; & il ne faloit qu'un peu d'attention pour se souvenir que la Cour des premiers Rois de Rome n'étoit pas un theatre propre à des Poëtes Grecs. La plupart de ces dernieres fautes se voient dans Calepin.

(*Z*) *Au tems d'Hieron.*] C'est-à-dire environ l'an de Rome 520. & l'Olympiade 136. Il y a de l'aparence qu'il demeuroit à Athenes, puis qu'on fit porter au Pirée le blé dont on lui faisoit present. Je m'étonne que Vossius ait oublié un tel Poete: la recompense de son épigramme le rendoit notable. Athenée nous (*l*) a conservé les 18. vers qui furent si largement paiez. Mr. Catherinot n'a point raporté fidelement l'état de la recompense; *Archimelus*, dit-il, (*m*) *fut regalé par le Roi Hieron de six mil muids de blé, pour une épigramme de vingt vers sur son vaisseau.*

(*AΔ*) *Il étoit . . . assez bon Poëte.*] Il faut entendre ceci eu égard à ce tems-là, & je doute même qu'avec cette restriction je puisse faire passer mon texte par tout; car voici ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit: *Lilius Gyraldus qui a vû des Poësies de Charles Aretin ne les trouvoit point bonnes, & la verité, si que sur les citations qu'on en voit dans le Dictionaire de Tortellius, on a lieu de juger que c'est peu de chose.* Notez que Tortellius *ne cite de lui que des vers elegiaques,* mais *le Pere Labbe* (1) *cite en deux ou trois endroits une version de la Batrachomyomachie en vers hexametres par Charles Aretin.*

(*a*) De Marius Victorinus l. 3. art. Grammat.
(*b*) Memoires represent. en Musique pag. 145.
(*c*) Cicero. epist. 11. lib 16. ad Attic.
(*d*) Οὔτε γὰρ κλαίων ἰήσομαι, οὔτε κάκιον θήσω, τερπωλὰς καὶ θαλίας ἐφέπων. C'est-à-dire selon la version d'Amyot, Pour lamenter son mal ne guerirai. Ni pour jouer je ne l'empirerai. Plut. de audiend. Poet. p. 33.
(*e*) Id. Plut. de curiosit. pag. 520.
(*f*) In Chron. ad ann. 908.

(*g*) Lib. 4. Origin. Antverp. Ce qu'il dit là-dessus se trouve dans la Biblioth. Hispanica de Schottus p. 375. & suiv.
(*h*) Vossius de Histor. Græc. p. 5.
(*i*) Il monta sur le trône l'an 3. de la 64. Olympiade. Voss. ib. pag. 6.
(*k*) Voss. de Poët. Græc. pag. 14.
(*l*) Athen. l. 5. p. 209.
(*m*) Catherinot traité de la marine pag. 6.
(1) Labbe, nouvelle biblioth. de MSS.

der (*A*) dans la charge de Secretaire de la Republique de Florence. Nous ne savons pas l'année de sa mort, mais il est certain que Mr. Moreri se trompe en disant que c'est l'année (*B*) 1443. Les Auteurs qu'il cite ne disent point que nôtre Aretin ait laissé un volume de lettres. Quelques-uns * croient qu'il étoit frere de Jean Aretin dont nous parlerons en son lieu. Ils se trompent. Il porta beaucoup d'envie † à la gloire de Leonard Aretin son predecesseur.

* *Vossius de Hist. Lat. pag.* 579.

† *Voiez la remarque* G *à de l'article* Aretin (Leonard.)

ARETIN (FRANÇOIS) a vécu au XV. siecle. Il avoit beaucoup de lecture, & savoit le Grec. Il traduisit en Latin les commentaires de St. Chrysostôme sur St. Jean, & une vintaine d'Homelies du même Pere. Il traduisit aussi en Latin (*A*) les lettres de Phalaris. On a encore de lui un traité *de balneis Puteolanis.* Jean Antoine Campanus qui fut en faveur auprès de Pie II. & de Sixte IV. étoit l'un de ses intimes amis ‡. Erasme (*B*) n'estimoit point le travail de nôtre Aretin sur St. Chrysostôme.

‡ *Tiré d'Aubert le Mire. Auctar. de script. Ecclesiast. pag.* 268.

Quelques-uns croient que nôtre François Aretin ne difere pas du fameux Jurisconsulte *Franciscus* ARETINUS qui étoit de la famille des Accolti. Mais d'autres ont de la peine à s'imaginer que le traducteur de quelques Ouvrages de St. Chrysostôme &c. soit le même que François Accolti dont les Ouvrages de Jurisprudence respirent la plus grossiere barbarie, sans aucune ombre de la conoissance du Grec. J'ai des observations à (C) produire là-dessus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un seul François Aretin. Quoi qu'il en soit, parlons d'Aretin le Juriscon-

(*A*) *Pour succeder à* Leonard Aretin.] C'est ce que nous aprenons de Leandre Albert. (*a*) *Diem functus est* (Leonardus Aretinus) *anno post* C. N. MCCCCXL. *ætatis suæ* LXXIIII. *Florentiæ, cum illi Reipub. diu à secretis fuisset, & successorem in eo munere habuit Carolum item Aretinum, & Græcis Latinisque literis eruditissimum, qui etiam ipse quædam de Græcis Latina fecit.* Joignons à ce temoignage celui d'Enée Silvius, encore qu'il soit un peu long, car il nous sert de preuve pour plus d'une chose: *Commendanda est*, dit-il, (*b*) *multis in rebus Florentinorum prudentia, tum maxime quod in legendis Cancellariis non juris scientiam ut pleræque civitates, sed oratoriam spectant, & quæ vocant humanitatis studia. Norunt enim rectè scribendi dicendique artem non Bartolum aut Innocentium, sed Tullium, Quintilianumque tradere. Nos tres ex ea urbe cognovimus, Græcis & Latinis & consitorum operum fama illustres, qui Cancellariam alius post alium tenuere, Leonardum & Carolum Aretinos, & Poggium ejusdem reipublicæ civem, qui Secretarius Apostolicus trions quondam Romanis Pontificibus dictarat Epistolas.* Il faut corriger par ce passage l'obscurité ou l'erreur d'un autre passage d'Enée Silvius, qui a mis en peine Vossius. Voici cet autre passage. (*c*) *Leonardum Aretinum ex se primum sensi obiisse, qui Latium ornavit literis, quo nemo post Lactantium Ciceroni proximior fuit. Gaudeo Poggium ejus locum apud Florentinos tenere. Sed maluissem potius locum non vacasse, ne tanto splendore caruisset Hetruria.* Voiez la remarque A de l'article *Aretin* (*Leonard*).

(*a*) *Leand. Albert. descript. Ital. pag.* 96.

(*b*) *Æn. Silvius histor. de Europa cap.* 54.

(*c*) *Id. epist.* 51.

(*B*) *Que c'est l'année* 1443.] Il est certain que Pogge a succedé à nôtre Aretin dans le Secretariat de Florence: or il paroît par la harangue où il felicite Nicolas V. sur sa promotion au Papat, qu'il n'avoit encore aucun emploi à Florence (*d*) l'an 1447. Il faut donc dire qu'en 1447. Charles Aretin étoit Secretaire de Florence, car Leonard Aretin son predecesseur étoit mort dès l'an 1443. Mais voici une preuve plus demonstrative de l'erreur de Mr. Moreri. Pogge dans une lettre écrite sous le Pontificat de Nicolas V. temoigne que Charles Aretin l'étoit venu voir. *Quo primum anno*, dit-il, (*e*) *Nicolaus Pontifex quintus pestis causa, Fabrianum, Piceni oppidum secessit, cum me ad Terram novam natalem patriam cum familia contulissem, venit eò postmodum rogatus à me qui Florentiam ob negotia publica adibat, Carolus Aretinus.* Ce qui a trompé Mr. Moreri, est d'avoir vu que Vossius (*f*) ne refute pas l'Auteur Alleman qu'il cite, & qui a dit dans son recueil des jours mortuaires & des jours de nativité, que Charles Aretin Orateur & Historien est mort l'an 1443. à l'âge de 74. ans. Tout cela convient si bien à Leonard Aretin, que selon toutes les aparences l'Auteur Alleman a confondu Charles avec Leonard; & en tout cas il meritoit que Vossius lui montrât sa faute, touchant l'année de la mort de nôtre Aretin.

(*d*) *C'est l'année de l'élection de Nicolas V.*

(*e*) *Pogg. init. dis-ceptat.* 1.

(*f*) *Vossius de Hist. Lat. pag.* 5.8.

(*A*) *Il traduisit aussi en Latin les lettres de Phalaris.*] J'ai vu dans un livre (*g*) imprimé en Allemagne l'an 1689. plusieurs curieuses recherches touchant ces lettres, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'on attribue à Leonard Aretin ce qui n'est dû qu'à François. *Latine emisit Leonhardus Aretinus Florentiæ* MCCCCLXXX. Nous verrons en son lieu que Leonard n'étoit point en vie au tems de cette edition.

(*g*) *Decas Decadum Joh. Alberti Fabri n.* 8.

(*B*) *Erasme n'estimoit point le travail de nôtre Aretin.*] Il remarque en deux endroits la faute que ce traducteur avoit faite sur le mot οἴησις dans la version du commentaire sur la 1. Epitre aux Corinthiens. *Quod attinet ad fidem bene reddendi Græca, magis peccatum est ab Aniano,* Aretino *& cæteris quam ab* Oecolampadio, *qui magis peccat festinatione quam imperitia. Versionem* Francisci Aretini *in priorem ad* Corinth. *habemus usque ad cap.* 30. *Cœpi gustum quàm fecit tractatû rem, & ecce in ipso statim limine, quod est τὸν τῦφον καθελὼν καὶ χαμαὶ ἐῤῥίψε πᾶσαν αὐτῶν οἴησιν, οἴησιν opinionem vertit pro arrogantia* (*h*). Il remarque en un autre lieu (*i*) qu'Aretin avoit achevé de traduire les commentaires sur la 1. Epitre aux Corinthiens jusques à la 20. Homelie.

(*h*) *Erasm. epist.* 59. *l.* 26. *pag.* 1478. *Voiez aussi epist.* 4. *l.* 28. *pag.* 1591.

(*i*) *Pag.* 1591.

(*C*) *J'ai des observations à produire là-dessus, qui pourront convaincre bien des gens qu'il n'y a ici qu'un seul François Aretin.*] Proposons d'abord le doute de Panzirole. (*k*) *Liberalibus artibus imbutus non solum Latinis, sed etiam Græcis literis operam dedisse creditur, & Joannis Chrysostomi in D. Joannem & epistolam primam Pauli ad Corinthios commentaria Latina fecisse, vereor tamen ne is sit Accoltus, cum quæ in jure scripsit, illum stylum non oleant, neque ullum ferveant linguæ Græcæ vestigium.* Puis voions ce que Mr. de la Monnoie m'a écrit sur ce doute là. „ (*l*) François „ Accolti d'Arezzo aiant écrit ses conseils, & ses autres Ouvrages de Jurisprudence d'un style qui temoigne non seulement une entiere ignorance du „ Grec, mais aussi du Latin, j'ai douté comme Panzirole que ce fût ce même François d'Arezzo qui „ nous a donné des versions du Grec, la diction desquelles ne cede point à celle de la plûpart des autres Humanistes de son tems. Je voiois que le Jurisconsulte prenoit le nom d'Accolti & les qualitez „ de Docteur & de Chevalier, au lieu que l'Humaniste „ étoit simplement nommé *Franciscus Aretinus.* Cependant aiant eu depuis peu communication d'un „ exemplaire des Epitres de François Philelphe imprimées à Venise *in folio* l'an 1502. édition très-rare & „ plus ample que les autres de 21. livres, j'y ai trouvé „ de quoi revenir de mon doute par la lecture de plusieurs de ces epitres où l'Auteur parle d'un François „ d'Arezzo son disciple, savant également dans le „ Droit & dans les belles lettres. Le temps & les circonstances font conoître évidemment que c'est celui „ dont Volaterran, Ecrivain presque contemporain, „ fait mention à la fin de son 21. livre. Outre ses „ compositions de Droit, ses traductions de St. Chrysostome, des Epitres de Phalaris, & de celles de „ Diogène le Cynique, on lui attribuë un traité des „ bains de Poussol, dont il n'est pourtant pas Auteur, „ & qu'il n'a fait que dedier au Pape Pie II. par une „ lettre assez mal conçuë. Il avoit aussi composé un „ livre de la vie & des mœurs de St. Antonin Archevêque de Florence. Philelphe lettre 12. du l. 17. parle „ de cet Ouvrage avec eloge. Dans le 28. l. des lettres du même Philelphe il y en a six qui s'adressent „ *Francisco Arretino Equiti aurato ac jureconsulto*, alors „ Professeur en Droit dans l'Université de Sienne. Il „ lui donne dans la plûpart de ces lettres de grandes „ louanges, sur lesquelles il y avoit bien à rabatre. „ *Quasi dubitandum sit*, lui dit-il dans la premiere, „ *minus tibi esse apud florentissimam istam Remp. secunda omnia, qui vir in omni eruditionis ac sapientiæ* „ *genere præstantissimus sis, atque ea virtute præditus* „ *quæ non modo ex hominibus hujusce tempestatis nemini* „ *cedis, sed potes jure cum universa antiquitate de laude* „ *contendere.* Par la troisiéme datée du 8. Mars 1468. „ il paroît que François d'Arezzo avoit alors un peu „ plus

(*k*) *Panzir. de claris legum interpr. l.* 2. *cap.* 103. *pag.* 249.

(*l*) *La Monnoie, remarq. manuscr.*

consulte. Il * étudioit à Sienne environ l'an 1443. & puis il y enseigna la Jurisprudence avec une telle vivacité de genie qu'on le surnomma le Prince des subtilitez, & que la subtilité d'Aretin

* *Panzirol. ubi infra.*

plus de 50. ans ; raison dont il se servoit pour se dispenser du mariage. Sur quoi Philelphe lui dit fort gaillardement : *Nam quod ais sentire te debilitatas tibi esse corporis vires, cum sis quinquagenarius, aut paulò amplius, id nulla tibi causa accidit alia, quam quod ætatis robur remiseris, ut quo tempore tendendus erat arcus, tum eum tu maximè relaxaveris. Quod si eam servasses mediocritatem, quam & Philosophi probant, & ego secutus sum, consuluisses tu sanè & posteritati & tibi.* Dans la 4. du 28. il lui demande des nouvelles de ses études: *Cæterum cupio ex te nosse quid rerum agas ? Non enim satis tuo præstanti ingenio, singularique doctrina esse duco, quod doceas leges, & jus civile, nam hac jam tibi nullius sunt industria, cujus memoria divina est potius quam humana. Majora quædam te arbitror meditari, nec enim in eodem semper versaris ludo, itaque fieri non potest, quin aliquid novi semper cudas excudasque.* Dans la 5. il le prie de lui faire copier en parchemin l'histoire d'Ammien Marcellin. Dans une lettre du 29. l. il lui propose de faire recevoir à Sienne aux gages de la Republique Demetrius Castrenus de Constantinople, pour enseigner le Grec à la jeunesse. Dans une autre lettre du 31. l. il lui donne avis du dessein qu'avoit le Senat de Venise de le tirer de Sienne, & de lui offrir une chaire à Padoue. *Ad hæc ego*, ajoûte-t-il, *contra locutus sum, & quæ vera esse novi, & quibus te delectari existimavi, quippe qui non essem oblitus quæ mecum nuper cum ad Octobrem Senæ fuissem, & de temperamento corporis tui, & de istius cœli, quantum ad te attinet, intemperie locutus fueras.* Ce qu'il y a de surprenant est que dans la même lettre il dit que François d'Arezzo est ennemi du style barbare: *Nec illud sanè prætereundum censui, Appianum Alexandrinum esse jam ab me magna ex parte Latinum factum, quoniam tu nulla barbaria lingua delectaris.* Est-ce donc à l'usage de ce tems-là qu'il faut attribuer les expressions barbares de François d'Arezzo dans ses écrits sur le Droit ? Il y a, ce semble, lieu de croire qu'il les affectoit exprès de peur qu'en voulant passer pour un écrivain plus poli, il ne fût estimé moins habile Jurisconsulte. J'ai parcouru quelques-uns de ses conseils qui sont la barbarie même. On s'est fort moqué du 142. où en consequence de l'accord fait entre François Sforce Duc de Milan, & Louis de Gonzague Marquis de Mantoue, qu'au cas que Dorothée fille du Marquis se trouvât sans difformité de bosse, ou d'autre defaut à l'age de 14. ans, le mariage s'en feroit avec Galeas fils du Duc, il soutient que le Duc étoit en droit de demander la visite par des Medecins qui verroient, & toucheroient la Princesse à nû par tout où il apartiendroit suivant l'exigence du cas. Il paroît cependant que cette visite, toute fâcheuse qu'elle étoit dans l'execution, étoit exigible de droit ; aussi fut-elle demandée par le Duc, mais refusée par le Marquis. „

(a) *Voici les paroles de Volaterran à la fin du 21. livre p. m. 782.* Alexander Imolensis & Franciscus Aretinus ambo scriptis excellentibus nuper relictis in memoria posteritatis vivent. Franciscus præter jura cæteras etiam liberales artes est adeptus, princeps seculi hujus habebatur. Xisti tempore magna expectatione in hanc urbem venit, pauloque post ipe frustratus remigravit impari doctrinæ sapientia vitæque instituto, cum in cœlibatu vixerit, ac opibus inhiaverit, quas cumulatissimas cognatis demum reliquit.

Après avoir examiné ces observations de Mr. de la Monnoie, je lui proposai encore quelque doute, & voici de quelle maniere il confirma de nouveau son sentiment. *Vous ne devez nullement douter que* François d'Arezzo traducteur de quelques Ouvrages Grecs, & François d'Arezzo Jurisconsulte dont nous avons des commentaires sur le droit, & des conseils ne soient *un seul & même Auteur. Volaterran qui pouvoit avoir vu le* Jurisconsulte, *lui attribue outre la science du droit (a) une grande conoissance des belles lettres. Philelphe qui écrivoit quelques années auparavant dit la même chose. On voit par les temoignages des épitres que je vous ai citées, qu'il y avoit de son tems un* Franciscus Aretinus *ou* Arretinus (*comme lui & d'autres écrivent toûjours*) *son disciple, Chevalier, Jurisconsulte, Professeur en Droit dans l'Université de Sienne, homme excellent en toute sorte de literature. J'ajoute ce passage à ceux que je vous ai deja envoiez. Il est de la 1. épitre du 26. livre, laquelle est une invective contre Leodrisio Crivello.* At laudas Franciscum Arretinum, & jure quidem, sed, ut arbitror, dormitans. Egisti enim præter ingenium, & consuetudinem tuam. At meretur Franciscus Arretinus, cum sit tum Jureconsultorum omnium præstantissimus, tum nullius præclaræ disciplinæ ignarus. Tamen laudari a te flagitiorum omnium, scelerumque sentina, dedecorosum est. Jubes ab illo ut discam : rectè mones, nam non ab isto solum, sed etiam abs te ipso, si quid boni afferre posses, non invitus discerem. Sed cur quem tantopere laudas, non item imitaris ? Ille prædicat apud omnes discipulum se meum extitisse, mihique tribuit tantas laudes, quantis vellem me non carere. At est te, inquis, omni doctrina præstantior. Non eo inficias, neque fero graviter me a multis etiam discipulis meis superari, id quod sine aliqua mea laude fieri non potuerit, siquidem hi grati esse voluere. *Cette lettre est du 1. d'Août 1465. A peu près dans le même tems Janus Pannonius qui etudioit alors en Italie, adressa une epigramme à notre François d'Arezzo* dont voici les deux premiers vers:

Francisce interpres legum ô Aretine Sacrarum
Nec minus Aonia nobilis in cithara.

Il est donc sûr que ce Professeur en droit à Sienne, nommé François d'Arezzo, ou Aretin, étoit savant dans les belles lettres ; il n'est pas moins sûr que le nom de famille de ce même Professeur etoit Accolti. *Vous pouvez l'en croire lui-même* Ego Franciscus de Accoltis *de Aretio, dit-il au bas de son 118. conseil,* Decretorum Doctor, Senis ordinariè legens, & illustris D. Marchionis Estensis consiliarius, & ad fidem me subscripsi, & meo solito signo signari jussi. *Les tems se raportent. Volaterran dit que François Aretin, Humaniste & Jurisconsulte, fut à Rome sous Sixte IV. C'est contre le même Sixte que François Accolti écrivit son 163. conseil en faveur de Laurent de Medicis, & des Florentins que ce Pape avoit excommuniez à cause du meurtre de l'Archevêque de Pise, & de l'emprisonnement du Cardinal son petit neveu. Volaterran dit que François Aretin étant allé à Rome plein de grandes esperances, en partit bientôt, voiant que le succès n'y repondoit pas à son attente. D'où je tire la consequence que François Accolti, qui est le même que le François Aretin de Volaterran, se chargea d'autant plus volontiers d'écrire pour les Florentins contre Sixte, qu'il se souvint que ce Pape l'avoit laissé partir de Rome sans reconnoître son merite. Peut-être même que c'étoit dans la vue de quelque dignité Ecclesiastique dont il se flatoit, (comme on l'a dit du Jurisconsulte Jason) qu'il n'avoit point voulu se marier. Reste le scrupule de la difference qui se trouve entre la diction d'Aretin Professeur en droit, & celle d'Aretin traducteur. Il est vrai que cette difference est énorme. Bien que les versions qu'il nous a données ne soient pas en effet d'une fort exquise Latinité, on peut dire neanmoins, qu'en comparaison de ses Ouvrages de Jurisprudence, elle est plus que Ciceronienne. Quand il auroit voulu faire ce qu'ont fait de certains Auteurs, qui pour se divertir ont écrit en style macaronique, il n'auroit pas mieux reussi.* Sunt etiam multi testes, *ait-il, conseil* 83 qui viderunt aquam bene ire ad molendinum, & ipsum bene molere, & stechariam lignaminis bene in puncto. *Et conseil.* 13. Probatur per duos testes nostros quod ista mulier gessit portaturam capitis secundum habitum nuptarum à sex annis citra. *Tout le livre est plein de ces fleurettes. L'orthographe des mots tirez du Grec y est etrangement defigurée. On y trouve* Economus, emologatio, cyrothecæ, Grisogonus, emphitheota. *J'ai toûjours la raison que ce Jurisconsulte avoit eue d'en user de la sorte, qui est que ses confreres n'ecrivoient, ni ne s'exprimoient pas autrement. Son langage, s'il avoit été plus correct, n'auroit pas eté entendu des gens du metier. François Aretin ou Accolti, comme il vous plaira, eut pu mieux parler, mais il aimoit l'argent, & s'il se fut avisé d'emploier un style de Papinien, il se seroit morfondu dans son etude, on l'auroit generalement abandonné. La même barbarie regnoit alors parmi les Theologiens, & les Medecins. Ceux d'entre eux qui voulurent les premiers introduire la politesse, n'etoient, disoit-on, ni Theologiens ni Medecins, ils n'etoient que Grammairiens. On n'étoit pas encore bien revenu de cette prevention du tems de Louis Vives. Ses paroles meritent d'être raportées:* Quæ Lyranus, & Hugo scribunt (*dit-il livre* 1. de causis corruptar. art.) Theologia est, quæ Erasmus, grammatica. Idem de Hieronymo, Ambrosio, Augustino, Hilario dicturi, nisi nomen obstaret, tametsi hic etiam nescio quid mussant. Quod si Joannes Picus apologiam suam corrupto illo non scripsisset sermone, haud quaquam haberetur Theologus, sed Grammaticus. Alciatus, Zasius, Cantiuncula Grammatici sunt cum de jure disputant, Accursius est Jurisconsultus vel cum interpretatur, *que*, id est, *&* : *ait*, id est, *dixit* : *seu*, id est, *aut*. *C'a donc été, Monsieur, une espece de necessité à François Aretin Jurisconsulte de s'accommoder à l'usage de son tems, & je pense que ces reflexions jointes aux precedentes, suffiront pour vous persuader qu'il ne differe de l'Humaniste que par l'élocution.*

retin passa en proverbe. Il faisoit principalement éclater ce beau talent dans les disputes; car personne ne lui pouvoit resister. Il donnoit ses conseils avec tant de confiance qu'il assuroit les consultans qu'ils gagneroient leurs procés; l'experience ne lui fut pas contraire, puis qu'on disoit ordinairement dans le barreau, une telle cause a été condamnée par l'Aretin, elle sera donc perduë. Il enseigna aussi dans l'Academie de Pise, & dans celle de Ferrare. Il fut à Rome sous le pontificat de Sixte quatriéme, & ne s'y arrêta pas long tems, car il vit bientôt que les grandes esperances qu'il avoit bâties sur sa reputation feroient nulles. Ce Pape declara qu'il lui donneroit volontiers la dignité de Cardinal, s'il ne craignoit de faire tort au public en ôtant à la jeunesse un si excellent Professeur. Lors que la vieillesse ne lui permit plus de remplir toutes les fonctions de sa charge il fut dispensé de faire leçon, & on lui continua ses gages. Il ne laissa pas de monter quelquefois en chaire, & quoi que ses leçons fussent sans force, il avoit neanmoins beaucoup d'auditeurs: on donnoit cela à sa renommée. Un jour que les Etudians étoient accourus à des spectacles, il s'aperçut qu'il n'y avoit que 40. personnes dans son auditoire, & il s'en fâcha tellement qu'il jetta son livre, & qu'il se mit à crier, jamais l'Aretin n'expliquera la Jurisprudence à peu de monde. Il se retira tout en colere & ne voulut plus enseigner. Il étoit d'un naturel severe, & il ne garda jamais plus d'un mois ou deux le même valet; ceux qu'on a loüez depuis peu servent beaucoup mieux, disoit-il. On l'honora de la qualité de Chevalier, & il passa toute sa vie dans le celibat, & dans une épargne qui lui donna lieu d'amasser beaucoup de richesses. Il ne fut pas moins honoré à cause de sa chasteté, qu'à cause de son érudition. On sera bien aise de savoir la ruse dont il se servit pour aprendre à ses disciples (*D*) combien il importe de passer pour honnête homme. Quoi qu'il eût destiné ses biens à l'entretien d'un College, il les laissa à ses parens *. Il avoit un frere qui se rendit fort illustre sous le nom (*E*) de *Benedictus Accoltus* ARETINUS. J'en parlerai dans une remarque.

* Tiré de Panzirole lib. 2. de claris legum interpretibus cap. 103. pag. m. 249. & seq.

ARETIN (GUI) Moine de l'Ordre de Saint Benoît, vivoit dans l'XI. siecle. Il s'est rendu celebre pour avoir trouvé une nouvelle methode d'aprendre la Musique. Il publia sur ce sujet un livre qu'il intitula *Micrologus*, & une lettre qui a été inserée par le Cardinal Baronius dans ses Annales sous l'an 1022. Il étoit âgé de 34. ans lors qu'il publia le *Micrologus*, sous le pontificat de Jean XX. & il avoit été déja trois fois apellé à Rome par le Pape Benoît VIII. Ce Pape avoit examiné l'Antiphonaire d'Aretin, & admiré diverses choses qu'il avoit aprises de cet Auteur. Voilà ce que nous en dit Possevin † dans son Apparat. Pour dire quelque chose touchant cette invention de Gui Aretin, je dois remarquer que c'est lui qui a trouvé les six notes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*. On veut ‡ que les noms de ces six notes aient été empruntez d'une hymne qui contient ces vers sapphiques,

† Pag. 694.

‡ Voiez Vossius de Musice pag. 40.

UT queant laxis *REsonare fibris*
MIra gestorum *FAmuli tuorum*
SOLve polluti *LAbiis reatum.*

Il n'a falu pour cela que prendre la premiere & la sixiéme syllabe de chaque vers. Il y en a + qui pretendent que le mot *Gamme*, si ordinaire dans la Musique, est venu de ce que Gui Aretin s'étant servi des premieres lettres de l'Alphabet pour designer ou pour cotter ses notes, y emploia la lettre G, que les Grecs apellent *Gamma*, & qu'il le fit pour marquer que la Musique étoit venuë de Grece. Ceux qui lui attribuent un livre contre Berenger se trompent (*A*).

+ Furetiere au mot Gamme.

ARE-

(*D*) *La ruse dont il se servit pour aprendre à ses disciples combien il importe de passer pour honnête homme.*] Il se servit de ce stratageme, après avoir vu que les frequentes exhortations qu'il leur faisoit à conserver une bonne reputation ne servoient de rien (*a*). Les Bouchers de Ferrare laissoient les viandes à la boucherie toute la nuit. Il y alla avec son valet avant le jour, & aiant rompu leurs caisses, il enleva toutes les viandes. Deux écoliers qui passoient pour plus petulans que tous les autres, furent accusez de cette action, & emprisonnez. L'Aretin fut trouver le Duc Hercule, & lui demanda leur liberté, & se chargea de toute la faute. Mais plus il soutenoit fermement qu'il l'avoit faite, plus croioit-on que les prisonniers en étoient coupables, car personne n'osoit soupçonner d'une telle chose un Professeur dont la gravité & la sagesse étoient si connuës. L'affaire aiant été enfin terminée, il declara quel avoit été son but. C'étoit de montrer le poids & l'autorité d'une bonne renommée. (*b*) *Quo constantiùs se facti autorem fatebatur, eo magis qui in vinculis erant, rei credebantur, cum ob viri gravitatem nemo id de eo suspicari auderet. Re demum composita, id se Aretinus ad demonstrandam hominis bonæ opinionis auctoritatem fecisse dixit.* Personne n'ignore que ceux qui passent pour de grans menteurs ne sont point crus lors même qu'ils disent la verité. Il arrive tout le contraire à ceux qui passent pour fort ingenus, on les croit lors même qu'ils mentent. Voiez dans Valere Maxime (*c*) ce que peut la bonne opinion que l'on a conçuë d'un homme.

(*a*) Ubi (*Ferrariæ*) studiosos ad famam boni nominis conservandam sæpe hortatus cum nihil proficeret, ridiculum commentum excogitavit ut quam vim maximam haberet existimatio, ostenderet. *Panzir. ubi supra pag.* 250.

(*b*) *Id. ibid. pag.* 251.

(*c*) *Valer. Maxim. lib.* 3. *cap.* 7. *n.* 8.

(*E*) *Se rendit fort illustre sous le nom de* Benedictus Accoltus ARETINUS.] Il nâquit l'an 1415. & après avoir bien fait ses Humanitez, il s'apliqua à l'étude de la Jurisprudence avec tant d'ardeur, qu'il ne tarda gueres à parvenir au Doctorat, après quoi tant par des leçons publiques, que par des (*d*) consultations il se mit au rang des Jurisconsultes les plus renommez. Il ne renonça point aux belles lettres, & il écrivit des traitez qui sont une preuve qu'elles ne lui étoient point indiferentes. Son Dialogue *de præstantia virorum sui ævi* fut imprimé à Parme l'an 1692. sur le manuscrit que Mr. Magliabecchi avoit fourni. Il fut premier Secretaire de la Republique de Florence, les sept dernieres années de sa vie. Il mourut à Florence l'an 1466. age de 51. ans. Son fils Pierre, grand Jurisconsulte, aiant eté Auditeur de Rote pendant 25. années, fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Jules II. Il eut un autre fils nommé Michel qui fut pere de Benoît Accoltus. Celui-ci fut Secretaire de Clement VII. & puis Cardinal (*e*). Voiez le Dictionaire de Moreri au mot *Accolti.*

(*d*) *Il y en a quelques-unes d'imprimées.*

(*e*) *Tiré de la vie de Benedictus Accoltus, à la tête du Dialogue* de præstantia virorum sui ævi.

(*A*) *Un livre contre Berenger se trompent.*] Vossius a donné dans cette erreur, & a établi par là qu'il florissoit sous l'Empereur Conrad le jeune, & qu'ainsi ceux qui l'ont placé cent ans après, n'ont pas eu raison (*f*). L'erreur dont je parle ici est venuë de ce qu'on a confondu Gui Aretin avec un autre Moine nommé Guitmond, qui étoit du Couvent de St. Leufred, Ordre de St. Benoît dans le Diocese d'Evreux, & qui devint Cardinal, & Archevêque d'Aversa en Italie. Ils étoient à-peu-près contemporains, car Guitmond est mort environ l'an 1080. C'est lui qui (*g*) a fait trois livres *de veritate corporis & sanguinis Christi in Eucharistia, adversus Berengarium*, qui ont été imprimez à part, & dans la Bibliotheque des Peres. La cause que j'assigne de cette erreur est si vraie, que le même Vossius dit expressément en un autre endroit (*h*), qu'en 1070. sous le pontificat de Gregoire VII. a fleuri Guido, ou Guidmond, nâtif d'Arezze, *patria Aretinus*, premierement Moine dans le Monastere de St. Leufred au Diocese d'Evreux en Nor-

(*f*) *Vossius de Musice p.* 40.

(*g*) *Vide Labbeum de script. Eccles. t.* 1. *p.* 402.

(*h*) *Vossius de scient. Mathem. pag.* 95.

ARETIN (JEAN) surnommé *Tortellius*, passe pour l'un des savans hommes du XV. siecle. Il composa une vie (*Y*) de St. Athanase à la priere du Pape Eugene IV. Il fut admis à la confidence de Nicolas V. dont il étoit Camerier β. Il étoit agreable en conversation, & il se distingua glorieusement des autres Savans ses contemporains, en ne deshonorant pas comme ils faisoient par des disputes violentes & injurieuses la profession des belles lettres. Il étoit principalement versé dans la conoissance de la Grammaire, comme il le temoigna par son livre (*Y*Δ) *de potestate literarum.* La Bibliotheque de Gesner raporte les titres de plusieurs autres Ouvrages de Tortellius, mais on y a oublié un *Lexicon* qu'il avoit fait, & qui est cité par Magius γ. Laurent Valle étoit fort de ses amis, & lui a dedié (*Z*) ses livres *De latina elegantia.* Vossius qui assûre * qu'il étoit frere de Charles Aretin se tromperoit fort, s'il n'en avoit point d'autre preuve que les paroles de (*Z*Δ) Volaterran auquel il semble nous renvoier. Volaterran ne dit rien de cette fraternité pretenduë.

Il y a de bons conoisseurs qui croient que Tortellius n'avoit qu'une mediocre literature, même pour son tems; mais comme il étoit né fort officieux, & qu'il occupoit auprès du Pape un poste considerable, les beaux Esprits de ce tems-là lui donnerent de grandes loüanges, dont quelques-uns ensuite se retracterent. Philelphe fut de (*Z*ΔΔ) ce nombre. Je dirai ailleurs † que Tortellius fut Bibliothecaire de Nicolas V.

ARETIN (LEONARD) est plus conu sous ce nom qui lui a été donné à cause qu'il étoit d'Arezze, que sous celui de Brunus, ou Bruni qui étoit son nom de famille. Il a été un des plus habiles (*A*) hommes du XV. siecle. Il aprit ‡ le Grec sous Emanuel Chrysolore, com-

β *Jovius Elog. c.* 108.

γ *Magius, Miscellan. l.* 2. *cap.* 14.

* *Vossius de Histor. Lat. pag.* 579.

† *Voiez dans l'une des remarques de l'article* Nicolas V. *le passage de sa* 1. *lettre du livre* 26. *de Philelphe.*

‡ *Leon. Aret. in Histor. rerum Italicar. Vide etiam Jovium Elog. c.* 23.

Normandie, & puis Cardinal & Archevêque d'Aversa, qu'il composa pendant qu'il fut Moine deux traitez de Musique, l'un en vers, l'autre en prose, & que c'est le même qui a fait trois livres contre Berenger.

(*Y*) *Il composa une vie de St. Athanase,*] Paul Jove insinuë assez clairement (*a*) que Tortellius ne fit que la traduire en Latin; *Divi Athanasii vitam Eugenio expetenti Latinam fecit.* Gesner le dit beaucoup plus expressément; (*b*) *Athanasii Alexandrini vitam ad Eugenium Pontificem in Latinum transtulit.* Mais Vossius lui attribuë en cela beaucoup plus que la fonction de Traducteur; (*c*) *Athanasii vitam ex variis, Eugenii postulato, consarcinavit.* & il cite Paul Jove, & Volaterran. La citation de Paul Jove ne sauroit être tout-à-fait exacte, comme chacun le peut voir par la confrontation des paroles. Celle de Volaterran n'est pas plus exacte; car voici ce qu'il a dit: (*d*) *Joannes* (Aretinus) *cognomento Tortellius, Romanæ Ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit. Orthographiam, vitamque Athanasii, ac nonnulla alia conscripsit.* Vossius assûre que Wicelius a mis cette vie de St. Athanase dans son *Hagiologia.* Il conjecture que Tortellius est l'Auteur de la vie de St. Zenobius Evêque de Florence, inserée dans la compilation de Surius sous le 25. de Mai. La raison de sa conjecture est prise des circonstances du tems, & de ce que l'Auteur de cette vie a nom *Joannes, Archipresbyter Aretinus.*

(*Y*Δ) *Son livre* de potestate literarum.] „ (*e*) Ce „ que Volaterran appelle *Orthographia*, Paul Jove un „ livre *de potestate literarum*, Gesner *Commentarii* „ *linguæ Latinæ*, & Magius *Lexicon*, n'est qu'un seul „ & même volume de Tortellius en deux parties, „ dont la premiere, qui est fort courte, contient quel„ ques chapitres sur l'invention, le nombre, la figure, „ la prononciation, & l'assemblage des lettres de l'Al„ phabet. La seconde, qui est fort longue, contient un „ catalogue alphabetique des mots Latins, la plupart „ tirez du Grec, desquels il enseigne ou tâche d'en„ seigner l'orthographe.„

(*Z*) *Et lui a dedié ses livres* de latina elegantia.] De la maniere que Gesner s'est exprimé, il n'y a personne qui ne jugeât que c'est Tortellius qui a dedié cet Ouvrage à Laurent Valle. Voici les paroles de Gesner; (*f*) *Joannes Tortellius natione Aretinus, Laurentii Vallæ amicissimus, ad quem elegantiarum linguæ Latinæ sex libros perscripsit. Nicolai postmodum pontificis contubernalis, & studiorum ejus intimus comes.* Des compilateurs qui par l'envie de faire un gros livre en peu de tems, ou pour d'autres raisons, ne cherchent jamais hors de la page qu'ils ont sous les yeux l'instruction qui leur est necessaire, feroient aisément trois grosses fautes, pour peu qu'ils joignissent leurs conjectures à ce texte de Gesner. 1. Ils diroient que Tortellius a fait six livres des élegances de la langue Latine, & qu'il les a dediez à Laurent Valle. 2. Qu'il devint après cela domestique du Pape Nicolas V. & son homme d'étude, & que ce fut le grand succés de son livre qui lui procura cet honneur. 3. Que Nicolas V. siegeoit l'an 1420. car puis que Gesner met en ce tems-là l'état florissant de Tortellius, & que le sens commun nous dicte que cet état florissant doit être placé au tems que Tortellius étoit en faveur auprès de Nicolas V. il s'ensuit que selon Gesner ce Pape siegeoit au tems que j'ai dit. La verité est qu'il fut élu en 1447. & que Tortellius étoit dejà son homme d'étude & son Camerier, lors que Laurent Valle lui dedia ses Elegances. Je ne sai ce que veut dire Moreri sur cet article, avec sa citation vague de Valere André. Que ne consultoit-il Vossius & Paul Jove, qui lui eussent fourni quelque remede contre la maigreur?

(*Z*Δ) *Volaterran ne dit rien de cette fraternité pretenduë.*] J'ai bien raison de la nommer de la sorte, puis que Tortellius parlant de Charles & de Leonard d'Arezzo les qualifie simplement ses compatriotes; *A doctissimis viris nostra ætatis*, dit-il (1), *& conterraneis meis Leonardo & Carolo Arretinis:* & lors qu'il fait mention de Charles il dit toûjours (2), ou *Carolus Arretinus conterraneus meus*, ou *Carolus noster Arretinus.* Ceci m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie. Raportons les paroles de Volaterran & celles de Vossius, on verra si le dernier a pu se fonder sur le premier. (*g*) *Carolus & Joannes Aretini nobilia temporis illius ingenia, quorum alter scriba Florentinorum Leonardo successit. Alter Joannes cognomento Tortellius Romanæ Ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium quartum fuit.* Voici ce que Vossius raporte, (*h*) *Joannes Aretinus cognomento Tortellius Caroli Aretini, qui post Leonardum Aretinum scriba Florentinorum fuit, frater, Romanæ Ecclesiæ subdiaconus apud Eugenium IV. .... præter grande de orthographia volumen, etiam Athanasii vitam ... consarcinavit, ut præter Jovium auctor est Volaterranus lib. XXI. Anthropol. ubi & hosce Aretinos fratres* nobilia illius temporis ingenia *appellat.* Si l'on s'étoit contenté de dire qu'ils étoient parens, on auroit pu se fonder sur ces paroles de Philelphe; (*i*) *Putabam Karolum Arretinum rediisse mecum in gratiam. Ita enim Joannes Arretinus ejus* NECESSARIUS *tuis verbis mihi renunciaras;* car quoi que *necessarius* se prene quelquefois pour *ami intime*, Philelphe cependant & la plupart des Ecrivains de ce tems-là, ne l'emploient jamais que dans le sens de *parent*, ou *d'allie.* Cette observation est de Mr. de la Monnoie.

(*Z*ΔΔ) *Philelphe fut de ce nombre.*] Je citerai dans l'article de Nicolas V. une lettre de Philelphe datee du 1. d'Aout 1465. où la literature Latine & Greque de Tortellius est bien loüee. Mais voici ce que le même Philelphe écrivit le 29. de Mai 1475. *Video quosdam nostræ tempestatis homines, qui cum magnum de se quiddam voluerunt in arte grammatica profiteri, in maximos errores devenerunt. E quorum numero principatum mihi tenere visus est Joannes Tortellius Aretinus, qui cum & Græcam & Latinam litteraturam nov[...]e videri vult, utramque ignoravisse apertissimè declarat* (*k*).

(*A*) *Un des plus habiles hommes du XV. siecle.*] Selon Paul Jove, (*l*) c'est Leonard Aretin qui a le premier retabli en Italie l'eclat de la langue Greque. Philelphe (*m*) lui donne beaucoup d'eloquence, & un grand fond de genie, & d'erudition. Pogge (*n*) & Laurent Valla (*o*) l'ont mis au dessus de tous ses contemporains, en matiere d'eloquence & de science; mais Floridus (*p*) Sabinus le loue un peu plus sobrement, & ne donne pas une idée avantageuse de son Latin, à quoi Erasme (*q*) ne s'accorde pas trop mal. Enée Silvius louë beaucoup nôtre Aretin dans sa let-

(*a*) *Jovius, elog. cap.* 108. *pag.* 251.

(*b*) *Gesner ubi infra.*

(*c*) *Vossius de Hist. Lat. pag.* 579.

(*d*) *Volater. l.* 21. *pag.* 773.

(*e*) *Mr. de la Monnoie, remarques manuscrites.*

(*f*) *Gesner Biblioth. fol.* 458. *ex Trithemio.*

(1) *Dans la* 1. *partie de son Ouvrage au chapitre de l'y Grec.*

(2) *Dans la* 2. *partie qui contient les mots par ordre alphabetique.*

(*g*) *Volaterr. lib.* 21. *pag.* 773.

(*h*) *Vossius de Hist. Lat. pag.* 579.

(*i*) *Philelph. epist. lib.* 9.

(*k*) *Mr. de la Monnoie m'a fourni ceci.*

(*l*) *Jovius, elog. cap.* 9. *pag.* 27.

(*m*) *Philelph. Convivior. lib.* 1. *& epist. ad eum scripta.*

(*n*) *Pogg. in Philelph. invect.* 2.

(*o*) *Apud Philelph. invect.* 1. *in Vallam.*

(*p*) *Flor. Sabinus advers. Calumn. ling. Lat.*

(*q*) *Erasm. in Ciceroniano.*

 tre

comme il le raconte lui-même; & aiant fait conoître son merite au Pape Innocent VII. il β en obtint quoi que jeune la charge de Secretaire des Brefs, de laquelle il s'aquitta dignement sous ce Pontificat, & sous les quatre suivans. Il fut ensuite γ Secretaire de la Republique de Florence, & amassa beaucoup de biens δ, tant parce qu'il vêcut dans le η celibat, que parce qu'il fut excessivement bon menager. Il traduisit de Grec en Latin quelques vies (B) de Plutarque, & la Morale d'Aristote. Il composa trois livres de la guerre Punique, qui peuvent (C) servir de suplément à quelques-uns de ceux qui nous manquent de Tite Live. Il composa aussi l'Histoire des choses qui se firent (D) de son tems en Italie, celle de la Republique de Florence, celle de l'ancienne (E) Grece, & celle des Goths. Mais cette derniere qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avoit fait que la traduire du Grec de Procope, attira * sur sa memoire une espece d'infamie, dès qu'on sut après sa mort par les soins de Christophle (F) Persona, que Procope dont il avoit suprimé le nom en s'apropriant son travail, étoit le veritable Auteur de cette Histoire des Goths. Il composa plusieurs autres livres dont on peut voir le catalogue dans la Bibliotheque de Gesner, & mourut l'an (G) 1443. âgé de 74. ans † à Florence, où l'on voit son tombeau de ‡ marbre dans l'Eglise de Sainte Croix. Pogge fut un de (G Δ) ceux qui le critiquerent. Mr. de la Mare Conseiller au Parlement de Dijon, publia en 1653. un Catalogue des livres de Leonard Aretin, lesquels il avoit dessein de faire imprimer. Je ne pense pas que la chose ait jamais été executée. J'ai ouï dire qu'on a trouvé depuis peu parmi les Manuscrits de la Bibliotheque d'Oxford un exemplaire des lettres de Leonard Aretin, où il y a 40. lettres qui n'ont jamais été imprimées, & que cela pourra bien donner l'envie de travailler à une nouvelle édition.

β *Jovius ib. c. 9.*

γ *Leand. Albert. descript. Ital.*

δ *Jovius, ibid.*

η *Volaterr. lib. 21. p. m. 772.*

* *Jovius ibid. & cap. 116.*

† *Varillas dans les Anecdotes de Florence p. 162. se trompe en le faisant vivre plus de 80. ans.*

‡ *Idem Jovius cap. 9.*

ARETIN (Pierre) nâtif d'Arrezze, renommé par ses Ecrits sales & satiriques, vivoit au XVI. siecle. Ceux qui voudront savoir ce que c'est qu'une medaille qu'on pretend qu'il fit fraper, pour aprendre à toute la terre la peur que les plus grans Princes avoient eue de ses satires, le trouveront dans le Dictionaire de Mr. Moreri. L'Aretin se vantoit dans cette medaille d'avoir mis sous contribution ceux à qui les autres hommes paient des tributs & des impôts. Cette tradition est si generale, qu'il n'est pas moins conu sous le titre (A Δ) de *fleau des Princes*, que

tre 51. & nous aprend que les Florentins avoient conferé sa charge à Pogge. Sur cela Vossius remarque qu'Enée Silvius & Leandre Albert ne s'accordent pas, celui-ci disant dans sa description d'Italie, que Charles Aretin succeda à Leonard dans le Secretariat de la Republique de Florence. Voiez ci-dessus l'article (a) de Charles Aretin, où nous prouvons par Enée Silvius lui-même que Leandre Albert a raison.

(a) *Dans la remarque A.*

(B) *Quelques vies de Plutarque.*] Savoir celle (b) de Paul Emile, celle des deux Gracches, celle de Pyrrhus, celle de Sertorius, celle de Demosthene, celle de Marc Antoine, & celle de Caton d'Utique. Les Imprimeurs ont fait une étrange bevuë dans le Dictionaire de Moreri, en mettant *vers de Plutarque*, pour *vies de Plutarque*.

(b) *Gesner. in Bibl.*

(C) *Qui peuvent servir de suplément.*] Les deux premiers de ces (c) trois livres traitent de la premiere guerre Punique, qui nous manque dans Tite Live: le troisiéme traite des desordres où les Carthaginois tomberent par la mutinerie des soldats, & par la revolte des peuples; comme aussi de la guerre contre les Gaulois, & contre ceux d'Illyrie; toutes choses qui nous manquent dans l'Historien Romain. L'Aretin n'a presque (d) fait que traduire le Grec de Polybe, quoi qu'il l'ait nié dans sa preface; & de là vient que Badius Ascensius a mis le nom de Polybe à la tête de cet Ouvrage dans son édition de Paris.

(c) *Gesn. ibid.*

(d) *Vossius de Histor. Lat. pag. 557.*

(D) *Des choses qui se firent de son tems en Italie.*] Cet Ouvrage commence au schisme qui s'éleva contre le Pape Urbain VI. en 1378. & s'étend jusqu'à la victoire remportée par les Florentins auprès d'Anglare l'an 1440.

(E) *Celle de l'ancienne Grece.*] Cet Ouvrage s'étend depuis le Generalat de Theramene & de Thrasybule chez les Atheniens, jusques à la mort d'Epaminondas. C'est comprendre 45. ou 50. ans.

(F) *Par les soins de Christophle Persona.*] Il se determina, selon (e) Vossius, à traduire Agathias, quand il eut pris garde à la mauvaise foi de nôtre Aretin. Vossius allegue sur cela Paul Jove; mais il est certain que Paul Jove ni dans le lieu (f) qu'on en cite, ni dans un autre qu'on (g) pouvoit citer, ne parle aucunement d'Agathias, & qu'il y parle expressément de Procope. J'avouë que Persona a traduit aussi Agathias; mais c'est de la version de Procope que Vossius devoit parler dans l'endroit où il s'agissoit du plagiat de l'Aretin. C'est ainsi qu'il faut dire ce me semble, & non pas *Plagianisme*, comme a fait un Auteur moderne dont je vais raporter tout le passage, à cause qu'il est plein d'erreurs. *Nous devons*, dit-il, (h) *l'Histoire de Procope en Grec à David Heschelius. Leonard Aretin l'avoit déja donnée en langue Gothique, mais il avoit suprimé le nom de l'Auteur: de sorte que quand cet Aretin fut mort Christophe Personne l'accusa de larcin, parce qu'ayant lui-même trouvé un autre exemplaire de cette Histoire en la même langue, il la divulga sous le nom de son Auteur, & ainsi convainquit l'Aretin de Plagianisme.* De quel monstre est-ce qu'il nous parle là? Procope en langue Gothique publié premierement par Aretin, & puis par Persona, est une chimere qu'on n'a jamais vuë, & qu'on ne verra jamais. De plus c'est parler sans aucune exactitude, que de dire que Leonard Aretin, & Persona ont donné l'Histoire de Procope, car ils n'ont traduit qu'une partie de cette Histoire. Les Imprimeurs du Dictionaire de Moreri ont lourdement bronché, quand ils ont mis que *l'Histoire des Goths n'étoit proprement qu'une traduction de Plutarque*.

(e) *Vossius ubi supra.*

(f) *Il est au ch. 116. des Eloges.*

(g) *Il est au chap. 9. des Eloges.*

(h) *Le Gallois, Traitté des plus belles Bibliotheques, pag. 169. (mal marquée 163.) édit. de Paris 1680.*

(G) *Et mourut l'an 1443. âgé de 74. ans.*] Leandre Albert dit bien qu'il est mort à l'âge de 74. ans, mais il place sa mort à l'année 1440. Son calcul ne s'accorde pas avec Matthieu (i) Palmerius, qui met l'année natale de Leonard Aretin en 1370. & comme d'ailleurs je voi dans Volaterran (k) que nôtre Aretin mourut en 1443. (ce fut le 9. de Mars selon Bucholcer) je n'ai point voulu suivre Leandre Albert. J'ai remarqué ci-dessus (l) la meprise d'un Moderne, qui a cru que Leonard Aretin vivoit encore l'an 1480.

(i) *In Chronico ad ann. 1370. Les Imprimeurs de Vossius de Hist. Lat. p. 557. ont mis par erreur* CIƆ CCCCLXX.

(k) *Volat. lib. 21. p. m. 772.*

(l) *Dans la remarque A de l'article* Aretin (François).

(G Δ) *Pogge fut un de ceux qui le critiquerent.*] Ces paroles de Philelphe vous l'aprendront: elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Laurent de Medicis le 29. de Mai 1473. *Quod eo feci accuratius quoniam & Leonardus Arretinus familiaris noster, vir sane facundissimus, adversus Blondum Flavium multa disseruit, & post Leonardi obitum Poggius Karolo gratificatus Arretino, quem disertissimi concivis gloria offenderet, libellum etiam contra illius scripta contexuit, cum neuter suo sit functus officio* (m). Ce passage m'a été communiqué par Mr. de la Monnoie.

(m) *Philelphus epistol. lib. 37.*

(A Δ) *Sous le titre de* fleau des Princes.] Il se vante d'avoir cette reputation par toute la terre. Lisez la lettre qu'il écrivit à Hersilia Del Monte parente du Pape Jules III. vous y trouverez ceci: (n) *In tanto è manifesto, ch'io sono noto al Sophi, a gli Indiani, & il Mondo al paro di qualunche hoggi in bocca de la fama risuoni, che piu ! i Principi da i popoli tributati di continuo; tuttavia me loro schiavo, & flagello tributano.* Il dit dans une autre lettre que l'on juroit que les Princes lui faisoient tribut non pas afin qu'il les loüât, mais de peur qu'il ne les blamât, & il ajoûte que c'étoit bien se tromper, puis que la plupart des grans maîtres ne craignent pas le courroux de Dieu. Redouteroient-ils ma plume, continue-t-il? (o) *Impero che la maggior parte de i gran' maestri non temono l'ira di Dio, e temeranno il furore de la mia penna.* Ce raisonnement n'est point bon: la crainte des hommes fait que l'on s'abstient de mille choses dont on ne s'abstiendroit pas (p) si l'on ne craignoit que la vengeance divine.

(n) *Aretin au 6. livre de ses lettres fol. 115.*

(o) *Id. ib. fol. 120. verso.*

(p) *Voiez les pensées sur les Cometes n. 162. & suiv.*

que sous le nom de l'*Aretin*, ou sous celui de *Pierre Aretin*. On lui donne un autre titre fort glorieux, c'est le même dont toute l'antiquité honora le grand merite de Platon, c'est celui (*A*) de Divin, *il Divino Aretino*: il a été qualifié sur des * medailles *Divus Petrus Aretinus*. Quelques-uns ont dit que peut-être il se donnoit cette qualité, pour signifier (*B*) qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre, par les foudres dont il frapoit les têtes les plus éminentes. Il se vantoit que ses libelles faisoient (*C*) plus de bien au monde que les sermons. On lui écrivoit que sa plume (*D*) lui avoit assujetti plus de Princes, que les plus grans Rois n'en avoient soumis par leurs armes, & on l'exhortoit (*E*) à continuer sur ce ton-là, afin que les Monarques se corrigeassent. Nôtre siecle a des satiriques aussi envenimez & aussi hardis que l'Aretin l'ait pu être, cependant je ne croi pas qu'aucun d'eux ait établi ses contributions dans le païs ennemi. Plusieurs Ecrivains mal informez le font passer pour l'Auteur (*F*) du livre *de tribus impostoribus*. Je ne saurois croire que l'on ait gravé sur son tombeau dans l'Eglise de Saint Luc à Venise l'épitaphe (*G*) raportée par Mr. Moreri. L'Auteur de cette épitaphe outra sans doute la chose. Si l'on avoit raison de penser que l'Aretin n'aimoit point Dieu, on n'en avoit point de dire qu'il ne le

* *Spizelius* Scrutin. Atheismi pag. 19. *assure qu'il en a vu.*

JUGEMENT de Montagne sur l'Aretin.

(*A*) *C'est celui de Divin.*] On ne sera pas fâché de voir ici le jugement de Montagne sur cet éloge: *Platon*, dit-il (*a*), *a emporté ce surnom de Divin par consentement universel qu'aucun n'a essaye lui envier, & les Italiens qui se vantent avec raison d'avoir communement l'esprit plus eveille, & le discours plus sain que les autres nations de leurs tems en viennent d'estrener l'Aretin, auquel, sauf une façon de parler bouffie & bouillonnee de pointes ingenieuses à la verité, mais recherchées de loin & fantastiques, & outre l'eloquence enfin telle qu'elle puisse estre, je ne vois pas qu'il y ait rien au dessus des communs Auteurs de son siecle, tant s'en faut qu'il aproche de cette divinité ancienne.*

(*a*) *Montagne Essais l. 1. chap. 51. à la fin.*

(*B*) *Qu'il faisoit les fonctions de Dieu sur la terre.*] J'ai vu cette pensée dans un Auteur Italien cité par un Auteur Alleman. (*b*) *Cur vero sibi arrogaverit aliorum consensu divinitatem, nescio, nisi forte* DEI *munus exercuisse dicendus sit, cum summa capita velut celsissimos montes fulminaverit, lingua corrigens & mulctans quæ ab aliis castigari nequeunt.*

(*b*) *Jacobus Gaddius de Scriptoribus non Ecclesiasticis tom. 1. pag. 13. apud Spizelium, in felice literato pag. 112.*

(*C*) *Faisoient plus de bien au monde que les sermons.*] Il dit dans l'Epitre dedicatoire de la seconde partie de ses *Ragionamenti*, que si l'on ne vouloit pas l'estimer à cause de ses inventions, il faloit du moins lui accorder quelque gloire pour le service qu'il avoit rendu à la verité, en la poussant dans la chambre & dans les oreilles des Grans, à la honte de la flaterie & du mensonge. Il raporte qu'un Ambassadeur du Duc d'Urbin disoit que si les Ministres des Princes, & leurs Courtisans étoient recompensez de leurs services, ils en avoient l'obligation à la plume de Pierre Aretin. Il ajoûte qu'un autre disoit: *L'Aretin est plus necessaire à la vie humaine que les predications, parce que les predications ne mettent dans le bon chemin que les simples, mais ses Ecrits y mettent les Grans Seigneurs.* Voici ses paroles en Italien: *Quando io non fossi degno di honor veruno, mercè de le inventioni con le quali do l'anima a lo stile, merito pur qualche poco di gloria per havere spinto la verita ne le camere, e ne le orecchie de Potenti ad onta de l'adulatione, e de la menzogna, e per non difraudare il mio grado, inferò le parole sue e del Singulare* M. Gianiacopo, *ambasciadore d'Urbino, noi che spendiamo il tempo ne servigi de Prencipi insieme con ogni huomo di Corte, e non ciascun virtuoso, siamo riguardati, e riconosciuti da nostri padroni, bontà de gastighi che gli ha dati la penna di Pietro. E lo sa Milano, come cadde de la sacra bocca di colui, che in pochi mesi mi ha arricchito di due Coppe d'oro: l'Aretino è piu necessario a la vita humana, che le predicationi, e che sia il vero esse pongono in su le dritte strade le persone semplici, & i suoi scritti le signorili, & il mio non è vanto, ma un modo di proccacre per sostener se medesimo osservato da Enea, dove non era conosciuto.*

(*D*) *Que sa plume lui avoit assujetti.*] J'ai lu cela dans une lettre (*c*) qui lui fut écrite par Battiste Tornielli. On lui declare qu'il meriteroit le titre de Germanique, de Pannonique, &c. comme autrefois les Empereurs se donnoient le nom des Provinces où ils avoient triomphe. *Non sapete voi, che con la penna vostra in mano havete soggiogato piu Principi, ch' ogni altro potentissimo Principe con l'arme? La penna vostra à qual non mette terrore, à quale non e formidabile, à chi anche non grata, a chi non cara, ove si mostra amica? La penna vostra si puo dir, che v'ha fatto trionfator quasi di tutti i Principi del mondo; che quasi tutti vi sono tributarii, & come infeudati. Meritareste esser chiamato Germanico, Pannonico, Gallico, Hispanico, & finalmente insignito di quei titoli, quali si davano a gli antichi Imperadori Romani, secondo le provincie per loro soggiogate: che se quelli soggiogavano le provincie per forza d'arme, & per esser piu di loro potenti, non era gran meraviglia, maggior meraviglia assai è, che un privato, inerme, haggio soggiogato infiniti potenti: che l'un potente l'altro, non e meraviglia.*

(*c*) *Elle est dans un recueil publié l'an 1558. à Venise* appresso Dominico Giglio in 8. *au feuillet 128. verso du 1. livre.*

(*E*) *On l'encourageoit à continuer.*] C'est le Marquis du Guast qui lui fit cette exhortation, dans une lettre (*d*) qu'il lui écrivit de sa propre main. Il ne demandoit pas d'être privilegié; il voulut bien que ses defauts fussent censurez par l'Aretin, & il l'exhortoit à le faire. Il y a bien de l'aparence qu'il étoit sûr qu'il ne seroit pas pris au mot. L'Aretin ne confondoit pas les amis avec les ennemis; il ne faisoit ses executions que sur ceux qui avoient negligé de s'en racheter. *Seguite dico col solito animo*, c'est ce que le Marquis du Guast lui écrit, *e se in me vostro amico alcuna cosa men che laudabile conoscete, ricordatevi di non lasciar di riprenderla: accioche fatto accorto dell' error, come desidero, lo fugga, e divenga migliore. Seguite lo stil vostro, che di nuovo ve ne prego: accioche, se i defetti con verità saranno in altri trovati, si vergognino, & vergognandosi, & mendandosi fuggano dal vitio alla virtù. Onde i rei divenuti buoni, abbraciati con essa virtù, si confermino nel bene. del che quanto in ciò l'humana Repub. si avanzi; lo giudichino quelli, che lo sanno meglio intender, ch'io no'l so esprimere.*

(*d*) *Elle est au feuillet 44. du second livre du même recueil.*

(*F*) *Pour l'Auteur du livre* De tribus impostoribus.] Nous aurons peut-être occasion d'examiner amplement cette matiere, & de faire voir qu'il y a tres-peu d'aparence que ce livre ait jamais existé. Mr. l'Abbé Nicaise (*e*) l'un des plus honnêtes hommes de ce siecle, qui a des habitudes avec tous les Savans de l'Europe, au nombre desquels il tient une place très-honorable, eut la bonté de m'envoier l'année (*f*) passée une très-curieuse Dissertation de Mr. de la Monnoie son (*g*) compatriote sur le livre *De tribus impostoribus*. Elle est remplie de remarques très-bien choisies, & meriteroit extremement d'être imprimée. Mr. de Beauval (*h*) vient d'en donner un petit extrait. L'Auteur montre par de très-fortes raisons que ce livre est une pure chimere. Grotius a cru, & peut-être sur un mauvais fondement, que l'on a parlé de ce livre avant que (*i*) l'Aretin fût au monde. Le bon Pere Mersenne (*k*) a debité qu'un de ses amis qui avoit lu le livre en question, y avoit reconnu le style de Pierre Aretin. Chansons que tout cela. Neanmoins on ne sauroit dire combien on (*l*) promene cette proposition du Pere Mersenne.

(*e*) *Voiez l'eloge qu'on lui donne dans le* Menagiana.

(*f*) *C'est-à-dire, l'an 1693.*

(*g*) *Ils sont de Dijon.*

(*h*) *Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier 1694. pag. 278. 279. Il a raporté l'éloge que le* Menagiana *donne à Mr. de la Monnoie.*

(*i*) *Voiez Grotius* Append. ad comment. de Antichristo p. 133. *où il dit que les ennemis de Frideric Barberousse l'accuserent d'avoir fait composer ce livre. Il devoit dire que Frideric II. fut accusé d'avoir dit que le monde avoit été trompé par trois imposteurs.* Vide Deckherum de scriptis adespotis pag. 374. edit 1686.

(*k*) *In Genesim, pag. 1830.*

(*l*) *Voetius Disput. vol. 1. pag. 206. & Spizelius, Atheis. scrutinio, pag. 18.*

(*G*) *L'épitaphe raportée par Mr. Moreri.*] Il ne dit point positivement & precisément que cette épitaphe ait été gravée sur le tombeau de Pierre Aretin dans l'Eglise de Saint Luc; mais il n'y a personne qui ne soit en droit de suposer que c'est ce qu'il a voulu dire, car il s'est exprimé de cette maniere: „Il mourut „ à Venise où il est enterré dans l'Eglise de Saint Luc. „ Voici son épitaphe,

„ *Condit Aretini cineres lapis iste sepultos,*
„ *Mortales atro qui sale perfricuit.*
„ *Intactus Deus est illi, causamque rogatus*
„ *Hanc dedit, ille, inquit, non mihi notus erat.*

„ Elle est plus ingenieuse en Italien en ces termes:

„ *Qui giace l'Aretin Poëta Tosco;*
„ *Che d'ognun disse malo* (*m*) *che di Dio*
„ *Scusandosi col dir' io no'l conosco.* „

Il n'y a rien dans le narré de Mr. Moreri qui puisse faire soupçonner le moins du monde, que ces quatre vers ne sont pas l'inscription même du tombeau de l'Aretin. C'est donc tromper tout lecteur qui n'est pas capable de se tirer d'un mauvais pas par ses propres reflexions. C'est en particulier tendre un piege aux Protestans, qui à moins que d'aller un peu bride en main, se portent à croire qu'il n'y a presque point d'ob-

(*m*) *Il faloit dire* mal fuor che.

le connoissoit pas; ses Ouvrages de pieté (H) temoignent manifestement le contraire. Je ne croi pas que l'on trouve dans ses Ecrits aucun dogme d'Atheïsme; mais comme plusieurs de ses libelles

d'objet de scandale que les Italiens n'admettent dans leurs Eglises. Plusieurs donc d'entr'eux croiroient aisément sur la parole de Mr. Moreri, que le Patriarche de Venise souffrit que non seulement on enterrât un Athée en terre sainte, mais aussi que l'on exposât aux yeux du monde dans une Eglise l'épitaphe de cet Athée en quatre vers qui tournent la chose en plaisanterie. Pour moi je ne saurois croire que la corruption, & la negligence du Clergé soient jamais allées jusques à soufrir de semblables inscriptions sepulcrales dans une Eglise. Je croi donc que les quatre vers raportez par Mr. Moreri sont une de ces pieces satiriques que l'on fait sur la mort des gens, & à qui l'on donne le titre & la forme d'épitaphe. Combien en fit-on de semblables sur le Cardinal de Richelieu, & sur le Cardinal Mazarin? Ceux qui font l'éloge des hommes illustres, & qui à l'exemple de Paul Jove se plaisent à raporter leurs épitaphes, devroient toûjours expliquer si ce sont des vers qui aient été gravez effectivement sur le tombeau, ou s'ils ont été simplement un jeu d'esprit. Si l'on avoit eu cette precaution à l'égard de l'Aretin, on ne verroit pas dans le Theatre de Paul Freherus, & dans le (a) *Felix literatus* de Spizelius, que les quatre vers en question se lisent (b) sur le tombeau du personnage à Venise. Un Theologien (c) d'Utrecht assûre que l'épitaphe de Pierre Aretin inserée dans les Eloges de Paul Jove, & celle que Pazzi a raportée temoignent que c'étoit un grand Apôtre de l'Atheïsme. „ *Aretini epitaphium apud* Jovium in Elogiis virorum doctorum, „ *& alterum* apud Guizeppe Pazzi *indicat qualis & quantus atheïsmi præco fuerit, sic enim Pazzi in libr. cui tit.* Continuatione della monstruosa farina, *Venetiis* 1609. Qui giace l'Aretini poeta (d) Tosca, „ Che disse mal d'ogn'un fuor che di Dio; ma si scuso dicendo, (e) no'l conosco. *Aliter sic.* Qui „ giace estinto quell' amaro Tosco; Ch'ogn' huom „ vivendo col mal dir trafisse. Vero e che mal di „ Dio giamai non disse, Che si scuso dicendo io no'l „ conosco. „ Sur cela j'ai à dire premierement que Paul Jove ne raporte point l'épitaphe de Pierre Aretin. Comment la raporteroit-il, puis qu'il mourut avant lui? C'est celle de Leonard Aretin qu'il raporte, mais elle ne contient rien qui donne la moindre atteinte au Christianisme du defunt; elle ne touche à la religion ni de près ni de loin. En second lieu il n'y a nul fond à faire sur les deux épitaphes Italiennes, car elles ont été faites sans aveu, & n'ont point été gravées sur le tombeau. Ce fut un jeu d'esprit de quelque Poëte satirique. Spizelius (f) a copié presque mot-à-mot tout le passage de Voetius sans le citer. Notez que Lorenzo Crasso (g) insinuë encore plus clairement que Moreri, que les quatre vers Latins sont sur le tombeau de cet Athée à l'Eglise de St. Luc.

Mettons ici un bon suplément. (h) C'est la „ coutume parmi les Catholiques d'attacher à quel„ que colonne ou ailleurs près du tombeau des morts, „ & sur tout des morts de reputation, des inscriptions „ funebres en papier. La verité est que ces inscrip„ tions sont & doivent être toûjours à la gloire du „ defunt. Mais l'Aretin aiant été un homme d'un li„ bertinage distingué, il est fort possible que quel„ que railleur pendant ou après l'enterrement ait „ porté dans l'Eglise de St. Luc l'épitaphe raportée „ par Moreri, & par tant d'autres avant lui. C'est „ ainsi qu'il faut entendre les paroles du Ghilini qui „ s'en est même expliqué assez clairement dans ce „ sens, quand après avoir dit, *e sopra il suo sepolcro fù posto questo epitaffio: Condit Aretini cineres* &c. il „ ajoûte immediatement, *fù parimente appeso alla sua tomba quest' altro quasi tradotto d'al suddetto, che va attorno nella bocca fino delle persone idiote, Qui giace l'Aretin* &c. L'epitaphe Italienne de la maniere „ dont le Ghilini la raporte est plus correcte de beau„ coup qu'elle n'est dans le Pazzi, dans Voetius, ni „ dans Moreri; & je ne comprens pas ce dernier „ quand il dit qu'elle est plus ingenieuse que la Lati„ ne. Il me paroit aussi que lui & le Ghilini se sont „ trompez d'avoir pris l'Italienne pour une copie de „ la Latine. C'est à mon avis tout le contraire, & „ ce qui me le persuade, c'est que l'Italienne est ra„ portée dans les nouvelles recreations imprimées „ sous le nom de Bonaventure des Periers *in* 16. à „ Paris 1572 (1), & qu'on ne me montrera la Lati„ ne nulle part dans un livre aussi ancien. . . . . „ Il y a des fautes dans l'épitaphe Italienne de l'Are„ tin produite par Moreri, & par Voetius . . . . . . „ la plus correcte est celle qui se lit en ces termes „ dans le Ghilini:

„ *Qui giace l'Aretin amaro tosco*
„ *Del seme human, la cui lingua trafisse*
„ *E vivi, & morti: d'Iddio mal non disse,*
„ *Et si scusò, co'l dir, io no'l conosco.* „

Ceci bien loin d'énerver ma critique de Moreri, en est plutôt la confirmation.

Dans les entretiens que j'eus l'an 1696. avec le Pere Coronelli qui accompagnoit les Ambassadeurs que la Republique de Venise envoioit en Angleterre, je lui demandai ce qu'il pensoit de l'épitaphe de l'Aretin. Il me repondit qu'il ne la croioit pas telle que Moreri la raporte, & il me promit de s'en informer. Il m'écrivit de Venise le 2. de Novembre de la même année, & me marqua qu'il étoit très-vrai que l'Aretin fut enterré dans l'Eglise de St. Luc, mais qu'il n'avoit pu encore rien decouvrir touchant l'épitaphe. Il m'envoia un passage tiré du (i) *Venetia descritta dal Sansouino coll' additioni del Martinioni*; voici ce qu'il contient: *Vi dorme parimente in un deposito posto in aria quel Pietro Aretino, il quale fù cognominato flagello de' Prencipi per la licentiosa presuntione della sua mordacissima penna, & il quale morendo perde del tutto il nome: poiche essendo ignaro di lettere, e operando per forza di natura ne' suoi caprici, hebbe dapo morte il meritato premio della sua petulantia: conciosia che essendo le cose sue reputate dalla Chiesa poco Cristiane, furono vietate del tutto à Lettori, e si sarebbe affatto cancellata la memoria, se l'Ariosto burlandosi del titolo ch' egli si haveva preso indebitamente, non havesse detto nel Furioso.*

Ecco il flagello
De Prencipi, il divin Pietro Aretino.

Notez, je vous prie, ces paroles de Mr. Misson „ (k) „ J'ai peine à croire qu'on ait tourné en Epitaphe „ comme quelques-uns m'en assûrent, la mordante „ Epigramme qui a esté faite contre l'Aretin. A „ tout hasard, je mettrai ici la copie qu'on m'en a „ donnée „. C'est dommage qu'il n'ait jamais trouvé ouverte l'Eglise de St. Luc, il y alla plusieurs fois *tout exprès pour y voir le tombeau* de l'Aretin. S'il avoit pu la visiter, il nous fourniroit une bonne decision. Les Journalistes d'Utrecht en parlant de son voiage raportent les quatre vers, *Condit Aretini cineres,* &c. & declarent qu'on dit qu'ils sont gravez sur le tombeau de ce Satirique, (l) *Cujus sepulcro sequentes versus inscripti esse dicuntur.* Encore un coup, je n'en crois rien.

(H) *Ses Ouvrages de pieté temoignent manifestement le contraire.*] Paul Freher raporte que quelques Princes d'Italie mauvais imitateurs de l'Empereur & du Roi de France, qui faisoient des presens à l'Aretin pour n'en être pas dechirez, lui firent donner cent coups de bâton, & que ce châtiment eut un tel effet, que cet Auteur renonça aux satires & aux libelles diffamatoires, & ne fit plus que des livres de pieté. *Quidam principes Italiæ minus sibi convenire existimantes donis eum afficere, fustibus ad mortem usque cædere per alios curarunt, & hoc modo linguam ejus maledicam refrenarunt, qui deinceps à scriptis satyricis abstinens sacra scripsit, non sicut priora per Inquisitionem prohibita* (m). Il lui arriva donc la même chose, à quelques differences près, qu'à ceux dont Horace dit dans la 1. épitre du 2. livre:

- - - *Vertêre modum formidine fustis*
Ad bene dicendum delectandumque redacti.

Je ne toucherai que deux differences. La premiere est qu'il n'en avoit pas été quitte pour la peur; le bâton avoit effectivement joüé sur ses pauvres épaules. La 2. est qu'il ne divertit pas beaucoup en changeant de style: il étoit sorti de son élement: on ne signale gueres son esprit, quand on se met sur le tard à faire des livres de devotion: cela soit dit selon l'hypothese du Sieur Freher que j'examinerai ci-dessous. Mais le bon de l'affaire est qu'au sentiment de quelques personnes, les livres qu'il fit en ce genre sentent un homme bien converti. *On (n) n'ignore point quelle a été la conversion du fameux Aretin. On n'a trouvé rien en lui qui ne fût changé jusqu'à son nom: & quelques-uns pretendent qu'il y a si bien reüssi, qu'il n'est presque pas possible de reconoitre dans les livres de devotion de (o) Partenio Etiro, les marques du vieil homme qui sont si fortement empreintes dans les Ouvrages de Pietro Aretino.* On a recueilli des conversations de Mr. Menage une chose qui doit avoir ici sa place. (p) „ L'Aretin a fait aussi des Oeuvres de devotion, „ & cela a fait dire de lui, *Ubi bene, nemo melius,* „ *ubi male, nemo pejus.* . . . . Voici une Epigramme

(a) *A la page* 111.

(b) *Venetiis* sepultus jacet cum hoc Epitaphio, Condit Aretini &c. *Paulus Freher. in Theat. p.* 1461.

(c) *Voet. Disput. t.* 1. *p.* 206.

(d) *Il faloit* Tosco.

(e) *Il faloit* io no.

(f) *Spizel. Scrutin. Atheism. pag.* 18.

(g) *A la page* 38. *du* 1. *tome des éloges.*

(h) *Mr. de la Monnoie, remarq. manuscr.*

(1) *Je cite cette édition parce que dans la premiere qui est de Lion in* 8. *chez Robert Granjon* 1558. *moins ample de* 35. *contes que celle-ci, l'épitaphe de l'Aretin n'est point raportée.*

(i) *A la page* 120.

(k) *Misson, nouveau voiage d'Italie to.* 1. *p.* 281. *edit. de la Haie* 1698. *Ce voiage a été si bien reçu du public, & avec raison, qu'on l'a déja imprimé trois fois.*

(l) *Biblioth. librorum novorum to.* 3. *pag.* 630.

(m) *Freher. ubi supra. Le Ghilini dit la même chose dans la page* 192. *de la* 1. *partie de son Teatro.*

(n) *Baillet, Jugem. sur les Poëtes t.* 1. *p.* 133.

(o) *Il prit cette Anagramme de son nom à la tête de ses livres de pieté.*

(p) Menagiana, p. m. 266. *Notez qu'à la* 2. *édition du* Menagiana *on a ôté le* ubi benè nemo melius, *& qu'on a dit qu'en matiere de devotion on ne peut souffrir le stile d'Aretin, & que c'est la chose du monde la plus pitoiable que* les vies de J. C. de la Vierge, de S. Thomas d'Aquin, la Genese, & la paraphrase sur les Pseaumes, *soit pour les pensées, soit pour l'expression.*

belles attaquent violemment les desordres du Clergé, & decrivent d'un ſtyle profane & de debauche une infinité d'impuretez attribuées à la vie de Couvent, il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait fait paſſer pour Athée. Joignez à cela qu'un homme qui auroit eu quelque reſpect pour la religion, & pour l'honnêteté morale, n'auroit jamais fait des dialogues ſur les matieres que l'Aretin a choiſies, & n'y auroit pas emploié un langage ſi impudent. On voit bien que je (*l*) parle de ſes *Ragionamenti*. Ils

„ me ſur la *paraphraſe des ſept Pſeaumes de la Peni*-
„ *tence* par l'Aretin.

„ *Si ce livre unit le deſtin*
„ *De David & de l'Aretin*
„ *Dans leur merveilleuſe ſcience*,
„ *Lecteur, n'en ſois pas empêché*,
„ *Qui paraphraſe le peché*,
„ *Paraphraſe la penitence* „

Il paroît par le paſſage que j'ai cité du Sieur Freher qu'on a cru que les livres de libertinage, & les livres de devotion ont été composez en divers tems par l'Aretin, les premiers avant ſa converſion, les derniers depuis ſa converſion. Mr. Moreri lui attribuë d'avoir fait *ſur la fin de ſes jours* les Ouvrages de pieté: je doute fort de cela, car il dit lui-même dans l'Epitre dedicatoire de la 2. partie de ſes *Ragionamenti*, qu'il ſe piquoit principalement de travailler vite, & de tirer de ſon propre fond: & pour prouver la fecondité & la promtitude de ſa plume, il étale le titre de pluſieurs Ouvrages qu'il avoit faits en très-peu de tems, les uns ſur des matieres de devotion, les autres ſur des matieres de gaieté. *Tutto e ciancia, eccetto il far toſto, e del ſuo. Eccovi la i Salmi, eccovi la hiſtoria di* Chriſto, *eccovi le Comedie, eccovi il Dialogo, eccovi i volumi devoti & allegri, ſecondo i ſoggetti, & ho partorito ogni opera quaſi in un di, e per che ſi forniſca di vedere cio che ſa far la dote, che ſi ha ne le faſce, toſto udiranſi i furori de l'armi e le paſſioni d'amore, che io deveres laſciar di cantare per deſcrivere i geſti di quel Carlo Auguſto.* Sa paraphraſe ſur les Pſeaumes penitenciels etoit dejà traduite en François, & imprimee à Lion l'an 1540. Sa paraphraſe ſur la Geneſe avec la viſion où Noé conut *les myſteres du Vieil & Nouveau Teſtament*, fut imprimée à Lion en 1542. traduite de ſon Italien (*a*). Qui oſeroit dire qu'en ce tems-là cet Auteur avoit renoncé à ſes pechez & à ſes libelles? Quoi qu'il en ſoit, voici le titre de quelques-uns de ſes Ouvrages de devotion. *Specchio* (*b*) *delle opere di Dio. Paraſraſi ſopra i ſette Salmi. Vita della beata Vergine. Humanita del figlivolo di Dio. Vita di Santo Tomaſo d'Aquino. Vita di Santa Catarina Vergine & Martire.*

(*a*) *Biblioth. de du Verdier.*

(*b*) *Freher ubi ſupra ex Theatro Ghilini.*

Voici la confirmation complete de ce que j'ai avancé. „ (*c*) L'Aretin ne compoſoit des œuvres „ de pieté que pour exercer ſon imagination, & pour „ faire voir qu'il étoit capable de tout, pour apaiſer „ les devots irritez contre lui, & pour s'attirer des li„ beralitez de la part de quelques grandes Dames à „ qui il envoioit des exemplaires de ces ſortes de li„ vres. Il n'en étoit pas pour cela plus ſage, puis „ qu'après avoir publié ſa paraphraſe ſur les ſept „ Pſeaumes, & ſon *humanita di Chriſto* en 1535. il „ s'aviſa ſur la fin de 1537. de dedier à Battiſta Zatti „ de Breſſe citoien Romain ces poſtures infames dont „ on a tant parlé, au bas de chacune deſquelles il avoit „ mis un Sonnet auſſi deshonnête, comme dit Mr. „ Felibien, que l'etoient les actions repreſentees. „ L'Epitre dedicatoire à ce Battiſta Zatti ſe trouve „ dans le 1. volume des lettres de l'Aretin. Il paroit „ auſſi par la peinture que cet Auteur fait de ſes mœurs „ dans la 190. lettre du 4. Volume datée de Decem„ bre 1547. que bien qu'il fût alors dans la cinquan„ te ſeptiéme (1) année de ſon âge, il n'en menoit „ pas une vie moins licentieuſe. L'endroit où il par„ le de l'interruption qu'il eſt obligé de faire en écri„ vant cette lettre, eſt quelque choſe de fort ſingu„ lier (*d*) . . . . On peut voir auſſi la 439. „ lettre du même Volume, où l'on reconnoîtra qu'il „ faiſoit profeſſion d'une morale peu ſcrupuleuſe. „

(*c*) *Mr. de la Monnoie ubi ſupra.*

(1) *La preuve s'en tire de ce qu'il ſe dit agé de 54. ans dans une lettre a Paul Jove du mois de Mai 1545. pag. 141. tournée du 3. Volume edit. de Paris 1609. in 8.*

(*d*) *On ne le raporte pas, il eſt trop licentieux.*

C'eſt donc à tort que l'on pretendroit qu'il compoſa ſes livres pieux, après avoir renoncé par une ſerieuſe penitence à ſa vie libertine. Il compoſoit tour-à-tour & des écrits de pieté, & des écrits de debauche, étant toûjours mal honnête homme, & plongé dans la corruption; & ſi par raport aux hommes il étoit moins pernicieux en s'exerçant ſur des matieres pieuſes, qu'en traitant des ſujets ſales, il étoit encore plus criminel aux yeux de Dieu dans ces compoſitions-là, que dans celles-ci. Il n'apartenoit pas à un tel profane de toucher aux choſes ſaintes: il leur faiſoit une injure plus piquante en les expliquant avec un cœur depravé, & par de mauvais motifs, que s'il les eût inſultées ouvertement. Nous pouvons lui apliquer la cenſure foudroiante contenuë dans ces paroles du Pſalmiſte.

Auſſi (*e*) *dira l'Eternel au meſchant*,
Pourquoi vas-tu mes edits tant preſchant,
Et prens ma Loi en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine diſcipline:
Et que mes dits jettes & ne reçois?
Si un larron d'aventure apperçois,
Avec lui cours: car autant que lui vaux,
T'accompagnant de paillards & ribaux:
Ta bouche mets à mal & médiſances,
Ta langue braſſe & fraudes & nuiſances,
Cauſant aſſis pour ton prochain blâmer,
Et pour ton frere ou couſin diffamer:
Tu fais ces maux, & cependant que riens
Je ne t'en dis, tu m'eſtimes & tiens
Semblable à toi: mais quoi que tard le face,
T'en reprendrai quelque jour en ta face.

(*e*) *Pſeaume 50. je me ſers de la verſion de Clement Marot.*

Je confeſſe que le commun des hommes n'eſt point choqué des écrits de devotion qu'un indevot, & qu'un profane compoſe; mais les perſonnes d'un goût delicat ou difficile en ſont plus ſcandaliſées, que d'un écrit où un tel Auteur parleroit ſincerement. Optez, diſent ces perſonnes-là, ſoiez l'un ou l'autre, ne donnez point à l'Imprimeur aujourd'hui un Ouvrage de pieté, demain un livre de libertinage; nous ne voulons point une telle comedie; puis que vous perſeverez dans le mal, nous aimons mieux que vous en gardiez inceſſamment les aparences (*f*). Il ſeroit à ſouhaiter que perſonne ne ſe mêlat de faire des livres de devotion, ſans être bien perſuadé de ce qu'il dit, & ſans le mettre en pratique; car pour les perſonnes à reflexion, c'eſt un grand ſujet de ſcandale que de voir ſi ſouvent de la meſintelligence entre les penſées & les paroles de ceux qui font de tels livres, & plus encore entre leurs actions & leurs écrits.

(*f*) Quanto conſtantior idem
In vitiis, tanto levius miſer ac prior ille
Qui jam contento, jam laxo fune laborat.
Horat. Sat. 7. lib. 2. v. 18.

(*l*) *Que je parle de ſes* Ragionamenti.] Ils ſont diviſez en 3. parties, dont la derniere qui traite de la Cour & du jeu des cartes, eſt beaucoup plus ſuportable que les autres. La premiere traite des deſordres des Nones, des femmes mariées, & des filles de joie. Il ſuffit de dire en general que la ſeconde eſt l'eſprit & l'hiſtoire du *Putaniſme*. Quelque abominables que ſoient ces Dialogues, ils le ſont beaucoup moins que le livre qu'on lui attribuë, *de omnibus Veneris ſchematibus*.

Voici une remarque qui m'a été envoiée. „ Ce „ (*g*) livre (*De omnibus Veneris ſchematibus*) qu'on „ attribuë ici à l'Aretin, & que bien des gens croiront „ peut-être avoir été compoſé par lui en langue Lati„ ne, à cauſe que par honnêteté vous lui donnez un ti„ tre Latin, n'eſt autre choſe qu'un recueil conte„ nant ſeize figures deshonnêtes gravées par le fa„ meux Marc Antoine de Boulogne d'après les deſ„ ſeins de Jules Romain, au bas de chacune deſquel„ les étoit un Sonnet de l'Aretin. Il en parle dans „ une lettre du 29. de Novembre 1527. par laquelle „ il mande au Seigneur Ceſar Fregoſe qu'il lui envoie „ *il libro de i Sonetti e de le figure luſſurioſe*. Le Va„ ſari & Mr. Felibien après lui ont dit que ces figures „ & ces Sonnets étoient au nombre de 20. Mais l'A„ retin lui-même dans la dedicace qu'il en fit en 1537. „ à ce Battiſta Zatti dont j'ai parlé, n'en compte que „ XVI. Il y a un Dialogue de *Maddalena* & de „ *Giulia*, qui a pour titre *la putana errante*, où il eſt „ traité au long *de i diverſi congiungimenti* juſqu'au „ nombre de (*h*) trente-cinq. L'Aretin, quoi que „ l'Ouvrage ait toûjours été imprimé ſous ſon nom, le „ deſavouë, & dit qu'il eſt d'un de ſes éleves nommé „ le Veniero. Voici comme il s'en explique dans „ ſon *Capitolo* au Duc de Mantouë:

„ *Ma perch' io ſento il preſente all' odore*,
„ *Un' operetta in quel cambio galante*.
„ *Vi mando hora in ſtil ladro traditore*
„ *Intitolata* la putana errante.
„ *Dal Veniero compoſta mio creato*,
„ *Che me in dir mal quatro giornate inante*. „

(*g*) *Mr. de la Monnoie ubi ſupra.*

(*h*) *C'eſt ſurpaſſer du quadruple l'ancienne debauche*,
quales nec Didymæ ſciunt puellæ
Nec molles Elephantidos libelli
Sunt illic Veneris novem figuræ.
C'eſt ainſi que Lindenbruch not. in priapeia *p. m. 305. cite l'epigramme 43. du 12. livre de Martial: d'autres liſent* novæ *au lieu de* novem.

J'ajoûte à cela un beau paſſage de Mr. Chevillier: (*i*) *Ce fut environ l'an 1525. que Jule Romain, le plus celebre Peintre d'Italie, pouſſé par l'Ennemi du ſalut des hommes, inventa des Deſſeins pour graver vingt Planches. Les ſujets en ſont ſi deshonnêtes, qu'on n'oſe pas ſeulement les nommer. Pierre Aretin, diffamé dans le Public, qui le connoit pour un impie & pour un Athée, compoſa des Sonnets pour chaque deſſein. George Vaſari, qui rapporte cette Hiſtoire dans ſon Livre de la Vie* des

(*i*) *Chevillier, Origine de l'Imprimerie de Paris p. 224.*

Ils furent imprimez (K) pendant sa vie, mais on a de la peine à deterrer quand ils le furent pour la premiere fois. Nous avons six volumes de ses (L) lettres qui ne valent pas grand' chose. Ses * Ouvrages de devotion n'ont pas eu beaucoup de debit, & neanmoins ils ont trouvé des approbateurs † qui leur ont donné beaucoup de loüanges. Les Comedies qu'il fit en prose sont beaucoup meilleures dans leur espece. Il mourut environ l'an 1556. (LΔ) à l'âge de 65. ans plus ou moins.

On

* *Voiez la remarque H.*

† *Voiez la remarque H.*

des Peintres, dit qu'il ne sçait lequel seroit le plus impur, ou de jetter ses yeux sur les Desseins de Jule, ou de s'arrêter à lire les Sonnets d'Aretin: Io non so qual fusse piu o brutto le spettacolo de i Designi di Giulio all' ochio, o le parole dell' Aretino à gl' orecchi. 3. Part. pa. 302. *Un Graveur appellé Marc-Antoine, osa bien faire servir son burin pour graver sur ces vingt Planches tant d'infamies. Le Pape Clement VII. le fit mettre en prison: mais le Cardinal Medicis lui sauva la vie. Et si grand que fût le merite de Jule dans la Peinture, il auroit été châtié tres-rigoureusement s'il ne se fût retiré à Mantouë. Il arriva en l'année 1527. que Rome fut pillée par l'Armée de Charles-Quint, le sort de ce Graveur fut, qu'ayant perdu tous ses biens, il fut obligé de quitter la Ville, & mourut quelque-tems aprés.* Mr. Chevillier ajoûte, que Mr. Jollain Marchand de la ruë St. Jaques à Paris, sachant *où il y avoit de ces planches infames qui representoient ces desseins abominables de Jule, & ces Sonnets impurs de l'Aretin,* y alla, *& les acheta cent écus dans le dessein de les detruire, ce qu'il executa . . . . Il a toûjours crû que c'étoient les planches originales gravées par Marc Antoine qu'il avoit detruites.*

(K) *Ils furent imprimez pendant sa vie, mais on a de la peine.*] La preface de l'edition de 1584. ne permet pas de douter du 1. de ces 2. faits. Le Libraire sous le nom suposé de Barbagrigia (a) declare que l'Auteur avoit resolu de publier ses Dialogues divisez par journée à la maniere de Boccace, & comme ils le sont dans l'edition que j'ai cottée; mais que d'autres le devancerent, & qu'ils publierent cet Ouvrage contre son gré, & en assez grand desordre. Je joins à cela quelque chose de plus precis, & je le fais avec d'autant plus de satisfaction, qu'en même tems je m'acquite d'un devoir indispensable envers Mr. Minutoli, par le temoignage public que je lui donne de mon estime singuliere, & du grand prix que je mets à l'amitie dont il m'honore. J'avois consulté cet habile Professeur de Geneve, & voici l'extrait qu'il me communiqua d'une lettre qu'on lui avoit écrite de Dijon. „ Il faut, „ Monsieur, vous parler presentement d'un livre qui „ est fort oposé (b) à celui-là, qui est les *Ragionamenti di Pietro Aretino:* vous souhaitez que je vous „ éclaircisse de quelques choses qui les regardent. „ Les *Ragionamenti*, ou Entretiens capricieux de l'A„ retin ont paru avant sa mort, il n'en faut point „ douter, puis qu'en 1551. il y a eu une invective de „ Joachim Perion, Moine Benedictin contre l'Auteur „ des *Ragionamenti*, qui ne mourut (c) qu'en 1556. „ Antonio Francesco Doni dans la premiere partie de „ sa Librairie publiée en 1550. qui contient les livres „ imprimez, parle de deux Dialogues (d) *delle Donne* qui sont differens des *Ragionamenti*, dont il ne „ dit pas un mot, parce qu'assurement ils n'etoient „ pas encore imprimez. A l'egard des *lettres*, il n'y „ a que le seul premier volume qui merite d'être lu, „ quoi qu'il ne contienne presque rien de satirique: „ les autres cinq sont extremement fades, & vous „ pouvez vous en tenir la dessus à Monsieur Menage „ dans le Menagiana, qui leur fait encore trop d'hon„ neur quand il les estime pour le stile.„ Dans une autre lettre Mr. Minutoli a eu la bonte de me faire part de deux remarques, qu'il fit en lisant les lettres des hommes illustres publiées par Jean Michel Brutus. Il trouva ces paroles à la page 369. dans une lettre de Jean Maludanus à Denys Lambin; *Pœnè me fugerat quod scribendum in primis fuisse arbitror. A Perionio editam esse audio orationem adversus Petrum Aretinum. Periculum est ne ut jampridem principum, ita posthac & μοναχῶν flagellum esse & nominari velit lacessitus Aretinus.* Il n'y a dans cette lettre que la date du jour, *Nonis Maii*, mais comme la reponse de Lambin est datée *Nonis Junii anno* CIƆ IƆ LI. il est aisé de conjecturer en quelle annee Maludanus lui avoit écrit. Mon lecteur sera bien aise de trouver ici ce que Lambin qui etoit alors à Rome, jugeoit de la harangue de Perion. *Perionii orationem in Petrum Aretinum jampridem legeramus, sed multo non sine risu. Quid enim magis ridiculum excogitari potest quam hominem Benedictinum, Philosophum, Ciceronianum, Theologum, cum P. Aretino verbis decertare? Omnino suæ existimationi parum consuluisse judicatur, nam quid arguit illum esse impurum, sceleratum, impium, quid tum postea? Tales homines non verbis aut scriptis castigandi, sed legibus & pœnis sunt coërcendi. Sed hac de re alias plura.*

QUANT à la seconde partie du texte de cette remarque, lisez ce qui suit, & vous admirerez l'exactitude & l'étenduë des recherches de l'habile homme que je cite. „ (e) Il est difficile de marquer le tems pre„ cis de la premiere édition des *Ragionamenti*, tant par„ ce qu'elle est devenuë si rare qu'il est comme impos„ sible d'en trouver des exemplaires, que parce que les „ dialogues qui composent les deux parties de cet Ou„ vrage ne parurent pas tous en meme tems. La „ premiere partie preceda l'autre de quelques années, „ & ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elles étoient toutes „ deux imprimées en 1537. Les epitres dedicatoires „ de l'une & de l'autre partie étant inserées dans l'é„ dition du 1. volume des lettres de l'Aretin à Veni„ se in folio par Francesco Marcolini en la meme an„ née. Le titre de ces *Ragionamenti* a varié. L'Au„ teur dans l'epitre dedicatoire de la 2. partie de ces „ entretiens apelle la premiere *i tre Giorni di capricci*, & meme simplement *dialogo*, car c'est ce qu'il „ entend par ces paroles *eccovi il dialogo*, lesquelles „ ne se trouvent pourtant pas dans cette même (1) „ epitre inserée parmi les lettres du 1. volume. Quel„ quefois au lieu de *Dialogo*, il dit tout au long com„ me dans l'epitre à son singe, *il Dialogo de la Nanna e de la Antonia.* Quelquefois comme dans son dia„ logue *della corte* par la *Nanna* il entend la premiere „ partie des *Ragionamenti*, & par la *Pippa* la seconde. „ Dans une lettre du 15. Mai 1537. à *Francesco da l'arme* il designe les deux parties par *i due Dialoghi*, „ de même que les designe aussi Anton Francesco „ (2) Doni par *Dialoghi due delle donne.* Il est cons„ tant que ces dialogues n'ont jamais eté intitulez „ *Ragionamenti* par leur Auteur. Ce n'est que de„ puis l'edition de 1584. qu'ils portent ce titre. Le „ veritable etoit *Capricci.* Perion (3) le reconoit „ dans son invective contre l'Aretin. Le Bandel se „ meprend lors que dans la 34. de ses nouvelles pag. „ 235. de la 1. partie il dit que la Zanina lisoit *la Nanna*: ce sont ses mots, *o Sia Raffaella de l'Aretino.* „ La Nanna en effet & la Raffaella sont deux Ouvra„ ges differens, & de differens Autheurs. Par la Nan„ na on doit entendre la premiere partie des Ragio„ namenti de l'Aretin: par la Raffaella le dialogue de „ *Madonna Raffaella* & de *Margareta* intitulé *della bella creanza delle donne*, qui aprend aux femmes à fai„ re des galans. Il est d'Alexandro Piccolhuomini, „ sous le nom de *Stordito Intronato* qui etoit son nom „ d'Academicien. Cette citation de la Nanna par le „ Bandel sert pourtant à faire voir que la 1. partie des „ *Ragionamenti* paroissoit tout au moins dès l'an 1535. „ puis que sur la fin de cette même nouvelle où est „ citée la *Nanna*, il est fait mention du Bernia comme „ alors vivant, lequel constamment, quoi que Mr. „ Baillet le mette aprés des Poëtes qui sont morts en „ 1606. mourut au mois de Mai de l'an 1535. *Il Bernia Vicario Poeta d'Aretino mori apopletico*, dit Paul „ Jove dans une lettre du dernier de Mai 1535. à l'E„ vêque de Faiance Ridolfo Pio dit depuis le Cardinal „ de Carpi, Nonce alors en France. Mr. Menage qui „ a fait un chapitre exprés du Bernia dans la 1. partie „ de son Antibaillet, n'a pas relevé cette faute. „

(L) *Six volumes de ses lettres qui ne valent pas grand' chose.*] Nous avons deja (f) vu sur ce sujet le jugement d'un savant homme de Dijon; il faut y joindre celui de Mr. Menage. *J'ai lu*, dit-il, (g) *toutes les lettres de Pierre Aretin, sans y trouver rien que j'aye jamais pu faire entrer dans aucun de mes livres. Il n'y a que du stile à prendre dans cette lecture.* On ne sauroit donner une idee plus expressive d'un Ouvrage sec, & tres-semblable à un logis deme[illegible] à une terre sablonneuse, en friche, à des landes, car Mr. Menage étoit un des hommes du monde qui savoit le mieux profiter de ses lectures, & qui possedoit le mieux l'art d'en varier les applications.

(LΔ) *Il mourut environ l'an 1556. à l'âge (h) de 65. ans plus ou moins.*] „ (i) Ce qui fait conjecturer que „ l'Aretin est mort ou sur la fin de 1555. ou dans l'an„ nee 1556. c'est que depuis le mois d'Octobre 1555. „ date de l'Epitre dedicatoire du dernier volume de „ ses lettres, il ne se voit pas qu'il ait rien écrit, & „ que le Ruscelli qui écrivoit son Rimario en 1557. y „ parle de l'Aretin comme d'un homme mort depuis peu.

(a) Hoggi vi presento di loro una buona parte. . . da me ridotte ne la maniera ch'egli le compose, e ne la medesima maniera ch'egli haveva diterminato di farle la prima volta stampare, s'altri (contra sua voglia) non l'havessero prima di lui date per mezzo de la stampa in luce assai male acconcie: conciosia cosa che Giornate questo nomasse per seguitare l'alte pedate del gran Giovanni Boccaccio.

(b) *On venoit de parler du livre de Mr. Baillet touchant la devotion à la Sainte Vierge.*

(c) *Voiez la remarque LΔ.*

(d) *Freher met ces deux Dialogues entre les Oeuvres de l'Aretin, & ne parle point des* Raggionamenti. *Peut-être que ces deux Dialogues sont cette premiere édition qui fut faite contre la volonté de l'Auteur, & dans un autre ordre que la sien.*

(e) *Mr. de la Monnoie ubi supra.*

(1) *Où il y a encore une autre variation considerable, qui est qu'aprés ces mots* e per non difraudare il mio grado, *tout ce qui suit jusqu'à* e lo sa Milano come cadde *inclusivement est entierement omis, au lieu de quoi il y a* usaro le parole cadute de la sacra bocca del magno Antonio da Leva l'Aretino è più *&c.*

(2) *Libraria del Doni parte 1. pag. 39. tournée.*

(3) Scripsit enim, *dit-il*, atque edidit nefarium librum quemdam quem *capriccium* à caprarum lascivia & libidine inscripsit. *Et plus bas*, Galli plerique jam Italicè sciunt quo quidem sermone istius *Capricius* aliique libri scripti sunt.

(f) *Dans la colonne precedente.*

(g) *Menagiana pag. 396. de la 1. édition de Hollande.*

(h) *Voiez ci-dessus p. 327. à la marge de la 1. colonne.*

(i) *Mr. de la Monnoie ubi supra.*

On conte qu'il se mit si fort à rire * entendant des discours sales, qu'il renversa la chaise sur quoi il étoit assis, & qu'en tombant il se blessa à la tête, & mourut sur l'heure. Il se trouva mal d'avoir fait des vers contre Pierre Strozzi, car ce brave homme le menaça de le faire poignarder jusques dans le lit, ce qui étonna tellement ce Poete qu'il n'osoit laisser entrer personne dans sa maison, & qu'il n'eut pas le courage de sortir pendant que Strozzi sejourna dans les Etats de Venise. Je citerai mon (M) Auteur. Notez que ce Poëte si satirique prodiguoit les loüanges avec les derniers excés. Nous trouvons les hyperboles les plus pompeuses, & les flateries les plus rampantes dans les lettres qu'il écrivoit aux Rois, & aux Princes, aux Generaux d'armée, aux Cardinaux, & aux autres Grans du monde. Tant s'en faut que l'on voie là les airs d'un Auteur qui se fait craindre, ou qui exige des rançons, que l'on y voit toute la bassesse d'un Auteur qui demande très-humblement un morceau de pain. Il se sert d'expressions touchantes pour representer sa pauvreté; il recourt même au langage de Canaan, je veux dire aux phrases devotes, qui peuvent le mieux exciter la compassion, & animer à la charité les personnes qui attendent de Dieu la recompense de leurs bonnes œuvres. Il ne faut pas oublier que l'un des sujets de ses importunitez étoit la dot (N) de sa chere fille Adria. Il se donna mille peines pour la marier, & il la vit si (O) malheureuse dans cet état, qu'il se repentit de son impatience. Fatalité trop ordinaire parmi les hommes; car combien y a-t-il de choses qui les inquietent extrêmement lors qu'elles ne sont point faites, & qui les chagrinent encore plus lors qu'elles le sont?

* Infandas obscœnitates de meretricibus, ut ajunt, sororibus suis, cum audiret, ex risu sellam in qua sedebat evertisse, occiputque vehementer graviterque ad terram afflixisse atque allisisse ut exemplo nequissime interiret. *Ant. Laurentinus Politianus in dialogo de risu pag. m. 78.*

☞ ARGYROPYLE † (JEAN) nâtif de Constantinople, se retira en Italie pendant **que les Turcs (A) bouleversoient toute la Grece. Il fut très-bien accueilli par Cosme de Medicis,**

† *Et non pas* Argirophile *ni* Argyrophile *comme dans Moreri.*

„ peu. *Onde il mio Aretino di buona memoria*, dit-il „ au mot Rosta dans le vocabulaire qui est à la fin du „ Rimario. Que ce soit en 1557. que ce Rimario ait „ été composé, cela paroit par le passage que j'en ai „ marqué cy dessus (z) au sujet de Silvio Antoniano.„ Paul Freher (a) s'abuse en disant qu'Aretin mourut vers l'an 1566.

(M) *Je citerai mon Auteur.*] C'est Remi de Florence. *Volse*, dit-il (b), *Pietro Aretino burlare & motteggiare il Sig. Piero Strozzi, quando egli diede Marano a Venetiani, e gli fece un Sonetto, che commciava:*

Mentre il gran Strozzi Arma virumque cano, &c.

Ma il Signor Pietro come huomo valeroso, & che non voleva sue burle nè suoi motti, gli fece intendere, che attende, e ad altro, perche lo farebbe ammazzare insin nel letto. Onde il povero Aretino, che conosceva il Signor Pietro huomo piu da farlo che da dirlo, si mise tanto spavento, che serrato in casa, nè dando ingresso a persona alcuna, guardava pure se i pugnali piovevano, & menò giorno e notte una vita infelicissima, e per fin che lo Strozzi stette in paese de' Venetiani, non ardì mai uscir di casa. Je m'imagine que quand il se vit hors de danger, il fit comme la truie lavée.

(N) *La dot de sa chere fille Adria.*] Il l'aimoit avec beaucoup de tendresse, & il s'étoit engagé à compter mille ducats à celui à qui il la promit en mariage. Ce futur n'étoit pas un homme qu'on pût renvoier au premier livre qu'on dedieroit: une telle assignation que certains Auteurs ont emploiée auprès de leurs creanciers, n'étoit point capable de le contenter; il stipula que mille ducats lui seroient comptez, avant qu'il donnât l'aneau à sa future. (c) *Mille ducati è la promessa da me fatta allo sposo in contanti, prima che se le dia l'anello.* Il falut que l'Aretin fit servir au paiement de cette somme (d) la chaine d'or qu'il avoit reçuë du Prince d'Espagne. Il s'adressa au Cardinal de Lorraine pour en être secouru dans cette necessité; je ne sai point s'il en obtint quelque chose, mais je sai qu'il fut secouru du Duc de Florence. La lettre (e) de change que ce Prince fit expedier, portoit (f) qu'on ne la paiât que sur de bonnes attestations que le mariage avoit été consommé. Cette condition fit hâter les noces: le pere eût voulu les diferer parce que la jeune Adria lui paroissoit d'un âge trop tendre, mais il falut passer par dessus cette consideration. Il dit que sa fille en se mettant au lit nuptial parut être une victime pure mise sur l'autel sacré: (g) *Per importarmi piu l'honore della parola obligata, che il rispetto della etade tenera; consentij, che la innocentia, si copulasse co'l sacramento. Ella nello entrare nel letto, parue una ostia pura, posta sopra l'altare sacro.* Il paroît que le beau-fils n'exigea point à toute rigueur que la somme lui fût comptée en bonnes especes avant les noces, il se contenta d'être nanti de la chaine d'or que le fils de l'Empereur avoit donnée à l'Aretin, d'en être, dis-je, nanti pour la sureté de ce qui manquoit aux mille ducats; mais cela ne laissoit pas d'embarrasser le beau-pere, qui avoit envie de conserver cette chaine d'or, & qui se voioit chargé de sa fille jusques à ce que toute la somme fût paiée: car avant l'entier paiement le gendre ne vouloit point amener chez lui son épouse. Le Duc de Florence fut encore importuné, & debourса (h) quelque chose.

(O) *Il la vit si malheureuse dans cet état.*] Ce mariage ne fut pas heureux. la pauvre Adria fut si maltraitée chez son mari (i) qu'elle fut contrainte de s'en retourner chez son pere; mais son mari lui aiant promis un traitement plus commode elle se laissa persuader la reünion, & ne fut pas plus heureuse qu'auparavant. On continua de lui ravir le pouvoir des clefs, pouvoir qui ne tombe jamais en quenouille dans l'Eglise, mais qui est affecté aux femmes dans le menage. Elle ne pouvoit ni manger ni boire que quand il plaisoit à d'autres de disposer de la clef en sa faveur: on la chicanoit éternellement sur ses parures, on ne vouloit point qu'elle portât des joiaux, & on la vouloit contraindre à vendre un diamant que son pere lui avoit donné: elle étoit donc attaquée par les endroits les plus sensibles; c'étoit vouloir lui arracher les entrailles. L'Aretin implora pour elle la protection de la Duchesse d'Urbin (k). Quel crevecœur de se voir si meprisé de son gendre, pendant que son nom faisoit du (l) bruit jusques à la Cour de Perse! Quelle amertume domestique au milieu des pretenduës douceurs d'une grande reputation! Pouvoit-on se consoler en considerant que ce brutal meprisoit aussi le Duc de Florence, qui lui avoit tant recommandé de bien traiter son épouse? C'étoit au contraire un nouveau sujet de confusion pour la personne qui avoit choisi un tel gendre. (m) *Benche in quanto al non fare nissuna stima di me simil' cane, non è maraviglia, è ben' da stupire del si poco rispetto che mostra d'havere lo asinaccio al gran' Duca, la cui benignita mansueta, uscendo noi di Pesaro, per il viaggio di Roma, cosi qual' era a cavallo, chiamollo, & dissegli. Se tu vuoi che non ti si manchi di gratie, tratta la moglie tua, si come di me nata fusse.* Notez que Pierre Aretin eut une autre (n) fille qu'il souhaitoit fort de marier.

(A) *Pendant que les Turcs bouleversoient toute la Grece.*] Je n'ai pas osé dire avec Moreri qu'il se retira en Italie après qu'ils eurent conquis Constantinople, car deux raisons me font douter de cela. L'une est, que Paul Jove dit (o) qu'Argyropyle fut poussé en Italie par la même tempête qui contraignit Theodore Gaza de s'y retirer. Or il observe que ce Theodore s'y refugia lors qu'Amurath (p) ébranloit toute la Grece par ses armes victorieuses. C'est nous porter à croire qu'Argyropyle quitta son païs avant que la ville de Constantinople eût été prise par les Ottomans. Ma seconde raison est qu'il adressa un traité de consolation à l'Empereur de Constantinople. J'avoue que pour faire de ceci un bon argument il faudroit prouver qu'il composa cette piece en Italie, & je confesse que je ne puis point le prouver. Ainsi je ne vous donne cette observation que pour un motif de demeurer en suspens. Paul Jove est bien condamnable d'avoir negligé la chronologie autant qu'il l'a negligée dans ses éloges, car il lui eût été facile de deterrer la date des charges, & des voiages, & de la mort de ses illustres. Cela soit dit en passant. Vossius (q) observe que ce traité d'Argyropyle, & sa Monodie, & son livre

Tt

(z) *Voiez ci-dessus p. 270. col. 2.*

(a) *Paul. Freher in Theatro pag. 1461.*

(b) *Remigio Fiorentino consideraz. civili sopra Guicciardini c. 6. fol. 8. verso.*

(c) *Aretin lettre 145. du 5. livre fol. 72. verso, edit. de Paris 1609.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Voiez la 24. lettre du même livre. Elle est datée de Venise l'an 1548.*

(f) *Voiez la 110. lettre du 5. livre. Elle est datée du mois de Mars 1549.*

(g) *Ibid. fol. 102.*

(h) *Voiez le 6. livre des lettres de l'Aretin fol. 121.*

(i) *Voiez le sixième livre de ses lettres fol. 281.*

(k) *Sa lettre à la Duchesse d'Urbin est datée de Venise au mois de Novembre 1554.*

(l) *Voiez la remarque A Δ.*

(m) *L'Aretin au feuillet 282. du 6. livre de ses lettres.*

(n) *Elle s'appelloit Austria; Voiez la 210. lettre du 5. livre & le feuillet 258. du 6. livre.*

(o) *Paulus Jovius, elog. c. 27. p. m. 64*

(p) Amurathe Græciam omnem victricibus armis quatiente in Italiam venit. *Id. ib. c. 26. p. 61.*

(q) *Vossius de Histor. Græcis lib. 4. cap. 19. p. m. 493.*

dicis, qui lui donna à instruire son fils Pierre, & son petit-fils * Laurent, & qui le fit Professeur en Grec dans la ville de Florence. Il temoigna sa gratitude dans la traduction qu'il fit de la Physique & de la Morale d'Aristote. Il eut un bonheur tout particulier dans ce travail, puis que Theodore Gaza qui avoit composé une semblable version la jetta au feu, afin de ne point prejudicier à la fortune d'Argyropyle son bon ami. Gaza le surpassoit en éloquence, sa version eût offusqué infailliblement celle-là; & comme il n'ignoroit pas l'ambition d'Argyropyle il lui fit un sacrifice qui de l'humeur dont il étoit, ne lui coûta pas beaucoup. C'étoit un homme qui ne se soucioit ni de loüanges, ni d'argent. Les discours d'Argyropyle degoûterent & fatiguerent les hommes doctes, & sur tout quand il soutint que Ciceron avoit ignoré le Grec. Il quitta la Toscane dans un tems de peste, & s'en alla à Rome, & y fit des leçons sur le texte Grec d'Aristote. Ses gages furent considerables; mais comme il aimoit à manger beaucoup, & à boire tout autant, & que sa complexion pouvoit soutenir la charge il depensoit tout ce qu'il gagnoit. On croira donc aisément ce qui a été (B) raporté touchant sa bedaine. Il mourut à l'âge de 70. ans: ce fut d'une fievre qu'il gagna pour avoir mangé trop de melons †. Il temoigna beaucoup de constance ‡ lors qu'un de ses fils fut tué à Rome. On a remarqué qu'il fut (C) le premier des Grecs qui enseigna la Philosophie dans cette ville-là. Il disputoit avec beaucoup de vigueur, & il avoit une science fort étenduë. Il laissa ⸸ un fils qui fut un excellent Musicien. Les jugemens (D) qu'on a fait de ses versions diferent extrêmement les uns des autres.

* *Et non pas son neveu comme dans Moreri.*

† *Tiré de Paul Jove, elog. c. 27.*

‡ *Petrus Alcyonius in Medice legato priore.*

⸸ Obiit relicto filio Isacio nobili Musico. *V. laterran. lib. 21. pag. 776.*

ARIARATHES, nom de plusieurs Rois de Cappadoce. Voiez l'article CAPPADOCE.

ARIGONI (POMPÉE) Cardinal & Archevêque de Benevent, étoit né à Rome l'an 1552. Pendant qu'il étoit du nombre des Avocats Consistoriaux il plaida les affaires de Philippe II. Roi d'Espagne. Il harangua sous le Pontificat de Sixte V. pour montrer qu'il faloit canoniser le bienheureux Diegue d'Alcala. Il fut fait Auditeur de Rote l'an 1591. & Cardinal en 1596. & il exerça la charge de Dataire sous Leon XI. & sous Paul V. L'Archevêché de Benevent lui fut conferé par ce dernier Pape. Il mourut le 4. d'Avril 1616. à la Tour des Grecs auprès de Naples, où il s'étoit retiré pour changer d'air. Son corps fut porté à Benevent, où ses neveux lui firent faire un tombeau de marbre dans l'Eglise Metropolitaine. Outre la harangue dont j'ai parlé qui a été imprimée par Pierre Galesini β, on a des lettres Latines de nôtre Pompée parmi celles de Jean Batiste Lauri. Pour ce qui est de ses decisions de la Rote, elles ne sont qu'en manuscrit dans les cabinets de plusieurs Savans. Charles Carthari lui donne beaucoup d'éloges dans sa liste des Avocats Consistoriaux γ.

β *In libello pro canonizatione B. Didaci Complutensis. Voiez aussi Franciscus Pegna in vita ejusdem Didaci.*

γ *Ex Biblioth. Romana Prosperi Mandosii.*

ARIMANIUS, l'une des principales Divinitez des Perses. Cette nation devoit sa Philosophie à Zoroastre, dont les Manichéens renouvellerent l'un des dogmes les plus fondamentaux, savoir qu'il y a deux premiers Principes, l'un du bien, l'autre du mal. Les Perses nommoient

vre *de regno*, & ses parallèles entre les Princes anciens & modernes sont dans la Bibliotheque du Roi très-Chretien. Mr. Moreri qui n'avoit jamais vu ces Ouvrages, assure pourtant que l'Auteur les a consacrez à la gloire de la Maison de Medicis. Que ne se contentoit-il d'assurer cela touchant les versions d'Aristote? car son guide (a) ne va pas plus loin.

(a) *Paul. Jovius ubi supra. c. 27.*

(B) *Ce qui a été raporté touchant sa bedaine.*] Citons Paul Jove. (b) *Vini & cibi aque avidus & capax, & multo abdomine ventricosus immodico melopeponum esu autumnalem accersivit febrem, atque ita septuagesimo ætatis anno ereptus est.* Mourir de trop manger est une chose honteuse à tous les humains, mais sur tout aux gens de lettres. Il vaudroit mieux pour la gloire d'Argyropyle qu'il fût mort de faim, ou d'inanition. Ne prenons pas neanmoins la masse énorme de son ventre pour une raison à oposer à ceux qui le loüent d'avoir eté fort habile: le succés d'un tel combat seroit incertain. Voiez les recueils qu'on étalera dans les remarques de l'article *Gorgias.*

(b) *Jovius ib. p. 65.*

(C) *On a remarqué qu'il fut le premier des Grecs qui enseigna . . . . Il disputoit &c.*] Politien son disciple va être cité; lisez ces paroles de Hornius: (c) *Primus ex Græcis Romæ philosophiam professus fuit* Argyropylus, *cujus sectatorem se fuisse memorat* Angelus *Politianus Miscell. cap. 1. eumque cum literarum Latinarum minime incuriosum, tum sapientiæ decretorum, disciplinarumque adeo cunctarum quæ Cyclica à Martiano dicuntur, eruditissimum illis temporibus habitum atque in disputando acerrimum.*

(c) *Hornius, Histor. Philosoph. lib. 6. c. 6. pag. 304. 305.*

(D) *Les jugemens qu'on a faits de ses versions diferent extremement.*] Mr. de Thou observe que Perion voulant s'éloigner de la methode d'Argyropyle se jetta dans une autre extremité. Il trouvoit qu'Argyropyle avoit traduit Aristote plus fidelement qu'elegamment, c'est pourquoi il entreprit une traduction qui fût capable de plaire à ceux qui aiment la belle Latinité; mais en s'attachant trop à l'elegance du style, il se fit accuser de ne suivre pas le sens de l'Auteur. (d) *Is* (Joachimus Perionius) *cum Aristotelem hactenus à Johanne Argyropylo fideliter potius, quàm ornatè versum auribus Latinis proponendum statuisset, dum elegantioris stili potiùs quàm veri rationem plerumque Ciceroni suo addictus habet, in contrariam ab Argyropylo reprehensionem incidit.* Ce jugement revient à ceci, les traductions d'Argyropyle sont fideles, mais sans graces, & sans ornemens. D'autres en jugent d'une façon toute oposée, car ils disent que l'on y trouve plus d'élegance que de fidelite, & ils le blâment de n'avoir pas traduit mot pour mot son original, selon le devoir, ajoûtent-ils, de ceux qui traduisent la Sainte Ecriture, & Aristote. (e) *Aliquot Aristotelis libros convertit magis eleganter quam fideliter, cum in hoc philosopho haud aliter quam in sacris literis verbum verbo reddere oporteat.* Si nous consultons un Professeur de Louvain nous trouverons mal fondé ce jugement de Volaterran, nous verrons qu'Argyropyle s'attacha plus servilement aux paroles qu'aux pensées d'Aristote, & que ses versions ne peuvent passer ni pour fideles, ni pour élegantes. Voici les paroles de ce Professeur: (f) *Superiori seculo, quidam verba verbis ita admensi sunt, ut sententiam depravarint, non aliter quam indocti pictores, qui operosi in cultu effingendo, membra secundum vestem distorquent: quum Apelles, Parrhasiique prius nudum corpus efformare, quam amictum superinducere soleant. In quorum numero Argyropilum reponas, & Ruffinum, alterum interpretem Aristotelis, alterum Gregorii Nazianzeni, de quibus verè id hemistichium dici potest: Dant sine mente sonum. Fit autem illud vel ex inscitia, vel ex κακοζηλίᾳ, quum enim sententiam apprehendere nequeunt, verba reddunt, quasi quod ipsi non intellexerint, alius ex illorum verbis intelligere queat, cum verba non minus ex sententia vim suam, & significatum accipiant, quam sententiam constituant. Aliqui rursus fidem existimant à numero verborum non discedere.* Quelques savans hommes pretendent (g) qu'on accuse là Argyropyle de s'attacher mot-à-mot à l'original, & s'il ne peut pas prendre la pensée & le sens de son auteur, *d'avoir recours à un circuit de paroles qui ne disent rien.* Je doute que ce soit exactement ce que Nannius a voulu dire. Mr. Huet (h) se conforme au jugement que Mr. de Thou a raporté, & par consequent il condamne celui de Volaterran. Il condamne aussi Paul Jove qui a preferé les versions de Gaza, à celles d'Argyropyle, & il declare que si celui-là est plus éloquent, celui-ci est plus fidele. (i) *Non efficies quin major quidem eloquentiæ laus Gazæ, accuratæ autem interpretandi Argyropylo debeatur.* Voiez ci-dessus la remarque B de l'article *Acciaioli* (*Donat*), & admirez la diversité de ces jugemens.

(d) *Thuan. Histor. lib. 23. pag. 472. ad ann. 1559.*

(e) *Volaterr. lib. 21. pag. 776.*

(f) *Petrus Nannius, Alcmarianus in Collegio Buslidiano apud Lovanienses Latinus Professor, συμμίκτων lib. 1. cap. 3. p. m. 6.*

(g) *Voiez Mr. Baillet. Jugem. des Sçav. to. 4. n. 814. pag. 355.*

(h) *Huetius de claris interpret. p. m. 239.*

(i) *Id. ib.*

loient Oromasdes la Divinité qu'ils reconoissoient pour le principe de tout bien, & pour l'auteur du premier état où les choses furent produites, & ils appelloient Arimanius la Divinité qu'ils reconoissoient pour le principe du mal, & pour l'auteur de la corruption dans laquelle la premiére nature est tombée. Ils disoient qu'Oromasdes aiant produit les bons Esprits, & les étoiles, enferma celles-ci (A) dans un œuf, & qu'Arimanius produisit les mauvais Genies qui casserent cet œuf, d'où sortit la confusion, & le mélange du bien & du mal. Ils ajoûtoient qu'enfin aprés plusieurs combats, où la victoire seroit tantôt d'un côté tantôt de l'autre, Oromasdes vaincroit pleinement Arimanius, & le perdroit sans ressource; ce qui seroit suivi d'un grand bonheur pour le genre humain, & d'un changement très-commode, qui feroit que le corps de l'homme seroit transparent, & qu'il se conserveroit sans nourriture β.

β Tiré du Telluris Theoria sacra du Docteur T. Burnet, l. 2. ch. 10. pag. 289. 290. qui cite Plutarque de Isid. & Osir.

ARIMINI (GREGOIRE D') Cherchez RIMINI.

ARION, cheval admirable, & tout autrement fameux dans l'Histoire poëtique, que Bucephale dans l'Histoire d'Alexandre. On parloit diversement de son origine, quoi qu'on s'accordât à lui donner du divin. Les uns disoient γ que Neptune voulant procurer aux hommes les utilitez que les chevaux étoient capables de leur aporter, donna un coup de trident sur la terre dans la Thessalie, & en fit sortir subitement deux chevaux dont l'un fut nôtre Arion. D'autres disoient que (A) Neptune disputant avec Minerve à qui nommeroit la ville d'Athenes, il fut dit par les Dieux que celui qui feroit un meilleur present aux hommes donneroit son nom à cette ville. Là-dessus Neptune frapa le rivage, & en fit sortir un cheval; mais Minerve produisit un olivier, & remporta la victoire, parce qu'on jugea que la paix dont l'olivier est le symbole, vaut mieux que la guerre à quoi le cheval est propre. Or il y en a qui pretendent que le cheval qui fut produit par Neptune en cette rencontre eut nom *Arion*. D'autres disent que ce cheval eut Ceres pour mere, & Neptune pour pere δ. Cette Déesse errant par le monde pour chercher sa fille, rencontra Neptune qui lui parla fortement d'amour, desorte que comme elle ne se trouva point disposée à le contenter, elle jugea à-propos de prendre la forme d'une cavalle. Ceci se passa auprès de la ville d'Oncium dans l'Arcadie. Ceres eut beau paître parmi d'autres animaux, Neptune ne laissa pas de la discerner, & de jouir d'elle metamorphosé en cheval. Elle s'en fâcha d'abord, & puis s'apaisa & se lava dans la riviere voisine. Elle eut de Neptune non seulement une fille, dont il n'étoit pas permis de dire le nom aux profanes; mais aussi nôtre cheval Arion. Il y en a qui disent ε qu'elle étoit (B) sous la forme d'une Furie lors que Neptune l'engrossa de ce cheval, ou qu'en * effet une Furie le procrea du fait de Neptune. Le Poëte Antimachus cité par Pausanias ne lui donne point d'autre origine que la terre dans l'Arcadie: mais Quintus Calaber le fait fils du (C) vent Zephyre, & d'une Harpie. Quoi qu'il en soit on a cru qu'il avoit (D) été nourri par les Nereïdes, & qu'étant quelquefois attelé avec les chevaux marins de Neptune au char de ce Dieu †, il l'avoit traîné avec une vitesse incroiable par toutes les mers. Il avoit cela de rare, que du côté droit ses pieds ressembloient ‡ à ceux d'un homme. Hercule le montoit lors qu'il prit la ville d'Elide, & puis il en fit present à Adraste. C'est ce que nous aprend Pausanias, qui ajoûte qu'Antimachus en faisoit Adraste le troisiéme possesseur (E). Hesiode ⸸ le represente au service d'Hercule dans le combat contre Cygnus. Stace

γ Lutatius in Statii Theb. l. 4. v. 43.

δ Pausanias l. 8. pag. 257.

ε Τῶνσ in Ποσειδῶνος ἐγέννησε Δημήτηρ εἰκασθεῖσα Ἐριννύϊ κατὰ τὴν συνουσίαν. Hunc ex Neptuno genuit Ceres similis facta Erynni in coitu. *Apollod.* l. 3.

* Ἀρίων ὁ ἵππος Ποσειδῶνος υἱὸς, καὶ μιᾶς τῶν Ἐριννύων. Arion, equus Neptuni filius & unius ex Erynnibus. *Hesychius.*

† *Stat. Theb. l. 6. v. 308.*

‡ *Lutatius in Stat. Theb. l. 6. v. 302.*

⸸ *Hesiod. in clyp. Herc.*

(A) *Enferma celles-ci dans un œuf.*] J'ai averti en un autre (a) endroit que je toucherois ici quelque chose touchant l'œuf, qui selon l'ancienne Theologie des Paiens avoit servi à la production des êtres lors que le cahos fut debrouillé. Je dis donc que suivant les Pheniciens l'air obscur, & le cahos avoient été le principe de toutes choses. Cet air obscur est sans doute la même chose que d'autres apellent la nuit, & à laquelle ils attribuent la generation d'un œuf, duquel l'amour & le genre humain sortirent. *Τίκτει (b) πρώτιστον ὑπηνέμιον Νὺξ ἡ μελανόπτερος ᾠόν.* On peut ingenieusement expliquer cela de la terre, & l'ajuster avec les paroles de Moïse, en suposant (c) que les parties les plus grossieres de cet air obscur & épais se precipiterent sur la circonference de l'abime, où elles trouverent une écume grasse & gluante, avec quoi elles s'embarrasserent pour former ensemble une espece de limon, qui s'étant durci devint la terre habitable. Quelques Anciens (d) ont dit qu'une colombe couvant un œuf avoit produit Venus ou l'Amour. Lucius Ampelius (e) a dit que c'étoit un œuf de poisson; *Ovum piscis columbam adsedisse dies plurimos, & exclusisse Deam Benignam.* Le (f) Docteur Burnet entend le chaos par l'œuf, le Saint Esprit par la colombe, & la terre par Venus. Mais il semble qu'il ne faudroit pas borner à la seule production de la terre cette Venus qui sortit de l'œuf, il faudroit entendre toute la machine du monde. Ce Docteur remarque que l'œuf étoit une chose fort sacrée dans les mysteres de Bacchus, à cause de sa conformité avec l'Etre qui engendre & qui enferme tout en lui-même (g); *Ὡς μίμημα τοῦ τὰ πάντα γεννῶντος καὶ περιέχοντος ἐν ἑαυτῷ.* Il n'oublie pas d'observer (h) que l'expression de Moïse a du raport à l'action des poules qui couvent. *Huic doctrinæ de* Ovo mundano *deeaque interpretationi tacite favere mihi videtur* incubatio Spiritus Sancti *in abyssum, de qua Moses in prima telluris productione, ubi ad ovum manifesto alluditur.*

(A) *Que Neptune disputant avec Minerve.*] Servius nous aprend cela sur ces paroles de Virgile:

- - - (i) *Tuque ô, cui prima frementem*
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,
Neptune. - - - - -

Voiez aussi Probus sur ce même passage de Virgile.

(B) *Sous la forme d'une Furie.*] Barthius (k) a confondu ce sentiment d'Apollodore avec celui d'Hesychius. *Unius ex Erynnibus*, dit-il, *sobolem assentitur Apollodoro Hesychius Lexicographus.* Cela veut dire qu'Apollodore raconte qu'Arion étoit né d'une des Furies; mais c'est ce qu'il n'a point dit; il a remarqué expressément que Ceres étoit la mere de ce cheval, & qu'elle avoit seulement pris la figure d'une Furie lors de la copulation. Mr. Lloyd a pillé Barthius sans le corriger en cet endroit.

(C) *Le fait fils du vent Zephyre.*] Voici une seconde faute de Barthius, que Mr. Lloyd a transplantée dans son Lexicon toute telle qu'il l'avoit trouvée. *Intercedit Quintus Smyrnæus*, dit Barthius, (l) *Harpyia patronus, cujus fuerit potius feminio oriundus patre Zephyro, ingratiis etiam Neptuni.* Il n'y a dans ce Poëte (m) aucune chose qui marque que ce fût ou avec, ou contre l'agrément de Neptune que Zephyre & l'Harpie produisirent Arion.

(D) *Qu'il avoit été nourri par les Nereïdes.*] Je ne citerai que Claudien.

Si (n) dominus legeretur equis, tua posceret ultro
Verbera, Nereidum stabulis nutritus Arion.

(E) *Adraste le troisiéme possesseur.*] Cela étoit vrai selon l'histoire qu'en fait le Scholiaste d'Homere sur le vers 346. du 23. livre de l'Iliade. Il dit que Neptune devenu amoureux d'Erinnys (o), se metamorphosa en cheval, & eut à faire avec elle dans la Beotie auprès de la fontaine Tiphlouse; qu'il l'engrossa d'un cheval qui fut nommé *Ἀρίων*, à cause qu'il surpassoit tous les autres; qu'il le donna à Copreus Roi d'Aliarte; que celui-ci en fit present à Hercule, qui gagna le prix de la course avec ce cheval contre Cygnus fils de Mars auprès de Trœzene, & qu'enfin Hercule en fit present à Adraste.

(a) Ci-dessus p. 74. col. 1. remarque A.

(b) *Aristophanes apud T. Burnetium, Tell. theor. sacr. l. 2. c. 7. pag. 243.*

(c) *C'est ce que fait le Docteur Burnet, ib. pag. 244.*

(d) *Verba citat* Grotius ex Nigidio in Scholiasten Germanici, ovum miræ magnitudinis quod volventes ejecerunt in terram, atque ita columbam insedisse, & post aliquot dies exclusisse Deam Syriæ quæ vocatur Venus. *Id. p. 259.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ex Plutarcho Sympos. l. 2. qu. 3.*

(h) *Pag. 266.*

(i) *Virgil. Georg. l. 1. v. 12.*

(k) *Barth. in Stat. t. 2. pag. 899.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Voiez le au livre 4. v. 571.*

(n) *Claudian. Conf. 4. Honorii v. 555. Lloyd cite 2. fois ceci.*

(o) *C'est-à-dire d'une des Furies.*

Stace * dit en general qu'il servit Hercule dans ses travaux, & qu'après cela les Dieux le donnerent à Adraste. Probus † attribuë à Neptune tout l'honneur de ce present. C'est sous ce dernier maître qu'Arion s'est le plus signalé; il gagna le (F) prix de la course aux jeux Neméens que les Princes qui alloient assieger Thebes instituerent en l'honneur d'Archemore, & il fut cause qu'Adraste ne perit pas dans cette fameuse expedition, comme tous les autres Chefs. Apollodore le temoigne au livre troisiéme.

* *Stat. ubi supra.*

† *Probus in Virgil. Georg. 1.*

☞ ARIOSTA (LIPPA) Concubine d'Opizzon Marquis d'Est & de Ferrare, fortifia de telle sorte par sa fidelité, & par son habileté politique, les impressions que sa beauté avoit faites sur le cœur de ce Marquis, qu'il la reconut enfin pour sa femme legitime l'an 1352. Il mourut la même année, & lui laissa l'administration de ses Etats, dont elle s'aquita très-bien *pendant la minorité de ses onze enfans. D'elle est issuë toute la Maison d'Est qui subsiste encor en la branche des Ducs de Modene & de Rhege* ‡. L'Auteur dont j'emprunte ceci observe que Lippa Ariosta *rendit plus d'honneur* (Z) à sa famille qui *est des plus nobles de Ferrare, . . . qu'elle ne lui en avoit ôté.*

‡ *Le Laboureur, Relation du voiage de Pologne, part. 3. pag. 172.*

ARISTANDRE, fameux Devin sous Alexandre le Grand, étoit d'une ville ⸸ d'Asie, où presque tout le monde naissoit avec des dispositions à prophetiser. Il suivit Alexandre à la conquête de la Perse, & s'aquit un ascendant (A) merveilleux sur l'esprit de ce Monarque, par

⸸ *Telmesse. Voiez son article. Plutarque, Arrien, Lucien, Clement d'Alexandrie & plusieurs autres remarquent qu'Aristandre étoit de cette ville.*

(F) *Il gagna le prix de la course.*] Apollodore au livre 3. dit qu'Adraste fut le vainqueur à la course de cheval, mais Stace feint que ce Prince donna son Arion à Polynice son gendre, & qu'Arion jetta en bas ce nouveau Cocher, & continuant de courir devança tous les autres; ce qui n'empécha point qu'Amphiaraus ne remportât la couronne: car encore qu'il n'eût point gagné le devant à Arion, il suffisoit qu'il l'eût gagné à ses concurrens, ou que Polynice jetté en bas n'eût rien à pretendre en vertu de la vitesse superieure de son cheval.

Forsitan (a) & victo prior isset Arione Cygnus,
Sed vetat æquoreus vinci pater: hinc vice justa
Gloria mansit equo, cessit victoria vati.

Apollodore convient qu'Amphiaraus vainquit à la course de chariot, ἅρματι, ce que son traducteur Latin devoit rendre par *curru*, & non pas par *cursu*, comme Barthius (b) l'a remarqué. Quant à ce distique de Properce qui nous donne Arion comme un animal parlant,

Qualis (c) & Adrasti fuerit vocalis Arion
Tristis ad Archemori funera victor equus,

je ne croi pas qu'il lui attribuë la tristesse que Passerat s'imagine; je croi que le mot *tristis* se raporte à l'accident funeste d'Archemore pour lequel ces jeux étoient celebrez, & non pas au depit qu'Arion conçut en sentant qu'un autre qu'Adraste se servoit de lui.

(a) *Stat. Theb. l. 6. v. 528.*

(b) *Barth. in Stat. t. 3. p. 537.*

(c) *Propert. lib. 2. eleg. ult.*

(Z) *Rendit plus d'honneur à sa famille . . . qu'elle ne lui en avoit ôté.*] J'ai parlé ailleurs (d) de l'efficace singuliere du mariage. On ne la sauroit assez admirer, car enfin elle fait changer de nature les trois especes de tems: le passé ne releve pas moins de ses influences, que le present & que l'avenir. „(e) N'admirez vous pas quelle force a l'usage, & quelle autorité dans le monde? Avec trois mots qu'un homme dit: *Ego conjungo vos*, il fait coucher un garçon avec une fille, à la vuë & du consentement de tout le monde; & cela s'appelle: Un Sacrement administré par une personne sacrée. La même action sans ces trois mots, est un crime énorme, qui deshonore une pauvre femme; & celui qui a conduit l'affaire, s'appelle, ne vous déplaise, un M . . . Le pere & la mere, dans la premiere affaire, se réjouissent, dansent, & menent eux-mêmes leur fille au lit; & dans la seconde ils sont au desespoir, ils la font raser, & ils la mettent dans un Couvent. Il faut avouër que les loix sont bien plaisantes.„ Ce n'est point là le merveilleux de l'affaire: la principale singularité consiste dans l'effet retroactif. Nôtre Ariosta avoit été concubine; ses enfans étoient batards; c'étoit une tache à son honneur, & à sa maison; mais tout cela fut effacé, lavé, aneanti par les trois paroles du Prêtre *ego conjungo vos*. Le Marquis de Ferrare épousant cette Maîtresse un peu avant que de partir de ce monde, la convertit en femme d'honneur, & donna la qualité de legitimes à des enfans qui étoient duement chargez de la qualité contraire. Une semblable metamorphose se voit tous les jours, & il y a eu des gens qui ont pretendu que les enfans mêmes qui sont nez dans un tems où les peres & les meres ne pouvoient point se marier faute de dispence, doivent *être legitimez par un subsequent mariage*; (f) mais le Parlement de Paris jugea contre cette pretension l'an 1664. On demandera peut-être pourquoi ce Marquis n'en vint là que l'année de sa mort. Je pourrois repondre qu'un concubinaire qui se sent proche de sa fin est beaucoup plus disposé à tenir cette conduite, que s'il esperoit de vivre encore long tems. Les remors de la conscience excitez d'eux-mêmes, ou par les discours d'un Casuiste, sont plus vifs quand on a peur de mourir: on fait donc moins de dificulté de passer par une ceremonie facheuse qui les apaise. Ajoûtez à cela qu'un grand Seigneur sollicité au mariage par une Maîtresse dont il jouït, peut s'imaginer qu'elle sera mille fois plus complaisante & plus fidelle pendant qu'elle se flate de parvenir à la qualité de femme legitime, & qu'y étant parvenuë, elle feroit éclater sa fierté, sa mauvaise humeur &c. On trouve donc à-propos de la tenir en haleine par une simple esperance: mais si l'on se voit sans espoir de guerison, on renonce à tous ces menagemens. Quoi qu'il en soit, il se trouve des personnes si severes que la conduite de ce Marquis de Ferrare, ni celle de ses imitateurs ne leur plait point: ils voudroient qu'une fille, ou qu'une femme qui s'est deshonorée, & qui a long tems été en scandale à tout un païs, fût toute sa vie sous la flêtrissure, & que l'exemple de sa rehabilitation ne pût point servir d'amorce à d'autres filles, & ne leur cachât pas sous une semblable esperance, l'infamie du concubinage (g).

(d) *Ci-dessus p. 168. à la fin de la 2. colonne.*

(e) *Bussi Rabutin lettre 136. de la 4. part. pag. 192. édit. de Holl.*

(f) *Voiez le Journal des Sçavans du 12. de Janvier 1665. pag. m. 46.*

(g) *Confer quæ supra pag. 167. 168.*

(A) *Un ascendant merveilleux sur l'esprit de ce Monarque.*] Il est certain d'un côté, qu'il n'y avoit point dans l'armée Macedonienne aucun Devin qui eût autant de reputation, & d'autorité qu'Aristandre: *Peritissimus (h) vatum, Cui (i) maxima fides habebatur. Cui tum (k) plurimum credebatur ex vatibus.* Il est d'ailleurs très-coustant qu'Alexandre étoit fort superstitieux: *Erat non (l) intactus ea superstitione mentis. Superstitionis (m) potens non erat.* Il est donc aise de conclure qu'Aristandre avoit beaucoup de pouvoir sur lui. Ce Prince, comme le remarque Quinte Curce, lui avoit livré sa credulité. (n) *Qui post Darium victum ariolos & vates consulere desierat, rursus ad superstitionem humanarum gentium ludibria revolutus, Aristandrum* CUI CREDULITATEM SUAM ADDIXERAT, *explorare eventum rerum sacrificiis jubet.* C'étoit avec lui qu'il s'enfermoit, lors qu'il étoit question de se rendre les Dieux favorables dans les grandes crises des affaires, c'étoit, dis-je, avec lui qu'il s'enfermoit pour executer les plus mysterieuses, & les plus ineffables ceremonies de la religion. C'est Plutarque qui nous l'aprend, lors qu'il raconte les preparatifs de la bataille d'Arbelles. (o) *Alexander quiescentibus Macedonibus cum vate Aristandro egit pro tabernaculo suo sacris quibusdam arcanis operans, atque Apollini immolans.* Quinte Curce dit qu'en cette occasion Alexandre bien en peine fit venir auprès de lui Aristandre, afin d'implorer le secours des Dieux, & qu'Aristandre en habit de ceremonie lui dictoit le formulaire des prieres. (p) *Alexander non alias magis territus ad vota & preces Aristandrum vocari jubet. Ille in candida veste verbenas manu præferens, capite velato præibat preces regi Jovem, Minervam Victoriamque propitianti.* On ne doit pas s'étonner que ce Prince fît tant de cas de son Devin, car il en retiroit plus de service que d'aucun de ses Generaux. Par son moien il remplissoit d'esperance & de courage son armée, & c'étoient de grandes avances pour reüssir dans ses entreprises. Voiez-moi cet Aristandre qui au plus fort de la bataille d'Arbelles, habillé de blanc, & le laurier à la main, dit aux soldats qu'il voit une aigle sur la tête d'Alexandre, caution assûrée de la victoire, & qu'ils peuvent la voir aussi bien que lui. Combien croiez-vous que cela servit à la victoire, sans qu'il fût besoin que le soldat vît cela? Il s'en fioit aux yeux du Devin, & s'il ne voioit rien, il s'en prenoit à sa vuë, ou au peu de tems qu'il pouvoit donner à chercher un tel objet

(h) *Curtius l. 4. cap. 2.*

(i) *Ibid. cap. 6.*

(k) *Id. l. 5. c. 4.*

(l) *Id. l. 4. c. 6.*

(m) *Id. l. 7. c. 7.*

(n) *Lib. 7. cap. 7.*

(o) Ἀλέξανδρος δὲ τῶν Μακεδόνων ἀναπαυομένων, αὐτὸς πρὸ τῆς σκηνῆς μετὰ τοῦ μάντεως Ἀριστάνδρου διετέλει ἱερουργίας τινὰς ἀπορρήτους ἱερουργούμενος καὶ τῷ Φόβῳ σφαγιαζόμενος. *Plut. in Alex. pag. 683.*

(p) *Q. Curt. lib. 4. cap. 13.*

par le bon succés de son art (B). Il avoit dejà eu le même emploi à la Cour du Roi Philippe, & ce fut lui qui expliqua mieux que ne surent faire ses confreres le songe que ce Prince fit après avoir épousé Olympias. Il lui sembla qu'il apliquoit sur le ventre de la Reine un cachet, où la figure d'un lion étoit gravée. Les autres Devins lui conseillerent là-dessus de faire observer plus soigneusement (C) la conduite de sa femme; mais Aristandre soutint que ce songe signifioit que la Reine étoit enceinte d'un fils qui auroit le courage d'un lion *. Elle étoit alors grosse d'Alexandre. Le Roi Philippe s'étoit (D) voulu mêler de l'explication de son songe, & n'y avoit rien

* *Plut. in Alexand. init. pag. 665.*

objet au milieu des airs. (a) *Vates Aristander alba veste indutus, & dextra praeferens lauream militibus in pugnam intentis avem monstravit, haud dubium victoriae auspicium. Ingens* ERGO *alacritas ac fiducia paulo ante territos accendit ad pugnam.* Plutarque observe qu'Alexandre prêtoit la main à ses Devins (b), & que de peur que l'evenement ne justifiât ceux qui sifloient la promesse d'Aristandre; qu'avant la fin du mois on prendroit la ville de Tyr, il ordonna que le jour present qui étoit le dernier du mois, ne fût compté à l'avenir que le 28. Il vouloit donner du tems à son Prophete, qui neanmoins ne s'étoit pas trop avancé, car la ville fut emportée ce jour-là, si nous en croions Plutarque, Auteur fort suspect en ces matieres. N'oublions point que personne ne faisoit aussi bien que nôtre Aristandre le metier de consolateur auprès de son maître. Il n'usoit pas de beaucoup de Rhetorique pour le tirer des chagrins les plus accablans. Un songe lui tenoit lieu de toutes choses. Alexandre au desespoir d'avoir tué Clitus, se met hors d'haleine à force de gemir & de pleurer. On craint qu'il ne soit mort de douleur, on enfonce la porte de sa chambre; il ne veut écouter personne: mais dès (c) qu'Aristandre le fait souvenir d'un songe qui se raportoit à la mort de Clitus, & qu'il lui represente que ce malheureux étoit predestiné à cela depuis long tems, voilà un Prince qui se trouve tout consolé.

(B) *Par le bon succés de son art.*] Ceux qui se mêlent de predire l'avenir sont heureux, lors qu'ils servent un Prince que la providence de Dieu destine à de grandes choses. Mille raisons humaines les portent à predire toutes sortes de prosperitez vaille qui vaille, & ils ont la joie de voir que l'évenement justifie leur temerité. Aristandre fut dans le cas. Il s'embarrassoit dans l'avenir à tout hasard, & Alexandre avec sa bonne fortune le tiroit d'affaire. Le Devin avoit bien raison d'aimer un tel Conquerant, & celui-ci étoit excusable de se fier à un homme qui devinoit si juste. Je m'étonnois autrefois qu'Alexandre fût superstitieux, & presentement je m'étonnerois s'il ne l'avoit pas été; & je m'étonne que sa deference pour les Devins ait été interrompuë dans (d) le tems de sa plus haute prosperité. Il ne pouvoit pas ignorer que son bonheur n'allât mille fois plus loin que les lumieres de sa prudence, & que les forces de son courage. Il faloit donc qu'il crût necessairement qu'une vertu invisible & très-puissante, prenoit un soin tout particulier de ses affaires, il faloit donc naturellement parlant, qu'il fût toûjours disposé à se menager la faveur de cette puissance par tous les expediens que les Devins lui suggeroient; les Devins, dis-je, qu'il consideroit comme les observateurs continuels du tems de la bonne ou de la mauvaise humeur de la Fortune, & comme les arbitres des moiens de plaire à cette Déesse, & de l'apaiser. On trouveroit moins etrange que certains Princes meprisassent tous les conseils de ceux qui sont preposez à leurs devotions, certains Princes, dis-je, qui ne reüssissent dans leurs entreprises qu'à proportion des moiens humains dont ils se servent pour les rendre presque immanquables, & qui ont du dessous par tout où leur prudence n'a point pris toutes les mesures necessaires. Ils sont les Antipodes des grans Conquerans. Mais j'avouë qu'il reste toûjours un sujet d'étonnement. Un grand esprit comme Alexandre pouvoit-il se representer Dieu sous l'idée que la superstition en donne? Il avoit des intervalles lucides à l'égard de la superstition, comme quand il renvoia bien loin l'un de ses Devins qui le venoit detourner d'une attaque, pour laquelle on preparoit toutes choses: Au milieu de ces preparatifs, lui dit-il, rien ne sauroit être plus importun qu'un Devin superstitieux. (e) *Si quis, inquit, arti tuae intentum & exta spectantem sic interpelles, non dubitem quin incommodus ac molestus videri tibi possit. Et cum ille ita prorsus futurum respondisset, censesne, inquit, tantas res non pecudum fibras ante oculos habenti, ullum esse majus impedimentum quam vatem superstitione captum?* La confiance qu'il avoit en sa fortune l'empêcha quelquefois de se soumettre à l'avis de son Aristandre. Il se sentoit destiné à de grandes choses, sentiment qui est l'un des puissans ressorts de la providence; & là-dessus il releva le courage de ce Devin. (f) *Rex jussum confidere felicitati suae remisit. Sibi enim ad alia gloriam concedere Deos.*

Si quelcun trouve ces remarques trop longues, qu'il sache que j'ai eu mes raisons. J'ai voulu decharger d'autant un (g) article où la matiere n'étoit que trop abondante. On lit plutôt quatre choses qu'une, encore que cette une soit plus courte que les quatre autres. C'est ce qui m'oblige à repandre deçà & delà bien des choses qui appartiennent naturellement à un seul sujet. Que ne faut-il pas faire, pour s'accommoder à un siecle degoûté?

(C) *Observer plus soigneusement la conduite de sa femme.*] Leur raison étoit pour le moins aussi bonne que celle d'Aristandre; car voici son raisonnement. On ne cachette (h) point une boëte vuide, il faut donc que la Reine soit grosse, puis que le Roi a songé qu'il lui cachetoit le ventre. Mais voici le raisonnement des autres Devins; on ne cachete pas une boëte lors qu'il n'y a nul danger que personne l'ouvre, on ne la cachete que lors que l'on se defie de ceux qui en peuvent aprocher; il faut donc que la boëte de la Reine soit exposée au pillage, puis que le Roi a songé qu'il y aposoit le seau: le lion gravé sur le cachet marque la necessité d'une grande precaution. Cela fait voir que la place est assiegée, & qu'elle songe à se rendre, & qu'à moins que l'on n'y envoie une forte & courageuse garnison, les assiegeans y seront bientôt entrez. Ciceron pour se moquer des interpretes des songes allegue (i) l'explication diferente qu'ils donnerent dans un cas qui ressembloit fort à celui-ci. Mais, dira-t-on, Aristandre rencontra mieux, il raisonna donc mieux. Je nie la consequence; on peut être plus heureux en conjectures, sans être pour cela plus habile: & puis ne pouvoient-ils pas avoir raison les uns & les autres? la grossesse & la chasteté se suivent elles? Olympias pouvoit ressembler un peu à Julie qui disoit, *nunquam nisi* (k) *navi plena tollo vectorem.* Nous allons voir une autre explication de ce même songe.

(D) *Le Roi Philippe s'étoit voulu mêler de l'explication de son songe.*] Ce n'est point Plutarque ou quelque autre Auteur Paien qui nous l'aprend, c'est un Pere de l'Eglise. Je m'en vais raporter tout ce qu'il dit là-dessus, car on y aprend plusieurs choses. (l) *Philippus Macedo nondum pater Olympiadis uxoris naturam obsignasse viderat annulo. Leo erat signum: crediderat praeclusam genituram, opinor, quia leo semel pater est. Aristodemus vel Aristophon conjectans immo nihil vacuum obsignari, filium & quidem maximi impetus portendi. Alexandrum qui sciunt leonem annuli cognoscunt.* Il paroit de là 1. que le cachet apliqué en songe aux parties naturelles d'Olympias, faisoit croire à son mari qu'elle n'auroit point d'enfans. Il y avoit quelque vraisemblance dans cette pensée, & l'on pourroit presque soupçonner que Philippe étoit un de ces Paiens d'Europe qui avoient lu, dit-on, la Sainte Ecriture; on pourroit, dis-je, le soupçonner, si les seules idées du sens commun ne conduisoient assez naturellement à la conjecture de ce Prince. Mais il est sûr que la Parole de Dieu represente sous cette idée la sterilité des femmes. Si la (m) clôture de la matrice y represente la punition que Dieu exerçoit par la voie de la sterilité; l'ouverture y represente (n) la benediction par laquelle il faisoit cesser ce mal. En 2. lieu il paroit que Tertullien ne fit nulle reflexion sur cette idée que l'Ecriture fournit, & que l'on peut avoir naturellement. Il ne s'arrêta qu'au lion qui étoit gravé sur le cachet, il crut que Philippe fonda toute sa conjecture sur ce lion. Tertullien supose faux en cet endroit, & conclut mal. Il est faux (o) que le lion ne soit pere qu'une fois, & d'ailleurs un homme qui croiroit cela, ne seroit-il pas ridicule d'en augurer qu'il n'auroit jamais d'enfans; il devroit pour le moins en conclure qu'il en auroit un? Il paroit en 3. lieu que Tertullien avoit oublié le nom du Devin qui rencontra le mieux de tous; il ne sait s'il doit le nommer Aristophon ou Aristodême. Il n'avoit retenu que les deux premieres syllabes du nom, & il ne put suppléer juste les autres; en un mot le nom d'Aristandre ne lui revint pas en memoire. En 4. lieu nous voions qu'il étoit fort satisfait de l'explication du songe; c'est un de

(a) *Id. l. 4. c. 15.*

(b) *Διαπορούμενον αὐτὸν ἰδὼν ὁ βασιλεὺς καὶ συμφιλοτιμούμενος* (*l'édition de Francfort 1620 porte συμφιλοτιμούμενον, ce qui feroit tout un autre sens*) *ἀεὶ τοῖς μαντεύμασιν, ἐκέλευσε.* Cernens rex perplexum, favensque semper vaticiniis vetuit. *Plut. in Alex. pag. 679.*

(c) *Ἀρξαμένου δὲ τοῦ μάντεως ὑπομιμνήσκοντος αὐτὸν τήν τε ὄψιν ἣν ἴδε περὶ τοῦ Κλείτου, καὶ τὸ σημεῖον ὡς δὴ πάλαι καθειμαρμένων τούτων ἐνδιδόναι.* At quum vates Aristander visum illi quod de Clito fuerat ei repraesentatum & prodigium subjiceret, jamdudum haec in fatis fuisse, visus est animum relaxare. *Id. ibid. pag. 694.*

(d) *Voiez ce qui a été cité de Q. Curce l. 7. c. 7. dans la remarque precedente.*

(e) *Quintus Curt. l. 9. cap. 4.*

(f) *Id. Curt. l. 7. c. 7.*

(g) *Celui d'Alexandre le Grand.*

(h) *Plut. in Alex.*

(i) Parere quaedam matrona cupiens, dubitans essetne praegnans; visa est in quiete obsignatam habere naturam: ad conjectorem retulit, negavit eam quoniam obsignata fuisset, concipere potuisse: at alter praegnantem esse dixit, nam inane obsignari nihil solere: quae est ars conjectoris eludentis ingenio. *Cicero de divinat. l. 2. fol. 323. A.*

(k) *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 5.*

(l) *Tertullian. de anima c. 46.*

(m) *Genese xx. 18.*

(n) *Ib. ch. 30. v. 22. Voiez aussi chap. 29. v. 31.*

(o) *Voiez les notes de Rigaut sur cet endroit de Tertullien.*

rien entendu. Quoi qu'Aristandre s'apliquât beaucoup à l'intelligence des songes, & qu'il soit l'un des Auteurs qui eût écrit le β plus doctement sur cette matiere, il ne laissa pas d'exercer son art sur toutes sortes de prodiges. Si l'on vient annoncer qu'une statuë d'Orphée a sué, il dit que γ cela presage que les Poëtes sueront un jour à chanter les victoires d'Alexandre. Si une hirondelle vient importuner ce Prince, & se poser même sur sa tête δ, Aristandre dit que c'est un signe que l'on conspire contre le Roi, mais que la conspiration sera decouverte. Si pendant qu'on se prepare au siege de Tyr, le sang qui sort du pain d'un soldat étonne le Roi θ, Aristandre le rassûre; il lui dit que puis que le sang étoit sorti des parties interieures du pain, c'étoit un signe funeste à la ville qu'on assiegeroit. Dans une autre rencontre il interprete le presage * d'un corbeau qui avoit laissé tomber quelque chose sur la tête d'Alexandre, & puis s'étoit allé mettre sur une tour où on l'avoit pris. Les entrailles † des victimes étoient aussi du ressort de ce grand Devin; il expliquoit même les presages des actions (E) des hommes. Il y a donc beaucoup d'aparence que c'est à lui que l'on doit donner ce livre tout rempli d'évenemens prodigieux, duquel (F) Pline fait mention. Mais pour les livres d'agriculture ‡ dont Varron & Columelle ont parlé, je les croirois facilement d'un autre ARISTANDRE, veu même que Varron a donné le surnom d'Athenien à celui qui les a faits. Nôtre Aristandre survêcut au Roi son maître, & fut cause par ses remontrances qu'on songea tout de bon à l'enterrer. Je ne sai pas si cette particularité a été touchée par quelque autre que par Elien, qui en fait mention au dernier chapitre du 12. livre de son Histoire diverse.

☞ ARISTARQUE, Philosophe Grec, natif de Samos, est un des premiers (A) qui ont soutenu que la terre tourne sur son centre, & qu'elle decrit tous les ans un cercle autour du soleil. Il inventa ⁑ l'une des especes d'horloge solaire. On n'est pas bien d'accord sur le (B) tems où il a vêcu; on sait seulement avec certitude qu'il n'est point né depuis la mort d'Archimede. Il

β *Artemidor. l. 1. c. 33. p. 30.*
γ *Plut. ib. pag. 671.*
δ *Arrian. l. 1. c. 8.*
θ *Q. Curtius l. 4. c. 2.*
* *Ib. c. 6.*
† *Id. l. 7. c. 7. Plutarch. in Alex. pag. 679.*
‡ *Le P. Hardoüin* in Indice Auctorum *prend pour le même Aristandre celui de Varron & de Columelle, & celui de Pline.*
⁑ *Vitruvius l. 9. c. 9.*

de ceux qu'il allegue pour prouver l'excellence de nôtre ame. Finissons ceci en disant, que peut-être le Roi Philippe disputa long tems contre ses Devins pour l'explication qu'il donnoit au songe, & qu'Aristandre lui dit peut-être ce qu'un Musicien dit un jour à ce même Prince en pareil cas; *A Dieu ne (a) plaise que vôtre Majesté soit jamais assez malheureuse pour entendre ces choses mieux que moi.*

(E) *Les presages des actions des hommes.*] Par exemple il predit que Lysimachus (b) Garde du Corps d'Alexandre parviendroit à la roiauté, mais que ce ne seroit pas sans beaucoup de peines. Sa raison etoit que Lysimachus ne pouvant plus suivre à pied Alexandre monté sur un bon cheval, se prit à la queuë de ce cheval afin de ne quiter pas son maître. Il fut blessé par hasard au front; & comme Alexandre dont la lance avoit fait ce coup eut la bonté de se servir de son diadême, faute de linge pour bander cette blessure, il arriva que ce diadême fut teint de sang. Voilà sur quoi fut fondée la prediction d'Aristandre.

(F) *Duquel Pline fait mention.*] Voici ses paroles: (c) *Prodigio autem fiunt ex dulcibus acerba poma, aut dulcia ex acerbis: è caprifico fici, aut contra: gravi ostento cum in deteriora mutantur ex olea in oleastrum, ex candida uva & fico in nigras: ut Laodiceæ, Xerxis adventu platano in oleam mutata: qualibus ostentis* ARISTANDRI *apud Græcos volumen scatet, ne in infinitum habeamus: apud nos vero C. Epidii Commentarii, in quibus arbores locutæ quoque reperiuntur.* Conferez avec ceci le passage de Ciceron touchant les habitans de Telmesse, raporté dans l'article de cette ville, & admirez la facilité incroiable des anciens Païens à multiplier les prodiges.

(A) *Des premiers qui ont soutenu que la terre tourne.*] Sextus Empiricus en parlant de l'hypothese du mouvement de la terre insinuë clairement qu'Aristarque en avoit été le principal inventeur, car il ne nomme que lui. (d) Οἱ γε μὴν τὴν τοῦ κόσμου κίνησιν ἀνελόντες, τὴν δὲ γῆν κινεῖσθαι δοξάσαντες, ὡς οἱ περὶ Ἀρίσταρχον τὸν μαθηματικὸν, οὐ κωλύονται νοεῖν χρόνον. *Qui quidem mundi motum sustulerunt, terram autem moveri sunt opinati, ut Aristarchus Mathematicus, nihil eis obstat quo minus tempus mente concipiant.* Plutarque voulant eclaircir une pensée de Platon, & se demandant si ce Philosophe n'auroit point cru la mobilité de la terre, ajoûte que cette opinion a été ensuite celle d'Aristarque & celle de Seleucus, & qu'Aristarque la debitoit comme une hypothese, & Seleucus comme un dogme positif. (e) Ὡς ὕστερον Ἀρίσταρχος καὶ Σέλευκος ἀπεδείκνυσαν· ὁ μὲν ὑποτιθέμενος μόνον· ὁ δὲ Σέλευκος, καὶ ἀποφαινόμενος. *Ut postmodo Aristarchus & Seleucus ostenderunt. Sane hoc ille ita ut supponeret tantum, hic etiam pronuntians.* C'est nous insinuer qu'Aristarque étoit regardé comme l'inventeur de ce sentiment. Archimede nous l'insinuë avec plus de precision. Voici ses paroles: (f) Ταῦτα γὰρ ἐν ταῖς γραφομέναις παρὰ τῶν Ἀστρολόγων διαγράψας Ἀρίσταρχος ὁ Σάμιος, ὑποθεσίων τινων ἐξέδωκεν γραφὰς, ἐν αἷς, ἐκ τῶν ὑποκειμένων συμβαίνει τὸν κόσμον πολλαπλάσιον ἦμεν τοῦ νῦν εἰρημένου· ὑποτίθεται γὰρ τὰ μὲν ἀπλανέα τῶν ἄστρων, καὶ τὸν ἅλιον μένειν ἀκίνητον· τὰν δὲ γᾶν περιφέρεσθαι περὶ τὸν ἅλιον, κατὰ κύκλου περιφέρειαν, ὅς ἐστιν ἐν μέσῳ τῷ δρόμῳ κείμενος. Id est: Friderico Commandino interprete: *Hæc igitur in iis quæ ab Astrologis scripta sunt, redarguens Aristarchus Samius, positiones quasdam edidit: ex quibus sequitur mundum proxime dicti mundi multiplicem esse. ponit enim stellas inerrantes atque Solem immobiles permanere: terram ipsam circumferri circa Solem, secundum circumferentiam circuli, qui est in medio cursu constitutus.* Aparemment les Copistes ont falsifié le passage de Plutarque où nous lisons, qu'Aristarque pretendoit que la Grece auroit dû faire un procés d'irreligion à Cleanthe qui avoit cru le mouvement de la terre. (g) Μόνον (εἶπεν) ὦ τᾶν, μὴ κρίσιν ἡμῖν ἀσεβείας ἐπαγγείλῃς, ὥσπερ Ἀρίσταρχος ᾤετο δεῖν Κλεάνθης τὸν Σάμιον ἀσεβείας προσκαλεῖσθαι τοὺς Ἕλληνας, ὡς κινοῦντα τοῦ κόσμου τὴν ἑστίαν, ὅτι φαινόμενα σώζειν ἀνὴρ ἐπειρᾶτο, μένειν τὸν οὐρανὸν ὑποτιθέμενος, ἐξελίττεσθαι δὲ κατὰ λοξοῦ κύκλου τὴν γῆν ἅμα καὶ περὶ τὸν αὑτῆς ἄξονα δινουμένην. *Heus tu, inquit, noli nos impietatis reos facere, eo pacto quo Aristarchus putavit Cleanthem Samium violatæ religionis à Græcis debuisse postulari, tanquam Universi lares Vestamque si loco movisset: quod is homo conatus ea quæ in cœlo apparent tutari certis ratiocinationibus, posuisset cœlum quiescere, terram per obliquum evolui circulum, & circa suum versari interim axem.* Les Copistes, ce me semble, ont transposé les noms: il faut lire *Cleanthe jugeoit que la Grece eût dû faire un procés d'irreligion à Aristarque le Samien &c.* C'est une conjecture de (h) Gassendi: c'est une correction que Mr. Menage adopte comme très-certaine. *In verbis Plutarchi*, dit-il (i), *legendum omnino* ὥσπερ Ἀρίσταρχον τὸν Σάμιον ᾤετο Κλεάνθης δεῖν ἀσεβείας προσκαλεῖσθαι τοὺς Ἕλληνας. Amiot n'avoit point senti la faute.

(B) *Sur le tems où il a vêcu, on fait seulement.*] Les paroles que j'ai (k) citées prouvent que pour le plutard nôtre Aristarque n'a pu être que contemporain d'Archimede: or nous savons qu'Archimede perdit la vie lors que Syracuse fut prise par les Romains l'an 1. de la 142. Olympiade pendant la 2. guerre Punique. Notez que selon Plutarque cité ci-dessus, Timée de Locres a vêcu avant Aristarque, car la pensée Platonique qu'on veut éclaircir se trouve dans Platon comme si Timée l'avoit dite en conversation. Or puis que Platon (l) a été disciple de ce Timée, & cela après avoir vu l'Egypte, il faut conclure que si Plutarque a bien observé les tems, Aristarque a fleuri après Platon. Nous savons donc qu'il n'a point fleuri après Archimede, ni avant Platon, & je ne croi pas qu'il soit facile de se fixer à quelque chose de plus precis. (m) Blancanus a mis Aristarque deux siecles avant Hipparque, & il a mis celui-ci 100. ans après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire, cent ans après la 1. année de la 114. Olympiade. Il a donc cru qu'Aristarque florissoit vers la 89. Olympiade, un peu après la naissance de Platon. Cela ne s'accorde point avec le passage de Plutarque que j'ai allegué. L'opinion de Simler ne s'y accorde pas mieux. Cet Auteur (n) a fait fleurir Aristarque sous le regne d'Artaxerxes Longuemain, qui s'est étendu depuis la 1. année de la 79. Olympiade jusques à la derniere année de la 88. Libertus Fromondus est encore plus contraire au sentiment de Plutarque, puis qu'il

(a) Μὴ γένοιτό σοι οὕτως, ὦ βασιλεῦ, κακῶς, ἵνα ἐμοῦ ταῦτα βέλτιον εἰδῇς. Absit ô Rex ut eò tu infortunii devolvare, ut harum rerum scientia me sias prior. *Plut. de discrim. adulat. & amici, pag. 67.*
(b) *Appian. in Syriacis.*
(c) *Plin. lib. 17. c. 25.*
(d) *Sextus Empiricus adversus Mathemat. pag. 410. Mr. Menage* in Diog. Laert. lib. 8. n. 85. *cite 2. fois ce passage dans la même page, la 1. fois comme de Sextus Empiricus, & la 2. comme de Pyrrhon.*
(e) *Plut. in quæst. Platonis p. 1006 C.*
(f) *Archimedes in Psammite pagina 449. apud Menagium in Diog. Laert. ubi supra pag. 389.*
(g) *Plutarch. de facie in orbe lunæ p. 922. F.*
(h) *Gassend. Physica sect. 2. lib. 3. c. 5. pag. 617. to. 1. operum.*
(i) *Menag. ubi supra.*
(k) *Dans la remarque precedente, lettre f.*
(l) *Cicero, de finib. lib. 5. fol. 244. D. & Tuscul. lib. 1. fol. 248. A.*
(m) *Blancanus in Mathematicorum Chronologia, ad calcem libri de Aristotelis locis Mathematicis pag. 46. & 49.*
(n) *Simler in epit. Biblioth. Gesneri.*

Il ne nous reste de ses Ouvrages que le traité * de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune. Le systême du monde qui a paru sous son nom est † un Ouvrage de Roberval. Nous raporterons ‡ une faute qui s'est glissée dans le texte de Plutarque.

☞ ARISTARQUE, Grammairien celebre, naquit dans la Samothrace, & eut pour patrie d'adoption la ville d'Alexandrie ‡. Il fut fort consideré de Ptolomée Philometor, (A) qui lui confia l'éducation de son fils. Il s'apliqua extremement à la Critique, & il fit une revision des poësies d'Homere avec une exactitude incroiable, mais un peu trop magistralement; car dès qu'un vers (B) ne lui plaisoit pas, il le traitoit de suposé. Cette édition d'Homere fut fort estimée,

qu'il (a) ignore si Aristarque a precedé ou suivi Pythagoras. Je croi que Vossius (b) auroit refuté cette incertitude par l'autorité de Plutarque, s'il se fût souvenu des paroles que j'ai citées. Jean Stadius (c) croit qu'Aristarque survêcut à Archimede, car il le fait fleurir dans l'Olympiade 144. Notez que Vitruve en parlant de quelques Mathematiciens qui ont été inventeurs, met (d) Aristarque au premier rang. Si l'on se regloit à cela on le croiroit anterieur à Philolaus & à Architas de Tarente.

(A) *De Ptolomée Philometor qui lui confia l'éducation de son fils.*] Les paroles de Suidas signifient cela clairement. Γέγονε, dit-il, (e) *κατὰ τὴν ρνς' ὀλυμπιάδα, ἐπὶ Πτολεμαίου τοῦ Φιλομήτορος, ὃ καὶ τὸν υἱὸν ἐπαίδευσε. Vixit autem Olympiade CLVI. tempore Ptolemai Philometoris, cujus etiam filium erudiit.* L'Olympiade qu'il marque repond très-bien au regne de ce Ptolomée, mais nous ne trouvons point, dira-t-on, que ce Prince ait eu des fils: les Historiens ne lui donnent qu'une fille, & ce fut son frere qui lui succeda. Cette objection ne vaut rien, car d'un côté si le fils qu'il eût fait instruire par nôtre Aristarque, étoit mort dans son bas âge, les Historiens qui nous restent auroient pu croire qu'il n'en faloit pas faire mention. D'autre côté il est faux qu'ils gardent tous le silence. Justin (f) donne un fils à Ptolomée Philometor, & il dit même que Ptolomée son oncle le fit mourir. Le docte Allatius n'a pas pris garde à ceci; il veut que le disciple que Suidas donne à Aristarque soit le second Ptolomée Evergetes: (g) *Cujus* (Ptolemai Philometoris) *filium secundum Evergetem erudiit Olympiade CLVI. ut Suidas tradit.* C'est une faute; le second Ptolomée Evergetes étoit frere de Ptolomée Philometor, & non pas son fils. Vossius ne s'est pas moins abusé, lors qu'il a cru (h) que Ptolomée Philometor choisit Aristarque pour precepteur de Ptolomée Lathyrus son fils; il faloit savoir que Ptolomée Lathyrus ou Lathurus étoit fils du second Ptolomée Evergetes. Ce que Suidas observe qu'Aristarque fut disciple d'Aristophane le Byzantin ne fournit pas une objection, car on sait assez qu'il s'est glissé une lourde faute dans l'endroit de Suidas où nous lisons qu'Aristophane de Byzance a fleuri l'Olympiade 45. Il faut lire l'*Olympiade* 145. comme Allatius, & (i) Jonsius l'ont observé. (k) *Aristophanis meminit Suidas, in quo obiter Librariorum error in Olympiade notandus est. Ipse namque habet, Γέγονε δὲ κατὰ τὴν μέ. Ὀλυμπιάδα, quæ Hieronymus Wolphius vertit,* Vixit Olympiade XLV. *cum omninò scribendum sit ρμέ. id est, CXLV.* L'Auteur anonyme de la description des Olympiades met sous celle-ci Aristophane le Byzantin. A cela n'est point contraire la remarque de Suidas, que le même Aristophane fut dans son (l) adolescence disciple de Callimachus. Un homme qui a fleuri dans l'Olympiade 145. a pu être le disciple de Callimachus, car ce Poëte a vêcu jusques au regne de Ptolomée Evergetes fils de Ptolomée Philadelphe, & nous savons que ce Ptolomée Evergetes a regné jusques à la fin de l'Olympiade 139. Or si Aristarque a été disciple d'Aristophane le Byzantin, c'est bien marquer l'état où il a fleuri que de le mettre comme Suidas a fait sous la 156. Olympiade. Ceux qui peseront bien toutes ces choses auront quelque peine à s'accommoder de cette proposition: (m) *Aristarque . . . vivoit du tems de Ptolomée Philadelphe en même tems que Callimaque.* Le docte Heinsius (n) observe qu'il y a des gens qui le disent, & puis qu'il ne les en blâme point, on le peut prendre pour l'aprobateur de ce sentiment. Il eût mieux fait de le condamner. Mr. le Fevre est en ceci plus croiable que son beau-fils: il met (o) Aristarque sous le regne de Ptolomée Philometor. Voiez la remarque G, où nous prouverons la verité de cette opinion par la *contemporaneité* de Crates & d'Aristarque. Un passage d'Athenée a pu faire croire que nôtre Critique a vêcu sous Ptolomée Philadelphe, c'est l'endroit où (p) Athenée raporte que Ptolomée Evergetes a été l'un des disciples d'Aristarque. Pour n'avoir pas bien examiné tout, on aura pu se persuader que ce Ptolomée Evergetes est le fils de Ptolomee Philadelphe, mais il est sûr qu'il le faut prendre pour Ptolomée (q) Physcon frere de Ptolomée Philometor. En effet Athenée parle d'un Ptolomée qui a fait des livres, & qui est necessairement le même que celui qu'il cite au livre 12. (r) & qu'il compte pour le 7. Roi d'Egypte.

Voici de nouvelles preuves contre l'opinion de Mr. Dacier. On sait que Demetrius (s) Scepsius a vêcu au même tems qu'Aristarque. C'est ce que Strabon temoigne, (t) *κατὰ τὸν αὐτὸν χρόνον γεγονὼς Κράτητι καὶ Ἀριστάρχῳ, æqualis Cratetis & Aristarchi.* Vossius ne considera point ces paroles avec attention, lors qu'il (v) avança que Strabon assure que Demetrius Scepsius fut disciple de Crates & d'Aristarque. Or ce Demetrius fut (x) contemporain d'un Metrodore que Mithridate (y) fit mourir l'an de Rome 681. Jugez si un homme qui auroit fleuri sous Ptolomée Philadelphe a pu être contemporain de ce Metrodore? La mort de ce Ptolomee tombe sur l'an de Rome 506. Notez qu'on peut recueillir de Diogene Laerce que Demetrius étoit plus âgé que Metrodore, & cela étant on ne peut rien retorquer, on ne peut point dire que je prouve trop. Notez aussi qu'un (z) fils d'un disciple d'Aristarque vivoit encore quand Strabon (aa) avoit assez d'âge pour assister aux leçons publiques. Or puis que Strabon a vêcu jusques sous Tibere, il n'a pu entendre les leçons du fils d'un disciple d'Aristarque, si Aristarque a fleuri sous Ptolomée Philadelphe.

(B) *Dès qu'un vers ne lui plaisoit pas il le traitoit de suposé.*] Ciceron le temoigne dans ces paroles: (bb) *Si, ut scribis, ea littera non fuerunt diserta, scito meas non fuisse. Ut enim Aristarchus Homeri versum negat, quem non probat, sic tu (libet enim mihi jocari) quod disertum non erit, ne putaris meum.* A cela se peut raporter cet autre passage du même Auteur: (cc) *Nisi forte scire vis, me inter Niciam nostrum & Vidium judicem esse. Profert alter (ut opinor) duobus versiculis expensum Niciæ: alter Aristarchus hos ὀβελίζει. Ego, tamquam criticus antiquus, judicaturus sum, utrum sint τοῦ ποιητοῦ, an παρεμβεβλημένοι.* On dit qu'Aristarque marquoit la figure d'une broche à côté des vers qu'il condamnoit de suposition, & que de là est venu qu'ὀβελίζειν signifie condamner. (dd) *Translatum ab Aristarcho qui Homeri carmina in corpus redegit, atque in libros digessit, versus nothos, hoc est adulterinos & subditities qui non videntur sapere venam illam Homericam ὀβελίσκοις, id est minutis verubus prænotatis damnans: contrà, qui viderentur insignes ac genuini ἀστερίσκοις, id est stellis illustrans.* Voiez le poëme d'Ausone intitulé *Ludus septem sapientum*, où il demande une censure rigoureuse de son poeme à Drepanius Pacatus. Il veut qu'on le traite comme Aristarque en avoit usé envers Homere, & il se sert de cette expression:

Mæonio (ee) qualem cultum quæsivit Homero
Censor Aristarchus, normaque Zenodoti.
Pone obelos igitur spuriorum stigmata vatum,
Palmas non culpas esse putabo meas.

On croit qu'il parle d'Aristarque dans le dernier de ces deux vers,

Quique (ff) sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis versibus apposuit.

Charles Etienne, Lloyd, & Hofman, assûrent (gg) dans leurs Dictionaires, qu'Elien temoigne que la critique d'Aristarque étoit si exacte, que lors qu'elle condamnoit un vers à ne passer point pour être d'Homere on le traitoit de suposé. Quenstedt (hh) assûre la même

---

paroles: Hunc quidem, *dit-il*, adolescens, illum vero puer audivit.
(m) *Dacier, remarques sur l'Art Poëtique d'Horace v. 450. pag. 371. édit. de Holl.* (n) *Heinsius in Prolegomenis Aristarchi sacri fol.* ** 3. (o) *Le Fevre Vie des Poëtes Grecs p. 7.*

qui laisse indecis si Mithridate le fit mourir. (z) *Il s'apelloit Aristodeme: son pere nommé Menecrate avoit été disciple d'Aristarque. Voiez Strabon l. 14. pag. 447.* (aa) *Strabo, ibid.* (bb) *Cicero epist. 11. ad famil. lib. 3. pag. m. 169.* (cc) *Id. ib. lib. 9. epist. 10. pag. 23. 24.* (dd) *Erasmus Adag. Chil. 1. Centur. 5. n. 57. p. m. 178.* (ee) *Ausonius in ludo septem sapientum circa init. p. m. 265.* (ff) *Id. epist. 18. p. 649.* (gg) Ælianus tradit hunc tam castigato fuisse judicio, ut Homeri versus non putaretur, quem ipse non probasset. (hh) *Quenst. de Patriis viror. illustr. p. 433.*

(a) *Lib. Fromondus de orbe terra immobili p. 1. il a intitulé ce livre* Ant-Aristarchus.

(b) *Vossius de Scient. Math. pag. 157.*

(c) *Joh. Stadius in Pref. Tabularum Bergensium apud Vossium ib.*

(d) *Vitruvius de Archit. lib. 1. c. 1.*

(e) *Suidas in Ἀριστάρχῳ.*

(f) *Justin. lib. 38. c. 8.*

(g) *Leo Allatius, de Patria Homeri pag. 103. 104.*

(h) *Vossius de Poetis Græcis pag. 67. Notez qu'au chapitre 21. du 1. livre* De Historicis Græcis, *il dit que Ptolomée Evergetes second étoit fils de Philometor.*

(i) *Jonsius de Script. Hist. Philos. pag. 166. 167.*

(k) *Allatius ubi supra pag. 103.*

(l) *Μαθητὴς Καλλιμάχου καὶ Ζηνοδότου, ἀλλὰ τοῦ μὲν νέος, τοῦ δὲ παῖς ἤκουσε.* Discipulus Callimachi & Zenodoti, sed illum quidem adolescens hunc vero puer audivit. *Suidas in Ἀριστοφάνει. Portus a mal traduit ces*

* *Traduit en Latin, & commenté par Frideric Commandin, & publié avec les explications de Pappus l'an 1572.*

† *Voiez Menage in Diog. Laert. l. 8. n. 85. pag. 389.*

‡ *Dans la remarque A.*

‡ *Ἀλεξανδρεὺς μὲν θέσει, τῇ δὲ φύσει Σαμόθραξ. Suidas in Ἀριστάρχῳ.*

(p) *Athen. lib. 2. sub finem, pag. m. 71. B.*

(q) *C'est le même que le second Evergetes.*

(r) *Pag. 549. Il le cite en plusieurs autres endroits.*

(s) *C'est-à-dire, natif de Scepsis ville de Mysie.*

(t) *Strabo lib. 13. pag. 419.*

(v) *Vossius de Histor. Græc. pag. 135.*

(x) *Diogene Laerce l. 5. n. 84. dit que Demetrius Scepsius avança Metrodore son compatriote. C'est celui que Mithridate fit mourir.*

(y) *Plutarch. in Lucullo pag. 506. Voiez aussi Strabon lib. 13. pag. 419.*

estimée, & fort critiquée * aussi. Il travailla sur † Pindare, sur ‡ Aratus, & sur d'autres Poetes; & il n'est pas vrai que pour critiquer tout le monde sans craindre qu'on lui rendît la pareille, (C) il ait eu la ruse de ne rien donner au public. Ceux qui disent qu'il étoit contemporain de Pisistrate (D) s'abusent grossierement. Sa reputation a été de longue durée: Ciceron &

* *Voiez la remarque B.*

† *Voiez l'Anti-Baillet,* t. 1. p. 80. 81.

‡ *Voiez Vossius de Scient. Math. pag.* 356.

même chose. Je ne pense point qu'Elien dise cela, & s'il le disoit il se tromperoit, car nous aprenons d'Athenée (a) que l'on condamnoit souvent le goût de ce grand Critique; on prenoit pour des vers d'Homere ceux qu'il avoit rejettez, & l'on se moquoit de ses raisons. Sa hardiesse seule etoit capable de decrediter ses jugemens: il decidoit en quelques rencontres que tels & tels vers de l'Iliade (b) devoient être transportez dans l'Odyssée. Allatius n'a point ignoré que l'on censura souvent la critique d'Aristarque. Il cite pour ce sujet (c) Athenée, Plutarque, & le Scholiaste d'Homere. Il nous aprend que le Grammairien Ptolomee d'Ascalon publia un livre (d) *de Aristarchi correctione in Ὀδυσσείᾳ*, & que Zenodote d'Alexandrie fut mandé pour faire la revision de la critique d'Aristarque. (e) *Zenodotus alter Alexandrinus adeo advocatus est, ut de reprobatis ab Aristarcho Homericis carminibus judicium ferret.* Idem (Suidas) *Ζηνόδοτος Ἀλεξανδρεὺς γραμματικὸς ὁ ἐν ἄστει κληθεὶς πρὸς τὰ ὑπ' Ἀριστάρχου ἀθετούμενα τοῦ Ποιητοῦ.* Et neanmoins il assûre que l'antiquite eut tant de respect pour le jugement d'Aristarque qu'on ne croioit pas que les vers qui lui deplaisoient fussent d'Homere. (f) *Aristarchi porro judicium adeo probavit antiquitas, ut Homeri versus non putarentur, quos ipse non probaret.* N'est-ce pas une grande faute de jugement? Elie Vinet merite ici beaucoup de censure. *Cujus* (Aristarchi) dit-il (g), *veteres tanti fecerant judicium ut quem non probaret, Homeri versum non crederent. Ita Cicero, Suidas, Erasmus.* Il est faux que Ciceron dise cela, il dit seulement (h) qu'Aristarque ne prenoit pour de veritables vers d'Homere que ceux qui lui sembloient bons. Suidas non plus ne dit point ce que Vinet lui impute. Je puis assûrer la même chose d'Erasme à l'egard du lieu d'où j'ai tiré ce qu'on a vu (i) ci-dessus. Mr. Saldenus aiant voulu changer quelque chose dans les paroles de Charles Etienne que j'ai citees, a commis une lourde faute contre le raisonnement. Il n'a point cite Elien, & il n'a point assuré que la critique d'Aristarque fût exacte, il s'est contenté de dire que ce Censeur la croioit telle. Jusqu'ici tout va assez bien, l'on abandonne Charles Etienne sur une fausse citation, & l'on ne repond que d'une chose très-vraisemblable, c'est que le correcteur d'Homere s'estimoit un fort habile homme; mais voici où est le mal: de cette opinion avantageuse qu'il avoit de son esprit on conclut que l'antiquité ne recevoit pour des vers d'Homere que ceux qui plaisoient à Aristarque. C'est une mauvaise conclusion. (k) *Grammaticus ille qui hoc nomen* (Aristarchi) *gessit tam castigato se putavit esse judicio, ut* Homeri *versus nullus haberetur quem ipse non probaret.* C'est ainsi que Mr. Saldenus raisonne, & pour prouver son raisonnement il nous cite les paroles où Ciceron dit qu'Aristarque rejettoit comme supoiez à Homere tous les vers qui n'etoient pas à son goût. Cette preuve ne vaut pas mieux que la these même qu'il faloit prouver. J'ai lu dans le Commentaire d'un Moderne, qu'Aristarque (l) *avoit une critique si fine & si penetrante qu'on l'apelloit ordinairement* le Prophete *ou* le Devin, *à cause de sa grande sagacité.* J'ai ete surpris de ne trouver aucune trace de ce grand eloge dans une infinite d'Ecrivains que j'ai parcourus aux endroits où ils font mention de ce Grammairien. Enfin j'ai trouvé ceci dans une note de Corradus sur les epitres de Ciceron: (m) *Hunc illum* (Aristarchum) *μάντιν ἐκάλει Παναίτιος ὁ Ῥόδιος φιλόσοφος διὰ τὸ ῥᾳδίως καταμαντεύεσθαι τῆς τῶν ποιημάτων διανοίας. Athen. l.* 14. Je l'ai cherché dans le 14. livre d'Athenée, mais fort inutilement. Quoi qu'il en soit il y a une grande diference entre cette citation de Corradus, & celle de Mr. Dacier. Les paroles Greques signifient seulement que Panetius donnoit le nom de devin à nôtre Aristarque, & non pas que ce fût le style ordinaire de l'antiquité.

Notez qu'au sentiment de plusieurs personnes ce fut Aristarque qui divisa les deux grans poemes d'Homere chacun en autant de livres qu'il y a de lettres dans l'Alphabet, & qui donna à chaque livre le nom d'une lettre. (n) *Plutarchus lib. de Homero:* Iliadem & Odysseam Homeri ab Aristarcho Grammatico in numerum librorum divisam ad ordinem & numerum Græcarum literarum. *Eustathius in Iliados α tradit,* Aristarchum & Zenodotum confusum antea Homeri opus digessisse in certos libros, eosque literis distinxisse. Unde non solùm primus tàm Odysseæ, quàm Iliadis liber α vocatur, secundus β & sic deinceps: verùm etiam ipsum opus γράμματα nominatur. *Et sane verum est, hanc per literas divisionem recentiorem. Nam antiqui nunquam eâ usi, ut patet ex Aristotele de Poetica Cap. XXIV.*

(a) *Voiez Athenée lib. 4. passim, & ibi Casaubonus. Item lib. 5. pag.* 188. 189. *Voiez aussi Plutarque* De audiendis Poëtis *pag.* 26.

(b) *Athen. lib. 4. c.* 28. *pag.* 180.

(c) *Il ne cite que le* 5. *livre d'Athenée.*

(d) *Ἔγραψε περὶ τῆς ἐν Ὀδυσσείᾳ Ἀριστάρχου διορθώσεως. Suidas apud Allatium ubi infra.*

(e) *Allatius de patria Homeri p.* 105.

(f) *Id. ib. pag.* 104.

(g) *Elias Vinetus in Ausonium ludo septem sapientum init. pag. m.* 265.

(h) *Voiez ci-dessus pag.* 335. *lettre bb, les paroles de Ciceron.*

(i) *Pag.* 335. *lettre dd.*

(k) *Saldenus de libris p.* 388.

(l) *Dacier, remarques sur l'Art Poëtique d'Horace p. m.* 371. 372.

(m) *Corradus in epist.* 14. *Cicer. ad Atticum lib.* 1.

(n) *Joannes à Wower de Polymathia cap.* 18. *p. m.* 153. 154.

(C) *Sans craindre qu'on lui rendit la pareille, il ait eu la ruse de ne rien donner au public.*] Mr. Saldenus sous le faux nom de Christianus Liberius debita une fausseté quand il dit, (o) *Sic Aristarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset.* Je ne sai point s'il la debita avec tous les mêmes correctifs que dans l'Ouvrage qu'il publia sous son veritable nom en 1688. S'il les avoit emploiez Mr. Menage ne l'auroit pas bien cité, car il auroit accourci d'une partie essentielle le passage qu'il raporte. Voici les paroles de Mr. Saldenus dans l'Ouvrage qu'il publia l'an 1688. (p) *Sicuti* Aristarchus Grammaticus *neminem non reprehendebat, nihil interim ipse scribens, ne reprehendi ab aliis posset, ut nonnulli volunt: licet alii sint, ac plerique quidem qui πολυγράφοις ipsum accensent, ut* (q) *supra diximus.* Ce qu'il raporte concernant la ruse de ceux qui pour censurer tous les Auteurs sans aprehender la peine du talion ne publient rien, peut servir de suplément à (r) l'une des pages de mon Projet. On y pourroit joindre ces paroles de Mr. le Fevre adressees à un Journaliste: (s) *Encore si vous aviez fait quelque livre de vostre chef, cela iroit bien: mais dans les termes où vous estes, je trouve que vous jouez avec un peu trop d'avantage: c'est se mocquer de ne mettre qu'un liard contre une double pistole: je ne sçay pas qui voudroit jouer contre vous.*

(D) *Contemporain de Pisistrate s'abusent.*] Cette erreur est fort ancienne. Allazzi (t) raporte un long passage où l'un des Commentateurs de Denys de Thrace debite que Pisistrate fit publier par toute la Grece, que tous ceux qui lui aporteroient quelques vers d'Homere en seroient recompensez à tant par vers. Quand il en eut ramassé autant qu'il lui fut possible il fit venir soixante-dix Grammairiens, & leur donna une copie de ce recueil. On leur declara que l'on souhaitoit que chacun d'eux travaillant à part mît ces vers dans le meilleur ordre qu'il pourroit. Après qu'ils eurent executé cette commission, ils s'assemblerent par les ordres de Pisistrate, & se montrerent les uns aux autres ce que chacun avoit fait. Ils s'accorderent unanimement à reconoitre que le travail d'Aristarque & celui de Zenodote meritoient la preference, après quoi ils declarerent que l'Ouvrage de Zenodote devoit ceder à l'Ouvrage d'Aristarque. Ce recit contient entre autres mensonges celui-ci, qu'Aristarque & Pisistrate ont vécu en même tems. Il étoit aisé de reconoitre cette fausseté, & neanmoins les Commentateurs de Denys de Thrace l'ont persuadée à beaucoup de gens. Eustathius l'a debitee, & après lui Genebrard & Jason de Nores. Lisez ce passage d'Allatius: (v) *Multis aliis recentioribus fucum fecerunt. Nam Eustathius in Α Iliados idem asserit. Οἱ δὲ συνθέμενοι ταύτην κατ' ἐπιταγήν, ὥς φασι, Πεισιστράτου τοῦ τῶν Ἀθηναίων τυράννου Γραμματικοί, καὶ διορθωσάμενοι κατὰ τὸ ἐκείνοις ἀρέσκον. ὧν κορυφαῖος Ἀρίσταρχος, καὶ μετ' ἐκεῖνον Ζηνόδοτος. id est:* Qui verò eam composuerunt Grammatici, jussu, ut tradunt, Pisistrati Atheniensium Tyranni, & ut sibi melius visum est correxerunt, quorum Princeps Aristarchus, & post eum Zenodotus. *Et inferius: Τῆ δὲ ἀπαγγέλλειν τὴν Ὁμήρου ποίησιν σποραδηθεῖσαν ἀρχὴν ἐποιήσατο Κίναιθος ὁ Χῖος. Ἐλυμήναντο δέ, φασίν, αὐτὴν πάμπολλα οἱ περὶ τὸν Κίναιθον, καὶ πολλὰ τῶν ἐπῶν αὐτοὶ ποιήσαντες παρενέβαλον. Διὸ καὶ διωρθώθησαν αἱ Ὁμηρικαὶ βίβλοι, ὡς ἀνωτέρω εἴρηται. id est:* Homeri verò poesim dispersam recitandi principium fecit Cinæthus Chius. Verùm illam multis modis Cinæthi sectatores depravarunt, multaque à se conscripta carmina indiderunt. Quare libri Homerici correcti sunt, ut superius diximus. *Gilbertus Genebrardus Chron. lib.* 2. Pisistrati jussu Aristarchus Homeri rapsodiam recensuit, & in 24. partes pro numero elementorum distribuit. *Jason de Nores in artem Poeticam Horatij.* Aristarchus miro quodam acumine castigabat veterum scripta, atque ideo colligendis Homeri versibus præpositus fuit. *In quibus vides miros Anachronismos. Primus qui Aristarchum sub Pisistrato collocat. Secundus, qui Cinæthum Chium asseris primum Homeri poesim dispersam recitasse. Cum uterque* post

(o) *Christianus Liberius, in Bibliophilia pag.* 21. *apud Menage, Anti-Baillet to.* 1. *pag.* 81.

(p) *Guill. Saldenus de libris pag.* 43.

(q) *Il avoit dit p.* 13. Aristarchus Grammaticus supra *mille* commentarios literis consignavit, *il devoit dire comme Suidas* supra octingentos.

(r) *Au feuillet* ** 5.

(s) *Le Fevre, seconde Journaline pag.* 48. *édit. de Holl.*

(t) *Allatius ubi supra pag.* 93. *& seq. il dit que ces commentaires ne sont pas imprimez.*

(v) *Id. ib. p.* 96. 97.

& Horace se servirent de son nom pour designer un Critique (E) très-rigide. On l'emploie encore aujourd'hui au même usage. Quelques-uns lui attribuent une pensée que d'autres donnent ou à Theocrite, (F) ou à Isocrate. Il * eut beaucoup de contestations dans Pergame avec le (G) Grammairien Crates; & il mourut dans l'Ile de Cypre à l'âge de 72. ans. Il étoit devenu hydropique, & il ne trouva point de meilleur remede contre ce mal que de se faire mourir de faim. Il sortit de son Ecole jusqu'à (H) 40. Grammairiens. Il laissa deux fils qui n'eurent pour tout merite qu'une grande simplicité. Celui qui porta le nom de son pere fut vendu, mais les Atheniens le racheterent †. J'aurai quelque chose à dire (I) contre Moreri.

ARIS-

* *Suidas ubi supra.*

† *Tiré de Suidas ib.*

(a) Nostrum opus tibi probari lætor: ex quo ἄνθη ipsa posuisti quæ mihi florentiora sunt visa tuo judicio. Cerulas enim tuas miniatulas illas extimescebam. *Cicero ad Atticum lib. 16. epist. 10. pag. m. 741. 742.*

(b) *Cicero ib. lib. 1. epist. 10. pag. 82.*

(c) *Horat. de Arte Poetica v. 445.*

(d) *Dacier, Remarques sur l'epitre 1. du 2. livre d'Horace pag. m. 435.*

(e) *Horat. ep. 1. l. 2. v. 256.*

(f) On lit dans la *Suite du Menagiana pag. 6. édit. de Holl.* que ce Comte au milieu de ses plaisirs & de l'embarras de la Cour ne laissoit pas d'étudier au moins reglement trois heures par jour.

(g) *Stobæus Serm. 21. de cognosc. seipso.*

(h) Οἷς μὲν ἐγὼ δεινός, οὐχ ὁ νῦν καιρός, οἷς δ' ὁ νῦν καιρός, οὐκ ἐγὼ δεινός. De quibus ego vim habeo dicendi rebus, eas occasio non admittit. de quibus autem dicere jam esset tempestivum, de iis nihil valeo eloqui. *Plut. in vita Isocrat. pag. 838. F.* Voiez le aussi *in Symposiac. lib. 1. c. 1. pag. 613. A.*

(i) *Seneca epist. 29. pag. m. 219.*

(k) *Suidas in Ἀρίσταρχος.*

post Pisistrati tempora floruerit. Cinæthus enim si Pindari Scholiastæ credimus in Nemeon, od. 2. sub Olympiade sexagesima nona apud Syracusas Homeri carmina ἐρραψῴδησε.

(E) *Ciceron & Horace se servirent de son nom pour designer un Critique très-rigide.*] Consultez la harangue contre Pison, vous y trouverez ces paroles: *Verum tamen, quoniam te non Aristarchum, sed Phalarim Grammaticum habemus, qui non notam apponas ad malum versum, sed Poëtam armis persequare, scire cupio quid tandem isto in versu reprehendas, Cedant arma togæ.* Le même Orateur (a) declare qu'il redoutoit les coups d'ongle de son ami Atticus. C'est ainsi qu'on s'exprimeroit aujourd'hui pour signifier les censures qu'un lecteur voudroit marquer à la marge de quelque livre, & les *cerulas miniatulas* du passage que je raporte. Atticus étoit donc un de ces amis fideles qui examinent severement les compositions de leurs amis. Pour marquer cela Ciceron l'apelle son Aristarque. (b) *Quid multa? totum hunc locum, quem ego varie meis orationibus, quarum tu Aristarchus es soleo pingere, de flamma, de ferro, (nosti illas ληκύθους) valde graviter pertexui.* Les vers d'Horace que je vais citer donnent une idée qui est une forte preuve de mon texte.

Vir (c) bonus & prudens versus reprehendet inertes,
Culpabit duros: incomptis allinet atrum
Transverso calamo signum: ambitiosa recidet
Ornamenta: parùm claris lucem dare coget:
Arguet ambiguè dictum: mutanda notabit:
Fiet Aristarchus: nec dicet, Cur ego amicum
Offendam in nugis?

(F) *Une pensée que d'autres donnent ou à Theocrite, ou à Isocrate.*] „ (d) On raporte ce bon mot d'Aristarque: *Je ne puis pas écrire ce que je voudrois, & je ne veux pas écrire ce que je pourrois.*„ Voilà ce que dit Mr. Dacier sur ces paroles d'Horace: (e) *Si quantum cuperem, possem quoque.* Jusqu'ici aucun des Auteurs que j'ai consultez ne m'a conduit à la source; mes recherches ont été encore plus inutiles qu'à l'égard de la prophetie d'Aristarque. C'est ce qui me fait souhaiter passionnement que Mr. Dacier & plusieurs autres qui lui ressemblent en cela, veuillent avoir la bonté de se defaire de la coutume de ne point citer. Craignent-ils que le grand & le beau monde pour qui ils travaillent ne jugent que les citations sentent trop l'Auteur, le Païs Latin, l'Université? Mais j'ai de la peine à croire qu'un Comte de (f) Guiche par exemple eût été fâché de savoir où l'on trouve qu'Aristarque a dit ce bon mot, & qu'on l'a traité de Prophete. Toute Dame qui aime l'erudition seroit encore plus aise de savoir si Plutarque, ou Aristote raportent un fait, que de savoir en general qu'on l'a raporté. Cela soit dit en passant. Revenons à nôtre texte. Nous lisons dans les recueils de Stobée que Theocrite interrogé pourquoi il n'écrivoit pas, repondit, *parce que je ne pourrois le faire comme je voudrois, & que je ne veux pas le faire comme je pourrois.* (g) Ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, ὅτι εἶπεν, ὡς μὲν βούλομαι, οὐ δύναμαι, ὡς δὲ δύναμαι οὐ βούλομαι. Isocrate etant à la table de Nicocreon Roi de Cypre fut prié de discourir: il n'en voulut rien faire, & allegua cette excuse, (h) *Ce que je sai n'est pas de saison, & ce qui seroit de saison, je ne le sai pas.* Cela me fait souvenir de cette pensée de Seneque, Je n'ai jamais voulu plaire au peuple, car il n'aprouve point ce que je sai, & je ne sai point ce qu'il aprouve. (i) *Nunquam volui populo placere, nam quæ ego scio, non probat populus, quæ probat populus ego nescio.*

(G) *Beaucoup de contestations dans Pergame avec le Grammairien Crates.*] Les paroles de Suidas sont expresses là-dessus: (k) Κράτητι τῷ γραμματικῷ Περγαμηνῷ πλεῖστα διηγωνίσατο ἐν Περγάμῳ. *Cum Cratete Grammatico Pergameno, Pergami sæpissime contendit.* Casaubon (l) en vertu de ce passage soutient que l'antagoniste d'Aristarque ne fut pas Crates Mallotes, mais un autre Crates natif de Pergame. Comme ce Crates Mallotes étoit contemporain d'Aristarque, & fort conu du Roi de Pergame, on jugeroit aisément que ce fut lui qui disputa en plusieurs rencontres avec Aristarque. C'est pourquoi il est bon de prendre garde que Suidas donne le surnom *Pergamenien* à l'adversaire d'Aristarque. Peut-être se trompe-t-il, car ceux qui citent Crates de Pergame (m) nous le font bien moins conoître comme un Grammairien, que comme un Historien, & il est sûr que la Grammaire étoit l'étude principale de Crates Mallotes. Lisez ce passage: (n) *Primus quantum opinamur studium Grammaticæ in Urbem intulit Crates Mallotes Aristarchi æqualis, qui missus ad senatum ab Attalo rege inter secundum ac tertium bellum Punicum, sub ipsam Ennii mortem, quum in regione Palatii prolapsus in cloacæ foramen crus fregisset, per omne legationis simul & valetudinis tempus plurimas ἀκροάσεις subinde fecit assidueque disseruit, ac nostris exemplo fuit ad imitandum.* C'est de Crates Mallotes que l'on entend ordinairement cet endroit de Varron: (o) *Crates nobilis grammaticus, qui fretus Chrysippo homine acutissimo, qui reliquit sex libros περὶ τῆς ἀνωμαλίας: his libris contra analogiam atque Aristarchum est nixus.* Si Varron a parlé là de Crates Mallotes, il est vraisemblable que Suidas a pris l'un pour l'autre, je veux dire que Crates Mallotes & non pas Crates de Pergame a été l'émule de nôtre Aristarque. Je ne sai si jusqu'ici les commentateurs de Suetone se sont jamais avisez de le critiquer sur un point de Chronologie dont je m'en vais dire un mot. Il debite que Crates Mallotes vint à Rome au nom du Roi Attalus environ le tems qu'Ennius mourut. La mort de ce Poëte tombe sur l'an de Rome 585. Or en ce tems-là celui qui regnoit à Pergame se nommoit Eumenes. Il commença de regner l'an 556. de Rome, & il mourut l'an 596. laissant la tutele de son fils & la regence à son frere Attale. Si donc Crates Mallotes fut deputé aux Romains par cet Attale, l'exactitude chronologique ne soufre point que l'on assûre qu'il fit ce voiage environ le tems qu'Ennius mourut. Mais neanmoins Suetone nous fournit dequoi confirmer l'opinion de ceux qui font fleurir Aristarque sous Ptolomée Philometor dans la 156. (p) Olympiade. Eusebe & Suidas sont de ce nombre.

Vossius n'a point suivi Suetone, car au lieu de dire qu'Aristarque & Crates Mallotes ont été contemporains, il (q) a dit cela de Crates Mallotes, & d'Apollodore disciple d'Aristarque. Je ne pretens point que ce soit une fausseté, car on peut bien être contemporain & du maître & du disciple, mais je remarque par occasion qu'il s'est abusé dans une autre chose: il a cru qu'une piece de Theatre qui fut traduite par Ennius, & qui étoit apellée l'Achille d'Aristarque, ne portoit ce nom qu'à cause que ce grand Critique l'avoit corrigée. *Ab hoc & vetus quædam Comœdia, quam Ennius postea transtulit, dicebatur Achilles Aristarchi. Meminit ejus (r) Plautus. At sic non alia de caussa vocabatur, quam quod ab eo esset emendata.* C'est une erreur. Cette piece étoit une Tragedie d'Aristarque de Tegée contemporain d'Euripide. Voiez Scaliger (s).

(H) *Il sortit de son Ecole jusqu'à 40. Grammairiens.*] On peut le compter pour un chef de secte, temoin ces paroles de Varron: (t) *Relinquitur de casibus, in quo Aristarchei suos intendunt nervos.* (v) *Hæc in oratione diligentius quam alii ab Aristarcho Grammatici.* Voiez aussi les railleries d'Herodicus (x). Il paroît par Suidas (y) que l'Ecole d'Aristarque subsista pendant quelques siecles dans Alexandrie.

(I) *Quelque chose à dire contre Moreri.*] I. Il s'est laissé abuser par (z) Vossius quand il a dit qu'Aristarque étoit de Samos. II. Il n'y a rien de plus inutile que d'observer qu'Aristarque fut *contemporain de (aa) Crates.* C'est expliquer une chose obscure par une chose plus obscure, *obscurum per obscurius.* Il y a eu plusieurs Crates; (bb) Diogene Laerce en compte dix, les uns Philosophes, les autres Poëtes, ou Grammairiens, ou Orateurs, ou Geometres &c. Ils n'ont point

(l) *Casaub. in Sueton. de illustr. Gram. c. 2.*

(m) *Voiez Vossius de Histor. Græcis pag. 347.*

(n) *Sueton. de illustrib. Grammat. cap. 2.*

(o) *Varro, de lingua Latina lib. 8. init. Voiez aussi l. 7. p. 97. Voiez dans Vossius* ubi supra *plusieurs autoritez qui marquent que Crates Mallotes étoit Grammairien.*

(p) *Elle repond à la fin du VI. siecle de Rome.*

(q) *Vossius, de Arte Grammatica lib. 1. cap. 6. pag. m. 24.*

(r) *Plautus in Prologo Pœnuli v. 1.*

(s) *Scaliger, animadv. in Eusebium n. 1563. p. m. 103.*

(t) *Varro, de lingua Latina lib. 7. pag. 96.*

(v) *Id. ib. lib. 9. pag. 134.*

(x) *Apud Athenæum lib. 5. in fine.*

(y) *Suidas in Ἀρισταρχος.*

(z) *Vossius de Poetis Græcis pag. 67.*

(aa) *Il y a* Cretes *dans l'édition de 1688.*

(bb) *Diog. Laert. in vitis Philosoph. l. 4. n. 23.*

☞ **ARISTEE**, en Latin *Aristeus*, fils d'Apollon (*A*) & de Cyrene. Son article a été donné fort imparfait par Mr. Moreri, qui s'est borné à nous aprendre 1. qu'en *poursuivant par tout* Eurydice femme d'Orphée, il fut cause qu'elle mourut de la piquure d'un serpent. 2. Que les Nymphes pour se venger d'Aristée firent mourir ses abeilles. 3. Qu'*aiant fait un sacrifice de quelques taureaux il recouvra ce qu'il avoit perdu* *. 4. Qu'il fut l'*inventeur* (*B*) *du secret de tirer le miel, de faire l'huile*, & le fromage. Il y avoit bien d'autres choses à dire touchant ce fils d'Apol-

* *Tout ceci se trouve dans Virgile au 4. livre des Georgiques.*

(*n*) *Pindar. ubi supra pag.* 443.

(*o*) *Conferez la 4. scene des precieuses ridicules.*

point vêcu en même tems, ils n'étoient pas du même pais; qu'y a-t-il donc de plus inutile que de marquer qu'Aristarque florissoit au tems de Crates? Le plus celebre de tous ces Crates est le Philosophe Cynique. Ainsi le sens le plus naturel des paroles de Mr. Moreri est qu'Aristarque a été contemporain de ce Cynique; or cela est très-faux: il y a de (*a*) grans intervalles entre l'un & l'autre. Cette censure ne regarde point Suetone, qui a dit que Crates Mallotes étoit contemporain d'Aristarque; car il n'y avoit guere de gens de lettres au siecle de Suetone qui ignorassent en quel tems avoit vêcu Aristarque. III. Je ne croi point que personne dise que ce Grammairien composa *neuf livres de corrections de l'Iliade & de l'Odissée*. C'est de Crates Mallotes que (*b*) Suidas assûre cela, comme Vossius (*c*) l'observe. Moreri n'a point entendu les paroles de Vossius. IV. Il est faux que Ptolomée Lathurus fût fils de Ptolomée Philometor. V. Je croi qu'au fond il est vrai que nôtre Aristarque étoit en vie la 158. Olympiade, mais puis qu'Eusebe & Suidas le font fleurir en la 156. c'étoit celle-ci qu'il faloit marquer. (*d*) Vossius impute à Eusebe faussement de l'avoir placé à la 158.

(*A*) *Fils d'Apollon & de Cyrene.*] C'est la tradition generale, & il y en a bien peu dans les sujets Mythologiques qui soient plus constantes que celle-là. Cependant Ciceron en allegue une autre; les Grecs assûrent, dit-il, qu'Aristée est fils de Bacchus: il ajoûte qu'on l'honoroit en Sicile dans le temple de cette Divinité. (*e*) *Quid?* Il s'adresse à Verres, *ex ade Liberi Simulacrum Aristei non tuo imperio palam ablatum est?* . . . . . *Aristeus, qui* UT GRAECI FERUNT, *Liberi filius, inventor olei esse dicitur, unà cum Libero patre apud illos eodem erat in templo consecratus.* Dans un autre livre il s'arrête à l'opinion la plus commune, il dit qu'Apollon étoit pere d'Aristée. (*f*) *Quid Aristaus qui oliva dicitur inventor Apollinis filius?* Parlons de Cyrene: elle (*g*) étoit fille d'Hypseus Roi des Lapithes fils de Peneus & de Creuse. Celle-ci étoit fille de la Terre, Peneus étoit fils de l'Ocean. Cyrene (*h*) meprisoit les occupations des autres filles, & leurs divertissemens de table, & se souciant très-peu de dormir (*i*) la grasse matinée, elle n'aimoit que la chasse, & faisoit un grand carnage de bêtes feroces. Apollon l'aiant rencontrée lors qu'elle se batoit seule avec un lion demanda à Chiron qui elle étoit, & s'il ne feroit pas bien d'user de main mise, & de coucher avec elle.

(*k*) Ὁσία
Κλυτὰν χέρα οἱ προσενεγκεῖν;
Ἦ ῥα καὶ ἐκ λεχέων
Κεῖραι μελιηδέα ποίαν;

Fas-ne est illustrem manum ei admovere? Utrum & ex stratis tondere mellitam herbam? Chiron commençant par repondre à la derniere demande, representa que les Amans se doivent servir de la clef du cœur, c'est-à-dire de paroles douces & adroites qui persuadent à la Belle d'accorder ce qu'ils desirent. Il ajoûta que parmi les Dieux & parmi les hommes la pudeur s'opose à la precipitation avec laquelle on pretendroit debuter par la jouissance, & s'expliquer là-dessus fort nettement:

(*l*) Καὶ ἔν τε θεοῖς
Τοῦτο κἀνθρώποις ὁμῶς
Αἰδέοντ' ἀμφαδὸν ἁ-
δείας τυχεῖν τὸ πρῶτον εὐνᾶς.

Et inter deos & homines pariter verecundantur aperte postulato *dulci frui primùm cubili.* Au reste, continua-t-il, c'est par un effet visible de vôtre grande civilité que vous me faites l'honneur de m'interroger, vous me demandez l'extraction de cette fille, vous qui savez toutes choses. Voilà le sens de Pindare. Je ne pretens point donner une traduction de mot à mot, il me sufit de representer la pensée. Or si c'est là ce qu'il veut dire, qui pourroit voir sans indignation la licence d'un Auteur François qui l'a fait parler ainsi? „ (*m*) Est-il permis de la voir? „ Puis-je bien m'en approcher? Ne feray-je point „ téméraire, si je prens sa belle main, & si je „ cueille sur sa bouche une de ces roses vermeil- „ les, que j'y vois peintes? Mais le Centaure en „ souriant lui répondit de la sorte: un chaste amour, „ Apollon, doit estre toûjours caché, & le beau Sexe „ parmy les Dieux, comme parmy les Mortels, n'ac- „ corde point ses faveurs aux yeux du monde. C'est „ sans doute cette raison, qui vient de vous faire par- „ ler avec tant de retenuë. Un Amant moins chaste „ que vous, n'auroit pas eu tant de respet; & c'est à „ vos bonnes meurs plûtot qu'a mes enseignemens, que „ vous devez cette modestie. „ Cette traduction est contraire à l'original, & ne se soutient point dans ses faussetez; car si l'on supose qu'Apollon ne s'exprima point grossierement, mais honnêtement & chastement, la reponse de Chiron est ridicule & contradictoire. La fin fut qu'Apollon sans nul delai enleva Cyrene, & la transporta en Afrique, & jouit d'elle sur le champ:

ὠκεῖα (*n*) δ' ἐπειγομένων ἤδη θεῶν
πρᾶξις, ὁδοί τε βραχεῖαι.
κεῖνο κεῖν' ἆμαρ διαιτά-
σεν. θαλάμῳ δὲ μίγεν
ἐν πολυχρύσῳ Λιβύας.

Celer autem est properantium jam Deorum actio, viaque breves. Illud illa dies peregit. In thalamo autem Libya divite auri congressi sunt. Chiron eût voulu qu'il eût poussé les beaux sentimens, & filé le parfait amour, mais les Dieux des Poëtes, comme l'observe Pindare, ne s'accommodoient pas de cette patience, ils expedioient promtement les choses, ils alloient au fait par les chemins les plus courts, & fort vite à l'abordage, & de but en blanc à la jouissance ou de gré ou de force. Ils prenoient (*o*) le Roman par la queuë, & ils disoient comme Borée (*p*) *apta mihi vis est.* Cyrene conçut, & mit au monde nôtre Aristée. Notez que Virgile (*q*) & (*r*) Hygin qui la font fille de Penée, suivent en cela (*s*) une ancienne traditon. C'est pourquoi nous pouvons dire que Frischlin (*t*) a eu grand tort de blâmer Boccace, & d'ignorer ce qu'ils avoient afirmé. Apollonius (*v*) supose qu'elle étoit bergere, & qu'elle avoit resolu de vivre dans le celibat, mais qu'Apollon qui l'enleva ne lui permit point de conserver sa virginité.

(*B*) *L'inventeur du secret de tirer le miel, de faire l'huile & le fromage.*] Diodore de Sicile (*x*) raporte qu'Aristée aiant apris des Nymphes qui le nourrirent l'art de cailler le lait, & de preparer des ruches, & de cultiver les oliviers, fut le premier qui communiqua aux hommes ces trois inventions. Les commoditez qu'ils en tirerent les remplirent d'une telle reconoissance, qu'ils lui rendirent les mêmes honneurs divins qu'à Bacchus. Cet Historien dit aussi que les Nymphes lui imposerent trois noms, celui de *Nomius*, celui d'*Aristaus*, & celui d'*Agreus*. Cela s'accorde assez bien avec Pindare (*y*). Mais notez qu'il dit que les Heures & la Terre ausquelles Mercure porta ce petit enfant, le nourrirent de Nectar & d'Ambrosie. Notez aussi que d'autres (*z*) disent qu'Aristée aiant inventé dans l'Ile de Cea la preparation du miel, & celle de l'huile, & aiant fait lever les vens qu'on nommoit Etesiens, fut surnommé Jupiter Aristæus, & Apollon Agreus & (*aa*) Nomius. Le surnom de Nomius lui convenoit (*bb*) à cause du soin des bestiaux, & celui d'Agreus à cause de l'aplication à la chasse. Voici une autorité curieuse touchant cette aplication: *Ceux qui atrapent les loups & les ours avec des fosses & des pieges font prieres à Aristeus, pource que ce fut le premier qui inventa la maniere de les prendre aux pieges & avec des laqs courans.* C'est un passage du Plutarque d'Amiot, voiez en l'original à la (*cc*) marge. Le Scholiaste d'Apollonius n'explique pas de la même sorte l'étymologie des deux surnoms. Il fonde celui de Nomius sur ce que Cyrene eut à faire avec Apollon pendant qu'elle étoit bergere, & celui d'Agreus sur ce que l'action se passa au milieu des chams. Il ajoûte que selon d'autres l'étymologie vient de ce qu'Aristée enseigna l'agriculture aux bergers. Ἀγρέα καὶ νόμιον, dit-il, τὸ μὲν, ὅτι ἐν ἀγρῷ ἐμίγη τῇ μητρὶ αὐτοῦ ὁ Ἀπόλλων. νόμιον δὲ, ὅτι ποιμαινομένῃ ἐμίγη. οἱ δὲ, ὅτι τὴν κατὰ τοὺς ἀγροὺς θεραπείαν τοῖς νομεῦσιν εἰσηγήσατο. (*dd*) L'endroit où Apollonius dit que les habitans de Thessalie donnerent ces deux surnoms à Aristée contient des choses qu'il est bon de mettre ici. On y (*ee*) trouve qu'Aristée fut élevé dans l'antre

(*cc*) Εὔχονται δ' Ἀρισταίῳ δολοῦντες ὀρύγμασι καὶ βρόχοις λύκους καὶ ἄρκτους ὡς πρῶτος θήρεσσιν ἔπηξε ποδάγρας. Aristæo vota faciunt foveis actis aut laqueis positis qui lupis aut ursis insidiantur, ille feris primus pedicas quia tendere cepit. *Plut. in Amator. p.* 757. (*dd*) *Scholiast. Apollon. in lib. 2. v.* 509. (*ee*) *Apollon. ubi supra v.* 512. *& seq.*

(*a*) *Diogene Laerce l. 5. n. 87. dit que Crates le Cynique florissoit environ la 113. Olympiade.*

(*b*) *Suidas in* Κράτης.

(*c*) *Vossius de Poët. Græcis pag.* 67.

(*d*) *Id. de Histor. Græcis l. 1. c. 18. pag.* 119.

(*e*) *Cicero in Verrem Orat. 6. fol. 78. B.*

(*f*) *Id. de natura Deor. lib. 3. pag. m.* 627.

(*g*) *Pindar. Ode 9. Pyth. pag. m.* 433.

(*h*) *Pindar. ib. p.* 434.

(*i*) Τὸν δὲ σύγκοιτον γλυκὺν παῦρον ἐπὶ βλεφάροις ὕπνον ἀναλίσκοισα, ῥέποντα πρὸς ἀῶ. Exiguum autem somnum concubitorem suavem in palpebris impendens, quum adventaret aurora. *Id. ib.*

(*k*) *Id. ib. pag.* 437.

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Notes sur l'Aristée de Virgile traduit en François, & imprimé à Lion l'an 1668. p. 28. 29.*

(*p*) *Ovidius Metam. lib. 6. v.* 690.

(*q*) *Virgil. Georgic. lib. 4. v. 355. Voiez aussi Servius ibid. v.* 317

(*r*) *Hygin. cap.* 161.

(*s*) *Scholiast. Apollonii in lib. 2. Argon. v.* 502.

(*t*) Constat non recte scripsisse Boccatium l. 7. Geneal. c. 28. dum asserit Cyrenen Penei fuisse filiam. *Frischlin. in Callimach. hymn. 2. pag. 392. edit. Ultraj.* 1697.

(*v*) *Apollon. Argon. lib. 2. v. 502. & seq.*

(*x*) *Diodor. Sicul. lib. 4. c. 83. p. m.* 167.

(*y*) *Pindar. ubi supra pag.* 441.

(*z*) *Scholiast. Apollon. Argon. lib. 2. v.* 500.

(*aa*) *Apoll. ibid. lib. 4. v. 1218. fait mention d'un temple d'Apollon Nomius.*

(*bb*) *Benedictus in Pindarum ib. p.* 442.

d'Apollon, car on auroit dû raconter qu'il nâquit dans cette partie de la Libye où la ville de Cyrene fut bâtie; qu'il fut élevé par les Nymphes; qu'étant allé à Thebes il y épousa Autonoe fille de Cadmus; qu'il en eut Actoon qui fut mis en pieces par ses propres chiens; qu'après la perte de ce fils il fut consulter l'Oracle d'Apollon; qu'en vertu de la reponse qui lui fut faite touchant les honneurs qu'il recevroit dans l'Ile de Cea (C), il s'y transporta; que la peste ravageant toute la Grece il offrit des sacrifices qui firent cesser ce mal; qu'aiant laissé sa famille dans l'Ile de Cea il repassa en Libye, d'où avec la flote que sa mere lui donna il (D) fit voile vers la Sardaigne; qu'il y choisit une habitation; qu'il cultiva ce païs avec un grand soin; qu'il en banit la barbarie, & l'état sauvage; qu'il visita quelques autres Iles; que l'abondance des moissons, & la multitude des bestiaux l'obligerent à s'arrêter quelque tems dans la Sicile, où il enseigna aux habitans ses beaux secrets; qu'en reconoissance ils l'honorerent comme un Dieu, & principalement ceux qui cultivoient les oliviers; qu'enfin il passa en Thrace; qu'il y fut admis par Bacchus aux mysteres des Orgies, & que dans la familiarité qu'il eut avec lui il aprit beaucoup de choses profitables à la vie humaine; qu'aiant demeuré quelque tems proche du mont Hemus il disparut, & que non seulement les peuples barbares de ce païs-là, mais aussi les Grecs lui decernerent les honneurs divins *. C'est faussement que Mr. Moreri observe, que Diodore de Sicile fait mention d'un autre Aristée dans le chapitre 84. du 4. livre; car ce chapitre & le precedent contiennent ce que je viens de narrer. Je suis surpris qu'on n'y voie rien de (E) l'Arcadie, qui fut l'une des principales stations d'Aristée. Vous verrez dans les remarques les variations des Au-

l'antre de Chiron, & que lors qu'il fut adulte les Muses le marierent, & lui enseignerent la Medecine, & les sciences divinatrices, & le preposerent à tous leurs troupeaux. On trouve dans un autre endroit du même Poëte (a) qu'il inventa le miel, & l'huile. Il dit dans Virgile que la peine qu'il s'étoit donnée pour perfectionner l'agriculture, & pour nourrir le betail, lui avoit aquis toute la gloire qu'il possedoit.

En (b) etiam hunc ipsum vitæ mortalis honorem
Quem mihi vix frugum & pecudum custodia solers
Omnia tentanti extuderat, te matre relinquo.

Il est l'une des Divinitez que Virgile invoque aiant à écrire de l'agriculture:

Et (c) cultor Nemorum, cui pinguia Cea
Ter centum nivei tondent dumeta juvenci.

(d) Oppien, (e) Nonnus, le Scholiaste de Pindare, celui d'Apollonius &c. s'accordent à le faire l'inventeur des choses que j'ai marquées. On verra ci-dessous quelques passages sur ce sujet. (f) En voici un où on lui donne pour patrie la ville d'Athenes. *Oleum & trapetas Aristæus Atheniensis. Idem mella.* Le mot *trapetes* veut dire (g) les meules à broier les olives. N'oublions pas qu'il inventa le benjoin. C'est ce qu'assûre un ancien Auteur (h) cité par le Scholiaste d'Aristophane, comme vous le pourrez voir à la page 356. du commentaire de Saumaise sur Solin.

Notez que Justin (i) debite que Cyrene engrossée par Apollon, *à deo repleta*, eut quatre fils, *Nomius, Aristæus, Authocus, & (k) Argæus.* C'est avoir changé en deux hommes les deux (l) surnoms d'Aristée.

(C) *Dans l'Ile de Cea, il s'y transporta.*] Le Grec de Diodore de Sicile porte εἰς Κῶ νῆσον, & un peu après ἐν τῇ Κῷ. Rhodoman traduit *in Co insulam* & *in Co.* Cette traduction embarrasse les lecteurs, car elle les porte à croire que cet Historien Grec parle là de l'Ile de Cos, la patrie du grand Hippocrate, & non pas de l'Ile de Cea comme font les autres Auteurs quand il s'agit d'Aristée. Soions neanmoins assurez qu'il parle de l'Ile de Cea, soit qu'il faille corriger (m) le texte en mettant Κέω au lieu de Κῶ, soit que les regles de la contraction aient pu permettre qu'on dît (n) indifferemment Κῶ ou Κέω quand il s'agissoit de cette Ile. Prenons garde à ces paroles de Diodore, παρὰ τῶν Κείων τιμαῖς, *de honoribus apud (o) Ceos.* Elles montrent visiblement qu'il ne pretend point parler de l'Ile de Cos. Quoi qu'il en soit, alleguons quelques Auteurs qui ont assuré qu'Aristée s'établit dans l'Ile de Cea, & commençons par le commentaire de Servius sur ces paroles de Virgile, *& cultor nemorum cui pinguia Cea* &c. qu'on a vuës ci-dessus. (p) *Aristæum invocat, id est Apollinis & Cyrenes filium . . . hic (ut etiam Sallustius docet) post laniatum à canibus Actæonem filium Thebas reliquit, & Ceam insulam tenuit primo adhuc hominibus vacuam.* Apollonius nous aprend qu'Aristée aiant été apellé par les habitans des Iles Cyclades pour faire cesser la peste, passa de Thessalie en l'Ile de Cea.

(q) *Αὐτὰρ ὅγε πατρὸς ἐφετμῇ*
Θῆκ' ἐν δὲ Κέῳ κατενάσσατο λαὸν ἀγείρας
Παῤῥάσιον.

Is relicta ex parentis jussu
Phthia in Ceum ivit habitatum, contracto exercitu
E Parrhasiis.

Le Scholiaste de ce Poëte assûre, comme je l'ai déjà dit, que ce fut dans la même Ile (r) qu'Aristée enseigna à faire le miel & l'huile. Nous verrons dans la remarque F. qu'il y établit des loix pour le culte de la canicule. Varron Atacinus avoit raconté dans son poëme des Argonautes (s), qu'une grande mortalité de bestiaux aiant affligé cette Ile, Aristée s'y transporta par le conseil d'Apollon, & la delivra de ce fleau après avoir fait un sacrifice à Jupiter Icmæus. Les vens & les chaleurs qui causoient la mortalité s'apaiserent. Aristée étant mort les habitans de l'Ile de Cea obeïrent à l'oracle qui leur commandoit de le mettre au nombre des Dieux, & ils le nommerent Nomius & Agreus, à cause du bien qu'il leur avoit fait par son adresse dans la nourriture des troupeaux, & dans la culture des terres. Ne soiez point surpris de voir ici qu'il fit cesser la mortalité en calmant les vens, & de trouver ci-dessous qu'il la fit cesser en faisant lever des vens, car c'est ainsi que sont faites les anciennes traditions: l'une refute l'autre; l'une oublie les particularitez qui sont les seules que l'autre n'oublie pas. Une narration complete eût pu aprendre qu'en faisant changer le vent il ramena la santé, mais ceux qui ne savent pas tout dire, observent que le vent cessa; n'attendez point d'eux le reste: ou que le vent se leva; vous n'en saurez point d'avantage, ils ne vous aprendront pas que le vent contraire fut arrêté, & que le vent favorable lui succeda. La correction d'un passage d'Heraclide que j'ai luë dans Saumaise, me paroît heureuse, cependant je ne voudrois pas jurer qu'il n'y eût dans l'original que le fleau de l'Ile de Cea venoit du vent. Φθορᾶς οὔσης φυτῶν καὶ ζώων διὰ τὸ καῦμα ἐτησίαις. (t) *Quum contigisset hic aliquando magna lues stirpibus & animantibus propter continuos Etesiarum flatus.* (v) Saumaise corrige ainsi, Δία ἱκέτευσε τὸ καῦμα ἐτησίας. *Jovem rogavit etesias flare.* Ce qui s'accorde avec ce que je dirai dans la remarque F.

(D) *Il fit voile vers la Sardaigne.*] Selon Diodore de Sicile (x) il fut s'établir dans l'Ile de Cea après la mort d'Actæon, & puis il alla en Libye, & après cela en Sardaigne; mais d'autres (y) pretendent que le deplaisir d'avoir perdu Actæon lui donna un tel degoût pour la Beotie, & pour tout le reste de la Grece, qu'il fut chercher une demeure dans des païs éloignez. Ce fut alors, disent-ils, qu'il conduisit une colonie en Sardaigne. On a dit (z) que Dedale s'étant sauvé de l'Ile de Crete, s'associa avec lui pour la conduite de cette colonie; mais la Chronologie refute cela invinciblement. Il (aa) étoit contemporain d'Oedipe Roi de Thebes, il n'a donc pu lier aucune partie avec Aristée gendre de Cadmus. Quoi qu'il en soit les variations sont ici bien degoûtantes. Pausanias dit qu'une troupe de Libyens s'étoit établie dans la Sardaigne, & associée avec les naturels du païs, avant qu'Aristée y allât; mais Aristote (bb) raconte qu'Aristée fut le premier qui la cultiva, & qu'auparavant elle ne servoit de demeure qu'à beaucoup de grans oiseaux. Consultez Mr. Bochart (cc) qui soutient que ce voiage d'Aristée est une fable.

(E) *De l'Arcadie qui fut l'une des principales stations d'Aristée.* C'est pour cela que Virgile le surnomme *Arcadius*, quand il parle de l'invention de produire de nouvelles abeilles:

Tempus (dd) & Arcadii memoranda inventa Magistri
Pandere, quoque modo cæsis jam sæpe juvencis
Insincerus apes tulerit cruor.

Cet art fut une invention d'Aristée & le fit honorer comme

(a) Id. Apollon. lib. 4. v. 1132.
(b) Virgil. Georg. l. 4. v. 326.
(c) Id. ib. lib. 1. v. 14.
(d) Oppian. Cyneg. l. 4.
(e) Nonnus, Dionys. lib. 5.
(f) Plinius lib. 7. cap. 56. pag. m. 99.
(g) Varro de ling. Lat. lib. 4. pag. 34.
(h) Ἀρισταῖος . . . πρῶτον τὴν ἐργασίαν τοῦ σιλφίου ἐξεῦρεν ὥσπερ καὶ τοῦ μέλιτος.
(i) Justin. lib. 13. cap. 7.
(k) Il faut lire Agræus.
(l) Voiez Vossius de Theolog. Gentili lib. 7. c. 10. pag. m. 350.
(m) C'est la pensée de Vossius ubi supra.
(n) C'est la pretension de Saumaise in Solinum pag. 144. 145.
(o) Et non pas apud Coos comme Rhodoman a traduit.
(p) Servius in l. 1. Georg. v. 14.
(q) Apollon. Argon. lib. 2. v. 521.
(r) Ἀρισταῖος δὲ ἐν τῇ Κέῳ πρῶτος τὰς μελιττουργικὰς πρῶτος καὶ τὴν τοῦ ἐλαίου κατασκευὴν. Schol. Apollon. in lib. 2. v. 500.

* Tiré de Diodore de Sicile liv. 4. c. 83. 84.
(s) Voiez Vossius de Theolog. Gentili lib. 7. c. 10. p. m. 350.
(t) Heraclides de Politiis p. m. 20.
(v) Salm. in Solin. pag. 144.
(x) Diodor. Siculus l. 4. c. 84.
(y) Pausanias lib. 10. p. 333. Voiez aussi Silius Italicus lib. 12. pag. m. 498.
(z) Id. Pausan. ib. Salluste avoit dit cela comme on l'a vu ci-dessus dans un passage de Servius, lettre p.
(aa) Pausan. ib.
(bb) Aristotel. de mirabilib. auscult. p. m. 881. oper. t. 1.
(cc) Bochart. Geograph. sacr. parte 2. lib. 1. c. 31. pag. m. 632. 633.
(dd) Virgil. Georg. l. 4. v. 283.

Auteurs, la fausseté de quelques censures, & telles autres particularitez; & je n'oublierai pas là decouverte (F) astronomique que l'on donne à Aristée, ni son culte pour la canicule, ni sa fille (G) Macris. On a dit que pour les services qu'il avoit rendus au genre humain par la conoissance qu'il avoit de tous les arts profitables, les Dieux le placerent entre les étoiles, & qu'il étoit l'*Aquarius* du Zodiaque *. Les conformitez de son histoire avec celle de Moïse, ont été curieusement & doctement étalées par Mr. Huet †. Presque tout ce que Lloyd a joint à Charles Etienne dans cet article, a été tiré mot à mot du ‡ Commentaire de la Cerda; il ne le cite pas pourtant.

ARIS-

comme Jupiter dans l'Arcadie. (a) *Post ea (Cea) relicta, cum Dædalo ad Sardiniam transitum fecit. Huic opinioni Pindarus refragatur qui eum ait de Cea insula in Arcadiam migrasse, ibique vitam coluisse. Nam apud Arcadas pro Jove colitur, quod primus ostenderit qualiter apes debeant reparari.* Justin donne à Aristée un grand Roiaume dans l'Arcadie: je citerai ses paroles dans la remarque suivante. Il n'est pas vrai comme Mr. Lloyd l'assûre, qu'Apollonius fasse passer Aristée de l'Arcadie en l'Ile de Cea. Il a copie cette faute de (b) Saumaise.

(F) *La decouverte astronomique que l'on donne à Aristée.*] A ne considerer les paroles de Justin que fort superficiellement, il pourroit venir dans l'esprit qu'il attribue à Aristée la premiere decouverte des Solstices, mais ceux qui lisent avec attention s'aperçoivent aisément qu'il parle du lever de la canicule. (c) *Aristæum in Arcadia late regnasse, eumque primum & apium & mellis usum & lactis ad coagula hominibus tradidisse, Solstitialesque ortus sideris primum invenisse.* Les plus savans Critiques ont remarqué (d) qu'il faudroit lire ou *Solstitialisque ortus sideris*, ou *Solstitialesque ortus sirii.* L'une & l'autre de ces deux leçons nous donnent la canicule, à ce qu'ils pretendent. Ce qu'il y a de certain est que cet astre avoit une relation particuliere à nôtre Aristée. En voici la cause. Les chaleurs de la canicule desoloient les Iles Cyclades, & y produisoient une peste que l'on pria Aristée de faire cesser. Il passa alors en l'Ile de Cea, & fit bâtir un autel à Jupiter. Il ofrit des sacrifices à ce Dieu: il en ofrit aussi à cet astre malfaisant, & lui établit un anniversaire. Cela produisit un très-bon effet, car ce fut de là que les vens étesiens tirerent leur origine, vens qui durent quarante jours, & qui temperent l'ardeur de l'été:

> Καὶ (e) βωμὸν ποίησε μέγαν Διὸς Ἰκμαίοιο
> Ἱερά τ' εὖ ἔρρεξεν ἐν οὔρεσιν ἀστέρι κείνῳ
> Σειρίῳ, αὐτῷ τε Κρονίδῃ Διί. τοῖο δ' ἕκητι
> Γαῖαν ἐπιψύχουσιν ἐτήσιαι ἐκ Διὸς αὖραι
> Ἤματα τεσσαράκοντα. Κέῳ δ' ἔτι νῦν ἱερῆες
> Ἀντολέων προπάροιθε κυνὸς ῥέζουσι θυηλάς.
> *Tum augusta extructa ara Iovis Humiferi,*
> *Sacra litato fecit in montosis & stellæ illi*
> *Sirio, & ipsi Jovi Saturni filio. Cujus rei gratia*
> *Venti Diales anniversarii perfrigerant tellurem*
> *Quadraginta diebus; & hodieque sacerdotes in Co*
> *Ante Caniculæ exortum operantur sacris.*

Diodore de Sicile (f) ne fait pas entendre avec assez de clarté, si les vens étesiens furent l'effet du sacrifice d'Aristée. Il semble dire que ce sacrifice aiant été ofert environ le tems du lever de la canicule, tems qui concourt avec la saison de ces vens étesiens, la peste cessa. Mais il est sûr qu'il pretend que les ardeurs de la canicule furent adouciës par les actes de religion qu'Aristée fit. Il trouve en cela un sujet d'étonnement, puis que la même personne dont le fils avoit été dechiré par les chiens, corrigea la malignité d'un astre qui s'apelle le chien. Je laisse son Grec, & je ne raporte que la traduction de Rhodoman. (g) *Singularem hanc rerum conversionem, si quis penitius examinet, meritò demiretur. Qui enim filium à canibus discerptum vidit, is cœleste sidus canis nomine appellatum, quod hominibus exitium adferre putatur mitigavit, & mortalibus non paucis auctor salutis exstitit.* D'autres Auteurs disent en termes clairs & precis, que les devotions d'Aristée furent la cause de ces vens-là. (h) *Canicula exoriens æstu (i) eorum loca & agros fructibus orbabat: & ipsos morbo affectos, pœnas Icario cum dolore sufferre cogebat, eo quod latrones recepissent. Quorum rex Aristeus Apollinis & Cyrenes filius, Actæonis pater, petit à parente quo facto à calamitate civitatem posset liberare: quem deus jubet multis hostiis expiare Icarii mortem, & ab Jove petere, ut quo tempore Canicula exoriretur, dies quadraginta ventum daret, qui æstui caniculæ mederetur. Quod jussum Aristeus confecit, & ab Jove impetravit ut Etesiæ flarent.* Le Scholiaste d'Apollonius dit formellement qu'à la (k) priere d'Aristée les vens étesiens soufflerent. Consultez aussi le commentaire de Germanicus (l) sur les Phenomenes d'Aratus. Parlons de l'Anniversaire qu'il etablit. Il ordonna (m) que tous les ans les Prêtres de Cea ofrissent des sacrifices avant le lever de la canicule, & que les habitans se missent en armes pour observer le lever de cette constellation, & pour lui ofrir des victimes. (n) Ἐνοπλισάμενοι γὰρ τοῖς ἀδοις (lisez αὐτοῖς) κατ' ἐνιαυτὸν μεθ' ὄχλων ἐπιτηροῦσι τὴν ἐπιτολὴν τοῦ κυνὸς, καὶ θύουσιν αὐτῷ. Ciceron dit qu'ils croioient prevoir par l'observation de cet astre si l'année seroit saine ou non. (o) *Ceos accepimus ortum caniculæ diligenter quotannis solere servare, conjecturamque capere ut scribit Ponticus Heraclides, salubrisne an pestilens annus futurus sit.* Manile (p) attribuë la même chose aux Ciliciens. Je ne sai si les habitans de la Calabre qui faisoient des vœux à la canicule avoient emprunté d'Aristée mediatement ou immediatement cet acte de religion:

> *Sic (q) cum stabulis & messibus ingens*
> *Ira deum & Calabri populator Sirius arvi*
> *Incubuit, coit agrestum manus inscia priscum*
> *In nemus, & miseris dictat pia vota Sacerdos.*

Quelles superstitions! mais ce n'étoient pas les plus étranges qui fussent dans le Paganisme. Au reste le passage de Justin que j'ai raporté au commencement de cette remarque formera ici un incident. Mr. le Fevre de Saumur croioit être le premier qui l'eût entendu. Justin, dit-il, ne pretend point dire qu'Aristée enseigna l'usage du lait; cela eût été contraire à la verité, & à toute l'antiquité; il (r) ne parle que de l'industrie de cailler le lait: il ne pretend point même qu'Aristée ait inventé l'usage du miel; le lait & le miel servirent à la nourriture du plus (s) grand des Dieux. Il parle donc de l'invention de cailler le lait avec du miel. (t) *Ergo aliud docuit Aristæus, scilicet coagulum fieri ex mixtura, seu ut Græci vocant, cramate mellis & lactis. Hunc locum à nemine hactenus intellectum arbitror.* Cette explication me paroît très-belle, mais les raisons sur quoi on la fonde prouvent trop, car si l'ancienne tradition sur les alimens qui furent donnez à Jupiter pendant son enfance avoit empêché Justin de dire qu'Aristée montra aux hommes l'usage du miel, il n'auroit point debité que Gargoris Roi des Cynetes (v), ou des Cunetes fut le premier inventeur du miel, & neanmoins il l'a debité clairement, & sans qu'on puisse donner à ses termes deux explications; (w) *Quorum* (Cunetum) *rex vetustissimus Gargoris, mellis colligendi usum primus invenit.* Je ne vois point qu'on puisse pretendre que Justin a tellement respecté les traditions poëtiques, qu'il s'est bien gardé d'avancer des choses qui les refutassent. Une infinité d'Auteurs ont dit qu'Aristée inventa le miel: leurs paroles signifient cela precisément, & ne peuvent point être detournées à ce sens-ci, *il inventa un certain mélange du miel & du lait pour composer une congulation.* On pourroit donc croire raisonnablement que Justin parla comme eux, & qu'il ne tint aucun compte de ce que les Poëtes avoient debité touchant le lait & le miel de Jupiter. Notez en passant que les inventions d'Aristée consistoient quelquefois dans des mélanges, car il fut le premier qui aprit aux Thraces à mêler du miel avec le vin de Marone. *Aristæum primum omnium in eadem gente mel miscuisse vino, suavitate præcipua utriusque naturæ sponte provenientis* (x).

(G) *Sa fille Macris.*] Il n'y a guere d'Auteurs qui en parlent, mais voici ce qu'Apollonius en raconte. (y) Ce fut elle qui prit le petit Bacchus sur son giron après que Mercure l'eut tiré du milieu des flammes. Ce fut elle qui lui fit prendre du miel. Elle demeuroit alors au centre de l'Ile d'Eubœe; elle s'exposa à l'indignation de Junon par le bon office qu'elle rendit à cet enfant, & fut contrainte d'abandonner le païs, & de se sauver dans un antre en l'Ile des Pheaques, où (z) elle fit une infinité de biens aux habitans. Inferons de là qu'Aristée oncle (aa) d'alliance de Bacchus étoit beaucoup plus âgé que lui. Cela ne refute point ce que Diodore de Sicile raconte touchant l'admission d'Aristée aux Orgies &c. ni ce que d'autres (bb) suposent qu'il commandoit quelques troupes dans l'armée de Bacchus, car il est de l'ordre que la superiorité apartienne à un fils de Jupiter, lors même qu'il est plus jeune.

* *Voiez le Commentaire de Germanicus in Aratea phænomena, cap. de Aquario pag. m.* 118.

† *Huet. Demonstr. Evang. propos.* 4. *cap.* 8. *n.* 17. *pag. m.* 110.

‡ *In lib.* 4. *Georgicor. Virgilii.*

(a) *Servius ubi supra.*

(b) *Salmas. in Solin. pag.* 99.

(c) *Justin. lib.* 13. *c.* 7. *pag. m.* 313. 314.

(d) *Voiez le Justin* Variorum *de Mr. Grævius* in hunc locum.

(e) *Apollon. lib.* 2. *Argon. v.* 524.

(f) *Diodor. Sicul. lib.* 4. *c.* 84.

(g) *Id. ib. p. m.* 268.

(h) *Hygin. Poëtic. Astronom. lib.* 2. *c.* 4. *p. m.* 365.

(i) *C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas* eorum. *Voiez Saumaise in Solinum pag.* 144.

(k) Οἱ ἐτησίαι ἄνεμοι Ἀρισταίου αἰτησαμένου. *Schol. Apoll. in lib.* 2. *v.* 500.

(l) *German. in Aratea Phænom. in Aquario p. m.* 118. 119.

(m) *Apollon. ubi supra v.* 528. *Vous trouverez ces paroles ci-dessus lettre* e.

(n) *Scholiast. Apollon. ubi supra v.* 528.

(o) *Cicero de Divin. lib.* 1. *sub fin. fol. m.* 313. *B.*

(p) *Manil. Astronom. lib.* 1. *pag. m.* 13.

(q) *Valer. Flaccus, Argon. lib.* 1. *v.* 682.

(r) Sed ostendisse hominibus qua arte coagulum ex lacte confici conformarique posset. *Tanaq. Faber, not. in Justin. lib.* 13. *c.* 7.

(s) Nam Jupiter pater ille hominumque Deumque melle nutritus est ac lacte. *Id. ib.*

(t) *Id. ib.*

(v) *Peuple d'Espagne.*

(w) *Justin. lib.* 44. *c.* 4.

(x) *Plin. lib.* 14. *c.* 4. *pag. m.* 127.

(y) *Apollon. Argon. lib.* 4. *v.* 1131. *& seq.*

(z) Καὶ πάντας ὄλβῳ ἀθέσφατον ὤλβισεν, & infinitis beavit insularios opibus. *Id. ib. v.* 1140.

(aa) *Il étoit mari d'Autonoé sœur de la mere de Bacchus.*

(bb) *Nonnus Dionysiac. lib.* 13.

☞ ARISTÉE le Proconnesien, en Latin *Aristeas*. Mr. Moreri s'étant contenté de dire qu'il vivoit au tems (A) de Cyrus, & qu'il composa l'Histoire des Arimaspes, *& un Ouvrage de l'origine des Dieux*, *le tout (B) rempli de fables*, a oublié ce qu'il pouvoit mettre de plus singulier dans cet article. Donnons donc ce suplément, & disons que cet Aristée étant mort dans son * païs, fut vu le même jour, & à la même heure faire leçon en Sicile. Ce spectacle aiant été renouvelé plusieurs fois, & pendant plusieurs années, obligea les Siciliens à bâtir un autel à Aristée, & à lui ofrir des sacrifices †. Herodote a parlé assez (C) amplement de ce miracle. Pline ‡ raporte qu'on vit dans l'Ile de Proconnese l'ame d'Aristée sortir du corps par la

* *L'Ile de Proconnese, dans la Propontide.*

† *Tiré d'Apollonius Dyscolus Histor. comment. cap. 2.*

‡ *Plin. lib. 7. c. 52. p. m. 85.*

(A) *Qu'il vivoit au tems de Cyrus.*] On prouve cela par le temoignage de Suidas. Notez que Cyrus commença de regner en Perse l'Olympiade 55. Vossius (a) infere de là que Suidas disant d'un côté qu'Aristée florissoit pendant la 50. Olympiade, & de l'autre que c'etoit au tems de Cyrus, n'a point observé l'exactitude. L'Anonyme qui a decrit les Olympiades met Aristée sous la cinquantième: cela ne s'accorde point avec ce que d'autres ont dit (b) qu'Homere fut son disciple. Tatien (c) l'a fait anterieur à Homere, & en a été repris par Vossius (d), comme si par là il eût voulu trop favoriser la bonne cause dans ce point-ci, c'est que l'âge d'Homere a suivi de loin celui de Moïse. Cette censure me semble un peu mal fondée, car Tatien a pu se servir legitimement d'une tradition qui se trouvoit etablie parmi les Paiens. Nous avons vu qu'on disoit que nôtre Aristée avoit enseigné Homere, & nous lisons dans (e) Herodote qu'Aristee parut au monde trois siecles aprés avoir composé un poëme. On ne convenoit donc pas qu'il eût fleuri au tems de Cyrus. Notez qu'Herodote nâquit l'an 1. de la 74. Olympiade, & qu'il ne parle point de cette derniere aparition d'Aristée comme d'un fait nouvellement arrivé: il insinuë au contraire que la tradition des Metapontins sur cette avanture-là venoit de loin, car il ne dit point qu'ils en marquassent le tems.

(B) *Le tout rempli de fables.*] Aulugelle raconte qu'étant à Brundisium il vit exposez en vente plusieurs paquets de livres, & qu'on lui laissa à très-vil prix ceux qu'il voulut acheter. C'étoient tous Ouvrages d'Auteurs Grecs qui avoient ramassé beaucoup de mensonges surprenans & incroiables. Aristée est le premier de ces Ecrivains: *Fasces librorum venalium expositos vidimus. Atque ego avidè statim pergo ad libros. Erant autem isti omnes libri Græci miraculorum fabularumque pleni: res inauditæ, incredulæ; scriptores veteres non parvæ auctoritatis, Aristeas Proconnesius & Isigonus Nicæensis & Ctesias & Onesicritus & Polystephanus & Hegesias. Ipsa autem volumina ex diutino situ squallebant, & habitu adspectuque tetro erant. Accessi tamen, percunctatusque precium sum: &, adductus mira atque insperata vilitate, libros plurimos ære pauco emo; eosque omnes duabus proximis noctibus cursim transeo: atque in legendo carpsi exinde quædam & notavi mirabilia & scriptoribus fere nostris intentata; eaque his commentariis adsperſi* (f). La suite de ce chapitre d'Aulugelle est toute pleine des narrations chimeriques qu'il avoit luës dans ces écrits-là, ou dans Pline. Il faut savoir que l'Histoire des Arimaspes composée par Aristée étoit un (g) Poëme: & que fait-on, me direz-vous, si l'Auteur ne l'écrivit pas sans avoir dessein qu'on ajoûtât foi à ses recits? L'Arioste n'a jamais eu une pareille pensée. Pourquoi ne jugerions-nous pas des anciens Poëtes comme de lui à cet égard? Je vous repons qu'Aristée n'avoit point pour but de divertir ses lecteurs par des recits qui fussent considerez comme des fables, car il n'eut recours à ces contes qu'afin de guerir l'incredulité qu'il rencontroit dans les esprits. On (h) ne croioit pas qu'il fût Philosophe, & l'on se fondoit sur ce qu'il ne disoit point que personne l'eût instruit. Il leva cet obstacle en debitant que son ame étoit sortie de son corps, & que s'élevant vers le ciel, elle avoit vu tous les païs Grecs & Barbares, & fini ses courses dans les climats Hyperboreens. Il se vanta d'avoir decouvert par ce moien la situation des lieux, les coutûmes des habitans, les qualitez naturelles des élemens, &c. & d'avoir même observé le ciel plus exactement que la terre. N'étoit-ce point produire ses contes comme des lettres de creance? Ne vouloit-il point par là s'établir une autorité qui fit recevoir les autres choses qu'il voudroit dire? Il faloit donc qu'il proposât celles-là comme des faits veritables. On les prit pour tels, car on ajoûta plus de foi (i) à cet homme là, qu'aux Philosophes qui dogmatiserent sans aucun deguisement. Notez que Denys d'Halicarnasse (k) raporte que tout le monde ne convenoit pas que nôtre Aristée fût Auteur des livres qui portoient son nom.

(C) *Herodote a parlé assez amplement de ce miracle.*] Voici le precis de sa narration. (l) Aristée l'un des principaux de l'Ile de Proconnese, entra un jour dans le logis d'un Foulon, & y mourut. Le Foulon ferma sa porte, & fut annoncer aux parens la mort d'Aristée. Cette nouvelle se repandit bientôt par toute la ville: mais pendant que l'on s'en entretenoit il vint un homme qui assura qu'il avoit rencontré Aristée allant (m) à Cyzique, & qu'il lui avoit parlé. Les parens se transporterent à la maison du Foulon avec tout ce qui étoit necessaire pour l'enterrement, & ne trouverent Aristée ni mort ni vif. Il se montra au bout de sept ans, & composa le Poëme des Arimaspes, aprés quoi il disparut. Deux ou trois siecles s'étant ecoulez il se montra aux habitans de (n) Metapont, & leur commanda de faire un autel à Apollon, & de mettre tout auprès une statuë en l'honneur d'Aristée le Proconnesien. Il leur dit qu'ils étoient les seuls Italiens qu'Apollon eût honorez d'une visite, & qu'il l'avoit accompagné dans ce voiage, & qu'il étoit non pas Aristee mais un corbeau quand il l'y accompagna. Aiant dit ces choses il disparut. Les Metapontins consulterent l'Oracle de Delphes pour savoir ce que c'etoit que cela. Il leur fut repondu qu'ils feroient bien d'obeir. Ils executerent donc cet ordre. L'Historien temoigne que l'on voioit de son tems à la grande place de Metapont la statuë d'Aristée proche de l'autel d'Apollon, & environnée de lauriers. Joignons à cela un fait raporté par Athenée. (o) Les Metapontins aprés le retour (p) d'Aristée dedierent un laurier d'airain à Apollon. Ce laurier aiant parlé dans le tems qu'une danseuse de Thessalie s'aprochoit de la grande place de Metapont, les devins qui étoient là furent saisis subitement d'une fureur si étrange qu'ils dechirerent cette femme. Notez qu'elle avoit reçu de Philomele un present sacré, c'étoit une couronne de laurier d'or, que ceux de Lampsaque avoient consacrée au temple de Delphes. Observez aussi qu'Enée de Gaza (q) en raportant la narration d'Herodote, y ajoûte cette circonstance, c'est que les sacrifices des Metapontins étoient censez apartenir en commun à Apollon & à Aristée comme à deux Divinitez. Origene (r) a observé qu'Apollon voulut que cet Aristée fût honoré comme un Dieu par les habitans de Metapont. (s) Meursius pretend qu'Athenagoras a (t) reproché aux Paiens d'avoir honoré nôtre Aristée dans l'Ile de Chios, & de l'avoir pris pour le même Dieu qu'Apollon & Jupiter. Χῖοι Ἀρισταῖον τὸν αὐτὸν ϰ̀ Δία ϰ̀ Ἀπόλλω νομίζοντες. *Chii Aristæum quem & Jovem arbitrantur & Apollinem.* Mr. Huet (v) s'imagine avec beaucoup de vraisemblance qu'au lieu de Χῖοι il faut lire Κεῖοι, & qu'il s'agit là d'Aristée fils d'Apollon & de Cyrene, car ce dernier Aristee fut honoré (x) dans l'Ile de Cea. C'est de lui que Suffridus (y) entend le passage d'Athenagoras. Mr. Huet (z) montre que ces deux Aristées ont été souvent confondus l'un avec l'autre.

Ceux qui veulent que tout Roman soit fondé sur quelque avanture veritable pourroient suposer, qu'Aristée aiant fait semblant d'être mort dans le logis du Foulon, trouva moien d'en sortir pendant l'absence du maître, & de s'évader secretement de la ville, & qu'il y retourna aprés s'être tenu caché quelques années, & qu'il produisit un Poëme où il debita (aa) ses extases qu'il fut bien aise que l'on prit au sens literal, & non pas au sens poetique, auquel nous prenons ces vers d'Horace:

Quo (bb) me Bacche rapis tui
Plenum, quæ in nemora aut quos agor in specus
Velox mente nova,

& plusieurs autres que Mr. Huet (cc) allegue. Je ne saurois bien comprendre comme lui que Maxime de Tyr confirme cette conjecture, c'est qu'Aristée (dd) ne pretendit pas que l'on prit ses expressions au pied de la lettre. Maxime de Tyr supose tout le contraire comme

(a) *Vossius de Histor. Græc. lib. 4. c. 2. pag. 433.*

(b) *Strabo lib. 14. pag. 439.*

(c) *Tatian. Orat. ad Græcos apud Vossium ib. lib. 1. c. 1. pag. 7.*

(d) *Vossius ib. pag. 6.*

(e) *Herodot. lib. 4. c. 14.*

(f) *Aulus Gellius lib. 9. c. 4. p. m. 229.* NOTEZ *que Mr. Huet* Demonstr. Euangel. prop. 9. c. 142. p. m. 1037. *cite ces endroits d'Aulugelle comme contenant que les choses que l'on avoit racontées touchant Aristée etoient fausses. Ce n'est point la pensée d'Aulugelle.*

(g) *Herodot. lib. 4. c. 13. & 14. Strabo lib. 1. pag. 15. & lib. 13. p. 405.*

(h) *Maxim. Tyrius, dissert. 22. pag. 223.*

(i) *Id. ib. pag. 224.*

(k) *Dionys. Halicarn. in judicio de Thucyd. c. 26. pag. m. 384.*

(l) *Herodot. lib. 4. c. 14.*

(m) *Selon Plutarque* in Romulo pag. 35. *il y eut des gens qui assurerent qu'ils l'avoient vu sur le chemin de Crotone.*

(n) *Ville d'Italie.*

(o) *Athen. lib. 13. pag. 605.*

(p) *Il disoit qu'il avoit été jusques au païs des Hyperboréens.* Athen. ib.

(q) *Æneas Gazæus in Theophrasto apud Meurs. not. in Apollon. Dyscolum pag. 87.*

(r) *Origen. contra Celsum lib. 3.*

(s) *Meurs. ibid.*

(t) *Athenag. legat. pro Christianis pag. m. 28.*

(v) *Huet. ubi supra pag. 1037. Vossius* de Theol. Gent. l. 7. c. 10. pag. m. 349. *a la même pensée.*

(x) *Voiez la remarque C de l'article precedent.*

(y) *Suffridus, not. in Athen. legat. pag. m. 242.*

(z) *Huet. ib. & pag.* 212. (aa) Ἔφη δὲ Ἀριστέης . . . ἀπικέσθαι ἐς Ἰσσηδόνας Φοιβόλαμπτος γενόμενος. Aristæus memoravit se Phœbo instinctum venisse ad Issedonas. *Herod. ubi supra c.* 13. (bb) *Horat. lib.* 3. *Od.* 25. (cc) *Huet. ubi supra pag.* 1038. (dd) *Id. ib. pag.* 1039.

la bouche sous la figure d'un corbeau. D'autres disent β que cette ame sortoit du corps, & y retournoit à sa fantaisie. Strabon γ donne Aristée pour l'un des plus grans enchanteurs qui furent jamais. Quelques-uns pretendent qu'afin de lever l'incredulité qu'on avoit pour sa doctrine, il fit acroire δ que son ame separée du corps avoit fait plusieurs voiages. On trouve six de ses vers dans le traité de ε Longin. On en trouve quelques autres dans les Chiliades de Tzetzes θ. On le voit cité deux fois dans * Pausanias. Au reste ceux qui pretendent qu'il † n'étoit pas tout-à-fait mort quand son ame alloit faire des voiages, ne diminuent guere le merveilleux de ce prodige. Il n'est pas besoin de remarquer que Plutarque ‡ s'est moqué de ce beau conte. Le Giraldi (D) a fait quelques fautes.

β Hesychius Illustrius, & après lui Suidas, dont voici les paroles: Ταύτην φασὶ τὴν ψυχὴν ὅτων ἐβούλετο ἐξιέναι καὶ ἐπανιέναι πάλιν. Hujus animam quoties voluisset exisse & rediisse dicunt.

γ Strabo lib. 13. pag. 405.

δ Voiez la remarque B.

ε Longin. περὶ ὕψους sect. 9. p. m. 26.

θ Tzetzes Chil. 7. Histor. p. 144. Voiez Casaubon sur Athenée lib. 1. p. m. 13.

* Pausan. lib. 1. pag. 32. & lib. 5. p. 154.

† Maxim. Tyrius orat. 28. p. m. 282.

‡ Plutarch. in Romulo p. 35.

☞ ARISTEE le Geometre a vêcu avant Euclide, & composa des Ouvrages que l'on estima. Voiez ci-dessous un bon passage (E) de Pappus.

ARISTIDE, surnommé le Juste, florissoit à Athenes en même tems que Themistocle. Ils furent fort brouillez ensemble, & il parut alors que pour être superieur à un autre en vertu, on ne (A) l'est pas en credit. L'éloquence impetueuse de Themistocle le fit triompher de la justice de son rival. Il est remarquable qu'un de ceux qui opinerent au banissement d'Aristide, se fonda sur la grande (B) reputation de probité dont il le voioit joüir: mais voici une particularité qui est encore plus remarquable. Ce grand homme qui observoit si exactement les regles de l'équité chez lui, & envers ses compatriotes, ne faisoit point de scrupule de preferer l'utile à l'honnête quand il (C) s'agissoit d'une affaire de politique. Il vêcut dans une grande pauvreté, & il en tiroit un (D) sujet de gloire. Il ne laissa ni de quoi marier ses filles, ni de quoi faire ses funerailles

comme on l'a vu ci-dessus. Pour ce qui regarde l'aparition aux Metapontins, on peut suposer qu'un fourbe leur persuada facilement ce qu'Herodote raconte, car ils etoient Pythagoriciens, & par consequent ils croioient la Metempsycose.

(D) *Le Giraldi a fait quelques fautes.*] I. Il fait dire à Strabon, que l'éloquence & les caresses d'Aristée avoient une grande force. (a) *Strabo Aristeam facundia & blanditiis vehementem fuisse prodidit.* C'est n'entendre rien dans ce Grec, (b) ἀνὴρ γόης εἴ τις ἄλλος, *fuit præstigiis nemini secundus.* II. Il fait dire à Herodote, qu'Aristée aiant ordonné aux Metapontins d'ériger tout à la fois un autel & une statuë à lui Aristée & à Apollon, & leur aiant enfin declaré qu'il étoit un corbeau, fut enlevé de devant leurs yeux. C'est mal entendre la narration d'Herodote, consultez (c) la. III Il dit que Plutarque aprouve la narration d'Herodote. Cela est faux, Plutarque n'en touche qu'une tres-petite partie, & y change même notablement les circonstances du lieu, & puis il rejette cela comme une fable.

(E) *Un bon passage de Pappus.*] Je le qualifie ainsi parce qu'il nous aprend une chose très-curieuse touchant Euclide, c'est que ce grand Geometre par honnêteté pour Aristée ne voulut point paroître plus savant que lui dans les Coniques. J'en ai deja parlé (d) ci-dessus. Voions les paroles de Pappus: (e) *Aristæus autem qui scribit ea quæ ad hoc usque tempus tradita sunt solidorum libros quinque, conicis cohærentes vocavit* . . . . *Euclides autem secutus Aristæum scriptorem luculentum in iis quæ de conicis tradiderat, neque antevertens neque volens eorum tractationem destruere, cum mitissimus esset & benignus erga omnes, præsertim eos qui mathematicas disciplinas aliquo ex parte augere & amplificare possent, ut par est, & nullo modo infensus sed accuratus, non arrogans velut hic* (Apollonius Pergæus) *quantum ostendi potuit de loco per ejus conica memoriæ prodidit.*

(A) *On ne l'est pas en credit.*] Cette pensée est de Cornelius Nepos; (f) *In his cognitum est quanto antistaret eloquentia innocentiæ; quamquam enim adeo excellebat Aristides abstinentia ut unus post hominum memoriam, quod quidem nos audierimus, cognomine* Justus *sit appellatus, tamen à Themistocle collabefactus testula illa exilio decem annorum multatus est.* Soiez le plus honnête du monde, & n'aiez pas l'art de criailler, de clabauder, & de tempêter par des harangues, comptez que vous succomberez, aiant à faire au plus mal-honnête homme de la ville.

(B) *Sur la grande reputation de probité dont il le voioit joüir.*] Un bourgeois d'Athenes qui mettoit sur sa marque qu'Aristide fût bani, repondit naivement à Aristide qui lui demandoit la raison de ce suffrage, (g) *Je ne le connois point, mais il me deplait à cause qu'il a travaillé ardemment à être surnommé juste.* Une infinité de gens pensent comme celui-là, mais ils n'ont pas sa bonne foi. Tout ce qui excelle, leur deplaît: ils regardent plus équitablement une vertu très-commune, qu'une vertu distinguée. Cette reputation d'Aristide de laquelle les Atheniens donnerent un jour un temoignage si (h) authentique en sa presence, n'a point éprouvé l'injure du tems, elle s'est conservée dans tous les siecles: lisez ce passage d'Ausone,

Nec (i) sola antiquos ostentat Roma Catones:
Aut unus tantum justi spectator & æqui
Pollet Aristides veteresque illustrat Athenas.

(C) *Quand il s'agissoit d'une affaire de politique.*] Voici un nouvel exemple de ce que nous avons dit ci-dessus (k) touchant la RELIGION DU SOUVERAIN. Aristide avoit fait jurer une certaine chose aux Atheniens, & il avoit lui-même prête le serment en leur nom. Dans la suite il leur conseilla de faire ce qu'ils trouveroient à-propos pour l'utilité publique, & de le laisser chargé lui seul du parjure, pendant qu'ils se prevaudroient des circonstances favorables que la fortune leur presentoit. C'etoit sa maxime generale, comme Theophraste l'observe: (l) Καθ' ὅλου δ' ὁ Θεόφραστος φησὶ τὸν ἄνδρα τοῦτον περὶ τὰ οἰκεῖα καὶ τοὺς πολίτας ἄκρως ὄντα δίκαιον, ἐν τοῖς κοινοῖς πολλὰ πρᾶξαι πρὸς τὴν ὑπόθεσιν τῆς πατρίδος ὡς συχνῆς ἀδικίας δεομένην. *In universum hunc virum ait Theophrastus in rebus privatis & erga cives summe justum: in repub. tamen multa ad tempora patria quasi multa iniqua illa flagitaret perpetrasse.* Malheureux engagement que celui d'être assis au timon: le bien de l'Etat ne demande pas une ou deux injustices pendant la vie d'un homme; il en demande plusieurs. Aristide n'en fut pas quitte peut-être pour cent. Notez que Ciceron (m) nous en donne toute une autre idée.

(D) *Il en tiroit un sujet de gloire.*] Il avoit un parent fort riche nomme Callias, qui se voiant accusé publiquement de ne lui pas fournir de (n) quoi manger, le pria de temoigner devant les Juges, s'il n'étoit pas vrai qu'il n'avoit jamais voulu recevoir les sommes que lui Callias lui avoit très-souvent offertes, & s'il n'avoit pas repondu qu'il se glorifioit de sa pauvreté plus que Callias de ses richesses; il repondit qu'oui. Sa raison étoit qu'on voioit beaucoup de gens qui se servoient bien ou mal de leurs richesses, mais qu'il étoit rare de trouver un homme qui suportât noblement la pauvreté (o). C'étoit donc, dira-t-on, par un principe d'orgueil qu'il meprisoit les richesses, c'est-à-dire, pour se distinguer de la foule. C'est un grand plaisir aux avares & aux ambitieux, de pouvoir objecter cela à ceux qui ne leur ressemblent pas. Mais qu'y gagnent-ils? quand il seroit vrai que tous les hommes agissent par un principe d'amour propre, n'est-ce rien que de tirer sa gloire plutôt de ceci que de cela? n'est-ce pas un assez juste motif d'admirer les uns, & de mepriser les autres? Elien (p) raconte une chose qui paroît d'abord peu compatible avec la pauvreté manifeste d'Aristide: ceux qui avoient fiancé ses filles renoncerent, dit-il, à ce mariage après sa mort; c'est à cause, poursuit-il, qu'on conut alors son extrême pauvreté. Il se trompe, ce me semble, dans son raisonnement. On conoissoit cette pauvreté pendant la vie d'Aristide, mais on savoit en même tems qu'il avoit un grand credit. Or les ames les plus venales & les plus interessées ne croient pas s'engager à un contrat desavantageux, en épousant toute nuë, pour ainsi dire, la fille d'un Favori, qui a cent charges lucratives à sa disposition. Voilà ce qui pouvoit faire que les filles d'Aristide sans un sou de dot, trouvoient

REFLEXION sur l'amour propre, & sur la recherche qu'on fait des filles d'un Favori.

(a) Lilius Gregorius Giraldus, dial. 3. de histor. poëtar. pag. m. 85.

(b) Strabo lib. 13. p. 405.

(c) Dans la remarque C.

(d) Dans la remarque D de l'article d'Apollonius de Perge.

(e) Pappus in proœm. lib. 7. mathemat. collect.

(f) Corn. Nepos in vita Aristidis.

(g) *Cedensque animadverteret quemdam scribentem ut patria pelleretur quæsisse ab eo dicitur*, quare id faceret, aut quid Aristides commisisset, cur tanta pœna dignus duceretur? *Cui ille respondit*, se ignorare Aristidem, sed sibi non placere quod cupide elaborasset ut præter cæteros justus appellaretur. *Id. ibid.*

(h) Voiez ci-dessus pag. 207. lettre h.

(i) Auson. in Mosella v. 386. p. m. 415.

(k) Pag. 97. col. 2.

(l) Apud Plutarch. in Arist. p. 334. A.

(m) Cicero, de Officiis lib. 3. c. 11. p. m. 318.

(n) On concluoit en voiant Aristide si mal vêtu qu'il manquoit de p. in. Plut. pag. 334.

(o) Plut. ibid.

(p) Ælian. var. histor. l. 10. c. 15.

railles. La Republique * se chargea de tous ces frais. Il fut assez genereux pour ne pas se joindre aux ennemis de Themistocle †, dans un tems où il y avoit lieu de croire qu'ils l'accableroient; car sans qu'Aristide s'en mêlât, Themistocle fut condamné au bannissement. Les Auteurs varient sur les dernieres heures d'Aristide ‡; mais il ne faut point douter que (E) Seneque n'y ait fait une lourde faute. Nous dirons dans l'article d'Artemidore, qu'un petit-fils d'Aristide gagnoit sa vie à dire la bonne avanture par les songes.

☞ ARISTON, nâtif de l'Ile de Chios, s'écarta un peu des sentimens de son maître Zenon le chef des Stoïques, comme on l'a pu voir dans le Dictionaire de Moreri, avec quelques-uns de ses dogmes. Pour ne pas redire ce qu'on trouve là, je me contenterai d'observer que la raison pour laquelle il rejetta la Logique & la Physique ‡, fut qu'il jugea que la Logique ne ne nous sert de rien, & que la Physique surpasse les forces de nôtre esprit. J'ajoûte à cela qu'aiant retenu d'abord la Morale, il en retrancha (A) ensuite beaucoup; car il voulut qu'on n'enseignât rien sur les devoirs particuliers du mari envers sa femme, ou du pere envers ses enfans, ou du maître envers ses valets, & qu'on enseignât seulement en gros ce que c'est que la sagesse. Seneque l'en blâme avec raison, & montre que les preceptes particuliers & les (B) sentences peuvent être d'une merveilleuse utilité. Ariston disoit que la nature de Dieu (C) n'étoit pas intelligible. Cela porte à croire qu'il negligeoit absolument la contemplation des choses divines. Il

* *Plut. in Aristide, pag. 335.*

† *Ibid. pag. 334.*

‡ *Il mourut l'an 2. de la 78. Olympiade, qui etoit le 4. après le bannissement de Themistocle.* Cornel. Nepos in ej. vita.

‡ *Λέγων τὰ μὲν εἶναι ὑπὲρ ἡμᾶς, τὰ δ᾽ οὐδὲν πρὸς ἡμᾶς.* Dicens alterum quidem esse supra nos, alterum vero nihil ad nos. *Diog. Laert. lib. 7. n. 161.*

voient des partis pendant sa vie; mais lui mort on n'avoit plus rien à esperer, on les laissoit donc là faute d'argent. Un bel Esprit (a) met dans la bouche d'un Favori une reflexion judicieuse; *Un tel se tiendroit honoré de mon alliance but-à-but, & il croit pourtant faire un sacrifice à ma faveur en me demandant ma niece.* Tant il est vrai que lors qu'on recherche les parentes d'un homme de grand credit, on songe plus aux avancemens qu'il peut procurer, qu'à la dot de ces parentes.

(E) *Que Seneque n'y ait fait une lourde faute.*] Aristide selon lui fut condamné à la mort; tous ceux qui le rencontrerent quand il alloit au suplice baisserent les yeux en gemissant, excepté un fripon qui lui cracha au visage; Aristide se mit à sourire, & dit aux Magistrats qui l'accompagnoient, *avertissez ce personnage de ne pas ouvrir la bouche une autrefois si vilainement.* C'est ainsi que Seneque narre la chose. (b) *Ducebatur Athenis ad supplicium Aristides, cui quisquis occurrerat, dejiciebat oculos, & ingemiscebat non tanquam in hominem justum, sed tanquam in ipsam justitiam animadverteretur. Inventus est tamen qui faciem ejus inspueret: poterat ob hoc moleste ferre, quod sciebat neminem id ausurum puri oris. At ille abstersit faciem, & subridens ait comitanti se magistratui, admone istum ne postea tam improbe oscitet.* Lipse a fort bien remarqué sur ce passage que Seneque a pris l'un pour l'autre, il a donné à Aristide, ce qu'il faloit donner à Phocion. C'est Phocion (c) qui fut condamné à la mort, c'est à lui que l'on cracha au visage, lors qu'on le menoit à la prison où il devoit boire la cigue, & c'est lui qui se tournant vers les Magistrats qui l'accompagnoient, leur demanda si quelcun n'arrêteroit pas l'insolence de ce cracheur. Seneque a tourné à sa maniere ces paroles: il y a mis une pointe, *Verba (d) noster etiam per argutiolam invertit.* Apparemment ce n'est pas la premiere fois qu'il a changé & les choses & les paroles; il seroit à souhaiter qu'il fût le seul qui prît cette liberté. On aime trop à raporter un bon mot non pas tel qu'il a été dit au commencement, mais selon la forme qu'on croit la meilleure. Qu'il se soit trompé quant au fond, il est clair par le recit de Plutarque. Cet Historien avouë que quelcun (e) a dit qu'Aristide mourut exilé, mais il refute cela. A plus forte raison faut-il rejetter comme une fable ce que dit Seneque. Notez que Lancellot de Perouse n'a point relevé cette faute: il la conoissoit peut-être, mais il aima mieux suposer cela comme un fait certain, afin d'avoir lieu de soutenir que l'injustice étoit plus grande dans ce siecle-là que la justice, puis que le Senat d'Athenes fit mourir une personne dont la vertu étoit si brillante (f).

(A) *Il retrancha . . . . . . beaucoup* de la Morale. . . . . *Seneque l'en blâme.*] Lisez ces paroles (g): *Aristo Chius non tantum supervacuas esse dixit naturalem & rationalem, sed etiam contrarias: moralem quoque quam solam reliquerat, circumcidit. Nam eum locum qui monitiones continet, sustulit, & pædagogi esse dixit non Philosophi: tanquam quidquam aliud sit sapiens quam humani generis pædagogus.* Il le refute assez au long dans un (h) autre lieu.

(B) *Les sentences peuvent être d'une merveilleuse utilité.*] Il dit que quand elles sont en vers, ou en prose resserrée, elles frapent vivement l'esprit, & allument les semences de l'honnêteté qui sont naturelles à nôtre ame. (i) *Ipsa quæ præcipiuntur, per se multum habent ponderis: utique si aut carmini intexta sunt, aut prosa oratione in sententiam coartata. Sicut illa Catoniana: Emas, non quod opus est, sed quod necesse est. Quod non opus est, asse carum est. Qualia sunt illa, aut reddita oraculo, aut similia: Tempori parce; Te nosce. Numquid rationem exiges, cum tibi aliquis hos dixerit versus?*

Injuriarum remedium est, oblivio.
Audentes fortuna juvat.
Piger sibi ipse obstat.

Advocatum ista non quærunt: affectus ipsos tangunt, & natura vim suam exercente proficiunt. Omnium honestarum rerum semina animi gerunt, quæ admonitione excitantur: non aliter quam scintilla flatu levi adjuta, ignem suum explicat. Il ajoûte qu'elles font sentir quelquefois leur force aux plus ignorans, & qu'Agrippa favori d'Auguste se reconoissoit très-redevable à un apophthegme sur la concorde. (k) *Quis negaverit, feriri quibusdam præceptis efficaciter etiam imperitissimos? velut his brevissimis vocibus, sed multum habentibus ponderis:*

Nihil nimis.
Avarus animus nullo satiatur lucro.
Ab alio exspectes, alteri quod feceris.

Hæc cum ictu quodam audimus, nec ulli licet dubitare, aut interrogare . . . . . M. Agrippa, vir ingentis animi, qui solus ex his quos civilia bella claros potentesque fecerunt, felix in publicum fuit, dicere solebat, multum se huic debere sententiæ: Nam concordia parvæ res crescunt, discordia maximæ dilabuntur. Hac se aiebat, & fratrem, & amicum optimum factum. Ceci confirme admirablement l'une des pensées dont je me servis dans le Projet de cet Ouvrage. J'observai (l) qu'une sentence tirée de Tite Live, ou de Tacite, & debitée comme aiant autrefois servi à porter d'un certain côté le Senat Romain, est capable de sauver l'Etat &c.

(C) *Que la nature de Dieu n'étoit pas intelligible. Cela porte à croire qu'il negligeoit.*] Car puis qu'il abandonna la Physique à cause qu'il n'y pouvoit rien comprendre, il est vraisemblable que par la même raison il abandonna la Theologie. (m) *Divinarum rerum parum studiosus videtur fuisse cum istud sæpe jactaret,* quæ supra nos nihil ad nos, *ut mirum sit Aristonem Theologos inter hic à Velleio ascribi.* Ces paroles sont d'un Jesuite qui a commenté l'Ouvrage de Ciceron *de natura Deorum.* Il fait une faute quand il s'étonne que Velleius l'un des interlocuteurs ait mis Ariston parmi les Theologiens, car ce Philosophe n'étoit pas moins digne de cette place que les autres dont Velleius a raporté les sentimens. Voici la doctrine de celui-là: (n) *Cujus* (Zenonis) *discipuli Aristonis non minus magno in errore sententia est: qui neque formam Dei intelligi posse censeat, neque in diis sensum esse dicat, dubitetque omnino deus animans nec ne sit.* Minucius Felix a parlé du même dogme, & il a dit que Xenophon & Ariston sentoient la grandeur de Dieu par cela même qu'ils desesperoient de l'entendre. (o) *Socraticus Xenophon formam dei veri negat videri posse, & ideo quæri non oportere; Aristo Chius comprehendi omnino non posse: uterque majestatem dei intelligendi desperatione senserunt.* Un Commentateur s'abuse ici puerilement: il croit (p) qu'il y a de la diference entre la personne dont Ciceron a parlé, & celle qui est mentionnée dans ce passage de Minucius; il le croit, dis-je, parce qu'il supose que Minucius a parlé d'un homme nommé Aristus: voiez la marge (q). Au reste il ne seroit pas impossible que le Pere Lescalopier attribuât à nôtre Ariston ce qui convient à (r) Socrate. (s) *Ejus viri* (Socratis) *quoties de cœlestibus rogabatur nota responsio*

(a) *La Demoiselle des Jardins dans ses Exilez de la Cour d'Auguste.*

(b) *Seneca. consol. ad Helviam c. 13. pag. m. 785.*

(c) *Plut. in Phocione.*

(d) *Lipsius in Senec. ibid.*

(e) *Plut. in Arist. pag. 335.*

(f) *Voiez l'oggidi del Padre Secondo Lancelloti da Perugia to. 2. pag. 399. & suiv.*

(g) *Seneca epist. 89. p. m. 366. Voiez le aussi epist. 94. & Sextus Empiricus adversus Mathematicos lib. 7.*

(h) *Dans l'épitre 94.*

(i) *Id. ib. p. 387.*

(k) *Id. ib. pag. 388.*

(l) *Voiez le Projet de ce Dictionaire n. IX.*

(m) *Lescalopier, in Ciceron. de nat. Deorum l. 1. p. 60.*

(n) *Cicero ibid. p. 60.*

(o) *Minuc. Felix pag. m. 154.*

(p) Quod Minucius Aristo Chio, id Cicero de natura Deorum lib. 1. tribuit Aristoni. *Elmenhorst. in Minuc. Felicem ib.*

(q) *Faute d'attention Elmenhorst a cru que l'Aristo de Minucius étoit un datif ou un ablatif, mais c'est un nominatif.*

(r) Celebre hoc proverbium Socrates habuit: quod supra nos nihil ad nos. *Lactant. lib. 3. c. 19.* Lactance infere de là qu'il meprisoit la religion.

(s) *Minucius Felix p. m. 112.*

Il fut l'antagoniste d'Arcesilas sur l'hypothese de l'incertitude; mais si l'on ajoûtoit foi à Diogene Laerce, on croiroit que le Scepticisme étoit alors (D) & mal attaqué, & mal defendu. On dit qu'Ariston étoit fort chauve, & que ce fut ce qui lui causa la mort, le soleil lui aiant brûlé la tête *. Il étoit devenu voluptueux sur ses vieux jours: Eratosthene & Apollophane ses disciples nous aprenent cette particularité dans † Athenée. Je ne sai pas si ce fut en ce tems-là ‡ qu'il devint flateur d'un ⸸ Philosophe qui étoit très-bien à la Cour d'Antigonus. Sa Secte ne dura que peu (E) de tems. Il disoit une chose qui peut rendre moins (F) odieuse la doctrine d'Aristippe qu'elle ne l'est ordinairement. On lui donnoit des Ouvrages qui étoient (G) d'ARISTON de

* *Id. ib. n.* 164.

† *Athenæus lib.* 7. *c.* 6. *pag.* 281.

‡ *Id. lib.* 6. *p.* 251.

⸸ *Il s'apelloit Persée.*

pensio est, quod supra nos nihil ad nos. Notez que generalement parlant, on ne doit pas soupçonner de negligence dans le service divin ceux qui reconoissent que la nature de Dieu est inexplicable, car il y a bien des gens à qui c'est une raison d'adorer Dieu avec plus d'humilité, & avec plus de respect. Ainsi la remarque que l'on fait contre Ariston est quelque chose de personnel, elle est fondée sur ce que l'on sait d'ailleurs que l'incomprehensibilité étoit pour lui un motif de negligence. Je ne voudrois pas même assûrer positivement qu'il ait negligé la religion, je m'arrête à la seule probabilité, car, n'en deplaise à Lactance, (a) la maxime de Socrate que j'ai raportée n'engageoit point ce Philosophe à negliger la Theologie. Sa doctrine là-dessus étoit aussi belle (b) qu'on pouvoit l'attendre d'un Paien, & il semble qu'il n'ait voulu qu'oposer des bornes à la curiosité humaine, par des raisons que nos plus pieux Docteurs ont adoptées: c'est qu'il faut vouloir ignorer ce que Dieu n'a pas voulu que nous sussions, c'est qu'il y a du peril dans ces recherches profondes. „(c) En un mot il ne vouloit point qu'on „recherchât trop curieusement l'artifice admirable „avec lequel les dieux ont disposé tout l'Univers &c.„ Vous trouverez la suite de ce passage dans la remarque S de l'article *Anaxagoras*, & vous y verrez sans peine que par les choses celestes dont Socrate n'aprouvoit pas trop l'étude, il faut entendre non pas les matieres de Religion, mais l'Astronomie.

(a) *Lactant. ubi supra.*

(b) *Voiez Xenophon au* 1. *livre des choses memorables de Socrate.*

(c) *Xenophon ibid. lib.* 4. *pag. m.* 386.

(D) *Que le Scepticisme étoit alors & mal attaqué, & mal defendu.*] Ariston soutenoit contre Arcesilas le dogme de l'évidence, & il crut voiant un monstre, je veux dire un taureau qui avoit une matrice, que son adversaire en tireroit un bon argument pour l'incomprehensibilité. Malheureux que je suis, s'écria-t-il, (d) voilà une forte preuve fournie à Arcesilas. Cela nous aprend que les Dogmatiques voulant soutenir que la nature des animaux étoit clairement conuë, alleguoient que nous distinguons avec certitude les mâles & les femelles de chaque espece, y aiant certaines parties si propres à celles-ci, qu'elles ne se voient jamais dans ceux-là. S'ils raisonnoient de la sorte, il est sûr que le taureau dont j'ai parlé servoit à les refuter, mais d'ailleurs il faut convenir qu'ils emploioient un argument très-infirme; car les Sceptiques ne nioient pas que selon les aparences il n'y eût de la distinction entre les mâles & les femelles, ils soutenoient seulement qu'on ne savoit pas si leur nature étoit telle qu'elle paroissoit. Or il ne sert de rien d'alleguer contre cela l'existence de ce taureau. Ne pouvoient-ils pas repondre, nous ne savons pas si en effet il est pourvu de matrice, ce n'est peut-être qu'une aparence? Ariston demanda un jour à un Acataleptique, *vous ne voiez donc point cet homme opulent qui est assis auprès de vous?* Non, repondit l'autre; *qui vous a crevé les yeux*, reprit Ariston (e)? C'étoit se defendre puerilement, puis que le dogme de l'incomprehensibilite ne supose pas que l'on soit privé de l'usage de la vuë. Il faloit repondre à Arcesilas, l'aparence d'un homme riche assis auprès de moi frape mes yeux, mais neanmoins je ne comprens pas certainement si cet homme existe, ni quelle est sa nature. On a observé qu'entre les dogmes des Stoiques Ariston s'attacha principalement à celui-ci, *le sage n'opine jamais.* Il y eut un Philosophe nommé Persée qui pour le combatre là-dessus attitra deux jumeaux dont l'un confia un depôt à Ariston, & l'autre le redemanda, & parce qu'Ariston se tint en suspens il fut refuté par Persée (*). J'ai de la peine à comprendre ce que veut dire cela. Ces deux jumeaux se ressembloient-ils parfaitement, & de telle sorte qu'il fût impossible de les discerner l'un de l'autre, ou étoient-ils dissemblables, comme le sont ordinairement tous les jumeaux? C'est ce que Diogene Laerce n'observe point: sa brieveté est quelquefois si insuportable, qu'on diroit que nous n'avons que des extraits mal digerez de son Histoire des Philosophes. Si ces deux jumeaux étoient faciles à discerner, d'où pouvoit venir l'embarras d'Ariston? S'il n'étoit guere possible de les discerner, sa suspension n'étoit point blâmable, & ne pouvoit point servir à le refuter, car cela même qu'il se tenoit en suspens, étoit une preuve de son respect pour la maxime *le sage n'opine jamais.*

(d) *Diog. Laert. lib.* 7. *n.* 162.

(e) *Id. ib. n.* 163.

* *Id. ib. n.* 162.

(E) *Sa Secte ne dura que peu de tems.*] Ciceron en parle comme d'une Secte dont les dogmes (f) avoient disparu: *Sive*, dit-il, *Aristotelem & Theophrastum . . sequuti sunt, sive . . . etiam Aristonis difficilem atque arduam, sed jam tamen fractam & convictam sectam sequuti sunt* (g). Il étoit bien dificile que des sentimens aussi outrez que les siens fissent fortune: il ne mettoit de la diference qu'entre le vice & la vertu: les autres choses, disoit-il, ne valent pas mieux & ne meritent pas mieux d'être souhaitées les unes que les autres. (h) *His contrarius Aristo Chius præfractus, ferreus, nihil bonum nisi quod rectum atque honestum est.* Il alloit plus loin que son maître Zenon, car celui-ci ne nioit pas qu'il n'y eût des choses distinctes de la vertu qui meritoient d'être souhaitées, encore qu'elles ne servissent pas à l'aquisition du souverain bien. Il n'y avoit guere de justesse dans ce dogme, mais enfin il étoit moins rebutant que celui d'Ariston; car qui peut comprendre que la santé ne soit pas plus souhaitable que la maladie? (i) *Ut Aristonis esset explosa sententia dicentis, nihil differre aliud ab alio, nec esse res ullas præter virtutes & vitia, inter quas quicquam omnino interesset, sic errare Zenonem, qui nulla in re nisi in virtute aut vitio propensionem, ne minimi quidem momenti ad summum bonum adipiscendum esse diceret. Et quum ad beatam vitam nullum momentum ea res haberet, ad appetitionem autem rerum, esse in his momenta diceret: quasi vero hæc appetitio non ad summi boni adeptionem pertineret.* Se faut-il étonner que cette Secte n'ait guere duré, puis qu'Ariston même se relâcha dans l'âge le plus favorable à ses maximes. Il devint ami (k) des plaisirs dans sa vieillesse, lors qu'il lui eût été plus seant d'être rigide, & de fer, *præfractus & ferreus.*

(F) *Qui peut rendre moins odieuse la doctrine d'Aristippe.*] Il disoit qu'un Philosophe pouvoit nuire à des auditeurs qui donnoient un mauvais sens à ses paroles, que par exemple, ceux d'Aristippe pouvoient devenir dissolus. N'est-ce pas declarer que la doctrine de ce Philosophe ne produisoit cet effet que lors qu'elle étoit mal entenduë? (l) *Aristo Chius dicere solebat, nocere audientibus Philosophos iis qui bene dicta male interpretarentur, posse enim asotos ex Aristippi, acerbos è Zenonis Schola exire.* Il auroit dû ajoûter que tout Docteur est donc obligé de s'abstenir d'une maxime ambiguë, ou de prevenir les fausses gloses.

(G) *On lui donnoit des Ouvrages qui étoient d'ARISTON de Cea.*] Diogene Laerce (m) aiant raporte le titre de plusieurs Ouvrages de nôtre Ariston, ajoûte que Panætius & Sosicrates les donnoient tous hormis un au Peripateticien Ariston. Il ne dit pas que ce Peripateticien fût natif de l'Ile de Cea, mais je conjecture qu'il lui faut donner cette patrie, parce qu'on ne peut entendre cela d'ARISTON l'Alexandrin autre Philosophe Peripateticien qui a vêcu sous Auguste, & duquel par consequent Panætius n'a pu rien dire, car (n) on peut prouver qu'en l'année 650. de Rome il ne vivoit plus. Mr. Moreri s'est donc trompé quand il a dit qu'Ariston d'Alexandrie est celui à qui plusieurs attribuent quelques traitez d'Ariston de Chio. Celui-ci fit un Ouvrage *de Senectute*, dont Diogene Laerce n'a point parlé, peut-être n'étoit-il qu'une portion de quelque autre livre. (o) *Hunc librum de Senectute ad te misimus: omnem autem sermonem tribuimus non Tithono ut Aristo Chius, parum enim esset auctoritatis in fabula, sed M. Catoni seni quo majorem auctoritatem haberet oratio.* Aldobrandin (p) cite ce passage de Ciceron comme s'il faloit lire *Aristo Ceus*, mais les meilleures éditions portent *Aristo Chius.* Il a donc tort de pretendre qu'Ariston de Cea Philosophe Peripateticien est l'Auteur du livre *de Senectute.* Il est mieux fondé à lui apliquer cet endroit de Ciceron: (q) *Hujus* (Stratonis) *Lysias & oratione locuples, rebus ipsis jejunior. Concinnus deinde & elegans hujus Aristo: sed ea quæ desideratur à magno Philosopho gravitas in eo non fuit. Scripta sanè & multa & polita, sed nescio quo pacto auctoritatem oratio non habet.* Cela ne se peut entendre que d'un Ariston Philosophe Peripateticien, c'est pourquoi l'on peut reprendre Mr. Menage (r) d'avoir cru que ces paroles Latines concernent nôtre Ariston.

(f) *Sententiæ . . .* Aristonis, Pyrrhonis, Herilli, nonnullorumque aliorum evanuerunt. *Cicero Tuscul. lib.* 5. *fol.* 276. *D.*

(g) *Id. lib.* 1. *de legibus fol.* 330. *C.*

(h) *Id. in Hortensio apud Nonium voce* præfractum.

(i) *Id. lib.* 4. *de finib. fol.* 235. *D.*

(k) *Athen. lib.* 7. *pag.* 281.

(l) *Cicero lib.* 3. *de natura Deorum p. m.* 669.

(m) *Diog. Laert. lib.* 7. *n.* 163.

(n) *Voiez Jonsius de Scriptor. Hist. Philos. pag.* 179. 180.

(o) *Cicero, de senect. init.*

(p) *Aldobrand. in Diog. Laert. lib.* 7. *n.* 163.

(q) *Cicero, de finib. l.* 5. *fol.* 239. *A.*

(r) *Menag. in Diog. Laert. l.* 7. *n.* 163. *On aprouve cette note de Mr. Menage dans le Commentaire sur Ciceron de senectute*, edit. Græviana.

de Cea Philosophe Peripateticien. Nous aurons à remarquer quelques (*H*) meprises de Vossius.

☞ ARISTON (TITUS) Jurisconsulte Romain sous l'empire de Trajan, étoit un si honnête homme & un si savant personnage, qu'il meritoit de n'être pas oublié dans le Moreri. Il entendoit parfaitement (*A*) le Droit public, & le Droit Civil, l'Histoire, les Antiquitez. S'il ne repondoit pas promtement aux questions qui lui étoient faites, c'étoit à cause que par la force de son jugement il remontoit jusqu'aux sources des raisons du pour & du contre, afin de les comparer ensemble. Un homme d'ailleurs ennemi du luxe, & sans aucun faste, & qui cherchoit la recompense d'une belle action dans l'action même, & non pas dans les aplaudissemens de la multitude ‡. Il ne faisoit point profession (*B*) d'être Philosophe, mais aucun de ceux qui en faisoient profession ne le surpassoit dans la pratique de la vertu. Il fit paroître une fermeté (C) d'esprit incomparable pendant une longue maladie, & il pria * enfin ses amis de demander aux Medecins s'il en pouvoit rechaper, & leur declara qu'en cas qu'on la jugeât incurable, il se donneroit la mort, mais que s'il en pouvoit être quitte pour souffrir long tems il se resoudroit à vivre, & accorderoit cela aux prieres de sa femme, & aux larmes de sa fille, & au desir de ceux à qui il parloit. Pline le jeune l'un d'eux fait sur cela (D) une bonne reflexion, & il exprime admirablement la tendresse de son (*E*) amitié. Les Medecins † donnerent d'assez bonnes esperances. Quelques-uns assûrent qu'Ariston parvint à une (*F*) extrême vieillesse, mais la preuve qu'ils en aportent est très-infirme. Il fut Auteur (*G*) de quelques livres.

‡ *Voiez la preuve de tout ceci dans la remarque A.*

* *Plin. epist. 22. lib. 1. pag. m. 67.*

† *Id. ib.*

ARIS-

(*H*) *Quelques meprises de Vossius.*] Il (*a*) dit qu'Ariston d'Alexandrie Philosophe Peripateticien au tems d'Auguste est l'Auteur d'un traité du Nil. Sa raison est que Strabon (*b*) observe qu'il avoit vu de son tems deux livres touchant ce fleuve, l'un composé par Eudore, & l'autre par Ariston le Peripateticien. Mais, continuë Vossius, y aiant eu deux Aristons de la secte Peripateticienne, l'un d'Alexandrie, l'autre de l'Ile de Cea, pourquoi soutiens-je que celui d'Alexandrie a composé le traité du Nil? c'est parce qu'il est plus probable qu'un Egyptien a écrit de cette riviere, qu'il n'est probable qu'un Insulaire de la mer Egée l'ait fait. Il detruit tout aussitôt cette raison, car il avouë qu'il est vraisemblable qu'Ariston de Chios, ou qu'Ariston de Cea ont fait un livre du Nil, puis que le Scholiaste (*c*) d'Apollonius raporte le sentiment d'Ariston de Chios sur l'origine de ce fleuve. Il aura confondu *Chius* & *Ceus*, ajoûte Vossius. Voilà donc un defaut d'exactitude dans le raisonnement, mais de plus on peut censurer ce savant homme de n'avoir pas sçu la vraie raison pourquoi le traité du Nil allegué par Strabon doit être plutôt donné à Ariston l'Alexandrin, qu'à Ariston de l'Ile de Cea. C'est que Strabon parle d'un livre publié de son tems. Or Ariston de Cea fleurit long tems avant Strabon, comme Vossius luimême le reconoit; car il raporte après Diogene Laerce que Panetius & (*d*) Sosicrate ont attribué à cet Ariston presque tous les livres qui étoient attribuez à Ariston le Stoicien. Lloyd & Hofman ont copié mot-à-mot tout ce long passage de Vossius, & n'ont pas même oublié de mettre *Socrate* au lieu de *Sosicrate*.

(*a*) *Vossius de Histor. Græcis lib. 2. c. 4. p. 179.*

(*b*) *Strabo, lib. 17. pag. 544.*

(*c*) *Schol. Apollonii in 4. Argon.*

(*d*) *Il y a dans Vossius Socrates.*

(*A*) *Il entendoit parfaitement le Droit . . l'Histoire, les Antiquitez.*] Ce que Pline dit sur cela, & sur la vertu d'Ariston est si beau, que je n'en veux retrancher aucune parole. (*e*) *Nihil est illo* (Tito Aristone) *gravius, sanctius, doctius: ut mihi non unus homo, sed literæ ipsæ omnésque bonæ artes in uno homine summum periculum adire videantur. Quàm peritus ille & privati* (*f*) *juris & publici! quantum rerum! quantum exemplorum! quantum antiquitatis tenet! nihil est, quod discere velis, quod ille docere non possit. Mihi certè quoties aliquid abditum quæro, ille thesaurus est. Jam quanta sermonibus ejus fides: quanta authoritas: quàm pressa & decora cunctatio! quid est quod non statim sciat? & tamen plerumque hæsitat. Dubitat diversitate rationum: quas acri magnoque judicio ab origine causísque primis repetit, discernit, expendit. Ad hoc quàm parcus in victu! quàm modicus in cultu! Soleo ipsum cubiculum ejus ipsúmque lectum, ut imaginem quandam priscæ frugalitatis, aspicere. Ornat hæc magnitudo animi, quæ nihil ad ostentationem, omnia ad conscientiam refert: rectéque facti, non ex populi sermone mercedem, sed ex facto petit.*

(*e*) *Plinius epist. 22. lib. 1. p. m. 65. 66.*

(*f*) *Joignez à cela ces paroles de la lettre 14. du 8. livre laquelle Pline écrivit à Ariston*: Cum sis peritissimus & privati juris & publici . . . peto ut mederis scientia tua, cui superfuit curæ sic jura publica ut privata, sic antiqua ut recentia, sic rara ut assidua tractare.

(*B*) *Il ne faisoit point profession d'être Philosophe.*] Sa Philosophie étoit practique en deux manieres, car ses mœurs étoient semblables à celles d'un vrai Philosophe, & il ne passoit point sa vie dans l'ombre d'un cabinet, ou d'un College, mais dans les fonctions du barreau. Ecoutons Pline. (*g*) *In summa, non facilè quis quemquam ex istis qui sapientiæ studium habitu corporis præferunt, huic viro comparabit. Non quidem gymnasia sectatur, aut porticus, nec disputationibus longis aliorum otium, suúmque delectat: sed in toga, negotiísque versatur: multos advocatione, plures consilio juvat. Nemini tamen istorum castitate, pietate, justitia, fortitudine, etiam primo loco cesserit.*

(*g*) *Id. ib. p. 66. 67.*

(*C*) *Une fermeté d'esprit incomparable pendant une* (*h*) *longue maladie.*] Il demeuroit immobile & bien couvert dans le plus chaud de la fievre, & differoit à faire cesser l'ardeur de sa soif. (*i*) *Mirareris, si interesses, qua patientia hanc ipsam valetudinem toleret, ut dolori resistat, ut sitim differat, ut incredibilem febrilem ardorem immotus opertusque transmittat.*

(*h*) *Voiez la remarque E.*

(*i*) *Id. ib. pag. 67.*

(*D*) *Pline . . . . fait sur cela une bonne reflexion.*] C'est une chose commune, dit-il, que de courir à la mort par impetuosité d'esprit, mais il n'y a qu'une grande ame qui aiant deliberé s'il faut vivre ou s'il faut mourir, pese exactement les motifs de part & d'autre, & se determine par le poids de la raison ou à mourir ou à vivre. (*k*) *Id ego arduum in primis, & præcipua laude dignum puto. Nam impetu quodam, & instinctu procurrere ad mortem, commune cum multis: deliberare verò, & caussas ejus expendere, utque suaserit ratio, vitæ mortisque consilium suscipere, vel ponere, ingentis est animi.*

(*k*) *Id. ib.*

(*E*) *Pline exprime admirablement la tendresse de son amitié.*] Il souhaitoit passionnément d'aller jouïr de quelque repos dans sa maison de campagne, & d'y étudier à son aise, mais il se privoit de ce plaisir pour ne pas quiter Ariston malade depuis long tems, & il souffroit mille inquietudes à la vuë de cet objet; cela lui ôtoit le tems & l'envie de vaquer à ses études. Laissons le parler lui-même: (*l*) *Diu jam in urbe hæreo, & quidem attonitus. Perturbat me longa & pertinax valetudo Titi Aristonis quem singulariter & miror & diligo.* C'est le commencement de sa lettre. Les Medecins, dit-il dans la suite, nous promettent sa guerison. Dieu veuille ratifier leurs promesses, & me delivrer enfin de cette inquietude. *Et medici quidem secunda nobis pollicentur: Superest, ut promissis deus adnuat, tandemque me hac solicitudine exsolvat. Qua liberatus, Laurentinum meum, hoc est libellos & pugillares, studiosumque otium repetam. Nunc enim nihil legere, nihil scribere, aut assidenti vacat, aut anxio libet. Habes, quid timeam, quid optem, quid etiam in posterum destinem.* Je raporte tout ce passage tant pour l'honneur d'Ariston, que pour celui de Pline le jeune, car on y voit le caractere d'un bon cœur, & une preuve que la vertu a toûjours trouvé des retraites dans les villes les plus corrompuës par une longue prosperité suivie des longues fureurs des guerres civiles, & du gouvernement des tyrans. C'est ce qu'on pouvoit dire de Rome dans ce siecle-là.

(*l*) *Id. ib. pag. 65.*

(*F*) *Qu'Ariston parvint à une extrême vieillesse, mais la preuve.*] Cette preuve est tirée (*m*) de ce qu'Ariston avoit assisté à des plaidoiers de Cassius, c'est-à-dire de Caïus Cassius Longinus qui fut Consul sous l'empire de Tibere. Or on compte 60. ans entre Tibere & Trajan, & l'on sait qu'Ariston fut consulté par Trajan sur une affaire de Droit. Voilà le raisonnement de Bertrand. On le refute par la raison que Cassius a vécu (*n*) jusques à l'empire de Vespasien, & qu'entre le commencement de cet empire & celui de Trajan il n'y a qu'environ 28. années (*o*).

(*m*) *Voiez Bertrand in vitis jurisperitor. lib. 2. p. m. 295. 297.*

(*n*) *Pomponius l'assure, voiez Guillaume Grotius in vitis jurisconsult. l. 2. c. 3. pag. 103.*

(*o*) *Guiliel. Grotius ib.*

(*G*) *Il fut Auteur de quelques livres.*] Les Pandectes en font mention, & vous en verrez les titres dans les deux (*p*) Auteurs que je cite. Voiez aussi Aulugelle qui avoit lu dans un Ouvrage d'Ariston que toutes sortes de vol étoient permises dans l'ancienne Egypte.

(*p*) *Bertrand, & Guillaume Grotius.*

ARISTOTE, nommé ordinairement le Prince des Philosophes, ou le Philosophe par excellence, a été le fondateur d'une secte qui a surpassé, & qui enfin a * englouti toutes les autres. Ce n'est pas qu'elle n'ait eu ses revers & ses infortunes †, & qu'en ce siecle XVII. sur tout on ne l'ait violemment secouée : mais les Theologiens Catholiques d'un côté, & les Theologiens Protestans de l'autre ont couru comme au feu à son secours, & se sont tellement fortifiez du bras seculier contre les nouveaux Philosophes, qu'il n'y a point d'aparence qu'elle perde de long tems sa domination. Mr. Moreri trouva tant de bons materiaux dans un Ouvrage ‡ du Pere Rapin, qu'il donna un fort long article d'Aristote, & fort capable de me dispenser de mettre la main à cette matiere. Aussi n'ai-je pas dessein de m'y étendre autant qu'elle le pourroit soufrir, & je me contenterai même de ne produire dans les remarques qu'une partie des erreurs que j'ai recueillies concernant ce Philosophe. Je pense en avoir trouvé quelques-unes dans la narration du Pere (A) Rapin. Ce n'est pas un fait certain qu'Aristote ait exercé la Pharmacie dans Athenes pendant qu'il étoit disciple de Platon ‡; mais on n'est pas non plus certain qu'il ne l'y ait pas exercée. On doit ajouter très-peu de foi à la tradition qui court, qu'il aprit beaucoup (B) de choses d'un Juif,

* *Aristotelis more Ottomanorum regnare se haud tuto posse putabat, nisi fratres suos omnes contrucidasset.* Bacon. de augm. scient. l. 3. c. 4.

† Voiez le livre de Mr. de Launoi de varia Aristotelis fortuna.

‡ La comparaison de Platon & d'Aristote.

‡ Voiez la remarque A, n. II.

Egypte. (a) *Id etiam memini legere me in libro Aristonis jurisconsulti haudquaquam indocti viri, apud veteres Ægyptios, quod genus hominum constat & in artibus reperiendis sollertes exstitisse, & in cognitione rerum indaganda sagaces, furta omnia fuisse licita & impunita.* Bertrand (b) conjecture que c'étoit un traité du larcin, puis qu'Aulugelle le cite au singulier lui qui savoit qu'Ariston etoit Auteur de beaucoup de livres.

(A) *Quelques erreurs dans la narration du Pere Rapin.*] Cette remarque sera un peu longue, ainsi j'userai de division.

I. Dire qu'encore qu'Aristote eût *quitté ses études* (c) *par son libertinage, & eut abusé quelque tems de l'indulgence de son tuteur, il reussit neanmoins dans la poesie, temoin le poeme qu'il composa sur la mort des guerriers qui furent tuez au siege de Troye*, n'est pas raisonner fort juste, car si Eustathius & Porphyre qui font mention de ce poeme ne disent (d) pas expressément qu'Aristote le composa dans sa jeunesse, nous pouvons penser qu'il le fit après s'être remis à l'etude, & alors on ne pourra plus debiter ce poeme comme une preuve des progrès qu'il fit en poesie, nonobstant son libertinage.

II. Dire qu'*ayant* (e) *dissipé par ses debauches une partie du bien que son pere lui avoit laissé, il se jetta dans les troupes de la Republique*, est une expression impropre, & très-vague. S'il s'agissoit d'un homme né dans Athenes, ou à Lacedemone, on entendroit bien cette expression : mais il s'agit d'un homme qui etoit né dans la Macedoine. Athenée (f) ne connoissoit qu'un seul Auteur qui eût dit qu'Aristote aiant depensé son patrimoine, s'enrôla, & puis se mit à vendre des drogues, après avoir vu que la profession des armes n'étoit point son fait. L'Auteur unique de cette histoire etoit Epicure. Il y a beaucoup d'aparence qu'Elien (g) la tenoit de lui. Aristocle (h) qui l'a rejettée ne cite que le seul Epicure. Quoi qu'il en soit aucun des Auteurs que le P. Rapin allegue ne specifie dans quelles troupes Aristote prit parti, & ils arrangent tout de cette maniere les faits. Premierement Aristote depensa son bien, puis il s'en alla à la guerre, ensuite il leva boutique, & enfin il s'attacha aux leçons de Platon. Le Pere Rapin veut qu'il ait été en même tems vendeur de drogues, & disciple de Platon : les Auteurs (i) qu'il cite ne disent rien touchant l'union de ces deux choses, mais je ne croi pas que pour cela il le faille censurer, car il est fort vraisemblable que *parce qu'Aristote avoit dissipé son bien, il fut contraint pour subsister pendant quelque tems de faire un petit trafic de poudres de senteur, & de remedes qu'il debitoit à Athenes.* C'est ainsi que parle le P. Rapin, par raport au tems où Aristote étudioit en Philosophie. François Patricius va beaucoup plus loin ; il croit qu'Aristote fut auditeur de Platon jusqu'à l'age de 40. ans, & qu'il exerça la Pharmacie & la Medecine jusqu'à ce tems-là afin d'avoir de quoi vivre. (k) *Satis constat inter omnes ad quadragesimum usque ætatis annum Platonis fuisse auditorem : quo universo tempore pharmacopolæ arte nec non etiam medica victum quæritasse satis est & historia & rationi consonum.* Il ajoûte qu'anciennement les Medecins faisoient le metier d'Apotiquaire, & que trois raisons persuadent qu'Aristote etoit Medecin. Il etoit de famille à cela, il a composé un Ouvrage de la santé & des maladies : & il inspira (l) plus que personne à Alexandre l'etude de la Medecine, en quoi ce Monarque aquit beaucoup de lumieres tant pour la theorie, que pour la pratique. Enfin Patricius allegue le temoignage de Timée. Cet Historien a fort mal parlé d'Aristote, & lui a reproché nommement la fermeture (m) d'une boutique de remedes très-renommée. Je ne sai s'il ne me sera point permis de m'imaginer que Timée se moquoit en se servant de l'epithete πολυτίμητον. Sans cela je ne voi point qu'on puisse accorder ce passage de Suidas, avec celui qu'Eusebe raporte du même Timée. Il nous donne un fragment où un Peripateticien repousse plusieurs medisances publiées contre Aristote, & en particulier celle de l'Historien Timée, qui avoit dit qu'Aristote sur ses vieux jours ferma sa boutique de Medecine qui étoit dans un grand mepris : (n) Ἢ πῶς ἄν τις ἀποδέξαιτο Τιμαίου τοῦ Ταυρομενίτου λέγοντος ἐν ταῖς ἱστορίαις, ἀδόξου θύρας αὐτὸν ἰατρείου καὶ τῆς τυχούσης, ὀψὲ τῆς ἡλικίας, ἀποκλεῖσαι. Ce passage a été fort mal traduit ; car la traduction Latine fait dire à Timée, qu'Aristote dans sa vieillesse étoit preposé à fermer la porte de la boutique d'un Medecin peu estimé. *Quis Timæum Tauromenitanum audiat dum suis in historiis illum ait affecta jam ætate, neglectis obscuri cujusdam Medici officinæ claudendis foribus præfuisse.* Ne voilà-t-il pas un emploi bien digne de la vieillesse d'Aristote ? Quel relief que d'être Suisse d'un Apotiquaire, ou d'un Medecin qui n'étoit presque pas connu !

III. *Clement Alexandrin assûre*, c'est le P. Rapin (o) qui parle, *qu'Aristote eut des conferences à Athenes avec un Juif pour s'instruire dans la Religion des Egyptiens. Eusebe l'a dit aussi bien que lui : l'un & l'autre l'ont cru sur le temoignage d'un Peripateticien nommé Clearque.* Il y a bien à rabatre dans ces paroles, car 1. tout ce que Clement Alexandrin assûre se reduit à ceci, c'est que le Peripateticien Clearque (p) dit qu'il conoit un Juif qui a eu des conversations avec Aristote. Quant au lieu & à la matiere de ces conversations, demandez en des nouvelles à qui vous voudrez plutôt qu'à Clement Alexandrin. 2. Il n'est pas vrai qu'Eusebe affirme là-dessus quelque chose, il ne fait que raporter les paroles de Clement d'Alexandrie. 3. Clearque auquel il faut remonter comme à la premiere source, ne dit point qu'Aristote ait eu des conversations à Athenes avec un Juif ; il dit au contraire que ce (q) fut dans l'Asie, & il ne dit point si elles roulerent sur la religion des Egyptiens, ou sur quelque autre matiere particuliere, il se tient dans une grande generalité. Je pense bien que si nous avions son livre, nous y trouverions du detail : mais nous n'en avons qu'un passage qui fut cité par Josephe dans le 1. livre contre Apion, afin de montrer que la nation Judaique n'avoit pas été inconue aux Grecs. Si le P. Rapin avoit consulté les originaux, eût-il dit *qu'il est assez vraisemblable* qu'Aristote *pour suppléer au voyage d'Egypte qu'on croyoit alors necessaire pour devenir savant, se contenta de s'éclaircir en particulier des mysteres & de la religion des Egyptiens, afin de menager le tems qu'on s'expose à perdre dans les voyages ?* Aristote ne voiageoit-il pas actuellement dans l'Asie lors qu'il eut ces conversations, s'il en faut croire Clearque ? Nous verrons dans la remarque B s'il merite d'être cru.

IV. Il n'est pas vrai qu'Hermias donna (r) sa sœur Pythias en mariage à Aristote. Voiez la remarque F vers la fin.

V. Les autres fautes du P. Rapin que j'ai observées sont repandues dans les remarques suivantes.

(B) *Qu'il aprit beaucoup de choses d'un Juif.*] Cette tradition n'a point d'autre fondement que le passage de Clearque, dont je viens de faire mention. Ce passage ne seroit pas d'une petite autorité, s'il étoit du Clearque qui fut un des plus celebres disciples d'Aristote. Mais selon toutes les aparences il est d'un autre Clearque : car premierement l'Auteur cité par Josephe dit qu'Aristote voiageant en Asie rencontra un Juif, qui eut ensuite plusieurs conversations avec lui, & avec quelques autres personnes d'étude, qui

(a) *Aulus Gellius lib. 11. c. 18. p. m. 302.*

(b) *Bertrand ubi supra pag. 299.*

(c) *Rapin Comparaison de Platon & d'Aristote, pag. m. 303.*

(d) *Le P. Rapin ne dit point qu'ils fassent cette remarque.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Athen. lib. 8. pag. 354.*

(g) *Ælian. var. hist. l. 5. c. 9.*

(h) *Apud Euseb. Præp. l. 15. c. 2. pag. 791.*

(i) *Aristocles Messen. ex ep. Epicur. Ælian. l. 5. c. 9. Athen. l. 8.*

(k) *Fr. Patricius, discuss. peripat. t. 1. pag. 3.*

(l) *Plutarch. in Alexandro.*

(m) Τὸ πολυτίμητον ἰατρεῖον ἀποκλείσαντα. qui preciosam tabernam medicam clausit. *Timæus apud Suidam in Ἀριστοτέλης.*

(n) *Aristocles apud Euseb. Præpar. l. 15. c. 2. pag. 791.*

(o) *Pag. 304.*

(p) Κλέαρχος ὁ Περιπατητικὸς εἰδέναι φησί τινα Ἰουδαῖον, ὃς Ἀριστοτέλει συνεγένετο. Clearchus Peripateticus dicit se nosse quemdam Judæum qui cum Aristotele versatus est. *Cl. Alex. Stromat. l. 1. pag. 304.*

(q) Τότε διατριβόντων ἡμῶν περὶ τὴν Ἀσίαν. Nobis tum in Asia forte degentibus. *C'est Aristote qui parle dans ce livre de Clearque, de somno, apud Josephum l. 1. contra Apion. & apud Eusebium Præp. l. 9. c. 5. pag. 410.*

(r) *Rapin. pag. 306.*

Juif, & encore moins au conte de sa pretenduë conversion au Judaïsme. Ceux qui pretendent qu'il étoit Juif (C) lui-même, se trompent beaucoup plus grossierement. La mauvaise ponctuation d'un passage a été cause de leur bevuë. On s'est trompé quand on a dit qu'il avoit été disciple de Socrate (D) trois années consecutives, car lors qu'il nâquit il y avoit 12. ou 15. ans que Socrate n'étoit plus au monde. On parle diversement (E) de la conduite d'Aristote envers Platon

τε καὶ τοῦτο ἐρίζεις τῶν σχολαστικῶν. De savans (a) hommes pretendent qu'au siecle d'Aristote le mot σχολαστικὸς n'étoit point encore en usage pour signifier un écolier, un disciple, un étudiant. Quoi qu'il en soit, comme ce voiage d'Asie ne peut s'accorder avec l'histoire d'Aristote, il n'y a point d'aparence qu'un de ses disciples eût voulu feindre dans un dialogue un fait tel que celui-là, dont lui & tant d'autres conoissoient la fausseté. C'est donc un Clearque plus moderne qui a suposé ce voiage, & il aura pu le faire de bonne foi, car on sait que Solin (b) assûre qu'Aristote suivit Alexandre dans la guerre contre Darius. L'Auteur (c) anonyme de la vie d'Aristote debite le même fait. 2. S'il étoit vrai qu'Aristote eût eu beaucoup de conversations avec un Juif, aussi habile que celui dont il est parlé dans le passage de Clearque, auroit-il cru ce qu'il debite touchant l'origine des Juifs? Auroit-il dit que les Juifs descendent des Calans peuple des Indes, & qu'ils ont pris dans la Syrie le nom de Juifs, à cause qu'ils occupoient une province qui se nommoit la Judée? Voilà ce qu'Aristote debite dans le passage de Clearque cité par Josephe. Son Juif l'auroit-il laissé dans une erreur si puerile? & verrions-nous si peu de traces de la Judée, & de la nation Judaïque dans tous les Ecrits d'Aristote, après tant de belles lumieres que le Juif lui auroit communiquées? 3. Nous lisons dans Diogene Laërce (d) que les Gymnosophistes descendoient des Mages, & qu'il y avoit des gens qui donnoient aux Juifs la même origine. Voilà deux faits: quant au premier on le donne sur le temoignage de Clearque le disciple d'Aristote; mais pour le second on ne cite qui que ce soit. N'est-il pas vrai que c'étoit l'occasion du monde la plus favorable, & la plus inevitable de citer Clearque touchant cette pretenduë origine Indienne de la nation Judaïque, dont il est parlé dans Josephe? Si le livre *de somno* où Aristote parle de cette origine Indienne, étoit du même Clearque (e) que Diogene Laërce cite, auroit-on manqué de le citer? Je laisse les autres raisons de Jonsius, (f) ces trois-là me suffisent pour être persuadé qu'Aristote n'a point dit ce que le Clearque de Josephe lui attribuë. J'entre donc un peu dans le sentiment de ceux qui trouvent mauvais que Cuneus ait maltraité Aristote, pour une sottise dont il n'étoit pas coupable. (g) *Petrus Cunæus l. 1. de repub. Hebr. c. 4. Aristotelem falsò nimis & temerè perstringit, quòd hic apud Clearchum statuat Judæos ab Indiæ sapientibus esse propagatos: verba Cunæi hæc sunt.* „ Portentosum est & cum summa inscitia „ conjunctum quod Aristoteles apud Clearchum autumavit, Judæos esse ab Indiæ sapientibus propagatos, „ sed nomen mutavisse. Quippe philosophos illos qui „ apud Indos Callani appellantur, in cava Syria Judæos dici. Pudet me anilitatis adeo hoc nihil est. „ On me peut objecter que Clearque conoissoit le Juif qui avoit parlé avec Aristote; qu'il vivoit donc en même tems qu'Aristote; mais je nie que Clearque le conût. Josephe ne le dit point; c'est Clement Alexandrin qui ajoûte cette clause; il cita aparemment de memoire, qui est un moien presque infaillible de pervertir un passage à l'égard même des circonstances essentielles. Voiez le peu d'attention des Traducteurs; celui d'Eusebe (h) traduit ἑώρακε par *vidisse*: celui de Clement Alexandrin se contente de *nosse*. On ne concluroit pas necessairement qu'un Auteur a vécu dans le même tems qu'un autre homme, de ce qu'il diroit qu'il conoît un homme qui a dit ou fait ceci & cela; car il pourroit entendre qu'il conoît les livres où cet homme a dit telle & telle chose, mais dès qu'on dit qu'un Auteur a vu un tel ou un tel. cette consequence est (i) infaillible, ils sont donc contemporains. Cela ne souffre point de difficulté, & par consequent le Traducteur d'Eusebe s'est donné une licence, qui jointe à celle de Clement Alexandrin, falsifie étrangement les consequences qu'on peut tirer du passage de Clearque tel que Josephe l'a cité. Il y a des Juifs qui assûrent (k), non seulement qu'Aristote avoit copié les Oeuvres de Salomon, mais aussi qu'il s'étoit fait proselyte de justice.

Non contens de cela, ils ont produit une lettre qu'ils suposent qu'il écrivit à Alexandre pour lui donner des nouvelles de sa conversion. Vous trouverez cette lettre dans un Ouvrage du Rabin Gedalia Ben Jachija, & dans le (l) *Moderna Theologia Judaica* de Mr. Lent, Professeur en Theologie à Herborn. Lisez aussi ce passage de Mr. Cousin. Le (m) Pere Bartolocci à la page 471. du 1. tome de sa Bibliotheca magna Rabbinica „ raporte un conte depourvu de toute „ vraisemblance que les Rabins font d'Aristote. Quel-„ ques-uns d'eux pretendent qu'il estoit né de la se-„ mence d'Israel, & descendu des enfans de Coha de „ la Tribu de Benjamin. D'autres disent qu'il n'estoit „ pas Juif d'origine, mais que sur la fin de sa vie il „ embrassa leur religion. Ils ajoutent qu'il avoit pris „ toute sa Philosophie des livres de Salomon trouvez „ dans la ville de Jerusalem, lors qu'elle fut prise par „ Alexandre, & qu'ensuite il les avoit brulez, pour „ se faire honneur de la sagesse qu'ils contenoient. Ils „ ajoutent encore que pour justifier son changement „ de religion, il écrivit à Alexandre une lettre qui est „ transcrite toute entiere dans cet endroit de la gran-„ de Biblioteque, & où les Rabins lui font dire que „ la Logique est une iniquité, que la Philosophie est „ mensongere & trompeuse, & que le malheur tom-„ be sur ceux qui l'apprennent, parce que par la voye „ de la dispute ils vont en enfer. „ Seldenus cite des Auteurs Juifs qui ont assûré 1. qu'Aristote un peu avant que d'expirer, communiqua à ses disciples la doctrine qu'il avoit aprise des Hebreux touchant l'immortalité de l'ame, & celle des peines & des recompenses à venir. 2. Qu'à l'égard de tous les points où sa doctrine avoit été oposée à la loi des Juifs, il fut converti & changé en un autre homme par le grand Pontife Simeon le Juste (n).

(C) *Qu'il étoit Juif lui-même.*] Voici la source de cette bevuë. L'ancienne version de Josephe par George de Trebizonde portoit, *atque ille, inquit, Aristoteles Judæus erat*, au lieu de *atque ille, inquit Aristoteles, Judæus erat*. Là-dessus Marsile Ficin se mit à dire qu'Aristote (o) au raport de Clearque étoit Juif. Genebrard (p) est tombé dans la même faute. C'est Jonsius (q) qui m'aprend cela; je ne veux point imiter Schoockius (r), qui s'est orné de ces depouilles, sans en donner la gloire à qui elle apartenoit. Mais si l'on vouloit entendre *Juif de religion*, & non pas *Juif de nation*, il faudroit chercher plus haut la source de ce mensonge.

(D) *Disciple de Socrate trois années consecutives.*] La vie d'Aristote attribuée à Ammonius, ou à Jean Philoponus contient cette faute. Le docte Nunnesius qui a fait des observations sur cette vie, dit qu'il n'a trouvé personne parmi les Anciens hormis (1) Olympiodore, qui ait dit qu'Aristote ait été disciple de Socrate. Il ajoûte que le Cardinal Bessarion (2) a été dans la même erreur, & que Leonard Aretin au 6. livre de ses lettres, & Octavien Ferrarius dans son Ouvrage *de sermonibus exotericis*. ont montré cet anachronisme.

(E) *On parle diversement de la conduite d'Aristote envers Platon.*] Diogene Laerce (s) dit que Platon voiant qu'Aristote avoit rompu avec lui, se mit à dire, *il a rué contre nous, comme font les poulains contre leur mere.* Elien explique amplement cette pensée de Platon. Le poulain, dit-il, donne des coups de pié à sa mere, après s'être rassasié de son lait. Aristote pareillement après avoir pris de Platon les semences & les provisions philosophiques, se sentant bien engraissé de l'excellente pâture que son maître lui avoit fournie, lui jetta des ruades, & ouvrit une Ecole à l'envi de celle de Platon (t). Consultez Helladius qui change un peu les images, car il emploie la comparaison d'un cheval qui se plaît à mordre son pere. (v) Ἀριστοτέλης ὁ τοῦ Περιπάτου προστάτης ὑπὸ Πλάτωνος ἵππος ἐπωνομάζετο, ἀντειπὼν δεινῶς τῷ διδασκάλῳ· καὶ γὰρ ὁ ἵππος τὸν ἑαυτοῦ φιλεῖ πατέρα δάκνειν. *Aristoteles Peripatetica princeps scholæ à Platone equus nominatus est, quòd præceptori contradiceret, equo enim volupe est etiam patrem mordere.* Voici bien pis: Elien raconte en un autre lieu (w) qu'Aristote deplut à Platon par la propreté trop magnifique de ses habits, par son air railleur, & par son trop grand caquet, desorte que Platon attacha son amitié à quelques autres de ses disciples. Aristote aiant fait bande à part se servit d'une occasion que l'absence de Xenocrates, & la maladie de Speusippus lui offrirent. C'étoient pour ainsi dire les deux épées de chevet de Platon; il étoit donc facile alors de lui faire insulte. Aristote prit ce tems-là pour aller avec une grande foule de disciples dans l'Ecole de Platon. Ce bon vieillard âgé de 80. ans n'avoit presque plus de memoire: Aristote abusant

(a) *Jonsius de script. hist. phil. pag. 99.*

(b) *Cap. 14. apud Jonsium ib. p. 100.*

(c) *Ammonium solent quelques-uns, Philoponum solent quelques autres. Voiez les notes de Nunnesius sur cette vie n. 44.*

(d) *In proœmio n. 9.*

(e) *C'est-à-dire de celui qui a été disciple d'Aristote.*

(f) *Notez que Schoockius parte 2. fabulæ Hamelensis c. 12. allegue presque mot-à-mot les plus belles observations de Jonsius sans le citer.*

(g) *Jonsius ubi supra, pag. 98.*

(h) *De Præp. l. 15. pag. 410.*

(i) *Bien entendu qu'on supose que le temoin est sincere.*

(k) *Apud Buxtorfium citante Konig. Bibl. pag. 61.*

(l) *Ce livre fut imprimé à Herborn l'an 1694.*

(m) *Journal des Savans du 14. Juillet 1692. pag. 463. edit. de Holl.*

(n) *Voiez Seldenus de jure natur. & gentium lib. 1. cap. 1. pag. 14. & 15. edit. Lips. 1695.*

(o) Clearchus Peripateticus scribit Aristotelem fuisse Judæum. *Marsil. Ficin. de Christ. relig. c. 26.*

(p) Ea de causa fortasse Clearchus Peripateticus scripsit Aristotelem fuisse Judæum. *Genebr. Chronol. ad ann. 2670.*

(q) *Jons. ubi supra pag. 100.*

(r) *Schoock. ubi supra.*

(1) *Praxi 42. in Gorgiam Platonis.*

(2) *Lib. 1. advers. calumniator. Platonis.*

(s) *Diog. Laert. lib. 5. n. 2. in vita Arist.*

(t) *Ælian. Var. hist. l. 4. c. 9.*

(v) *Helladius apud Photium Biblioth. pag. 1589.*

(w) *Ælian. lib. 3. c. 19.*

Platon ſon maître : les uns veulent que par une vanité, & une ingratitude prodigieuſe il ait élevé autel contre autel, il ait dreſſé une Ecole dans Athenes pendant la vie de Platon, afin de lui cauſer du chagrin ; d'autres diſent qu'il ne s'érigea en Profeſſeur qu'après la mort de ſon maître. On debita des choſes deſavantageuſes touchant (F) ſes amours : on pretendit qu'il y eut de l'idolatrie dans ſa paſſion conjugale, & que s'il ne ſe fût retiré d'Athenes, le procés d'irreligion que les Prêtres (G) lui avoient fait, auroit pu avoir les mêmes ſuites que celui de Socrate. Quoi qu'on ait

ſant de l'infirmité de ſon maître lui fit cent queſtions captieuſes, le pouſſa dans tous les coins de ſa Logique, & triompha fierement. Depuis cet affront le bonhomme n'enſeigna plus en public, il ſe tint chez ſoi avec ſes diſciples. Ariſtote s'empara de la place: mais Xenocrate aiant ſu à ſon retour dans Athenes comment tout s'étoit paſſé, gronda furieuſement Speuſippe d'avoir permis qu'Ariſtote ſe mit en poſſeſſion de l'Ecole, & s'opoſa ſi vivement à l'uſurpateur, qu'il lui fit quitter la place, & qu'il y retablit le premier maître. Si Ariſtote en avoit uſé ainſi, il meriteroit d'être deteſté; mais je ne croi point que ce conte ſoit veritable. Ses ſectateurs ont ſoutenu qu'il ne manqua ni de reſpect ni de gratitude envers ſon maître ; ce ne ſeroit pas en avoir manqué, que d'avoir été l'Auteur d'une autre Philoſophie. Les Platoniciens auroient grand tort d'exiger qu'il eût ſuivi Platon en toutes choſes. Platon n'avoit-il rien ajoûté aux lumieres que Socrate lui avoit fournies ? Quoi qu'il en ſoit, on ſoutient dans la vie d'Ariſtote qu'il n'érigea point une Ecole dans le Lycée pendant la vie de ſon maître, & on le prouve par la raiſon que Chabrias & Timothée parens de Platon, & tout-puiſſans alors à Athenes ne l'euſſent pas enduré. On ajoûte qu'Ariſtote conſacra un Autel à Platon avec une inſcription glorieuſe, & qu'il n'enſeigna dans Athenes qu'après la mort de Speuſippe, qui avoit ſuccedé à Platon. Enfin on remarque qu'il ne s'ingera point de lui-même à cet emploi, mais par les ſollicitations des Atheniens qui lui envoierent des deputez. La vieille verſion Latine de cette vie d'Ariſtote, eſt quelquefois plus ample que l'original. Par exemple à l'endroit où l'Auteur nie qu'Ariſtote ait érigé une Ecole pendant la vie de Platon, la traduction marque que c'eſt une calomnie d'Ariſtoxene, & d'Ariſtocles. Le Grec n'a point cela. Voiez ce qu'Euſebe (a) raporte du 7. livre de cet Ariſtocles; vous y verrez un paſſage d'Ariſtoxene qui ſemble contenir ſous des termes generaux & aſſez obſcurs cette accuſation contre Ariſtote, & puis vous verrez qu'Ariſtocles aiant refuté pluſieurs autres accuſations, abandonne la cauſe par raport à l'ingratitude de ce diſciple. Le P. Rapin (b) s'eſt donc bien trompé, quand il a dit qu'Euſebe (c) *le juſtifie entierement de ce reproche*. Je ne ſai pourquoi ce même Jeſuite a joint à Euſebe, comme deux Apologiſtes differens, Ammonius & Philoponus; car la vie d'Ariſtote qu'il cite ne veut qu'un Auteur ; c'eſt Ammonius ſelon quelques-uns, c'eſt Philoponus ſelon quelques autres.

(F) *Touchant ſes amours.*] Il y a ici complication d'ordures. Les mediſans debiterent qu'Ariſtote ſe retira chez Hermias, qui commandoit dans Atarne petite ville de Myſie proche l'Helleſpont ; qu'Hermias (d) eut pour lui des complaiſances très-criminelles ; qu'il lui fit épouſer ſa fille ou ſa niece ; que le voiant (e) amoureux de ſa concubine il la lui ceda; qu'Ariſtote fut ſi follement amoureux de cette femme, que l'aiant épouſée, il lui offrit un ſacrifice tout ſemblable à celui que les Atheniens offroient à Ceres; il temoigna d'ailleurs ſa reconnoiſſance à Hermias par une hymne qu'il compoſa en ſon honneur. Sans que j'en avertiſſe mes Lecteurs, ils verront bien que toutes ces mediſances ne venoient pas d'une même plume; les uns debitoient celles-ci, les autres debitoient celles-là. Un des (f) Apologiſtes d'Ariſtote a obſervé qu'on ne s'accordoit pas à lui intenter les mêmes accuſations, chaque cenſeur venoit avec ſes ſatires particulieres. C'eſt une marque, dira-t-on, qu'ils n'agiſſoient pas de concert; ajoûtons que c'eſt une marque qu'on n'avoit de bonnes preuves de rien; car lors qu'une accuſation grave a été prouvée, tous ceux qui écrivent contre l'accuſé la lui reprochent eternellement. Le même Apologiſte remarque qu'il ſe formoit un ſi grand nombre de crimes de toutes les accuſations particulieres qu'on avoit écrites contre Ariſtote, que quand il n'y en auroit eu qu'une de veritable, il auroit été puni mille fois par les Juges qui vivoient alors. Entre autres choſes ſes ennemis publierent qu'il avoit trahi ſa patrie, & que l'on avoit intercepté des lettres qu'il écrivoit contre les interêts des Atheniens (g). Pour revenir à la femme d'Ariſtote, quelques-uns (h) dirent que ce fut après ſa mort que ſon mari lui offrit les ſacrifices que les Atheniens offroient à Ceres. La reponſe d'Ariſtocles eſt 1. que

(a) *Præpar. Evangel. l.* 15. *c.* 2.

(b) *Ubi ſupra, pag.* 305.

(c) *Ce ne ſeroit pas Euſebe qui le juſtifieroit, ce ſeroit Ariſtocles. Mais ni l'un ni l'autre ne le juſtifient.*

(d) *Ὃν οἱ μὲν φασὶ παιδικὰ γενέσθαι αὐτῷ.* Quem alii quidem delicias ac luſus ipſius fuiſſe tradunt. *Diogenes Laert. in vit. Ariſt. n.* 3.

(e) *Ariſtippus in primo de antiquis deliciis libro apud Laertium, ibid.*

(f) *Ariſtocles apud Euſeb. Præp. l.* 15. *cap.* 2.

(g) *Ariſtocles, ibid.*

(h) *Φασὶ δ' αὐτὸν Ἀριστοτέλη θυσίας ἐπιτελεῖν τῇ γυναικὶ τελευτησάσης, ὁποίας Ἀθηναῖοι τῇ Δήμητρι.* Scribit (*Lycon Pythagoraeus*) Ariſtotelem idem ſacrificii genus quod Cereri ab Athenienſibus fiebat, demortuæ uxori facere ſolitum. *Ariſtocles ib.*

les livres d'Apellicon touchant le commerce d'Hermias & d'Ariſtote juſtifioient pleinement ces deux amis. 2. Qu'Ariſtote lui-même s'étoit juſtifié entierement ſur ſon mariage avec Pythias, dans les lettres qu'il avoit écrites à Antipater. Cette Pythias étoit la ſœur d'Hermias, & ſa fille d'adoption. Ariſtote faiſoit voir qu'il ne l'avoit épouſée qu'après la mort d'Hermias, que c'étoit une fort honnête femme, mais reduite à un ſi fâcheux état depuis la mort de ſon frere, que lui Ariſtote s'étoit cru obligé de l'épouſer en conſideration d'Hermias.

(G) *Le procés d'irreligion que les Prêtres lui avoient fait.*] On ignore les circonſtances de cette affaire. Diogene Laerce (i) s'eſt contenté de nous dire que le Prêtre Eurymedon accuſa Ariſtote d'impieté, à cauſe de l'hymne compoſée pour Hermias, & à cauſe d'une inſcription gravée ſur la ſtatue du même Hermias au temple de Delphes. Phavorin (k) attribuoit l'accuſation à Demophilus. On ne ſauroit deviner par quelle chicanerie les accuſateurs pouvoient trouver quelque ombre de preuve dans l'inſcription d'Hermias. Elle conſiſte en 4. vers qui n'ont nul raport aux choſes ſacrées, mais ſeulement à la perfidie du Roi de Perſe envers ce malheureux ami d'Ariſtote. Nous aprenons d'Athenée (l) que l'autre fondement de l'accuſation, ſavoir l'hymne compoſée pour Hermias étoit injuſte, vu que ce n'étoit point un poëme de religion, ni une piece ſacrée, comme Demophile le pretendoit. Athenée ajoûte (m) qu'Eurymedon avoit ſuborné Demophile, pour donner plus de poids à l'accuſation. Aparemment Demophile étoit quelque homme de qualité, & de grande autorité dans Athenes: peut-être ne penetra-t-il pas toute la profondeur de la politique ſacerdotale; & ne comprit pas que le Prêtre Eurymedon ne le vouloit faire agir, qu'afin de rendre plus ſuſpect le pauvre Ariſtote. On s'attendoit à voir faire ce raiſonnement: s'il n'y avoit que les Prêtres qui accuſaſſent Ariſtote, le mal pourroit être ſuportable; leur grande pieté les allarme pour les moindres choſes qui bleſſent la religion: mais voici un Demophile qui eſt ſi ſcandaliſé des blaſphêmes d'Ariſtote, qu'il en demande juſtice, il faut que le mal ſoit bien grand. L'hymne en queſtion s'eſt conſervée: on la trouve dans Athenée, & dans Diogene Laerce, & l'on ne ſauroit y voir aucune trace d'impieté. Mais les accuſateurs diſoient ſans doute qu'Ariſtote profanoit les divins cantiques, en les faiſant ſervir à la gloire d'un homme mortel. Ils ſoutenoient (n) qu'il chantoit tous les jours cette hymne dans ſes repas. Ariſtote ne ſe fiant point au bon tour qu'on pouvoit donner à ſon petit poëme, ſe retira tout doucement à Chalcis dans l'Ile d'Eubée, & plaida ſa cauſe de loin par écrit. Athenée (o) raporte quelques paroles de cette Apologie, mais il ne garantit pas qu'elle ſoit effectivement d'Ariſtote. Phavorin dans Diogene Laerce (p) aſſure qu'Ariſtote écrivit alors une harangue dans le genre judiciaire, & qu'il fut le premier qui fit de telles harangues en ſa propre cauſe, ou que ce fut la premiere fois qu'il en fit pour lui. Nunneſius (q) aſſure, que Seneque *de vita beata* remarque qu'Ariſtote ne fit que celle-là en ſa vie. Quoi qu'il en ſoit ſon plus ſûr parti étoit de plaider de loin, car les accuſateurs étoient des gens qui ne lui auroient jamais donné aucun repos, & qui auroient fait agir tant de machines, qu'enfin ils en auroient trouvé une qui auroit fait le coup. Il n'étoit pas poſſible, grand eſprit comme il étoit, qu'il ne ſe fût quelquefois moqué des baſſeſſes du culte public des Atheniens, & qu'il n'eût jamais dit ſon ſentiment ſur les fourberies des Prêtres. On eût ramaſſé toutes ſes converſations, on eût fait ouir des temoins, en un mot on l'eût accablé ſans reſſource. Que ſait-on même s'il ne lui étoit pas échapé quelquefois des impietez effectives, en penſant ne parler que de la grandeur immuable de l'Etre ſouverainement parfait? Origene (r) dit que le procés d'impieté qu'on vouloit faire à Ariſtote étoit fondé ſur quelques-uns de ſes dogmes; il dit en (ſ) un autre endroit que c'eſt un dogme des Peripateticiens, que les prieres & les ſacrifices ne ſervoient de rien. Aparemment ils fondoient cela ſur ce faux principe, qu'une Sageſſe infinie fait de tout tems ce qu'elle doit faire, & qu'elle ne change point de route ſelon les deſirs ou les interêts humains, comme ſi elle avoit beſoin

(i) *In vita Ariſtot. l.* 5. *n.* 5.

(k) *In omnimoda hiſtoria apud Laertium, ibid.*

(l) *Lib.* 15. *c.* 16. *pag.* 696.

POURQUOI Ariſtote a dû craindre les Prêtres ſes accuſateurs.

(m) *Voiez les notes de Caſaubon ſur Athenée, pag.* 984.

(n) *Athen. p.* 696. *B.*

(o) *Id. pag.* 697. *A.*

(p) *Diog. Laert. ubi ſupra n.* 9.

(q) *Nunneſ. not. in vit. Ariſt. pag.* 147.

(r) *Origen. contra Celſum l.* 1.

(ſ) *Ibid. l.* 2.

aït pu lui donner très-justement des éloges magnifiques, il est certain que la plupart des mensonges ou des erreurs qui le concernent doivent être cherchez dans les loüanges dont on l'a comblé: car, par exemple, n'est-ce pas mentir que de dire, * *Que si dans sa Physique Aristote a parlé en homme, dans sa Morale il a parlé en Dieu;* & † *qu'il y a sujet de douter si dans ses Morales il tient plus du Jurisconsulte que du Prêtre, plus du Prêtre que du Prophete, plus du Prophete que de Dieu?* Je raporterai dans les remarques quelques éloges (H) encore plus forts que ceux-là. Le Cardinal Palavicin ne fait point difficulté d'avouër en quelque façon, que sans (I) Aristote l'Eglise auroit manqué quelques-uns de ses articles de foi. Les Chretiens ne sont pas les seuls qui aient autorisé sa

* *Le P. Pardies dans la lettre d'un Philosophe à un Cartesien, dit que c'est le sentiment d'un bel Esprit. & il cite en marge* Cornel. à Lapide præfat. in Eccles.

† *C'est le sentiment d'un autre bel Esprit, selon le P. Bondius, ibid.*

soin que nos prieres fussent des avis qu'on lui donnât, de ne pas faire ce à quoi il nous semble qu'elle est toute determinée. Un tel principe, quand il n'est pas rectifié par les lumieres de la Religion, est une impieté très-reelle. Aristote n'auroit jamais échapé aux Prêtres Atheniens, s'ils l'avoient tenu par là. Ce qu'il repondit à ceux qui voulurent savoir la cause de sa retraite, montre qu'il craignoit qu'on ne trouvât contre lui ou de bonnes preuves, ou de mauvaises. *Je n'ai pas voulu être cause que les Atheniens commissent une seconde injustice contre la Philosophie.* La premiere avoit été la mort de Socrate. (a) Πρὸς τὸν ἐρόμενον διὰ τί ἀπέλιπε τὰς Ἀθήνας, ἀπεκρίνατο ὅτι οὐ βούλεται Ἀθηναίους δὶς ἐξαμαρτεῖν εἰς φιλοσοφίαν· τὸ περὶ Σωκράτην πάθος αἰνιττόμενος, καὶ τὸν κατ' αὐτὸν κίνδυνον. *Interroganti cur reliquisset Athenas respondit; quoniam noluisset committere ut Athenienses bis peccarent in Philosophiam: obscure Socratis mortem innuens, & suum periculum.* Il se servit d'un vers d'Homere, pour signifier qu'il ne faisoit pas bon demeurer dans une ville où la race des delateurs ne decroissoit point; les uns succedant aux autres à point nommé. On pourroit croire qu'il se sentoit coupable d'avoir offensé personnellement par quelque trait de raillerie le Prêtre (b) de Ceres Eurymedon, & que ce fut ce qui reveilla le zéle du personnage, qui avoit laissé 20. ans en repos la pretenduë impieté de l'hymne. Or il étoit plus dangereux d'offenser ces Messieurs-là en leur personne, que de les offenser en la personne de leurs Dieux. Voiez la remarque Q. où nous dirons ce qu'ont pensé quelques Auteurs touchant la cause de la fuite d'Aristote. J'ai dit sur la fin de l'article, qu'Hesychius assûre qu'on l'avoit effectivement condamné, & executé dans Athenes. Je n'use point d'hyperbole dans l'expression *de 20. ans*, puis qu'Aristote avoit enseigné (c) 13. ans à Athenes lors que le procés d'irreligion l'obligea de se retirer à Chalcis. Il n'etoit revenu à Athenes qu'après avoir instruit Alexandre, dont il n'etoit devenu precepteur qu'après la mort d'Hermias.

(H) *Quelques éloges encore plus forts que ceux-là.*] „ Averroes a dit qu'avant qu'Aristote fût né la nature „ n'étoit pas entierement achevée; qu'elle a reçu en „ lui son dernier accomplissement, & la perfection de „ son être; qu'elle ne sauroit plus passer outre; que „ c'est l'extremité de ses forces, & la borne de l'in„ telligence humaine. Un autre Philosophe a encheri „ sur Averroes, & a dit depuis qu'Aristote etoit une „ seconde nature. „ Ces paroles sont de Balzac à la page 459. des discours qui ont été imprimez à la suite de son Socrate Chretien. Cela me fait souvenir des scrupules d'un Auteur (d) qui voiant que la nature elle-même souscrit aux imaginations d'Aristote, n'oseroit douter de ce qu'il a dit. *Recte & hoc Aristoteles, ut cetera, nec possum non assentiri viro, cujus inventis vel ipsa natura assentit.* Un (e) Theologien Espagnol pretend que la portée de l'esprit de l'homme ne va pas jusqu'à pouvoir penetrer, sans l'assistance particuliere d'un Genie, les secrets de la nature autant qu'Aristote les a penetrez. Il croit donc qu'Aristote avoit un bon ou un mauvais Ange, qui l'instruisoit invisiblement de mille choses à quoi l'intelligence humaine ne sauroit atteindre. Guillaume Evêque de Paris soutient „ en (f) beaucoup d'endroits „ de ses Oeuvres, que ce Philosophe tenoit pour con„ seiller de toutes ses actions un Esprit qu'il avoit fait „ descendre de la sphere de Venus par le sacrifice d'un „ agneau enchevestre, & quelques autres ceremo„ nies. „ D'autres ont dit qu'il n'avoit pas eu besoin de tels secours. C'etoit „ l'opinion du celebre „ Theologien Henri de Ailia, (g) qu'Aristote avoit pu „ s'aquerir naturellement une aussi parfaite connois„ sance de la Theologie, que celle qui fut decouver„ te (h) à nostre premier pere lors qu'il s'endormit „ au paradis terrestre, ou à Saint Paul en son ravisse„ ment. „ Un Concile tenu en France sous Philippe Auguste fit brûler la Metaphysique d'Aristote. *Un Docteur (i) Anglois de l'Ordre de St. Augustin a laissé par écrit, qu'on croyoit alors qu'il n'y avoit que l'Antechrist qui deust bien entendre les livres d'Aristote dont il se serviroit pour convaincre tous ceux qui entreroient en dispute contre lui.* Finissons cette petite compilation par un passage d'Agrippa (k), qui nous aprend que les Theologiens de Cologne soutinrent qu'Aristote avoit été le precurseur du Messie dans les mysteres de la nature, comme St. Jean Batiste l'a été dans les mysteres de la Grace. *Dignissimus profecto hodie Latinorum gymnasiorum Doctor, & quem Colonienses mei Theologi etiam divis adnumeraverunt, librumque sub prelo evulgatum ederent cui titulum fecerunt de (l) salute Aristotelis; sed & alium versu & metro de vita & morte Aristotelis quem Theologica insuper glossa illustrarunt, in cujus calce concludunt, Aristotelem sic fuisse Christi præcursorem in Naturalibus, quemadmodum Joannes Baptista in Gratuitis.* Parlant sans preoccupation ni pour ni contre on peut dire, que ces Panegyristes outrez font plus de mal que de bien à la memoire d'Aristote. On peut assûrer d'eux à certains egards le mot de Tacite (m), *pessimum inimicorum genus laudantes.* On pouvoit donner tant de justes (n) loüanges à Aristote, qu'il n'y a pas moien d'excuser ceux qui non contens de celles-là, y en ont joint d'hyperboliques.

Que ne se contentoit-on de dire qu'il (o) trempoit sa plume dans le bon sens? c'est ce que doivent faire tous les Philosophes si l'on en croit le chef des Stoiques. (p) Ὁ Ζήνων ἔλεγεν ὅτι δεῖ τὸν φιλόσοφον εἰς νοῦν ἀποβάπτοντα προφέρεσθαι τὴν λέξιν. *Zeno ait mente tinctum proferre Philosophum sermonem debere.* Ceux qui voudront voir des compilations des loüanges qu'on a données à Aristote feront bien de lire George (q) de Trebizonde, Pererius au chapitre 1. du 5. livre *de principiis*, Juste Lipse à la dissertation 4. du 1. livre *manuductionis ad Philosophiam Stoicam*, Theodore Angelutius dans sa reponse à François Patrice &c.

(I) *Que sans Aristote l'Eglise auroit manqué.*] L'Auteur de l'Evangile nouveau du Cardinal Pallavicin ne manqua pas de (r) relever ces paroles du chapitre 19. du 8. livre n. 13. *Di cio si doveva in gran parte l'obligazione ad Aristotele, il quale se non si fosse adoperato in distinguer accuratamente i generi delle ragioni, noi mancavamo di molti articoli di fede.* Cet éloge me fait souvenir d'un passage de Nicius Erythreus, aussi flateur qu'il s'en puisse voir pour Aristote. Cet Auteur pretend qu'en vain le subtil & savant Patricius a combatu de toutes ses forces la doctrine du Lycée, doctrine inébranlable, & qui verra toûjours perir ses rivales. *Altius (s) Aristotelis auctoritas radices egit, quam ut cujusquam vim impetumque pertimescat: viget, semperque vigebit, hominis disciplina; tantumque quis existimabitur scire, quantum ex doctrina ejusdem fontibus haustum, intelligentia comprehensum habuerit; ac nemo, cui cor sapiat, non satius esse ducet in iis, quæ ad Philosophiam pertinent, cum eo, ut ita dicam, philosophorum errare, quam cum aliis recte sapere, minorum gentium magistris. Itaque ille, omnibus in gymnasiis, ad sapientiam properantibus, dux semper habebitur: ille Theologorum quasi militia, adversus religionis nostræ hostes, definitiones, argumentorum copiam, & alia præclare dicta multa, tanquam amentatas hastas elargietur, quas illa theologicis lacertis ac viribus, de cælo suppeditatis, torqueat ac vibret.* Je me crois obligé de dire, pour agir selon les regles de la bonne foi, que le Cardinal Pallavicin n'avance point de lui-même la maxime qu'on a raportée, ni comme une observation qu'il voulût aprendre au monde; il ne la raporte que comme une raillerie maligne du Pere Paul. Il est vrai qu'il traite cette raillerie d'impertinente, & qu'il pretend que les Conciles où l'on distingua si subtilement *la substance, la personne, l'hypostase*, n'y étoient pas moins sujets; il est vrai en un mot qu'il ne nie pas le fait, & qu'il se contente de se moquer (t) de ceux qui s'en moquent. Le Pere Paul après avoir raporté le Decret de la VI. Session, allegue ce que l'on y critiqua, & il dit entre autres choses que ceux qui étoient versez dans l'Histoire Ecclesiastique, remarquerent que tous les autres Conciles pris ensemble avoient decidé moins d'articles que cette seule Session, à quoi Aristote avoit eu beaucoup de part: (v) *In che haveva non*

(a) *Ælian. l. 3. c. 36. Vide etiam Ammonium in vita Aristotel. Origen. lib. 1. contra Celsum. Diogen. Laert. in Arist. n. 9.*

(b) *Diog. Laert. in vit. Arist. n. 8.*

(c) *Ammon. in ejus vita.*

(d) *Macrobius, Saturn. l. 7. c. 6.*

(e) *Medina, in Thom. Aquin. 1. secunda quæst. 109. art. 1. apud Naudæum Apolog. des grands hommes, p. m. 327.*

(f) *Part. 1. de universo spiritu. cap. 90. 153. & 2. part. cap. 6. apud Naudæum ib. pag. 338.*

(g) *Apud Sibillam 1. decade peregrin. quæst. cap. 8. qu. 1. quæstiuncula 4. citante Naudeo pag. 319.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 74. lettre L.*

(i) *Alexander Neccam lib. de Nat. rerum apud la Mothe le Vayer, de la vertu des Payens, oper. t. 5. pag. 102. edit. in 12.*

(k) *De vanit. scientiar. cap. 54. p. m. 95. Balée a copie ceci Cent. 14. pag. 120. Voiez ci-dessous la remarque V.*

(l) *Voiez la remarque R.*

(m) *Tacit. in vita Agricolæ cap. 41.*

(n) *Vous en trouverez plusieurs de telles dans les harangues de Conringius, intitulées* Aristotelis laudatio.

(o) *Voiez les paroles de Suidas ci-dessous remarque Z, au commencement.*

(p) *Plut. in vita Phocionis p. 743. E.*

(q) *De comparat. Platonis & Aristotelis.*

(r) *Chap. 6. art. 6. p. m. 253.*

(s) *Pinacoth. 1. pag. 204.*

(t) Ma quale stultizia è quello Scherno, che di cio si doveva in gran parte l'obligazione ad Aristotele, &c. *Voiez le P. Rapin*, Reflex. sur la Philosophie, *pag. m. 449.* (v) *Fra Paolo lib. 2. ad ann. 1547. p. m. 234. edit.* 1629. *On trouve cela dans la page 211. de la version d'Amelot* 1686.

ſa Philoſophie ; les Mahometans * ne s'en ſont guere moins entêtez, & l'on debite qu'encore aujourd'hui (K) malgré l'ignorance qu'ils laiſſent regner parmi eux, ils ont des Ecoles pour cette Secte. Ce ſera un ſujet éternel d'étonnement pour les perſonnes qui ſavent bien ce que c'eſt que Philoſophie, que de voir que l'autorité d'Ariſtote a été tellement reſpectée dans les Ecoles pendant quelques ſiecles, que lors qu'un diſputant citoit un paſſage de ce Philoſophe, celui qui ſoutenoit la theſe n'oſoit (L) point dire *tranſeat* ; il faloit ou qu'il niât le paſſage, ou qu'il l'expliquât à ſa maniere : c'eſt ainſi qu'on en uſe dans les Ecoles de Theologie à l'égard de l'Ecriture Sainte. Les Parlemens † qui ont proſcrit toute autre Philoſophie que celle d'Ariſtote, peuvent être mieux excuſez que les Docteurs ; car ſoit que les membres des Parlemens fuſſent perſuadez, comme il y a beaucoup d'aparence, que cette Philoſophie étoit la meilleure de toutes, ſoit qu'ils ne le cruſſent pas, le bien public a pu les porter à proſcrire les nouveaux dogmes, de peur que les diviſions Academiques ne repandiſſent leurs malignes influences ſur la tranquillité de l'Et t. Ce qui doit donc étonner le plus les hommes ſages, c'eſt que les Profeſſeurs ſe ſoient ſi furieuſement entêtez des hypotheſes philoſophiques d'Ariſtote. Si l'on avoit eu cettte prevention pour ſa Poëtique, & pour ſa Rhetorique, il y auroit moins de ſujet de s'étonner ; mais on s'eſt entêté du plus foible (M) de ſes Ouvrages, je veux dire de ſa Logique, & de ſa Phyſique. Il faut rendre cette (N) juſtice à ſes plus aveugles ſectateurs, qu'ils l'ont abandonné dans les choſes où il

* *Voiez le P. Rapin, compar. de Plat. & d'Ariſtote pag. 403.*

† *L'an 1624. le Parlement de Paris banit de ſon reſſort trois hommes qui avoient voulu ſoutenir publiquement des theſes contre la doctrine d'Ariſtote ; defendit à toutes perſonnes de publier, vendre & debiter les propoſitions contenuës dans ces theſes à peine de punition corporelle, & d'enſeigner aucunes maximes contre les anciens Auteurs & aprouvez, à peine de la vie.* Mercure François, t. 10. p. 504. *Voiez la remarque I. à la fin.*

una gran parte Ariſtotele, coll' haver diſtintò eſattamente tutti i generi di cauſe, a che, ſe egli non ſi foſſe adoperato, noi mancavamo di molti articoli di fede. Les remontrances (a) de la Sorbonne ſur leſquelles le Parlement de Paris donna un Arrêt contre des Chymiſtes l'an 1629. portoient *qu'on ne pouvoit choquer les principes de la Philoſophie d'Ariſtote, ſans choquer ceux de la Theologie Scholaſtique reçuë dans* l'Egliſe.

(K) *Qu'encore aujourd'hui* les Mahometans.... *ont des Ecoles pour cette Secte.*] „ La (b) Philoſophie Peripatetique s'eſt tellement établie par tout, qu'on „ n'en lit plus d'autre par toutes les Univerſitez Chrétiennes. Celles mêmes qui ſont contraintes de recevoir les impoſtures de Mahomet, n'enſeignent „ les ſciences que conformément aux principes du „ Lycée, auſquels ils s'attachent ſi fort qu'Averroës, „ Alfarabius, (c) Almubaſſar, & aſſez d'autres Philoſophes Arabes ſe ſont ſouvent éloignez des ſentimens de leur Prophete, pour ne pas contredire „ ceux d'Ariſtote que les Turcs ont en leur idiôme „ Turqueſque & en Arabe, comme Belon (1) le raporte. „ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles dit dans un autre (d) volume, que ſelon la relation d'Olearius, les Perſes ont toutes les Oeuvres d'Ariſtote expliquées par beaucoup de Commentateurs Arabes, qui nomment communément ſa Philoſophie le gobelet du monde. *Bergeron*, dit-il, *remarque dans ſon Traitté des Tartares qu'ils poſſedent les livres d'Ariſtote traduits en leur langue, enſeignant avec autant de ſoumiſſion qu'on peut faire ici ſa doctrine à Samarcand, Univerſité du Grand Mogol, & à preſent ville capitale du Royaume d'Usbec.*

(L) *N'oſoit point dire* tranſeat.] Si quelcun oſoit conteſter ce fait, je le renverrois à pluſieurs cours de Philoſophie imprimez dans le XVI. ſiecle, où l'on voit regner la methode que voici. L'Auteur prouve ſa theſe premierement par autoritez, & puis par raiſons. Les preuves par autoritez ſont des paſſages d'Ariſtote. La reponſe aux objections comprend auſſi deux parties. On ſatisfait premierement aux paſſages d'Ariſtote qui ſemblent contraires à la theſe, & qui ſont des preuves d'autorité pour l'autre parti : enſuite on ſatisfait aux raiſons, mais on ſe garde bien de dire, *J'avoue qu'Ariſtote a cru cela, & je nie neanmoins que ma theſe où je ſoutiens une autre doctrine ſoit fauſſe.* On emploie toute ſon induſtrie à donner aux paſſages objectez un ſens qui s'accommode avec la choſe en queſtion. On en uſe encore ainſi dans les Ecoles de Theologie à l'égard de Saint Auguſtin, & de Thomas d'Aquin parmi ceux de l'Egliſe Romaine.

(M) *Du plus foible de ſes Ouvrages, je veux dire de ſa Logique & de ſa Phyſique.*] Pour être convaincu de la foibleſſe de ces Ouvrages, il ne faut que voir Gaſſendi dans ſes (e) *exercitationes paradoxicæ adverſus Ariſtoteleos.* Il en dit aſſez contre la Philoſophie d'Ariſtote en general, pour perſuader à tout lecteur non preoccupé qu'elle eſt très-defectueuſe ; mais il ruine en particulier la Dialectique de ce Philoſophe. Il ſe preparoit à critiquer de la même ſorte la Phyſique, la Metaphyſique & la Morale, lors qu'aiant apris l'indignation formidable du parti Peripateticien contre lui, il aima mieux abandonner ſon Ouvrage, que s'expoſer à de fâcheuſes perſecutions.

Notez qu'on ne pretend pas nier qu'il ne ſe trouve dans la Logique & dans la Phyſique d'Ariſtote beaucoup de choſes qui marquent l'élevation & la profondeur de ſon genie. On peut convenir de cela, & juger en même tems qu'il y a de l'hyperbole dans les loüanges (e) de Caſaubon, & ce paſſage du Pere Rapin. „ Il ne parut rien de reglé & d'étably ſur la Logique, devant Ariſtote (1). Ce „ genie ſi plein de raiſon & d'intelligence, approfondit tellement l'abyſme de l'eſprit humain, qu'il en „ penetra tous les reſſors, par la diſtinction exacte, „ qu'il fit de ſes operations. On n'avoit point encore „ ſondé ce vaſte fond des penſées de l'homme, pour „ en connoiſtre la profondeur. Ariſtote fut le premier, qui decouvrit cette nouvelle voye, pour parvenir à la ſcience, par l'évidence de la demonſtration, & pour aller geometriquement à la demonſtration, par l'infaillibilité du Syllogiſme, l'ouvrage „ le plus accomply, & l'effort le plus grand de l'eſprit humain. Voila en abregé l'art & la methode „ de la Logique d'Ariſtote, qui eſt ſi ſeure, qu'on ne „ peut avoir de parfaite certitude dans le raiſonnement que par cette methode: laquelle eſt une regle „ de penſer juſte, ce qu'il faut penſer (f). „ On peut loüer dignement le traité du Syllogiſme de ce Philoſophe, ſans emploier des expreſſions ſi outrées. Il y a dans ſa Phyſique pluſieurs queſtions très-ſublimes, qu'il pouſſe, & qu'il éclaircit en grand Maître; mais enfin le gros, le total de cet Ouvrage ne vaut rien, *infelix operis ſumma.* La principale ſource de ce defaut eſt qu'Ariſtote abandonna le chemin des plus excellens Phyſiciens qui euſſent philoſophé avant lui. Ils avoient crû que les changemens qui arrivent dans la nature ne ſont qu'un nouvel arrangement des particules de la matiere; ils n'avoient point admis de generation proprement dite. Ce fut un (g) dogme qu'il rejetta, & par cette rejection il fut derouté. Il falut qu'il enſeignât qu'il ſe produit de nouveaux êtres, & qu'il s'en perd, il les diſtingua de la matiere, il leur donna des noms inconus, il afirma ou il ſupoſa des choſes dont il n'avoit aucune idée diſtincte. Or il eſt auſſi impoſſible de bien philoſopher ſans l'évidence des idées, que de bien naviger ſans voir l'étoile polaire, ou ſans avoir une bouſſole. C'eſt perdre la tramontane que d'abandonner cette évidence, c'eſt imiter un voiageur qui dans un païs inconu ſe deferoit de ſon guide, c'eſt vouloir roder de nuit ſans chandelle dans une maiſon dont on ignore les êtres. Chacun ſait le nombre infini de formes, & de facultez diſtinctes de la ſubſtance que les ſectateurs d'Ariſtote ont introduites, il leur avoit ouvert ce chemin d'égarement: & ſi dans le 17. ſiecle la Phyſique a reparu avec quelque luſtre, ce n'a été que par la reſtauration des anciens principes qu'il avoit quittez, ce n'a été que par la culture de l'évidence; c'eſt enfin parce que l'on a exclus de la doctrine des generations ce grand nombre d'entitez dont nôtre eſprit n'a aucune idée, & que l'on s'eſt attaché à la figure, au mouvement, & à la ſituation des particules de la matiere, toutes choſes que l'on conçoit clairement & diſtinctement.

(N) *Cette juſtice à ſes plus aveugles ſectateurs.*] Je ne veux pas neanmoins entrer en procés contre Luther pour les Theologiens de Cologne. Il leur reproche & à ceux de Louvain auſſi, qu'ils defendent ou qu'ils adouciſſent par des interpretations forcées les plus grandes & les plus impies abſurditez d'Ariſtote. (h) *Ariſtotelem ipſis in ſummo eſſe pretio, & nihil ab eo dictum eſſe tam abſurdè, vel alienè à noſtra religione quod non defendant, quod non aliqua interpretatione quantumvis longe petita circumveſtiant, quò ſuus illi conſtet honos atque nominis exiſtimatio.* De quoi n'eſt point capable l'entêtement?

(a) Rapin, compar. de Plat. pag. 413.

(b) La Mothe le Vayer, de la vertu des Paiens t. 5. pag. 101.

(c) Il faloit dire Albumaſſar, *ou* Albumaſar.

(1) Lib. 3. cap. 14.

(d) Le 12. pag. 245.

(e) Elles ſont dans le 3. vol. de ſes Oeuvres.

(e) Ego pueros puto fuiſſe (*Stoicos in Logica*) præ divino Ariſtotele: & eorum in hoc genere ſcripta ἄθλοι καὶ φλύαροι præ Ariſtotelis Organo: quo opere omnia mortalium ingenia (divina aut de rebus divinis ſemper excipio:) longe ſuperavit. *Caſaub. in Perſium Sat. 5. v. 86. p. 415.*

(1) Ariſtoteles utriuſque partis dialecticæ princeps. *Cic. l. Top.*

(f) Rapin, Reflex. ſur la Logique n. 4. p. m. 374. 375.

(g) Voiez le 1. livre d'Ariſtote de generatione & corruptione.

(h) Apud Sleidanum de ſtatu Relig. & Reip. l. 2. fol. m. 33.

il a choqué le Christianisme. Ces choses sont de la derniere consequence; puis qu'il a soutenu l'éternité de l'Univers, & qu'il n'a point cru que la providence s'étendit sur les êtres sublunaires. Pour l'immortalité de l'ame (O) on ne sait pas bien s'il l'a reconuë. Nous raporterons en quelque autre lieu les longues disputes qui ont regné dans l'Italie sur ce point de fait. Le celebre Capucin Valerien Magni publia un Ouvrage de l'atheisme d'Aristote l'an 1647. Il y avoit alors 130. ans que Marc Antoine Venerius avoit publié une Philosophie qui montre plusieurs contrarietez entre les dogmes d'Aristote, & les veritez de la Religion. Campanella soutint la même chose dans son livre *de reductione ad religionem*, qui fut aprouvé à Rome l'an 1630. On a soutenu en Hollande depuis peu dans la * Preface de quelques livres, que la doctrine de ce Philosophe ne difere pas beaucoup du Spinozisme. Cependant si l'on en veut croire quelques Peripateticiens, il n'ignoroit pas (P) le mystere de la Trinité; il fit une (Q) belle mort, & il jouït de la (R) felicité éternelle. Il composa un très-grand nombre de livres, dont une assez bonne partie est parvenuë jusques à nous. Il est vrai que certains Critiques forment mille doutes sur cela. Nous parlons des avantures de ces livres dans les remarques † sur l'article Tyrannion. Il fut extrêmement honoré dans sa (S) patrie, & il y a eu des heretiques qui vene-

* *Hassel dans la Preface de l'Anti-Spinoza de Wittichius imprimé l'an 1690. & dans la Preface de* l'Investigatio epistolæ ad Hebræos *du même, imprimée l'an 1691.*

† *Voiez ci-dessus les remarques de l'article* Andronicus, *pag.* 251. 252.

(O) *Pour l'immortalité de l'ame on ne sait pas s'il l'a reconuë.*] Pomponace & Niphus ont eu une grosse querelle sur ce sujet. Le premier soutint qu'on ne pouvoit acorder l'immortalité de l'ame avec les principes d'Aristote: le dernier s'engagea à soutenir le contraire. Voiez le discours (a) de la Mothe le Vaier sur l'immortalité de l'ame, & Bodin à la page 15. de la preface de la Demonomanie.

(P) *Aristote n'ignoroit point le mystere de la Trinité.*] Emanuel de Moura (b) disputant contre ceux qui accusent Aristote d'Atheisme, dit 1. qu'une (c) femme le cageola si bien qu'elle lui fit consulter l'oracle d'Apollon. 2. Qu'il ordonna (d) par son testament que l'on dediât à Jupiter & à Minerve les effigies de certains animaux, qu'il avoit vouez pour le salut de Nicanor. 3. Qu'il confesse au premier (e) livre du ciel & du monde. *Se cum aliis obtulisse Diis trina sacrificia in recognitionem trinæ perfectionis in eis inventæ.* On conclut de ces passages non seulement qu'il croioit des Diables, & qu'il étoit superstitieux, mais aussi qu'il avoit conu *la Trinité des personnes avec l'unité d'essence, comme a voulu Salmeron,* (f) *& auparavant lui George Trapezonce* (g), *qui a fait un livre entier de la conformité de la doctrine d'Aristote avec la Sainte Ecriture.* Naudé dont j'emprunte ce qu'on vient de lire remarque, qu'*Emanuel de Moura impose manifestement à Philoponus, qui ne dit rien autre chose suivant le texte Grec, & la vieille traduction conforme à celle de Nannesius, sinon qu'Aristote ayant atteint l'age de 16.* (h) *ans fut conseillé par l'oracle Pythien de s'adonner principalement à la Philosophie. . . . . Les trois sacrifices qu'il fit aux Dieux*, c'est Naudé qui parle, *ou la conoissance de la Trinité que lui ont donnée beaucoup de Docteurs Catholiques* „ sont toutes chimeres, qui ont pris leur „ origine & fondement sur ce qu'il dit en son pre„ mier livre du ciel parlant du nombre ternaire; Διὸ „ παρὰ τῆς φύσεως εἰληφότες ὥσπερ νόμους ἐκείνης καὶ „ πρὸς τὰς ἁγιστείας τῶν Θεῶν χρώμεθα τῷ ἀριθμῷ τού„ τῳ. c'est-à-dire, *Quapropter hoc à natura numero „ sumpto perinde atque quadam illius lege, & in Deo„ rum sacrificiis celebrandis uti solemus.* Duquel pas„ sage on ne sauroit conclure autre chose, sinon qu'A„ ristote dit que l'on se servoit en son tems du nom„ bre de trois aux sacrifices, ce qui nous est aussi te„ moigné par Theocrite.„ Après cela Naudé remarque que le Cardinal Bessarion (i) *se moque de Trapezonce, de ce qu'il avoit tant pris de peine pour prouver par ce texte qu'Aristote avoit eu une entiere conoissance de la Trinité.* Les Scholastiques modernes ne demordent pas de ces pretensions. Voiez Piccinardi Professeur à Padoue dans les *dogmata Philosophiæ Peripateticæ.* Le Journal d'Italie en parle sous le 31. d'Août 1674.

(Q) *Il fit une belle mort.*] Se sentant proche de sa fin il versa un torrent de larmes, & tout penetré de douleur & d'esperance il implora la misericorde du souverain Etre. Il aprouvoit extrêmement une sentence d'Homere, qui porte qu'il ne sied pas mal aux Dieux de se revêtir de la nature de l'homme, afin d'éclairer le genre humain. C'étoient des pressentimens de l'Incarnation du Fils de Dieu. (k) *Proditum & illud monumentis est, quum philosophus hic extrema sibi ingruere præsensisset, dolore ac spe in lacrymas amplius profusum primæ causæ misericordiam intentius implorasse. Quin & Homeri sententiam ex Odyssea vehementer approbasse, quæ non esse immortalibus diis indecorum pronunciatur hominis induere naturam, quo ab erroribus revocentur mortales. Quæ in re* CHRISTI *præsensisse adventum augurantur nonnulli ejus viri gloriæ in primis addicti.* Voilà ce que nous lisons dans Coelius Rhodiginus. Son autorité dans un fait de cette nature ne vaut gueres mieux que rien. D'autres parlent bien autrement des dernieres heures d'Aristote. (l) „ Ils disent qu'il mourut de deplaisir „ de n'avoir pu comprendre la cause du flus & du re„ flus de l'Euripe. Sur quoi quelques Modernes ont „ inventé cette fable qui depuis a eu cours, que ce „ Philosophe se precipita dans l'Euripe en disant ces „ paroles, *Que l'Euripe m'engloutisse puis que je ne le „ puis comprendre.*„ Diogene Laerce (m) cite un Auteur nommé Eumelus, qui avoit dit qu'Aristote s'étant refugié à Chalcis s'empoisonna à l'âge de 70. ans. Apollodore (n) me paroît plus digne de foi; il a dit que ce grand homme mourut de maladie à l'âge de 63. ans.

(R) *Il jouït de la felicité éternelle.*] Sepulveda (o) l'un des plus savans hommes du XVI. siecle, n'a point hesité à le placer parmi les bienheureux: il a soutenu publiquement son opinion, & par écrit. Le Jesuite Gretserus (p) le reprend d'avoir été trop hardi; mais neanmoins il avouë qu'il incline en faveur d'Aristote aussi bien que Sepulveda, dont *il n'improuve en cela que la façon de parler affirmative.* Joignez à ceci ce que que j'ai cité de Coelius Rhodiginus, & ce que des gens de poids ont remarqué touchant la raison qui obligea Aristote à sortir d'Athenes. Albert le Grand a soutenu qu'on le chassa à cause de ses bonnes moeurs; *Propter morum rectitudinem pulsus* (q) *Athenis.* Gretserus (r) dans sa dispute contre Sepulveda touchant le salut d'Aristote, *ne doute point qu'il n'ait voulu éviter par ce bannissement volontaire la necessité où on vouloit le reduire, de rendre à des idoles un culte qu'il croyoit n'être deu qu'à Dieu seul.* Nous avons donc en sa personne un illustre Refugié pour la vraie Religion. Origene (s) a favorablement interpreté cette fuite d'Aristote, car lors qu'il explique le precepte que nôtre Seigneur (t) donne à ses Apôtres, *de fuir d'une ville où ils seroient persecutez dans une autre*, il dit à Celsus qui se moquoit de cela *avec ses profanations ordinaires, que l'eloignement d'Aristote dont nous parlons a été conforme à la Morale de l'Evangile, & qu'il fit la même chose étant poursuivi calomnieusement, que* JESUS-CHRIST *conseille à ses disciples.*

J'AI cité (v) un passage d'Agrippa où il est parlé d'un livre *de salute Aristotelis.* Mr. Voet qui avoit une si ample conoissance des livres n'avoit point vu celui-là, mais il en savoit à-peu-près l'année de l'impression; il dit dans une these soutenuë le 15. de Decembre 1638. qu'il y avoit 140. ans qu'on l'avoit fait imprimer à Oppenheim, & que François Junius en avoit vu un exemplaire (w). Il ajoûte qu'un certain Lambertus de Monte Auteur d'un Commentaire sur la Physique d'Aristote, où l'an 1486. on le qualifie Docteur en Theologie, avoit écrit du salut de ce Philosophe: *Quæstionem Magistralem satis acutam scripsisse, ostendentem per autoritates scripturæ divinæ, quid juxta saniorem doctorum sententiam probabilius dici possit de salvatione Aristotelis Stagiritæ* (x). Vous trouverez dans un Ouvrage *de pietate Aristotelis erga Deum & hominem*, que Fortunius Licetus dedia à Innocent X. & qui fut aprouvé par deux Inquisiteurs generaux, plusieurs raisons par lesquelles il s'efforce de persuader qu'Aristote n'est point damné.

(S) *Extrêmement honoré dans sa patrie.*] Elle avoit été ruinée par le Roi Philippe, mais Alexandre la fit rebâtir à la priere d'Aristote. Les habitans pour reconoître ce bienfait (y) consacrerent un jour de fête à

(a) *Il est au 4. tome de l'édition de ses Oeuvres in 12.*

(b) *Lib. de Ensal. sell. 1. cap. 3. n. 19. apud Naudæum ubi supra pag. 328.*

(c) *Il cite Philoponus en la vie d'Aristote.*

(d) *Il cite Plutarque & Diogenes.*

(e) *Sect. 1. cap. 1. num. 10. apud Naudæum.*

(f) *Tomo 1. tract. 23. n. 3. apud Naudæum pag. 329.*

(g) *Lib. 2. de comparat. Arist. & Plat. apud eundem.*

(h) *La circonstance de l'âge énerveroit toute la preuve de Moura, car ceux qui pretendroient qu'Aristote auroit nié l'existence des esprits ne le prendroient pas à l'âge de 17. ans.*

(i) *Cap. 15. lib. 3. adversus calumniat. Plat.*

(k) *Cæl. Rhodigin. l. 17. c. 34.*

(l) *Le P. Rapin, pag. 310. qui cite Justin. in adm. ad Gentes. Greg. Naz. contra Jul. Voiez aussi Rhodiginus l. 19. c. 8. Quant aux citations du P. Rapin voiez la remarque Z.*

(m) *In Arist. n. 6.*

(n) *Apud Laert. ibid. n. 10.*

(o) *Lib. de anim. p. apud la Mothe le Vaier tom. 5. p. 114.*

(p) *Apud eundem la Mothe le Vaier, ibid.*

(q) *Lib. 5. Ethic. c. 1. apud Rapin, p. 310.*

(r) *De variis cul. Luth. cap. 13. apud la Mothe le Vaier ib. pag. 109.*

(s) *Lib. 2. contra Celsum apud eundem.*

(t) *Matth. chap. 10. v. 23. ib.*

(v) *Dans la remarque H. lettre k.*

(w) *Gisb. Voetius disput. Theol. tom. 2. pag. 602.* (x) *Id. ib. ex Append. 2. ad Trithemium de Scriptor. Eccles. edit. Colon. 1546.* (y) *Ammonius in vita Arist.*

veneroient (T) son image conjointement avec celle de JESUS-CHRIST. Je n'ai point trouvé que les Antinomiens *portassent plus de respect à ce sage Payen qu'à la sagesse increée*, * ni que les *Aëtiens ayent été excommuniez, parce qu'ils donnoient à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Catechisme*; mais j'ai bien lu quelque part qu'avant la Reformation il y a eu des Eglises en Allemagne, où l'on lisoit au peuple tous les Dimanches la Morale (V) d'Aristote au lieu de l'Evangile. Il n'y a gueres de marques de zêle pour la Religion, que l'on n'ait données pour le Peripateticisme. Paul de Foix celebre par ses Ambassades, & par son érudition, ne voulut pas † voir à Ferrare François Patrice, parce qu'il aprit que ce savant homme enseignoit une autre Philosophie que la Peripateticienne. C'étoit pratiquer envers les ennemis d'Aristote, ce que les zelateurs veulent qu'on fasse à l'égard des Heretiques. Après tout il ne faut pas s'étonner que le Peripatetisme, tel qu'on l'enseigne depuis plusieurs siecles, trouve (X) tant de protecteurs, & qu'on en croie les interêts ‡ inseparables de ceux de la Theologie; car il accoutume l'esprit à aquiescer sans évidence. Cette reünion d'interêts doit être aux Peripateticiens un gage de l'immortalité de leur Secte, & aux nouveaux Philosophes un sujet de diminuer leurs esperances. Joint qu'il y a des doctrines d'Aristote que les modernes ont rejettées, & qu'il faudra enfin adopter ⸸. Les Theologiens Protestans ont bien changé de maxime, s'il est vrai que les premiers (Y) Reformateurs aient crié contre le Peripatetisme autant que l'on dit. Le genre de mort qui peut à certains égards faire

* *Rapin, compar. de Platon & d'Aristote p.m. 392.*

† *Thuanus de vita sua lib. 1.*

‡ *Voiez la remarque I.*

⸸ *Telle est l'hypothese des Intelligences motrices; car la doctrine des tourbillons sous quelques loix generales, & sans quelque direction particuliere à chaque planete, ne peut contenter l'esprit.*

à ce Philosophe, & lors qu'il fut mort à Chalcis dans l'Ile d'Eubœe, ils transporterent ses os chez eux, ils dresserent un autel sur son monument, ils donnerent à ce lieu le nom d'Aristote, & y tinrent dans la suite leurs assemblées. Mandeville (a) dans la fabuleuse relation de ses voiages dit que tout cela subsistoit encore de son tems, c'est-à-dire dans le XIV. siecle.

(T) *Il y a eu des heretiques qui veneroient son image .... que les Antinomiens portassent plus de respect.*] Voici un passage du P. Rapin. „(b) Les Carpocratiens (1) furent condamnez pour avoir mis l'image de ce Philosophe avec celle de JESUS-CHRIST, „& pour l'avoir adorée par une extravagance de zêle „pour sa doctrine. Les Aëtiens (2) furent excommuniez par l'Eglise, & par les Ariens même dont „ils étoient sortis, parce qu'ils donnoient à leurs disciples les Categories d'Aristote pour Catechismes. „Les Antinomiens (3) allerent jusques à cet excés „d'impieté, que de porter plus de respect à ce sage „Payen qu'à la sagesse increée.„ Je n'avois jamais si bien conu qu'en cet endroit-ci, que cet agreable Ecrivain ne se donnoit pas la peine de consulter les originaux. J'avoue que Baronius sous l'année que le P. Rapin cite dit que les Carpocratiens avoient des images, & entre autres celle de JESUS-CHRIST (qu'ils disoient avoir été faite par Pilate) celle de Pythagoras, celle de Platon, celle d'Aristote, & qu'ils leur rendoient la veneration que les Paiens rendoient aux idoles; mais cela ne meritoit pas d'être allegué: car outre que Baronius ne dit point que ç'ait été la raison pourquoi on condamna ces heretiques, il ne paroît pas qu'ils aient eu plus de zêle pour la doctrine d'Aristote, que pour celle des autres Philosophes dont ils veneroient les images. Mon édition (c) de Baronius ne contient pas un seul mot sous l'année 208. de ce que le P. Rapin raconte. Aussi n'est-il pas possible que des gens qui sont sortis des Ariens, soient chassez de la communion de l'Eglise au commencement du 3. siecle. C'est sous l'an 356. que Baronius a parlé d'Aëtius: il raporte un long passage de Suidas, où l'on trouve non pas que cet heretique donnoit à ses Sectateurs les Categories d'Aristote pour Catechisme, mais qu'il leur expliquoit les choses selon la methode des Categories d'Aristote. C'est qu'il étoit fort versé dans les subtilitez & dans les disputes de la Dialectique. C'est ainsi que presentement un Scholastique Espagnol qui entreprendroit d'expliquer un point de foi, le bâtiroit selon le plan de l'Ecole. Pourroit-on dire qu'il substitueroit les Ouvrages d'Aristote à nos livres de Religion? Citer Eusebe au chap. 27. de son Histoire est une maniere de citer insoutenable. Je ne pense pas que cet Auteur ait rien dit sur les Antinomiens.

(V) *La Morale d'Aristote au lieu de l'Evangile.*] Je m'en vais citer mon Auteur; c'est Mr. Spanheim le pere dans la Harangue (d) seculaire qu'il prononça à Geneve l'an 1635. *Quin & Philippus Melanchton*, dit-il, (e) *vir candidissimus testatur diebus Dominicis variis in locis pro thematibus Dominicalibus, inde à Karoli M. ætate opera P. Guarenfridi seculo octavo in Cathedras Ecclesiasticas introductis, Ethica Aristotelis publicè populo prælecta, & à se Tubingæ in agro Wirtenburgico audita.* Si l'on me demande un autre temoin, & qu'on veuille se contenter de Magirus, je le produirai. *Tubingæ quondam Monachus*, dit-il (f), *pro concione Aristotelis librum Ethicorum explicavit, ita vulgo dicebat*, quemadmodum Johannes Baptista Christi præcursor fuit in Theologicalibus, ita Aristoteles fuit præcursor Christi in Physicalibus (g).

(X) *Que le Peripatetisme .... trouve tant de protecteurs.*] Si tous ceux qui ont embrassé la Philosophie de Mr. Descartes avoient eu cette sage retenuë, qui fait qu'on s'arrête quand on est parvenu jusques à un certain point; s'ils avoient su discerner (h) ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire, ils n'auroient pas fait tant crier contre la secte en general. La methode des anciens maîtres étoit fondée sur de bonnes raisons. Ils avoient des dogmes pour tout le monde, & des dogmes pour les disciples initiez aux mysteres. Quoi qu'il en soit l'aplication qu'on a voulu faire des principes de Mr. Descartes aux dogmes de la Religion, a fait un grand prejudice à sa secte, & en arrête les progrés. C'est un cas presque inevitable. Les anciens Peres (i) se plaignirent extrêmement de la secte d'Aristote, & c'est une plainte presque generale que la Philosophie fait tort à la Theologie: mais d'autre côté il est certain que la Theologie nuit à la Philosophie. Ce sont deux Facultez qui ne s'accorderoient gueres sur le reglement des limites, si la voie de l'autorité toûjours dans les interêts de la premiere n'y donnoit bon ordre.

(Y) *Les premiers Reformateurs aient crié contre le Peripatetisme autant que l'on dit.*] Voici encore un passage du P. Rapin; „Rien (k) ne fit plus d'honneur „à la doctrine de ce (l) grand homme dans le siecle „passé que les invectives atroces de Luther, de Melancthon, de Bucer, de Calvin, de Postel, de Paul „(m) Sarpy & de tous ceux qui écrivirent alors contre l'Eglise Romaine. Car ils ne se plaignent tous „d'Aristote, que parce que la solidité de sa methode „donne un grand avantage aux Catholiques pour decouvrir les ruses, & les artifices des faux raisonnemens dont se sert l'heresie, pour deguiser le mensonge & detruire la verité.„ Dans un autre Ouvrage cet Auteur ne parle pas si en l'air, ni avec si peu de preuves. Saint Thomas, dit-il (n), s'est servi de la methode d'Aristote avec tant de succés pour expliquer la doctrine de l'Eglise Romaine, que Bucer un des plus grands ennemis qu'ait eu nôtre Religion avoit coutume de dire, (1) *qu'on suprime les Ouvrages de Saint Thomas & je detruirai l'Eglise Romaine.* „Ce „fut cette methode prise d'Aristote, qui rendit la „doctrine de nôtre Religion si redoutable à tous les „Novateurs des derniers siecles, que ne pouvant y „resister, ils entreprirent de la decrier, en declamant „contre les Scholastiques, & principalement contre „Aristote, duquel ils avoient auparavant emprunté la „methode, qui s'est établie dans l'école depuis Saint „Thomas. Les (2) Anabaptistes commencerent les „premiers à rendre l'usage universel de la Philosophie „suspect à ceux de leur secte dans tout le Septentrion, où ils eurent de l'autorité, & ils se servirent „des paroles de Saint Paul aux Colossiens, pour l'interdire dans leurs écoles. Luther (3) se declara „avec tant de chaleur contre la Philosophie d'Aristote, qu'il avança dans des Theses soutenuës à Heidelberg l'annee 1518. qu'on ne pouvoit raisonner „selon les principes de ce Payen, sans abandonner „les maximes de la sagesse de JESUS-CHRIST, & „il ne laisse passer aucune occasion dans ses Ouvrages „de s'emporter contre ce Philosophe: en quoi il a „été suivi de Zuingle, de Pierre Martyr, de Zanchius, de (o) Melancthon, & de tous ceux qui ont „combatu la doctrine de l'Eglise Romaine. Ce (4) „qui a fait dire à Melchior Cano Evêque des Canaries, le plus disert de tous les Scholastiques, que les „Lutheriens avoient un grand mepris pour la Philosophie,

(a) *Itinerar. c. 2. apud Hornium, hist. philos. l. 3. c. 15. pag. 197.*

(b) *Compar. pag. 392.*

(1) *Baronius Ann. Eccl. ad ann. 120.*

(2) *Ibid. ad ann. 208.*

(3) *Euseb. Hist. c. 27.*

(c) *C'est celle d'Anvers 1597.*

(d) *Elle a pour titre* Geneva restituta.

(e) *Pag. 17. 18.*

(f) *Magirus in Eponymologio Critico, pag. 81. 82.*

(g) *Il cite Greg. Michael in not. ad Jac. Gaffarelli curiosit. inaudit. pag. 109.*

(h) Finita potestas denique cuique Quanam sit ratione atque altè terminus hærens. *Lucret. lib. 1.*

(i) *Voiez dans Mr. de Launoi* de varia Aristotelis fortuna *c. 1. une longue liste de leurs passages.*

(k) *Compar. de Plat. pag. 412.*

(l) *Il parle d'Aristote.*

(m) *Comment peut-on dire qu'il ait écrit contre l'Eglise Romaine dans le XVI. siecle?*

(n) *Reflexions sur la Philosophie p.m. 450.*

(1) Tolle Thomam & Ecclesiam Romanam subvertam. *Bucer.* Le P. Rapin eût bien fait de citer le livre & la page de Bucer.

(2) Ex Nicolao Blesdikio in historia Davidis Georgii. *Ex Hornii Hist. Philosoph.*

(3) Qui in Aristotele vult philosophari, prius oportet in Christo stultificari.

(o) *Nous ferons voir en son lieu que Melanchthon étoit fauteur d'Aristote.*

(4) Nullo apud Lutheranos Philosophiam esse in pretio. *Lib. 9. Locor. Theol. cap. 3.*

faire plus d'honneur à la memoire d'Aristote, est de dire que le chagrin (Z) de n'avoir pu decouvrir la cause du flus & du reflus de l'Euripe lui causa la maladie dont il mourut. Quelques-uns disent β que s'étant refugié dans l'Ile d'Euboée, à cause d'un procés d'irreligion qu'on lui faisoit à Athenes, il s'empoisonna. Mais il n'avoit que faire de sortir de cette ville, pour se delivrer de la persecution par cette voie. Hesychius † assûre non seulement qu'il y eut arrêt de mort contre lui, à cause d'une hymne qu'il avoit faite en l'honneur de son beau-pere, mais aussi qu'il avala de l'aconit en execution de l'arrêt. Si la chose étoit veritable elle seroit raportée par plus d'Auteurs. Voiez les remarques G & Z.

Le nombre des Ecrivains anciens & modernes qui ont travaillé sur Aristote, soit pour le commenter, soit pour le traduire, est infini. On en trouve une liste, mais qui n'est pas complete, dans quelques-unes γ des éditions de toutes ses Oeuvres. Voiez aussi un traité du Pere Labbe qui a pour titre, *Aristotelis & Platonis Græcorum interpretum typis hactenus editorum brevis conspectus*, & qui fut imprimé à Paris l'an 1657. *in* 4. Mr. Teissier ‡ nomme quatre Auteurs qui ont composé la vie d'Aristote, savoir Ammonius, Guarin de Veronne, Jean Jaques Beurerus, & Leonard Aretin. Il a oublié Jerôme Gemusæus Medecin & Professeur en Philosophie à Bâle, Auteur d'un livre, *de vita Aristotelis, & ejus operum censura*.

ARISTOTE, Architecte celebre dans le XV. siecle, étoit de Boulogne, & de la famille des ‡ Albert. Une des plus remarquables choses qu'on conte de lui, est qu'il savoit transporter d'un lieu en un autre une tour (A) de pierre toute entiere. Jean Basilide grand Duc de Moscovie le fit venir auprès de lui *, & se servit de son industrie pour la construction de plusieurs

β *Eumelus apud Laert. l. 5. n. 6.*
† *In vita Aristot.*
γ *Dans celle de Geneve 1605. & dans celle de Paris 1629. procurée par Guillaume du Val, & qui est la meilleure de toutes.*
‡ *In Bibl. Biblioth. p. 367.*
‡ *Leand. Albertus in descript. Italiæ pag. m. 516.*
* *Voiez la Relation de Moscovie d'Hercule Zani dans le Journal de Leipsic 1691. pag. 476.*

„ sophie, qui s'enseignoit alors en l'école. Calvin „ ne parle jamais d'Aristote qu'avec toute l'aigreur, „ & toute l'amertume du stile, que lui inspiroit son „ genie naturellement chagrin & medisant. Et ce fut „ ainsi qu'en userent tous ceux qui écrivirent dans „ les derniers siecles, contre l'Eglise Romaine. „

(Z) *Le chagrin de n'avoir pu decouvrir.*] Ce genre de mort seroit une preuve de l'ardeur immense avec laquelle Aristote auroit fouillé dans les secrets de la Nature. Il marqueroit une extrême sensibilité pour la gloire d'avoir apris au genre humain les mysteres les plus cachez: ne seroit-ce pas mourir au lit d'honneur? ne seroit-ce pas s'être apliqué à sa charge avec la ferme resolution de venir à bout de son entreprise, ou de mourir à la peine? Je trouve que ceux qui ont dit que le genie d'Aristote n'avoit point d'autres bornes que celles de la Nature, ou qu'il avoit été admis à la plus intime confidence, & au (a) secretariat de la Nature, ne devroient point admettre d'autre tradition touchant sa mort, que celle dont je parle ici. Un confident qui se voit disgracié, & qui éprouve sur ses vieux jours qu'on lui fait mystere d'une chose, ne doit point survivre à cette chute. Serieusement parlant je ne pense pas qu'Aristote ait été assez mal habile homme pour mourir d'un tel chagrin. *Quelle apparence (b) qu'un homme aussi avisé que lui eût pu se resoudre . . . à s'abandonner au chagrin & au desespoir de ne pouvoir comprendre le flus & le reflus; lui qui sentoit son esprit borné sur tant d'autres choses qu'il ignoroit sans en avoir d'inquietude?*

Au reste on attribuë souvent à Justin Martyr, & à Gregoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit touchant la mort d'Aristote. Ils n'ont point dit qu'il se precipita dans l'Euripe. Justin dit seulement que la honte de n'avoir pu decouvrir la cause du phenomene qu'on y voioit le fit mourir de chagrin. (c) Οὐδὲ τὴν τοῦ Εὐρίπου φύσιν τοῦ ἐν Χαλκίδι γνῶναι δυνηθεὶς διὰ πολλὴν ἀδοξίαν καὶ αἰσχύνην λυπηθεὶς μεθίστη τοῦ βίου. *Cum neque Euripi Chalcidici naturam cognoscere posset, unde propter ingens probrum & pudorem in mœrorem conjectus morte vitam commutavit.* St. Gregoire de Nazianze à proprement parler n'en dit pas autant; il se contente de ne point contredire Julien, qui avoit allegué Aristote comme un exemple d'une si grande passion pour l'etude, qu'elle lui avoit donné la mort. (d) Ἢ καὶ τὴν Ὁμήρου φιλομάθειαν περὶ τὸ Ἀρκαδικὸν ζήτημα, καὶ τὴν Ἀριστοτέλους φιλοσοφίαν καὶ προσεδρίαν ἐπὶ ταῖς τοῦ Εὐρίπου μεταβολαῖς ὑφ᾽ ὧν τεθνήκατον. *Laudas insuper in Homero discendi amorem circa Arcadicam quæstionem, & in Aristotele philosophiam & diutinam moram ad reciprocos Euripi æstus quibus uterque occubuit.* Ceci est fort remarquable, & je ne sai si quelcun s'en est encore aperçu. Plusieurs personnes n'aiant pas pour les Peres de l'Eglise tout le respect qu'il faudroit, se plaisent à les taxer d'une aveugle credulité. Ils les accusent nommément d'avoir diffamé Aristote au sujet de l'Euripe. Mais il y a quelque apparence que Julien l'Apostat avoüoit le fait dont Justin Martyr a parlé, car il paroît par la reponse de St. Gregoire de Nazianze, que cet Empereur avoit joint Homere avec Aristote pour produire deux exemples d'une avidité de savoir qui avoit causé la mort. Or selon la tradition qui concerne Homere, il mourut de deplaisir de n'avoir pas pu entendre la reponse que lui firent certains pêcheurs. On peut donc croire que Julien avoit adopté une tradition semblable touchant Aristote & l'Euripe. Je conviens neanmoins qu'il se pourroit faire, qu'il n'eût voulu dire sinon qu'Aristote observa avec tant d'assiduité les mouvemens de l'Euripe, & medita si profondément sur ce sujet, que cette forte aplication de corps & d'esprit ruina sa santé, & lui attira la maladie qui le fit mourir. Je croirois cela plutôt que toute autre chose. Il ne semble pas qu'Eustathius en veuille dire davantage, lors qu'il parle de l'Euripe en cette maniere: Ἑπτάκις τὸ ὅλον νυχθήμερον μεταβάλλει ὁ περὶ Εὔβοιαν Εὔριπος περὶ ὃν φασι διατρίψαντα τὸν Ἀριστοτέλην καταλῦσαι τὸν βίον. *Septies intra diem naturalem reciproco æstu agitatus Euboicus Euripus, circa quem dicunt Aristotelem occupatum interiisse.* Voiez en marge un long passage de Mr. le Fevre, où après avoir donné un coup de dent en passant aux Predicateurs, il impute à Justin Martyr, & encore plus à Gregoire de Nazianze ce qu'ils n'ont point dit (e).

Le Gyraldi le leur avoit deja imputé, & avoit conclu de tous ces faits une reflexion pieuse. Il dit 1. Que Justin Martyr assûre qu'Aristote mourut pour n'avoir pu decouvrir la cause du flux & du reflux de l'Euripe. 2. Que Procope au 4. livre de son Histoire l'a dit aussi. 3. Que Gregoire de Nazianze aiant observé qu'il en prit très-mal à Homere de n'avoir pu soudre une question, meprise tout aussitôt la Philosophie d'Aristote à l'égard des varietez de l'Euripe qui le firent mourir. 4. Que le Commentateur Grec de ce Pere raporte que ce Philosophe se precipita dans ce bras de mer en disant, (f) que l'Euripe me tienne puis que je n'ai pu le tenir. 5. Qu'il faut recueillir de là que la fortune a été contraire aux impies non seulement dans la vraie Religion, mais aussi dans la fausse (g).

(A) *Transporter . . . une tour de pierre toute entiere.*] Jonsius (h) cite deux temoins, Beroalde, & Matthieu Palmerius. Le premier s'exprime ainsi: (i) *Non diu est quod Aristoteles civis noster mechanicus longe omnium præstantissimus turrim ex sede sua movit, motamque arte mechanica in alium haud longe dissitum locum transportavit. Non est mendacio locus, cum adhuc supersint qui videre.* Et voici les paroles de Palmerius: (k) *Aristoteles Bononiensis Architectura insignis habetur, qui lapideas turres integras illæsas subjectis fundamento lapidibus ad alium traduxit locum.*

(a) Ἀριστοτέλης τῆς φύσεως γραμματεὺς ἦν τὸν κάλαμον ἀποβρέχων εἰς νοῦν. Aristoteles fuit Naturæ scriba calamum imbuens mente. *Suidas.* Voiez ci-dessus la remarque H à la fin.

(b) *Le P. Rapin, compar. pag. 310.*

Apologie pour Justin Martyr & Gregoire de Nazianze.

(c) *Justin exhort. ad Græcos, pag. 34.*

(d) *Orat. 3. p. m. 79.*

(e) Videlicet in Græcia, quemadmodum hodieque fit, oratores sacri si tamen tanto nomine illa pulpitorum crepitacula, & plebeculæ cymbala, cohonestari oporteat, vulgo dictitabant Aristotelem, cum illius septenæ in dies singulos reciprocationis causam non potuisset cognoscere, ibi tum misellum sese in Euripum dedisse præcipitem, & in maximam malam crucem abiisse. Justinus cognomento Martyr, & Gregorius Nazianzenus, qui primi, aut inter primos, hanc fabulam olim in scripta sua retulerunt, id vel studio Philosophiæ Christianæ (ita enim isti Græculi Christianismum vocare solent) fecere; dum videlicet insanientem veterum Græcorum sapientiam, obscurandam & premendam existimarunt; vel fortasse etiam, (quidni enim veris locus sit?) priscæ historiæ ignoratione. Nam ex Eumolpi, Apollodori, Favorinique scriptis, quæ illa etiam tempestate superfuisse scimus, facile didicisse Boni Viri poterant, rem longe se secus habuisse, quàm prodiderunt. *Tanaq. Faber epist. part. 1. p. 49. 50.* (f) Ἐπειδὴ Ἀριστοτέλης οὐχ εἷλε τὸν Εὔριπον, Εὔριπος ἐχέτω τὸν Ἀριστοτέλην. Postquam Aristoteles non prehendit Euripum, Euripus habeat Aristotelem. (g) *Lilius Gregor. Gyraldus Dialogismo 30. pag. 912. to. 2. oper. edit. 1696.* (h) *Jonsius de scriptor. hist. philos. pag. 68.* (i) *Beroald. in Sueton. Vespas. c. 18.* (k) *Matth. Palmer. Chron. ad ann. 1455.*

sieurs Eglises. Il y a des noms dificiles à porter; celui d'Aristote est de ce nombre: cependant on trouve plus (B) de trente Aristotes.

ARIUS, chef & fondateur de l'ARIANISME, Secte qui nioit la divinité éternelle & la consubstantialité du Verbe, vivoit dans le IV. siecle. Il étoit né dans la Libye proche de l'Egypte. Eusebe Evêque de Nicomedie, fort aimé de Constantia sœur de l'Empereur Constantin, & femme de Licinius, contribua * extrêmement à la propagation de cette heresie. C'étoit un esprit adroit, un veritable Evêque de Cour, l'homme du monde en un mot le plus capable de faire faire fortune à un nouveau dogme. Il prit Arius sous sa protection, & l'insinua dans les bonnes graces de Constantia: car on s'imagine toûjours que si les femmes ne se mêlent des interêts d'une Secte, les progrés n'en sauroient être considerables. Le parti d'Arius se fortifioit à vuë d'œil: il y eut des Evêques qui l'embrasserent hautement: ce ne furent plus que disputes dans les villes: on passoit quelquefois des paroles aux effets: il fut absolument necessaire que l'Empereur remediât à ces desordres. C'est ce qu'il fit en convoquant le Concile de Nicée, qui condamna la doctrine d'Arius l'an 325. Cet Heresiarque fut exilé par l'Empereur, qui voulut de plus que tous ses livres fussent brûlez, & que quiconque auroit la hardiesse de les garder (A) fût puni du dernier suplice. Quelques-uns pretendent (B) qu'Arius aiant abjuré son heresie en presence du Concile, évita la peine du banissement; mais d'autres soutiennent † qu'il (C) fut exilé, & que l'Empereur (D) ne le rapela qu'au bout de dix ans. Ils content que l'on fit accroire à ce Prince qu'Arius étoit au fond orthodoxe: ils ajoûtent que Constantin s'étant confirmé dans cette pensée, par la profession de foi que cet homme lui presenta, écrivit en sa faveur aux Evêques qui étoient assemblez à Jerusalem pour la dedicace du Temple; que les Evêques qui se trouverent encore dans cette ville lors qu'Arius y arriva avec la lettre de Constantin, étoient pour la plupart Ariens cachez; qu'ils ne manquerent donc pas de prononcer que sa doctrine étoit orthodoxe, & de le recevoir à la communion de l'Eglise; que pour remporter un plein triomphe ils s'imaginerent qu'il faloit qu'Arius fût rehabilité dans Alexandrie, où il avoit reçu les premiers coups de l'anatheme; & que comme St. Athanase qui en étoit Patriarche, & qui étoit le grand adversaire d'Arius avoit été relegué, ils crurent qu'en son absence il seroit facile de retablir Arius dans la communion de l'Eglise d'Alexandrie, mais qu'ils se tromperent; que le peuple ne l'y voulut jamais admettre; que Constantin averti de la continuation des troubles, fit venir Arius à Constantinople, & obtint de lui sans aucune dificulté la signature du Concile de Nicée; qu'ensuite il le renvoia aux Evêques qui étoient alors assemblez à Constantinople, qu'il le leur renvoia, dis-je, afin qu'ils le reçussent à la communion dans cette ville Imperiale; que celui qui en étoit Evêque ne voulut jamais y consentir, quoi qu'on lui representât qu'Arius avoit signé tout ce qu'on avoit voulu; qu'Eusebe n'eût pas laissé nonobstant cela de faire rendre la communion ecclesiastique à son ami dans la grande Eglise de Constantinople; qu'il l'y menoit comme en triomphe accompagné d'une grande troupe de ses partisans; mais que comme on aprochoit de la gran-

de

* *Hieronym. ad Ctesiphont.*

† *Voiez l'Arianisme du P. Maimbourg, l. 1. & 2.*

(B) *On trouve plus de 30. Aristotes.*] Voiez les Dissertations de Jonsius *de Historia Peripatetica*, vous y trouverez 21. Aristotes dans la premiere. L'Auteur croioit (a) alors n'avoir rien laissé à dire, mais il éprouva que la science croît avec l'âge. Il eut onze nouveaux Aristotes à produire, quand il publia son traité *de scriptoribus historiæ philosophiæ*. Il eut aussi quelque chose à ajoûter à ce qu'il avoit dit de quelques-uns des 21. Ce qui a été raporté dans la remarque precedente, est une de ces additions.

(A) *De les garder fût puni du dernier suplice.*] Socrate raporte la lettre où Constantin ordonna que tous ceux qui trouveroient un livre composé par Arius, & ne le brûleroient pas, fussent punis de mort sans remission dès aussitôt qu'ils seroient surpris dans cette faute (b). Je ne me souviens point d'avoir lu aucun Auteur qui ait remarqué l'étrange & surprenante disparate de Constantin. Il se contenta de banir l'Heresiarque; il n'ordonna point la peine de mort contre ceux qui suivroient l'Arianisme, & il l'ordonna contre ceux qui cacheroient quelque Ouvrage d'Arius. Qui vit jamais une plus énorme disproportion entre les peines & les fautes? Ne peut-on pas être très-orthodoxe, & curieux de savoir ce que disent les heretiques, & de garder les livres rares, comme le deviennent ordinairement ceux que l'on condamne au feu? S'il fût donc arrivé à un Orthodoxe de garder quelque livre d'Arius par un principe comme celui-là, on l'auroit pendu sur le champ, & l'on auroit laissé vivre un homme qui auroit fait profession de l'Arianisme? quoi de plus bizarre? Pour ne pas dire qu'il y a contradiction à laisser vivre les heretiques, & à leur defendre sous peine de mort de garder les livres de leur fondateur. On peut ajoûter ceci. Arius & quelques Evêques ses adherans furent banis; leur conversation étoit encore plus dangereuse que la lecture de leurs livres. D'où vient donc que l'on ne menaça point du dernier suplice tous ceux qui frequenteroient ces exilez?

(B) *Pretendent qu'Arius . . . . . évita la peine du banissement.*] Baronius affirme sur la foi de St. Jerôme qu'Arius fit semblant de se repentir, & qu'aiant souscrit au Concile de Nicée, il fut reçu à la paix de l'Eglise par ce Concile, & ne fut point exilé. On ne peut nier que (c) St. Jerôme ne dise qu'Arius fit sa paix avec le Concile de Nicée; mais on doit ajoûter incomparablement plus de foi à la lettre de ce Concile, qu'au sentiment d'un particulier qui a vécu depuis ce tems-là. On expose dans cette lettre comment les opinions d'Arius avoient été examinées & condamnées; mais pour ce qui avoit été fait contre sa personne, & ce qu'il étoit devenu, on se dispense d'en parler, afin de ne point paroître avoir envie d'insulter à sa disgrace. Parleroit-on ainsi d'un homme à la retractation duquel on auroit aquiescé? Le docte Henri (d) Valois raisonnant sur cette lettre du Concile louë la moderation de la Compagnie, sur ce qu'elle n'avoit point nommément frapé de ses anathêmes la personne d'Arius, mais en general ceux qui enseigneroient telles & telles heresies, & sur ce qu'au lieu de solliciter l'Empereur à banir les heretiques, elle temoignoit être fâchée de leur exil.

(C) *D'autres soutiennent qu'il fut exilé.*] Sozomene est de ceux-là, puis qu'il assûre qu'Arius fut rapelé (e) peu après la tenuë du Concile. La soumission des deux Evêques qui furent exclus de leurs Eglises, & envoiez en exil, fournit une preuve du banissement d'Arius. Je parle d'Eusebe & de Theognis. Ces deux Prelats furent exilez par Constantin trois mois après la clôture du Concile, comme nous l'aprend Philostorgius (f): ils obtinrent leur rapel trois ans après le Concile, comme le même Philostorgius l'assûre. Or ils l'obtinrent en se soumettant aux decisions par un Ecrit qu'ils envoierent aux Evêques, dans lequel ils (g) remarquent que celui qui étoit le chef de ces disputes avoit été rapellé de son exil, & qu'il seroit absurde qu'après la reconciliation de celui-là, ils ne fissent point paroître leur innocence. Voilà donc deux faits prouvez, l'un qu'Arius fut exilé, l'autre qu'il fit sa paix avec les Evêques, & qu'il obtint son rapel avant qu'Eusebe & Theognis obtinssent le leur. Ils l'obtinrent en 328. selon Philostorgius, dont l'opinion s'accorde fort bien avec l'Histoire de ce tems-là, il est donc faux qu'Arius n'ait obtenu son rapel qu'en 335.

(D) *Et que l'Empereur ne le rapela qu'au bout de dix ans.*] Le Pere Maimbourg a suivi cette fausse chronologie. On vient de voir la preuve de son erreur.

(a) *Voiez le 12. chapitre du traité de Jonsius qu'on vient de citer.*

(b) Ἐκεῖνο μέντοι προαγορεύω, ὡς εἴ τις σύγγραμμα ὑπὸ Ἀρείου συνταγὲν φωραθείη κρύψας, καὶ μὴ εὐθέως προσενεγκὼν πυρὶ καταναλώσῃ, τούτῳ θάνατος ἔσται ἡ ζημία. παραχρῆμα γὰρ ἁλοὺς ἐπὶ τούτῳ κεφαλικὴν ὑποστήσεται τιμωρίαν. Illud etiam denuntio, quod si quis librum ab Ario compositum occultasse deprehensus fit, nec cum statim oblatum igne combusserit, mortis pœnam subibit. *Socrat. Histor. Eccles. l. 1. c. 9. p. m. 32.*

(c) *Hieron. in Dialogo contra Luciferianos.*

(d) *Vales. in Sozomenum, lib. 2. c. 16. p. m. 108.*

(e) Οὐ πολλῷ δ' ὕστερον τῆς ἐν Νικαίᾳ συνόδου, Ἄρειος ἐπὶ τῆς ἐξορίας ἀνακληθεὶς, ἀνῆλθε. Non multo post Synodum Nicænam Arius ab exilio revocatus est. *Sozom. l. 2. c. 16. Mr. Valois observe que selon la force de ces mots ἐπὶ τῆς ἐξορίας, il faut entendre qu'Arius fut rapelé pendant qu'il étoit au lieu du banissement.*

(f) *Apud Valesium in Hist. Eccles. Socrat. l. 1. c. 14. p. m. 10.*

(g) *Sozomen. l. 2. c. 16.*

de place, Arius pressé d'une necessité naturelle se retira à la hâte dans un lieu public, & y mourut sur le champ, tous ses intestins s'étant écoulez avec son foie & avec sa rate l'an 336*. De fort savans hommes rejettent (E) cette chronologie. La Secte d'Arius ne mourut pas avec lui, elle a subsisté assez long tems & avec éclat en divers païs du monde. On ne sauroit assez admirer, qu'un Ministre (F) qui passe pour fort habile ait ignoré un fait si notoire. Il en a ignoré un autre qui n'est pas moins évident, car il a debité que l'on ne s'étoit point servi de (G) loix penales contre cette Secte. Une autre chose qu'il a debitée ne l'a pas mediocrement embarrassé, car

* *Tiré de Maimbourg, ubi supra.*

(E) *De fort savans hommes rejettent cette chronologie.*] Henri Valois prouve qu'Arius (a) n'étoit point en vie au tems du Synode de Jerusalem, qui reçut des lettres de Constantin touchant la reconciliation de quelques principaux membres de l'Arianisme. Ce n'est donc point Arius l'Heresiarque qui fut recommandé à ce Concile par Constantin, & qui trouva si favorables les Evêques assemblez à Jerusalem. Cependant Socrate dit en propres termes, que le Concile transferé de Tyr à Jerusalem pour la dedicace du temple, reçut à la communion de l'Eglise Arius & ses adherens, en vertu des lettres de Constantin qui témoignoient qu'il étoit persuadé de l'orthodoxie d'Arius, & de celle d'Euzoius. Ἄρειον (b) μὲν καὶ τοὺς περὶ αὐτὸν ἐδέξαντο τοῖς βασιλέως γράμμασι πειθαρχεῖν λέγοντες, δι' ὧν ἐδήλωσεν αὐτοῖς πεπεῖσθαι περὶ τῆς πίστεως Ἀρείου καὶ Εὐζωΐου. *Arium quidem una cum sociis in communionem recipiunt, obtemperare se dicentes Imperatoris literis, quibus certiores ipsos fecerat fidem se Arii & Euzoii penitus perspectam habere.* Constantin avoit envoié aux Evêques assemblez à Jerusalem la (c) profession de foi qu'Arius & Euzoius lui presenterent, & St. Athanase dit formellement (d) que le Synode de Jerusalem reçut à sa communion Arius & ses fauteurs. Mr. Valois leve la difficulté, en disant qu'il y a eu deux Arius; l'un étoit l'Heresiarque, l'autre étoit sectateur de l'Heresiarque; ils avoient été excommuniez tous deux par Alexandre Evêque d'Alexandrie. Celui qui presenta à Constantin une profession de foi conjointement avec Euzoius, & qui fut reconcilié par le Synode de Jerusalem n'étoit pas l'Heresiarque, c'étoit l'autre Arius. Mr. Valois le prouve non seulement par les raisons qu'il a alleguées, pour montrer que l'Heresiarque étoit mort long tems avant l'année 335. mais aussi par la requête d'Eusebe & de Theognis. Ces deux Evêques demanderent grace en protestant de leur innocence l'an 328. & alleguerent que le chef & l'auteur de ces controverses avoit été reconcilié & retabli. C'est ce qu'on ne pouvoit pas dire de cet Arius qui fut reüni à l'Eglise dans le Synode de Jerusalem, car la requête ou la profession de foi que lui & Euzoius presenterent à Constantin un peu avant ce Synode, c'est-à-dire environ l'an 335. temoigne qu'ils étoient encore dans l'exil & dans l'excommunication. Cette mort subite d'Arius, où les Orthodoxes ont trouvé tant de mysteres, arriva après le Concile de Jerusalem. Il faut donc que l'Arius qui mourut de cette maniere ne fût point l'Heresiarque, ou que l'on ait transporté en un tems ce qui étoit arrivé dans une autre conjoncture. Il est etrange qu'il y ait si peu d'ordre, & si peu d'exactitude dans l'Histoire Ecclesiastique; on ne sauroit averer l'exil d'Arius, la durée de cet exil & choses semblables, qu'en raisonnant sur divers faits dont les uns sont attestez par celui-ci, les autres par celui-là. Un bon Historien, quand tous les autres seroient perdus, suffiroit à donner la suite des évenemens principaux.

(a) Arius heresiarches diu ante Synodum Hierosolymitanam è vivis excesserat, ut certissimis argumentis probavi in libro secundo observationum Ecclesiasticarum capite 2. *Vales. not. in Socrat. l. 1. c. 33.*

(b) *Socrat. Histor. Eccles. l. 1. c. 33.*

(c) *Elle est tout du long dans Sozomene au livre 2. chap. 27.*

(d) Γράψαντες δὲ ἀληθῶς Ἄρειον καὶ τοὺς σὺν αὐτῷ; scribentes suscipiendos esse Arium & socios. *Athanas. in libro de Synodis, apud Valesium in Socrat. l. 1. c. 33. pag. m. 16.*

(F) *Qu'un Ministre qui passe pour fort habile ait ignoré un fait si notoire.*] Voici ce qu'il dit. *Je (e) suis même persuadé que l'Arrianisme n'a jamais fait un grand corps dans le monde. Il est vrai qu'il y a eu beaucoup d'Evêques qui en ont fait profession, mais cette heresie ne passoit point au peuple.* Ce qu'il dit ailleurs est beaucoup plus fort, car il assûre que l'Arianisme ne fit que passer comme un torrent. On ne peut pas dire pour l'excuser, que c'est une de ces faussetez que l'on avance par surprise, & faute d'attention; il a donné ce fait comme une remarque essencielle & fondamentale à son Systême. Son opinion est d'un côté que les heresies contre le mystere de la Trinité sont fondamentales & mortelles, & de l'autre que Dieu n'a point souffert que les sectes qui étoient tombées dans cette sorte d'heresies durassent long tems, & fissent figure dans le monde. *Dieu ne sauroit permettre*, dit-il, (f) *que de* GRANDES *societez Chretiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent* LONG TEMS; *au moins à juger des choses par l'experience nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé.* Mr. Nicolle est le premier qui lui ait donné des leçons sur les paroles de la page 149. il le fit sans aigreur ni insulte, & en ces (g) termes; „ Ce que dit Mr. Jurieu est très-„ veritable étant entendu du grand feu de l'Arianisme „ qui passa comme un éclair; mais il seroit moins „ exact pour les tems qui ont suivi celui-là. Quoi „ que l'Eglise eût repris tout son éclat dans la plus „ grande partie du monde, il y avoit neanmoins „ des corps considerables comme les Vandales en „ Afrique, les Gots en Asie, en Italie, dans une „ partie de la France & en Espagne qui faisoient „ très-nettement profession de l'Arianisme, & où les „ choses étoient assez éclaircies pour que le peuple „ y prît part. „ Mr. Pelisson (h) vint à la charge quelque tems après, & voici comment. „ Ces Ariens l'importunoient neanmoins, aussi bien que „ les Phanatiques d'aujourd'hui, les Sociniens, & „ ceux qu'il nomme Photiniens de Pologne & de „ Transsilvanie. Un reste de pudeur l'empêchoit de „ s'associer avec eux dans une même Eglise. Il a „ trouvé un moyen de s'en defaire sans entrer dans „ cette discussion, ni appeller des Experts pour sa-„ voir si le fondement étoit ruiné, ou ruiné en-„ tier, ou ruiné en partie. Il n'entend compren-„ dre, dit-il, dans cette Eglise une & étendue que „ les Societez qui font Corps. Les Arriens n'ont „ point fait de Corps, au moins de grand Corps, „ (& cela contre la foi de toute l'Histoire, qui nous „ marque par tout leur Communion, leur assem-„ blée, leurs Basiliques ou Eglises entierement sepa-„ rées de celles des Orthodoxes.) Les Phanatiques, „ les Sociniens, les Photiniens d'aujourd'hui n'ont „ point encore d'assemblées reglées, ni de police, „ ni d'union ensemble. Il ne les faut compter pour „ rien. Mais par ses principes, si Dieu, pour pu-„ nir nos fautes & nos miserables divisions, permet „ que ces ennemis communs se multiplient, qu'ils „ se reglent & se forment en un Corps, les voilà „ au rang des autres. Il n'y aura pas de difficulté, „ qu'on ne se sauve parmi eux. „ L'Auteur repliquant à Mr. Nicolle avoüa (i) que les Arriens *ont fait un* GRAND *Corps*, mais il soutint qu'*ils ont fort peu duré* au monde, & que *Dieu a fait perir leur Communion à cause de cela qu'elle ne conservoit pas les veritez fondamentales* Un troisiéme Censeur s'est élevé, qui a soutenu comme les deux autres que l'Arianisme a eu non seulement beaucoup d'étenduë; mais aussi une durée considerable, & que c'étoit une heresie qui passoit au peuple. Voiez le livre (k) intitulé *Janua Cœlorum reserata*. On y montre (l) que l'Arianisme subsista avec éclat plus de 300. ans; qu'il fut pendant près de deux siecles la religion dominante en Espagne; qu'il fut sur le trône & dans l'Orient & dans l'Occident, & qu'il regna dans l'Italie, dans la France, dans la Pannonie, & dans l'Afrique. Jamais Auteur ne fut baloté, ni roulé de consequence fâcheuse en consequence plus fâcheuse, comme l'a été l'Auteur du Systême par le feint (m) *Carus Larebonius*. On lui a montré que si Dieu n'a jamais permis *que de grandes Societez Chretiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent long tems*, & que si Dieu *a fait perir* l'Arianisme à cause qu'*il ne conservoit pas les veritez fondamentales*; il s'ensuit de toute necessité 1. que les erreurs de l'Eglise Romaine ne sont point mortelles. 2. Que le Mahometisme a conservé les veritez fondamentales. L'Auteur du Systême pretend que le Mahometisme est une secte sortie du Christianisme, & il ne sauroit lui disputer ni l'etenduë, ni la durée. Voilà des objections à quoi il est impossible que la chicane la plus outrée reponde. Les Synodes n'en sauroient pretendre cause d'ignorance, & neanmoins ils n'ont jamais censuré cette doctrine du Systême, quoi qu'elle justifie pleinement l'Eglise Romaine, & convainque par consequent de schisme les Reformez.

(e) *Jurieu, vrai Systême de l'Eglise, pag. 149.*

(f) *Ibid. pag. 236.*

(g) *Nicolle pag. 15. & 16. de la Preface de l'Unité de l'Eglise.*

(h) *Reflex. sur les differens de la Religion 2. Part. p. 429. 430.*

(i) *Jurieu de l'Unité de l'Eglise, pag. 564.*

(k) *Il fut imprimé à Amsterdam en 1692.*

(l) *Pag. 85.*

(m) *C'est le nom qu'a pris l'Auteur du* Janua Cœlorum reserata.

(G) *Que l'on ne s'étoit point servi de loix penales contre cette secte.*] Raportons un beau passage du *Preservatif contre le changement de religion*. Le Ministre dont je parle publia ce (n) livre pendant qu'il étoit en France, & l'oposa à l'Exposition Catholique de l'Evêque de Condom. Voici ce qu'il dit (o) à la page 11. *L'Eglise a souffert des persecutions, mais elle n'en*

(n) *Je croi que la premiere édition est de Roüen en 1680. il s'en est fait d'autres en Hollande.*

(o) *Edit. de la Haie 1682.*

car on s'est extrémement prevalu de ce qu'il a dit touchant la croiance (H) des Peres qui ont precedé l'Arianisme. Cette Secte a été (I) tour-à-tour persecutrice & persecutée, & enfin elle a peri par la voie (K) de l'autorité. Je ne voi presque point d'Auteur qui ne fasse un crime à Arius, d'avoir mis en vers ses sentimens pour les faire chanter à ses disciples. On condamne & la matiere (L), & la forme du poëme qu'il avoit intitulé *Thalie*. Il pourroit bien y avoir du prejugé

n'en a jamais fait. Elle a eu le dessus sur le Paganisme, comme le Paganisme l'avoit eu sur elle, mais elle ne lui a jamais rendu la pareille. Elle ne s'est pas servie de l'autorité des Constantins & des Theodoses pour ensanglanter les temples des faux Dieux du sang de leurs adorateurs, comme les Payens avoient employé les épées des Nerons, des Maximins, des Decies & des Diocletiens pour baigner la terre du sang des Chretiens. Il faut être peu savant dans l'histoire de l'Eglise, pour ignorer que dans les demêlez qu'elle a eus avec les Arriens, les Eutychiens, & les autres heretiques, elle ne s'est servi que d'exhortations, que de raisons, que de Conciles, & d'autres semblables armes. L'Auteur du Commentaire philosophique s'étonna (a) avec raison qu'un Professeur en Theologie, qui passoit en France pour un homme fort éclairé dans l'histoire Ecclesiastique, eût debité une ignorance comme celle-là. Mais il fut encore plus étonné de ce qu'après le grand jour où le Pere Thomassin avoit mis la chose, un autre Ecrivain François eût dit en s'adressant à Mr. l'Evêque de Meaux, *J'ai à vous dire*, Monseigneur, *que dans toute l'histoire ancienne & moderne tout ce qu'il y a eu de voyes de fait exercé par les Princes en matiere de Religion, n'a été jamais regardé que comme des spectacles d'horreur, & que le nom de ces Princes-là ne se profere encore aujourd'hui qu'avec execration.* Je mets en marge la (b) reflexion du Commentateur. Le Theologien qui publia le Preservatif a mieux étudié les Antiquitez Ecclesiastiques depuis sa transplantation en Hollande. Il y a apris à refuter la tolerance par l'autorité des Constantins, des Theodoses, & des Charlemagnes. *Le Paganisme*, dit-il (c), *seroit encore debout, & les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* Il trouvoit fort mauvais en France qu'on emploiât l'autorité du bras seculier, & il trouve fort mauvais en Hollande qu'on dise qu'il ne le faut pas emploier: & après cela qu'on nous vienne dire qu'en changeant de climat (d), on ne change point d'opinion. Il y a une foi locale, & une foi à tems, dont on n'a point encore parlé dans les divisions du genre en ses especes. Voiez la remarque H de l'article de St. Augustin.

(H) *La croiance des Peres qui ont precedé l'Arianisme.*] Il a soutenu dans ses lettres Pastorales que ces Peres ne croioient pas l'égalité des personnes de la Trinité, & qu'ils admettoient une generation temporelle du Verbe, laquelle avoit conferé à la seconde personne sa pleine & sa parfaite existence. Il est clair que ce sentiment ne differe de l'Arianisme que du plus au moins, & qu'il renverse la Trinité eternelle des personnes. Mr. de Meaux (e) a poussé avec tant de force Mr. Jurieu là-dessus, qu'il l'a contraint d'abandonner le silence à quoi il l'avoit reduit sur d'autres articles: mais la replique a fait plus de tort que n'auroit fait le silence; il a falu se contredire, & desavouer bien des choses, & après tout on n'a rien gagné. Mr. de Meaux est revenu à la charge, a poussé son homme à bout, & l'a reduit à n'oser plus se montrer: desorte qu'entre les éloges les plus caracteristiques dont on regale ce Prelat, on n'oublie (f) point qu'il a fait taire la critique la plus hardie. A peine Mr. Jurieu étoit-il sorti des mains de Mr. de Meaux, qu'il tomba dans celles de *Carus Larebonius*, qui lui fit voir (g) que si les Peres des trois premiers siecles avoient eu sur la Trinité, & sur la generation du Verbe le sentiment qu'il leur impute, il s'ensuivroit necessairement que l'heresie des Ariens, ni celle des Sociniens ne seroient pas mortelles & fondamentales. Il faut bien prendre garde que les victoires remportées sur ce Ministre ne regardent que ses sentimens particuliers, & nullement la doctrine de son Eglise. C'est de quoi l'Histoire des Ouvrages des Savans (h) a donné avis au public. Ceci n'est point une matiere usurpée; elle apartient de droit à mon Dictionaire Critique, car c'est une fausseté de fait que l'heresie d'Arius ait été enseignée implicitement par les Peres des trois premiers siecles. Il est bien étrange que Mr. Jurieu aiant parlé de l'Arianisme par tant de côtez, ait toûjours donné à gauche. Cela est si difficile, qu'on auroit moins de peine à rencontrer un gladiateur qui ne sût jamais fraper un taureau. *Taurum* (i) *toties non ferire difficile est.* Il ne faut pas omettre que sur la question de fait qui regarde les loix penales de Constantin, & la durée & l'étenduë de l'Arianisme, les Auteurs que j'ai citez ci-dessus lui ont marqué son erreur fort honnêtement, & sans recourir aux insultes & aux duretez, dont il se seroit servi en pareil cas contre un adversaire.

(I) *A été tour-à-tour persecutrice & persecutée.*] On ne peut nier que les orthodoxes n'aient été les aggresseurs; car nous avons vu que Constantin emploia la peine du banissement contre les principaux chefs de l'Arianisme, & qu'il menaça de mort tous ceux qui ne jetteroient pas au feu les Ecrits de l'Heresiarque: mais il est certain que Constantius son fils, & Valens qui firent monter sur le trône l'Arianisme, traiterent plus rigoureusement les orthodoxes, que Constantin n'avoit traité les Ariens. A cela près il semble, generalement parlant, que ceux-ci aient eu plus de tolerance que ceux-là; & c'est une these que le Commentateur philosophique a entrepris de prouver dans le suplément (k) de son Ouvrage. Il se sert entre autres raisons de ce qu'au tems que Recarede extirpa l'Arianisme dans l'Espagne, les Evêques Catholiques étoient en beaucoup plus grand nombre que les Evêques Ariens, quoi que depuis près de deux cens ans la Religion Arienne fût la dominante. C'est un puissant prejugé qu'on n'inquietoit gueres les Catholiques.

(K) *Elle a peri par la voie de l'autorité.*] Mariana (l) coule doucement sur les rigueurs qu'il falut que Recarede exerçât, & il les excuse sur ce que la necessité les demandoit, & qu'elles ne deplurent pas aux peuples. L'Auteur (m) que j'ai cité ci-dessus remarque que si nous avions les plaintes que firent les Ariens, nous verrions aparemment un fort long detail de violences, & qu'en tout cas ce n'a été que par accident que l'Arianisme a été ruïné sans de rigoureuses persecutions: car puis que selon Mariana les peines ne furent emploiées que lors que la necessité le demandoit, il faut conclure 1. que si on ne les emploia pas tres-souvent, c'est parce que les Ariens ne furent pas opiniâtres. 2. Que s'ils avoient fait les difficiles, on les auroit reduits de gré ou de force au point où on les vouloit. Cet Auteur (n) fait voir en passant une contradiction très-grossiere, où tombent les Ecrivains qui se mêlent de parler de conversions. Ils posent pour maxime generale que l'opiniâtreté est le caractere de l'heresie; & neanmoins pour mieux cacher les violences des Convertisseurs, ils disent que les conversions se sont faites facilement, & ils tirent de cette facilité une preuve de l'heresie des convertis. On ne quite pas avec tant de facilité, dit-on, la vraie Eglise; la resistance que les Ariens firent au Roi Recarede *fut* (o) *si foible & si courte, qu'on pouvoit bien juger de là même que ce n'étoit que pour le mensonge qu'on combatoit, & non pour la verité qui est seule capable de dominer les esprits raisonnables, & leur inspirer de la fermeté.*

(L) *Et la matiere & la forme du poëme qu'il avoit intitulé* Thalie.] On a une très-grande raison de condamner les heresies, & de plaindre ceux qui les professent de bonne foi, & d'avoir en abomination ceux qui les enseignent sans les croire, car de tels Docteurs sont des monstres d'ambition, & de malice; mais je ne saurois comprendre qu'il faille faire des crimes particuliers à des Docteurs heretiques, de ce qu'ils se servent d'une methode proportionée à l'esprit des simples, pour les instruire selon les fausses lumieres de leur conscience. *Depuis* (p) qu'Arius *étoit sorti de l'Eglise, il s'étoit avisé de faire diverses chansons pour des matelots, pour des voyageurs, pour ceux qui travaillent au moulin, & il en avoit aussi mis en air quelques autres qu'il croyoit capables de toucher ses sectateurs selon leurs differentes dispositions, tâchant d'inspirer son impieté par la douceur de ses chants aux personnes les plus simples & les plus grossieres.... Mais sa Thalie étoit beaucoup plus celebre que tous ses autres Ouvrages. Il en avoit emprunté le nom & le modele d'un ancien poëte nommé Sotade..... Ce poëte burlesque avoit affecté un stile si mol dans cette chanson, & la cadence en étoit si effeminée que les Payens mêmes le traittoient avec le dernier mépris comme un homme ridicule, & il n'y a en cela nulle exaggeration dans les paroles de St. Athanase, puis que les poëtes les moins chastes, & qui écrivent avec plus de licence, rougissent de l'impureté des chansons de cet infame poëte de l'antiquité. C'étoit à* l'imi-

(a) *Pag. 354. du Suplément.*

(b) *Quoi les Constantins, les Theodoses, les Honorius, les Marciens, les Justiniens qui ont fait executer tant de loix penales contre les Sectaires, qui ont condamné à mort ceux qui perseveroient dans l'Idolatrie Paienne, dans le Manicheïsme &c. ou ceux qui liroient & garderoient les livres des Heretiques sont des noms qu'on ne profere encore aujourd'hui qu'avec execration? Comment prouveroit-on cela?* Suplem. du Commentaire Philosoph. pag. 355.

(c) *Droits des deux Souverains pag. 280.*

(d) Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt. *Horat. epist. 11. l. 1.*

(e) *Dans ses Avertissemens.*

(f) *Voiez le Discours prononcé par Mr. de la Bruyere lors qu'il fut reçu à l'Academie Françoise.*

(g) *Voiez* Janua Cœlorum reserata, *pag. 119. & seq.*

(h) *Mois de Mai 1692. Article 9. pag. 391. & suiv.*

(i) *Voiez Trebellius Pollion dans la vie de Gallien.*

(k) *Au chapitre 30. & 31.*

(l) Contigit autem Recaredo, quod haud scio an Regum ulli, ut religione permutanda, quod propemodum necesse erat, motus existerent, sed neque diuturni admodum neque graves; & severitas animadversionis non modo invidiosa non esset, quia necessario suscipiebatur, sed etiam popularis & cum bonis omnibus, tum infimo cuique gratissima. *Mariana lib. 5. c. 14. Consultez le suplément du Comment. philosophique, pag. 373.*

(m) *Suplément du Comment. philos. pag. 375. 376.*

(n) *Ibid. pag. 377.*

(o) *Thomassin, de l'Unité de l'Eglise, pag. 449.*

(p) *Hermant, Vie de Saint Athanase, l. 1. c. 13. pag. 61.*

prejugé dans tout cela. Un Auteur (*M*) moderne qui étoit du sentiment de cet heretique, a écrit quelques Ouvrages pour montrer que les Peres des trois premiers siecles avoient eu la même opinion. Il n'eut pas beaucoup de peine à compiler des passages, car il les trouva tout assemblez dans les *dogmata theologica* du Pere Petau. Deux Theologiens * Anglois, & un † François ont fait contre lui l'apologie des anciens Peres.

* *Gardiner, & Bullus.*

† *Mr. le Moyne Professeur à Leide.*

☞ ARMINIUS (JAQUES) Professeur en Theologie à Leide, nâquit à ‡ Oude-water en Hollande (*A*) l'an 1560. Il étoit encore enfant lors que son pere mourut, & il fut redevable de sa premiere instruction à un bon Prêtre qui avoit goûté les sentimens des Reformez, & qui pour n'être pas obligé à dire la Messe changeoit souvent de demeure. Il étudioit à Utrecht lors que la mort lui enleva ce patron. Cette perte l'auroit fort embarrassé, s'il n'avoit eu le bonheur d'être secouru par Rodolphe Snellius son compatriote, qui le mena avec lui à Marpourg l'an 1575. Il y fut à peine arrivé qu'il aprit que sa patrie avoit été saccagée par les Espagnols. Cette nouvelle le plongea dans une afliction afreuse, & il ne put s'empêcher de retourner en Hollande, pour voir lui-même l'état où les choses étoient reduites; mais aiant trouvé que sa mere, sa sœur, ses freres, sa parenté, & presque tous les habitans d'Oude-water avoient été égorgez, il retourna à Marpourg, & fit à pied tout ce voiage. Il ne tarda guere à revenir en Hollande, aiant su la fondation de l'Academie de Leide, & il étudia dans cette nouvelle Academie avec tant d'aplication, & tant de succés, qu'il s'aquit une estime très-particuliere. Il fut envoié à Geneve l'an 1582. aux depens des Magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectioner ses études, & il s'atacha principalement aux leçons de Theodore de Beze, qui expliquoit en ce tems-là l'Epitre aux Romains. Il eut le malheur de deplaire à quelques suppôts de l'Academie, parce qu'il soutenoit en public avec beaucoup de chaleur la Philosophie de Ramus, & qu'il l'enseignoit en particulier; il falut donc qu'il se retirât, & il s'en alla à Bâle où il fut reçu avec aplaudissement. Il y fit des leçons (*B*) publiques, & il y parvint à une telle consideration que la Faculté de Theologie voulut

‡ *Ce mot en Flamand veut dire* vieille eau, *& de là vient que le nom de patrie que l'on donne à Arminius dans le titre de ses livres est* Veteraquinas.

l'imitation de cet Auteur, qu'Arius avoit donné à son ouvrage le nom de Thalie, qui signifie proprement un festin & une assemblée de jeunes gens, ou une chanson faite pour être chantée dans ces sortes de festins. Mr. Hermant raporte ensuite un fort long passage de (*a*) Saint Athanase, où Arius est apellé *un je ne sai quel Sotade qui est ridicule aux Payens mêmes. . . . .* & un heretique *qui n'a eu de l'émulation que pour les discours ridicules de Sotade seul.* On voit dans le même passage le commencement de la Thalie, & un autre morceau qui contient l'heresie d'Arius touchant JESUS-CHRIST. On ne sauroit ne pas condamner l'orgueil ridicule & insuportable qui paroît dans cet exorde de la Thalie; mais encore un coup blâmons Arius d'avoir eté heretique, & non pas, cela supofé, de ce qu'il a mis en vers un formulaire de sa creance: car autrement nous donnerions lieu aux heretiques & aux infideles de condamner les veritables Chretiens, non seulement de ce qu'ils professent le veritable Evangile, mais aussi de ce qu'ils chantent outre les Pseaumes de David plusieurs Hymnes, & plusieurs Cantiques dont les vers & les airs peuvent être très-semblables aux chansons les plus profanes, & les plus coquettes de l'Opera. Generalement parlant il vaut mieux que chacun dans sa religion chante des vers de pieté, que des vers lascifs, & satiriques: le matelot & le meunier Arien, dans le malheur d'être Arien, faisoient mieux de chanter leur Catechisme, que de chanter leurs amours. Ce seroit alleguer une mauvaise raison, que de dire que les Paiens même se moquoient des chansons des Ariens, car je ne croi pas que les Gentils missent une grande difference entre les Ariens & les Orthodoxes: ils les haïssoient également; les Ariens n'étoient pas plus favorables que les Orthodoxes au culte des idoles Paiennes. Mais je ne sai si Mr. Hermant a raison de dire *que les Payens mêmes traittoient Arius avec le dernier mepris comme un homme ridicule*, car les paroles qu'il raporte peu après, montrent manifestement que c'est de Sotade & non point d'Arius que St. Athanase a dit qu'il étoit ridicule aux Paiens mêmes. Je le dis, & je le repete, on peut faire des vers pieux sur les mêmes rimes, & de la même mesure que les chansons de l'Opera; on en pouvoit faire par consequent sur la mesure des vers Sotadiques. Ce n'est point dans cette conformité qu'est le mal; il est plutôt dans le pretexte que l'on fournit aux railleurs de mepriser le Cantique. Je mets ici à part la matiere du poëme. Et pour faire voir aux Protestans en particulier le jugement qu'ils doivent faire des invectives contre la Thalie d'Arius, il faut les avertir de ce que le P. Maimbourg publia contre les Pseaumes que Clement Marot a traduits. Il n'en dit gueres moins de mal que de la (*b*) Thalie d'Arius. Ce n'est pas sans raison que j'ai allegué en exemple les chansons de l'Opera: j'ai voulu faire connoître qu'il faut éviter plus soigneusement l'imitation des airs du Pont Neuf dans les cantiques spirituels, autrement on expose trop la Religion au mepris, & à la risée, comme il paroît par le livre dont l'Auteur de l'Evêque de Cour s'est tant moqué. (*c*) C'est un Recueil de chansons spirituelles composées par un Jesuite, & par le Pere Martial de Brive Capucin sur les airs les plus burlesques qui eussent été chantez dans les rues, sur l'air de *Daye d'en Daye*, sur celui de *Vous y perdez vos pas Nicolas* &c. Je doute que la Thalie d'Arius aprochât de l'impertinence de ce Recueil, imprimé avec l'aprobation de deux Docteurs en Theologie.

(*a*) *In Orat. 2. contra Arianos.*

SI IL FAUT blâmer les Cantiques spirituels, dont les airs sont les mêmes que ceux des chansons profanes.

(*b*) *Ce qu'il dit de la Thalie se trouve à la page* 81. *du* 1. *tome de son Arianisme, édition de Hollande, & voiez ce qu'il dit des Pseaumes dans la page* 99. *de son Histoire du Calvinisme.* Ce sont là les Pseaumes qu'on chantoit alors ausquels Beze ajoûta depuis le reste du Psautier, & qui furent mis en musique en un certain air de chanson mol & efeminé, qui n'a rien du tout de devot & de majestueux comme le chant de l'Eglise Catholique. *On ne peut tout-à-fait nier ce que raconte Varillas Hist. de l'heresie l.* 21. *ad ann.* 1559. *pag.* 49. que les airs furent choisis parmi les plus belles chansons du tems. *Voiez de Pons, au* 2. *livre de la divine Melodie, pag.* 577.

(*c*) *Voiez son* 3. *Entretien pag.* 86. *& suiv. édit. de Holl.* 1674. *in* 12.

(*M*) *Un Auteur moderne . . . a écrit quelques Ouvrages.*] Il s'apelloit Sandius. Ce qu'il a écrit sur cette matiere est *Nucleus historia ecclesiastica* en 1668. *in* 8. Le même livre fort augmenté en 1676. *in* 4. *Appendix addendorum, confirmandorum & emendandorum ad Nucleum historia ecclesiastica cum responsionibus ad Gardinerum*, en 1678. *in* 4.

(*A*) *L'an* 1560.] Bertius s'amuse à donner à cette année natale d'Arminius deux caracteres, sur lesquels il veut sans doute que l'on fasse des reflexions; il remarque, dis-je, que ce fut en cette année-là que Philippe Melanchthon mourut, & que le Colloque de Poissi fut tenu, où les Deputez des Protestans plaiderent la cause de deux mille cent quatrevingt-dix Eglises, qui demandoient humblement au Roi la liberté de conscience (*d*). Passons lui ce calcul qui n'est pas peut-être fort exact, mais disons lui qu'il s'abuse quant à l'année; le Colloque de Poissi fut commencé au mois de Septembre 1561. Commencez l'année ou à Pâques, ou le 1. de Janvier, vous ne disculperez jamais Bertius.

(*d*) *Bertius in Orat. funebri Jacobi Arminii.*

(*B*) *Il fit des leçons publiques* à Bâle.] Le Professeur Jaques Grynæus y assista quelquefois, & lui donna bien des loüanges. Il ne faisoit point dificulté en soutenant une These, de lui donner la commission de repondre aux argumens qui paroissoient forts; que mon Hollandois reponde pour moi, disoit-il. (*e*) *Solent Basilea feriis vindemialibus doctiores studiosi publicè interdum in Academia exercitii gratiâ aliquid extra ordinem docere. Eum laborem Arminius noster haud invitus suscepit, laudatus ob id à Reverendo viro D. Jacobo Grynao, qui etiam lectiones ipsius prasentia sua aliquoties cohonestavit: idem quoque in disputationibus publicis, si quid gravius proponeretur, aut dignus vindice nodus occurreret, non est veritus, honoris causâ Arminium nostrum medio in studiosorum turba sedentem citare, & (ut Grynai candorem agnoscas) dicere, Respondeat pro me Hollandus meus.* Notez qu'il lui conut un penchant à rafiner, & qu'il lui donna de bons avis là-dessus. Ce n'est point Bertius qui me l'aprend, c'est Philippe Pareus. Il raporte que Theodore de Beze avertit un de ses amis de refrener la subtilité de son genie, comme une chose dont Satan s'étoit servi en plusieurs rencontres pour tromper de grands personnages. Ne vous engagez point, continuoit Beze, dans de vaines subtilitez, & s'il vous vient certaines pensées nouvelles, ne les aprouvez point sans les avoir aprofondies.

(*e*) *Id. ib.*

quelqu

voulut lui donner le Doctorat sans exiger de lui aucune depense. Il s'excusa modestement de recevoir cet honneur, & s'en retourna à Geneve, où aiant trouvé moins échaufez les adversaires du Ramisme, il modera aussi sa ferveur. Il souhaita de voir l'Italie, & sur tout afin d'entendre à Padoue les leçons philosophiques du fameux Jaques Zabarella. Il satisfit cette curiosité, & emploia six ou sept mois à ce voiage, après quoi il revint à Geneve, & ensuite à Amsterdam, où il trouva qu'on l'avoit (C) bien calomnié au sujet de son voiage d'Italie, ce qui avoit refroidi un peu l'afection des Magistrats ses patrons, & ses Mecenes. Il se justifia facilement auprès des personnes sages; mais il y eut * des esprits foibles & ombrageux qui s'arrêterent à cette pierre d'achopement, jusques à ce qu'il eut fait entendre à toute l'Eglise les beaux talens qu'il avoit pour la predication. Il gagna par ce moien l'amour, & l'estime de tout le monde. Ses propres collegues rendirent hommage à son savoir, & avouërent que ses Sermons leur étoient utiles. Martin Lydius Professeur en Theologie à Franeker, le jugea extrêmement propre à refuter un Ecrit où la doctrine de Theodore de Beze sur la predestination avoit été combatuë par quelques Ministres de Delft. Arminius deferant à ses prieres entreprit de refuter cet Ouvrage, mais à force de l'examiner, & de balancer les raisons de part & d'autre, il passa dans le sentiment qu'il vouloit detruire, & puis il alla encore plus loin que ces Ministres de Delft. Il condamna avec eux le supralapsaire Beze, & ensuite il ne reconut d'autre élection que celle qui avoit pour fondement l'obeïssance des pecheurs à la vocation de Dieu par JESUS-CHRIST. On lui en fit des afaires à Amsterdam; on l'accusa de s'écarter de la doctrine commune; mais l'autorité des Magistrats reprima cette dissention. Il fut apellé à la profession en Theologie à Leide l'an 1603. & il falut remuër toutes sortes de machines pour obtenir que ceux d'Amsterdam lui donnassent son congé. On en vint à bout enfin, & après qu'il eut dissipé les mauvaises impressions qui avoient été données de sa doctrine, il fut créé Docteur † en Theologie à Leide, & installé en la place du Professeur François Junius. Il avoit exercé son ministere dans l'Eglise d'Amsterdam pendant quinze années. Les disputes sur la grace s'échauferent bientôt apres dans l'Academie, & il falut que les Etats de la Province ordonnassent des conferences entre lui & ses adversaires. Il fut mandé à la Haie diverses fois, & il y alla rendre compte de sa doctrine. Ce contraste, son assiduité au travail, & le chagrin de voir (D) sa reputation flêtrie ‡ par une infinité de medisances, afoiblirent

* Infirmi quidam fratres factum illud perpetuo insectari, & in circulis suggillare. *Bertius ubi infra.*

† *Il fut le premier à qui ce titre fut conferé solennellement dans l'Academie de Leide. Ce fut François Gomarus qui le lui confera.* Bertius ubi infra.

‡ *Non pas à l'egard des mœurs, mais à l'egard des opinions.*

quelque plaisir qu'elles vous fassent d'abord. Calvin me donna ce conseil, je l'ai suivi, & m'en suis très-bien trouvé. (a) *Sicut magnopere te hortor, ut Dei dona in te collata, omni studio excolas: ita cum te ἀγχινοίᾳ non vulgari donatum esse videam, qua sæpe ad maximos decipiendos viros non irrito conatu Satanas est abusus, velim te diligenter cavere, ut nullis manibus argutiis te ipsum irretias: & quoties nova quædam tibi in mentem venient, diligenter illa, quantumlibet in initio tibi illa arriserint, excutere, priusquam approbes. In omnibus denique istis prompto & alacri ingenio tibi concesso moderere. Ego quidem certe per Dei gratiam non prorsus hebes de hoc ipso à magno illo viro beatæ memoriæ* JOHANNE CALVINO *admonitus ita facere statim ab initio studii, cum ad sacra studia me totum converterem. Neque me hujus consilii unquam pœnituit: nec, ut spero, pœnitebit.* Philippe Pareus avoit l'original de cette lettre de Theodore de Beze. & il ajoûte que Jaques Grynæus donna un semblable avis à Arminius. (b) *In quam sententiam clarissimum & sagacissimum* JACOBUM ARMINIUM, *novi Pelagianismi instauratorem in Belgio, cum juvenis operam daret S. Theologiæ in Academia Basiliensi, graviter quoque admonitum fuisse à venerando Sene D.* JACOBO GRYNEO, *cujus memoria sit in benedictione! Ipsemet mihi, quando ad pedes ejus in Rauricæ discentium Synagoga sederem, narravit.* Si quelcun m'accuse de ne raporter ces deux passages tout du long, que comme des aides à faire un gros livre, il fera conoitre son peu de discernement, car ils sont très-propres à fournir des reflexions profitables à plusieurs personnes, & necessaires à quelques Lecteurs. Souvenez vous ici de la maxime de St. Paul, (c) *la science enfle*, mais prenez garde qu'il y a un autre talent qui enfle encore davantage. Un homme d'une memoire & d'une lecture presqu'infinie s'aplaudit de son savoir, & devient superbe, mais il s'aplaudit & il s'enorgueillit encore plus, lors qu'il croit avoir inventé une nouvelle methode d'expliquer, ou de traiter une matiere. On ne se regarde pas aussi pleinement comme le pere de la science que l'on a puisée dans les livres, que comme le pere d'un éclaircissement ou d'une doctrine dont on se croit l'inventeur. C'est pour ses inventions que l'on sent toute la force de l'amitié & de la tendresse: c'est là qu'on trouve les charmes les plus enchantans, c'est ce qui éblouit, c'est ce qui fait perdre terre. C'est un écueil dont les jeunes gens qui ont l'esprit fort subtil, ne peuvent être trop admonetez de se bien donner de garde.

(C) *Qu'on l'avoit bien calomnié au sujet de son voiage d'Italie.*] Parmi tant de maladies populaires de l'esprit humain, je ne sai s'il y en a de plus blamables & de plus fecondes en mauvais effets que la coutume de lâcher la bride aux soupçons. C'est un chemin bien glissant, on y est bientôt éloigné du point d'où l'on est parti. On passe facilement d'un premier soupçon à un second; on ne s'arrête guere à la possibilité, on court vite à la probabilité, à la grande vraisemblance, & bientôt ce qui ne passoit que pour aparent, est debité comme certain & incontestable. & l'on fait courir en peu de tems par toute une ville cette pretenduë certitude. Les grandes citez sont plus sujettes à ce desordre que les autres. On debita dans Amsterdam qu'Arminius avoit baisé les piez du Pape, qu'il avoit eu des liaisons avec les Jesuïtes, qu'il s'étoit fait conoitre à Bellarmin, qu'il avoit abjuré la Religion Reformée. Tout cela étoit faux, & neanmoins on fit impression par ces mensonges sur l'esprit des Magistrats qui entretenoient ce jeune homme. Laissons parler l'Auteur de son Oraison funebre. (d) *Inter damna* (itineris Italici ponebat) *quod in amplissimi Senatus Amsterdamensis offensiunculam ob id factum tunc temporis incurrisset, suffundentibus frigidam quibusdam, quos omninò præstitisset judicia in ipsius reditum suspendere. Hinc ergo sumpta occasione, spargebatur in vulgus illum Pontificis soleam deosculatum, quem non nisi in conferta turba, ut reliqui spectatores, vidisset; nec soleat bellua honorem istum nisi Regibus (e) ac Principibus deferre. Jesuitis adsuevisse, quos nunquam audivisset: Bellarmino innotuisse, quem nunquam conspexisset: Religionem orthodoxam abjurasse, pro qua paratus esset ad sanguinis usque profusionem decertare.*

(D) *Le chagrin de voir sa reputation flêtrie.*] Il y a beaucoup d'aparence que ce chagrin contribua plus qu'aucune autre chose à sa mort prematurée. Ce fut un mauvais levain qui aigrit les humeurs peccantes, & qui compliqua sa maladie (f) en mille manieres. On l'entendit souvent gemir, & s'écrier comme autrefois un Prophete, *Malheur à moi, ma mere, pourquoi m'avez-vous mis au monde*, &c. Raportons un long passage de Bertius. (g) *Quid mirum si commotus fuerit fama sua, salutis, & laborum dispendio; quum neque viro bono quicquam famâ suâ sit antiquius, neque Christiano salute, neque S. Theologiæ doctori petitis ex scriptura demonstrationibus?* Oppressio, *inquit Siracides*, insanire facit sapientem. *Eadem huic dolorem, ex dolore morbum conciliavit, ex morbo mortem. O tetrum, & viperium, exque imo tartaro excitatum malum! Quoties illum ex Propheta privatim etiam cum gemitu exclamantem audivimus!* Væ mihi, mater mea, quare genuisti me, virum discordiæ in universa terra? Nec fœneravi, nec fœneravit mihi quisquam; & tamen omnes maledicunt mihi. *Revocavit tamen seipse ad rationis & tranquillitatis septa.* On ne peut songer à cela sans deplorer la vanité des choses humaines. Nous regardons la stupidité comme un grand malheur; les peres qui ont les yeux assez bons pour s'apercevoir de la bêtise de leurs fils, s'affligent extrêmement: ils leur vou-

(a) *Beza apud Philippum Pareum in vita Davidis Parei p. m. 57. Voiez aussi une lettre du même Beze parmi celles des Arminiens pag. 26. édit. 1684.*

(b) *Philippus Pareus ibid.*

(c) 1. *Epitre aux Corinth. chap. 8. vers.* 1.

(d) *Bertius ubi supra.*

(e) *Bertius se trompe ici: il y a de simples particuliers qui sont admis à cet honneur.*

(f) Quum indomita mali pertinacia ipsi quoque arti (*Medicinæ*) faceret opprobrium: Altius enim defixa quam ut evelli posset, nova indies excitabat symptomata febres, tussim, hypochondriorum extensionem, expirandi difficultatem, oppressionem à cibo, laboriosos somnos, atrophiam, arthritidem, nullamque ægro pausam vel requiem concedebat: accessere posteà dolores in intestinis, ilio, & colo, cum obstructione nervi optici sinistri, & ejusdem oculi obfuscatione. *Bertius ubi supra fol.* ** ij *verso.*

(g) *Id. ib. fol.* ** *verso.*

rent de telle sorte sa santé, qu'il tomba dans une maladie dont il mourut le 19. d'Octobre 1609. avec de grans sentimens de pieté, & de patience †. Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage (E) de ses lumieres; car encore qu'il soit vraisemblable que ses intentions étoient bonnes, on peut dire qu'il innova sans aucune necessité, & dans des circonstances où l'innovation fut une source de desordres qui aboutirent à un schisme. Il laissa sept fils, & quelques filles, & un grand nombre de disciples qui continuerent si ardemment la dispute, qu'il falut avoir recours à l'autorité d'un Synode National. Ils y furent condamnez, & ne se soumirent point, & ils formerent une Secte à part qui subsiste encore, & qui s'est chargée peu-à-peu de plusieurs autres erreurs beaucoup plus considerables. Le Moreri d'Amsterdam indique quelques Auteurs qui

† *Tiré de son oraison funebre prononcée par Pierre Bertius.*

voudroient voir un grand genie, une haute science, & s'ils se trouvent dans ce cas-là, leur joie est presqu'infinie. C'est bien souvent ignorer ce que l'on fait, & ce qu'on souhaite. Il eût cent fois mieux valu à Arminius d'être hebeté, que d'avoir beaucoup d'esprit; car la gloire de donner son nom à une secte qui fait figure dans le monde, & qui a produit d'habiles gens, est un bien très-chimerique en comparaison des maux réels, des chagrins, des douleurs, des amertumes qu'il sentit pendant sa vie, & qui abregerent ses jours, & qu'il n'auroit point senties s'il avoit été un Theologien à la douzaine, un petit esprit, un niais, enfin de cette classe de gens dont on fait cette prediction, (a) *ils ne feront point d'heresies.* Juvenal auroit allegué un tel exemple dans sa dixiéme Satire, s'il y eût eu des disputes de Religion en ce tems-là, qui eussent causé la mort à l'un des Tenans.

(a) *C'est un proverbe en France pour designer un esprit pesant.*

(E) *Qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumieres.*] Je veux dire qu'il se fût reglé sur la methode de St. Paul. Ce grand Apôtre inspiré de Dieu, & immediatement dirigé par le St. Esprit dans tout ce qu'il écrivoit, se proposa l'objection que les lumieres naturelles peuvent former contre la doctrine de la Predestination absoluë; il comprit toute la force de l'objection, il la raporta sans l'afoiblir le moins du monde. (b) *Dieu a compassion de celui qu'il veut, & il endurcit celui qu'il veut.* Voilà le dogme de St. Paul, & voici la dificulté qu'il se proposa. (c) *Or tu me diras, pourquoi se plaint-il encore? Car qui est celui qui peut resister à sa volonté?* On ne sauroit pousser plus loin cette objection: vingt pages entieres des plus subtils Molinistes n'en diroient pas davantage. Que pourroient-elles conclure, sinon que dans l'hypothese de Calvin Dieu veut que les hommes pechent? Or c'est justement ce que St. Paul a reconu qu'on lui pouvoit objecter. Mais que repond-il? Cherche-t-il des distinctions & des adoucissemens? nie-t-il le fait? en avoué-t-il seulement une partie? entre-t-il dans quelque detail? ôte-t-il les équivoques des mots? Rien de tout cela; il n'emploie que la souveraine puissance de Dieu, & le droit supreme qu'a le Createur de disposer de ses creatures comme bon lui semble. (d) *Mais plustost, ô homme, qui és tu, toi qui contestes contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as-tu ainsi faite?* Il reconoit là une incomprehensibilité qui doit arrêter toutes les disputes, & imposer un profond silence à nôtre raison. O *profondeur des richesses & de la sapience, & de la cognoissance de Dieu!* s'écrie-t-il (e), *que ses jugemens sont incomprehensibles, & ses voies impossibles à trouver!* Tous les Chretiens doivent trouver là un arrêt definitif prononcé en dernier ressort, & sans apel touchant les disputes de la Grace, ou plutôt ils doivent aprendre par cette conduite de Saint Paul à ne jamais disputer sur la Predestination, & à oposer du premier coup cette barriere à toutes les subtilitez de l'esprit humain, soit qu'elles s'ofrent d'elles-mêmes pendant qu'on medite ce grand sujet, soit qu'un autre homme nous les propose. Le plus court & le meilleur est d'oposer d'abord cette forte digue aux inondations des raisonnemens, & de considerer cette sentence definitive de Saint Paul comme ces rochers inébranlables au milieu des ondes, contre lesquels les vagues les plus enflées ont beau s'élancer, elles écument, elles batent inutilement, elles ne font que se rompre. Tous les traits qu'on decochera contre un tel bouclier, auront le sort de ceux (f) de Priam. C'est donc ainsi que l'on doit agir dans cette dispute, quand elle se passe de Chretien à Chretien. Que si l'on trouve à-propos de donner quelque occupation à l'esprit, on doit pour le moins sonner la retraite un peu de bonne heure, & se remettre derriere la digue dont j'ai parlé. Si Arminius avoit fait cela toutes les fois que sa raison lui suggeroit des dificultez contre l'hypothese des Reformateurs, ou toutes les fois qu'il se voioit apellé à repondre à des disputans, il auroit tenu une conduite parfaitement sage & apostolique, & il auroit emploié comme il faloit les lumieres de son esprit. S'il trouvoit des duretez dans la doctrine ordinaire, s'il se trouvoit soulagé en adoptant une methode moins rigide, il pouvoit se mettre au large pour son usage particulier; mais il devoit jouïr de cette commodite en silence, je veux dire sans attaquer les droits de la possession, puis qu'il ne les pouvoit attaquer sans que des tempêtes perilleuses s'excitassent dans l'Eglise. Son silence lui eût épargné à lui-même bien des maux, il eût très-bien fait de se souvenir (g) d'un vieux apologue.

(b) *Epitre aux Romains ch. 9. v. 18.*

(c) *Ibid. v. 19.*

(d) *Ibid. v. 20.*

(e) *Ibid. chap. 11. v. 33.*

(f) Sic fatus senior, telumque imbelle sine ictu Conjecit: rauco quod protinus ære repulsum, Et summo clypei nequicquam umbone pependit. *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 544.*

(g) Sed tacitus pasci si posset corvus, haberet Plus dapis & rixæ multo minus invidiæque. *Horat. epist. 17. lib. 1.*

Mais, dira-t-on, n'eût-il pas été prevaricateur, & indigne du ministere, s'il eût negligé de travailler à l'instruction de ses auditeurs, qu'il croioit engagez dans une fausse doctrine? Il faut repondre que deux raisons capitales le dispensoient de parler: l'une qu'il ne croioit pas que l'hypothese qu'il desaprouvoit fut prejudiciable au salut; l'autre que sa nouvelle methode étoit inutile pour lever les principales dificultez qui se rencontrent dans les matieres de la predestination. Avoüons que la plus petite verité est digne, absolument parlant, d'être proposée, & qu'il n'y a point de fausseté pour si peu considerable qu'elle soit dont il ne vaille mieux être gueri que d'en être imbu; mais lors que les circonstances des tems & des lieux ne soufrent pas que l'on propose des nouveautez, vraies tant qu'il vous plaira, sans causer mille desordres dans les Universitez, dans les familles, dans toute la Republique, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les reformer. Le remede seroit pire que le mal; il faut se conduire comme à l'égard de (h) certains malades, à qui l'on ne sauroit faire prendre des medecines sans remuer plusieurs mauvaises humeurs dont l'agitation est plus pernicieuse que la coagulation. J'excepte les cas où il y va du salut des ames, & où il s'agit de les aracher de la gueule du Demon, car alors la charité ne doit pas permettre que l'on se tienne en repos, quelque grandes que puissent être les émotions que l'on causera par accident. Il faut se remettre de toutes ces suites aux soins de la providence. Sur ce pied-là Arminius n'avoit rien qui le pressât de s'oposer à la doctrine commune, il ne croioit pas que l'on courût aucun risque de son salut en suivant les hypotheses de Calvin. Voions l'autre endroit par où il se rendit inexcusable. Il substituoit à un systême rempli de grandes dificultez, un systême qui à proprement parler n'en entraine pas de moins grandes. On peut dire de son hypothese ce que j'ai dit (i) des innovations de Saumur: elle est mieux liée, & plus degagée que le sentiment de Mr. Amyraut, mais après tout c'est un remede palliatif, car à peine les Arminiens ont-ils repondu à certaines objections qui ne peuvent être refutées dans le systême de Calvin, à ce qu'ils pretendent, qu'ils se trouvent exposez à des argumens dont ils ne se peuvent tirer que par un aveu sincere de l'infirmité de nôtre esprit, ou que par la consideration de l'infinité incomprehensible de Dieu. Etoit-ce la peine de contredire Calvin? Faloit-il tant faire le delicat au commencement, puis que dans la suite on devoit avoir recours à cet asyle? Que ne commenciez-vous par là, puis qu'il y faloit venir tôt ou tard? Vous ne devez pas vous imaginer qu'après être entré en lice avec un grand disputeur, il vous laissera triompher sous pretexte que vous aurez eu d'abord quelque avantage sur lui. Un Athlete qui au tiers ou au milieu de la carriere devançoit son antagoniste, ne meritoit point pour cela d'être couronné; on ne lui donnoit la couronne qu'en cas qu'au bout de la course il eût gagné l'avantage. C'est la même chose dans les controverses; il ne sufit point de parer les premiers coups, il faut aussi satisfaire aux repliques, & aux instances jusques à ce que tous les doutes soient bien éclaircis. Or c'est de quoi l'hypothese d'Arminius, ni celle des Molinistes, ni même celle des Sociniens ne sont point capables (k). La methode des Arminiens n'est propre qu'à faire obtenir quelque avantage dans ces preludes de combat où l'on detache des enfans perdus pour escarmoucher; mais quand on en est à un combat decisif; il faut qu'elle se retire comme les autres derriere les retranchemens du mystere incomprehensible.

(h) Expediebat quasi ægræ sauciæque Reipublicæ requiescere quomodocunque ne vulnera curatione ipsa rescinderentur. *Florus lib. 3. c. 23.*

(i) *Ci-dessus p. 194. col. 1.*

(k) *Voiez Mr. Jurieu au Jugement sur les methodes rigides, & relachées d'expliquer la Grace.*

qui peuvent instruire de ce fameux demêlé. J'y ajoûte les Histoires de Triglandius & de Boxhornius, & un Ouvrage assez nouveau d'un β Professeur de Tubinge. Cette grande dispute fut très-feconde en écrits de part & d'autre. Un Professeur γ en Theologie à Cologne deguisé sous un faux nom, en donna la liste selon l'ordre des années dans un Ouvrage qu'il intitula *Pacificatorium dissecti Belgii*. Je doute que son Catalogue soit bien complet. Il est dificile de n'oublier pas quelque chose dans une telle multitude de pieces. Quant aux (F) Ecrits d'Arminius, voiez nôtre derniere remarque.

β *Joh. Wolgangus Jager. Son Ouvrage est intitulé* Historia Ecclesiastica seculi XVII. *La 1. Decade fut imprimée l'an 1692.*

γ *Ægidius Afsbackerius. Il prit le faux nom de* Salomon Theodotus. *Voiez Val. André Bibl. Belg. pag. 22.*

ARNAULD, famille noble & ancienne d'Auvergne. Il y a plus de deux cens ans qu'une fille de cette Maison fut mariée à un Seigneur de la Fayette, petit-fils de celui qui étoit Marechal de France sous Charles six. Henri ARNAULD épousa vers l'an 1480. Catherine Bariot, parente de celui δ qui fut Conseiller au Parlement de Paris, & Maître des Requêtes sous Louïs onze. Peu de tems après ce mariage il vint s'établir à Riom, où il fut attiré avec (A) plusieurs autres personnes de merite par Pierre de Bourbon Comte de Beaujeu, qui y faisoit sa residence ordinaire. Ce Prince étoit marié avec Madame Anne de France fille de Louis XI. laquelle gouvernoit absolument l'esprit de Charles VIII. son frere, & étoit Regente pendant sa minorité. Henri Arnauld se fit estimer du Comte & de la Comtesse de Beaujeu. Il devint Ecuier du Comte, & Gouverneur de la ville & du Château de Hermant. C'étoit le lieu de sa naissance à huit lieuës de Riom, sur les frontieres de la Marche du Limosin près d'Ussel. Ce gouvernement lui fut continué par le Connetable de Bourbon, gendre du Comte de Beaujeu. La charge d'Ecuier lui fut aussi conservée. Il rendit un très-grand service à ce Connetable, en faisant ferrer ses chevaux à rebours ε, lors que François I. qui le traitoit de rebelle envoia des gens pour le prendre. Ces gens-là jugeant par la trace des chevaux qu'il étoit parti du lieu où au contraire il s'étoit caché, allerent courir inutilement où il n'étoit pas. Henri Arnauld avoit lié une amitié très-étroite avec Florimond de Robertet, Secretaire du Comte de Beaujeu, & depuis Secretaire d'Etat sous François I. & il ne tint qu'à lui de procurer à son fils un mariage très-avantageux par la generosité de cet ami; mais il voulut repondre à cette (B) generosité par une autre. Il laissa deux fils, Jean, & Antoine. Le premier mourut sans enfans; il se donne dans les Regîtres Batistaires de la ville de Riom en 1542. la qualité de Commandeur de Hermant. Antoine ARNAULD son cadet a continué la posterité. Il épousa en premieres noces Marguerite Mosnier-Dubourg, proche parente du Chancelier de ce nom, sœur du fameux Anne Dubourg Conseiller au Parlement, & de Jean Dubourg Lieutenant Criminel de Riom. Il n'eut qu'un fils de ce mariage, savoir Jean de la Motte-ARNAULD, dont parle Mr. de Thou dans son Histoire avec tant d'éloge, qui à la tête d'une compagnie de Cavalerie dont il étoit Capitaine, s'enferma dans la ville d'Yssoire qui tenoit pour le Roi contre la Ligue, & en soutint long tems le siege avec les Seigneurs de Chabanes, & de Chazeron, après quoi il fit une vigoureuse sortie à la tête de trente Maîtres, & tua de sa propre main le Comte de Randam *, chef de la Ligue en Auvergne. Cette mort fit lever le siege, & fut cause du gain de la bataille qui se donna ensuite, & qui assûra toute l'Auvergne à Henri IV. le même jour & la même année qu'il gagna la bataille d'Yvri. Le pere de ce Jean Arnauld suivit d'abord le parti des armes. Il leva une compagnie de Chevaux legers, & se trouva en diverses occasions. Mais Catherine de Medicis le conoissant capable & fidele, le fit son Procureur General, & Procureur du Roi au Presidial de Riom, † qui en ce tems-là avoit plus de 40. lieües d'étenduë. Il se distingua fort dans ces deux charges. Il prend dans tous les Actes qui restent de lui la qualité de Seigneur de la Motte, de Chantegrenelle, de Fontainebleau, de Pessac, & de Bonnefilles, qui sont des Fiefs & des Châteaux à une demi-lieuë de Riom. Il épousa en secondes noces Anne Forget ‡, fille du premier Maître d'Hôtel du Connetable de Bourbon. Il vécut jusqu'à l'âge de cent & un an, & mourut à Paris, où la Reine Catherine de Medicis l'avoit apellé. On l'enterra dans l'Eglise de St. Sulpice, à la premiere Chapelle qui y ait été bâtie dont il étoit le fondateur. Le titre de la fondation porte qu'il avoit une charge de Correcteur des Comptes, (BΔ) & de Contrôleur General des Restes, &

δ *De lui sont sortis Monsieur Bariot Marquis de Monssy, & Mrs. Bariot Comtes d'Hennemel, & du Mazy.*

ε *On voit dans les Galanteries des Rois de France imprimées en Hollande l'an 1694. à la page 189. du 1. tome, que la maison d'Arnauld fut pillée à cause de cette ruse.*

* *Madame de Senecey Gouvernante du Roi étoit sa fille.*

† *Les Presidiaux de Gueret, de Clermont & d'Aurillac n'en avoient pas été demembrez encore.*

‡ *Mr. Forget Secretaire d'Etat sous Henri IV. & President au Mortier étoit de la même famille.*

(F) *Quant aux Ecrits d'Arminius.*] En voici les titres: *Disputationes de diversis Christianæ Religionis capitibus. Orationes, itemque Tractatus insigniores aliquot. Examen modestum libelli Guilhelmi Perkinsi, de Prædestinationis modo & ordine, itemque de amplitudine gratiæ divinæ. Analysis capitis IX. ad Romanos. Dissertatio de vero & genuino sensu cap. VII. Epistolæ ad Romanos. Amica collatio cum D. Francisco Junio, de Prædestinatione, per litteras habita. Epistola ad Hippolytum à Collibus, &c.*

(A) *Avec plusieurs autres personnes de merite.*] On montre encore dans Riom les maisons des Montboissier, Montmorin, Chazeron, Florat, Chasteaugay, Mariliac, Dubourg, Duprat, Forget, & Robertet, qui tous furent les principaux Officiers & Favoris du Comte & de la Comtesse de Beaujeu, & du Connetable de Bourbon leur gendre, par qui ils furent tous avancez dans la suite aux premieres dignitez de l'Epée & de la (a) Robe. Voilà par quel cas fortuit il est arrivé, que tant d'Auvergnats ont paru à la Cour de France dans les postes les plus sublimes sous Charles VIII. Louis XII. & François I. La Comtesse de Beaujeu les avoit tirez de leur Province, & leur avoit mis la fortune en main. Sans elle ils seroient morts dans l'obscurité; leurs grans talens ne seroient jamais sortis hors de terre. Concluez de là que la gloire particuliere d'une Province en certains tems, ne depend que de ces sortes de patronages. Vous trouverez un suplément de ceci dans la suite du Menagiana à la page 304. & 305. de l'édition de Hollande.

(a) *D'un memoire inseré dans le Mercure Galant du mois de Decembre 1693. pag. 41.*

(B) *Repondre à cette generosité par une autre.*] Voici ce que c'est. Florimond de Robertet quitant Montbrison sa patrie fut s'établir dans Riom, & devint Secretaire du Comte de Beaujeu. Il le gouvernoit absolument, comme il gouverna ensuite l'esprit de Charles VIII. à qui la Regente le donna, & celui de Louis XII. après la mort du Cardinal d'Amboise, & enfin celui de François I. dont il fut Secretaire d'Etat. Il aimoit si fort Henri Arnauld, que lors qu'il quitta Riom pour s'établir à la Cour de Charles VIII. il y amena tous ses enfans, hormis Jeanne de Robertet sa fille aînée qu'il laissa à Riom entre les mains de la femme de Henri Arnauld, exprès afin qu'ils la mariassent avec Jean Arnauld leur fils aîné quand elle seroit en âge. Mais les tuteurs ne trouverent pas leur fils un parti assez bon pour elle, ainsi ils la marierent au plus riche jeune homme de Riom, nommé Amable de Ceriers, fils d'une Mariliac (b).

(b) *Tiré du même Memoire.*

(BΔ) *De Correcteur des Comptes, & de Contrôleur General des Restes.*] Depuis la premiere édition de cet Ouvrage j'ai reçu un petit memoire écrit par un des premiers Genealogistes de l'Europe. J'y ai trouvé ce qui suit: „ Antoine Arnaud Sieur de la Mothe & de „Ville-

& qu'il étoit Seigneur de Corbeuille près de Paris. De son second mariage sortirent douze enfans mâles, & entre autres Antoine ARNAULD dont je parlerai à part; Isâc ARNAULD, qui fut Intendant des Finances; David ARNAULD Capitaine, tué au siege de Jerzeau; Louïs ARNAULD, General des Finances à Riom; un autre Louïs ARNAULD, Secretaire du Roi à Paris, & Pierre ARNAULD le plus jeune des douze freres, & celui qui se distingua le plus dans la profession des armes. Il fut Marechal des Camps & Armées du Roi Louis XIII. Gouverneur du Fort Louis, & Colonel du Regiment de Champagne. C'est celui dont le Sieur de Pontis fait une si honorable mention; il ne craint point de l'égaler aux plus fameux Capitaines qui aient jamais été parmi les Grecs & les Romains. Il dit que c'étoit l'homme du monde qui savoit le mieux l'ancienne Discipline militaire, & qui la faisoit le mieux observer par les soldats, & qu'ils l'aimoient jusques à l'adoration. Isâc Arnauld dont il a été parlé ci-dessus fut pere d'un autre Isâc ARNAULD, qui fut Gouverneur de Philisbourg, & Mestre de Camp des Carrabins, un des plus braves hommes, & des plus beaux esprits de son siecle: il est celebre dans les Ecrits de Voiture. Sa sœur fut mariée à Manassé de Feuquieres, qui commandoit l'armée du Roi devant Thionville, l'an 1639. β

ARNAULD (ANTOINE γ) Avocat au Parlement de Paris, fils d'un autre Antoine dont j'ai parlé dans l'article precedent, s'aquit par son éloquence une merveilleuse reputation. Henri IV. voulant mener le Duc de Savoie au Parlement, fit choisir un jour qu'Arnauld devoit plaider une * belle cause. Il donna à cet habile homme un Brevet de Conseiller d'Etat. La Reine Marie de Medicis le fit son Avocat General, & voulut le faire Secretaire d'Etat; mais il refusa cette charge, & dit à la Reine, *Qu'il serviroit mieux sa Majesté étant Avocat, que s'il étoit Secretaire d'Etat.* On a insinué ce fait (*A*) dans son épitaphe. Mr. l'Avocat General Marion † fut un jour si satisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son carrosse, l'amena dîner, & fit mettre sa fille aînée Catherine Marion auprès de lui. Après le dîner il le tira à l'écart, & lui demanda ce qu'il pensoit de sa fille; & aiant su qu'elle lui sembloit d'un grand merite, il la lui donna en mariage ‡. Une des plus fameuses causes qu'Antoine Arnauld ait plaidées, est celle de l'Université contre les Jesuïtes l'an 1594. Nous verrons ci-dessous quelle en fut (*A*Δ) la recompense. Quelques-uns disent qu'il publia un (*B*) livre pour empêcher leur rapel en l'année 1602. mais qu'aiant bien prevu qu'ils reviendroient, & qu'ils seroient redoutables, il tâcha de le suprimer. Il avoit été Conseiller & Procureur General de la Reine Catherine de Medicis. Ceux qui ont debité qu'il étoit de la Religion (C) ont debité un très-grand

β *Tiré d'un Memoire communiqué à l'Auteur du Mercure Galant, & inseré au mois de Decembre 1693.*

γ *Konig le nomme Marc Antoine. La lettre M. que lui ou d'autres ont vuë au devant d'Antoine dans quelque livre François, où elle signifioit Maître, ou Monsieur, a été apparemment la cause de cette meprise.*

* *Il s'agissoit de la peine des calomniateurs. Voiez dans Matthieu à l'Histoire de Henri IV. t. 1. pag. 455. & suiv. les plaidoiez sur cela.*

† *Messieurs Marion Comtes de Druys descendens de lui.*

‡ *Du Memoire inseré dans le Mercure Galant au mois de Decembre 1693.*

„ Villeneuve Procureur du Roi en la Senechaussée d'Auvergne à Riom, Solliciteur General des restes du „ Parlement en 1568. & 1570. puis Auditeur des „ Comptes à Paris, & Procureur General en suitte de „ Catherine de Medicis, fut annobli en Decembre „ 1577. en qualité d'Auditeur des Comptes. Il étoit „ fils d'Henri Arnaud Bailli du lieu d'Herman en Auvergne, & de N. Colonges. Il avoit epousé Anne „ Forget fille de Jean Forget Sieur de Bidoigne Procureur du Roi en Auvergne & de Jeanne Godinet, „ & il mourut a l'âge de 101. an environ l'an 1591. „ Voiez les memoires de Sulli to. 4. f. 71. „ Mais d'autre côté lisez aussi la suite du Menagiana à la page 305. de l'édition de Hollande.

(*A*) *On a insinué ce fait dans son épitaphe.*] Mr. le Maître petit-fils & filleul d'Antoine Arnauld l'Avocat, est l'Auteur de cette épitaphe. Ceux qui la voudront lire n'auront que faire de la chercher ailleurs que sur cette page; ceux qui n'en seront pas curieux n'ont qu'à passer outre. Ils le feroient bien sans attendre mon avis.

Passant, du grand Arnauld revere la memoire.
Ses vertus à sa race ont servi d'ornement,
Sa plume à son païs, sa voix au Parlement,
Son esprit à son siecle, & ses faits à l'histoire.
Contre un second Philippe Usurpateur des lis
Ce second Demosthene anima ses écrits,
Et contre Emmanuel arma son éloquence.
Il vit comme un neant les hautes dignitez,
Et prefera l'honneur d'oracle de la France
A tout le vain éclat des titres empruntez.

(*B*Δ) *Nous verrons ci-dessous quelle en fut la recompense.*] Il renvoia à l'Université le present qu'elle lui avoit fait donner: il voulut avoir plaidé *gratis* cette cause si fameuse. L'Université fit un acte dans les formes les plus authentiques par lequel elle s'engagea à une éternelle reconnoissance tant envers lui qu'envers sa posterité. Voici les termes du decret: *Quapropter cum Consultorum disertissimus & disertorum Consultissimus* D. ANTONIUS ARNALDUS, *in Foro Parisiensi spectatus à multis annis Patronus, pro Defensione juris Academici. . . . . . . tantopere desudarit: & longa comtaque Oratione, quæ Doctorum manibus teritur, probarit. . . . . . Cumque idem pro Defensionis laboribus & Patrocinii jure oblatum sibi ab Academia honorarium remiserit, gratuitamque suam operam esse voluerit; ne apud Nos ingrati animi culpa resideat, placuit Rectori, quatuor Facultatibus & singulis Nationibus, ut perpetua tanti beneficii memoria publicis Tabulis consignata & testata apud posteros exstaret, huicque Sacramento se omnes Academiæ Ordines obstringerent, se ea officia quæ à bonis clientibus fido Patrono solent deferri, omnia* IN ILLUM EJUSQUE LIBEROS *ac posteros studiosè collaturos, nec eorum unquam honori, commodis, famæque defuturos.* Vous trouverez amplement ce fait dans la preface d'un livre imprimé à Liege l'an 1699. & intitulé *Causa Arnaldina, seu Antonius Arnaldus Doctor & Socius Sorbonicus à censura Anno 1656. sub nomine Facultatis Theologicæ Parisiensis vulgata vindicatus.*

(a) *Præfat. Causæ Arnaldinæ p. XCVII.*

(*B*) *Qu'il publia un livre pour empêcher leur rapel.*] C'est un petit livre intitulé, *Le Franc & veritable discours.* Le P. Richeome le refute dans sa Plainte apologetique, où il refute aussi le Catechisme des Jesuïtes qui avoit paru en même tems, & qui venoit de la plume d'Etienne Pasquier. J'ai lu dans les remarques (*b*) sur la Confession Catholique de Sancy, un fait que je m'en vais raporter en simple Copiste. „ L'Avocat Arnaud ne repondit point: ce ne fut pas „ que (*c*) *le livre de la verité defenduë* l'eût fait fuir. „ Mais c'est qu'il vit bien que la faveur des Jesuïtes „ auprès d'Henri IV. l'emporteroit à la fin sur toutes „ les raisons qu'on pouvoit avoir de laisser subsister „ contre eux l'arrêt de leur bannissement. En effet „ le pauvre homme eut même tant de peur d'en avoir „ trop dit dans son petit livre, que j'en ai vu un „ exemplaire où un habile homme de ce tems-là avoit „ fait de sa propre main l'observation suivante, *Ce* „ *livre* (le Franc & veritable discours) *composé par* „ *Mre. Antoine Arnaud leur bon ami:* & plus bas *les* „ *copies retirées par l'Auteur.* „

(*C*) *Qu'il étoit de la Religion ont debité un très-grand mensonge.*] L'Auteur de l'*Amphitheatrum honoris*, deguisé sous le nom de *Clarus Bonarscius*, qui est l'anagramme de *Carolus Scribanius* son veritable nom, traite nettement de Calviniste, Ant. Arnauld l'Avocat. L'*Imago primi seculi Soc. Jesu* le fait aussi. L'Auteur de l'Apologie de Jean Chatel dit pag. 205. que le nom d'Arnauld vient d'ἀρνοῦμαι, qui signifie renier ou apostasier, & qu'il aproche de celui de l'Antechrist où se trouve le nom de la Bête: & pag. 206. *Digne Ministre de celui auquel a esté donné gueule proferante grandes choses & blasphesmes*, *Apocal.* 13. (*d*) Du Pleix debita le mensonge dont il s'agit, & s'en retracta publiquement. Il avoit dit dans la 1. édition de son Histoire de Henri IV. en parlant du procés qu'eurent les Jesuites avec l'Université de Paris l'an 1594. qu'*Antoine Arnauld faisant profession du Calvinisme, le choix que les Agens de l'Université avoient fait de lui fut trouvé grandement scandaleux, & de mau-*

(*b*) *Sur le ch. 6. du l. 2. p. 535.*

(*c*) *L'Auteur des remarques avoit dit page 534. que Richeome sous le nom de François de la Montagne avoit repondu l'an 1594. au plaidoier de Pâquier par un livre qui avoit pour titre,* La verité defenduë.

(*d*) *Ceci a été tiré de la* question curieuse si Mr. Arnauld est heretique, *pag.* 13.

vaise

grand mensonge. Il eut de son mariage (CΔ) avec Catherine Marion 22. enfans *. Il mourut environ l'an 1618. Notez que l'une de ses filles reforma l'Abbaïe de (D) Port-Roial.

Il

* *Tiré du Memoire inseré au Mercure Galant de Decembre 1693.*

vaise grace. Mais voici comment il se retracta. *Antoine Arnauld homme très-eloquent fut employé pour plaider la Requeste des (a) Demandeurs. J'avois creu cidevant sur de mauvaises instructions qu'il fut Religionaire, mais la verité est qu'il ne le fut jamais. Il a laissé des enfans très-vertueux & très-zelez à la Religion Catholique.* C'est une chose étrange qu'un Historien qui n'étoit pas du commun, ait pu se laisser tromper sur la profession de Religion d'un si celebre Avocat, qui avoit pris à temoin de sa catholicité tout le Parlement, dans le plaidoier même qui donna lieu à Du Pleix de parler de lui. Voions ce qu'il dit dans ce plaidoié. *Si d'avanture ils ne sont si impudens & ceux qui les soutiennent d'oser dire que la Sorbonne estoit heretique en 1554. lors qu'elle fit ce decret contre eux: tout ainsi qu'ils sont si ehontez que de publier parmi les femmes de leur congregation que tous ceux qui poursuivent cette cause sont heretiques qui viennent de Geneve & d'Angleterre. Que si moi qui parle n'estois cogneu depuis mon enfance instruite dans le College royal de Navarre, & que ma profession si notoire & ma reception en charges publiques & honorables dés l'an 80. & 85. ne m'exemptoient trop manifestement de leurs impostures, ils me feindroient volontiers envoyé de la mesmes pour plaider contre eux.* L'experience lui montra & nous montre encore aujourd'hui, qu'il avoit tort de se croire à couvert de l'imposture; car outre les Ecrivains que j'ai citez, il s'est trouvé depuis peu 2. nouveaux accusateurs: le 1. est le Pere Hazart: le 2. ne s'est donné qu'un faux (b) nom, mais il a produit une lettre d'un Gentilhomme nommé Mr. d'Heucourt (c), qui atteste que le pere de Mr. Arnaud Docteur de Sorbonne est né & mort Huguenot. J'ai raison de dire que le Pere Hazart a renouvelé l'accusation; car voici ses paroles, (d) *La retractation de Mr. du Pleix ne m'incommode point, ni ne me ravit la liberté de prendre son premier sentiment pour le fils legitime de sa meilleure connoissance, & le second pour celui de sa complaisance pour la parenté du Sr. Arnauld, qui étoit lors d'un suffisant credit pour gagner ou obliger un Auteur à quelque chose de cette nature.* On lui a (e) repondu qu'il faut avoir l'esprit très-mal fait „ pour „ preferer ce qu'un Historien reconnoit avoir dit sur „ de mauvaises instructions, à ce qu'il assûre comme „ constant & indubitable étant mieux informé. S'il „ y avoit bien des gens d'un si méchant caractere, le „ mal qu'auroit fait un Historien en publiant sur de „ mauvais memoires des faussetez prejudiciables à „ l'honneur du prochain, seroit irreparable: puis qu'il „ auroit beau se retracter„ on se retrancheroit dans la reponse du Pere Hazart. *Voila cependant*, conclut-on, *Mr. du Pleix bien recompensé d'avoir été si partial pour les Jesuites dans son Histoire. Ils lui font bien de l'honneur en voulant qu'il ait eu si peu de conscience, que n'ayant rien dit que de vrai lors qu'il avoit assuré que l'Avocat qui avoit plaidé contre eux étoit Religionnaire, il s'en soit retracté en mentant par complaisance.* Je ne sache (f) point qu'on ait repondu à la sommation de celui qui a publié la lettre de Mr. d'Heucourt. La sommation étoit neanmoins pressante, car voici les termes dont on se servoit en parlant à Mr. Arnauld: *Cette lettre Monsieur dont on m'a remis l'original pour vous l'envoyer, demande absolument que vous produisiez vôtre Baptistere, car ce ne sont plus les Jesuites vos ennemis qui vous reprochent d'être né Huguenot.* Mais on n'a pas laissé de confondre celui qui a fait imprimer la lettre, puis qu'on a informé le public (g) que Mr. d'Heucourt la desavoüoit.

(a) *C'est-à-dire de l'Université.*

(b) *Celui de* Sainte Foi, *dans les Avis importans à Mr. Arnaud sur le projet d'une nouvelle Bibliotheque d'Auteurs Jansenistes. C'est une lettre datée de Paris le 28. de Septembre 1691.*

(c) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Reucour, *comme dans l'Imprimé.*

(d) *Voiez le 4. Factum pour les petits neveux de Jansenius pag. 20.*

(e) *Ibid.*

(f) *On écrit ceci l'an 1694.*

(g) *Dans l'Histoire des Ouvrages des Savans mois de Novemb. 1692. pag. 134.*

Le Public a vu cela dans le Journal (h) de Mr. Basnage, & dans un livre qui a paru depuis la premiere impression de cet article, je veux dire dans l'Histoire abregée de la vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld. Voici de quelle hauteur celui qui l'a composée a traité cela dans la page dix-sept, & dix-huit. *On ne s'amuse point à refuter ici l'impertinent Auteur d'un* avis important à M. Arnauld &c. *où l'on produit l'extrait d'une pretendue lettre de M. le Marquis d'Heucourt, pour prouver que M. Arnauld étoit né Calviniste aussi bien que son pere. Tout cela n'est qu'imposture. On a en main, non seulement l'extrait du baptistere, que ce donneur d'avis desiroit que l'on produisist, mais encore un desaveu en forme de la main de ce Marquis, datté de Bronton près de Londres le* $\frac{15}{25}$ *Mai* 1692, *où il declare qu'il ne sçait ce que c'est, que la lettre ne fut jamais de lui, & que c'est une piece malicieusement & faussement composée.* Je trouve infiniment probable qu'un des freres de nôtre Arnauld l'Avocat se fit Huguenot, car une personne qui pouvoit le bien savoir m'a écrit, que Madame (i) de Feuquieres & Madame d'Heucourt sa sœur qui du côté paternel étoient nieces de cet Avocat, ont eté de la Religion jusques à leur mort. La même personne m'a ecrit qu'Isac ARNAULD Ministre de la Rochelle, & Auteur d'un livre intitulé *mepris du monde*, étoit de la même famille que Mr. Arnauld. Cet Ouvrage a été imprimé plus d'une fois, car l'edition de Roüen 1637. porte qu'il a été reveu, corrigé & augmenté de trois traitez par l'Auteur, savoir *resolutions vertueuses: de l'obeissance deuë au Roi: meditation sur la vieillesse.*

(h) *C'est-à-dire, dans l'Histoire des Ouvrages des Savans. Voiez la citation precedente.*

(i) *Femme de celui qui fut batu devant Thionville.*

(CΔ) *Il eut de son mariage . . . . 22. enfans.*] L'aîné s'apelloit Robert. C'est celui qui s'est rendu si celebre sous le nom d'ARNAULD D'ANDILLI; voiez l'article suivant. Le second est mort Evêque d'Angers au mois de Juin 1692. Il s'apelloit Henri ARNAULD, & s'étoit fait fort estimer sous le nom d'Abbé de Saint Nicolas, avant que de parvenir à la Mitre. Etant à Rome il sauva par son adresse & par son courage l'honneur & les biens des Barberins, contre les entreprises des Creatures & des parens d'Innocent X. Le Prince de Palestrine, & les Cardinaux François, Antoine, & Charles Barberin firent par reconnoissance non seulement fraper sa medaille, & tirer son portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons, mais lui érigerent aussi une statuë dans leur Palais de Rome, avec un (k) vers que Fortunat avoit composé pour St. Gregoire de Tours. Il est mort en odeur de sainteté à Angers dans son Diocese, d'où il n'etoit jamais sorti depuis près de 44. ans qu'il étoit Evêque. Catherine ARNAULD, l'aînée des filles d'Antoine, fut mariée à Mr. le Maitre Conseiller du Roi & Maître des Comptes à Paris, dont elle eut Antoine le Maître fameux Avocat, & Isac le Maître de Sacy conu par sa traduction de la Bible, par celle de l'Imitation de JESUS-CHRIST, par la vie de Dom Barthelemi des Martyrs, & par ses poësies sacrées. Angelique ARNAULD autre fille d'Antoine, Abbesse perpetuelle de Port-Roial des Champs, reforma cette Abbaïe sur le pied de la Reforme de Clairvaux, & la rendit élective & triennale. Cinq de ses sœurs avec leur mere se firent Religieuses dans ce Couvent. & y ont mené jusqu'à la mort une vie très-austere (l).

(k) *Le voici;* Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis. *Les Barberins faisoient allusion aux Armes & à la patrie des Arnauld. Cette famille est d'Auvergne, & porte pour Armes une montagne.* Memoire du Merc. Galant, ubi supra.

(l) *Tiré du même Memoire.*

NOTEZ que dans l'abregé de la vie de Mr. Arnauld, page 20. on assûre 1. qu'il étoit le vintiéme & le dernier des enfans d'Antoine Arnauld, & de Catherine Marion. Cela ne s'accorde pas avec le Memoire (m) que j'ai cité qui leur en donne vingt & deux. 2. Que lors que le pere de tant d'enfans deceda, *il n'en restoit plus que dix, quatre garçons & six filles.*

(m) *C'est celui qui a été inseré dans le Mercure Galant au mois de Decembre 1693.*

(D) *Reforma l'Abbaïe de Port-Roial.*] Le nom de Port-Roial fait tant de bruit, & les Arnauld sont si mêlez là-dedans, & tout cela est si peu conu en detail, qu'on peut être très-assûré que les curieux liront avec joie ce qu'on pourra leur aprendre de particulier sur ce sujet. J'ai donc cru que je ferois plaisir à mon lecteur, si je transportois dans mon livre ce que j'ai lu dans (n) un *Factum*. Ces sortes d'Ecrits sont ordinairement (o) inconus à une infinité de gens.

FAITS historiques touchant le Monastere de PORT-ROIAL.

„ Port-Royal est originairement un Monastere de „ Religieuses Bernardines à 6. lieües de Paris. Une „ des sœurs de Mr. d'Andilly en fut faite Abbesse au „ commencement de ce siecle, n'ayant qu'onze ans. „ C'etoit en ce tems-là un desordre assez commun, „ dont Dieu a tiré un grand bien. Car dès l'âge de „ 17. ans Dieu lui donna une si forte pensée de re- „ former son Abbaye, quoi qu'il n'y en eût aucune „ ni d'hommes ni de filles qui fût reformée dans tout „ l'Ordre de Cisteaux, qu'elle l'entreprit, & en vint „ à bout avec assez de facilité, tant Dieu donna de „ benediction à ses bons desseins. Elle en bannit „ toute proprieté, toutes ses Religieuses à son exem- „ ple ayant mis en commun tout ce qu'elles avoient „ en particulier. Elle y établit une exacte clôture, „ l'abstinence perpetuelle, l'Office de la nuit, les Jû- „ nes, le travail, le silence selon la regle de Saint „ Benoît. Et ç'a été cette odeur de sainteté, comme „ le parfum de l'époux, qui a attiré dans cette mai- „ son ses sœurs, & ses nieces, & sa mere même, „ chacune en leur tems. Le dessein d'une si parfaite „ reforme si courageusement entrepris, & si heureu- „ sement executé la mit en une si grande estime dans „ l'Ordre, qu'elle fut choisie n'ayant que 27. ou 28. „ ans, pour reformer la celebre Abbaye de Maubuis- „ son. Elle y passa 4. ou 5. ans; ce qui l'obligea de „ laisser à sa sœur, qu'on a depuis appellée la *Mere* „ *Agnes*, la conduite de sa Maison de Port-Royal en „ qualité de Coadjutrice. Ce fut en ce tems-là. &

„ pendant

(n) *C'est le 4. pour les petits neveux de Jansenius contre le P. Hazart,*

(o) *Depuis la 1. impression de cet article, les Factums pour les petits neveux de Jansenius ont été inserez dans le 8. volume de la Morale Pratique des Jesuites.*

Il s'aquita de la profession du Barreau „ * avec tant d'honneur, & d'une maniere si élevée, que „ depuis lui il ne s'est trouvé personne, à la reserve de Mr. le Maistre son petit fils, qui l'ait „ exercée avec plus d'éclat & plus de dignité. Sa maison étoit continuellement pleine de Prin„ ces & de grands Seigneurs qui venoient le consulter sur leurs plus importantes affaires, & il „ fut par tout en telle veneration, qu'après sa mort il fut exposé sur son lit pendant quelque temps „ pour satisfaire au Public qui le demanda avec instance. „ On a eu grand tort de lui imputer une (E) apologie de Phalaris.

* Perrault, Hommes illustres p. 54. 55. édit. de Holl.

ARNAULD D'ANDILLI (ROBERT) fils aîné du precedent, a été une personne de grand merite. Voiez son éloge dans le Dictionaire de Moreri, & dans les Hommes illustres de Mr. Perrault. Il épousa Mademoiselle de la Bodrerie, fille de celui qui a été si long tems Ambassadeur en Angleterre, & petite-fille d'une sœur du Chancelier de Silleri. De ce mariage sortirent cinq filles toutes Religieuses à Port-Roial (dont l'aînée Sœur Angelique de Saint Jean a passé pour un prodige d'esprit, de savoir, & de vertu) & trois fils. L'aîné est Mr. l'Abbé ARNAULD, † Abbé Commendataire de Chomes, qui aiant porté les armes long tems pour le service du Roi dans le Regiment d'Isac Arnauld son cousin, Mestre de Camp des Carrabins, se retira auprès de Mr. l'Évêque d'Angers son oncle. Le second est Henri ARNAULD Sieur de Luzancy, qui a passé sa vie dans la solitude. Le troisiéme est Simon ARNAULD Marquis de Pompone, ci-devant Ministre & Secretaire d'Etat, & à present encore Ministre d'Etat, conu par ses Ambassades de Hollande, & de Suede ‡. Mr. Arnauld d'Andilly fut mis de bonne heure dans le grand monde. Il y a eu divers emplois qui l'attachoient à la Cour, & à la suite du feu Roi, & il ne se laissa point (A) corrompre au mauvais air que l'on y respire. On peut voir dans le recueil de ses lettres le different qu'il eut avec le President de Grammond, qui avoit parlé de lui dans son Histoire Latine autrement qu'il ne devoit. Ceux qui forgerent le Roman de l'assemblée de Bourg-Fontaine designerent par les lettres A. A. l'un des pretendus complices du dessein que l'on supose qui y fut pris d'introduire le Deïsme, & quand ils virent que ces lettres ne pouvoient pas convenir à Mr. Arnauld le Docteur, ils indiquerent une autre personne, savoir Arnauld d'Andilly, comme on s'en est enfin expliqué ⸸ fort nettement. Mais l'Auteur des Factums des petits neveux de Jansenius, a fait voir par de solides raisons que cette (B) seconde aplication des deux A. A. étoit absurde. Mr. d'Andilly se retira au (C) Couvent de Port-Roial en 1644. & y a passé le reste de ses jours dans une aplication

† Il est mort au mois de Fevrier 1699.

‡ Memoire du Mercure Galant ubi supra.

⸸ Dans la reponse du P. Hazart au Factum des petits neveux de Jansenius. Voiez leur 4. Factum pag. 14.

„ pendant qu'elle étoit à Maubuisson, qu'elle vit St. „ François de Sales qui étoit venu à Paris, pour y „ établir une maison de la Visitation. Elle le fit prier „ de la venir voir, & se mit sous sa conduite, & on „ peut voir par les lettres de ce Saint l'estime qu'il „ faisoit de sa chere fille l'Abbesse de Port-Royal. „

L'Auteur du Factum ajoûte que la veuve d'Antoine Arnauld, mere de cette Abbesse, eut une forte inspiration de se faire Religieuse, sous la conduite de sa fille; & que comme Dieu lui donna ce desir dans le même tems que l'on avoit conseillé à l'Abbesse de transferer son Monastere des Champs à Paris, „ elle „ acheta dans le Faubourg St. Jacques une maison & „ un jardin fort beau & fort grand, qu'elle donna à „ l'Abbesse, Convent, & Religieuses de Port-Royal „ pour y faire leur établissement, comme elles firent „ en effet, ayant mis la maison de Paris, avec une „ très-grande depense, en l'état où elle est mainte„ nant, par la benediction qu'il a plu à Dieu de don„ ner à leur charité & à leur desinteressement. Ce „ fut là que cette heureuse mere de tant de pieux en„ fans prit sa fille pour sa Mere, en se consacrant à „ Dieu par la Profession Religieuse pour vivre sous sa dis„ cipline: ce qu'ayant fait pendant 14. ou 15. ans avec „ une ferveur & une humilité très-édifiante, elle eut „ la consolation avant que de mourir de donner „ sa benediction à ses six filles, & a ses six petites fil„ les, qui étoient toutes dans le Monastere, & qui „ y ont toutes été Religieuses, hors une qui est mor„ te jeune y étant pensionaire. „ Enfin on voit dans ce Factum que *l'Abbesse de Port-Royal étoit titulaire perpetuelle, & une de ses sœurs coadjutrice; mais que l'une & l'autre n'ayant en vûe que le plus grand bien de leur maison*, voulurent bien quitter leur titre *pour y établir l'election triennale.* Mr. d'Andilly obtint du Roi la permission necessaire, quoi que cela lui enlevât les moiens de retenir toûjours cette Abbaie dans sa famille. Joignez à ceci ce que nous dirons dans son article.

(E) *On a eu grand tort de lui imputer une Apologie de Phalaris.*] Les paroles du Pere Abram que je vais copier se raportent visiblement à nôtre Arnauld. (a) *De Phalaridis Agrigentorum Tyranni inmani crudelitate supervacaneum fuerit dicere, cùm & pleni sunt aliorum libri, & ipse se nefarium, immanem, & sceleratissimum in epistolis sæpe fateatur, unus inventus est Arnaldus qui non ita pridem, orationem dicam an nugas? de ejus laude conscripserit. videlicet ex eodem calamo Phalaridis Apologia laudatio & Societatis nostræ criminatio manavit, ut quibus se similem esse mallet, liquidius ostenderes.* La meprise est lourde, car celui qui fit le discours pour Phalaris est un Arnaud Provençal. Voiez la remarque L. de l'article d'Epicure.

(a) Abram. in Cicer. in Orat. to. 1. pag. 803.

(A) *Il ne se laissa point corrompre au mauvais air que l'on y respire.*] C'étoit „ l'un des hommes de Fran„ ce qui a eu pendant toute sa vie à la Cour, à Pa„ ris, & dans les Provinces une reputation mieux „ établie, & plus generalement reconue de pieté & „ de probité, n'y ayant personne qui n'ait souscrit de „ bon cœur à ce qu'a écrit de lui il y a plus de cin„ quante ans un Auteur celebre, *qu'il ne rougissoit „ point des vertus Chretiennes, & ne tiroit point de va„ nité des Morales.* „ Voilà ce qu'on trouve dans le 4. Factum (b) des petits neveux de Jansenius. On y trouve aussi (c) „ qu'avant même qu'il eût quitté le „ monde, & lors qu'il étoit à la Cour, il a voulu que „ tout ce qu'il avoit de genie pour les vers ne fût „ consacré qu'à la gloire de son Sauveur, & à faire „ goûter les veritez Chretiennes; car il ne s'étoit point „ encore retiré quand il a fait son (d) poëme de la „ vie de JESUS-CHRIST, & ses stances sur les plus „ belles & les plus édifiantes veritez de nôtre reli„ gion. „

(b) A la page 12.

(c) Page 18.

(d) Voiez ci-dessous la remarque C à la marge, lettre b.

(B) *Que cette seconde application des deux A. A. étoit absurde.*] Je ne raporterai pas toutes les raisons qu'on a alleguées pour le montrer; je dirai seulement qu'on a observé (e) entre autres choses qu'il étoit de tous les voiages que le Roi Louis XIII. faisoit toutes les années, avant & après le tems (f) de l'assemblée chimerique de Bourg-Fontaine, *Pour dompter ceux de ses sujets que leur fausse Religion avoit engagez dans la revolte. Ce lui étoit une occasion*, ajoûte-t-on, *d'avoir plus de zéle pour la Religion Catholique, par l'aversion que ces sortes de guerres font avoir de l'heresie; mais ce n'étoit pas un moyen de devenir Theologien, n'ayant jamais étudié en Theologie, comme il auroit falu être pour soutenir le personage qu'on fait jouer à tous les Auteurs de la fable de Bourg-Fontaine. Il savoit de la Religion ce qu'un homme de grand esprit en peut aprendre par le Catechisme, par les livres de pieté, par la conversation avec des personnes fort saintes, en lisant la parole de Dieu & l'entendant prêcher: mais moins (g) il savoit ce qu'on en enseigne dans l'école, plus il étoit incapable de former des doutes sur la verité de nos mysteres, parce qu'il s'étoit accoûtumé de bonne heure à captiver son esprit sous l'autorité divine, qui nous est manifestée par l'Eglise, & que jamais personne n'a été plus éloigné de chicaner avec Dieu, & de vouloir comprendre par la raison foible & superbe ce que l'on se doit contenter de croire par une humble foi.*

(e) Ibid.

(f) Ce tems est l'année 1621.

(g) Ces paroles sont très-notables, & confirment ce que plusieurs soupçonnent, qu'il n'y a guéres de gens moins persuadez que ceux qui emploient le plus de tems à disputer, & à enseigner dans les Ecoles.

(C) *Il se retira dans le Convent de Port-Roial.*] Continuons à citer le 4. Factum. „ Ce fut à Port-Royal „ des

tion continuelle à des Ouvrages de pieté. Il y composa beaucoup de livres β que le public a reçus favorablement, *& qui sont en telle quantité qu'on en a imprimé huit volumes in folio* γ. Il y mourut δ le 27. de Septembre 1674. dans la 86. année de son âge.

Il avoit perdu sa femme l'an 1637. & il est bon de savoir la reflexion (D) de Balzac sur cette perte.

ARNAULD (ANTOINE) Docteur de Sorbonne, fils d'Antoine (A) Arnauld l'Avocat, nâquit à Paris le 6. de Fevrier 1612. le vintiéme enfant du mariage de son pere avec Catherine Marion. Il fit ses Humanitez, & son cours de Philosophie dans le College de Calvi *, & puis il commença d'étudier la Jurisprudence; mais il fut bientôt retiré de cette étude, & determiné à la Theologie par les soins de sa mere, secondée par l'Abbé de St. Cyran. Après cette determination il se mit † à étudier dans le College de Sorbonne, & prit le traité de la Grace sous Mr. l'Escot. Comme il ne trouva point conformes à la doctrine de St. Paul les leçons de ce Professeur de Sorbonne, il voulut étudier cette matiere dans St. Augustin, & il prefera le systême de ce Docteur de la Grace à celui de Mr. l'Escot. C'est ce qu'il temoigna publiquement par la Tentative qu'il soutint ‡ l'an 1636. pour prendre le degré de Bachelier. Il emploia *à l'étude les deux années d'intervalle qui se doivent trouver selon les loix de la Faculté de Paris, entre la Tentative & la Licence*, après quoi il commença les actes de sa Licence *à Pasques de l'an* 1638. & les continua *jusqu'au Carême de* 1640. Il soutint l'acte de Vesperies le 18. de Decembre 1641. & le lendemain il prit le bonnet de Docteur. Il avoit composé & enseigné publiquement un cours de Philosophie ⊥ durant sa Licence. A la fin de ce cours de Philosophie qu'il regenta à Paris dans le College du Mans, il fit soutenir des Theses où il temoigna d'une maniere fort (AΔ) remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité. Il fut ordonné Prêtre *aux Quatretems de Septembre* de

β *Voiez-en la liste à la fin de son éloge, dans le Journal des Savans du 9. de Septembre 1675.*

γ *Perrault, Hommes illustres pag. 142. édit. de Holl.*

δ *Moreri pag. 346.*

* *Il ne subsiste plus, les nouveaux édifices de Sorbonne aiant été élevez sur ses ruines.*

† *L'an 1633.*

‡ *Cette These fut dediée au Clergé de France assemblé alors à Paris.*

⊥ *Notez une chose que l'Auteur que je copie ne distingue pas, c'est que Mr. Arnauld ne commença de regenter ce cours de Philosophie que la 2. année de sa Licence.*

„ des Champs qu'il se retira l'an 1644. où ses neveux „ Mr. le Maitre l'Avocat, & un de ses freres qui étoit „ d'épée s'étoient retirez il y avoit 5. ou 6. ans, lors „ qu'il n'y avoit point encore de Religieuses. Car ce „ ne fut qu'en 1648. que la Maison de Paris obtint de „ Mr. l'Archevêque d'envoyer une partie des Religieu- „ ses à leur Maison des Champs. „ C'est à mon lecteur à choisir entre l'Auteur de ce Factum & Mr. Richelet, (a) qui ne donne pour lieu de retraite à Mr. Arnauld d'Andilly que sa maison de Pompone: je me contente de mettre de front ces deux diverses autoritez, & je raporte d'autant plus agreablement ce que l'on va lire, que l'on y trouve quelques-unes de ces choses particulieres concernant la vie des grans personnages, desquelles tant de gens sont si curieux. „ Arnaud d'Andilli . . . . . servit vingt ans le Roi „ & l'Etat. On lui donna pour recompense de ses „ services huit mille livres de pension qui furent re- „ duites à six; avec cela il se retira à Pomponne, vil- „ lage à 7. ou 8. lieuës de Paris. Là s'étant detrom- „ pé des vanitez du monde, & menant une vie veri- „ tablement Chretienne, il composa plusieurs Ouvra- „ ges. Ses *lettres, le poeme* (b) *sur la vie de* JESUS- „ CHRIST; . . . . *Joseph de l'histoire des Juifs*; *les* „ *Oeuvres de Sainte Therese*; *& celles de Davila*; sont „ les fruits de sa solitude. . . . La meilleure de ses „ traductions est celle de Joseph (c). Un jour que „ Richelet l'alla voir à Pompone, qu'il n'y avoit pas „ long tems qu'elle étoit publiée, la conversation, en „ suite de quelques discours, tomba sur la maniere „ dont les Auteurs travailloient. Comme il savoit „ que Richelet conoissoit particulierement le celebre „ d'Ablancourt, il lui demanda combien de fois cet „ excellent homme retouchoit chaque Ouvrage qu'il „ donnoit au public: six fois, repondit Richelet; & „ moi, lui repliqua Monsieur Arnaud, j'ai refait dix „ fois l'Histoire de Joseph, j'en ai châtié le stile avec „ soin, & l'ai beaucoup plus coupé que celui de mes „ autres œuvres. Arnaud d'Andilli . . . dans sa re- „ traite, après 7. ou 8. heures d'étude chaque jour, „ se divertissoit à prendre les plaisirs de la campagne, „ & sur tout à cultiver ses arbres. Il lui venoit de si „ beau fruit qu'il en envoyoit tous les ans à la Reine „ Anne d'Autriche; & cette Princesse les trouvoit si à „ son goût, que dans le tems elle demandoit qu'on „ lui en servit. „ Cette aplication au jardinage, & à *philosopher profondement sur la nature des arbres* est attestée par Mr. Perrault dans ses Hommes illustres à la pag. 143. de l'édition de Hollande.

(D) *La reflexion de Balzac sur cette perte.*] Ce qu'il écrivit là-dessus fait beaucoup d'honneur à nôtre Robert Arnauld & à sa famille. (e) „ La nouvelle de la „ mort de Madame d'Andilly m'a touché sensiblement. „ Je prens part à tous les bons & mauvais succés d'u- „ ne famille qui doit estre chere à la France, & qui „ est née pour la gloire du nom François. Mais je „ plains particulierement nostre Amy, qui n'ayant „ jamais eu de passion défendue, perd en sa femme „ toutes ses maistresses, & tous ses plaisirs. Il est, „ neantmoins, si sçavant en la Doctrine Chrestienne, „ & a tant de Sçavans de sa race à l'entour de luy, „ qu'il n'a pas besoin de la Philosophie Stoïque, ni „ d'aucun autre secours estranger, pour se defendre „ contre les attaques de la Fortune. Tout raisonne, „ tout presche, tout persuade en cette Maison, & un „ Arnaud vaut une douzaine d'Epictetes. „

(A) *Fils d'Antoine Arnauld l'Avocat.*] Cette filiation est sans doute l'origine de la grande haine des Jesuites pour Mr. Arnauld, & de Mr. Arnauld pour les Jesuites. L'Auteur de la (f) *question curieuse* ne m'en desavoura pas tout-à-fait, puis qu'il parle ainsi: (g) *Mr. Arnauld vint au monde le 6. de Fevrier l'an 1612. & eut pour pere Mr. Antoine Arnauld si celebre dans le barreau, & connu dans l'histoire des Jesuites par le fameux plaidoyer qu'il fit contr'eux pour l'Université de Paris en 1594. . . . Par la raison que je viens de dire Mr. Arnauld nâquit avec un second peché originel que nul sacrement ne peut effacer, & le crime du plaidoyer ayant rendu le Pere Calviniste* (h) *& Ministre de l'Antechrist dans l'esprit des Jesuites, quoi que toujours bon Catholique & bon Chretien par tout ailleurs, le fils ne pouvoit manquer de naitre à leur égard enfant de colere, & d'être heretique & pis encore avant que d'être Chretien.* L'un des Protestans qui ont écrit contre l'Histoire du Calvinisme de Mr Maimbourg, a cru que la haine de Mr. Arnauld pour les Jesuites étoit une haine d'education. Voici ses (i) paroles: *Je l'ai* (k) *autrefois comparé à Annibal trop opiniatrément persecuté par les Romains: je ne sai si je ne pourrois pas le comparer au même Annibal promettant à son pere dès ses plus tendres années, qu'aussi-tôt qu'il seroit en âge de porter les armes, il feroit la guerre à ces mortels ennemis de sa patrie. On sait que Mr. Arnauld est fils de ce celebre Antoine Arnauld Avocat au Parlement de Paris, qui plaida si éloquemment pour l'Université contre les Jesuites l'an 1594. & qui n'oublia rien pour persuader aux Juges, qu'il ne faloit point les soufrir dans le Royaume. Cette action le rendit odieux à toute la Societé, autant ou plus que la Societé ne lui étoit odieuse. Il est fort apparent qu'il inspira à ses fils les sentimens qu'il avoit pour les Jesuites, au moins est-il bien certain qu'en cela ils n'ont point degeneré de la vertu de leur pere.*

(AΔ) *Il temoigna d'une maniere fort remarquable sa bonne foi, sa docilité, son humilité.*] (l) „ A la fin du „ cours de Philosophie qu'il regenta au College du „ Mans dans l'Université de Paris, il fit soutenir des „ Theses à plusieurs de ses Ecoliers: entre lesquels „ estoient le Sr. Barbey, depuis celebre Professeur de „ Philosophie dans la même Université, & M. Wallon de Beaupuis Ecclesiastique de Beauvais d'une „ grande pieté qui vit encore, & qui a laissé ce fait „ par écrit. Ce dernier soutenant ses Theses le 25. „ Juillet 1641. M. de la Barde savant Prestre de l'O- „ ratoire, alors Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Pa- „ ris, y disputa, & poussa si vigoureusement son ar- „ gument, que le Professeur fut obligé de venir au „ secours de l'Ecolier. Mais il fut luy-même si vive- „ ment pressé par l'illustre Disputant, qu'il vit bien „ qu'il n'y avoit pas de bonne réponse à luy donner. „ Il

(a) *Voiez le jugement qu'il fait de Mr. Arnauld d'Andilly à la tête du Recueil de lettres qu'il a publié, pag. 10. édit. d'Amsterd. 1694.*

(b) *Cela est contraire à ce qui a été dit ci-dessus dans la remarque A.*

(c) *Les Critiques y trouvent beaucoup de fautes. Voiez les sentimens de quelques Theologiens de Hollande. J'ai ouï dire que Mr. le Moyne fut prié par les amis de Mr. d'Andilly de marquer les endroits où il croiroit que le Traducteur se seroit trompé, & qu'il s'en excusa crainte d'en marquer trop.* (e) *Balzac lettre 19. du 2. livre à Chapelain datée du 14. d'Août 1637. p. m. 82.*

(f) *Voiez à la marge du texte de cet article page 366. quel livre c'est.*

(g) *Pag. 12.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 362. col. 1.*

(i) *Nouvelles lettres pag. 125.*

(k) *C'est dans la 5. lettre de la Critique generale;* Quand je me figure ce grand homme reduit à la dure necessité de se cacher, je songe au fameux Annibal & aux dernieres paroles que les injustes persecutions des Romains lui arracherent, *Liberemus diuturna cura populum Romanum, quando mortem senis expectare longum censent, &c.* T. Live l. 39.

(l) *Hist. abregée de Mr. Arnauld pag.* [illegible]

de 1641. & il celebra sa premiere Messe *le jour de la Toussaints de la même année après une retraitte de quarante jours. . . . . . Il avoit commencé sa Licence sans avoir eu dessein d'être de la maison de Sorbonne. . . . . . Il s'estoit contenté de jouir des droits * de l'hospitalité qui lui donnoit la liberté de loger dans la maison*, mais les principaux Docteurs l'aiant fort pressé *de penser serieusement à y entrer*, & lui aiant promis que pourveu qu'il regentât un cours de Philosophie, on ne prendroit point garde à la circonstance du tems, il entreprit cette afaire sans s'arrêter à l'obstacle qui se presentoit, *c'est qu'estant en sa Licence, le tems dans lequel les Statuts prescrivent que soit fait le cours de Philosophie étoit passé. . . . . Les deux années de ce penible travail estant achevées, il supplia la maison de l'admettre à la preuve de son cours, & de deliberer sur l'honneur qu'il lui demandoit d'être reçu dans cet illustre Corps.* Mr. l'Escot trouva là une occasion de se venger. *Il n'avoit point † apris au Cardinal de Richelieu son penitent à pardonner, & il avoit apris de son penitent à ne pardonner pas.* Il empêcha (*AΔΔ*) que Mr. Arnauld ne fut admis à la Societé de Sorbonne. Il n'eut pas le même credit après la mort du Cardinal: mais s'il fût contraint de voir entrer ce jeune Docteur dans cette Societé l'an 1643. il n'oublia pas de travailler à l'en exclure dès que l'occasion lui en fut offerte. Le livre de la frequente Communion publié par Mr. Arnauld l'an 1643. deplut extrêmement aux Jesuïtes. Ils le refuterent & dans leurs Sermons, & dans des Ouvrages imprimez, comme rempli d'une très-pernicieuse doctrine. Les disputes sur la Grace qui s'échaufferent en ce tems-là dans l'Université de Paris, ne servirent qu'à fomenter l'animosité reciproque des Jesuïtes & de Mr. Arnauld. Ce Docteur soutint le parti de Jansenius par des Ecrits d'une grande force, soit en refutant les trois Sermons de Mr. Habert, & l'apologie que le Predicateur en fit, soit en refutant ‡ Mr. le Moine Professeur de Sorbonne, & quelques autres. On ne trouva lieu de le censurer juridiquement, que lors qu'il eut publié deux lettres sur (*B*) une avanture du Duc de Liancour grand ami de Port-Roial. On trouva dans la seconde de ces lettres deux propositions, que la Faculté de Theologie condamna l'an 1656. Mr. Arnauld fut en même tems declaré exclus de la Faculté. Il y eut bien des (C) irregularitez dans

* *Il y avoit été admis le 31. d'Octobre 1636.* Præf. Causæ Arnald. p. xxvi.

† *Il fut Confesseur du Cardinal de Richelieu, & puis Evêque de Chartres.*

‡ *Cette refutation a pour titre*, Apologie pour les Saints Peres de l'Eglise defenseurs de la grace de Jesus-Christ.

„ Il ne luy auroit pas esté difficile de se tirer d'affaire „ par une distinction telle quelle, comme font souvent les Professeurs. Mais cela ne s'accommodoit „ pas avec sa sincerité & son amour pour la verité. „ Il lui dit donc publiquement & sans façon qu'il „ croyoit qu'il avoit raison, que son sentiment luy „ paroissoit le plus veritable, & qu'il le suivroit „ luy-mesme à l'avenir. Il n'y manqua pas; car environ trois ans aprés son mesme disciple ayant à „ soutenir en Sorbonne sa Tentative pour le Baccalaureat, il pria M. Arnauld de luy composer „ ses Theses. Il le fit, & y mit l'opinion contraire à celle de ses Theses de Philosophie.„ Il manque dans ce narré une partie essentielle: on n'y dit point quelle est l'opinion que Mr. Arnauld avoit soutenuë, & dont il conut la fausseté par les fortes objections de l'oposant. Supleons cela, & disons que la these que Mr. de la Barde attaqua étoit celle-ci: (*a*) *ens synonymè convenit Deo & creaturæ.* L'Auteur du narré juge bien des choses quand il dit (*b*) que cette action de Mr. Arnauld étoit grande devant Dieu, & rare devant les hommes, & que *ce qui vient d'une grande droiture de cœur, d'un amour constant & uniforme de la verité, d'une grandeur d'ame qui est au dessus du desir de vaincre, & de la crainte d'affoiblir sa reputation . . . est toujours grand*; mais il me semble qu'il traite avec un peu trop de mepris les solutions que l'on peut donner aux argumens de ceux qui soutiennent que l'idée de l'être ne convient pas univoquement à Dieu, & aux creatures. J'ai autrefois examiné cette dispute qui est fort celebre dans les Ecoles, & il me parut que ceux qui nient l'univocation de l'être, (*c*) ont pour eux la foule, le grand nombre, mais non pas les plus solides raisons; c'est pourquoi je choisis le sentiment qu'ils combatent. Je l'ai soutenu souvent dans des disputes publiques, & n'ai jamais éprouvé qu'on me proposât aucune objection embarrassante. Ce n'est pas que l'on ne sautât d'abord à l'objection que Dieu est l'être par excellence, l'être necessaire, infini, souverainement parfait, au lieu que celui des creatures n'est que precaire. Je ne trouvois aucune force dans cette objection, car les elemens de la doctrine des Universaux nous instruisent, que les idées du genre se separent entierement des proprietez specifiques par la precision de nôtre esprit. Mais si j'avois sçu que Mr. Arnauld aiant soutenu cette opinion avoit été determiné par le choc de la dispute à y renoncer, j'aurois soupçonné qu'il y avoit là certaines dificultez que je n'avois rencontrées dans aucun des Scholastiques Espagnols que j'avois examinez. Souvenons-nous qu'on remarque qu'il ne fut point necessité à changer de sentiment. Cela porte à croire qu'il ne trouva point insoutenable son premier dogme, mais seulement que l'analogie de l'être lui parut une meilleure doctrine que l'univocation. (*d*) *Erudito discipulo sub validissimorum argumentorum mole fatiscente, (e) suppetias venit Magister, denique constictatus, non cedendi necessitate coactus, sed veritate & veritatis amore victus, victum se ultrò professus est, & à sententia sua discessurum publicè spopondit. Promissis stetit &c.*

(*a*) *Præfat.* Causæ [illegible] *nalain.* p. xviii.

(*b*) *Hist. Abregée pag.* 47.

(*c*) Sed illos defendit numerus junctæque umbone phalanges. *Juven. Sat.* 2. v. 45.

(*d*) *Præf. Causa Arnald. pag.* xix.

(*e*) *Notez qu'en France ceux qui president à une dispute ne prenent la parole que lors que leur Ecolier est à bout. En d'autres païs ils parlent presque toujours, & à peine lui donnent-ils le loisir de repeter l'argument.*

(*AΔΔ*) Mr. l'Escot *empêcha que Mr. Arnauld ne fût admis à la Societé de Sorbonne.*] (*f*) Il n'y eut que deux Docteurs qui ne furent pas favorables à la requête de Mr. Arnauld. *Ils alleguoient contre le sentiment des autres la loy & la coutume, qui vouloient que le cours eut esté fait avant la Licence: & sur ce different, qui devoit estre decidé à la pluralité des voix, ils furent d'avis qu'il en falloit rendre juge le Cardinal de Richelieu Proviseur de Sorbonne: ce qui estoit contre les loix & contre la liberté de la maison; mais ç'eut esté un crime alors de refuser un tel juge. On luy deputa donc M. Hardreviliers Archevesque de Bourges & M. Habert Theologal de l'Eglise de Paris . . . . . . (g) Le Cardinal ne jugea pas à propos que la Compagnie fit rien contre ses loix & ses coûtumes. Mais c'estoit moins le zele de l'ordre & du reglement qui le faisoit agir & parler ainsi, que la conoissance qu'il avoit de l'estroitte union qui estoit entre M. Arnauld & M. de St. Cyran, le depit de ce Ministre de ce que M. Arnauld n'avoit point recherché sa protection durant sa Licence, & enfin le credit qu'avoit M. l'Escot sur l'esprit du Cardinal son penitent. Car ce Docteur estoit l'un des deux opposans, & avoit pris, comme j'ay remarqué, un grand eloignement de M. Arnauld par un esprit de jalousie & de vangeance. Il estoit assurément plus glorieux à M. Arnauld d'estre exclus de la Societé de cette maniere, que d'y estre reçu comme la pluspart des autres. Il y fut neanmoins reçu aprés la mort du Cardinal, la Sorbonne ayant recouvré alors sa liberté, aussi bien que beaucoup d'autres.* Mr. l'Escot „ (*h*) s'en dedommagea dans la suite en le „ faisant exclure, & de la Maison de Sorbonne & „ de la Faculté par la censure de 1656. dont il fut „ le promoteur avec Mr. le Moine successeur de sa „ Chaire & de ses sentimens.„

(*B*) *Sur une avanture du Duc de Liancour.*] Ce Duc faisoit élever sa petite-fille à Port-Roial, & avoit chez lui Mr. l'Abbé de Bourzey. Il se presenta en 1655. pour la confession à un Prêtre de St. Sulpice sa paroisse, qui *lui declara qu'il ne lui pourroit donner l'absolution, à moins qu'il ne lui promît de rompre tout commerce avec ces Messieurs, de retirer sa petite fille de Port-Royal, & de congedier de chez lui cet Abbé. . . . Cette affaire ayant fait grand bruit dans Paris & par toute la France, Mr. Arnauld fut prié de faire imprimer une lettre pour la justification de ce Seigneur. . . . Un grand nombre d'Ecrits ayant été publiez contre cette lettre, Mr. Arnauld se crut obligé de refuter les faussetez & les calomnies dont ils étoient remplis, en faisant imprimer une seconde lettre qui repond à neuf de ces Ecrits (i).*

(C) *Bien des irregularitez dans les procedures.*] „ On „ (*k*) nomma pour Commissaires (à Mr. Arnauld) ses „ plus declarez ennemis, contre qui il avoit écrit sur „ ces

(*f*) *Hist. Abregée de Mr. Arnauld pag.* 50.

(*g*) *Ibid. pag.* 51. 52.

(*h*) *Ibid. pag.* 33.

(*i*) *Question curieuse, pag.* 58. & 59.

(*k*) *Ib. pag.* 69. & 70.

dans les procedures. Il y avoit dejà plusieurs années qu'il ne se montroit point; car depuis qu'à l'occasion des troubles de la frequente Communion il se vit cité à Rome, & que ce ne fut qu'à force de remontrances que l'on fit revoquer à la Reine mere les ordres qu'elle lui avoit donnez de partir incessamment, *il demeura ou caché en divers lieux*, *ou comme solitaire à Port-Royal des Champs*. Cette vie de retraite dura près de 25. années, jusques à la paix du Jansenisme concluë l'an 1668. Mr. Arnauld fut compris dans cette paix, il alla faire la reverence au Roi & au Nonce, & parut autant qu'il voulut en public; jusques à ce qu'en 1679. il se retira volontairement hors du Roiaume, parce qu'il sut que ses ennemis le rendoient suspect au Roi *. On ne doute point qu'il n'ait vêcu depuis ce tems-là dans le Païs-Bas, mais il ne s'est jamais fait conoître qu'à un petit nombre d'amis affidez. On l'inquieta (*D*) à Liege l'an 1690. La reflexion qui a été faite sur cette entreprise est digne † de l'attention de ceux qui gouvernent. Il a continué ses exploits de plume contre les Jesuites avec une grande force jusques à sa mort. Il continua aussi pendant quelque tems à écrire contre ceux de la Religion; mais un Ministre le plus exposé à ses attaques, emploia en 168:. un stratagême qui fit cesser ses irruptions sur le parti Protestant. Je parle de l'Auteur de l'ESPRIT (*E*) DE MR. ARNAULD. Nous pourrions donner une longue liste des

* *Tiré ou d'un livre imprimé l'an 1690. sous le titre de* Question curieuse si Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne est heretique, *ou d'un livre qui est une 2. édition de celui-là bien augmentée, & publié l'an 1695. sous le titre de* Histoire Abregée de la vie & des Ouvrages de Mr. Arnauld. *Voiez aussi la Preface du* Causa Arnaldina.

† *Voiez l'article* BOSSU.

REFLEXION sur ce que Mr. Arnauld a été traité de *un certain Arnold*.

„ ces matieres, & qui étoient connus de tout le monde pour les plus ardens à sa perte. Et tout ce qu'il „ put faire representer sur cela ne lui servit de rien. „ Tous les Docteurs de la Communauté de Saint Sul„ pice, contre qui la lettre de Mr. Arnauld étoit écri„ te, eurent la dureté & l'injustice de demeurer ses „ juges nonobstant sa recusation, au lieu qu'il ne leur „ faloit qu'un peu d'honneur pour les porter à se re„ cuser eux-mêmes, comme font les honnêtes gens „ dans les tribunaux mêmes laïques (*a*)... On verra plusieurs autres *irregularitez*, *innovations*, *contraventions à l'ordre toûjours observé en ces rencontres*, *& violemens même de l'équité naturelle*, si on lit l'Acte (*b*) de protestation que Mr. Arnauld fit signifier à la Faculte.

L'OUVRAGE qui a été publié à Liege l'an 1699. sous le titre de *Causa Arnaldina*, peut servir d'instruction complete touchant cette procedure des Theologiens de Paris, & touchant le fond du dogme qu'ils censurerent. On a recueilli dans cet Ouvrage plusieurs écrits que Mr. Arnauld, & ses partisans firent imprimer en ce tems-là pour soutenir la justice de sa cause.

(*D*) *On l'inquieta à Liege l'an* 1690.] Six Superieurs s'assemblerent pour exploiter canoniquement contre lui. Ce furent le Gardien des Recollects, le Gardien des Cordeliers, le Sous-Prieur Vicaire des Augustins, le Recteur des Jesuites, le Vicaire des Carmes Dechaussez, & le Prieur des Jacobins. Ils l'apellerent *un certain Arnold*; mais, ne leur en deplaise, cela ne fait point d'honneur à leurs Communautez; il y a là ou une ignorance impardonnable à des gens de lettres, ou une affectation d'airs dedaigneux, qui ne sied pas bien à des personnes consacrées au service divin, & qui decretent pour la foi. Il n'y a point d'homme de lettres qui puisse dire, sans s'exposer a la risée des Savans, un certain Scaliger, un certain Sirmond, un certain Petau, un certain Saumaise, un certain Grotius, un certain Seldenus, & (s'il s'agit du Docteur de Sorbonne) un certain Arnauld. Les disputes où ce dernier s'est vu engagé ont fait tant de bruit, & sont remarquables par tant de grans exploits de part & d'autre, que tout homme d'etude qui se verroit soupçonné de les ignorer, auroit sujet d'opposer à ces soupçons injurieux ces quatre vers de Virgile:

Quis (c) genus Æneadum, quis Trojæ nesciat urbem,
Virtutesque, virosque, aut tanti incendia belli?
Non obtusa adeo gestamus pectora Pœni,
Nec tam aversus equos Tyria sol jungit ab urbe.

Quoi qu'il en soit, je ne saurois m'empêcher de mettre ici le decret (*d*) des six Reguliers de Liege; la latinité en est si exquise, qu'elle pourra delasser un peu mon lecteur. *Nos infra scripti Superiores Conventuales Regularium in Civitate Leodiensi, certiorati de Conventiculis, quæ habentur apud* CERTUM ARNOLDUM *doctrinam suspectam spargentem, censemus D. Vicarium charitative certiorandum, ut similia Conventicula dissipare, & prohibere non dedignetur etiam cum dicto Arnoldo conversationes. Datum in Conventu Minorum hac 25. Augusti 1690. Ad quem effectum commisimus R. P. M. Ludovicum Lawet Priorem Dominicanorum, ad nomine nostro accedendum D. Vicarium, & exponendam intentionem nostram.* L'Auteur de la Question curieuse dit bien (*e*) que le P. d'Iferin s'étoit vanté *d'avoir ou commission ou permission de son Altesse* l'Evêque de Liege *de faire arrêter Mr. Arnauld, par tout où il le trouveroit dans le Diocese*, mais il traite (*f*) cela d'une insigne fausseté.

(*a*) *Ce terme fera rire bien des gens, qui ne croient pas que les tribunaux civils puissent être comparez aux Ecclesiastiques que comme le bon au moins bon.*

(*b*) *Il est à la page 71. de la Question curieuse. Voiez dans les Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Juin 1686. art. 3. ce que Mr. de Launoi jugeoit de cette censure Sorbonique.* (*c*) *Æneid. lib. 1. v. 569.* (*d*) *Il est raporté dans la page 228. de la Question curieuse.* (*e*) *Pag.* 198. (*f*) *Pag.* 200.

(*E*) *De l'*ESPRIT DE MR. ARNAULD.] Il y auroit cent choses à raporter touchant cet Ouvrage, mais comme on aura aparemment d'autres occasions d'en parler, on se bornera ici à un petit nombre d'observations. L'Auteur de ce livre avoit publié un Ecrit qui eut beaucoup de succès. Ceux qui eurent soin de l'impression à la Haie l'intitulerent: *La Politique du Clergé de France*. Ce sont des Dialogues où il y a beaucoup d'agremens & de politesse, mais peu de solidité de raisonnemens, & très-peu de circonspection dans le debit de plusieurs faits notoirement faux. Monsieur Arnauld refuta (*g*) ce livre avec un peu trop de hauteur, & d'une maniere d'autant plus desobligeante, qu'il convaincoit manifestement son adversaire d'avoir très-mal raisonné, & d'avoir avancé plusieurs faussetez. Il entama un autre (*h*) Ouvrage du même Auteur; il fit paroître qu'il avoit envie de repliquer à l'Apologie de la Morale des Reformez au sujet de l'inamissibilité de la Grace, en un mot l'Auteur de la Politique du Clergé previt très-bien qu'il alloit avoir en la personne de Mr. Arnauld un adversaire qui ne lui laisseroit aucun repos, & qui ne lui passeroit aucune contradiction, aucun faux raisonnement, ni aucune fausseté de fait. Cela n'accommodoit nullement un homme qui vouloit publier beaucoup de livres, & qui ne se donnoit gueres la peine de revoir ce qu'il avoit une fois écrit. Il s'abandonnoit à son feu, & à son imagination, & c'étoit une source inepuisable de fausse Logique, & de contradictions grossieres. Il chercha donc les moiens de n'avoir plus Mr. Arnauld à ses trousses, & rien ne lui parut plus propre pour cela que de l'attaquer personnellement, je veux dire que de lui imputer toutes sortes de mauvaises qualitez personnelles. Il executa ce dessein avec tout l'emportement imaginable, & se trouvant en train de medire il n'épargna quoi que ce soit; il se jetta à travers champs à droite & à gauche, pour trouver plus d'occasions de satiriser, & l'on peut dire de lui sur le chapitre de la medisance ce que l'on disoit de Voiture sur le chapitre de l'amour; il l'a étendue *depuis le sceptre jusqu'à la houlette, depuis la couronne jusques à la cale*. Mr. Arnauld ne trouvant pas à-propos de se commettre avec un homme qui se servoit de telles armes, prit le parti de se taire absolument par raport aux Reformez, & ainsi ce que toute la Societé des Jesuites n'avoit su imaginer, un seul Ministre l'imagina & l'executa heureusement; je parle du secret de faire taire ce Docteur. Ce n'est pas le seul avantage que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ait retiré de cette satire; il imprima une telle crainte à cent Auteurs qui auroient voulu l'attaquer, & à une infinité d'autres personnes à qui il auroit pu se rendre desagreable, qu'ils n'ont osé s'attirer son indignation. Cela ne doit pas tant surprendre; car enfin il y a peu de familles à qui l'on ne puisse reprocher (*i*) quelque avanture, ou qui n'ait des ennemis assez malicieux pour l'attaquer par quelque bon conte, lors qu'on sait à qui s'adresser pour le faire mettre sous la presse impunément. L'Esprit de Mr. Arnauld sembloit promettre l'impression à toutes les historiettes scandaleuses qu'on envervoit par la poste; soit qu'elles regardassent un simple particulier comme le Prêtre Soulier, soit qu'elles regardassent un Secretaire d'Etat comme feu Mr. Colbert.

JE SAI qu'un jeune Jansenisté considerant l'effet de cette satire, comparoit Mr. Arnauld à l'ancienne ville de Troie, dont les plus braves guerriers, ni mille vaisseaux ne purent venir à bout, (*k*) & qui succomba par les ruses d'un transfuge & par un cheval de bois. Il est vrai, ajoûtoit-il, que cette comparaison cloche, car l'Esprit de Mr. Arnauld n'est point sema-

(*g*) *Dans l'Apologie pour les Catholiques imprimée en 1682.*

(*h*) *Intitulé*, Preservatif contre le changement de Religion.

(*i*) *Les Espagnols ont ce proverbe*, no ay generacion do no aya puta ô ladron.

(*k*) Talibus insidiis perjurique arte Sinonis Credita res, captique doli... Quos neque Tydides nec Larissæus Achilles, Non anni domuere decem, non mille carinæ. *Virgil. Æn. lib. 2. v. 195.*

des faussetez de fait qui regardent ce Docteur, mais nous nous contenterons d'en raporter quelques-unes. On l'a fait naître Huguenot *: on l'a mis de (F) l'assemblée de Bourg-Fontaine: on l'a fait aller (G) au Sabat: on l'a envoié commander (H) les troupes Vaudoises: on lui a donné la charge (I) d'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu: on a dit qu'il avoit été

* *Voiez la remarque C de l'article d'Antoine Arnauld l'Avocat.*

semblable au cheval de bois, où l'on enferma (a) les principaux Capitaines de l'armée; il ressemble à ces vaisseaux qui par le conseil d'Annibal furent pourvus de pots de terre remplis de serpens. Voiez Cornelius Nepos dans la vie de ce Capitaine Carthaginois.

(F) *On l'a mis de l'assemblée de Bourg-Fontaine.*] L'abus de Du Pleix à l'egard du pere n'est rien en comparaison de la fausseté que Mr. Filleau, Avocat du Roi au Presidial de Poitiers, publia touchant le fils en l'année 1654. car il y a nul lieu de douter, qu'il n'ait mis Mr. Arnauld au nombre des sept Docteurs de l'assemblée de (b) Bourg-Fontaine. Voici ce que c'est en peu de mots. Mr. Filleau publiant en 1654. une Relation juridique de ce qui s'étoit passé à Poitiers, au sujet de la nouvelle doctrine de Jansenius, exposa qu'un Ecclesiastique lui avoit dit, que dans une Conference que sept personnes eurent à Bourg-Fontaine l'an 1621. il fut deliberé des moiens d'aneantir le Christianisme; que cet Ecclesiastique étoit l'un des sept personnages; qu'il avoit rompu quelque tems après avec les six autres, dont il ne restoit qu'un en vie, & qui étoient (J. D. V. D. H.) (C. J.) (P. C.) (P. C.) (A. A.) (S. V.) Par de certaines circonstances dont ce recit est accompagné, & par le caractere de certains livres, qu'on fait entendre n'avoir été publiez qu'en execution des engagemens de Bourg-Fontaine, tout le monde a cru que les lettres du 1. nom designoient Jean du Verger de Hauranne Abbé de St. Cyran; que celles du 2. designoient Corneille Jansenius Evêque d'Ipres; que celles du 3. designoient Philippe Cospean Docteur de Sorbonne, Evêque de Nantes, & puis de Lisieux; que celles du 4. designoient Pierre Camus Evêque de Belley, que celles du 5. designoient Antoine Arnauld, dont nous parlons dans cet article; & que celles du 6. designoient Simon Vigor Conseiller au Grand Conseil. Mr. Filleau assûre, *qu'il fut resolu dans cette Assemblée d'attaquer les deux Sacremens les plus frequentez par les adultes, qui sont celui de la Penitence, & celui de l'Eucharistie; & le moyen d'y parvenir fut ouvert par l'éloignement que l'on en procureroit; non en temoignant aucun dessein de faire en sorte qu'ils fussent moins frequentez, mais en rendant la pratique si difficile, & accompagnée de circonstances si peu compatibles avec la condition des hommes de ce tems, qu'ils restassent comme inaccessibles, & que dans le non usage, fondé sur ces belles apparences, on en perdit peu à peu la foi.* Le public a cru que cela s'adressoit à Mr. Arnauld, à cause de son livre de la frequente Communion, & qu'ainsi Mr. Filleau n'entendoit que lui, par le cinquiéme de ces dangereux (c) Conspirateurs contre la Religion Chretienne, marqué (A. A.)

Comme il ne s'agit pas ici d'examiner la verité ou la fausseté de cette conspiration, je me contenterai de dire que Mr. Arnauld traita (d) cela d'un des plus grans excès de calomnie qu'on ait jamais vu, & qu'en particulier il se justifia invinciblement de l'accusation qu'on lui avoit intentée, de s'être trouvé à la conference de ces Deistes. Car il fit voir qu'étant né en 1612. il n'avoit que neuf ans lors qu'on pretendoit qu'elle s'étoit tenuë. Cette justification est si forte, que non seulement le silence du denonciateur, mais aussi l'aveu formel d'un de ses amis fit conoître qu'on n'avoit rien à y repliquer. Le Pere (e) Meynier pretendant d'ailleurs, que la Relation de Mr. Filleau touchant la Conference de Bourg-Fontaine ne contenoit rien qui ne fût très-positif, *avoüa que Monsieur Arnauld avoit donné des preuves convaincantes, qu'il n'étoit pas de cette assemblée; mais il se trompe*, ajoûta-t-il, *en ce qu'il croit que par ces A. A. on entend* Antoine Arnauld. *Je lui dis de la part de l'Auteur de la Relation juridique, que ces lettres designent un autre qui est encore en vie, & qui est trop bon ami de Mr. Arnauld pour lui être inconu.* Mr. Pascal, qui travailloit alors aux Provinciales, pressa vivement les Jesuites de nommer le delateur secret de la Conference, les six Docteurs qui y avoient assisté, & en particulier celui qui étoit designé par les lettres A. A. & qui n'étant point Mr. Arnauld, étoit trop de ses amis pour ne lui être pas conu. Mais on laissa tomber ces sommations, & ce n'est que depuis quelques années, qu'un (f) Jesuite d'Anvers fort celebre a declaré au Public, que cet ami de Mr. Arnauld étoit son propre frere Arnauld d'Andilly. On a refuté cela. Voiez la remarque B de l'article *Arnauld d'Andilli.*

(G) *On l'a fait aller au Sabat.*] Je ne sai à laquelle des deux assemblées Mr. Arnauld auroit mieux aimé se trouver, ou à celle de Bourg-Fontaine, ou à celle dont feu Mr. de Maupas Evêque d'Evreux a quelquefois parlé. *Il est certain qu'il a (g) assuré à plusieurs personnes, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti, qu'il avoit vu au Sabat Mr. Arnauld & une (h) Princesse du Sang, & que Mr. Arnauld y avoit fait une fort belle harangue aux Diables.* S'il eût falu choisir entre ces deux extremitez, & si la harangue n'eût tendu qu'à exciter les Demons à quelque sorte d'amendement de vie, je ne doute pas que ce Docteur n'eût mieux aimé avoir harangué au Sabat, qu'avoir opiné dans la Chartreuse de Bourg-Fontaine à l'abolition du Christianisme, & à la propagation du Deïsme.

Ce seroit abuser de la patience de mes Lecteurs, que de les avertir du ridicule de l'historiette que ce Prelat a racontée à plusieurs personnes; & c'est une de ces faussetez, que Mr. Arnauld ne croit pas qu'on se doive jamais donner la peine de refuter. Voici ses paroles, (i) *L'interêt de l'honneur peut être regardé en deux manieres, ou par raport à la calomnie en soi, qui d'elle même seroit atroce, ou par raport à ceux qui pouvant en être prevenus, auroient en suite tres-mechante opinion de la personne calomniée. C'est proprement ce dernier raport qui oblige à s'en defendre; car quelques énormes qu'elles fussent on les pourroit negliger, si elles étoient de telle nature, qu'il n'y eût point de personne sage qui y pût ajoûter foy. Par exemple, ce que feu Mr. de Maupas Evêque d'Evreux avoit dit autrefois, qu'il avoit apris d'un Sorcier converti que Mr. Arnauld avoit été au Sabat, & que les Diables avoient admiré la harangue qu'il y avoit faite, étoit en soi une horrible calomnie; cependant auroit-on voulu que si quelque brouillon avoit mis cela dans un libelle ce Docteur se fût amusé à le refuter, & que faute de le faire on eût droit de supposer*, que ç'auroit été l'impuissance de repondre qui l'auroit forcé à se taire, & qu'il y auroit donné les mains.

(H) *Envoié commander les troupes Vaudoises.*] La fausseté que voici n'est gueres plus vraisemblable que la precedente. Il y a (k) eu des nouvelles manuscrites qui ont assûré *positivement*, que cet Arnauld qui est à la tête des Vaudois est Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, *qu'il s'est enfin declaré, & qu'il fait merveille en Savoye à la tête des troupes du party.* Ce seroit une metamorphose bien surprenante, si à l'âge de 78. ans un Docteur de Sorbonne, qui n'a jamais fait qu'étudier, & qui a tant écrit contre les Ministres, étoit devenu lui-même un Ministre Colonel, qui eût pendu la plume au croc, pour ne se servir que du mousquet & du sabre; travaillant à faire parler des Carabins d'Arnauld, encore plus qu'un de ses oncles, fort conu des Rochelois, n'en fit parler sous le (l) regne de Louis XIII. Feu Mr. l'Evêque de Liege a *oui dire (m) à sa table que Mr. Arnauld avoit fait abjuration de la foi Catholique à Boisleduc, & qu'il s'y étoit marié.* La plupart de ceux qu'on apelle zelateurs, ne craignent rien tant que l'orthodoxie de ceux qu'ils accusent. Ils ne font pas comme Dieu *qui ne veut point la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse & qu'il vive*; ils veulent que leur accusé se pervertisse, & ils sont fâchez qu'il ne passe pas dans le parti ennemi, afin de rendre veritables leurs accusations. Ils aiment mieux qu'un autre se damne, que s'ils passoient pour des calomniateurs insignes. Voiez (n) ce qu'a dit un Auteur moderne.

(I) *La charge d'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu.*] Ceux qui ont placé Mr. Arnauld à la tête des Vaudois lui ont fait sans doute plus de plaisir, que ceux qui l'ont representé comme l'Ecuier du Goliath Mr. Jurieu. C'est ce qu'a fait Mr. l'Evêque de Malaga dans sa Plainte Catholique, en apliquant le mieux qu'il a pu à ces deux fameux Ecrivains une pensée de St. Bernard sur Pierre Abelard & (o) Arnaud de Bresse; ce qui lui donne lieu d'emploier cette conclusion: *Isti qui modo surrexerunt novus Golias, & ejus armiger*, PETRUS *scilicet*, & ARNALDUS *facili negotio exterminabuntur.* Le public a vu la lettre que Mr. Arnauld a écrite à ce Prelat, où il lui montre qu'il faut qu'on ait étrangement surpris (p) son Altesse, puis qu'on lui a fait prendre le Docteur *Arnauld pour l'Ecuyer de Jurieu le Goliath des Protestans, contre le party Catholique. Car*, poursuit-il, vôtre Altesse, *auroit-elle été capable, si elle avoit connu* cet Arnauld, *d'une aussi* grande

(a) Huc delecta virûm sortiti corpora furtim Includunt cæco lateri, penitusque cavernas Ingentes, uterumque armato milite complent. *Id. ib. v.* 18.

(b) *C'est une Chartreuse à 16. ou 17. lieuës de Paris.*

(c) *Le 4. Factum pour les parens de Jansenius, pag.* 11. *&* 12. *montre que c'est lui qu'on a designé dans la Relation juridique.*

(d) *Dans sa lettre à un Duc & Pair, en 1655. Voiez aussi la 1. partie du 4. Factum des parens de Jansenius.*

(e) *Dans le livre intitulé,* Le Port-Roial & Geneve d'intelligence contre le St. Sacrement de l'Autel. *Imprimé à Poitiers en 1656.*

(f) *Le P. Hazart dans sa Reponse au Factum pour les parens de Jansenius. Voiez l'Hist. des Ouvr. des Sav. Fevr. 1688. & la 2. partie du 4. Factum des parens de Jansenius.*

(g) *Quatrieme Factum susdit, pag.* 2.

(h) *C'est aparemment la feuë Duchesse de Longueville.*

(i) *Tome 3. de la Morale Pratique, chap.* 11. *pag.* 257.

(k) *Question curieuse, pag.* 4.

(l) *Voiez les Memoires du Sieur de Pontis.*

(m) *Troisiéme plainte de Mr. Arnauld, pag.* 8.

(n) *Critique generale de Maimbourg, pag.* 584. *de la 2. édition.*

(o) *Le P. Maimbourg s'est fort joüé sur la même équivoque d'Arnaud de Bresse, dans sa Decadence de l'Empire; & le P. Theoph. Raynaud a fait un livre intitulé,* Arnaldus de Brixia redivivus in Arnaldo de Lutetia.

(p) *On le traite ainsi, à cause qu'il étoit fils naturel de Philippe IV. Roi d'Espagne.*

été (K) bani de France; & qu'il avoit fait l'Apologie pour les Catholiques afin de récouvrer ses (L) Benefices: on lui a imputé (M) plusieurs livres qu'il n'avoit point composez:

grande faute de jugement, que de mettre du même party les deux ennemis les plus declarez, & de prendre celui qui a soutenu avec zéle la cause de l'Eglise contre ce Ministre, pour son associé & son confident dans la cruelle guerre qu'il fait à l'Eglise. Il est certain que les deux Auteurs qu'on a pris l'un pour Goliath, l'autre pour l'Ecuier de Goliath, le sont si peu, qu'il n'est pas plus faux que Mr. Arnauld ait assisté à la Conference de Bourg-Fontaine, ou au Sabat, ou à l'irruption des Vaudois, qu'il est faux qu'il soit l'Ecuier du Goliath Pierre Jurieu. Rien donc ne sauroit être non seulement plus froid, mais aussi plus eloigné de la verité, que les allusions trouvées dans le passage de St. Bernard.

C'est ce que le pretendu Goliath n'a pas moins reproché à l'Auteur de la Plainte Catholique, que le pretendu Ecuier. *Si cet Evêque avoit du bon goût,* (a) dit-il, *il n'auroit pas fait rouler ses violentes invectives sur de froides allusions des noms* d'Arnaud de Bresse & Pierre Abaillard; *voulant que* Monsr. Arnaud *soit le successeur* d'Arnaud de Bresse, *& le Ministre* Pierre Jurieu *celui de* Pierre Abaillard. *Il n'auroit pas apellé ce Ministre le Goliath ennemi de l'Eglise, & Arnaud son Ecuyer. Cet Arnaud & ce Ministre s'entendent trop mal, pour faire partie ensemble: & de plus Mr. Arnaud est bien d'âge, de taille & de force à être le Goliath plûtot que l'Ecuyer: aussi le pretend-il bien, & l'on veut bien lui en laisser l'honneur.*

Je remarquerai ici un petit defaut de memoire de Mr. Arnauld. Il (b) s'est plaint qu'après *la froide comparaison* d'Arnauld de Bresse *avec* Arnauld de Paris, *& de* Pierre Abaillard *avec* Pierre Jurieu, on fait dire à Mr. l'Evêque de Malaga, *que ce Docteur est le Goliath du party, & le Ministre, son Ecuyer.* Nous avons vu qu'on lui a fait dire tout le contraire.

(K) *Qu'il avoit été bani de France.*] Un Docteur de Sorbonne (c) Savoiard de nation, a soutenu dans ses Prejugez legitimes contre le Jansenisme, imprimez (d) à Geneve l'an 1686. que Mr. Arnauld avoit été chassé de France par ordre du Roi. C'est ce que signifient ces paroles de l'Avertissement au Lecteur; *Je n'ay pas cru pouvoir dire la verité, & ne pas blâmer la conduite de ce vieux Tartuffe,* QUE LA JUSTICE DU ROI TRES-CHRETIEN A RENDU FUGITIF *dans la Hollande.* Il est neanmoins certain qu'il s'est retiré hors du Roiaume volontairement; & l'on n'en sauroit douter après les lettres qu'il écrivit en 1679. à Mr. le Chancelier le Tellier, & à Mr. l'Archevêque de Paris, imprimées dans le 1. tome de l'Esprit de Mr. Arnauld l'an 1684. De sorte qu'il est assez étrange, que deux ans après l'Abbé de Ville ait fait paroître qu'il ignoroit une verité exposée aux yeux de tout le monde, dans une Satire qui a tant couru. Mais il est encore plus etrange qu'en l'année 1690. Mr. Arnauld ait été contraint de faire imprimer ces deux lettres, pour réfuter ceux qui (e) *publient par tout qu'il est rebelle à son Roi, & qu'il a été chassé de France comme un brouillon.* Je ne croi pas que l'Auteur de son Esprit ait debité un moindre mensonge que celui-là, en soutenant *qu'il* (f) *a été chassé de Flandres: Bien que ce bonhomme,* poursuit-il, *croye que ses avantures sont fort enserrées, on n'a pas laissé d'aprendre de bonne part, qu'il avoit été chassé des Pais-Bas par ordre du Gouverneur.* Le terme de *chasser* dont l'Auteur de la Critique generale du Calvinisme s'est servi est un peu équivoque. *Ils ont fait accroire,* dit-il (g), *que la maison* de Mr. Arnauld *étoit un Rendé-vous de Mecontens, qu'on y tenoit des conferences pleines de cabale & de faction, qu'on y preparoit des memoires pour la Cour de Rome, en un mot ils ont obtenu tout ce qu'il faloit pour le* CHASSER *avec le reste de la troupe.* Cela ne veut dire sinon qu'ils obtinrent qu'on donnât certains ordres à Mr. Arnauld, qui furent cause qu'il se choisit une retraite dans les païs étrangers.

(L) *Afin de recouvrer ses Benefices.*] Mr. Jurieu s'est fort abusé, lors qu'il a dit que Mr. Arnauld avoit fait l'Apologie pour les Catholiques dans la vuë d'obtenir son rapel en France, afin d'y (h) *jouir paisiblement de son bien, & de ses Benefices;* & que la crainte qu'on *ne fit confisquer ses Benefices* l'a engagé dans quelques demarches. On ne pourroit gueres mieux convaincre cela de faux par une demonstration geometrique, que par la declaration que Mr. Arnauld a faite publiquement, qu'il n'a aucun Benefice; car il n'entrera jamais dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, qu'un Docteur aussi jaloux de sa reputation que celui-là, & qui ne peut s'attendre à aucun moien d'eviter la plus mortifiante de toutes les confusions, en cas qu'il nie faussement qu'il ait quelque Benefice, en ait quelcun, s'il se trouve qu'il le nie dans un Ecrit imprimé. Il ne faut donc que jetter les yeux sur ces paroles de Mr. Arnauld, pour être demonstrativement convaincu du mensonge de son adversaire. *La maniere seditieuse,* (i) dit-il, *dont ils avoient osé parler des affaires de ce pais-là, a obligé l'Ambassadeur de sa Majesté Britannique, d'obtenir de Messieurs les Etats la condamnation du plus emporté de leurs libelles, auquel il leur a plu de donner pour titre* l'Esprit de Mr. Arnauld, *quoi que je sois peut-être le moins mal traitté d'un grand nombre de personnes, qu'ils y dechirent sans aucun raport à moi, que ridicule ou imaginaire; n'ayant presque rien autre chose à me reprocher que des intentions cachées, fondées souvent sur des faussetez manifestes: comme lors qu'ils disent, que ce n'a été par aucune vuë de Religion, que j'ai fait l'Apologie pour les Catholiques, mais par une vuë d'interêt, pour ne pas perdre mes Benefices,* MOI QUE TOUT LE MONDE SAIT QUI N'EN AI AUCUN. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre datée du 20. d'Octobre 1684. Il ne parle pas moins affirmativement dans un (k) Ouvrage imprimé en 1689. *Pour le livre faussement intitule* l'Esprit de Mr. Arnauld, *il n'a (l) jamais eu aucune pensée d'y repondre; car lui ayant été envoyé quelque tems après qu'il parut, en ouvrant l'un & l'autre tome en divers endroits, il tomba sur des choses qui lui firent assez conoitre le genie de ce Ministre, comme est cette folle calomnie,* qu'on laissoit lire à Port-Roial les livres des Sociniens à des (m) enfans de qualité de 12. ou 13. ans, à qui on enseignoit les lettres humaines. *Et une autre non moins ridicule, quoi que moins atroce, que Mr. Arnauld* QUI N'A AUCUN BENEFICE, ET QUI N'EN A JAMAIS RECHERCHÉ, *a écrit l'Apologie des Catholiques pour conserver ses Benefices. Il conclut de là, qu'un calomniateur si outré & si deraisonnable, étant indigne de creance ne meritoit aucune reponse, & il n'a depuis rien lu de ce livre, avant que votre* Defense *eût paru. Voila ce que je sai d'original.* Il est donc arrivé à l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld, ce que les Latins exprimoient par le proverbe, *Cantherius in porta:* il a bronché dès le premier pas.

NOTEZ que Mr. Arnauld avoit un Canonicat (n) dans l'Eglise Cathedrale de Verdun lors qu'il commença sa Licence l'an 1638. mais il quitta ce Benefice un peu avant que de recevoir le degré du Diaconat l'an 1641. (o)

(M) *On lui a imputé plusieurs livres.*] Nous diviserons cette remarque en 4. Sections.

PERPETUITÉ de la foi. Dispute entre Mrs. Arnauld & Claude.

I. Sans avoir égard à l'ordre du tems, je donnerai pour la premiere fausseté en matiere d'attributions de livres celle qui regarde *la Perpetuité de la foi.* Car cet Ouvrage a donné lieu à l'une des plus celebres disputes, qui se soit jamais excitée entre les Catholiques Romains & les Protestans. Mr. Claude, qui a été le Tenant de ceux-ci, en a remporté la plus belle reputation que jamais Ministre se soit aquise: & Mr. Arnauld, qui a été le principal Tenant de ceux-là, n'a jamais peut-être emploié avec plus d'aplication qu'alors toutes les forces de son esprit. On a vu de part & d'autre dans le cours de cette fameuse contestation, tout ce que le genie, l'éloquence, la lecture, la Logique peuvent fournir de plus brillant, & de plus fort; chaque parti pretend avoir remporté la victoire; sans que les peines incroiables que le Port-Roial s'est données, pour faire venir à grans frais un grand nombre d'attestations du Levant, aient presque de rien servi, contre la persuasion où étoient les Reformez touchant la foi des Chretiens de ce pais-là par raport à l'Eucharistie. L'ignorance qui regne parmi ces Chretiens, le decri de la nation Greque de tems immemorial sur le chapitre de la bonne foi, la (p) venalité de signature dont on les croit capables &c. énervent à l'égard des Protestans les attestations que le Port-Roial a produites. Mais cela n'empêche pas, que cette dispute ne puisse être regardée (mettant à part les prejugez de parti) comme une des plus memorables & des plus glorieuses occupations de Mr. Arnauld. C'est donc avec raison que j'ai commencé cette remarque, par le premier exploit de ce grand combat.

Je voudrois que l'Auteur (q) qui nous a donné un bon Abregé de la vie de Mr. Claude, eût marqué avec la derniere precision l'epoque de cette guerre, puis que Mr. Claude n'avoit mis aucune date à la preface de son premier livre. Ce defaut de date peut tromper beaucoup de gens, car, par exemple, j'ai la premiere Reponse de Mr. Claude, imprimée à Paris chez Etienne Lucas en 1672. Le titre n'aprend

(a) *Religion des Jesuites, pag. 59.*

(b) *A la fin du 3. tome de la Morale pratique, pag. 773.*

(c) *Il s'apelle l'Abbé de Ville. Voiez les Nouv. de la Rep. des Lettres Juillet 1686. art. 8.*

(d) *Il ne faut pas s'arrêter au titre, qui porte* à Cologne chez Abraham du Bois.

(e) *Quest. curieuse, pag. 212.*

(f) *Tome 1. pag. 38.*

(g) *Lettre 5.*

(h) *Esprit de Mr. Arnaud tome 1. pag. 34. 36. 44.*

(i) *Seconde addit. à l'Apolog. pour les Cathol. pag. 14.*

(k) *Tome 3. de la Morale prat. pag. 237. 238.*

(l) *C'est de lui-même que Mr. Arnauld parle.*

(m) *Voiez la refutation de ce conte dans la Dissertation de Mr. Arnauld, sur le pretendu bonheur des plaisirs des sens, imprimée en 1687.*

(n) *Praef. Causa Arnald. p. VII.*

(o) *Ibid. p. XIX.*

(p) *Voiez la remarque OΔΔ.*

(q) *A. B. R. D. L. D. P. c'est-à-dire,* Abel Rotolp de la Deveze Pasteur. *Il étoit ci-devant Ministre à Castres, & à present il l'est à la Haie.*

posez; j'en marquerai quelques-uns, & je ne doute pas que l'on n'en puisse indiquer bien d'autres;

prend point si c'est la premiere, ou la seconde édition; & dès la premiere ligne de la preface je voi qu'il *y avoit environ quatre ans* que cette dispute étoit née, & qu'il y avoit un an que le Manuscrit qu'on avoit communiqué en ce tems-là à Mr. Claude étoit imprimé. Si je n'ai point d'autres lumieres, je me sens presque invinciblement porté à faire ce faux jugement, que la Perpetuité de la Foi a été imprimée pour la 1. fois l'an 1671. Je ne dis pas cela sans avoir pris garde que l'on s'est souvent abusé de cette maniere, pour n'avoir pas trouvé dans des prefaces la date qui leur convient. Mon édition de la Perpetuité de la Foi est la 4. & de l'an 1666. mais je ne laisse pas d'y aprendre la date de la premiere, parce que j'y trouve au bas de l'Extrait du Privilege, que ce livre a été achevé d'imprimer pour la 1. fois le 15. de Juillet 1664. La publication de la premiere Reponse de Mr. Claude est de (a) l'an 1666. ce me semble. L'Auteur de sa vie n'aiant pas cru qu'un detail precis des dates fût necessaire dans un Abregé, a été cause que les savans hommes qui font le Journal de Leipsic, avec beaucoup d'avantage pour la Republique des lettres, & avec beaucoup de gloire pour leur ville, qu'on peut à bon droit apeller l'Athenes de l'Allemagne, se sont trompez sur le premier Ecrit de ce Ministre. Ils (b) pretendent que sa premiere Reponse à la Perpetuité de la Foi fut imprimée avant qu'il allât servir l'Eglise de Montauban; mais la verité est que la premiere & la seconde ont été imprimées en même tems, après que la premiere eut couru quatre ou cinq années en manuscrit, & lors qu'il n'etoit plus à Montauban. Revenons au fait.

(a) *C'est-à-dire selon la date anticipée du Libraire, car je croi que le livre parut en 1665.*

(b) *Acta erudit. Lipsiens. 1687. pag. 659.*

Mr. de la Deveze n'assûre pas que la *Perpetuité de la Foi* soit un Ouvrage de Mr. Arnauld, il se contente de dire qu'on l'en croit l'Auteur. Les (c) Journalistes de Leipsic se renferment dans les mêmes bornes; mais dans le suplément de Moreri, où l'on a donné un fort long article de Mr. Claude, tiré en partie de l'abrege de sa vie, on assûre tout net que Mr. Arnauld est l'Auteur de la *Perpetuité de la Foi.* Cependant l'opinion la plus commune, & la plus probable donne ce livre à Mr. Nicolle, les trois gros volumes de la Perpetuité defenduë à Mr. Arnauld, & la Reponse generale au second livre de Mr. Claude à Mr. Nicolle. La Question curieuse ne dit rien de positif sur cela; parce que l'enumeration qu'on y trouve des Ecrits de Mrs. de Port-Roial contre ceux de la Religion, ne distingue point ceux de Mr. Nicolle, d'avec ceux de Mr. Arnauld.

(c) *Acta erudit. Lips. ib. Mois en 1683. pag. 442. ils l'espriment.*

NOTEZ que le premier tome de la Perpetuité defenduë fut imprimé l'an 1669. & que l'Auteur aiant hesité (d) pendant un an s'il repondroit au livre de Mr. Claude, commença à y travailler au mois de Janvier 1667. & acheva ce premier volume au mois de Juin 1668. Notez aussi qu'on le donne à Mr. Arnauld dans quelques-unes des aprobations qui se voient à la tête de l'Ouvrage. Cela doit ôter toute incertitude.

(d) *Voiez sa Preface.*

LE SECOND tome de la Morale pratique.

II. L'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld attribuë à ce Docteur le 2. volume de la Morale pratique, mais il n'en donne aucune raison. Mr. Arnauld l'a dementi publiquement. (e) *Il est certain*, a-t-il dit, *que Mr. Arnauld n'est point Auteur de la Morale pratique. Les Jesuites ne la lui attribuent . . . . que sur la foi de Mr. Jurieu, cet homme si decrié par ses faussetez & ses mensonges; & qui n'impute cette Morale à Mr. Arnauld que comme il fait beaucoup d'autres pieces, ausquelles tout le monde sait qu'il n'a pas eu la moindre part.* L'accusateur ne s'est pas mis en devoir depuis ce tems-là de justifier ce qu'il avoit dit; l'équité veut donc qu'on juge que c'est une fausse imputation. Il faut bien que les preuves en soient difficiles à donner, puis que Mr. l'Evêque de Malaga n'en parle qu'en doutant, sur la seule autorité de Mr. Jurieu, *modo sit* ARNALDUS, dit-il, (f) *ut innuit* PETRUS JURIEUS *in suo* SPIRITU. L'Auteur de la Defense des nouveaux Chretiens, qu'on croit être le P. le Tellier l'une des meilleures plumes de l'Ordre, a été plus decisif que le Prelat, quoi qu'il ne paroisse pas avoir d'autre caution que Mr. Jurieu. C'est pour cela que Mr. (g) Arnauld lui fait une rude reprimende, & qu'il l'accuse *d'un jugement temeraire, qui blesse le plus la charité & la justice, si on en considere bien les circonstances. La seule raison*, ajoûte-t-il, *que vous ayez de l'en faire Auteur est le temoignage d'un homme, que vous dites vous-mêmes être indigne de toute creance, & si decrié pour ses mensonges, qu'il n'est capable que de faire douter des veritez les plus claires, quand il les avance.*

(e) *Lettre d'un Theolog. sur la Defense des nouv. Chret. pag. 2.*

(f) *Catholic. querim. pag. 103.*

(g) *Tome 3. de la Morale, pratique, pag. 36.*

PREJUGEZ legitimes.

III. Le Journal de Leipsic attribuë à Mr. Arnauld (h) les Prejugez legitimes contre les Calvinistes. C'est pourtant Mr. Nicolle qui en est l'Auteur, selon l'opinion generale de tous ceux qui sont les mieux instruits de ces sortes de particularitez; & c'est à lui nommement que l'Abbé de (i) Ville l'attribuë, dans la preface du livre dont j'ai fait mention ci-dessus; où il retorque contre Mrs. de Port-Roial les prejugez, dont ils se sont servis contre la Reforme. La preuve dont se servent Mrs. de Leipsic n'est pas bonne; car bien que l'Evêque de Condom, & celui de Grenoble donnent leur approbation par un même Acte aux Prejugez legitimes, & à trois autres livres dont l'un est constamment de Mr. Arnauld; ils ne pretendent pas que les autres le soient aussi. On les a joins ensemble, parce qu'ils étoient sortis tous quatre de Port-Roial presque en même tems. Ces quatre livres sont les Prejugez legitimes; la Reponse generale à Mr. Claude; le Renversement de la Morale; & le second tome de la Perpetuité defenduë.

(h) *Ann. 1683. pag. 438. 450. & dans l'Index pag. 561. Ann. 1690. pag. 18. 595.*

LA DEFENSE de l'Eglise.

IV. On a (k) imprimé à Anvers en 1689. la Defense de l'Eglise contre le livre de Mr. Claude intitulé la Defense de la Reformation. Les (l) Journalistes de Leipsic conjecturent que c'est un Ouvrage de Mr. Arnauld; mais il vient d'une autre main, savoir du Pere d'Antecourt Religieux de Sainte Genevieve, & Chancelier de l'Université de Paris, comme nous l'aprend un autre excellent (m) Journaliste.

(i) *Il le nomme mal Nicol.* Que l'on attribuë justement, *dit-il*, à Mr. Nicol, un des plus polis Ecrivains de Port-Royal.

(k) *Le titre porte* à Cologne chez Pierre Marteau.

(l) *Ann. 1690. pag. 18. & dans l'index, pag. 611.*

(m) *Hist. des Ouvrages des Savans, Août 1689. pag. 541. Sept. 1689. pag. 34.*

JE PASSE sous silence une erreur du Jesuite Papebroch. C'est celle d'attribuer (n) à Mr. Arnauld les livres qui ont paru sous le nom de Petrus Aurelius. Je ne sai que dire à l'égard d'un fait que j'ai trouvé dans une piece volante (o) intitulée, *Defense du Mandement de Monseigneur l'Evesque d'Arras du 30. Decembre 1697. contre un libelle intitulé* Ancienne heresie des Jesuites renouvellée &c. L'Auteur de cette defense pretend prouver que les Jansenistes ont reconu l'autorité de l'Eglise à l'egard de la determination du sens d'un Ouvrage, & voici ce qu'il dit dans la page 24. „ De plusieurs que je pourrois produire, je me „ contenterai d'un seul qui peut tenir lieu de tous les „ autres. C'est Mr. Arnauld le chef & l'oracle du Jansenisme. Après avoir encheri dans la quatriéme partie de l'Apologie pour les Religieuses de P. R. sur tout „ ce qui avoit été dit jusques-là contre l'infaillibilité „ de l'Eglise à l'egard du sens des livres. Enfin dans „ un nouvel ouvrage fait pour soûtenir cette Apologie même & d'autres de ses écrits, reduit à ne pouvoir autrement se defendre du reproche qu'on lui „ faisoit, que ses raisonnemens aloient à détruire la „ certitude de la Tradition, il se vit contraint de faire malgré lui cet aveu important & decisif, qui „ ruinoit en peu de lignes ses travaux de tant d'années. *Il y a de certains faits*, dit cet Ecrivain (1), „ *dont on conclut necessairement la verité d'une doctrine: „ & ce sont ceux qui contiennent la Tradition de l'Eglise. „ Par exemple il s'ensuit de ce que les Peres ont enseigné „ unanimement une doctrine comme de foy, que cette „ doctrine est de foy. . . . & ainsi il est clair que l'Eglise étant infaillible dans la decision des dogmes, elle „ l'est aussi dans la décision de ces sortes de faits qui s'ensuivent necessairement des dogmes, & qui sont les „ moyens necessaires par lesquels elle arrive à la connoissance des veritez de foy.* Tout cela est de M. Arnauld. „ Voilà qui est net & precis. On affirme positivement que l'Apologie des Religieuses, & la refutation d'un livre du Pere Annat sont deux Ouvrages de nôtre Docteur. Je ne pretens pas le nier, quoi que d'une part le style de l'Apologie me paroisse plus châtié que le sien, & de l'autre moins vif, moins impetueux. Cette Apologie est un assez gros *in quarto* divisé en 4. parties, & imprimé l'an 1665. Notez en passant le sort des disputes: il n'arrive presque jamais en soutenant une opinion, que l'on ait une entiere liberté de se servir de maximes purement universelles. On a quelques autres sentimens à menager qui obligent à des restrictions; mais c'est une gêne tres-incommode, car vôtre adversaire se prevaut de ce que vous exceptez. Cela lui fournit des argumens *ad hominem*, & de fort grans avantages, & c'est presque toujours par là qu'il se releve de sa chute après qu'on l'a terrassé. Les Jansenistes en sont un exemple dans l'apologie du mandement de Mr. d'Arras. Je voudrois bien voir comment ils s'en tireront. Chaque parti soufre dans cette matiere. On ne peut point soutenir l'infaillibilité de l'Eglise à l'égard des faits, & à moins que de l'admettre on s'expose à mille inconveniens. Quant au livre *des deux chefs qui n'en font qu'un*, j'en parlerai en quelque au-

(n) Petrus Aurelius vero nomine est Antonius Arnaldus. *Papebr. elucid. histor. actor. in controversia Carmelitana pag. 135.*

(o) *Imprimée à Cologne chez Ewand Bruning, à la Palme 1698. elle contient 50. pages in 12.*

(1) *Refut. du livre du P. Annat &c. p. 5.*

d'autres : on a imputé son silence à une fausse (N) raison : on lui a donné des lunettes (O) & un valet infidele. Les principaux livres qu'il a faits depuis sa sortie de France concernent le système de la Nature & de la Grace du P. Mallebranche, le peché philosophique, la Morale pratique des Jesuïtes, & quelques propositions de Mr. Steyaert. Il s'est batu vigoureusement contre le Pere Simon dans ce dernier livre, soit pour le Nouveau Testament de Mons, soit touchant l'inspiration (OΔ) des Auteurs Sacrez, & les versions de l'Ecriture en langue vulgaire, soit en faveur des attestations (OΔΔ) des Grecs &c.

Il mourut la nuit du 8. au 9. d'Août 1694. âgé de 82. ans, 6. mois & deux jours. Il reçut du Ciel dans cette grande vieillesse deux faveurs insignes & tout-à-fait rares; car la maladie dont il mourut ne dura qu'une semaine plus ou moins, & ne l'empêcha pas de dire la Messe, ou de l'entendre, & de * *reciter son Breviaire à peu près aux heures ordinaires.* Son agonie fut douce, tranquille,

* *Hist. abregée de Mr. Arnauld pag. 279.*

tre endroit. C'est un Ouvrage que l'on donne faussement à Mr. Arnauld : j'ai trouvé cette imputation dans un écrit anonyme imprimé l'an 1688. & qui passe pour être du Pere le Tellier. Il a pour titre, *Lettre Apologetique pour Mr. Arnaud* &c. On auroit plus de raison de dire que le dogme même des deux chefs qui n'en font qu'un, a été soutenu par ce Docteur de Sorbonne dans la Preface du livre de la frequente communion, mais cela même demande quelques éclaircissemens. Voiez l'Histoire abregée (a) de sa vie.

(N) *On a imputé son silence à une fausse raison.*] Les difficultez proposées à Mr. Steyaert, font voir que l'Auteur du Voiage du monde de Descartes, n'a pas consulté exactement l'époque de la querelle de Mr. Arnauld & du P. Mallebranche, quand il a dit que le premier s'y engagea, afin d'avoir un pretexte de ne pas repondre à deux livres qui avoient paru contre lui, l'un composé par un Ministre, l'autre composé par un Jesuïte. Il faut avouër que le public n'est pas encore trop bien revenu de l'étonnement, que lui donnerent les premieres années du silence de ce Docteur à l'égard de ces deux livres; mais il est certain, quoi qu'en dise le Voiageur subtil & poli de ce nouveau monde, que la partie étoit liée avec le P. Mallebranche, avant que l'Esprit de Mr. Arnauld, (b) & les Observations du P. le Tellier eussent paru. Je ne dois pas dissimuler que les raisons que Mr. Arnauld a données de son silence, ont plu à quelques personnes; mais il s'en faut beaucoup qu'elles aient plu à tous les lecteurs. J'ai dejà raporté un passage (c) qui concerne ces raisons, en voici un autre; „ Et (d) quant „ à Mr. Jurieu, il s'est rendu si fameux dans toute „ l'Europe par ses medisances & ses calomnies, qu'il „ n'est plus capable de faire du mal à ceux qu'il dechire. Je sçay que deux diverses personnes tous „ deux Protestans en ont écrit à Monsr. Arnauld, „ comme d'un homme decrié parmi les siens, & dont „ les emportemens leur faisoient honte, & qu'ils „ se sont offerts de lui envoyer des memoires qui le „ feroient conoître pour tel qu'il est. Mais on ne s'étonne pas que Monsr. Arnauld ne les ait pas pris au „ mot, & qu'il n'ait pas voulu perdre le tems à écrire „ contre un homme qui n'est fort qu'en injures & en „ medisances. „ Il produit tout incontinent quelques faits, qu'il pretend n'être que des calomnies atroces publiées par ce Ministre. Les raisons (e) qu'il donne de son silence par raport au P. le Tellier ont satisfait peu de gens.

(O) *Des lunettes & un valet infidele.*] Les Ecrits publiez sur le commerce de lettres d'un faux Arnauld avec un Professeur de Doüai, contiennent des choses qui pourroient convenir à cet Ouvrage, neanmoins je ne raporterai que la maniere dont Mr. Arnauld refute la plainte qu'on lui a imputée d'avoir été volé par son valet, & d'avoir de la peine à cause de son grand âge à lire le petit caractere. *Comment,* (f) dit-il, *me pourrois-je plaindre d'un valet qui m'auroit volé & trahi, moi qui n'en ai jamais eu que de très-fidelles, & qui n'en ai eu aucun depuis douze ans que je suis sorti de Paris.* Dans une note sur la lettre de Mr. de Ligni il y a, *que jamais Mr. Arnauld ne s'est servi de lunettes, & qu'il ne laisse pas de lire la plus petite lettre aussi bien que la grosse* (g). Voilà deux petites singularitez, qui meritoient d'être communiquées aux curieux de l'histoire des hommes illustres. Pour l'intrigue du faux Arnauld, c'est une des plus fines Comedies qui ait été jamais jouée: le succès en a été aussi grand que les Auteurs le pouvoient attendre. Il n'y a peut-être point d'exemple de mortalité, qui ait enlevé en si peu de tems plus de Professeurs à une Academie, que cette affaire en a enlevé à l'Université de Doüai, & jamais decharge n'éclaircit si bien les rangs: c'est de quoi se souvenir de cette parole du Psalmiste, *& renovabis faciem terræ.*

(OΔ) *Soit touchant l'inspiration des Auteurs Sacrez, & les versions de l'Ecriture.*] On a vu ci-dessus (h) dans l'article du Pere Adam, deux propositions des Jesuïtes censurées par les Facultez de Theologie de Louvain & de Doüai. Ce sont des propositions qui paroissent limiter ou modifier l'inspiration de l'Ecriture: Mr. Simon (i) a pris là-dessus parti contre les Censeurs, & a été refuté par Mr. Arnauld depuis la page 113. jusqu'à la page 236. de la 6. partie des difficultez proposées à Mr. Steyaert. Il s'est defendu dans ses nouvelles observations (k) sur le texte & sur les versions du Nouveau Testament depuis la page 33. jusqu'à la 91. On peut aprendre bien des choses en comparant exactement les raisons de l'un avec les raisons de l'autre. Chacun sait que Mr. Arnauld est celui de tous les Ecrivains Catholiques qui a soutenu le plus doctement & le plus solidement l'utilité des versions de l'Ecriture. Ce qu'il a dit à l'égard du droit sur cette matiere est admirable: ce qu'il en a dit à l'égard du fait, c'est-à-dire, pour montrer que selon l'esprit de l'Eglise les laïques n'ont jamais été exclus de la lecture de la parole de Dieu en langue vulgaire, est beau & curieux; mais si vous lisez attentivement les reponses (l) de Mr. Simon, vous ne saurez que penser touchant l'esprit de l'Eglise quant à cela. Les sentimens des Docteurs, les jugemens des Academies, les mandemens des Prelats, les Actes publics en un mot alleguez de part & d'autre forment une si étrange varieté, & sur tout lors qu'on examine les motifs & les principes étalez par ceux qui blâment, & par ceux qui loüent la lecture des versions, qu'il resulte de tout cela que selon l'esprit de l'Eglise il doit être defendu & permis au peuple de lire l'Ecriture Sainte. Il n'y a guere de faits qu'on puisse reduire plus aisément au Pyrrhonisme historique que cette demande-ci: *L'Eglise a-t-elle desaprouvé, ou aprouvé que l'Ecriture fût luë par les laïques en langue vulgaire?* Quelle pitié qu'on ne puisse rien établir de ferme sur une telle question, ni à l'égard de la negative, ni à l'égard de l'affirmative! Un Corps qui se vante de l'infaillibilité ne devroit-il pas être plus uniforme dans ses procedures? Mr. Arnauld avec les torrens de son éloquence & de son savoir, entraîneroit une infinité de lecteurs à dire que l'on a calomnié l'Eglise Romaine, quand on lui a reproché mille & mille fois qu'elle interdit aux laïques la lecture de la parole de Dieu; il les entraîneroit, dis-je, à croire cela, si Mr. Simon n'oposoit des digues à ces torrens. Voilà comment dans les mêmes Communions un Docteur defait le travail de l'autre: l'ennemi commun en profite, & a lieu de s'écrier, *Sæpe premente Deo, fert Deus alter opem.*

(OΔΔ) *Soit en faveur des attestations des Grecs.*] J'ai dit ci-dessus (m) que les Protestans les ont meprisées, comme des choses que l'on avoit facilement obtenuës de cette nation venale. (n) *Emendicatis undique per Legatos Regios, Consules, Missionarios Græculorum hac de re testimoniis, à quibus nihil non pretio extorqueas.* (o) „ Mr. Arnauld produisit plusieurs attestations de Prêtres Grecs, pour montrer qu'ils étoient „ là-dessus dans les hypotheses des Catholiques Romains: mais il est vrai aussi qu'on en obtint la plûpart à force d'argent. Mr. Wheler assûre dans ses „ voyages de Grece, qu'il a parlé à plusieurs Papas, „ que Mr. de Nointel neveu de Mr. Arnauld a tâché „ de corrompre de cette maniere. „ Voila deux temoins du fait que j'ai avancé. Notez que Mr. de Nointel n'est pas neveu de Mr. Arnauld. On le dit là aparemment pour avoir lu dans la Reponse (p) de Mr. Claude, que Mr. de Pompone neveu de Mr. Arnauld, & Ambassadeur alors en Suede, lui avoit procuré des materiaux. Quoi qu'il en soit, Mr. Simon a soutenu (q) qu'il y a même des Catholiques *qui ne s'en raportent pas tout à fait à ce grand nombre d'attestations*, & il raporte les fondemens de leurs doutes. Mr. Arnauld (r) examine tout cela avec une extrême ferveur, & donne un precis de ce qu'il avoit repondu à Mr. Spanheim dans l'apologie pour les Catholiques.

(a) *Page 85. & suiv.*

(b) *Voiez les difficultez proposées à Mr. Steyaert part. 6. pag. 59. & suiv.*

(c) *Il est à la page 237. du 3. tome de la Morale pratique. Voiez aussi la page 361.*

(d) *Dissertation sur le pretendu bonheur des plaisirs des sens, pag. 12.*

(e) *Morale prat. t. 3. pag. 266. 267.*

(f) *Premiere Plainte, pag. 9.*

(g) *Imperialis raporte que François Piccolomini mort à l'âge de 84. ans ne s'étoit jamais servi de lunettes. Le Valesiana pag. 3. nous aprend qu'Hadrien Valois à* plus de 80. ans écrivoit & lisoit les caracteres les plus menus sans secours de lunettes.

(h) *Page 79. col. 1.*

(i) *Voiez le chap. 23. & 24. de son Histoire Critique du Nouveau Testament.*

(k) *Imprimées à Paris l'an 1695. in 4.*

(l) *Dans les nouvelles observations sur le texte & les versions du Nouveau Testament depuis la page 465. jusques à la page 584.*

(m) *Dans la remarque M, n. I. page 368.*

(n) *Spanhem. Strictur. in exposit. Episc. Condom.*

(o) *Biblioth. Univers. to. 11. pag. 445.*

(p) *Claude, Reponse à la Perpetuité defenduë liv. 4. ch. 3. p. m. 597.*

(q) *Dans son Histoire Critique de la creance du Levant.*

(r) *Diffic. propos. à Mr. Steyaert part. 6. pag. 275. & suiv.*

quille, courte. Il eut d'autre côté autant de force d'esprit, & de memoire, & de plume la derniere année de sa vie, qu'à l'âge de 40. ou de 50. ans. Ce sont deux bonheurs qui arrivent à peu de personnes de lettres. Il avoit écrit peu de mois avant sa mort quatre † lettres contre le Pere Mallebranche, & une lettre à Mr. du Bois son ancien ami, toute remplie *de reflexions* ‡ *sur l'éloquence des Predicateurs*. Le public a vu ces derniers Ouvrages, & n'y a trouvé aucune marque d'un esprit diminué. Mr. du Bois ne survêquit guere ni à sa reception à l'Academie Françoise, ni à la lecture des reflexions où il avoit pu aprendre qu'il n'avoit rien entendu * dans la doctrine de St. Augustin touchant l'éloquence de la Chaire. Je ne sai si le public verra jamais ce que Mr. Arnauld écrivit (P) environ le même tems à Mr. Despreaux, mais je ne doute point que cette lettre ne soit admirable. Il y a un autre bonheur à considerer dans sa vie, & qui surpasse ceux que j'ai marquez, c'est qu'il fut toûjours exact dans la pratique des exercices de pieté que son Sacerdoce exigeoit de lui, & ce qui est encore plus dificile, c'est que même dans sa jeunesse ⸸ il s'éloigna des plaisirs des sens, & que la pureté de ses mœurs ne se dementit jamais. On n'a point vu que ses adversaires lui aient donné des atteintes par cet endroit-là, quoi qu'à l'égard de l'orthodoxie, ils aient tâché de le difamer à toute outrance. Si la lecture des mauvais livres (Q) produisoit dans le cœur des jeunes gens les mêmes effets qu'en lui, il seroit bon de la conseiller. Les protestations qu'il a faites de son attachement à la vraie foi, & de son zêle pour Dieu, paroissent en divers endroits de ses livres, & sur tout dans le testament (R) spirituel qu'il fit le 16. de Septembre 1679. où il prend Dieu à temoin des dispositions avec lesquelles il s'est engagé à faire tels & tels livres. On a reconu enfin à la Cour de Rome (S) ce qu'il valoit, & il n'a tenu qu'à lui d'être Cardinal. Il n'est pas besoin de dire qu'il combatit de toute sa force les relâchemens de la Morale, & qu'il fut toûjours un Docteur & un Directeur d'austerité. On trouve qu'il s'écarta un peu de la voie étroite dans l'afaire qui (T) donna lieu à un Factum de Mr. Des-Lyons.

† *Voiez le Journal des Savans du 28. Juin 1694. & les suivans.*

‡ *Hist. abregee pag. 294.*

* *Ce qu'il avoit dit sur cela je trouve dans la Preface de sa traduction Françoise de quelques Sermons de St. Augustin. Voiez le Journal des Savans du 7. Juin 1694.*

⸸ *Praef. Causa Arnald. pag. IX. Voiez aussi l'Hist. abregee de sa vie pag. 26.*

(P) *Ce que Mr. Arnauld écrivit . . . à Mr. Despreaux.*] La critique de la 10. (a) satire de Mr. Despreaux étant tombée entre les mains de Mr. Arnauld, lui fit naître la pensée d'écrire *une dissertation en forme de lettre, où il prit la defense de la satire avec cette vigueur d'esprit & de stile qui ne l'a jamais quitté: le parti des anciens en fut glorieux, & cela a valu à Mr. Arnaud ces beaux vers de Mr. Despreaux où il prefere à tous ses avantages, même à celui d'être Historien du Roi, l'Apologie que ce Docteur a faite de sa satyre. . . . Les Jansenistes rigides, ou les Rigoristes ne furent pas contens de cette derniere piece de Mr. Arnaud. Un Docteur blanchi dans des disputes graves & serieuses, parler à plus de 80. ans, de vers, de femmes, de Romans! quel desordre! le parti en fremit, & se disoit à l'oreille que leur chef baissoit; la poësie à les entendre, étoit un art frivole qui n'avoit pas dû un moment arrêter un si grand genie. Cela vint aux oreilles de Mr. Despreaux, & là-dessus il entreprit son poeme sur l'amour de Dieu, pour montrer que la poesie peut embrasser les sujets les plus sublimes.* Ces particularitez m'ont eté communiquees par un (b) homme de beaucoup d'esprit, & d'erudition, fort conu de Mr. Despreaux. Mettons ici un passage de la 10. epitre de ce grand Poete, où il s'adresse à ses vers,

Mais des heureux regards de mon Astre étonnant
Marques bien cet effet encor plus surprenant:
Qui dans mon souvenir aura toujours sa place:
Que de tant d'Ecrivains de l'Ecole d'ignace
Etant, comme je suis, ami si declaré,
Ce Docteur toutefois si craint, si reveré,
Qui contre Eux de sa plume épuisa l'énergie,
Arnaud, le grand Arnaud fit mon apologie. (1)
Sur mon tombeau futur, mes Vers, pour l'énoncer, (c)
Courez en lettres d'or de ce pas vous placer.
Allez jusqu'où l'Aurore en naissant void l'Hydaspe,
Chercher, pour l'y graver, le plus précieux jaspe.
Sur-tout à mes Rivaux sçachez bien l'étaler.

(a) *C'est la satire contre les femmes.*

(b) *Mr. Marais Avocat au Parlement de Paris.*

(1) *Mr. Arnaud a fait une Dissertation, où il me justifie contre mes Censeurs, & c'est son dernier Ouvrage.*

(c) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition dont je me sers, qui a été faite dans quelque ville des Provinces Unies.*

(Q) *Si la lecture des mauvais livres produisoit . . . les mêmes effets qu'en lui, il seroit bon de la conseiller.*] Voici ce qu'il nous aprend lui-même. „ (d) Je me „ souviens d'avoir lu autrefois estant fort jeune dans „ *les Muses Ralliees* (c'estoit le titre de ce livre si je „ m'en souviens bien) quelque chose de fort mechant „ sur ce sujet. C'est un Poete qui se glorifie d'avoir „ obtenu ce qu'il n'avoit pu demander sans crime: „ & la raison qu'il rend d'estre venu à bout de son „ dessein, est tout à fait abominable. C'est, dit-il, „ que cette personne avoit l'esprit trop solide pour ne „ pas regarder, comme *d'invisibles chimeres, ces vieux „ contes d'honneur qui naissent au cerveau des maris & „ des meres.* Je suis certain que ce qui est en italique „ estoit dans ces vers. Car j'en fus tellement choqué „ que cela m'est toujours depuis demeuré dans l'esprit. Ce Poete suppose donc qu'il n'y avoit que la „ consideration de l'*honneur* qui eust pu empêcher „ cette femme de le satisfaire, mais qu'elle s'estoit „ mise au-dessus par la force de son esprit.„

(d) *Arnauld, cinquiéme denonciation du peché philosophique pag. 57. 58.*

(R) *Le testament spirituel qu'il fit.*] J'en ai un exemplaire de l'édition de Liege 1696. On y a mis une preface où l'on desavoue l'édition qui avoit dejà paru.

(S) *On a reconu enfin à la Cour de Rome ce qu'il valoit.*] (e) Le Pape Clement X. aiant lu quelques Ouvrages de Mr. Arnauld, les loüa extrêmement, & declara que l'Auteur lui feroit beaucoup de plaisir s'il lui en envoioit un exemplaire, ou s'il le faisoit donner à son Nonce. Le Cardinal Altieri qui avoit fait voir ces livres au Pape ne pouvoit assez les louer, & finit 20. fois ses éloges par ce temoignage honorable. (f) Mr. Arnauld a rendu de tres-grans services à l'Eglise, il seroit à souhaiter que la mort ne lui enlevât jamais un si grand homme. L'estime & l'affection d'Innocent XI. pour ce Docteur ont été conuës du public. Voiez la lettre qu'il lui fit écrire par le Cardinal Cibo le 2. de Janvier 1677. elle est à la fin de la lettre que Mr. Arnauld écrivit à Mr. l'Evêque de Malaga le 2. de Decembre 1688. On a une lettre de Mr. Favoriti Secretaire de ce Pape datee de Rome le 3. d'Avril 1680. où l'on voit (g) de grans éloges, & de fortes marques de la douleur qu'avoit ce Pontife de la persecution qui étoit faite à Mr. Arnauld. Il eut envie de l'élever à la pourpre, & il ne tint qu'au Docteur que cela ne s'executât. (h) *De Arnaldo in purpuratorum Procerum Ordinem adlegendo aliquando sanctitatem suam cogitasse, etsi certum est & pluribus notum, nollem tamen hic commemorare, nisi Eminentissimus Cardinalis intimorum Romanæ Aulæ consiliorum testis locuples, id nuper Parisiis evulgasset, asseruissetque per unum Arnaldum stetisse quominus is Eminentissima illa dignitate ornaretur.* Alexandre VIII. qui avoit eu avant qu'il fut Pape beaucoup d'amitié & d'estime pour Mr. Arnauld, ne changea point de dispositions depuis qu'il fut élevé sur la chaire de St. Pierre. Il lui accorda quelques graces, & il lui en auroit accordé bien d'autres, s'il eût vêcu plus long tems, ou si Mr. Arnauld lui en eût fourni les occasions (i).

(e) *Praef. Causa Arnald. pag. LIX.*

(f) De Ecclesia optime meritus est Arnaldus: optandum esset ut talem ac tantum virum mors illi nunquam eriperet. *Ibid. pag. LX.*

(g) *Ibid.*

(h) *Ibid. pag. LXI.*

(i) *Ibid. pag. LXI. LXII.*

Notez que l'Evêque de Malaga fit brûler presque tous les exemplaires de la 1. edition de sa *querimonia Catholica*, dès qu'il eut sçu que sans son consentement on y avoit donné la qualité d'Heretique à Mr. Arnauld. Celui qui brûla de ses propres mains les exemplaires en a donné une attestation en forme (k).

(k) *Ibid. pag. LXIV.*

(T) *Dans l'afaire qui donna lieu à un Factum de Mr. Des-Lyons.*] Une niece de Mr. Des-Lyons Docteur de Sorbonne, & Doien de Senlis fut assez adroite pour engager Mr. Arnauld à des demarches qui ne lui font point d'honneur. Elle plaidoit contre son pere, il la protegea dans ce procés autant qu'il put. Cela n'est point d'un Casuiste rigide. Outre cela c'étoit une fille si bizarre dans ses devotions, & si mal tournee, que Mr. Arnauld fut mal servi de la faculté qu'on nomme discernement des esprits, lors qu'il se laissa tromper par cette hypocrite. Mr. Jurieu qui avoit oui parler du Factum de Mr. Des-Lyons, souhaita passionnement d'en avoir un exemplaire, & le fit demander plusieurs fois à une personne qui auroit pu le lui fournir. Il emploia principalement l'intercession du (l) Libraire qui imprimoit à la Haie l'an 1685. la justification

(l) *Il est plein de vie: on peut s'informer de lui si je dis la verité. J'écris ceci le 2. d'Avril 1699.*

Lyons. Notez qu'on ignore le nom du lieu où il mourut: on croit que ce fut dans un village du païs de Liege. On fait encore moins le lieu où il a été enterré, & c'est l'une des conformitez que ses amis ont * marquées entre son destin & celui de Moïse. Il souhaita † qu'on portât son cœur à Port-Roial. Cela fut executé; mais les vers de Mr. Santeul sur ce sujet exciterent (V) une guerre fort violente, & qui a bien diverti plusieurs personnes. On cria beaucoup contre les Jesuites

* Voiez l'Histoire abregée de sa vie pag. 303.

† Perrault, Hommes illustres p. m. 57.

fication de la Morale des Reformez. C'étoit fort bien s'adresser, car si quelcun pouvoit obtenir cela c'etoit sans doute ce Libraire, mais le possesseur du Factum ne voulut jamais s'en dessaisir en faveur d'un Ecrivain qu'il connoissoit disposé à tirer de là une nouvelle matiere d'insultes & d'invectives. Il savoit de quelle maniere cet Auteur empoisonnoit toutes choses quand il s'agissoit de dechirer Mr. Arnauld. Or prenez garde, je vous prie, à ce petit tour de souplesse. Mr. Jurieu aiant manqué ce couplà, voulut persuader au public qu'il ne s'étoit point soucié de cet avantage, & qu'il avoit été assez moderé pour y renoncer volontairement: (a) *Et même*, ce sont ses paroles, *pour faire voir au public que nous ne recherchons pas avec grand soin ce qui feroit capable de rendre Mr. Arnaud odieux, nous laissons à part tout ce que le Factum de Mr. Des Lions nous auroit pu fournir contre lui.* Il y a bien des mensonges de preface qui passent pour des pechez veniels non seulement dans les Barreaux de la Republique des lettres, mais aussi dans les Barreaux de l'Eglise; celui-ci doit être exclus de ce privilege dans l'un & dans l'autre de ces Tribunaux. Les Jesuites n'ont pas laissé tomber le Factum de Mr. Des-Lyons; ils en ont pesé malignement les circonstances, & en ont tiré le sujet de beaucoup de reflexions, & de railleries. Voiez un Ouvrage qu'on croit être du Pere le Tellier, & qui parut l'an 1688. En voici le titre: *Lettre apologetique pour Mr. Arnauld, écrite à un Abbé de ses amis, sur trois des derniers livres qui ont été faits contre ce Docteur. I. L'Esprit de Mr. Arnaud. II. Observations sur la nouvelle defense de la version Françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons. III. Reponse de Mr. Des-Lyons Docteur de Sorbonne, Doien & Theologal de Senlis, aux Lettres de Mr. Arnauld.*

(a) Jurieu. Preface de la justification de la Morale des Reformez, édit. de la Haie 1685.

(V) *Les vers de Mr. Santeul sur ce sujet exciterent une guerre fort violente.*] (b) Les Dames de Port-Roial des Champs reçurent le cœur de Mr. Arnauld *avec les transports qu'on se peut imaginer, & le placerent dans le lieu le plus honorable qu'il leur fut possible. Le cœur étant placé il fut question d'une Epitaphe. On crut ne pouvoir mieux s'adresser pour cela qu'à Mr. Santeüil. . . Comme l'affaire etoit delicate, les Religieuses crurent devoir prendre Mr. Santeüil à leur avantage. Pour cela elles l'inviterent à venir passer quelques jours à Port-Royal, avec un de ses Confreres qui en étoit Superieur; & durant le sejour qu'il y fit*, il composa les vers suivans:

(b) Histoire des troubles causez par Mr. Arnauld apres sa mort, ou le demeslé de Mr. Santeuil avec les Jesuites, pag. 5. édit. 1696.

Ad (c) Sanctas rediit sedes ejectus & exul:
Hoste triumphato, tot tempestatibus actus
Hoc portu in placido, hac sacrâ tellure quiescit
Arnaldus *veri defensor, & arbiter aequi.*
Illius ossa memor sibi vindicet extera tellus;
Huc caelestis amor rapidis cor transtulit alis,
Cor numquam avulsum, nec amatis sedibus absens.

(c) Ibid. pag. 40.

Mr. de la Femas (d) en fit cette traduction Françoise:

Enfin après un long voyage,
Arnauld *revient en ces saints lieux,*
Il est au Port *malgré les envieux*
Qui croyoient qu'il feroit naufrage.
Ce Martir de la verité
Fut banni, fut persecuté
Et mourut en terre étrangere,
Heureuse, de son corps d'être depositaire,
Mais son cœur toûjours ferme & toûjours innocent,
Fut porté par l'amour à qui tout est possible,
Dans cette retraite paisible,
D'où jamais il ne fut absent.

(d) Ibid. pag. 41.

Dès que ces deux pieces imprimées ensemble eurent été repanduës dans le monde (e), les Jesuites firent *faire des reproches à Mr. Santeüil sur son procedé. . . . Il fit la sourde oreille, se flatant que tous les murmures qui s'élevoient alors se dissiperoient d'eux-même insensiblement.* Mais lors qu'il vit *fondre sur lui une piece* (f) *envoyée de Province, . . . il prit les voyes de satisfaction.* „(g) Il en fut frapé comme d'un coup de foudre, „& accourut aussi-tôt au College des Jesuites demandant misericorde, avec les termes du monde les plus „humbles & les plus touchans, conjurant tous ceux „qu'il rencontroit de ne le point perdre; qu'il avoit „toûjours été amy de la Societé, & que l'Epitaphe en „question n'étoit point de luy, mais qu'elle avoit été „supposée par ses ennemis pour le broüiller avec les „Jesuites. On luy dit qu'on souhaittoit que ce qu'il „avançoit fût vray, mais que ce desaveu simple ne „suffisoit pas, & qu'il falloit detromper le Public par „un desaveu authentique qu'on luy demandoit pour „gage de sa sincerité. Il promit tout ce qu'on voulut, mais l'embarras fut d'efectuer sa promesse.„ Le panegyrique (h) *imposant & flateur qu'il fit de leur Compagnie* ne servit de rien, ils s'apperçurent „du „tour de souplesse dont il s'etoit servi pour esquiver „la difficulté; ils le traiterent d'homme double & de „mauvaise foi; il se vit en moins de rien inondé d'E„pigrammes qui venoient fondre sur luy de tous cô„tez, & où les jeunes Jesuites du College qu'il apel„le dans un endroit *pubes Jesuitica sagittaria*, avoient „bonne part. Les Jansenistes de leur côté n'étoient „pas moins choquez de sa lâcheté, que les Jesuites „l'étoient de sa duplicité, & ils luy en donnerent des „marques par une Piece en vers Burlesques qu'ils fi„rent courir contre luy, & qui commence par

(e) Ibid. pag. 7.

(f) Intitulée Santolius vindicatus.

(g) Ibid. pag. 9.

(h) Ibid. pag. 10.

„*Santeüil ce renommé Poëte.*

„Ainsi il se trouva bien loin de son compte, & il vit „qu'en voulant ménager tout le monde il n'avoit con„tenté personne.„ Tout bien pesé (i) il resolut de sacrifier les Jansenistes aux Jesuites, il fit à ceux-ci par lettre une humble confession de sa faute, mais cela ne les contenta point, ils voulurent une retractation. Il se vit pressé la-dessus (k) *tous les jours par Epigrammes sur Epigrammes qu'il recevoit continuellement, & qui ne luy donnoient point de repos.* Il écrivit une lettre au Pere la Chaise où il interpreta le mieux qu'il put quelques termes de l'epitaphe. La reponse qu'il reçut de ce Jesuite (l) augmenta ses inquietudes, il falut songer à une seconde apologie; (m) *l'endroit le plus delicat & sur quoy rouloit toute la difficulté, etoit celui où il disoit de Mr. Arnauld,*

(i) Ibid. pag. 11.

(k) Ibid. pag. 14.

(l) Ibid. pag. 17.

(m) Ibid. pag. 20.

Ictus illo fulmine (*Vaticano*)
Trabeate Doctor, jam mihi non amplius
Arnalde saperes.

C'est à dire: Si vous aviez été frappé de la foudre du Vatican, je vous renoncerois absolument. Or c'etoit ne rien dire. Les Jesuites vouloient qu'il mit Sapies *au lieu de* Saperes. *(Car tout cecy se passoit sur l'epreuve avant que les Copies fussent tirées.) De mettre* Sapies, *s'eut été declarer Mr. Arnauld excommunié & condamné. Un de ses amis à qui il en parla luy donna une ouverture pour trouver un milieu entre* Saperes, & Sapies, *c'etoit de mettre* Sapias, *qui pouvoit se prendre également dans les deux sens divers des deux autres mots, mais il sentoit bien qu'il ne pouvoit abandonner le* Saperes *sans choquer les Jansenistes. Enfin aprés longues deliberations il prit le party de servir chacun à peu prés selon son goût. Il fit donc tirer deux sortes de Copies, les unes où il y avoit* Sapias, *pour les Jesuites, en leur disant de vive voix qu'il le prenoit dans le sens du* Sapies; *& les autres où il laissoit le* Saperes *pour faire sa Cour aux Jansenistes. A cela il joignit* l'interpretation de quelques autres endroits de l'épitaphe. Il ne contenta ni les Jesuites, ni les Jansenistes. Ces derniers (n) firent courir contre lui une (o) piece fort piquante: les autres ne le pousserent pas moins fortement. Le Pere Commire s'en mêla. Il (p) *étoit demeuré sans combattre comme le corps de reserve*, „mais il parut en„fin dans le Champ de Bataille; & pour terminer une „dispute qui ne finissoit point, & empêcher Mr. San„teüil de dire tant de fois le pour & le contre, il vint „tomber sur lui, & luy passa dans la bouche un bail„lon qui l'a toûjours fort incommodé depuis. Je par„le du *Linguarium* que tous les Sçavans attribuënt à „ce grand Poëte.„ Un Poete de l'Université, & nullement ami des Jesuites se mit sur les rangs, & fit une piece intitulée *Santolius pendens*, Santeul au gibet. C'est une des meilleures qui aient paru durant cette longue guerre poëtique. Il a paru, je pense, trois relations de ce diferent, je n'ai point vu la premiere; celle que j'ai citée est la seconde: la troisiéme est de l'an 1697. & posterieure à la mort de Mr. Santeul: elle contient les lettres qui furent écrites à ce Poëte par divers Jesuites, & n'est point conforme à la seconde quant à certaines circonstances.

(n) Ibid. pag. 22.

(o) Intitulée Santolius poenitens.

(p) Ibid. pag. 33.

Il est certain que cette querelle fit beaucoup de bruit, & c'est pourquoi l'Auteur de la relation se crut obligé d'emploier ce preambule. „(q) C'est le destin de „ceux qui ont causé de grands troubles durant leur „vie, d'en causer encore aprés leur mort. Celle d'A„lexan-

(q) Ibid. pag. 3. & 4.

suites sur ce qu'ils obtinrent que Mr. Perrault fût obligé à suprimer le feuillet qu'il avoit destiné à (X) Mr. Arnauld, dans son recueil des portraits & des éloges des hommes illustres de la nation

„ lexandre n'éteignit pas la Guerre dans l'Asie, elle la „ ralluma au contraire avec plus de fureur, par l'am„ bition de ses Lieutenans qui se disputerent long„ temps la Couronne. Il est arrivé quelque chose de „ pareil à Mr. Arnauld, s'il est permis de comparer „ un Docteur à un Conquerant. Sa mort qui sem„ bloit devoir terminer tous les troubles qu'il avoit „ excitez durant sa vie, en a au contraire suscité de „ nouveaux. Chacun sçait la maniere indigne dont les „ Jansenistes se sont dechaînez contre un saint (a) Ab„ bé, pour s'être expliqué trop clairement dans cette „ occasion, en disant, au sujet du grand chef de par„ ty qui venoit de tomber dans la personne de Mr. Ar„ nauld, *heureux qui n'en a point d'autre que celuy de* „ J. CHRIST. Voila ce que produisit la premiere „ nouvelle de la mort de Mr. Arnauld. Mais son cœur „ ayant été depuis raporté en France, il ne pût y ren„ trer sans y repandre encore des semences de divi„ sion, par le demêlé qu'il a fait naître entre Mr. San„ teuil & les Jesuites.„ Plusieurs personnes se sou-vinrent ici d'une plainte de Balzac (b) contre l'épitaphe du Pere Goulu, mais si d'un côte les Jesuites ont pu dire que le tombeau même de Mr. Arnauld leur avoit insulté, les Jansenistes ont pu crier d'autre côté que même dans le tombeau on ne laissoit pas en repos ce Theologien.

Et ce n'est pas assez de pâtir en la vie
Il faut encor pâtir au delà du trepas.(c)

(a) C'est-à-dire, l'Abbé de la Trappe.

(b) Voiez la remarque M. de l'article du Pere Goulu General des Feuillans.

(c) Ce sont deux vers de l'Opera qui fut joué l'an 1674. il s'intituloit ce me semble le triomphe d'Alcéste.

(X) *Mr. Perrault fut obligé à suprimer le feuillet.*] Voici ce qu'on trouve dans une lettre qui fut renduë publique l'an 1697. „ (d) Monsieur Perrault „ de l'Academie, a donné au Public *Les Eloges des* „ *Hommes Illustres* de ce Regne. Monsieur Arnauld „ & Monsieur Pascal y tenoient leur place à juste ti„ tre. Baptiste & Moliere y sont dans leur rang „ comme des Illustres dans leur genre. Le Livre „ etoit imprimé avec Privilége, les Portraits gravez: „ Il devoit paroitre il y a quatre mois, mais les PP. „ Jesuites ont tant remué auprés des Puissances, qu'ils „ ont fait donner ordre à l'Auteur & au Libraire de „ retrancher Monsieur Arnauld & Monsieur Pascal, „ & de suprimer leurs Eloges . . . . . . Monsieur „ Arnauld a été un des plus grands Hommes de ce „ siécle: Il a rendu service à l'Église en combatant le „ Calvinisme, & en defendant la Foy de l'Eucharis„ tie. Il a vecu & il est mort dans la Communion de „ l'Eglise, & dans une parfaite obeïssance au Saint „ Siege, qui auroit assurément récompensé son grand „ mérite, si la profonde humilité de ce sçavant Per„ sonnage, ne luy eût fait refuser plus d'une fois, une „ des plus eminentes Dignitez de l'Eglise. Moliere a „ vecu comme un impie, & il est mort comme un „ reprouvé, dans l'excommunication. Cependant „ Monsieur Arnauld est effacé du nombre des Hom„ mes Illustres. & Moliere y est conservé.„ On a fait ces reflexions ici par toute la France. & dans les païs etrangers, & l'on n'a pas oublié ce qu'a dit Tacite sur ce que l'image de Cassius, ni celle de Brutus ne parurent point aux funerailles de Junia; (e) *Præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur.* On a fait l'aplication de cette pensée à Mrs. Arnauld, & Pascal, les vers qui ont été faits là-dessus ont couru toute la terre, car ils ont été inserez dans les Nouvelles historiques & politiques qui se publient à la Haie tous les mois. Ajoûtons que beaucoup de gens se figurent que les Jesuites n'ont eu guere de prudence dans cette affaire, puis que le meilleur moien d'attirer les yeux & l'attention du public sur ces deux Illustres, etoit de faire que Mr. Perrault fût obligé de suprimer leur éloge, & leur portrait. Cet acte ne pouvoit servir qu'à rehausser le merite que l'on vouloit effacer, il menoit tout droit au passage de Tacite; & ce ne pouvoit être qu'une vive source d'exclamations, & de jugemens en faveur des deux personnes suprimées, & contre les instrumens de la supression. Mais tout le monde n'est point demeuré d'accord de cette imprudence pretenduë. Plusieurs connoisseurs en cette espece d'affaires ont soutenu, que la faction ennemie de Mr. Arnauld n'a rien fait qui ne ressente la plus fine, & la plus sûre politique. Pensez-vous, disent-ils, que Tibere n'ait pas prevu les reflexions que l'on feroit sur ce que les effigies de Cassius & de Brutus ne seroient point vuës parmi tant d'autres dans une pompe funebre? Il connoissoit bien le relief de cette absence, mais il trouva un plus grand inconvenient à laisser paroitre ces deux assassins de Jules Cesar parmi les images de leurs familles, c'eût été en quelque façon rehabiliter leur memoire, & il étoit de son interét de ne faire aucune demarche qui tendît le moins du monde à cela. Les Jesuites ont sans doute trés-bien prevu aussi le relief de la supression que Mr. Perrault feroit, mais tout bien compte ils ont cru en habiles gens que ce seroit un desavantage beaucoup plus petit, que de donner lieu à l'autre faction de se prevaloir de ce que Mr. Arnauld & Mr. Pascal seroient placez avec privilege sur le Theatre des hommes illustres. En les faisant disparoitre on se munit d'un nouvel acte qui peut servir dans le procés: on les detient sous la flêtrissure, on empêche que personne ne puisse alleguer comme un signe de rehabilitation le privilege obtenu par Mr. Perrault, & ce qui est bien considerable, on empêche que le public ne s'imagine qu'on n'a plus le même credit qu'auparavant. Il n'est pas aisé de croire que le public se figurera, que si les portraits & les eloges de ces deux Messieurs ont une pleine liberté de se faire voir dans un Ouvrage autorisé, c'est parce que les Jesuites n'ont eu nulle envie d'y former aucun obstacle. Il est plus naturel de croire qu'on pretendra qu'ils ne l'ont pu empêcher. Or c'est un jugement terrible, les suites en peuvent être de consequence: il faut donc le prevenir, car les influences de la reputation sont d'une efficace extrême, soit pour avancer, soit pour reculer les évenemens. Qui ne sait qu'en matiere de commerce, un Marchand qui passe pour riche & qui ne l'est pas, fait mieux ses affaires qu'un Marchand qui seroit riche, & qui passeroit pour pauvre? Les autres conditions de la vie humaine sont semblables à celle-là quant à ce point. Si c'est une imprudence de s'engager à certaines choses, c'est une imprudence encore plus grande de les abandonner aprés s'y être engagé. Il y va de l'honneur, & de la gloire, & c'est tout dire. Ce principe n'est pas moins actif dans les guerres de robe longue, que dans les guerres (f) proprement ainsi nommées. Enfin il est connu de tout le monde, que dans les procés de grande importance l'une des parties se pourvoit contre toutes les demarches qui peuvent favoriser l'autre. La politique veut donc que l'on n'aquiesce point par son silence aux procedures des Jansenistes. Il faut se precautionner & contre les épitaphes, & contre les Auteurs d'eloge. & multiplier les papiers du sac afin de mieux soutenir le grand procés, & de mieux entretenir le problême ou la *question curieuse si Mr. Arnauld est heretique*, question étrange, & sur laquelle les Catholiques Romains prenent tous les jours les uns l'affirmative, les autres la negative impunement. Ce qui montre qu'il y a dans le genre humain une source d'Anarchie que l'on ne sauroit boucher. Elle trouve principalement des conduits dans les Corps Ecclesiastiques, car puis que l'Eglise Romaine n'a point le secret de fixer la liberté de dire le oui & le non à l'egard des mêmes choses, quelle autre Eglise le pourra faire? Les autres Eglises n'ont point comme celle-là des tribunaux que l'on reconoisse infaillibles. Elles ne se gouvernent pas avec des airs d'autorité, & de grand eclat, comme celle-là. On doit donc moins s'étonner que des Ministres Protestans s'entr'accusent d'heresie dans des livres imprimez, que de voir un grand Docteur de Sorbonne dechiré comme un heretique par la faction des Molinistes, pendant que trois Papes l'honorent de leur amitié, de leur estime & de leurs louanges, & que les plus illustres Prelats mettent des aprobations solennelles à la tête de ses Ouvrages. Il y a prés de soixante ans * que ce procés dure, & l'on est encore aussi libre que jamais ou pour nier ou pour afirmer. Les divisions des Ministres ne durent pas tant. On les accorde pour l'ordinaire aprés le 3. ou le 4. libelle, & on leur assûre la reputation d'orthodoxie que les uns vouloient enlever aux autres. Mais cela même ne laisse pas de ressentir un peu l'Anarchie, & cet état de nature où l'attaquant n'a presque autre chose à craindre que la resistance de l'attaqué, & non pas les châtimens d'un Juge commun. Les Corps politiques ne sont pas sujets à un tel desordre: on n'y laisse pas la liberté à un chacun d'appeller (g) les autres ou fripons, ou gens de bien, voleurs, traitres, homicides, prostituées, ou personnes de bonne vie. On y fixe un peu mieux l'etat, & la qualité des reputations.

Au reste la supression ordonnée à Mr. Perrault, n'a point empêché que les exemplaires de son livre qui ont paru en Hollande ne continssent les eloges de Mrs. Arnauld, & Pascal. On a seulement vu quelque petit derangement au chiffre des pages. L'edition de Hollande a remis les choses dans l'ordre.

(d) Lettre d'une Dame de qualité à une autre Dame sçavante pag. 24. 25.

(e) Tacit. Annal. lib. 3. in fin.

(f) Marcellus multa magnis ducibus sicut non aggredienda, ita semel aggressis non dimittenda esse dicendo, quia magna famæ momenta in utramque partem fierent, tenuit ne incepto absisteretur. *Titus Livius lib. 4. decad. 3.*

* *On écrit ceci en 1699.*

(g) *On entend ceci par raport aux accusations publiques.*

tion Françoise. Je n'oublierai pas l'estime (*Y*) que ce Docteur de Sorbonne merita auprès de Mr. Descartes. J'ai ouï dire à des gens qui avoient été admis à sa familiarité, que c'étoit un homme fort simple dans ses manieres; & qu'à moins qu'on lui proposât quelque question, ou qu'on lui demandât quelque instruction, il ne disoit rien qui fût au dessus (*Z*) des conversations communes, & qui pût faire conjecturer qu'il étoit habile: mais dès qu'il s'agissoit de repondre à ceux qui le vouloient mettre sur quelque matiere de science, on le voioit comme transformé en un autre homme, on l'entendoit debiter cent belles choses avec beaucoup de clarté, & beaucoup d'érudition, & l'on trouvoit qu'il avoit un don tout particulier de se rendre intelligible aux esprits les moins penetrans. Je croi que j'insererai dans quelque endroit de mon β Ouvrage une lettre que l'on suposa que le Roi lui écrivit l'an 1678. Au reste ceux qui furent cause qu'il prit la resolution de s'exiler volontairement, y ont plus perdu que gagné; car il n'eût rien écrit contre eux dans Paris, il eût observé en cela les conditions de la paix, au lieu que se voiant hors du Roiaume il a publié un fort grand nombre d'Ecrits, qui ont fait beaucoup de tort aux Jesuites γ. On pretend même qu'il est devenu l'Apôtre (*AA*) du Jansenisme en Hollande.

ARNGRIMUS, savant homme nâtif d'Islande. Cherchez JONAS.

☞ ARNISÆUS (HENNINGUS) natif d'Halberstad, & Professeur en Medecine dans l'Academie de Helmstad, a été un Philosophe & un Medecin fort estimé vers le commencement du XVII. siecle. On fait beaucoup de cas de ses Ouvrages de Politique, où il établit un dogme (*A*) directement oposé à celui δ d'Althusius. Il fut apellé en Dannemarc, & s'y transporta, & * y eut le grade de Conseiller & de Medecin du Roi. L'Academie de Helmstad (*B*) perdit beaucoup par cette retraite. On a debité faussement qu'il fut (*C*) Professeur à Iene, & qu'il laissa sa Bibliotheque à l'Academie de ce lieu-là. On auroit pu dire sans se tromper qu'il † fit des leçons dans l'Academie de Francfort sur l'Oder, avant que d'en faire dans celle de Helmstad. Il avoit voiagé en France & en Angleterre ‡. Il mourut au mois de Novembre ⸸ 1635. Je donne le titre de plusieurs de ses (*D*) Ouvrages.

β *Voiez l'article* Ypres.

γ *Voiez l'Hist. abregée de sa vie pag.* 179.

δ *Voiez l'article* Althusius.

* *Witte in Diar. Biogr. ad ann.* 1635.

† *Arnisæus, Præf. libror. de jure Majest.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Witte, ibid.*

ARNOBE,

(*Y*) *L'estime que* Mr. Arnauld *merita auprès de Mr. Descartes.*] Il est l'Auteur des quatriémes objections contre les Meditations de ce Philosophe, & tout le monde a jugé que ce sont les plus solides qui aient été proposées contre cet Ouvrage. Mr. Descartes en fit ce jugement, voiez son Histoire (*a*) composée par Mr. Baillet. Il faut noter que Mr. Arnauld avoit enseigné dans Paris *la même Philosophie que celle de Mr. Descartes, avant que celui-ci eût encore publié les premiers Essais de la sienne* (*b*). On l'appelle donc Cartesien aussi abusivement que Janseniste. Lisez ce qui suit: *Il* (*c*) *avoit puisé dans leur source* ses sentimens sur la grace, *c'est-à-dire dans S. Augustin, avant que le livre de M. d'Ypres eût paru.* Il les avoit *soutenus publiquement en la presence des Evêques quatre ou cinq ans avant que le livre de ce Prelat eût esté publié.* Il les avoit embrassez sans sçavoir (*d*) *seulement que Jansenius travaillât sur la grace . . . A peine sçavoit-il qu'il y eût un M. Jansenius au monde.*

(*Z*) *Il ne disoit rien qui fût au dessus des conversations communes.*] Il faut entendre ceci avec quelque restriction, car autrement on ne pourroit point le concilier avec ce qu'on trouve dans le recit de sa vie. On y trouve des heures de conversation après les repas, dans lesquelles (*e*) *il y avoit beaucoup à apprendre avec luy, parce qu'estant homme à reflexions il en faisoit toûjours de fort solides, soit sur les évenemens humains, sur la conduitte de la vie, sur les regles de la morale, ou mesme sur les choses de science & sur les affaires publiques. Souvent les conversations estoient employées à lire des Livres nouveaux, & il en jugeoit toûjours si bien que le jugement qu'il en portoit, mais rarement d'un air decisif, estoit de luy-même decisif & sans appel. Sa memoire, à l'occasion des choses qui se lisoient ou que l'on disoit, lui fournissoit toujours quelque chose de ce que les auteurs avoient de plus beau sur le sujet: & on estoit souvent surpris de luy voir reciter un grand nombre de vers, soit Latins ou François, qu'il n'avoit lus que dans sa jeunesse ou que depuis beaucoup d'années. Il possedoit fort bien les Poëtes Latins, & il en appliquoit les plus beaux endroits avec beaucoup de justesse, & avec une grande presence d'esprit, selon les occasions qui naissoient dans la conversation.* Disons donc que ses entretiens n'étoient simples & vulgaires que lors qu'il étoit avec des gens qui n'avoient pas avec lui une liaison d'habitude, & qui ne l'engageoient point par leurs questions à étaler ce qu'il savoit.

(*AA*) *On pretend qu'il est devenu l'Apôtre du Jansenisme en Hollande.*] Il parut en 1698. un petit (*f*) livre où l'on assûre, que Mr. Arnauld * *après avoir erré quelque temps dans les Pays-bas Catholiques, vint enfin se refugier en Hollande. Mr. de Neerkassel Evesque de Castorie & Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, le reçut comme un homme de Dieu, & le logea dans son Beguinage de Delft, où Mr. Arnaud demeura quelques années sans estre connu que de ceux qui étoient dans sa confidence. Là il gouvernoit absolument l'esprit du Prelat, & celuy-ci n'avoit rien plus à cœur que de luy adresser tous les jeunes Theologiens en qui il trouvoit de l'esprit, afin qu'il les formât. Les plus assidus auprés de lui étoient Mr. de Codde aujourd'hui Archevesque de Sebaste, & successeur de Mr. de Castorie dans le Vicariat Apostolique. Mr. van Huyssen . . . . . C'est donc proprement dans le Beguinage de Delft, qu'est né le Jansenisme de Hollande vers l'an* 1689.

(*A*) *Un dogme directement oposé à celui d'Althusius.*] Car il soutenoit que l'autorité des Princes ne doit jamais être violée par le peuple. Voiez son livre *de authoritate principum in populum semper inviolabili*, imprimé à Francfort l'an 1612. Voiez aussi ses trois livres *de jure majestatis*, imprimez au même lieu l'an 1610. & ses *relectiones politicæ*, imprimées aussi à Francfort l'an 1615. Il n'acheva point ce dernier Ouvrage, qui d'ailleurs a paru très-beau. (*g*) *Opus præclarum sed imperfectum.* Il a donné un catalogue de ceux qui ont soutenu que la souveraineté apartient au peuple, dogme qui au jugement de Boeclerus est (*h*) très-pernicieux, & le pivot des rebellions. Boeclerus ajoûte que c'est une chose deplorable qu'il y ait de très-grans hommes dans cette liste, & il marque les diferentes passions qui les ont poussez de ce côté-là. (*i*) *Patronos & pracones nefariæ philosophiæ recensuit* Arnisæus principio libri de auctoritate principum in populum semper inviolabili. *Fuisse in illis magnos viros, dolendum: quorum aliquos animus arrogans, elatus, indomitus, ad fingendam & pingendam libertatem stoico supercilio forte impulerit: alios metus oppressionis & tyrannidis eo evibraverit, ut potestatem civilem bene constitutam negarent, nisi populo subjiciatur: nonnullis commentitiæ sapientiæ species placuerit, ut tali tanquam terriculamento reges, ne in tyrannidem elaberentur, retentatos caperent.* Si l'on faisoit un tel catalogue la presente année 1699. il seroit beaucoup plus long, car le dogme de la superiorité du peuple est devenu à la mode depuis quelque tems. Grotius (*k*) louë beaucoup un Ouvrage politique d'Arnisæus.

(*B*) *L'Academie de Helmstad perdit beaucoup par cette retraite.*] C'est ce que temoigne Conringius, qui le qualifie *æternum Juliæ Academiæ & incomparabile ornamentum* (*m*). *Vir incomparabilis*, dit-il (*l*) en un autre livre, *à quo civilis philosophia in Academia Julia ut alibi nusquam, fuit exculta & simul Imperii quoque ut aliarum Rerumpublicarum veterum recentiumque historia etiamsi sparsim quidem, accurate tamen satis est inculcata . . . illius in Daniam discessu simul utrumque hoc studiorum genus fuerit heic quasi consepultum.*

(*C*) *Debité faussement qu'il fut Professeur à Iene.*] Cela se trouve dans une édition d'un écrit de Bosius *de comparanda prudentia civili.* Mais cette édition fut desavoüée par la veuve de Bosius. Voiez l'avertissement qu'elle fit mettre au devant du même livre quand elle le fit imprimer exempt des fautes qui le defiguroient dans l'édition precedente.

(*D*) *Le titre de plusieurs de ses Ouvrages.*] Outre les traitez de Politique dont j'ai dejà (*n*) fait mention, il

(*a*) *Baillet, Vie de Descartes t.* 2. *pag.* 124. *& suiv. Voiez aussi Perrault, Hommes illustr. p. m.* 57. 58.

(*b*) *Id. ib. pag.* 544. *Voiez aussi pag.* 128.

(*c*) *Hist. abregée de Mr. Arnauld, pag.* 35.

(*d*) *Ibid. pag.* 31.

(*e*) *Ib. pag.* 287. 288.

(*f*) *Intitulé Memoire touchant le progrés du Jansenisme en Hollande.*

* *Pag.* 8. *&* 9.

(*g*) *Bosius de comparanda prudentia civili n.* 20.

(*h*) A fatali hoc & pestilenti errore. . . suspensa est omnis illa rebellandi licentia quam variis vocabulis præscribunt. *Boeclerus in Grot. de jure belli & pacis lib.* 1. *cap.* 3. *n.* 8. *pag. m.* 236.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Grot. de imperio summar. potestat. circa sacra, cap.* 3. *n.* 8.

(*l*) *Conring. de civili prudentia cap.* 14.

(*m*) *Id. in Dedicat. Exercitat. de Rep. Imperii German.*

(*n*) *Dans la remarque A.*

☞ **ARNOBE**, Professeur en Rhetorique à Sicca dans la Numidie vérs la fin du III. siecle, fut attiré par des † songes à la profession du Christianisme. Il s'adressa aux Evêques pour leur demander son admission à l'Eglise; mais comme ils se souvenoient de la vehemence avec laquelle il avoit toûjours combatu la vraie foi, ils se defierent de lui, & avant que de l'admettre (*A*) au nombre des Catechumenes, ils voulurent qu'il donnât des preuves de ses bonnes intentions. Pour les satisfaire il écrivit un Ouvrage contre les Gentils, où il refuta très-fortement les absurditez de leur religion, & le ridicule de leurs faux Dieux. Il y emploia toutes les fleurs de sa Rhetorique, & y debita beaucoup de literature; mais comme il avoit une loüable impatience d'être aggregé au corps des Fidelles, il se hâta (*B*) un peu trop en composant son Ouvrage; de là vient que l'ordre & la belle œconomie n'y paroissent pas avec toute la justesse qu'il seroit à souhaiter. Le pis est que n'aiant pas une conoissance fort exacte de la verité Chretienne, il debita (C) des erreurs très-dangereuses. On ne sait point ce qu'il fit depuis, ni en quel

† *Voiez la remarque A.*

Il fit un livre *de subjectione & exemtione Clericorum*: un autre *de potestate temporali Pontificis in Principes*: un autre *de translatione Imperii Romani*: un autre *de Republica*: un autre *de jure connubiorum* (*a*): un autre qui a pour titre *doctrina politica in genuinam methodum quæ est Aristotelis, reducta & ex probatissimis quibusque Philosophis, Oratoribus, Jurisconsultis, Historicis &c. breviter comportata & explicata* (*b*). Il écrivit aussi sur la Medecine: ses *observationes aliquot Anatomicæ* furent imprimées à Francfort l'an 1610. *in 4*. Sa dispute *de lue venerea cognoscenda & curanda*, le fut à Oppenheim en la même annee *in 4*. (*c*) Je ne sai point la date de la premiere edition de ses *disquisitiones de partus humani legitimis terminis*, ni de ses livres *de præservatione à peste: de hydropum essentia & curatione: de apoplexia & epilepsia cognoscendis & curandis* (*d*). Quant à ses écrits de Philosophie, il faut savoir qu'il fit des notes sur la Logique de Crellius: *Epitome Metaphysices ad mentem Aristotelis. De constitutione & partibus Metaphysicæ: Vindiciæ pro Aristotele de subjecto Metaphysicæ & natura entis. Disputationes* VIII. *Metaphysicæ. Epitome doctrinæ physicæ.*

(*A*) *Et avant que de l'admettre . . . . ils voulurent qu'il donnât des preuves.*] C'est St. Jerome qui nous aprend ces particularitez. *Arnobius*, dit-il, (*e*) *Rhetor clarus in Africa habetur: qui quum in civitate Sicca ad declamandum juvenes erudiret, & adhuc Ethnicus ad credulitatem somniis compelleretur, neque ab Episcopo impetraret fidem quam semper impugnaverat, elucubravit adversus pristinam religionem luculentissimos libros, & tandem velut quibusdam obsidibus pietatis fœdus impetravit.* On le regarda comme un ennemi qui vouloit faire un traité de paix, mais avant que de conclure, on voulut avoir des garans de l'observation de sa parole, on lui demanda des ôtages: il en donna: ce furent sept invectives contre les Paiens: après cela il fut regardé comme un bon frere; & il fut reçu à la paix de l'Eglise.

(*B*) *Il se hata un peu trop . . . . . de là vient que l'ordre.*] Commentons ceci par un passage de Baronius. (*f*) *Quod verò opus illud, ut inter Fideles admitteretur, quasi fidei suæ vadem festinus absolvit; hinc plane est quod in eo (ut ait Hieronymus) fuisse visus est inæqualis & nimius, & absque operis sui partitione confusus. Rursum verò quòd nondum plene esset scientia rerum Christianarum imbutus, utpote cùm non solùm non fuerit baptismate illustratus, sed nec in Ecclesiam inter* (*g*) *catechumenos acceptus; venia dignus est, si aliquibus nævis visus est commentarius ille esse respersus.*

(*C*) *Il debita des erreurs tres-dangereuses.*] Nous venons de voir que Baronius attribue l'heterodoxie qui se rencontre dans les sept livres d'Arnobe, à la precipitation avec laquelle ils furent écrits; car l'Auteur ne put attendre à les faire qu'il eût eu le tems de se bien instruire de tous les points de la foi Chretienne. L'Annaliste veut qu'on excuse les erreurs d'Arnobe, & il les represente comme de petits defauts; mais il est sûr que l'Inquisition feroit aujourd'hui brûler tous ceux qui debiteroient de telles doctrines. Je consens que l'on ait de l'indulgence pour la personne d'Arnobe; il n'en est pas moins vrai que ses sentimens sur l'origine de l'ame, & sur la cause du mal physique, & sur quelques autres matieres capitales sont très-pernicieux. Je l'ai remarqué (*h*) ailleurs. Il auroit pu dire à l'égard de nos mysteres ce que Perse avoue à l'egard de la Poësie, qu'il se mêloit d'en parler avant que de les conoitre:

Nec (*i*) *fonte labra prolui Caballino:*
Nec in bicipiti somniasse Parnasso
Memini, ut repente sic Poeta prodirem.
Heliconidasque, pallidamque Pyrenen
Illis remitto, quorum imagines lambunt
Hedera sequaces. Ipse semipaganus
Ad sacra Vatum carmen affero nostrum.

Voici le jugement de Mr. du Pin. „ (*k*) Il paroît „ qu'il n'estoit pas encore tout-à-fait instruit des my„ steres de nôtre Religion. Il ataque avec beaucoup „ plus d'adresse la Religion des Paiens, qu'il ne de„ fend celle des Chrétiens. Il découvre plus heureu„ sement la folie du paganisme, qu'il ne prouve soli„ dement la verité du Christianisme. Mais il ne faut „ pas s'en étonner, car c'est l'ordinaire de tous les „ nouveaux Convertis, qui estant encore pleins de „ leur Religion, en connoissent mieux les defauts, & „ la foiblesse, qu'ils ne sçavent les preuves & l'excel„ lence de celle qu'ils embrassent. „ Je ne voi personne qui parle aussi foiblement des erreurs d'Arnobe que Mr. Cave, il dit que peut-être ce sont des doctrines un peu éloignées de la vraie foi (*l*). C'est pousser la tolerance beaucoup plus loin qu'on ne l'a fait dans (*m*) la preface de l'edition de Leide 1651. où l'on se contente de dire qu'Arnobe s'écarte un peu de l'orthodoxie. Encore un coup excusons ce Pere, mais ne soions pas assez simples pour qualifier obligeamment petites erreurs les dogmes qu'il a debitez. Ils meritent quand on les considere en eux-mêmes tous les mêmes titres qu'on leur donneroit aujourd'hui si quelque Docteur les avançoit: il faut convenir sans chicane qu'un Auteur moderne a fait là-dessus de bonnes leçons à son censeur. Ecoutons le. (*n*) *M. Jurieu pese les erreurs à une fausse balance. Il juge de la doctrine par les personnes, & non pas des personnes par la doctrine. Une même erreur change de nature selon les lieux & les tems; elle est une monstreuse hérésie, selon le sujet où elle se trouve, & selon le siecle où elle regne. On voit des preuves de cette iniquité de M. Jurieu dans toutes ses disputes contre les Sectaires d'aujourd'hui, auxquels il ne pardonne rien, pendant qu'il porte l'indulgence & la tolerance pour les Peres jusques à un excès prodigieux . . . . .* (*o*) *Le respect que nous avons pour les personnes, ne doit pas nous faire respecter leurs erreurs, quand elles sont capitales. Dans une semblable occasion, on doit appeller* scapham, scapham, & ligonem, ligonem. *M. Jurieu veut bien* excuser les erreurs d'Origene à cause de son grand zéle: mais si quelcun nous venoit aujourdhui debiter les réveries de cet ancien; M. Jurieu ne se croiroit obligé à aucun support. *Si ces reveries sont des hérésies & des impietez, qui changent l'enfer en un Purgatoire, & qui anéantissent par ce moyen la crainte des peines eternelles, & la crainte de Dieu, pourquoi les doit-on supporter dans Origene? . . . . .* (*p*) *La molesse avec laquelle M. Jurieu parle des erreurs de S. Hilaire & de S. Jerome, n'est assurément pas édifiante.* Il les excuse, & il dit que ce sont des bevuës & des négligences. *Mais si un Théologien de ce Siécle, s'alloit mettre dans l'esprit de soutenir les mêmes opinions, M. Jurieu* se croiroit obligé de les appeller des extravagances & des impietez. *Quelle iniquité criante! Les mêmes choses qui sont des extravagances & des impietez dans notre Siecle, ne sont que des bevuës, & des negligences excusables au 4. Siecle. Pourquoi cela?* Cet Auteur pretend conoitre la source de ce double poids. Ecoutons le encore. (*q*) Mr. Jurieu *leur pardonne comme des fautes fort légeres & fort minces, des erreurs qui dans les gens de nôtre Siecle sont des hérésies infernales. On se pique ordinairement d'un profond respect & d'une haute estime, pour ceux qui ont eu le bonheur de vivre plusieurs Siécles avant nous; quoi que l'on voye en eux, toutes les foiblesses, & toutes les mauvaises qualitez, que l'on ne peut pas souffrir dans les Modernes. Quand on ne peut pas estimer les Anciens, on se croit du moins obligé à les aimer, & à donner, par un jugement de charité Chrétienne, la plus favorable interpretation que l'on peut à leurs paroles. Au contraire, l'on se pare & l'on se fait honneur d'un zéle enflammé contre ses contemporains; on ne leur passe rien, & à leur égard l'on est prodigue d'anathemes. Il semble pourtant que l'interêt de la Religion étant conservé, la charité devroit plûtôt s'exercer envers les vivans, qu'envers les morts,* qui

(*a*) *Voiez le Diarium Biograph. de Witte ad ann. 1635.*

(*b*) *J'ai vu cet Ouvrage de l'édition d'Amsterdam 1643. il est très-docte & très-solide.*

(*c*) *Voiez Lindenius renovatus pag. 390.*

(*d*) *Witte ibid.*

(*e*) *Hieronymus in Chronico Eusebii ad ann. 2. Olymp. 276.*

(*f*) *Baronius, ad ann. 302. n. 67. pag. m. 733.*

(*g*) *Mr. du Pin n'est pas de ce sentiment.* Il composa, *dit-il, Biblioth. des Auteurs Eccles. to. 1. pag. m. 203.* lors qu'il n'étoit encore que Catechumene, sept livres.

(*h*) *Consultez la table de ce Dictionaire au mot* Arnobe.

(*i*) *Persius in Prologo.*

(*k*) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. to. 1. p. 204. col. 2. édit. de Holl.*

(*l*) Dogmata quædam habet FORSAN minus Catholica, quæ homini è Gentilium tenebris recens erumpenti & nondum Christianæ fidei elementis satis instructo condonanda sunt. *Gulielmus Cave Hister. literar. pag. 112.*

(*m*) Aliis in locis à veritate Christiana NONNIHIL recedit. Sed hoc condonandum illi, qui ex Ethnicismi tenebris recens ad veritatem Christianam pervenerat. Idem huic autori evenit, quod iis solet, qui ex carcere tenebricoso in lucem perducti visum adhuc dubium habent. *Præf. Arnobii in edit. Lugd. Bat. 1651.*

(*n*) *Saurin, Examen de la doctrine de Mr. Jurieu p. 681.*

(*o*) *Id. ib. pag. 683.*

(*p*) *Id. ib. pag. 684.*

(*q*) *Id. ib. pag. 687.*

quel tems il mourut. Son Ouvrage contient sept livres, & non pas (D) huit comme on l'a cru pendant quelque tems. Il a été commenté par de savans hommes, & imprimé (E) plusieurs fois.

(a) C'est-à-dire, celui de Minucius Felix.

ARNOL-

qui sont morts depuis plusieurs Siécles. La charité que l'on a pour ces derniers ne coûte guéres: parce que leur mérite n'excite pas nôtre jalousie & nôtre envie, & que nous ne les regardons pas comme nos concurrens. Mais pour juger charitablement d'un adversaire, qui parle, & qui écrit contre nous, & dont la réputation offusque nôtre gloire, il faut un peu mortifier l'amour propre; & c'est un sacrifice que l'on ne fait pas facilement. Comme M. Jurieu n'a pas eu de querelle avec Origene, & qu'il a des ennemis personnels dans le parti Socinien, il ne faut pas s'étonner s'il a plus de tolerance pour celui-là, que pour ceux-ci.

(D) *Sept livres, & non pas huit comme on l'a cru.*] Tout le monde sait que le petit livre de Minucius Felix a pour titre *Octavius.* On le trouve joint avec les livres d'Arnobe dans plusieurs anciens Manuscrits, c'est ce qui a été cause qu'il a passé pour un Ouvrage d'Arnobe; & sans doute le mot *Octavius* pris pour *octavus* à fait illusion à bien des lecteurs. Citons ces paroles de Mr. du Pin. „ Ce (a) Livre a passé „ long-tems pour le 8. Livre d'Arnobe; car aiant esté „ trouvé avec les sept Livres d'Arnobe dans un ancien „ Manuscrit de la Bibliotheque du Vatican, il fut im- „ primé (1) quatre fois sous ce nom, sans que personne „ reconnût son veritable Auteur. Le sçavant Juris- „ consulte Baudoüin s'apperçut le premier de cette „ erreur vulgaire, & fit imprimer l'an 1560. à Heil- „ deberg ce petit Traité separé avec une sçavante Pre- „ face, dans laquelle il le rend à son veritable Au- „ teur. Or quoi qu'on doive à ce celebre Juriscon- „ sulte l'honneur d'avoir fait le premier cette décou- „ verte: cependant trente trois ans aprés Ursin „ faisant imprimer à Rome les ouvrages d'Arnobe, „ soit qu'il n'eust pas veu l'edition de Baudoüin, soit „ qu'il voulust se faire honneur de cette remarque, „ separa le Livre de Minutius d'avec ceux d'Arnobe, „ sans avertir que cela eust esté fait avant lui, se donnant „ ainsi tout l'honneur de cette découverte (b).„ On trouve les mêmes choses dans la (c) Preface du Minucius Felix imprimé à Leide l'an 1652. On y trouve aussi que presque dans le même tems que François Baudoüin fit voir que le pretendu huitieme livre d'Arnobe étoit l'Ouvrage de Minucius Felix, (d) un autre Critique eut quelque soupçon de la bevuë. Cela n'est point exact: il faut dire que François Baudoüin n'est pas le premier qui l'ait decouverte, car il ne publia ce qu'il savoit là-dessus, que quatre ans après qu'un autre eut communiqué cette pensée au public. Son Minucius parut l'an 1560. Or voici ce que l'on trouve dans un Ouvrage qu'Hadrien Junius fit imprimer l'an 1556. (e) *Arnobio qui septem duntaxat adversum gentes libros edidit, octavus accrevit, quum sit Minucii Felicis, Octavius ab interlocutorum uno ita vocitatus, nova ratione obliterandi auctoris.* L'année suivante Baudoüin n'étoit pas gueri de l'erreur commune, car il cita comme le 8. livre d'Arnobe le traité de Minucius. (f) *Sic ille apud Arnobium Cecilius Christianos dictitat, cum coëunt infantis occisi sanguinem lambere . . . . . .* (g) *Horribilis profecto est oratio Cecilii illius leguleii Romani qui apud Arnobium libro octavo hoc adhuc Christianis objicit.* Louis Carrion a donné à Junius la gloire d'être le premier qui eût rendu l'Octavius à son legitime maître. (h) *Illi* (Minucio) *Octavum adversus gentes librum Junius noster in Animadversis suis princeps jam olim vindicavit.* Carrion parla ainsi dans un Ouvrage qu'il publia à Paris l'an 1583. Citons ces paroles de Mr. Joli: (i) *Minucii Felicis vetustissimi scriptoris Christiani dialogus elegantissimus contra idolorum vanitatem tam diu pro octavo Arnobii adversus gentes libro habitus est, quia Minutius eum sub nomine Octavii protulerat, donec à Francisco Balduino Jurisconsulto anno 1560. Arnobio abductus, & genuino Autori redditus est, veluti Nicolaus Rigaltius in præfatione ad eumdem Minutium observavit.* Voilà deux (k) savans hommes qui ignorent que Junius preceda Baudoüin dans la decouverte du vrai Auteur de l'Octavius. Au reste je ne croi point que Mr. Joli ait raison de mettre ce livre dans la classe des Pseudonymes. Il pretend que l'Auteur en le publiant se deguisa sous le nom d'Octavius; il vaudroit mieux dire, ce me semble, qu'Octavius est le titre de l'Ouvrage, & non pas un nom supposé de celui qui l'écrivit. On ne parleroit pas exactement si l'on disoit que les dialogues de Platon furent publiez sous le faux nom des personnages qui leur sert de titre. Minucius Felix imita Platon; il voulut que son dialogue portât pour titre le nom du principal interlocuteur.

(E) *Et imprimé plusieurs fois.*] Si j'avois les livres necessaires, j'entreprendrois de donner l'histoire exacte des Éditions d'Arnobe, mais il faut que j'abandonne ce dessein, & que je me borne à quelques notes critiques contre ceux qui nous ont donné la liste de ces editions. Celui qui a fait la preface de l'Arnobe imprimé à Leide l'an 1651. raconte 1. Que la premiere édition de ce Pere est celle que François Priscianensis Florentin publia à Rome. Il ne dit point en quelle année: c'est un peché d'omission qu'on ne sauroit pardonner. 2. Que Sigismond Gelenius changea plusieurs choses dans cette édition, non pas avec l'aide des manuscrits, mais en s'apuiant sur les conjectures de son genie. 3. Que Theodore Canterus publiant Arnobe avec des notes, se plaignit de la hardiesse de Gelenius. 4. Que Godescalc Stewechius travailla bien sur ce Pere. 5. Qu'Elmenhorst joignit à son commentaire la diversité de leçons recueillie tant des manuscrits, & de l'édition faite à Rome l'an 1542. sur un ancien manuscrit de (l) François Sabæus, que de l'édition de Fulvius Ursinus. 6. Qu'enfin Desiderius Heraldus publia de belles notes sur les sept livres d'Arnobe. J'ai trois choses à remarquer contre cela; premierement la liste des éditions est très-incomplete; en second lieu l'édition de Rome 1542. n'est point diferente de la premiere, & cependant on la donne ici comme diferente. En troisiéme lieu il n'est pas vrai que les remarques de Didier Herault soient venuës après l'édition d'Elmenhorst. Celle-ci est de l'année 1610. & l'Ouvrage d'Herault avoit paru à Geneve l'an 1597. & à Paris l'an 1605. Examinons la (m) liste de Mr. du Pin. Je remarque en premier lieu que les noms propres y sont fort defigurez. (n) On y voit Canterus au lieu de Canterus: Hermenhorstius au lieu d'Helmenhorstius: Stevuchius au lieu de Stewechius. Outre cela je remarque qu'on nous donne pour l'Imprimeur de la premiere édition un Theodore Priscianensis. C'est sans doute une faute. Nous avons vu que le Florentin *Franciscus Priscianensis* fut le premier qui fit voir le jour aux livres d'Arnobe. Or ce n'étoit pas un Imprimeur. Le (o) Poccianti ne lui donne point cette qualité, il se contente de le faire un bon Humaniste, & Auteur de quelques livres Italiens. Je me persuade que ce fut à lui que Faustus Sabeus Bibliothecaire du Vatican communiqua le manuscrit sur lequel fut faite l'édition de Rome 1542. Ainsi dans la preface de l'édition de Leide on aura mal distingué l'edition de François Priscianensis, d'avec celle qui fut faite sur le manuscrit de Sabeus. Notez que Louis Carrion (p) estime que le manuscrit d'Arnobe qui est dans la Bibliotheque du Roi de France, est (q) celui dont on se servit pour la premiere édition. Il s'imagine que puis qu'on la dedia à François I. on lui envoia aussi le manuscrit. En troisiéme lieu je remarque, qu'il n'est pas vrai que les sept livres d'Arnobe aient été imprimez avec les notes d'Herauld en 1583. ni qu'il faille distinguer l'edition d'Hambourg 1610. de celle dont on venoit de parler, je veux dire de celle qui fut accompagnée du commentaire d'Elmenhorst. Enfin je remarque que Stewechius ne fit point une édition d'Arnobe à Doüai l'an 1634. son édition est d'Anvers 1586. & il y avoit long tems qu'il etoit mort quand ses *electa in Arnobium* furent rimprimez à Doüai en 1634. *cum parallelis seu Summariis Leandri de Sancto Martino.* Voiez la marge (r).

Disons quelque chose du Pere Labbe. (s) Il trouve très-belle l'édition de Leide, mais il s'étonne que ceux qui l'ont procurée n'y aient pas inseré l'*Arnobianus Criticus* de Meursius imprimé à Leide l'an 1598. *cum Hypocritico Minutiano.* Il voudroit que pour le moins ils en eussent fait mention. Ceux qui lui reprocheroient qu'il eut dû lui-même se souvenir des (t) *Ecloga ad Arnobium* de Jules Cesar Bulenger, ne seroient pas bien fondez, car cet Ouvrage ne sert de rien ni pour corriger le texte d'Arnobe, ni pour en developer le sens literal: ce n'est qu'un tissu de citations qui n'a qu'un raport très-vague à quelque pensée d'Arnobe. Le même Jesuite donne un coup de bec au grand Saumaise qui avoit promis des commentaires sur cet Auteur, & qui ne tint pas sa parole. (v) *Salmasiani autem illi Commentarii tamdiu expectati, tam sæpe ejus amicorumque literis promissi atque jactati, in fumum tandem ventosque evanuerunt.* Je croi qu'un tel Ecrit de Saumaise nous eût apris plus de belles choses, que son savant commentaire sur le traité *de Pallio* de Tertullien.

(1) *La premiere par Sabæus sur le Manuscrit de Rome l'an 1542. La 2. en Allemagne par Gelenius. La 3. en Hollande à Leiden en 1552. La 4. à Basle par Erasme en 1560.*

(b) *Du Pin, ubi supra pag. 119. col. 2.*

(c) *Faite par Jaques Ouzelius.*

(d) Eodem fere tempore id ipsum suboluit etiam Hadriano Junio. *Jac. Ouzelius in Pref. Minucii Felicis.*

(e) *Hadrianus Junius, Animadvers. lib. 6. cap. 1.*

(f) *Franciscus Balduinus ad edicta veterum principum Rom. de Christianis, p. 47. edit. Basil. apud Oporinum 1557.*

(g) *Id. ib. pag. 50.*

(h) *Ludov. Carrio, emendation. lib. 2. c. 18. fol. 92.*

(i) *Claudius Joly, Dissertat. de verbis Usuardi pag. 114. Ce livre fut imprimé l'an 1669.*

(k) *Rigaut & Joli.*

(l) *Il s'appelloit Fauste & non pas François.*

(m) *Elle est à la page 105. col. 1. du 1. tome de sa Bibliotheque édit. de Holl.*

(n) *Je ne me sers que de l'édition de Hollande.*

(o) *Poccantius de Scriptor. Florentinis pag. 69.*

(p) *Ludov. Carrio emendat. lib. 1. c. 9. fol. m. 18.*

(q) *Mr. du Pin ubi supra pag. 119. l'affirme.*

(r) *Vous trouverez une pareille faute à la 2. citation de cette page, où Mr. du Pin dit qu'Erasme publia Arnobe l'an 1560. Il mourut l'an 1536.*

(s) *Philippus Labbe, Dissert. de Scriptor. Eccles. to. 1. p. 105.*

(t) *Imprimées à Toulouse l'an 1612. in 8.*

(v) *Id. ib.*

☞ ARNOLDUS (Nicolas) Professeur en Theologie à Franeker, nâquit à Lesna ville de Pologne le 17. de Decembre 1618. Sa mere se trouvant veuve lors qu'il n'avoit que trois ans prit tout le soin imaginable de l'élever, & le consacra aux lettres. Il fit ses Humanitez dans le College de Lesna entre autres Regens sous Comenius qui dictoit alors à ses Ecoliers son *Janua Linguarum*. Il fut créé β Acolythe au Synode d'Ostrorog à l'âge de 15. ans, & en cette qualité il accompagna γ Orminius pendant deux années dans la visite des Eglises de Pologne, après quoi il fut envoié à Dantsic l'an 1635. & s'y apliqua à l'étude de l'Eloquence & de la Philosophie. Il éprouva quelquefois la mauvaise humeur de Jean Botsac, qui étoit fâché qu'un jeune homme de tant d'esperance fût Calviniste. Il retourna en Pologne l'an 1638. & cultiva la Theologie sermonaire sous la direction d'Orminius, & un an après il fut envoié en Podolie, pour y être Recteur de l'Ecole de Jablonow. Aiant exercé cette charge pendant trois mois, il fit les fonctions de Ministre deux ans de suite chez un grand δ Seigneur. Comme on remarqua que ses talens pourroient être d'une grande utilité à l'Eglise, on jugea qu'il faloit lui donner les occasions de les cultiver dans les Academies les plus fameuses. Il commença ses voiages l'an 1641. Il vint d'abord à Franeker, & y fit de grans progrés sous Maccovius son compatriote, & sous Cocceius. Il fut aux Academies de Groningue, de Leide & d'Utrecht l'an 1643. & retourna bientôt à Franeker, & s'apliqua à l'étude du François & de l'Anglois. Il fit un voiage en Angleterre l'année suivante, & ne pouvant aller à Oxford à cause que tous les chemins étoient occupez par les troupes du Roi, ou par celles du Parlement, il fut à pied à Cambrige; mais il ne put y entendre aucune leçon de Theologie, tous les Professeurs étoient sous la detention dans le College de la Trinité. Etant de retour à Franeker il s'attacha à prêcher, même en Flamand, & fit tellement goûter ses Sermons, qu'afin de le retenir en Frise on lui dissuada d'aller revoir la Pologne. Il fut jugé très-capable du Ministere par la Classe de Franeker, qui l'examina, & les louanges qui lui furent données † determinerent aisément une (A) Demoiselle du païs à l'épouser. Il se maria avec elle l'an 1645. & peu après il fut apellé par l'Eglise de Beetgum. Il la servit fidelement & constamment jusques en l'année 1651. sans prêter l'oreille aux vocations qui lui furent adressées par d'autres Eglises; mais cette année-là il se rendit aux instances des Etats de Frise, qui le choisirent pour succeder à Cocceius * dans la charge de Professeur en Theologie à Franeker. Il s'aquita de cette charge avec beaucoup de capacité jusques à sa mort, qui arriva le 15. d'Octobre 1680. après une longue maladie, où il donna beaucoup de marques de sa pieté, & de sa resignation aux ordres d'enhaut ‡. Je parlerai de quelques (B) voiages qu'il fit depuis sa promotion au Professorat en Theologie; & je n'oublierai pas les livres (C) qu'il a donnez au public.

☞ ARODON (Benjamin d') Juif Allemand, Auteur d'un livre rempli de preceptes pour les femmes. Il a été traduit d'Allemand en Italien par le Rabin Jacob Alpron. Cette version fut rimprimée à Venise l'an 5412. selon le calcul ⸸ des Juifs, après avoir été exactement corrigée par le Rabin Isac Levita. Ce livre est fort chargé d'observances non seulement pour la propreté du corps, mais aussi pour la pratique des prieres, & des bonnes œuvres. Les observances du premier ordre contiennent souvent des minuties ou des regularitez superstitieuses, & il y a quelquefois un grand (A) *rigorisme* dans celles du second ordre.

AARON,

β Les Eglises Reformées de Boheme avoient retenu cette partie de l'ancienne Discipline.

γ Surintendant des Eglises de la grande Pologne.

δ *Johannes de Potok Potocki, Succamerarius terræ Haliciensis.*

† Fecit paulo post tanta omnium laus, ut nobilissima in Frisiis virgo Remigia à Nitzen facilis in conjugales ejus rueret amplexus, anno 1645. *Marckius ubi infra pag.* 28.

* *Il avoit été apellé par l'Academie de Leide.*

‡ *Tiré de son Oraison funebre prononcée le 22. d'Octobre 1680. par Mr. Marck Professeur alors en Theologie à Franeker, & depuis à Groningue & à Leide.*

⸸ *Je croi que cela repond à notre année 1652.*

(A) *Determinerent aisément une Demoiselle du païs à l'épouser.*] Elle fut loüable de preferer aux richesses la belle reputation, & le merite. On a d'autres exemples d'un choix de cette nature, car il est certain que plusieurs Ministres soutenus du seul éclat de leur éloquence, ou de leur savoir sont parvenus à des mariages lucratifs, & d'autre côté bien avantageux par le rang de la famille où ils prenoient une epouse. A quoi pouvoit aussi contribuer l'esperance très-plausible, que de tels sujets seroient élevez tôt ou tard aux chaires de distinction, aux chaires considerables par les gages annuels. Quoi qu'il en soit l'épouse de nôtre Arnoldus merite d'être loüee. Elle mourut au commencement de l'année 1652. & ne laissa point d'enfans. Il se remaria l'an 1653. à la veuve d'un Avocat de Leeuwarden nommée Anne Pybinga, fille d'un Bourgmaître de Franeker, laquelle lui donna neuf enfans, 5. fils (a) & 4. filles, & lui survêquit. Il n'y avoit en vie que trois fils & une fille lors qu'il mourut (b).

(B) *De quelques voiages qu'il fit.*] Il alla voir ses parens à Lesna l'an 1652. & passa un mois agreablement chez son oncle maternel Martin Gertichius Ministre du lieu, & celebre par divers Ouvrages. Il fit un autre voiage l'an 1656. à la suite des 4. Ambassadeurs extraordinaires que les Etats Generaux envoierent au Roi de Suede & au Roi de Pologne. Leurs Excellences voulurent l'avoir pour Predicateur, & furent très-satisfaites des Sermons qu'il prononça en Flamand, ou en Allemand, ou en Polonois selon les rencontres. Ce voiage dura deux ans. Arnoldus se fit beaucoup estimer pendant ce tems-là par le Chancelier de Pologne Etienne Corycinski, par le Grand Marechal de Suede Jean Oxenstiern, par le General des troupes Douglas, & par l'Electeur de Brandebourg, qui lui ofrit la place de Predicateur aulique. Il fut deputé à Heidelberg l'an 1666. pour engager Mr. Spanheim à accepter une profession en Theologie dans l'Academie de Franeker, & il revint sans avoir obtenu cela.

(C) *Les livres qu'il a donnez au public.*] Je ne dirai rien de la diligence avec laquelle il rassembla, & il mit en ordre les Ouvrages de Maccovius qu'il fit mettre sous la presse, ni de la version qu'il composa, & qu'il publia d'un livre (c) Anglois de Jeremie Dykius, mais je cotterai sa refutation du Catechisme des Sociniens, son Anti-Bidellus, son Anti-Echardus, son livre contre Brevingius, son Apologie pour Amelius contre Erbermann defenseur de Bellarmin, ses disputes Theologiques sur des matieres choisies, son commentaire sur l'Epitre aux Hebreux, son *Lux in tenebris*, & ce qu'il a publié contre Jean Amos Comenius. Lisez touchant ces Ouvrages-là ce passage de son Oraison funebre: (d) *Quis est qui non . . . . prædicet Racoviana Catecheseos, in qua religionis dicam an impietatis Sociniana plenissimum est compendium, curatissimam refutationem, quæ supra fidem impiis seductoribus molesta, doctis grata est? Cujus non laudem meretur tum Anti-Bidellus quo pneumatomachi furorem, & fatuam (e) Comenii lucem extinxit, tum Anti-Echardus cujus conquisitum & male colligatum fasciculum ita dissolvit, ut dissolutarum scoparum hactenus retinuerit nomen? Imo quem non in mille detorsionum tenebris ineffabiliter delectat doctissimarum illa vindiciarum lux, quam publico totius recensam dedit, & cujus ope tota Ecclesia errorum evitat densa? Sed ne in hoc quidem labore acquiescere potuit qui in Ecclesia voluit consistere bonum. Brevingii ab eo tempore feliciter demolitus est tribunal. Erbermannum Bellarmino adversus Amesianos suppetias ferentem confodit &c.* Voila quelques Antt qui ne sont point dans la liste de Mr. Baillet.

(A) *Il y a quelquefois un grand* rigorisme.] Car par exemple on ordonne au mari & à la femme de ne dire mot pendant le devoir conjugal, & de n'avoir que des pensées pieuses sans aucune aplication au plaisir.

(a) *Le 2. & le 3. étoient jumeaux. Voiez le programme du Recteur de l'Academie. Il est imprimé au devant de l'Oraison funebre.*

(b) *Tiré de ce Programme & de l'Oraison funebre.*

(c) Dykii translata Eucharistica. *Marckius ubi supra pag.* 35.

(d) *Id. ib.*

(e) *Je cite un Ecrit d'Arnoldus contre Comenius dans les remarques D, I, &c. de l'article* Comenius.

AARON, grand Prêtre des Juifs, & frere de Moïse. Son histoire est trop facile à trouver dans le Pentateuque, dans le Dictionaire de Moreri, dans celui de Mr. Simon, pour ne me dispenser pas d'en faire ici un article. Je dirai seulement que la foiblesse qu'il eut de condescendre aux desirs superstitieux des Israëlites dans l'afaire du veau d'or, a donné lieu (*A*) à bien des mensonges. Un certain Monceau ou Moncæius publia vers le commencement du XVII. siecle une Apologie

sir, & on leur declare que s'ils agissent d'une autre maniere leurs enfans naitront diformes. (*a*) *Ogni persona deve esser auvertita tanto l'huomo, come la donna nel tempo che si congiungono insieme non devono parlar, nè haver niun cattivo pensiere, ne debbano scoprire li luochi occulti e vergognosi, perche quelli che parlano in quel tempo che se congiungono insieme, quella creatura che viene conceputa in quell' istante, riuscisse dal ventre della madre con qualche* מום *ò zoppo, ò muto, ò guercio, ò simili mancamenti, o del tutto distrutto, e mal conditionato . . . . non devono haver intentione in quell' istante alli piaceri, ma solo per adempir il voler divino . . . . . . (b) ambidoi devono pensar in quell' instante che questo non lo fanno per il lor giovamento & adempir li lor appetiti carnali, ma solo per mantenir il precetto . . . . . ogn' huomo da bene sa quello, che deve pensare in quell' instante, perche si deve pensar solo à pensieri santi e pii.* Cette morale est très-belle, & très-rigide tout ensemble. Voiez ce que l'on a dit dans les (*c*) Nouvelles de la Republique des lettres touchant un livre de Mr. Yvon Ministre des Labadistes. Une si grande pureté est de ces sortes de biens qu'il est plus facile de souhaiter, que d'esperer, mais neanmoins les Casuistes sont fort loüables quand ils insistent là-dessus, & qu'ils tâchent d'introduire la pureté où les fureurs d'une convoitise brutale ne regnent que trop. Si nôtre Rabin avoit cru comme l'Eglise Romaine que le mariage est un sacrement, il n'auroit pas exigé que ceux qui y participent eussent des dispositions plus saintes que celles qu'il leur demande. Il leur impose tout à la fois la loi du (*d*) *favete linguis* dont les Paiens recommandoient l'observation dans les grans mysteres, & celle du *sursum corda* que l'ancienne Eglise n'oublioit jamais de notifier dans la celebration de ses plus augustes ceremonies. En un mot il est certain que si cet homme eût reçu avec une entiere foi la doctrine de Jesus-Christ, & s'il eût été animé de l'esprit de Grace, il n'eût pas donné des conseils plus dignes de la pureté Evangelique. Cela doit faire honte aux Docteurs de relâchement qui sont si communs parmi les Chretiens. Notez que le dogme de ce Rabin ne s'acorde guere avec le conseil des Docteurs en Medecine; ceux-ci pretendent qu'un enfant conçu sous des distractions d'esprit, je veux dire sous des pensées serieuses, graves, immaterielles (*e*) est niais, sot, & imbecille, & ils donnent de tout autres (*f*) conseils à ceux qui desirent des enfans; mais pour peu qu'on soit raisonnable on demeurera d'accord qu'ils menent les hommes à une très-mauvaise école de chasteté, leurs preceptes ne sont faits que pour des gens qui voudroient borner toutes choses à une vie animale, terrestre, sensuelle, Epicurienne. Il faut aller à l'Ecole du Rabin, si l'on veut aprendre à se comporter dans cette partie des devoirs en creature doüée d'une ame spirituelle, & qui ne veut point se rendre digne de cette censure, (*g*) *o curva in terras animæ & cælestium inanes!* On comprendra mieux combien la morale de ce Juif est belle & sublime, si l'on se souvient qu'elle est directement opposée aux maximes de ces Docteurs de corruption qui ont rempli leurs poësies de tant de lascivetez. Ces dangereux empoisonneurs se gardent bien de conseiller le silence, & c'est ce qui a fait trouver à un Moderne quelques preuves de l'interpretation qu'il a donnée aux paroles d'un Poëte Grec qui contiennent la description de l'antre des Nymphes. *Pour le regard du murmure agreable dont* Homere *parle*, dit-il (*h*), *ce sont sans doute ces paroles obligeantes des Amans, cet* ohi me cor mio *des Italiens, ce* ζωὴ ϗ ψυχὴ *des Grecs, & cet* alma de mi alma *des Espagnols, qui accompagnent les plus favorables privautez, & qui font dire au plus sçavant de tous les Poëtes en l'art d'aimer:*

Accedant (1) questus, accedat amabile murmur,
Et dulces gemitus, aptaque verba joco.

Voyez comme il en parle ailleurs:

Et (2) mihi blanditias dixit, dominumque vocavit,
Et quæ præterea publica verba juvant.

Je ne vous apprendrai pas que le terme juvare *est tout-à-fait* erotique, *& consacré aux dernieres delices de l'Amour, qu'expriment encore, aussi-bien que le murmure, ces deux vers du même Auteur:*

Me (3) voces audire juvat sua gaudia fassas,
Utque morer, me, me, sustineamque roget.

. . . . *L'epithalame celebre de l'Empereur Gallienus, que Trebellius Pollio prefere à ceux de cent Poëtes qui s'exercerent aussi sur le même sujet, represente merveilleusement bien encore ce sourd & obligeant murmure, & les caresses qui en sont inseparables. L'on veut que tenant la main des enfans de ses freres qu'il marioit, il leur prononçât ces vers de sa façon.*

Ite, ite, o pueri, pariter sudate medullis.
Omnibus inter vos, non *Murmura* vestra columbæ,
Brachia non hederæ, non vincant oscula conchæ.

Certes il est difficile de rien dire de plus pathetique, ou de plus passioné là-dessus. Etre diametralement oposé à ces faux Docteurs, à ces pestes de la jeunesse, c'est un grand eloge, c'est un prejugé legitime que la morale que l'on avance est d'une admirable pureté. Il faut joindre à tout ceci la judicieuse reponse qui fut faite par le celebre Mr. Drelincourt à un Evêque qui s'etoit servi d'une remarque tout-à-fait indigne, je ne dirai pas d'une personne de son caractere, mais aussi d'un Laique qui auroit eu quelque degoût du style badin. *Au lieu d'effacer de ses larmes*, ce sont les paroles de Mr. Drelincourt (*i*), *ces façons de parler, que la Vierge Marie est* l'esprit & la vie des Chrestiens, *il les defend par des railleries qu'il feroit beaucoup mieux de laisser à ceux qui montent sur le theatre.* Vous autres (*dit-il*) Messieurs les Pasteurs de l'Eglise Protestante, qui avez des cheres moitiez, non tant comme des accidens inseparables de vostre substance, que comme les os de vos os, & la chair de vostre chair, voire qui n'estes qu'une chair en deux personnes, dites bien d'autres termes plus caressans à ces ames de vos ames, à ces vies de vos vies, à ces vies de vos cœurs & de vos ames, à ces ames de vos vies & de vos cœurs, que le monde n'entend pas: car vous estes ces spirituels qui jugez tout le monde, voire les Anges; à plus forte raison les Romains, sans pouvoir estre jugez de personne. *Ie ne sais qui luy en a tant appris. Et ne puis pas respondre de ce que disent ceux qui ont des femmes a la derobée. Mais un personnage grave qui vit en un chaste mariage, ne s'estudie point à une si extravagante rhetorique.* Le Prelat repliqua d'une façon si burlesque que rien plus (*k*).

(*A*) *Donné lieu à bien des mensonges.*] I. Le Rabin Salomon a cru (*l*) que le veau que les Israëlites adorerent étoit vivant & animé, & qu'Aaron le voiant marcher & manger à la maniere des autres veaux, lui dressa un autel. Il y a quelque chose de semblable dans (*m*) l'Alcoran. II. Plusieurs Rabins pour disculper Aaron disent que ce ne fut point lui qui fit le veau d'or; qu'il n'y contribua qu'en jettant l'or dans le feu, pour se delivrer de l'importunité du peuple, mais que certains Magiciens qui s'étoient mêlez avec les Israelites à la sortie d'Egypte, donnerent la figure de veau à cet or. Comme l'Ecriture declare que ce fut un ouvrage de fonte à quoi l'on emploia le burin, nous pouvons suposer deux choses; ou que l'on fit un moule semblable à un veau, dans lequel on jetta l'or fondu, ou qu'aprés avoir fait une masse d'or, on la convertit en veau par le moien de la sculpture. III. Plusieurs ont cru qu'Aaron ne fit point un veau tout entier, mais seulement une tête. IV. On conte (*n*) *que la poudre du veau d'or que Moïse fit brusler & mesler dedans de l'eau dont les Israëlites burent, s'arresta sur les barbes de ceux qui l'avoient adoré, & eurent les barbes dorées, qui fut une marque speciale pour reconnoistre ceux qui avoient adoré le veau.* Ce conte a été inseré au chapitre 32. de l'Exode dans une Bible Françoise imprimée à Paris l'an 1538. par Antoine Bonnemere qui dit en sa preface; *Cette Bible en François a esté la premiere fois imprimée à la requeste du Tres-Chrestien Roi de France Charles VIII. de ce nom, assavoir en l'an 1495. & depuis a esté corrigée & imprimée.* La même preface fait savoir que le Traducteur François *n'a rien ajousté que pure verité comme elle est en la Bible Latine, & que rien n'en a esté laissé sinon choses qui ne se doivent point translater.* Ainsi l'on doit prendre pour un fait certain ce qui regarde les barbes dorées, & une autre chose de semblable alloi qui a été inserée au même chapitre 32. c'est *que les enfans d'Israël cracherent si fort contre Hur qui refusoit de faire des Dieux, qu'ils l'estoufferent.* Le livre (*o*) d'où j'emprunte ceci a été fait par un Ministre Wallon, qui ne manque pas de se recrier sur la hardiesse que l'on a euë d'ajoûter certaines choses d'un côté, pendant que de l'autre on faisoit

(*a*) *Precetti da esser imparati dalle donne Ebree cap. 70. pag. 41. 42.*

(*b*) *Ibid. capitolo 71. p. 43.*

(*c*) *Mois de Novembre 1685. pag. 1290.*

(*d*) *Horat. Od. 1. lib. 3. Voiez là-dessus ses commentateurs.*

(*e*) *Voiez la remarque C de l'article* François d'Assise.

(*f*) *Voiez Roderic de Castro de natura mulierum lib. 3. c. 5.*

(*g*) *Persius Sat. 2. v. 61.*

(*h*) *Hexameron rustique, 4. journée p. m. 112. & suiv.*

(1) 2. *De arte am.*

(2) 3. *Amor. el. 6.*

(3) 2. *De arte am.*

(*i*) *Drelincourt, Avant-coureur de la Replique à Mr. le Camus Evêque de Belley pag. 36. 37.*

(*k*) *Voiez sa reponse à l'Avant-coureur de Mr. Drelincourt pag. 156.*

(*l*) *Apud Cornel. à Lapide in Exod. pag. 605.*

(*m*) Ascemeli taurum fudit, corporeum, emittentem mugitum. *In Azora 30. Latini Codicis, 20. Arabici, apud Seldenum de Diis Syris Synt. 1. c. 4. p. m. 54.*

(*n*) *Voiez Jeremie de Pours à la page 829. de sa divine Melodie.*

(*o*) *Il a pour titre* La divine Melodie du Saint Psalmiste. *& fut imprimé à Middelbourg l'an 1644. L'Auteur se nomme* Jeremie de Pours.

Apologie β d'Aaron, qui fut condamnée à Rome par l'Inquisition, comme le Jesuïte Cornelius à Lapide γ l'avoit predit à l'Auteur. On supose dans cette Apologie qu'Aaron eut dessein de representer le même objet que Moïse representa quelque tems aprés, je veux dire un Cherubin, & que contre son intention les Israëlites adorerent cette figure. Un Docteur de Sorbonne, δ Chanoine d'Amiens, refuta solidement ces supositions l'an 1609. Il y en a qui disent que la crainte d'être assommé fit qu'Aaron eut cette criminelle complaisance, & qu'il esperoit qu'en proposant aux femmes de fournir leurs pendans d'oreille *, il éluderoit la demande de ce peuple, comme si elles eussent dû aimer mieux n'avoir point de Divinité visible, que se priver de leurs ornemens; mais qu'il éprouva que rien ne coûte à des esprits enivrez de superstition & d'idolatrie. L'Ecriture Sainte ne favorise nullement ceux qui pretendent que le veau d'or (*B*) n'étoit que de bois doré.

Je ne croi point que l'on doive dire que Dieu suspendit en faveur d'Aaron l'action du feu, tout comme en faveur des trois Hebreux qui furent jettez dans la fournaise de Babylone. C'est neanmoins l'opinion (C) de quelques Auteurs.

ARRIA, ou ARRIE, nom de quelques Dames Romaines dont je parlerai dans les remarques de l'article *Petus*.

ARRIAGA (RODERIC DE) Jesuïte Espagnol, nâquit à Lucronę le 17. de Janvier 1592. Il entra dans la Societé le 17. de Septembre 1606. & enseigna la Philosophie avec un grand aplaudissement à Valladolid, & la Theologie à Salamanque; & aiant apris par des lettres du General de la Compagnie, qu'il seroit de la plus grande gloire de Dieu que quelques Jesuïtes Espagnols se transportassent † en Boheme, pour y enseigner les plus hautes sciences, il s'ofrit à cet emploi. Il arriva à Prague l'an 1624. Il y regenta la Theologie Scholastique pendant treize ans, & il fut Prefet general des études vingt ans de suite, & Chancelier de l'Université l'espace de douze années. Il reçut solennellement le bonnet de Docteur en Theologie, & il s'aquit beaucoup de reputation. La Province de Boheme le deputa trois fois à Rome, pour y assister aux ‡ congregations generales de l'Ordre. On l'exhorta plusieurs fois à retourner en Espagne, mais ce fut en vain. Il fut extrémement estimé d'Urbain VIII. d'Innocent X. & de l'Empereur Ferdinand III. Il mourut à Prague le 17. de Juin 1667 ⸸. Il publia (*A*) plusieurs livres, où il étala beaucoup de subtilité d'esprit. On trouve qu'il reüssissoit beaucoup mieux à ruiner

β *Elle a pour titre* Aaron purgatus. *On la reimprima à Francfort l'an 1675.* in 8 *L'édition de Leipsic* 1689. in 12. *dont il est fait mention au 17. tome de la Bibliotheque universelle ne differe de celle de Francfort, qu'en ce que les Libraires ont imprimé un nouveau titre.*

γ *Cornel. à Lapide Commentar. in Exod. c. 32. v. 4. pag. 605.*

δ *Il se nomme* Vitorius: *son livre a pour titre* Destructio Pseudo-Cherubi Moncæi.

* *Id. Corn. à Lapide, ibid.*

† *Les Jesuïtes avoient fait depuis peu de ce païs-là une Province de leur Ordre detachée de la Province d'Austriche.* Sotuel ubi infra.

‡ *A la 8. à la 10. & à l'11.*

⸸ *Tiré de Sotuel, in Biblioth. Scriptor. Societ. pag. 728. 729.*

faisoit des supressions. Double attentat; version obreptice & subreptice; traditions pueriles inserées: & neanmoins on ne promet dans la preface *que pure verité*, & on declare *que cette translation a esté faite non pas pour les clercs, mais pour les laics & simples Religieux & Heremites qui ne sont pas lettrez comme ils doivent.* Cela même rend plus blâmable l'infidelité du Traducteur: les habiles gens se peuvent garantir du piege, les ignorans ne le peuvent pas. Au reste la barbe d'or n'est pas l'unique chimere que les Rabins aient forgée. Ils ont dit que l'eau que Moïse fit avaler impregnée des corpuscules du veau d'or, fit le même effet à-peu-prés que les eaux de jalousie. Elle causa des enflures, & des ulceres à ceux qui étoient coupables, & ne fit nul mal aux innocens (*a*).

(*B*) *Que le veau d'or n'étoit que de bois doré.*] L'Ecriture dit (*b*) expressément que ce fut un veau de fonte; & si elle dit (*c*) ensuite que Moïse le brûla & le reduisit en poudre, cela ne doit pas necessairement s'entendre comme si cette idole avoit été faite d'une matiere combustible; cela peut signifier que Moïse refondit cet or, & qu'il le divisa en parties très-menues qui étant jettées dans l'eau y devinrent imperceptibles, comme celles qu'on dit que le Tage & le Pactole charrient. Ainsi François Junius pourroit bien s'être trompé quand il a dit. (*d*) *Quamvis non tam existimari possit vitulus iste totus ex auro fuisse conflatus, quam auri laminis tantummodo obductus, cætera ligneus, ut quem S. littera tradunt combustum atque in cineres versum.* Il a eu plus de sujet de mettre Aaron à la tête de son Catalogue des anciens Sculpteurs, Architectes, Peintres, Statuaires, &c. Aaron meriteroit cette place par le droit d'antiquité, quand même l'ordre alphabetique ne la lui donneroit pas. Cela me fait souvenir de ceux qui disent qu'il faloit que Moïse fût en perfection la Chimie, puis qu'il savoit faire de la poudre d'or, ou reduire l'or en poudre. Plusieurs croient qu'Aaron ne fit qu'ordonner à des Orfevres la fonte du veau d'or, & qu'il n'y mit point la main lui-même; & que Moïse n'ordonna point aux Israëlites de boire la poudre d'or, mais que l'aiant jettée dans le torrent qui étoit le seul endroit d'où ils pouvoient boire, l'on a eu raison de dire qu'il leur avoit fait avaler l'idole qu'ils avoient adorée (*e*).

(*C*) *C'est neanmoins l'opinion de quelques Auteurs.*] Un Cordelier Docteur en Theologie de la Faculté de Paris pretend que le miracle par lequel le buisson d'Horeb (*f*) fut conservé au milieu des flammes, se renouvella quelque tems aprés lors que le feu ôta la vie à (*g*) deux fils d'Aaron, sans que leurs chemises reçussent aucun dommage, & lors qu'Aaron fit cesser la plaie qui faisoit mourir un grand nombre d'Israëlites. (*h*) *Sicuti factum est, quando egressus ignis à Domino Nadab & Abiud ignem alienum & prophanum coram Domino offerentes devoravit, is est interfecit: vestibus & tunicis eorum lineis intactis remanentibus. Idem judicium est de Aarone summo Sacerdote, qui citissime profectus est ad populum quem ignis egressus a facie Domini interficiebat: stetitque illæsus inter mortuos, ac viventes, licet esset in medio flamma fulgentissima, & flagrantissima, secundum Josephum libro 4. Antiq. cap. 3.* Il ajoûte à cela entre autres exemples celui de Sydrach, Misach, & Abdenago qui sortirent sains & saufs de la fournaise de Babylone. Prenez bien garde qu'il ne cite point l'Ecriture, mais Josephe pour ce qui concerne Aaron, & que l'Ecriture (*i*) ne dit point si la plaie qu'Aaron arrêta, & qui fit perir 14700. personnes étoit un feu extraordinaire, ou quelque autre chose. L'Historien des Juifs a suprimé entierement ce miracle, il ne fait mention que du feu qui consuma les deux cens cinquante hommes qui ofroient le parfum. L'Ecriture (*k*) en parle aussi, mais comme d'un fait anterieur au ravage qu'Aaron arrêta. Notez que Josephe se contente d'observer que le feu extraordinaire qui consuma Coré avec les 250. hommes qui ofroient le parfum, ne fit aucun mal à Aaron: il ne touche point les circonstances pour lesquelles le Cordelier Nodin le prend à temoin. Raportons ses termes: (*l*) Ἀφ' οὗ πάντες, οἵ τε διακόσιοι καὶ οἱ πεντήκοντα καὶ Κορῆς ἀθροισθέντες αὐτοῖς, ἐφθάρησαν ὡς καὶ τὰ σώματα αὐτῶν ἀφανῆ γενέσθαι. περιεσώζετο δὲ μόνος Ἀαρὼν μηδὲν ὑπὸ τοῦ πυρὸς βλαβείς, τῷ τὸν θεὸν εἶναι τὸν ἐκ τοῦ ἰδίου καίειν ἀποστείλαντα. *Cujus (ignis) vi ac impetu ducenti illi & quinquaginta una cum Core ita sunt absumpti, ut ne cadaverum quidem reliquiæ comparerent: solus Aaron superfuit illæsus ut manifestum esset divinitus coortum hoc incendium.* Il reconoit là avec raison le doigt de Dieu, mais sans specifier si le feu toucha immediatement le corps d'Aaron, ou si seulement Dieu l'empêcha de s'en aprocher. Il ne faloit donc pas que le Pere Nodin descendît du genre à l'espece, ni qu'il citât pour cela l'Historien Juif. La plupart de fautes de cette nature qui sont innombrables dans les livres, viennent ou de ce que l'on ne consulte pas les originaux, ou de ce que l'on se donne la hardiesse de les alterer par des paraphrases pour les faire mieux servir à ses hypotheses.

(*A*) *Il publia plusieurs livres.*] Un cours de Philosophie en un volume, & un cours de Theologie en 8. Le cours de Philosophie imprimé *in folio* à Anvers l'an 1632. a été reimprimé plusieurs fois. L'édition de Lion 1669. est augmentée. Le 1. & le 2. volume de son cours de Theologie furent imprimez l'an 1643. le 3. & le 4. l'an 1644. le 5. l'an 1649. le 6. l'an 1650. le 7. & le 8. l'an 1655. Ce sont tous des *in folio* im-

(*a*) *Voiez Salian, t. 1. p. 165. Bochart, Hieroz. part. 1. l. 2. c. 34.*

(*b*) *Exod. chap. 32. v. 4.*

(*c*) *Ibid. v. 20.*

(*d*) *In Catalogo Artificum, pag. 1.*

(*e*) *Voiez Rivet sur le ch. 32. de l'Exode Oper. t. 1. pag. 1184.*

(*f*) *Exod. chap. 3. v. 2.*

(*g*) *Levitique ch. 10. v. 2. & 5.*

(*h*) *Joannes Nodin, Commentar. in cap. 3. Exodi pag. 142. col. 2.*

(*i*) *Nombres chap. 16. v. 46. & suiv.*

(*k*) *Ibid. v. 35.*

(*l*) *Joseph. Antiq. lib. 4. cap. 3. p. 107. G.*

ner ce qu'il nioit, qu'à bien établir ce qu'il afirmoit, & l'on pretend que (*B*) par là il est devenu le fauteur du Pyrrhonisme, quoi qu'il ait donné à conoître qu'il n'étoit pas Pyrrhonien. Il y auroit sans doute beaucoup d'injustice à le soupçonner de la moindre prevarication, & d'avoir été un faux frere des Dogmatiques; car s'il emploie toutes ses forces à refuter un grand nombre de sentimens, il les emploie aussi à soutenir les opinions qu'il embrasse: on s'aperçoit aisément qu'il y procede de bonne foi, & qu'il agit tout de son mieux; & si ses preuves sont inferieures à ses objections, il faut s'en prendre à la nature des choses. L'aplication avec laquelle il a refuté toutes les subtilitez qui ont été inventées par les Scholastiques, pour montrer que (*C*) deux propositions contradictoires sont quelquefois veritables, & quelquefois fausses, sufit à persuader qu'il avoit à cœur les interêts des Dogmatiques contre les Pyrrhoniens. Il a quitté sur plusieurs matieres de Physique les opinions les plus generales de l'Ecole, comme sur la composition du continu, sur la rarefaction &c. & c'est pourquoi il a pris à tâche de ‡ justifier les innovateurs en matiere de Philosophie. C'est dommage qu'un esprit si net & si penetrant n'ait pas eu plus d'ouvertures sur les veritables principes, car il eût pu les pousser bien loin. Une legere conoissance de l'Hydrostatique lui eût fait trouver la raison (*D*) d'une experience, pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement. Ses efforts, ses instances, ses souplesses là-dessus font regretter qu'il ait couru avec tant de force hors du bon chemin.

‡ *Dans la Preface de son cours de Philosophie.*

ARSENIUS, Diacre de l'Eglise Romaine, illustre par la noblesse de sa famille, mais beaucoup plus par sa vaste érudition & par sa pieté, fut choisi pour être envoié à l'Empereur Theodose qui cherchoit un precepteur à son fils Arcadius. Ce fut le Pape Damase qui fit ce choix. Arsenius arriva à Constantinople l'an 383. Il y fut très-bien reçu par l'Empereur, qui se fâcha même un jour & contre le disciple & contre le maitre, parce qu'il avoit vu celui-ci debout, & l'autre assis pendant la leçon. Il ordonna que son fils quoi qu'il l'eût dejà declaré Auguste, se tint debout & decouvert quand Arsenius l'instruiroit, & quitât en ce tems-là les marques de la dignité Imperiale. Arsenius emploiant toute son industrie à élever son disciple aux sciences & à la vertu, se crut obligé d'ajoûter enfin le châtiment aux censures. Le jeune Arcadius en fut si outré, qu'il pria un de ses Officiers de le defaire de son precepteur *. L'Officier en avertit Arsenius, qui prit le parti de se retirer secretement, & de s'en aller dans les deserts de l'Egypte. Il y passa un fort grand nombre d'années avec les solitaires de Sceté, dans les exercices de la plus fervente & de la plus austere devotion. Il y mourut à l'âge de 95. (*A*) ans. Theodose qui aprit avec regret la retraite d'Arsenius, le fit chercher par tout sans le pouvoir decouvrir †. Il y

* *Tiré des Annales de Baronius ad ann. 383. n. 22. 23. Il cite Metaphraste sous le 8. de Mai, & Surius sous le 19. de Juillet.*

† *Flechier, Histoire de Theodose, p. m. 273. 274.*

imprimez chez Balthasar Moret à (*a*) Anvers. Il travailloit au 9. tome lors qu'il mourut: c'étoit celui *de jure & justitia* (*b*). Don Nicolas Antonio (*c*) a donné à Arriaga un livre *de Oratore* imprimé à Cologne l'an 1637. & *brevis expositio literæ Magistri Sententiarum, cum quæstionibus quæ circa ipsam moveri possunt, & authoribus qui de illis disputant*, imprimée à Lion l'an 1636. *in* 8. après d'autres éditions; mais comme le Pere Sotuel ne parle pas de ces deux Ouvrages, quoi que le premier eût été donné à ce Jesuite par Alegambe, il y a lieu de croire que Don Nicolas Antonio s'est trompé.

(*B*) *Que par là il est devenu le fauteur du Pyrrhonisme.*] C'est le sentiment de Mr. de Villemandy: *sunt alii*, dit-il, (*d*) *qui periculosius adhuc sollicitant* (sacratiora fidei dogmata) *cujusmodi Arriaga* suis in Thomam disputationibus Theologicis; *nihil enim non moliuntur ut aliorum quorumcunque placita reflexionibus & objectionibus suis destruant, ipsi autem nihil fere adstruunt* . . . . (*e*) *Celebris est inter Romanenses Scholasticos* Rodericus ille Arriaga . . . . *Is multis Volum. Fol. & Philosophiam & Theologiam est persecutus; jam autem singula quæque sic tractat ut aliorum fere omnium opiniones variis rationibus infirmare studeat, suas autem levissime suffulciat. Si ex hac methodo ingenii conditio dijudicetur, verè Pyrrhonius potest haberi; cum tamen placita sua, quantum potest firmet, iisque constanter inhæreat, non potest legitime eo nomine donari.* On peut assurer que si la lecture des écrits de ce Jesuite inspire le caractere Pyrrhonien, c'est par accident, & contre son intention, car il est aussi decisif qu'un autre, & aussi ardent à confirmer ses decisions, mais ou par la foiblesse de l'esprit humain, ou par la difficulté des matieres, il s'est trouvé dans le cas d'une infinité d'Auteurs qui decouvrent admirablement le foible d'une doctrine, & qui n'en peuvent jamais rencontrer le fort. Ils ressemblent à des guerriers qui mettent à feu & à sang le païs de l'ennemi, sans pouvoir mettre leurs frontieres en état de resistance. Mr. Ancillon (*f*) trouvoit ce Jesuite *assez singulier en sa maniere d'écrire*, & plus libre *que les autres qui par une indigne servitude n'osent abandonner les sentimens des écrivains de la Societé, & qui les suivent avec scrupule comme infaillibles . . . . Rapportant l'opinion de Vasquez il dit nettement, que* tout bien compté, il ne se fie pas beaucoup à la solution du Pere Vasquez. *J'ai remarqué*, ajoûte Mr. Ancillon, *en lisant Arriaga & Oviedo, que toûjours lors qu'un de ces deux Jesuites soutient l'affirmative d'une proposition, l'autre soutient la negative: ce qui est assez rare même parmi les Docteurs de la Religion Romaine en general, & que je n'ai gueres vû qu'en Cornelius à Lapide & en Estius.* Il n'est point rare que sur une infinité de questions tant de la Philosophie que de la Theologie Scholastique les Jesuites s'entre-refutent les uns les autres. On peut même dire que cela est très-commun. Suares & Vasques en sont un exemple.

(*a*) *Nicolas Antonio* ubi infra *marque que plusieurs de ces volumes furent imprimez aussi à Lion.*

(*b*) *Tiré de Sotuel, in Biblioth. Script. Soc. pag. 729.*

(*c*) *Nicol. Anton. Biblioth. Script. Hispan. t. 2. p. 209.*

(*d*) *Petrus de Villemandy in Scepticismo debellato cap. 2. pag. 13.*

(*e*) *Id. ib. cap. 4. pag. 32.*

(*f*) *Voiez le Mélange Critique de litterature to. 1. pag. 208.*

(*C*) *Pour montrer que deux propositions contradictoires sont quelquefois veritables, & quelquefois fausses.*] Il a très-bien demêlé tous ces sophismes; voiez sa 2. dispute (*g*) sur les *Summules* de Logique. J'ai vu des Professeurs bien embarrassez lors qu'on leur faisoit ces objections, qui dans le vrai ne doivent passer que pour des chicaneries inventées mal à-propos par des gens de trop de loisir, mais qui ne pretendoient pas comme Heraclite qu'en effet une même chose soit & ne soit point. Ils n'avoient en vuë que de donner de l'exercice à leur esprit. Notez qu'Aristote ne croit point que si Heraclite a dit cela, il l'ait neanmoins pensé: (*h*) Ἀδύνατον γὰρ ὁντινοῦν ταὐτὸν ὑπολαμβάνειν εἶναι καὶ μὴ εἶναι, καθάπερ τινὲς οἴονται λέγειν Ἡράκλειτον. οὐκ ἔστι γὰρ ἀναγκαῖον ἅ τις λέγει, ταῦτα καὶ ὑπολαμβάνειν. *Impossibile namque est quempiam idem putare esse & non esse, quemadmodum quidam Heraclitum dicere arbitrabantur. Non enim necesse est quæcunque quis dicat, ea etiam putare.*

(*D*) *La raison d'une experience pour l'explication de laquelle il s'est tourmenté inutilement.*] Cette experience est que le bois plus leger que l'eau ne se soutient pas neanmoins sur l'eau à l'egard de toute son épaisseur. Une poutre qui flotte dans une riviere, est en partie sous l'eau, & en partie au dessus de l'eau. On ne sauroit expliquer cela selon les principes ordinaires de la pesanteur, & de la legereté: de là viennent les vains efforts d'Arriaga (*i*). Les nouveaux Philosophes ne trouvent là aucun embarras. Voiez le systeme de Mr. Gadrois.

(*A*) *Il y mourut à l'âge de 95. ans.*] Voici le partage que Mr. Arnauld d'Andilly (*k*) donne à cette longue vie d'Arsenius. *Il en passa*, dit-il, *quarante dans la Cour de l'Empereur Theodose, quarante en Sceté, dix à Trohé qui est au dessus de Babylone, à l'opposite de la ville de Memphis, trois en Canapé d'Alexandrie, & deux en ce même lieu de Trohé, où étant retourné il finit sa course dans la crainte de Dieu.* Cette expression, *il passa quarante ans dans la Cour de Theodose*, est très-impropre, car si l'on n'y veut pas trouver une insigne fausseté il la faut prendre en ce sens-ci, *il avoit quarante ans lors qu'il sortit de la Cour de Theodose.* En effet en la prenant selon la signification propre

(*g*) *Sect. 5. subsect. 3. & 4. pag. 19. & seq. edit. Parisina 1639.*

(*h*) *Aristot. Metaphys. lib. 3. cap. 3. pag. m. 667. G.*

(*i*) *Arriaga Disputat. 4. de generat. sect. 5. de elementis subsect. 6. p. 519.*

(*k*) *D'Andilli ubi infra, pag. 204.*

y a quelques fautes (B) dans le Dictionaire de Moreri qui concernent cet article. J'en ai trouvé aussi quelques-unes dans (C) d'autres Ecrivains.

On trouve plusieurs actions, & plusieurs sentences d'Arsenius parmi les * *apophthegmata Patrum* que Mr. Cotelier a publiez.

* *Voiez le* 1. *volume du* Ecclesiæ Græcæ monumenta, *imprimé à Paris l'an* 1677.

ARSENIUS, Patriarche de Constantinople dans le XIII. siecle, étoit nâtif de cette ville. Il fut élevé dans un Monastere de Nicée, & en fut même Superieur: mais il renonça à cette charge pour se mieux apliquer à la vie monastique, soit dans les Couvens d'Apolloniade, soit dans ceux du mont Athos. Il fut tiré de cet état en 1255. par l'Empereur Theodore Lascaris, qui le fit Patriarche de Constantinople. Le même Empereur quatre ans après le declara en mourant l'un des deux Tuteurs de Jean son fils. L'autre Tuteur étoit George Muzalon. Celui-ci temoignant des intentions fort pernicieuses pour le jeune Prince, degoûta si fort Arsenius de son emploi, qu'il fut cause de son retour au Couvent. Mais lors qu'en 1261. les Grecs eurent regagné Constantinople sous la conduite de Michel Paleologue, Arsenius y fut apellé pour reprendre le Patriarchat, & en occuper le Siege duquel les Patriarches avoient été exclus pendant plus de 50. ans. L'année d'après l'Empereur Michel Paleologue fit crever les yeux à Jean Lascaris fils de l'Empereur Theodore. Arsenius indigné d'un traitement si barbare fait à son pupille excommunia Michel, qui pour repousser ces foudres Ecclesiastiques convoqua un Concile, & sous de fausses accusations y fit deposer Arsenius, & le relegua dans l'Ile de Proconnese. Il vêcut long tems dans cet exil, mais on ne trouve pas precisément en quelle année il mourut. C'étoit un homme de bien, mais tout-à-fait mal propre aux affaires †. Il est (A) Auteur.

† *Tiré de Cave, Histor. literar. Scriptor. Eccles. pag.* 725.

ARSENIUS, Archevêque de Monembasia, ou Malvasia dans la Morée, au XVI. siecle, a passé pour un savant Humaniste. Il fut l'ami particulier de Paul III. & il lui écrivit des lettres fort élegantes; une entre-autres où il se plaint du peu d'affection (B) de l'Eglise Romaine pour la nation Greque. Il se soumit à l'Eglise Romaine, ce qui le rendit si odieux aux Grecs Schismatiques, que Pachome Patriarche de Constantinople l'excommunia, & que les Grecs disent qu'Arsenius fut après sa mort **Broukolakas**, c'est-à-dire que le Demon venoit errer à

(a) *Baron. ad ann.* 383. *n.* 22.

propre & naturelle des termes, il faudroit qu'Arsenius eût vêcu plus de six-vints ans. Il faudroit ajoûter aux 95. ceux qu'il avoit lors qu'il partit pour Constantinople, choisi precepteur d'Arcadius par Damase. Ce Pape n'auroit pas choisi un jeune garçon de 20. ans. Outre que Theodose ne regna qu'environ 16. ans, & qu'il ne reçut Arsenius qu'en la 4. année de son empire.

(B) *Il y a quelques fautes dans le Dictionaire de Moreri.*] I. Arsenius n'a point pu être envoié à Theodose l'an 383. pour être precepteur d'Arcadius & d'Honorius, puis qu'Honorius ne nâquit qu'en 384. Baronius (a) avoit marqué cette faute à ceux qui ont fait la vie d'Arsenius, & il l'avoit attribuée à quelcun qui savoit en general que Theodose avoit deux fils, *aliquis quod sciret duos fuisse Theodosio filios, adjecit Honorium.* Cette faute est demeurée dans la vie (b) d'Arsenius dressée par Mr. Arnauld d'Andilly, qui cite Rufin (c) pour son garant. II. J'avoue que (d) Baronius sur la foi de la vie (e) des Peres, avance qu'Arsenius fut le parrain des deux fils de Theodose, mais cela ne s'acorde point avec Rufin, qui dit (f) qu'ils furent mis entre les mains d'Arsenius *aussitôt après leur batême:* outre que Baronius lui-même a remarqué qu'on se trompe dans la vie d'Arsenius, lors qu'on dit qu'il fut envoié par Damase pour être precepteur d'Arcadius & d'Honorius. Le dernier n'étoit pas encore né; l'autre avoit environ huit ans: & il n'y a point d'aparence qu'Arsenius soit demeuré à la Cour de Theodose, jusques au tems qu'Honorius eut besoin de precepteur. III. Mr. Flechier dit en propres termes, que Theodose *fit chercher* Arsenius *dans toutes les terres de l'Empire.* Il n'est donc gueres aparent qu'Arsenius ne soit sorti de la Cour qu'*après la mort de Theodose en* 395. Cela, dis-je, n'est gueres aparent, quoi qu'on le donne pour un fait certain & dans le premier volume du Dictionaire, & dans le troisiéme. IV. Il ne faloit pas suprimer la circonstance que Mr. Flechier a expressément marquée, c'est que l'Officier qu'Arcadius chargea de tuer Arsenius en avertit ce precepteur. Le Suplément du Dictionaire supose qu'Arsenius *en fut averti divinement.* V. Arcadius ne fut point associé à l'Empire à l'âge de 6. ans, mais à l'âge de 7. ou 8. ans, comme Baronius (g), & Mr. Flechier le remarquent. VI. Socrate n'avoit que faire d'être cité: car ce qu'il a dit d'Arsenius n'a presque point de raport à l'article du Suplément. En tout cas il faloit citer le chapitre 23. du 3. livre.

(C) *Quelques-unes dans d'autres Ecrivains.*] Matthias dans son Theatre historique (h) supose perpetuellement qu'Arsenius fut precepteur d'Honorius aussi bien que d'Arcadius, & cela en même tems. Il ne considere pas qu'Honorius n'étoit point né, lors qu'on envoia Arsenius à Theodose pour instruire Arcadius: il ne songe pas qu'Honorius étant plus jeune de neuf ans que son frere, n'étoit guere propre à assister aux leçons qu'on faisoit à Arcadius pendant la vie de Theodose. Remarquez bien cette circonstance, puis que Matthias n'ignoroit point qu'Arsenius s'évada avant la mort de cet Empereur, car il remarque que Theodose le fit chercher soigneusement. Il cite le chapitre 23. du 4. livre de Socrate, où l'on ne trouve quoi que ce soit de ce qu'il a debité. Il ajoûte qu'Arcadius après la mort de son pere aprit où étoit Arsenius, & lui fit demander pardon de ce qui s'étoit passé, & sa sainte benediction. Mr. Doujat entrainé par le torrent associe (i) Honorius à Arcadius. Charles Etienne n'a conu nôtre Arsenius que sous la qualité de Patrice; il ne lui fait point quiter la Cour, mais son simple patrimoine pour l'envoier dans un Couvent, en vertu d'une voix tombée des nuës qui lui ordonnoit la fuite, le silence & le repos. Mr. Hofman n'a joint à cela que la charge de precepteur d'Arcadius. Mr. Lloyd a suprimé tout l'article. Notez que Nicephore fils de Calliste (k) assure que Theodose donna Arsene pour precepteur à ses fils.

(A) *Il est Auteur.*] Il a fait un Nomo-Canon, ou un Recueil de Canons divisé en 141. titres, à chacun desquels il ajoûte quelques points, ou quelques chefs des loix Imperiales. On l'a inseré en Grec & en Latin dans la Bibliotheque du Droit Canonique publiée par Mrs. Justel, & Voel. On a aussi le Testament d'Arsenius publié en Grec & en Latin par Mr. Cotelier, dans le tome 2. de ses Monumens de l'Eglise Greque (l).

(B) *Du peu d'affection de l'Eglise Romaine.*] Voici les paroles de Mr. Guillet. (m) Arsenius *a écrit de très-élegantes lettres* au Pape Paul III. *qui se trouvent encore. Il y en a une, où il se plaint fort du peu d'affection de l'Eglise Romaine pour la nation des Grecs, en ce qu'elle n'en a elevé aucun à la dignité de Cardinal. Paul fut creé Pape l'année* 1535. Si l'on donnoit à cette plainte une étendue generale, on imputeroit un mensonge à Arsenius, car il est certain que le Cardinal Bessarion étoit Grec: il faut donc croire que les reproches d'Arsenius étoient semblables à ceux de Musurus. Celui-ci se plaignit amerement, de ce qu'aucun Grec n'avoit eu part à la (n) nombreuse promotion que Leon X. venoit de faire. Paul III. fut élu Pape au mois d'Octobre 1534.

J'AI été averti par Mr. de la Monnoie, *qu'il ne se trouve nulle autre lettre d'Arsenius à ce Pape que celle qui sert de dedicace aux scholies d'Euripide. C'est là qu'il se plaint que parmi tant de Cardinaux de toute nation il ne s'en trouvoit pas au moins un ou deux Grecs.* Καίτοι οὐδ' ἀτυχὲς ἕνα ἢ δύο τῶν Ἑλλήνων ἐν τοσούτοις παντοδαποῖς ἐγκαταλεχθῆναι τῶν Καρδιναλίων. Rien n'est plus utile, ni plus necessaire que d'aller aux sources.

(b) *Elle est au* 2. *tome de la vie des Peres des deserts, par Arnauld d'Andilly pag.* 188. *de l'edition in* 8. *de* 1676.

(c) Lib. 3. n. 37.

(d) *Ad ann.* 395. *n.* 26.

(e) *Part.* 2. *c.* 36.

(f) *Apud Arnauld d'Andilly, ubi supra.*

(g) Erat tunc Arcadius annum ætatis agens octavum, natus nimirum sub consulatu Gratiani quarto & Merobaudis, triennio ante Theodosii patris imperium. *Baron. ad ann.* 383. *n.* 22.

(h) *Pag.* 713. *edit. Amstel.* 1668.

(i) Arsenius, non ille Arcadii & Honorii præceptor. *Doujat. præn. Canon. pag.* 429.

(k) *Niceph. Histor. lib.* 12. *c.* 23.

(l) *Cave Histor. Literar. pag.* 726. *Doujat, Prænot. Canon. pag.* 429.

(m) *Guillet, Lacedemone anc. & nouv. pag. m.* 327.

(n) *Voiez l'article* Musurus.

à l'entour de son cadavre, & l'animoit encore †. On a quelques (C) Ouvrages de sa façon.

† *Voiez Guillet, Lacedemone ancienne & nouvelle, pag. m. 327. & Crusius dans sa* Turco-Græcia.

ARSENIUS, Moine Grec, a écrit une lettre contre Cyrille Lucar Patriarche de Constantinople, qui a été publiée en Grec & en Latin à Paris l'an 1643. avec les Actes du Concile où Parthenius Patriarche de Constantinople fit condamner la Confession de ce Cyrille l'an 1642. Chacun sait que cette Confession de Cyrille étoit conforme aux sentimens de Geneve. Mr. Claude * a soutenu que cette condamnation est une piece suposée. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford a confondu Arsenius Auteur du Nomo-Canon avec nôtre Moine Grec.

* *Claude, Reponse à Mr. Arnauld l. 3. c. 12. pag. m. 473.*

„ AARSENS (François) Seigneur de Somelsdyck & de Spyck &c. étoit un des plus „ grans (*A*) Ministres que les Provinces-Unies aient eus pour la negociation. Son pere qui étoit „ un autre habile homme étoit dans (B) un poste, où il lui étoit facile de faire donner de l'em- „ ploi à son fils. Jean d'Oldenbarnevelt qui avoit alors la principale direction des affaires de „ Hollande & de toutes les Provinces-Unies, le fit envoier en France en qualité d'Agent. Ce „ fut là où il aprit à negocier avec ces grans maîtres Henri IV. Villeroi, Rôni, Silleri, Jean- „ nin, &c. & il y reüssit en sorte qu'ils aprouverent sa conduite. Il eut en suite le caractere „ d'Ambassadeur, & fut le premier qui fût consideré en cette qualité dans cette Cour-là, & du „ tems duquel le Roi Henri IV. declara que l'Ambassadeur des Provinces-Unies prendroit rang „ immediatement après celui de Venise. Il fut après cela employé auprès de cette (C) Repu- „ blique, & auprès de plusieurs Princes d'Allemagne & d'Italie, à l'occasion des mouvemens „ de (D) Boheme. Il a outre cela fait plusieurs Ambassades extraordinaires en (E) France & en

(C) *On a quelques Ouvrages de sa façon.*] On a un Recueil d'Apophthegmes imprimé à Rome en Grec: un autre recueil de Scholies sur sept Tragedies d'Euripide, imprimé à Venise en 1534. Il dit dans son Epitre Dedicatoire au Pape Paul III. qu'il l'avoit dressé en Candie, à Venise, & à Florence. Voiez la Bibliotheque de Gesner.

(*A*) *Etoit un des plus grans Ministres . . . . pour la negociation.*] Ses ennemis ne lui disputent point cette qualité, car quand ils disent, *Qu'il (a) étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté, & d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours étrangeres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise, qu'il étoit ardent & persuasif, qu'il trouvoit des raisons pour apuyer les plus mauvaises causes, que (b) c'étoit un esprit intriguant qui avoit eu des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les actions étoient non seulement suspectes mais odieuses au Roi*, & qu'aiant gagné le Secretaire de l'Ambassadeur de France à la Haie, il savoit (*c*) les plus particulieres intentions des Ministres de cette Couronne; quand, dis-je, ils lui donnent ces qualitez, ils en font l'homme du monde le plus capable des Ambassades les plus importantes, & des negociations les plus delicates. Au reste Mr. du Maurier qui se dechaine cruellement contre François Aersens, fournit lui-même aux lecteurs le moien de ne se laisser pas preoccuper par ses invectives; car il nous aprend que son pere & cet Ambassadeur Hollandois *furent toujours (d) ennemis*; qu'il y avoit *une incompatibilité insurmontable* entre leurs naturels, & que *la grande aversion* qui s'etoit elevée entre eux *s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer.* Il nous aprend même que son pere harangua le 13. de Novembre (*e*) 1613. devant les Etats Generaux contre François Aersens, & lui *reprocha d'avoir osé parler irreveremment de leurs Majestez & de Messieurs de leur Conseil, qui étoient les plus fermes soutiens de la liberté des Provinces confederées*, & l'accusa *d'audace, de legereté en ses langages ordinaires, & d'ingratitude, payant d'insolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé.* Nous voilà suffisamment munis d'antidote. Qui ne sait qu'il faut bien rabatre de la signification des termes, quand un ennemi parle de son ennemi?

(*a*) *Du Maurier, Memoir. pag. 376.*

(*b*) *Ibid. pag. 378.*

(*c*) *Ibid. pag. 384.*

(*d*) *Page 388.*

(*e*) *Du Maurier page 381.*

(B) *Son pere . . . étoit dans un poste.*] Il s'apelloit (*f*) Corneille Aersens, & étoit Greffier des Etats: il avoit connu Mr. du Plessis Mornai auprès de Guillaume Prince d'Orange, & il le pria de prendre son fils à sa suite. Cela fut fait, & dura quelques années. Ce fils entendant la langue Françoise & les affaires du Roiaume, succeda l'an 1598. à Levin Calliard, qui étoit mort Resident auprès du Roi Henri IV. pour les Provinces Unies, & ne fut que Resident des Etats jusqu'en 1609. Mais comme on conclut alors une treve de douze ans, dans laquelle l'Espagne avoit traité avec les Provinces Unies comme avec des peuples libres, il fut reconnu par Henri IV. pour Ambassadeur. (*g*) *Pendant son sejour en France qui fut de 15. ans, il reçut de grands bienfaits du Roi, & même des honeurs, car il fut annobli & fait Chevalier & Baron, ce qui fut cause qu'en suitte il fut reçu en Hollande entre les Nobles de la Province.* Il devint ensuite si odieux à cette Cour, qu'elle souhaitta qu'on le rapellât, à ce que dit Mr. du Maurier. Voiez ci-dessous la remarque D.

(*f*) *Du Maurier ib. pag. 377. 378.*

(*g*) *Id. ib.*

(C) *Aupres de cette Republique.*] C'est à ce tems-là qu'il faut apliquer ce que le Cardinal Pallavicin a reproché au Pere Paul. *Il (h) dit qu'il a une lettre du Sieur de Zuilichem, Secretaire du Prince d'Orange, où il raconte que s'étant rencontré à Venise dans une entrevue fortuite du Sieur de Sommerdick, Ambassadeur de Hollande, & de Fra Paolo, ce Pere avoit dit à ce Ministre, qu'il ressentoit une extrême joye de voir le Re*presentant *d'une Republique qui tenoit le Pape pour le vrai Antechrist.* L'Auteur du *Cancellaria secreta Anhalina* raporte quelques fragmens de lettre, par où il paroit que François Aarsens en allant à Venise avoit des lettres de creance pour negocier avec les Cantons Protestans, & qu'il en reçut de grans honneurs. Ce fut un an après la deputation (*i*) des Ministres Suisses au Synode de Dordrecht.

(*h*) *Voiez la Preface de l'Histoire du Concile de Trente traduite par Amelot de la Houssaye.*

(*i*) Gratias se imprimis egisse quod civitates & oppida non Catholica prædicantes suos anno PRÆTERLAPSO ad Synodum Dordracensem dimiserint. *Cancell. Anhalt. pag. 151.*

(*D*) *A l'occasion des mouvemens de Boheme.*] Ce fut en l'an 1620. & il est à remarquer „ que le Roi de „ France (*k*) defendit à ses trois Ambassadeurs, le „ Duc d'Angoulême, le Comte de Bethune & l'Abbé „ des Preaux, de recevoir les visites de Mr. d'Aarsens, „ qui alloit de la part des Etats des Provinces Unies „ negocier avec quelques Princes d'Allemagne & d'I- „ talie, touchant les mêmes affaires de Boheme qui „ faisoient le sujet de l'Ambassade de France. L'or- „ dre qu'on leur envoya portoit que ce n'étoit pas à „ cause des Etats avec lesquels le Roi vouloit conti- „ nuer de vivre en bonne intelligence, mais à cause „ de Mr. d'Aarsens en particulier, pour en avoir mal „ usé touchant le service & la dignité de sa Majesté. „ Ceux qui ont quelque connoissance des affaires de „ ce tems-là, ne peuvent pas ignorer que ce fut parce „ qu'Aarsens s'étoit mis à la tête de ceux qui s'oppo- „ serent en l'an 1619. à l'affaire que le Roi fit nego- „ tier à la Haye avec beaucoup d'empressement par „ Boissise & du Maurier Ambassadeurs. „ Ajoûtons à ces paroles de Mr. Wicquefort un passage de Mr. du Maurier qui les éclaircit. *L'an 1618. dit-il (l), Mr. de Boissise eut commandement du Roi de faire plainte en son nom aux Etats Generaux d'un libelle diffamatoire écrit, signé & publié par François Aersens au grand scandale & deshonneur de Messieurs du Conseil de sa Majesté, dont lors il ne put tirer aucune raison.* Il y a de l'aparence que la plainte étoit fondée sur ce qu'on avoit accusé le Conseil de France de trahir le Roi, en favorisant ceux qui machinoient en Hollande le retour de cette Republique sous le joug du Roi d'Espagne; car s'il en faut croire du Maurier, le grand lieu commun de Mr. d'Aarsens, & le texte continuel de tous ses livres, & des placards attachez aux coins des rues, étoit que la faction de Barneveld s'entendoit avec l'Espagne, pour abolir la Religion Reformée & la liberté tout à la fois dans les Provinces Unies. C'est ici que l'on peut dire, *Se non e vero e ben trovato*: rien ne confirmeroit mieux que cette invention la profonde habileté de Mr. Aarsens.

(*k*) *Wicquef. de l'Ambass. t. 1. pag.* 658.

(*l*) *Du Maurier page 362.*

(*E*) *Ambassades extraordinaires en France & en Angleterre.*] Il eut cet emploi en Angleterre l'an 1620. & l'an (*m*) 1641. La premiere fois il étoit le premier des trois Ambassadeurs extraordinaires, & il fut le second la derniere fois. Dans cette Ambassade-ci il eut pour Collegues le Seigneur de Brederode qui le precedoit, &

(*m*) *Wicquef. de l'Amb. t. 1. p. 652. & 750.*

„ en Angleterre, dont il a fait des recueils fort exacts & très-judicieux. On y peut remarquer „ que toutes les instructions que l'Etat lui a données, & toutes les lettres de creance qu'il a emportées en ses dernieres Ambassades, sont toutes de sa façon; tellement qu'il faut croire qu'il „ étoit l'homme de tout le païs qui savoit le mieux non seulement negocier, mais aussi instruire „ l'Ambassadeur de ce qu'il devoit negocier. Et de fait il a fait honneur à l'Etat en toutes ses „ Ambassades, aussi bien qu'au caractere dont ses Souverains l'ont revêtu, quoi que lui ni sa „ posterité ne doivent point (F) regretter le tems qu'il a emploié au service de la patrie β. „ Il est mort fort âgé, laissant un fils (G) qui a passé pour le plus riche de Hollande, & qui a été fort conu sous le nom de Monsieur de Sommerdic γ.

ARSINOE. Il y a eu plusieurs Reines de ce nom. Mr. Moreri a parlé des principales, non sans se tromper quelquefois. Il a été un peu trop court sur Arsinoë, sœur de Cleopatre: nous reparerons cette brieveté dans l'article de Ptolomée Auletes.

☞ ARSINOE, femme de Magas (A) Roi de Cyrene, se deshonora par ses impudicitez. Magas un peu avant que de mourir accorda leur fille unique Berenice au fils de Ptolomée Roi d'Egypte. Dès qu'il fut mort Arsinoë qui n'avoit vu qu'à regret ces fiançailles, prit des mesures pour les rompre. Elle fit ofrir Berenice avec le Roiaume de Cyrene à Demetrius frere du Roi Antigonus μ. Ces ofres furent acceptées: Demetrius s'embarqua tout aussi-tôt, & eut un vent si favorable qu'il ne tarda gueres à voir Berenice. Il étoit bel homme, & cela le rendit d'autant plus fier, qu'il s'aperçut promptement de l'impression que sa beauté avoit faite sur le cœur d'Arsinoë. Il negligea la fille pour se rendre plus agreable à la mere; il traita les troupes de haut en bas; enfin il se rendit si odieux, que tout le peuple tourna ses desirs vers le fils de Ptolomée. On resolut de se defaire de Demetrius, & l'on en ‡ concerta les moiens avec Berenice. On lâcha sur lui les assassins destinez à le tuer, on les lâcha, dis-je, dans un tems qu'il avoit choisi pour (B) coucher avec Arsinoë. Cette femme aiant ouï sa fille qui se tenoit à la porte, & qui commandoit que l'on épargnât sa mere, couvrit de son corps son Galant le mieux qu'elle put, mais ses efforts furent inutiles. On le tua, ensuite dequoi le mariage de Berenice avec le fils de Ptolomée sortit son plein & entier effet ⸸. Justin, si je ne me trompe, est le seul Historien qui nous aprenne cela: j'en suis surpris; car une action de cette nature meritoit bien d'être remarquée. Ce qu'il y a encore de bien étrange, est que personne ne nous dit ce que devint Arsinoë, ni d'où elle étoit, ni ce que devint cette Berenice: & bien loin que l'on raporte que Ptolomée Evergetes fils de Ptolomée Philadelphe l'ait épousée, on nous assûre qu'il se maria avec Cleopatre *. Notez que Ptolomée Evergetes eut un fils apellé † Magas, d'où l'on peut conjecturer

β Tiré de Wicquefort, Traité de l'Ambassadeur t. 2. pag. 435. & 436.

γ C'est ainsi qu'on prononce, quoi que le nom soit Sommelsdik.

μ Il étoit Roi de Macedoine.

‡ On peut inferer cela des paroles de Justin.

⸸ Tiré de Justin lib. 26. c. 3.

* Voiez Matthias Theatr. Histor. p. m. 363. Il ne cite personne, mais on voit dans Joseph Antiq. lib. 12. c. 4. que la femme de Ptolomée Evergetes se nommoit Cleopatre.

† Plutarch. in Agide, & Cleomene p. 820.

& Heemsvliet qui le suivoit; le sujet de l'Ambassade étoit le mariage du Prince Guillaume fils du Prince d'Orange. L'Ambassade extraordinaire de France est de l'an (a) 1624. *Comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume, & qu'il ignoroit le mecontentement que les Ministres precedens avoient eu de cet* Ambassadeur, *il en fit etat, & le conoissant éclairé . . . il s'en aida pour parvenir à ses fins.* Voiez la marge (b).

(F) *Regretter le tems.*] Du Maurier (c) dit que François Aarsens mourut riche de cent mille livres de rente.

(G) *Laissant un fils qui a passé.*] Il étoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il laissa deux fils, dont l'aîné nommé François Seigneur de la Plaate se noia passant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. après un voiage de huit ans en divers endroits de l'Europe; l'autre nommé Corneille a porté le nom de Sommerdik; il a été Colonel dans les armées de Hollande, puis Gouverneur de Surinam où il fut tué par la garnison mutinée environ l'an 1688. Il avoit épousé la fille aînée de Mr. le Marquis de Saint André Mombrun, dont il a eu plusieurs enfans, & qui est morte à la Haie l'an 1695. ou environ. De sept sœurs qu'il avoit il y en a trois qui ont été mariées à des personnes de qualité; les quatre autres se sont jettées dans une devotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le Sieur Labbadie, Ministre schismatique, comme si c'eût été un Apôtre *.

(A) *Femme de Magas Roi de Cyrene.*] Il est nommé Agas dans les éditions de Justin, mais les bons Critiques (d) ont remarqué il y a long tems qu'il faut lire Magas; c'est ainsi, ajoûtent-ils, que Pausanias, Polyænus, & Athenée le nomment. On leur objectera peut-être que celui dont Pausanias a fait mention n'est point le mari de nôtre Arsinoë, car il étoit frere uterin de Ptolomée Philadelphe, au lieu que le mari d'Arsinoë étoit frere de Ptolomée Evergetes. Voici l'histoire de ce Magas selon Pausanias. (e) Il étoit fils de Berenice, & d'un Macedonien nommé Philippe, homme de basse extraction. Eurydice fille d'Antipater aiant été mariée avec Ptolomée fils de Lagus mena en Egypte cette Berenice: celle-ci coucha avec Ptolomée, & lui donna entre autres enfans Ptolomée Philadelphe qui regna après son pere. Elle fit donner le gouvernement de Cyrene à son fils Magas, qui épousa Apame fille du Roi Antiochus, & fut fort brouillé avec Ptolomée Philadelphe. Voilà le Magas de Pausanias. N'est il pas clair, dira-t-on, qu'il ne peut pas être celui de Justin, ce Magas qui étoit mari d'Arsinoë, & qui mourut environ le tems que le fils de Pyrrhus fut retabli dans le Roiaume d'Epire? (f) Les Critiques peuvent repondre que Magas Roi de Cyrene aiant (g) regné 50. ans, rien n'empêche qu'il n'ait vêcu jusqu'au retablissement du fils de Pyrrhus que les meilleurs (h) Chronologues placent sous l'an de Rome 493. qui étoit le 25. du regne de Ptolomée Philadelphe. Au lieu donc de dire comme l'on fait (i) ordinairement, que Justin parle de Ptolomée Evergetes dans son livre 26. il faut établir qu'il parle de Ptolomée Philadelphe, & que c'est à celui-ci qu'il donne pour frere Magas Roi de Cyrene. Que s'il nomme Arsinoë la femme de Magas, ce n'est pas un signe que son Magas soit diferent de celui de Pausanias, puis que le même Roi de Cyrene a pu être marié successivement avec Apame fille d'Antiochus, & avec nôtre Arsinoë. Quant au reste les guerres où il s'engagea contre Ptolomée Philadelphe, selon Pausanias, conviennent très-bien au Magas dont parle Justin. *Rex Cyrenarum Agas decedit qui ante infirmitatem Beronicen unicam filiam ad finienda cum Ptolemao fratre certamina, filio ejus desponderat* (k). J'avoue qu'elles ne semblent pas convenir au Magas dont Athenée a parlé, car c'étoit un homme (l) qui jouissant de la paix se plongea dans les delices, & dans la faineantise, & qui à force de manger devint si gros que la graisse l'étoufa. Mais cette objection n'est pas insoluble: un Prince dont le regne dure 50. ans ne peut-il pas s'engager à quelques guerres, & s'abandonner ensuite à un long repos?

(B) *Dans un tems qu'il avoit choisi pour coucher avec Arsinoe.*] Le Jesuite Bisselius a trouvé là un sujet d'admiration. *Adulteris autem* duobus *illis*, dit-il, (m) *Berenicâ filiâ mœcha conscia, tensa per dispositos percussores ita sunt insidia (quod mireris) ut in ipso flagrantis sceleris ardore deprehensi superveniens adultera filia, mœchique conjunx*, Berenice *pro thalami nefandi foribus subsistens &c.* La circonstance du tems, ni celle du lieu n'ont rien d'admirable ici. Il étoit aisé de remarquer quand Demetrius alloit à la chambre d'Arsinoe, & c'étoit l'occasion la plus plausible que les conjurez pussent prendre.

(a) Du Maurier pag. 386.

(b) Aarsens fut envoié l'an 1628. ou en France ou en Angleterre. ne pouvant s'embarquer à cause des glaces il revint à la Haie, on prit à mauvais augure que des cisrons [illegible] renversé. Arssennus à casibus forte occursantibus in terram dejectus malevolis occasionem praebuit sinistra ipsi ominandi. Barlaeus epist. 76. pag. 217.

(c) Page 377.

* Voiez les Memoires de du Maurier pag. 387. 390.

(d) Voiez le Commentaire de Justin dans l'edition de Mr. Graevius à Leide 1683.

(e) Pausanias lib. 1. pag. 6.

(f) Justin. lib. 26. c. 3.

(g) Athen. lib. 12. pag. 550.

(h) Voiez Calvisius ad ann. mundi 3690.

(i) Voiez l'index du Justin de Mr. Graevius, & notez que Bisselius à la 4. decade ruinarum illustrium pag. 1534. supose que Justin parle d'un Agas frere de Ptolomée Evergetes.

(k) Justin. lib. 26. c. 3.

(l) Athen. ubi supra.

(m) Bisselius, Ruinar. illustrium decade 4. pag. 1536. Justin a dit, Cui (Demetrio) cum in lectum socrus concessisset percussores immittuntur.

jecturer que le pere de sa femme se nommoit Magas, comme Justin le raporte. Je marquerai quelques (C) erreurs de Mr. Moreri, & une de (D) Mr. Menage.

ARTABAN, * fils d'Hystaspe (A), & frere de Darius I. du nom Roi de Perse, nous est representé par Herodote comme un homme sage, qui deconseilloit toûjours ces expeditions d'éclat qui furent si funestes à la Monarchie des Perses. Il ne fut point d'avis que Darius † allât attaquer les Scythes; encore moins que Xerxes s'engageât à faire la guerre aux Grecs. Herodote nous a conservé ‡ les raisons (B) solides sur lesquelles il apuioit son avis, & le jugement ‡ qu'il porta sur la prodigieuse armée de mer & de terre avec laquelle Xerxes se preparoit à passer d'Asie en Europe. Les dificultez qu'Artaban lui representa furent cause qu'on aima mieux le renvoier ǁ dans la Perse pour y commander en l'absence du Roi, que de lui faire continuer le voiage. L'évenement montra combien ses conseils avoient été judicieux, & fideles. Il ne persevera pas toûjours dans cette fidelité, car il conspira θ contre Xerxes & le tua; & puis il engagea Artaxerxes fils de Xerxes à se defaire de son frere Darius: il l'y engagea, dis-je, en lui faisant acroire que Darius étoit le meurtrier de Xerxes. Mais Artaxerxes conut la verité peu après, & tua

* *Herodot. l. 4. c. 83.*
† *Id. ibid.*
‡ *Id. lib. 3. cap. 10.*
‡ *Ib. c. 49. & seq.*
ǁ *Id. l. 7. c. 52. 53.*
θ *Diodor. l. 11. Justin. l. 3. cap. 1.*

(C) *Quelques erreurs de Mr. Moreri.*] I. Il n'y a point d'exactitude dans cette expression. *Magus donna en mariage Berenice sa fille à Ptolomée*; le Latin porte (a) *Beronicen . . . . filiam desponderat.* Les paroles de Moreri nous cachent un fait qui ne se develope pas dans la suite de sa narration, c'est que Berenice demeura auprès de son pere & de sa mere. On songe à tout autre chose quand on lit qu'elle fut donnée en mariage à un fils du Roi d'Egypte. Afin donc de ne faire pas égarer ses lecteurs il faloit suivre rigoureusement le mot *despondere.* Cette remarque est petite en elle-même, mais ses usages peuvent être considerables par raport à ceux qui veulent traduire. Ils ne sauroient jamais être trop scrupuleux dans l'observation de cette regle, c'est qu'ils doivent éviter tous les termes équivoques, tout ce qui peut empêcher que le lecteur n'ait les idées les plus conformes à la nature de chaque sujet. II. Il n'est pas vrai que Justin dise que nôtre Arsinoë étoit fille d'Antiochus Soter. III. Ni que son mari se nommoit (b) Magus. IV. Ni que ce pretendu Magus étoit (c) fils de *Ptolomée Lagus.* V. Ni qu'elle *fit épouser* sa fille à Demetrius. VI. Ni qu'elle eut dessein *de lui mettre la couronne sur la tête.* VII. Ni qu'elle fut chassée. Peut-on assez condamner une licence si hardie? On narre tout ce qu'on veut sans qu'on le trouve dans un Auteur, & puis on a la hardiesse de le citer. Je sai qu'en prenant pour guide un Historien d'un aussi petit jugement que Justin, on est obligé de supléer bien des circonstances, mais alors il faut avertir qu'on les suplée, il ne faut pas les donner pour une version de Justin. J'ai dit que cet Abreviateur n'a guere de jugement, & je suis sûr que Trogue Pompée pesteroit cent fois le jour contre lui, s'il pouvoit conoître le mauvais état où son Ouvrage a été reduit par ce faiseur d'abregez. Il se perdroit lui-même dans les tenebres de son abreviateur. Presque tous les Antiochus, & les Ptolomées, & les Antigonus y paroissent sans les marques de leur distinction: on ne sait s'il parle du pere, ou du fils, ou du petit-fils: il faut le deviner la plupart du tems: il n'a pas seulement pris la peine de dire si le mariage de Demetrius avec Berenice fut consommé. Belle demande, me dira-t-on! & moi je dis qu'il eût dû marquer expressément le oui ou le non, car il n'est pas sans aparence qu'un homme qui observa avec joie qu'il étoit aimé de la mere, consentit que l'on diferât ses noces avec la fille. Vous m'allez dire que Justin donne à Arsinoë la qualité de belle-mere de Demetrius, *nimis placere socrui cœperat*; mais je vous repons qu'il donne ensuite à Berenice la qualité de pucelle, *qua res suspecta primo virgini*, par consequent l'une de ces phrases renverse l'autre; & l'on soupçonne qu'il ne se sert point des termes dans le sens le plus exact. L'index de Justin dans l'édition de Mr. Grævius ne donne à Berenice (d) que la qualité de *fiancée.* Quoi qu'il en soit ni Justin, ni plusieurs autres abreviateurs ne savent pas qu'un abregé doit ressembler aux pygmées, qui ont toutes les parties du corps humain, mais chacune à proportion plus petite que celles d'un homme de belle taille. Apetissez dans un abregé les parties d'une narration, tant qu'il vous plaira, mais ne les retranchez pas entierement. Comptons pour la VIII. faute de Mr. Moreri la contradiction où il est tombé. Il veut ici que Berenice femme de Ptolomée Evergetes fût fille de Magus; ailleurs (e) il assûre qu'elle étoit la propre sœur de ce Ptolomée.

(a) *Justin. ubi supra.*

(b) *Son nom dans les éditions de Justin est Agas, son vrai nom est Magas.*

(c) *Il étoit fils d'un certain Philippe & de la Maitresse de ce Ptolomée.*

(d) Demetrius à Sponsa sua interficitur 26. 3. 7.

(e) *Dans le 2. article* Berenice.

Qualité d'un bon abregé. Voiez la remarque A de l'article *Domitia.*

(D) Je remarquerai *une erreur de Mr. Menage.*] Elle est dans sa note sur ces paroles de Diogene Laerce: (f) Δημητρίῳ τῷ πλεύσαντι εἰς Κυρήνην, ἐπὶ πλεῖον ἐρασθῆναι λέγεται (Ἀρκεσίλαος). *Demetrium qui* (g) *Cyrenem navigavit amasse plurimum dicitur* (Arcesilaus). Je ne m'étonne pas, dit Mr. Menage, que ce Philosophe amoureux des jeunes garçons ait aimé Demetrius qui semble avoir eu une beauté merveilleuse, & qui enfin le perdit, car on le tua dans le lit de sa marâtre. *In noverca concubitu cæsus est.* Justin cité par Mr. Menage ne permet pas de dire qu'Arsinoë eût une telle alliance avec le mignon d'Arcesilas. On eût mieux fait de marquer la faute (h) de l'interprete Latin.

(f) *Diog. Laert. in Arcesilao l. 4. n. 41.*

(g) *Il y a dans les éditions,* cum is Cyrenem navigasset. *Ce qui est faux, car l'amour d'Arcesilas ne vint point après le voiage de Cyrene.*

(h) *Voiez la note marginale precedente.*

(A) *Fils d'Hystaspe.*] Je ne sai point où Mr. Moreri avoit lu qu'Artaban *etoit natif d'Hircanie.* Les deux Auteurs (i) qu'il a citez ne disent rien de semblable. Ctesias (k) donne pour pere à Artaban un favori de Cambyses, qu'il nomme Artasyras, qui d'abord favorisa l'usurpation du Mage, & ensuite le dessein que sept grans Seigneurs formerent de chasser le Mage.

(i) *Diodore de Sicile l. 11. & Justin. l. 2. il faloit citer Justin l. 3. chap. 1.*

(k) *In Persic. cap. 13. 14. 20.*

(B) *Les raisons solides.*] On diroit qu'Herodote avoit pris à tâche de faire honneur & à la prudence, & à l'esprit d'Artaban: il ne donne jamais plus d'essor à son imagination que lors qu'il fait raisonner ce Prince. Xerxes (l) après s'être bien fâché, & après l'avoir outragé, s'etoit rendu à ses raisons, & ne vouloit plus penser au voiage, mais deux songes consecutifs le poussoient à continuer l'expedition. Il s'en va trouver Artaban, & lui dit ses songes; je veux savoir, ajoûte-t-il, si vous en aurez de semblables, prenez mes habits, asseez vous sur mon trône, couchez dans mon lit. Artaban repond qu'il n'est pas digne de tant d'honneur, & raisonne fort sensément sur les songes. Il dit que s'il y a quelque chose de divin dans ceux de Xerxes, sa Majesté a eu raison d'esperer qu'il en feroit de semblables: car que feroit-ce si un Dieu qui auroit à cœur une guerre, & qui viendroit de nuit la commander à un Monarque resolu de vivre en paix, ne venoit point ordonner la même chose au premier Ministre d'Etat, lors qu'on veut conoître à cette preuve si ce Dieu souhaite la guerre? Mais, poursuit-il, ne croiez pas qu'il soit necessaire pour cela que je prene vos habits, & que je couche dans vôtre lit; ce je ne sai quoi qui vous est aparu en songe n'est pas assez bête pour conclure que je suis vous, de ce qu'il me verra revêtu de vos habits, & s'il ne daigne s'adresser à moi, vos habits non plus que les miens ne l'obligeront pas à changer de sentiment à mon égard. Xerxes voulut absolument être obeï: Artaban songea en conformité avec son maître, & ne s'oposa plus à la guerre, mais il en devint le promoteur, quoi qu'il lui restât (m) une assez grande defiance du succès. Si ces choses étoient vraies, n'en faudroit-il pas conclure qu'elles venoient de l'esprit menteur & meurtrier dès le commencement; car on menaçoit (n) Xerxes d'un honteux abaissement, s'il desistoit de l'entreprise? Une autre fois (o) Artaban raisonna d'une maniere très-peu commune sur la brieveté de nôtre vie, chose qui avoit fait pleurer Xerxes à la vue de ses troupes innombrables. Nous ne vivons que trop, dit-il, nôtre vie toute courte qu'elle est, a plus d'etenduë qu'il n'en faut pour nous faire bien enrager, & pour nous faire souvent souhaiter la mort comme un doux refuge contre les miseres qui nous accablent; que si neanmoins la vie a été assaisonnée d'un goût agreable, c'est une preuve que Dieu porte envie au genre humain. Où sont les Philosophes Grecs qui n'eussent dû dire de cette maniere de penser, ce que dit (p) Pyrrhus quand il eut été reconoître l'armée Romaine; *L'ordre de bataille de ces barbares,* dit-il, *& leur façon de camper n'ont rien de barbare.* C'est aux Chretiens à rectifier cela. Notez qu'Herodote conoissoit très-bien les vanitez & les miseres du genre humain, mais il afectoit un peu trop d'en chercher la cause dans la jalousie, ou dans la malignité des Dieux. Plutarque (q) lui en a fait un procès.

(l) *Herod. lib. 7. cap. 15. & seq.*

Reflexion d'Artaban sur les songes, & sur la longueur de la vie.

(m) *Ibid. cap. 47.*

(n) *Ibid. cap. 14.*

(o) *Ibid. cap. 46.*

(p) *Plutarch. in Pyrrho pag. 393.*

(q) *Voiez la remarque I de l'article* Pericles.

tua Artaban dans le tems * que celui-ci ôtoit sa cuirasse. Diodore † de Sicile parle autrement que Justin de la maniere dont Artaban fut châtié de son crime. On verra dans la remarque B de quelle maniere ce Prince savoit raisonner sur les songes, & sur la durée de nôtre vie.

* *Just. ib.*

† *Ubi supra.*

ARTABAN I. Roi des Parthes, le septiéme depuis Arsaces ‡ fondateur de la Monarchie, étoit fils (Z) de Priapatius, & frere de Phrahate & de Mithridate, qui avoient tous trois regné successivement sur les Parthes. Il succeda à Phrahate son neveu, & mourut peu de tems après, aiant été blessé au bras dans la guerre qu'il fit aux Thogariens ⸸.

‡ *Environ 140. ans avant* JESUS-CHRIST.

⸸ *Justin. l. 42. c. 2.*

ARTABAN II. Roi des Parthes, n'étant encore que Roi des (A) β Medes fut apellé par les Parthes, afin qu'il regnât sur eux à l'exclusion de Vonones qu'ils avoient été chercher jusques à Rome, & que Tibere leur avoit accordé de fort bonne grace. Artaban étoit de la race des Arsacides aussi bien que Vonones, & il avoit d'ailleurs l'avantage que l'éducation γ Romaine ne le rendoit pas odieux à ces peuples. La premiere bataille fut heureuse pour Vonones; mais il fut si maltraité à la (B) seconde, qu'il fut obligé de s'enfuir en Armenie. Le victorieux Artaban ne l'y laissa pas en repos, & comme Tibere ne promettoit point à Vonones la protection qui lui étoit necessaire δ, celui-ci se vit contraint de sortir de l'Armenie, & de se retirer auprès de Silanus Gouverneur de Syrie. Cela affermit beaucoup sur la tête d'Artaban la couronne qu'il avoit obtenuë environ l'an 769. de Rome, & le 16. du I. siecle. Il ne laissa pas d'être inquiet du sejour de son rival dans la Syrie η, car le commerce des nouvelles étant plus aisé entretenoit les factions: ainsi il envoia une Ambassade à Germanicus pour le renouvellement de l'alliance, & en attendant il demanda que Vonones fût renvoié hors de la Syrie. On ne sait point les suites de cette Ambassade; mais on sait qu'après la mort de Germanicus θ, le Roi des Parthes devint fier envers les Romains, & cruel envers ses peuples. Les heureux succés de la guerre qu'il avoit faite à plusieurs nations voisines lui avoient enflé le courage; desorte que sans aucun égard pour (C) Tibere dont il meprisoit les cheveux blancs, il s'empara de l'Armenie, & la donna à Arsaces (D) son fils aîné. Il envoia redemander tous les thresors que Vonones avoit laissez dans la Syrie & dans la Cilicie κ, & faisant le Rodomont, il publia que si l'on ne lui rendoit pas tout ce que Cyrus & Alexandre avoient possedé, il l'iroit prendre par force. Les mecontens de sa Cour λ deputerent secretement à Tibere, pour lui demander Phrahate fils du Roi Phrahate. On le leur accorda très-volontiers; & lors qu'on eut su que ce Prince voulant vivre à la maniere des Parthes, dont il étoit desaccoutumé depuis long tems, étoit mort de maladie, on lui substitua Tiridate, qui étoit de la Maison des Arsacides, & proche parent de Phrahate, & l'on suscita un autre adversaire à Artaban, savoir Pharasmane Roi d'Iberie. Artaban eut du dessous de ce côté-là; car après que son fils Arsaces Roi d'Armenie eut été empoisonné, son autre fils Orode qu'il envoia dans l'Armenie y fut batu par Pharasmane. Il y fut batu lui-même quelque tems

β *Joseph. Antiq. l. 18. c. 3.*

γ *Tacit. ann. l. 2. cap. 2.*

δ *Ib. c. 4.*

η *Ibid. cap. 58.*

θ *Id. Ann. l. 6. c. 31.*

κ *En l'an de Rome 788.*

λ *Tacit. ib. c. 32. & seq.*

(Z) *Etoit fils de Priapatius.*] Mr. Moreri le fait fils de Phrahate I. & oncle de Phrahate II. mais voilà deux relations incompatibles: car Phrahate II. étoit fils de Mithridate; celui-ci étoit frere de Phrahate I. comment donc se pourroit-il faire qu'un fils de Phrahate I. fut oncle de Phrahate II? Cette raison a été cause qu'encore que Justin ne donne à Priapatius que deux fils, je lui en ai donné un troisiéme, savoir Artaban I. Quand des Auteurs s'expliquent mal, ils nous donnent cette liberté sur eux. Justin (a) debite deux choses; 1. Que Priapatius en mourant l'an 15. de son regne laissa deux fils, dont l'aîné qui s'apeloit Phrahate regna avant Mithridate son cadet. 2. Que (b) Phrahate fils de Mithridate regna après son pere, & qu'il eut pour successeur Artaban son oncle paternel. C'est une grande brouillerie: c'est insinuer que Mithridate & Phrahate étoient les seuls fils de Priapatius, & c'est dire qu'il en eut encore un autre, puis que sans cela Artaban ne sauroit être l'oncle paternel du fils de Mithridate. J'ai cherché en vain cette dificulté dans plusieurs Commentateurs de Justin, & même dans les notes du dernier Traducteur François. (c)

(a) *Justin. lib. 41. c. 5.*

(b) *Id. lib. 42. cap. 1. & 2.*

(c) *Il prend titre de Monsieur D. L. M. sa traduction a été reimprimée à Amsterdam en 1694. sur l'édition de Paris 1693.*

(A) *N'étant encore que Roi des Medes.*] Moreri & Hofman ont dit que Tacite l'a fait Roi *des Daces*. C'est à quoi cet Historien ne songea jamais; il ne dit sinon qu'Artaban avoit été élevé parmi les Dahes, (d) *Artabanus Arsacidarum è sanguine apud Dahas adultus excitur.* Il y a bien de la difference entre les Dahes & les Daces, & il a falu être bien distrait (pour ne rien dire de pis) quand on a pu croire qu'un Prince Parthe avoit eté élevé auprès du Danube.

(d) *Tacit. Ann. l. 2. c. 3.*

(B) *Si maltraité à la seconde.*] Mr. Moreri a debité deux autres mensonges. Il fait remporter deux victoires sur les Parthes à Vonones, qui neanmoins ne vainquit (e) qu'un seule fois son competiteur, & il attribuë à Vitellius une defaite de l'armée d'Artaban, une defaite, dis-je, suivie d'autres pertes d'Artaban vers l'an 36. Mais 1. il est faux que Vitellius ait defait les troupes de ce Roi des Parthes; & en 2. lieu il est certain que le mal que Vitellius lui fit par intrigues & par argent, fut posterieur à ces *autres pertes*. Mr. Hofman donne aussi deux victoires à Vonones, & une à Vitellius, qui fut cause, dit-il, qu'Artaban abandonna l'Armenie. Abus; mais abus incomparablement plus excusable que celui où cet Ecrivain est tombé après Mr. Lloyd & Charles Etienne, en disant qu'Artaban grand ennemi de Tibere se saisit de l'Armenie, & fut tué par un soldat Persan nommé Artaxerxes, depuis lequel il n'y a point eu de Rois des Parthes, mais de Rois des Perses. Anachronisme prodigieux! Voiez l'article d'Artaban IV.

(e) *Joseph. Antiq. l. 18. c. 3. Tacit. ibid.*

(C) *Sans aucun égard pour Tibere.*] On ne peut pas être plus insulté que le fut cet Empereur par Artaban, qui n'eut pas plutôt aperçu que son invasion de l'Armenie étoit une injure dont Tibere ne se vengeoit pas (f), qu'il attaqua la Cappadoce. Mais que peut-on voir de plus terrible que les lettres qu'il lui écrivit? Ecoutons Suetone; (g) *Quin & Artabani Parthorum regis laceratus est litteris, parricidia & cædes & ignaviam & luxuriam objicientis, monentisque ut voluntaria morte maximo justissimoque civium odio quam primum satisfaceret.* Il y avoit là quelque chose de personnel, car du reste Artaban en usa le plus honnêtement du monde, & même fort humblement envers le successeur de Tibere. Ecoutons encore Suetone. *Artabanus* (h) *Parthorum rex odium semper contemtumque Tiberii præ se ferens, amicitiam* Caligulæ *ultro petiit, venitque ad colloquium legati consularis, & transgressus Euphratem aquilas & signa Romana Cæsarumque imagines adoravit.* Dion (i) remarque que Vitellius avoit obligé Artaban à sacrifier à la statuë d'Auguste, & à celle de Cal[illegible], & à donner en ôtage ses enfans, après avoir consenti au traité de paix qu'il lui prescrivit. Cela montre que Josephe s'est abusé, lors qu'il a cru (k) que l'entrevuë de Vitellius & d'Artaban, & tout ce qui en resulta avint sous Tibere. Ce fut à Tibere, selon lui, que Darius fils d'Artaban fut envoié en ôtage avec de riches presens, & avec un Geant, Juif de nation, qui se nommoit Eleazar, & qui avoit sept coudées.

(f) *Dio l. 58. sub fin.*

(g) *Suet. in Tiber. c. 66.*

(h) *Id. in Calig. c. 14.*

(i) *Dio, lib. 59.*

(k) *Joseph. lib. 18. Antiq. c. 6.*

(D) *Arsaces son fils aîné.*] C'est ainsi que Tacite & Dion le nomment. Josephe (l) le nomme Orode, il a confondu l'un des enfans d'Artaban avec l'autre. Celui qui se nommoit Orode ne fut point Roi d'Armenie; mais il y fut envoié pour venger la mort d'Arsaces son frere aîné, & il y pensa mourir à la peine; car s'étant batu corps à corps avec Pharasmane Roi d'Iberie durant la bataille, il fut bien blessé, mais non pas tué, comme le bruit en courut sur l'heure (m) au grand prejudice des Parthes, & comme Josephe l'a depuis assuré dans ses Antiquitez (n) Judaiques.

(l) *Id. ib. c. 3.*

(m) Fama occisi falso credita exterruit Parthos, victoriamque concessere. *Tacit. Ann. l. 6. c. 35.*

(n) *Joseph. ubi supra.*

β Tacit. ib. c. 36.

γ Dio l. 58. sub fin.

δ In Hircanis repertus est in luvie obsitus, & alimenta arcu expediens. Tacit. ann. l. 6. c. 43.

θ Id. ib. cap. 44.

κ Sueton. in Calig. cap. 14. Voiez la remarque C.

λ Dio lib. 59.

μ Joseph. Antiq. l. 20. c. 2.

tems après, & aiant été obligé de s'avancer vers les Provinces que β Vitellius Gouverneur de Syrie menaçoit, il n'y eut plus rien qui empêchât γ Mithridate frere de Pharasmane de devenir Roi d'Armenie. Cette perte d'Artaban fut bientôt suivie d'une plus grande: Vitellius fit par ses intrigues & par son argent que ce Monarque quitta le païs, & se retira dans l'Hircanie, δ où il fut reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chasse, pendant que Vitellius mit Tiridate en possession de la couronne. Mais il se forma un parti si formidable contre le nouveau Roi, qu'il ne fut pas difficile à Artaban que l'on rapella, θ de contraindre Tiridate, qui étoit un pauvre Prince, à se retirer. Ceci se passa l'an 36. du I. siecle. On ne trouva plus dans Artaban son premier orgueil; il rechercha de lui-même κ l'amitié de Caligula, & lors que par la diligence de Vitellius il vit prêt à échoüer le dessein qu'il avoit eu de porter la guerre dans la Syrie λ, il consentit à une entrevuë avec ce Romain, & à un traité de paix dont les conditions étoient à l'avantage de Caligula. Dix ans après il fut detrôné, & contraint de chercher une retraite auprès d'Izate Roi d'Adiabene μ. Il en fut reçu de la maniere la plus genereuse; ce ne furent point de purs complimens. Izate negocia de telle sorte auprès des Parthes, qu'il les obligea à le retablir sur le trône, & ce fut Cinname même qu'ils avoient mis à sa place qui lui remit le diadême sur la tête. Il y a de l'aparence qu'Artaban mourut peu après, soit par le crime de (E) Gotarze son fils ou son frere, soit autrement.

* In Tito ad ann. circiter 80.

† Herodian. l. 3. cap. 9.

‡ En l'année 200. selon Calvisius.

‡ Herodian. l. 4. cap. 10. & seq.

ARTABAN III. Roi des Parthes, successeur & peut-être fils du Vologese dont Suetone parle comme d'un bon ami de Neron & de Vespasien, vivoit au tems de l'Empereur Titus. C'est ce que nous aprenons de Zonaras * en cette maniere. Il dit qu'un homme d'Asie nommé Terentius Maximus, pretendant être Neron, persuada cela à quelques personnes dans son païs, & encore à plus de gens vers l'Euphrate, & qu'enfin il se retira auprès d'Artaban Roi des Parthes, qui étant alors de mauvaise humeur contre (A) Titus reçut fort bien ce personnage, & se prepara à le retablir.

ARTABAN IV. a été le dernier Roi des Parthes; car Artaxerxes Persan de nation l'aiant depouillé de la couronne & de la vie l'an 229. se donna le titre de Roi des Perses, que ses successeurs porterent pendant que cette Monarchie dura. Le regne d'Artaban avoit été assez glorieux, & s'étoit fait sentir aux Romains, qui de leur côté se firent sentir à ce Prince. Il avoit eu l'imprudence de ne se point tenir sur ses gardes pendant que l'Empereur Severe ravageoit les païs voisins; il dormoit en repos sous le benefice de la paix, lors qu'il vit fondre tout-d'un-coup les troupes Romaines sur ses Etats. Tout ce qu'il put faire fut de se sauver † avec une petite escorte; la ville de Ctesiphonte où il faisoit sa residence fut ‡ pillée, tous ses thresors, & tous ses meubles tomberent entre les mains de l'ennemi. Mais cette supercherie ne fut rien en comparaison du tour deloial que lui joüa Caracalla. Il lui envoia des Ambassadeurs chargez de riches presens ‡ pour lui demander en mariage sa fille, & lui allegua cent belles choses qui devoient resulter de cette alliance au bien & à la gloire des deux nations. Artaban rejetta d'abord cette demande, ne prevoiant aucune concorde dans ce mariage, veu la difference de langage & de coutumes qui seroit entre sa fille, & un Empereur Romain. Enfin les nouvelles instances de Caracalla, ses sermens, ses protestations d'amitié pour sa future épouse, obtinrent le consentement du pere. Mais on va voir que Caracalla meditoit une perfidie qu'on peut regarder comme le modelle, ou du moins comme l'ébauche de la Saint Barthelemi de Catherine de Medicis. Il alla avec son armée au païs des Parthes, & fut reçu par tout comme le gendre du Roi, & dès que l'on eut apris qu'il étoit près de la capitale, Artaban accompagné d'une multitude infinie de monde alla au devant de lui. Les Parthes ne songeoient qu'à bien temoigner leur joie; ils ne faisoient que boire, que chanter & que danser: alors Caracalla donnant le signal à ses troupes fit faire main basse sur cette multitude de gens; on en tua tant qu'on voulut, car il n'y avoit personne qui fût en état de resister. Artaban ne fut sauvé qu'avec peine. Depuis cette journée Caracalla ne fit que piller & que brûler, jusques à ce qu'étant las de le faire il s'en retourna dans la Mesopotamie, où il fut tué. Artaban affamé de tirer raison de l'injure qu'il avoit soufferte, marcha

(a) Tillem. Hist. des Emper. ad ann. 47. pag. 367. edit. de Brux.

(b) Tacit. Ann. l. 11. c. 8.

(E) *Gotarze son fils ou son frere.*] La maniere dont l'exact Mr. de Tillemont s'est exprimé est trompeuse. *Artabane mourut bien-tôt après,* (a) dit-il, *par le crime de Gotarze son frere selon Tacite, ou plutôt son fils comme l'assure Joseph.* Il n'y a personne qui en lisant ces paroles ne s'imagine que Joseph dit que Gotarze fit mourir son pere Artaban. Neanmoins il ne le dit pas; il parle d'Artaban comme d'un homme qui mourut de maladie, il lui fait succeder Varadan son fils, & à celui-ci Gotarze, autre fils d'Artaban. Chose étrange que Tacite & Josephe conviennent si peu dans des circonstances capitales, sur des choses si voisines de leur tems! Celui-ci donne à Artaban une mort paisible & plusieurs fils: l'autre le fait perir avec sa femme & son fils par le crime de son frere, ce qui semble signifier qu'Artaban n'avoit qu'un fils. On ne sait de quel côté se ranger, veu que Tacite n'est gueres exemt de contradiction. D'abord il pose que Gotarze étoit frere d'Artaban, mais peu après il le fait frere de Bardanes, & il insinuë très-clairement que Bardanes étoit fils d'Artaban, car il le represente fort en colere contre ceux de Seleucie, tant parce qu'ils ne se soumettoient point à lui, qu'à cause qu'ils avoient été rebelles à son pere. (b) *In quos ut patris sui quoque defectores, ira magis quam ex usu praesenti accensus.* Quel est ce pere, si ce n'est pas Artaban? Je serois presque tenté de croire que l'Artaban dont parle Tacite (c) étoit le fils qui avoit dejà succedé, ou qui devoit succeder au Roi Artaban, & que Gotarze autre fils du Roi Artaban se defit de ce frere afin de regner, & envelopa pour plus grande sûreté la femme & le fils dans la même ruine que le pere. Cette conjecture dissipe toutes les contradictions. Mais voici d'autres diversitez entre Josephe & Tacite. Celui-ci fait mourir (d) Gotarze de maladie, & lui donne Vonones pour successeur, auquel il fait succeder son fils Vologese. Josephe (e) fait perir Gotarze par la trahison de ses sujets, & lui donne pour successeur immediat son frere Vologese.

(A) *Contre Titus.*] Encore qu'il y ait eu plus d'un faux Neron, bien des gens auront quelque peine à croire qu'il faille distinguer ce Terentius Maximus du fourbe dont Suetone a parlé. Et si l'on objecte que celui-ci ne parut que 20. ans après la mort de Neron, c'est-à-dire la 7. année de Domitien, on repondra que Zonare n'est point incapable de confondre deux regnes l'un avec l'autre; & qu'après tout il seroit un peu étrange, qu'en si peu de tems deux imposteurs eussent trouvé un grand suport au même païs, ou que l'y aiant trouvé ils n'eussent pas été tous deux placés dans l'Historien, qui a parlé de l'un d'eux, comme d'un évenement singulier. L'unique dont parle Suetone (f) trouva beaucoup de suport auprès des Parthes.

(c) Inter Gotarzis pleraque saeva (qui necem fratri Artabano conjugique ac filio ejus properaverat, *d'autres lisent, praparaverat,* unde metus ejus in caeteros) accivere Bardanem. *Id. ibid.*

(d) *Id. Annal. l. 12. c. 14.*

(e) *Joseph. Antiq. l. 20. c. 2.*

(f) Cum post viginti annos adolescente me extitisset conditionis incertae qui se Neronem esse jactaret, tam favorabile nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus & vix redditus fit. *Sueton. in Neron. sub finem.*

marcha le plutôt qu'il put contre l'armée Romaine, qui avoit élu Macrin à la place de Caracalla. Le combat aiant duré deux jours de suite depuis le matin jusques au soir, recommença le troisiéme, & auroit aparemment duré jusques à l'entiere ruïne de l'une ou de l'autre armée, si Macrin n'eût fait savoir à Artaban la fin malheureuse de Caracalla, & ne lui eût declaré qu'il desaprouvoit le passé, & qu'il vouloit lui rendre tous les prisonniers & tout le butin qui se trouveroient encore, & vivre en paix avec lui. Artaban accepta ces offres, & ainsi la paix fut concluë entre lui & le nouvel Empereur l'an 217. Il fut le * premier (A Δ) que l'on nomma le Grand Roi, & il portoit un double diadême. Sa mauvaise fortune lui suscita en 226. un redoutable ennemi, je veux dire cet Artaxerxes qui soutint sa rebellion avec tant de bonheur & tant de courage, qu'au bout de trois ans il mit fin à la Monarchie des Parthes.

ARTABAZE, fils de Pharnace, † commandoit les Parthes & les Chorasmiens dans l'expedition de Xerxes. Ce fut lui qui après la bataille de Salamine ‡ escorta le Roi son maitre jusqu'à l'Hellespont avec 60. mille hommes d'élite. Dès que Xerxes eut repassé en Asie, Artabaze revint sur ses pas, & il se crut obligé en chemin faisant de punir la ville de Potidée, qui avoit secoüé le joug des Perses sur les nouvelles de leur mauvaise fortune. Il l'assiegea fort long tems, sans pouvoir en venir à bout à cause des inondations causées par les tempêtes. Il avoit été plus heureux au siege d'Olynthe. Il desaprouva la resolution qu'on prit de ‡ laisser Mardonius en Europe, & ce fut aussi contre son avis que Mardonius s'engagea à la bataille de Platée, qui

(A Δ) *Il fut le premier que l'on nomma le Grand Roi.*] J'ai cite mon Auteur, & il est très-vrai que l'on trouve ces paroles dans le chapitre que je cote d'Herodien. (a) Ἀρταβάνῳ τε τῷ πρότερον καλουμένῳ τὸν μέγαν βασιλέα, καὶ δυσὶ διαδήμασι χρωμένῳ ἀπεχθέσθαι : *Atque Artabano qui rex magnus primus appellatus est, duplicique diademate utebatur necem intulisse.* Je croi qu'il a voulu dire qu'avant Artaban IV. aucun Roi des Parthes n'avoit pris le titre de Grand Roi, & il se tromperoit fort s'il disoit absolument que ce fut le premier Prince qui se nomma de la sorte, car il est sûr que les anciens Rois de Perse avoient pris cette qualité, & qu'elle leur fut affectée. Voiez le 24. vers des Perses d'Eschyle, & les notes de (b) Stanley sur ce vers-là. Lisez aussi le panegyrique d'Isocrate, vous y trouverez la plainte de cet Orateur contre les Grecs de son tems, qui dans leur langage ordinaire donnoient au Monarque des Perses le titre pompeux de Grand Roi. (c) Οὐ βασιλέα τὸν μέγαν αὐτὸν προσαγορεύομεν, ὥσπερ αἰχμάλωτοι γεγονότες; *Non enim quasi bello capti Regem magnum appellamus?* Notez que les Rois de Perse ne furent pas les premiers qui se donnerent ce nom. Les Rois d'Assyrie l'avoient porte. comme on le peut recueillir du (d) chapitre 18. du 2 Livre des Rois, où l'on trouve les paroles du Deputé de Sennacherib. Je me souviens de la reponse que le Pere Goulu fit, quand on critiqua un passage de sa traduction de l'Apologie de Socrate. Raportons d'abord les paroles du Censeur: (e) *Je ne sçay dequoy l'accuser, si ce n'est d'une ignorance volontaire, en un passage de son Apologie de Socrates, où il luy fait dire: Je m'assure que quand ce seroit le grand Seigneur, & non pas une persone de basse condition, qu'il prefereroit une nuit semblable à celle-la. a toutes les nuits & a tous les autres jours de sa vie, &c. Je voudroy bien luy demander si ce grand Seigneur n'est pas le Turc; & si c'est luy, comment Socrate en pouvoit parler, si ce n'estoit par prophetie. puis qu'il n'y peut pas avoir huit cens ans que les Ottomans ont commencé leur tyrannie, & qu'il y en a plus de treize cens du siecle de Socrates au leur, à conter depuis l'année quatriesme où il est nay dans la soixante & dixseptiesme Olympiade.* Voici la refutation de cela. (f) „Un habile homme m'auroit épargné une reponse en ne me faisant pas une „demande si sotte. Mais patience, repondons à cet „ignorant. Ouy (g) Paladin, le Turc est aujourd'hui „celui qu'on nomme grand Seigneur. Mais du tems „de Socrates c'étoit le Roi des Perses qu'on appelloit „de la sorte, & qu'on ne nommoit point autrement. „Aus autres Rois, dit Suidas, on donne le titre des „états & des pais qui sont de leur obeïssance, & pour„ce on dit, le Roi de Macedoine, & le Roi des La„cedemoniens. Celui des Perses se qualifie simplement „le grand Roi, ou le grand Seigneur, μέγας βασιλεύς, μέγας δεσπότης. Et comme il portoit le titre „de grand Seigneur, ses sujets prenoient la qualité „d'esclaves; & sa Cour s'appelloit la porte; ses Cour„tisans οἱ ἐπὶ θύραις βασιλέως, ceux qui estoient à la „porte du Roi. L'Empereur des Turcs lui a succe„dé au titre de grand Seigneur, aussi bien qu'en la „meilleure partie de ses Roiaumes, & en la forme „de son gouvernement. De façon que sans revela„tion & sans prophetie Socrates a pu parler du grand „Seigneur, de quoi le Paladin ne l'a pu reprendre „sans decouvrir son ânerie. Mais de le renvoier à „Herodote, à Thucydide & aus autres bons Auteurs, „pour apprendre la verité de ce que je di, ce seroit „à moi péne perduë. Car le pauvre malheureus con„fesse qu'il n'a point de livres ni d'argent pour en „acheter, & à péne ceux qui ont des Bibliotheques „lui voudroient confier les leurs, & puis il n'y entend „du tout rien. Je me contenterai donc de l'envoier „étudier l'histoire des Turcs au bout du Pont neuf où „les colporteurs estallent leurs images, afin que sans „qu'il lui coûte rien il apprenne dans les cartes où les „Empereurs des Turcs sont figurez en taille douce, „depuis quel temps les Ottomans sont devenus grands „Seigneurs, s'il y a huit cens ans, comme dit le Pa„ladin, ou bien si c'est depuis trois siecles seulement.„ J'ai raporté tout ce long passage, afin que l'on vît à peu de frais, & sans consulter les pieces de la fameuse dispute du General des Fueillans, les manieres rudes & grossieres de (h) ce tems-la entre les Auteurs qui étoient en guerre. Mais ne laissons point tomber la supercherie du Pere Goulu: n'aiant pas trouvé son compte dans μέγας βασιλεύς, il suposa faussement que les mots μέγας δεσπότης sont dans Suidas. Ce n'étoit point se tirer d'affaire auprès des lecteurs habiles, cela ne servoit qu'à imposer aux ignorans, cela exposoit par tout ailleurs à la note de faussaire: tout bien compté il se trouve que l'on critiqua justement son *grand Seigneur*.

Au reste, le titre superbe de Roi des Rois étoit moins propre que celui de Grand Roi à flater l'orgueil des Orientaux, car nous voions qu'Artaban IV. pour se donner du relief, se fit nommer le Grand Roi. Il avoit dejà eu comme ses predecesseurs la qualite de Roi des Rois. Du tems de Pompee on la donnoit communément au Roi des Parthes, & si Pompee ne se regla point sur ce formulaire en lui écrivant, ce fut pour l'amour des autres Rois qui étoient venus lui rendre hommage (i). Phraates (k) se la donna dans une lettre qu'il écrivit à Auguste. Suetone l'a donnée au Roi des Parthes contemporain de Germanicus, c'est dans l'endroit où il raconte le regret qu'on eut de la mort de cet illustre Romain. *Regulos quosdam barbam posuisse, & uxorum capita rasisse ad indicium maximi luctus.* REGUM ETIAM REGEM *& exercitatione venandi & convictu Megistanum abstinuisse, quod apud Parthos justitii instar est* (l). Je ne m'étonne pas du goût d'Artaban, lors que je considere que le titre de Roi des Rois a éte beaucoup plus commun que le titre de Grand Roi. On a donné (m) à Agamemnon le titre de Roi des Rois. Diodore de Sicile assûre qu'Osmanduas & Sesostris étoient qualifiez de cette maniere, l'un (n) dans son épitaphe, l'autre (o) dans des inscriptions de colonne. Ils avoient tous deux regné en Egypte glorieusement. Cyrus fut aussi qualifié de la sorte dans son épitaphe (p), & c'étoit un titre (q) que l'on donnoit à Tigranes Roi d'Armenie. L'Ecriture Sainte (r) le donne à Nabuchodonosor. Notez que les Rois de Perse qui succederent aux Rois des Parthes, continuerent à se nommer Rois des Rois. Voiez la lettre de Sapor à Constantius dans (s) Ammien Marcellin, & les notes de Henri Valois sur cet endroit-là. Voiez aussi Trebellius Pollion dans la vie d'Aurelien, & les notes des Commentateurs. Quelques Auteurs veulent que les Empereurs de Constantinople aient redoublé ce titre; (t) *Ils portoient en armoiries quatre B que les nostres appellent fusils, qui veulent dire* βασιλεὺς βασιλέων βασιλεύων βασιλεῦσι, *c'est-à-dire, Roi des Rois regnant sur les Rois.* Disons en passant que c'étoit par faste qu'on laissoit a un Prince tributaire le nom de Roi.

(a) *Herodian. lib. 6. c. 2. p. m. 257.*

(b) *Il allegue le temoignage de Dion Chrysostome* Orat. 3. *de Josephe* Antiquit. lib. 11. c. 6. *d'Herodote* lib. 8. & lib. 5. *de Xenophon* exped. lib. 1. *d'Aristides* in Romæ encomio, *de Suidas in* μέγας βασιλεύς. *Mr. du Rondel m'a indiqué ce passage de Stanley. On peut ajouter à ces Auteurs Platon* in Gorgia p. 321. C. *Plutarque* in vita Cimonis p. 485. E. *le livre d'Esther chap. 16. v. 1.*

(c) *Isocrates in panegyr. p. m. 96. Voiez l'article* Agesilaus *remarque* G *à la marge.*

(d) *Aux verses 19. & 28.*

(e) *Discours d'Aristarque a Nicandre sur les fautes de Phyllarque pag.* 120. 121.

(f) *Achates à Palemon pour la defense de Phyllarque p. 43.*

(g) *On se sert de ce mot à cause qu'on avoit à faire à Javersac, contre lequel il avoit paru une satire intitulée* La defaite du Paladin Javersac. *Voiez son article.*

* *Herodian. l. 6. cap. 2. pag. m. 257.*

† *Herodot. l. 7. c. 66.*

‡ *Id. l. 8. c. 126.*

‡ *Id. l. 9. c. 65. 88.*

(h) *C'est-a-dire l'an 1628.*

(i) *Plut. in Pompejo p. 639. C.*

(k) *Dio, lib. 55. ad ann. 748. p. m. 636.*

(l) *Sueton. in Caligula c. 5.*

(m) *Cicero epist. 14. lib. 9. ad famil. p. m. 31. Livius l. 45. p. m. 882.*

(n) *Diodor. Siculus lib. 1. c. 47.*

(o) *Id. ib. c. 55.*

DU TITRE de Roi des Rois.

(p) *Strabo lib. 15. pag. 502.*

(q) *Plut. in Lucullo p. 500. C.*

(r) *Ezechiel chap. 26. v. 7.*

(s) *Ammian. Marcell. lib. 17. c. 5. p. m. 163. ad ann. 357. Bissellius* ruinarum illustri. dec. 4. pag. 445. *dit faussement que Capitolin a parlé de cette lettre.*

(t) *Bodin, de la republique liv. 1. ch. 9. sub fin. p. m. 211.*

qui fut si funeste aux Perſans. Artabaze qui avoit prevu ce qui avint, conſerva (Z) les quarante mille hommes qu'il commandoit, & les ramena en Aſie avec beaucoup de prudence. Mr. Moreri n'uſe point là de diſcernement. Voiez la remarque.

ARTAVASDE I. Roi d'Armenie, fils & β ſucceſſeur de ce Tigrane qui fut vaincu par Lucullus & par Pompée durant la guerre de Mithridate, trompa vilainement les Romains lors de l'expedition de Craſſus; γ car après avoir été trouver ce General avec ſix mille chevaux pour lui promettre un ſecours de quarante mille hommes, il ne tint point ſa parole, & s'excuſa ſur la guerre qu'il avoit à ſoutenir dans ſon païs contre les Parthes. Craſſus ſe voiant joüé uſa δ de grandes menaces, mais il ne fut pas en état de punir cette perfidie; au contraire Artavaſde eut bonne part aux rejoüiſſances qui furent faites à la Cour du Roi des Parthes, pour la ruïne de l'armée Romaine. Il avoit arrêté le mariage de ſa ſœur avec Pacore fils d'Orode Roi des Parthes ε, & il étoit à la Cour d'Orode pendant les excés de joie qu'une ſi grande victoire y cauſa. Il vit mille divertiſſemens remplis d'inſulte pour les Romains; il aſſiſta aux feſtins & aux Comedies, & il entendit apliquer des vers d'Euripide au deſaſtre de Craſſus, dont la tête fut aportée pendant qu'on repreſentoit les Bacchantes de ce Poëte. Cela fournit à Plutarque l'occaſion de dire qu'Orode entendoit le Grec, & qu'Artavaſde (A) a compoſé des Tragedies, des Harangues, & des Hiſtoires qui ſubſiſtoient encore en partie. Je ne penſe pas qu'il faille (B) diſtinguer cet Artavaſde de celui qui trompa Marc Antoine. Il lui perſuada * de tourner ſes armes contre le Roi † des Medes, & l'embarqua par ce moien dans une entrepriſe qui eut un très-mauvais ſuccés, & où il ne le ſeconda nullement. Marc Antoine renvoiant la vengeance à une occaſion plus commode diſſimula pour le coup; mais deux ans après, ſavoir l'an 720. de Rome, il ſe ſervit de tant d'artifices, & de tant de belles promeſſes, qu'il l'attira enfin à s'aboucher avec lui, & alors il le retint priſonnier, le chargea de chaînes (C) d'argent, & l'emmena en triomphe à Alexan-

β Dio, lib. 40.

γ Plutarch. in Craſſo pag. 554.

δ Id. pag. 556.

ε Id. pag. 564. Cicer. epiſt. ad famil. 3. l. 15.

* Dio, lib. 49. Strabo, l. 11. pag. 361. & 366. Plutarch. in Anton. pag. 933.

† Il s'apelloit Artavaſde.

(Z) *Conſerva les quarante mille hommes.*] Mr. Moreri debite qu'Artabaze recueillit les debris de l'armée. C'eſt n'avoir point entendu l'Auteur qu'on cite. Herodote nous fait clairement comprendre qu'Artabaze retint auprès de lui ces 40. mille hommes comme un corps de reſerve, & que lors qu'il les voulut mener au combat, il s'aperçut de la deroute de Mardonius, & prit le parti de la fuite par un autre chemin. Si Mardonius avoit ſurvêcu à cette perte de bataille, il n'eût pas manqué de dire dans ſon manifeſte qu'Artabaze l'avoit ſacrifié, qu'Artabaze n'avoit été ou que le ſpectateur du combat, ou qu'un fuiard, qu'Artabaze qui avoit deconſeillé cette bataille, avoit contribué de ſon mieux à la faire perdre, afin d'elever un trophée aux lumieres de ſa prudence. Artabaze ne ſeroit pas le ſeul qui auroit ſoutenu par cette ſorte de preuves l'opinion qu'il auroit euë au Conſeil de guerre. C'eſt une étrange bevuë que de dire comme fait Mr. Moreri, que les Grecs perdirent cette bataille. Et ce ſiege de Potidée nud & degarni de toutes ſortes de circonſtances, que fait-il là? de quoi ſert-il à un lecteur?

(A) *Qu'Artavaſde a compoſé.*] Voici un Poëte & un Hiſtorien Grec, qui entant que Poëte a été oublié par Voſſius, mais non (a) pas entant qu'Hiſtorien, quoi que Mallincrot le mette dans ſon recueil des Hiſtoriens qui avoient échapé aux recherches precedentes. Mallincrot obſerve qu'Appien a cité l'Hiſtoire de nôtre Artavaſde, mais qu'il a donné à l'Auteur un nom un peu different. Il ajoûte que ce Prince eſt le premier de ſon nom qui ait regné en Armenie (b). Cela pourroit être vrai, quand même la conjecture de pluſieurs Critiques ſur un paſſage de Juſtin ſeroit bonne. Ils pretendent qu'il faut lire *Artavaſdes*, & non pas *Orsoadiſtes* au 2. chapitre du livre 42. Il y auroit donc eu un Roi d'Armenie nommé Artavaſdes, au tems de Mithridate le Grand, Roi des Parthes. Ce Mithridate fut chaſſé, & eut Orode ſon frere pour ſucceſſeur, lequel Orode remporta une ſi memorable victoire ſur les Romains. Nôtre Artavaſde à la verité regnoit en même tems qu'Orode, mais rien n'empêche qu'il n'ait commencé de regner avant lui; & que Tigrane ſon pere ne ſoit mort avant la depoſition de Mithridate le Grand, auquel cas Artavaſde aura pu être en guerre avec ce dernier. Il eſt vrai qu'afin que Juſtin ſoit d'accord avec (c) Plutarque, & avec Dion (d), il faut ſupoſer que ſon Mithridate le Grand eſt le Phrahate que ceux-ci font regner du tems de Tigrane.

(B) *Qu'il faille diſtinguer cet Artavaſde.*] Voici mes raiſons; celui qui trompa Craſſus étoit fils de Tigrane, à ce que Dion (e) aſſûre. Celui qui trompa Marc Antoine étoit fils de Tigrane, à ce que dit Joſephe (f), dont le temoignage pourroit être confirmé en cas de beſoin par Strabon (g), qui aſſûre non ſeulement que celui que Marc Antoine punit de ſa perfidie, avoit regné après Tigrane, mais même qu'il étoit ſon fils (h). Donc celui qui uſa de ſupercherie envers les Romains au tems de Craſſus, eſt le même qui les trompa dans l'expedition de Marc Antoine. Mr. Moreri ne l'entendoit pas ainſi; il vouloit qu'on reconût deux Artavaſdes. S'il en fût demeuré là, on n'auroit pas trouvé fort étrange ſon ſentiment, mais voici ce qu'on ne ſauroit paier. Il veut que l'un de ces Artavaſdes ſoit celui qui avoit compoſé des hiſtoires & des poëſies, & que l'autre ſoit celui que Marc Antoine mena en triomphe dans Alexandrie l'an 720. de Rome. Il dit que celui-ci *laiſſa un fils de ce même nom, qui eſt peut-être celui dont parle Plutarque qui avoit (i) tant d'eſprit, & qui trahit Craſſus.* Quel aveuglement! Craſſus fut trahi l'an 701. celui qui le trahit étoit actuellement Roi d'Armenie; comment donc ſeroit-il le fils d'un Roi d'Armenie detrône l'an 720? Mr. Moreri remarque que ce Prince detrôné *mourut en priſon quelque tems après.* C'eſt oublier une circonſtance très-eſſencielle, car il fut tué (k). On ajoûte qu'il laiſſa un fils nommé Artavaſdes. Ce n'eſt point cela; ſon fils aîné qui lui ſucceda ſe nommoit Artaxias, ſon autre fils ſe nommoit Tigrane. Et quant à cet autre Artavaſdes qui ſelon Mr. Moreri citant Tacite, perdit bien-tôt l'Armenie que Tibere lui avoit donnée, il n'étoit point fils de l'autre, & il ne fut que le troiſiéme ou le quatriéme Roi après lui. Il eſt faux de plus que Tacite nous aprenne que Tibere lui donna l'Armenie. Voici ce qu'il dit: (l) *Dein juſſu Auguſti impoſitus Artavaſdes, & non ſine clade noſtra dejectus. Tum C. Cæſar componenda Armenia deligitur. Is Ariobarzanem origine Medum ob inſignem corporis formam & præclarum animum volentibus Armeniis præfecit.* Enfin ce que dit Mr. Moreri, qu'Auguſte y avoit envoié un fils d'Agrippa qu'on chaſſa bientôt, eſt très-faux; car l'envoi de Caius Ceſar fils d'Agrippa fut poſterieur à la ruïne du dernier Artavaſdes. Caius Ceſar ne fut point envoié dans l'Armenie pour y regner, mais pour y mettre ordre aux affaires; il y établit Ariobarzanes, & puis continua de viſiter l'Orient avec une pompe digne de l'heritier preſomptif de tout l'Empire Romain. Si l'on tâchoit à faire des fautes, en feroit-on plus que Mr. Moreri? en feroit-on 7. ou 8. dans 16. lignes? Mr. Hofman n'en fait que trois dans cet article. Il dit 1. qu'Artavaſdes ſecourut (m) Craſſus contre les Parthes. 2. Que Tibere donna l'Armenie à un autre Artavaſdes. 3. Qu'avant cela Auguſte l'avoit donnée à Artabaze fils d'Agrippa qui fut bientôt chaſſé. Mr. Lloyd a ſuprimé tout cet article, quoi qu'il fût aſſez bon dans Charles Etienne.

(C) *De chaines d'argent.*] Dion (n) remarque qu'on les choiſit telles, pour ne pas faire deshonneur à la majeſté roiale par des chaines de fer. Paterculus (o) dit qu'afin qu'elles fuſſent honorables, on voulut qu'elles fuſſent d'or. On avoit uſé d'une ſemblable ceremonie envers (p) Darius. Mais que dirons-nous de Mr. Ryck, (q) qui a traité de fiction un fait avancé par Louis Dorleans pour accorder Paterculus avec Dion? Ce fait eſt qu'Artavaſde fut chargé de chaines d'argent en priſon, & de chaines d'or le jour du triomphe. Mr. Ryck ſoutient que ni l'un ni l'autre de ces deux Hiſtoriens n'a parlé ni de priſon, ni de triomphe, & qu'ainſi on ne ſauroit les concilier enſemble. Il eſt pourtant vrai que Dion dans la même page où il a parlé des chaines d'argent, parle des chaines d'or qu'on donna à Artavaſde & à ſa famille le jour du triomphe. Admirons les mauvais tours que la memoire nous fait.

(a) Voſſ. de Hiſt. Græc. pag. 154.

(b) Mallincrot, Paralipomenon de Hiſtor. Gr. p. 11. & 87. il le nomme avec Voſſius Artuaſdes. Mr. Ryck in Tacit. pag. 28. pretend que Plutarque le nomme Artabaze, mais il eſt certain qu'il le nomme plus ſouvent Ἀρταουάσδης.

(c) Plut. in Pompejo.

(d) Dio, lib. 37.

(e) Id. lib. 40.

(f) Joſeph. lib. 15. c. 5.

(g) Strab. lib. 11. ſub finem.

(h) Id. lib. 11. pag. 365.

Pluſieurs fautes de Moreri.

(i) Plutarque ne dit point qu'il eût beaucoup ni tant d'eſprit.

(k) [illegible] Bello Actiaco gliſcente interfectus eſt. Strabo l. 11. ſub finem. Cleopatre ſelon Dion étoit de retour à Alexandrie après la bataille d'Actium quand ce meurtre fut commis. Voiez Tacite Ann. l. 2. c. 3.

(l) Tacit. Ann. lib. 2. c. 3.

(m) Charles Etienne le dit auſſi.

(n) Dio lib. 49. circa fin.

(o) Catenis, ſed ne quid honori deeſſet, aureis vinxit. Paterc. lib. 2. c. 82.

(p) Curt. l. 5. c. 12. Vide ibi Freinshemium.

(q) Ryck. Animadv. ad Tacit. Ann. l. 2. c. 3. pag. 28. 29.

Alexandrie. La femme & les enfans d'Artavasde furent aussi un des ornemens du triomphe de Marc Antoine. Ils furent tous amenez à Cleopatre au milieu du peuple, chargez de chaines d'or: mais on ne put obtenir d'eux ni par promesses, ni par menaces qu'ils se missent à genoux devant elle, ou qu'ils lui fissent des suplications: ils ne la nommerent que par son nom, ce qui fut cause qu'on les traita plus durement. Quelque tems aprés on fit mourir Artavasde, & l'on envoia sa tête au Roi des Medes. Ce fut Cleopatre β qui lui envoia ce present, lors qu'elle fut de retour à Alexandrie aprés la perte de la bataille d'Actium. Elle crut que cette tête porteroit le Roi des Medes à s'allier plus étroitement avec Marc Antoine contre Auguste. On verra dans l'article suivant ce que devinrent les fils d'Artavasde. Il avoit γ une fille mariée au fils du Roi Dejotarus.

β *Dio lib. 51. Voiez la remarque B à la marge, lettre k.*

γ *Cicer. ad Attic. epist. 21. l. 5.*

ARTAVASDE II. fut établi Roi d'Armenie par Auguste. Il avoit été precedé depuis la mort d'Artavasde I. par Artaxias, par Tigrane, & par les enfans de Tigrane. Artaxias fils aîné d'Artavasde I. s'étoit δ sauvé lors que son pere fut mis aux fers, mais non pas avant que d'avoir essaié de se maintenir avec les θ troupes & les villes qui le declarerent Roi, lors que son pere eut été pris. Il eut le malheur d'être batu par Marc Antoine, & alors il se refugia chez les Parthes, & il fit si bien avec leur secours qu'enfin il κ regna dans l'Armenie: mais sur les plaintes de ses sujets, & sur la demande qu'ils firent de Tigrane son frere qui étoit élevé à Rome *, Auguste donna ordre à Tibere de chasser Artaxias, & de conferer le Roiaume à Tigrane. Artaxias fut tué par ses sujets avant l'arrivée (A) de Tibere, ainsi il ne fut pas mal-aisé d'installer Tigrane †. Cela fut fait l'an 734. de Rome. Tigrane ‡ ni ses fils ne jouirent pas long tems de la Roiauté, ils firent (B) place à Artavasde II. qui ne conserva gueres ce poste ⸸. Auguste qui le lui avoit donné aprenant les confusions de l'Armenie, y envoia Caius Cesar son petit-fils pour y mettre ordre. Ce jeune Prince y établit pour Roi Ariobarzane, avec la satisfaction de tout le monde.

δ *Joseph Antiq. l. 15. c. 5.*

θ *Dio, l. 49.*

κ Arsacidarum vi seque regnumque tutatus est. *Tacit. Ann. l. 2. c. 3.*

* *Dio, l. 54.*

† *Id. ib.*

‡ Nec Tigrani diuturnum imperium fuit, nec liberis ejus. *Tacit. ib.*

⸸ *Id. ib.*

ARTAVASDE, Roi de Medie, fut attaqué par Marc Antoine à la sollicitation d'un autre Artavasde Roi d'Armenie. Cette entreprise fut très-funeste à Marc Antoine, & comme il crut que celui qui l'y avoit engagé l'avoit trahi, il tourna toute sa colere de ce côté-là, & fit alliance avec le Roi de Medie. Il lui donna une partie de l'Armenie dès qu'il en eut depouillé l'autre Artavasde, & il voulut cimenter cette paix par le mariage de son fils Alexandre avec Jotape fille du Roi des Medes. Les troupes qu'il lui fournit le rendirent victorieux des Parthes, & d'Artaxias fils d'Artavasde Roi d'Armenie; mais quand il les eut retirées, & qu'il eut retenu celles

(A) *Avant l'arrivée de Tibere.*] Dion qui nous aprend cette circonstance s'est abusé sur les noms, car (a) il apelle Artabaze, celui qu'il devoit nommer Artaxias. Tacite (b) n'impute la mort d'Artaxias qu'à la trahison de ses parens, *occiso Artaxia per dolum propinquorum*; mais Horace l'attribuë à la valeur de (c) Tibere. Il ne faut pas s'en étonner; les Poëtes savent trop bien donner un bon tour aux évenemens; tout se convertit en sujet de loüange entre leurs mains; ils trouvent par tout des fleurs pour en couronner les Princes. Josephe (d) dit seulement qu'Artaxias fut chassé par Archelaus, & par Tibere. Suetone (e) sans dire un mot d'Artaxias, se contente d'observer que Tibere mit Tigrane sur le trône. *Ducto ad orientem exercitu regnum Armeniæ Tigrani restituit, ac pro Tribunali diadema imposuit.* Je ne voi pas que le terme de restituer ait été ici bien emploié, car Tigrane qui étoit le cadet d'Artaxias n'avoit jamais été possesseur de l'Armenie, & n'avoit point dû l'être pendant la vie de son aîné. Scaliger (f) qui a eu raison de dire qu'Eusebe ne devoit point se servir d'un (g) mot signifiant que l'Armenie fut subjuguée par Tibere, puis que les Armeniens ne demanderent pas mieux que d'avoir pour Roi Tigrane qu'il leur amenoit, Scaliger, dis-je, qui releve justement cette fausseté, ou cette improprieté d'Eusebe, auroit bien fait d'éviter le *restituit* de Suetone, & de ne pas donner le titre d'Usurpateur à Artaxias (h). Il y a une autre improprieté ou fausseté dans Eusebe, & dans St. Jerôme son traducteur, qui n'a pas été relevée par Scaliger. Ils nous assurent que Tibere se saisit de l'Armenie, *παρεσπάσατο, occupavit Armeniam*: or il ne fit autre chose que donner aux Armeniens le maitre qu'ils demandoient. Il est certain d'ailleurs qu'il l'intronisa, qu'il lui mit le diadême sur la tête, & qu'il lui auroit prêté main forte s'il l'avoit falu; d'où vient donc que Scaliger dit que l'Armenie fut renduë à Tigrane sans l'intervention de Tibere? Que veut-il dire quand il soutient, que St. Jerôme aiant assuré que Tibere s'empara de l'Armenie, *occupavit*, a dû croire qu'elle apartenoit déja aux Romains? J'avouë que je n'entens rien à cette Grammaire. Mais pourquoi n'intentoit-il pas un procés à Paterculus, aussi bien qu'à ces deux Peres de l'Eglise? Paterculus Historien aussi flateur envers Tibere qu'un Poete, ne l'a-t-il pas loüé d'avoir (i) reduit l'Armenie sous la puissance du peuple Romain? Ce n'est pas sa seule faute; il a nommé Artavasde celui que Tibere couronna Roi d'Armenie, & il faloit le nommer Tigrane.

(a) *Voiez Lipse sur Tacite Ann. l. 2. c. 3.*

(b) *Tacit. ibid.*

(c) Claudi virtute Neronis Armenius cecidit. *Horat. epist. 12. l. 1.*

(d) *Joseph. Antiq. l. 15. c. 5.*

(e) *Sueton. in Tiber. c. 9.*

(f) *Scalig. in Euseb. pag. 170.*

(g) Παρεστήσατο, armis subjugavit, recepit, ad deditionem compulit.

(h) *Il le nomme mal Artabaze, à l'imitation de Dion.* Fratre ejus Artabaze, dit-il, regni invasore ab Armeniis occiso.

(i) Redacta *Armenia in potestatem populi Romani*, regnum ejus Artavasdi tradidit. *Paterc. lib. 2. c. 94.*

(B) *Ils firent place à Artavasde II.*] Les Auteurs du suplément de Moreri n'ont pas été en cet endroit moins fautifs que Moreri même. Je laisse passer ce qu'ils disent que nôtre Artavasde étoit fils d'Artaxias, & par consequent neveu de Tigranes; il n'est rien dit de cela dans le 2. livre des Annales de Tacite, le seul Auteur qu'ils aient cité. Mais passe pour cela. Ils ajoûtent que les fils de Tigranes *furent nommez Rois par Tibere*, & qu'*Artavasdes II. leur cousin succeda* bientôt *à la Couronne par ordre* du même Empereur. Tacite leur temoin unique les confond, car il dit expressément que tout cela fut fait par Auguste. Il ne dit point avec eux que les Romains aient fait la guerre à cet Artavasde, & qu'ils l'aient enfin detruit; ses paroles sont, *non sine clade nostra dejectus*, qui peuvent signifier le contraire de ce qu'ils disent, savoir qu'on le chassa malgré les Romains qui le soutenoient, & par la defaite de leurs secours. Voiez l'article d'Artavasde Roi des Medes. Enfin ils disent que Tigrane oncle de nôtre Artavasde *eut la tête tranchée à Rome sous l'Empereur Tibere.* C'est une absurdité, car l'installation de Tigrane, oncle, à ce qu'ils pretendent, d'Artavasde II. se fit l'an 734. de Rome, & son regne dura fort peu. Le supplice de Tigrane sous Tibere arriva l'an 789. il faudroit donc selon ces Messieurs que ce Prince detrôné eût survécu à sa chute plus de 50. ans, & qu'il fût parvenu à une vieillesse que l'Historien n'eût pas omise, en parlant de l'indignité de sa mort. Remarquez bien que Tigrane creé Roi d'Armenie en l'an 734. avoit été fait prisonnier avec son pere par Marc Antoine en 720. & qu'il étoit déja (k) grand. Remarquez aussi que peu aprés son couronnement il maria (l) ses enfans ensemble, selon la coutume de ces nations-là. Mais il y a plus. Celui que Tibere fit mourir est un petit-fils d'Herode. Josephe (m) nous dit qu'Alexandre fils d'Herode eut de Glaphyra sa femme, fille d'Archelaus Roi de Cappadoce deux fils, dont l'un appellé Tigranes regna en Armenie, & fut accusé devant les Romains. Voilà sans doute celui dont Tacite parle en cette maniere: (n) *Ne Tigranes quidem Armeniâ quondam potitus, ac tunc reus, nomine regio supplicia civium effugit.* La conjecture de Mr. de Tillemont (o) que ce Tigranes fut Roi de la petite Armenie, qui avoit été donnée par Auguste à Archelaus, seroit bonne si l'on pouvoit l'accorder avec Josephe, qui dit que les descendans d'Alexandre fils d'Herode & de Glaphyra ont regné dans la grande Armenie. (p) Ἡ δ' Ἀλεξάνδρου γενεὰ τῆς μεγάλης Ἀρμενίας ἐβασίλευσεν.

FAUTES du suplément de Moreri.

(k) *Voiez Josephe, l. 15. c. 5.*

(l) *Tacit. Ann. l. 2. c. 3.*

(m) *Joseph. lib. 18. c. 7.*

(n) *Tacit. Ann. l. 6. c. 40.*

(o) *Hist. des Emper. tome 1. not. 11. sur Tibere.*

(p) *Joseph. de bello Jud. l. 2. c. 19.*

celles que son allié lui prêta, celui-ci ne put resister à ses ennemis, & tomba entre leurs mains. Dion β raconte cela sous l'an 721. de Rome. Il est croiable que ce Prince ne fut pas long tems captif, & qu'il est ce Roi de Medie γ auquel Cleopatre envoia la tête d'Artavasde Roi d'Armenie l'an 724. de Rome. Le suplément de Moreri est ici (Z) tout plein de fautes.

β *Dio. lib. 49.*

γ *Id. l. 51.*

ARTAXATA (A), étoit la ville capitale de l'Armenie sur la riviere d'Araxe. Ce fut Annibal δ qui non seulement en traça le plan, mais qui aussi en dirigea la construction ζ, à la priere d'Artaxias Roi d'Armenie, chez qui il s'étoit retiré après la defaite d'Antiochus. On peut croire qu'une situation qui avoit été choisie par un si grand Capitaine, étoit (B) fort avantageuse soit en tems de guerre, soit en tems de paix. Cette ville fut brûlée par Corbulon l'an de Rome 811 *. Ce grand Capitaine n'auroit point exercé cette rigueur contre des habitans qui lui avoient porté les clefs de la ville dès qu'il l'eut fait investir, si les loix de la guerre (C) ne l'y eussent comme forcé. C'étoit une grande ville qu'il ne pouvoit garder sans une grosse garnison; il ne pouvoit y laisser autant de soldats qu'il y en faloit, sans affoiblir de telle sorte son armée qu'il eût été hors d'état de rien entreprendre, & il n'y eût eu ni profit ni gloire à la conquête d'une place qu'on auroit abandonnée toute telle qu'on l'auroit prise. Il se resolut donc à la ruïner, & y fut encouragé par un (D) grand miracle, *si credere dignum est.* La ville fut couverte tout-d'un-coup d'un nuage épais d'où partoient une infinité d'éclairs, pendant que le soleil luisoit comme de coutume jusques à l'enceinte des murailles. Cette ville fut rebâtie quelque tems après par Tiridate, qui la nomma † Neronée pour faire honneur à Neron, duquel il avoit reçu mille caresses à Rome, où il étoit allé lui rendre hommage l'an de Rome 819.

δ *Plutarch. in Lucullo, pag. 513. Strab. l. 11. pag. 364.*

ζ *Voiez l'article d'Artaxias I.*

* *C'est le 58. de J. Christ.*

† *Xiphil. in Nerone.*

ARTAXIAS I. Roi d'Armenie, n'étant encore qu'un des Generaux d'Antiochus le Grand, partagea l'Armenie avec un des autres (A) Generaux de ce même Roi. Ce Prince leur

(Z) *Le suplément de Moreri est ici tout plein de fautes.*] On y debite 1. que cet *Artavasdes Roi des Medes fils & successeur de Darius, soutint vigoureusement la guerre contre Artavasdes Roi d'Armenie, & contre Pompée.* 2. *Qu'il fut enfin defait par les Parthes, & qu'il se refugia à Rome auprès d'Auguste, qui lui donna la petite Armenie au lieu de la Medie qu'il avoit perduë.* On cite Plutarque, & Dion au livre 49. Mais pour refuter cela en retrogadant, n'est-ce pas se moquer du monde que de citer simplement Plutarque? N'est-ce pas vouloir faire des fautes impunément? car qui n'aimeroit mieux s'abstenir de critiquer, que de lire deux gros volumes *in folio* pour verifier un petit fait? Il est sûr que Dion au livre 49. ne dit point que cet Artavasdes se soit refugié à Rome, ni qu'Auguste lui ait fait present de la petite Armenie. Je ne sache point d'Auteur qui dise cela. Je trouve bien dans Tacite qu'Auguste fit regner dans l'Armenie un Artavasde après les fils de Tigrane, mais non pas que ce fut pour le dedommager de la Medie. Aparemment ceux qui ont fait le 3. volume de Moreri se sont servis à deux mains de ce passage de Tacite; d'un côté pour debiter que Tibere donna l'Armenie à un Artavasdes (a) fils d'Artaxias, & neveu de Tigranes, & de l'autre pour dire qu'Auguste la confera à un Artavasdes Roi depouillé de la Medie. Enfin quelle negligence que de dire qu'on s'est defendu vigoureusement contre le Roi d'Armenie & contre Pompée? Cette guerre contre le Roi d'Armenie qui n'avoit gueres besoin d'être vigoureusement repoussée, veu la trahison de ce Prince envers Marc Antoine, est posterieure d'environ 30. ans à celle que Pompée fit en ce pais-là. Je n'ai remarqué ni dans Plutarque, ni dans Appien, aucun Artavasde Roi des Medes qui ait été attaqué par Pompée. Je voi seulement dans Appien (b) que Pompée subjugua Darius Roi des Medes.

(a) *Voiez la remarque B de l'article d'Artavasde II.*

(b) *Appian. in Mithridat.*

(A) *Artaxata.*] Plutarque (c) observe que cette ville tira son nom de celui du Roi Artaxas (ou Artaxias) à qui Annibal en proposa la construction. Ce que Mrs. Lloyd & Baudrand remarquent que Tacite l'appelle *Artaxia*, n'est pas vrai, il l'apelle constamment *Artaxata.* Ce qu'ils ajoûtent que Strabon la nomme (d) *Artaxiasata*, n'est point exact, car c'est clairement insinuer qu'il ne la nomme qu'ainsi, ou du moins que c'est le principal nom qu'il lui donne. Or il est certain qu'il l'appelle principalement *Artaxata*, & qu'il se contente de dire une fois qu'elle avoit aussi le nom d'*Artaxiasata.* Pinedo a eu raison de changer Ἀρταξιασάτα en Ἀρταξιάσατα dans Etienne de Byzance, qui sans doute n'a point parlé autrement que Strabon, puis qu'il le cite. Il est sûr du moins qu'il n'a pas nommé cette ville *Artaxia*, comme Ortelius le lui impute aussi faussement qu'à Tacite. L'omission que Pinedo reproche à cet Étienne est inexcusable; car qu'Annibal refugié dans l'Armenie, & remarquant une situation très-avantageuse, ait conseillé au Prince son hôte d'y faire bâtir une ville, & qu'il se soit chargé de la direction de ce travail, est une circonstance que l'on ne doit pas suprimer dans un Dictionaire de villes. Je dirois volontiers qu'Étienne aiant Strabon devant les yeux quand il fit l'article d'Artaxata, n'oublia point ce qu'il y vit touchant Annibal, & que c'est à son Abreviateur, moins habile homme que lui, qu'il faut imputer la negligence dont Pinedo a fait une juste plainte. Il n'y a peut-être point d'Ouvrage qui demande plus de discernement, & de bon goût que l'abregé d'un gros livre (e). Je ne me lasse point de faire cette remarque, parce que je porte chaque jour la peine de la negligence des Abreviateurs. Ils sont cause que je trouve des obscuritez embarrassantes en cent endroits, qui aparemment etoient fort intelligibles dans l'Auteur qu'on a abregé. Voiez ce que Mr. Gronovius (f) observe contre les Auteurs du *Synopsis Criticorum.*

(c) *Plut. in Lucullo, pag. 513.*

(d) *C'est aparemment par une faute d'impression qu'on lit dans Mr. Baudrand* Artaxiasata.

(B) *Etoit fort avantageuse.*] Strabon nous aprend qu'Artaxata étoit bâtie dans un endroit où la riviere faisoit une peninsule, desorte que les murailles étoient entourées de cette riviere comme d'un cercle presque entier. Son Traducteur n'a pas entendu la chose, & Pinedo (g) le lui a fort justement reproché. Si l'on ne consultoit que la version, on croiroit que cette ville étoit sans murailles, hormis l'endroit où la riviere ne l'entouroit pas, *Cincta muri loco flumine, nisi qua isthmus est.* Le Grec ne dit point cela; Τὸ τεῖχος κύκλῳ προβεβλημένον τὸν ποταμὸν, πλὴν τοῦ ἰσθμοῦ.

(C) *Si les loix de la guerre ne l'y eussent comme forcé.*] Plus on considere les suites inevitables de la guerre, plus se sent-on porté a detester ceux qui en sont cause. Voila Corbulon qui reduit en cendres une grande & belle ville, & qui jette dans la derniere desolation une infinité de femmes, d'enfans, de vieillards qui ne lui avoient jamais fait aucune injure. Demandez à ceux qui entendent le plus à fond le metier des armes s'il fit bien, ils vous repondront qu'il fit très-bien, & qu'au cas qu'il ne l'eût point fait, il auroit agi en très-mal habile General, comme il eût été aisé de l'en convaincre par les raisons que Tacite a exposées. (h) *Artaxatis ignis immissus deletaque & solo aequata sunt, quia nec teneri sine valido praesidio ob magnitudinem moenium, nec id nobis virium erat quod firmando praesidio & capessendo bello divideretur, vel si integra & incustodita relinquerentur, nulla in eo utilitas aut gloria quod capta essent.* Les insultes que l'on fait à son ennemi lors qu'il abandonne ses conquêtes sans les mettre hors d'état de lui nuire, ou lors qu'il ne les garde qu'en affoiblissant trop ses armées, le rendent si mepritable que pour maintenir sa reputation, l'un des plus grans ressorts de la guerre, il ne faut jamais donner lieu à ces insultes. C'est donc par une fatale & malheureuse necessite, que les dures loix de la guerre obligent à priver son ennemi de ce dont on ne sauroit profiter soi-même.

(D) *Par un grand miracle.*] Tacite avec tout son grand esprit, donnoit d'aussi bon cœur qu'un autre homme dans ce merveilleux dont on aime à se repaître. Les habitans d'Artaxata chercherent sans doute à se consoler de la ruine de leur ville, entre autres raisons par quelque miracle qui les assûrât que les Dieux ne l'avoient point agréée, & ils crurent aisément tout ce que l'on inventa dans cette vuë. Mais ils n'ont point eu d'Historien qui ait fait parvenir jusques à nous ce qu'ils crurent. Les Romains de leur côté ne manquerent pas de gens qui surent tourner la medaille. Nous le savons graces à Tacite (i)

(A) *Un des autres Generaux.*] Dans les éditions de Strabon il est nommé Θαριάδης en (k) un lieu, & Za-

(e) *Voiez ci-dessus pag. 53. col. 2. & pag. 384. col. 1.*

(f) *Gronovius in tractatu de Juda proditore. Consultez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Mai 1684. art. 6. pag. 276.*

(g) *Pinedo in Stephan. de urbib. pag. 117.*

(h) *Tacit. Ann. l. 13. c. 41.*

(i) Adjicitur miraculum velut numine oblatum, nam cuncta extra tectis hactenus sole inlustria fuere, quod moenibus cingebatur ita repente atra nube coopertum fulguribusque discretum est, ut quasi infensantibus deis exitio tradi crederetur. *Id. ib.*

(k) *Pag. 364. edit. 1587.*

leur permit β à l'un & à l'autre d'y commander souverainement: ils ne manquerent pas de profiter de sa complaisance, & lors qu'il eut été vaincu par les armées Romaines, ils se soumirent aux vainqueurs qui leur donnerent le titre de γ Roi, & depuis cela ils s'agrandirent le plus qu'ils purent aux depens de leurs voisins. Tigranes qui fit tant parler de lui durant les guerres de Mithridate, dont il avoit épousé la fille, descendoit d'Artaxias. Plutarque raconte qu'Annibal s'étant retiré chez δ Artaxias après la defaite d'Antiochus, lui donna mille bons conseils, & qu'aiant trouvé qu'un lieu dont on ne tenoit aucun compte, étoit très-propre à y bâtir une ville, il y en traça le plan, il y mena Artaxias, & il l'exhorta à la bâtir. Artaxias goûta fort la proposition, & pria Annibal de se charger de la conduite de l'ouvrage; il obtint ce qu'il souhaitoit, & de là sortit une grande & belle ville qui à cause de lui fut nommée Artaxata. Voilà tout ce que je trouve dans les deux η Auteurs que le suplément de Moreri a citez: car pour la revolte contre son Prince legitime, causée par la confiance que l'on avoit en l'amitié des Romains, je n'y en voi ni θ ombre ni trace, non plus que de l'emploi de toutes sortes de moiens pour se maintenir dans l'usurpation, ni de sa mort dans les prisons d'Antiochus Epiphanes. Ce sont de pures chimeres par raport aux citations.

ARTAXIAS II. Roi d'Armenie, fils aîné d'Artavasde, comme nous l'avons λ dejà dit, fut proclamé μ Roi (Z) par les troupes de son pere, après que celui-ci eut été fait prisonnier avec sa femme, & avec ses autres enfans. L'aîné tâcha de se maintenir contre Marc Antoine, & lui donna bataille; mais il fut batu, & contraint de s'enfuïr au païs des Parthes. Il rentra depuis dans l'Armenie, & y regna: ce fut sans doute après la prise d'Artavasde Roi de Medie; car avant que les Parthes eussent pris ξ ce Roi, ils en avoient été batus, & Artaxias avoit eu part à cette disgrace. Il deplut tellement à ses sujets qu'ils l'accuserent à Rome, & φ qu'ils demanderent pour Roi Tigranes son cadet. Auguste qui avoit auprès de lui ce Tigranes le leur envoia, & donna ordre à Tibere de l'installer. Artaxias fut tué par ses propres parens avant l'arrivée de Tibere.

ARTAXIAS III. Roi d'Armenie, étoit fils de Polemon Roi du Pont, & s'apelloit Zenon. Il s'étoit tellement plu dès son enfance à imiter les coutumes des Armeniens, qu'il s'aquit par là les bonnes graces de la nation: desorte que Germanicus ne crut point qu'il falût jetter les yeux sur un autre, pour remplir la place de Vonones que les Armeniens avoient chassé. Il alla donc à Artaxata, & en presence de tout le peuple il donna le diademe à ce Zenon l'an de Rome 771. Tout à l'heure l'assemblée le proclama *Artaxias*, du nom de la ville capitale. Tacite qui nous aprend toutes ces * choses, parle de sa mort sous † l'an 788.

ARTEMIDORE, celui qui a écrit sur les songes, étoit d'Ephese, neanmoins il s'est donné le surnom de *Daldianus* dans ce livre-là, afin de faire honneur (A) à la patrie ‡ de sa mere. Il s'étoit surnommé Ephesien dans d'autres livres. Il vivoit sous Antonin Pius, comme il nous l'aprend lui-même, quand il dit ⸸ qu'il a conu un Athlete qui aiant songé qu'il avoit perdu la vuë, remporta le prix de la course dans les jeux que cet Empereur fit celebrer. Jamais Auteur n'a plus travaillé pour un sujet raisonnable, qu'Artemidore a travaillé pour un sujet très-indigne (B) d'un homme de jugement. Il ne se contenta pas d'ache-

β *Strabo l. 11. pag. 366. Voiez aussi pag. 364.*

γ *Plutarque, & Strabon ubi infra, & Stephanus in Ἀρτάξατα, donnent ce titre à Artaxias.*

δ *Plut. in Lucullo pag. 513. il l'apelle Ἀρτάξας. Voiez aussi Strabon, pag. 364.*

η *Plutarch. in Lucullo, Strabo l. 11.*

θ *Strabon dit expressément ἐκείνου τοῦ βασιλέως ἐπιτρέψαντος.* Hi regis permissu imperaverunt.

λ *Dans Artavasde II.*

μ *Dio, l. 49.*

ξ *Id. ib. sub fin.*

φ *Id. l. 54. Tacite Ann. l. 2. c. 3. Voiez la remarque B de l'article d'Artavasde II.*

* *Tacit. Ann. l. 2. c. 56.*

† *Id. ib. l. 6. c. 31.*

‡ *Daldia, petite ville dans la Lydie.*

⸸ *Artemid. lib. 1. c. 28. Voiez aussi le ch. 66. du même livre.*

Ζαρίαδρις ou *Ζαδριάδης* en un autre (a). Il étoit facile à ceux qui ont presidé à ces éditions de mettre par tout le même mot, & je m'étonne que Casaubon n'ait point fait de note sur cela; il en a fait qui ne sont pas plus importantes.

(Z) *Par les troupes de son pere.*] Les Continuateurs de Moreri font dire à Josephe, ou à Tacite, que ce fut Marc Antoine qui mit sur le trône Artaxias; il n'y a rien de plus faux. Ils ajoûtent qu'Artaxias aiant été defait fut envoié en exil chez les Parthes. Autre bevue; il s'y refugia. Si Marc Antoine avoit été en état de le banir après sa victoire, il ne l'auroit pas envoié chez les Parthes, il l'auroit mené à Alexandrie pieds & poings liez.

(A) *Afin de faire honneur à la patrie de sa mere.*] Ephese, dit-il, d'où à la tête de plusieurs livres j'ai declaré que j'étois, est assez illustre par elle-même, & par les loüanges que plusieurs personnes dignes de foi lui ont données; mais la petite ville de Daldia est demeurée jusques ici dans l'obscurité, faute de tels Panegyristes: puis donc que c'est ma patrie du côté de ma mere, je veux lui temoigner ainsi ma reconoissance. Cela me seroit plus suspect de vanité si j'y voiois plus de façon, & plus de mystere; mais l'ingenuïté avec laquelle cet Auteur s'exprime, me fait juger qu'il parloit selon l'usage d'alors, & sans attacher aux paroles les mêmes idées que l'on y attacheroit aujourd'hui. (b) *Τὴν δὲ ἐπιγραφὴν μὴ θαυμάσῃς ὅτι Ἀρτεμιδώρου Δαλδιανοῦ καὶ οὐχὶ Ἐφεσίου ἐπιγέγραπται, ὥσπερ πολλὰ τῶν ἤδη εἰς ἄλλας πραγματείας πεποιημένων μοι βιβλίων. τὴν μὲν γὰρ Ἔφεσον συμβέβηκε καὶ αὐτὴν δι' ἑαυτῆς περιώνυμον εἶναι καὶ πολλῶν ἀξιολόγων κηρύκων τετυχηκέναι. Δαλδία δὲ, πόλισμα Λυδίας καὶ οὐ σφόδρα ἐλλόγιμον, διὰ τὸ μὴ τοιούτων ἀνδρῶν τετυχηκέναι, ἄγνωστον τὸ μέχρι εἰς ἐμὲ μεμένηκε. διὸ θρεπτήρια ὄντα μοι πατρίδι πρὸς μητρὸς ταῦτα ἀποδίδωμι αὐτῇ. At verò de inscriptione ne mireris quapropter Artemidori Daldiani & non Ephesii inscriptum legis, quemadmodum multos jam alios libros diversis argumentis à me conscriptos habere vidisti. Etenim Ephesum contigit ipsam per seipsam celebrem esse, insuperque multos praclaros & fide dignos pracones nancisci: Daldia autem Lydia oppidulum non valde clarum, propterea quod ejusmodi viros non est nactum, usque ad me penitus ignobile permansit. Quapropter ipsi quod mihi à matre patria exstitit, hac in nutritiorum vicem rependo.* Il faloit s'en tenir à cette raison, & n'en pas chercher deux autres comme a fait Mr. Rigaut; (c) l'une prise de ce qu'Apollon avoit inspiré à Artemidore dans la ville de Daldia le dessein d'expliquer les songes; l'autre prise de ce qu'y aiant un autre Artemidore d'Ephese, il faloit que l'interprete des songes ne se donnât pas le surnom d'Ephesien, occupé dejà par l'autre. Cette derniere raison plus mauvaise que la precedente, a été adoptée pourtant par un (d) homme de merite. Artemidore la refute lui-même invinciblement, puis qu'il declare qu'il s'est dit d'Ephese dans un grand nombre de livres. Il ne songeoit donc pas à empêcher que l'on ne le confondît avec Artemidore le Geographe. On le connoissoit sans doute beaucoup mieux en qualité (e) d'Ephesien, qu'en qualité de Daldien.

(B) *Très-indigne d'un homme de jugement.*] Quand on ne seroit point convaincu par sa propre experience, qu'il n'y a rien de plus confus, ordinairement (f) parlant, que les idées qu'on apelle songes, il ne faudroit que considerer les propres maximes de cet Auteur, pour être persuadé que son art ne merite pas l'attention d'un homme sage. Il n'y a point de songe qu'Artemidore ait expliqué d'une certaine maniere, qui ne puisse souffrir une explication toute differente, & cela avec la même probabilité, & avec des raports aussi naturels pour le moins que ceux qui servent de fondement à cet interprete. Je ne dis rien du tort que l'on fait aux Intelligences, à la direction desquelles il faut necessairement que l'on attribuë nos songes, si

(a) *Pag. 366.*

Fautes du suplément de Moreri.

(b) *Artemid. l. 3. sub fin. pag. 193.*

(c) *Rigalt. Not. in Artemidor. pag. 1.*

(d) *Mr. de Tillemont, au 2. to. de l'Hist. des Emper. 2. part. pag. 731. édit. de Bruxelles.*

(e) *Lucien* in Philopatr. *le cite Ἀρτεμίδωρον τὸν Ἐφέσιον.*

(f) *On ne pretend rien dire contre les songes extraordinaires dont il est parlé dans l'Ecriture.*

d'acheter tout ce qui avoit été écrit sur l'explication des songes, ce qui montoit à plusieurs (C) volumes, il emploia de plus beaucoup d'années à voiager, afin de faire des conoissances avec les diseurs de bonne avanture. Il eut un grand * commerce avec eux dans les villes & dans les assemblées de la Grece, dans l'Italie, & dans les Iles les plus peuplées, & il ramassa par tout les vieux songes, & l'évenement qu'on disoit qu'ils avoient eu. Il meprisa les medisances de ces gens graves, (CΔ) & à sourcil froncé, qui traitent d'escrocs, d'imposteurs, & de joüeurs de gobelet ceux qui se mêlent de predire; & sans avoir égard à ce que les Catons en diroient, il pratiqua plusieurs années ces Devins. En un mot il consacra tout son tems, & toutes ses veilles à courir après des songes, & il croioit que ce grand travail lui avoit fourni dequoi paier (D) de raison & d'experience. Il eut grand soin d'instruire son fils aux mêmes sciences, comme il paroît par les deux livres qu'il lui dedia. Je m'étonne moins qu'il se soit si fortement occupé de cette matiere, quand je songe qu'il croioit y avoir été poussé par les conseils, & en quelque maniere par les ordres d'Apollon †. Il prie fort serieusement tous ses lecteurs de ne rien ôter de son livre, & de n'y rien ajoûter, & il leur fait là-dessus une espece (E) d'adjuration au nom de cet œil perçant de la providence qui prend garde à tout. Il a dedié ses trois premiers

* *Artemid. Praf. p. 3. Voiez aussi l. 5. p. 252.*

† *Id. sub fin. lib. 2. pag. 161.*

si l'on y veut trouver un presage de l'avenir. Quelle maniere d'enseigner leur donne-t-on! Qu'elle seroit indigne de leurs lumieres, de leur gravité, en un mot de ce qu'elles sont! Si elles ne savent pas mieux instruire, quelle ignorance! si elles ne veulent pas mieux instruire, quelle malignité (a)! Ne pourroit-on pas se plaindre mille fois de son bon Ange aussi bien que de son mauvais Genie par ces paroles d'Enee, (b) *Quid natum toties crudelis tu quoque falsis ludis imaginibus?* Ce qui me passe, c'est de voir qu'Artemidore ait tant travaillé à se persuader une doctrine qui pouvoit lui causer mille chagrins: car ne devoit-il pas craindre de songer ce que son art lui montroit comme un songe de mauvais augure? Il avoit trouvé par ses (c) recherches que quand un voiageur songe qu'il a perdu la clef du logis, c'est un signe qu'on lui a debauché sa fille. Si Artemidore eût fait un tel songe hors de chez lui, n'eût-il pas cru qu'on laissoit aller le chat au fromage dans sa maison? auroit-il eu bien à faire de savoir cela? N'eût-il pas bien mieux valu que cette pensée ne fût pas venue? Il nous conte qu'aiant songé que sa femme lui avoit fait des insultes (d) il en fut le lendemain tout troublé, quand il vit venir vers lui un homme qui n'etoit pas de ses amis. Voilà comment par la vertu de son *Oniroctisie* il convertissoit un mal imaginaire en un mal réel.

L'OBJECTION que je viens de faire, & que je fonde sur l'idée que nous donnent de la nature Angelique les Docteurs Chretiens, me paroit très-forte en suposant la verité de cette idee; mais si l'on suivoit un systeme diferent de celui-là, & qui ne repugne point à la possibilité des choses, on afoibliroit beaucoup cette objection. Ce seroit de dire qu'il y a beaucoup d'Esprits non seulement plus bornez que l'homme à certains égards par raport à la maniere de s'expliquer, mais aussi plus volages, & plus capricieux que l'homme. Que fait-on s'ils n'aiment pas à se divertir à nos depens, & à nous faire courir après des énigmes, où ils mêlent tout exprès du puerile & du frivole pour se procurer un spectacle plus ridicule? Que fait-on si nous ne leur servons pas de joüet, comme les bêtes nous en servent? Que fait-on s'ils ne trouvent pas dans le mouvement de nos esprits animaux un obstacle qu'ils ne peuvent vaincre lors qu'ils souhaiteroient de se rendre intelligibles? Voiez la remarque D de l'article *Majus*. Quoi qu'il en soit, la raison veut que l'homme se garde bien de faire un art de cela, & qu'il considere un tel art comme la plus chimerique & la plus vaine de toutes les occupations.

(C) *Ce qui montoit à plusieurs volumes.*] J'ai dejà temoigné mon étonnement, qu'il y ait eu des personnes qui aient fort travaillé à se convaincre de la pretendue science des songes. Je ne m'étonnerois pas que plusieurs soi disans Devins se vantassent de la posseder; ils pouvoient gagner leur vie à cela, & profiter des songes d'autrui sans se chagriner des leurs, car ils pouvoient n'avoir nulle foi pour l'art dont ils faisoient profession. Mais je ne saurois juger ainsi d'Artemidore, ni de tant d'autres Auteurs (e) graves qui ont écrit sur l'explication des songes. Ils y étoient trompez tout les premiers. Voici ceux que Mr. Rigaut (f) nomme: *Artemon Milesius, Antiphon, Apollodorus Telmissensis, Apollonius Attalensis, Aristander Telmissensis, Aristarchus, Alexander Myndius, Cratippus, Demetrius Phalereus, Dionysius Rhodius, Epicharmus. Geminus (g) Tyrius, Hermippus, Nicostratus Ephesius, Phœbus Antiochenus, Philochorus, Panyasis Halicarnassensis, Serapion, Strato.* Ils avoient tous precedé Artemidore, selon Mr. Rigaut. Tertullien n'en nomme qu'une partie: *Quanti autem*, dit-il, (h) *commentatores & adfirmatores in hanc rem, Artemon, Antiphon, Strato, Philochorus, Epicharmus, Serapion, Cratippus, & Dionysius Rhodius, Hermippus tota seculi literatura.* André Schot (i) outre quelques-uns de ceux-là, nomme Astrampsychus, Cassius Maximus, & Dionysius Heliopolita. Il dit qu'Artemidore a cité ces deux derniers; mais quant à Cassius Maximus je ne voi point qu'Artemidore, qui lui dedie les trois premiers livres de son Ouvrage, en parle que comme d'un homme qui étoit (k) curieux de cette science, & qui pourroit la (l) comprendre en peu de tems: & pour ce qui est de Denys Heliopolite, je ne l'ai point rencontré dans Artemidore. On peut nommer à coup sûr Pappus d'Alexandrie, car il a écrit sur l'explication des songes, comme nous l'aprend Suidas. Voiez ci-dessus l'article d'Achmet. Entre les Modernes il y a un certain Josué Abrech, qui promet mons & merveilles dans le titre de son livre. Je n'en conois que cela pour l'avoir vu dans Vander (m) Linden, & dans Theophile (n) Spizelius. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1607. Nous parlerons de (o) Junien Majus en son lieu. Tout à ce moment je rapelle dans ma memoire que Lysimachus, fils de la fille d'Aristide, gagnoit sa vie à interpreter des songes dans un carrefour. La misere l'avoit reduit à cela. Il eût fait moins de tort à la glorieuse memoire de son aieul, si au lieu de cette maniere d'Almanach dont il se servoit pour repondre aux consultans, il eût manié une alêne & du ligneul afin de raccommoder de vieux souliers. *Μνημονεύει Ἀριστείδου θυγατριδοῦ τοῦ μάλα πένητος Λυσιμάχου, ὃς ἑαυτὸν ἔκ τινος πινακίου ὀνειροκριτικοῦ παρὰ τὸ Ἰακχεῖον λεγόμενον καθεζόμενος ἔβοσκε. Inter Aristidis nepotes ex filia cognosse oppido pauperem Lysimachum qui juxta locum, quod Iaccheum appellatur, sedens vitam interpretandis ex tabula quadam somniis toleraret* (p).

(CΔ) *Il meprisa les medisances de ces gens graves, & à sourcil froncé.*] Ces gens-là ont tort quelquefois, & l'on fait bien d'aller toûjours son chemin en ces rencontres sans avoir égard à leur critique. Mais Artemidore se trouvoit-il dans le cas? étoit-il beaucoup moins blâmable que ceux qui à l'imitation de Catulle se moquent injustement de la censure chagrine des vieux barbons?

Vivamus, (q) mea Lesbia, atque amemus,
Rumoresque Senum severiorum
Omnes unius æstimemus assis.

Les sages lecteurs n'auront pas beaucoup de peine à juger de tout ceci: je leur en laisse le soin, & me contente de leur mettre devant les yeux les phrases d'Artemidore. (r) *Τοῦτο δὲ καὶ σφόδρα διαβεβλημένων τῶν ἐν ἀγορᾷ μαντέων, οὓς δὴ προΐκτας τε καὶ γόητας καὶ βωμολόχους καλοῦσιν οἱ σεμνοπροσωποῦντες, καὶ τὰς ὀφρῦς ἀνεσπακότες, καταφρονήσας τῆς διαβολῆς ἔτεσι πολλοῖς ὡμίλησα. Partim verò cùm omnes vates ex foro profligati essent, ut pote quos mendicos, præstigiatores, ac scurras appellant, hi qui gravi simulato vultu supercilia contrahunt, cum eis tamen omni spreta calumnia, per multos annos conversatus sum.*

(D) *Dequoi paier de raison & d'experience.*] Il faut l'entendre lui-même. *Ἀεὶ τὴν πεῖραν καὶ κανόνα καὶ μάρτυρα τῶν ἐμῶν λόγων ἐπικαλοῦμαι. Ἐγὼ μὲν οὖν πάντων ἤδη διὰ πείρας ἐλήλυθα τῷ μηδὲν ἄλλο πράττειν ἀεὶ δὲ καὶ νυκτὸς καὶ μεθ' ἡμέραν πρὸς ὀνειροκρισίαν εἶναι. Semper experientiam & regulam testes meorum sermonum advoco. Ego itaque ad omnium experientiam jam perveni, neque enim quicquam aliud feci, verum semper & noctu & interdiu circa somniorum judicationem ac interpretationem versatus sum* (f).

(E) *Une espece d'adjuration.*] Si quelcun, dit-il, (t) peut ajoûter de nouvelles choses à mon livre, qu'il

(a) *Conferez avec ceci les reflexions d'Artaban; ci-dessus, pag. 384. col. 2.*

(b) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 407.*

(c) *Artem. lib. 5. pag. 255. n. 17.*

(d) *Δόξας ὑπὸ τῆς ἐμαυτοῦ γυναικὸς ἐν ὕπνοις ὑβρίζεσθαι.* *Cornarius traduit ainsi*, per somnium visus sum mihi ab uxore mea vituperiis & plagis impeti. *Artem. lib. 2. c. 53. p. 144.*

(e) *Voiez ci-dessous le passage de Tertullien.*

(f) *Rigalt. not. in Artem. p. 5.*

(g) *André Schot* ubi infra & *Jonsius* de Script. Hist. phil. pag. 329. *disent* Geminus Pyrius. *Il y a dans l'Artemidore de Rigaut l. 2. c. 49.* Γεμίνου τοῦ Τυρίου.

(h) *Tertul. l. de anima c. 46. Voiez aussi Fulgence l. 1. Myth. c. 13. & ibi Muncker.*

(i) *Andr. Schottus in hæc verba Seneca Controv. 9.* Antiphontis libros vocabat, tantum in illis somniorum est.

(k) *Lib. 3. init. pag. 164. l. 4. init. pag. 197.*

(l) *Lib. 2. circa fin. pag. 161.*

(m) *De Script. Medicis.*

(n) *Specim. biblioth.*

(o) *Voiez ci-dessus, pag. 170. col. 2.*

(p) *Phalerus in Socrate apud Plutarch. sub fin. vita Aristid. pag. 335.*

(q) *Catull. epigr. 5.*

(r) *Artem. in præfat. pag. 3.*

(f) *Idem lib. 2. sub fin. pag. 161.*

(t) *Id. ib.*

miers livres à un Cassius (F) Maximus, & les deux autres à son fils. Ils furent imprimez en Grec à Venise l'an 1518. Mr. Rigaut les publia à Paris en Grec & en Latin l'année 1603. & y joignit quelques notes. La version Latine qu'il emploia est celle que Jean Cornarius avoit publiée à Bâle l'an 1519. Artemidore avoit fait un traité des Augures, & un autre de la Chiromance. On ne les a (G) point. Tertullien ne l'a point cité dans l'endroit β où il cotte plusieurs Auteurs *Onirocritiques* γ; mais Lucien δ ne l'oublie pas, quoi qu'il ne nomme que deux Ecrivains de cette espece.

β *Voiez la remarque C.*

γ *C'est-à-dire interpretes des songes.*

δ *In Philopatr.*

ARTEMISE Reine de Carie, & fille de (A) Lygdamis, suivit en (B) personne le Roi Xerxes ζ dans la guerre contre les Grecs. C'étoit une femme capable des grandes afaires, & qui avoit un courage tout-à-fait viril. Se trouvant donc saisie de l'autorité souveraine pendant les preparatifs de Xerxes, tant à cause qu'elle étoit veuve, qu'à cause de la minorité de η son fils, elle prit cette occasion de faire parler de soi, & s'engagea de son propre mouvement à cette fameuse expedition. Personne ne s'y distingua plus qu'elle, soit du côté de la tête, soit du côté de la main. Les raisons qu'elle allegua θ pour soutenir son avis, qui étoit de ne point donner la bataille de Salamine, étoient les plus sensées du monde. Elle se tira * d'afaire fort habilement dans ce combat; car se voiant poursuivie par un vaisseau Athenien, sans aucune aparence de se pouvoir garantir de cette poursuite, elle attaqua un vaisseau des Perses monté par Damasithymus Roi de Calynde, avec qui elle avoit eu une querelle, & le coula à fond. Cela fit croire à ceux qui la poursuivoient que son vaisseau étoit du parti (C) des Grecs, & ils n'eurent garde de pousser leur pointe. Par bonheur pour elle il ne se sauva personne du vaisseau de Damasithymus, desorte que sans avoir passé pour la cause de cette perte, elle se defit d'un ennemi, elle évita d'être prise, & fut loüée d'avoir coulé à fond un vaisseau Grec. Xerxes fut sa principale dupe là-dedans, car il s'écria *que ses hommes s'étoient comportez* (CΔ) *comme des femmes, & ses femmes comme des hommes.* Il lui confia la conduite des jeunes Princes de Perse ses enfans, lors que suivant

ζ *Herodot. l. 7. c. 99.*

η *Il s'apelloit Pisyndelis. Voiez la remarque E de l'article* Mausole.

θ *Id. l. 8. cap. 67.*

* *Ib. c. 87.*

qu'il les garde pour lui, qu'il les conserve en pure proprieté, cela est plus commode; s'il trouve que j'en ai dit trop, il n'a qu'à prendre ce qui sera à son usage, & laisser le reste où il est; Τὰ λοιπὰ τῶν βιβλίων μὴ ἐξελέσθαι θεὸν ἐπόπτην καὶ φύλακα πάντων νομίζων τὸν Ἀπόλλωνα. *Reliquis ex libris non exemptis Deum inspectorem & custodem omnium reveritus Apollinem.* Il craignoit ces tours de Frippier qui ont lieu dans la librairie, par lesquels on bouleverse tout le travail d'un Auteur, tantôt par des abregez, & tantôt par des mélanges.

(F) *A un Cassius Maximus.*] Mr. Rigaut n'a trouvé cet homme nulle part, & peut-être, dit-il, devroit-on lire ΓΑΒΙΩ ou ΤΑΤΙΩ ΜΑΞΙΜΩ, car Jules Capitolin fait mention d'un Gavius Maximus qui fut Prefect du Pretoire pendant 20. ans sous l'empire d'Antonin, & qui eut pour successeur Tatius Maximus. Quoi qu'il en soit le Heros du livre d'Artemidore étoit Phenicien de (a) nation, grand (b) Orateur, & d'un esprit si penetrant que sans lire tout ce que les Auteurs avoient dit, il entendoit leurs Ouvrages. André Schot (c) le nomme Cossinus Maximus, & le distingue de Cassius Maximus. Deux fautes pour une, sans compter celle de la remarque C. Je ne sai si personne s'est avisé de conjecturer qu'il faudroit mettre Claudius Maximus, au lieu de Cassius Maximus. Il y avoit sous l'empire d'Antonin Pius un Proconsul d'Afrique nommé Claudius Maximus. L'accusation de Magie dont Apulée se defendit, fut portée devant ce Proconsul. Il paroît par divers endroits de son plaidoié que ce Claudius Maximus passoit pour savant, & pour un homme qui avoit été curieux des livres de (d) Philosophie: *Bene quod apud te, Maxime, causa agitur, qui pro tua eruditione legisti profecto Aristotelis* περὶ ζώων γενέσεως, περὶ ζώων ἀνατομῆς, περὶ ἱστορίας *multijuga volumina: praeterea problemata innumera ejusdem, tum ex eadem secta caeterorum in quibus id genus varia tractantur.* C'est ainsi qu'on lui parle dans la page 115. Peu après on l'apostrophe de cette maniere; *Audisti, Maxime, quorum pleraque scilicet legeras apud antiquos philosophorum.* Ailleurs (e) on lui dit; *Multa fando, Maxime, audisti, & plura legendo didicisti, non pauca experiendo comperisti;* comme aussi (f) *An quod multo praestabilius est, tua doctrina, Claudi Maxime, tuaque perfecta eruditione fretus, contemnam stultis & impolitis ad haec respondere.*

(G) *On ne les a point.*] C'est à tort que (g) Vander Linden assûre, même dans l'édition de Merklinus, qu'Alde les a imprimez en Grec, que Cornarius les a traduits en Latin, & que Rigaut les a publiez en ces deux langues. Il faut remonter un peu plus haut pour trouver l'origine de ce mensonge, & il n'est pas inutile de faire cette observation; elle peut faire comprendre à ceux qui font des abregez, la cause la plus feconde des égaremens où ils engagent leur lecteur. Gesner avoit dit: (h) *Artemidorus . . . . scripsit de somniorum interpretatione libros 4. item de auguriis & manuum inspectione. Suidas. Hujus autoris quinque libros Aldus Graecè excudit.* Il avoit observé ensuite que ces 5. livres ne regardoient que les songes. Voici comment Simler abregea ce texte: *Artemidorus . . . . scripsit de somniorum interpretatione lib. 4. Item de auguriis & manuum inspectione. Eos Aldus Graece excudit.* Est-ce reduire en moins de mots ce qu'a dit un homme, ou est-ce le falsifier? C'est plutôt le dernier que le premier.

(a) *Id. ib.*

(b) *Id. in Praefat. pag. 4.*

(c) *Andr. Schott. in Senecam ubi supra.*

(d) *Il semble même qu'il avoit été au commencement Philosophe de profession, & qu'il s'étoit poussé par ses longs services militares.* Eras . . . si cum fortunae indulgentia non ex philosophiae censura metiris: si virum tam AUSTERAE SECTAE, tamque diutinae militiae non putas amiciorem esse coercitae mediocritati quam delicatae opulentiae. *Apul. Apol. pag. 102. vol. 2. edit. Lugdun. 1614. in 8.*

(e) *Ib. pag. 149.*

(f) *Ibid. pag. 157.*

(g) *De Script. Medic.*

(h) *Gesner. Biblioth. fol. 96. verso.*

(A) *Fille de Lygdamis.*] Herodote ne dit point ce que Moreri lui fait dire, savoir que le Lygdamis (i) étoit Roi d'Halicarnasse. Il dit seulement qu'Artemise étoit d'Halicarnasse, du côté de son pere, & de Crete du côté de sa mere. Si je ne voiois point dans (k) ce même Historien que le Lygdamis qui assista Pisistrate, & auquel Pisistrate après s'être retabli à Athenes donna le commandement de l'Ile de Naxos, étoit natif de cette Ile, je le prendrois pour le pere ou pour l'aieul de nôtre Artemise. Mr. Blancard a laissé dans son (l) édition d'Harpocration la faute des precedentes, *Damis* (m), pour *Lygdamis.* Les notes de Mr. Valois avertissent de la correction qu'il faloit faire, & que Mr. Gronovius a faite en publiant Harpocration l'an 1696.

(B) *Suivit en personne le Roi Xerxes.*] Suidas dit (n) que ce fut contre les Perses qu'elle prit parti, mais ce passage pourroit bien avoir été estropié; car le bon mot de Xerxes raporté tout de suite par Suidas, *Les hommes sont devenus femmes, & les femmes sont devenues hommes,* seroit destitué de sens, si Artemise avoit été dans l'armée Greque, veu que les hommes s'y batirent comme des lions. (o) Maussac supose qu'il y a dans Suidas tout comme dans Harpocration, κατὰ τὰ Περσικά, *tempore belli Persici.*

(C) *Son vaisseau étoit du parti des Grecs.*] Herodote a oublié une circonstance très-essentielle, sans quoi sa narration perd beaucoup de sa vraisemblance. Il ne nous dit point comme il devoit faire, & comme Polyaenus (p) a fait, qu'Artemise fit ôter de son vaisseau le pavillon Perse. Polyaenus lui fait tenir la conduite de ces pirates qui arborent toutes sortes de pavillon selon le besoin. Quand elle poursuivoit un vaisseau Grec, elle arboroit le pavillon des barbares, mais s'il faloit fuir devant les Grecs, elle arboroit leur pavillon. Il tourne en tant de manieres le combat de cette Reine, qu'il le multiplie en trois ou quatre actions differentes, & il nous parle d'un fuseau & d'une quenouille envoiez par le Roi de Perse à un Capitaine de navire, à quoi l'on ne trouve aucun sens, puis que le vaisseau attaqué par Artemise fut coulé à fond, & qu'il ne s'en sauva personne.

(CΔ) *Que ses hommes s'étoient comportez.*] Voions les paroles d'Herodote: (q) Ξέρξην δὲ εἰπεῖν λέγεται πρὸς τὰ φραζόμενα· οἱ μὲν ἄνδρες γεγόνασί μοι γυναῖκες, αἱ δὲ γυναῖκες ἄνδρες. *Unde Xerxem ferunt ad ea quae narrabantur dixisse, viri quidem extiterunt mihi feminae, feminae autem viri.* Joignons y celles de Justin: (r) *Artemisia regina Halicarnassi quae in auxilium Xerxi venerat, inter primos duces bellum acerrime ciebat, quippe ut in viro muliebrem timorem, ita in muliere virilem audaciam cerneres.*

(i) *Herod. lib. 7. cap. 99.*

(k) *Id. lib. 1. c. 61. 64.*

(l) *C'est celle de Leide 1683.*

(m) *In* Ἀρτεμισία.

(n) Ἡγήσατο κατὰ Περσῶν, Fortissimè se gessit adversus Persas.

(o) *Mauss. not. in Harpocr.*

(p) *Polyaen. Strat. l. 8. c. 53.*

(q) *Herod. lib. 8. c. 88.*

(r) *Justin. l. 2. c. 12. Voiez aussi Polyaenus ubi supra, Pausanias l. 3. p. 93.*

vant ses avis il abandonna la Grece pour repasser en Asie. Les Atheniens étoient si fâchez qu'une femme leur fit la guerre, † qu'ils promirent une grande somme à ceux qui prendroient Artemise, & qu'ils ordonnerent à tous leurs Capitaines de vaisseau d'y tâcher. On voioit sa statue à Lacedemone ‡ parmi celles des Generaux Perses, dans le portique qui avoit été construit des depouilles de cette nation. La ruse dont elle se servit pour se rendre maîtresse de Latmus est aussi bonne selon le Machiavelisme, que mauvaise selon le Christianisme: elle β mit ses troupes en embuscade, & s'en alla avec un grand équipage de devotion composé d'Eunuques, de femmes, de trompettes & de tambours, celebrer la fête de la mere des Dieux dans le bois qui lui étoit consacré auprès de la ville. Les habitans édifiez de ce zêle, accoururent là pour admirer sa devotion, & pendant cela les troupes d'Artemise s'emparerent de Latmus. Ces grandes qualitez ne la delivrerent pas des (D) foiblesses amoureuses: elle aima passionnément un homme d'Abydos γ nommé Dardanus, & fut si outrée de son mepris, qu'elle lui creva les yeux pendant qu'il dormoit. Les Dieux pour la punir la rendirent encore plus amoureuse: de sorte que l'oracle lui aiant conseillé d'aller à Leucade δ, le refuge des Amans desesperez, elle y fut faire le saut, & n'en rechapa point. Elle fut enterrée en ce lieu-là. Bien des gens la confondent (E) mal à-propos avec l'Artemise dont je vais parler.

ARTEMISE, Reine de Carie, fille d'Hecatomne *, sœur & femme de Mausole, s'est immortalisée par les honneurs qu'elle rendit à la memoire de son mari. Elle lui fit bâtir dans Hali-

† *Herod. l. 8. c. 93.*
‡ *Pausanias lib. 3. p. 93.*
β *Polyænus Strat. l. 8. cap. 53.*
γ *Ptolem. Hephæst. apud Photium n. 190. pag. 491.*
δ *Voiez l'article* Leucade.
* *Strabo l. 14. pag. 451. Suidas in* Ἀρτεμισία.

(D) *Ne la delivrerent pas des foiblesses amoureuses.*] Toutes les femmes de grand courage ne sont pas comme Agrippine, (a) qui s'etoit defaite des defauts de son sexe, en s'occupant des soins de l'autre. Semiramis ambitieuse & guerriere au souverain poin[illegible] de la derniere lasciveté. On remarque que les plus grans hommes de guerre sont pour la plupart de complexion amoureuse, de quoi les Humanistes mystiques peuvent faire honneur à Homere, qui a si naivement raconté les liaisons de Mars & de Venus; mais je croi qu'à l'égard des femmes cela n'est pas si commun, & que les grandes affaires les élevent mieux au dessus de l'amourette.

(E) *La confondent mal à-propos.*] Il semble que Pline soit coupable de cette faute, car il dit (b) qu'Artemise femme de Mausole donna son nom à l'herbe qu'on apelloit *Parthenis*. Or comme Hippocrate fait mention de l'herbe *artemisia* (c'est celle que nous apellons *armoise*) & que la femme de Mausole n'a vécu qu'après Hippocrate, il s'ensuit que l'une des deux Artemises a eté prise pour l'autre dans ce passage de Pline. Si l'une d'elles a communiqué son nom a l'armoise, il faut que ce soit la fille de Lygdamis, l'habile & la courageuse Artemise qui suivit Xerxes. Mr. Chevreau (c) dont j'emprunte cette remarque contre Pline, m'aprend que Leon d'Allazzi dont il l'avoit empruntée, a censuré avec raison Robert Etienne, qui a dit (d) *qu'Artemise femme de Mausole se signala dans la guerre de Xerxes en Grece*. Mr. Chevreau a remarque la même faute dans le Theatre historique de Chretien Matthieu; il ajoûte *que ce n'a pas été sans quelque raison, que Pline dans le passage qu'il a allegué donne à Mausole le titre de riche*. Je trouve bien cette épithete dans la version de Du Pinet; mais non pas dans le Pline du P. Hardouin: & je voi que Pline decrivant en un autre lieu (e) la magnificence du Mausolée, se contente de dire que Mausole étoit un petit Roi de Carie, *Cariæ regulus*. Le Pere Hardouïn tâche d'aller au secours de son Auteur, en soupçonnant que tous les Rois de Carie s'apelloient Mausole, comme tous les Rois d'Egypte s'apelloient Ptolomée; & qu'ainsi l'Artemise femme de Mausole à laquelle Pline attribue l'ambition d'avoir fait porter son nom à une herbe, est celle qui vivoit du tems de Xerxes: mais il me permettra de dire que son Auteur en ce cas-là feroit très-digne de censure par un autre endroit. Il eût caracterisé une Reine par un titre qui lui auroit été commun avec toutes les autres Reines du païs. Le P. Hardouin fonde ses soupçons sur un passage (f) où les deux Artemises sont qualifiées Reines de Carie. Je laisse là ce fondement; mais je trouve que Tzetzes (g) se brouille un peu. L'une des Artemises est selon lui femme de Mausole, l'autre est femme d'Hecatomne, & c'est à la premiere qu'il attribuë d'avoir suivi Xerxes. Or tous les Auteurs conviennent que celle qui fit bâtir un magnifique tombeau à son mari étoit fille d'Hecatomne, & femme de Mausole; & que l'Artemise qui suivit les Perses contre les Grecs, étoit fille de Lygdamis. Le grand Scaliger ne passera pas ici à la montre; il a trop visiblement (h) pris l'une pour l'autre, & cela dans un endroit où il n'étoit pas facile de se meprendre: car c'est dans l'extrait d'un livre dont l'Auteur a dit (i) en propres termes, qu'il parle d'une Artemise fille de Lygdamis, laquelle avoit pris les armes pour les Perses. Scaliger suprimant tous ces caracteres a substitué celui de *veuve de Mausole*, qui ne peut être apliqué qu'à cette Reine de Carie qui fit tant d'honneur à la memoire de son mari. Ce grand homme a fait errer un autre grand homme, puis qu'il a été cause que Henri Valois a debité (k) qu'Artemise après la mort de Mausole se voiant meprisée de Dardanus qu'elle aimoit, lui creva les yeux, & puis se trouvant encore plus amoureuse s'en ala faire le saut de Leucade, qui la tua. Pour peu qu'on confronte ce passage avec celui de Scaliger, on se convaine pleinement que l'un est la copie de l'autre. Ce faux pas de Mr. Valois en si beau chemin, & la diversité qu'il observe entre Theopompe qui fait mourir Artemise de regret pour la perte de son mari, & Ptolomée fils d'Hephestion qui la fait mourir d'amour pour un autre homme, à ce que Mr. Valois pretend, sont des choses d'autant plus étonnantes, qu'il avoit cité deux lignes plus haut le 7. livre de ce Ptolomée, afin de prouver que le pere d'Artemise ne s'apelloit point Damis, mais Lygdamis. Balthasar Boniface (l) qui raporte le même faux conte de la femme de Mausole, ne nie point qu'il ne l'ait tiré de Scaliger. *Habemus confitentem reum*: & l'on peut bien dire sur ces sortes de propagation de faute,

Dedit (m) hanc contagio labem
Et dabit in plures: sicut grex totus in agris
Unius scabie cadit, & porrigine porci
Uvaque conspecta livorem ducit ab uva.

Mr. Menage (n) aiant raporté plusieurs choses avantageuses d'Artemise femme de Mausole, & nommément l'honneur qu'on lui fait de la proposer pour un *modele d'amitié conjugale*, continue de cette façon: *Cependant Ptolomée, fils d'Hephestion . . . . dit qu'Artemise fut tellement éprise d'amour pour un certain Dardanus* &c. Aiant raconté toute l'histoire il poursuit ainsi: „ Il y a eu deux Artemises toutes deux Reines de Carie, comme nous l'aprenons de Suidas; celle qui avoit epousé Mausole, & une autre plus ancienne: & si cette histoire est veritable, il y a aparence qu'elle est arrivée à cette premiere Artemise, & que ce Ptolomée fils d'Hephestion qui l'attribue à la femme de Mausole, s'est trompé.„ La conjecture de ce savant homme est très-juste, mais il a eu tort de dire que ce Ptolomée attribuë à la femme de Mausole l'avanture dont il s'agit. L'ingenieux Auteur des nouveaux Dialogues des morts a suposé qu'Artemise (o), celle-là même qui pleura tant son mari, fut amoureuse d'un jeune homme.

On feroit une longue énumeration, si l'on marquoit tous ceux qui ont confondu les deux Artemises. Ravisius (p) Textor & les Auteurs du *Thesaurus Fabri* sont de ceux-là. Olivier (q) qui a fait un Commentaire sur Valere Maxime, en est aussi, quoi qu'il ait su que Strabon & Herodote ne conviennent pas sur la genealogie de l'Artemise dont ils parlent. Il s'est imaginé bonnement que l'un des deux se trompoit, & n'a point compris que l'un parle de l'une, & l'autre de l'autre, & qu'ils ont tous deux raison. Mr. Hofman à la verité donne deux articles d'Artemise, mais il a mis pêle-mêle dans le premier ce qu'il faloit dire separément, & il ne sait si la femme de Mausole & la fille de Lygdamis sont une même personne. D'ailleurs il cite Vitruve pour des faits qu'il ne touche pas. Mr. Lloyd l'avoit precedé dans cette fausse citation qu'il n'avoit pas corrigée à Charles Etienne, sur lequel d'autre côté il fait une course assez surprenante; il lui ôte tout l'article de l'Artemise qui suivit Xerxes: or cet article étoit fort bon.

(a) Agrippina æqui impatiens, dominandi avida, virilibus curis feminarum vitia exuerat. *Tacit. Ann. l. 6. cap. 25.*
(b) *Plin. lib. 25. c. 7.*
(c) *Chevreau Hist. du monde t. 4. p. 33. de la 1. édit. de Holl.*
(d) *Dans son* Thesaurus linguæ Latinæ. *J'ai remarqué qu'il a fait la même faute dans le* Dictionarium nominum propriorum, *&c. imprimé* in 8. *à Cologne* 1558.
(e) *Lib. 36. c. 5.*
(f) *Ce passage est d'Harpocration, mais on le donneroit à Tzetzes si l'on suivoit rigoureusement l'expression du P. Hardouin t. 4. pag. 398.*
(g) *Chil. 12. hist. 455.*
(h) *Scalig. Ausonianar. Lection. l. 2. c. 18. Vide Ausonium Tollii pag. 329.*
(i) *Ptol. Hephæst. apud Photium n. 190. pag. 491.*
(k) *Vales. notis in Harpocrat. Lexicon pag. 11.*
(l) Hæc Ptolomæus Hephæstionis filius apud Juniorem Scaligerum recenset. *Balth. Bonifac. Hist. Ludicr. l. 3. cap. 37.*
(m) *Juven. Sat. 2.*
(n) *Menag. Observat. sur Malherbe pag. 530.*
(o) *Voiez les nouveaux Dialogues des morts. 2. part. pag. 15. édit. de Holl.*
(p) *In officina.*
(q) *Voiez le Val. Maxime* Variorum *pag. 395. edit. 1655.*

Halicarnasse un tombeau très-magnifique que l'on apella *Mausolée*; qui a été l'une des sept merveilles du monde, & qui a fait que depuis on a donné le titre de Mausolée à tous les tombeaux où la somptuosité paroissoit avec éclat. Pline β nous a laissé une description assez particuliere de ce superbe monument. On la peut voir en François dans l'Histoire de Mr. Chevreau γ, & dans le suplément de Moreri. Artemise ne survécut que δ deux ans à son cher mari, qui étoit mort sans enfans ζ aprés 24. années de regne, vers la (A) fin de la 106. Olympiade. Elle mourut de * regret (B) & de tristesse avant que le † Mausolée fût achevé. On dit ‡ qu'elle detrempa les os & les cendres de son mari dans de l'eau, & qu'elle les avala afin de lui servir d'un tombeau vivant. Il faut se souvenir qu'elle lui fit faire d'excellens Panegyriques, ⸸ & qu'elle proposa un prix de grande valeur pour celui qui s'en aquiteroit le mieux. Theopompe le remporta. On dit (C) qu'Isocrate son maître fut l'un des Orateurs qui se mirent sur les rangs. Theodecte de Phaselide qui s'y mit aussi, composa une Tragedie intitulée *Mausolus*, qui eut plus de succés que sa prose. Mais il ne faut pas oublier qu'au lieu des lamentations & des pleurs, où la plupart des Ecrivains plongent Artemise durant sa viduité, il y en a qui (D) lui font faire des conquêtes tres-vigoureuses.

ASCLE-

(A) *Vers la fin de la 106. Olympiade.*] Presque toutes les éditions de Pline (a) portent que Mausole Roi de Carie mourut l'an 2. de la centiéme Olympiade, le 302. de Rome. Mais le P. Hardouin a mis dans la sienne, suivant les meilleurs manuscrits, la cent sixieme Olympiade & l'an 402. de Rome. *Obiit Olympiadis centesima sexta anno secundo. Urbis anno CCCCII.* Mr. Chevreau (b) observe qu'Usserius a jugé que le passage de Pline étoit corrompu, & que Mausole est mort la quatriéme année de la 106. Olympiade, l'an du monde 3651. Cela s'accorde parfaitement avec ces paroles du P. Hardouin, (c) *Quid quod & Diodorus non ad Olympiadis CVI. annum alterum Mausoli obitum, sed ad quartum refert. lib. 16. vers. 435.* & avec la durée des regnes de ceux qui ont succedé à Mausole jusques à l'expedition d'Alexandre. Voiez la remarque B de l'article *Ada*. Il est certain que Mausole étoit deja mort, & qu'Artemise qui ne lui a survêcu que deux ans n'étoit pas encore morte, lors que Demosthene harangua pour la liberté des Rhodiens. Or il prononça cette harangue l'an 2. de la 107. Olympiade, comme on le peut recueillir de Denys (d) d'Halicarnasse; il faut donc que Mausole soit mort la derniere année de la 106. & que l'anonyme qui a decrit les Olympiades se soit trompé, en mettant l'Oraison funebre de Mausole par Theopompus à la 1. année de la 103. Olympiade. Mr. Valois (e) a commis la même faute. Ceux qui à l'exemple de Calepin, de Mr. Lloyd, de Mr. Hofman, &c. nous renvoieront au 7. livre d'Herodote pour y aprendre des nouvelles du Mausolée, ne consulteront pas bien les tables Chronologiques; il faudroit qu'elles fussent bien mauvaises, si l'on y trouvoit la mort de Mausole avant celle d'Herodote.

(B) *Elle mourut de regret & de tristesse.*] Nous avons pour ce fait-là plusieurs temoins d'importance, un Theopompe, un Ciceron, un Strabon. Les termes de Theopompe (f) sont bien forts: Ἡ'ν φησι Θεόπομπος φθινάδι νόσῳ ληφθεῖσαν διὰ τὴν λύπην τὴν ἐπὶ τοῦ ἀνδρὸς καὶ ἀδελφοῦ Μαυσώλου, ἀποθανεῖν. *Quam Theopompus ait tabe correptam præ animi dolore, quem desiderio defuncti mariti & fratris conceperat, obiisse.* Ceux de Ciceron ne le sont pas moins: *Artemisia illa*, dit-il, (g) *Mausoli Cariæ Regis uxor, quæ nobile illud Halicarnassi fecit sepulcrum quamdiu vixit, vixit in luctu, eodemque etiam confecta contabuit. Huic erat illa opinio quotidie recens, quæ tum denique non appellabatur recens cum vetustate exaruit.* Il est presque indubitable que Ciceron a ignoré qu'Artemise ne survêcut que deux ans à son mari, car s'il l'avoit su, il n'auroit pas emploié des expressions qui signifient une très-longue tristesse. Mais voions ce que dit Strabon (h): Φθίσει δ' ἀποθανούσης διὰ πένθος τοῦ ἀνδρός, *præ desiderio mariti tabe contabuit.*

(C) *On dit qu'Isocrate.*] J'ai cité deux (i) bons garans; & je puis en ajoûter un troisiéme qui est de grand poids, c'est Theopompe: il se vanta (k) publiquement d'avoir remporté le prix sur Isocrate son maître. Mais je n'ignore point que Suidas sans faire aucune mention d'Isocrate l'Athenien, parle d'un autre Isocrate disciple & successeur de celui-là, & né ou à Heraclée, ou à Apollonie sur le Pont Euxin. C'est celui-ci, selon Suidas (l), qui disputa le prix d'éloquence avec Theodecte, Theopompe, & Erythrée. Ce dernier étoit de Naucratis en Egypte: il faut donc trouver une faute dans Aulugelle (m) à l'endroit où nous lisons que Theopompe, Theodecte, & Naucrites disputerent ce prix-là. Naucrites n'est point le nom propre de l'un de ces concurrens, ce n'est que son nom de ville un peu alteré, car il faudroit dire (n) *Naucratites.* Olivier (o) les nomme *Theopompus, Theodotes & Naucrates.* Si l'on veut preferer Aulugelle à Suidas dequoi je suis bien d'avis, il faudra dire qu'il y a une faute dans celui-ci à l'endroit où nous lisons, (p) ἅμα τῷ Ἐρυθραίῳ Ναυκρατίτῃ διηγωνίσατο, *una cum Erythræo Naucratita certavit.* Photius favorise Aulugelle, puis qu'il supose (q) que Naucrates d'Erythrée étoit l'un des concurrens de Theopompus. D'un côte ou d'autre on a pris le nom propre pour le nom de ville. Notez que (r) Ciceron, (s) Denys d'Halicarnasse & (t) Quintilien parlent d'un Naucrates disciple d'Isocrate. Au reste le passage de Plutarque a été traduit par Amiot tout autrement que par Wolfius, & par Xylander: ceux-ci trouvent que le Panegyrique de Mausole par Isocrate étoit perdu, mais selon Amiot c'est tout le contraire; Isocrate, dit-il, *combatit au jeu de prix que la Reine Artemisia institua sur le tombeau de son mari Mausolus, & trouve on encore là l'oraison qu'il y fit à la louange du defunt.* La diverse maniere d'accentuer a produit sans doute ces traductions differentes; les uns ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον οὐ σώζεται, *sed ea laudatio non extat*, les autres ont lu τὸ δὲ ἐγκώμιον οὗ σώζεται, *hæc autem laudatio ibi servatur.* Voilà comment la fortune se jouë des manuscrits; un point ôté, ou ajoûté, ou changé fait passer les choses du oui au non.

(D) *Qui lui font faire des conquêtes.*] Je ne parle pas de la harangue (v) de Demosthene qui a été citée ci-dessus, quoi qu'il soit certain par la maniere dont cet Orateur s'exprime, qu'on ne se representoit point Artemise dans Athenes comme une veuve desolée qui sechoit sur pied, & qui negligeoit les affaires de son Roiaume pour ne songer qu'à la memoire de son mari. Les Atheniens la consideroient comme une femme qui étoit en état de se faire craindre; car l'une des raisons que Demosthene eut à combattre etoit tirée des mouvemens qu'Artemise pourroit faire, si les Atheniens se méloient des interêts du peuple de Rhodes. Je laisse cela pour passer à quelque chose de plus fort. Vitruve (w) nous dit qu'aprés la mort de Mausole, les Rhodiens indignez qu'une femme dominât dans la Carie, entreprirent de la detrôner. Leur dessein échoüa miserablement par un stratagême d'Artemise, qui fut promtement suivi d'un autre qu'elle executa en personne avec tant de vigueur, & tant de bonheur qu'elle se vit maîtresse de Rhodes en très-peu de tems. Elle y fit dresser un trophée de sa victoire avec deux statuës de bronze, dont l'une representoit la ville de Rhodes, & l'autre representoit Artemise qui marquoit d'un fer chaud cette ville-là. Vitruve ajoûte que les Rhodiens n'oserent jamais ôter de sa place ce trophée, (car c'étoit une chose que la religion defendoit) mais qu'ils l'environnerent d'un edifice qui en deroboit la vuë. Voit-on là l'état d'une veuve inconsolable qui ne fait que gemir & que soupirer, & qui use tellement sa vie par sa tristesse, qu'elle en vient à bout dans deux ans? Qu'on ne me dise point que Vitruve parle de l'autre Artemise; je sai bien que Mr. (x) Chevreau l'a cru, mais deux raisons invincibles refutent cette pensée. Car 1. l'Artemise de Vitruve avoit été femme de Mausole; en 2. lieu elle s'empare d'une ville (y) qui ne fut bâtie que pendant la guerre du Peloponnese, lors que Xerxes & Artemise n'étoient plus au monde. Ce n'est donc pas sans raison que Tzetzes (z) a dit que l'une & l'autre Artemise ont commandé des armées,

β Lib. 36. cap. 5.

γ Lib. 7. cap. 3.

δ Diodor. Sicul. lib. 16.

ζ Strabo ubi supra.

* Voiez la remarque D.

† Plin. ubi supra.

‡ A. Gellius l. 10. c. 18. Val. Maxim. l. 4. c. 6.

⸸ A. Gellius ibid. Plutarch. in vita Isocr.

(a) Lib. 36. cap. 5. p. m. 280. & cap. 6. pag. 288.

(b) Chevreau, Hist. du monde l. 7. c. 3.

(c) Hard. in Plin. to. 5. p. 280.

(d) Dion. Halic. epist. de atat. & script. Demosth.

(e) Hæc Artemisia in funere mariti agones celebravit Olymp. 103. Vales. ubi supra pag. 99.

(f) Apud Harpocrat.

(g) Cicer. Tuscul. lib. 3. Ce passage est mal cité dans le Val. Maxime Variorum, la derniere periode en caractere Romain est sans la particule non, ce qui fait un galimatias impenetrable.

(h) Strab. lib. 14. p. 452.

(i) Plutarch. in vita Isocrat. Aul. Gellius l. 10. c. 18.

(k) Voiez Eusebe Prep. Evang. lib. 10. c. 3. pag. 464.

(l) Suidas in Ἰσοκράτης.

(m) Aulus Gell. l. 10. c. 18.

(n) Moreri & Hofman disent Naucrites.

(o) In Val. Maxim. pag. 395. edit. Lugd. Bat. 1655.

(p) Suidas ubi supra.

(q) Photius in Biblioth. n. 176. pag. 392.

(r) Cicero de Orat. l. 3. & in Oratore.

(s) Dion. Halicarn. in judicio de Isæo pag. m. 228.

(t) Quintil. lib. 3. c. 6. init.

(v) C'est celle de libertate Rhodiorum, à la page 78. de ses Oeuvres edit. Genev. 1607. fol.

(w) Vitruvius Archit. l. 2. c. 8.

(x) Chevreau ubi supra pag. 34.

(y) Ἡ δὲ νῦν πόλις ἐκτίσθη κατὰ τὰ Πελοποννησιακὰ ὑπὸ τοῦ αὐτοῦ ἀρχιτέκτονος, ὥς φασιν, ὑφ' οὗ καὶ ὁ Πειραιεύς. Urbs quæ nunc est, Peloponnesiaci belli tempore extructa est ab eo ipso architecto, ut ajunt, qui Piræum ædificavit. Strabo l. 14. p. 450.

(z) Tzetz. Chil. 12. vers. 966. hujus 455.

☞ ASCLEPIADE, natif de β Phlie au Peloponnese tient un rang considerable parmi les anciens Philosophes. Il fut disciple de Stilpon γ, & il attira Menedeme à la même Ecole; Menedeme, dis-je, avec qui il contracta une si tendre amitié δ qu'on pouvoit la comparer à celle (A) d'Oreste & de Pylade. Après avoir étudié sous Stilpon à Megare ζ ils passerent à Elide, & y confererent avec les disciples de Phedon. Ils étoient tous deux fort pauvres, & il falut qu'à la sueur de leur corps (B) ils gagnassent dequoi vivre; ils ne laisserent pas de s'apliquer à l'étude, & de devenir de bons Philosophes. Menedeme η étoit plus jeune que son ami; ils ne se reglerent point sur la diference de leur âge quand ils voulurent se marier. Leur dessein étoit de vivre ensemble, de loger ensemble apres même leur renoncement au celibat. Ils jugerent donc necessaire de choisir leurs femmes avec une precaution qui leur pût promettre la concorde domestique, & ils crurent avoir trouvé leur fait dans une famille où il y avoit une femme mere d'une fille, l'une & l'autre en état d'être mariées. Menedeme épousa la mere θ, & Asclepiade la fille. Celle-ci étant morte, Menedeme ceda son épouse à son ami, & se maria avec une fille riche, mais il voulut que tout le gouvernement de la maison fût entre les mains de la femme d'Asclepiade. Il ne lui fut pas dificile de trouver un bon parti; car il avoit κ la principale autorité dans la ville où il demeuroit, je veux dire dans Eretrie son lieu natal. Asclepiade λ y mourut fort vieux. Il vêquit avec beaucoup de frugalité μ dans l'opulence du logis de son ami, & il suporta tranquillement le malheur qu'il (C) eut de perdre la vuë. On put conoître que sa mort n'éteignit point l'amitié (D) que Menedeme avoit sentie pour lui. Puis que j'ai dit qu'il fut disciple de Stilpon, il n'est pas necessaire que j'observe qu'il a fleuri un peu après la mort d'Alexandre. Il eut un fils qui se gouverna très-mal, & que Menedeme chassa du logis sans daigner lui dire un mot. Cela fut cause que ce jeune debauché se corrigea ν.

☞ ASCLEPIADE, natif de Pruse dans la Bithynie, fut un des plus celebres Medecins de l'antiquité. Il étoit contemporain de Mithridate, comme il paroît de ce qu'il ne voulut pas aller à sa Cour ξ, où l'on tâcha de l'attirer par des promesses magnifiques. Il se contenta π d'y envoier des remedes par écrit. Il * fut chef d'une nouvelle secte, & il trouva la methode de faire servir † le vin à la guerison des malades. Cet usage ‡ & celui de l'eau froide qu'il leur permettoit, lui donnerent beaucoup de vogue ⁑. Aiant gueri une personne (A) dont on alloit faire les

β Φλιάσιος, Phliasius. Diog. Laert. de vitis Philosoph. l. 2. in Menedemo circa init. pag. 153. edit. Amstel. 1692.

γ Id. ib.

δ Id. ib. pag. 159. n. 137.

ζ Id. ib. pag. 153. n. 126.

η Id. ib. pag. 159. n. 137.

θ Id. ib.

κ Id. ib.

λ Id. ib. n. 138.

μ Συζῶντας τῷ Μενεδήμῳ σφόδρα εὐτελῶς ἀπὸ μεγάλων. Cum in magnis opibus frugaliter admodum vixisset cum Menedemo. Id. ib.

ν Plutarch. de discrim. adulat. & amici pag. 55.

ξ Spretis legatis & pollicitationibus Mithridatis regis. Plin. lib. 7. c. 37.

π Id. lib. 25. c. 2.

* Id. lib. 7. c. 37.

† Id. ib. & lib. 26. c. 3. pag. m. 444.

‡ Trahebat præterea mentes artificio mirabili, vinum promittendo ægris, dandoque tempestive tum aquam frigidam. Id. lib. 26. c. 3. pag. 444.

⁑ Tiré de Pline ib.

armées, ἄμφω δὲ στρατηγίτιδας, γενναίας ἀμφοτέρας. On ne sait que penser des Auteurs, quand on voit qu'ils ont debité des choses si incompatibles d'une même Reine. Il n'aura falu qu'un homme sensible à ses liberalitez, pour persuader au genre humain que le regret d'avoir perdu son mari l'avoit tuée. Les Ecrivains l'auront cent fois repeté de main en main, comme une chose non seulement rare, mais aussi qu'il est important de proposer en exemple. Les embellissemens les plus singuliers viennent tôt ou tard sur ces sortes de traditions.

(A) *Qu'on pouvoit la comparer à celle d'Oreste & de Pylade.*] Voici les paroles de Diogene Laërce: (a) *Φιλεταιρότατός τε ἦν μάλιστα (Μενέδημος) ὡς δῆλον ἐκ τῆς πρὸς Ἀσκληπιάδην συμπνοίας, οὐδέν τι διαφερούσης Πυλάδου φιλοστοργίας. Amicitias pie sancteque tuebatur* (Menedemus) *ut ex ea qua illi cum Asclepiade fuit conjunctione constat, qua profecto adeo insignis erat, ut nihil à Pyladis distaret benevolentia.* Après cela cet Auteur raporte qu'Archepolis aiant voulu leur donner une bonne somme d'argent, sa liberalité leur fut inutile, car il s'eleva entre eux une loüable contestation à qui prendroit le dernier, & comme ils ne purent finir cette dispute ils ne prirent rien ni l'un ni l'autre.

(B) *Qu'à la sueur de leur corps ils gagnassent dequoi vivre.*] Ils firent le metier d'aide à masson; Asclepiade n'en eut point autant de honte que Menedeme: il ne se soucioit point qu'on le vit (b) nu portant du mortier sur le toit de la maison, mais pour Menedeme il s'alloit cacher s'il voioit venir quelcun (c). Athenée qui ne parle point de cela, fait un autre conte encore plus singulier. Les Areopagites, dit-il (d), firent ajourner Menedeme & Asclepiade, deux jeunes hommes etudians en Philosophie, & fort pauvres, & leur demanderent, comment faites-vous pour être si gras, vous n'avez rien, vous passez toute la journée sans travailler, vous ne l'emploiez qu'à oüir des Philosophes? Faites venir un Meunier, repondirent ces deux Ecoliers. On en fit venir un qui declara qu'ils venoient toutes les nuits au moulin, & qu'ils travailloient à moudre & gagnoient deux dragmes. L'Areopage admirant cette conduite leur fit l'honneur de leur donner deux cens dragmes. On les eût punis s'ils n'eussent pas indiqué un fonds de leur subsistence.

(C) *Le malheur qu'il eut de perdre la vüe.*] Je ne doute point que ces paroles de Ciceron ne concernent nôtre Asclepiade: *Asclepiadem ferunt non ignobilem, nec inexercitum Philosophum, quum quidam quæreret quid ei cæcitas attulisset, respondisse ut puero uno esset comitatior* (e). La perte de mes yeux, disoit nôtre Philosophe, me procure cet avantage que je ne vais jamais seul, j'ai toujours un garçon de plus à ma compagnie.

(D) *Que la mort n'éteignit point l'amitié de Menedeme.*] Aiant sçu que ses valets fermoient la porte au mignon d'Asclepiade, il commanda qu'on le fit rentrer: (f) Sachez, dit-il, qu'Asclepiade quoi qu'il soit dans le tombeau, lui ouvre ma porte. Ce mignon se presentoit afin de diner avec Menedeme.

(A) *Gueri une personne dont on alloit faire les funerailles.*] Voici ce que Pline nous en aprend: (g) *Summa autem* (fama est) *Asclepiadi Prusiensi . . . . relato e funere homine & servato.* Il observe ailleurs que cette espece de resurrection fut necessaire pour établir la reforme qui fut introduite dans la Medecine, & qu'il ne faut pas s'imaginer qu'une si grande innovation se soit faite sans des motifs considerables: (h) *Magna auctoritate, nec minore fama, cum occurrisset ignoto funeri relato homine ab rogo atque servato, ne quis levibus momentis tantam conversionem factam existimet.* Celse n'a parlé qu'en passant de cette admirable guerison, *In vicino saepe quadam nota posita non bonos sed imperitos medicos decipiunt; quod Asclepiades sciens, funeri obvius inclamavit, eum vivere qui efferebatur* (i). Mais Apulée en a étendu les circonstances, sans oublier que les heritiers n'étoient pas bien aises qu'Asclepiade soutint que cet homme n'étoit point mort. *Asclepiades ille*, dit-il (k), *inter præcipuos medicorum, si unum Hippocratem excipias, cæteris princeps, primus etiam vino opitulari ægris repperit: sed dando scilicet in tempore; cujus rei observationem probe callebat: ut qui diligentissime animadverteret venarum pulsus inconditos, vel præclaros. Is igitur cum forte in civitatem sese reciperet, & rure suo suburbano rediret; aspexit in pomœriis civitatis funus ingens locatum, plurimos homines ingenti multitudine qui exequias venerant circumstare, omnis tristissimos & obsoletissimos vestitu. Propius accessit, ut etiam incognosceret, more ingenii humani, quisnam esset; quoniam percontanti nemo responderat. At vero ipse aliquid in illo ex arte deprehenderat. Certe quidem jacenti homini ac prope deposito Fatum abstulit. Jam miseri illius membra omnia aromatis perspersa, jam os ipsius unguine odoro delibutum, jam eum pollinctum, jam cœnæ paratum, contemplatus eum diligentissime quibusdam signis animadvertit, etiam atque etiam pertractavit corpus hominis: & invenit in illo vitam latentem. Confestim exclamavit, vivere hominem. procul ergo faces abigerent, procul ignes amolirentur; rogum demolirentur, cœnam feralem a tumulo ad mensam referrent. Murmur interea exortum, partim medico credendum dicere; partim etiam irridere medicinam. Postremo*

(a) *Diog. Laert. lib. 2. n. 137.* (b) *Je croi qu'il faut entendre ceci non pas d'une nudité proprement dite, mais de l'etat où se mettent les ouvriers dans un tems chaud.* (c) *Diog. Laert. ubi supra n. 131.* (d) *Athen. lib. 4. c. 19. pag. 168.*

(e) *Cicero, Tuscul. quæst. lib. 5. circa fin. fol. m. 278. C.*

(f) *Ὅτι Ἀσκληπιάδης αὐτῷ καὶ κατὰ γῆς ὢν τὰς θύρας ἀνοίγει.* Asclepiades etiam sepultus ei januas aperit. *Diog. Laert. ubi supra n. 138.*

(g) *Plinius, lib. 7. c. 37. p. m. 58. 59.*

(h) *Id. lib. 26. c. 3. pag. 445.*

(i) *Celsus de Medicina lib. 2. c. 6. p. m. 57.*

(k) *Apulejus, in Floridis p. m. 362.*

les funerailles, il s'aquit une reputation incroiable; mais la gageure qu'il fit contre (B) la fortune fit encore parler de lui avec plus d'admiration. Il s'engagea à ne point passer pour Medecin, s'il étoit jamais malade, & il gagna la gageure, car il mourut d'une chute, dans une grande vieillesse. Ce fut à Rome qu'il se signala. Il y * étoit venu pour y enseigner la Rhetorique, mais voiant que cet emploi n'étoit pas assez lucratif, il se tourna du côté de la Medecine, & comme il ne conoissoit pas les remedes qui étoient alors en usage, il prit le parti de les condamner, & d'en inventer de nouveaux. Il s'attacha à des inventions commodes, & dont chacun se pouvoit servir sans l'aide du Medecin. Cela les fit recevoir agreablement, tout le monde courut à lui, (C) & le regarda comme un Dieu donné. Entre les choses qui lui furent favorables pour s'accrediter, nous ne devons pas omettre la sotte credulité que l'on avoit euë par raport aux vertus magiques de certaines herbes, car étant aisé de persuader que la plus grande partie de ces vertus (D) étoient chimeriques, il fut facile à Asclepiade de faire perdre tout le credit des anciens remedes. Il ne croioit point que † l'ame fût distincte de la matiere. Il composa plusieurs livres, qui sont tous perdus. Pline, Celsus, & Galien en ont cité quelques-uns. Il eut aussi plusieurs disciples ‡ qui furent celebres. La delicatesse de Pline me paroit trop grande; il ne pouvoit soufrir (E) qu'un tel homme qui n'avoit étudié la Medecine que pour gagner de l'argent, fût devenu un legislateur si utile au genre humain. Suidas qui a confondu nôtre Medecin avec un Asclepiade de Myrlea Grammairien, en a été repris par Mr. Moreri conformement aux observations de Vossius. C'est pourquoi je n'en parle pas, & je me contente d'indiquer les sources. Je remarquerai seulement les fautes (F) de quelques autres Auteurs. Celles

* *Id. ib.*

† *Voiez Tertullien au livre* de anima *ch.* 15.

‡ *Voiez en ces noms dans la lettre* 46. *de Reinesius à Rupert, pag.* 395.

fremo propinquis etiam hominibus invitis, quod ne jam ipsi hereditatem habebant, an quod adhuc illis fidem non habebant: egre tamen ac difficulter Asclepiades impetravit brevem mortuo dilationem. Atque ita vispillonum manibus extortum, velut ab Inferis, postliminio domum retulit, confestimque spiritum recreavit: confestimque animam in corporis latibulis delitescentem quibusdam medicamentis provocavit. Le conte de la femme deux fois portée en terre viendra ici à-propos. Elle fut ressuscitée sans le secours de la Medecine, mais son mari n'en fut pas trop aise. Voici ce conte. (a) „Dans „un village de Poitou une femme eut une grosse mala„die à la fin de laquelle elle tomba en letargie: son „mari & ceux qui étoient autour d'elle la crurent „morte. Ils l'envelopperent seulement d'un linge selon „la coutume des pauvres gens du pays, & la firent „porter en terre. En allant à l'Eglise celui qui la por„toit passa si prés d'un buisson que les épines l'ayant „piquée elle revint de sa letargie. Quatorze ans aprés „elle mourut encore, au moins le crut-on ainsi: com„me on la portoit en terre, & que l'on approchoit „d'un buisson, le mary se mit à crier deux ou trois „fois: N'approchez pas des hayes.„

(a) *Menagiana, page* 117. 118. *de la* 1. *édit. de Holl.*

(B) *La gageure qu'il fit contre la fortune.*] Je ne croi pas qu'aujourd'hui les Charlatans les plus hableurs osassent faire de tels paris, & sur tout si l'on exigeoit qu'ils consignassent une somme. Quoi qu'il en soit je me persuade qu'on sera bien aise de trouver ici le texte de Pline: (b) *Summa autem Asclepiadi Prusiensi* (fama est) . . . . *maxime sponsione facta cum fortuna, ne medicus crederetur, si unquam invalidus ullo modo fuisset ipse: & victor, supremo in senecta lapsu scalarum exanimatus est.* Ce fut une etrange temerité que celle de ce Medecin, mais le bonheur de n'avoir pas été dementi par l'évenement me paroit encore plus singulier. Je remarque qu'en certaines choses il tenoit du Charlatan. Il mit en usage le vin pour certains malades, & il vanta de telle sorte son remede qu'il dit que la puissance des Dieux égaloit à peine celle du vin. (c) *Asclepiades utilitatem vini aquari vix Deorum potentia pronunciavit.*

(b) *Plinius lib.* 7. *c.* 37. *p. m.* 58. 59.

(c) *Id. lib.* 23. *c.* 1. *p. m.* 251.

(C) *Et le regarda comme un Dieu donné.*] On va voir dans les paroles de Pline une image de l'ascendant que prenent encore aujourd'hui certains Medecins (d): *Torrenti ac meditata quotidie oratione blandiens omnia* (remedia) *abdicavit: totamque medicinam ad causam revocando, conjectura fecit, quinque res maximè communium auxiliorum professus abstinentiam cibi, aliàs vini, fricationem corporis, ambulationem, gestationes: quæ cum unusquisque semetipsum sibi præstare posse intelligeret, faventibus cunctis ut essent vera quæ facillima erant, universum propè humanum genus circumegit in se, non alio modo, quàm si cælo emissus advenisset.*

(d) *Id. lib.* 26. *c.* 3. *pag.* 444.

(D) *Que la plus grande partie de ces vertus étoient chimeriques, il fut facile.*] C'est le propre de l'homme de ne garder point de milieu. Ne l'avertissez pas que l'on cout des faussetez à l'infini avec les faits veritables, il croira tout. Desabusez le d'une partie des faussetez en lui montrant avec évidence qu'il y avoit été trompé, il doutera de tout. Voilà comment les impertinences des remedes qu'on nommoit magiques aiderent Asclepiade à renverser les choses mêmes qui pouvoint être fondées. Pline va nous peindre heureusement cette inclination aux extremitez qui se remarque dans le coeur humain: (e) *Super omnia adjuvere eum* (Asclepiadem) *Magicæ vanitates, in tantum evectæ, ut abrogare herbis fidem cunctis possent. Æthiopide herba amnes ac stagna siccari conjectu, tactu clausa omnia aperiri. Achæmenide conjecta in aciem hostium, trepidare agmina, ac terga vertere. Latacen dari solitam a Persarum rege legatis, ut quocunque venissent omnium rerum copia abundarent, ac multa similia. Ubinam ista fuere, cùm Cimbri Teutonique terribili Marte ululârent, aut cùm Lucullus tot reges Magorum paucis legionibus sterneret? Curve Romani duces primam semper in bellis commerciorum habuere curam? Cur hercule Cæsaris miles ad Pharsaliam famem sensit, si abundantia omnis contingere unius herbæ felicitate poterat? Non satius fuit Æmilianum Scipionem Carthaginis portas herba patefacere, quam machinis claustra per tot annos quatere? Siccentur hodie Æthiopide Pontinæ paludes, tantumque agri suburbanæ reddatur Italiæ. Nam quæ apud eundem Democritum invenitur compositio medicamenti, quo pulchri bonique & fortunati gignantur liberi, cui unquam Persarum regi tales dedit? Mirum esset profectò, hucusque provectam credulitatem antiquorum, saluberrimis ortam initiis, si in ulla re modum humana ingenia novissent, atque non hanc ipsam medicinam ab Asclepiade repertam* (f), *suo loco probaturi essemus evectam ultra Magos etiam. Sed hæc est omni in re animorum conditio, ut a necessariis orsa primo, cuncta pervenerint ad nimium.*

(e) *Id. ib. cap.* 4. *pag.* 446.

(f) *Le Pere Hardoüin raporte ceci à l'endroit du* 29. *livre chap.* 1. *où Pline étale l'autorité que certains Medecins s'étoient aquise quoi qu'ils rejettassent les remedes les uns des autres.* Hinc illæ, *dit-il,* circa ægros miseræ sententiarum concertationes, nullo idem censente ne videatur accessio alterius. Hinc illa infelicis monumenti inscriptio *turba se medicorum perisse.* Mutatur ars quotidie toties interpolis, & ingeniorum Græciæ flatu impellimur. Palamque est, ut quisque inter istos loquendo polleat, imperatorem illico vitæ nostræ necisque fieri.

(E) *Pline ne pouvoit soufrir qu'un tel homme.*] Ses paroles sont remarquables. (g) *Id solum possumus indignari, unum hominem e levissima gente, sine opibus ullis orsum, vectigalis sui causa, repente leges salutis humano generi dedisse, quas tamen postea abrogavere multi.*

(g) *Plin. ibid. cap.* 3. *pag.* 445.

(F) *Les fautes de quelques autres Auteurs.*] Meursius a été repris (h) pour avoir cru qu'Asclepiade de Myrlea, & Asclepiade de Nicée étoient deux personnes. Jonsius pretend que c'est une erreur, & que le même Asclepiade qui étoit né à Myrlea & originaire de Nicée, est surnommé *Myrleanus*, & *Nicenus* indiferemment. Pinedo (i) étoit dans la même erreur que Meursius. Dans l'indice des Auteurs qui sont citez par Athenée on entend d'Asclepiade de Myrlea ces paroles du 10. livre, (k) Ἀσκληπιάδης ἐν τοῖς τραγῳδουμένοις. Dalechamp les a traduites, *Asclepiades libro de iis quorum nomine edita sunt tragœdia.* Casaubon (l) l'en censure, & lui fait voir que le titre de cet Ouvrage n'etoit pas du genre masculin τραγῳδουμένοις, mais du genre neutre τραγῳδούμενα, & que c'est ainsi que Plutarque l'a cité. Il ne dit point où l'on trouve cette citation; je dirai donc pour supleer à ce defaut qu'on la trouve dans la vie d'Isocrate, comme on le verra bientôt. Casaubon eût pu ajoûter que ce même Ouvrage d'Asclepiade est cité au genre neutre par Etienne de Byzance & par Photius. On le verra tout à l'heure. Ce Critique a cru qu'Asclepiade expliquoit dans ce traité-là les actions qui avoient servi de matiere aux Poëtes tragiques; je ne doute point de cela, ni de la faute de Dalechamp. Le Traducteur Latin de Plutarque a bronché sur le même titre, car il a rendu ces paroles de Plutarque, (m) Ἀσκλη-

(h) Male Meursius hunc Myrleanum & Nicenum tanquam duos distinctos recenset. *Jonsius de Script. Hist. Philos. pag.* 167. (i) *Pinedo, in Stephan. Byzant. pag.* 479. *n.* 15. & *pag.* 757. (k) *Athen. lib.* 10. *pag.* 456. (l) *Casaubon. in Athen. pag.* 769. (m) *Plut. in vita Isocrat. pag.* 837. C.

Celles de Mr. Moreri ne sont (G) pas considerables. Il y eut un autre ASCLEPIADE, Medecin (H) celebre sous l'empire d'Hadrien.

ASPASIE de Milet, Maîtresse de Pericles. Nous donnerons son histoire dans la remarque M de l'article de Pericles.

ASPASIE de Phocée, Maîtresse du jeune Cyrus. Nous donnerons son histoire dans la remarque C de l'article de ce Prince.

ASTYANAX, fils (A) unique d'Hector & d'Andromaque, donna de l'inquietude aux Grecs au milieu de leur victoire, quoi qu'il ne fût encore qu'un enfant. Les vens contrai-
res

(a) *Elle confirme qu'il a pris tragœdiæ scriptor non pas pour un homme qui traite de la Tragedie, mais pour un Poete qui compose des tragedies.*

Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, par *Asclepiades tragœdiæ scriptor.* Cela montre assez clairement sans qu'il faille se servir de la (a) suite de sa traduction, qu'il a pris Asclepiade pour un Auteur de tragedies. André Schot fait la même chose dans sa traduction de (b) Photius. C'est un abus: l'Asclepiade dont il s'agit là ne nous est point representé comme un tel Auteur. Notez en passant qu'il fut disciple d'Isocrate, vous en pourrez inferer en quel tems il a vécu. Pinedo a mieux entendu que le Traducteur de Plutarque le sens du mot τραγῳδούμενα, car en traduisant ce Grec, (c) Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα γράψας ἐν ἓξ βιβλίοις, il a dit, *Asclepiades qui de rebus in tragœdia decantatis sex libros scripsit.* Ces paroles Greques sont tirées de l'endroit où Etienne de Byzance nous aprend que l'Asclepiade qui composa ces six livres étoit de Tragile ville de Thrace. Je voudrois que Casaubon eût censuré Dalechamp, qui s'est figuré qu'Athenée cite Asclepiade de Myrlea dans le passage que l'on a vu ci-dessus. Gesner (d) a commis la même faute. Etienne de Byzance eût fourni la justification de cette censure. Vous trouverez dans Pinedo deux grosses fautes: il (e) dit 1. qu'Asclepiade de Myrlea disciple d'Apollonius fut un Grammairien qui enseigna sous le grand Pompée dans Rome, & qui avoit demeuré à Alexandrie pendant sa jeunesse sous Ptolomée quatriéme. En 2. lieu il nous donne à deviner si c'est le même Asclepiade qui enseigna la Grammaire dans la Turditanie, province d'Espagne. Je lui represente sur le 1. chef, qu'un homme qui auroit vécu sous Ptolomée quatriéme, & qui auroit enseigné dans Rome au tems de Pompée, auroit été un prodige; car entre la derniere année de ce Ptolomée, & la mort de Mithridate vaincu par Pompée, il n'y a pas moins de 140. ans. Sur le 2. chef je me contente de dire, que Strabon (f) dit nettement qu'Asclepiade de Myrlea enseigna la Grammaire dans la Turditanie. Le Sieur Pinedo l'avoit remarqué lui-même (g) dans un autre lieu. D'où vient donc qu'il en a fait un probleme?

(b) *Photius n. 260. pag. 1456. parle ainsi:* Ἀσκληπιάδης ὁ τὰ τραγῳδούμενα συγγράψας, *c'est-à-dire selon André Schot,* Asclepiades qui tragœdias scripsit.

(c) *Steph. Byzant. v.* Τραγίλος.

(d) *Gesner. in Biblioth. fol. 97.*

(e) *Pinedo in Steph. Byzant. pag. 757.*

(f) *Strabo, lib. 3. pag. 108.*

(g) *Pinedo ubi supra pag. 479.*

Examinons en deux mots une remarque du Pere Hardoüin. Il dit qu'Asclepiade de Pruse fut ami de Ciceron, & il le prouve par un passage du premier livre *de oratore.* Il n'en raporte (h) qu'une petite partie, mais le voici tout entier: (i) *Neque vero Asclepiades is, quo nos medico amicoque usi sumus, tum quum eloquentia vincebat cæteros medicos, in eo ipso quod ornate dicebat, Medicinæ facultate utebatur, non eloquentia.* Il faut savoir que ce n'est pas Ciceron qui parle, mais l'Orateur Crassus: c'est donc de Crassus, & non pas de Ciceron qu'Asclepiade a été l'ami & le Medecin. Prenez garde que Ciceron supose que Crassus parloit ainsi (k) l'an de Rome 662. & n'oubliez pas qu'on parle là d'Asclepiade comme d'un homme qui ne vivoit plus. Cela nous fournit une objection contre Pline qui a dit, (l) qu'Asclepiade ne gagnant guere à la profession de l'éloquence, se tourna du côte de la Medecine au tems de Pompée. Il est sûr qu'en 662. Pompée n'étoit encore qu'un jeune garçon. Voiez la remarque suivante, *numero* IV.

(h) Eloquens medicus *dicitur Ciceroni l. 1. de Orat. pag. 283. qui se eo medico & amico usum esse gloriatur.* Harduinus in indice Autor. Plinii pag. 99.

(i) *Cicero lib. 1. de Orat. fol. m. 61. C.*

(k) *Voiez Fabricius in vita Ciceronis ad ann. urbis 662.*

(l) *Plin. c. 3. lib. 26.*

Jonsius supose qu'il y a eu deux Asclepiades de Myrlea; que (m) le premier fut disciple d'Apollonius le Grammairien, & Auteur d'un livre intitulé Φιλοσόφων βιβλίων διορθωτικά, *philosophorum librorum emendationes*, & que le (n) second fit des livres touchant la Grammaire & touchant les Grammairiens. Je ne vois pas sur quoi il se fonde pour admettre cette distinction. Sa meilleure preuve seroit de dire, qu'Asclepiade de Myrlea (o) refutoit dans sa Grammaire un sentiment de Denys de Thrace. Ce Denys selon Suidas enseigna dans Rome au tems de Pompée, & avoit été l'un des disciples d'Aristarque. Il faut donc, me dira-t-on, que l'Asclepiade qui l'a refuté soit diferent du disciple d'Apollonius. J'admets cette consequence, mais je soupçonne qu'il y a un peu d'erreur dans Suidas. Il me semble qu'un disciple (p) d'Aristarque eût été trop vieux au tems de (q) Pompée pour enseigner: je dis donc que Denys de Thrace disciple d'Aristarque n'a point vécu jusques au tems de Pompée, il est donc possible qu'Asclepiade disciple d'Apollonius l'ait réfuté, car cet Apollonius aiant été (r) Bibliothecaire d'Alexandrie après Eratosthene qui mourut (s) au commencement de l'Olympiade 146. a pu fort bien être contemporain d'Aristarque. Il a donc pu avoir des disciples contemporains de ceux d'Aristarque. Il n'est donc pas necessaire qu'un Asclepiade refutateur de Denys de Thrace soit plus jeune qu'un Asclepiade disciple d'Apollonius. Je ne sai pourquoi Vossius (t) aquiesce si bonnement à la liaison qui a été faite par Suidas entre la qualité de disciple d'Aristarque, & celle de Professeur à Rome au tems de Pompée. On le critique avec raison sur ce qu'il a dit qu'Asclepiade d'Alexandrie fit un Ouvrage touchant les peuples d'Attique, & il en donne pour temoin le Scholiaste d'Aristophane. (v) *Asclepiades Alexandrinus* (1) τοὺς κατὰ δῆμον ἄρχοντας *consignavit, ut autor est Scholiastes Aristophanis in nubes.* Jonsius (x) lui montre que le Scholiaste ne dit autre chose sinon que cet Asclepiade nommoit les Demarques τοὺς κατὰ τὸν δῆμον ἄρχοντας.

(m) *Jonsius, ubi supra pag. 167.* (n) *Id. ib. pag. 205.* (o) In isto opere Dionysii Thracis de partibus Grammaticæ sententiam refellit, teste Sexto Empirico. *Id. ib.* (p) *Aristarque florissoit en l'Olympiade 156.* (q) *Il mit fin à la guerre de Mithridate en l'Olympiade 179.*

(r) *Jons. ib. pag. 149.*

(s) *Vossius, de Hist. Græcis pag. 108.*

(t) *Id. ib. pag. 148.*

(v) *Id. ib. pag. 507.*

(1) *Populi Attici.*

(x) *Jonsius ubi supra pag. 207.*

(G) Les fautes *de Mr. Moreri ne sont pas considerables.*] I. Les anciens Auteurs n'attribuent pas à Asclepiade de Myrlea, comme il l'assûre, l'Histoire d'Alexandre le Grand citée *par Arian.* II. Dire que *Strabon ajoute qu'Asclepiade de Myrlée avoit enseigné la Grammaire* en Espagne, c'est pretendre qu'il avoit dit les autres choses que Moreri avoit deja raportées. Or cela est faux. III. C'est sans raison qu'il met en doute que la relation d'Espagne soit d'un autre Asclepiade, car Strabon la donne formellement à celui-là. IV. Il ne faloit pas avancer si hardiment que Mithridate *étoit en guerre avec les Romains*, lors qu'il tâcha de faire venir à sa Cour le Medecin Asclepiade; car nous avons vu (y) ci-dessus que Ciceron parle de ce Medecin comme d'un homme qui n'étoit plus en vie l'an 662. de Rome, tems où Mithridate n'avoit pas encore fait la guerre au peuple Romain, si l'on veut bien suivre l'exactitude des termes. Ceci montre que Mr. Moreri pourroit bien s'être abusé en assurant qu'Asclepiade *étoit en estime à Rome au tems de Pompée le Grand . . . . c'est à dire lors que ce grand homme y étoit le premier de la Republique.* Ne met-il pas la naissance de ce Pompée au *dernier jour de Septembre de l'an 648. de Rome?* Comment accordera-t-il cela avec le passage de Ciceron, où il est parlé d'Asclepiade? Je sai bien qu'il se peut couvrir de l'autorité de Pline, & que Jonsius lui fourniroit un second temoin, mais qui lui a dit que Pline soit plus croiable que Ciceron? Qui lui a dit que Jonsius ne se trompe pas? (z) *Asclepiades Medicus quidam* (voilà un *quidam* mal emploié: cet Asclepiade est trop celebre pour meriter une épithete (*) si meprisante) *Prusiacus in Bithynia Philophysicus cognomine sub Pompeio M. vixit teste Strabone lib.* XII. Je n'ai trouvé au 12. livre de (aa) Strabon si ce n'est qu'Asclepiade de Pruse étoit Medecin. Le P. Hardoüin (bb) attribuë à Strabon qu'il cite l. 12. p. 566. la même chose que Jonsius. V. L'Asclepiade dont Plutarque fait mention dans la vie d'Isocrate n'étoit point (cc) un *Poëte tragique*, comme l'assûre Mr. Moreri.

(y) *Lettre i.*

(z) *Jonsius de Scriptor. Histor. Philos. pag. 207.*

(*) *Conferez ce qui a été dit ci-dessus p. 366. col. 1.*

(aa) *Pag. m. 390.*

(bb) *Hard. in indice Autor.*

(cc) *Voiez la remarque precedente.*

(H) *Un autre* ASCLEPIADE, *Medecin celebre.*] Il étoit de la même (dd) ville que le precedent, & il fleurit sous Trajan, sous Hadrien, & sous Antonin: il fut afranchi par un certain Calpurnius, & il obtint la bourgeoisie Romaine, & plusieurs autres prerogatives. Une inscription nous aprend toutes ces choses; voiez les lettres (ee) de Reinesius. Il composa plusieurs livres sur la composition des remedes tant internes qu'externes (ff).

(dd) *De Pruse en Bithynie.*

(ee) *Epist. Reinesii ad Hoffmannum & Rupertum pag. 394.*

(ff) *Ibid. pag. 395.*

(A) *Fils unique.*] Homere le dit expressément, car il ne faut point douter que ceux qui traduisent Ἑκτορίδην ἀγαπητὸν (gg) par *fils unique d'Hector*, n'aient raison; c'est ainsi que l'entend le Scholiaste. Les regrets d'Andromaque au 22. livre de l'Iliade temoignent clairement qu'elle n'avoit que ce fils. Hector lui donnoit le nom de Scamandrius, & les Troiens l'appelloient Astyanax (hh), à cause qu'Hector étoit la seule defense de la ville.

(gg) *Homer. Il. l. 6. v. 401.*

(hh) *Ib. v. 403. & l. 22. v. 507.*

rès les empêchant de s'en retourner chez eux après la ruine de Troie β, Calchas declara qu'il faloit precipiter Astyanax du haut en bas des murailles, parce que s'il devenoit grand il ne manqueroit pas de venger la mort de son pere, & d'être plus brave encore que lui. Là-dessus Ulysse se mit à le chercher; & l'aiant trouvé nonobstant les soins qu'avoit pris sa mere de le cacher, il le jetta en bas des murailles. D'autres † disent que ce fut Menelas qui fit cette execution. D'autres ‡ l'attribuent à Pyrrhus tout seul, sans dire que les Grecs ou Calchas l'eussent jugée necessaire. Quoi qu'il en soit les Poëtes & (B) les faiseurs de Roman ont bien su le ressusciter, ou plutôt le faire échaper de la main des Grecs.

☞ ATHENAGORAS, Philosophe Athenien, florissoit après le milieu du II. siecle, & avoit beaucoup de zêle pour l'Evangile, & beaucoup d'érudition. Tout cela paroît par l'Apologie qu'il adressa aux Empereurs Marc Aurele Antonin, & Lucius Aurele Commode. Ce fut l'an 179. si nous en croions * Baronius, ou l'an 168. si nous en croions Mr. ‡ Dodwel. Il n'est pas aisé d'établir solidement que la derniere opinion soit (A) plus probable que la premiere.

(B) *Les Poëtes & les faiseurs de Roman.*] Ils ont dit (a) que le même fils d'Hector qui avoit été nommé Astyanax ou Scamander, s'apella Francion, & qu'il fut la tige d'où les Rois de France sont sortis. Le Manethon d'Annius de Viterbe dit que Francus fils d'Hector fut Roi des Celtes, c'est-à-dire des Gaulois. L'Imposteur qui a forgé cette piece cite dans ses notes Vincent de Beauvais, qui dit que ce Francus s'étant retiré dans les Gaules après la ruine de Troie, s'y fit tellement aimer du Roi qu'il en epousa la fille, & qu'il succeda à sa couronne. Je n'ai point trouvé dans Manethon (b) ce que Du Pleix (c) lui attribuë, c'est que Francus succeda à Rhemus Roi des Gaules duquel il avoit epousé la fille. Je n'ai pas même trouvé cela dans le Commentateur de Manethon. Du Pleix ajoûte que *Trithême alleguant pour son Auteur Hunnibaud qui vivoit sous Clovis I. & celui-ci nommant pour ses garans Dorac & Wastbald Historiens Scythes*, dit qu'Hector eut deux fils, dont l'un apellé Astyanax ou Scamander perit à la prise de Troie; *L'autre appellé Laodamas (d) ou Francion eschapa des mains des ennemis, & s'enfuit avec un bon nombre de Troyens en la Pannie, qui depuis fut dite Pannonie:* & aiant été accueilli humainement *du Roi des Paoniens, il s'arresta en cette contrée* sur les frontieres de la Scythie, & y bâtit la ville de Sicambrie, où lui & sa posterité regnerent jusques au tems du Roi Antenor, qui fut tué par les Goths 410. ans avant JESUS-CHRIST. Les violences des Goths obligerent les Troiens ou Sicambriens à se retirer en Allemagne, où ils se diviserent en 2. branches, l'une desquelles fonda enfin la Monarchie Françoise dans les Gaules, l'autre s'arrêta dans l'Allemagne, & y fonda la Franconie ou la France Orientale. Que de chimeres! Mr. Moreri ne considerant pas que les Auteurs de ces Legendes sont assez chargez de mensonges, leur en attribuë qu'ils n'ont point dit. Il impute *au faux Manethon & à d'autres Auteurs de cette trempe d'avoir fait premier Roi des Gaules Francion ou François (e)*, fils d'Hector. Mais ils ne pretendent point cela, puis qu'ils disent que le Roi des Gaules lui donna sa fille. De plus quelle negligence n'est-ce pas que de faire conoître Andromaque seulement comme mere de ce Francion, lors qu'on pouvoit lui donner un fils plus réel, je veux dire Astyanax? Voilà deux fautes de Moreri; en voici une autre. Il dit qu'Astyanax fut precipité par ordre d'Ulysse, & il cite l'Eneide de Virgile. Or ce Poëte n'a rien dit de semblable dans aucun de ses Ouvrages.

(A) *Que la derniere opinion soit plus probable que la premiere.*] On allegue de part & d'autre beaucoup de raisons. Voici celles de Mr. (f) Dodwel. L'Apologie d'Athenagoras est adressée à deux Empereurs, à qui l'Auteur donne les titres d'*Armeniacis, Sarmaticis, & quod maximum est, Philosophis.* Cela convient à Marc Aurele, & à Lucius Aurele son frere, mais non pas à Lucius Aurele son fils. Celui-ci n'a jamais été nommé Philosophe. & (g) il paroît par la 2. Apologie de Justin que ce titre étoit commun à Lucius Aurele & à Marc Aurele son frere. Or ce Lucius Aurele mourut vers la fin de l'an 169. L'Apologie fut donc presentée avant ce tems-là. Je laisse les raisons particulieres qui ont fait choisir à Mr. Dodwel l'an 168. pour l'epoque de cet Ouvrage. On lui objecte que l'eloge de Sarmatique ne peut convenir à Lucius Aurele mort avant que l'on attaquât les Sarmates, mais il repond que cet éloge s'est glissé là par la faute des Copistes, au lieu de celui de Parthique qui fut donné aux (h) deux freres avec celui d'Armeniaque, après la guerre d'Armenie. Il ajoûte que la paix profonde (i) dont Athenagoras felicite les Empereurs, ne peut convenir au tems que Marc Aurele & son fils ont regné ensemble. Il ne dit rien sur la principale objection, & neanmoins on peut y repondre quelque chose comme on le verra bientôt. N'oublions pas qu'il pretend qu'Athenagoras insinue que son Apologie fut faite dans la (k) même Olympiade que Peregrin se brûla. Cette action de Peregrin apartient, selon Messieurs Dodwel & de (l) Tillemont à l'an 165. Mais Scaliger (m) l'a mise sous l'année 166. Il se fonde sur ce que Peregrin donna ce spectacle pendant la celebration des jeux Olympiques. Il croit que l'Ouvrage d'Athenagoras fut presenté aux Empereurs dans la même Olympiade: sa raison est que Peregrin se jetta au feu trois ans avant la mort de Lucius Verus l'un de ces Empereurs. Ce raisonnement est meilleur que la preuve que Mr. Dodwel a fondée sur les paroles d'Athenagoras, car elles marquent seulement le (n) lieu, & non pas le tems où cet homme se brûla. Voiez Mr. de (o) Tillemont. La preuve tirée de la profonde paix de l'Empire est d'une telle nature qu'elle sert aux deux partis: le Cardinal Baronius (p) allegue ce fait comme une marque que l'Apologie n'a pu être presentée sous le regne du frere de Marc Aurele, ni en aucun autre tems qu'en 179. Mr. de Tillemont n'a pas bien compris la pensée de ce Cardinal, puis qu'il (q) lui impute *d'avoir inferé que cette apologie n'a esté ecrite qu'en* [176. *ou*] 177. *de ce qu'elle marque que l'Empire estoit alors dans une profonde paix.*

Voici les principales raisons de ceux qui pretendent que l'Apologie d'Athenagoras n'a point été presentée avant l'an 179. qui fut (r) celui de la promotion de Commode fils de Marc Aurele à la dignité d'Auguste. Ils soutiennent que celui qui est Collegue de Marc Aurele dans l'inscription de l'Apologie, étoit le fils & non pas le frere de cet Empereur. & ils le prouvent par les paroles où ces deux Princes sont comparez à Dieu le Pere & à Dieu le Fils. *Ipsa (s) quidem oratio longè validum nobis prabet argumentum.* Vos quidem, *subjicit Vir disertus*, in summâ Imperii Majestate adeò conjunctis animis orbem regitis, ut inde Cœlestis etiam Regni contemplationem animo quis complecti queat. Ut Vobis enim Patri & filio in potestate sunt omnia, regno in Vos divinitùs collocato, (Regis enim Anima, inquit Spiritus Propheticus, in manu Dei est) sic uni Deo & Filio ejus hoc est Verbo subjecta sunt omnia. *Nullus hic est cavillationibus locus, Imperatores non tantùm alloquitur, sed etiam comparationem instituit eos inter terrenos Reges, quibus omnia humanitùs loquendo parebant, ac summum Cœli & Terræ Dominum qui simul cum suo Unigenito Imperii Orbis universi habenas moderatur.* Voilà comment Mr. de Larroque a fait valoir cette preuve. Mr. de Tillemont y a joint un autre passage.
„ (t) Athenagore (1) souhaite à ces deux Princes que
„ le fils succede à son pere: [illegible]
„ [illegible] [Il parle donc à un pere & à
„ un fils, dont l'un seulement possedoit l'Empire,
„ quoique l'autre pust avoir le titre d'Empereur, c'est
„ à dire à M. Aurele & à Commode son fils, & non
„ pas à deux freres qui regnoient ensemble. Il est enco-
„ re plus clair en un autre (2) endroit, où il dit, Tout
„ est soumis à vos Majestez, au pere & au fils: [illegible]
„ [illegible], dequoy le (3) P. Pagi
„ n'a [illegible] s'échaper qu'en disant qu'Athenagore fait
„ Lucius fils de M. Aurele, quoique ce fust son frere,
„ afin de faire une allusion plus juste aux deux person-
„ nes de la Trinité le Pere & le Fils. „ Le Pere Pagi se serviroit là d'un subterfuge qui ne seroit guere propre à tromper. Il eût mieux valu se defendre en disant qu'Athenagore n'ignoroit pas que Lucius Aurele étoit marié avec la fille de Marc Aurele, & qu'ainsi puis qu'il adressoit la parole au beau-pere & au gendre, il pouvoit bien les considerer comme le pere & le fils. C'est ainsi en effet que le Pere (v) Pagi a repondu à cette objection. Il remarque même que c'est aussi la pensée de Mr. Toinard. L'autre passage que Mr. de Tillemont cite n'est point concluant, on peut l'entendre de

(a) Voiez Ronsard au commencement de la Franciade.
(b) Edition de S. Antverp. 1552.
(c) Du Pleix, Memoires des Gaules l. 2. ch. 24.
(d) Dictys de Crete au livre 6. dit que Pyrrhus emmena prisonnier Laodamas fils d'Hector & d'Andromaque.
(e) C'est mal traduire le nom propre Francus.
(f) Dodwel. Dissert. Cyprian. 11. n. 37.
(g) Hunc titulum cum Marco Lucium Verum habuisse communem constat è 2. apologia Justini. Dodwel. ib. pag. 262. Le P. Pagi Dissert. hypat. pag. 216. se sert de la même raison, & cite Eusebe lib. 4. c. 12.
(h) Capitol. in vita Marci Aurelii c. 9. p. m. 325.
(i) [illegible] Universus terrarum orbis per vestram providentiam profunda fruitur pace. Athen. pag. m. 14.

β Servius in Æn. l. 3. v. 489.
† Id. in Æn. l. 2. v. 457.
‡ Pausan. lib. 10.
* Baron. Annal. Eccles. to. 2. pag. m. 226. ad ann. 179. n. 39. 40.
‡ Dodwel. Dissert. Cyprian. 11. p. 37. 38. p. m. 261. & seq.
(k) C'est la 236.
(l) Tillemont, Hist. des Emper. to. 2. pag. m. 778.
(m) Scalig. Animadv. in Euseb. n. 2182. p. m. 220.
(n) Περὶ τὴν Ὀλυμπίαν. Prope urbem Olympiam. Athenag. p. m. 244.
(o) Tillemont ib. pag. 1067.
(p) Baron. ad ann. 179. n. 40. p. m. 226.
(q) Tillemont ibid. p. 1066.
(r) Mr. de Larroque aiant suivi Eusebe a mis cette promotion sous l'an 179. Daniel Larroquanus Matthæi filius, Dissert. de legione fulminatrice pag. 648.
(s) Id. ib. pag. 649.
(t) Tillemont, ubi supra.
(1) Athenag. p. 40. a.
(2) Pag. 17. d.
(3) Pagi. 177. § 8.
(v) Pagi in Baron. ad ann. 177.

miere. Je ne vois personne qui ne supose qu'Athenagoras fut deputé par les Chretiens à la Cour Imperiale, & qu'il (B) y presenta actuellement leur Apologie; mais il y a lieu de douter de ces faits-là: & l'on peut croire assez vraisemblablement la même chose touchant cet écrit, que touchant une infinité de Requêtes des Protestans de France, qui ont été (C) imprimées sans avoir jamais

de cette façon: (a) *Nous faisons des vœux pour vôtre Empire, afin que le fils le reçoive de son pere, comme la justice le demande.* Ce discours est très-raisonnable, soit qu'on supose que l'Apologie fut presentée à Marc Aurele & à son frere, soit qu'on supose qu'elle le fut à Marc Aurele & à son fils. C'est un vœu qui dans l'hypothese de Baronius regarderoit moins Commode qui avoit deja été associé à l'Empire, que les descendans de Commode. C'est un souhait que la famille de Marc Aurele possedât toûjours la Majesté Imperiale selon l'ordre des successions legitimes en ligne directe. Notez que le Pere Pagi allegue ce vœu, comme une preuve que le fils de Marc Aurele n'étoit pas encore Empereur. Je refuterai en un autre (b) lieu ce qu'on infere de ce qu'Athenagoras a dit d'un Alexandre.

Concluons deux choses de tout ceci: la premiere que le fondement de la controverse est en ce que les uns prennent le Collegue de Marc Aurele pour son frere, & les autres pour son fils. La seconde qu'il faut bien que ni les uns ni les autres n'alleguent rien d'évident, puis que le partage dure toûjours. Scaliger (c), le Pere (d) Labbe, le Pere Pagi, Mr. Dodwel, Mr. (e) Chevreau &c. sont pour le frere; Suffridus (f) Petri, Baronius, le Pere (g) Petau, Mr. du (h) Pin, Mr. de Larroque, Mr. de Tillemont, & plusieurs autres Savans sont pour le fils.

Notons en passant une erreur de Grotius. *Floruit Athenagoras*, dit-il (i), *circa ann. Christi* 190. *ut ex libri inscriptione apparet.* Cela n'est point juste, car Marc Aurele étant mort l'an 180. le titre d'un livre qui lui a été dedie ne prouve point qu'il en faille faire fleurir l'Auteur vers l'an 190.

(B) *Qu'Athenagoras fut deputé ... à la Cour, .. & qu'il y presenta actuellement leur Apologie; mais il y a lieu de douter.*] Voici les termes de Baronius: (k) *Orientis quoque Ecclesias eadem esse clade vexatas,* LEGATIO *pro illis ab Athenagora Atheniensi .... tunc ad Imperatores* SUSCEPTA, *& Apologia pro eisdem tunc scripta ac dictis principibus* OBLATA, *manifestam certamque fidem faciunt.* Le P. Labbe ne s'exprime pas moins clairement: (l) LEGATIONEM SUSCEPIT *pro Christianis inter annum* 165. .... *& annum* 170. ...... *non desunt tamen qui anno duntaxat* 177. OBLATUM *librum illum Imperatoribus asserant.* Mr. Moreri traduisant ce passage du Pere Labbe, s'est servi de ces paroles, *Il presenta pour* les Fideles *à l'Empereur Marc Aurele Antonin une excelente Apologie. ...... Il avoit été envoié à Rome pour les Chretiens, & ce fut depuis l'an* 165. *jusques en* 170. Il n'a pas bien entendu son original, car les expressions du Pere Labbe signifient non pas que l'Ambassade d'Athenagoras dura depuis l'an 165. jusqu'à l'an 170 mais qu'elle doit être apliquée à une portion de cet intervalle de tems. Ceux qui savent les frequens voiages des Empereurs Romains en ce siecle-là, ne s'exposent point à dire sans en être bien assûrez qu'on leur deputa à Rome un tel ou un tel. Disons donc que Mr. Moreri s'est écarté un peu temerairement de la route de son guide; il a determiné la durée & le lieu de l'Ambassade; le Pere Labbe ne l'avoit point fait. Mr. Dodwel (m) qui conjecture qu'Athenagoras (n) exerça cette Ambassade lors que l'Empereur Lucius Verus retourna à Rome pour y celebrer son triomphe, n'a point de part à nôtre petite critique entant qu'il determine le lieu, car cette limitation est une suite de l'hypothese qu'il a suivie après une étude laborieuse des circonstances, mais j'ai quelque peine à croire qu'il ait dû dire que ce Philosophe Chretien fit réellement la fonction d'Ambassadeur.

Ma premiere raison est tirée du silence de toute l'Antiquité. Seroit-il possible qu'aucun Ecrivain n'eût rien dit d'une telle deputation, que les circonstances du tems, le merite du Deputé, & la force de l'Apologie presentée aux Empereurs auroient dû rendre si memorable? En second lieu je ne trouve point aparent que lors que le nom Chretien étoit si odieux & si oprimé, Athenagoras se soit produit à la Cour Imperiale comme Deputé du Corps, & qu'il y ait pu obtenir audience, & donner même aux Empereurs un long écrit, où malgre la moderation respectueuse qu'il y repand, il represente les infamies les plus ridicules de la Religion Paienne, & ce qui étoit le plus capable d'échaufer la bile des persecuteurs. J'ajoûte que le titre de cet écrit, la plus forte preuve que l'on me puisse oposer, n'est point une preuve. Ἀθηναγόρου Ἀθηναίου φιλοσόφου Χριστιανοῦ πρεσβεία περὶ Χριστιανῶν: *Athenagoræ Atheniensis Philosophi Christiani legatio pro Christianis.* Voila le titre de la piece. Mais vous remarquerez, s'il vous plait, 1. qu'il y a des Manuscrits où après πρεσβεία l'on (o) trouve ἢ ἀπολογία, *vel apologia*; & qu'il y en a d'autres où au lieu de πρεσβεία on lit ἀπολογία. 2. Que le mot πρεσβεία signifie non seulement (p) une Ambassade ou une deputation, mais aussi une requête & une priere. 3. Que le titre d'Ambassade ne se donne point à la harangue de l'Ambassadeur, mais à toute la relation que l'on compose de ses negociations. Ce seroit donc une grande impropriete que de prendre ici le mot πρεσβεία pour Ambassade. Enfin j'observe que Mr. de Tillemont ne s'exprime pas comme les autres Ecrivains. *On voit bien*, dit-il (q), *que la Religion étoit alors persecutée dans l'Orient, puis qu'Athenagore fut obligé d'y composer une Apologie, sous le titre de* Legation pour les Chretiens. *Il l'adressa aux deux Augustes.* Il ne parle point d'aucun voiage, ni d'aucune deputation, ni d'aucune Apologie presentée aux Empereurs; il ne parle que d'un Ouvrage composé dans le cabinet de l'Auteur, & adressé à Marc Aurele &c. Chacun fait la diference qui se trouve entre un écrit qu'on fait remettre actuellement entre les mains d'un Monarque, & un écrit qui est simplement adressé à ce Monarque. J'avoüe que l'autorité de Mr. de Tillemont me paroît ici très-bonne, car il s'étoit fait une loi de ne pas étendre les temoignages des Auteurs au delà de ce qu'ils signifioient clairement: il se renfermoit scrupuleusement dans les limites de ses preuves. J'infere de là qu'il ne trouvoit aucun fondement pour cette deputation d'Athenagoras, ni pour la presentation actuelle de son écrit apologetique.

Reduisant à peu de mots ce que je juge de ceci, j'ose bien dire que je compare Athenagoras à ces Ecrivains modernes, qui sans sortir de leur cabinet ont fait voler par toute la terre une production de leur plume sous le titre de *Requête des Protestans presentée au Roi.* Ceux qui liront ces sortes de pieces d'ici à cent ans ne douteront pas qu'elles n'aient été actuellement presentées, mais nous autres nous savons bien que cela est faux: nous savons bien qu'en l'an 1680. il courut un imprimé qui avoit tout l'air d'une requête (r) effectivement presentée au Roi de France par ceux de la Religion. Une infinité de gens le crurent dans les païs etrangers, & dans les Provinces éloignées de Paris. J'ai neanmoins oui dire qu'elle ne fut point presentée, & il est certain que les Deputez des Eglises qui l'avoient dressée en desavouërent la publication. Il parut un autre imprimé de la même espece pendant les Conferences de Ryswik l'an 1697. Piece vagabonde & sans aveu, mais qu'on pourra mettre un jour parmi les Actes authentiques, veu que rien n'y marque que cette Requête n'ait pas été actuellement remise entre les mains de Louis XIV. Les premiers Chretiens en usoient aparemment de la même maniere. Ils composoient des écrits adressez aux Empereurs, & les publioient sous l'esperance qu'il en tomberoit quelque exemplaire entre les mains de ces Princes, & que cela porteroit la Cour à remedier aux violences que l'on exerçoit sur les Fideles injustement accusez. Encore un coup je me persuade qu'Athenagoras fit dans le II. siecle ce que Calvin dans le XVI. Calvin caché à Bâle dans une petite chambre, dedia à François premier son Institution Chretienne, que ni lui ni aucun autre ne presenterent jamais.

Je ne dois pas suprimer que le jour même que je composai cette remarque, je la communiquai à Mr. (s) Cockburn, qui s'offrit tout aussitôt de consulter là-dessus Mr. Dodwel. Il m'a fait la grace de me communiquer la reponse qu'il a reçuë, qui est toute pleine d'une exquise érudition, d'où l'on tire des consequences en faveur du sentiment que j'ai combatu. Ces consequences ont de la probabilité. La lettre de ce savant homme meriteroit d'être imprimée. Je l'insererois ici volontiers si j'en avois la permission, mais ne l'aiant pas, je dois aussi me priver de la liberté de la dispute.

(C) *Une infinité de Requêtes des Protestans de France qui ont été imprimées sans avoir jamais été presentées.*] Le public est si certain de cela, que je ferois une chose très-

(a) Περὶ μὲν τῆς ἀρχῆς τῆς ὑμετέρας εὐχόμεθα, ὅπως παῖς μὲν παρὰ πατρὸς κατὰ τὸ δικαιότατον διαδέχησθε τὴν βασιλείαν. Pro imperio vestro oramus, ut & filius à patre, sicut æquissimum est, imperium per manus accipiatis. *Athenag. sub fin. p. m.* 318.

(b) *Dans l'article* Paris.

(c) *Scalig. ubi supra.*

(d) *Labbe ubi infra.*

(e) *Chevreau, Hist. du monde to.* 2. *p.* 353. *de la* 1. *édit. de Holl. il met la presentation de l'apologie à l'an* 165. *Mr. de Larroque* ubi supra *lui attribuë de l'avoir mise à l'an* 175. *il s'est servi peut-être d'une autre édition.*

(f) *Suffrid. Petri, Comment. in Athenag. p. m.* 100. *il choisit l'an* 179.

(g) *Petav. apud Pagi Dissert. Hypat. pag.* 116. *il choisit l'an* 177.

(h) *Du Pin, Nouv. Biblioth. pag.* 176. *apud Larroquanum ubi supra: il choisit l'an* 178.

(i) *Grotius de verit. Relig. Christ. pag.* 128. *apud Larroquan. ib.* (k) *Baronius ad ann.* 179. *n.* 39. *pag. m.* 226. (l) *Philippus Labbe, Dissert. de Script. Eccles. to.* 1. *p.* 123. 124. (m) *Dodwel. Dissert. Cyprian.* 11. *n.* 37. *p.* 261. (n) Legatum egit pro Christianis. *Id. ib.*

(o) *Voiez le Commentaire de Suffridus Petri in Athenagor. Apolog. p.* 91.

(p) Τὴν πρεσβείαν non modo *legationem* sed & *deprecationem* ac *supplicationem* apud Græcos significare notum est. *Adam. Rechenberg. not. in Athenagor. pag.* 2.

(q) *Tillemont, Hist. des Emper. to.* 2. *pag.* 756. 757. *edit. de Brux.*

(r) *Voiez la remarque suivante.*

(s) *C'est un Ecossois, Docteur en Theologie, & Auteur de quelques livres Anglois dont quelques-uns combatent le Bourignonisme.*

jamais été presentées au Prince. Je ne sai sur quoi l'on se fonde quand on dit * qu'Athenagoras étoit Prêtre. On a quelque raison d'être surpris qu'il ait été inconu à Eusebe, à St. Jerôme, & à presque tous les autres Peres; car on ne le trouve (D) cité que dans un Ouvrage de St. Epiphane. Il n'étoit pas bien purgé de toute (E) heterodoxie: à cela près les deux † Ouvrages qu'on

** Le Pere Labbe* Differt. de Script. Eccles. to. 1. p. 65. *l'assure, & Moreri aussi.*

† L'autre est un traité de Resurrectione.

très-inutile, si je m'amusois à le prouver. Mais pour ce qui regarde la Requête qui courut l'an 1680. j'ai sujet de croire que mes lecteurs s'imagineront que je me suis trop avancé en niant qu'elle ait été presentée. Il est donc juste que je propose mes raisons. Je commence par demêler cette Requête d'avec plusieurs autres qui furent dressées en divers tems, & je dis que c'est celle qui fut refutée par un Prêtre nommé Soulier. La Reponse qu'il y fit fut imprimée sans son nom. Il est parlé de cette Reponse dans la 6. page des derniers efforts de l'innocence opprimée, & dans la page (a) 305. de l'Histoire des Edits de pacification, & dans le 3. tome (b) de l'Histoire de l'Edit de Nantes. On trouve même dans ce dernier livre un precis de cette Reponse, & cela comme d'un ecrit dont l'Auteur etoit inconu. Cet Historien de l'Edit de Nantes assûre (c) que la Requête fut presentée, *il arriva je ne sai comment*, ajoûte-t-il, *que quelque tems apres elle fut imprimée & debitée publiquement*. Je croi qu'il se trompe, & qu'elle fut imprimée & debitée avant qu'on eut pu la presenter. Or depuis qu'elle eut paru en public, le Roi ne l'eût point reçuë. Voiez dans la vie (d) de Mr. du Bosc comment le Conseil se scandalisa de ce que les Deputez de ceux de la Religion avoient publié une Requête qu'ils avoient presentée, mais que le Roi n'avoit pas encore repondue. Ce Prince (e) *fut tellement choqué de l'impression de* cette *Requête qu'il la condamna sans la voir*, & qu'il fit mettre à la Bastille deux des Deputez. Ceci se passa environ l'an 1671. Quelle aparence qu'au bout de neuf ans, c'est-à-dire dans un tems où les choses étoient empirées, les Deputez des Eglises eussent osé publier une Requête aprés l'avoir presentée au Roi, & avant que de savoir sa reponse? L'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes pourroit eluder ceci en soutenant que les Missionaires firent imprimer la Requête des Protestans. Cela quoi que possible choque toute vrai-semblance. Mais voici un fait qui le pressera un peu plus. Mr. Jurieu composa un livre fort peu après que cette Requête eut vu le jour, & il n'en parla (f) que comme d'une Requête QU'ON AVOIT DESSEIN *de presenter*. N'est-il pas plus digne de foi sur de telles choses que l'Historien de l'Edit de Nantes, qui n'a écrit que bien des années après cet évenement? Lors que je vis l'oposition qui se trouve entre ces deux Ecrivains, je fis consulter trois des principaux Deputez des Eglises, & nommément celui qui passe pour l'Auteur de la Requête. Les reponses que j'en ai tirées s'accordent parfaitement en ceci, c'est qu'ils ne se souviennent point si elle fut presentée ou non. Ils s'excusent de l'oubli sur le grand nombre d'afaires qui leur passoient alors par les mains, & sur le long & très-fâcheux tems qui s'est écoulé depuis. Je n'ai donc pas lieu de craindre que les personnes raisonnables m'accusent de temerité dans le parti que je prens, car outre les preuves que j'ai avancées je me souviens que la tradition la plus fraiche, & en quelque façon originale etoit celle que Mr. Jurieu a suivie, c'est que la Requête vit le jour sans avoir été presentée par les Deputez.

(a) De l'édition de Hollande 1682. Le Sieur Soulier est l'Auteur de cette Histoire & il y a mis son nom. Il se reconoit l'Auteur de la Reponse à la Requête Ib. p. 305.

(b) Liv. 16. pag. 404. & suiv.

(c) Ibid.

(d) A la page 82.

(e) Ibid.

(f) Voiez les derniers efforts de l'innocence opprimée pag. 6.

(D) *On ne le trouve cité que dans un Ouvrage d'Epiphane.*] Il faut même corriger le texte si l'on veut y rencontrer cette citation: (g) Τί οὖν ὁ Διάβολος λέγεται; πνεῦμα περὶ τὴν ὕλην ἔχον, καθάπερ ἐλέχθη, ὦ Ἀθηναγόρα, γενόμενον ὑπὸ τοῦ Θεοῦ. *Quidnam igitur tandem Diabolum esse dicemus? Spiritum videlicet qui circa materiam versatur, quemadmodum dictum est, ô Athenagora, à Deo procreatum.* C'est ce que portent les éditions d'Epiphane, & suivant cela il faudroit dire qu'il s'agit là d'un autre Athenagoras, qui auroit été interlocuteur dans le dialogue dont Epiphane donne des extraits. Or c'est un dialogue composé par Methodius contre Origene, & où Methodius est l'un des interlocuteurs. Mais les Critiques (h) ont fort bien conjecturé, qu'au lieu de ὦ Ἀθηναγόρα, il faut lire τῷ Ἀθηναγόρᾳ, *ab Athenagora.*

(g) Epiphan. advers. Hæres. n. 64. p. 544. m. 1.

(h) Paulus Leopardus lib. 19. emendat. c. 9. Petavius in Epiphan. ad Hæref. 64. n. 21. pag. 260. 261.

(E) *Il n'étoit pas bien purgé de toute heterodoxie.*] Il admet deux sortes de mauvais Anges, (i) l'une comprend ceux que Dieu crea, & qui s'aquiterent mal de la commission qu'ils avoient reçue de gouverner la matiere, & de presider à la production des formes, l'autre comprend ceux qu'ils engendrerent par le commerce charnel qu'ils eurent avec les femmes, elle comprend, dis-je, les ames des geans qui naquirent de ce commerce. Suffridus Petri remarque qu'Athenagoras apuie son hypothese sur deux passages de l'Ecriture mal entendus. (k) *Testimonia sunt potissimum duo, sed male intellecta, quibus nisi videtur Athenagoras.* Il n'entend & il n'aplique pas mieux le passage de l'Evangile qui condamne ceux qui repudient une femme pour en épouser une autre, car il s'en sert à condamner les secondes noces, qu'il apelle sans detour un specieux adultere. (l) Ἢ οἷος τις ἐτέχθη, μένειν, ἢ ἐφ' ἑνὶ γάμῳ. ὁ γὰρ δεύτερος, εὐπρεπής ἐστι μοιχεία. ὃς γὰρ ἂν ἀπολύσῃ, φησί, τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ γαμήσῃ ἄλλην, μοιχᾶται· οὔτε ἀπολύειν ἐπιτρέπων ἧς ἔπαυσέ τις τὴν παρθενίαν, οὔτε ἐπιγαμεῖν. ὁ γὰρ ἀποστερῶν ἑαυτὸν τῆς προτέρας γυναικὸς, κἂν εἰ τέθνηκε, μοιχός ἐστι παρακεκαλυμμένος, παραβαίνων μὲν τὴν χεῖρα τοῦ Θεοῦ, ὅτι ἐν ἀρχῇ ὁ Θεὸς ἕνα ἄνδρα ἔπλασε καὶ μίαν γυναῖκα. *Aut ut quisque natus est, ita maneat, aut unis nuptiis contentus sit, secunda enim speciosum sunt adulterium*: Quisquis enim (*inquit*) dimiserit uxorem suam, & duxerit aliam, adulterium committit: *neque dimittere sinens eam, cujus virginitatem delibaris, neque alteram ducere. Nam qui seipsum priori uxore privat, etiamsi ea mortua sit, adulter est clancularius, cum primum Dei manum transgrediatur (quoniam ab initio Deus unum virum creavit & mulierem unam).* Vous voiez qu'il impose à tous les hommes la même loi que Dieu (m) n'imposa qu'au souverain Sacrificateur, il veut que s'ils se marient ce soit seulement avec une fille. Il ne se contente pas qu'ils soient vierges, il veut aussi qu'ils ne choisissent que des vierges pour leurs femmes. C'est errer consequemment, car si les secondes noces étoient criminelles, un garçon qui épouseroit une veuve seroit criminel, & feroit un nouveau crime toutes les fois qu'il s'aquiteroit des fonctions matrimoniales. Il feroit pecher son epouse; or selon les regles de la Morale quiconque fait pecher les autres peche lui-même. Dites en autant d'une fille qui épouseroit un veuf. *Je ne sçai*, dit Mr. de (n) Tillemont, (1) *si l'expression dont* Athenagore *se sert touchant les Prophetes en un temps où les extases de Montan commençoient à troubler l'Eglise, ne peut point donner lieu de craindre qu'il n'ait esté engagé dans ce parti,* (2) *Neanmoins ni Scultet, ni M. du Pin n'ont point remarqué cet endroit comme sujet a quelque mauvais sens.* Je ne trouve pas qu'on puisse avoir la moindre raison de le soupçonner de Montanisme sous un tel pretexte. Combien y a-t-il d'orthodoxes qui pretendent que les anciens Prophetes étoient ravis en extase, & que leur langue ou leur plume étoient l'instrument du Saint Esprit? Que pourroient-ils donc trouver de blâmable dans ces paroles d'Athenagoras, (o) Νομίζω καὶ ὑμᾶς . . . . οὐκ ἀνοήτους γεγονέναι οὔτε τῶν Μωσέως, οὔτε τῶν Ἠσαΐου καὶ Ἱερεμίου, καὶ τῶν λοιπῶν προφητῶν, οἳ κατ' ἔκστασιν τῶν ἐν αὐτοῖς λογισμῶν κινήσαντος αὐτοὺς τοῦ θείου πνεύματος, ἃ ἐνηργοῦντο ἐξεφώνησαν, συγχρησαμένου τοῦ πνεύματος, ὡσεὶ καὶ αὐλητὴς αὐλὸν ἐμπνεύσαι. *Arbitror vos etiam . . . non ignaros esse eorum, quæ* Moses, *quæ* Esaias, *quæ* Hieremias, *quæ cæteri Prophetæ reliquerunt. Qui per mentis abreptionem, Spiritu divino ipsos movente, quæ acceperunt, elocuti sunt, cum & Spiritus eodem modo per ipsos operaretur, quo tibicen inflat fistulam.* Il est vrai que la comparaison du Saint Esprit avec un joüeur de flute est basse, mais le fond de la chose n'est point une erreur.

(i) Athenag. pag. m. 237. & seq.

(k) Suffrid. Petri ubi supra pag. 318.

(l) Athenag. pag. 298.

(m) Levitique chap. 21. v. 13. & 14.

(n) Tillemont ubi supra pag. 759.

(1) Athenag. leg. p. 9. d.

(2) Scult. p. 52. du Pin t. 1. p. 175.

(o) Athenag. pag. 72. 74.

Ce que j'ai dit de la loi qui fut prescrite au souverain Sacrificateur des Juifs, me suggere une conjecture que je m'en vais hazarder. Les premiers Chretiens qui se declarerent si fortement contre les secondes noces, furent peut-être engagez à ce sentiment par la consideration qu'il faut être plus parfait sous la loi de l'Evangile, que sous la Loi Mosaique, desorte que les Laiques Chretiens sont obligez à observer toute la plus grande regularité qui fût en usage parmi les Ecclesiastiques de la Synagogue. En effet il semble qu'a certains egards (p) tous les Chretiens soient installez à la Sacrificature. S'il fut donc trouvé a-propos d'interdire le mariage d'une veuve au souverain Sacrificateur des Juifs, afin que cette defence le fit souvenir de l'attachement qu'il devoit avoir à la pureté, n'a-t-on point dû croire qu'il faloit mettre tous les Chretiens sous ce même joug? C'est ainsi peut-être que l'on raisonna: peut-être aussi que la premiere origine de cette morale severe fut le desir d'ôter pleinement l'abus de cette espece de Polygamie que le divorce

REFLEXION sur ce que le souverain Sacrificateur des Juifs ne pouvoit se marier qu'avec une fille.

(p) Voiez la 1. Epitre de St. Pierre chap. 2. v. 5. & 9.

qu'on a de lui sont importans. Le style en est bon & bien Attique, mais un peu trop chargé d'hyperbates & de parentheses. Ils ont été mis sous la presse une infinité de fois, comme on le peut lire dans Mr. du Pin, qui a oublié neanmoins (F) quelques éditions. Je parlerai d'un Roman (G) qui a paru sous le nom d'Athenagoras. Si j'eusse pû consulter la dissertation ‡ que le Pere le Nourry a publiée, j'en eusse tiré sans doute quelques bons materiaux pour cet article; mais son Ouvrage n'est point parvenu encore * jusques à nous, quoi qu'il ait été imprimé l'an 1697. J'en ai vu quelque chose dans le Journal † des Savans, & dans les ‡ *acta Eruditorum* de Leipsic.

‡ *C'est li. 3. du 2. tome de son* Apparatus ad Bibliothecam maximam Veterum Patrum.

* *J'écris ceci en Avril* 1699.

† *Du 13. de Mai 1697. pag. m. 331.*

‡ *Du mois de Decembre 1698. pag. 554.*

ATHENEE (A) étoit lieu édifice public dans Rome, bâti par l'Empereur Hadrien

rendoit frequente. Les mauvais plaisans seroient plus que ridicules s'ils s'avisoient de critiquer ce qui fut prescrit au souverain Sacrificateur. Il auroit falu l'assujetir à quelque loi onereuse, dira-t-on, mais au contraire il a eté obligé à faire le delicat, & à ne vouloir pas être servi d'une viande rechaufée. Permis aux autres de prendre les restes des autres: lui seul devoit être plus difficile, & d'un goût bien plus friand. Fade & basse raillerie, car c'est au fond une servitude que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut, & combien y a-t-il de gens sensuels qui dans une pleine liberté de choisir prefereroient certaines veuves à toute autre Maîtresse? mais de plus n'est-on pas aveugle si l'on ne voit pas dans cette defense la sagesse du Legislateur? Cette loi n'avertissoit-elle pas le grand Pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres dereglemens? Car si une femme n'étoit pas digne de lui dès qu'elle n'aspiroit pas à ce beau degré de perfection & de gloire où elle eût pu parvenir en preferant un chaste veuvage aux secondes noces; si la seule absence de cette vertu relevée, si, dis-je, cette seule absence qui est moins un vice réel que la simple privation d'un merite distingué, suffisoit à faire qu'elle fût indigne d'épouser le grand Sacrificateur, n'étoit-ce point une preuve que Dieu exigeoit de lui un eloignement particulier de l'impureté, & un attachement particulier à la conduite la plus exacte? Lisez ces paroles d'un grand homme: (a) *Quin & illa ad declarandam insignem vitæ munditiem pertinent, quòd si quis de stirpe Aaron teneatur profluvio sanguinis, vetatur ad sacerdotis mensam accedere sacrisque vesci panibus: item quòd quicunque vicio maculave corporis essent deformati, submoventur à sacris ministeriis: rursus quòd ipse pontifex jubetur virginem sua gentis ducere, à vidua, repudiata, ac prostituta, abstinere. Non statim quod plebi licet, licet & sacerdoti: multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vitæ portione.* Le même esprit a regné dans la discipline Chretienne au tems même qu'elle n'excluoit point du Sacerdoce les gens mariez, (b) car elle en excluoit ceux qui avoient eu successivement deux femmes, ou qui s'étoient mariez avec une veuve, ou qui avoient été deshonorez par l'adultere de leurs femmes: & si ce deshonneur leur arrivoit dans l'état de clericature, il faloit ou qu'ils s'en delivrassent par le divorce, ou qu'ils renonçassent à cet état. (c) *Verba synodi Neocæsar. ca. 8. hæc sunt: si cujus uxorem adulterium commisisse, cum esset laicus evidenter fuerit probatum, hic ad ministerium ecclesiasticum admitti non potest. Quod si in clericatu eo jam constituto adulteravit, dato repudio dimittere eam debet: si vero retinere ejus consortium velit, non potest suscepto ministerio perfrui. ca. si cujus, 34. distin.* Voiez la dissertation de Mr. Morin, ou l'extrait qui en fut donné dans les Nouvelles (d) de la Republique des lettres.

(F) *Mr. du Pin a oublié quelques éditions.*] Sa liste est fort ample, (e) mais elle n'est pas toûjours bien ponctuée dans l'edition (f) d'Amsterdam. Cela cause des brouilleries dans l'esprit. Il n'a point marqué l'édition d'Oxford, ni l'édition de Leipsic: celle-là parut l'an 1682. *in* 12. par les soins de Mr. Fell Evêque d'Oxford, & celle-ci l'an 1684. *in* 8. par les soins d'Adam Rechenberg. Elles sont l'une & l'autre en Grec & en Latin, & accompagnées de notes. Il n'a point parlé non plus du commentaire de Mr. Kortholt sur les traitez d'Athenagoras. Cet Ouvrage fut imprimé à Kiel l'an 1675. *in folio*, & a été inseré avec des augmentations dans l'edition de Justin Martyr, d'Athenagoras &c. à Leipsic 1686. Notez que Guy Gaussart Prieur de Sainctе Foi à Coulommiers fit une version Françoise de l'Apologie d'Athenagoras, & qu'il y joignit les notes de Suifridus Petri. Cela fut imprimé à Paris *in* 8. l'an 1574. Du Verdier Vau-Privas (g) qui me l'aprend fait mention (h) d'une traduction Françoise des deux écrits d'Athenagoras composée par Arnaud du (i) Ferron, mais il ne marque ni où ni quand elle a été imprimée.

(G) *Un Roman qui a paru sous le nom d'Athenagoras.*] Selon Mr. Cave on n'en a vu encore que la traduction Françoise qui fut imprimée à Paris chez Daniel Guillemot l'an 1612. sous ce titre: *Du vrai & parfait Amour, escrit en Grec par Athenagoras Philosophe Athenien, contenant les amours honestes de Theogone & de Charide, de Pherecides, & de Melangenie.* Martin Fumée Seigneur de Genille avoit fait cette traduction, & l'avoit envoiée l'an 1569. à Mr. de Lamané Secretaire du Cardinal d'Armagnac. Elle fut trouvée parmi les papiers de Bernard de San-Jorry qui la mit au jour en 1612 (k). Consultez Mr. Huet (l) qui parle amplement de ce livre, & qui conjecture que Philander en est le vrai pere. Il nous aprend que ce Fumée se vanta d'avoir eu l'original Grec par le moien de Lamané Protonotaire du Cardinal d'Armagnac.

Notez que l'édition indiquée par Mr. Cave, & qu'il avoit vuë dans la Bibliotheque de Mr. Vossius, n'est pas la premiere. J'en ai une qui est de Paris chez Michel Sonnius 1599. *in* 12. Le titre ne difere presque (m) en rien de celui que l'on a vu ci-dessus. La Preface est de Bernard de San-Jorry & datée de Castres le 1. Octobre 1596. Elle nous aprend que ce San-Jorry *presque septuagenaire* avoit trouvé parmi ses papiers une copie de cet Ouvrage, laquelle *il avoit fait escrire sur celle qui avoit esté envoyee à Monsieur de Lamané*, & qu'il pria *Monsieur de Fonbouzart, lequel s'en alloit en Cour pour quelques siennes affaires, lui faire ce plaisir de se charger de cet œuvre, & vouloir prendre la peine de la communiquer à quelque Imprimeur passant par Paris.*

(A) *Athenée.*] Ce nom vient de Minerve, en Grec Ἀθηνᾶ, la Déesse des beaux arts & des sciences: on trouva juste qu'un édifice fait en faveur des Savans portât le nom de cette Déesse. Quelques-uns ont cru que c'étoit un temple qui lui étoit consacré, mais Aurelius Victor ne nous en donne pas cette idée; *Gymnasia*, dit-il (n) en parlant de l'Empereur Hadrien, *doctoresque curare occœpit, adeo quidem ut etiam ludum ingenuarum artium quod Athenæum vocant, constitueret.* Les autres Historiens qui en parlent ne le representent que comme un lieu à leçons, à declamations, à lectures. *Ad Athenæum audiendorum & Græcorum & Latinorum rhetorum vel poëtarum causa frequenter processit*; c'est ainsi que Lampridius parle touchant Alexandre Severe. On cite ce passage dans Calepin, peu après avoir debité que l'Athenée étoit consacré à Minerve, & que les Poëtes & les autres Ecrivains Grecs y aportoient leurs Ouvrages, comme les Ecrivains Latins aportoient les leurs dans le temple d'Apollon. Jugez par là de l'exactitude de ceux qui ont composé, ou corrigé ce gros Dictionaire. Cruquius (o) use du même partage; il envoie les Poëtes Latins au temple d'Apollon, & les Poëtes Grecs dans le temple de Minerve lequel il nomme *Athenée*. Mais continuons à voir ce que les Anciens ont dit du lieu en question; *Cum Pertinax (p) eo die processionem quam ad Athenæum paraverat, ut audiret Poëtam, ob sacrificii præsagium distulisset.* Un autre (q) dit que Gordien qui fut Empereur avoit declamé dans l'Athenée; *ubi adolevit, in Athenæo controversias declamavit.* Philostrate dit que le Sophiste Adrien qui tint le haut bout à Rome, n'avoit pas plutôt annoncé qu'il harangueroit, que les Senateurs, les Chevaliers, & tout le monde (r) accouroient à l'Athenée. Ajoûtons encore ces paroles de St. Jerôme, *Quando omne Athenæum Scholasticorum vocibus personabat* (s), & celle-ci de Sidonius Apollinaris (t), *Dignus omnino quem plausibilibus Roma foveret ulnis, quoque recitante crepitantis Athenæi subsellia cuneata quaterentur.* L'étymologie que Dion nous donne est une nouvelle raison contre ceux qui ont pris l'Athenée pour un temple de Minerve; il dit (v) que ce lieu s'apelloit ainsi à cause des exercices des gens de lettres, ἀπὸ τῆς ἐν αὐτῷ τῶν παιδευομένων ἀσκήσεως. Il nous aprend aussi que le Consul assembla le Senat dans l'Athenée, lors qu'il eut su que les Cohortes Pretoriennes avoient arrêté les meurtriers de Pertinax. L'objection qu'on pourroit tirer de ce que le Senat ne s'assembloit que dans des lieux consacrez par les Augures,

(a) *Erasmus in Ecclesiaste lib. 1. pag. m. 46. 47.*

(b) *Voiez Duaren de Sacris Eccles. Minist. ac benefic. lib. 4. c. 8. p. m. 386.*

(c) *Id. ib. pag. 387.*

(d) *Mois de Juillet 1684. art. 6. p. 517.*

(e) *Voiez le 1. tome de sa Nouvelle Bibliotheque imprimé l'an 1686.*

(f) *Je parle ainsi, n'aiant point celle de Paris.*

(g) *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag. 533.*

(h) *Id. ib. p. 87. 88.*

(i) *Celui qui a fait en Latin une continuation de Paul Emile.*

(k) *Tiré de Mr. Cave, Histor. literar. de scriptor. Eccles. pag. 49.*

(l) *Huet, de l'Orig. ne des Romans p. m. 42. & seq.*

(m) *Au lieu de* Theogone *mon édition porte* Theogenes, *& au lieu de* Pherecides, *elle a* Pherecydes.

(n) *Aurelius Victor in Hadriano.*

(o) *In Horat. Sat. 10. l. 1.*

(p) *Julius Capitolin. in Pertin.*

(q) *Capitolin. in Gordian.*

(r) Δρόμῳ ἐχώρουν ἐς τὸ Ἀθήναιον ὁρμῆς μεστοί. Contento cursu & studio inflammato in Athenæum convolabant. *Philostr. in Adriano.*

(s) *De obitu Paulinæ ad Pammach.*

(t) *Epist. 14. l. 9. Vide etiam epist. 9. ejusd. libri & epist. 8. lib. 4.*

(v) *Xiphilin. in Didio Juliano sub fin. où Xylander traduit* Ἀθήναιον *par templum Minervæ.*

drien (B) pour servir d'Auditoire aux Docteurs, & à ceux qui vouloient lire leurs Ouvrages en presence de beaucoup de monde. Il paroît par le commencement des Satires de Juvenal, que ces sortes de lectures étoient fort frequentes, & que Fronton β prêtoit sa maison & ses jardins aux Poëtes qui vouloient reciter leurs vers devant une nombreuse compagnie. Plusieurs autres γ voulurent bien que leurs maisons servissent à cet usage; mais par malheur pour les Poëtes, ils leur laissoient souvent bien (C) des frais à faire; c'étoit à celui qui devoit lire son Ouvrage à garnir la chambre; c'étoit lui qui paioit le loüage des chaises. Il y a quelque aparence que l'Empereur Hadrien qui aimoit & qui entendoit les sciences, se proposa entre autres fins quand il fit construire l'Athenée, de ne plus laisser les Auteurs sous le joug de ces incommoditez. Il ne faut point douter que ce lieu ne servit aussi δ de College; non seulement on y lisoit des Ouvrages, mais on y faisoit aussi des leçons. Je trouve même que le Senat * s'y assembloit quelquefois. On a étendu le nom de ce lieu sur toutes sortes de Colleges destinez à l'explication des sciences & des langues: car on les apelle en Latin *Athenaa*. Il y en a même † qui croient que les Bibliotheques ont porté le nom d'*Athenica*.

β Frontonis platani convulsaque marmora clamant, Semper & assiduo ruptæ lectore columnæ.

γ *Stella, dans Martial.* epig. 6. l. 4. *Titinnius Capito, dans Pline* l. 8. epist. 12. *Quadratus, dans Arrien*, Epict. l. 3. c. 23.

δ *Voiez la remarque A.*

* *Voiez la remarque A, sur la fin.*

† *Salmas. in Trebell. Pollion. de triginta tyrannis.*

ATHENE'E Grammairien Grec, nâtif de Naucratis en Egypte, a fleuri au (AΔ) III. siecle. C'étoit un des plus savans hommes de son tems; il avoit tant lu & il se souvenoit de tant de choses, qu'on peut justement le nommer ‡ le Varron des Grecs. De tous les (A) Ouvrages

‡ *Voiez la Preface de Casaubon sur Athenée.*

gures, ne balance nullement les raisons qui montrent que l'Athenée n'étoit point un temple de Pallas. Au reste ceux (a) qui disent que le premier lieu qui a été nommé *Athenée* étoit dans Athenes, auroient bien de la peine à le prouver. Le bon Mr. de Marolles se faisoit de ce mot-là une idée beaucoup plus fausse, car il a dit dans sa traduction d'Aurelius Victor, qu'Adrien *fit venir des doctes & des gens de lettres de toutes parts, comme s'il eût voulu mettre Athenes dans Rome.*

(a) *Le Thesaurus Fabri. edit.* 1692.

J'OBSERVERAI par occasion que dans la ville d'Alexandrie c'étoit au temple des Muses que les Poëtes, les Rhetoriciens, & les Grammairiens s'assembloient pour faire montre de leur esprit. *Ἀπάγει με παρὰ τὸ τέμενος τῶν Μουσῶν ἔνθα ποιηταὶ καὶ ῥήτορες καὶ τῶν γραμματικῶν οἱ παῖδες φοιτῶντες, ποιοῦνται τὰς ἐπιδείξεις. Abducit ad Musarum templum: quò Poëta, Rhetores, Grammatici ventitantes, prabent suorum ingeniorum specimina.* C'est ainsi que parle de la pratique de son tems un Auteur du VI. siecle, je veux dire Zacharie de Mitylene dans son livre *de mundi opificio*. Voiez la page 339. de l'onziéme tome de la Bibliotheque des Peres, imprimée à Paris l'an 1644.

(B) *Bâti par l'Empereur Hadrien.*] Je l'ai prouvé par le passage d'Aurelius Victor, ainsi Casaubon (b) est très-bien fondé à se moquer de Theodore Marsilius, qu'il traite assez durement sans le nommer. Cet homme emploie beaucoup de verbiage dans son Commentaire sur Perse pour prouver que l'Athenée, & le temple d'Apollon Palatin étoient la même chose. Vossius (c) lui a relevé la même faute, & lui a donné pour complice le Pere Raderus sur l'épigramme 70. du livre 10. de Martial. Il auroit pu lui donner pour second complice Savaron (d), qui par ces paroles d'Horace (e), *Hac ego ludo, Quæ nec in ade sonent certantia judice Tarpa*, entend qu'Horace ne vouloit pas que ses vers fussent lus dans l'Athenée. Il donne cette explication comme les propres paroles d'un ancien Scholiaste. Lipse (f) se sert de la même autorité, quoi qu'il avouë qu'un autre vieux Scholiaste entend là par *adem* le temple d'Apollon Palatin. Si ce savant homme avoit songé au passage d'Aurelius Victor, il n'eût point (g) preferé l'explication du premier de ces Scholiastes, à celle du dernier. Voiez en son lieu l'article *Tarpa*.

(b) *Casaub. Comment. in Capitol. vit. Pertin.*

(c) *Vossius de imitat. pag.* 36.

(d) *Savar. in Sidon. Apoll. ep.* 14. *l.* 9.

(e) *Horat. Sat. ult. l.* 1.

(f) *Lips. epist.* 48. *centur.* 2. *ad Belg.*

(g) *Voiez Vossius de imitat. pag.* 61.

(C) *Bien des frais à faire.*] L'Auteur du Dialogue *de causis corrupta eloquentia* m'en est garant lors qu'il dit, *Domum mutuatur, & auditorium exstruit, & subsellia conducit, ut beatissimus recitationem ejus eventus consequatur.* Juvenal me servira de second temoin, car il menace les Poëtes du chagrin de ne trouver aucun grand Seigneur qui leur donne dequoi se rembourser de la depense qu'ils auront faite,

Nemo (h) dabit regum quanti subsellia constent,
Et quæ conducto pendent anabathra tigillo,
Quæque reportandis posita est orchestra cathedris.

(h) *Juven. Sat.* 7.

Je ne voudrois pas nier qu'ils n'aient quelquefois recité dans une maison de loüage, mais je ne saurois m'empêcher de dire que Vossius le soutient sans nulle raison, puis que les temoignages qu'il en allegue ne signifient rien moins que ce qu'il pretend. Le premier passage qu'il cite est celui du Dialogue de *causis corrupta eloquentia*, où l'on vient de voir *domum mutuatur*, ce qui signifie maison d'emprunt, & non pas maison loüée. Le second est de Juvenal, & consiste en ces paroles,

SI LES Poëtes recitoient dans une maison de loüage. Erreurs de Vossius.

. . . (i) *Cum jam celebres notique Poëtæ*
Balneolum Gabiis, Romæ conducere furnos
Tentarent.

(i) *Juven. ibid.*

Ce qui ne marque que la maudite sterilité du metier, qui avoit pensé contraindre les Poetes à faire banqueroute aux Muses, afin de gagner leur vie dans quelque emploi mechanique, comme vous diriez la profession de baigneur, de boulanger, de crieur. Le troisiéme temoignage est tiré de ces paroles du même Juvenal,

Ipse (k) facit versus, atque uni cedit Homero
Propter mille annos; & si dulcedine famæ
Succensus recites, Maculonis commodat ædes.

(k) *Juven. Sat.* 7.

Il est si manifeste que dans ce passage, non plus que dans le precedent il n'est point dit que les Poëtes loüassent la chambre où ils recitoient leurs poësies, qu'on ne sauroit comprendre comment de telles meprises ont pu échaper à la vuë du savant Vossius. Remarquez qu'elles se trouvent dans un livre qui fut imprimé durant (l) la vie de l'Auteur, & qui a pour titre, *De imitatione cum Oratoria tum præcipuè poëtica, deque recitatione veterum.* Ce dernier sujet a été traité amplement par Cresollius dans son Theatre des anciens Sophistes.

(l) *A Amsterdam 1647. avec les* Institutiones poëticæ.

(AΔ) *Athenée . . . . a fleuri au III. siecle.*] Mr. le Fevre (m) a censuré Helvicus qui en citant Suidas a mis Athenée sous l'empire d'Antonin Pius. Ce sont deux fautes, car Suidas le fait fleurir sous Marc Aurele, & ne merite pas en cela d'être copié, veu qu'Oppien qui a dedié un poëme à l'Empereur (n) Caracalla, mourut avant Athenée. Il ne faloit donc pas qu'Helvicus plaçât Oppien 50. ans après celui-ci. C'est une faute que Mr. le Fevre lui reproche, & il soutient qu'Athenée a vêcu en même tems qu'Herodien qui a fini son Histoire à l'an 238. Il est sûr qu'Athenée se met au dessous d'Oppien à l'égard du tems. (o) *Καὶ τὸν ὀλίγῳ πρὸ ἡμῶν γενόμενον Ὀππιανὸν τὸν Κίλικα, & qui paulo ante nos vixit Oppianum Cilicem*, dit-il en parlant de plusieurs Auteurs qui avoient écrit de la pêche. On objectera sans doute qu'il dit ailleurs, (p) qu'il a connu le Poëte Pancrates qui reçut quelque present de l'Empereur Hadrien: mais cela ne forme point un grand embarras: il sufit de suposer que ce Pancrates étoit fort jeune en ce tems-là, & qu'il vécut 80. ans, & qu'il mourut avant qu'Athenée fût parvenu à l'an 10. de sa vie; vous trouverez par là que rien n'empêche que celui-ci n'ait vêcu jusques à l'empire de Gordien. Si Mr. de Tillemont se fût souvenu du passage Grec d'Athenée que j'ai cité, la vieillesse qu'il eût cru devoir donner à cet Ecrivain lui eût paru plus surprenante, car (q) il le supose *fort âgé* en se figurant seulement que son Ouvrage fut écrit après la mort de Commode, & la raison qu'il en donne est qu'Athenée *avoit connu le Poëte Pancrate celebre du tems d'Adrien.* Il ne desaprouve point Suidas qui l'a placé sous Marc Aurele: il faloit pourtant le desaprouver en consequence du passage Grec que l'on a vu ci-dessus. N'allez point me dire que ce n'est point Athenée qui se vante d'avoir connu le Poëte Pancrates, & que ces paroles-là sont de Callixene le Rhodien qu'il avoit cité peu auparavant. Cette suposition n'est point recevable: Casaubon (r) a fort bien vu que les paroles de Callixene manquent dans le livre d'Athenée, mais il a omis une très-forte raison de sa conjecture. C'est que le passage dont il s'agit commence ainsi, *puis que j'ai fait mention de la ville d'Alexandrie.* Callixene n'avoit garde de parler de cette façon dans un (s) Ouvrage concernant cette ville-là. C'est donc Athenée qui se sert de cette phrase après avoir achevé de raporter ce qu'il empruntoit de Callixene.

(m) *Tanaq. Faber epist.* 63. *lib.* 1. *pag.* 211. 212.

(n) *Qui fut tué l'an* 217.

(o) *Athen. lib.* 1. *pag.* 13.

(p) *Id. lib.* 15. *p.* 677.

(q) *Tillemont, Hist. des Emper. to.* 2. *pag. m.* 809.

(r) *Casaub. in Athen. pag.* 958.

(s) *Ἐν τοῖς περὶ Ἀλεξανδρείας.* In suis libris de Alexandria. *Athen. lib.* 15. *p.* 676.

(A) *De tous les Ouvrages qu'il composa.*] Il en avoit écrit un des Rois de Syrie, comme il nous l'a-

prend

ges qu'il composa, il ne nous reste que celui qui avoit pour titre *les Dipnosophistes* *, c'est-à-dire *les Sophistes à table*, dans lequel il introduit un certain nombre de Savans, de toutes sortes de professions, qui discourent d'une infinité de choses à la table d'un Bourgeois de Rome nommé Larensius. Il y a une infinie varieté de faits & de citations dans cet Ouvrage d'Athenée, qui en rendent la lecture très-agreable à ceux qui sont assez habiles pour aimer l'antiquité avec conoissance de cause. Mais il ne faut point douter que les Savans qui étoient contemporains de l'Auteur, ne jugeassent moins avantageusement de son Ouvrage que l'on n'en juge en ce siecle. Ces Savans pouvoient aller à la source, & y avoient vu la plupart des choses qu'Athenée leur debitoit: ainsi ils ne consideroient son Ouvrage que du mauvais côté, que comme un entassement, & une compilation de recueils. Mais pour nous qui ne pouvons plus consulter qu'une très-petite partie des Auteurs alleguez par Athenée, & qui ne trouvons que dans son livre cent particularitez curieuses dont il parle, nous regardons sa compilation comme un tresor très-precieux; nous la considerons du beau côté, & nous transportons sur l'Auteur l'estime que nous avons pour les raretez qu'il raporte, qui ne sont devenuës des raretez que parce que les livres d'où il les avoit tirées ne subsistent plus. C'est ainsi qu'il y a tel Compilateur dont nôtre siecle ne fait nul cas, qui seroit admiré d'ici à mille ans, s'il arrivoit dans la Republique des lettres les mêmes revolutions qui ont fait perir la plupart des livres des anciens Auteurs Grecs & Romains. Nous ne pouvons pas repondre qu'il n'arrivera jamais rien de semblable; ne blâmons donc pas ceux qui compilent, ils travaillent peut-être plus utilement pour les siecles à venir, que les Auteurs qui n'empruntent rien de leurs confreres. On trouve dans les Dipnosophistes de nôtre Auteur plusieurs traits de medisance, & plusieurs morceaux de la chronique scandaleuse, & bien des contes obscenes. Il ne nous reste point de livre qui ait été plus mal-traité qu'Athenée (*B*) par les Copistes; toutes les éditions (C) que l'on en a sont très-imparfaites. Quelcun avoit fait (*D*) un abregé de cet Ouvrage: Mr. Moreri (*E*) s'est voulu mêler de dire un mot de cela, & s'est fort trompé.

* Δειπνοσοφιστῶν βιβλία πέντε καὶ δέκα. Deipnosophistarum libri quindecim. *Vossius auroit mieux fait de ne pas emploier deux fois dans la même page (c'est la 232. de Histor. Græcis) le terme Δειπνοσοφιστῶν.*

prend lui-même (*a*). Vossius (*b*) lui en attribuë un autre sur les hommes illustres, & les Generaux d'armée qui s'etoient batus en duel. Il se fonde sur ces paroles du 4. livre: (*c*) Ὅτι δὲ καὶ οἱ ἔνδοξοι καὶ οἱ ἡγεμόνες ἐμονομάχουν καὶ ἐκ προκλήσεως τοῦτ' ἐποίουν ἐν ἄλλοις εἰρήκαμεν. *Illustres quidem viros & exercituum duces provocatos singulare certamen non detrectasse alibi diximus.* Cette matiere seroit très-propre pour un traité particulier, mais elle pourroit aussi être inserée comme un Episode dans un autre Ouvrage, & sur tout par un Auteur qui batoit autant de pais qu'Athenée en peu de tems, & qui aimoit la rhapsodie autant que lui. C'est pourquoi l'opinion de Vossius n'est pas fort certaine.

(*B*) *Plus mal-traité qu'Athenée par les Copistes.*] On ne sauroit conter les omissions, les transpositions, les fausses leçons, veu leur grand nombre. Voilà des fautes qu'on peut imputer aux Copistes: mais pour la perte qu'on a faite d'une partie de l'Ouvrage, il ne faut pas qu'on s'en prenne tant à eux. Il nous manque les deux premiers livres, le commencement du troisiéme, & la plus grande partie du dernier. Pour supléer cette perte le mieux qu'il a été possible, on a imprimé avec ce qui nous reste d'entier l'abregé de ce qui s'est perdu; car comme je le dirai bientôt, on a encore l'abregé de tout l'Ouvrage.

(*C*) *Toutes les éditions que l'on en a sont très-imparfaites.*] La premiere est celle qu'Alde Manuce donna l'an 1514. Marc Musurus Grec de nation l'assista de ses soins & de ses lumieres. Cependant comme ils n'avoient pas de bons manuscrits, & qu'ils n'eurent pas l'exactitude necessaire en corrigeant, il demeura une infinite de fautes dans leur travail. L'édition de Bâle qui suivit celle-là en 1535. par les soins de Jaques Bedrot, & de Christien Herlinus ne valut pas mieux. Natalis Comes osa bien se hasarder à mettre en Latin Athenée. Personne n'ignore qu'il avoit de l'erudition. On conoit par sa Mythologie qu'il avoit fort lu & fort étudié; mais comme il n'entendoit rien dans la Critique, il est certain que sa traduction est du dernier pitoiable. C'est la premiere (*d*) qui ait éte publiée. Dalechamp Medecin celebre en donna une seconde qui vaut mieux que celle de Natalis Comes, & qui auroit pu être beaucoup meilleure qu'elle n'est, si l'Auteur avoit eu moins de pratique. Mais comme il s'attachoit à sa profession, & qu'il ne donnoit à Athenée que le tems que ses malades lui laissoient de reste, il n'a point fait tout ce qu'on pouvoit attendre de lui, quoi que pendant près de 30. années il ait consacré à cela tout le loisir qu'il pouvoit trouver (*e*). On en est demeuré là. L'édition de Dalechamp, le Grec d'un côté, le Latin de l'autre, avec le volume des notes de Casaubon, est le meilleur Athenée qu'on puisse acheter. Mr. l'Abbé de Marolles a traduit en nôtre langue cet Auteur Grec. Je ne doute pas qu'il n'ait suivi comme son unique modele la version Latine, & qu'il n'ait commis beaucoup de fautes. Je ne conois cet Ouvrage que par le Journal des (*f*) Savans. Il est in 4. & fut imprimé à Paris l'an 1680. C'est la premiere traduction Françoise de l'original, & la derniere composition du Traducteur. J'ai ouï dire qu'elle s'est si bien venduë, qu'on ne la trouve presque plus chez les Libraires, & qu'elle est d'une cherté excessive. Quant à ce qui a été debité touchant une traduction faite par Sanga, voiez la marge de la premiere colonne de cette page, lettre *d*.

(*D*) *Quelcun avoit fait un abregé de cet Ouvrage.*] Casaubon (*g*) avouë de bonne foi que cet abbreviateur lui est inconu, & qu'il n'en conoît ni le nom, ni le pais, ni le siecle. Il le met (*h*) neanmoins plus de cinq cens ans au dessus de lui, & il est bien assûré qu'il le faut mettre au dessus d'Eustathius, parce qu'Eustathius s'est servi plus d'une fois de l'abregé d'Athenée preferablement à l'original, ce qui l'a fait tomber (*i*) dans quelques fautes. Casaubon pretend que cet abbreviateur étoit quelque Grammairien, qui entreprit sur Athenée la même chose qu'Hermolaus avoit entreprise sur l'Ouvrage d'Etienne de Byzance, & qui merite qu'en certaines choses on louë son érudition, & qu'en d'autres on blâme son manque d'exactitude (*k*). Les manuscrits d'Athenée étoient dejà fort corrompus quand cet abregé fut fait. Deux (*l*) raisons le prouvent: on voit dans l'abregé plusieurs corruptions semblables à celles de ces manuscrits: & l'abbreviateur avouë qu'il passe certaines choses parce qu'elles ont éte falsifiées. Casaubon (*m*) avoit le manuscrit de l'abregé: David Hoeschelius le lui envoia: il y manquoit le premier livre & une partie du second, desorte qu'on avoit retranché du commencement presque tout ce qui en avoit été inseré dans les éditions d'Athenée, pour supléer ce qui s'est perdu des Dipnosophistes.

(*E*) *Mr. Moreri . . . . . s'est fort trompé.*] Voici ses paroles; Athenée *a écrit un Ouvrage des Dipnosophistes en quinze livres, qu'Hermolaus de Bizance mit en abregé selon Suidas.* Je ne dis rien de son peché d'omission; il est assez évident qu'il devoit nous dire si ce que l'on a est l'Ouvrage même, ou seulement l'abregé qu'il nous annonce. Arrêtons nous seulement aux pechez de commission. I. Il est faux qu'Hermolaus de Byzance ait abregé Athenée. II. Il est faux que Suidas le dise. III. Il est faux que Suidas ait parlé d'aucun abbreviateur des Dipnosophistes. Casaubon me parut d'abord être la cause de l'égarement, la cause, dis-je, très-innocente; car qui auroit jamais deviné que l'on broncheroit sur ces paroles? (*n*) *Putem confectam Constantinopoli ante annos quingentos & amplius hanc epitomen ab aliquo Grammatico, qualis fuit Hermolaus Byzantius auctor eorum Excerptorum quæ hodie pro* Ἐθνικῶν *Stephani libris in doctorum manibus versantur.* Mais j'ai trouvé dans la suite que c'est Charles Etienne qui a trompé Mr. Moreri. Je pense que Volaterran est le premier qui a imputé faussement à Suidas d'avoir dit qu'Hermolaus de Byzance avoit abregé Athenée. On releva cette faute de Volaterran dans l'édition d'Athenée de l'an 1535. comme on peut l'aprendre sans consulter cette édition, pourveu qu'on jette les yeux sur la Biblio-

theque

(*a*) *Athen. lib. 5. pag. 211.*
(*b*) *Voss. de Hist. Gr. pag. 232.*
(*c*) *Athen. l. 4. c. 13. in fine.*
(*d*) Ante omnes alios (nam de Sanga Romano vereor ut credendum sit Paulo Jovio, Latinum fecit Athenæum. *Casaubon. præf. anim. in Athen.* Quamvis rumor spargeretur Sangam patritium Romanum virum, ut ajunt, eximiæ doctrinæ id præstitisse. *Dalechamp. epist. dedic.* Casaubon ne marque pas en quel endroit Paul Jove a dit cela; c'est au livre *de piscibus Romanis*, selon Gesner *in Bibl. fol. 99. verso.* Je croi qu'il se trompe; Paul Jove parle de ce Sanga *c. 31. de piscibus Rom.* mais sans lui attribuer aucun livre.
(*e*) *Ex præfat. Casaub. in Athenæum.*
(*f*) *Du 20. Mai 1680.*
(*g*) *Casaub. Animadv. in Athen. init.*
(*h*) *Id. in præfat. & in anim. pag. 3.*
(*i*) *Id. in animadv. p. 1. & 2.*
(*k*) *Ibid. pag. 3.*
(*l*) *Id. in præfat.*
(*m*) *Id. animadv. init.*
(*n*) *Id. animadv. pag. 3.*

pé. Tout ce qu'il a dit d'Athenée & de deux (*F*) autres personnes de ce nom, est defectueux.

ATTALUS, nom de quelques Rois de Pergame. Cherchez PERGAME.

ATTICUS (TITUS POMPONIUS) passe pour un des plus honnêtes hommes de l'ancienne Rome. Il savoit se menager si adroitement, que sans sortir de l'état de neutralité il se conservoit (*A*) l'estime & l'affection des deux partis. L'amitié intime qu'il eut pour Ciceron ne l'empêcha point d'avoir des liaisons très-étroites avec Hortensius; & il fut cause que ces deux rivaux en éloquence non seulement ne s'entre-blâmerent point, mais vécurent aussi (*B*) dans une bonne intelligence. Il ne fut jamais brouillé ni avec sa (*C*) mere, ni avec sa sœur. Il en usa

theque de Gesner. Quelque aisé qu'il fût de ne pas tomber dans la même faute, puis que Gesner la marquoit, il est sûr que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman y sont tombez tout de leur long; & ils ont assûré qui pis est, qu'il ne nous reste d'Athenée (*a*) que l'Abregé d'Hermolaus Byzantin.

(*F*) *De deux autres personnes de ce nom.*] Ce sont ATHENE'E l'Historien, & ATHENE'E le Philosophe. Mr. Moreri debite que le premier Athenée *a écrit l'Histoire de Semiramis*, & que cette Histoire se trouve dans le deuxieme livre de Diodore de Sicile, & que Muret l'a decrite sans citer l'Auteur. Il faut être bien peu attentif lors qu'on ne sent pas que ces paroles renferment je ne sai quoi de contradictoire. Un Historien met-il dans un petit coin de son Ouvrage tout ce qu'un autre Historien a écrit sur un long regne, sur un regne fecond en évenemens? Un Critique comme Muret pourroit-il enfermer dans un de ses (*b*) courts chapitres toute la vie de Semiramis? Cela est absurde. Il faloit donc s'exprimer en cette maniere, ou en quelque autre semblable; *Diodore de Sicile raporte une action de Semiramis, & cite un Auteur qui s'apelloit Athenée. Muret raporte la même action sans citer personne.* Conclure de là que cet Athenée avoit composé l'Histoire de Semiramis, & par consequent qu'il doit avoir place entre les Historiens, c'est aller trop vite: sur ce pied-là Seneque auroit fait l'Histoire de presque tous les grans hommes, car il n'y en a gueres dont il ne raporte quelque action, ou quelque sentence memorable. Cela soit dit contre Vossius, qui à tout hasard met au nombre des Historiens celui dont Diodore de Sicile fait mention: mais il s'est bien gardé de dire positivement que cet Athenée ait fait l'Histoire de Semiramis. A l'égard d'Athenée le Philosophe, il est faux que Strabon cité par Mr. Moreri dise qu'il enseigna dans Rome la Philosophie d'Aristote, qu'étant retourné chez lui il fut accusé d'avoir dessein de former une Republique, & qu'on l'arrêta. Voici ce que Strabon (*c*) en dit: ATHENE'E Philosophe Peripateticien, nâtif de Seleucie dans la Cilicie, eut part au gouvernement, & fut Demagogue (*d*) dans sa patrie pendant quelque tems. Ensuite il devint intime ami de Murena, & s'enfuit avec lui quand on eut decouvert que Murena avoit conspiré contre Auguste. Il fut pris dans sa fuite, mais l'Empereur ne le trouvant point coupable, le mit en liberté. Athenée retourna à Rome, & dit à ceux qu'il rencontra les premiers ces paroles d'Euripide,

> Ἥκω νεκρῶν κευθμῶνα καὶ σκότου πύλας
> Λιπών.

Je viens de quitter l'antre des morts, & les portes de l'enfer. On ne sauroit comprendre l'origine de ces faussetez de Mr. Moreri; car il semble qu'il soit plus malaisé de gâter ainsi les choses, que de les raporter telles qu'on les trouve.

(*A*) *Il se conservoit l'estime & l'affection des deux partis.*] Il envoia (*e*) de l'argent au fils de Marius qui avoit été declaré ennemi de la Republique, & il s'insinua de telle sorte dans les bonnes graces de Sylla, que ce General Romain le vouloit toûjours avoir auprès de lui, & ne trouva pas mauvais qu'Atticus se defendît de le suivre à Rome, en alleguant pour ses raisons qu'il vouloit garder la neutralité. *Noli, (f) oro te, inquit Pomponius, adversum eos me velle ducere, cum quibus ne contra te arma ferrem, Italiam reliqui.* Il se tint coi dans Rome pendant la guerre de Cesar & de Pompée; cela ne deplut (*g*) point à Pompée, & plut infiniment à Cesar. Après la mort de ce dernier, il envoia de l'argent à Brutus quand le parti de la liberté commença à n'être pas le plus fort, & il rendit mille bons offices à la femme & aux amis de Marc Antoine, pendant que leur parti sembloit perdu sans ressource. Marc Antoine ne fut pas ingrat, car encore qu'il étendît sa furieuse haine sur tous les amis de Ciceron, il écrivit (*h*) de sa propre main à Atticus une lettre très-obligeante. Il travailla dans la suite (*i*) au mariage de la fille d'Atticus avec Agrippa favori d'Auguste. Enfin malgré les cruelles divisions qui s'éleverent entre Marc Antoine & Auguste, nôtre Atticus se maintint dans l'amitié de l'un & de l'autre. L'un (*k*) quand il étoit en voiage lui ecrivoit exactement ce qu'il faisoit, ce qu'il lisoit, & où il devoit aller; & lors qu'il etoit à Rome, il lui écrivoit presque tous les jours pour le consulter sur quelque question: l'autre (*l*) lui rendoit un compte exact de ses affaires. Il étoit sans doute très-difficile de conserver en même tems l'amitié de ces deux antagonistes. (*m*) *Hoc quale sit facilius existimabit is qui judicare poterit, quanta sit sapientia eorum retinere usum benevolentiamque, inter quos maximarum rerum non solum æmulatio, sed obtrectatio tanta intercedebat, quantam fuit incidere necesse inter Cæsarem atque Antonium, cum se uterque principem non solum urbis Romanæ, sed orbis terrarum esse cuperet.*

(*B*) *Vécurent aussi dans une bonne intelligence.*] Ceux qui savent combien la jalousie d'éloquence agite & remuë les autres passions, ne se feront pas une idée mediocre de l'adresse, & du merite d'un homme qui sut conserver la paix entre les deux plus celebres Orateurs de l'antiquité. Il ne suffisoit pas que Pomponius Atticus s'insinuât agreablement dans les esprits, il faloit de plus que l'on remarquât en lui des qualitez qui inspirassent une estime respectueuse. Ce que je m'en vais citer est donc fort propre à marquer le caractere de son merite. (*n*) *Utebatur intimè Q. Hortensio qui iis temporibus principatum eloquentiæ tenebat, ut intelligi non posset uter eum plus diligeret Cicero an Hortensius, & id quod erat difficillimum, efficiebat ut inter quos tantæ laudis esset æmulatio, nulla intercederet obtrectatio, essetque talium virorum copula.*

(*C*) *Ni avec sa mere ni avec sa sœur.*] A l'âge de 67. ans il perdit sa mere qui en avoit 90. & il avoit alors encore une sœur presque aussi âgée que lui. Ce fut le jour des funerailles de sa mere qu'il declara qu'il n'avoit jamais eu besoin de se reconcilier avec elle, & qu'il n'y avoit jamais eu de rupture entre sa sœur & lui. Je ne touche point cette circonstance du tems afin de grossir mon livre, & de remplir plutôt une feuille de papier; chacun voit qu'elle est de l'essence de cette remarque: car si l'humeur commode d'Atticus se montre ici sous l'idée d'une grande singularité, c'est principalement à cause du nombre d'années qu'il passa avec sa mere & avec sa sœur sans aucune brouillerie. C'est dommage que l'histoire n'ait pas ajoûté comment il se gouverna avec sa femme. Il ne se (*o*) vanta de rien là-dessus, & cela pourroit faire soupçonner que son adresse ou que sa patience ne purent pas se signaler à cet égard autant qu'envers sa mere & sa sœur, qui peut-être de leur côté contribuerent notablement à la concorde, & ne l'obligerent pas à faire de grandes avances. Le fait en ce cas-là perdroit beaucoup de sa singularité par raport à Atticus, mais à tout prendre il n'en perdroit rien, & l'augmenteroit plutôt. Voiez dans la remarque suivante qu'Atticus fut toûjours bien avec un oncle dont l'humeur étoit si bourruë, qu'aucun parent n'avoit pu la suporter. Revenons à la femme d'Atticus. Il est étrange que Cornelius Nepos n'en dise ni bien ni mal, & qu'il faille recourir à d'autres Auteurs pour aprendre qu'elle s'apelloit PILIA, & qu'Atticus (*p*) l'épousa l'an de Rome 697. Il n'étoit plus jeune, il avoit 53. ans. Il ne s'étoit pas hâté de s'enrôler dans cette milice. On peut recueillir d'une lettre (*q*) de Ciceron que Pilia aimoit son mari; car pour cet autre passage (*r*) où quelques-uns ont trouvé qu'elle songeoit à faire divorce, il est visible qu'il doit être autrement lu, & qu'il signifie qu'elle étoit menacée de paralysie. Mr. Sarrazin assûre dans sa traduction de la vie de Pomponius Atticus, que la ville d'Athenes érigea aussi des statues à Pilia femme d'Atticus, mais il est visible qu'il s'est servi d'une mauvaise édition, car il ne faut point lire *Pilia* dans Cornelius Nepos. Le mariage d'Atticus suivit de trop loin son retour d'Athenes, pour que les Atheniens aient songé à ériger des statues à sa femme. Cornelius Nepos auroit-il été assez étourdi, pour nous parler des statuës

(*a*) Opus, quod ad nos sanè haudquaquam integrum pervenit; ejus epitome ab Hermolao Byzantio TANTUM relicta. Author. Suid.

(*b*) *C'est le 17. du 6. livre* variarum lectionum. *Moreri l'a cité, mais en a mis cette citation à l'article d'Athenée Medecin.*

(*c*) *Strab. lib. 14. pag. 461.*

(*d*) *Qu'il me soit permis d'emploier ce mot à la maniere des Grecs, pour signifier ceux qui par leurs harangues s'aqueroient un grand credit sur le peuple, & lui faisoient prendre telle ou telle resolution.*

(*e*) *Cornel. Nepos, in vita Attici c. 2.*

(*f*) *Idem c. 4.*

(*g*) *Idem c. 7. cependant Ciceron* epist. 6. l. 11. ad Atticum, *temoigne que Pompée auroit fait un mauvais parti à Atticus s'il eût vaincu.*

(*h*) *Idem c. 10.*

(*i*) *Idem c. 12.*

(*k*) *Savoir Auguste,* ib. c. 20.

(*l*) *Savoir Marc Antoine,* ibid.

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Idem. c. 5.*

(*o*) Hoc ipsum verè gloriantem audierim in funere matris suæ quam extulit annorum 90. cum esset septem & 60. se nunquam cum matre in gratiam rediisse, nunquam cum sorore fuisse in simultate quam prope æqualem habebat; quod est signum aut nullam unquam inter eos querimoniam intercessisse, aut hunc ea fuisse in suos indulgentia, ut quos amare deberet irasci eis nefas duceret. *Id. ib. c. 17.*

(*p*) *Voiez la 3. lettre de Ciceron* ad Quintum fratrem *l. 2. & Fabricius dans la vie de Ciceron* ad annum urbis 697.

(*q*) *L'onziéme du 5. livre* ad Atticum.

(*r*) *Ex epist. 7. l. 16. ad Atticum.*

usa toûjours genereusement avec ses amis, & leur ouvrit sa bourse dans leurs besoins. Il pouvoit le faire, car outre les grans biens qui lui échurent (D) par succession, il trouva des voies de faire valoir son argent qui lui aporterent beaucoup de profit. Les troubles qui s'éleverent à Rome entre le parti de Cinna & celui de Sylla, le determinerent dans sa jeunesse à s'en aller à Athenes où il sejourna long tems. Il se fit tellement (E) aimer des Atheniens, que le jour qu'il se retira de leur ville fut en quelque maniere un jour de deuil. Il aimoit extrêmement les belles lettres, & il avoit dans son domestique plusieurs * libraires, & de fort bons lecteurs. Il faisoit (EΔ) toûjours lire à sa table, lors même qu'il regaloit ses amis. Il ne se soucia point de s'élever au dessus de l'état où il étoit né, c'étoit celui de Chevalier. Il auroit pu parvenir aux grandes charges de la Republique, mais il aima mieux (F) y renoncer, parce que dans la corruption qui regnoit alors, il n'auroit pu ni les obtenir, ni les exercer selon les loix. Il n'eut jamais de procés, & il ne se porta jamais pour accusateur contre personne, & ne fut jamais le second d'un accusateur. L'Empereur Auguste fut son allié; voici comment. Atticus avoit marié sa fille avec Agrippa. Il vint une fille de ce mariage laquelle ‡ Auguste fiança avec Tibere, presque aussitôt qu'elle fut au monde. Je ne croi pas que la femme d'Atticus ait été de ↓ grande naissance. Il doit être compté (G) au nombre des bons Auteurs. Il parvint à l'âge de 77. ans

* *Voiez la note marginale g de la page 407.*

‡ Nata est Attico neptis ex Agrippa cui virginem filiam collocarat. Hanc Cæsar vix anniculam Tiberio Claudio Neroni Drusilla nato privigno suo despondit. *Corn. Nepos in vita Attici c. 19.*

↓ *Voiez la remarque C à la fin.*

tuës de Pilia sans dire ce qu'elle étoit? La famille *Pilia* ne fait aucune figure dans l'ancienne Histoire Romaine.

(D) *Qui lui échut par succession.*] Quintus Cæcilius étoit son oncle maternel. C'étoit un homme insuportable; mais Atticus menagea si bien cet esprit farouche, qu'il se maintint dans ses bonnes graces sans aucune interruption jusques à la fin. Il trouva fort bien son compte à cette souplesse, car Cæcilius le fit son principal heritier, & lui laissa près d'un million. Le patrimoine d'Atticus avoit été d'environ (a) deux cens mille francs. Au reste parce que Cæcilius adopta son neveu par son testament, il falut qu'Atticus se nommât depuis ce tems-là *Q. Cæcilius Pomponianus Atticus.* Voions ce que dit Cornelius Nepos de l'humeur chagrine de cet oncle. (b) *Habebat avunculum Q. Cæcilium equitem Romanum familiarem (c) L. Luculli, divitem, difficillima natûra, cujus sic asperitatem veritus est, ut quam nemo ferre posset: hujus sine offensione ad summam senectutem retinuerit benevolentiam: quo facto tulit pietatis fructum, Cæcilius enim moriens testamento adoptavit eum hæredemque fecit ex dodrante. Ex qua hæreditate accepit circiter centies L L S.*

(E) *Il se fit tellement aimer des Atheniens.*] Il avoit (d) transporté chez eux la meilleure partie de ses effets, & soit en prêtant, soit en donnant, il rendit de grans services à la ville d'Athenes. On n'en fut pas meconnoissant, on lui rendit toutes sortes d'honneurs publics: il refusa celui de la bourgeoisie, & l'érection d'une statuë, mais après qu'il fut parti on lui en érigea plusieurs. On fut très-fâché de son depart. (e) *Quo factum est ut huic omnes honores quos possent publicè haberent, civemque facere studerent, quo beneficio ille uti noluit: quod nonnulli interpretantur, amitti civitatem Romanam, alia adscita. Quamdiu affuit ne qua sibi statua poneretur restitit, absens prohibere non potuit .... Tranquillatis autem rebus Romanis remigravit Romam .... Quem diem sic universa civitas Atheniensium prosecuta est, ut lacrymis desiderii futuri dolorem indicaret.* Il parloit si bien (f) la langue Greque qu'on l'eût pris pour un Athenien. Quelques-uns croient que le surnom d'*Atticus* lui vint de là. Volaterran (g) l'assûre comme une chose dite par Cornelius Nepos; mais il se trompe. Mr. l'Abbé de Saint Real (h) debite qu'Atticus se nommoit ainsi, *parce qu'il étoit fort savant en Grec, & qu'il demeuroit la plupart du tems à Athenes.* On lui a (i) representé *qu'il auroit falu dire simplement à cause du long sejour qu'il fit pendant sa jeunesse à Athenes; puis qu'il est certain qu'il demeura la plupart de sa vie en Italie ou en Epire, où il avoit beaucoup de bien, comme il paroit par sa vie écrite par Cornelius Nepos, & par divers endroits des lettres de Ciceron.*

(EΔ) *Il faisoit toûjours lire à sa table.*] S'il eût tenu table ouverte indiferemment pour tous ceux qui se seroient presentez, il se fût rendu incommode à bien des gens par cette coutume de faire lire; mais il n'invitoit que des personnes de son humeur. (k) *Nemo in convivio ejus aliud acroama audivit quàm anagnosten .... Neque unquam sine aliqua lectione apud eum cœnatum est, ut non minus animo quam ventre convivæ delectarentur, namque eos vocabat quorum mores à suis non abhorrerent.*

(F) *Il aima mieux y renoncer.*] C'est aparemment la plus forte preuve qu'il ait donnée de sa vertu. On ne pouvoit alors s'élever aux charges que par de mauvaises voies, & l'on ne pouvoit les exercer selon les regles de la justice, & pour le bien de la patrie, sans s'exposer à la violence d'une infinité de mechans. Il aima mieux se tenir dans une condition privée, que d'aller aux dignitez aux depens de sa conscience. Que cela est beau! Que cela est rare! Si tout le monde ressembloit à Atticus on auroit lieu d'aprehender l'état d'Anarchie: mais on peut dormir en repos de ce côté-là; il y aura toûjours plus de malhonnêtes gens prêts à occuper les charges par toutes sortes de voies illegitimes, qu'il n'y aura de charges à conferer. J'ai oui dire qu'un homme qui n'avoit fait que vojager toute sa vie, repondit à ceux qui lui reprochoient son humeur ambulatoire, qu'il auroit bien voulu se fixer dans quelque ville, mais qu'il n'en avoit trouvé aucune où la puissance & le credit fussent entre les mains des honnêtes gens. On dit un jour à un autre Voiageur, qui assûra qu'il cesseroit de courir de lieu en lieu dès qu'il trouveroit une ville gouvernée par les personnes qui avoient le plus de merite, VOUS MOURREZ DONC EN VOIAGEANT. (l) *Honores non petiit cum ei paterent propter vel gratiam vel dignitatem: quod neque peti more majorum, neque capi possent conservatis legibus in tam effusis ambitus largitionibus, neque geri è republica sine periculo corruptis civitatis moribus.* Conferez avec ceci ce que l'on a dit ci-dessus dans l'article d'*Alexander ab Alexandro* à la 2. colonne de la page 169.

(G) *Atticus doit être compté au nombre des bons Auteurs.*] Il composa des Annales où il observa une chronologie très-exacte, & debrouilla le plus nettement du monde les Genealogies des Magistrats Romains. Cet Ouvrage comprenoit sept siecles, & par là on peut aisément conjecturer qu'il regardoit principalement l'histoire de Rome: je dis *principalement*, car il ne faut point douter que l'Auteur ne fit conoitre dans une suite chronologique l'histoire abregée de plusieurs autres Etats. Ciceron ne permet point d'en douter: *Cognoscat etiam*, dit-il, (m) *rerum gestarum & memoria veteris ordinem maximè scilicet nostræ civitatis: sed & imperiosorum populorum & regum illustrium: quem laborem nobis Attici nostri levavit labor, qui conservatis notatisque temporibus nihil cum illustre prætermitteret annorum septingentorum memoriam uno libro colligavit.* Peu s'en faut qu'il n'y eût des tables chronologiques dans ces Annales. *Habuit iste liber Attici & (n) nova mihi quidem multa, & eam utilitatem quam requirebam, ut explicatis ordinibus temporum uno in conspectu omnia viderem.* J'ai dejà dit qu'Atticus observoit fort nettement l'ordre genealogique; j'ajoûte ici qu'il fit des traitez particuliers sur quelques familles, & qu'il composa des inscriptions de 4. ou 5. vers chacune (o) pour mettre sous le portrait des hommes illustres, & qu'on admiroit son adresse à comprendre tant de choses en si peu de mots. (p) *Moris etiam majorum summus imitator fuit antiquitatisque amator, quam adeo diligenter habuit cognitam, ut eam totam in eo volumine exposuerit quo magistratus ornavit. Nulla enim lex, neque pax, neque bellum, neque res illustris est populi Romani quæ non in eo suo tempore sit notata, & quod difficillimum fuit, sic familiarum originem subtexuit ut ex eo clarorum virorum propagines possimus cognoscere. Fecit hoc idem separatim in aliis libris, ut M. Bruti rogatu Juniam familiam à stirpe ad hanc ætatem ordine enumeravit, notans qui à quo ortus, quos honores, quibusque temporibus cepisset. Pari modo Marcelli Claudii de Marcellorum; Scipionis Cornelii, & Fabii Maximi de Corneliorum & Fabiorum & Æmiliorum quoque, quibus libris nihil potest esse dulcius iis qui aliquam cupiditatem habent notitia clarorum virorum.* C'est dommage que ces livres se soient perdus: ils éclairciroient un nombre infini de difficultez. Je ne dis rien de l'Histoire du Consulat de Ciceron qu'Atticus (q) avoit écrite en langue Greque, & sans (r) ornemens.

(a) In sestertio vicies quod à patre acceperat. *Cornel Nepos ib. c. 14.*

(b) *Id. ib. cap. 5.*

(c) *Valere Maxime* l. 7. c. ult. n. 5. *dit que Cæcilius avoit promis sa succession à Lucullus, & que l'aiant trompé, son cadavre fut traîné par les ruës.*

(d) *Corn. Nepos, c. 2.*

(e) *Id. c. 3. & 4.*

(f) *Idem c. 4.*

(g) *Volaterr. lib. 18. p. m. 666.*

(h) *Remarques sur les lettres de Ciceron à Atticus dans la Bibliotheque Universelle, t. 20. pag. 78.*

(i) *L'Auteur de la Bibliotheque Universelle,* ibid.

(k) *Cornel. Nepos, ubi supra c. 14.*

(l) *Cornel. Nepos, cap. 6.*

(m) *Cicero in Oratore.*

(n) *Idem in Bruto.*

(o) Attigit quoque poeticen, credimus, ne ejus expers esset suavitatis. Namque versibus qui honore rerumque gestarum amplitudine ceteros Romani populi præstiterunt exposuit ita ut singulorum imaginibus facta magistratusque eorum non amplius quaternis quinisque versibus descripserit, quod vix credendum sit tantas res tam breviter potuisse declarari. *Corn. Nepos c. 18.*

(p) *Ibid.*

(q) *Id. ib.*

(r) *Cicer. ep. 1. l. 2. ad Atticum.*

ans sans avoir gueres éprouvé ce que c'étoit que maladie. Il avoit été des trente ans de suite sans avoir besoin de remedes. Enfin il tomba malade ; sa maladie fut assez legere pendant trois mois, mais après cela les douleurs devinrent extrêmes. Il fit venir Agrippa son gendre & deux autres personnes, & leur declara qu'il avoit resolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien : il les pria d'aprouver sa resolution, & de ne la point combatre, puis qu'aussi bien toutes leurs exhortations seroient inutiles. Agrippa ne laissa point d'emploier ses larmes & ses prieres pour l'obliger à vouloir vivre, mais ce fut inutilement. Après deux jours d'abstinence la fievre cessa, & la maladie fut plus legere ; neanmoins Atticus persista dans son dessein, & mourut trois jours après *. Ce fut l'an de Rome sept cens vingt & un. Il est tombé de nos jours entre les mains d'un (H) censeur très-dangereux ; mais on ne l'a pas abandonné (I) à la rigueur de cette censure. Nous avons quelque chose à (K) corriger dans le Dictionaire de Mr. Moreri. J'ai oublié de dire qu'Atticus étoit de la † secte d'Epicure, & qu'on peut defier les plus ardens defenseurs du dogme qui établit, que sans la crainte d'une providence il est impossible d'égaler, par raport aux bonnes mœurs, ceux qui ont reconu un Jupiter & un Neptune &c. de montrer un plus honnête homme qu'Atticus parmi les plus grans bigots du Paganisme.

ATTILA Roi des Huns, surnommé *le fleau de Dieu*, vivoit au V. siecle. On peut le compter parmi les plus grans Conquerans, puis qu'il n'y eut gueres de Provinces dans l'Europe qui ne sentissent le poids de ses armes victorieuses. Il n'accorda la paix à l'Empereur Theodose qu'en le (A) rendant son tributaire. La bataille qu'il perdit dans la Champagne ‡ l'an 451. ne l'afoiblit pas tellement, qu'il ne se vît bientôt en état d'aller ravager l'Italie ; & si les prieres du Pape Leon ne l'eussent pas arrêté, il eût pris infailliblement la ville de Rome. Il ne faut pas croire ce que l'on raconte de l'aparition d'un vieillard tenant une épée nuë à côté de Saint Leon, & menaçant Attila. Ce Roi des Huns étoit ‡ de petite taille, mais cela n'empêchoit pas qu'il ne jettât la terreur dans l'ame des plus intrepides, tant il avoit la demarche fiere, & le regard foudroiant. Il savoit fort bien (B) joindre la ruse à la force. La superstition

* *Ex Cornelio Nepote, in vita Pomponii Attici.*

† *Vide Gassendum de vita Epicuri l. 2. c. 6.*

‡ *In Campis Catalaunicis.*

‡ *Maimbourg, Hist. de l'Arianisme t. 3. p. 5. ex Jornande cap. 25. & Paulo Diacono in Miscell. lib. 15.*

(H) *D'un censeur très-dangereux.*] C'est Mr. l'Abbé de Saint Real. Voiez le livre intitulé *Cesarion, ou Entretiens divers.* Il fut rimprimé à la Haie sur la copie de Paris en 1685. Il est divisé en 4. journées, dont la 3. est une critique fort rigoureuse de Pomponius Atticus, & de son Panegyriste Cornelius Nepos. On m'a dit que l'Auteur de cet Ouvrage a persisté dans les mêmes sentimens, & que cela paroît par les remarques qu'il a jointes à la traduction des deux premiers livres des lettres de Ciceron à Atticus. On a parlé de cette version dans un livre (a) fort conu, & je me suis toûjours étonné que les libraires d'Amsterdam ne la contrefissent pas ; car je ne doute point qu'il n'y ait beaucoup de profit à faire dans la lecture de cet Ouvrage.

(I) *On ne l'a pas abandonné à la rigueur de cette censure.*] Il parut un petit livre en Hollande l'an 1686. sous le titre de *Le retour des pieces choisies, ou bigarrures curieuses*, parmi lesquelles on insera l'apologie de Pomponius Atticus contre les attaques de Cesarion. L'Auteur de l'apologie ne se nomma pas, mais on n'ignore point que c'étoit feu Mr. Rainssant Garde du Cabinet des Medailles de sa Majesté T. C. Les Nouvelles (b) de la Republique des Lettres s'étendirent sur l'Ecrit de Mr. Rainssant, d'une maniere qui ne plut pas à Mr. l'Abbé de St. Real.

(K) *Quelque chose à corriger dans le Dictionaire de Mr. Moreri.*] I. Il est faux que Ciceron ait épousé la sœur d'Atticus. Ce fut le frere de Ciceron qui l'épousa. II. Il ne faloit point parler des liaisons d'amitié produites par ce mariage, puis que Cornelius Nepos remarque très-expressément, que l'amitié d'Atticus fut beaucoup moins forte pour Quintus Ciceron son beau-frere, que pour Ciceron. (c) *Erat nupta soror Attici Q. Tullio Ciceroni, easque nuptias M. Cicero conciliarat, cum quo à condiscipulatu vivebat conjunctissimè, multo etiam familiarius, quam cum Quinto, ut judicari possit plus in amicitia valere similitudinem morum quam affinitatem.* Pomponia sœur d'Atticus n'étoit pas toûjours fort bien (d) avec son mari : elle n'étoit donc gueres propre à serrer le nœu de l'amitié de son mari & de son frere. III. Ciceron n'a point dedié un volume de ses lettres à Atticus ; il faloit dire qu'il eut un continuel commerce de lettres avec lui, & que l'on a un recueil des lettres qu'il lui écrivit qui est divisé en 16. livres. Cornelius Nepos (e) en parle, & dit que l'on y trouve l'histoire du tems, & en quelque sorte la prophetie de ce qui devoit arriver. *Ut nihil in iis non appareat, & facilè existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem. Non enim Cicero ea solum quæ vivo se acciderunt futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt ut vates.* IV. C'est outrer les choses que de dire, qu'Atticus *n'avoit que des serviteurs qui fussent propres pour lire devant lui.* Il faloit se contenter de dire qu'il avoit plusieurs domestiques savans, capables de bien lire, & de bien écrire, & de relier un livre (f), & que tous ses valets de pied s'entendoient à tout cela. Cornelius Nepos n'en dit pas davantage, d'où vient donc qu'au XVII. siecle on ose en dire vingt fois plus qu'il n'en a dit? N'a-t-il pas expressément remarqué, qu'outre les domestiques qui pouvoient être lecteurs & (g) libraires, Atticus en avoit d'autres, tous bien dressez, sans qu'il y en eût aucun qui ne fût né, & qui n'eût été élevé dans sa maison? (h) *In ea* (familia) *erant pueri litteratissimi, anagnostæ optimi, & plurimi librarii, ut ne pedissequus quidem quisquam esset qui non utrumque horum pulchre facere posset. Pari modo* ARTIFICES CETERI *quos cultus domesticus desiderat apprime boni. Neque tamen horum quemquam nisi domi natum domique factum habuit.* La 1. & la 3. de ces quatre fautes ne sont pas dans l'édition de Hollande.

(A) *Qu'en le rendant son tributaire.*] Selon la maxime des fanfarons, qu'il faut donner aux choses un nom honorable, on n'apella point tribut, mais pension ce qu'on s'obligeoit de paier tous les ans à Attila. Voici les paroles d'un Moderne : (i) *Il contraignit l'Empereur Theodose le jeune de lui demander honteusement la paix, & il ne put même l'obtenir qu'à force d'argent, en lui payant sur le champ six mille livres* (1) *d'or, & s'obligeant à lui en payer mille* (2) *tous les ans : de sorte que l'Empire d'Orient, quelque recours qu'il eût au specieux titre de pension pour sauver son honneur, devint tributaire des Huns.* Ce même Auteur conte qu'Attila *ayant vu dans le palais de Milan un tableau qui representoit un Empereur sur son trône, ayant à ses pieds des Scythes enchainez, le fit ôter de là, & en mettre un autre en sa place, où il se fit peindre assis sur un trône environné d'Empereurs chargez de sacs d'or & d'argent, qu'ils venoient repandre à ses pieds en une posture fort humiliée, voulant faire entendre par là que comme il avoit obligé Theodose sept ou huit ans auparavant à lui payer tribut, il contraindroit l'Empereur Valentinien d'en faire autant pour sauver sa vie, & les miserables restes de son Empire* (k).

(B) *Fort bien joindre la ruse à la force.*] C'est ce qu'on voit par le manege dont il se servit dans l'expedition des Gaules. Il chercha à desunir les Romains commandez par Aëtius, & les Wisigoths dont Theodoric étoit Roi. Pour cet effet il fit dire à l'Empereur Valentinien qu'il ne songeoit point à faire aucun acte d'hostilité sur les sujets de l'Empire, qu'il ne vouloit que châtier les Francs, & les Wisigoths, dont les premiers avoient eu l'audace de mettre le pié sur les terres de l'Empire, & les derniers étoient les esclaves de lui Valentinien. Il fit dire en même tems à Theodoric qu'il avoit fait croire au Roi des Vandales qu'il venoit dans les Gaules contre les Wisigoths ; mais que ce n'étoit qu'un pretexte pour tromper l'Empereur, que son veritable dessein étoit de partager l'Empire entre les Huns & les Wisigoths, & qu'il se jetteroit sur l'Italie si Theodoric vouloit attaquer les Gaules (l). Valentinien & Theodoric decouvrirent aisément ce piege,

(a) *Au 10. tome de la Bibliotheque Universelle, pag. 73. Voiez aussi le Journal des Savans du 12. Fevrier 1691.*

(b) *Au mois de Dec. 1686. artic. 4. pag. 1405.*

(c) *Corn. Nepos, cap. 5.*

(d) *Voiez les lettres de Ciceron à Atticus, l. 5. ep. 1.*

(e) *Cap. 16.*

(f) *On trouve le nom de quelques-uns de ces domestiques d'Atticus dans les lettres que Ciceron lui a écrites.*

(g) *Il faut entendre par ce mot les Copistes & les Relieurs selon la maniere d'accommoder les livres en ce tems-là.*

(h) *Cornel. Nepos c. 13.*

(i) *Maimbourg Hist. de l'Arianisme t. 3. pag. m. 4. ex Paulo Diacono in Miscell. lib. 15.*

(1) *Six cens soixante-dix-huit mille écus.*

(2) *Cent douze mille cinq cens écus.*

(k) *Maimb. Histoire de St. Leon l. 3. p. m. 220. il cite Suid.*

(l) *Cordemoi, Hist. de France t. 1. pag. 116. ex Jornande. Voiez aussi Maimbourg Hist. de l'Arian. t. 3. p. 9.*

perstition (C) étoit l'une de ses ruses. Il étoit dissimulé, fin & subtil, sage dans le conseil, & hardi dans l'execution, cruel à ses ennemis, mais assez doux à ceux qui se mettoient en posture de suplians. On dit même qu'il se piquoit de garder β inviolablement la foi à ceux qu'il avoit une fois reçus en sa protection γ. Il δ ne soufroit point les flateurs outrez. Le sentiment le plus ordinaire sur le genre de sa mort, est que la (D) nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa. Nous dirons ailleurs ζ de quelle maniere il fut recherché par la sœur de Valentinien III. Sa vie fut composée au XV. siecle par un Italien refugié en Pologne, nommé Callimachus Experiens. D'autres l'ont (E) écrite depuis.

On a debité qu'il eut l'ambition d'établir sa (F) langue, & de l'élever sur les ruines de la Romaine.

ATTILIUS, Poëte Latin, a vêcu selon toutes les aparences au commencement du VII. siecle de Rome. Volcatius Sedigitus lui a donné le cinquiéme rang parmi les dix Poëtes Comiques. C'étoit pourtant un mauvais Auteur; son style étoit dur comme le fer * non seulement selon le goût de Ciceron, mais aussi selon le goût de Licinius, qui n'avoit pas à beaucoup près l'oreille aussi delicate que Ciceron. La traduction de l'Electre de Sophocle par Attilius ne valoit rien; cependant Ciceron † la jugeoit digne d'être luë. Suetone ‡ remarque qu'on en tira quelques endroits pour les chanter pendant la pompe funebre de Jules César, à cause qu'ils pouvoient être apliquez aux assassins de cet Empereur. C'est en vain que Casaubon & Torrentius ont changé ce passage de Suetone. Ils n'ont fait que donner (A) un exemple des desordres que la Critique peut quelquefois aporter.

β Voiez la remarque E.

γ Maimb. ibid.

δ Voiez l'article Marulle de Calabre.

ζ Dans l'article d'Honoria.

* Voiez la remarque I de l'article Accius.

† Voiez la même remarque.

‡ Sueton. in Cæsare c. 84.

piege, & repousserent de concert ce Conquerant artificieux. (a) *Homo subtilis antequam bella gereret, arte pugnabat, cætera epistolas blandimentis oppleverat, studens fidem adhibere mendacio.*

(C) *La superstition étoit l'une de ses ruses.*] (b) „ Il „ avoit trouvé le moyen de remplir les esprits de ses „ soldats d'une creance superstitieuse, qu'il y avoit „ dans lui quelque chose de divin à quoi son bonheur „ etoit attaché; car soit qu'il le crût, ou plûtôt qu'il „ feignît d'en être persuadé, il leur fit accroire qu'il „ avoit trouvé le coutelas de Mars qu'on adoroit parmi „ ces peuples, & que les destinées promettoient l'Em„ pire de tout le monde à celui qui auroit cette „ epée fatale „. C'est un des plus puissans stratagêmes dont un General d'armée se puisse servir, que de manier & de remuer ses soldats par les ressorts d'une mysterieuse superstition qui les remplisse de confiance, ou de crainte selon les besoins; de confiance quand il faut se batre, de crainte quand l'envie de se mutiner commence à naître. Il est bon qu'un soldat (c) se persuade que son General a un Esprit familier qui le tire de tout mauvais pas. Attila étoit lui-même (d) superstitieux, car un peu avant la bataille de Châlons „ il (e) consulta ses devins, qui lui dirent qu'à „ la verité toutes leurs observations ne promettoient „ rien d'avantageux aux Huns: mais qu'elles leur „ avoient fait connoître que le chef des ennemis seroit „ tué dans la bataille. Ce fut assez pour decevoir At„ tila: il s'imagina que la mort d'Aëtius étoit cer„ taine, & que pourveu que cet homme ne lui fit „ plus d'obstacle la conquête de l'Empire lui seroit „ aisée. Il n'apprehenda point de perdre ses soldats, „ & se persuada qu'il lui en resteroit toûjours assez, „ pourveu qu'il vécut après ce grand Capitaine „. Il fut trompé, car Aëtius ne fut pas même blessé dans cette bataille.

(D) *La nuit de ses noces un saignement de nez l'étouffa.*] On conte qu'après que les prieres du Pape Leon l'eurent engagé à épargner le reste de l'Italie, il s'en retourna dans la Pannonie chargé de butin, & qu'encore qu'il eût un grand nombre de concubines, il ne laissa pas d'en prendre une toute nouvelle qui etoit fille du Roi des Bactriens. Elle étoit parfaitement belle, & il en devint si amoureux qu'il lui voulut faire l'honneur de l'épouser dans les formes, pour lui donner le premier rang parmi ses femmes. Il celebra ses noces avec beaucoup de solennité; mais il but tant, & puis il s'échauffa avec tant d'excés dans les caresses de sa nouvelle épouse, que s'étant enfin endormi, il lui prit un saignement de nez qui l'étouffa. *Ildico (f) puella ei fuit præ cæteris gratissima, Bactrianorum regis filia mira pulchritudine & incomparabili venustate, cujus amore succensus eam primariæ uxoris loco habere constituit. Comparatis pro regis dignitate nuptiis per omnem intemperantiæ licentiam in conjugali convivio sibi indulsit, Baccho ac Venere corpus ita ea nocte confecit, ut inter dormiendum supino corpore, profluvio sanguinis e naribus continuo suffocatus interierit.* Il n'y auroit rien que de vraisemblable dans ce conte, si l'on n'ajoûtoit pas qu'Attila étoit alors à l'âge de 124. ans. On a de la peine à croire qu'à cet âge un homme soit en état de faire de grans excés avec le sexe. Un Historien Frison n'a pas laissé d'alleguer ce fait comme une preuve favorable aux Historiens de sa nation, qui donnent une très-longue vie

(a) Jornandes de reb. Geth.

(b) Maimbourg ubi supra pag. 6.

(c) Voiez les remarques de l'article Aristandre, & ci-dessus p. 113. col. 2. à la fin du n. I.

(d) Religioni persuasionibusque de Diis à sua gente susceptis usque ad superstitionem addictus. *Callimachus Experiens in Attila.*

(e) Cordemoi p. 120. ex Jornande.

(f) Bonfinius, Hist. Hungar. decad. 1. lib. 7. pag. m. 75.

à leurs anciens Rois. Il ne l'emprunte point de Bonfinius, mais de Michel Ritius. (g) *His adde testimonium Michaëlis Rithii qui libro de regibus Hungariæ primo scribit, Attilam Italica præda opimisque spoliis onustum in Pannoniam se recepisse, uxoremque superduxisse regis Bactrianorum nomine Milzoth, etsi plures alias haberet in matrimonio, eumque cum nuptiales epulas apparatissimè celebrasset, liberius solito crapulatum in cubiculum se recepisse, erumpenteque è naribus sanguine in os dormientis extinctum esse, anno ætatis suæ 124. regni sui 44. Si tantam ætatem in hoc libidinoso tauro Scythico credimus, cur non & eamdem Frisiis accidere potuisse confeamus?* Au reste il y en a qui ont dit qu'Attila ne mourut point de cette façon, mais que *sa nouvelle épouse qui ne l'aimoit pas, le voyant ivre & assoupi comme un autre Holopherne, le tua d'un coup de couteau* (h).

(E) *D'autres l'ont écrite depuis.*] Nicolas Olahus Archevêque de Strigonie a fait une vie d'Attila, beaucoup plus ample que celle que Callimachus Experiens avoit faite. Il la composa pendant qu'il étoit Conseiller de Marie d'Autriche Reine de Hongrie, Gouvernante du Païs-Bas. Vous y voiez la Harangue que fit Attila à son armée peu avant la bataille de Châlons. Toutes sortes de lieux communs entrent dans cette Harangue, comme on le peut voir par les notes marginales. Sambucus a inseré cet Ouvrage d'Olahus, & celui de Callimachus Experiens dans son édition de Bonfinius. Le Sieur Otrokocsi (i) qui a publié un livre sur l'origine des Hongrois, a parlé fort amplement d'Attila, & il s'est principalement servi de la relation de Priscus, qui avoit acompagné les Ambassadeurs que Theodose envoia à ce Roi des Huns l'an 448. Il tire de cette relation plusieurs remarques pour faire voir qu'Attila étoit un fort honnête homme: il n'oublie point les reproches que ce Prince fit faire à l'Empereur Theodose, sur ce que l'Eunuque Chrysaphius avoit voulu engager Edecon Deputé d'Attila à la Cour de Theodose à tuer son maitre. Ce Deputé fit semblant de s'y engager, & se fit promettre une grosse somme d'argent, & puis il decouvrit le tout à Attila. L'argent fut porté, la trame fut averée; le Roi des Huns s'en plaignit à Theodose en grand homme, & d'un air qui rend probable ce qu'on dit de (k) sa debonnaireté pour ceux qui se soumettoient, & de la fidelité de sa parole.

(F) *D'établir sa langue, & de l'élever sur les ruines de la Romaine.*] J'ai lu ce fait dans un Ouvrage d'Alcyonius. On y fait dire ces paroles à Jean de Medicis qui a été le Pape Leon X. (l) *In Bibliotheca nostra asservatur liber incerti autoris grave scriptus de reb. à Gotis in Italia gestis, in eo memini me legere Attilam regem post partam victoriam tam studiosum fuisse Gotica lingua propaganda ut edicto sanxerit ne quis lingua latina loqueretur, Magistrosque insuper è sua provincia accivisse, qui Italos Goticam linguam edocerent.* Vous verrez dans l'article de l'Empereur Claude plusieurs recueils concernant le zèle de plusieurs Princes pour la langue de leur païs.

(A) *Donner un exemple des desordres.*] Casaubon aiant trouvé dans tous les exemplaires de Suetone, *ex Electra Attilii alia ad similem sententiam*, ne laissa pas de croire qu'il faloit ôter cet *Attilii*, & mettre à la place *Attii*. *Sic emendavimus*, dit-il, *corruptam*

(g) Bernard. Furmerius Annal. Phrisiicor. l. 3. c. 9. p. 243.

(h) Maimb. ubi supra p. 25. ad ann. 453. ex Cassiodore.

(i) C'est un Ministre Protestant fugitif de Hongrie son païs. Son livre intitulé Origines Hungaricæ a été imprimé à Franeker in 8. l'an 1693.

(k) Supplicibus prope ad mollitiem facilis, & qui in fidem semel receptos, in perniciem usque suam tueretur. *Callim. Experiens.*

(l) Petrus Alcyonius in Medico Legato posteriore fol. h iij verso.

ATTIUS (Lucius) Poëte tragique. Cherchez Accius.

☞ AUBERI (N.) Auteur d'une Histoire du (Z) Cardinal de Richelieu, & du Cardinal Mazarin; voiez le Journal des Savans *. Si quelque raison particuliere ne m'en empêche, je me servirai toûjours d'un pareil renvoi, lors que le livre où il faudra renvoier se trouve facilement, & ne contient que d'une maniere fort abregée la vie d'un homme.

AUBERTIN (Edme) en Latin *Edmundus Albertinus*, Ministre de l'Eglise de Paris au XVII. siecle, a été un très-savant homme. Il étoit né à Châlons sur Marne l'an 1595. Il fut reçu Ministre au Synode de Charenton l'an 1618. & donné à l'Eglise de Chartres, d'où il fut transferé à Paris l'an † 1631. Il n'a fait, à proprement parler, (A) qu'un livre, mais il s'est aquis plus de reputation par ce seul livre, que d'autres habiles gens n'en aquierent par l'impression de cent volumes. Cet Ouvrage roule sur la controverse de l'Eucharistie. Il parut en l'année 1633. sous le titre de *l'Eucharistie de l'ancienne Eglise*. Les Agens du Clergé (B) de France attaquerent Mr. Aubertin au Conseil du Roi, & obtinrent prise de corps contre lui, à cause qu'il s'étoit qualifié Pasteur de l'Eglise Reformée de Paris. Ce procés n'eut point de suites; le tems n'étoit point encore propre à pousser bien loin ces sortes d'afaires ‡. Or soit que la bonté du livre sans le secours de cet incident le fit rechercher, soit que l'on conclût qu'il faloit qu'il fût bien fort, puis que le Clergé ne l'attaquoit que par la voie du bras seculier, il est certain que l'Auteur eut sujet d'être content du succés de (C) son Ouvrage. C'est ce qui l'obligea à le revoir, à l'augmen-

* *Au 14. de Mars 1695. pag. 185. & suiv. édit. de Holl.*

† *Preface de son livre* de Eucharistia *faite par David Blondel.*

‡ *J'ai ouï dire que depuis pour quelque mot qui lui étoit échapé en chaire la Cour lui defendit de prêcher 2. ou 3. ans.*

rupeam omnium librorum lectionem Attilii. Torrentius ne se contenta pas de chasser Attilius en faveur d'Attius; il chassa aussi l'Electre, & pretendit que Suetone n'avoit parlé que d'une piece d'Attius intitulée comme celle de Pacuvius laquelle il venoit de citer, *Armorum judicium*. La raison de Torrentius est que les manuscrits varient furieusement sur le nom du Poete, mais qu'ils ont plus souvent *Accius* ou *Attius*. Voilà comment les Critiques sont d'accord sur les leçons des manuscrits, qui est une matiere de fait. Casaubon avoue qu'il a trouvé *Attilius* par tout. Torrentius dit au contraire qu'il a trouvé moins souvent *Attilius*. Pierre Crinitus (a) s'étoit plaint que les Grammairiens eussent mis *Accius* au lieu d'*Attilius* dans ce passage de Suetone. Mais venons à quelque chose de moins creux. Encore que Casaubon ne nous ait point dit pourquoi il avoit changé le texte, on ne doit point douter qu'il n'ait eu la même raison que Torrentius. Or voici la raison de Torrentius: il ne se souvenoit point d'avoir rien lu touchant l'Electre d'Attius, ni touchant un Poete qui eût nom Attilius. Il est moins surprenant qu'un homme docte se laisse entrainer par un tel principe à la negation d'un fait, que de voir que ces deux excellens Critiques ignorassent que Ciceron a parlé de l'Electre d'Attilius; qu'il a traité Attilius de Poete très-dur; que Volcatius Sedigitus fait une honorable mention de lui dans Aulugelle; & que Varron l'a cité au 5. & au 6. livre de la langue Latine (b). Je ne parle point de Crinitus, ni de Gregoire Gyraldus qui ne l'ont pas oublié dans la vie des Poetes Latins, à telles enseignes que ce dernier (c) a imputé faussement à Ciceron de l'avoir qualifié Poete tragique. Je n'ai que faire de toucher aux plaintes qui ont été publiées contre ceux qui changent les leçons des manuscrits, à proportion qu'ils entendent ou qu'ils n'entendent pas une chose. Ce seroit songer à cela mal à-propos, veu les grans services que Casaubon a rendus à la Republique des lettres par son érudition aussi vaste que judicieuse. Le merite de Torrentius n'est pas de la même force, mais il a son prix, que je ne pretens point diminuer.

(Z) *Auteur d'une Histoire du Cardinal de Richelieu.*] Elle fut imprimée à Paris *in folio* l'an 1660. avec deux autres volumes qui contiennent des lettres, des instructions, & des memoires. Antoine Bertier Libraire de Paris qui les imprima avoit recueilli avec grand soin les pieces qui sont contenuës dans les deux derniers, (d) mais il representa à la Reine mere qu'il n'osoit les publier *sans une autorité & une protection particuliere de sa Majesté, parce qu'il y avoit plusieurs personnes qui s'estoient bien remis en cour dont la conduite passée n'ayant pas esté reguliere, & estans marquées fort desavantageusement pour eux dans ces Memoires, ne manqueroient pas de lui susciter des affaires fascheuses.* Allez, *lui dit la Reine*, travaillez sans crainte, & faites tant de honte au vice qu'il ne reste que de la vertu en France.

(A) *A proprement parler qu'un livre.*] Car l'essai (e) qu'il donna sur St. Augustin, pour montrer que les sentimens de ce Pere touchant l'Eucharistie n'etoient point conformes à ceux de l'Eglise Romaine, mais à ceux des Protestans, ne doit être regardé que comme un petit avantcoureur du livre qu'il publia *in folio* l'an 1633. Je dis cela après le docte Blondel. (f) *Augustinum quem obtorto collo in partes trahere conabatur Erroneus abducenti fortiter extorsit, vindicatumque in Dei castra feliciter reduxit. Hoc insigni virtutis specimine dato, & tirocinio, ut sic dicam, posito, de patrum universorum causa asserenda serio cogitans. Antiquæ Ecclesiæ Eucharistiam nobis accuratiore studio repræsentavit.* Je n'ai jamais vu *les observations qu'il fit pour l'amour* de Mr. l'Abbé de Marolles, *sur un livre de Mr. de la Milletiere, qui le pressoit de repondre a des questions difficiles*; mais on m'a dit que c'est un Ouvrage de 226. pages, qui fut imprimé l'an 1648. & qui regarde la controverse de l'Eucharistie. Mr. l'Abbé de Marolles en fait mention dans la liste des presens qu'il a reçus des Auteurs.

(B) *Les Agens du Clergé de France l'attaquerent au Conseil du Roi.*] Ils exposerent dans leur Requête que Maitre Edme Aubertin Ministre de la Religion pretenduë reformée à Charenton, avoit fait imprimer un livre *où il prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise reformée de Paris, & adressoit sa Preface aux fidelles de l'Eglise reformée dudit Paris*, & qu'en l'aprobation de ce livre les autres Ministres de Charenton *prenoient qualité de Pasteurs des Eglises de l'Ile de France, Champagne & pays Chartrain, & en leurs seings se qualifioient Maistrezat & Drelincourt, Pasteurs de l'Eglise reformée de Paris, & Dallié (g) Ministre du Saint Evangile de ladite Eglise.* Les mêmes Agens se plaignirent de ce que les Cardinaux Bellarmin & Du Perron avoient été apellez *Adversaires de l'Eglise* dans le titre de l'Ouvrage. Le Roi ordonna qu'Aubertin fût *pris au corps, & amené és prisons du Fort l'Evesque, si pris & aprehendé pouvoit estre, sinon qu'il seroit crié à trois briefs jours, ses biens saisis & annotez, suivant l'Ordonnance pour lui estre son procés fait & parfait*, & que *les dits Maistrezat, Drelincourt & Dallie seroient adjournez à comparoir en personne pour estre ouïs, & interrogez sur les faits mentionnez en la Requeste.* Sa Majesté *enjoignit (h) aux Ministres & autres faisans profession de la Religion pretenduë reformée, de prendre la qualité à eux attribuée par les Edicts & non autre, avec defenses d'apeler les Catholiques adversaires de l'Eglise.* Cet arrêt fut (i) donné au Conseil Privé du Roi le 14. de Juillet 1633. L'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes nous aprend (k) que *cette affaire qui fit beaucoup de bruit & peu d'effet, se termina presque aussi-tôt qu'elle fut née, & ne produisit pour cette fois que des defenses (l) verbales.* Il ajoûte que *le livre n'en fut que plus recherché, & que le succés encouragea son Auteur à le revoir, à le grossir, & à traitter cette matiere à fond dans un gros volume Latin qui n'a vu le jour qu'après sa mort, & que les Docteurs Catholiques non suspects n'ont jamais osé refuter pied à pied.*

(C) *D'être content du succés de son Ouvrage.*] Nous venons de voir ce qu'en a jugé l'Auteur de l'Histoire de l'Edit de Nantes. Il n'a fait que se conformer au jugement de Mr. Daillé le fils, dont voici les paroles: (m) *Le nom de* Mr. Aubertin *demeure immortel ici bas, & vivra toûjours dans ce grand & incomparable Ouvrage de l'Eucharistie, qui jusqu'à present est demeuré au dessus de toutes les attaques de ceux de l'autre Communion, dont pas un n'a osé le combattre de bonne guerre, ni l'entreprendre tête à tête, s'il faut ainsi dire. Ceux-là même qui passent parmi eux pour des colomnes & des chefs de party, n'ont pu faire autre chose que lui porter quelques coups obliques, selon les regles de ce nouvel Art qu'ils ont inventé, & que le desespoir de leur cause leur a fait mettre en pratique sous le nom specieux de methode de prescription.* Mr. Daillé designe là les Theologiens de Port-Roial, qui dans leur livre de la Perpetuité de la foi ne combatirent de tout l'Ouvrage de

(a) *De Poet. Lat. cap. 14.*

(b) *Voiez Reinesius var. lect. l. 3. c. 3. pag. 379. apud Sueton. Gratii in Cæsare c. 84.*

(c) *Apud Vossium de Poet. Lat. pag. 7.*

(d) *La Caille, Histoire de l'Imprimerie pag. 285. 286.*

(e) *Ce livre fut imprimé l'an 1626. & a pour titre,* Conformité de la creance de l'Eglise avec celle de St. Augustin sur le Sacrement de l'Eucharistie. *Il contient plus de 500. pages in 8.*

(f) *David Blondellus in Praf. libri Albertini de Eucharistia.*

(g) *Ils estropioient mal les noms de Mestrezat & Daillé.*

(h) *Voiez la remarque B de l'article* Bochart (Matthieu).

(i) *Il est dans le Recueil des Arrêts obtenus pour les affaires du Clergé durant l'Agence & à la poursuite des Sieurs Abbé de Paimpont & Prieur de Moustiers.*

(k) *Tome 2. pag. 534.*

(l) *Cela ne doit point s'entendre des defenses contenuës dans l'arrêt du 14. Juillet 1633.*

(m) *Vie de Mr. Daillé pag. 28.*

l'augmenter, & à le perfectionner avec tant d'aplication, qu'il sembloit avoir consacré à cela tous ses travaux & toutes ses veilles. Il voulut que son nouvel Ouvrage fût en Latin, mais il n'eut pas la satisfaction de le voir sortir de dessous la presse. On l'imprima ‡ à Deventer après sa mort par les soins de David Blondel. Lors que ce livre commençoit à s'effacer de la memoire des hommes, il s'éleva une querelle entre Mrs. de Port-Roial & Mr. Claude, qui fit conoitre le nom (D) d'Aubertin, & le caractere de son Ouvrage à une infinité de gens qui n'en avoient jamais oui parler, ou qui ne s'en souvenoient plus. Mr. Claude eut (E) mille occasions de parler du merite de ce livre. Mr. Aubertin mourut à Paris le 5. d'Avril 1652. âgé de 57. ans. Il fut exposé dans son agonie aux vexations (F) du Curé de Saint Sulpice, & malgré l'assoupissement qui avoit été l'un des principaux symptômes de sa maladie, il eut l'esprit assez libre pour declarer lors que ce Missionaire le questionna, qu'il mouroit persuadé des veritez qu'il avoit toûjours professées. Il avoit eu beaucoup d'accés auprès du Duc de Verneuil, qui étoit en ce tems-là Abbé de St. Germain des Prez. Ce Prince le vouloit avoir souvent à sa table: il le trouvoit de bonne conversation, fort universel, bien versé dans la culture des arbres fruitiers, & des fleurs, dans la Musique &c. Un des fils de Mr. Aubertin a été Ministre d'Amiens.

‡ *L'an 1654. C'est un in folio qui a pres de mille pages à 2. colonnes.*

AUDEBERT (Germain) President en l'Election d'Orleans, a été un homme de beaucoup de merite, & bon Poete Latin au XVI. siecle. Il fut disciple d'Alciat à Boulogne pendant quelques années, & il revint d'Italie si satisfait du païs, & des gens qu'il y avoit pratiquez, qu'il emploia tout l'art de sa poesie à la description de Rome, à celle de Venise, & à celle de Naples *. Ces trois poemes ont été inserez au premier volume des Delices des Poëtes de France. On verra ci-dessous de quelle maniere les Venitiens recompenserent la description de leur ville. Il avoit composé d'autres poëmes ‡, qui auroient pu être communiquez au public, si son fils qui étoit Conseiller au Parlement de Bretagne lui eut survêcu quelque tems. Scevole de Sainte Marthe a fait l'éloge de nôtre Audebert avec son éloquence ordinaire. Il lui a donné les qualitez les plus essentielles à un honnête homme. Mr. Moreri a fidellement raporté le precis de cet éloge. Je ne doute point qu'il n'ignorât les consequences avantageuses que les Pro-

* *Sammarthanus Elog. l. 2.*

‡ Relictis præter ea quæ commemoravi poëmata, Silvarum aliquot libris qui lucem expectare poterant ab ejus herede &c. *Sammarthanus ib.*

de Mr. Aubertin, que l'histoire du changement de creance; encore ne combatirent-ils cette histoire que par des raisonnemens, & non pas en oposant preuves de fait à preuves de fait. Voiez le 2. chapitre du 1. livre de la grande reponse de Mr. Claude, où il montre que l'Auteur de la Perpetuité de la foi attaqua le livre de Mr. Aubertin *d'une maniere oblique & indirecte.*

Quel jugement le Port-Roial fait d'Aubertin.

(D) *Une querelle . . . . . qui fit connoître le nom d'Aubertin.*] L'Auteur de la Perpetuité de la foi ne choisit à refuter dans le gros Ouvrage de ce Ministre que l'histoire de l'innovation. Cela fournit assez d'occasions de produire sur la scene le nom & le travail d'Aubertin. Voici un passage de la Perpetuité de la foi. „ Aussi Aubertin ayant bien vu qu'il n'y avoit „ pas de moyen de soutenir une folie (a) si visible, „ a cru devoir reformer ce plan. Et voici à quoi se „ reduit ce que ce Ministre, qui a consumé malheu- „ reusement sa vie à chercher dans les écrits des an- „ ciens de quoi obscurcir la verité, a trouvé de plus „ plausible pour rendre vraisemblable le prodigieux „ renversement de l'ancienne foi, qu'il est obligé „ d'admettre afin de ne passer pas lui même pour no- „ vateur. „ Mr. Arnauld l'a traité beaucoup plus desobligeamment, quoi qu'il avouë (b) *qu'il seroit fort à souhaiter que quelque personne habile travaillât à refuter les livres des nouveaux Ministres, & entre autres* CELUI D'AUBERTIN *& ceux de Mr. Daillé.* Il soutient (c) „ que l'Ouvrage d'Aubertin est un Ou- „ vrage très-meprisable; que ce Ministre étoit un „ homme de peu d'esprit, qui n'avoit qu'une basse „ critique sans élevation & sans jugement; qui a lu „ beaucoup, parce qu'il ne faut pour cela que des „ yeux & du loisir, mais qui a lu sans discernement „ & sans lumiere; qui ne distingue point entre les „ bonnes & les mauvaises raisons; qui se récrie à tout „ moment sur les preuves les plus foibles; qui s'est „ corrompu le sens commun, par l'accoutumance de „ repeter toûjours les mêmes absurditez, & qui bien „ loin *d'avoir remporté une belle victoire sur l'Ecole de* „ *Rome*, n'a fait que decouvrir la foiblesse des Cal- „ vinistes. „

(a) *Il entend la suposition de Blondel que la transubstantiation étoit née long tems après Berenger.*

(b) *Dans la Preface de la Perpetuité defenduë.*

(c) *Perpetuité defenduë l. 1. chap. 1. pag. m. 5.*

(E) *Mr. Claude eut mille occasions de parler du merite de ce livre.*] En faveur de ceux qui sans autre peine que celle de lire cet article souhaiteront de savoir le plan d'Aubertin, je copierai ces paroles de Mr. Claude (d). „ Tout le livre de Mr. Aubertin est un „ corps de dispute sur le sujet de l'Eucharistie, qui „ est divisé en trois parties. Dans la premiere, il „ traite la matiere par l'Ecriture Sainte, & par le rai- „ sonnement humain. Il produit ses passages & ses „ argumens, il réfute les reponses qu'on y fait, il ra- „ porte les passages & les argumens de ceux de la „ Communion de Rome, il y satisfait, & il repond, „ à peu près, à tout ce que les Controversistes ont „ dit jusqu'ici de plus considerable sur ce sujet. Dans „ la seconde, il examine la créance de l'Eglise durant „ six cens ans, par une discussion exacte de tous les „ passages de part & d'autre, & il fait voir que la „ transsubstanciation & la presence réelle sont des „ dogmes inconnus pendant tout ce tems-là. Dans „ la troisieme, il fait l'Histoire de l'introduction de „ ces doctrines. „ Mr. Claude avoit dejà dit (e) dans sa premiere reponse, que Mr. Aubertin après avoir traité à fond toutes les questions de l'Eucharistie *par l'Ecriture Sainte & par le raisonnement, & avoir remporté une belle victoire sur toutes les subtilitez de l'école Romaine, examine fort au long tous les passages des SS. Peres qui ont été jusques ici produits sur cette matiere de part & d'autre, faisant voir par ce moyen à toute la terre le changement que l'Eglise Romaine a fait, en faisant lui même une perpetuelle comparaison de la creance ancienne & de la nouvelle: à quoi il ajoûte l'histoire de la naissance & des progrez de la transubstantiation & de la presence reelle.*

Plan du livre d'Aubertin.

(d) *Claude, Reponse au livre de Mr. Arnauld l. 1. ch. 2. p. 25.*

(e) *Au 1. chapitre de la reponse au 2. traité.*

(F) *Dans son agonie aux vexations du Curé de Saint Sulpice.*] Il se presenta à la porte du malade avec le Baillif de St. Germain à neuf heures du soir. La canaille au nombre de 40. personnes le suivoit avec des armes. Celui qui frapa à la porte contrefit la voix du Medecin, afin qu'on ouvrit. Dès que la porte fut ouverte, toute la troupe se jetta impetueusement dans la maison, & se mit à dire que le malade souhaitoit de faire son abjuration entre les mains d'un Curé, mais qu'on l'en empêchoit, qu'on venoit donc pour delivrer de cet esclavage sa conscience. Le fils aîné du Ministre agonisant defendit autant qu'il put les montées, mais enfin pour empêcher que cette canaille ne rompît les portes des chambres, on consentit que le Curé & le Baillif entrassent seuls à la chambre du malade. Les cris & les huées de leur escorte firent un peu revenir Mr. Aubertin de son assoupissement lethargique, si bien qu'il declara fort distinctement sa perseverance dans la Religion Reformée. Le Curé & le Baillif sortirent, & eurent bien de la peine à faire retirer la canaille. Elle revint peu après, cria qu'on avoit fait sortir par force le Curé, & auroit enfoncé & pillé toute la maison, si deux Notables n'eussent interposé leurs prieres. (f) *Victimam non latuit extrema hac calamitas, qua pii viri spirans adhuc spolium cujusvis illudere paratis injuria exponebat. Lamentabili ista occasione infeliciter usus prafervidi sed tumultuosi zeli vir Joannes Jacobus Ollerius, Basilica S. Sulpitii Curatus, & Sodalitatis qua* de propaganda fide *dicitur primipilus*, &c. Peut-on songer à cela sans se souvenir de ce triste mot de Lucrece? *Tantum relligio potuit suadere malorum!* Un zéle (g) furieux de religion de quoi n'est-il point capable? Il ne laisse pas même mourir les gens en repos, après les avoir tourmentez pendant leur vie. Il va leur tendre des pieges jusques dans les bras d'une maladie qui ôte l'usage de la raison. Il se prevaut des momens où l'ame est aussi malade que le corps, & où (h) *claudicat ingenium, delirat linguaque mensque.*

(f) *David Blondellus Præfat. libri Albertini de Eucharistia.*

(g) Tristius haud illo monstrum nec sævior ulla Pestis & ira Deûm Stygiis sese extulit undis. *Virgil. Æn. l. 3. v. 214.*

(h) *Lucret. lib. 3. v. 454.*

Protestans ont tirées de ce chapitre de Scevole de Sainte Marthe, pour justifier d'une horrible accusation l'un de leurs plus illustres Ministres. On ne sauroit assez deplorer ou la malice ou l'ignorance de l'homme, quand on songe que Theodore de Beze a été accusé d'une infamie abominable, sur un fondement aussi frivole que l'est son épigramme, *de sua in Candidam & Audebertum benevolentia.* Mr. Maimbourg renouvela cette accusation dans son Histoire du Calvinisme. On le refuta * très-solidement par l'examen de la piece même, & on n'oublia point de fortifier l'apologie par le grand merite d'Audebert. Theodore de Beze (*A*) s'étoit dejà servi de cette raison. Mr. Graverol le Ministre avoit eu dessein de publier les Epitaphes de cet illustre Magistrat, dans une dissertation Latine † qu'il mit au jour en ce tems-là, mais il les reçut trop tard. Il me les a communiquées, & voici une occasion (*B*) très-commode de les publier. On y verra l'histoire de nôtre Audebert toute telle qu'un Dictionaire Historique la doit fournir. Le Sieur Konig a coupé (*C*) cet Auteur en deux. Sainte Marthe n'est pas le seul (*D*) qui ait fait l'éloge de cet honnête homme.

* *Jurieu, Apolog. pour les Reform. 1. part. pag. 141. & suiv.*

† De juvenilibus Theodori Bezæ poëmatis, *Amstel.* 1683. in 12.

AVENTIN (JEAN) celebre par ses Annales de Baviere, a fleuri (*A*) au XVI. siecle. Il étoit de basse naissance, fils d'un Cabaretier (*B*) d'Abensperg dans la Baviere. Il étudia

(*a*) Bezæ Operum tom. 2. pag. 360.

(*A*) *Theodore de Beze s'étoit dejà servi de cette raison.*] C'est dans sa 2. Apologie contre Claude de Sainctes. Il dit que lors qu'il composa l'épigramme, Audebert étoit dejà Avocat au Parlement de Paris. Voici son Latin; *Quid (a) quum eousque proveheris ut meam cum honestissimo viro, & jam tum in Senatu Parisiensi Advocato, quem vocant, nunc vero in civitate Aureliensi magna cum dignitate versanti, amicitiam & familiaritatem summam ad nefarium & execrandum illud scelus transferas, quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ut omnes norunt, pro ludo & joco ducitur, quis te ipsum vir honestus non execretur!*

(*B*) *Voici une occasion très-commode de publier* les épitaphes d'Audebert.] Pour ne point la laisser perdre, j'insererai ici mot-à-mot ce que la personne que j'ai nommée m'écrivit & m'envoia.

Je vous prie d'agréer que je vous envoye un extrait fidelle des Epitaphes de Germain Audebert & de son fils. Si je les eusse reçuës dans le tems qu'on me les avoit promises, je les aurois ajoûtées à la petite Apologie Latine de Theodore de Beze, qu'une occasion singuliere m'obligea de donner au public. Une piece si autentique me paroit seule capable de mettre fin à la calomnie atroce dont on a jusques ici chargé la memoire de cet excellent Serviteur de Dieu, par quelque évasion qu'on tâche d'en éluder la force, & vous rendrez un service signalé à la verité, si vous donnez au public ce nouveau moyen de la defendre.

Cy gist Messire Germain Audebert natif de cette ville d'Orleans, Prince des Poëtes de son tems, qui pour sa seule vertu fut annobli lui & les siens naiz & à naistre par le tres-Chrestien Roi de France & de Pologne Henri III. & fait Chevalier. Et pour comble d'honneur sa Majesté lui donna deux fleurs de lys d'or pour mettre au chef de ses armes, pour la decoration d'icelles. Nostre S. Pere le Pape Gregoire XIII. & le Duc & Seigneurie de Venise le firent pareillement Chevalier, & ceux-ci lui envoyerent par leur Ambassadeur l'Ordre de St. Marc jusques en France. Et nonobstant ces grands honneurs il s'est tousjours plu à exercer l'estat d'Elu dans cette Election l'espace de 50. ans, tant il estoit amateur de sa Patrie. Ce que considerant sadite Majesté, ayant creé & érigé un President & un Lieutenant en chaque Election de France, exemta le dit Messire Germain Audebert, & voulut qu'il presidast & precedast l'un & l'autre (*b*). Il a escrit trois livres de Venise, un de Rome, un de Naples, deux de Sylves, trepassa l'an 1598. le 24. de Decembre agé de 80. ans ou environ.

(*b*) Concluez de là que Mr. Jurieu s'est trompé, lors qu'il a dit pag. 145. qu'Audebert monta après avoir passé dans toutes les plus belles charges de la Robe. Sainte Marthe auroit pu lui épargner ce mensonge, car il a expressément remarqué qu'Audebert fut si modeste, qu'il se contenta d'une charge fort au dessous de son merite, Nec sibi quidquam, ait-il, de solita modestia detraxit, contentus ea quam apud suos jamdudum exercebat vectigalium indictionumque præfectura, humili fortasse illa & obscura, si hominis dignitatem respicias, sed quam eo tamen animo susceperat, ne nullam Reipublicæ partem attigisse, sibique soli vixisse diceretur.

Et sous le mesme marbre gist Messire Nicolas Audebert Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Bretagne, fils du dit Messire Germain Audebert, grand imitateur des vertus paternelles, qui trepassa cinq jours après son pere en l'age de 42. ans. Leurs ames soient entre les Bienheureux.

Audebertorum, Germani Patris, & Nicolai filii tumulus.

Audebertorum si quis depingere laudes
Cogitet, ille sibi nihilo plus explicet, ac si
Inane sapiens solem illustrare laboret.
Parcendum verbis igitur, vanoque labori.
Sit dixisse satis, situs hic jacet Audebertus,
Et pater, & gnatus patris cito fata secutus.
Nominat hæc quisquis sincerâ nomina linguâ
Virtutum & laudum gazas simul eruit omnes:
Quas qui nescierit communis luminis expers
Credatur furvis semper vixisse sub antris.

Ces trois Epitaphes se trouvent écrites en lettres d'or sur un marbre noir attaché à la muraille de la gallerie du cimetiere de l'Eglise de Sainte Croix d'Orleans, en entrant à main gauche, environ 60. pas dans la gallerie. Elles ont été copiées mot à mot sur l'original par une personne fidelle. Ici finit l'extrait de la lettre de Mr. Graverol.

(*C*) *A coupé cet Auteur en deux.*] Il nous donne un *Germanus Audebertus*, & un *Aurelius Audebertus.* Il nous renvoie pour le premier à la page 191. des Eloges de Sainte Marthe, & il dit du second qu'il a composé trois poëmes en l'année 1603. *Scripsit Venetias, Romam, Parthenopen carmine, A.* 1603. Cette date est une nouvelle faute, puis qu'Audebert mourut en l'année 1598. Il est vrai que ces trois poëmes furent imprimez à Hanaw en 1603. mais ce n'étoit pas la premiere édition. On peut voir par là qu'il est moins facile qu'on ne pense de bien composer la Bibliotheque des Auteurs. Ceux qui ne conoissent point la chronologie des éditions, ni la difference des noms de batême & des noms de patrie, sont bien sujets à se tromper. *Germanus* est le nom de batême d'Audebert; *Aurelius* est son nom de patrie. Ce qu'il y a d'admirable, c'est de voir que Mr. Konig nous renvoie à un Auteur qu'il n'avoit pas vu lui-même: car s'il avoit pris la peine de jetter les yeux sur l'endroit qu'il cite de Sainte Marthe, il y auroit vu que Germanus Audebert est celui qui a composé les trois poëmes de Venise, de Rome & de Naples, *Venetias, & Romam & Parthenopen . . . . . ea carminis majestate descripsit.* Quand on renvoie son lecteur à quelque livre il faudroit paier d'exemple, il faudroit y aller soi-même tout le premier.

(*D*) *Sainte Marthe n'est pas le seul qui ait fait l'éloge.*] Un Avocat au Conseil qui s'est donné en Latin le nom de *Radolphus Boterreius*, a loüé magnifiquement Audebert dans son Histoire de France (*c*). Il n'oublie point les honneurs que le Pape & la Republique de Venise lui firent; mais au lieu que l'épitaphe attribuë à Gregoire XIII. l'honneur qu'Audebert reçut de la Cour de Rome, il l'attribue à Gregoire XIV. Il dit où l'Ambassadeur de Venise confera la Chevalerie de St. Marc, & devant quel concours de monde. *Gregorius XIV. ac Veneti illum civitatis jure & equestris ordinis dignitate donarunt: effusius Veneti, qui per Oratorem suum in suburbano Tybure Gentiliaco, assidente spectaculo & convivio longa corona hominum literatissimorum, Audebertum torque aureo Divi Marci insignierunt.*

(*A*) *A fleuri au XVI. siecle.*] Il nâquit l'an 1466. & mourut l'an 1534. D'où Vossius (*d*) infere avec beaucoup de raison que Genebrard s'est trompé, en faisant fleurir cet Historien l'an 1366. Le Pere Gaultier a suivi la faute de Genebrard. Dans l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner on met faussement la mort d'Aventin à l'an 1529.

(*B*) *D'un Cabaretier d'Abensperg.*] Jerôme Zieglerus (*e*) dit que cet homme se nommoit Jean Thurmair, & que de là vint que Leonard d'Eckh donna dans une épigramme le nom de Thurniomarus (*f*) à Jean Aventin. Il ajoûte que l'Annaliste de Baviere se nomma *Aventinus*, à cause que l'ancien nom d'Abensperg est *Aventinium.* L'Empereur Antonin, continuë-t-il, la nomme Abusina dans son Itineraire. Mr. Bullart n'a pas bien entendu ceci, *La ville d'Abensperg*, dit-il (*g*), *est assez celebrée en l'histoire Romaine principalement par l'Empereur Antonin, qui dans son Itineraire la nomme* Aventinium. Cet Auteur seroit bien embarassé, si l'on exigeoit de lui qu'il prouvât que cette ville est assez celebre dans l'Histoire Romaine. Le docte Lambecius ne croioit pas qu'on trouvât qu'elle eût porté d'autre nom que celui d'*Abusina*, qui lui est donné dans l'Itineraire d'Antonin; & c'est pour cela qu'il blâme (*h*) l'Auteur des Annales de ne s'être pas nommé *Abusinensis.* Mais ce nom eût-il eu les agremens de celui d'une des montagnes de Rome?

(*c*) *Lib. 9. pag. 460. & seq. ad annum* 1598.

(*d*) *Vossius de Histor. Lat. pag.* 655.

(*e*) *In vita Joannis Aventini.*

(*f*) *Il ne semble pas que l'un de ces noms vienne bien de l'autre. Il y a peut-être dans l'un ou dans l'autre quelque faute d'impression.*

(*g*) *Bullart, Academ. des sciences, tom. 1. pag.* 147.

(*h*) Patria ejus fuit *Abusina*, unde falso cum se nominare debuisset *Abusinensem*, cognomine usus est AVENTINI. *Lambec. lib. 2. comment. Biblioth. Cæsar. c. 6. pag. 471. in not. margin. n. 2. apud Magirum Eponymol. pag. 91.*

dia premierement à Ingolstad, & puis dans l'Université de Paris sous Jaques le Fevre d'Etaples, & sous Josse Clictou. Etant retourné en Allemagne l'an 1503. il s'arrêta quelque tems à Vienne, où il enseigna en chambre l'Eloquence & la Poësie. Il s'en alla en Pologne l'an 1507. & enseigna publiquement la Grammaire Greque dans Cracovie. Il revint en Allemagne, & passa quelque tems à Ratisbonne, d'où il se transporta à Ingolstad l'an 1509. & y expliqua quelques livres de Ciceron. Comme il passoit pour fort habile homme on le fit venir à Munic l'an 1512. afin d'être precepteur du Prince Louïs & du Prince Ernest *. Il voiagea avec le † dernier de ces deux Princes. Après cela il entreprit de composer (C) les Annales de Baviere; & y fut encouragé par les esperances que les Ducs de ce nom lui donnerent de fournir aux frais. Il n'oublia rien pour repondre là-dessus à l'attente de ses maîtres; il consulta le mieux qu'il put les Archives d'Allemagne, & il s'apliqua tout entier à cet Ouvrage. Il n'a point perdu sa peine, car il s'est aquis par là beaucoup de reputation. Il reçut en 1529. un affront, qui lui causa un chagrin dont il fut rongé tout le reste de sa vie. On le tira par force du logis de sa sœur à Abensperg, & on le mit en prison. Personne n'a jamais sû au vrai le sujet d'une telle violence, que l'on auroit poussée plus loin, si le Duc de Baviere n'eût pris ce savant personnage sous sa protection. La melancholie indomtable qui accompagnoit Aventin depuis ce tems-là, bien loin de lui faire prendre la resolution de continuer à vivre dans le celibat, comme il y avoit vêcu jusqu'à l'âge de 64. ans, le poussa peut-être à songer au mariage. Cette nouvelle passion ne fut pas si forte, qu'elle ne lui laissât la liberté de consulter la Sainte Ecriture, & ses amis sur ce qu'il avoit à faire. Il ne trouvoit que des conseils (D) remplis de beaucoup d'incertitude, c'est pourquoi il falut qu'il donnât lui-même la resolution de ce problême, & il conclut (E) pour le mariage. Il ne fut plus question que de chercher un parti, & il eut l'imprudence de s'en raporter à une vieille rusée qui le trompa (F) vilainement; car elle lui amena une femme du païs de Suaube qui avoit trois grandes imperfections, une femme, dis-je, pauvre, laide, & chagrine, qui lui donna lieu de faire (G) bien des experiences. Il loüa une maison à Ratisbonne depuis ses noces, & puis il

* *Ils étoient fils d'Albert le Sage Duc de Baviere.*

† *Voiez l'Histoire de Baviere du Sieur Blanc, t. 3. pag. 414. 415.*

(C) *De composer les Annales de Baviere.*] Il eut pension pour cela. Il y mit la premiere main peu avant la mort de l'Empereur Maximilien. L'Ouvrage comprend 7. livres, & s'étend jusques à l'année 1533. Vossius (a) remarque toutes ces choses: *Annales Bojorum libris VII. reliquit. . . . . Terminatur ejus historia anno* CIↃ IↃXXXIII. *Extremis Maximiliani temporibus jam cœperat historiam suam scribere auspiciis & liberalitate fruens Gulielmi & Ludovici, Bavariæ ducum, qui patri suo Alberto successerant anno* 1508. Ces Annales ne virent le jour qu'en l'année 1554. Ce fut Jerôme Zieglerus Professeur en Poësie dans l'Université d'Ingolstad qui les publia: mais comme il l'avoue lui-même dans la preface, il en ôta les invectives qui regardoient les gens d'Eglise, & plusieurs contes qui ne faisoient rien à l'Histoire de Baviere. (b) *Multa sine dubio emendasset* (Aventinus) *pleraque forsitan mutasset, etiam, si per fata licuisset . . . . Invectivas quasdam contra Ecclesiasticas personas, item fabulosas narrationes nihil quidquam ad historiam facientes non fraude sed judicio omisimus.* La precaution de Zieglerus, & la bonne foi avec laquelle il confessa les mutilations, n'étoient point deux choses qui fussent nées l'une pour l'autre; car cet aveu excita la curiosité des Protestans, & les obligea à tâcher de deterrer ce qui avoit été suprimé; & ils chercherent si bien un manuscrit de ces Annales non tronqué qu'ils le trouverent. Il fut publié à Bâle l'an 1580. par les soins de Nicolas Cisnerus. Le titre de cette édition porte *Joannis Aventini annalium Bojorum libri VII. ex autenticis manuscriptis codicibus recogniti, restituti, aucti, diligentia Nicolai Cisneri.* Coeffeteau n'a pu s'empêcher de faire éclater son chagrin contre l'édition de Cisnerus. Voici comme il parle: (c) *Aventin n'est point Auteur digne de foi en ces matieres Ecclesiastiques, n'ayant eu autre but en ses Annales que de deshonorer le Clergé, & sur tout il est recusable en l'histoire de Gregoire VII. . . . . L'incontinence de sa plume en ces matieres avoit esté cause que Ziеglerus en sa premiere impression en avoit retranché beaucoup de narrations mensongeres, & beaucoup d'invectives contre les Ecclesiastiques, mais les Protestans* qui detournent leurs oreilles de la verité pour s'adonner aux fables, *n'ont peu suporter cette correction, & nous ont publié ses Annales avec toutes ces ordures.*

(a) *Vossius ubi supra.*

(b) *Ziegle-rus in præf. Cisner dans sa preface montre qu'Aventin s'il avoit vêcu, n'auroit point changé ce que Ziеglerus pretend qu'il auroit changé.*

(c) *Coeffeteau, Reponse au Mystere d'iniquité du Sieur du Plessis, pag. 673.*

(D) *Que des conseils remplis de beaucoup d'incertitude.*] Voici ce que Mr. Bullart recite à l'égard des reponses que les livres firent. „ (d) Socrate le laissoit „ en peine, par ce discours qu'il a autrefois tenu à un „ jeune homme qui étoit dans la même irresolution. „ *Mariez vous, ou ne vous mariez pas, vous ne pou-„ vez manquer à vous repentir de l'un & de l'autre.* Il „ n'eût point eu besoin d'autre conseil s'il eût cru ce-„ lui de Diogene, qui disoit aux jeunes gens *qu'il „ n'étoit pas encore tems qu'ils se mariassent*, & aux „ vieillards *que le tems étoit passé.* Euripide flatoit son „ desir, en disant *que la femme est une douce consola-„ tion au mari dans ses maladies & ses adversitez*, mais „ il l'affligeoit par plusieurs autres sentences qu'il pro-„ nonce ailleurs contre ce sexe. „ C'est un pur Roman, & une occasion mendiée de debiter un lieu commun; car la vie d'Aventin marque expressément qu'il n'examina avec deux de ses amis que des passages de l'Ecriture; *Sapius multos locos ex sacris literis suadentes & dissuadentes matrimonium protulit.*

(d) *Bullart, ubi supra pag. 148.*

(E) *Il conclut pour le mariage.*] Continuons d'entendre parler le même Mr. Bullart. „ Aventin lassé „ de chercher des avis parmi les morts & les vivans, „ & esperant de rencontrer une femme selon ses sou-„ haits, s'écria tout-à-coup, *Je (e) suis vieil, j'ai be-„ soin d'une compagne qui m'assiste & me serve dans la „ caducité de mon âge.* „ Sa conclusion fut selon les regles de la Logique, *conclusio sequitur debiliorem partem.* D'un côté ses livres & ses amis lui conseilloient de deliberer toute sa vie, & de l'autre, son infirmité lui conseilloit de se marier. Par sa conclusion il se mit du côté le plus infirme. Mais n'eut-il pas deux enfans en peu d'années; & cela quoi que la laideur, & les criailleries de sa diablesse de femme ne fussent pas fort propres à l'échauffer? Il avoit donc tort de dire qu'il lui faloit une femme à cause de la caducité de sa vieillesse: il lui en faloit aussi une à cause des restes de jeunesse qu'il sentoit encore.

(e) *Voici ce que dit Ziеglerus;* Senectutem suam omnino considerans, tandem prorumpens in hæc verba dixit, senex sum, mihi ministrari opus est.

(F) *Qui le trompa vilainement.*] Son Historien lui fait ici beaucoup de tort, car voici comment il s'exprime; *Duxit Suevam, morosam mulierem, illepidam, & omnino pauperem deceptus ab anu quadam, quæ ei illam ut famulam saltem adduxerat.* La vieille ne lui amena point cette fille de Suaube sur le pied d'une femme qu'il dût épouser, mais comme une simple servante. En quoi donc est-ce qu'elle le trompa? Il faloit que Ziеglerus prit la peine de nous l'aprendre; car en prenant droit sur ses expressions on peut facilement disculper la vieille, & faire tomber toute la faute sur le bon vieillard. On croira qu'aiant resolu de se marier, & n'aiant perdu que trop de tems à s'y resoudre veu son âge, il prit la premiere fille qui lui tomba sous la main, & ce fut sa propre servante: & ainsi le voilà un sujet propre à grossir la liste des Colletets (f), & de tant d'autres qui se sont mariés avec leurs servantes.

(f) *Voiez le Menagiana, p. m. 252. & la remarque E de l'article* Briseïs.

(G) *De faire bien des experiences.*] „ Ayant (g) „ franchi le pas, & decidé toutes ses deliberations par „ son mariage, il n'eut plus rien à faire qu'à mediter „ sur le changement de sa vie, & à considerer s'il est „ moins fâcheux de nourrir une femme pauvre, que „ de souffrir l'orgueil d'une riche, de posseder celle „ que personne ne veut, que d'en garder une belle. „ Comme la sienne étoit pour le moins aussi mauvai-„ se que la Xantippe de Socrate, l'exemple de ce „ grand Philosophe pouvoit encore lui servir de con-„ solation. „ Sans mentir ce docte Allemand fut bien malheureux: il croioit entrer dans un bon port, & se mettre à couvert de mille incommoditez, & il s'exposa à une tempête continuelle. Encore si sa femme eût été jolie & riche, mais elle n'avoit eu pour dot que

(g) *Bullart ubi supra.*

il fut attiré à Ingolstad en 1533. pour y être precepteur du fils d'un * Conseiller du Duc de Baviere. Il y voulut transporter sa femme, & pour cet effet il fit un voiage à Ratisbonne pendant les fêtes de Noel, mais il y arriva atteint de la maladie dont il mourut le 9. de Janvier 1534. âgé de 68. ans. Il ne laissa qu'une † fille qui n'avoit gueres que deux mois. Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Hemeran à Ratisbonne, où son épitaphe lui donne l'éloge de bon Catholique ‡. Cependant par les recherches que les Jesuites ont faites, il s'est trouvé qu'il étoit (H) un bon Lutherien caché. C'est par là que ceux de l'Eglise Romaine tâchent d'afoiblir le poids de son te-

* *Leonardus Eck.*

† *Il avoit eu un fils qui étoit mort.*

‡ *Tiré de sa vie composée par Jerôme Zieglerus. Elle est à la tête de ses Annales.*

que sa laideur, & son humeur querelleuse. (a) *Aventinus vir doctus, magni judicii integritatisque sed fortuna admodum tenui, quam corrupit ulterius ducta uxore rixosa & malorum morum, ut cum duobus malis paupertate & uxore mala ipsi fuerit confligendum.*

Nous lui ferions justice peut-être si nous suposions qu'il n'épousa point cette femme sans avoir profondement raisonné sur les inconveniens. Elle ne pouvoit pas le tromper sur l'article de la laideur, il avoit des yeux. On ne la lui avoit amenée que comme servante, il n'avoit donc point esperé qu'elle seroit riche. Voilà donc deux defauts qu'il lui connoissoit très-clairement, l'un qu'elle étoit laide, l'autre qu'elle étoit pauvre. Mais cette connoissance ne peut pas nous faire conclure qu'il agit imprudemment, car elle pouvoit lui promettre l'exemption de mille incommoditez insuportables. Comme il avoit beaucoup de lecture il savoit les axiomes des Anciens sur la (b) discorde de la beauté, & de la pudicité, & sur l'orgueil qui accompagne les (c) belles filles, & qui s'empare d'une epouse richement (d) dotée. On aprend ces axiomes au College, & l'on trouve tous les jours mille occasions de les apliquer: de là vient qu'ils demeurent fortement imprimez dans la memoire, & cela augmente la peur d'en éprouver la verité si l'on s'expose à courir cette fortune. Nous pouvons donc croire avec beaucoup de vraisemblance, qu'Aventin considera qu'en épousant une femme jeune & jolie, il exposeroit son front à une disgrace honteuse & tout-à-fait mal-plaisante. Il savoit sans doute que la beauté ne donne point l'exclusion à un desir très-sincere de se comporter chastement, mais d'ailleurs il s'imaginoit qu'elle rend très-dificile l'execution de ce desir. La cageolerie presque inevitable en ce cas-là est d'une force merveilleuse pour vaincre les bonnes resolutions. Quand il consideroit son âge, il ne pouvoit que s'allarmer de plus en plus: sa 64. année étoit un nouvel epouvantail, & il disoit peut-être en lui-même, si l'on fait ces choses au bois verd, que sera-ce du bois sec? Un jeune mari n'est pas à couvert de cette infortune, comment l'eviterai-je moi qui suis bien vieux? Les maux réels dans la condition d'un vieux mari qui a une jeune & belle femme, quelque vraisemblablement qu'ils se fassent craindre, sont pourtant moins dificiles à éviter que les maux imaginaires. Je veux dire qu'un tel mari a plus de sujet de craindre les chagrins de sa jalousie, que l'infidelite de sa femme. Il arrive plus souvent qu'on lui est fidele sans qu'il en soit bien persuadé, qu'il n'arrive qu'on lui soit infidele sans qu'il en ressente des inquietudes. Il y a donc quelque aparence qu'Aventin se defia encore plus de soi-même, que d'une épouse jolie, & qu'il raisonna comme ceci: je veux qu'elle soit chaste effectivement, mais suis-je bien assuré que je n'aurai pas la foiblesse d'entrer dans des defiances en m'apercevant (e) qu'elle plaît à mes voisins & à mes amis, & qu'ils tâchent de lui plaire? Que ma jalousie soit aussi mal fondée que l'on voudra, elle n'en sera pas un bourreau moins farouche & moins barbare. Le plus sûr est de ne s'y pas exposer, & de prendre à femme cette servante dont la laideur me tirera d'inquietude, car *casta est quam nemo rogavit*: où trouveroit-elle des corrupteurs, quand même elle formeroit de mauvais desseins? Et comme d'autre côté elle est pauvre, je n'aurai pas lieu de craindre qu'elle soit imperieuse: ce sera un esprit soumis qui n'osera point parler haut, & me contredire. Ne sai-je pas ce qu'ont dit les (f) anciens Poëtes? Si nous suposons qu'il prit la chose par ces endroits là, nous le trouverons plus malheureux qu'imprudent, car enfin les raisons qui l'auroient determiné à son choix sont specieuses & ébloüissantes, mais il faut aussi suposer que le troisiéme defaut ne lui étoit pas connu, & que sa servante avoit eu l'adresse de cacher son humeur chagrine, grondeuse, bourruë, acariâtre. Elle n'eut garde de la decouvrir, elle conut bientôt que son maitre étoit resolu à sortir du celibat à quelque prix que ce fût, & sans doute il ne tarda pas long tems à faire reluire quelques raions qui la porterent à croire qu'il ne chercheroit pas hors de son logis la femme qu'il vouloit prendre. Comme il ne faut point juger des choses par l'évenement, gardons nous bien de le blâmer d'imprudence sous pretexte que son mariage fut malheureux. Les plus sages y sont attrapez. Caton (g) fut trompé par ses propres raisonnemens dans une semblable matiere. En un mot pour dire qu'Aventin fut imprudent il faudroit savoir deux choses, l'une qu'il ne mit pas en balance les raisons qu'on a vuës ci-dessus, & les raisons du parti contraire; l'autre que s'il eût epousé une femme jeune, riche, & jolie, il n'eût pas eu autant de chagrins qu'il en sentit aiant épousé sa servante. Voilà deux sources des jugemens temeraires, on condamne les gens sans savoir ni les motifs secrets, bien pesez, bien examinez qui les determinent, ni ce qui leur seroit arrivé, s'ils eussent choisi d'une autre façon.

(a) *Conringius, dissertat. de Rebusp. apud Magirum Eponymolog. Critic. pag.* 90.

(b) Rara est adeo concordia formæ, Atque pudicitiæ. *Juven. Sat.* 10. *v.* 297. Lis est cum forma magna pudicitiæ. *Ovidius.*

(c) Fastus inest pulchris sequiturque superbia formam. *Ovidius.*

(d) Ita istæ solent quæ viros subservire Sibi postulant dote fretæ feroces. *Plaut. in Manech. act.* 5. *sc.* 2. *v.* 16. Voiez les *Electa Plautina* de Philippe Pareus au mot *conjugium.*

(e) Magno periculo custoditur quod multis placet. *Publius Syrus.*

(f) *L'un d'eux a dit,* Sponsam sine dote non habere loquendi libertatem. *Et voici ce qu'a dit Plaute in Aulular. act.* 3. *sc.* 5. *v.* 60. Quæ indotata est eâ in potestate est viri. Dotatæ mactant & malo & damno viros.

(g) *Voiez l'une des remarques de son article.*

(H) *Qu'il étoit un bon Lutherien caché.*] Je dis caché, car puis qu'il fut enterré dans une Eglise Catholique avec les ceremonies ordinaires, & qu'on mit à son épitaphe *Veræ Religionis amator*, il faut croire qu'il ne se declara point publiquement pour les Protestans, non pas même a l'article de la mort, dans ce moment decisif où il n'est plus question de dissimuler. Il est même vrai que le style de son Histoire est tout Catholique Romain, si l'on excepte les endroits où il parle si librement contre la tirannie des Papes & contre les mauvaises mœurs du Clergé (h). Il ne faut donc pas trouver étrange que Mr. du Plessis l'objecte à ceux de l'Eglise Romaine, comme un temoin qui a été de leur Religion. Mr. du Plessis ne savoit pas les Anecdotes que le Pere Gretser avoit publiées. Voici un passage de ce Jesuite; *Addit (i) Plessæus Invectivæ Aventinianæ hanc clausulam*; hæc quidem licet professione Romanus, plura forte si licuisset, dicturus. *Professione Romanus, hoc est Catholicus non fuit Aventinus, sed hæreticus; cujus criminis ut alia probamenta deessent, id tamen satis superque liqueret ex epistola Melancthonis ad Aventinum quam ex ipso Autographo recitavi lib.* 2. *contra Calvinianum* replicatorem *cap.* 19. Coeffeteau n'a point su cette particularité, neanmoins il a soutenu hautement qu'Aventin etoit heretique: *Quant à ce*, dit-il (k), *que du Plessis fait Aventin de profession Romaine, nous ne l'accorderons jamais. Son langage le decouvre, & on voit par toutes ses Annales comme la passion le transporte contre le S. Siege. C'est pourquoi pour le trancher court, tout ce qu'on nous objecte de lui ne vaut pas une feuille de chesne, & ne le jugeons non plus digne de reponse que l'imposteur Benno sur les memoires duquel il a escrit la vie de ce (l) Pontife.* Aventin a été traité d'Auteur Lutherien dans l'Indice des livres defendus: Fromond neanmoins ne le croit pas heretique, mais seulement semblable à Erasme, en fait de parler trop librement contre les defauts des Moines. (m) *Liberrima enim lingua (hæretica dicere non ausim, neque puto) & plane Erasmica in Monachorum & Ecclesiasticorum vitia fuit Aventinus.* Plus etiam nimio favens schismaticis, & parum integra fide res Rom. Pontificum prodidisse perhibetur, *ideoque meruit in classe auctorum, caute legendorum ab Indice expurgatorio recenseri.* Les plus vastes memoires ne savent pas tout ce qui est assez commun. J'en vais donner un exemple. Conringius avoit oublié que ceux qui publierent à Ingolstad les Annales d'Aventin, en (n) retrancherent ce qui ne leur paroissoit pas d'un bon Catholique. *Libri ejus*, dit-il (o), *post mortem demum ab ipsis pontificiis Ingolstadii sunt editi, ut hinc appareat primos saltem editores non improbasse quæ ibi reperiuntur.* Il avouë qu'Aventin entretenoit commerce de lettres avec plusieurs Protestans, & nommément avec Melanchthon, & qu'il panchoit de leur côté, ce qui n'empêcha pas qu'il ne mourût dans la Communion Romaine. (p) *Vixit superiori seculo quando maxima illa sacrorum mutatio fieret, & multa pontificia religionis dogmata improbavit. Per literas familiaritatem coluit cum Protestantium nonnullis, & cum Philippo quoque Melanchthone: reperire tamen non potui reliquisse eum penitus Ecclesiam Romanam utut in Protestantes videatur propensior: vixit enim & mortuus est in illa Ecclesia, sepultusque Reginoburgi in Monasterio S. Emerani ceremoniis pontificia Ecclesiæ usitatis.* Je remarque qu'on peut comparer fort justement le sort d'Aventin avec celui de Fra-Paolo.

(h) *Voiez Rivet dans sa reponse à Coeffeteau pour du Plessis, t.* 2. *pag.* 167.

(i) *Gretser. in Examine Mysterii Plessæani cap.* 45. *pag.* 354.

(k) *Coeffet. Reponse au Mystere d'iniquité, pag.* 676.

(l) *Savoir Gregoire VII.*

(m) *Libert. Fromondus in libro de orbe terræ immob. p.* 24. 25.

(n) *Voiez la remarque* C.

(o) *Conringius apud Magirum, ubi supra.*

(p) *Id. ib.*

témoignage contre la conduite des Papes, & contre la mauvaise vie des Prêtres: car les Protestans ont mille fois allegué les Annales d'Aventin pour montrer les desordres de l'Eglise. La plupart des autres (*I*) Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez. Mr. Moreri (*K*) a mal reüssi dans cet article.

☞ AVERROES *, l'un des plus subtils Philosophes qui aient paru entre les Arabes, étoit de † Cordouë, & a fleuri (*A*) au XII. siecle. Il eut un extrême attachement pour Aristote, & il en commenta les Ouvrages avec tant d'habileté, qu'on le nomma le *Commentateur* par excellence. On admire ‡ que ne sachant point de Grec, il ait si bien penetré le sens de l'original; on a donc raison de croire que s'il eût su cette langue, il eût compris parfaitement les pensées d'Aristote. Voilà ce que disent quelques Savans; mais d'autres assûrent qu'il l'a (*B*) fort mal entendu, tant parce que son esprit étoit mediocre, que parce qu'il ignoroit la belle literature.

* *Voiez tous ses noms dans la remarque C.*

† Dans le Lindenius renovatus *on dit faussement que Cordouë est une ville d'Arabie.*

‡ Qui Græce nescius feliciter adeo mentem Aristotelis perspexit, quid non fecisset si linguam scisset Græcam? *Vossius de Philosophorum sectis pag.* 90. Voiez dans la remarque I les paroles de Keckerman.

(*I*) *La plûpart des autres Ecrits de cet Auteur n'ont pas été imprimez.*] Vossius (*a*) remarque qu'Aventin aprend à ses lecteurs dans la page 236. de ses Annales (c'est la 344. dans l'édition de 1580.) qu'il avoit publié l'Histoire d'Oetingen ville de Suaube, *publicata à se historia Utinensium meminit.* Gesner n'a point fait mention de cette Histoire. Il n'a parlé que d'une Grammaire publiée par Aventin l'an 1519. & d'un livre touchant la maniere de compter sur les doigts publié à Ratisbonne l'an 1532. auquel l'Auteur avoit joint le sommaire d'un grand Ouvrage, qui ne demandoit que le secours d'un Mecene pour sortir de dessous la presse. Voici le titre du livre imprimé en 1532. *Numerandi per digitos manusque (quinetiam loquendi) veterum consuetudinis abacus, sive explicatio ex Beda cum picturis & imaginibus, una cum capitibus rerum quibus illustrabitur Germania ab Aventino, modo contingat benignus Mecænas.* Gesner raporte le precis de ce grand Ouvrage d'Aventin. On conoit par là que cet Auteur avoit formé un plan très-beau & très-vaste pour illustrer les antiquitez d'Allemagne. La seule vuë generale des matieres qu'il embrassoit est capable d'étonner. Voiez la lettre (*) qu'il écrivit à Vadianus l'an 1530. Il devoit publier bientôt une Chronique semblable à celle d'Eusebe, une Histoire Ecclesiastique depuis le commencement du monde jusques à son tems; quelques anciens Grammairiens, un Dictionaire Grec & Latin, des notes sur Claudien (*b*) &c. On ne sait ce que ces Ouvrages sont devenus. Pour comprendre qu'il ait pu sufire à tant d'écrits, il faut qu'on sache qu'il (*c*) commençoit à étudier dès la pointe du jour, & que souvent il se remettoit à l'étude un peu après souper jusques à minuit. Comme il a rompu (*d*) la glace à ceux qui ont travaillé sur les Antiquitez de Baviere, il ne faut pas s'étonner qu'ils (*e*) aient trouvé des fautes dans ses Annales. Il en trouveroit beaucoup plus dans les leurs, s'ils lui avoient fourni les avances qu'il leur a fournies. Lambecius (*f*) l'a repris en beaucoup de choses.

(*K*) *Mr. Moreri a mal reüssi dans cet article.*] I. Que dans la premiere édition il ait parlé d'Aventin sous la lettre I, c'est une faute pardonnable, mais la rechute lui doit être reprochée. Il ne pouvoit pas ignorer que tout le monde se plaignoit qu'il eût placé les hommes illustres suivant leur nom de batême. Pourquoi n'a-t-on pas ôté ce sujet de plainte dans les éditions suivantes? II. Aventin est né l'an 1466. & non pas l'an 1460. III. Aiant une fois fait cette faute, il ne faloit pas donner 68. ans de vie à Aventin mourant l'année 1534. Il faloit mentir encore une fois en le faisant vivre 74. ans; & pour n'avoir pas ajoûté ce second mensonge au premier on a commis une très-lourde bevuë, on a pretendu que depuis l'année 1460. jusques à l'année 1534. il n'y a que 68. années. IV. Il n'est pas vrai que Nicolas Gisner ait donné au public les Annales d'Aventin. Il faloit dire (*g*) Nicolas Cisner. V. Ce seroit parler très-improprement que de dire que Nicolas Cisner a publié ces Annales avec des additions; car manifestement cela voudroit dire qu'il y auroit ajoûté certaines choses de son fond & de son cru. Or c'est ce qu'il n'a point fait. Son travail revient à ceci: il a publié ces Annales sur un manuscrit d'Aventin qui n'avoit point été châtré; desorte que son édition est plus ample que celle de Zieglerus, parce qu'elle contient tous les endroits que Zieglerus avoit suprimez. Les paroles de Vossius (*h*) qui ont fait broncher Moreri n'auroient pas trompé un homme attentif: elles insinuent assez clairement que Cisner ne fit autre chose que restituer à Aventin ce qu'on lui avoit ôté. VI. Un Prêtre qui l'est autant que Mr. Moreri, soutient un étrange personnage lors qu'il qualifie *considerables* les additions de Nicolas Cisner, car ces additions ne consistent qu'en Invectives contre les Papes, & contre le Clergé Romain. VII. Les *autres pieces* qu'Aventin *laissa* ne sont point celles *dont les sentimens* ne sembloient pas bien orthodoxes au Cardinal Baronius. C'est contre les Annales de Baviere que ce Cardinal s'est fort fâché. VIII. Il ne faloit point citer Baronius (*i*) *T. IX. Anni* A. C. 772. car cela signifie que Baronius a consacré pour le moins neuf tomes à la seule année 772.

(*A*) *A fleuri au XII. siecle.*] Je n'en vois guere donner d'autre preuve que celle-ci; c'est que (*k*) ses deux fils furent vus par Gilles de Rome à la Cour de Frederic Barberousse. *Ætatem ex eo colligimus quod Ægidius Romanus in nono Quodlibeto refert se duos ejus filios vidisse in aula Frederici Barbarossæ. Is vero regere cœpit anno* CIↃ CLII. *ac imperavit annos* XXXVII. Ces paroles sont de Vossius à la page 114. de son livre *de Philosophia*, chapitre 14. Voiez le aussi au chapitre 17. du traité *de Philosophorum sectis*, page 91. où il prouve par le temoignage du *Conciliator*, & de ce même Gilles de Rome qu'Averroes a fleuri l'an 1150. il nous renvoie aux Quodlibets de ce Gilles *lib. 2. quæstione de unitate intellectus.* Reinesius (*l*) observe qu'on met la mort d'Averroës à l'an 595. de l'Hegire, qui est le 1198. de l'Ere Chretienne. Je voudrois que Mr. Konig qui nous renvoie à Reinesius, n'eût point placé cette mort à l'an 1225. Il auroit dû nous renvoier à Hottinger, & le rectifier, car ce docte Suisse aiant dit (*m*) après Jean Leon qu'Averroës deceda l'an 603. de l'Hegire, fait correspondre cette année-là à nôtre année 1225. C'est un grand abus; elle correspond en partie à nôtre année 1206. & en partie à nôtre année 1207. La Bibliotheque Rabinique de Bartolocci (*n*) m'aprend qu'Averroës a fleuri depuis l'an 1131. jusques à l'an 1216. qui fut celui de sa mort; que ses commentaires sur la Physique d'Aristote furent achevez à Seville l'an 1187. & que ses commentaires sur la Metaphysique du même Aristote furent écrits l'an 1192.

(*B*) *Qu'il l'a fort mal entendu, tant parce.*] C'est le sentiment de Louis Vives. *Nomen est commentatoris nactus*, dit-il (*o*), *homo qui in Aristotele enarrando nihil minus explicat, quàm eum ipsum, quem suscepit declarandum. Sed nec potuisset explicare etiam si divino fuisset ingenio, quum esset humano, & quidem infra mediocritatem. Nam quid tandem adferebat, quo in Aristotele enarrando posset esse probe instructus? non cognitionem veteris memoriæ, non scientiam placitorum prisca disciplinæ, & intelligentiam sectarum, quibus Aristoteles passim scatet. Itaque videas eum pessime philosophos omnes antiquos citare, ut qui nullum unquam legerit, ignarus Græcitatis ac Latinitatis, pro polo Ptolemæum ponit, pro Prothagora Pythagoram, pro Cratylo Democritum, libros Platonis titulis ridiculis inscri*[illegible] *ita de iis loquitur, ut vel cæco perspicuum sit* [illegible] *eum in illis legisse nullum. At quàm confidenter audet pronuntiare hoc aut illud ab eis dici, & quod impudentius est, non dici: quum solos viderit Alexandrum, Themistium, & Nicolaum Damascenum: & hos ut apparet, versos in Arabicum perversissime ac corruptissime. Citat enim eos nonnunquam, & contradicit, & cum eis rixatur, ut nec ipse quidem, qui scripsit intelligat. Aristotelem verò quomodo legit, non in sua origine purum & integrum, non in lacunam Latinam derivatum, non enim potuit linguarum expers, sed de Latino in Arabicum transfusatum.* Il prouve ensuite par (*p*) un exemple les égaremens de cet interprete d'Aristote. Voiez (*q*) Celius Rhodiginus qui dit à-peu-près la même chose generalement parlant. Ne vous fiez pas au Pere Rapin (*r*) qui lui fait dire cela touchant Avicenne. Ce Jesuite ne citoit pas toûjours sur l'original. Ne meprisez pas pourtant ce qu'il va vous dire. „ (*f*) Comme Averroes ne connut Aristote que par une traduction peu fidele, il tombe lui-même dans des alterations de sens si horribles que Bagolin Philosophe de Verone, Zimara & Mantinus entreprirent en vain de le corriger. „

(*a*) *Vossius ubi infra.*

(*) *C'est la 49. de la centurie publiée par Goldast.*

(*b*) *Voiez Gesner, Biblioth. fol* 386.

(*c*) *Ziglerus in ejus vita.*

(*d*) *Cenringius ubi supra.*

(*e*) *Brunnerus dans ses Annales de Baviere le critique souvent. Voiez Zeiller de Histor. p.* 13.

(*f*) *In Commentar. Biblioth. Cæsar. l.* 2. *c.* 1. *x. Vide Magiri Eponymol. p.* 91.

(*g*) *Dans l'edition de Hollande on a dit Nicolas Gesner.*

(*h*) Annales Bojorum libris VII. reliquit: quos ex authenticis codd. restituit & auxit Nicolaus Cisnerus. *Vossius de Hist. Lat. pag.* 655. *Vossius a un peu tort de n'avoir pas touché quelque chose de l'edition mutilée: s'il en eût parlé ce que je viens de citer eût été plus clair.*

(*i*) *Vossius l'unique Auteur que Moreri ait consulté touchant Aventin, le pouvoit si bien preserver d'erreur, car il cite* ex T. IX. ad annum 772.

(*k*) *Naudé Apologie des grans hommes accusez de Magie ch.* 14. *p. m.* 354. *il cite Gilles de Rome* quodlibet. 9. *Voiez aussi* Petri Petiti Medici Parisiensis observationes miscellaneæ pag. 191.

(*l*) *Reinesius epist.* 15. *ad Hofmannum p.* 34.

(*m*) *Hotting. Biblioth. Theol. pag.* 279.

(*n*) *Bartoloccius, Biblioth. Rabbinica to.* 1. *pag.* 13. *Il cite* Cafertius in Chronolog. compendio.

(*o*) *Ludovicus Vives, de causis corruptar. artium lib.* 5. *pag. m.* 167.

(*p*) *C'est-à-dire, par une citation d'un passage de la Metaphysique d'Aristote.*

(*q*) *Cælius Rhodiginus Antiq. lect. lib.* 3. *c.* 2. *p. m.* 110.

(*r*) *Rapin, Reflexions sur la Philosophie n.* 15. *p.* 339. 340. *edit. de Holl.*

(*f*) *Id. ib.*

ratture. Il fut Professeur dans l'Academie de (C) de Maroc, & se rendit fort habile dans la (D) Medecine, mais il en savoit mieux la theorie que la pratique. On le regarde comme l'inventeur d'un (E) sentiment fort absurde, & fort contraire à l'orthodoxie Chretienne, & qui

(C) *Professeur dans l'Academie de Maroc.*] Ce fut sous le troisiéme Roi de la race des Almohades, aprés l'expulsion des Almoravides. Lisez ce passage de Reinesius: (a) *Quem* Averroem *adpellant vulgo schola, ejus nomen integrum est Abual-Walid Mohammed, ebn Achmed, ebn Mohammed, eben Roshd: docuitque in Academia Maroccana auspiciis Jacobi, tertii ex Almohadis, post ejectos Almoravidas regis.*

(D) *Fort habile dans la Medecine, mais il en savoit.*] Son principal Ouvrage de Medecine est celui qu'on nomme *colliget*. Il y traite de cette science en general: on ne sera pas fâché de trouver ici un morceau de la preface: (b) *Ex precepto* nobilis domini Audelach Sempse, *qui pro consilio suorum philosophorum Avesast & Avenchalis injunxit mihi ut conscriberem opus, quod Arabico sermone totam medicinæ scientiam contineret, ad approbandum judicandumve sententias veterum, collegi hoc opus Colliget, id est, Universale, sic inscriptum propter ordinem doctrinæ observandum, qui paulatim ab universalibus ad particularia procedet. In hoc enim libro universales regulas inchoavi, & deinceps favente Deo alium librum de iis quæ particularia sunt instituam, &c.* Pour faire comprendre qu'il se piquoit d'exceller en Medecine, il me sufira d'avertir qu'il étoit l'émule du grand Avicenne, & son ennemi si capital, qu'il évite de le nommer dans ses écrits: (c) son affectation à cet égard est sensible. C'est aparemment cette affectation qui a été cause qu'en refutant une doctrine soutenuë par Avicenne, il ne l'attaque que comme le sentiment de Galien. Je parle de la doctrine qui établit que les esprits animaux qui causent la joie sont lumineux, & que ceux qui causent la melancholie sont noirs. Mr. Petit n'a pas pris garde à l'affectation d'Averroës. (d) *Nunc quibus mentis penetrationibus Averrois hanc Avisennæ opinionem impugnet, videamus: quamquam eo loco directè Avisennam non petit, sed Galenum, spontaneum melancholicorum metum ab humoris qui in iis abundat, nigredine repetentem; verum quæ ibi Galeno objicit, pari impetu in memoratam Avisennæ opinionem redeunt.* Averroës ou expressément, ou par un defaut de memoire a tenu une conduite toute diferente de celle-là à l'égard d'Avempace, car il le nomme comme l'Auteur d'une remarque qu'il avoit pu lire dans Philoponus (e). Cela soit dit en passant. Or qu'il ait été plus habile dans la theorie que dans la pratique, il l'avoue lui-même comme le remarque Mr. Petit. (f) Averrois *fatetur de se ultro in septimo eorum librorum, quos* Colliget *vulgus appellat, cap. 6. Ego, inquit, non studui in scientia (medicina) ut videar mihi in ea esse sufficiens: & alibi negat se in eorum numero esse qui ægris remedia adhibent.* Ce passage de Mr. Petit est tout autrement exact que ces paroles de Vossius, (g) *Aver-roes Cordubensis, cognomento Commentator, medicus non tam practicus, quam theoreticus. Fuit medicus Memarolini regis.* Les dernieres paroles afoiblissent les premieres plus qu'elles ne les confirment, car être le Medecin d'un Prince tient beaucoup de la pratique. Je ne dis rien de (h) *Memarolini* qui n'étoit pas un nom propre, mais un nom de dignité, & par consequent peu propre à être uni au mot *regis*. Mr. Mercklinus n'a pas songé à cela lors qu'il a dit, (i) *videtur medicus fuisse Regis Miramamolini.* Symphorien Champier a été ici le mauvais guide; il a dit, (k) qu'Averroës a vêcu *tempore Miramalini Regis apud Cordubam.* Notez que les Medecins de Paris grans partisans de la saignée, ne conviendroient pas aisement qu'Averroës fut mediocre dans la pratique de la Medecine, car on dit que son exemple a contribué beaucoup à extirper une erreur qu'ils desaprouvent. Lisez ces paroles d'Etienne Pasquier. „ (l) Combien de siecles avons-nous exer„ce la Medecine, estimants qu'il ne falloit saigner un „enfant jusques à ce qu'il eust atteint l'aage de qua„torze ans, & que la seignee leur estoit auparavant „ce temps, non un remede, ains leur mort? Here„sie en laquelle nous serions encores aujourd'huy, „sans Averroës Arabe, qui premier se hazarda d'en „faire l'espreuve sur un sien fils agé de six à sept „ans, qu'il guerit d'une pleuresie.„

(E) *Comme l'inventeur d'un sentiment fort absurde.*] Il vaudroit mieux dire, ce me semble, qu'il l'a éclairci & developé, & que l'aiant soutenu avec plus d'aplication qu'on ne faisoit auparavant, il lui a donné une espece de nouvelle vie; car le même Pomponace qui assûre dans le chapitre 4. que c'est un (m) monstre forgé par Averroës, avoit dit dans le chapitre 3. que Themistius & Averroës enseignent la même chose. (n) *Averroes itaque & ut existimo ante eum Themistius concordes posuere animam intellectivam realiter distingui ab anima corruptibili, verùm ipsam esse unam numero in omnibus hominibus, mortalem vero multiplicatam.* Les Jesuites de Conimbre remontent plus haut, car ils veulent que Theophraste ait entendu de cette façon la doctrine d'Aristote son maitre. (o) *Occurrit alia sententia existimantium in disciplina Aristotelis ponendam esse unam dumtaxat animam intellectricem, sive unum intellectum qui omnibus hominibus assistat, ut solis lumen universitati. Sic enim Aristotelem interpretati sunt ejus discipulus & Scholæ successor Theophrastus, Themistius, Simplicius, Averroes aliique non pauci, etsi non omnes eodem modo de hujusmodi intellectu locuti fuerint.* Ils ajoûtent que plusieurs (p) Modernes ont avoué, que selon les hypotheses d'Aristote l'entendement de tous les hommes est une seule & même substance, mais qu'entre ces Modernes les uns veulent qu'elle soit dans tous les hommes comme une forme assistente, & que les autres soutiennent qu'elle y est en qualité de forme informante. Ce dernier sentiment est celui de (q) Mirandulanus, & (r) d'Achillinus. Mais voici une meprise toute semblable à celle de Pomponace. Les Jesuites de Conimbre imputent ailleurs à Averroës l'invention de l'unité de l'entendement de tous les hommes. Cela paroitra plus surprenant lors qu'on verra les paroles qui precedent celles où ils l'affirment. (s) *Secunda* (sententia) *fuit Avicenna 9. Metaph. cap. quarto, & in lib. Natur. parte 5. Avempace in epistola de lumine, & Græci cujusdam Marini cujus mentionem facit hoc loco Philoponus, ajentium intellectum agentem esse substantiam quandam separatam, quam Avicenna Cholcodaam nuncupabat. Idem placuit Averroi in libello de beatitudine animæ cap. 5. & in epitome Metaph. tractatu 4. qui errori errorem subnectens, aliorum vestigia secutus, unum omnium hominum finxit communem intellectum, ut alibi retulimus.* C'est dire que l'unité d'entendement est une fiction qu'Averroes a ajoûtée aux erreurs des autres, & neanmoins il est clair que cette fiction n'est point diferente de la doctrine qu'on venoit d'attribuer à Avicenne &c. Souvenons nous que l'entendement des hommes au dire d'Averroës (t) est la derniere des intelligences, celle qui occupe le plus bas lieu de l'Univers. *Est mentium infimam omnium, & unicam. Nam sicuti calestes globi singuli singulas habere mentes videntur, ita & orbis hic inferior unam, ut ipse vult, habet, quæ non hujus hominis sit, vel illius: sed humanæ speciei mens sit, & dicatur, ut speciei unica unicus sit intellectus in hoc orbe inferiori, ut plerique intelligunt, ubique totus compingi* (v). Quoi qu'il en soit lors que ces Jesuites refutent la pretenduë unité de l'entendement de tous les hommes ils n'attaquent que ce Philosophe, tant on est persuadé que pour le moins il merite d'être tenu pour le principal defenseur de cette chimere. Ils remarquent que Scot a dit qu'Averroës s'est rendu digne d'être excommunié par le genre humain, & que d'autres disent que sa doctrine est un monstre si effroiable que les forêts de l'Arabie n'en ont jamais produit de plus grand. (w) *Hæc Commentatoris seu commentitoris potius de unitate intellectus sententia adeo stulta est, ut merito Scotus in 4. d. 43. q. 2. dixerit dignum esse Averroem qui ob has ineptias ex hominum communione averruncetur. Alii vero hoc ejus figmentum monstrum vocarint quo nullum majus Arabum sylva genuerint. Certe hoc unum sat esse debuisset ad eos coarguendos qui filium Rois tanti faciunt, ut ejus animam Aristotelis animam esse dicant.* La derniere partie de ce passage nous aprend qu'entre autres eloges on a donné à cet Arabe celui d'avoir l'ame d'Aristote. Les Jesuites de Conimbre veulent que pour refuter cela, il suffise de prendre garde à la doctrine de l'unité de l'entendement. Cette reflexion est fausse, car cette doctrine, comme l'avoüent plusieurs Modernes, n'est qu'une extension & qu'un developement des principes d'Aristote. Je pourrois faire plusieurs remarques pour prouver cela, mais je me contente de celle-ci, c'est que selon l'hypothese de ce Philosophe la multiplication des individus ne peut avoir d'autre fondement que la matiere, d'où il s'ensuit que l'entendement est unique, puis que selon Aristote il est (x) separé & distinct de la matiere. Cette observation est

(x) Viderunt Aristotelem simpliciter probare intellectum possibilem esse immixtum & immaterialem. *Pomponatius ubi supra p. 7.*

(a) *Reinesius epist. 15. ad Hofmann. pag. 32.*
(b) *Præfat. Averrois apud Gesnerum in Biblioth. fol. 101.*
(c) Avicennæ Medici æmulus & inimicissimus fuit, ut eum nominare in suis libris vereatur. *Symphorianus Campegius apud Gesner. ib. fol.* 100. Voiez Celius Rhodiginus au chap. 12. du 30. livre p. m. 1684. & Scaliger contre Cardan *exerc. 61. n. 5.*
(d) *Petrus Petitus dissertat. de Homeri Nepenthe pag. 89.*
(e) *Voiez le même Pierre Petit, miscell.* Observat. *lib. 3. c. 18.*
(f) *Petitus, miscell.* Observat. *lib. 2. c. 7. p. 99. 100.*
(g) *Vossius de Philosophia c. 14. pag. 114.*
(h) *Ce n'est pas bien lorsqu'est cette dignité.*
(i) *Mercklinus in Lindenio renovato, pag. 94.*
(k) *Symph. Campegius de claris Medicis.*
(l) *Pasquier au 2. tome de ses lettres, livre 19. p. 548.*
(m) Figmentum & monstrum ab Averroe confictum. *Pomponatius de immortal. animæ c. 4. p. m. 9.*

(n) *Id. ib. c. 3. p. 7.*
(o) *Conimbricenses in 2. lib. de anima c. 1. quæst. 7. art. 1. pag. m. 59.*
(p) Hoc quidem argumentum permovit etiam ad prædictam intellectus unitatem in Aristot. doctrina asserendam non paucos è recentioribus Peripateticis, in quibus sunt Thom. Anglicus, Achillinus, Odo, Jandunus, Mirandulanus, Zimara, Vicomercatus & quidam alii. *Ibid.*
(q) *Mirandulanus lib. 32. de eversione singularis certaminis, sect. 1. & lib. 33. sect. 2. & 6.*
(r) *Achillinus lib. de intelligentiis.*
(s) *Conimbricenses in lib. 3. de anima c. 5. quæst. 1. art. 1. pag. 226.*
(t) Commentator ipse comm. 19. lib. 3. de anima ponit ipsam esse ultimam intelligentiarum. *Pomponatius de immort. Anima cap. 4. pag. 11.*
(v) *Cœlius Rhodiginus antiq. lect. lib. 3. c. 2. p. m. 109.*
(w) *Conimbr. in lib. 2. de anima c. 1. quæst. 7. art. 2. pag. 60.*

qui neanmoins fit des progrés si formidables parmi plusieurs Philosophes Italiens, qu'il falut le faire

est de Pomponace. (*a*) *Quod vero unicus sit intellectus in omnibus hominibus sive possibilis ponatur, patere potest ex eo quoniam apud Peripateticos est celebrata propositio, multiplicationem individuorum in eadem specie non posse esse nisi per materiam quantam, ut dicitur 7. & 12. metaph. & 2. de anima.* Quelque fondée que cette opinion d'Averroës puisse être sur Aristote, elle est dans le fond impie & absurde. Elle est impie, puis qu'elle conduit à croire (*b*) que l'ame qui est proprement la forme de l'homme meurt avec le corps; elle est absurde, car que peut-on dire de plus insensé que de soutenir que deux hommes qui s'entretuent dirigez chacun par ses actes intellectuels ont la même ame? Que peut-on imaginer de plus chimerique que de pretendre que deux Philosophes dont l'un nie, l'autre affirme la même these en même tems, ne sont qu'un seul être à l'égard de l'intellect? Examinons ce qu'un adversaire de Pomponace proposa contre cette extravagance.

Premierement il la refute entant qu'elle pose que l'entendement n'est pas dans l'homme, & puis entant qu'elle pose que tous les hommes n'ont qu'un même entendement. Sur le premier point (*c*) il demande, pourquoi un entendement qui doit unir son action à celle de l'homme, & cela de la maniere la plus intime qui se puisse concevoir en ce genre-là, croiroit se deshonorer s'il s'unissoit avec les organes pour composer avec eux un individu? Vous comprendrez aisément l'union intime dont on parle là, si vous prenez garde que selon les Averroïstes l'ame de l'homme n'est point capable d'entendre sans le secours de cet intellect assistant. Il faut donc que cet intellect suplée par son action ce qui manque à l'ame de l'homme; & par consequent nos actes intellectuels dependent de deux principes, dont l'un est comme un sujet passif & incomplet, l'autre est un principe actif & qui perfectionne. Il est donc vrai que le concours de ces deux principes se termine à un même effet, & qu'ainsi l'action de l'entendement des Averroïstes s'unit d'une façon très-intime avec l'ame qui entend. Cette dificulté n'est point forte, car l'union que l'on objecte n'est pas plus intime que celle de l'action de Dieu avec l'action de la creature selon la doctrine du concours, & neanmoins il ne s'ensuit pas que ces deux causes se doivent unir personnellement. L'Auteur (*d*) pretend prevenir cette reponse en disant, que l'action de l'intellect des Averroïstes est immanente & particuliere, ce qui ne se peut pas dire du concours de Dieu; mais on pourroit lui faire de bonnes repliques; ainsi sa dispute n'est pas triomphante quant au premier point, comme elle l'est quant au second; car voici comment il presse Averroës: Cet intellect dont vous parlez est ou Dieu ou bien une creature. S'il est Dieu je vous fais cette question. Agit-il au dedans de lui ou au dehors? S'il agit au dehors, quel (*e*) monstre ne sera-ce point qu'un acte d'intelligence posé hors de l'intellect, & dans une autre personne? Ceci prouve trop, il en faudroit inferer que l'entendement divin ne peut point produire dans l'ame de l'homme un acte d'intelligence sans le produire dans lui-même. Or cela est faux & absurde. L'autre membre de la question reduit aux abois les Averroïstes. Si Dieu forme en lui-même les actes d'intelligence qui sont dans l'homme, combien d'erreurs nourrira-t-il dans son sein? (*f*) *Sed neque intra Deum contineri potest* (intellectio) *quod immensos in eum errores toties inveheret, quoties opinione suâ fallerentur homines; neque enim prorsus ulla valeret excusatio, quin prima ac summa veritas à se ipsa monstrose desiceret, si assignanda ipsi essent, si in sinu ejus & complexu reponenda quæcunque esse possunt falsa hominum judicia.* S'ils repondent que cet intellect est créé, l'Auteur (*g*) replique qu'une creature ne paroît pas pouvoir être suffisante à modifier si à-propos toutes les ames humaines en même tems. Outre que les opinions contraires qui regnent parmi les hommes ne sauroient loger ensemble dans un seul entendement. *Quomodo in unam & eandem intelligentiam simul cadet contrarietas illa opinionum & sententiarum, quam toties in hominibus experimur, cùm unus ait, alter negat de eodem idem? quæ eadem quæstio impedire potest adversarium in responsione jamjam explosa de intellectu divino.* Cette derniere objection a la même force contre ceux qui voudroient dire que cet intellect est Dieu. C'est aussi par là que l'on (*h*) refute invinciblement le Spinozisme. Notez que l'Auteur avoüe, (*i*) que toute la force de son objection consiste en ce qu'il pretend avoir prouvé que l'action de l'entendement des Averroïstes sur l'ame de l'homme est immanente. Je ne croi point qu'ils soient obligez de convenir qu'il prouve cela. Quant au reste il declare qu'il ne trouveroit rien à redire à la pensée d'Averroës, si ce Philosophe n'eût parlé que de l'action de l'entendement divin consideré comme la cause premiere. (*k*) *Restat ergo, ut suum istud somnium integrum Averroes somnii loco & mendacii haberi sinat, aut certè interpretetur ipse, de actione intellectus divini, qua parte non intellectus quidem præcisè, sed est prima causa, in omnes causarum secundarum, adeoque inferiorum intelligentiarum effectus ex virtute suâ influens aliquid. . . . .* (*l*) *An ita possit accipi, non disputo, illud contentus ostendisse, quòd nisi quid simile sonet ejus doctrina, inanis ac stulta sit, si quid autem simile, ne pilum quidem nobis adversantem habeat.* Il nous avertit qu'il s'est abstenu des objections que Thomas d'Aquin a proposées contre l'hypothese de cet Arabe. Je vous avertis qu'elle se trouve parfaitement refutée dans un (*m*) Ouvrage de Mr. du Plessis Mornai.

On s'étonnera que des genies aussi sublimes qu'Aristote & qu'Averroës, aient forgé tant de chimeres sur l'entendement, mais j'ose dire qu'ils ne les eussent jamais forgées s'ils n'eussent été de grans esprits. C'est par une forte penetration qu'ils ont decouvert des dificultez qui les ont contrains de s'écarter du chemin batu, & de mepriser plusieurs autres routes où ils ne rencontroient pas ce qu'ils cherchoient. La plus certaine conoissance qu'ils eussent de la nature de l'ame est qu'elle est capable de penser successivement à mille choses; mais ils ne pouvoient comprendre comment elle reduisoit en acte cette faculté: l'action des objets, leurs especes, leurs images épurées tant qu'il vous plaira dans le cerveau, rien de tout cela ne paroît capable de donner à l'ame l'intelligence actuelle. Voiez avec quelle force le Pere Mallebranche (*n*) refute tout ce qu'on dit de la maniere dont nous conoissons les choses. Il n'a point trouvé d'autre ressource, que de dire que nous les voions en Dieu, & que les idées ne sont point produites dans nôtre ame. Quelques anciens Philosophes ont dit que Dieu est l'intelligence generale de tous les esprits, c'est-à-dire qu'il leur verse la conoissance comme le soleil repand la lumiere sur les corps. Lisez ces paroles des Jesuites de Conimbre: (*o*) *Prima sententia fuit Alexandri libro secundo de anima cap. 20. & 21. existimantis intellectum agentem esse intellectum universalem omnium conditorem, hoc est Deum, quod etiam Platonis dogma libro sexto de republica fuisse creditur qui intellectum agentem nostros animos cœlitus irradiantem comparavit soli ut ex Themistio hoc in lib. refert divus Thomas 1. part. quæst. 79. articulo quarto. In eundem errorem lapsus fuit Priscianus Lydus asserens, intellectum agentem non esse partem animæ sed mentem primam atque divinam, vel ideam boni.* Quand une matiere est fort abstruse, il ne faut pas s'étonner que les plus grands Philosophes en parlent un peu de travers & sur des supositions malaisées à comprendre. Or s'il y eut jamais de matiere dificile, c'est celle de la formation de la pensée. Elle est peut être plus impenetrable que celle de l'origine de l'ame. C'est beaucoup dire, car la reflexion de Bartholin sur une chose que l'on raconte de Saint Anselme est de bon sens. On assûre que cet Archevêque de Cantorberi se voiant proche de la mort à l'âge de 76. ans souhaita (*p*) un petit delai afin d'achever une question très-obscure qu'il avoit commencée sur l'origine de l'ame. S'il eut obtenu encore 76. ans de vie, dit Bartholin (*q*), je doute qu'il eût pu venir à bout d'une question si obscure. Notez que la plupart des Cartesiens enseignent que comme il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, il n'y a aussi que Dieu qui puisse modifier les esprits. Ils exceptent les actions qui rendent l'ame criminelle. Mais pour tout ce qui s'apelle sensation, imagination, passion, memoire, idée, ils pretendent que Dieu en est la cause efficiente & immediate, & que l'action des objets, ou le mouvement de nos esprits animaux n'en est que la cause occasionelle. Ce sentiment n'est qu'une extension de celui qu'on attribuë à un fameux interprete d'Aristote, & que Mr. du Plessis Mornai refute par des raisons specieuses, mais dont nos Cartesiens ne s'embarrasseroient pas. Voions quelque chose de ce qu'il avance: (*r*) *Quant à l'opinion d'Alexandre* (d'Aphrodisée) *qui pretend un intellect agent universel, qui imprime l'intellect possible, c'est à dire, la capacité d'un chacun, & la reduise en action, la plus part des raisons cy dessus deductes contre Averroes, sert aussi contre luy. Mais, par ce que par cest intellect agent il semble entendre Dieu mesme, il y a cecy de plus, Que Dieu qui est tout bon,*

(*a*) *Pomponatius ubi supra pag. 8.*

(*b*) *Voiez la remarque H vers la fin.*

(*c*) *Antonius Sirmondus de immortalitate animæ adversus Pomponatium & asseclas, pag. 368.*

(*d*) *Id. Sirmondus ib. pag. 369.*

(*e*) Quid hoc portenti intellectio ut extra intellectum consistat & quidem toto ab ea disjuncta supposito? *Id. ib. pag. 370.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Id. ib. pag. 371. 372.*

(*h*) *Voiez l'article* Spinoza *remarque I, n. III.*

(*i*) *Anton. Sirmondus ib. p. 372.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Ibid. pag. 373.*

(*m*) *Celui de la verité de la Religion Chretienne au chap. 15.*

(*n*) *Mallebranche, Recherche de la verité liv. 3. ch. 1. & suivans de la 2. partie.*

(*o*) *Conimbric. in lib. 3. de anima c. 5. quæst. 1. articulo 1. p. m. 226.*

(*p*) *Voiez l'article de cet Anselme.*

(*q*) Valde dubito, si vel totidem annos quot vixerat illi addidisset Deus vitæ arbiter, ad finem quæstionis dubiæ unquam potuerit pervenire. *Thomas Bartholinus dissertat. 6. de legendis libris pag. 164.*

(*r*) *Du Plessis Mornai, de la verité de la Religion Chretienne chap. 15. fol. m. 208.*

faire proscrire (F) par l'autorité Papale. Ce sentiment est qu'il y a une intelligence qui sans se multiplier anime tous les individus de l'espece humaine, entant qu'ils exercent les fonctions de l'ame raisonnable. Il n'y a guere de livre où il paroisse qu'Averroës ait eu de meilleures intentinos que dans celui qui a pour (G) titre, *Destructiones destructionum contra Algazalem.* On parle fort desavantageusement de la religion de (H) ce Philosophe; car on veut que non seulement il ait meprisé le Judaïsme, & le Christianisme, mais aussi le Mahometisme qui étoit sa religion exterieure.

bon, & tout sage, n'imprimeroit point en nostre entendement les folies & les malignitez, que nous y remarquons, qu'il n'y laisseroit pas aussi tant d'ignorances, & de tenebres, que nous y tastons, ains vaincroit en tous la contagion qu'apporte ce corps, & bien qu'il n'inspirast ou n'influast tant de choses à l'un qu'à l'autre, selon les diverses capacitez de ceste table rase, que pour le moins il n'y peindroit pas un monde de faux traicts, que nous y pouvons voir chacun en soy mesme. En apres, ou l'influxion seroit perpetuelle, ou bien entrecouppée. Si perpetuelle, nous entendrions tout ce que nostre imagination nous representeroit sans labeur & sans art: si entrecouppée, il ne seroit pas en nous d'entendre chose quelconque, ny de vouloir quand nous voudrions. Or au contraire, nous avons peine à comprendre certaines choses, & nous faut gagner sur l'ignorance de nostre esprit, comme pied à pied: & y en a d'autres que nous entendons dés qu'elles se presentent, & quand nous voulons.

(F) *Fit des progrés si formidables . . . . . qu'il falut le faire proscrire par l'autorité Papale.*] J'ai raporté (a) ailleurs les paroles d'une Bulle de Leon X. aprouvée dans le Concile de Latran. J'ajoûte ici que Raimond Lulle sollicita instamment le Pape Clement V. à condamner les Commentaires d'Averroës sur Aristote, & qu'il tâcha d'engager Philippe le Bel Roi de France à solliciter la même chose. Il representa que ce sont des livres remplis d'erreurs pernicieuses, & qui peuvent conduire peu-à-peu les jeunes gens à l'impieté: il pria, il presenta des requêtes, il fit un livre sur ce sujet, mais il trouva sourds & le Pape & le Roi de France (b). Presentement il n'est necessaire ni de demander cela, ni de prier qu'à tout le moins il soit defendu de tenir ce Philosophe pour un oracle, son autorité est nulle, & personne ne perd du tems à le lire. Mais il y a eu des siecles bien infatuez de sa doctrine. Lisez ce qui suit. (c) *Congruentior & exauditu facilior fuisset petitio, pro qua nunc, (quæ Dei benignitas est,) non est satagendum. Nimirum ne Averroes oraculi loco esset in scholis: quod cùm superiore seculo, & paucis anterioribus, invaluisset, præsertim in Italia, ut Canus* lib. 10. de locis c. 5. *notavit; occasio fuit magnorum in oris illis errorum, & inutilis diligentiæ, qua aliqui non minùs in pervolutando Averroë collocabant opera, quàm in sacris literis ponant, qui iis maximè delectantur: nec fidei minùs Averroi tribuerunt, quàm optimi quique fideles Canonicis scriptoribus: quod indignissimum fuisse, nemo non videt. Nunc Averroës in scholis depontanus evasit.* Louïs Vives s'étoit bien plaint de l'autorité que ce Philosophe Arabe avoit obtenuë. (d) *Quem philosophi de nostra schola, qui post eum scripsere, ita sunt amplexati, ut penè authoritate Aristoteli adæquarint, nec solùm qui longo post intervallo vixerunt, sed qui illius quoque ætate: quod factum est & ignorantia meliorum, & admiratione mercimonii lingua & sensis peregrini: ut gratiam ei conciliaret apud primos novitas, apud posteros vetustas.* Il marque là un coup de bonheur: certains esprits fortunez plaisent d'abord pour leur nouveauté, & enfin à cause de leur antiquité. Que mes lecteurs examinent s'il leur plait ce raisonnement d'un moderne. (e) *On ne doit pas s'étonner de voir que les hommes ayent eu tant d'estime pour* Averroës, *puis que le pere de Cardan qui se mesloit de magie, nous assure que les demons mesmes ont admiré sa doctrine, de laquelle Bajazet se divertissoit dans les plus sensibles douleurs de la goutte; qui n'est pas une preuve moins advantageuse pour monstrer son merite, que d'avoir étonné les intelligences.* Si ce qui concerne Bajazet n'est pas raporté plus fidelement (f) que le reste, j'en doute beaucoup; pour bien raporter ce qui regarde le Pere de Cardan il faloit dire, que l'un des Esprits qui lui aparurent faisoit profession d'être Averroïste, & non pas qu'Averroës avoit étonné les intelligences, & il faloit ajoûter que Cardan même insinuë (g) que ce conte de son pere étoit fabuleux.

(G) *Qui a pour titre* destructiones destructionum.] Ou bien *destructorium destructoris.* Le titre Arabe est (h) *Habapalah altahapalah.* Averroës refute dans cet Ouvrage les opinions metaphysiques qu'Algazel avoit soutenuës contre les Philosophes. La plupart de ces opinions d'Algazel sont très-mauvaises, car par exemple il (i) a combatu ce que les Philosophes disoient que le monde est l'ouvrage de Dieu, & que Dieu est un agent, qu'il est unique, simple, incorporel, & qu'il ne peut point y avoir deux natures increées. Puis qu'Averroës soutient le parti des Philosophes sur toutes ces propositions, on ne peut nier qu'il ne travaille en faveur de l'orthodoxie. C'est l'un de ses plus beaux Ouvrages au sentiment du (k) Pere Rapin. Mais d'ailleurs la bonne cause peut-elle trouver son compte dans les services que lui pourroit faire un tel defenseur, (l) lui qui nioit que la creation fût possible, & qui soutenoit que tous les êtres spirituels sont éternels, & que Dieu ne conoit pas les choses particulieres, & n'étend point sa providence sur les individus de ce monde?

(H) *On parle fort desavantageusement de la Religion de ce Philosophe.*] Vous trouverez dans le Dictionaire de Moreri que le Christianisme étoit selon lui une Religion impossible; que le Judaïsme étoit une Religion d'enfans, & que le Mahometisme étoit une Religion de pourceau; & qu'ensuite il s'écrioit, *Moriatur anima mea morte philosophorum*, c'est-à-dire, que mon ame meure de la mort des Philosophes. Voilà de quelle maniere il imitoit Balaam qui dit, (m) *Que je meure de la mort des justes, & que ma fin soit semblable à la leur.* Mr. Moreri ne raporte pas exactement ce qui concerne le Christianisme, Averroes *le nommoit*, dit-il, *une religion impossible à cause du mistere de l'Eucharistie.* Il est sûr que ce Philosophe n'en parloit pas si obligeamment quand il faisoit reflexion sur la pratique de la Communion de Rome. Lisez ces paroles de Mr. Daillé adressées au Pere Adam: „ (n) Les sages du monde ne vous ont point pardonné cette „ étrange créance, non plus que les Juifs; témoin la „ parole du Philosophe Averroës, que (1) le Cardi- „ nal du Perron rapporte sur la foy de Sarga, l'un „ des Peres de vostre societé, *qu'il ne trouvoit point de „ secte pire, ou plus badine que celle des Chrétiens, qui „ mangent & deschirent eux-mesmes le Dieu, qu'ils adorent.*„ Avant que de passer outre je fais deux remarques contre ce docte Ministre. La 1. est que le Cardinal du Perron n'est point proprement celui qui raporte cette parole sur la foi de l'un des confreres du Pere Adam; il ne la raporte que comme citée par Mr. du Plessis, car c'est Mr. du Plessis (o) qui allegue sur ce sujet ce que le Jesuite Scarga observe touchant la pensée de ce Philosophe Arabe. La 2. est qu'au lieu de Sarga il faloit dire Scarga. Raportons maintenant le passage d'un autre Ministre: (p) *Si nous recevions la sainte Cene à genoux . . . . . nous serions en scandale & en achoppement aux infirmes: mais nous donnerions occasion aux infideles de blasphemer le sacré Nom de Dieu, & d'avoir en horreur le Christianisme. Car nous ne pouvons oublier le lamentable exemple de ce Philosophe Payen*(2), *qui ayant veu manger le Sacrement qu'on avoit adoré, dit,* Qu'il n'avoit jamais veu de Secte plus folle ni plus ridicule que celle des Chrestiens qui adorent ce qu'ils mangent; *Et c'est à ce propos que ce mal-heureux s'écria,* Que mon ame soit avec celle des Philosophes: veu que les Chrestiens adorent ce qu'ils mangent. Ce même Ministre allegue (q) ailleurs un passage de Ciceron qui quadre beaucoup avec la pensée d'Averroës. „ (r) *Ecquem tam amentem „ esse putas qui illud quo vescatur Deum credas esse?* „ c'est à dire, *& qui pensez-vous si insensé que de croire „ que ce qu'il mange soit Dieu?* „ Ciceron perla ainsi en considerant qu'on donnoit au blé le nom de Ceres, & au vin le nom de Bacchus. (s) *Cum fruges Cererem, vinum Liberum dicimus, genere nos quidem sermonis utimur usitato.* Le Pere Lescalopier avouë que cet illustre Paien est fort raisonnable quand il raisonne de la sorte à l'égard de Ceres & de Bacchus, mais, ajoûte-t-il, c'est une extrême sagesse sous le Christianisme que de manger ce que l'on croit être Dieu, & nous regardons comme coupables (t) d'une infidelité très-insensée & très-stupide ceux qui ne prenent pas à la lettre les paroles de JESUS-CHRIST, *ceci est mon corps*, & qui nous objectent en se moquant ces paroles de Ciceron. (v) *Illud Academicum sublato cachinno procaciter usurpant, Academicorum, non Fidelium nepotes.* Ecquem tam amentem esse putas qui illud, quo vescatur, Deum credat esse?

(a) *Dans l'article* Spinoza *remarque* L.

(b) *Theoph. Raynaudus erotem. de malis ac bonis libris n.* 340. *p. m.* 100. *il cite Charles Bouille dans la vie de Raimond Lulle.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Ludov. Vives de causis corrupt. artium lib.* 5. *pag. m.* 167.

(e) *Clavigny de Sainte Honorine de l'usage des livres suspects pag.* 48. 49.

(f) *Je ne trouve dans Paul Jove elog. viror.* bellica virtute illustr. lib. 4. pag. m. 334. *sinon que Bajazet II.* Peripatetici Averrois opinionibus oblectabatur.

(g) Ille vero palam Averroistam se profitebatur. Hæc seu historia seu fabula sit ita se habuit. Quod fabula videatur satis argumento esse debet quod &c. *Cardanus de subtilit. lib.* 19. *p. m.* 682.

(h) *Voiez Renaudot epist.* 15. *ad Hofm. pag.* 33.

(i) *Voiez la Bibliotheque de Gesner fol.* 100. *verso.*

(k) *Rapin Reflex. sur la Philosophie n.* 30. *p. m.* 363.

(l) *Voiez Possevin Biblioth. selecta l.* 12. *c.* 36.

(m) *Nombres chap.* 23. *v.* 10.

(n) *Daillé, Replique au Pere Adam & à Cottiby* 1. *part. chap.* 16. *p.* 116.

(1) *Du Perr. de l'Euchar. l.* 3. *c.* 29. *p.* 973.

(o) *Du Plessis, Traité de la Cene p. m.* 1106.

(p) *Drelincourt Dialogue* 9. *contre les Missionaires sur le service des Eglises Reformées page* 305. 306.

(2) *Averroes.*

(q) *Id. Dialogue* 6. *p.* 236.

(r) *Cicero de Nat. Deorum lib.* 3. *pag. m.* 619.

(s) *Id. ib.*

(t) Amentissimæ ac stolidissimæ infidelitatis damnamus hæreticos homines qui Christi Domini, hoc est ipsius veritatis planissima disertissimaque verba &c. *Lescalopierius in Ciceronem de Nat. Deor. pag.* 622.

(v) *Id. ib.*

At

rieure. Divers Auteurs ont (*l*) travaillé à la traduction Latine de ses Ouvrages. J'esperois qu'avant que cet article fût donné aux Imprimeurs, j'aurois le plaisir de consulter le volume où Don Nicolas Antonio a parlé fort amplement d'Averroës, mais je me vois privé de cette satisfaction, & reduit aux seuls extraits du Journaliste de Paris. Vous allez voir ce que j'en tire.* „ Averroés de Cordouë fut instruit par son pere dans la Jurisprudence, & dans la religion du païs. Il „ étoit excessivement gras, bien qu'il ne mangeât qu'une fois le jour. Il passoit toutes les nuits „ à l'étude de la Filosofie, & lorsqu'il se sentoit fatigué, il se divertissoit par la lecture de quel- „ que

* *Journal des Savans du 1. Juillet 1697. pag. 475. édit. de Holl.*

At cum Apostolo Catholici respondemus. Nos stulti propter Christum: *utinam vos sitis* prudentes in Christo. Il ne s'agit point ici d'examiner la qualité de ces reflexions; il ne s'agit que des pensées d'Averroës. Je remarque que Vossius n'a parlé qu'en general du mepris de ce Philosophe pour la Religion Chretienne; il n'a point consideré en particulier le resultat de la transubstantiation. (*a*) *...nam parum videris tantus Philosophus in vera & unica salutis via arguit illud quod diceret, malle se animam suam esse cum Philosophis quam cum Christianis.* Quelques-uns disent (*b*) qu'Averroës nâquit Chretien, & qu'il se fit Juif, & ensuite Mahometan. D'autres (*c*) disent qu'il écrivit contre les trois grans Legislateurs, Moïse, Jesus-Christ, & Mahomet, & qu'il fournit les materiaux du livre *de tribus impostoribus.* D'autres observent (*d*) *qu'il n'a jamais creu qu'il y eust des Diables,* & qu'ainsi Cardan a fait violence à sa doctrine (*e*) *quand il introduit un Demon qui se disoit l'un de ses disciples & sectateurs.* On ne peut rien prononcer de plus fort que ce jugement ou ce vœu d'Erasme, (*f*) *Utinam prodisset ingens illud opus adversus Averroem impium καὶ τρὶς κατάρατον.* Il écrit cela à un homme qui lui avoit fait savoir (*g*) que son grand Ouvrage contre Averroës étoit imprimé. D'où vient donc qu'Erasme en souhaite la publication? N'est-ce pas un signe qu'en repondant à ses amis il ne mettoit pas toûjours sous ses yeux leurs lettres, & qu'il en avoit oublié quelques circonstances? Quoi qu'il en soit, son vœu me fait souvenir d'une lettre de Petrarque où l'on exhorte un savant Theologien à refuter Averroës, ce chien enragé qui abaie si furieusement contre Jesus-Christ. Petrarque ajoûte qu'il avoit fait des recueils pour un tel Ouvrage, mais qu'il n'a ni le loisir, ni le savoir qui lui seroient necessaires pour écrire là-dessus. Il apelle impie le silence que tant de grans hommes ont gardé, & il souhaite qu'on lui dedie quand même il seroit dejà dans le tombeau, l'Ouvrage qu'il exhorte son ami à composer. (*h*) *Extremum quæso ut cum primum perveneris quo suspiras, quod citò fore confido, contra canem illum rabidum Averroem, qui furore actus infando, contra dominum suum* Christum, *contraque catholicam fidem latrat, collectis undique blasphemiis ejus, quod ut scis, jam cœperamus, sed me ingens semper, & nunc solito major occupatio, nec minor temporis, quam scientiæ retraxit inopia, totis ingenii viribus ac nervis incumbens, rem à multis magnis viris impiè neglectam, opusculum unum scribas, & mihi illud inscribas, seu tunc vivus ero, seu interim abiero.* Citons aussi Mr. du Plessis, (*i*) *Aristote estoit au dire de plusieurs peu religieux, & Averroes son interprete du tout impie . . . . . (k) Nul n'ignore combien Averroes principalement presse l'eternité du monde & l'intellect universel, qui toutes fois ne peuvent compatir avec pieté.*

Pour achever le tableau de l'irreligion d'Averroës, il ne faudroit pas oublier les traits que ses hypotheses sur l'ame de l'homme fournissent. Il est sûr qu'il n'admettoit point de peines & de recompenses après cette vie, car à proprement parler il enseignoit la mortalité de l'ame humaine. Je sai bien qu'il reconoissoit que l'entendement ne mouroit jamais, & qu'il en faisoit une nature éternelle, mais à cet égard il ne le consideroit pas comme une substance aproprieé à chaque homme, & par consequent quoi qu'il avoüât que le principe des operations intellectuelles de Pierre & de Paul subsistoit après leur mort, il ne laissoit pas de croire que tout ce qui avoit apartenu en particulier à Pierre & à Paul, & quant au corps & quant à l'ame, cessoit de vivre lors qu'ils mouroient. Il nioit donc le Paradis & l'Enfer. Vossius qui a bien compris cette doctrine, n'eut pas dû l'attribuer absolument à Mirandulanus, puis que cet Auteur ne l'adopte point comme veritable en elle-même, mais seulement (*l*) comme l'interpretation legitime des paroles d'Aristote. Auroit-on osé dans des livres imprimez se declarer pour un sentiment impie, & qui exposoit les gens aux feux de l'Inquisition? Le passage de Vossius que je vais citer servira de preuve que les Ecrivains les plus doctes ne distinguent pas toûjours ce qu'ils devroient distinguer. Ils imputent quelquefois à un Philosophe non pas ce qu'il croit absolument, mais ce qu'il dit qu'il faudroit croire si l'on vouloit suivre les opinions d'Aristote, ou de quelque autre fondateur de secte. (*m*) *Bifariam jubet considerare hominis intellectum* (Averroës), *ut est intellectus, & ut est forma, quam obtinet, dum nobis unitur. Priori modo ait eum a morte nostra superesse, quippe æternum: nec dare homini essentiam, sed uniri illi per operationem suam phantasmatum interventu. Hanc sententiam etiam sequitur Antonius Mirandulanus evers. singul. certam. lib.* XXXII. *sect.* 1, *& lib. seq. sect.* II, *&* VI. *Similiterque Cardanus: quem propterea reprehendit, ac refellit Cæsar Scaliger Exercit.* (*n*) CCCVI, *sect.* 30. *Et sanè ea sententia Scripturis è diametro adversatur; ut quæ suam cuique animam, sua etiam à morte præmia, & pœnas, adsignent.*

(*l*) *Divers Auteurs ont travaillé à la traduction Latine* d'Averroës.] Voici un passage de Mr. Huet qui nous aprendra le nom de quelques-uns de ces traducteurs, & en même tems une meprise de Scaliger. (*o*) *Vix ullos Averrois Arabicos codices in Europa reperiri posse putabat Scaliger, solamque conversionem ab Armegando Blasii, Jacobo Mantino, Johanne Francisco Burana, Abrahamo de Balmis, Vitale Nisso, Calo Calonymo, Johanne Bruyerino Campegio, Paulo Israëlita, aliisque adornatam in lucem venisse. Ego tamen bis versavi manibus Arabicum Averrois librum, ex Oriente huc olim à Postello devectum; quod miror Scaligerum fugisse, Postello olim amicitiâ, & literariâ consuetudine conjunctum. Eo libro continentur in Logicam, Rhetoricam & Poëticam commentaria; quæ ad Jacobi Mantini & Abrahami de Balmis interpretationem à me expensa, fidem eorum & artem apertè mihi comprobarunt.* Notez qu'il y a eu des Rabins qui ont traduit (*p*) en Hebreu quelques Ouvrages d'Averroës. Il est bon que j'observe ici ce que je trouve dans Possevin. Ce Jesuite (*q*) assûre que ceux qui étoient si entêtez de ce Philosophe Arabe, ne le pouvoient lire que dans des versions pitoiables avant l'édition que Jean Baptiste Bagolin fit faire à Venise chez les Junctes l'an 1552. cette édition, continuë-t-il, ne peut pas valoir grand' chose, car Bagolin à l'égard d'une partie des Oeuvres d'Averroës se servit de la traduction d'un Juif nommé Jaques Mantinus, & à l'égard de l'autre partie on emploia les traductions precedentes, & même celles que Niphus, & Zimara n'avoient nullement corrigées en travaillant sur Averroës. Le traducteur Mantinus suivit les traces d'Abraham de Balmis qui avoit très-mal reüssi. On ne peut donc se promettre qu'un traducteur qui a eu de si mauvais guides, ait bien exprimé l'original; & comme Bagolin n'entendoit rien dans l'Arabe, il ne pouvoit point juger de ces interpretations. Je m'en vais copier un long passage de Keckerman, où l'on souhaite que Dieu veuille susciter un traducteur qui delivre de la crasse & tenebreuse barbarie des precedens les Oeuvres d'Averroës. C'est alors que l'on verroit les grans services que cet Arabe a rendus à la Philosophie. (*r*) *Quid & quantum universa Philosophia Averroes iste profuerit, tum clarum perspectumque haberemus, si quem nobis Deus virum excitaret, qui Latinam ejus versionem ab ista, qua scatet undique molesta barbarie liberaret, & stylo Latino saltem mediocri & intelligibili in gratiam Philosophiæ studiosorum verteret. Ad quam rem illa, quæ nuper Avicennam Arabicum nitidissimis typis dedit clarissima Typographia Medicea plurimum adjumenti adferret, si lingua Arabica* Averroem *ederet, atque ita occasionem viris ejus linguæ peritis faciliorem praberet barbaræ versionis emendandæ, & ad intelligentiam traducendæ: alias certum est,* Averroem *a multis neglectum iri, à quibus legeretur diligenter, nisi tam multis locis non intelligeretur. In Posterioribus Anal. apparet singularem operam præstitisse & immortalitate dignissimam: Et Epitome Logica, quam scripsit, laudatissima est ob varias causas, ut & Logica ejus quæsita. Nemo tam interpretum veterum videri potest proximus Aristotelis menti atque hic Arabs.* Je doute qu'il y ait aujourd'hui beaucoup de gens qui fassent un pareil vœu, ou qui fondent de si belles esperances sur une version accomplie des Oeuvres d'Averroës, ou qui lui donnent de si grans eloges.

(*a*) *Vossius, de Philosoph. sectis c. 17. p. 91.*

(*b*) De Christiano Judæus, de Judæo factus est Mahumetanus. *Anton. Sirmondus de immortal. animæ pag. 29.*

(*c*) *Claudius Berigardus in proœmio circuli Pisani pag. 5.*

(*d*) *Naudé Apolog. des grans hommes p. m. 320.*

(*e*) *Cardan. de subtilit. l. 19. p. m. 682.*

(*f*) *Erasmus epist. 29. lib. 10. pag. 532.*

(*g*) Alterum magnum opus sectum in libros sex & quadraginta ex Peripatetica disciplina confecimus adversus Averroem quod etiam excusum est. *Ambrosius Leo epist. ad Erasmum.* Cette lettre est la 28. du 10. livre parmi celles d'Erasme pag. 531.

(*h*) *Franciscus Petrarcha epistola ultima libri sine titulo, pag. m. 656.*

(*i*) *Du Plessis Mornai, de la verité de la Religion Chrestienne chap. 20. fol. m. 258. verso.* (*k*) *Id. ib. fol. 259.* (*l*) *Voiez ci-dessus remarque E, lettre o, ce que j'ai cité des Jesuites de Conimbre.*

(*m*) *Vossius de origine & progress. idololatria lib. 3. cap. 42. p. m. 952.*

(*n*) *Il falois dire* CCCVII.

(*o*) *Huetius de claris interpretibus p. m. 185.*

(*p*) *Voiez la Bibliotheque Rabinique du Pere Bartolocci to. 1. p. 13. & suiv.*

(*q*) *Possevinus, Biblioth. selecta lib. 12. c. 16. pag. 43. tom. 2.*

(*r*) *Keckermannus in præcognitis logicis tract. 2. cap. 2. n. 32. pag. m. 103.*

„ que livre de poësie ou d'histoire. Jamais on ne le vit joüer, ni rechercher aucun autre amuse-„ ment. Les erreurs dont il fut acusé donerent lieu à une sentence par laquelle il fut depoüillé „ de son bien, & obligé à se retracter. Aprés sa condanation il fit un voyage à Fez, puis re-„ tourna à Cordouë, où il demeura jusques à ce qu'à l'instante priere des peuples, il fut rapelé „ à Maroc où il passa le reste de sa vie, qu'il finit en 1206. „ Les Journalistes de Leipsic † m'aprenent que Don Nicolas Antonio dans cette partie de son Ouvrage s'est fort servi d'un écrit de Jean Leon qu'Hottinger a publié. Je puis donc quant à cela aller aux sources aussi bien que lui. Je dirai donc que l'on trouve dans cet écrit, que le peuple de Cordouë éleva Averroës à deux belles charges (*K*) que son pere & son aieul avoient possedées: c'étoit celle de grand Justicier, & celle de chef des Prêtres. Il étoit capable de s'en aquiter, puis qu'il entendoit fort bien la Jurisprudence, & la Theologie. Après l'étude de ces deux sciences il s'attacha à la Physique, à la Medecine, à l'Astrologie & aux Mathematiques. Pendant qu'il avoit les charges dont j'ai parlé, le Roi de Maroc lui envoia des Deputez pour lui ofrir celle de Juge de Maroc, & de toute la Mauritanie, & à telle condition qu'il conserveroit tous les emplois dont il joüissoit en Espagne. Cette proposition lui plut, il s'en alla à Maroc, mais y aiant établi des Juges comme ses subdeleguez, il s'en retourna à Cordouë. On dit des merveilles de sa (*L*) patience, & de sa liberalité, & de sa douceur. Il renvoioit à son Lieutenant tous les procés criminels, & n'y opina jamais. Tant de bonnes qualitez n'empêcherent pas qu'il n'eut beaucoup d'ennemis qui le traverserent extrêmement, & qui l'accuserent (*M*) d'heresie, ce qui eut des suites bien facheuses, & bien accablantes

† *Acta erudit. Lips.* 1699. *pag.* 305.

(*K*) *Deux belles charges que son pere & son aieul avoient possedées.*] Son aieul étoit l'un des plus fameux Jurisconsultes de son tems: il passoit pour un second (*a*) Malich, & il fut d'ailleurs un savant Theologien. Ce fut lui que le peuple de Cordoüe secoüant le joug de son Prince, & voulant avoir pour Maître le Roi de Maroc, deputa à ce Monarque pour negocier cette grande afaire. Il en obtint toutes les faveurs qu'il lui demanda de la part de ces mutins, & il retourna vers eux comblé de bienfaits & de caresses, aiant été créé chef des Prêtres, & grand Juge du Roiaume de Cordoüe. Il mourut après avoir joüi de ces dignitez un fort long tems, & laissa un fils qui étoit Legiste, & qui fut destiné aux mêmes emplois par les sufrages des habitans de Cordoüe. Le Roi de Maroc confirma cette élection, & par ce moien nôtre Legiste se vit revêtu d'un beau caractere. On trouve que l'autorité de ses charges s'étendoit sur toute l'Andalousie, & sur le Roiaume de Valence. Sa vie fut longue, & il la passa joieusement. Après qu'il fut mort ses dignitez furent conferées à son fils Averroës par les sufrages du peuple (*b*). Notez qu'à la priere de plusieurs Grans, qui imploroient sa clemence en faveur d'Ibnu Saigh fameux Medecin detenu dans les prisons pour le crime d'heresie, il l'avoit mis en liberté. Ibnu Giulgiul disoit pendant cette procedure, *le pere d'Averroës ne sait pas qu'il a un fils qui sera un beaucoup plus grand heretique que celui-là* (*c*). Ce n'étoit point se tromper.

(*a*) *Qui a été l'un des 4. plus grans Canonistes,* Unus ex quatuor primariis Juris Muhammedanorum Canonici interpretibus, *de la Religion Mahometane.* Hotting. Biblioth. Theol. lib. 2. c. 3. pag. 272.

(*b*) *Tiré d'un livre* de viris quibusdam illustribus apud Arabes, *traduit en Latin par Jean Leon l'Africain, & publié par Hottinger ubi supra.*

(*c*) *Ibid. pag.* 269.

(*L*) *On dit des merveilles de sa patience, & de sa liberalité.*] Il y avoit à Cordouë parmi la Noblesse, & parmi les gens de lettres plusieurs personnes qui le haïssoient, & qui le controlloient. Un jour qu'il faisoit leçon dans l'Auditoire de Jurisprudence, le valet de l'un de ses ennemis lui alla dire quelque chose à l'oreille. Il changea de couleur, & repondit simplement *oui oui.* Le lendemain le même valet retourna à l'Auditoire, demanda pardon, & confessa devant tous les écoliers, qu'il avoit dit une grosse injure à Averroës en lui parlant à l'oreille. Dieu te benisse, lui repondit-il, puis que tu as declaré que je suis pourvu de patience. Il lui donna ensuite une certaine somme d'argent, & lui dit *ne fais point à d'autres ce que tu m'as fait.* Quoi qu'il fût riche & par son mariage, & par ses charges, il étoit toûjours endetté, parce qu'il faisoit beaucoup d'aumônes aux gens de lettres necessiteux, soit qu'ils l'aimassent, soit qu'ils le haïssent. Ses amis le censurerent un jour de ce qu'il distribuoit son bien à ses ennemis, *Malheureux que vous êtes,* repondit-il, *vous ne savez pas que faire du bien à ses parens & à ses amis, n'est point un acte de liberalité; on se porte à cela par des sentimens de la nature; être liberal c'est communiquer son bien à ses ennemis, & parce que mes richesses ne viennent pas de ce que moi ou mes ancêtres aions exercé la marchandise, ou quelque art, ou le metier des armes, mais de la profession de la vertu, n'est-il pas juste que je les depense par la vertu? Je trouve que je ne les ai pas mal placées; elles m'ont servi à convertir en amis ceux qui étoient mes ennemis* (*d*). Joignez à cela ce que j'ai dit (*e*) concernant sa sobrieté, sa vigilance, son aplication à l'étude &c. Il ne voulut point consentir que le plus jeune de ses fils fût élevé aux honneurs qu'on lui offroit à la Cour de Maroc, & bien loin de voir avec joie la deference que l'on temoignoit à ce jeune homme, & dans laquelle on se proposoit de faire plaisir au pere, il s'en chagrinoit tout de bon (*f*). Quel dommage que tant de vertus, & tant de bonnes qualitez n'aient pas été accompagnées de l'orthodoxie, & qu'au contraire elles aient été jointes aux erreurs les plus énormes! Les écrits de ses adversaires ne le difamoient que du côté de l'heresie, & ses Panegyristes ne le loüoient que du côté de la vertu & de la science &c. (*g*) *Hic à multis laudatus, à nonnullis vero aliis vituperio affectus est. . . . Adversarius ejus scripsit epistolam qua vituperabatur Averrois, eum de heresi infamando, & alius scripsit aliam laudando eum de nobilitate, justitia & doctrina: quæ quidem epistola fuit longissima.*

(*d*) *Ibid. pag.* 273. 274.

(*e*) *Dans le texte de cet article, pag.* 418. *au passage du Journal des Savans.*

(*f*) *Apud Hotting. ubi supra pag.* 274. 275.

(*g*) *Ibid. pag.* 279.

(*M*) *Qui l'accuserent d'heresie, ce qui eut des suites bien . . . accablantes pour lui.*] Plusieurs Nobles, & plusieurs Docteurs de Cordouë, & nommement le Medecin Ibnu Zoar lui portoient envie, & resolurent de lui intenter un procés de Religion. Ils subornerent de jeunes gens pour le prier de leur faire une leçon de Philosophie. Il y donna les mains, & leur decouvrit dans cette leçon (*h*) sa creance de Philosophe. Ils en firent dresser un acte par un Notaire, & l'y declarerent heretique: cet acte fut signé par cent temoins, & envoié à Mansor Roi de Maroc. Ce Prince l'aiant vu se mit en colere contre Averroës, & dit tout haut, *il est clair que cet homme-là n'est point de nôtre Religion. Hunc nostræ legis non esse patet.* Il fit confisquer tous ses biens, & le condamna à se tenir au quartier des Juifs. Averroës obeït, mais étant allé quelquefois à la Mosquée pour y faire ses oraisons, & aiant été chassé à coups de pierre par les enfans, il se retira de Cordouë à Fez, & s'y tint caché. On le reconut dans peu de jours, & on le mit en prison, & l'on demanda à Mansor ce qu'on en feroit. Ce Prince assembla plusieurs Docteurs en Theologie & en Jurisprudence, & s'informa d'eux de quelle peine un tel homme etoit digne. La plupart repondirent qu'en qualité d'heretique il meritoit la mort, mais quelques-uns representerent qu'il ne faloit pas faire mourir un tel personnage, qui étoit principalement conu sous la qualite de Legiste & sous celle de Theologien, desorte, dirent-ils, qu'on ne divulguera point par le monde qu'un heretique a été condamné, mais qu'un Legiste, qu'un Theologien a subi cette sentence; d'où il arrivera 1. que les Infideles n'embrasseront plus nôtre foi, & qu'ainsi nôtre Religion sera amoindrie: 2. que l'on se plaindra que les Docteurs Afriquains cherchent & trouvent des raisons de s'ôter la vie les uns aux autres. Il y aura plus de justice à le faire retracter devant la porte de la grande Mosquée, où on lui demandera s'il se repent. Nous sommes d'avis que vôtre Majesté lui pardonne en cas qu'il se repente, car il n'y a aucun homme sur la terre qui soit exemt de tout crime. Mansor goûta ce conseil, & donna ses ordres au Gouverneur de Fez pour une telle execution. En consequence de quoi un Vendredi à l'heure de la priere, nôtre Philosophe fut conduit devant la porte de la Mosquée, & mis tête nuë sur le plus haut degré, & tous ceux qui entroient dans la Mosquée lui cracherent au visage. La priere étant finie les Docteurs avec des Notaires, & le Juge avec ses assesseurs vinrent là, & demanderent à ce miserable s'il se repentoit de son heresie; il repondit par un oui: on le renvoia, il se tint à Fez, & y fit des leçons de Jurisprudence. Mansor lui aiant permis quelque tems après de retourner

(*h*) Inter legendum autem suam philosophalem fidem detexerunt. *Ibid. pag.* 276.

à

tés pour lui. Il ne mourut point sans en être delivré glorieusement. Ce qu'il repondit à un jeune Gentilhomme qui le prioit de (N) lui accorder sa fille, est assez curieux. On raconte une chose très-singuliere touchant l'effet de quelques discours qu'il prononça (O) contre le plus jeune de ses fils. Il composa beaucoup de vers de galanterie, mais quand il fut vieux (P) il les fit jetter au feu *. Je ne sai d'où Du Verdier Vau-Privas a pris ces paroles : *Averroes fut rompu par une*

à Cordouë, il y retourna, & y vêcut miserablement privé de biens & de livres. Cependant le Juge qui lui avoit succedé s'aquitoit si mal de sa charge, & en general la justice etoit si mal administrée dans ce païs-là que les peuples en gemissoient. Mansor voulant remedier à ce desordre assembla son Conseil, & y proposa de retablir Averroës. La plupart des Conseillers en furent d'avis; c'est pourquoi il lui envoia un ordre de venir incessamment à Maroc pour y faire les fonctions de sa premiere Magistrature. Averroës partit aussi-tôt avec toute sa famille, & passa tout le reste de ses jours à Maroc (a). Il y fut enterré hors de la porte des Corroieurs (b). Son tombeau & son épitaphe y ont paru fort long tems (c).

Il ne faut pas oublier ce qu'il repondit à ceux qui lui demanderent quelle étoit la situation de son ame pendant la persecution. Cet état-là, leur dit-il, me plaisoit & me deplaisoit. J'étois bien aise d'être dechargé des fonctions penibles de la judicature, mais il me fâchoit d'avoir eté oprimé par de faux temoins. Je n'ai point souhaité, ajoûta-t-il, d'être retabli dans la charge de M gistrat, & je ne l'ai reprise qu'après que mon innocence a été manifestee (d).

(N) *Ce qu'il repondit à un jeune Gentilhomme qui le prioit de lui accorder sa fille, est assez curieux.*] Donnez la moi, lui dit ce galant (e), je vous en paierai son pesant d'or. Savez-vous, repondit Averroës, si ma fille est belle ou laide, savez-vous si vous en serez content? J'ai vu sa (f) copie, reprit l'autre, c'est-à-dire, son frere. Je crains, repliqua Averroës (g), que vôtre ardeur impetueuse ne vous ait empêché de la conoître. Le jeune homme se retira tout honteux, & ne revint point à la charge. Cette fille fut mariee depuis par son pere à un parent du Roi de Maroc (h). Quand j'ai dit que la reponse d'Averroes etoit curieuse, j'ai eu égard à deux choses, en 1. lieu aux circonstances, & puis à l'obscurité du traducteur. Je le soupçonne de s'être mal exprimé; il n'entendoit guere la langue Latine, l'aparence est que les mots Arabes ont plus de sel que sa traduction: & ainsi les esprits curieux seront bien-aises qu'on leur propose à examiner ce petit fait-la. C'est une assez grande singularité de voir un galant qui poids pour poids veut troquer son or contre une fille qu'il n'a point vuë. Le prix monteroit bien haut, même en Espagne où les gens sont beaucoup moins gras qu'en plusieurs autres païs. Averroës n'auroit pas mal fait de demander au galant, Savez-vous si ma fille est d'une taille deliee, ou si elle a trop d'embonpoint? Cet éclaircissement pouvoit être de consequence, puis qu'au second cas la marchandise eût plus couté, & moins valu. Selon nos coutumes rien ne seroit plus singulier qu'un galant qui n'auroit point vu la fille du principal Magistrat du lieu de sa residence, mais parmi les Mahometans cela est commun; ils ne permettent point aux filles de se montrer aux fenêtres, & devant la porte du logis, de courir de lieu en lieu, & de recevoir des visites chaque jour. Cependant j'ose dire qu'il y a quelque chose de considerable en ce que le (i) noble Cordouan ne savoit que par conjecture si la fille d'Averroes etoit belle. Voilà quelques-unes des circonstances à quoi j'ai eu égard.

(O) *L'effet de quelques discours qu'il prononça contre le plus jeune de ses fils.*] Je ne m'amuserai pas à traduire en nôtre langue ce qui doit me servir ici de commentaire: cela n'auroit que très-peu de graces en François. Il me sufira de dire qu'Averroes souhaita plutôt la mort de son fils, que de le voir desobeïssant, & qu'il fit là-dessus une imprecation à laquelle ce jeune homme ne survêquit que 10. mois. Voici bien du Latin; je ne le prens pas d'Hottinger, car je l'ai trouvé plus correct dans un autre Auteur. (k) *De Averrois carminum efficacia, hanc historiam historicus Arabs refert: Quadam die eo existente cum amicis quibusdam, colloquentibusque, ingressus est filius ejus cum aliquibus sociis juvenibus, quos cum animadvertisset Averroes, protulit duo carmina, hujus sensus: Rapuerunt pulchritudines tuæ, capreolo pulchritudinem suam, donec miratus est omnis pulcher in te: Tibi est pectus ejus, & oculi ejus, & stupor ejus; Verum cras cornua sua patri tuo erunt. Post quæ dixit: Sit maledicta peregrinatio: quando eram juvenis, aliquando patrem meum puniebam: Nunc autem Senex filium meum punire non possum. At Deum deprecor, ut priusquam videam aliquid contra voluntatem meam, eum mori faciat. Sicque priusquam transirent menses decem filius ejus mortuus est, & major solus remansit, qui judex opinionis & sectæ effectus est.* Bartholin qui me fournit ce passage attribue sans raison aux vers de ce Philosophe le grand effet dont il s'agit, & qu'il ne faut imputer qu'à l'imprecation en prose qu'Averroës prononça. Les compilateurs (l) ont recueilli beaucoup d'exemples de pareils effets de telles imprecations.

(P) *Quand il fut vieux il fit jetter au feu* ses vers de galanterie.] Le discours qui accompagna cet acte est tout confit en sagesse. L'homme, dit-il, sera jugé par ses paroles, & si j'ai mal parlé je ne veux point donner à conoitre ma folie. Si mes vers plaisoient à quelcun il me prendroit pour un homme sage, & je ne reconois point que je le sois. Vous voiez là un bon caractere. Averroës aiant fait la faute, la repara, il voulut se derober également à l'aprobation qu'il ne croioit pas meriter, & au blâme qu'il meritoit. Il se seroit trouvé une infinité de gens qui auroient lu ses vers d'amour l'encens à la main, qui les auroient admirez, qui auroient beni sa memoire. Ovide & Catulle sont des exemples de cela. Il ne voulut point de cette loüange. D'autres eussent trouvé fort mauvais qu'un si grand homme, un Legiste & un Philosophe si excellent eût fait des vers de galanterie. Il prevint leur critique en donnant ordre que personne ne pût lire ce qu'il avoit composé sur une telle matiere. Ses autres Ouvrages de Poësie sont tous perdus, hormis une très-petite piece où il declare qu'étant jeune il a desobeï à sa raison, mais qu'etant vieux il l'a suivie, sur quoi il pousse ce souhait; *Plût à Dieu que je fusse né vieux, & que dès ma jeunesse j'eusse été dans l'etat de perfection.* Voilà, ce me semble, le vrai (m) sens de ces paroles Latines de Jean Leon: *De (n) suis quidem Carminibus tantùm duo reperiuntur ad verbum significantibus:* Inobediens enim fui voluntati meæ juvenis, ac quando tempus cum calvitie senectuteque agitavit me, tum parui voluntati meæ. Utinam natus fuissem senex, & in juventute absolutus. Quel souhait plus digne d'un Philosophe pourroit-on faire?

Raportons ce que fit Averroës à l'égard des vers d'amour d'un autre Ecrivain. Il y avoit à Cordouë un Philosophe, Medecin & Astrologue nommé Abraham Ibnu Sahal. (o) qui par un caprice de sa mauvaise fortune devint amoureux, & se mit à faire des vers, se souciant peu de la dignité Doctorale. Les Juifs ses confreres de Religion l'exhorterent à ne donner point au public de ces poësies impudiques. Il leur fit en vers une reponse profane. Cela fit qu'ils eurent recours à l'autorité du Magistrat, & comme Averroës étoit le grand Juge du païs, ce fut à lui qu'ils s'adresserent. Ils lui representerent que cet Abraham avoit corrompu par ses poesies toute la ville, & principalement la jeunesse de l'un & de l'autre sexe, & qu'on ne chantoit autre chose dans les festins nuptiaux. Averroës s'indigna contre ce Poëte, & lui fit defendre de continuer, à peine d'être châtié selon l'exigence du cas, ou comme il plairoit au Juge. Il entendit dire que sa defense n'arrêtoit point la veine du Juif, & il voulut être assuré de la verité. Il envoia chez ce Poëte une personne de confiance qui lui revint faire ce raport, Je n'ai trouvé chez lui que l'aîné de vos enfans qui écrivoit de ces poësies. Il ajoûta qu'il n'y avoit dans Cordouë ni homme, ni femme, ni enfant qui n'eussent apris quelque chose des vers d'Abraham Ibnu Sahal. Alors Averroës cessa ses poursuites, Une seule main, dit-il, peut-elle fermer mille bouches? Aiant vu un jour chez un libraire que l'Alcoran ne fut vendu qu'un ducat, & que les poësies de ce Juif furent achetées dix pistoles (p) au premier mot, il s'écria, Cette ville perira bientôt, car j'ai vu le mepris du peuple pour les choses saintes, & son attachement pour les choses defenduës & malhonnêtes. (q) *Tunc dixit Averrois, omnibus adstantibus,* Scitote, hanc Civitatem mox ruituram, quoniam vidi populum, quæ ad fidem pertinent viluisse: atque prohibita, atque inhonesta grata extitisse, majorisque fecisse. Et sicut dixerat successit: Non adhuc elapsis quinquaginta annis Christicolæ oppugnârunt Cordubam, multas alias civitates. On peut recueillir de ceci qu'il y a des vices qui sont de tout païs, & de toute Religion, & de tout siecle. Voilà des Mahometans

* *Tiré d'un livre* De viris quibusdam illustribus apud Arabes *traduit par Jean Leon, & publié par Hottinger au chap. 3. du 2. Livre de sa* Bibliotheca Theologica.

(a) *Ibid. pag.* 276. *& seq.*

(b) *Ibid. pag.* 279.

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid. pag.* 278.

(e) O Domine judex, da mihi in uxorem filiam tuam, & quanti eam ponderaveris itidem aurum tibi tradam. *Ibid. pag.* 275.

(f) Comparationem ejus vidi, fratrem scil. ejus. *Ibid.*

(g) Timeo te eam non cognovisse ob impetum tuum. *Ib. pag.* 276.

(h) *Ibid.*

(i) Juvenis quidam ex nobilibus civitatis. *Ibid. pag.* 275.

(k) *Thomas Bartholinus, de Medicis Poetis, pag.* 105. 106.

(l) *Voiez Camerarius aux Meditations historiques to. 1. livre 5. chap. 6. & to. 3. liv. 2. chap. 15. & 16.*

(m) In juventute absolutus. *Le traducteur a mis peut-être* in *au lieu de* ab, *& ainsi l'on pourroit traduire* exempt de jeunesse.

(n) *Apud Hotting. ib. pag.* 278.

(o) Postea ob discraciam suæ fortunæ amore capitur, & dignitate doctorum posthposita cœpit edere carmina. *Ibid. pag.* 288.

(p) Prædictus emptor nihil respondens sed manus crumenæ imponens decem aureos numeravit & persolvit, & librum accepit, & in pace recessit. *Ibid. pag.* 290.

(q) *Ibid.*

une rouë qu'on lui mit sur l'estomac. Vous les trouverez dans un chapitre † qu'il intitule: *De plusieurs hommes lettrez anciens & modernes lesquels moururent miserablement.* J'ai été surpris de la prodigieuse sterilité que j'ai trouvée par raport à ce fameux Philosophe dans la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot. On avoit lieu de croire qu'un homme qui avoit une si vaste conoissance des livres Arabes, étaleroit mille beaux recueils concernant les avantures & les dogmes d'Averroës, & l'on voit au lieu de cela une brieveté surprenante, (*Q*) & qui bien loin de nous instruire de ce que nous ignorions, nous peut faire meconoitre ce que nous avions apris.

† *C'est le 28. du 2. livre de ses diverses leçons.*

S. AUGUSTIN, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise, nâquit à Tagaste dans l'Afrique le 13. de Novembre 354. Son pere nommé Patrice n'étoit qu'un petit bourgeois de Tagaste: sa mere s'apelloit Monique, & avoit beaucoup de vertu. Leur fils n'avoit nulle inclination pour (*A*) l'étude. Il falut neanmoins qu'il étudiât; son pere le voulut avancer par cette voie, & l'envoia faire ses Humanitez à Madaure. Il l'en retira âgé de 16. ans, pour l'envoier faire sa Rhetorique à Carthage. St. Augustin y alla vers la fin de l'an * 371. Il s'avança fort dans les scien-

* *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. t. 3. p.m. 158.*

metans d'Espagne qui faisoient au XII. siecle ce que plusieurs Chretiens de Paris ont fait au XVII. Faloit-il acheter un exemplaire des Pseaumes de Mr. Godeau? on marchandoit fort long tems, & l'on ne concluoit rien si le prix n'étoit mediocre. Mais s'agissoit-il du Parnasse satirique? on en donnoit sans marchander le prix énorme que le vendeur demandoit. Notons aussi qu'il y a de bonnes actions dont on trouve des exemples dans chaque pais, dans chaque siecle, & dans chaque religion. Si des Chretiens ‡ dans ces derniers siecles ont jetté au feu leurs poësies profanes, leurs vers d'amour, leurs vers lascifs, Averroës fit la même chose, sous la profession du Mahometisme: je dis sous la profession; car on doute qu'interieurement il ait rien (*a*) cru en matiere de pieté. Sa prediction sur les malheurs de Cordouë ne refute point cela, il est assez naturel de croire qu'une horrible corruption de moeurs, & qu'une depravation de goût qui fait mepriser ce que l'on estime saint, & aimer ce que l'on croit malhonnête, causeront de grans desordres dans une ville.

‡ *Pic de la Mirande le fit, voiez ci-dessus pag. 84. col. 2. vers la fin. Petrarque eut envie de le faire, voiez Mr. Baillet,* Jugem. sur les Poëtes to. 3. p. 24. *Il se repentit d'avoir fait de ces poësies. Voiez sa 3. lettre du 8. livre* familiar. p. m. 278.

(*a*) *Voiez les remarques H, & M.*

(*Q*) *Une brieveté surprenante, & qui bien loin de nous instruire . . . nous peut faire meconoitre.*] Premierement on a lieu d'être surpris de ne trouver point dans cette Bibliotheque nôtre Philosophe Arabe sous le nom que tous les Occidentaux lui donnent, je veux dire sous celui d'AVERROES. Je veux que ce nom ne soit pas le veritable, mais un nom fort corrompu par plusieurs transports d'idiome en idiome; n'est-ce pas un assez juste motif de le placer en son rang dans un Dictionaire, que de voir qu'il n'y a presque que celui-là qui soit emploie parmi les Occidentaux? Que si l'on aimoit mieux donner l'article de ce Philosophe sous le nom Arabe bien orthographié, il faloit du moins en donner avis sous le mot *Averroës*, & par consequent Mr. d'Herbelot qui n'a point tenu cette conduite, a oublié une chose qui ne devoit pas être negligée. On ne trouve dans le corps de son Ouvrage ni Averroës, ni Aben-Roes, ni Aben-Rois. On est donc contraint de recourir à la table des matieres, cela n'est point agreable. Mais qu'y trouve-t-on? (*b*) Averores avec un renvoi aux pages 303. 719. 815. Que trouve-t-on à la page 303? qu'Averroes est un de ces Philosophes qui ont cru que le monde étoit eternel. On trouve à la page 815. que Mohammed Al-Gazali a cru qu'Averroes a eu *des principes fort contraires à ceux du Musulmanisme.* Mais dans la page 719. vous trouvez l'article de nôtre homme sous le terme *Roschd.* Cet article ne contient pas 20. lignes: en voici la derniere moitié „(*c*) Averroës est le premier, „qui ait traduit Aristote de Grec en Arabe, avant que „les Juifs en eussent fait leur Version, & nous n'a„vons eu long-temps, d'autre Texte d'Aristote, que „celui de la Version Arabique de ce grand Philoso„phe, qui y a ajoûte ensuite de fort amples Com„mentaires, dont Saint Thomas & les autres Scho„lastiques se sont servis avant que les Originaux Grecs „d'Aristote & de ses Commentateurs nous eussent été „connus.„ Je trouve là bien des choses ausquelles je ne puis ajoûter foi, car je remarque que de savans hommes disent (*d*) qu'Averroës ignoroit la langue Greque. Je sai d'ailleurs que les Califes Almanzor, Abdalla, & Almamon qui ont precedé de quelques siecles Averroës, firent traduire (*e*) en Arabe quantité de livres Grecs. Il n'y a donc point d'aparence que la premiere version Arabe des Ouvrages d'Aristote, eût été faite par Averroës, quand même on suposeroit qu'il n'etoit pas ignorant de la langue Greque. Alfarabe qui a fleuri au X. siecle trouva dans la Mesopotamie (*f*) la Physique d'Aristote: on lui attribuë ordinairement la traduction des Analytiques du même Aristote: c'est Mr. d'Herbelot (*g*) qui nous l'aprend. Rigord raconte qu'un Concile tenu à Paris l'an 1209. condamna au feu quelques livres d'Aristote que l'on expliquoit dans les Colleges, & qui avoient été aportez de Constantinople depuis peu de tems, & traduits de Grec en Latin. (*h*) *Delati de novo à Constantinopoli & a Græco in Latinum translati.* Ceci ne s'accorde point avec Mr. d'Herbelot, car il en resulte qu'environ le tems que mourut Averroës, on se servoit à Paris d'une traduction d'Aristote faite sur le Grec. Il est sûr qu'avant le milieu du XII. siecle la Philosophie d'Aristote s'enseignoit dans l'Université de Paris. Voiez les plaintes de St. Bernard raportees par Mr. de Launoi (*i*). Ce même passage de Rigord montre que les livres Grecs d'Aristote étoient en France au tems d'Averroës. Enfin je voudrois bien que l'on me nommât quelques traducteurs de l'Aristote & du commentaire Arabe d'Averroës qui aient vêcu entre Averroës & Thomas d'Aquin. Tous les traducteurs Latins de ce Philosophe Arabe qui sont venus à ma connoissance sont posterieurs à ce Docteur Angelique.

(*b*) *C'est une faute d'impression.*

(*c*) *D'Herbelot Biblioth. Orient. pag. 719. col. 1.*

(*d*) *Voiez ci-dessus pag. 414. aux citations e, & f.*

(*e*) *Voiez le Pere Rapin, comparais. de Platon & d'Aristote p. m. 403. 404. Voiez aussi Mr. d'Herbelot ubi supra pag. 546.*

(*f*) *Rapin ibid. pag. 404.*

(*g*) *Herbelot ubi supra pag. 337.*

(*h*) *Rigordus in vita Philippi Augusti apud Launoium de varia Aristot. fortuna cap. 1. pag. 6.*

(*i*) *Launoius ib. c. 3. p. 24. & seq.*

Prenons garde à une chose qui se trouve dans la Bibliotheque de Mr. d'Herbelot: c'est que les Mahometans regardent comme (*k*) *un pur Atheisme* la doctrine de ceux qui en admettant un premier moteur, soutiennent aussi que le monde est eternel. On attribuë cette doctrine aux plus fameux Philosophes qui aient fleuri parmi les Arabes (*l*), à nôtre Averroës, à Avicenne, à Alfarabe. Les Chretiens font pour l'ordinaire un semblable jugement de cette doctrine, & il est sûr qu'on ne la pourroit soutenir sans traiter de fable l'Ecriture Sainte.

(*k*) *Herbelot ubi supra pag. 337. col. 2.*

(*l*) *Id. ib. & p. 303. col. 1.*

(*A*) *N'avoit nulle inclination pour l'étude.*] Par le portrait que St. Augustin a fait lui-même de son enfance, on peut conoître qu'il étoit ce qu'on apelle *un garnement*: il fuioit l'école comme la peste, il n'aimoit que le jeu, & que les spectacles; il deroboit tout ce qu'il pouvoit chez son pere; il inventoit mille mensonges pour échaper aux coups de fouët, dont on étoit obligé de se servir contre son libertinage. (*m*) *Furta etiam faciebam de cellario parentum & de mensa, vel gula imperitante, vel ut haberem quod darem pueris ludum suum mihi, quo pariter utique delectabantur, tamen vendentibus. . . . Fallendo innumerabilibus mendaciis & pædagogum & magistros & parentes amore ludendi, studio spectandi nugatoria, & imitandi ludicra inquietudine.* Par là on refute ce que Leon Allatius a debité, (*n*) „qu'à l'âge de *douze* ans Saint Au„gustin avoit étudié, & compris tout seul sans le se„cours d'aucun maître tous les livres d'Aristote, qui „concernent la Logique & la Theorie, & qu'il avoit „dans le même âge composé d'excellens écrits, pour „decouvrir & refuter les erreurs de beaucoup d'Au„teurs.„ L'Ecrivain qui a pris le nom de Christianus Liberius a (*o*) debité la même chose. Mr. Baillet les refute fort solidement tous deux par les Confessions de St. Augustin, & il decouvre la cause de leur meprise; *Croyons*, dit-il (*p*), *que ceux qui les ont trompez pourroient avoir lu douze pour vingt dans l'endroit où Saint Augustin en a parlé. Ce saint reconnoit* (*1*) *qu'il avoit pres de vingt ans lors qu'il lui tomba entre les mains un Traité d'Aristote qu'on nomme les dix Categories, dont il avoit entendu parler à Carthage avec beaucoup d'ostentation . . . Il le lut seul & l'entendit parfaitement. De sorte qu'en ayant conferé depuis avec ceux qui disoient l'avoir apris avec beaucoup de peine d'excellens maitres, qui le leur avoient expliqué non seulement de vive voix, mais aussi par des figures qu'ils en avoient tracées sur le sable, ils ne lui en purent dire davantage que ce qu'il en avoit compris de lui même en particulier. Il temoigne aussi qu'à cet âge il lut & entendit sans le secours de personne, tous les livres des Arts Liberaux qu'il put rencontrer. Il dit la même chose des Mathematiques, & nommément de la Geometrie, de la Musique, & de l'Arithmetique.*

SI SAINT AUGUSTIN a été savant & Auteur dès l'enfance.

(*m*) *August. Confess. lib. 1. c. 19.*

(*n*) *In Apib. Urbanis pag. 146. apud Baillet, Enfans celebr. pag. 59.*

(*o*) *De scrib. & leg. libr. pag. 178. apud Baillet, ibid.*

(*p*) *Baillet, ibid. pag. 60. 61.*

(*1*) *Confess. lib. 4. cap. 16.*

ſciences, mais il ſe plongea (*B*) dans la debauche des femmes. Il voulut lire l'Ecriture Sainte, mais la ſimplicité du ſtyle l'en degoûta: il étoit encore trop grand admirateur de l'éloquence Paienne, pour trouver ſon compte dans la Bible. Il avoit en general une forte envie de conoître la verité, & aiant cru la trouver dans la Secte des Manichéens, il s'y engagea, & en ſoutint la plupart des dogmes avec beaucoup de chaleur. Aiant demeuré à Carthage quelque tems il retourna à Tagaſte, où il enſeigna la Rhetorique avec tant d'aplaudiſſement, que l'on felicitoit ſa mere d'avoir un fils ſi admirable. Cela n'empêchoit pas cette ſainte femme de s'afliger extrêmement à cauſe de l'hereſie de ſon fils, & de la debauche où il ſe plongeoit. Il retourna à Carthage l'an 380. & y enſeigna la Rhetorique avec une reputation très-glorieuſe. Ce fut alors qu'il fixa ſon incontinence, qui avoit été vague & repanduë ſur pluſieurs objets. Il prit une concubine, & s'en contenta, & en eut un fils qu'il apella *Adeodatus*, Dieu-donné (*C*), & qui eut beaucoup d'eſprit. Il devint un peu flotant dans ſa Secte, parce qu'il ne trouvoit perſonne qui repondit pleinement (*D*) aux difficultez qu'il avoit à propoſer: neanmoins il ne changea pas de profeſſion, il attendit de plus grans éclairciſſemens. Monique ſa bonne mere l'alla trouver à Carthage, pour tâcher de le tirer de l'hereſie & de la luxure; & ne deſeſpera de rien, quoi qu'elle vît que ſes remontrances fuſſent inutiles. Il chercha un nouveau theatre à ſon eſprit, & ſe reſolut d'aller à Rome; & pour n'être pas detourné de ce deſſein il s'embarqua ſans en rien dire à ſa mere, ni à Romanien * ſon parent qui l'avoit entretenu dans les Ecoles. Il enſeigna dans Rome la Rhetorique avec le même ſuccés qu'à Carthage: deſorte que Symmaque Prefect de la ville aiant ſu qu'on demandoit à Milan un habile Profeſſeur en Rhetorique, le deſtina à cet emploi l'an 383. St. Auguſtin fut fort eſtimé à Milan; il alla rendre viſite à St. Ambroiſe, & en fut fort bien reçu. Il alloit à ſes Sermons beaucoup moins par un principe de pieté, que par un principe de curioſité critique. Il vouloit voir ſi l'éloquence de ce Prelat meritoit la reputation à quoi elle étoit montée. Dieu ſe ſervit de ce moien pour le convertir; les Sermons de St. Ambroiſe firent une telle impreſſion, que St. Auguſtin ſe fit Catholique l'an 384. Sa mere qui l'étoit venu trouver à Milan fut d'avis qu'il ſe mariât, afin de renoncer à la vie deshonête qu'il menoit. Il conſentit à cette propoſition, & renvoia en Afrique ſa concubine; mais comme la fille qu'on lui deſtinoit pour épouſe ne devoit être en âge nubile qu'au bout de deux ans, il ne put faire

* *Son pere étoit mort environ l'an 372.*

(*a*) *Confeſſ. l. 2. cap. 2.*

(*b*) *Ibid. cap. 3.*

(*c*) *C'étoit contre la bienſéance conuë même des Paiens, qu'un fils & un pere ſe baignaſſent au même lieu.* Voiez Ciceron *de Offic. l. 1. c. 35.* Valere Maxime *lib. 2. c. 1. n. 7.* Plutarque *in Catone majore pag. 348.*

(*B*) *Il ſe plongea dans la debauche des femmes.*] Il commença de très-bonne heure; car à l'âge de 16. ans il s'abandouna aux inſtincts de cette furieuſe paſſion. *Ubi eram*, dit-il (*a*), *& quam longe exulabam à deliciis domus tuæ, anno illo ſexto decimo ætatis carnis meæ, cum accepit in me ſceptrum, & totas manus ei dedi veſania libidinis, licentioſa per dedecus humanum, illicita autem per leges tuas?* Il paſſa cette année dans l'oiſiveté, parce que ſon pere n'aiant pas de quoi l'entretenir à Carthage, amaſſoit peu-à-peu l'argent qui lui étoit neceſſaire pour l'y envoier. La joie de ce bon pere fut grande, lors qu'étant au bain (*b*) avec ſon fils il s'aperçut des progrés prematurez de la nature: il ne put s'empêcher d'aprendre cette nouvelle à ſa femme, il ſentoit dejà je ne ſai quelle petite joie de grand-pere, en voiant que ſon fils étoit ſi-tôt prêt à marier. (*c*) *Quinimo ubi me ille pater in balneis vidit pubeſcentem & inquieta indutum adoleſcentia, quaſi jam ex hoc in nepotes geſtiret, gaudens matri indicavit.* La mere de St. Auguſtin eut plus d'inquietude que de joie de cela; elle craignit que les deſordres n'en commençaſſent plutôt, & c'eſt pourquoi elle lui fit de très-ſerieuſes remontrances (*d*) de s'abſtenir du ſexe, & ſur tout de l'adultere: mais il ne fit aucun cas de ces bonnes exhortations. Il contracta une ſi forte habitude d'incontinence, que lors même qu'il eut renoncé au Manicheiſme, & qu'il ſe preparoit au batême, il prit une nouvelle concubine (*e*) à la place de la mere d'Adeodat, en attendant que la fille qu'on lui deſtinoit pour femme eût atteint l'âge nubile. Il faloit (*f*) attendre près de deux ans. Il eſt remarquable que dans la diſpute de St. Auguſtin & d'Alypius ſur le mariage & le celibat, Alypius bien loin de perſuader à St. Auguſtin le celibat, ſe laiſſa perſuader le mariage. Alypius menoit une vie chaſte: il avoit goûté en paſſant & comme à la derobée le plaiſir venerien au commencement de ſa jeuneſſe, mais il s'en étoit retiré de fort bonne heure. Il deconſeilloit (*g*) le mariage à St. Auguſtin, comme un obſtacle au deſſein qu'ils avoient formé de vivre enſemble dans l'étude de la ſageſſe. St. Auguſtin lui avoüa ingenûment qu'il ne lui ſeroit pas poſſible de ſe contenir, & lui allegua les exemples de quelques Sages mariez qui avoient été fideles à Dieu & à leurs amis. Il ajoûta qu'il y avoit une grande difference entre ces plaiſirs paſſagers qu'Alypius avoit goûtez, & puis oubliez, & ceux dont lui Auguſtin s'étoit fait une habitude, qui deviendroient même plus doux ſous le beau nom de mariage. Alypius fut ſi touché de ce diſcours qu'il reſolut de ſe marier, afin, diſoit-il, de conoître par experience ce que St. Auguſtin trouvoit plus charmant que la vie même. *Cum me ille miraretur quem non parvi penderet, ita hærere viſco illius voluptatis, ut me affirmarem quotieſcumque inde inter nos quæreremus, cælibem vitam nullo modo poſſe degere, atque ita me defenderem, cum illum mirantem viderem, ut dicerem multum intereſſe inter illud quod ipſe raptim & furtim expertus eſſet, quod pæne jam nec meminiſſet quidem, atque ideo nulla moleſtia facile contemneret, & delectationes conſuetudinis meæ, ad quas ſi acceſſiſſet honeſtum nomen matrimonii, non eum mirari oportere cur ego illam vitam nequirem ſpernere. Cœperat & ipſe deſiderare conjugium nequaquam victus libidine talis voluptatis, ſed curioſitatis. Dicebat enim ſcire ſe cupere, quidnam eſſet illud ſine quo vita mea quæ illi ſic placebat, non mihi vita, ſed pæna videretur* (*h*). Ils ne ſe marierent neanmoins ni l'un ni l'autre, & ils vécurent dans la continence.

(*d*) Secreto memini ut monuerit cum ſollicitudine ingenti ne fornicarer, maximeque ne adulterarem cujuſquam uxorem. Qui mihi monitus muliebres videbantur, quibus obtemperare erubeſcerem. *Auguſt. Confeſſ. ubi ſupra.*

(*e*) *Ibid. lib. 6. cap. 15.*

(*f*) *Ibid. c. 13.*

(*g*) Prohibebat me ſane Alipius ab uxore ducenda, cauſans nullomodo nos poſſe ſecuro ocio ſimul in amore ſapientiæ vivere ſicut jam diu deſideraveramus, ſi id feciſſem. *Ib. c. 12.*

(*h*) *Id. ib.*

(*C*) *Un fils qu'il apella... Dieu-donné, & qui eut beaucoup d'eſprit.*] Mon lecteur ſera ſans doute bien aiſe de trouver ici quelque choſe touchant ce batard; j'en dirai ce que j'en trouve dans Mr. Baillet. (*i*) „Adeodat n'avoit que *quinze* ans lors que ſon pere fut „batizé; mais il étoit alors ſi avancé, & ſon eſprit „avoit déja reçu tant de lumieres, qu'il paſſoit bien „des perſonnes âgées, & beaucoup de ceux que l'on „conſidere dans le monde pour leur gravité & leur „litterature. Saint Auguſtin compoſa vers le même „tems un livre en forme de Dialogue, intitulé *Du* „*Maitre*. Adeodat & lui ſont les deux perſonnages „qui s'y entretiennent, & il prend Dieu à temoin „que tout ce qu'il fait dire à ſon fils dans cet Ouvra„ge eſt entierement de lui, quoi qu'il n'eût alors que „*ſeize* ans. St. Auguſtin ajoûte, qu'il avoit vu de „cet enfant pluſieurs choſes encore plus admirables, „que ce que nous venons de raporter. Enfin tout „Eſprit fort qu'il étoit, il declare que la grandeur de „l'eſprit de ſon fils l'épouvantoit. Adeodat reçut la „grace du Batême avec ſon pere, & il mourut peu „de tems après.„

(*i*) *Baillet, ubi ſupra pag. 63. ex Auguſt. Confeſſ. l. 9. cap. 6.*

(*D*) *Qui repondit pleinement aux difficultez qu'il avoit à propoſer.*] St. Auguſtin avoit l'eſprit penetrant; il étoit Rhetoricien de profeſſion; il entendoit la Dialectique. Il eſt aiſé à un ſubtil & éloquent diſputeur de former des doutes, & de trouver des repliques: il ne faut donc pas s'étonner qu'il embarraſſât les Docteurs Manichéens. Il ne faut pas même s'étonner qu'il embarraſſât pluſieurs Catholiques, & que les foibles reponſes qu'ils faiſoient à ſes objections le confirmaſſent dans ſes hereſies. Il avoue qu'à ſon dam (*k*) il avoit remporté ſur eux mille victoires: tant il eſt vrai que chaque orthodoxe ne doit pas ſe mêler de la diſpute, & qu'à moins que d'avoir à faire à un heretique de ſa volée, on ne peut, naturellement parlant, qu'endurcir ſon antagoniſte.

(*k*) Quædam noxia victoria pæne mihi ſemper in diſputationibus proveniebat, diſſerenti cum Chriſtianis imperitis; quo ſucceſſu creberrimo gliſcebat adoleſcentis animoſitas, & impetu ſuo in pervicaciæ magnum malum imprudenter vergebat. *Auguſt. de duabus anim.*

faire une si longue resistance à son naturel, il reprit le commerce d'impureté. Enfin la lecture des Epitres de St. Paul, les sollicitations & les larmes de sa mere, les bons discours de quelques amis attirerent sur lui le dernier coup de la grace; il se sentit bon Chretien, prêt à tout quiter pour l'Evangile; il renonça à sa profession de Rhetorique, & il se fit batiser par St. Ambroise la veille de Pâques l'an 387. L'année suivante il s'en retourna en Afrique. Il avoit perdu sa mere à Ostie, où ils devoient s'embarquer †. Il fut ordonné Prêtre l'an 391. par Valere Evêque d'Hippone. Quatre ans après il devint Coadjuteur de ce Prelat, & il rendit des services tres-importans à l'Eglise par sa plume, & par sa pieté, jusques à sa mort qui arriva le 28. d'Août ‡ 430. Le detail de sa vie Episcopale & de ses Ecrits seroit ici superflu; on le peut trouver dans le Dictionaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin; & si ces Messieurs n'avoient passé trop legerement sur la vie dereglée de St. Augustin, j'aurois pu me dispenser entierement de cet article. Mais pour la plus grande instruction du public, il est bon de faire conoitre les grands hommes à droit & à gauche. L'aprobation que les Conciles & les Papes ont donnée à St. Augustin sur la doctrine de la grace, fait un grand bien à sa gloire; car sans cela les Molinistes dans ces derniers tems auroient hautement levé la baniere contre lui, & mis à neant son autorité. Nous avons fait voir ailleurs ⸸ que toute leur politique n'a pu les contraindre à bien sauver les aparences, & à ne lui point porter indirectement de rudes coups. Il est certain que l'engagement où est l'Eglise Romaine de respecter le systême de St. Augustin, la jette dans un embaras qui tient (E) beaucoup du ridicule. Les Arminiens (F) n'aiant pas les mêmes menagemens à garder, en usent sincerement avec ce saint Pere de l'Eglise. Un savant Critique François a beau se servir de termes respectueux, on ne laisse pas de conoitre qu'il meprise (G) de tout son cœur

† *Tiré de l'Histoire Ecclesiastique de Jean le Sueur t. 3. ad ann. 388. pag. 484. & suiv. de l'edit.* in 12.

‡ *Du Pin ubi supra.*

⸸ *Ci-dessus pag. 78. & 81. vous y verrez divers jugemens qu'on a faits de St. Augustin.*

(E) *Dans un embaras qui tient beaucoup du ridicule.*] Il est si manifeste à tout homme qui examine les choses sans prejugé, & avec les lumieres necessaires, que la doctrine de St. Augustin & celle de Jansenius Evêque d'Ipres sont une seule & même doctrine, qu'on ne peut voir sans indignation que la Cour de Rome se soit vantée d'avoir condamné Jansenius, & d'avoir neanmoins conservé à St. Augustin toute sa gloire. Ce sont deux choses tout-à-fait incompatibles. Bien plus: le Concile de Trente en condamnant la doctrine de Calvin sur le franc arbitre a necessairement condamné celle de St. Augustin; car il n'y a point de Calviniste qui ait nié ou qui ait pu nier le concours de la volonté humaine, & la liberté de nôtre ame au sens que St. Augustin a donné au mot de concours, & de cooperation, & de liberté. Il n'y a point de Calviniste qui ne reconoisse le franc arbitre, & son usage dans la conversion, si l'on entend ce mot selon les idées de St. Augustin. Ceux que le Concile de Trente a condamnez ne rejettent le franc arbitre, qu'entant qu'il signifie la liberté d'indifference. Les Thomistes le rejettent aussi sous cette notion, & ne laissent pas de passer pour très-Catholiques. Voici une autre scene de Comedie. La predetermination physique des Thomistes, la necessité de St. Augustin, celle des Jansenistes, celle de Calvin sont au fond la même chose, & neanmoins les Thomistes renoncent les Jansenistes, & les uns & les autres pretendent qu'on les calomnie, quand on les accuse d'enseigner la même doctrine que Calvin. S'il étoit permis à l'homme de juger des pensées de son prochain, on seroit fort tenté de dire que les Docteurs sont ici de grans Comediens, & qu'ils n'ignorent pas que le Concile de Trente n'a condamné qu'une chimere, qui n'étoit jamais montée dans l'esprit des Calvinistes, ou qu'il a condamné St. Augustin, & la predetermination physique: desorte que quand on se vante d'avoir la foi de St. Augustin, & de n'avoir jamais (a) varié dans la doctrine, on ne le fait que pour garder le *decorum*, & pour éviter la dissipation du systême qu'un aveu sincere de la verité produiroit necessairement. Il y a des gens pour qui c'est un grand bonheur que le peuple ne se soucie point de se faire rendre compte sur la doctrine, & qu'il n'en soit pas même capable. Il se mutineroit plus souvent contre les Docteurs, que contre les Maltotiers. *Si vous ne conoissez pas*, leur diroit-on, *que vous nous trompez, vôtre stupidité merite qu'on vous envoie labourer la terre; & si vous le conoissez, vôtre mechanceté merite qu'on vous mette entre quatre murailles au pain & à l'eau.* Mais on n'a rien à craindre; les peuples ne demandent qu'à être menez selon le train accoutumé; & s'ils en demandoient davantage, ils ne seroient pas capables d'entrer en discussion; leurs affaires ne leur ont pas permis d'aquerir une si grande capacité.

(a) *Mr. Basnage montre clairement que l'Eglise Romaine dans le Concile de Trente & ailleurs, a decidé contre St. Augustin & contre d'autres Conciles. Voiez son Histoire de la Religion des Eglises Reformées t. 2. pag. 452. & suiv.*

SI LES peuples seroient quelquefois à craindre à leurs conducteurs Ecclesiastiques en cas d'une grande capacité.

(F) *Les Arminiens . . . . en usent sincerement avec ce Saint Pere de l'Eglise.*] Il n'a tenu qu'à eux de chicaner le terrain comme les Jesuites; mais ils ont trouvé plus commode d'abandonner entierement St. Augustin à leurs adversaires, & de le reconoitre pour un aussi grand *Predestinateur* (c'est un terme fort usité parmi eux) que Calvin. Les Jesuites en auroient fait autant sans doute, s'ils avoient osé condamner un Docteur que les Papes & les Conciles ont aprouvé.

(G) *Qu'il meprise de tout son cœur les commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture.*] Je parle de Mr. Simon: voiez son Histoire (b) critique du Vieux Testament, où le principal éloge qu'il donne à ce Pere est d'avoir conu son insuffisance. *Il a très-bien remarqué*, dit-il (c), *les qualitez necessaires pour bien interpreter l'Ecriture, & comme il étoit modeste il a avoüé librement que la plûpart de ces qualitez lui manquoient, & partant on ne doit pas s'étonner si l'on trouve quelquefois peu d'exactitude dans ses Commentaires sur l'Ecriture. . . . Il reconut (d) bien-tôt que l'entreprise* de repondre aux Manichéens, *étoit au dessus de ses forces, In scripturis (1) exponendis tyrocinium meum sub tanta sarcina mole succubuit.* J'avoue que Mr. Simon ne cite pas Pierre Castellan sans le blâmer. Mais pouvoit-il ecrivant en France ne pas se servir de quelque menagement? *Je ne puis*, dit-il (e), *aprouver les emportemens de Pierre Castellan grand Aumônier de France qui accuse St. Augustin avec trop de liberté, en lui reprochant* de n'avoir fait que rêver *lors qu'il a expliqué l'Ecriture Sainte.* Ceux qui ont écrit contre lui (f) ont très-bien su lui reprocher le peu d'accord qu'il y a entre *l'estime qu'il veut faire paroitre pour les Ecrits* de St. Augustin, & le jugement qu'il en fait, & ils se sont servis de cette occasion pour donner une idée fort desavantageuse de ce Pere. *On ne peut*, disent-ils, *se former une autre idée du bienheureux St. Augustin, que d'un Declamateur qui dit tout ce qui lui vient en la tête, à propos ou non, pourveu que cela s'accorde avec un certain Systême Platonicien qu'il s'étoit formé de la Religion Chrétienne, d'un esprit qui se perd à tous momens dans les nuës, & qui se laisse emporter à de froides Allegories qu'il debite comme des Oracles; d'un homme enfin qui n'avoit aucune des qualitez que doit avoir un Interprete de l'Ecriture Sainte.* Ils donnent de tout cela quelques exemples bien forts. Mr. Simon dans sa Replique ne s'est pas fort attaché à defendre St. Augustin. On sent bien que son cœur n'étoit point là (g): il donne quelque chose à la bienseance, & beaucoup plus à l'interêt de critiquer son adversaire. On peut remarquer en divers endroits de ses écrits, qu'il croit que puis que St. Augustin n'a pas fait difficulté d'abandonner les Peres Grecs sur les matieres de la Grace, personne n'est obligé de le suivre preferablement aux Peres Grecs. Ce subterfuge seroit bien commode, mais il n'y a pas moien de s'en servir: car puis que la doctrine de St. Augustin sur la Grace a été aprouvée par l'Eglise, il faut que toute doctrine oposée à celle-là soit à rejetter; & ainsi tout ce que St. Chrysostôme a pu dire de favorable au Molinisme est un dogme particulier, & flêtri pour le moins implicitement par l'aprobation authentique qui a été donnée à St. Augustin. C'est ce que j'ai apellé ci-dessus un embaras qui jette l'Eglise Romaine dans une espece de ridicule. Je raporte les paroles de Castellan; elles sont notables, & sa vie n'est pas un livre fort commun en ce pais-ci. (h) *Ut divum Augustinum contra hæreticos de hominis Christiani justificatione disputando, proxime ad divi Pauli sententiam accessisse fatebatur, ita linguarum ignoratione somniasse frequenter atque etiam delirasse sacra explicando asseverabat:*

(b) *Liv. 3. chap. 9.*

(c) *Ibid. pag. 397.*

(d) *Ibid. pag. 398.*

(1) *Lib. 1. Retract. cap. 18.*

(e) *Ubi supra pag. 399.*

(f) *Voiez le livre intitulé* Sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, *pag. 357. & suiv. & la Defense de ces sentimens pag. 348. & suiv.*

(g) *Voiez la reponse aux sentimens de quelques Theologiens de Hollande pag. 102. & suiv. & la reponse à la defense des sentimens pag. 198. & suiv.*

(h) *Petrus Gallandius in vita Castellani p. 44. 45.*

cœur les Commentaires de St. Augustin sur l'Ecriture. Mr. Claude (H) qui a condamné dans ce Pere l'aprobation des loix penales en matiere de conscience, se seroit exposé lui-même à une rude censure s'il avoit encore vêcu trois ou quatre ans.

Un

vabat: cumque bonarum artium magis non ignarus quam peritus dici posset, non satis idoneum esse judicabat cui de artibus differenti legendo tempus transmitteretur qui minime otio abundaret. Eam quoque stili Augustiniani anfractuosam sinnositatem esse, & sermonis omni elegantia vacui importitatem addebat, ut ab homine liberaliter in literis educato citra fastidium legi vix posset.

DEPUIS la 1. édition de ce Dictionaire j'ai vu l'éclaircissement que Mr. Simon a donné pour remedier aux plaintes des Jansenistes. *Mon intention*, dit-il, (a) *n'a pas été de diminuer en quoi que ce soit l'autorité de Saint Augustin, que j'ai toujours reconu* être le plus habile Theologien des Eglises d'Occident, *& avoir merité les grands éloges que tant de Papes lui ont donnez* . . . . *Je conviens que* l'Eglise nous assure, que ceux qui ont enseigné la Theologie par art & par methode, ont pris saint Augustin pour leur Maître & pour leur guide. *Ce sont les paroles du Breviaire Romain: mais elles ne signifient pas que ces Maitres de Theologie qui ont suivi saint Augustin dans la maniere de traiter cette science, ayent été obligez de ne s'éloigner jamais des opinions de ce sçavant Evêque, ni que ces mêmes opinions soient des articles de foy, ni enfin qu'il faille abandonner les autres Peres lors qu'ils ne s'accordent point entierement avec luy. L'Eglise nous apprend dans les mêmes leçons du Breviaire, en parlant de saint Jean Chrysostome,* (1) que tout le monde admire sa maniere d'interpreter à la lettre les livres sacrez, & le juge digne de ce qu'on a crû de luy, sçavoir, que saint Paul qu'il a singulierement honoré, luy a dicté plusieurs choses. *J'ay toûjours eu beaucoup de veneration pour ces deux grands hommes qui sont encore aujourd'huy l'admiration des Eglises d'Orient & d'Occident; mais ne s'agissant que de l'explication de certains passages de l'Ecriture, sur lesquels S. Augustin & S. Chrysostome ne sont pas toûjours d'accord, j'ay crû qu'il m'étoit permis de suivre les interpretations de S. Chrysostome lors qu'elles me paroissoient plus literales. Cette diversité qui ne regarde nullement le fond de la doctrine, n'empêche point qu'ils ne conviennent entr'eux sur les points essentiels de nôtre creance. J'aurois pû à la verité parlant de S. Augustin, dans mon Histoire des Commentateurs, garder plus de moderation pour ce qui est des expressions; & j'ay même rapporté quelques termes du Cardinal Sadolet, qui semblent trop durs. Mais je n'ay jamais eu dessein de combattre la doctrine de ce saint Docteur qui a refuté avec tant de force les heresies de son temps.* Il ajoûte qu'il *s'est proposé pour son guide le Cardinal Gaspar Contarin*, qui jugea qu'il y avoit un certain milieu à prendre entre ceux qui sous pretexte d'être les ennemis des Lutheriens s'aprochoient trop de l'heresie de Pelage, & ceux qui aiant *quelque teinture des écrits de Saint Augustin, étant très-éloignez de sa modestie & de sa charité prechoient au peuple des dogmes très-embarrassez qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes, & qu'ils ne sçauroient expliquer qu'en se jettant dans des paradoxes. J'ai cru*, continuë-t-il, „ que je ne pouvois mieux faire que d'imiter ce „ grand Cardinal ayant à répondre à quelques Theo- „ logiens de Hollande qui m'avoient objecté, que la „ tradition de l'Eglise n'étoit point constante & cer- „ taine en donnant pour exemple les matieres de „ la grace & de la predestination, sur lesquelles l'E- „ glise avoit suivi & autorisé la doctrine de saint Au- „ gustin, quoiqu'il se fust éloigné, disoient-ils, des „ Peres tant Grecs que Latins qui l'avoient précedé. „ Je leur ay fait voir que la diversité que l'on y „ pouvoit trouver n'étoit que sur des choses qui „ n'avoient point été décidées comme de foy, & sur „ quelques passages de l'Ecriture qui pouvoient être „ expliquez diversement; & qu'ainsi l'on ne devoit „ pas accuser l'Eglise de n'avoir point été constante „ dans la tradition.„ Pour peu qu'on examine cela on decouvre que c'est un fard ou un plâtre qui ne peut tromper que les gens simples; car d'où vienent, je vous prie, les controverses les plus capitales? n'est-ce point de ce qu'on explique diversement quelques passages de l'Ecriture? Pourquoi donc emploiez-vous l'idée de cette diversité pour nous faire entendre que St. Chrysostome & Saint Augustin ne diferent en rien d'essentiel? Est-ce un accident, est-ce un accessoire à la doctrine de la Grace que de savoir en quoi consistent les forces de l'homme pecheur, & quelle est l'essence de sa liberté? N'est-ce pas plutôt une partie fondamentale de ce dogme?

(a) Simon, Preface des nouvelles observations sur le texte & les versions du N. T. imprimées à Paris 1695. in 4.

(1) Interpretandi rationem & inhærentem sententiæ sacrorum librorum explanationem omnes admirantur, dignumque existimant cui Paulus Apostolus quem ille mirificè coluit scribenti & prædicanti multa dictasse videatur. *Br. Rom.*

Si donc ces deux Peres sont oposez directement dans l'explication de la nature du franc arbitre, il est sûr que leur discorde concerne le fond, & que l'Eglise n'a pu adopter l'hypothese de l'un, sans rejetter celle de l'autre. Ou bien il faudra dire qu'elle aprouve une verité sans condamner la fausseté opoiée, car enfin quoi qu'il fût possible qu'ils se trompassent tous deux, il ne l'est point que l'opinion de tous deux soit veritable. Il faut donc ou que ceux qui suivent les explications de St. Chrysostome se trompent, ou que ceux qui suivent les explications de St. Augustin enseignent une fausseté. Voilà, encore un coup, le grand embaras de la Communion de Rome. Elle se voit obligée d'aprouver ceux qui donnent tout & ceux qui ôtent tout à la Grace par raport au consentement de l'homme; une partie de ses Docteurs disent que l'homme forme ce consentement avec une pleine liberté de le refuser. L'autre partie enseigne que la Grace produit ce consentement sans laisser à l'homme la force prochaine de le refuser. Les uns ou les autres debitent une fausseté qui ne roule point sur une vetille, mais sur un point de très-grande consequence. Cependant l'Eglise Romaine avec son infaillibilité pretenduë ne condamne rien là-dessus. Si elle condamne le Jansenisme, elle est contrainte de declarer en même tems (b) qu'elle ne condamne point St. Augustin, c'est defaire d'une main ce que l'on a fait de l'autre. Notez en passant ces paroles de Mr. Simon, *La diversité . . . . n'étoit que sur des choses qui n'avoient point été decidées comme de foi.* C'est-à-dire que pourveu que l'on ne debite le mensonge que sur les points qui n'ont pas été encore decidez *comme de foi*, on ne laisse pas d'être fidele, & bon Chretien; notez, dis-je, ce privilege de la conscience errante. Notez aussi qu'encore qu'il fût permis de n'être pas du sentiment de St. Augustin lors que les matieres de la Grace n'avoient pas été encore decidées comme elles le furent au tems de ce Pere, il ne s'ensuit pas que depuis ces decisions il doive être libre aux Ecrivains du XVII. siecle de revenir au sentiment de St. Chrysostome; car voici une remarque solide d'un Theologien qui ne peut pas être suspect à Mr. Simon: „ (c) Dans les disputes touchant „ la Grace, l'Election, & la Predestination, on a moins „ d'égard aux anciens Peres qui ont vécu avant l'he- „ resie des Pelagiens, qu'à ceux qui sont venus depuis: „ & on en a beaucoup plus aux Latins qu'aux Grecs, „ quoi que posterieurs à cette heresie . . . . . . Or „ entre les Latins dont nous avons déja vû que l'au- „ torité le devoit emporter au dessus de celle des au- „ tres Peres, les Theologiens conviennent que S. Au- „ gustin est celui auquel on se doit le plus arrester. „ Car non seulement tous les Peres & tous les Doc- „ teurs qui sont venus depuis lui, mais les Papes mê- „ mes, & les Conciles des autres Evesques, ont tenu „ sa doctrine touchant la Grace, pour certaine & pour „ Catholique; & ils ont TOUS CRÛ que c'estoit une „ suffisante preuve de la verité d'un sentiment de sça- „ voir que ce Saint l'avoit enseigné.„

(H) *Mr. Claude . . . . se seroit exposé lui-même à une rude censure.*] J'ai deux choses à montrer, l'une que Mr. Claude a trouvé mauvais que St. Augustin ait aprouvé les loix penales contre les heretiques; l'autre que s'il avoit vêcu encore 3. ou 4. ans, il eût été censuré d'avoir censuré St. Augustin.

I. Pour prouver la premiere de ces deux choses, je n'ai qu'a raporter les termes dont Mr. Claude s'est servi dans une lettre qui a été renduë publique. Il avouë que St. Augustin *avoit l'esprit admirablement beau, l'imagination abondante & heureuse, marquant presque par tout une grande pieté, une grande justice, & une grande charité*; mais il ajoûte, (d) *qu'il y a une chose, qui flétrit extremement sa memoire, savoir qu'après avoir été dans des sentimens de douceur, & de charité touchant la conduite qu'on doit tenir envers les heretiques; les contestations qu'il eut avec les Donatistes l'échaufferent tellement, qu'il changea du blanc au noir, & soutint hautement qu'il falloit persecuter les heretiques.*

II. Les Actes du Synode des Eglises Wallones des Provinces Unies, tenu à Amsterdam au mois d'Août 1690. établissent invinciblement la seconde chose que j'ai à prouver; car c'est ici l'une (e) des propositions que cette Assemblée condamna, *Le Magistrat n'est point en droit d'employer son autorité pour abatre l'idolatrie,*

(b) Voiez la reponse qui a été faite par un Janseniste à Mr. Leydecker. Il en est parlé dans l'Histoire des Ouvrages des Savans 1697. pag. 251.

(c) Petau. Dogmat. Theol. tom. 1. lib. 9. c. 6. apud Arnald. difficult. propos. à Mr. Steyaert, part. 9. pag. 204.

(d) Voiez la lettre écrite de Suisse, imprimée à Dordrecht 1690. pag. 20.

(e) Voiez ce qui a été publié des Actes de ce Synode dans le Tableau du Socinianisme, pag. 565.

Un Medecin de Paris a publié une remarque assez singuliere: il a pretendu que ce grand Saint avoit la force de boire beaucoup, & s'en servoit quelquefois, mais sans s'enivrer. Nous raporterons (*I*) ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le refute. Je ne dirai pas beaucoup de choses

trie, & empêcher les progrés de l'heresie. Cette proposition, dis-je, est l'une de celles que le Synode *declare solennellement & unanimement fausses, scandaleuses, pernicieuses,* destructives *également de la morale & des dogmes de la religion.* Le Synode *comme telles les proscrit, les interdit, & les condamne, defendant sous les dernieres censures à toutes personnes Ecclesiastiques & seculieres de les debiter ni dans les chaires, ni dans les conversations particulieres . . . & ordonnant très-expressement à tous les Consistoires* de son ressort *de redoubler leurs soins, & leur vigilance pastorale à proportion du danger qui menace leurs troupeaux, de reprimer sans distinction & sans complaisance tous ceux qui se trouveront coupables, en suspendant les particuliers de la Sainte Cene: & à l'égard des Ministres ils les suspendront de leur charge jusques au prochain Synode, en apellant à ce jugement deux Pasteurs des Eglises voisines.* Si Mr. Claude eût été en vie (*a*) pendant la tenuë de ce Synode, on n'auroit pas peut-être condamné la proposition que j'ai raportée, me dira quelcun. Je n'en sai rien, mais quoi qu'il en soit on ne peut nier que son sentiment n'ait reçu le coup de foudre: car il est visible que St. Augustin n'a établi autre chose sinon que les Magistrats doivent reprimer les heretiques, en les soumettant à certaines peines; or le Synode d'Amsterdam établit cela avec tant de force, qu'il met la proposition contraire dans le nombre des erreurs pernicieuses, pour lesquelles il veut qu'on excommunie les laïques, & que l'on suspende les Ministres. Il a donc decidé la même doctrine que Mr. Claude avoit condamnée dans St. Augustin: le sentiment de Mr. Claude a donc été fulminé par ce Synode.

Si Mr. Claude a été surpris que St. Augustin soit *passé du blanc au noir*, d'autres s'étonnent encore plus que les Ministres (*b*) fugitifs de France soient passez tout de même du blanc au noir. Car au lieu que St. Augustin changea d'opinion à cause que les loix des Empereurs avoient fait cesser un schisme, les Ministres refugiez ont changé de sentiment, lors que la ruine de leurs Eglises par l'autorité du Souverain étoit encore toute fraîche, & que la plaie étoit encore toute sanglante. Si on leur avoit demandé pendant que les Edits de persecution ne cessoient de pleuvoir sur le parti, ce qu'ils pensoient de la conduite d'un Souverain, qui assujettit à diverses peines ceux de ses sujets qui ne demandent que la liberté de prier Dieu selon les lumieres de leur conscience, ils auroient repondu qu'elle est injuste, & dès qu'ils se sont vus en d'autres païs, ils ont prononcé anathême sur ceux qui condamnent l'usage des loix penales contre les errans. Cela doit servir d'exemple de l'instabilité des choses humaines; il y a bien à moraliser là-dessus.

Celui qui fut le promoteur de ces decisions Synodales avoit dejà passé du blanc au noir, mais c'étoit en quelque façon par un privilege special, & par une dispence prophetique qui ne tiroit point à consequence pour les autres. Sa Politique du Clergé, son Preservatif, &c. avoient condamné hautement l'usage des loix penales en matiere de religion. Il avoit traité amplement de cela dans sa reponse à l'Histoire du Calvinisme, & pour le moins il avoit donné à conoitre qu'il souhaitoit de refuter solidement les Apologistes des loix penales. Il est vrai qu'il avoit ruiné d'une main ce qu'il avoit tâché de bâtir de l'autre, & qu'il tomba dans une pitoiable contradiction, qui l'a exposé à des mortifications terribles dans plusieurs Ecrits qu'on a publiez contre lui; mais enfin jusques-là on ne pouvoit pas le convaincre d'avoir dit nettement & precisément le oui & le non. Ce n'a été qu'en consequence des revelations qu'il a cru recevoir d'enhaut sur la prochaine ruine du Papisme, ce n'a été, dis-je, qu'en consequence de cela, qu'il s'est élevé contre ceux qui ne croioient pas qu'il fût permis d'extirper les sectes par l'autorité du bras seculier. Il s'est imaginé que ces gens-là lui faisoient une querelle personnelle, & qu'ils conspiroient contre son explication de l'Apocalypse (*c*). Le Clergé de France s'est fort servi des raisons de St. Augustin, pour justifier la conduite de la Cour envers les Reformez. On a fait imprimer à part en beau François tout ce que St. Augustin a publié sur cette matiere. Un Protestant en a donné la refutation dans la 3. partie du Commentaire Philosophique sur *contrain les d'entrer.* Voiez les reflexions (*d*) qui ont été faites sur le prejudice que fait à la bonne cause l'autorité de ce Saint. On a été surpris que Mr. Poiret ait tâché de l'excuser. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans au mois de Mai 1692. pag. 358. & au mois d'Août de la même année page 551.

(*a*) *Il étoit mort au mois de Janvier 1687.*

(*b*) *Ils etoient en beaucoup plus grand nombre dans le Synode, que les Ministres Walons, & ils ont agi de concert avec les Ministres refugiez en Angleterre. Voiez les Actes de ce Synode, touchant ce fait, dans la 8. lettre du tableau du Socinianisme pag. 559. & suivant. L'Auteur de ce tableau assûre p. 558.* que l'arrête & les definitions de ce Synode ont été faites d'une maniere unanime.

(*c*) *Voiez l'Apologie pour les vrais Tolerans par Mr. Huet Ministre de Dort pag. 133. 134.*

(*d*) *Dans la defense des sentimens de quelques Theologiens de Hollande sur l'Histoire Critique, pag. 365. & suiv.*

(*I*) *Nous raporterons ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le refute.*] Le Medecin dont je parle est Mr. Petit. Le chapitre (*e*) où il traite de cela est intitulé, *Videri B. Augustinum non invalidum potorem fuisse.* Il met d'abord le fondement de sa pretension dans ces paroles de St. Augustin, (*f*) *Ebrietas longe est a me: misereberis, ne appropinquet mihi. Crapula autem nonnunquam surrepit servo tuo; misereberis, ut longe fiat a me.* C'est-à-dire, *l'ivresse est loin de moi, vous aurez pitié de moi, Seigneur, afin qu'elle ne s'en aproche. La crapule surprend quelquefois vôtre serviteur, vous aurez pitié de lui afin qu'elle s'en éloigne.* Il semble qu'il y ait là une espece de contradiction, car la crapule étant l'effet de l'ivresse, comment peut-on avoüer sans se contredire qu'on ne boit jamais jusqu'à s'enivrer, & que cependant on succombe quelquefois à la crapule? Mr. Petit justifie par l'autorité d'Aristote, que la crapule est le dernier periode de l'ivresse, que c'est la douleur de tête qui reste lors que le sommeil a dissipé les vapeurs du vin, & lors qu'un homme qui s'étoit enivré, recouvre la conoissance, & n'est plus dans l'alienation d'esprit qui lui ôtoit le sentiment. Il confirme cela par un passage de Pline, & par des vers du Poëte Alexis, & voici comment il leve la contradiction aparente. Il supose que ce grand Saint avoit la tête assez forte (*g*) pour pouvoir boire beaucoup de vin sans perdre l'usage de la raison, mais non pas sans en être incommodé le lendemain. Sur ce pied-là un homme peut avoüer qu'il ne s'enivre jamais, quoi qu'en quelques occasions il se sente tourmenté de la crapule pour avoir trop bu, & il doit reconoître en cela un certain defaut qui l'oblige à implorer la misericorde du Pere celeste. *Sic nobis dubitatio illa vanescit, vindicaturque Augustinus a turpitudine eorum, qui rationem suam vino obruere non dubitant: non tamen a culpa omnino, ipso judice, qui tantum vini hauriret, inde ut crapulam aliquando incurreret nec posset sibi inter pocula temperare, quin nimio potu interdum valetudini suæ incommodaret. Quæ de re ibi misericordiam Dei implorat* (*h*). Mr. Petit excuse St. Augustin sur la qualité du climat où il habitoit, & sur la coutume des Africains, & se propose cette objection. Il est probable que ce grand homme mettoit en pratique ce qu'il conseilloit aux autres: or il a loüé ceux qui se contentent de vivre d'herbes & de lard & de boire deux ou trois verres de vin pur. (*i*) *Duæ vel tres vini meracæ potiones propter diligentiam valetudinis sumptæ cum olusculis & lardo laudantur.* On repond qu'il est vraisemblable que St. Augustin ne se tint pas tellement assujetti à cette regle qu'il ne la passât quelquefois entre ses amis, & ceux qu'il prioit de manger à sa table Episcopale. (*k*) *Velim & mihi illud concedi, non minus probabile; non ita hunc regulæ illi addictum vixisse, ut non eum vini modum nonnunquam inter amicos, & mensæ episcopalis hospites bibendo excederet.* Car autrement il faudroit conclure qu'il ne vivoit que d'herbages & de lard, (*l*) ce qu'on ne pourroit penser sans une folie monachale.

Voions ce que Mr. Cousin a repondu à cet (*m*) *étrange paradoxe* de Mr. Petit: c'est ainsi qu'il nomme ce sentiment. Il veut qu'on lise (*n*) *le chapitre entier des Confessions d'où* le passage a été tiré. On verra, (*o*) *Que saint Augustin y represente la disposition où il estoit a l'egard du boire & du manger, & qu'il declare qu'il avoit appris de Dieu à ne rechercher les alimens que comme il auroit recherché les remedes, & à user de la mesme sorte des uns & des autres. Il dit que suivant ce principe il est toujours en garde contre le plaisir, lors qu'il satisfait aux besoins de la nature; qu'il se fait une guerre continuelle par les jeusnes & par l'abstinence; qu'il reduit souvent son corps en servitude, & entend sans cesse la voix de Dieu qui lui crie:* Ne graventur corda vestra in crapula & ebrietate. Mr. Cousin demande, *si un Evêque qui a vécu de la sorte peut être soupçonné d'avoir bu quelquefois avec excés?* Il assûre qu'*il n'y a point ici de distinction à faire*, que St. Augustin *n'a jamais bu qu'autant que la necessité le demandoit*, & (*p*) qu'*ainsi quand il dit*, crapula autem nonnunquam obrepit servo tuo, *il prend le mot de* crapula *dans un autre sens. Outre celui d'Aristote, auquel il signifie la chaleur & la douleur causées par le vin pris avec excés, il en peut avoir encore au moins deux autres, selon l'un desquels il est pris pour l'excés du manger,*

(*e*) *C'est le 15. de son livre intitulé* Homeri Nepenthes, sive de Helenæ Medicamento, *imprimé à Utrecht l'an 1689. in 8.*

(*f*) *August. lib. 10. Confess. cap. 31.*

(*g*) Quod ea esset cerebri ac mentis firmitate ut posset, in eadem vini quantitate quæ multos ad insaniam redigeret, rationis usum conservare. *Petrus Petitus ubi supra pag. 138.*

(*h*) *Id. ib. pag. 139.*

(*i*) *August. in libro de moribus Manichæorum, apud Petitum ib. pag. 140.*

(*k*) *Petitus ibid.*

(*l*) Quod putare cucullatæ esset dementiæ. *Id. ib.*

(*m*) *Journal des Savans du 27. Juin 1689. pag. 426. édit. de Holl.*

(*n*) *Ibid. pag. 427.*

(*o*) *Ibid.*

(*p*) *Ibid. pag. 428.*

ses (K) sur les éditions des Oeuvres de St. Augustin. Plusieurs de ses traitez ont été traduits en nôtre langue.

AURAT, ou D'AURAT (JEAN) en Latin *Auratus*. Voiez DAURAT.

☞ AURELIEN (LUCIUS β DOMITIUS) Empereur de Rome au III. siecle, a été l'un des plus grans guerriers de l'antiquité. On ne sait pas bien où il (A) nâquit, mais on demeure d'accord que son extraction étoit assez basse, & que sa mere γ qui se mêloit de deviner étoit Prêtresse du Soleil. Il étoit de belle taille, bel homme, très-robuste, † & d'un genie extrêmement vif †. Il aimoit le ‡ travail, le vin, & la bonne chere, mais non pas les femmes *: il observoit exactement la discipline, & il la faisoit observer (B) avec la derniere severité.

β *L'Empereur Claude en lui écrivant ne le nomme que Valerius Aurelianus.* Vopiscus in Aurel. c. 17.

γ *Id. ib. cap. 4.*

† *Id. c. 6.*

‡ *Id. c. 4.*

‡ *Id. ib.*

* *Id. c. 6.*

ger, & selon l'autre pour le plaisir mesme de manger & de boire. Ce n'est pas au premier que saint Augustin l'a pris; car il estoit aussi éloigné de manger avec excés que de boire avec excés. Il n'a donc pu le prendre qu'au second, & avenant que bien qu'il s'efforçast de resister continuellement à la tentation du plaisir qui se met comme en embuscade au passage des alimens necessaires pour appaiser la faim & la soif, & pour entretenir la santé, neanmoins il s'y laissoit quelquefois surprendre. Cette surprise arrive aux plus parfaits, à ceux qui refusent tout à leur corps, & qui ne le nourrissent que de jeusnes & d'abstinence. Mr. Cousin confirme ceci en indiquant plusieurs choses que Possidius a raportées touchant la sobrieté de St. Augustin. Je croi qu'il n'eût pas mal fait de donner de bonnes preuves des deux significations du mot *crapula* qu'il a jointes à celle que Mr. Petit a si bien prouvée.

C'est à mes lecteurs à prononcer sur cette dispute: je me contente de leur indiquer les raisons des deux parties. J'ajoûterai seulement que j'ai consulté plusieurs Dictionaires sans y trouver la moindre trace de la signification que Mr. Cousin veut que l'on donne au mot *crapula* dans cet endroit-ci. J'ai même trouvé qu'il y a des Medecins qui soutiennent que l'ivresse & la crapule signifient la même chose, & que (a) ceux qui y cherchent des diferences s'amusent à des disputes de mot. Il est certain que dans Ciceron les termes de (b) *crapulam edormire, crapulam exhalare*, veulent dire la même chose que les mots François *cuver son vin*. Plaute emploie dans le même sens (c) *crapulam amovere*, (d) *crapulam edormire*, (e) *crapulam edormiscere*. On sait aussi que presentement nôtre mot *crapule* est plus odieux que celui d'*ivresse*, car il signifie le degré le plus excessif de l'ivrognerie. C'est, comme le remarque Furetiere, *une vilaine & continuelle debauche de vin, ou d'autres liqueurs qui enyvrent*. Crapuler, ajoûte-t-il, veut dire *boire sans cesse, s'enyvrer salement & continuellement*. Le Dictionaire de l'Academie Françoise confirme ces definitions. Mais il n'y a point de consequence à tirer d'un siecle à un autre quant au sens des termes. L'usage le fait varier prodigieusement. La distinction entre l'ivresse & la crapule étoit certaine au tems d'Aristote, & au tems de St. Augustin. Cela est encore plus clair par le passage de ce Pere de l'Eglise, que par celui de ce Philosophe. La question est de savoir en quoi consistoit cette diference au tems de St. Augustin. Si Mr. Petit avoit (f) repliqué à Mr. Cousin, il auroit debité sans doute beaucoup de literature, & je pense qu'il n'auroit pas oublié ceci, c'est que les Auteurs qui comme Aristote traitent dogmatiquement un sujet, descendent dans le detail des genres, & des especes, & observent la proprieté des termes destinez à signifier les diferences des especes, ou les diferens degrez d'une même qualité; mais les Poëtes & les Orateurs quittent bientôt cette exactitude; ils introduisent un usage plus degagé, ou bien ils s'accommodent à l'usage du public, qui fait prendre indiferemment les uns pour les autres en mille rencontres les termes que les Docteurs avoient distinguez.

(a) Qui differentiam inter *crapulam* & *ebrietatem* fingunt λογομαχοῦσι. Foes. pag. 353. Dict. n. 475. *Jacob. Pancratius Bruno in Lexico Medico p. m. 385.*

(b) *Voiez la 2. Philippique de Ciceron fol. m. 247. D. & la 8. Verrine fol. 53. B.*

(c) *Plaut. in Pseud. act. 5. sc. 1. v. 35.*

(d) *Id. in Mostell. act. 5. sc. 2. v. 1.*

(e) *Id. in Rud. act. 2. sc. 7. v. 28.*

(f) *Il n'a pu le faire; il étoit mort avant que son Nepenthes eût vu le jour.*

(K) *Sur les éditions des Oeuvres de St. Augustin.*] Mr. du Pin (g) en a donné une liste qui n'est ni aussi ample, ni aussi exacte que celle que les Journalistes de Leipsic (h) en ont donnée. Or comme il est très-aisé de consulter ces Auteurs-là, il seroit bien superflu de les copier ici. Je dirai donc seulement que la meilleure édition des Ouvrages de ce Pere est celle qui a paru à Paris par les soins des Benedictins de St. Maur. Elle est divisée en dix volumes *in folio* comme quelques autres, mais elle a donné un nouvel arrangement ou une nouvelle œconomie dans chaque tome. Le premier & le second furent imprimez l'an 1679. le 3. fut imprimé en 1680. le 4. en 1681. le 5. en 1683. le 6. & le 7. en 1685. le 8. & le 9. en 1688. le 10. en 1690. Ce dernier volume contient les Ouvrages que St. Augustin composa contre les Pelagiens. Il a paru une lettre contre les Benedictins au sujet de l'édition du 10. tome. L'Auteur de cette lettre pretend qu'ils ont eu pour but de favoriser le Jansenisme, & que les preuves qu'il en aporte sont convaincantes. J'ai oui dire que cette lettre embarrasse d'autant plus les Benedictins, qu'il y a quelques Evêques qui leur demandent compte de leur conduite, & qui les menacent de faire defendre dans leurs Dioceses la lecture de cette édition de St. Augustin. On croit (i) que ces savans Peres donneront des éclaircissemens là-dessus, & qu'ils satisferont le public à l'egard de ce reproche. On va contrefaire à Amsterdam leur édition, on la donnera (k) *en plus petits caracteres*, & on la vendra *à beaucoup meilleur marché que celle de Paris*. On avoit dessein d'y repandre les notes critiques d'un savant homme qui se cache (l) sous le nom de *Joannes Phereponus*, mais je viens d'aprendre qu'on a changé de dessein, & que ces notes critiques seront imprimées à part avec le commentaire de Louis Vives sur l'Ouvrage *de civitate Dei* &c. On a eu peur de rebuter les Catholiques Romains, c'est pourquoi on leur laissera une entiere liberté d'acheter ou de n'acheter pas des notes suspectes. Elles seront dans un tome separé sans lequel on vendra toutes les Oeuvres de St. Augustin exactement conformes à l'édition de Paris, à tous ceux qui ne voudront pas se charger du reste.

(g) *Voiez sa Nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclesiast. to. 3. pag. 257. édit. de Holl.*

(h) *Dans leur mois de Janvier 1683. pag. 2.*

(i) *J'écris ceci en Avril 1699.*

(k) *Voiez Mr. Bernard, Nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Mars 1699. pag. 358.*

(l) *Id. ib.*

(A) *On ne fait pas bien où il nâquit.*] Vopiscus aiant raporté trois (m) opinions ajoûte, qu'il arrive ordinairement que la patrie de ceux qui sont nez dans un chetif lieu est inconuë. Il en donne cette raison, c'est qu'ils mentent sur ce sujet afin de se rendre recommandables à la posterité par l'eclat du lieu natal. *Evenit quidem ut de eorum virorum genitali solo nesciatur qui humiliori loco nati, plerique solum genitale confingunt, ut dent posteritati de locorum splendore fulgorem* (n). Je croi qu'il y a une autre chose qui contribuë encore plus à cela, je veux dire la multitude des lieux qui se veulent faire honneur d'avoir produit les hommes illustres. On se prevaut de l'incertitude du fait, on espere de ne pouvoir pas être solidement refuté, on avance donc sans preuve & par vanité qu'ils sont nez en tel & tel lieu. De là vinrent les disputes (o) sur la patrie d'Homere. J'acorde à Vopiscus que l'importance est non pas de savoir d'où sont les grans Princes, mais de savoir comment ils ont gouverné: *Nec tamen magnorum principum virtutibus summa sciendi est, ubi quisque sit genitus, sed qualis in republ. fuerit.* Neanmoins comme nous sommes naturellement fort curieux de savoir le tems & le lieu de la naissance des grans hommes, je croi qu'un Historien est obligé à faire toutes les recherches possibles pour contenter là-dessus tous ses lecteurs, & que l'on a droit de se plaindre de la negligence d'une infinité d'Ecrivains qui n'ont pas pris cette peine,

(m) Ortus ut plures loquuntur, Sirmii, familia obscuriore, ut nonnulli Dacia Ripensi. Ego autem legisse memini auctorem qui eum Mœsi genitum prædicaret. *Vopiscus in Aurel. c. 3.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Voiez la remarque A de l'article* Rotterdam.

(B) *Il faisoit observer la discipline avec la derniere severité.*] Ajoûtons à cela qu'il eut le bonheur de voir que cette severité ne cabra point les soldats, & qu'elle ne fit que leur donner une crainte qui les empêcha de sortir de leur devoir. Ce fut sans doute un bonheur, car les Generaux ont quelquefois autant de sujet de craindre les suites d'une trop grande severité, que celles d'une trop grande molesse. Celui-ci se trouva très-bien de punir rigoureusement & sans remission. (p) *Militibus ita timori fuit, ut sub eo posteaquam semel cum ingenti severitate castrensia peccata correxit, nemo peccaverit. Solus denique omnium militem qui adulterium cum hospitis uxore commiserat, ita punivit, ut duarum arborum capita inflecteret, & ad pedes militis deligaret, easdemque subito dimitteret, ut scissus ille utrinque penderet. Quæ res ingentem timorem omnibus fecit.* Vous voiez dans ces paroles Latines que pour punir un soldat qui avoit commis adultere avec la femme de son hôte, il se servit du même suplice qui fut emploié par Alexandre pour punir le traître Bessus qui avoit ôté la vie au Roi Darius. On ne peut rien voir de plus beau que les ordres d'Aurelien touchant ce que les soldats devoient faire, & ne pas faire. Saint Jean Baptiste (q) ne leur eût pas defendu plus de choses, s'il eût voulu descendre dans le detail. Aurelien ne leur vouloit pas permettre de toucher à aucun fruit, ni de se faire donner du sel, du bois, ou de l'huile, ni de s'écarter des regles de la chasteté.

(p) *Vopiscus ib. cap. 7. pag. 434.*

(q) *Voiez l'Evangile de St. Luc chap. 3. v. 14.*

té. On vit en lui une chose très-admirable, c'est qu'il demeura pauvre (C) au milieu d'un très-grand nombre de belles charges qui lui furent conferées. Il avoit une si forte passion de degainer, que les soldats lui donnerent le surnom d'*épée à la main*, pour le distinguer (D) d'un Capitaine qui s'apelloit comme lui. Il faisoit un tel carnage dans les combats, qu'il φ tua 48. Sarmates en un seul jour, & qu'on se servoit du nombre de mille pour compter les coups mortels qu'il avoit donnez aux ennemis. Cette pensée trouva place dans * les chansons, & les vaudevilles; il eut en cela le même avantage que le premier Roi † des Juifs, & il le merita beaucoup mieux; car on ne pretendoit pas que Saül eût fait mourir de sa main les mille ennemis dont les chansons lui attribuoient la tuerie, mais c'étoit ainsi que la chose étoit entenduë à l'égard d'Aurelien. Il fut adopté par ‡ Ulpius Crinitus l'un des plus grans hommes de ce tems-là; l'Empereur Valerien qui ⟊ menagea cette afaire, le fit β Lieutenant du même Crinitus General γ des frontieres d'Illyrie & de Thrace, & le designa Consul l'an 258. Ces recompenses & quelques autres, furent accompagnées des agrémens les plus sensibles, vû les éloges, (E) & les temoignages d'estime qui servirent de preface aux declarations de l'Empereur. On ne trouve pas qu'Au-

φ *Vopiscus ib. cap. 6.*

* *Id. ib. & cap. 7.*

† *Voiez le I. Livre de Samuel chap. 18. v. 7.*

‡ *Vopiscus ib. cap. 14.*

⟊ *Id. ib. cap. 15.*

β *Ibid. c. 10.*

γ *Ibid. c. 13.*

chasteté. Ne diroit-on pas qu'il avoit dessein d'introduire dans les armées la discipline monacale? (a) *Hujus epistola militaris est ad vicarium suum data hujusmodi:* Si vis tribunus esse, imò si vis vivere, manus militum contine. Nemo pullum alienum rapiat, ovem nemo contingat. Uvam nullus auferat, segetem nemo deterat: oleum, sal, lignum, nemo exigat: annona sua contentus sit. De præda hostis, non de lacrymis provincialium, habeat: arma tersa sint: ferramenta samiata . . . . . . alter alteri quasi servus obsequatur: à medicis gratis curentur, aruspicibus nihil dent: in hospitiis caste agant, qui litem fecerit, vapulet. Il étoit si rigide que l'Empereur Valerien qui avoit pour lui une estime singuliere, n'osa mettre son fils sous sa direction, car il craignit que ce jeune Prince qui aimoit à folâtrer, n'éprouvât trop fortement l'austerité d'un tel maître. C'est pourquoi il lui choisit un gouverneur moins exact. Voici ce qu'il repondit au Consul Antonin Gallus, qui n'aprouvoit pas que cette charge n'eût pas été conferée à Aurelien: (b) *Culpas me familiaribus literis quod Posthumio filium meum Gallienum magis quam Aureliano commiserim: quum utique & severiori & puer credendus fuerit & exercitus: nec tu id diutius judicabis, si bene scieris quanta sit Aurelianus severitatis. Nimius est, multus est, gravis est, & ad nostra jam non facit tempora. Testor autem omnes deos, me etiam timuisse nequid etiam erga filium meum severius, siquid ille fecisset, ut est natura pronus ad ludicra, sevius cogitaret.* Hæc epistola indicat quantæ fuerit severitatis, ut illum Valerianus etiam timuisse se dicat. N'oublions pas la severité d'Aurelien à l'égard des domestiques. Il faisoit foüeter en sa presence ceux qui s'étoient écartez de leur devoir, & il mit entre les mains de la Justice plusieurs de ses propres valets, afin de les faire châtier de leurs fautes. Il fit mourir sa servante qui avoit commis adultere avec son valet. (c) *Servos & ministros peccantes coram se cadi jubebat, ut plerique dicunt, causa tenenda severitatis: ut alii, studio crudelitatis. Ancillam suam qua adulterium cum servo suo fecerat, capite punivit. Multos servos è familia propria qui peccaverant, legibus audiendos judiciis publicis dedit.* Que Valerien dit avec raison qu'un tel homme étoit trop severe (d) pour le siecle où il vivoit! Il n'étoit propre que pour la secte des Montanistes. Les Chretiens des siecles suivans, l'auroient trouvé excessif, & combien trouveroit-on aujourd'hui de Casuistes qui diroient de sa morale ce qu'ils disent de celle des Peres, qu'elle est trop forte, & que ce remede trop amer & trop corrosif ne convient pas à nos malades? Où sont les gens de guerre, où sont même les bourgeois qui s'avisent de châtier les galanteries de leurs valets & de leurs servantes? On congedie ceux & celles dont les fautes de cette nature sautent aux yeux: voilà tout le châtiment. Quelquefois même on a la bonté de les marier ensemble. Notez que l'Histoire ne fait mention que d'une servante d'Aurelien châtiée pour son impudicité. C'est un signe que de telles fautes furent très-rares dans son domestique, & c'est un sujet d'étonnement quand on songe à ce qui se passe tous les jours, & qu'on sait qu'un General, qu'un Empereur avoit necessairement plusieurs esclaves de l'un & de l'autre sexe.

(a) *Vopisc. ib. cap. 7. pag. 434.*

(b) *Id. ib. cap. 8. pag. 439. 440.*

(c) *Id. ib. cap. 49. pag. 585.*

(d) Ad nostra jam non facit tempora. *Id. cap. 8. pag. 439.*

(C) *Il demeura pauvre au milieu d'un très-grand nombre de (e) charges.*] L'Empereur son maître rendit temoignage à cette vertu, quand il chargea le public de la depense que le consulat qu'il promettoit à Aurelien exigeroit. (f) *Consulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum sequentem à die undecimo Calend. Juniarum, in locum Gallieni & Valeriani, sperare te convenit sumptu publico. Levanda est enim paupertas eorum hominum qui diu reipublica viventes, pauperes sunt, & nullorum magis.* L'Historien qui me fournit ces paroles produit la lettre que l'Empereur écrivit au Prefect de Rome, pour lui marquer ce qu'il souhaitoit que l'on donnât au nouveau Consul. (g) *Aureliano cui consulatum detulimus ob* PAUPERTATEM, *qua ille magnus est cateris major, dabis ad editionem Circensium aureos Antoninianos trecentos &c.* Quelques-uns ont dit que la pauvreté d'Aurelien obligea Valerien à donner ordre qu'Ulpius Crinitus l'adoptât: (h) *Memini me in quodam libro Græco legisse . . . . Mandatum esse Crinito à Valeriano ut Aurelianus adoptaretur, idcirco pracipue quod pauper esset.* Notez qu'étant Empereur il ne sortit point des regles de la mediocrité en faisant du bien à ses amis. Il en usa peut-être de la sorte par l'habitude qu'il s'étoit faite de renoncer à l'opulence, & par l'opinion qu'il eut que des richesses mediocres suffisoient à un grand homme. Peut-être aussi qu'il ne voulut point irriter le peuple par des profusions excessives, car les sujets ne se plaisent pas à voir leur Prince repandre sans poids ni mesure les thresors, & les faveurs sur la tête de ses amis. Vopiscus nous dit que cet Empereur voulut tenir un milieu qui ôtat les incommoditez de la pauvreté, sans exposer à l'envie. (i) *Amicos suos honeste ditavit & modice, ut miserias paupertatis effugerent, & divitiarum invidiam patrimonii moderatione vitarent.* On ajoûte qu'il ne permit à personne de porter des habits de soie, qu'il paia d'exemple, & qu'il soumit sa propre femme à cette loi, car lors qu'elle lui en demanda pour le moins un, il lui fit reponse, A Dieu ne plaise que le fil coute autant que l'or. C'est qu'en ce tems-là une livre de soie valoit une livre d'or. (k) *Vestem holosericam neque ipse in vestiario suo habuit, neque alteri utendam dedit. Et quum ab eo uxor sua peteret, ut unico pallio blatteo serico uteretur, ille respondit,* Absit ut auro fila pensentur: *libra enim auri tunc libra serici fuit.* Voiez Mr. de Tillemont (l) qui a trouvé peu d'accord entre ce fait-là, & certaines choses raportées par le même Historien ou par d'autres touchant le luxe de cet Empereur. Mais n'oublions pas qu'il n'habilla (m) point ses domestiques avec plus de magnificence depuis son élevation sur le trône qu'auparavant, & qu'il accorda (n) aux Senateurs d'avoir les mêmes livrées que lui.

(e) *Voiez en le denombrement dans Vopiscus ubi supra cap. 10.*

(f) *Id. ib. cap. 11. pag. 445.*

(g) *Id. cap. 12.*

(h) *Id. cap. 15.*

(i) *Id. ib. cap. 45. pag. 539.*

(k) *Id. ib. pag. 540.*

(l) *Tillemont, Hist. des Emper. to. 3. p. m. 1074. 1075.*

(D) *Les soldats lui donnerent le surnom* d'épée à la main *pour le distinguer.*] Que voilà une distinction capable de flater l'orgueil d'un brave guerrier! Raportons les paroles de Vopiscus: (o) *Gladii exerendi cupidus. Nam quum essent in exercitu duo Aureliani tribuni, hic, & alius qui cum Valeriano captus est, huic signum exercitus apposuerat* manus ad ferrum, *ut si forte quæreretur quis Aurelianus aliquid vel fecisset vel gessisset, suggereretur,* Aurelianus manu ad ferrum, *atque cognosceretur.*

(m) *Vopiscus cap. 50.*

(n) *Id. cap. 49.*

(o) *Idem cap. 6. pag. 426.*

(E) *Vû les éloges & les temoignages d'estime qui servirent de preface.*] Je m'en vais les raporter, car ils contiennent les services importans qu'Aurelien avoit rendus à l'Empire. (p) *Valerianus Augustus Ceionio Albino præfecto urbi. Vellemus quidem singulis quibusque devotissimis Reipub. viris multo majora deferre compendia quam eorum dignitas postulat, maxime ubi honorem vita commendat. Debet enim quid præter dignitatem pretium esse meritorum. Sed facit rigor publicus, ut accipere de provinciarum oblationibus ultra ordinis sui gradum nemo plus possit. Aurelianum fortissimum virum ad inspicienda & ordinanda castra omnia destinavimus: cui tantum à nobis atque ab omni Republica, communi totius exercitus confessione, debetur, ut digna illi vix aliqua vel nimis magna sint munera. Quid enim in illo non clarum? quid non Corvinis & Scipionibus conferendum? Ille liberator Illyrici, ille Gal-*

(p) *Id. ib. cap. 9. pag. 440.*

qu'Aurelien fasse figure sous l'empire de Gallien, mais sous l'empire de Claude il a les premiers emplois, & il commande les armées avec tant de gloire, qu'après la mort de cet Empereur toutes les legions conspirent à le mettre sur le trône ∂. Cela se fit l'an 270. Il vint peu après à Rome, & dès qu'il y eut afermi son autorité, ζ il marcha vers la Pannonie, où les Goths avoient fait une irruption. Il leur donna bataille, & les obligea de repasser le Danube, & de demander la paix. Après cela dès qu'il eut apris que les Marcomans, les θ Juthonges, & quelques autres nations avoient resolu de porter la guerre en Italie, il marcha contre eux, & les vainquit vers le Danube dans un grand combat. Il en tua encore beaucoup lors qu'ils voulurent repasser cette riviere, & il empêcha les autres de s'en retourner en leur païs, & les enferma dans les terres des Romains. Le defaut de vivres, & cent autres incommoditez qui les obligerent à lui demander la paix, ne leur inspirerent pas une soumission qui lui put être agreable. Leurs Deputez parlerent assez fierement, & il les renvoia avec beaucoup de hauteur; car comme il s'imaginoit qu'il avoit coupé la retraite à cette armée, il ne croioit pas qu'elle lui pût échaper. Il se trompa: les ennemis se degagerent, & aiant pris le devant ils entrerent en Italie, & firent de grans ravages autour de Milan. Il ne put les suivre avec assez de promptitude, car son armée étoit plus pesante que la leur. Ils le batirent par surprise * aux environs de Plaisance, & s'ils eussent entendu l'art militaire aussi bien que lui, ils eussent été capables de ruiner l'Empire après une telle defaite; mais comme ils n'en furent pas profiter, & qu'ils ne marcherent point serrez, il les defit en plusieurs rencontres, & les reduisit à rien †. Ce fut pendant cette guerre que l'on consulta dans Rome les livres de la Sibylle: il faudra que j'en raporte quelques circonstances qui feront conoître la religion d'Aurelien, (F) & l'irreligion de ses flateurs. Il poursuivit aparemment les ennemis jusqu'en Allemagne, & il fut obligé de s'y arrêter quelque tems pour repousser les Vandales qui avoient passé le Danube. Il les vainquit, & les obligea à lui demander la paix, & il fut bien aise de la leur donner †. Il retourna à Rome plein de colere à cause des seditions qui s'y étoient élevées, & il les punit avec une extrême ‡ cruauté. C'étoit son vice dominant, & ce fut à cause de cela que plusieurs ne voulurent point le mettre entre les bons Princes, (G) & qu'au dire de Diocletien, il étoit plus propre à commander une armée, qu'à être Empereur. Il faut nean-

∂ *Ibid. c. 17.*

ζ *Zosimus lib. 1. pag. 654. 655.*

θ *Ils étoient les plus voisins de la Rhetie & de l'Italie.*

* *Vopisc. cap. 21.*

† *Tiré de Mr. de Tillemont* Hist. des Emper. tom. 3. pag. 1030. & suiv. *Il cite Dexippe principalement. Voiez aussi ses notes.*

‡ *Voiez Tillemont ibid.*

‡ *Voiez la remarque H.*

liarum restitutor, ille dux magni totius exempli. Et tamen nihil praeterea possum addere tanto viro ad muneris gratiam quam patitur sobria & bene gerenda Respub. Quare sinceritas tua, mi parens charissime, supradicto viro efficiet, quamdiu Romae fuerit, panes militares mundos sedecim &c. Voila ce que Valerien écrivit au Prefect de Rome. & voici ce qu'il écrivit à Aurelien: *Ego de te tantum, Deo favente, spero quantum de Trajano, si viveret, posset sperare Respub. Neque enim minor est* (a), *in cujus locum similemque te legi. Consulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum sequentem à die undecimo Calend. Juniarum, in locum Gallieni & Valeriani, sperare te convenit sumptu publico.* Voici encore le discours, que Valerien lui tint en presence de l'armée, & de la Cour: (b) *Gratias tibi agit Aureliane Resp. quod eam Gothorum potestate liberasti. Abundamus per te praeda, abundamus gloria, & his omnibus quibus Romana felicitas crescit. Cape igitur tibi pro rebus gestis tuis coronas murales quatuor, coronas vallares quinque, coronas navales duas, coronas civicas duas, hastas puras decem, vexilla bicolora quatuor, tunicas ducales russas quatuor, pallia proconsularia duo, togam praetextam, tunicam palmatam, togam pictam, subarmalem profundum, sellam eboratam. Nam te consulem hodie designo, scripturus ad senatum ut tibi deputet scipionem, deputet etiam fasces. Haec enim imperator non solet dare, sed à senatu, quando fit consul, accipere.*

Le premier de ces trois passages de Vopiscus contient une chose qui merite quelque attention, & qui ne repond pas trop aux idées que l'on se fait des desordres de l'Empire. On se figure que depuis que les soldats se furent accoutumez à créer, & à tuer les Empereurs, il n'y avoit qu'opression & que tyrannie dans les Provinces Romaines. Cela n'étoit pas toûjours vrai: nous voions ici que Valerien menage les frais publics à la decharge des Provinces avec plus de precaution, que l'on n'en observe aujourd'hui dans les Roiaumes Chretiens.

(F) *Quelques circonstances qui feront conoître la religion d'Aurelien, & l'irreligion de ses flateurs.*] La consternation fut grande à Rome (c) dès que l'on y eut apris que les Marcomans étoient entrez dans l'Italie, & qu'ils y faisoient de grans ravages. Les seditions se mêlerent à cette consternation, c'est pourquoi Ulpius Syllanus chef du Senat proposa de consulter les livres de la Sibylle; mais il y eut des Senateurs qui s'y opoterent par la raison que sous un Prince aussi brave qu'Aurelien, il n'étoit pas necessaire de s'informer de la volonté des Dieux. Cette diversité d'opinions faisant diferer la consultation des Ecrits de la Sibylle, il faut qu'Aurelien s'en mêlat. Il écrivit donc aux Senateurs qu'il s'étonnoit qu'ils balançassent sur une afaire de cette nature, tout comme si au lieu d'en deliberer dans le temple de tous les Dieux, ils en deliberoient dans une Eglise de Chretiens. (d) *Miror vos, patres sancti, tamdiu de aperiendis Sibyllinis dubitasse libris, perinde quasi in Christianorum ecclesia, non in templo deorum omnium, tractaretis.* Il les pressa vivement, il les assura qu'il fourniroit toutes les depenses necessaires, & qu'il avoit expedié là-dessus ses ordres au Thresorier de l'Epargne, car, ajoûtoit-il, ce n'est pas une chose honteuse de vaincre avec l'assistance divine, c'est ainsi que nos ancêtres ont terminé & commencé plusieurs guerres. (e) *Neque enim indecorum est diis juvantibus vincere: sic apud majores nostros multa finita sunt bella, sic coepta.* Syllanus avoit donc eu raison de dire aux flateurs d'Aurelien, que ce grand homme honoroit les Dieux, & mettoit en eux sa confiance, & que jamais leur secours ne faisoit honte aux braves gens. (f) *Meministis P. C. me in hoc ordine saepe dixisse jam tum quum primum nuntiatum est Marcomannos erupisse, consulenda Sibyllae decreta, utendum Apollinis beneficiis, inserviendum deorum immortalium praeceptis: recusasse vero quosdam, & cum ingenti calumnia recusasse, quum adulando dicerent tantam principis esse virtutem ut opus non sit deos consuli, proinde quasi & ipse vir magnus non deos colat, non de diis immortalibus speret. Quid plura? audivimus literas quibus rogavit opem deorum, quae nunquam cuiquam turpis est ut vir fortissimus adjuvetur.* Après la lettre d'Aurelien il n'y eut plus de delais: le Senat fit consulter les livres de la Sibylle, ce qui amena un grand attirail de devotions (g). Notez en passant combien la maxime d'Ajax (h) a paru bonne à certains esprits. Nous avons ici des flateurs qui s'imaginent qu'il ne faut recourir à l'assistance du Ciel que lors que l'on se defie de la valeur, & de la prudence des Princes du monde. Raportons encore deux preuves qu'Aurelien n'étoit pas de cet avis: (i) *Credo adjutores Rom. Reip. Deos qui nunquam nostris conatibus defuerunt.* C'est ce qu'il écrivoit dans les embaras où il se vit par la longue resistance de Zenobie. Il reconut dans une autre lettre que ses victoires (k) étoient un present des Dieux. Il est vrai qu'il ajoûta qu'ils les lui avoient toûjours accordées avec mille dificultez. C'est le destin de toutes choses: ce n'est pas seulement la vertu qu'il faut aquerir (l) à la sueur de son visage, c'est le propre de tous les autres biens. *Sic diis placitum.* Il n'y a point de dons gratuits en ce sens-là, & l'on doit même avoüer que cette disposition celeste porte un caractere de bonté, car nous sentons plus de joie de l'aquisition d'un bien qui nous a couté beaucoup de fatigues.

(G) *Entre les bons Princes, & qu'au dire de Diocletien.*] Vopiscus nous aprendra ces particularitez; *Et Aurelianum quidem*, dit-il (m), *multi neque inter bonos, neque inter malos principes ponunt, ideirco quod ei clementia, imperatorum dos prima, defuerit. Verconius Herennianus praefectus praetorio Diocletiani, teste Ascle-*

(a) *Casaubon veut qu'on lise* es, *c'est-à-dire, que Valerien croioit qu'Aurelien égaloit Crinitus. Ce sens paroit le bon.*

(b) *Id. Vopiscus cap. 13. pag. 449. 450.*

(c) *Vopiscus ubi supra c. 18.*

(d) *Id. ib. cap. 20. pag. 463.*

(e) *Id. ib. pag. 464.*

(f) *Id. cap. 19. pag. 459. 460.*

(g) *Id. cap. 20.*

(h) *Voiez la remarque D de l'article d'Ajax fils de Telamon.*

(i) *Id. cap. 26.*

(k) Unde apparet nullam mihi à diis immortalibus datam sine difficultate victoriam. *Id. cap. 38.*

(l) *Τῆς δ' ἀρετῆς ἱδρῶτα θεοὶ προπάροιθεν ἔθηκαν Ἀθάνατοι, μακρὸς δὲ καὶ ὄρθιος οἶμος ἐπ' αὐτήν, Καὶ τρηχὺς τὸ πρῶτον.* Ante virtutem vero sudorem dii posuerunt Immortales; longa vero atque ardua via est ad ipsam, Primumque aspera. *Hesiod. Opera & dies v. 287.*

(m) *Vopisc. cap. 44. pag. 532. 533.*

neanmoins prendre garde que son naturel sanguinaire ne l'empêcha point de se faire aimer du peuple: sa liberalité, & le soin qu'il prit de maintenir l'abondance, (H) & de châtier les malversations firent oublier sa cruauté. Il entreprit β l'expedition du Levant contre Zenobie dès qu'il eut puni les seditieux, & retabli γ l'ordre dans Rome. Il termina cette guerre par la prise de cette brave Princesse, il la termina, dis-je, assez promptement, quoi qu'il trouvât en son chemin plusieurs ennemis à combatre, & plusieurs villes à reduire. Nous avons vu ailleurs δ ce qui l'empêcha de ruiner celle de Tyane. Il s'exposa tellement lors qu'il assiegeoit Zenobie dans la ville de Palmyre, ζ qu'il fut blessé d'un coup de fleche. Il batit les Perses qui étoient venus au secours des assiegez, & l'on ne sauroit exprimer la reputation qu'il s'aquit η par la conquête de tous les Etats de Zenobie. Comme il s'en revenoit en Occident, il aprit que les Palmyreniens s'étoient soulevez. Cette nouvelle le fit retourner en Syrie, & il arriva θ à Antioche avant qu'on sut qu'il venoit. Il châtia Palmyre avec une cruauté énorme, car il y fit κ tout passer au fil de l'épée. Il étoit encore à Cares dans la Mesopotamie lors qu'il aprit le soulevement des Egyptiens. Il marcha contre eux avec son bonheur & sa diligence ordinaire, il defit leur chef, il le prit, il le fit mourir, & soumit ainsi l'Egypte en très-peu de tems λ. L'envie de reünir à l'Empire les Gaules, l'Espagne, & la Bretagne qui obeïssoient à Tetricus, le fit revenir en Occident. Il gagna une bataille auprès de Chalons sur Marne, & ce fut la decision de l'afaire, d'autant plus que Tetricus se livra à lui pendant le combat μ. Il revint à Rome, & y triompha de Zenobie, & de Tetricus avec une pompe extraordinaire ξ. Il repassa en Gaule, & aiant su que les barbares étoient entrez dans le païs * des Vindeliciens, il courut tout aussi-tôt de ce côté-là, & remedia au mal. Il passa de là dans l'Illyrie, & ne jugeant pas qu'il pût conserver la Dace dont Trajan avoit fait une Province au delà du Danube, & qui avoit été perduë sous Gallien, il en retira les troupes & les habitans, & il donna à ceux-ci une partie de la Mesie & de la Dardanie, qu'il convertit en une nouvelle † Province. Il avoit en Thrace une belle armée qu'il vouloit conduire contre les Perses après l'hiver, lors qu'il fut tué par l'un de ses Generaux ‡. Ce fut au mois de Janvier 275. Nous ne conoissons qu'en gros les grandes actions de sa vie, mais si nous les savions en detail par des descriptions exactes, & telles qu'on les donne aujourd'hui des conquêtes & des batailles, nous ne le pourrions assez admirer, & nous trouverions bien raisonnable la plainte (I) de Junius Tiberianus; car enfin Aurelien étoit un homme qui trans-

β En 272.
γ Vopiscus cap. 22.
δ Dans la remarque E de l'article Apollonius de Tyane.
ζ Vopisc. cap. 26.
η Voiez dans Tillemont ubi supra pag. 1055. la liste des peuples qui lui envoierent des presens. Voiez aussi la citation i de notre page 430.
θ Tillemont pag. 1056.
κ Voiez la remarque L.
λ Vopisc. cap. 32.
μ Voiez Tillemont ib. p. 1058. 1059.
ξ Voiez en la description dans Vopiscus, cap. 33. & seq.
* C'est en partie le païs qu'on nomme aujourd'hui Baviere, & Suaube.
† Qui fut aussi nommée la Dace ou la nouvelle Dace. Voiez les preuves de tout ceci dans Tillemont ib. pag. 1067.
‡ Vopisc. cap. 35.

Asclepiodoto, sæpe dicebat, Diocletianum frequenter dixisse, quum Maximiani asperitatem reprehenderet, Aurelianum magis ducem esse debuisse quam principem. Nam ejus nimia ferocitas eidem displicebat. Ces paroles de Diocletien sont d'un conoisseur, car il disoit (a) qu'il n'y a rien de plus dificile que de bien regner, & il savoit parfaitement les raisons de cette dificulté. Vous les trouverez dans Vopiscus. (b) Auteur qui observe (c) que dans un grand nombre d'Empereurs Romains on ne comptoit que peu de bons Princes, & qui louë ce qu'un boufon avoit dit, que tous les bons Princes pouvoient être peints sur une bague. (d) *Vides ipse quam pauci sint principes boni, ut bene dictum sit à quodam mimico scurra Claudii, hujus temporibus,* In uno anulo bonos principes posse perscribi atque depingi.

(H) *Sa liberalité & le soin qu'il prit . . . . . firent oublier sa cruauté.*] La maniere dont il punit les seditions qui s'étoient faites à Rome pendant son absence, passa tellement les bornes d'une severité legitime & necessaire, que cela ternit sa reputation, & le rendit très-odieux: (e) *Magnum illud, & quod jam fuerat, & quod non frustra speratum est, infamia tristioris ictu contaminavit imperium. Timeri cœpit princeps optimus, non amari, quum alii dicerent, perfodiendum talem principem, non optandum; alii bonum quidem medicum, sed mala ratione curantem.* Cette haine ne dura point parmi le peuple: les distributions (f) de pain, & de chair de porc, & (g) d'huile, & telles autres douceurs qu'il ressentit sous cette domination, le convertirent. Il étoit encore tout tel que du tems de Juvenal; il ne formoit des desirs que pour le pain, & pour les spectacles: rien n'étoit plus gai que ce peuple pourveu qu'il eût le ventre plein.

> (h) *Jam pridem ex quo suffragia nulli*
> *Vendimus, effugit curas. Nam qui dabat olim*
> *Imperium, fasces, legiones, omnia, nunc se*
> *Continet, atque duas tantum res anxius optat,*
> *Panem, & Circenses.*

C'est par là que cet Empereur se rendit aimable à la multitude. Lisez la lettre qu'il écrivit à un Intendant des vivres: (i) *Aurelianus Augustus Flavio Arabiano præfecto annonæ. Inter cætera quibus diis faventibus Romanam Rempub. juvimus, nihil mihi est magnificentius quam quòd additamento unciæ omne annonarum urbicarum genus juvi: quod ut esset perpetuum, navicularios Niliacos apud Ægyptum novos, & Romæ amnicos posui. Tiberinas extruxi ripas: vadum alvei tumentis effodi, diis & perennitati vota constitui, almam Cererem consecravi. Nunc tuum est officium, Arabiane jucundissime, elaborare, ne meæ dispositiones in irritum veniant. Neque enim populo Rom. saturo quicquam potest esse lætius.* Il avoit dessein d'établir des distributions de vin perpetuelles, & il avoit pris des mesures pour cela (k). On dit que le Prefect de son Pretoire le detourna de l'execution, en lui disant que si l'on donnoit du (l) vin au peuple, il ne resteroit plus rien qu'à lui donner aussi des oies & des poullets. Voilà des largesses bien capables de faire oublier l'effusion du sang de quelques personnes. Qu'Aurelien eût fait mourir (m) le fils ou la fille de sa sœur, ou l'un & l'autre pour des raisons assez frivoles; qu'il eût emploié mal à-propos (n) la peine de mort, cela n'étoit point capable de lui faire perdre l'affection d'un peuple à qui il donnoit les moiens de se nourrir commodément, & qu'il regaloit (o) de beaux habits. Outre que sa severité faisoit cesser plusieurs desordres odieux à la populace. Il exterminoit les delateurs, les concussionaires, les sangsuës publiques, & telles autres engeances. (p) *Quicquid sane scelerum fuit, quicquid malæ conscientiæ, vel artium funestarum, quicquid denique factionum Aurelianus toto penitus orbe purgavit . . . . . . (q) Item quadruplatores ac delatores ingenti severitate persequutus est: tabulas publicas ad privatorum securitatem exuri in foro Trajano semel jussit. Amnestia etiam sub eo delictorum publicorum decreta est de exemplo Atheniensium: cujus rei etiam Tullius in Philippicis meminit. Fures provinciales repetundarum ac peculatus reos ultra militarem modum est persequutus, ut eos ingentibus suppliciis cruciatibusque puniret.* Il agrandit (r) l'enceinte de Rome, il redonna à l'Empire ses anciennes bornes. Les peuples se laissent flater doucement par cet éclat de grandeur. Il travailla à la reforme, il (s) borna le nombre des Eunuques, parce qu'ils étoient montez à un trop grand prix. Il fit (t) defence d'avoir des concubines qui fussent de condition libre. C'étoit enfin un agrément au peuple Romain de voir (v) que cet Empereur se faisoit craindre au Senat; cette Compagnie s'en faisoit peut-être un peu trop acroire, & quoi qu'il en soit je m'imagine qu'on trouvoit bon que les Senateurs observassent leur conduite (w) sous un tel maître, comme des écoliers sous la ferule d'un pedagogue.

(I) *Bien raisonnable la plainte de Junius Tiberianus.*] Quoi, disoit-il, un Thersites, un Sinon, & les autres

(a) Id. ib. cap. 43.
(b) Ibid.
(c) Id. cap. 42.
(d) Id. ib. pag. 529.
(e) Id. cap. 21. p. 467.
(f) Id. cap. 35.
(g) Id. cap. 48.
(h) Juvenal. Sat. 10. v. 77.
(i) Vopisc. cap. 47. p. 576. 577.
(k) Id. cap. 48.
(l) Si & vinum populo Romano damus, superest ut & pullos & anseres demus. Id. cap. 48. pag. 578.
(m) Id. cap. 36. & 39.
(n) Voiez les Cesars de Julien, & les notes de Mr. Spanheim là-dessus p. 107.
(o) Vopisc. cap. 48.
(p) Id. cap. 37.
(q) Id. cap. 39. p. 522. 523.
(r) Id. cap. 39.
(s) Id. cap. 49.
(t) Id. ib.
(v) Populus autem Romanus eum amavit, Senatus & timuit. Id. cap. ult.
(w) Senatus mortem ejus graviter tulit, gravius tamen populus Romanus qui vulgo dicebat Aurelianum pedagogum esse Senatorum. Id. cap. 37.

transportoit la guerre d'Orient en Occident avec la même facilité, qu'on la transporte aujourd'hui d'Alsace en Flandre. On le regretta beaucoup, & l'on érigea en son honneur les monumens les plus magnifiques. On (K) le deïfia, on lui fit bâtir un temple. Remarquons qu'il n'y eut point de Divinité pour qui il temoignât plus de zêle que (L) pour le soleil. Il ne laissa qu'une fille unique β, dont le petit-fils vivoit encore au tems de Diocletien. C'étoit un Senateur venerable par sa vertu, & qui avoit été Proconsul de Cilicie. Comptons pour un mensonge ce que dit Abulpharage, γ *qu'Aurelien en faisant la paix avec Sapor Roi de Perse, lui donna sa fille en mariage.* On pretend aussi * qu'il lui envoia des Medecins Grecs, qui enseignerent aux Perses la Medecine d'Hippocrate. Notez que les Medecins étoient des gens qu'il n'emploioit pas dans ses maladies; † il ne se servoit guere d'autre remede que de l'abstinence. Au reste ce fut un bonheur pour les Chretiens, qu'un Prince si sanguinaire ne s'apliquât pas à les detruire. J'avouë qu'on met sous son regne l'une des persecutions de l'Eglise; mais il y a des Historiens qui n'en font aucune mention, & ceux qui en parlent conviennent qu'elle fut courte ‡. Ne finissons

β *Vopiscus ubi supra c. 42. pag. 528.*

γ *Voiez Tillemont ubi supra pag. 1182.*

* *Abulphar. apud Tillem. ib.*

† *Vopiscus cap. 50.*

‡ *Voiez Tillemont ubi supra pag. 1085. & suiv.*

tres monstres de l'antiquité nous sont conus, & seront conus de nos descendans, & l'on ne conoîtra pas Aurelien, Prince très-illustre, Empereur très-severe, qui a restitué tout le monde au nom Romain? Fasse le Ciel que cette folie n'arrive pas. Là-dessus il engagea Flavius Vopiscus à travailler à l'Histoire de cet Empereur, & lui promit tous les memoires que la Bibliotheque de Trajan pourroit fournir. Raportons les propres paroles de cet Historien: (a) *Quæsivit à me* (Junius Tiberianus) *quis vitam* Aureliani *in literas retulisset. Cui ego quum respondissem, neminem à me Latinorum, Græcorum aliquos lectitatos, dolorem gemitus sui vir sanctus per hæc verba profudit:* Ergo Thersitem, Sinonem, cæteraque illa prodigia vetustatis, & nos bene scimus, & posteri frequentabunt: divum Aurelianum, clarissimum principem, severissimum Imperatorem, per quem totus Romano nomini orbis est restitutus, posteri nescient? Deus avertat hanc amentiam. Et tamen, si bene novi, ephemeridas illius viri scriptas habemus, etiam bella charactere historico digesta, quæ velim accipias, & per ordinem scribas, additis quæ ad vitam pertinent. Quæ omnia ex libris linteis, in quibus ipse quotidiana sua scribi præceperat, pro tua sedulitate condisces. Curabo autem ut tibi ex Ulpia bibliotheca & libri lintei proferantur. Tu velim Aurelianum ita ut est, quatenus potes, in literas mittas. Notez que Vopiscus parle ainsi environ 30. ans après la mort d'Aurelien, notez, dis-je, cela comme une preuve ou de l'ignorance, ou de la negligence des Latins de ce tems-là. Aucun d'eux n'avoit encore rien publié des grandes actions de ce Prince, le restaurateur de l'Empire, l'*Orbis restitutor* comme il est nommé dans une medaille. Il ne s'attendoit pas à cette disgrace lors qu'il prenoit soin de faire écrire (b) de jour en jour la suite de ses exploits.

(a) *Id. cap. 1. p. 416.*

(b) *Cela paroit par les paroles de Vopiscus que je viens de raporter.*

(K) *On le regretta beaucoup. . . . on le deïfia.*] Ceux-là mêmes qui le firent mourir (c) lui érigerent un magnifique tombeau, & lui consacrerent un temple, car ils decouvrirent qu'on les avoit engagez par une horrible imposture à conspirer contre lui. Voions quelle fut cette imposture. Il avoit fait des menaces à Mnesthée son Secretaire. Celui-ci se croiant perdu, car il savoit bien que les menaces (d) de ce Prince étoient suivies de l'effet, resolut de le prevenir, & fit acroire à plusieurs personnes qu'Aurelien les vouloit faire tuer. Il leur montra une liste où il s'étoit mis lui-même, & les exhorta à sauver leur vie. C'étoient toutes personnes ou qui avoient encouru l'indignation d'Aurelien (e), ou qui avoient lieu de croire par l'importance de leurs services qu'ils étoient fort bien dans son esprit, & qui au fond n'avoient rien à craindre. Tous ces gens-là firent un complot contre sa vie, & le mirent en execution. Mais aiant conu ensuite la fraude du Secretaire, ils furent des plus ardens à honorer Aurelien. Mnesthée fut exposé aux bêtes (f), & l'on voulut que la memoire de ce suplice fût conservée sur le tombeau de cet Empereur. Les soldats (g) ne voulurent point conferer l'Empire à aucun de ceux qui avoient eu part à sa mort, & demanderent au Senat un nouveau Prince & la deïfication d'Aurelien. Le Senat ne voulut point se charger du soin de créer un Empereur, mais quant aux honneurs divins que l'armée demandoit pour Aurelien, ils furent decernez sans aucun delai. Tacite (h) qui opina le premier dans le Senat, fit un beau discours qu'on sera bien-aise de trouver ici, puis qu'il contient un juste abregé des actions les plus éclatantes d'Aurelien, & quelques pensées assez curieuses. (i) *Recte atque ordine consuluissent dii immortales P. C. si boni ferro inviolabiles extitissent, ut longiorem ducerent vitam: neque contra eos aliqua esset potestas iis qui neces infandas tristissima mente concipiunt. Viveret enim princeps noster Aurelianus, quo neque utilior fuit quisquam. Respirare certe post infelicitatem Valeriani, post Gallieni mala, imperante Claudio cœperat nostra Respublica: at eadem reddita fuerat Aureliano toto penitus orbe vincente. Ille nobis Gallias dedit: ille Italiam liberavit: ille Vindelicis jugum Barbaricæ servitutis amovit. Illo vivente Illyricum restitutum est, reddita Romanis legibus Thracia. Ille (proh pudor) Orientem fœmineo pressum jugo in nostra jura restituit: ille Persas insultantes adhuc Valeriani nece, fudit, fugavit, oppressit. Illum Saraceni, Blemyes, Axomitæ, Bactriani, Seres, Hiberi, Albani, Armenii, populi etiam Indorum, veluti præsentem pene venerati sunt deum. Illius donis quæ à Barbaris gentibus meruit, refertum est Capitolium: quindecim millia librarum auri ex ejus liberalitate unum tenet templum, omnia in urbe fana ejus micant donis. Quare P. C. vel deos ipsos jure convenio, qui talem principem interire passi sunt, nisi forte secum eum esse maluerunt. Decerno igitur divinos honores: id quod vos omnes existimo esse facturos. Nam de imperatore deligendo ad eundem exercitum censeo esse referendum. Etenim in tali genere sententia nisi fiat quod dicitur, & electi periculum erit, & eligentis invidia.* Probata est sententia Taciti. Le même Tacite aiant été élu (k) Empereur quelques mois après, commença son regne par ordonner que l'on érigeât quatre statuës à Aurelien, une d'or dans le Capitole, & trois d'argent en d'autres lieux, & que chacun fût pourvu du portrait de ce grand Prince. Les trois statuës d'argent furent dediées, mais non pas celle du Capitole. (l) *In eadem oratione Aureliano statuam auream ponendam in Capitolio decrevit: item statuam argenteam in Curia, item in templo Solis, item in foro divi Trajani. Sed aurea non est posita: dedicatæ autem sunt solæ argenteæ. In eadem oratione cavit, ut si quis argento publice privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capital esset cum bonorum proscriptione. . . . Addidit, ut Aurelianum omnes pictum haberent.*

(c) *Id. cap. 37.*

(d) Qui sciret Aurelianum neque frustra minari solere, neque si minaretur ignoscere. *Id. cap. 36.*

(e) Mixtis iis quibus Aurelianus vere irascebatur cum iis de quibus nihil asperum cogitabat. *Id. ib.*

(f) *Id. cap. 37.*

(g) *Id. cap. 41.*

(h) *Il fut élu Empereur quelques mois après.*

(i) *Id. cap. 41 pag. 526. 527.*

(k) *Ce fut par le Senat, car l'armée à qui le Senat laissa l'élection d'un nouveau Prince renvoia toûjours ce soin au Senat, qui enfin s'en chargea.*

(l) *Vopiscus in Tacito cap. 9. pag. 608.*

(L) *Plus de zêle que pour le soleil.*] Il me semble que sa premiere éducation fut la cause de ce culte, car aparemment sa mere qui étoit (m) Prêtresse du Soleil, lui inspira dès l'enfance une devotion particuliere pour cette Divinité. Quoi qu'il en soit, nous trouvons que lors qu'il remercia Valerien qui l'avoit designé Consul, il se servit de ces termes: (n) *Dii faciant & Deus certus sol ut & Senatus de me sic judicet.* Un savant homme (o) pretend qu'il parla ainsi dans une (p) lettre, *comme si les autres Dieux estoient douteux, hors le soleil seul.* Dans la bataille qu'il gagna proche d'Emesse sur les troupes de Zenobie, on pretend (q) qu'il fut secouru par une Divinité qui encouragea les soldats, & qui fit que l'Infanterie soutint la Cavalerie prête à s'enfuir. Dès qu'il fut entré victorieux dans Emesse, il alla au temple du Soleil: *Statim ad templum Heliogabali tetendit, quasi communi officio vota soluturus,* & y trouva la même figure de Divinité qui lui avoit été favorable dans le combat. C'est pourquoi il fonda des temples dans (r) ce lieu-là, & puis il fit construire (s) à Rome un temple au Soleil. Il fit rebâtir aussi dans Palmyre le temple du même Dieu. Voici les ordres qu'il expedia pour cet effet; il est bon que je les raporte, puis qu'ils nous feront conoître tout ensemble la cruauté de ce Prince, & sa devotion pour le Soleil. (t) *Aurelianus Augustus Ceionio Basso. Non oportet ulterius progredi militum gladios. Jam satis Palmyrenorum cæsum atque concisum est. Mulieribus non pepercimus, infantes occidimus, senes jugulavimus, rusticos interemimus: cui terras, cui urbem deinceps relinquemus? Parcendum est iis qui remanserunt. Credimus enim tam paucos tam multorum suppliciis esse correctos. Templum sane Solis, quod apud Palmyram aquilifer legionis tertiæ cum vexilliferis & draconario & cornicinibus atque liticinibus diripuerunt, ad*

(m) *Id. in Aureliano c. 4.*

(n) *Id. ib. cap. 14.*

(o) *Spanheim not. sur les Cesars de Julien p. 109.*

(p) *Vopiscus lui fait tenir de vive voix ce langage.*

(q) *Id. cap. 25.*

(r) Illic templa fundavit donariis ingentibus positis. *Id. ib.*

(s) *Id. ib. & cap. 35.*

(t) *Id. cap. 31. p. 489.*

fons point fans obferver une diftinction que fait Vopifcus, & que peu de gens (*M*) favent faire: Telle fut la fin d'Aurelien, dit-il β, Prince plus neceffaire que bon. Ce que l'Angeloni γ raconte de quelques pieces de marbre qui furent trouvées fous le Pontificat d'Urbain VIII. lors qu'on aplanit l'endroit où Aurelien avoit fait bâtir un Temple fur le mont Quirinal, eft fort propre à donner une grande idée de la magnificence de cet édifice.

AUREOLUS (PIERRE) Moine Cordelier, & puis Archevêque d'Aix, a été l'un des plus fubtils, & des plus fameux Theologiens de fon temps. Il a fleuri vers la fin du XIII. fiecle, & au commencement du XIV. Il étoit δ né à Verberie fur Oife, & s'apelloit *Oriol*, mais comme il n'eft conu que fous le nom latinifé qu'il fe donna, c'eft ici que je le place, fans imiter Mr. Moreri qui nous renvoie d'Aureole à d'Oriol. On lui pardonneroit plus aifément ce renvoi, fi l'on trouvoit dans fon article d'Oriol, tout ce qu'on avoit raifon d'attendre d'un Hiftorien qui cite la vie * de cet illuftre Archevêque d'Aix; mais c'eft ce qu'on n'y trouve pas. Je ne puis point remedier à ce defaut, car je ne croi point que dans toute l'étenduë des Provinces Unies il y ait perfonne qui me pût prêter l'Ouvrage où a été mife cette vie d'Aureolus. Ce que je puis dire fe reduit à ceci: Aureolus † fut Profeffeur en Theologie dans l'Univerfité de Paris; on lui affecta le titre de ‡ *Doctor facundus*, il étoit ⊥ Provincial d'Aquitaine lors qu'on le créa Archevêque d'Aix, & il ne vécut guere (*A*) depuis qu'il eut été élevé à cette grande dignité. On a dit qu'il fut promu au Cardinalat. C'étoit un efprit fubtil, mais trop avide de fe diftinguer par des (*B*) opinions nouvelles. On pretend qu'il a foutenu (C) l'impoffibilité de la creation

β *Hic finis Aureliano fuit principi magis neceffario quam bono. Vopifc. c. 37.*

γ *Francefco Angeloni, la Hiftoria Augufta da Giulio Cefare infino à Coftantino il Magno, illuftrata con la verità delle antiche medaglie pag. 332.*

δ *Labbe, Differt. de Scriptor. Ecclef. tom. 2. pag. 183.*

* *Mife, dit-il, à la tête des Commentaires d'Oriol fur le Maître des Sentences imprimez à Rome l'an 1595.*

† *Labbe ibid.*

‡ *Id. ib.*

⊥ *Bellarm. de Script. Ecclef. p. m. 365.*

ad eam formam volo qua fuit, reddi. Habes trecentas auri libras è Zenobiæ capfulis: habes argenti mille octingenta pondo. De Palmyrenorum bonis habes gemmas regias. Ex his omnibus fac cohoneftari templum: mihi & diis immortalibus gratiffimum feceris. Ego ad fenatum fcribam, petens ut mittat pontificem qui dedicet templum.

(*M*) *Une diftinction . . . . . que peu de gens favent faire.*] Les defauts d'Aurelien furent utiles, l'Etat en avoit befoin, mais au fentiment de Vopifcus, il ne s'enfuit pas de là que ç'ait été un bon Empereur. Voilà le langage d'un homme qui ne confond pas les chofes. Une infinité de gens ignorent cette diftinction. Ils regardent fimplement & abfolument comme un bon regne, comme un regne jufte la domination qui a prevenu, qui a fait ceffer quelque grand mal: & s'ils fe figurent une fois qu'un regne eft injufte, ils le regardent fimplement & abfolument comme mauvais, fans avoir égard aux avantages neceffaires que le public en retire.

(*A*) *Il ne vécut guere depuis qu'il eut été élevé.*] On lui donna l'Archevêché d'Aix (*a*) l'an 1321. & il fe trouve que Jaques de Concos de Cabrairez Dominicain fut inftallé à la même Prelature le 10. de Juillet 1322. Il faut donc que le 27. d'Avril (*b*) jour de la mort d'Aureolus apartienne pour le plus tard à l'an 1322. Voiez la negligence de ces tems-là: on fe contentoit à l'égard d'un Archevêque de marquer le jour qu'il mourut, on ne fe foucioit pas de la date de l'année.

(*a*) *Labbe, Diff. de Script. Ecclef. tom. 2. pag. 184.*

(*b*) *Id. ib.*

(*B*) *Trop avide de fe diftinguer par des opinions nouvelles.*] C'eft un caractere d'efprit fort dangereux, c'eft un écueil bien à craindre; l'on n'a prefque jamais vu que ceux qui ont affez de genie & de favoir pour combatre fortement la commune traditive, aient affez de jugement pour s'arrêter à-propos, & pour difcerner ce qui ne vaut pas la peine de la reforme. Vous allez voir un paffage où l'on juge fainement de cette forte d'efprits, on y range nommément nôtre Aureolus. (*c*) *Ex hac claffe, infignia ingenia duo, Durandus, & Aureolus minùs benè audiunt, quod ingenii, quibus valebant plurimùm, indulferint in plerifque; & novas cudere, ac comminifci opiniones, communem tramitem fine caufa deferendo non dubitarint. Eftque haudddubiè argumentum judicii minùs exquifiti, nec fatis maturi, vel emuncti, ferri facilè, & abfque urgenti ratione, extra viam: ita ut quamvis res de qua agitur, ad fcholæ tricas merè pertineat, nec inde difpendium ullum doctrinæ fidei, vel fanis, ac puris moribus fit timendum, tamen confultiffimum fit, quando manifefta ratio non urget, ab anteriorum placitis non difcedere.* Il faut neanmoins avoüer que ces efprits novateurs (*d*), & un peu brouillons font quelquefois neceffaires, car fans eux pourroit-on faire des progrés confiderables? ne s'endormiroit-on pas dans la pretenfion que tout eft dejà trouvé, & qu'il faut aquiefcer aux opinions de nos peres, comme à leur terre & à leur foleil? Les difputes, & les confufions excitées par des efprits ambitieux, hardis, temeraires ne font jamais un mal tout pur: elles feront un grand mal tant qu'il vous plairra, mais il en refulte des utilitez par raport aux fciences & à la culture de l'efprit. Il n'eft pas jufques aux guerres civiles dont on n'ait pu quelquefois affûrer cela. Un fort honnête homme l'a fait à l'égard de celles qui defolerent la France au XVI. fiecle. Il pretend qu'elles rafinerent le genie, ou le langage à quelques perfonnes, qu'elles épurerent le jugement à quelques autres, & qu'elles fervirent de bain aux uns pour les nettoier, & d'étrille aux autres pour faire fauter leur craffe. Voici fes paroles, il me femble qu'il a penfé, qu'il s'eft exprimé affez bien pour être digne que je les étale ici. (*e*) *Ut fæpe res adverfæ inexpectatis bonis locum faciunt, ita in hac publica, & omnium maxima calamitate res autor dari poteft, quibufdam ingenium evafiffe limatius, acumen perfpicacius, judicium refecatius, ut mundius, fcripta purgatiora, prorfus ut agnofcere liceat, ærumnarum procellas, quibus æftuavimus his effe balneas quæ fordes eluerunt, aliis ftrigilem quæ fquammam detrefit, quibufdam urtedinem, quæ abfumpfit quicquid luxurians & inutile. Denique fi quis verè æftimet, nunc demum intelligimus, eam, quæ Reipublicæ tempeftas fuit, privatim, & paucis effe cotem quæ acuitur, & faculam quæ accenditur quicquid in fingulis eft optimum.* En verité le public fe pafferoit bien de telles leffives, ou étrilles, ou limes ou queux, comme on voudra les apeller. Il vaut mieux fans doute être privé de leurs avantages que d'en paier un fi haut prix. Il vaut mieux demeurer malade, que de guerir par un remede d'une cherté fi terrible. Quoi qu'il en foit nous avons ici un Docteur qui fe piqua de n'être de l'avis de perfonne dans fon commentaire fur le Maître des Sentences, mais d'autre côté il fut feul de fon avis, chacun fe piqua de le combatre; on l'a comparé à Ifmael. (*f*) *Quem* (Petrum Aureolum) (1) *Antoninus ait, ita fcripfiffe in librum fententiarum, ut quia manus ejus contra omnes qui jam antea fcripferant, etiam manus omnium contra eum fuerint.*

(*c*) *Theoph. Raynaudus erotem. de malis ac bonis libris n. 430. p. m. 250.*

(*d*) *Je n'entens nullement parler de ceux qui travailleront à des reformations neceffaires.*

(*e*) *Carolus Pafchalius, de optimo genere elocutionis p. m. 124.*

(*f*) *Spondan. ad ann. 1337. n. x. pag. m. 460.*

(C) *Qu'il a foutenu l'impoffibilité de la creation.*] Les lumieres que j'ai là-deffus font très-petites, car je puis feulement vous affûrer que Theophile Raynaud après avoir rejetté comme très-foibles quelques raifons d'Averroës, ajoûte que les argumens où Aureolus a mal emploié fon efprit pour montrer que la creation eft impoffible, fe reduifent à la même chofe. (*g*) *Eodem recidunt argumenta quibus Aureolus apud Capreolum in 2. d. 1. q. 2.* in argumentis contra quartum, *parum fœliciter ingenium exercuit, ut probaret creationem effe impoffibilem.* Remarquez bien qu'il n'a point lu Aureolus, & qu'il n'en conoit la doctrine qu'autant qu'elle a été raportée par fon adverfaire Capreolus. Cela m'impofe une nouvelle neceffité de ne marcher ici qu'à tatons: mais cependant je ne crois pas me tromper dans la conjecture que je vais faire. Je fupofe qu'Aureolus n'a point nié fimplement & abfolument que la creation fût poffible, car ç'eût été avancer une opinion très-opofée à la Foi Romaine. Il a feulement foutenu que pour telles & telles raifons il trouveroit impoffible qu'un être fût fait de rien, fi la foi ne lui aprenoit que l'on doit prendre dans un fens de creation proprement dite, les paroles dont l'Ecriture fe fert touchant la premiere formation du monde. S'étant une fois couvert de ce bouclier, il a pu impunément fe fervir de toutes les forces de fon genie pour prouver l'impoffibilité de la creation; il ne rifquoit qu'une difpute Philofophique, où il ne craignoit pas que les chicanes & les detours du metier l'abandonnaffent. Je fuis fûr que ceux qui auront dans leur cabinet un exemplaire de Capreolus en lifant ceci, feront curieux de le confulter afin de s'in-

(1) *Ant. tit. 24. cap. 8. §. 2.*

(*g*) *Theoph. Raynaud. in Theol. Naturali diftinct. 8. n. 334. p. m. 1039.*

tion. Les Dominicains eurent en lui un adversaire redoutable, & le firent refuter avec beaucoup de vigueur par l'une de leurs meilleures (D) plumes. Vous trouverez dans la remarque A le tems de sa mort. Je dirai quelque chose touchant (E) ses Ecrits.

☞ AURIEGE, ou plutôt (A) ARIEGE, riviere de France, a sa source dans les montagnes qui servent de bornes au Comté de Foix vers le Roussillon. Elle passe à Tarascon, à Foix, à Pamiés, à Barilles, à * Bonac, à Saverdun, à Sainte-Gabelle, à Haute-Rive, & se jette dans la Garonne à Portet, à une grande lieuë au dessus de Toulouse, après avoir reçu à

** C'est une Seigneurie qui a été érigée en Marquisat pour feu Monsieur Dusson, frere aîné de Monsieur de Bonrepaux Ambassadeur de France à la Cour de Dannemarc, & puis en Hollande.*

s'instruire si ce grand antagoniste d'Aureolus expose fidelement tout l'état de la question. Il y a bien des gens qui dans une telle conjoncture se contenteroient de representer qu'ils refutent un Docteur qui a soutenu que la creation est impossible, & d'exaggerer les pernicieuses consequences de ce dogme, sans avertir que ce Docteur met en sûreté les interêts de l'Orthodoxie, & soumet à l'autorite de la tradition les argumens les plus subtils que la lumiere naturelle lui presente. Je sai qu'Aureolus dans un autre cas s'est gouverné de la maniere que je supose qu'il a suivie à l'egard de la creation, & cela me rend plus probable ma conjecture. Il a dit qu'il n'y avoit que l'autorité des Saints qui lui fit croire que la Transubstantiation est un veritable changement de tout le pain en tout le corps de nôtre Seigneur. J'ai lu cela dans un Ouvrage de Mr. Allix. (a) *Petrus Aureolus Romanæ Ecclesiæ Cardinalis hoc profitetur*; propter solas authoritates Sanctorum teneo, quòd Transubstantiatio est verus transitus & conversio totius panis in totum corpus Domini. *in 4. dist. 11. q. 1. a. 2.*

(D) *Refuter . . . par l'une de leurs meilleures plumes.*] Ce fut par le même Capreolus dont je viens de faire mention. Consultez son commentaire sur le Maître des Sentences. Il y poursuit vivement (b), il y secouë de toute sa force le commentaire d'Aureolus sur le même Maître. Il insinuë que les fausses interpretations qu'Aureolus avoit emploiées, & qui lui avoient servi de principe pour tirer des consequences odieuses, n'avoient pas toûjours leur unique fondement sur les tenebres de l'esprit, mais que la passion du cœur y avoit eu part. Je ne sai cela que par le Pere Baron qui s'est exprimé ainsi: (c) *Memini me Capreolum nescio quo ex quæstionibus in primum sentent. loco legere, soluto quodam argumento Aureoli, quo ad grande aliquod impium, & absurdum ex falsa interpretatione nostra sententia rem deduxerat, hac modestè adjunxisse Capreolum: ex nostrâ responsione patet hanc objectionem Aureoli profectam esse ex* perverso intellectu, quidquid sit de affectu. Notez que Constantius Sarnanus Religieux Franciscain & Cardinal, composa un livre où il pretendit (d) concilier les opinions d'Aureolus avec celles de Capreolus. Il tâcha de faire voir le même accord entre les dogmes de Thomas d'Aquin & ceux de Scot (e). C'est ainsi que l'on a tâché de faire voir une bonne intelligence entre Platon & Aristote. C'est se joüer des lecteurs, ou tourner réellement en ridicule, sans avoir dessein de le faire, ceux qu'on tâche de reconcilier. Une telle paix est honteuse aux deux partis, & l'on auroit à craindre de cruels reproches quand on fait l'office de mediateur, si les chefs de la querelle revenoient au monde. Quoi, diroient-ils, vous pretendez qu'il n'y a ici qu'une dispute de mots, & que nous convenons des mêmes dogmes sans nous en apercevoir, tant la passion nous preocupe, & nous empêche de savoir ce que nous disons? C'est une satire dans toutes les formes, nous ne voulons point de paix à des conditions si flêtrissantes, retirez vous avec vos projets de reünion, nous aimons mieux que la guerre continuë, que de la voir terminée à la honte de nôtre esprit, & de nôtre science. Notez qu'il y a des occasions où les controverses les plus echaufées ne sont qu'un mal entendu, mais je ne croi pas qu'il faille juger ainsi du Thomisme & du Scotisme, ni par consequent de la diference qu'il y a entre le Scotiste Aureolus, & le Thomiste Capreolus.

(E) *Quelque chose touchant ses écrits.*] L'exactitude de ceux qui en ont parlé est si petite, qu'ils n'ont observé nulle distinction ni entre les écrits qui nous restent & les écrits qui se sont perdus, ni entre les Ouvrages qui ont eté imprimez, & les Ouvrages qui ne l'ont jamais été. Le Pere Labbe (f) qui se plaint de cette negligence trop ordinaire aux Bibliographes promettoit de la reparer amplement, mais il est mort sans donner le gros volume dont la dissertation que je cite (g) n'étoit que l'avant-coureur. Il marque que *Breviarium Bibliorum* d'Aureolus, *sive Epitome universæ sacræ scripturæ juxta litteralem sensum*, fut imprimé a Venise l'an 1571. & à Paris l'an (h) 1585. par les soins d'Etienne Nouellet Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & que les commentaires sur les quatre livres des Sentences (i) furent imprimez à Rome *in folio.* l'an 1595. & dediez au Pape Clement VIII. par le Cardinal Constantius Sarnanus. Il rejette ce que le Pere Maracci debite dans sa *Bibliotheca Mariana*, que le traité d'Aureolus *de conceptione immaculata B. Virginis* fut imprimé à Toulouse l'an 1314. il dit que peut-être cet écrit fut composé cette année-là, ou imprimé l'an 1514.

Faisons de petites notes sur tout cela. 1. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford fait mention de *l'epitome totius S. Scripturæ* imprimée à Strasbourg l'an 1514. Le Pere Labbe ne conoissoit point cette édition. Gesner l'ignoroit aussi: l'epitome de Gesner publiée l'an 1583. ne marque aucun livre d'Aureolus qui eût été imprimé; & notez que l'on y distingue très-faussement de *Petrus de Verberia, dictus Aureoli*, nôtre Pierre Aureolus. En 2. lieu il n'est pas vrai que les commentaires sur les quatre livres des Sentences aient été imprimez à Rome l'an 1595. Bellarmin (k) assure qu'il n'a vu que le commentaire sur le premier de ces quatre livres, & que ce commentaire fut imprimé à Rome l'an 1596. Le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford, & celui de la Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims marquent à cette année-là l'edition du commentaire d'Aureolus sur le premier livre des Sentences, & ils marquent à l'année 1605. l'édition du commentaire sur les trois livres suivans avec les *quodlibeta*. Tout cela fait deux volumes *in folio* imprimez à Rome, le premier en 1596. au Vatican: le dernier chez Zannetti l'an 1605. Je m'étonne que Bellarmin n'ait eu nulle conoissance de l'impression du dernier tome. Cela est un peu plus étrange que de voir dans Mr. Moreri que *nous avons diverses éditions* des commentaires d'Aureolus sur le Maître des Sentences, mais que *celle de Rome de 1595. est la plus correcte.* Comment eût-il pu montrer ces diverses éditions? Auroit-il daté celle de Rome comme il l'a datée s'il avoit su ce que j'ai dit ci-dessus? 3. Je dirai que le Pere Labbe a trop épargné le Pere Maracci qui a cru que l'on imprimoit des livres l'an 1314. N'est-il pas conu de tout le monde que l'Imprimerie n'a été en usage dans l'Europe que vers le milieu du 15. siecle? A quoi songe donc le Jesuïte Oldoini quand il se vante d'avoir vu (l) le traité d'Aureolus *de conceptione Virginis Mariæ* imprimé à Toulouse l'an 1314?

(A) *Ou plutôt* ARIEGE.] C'est ainsi qu'on la nomme dans les païs où elle passe. Elle est nommée *Aregia* dans les vieilles cartes, & *Areia* dans un Martyrologe manuscrit du Monastere de Moissac. On trouve dans ce Manuscrit la passion de St. Antonin martyrisé à Pamiés, & l'on y assûre que la barque où son corps fut deposé entra par cette riviere dans la Garonne. (m) *Per fluvium qui Areia dicitur, ad Garonnam usque perveniens fluvium navicula* (in qua corpus Antonini mart. a Gentilibus necati) *inde alium qui Tarnis dicitur inveniens fluvium, inde retrogrado cursu per Tarnim intravit in Avarionis alveum.* Hadrien Valois dont je prens ceci a critiqué ceux qui la nomment Auriege, & fort mal-traité Papyre Masson qui l'a nommée Aurigera. (n) *Fluvius est vulgò dictus* Ariege, *quibusdam corruptè* l'Auriege; (o) *à Massono prisci ejus fluvii nominis ignaro* Aurigera *novo ac ridiculo nomine nuncupatus.* Mr. Baudrand (p) croit que le veritable nom Latin de cette riviere est *Alburacis.* Je voudrois qu'il eût cité quelque bon Auteur. Mr. Sanson la nomme *Lauriegue* dans une (q) carte qu'il publia l'an 1675. La plupart des noms propres y sont si defigurez, qu'on doit croire que ce sont des fautes du Graveur. Mr. Moreri s'est imaginé fort plaisamment que l'Auriege ou Lauriege sont les deux noms qu'on emploie. Il oublie le veritable, & ne songe pas que les deux noms qu'il raporte sont la même chose: le premier sans l'article, & le dernier avec l'article. Son abus est tout semblable à la faute que l'on feroit en disant de la riviere qui passe à Paris, qu'on la nomme *Seine* ou *Laseine.* Je sai que bien des Auteurs se moquent d'un Ecrivain qui leur releve des erreurs de cette nature, & qu'ils se vantent de se mettre

(a) *Petrus Allix, Præfat. historica de dogmate transubstantiationis pag. 66.*

(b) Quæ (*Commentaria Aureoli*) in suis in easdem sententias Commentariis sæpius excussit exagitavitque Joannes Capreolus. *Labbe ubi supra pag. 184.*

(c) *Vincentius Baronius, Apologet. lib. 1. sect. 2. pag. 240.*

(d) *Oldoini ubi infra pag. 176.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Labbe ubi supra.*

(g) *Voiez la Preface de sa Dissertation de scriptoribus Ecclesiasticis.*

(h) *Oldoini in Athen. Romano pag. 532. met l'an 1581.*

(i) *Oldoini ib. p. 533. dit la même chose.*

(k) *Bellarm. de Scriptor. Ecclesf. p. m. 365.*

(l) De conceptione Virginis Mariæ librum qui habetur M. S. Tolosæ in Collegio Fuxensi, & excusum vidimus Tolosæ anno 1314. *Oldoini ubi supra.*

(m) *Hadrian. Valesius in notitia Galliæ pag. 26.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Papyr. Masso, in descript. Fluminum Galliæ pag. 470. edit. 1685.*

(p) *Voiez sa Geographie pag. 33. 88. & 128.*

(q) *Celle des Monts Pyrenées.*

à la droite les eaux du Lers, & à la gauche (B) celles de l'Arget, & celles de la Leze. L'Ariege est rapide & poissonneuse, & très-bonne à boire; mais elle n'est navigable que depuis Haute-Rive. Du Bartas (C) la louë beaucoup. Voiez aussi le passage λ que Papyre Masson raporte.

AURISPA (JEAN) nâtif de Noto μ en Sicile, a été l'un des doctes personnages du XV. siecle. Il entendoit la langue Greque & la langue Latine, il étoit bon Orateur, & il écrivoit très-bien pour ce tems-là en prose & en vers. On dit qu'il fut honoré de la couronne poëtique en Italie. Il fut Secretaire du Pape Nicolas V. qui lui donna de fortes preuves de sa consideration en le gratifiant (A) de deux bonnes Abbaïes. Il entretint un long commerce de lettres avec Philelphe, & l'on trouve son nom avec éloge dans Laurent Valle, dans Antoine Panormita, & dans plusieurs autres Auteurs illustres. Il se retira à Ferrare, & y (B) vêcut jusques à une grande vieillesse, honoré de l'estime des Seigneurs de ce païs-là, je dis d'une estime avantageuse en toutes manieres; car il reçut de leur liberalité non seulement dequoi vivre, mais aussi dequoi être riche †. Ce qu'il composa (C) est presentement très-malaisé à trouver.

AUROGALLUS (MATTHIEU) savant homme du XVI. siecle, & Professeur en β trois langues dans l'Academie de Wittemberg, étoit né dans la Boheme. Il avoit été curieux de ramasser beaucoup de livres de la bonne antiquité, & il ne se contentoit pas de les aimer comme font tant d'autres, qui cherchent à se faire un nom par leurs nombreuses Bibliotheques, il en aimoit aussi beaucoup la lecture. J'ai vu une épitre dedicatoire ‡ où on l'exhorte à publier le Medecin Aëtius, XIX. livres de l'Histoire naturelle composez par un Auteur inconu, les Hymnes de Callimaque, les Harangues des dix Orateurs d'Athenes, & plusieurs autres manuscrits Grecs aportez du Levant en Boheme par le Baron Bohuslas de Hassensteyn, & parvenus entre ses mains, *cognationis & studiorum hæreditario jure*. Il semble qu'on pourroit inferer de ces paroles Latines qu'il étoit parent de ce Baron. On a quelques (D) livres de lui. Il mourut l'an 1543 ⸸. & avoit été d'un grand secours à Luther dans la traduction de la Bible.

AUSONE, en Latin *Decius*, ou plutôt *Decimus Magnus Ausonius*, l'un des plus excellens Poëtes du IV. siecle, étoit de * Bourdeaux, & fils d'un (A) celebre Medecin. Il fut élevé

(z) *Depuis l'impression de la feuille precedente je me suis ressouvenu que Papyre Masson a dit la Riege. Voiez la remarque de l'article Garonne.*

(a) *Papyr. Masso ubi supra.*

(b) *Coulon. Rivieres de France, tom. 1. pag. 483.*

(c) *Il venoit de dire deux fois* l'Arget, *qui est la vraie ortographe.*

(*) *Notez que Bertrand Helie lib. 1.* Historiæ Comitum Fuxensium, *raporte des circonstances curieuses touchant cet or. Papyre Masson* ubi supra. pag. 412. *raporte ses paroles.*

(d) *Pierre Olhagarai, Preface de l'Histoire de Foix, Bearn, & Navarre.*

(e) *Voiez sur ce phenomene admirable le 3. jour de la 1. sepmaine de Du Bartas pag. m. 138.*

(f) *Du Bartas, dans l'Appendix de la 1. sepmaine pag. m. 934.*

(g) *Depuis le tems de Du Bartas les choses ont été changées en mieux à cet égard-là.*

(h) *Du Bartas ib. pag. 936.*

λ *De Bertrand Helie. Voiez Papyre Masson de flu. Gall. p. m. 412.*

μ *Cette ville se nomme* Netum *en Latin.*

† *Tiré des éloges* Siculorum qui literis floruerunt, *composez par le Jesuite Hierome Ragusa pag. 147. & suiv.*

β *Voiez l'épitre dedicat.* de qua infra.

‡ *C'est celle de Parthenius* de amatoriis affectibus *par* Janus Cornarius, Medicus Zuiccaviensis, *datée du 1. d'Avril 1530.*

⸸ *Micrælius, Syntag. histor. Konig se trompe de mettre 1533. & de citer Micrælius.*

* *Ausonius Præfat. ad Syagrium.*

mettre fort au dessus de ces minuties: mais ce sont des fanfarons qui veulent couvrir d'un beau masque, ou leur ignorance, ou leur paresse, ou leur mauvais goût, ou leur inexactitude. Si l'on ne parloit ou d'une ville, ou d'une riviere que par occasion dans un Ouvrage de raisonnement, les fautes que ces Messieurs apellent des minuties seroient excusables. Il n'en va pas de même quand elles tombent sur le sujet principal d'un livre. Ce qui n'est qu'une vetille dans l'écrit d'un Theologien sera quelquefois une faute capitale dans un Geographe, ou dans un Auteur de Dictionaire. Voiez la marge (z).

(B) *Après avoir reçu . . . . à la gauche* les eaux *de l'Arget.*] Mr. Moreri merite ici une petite censure: il dit que l'Auriege *aiant reçu le Lers, l'Arget & la Leze, se joint à la Garonne.* Cela signifie manifestement que l'embouchure du Lers est au dessus de l'embouchure de l'Arget, & que l'embouchure de la Leze est entre les deux autres. Rien de plus faux. L'Arget entre dans l'Ariege proche de Foix, & il y a 8. ou 9. lieües de Gascogne entre Foix & Ste. Gabelle où est l'embouchure du Lers à-peu-près. (a) *Lertius vero in Aurigeram labitur prope Templum* S. Gauvilliæ. La Leze a son embouchure à 3. ou 4. lieuës au dessous de celle du Lers. Coulon auroit pu aprendre à Mr. Moreri le rang de ces embouchures. Notez qu'il observe (b) que *l'Auriege est nommée des Latins* Aurigera *& (c) Larget* Argentigera, & que *l'une porte l'or* (*), *& l'autre l'argent.* Il avoit pris peut-être cette remarque dans Olhagarai, car c'est un Auteur qui a écrit ce que je vais dire: (d) *Et que ne dirons nous du Lers avec son (e) flus & reflus? de l'Auriege & de l'Arget rivieres aux bords dorés & argentés? Cela ne fait-il pas foy des thresors cachés dans lamary de ces monts?*

(C) *Du Bartas la louë beaucoup.*] Voici le 3. Sonnet de ses neuf Muses Pyrenées presentées au Roi de Navarre:

Fleuve (f) d'or & de flot & de nom & de sable,
Riche en grains, en pastel, en fruits, en vins, en bois,
Auriege au viste cours clair ornement de Foix,
Qui rend par ton tribut Garonne navigable,
Fille de si grans Mons, qui cache, espouvantable,
Son front dedans le ciel, qui chemo tous les Mois,
Depuis le bord du Su jusqu'au bord Escossois,
Ne void autre plus grand à sa grandeur semblable;
Clair flot, je te feroy par un discours facond
Plus riche que Pactol, plus que le Nil fecond:
Plus loin que l'Ocean on orroit tes eaux bruire:
Fier, on t'egaleroit aux fleuves les plus grands:
On te verroit au ciel comme le Po reluire,
Si je voyoy tes bords repurgez de (g) brigans.

Voiez aussi le Sonnet septiéme, vous y trouverez ceci au commencement:

François, (h) arreste toy, ne passe la campagne
Que nature mura de Rochers d'un costé,
Que l'Auriege entrefend d'un cours precipité:
Campagne qui n'a point en beauté de compagne.

(A) *En le gratifiant de deux bonnes Abbaïes.*] Il lui donna celle (i) de St. Philippe de Grandi le 31. de Mai 1449. & celle (k) de Ste. Marie de la Rocca de l'an 1451. Aurispa eut un procès pour ce dernier Benefice avec un homme qui en avoit été pourvu par Alfonse Roi de Naples. Voiez Rocchus Pirrus à la page 225. de sa Notice de l'Eglise de Syracuse (l).

(B) *Il se retira à Ferrare, & y vécut . . . . . honoré de l'estime des Seigneurs de ce païs-là.*] Je prouve tout ceci par un passage du Giraldi. *Joannes Aurispa Siculus*, dit-il (m), *orator in aliquo poetarum ordine reponi potest, quippe qui Græcè & Latinè probe doctus esset, carmina tamen ejus quæ ipse legi nescio quid Siculorum gerrarum habere videntur: fuit enim eo tempore quo nondum exquisitæ literæ in lucem redierant. Vixit autem Ferrariæ ad summam senectutem, in pretio habitus à nostris principibus, qui & eum locupletem reddiderunt: ab hoc ferunt Cistarellam familiam originem duxisse.*

(C) *Ce qu'il composa est . . . . malaisé à trouver.*] Voici les livres qu'on lui attribuë: une traduction d'Archimede, la version du commentaire d'Hierocles sur les vers dorez de Pythagoras, & celle d'un traité de consolation de Philiscus à Ciceron. L'épitome de Gesner fait mention de ces trois Ouvrages sans marquer s'ils avoient été imprimez. On sait que l'Hierocles d'Aurispa fut imprimé à Bâle (n) chez Henri Pierre in 8. l'an 1543. Gesner (o) raporte un morceau de la Preface par où il paroît qu'elle fut faite lors que l'Auteur avoit dejà 80. ans. Il y avoit dans la Bibliotheque de Gabriel Naudé un manuscrit qui avoit ce titre, *Comparatio de præsidentia Hannibalis Carthaginensis, Alexandri Magn. & Scipionis Majoris Romani apud inferos, ex Græco in Latinum conversa ab Aurispa Oratore ad Baptistam Senatorii & Equestris Ordinis Civem Romanum* (p).

(D) *Quelques livres de lui.*] Je ne sache point qu'on en ait d'autres que (q) *Compendium Hebrææ Chaldææque Grammatices*, imprimé à Wittemberg in 8. l'an 1525. & à Bâle l'an 1539. & *De Hebræis urbium, regionum, populorum, fluminum, montium & aliorum locorum nominibus liber è veteri instrumento congestus*, imprimé à Wittemberg l'an 1526. & à Bâle en 1539. in 8. Cette seconde édition avoit été augmentée par l'Auteur.

(A) *Et fils d'un celebre Medecin.*] Qui s'apelloit *Julius* AUSONIUS.] Il étoit nâtif de (r) Bazas, & fut s'établir à Bourdeaux. Sa femme avoit nom Æmilia Æonia, & étoit fille de Cecilius Argicius Arborius, qui s'étoit refugié en Aquitaine après une proscription qui l'avoit depouillé de tous les biens qu'il avoit dans son (s) païs. Cet Arborius s'étant fixé dans

Iii

(i) *Elle est à Messine.*

(k) *Elle est à Lentini en Sicile.*

(l) *Tiré de Jerome Ragusa p. 148. 149.* elogiorum Siculorum.

(m) *Lilius Gregor. Gyrald. de poët. suor. temporum Dial. 1. p. m. 531. Voiez aussi Gesner in Bibl. fol. 386. verso.*

(n) *Voiez Gesner Biblioth. fol. 231. verso.*

(o) *Id. ib.* (p) *Labbe, nova Biblioth. MSS. librorum pag. 231. edit. 1653.* (q) *Epit. Bibliot. Gesneri.* (r) *Auson. Præf. ad Syagr. & in epiced. parent.* (s) *La Province que l'on apelle aujourd'hui Bourgogne.*

élevé avec des soins tout particuliers ; toute β la famille s'y interessa, soit à cause que son esprit promettoit beaucoup, soit à cause que son horoscope (B) faisoit croire qu'il parviendroit à de grans honneurs. Il fit des progrés admirables dans les belles lettres, & γ à l'âge de 30. ans il fut choisi pour enseigner la Grammaire dans Bourdeaux. Il y fut promu quelque tems après à la charge de Professeur * en Rhetorique. Il s'aquit une si belle reputation dans cet emploi, qu'on l'attira à la Cour Imperiale pour le faire precepteur de Gratien fils de l'Empereur Valentinien. Il se rendit très-agreable & à son disciple, & au pere de son disciple, & il en reçut des recompenses & des dignitez qui le rendirent un exemple confirmatif d'une maxime que Juvenal a proposée, que quand il plaît à la fortune † on passe de la fonction de Rhetoricien à la charge de Consul. Il fut effectivement élevé au Consulat par l'Empereur Gratien ‡ l'an 379. après avoir exercé d'autres charges très-considerables ; car outre la dignité de Questeur dont il avoit été honoré pendant la vie de l'Empereur Valentinien, il avoit été créé Prefect du Pretoire en Italie, & dans les Gaules depuis la mort de ce Prince ⸸. Le remerciment qu'il fit à l'Empereur Gratien pour la promotion au Consulat, est une excellente piece. On ne sait pas bien le tems de sa mort, mais on ne sauroit douter (C) qu'il ne fût encore en vie l'an 388. & même l'an 392. &

dans la ville (a) *Aqua Tarbellorum* y épousa une honête femme qui n'avoit guere de bien, & qui s'apelloit Æmilia Corinthia Maura. De ce mariage sortirent un fils & trois filles. Le fils est le même Æmilius Magnus Arborius qui enseigna (b) la Rhetorique à Toulouse, & qui eut un soin tout particulier de l'éducation de nôtre Poete: l'une des filles fut mariée à Julius Ausonius, & lui donna quatre enfans, dont le Poete Ausone étoit le second. Vous trouverez dans ses *parentalia* ou dans son *epicedion in patrem* les preuves de tout ceci, & de ce qui suit. Ce Julius Ausonius avoit un très-grand merite, & s'il étoit semblable au portrait que son fils en a laissé, c'étoit un reste du siecle d'or. Il y eut dans sa conduite la plus grande uniformité du monde. Il ofroit gratuitement les soins de son art à tous ceux qui les demandoient: il travailla à remplir la bonne opinion qu'on avoit de lui; mais il ne jugea jamais favorablement de ce qu'il faisoit:

Judicium (c) de me studui præstare bonorum;
Ipse mihi nunquam, judice me, placui.

Il eut de l'aversion pour les procés; il n'augmenta son bien ni ne le diminua: il ne fut jamais (d) ni temoin ni delateur contre la vie de personne: il fut sans envie, & sans ambition; il mettoit au même rang, de jurer ou de mentir; il ne trempa jamais dans nulle conjuration, dans nul complot, dans nulle cabale: il observa religieusement les loix sacrées de l'amitié: il faisoit consister le bonheur non à posseder ce qu'on vouloit, mais à ne souhaiter pas ce que la fortune ne donnoit point:

Felicem (e) scivi, non qui, quod vellet, haberet:
Sed qui per fatum non data non cuperet.

Il ne cherchoit point à penetrer les secrets d'autrui; il n'inventoit point de faux bruits contre la reputation de son prochain, & il gardoit le silence quand il savoit des veritez desavantageuses.

Non (f) occursator, non garrulus, obvia cernens,
Valvis & velo condita non adii.
Famam, quæ posset vitam lacerare bonorum,
Non finxi: & veram si scierim, tacui.

Il ne (g) crut jamais que n'avoir pas fait de fautes fût une chose qui meritât d'être louée, & il prefera aux loix les bonnes mœurs, c'est-à-dire, si je ne me trompe, qu'il faisoit une bonne action parce qu'elle étoit bonne, & non pas afin de se conformer aux loix. Il garda exactement la foi conjugale pendant les 45. ans qu'il fut marié (h), & s'il eut la joie de voir arriver ce qu'il souhaitoit, ce ne fut point par une trop grande indulgence du destin, mais parce qu'il avoit donné des bornes étroites à ses vœux:

Non (i) quia fatorum nimia indulgentia: sed quod
Tam moderata illi vota fuere viro.

On le comparoit aux anciens Sages de la Grece; & il s'étoit rendu leur imitateur par l'endroit le plus dificile, ce fut de pratiquer ce qu'ils avoient enseigné; il s'attacha beaucoup plus à mener la vie d'un Sage, qu'à discourir comme un Sage:

Quem (k) sua contendit septem sapientibus ætas:
Quorum doctrinam moribus excolui:
Viveres ut potius, quam diceret arte sophorum,
Quanquam & facundo, non rudis ingenio.

Il ne laissoit pas d'être éloquent (l), non pas en Latin mais en Grec. Ne nous étonnons point si après sa mort on l'honora de cet éloge, *il n'y a personne qui l'imite, il n'y avoit eu personne qu'il imitât:*

Inde & perfunctæ manet hæc reverentia vitæ,
Ætas nostra illi quod dedit hunc titulum:
Ut nullum Ausonius, quem sectaretur, habebat:
Sic nullum, qui se nunc imitetur, habet (m).

Notez qu'il fut honoré de quelques charges illustres sans avoir la peine de les exercer, & qu'il mourut à l'age de 90. années sans avoir senti la caducité. Il marchoit encore sans bâton, il ne lui manquoit aucune partie:

Curia (n) me duplex, & uterque senatus habebat
Muneris exsortem, nomine participem.
- - - - - - - - -
- - - - - - - - -
Ipse (o) nec affectans, nec detrectator honorum,
Præfectus magni nuncuper Illyrici.
- - - - - - - - -
- - - - - - - - -
Nonaginta (p) annos baculo sine, corpore toto
Exegi, cunctis integer officiis.

Il composa en Latin quelques Ouvrages de Medecine, dont (q) Vindicianus, & (r) Marcellus ont fait mention honorablement. Scaliger (*) affirme qu'il fut Medecin de l'Empereur Valentinien, & cela avant même que son fils eut été choisi pour precepteur de Gratien: je n'en ai trouvé aucune preuve dans Ausone.

(B) *Son horoscope faisoit croire qu'il parviendroit à de grans honneurs.*] Cæcilius Argicius Arborius son aieul maternel entendoit l'Astrologie, & avoit dressé cet horoscope. Il le tenoit caché, mais sa fille le deterra. C'est Ausone lui-même qui nous aprend ces particularitez:

Tu (s) cæli numeros, & conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostra quoque formula vitæ
Signatis quam tu condideras tabulis;
Prodita non unquam. Sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi.

Il ajoûte qu'Arborius exposé de tems en tems aux coups de la mauvaise fortune, & pleurant son fils qui étoit mort âgé de 30. ans, se consoloit dans ses disgraces par l'esperance des dignitez que l'étoile promettoit à son petit-fils.

Dicebas (t) sed te solatia longa fovere;
Quod mea præcipuus fata maneret honos.
Et modo conciliis animarum mixte piorum
Fata tui certe nota nepotis habes.
Sentis quod quæstor, quod te præfectus, & idem
Consul, honorifico munere commemoro.

Remarquez bien qu'il supose que l'ame de son aieul n'ignoroit point dans le sejour des bienheureux l'accomplissement de l'horoscope, & le detail des dignitez que nôtre Poete avoit obtenuës à la Cour Imperiale. Il est moins orthodoxe en un autre endroit, car il y doute s'il reste quelque chose de nous ou non après nôtre mort:

Et (v) nunc, sive aliquid post fata extrema superfit,
Vivis adhuc, ævi quod periit meminens:
Sive nihil superest, nec habent longa otia sensus,
Tu tibi vixisti: nos tua fama juvat.

Je ne sai si ceux qui disent qu'il étoit Païen ont jamais cité ce passage comme une preuve de leur sentiment.

(C) *Qu'il ne fût encore en vie l'an 388. & même l'an 392. & qu'il n'ait vécu long tems.*] Il parle (w) de la punition du tyran Maxime que Theodose fit perir (x) l'an 388. Baronius (y) prouve que Paulin se consacra à la vie monastique dans sa retraite de Nole l'an 394. Ce ne fut que peu d'années après la vie devote qu'il avoit menée en Espagne, & qu'Ausone avoit blâmée. Voilà ce qui fait juger que ce Poete vivoit encore l'an 392. d'où il s'ensuit qu'il vécut long tems, car il étoit dejà vieux (z) lors qu'il fut fait Consul l'an 379. Joignez à cela que (aa) la diference d'âge entre lui & son pere étoit fort petite, or il survêquit à son pere qui mourut à l'âge de 90. ans.

β *Voiez les poëmes d'Ausone intitulez* Parentalia.
γ *Auson. Præf. ad Syagrium.*
* *Id. in Professorib. n. 24. pag. m. 187.*
† Si fortuna volet fies de Rhetore Consul. *Juven. Sat. 7. v. 197.*
‡ *Et non pas l'an 382. comme l'assure Vinet, dans ses notes sur le remerciment d'Ausone.*
⸸ *Voiez la remarque F.*
(a) *Scaliger dit que c'est la ville d'Acqs sur l'Adour.*
(b) *Auson. in Profess. c. 16. pag. m. 176.*
(c) *Auson. in Epiced. pag. 298.*
(d) Indice me nullus, sed neque teste perit. *Id. ib.*
(e) *Id. ib. pag. 299.*
(f) *Id. ib.*
(g) Deliquisse nihil nunquam laudem esse putavi, Atque bonos mores legibus antetuli. *Id. ib.*
(h) *Ibid. pag. 300.*
(i) *Id. in Parental. c. 1. p. 110.*
(k) *Id. ib.*
(l) Sermone impromptus Latio: verum Attica lingua Suffecit culti vocibus eloquii. *Id. in Epiced. p. 298.*
(m) *Id. in Parental. c. 1. p. 110.*

(n) *Id. in Epiced. pag. 298.*
(o) *Id. ib. pag. 302.*
(p) *Ibid. pag. 303.*
(q) *Voiez Scaliger in vita Ausonii.*
(r) *Marcell. in epist. præfixa lib. de Medica. & cap. 25. ejusd. libri.*
(*) *Scalig. in vita Auson.*
(s) *Auson. in Parental. cap. 4. pag. 117.*
(t) *Id. ib. pag. 118.*
(v) *Id. in Professoribus cap. 1. in fine pag. 148.*
(w) *Id. in claris urbibus cap. 7. pag. 237.*
(x) *Et non l'an 391. comme l'assure Vinet* in hunc locum Ausonii. *Il est plus exact dans la vie d'Ausone, il y marque l'an 388.*
(y) *Baron. ad ann. 394. n. 72. p. m. 884.*
(z) *Auson. in Grat. actione pag. 709.*
(aa) *Auson. epist. 1.*

& qu'il n'ait vêcu long tems. Il avoit * épousé une femme qui mourut jeune, & qui étoit de bonne maison. Il en eut quelques enfans, & ne se rémaria point. Il fut fort consideré de l'Empereur Theodose, & quelques-uns † croient que ce Monarque lui confera la dignité de Patrice. Ils se fondent sur une lettre qu'on trouve au commencement des Oeuvres d'Ausone dans la plupart des éditions. On ne peut rien voir de plus obligeant que cette lettre; il y a des Critiques qui la jugent supofée, mais ils ne sauroient nier que cet Empereur n'ait fort estimé les poësies d'Ausone, & qu'il ne l'ait exhorté à les publier, car cela paroît par une preface qui est incontestablement de ce Poëte. Il y a une extrême inegalité entre ses Ouvrages, soit que ses Muses fussent un peu trop journalieres, soit que l'on ait inseré dans ses poësies quelques pieces qu'il n'avoit fait qu'ébaucher, soit que des raisons particulieres l'aient obligé à laisser courir des vers qu'il n'avoit pas eu le tems de polir. Generalement parlant il y a des duretez dans ses manieres, & dans son style; mais c'étoit plutôt le defaut du siecle, que celui de son esprit. Les fins conoisseurs devinent sans peine, que s'il avoit vêcu au tems d'Auguste, ses vers eussent égalé les plus achevez de ce tems-là, tant il paroît de delicatesse & de genie dans plusieurs de ses Ecrits. Quoi que l'opinion generale le fasse Chretien, il y a d'habiles gens qui croient (D) qu'il ne l'étoit pas: s'ils se fondent ou sur quelques vers lascifs (E) qu'il a composez, ou sur la maniere dont il condamna

* *Auson. in Parental. c. 9.*

† *Albertus Petrus Rubenius Dissert. de vita Fl. Mallii Theodori. pag. 81.*

(D) *Il y a d'habiles gens qui croient qu'il n'étoit pas Chretien.*] Vossius est de ce nombre. *Poëta fuit gentilis*, dit-il (a), *quemadmodum ex Paullino liquet: ut quæ Christum celebrant perperam illi sint tributa.* Le Pere Briet assure la même chose, il ne fait que donner un autre tour aux phrases de Vossius. (b) *Ex Paulino certum est eum Ethnicum fuisse, quare opera Christiana huic adjudicari solita, sine dubio alterius sunt.* Mr. Borrichius passe plus avant, car il assure qu'Ausone encourut souvent les censures de Paulin à cause de son Paganisme. (c) *Religione Ethnicus,* EOQUE *à Paullino amico, sed Christianis Sacris dedito identidem objurgatus.* .... (d) Paullinus *discipulus Ausonii quem colebat ut præceptorem, sed ut aversum à Christiana religione subinde increpabat, quemadmodum ex opere ipsius liquidum est.* Tout ceci nous montre que même les grans Auteurs s'épargnent la peine d'aller aux sources, & qu'ils s'arrêtent au temoignage du premier venu. Ceux qui consultent les Ouvrages de St. Paulin, n'y trouvent rien qui leur persuade qu'Ausone faisoit profession du Paganisme, & dès là qu'ils n'y lisent point qu'on ait exhorté fortement ce Poëte à se faire baptiser, ils concluent qu'il professoit l'Evangile. Ils le concluent encore plus certainement de ces paroles expresses qu'ils y rencontrent,

Non reor hoc (e) SANCTO *sic displicuisse* PARENTI,
Mentis ut errorem credas, sic vivere Christo (f).

Ainsi la lecture des Ouvrages de St. Paulin fait tout le contraire de ce que Vossius & quelques autres ont assuré; elle fait voir le Christianisme d'Ausone comme l'a très-bien reconnu (g) Lilius Gyraldus. C'est donc sans nul fondement qu'on veut ôter à ce Poëte ce qui se trouve à la loüange de JESUS-CHRIST dans le recueil de ses vers. Il est même vrai que quand on lui ôteroit le *Carmen Paschale*, & l'excellente piece qui commence par *Omnipotens, solo mentis mihi cognite cultu*, comme quelques Critiques veulent qu'on lui ôte l'*Oratio Paschalis, versibus Rophalicis*, on ne laisseroit pas de trouver dans ses Ouvrages dequoi refuter ceux qui disent qu'il étoit Paien. Or voiez combien il importe de s'adresser entre les modernes plutôt à ceux-ci qu'à ceux-là, lors qu'on ne veut pas prendre la peine de remonter jusques aux sources. Si Vossius se fût adressé à Baronius, il se fût épargné la faute qu'il a commise, & il l'eût épargnée à ceux qui l'ont copié. Il n'eût jamais pu comprendre aprés avoir lu Baronius, que St. Paulin fournisse la moindre preuve du pretendu Paganisme du Poëte Ausone, car ce savant Cardinal (h) raporte la reponse respectueuse de St. Paulin, & fait voir que les pensées d'Ausone sur la retraite de cet ami ne diferent pas de celles que les Chretiens attachez au monde, forment tous les jours quand ils voient un jeune homme de qualité renoncer à tous les avantages de la terre, pour se consacrer à la vie monastique. On pretend (i) qu'Ausone jugea qu'une humeur de misanthrope, qu'une maladie de Bellerophon portoient Paulin à se retirer du monde, & à renoncer aux Muses.

Tristis (k), *egens, deserta colat: tacitusque pererret*
Alpini convexa jugi: ceu dicitur olim
Mentis inops, cœtus hominum, & vestigia vitans,
Avia perlustrasse vagus loca Bellerophontes.

Mille & mille Chretiens auroient pu faire un semblable jugement; c'est donc une impertinente preuve de Paganisme. Arnisæus & l'Auteur François qu'il cite étoient sans doute Chretiens, & cependant ils jugeoient tout comme Ausone de l'amour de la solitude; ils ont assez clairement donné à conoître qu'ils attribuoient à une humeur melancholique la retraite des fondateurs des Moines. (l) *Medici inter signa morbi melancholici referunt, si quis quærat solitudinem, aut si quem tristis agat mæror, torvave severum fronte, vel à lætis sociorum cœtibus arceat; & Gallicus quidam non inconcinnus scriptor, ejus ordinis fuisse censet Franciscum, Dominicum, aliosque Eremitas, aut Anachoretas, qui contra naturæ præscriptum politicis societatibus se subtraxerunt, in eremos, instar Endymionum, sese abdiderunt, & quo melancholica ingenia maxime afficiebantur, novum vitæ genus, affectatæ religionis pallio vestitum, condiderunt.* (‡) Baronius n'a pas oublié de remarquer qu'Ausone fut élevé par deux Religieuses qui étoient (m) ses tantes. C'est une preuve qu'il étoit d'une famille Chretienne. Or en ce tems-là le Christianisme étant sur le trône, & le Paganisme étant exposé aux disgraces & à la persecution, il n'arrivoit guere qu'un Chretien se fit Paien. Puis donc qu'Ausone fut élevé dès l'enfance au Christianisme, l'on doit être persuadé qu'il le professa tout le reste de ses jours, car rien n'est plus absurde que la pensée de Giselin. Il (n) a debité que Claudien & Ausone entrainez par l'autorité & par l'éloquence de Symmaque abjurerent la foi Chretienne, & se replongerent dans l'idolatrie. Il pretend prouver cela par le temoignage de St. Augustin, & par l'étroite amitié que Symmaque leur temoignoit en leur écrivant. Le Jesuite (o) qui refute cela montre, que St. Augustin sans parler d'Ausone a dit seulement que Claudien avoit été attaché au Paganisme; ce n'est point pretendre qu'il eût été autrefois Chretien. Et pour ce qui est d'Ausone, on le justifie tant par le silence de l'Empereur Gratien, & de St. Paulin, que par leurs honnêtetez. On auroit pu ajoûter, que la raison empruntée de l'amitié de Symmaque est la plus foible du monde: ce n'étoit point la conformité de religion qui les unissoit, mais l'amour qu'ils avoient tous deux pour les belles lettres.

On ne sauroit disconvenir que Mr. Baillet n'embrasse le sentiment de ceux qui pretendent qu'Ausone a été Paien, on n'en sauroit, dis-je, disconvenir quand on pese les paroles qu'il emploie. „ (p) Ce sont des „ defauts qu'il auroit dû recompenser par quelques „ bonnes qualitez prises d'ailleurs, & qu'il devoit re„ parer par des maximes & des sentimens tirez de la „ Morale, comme les meilleurs Poëtes de l'Antiqui„ té avoient eu soin de faire avant luy. Mais comme „ il vivoit parmi les Chrestiens, il avoit peut-estre „ peur qu'on ne le confondist avec eux, si on luy eust „ trouvé des sentimens trop conformes aux leurs tou„ chant les mœurs. „ Il est certain que l'on trouve dans les Ouvrages d'Ausone les plus belles maximes de la Morale, & nommément les Apophthegmes des anciens sages de la Grece. Que peut-on voir de plus moral que sa description du (q) *vir bonus*?

(E) *Quelques vers lascifs qu'il a composez.*] Scaliger le pere trouvoit si sales quelques épigrammes d'Ausone, qu'il jugea qu'il n'y avoit que le feu qui fût capable de les nettoier. (r) *Nonnulla* (epigrammata) *adeo fœda atque detestanda ut neque scriptore neque auditore digna, non in spongiam incumbere merita sint, sed solis flammis expiari posse videantur.* Je m'étonne qu'il ne dise rien contre les obscenitez du *cento nuptialis*, qui ont principalement excité la bile de plusieurs autres Auteurs. Voici un beau passage de Mr. Baillet: „ (s) Il auroit esté du moins à sou„ haiter qu'on eust exterminé le miserable *Centon*, „ c'est-à-dire cette méchante piece de rapport qu'il a „ faite des moitiez de vers de Virgile, sur des matie„ res purement *erotiques*. C'est avec beaucoup de „ justice

(a) *Vossius de Poët. Lat. p. 55.*

(b) *Brietius de Poët. Latin. l. 4. pag. 50.*

(c) *Borrich. Dissertat. de Poët. pag. 73.*

(d) *Id. ib. pag. 74.*

(e) *C'est-à-dire à Ausone.*

(f) Paulinus in epistola defore ad Ausonium in fine.

(g) Christianus quidem Ausonius fuit ut ex ejus versibus, & item Paullini ejus discipuli facile colligimus. *Gyrald. Hist. Poët. Dial. 10. p. m. 514.*

(h) *Baron. ad ann. 394. n. 84.*

(i) *Je m'exprime ainsi parce qu'encore que Paulin ait donné ce sens aux termes d'Ausone, il y a sujet de croire que ce n'est pas le veritable, & qu'il faut entendre ici une imprecation contre celui qui conseilloit à Paulin de ne pas repondre aux lettres d'Ausone.*

(k) *Auson. epist. 25. p. 697. 698.*

(l) *Arnisæus, Relection. polit. pag. 9.*

(‡) *Baron. ubi supra n. 85.*

(m) *Voiez la remarque F, n. VII.*

(n) *Victor Giselinus in Scholiis ad 2. librum Prudentii contra Symmachum apud Theoph. Raynaud. ubi infra.*

(o) *Theoph. Raynaudus Hoploth. sect. 2. serie 1. cap. 14. p. m. 56.*

(p) *Baillet, Jugem. sur les Poëtes to. 2. p. 470.*

(q) *Pag. m. 529.*

(r) *Jul. Cæsar Scalig. Poët. lib. 6. c. 5. p. m. 761.*

(s) *Baillet, Jugem. sur les Poëtes to. 2. p. 470. 471.*

damna la solitude de Paulin, ou sur l'amitié intime qui étoit entre le Païen Symmaque & lui, ils s'abusent grossierement. Ce sont neanmoins les raisons les plus specieuses qu'on ait alleguées. Rittershusius * a regardé comme un grand prodige cette amitié. Les erreurs (F) de Scaliger, &

„ justice que l'Université de Paris se plaignoit, il y a „ quarante ans, de la malice que ce Poete a eue de „ faire parler d'une façon tres-déshonneste Virgile, „ c'est-à-dire celuy des Poëtes de l'Antiquité qu'on a „ toûjours loüé le plus pour sa chasteté (1). Et le P. „ Briet Jesuite a porté son zele encore plus loin, lors- „ qu'il nous a depeint cette action d'Ausone comme „ un attentat punissable, jugeant qu'il n'y avoit pas „ moins d'impudence & d'effronterie que d'impureté „ & d'infamie dans un homme qui avoit esté capable „ de commettre une telle infidelité, & qu'il y avoit „ quelque chose de plus diabolique qu'humain dans „ ce pernicieux art de pervertir les choses, c'est-à-di- „ re de les changer de bien en mal pour dresser des „ pieges à l'innocence & à la pureté de la jeunesse (2) „ Comme bien des gens seront fort aises de lire les propres paroles du Pere Briet, je m'en vais les copier: *Centones ejus Virgiliani non tantùm impurissimi sunt, sed & impudentissimi, quibus castissimos versus, libidinosa affixit materia, opere, quod plus dæmonem, quam hominem saperet, adolescentium pudicitiæ insidiantem.* Ausone fit cet Ouvrage à la priere de l'Empereur Valentinien qui en avoit fait un semblable. Il s'excuse sur cet ordre-là, & il observe qu'un Prince ne sauroit user d'une maniere de commandement plus absolue, que celle de la priere. Il se trouva bien embarrassé, car en faisant un mauvais poëme il s'exposoit au blâme d'avoir sacrifié grossierement sa reputation à la flaterie, & en faisant un meilleur poëme que celui de l'Empereur il s'exposoit à passer pour un insolent, qui avoit l'audace de vouloir briller plus que son maitre. Il assûre 1. Qu'il garda un tel milieu que sans pretendre de surpasser Valentinien, il fit ensorte que son poëme ne cedât point à l'Ouvrage de ce Prince. 2. Qu'il eut l'avantage de lui plaire, & que ne l'aiant point vaincu il n'encourut point la disgrace que la victoire auroit pu lui attirer. Voilà le langage d'un fin Courtisan; mais afin de rendre à ce Poete toute la justice que la delicatesse de son esprit & de sa plume demandent ici, il faut l'entendre lui-même. (a) *Piget Virgiliani carminis dignitatem tam joculari dehonestasse materia. sed quid facerem? jussum erat. quodque est* POTENTISSIMUM IMPERANDI GENUS, *rogabat, qui jubere poterat, S. imperator Valentinianus, vir meo judicio eruditus: qui nuptias quondam ejusmodi ludo descripserat, aptis equidem versibus & compositione festivus. Experiri deinde volens, quantum nostra contentione præcelleret, simile nos de eodem concinnare præcepit. Quam scrupulosum hoc mihi fuerit, intellige. Neque anteferri volebam, neque postlaberi: quum aliorum quoque judicio detegenda esset adulatio inepta, si cederem: insolentia, si ut æmulus eminerem. Suscepi igitur similis recusanti: feliciterque & obnoxius gratiam tenui, nec victor offendi.* S'il etoit vrai que le *cento nuptialis* de l'Empereur Valentinien ne cedât pas à celui d'Ausone, il faudroit dire que ce Monarque n'entendoit pas mal la poesie, & comme d'ailleurs il etoit grave, & d'une (b) pudicité exemplaire, il peut servir de beaucoup à la justification d'Ausone. Un si grand exemple peut prouver très-clairement que les personnes les plus severes, & les plus chastes se laissent aller quelquefois à des jeux d'esprit, où les descriptions de la principale ceremonie des noces sont remplies de trop de licence, & de trop d'obscenitez; car il ne faut point douter que cette piece de poësie de l'Empereur Valentinien ne fût bien gaillarde. La matiere le demandoit, il étoit question de mariage, (c) & l'on avoit pris la chose sur le ton de plaisanterie. On peut être très-assûré que les vers de cet Empereur ne furent pas moins *erotiques* que ceux (d) de l'Empereur Gallien. Il faut donc reconoitre qu'Ausone trouvoit quelque excuse en ce qu'il ne faisoit son Centon nuptial qu'à l'imitation, & qu'à la priere de son maitre, l'un des plus graves, & des plus chastes Empereurs qui aient jamais été, & outre cela (e) grand sectateur de la plus pure doctrine Chretienne, de façon que s'il n'eût pas (f) pratiqué le dogme de la tolerance, on jugeroit qu'il ne lui manquoit aucun des talens qui conviennent aux Monarques les plus orthodoxes. Je ne remarque ceci que pour en conclure, que ceux qui mettent Ausone entre les Poëtes Paiens sous pretexte qu'il a fait une piece de poesie aussi lascive que le *cento nuptialis*, n'examinent pas les choses assez murement. Il est blamable sans doute, je ne pretens point l'excuser. Je dis seulement que cette action n'est point une preuve de Paganisme, & qu'elle ne sufit pas à donner de justes soupçons qu'il ne fût pas un Chretien très-orthodoxe, & je prouve cela par les circonstances, c'est-à-dire par le caractere de l'Empereur qui lui commanda de composer un tel ecrit, & qui l'aprouva. Combien y a-t-il de Poëtes Chretiens dont les Ouvrages sont plus lascifs que ne l'est ce *cento nuptialis*? Il en faudroit degrader plusieurs de la qualité de Chretien, si l'on se regloit à la (g) maxime du Gyraldi. Sans recourir à l'Italie, ne trouve-t-on point parmi les Oeuvres d'un Poete de la Haie, un (h) épithalame qui en matiere d'obscenitez ne cede point au Centon d'Ausone? J'adresse ceci principalement au Sieur Rittershusius, qui a regardé comme un monstre ce qu'il a vu dans la conduite d'Ausone, je veux dire qu'un Poëte Chretien de nom, & de mœurs, ait écrit lascivement, (i) *Illud inprimis apud me monstri instar habet, hominem Christianum, &, ut apparet, non nomine tantum; sed & pectore & moribus, adeo sæpe lasciva atque improba scribere potuisse, ut nisi nomen Ausonii esset adscriptum, Bilbilitanum poëtam te legere putes.* Il ne se paie point de l'excuse que l'Auteur a faite sur la pureté de sa vie, *lasciva est nobis pagina, vita proba est.* Je raporte fort au long cette excuse-là dans un autre (k) article. Notons qu'Ausone étoit si persuadé qu'on le blâmeroit, qu'il tâcha de se justifier au commencement, & au milieu, & à la fin de ce petit poëme. Nous avons vu ce qu'il a dit au commencement, nous verrons (l) ailleurs ce qu'il a dit à la fin. Il ne nous reste que de remarquer ce qu'il a dit au milieu. Sachez donc qu'apres avoir decrit bien honnêtement le festin nuptial, la marche de l'épouse, la marche de l'époux, les presens de noces, les vœux de la compagnie, & avoir representé assez honnêtement les premiers discours des mariez, il s'arrête là, & qu'il avertit ses lecteurs que ce qui lui reste à dire n'etant point couvert d'un voile, c'est à eux ne point passer plus outre. (m) *Hactenus castis auribus audiendum mysterium nuptiale, ambitu loquendi, & circumitione velavi. Verum quoniam & fescenninos amat celebritas nuptialis, verborumque petulantiam notus vetere instituto ludus admittit, cætera quoque cubiculi & lectuli operta prodentur, ab eodem auctore collecta: ut bis erubescamus, qui & Virgilium faciamus impudentem. Vos, si placet, hic jam legendi modum ponite. cætera curiosis relinquite.* Il a raison de dire que ce qu'il nomme (n) *imminutio* sera decrit en termes fort sales. Mr. Moreri a été le plus indulgent de tous les hommes, *il y a quelques pieces*, dit-il, qu'Ausone *avoit composées durant sa jeunesse où il donne trop à la liberté de son siecle.* Cette censure n'est point rigide, & supose une fausseté, car assurément Ausone n'etoit point jeune lors qu'il composa le centon nuptial. Je ne parle point des vers qu'il fit sur une jolie esclave qui s'apelloit Bissula, & qui lui avoit été adjugée pour sa portion du butin après une grande victoire remportee en Allemagne l'an 368. car nous ne savons point à quel degré de licence il les porta, ils sont perdus, & nous pouvons seulement conjecturer qu'ils etoient bien libres, puis qu'il demande des lecteurs (o) qui aient fait la debauche. Cela ne convient nullement à ce qui nous reste de ce poëme; on n'y voit rien d'impur ni dans les mots, ni dans les pensées, il faut donc dire que la plupart des pieces qui le composoient sont peries. Un Commentateur a prouvé la même chose par une autre raison, sans songer à celle-là. Il remarque (p) que cette poesie est trop courte presentement pour avoir pu être precedée des prefaces qui s'y trouvent, & par consequent elle etoit beaucoup plus longue quand l'Auteur l'eut achevée, que nous ne l'avons aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, Ausone qui en ce tems-là n'étoit plus dans le feu de la jeunesse, decrivit selon toutes les aparences un peu bien librement les gentilesses de son esclave: elle lui parut si agreable dès le premier jour qu'il ne tarda (q) gueres à la mettre en liberté.

(F) *Les erreurs de Scaliger.*] I. Il a cru (r) qu'Ausone fut élevé à la charge de Prefect du Pretoire pendant la vie de l'Empereur Valentinien. Cela n'est pas vrai: Ausone declare qu'il ne devoit cette charge qu'à l'Empereur Gratien. *Tot gradus nomine Comitis propter tua incrementa congessi ex tuo merito, ut ac patre principibus, quæstura communis, & tui tantum præfecturæ beneficu* (s). II. Scaliger a cru sans raison qu'il y avoit une faute dans le Code Theodosien (t) à l'endroit où il est parlé d'Auxonius Prefect du Pretoire. Il veut qu'on lise *Ausonius* & non pas *Auxonius*. Il

* *In epist. ad Salom. Pantherum.*

(1) *Réponse de l'Université à l'Apologie du P. Nic. Caussin pag.* 358.

(2) *Philipp. Briet. lib.* 4. *de Poetis Latin. pag.* 50.

(a) *Auson. in Præf. cent. nuptial. pag.* 500. 501.

(b) Omni pudicitiæ cultu domi castus & foris, nullo contagio conscientiæ violatus obscenæ, nihil incestum: hancque ob causam tanquam retinaculis petulantiam frenarat aulæ regalis. *Amm. Marcell. lib.* 30. *cap.* 9.

(c) Nuptias quondam ejusmodi ludo descripserat (*Valentinianus*) aptis equidem versibus, & compositione festiva. *Auson. ubi supra.*

(d) *Voiez ci-dessus page* 378. *col.* 1. *au commencement.*

(e) *Voiez Mr. Flechier dans la vie de Theodose p. m.* 52.

(f) *Amm. Marcell. ubi supra, & ibi Valesius.*

(g) Christianus quidem Ausonius fuit . . . sed petulantior tamen & lascivior quam ut inter Christianos numerari dignus sit. *Gyrald. ubi supra.*

(h) *Voiez le Basium* 20. *sive epithalamium de Jean Secundus p. m.* 103.

(i) *Conrad. Rittershus. epist. ad Solom. Pantherum.*

(k) *Voiez la remarque D de l'article* Vayer.

(l) *Voiez la même remarque.*

(m) *Auson. in cent. nupt. pag.* 513. 514.

(n) *C'est-à-dire la defloration.*

(o) Admoneo, ante bibas. Jejunis nil scribo: meum post pocula si quis Legerit, hic sapiet. *Auson. in Bissula pag.* 340.

(p) *Voiez l'Ausone de Tollius pag.* 342.

(q) *Auson. ubi supra pag.* 341.

(r) *Scalig. Auson. lection. l.* 1. *cap.* 2. & *l.* 2. *c.* 19. *apud Alb. Petrum Rubenium in vita Mallii Theodori pag.* 16.

(s) *Auson. in grat. actione p.* 702. 703.

(t) *Lege* 1. *de patrociniis vicorum. Vide Valesium in Amm. Marcell. l.* 29. *c.* 1. *p. m.* 549.

& les principales éditions (G) d'Ausone seront ci-dessous le sujet de deux remarques; & je n'oublierai pas de remarquer la bevuë de Tritheme: il a pretendu qu'Ausone (H) fut Evêque de Bourdeaux.

AUTRICHE (DON JUAN D') fils naturel de l'Empereur Charles-Quint, nâquit à Ratisbonne le 24. de Fevrier 1545. Une Demoiselle de Ratisbonne qui s'apelloit * *Barbe Blomberg*, (A) voulut bien passer pour sa mere, afin d'épargner à ceux qui avoient donné la vie à cet

Il n'auroit point demandé une telle correction, s'il avoit pris garde que la personne dont il s'agit dans cet endroit-là du Code Theodosien mourut environ l'an 371. & qu'Ausone exerça le Consulat l'an 379. & vécut encore plusieurs années depuis. III. Il veut que toutes les loix adressées à Antonius Prefect du Pretoire soient corrigées, & qu'on y lise *Ausonius*, & non pas *Antonius*. C'est à tort, car il est certain qu'Ausone fut honoré de la charge de Prefect du Pretoire d'Italie l'an 376. cinq mois aprés la mort de l'Empereur Valentinien, & que son fils Hesperius (a) lui fut donné pour collegue. Nous savons aussi qu'Antonius obtint la Prefecture du Pretoire des Gaules environ le même tems. Les choses demeurerent au même état l'année suivante; Ausone & son fils exercerent la Prefecture d'Italie, & Antonius celle des Gaules, mais l'an 378. Antonius eut la Prefecture du Pretoire en Italie, Ausone & son fils l'eurent dans les Gaules, & ne la quiterent qu'en 380. Vous trouverez les preuves de tout ceci dans l'Auteur (b) que je vous indique. IV. Scaliger a cru qu'Ausone parloit de soi-même dans ces deux vers:

Aut (c) Italum populos, Aquilonigenasque Britannos
Præfecturarum titulo, tenuere secundo.

C'est s'abuser. le poeme où sont ces deux vers fut composé pendant la vie (*) de l'Empereur Valentinien: or Ausone ne fut Prefect du Pretoire qu'aprés la mort de ce Prince (d). V. Il ne faut point croire ce que Scaliger (e) assûre qu'Ausone aprés son Consulat exerça la charge de Proconsul d'Asie, & celle de Vicaire du Diocese d'Afrique. On trouve bien un Auxonius qui étoit Vicaire du Diocese d'Asie l'an 365. & un autre Auxonius qui étoit Proconsul d'Asie l'an 381. (f). Mais que fait cela pour le sentiment de Scaliger? VI. Il prend l'oncle pour l'aieul dans ces paroles: (g) *Hoc tanto viro nascitur Burdegalæ* Decius Magnus Ausonius *nomine avi materni, cognomine patris*. L'aieul maternel d'Ausone s'apelloit Cæcilius Argicius Arborius: il laissa un fils qui avoit nom Æmilius Magnus Arborius. La faute de Scaliger est donc visible. VII. Il dit (h) qu'Hilaria, & Julia Cataphronia qui avoient fait vœu de virginité, étoient tantes maternelles d'Ausone. Cela n'est vrai qu'à l'egard d'Æmilia Hilaria, car la Religieuse Julia Cataphronia (i) étoit sa tante paternelle.

(G) *Les principales éditions d'Ausone.*] Gesner & ses abbreviateurs assûrent qu'Alde est le premier qui ait publié ce Poëte. Ils ne marquent point en quelle année, mais s'ils entendent l'édition de Venise 1517. on les convaincra facilement de fausseté; car outre qu'Alde n'étoit point alors en vie. Mr. Van Beughem (k) assûre qu'Ausone fut imprimé à Milan en 1490. & puis (†) à Venise l'an 1496. avec une preface de George Merula. L'edition de Bâle 1523. chez Valentin Curion est assez connuë: celle que Louis Mireus fit faire à Lion chez Jean de Tournes l'an 1557. est meilleure que les precedentes: les Bibliographes en font mention, mais je ne vois pas qu'ils parlent de celle que Ducheri procura, & à la loüange de laquelle Nicolas Bourbon fit quatre vers que l'on voit au revers du titre de l'edition de Lion chez Sebastien Gryphius 1549. Je ne dis rien de l'édition de Plantin 1568. avec les notes de Theodore Pulman. Celle de Joseph Scaliger à Lion chez Antoine Gryphius 1575. accompagnée d'un fort docte commentaire sous le titre d'*Ausonianarum lectionum* effaça les precedentes. Personne n'ignore qu'Elie Vinet est un des commentateurs qui ont le plus travaillé sur les Ouvrages de nôtre Poëte. Il regentoit les belles lettres à Bourdeaux, & se voiant exhorté par plusieurs personnes de cette ville à procurer une édition de leur illustre compatriote, il tâcha de les satisfaire, mais il ne trouva aucun Manuscrit d'Ausone dans les Bibliotheques de Bourdeaux, & tout ce qu'il put faire fut de conferer ensemble les éditions. Il retablit, & il corrigea divers passages, & en attendant que les commentaires où il devoit rendre raison de sa critique fussent prêts, il fit imprimer les Oeuvres d'Ausone telles qu'il les avoit corrigées. Jaques Goupil son ami eut soin de cette édition, qui est celle de Paris 1551. Vinet quelques années aprés recouvra un Manuscrit qui avoit été trouvé proche de Lion, & qui lui donna beaucoup de lumieres; & comme cela diminuoit ses excuses auprés de ceux qui le pressoient de faire imprimer ses notes, il fit imprimer à Poitiers le poeme *de claris urbibus* accompagné de son commentaire l'an 1565. Il envoia un exemplaire complet des Oeuvres d'Ausone, à Antoine Gryphius qui le lui avoit demandé, & qui promettoit de l'imprimer promptement, mais cette édition ne paroissant pas, il fut exhorté à se servir de l'Imprimerie qui avoit été dressée à Bourdeaux sur ces entrefaites. Il donna donc un autre exemplaire à Simon Millanges, qui commença de l'imprimer à Bourdeaux au mois de Fevrier 1575. & qui l'acheva au commencement de l'été de la même année. On reçut en ce tems-là l'edition de Gryphius, & parce que le papier manqua à Millanges, on ne put mettre sous la presse le commentaire de Vinet. On ne l'imprima que quatre ans aprés l'edition que Millanges avoit faite des Oeuvres d'Ausone (l). C'est pourquoi si l'on veut parler exactement, il ne faut point dire (m) que la meilleure edition d'Ausone est celle qui fut publiée à Bourdeaux l'an 1575. avec les commentaires d'Elie Vinet, car encore un coup ces commentaires ne parurent qu'en 1580. Mr. Moreri a été exact sur ce point: il s'est seulement trompé à dire que Vinet étoit de Xaintes, le mot *Santo* ne signifioit ici que Saintongeois. La Bibliotheque de Mr. l'Archevêque de Reims (n) fait mention d'un Ausone imprimé chez Millanges à Bourdeaux l'an 1575 avec les commentaires d'Elie Vinet. Je m'imagine que cette faute est venuë de ce qu'on a apliqué à toutes les pieces reliées ensemble la date 1575. qui ne convient qu'aux Oeuvres d'Ausone qui sont à la tête du volume. Mr. Borrichius a eu tort de debiter, (o) 1. Que l'édition de Vinet est des meilleures, 2. Que Vinet a commenté le poeme d'Ausone *de Urbibus*. N'est-ce pas dire qu'il n'a point fait de commentaires sur les autres poësies d'Ausone? La meilleure édition de ce Poëte est celle d'Amsterdam 1671. mais j'ai déja (p) averti que le titre promet faussement que l'on y a inseré toutes entieres les notes de Mariangelus Accurse. Voiez la marge (4).

(H) *Qu'Ausone fut Evêque de Bourdeaux.*] Trithème assûre que cet Evêque étoit fort savant dans les saintes lettres, & aussi recommandable par sa pieté que par son érudition, & qu'il florissoit sous Maxime l'an 310. & qu'il fit de trés-belles choses avec St. Martin, St. Ambroise & St. Jerome dans le Synode que ce Prince fit tenir à Treves. Voila un monceau de fables. Vinet (q) observe qu'il y a des gens qui veulent qu'Ausone ait été canonisé: il dit aussi que les habitans d'Angoulême honorent comme l'un de leurs principaux Saints un Ausone qui a été, disent-ils, leur premier Evêque, & il ne trouve point impossible que le Poete Ausone aiant été élu Evêque par ceux d'Angoulême, ait accepté cette Prelature. Une Chronique Manuscrite d'Angoulême porte (r) qu'Ausone disciple de St. Martial & Evêque d'Angoulême soufrit le martyre quand les Vandales ravagerent les Gaules. Mr. de Hauteserre (s) refute cela, par la raison qu'un disciple de St. Martial n'a pu être encore en vie au commencement du IV. siecle lors de l'irruption des Vandales. Quoi qu'il en soit voilà nôtre Ausone bien diferemment situé. Les uns disent qu'il n'a pas été Chretien, & les autres qu'il est dans le catalogue des Saints canonisez.

(A) *Barbe Blomberg voulut bien passer pour sa mere.*] Famien Strada (t) raconte que le Cardinal de la Cueva lui avoit revelé ce secret. Ce Cardinal l'avoit apris de l'Infante Claire Eugenie, à qui Philippe II. qui n'avoit rien de caché pour elle en avoit fait confidence. Philippe II. temoigna (v) toûjours devant le monde que Barbe Blomberg étoit la mere de Don Juan. Le sacrifice que cette Dame voulut bien faire de sa propre reputation à celle d'une grande Princesse, n'est pas à beaucoup prés si considerable que l'on s'imagine: on se fait une honte de passer pour la Maîtresse d'un particulier, mais combien y a-t-il de Dames qui se glorifient d'être les Maitresses des Rois & des Empereurs? J'ai dit que ce sacrifice se faisoit en faveur d'*une grande Princesse*, c'est Strada qui me l'aprend. *Joannem Austriacum non ex Barbara Blombergа uti creditum ad eam diem, sed ex longe illustriori ac* PLANE PRINCIPE *femina procreatum: cujus ut* *fama*

* *Voiez son article.*

(a) *Auson. ubi supra.*

(b) *Albertus Petrus Rubenius ubi supra pag. 17. & seq.*

(c) *Auson. in Mosella v. 407. p. m. 419.*

(*) *Cela est clair par le vers 450.*

(d) *Voiez Rubenius ubi supra pag. 23.*

(e) *Scal. in vita Auson.*

(f) *Rubenius ubi supra pag. 24.*

(g) *Scalig. ibid.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Auson. in Parent. n. 26. pag. 140.*

(k) *In incunabulis typographiæ, apud Joh. Albert. Fabricium Biblioth. Lat. pag. 177.*

(†) *Il y a un exemplaire de cette édition dans la Bibliotheque de Mr. de Thou: elle est in folio, & peut-être d'Alde.*

(l) *Tiré de la preface d'Elie Vinet.*

(m) Præ reliquis vero laudanda luculenta Ausonii editio, cum commentariis viri docti Eliæ Vineti vulgata, Burdigalæ A. 1575. & post ejus obitum A. 1590. 4. *Joh. Albert. Fabricius, Bibl. Lat. pag. 177.*

(n) *A la page 394.*

(o) Ausonii *editio selectior est* Jos. Scaligeri & Eliæ Vineti. *Borrich. de Poet. Lat. pag. 73.*

(4) *Je donnerai un supplément à tout ceci dans l'article* Martellius (Hugolin).

(p) *Ci-dessus pag. 49. col. 2.*

(q) *Elias Vinetus in vita Ausonii.*

(r) *Altesserra, rerum Aquitanicar. lib. 5. c. 8. pag. 339.*

(s) *Id. ib.*

(t) *Strada, de bello Belg. Decad. 1. l. 10. p. m. 626.*

(v) Eodemque loco habitam a Philippo Rege seeux pariter inservienté. *Id. ib.*

ces enfant, la honte qui leur étoit inevitable si le public avoit su le nom de la veritable mere. L'enfant fut transporté en (B) Espagne avant l'âge d'un an; l'Empereur en donna la commission à Louïs Quixada, qu'il conoissoit † par plusieurs épreuves très-capable de retenir un secret. Il lui recommanda de faire élever l'enfant par Madeleine Ulloa sa femme, sans que personne pût conjecturer qui étoit le pere. Quixada servit en cela son maître avec toute la fidelité imaginable, car non seulement il ne revela le mystere à qui que ce fût, mais il eut aussi un soin extrême de l'éducation de Don Juan. Charles prêt à rendre l'ame decouvrit à son fils Philippe qu'il étoit le pere du jeune Seigneur que Quixada élevoit à Villagarsia, & lui recommanda de le reconoître desormais pour son frere, & de le traiter selon cette qualité. Philippe n'executa cet (C) ordre qu'au bout de deux ans, mais alors il le fit de bonne grace. Il fit élever Don Juan avec Don Carlos, & avec Alexandre Farnese. Ces trois Princes étoient à-peu-près de même âge, mais Don Juan étoit le mieux fait, & de corps & d'esprit. Philippe ne fut pas bien-aise de la repugnance qu'il lui trouva pour l'état ecclesiastique, auquel son pere l'avoit destiné. Il le fut beaucoup moins d'une équippée que fit ce jeune Seigneur. C'est que sans la permission du Roi il fit un voiage à Barcelone accompagné de bon nombre de Gentilshommes, pour aller à la guerre de Malte. Les lettres qu'il reçut du Roi avant que de s'embarquer lui firent rompre ce voiage. Il obeït si promtement à l'ordre qu'il avoit reçu de retourner, que sa diligence apaisa un peu la colere de Philippe; & il se remit entierement dans ses bonnes graces, pour avoir été le premier qui lui revela les machinations de Don Carlos. Il y avoit très-peu (D) d'amitié entre ces deux jeunes Princes. Don Juan fut peu après envoié au Roiaume de Grenade contre les Maures, & se signala dans cette guerre. Il fut declaré Generalissime de la ligue contre les Turcs, & en cette qualité il gagna la fameuse bataille de Lepante l'an 1571. après quoi il prit la ville de Tunis, & celle de Biserte, & revint triomphant en Italie suivi d'Amidas Roi de Tunis, qu'il avoit fait prisonnier. Il avoit laissé garnison dans Tunis contre les ordres de Philippe, & dejà par l'entremise du Pape on parloit de lui conferer le titre de Roi de Tunis. Le Roi d'Espagne n'étoit gueres content de toutes ces prosperitez; ‡ l'idée qu'il se forma de l'ambition de ce jeune

† *Quem expertus erat arcanorum celantissimum. Strada dec. 1. l. 10. p. m. 612.*

‡ *Quod Philippo suspicionem intendit elatum victoriarum cursu juvenem non diu laturum privatam fortunam, & regna nunc rogare aliquando invasurum. Idem pag. 617.*

fama parceretur pratentam fuisse aliam à Carolo Cæsare. Le même Historien remarque que Don Juan trompé deux fois à sa mere, n'y fut jamais detrompé. Il se crut d'abord fils de Madeleine Ulloa, & puis de Barbe Blomberg. Quelque heureux, quelque vigilant qu'il fût à decouvrir les plus secretes intrigues de l'ennemi, il ne put jamais developer ce mystere domestique. (a) *Habet profecto unde minus sibi de sua sagacitate placeat humanum ingenium quando tantus princeps, atque intima quæque vel in hoste rimari solitus, domi suæ, suorumque ignarus adeo vixerit obiveritque, ut bis in matre deceptus, semper alienam coluerit, nunquam suam.* Je m'étonne que le P. Strada ne dise rien d'une troisiéme personne qui a passé pour la mere de Don Juan. L'Auteur d'une docte Dissertation (b) qui fut imprimée l'an 1688. parle avec de grans éloges de Catherine de Cardonne née à Naples l'an 1519. elle passa en Espagne avec la Princesse de Salerne sa cousine l'an 1559. & s'aquit de telle sorte par sa vertu & par sa pieté l'estime de Philippe II. qu'il commanda à Rui-Gomez Prince d'Evoly Gouverneur de Don Carlos & de Don Juan, d'avoir soin de cette Dame. Ruy Gomez la prit chez lui, & la trouvant d'une sagesse admirable il la pria de se charger de la conduite de sa maison, & de partager avec lui l'éducation des deux Princes. Elle s'aquitta de cette charge avec tout le soin imaginable. Don Juan l'honora toûjours comme *sa mere.* L'Auteur de la Dissertation fait une remarque sur ce mot. *Il ne faut pas passer outre,* dit-il (c), *sans justifier cette Sainte d'une horrible calomnie, par laquelle quelques-uns abusant de ce mot ont voulu faire croire qu'elle étoit* la veritable mere *de Jean d'Autriche. Strada de Rosberg semble avoir donné lieu à cette supposition, lors que dans sa genealogie de la Maison d'Autriche il marque la mere de ce Prince sous le seul nom de* Catherine. *Mais la vie si chaste & si mortifiée qu'avoit menée Catherine de Cardonne dès son enfance, ne pouvoit pas permettre qu'on eût d'elle un tel soupçon.* On ajoûte plusieurs autres raisons à celle-là pour justifier Catherine de Cardonne, & l'on finit la remarque par ces paroles: *C'étoit une autre personne plus illustre* (qui étoit la mere de Jean d'Autriche) *& que nôtre Sainte (d) avoit même conuë, comme remarque l'Historien de sa vie; mais qui pour de grandes considerations n'a point été divulguée.* Joignons à tout ceci un passage de Mr. Varillas. Le secret de la naissance de Jean d'Autriche, dit-il (e), *n'a jamais été tout à fait decouvert, & soit que la qualité trop élevée de sa veritable mere exigeât toutes les precautions qui furent apportées; ou que l'on eût eu plus de soin d'éviter le scandale, que le peché, il est certain que Charles ne decouvrit qu'au seul Quichada quel étoit Jean d'Autriche; & qu'il lui ordonna de le faire passer pour son fils, jusqu'à ce que Sa Majesté Imperiale apprit à Philippes II. en lui resignant ses Etats qu'il avoit un frere naturel.* Cette retenuë de Mr. Varillas est plus loüable, que la liberté que l'on s'est donnée dans la 2. édition du *Menagiana*, de dire tout net & tout franc que Don Juan d'Autriche est né de la propre sœur de son pere. C'est à l'occasion d'une très-excellente (f) parole de Charles-Quint.

(B) *Fut transporté en Espagne avant l'âge d'un an.*] Brantôme fait un autre conte, que je raporterai dans les remarques de l'article *Blomberg*, & qui ne doit pas être cru au prejudice du P. Strada.

(C) *N'executa cet ordre qu'au bout de deux ans.*] L'aplication au principal est cause qu'un Historien ne s'apperçoit pas toûjours de ses erreurs de calcul. Voici Strada qui assûre que Don Juan nâquit le 24. de Fevrier 1545. que son pere mourut le 21. de Septembre 1558. que Philippe reconut Don Juan deux ans après la mort de son pere, qu'il le fit élever avec Don Carlos son fils, & que ces deux Princes n'avoient pas encore atteint leur 15. année, *annum quartum decimum nondum supergressi.* Si Strada avoit bien compté il auroit trouvé plus de 15. ans accomplis. On ne peut pas dire que l'année 1547. est celle de la naissance. J'avouë que Mr. Moreri l'assure, mais ce ne peut pas être l'opinion de Strada, puis qu'en mettant la mort de Don Juan au 1. d'Octobre 1578. il lui donne 33. ans de vie. Il n'y a donc point faute d'impression au chiffre 1545. L'Auteur de la Dissertation sur l'Hemine met (g) la naissance de ce bâtard au 14. Fevrier 1545. & la mort environ le premier Octobre 1578. *à l'armée près Namur*; & il censure la genealogie de la Maison d'Autriche qui le fait mourir à Bruges âgé de 25. ans. Il censure aussi le P. Strada d'avoir mis la mort de Don Juan au mois de Decembre, mais on lit (h) en propres termes dans Strada *Kalendis Octobris.* Mr. Varillas n'est point croiable quand il dit (i) *Que Philippe II. laissa couler onze ans sans executer les ordres de son pere, & que Jean d'Autriche avoit deja vingt ans, lors que sa Majesté Catholique s'avisa de le reconoître pour frere.* Il auroit eu 24. ans selon ce calcul. Souvenons-nous qu'il fut envoié Generalissime au Roiaume de Grenade l'an (k) 1569. Il faudroit, selon Mr. Varillas, qu'on eût commencé par cette importante charge à le reconoître pour fils naturel de Charles-Quint. Ce seroit bien mal conoitre Philippe II. que de lui attribuer une conduite si precipitée.

(D) *Il y avoit très-peu d'amitié entre ces deux jeunes Princes.*] Raportons une particularité qui se trouve dans Brantôme. (l) On dit que Dom Carlos „ s'étant decouvert de quelque chose d'importance à „ Dom Jean, qu'il le revela au Roi d'Espagne dont „ il l'en aima toûjours davantage, mais mal reconu „ depuis, & Dom Carlos l'en hait si bien qu'ordinairement ils avoient dispute, jusques-là qu'il l'apella „ une fois batard & fils de putain; mais il lui respondit *Si yo lo soy, mas yo tengo padre mejor que vos,* „ oui je le suis, mais j'ai un pere meilleur que vous, „ & ils en cuiderent venir aux mains. „

(a) *Id. ib. pag. 629.*

(b) *Sur l'Hemine de vin & sur la livre de pain de St. Benoit.*

(c) *Pag. 186.*

(d) *C'est-à-dire Catherine de Cardonne. Son Histoire est dans l'Histoire Generale des Carmes dechaussez 1. part. liv. 5. Voiez la Dissertation sur l'Hemine, pag. 182.*

(e) *Varillas, histoire de François I. liv. 13. pag. 389.*

(f) *On pretend qu'il dit en declarant un injuste privilege qu'il avoit signé,* J'aime mieux gâter ma signature que ma conscience. *Sur quoi l'on a fait cette glose dans la 2. édition du Menagiana p. 422.* Voilà une conscience bien delicate pour un homme qui a tant fourbé pendant toute sa vie, & qui, si l'on en croit la medisanse, ne faisoit pas scrupule de coucher avec sa propre sœur, pendant que Barbe Blomberge servoit de couverture à ce commerce infame, & se disoit la mere de Don Juan d'Autriche.

(g) *Pag. 187.*

(h) *Pag. m. 611.*

(i) *Hist. de François I. liv. 13. pag. 389.*

(k) *Moreri dit 1570.*

(l) *Brantome, Vies des Capitaines étrangers, t. 2. p. m. 117. 118.*

ne Prince lui donnoit de l'inquietude. Il l'envoia commander dans les Païs-Bas; mais il lui ordonna de pacifier ces Provinces: il n'étoit pas bien-aise de l'y savoir à la tête des armées. Avec cette preoccupation il avaloit aisément tous les bruits qui pouvoient lui rendre suspecte la conduite de son frere; & quelques-uns disent que pour augmenter la division, on trouva * moien de lui faire dire que Don Juan s'alloit marier avec la Reine Elisabeth. Disons pour couper court qu'Escovedo Secretaire de Don Juan aiant été envoié à Madrid par son maître, pour y solliciter les secours que l'on attendoit depuis long tems, (E) y fut tué. Don Juan se crut alors en pleine disgrace: le † chagrin de se voir sacrifié à la risée des ennemis, par l'impossibilité (F) où on le mettoit de leur tenir tête, lui causa une maladie dont il mourut le 1. d'Octobre 1578. On a cru même (G) qu'il fut empoisonné. Il recommanda bien au Roi Philippe sa pretenduë mere, & son pretendu frere uterin, & ses domestiques, mais il n'osa point lui faire parler de ses deux filles (H) naturelles ‡.

On voit son éloge parmi ceux de plusieurs autres guerriers dans un livre composé par Primo Damaschino, & imprimé à Rome l'an 1680. sous le titre de *La spada d'Orione stellata nel cielo di Marte.* Mais si vous souhaitez de voir le detail des plaintes que l'on fit contre sa conduite, avec plusieurs de ses lettres interceptées, vous n'avez qu'à lire *Sommier discours des justes causes & raisons qu'ont constrainct les Estats Generaulx des Pais bas, de pourveoir à leur deffence contre le Seigneur Don Jehan d'Austrice.* C'est un Manifeste très-curieux. Il fut imprimé *En Anvers par Guillaume Sylvius Imprimeur du Roi* l'an 1577. Voiez aussi le Manifeste que le Prince Jean Casimir Comte Palatin du Rhin publia l'année suivante pour justifier son expedition. Il le fit imprimer à Neustad en Allemand & en Latin. Il y a eu au XVII. siecle un autre Don Juan (I) D'AUTRICHE,

* *Voiez la remarque F.*

† Majoribus in dies pressus angustiis ac desertus, uti palam querebatur a Rege, traditusque hostium ludibrio, ingens animi speique princeps. . . ex mœrore contabuit. *Idem pag.* 619.

‡ *Tiré de Strada au 10. livre, de la 1. decade.*

(E) *Escovedo Secretaire de Don Juan . . . . y fut tué.*] Mr. le Laboureur (a) dit qu'il avoit lu des Memoires dressez par Mr. de Peiresc qui *font mourir Escovedo après son maitre*, & que Mr. du Vair qui avoit apris cette particularité *dans une conversation familiere avec Antonio Perez*, la conta à Mr. de Peiresc. Cela merite d'être examiné. Nous ferons peut-être un article pour Escovedo, dans lequel nous traiterons de ceci plus amplement, & nous verrons si ce fut avant ou après la mort de Don Juan, que l'on sut à la Cour d'Espagne les machinations que lui & le Duc de Guise avoient tramées. Philippe II. n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine; & Don Juan étoit capable avec le tems de lui susciter plus d'affaires que les Hollandois. Il ne valoit gueres mieux par raport à son Souverain que le Duc de Guise. Mais il est vrai que l'humeur jalouse de Philippe, & sa mysterieuse politique inspiroient le plus souvent dans sa famille ces pensées de rebellion (b).

(F) *Par l'impossibilité où on le mettoit.*] Voilà comment le Roi d'Espagne tout grand politique qu'il étoit, aimoit mieux perdre les Païs Bas, que de ne point satisfaire ses jalousies, & autres passions cachées qui lui rongeoient l'ame. C'est à cela que les Hollandois sont autant ou plus redevables de leur liberté, qu'à leur bonne & sage conduite. Il y a peu de grandes affaires qui ne reüssissent pour le moins autant par les fautes de l'un des partis, que par la prudence de l'autre. Il n'étoit pas mal-aisé de faire donner dans le panneau Philippe II. dès qu'on deterroit ses jalousies. Strada se figure que le Prince d'Orange écrivit à un de ses amis à Paris le mariage de Don Juan avec la Reine d'Angleterre, & la promesse que le marié faisoit de la liberté de conscience à ceux de la nouvelle Religion, qu'il écrivit, dis-je, cela tout exprès afin d'augmenter les soupçons du Roi Philippe: il crut que sa nouvelle ne manqueroit pas d'être sue par l'Ambassadeur d'Espagne. *Quin (c) ad hanc quoque suspicionem Regi confirmandam haud sanè dubitaverim aspexisse Orangium, scriptis ad amicum litteris in Galliam, quibus Joan. Austriaci, atque Angla Regina conjugium significabat: addebatque, pro suâ in eam rem operâ, spem sibi ab Austriaco factam libera per Belgium Religionis. Id, quod a Varga, Hispano apud Gallum oratore in arcana quaque intento, solicitè admonitum fuerunt Philippum Regem.*

(G) *On a cru même qu'il fut empoisonné.*] Vous trouverez à la marge (*) les paroles de Strada, & voici celles de Brantôme. (d) *Ce pauvre Prince*, dit-il, *ne jouit pas longuement de cette belle gloire & loüange, car lui qui avoit tant cherché de mourir dans un camp rude de Mars, alla mourir dans un lit mol, & tendre comme si c'eût été quelque mignon de Venus, & non un fils de Mars. Il mourut de peste qu'il avoit prise de Madame la Marquise d'Avré, disoit-on, de laquelle il étoit épris, mais tout le monde ne dit pas cela, & mêmes en Espagne: car on tient qu'il mourut empoisonné par des bottes parfumées.*

(H) *De ses deux filles naturelles.*] Don Juan le plus beau Prince de son siecle, étoit d'ailleurs fort galant, & fort civil. Jugez si ce ne fut point un homme à bonnes fortunes. Il eut une fille a Madrid, & une autre à Naples. Celle de Madrid s'apelloit Anne, & avoit pour mere une fille de la premiere qualité (e), & d'une beauté achevée. La même (f) Dame qui avoit élevé Don Juan, éleva secretement cette batarde jusqu'à l'âge de sept ans, après quoi elle la mit dans un Cloitre. Philippe II. l'en tira, & la fit mener à Burgos, où elle devint Superieure perpetuelle des Benedictines. L'autre fille de Don Juan s'apelloit Jeanne: elle avoit pour mere une Demoiselle de Sorrento nommée Diane Phalanga, & après avoir été élevée jusqu'à l'âge de 7. ans chez Marguerite Duchesse de Parme sœur de son pere, elle fut mise chez les Religieuses de Sainte Claire à Naples, où aiant vécu vingt ans elle fut enfin mariée avec le Prince de Butero. Ces deux filles de Don Juan moururent presque le même jour, au mois de Fevrier 1630. Il les avoit fait élever si secretement (g), qu'il ne doutoit pas que le Roi n'ignorât tout le mystere: & il n'en avoit jamais fait confidence au Prince de Parme son grand ami, qui ne sut la chose à l'égard de l'une de ces batardes, que par le moien de la Duchesse sa mere peu avant la mort de Don Juan (h). L'Auteur de la vie de ce Prince imprimée à Amsterdam en 1690. veut que (i) *Don Jean ait fait confidence à son cher neveu le Prince Alexandre Farneze de ses amours avec la belle Mendoce, & de sa fille Anne, parce que vivant alors dans une même Cour en Espagne ils se voioient de trop près, & parce qu'ils étoient trop bons amis pour se derober l'un à l'autre. Mais bien persuadé que la manifestation d'un crime est un crime, il lui avoit fait mystere*, dit-il, *de ses amours avec Diane.* C'est dementir Strada sans raison ni preuve, & c'est alleguer une raison de silence qui prouve trop.

(I) *Un autre Don Juan* D'AUTRICHE.] Il étoit fils naturel du Roi d'Espagne Philippe IV. (k) & il nâquit l'an 1629. Il fut (l) legitimé l'an 1642. & il n'y eut personne qui fit sur cela à Philippe IV. les complimens de congratulation avec autant d'empressement que le Nonce Apostolique Jaques Panzirole. L'amitié du Roi pour cet enfant fut la plus tendre du monde. Il le declara (m) son Generalissime tant par mer que par terre dans la guerre contre le Portugal l'an 1642. & quelques années après il l'envoia en Italie contre les Rebelles de Naples. Cette derniere expedition aiant été fort heureuse, porta le Roi à donner au même Don Juan la commission de reduire à leur devoir les Catalans revoltez. Il l'envoia ensuite commander dans le Païs-Bas. Cet emploi ne contribua pas beaucoup à la gloire de Don Juan; celle qu'il avoit aquise en faisant lever le siege de Valenciennes s'evanouit par la mauvaise fortune qui l'accompagna en d'autres endroits, & sur tout par la perte de la bataille des Dunes, qui fut suivie bientôt de la perte de Dunkerque. Il ne fut pas moins malheureux dans la guerre de Portugal après la paix des Pyrenées, car l'armée qu'il commandoit fut entierement defaite; & il tomba en disgrace, & reçut ordre (n) du Roi son pere de se retirer à Consuegra. Il n'eut aucune part au gouvernement après la mort de ce Prince, toute l'autorité se trouva entre les mains de la Reine Mere & du Jesuite Nidhard. On voulut l'eloigner sous le specieux pretexte de l'envoier au Païs-Bas faire tête aux armes de France, mais il decouvrit la ruse, & ne voulut

(a) *Additions à Castelnau, t. 1. pag.* 889.

(b) Multi fallere docuerunt dum timent falli, & aliis jus peccandi suspicando fecerunt. *Seneca epist.* 3.

(c) *Strada, de Bello Belg. dec. 1. lib. 10. pag.* 618.

(*) Ex mœrore contabuit. An vero ad hoc quo satis extingui potuit, venenum aliud cujusquam dolo subjectum fuerit (namque in defuncti corpore extitisse non obscura veneni vestigia affirmant qui viderunt) equidem nihil ipse statuerim. *Id. p.* 619.

(d) *Brant. ubi supra, pag.* 140.

(e) Ex Maria Mendozia splendidissimi generis formæque elegantissimæ puella. *Strada pag.* 614.

(f) *Catherine Ulloa femme de Don Louis Quixada.*

(g) Eas regi incompertas crederet: quippe occulte adeo cauteque educatas, ut Alexander ipse secretorum ejus planè omnium particeps filiarum alteram ignoraret; alteram non ab Austriaco sed à Margarita matre haud pridem nosset. *Id. ib.*

(h) *Ex Strada ib.*

(i) *Pag.* 146.

(k) *Vita di Don Giovanni d'Austria p. 4. edit. de Geneve* 1686.

(l) *Ibid. pag.* 7.

(m) *Ibid. pag.* 37.

(n) *Ibid. pag.* 284.

TRICHE, qui a paru dans le monde avec assez d'éclat. Il étoit fils de Philippe IV. & d'une (K) Comedienne.

AZOTE, en Latin *Azotus*, ville de la Palestine proche de la mer, l'une des cinq β Satrapies des Philistins. C'étoit là qu'ils gardoient la principale de leurs idoles, qu'ils nommoient Dagon, laquelle tomba & se brisa devant l'Arche qu'ils avoient prise sur les Juifs, & qu'ils avoient mise dans le temple de cette idole γ. Il ne paroît pas que les Juifs aient subjugué cette place avant le regne (A) d'Hosias δ Roi de Juda. Elle leur fut prise par Tartan, General d'armée de Sargon Roi d'Assyrie, comme nous l'aprend ζ Esaïe qui vivoit en ce tems-là. Elle fut assiegée quelque tems après par Psammitichus Roi d'Egypte, & ce fut un des plus longs sieges dont on ait jamais ouï parler; car on fut 29. ans η devant cette place avant que de la prendre. Il est aparent qu'elle fut ruïnée par les Egyptiens, veu que le Prophete Jeremie θ n'en parle que comme d'un reste de ville. Elle étoit considerable lors de la guerre des Maccabées; ce ne fut pas le moindre exploit de Jonathan que la prise de cette ville. Les ennemis qu'il avoit batus s'y retirerent, & s'enfermerent au temple de Dagon. Il y fit λ mettre le feu, de sorte qu'ils y perirent dans les mêmes flames qui consumerent le temple & la ville. Nous lisons μ dans les Actes des Apôtres, que St. Philippe aiant batisé l'Eunuque de la Reine Candace fut *ravi par l'esprit du Seigneur, & se retrouva* (B) *à Azote.* Les Auteurs profanes ont parlé de ce lieu-là comme de la ville * marchande des Arabes, & il faut bien que ses habitans fissent figure, puis que Strabon † les a mis dans la liste des quatre peuples qui étoient mêlez avec les Celosyriens, & avec les Pheniciens, les deux principales nations, selon lui, qui occupassent la Syrie. Etienne de Byzance pretend que le fondateur d'Azote étoit un de ces fugitifs qui de la mer Rouge se transporterent en Palestine, & qu'il donna le nom de sa femme à la ville qu'il bâtit. Ce nom signifioit une chevre. Mr. Bochart ‡ a rejetté tout cela. St. Jerôme dit ⸸ que de son tems Azote étoit encore (C) une ville considerable.

β *Josué, c. 13. v. 3. où la version de Geneve la nomme* Asçdod.

γ *I. liv. de Samuel, chap. 5.*

δ *Second livre des Chroniques c. 26. v. 6.*

ζ *Ch. 20. v. 1.*

η *Herodot. l. 2. c. 157.*

θ *Ch. 25. v. 20.*

λ *I. liv. des Maccab. ch. 10. v. 83. & seq.*

μ *Chap. 8. v. 40.*

* *Pomp. Mela l. 1. c. 10.*

† *Strab. lib. 16. pag. 515. Voiez aussi pag. 522.*

‡ *Boch. Geogr. sacra l. 2. c. 12.*

⸸ *Hieron. de Locis Hebr.*

BABE-

voulut point y aller, & feignit d'être malade. La Cour offensée de cette conduite (*a*) le fit retirer à Consuegra. Il ne s'oublia point dans cette retraite, & il menagea si bien les dispositions des esprits à qui la faveur du Pere Nidhard étoit odieuse, qu'enfin ce Jesuite fut obligé de ceder. Il sortit d'Espagne pour aller à Rome, & depuis ce tems-là les afaires de Don Juan allerent mieux, jusques à ce qu'enfin il fut rapellé (*b*) à la Cour, & qu'il y eut la direction principale du gouvernement. Il mourut le 17. de Septembre 1679. après une maladie de 23. jours (*c*). Il y eut des gens qui dirent qu'on l'avoit empoisonné. (*d*) *Vi sono persone, che afficurano che fosse un colpo uscito dalla mano della* Reg. Mad. *e del Cardinal Nitardi coll' assistenza de' suoi partigiani.* D'autres ont dit qu'il conçut tant de chagrin du mariage du Roi avec la fille de Monsieur le Duc d'Orleans qu'il en mourut, & neanmoins selon l'opinion publique il avoit été le principal promoteur de ce mariage (*e*). Je me souviens d'avoir lu dans quelque Gazette de l'an 1678. que le Marquis d'Agropoli soupçonné d'avoir fait une Comedie contre Don Juan fut relegué à Oran.

(K) *Et d'une Comedienne.*] Tout le monde sait que Philippe IV. fut fort adonné à l'amour des femmes. Il fit paroître de très-bonne heure cette inclination, & il eut un Gouverneur qui bien loin de le soutenir dans un chemin si glissant, contribua à la chute. C'étoit le Comte Duc d'Olivarez; il étoit sujet lui aussi à cette passion, & tant à cause de cela, que pour s'assurer davantage l'administration des afaires, il fomenta le temperament impur de son jeune Prince; il espera que sous le regne de son Eleve il auroit les plus grandes charges de l'Etat, & il previt bien qu'il les pourroit exercer avec beaucoup plus d'autorité, si le Monarque menoit une vie voluptueuse & effeminée; & que d'ailleurs ses propres debauches auroient un plus libre cours sous un Maître qu'il ne feroit qu'imiter. Ce manege lui reüssit. Philippe IV. âgé de 16. ans monta sur le trône en 1621. & laissa le soin des afaires au Comte Duc d'Olivarez, qui n'oublia rien pour faire durer l'oisiveté de ce Monarque. Il inventa de nouveaux plaisirs. Il fit venir à Madrid la plus excellente troupe de Comediens qui se put former en Espagne. Elle joüa devant le Roi l'an 1627. Il s'y trouva une Comedienne qui s'apelloit la Calderona qui lui plut beaucoup. Elle n'étoit pas fort belle, mais elle avoit des gentillesses & des agremens incomparables, & une voix charmante. Le Roi ne l'eut pas plutôt vuë sur le theatre qu'il en fut épris, & il ordonna qu'on la fit venir dans sa chambre: il ne vouloit, disoit-il, que l'entendre parler de plus près. Aussitôt que le Comte Duc eut apris cette nouvelle, il menagea l'entrevuë, & fit introduire de nuit la Comedienne dans la chambre de Sa Majesté. Elle n'en partit que le lendemain, & laissa le Prince si amoureux d'elle qu'il la declara sa favorite. Elle n'étoit âgée que de 16. ans. Depuis ce tems là les entrevues furent frequentes, elle devint grosse, & acoucha de nôtre Don Juan. Mais après les couches elle (*f*) rompit ce commerce, & s'enferma dans un Couvent, & y prit l'habit de Religieuse, avec la benediction du (*g*) Nonce du Pape (*h*).

(A) *Avant le regne d'Hosias.*] Cherchez tant qu'il vous plaira dans le chapitre 11. & 15. du livre de Josué, où Mr. Moreri nous renvoie, vous n'y trouverez pas que Josué ait conquis la ville d'Azote. Il n'est pas plus vrai que ceux de la tribu de Juda l'aient conquise au tems des Juges; l'Auteur (*i*) qui le dit, & qui cite le 1. chapitre du livre des Juges n'a pas raison de le faire. Ce qui a trompé ou Mr. Moreri, ou l'Auteur qu'il a suivi, est qu'au chapitre 15. de Josué l'on voit cette ville dans le partage de la tribu de Juda. Mais il faloit prendre garde que l'on mettoit dans ces partages ce qui étoit dejà subjugué, & ce qui le seroit un jour. Il paroit manifestement par le 3. chapitre des Juges que les cinq Gouvernemens des Philistins, & Azote par consequent ne furent point subjuguez par Josué. Dieu lui-même lors qu'il represente que ce Conquerant étoit trop vieux pour achever cette guerre, met (*k*) entre les pais qui restoient à subjuguer ces mêmes cinq Gouvernemens. Cela nous indique une autre faute de Moreri; *Josué*, dit-il, *la soumis premierement aux Hebreux vers l'an 2586. du monde, & elle fut depuis une des cinq Satrapies des Philistins.* Ne l'étoit-elle pas avant Josué par le temoignage de Dieu même?

(B) *Se retrouva à Azote.*] Mr. Moreri pretend que ce fut dans cette ville que St. Philippe fut ravi. S'il avoit lu le chapitre 8. des Actes qu'il cite, il n'eût pas osé dire cela.

(C) *Etoit encore une ville considerable.*] Voici ses paroles; *usque hodie insigne oppidum Palæstinæ.* Mr. Baudrand (*l*) veut qu'aiant été anciennement une ville Episcopale sous l'Archevêché de Cesarée, elle soit ensuite devenuë un simple *municipium* au tems de St. Jerôme. Il me permettra de lui dire que son ordre paroit renversé. D'où seroit venuë la ruïne de l'Episcopat d'Azote entre le tems de l'érection, & le siecle de ce Saint?

(*a*) *Vita di Don Giovanni d'Austria ibid. pag. 288.*

(*b*) *Sur la fin de l'an 1676.*

(*c*) *Ibid. pag. 628.*

(*d*) *Ibid. pag. 629.*

(*e*) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1686. pag. 827.*

(*f*) Non volle poi la Calderona accoppiarsi più col Rè. *Vita di Don Giovanni d'Austria pag. 5.*

(*g*) *Jean Baptiste Pamphile, qui depuis fut le Pape Innocent X.*

(*h*) *Tiré de la vie de Don Giovanni d'Austria pag. 2. & suiv.*

(*i*) *Christoph. Heidmannus in Palæstina, pag. 90.*

(*k*) *Josué* XIII. 3.

(*l*) Olim episcopalis sub Archiepiscopo Cæsariensi, postea municipium tempore S. Hieronymi. *Baudrand.*

B.



ABELOT, Aumônier du Duc de Mompensier pendant les guerres civiles de France sous Charles IX. se distingua tellement par sa cruauté, qu'il s'est aquis une place bien notable dans l'Histoire. On n'aura donc pas sujet de trouver étrange qu'il ait ici un article. C'étoit un Cordelier β qui avoit quitté le Cloître afin de suivre „ les armées, par la haine implacable contre les „ Calvinistes dont il étoit possedé. Elle étoit si peu conforme à son caractere „ & à sa profession, que bien loin de sauver la vie à ceux que le sort des armes reduisoit à la dis- „ cretion de Montpensier, il sollicitoit obstinément qu'ils fussent punis du dernier supplice, & „ ne pouvoit souffrir que l'on (A) pardonnât à aucun d'eux. Cette soif du sang Calviniste que „ les deux premieres guerres n'avoient pu étancher, s'augmentoit dans la troisiéme, lors que „ les soldats du Prince γ avertis que Babelot s'étoit renfermé imprudemment dans Champigni δ, „ livrerent un assaut si furieux qu'ils emporterent la place ζ. Le plaisir de se voir maîtres de la „ personne de celui qu'ils regardoient comme leur bourreau, les rendit plus humains à l'égard de „ la bourgeoisie de Champigni. Ils lui pardonnerent, & dechargerent toute leur colere sur Ba- „ belot. On le η pendit à un gibet (B) extraordinairement haut, & si on lui donna le tems „ de se preparer à la mort, ce ne fut que pour avoir le loisir de lui faire des reproches de sa cruau- „ té. La vengeance que le Duc de Montpensier qui l'aimoit, prit de son suplice sur les Calvi- „ nistes, quand le hasard ou la foiblesse les jettoit entre ses mains, mit pour quelques semaines „ la *mauvaise* θ *guerre* entre les deux partis. Les soldats de Brissac égorgerent la garnison „ de Mirebeau, quoi qu'elle eût capitulé dans les formes, & d'Andelot traita de même celle de „ Saint Florent. „ Voilà un homme bien destiné à faire mourir les Huguenots, puis que même après sa mort il fut cause qu'on en égorgea beaucoup. Brantôme le croioit capable d'une autre sorte de crimes, c'est-à-dire d'inspirer à son maître la brutalité de faire (C) violer les femmes.

BABYLAS, l'un des plus celebres Martyrs de l'ancienne Eglise, fut fait Evêque d'Antioche dans le III. siecle sous l'empire de * Gordien. Il gouverna son Eglise comme un bon & saint Prelat doit faire, & après s'être aquité dignement de sa fonction environ treize ans, il merita la couronne du martyre vers l'année 251. pendant la persecution de Decius. Quelques-uns † disent qu'il fut effectivement mis à mort pour la foi Chretienne; d'autres disent ‡ qu'il mourut dans la prison. On convient qu'il souhaita ⊥ d'être enterré avec ses chaînes. On pretend que ses reliques imposerent silence à un Oracle d'Apollon. St. Chrysostôme a deploié plus d'une fois toutes les forces de son éloquence pour celebrer la memoire de St. Babylas; c'est dommage

β *On ne fait que copier Varillas, Hist. de Charles IX. l. 2. p. m. 147.*

γ *Il entend le Prince de Condé Chef des Protestans.*

δ *Ville de Poitou, elle apartenoit au Duc de Mompensier.*

ζ *En 1568.*

η *C'est grand hasard si ses Confreres ne l'ont mis au nombre de leurs Martyrs.*

θ *C'est-à-dire qu'il n'y eut plus de quartier.*

* *Eusebius Hist. Eccles. l. 6. cap. 29.*

† *Chrysost. tom. tom. 1. p. 641. 669.*

‡ *Martyrolog. Romanum ad diem 24. Januar. Eusebius ubi supra cap. 39.*

⊥ *Chrysost. &c Martyrol. Romanum ibid.*

(A) *Que l'on pardonnât à aucun d'eux.*] Brantome merite d'être oui. *Quand on lui amenoit*, dit-il (a), en parlant du Duc de Mompensier, *quelques prisonniers, si c'étoit un homme il lui disoit de plein abord seulement, vous êtes un Huguenot mon ami, je vous recommande à Monsieur Babelot. Ce Monsieur Babelot étoit un Cordelier savant homme, qui le gouvernoit fort paisiblement, & ne bougeoit jamais d'auprès de lui, auquel on amenoit aussi-tôt le prisonnier, & lui un peu interrogé, aussi-tôt condamné à mort & executé.*

(B) *A un gibet extraordinairement haut.*] Cela me fait souvenir de la conduite de Galba, envers un homme qui tâchoit de se delivrer du dernier suplice par son droit de bourgeoisie Romaine; il le fit attacher à une croix bien blanchie, & beaucoup plus haute que les autres: c'étoit pour faire honneur à la qualité du criminel, & pour lui fournir une petite consolation; mais tout cela pouvoit bien tenir de la moquerie. (b) *Tutorem quod pupillum cui substitutus heres erat veneno necasset cruce affecit, implorantique leges & civem Romanum se testificanti, quasi solatio & honore aliquo pœnam levaturus, mutari, multoque præter cæteras altiorem & dealbatam statui crucem jussit.* Je ne sai pas quel fut le motif de ceux qui choisirent un gibet plus exhaussé pour le Moine Babelot; peut-être voulurent-ils simplement exciter plus d'attention sur la bisarrerie des caracteres du personnage, sans allusion ni raport à la pratique de (c) l'antiquité. On a voulu quelquefois par la taille demesurée du gibet, que le patient fût exposé à la vuë de plus de monde. Voiez la remarque C de l'article d'Othon III. Je dirai en passant que (d) ceux qui comparent cette croix de Galba avec celle dont Verres se servit contre Gavius, n'ont aucune exactitude, car tout ce qu'il y eut de remarquable dans celle-ci, fut qu'on la posa non pas au lieu où les habitans de Messine avoient accoutumé de crucifier les gens, mais du côté qui regardoit l'Italie. C'est ainsi que Verres voulut insulter au patient qui se disoit bourgeois Romain: il regardera, dit-il, du haut de sa croix l'Italie & sa maison. *Quid attinuit cum Mamertini more atque instituto suo crucem fixissent post urbem in via Pompeja, te jubere in ea parte figere quæ ad fretum spectaret, & hoc addere quod negare nullo modo potes, quod omnibus audientibus dixisti palam, te idcirco illum locum deligere, ut ille qui se civem Romanum esse diceret, ex cruce Italiam cernere ac domum suam prospicere posset.* C'est cette derniere circonstance que Ciceron (e) a principalement relevée, quoi que Lactance (f) qui n'avoit que faire de cela pour le but de son discours, ne lui faise considerer que l'indignité de ce suplice en general.

(C) *De faire violer les femmes.*] Le Duc de Mompensier avoit la coutume de recommander ses prisonnieres à son Guidon, *viro bene vasato & bene muniato.* Brantome decrit cela fort librement, & ajoûte ce qui suit. „ (g) Voilà la punition de ces pauvres „ Dames Huguenotes inventée par Monsieur de Mompensier, qui me fait penser avoir été prise & tirée „ possible de Nicephore (h) par Monsieur Babelot, „ où il dit que l'Empereur Theodose ôta & abolit une „ coutume qui étoit de long tems dans Rome, à savoir que si quelque femme avoit été surprise en „ adultere, les Romains la punissoient, non par la coërcion du crime qu'elle avoit commis, mais par plus „ grand embrasement de paillardise; car ils enfermoient en une étroite logette celle qui avoit commis l'adultere, & puis après permettoient impudemment, qu'elle assouvit sa lubricité & paillardise „ son saoul, & d'un chacun qui voudroit venir & qui „ étoit plus vilain & sale. C'est que les compagnons „ galans & paillards qui alloient, se garnissoient & „ accommodoient de certaines sonnettes au tems „ qu'ils avoient compagnie avec la Dame, à ce qu'au „ mouvement elles faisant un son & tintinnement, „ donnassent non seulement avertissement aux passans „ & écoutans de leur fait & besogne qu'ils y étoient, „ mais aussi afin que par ce moyen & à ce son de sonnettes fût enseignée cette peine conjointe avec injure & opprobre. Quel opprobre! dont elles s'en „ soucioient beaucoup. Vrayement voilà une terrible „ coutume que ce sage Empereur abolit, ainsi que le „ dit l'Historien Nicephore, dans lequel possible Monsieur Babelot l'avoit feuilletée, & tirée pour la faire „ pratiquer a ce brave Guidon. „

(a) *Brant. Memoir. t. 3. p. m. 281.*

(b) *Sueton. in Galba c. 9.*

(c) *Voiez Justin. l. 18. c. 7. touchant Maleus General disgracié des Carthaginois,* qui filium cum ornatu suo in altissimam crucem in conspectu urbis suffigi jussit; *& Silius Italicus l. 2. v. 343. touchant Regulus;* Vidi cum robore pendens Italiam cruce sublimis spectaret ab alta. *Haman dans le livre d'Ester avoit preparé pour Mardochée un gibet de 50. coudées.*

(d) *Torrentius le fait* in Suet. Galb. c. 9.

TORRENTIUS en faute sur un passage de Ciceron.

(e) *Cicer. in Verr. 7.*

(f) *Lact. instit. divin. l. 4. c. 18.*

(g) *Brant. ubi supra pag. 282. 283.*

(h) *Il eût mieux valu citer Socrate, l. 5. c. 18.*

mage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il supose que ce Martyr fut mis à mort pour avoir (*A*) exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel, & il parle du crime de cet Empereur en (*B*) homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire. Il n'a point même su ce que l'on disoit de la (C) deference de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas. On peut

(*A*) *Pour avoir exclus de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel.*] On ne peut douter que Babylas ne soit mort sous l'empire de Decius. Ce seroit donc Decius qui auroit été exclus de l'entrée de l'Eglise, si la narration de St. Chrysostôme étoit veritable; mais il ne paroit pas que Decius ait jamais été à Antioche pendant son empire. Baronius (*a*) avance sans preuve que Decius alla en Syrie l'an 253. pour faire la guerre aux Perses, & que ce fut en cette rencontre que Babylas ne souffrit point que son Eglise fût profanée par la presence d'un tel Empereur. Cela ne s'accorde ni avec la Chronologie, ni avec l'Histoire, ni avec la prudence de l'Evêque d'Antioche. Les meilleurs (*b*) Chronologues mettent la mort de Decius à l'an 251. Aucun bon Historien ne dit que Decius ait été dans l'Orient pour faire la guerre aux Perses. Il est vrai que les Actes de St. Laurent assûrent (*c*) que cet Empereur alla faire la guerre aux Perses, & qu'il leur enleva le païs de Babylone, l'Assyrie, toute la Perse, l'Hircanie & même la Bactriane, & qu'il mourut à Rome possedé du Demon peu après le martyre de (*d*) St. Laurent; mais ces actes *sont* (*e*) *sans autorité & pleins de fautes.* Le P. Noris (*f*) n'a point hesité à dire que toute cette guerre de Perse *est une pure fable.* A l'égard de la prudence de St. Babylas, nous pouvons dire qu'elle n'auroit point souffert qu'il eût resisté à un Empereur Paien. *Il n'étoit pas dans l'ordre de la conduite de l'Eglise que St. Babylas entreprit de l'empecher d'y entrer, s'il y fût venu etant Payen pour y commettre quelque violence, car l'Eglise n'avoit de puissance & ne l'exerçoit que sur ceux qui étoient du nombre de ses enfans, & elle souffroit paisiblement l'insulte des persecuteurs.* C'est ainsi que parle l'Auteur de (*g*) la vie de Tertullien & d'Origene. Mr. de Tillemont confirme cette remarque. *L'Eglise dans ces occasions ne se defendoit*, dit-il (*h*), *que par ses prieres, & par la patience humble & paisible avec laquelle elle souffroit les insultes des persecuteurs. Que si l'on trouve dans une Oraison* (1) *attribuée à St. Chrysostôme que St. Romain d'Antioche a empéché un Gouverneur Payen d'entrer dans l'Eglise, c'est une conduite fort extraordinaire & ce fait n'est nullement assuré.* Il remarque aussi que tous les termes de St. Chrysostôme indiquent, que le Prince auquel St. Babylas resista étoit Chretien. Il n'est donc pas vrai que ce saint homme ait resisté à Decius, & cependant il est mort sous Decius: il faut donc dire que St. Chrysostôme s'est trompé, quand il a dit que St. Babylas souffrit la mort pour avoir defendu l'entrée de son Eglise à un Empereur.

(*B*) *Il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit gueres consulté l'Histoire.*] Il conte (*i*) qu'un certain peuple qui faisoit la guerre à cet Empereur souhaita de la terminer, & d'affermir la paix *par tous les liens les plus forts & les plus inviolables qui fussent parmi les hommes*; que l'accord fut *fait & confirmé par serment de part & d'autre*; que ce peuple voulant faire conoître à ses ennemis qu'il agissoit sincerement, persuada à son Roi de donner son propre fils en ôtage au Prince avec lequel il avoit conclu la paix; que la suite temoigna que l'on avoit mis dans la gueule du lion celui que l'on croioit *avoir mis comme en depôt en la garde* d'un ami, puis que ce Prince *n'ayant egard ni à la jeunesse* du fils de son Allié, *ni à la sainteté inviolable du serment qu'il avoit fait, ni à cet œil toujours ouvert de la justice divine pour la punition des crimes, ... égorgea de sa propre main celui qu'il devoit cherir comme le depôt sacré & le nœu inviolable de* l'alliance. Voilà selon St. Chrysostôme quel fut le crime du Prince que St. Babylas traita de la maniere que l'on va voir. Ce grand Prelat (*k*) *imita parfaitement en cette rencontre le zéle d'Elie & de Saint Jean, car il ne considera point qu'il avoit alors à resister non seulement à un Prince, à un Roi ordinaire; mais à celui qui étoit maitre d'une grande partie de la terre, qui avoit une armée très-puissante, & que toutes choses sembloient devoir contribuer à lui rendre redoutable. Il ne fut point ébloui par tout cet éclat exterieur . . . . & ce même éclat ne servant qu'à lui representer en ce moment la majesté du Roi suprême dont il etoit le ministre. . . . il s'avança hardiment vers* ce Prince criminel *au milieu de tous ses gardes, l'arrêta avec la main qu'il lui mit contre l'estomach, lui representa son crime, & lui defendit de la part de Dieu d'entrer dans l'assemblée des fideles.* Il n'est pas necessaire d'observer que St. Chrysostôme ajoûte à la narration de ces faits, les figures (*l*) les plus vives & les plus pathetiques de sa Rhetorique; on se l'imagine de reste quand on sait (& qui ne le sait?) qu'il étoit grand Predicateur, & qu'il parloit à un (*m*) peuple rempli de respect & de zéle pour le nom de St. Babylas. Mais ne pourroit-on pas le plaindre d'avoir emploié tant d'ornemens, & tant d'efforts d'imagination & de poitrine sur des faussetez? Car qu'y a-t-il de plus chimerique que ce peuple ennemi des Romains, qui persuada à son Roi de mettre son fils en ôtage entre les mains de leur Empereur? Si quelque peuple avoit fait cela, ce seroient sans doute les Perses. Or il est bien sûr qu'ils ne firent rien de semblable pendant la prelature de St. Babylas. Je doute fort qu'aucun Empereur de Rome ait jamais tué de sa propre main un jeune Prince, qui lui eût été donné comme en depôt & en ôtage après une paix concluë: mais il est très-faux qu'une perfidie si barbare ait été commise par les Empereurs sous lesquels St. Babylas a joui de l'Evêché d'Antioche. Je ne doute nullement que St. Chrysostôme n'ait erré de bonne foi; car non seulement il debita en chaire ces faussetez, (*n*) mais aussi dans un Ecrit qu'il composa contre les Gentils. S'il avoit pu se promettre que ses auditeurs lui feroient quartier sur une tradition fausse & pieuse, il n'auroit pas esperé la même grace des ennemis du nom Chretien. Il croioit donc ne rien dire qui fût faux.

(*C*) *De la deference de ce Prince pour la discipline severe de St. Babylas.*] St. Chrysostôme a supoſé que St. Babylas eut à faire à un Monarque, qui punit du dernier suplice la sainte hardiesse qu'on avoit euë de lui refuser l'entrée du Temple. La fausseté de ce fait a été déjà montrée par la raison que St. Babylas mourut sous l'empire de Decius, & que Decius n'avoit point trouvé de resistance à la porte de l'Eglise d'Antioche. Voici un nouveau moien de montrer cette même fausseté. Le predecesseur de Decius s'apelloit Philippe: c'est à lui qu'on croit que St. Babylas refusa l'entrée de son Eglise, ne le considerant pas comme Empereur, mais comme Chretien qui devoit subir les loix de la penitence, & les Canons de la Discipline. Or on pretend que cet Empereur s'y soumit, & qu'il en usa à-peu-près envers le Prelat d'Antioche, comme Theodose en usa depuis envers St. Ambroise à Milan. Eusebe raconte (*o*) que l'Empereur Philippe voulut assister aux prieres publiques la veille de Pâques; mais que l'Evêque ne lui permit d'entrer dans l'Eglise qu'après l'avoir obligé à confesser ses pechez, & à se mettre au nombre des penitens; ce que l'Empereur executa avec des temoignages sinceres de pieté, & de crainte de Dieu. Eusebe ne raconte cela que sur un simple oui-dire, & ne nomme ni le lieu de ce grand evenement, ni le Prelat qui fit un si bel exploit. Il est bien étrange que de telles choses aient été si confusément conues. Aussi voit-on de très-savans hommes qui soutiennent que l'Empereur Philippe n'étoit point Chretien. Mais quoi qu'il en soit, il ne faut point separer la fermeté de Babylas, & la soumission de Philippe, comme St. Chrysostôme les separe, il faut ou les recevoir, ou les rejetter toutes deux. Il y a des Historiens qui en parlent d'une maniere moins vague qu'Eusebe. La Chronique d'Alexandrie (*p*) marque que l'Imperatrice ne fut pas moins condamnée à la penitence, que l'Empereur son mari: elle ajoûte que St. Babylas usa de cette rigueur, à cause que Philippe avoit tué le fils de l'Empereur Gordien. Notez qu'Erasme trompé par St. Chrysostôme a trouvé une grande difference quant au succès, entre la fermeté de St. Babylas & celle de St. Ambroise. *Babylæ*, dit-il (*q*), *parum feliciter cessit quod Imperatorem impia cæde funestatum templo prohibuit; imo feliciter cessit ipsi qui præsulis autoritatem suâ morte confirmavit. At Ambrosio cessit felicius, qui summa constantia suam tuens autoritatem, ipsum etiam Cæsarem Christo lucri fecit.* Autre passage: (*r*) *Ambrosius Episcopus Mediolanensis ausus est Theodosium Cæsarem, ob crudelem ac præcipitatam in Thessaloni censes sententiam, à templi limine secludere, postque sævas objurgationes, post indictam satisfactionem in pœnitentium classem relegare. . . . Tentavit idem Babylas Antiochenus Episcopus adversus regem innocentis homicidio pollutum, & interfectus est.*

(*a*) *In Annal. ad ann.* 253. *n.* 128.

(*b*) *Calvisius, Petau, Pagi, &c.*

(*c*) *Voiez Tillemont t.* 3. *p.* 600.

(*d*) *Ce Saint ne mourut qu'en* 258. Tillemont ibid.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *De epochis Syro-Mac. pag.* 293. *apud Tillemont ibid.*

(*g*) *Imprimée à Paris en* 1675. *Voiez y la page* 642.

(*h*) *Tillem. ubi supra pag.* 821.

(1) *Chrysost. t.* 1. *Orat.* 48. *p.* 547. *a.* 549. *e.* 550. *e.*

(*i*) *Voiez la vie de Tertullien & d'Origene pag.* 632.

(*k*) *Voiez la même vie p.* 636.

(*l*) *Erasme conseilloit de lire cette Homelie dans les Colleges, comme un modele que les Ecoliers devoient preferer à Lysias, à Libanius, &c. Voiez la lettre qu'il écrivit au Principal d'un College de Louvain, c'est la* 24. *du* 28. *livre pag.* 1705.

(*m*) *Au peuple d'Antioche. St. Babylas avoit été Evêque de cette ville.*

(*n*) *St. Chrysost. Homil. de St. Babyl. pag.* 641. *vol.* 1. *item contra Gentil. & de St. Babyl. pag.* 647. 655. *&c. apud Autorem vitæ Tertulliani & Origenis pag.* 632.

(*o*) *Euseb. Hist. Eccles. l.* 6. *c.* 34.

(*p*) *Pag.* 630. *apud Tillemont t.* 3. *p.* 822.

(*q*) *Erasm. epist.* 3. *lib.* 28. *pag.* 1586.

(*r*) *Id. epist.* 69. *lib.* 29. *pag.* 1803.

peut trouver le fondement (D) general de quelques-unes de ses meprises. Nous parlons de tout cela dans les remarques, comme aussi de la demande qu'on pretend que fit Apollon (E) à l'Empereur Julien par raport aux reliques de St. Babylas. On attribuë à ce Martyr trois * grans triomphes sur les Empereurs Paiens, deux pendant sa vie, un après sa mort. Le premier est l'avantage qu'il remporta sur Philippe, en l'obligeant de se tenir hors de l'Eglise dans l'état de penitent: le second est celui qu'il remporta sur le persecuteur Decius, lors qu'il aima mieux se preparer à tout soufrir pour la foi, que de rien faire qui fût indigne d'un bon Prelat: le troisiéme est celui que ses cendres † remporterent sur l'Oracle d'Apollon auprès d'Antioche. Mr. Chevreau (F) a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.

B A-

(D) *Le fondement general de quelques-unes de ces meprises.*] Nous venons de voir qu'on a dit que St. Babylas se fonda sur la deloiauté sanguinaire de Philippe. L'Empereur Gordien sous qui il etoit Prefet du Pretoire lui avoit confié son fils: après que Gordien fut mort, Philippe voulant regner en sa place tua le jeune Prince qu'on lui avoit confié. St. Babylas le sachant souillé d'un meurtre si execrable, ne voulut point l'admettre à l'Eglise: Decius vengea l'affront fait à Philippe, car il fit mourir St. Babylas à cause de cet affront. Voilà ce qu'on trouve dans la Chronique d'Alexandrie, & c'etoit Leonce Evêque d'Antioche l'an 348. qui avoit debité cela. Il ne savoit pas bien la conduite de Philippe, mais il s'éloignoit un peu moins de la verité que St. Chrysostôme. L'Empereur Gordien sous qui Philippe étoit Prefet du Pretoire, n'avoit point d'enfans à confier à personne, car il n'en avoit point du tout. Ce ne fut donc point pour succeder à cet Empereur dejà mort que Philippe tua le fils du defunt, & ainsi Leonce raporte très-mal la chose. Philippe se prevalant de la jeunesse de l'Empereur Gordien cabala de telle sorte, qu'il se fit declarer son collegue & son tuteur. Les factions recommencerent; celle de Gordien succomba: Philippe le fit deposer, & puis tuer (a). Voilà la verité du fait. Les alterations de ce fait sont allées en augmentant. Leonce a dit que Philippe avoit tué le fils de son Empereur, le même fils que cet Empereur lui avoit donné en garde. C'est dejà un égarement; c'est se poster fort à côté de la verité. St. Chrysostôme assûre que Philippe avoit tué le fils d'un Prince avec lequel il avoit conclu un traité de paix, le même fils que ce Prince lui avoit laissé en depôt comme un gage de son amitié, & de son desir sincere de vivre en bonne intelligence avec lui; c'est un second égarement, c'est se loger fort à côté du faux poste de Leonce. Ce dernier Auteur avance que Decius fit mourir St. Babylas, pour le punir de son insolence envers Philippe. Ceux qui ont su l'aversion de Decius pour Philippe, aversion qu'on croit avoir été cause que Decius persecuta les Chretiens, ont trouvé absurde ce que Leonce disoit. Ils l'ont (b) donc corrigé en suposant que Philippe fit mourir lui-même St. Babylas; ils ont corrigé une faute par une autre, & ont malheureusement trompé St. Chrysostôme. Ils lui ont fait perdre des reflexions qu'il auroit parées des ornemens de son éloquence, pour repousser les insultes des Paiens, & pour donner du relief au ministere Evangelique. L'humiliation d'un Empereur à la parole d'un Evêque eût fourni de belles pensées à St. Chrysostôme: c'est dommage qu'il ne l'ait point sué. Voiez un peu de quelle maniere il se prevaut de la resistance de St. Babylas; Au lieu, *dit-il* (c), „ que les Prêtres des fausses divinitez sont „ plus esclaves des Empereurs que de leurs Dieux, & „ ne se rendent assidus à leur culte que par la crainte „ qu'ils ont de ces Princes, à qui les demons sont „ ainsi redevables de leur culte, & de l'honneur qui „ leur est rendu par les hommes, ce grand Evêque „ d'Antioche montra en punissant l'Empereur même „ d'un châtiment très-sensible à un esprit raisonnable, & autant qu'il lui étoit permis de le faire selon la mesure de la puissance de l'Eglise, que les „ Prêtres de la Religion de JESUS-CHRIST ne sont „ esclaves de qui que ce soit sur la terre, & qu'ils „ doivent être si jaloux de cette sainte élevation que „ Dieu leur a donnée en partage, comme le vray caractere de leur dignité, qu'ils soient plutôt disposez „ à prodiguer saintement leur vie, qu'à perdre ce „ privilege. Ce même exemple, ajoûte-t-il, en confondant l'orgueil des Payens augmenta la pieté des „ fideles, qui apprirent de la conduite de leur Pasteur „ à craindre plus Dieu que tous les hommes; & il „ ferma entierement la bouche à ceux qui osoient „ soutenir avec une extrême impudence, qu'il n'y „ avoit point de vray courage parmi les Chretiens, „ mais que tout y étoit faux & emprunté, n'étant „ couvert que d'une belle apparence. „

(E) *Que fit Apollon . . . . par raport aux reliques de St. Babylas.*] Il y avoit auprès d'Antioche un Temple & un Oracle d'Apollon dans un lieu qui s'apelloit Daphné. La superstition & la debauche concouroient comme à l'envi à distinguer ce lieu-là; c'étoit le rendez-vous des Amans & de leurs Maîtresses. D'autres y alloient pour faire leurs devotions; & aparemment plusieurs y alloient pour ces deux fins tout à la fois. Gallus frere de Julien l'Apostat n'eut pas été plutôt declaré Cesar, que pour faire cesser ce double desordre il fit bâtir dans ce lieu-là une Eglise, où il donna ordre que l'on transportât le sepulcre de Babylas. On dit que dès que cela fut fait, Apollon ne rendit plus de reponses. Le tombeau de ce Martyr en fut cause, & non pas l'interruption des sacrifices: car les sacrifices aiant recommencé sous l'empire de Julien, l'oracle continua de se taire, & lors que Julien le consulta en personne, il aprit que les cadavres dont ce lieu-là étoit plein fermoient la bouche à l'oracle. L'Empereur n'apliqua cela qu'au sepulcre de Babylas, c'est pourquoi il en ordonna la translation. Les Chretiens d'Antioche transporterent ce tombeau dans la ville. Ce fut une procession de personnes de tout sexe & de tout âge, qui chanterent par tout le (d) chemin un Cantique de triomphe, car leur (e) refrein concernoit la confusion de ceux qui adorent les idoles (f), & étoit pris du Pseaume 97. Par l'argument du plus au moins on pourroit conclure de cette histoire, que la naissance de JESUS-CHRIST imposa silence aux oracles du Paganisme, si d'ailleurs on ne voioit que de l'aveu de Sozomene, cet oracle d'Apollon avoit rendu des reponses jusques à l'empire de Constantius, sous lequel Gallus eut la dignité de Cesar. L'objection paroît plus forte contre ceux qui ne reconoissent aucune operation diabolique dans les oracles des Paiens. Mais voici ce que repond Mr. Van Dale. Il supose que les Prêtres d'Apollon ne voulant point être éclairez de si près par les Chretiens, qui venoient en foule au tombeau de Babylas, inventerent une reponse qui pût obliger l'Empereur à faire ôter de ce lieu le tombeau de ce Martyr. Ces Prêtres ne craignoient rien tant que les yeux des incredules, & ils n'esperoient pas de pouvoir cacher leurs finesses, à des gens aussi curieux de les decouvrir qu'étoient les Chretiens. Peut-être aussi que l'aveugle superstition de ces Prêtres leur persuadoit qu'ils feroient un bon acte de religion, s'ils faisoient ôter du voisinage de leur temple le tombeau d'un Martyr Chretien, veneré par les ennemis de leurs Dieux. *Christiani quibus repleta erat Antiochia, aliique ejusdem religionis aliunde advenientes, visitabant quotidie sepulchra Martyrum, atque inprimis quidem Babylæ. Sub quo prætextu dum loca illa ita frequentarent, cum subreperent etiam huic Oraculo, oculisque emissitiis omnia perlustrarent, ut sic detegerent imposturas ac præstigias ibi exercitas, neque id ferrent ea tempora, ut vi expellere eos inde possent Antistites; illi sub prætextu à mortuis purgandi locum Dis sacratum, cum Babila aliisque, Christianos inde removere nitebantur. Nihil enim magis aut citius detegere valebat Antistitum ejusmodi imposturas, quam continuus concursus publicaque Panegyres, ob ludos aut festa publica ibi celebranda: si quarumcunque sectarum Philosophis, earumve sequacibus ad illa pateret accessus* (g).

(F) *Mr. Chevreau a parlé peu exactement du martyre de St. Babylas.*] Voici ce qu'il en dit: „ (h) Babylas Evêque d'Antioche soufrit le martyre avec ses „ trois enfans, pour n'avoir pas voulu permettre à „ *Numerien* de voir les ceremonies des Chrétiens, „ ajoûtant, *Qu'un homme souillé de sang & du sacrifice des Idoles, ne pouvoit pas entrer dans l'Eglise;* „ ou, comme le dit Suidas, *Qu'il ne soufriroit point* „ *que le loup entrât dans la Bergerie du Seigneur.* „ 1. Babylas n'avoit point d'enfans; il faloit dire qu'il y eut (i) trois freres encore enfans ou fort jeunes qui souffrirent le martyre avec lui. 2. Il y a plus de 30. ans, entre la mort de Babylas & l'empire de Numerien. 3. Les anciens Auteurs ne prêtent pas au Martyr

(a) *Voiez Capitolin dans la vie de Gordien.*

(b) *Voiez Tillemont ubi supra pag. 322.*

(c) *Contra Gentil. de S. Babyl. oper. t. 1. pag. 664. 665. apud auctorem vitæ Tertull. & Origenis pag. 639.*

* *Voiez la vie de Tertullien & d'Origene pag. 757.*

† *Voiez la remarque E.*

(d) *Il étoit d'environ 40. stades, c'est-à-dire 5000. pas.*

(e) Ἐξῆρχον δὲ τῶν ψαλμῶν τοῖς ἄλλοις οἱ τούτους ἀκριβοῦντες, καὶ ὑπεφώνει τὸ πλῆθος ἐν συμφωνίᾳ καὶ ταύτην τὴν ῥῆσιν ἐπῇδεν· ἠσχύνθησαν πάντες οἱ προσκυνοῦντες τοῖς γλυπτοῖς οἱ ἐγκαυχώμενοι τοῖς εἰδώλοις. Præcinebant autem cæteris ii qui Psalmos apprime callebant; multitudo deinde respondebat cum concentu & hunc versiculum succinebat: Confusi sunt omnes qui adorant sculptilia, qui gloriantur in simulachris. *Sozom. ubi infra.*

(f) *Ex Sozomeno l. 5. c. 20.*

(g) *Van Dale de Oraculis pag. 442. Voiez les nouvelles de la Republ. des lettres, mois de Mars 1684. pag. 15. 16.*

(h) *Chevreau, Histoire du monde l. 4. chap. 4. pag. 400. du 2. tome édit. de Holl. 1687.*

(i) *Vie de Tertull. & d'Orig. pag. 758.*

tyr

BABYLONE. Mr. Moreri & ses Continuateurs ont ramassé tant de choses touchant cette ville, que si je voulois donner à cet article une forme raisonnable, je serois contraint de repeter la plupart de leurs recueils. Ainsi pour épargner au public le degoût de trouver les mêmes choses dans differens Dictionaires, je m'arrêterai ici à un fait qu'ils n'ont point touché. Je n'examine point si ce qu'ils raportent est dans toute l'exactitude qu'il eût falu. Les habitans de Babylone pretendoient que cette ville étoit très-ancienne: ils comptoient 473. mille ans depuis les premieres observations de leurs Astrologues, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre. C'est ce que nous aprend * Diodore de Sicile. D'autres s'attachant à un nombre rond, disent que les Babyloniens se vantoient d'avoir conservé dans leurs Archives, les observations que leurs Astrologues avoient faites sur les nativitez (AΔ) pendant 470. mille ans. Il faut corriger par là un (A) endroit de Pline, dont quelques Auteurs se servent mal à-propos ou pour refuter l'antiquité de Babylone, ou à d'autres usages. Un savant Professeur de Leide l'a remarqué depuis

** Lib. 11. pag. 118. edit. Rhodom.*

(z) *On écrit ceci l'an 1694.*

(a) *Il a publié en effet une édition à la Haie l'an 1698. avec plusieurs additions & corrections. Mais il n'a rien changé au passage qui concerne Babylas.*

(b) *Daniel Larroquanus Matthai filius.*

(c) *Cicero de divinat. lib. 1. fol. m. 307.*

(d) *Id. ib. lib. 2. fol. 320. A.*

(e) *Plin. lib. 7. c. 56.*

(f) Litteras semper arbitror Assyrias fuisse. *Mr. Perizonius* ubi infra *croit qu'il faut lire* Assyriis.

(g) *Scaliger ad Græca Eusebii pag. 407. Vossius de Historicis Græcis, apud Perizonium ubi infra.*

(h) *Marshamus secul. XVII. pag. 474. edit. Anglic. apud eumdem.*

(i) *Vide Dodwell. observat. Cyprian. in Append. p. 36. 37.*

(k) *Ci-devant Professeur à Franeker. Il est Professeur à Leide en Grec, en Histoire & en Eloquence depuis l'année passée 1693.*

tyr les phrases de Mr. Chevreau. Avoüons que c'est une entreprise bien difficile que celle de l'Histoire universelle. Mr. Chevreau étoit habile homme; il conoissoit les defauts de ceux qui l'ont precedé dans ce dessein; il a mis un tems fort long à son Ouvrage; & cependant. . . . Comme il (z) est plein de vie, & que nonobstant son âge, il jouït de la santé du corps, & de celle de l'esprit, je ne doute pas qu'il ne publie une nouvelle (a) édition qui sera encore plus belle que les precedentes. Au reste je dois conseiller à mes Lecteurs de consulter le savant Ouvrage que (b) Mr. de Larroque fit imprimer à Leide l'an 1688. sous le titre de *Matthæi Larroquani adversariorum sacrorum libri tres.* Voiez y la page 79. & les suivantes.

(AΔ) *Se vantoient d'avoir conservé . . . . . pendant 470. mille ans.*] Citons seulement deux passages de Ciceron. (c) *Contemnamus etiam Babylonios, & eos qui ex Caucaso cœli signa servantes, numeris & motibus stellarum cursus persequuntur. Condemnemus inquam hos aut stultitiæ, aut vanitatis, aut imprudentiæ, qui CCCCLXX. millia annorum, ut ipsi dicunt, monumentis comprehensa continent.* Voions comment il se moque de cela dans un autre endroit. (d) *Quod ajunt 470. millia annorum in periclitandis experiundisque pueris quicunque essent nati, Babylonios posuisse fallunt. Si enim esset factitatum, non esset desitum. Neminem autem habemus autorem qui aut fieri dicat, aut factum sciat.*

(A) *Il faut corriger par là un endroit de Pline.*] Voici ses paroles; *Epigenes apud Babylonios 720. annorum observationes syderum coctilibus lateritiis inscriptas docet, gravis auctor imprimis: qui minimum Berosus & Critodemus 480. annorum. Ex quo apparet æternus literarum usus* (e). Il venoit de dire qu'il croioit que les (f) lettres Assyriennes avoient toûjours existé, ou que les Assyriens avoient toûjours eu l'usage de l'écriture; il faut donc prendre pour la preuve de son opinion les temoignages qu'il emprunte d'Epigenes & de Berose, touchant les observations astronomiques que les Babyloniens avoient fait graver: car la conclusion qu'il tire de ces temoignages est la même chose que l'opinion qu'il avoit representée peu auparavant: *ex quo apparet*, voilà sa conclusion, *æternus litterarum usus.* Or il n'y a rien de plus absurde que son raisonnement, si l'on supose qu'il a parlé comme il parle dans les manuscrits & dans les éditions de son livre. Epigenes Auteur grave assûre que les observations des Astrologues Babyloniens comprennent 720. ans. Ceux qui leur donnent la plus petite étenduë, comme Berose & Critodeme, leur assignent 480. ans. Donc l'usage des lettres est éternel, & j'estime avec raison qu'il a existé toûjours dans l'Assyrie. C'est ainsi que Pline raisonne dans l'état où est aujourd'hui son Histoire naturelle; c'est ainsi, dis-je, qu'il raisonne après avoir observé que Cadmus aporta l'usage des lettres en Europe, & qu'on disoit que leur invention en Egypte preceda de 15. ans le regne de Phoronée. Un fou, un homme ivre, un radoteur pourroient-ils faire une plus extravagante rhapsodie? Il faut donc suposer necessairement que ce passage n'est pas dans son état naturel: & c'est un grand sujet d'étonnement que mille doctes Critiques aient examiné ces paroles, sans y apercevoir une impertinente Logique qui les leur rendît suspectes. Les Scaligers, les Vossius, les Marshams, les Dodwels sont si peu entrez en defiance là-dessus, qu'ils les ont prises pour le fondement des conclusions qu'ils vouloient bâtir touchant (g) l'âge de Berose, ou contre (h) l'antiquité de Babylone, ou pour (i) d'autres vuës. Le P. Hardouïn a corrigé une partie de ce passage; mais ce n'a pas été principalement afin de faire bien raisonner Pline, car si ce motif principal l'avoit fait agir, il auroit corrigé tout; c'est Mr. Perizonius (k) qui a developé amplement les causes du mal, & les preuves de la corruption du texte (l). Il a montré qu'il faut ajoûter le nombre de mille tant du côté d'Epigenes, que du côté de Berose; & ainsi Pline auroit dit que selon le temoignage d'Epigenes, les observations des Astrologues de Babylone comprennent 720. mille ans; & selon le temoignage de ceux qui comme Berose & Critodeme leur donnent le moins d'étenduë, 480. mille ans. Pline a raison en suposant comme il fait que ces temoins sont dignes de foi, de conclure que l'on ne sauroit marquer le commencement des lettres Assyriennes. Or quand une chose est si ancienne qu'on n'en sauroit marquer la naissance, on ne fait point de scrupule, en écrivant comme faisoit Pline, de la nommer éternelle. Mais oseroit-on la qualifier de la sorte, lors que les preuves de l'antiquité qu'on lui donneroit, la laisseroient plus nouvelle qu'une chose dont on marqueroit le commencement? C'est le cas où Pline se trouveroit, s'il avoit dit ce que l'on trouve aujourd'hui dans son Ouvrage. Pesez bien ce qu'il a dit touchant Cadmus, & Phoronée.

Il faut expliquer à part la correction du P. Hardouin. Il retablit ainsi le texte de Pline. *E diverso Epigenes apud Babylonios CCCCLXX. annorum M. observationes siderum coctilibus laterculis inscriptas docet . . . . . qui minimum. Berosus & Critodemus CCCCXC. annorum.* D'un côté il met 470. mille au lieu de 720. & de l'autre il met 490. au lieu de 480. Il se fonde sur les manuscrits quant à la derniere correction, & sur l'autorité (m) de Ciceron quant à la premiere. Il est vrai qu'il dit en passant (n) que le lieu même de Pline semble demander la premiere correction; c'est une marque qu'il a senti le mauvais raisonnement que la leçon ordinaire attribuë à Pline. Mais si l'on ajoûte mille aux 480. de la leçon ordinaire, l'on tombe dans une autre difficulté; l'on soutient que Berose donne 480. mille ans aux observations des Astrologues Babyloniens, & cependant nous savons qu'il n'a parlé que de 150. mille ans, lors qu'il a fait mention de la diligence avec laquelle ceux de Babylone conservoient la memoire de diverses choses naturelles, & historiques. (o) Βηρωσσὸς ἐν τῇ πρώτῃ τῶν Βαβυλωνιακῶν φησὶ γενέσθαι αὐτὸν κατ' Ἀλέξανδρον τὸν Φιλίππου τὴν ἡλικίαν, ἀναγραφὰς δὲ πολλῶν ἐν Βαβυλῶνι φυλάσσεσθαι μετὰ πολλῆς ἐπιμελείας ἀπὸ ἐτῶν που ὑπὲρ μυριάδων ιε' περιεχούσας χρόνον. περιέχειν δὲ τὰς ἀναγραφὰς ἱστορίας περὶ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ θαλάσσης, καὶ πρωτογονίας, καὶ βασιλέων, καὶ τῶν κατ' αὐτοὺς πράξεων. *Berosus in primo libro Babylonicorum ait natum se ætate Alexandri Philippi filii: scripta vero multa servari Babylone magna cum cura quæ tempus contineant annorum supra myriadas quindecim: hæc autem scripta continere historias circa cœlum, mare, & rerum primordia, & reges, eorumque res gestas.* Il faut avoüer que ce passage prouve également ces deux choses: l'une qu'il faut chasser du texte de Pline le nombre de 480. ou 490. l'autre qu'il ne faut pas y substituer 480. mille, mais plutôt 150. mille. Ce n'est pas qu'on ne puisse faire des chicanes; on peut objecter que Berose s'étant mieux instruit du fait trouva 480. mille ans, & debita ce calcul dans un Ouvrage sur lequel Pline se regla. On pourroit aussi objecter que les nombres ont été falsifiez dans le passage qu'Eusebe cite. Quoi qu'il en soit j'aimerois mieux retenir la correction du P. Hardouïn, & y ajoûter quant à Berose & à Critodeme le changement de 490. en 150. mille.

Je dirai en passant que Vossius n'a point raporté comme il devoit ce qui concerne Berose dans le passage de Pline qui sert de sujet à cette remarque. Il (p) pretend que Pline dit que Berose a fait l'Histoire de ce qui s'étoit passé pendant le cours de 480. ans. Je cite les paroles de Vossius, comparez les avec le passage de Pline, & vous verrez un fort grand mensonge. A qui se fier?

(l) *Voiez sa* Dissertatio prima Philologica de Originibus Babylonicis: *ce sont des Theses soutenuës au mois d'Avril 1694.*

(m) *C'est-à-dire sur les deux passages du traité* de divinatione *citez ci-dessus lettre c, & d.*

(n) Certè annorum millia locus ipse postulare videtur, non annos. *Harduin. in Plin. tom. 2. pag. 134. n. 157.*

(o) *Berosus apud Alexandrum Polyhistor. citatum ab Eusebio in Chronico Græco p. 5. & 6. edit. Scalig. 1658.*

(p) Plinius lib. VI. Hist. Nat. cap. LV. *(il faloit dire lib. VII. cap. LVI.)* refert Berosum tradere memoriam quadringentorum annorum & octoginta. *Vossius de Hist. Græc. pag. 86.*

puis peu, & il est étrange qu'on ait tant tardé à le remarquer. Aristote savoit sans doute que les Babyloniens se vantoient de posseder une suite d'observations astronomiques, qui comprenoit un prodigieux nombre de siecles. Aiant voulu s'en éclaircir par le moien de Callisthene qui étoit à la suite d'Alexandre, il trouva bien du mecompte; car on pretend que Callisthene lui fit savoir qu'il n'avoit vu dans Babylone que pour 1903. ans d'observations astronomiques. Simplicius * raporte cela, & l'emprunte de Porphyre. Si Callisthene a bien suputé, il faut convenir que les hommes après le deluge se hâterent furieusement de devenir Astrologues, car selon la Bible Hebraique on ne sauroit trouver que deux mille ans depuis le deluge jusqu'à la mort d'Alexandre. Il y a lieu de douter de ce que raporte Simplicius; & il est remarquable que tous les anciens Auteurs qui ont attribué à Semiramis la fondation de Babylone, n'ont † eu pour garant que Ctesias, dont les Histoires étoient remplies de fables. Aussi voions nous que Berose ‡ blâme fort les Ecrivains Grecs, d'avoir publié que Semiramis avoit bâti Babylone, & qu'elle l'avoit ornée de bâtimens admirables. Le suplément de Moreri cite Quinte Curce touchant l'impudicité des femmes de Babylone. On peut ajoûter que ce desordre étoit fort ancien. La lettre de Jeremie inserée dans le livre de Baruc en touche quelque chose, mais d'une maniere obscure, & qui a besoin d'un (B) commentaire tiré d'Herodote.

BACHOVIUS (REINIER) nâquit à Cologne l'an 1544. Sa vie se trouve parmi celles des Jurisconsultes d'Allemagne dans Melchior Adam. Je ne repeterai point ce que Moreri en a tiré; je developerai seulement les persecutions qui furent faites à Bachovius dans Leipsic, à cause de son Calvinisme. D'abord on n'eut que des soupçons contre lui, & l'on se contenta de l'éloigner des emplois publics; mais les tems aiant changé il obtint la charge de Senateur, & puis en l'année 1585. celle d'Echevin, & au bout de trois ans celle de Consul. L'Electeur Christien I. étant mort l'an 1591. on pressa Bachovius de professer le Lutheranisme, & comme il n'en voulut rien faire, on le contraignit de renoncer à ses charges. Il n'écouta point le conseil qu'on lui donna de se retirer, quoi qu'on lui representât le peril de la prison; il crut que la fuite donneroit lieu à ses ennemis de publier qu'il ne se sentoit pas innocent: mais il falut en 1593. ceder aux émotions populaires, & sortir de Leipsic. Il se retira d'abord à Serveste, & l'année suivante au Palatinat, non sans avoir perdu presque tous ses biens. Il trouva un bon protecteur en la personne de l'Electeur Palatin, & il exerça plusieurs charges lucratives & honorables à Heidelberg, jusques à sa mort arrivée le 27. de Fevrier β 1614. Il publia (A) un livre qui sentoit plus le Theologien que le Juriste. Il laissa entre autres enfans Reinier, ou Reinhard BACHOVIUS, qu'il vit monter de la profession de Politique à celle de Jurisprudence dans l'Academie d'Heidelberg. Ce fils a été un (B) assez grand nom parmi les Jurisconsultes du XVII. siecle; il possedoit sur tout l'art de refuter γ subtilement ce qu'il s'engageoit de combatre. Il fut flotant sur la Religion, car il dit en confidence à un Professeur ⸸ Lutherien, que si l'on vouloit soufrir qu'il fit des leçons particulieres en Jurisprudence à Strasbourg, il quitteroit sa profession

* *In lib. 2. de cœlo, com. 46. pag. 123.*

† *Marshamus pag. 507. edit. 1676.* in 4.

‡ *Lib. 3. Chaldaicorum apud Joseph. l. 1. contra Apion. pag. 1045.*

β *Tiré de Melchior Adam dans le volume des Jurisconsultes.*

γ *Voiez la remarque B.*

⸸ *Il s'apelloit Tabor, & passe pour un grand Jurisconsulte.*

(B) *A besoin d'un commentaire tiré d'Herodote.*] Voici le texte de Jeremie (a); *Les femmes environnées de cordes sont assises par les chemins .... & quand quelqu'une d'elles attirée par quelque passant a couché avec lui, elle reproche à sa voisine qu'elle n'a pas esté trouvée digne comme elle, & que sa corde n'a pas esté rompuë.* Pour bien entendre cela il faut recourir à Herodote (b), qui nous aprend qu'il y avoit une loi à Babylone qui obligeoit toutes les femmes du pais à s'aller assoir auprès du temple de Venus, pour y attendre l'occasion d'avoir à faire à un étranger. Il faloit qu'une fois en leur vie toutes passassent par là. Les plus riches se tenoient dans des carrosses, & menoient un grand nombre de domestiques: les autres n'avoient qu'une cloison de corde, c'est-à-dire (c) qu'elles formoient certains rangs qui étoient separez les uns des autres par des cordes; mais de telle maniere qu'il y avoit des entrées & des issuës, afin que les étrangers se promenassent librement dans les intervalles, & choisissent celle qu'ils trouveroient le plus à leur gré. Quand ils l'avoient choisie, ils lui jettoient de l'argent sur le giron, & ils la menoient en quelque lieu à l'écart pour jouir d'elle. Ils faisoient une priere pour elle à la Deesse (d) du temple. Il n'étoit point permis à ces femmes de refuser aucun étranger, ni l'argent qu'on leur donnoit, quelque petite que fût la somme. Il faloit qu'elles suivissent le premier étranger qui leur jettoit de l'argent. Notez que cette somme étoit destinée à des usages de religion. (e) Γίνεται γὰρ ἱρὸν τοῦτο τὸ ἀργύριον. *Si quidem in sacrum convertitur usum.* Après la consommation de l'acte elles pouvoient retourner à leur logis, la devotion ou l'expiation que la Deesse exigeoit étoit accomplie. Celles qui étoient belles ou jolies étoient bien-tôt expediées, & relevées de sentinelle; mais les laides attendoient long tems l'heure propice pour satisfaire à la loi. Il y en avoit de si malheureuses que 3. ou 4. ans d'attente ne finissoient point leur noviciat. (f) Καὶ γὰρ τριέτεα καὶ τετραέτεα μετεξέτεραι χρόνον μένουσι. *Nam quadam triennium quadrienniumque expectant.* Il n'y a plus d'obscurité presentement dans les paroles de Jeremie. Chacune de ces femmes se tenoit dans une cellule entourée de corde, & n'en sortoit qu'en rompant la corde, après quoi elle insultoit à celles qui étoient encore dans la (g) cloison. Qui pourroit assez deplorer la monstrueuse alliance qui se faisoit dans le Paganisme entre le culte des Dieux, & les passions les plus sales? C'est ce que l'on auroit pu appeller à juste titre *la devotion aisée*, si la comedie avoit contenu plus d'actes & plus de scenes, & si l'on n'avoit pas fait un mélange desavantageux à la laideur; car cette patience de 3. ou 4. ans pour un seul coup étoit une rude penitence. Martin del Rio retracta ce qu'il avoit dit sur les paroles que j'ai raportées du livre de Baruc. Il avoit cru qu'elles traitoient de certaines ligatures pratiquées pour se faire aimer. Voiez ses disquisitions magiques (h).

(A) *Il publia un livre qui sentoit plus le Theologien.*] C'étoit une espece de Commentaire sur le fameux Catechisme du Palatinat. Melchior Adam en dit ceci: (i) *Propaganda veritatis evangelica studio edidit* Catechesin Palatinatus, *testimoniis sacra scriptura ac sententiis patrum qui primis* quingentis *à Christo nato annis in Ecclesia Dei claruerunt exornatam & illustratam, cum* epitome vitæ *eorundem* patrum, *&* methodica narratione de Conciliis, *quorum Canones in illo Catechetico libello citantur* (k).

(B) *A été un assez grand nom parmi les Jurisconsultes.*] Conringius (k) l'apelle *disciplina juridica aeternum decus.* Selon Vinnius (l) il est *subtilissimus Jurisconsultus, non tam sua sententia adstructor, quam destructor aliena.* Un autre (m) dit, *Eo in his qua ad solidam nostri juris interpretationem faciunt, acutiorem vix tradit prior atas.* Enfin les épithetes d'*accuratissimus*, de *subtilissimus*, d'*acutissimus*, d'*inexorabilis censor* (n) ne lui manquent pas. L'éloge que Vinnius lui donne ne convient qu'à trop de gens; on ne voit que trop d'Ecrivains subtils, & grans raisonneurs qui prouvent mal leur doctrine; mais qui renversent de fond en comble celle d'autrui. L'homme est ordinairement plus fort dans la dispute offensive, que dans la defensive. Voiez ce que disoit un Electeur de Cologne touchant les demêlez des Cordeliers & des Jacobins. C'est Fra Paolo qui le raporte. Voiez le 4. livre de son Histoire du Concile de Trente à la page 309. de la version de Mr. Amelot de la Houssaie.

(a) *Livre de Baruc parmi les Apocryphes ch. 6. v. 42. & 43.*

(b) *Herod. lib. 1. cap. 199.*

(c) *On aide à la lettre, afin de faire mieux entendre par une paraphrase ce qu'Herodote n'explique pas assez en detail.*

(d) *C'étoit Venus: les Babyloniens l'apelloient Mylitta. Herod. ib.*

(e) *Herodot. ibid.*

(f) *Id. ib.*

(g) *On pouvoit apliquer à celles qui en sortoient tard, le* Tam gratum mihi quam ferunt puellæ Pernici aureolum fuisse malum. Quod zonam solvit diu ligatam. *Catul. epigr. 2.*

(h) *Lib. 3. parte 1. quæst. 3. pag. m. 13.*

(i) *Melch. Adam. in vitis Jurisc. pag. 472. 473.*

(k) *De autoritate juris publ. Justin. in Germania apud Magirum Eponym. p. 99.*

(l) *Cap. 11. de pact. n. 9. apud eumdem.*

(m) *Hahn. in dedic. observ. ad Wesenbec. apud eumdem.*

(n) *Schutz. apud eumdem.*

fion d'Heidelberg, & s'en iroit à Strasbourg. Il declara qu'il detestoit le dogme de la predestination absoluë, & qu'il croioit la presence corporelle de JESUS-CHRIST au Sacrement de la Cene, quoi qu'il n'en fût pas la maniere. Celui à qui il s'ouvrit de cette disposition, la communiqua aux Magistrats de Strasbourg, qui le chargerent de lui temoigner qu'il feroit le bien venu. Bachovius se rendit dans cette ville avec sa Bibliotheque; mais n'y trouvant point dequoi vivre β il s'en retourna à Heidelberg, où son confident le trouva chagrin & malade l'an 1629. γ

BACON (ROGER) Cordelier Anglois, vivoit au XIII. siecle. Il étoit grand Astrologue, grand Chymiste & grand Mathematicien. C'est sans doute ce qui donna lieu de le soupçonner de Magie. Il court une tradition parmi le peuple d'Angleterre, que ce Cordelier fit une tête (A) d'airain qui repondoit à ses questions. Seldenus (B) rejette cela comme une fable puerile, & remarque qu'aucun Historien n'en a parlé, & que Baleus qui avoit diffamé Roger Bacon, se retracta, & repara honorablement cette injure. François Picus * dit qu'il a lu dans un livre de Bacon „ qu'un homme pourroit devenir prophete & predire les choses futures par le „ moien du miroir Almuchefi, composé suivant les regles de Perspective, pourveu qu'il s'en ser- „ vist sous une bonne constellation, & qu'il eust auparavant rendu son corps bien egal & temperé „ par la Chymie.„ Cela n'est point contraire à Jean Pic de la Mirande †, qui a soutenu que Bacon ne s'est amusé qu'à la Magie naturelle. Ce Cordelier envoia plusieurs instrumens de son invention au Pape Clement IV ‡. On a publié plusieurs de ses livres: *Specula Mathematica & perspectiva. Speculum Alchemia. De mirabili potestate artis & natura. Epistola cum notis*, &c. Il y a beaucoup d'aparence qu'il ne faisoit rien par engagement avec le Demon, mais qu'il ne laissoit pas d'attribuer une efficace surprenante à des choses qui ne pouvoient l'avoir naturellement. On a donc raison de dire que ses écrits contiennent beaucoup de (C) superstition. Il étoit fort infatué (D) de l'Astrologie judiciaire.

La lettre qu'il écrivit au Pape Clement IV. & qui se trouve dans la Bibliotheque de Lambeth, contient avec les éloges de la Sainte Ecriture un dessein assez étrange; car il exhorte ce Pape à confirmer par l'autorité apostolique, & à recommander à toute l'Eglise la methode qu'il avoit trouvée d'aprendre en très-peu de jours à tout le monde l'Hebreu, le Latin, le Grec, & l'Arabe. Il pretendoit que non seulement tous les laïques devoient lire l'Ecriture, (E) mais aussi en entendre les originaux; & il assûroit que sa Grammaire universelle étoit souhaitée passionnément, & que plusieurs propheties la confirmoient.

β Vitæ præsidiis destitutus religionem omisit. *Praschius in Mausoleo Taboris.*
γ *Tiré de Praschius in Mausoleo Taboris.*
* *Lib. 2. de prænotione cap. 1. & lib. 7. cap. 7. apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m. 490.*
† *In præfat. Apolog. apud Naudé, ib.*
‡ *Naudé, ibid. pag. 493.*

BACON.

(A) *Fit une tête d'airain qui repondoit à ses questions.*] Majer remarque (a) qu'on a de coutume d'introduire Roger Bacon dans les Comedies comme un grand Magicien, *Et que le bruit commun est que lui & son frere de religion Thomas Bungey travaillerent 7. ans à forger cette Teste, pour savoir d'elle s'il n'y auroit pas quelque moyen d'enfermer toute l'Angleterre d'un gros mur & rampart; sur quoi elle leur donna une reponse laquelle toutesfois ils ne peurent bien entendre, parce que ne la croyans recevoir si-tost, ils s'estoient occupez à autre chose qu'à prester les aureilles à cet Oracle.* Ce sont des contes populaires qui ne meritent pas d'être refutez. On en fait courir de semblables (b) d'Albert le Grand.

(B) *Seldenus rejette cela comme une fable puerile.*] Raportons ses propres paroles; (c) *Istiusmodi caput ex ære conflatum ab eruditissimo Rogero Bachone est in ore nostratis vulgi, sed non sine injuria in illius Mathesin, quam summam & à dæmonum præstigiis puram monstrant satis illius opera quotquot nos legisse contigit, & quidquid adversus eum uti magum seu νεκρόμαντιν J. Baleus inscitia dicam, an in optimas artes malitia, editione centuriarum prima satis incogitanter effutierat, id bene monitus omne non modo retractavit, verum in ea qua tali & tanto viro digna sunt postrema recognitione etiam prudenter commutavit. Nec quod hanc vulgi famam adstruat, habent Annales nostri.* Jean Dee Philosophe & Mathematicien Anglois a fait une Apologie de Roger Bacon. Il en parle dans l'épitre dedicatoire de ses *Propadeumata Aphoristica de præstantioribus quibusdam naturæ virtutibus.* Voiez Naudé à la page 488. de l'apologie des grans hommes.

(C) *Contiennent beaucoup de superstition.*] Martin del Rio, l'homme du monde qui sur ces matieres-là prodigue le moins son absolution aux personnes soupçonnées, ôte cependant Roger Bacon du nombre des Magiciens, & se contente d'en faire un Auteur superstitieux. *Alchindus*, dit-il (d), *Rogerius Bachonus, & Geber Arabs multis scatent superstitiosis, ideo vetitæ lectionis etiam hos putarim.* Jean Wier n'a pas la même indulgence, car il met dans la même classe Roger Bacon, Pierre d'Apone, Anselme de Parme, Cicchus d'Asculum, & quelques autres, au lieu que Martin del Rio (e) traite de vrais Magiciens les trois derniers que j'ai nommez, & ne met Bacon qu'au nombre des superstitieux. Wier s'accorde parfaitement avec lui quant au reste, c'est-à-dire qu'il a pris Pierre d'Apone, Anselme de Parme &c. pour des sectateurs de la mauvaise Magie. *Superiorum (f) magorum nugamenta itidem insulsè sequuti sunt Appion Grammaticus, Julianus Apostata, Robertus Anglicus apud Helvetios misere mortuus*, ROGERIUS BACHON, *Petrus Aponensis Conciliator dictus, Albertus Teutonicus, Arnoldus de Villanova, Anselmus Parmensis, Picatrix Hispanus, vel author libri ad Alfonsum sub Picatricis nomine, Cicchus Asculus Florentinus, & plerique alii obscurioris nominis scriptores, deplorati certe ingenii homines. Qui quum se magiam tradere pollicentur, non nisi aut deliramenta quadam nulla ratione subnixa, aut superstitiones piis omnibus indignas congesserunt.*

(D) *Infatué de l'Astrologie judiciaire.*] Jean Pic (g) soutient que le livre qui a pour titre *Speculum Astrologia*, où il est traité des Auteurs licites & illicites qui ont ecrit de l'Astrologie, est un Ouvrage de Roger Bacon. Ce livre a été condamné par Gerson (h) & par Agrippa (i), *comme superstitieux au possible*: François Picus (k) & beaucoup d'autres l'ont condamné, à cause que l'on y soutient *sauf un meilleur avis*, que les livres de Magie doivent être conservez soigneusement, parce que le tems aproche que pour certaines causes que l'on ne specifie pas, il faudra necessairement *les feuilleter, & s'en servir en quelques occasions.* Naudé ajoûte *que Roger Baccon estoit tellement adonne à l'Astrologie judiciaire, que Henri de Hassia, Guillaume de Paris, & Nicolas Oresme . . . . . furent contraints de declamer asprement contre ses escrits, & toutes les vanitez des Astrologues* (l).

(E) *Mais aussi en entendre les originaux.*] Comme je n'ai point lu sa lettre, je ne saurois dire s'il se fonde sur ce qu'un particulier qui n'entend ni la langue Greque, ni la langue Hebraïque est obligé de s'en raporter à la bonne foi & à la capacité des traducteurs: fondement fragile, dira-t-on, & qui ne merite pas que nous y posions les interêts de nôtre salut. Quoi qu'il en soit sa pretension n'est pas éloignée de l'extravagance, & renferme des impossibilitez. C'est le jugement de l'Auteur qui a parlé de cette lettre. (m) *Inter Scriptores 13 seculi, qui a Whartono pro Scripturis & sacris vernaculis adducuntur, comparet* Rogerus Bacon, *cujus epistolam de laudibus S. Scripturæ ad Clementem IV bibliotheca Lambethana tenet. Observat autem, Autorem illum portentosa quadam & impossibilia in prolixa illa epistola comminisci. Non enim tantum necessarium esse docet, ut omnes Christiani sacram Scripturam tanquam fidei suæ fontem & regulam perfecte sciant, sed etiam fontes Hebraicos & Græcos ab omnibus consulendos asserit. Et quamvis incredibile videatur, ut singuli Christiani linguarum istarum notitiam sibi comparare possint, id tamen Baconus factu perquam*

(a) *Lib. 10. Symbol. aurea mensa pag. 453. apud Naudé, Apolog. des grans hommes, p. m. 491.*
(b) *Voiez ci-dessus, pag. 138. col. 1.*
(c) *Selden. de Diis Syris Syntagm. 1. c. 2. pag. m. 38.*
(d) *Disquisit. Magicar. l. 1. cap. 3. pag. m. 22.*
(e) Ab hoc numero removeo ut demoniacos magos Picatricem Hispanum, Anselmum Parmensem, Cicchum Esculanum, Petrum de Abono, & Cornel. Agrippam, & Paracelsum . . . homines partim atheos, partim hæreticos. *Ibid.*
(f) *Wier. de præstig. l. 2. c. 4. Il remarque que Jean François Pic lib. 7. c. 7. refute Bacon.*
(g) *Lib. 1. adversus Astrolog. apud Naudé p. 526.*
(h) *Lib. de libris Astrolog. non tolerandis proposit. 3. apud Naudé, p. 525.*
(i) *In epistol. apud eundem, ibid.*
(k) *Lib. 7. de prænot. cap. 2. apud eundem, ibid.*
(l) *Naudé ib. pag. 526.*
(m) *Acta eruditor. Lips. mensis Junii 1691. pag. 257. dans l'extrait du livre d'Usserius de histori*a dogmatica controversia de Scripturis & sacris vernaculis.

BACON (FRANÇOIS) Grand Chancelier d'Angleterre sous le Roi Jaques I. a été un des plus grans Esprits de son siecle, & l'un de ceux qui connurent le plus doctement l'imperfection où étoit la Philosophie. Il travailla fortement aux moiens d'y remedier, & il forma de très-beaux (X) plans de reformation. Le public reçut favorablement ses Ouvrages. On en fit une édition complete à Francfort *in folio* l'an 1665. Le Journal des Savans β n'en parla pas sans donner beaucoup d'éloges à cet illustre Chancelier. Le traité (Y) *de augmentis scientiarum* qui fut rimprimé à Paris l'an 1624. est une des meilleures productions de l'Auteur. Ses Oeuvres morales & politiques traduites en François par Baudoin eurent un si bon debit, qu'il falut en faire plusieurs éditions. Sa vie de Henri VII. Roi d'Angleterre γ est fort estimée. A force de travailler pour la Republique des lettres, Bacon negligea tellement ses afaires domestiques, ou se plongea en tant de depenses, qu'il mourut fort pauvre. Nous raporterons (Z) deux autoritez sur ce sujet. On met la fin de sa vie au 9. jour d'Avril 1626. Il vêquit 66. ans.

BACOUE (LEON) nâtif de Casteljaloux dans la basse Guienne, quitta la Religion de sa naissance qui étoit la Reformée, & entra chez les Cordeliers. Il parvint ensuite à la prelature, & fut fait Evêque de Glandeve. Celui qui * m'aprend cela remarque que le Pere Leon Bacouë est le seul Huguenot converti, qui soit parvenu à l'Episcopat sous le regne de Louïs XIV. Ce Cordelier publia un poëme Latin sur l'éducation d'un Prince, environ le tems qu'on devoit donner des precepteurs à Mgr. le Dauphin. Il le fit rimprimer à Paris l'an 1685. Le Journal des Savans † en parla l'année suivante.

BADIUS (JODOCUS ou JOSSE) surnommé *Ascensius*, à cause qu'il étoit né dans le bourg ‡ d'Assche auprès de Bruxelles, s'est fait estimer par le grand nombre de livres qu'il a imprimez & commentez. Il nâquit en 1462. Il fit ses premieres études à Gand, il les continua en Italie, & fit beaucoup de progrés dans la langue Greque à Ferrare sous Baptiste Guarini. Il s'établit à Lion, & y enseigna tant en public qu'en particulier la langue Latine & la langue Greque. Puis il transporta ses tabernacles à Paris, & y dressa une (A) Imprimerie qui lui fit honneur. Il en fit sortir un bon nombre d'Auteurs (B) Classiques, avec ses explications & ses notes. Il prit la même peine sur quelques Auteurs modernes, comme sur Petrarque, sur Politien, sur Laurent Valle, sur Baptiste Mantouian, &c. Il publia aussi quelques (C) livres de sa façon

β *Dans le Journal du 8. Mars 1666. Notez qu'on en promit une édition en 6. volumes in 12. l'an 1684. Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Juin 1684. au Catalogue des livres nouveaux n. 5.*

γ *Voiez dans Pope Blount pag. 635. le jugement qu'en ont fait Conringius, Boeclerus, &c. On voit là même d'autres jugemens à la gloire de Bacon.*

* *Rocoles, Histoire veritable du Calvinisme, pag. 166.*

† *Le 21. de Janvier p. m. 23.*

‡ *Moreri a tort de l'apeller une maison. Les Auteurs qu'il cite se servent du mot* municipium. *Gesner donne à Badius le surnom de* Gandensis.

perquam facile esse persuadere suis Lectoribus cupit, imprimis cum se Grammaticam quandam universalem invenisse glorietur, cujus ope intra paucissimos dies quilibet linguam Hebraicam, Græcam, Latinam & Arabicam addiscere queat; & ut omnes, quod legunt, etiam intelligant, se opus quoddam manuductorium seu præliminare ad promovendam S. Scripturæ intelligentiam editurum spondet. enixe Pontificem orans, ut artificium suum summis omnium votis expetitum & frequentibus vaticiniis confirmatum, apostolica autoritate confirmet, & universæ ecclesiæ commendet, unde innumera in ecclesiam beneficia redundatura minime dubitat.

(X) *Il forma de tres-beaux plans de reformation.*] Voiez ce que Mr. Baillet en a dit dans le premier tome (a) de la vie de Mr. Descartes, & ce que Gassendi (b) a dit en particulier de la Logique de Bacon.

(Y) *Le traité* de augmentis scientiarum . . . . . *est une des meilleures productions de l'Auteur.*] Voici ce que Costar (c) en écrivit à Voiture; *J'ai lu depuis quelques mois le livre que le Chancelier Bacon a fait du progres des sciences, où j'ai trouvé beaucoup de choses admirables.* Il raporte ensuite quelques-unes de ces choses, & fait voir par ce choix-là son bon goût, car en effet ce sont toutes belles & grandes pensées. J'ai ouï dire que les Oeuvres de Bacon étoient un des livres que Costar manioit le plus, & qu'il en tiroit le fond ou la base de ses recueils; c'est-à-dire qu'aiant trouvé dans les Ecrits de Bacon quelque pensée qui lui plaisoit, il l'écrivoit sur une feuille, & puis quand il rencontroit dans d'autres livres quelque chose qui se raportoit à cela, il l'ajoûtoit à cette feuille; après quoi il ne manquoit pas de repertoire, ni de lieux communs.

(Z) *Nous raporterons deux autoritez sur* la pauvreté de Bacon.] La premiere m'est fournie par la Bibliotheque Universelle, & la seconde par le *Sorberiana*. La Bibliotheque Universelle (d) m'aprend que Jaques Howel dit dans une (e) lettre *datée du 6. de Janvier* (f) 1625. . . . *que le Chancelier* Bacon *mourut si pauvre qu'à peine avoit-il laissé de quoi l'ensevelir, ce qui fait juger à Howel qu'encore que ce fût un grand genie pour les Sciences, il n'étoit pas fort judicieux. Il attribue neanmoins la pauvreté de ce fameux Chancelier ou au mépris des richesses, ou à une excessive liberalité. Un peu avant que de mourir, il écrivit, au rapport d'Howel, une lettre pitoyable au Roi, dans laquelle il le prioit de le secourir,* „ *de peur qu'il ne fût reduit, en ses derniers jours, à porter la Besace, & que lui qui ne souhaitoit de vivre que pour étudier, fut contraint d'étudier pour vivre.* „ *Paroles qui semblent aussi basses à nôtre Auteur, que celles d'une autre lettre, que le même avoit écrite auparavant au Prince de Galles, étoient prophanes. Il disoit à ce Prince* „ *qu'il esperoit que comme le Pere avoit été son createur le Fils seroit son redempteur.* „ Voions maintenant ce que dit Sorbiere: (g) „ Histoire *Naturelle de Bacon* à Paris 1631. „ traduite, ou plûtôt abregée par Pierre Amboise, „ Ecuyer, Sieur de la Madelaine. Il y a un discours „ du Traducteur sur la vie de ce Chancelier, & au „ bout est ajoûtée la version du *Nova Atlantis.* Ce „ peu d'excellentes remarques que j'ai vuës me fait „ grandement souhaiter une version entiere & fidele. „ Monsieur Boswel me dit qu'il avoit eu particuliere „ connoissance avec ce rare homme, qui lui laissa par „ testament tous ses papiers, qui fut la seule chose „ executée de plus d'un million de legats qu'il avoit „ fait par galanterie. Il leguoit 400. mille livres à un „ College imaginaire, dont il dresse le plan en son „ *Nova Atlantis.* „ Ce discours ne semble pas dire que Bacon soit mort dans la pauvreté, c'est plutôt insinuër qu'il mourut un peu bien (h) visionaire: mais prenez y garde de plus près, vous trouverez qu'il y a là un temoignage d'indigence.

(A) *Une Imprimerie qui lui fit honneur.*] Le Pere du Moulinet nous aprend (i), que Jodocus Badius est le premier qui ait aporté en France les caracteres ronds, & qu'avant lui tous les Imprimeurs du Roiaume s'étoient servis de caracteres Gothiques. *Il vint d'Italie* en France *environ l'an 1500. tant pour y enseigner le Grec à Paris, que pour y établir une fort belle Imprimerie qu'il appella* PRÆLUM ASCENSIANUM. Le Pere du Moulinet oublie que Badius s'arrêta assez long tems à Lion, avant que de venir à Paris. Voiez la remarque H. Au reste Mr. Chevillier (k) a prouvé contre ce Pere que *l'imprimerie de France n'a point commencé par le Gothique, & qu'on y a fait des impressions en lettres Romaines avant le tems de Josse Bade,* & qu'encore que celui-ci (l) *ait fait un grand nombre d'éditions en bonnes lettres . . . . il en a fait aussi plusieurs en Gothique.*

(B) *Un bon nombre d'Auteurs Classiques.*] Valere André en donne une (m) liste dans laquelle paroissent Horace, Perse, Terence, Juvencus, Theocrite, Salluste, Valere Maxime, Quintilien, Aulugelle, & plusieurs traitez de Ciceron. La liste de Swert (n) est plus ample, Ovide & les Tragedies de Seneque y paroissent.

(C) *Quelques livres de sa façon.*] Valere André marque les suivans: *Psalterium B. Mariæ. Epigrammatum liber. Navicula stultarum mulierum. De grammatica. De conscribendis epistolis. Vita Thomæ à Kempis.*

(a) *Pag. 147. & 148.*

(b) *Oper. t. 1. pag. 62.*

(c) *Entretiens de Voiture & de Costar, pag. 173. édit. de Paris 1654.*

(d) *Tome 15. pag. 45.*

(e) *La 8. de la Sect. 4. du 1. volume.*

(f) *Il faut qu'il y ait ici une faute d'impression dans les chiffres, car le Chancelier Bacon ne mourut que le 9. d'Avril 1626.*

(g) *Sorberiana, pag. 41. édit. de Holl.*

(h) *Voiez ce que dit le Sieur du Maurier touchant le testament de Cerisantes,* Memoir. de Hollande, pag. 430.

(i) *Dans le Journal des Savans du 31. Janvier 1684. pag. m. 38.*

(k) *Chevill. Origine de l'Imprimerie de Paris p. 54.* (l) *Ibid. p. 108.*
(m) Commentarii verò sive familiares enarrationes circumferuntur in *Horatium Flaccum, &c.* Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 589.
(n) *Swert. in Athen. Belg.*

façon tant en vers qu'en prose ‡, & fit demeurer d'accord les conoisseurs que si les soins domestiques (D) ne l'avoient pas obligé de diriger ses travaux du côté du gain, autant ou plus que du côté de la gloire, il eût reüssi beaucoup mieux qu'il ne faisoit. Il échapa à Erasme de le comparer en certaines choses à Budé; & l'on ne sauroit croire les vacarmes qui furent (E) faits à Paris contre cette comparaison. Ceux qui mettent la mort de Jodocus Badius à l'an (F) 1526. se trompent. Il étoit chargé d'une assez grosse famille; & l'on a dit dans son épitaphe qu'apparemment il auroit produit autant d'enfans que de livres, s'il se fût (G) mis aussi-tôt à l'une de ces fonctions qu'à l'autre; mais qu'il y avoit long tems qu'il étoit Auteur, lors qu'il s'engagea au mariage. Je ne voudrois pas repondre que cela (H) fût exactement vrai. Conrad BADIUS son fils nâquit à Paris, & fut s'établir à Geneve. Il devint fort bon Protestant, & il le temoigne dans l'Alcoran des Cordeliers. Il en a traduit le premier livre & compilé le second, & il a orné l'un & l'autre de notes marginales qui emportent la piece. Il étoit Imprimeur & Auteur, & se mêloit de faire des vers François. Il en fit contre * Nostradamus. Trois de ses (I) sœurs furent mariées à de fameux Imprimeurs. J'ai ignoré pendant quelque tems ce que vouloit dire un

‡ *Ex Valerio Andrea, Biblioth. Belg. pag.* 588. 589.

* *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag.* 237.

(i) *Voiez la Caille, Hist. de l'Imprimerie, p.* 74.

(k) *Chevill. ubi supra pag.* 138.

(l) *Swert Athen. Belg. pag.* 490. *raporte cette épitaphe comme faite par un ami de Badius. Il devoit être par* le petit-fils. *Voiez la remarque suivante.*

(D) *Si les soins domestiques.*] Erasme en parle assez franchement; (a) *Nec infeliciter omnino cessit conatus Badio, adest illi facilitas non indocta, felicius tamen cessurus nisi cura domestica, reique paranda studium interrupissent otium illud Musis amicum hujus laudis candidato necessarium.* Il confirme dans une de ses lettres ce jugement. (b) *Aliis liberum erit de Badio judicare quod volunt, ego semper illum habui in eorum numero quorum nec eruditionem, nec ingenium, nec eloquentiam possis contemnere: tametsi non dissimulo illum longe majorem fuisse futurum, si fortuna benignior otium ac tranquillitatem studiorum suppeditasset.* Brixius après avoir donné une idée tout-à-fait mediocre de Badius, l'accuse de travailler beaucoup plus à gagner du bien qu'à devenir éloquent. (c) *Scio Badium non esse prorsus ἄμουσον. Verum qualis qualis est talem se certe hominibus nostris hactenus probavit, ut quoties de doctis sermo inter doctos incidit de Badio plane οὐδεὶς λόγος. Illi quod non inficiaris, quæstus tantum non eloquentia scopus est.*

(a) *In Ciceroniano, pag. m.* 73.

(b) *La* 28. *du* 22. *livre, pag.* 1172. 1173.

(c) *In epistola ad Erasmum inter epistolas Erasmi* 27. *l.* 22. *pag.* 1166.

(E) *Les vacarmes qui furent faits à Paris contre cette comparaison.*] Brixius qui étoit ami d'Erasme lui écrivit sur ce sujet la lettre dont je viens de raporter quelques paroles. Il ne lui cache point que les Savans de Paris étoient indignez de voir qu'on eût en quelque façon preferé Badius à Budé: *Quo major indignatio nostrorum omnium animos subit, quod hac in opinione, justa de causa quum sint, existiment illum abs te non tantum* Badio *collatum, sed & postpositum . . . Ea* (d) *una commissura adeo nostris omnibus invidiosa est, ut multorum tibi benevolorum animos à tui studio abalienaris, ob id quod existimant* Budæum *cum* Badio *commissum perinde esse ac si quis* Achillem *cum* Thersite *committeret.* Erasme se justifia, & fit voir qu'il avoit très-clairement établi la superiorité de Budé. Il s'étonnoit (e) que l'on n'eût pas aperçu cela en France, ou que si on l'avoit aperçu, on eût tant crié, & tant composé de vers satiriques. Cette affaire fut tant prônée, qu'elle vint jusques aux oreilles de François I. (f) *Si verus est rumor sic fremunt amici* Budæi, *quasi in cineres patris ac matris illius imminxerim. Clamant ô Cœlum! ô terra!* Budæum *cum* Badio? *Clamant me invidere gloria* Budæi, *meque multis epigrammatiis dilacerant . . . . . Causa delata est & ad Regis cognitionem. Volenti cognoscere dissidii causam, dictum est* Budæum *me taxasse in loco quodam, eo me offensum quæsisse vindictam, eumque cum* Badio *contulisse.* Si Erasme avoit eu dessein de faire honneur à Badius par cette comparaison, il fut bien trompé; car quels coups de poignard n'enfonçoit-on pas dans le cœur de ce pauvre homme, toutes les fois qu'on se plaignoit de l'injustice que Budé avoit soufferte? Il auroit mieux valu pour Badius qu'Erasme ne se fût point souvenu de lui. On raccommoda l'endroit dans la 2. édition.

(d) *Ibid. pag.* 1168.

(e) Demiror isthic esse doctos qui hæc non videant. & si vident, magis etiam demiror esse qui vociferentur, qui maledicis versiculis rem dignam existiment. *Erasm. Epist.* 28. *l.* 22. *pag.* 1172.

(F) *Sa mort à l'an* 1526. *se trompent.*] Swert (g) s'étoit contenté de dire qu'il trouvoit que Badius étoit parvenu jusques à l'année 1526. Cela signifioit bien qu'on ne savoit pas s'il avoit vêcu au delà de cette année, mais on ne pretendoit point assûrer qu'il n'eût point vêcu au delà. Konig au lieu de se servir de cette reserve, affirme que Badius est mort l'an 1526. D'autres l'ont dit après lui. Mais qu'on voie un peu la lettre de Brixius que j'ai citée: elle fut écrite l'an 1528. on y parle de Badius comme d'un homme plein de vie. Valere André ne dit rien touchant la mort de cet homme: Mr. Moreri l'a placée environ l'an 1529. ou 1530. Il s'abuse, car on sait qu'Erasme dans une lettre (h) du mois de Septembre 1530. se rejoüit de ce que la nouvelle qui avoit couru de la mort de Badius n'étoit pas vraie, & nous avons une édition des épitres de Longolius faite par Badius l'an 1533. Gesner dans sa Bibliotheque imprimée l'an 1545. observe qu'il y avoit environ 10. ans que Badius étoit mort. Il ne l'étoit pas lors qu'on imprima à Paris le livre d'Alphonse de Castro contre les heresies, car Badius fut l'un de ceux qui l'imprimerent l'an 1534 (i). La premiere page du Pierre Lombard *in epistolas Pauli* contient ceci, (k) *pro heredibus Jodoci Badii* 1535. *Mense Decembri.* Il n'étoit donc plus en vie au mois de Decembre 1535.

(f) *Erasm. epist.* 71. *l.* 20. *pag.* 1030.

(g) *Ubi supra.*

(h) *C'est la* 23. *du* 25. *livre pag.* 1373.

(G) *Autant d'enfans que de livres, s'il se fût mis aussitôt.*] Cette pensée fut le sujet d'une épitaphe (l) qu'on lui composa. La voici,

Hic, liberorum plurimorum qui parens,
Parens librorum plurimorum qui fuit,
Situs Jodocus Badius *est* Ascensius.
Plures fuerunt liberis tamen libri,
Quod jam senescens cœpit illos gignere,
Ætate florens cœpit hos quod edere.

Cette épitaphe n'est point celle que l'on voit (m) sur le tombeau de Jodocus Badius au Charnier de l'Eglise Collegiale de St. Benoît à Paris. C'est là (n) qu'il fut enterré. Si les vers qu'on vient de lire sont un exposé fidelle, il avoit suivi la maxime de la plupart des Savans, il s'étoit marié tard. Voiez le (o) livre intitulé *Valesiana.*

(m) *Vous la pourrez lire dans la Caille* ubi supra, *pag.* 75.

(n) *Roccoles, Hist. veritable du Calvinisme, pag.* 213.

(o) *Pag.* 5. *edit. Amstelod.*

(H) *Repondre que cela fût exactement vrai.*] Le Sieur de la Caille m'inspire ce doute: il m'aprend (p) que Badius à son retour d'Italie enseigna plusieurs Gentilshommes à Lion, *& composa & imprima quantité de bons Livres chez* JEAN TRECHSEL *Imprimeur de Lyon, duquel il épousa la fille nommée* THELIF TRECHSEL. . . . . *Ce fut à lui*, poursuit cet Auteur, *que le savant Robert Gaguin vingtiéme General de l'Ordre des Trinitaires, qui connoissoit son merite & sa capacité pour la correction des impressions, écrivit pour imprimer ses Ouvrages, ainsi qu'on le voit par la lettre que ce General lui adressa, qui est à la tête de ses épitres* in quarto *l'an* 1498. *Ce qui obligea Badius à venir à Paris vers l'an* 1499. *ou* 1500. *après la mort de son beau pere, tant pour y enseigner la langue Greque, que pour y retablir l'art de l'imprimerie qui commençoit à decliner.* Il resulte de ce passage que Badius étoit marié en 1500. Or il n'avoit encore que 38. ans: on ne peut donc pas dire qu'il ait differé son mariage jusques à la vieillesse; *jam senescens cœpit illos gignere:* & cependant c'est Henri Etienne son petit-fils qui l'assûre; car c'est Henri Etienne (q) qui est l'Auteur de cette épitaphe Latine, & d'une épitaphe Greque qui roule sur la même pensée. Mr. Almeloveen les raporte toutes deux avec une autre Latine du même Auteur, dans sa curieuse Dissertation *De vitis Stephanorum.*

(p) *Histoire de l'Imprimerie, pag.* 72. 73.

(q) Jodoco Badio elegantissimis hisce epitaphiis parentavit ex filia nepos Henricus Stephanus, quæ propter elegantium non potui non adscribere. *Almeloveen de vitis Stephanorum, pag.* 28. Les Epitaphes se trouvent dans le livre de Henri Etienne *De artis typographica querimonia.*

(I) *Furent mariées à de fameux Imprimeurs.*] Catherine Badius fille de Jodocus fut mariée à Michel Vascosan (r). Perrette Badius autre fille de Jodocus fut femme de Robert Etienne (s). Jeanne Badius sa sœur (t) épousa Jean de Roigny qui (v) *prit la marque de son beau pere, & arbora à ses éditions* le Prelum Ascensianum *pendant plus de* 25. *ans.* Perrette savoit la langue Latine, soit que son pere la lui eût enseignée, comme le croit Mr. Almeloveen (w), soit qu'elle l'eût aprise à force d'entendre parler Latin chez son mari. Ces deux opinions ont chacune leur probabilité; ceux qui se rangeront à la seconde se pourront fonder sur ce qu'une sœur de Henri Etienne, fille de Perrette Badius, aprit le Latin sans le secours de la Grammaire, & par la seule voie de l'usage. C'est que la maison de Robert Etienne étoit remplie de gens qui parloient toûjours Latin, ce qui fit que les servantes mêmes aquirent l'intelligence de cette langue. Voiez l'épitre dedicatoire de l'Aulugelle de Henri Etienne, vous y trouverez ceci, l'Auteur s'adresse

(r) *La Caille, ibid. pag.* 102.

(s) *Ibid. pag.* 96.

(t) *Ibid. pag.* 105.

(v) *Chevill. ubi supra pag.* 138.

(w) *Almel. ubi supra.*

un moderne, qui sembloit accuser (*K*) Henri Etienne d'avoir censuré Josse Badius. Je ne sai que dire d'un Conradus BADIUS qui mourut de peste * avec toute sa famille à Orleans, où il étoit Ministre l'an 1562. & qui avoit été ami de Theodore de Beze depuis sa jeunesse †.

Mr. Chevillier qui a recueilli plusieurs éloges de Josse Badius, assûre qu'il *avoit été Professeur des belles lettres dans l'Université de Paris, & ensuite dans la ville de Lyon où il lisoit publiquement les Poetes* ‡.

BAGNI (JEAN FRANÇOIS) a vêcu au XVII. siecle. Il fut élevé au Cardinalat par le Pape Urbain VIII. l'an 1629. à la recommandation de la ⊥ France. Mr. Moreri parle de lui assez amplement, mais non pas sans faire des fautes qu'il sera bon (*A*) de remarquer. Ce Cardinal avoit passé par plus d'emplois que Mr. Moreri n'en indique, comme on le verra dans nos remarques. On a dit de lui une chose dans le *Sorberiana* (*B*) qui est fausse en plusieurs manieres.

* *Beze, Hist. des Eglis. l. 6. pag. 149.*

† *Ant. Fayus in vita Th. Bezæ, pag. 45.*

‡ *Chevill. Orig. de l'Imprimerie p. 137.*

⊥ *Ministere du Cardinal de Richelieu ad ann. 1630. init.*

dresse à son fils: *Avia tua eorum quæ Latinè dicebantur (nisi rarius aliquod vocabulum intermisceretur) haud difficilior erat intellectus, quam si dicta sermone Gallico fuissent. Quid de superstite sorore mea, amita autem tua, nomine Katharina dicam? Illa quoque eorum quæ Latine dicuntur interpretem non desiderat: multa vero & ipsa eodem loqui sermone potest; & quidem ita (licet nonnunquam impingat) ut ab omnibus intelligatur. Unde illi hæc Latinæ linguæ cognitio? Artem certè Grammaticam haud magistram habuit, nec alius illi hac in re quam usus præivit.* Il explique ce qu'il entend par cet usage, c'est que les Imprimeurs & les Correcteurs de Robert Etienne ne parloient que Latin.

(*K*) *Sembloit accuser Henri Etienne d'avoir censuré Josse Badius.*] J'étois dans cette ignorance, pour n'avoir pas entendu une periode Françoise du Sieur la Caille: mais enfin je l'ai comprise, ce me semble. Cette periode contient ces termes: (*a*) „ Voici son „ épitaphe raportée par Henri Etienne dans le livre „ qu'il a composé *de artis typographicæ querimonia*, im„ primé par le même ETIENNE en 1569. où il y a „ plusieurs plaintes adressées audit BADIUS, tant en „ Grec qu'en Latin. „ J'avois d'abord cru qu'on vouloit dire que Henri Etienne faisoit cent reproches à Badius tant en langue Greque, qu'en langue Latine, d'avoir gâté le metier: mais faisant reflexion qu'il étoit son petit-fils, & ne trouvant rien contre Badius dans la *querimonia artis typographicæ* que Mr. Almeloveen a publiée, je demeurois fort en suspens. Mr. Almeloveen m'aiant assûré qu'il n'avoit rien retranché de la *querimonia*, a été cause que j'ai relu tout de nouveau la periode, & que j'ai compris que *tant en Grec qu'en Latin* se doit raporter peut-être non pas à *plaintes*, mais à *épitaphe*. Enfin j'ai pu consulter cet Ouvrage (*b*) même de Henri Etienne. J'y ai trouvé 1. une preface en prose contre l'ignorance des Imprimeurs. 2. Un poeme où l'on introduit l'Imprimerie qui se plaint de sa decadence. 3. L'épitaphe tant en Grec qu'en Latin, ou en Latin seulement de quelques doctes Imprimeurs. Je n'y ai point trouvé de plaintes ni contre Badius, ni adressées à Badius; cet endroit du Sieur la Caille est une énigme pour moi, s'il n'est pas une meprise. Se faut-il étonner que les langues mortes, avec ce grand attirail de transpositions qui leur est permis, aient tant d'obscuritez à nôtre égard; la nôtre ne nous jette-t-elle pas dans les tenebres, dès qu'on se relâche sur l'arrangement naturel des mots?

(*a*) *La Caille, Hist. de l'Imprim. pag. 74.*

(*b*) *Mr. Almeloveen qui preta si obligeamment ses livres, a eu la bonté de m'envoier l'Artis typographicæ querimonia.*

(*A*) *Qu'il sera bon de remarquer.*] Il dit I. que le Cardinal Bagni étoit *des Comtes de Guidi.* C'est pretendre que le nom de sa famille étoit *de Guidi.* Je doute fort de cela, & qu'il faille separer le nom *Guidi* (qui est ordinairement un nom de batême) de celui de *Bagni* ou *à Balneo.* Naudé ne les separe jamais. II. Qu'il nâquit le 4. d'Octobre 1573. Cela ne s'accorde point avec un Auteur (*c*) dont l'exactitude est un garant mille fois plus assûré que Mr. Moreri. Cet Auteur met la mort du Cardinal Bagni, au 24. de Juillet 1641. & lui donne 76. ans de vie. Il met donc sa naissance à l'an 1565. III. que Clement VIII. envoia Bagni en France, pour y feliciter Henri le Grand sur son mariage avec Marie de Medicis. Ce n'est point cela. Mr. Moreri n'a point entendu Thomasin qu'il a cité. Il pouvoit lire dans cet Auteur que le Cardinal Aldobrandin Legat de Clement VIII. en France tant au sujet du mariage de Henri IV. que pour la paix de Savoie, avoit à sa suite Jean François Bagni. Voilà en quoi consistoit la pretenduë deputation de cet homme. IV. Mr. Moreri multiplie plus qu'il ne faut les Nonciatures de Bagni, il veut qu'on l'ait envoié deux fois Nonce en France, une fois sous Gregoire XV. & une fois sous Urbain VIII. & qu'outre cela Gregoire XV. l'ait envoié Nonce en Flandres. Thomasin en dit un peu moins, & se contente de dire que Bagni fut envoié à Paris par Gregoire XV. en qualité de Nonce Extraordinaire, & qu'il alla de Paris en Flandres pour y faire la fonction de Nonce Ordinaire. Gassendi en dit moins que Thomasin; il dit que Bagni allant à la Nonciature de Brusselles passa par Paris, & y vit *incognito* tout ce qu'il y eut à voir. *Transiit sub id tempus* (c'est-à-dire au mois de Juillet 1621.) *Parisiis memoratus supra Vicelegatus à Balneo, Pontificis Nuncius* DESTINATUS *in Flandriam, qui cum vellet singularia quæque in urbe spectare, sed tamen quasi* INCOGNITUS, *commodum profecto convaluit Peireskius qui ipsum variè deduceret ad eruditos, ad Musæa, ad opera omnia rariora* (*d*). Je sai bien qu'il a été Nonce en France, mais ce fut dans un autre tems. Le même Gassendi racontant les conoissances que fit Mr. de Peiresc avec des hommes illustres l'an 1614. dit ceci de nôtre Jean François Bagni. *Unus fuit Joannes Franciscus Vidius à Balneo, Patracensis Archiepiscopus, & per ea tempora Avenionensis Vicelegatus. Singularis enim deinceps necessitudo intercessit seu donec ille Avenione degit, seu cum est versatus perillustris Nuncius tam apud principes Belgarum, quam apud Regem Christianissimum, seu postquam factus est Cardinalis rara ac spectata virtutis* (*e*). Il est très-certain que Bagni avoit été deux fois Nonce; car Naudé qui fut long tems son domestique & son Bibliothecaire, lui parle ainsi en lui dediant ses coups d'État: „ MONSEIGNEUR, „ puis que vous estes maintenant à Rome jouissant „ des honneurs qui servent de recompense à vos me„ rites, & vivant dans le repos que les fonctions pu„ bliques heureusement exercées en sept Gouverne„ mens, une vice-Legation, & deux NONCIATU„ RES vous y ont aquis, je n'ai pas cru &c. „ Il fut envoié Nonce à Brusselles par Gregoire XV. & en France par Urbain VIII. Thomasin & Moreri sont tous deux en faute; ils n'ont su debrouiller un fait le plus facile du monde à bien raconter. Ce fut pendant la Nonciature de France que Bagni fut élevé au Cardinalat. Gassendi (*f*) conte qu'au printems de l'année 1631. il passa par la Provence pour s'en retourner à Rome, & qu'il alla voir son ancien ami Mr. de Peiresc. Il amenoit avec lui le docte Gabriel Naudé. Il continua à Paris les fonctions de Nonce pendant plus d'un an, depuis son élevation au Cardinalat, & se mêla en particulier de la pacification des differens qui regnoient entre la Reine Mere, & le Cardinal de Richelieu (*g*).

(*c*) *Baillet, vie de Descartes, t. 1. pag. 119.*

(*d*) *Gassendi in vita Peireskii l. 3. ad ann. 1621. p. m. 289.*

(*e*) *Ibid. pag. 281.*

(*f*) Vere novo Cardinalis à Balneo utraque sua legatione functus, & accepto Parisiis purpurato pileo Romam rediit. *Gassend. ib. l. 4. p. 307. ad ann. 1631.*

(*g*) *Voiez l'Histoire du Cardinal de Richelieu par Aubery t. 1. p. 264. & 279. édit. de Hollande in 12.*

(*B*) *Dans le* Sorberiana *qui est fausse en plusieurs manieres.*] On pretend qu'à la vuë des Conciles imprimez au Louvre en 37. tomes, il s'écria, *Je m'etonne qu'il y ait encore des heretiques en France; où est le Chretien qui desormais puisse n'étre pas Catholique?* Sorbiere admire cette pensée: *Optime Cardinalis Banius in Gallia Nuncius*, dit-il (*h*), *cum 37. vol. Concil. cerneret typis regiis impressa ajebat: Miror unde jam in Gallia heretici fiant, quis enim hypothesium Christianarum servans potest non esse Catholicus?* Il est faux que ce Cardinal ait vu ces 37. tomes. Il mourut l'an 1641. & cette édition des Conciles est de l'an 1644. mais s'il avoit dit ce qu'on lui impute, il eût debité une très-fausse pensée. Car il n'y a rien de moins propre à la conversion des heretiques qu'un Ouvrage de plusieurs volumes, que 37. tomes de Conciles. De dix mille Protestans à peine s'en trouve-t-il deux qui puissent lire une page dans cette édition du Louvre, & parmi ceux qui entendent le Latin, la plupart n'ont ni le goût ni la patience necessaire pour entreprendre une si vaste lecture. On n'ôteroit pas l'inconvenient par des versions en langue vulgaire, car où sont les ignorans qui ne se perdissent sur une mer comme celle-là? Sans la grace de Dieu, & la force de l'éducation, la lecture des Conciles feroit cent fois plus d'incredules que de Chretiens. Il n'y a point d'histoire qui fournisse plus de sujets de scandale, ni un theatre plus choquant de passions, d'intrigues, de factions, de cabales, & de ruses que celle des Conciles (*i*). Ceux qui ont publié

SI LES Conciles en 37. Volumes peuvent convertir les Heretiques.

(*h*) *Sorberiana, pag. 52. édit. de Holl.*

(*i*) *Voiez la remarque B de l'article* Nestorius.

nieres. Il avoit (C) un frere, si je ne me trompe, qu'on nommoit le Marquis de BAGNI, & qui fut General des troupes du Pape dans la Valteline l'an 1624.

BAIUS * (MICHEL) Professeur en Theologie à Louvain, étoit né à Melin dans le territoire d'Aeth l'an 1513. Il se distingua de telle maniere par ses progrés, & par la sagesse de sa conduite pendant le cours de ses études à Louvain, qu'il ne sortit de la condition d'Ecolier que pour passer à celle de Principal de la Maison de β Standonck. Aiant eu cette charge pendant trois ans, il se mit à enseigner la Philosophie, & aprés qu'il eut donné six années à cette profession, il obtint la charge de Principal dans le College du Pape l'an γ 1549. Il prit cette même année ses licences en Theologie. Deux ans aprés il reçut le Doctorat, & devint Professeur Roial de l'Ecriture. Il fut en 1563. l'un des Theologiens que le Roi d'Espagne (A) envoia de Louvain à Trente. Il se fit admirer dans le Concile. Il obtint le Doienné de Saint Pierre de Louvain l'an 1575. Au bout de trois ans on lui confera la dignité de Conservateur des privileges de l'Academie δ. Son épitaphe porte qu'il fut Chancelier de la même Academie, & Inquisiteur General dans le Pais-Bas. C'étoit un fort habile homme, & qui n'étoit pas moins recommandable par ses bonnes mœurs, par sa pieté, par sa modestie, que † par son esprit & par sa science. Il avoit lu ‡ neuf fois les Oeuvres de St. Augustin: il composa divers Ouvrages (B) de Theologie qui sentoient ⸸ cette lecture, & où l'on (C) pretendit avoir trouvé un grand nombre de propositions que le Pape Pie V. censura. Il écrivit aussi quelques (D) livres de controverse contre ceux de la Religion. Il eut tant (E) de deference pour la censure du

* *Il est plus connu sous ce nom latinisé que sous celui de* De Bay, *qui étoit son nom veritable.*

β *C'est le nom du Fondateur.*

γ *Je corrige ainsi Valere André, car son nombre* CIↃ. IↃ. XCV. *est une faute très-absurde des Imprimeurs.*

δ *Ex Valer. Andrea Biblioth. Belg. pag. 670.*

† *Voiez la remarque H.*

‡ *Swert. in Athen. Belg. Valer. André.*

⸸ *Voiez la remarque E.*

blié le *Menagiana*, ont oublié un bon mot que j'ai oui plus d'une fois aux Mercuriales de Mr. Menage. On y citoit un homme d'esprit qui lors qu'il entendoit dire, *Un tel fut condamné dans un tel Concile*, s'écrioit, *c'est une preuve qu'il n'avoit pas su cabaler aussi bien que ses adversaires, ou qu'il n'avoit pas eu comme eux l'appui du bras seculier.* Ceux qui conoissent la religion de Sorbiere ne doivent-ils pas être bien édifiez de son *optime*?

(C) *Il avoit un frere, si je ne me trompe, qu'on nommoit le Marquis de Bagni.*] Mr. Baillet (a) assûre que ce Marquis etoit frere du Cardinal Jean François Bagni, & qu'aiant quitté l'epée il s'avança dans les dignitez Ecclesiastiques jusques au Cardinalat, dont il fut pourvu l'an 1657. Il avoit été *Nonce en France durant tout le Pontificat d'Innocent X. & les deux premieres années d'Alexandre VII. . . . . . Il mourut à Rome le 23. d'Août 1663. âgé de 80. ans* (b). Mr. Baillet trouve vraisemblable que Mr. Descartes l'alla voir à la Valteline: il fonde sa conjecture sur l'attachement de ce Marquis pour les études de Physique (c). Ce qu'il y a de bien certain c'est que Descartes étoit fort conu, & fort estimé du Cardinal Jean François Bagni (d). Le Mercure François (e) raporte *que le Marquis de Bagni auquel sa Sainteté avoit donné le pouvoir de commander les gens de guerre qui estoient à la Valteline, estoit reconu pour partisan d'Espagne, issu de la Maison des Colonnes tout à fait Espagnole, Chef des Gibelins en la Romagne, & qui avoit tousjours esté Pensionaire d'Espagne, ayant en cette qualité accompagné le Connestable Colonne au voyage qu'il fit en Espagne il y a quatre ans.*

(A) *Que le Roi d'Espagne envoia de Louvain à Trente.*] Voiez dans le Cardinal Palavicin (f) tous les ressorts qui retarderent, ou qui avancerent la deputation de Michel Baius. L'Historien de Commendon (g) a passé legerement sur cela, & avec trop de flatteries: mais celui du Concile debrouille fort nettement toute l'intrigue de Commendon, & ne lui donne que ce qui lui apartient. Ce Nonce étant à Brusselles l'an 1561. prit conoissance des differens qui avoient paru à Louvain, sur ce que Baius & Hessels ne suivoient point la route ordinaire dans le dogme du franc arbitre, dans celui des œuvres, & dans quelques autres. Ces deux Docteurs avoient gardé le silence pendant quelque tems, par deference pour ceux qui leur donnerent des avis; mais quand ils furent que la Sorbonne à la sollicitation des Cordeliers avoit censuré 18. propositions, & qu'ils se virent exhortez par leurs disciples à soutenir cette cause, ils se preparerent à la defensive. Commendon arrêta cette grêle d'écritures, non pas par ses beaux discours comme Gratiani l'affirme, mais parce (h) que les lettres qu'il écrivit furent cause que le Pape donna ordre au Cardinal de Granvelle d'imposer silence.

(B) *Il composa divers Ouvrages de Theologie.*] Il en publia quelques-uns dont voici les titres tels que je les trouve dans Valere André; *De meritis operum libri II. De prima hominis justitia & virtutibus impiorum libri II. De sacramentis in genere contra Calvinum. De forma baptismi.* Tous ces traitez furent imprimez ensemble à Louvain l'an 1565. On y imprima l'année suivante ceux-ci; *De libero hominis arbitrio liber I. De charitate, justitia & justificatione libri III. De sacrificio liber I. De peccato originis liber I. De indulgentiis liber I. De oratione pro defunctis liber I.*

(a) *Baillet, Vie de Descartes, t. 1. pag. 161.*

(b) *Id. ib. pag. 119. 120.*

(c) *Ibid. pag. 119. Voiez aussi pag. 161.*

(d) *Id. ibid. pag. 253. 254. 300. 301. 302.*

(e) *To. 10. pag. 179. ad ann. 1624. citant les Gazettes de Venise.*

(f) *Palav. histor. Concil. Trident. l. 15. c. 7.*

(g) *Antoine Marie Gratiani, Vie du Cardinal Commendon traduite par Mr. Flechier, p. m. 158.*

(h) *Palavic. ibid. n. 11.*

(C) *Où l'on pretendit avoir trouvé.*] Je n'ai pas voulu dire *où l'on trouva*, car la question de fait n'est pas encore vuidée, & je voi que Michel Baius est bien éloigné d'accorder qu'il eût enseigné ce qu'on lui attribuoit. *Cependant*, dit-il, (i) *entre ces propositions* (k) *il y en avoit quelques-unes fort éloignées de nos sentimens; d'autres que nous n'avions jamais soutenuës ni traitées dans aucun sens, mais toutes ou au moins la plûpart étoient tournées ou exprimées d'une maniere si maligne, que les seules expressions les pouvoient rendre suspectes, principalement dans l'esprit de ceux qui n'avoient pas étudié exprés ces sortes de questions.* Voilà le manege perpetuel de l'ODIUM THEOLOGICUM; cette passion qui a formé depuis long tems un proverbe, trouve des heresies par tout où elle souhaite d'en trouver: elle fabrique des extraits si artificieux, & si propres à gendarmer le peuple, qu'elle transforme en heresies pernicieuses, ce qui n'est pas seulement heterodoxe quand il est consideré avec ses principes, avec ses restrictions, & avec ses aplications. Cette passion est contagieuse: un Medecin qui affectera de ne se porter pour delateur que par un motif de zéle, se trouve tout-à-coup saisi de l'esprit sacerdotal; il aporte des extraits sophistiquez, il separe ce qu'il faloit joindre, il joint ce qu'il faloit separer, il donne aux propositions un tour propre à surprendre la religion des Juges. Le Medecin François Blondel nous en donnera bientôt un exemple. Ce n'est pas la seule injustice qu'on remarque dans les personnes possedées de cette passion: la duplicité de poids & de mesure est une autre iniquité qui les accompagne. Demandez leur la censure de leurs promoteurs, & de leurs chiens au grand colier, faites leur voir manifestement la justice de vôtre cause, ils font la sourde oreille, ou bien ils vous paient de galimatias. C'est alors que leur charité souffre tout, qu'elle excuse tout.

(D) *Quelques livres de controverse contre ceux de la Religion.*] Le même Valere André en fournit les titres que voici; *Responsio ad quæstiones* Phil. Marnixii *de Ecclesia Christi, & sacramento altaris*, à Louvain 1579. *Apologia pro responsione contra objectiones ejusdem de veritate corporis Christi in Eucharistia*, à Louvain 1581. *Epistola de statuum Inferioris Germaniæ unione cum iis qui se desertores Romanæ Ecclesiæ vocant, & de juramento quod eorum jussu à Clero & Monachis exigitur*, à Louvain & à Cologne 1579. Il fit aussi une lettre *de juramento jussu Ducis Alanzonii Antverpiæ in prætorio concepto & comprobato.*

(E) *Tant de deference pour la censure du Pape.*] Pour bien commenter ce texte, je me servirai des paroles du Sieur Gery Bachelier en Theologie. *Ce pieux & savant Docteur*, dit-il (l) en parlant de Baius, *pendant l'éclat de sa plus grande reputation vit paroître tout d'un coup une Bulle contre 76. Propositions que les solliciteurs de cette Censure lui attribuoient toutes, quoi qu'il y en eût qui n'étoient point de lui, d'autres qu'on avoit tournées d'une maniere maligne pour les rendre censurables, & d'autres que la Bulle même reconnoit pouvoir être soutenuës dans un sens Catholique. On ne se contenta pas de l'envoyer à Louvain dans les formes ordinaires en 1570. On en fit une seconde publication neuf ou dix ans après, & l'on affecta de la faire faire par un Jesuite*

(i) *Dans sa lettre au Cardinal Simonette apud Gery, Apologie des censures, pag. 42.*

METHODE d'extraire des propositions d'un livre qu'on veut faire censurer.

(k) *Il parle de celles que les Cordeliers envoierent au Cardinal de Granvelle, & qui furent envoiées ensuite à Rome. Voiez l'Apologie des censures, pag. 42. & 43.*

(l) *Gery, Apologie historique des deux Censures de Louvain & de Douai, pag. 26. édit. de Cologne 1688.*

du Pape, quoi qu'il ne crût pas avoir enſeigné aucune heterodoxie, qu'il ne voulut point que les livres que l'on pretendoit contenir les propoſitions cenſurées fuſſent rimprimez. Valere André* a fait (F) pluſieurs fautes en parlant de cette cenſure. On fait eſperer une nouvelle édition des Oeuvres de Michel Baïus. Elle contiendra pluſieurs pieces qui n'ont jamais été imprimées. Celui qui les a raſſemblées l'enrichira de beaucoup de notes theologiques & hiſtoriques. Il a confronté les éditions des Ouvrages de cet Auteur avec les manuſcrits qui s'en trouvent dans de bonnes Bibliotheques. On a voulu dire † que Michel Baïus pour ſe venger des Jeſuïtes, qu'il croioit avoir été les promoteurs de la cenſure de ſa doctrine, emploia tout ſon credit à Louvain pour y faire cenſurer les dogmes de Leonard Leſſius. Je ne dois point paſſer ſous ſilence que (G) l'on menagea ſon honneur dans la Bulle de Pie V. Son teſtament fut une preuve

* *Valer. Andreas in Bibl. pag. 671.*

† *Voiez l'Apologie des cenſures des deux Univerſitez, publiée par Mr. Gery l'an 1688.*

faite en 1580. ce que la Societé avoit ſans doute ſolicité pour faire parade de ſon credit. Que fit Baius; que fit la Faculté? Rien autre choſe que de ſe ſoumettre humblement, & de ſupprimer pour le bien de la paix & pour l'édification des fideles toutes les juſtifications & toutes les explications qu'ils auroient pu faire, & tout ce qu'ils auroient pu repreſenter. Il ne faut pas croire neanmoins que Baïus n'ait rien écrit pour ſa juſtification: ſa lettre (a) au Cardinal Simonette prouve le contraire, car il y expoſe que le Docteur Jean Heſſels & lui mirent entre les mains du Cardinal de Granvelle, leur reponſe à certaines propoſitions que ce Cardinal leur avoit communiquées. Les Scotiſtes pour decrier ces deux Docteurs fabriquerent ces propoſitions, & les preſenterent *à des perſonnes établies en dignité*, ſans nommer ni Heſſels, ni Baius. Si l'on me demande pourquoi l'on voulut decrier ces deux Profeſſeurs, je repondrai que ce fut à cauſe qu'ils ſe ſervoient d'une methode qui avoit l'air d'une fâcheuſe nouveauté. *Après (b) l'explication du Maître des ſentences, ils tâchoient de reduire l'étude de la Theologie à l'Ecriture Sainte, & aux Ecrits des anciens Peres,* & principalement à ceux de St. Auguſtin. Cela ne plut point *à des perſonnes accoutumées à d'autres ſentimens, & particulierement à ceux qui ne voulans pas ſe donner la peine de beaucoup étudier, croyent qu'il vaut mieux ſuivre les opinions reçues par le plus grand nombre, que celles que l'on établiſſoit avec beaucoup de ſoin ſur le ſolide fondement des Ecritures: & ces perſonnes s'imaginoient qu'on avoit deſſein de les reprendre & de les marquer, toutes les fois que dans les leçons ou dans les diſputes on parloit autrement qu'eux, ou que l'on enſeignoit quelque choſe de different de ce qu'ils avoient . . . . accoutumé de lire dans certains auteurs.* Baius ne ſe contenta pas de cette (c) lettre, il envoia une Apologie de ſes ſentimens au Pape l'an 1569.

(a) *Le Sieur Gery pag. 40. en produit une partie qu'il a traduite du Latin qui eſt imprimé dans les Faſtes de l'Univerſité de Louvain, pag. 366.*

(b) *Gery, pag. 40. 41.*

(c) *Elle eſt citée dans la Bibliotheque Univerſelle, t. 14. pag. 198. comme étant imprimée à la fin de l'Apologie de Baius à Rouën 1666.*

(F) *Valere André a fait (d) pluſieurs fautes.*] I. Il donne pour un fait conſtant que la Bulle de Pie V. contre les 76. propoſitions fut confirmée par Gregoire XIII. On montrera (e) dans la nouvelle édition de Baïus que cela eſt faux. II. Il aſſûra que la plupart de ces 76. propoſitions furent extraites des livres de Baius. On fera voir le contraire dans la nouvelle édition. III. Il ſe contente de dire que la Bulle de Pie V. fut publiée à Louvain le 17. & le 19. d'Avril 1570. Mais outre qu'il devoit dire *le 16. de Novembre*, il eſt tombé dans quelques pechez d'omiſſion. Il n'a point dit que la Bulle fut publiée non pas par l'ordre du Pape, ou par celui du Cardinal de Granvelle, mais par l'ordre du Duc d'Albe, & par celui du Synode de Malines. Ce fut une irregularité, puis que le Pape avoit commis le Cardinal de Granvelle pour notifier la Bulle aux Theologiens de Louvain, en la maniere qu'il jugeroit la plus convenable. En tout cas Valere André devoit exprimer qui furent ceux qui donnerent ordre que l'on publiât la Bulle. Il devoit auſſi obſerver qu'aux jours qu'il marque, je veux dire le 17. & le 19. d'Avril, Michel Baïus expoſa publiquement quelle étoit ſon opinion ſur les propoſitions condamnées. La retractation qu'on tira de lui fut extorquée par de mauvais moiens. La nouvelle édition traitera de toutes ces choſes. IV. Il raconte que des perſonnes dignes de foi dirent au Pape qu'il y avoit des Theologiens à Louvain, qui faiſoient l'Apologie des propoſitions condamnées. On montrera par le temoignage de Tolet, que ce furent des impoſteurs qui raporterent ces bruits au Pape. V. Il aſſûre que Gregoire XIII. condamna tout de nouveau les mêmes propoſitions. On fera voir que cela eſt faux. VI. Il met la mort de Baïus au 16. de Decembre: il faloit la mettre (f) au 16. de Septembre. Je ne repete point ce que j'ai dejà obſervé (g) touchant la mauvaiſe chronologie de ſes Imprimeurs. Je ne dois point y ajoûter *l'an* 1551. qu'il donne pour le premier de la profeſſion roiale en Theologie; il ne ſe trompe pas, mais l'épitaphe de Baïus ne fut point dreſſée ſur cette date, puis qu'elle fait durer 40. ans cette profeſſion, deux ans plus que n'en demande le calcul de Valere André. Ce qui a pu porter bien des gens à multiplier les Bulles contre Michel Baius, eſt qu'on s'imagine qu'il n'y a point de difference entre condamner un dogme, & faire publier la condamnation qu'un autre a faite de ce dogme. En ce ſens-là il eſt vrai de dire que Gregoire XIII. a condamné les 76. propoſitions, car non ſeulement il fit une Bulle dans laquelle il inſera la conſtitution de Pie V. en declarant qu'il l'avoit trouvée dans les Regîtres de ce Pape, & qu'on y devoit ajoûter une entiere foi, mais auſſi il commanda que ſa Bulle fût publiée ſolennellement à Louvain par le Jeſuite Tolet l'an 1580. Morillon grand Vicaire de Malines notifia celle de Pie V. aux Theologiens de Louvain en 1567. Il la leur notifia encore avec un peu plus de formalite l'an 1570.

(d) *In Faſtis Academicis Studii Lovanienſis.*

(e) *Ce que je dis tant ici que dans le corps de l'article, touchant la nouvelle édition de Baius, eſt tiré d'un memoire qui m'eſt tombé entre les mains, & qui vient de bon lieu.*

(f) *Il l'a fait dans la Bibliotheque Belgique.*

(g) *A la marge du texte de cet article.*

(G) *Que l'on menagea ſon honneur dans la Bulle de Pie V.*] La lettre de Baius qu'on a citée ajoûte (h), *qu'après beaucoup de longues ſollicitations qui commencerent dès le Pontificat de Pie IV. ils obtinrent enfin de Pie V. une Bulle datée du 1. Octobre 1567. qui condamne (i) 76. propoſitions.* Il eſt vrai que celui qui porta (k) la Bulle par commiſſion du Cardinal de Granvelle, dit devant tout le monde dans l'aſſemblée de la Faculté de Theologie de Louvain, que les 60. premieres de ces propoſitions avoient été tirées des Ecrits de Baius; mais enfin la Bulle ne le nommoit pas, & d'ailleurs elle adouciſſoit la note de la condamnation, puis qu'elle portoit qu'une partie de ces propoſitions pouvoit recevoir un ſens favorable. Le Cardinal Palavicin nous aprend qu'afin de traiter Baius avec une plus grande douceur, le Pape Pie V. ſe contenta de faire ſignifier en particulier ſa Bulle à l'Univerſité de Louvain par l'Archevêque de Malines; mais que comme le mal ne ceſſa pas, Gregoire XIII. jugea qu'il la faloit publier ſolennellement, & qu'il deputa à cette fin le Jeſuite François Tolet ſon Predicateur, qui n'obligea point Baius à une retractation publique, & qui le laiſſa ſans flêtriſſure: (l) *Hic ſtuduit Baium removere à pravis illis opinionibus, cohortatus, ut Sedis Apoſtolicæ judicio acquieſceret: & perpaucis colloquiis id obtinuit, privatâ illius retractatione contentus: atque hoc pacto Baius non ſolùm illæſus perſtitit, ſed ipſius etiam nomini verba Diplomatis pepercere; quin per illud ejus errores manum tam mitem experti ſunt, ut vix viderentur errores, cùm aliqua ex proſcriptis poſitionibus, nullis certis in hac exceptione adnotatis, dicerentur poſſe ſuſtineri in aliqua minùs propria ſignificatione.* Nous avons remarqué ailleurs (m) l'inconvenient des cenſures qui tombent ſur un tas de propoſitions d'une maniere ſi vague, que le *reſpective* qu'on met au bout n'aprend à rien diſtinguer. La Bulle de Pie V. avoit ce même inconvenient, & outre cela elle jettoit les eſprits dans l'incertitude par un autre endroit: car ſans rien marquer nommément, elle aſſuroit que parmi les propoſitions condamnées, il y en avoit quelques-unes qu'elle permettoit de ſoutenir en quelque façon. C'étoit la moindre choſe qu'elle permettoit, & l'on ne pouvoit pas revoquer en doute qu'elle ne permît cela; mais on pouvoit pretendre qu'elle permettoit beaucoup plus. L'arrangement des termes produiſoit cette obſcurité embarraſſante; une virgule fut omiſe: cette omiſſion étoit cauſe que les termes étoient ſuſceptibles de deux ſens très-differens, & ce fut la ſource de beaucoup de conteſtations. Voiez le Latin (n) cité en marge, & admirez les avantures & les haſards des controverſes. Ce que les Paiens apel-loient

(h) *Gery, ubi ſupra pag. 43.*

(i) *Palavicin ubi infra met* ſeptuaginta novem Baii poſitiones.

(k) *Gery ibid. pag. 44.*

(l) *Palavic. Hiſtor. Concil. Trident. l. 15. c. 7. n. 12.*

(m) *Ci-deſſus p. 255. col. 1.*

BULLE où la ſituation des mots cauſoit une obſcurité qui fut renduë plus grande par l'omiſſion d'une virgule.

(n) Quas quidem ſententias ſtricto coram nobis examine ponderatas, quamquam nonnullæ aliquo pacto ſuſtineri poſſint in rigore & proprio verborum ſenſu ab auctoribus intento hæreticas, erroneas, ſuſpectas, temerarias, ſcandaloſas & in pias aures offenſionem immittentes reſpectivè & præſentium autoritate damnamus. *Journal de Saint Amour part. 2. pag. 64. apud Bibliothec. univerſalem t. 14. pag. 201. Voiez auſſi les difficultez propoſées à Mr. Steyaert 9. part. pag. 180. & la nouvelle édition des Oeuvres de Baius part. 2. pag. 235. & ſeq.*

ve de (H) sa grande charité, car il laissa tous β ses biens aux pauvres. Il fonda un College à Louvain, & le mit sous la protection de St. Augustin γ. Il mourut le 16. de Septembre 1589. âgé de 77. ans, & fut enterré dans le College du Pape où il avoit été long tems Principal. Jaques BAÏUS son neveu, Docteur en Theologie, lui fit dresser un monument avec une belle inscription δ. Ce neveu marcha sur les traces de son oncle. Sa promotion au Doctorat en Theologie est de * l'an 1586. Il fut souvent deputé pour les affaires de l'Academie de Louvain, & s'aquita sagement & habilement de ces commissions †. Il fut Doien de Saint Pierre dans la même ville, & Professeur ‡ Roial du Catechisme. Il publia (I) quelques traitez. Il destina tous ses biens (K) aux usages d'un College, & deceda le cinquiéme ⸸ d'Octobre 1614.

β *Swert. in Athenis Belg. pag. 565.*

γ *Id. ib.*

δ *Vous la trouverez dans Swertius* ubi supra.

* *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 401.*

† *Swert. ib. p. 355.*

‡ *Val. Andreas ib.*

⸸ *Id. ibid. Swert dit le 9. d'Octobre.*

La nouvelle édition des (L) Oeuvres de Baïus de laquelle j'ai parlé comme d'une chose à venir, a paru depuis la premiere impression de ce Dictionaire, & a été condamnée à Rome par

loient jeux & caprices de la fortune n'est point exclus de ce sanctuaire: l'oracle pretendu infaillible de Rome ne remedie pas au desordre. Après s'être bien tourmenté pour concerter toutes les syllabes de sa reponse, il peut voir que son Copiste ou son Secretaire oubliant une virgule, sera cause de la damnation d'une infinité de gens. Il y a plus; la virgule n'y fait rien, mettez la après *possint*, ou ne l'y mettez pas, l'équivoque subsiste toûjours: l'usage des Ecrivains, ni celui des Imprimeurs n'établit pas qu'une virgule après *possint*, attache necessairement ce qui suit au mot *damnamus*. On vous fera voir dans les livres les plus corrects cent mille virgules situées comme celle que l'on mettroit après *possint*, qui n'empêchent pas que depuis une telle virgule jusques au *comma* suivant, les paroles ne se raportent au mot *possint* ou à tel autre.

(H) *Son testament fut une preuve de sa grande charité.*] L'Apologiste des censures de Louvain & de Doüai oppose cette vertu de Michel Baïus aux pretendus miracles de Lessius. *C'est un grand miracle*, dit-il, (a) *qu'une grande humilité avec un grand esprit & une profonde science, qui ont fait dire à Tolet même cette parole qui s'est conservée dans Louvain par tradition:* Michaële Baio, nihil doctius, nihil humilius. *C'est un grand miracle qu'une soumission, & une patience telle qu'on la vit en lui dans la conduite que l'on tint à son egard au sujet de la Bulle. C'est un grand miracle qu'un saint Prêtre dont les études & les occupations infinies ne desechent point la pieté, & que l'on voit fondre en larmes à l'Autel, vivement penetré de la sainteté de nos Mysteres. Enfin c'est un grand miracle qu'une grande charité pour les pauvres, qui va jusqu'à ne vouloir point avoir d'autres heritiers qu'eux, & étouffer pour cela tous les sentimens du nepotisme, quelque legitimes qu'ils eussent pu être en lui. C'est ce qui rendra toujours Baius aimable à la posterité; au lieu qu'une reputation, qui n'est soutenue que par un bruit artificiel de miracles & de merveilles fondez sur rien, se flêtrit au bout de quelque tems, & s'evanouit en fumée.* Le Cardinal Palavicin raporte que Commendon rendant compte au Cardinal de Mantouë de l'etat où il trouvoit l'Université de Louvain l'an 1561. lui marque que Michel Baius & Jean Hesselius avoient enseigné quelques nouveautez sur le franc arbitre, & que c'etoient deux (b) personnages recommandables par leur science & par leur bonne vie; que Ruard Tapper avoit pris ombrage de leur union, & jugé qu'ils estimoient trop leur science, quoi qu'ils fussent d'ailleurs modestes & vertueux; *Mais*, ajoûtoit-il, *chacun met sa vanité dans le metier qu'il exerce, & suporte facilement les autres choses.* (c) *Compertum sibi esse Ruardum in Theologicis disciplinis praclarum dum is in illa Academia docens, in his duobus adhuc atate juvenili observaret infaustam conjunctionem ingenii & audacia, solitum esse dicere se nonnisi schisma ab illis expectare, & Theologicam lauream diu ipsis distulisse: eos profecto videri scientia sua nimis amantes, quamvis alioqui probos & modestos: & hac ille verba sapienter usurpavit digna qua a nobis repetantur*, sed cujusque superbia in ea arte quam profitetur sita est, cetera facile suffert.

(a) *Gery, ubi supra p. 37. 38.*

(b) Erant ambo & scientia & exemplo vitæ conspicui. *Palavic. Hist. Concil. Trid. l. 15. c. 7. n. 7.*

(c) *Id. ib. n. 9.*

(I) *Il publia quelques traitez.*] Un Panegyrique sur l'arrivée de l'Archiduc Albert, & de l'Infante d'Espagne: un Catechisme, *Sive institutionum Christiana religionis libri IV.* & *De venerabili Eucharistia Sacramento & Sacrificio Missa libri III.* (d)

(d) *Ex Valer. Andrea Bibl. Belg. pag. 401.*

(K) *Il destina tous ses biens aux usages d'un College.*] Swert assûre 1. que Jaques Baius laissa l'administration de ses biens à Gilles Baius son neveu, Docteur & Professeur en Theologie, & qu'il le chargea de les emploier totalement à la construction d'un College pour des jeunes gens de son païs. 2. Que Gilles Baius executant la volonté de son oncle, fit bâtir un très-beau College qui s'apelle à juste titre BAIANUM. 3. Qu'il n'y avoit que peu d'années (e) que ce College etoit bâti, il marque en quel endroit. Mais Aubert le Mire qui ne pouvoit pas ignorer ce que Swertius avoit écrit là-dessus se contente d'assûrer (f), qu'il a lu que Jaques Baius avoit songé à la fondation d'un College, où l'on entretiendroit des Etudians en Theologie. C'est ainsi qu'on parle quand on ne peut loüer un homme, que des bonnes intentions qu'un Auteur que l'on a lu lui attribuë; car lors qu'on sait qu'elles ont été effectuées, on le marque expressément. Il faut donc qu'Aubert le Mire n'ait point su la construction du *Collegium Baianum*. Or cette ignorance d'un fait si notoire est quelque chose de prodigieux, dans un homme comme celui-là qui savoit si bien son Païs-Bas Espagnol.

(e) Obsecutus patrini desiderio, augustissimum (*Collegium*) ab hinc paucis annis exstruxit è regione Pædagogii Falconis & BAIANUM merito indigetatur. *Swert. Ath. Belg. pag. 355. Ce livre fut imprimé l'an 1628.*

(f) De altero Collegio sacrarum literarum studiosis adolescentibus pariter alendis pie prudenterque cogitasse scriptum invenimus. *Aub. Miraus de scriptoribus saculi XVI. pag. 134.*

(L) *La nouvelle édition des Oeuvres de Baïus. . . . a paru.*] En voici le titre: *Michaelis Baii celeberrimi in Lovaniensi Academia Theologi opera: cum Bullis Pontificum, & aliis ipsius causam spectantibus, jam primum ad Romanam Ecclesiam ab convitiis Protestantium, simul ac Arminianorum caterorumque hujusce temporis Pelagianorum imposturis vindicandam collecta, expurgata, & plurimis qua hactenus delituerant opusculis aucta: studio A. P. Theologi. Colonia Agrippina sumptibus Balthasaris ab Egmont & sociorum M. DC. XCVI.* C'est un assez gros *in quarto*, divisé en deux parties, dont la premiere contient avec les écrits de Baius qui avoient dejà été imprimez, six ou sept pieces de cet Auteur qui n'avoient jamais été imprimées. La seconde est presque toute composée d'écrits qui paroissent pour la premiere fois, & qui concernent la censure de quelques propositions de Baïus. L'un de ces écrits est un narré chronologique des procedures qui furent faites dans cette cause, & a été composé par celui qui a eu soin de cette edition. On aprend par ce narré entre autres choses, (g) que deux raisons engagerent Michel Baius à former sur l'Ecriture & sur les Peres, & principalement sur St. Augustin sa methode d'enseigner la Theologie. La 1. fut que les Protestans du Païs-Bas se vantoient d'avoir pour eux l'Ecriture & les anciens Peres. La 2. que plusieurs (h) Ecrivains Catholiques abandonnant les hypotheses de St. Augustin, s'aprochoient extremement de celles des Pelagiens. Ruard Tapper, & Tiletan Professeurs en Theologie à Louvain desaprouverent cette nouvelle methode de Baïus, dès qu'ils en eurent conoissance après être revenus du Concile l'an 1552. & l'on assûre que Ruard Tapper s'écria un jour, *quel Diable a fait entrer cette doctrine dans nôtre Ecole pendant nôtre absence!* Ce fut le commencement d'une furieuse tempête contre Michel Baius: les Cordeliers principalement se dechainerent contre lui. Le Gardien de Nivelle, & celui d'Aeth envoierent 18. articles à la Faculté de Theologie de Paris l'an 1560. & la prierent d'en porter son jugement. Elle les condamna tous, les uns au nombre de trois comme faux & contraires à l'Ecriture, & les autres comme heretiques. Baïus fit des remarques sur cette Censure, & voulut les communiquer à quelque Docteur de Paris, mais il abandonna ce dessein lors qu'il vit qu'il (i) lui étoit impossible de recouvrer un exemplaire de ce Decret de la Sorbonne. Il les communiqua au Provincial des Cordeliers. Il montre manifestement que l'on censura comme heretique ce qui est visiblement contenu dans St. Augustin. L'annee suivante on presenta au Cardinal de Granvelle une liste de propositions extraites des écrits de Baïus à ce que l'on pretendoit, & neanmoins (k) quelques-unes de ces propositions étoient oposées à ses sentimens, & il n'avoit jamais disputé ni pour, ni contre touchant quelques autres, & elles avoient été dressées presque toutes avec tant d'artifice, que le tour seul des expressions pouvoit les rendre suspectes ou de fausseté, ou d'heresie. Le Cardinal les communiqua à Michel Baius qui y fit une reponse qu'on n'a point trouvée. Le même Cardinal reçut ordre d'imposer silence aux parties; & par ce moien

(g) *Oper. Mich. Baii parte 2. pag. 192.*

(h) *Comme Barthelemi Camerarius, Albert Pighius, François Horantius Cordelier Espagnol, Ruard Tapper.*

(i) *Ibid. pag. 193.*

(k) *Ibid. pag. 194.*

par la Congregation de l'*Index*. Elle contient plusieurs details instructifs, & plusieurs choses qui meneroient loin les faiseurs de reflexions. La remarque que je donnerai touchant cette édition

moien la querelle s'apaisa: mais elle fut renouvellée l'an 1564. car Tiletan tâcha d'obtenir que les Universitez d'Espagne (a) censurassent les écrits de Baius, & il en envoia des extraits à Pie IV. afin de les faire condamner. On ajoûta d'autres extraits à ceux-là & ils furent envoiez à Pie V. qui fit une Bulle le 1. d'Octobre 1567. où il condamna 76. propositions. Cette Bulle ne fut ni publiée, ni affichee, elle fut seulement (b) luë à Baius, & à la Faculté étroite de Theologie de Louvain le 29. de Decembre 1567. par Maximilien Morillon Vicaire General de l'Archevêque de Malines. Ce Vicaire General étant requis de donner une copie de cette Bulle refusa de la donner. Il declara qu'il avoit ordre de defendre tous les livres imprimez d'où l'on disoit que la plupart des 76. propositions étoient extraites. Le Doien de la Faculté representa que pour de grandes raisons il étoit fort necessaire que les livres de Michel Baïus ne fussent pas defendus; aussi ne le furent-ils point. Ce Docteur écrivit au Pape le 8. de Janvier 1569. & lui envoia une apologie où il fit voir qu'il n'avoit point enseigné les 76. propositions, & que la plupart en un certain sens étoient veritables, & Augustiniennes. La reponse que lui fit le Pape le 3. de Mai de la même année, contenoit une exhortation à se soumettre à la censure. Baius fut extremement surpris quand on lui rendit cette lettre de Pie V. de se voir traité comme un rebelle qui avoit encouru la peine de l'excommunication & de l'irregularité. Il demanda à Morillon d'être absous de cette peine, & il ne put l'obtenir qu'en abjurant les articles que la Bulle avoit condamnez. (c) *Summopere autem miratus est Baius secum agi ac si suas vindicias & Apologiam scribendo Pontifici, in eum fuisset rebellis, ac Excommunicationis & Irregularitatis censuras incurrisset: à quibus cùm peteret absolvi, Morillonus absolutionis beneficium ei impertiri noluit, quin prius Articulos per Bullam confixos ejuraverit.* Depuis ce tems-là il fut permis à toutes personnes d'invectiver ce Docteur comme s'il eût effectivement enseigné ces 76. articles; on declama contre lui & dans des Sermons, & dans des leçons: il suportoit cette adversité sans rien dire, mais il y eut (d) trois Evêques qui lui conseillerent en 1570. de se defendre. Il s'expliqua donc là-dessus dans son auditoire de Theologie, & declara que parmi ces 76. propositions il y en avoit qui étoient dignes de condamnation, mais qu'il n'avoit jamais soutenuës: qu'il y en avoit d'autres forgées malicieusement, qu'il ne les admettoit pas dans le mauvais sens qu'elles pouvoient recevoir, quoi que d'ailleurs elles fussent susceptibles d'une saine interpretation. (e) *Cœpit in Scholis Theologorum quid circa hujusmodi Articulos sentiret, cum multa humilitate ac modestia aperire: declarans nonnullos ipsorum esse falsos ac jure confixos, sed à se nunquam traditos: alios esse arte ac dolo confictos, qui pravum sensum pati possunt, quem nunquam tenuit, licèt & in sano intelligi quoque facilè possent.* Au mois de Juin de la même année 1570. les Evêques du Païs-Bas tinrent un Concile à Malines où à l'instance du Duc d'Albe ils s'engagerent à faire publier solennellement la Bulle de Pie V. à Louvain, & à la faire signer à tous les Professeurs en Theologie. La commission en fut donnée à Morillon qui s'en aquita le 16. de Novembre de la même année. Il ne put neanmoins obtenir la signature du formulaire par lequel il exigeoit l'aprobation de la censure des 76. propositions. La Faculté de Theologie de Louvain s'imagina qu'il y avoit quelque piege là-dessous, & quoi qu'assurée par les lettres de l'Evêque de Bois le Duc, & de l'Evêque de Gand qu'on ne cherchoit pas à la surprendre, il ne paroît pas qu'elle ait jamais accordé cette signature; mais l'année suivante (f) elle fit un Decret portant que les 76. propositions seroient tenuës pour condamnées, & que tous les membres de la Faculté s'abstiendroient de les enseigner, & que tous les livres où elles seroient soutenuës, seroient ôtez aux étudians en Theologie. Notez que Morillon n'expedia aucune copie de la Bulle qu'il notifia solennellement. Cela donna lieu à quelques-uns de soutenir qu'elle étoit fausse, ou qu'aiant été obtenuë obreptivement, elle seroit revoquée. D'autres soutenoient le contraire avec ardeur. Le Pape Gregoire XIII. sollicité par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de son Maître, & par le Pere Tolet au nom de quelques Theologiens de Louvain d'aporter un prompt remede à ces disputes, fit une Constitution le 28. de Janvier 1579. où il insera la Bulle de Pie V. sans l'aprouver ni la confirmer, & sans condamner tout de nouveau les 76. propositions, il se contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les regitres de son predecesseur, & d'ordonner que l'on y ajoûtât foi. Il envoia le même Pere Tolet à Louvain l'an 1580. Ce Jesuïte y notifia solennellement la Constitution de Gregoire XIII. & demanda à Baius s'il condamnoit les 76. articles. Baïus repondit, (g) *je les condamne selon l'intention de la Bulle.* Tous les Docteurs, Licentiez, Bacheliers, &c. declarerent qu'ils se soumettoient à cette Bulle. Tolet dans quelques conversations qu'il eut avec Baïus lui aprit, qu'on l'accusoit d'enseigner secretement à ses disciples les dogmes que Pie V. avoit condamnez. Baius le nia, & se soumit à toutes sortes de peines, s'il pouvoit être convaincu juridiquement de ce dont on l'accusoit. Personne ne s'étant mis en devoir de l'en convaincre, Tolet lui promit de rendre un bon temoignage de lui à la Cour de Rome, & declara qu'il étoit faux que la lecture des écrits de Baïus fût interdite. Il lui proposa la signature d'un formulaire qui étoit bien dure, mais neanmoins Baïus passa par là pour se procurer quelque repos. Il falut qu'il avoüât par écrit qu'il avoit enseigné plusieurs des 76. articles condamnez, & qu'ils étoient condamnez au sens qu'il les avoit pris, (h) *Ei præscripsit* (Toletus) *quandam Confessionis formulam, in qua fateri debuit multos ex damnatis 76. Articulis à se esse traditos, ac eo sensu proscriptos quo eos docuisset; cui formulæ optimus hic Doctor undique lacessitus ac calumniis obrutus, ut tandem pace aliquâ frueretur, subscripsit die vigesimâ quartâ Martii hujus anni* 1580. Il écrivit au Pape une lettre où il exposa les calomnies que l'on repandoit contre lui depuis 12. ans au sujet de ces articles, & demanda une copie de la Bulle de Pie V. Cela lui fut accordé au mois de Juin 1580. Le Pere Horantius publia contre lui un écrit la même année. Il se plaignoit de deux choses, l'une étoit que (i) Baius avoit repondu trop civilement à Philippe de Marnix. (k) *Conquerens 1. quòd ejus epistola Marnixio scripta nimis benignæ fuissent.* L'autre que Baius avoit dit suivant la doctrine de St. Augustin, que pour juger de l'Eglise, on ne doit consulter que l'Ecriture. (l) 2. *Quòd Baius Augustinum secutus dixisset judicium de Ecclesia esse ex sola Scriptura petendum.* Baius se justifia dans une lettre qu'il mit au devant de son Apologie contre Philippe de Marnix l'an 1581. Il fut inquieté encore l'an 1585. car ses ennemis le defererent au Nonce du Pape (m), & demanderent qu'il subît l'interrogatoire sur certains articles qu'ils avoient dressez. On ne sait point s'il le subit.

L'Auteur de ce narré chronologique se tourmente extremement (n) pour nous aprendre que Mr. Leidecker, & quelques autres Ministres concluent à tort de cette Bulle de Pie V. que la Communion de Rome a condamné la doctrine de St. Augustin, & favorisé les nouveaux Pelagiens. Il montre assez clairement, ce me semble, les nullitez de cette Bulle, la mauvaise foi des faiseurs d'extraits, la negligence de ce Pape, & sa precipitation à condamner des articles avant que d'avoir examiné les Ouvrages d'où l'on pretendoit qu'ils avoient été tirez, &c. Cette negligence paroît aussi en ce que les (o) regles de la Grammaire ne furent point observées dans cette Bulle. On peut alleguer qu'Urbain VIII. dans la Bulle contre le livre de Jansenius publiée l'an 1642. s'autorise de la Bulle de Pie V. & de celle de Gregoire XIII. mais l'Auteur repond qu'Urbain VIII. ne confirma ces deux Bulles qu'en suposant des faits faux, & qu'ainsi sa confirmation est nulle. (p) *Quandoquidem ergo Urbanus eas non confirmaverit, nisi supponendo quæ falsa sunt; ex ista confirmatione nullum robur accedit istis suorum Prædecessorum Constitutionibus: quod enim in sua origine vitiosum ac nullius roboris est, rati-habitione non fit validum, vel, ut jura loquuntur,* (1) quod initio vitiosum est, non potest tractu temporis convalescere: nec firmatur tractu temporis, quod jure ab initio non subsistit. Ce Pape trompé par François Albizzi Assesseur du St. Office, & Pensionaire des Jesuïtes, s'imagina que la Bulle de Pie V. avoit été revêtuë de toutes les formalitez, & qu'elle avoit été confirmée par celle de Gregoire XIII. C'étoient deux fausses supositions, car Pie V. ne fit point aficher sa Bulle, & ne la publia point à Rome solennellement; & pour ce qui est du Pape Gregoire, il se contenta de dire qu'il l'avoit trouvée dans les regitres de son predecesseur. On fit donc dire à Urbain VIII. une fausseté lors qu'on insera dans sa Bulle, que les articles condamnez par Pie V. avoient été proscrits de nouveau par Gregoire XIII. & pour derober au public la conoissance de cette imposture, on eut soin de n'in-

(a) *Les censures des Academies de Salamanque, & de Compluto ne furent faites qu'après la mort de Tiletan.* Ib. p. 195.

(b) *Ibid. pag.* 197.

(c) *Ibid. pag.* 199.

(d) *Martin Richtovius Evêque d'Ipres, François Sonnius Evêque de Bolduc, & Corneille Jansenius Evêque de Gand.*

(e) *Ibid. pag.* 200.

(f) *Ibid. pag.* 202. 203.

(g) Damno secundum intentionem Bullæ, & sicut Bulla eos damnat. *Ib. p.* 206.

(h) *Id. ib. pag.* 207.

(i) Æquo animo ferre non potuit quod Baius humaniori stilo suas ad Marnixium scripsisset epistolas. *Id. ibid. pag.* 208.

(k) *Id. ib. Comparez cet homme-là avec le Ministre François qui s'est plaint publiquement l'an 1698. des lettres de Mr. Jaquelot aux Prelats de France.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib. pag.* 209.

(n) *Id. ib. pag.* 210. *& seq.*

(o) *Ibid. pag.* 235.

(p) *Ibid. pag.* 239. 240.

(1) ff. *de Reg. Jur.* & 6. Decret. eod. tit.

tion-là contient un bon suplément de cet article. Celui qui l'a procurée a été fort maltraité par le Pere Dez Jesuïte, dans un Ouvrage composé exprès pour defendre l'Eglise Romaine contre les injures de cet * homme-là.

* *Quibus eam affecerat Baii nuperus editor.*

BALBUS. Ce mot fait tant de figure dans l'ancienne histoire Romaine, qu'il est bien étrange que les Dictionaires (*A*) historiques lui aient fait si peu d'honneur. Si je tâche de reparer leur faute, c'est principalement à l'égard de Lucius Cornelius BALBUS, qui fut Consul l'an de Rome 714. & qui eut un neveu dont je parlerai par occasion soit dans le texte, soit dans les remarques. Ce Consul étoit né à Cadis. Il se signala avec beaucoup de courage dans les guerres que les Romains eurent en Espagne contre Sertorius, & contre les Lusitains, desorte que Pompée fort satisfait de ses grans services le declara bourgeois de Rome. Lucius Gellius & Cn. Cornelius qui furent Consuls peu après, firent une loi portant que tous ceux que Pompée auroit faits bourgeois de Rome avec le consentement du Conseil de guerre, le seroient effectivement. Par ce moien Balbus entra pleinement dans la possession de la bourgeoisie Romaine †. Il prit à cause de l'un de ces deux (*B*) Consuls le prenom de *Lucius*, & à cause de l'autre, le nom de *Cornelius*. Il se fit tellement estimer à Rome, qu'il eut pour amis les plus grandes têtes de l'Etat, Pompée, Crassus, Cesar, Ciceron, & qu'il fut adopté par ‡ Theophanes qui étoit aimé, & consideré très-particulierement de Pompée. C'est à cause de cette adoption que (*C*) Capitolin ⁑ le nomme *Balbus Cornelius Theophanes*, lors qu'il dit que l'Empereur Balbin

† *Voiez Ciceron in Oratione pro Cornelio Balbo, & ibi Manucium & Nicolaum Abramum.*

‡ *Ciceron ib. & epist. 7. ad Attic. lib. 7.*

⁑ *In Balbino.*

n'inserer pas la constitution de Gregoire XIII. dans la Bulle d'Urbain VIII. quoi que l'on y inserât la Bulle de Pie V. (*a*) *Animadvertendum est quòd Urbanus VIII. in Bulla superiùs memorata enunciaverit quidem à Gregorio XIII. confirmatam fuisse Pii V. Constitutionem, articulosque in ea confixos denuò fuisse damnatos. Verùm hac Urbani VIII. Bulla aperte falsi ea saltem in parte convincitur, sicut & ab Joanne Sinnickio Lovaniensis Academia delegato Roma convicta est, ex ipsomet Gregorii XIII. Diplomate, in quo nihil de ista confirmatione, aut de iterata hujusmodi articulorum dispunctione habetur. Ne autem id innotesceret, Albizzius, Jesuitarum stipendiarius, qui Bullam Urbani VIII. conscripsit, in ea quidem Pii V. Bullam integram inseruit, sed non Gregorii XIII. Constitutionem, ex qua singulis patuisset ejus mendacium, & quàm falsò in Bulla Urbani dicatur Pii V. Bulla à Gregorio XIII. confirmata, proscriptique in ea articuli, iterum à Gregorio XIII. prohibiti: cùm Gregorius XIII. duntaxat testificetur tenorem Bulla quam inserit, esse planè conformem tenori Bulla quam in Pii V. registro invenit; & isti tenori eam fidem adhibendam, qua ipsius Bulla protographo debetur.* Tout cela est beaucoup plus propre à montrer les supercheries qui se glissent dans la condamnation des Ouvrages, qu'à desarmer Mr. Leidecker; car enfin pour un Catholique Romain qui croit Baius innocent, il s'en trouve plus de mille qui le croient bien condamné, & ainsi l'on peut accuser l'Eglise Romaine avec beaucoup de vraisemblance de tenir pour heretiques les opinions de ce Docteur les plus conformes à St. Augustin. Cela doit faire deplorer la destinée de certains hommes. Que la passion, que l'irregularité, que l'injustice paroissent manifestement dans les procedures que l'on a tenuës contre eux, ils ne laissent pas d'avoir tort selon l'opinion du plus grand nombre. Il sufit qu'il y ait un jugement contre leur doctrine pour obliger le public à demeurer preoccupé. L'adversaire jouira du fruit de ses fraudes, & de ses intrigues: il se prevaudra sans fin & sans cesse de la sottise des peuples, qui presument presque toûjours en faveur des Tribunaux.

(*a*) *Ibid. pag.* 242.

On promet (*b*) un gros Ouvrage de Baïus si cette nouvelle édition se debite. Ce sera son Commentaire sur le Maître des sentences, & son explication des Pseaumes de David.

(*b*) *In Prefat.*

(*A*) *Que les Dictionaires historiques lui aient fait si peu d'honneur.*] Ils sont d'une maigreur prodigieuse sur le mot *Balbus*. Charles Etienne remarque que ç'a été le surnom des Atiliens, & que le premier de cette famille qui fut surnommé *Balbus*, le fut à cause qu'il étoit begue; après quoi ses descendans conserverent ce surnom. Il est fort vraisemblable que ce titre a commencé ainsi dans plusieurs familles, comme il est certain que c'est pour une pareille raison, qu'il y a en tout païs tant de gens nommez le *Blanc*, le *Noir*, &c. & puis qu'il y a bien eu un (*c*) Empereur d'Orient, & un (*d*) Empereur d'Occident qui ont porté le surnom de Balbus, ou de *Begue*, à cause qu'ils avoient ce defaut de langue, pourquoi ne croiroit-on pas qu'au tems de la Republique Romaine, un pareil defaut introduisit dans plusieurs familles illustres ce surnom? Ce n'est donc pas en cela que Charles Etienne merite d'être critiqué, mais en ce qu'il a pris les Atiliens pour les Acciens, ou Atiens, & qu'il s'est exprimé de telle sorte, qu'il semble dire que les Atiliens n'ont eu que ce surnom-là: & neanmoins il y a eu des Regulus, des Seranus, des Calatinus parmi eux. Il y a eu même un C. Atilius Balbus Consul l'an de Rome 508 & 518. qui est peut-être la cause de l'erreur de Charles Etienne. Il auroit dû suffire à Mr. Lloyd de corriger cet article, mais il a trouvé plus à-propos de le suprimer entierement; à l'imitation de ces Chirurgiens, qui au lieu de guerir une blessure coupent la partie blessée; ou comme ces Controversistes qui coupent le nœud d'une objection, lors qu'ils se trouvent à-peu-près aux mêmes termes qu'Alexandre à l'égard du nœud Gordien. Mr. Hofman n'a ni gueri, ni coupé, il a retenu l'article tel qu'il l'a vu dans Charles Etienne.

(*c*) *C'est Michel II. du nom, qui fut Empereur de Constantinople depuis l'an 820. jusqu'à 826.*

ORIGINE du surnom *Balbus*. Si Ch. Etienne l'a bien donné aux Atiliens.

(*d*) *Ce fut Louis III. du nom, qui étoit aussi Roi de France, & qui mourut en 879.*

(*B*) *Il prit à cause de l'un de ces deux Consuls le prenom de* Lucius.] Selon l'usage de Rome ceux qui obtenoient la bourgeoisie, prenoient le nom de celui qui leur procuroit cet honneur. C'est pour cela que l'Historien Theophanes & ses descendans ont porté le nom de Pompée. Pourquoi donc, me demandera-t-on, Cornelius Balbus ne prit-il pas aussi le nom de Pompée? Je repons que ce fut à cause qu'il aima mieux fonder son droit sur une Loi, que sur l'honnêteté de ce General. La Loi dont je parle est celle que firent de l'avis du Senat les Consuls L. Gellius & Cn. Cornelius, l'an de Rome 682. Elle portoit que tous ceux à qui Pompée, avec le consentement du Conseil de guerre, auroit conferé la bourgeoisie de Rome, seroient censez citoiens Romains. *Nascitur, Judices, causa Cornelii ex ea lege quam L. Gellius, Cn. Cornelius ex Senatus sententia tulerunt; qua lege videmus satis esse sanctum, uti cives Romani sint ii, quos Cn. Pompejus de consilii sententia singillatim civitate donaverit* (*e*). Balbus regardant ces deux Consuls comme les veritables collateurs de l'honneur dont il joüissoit, prit de l'un le prénom *Lucius*, & de l'autre le nom *Cornelius*. Cela est beaucoup plus vraisemblable que ce que dit (*f*) Manuce, *qu'encore que Balbus eût été fait bourgeois Romain par Pompée, il avoit neanmoins l'obligation de ce grade à L. Cornelius Lentulus, dont il emprunta le prenom & le nom selon la coutume.* Il conjecture aussi, que ce L. Cornelius Lentulus est le même qui fut Consul la premiere année de la guerre civile, c'est-à-dire l'an 704. de Rome. Au reste ceci nous aprend, que le Cardinal Baronius (*g*) a fait une trop longue énumeration des bienfaits de Titus envers Josephe, lors qu'il a marqué en particulier qu'outre le droit de bourgeoisie Titus lui confera le nom de la famille *Flavia*. Car en premier lieu ce fut (*h*) Vespasien & non pas Titus qui le fit bourgeois, & d'ailleurs après cela le nom *Flavius* s'en alloit sans dire.

(*e*) *Cicero, Orat. pro Balbo.*

QUEL nom se donnoient ceux qui obtenoient la bourgeoisie Romaine.

(*f*) *Manut. in argumento Orat. pro Cornel. Balbo. Voiez aussi la Note sur le 9. l. des Epitres de Ciceron à Atticus p. 8. edit. Græv. où il semble qu'il y ait faute d'impression.*

(*g*) *Baron. ad ann. 36. n. 12.*

(*h*) *Joseph. in vita sua.*

(*C*) *Que Capitolin le nomme* Balbus Cornelius Theophanes.] Voici les paroles de cet Auteur: (*i*) *Familia vetustissima, ut ipse* (Balbinus) *dicebat, à Balbo Cornelio Theophane originem ducens qui per Cn. Pompejum civitatem meruerat, quum esset sua patria nobilissimus, idemque historia scriptor.* Casaubon (*k*) s'imagine que cela regarde l'Historien Theophanes, natif de Mitylene dans l'Ile de Lesbos. Vossius (*l*), Mr. de Tillemont (*m*) & bien d'autres sont dans le même sentiment. Je croi qu'ils se trompent, & qu'il vaut mieux trouver ici le fils adoptif que le pere. Cornelius Balbus étoit fils de Theophanes par adoption: c'est à lui que conviennent les trois titres dont Capitolin s'est servi, & il n'y a que le dernier qui convienne à Theophanes. Si l'on me dit que Balbus n'étoit pas le plus noble Gentilhomme de sa patrie, je repondrai que Theophanes n'avoit pas non plus le même

(*i*) *Capit. in Balbino p. m. 147.*

(*k*) *Casaub. in hunc locum Capitol.*

(*l*) *Vossius de Hist. Græc. pag. 147.*

(*m*) *Tillem. Histoire des Emper. t. 3. p. m. 489.*

bin se disoit issu de lui. La prosperité de Balbus lui attira des ennemis qui lui susciterent un procés sur sa bourgeoisie: Crassus, Pompée, & Ciceron plaiderent sa cause γ; & la gagnerent. Il se trouva fort embarrassé durant la guerre de Cesar & de Pompée; il avoit de grandes obligations à l'un & à l'autre. Il paroît qu'il donna la preference à Cesar δ, mais de telle sorte qu'il tâchoit de porter les choses à la reconciliation. Velleius Paterculus remarque ζ comme une insigne temerité, que Balbus osa passer au camp de Pompée pour conferer avec le Consul Lentulus, qui balançoit à quel prix il se vendroit. C'est par ce moien, ajoûte-t-il, que Balbus quoi qu'Espagnol s'ouvrit la porte du triomphe, celle du pontificat, & celle du consulat. En effet Pline remarque que Balbus fut Consul, & le premier des étrangers η qui obtint cette dignité; mais quant à l'honneur du triomphe il dit que ce fut un autre Cornelius Balbus neveu de celui-ci, qui l'obtint avec la bourgeoisie Romaine, le premier de tous les étrangers *. Nous verrons en quoi consiste la (D) faute de Paterculus. Ces deux Cornelius Balbus ont été si riches, que l'oncle en mourant laissa θ à chaque citoien Romain 25. drachmes, & que le neveu † fit bâtir à Cadis ‡ une nouvelle ville. L'oncle fit une Histoire de Jules Cesar en forme de ┼ Journal. C'est lui sans doute qui fut lié d'une amitié (E) fort étroite avec Pomponius Atticus. Il y a des gens qui ont confondu Cornelius Balbus (F) avec Cornelius Gallus. Nous allons montrer que Vossius a (G) eu tort de censurer Savaron; que Mrs. Lloyd & Hofman meritent

γ *Voiez l'Oraison de Ciceron pro Cornelio Balbo.*

δ *Voiez la remarque G.*

ζ *Lib. 2. cap. 51.*

η *Lib. 7. cap. 43.*

* *Lib. 5. cap. 5.*

θ *Dio, lib. 48.*

† *Strabo, lib. 3. pag. 116.*

‡ *Il en etoit natif comme son oncle.*

┼ *Sidonius Apollinaris lib. 9. epist. 14.*

même rang dans Mitylene. Il est vrai que Strabon (a) assûre que Theophanes eut part aux charges publiques, & qu'il se rendit le plus illustre de tous les Grecs; mais ce n'est pas nous fournir dequoi confirmer les paroles de Capitolin, ce n'est pas lui attribuer une antiquité de famille, une noblesse de sang qui le mette au dessus de tous les autres Mityleniens; & c'est de quoi il est question dans Capitolin. L'objection ne vaudroit donc rien puis qu'elle prouveroit trop: & il me suffit que les ennemis de Balbus ne niassent pas qu'il ne fût d'une famille (b) tres-honorable. Apparemment ils n'avoüoient pas tout ce qu'il s'attribuoit là-dessus. Il y a une autre objection à craindre. Balbus fut Consul, & Theophanes ne le fut pas; d'où vient donc que Capitolin qui a remarqué la qualité d'Historien, a oublié celle de Consul, tout autrement propre que l'autre à relever la noblesse de Balbin? Je repons que Capitolin n'est pas un homme de qui l'on doive attendre beaucoup de justesse d'esprit & de jugement. Le pis qui en pourroit arriver seroit de dire qu'il apliqua mal la pretension de Balbin, & qu'il crut que le Cornelius Balbus Theophanes dont cet Empereur se disoit issu, étoit le même Theophanes de l'Ile de Lesbos, dont la principale gloire est celle d'avoir été Historien. Je ne voudrois pas absolument rejetter cette conjecture; de plus habiles gens que Capitolin auroient pu prendre le change en cet endroit-là; mais j'aime mieux dire qu'il a su que Balbus le Gaditain étoit Auteur d'une Histoire.

(D) *En quoi consiste la faute de Paterculus.*] Raportons ses paroles; *Tum Balbus Cornelius*, dit-il (c), *excedente humanam fidem temeritate ingressus castra hostium sæpiusque cum Lentulo collocutus, Consule dubitante quanti se venderet, illis incrementis fecit viam quibus non Hispaniensis natus, sed Hispanus in triumphum & Pontificatum assurgeret, fieretque ex privato Consularis.* C'est-à-dire, selon la version de Mr. Doujat, *Alors Balbus Cornelius par une temerité qui excede la croyance des hommes, étant entré dans le camp des ennemis pour gagner le Consul Lentulus*, dont il étoit ami particulier, *traita plusieurs fois avec lui qui delibera quelque tems à quel prix il mettroit sa foi. Par ce moyen Balbus s'ouvrit le chemin à ces agrandissemens, par lesquels quoi (d) qu'il fût* non seulement *né en Espagne* comme plusieurs Romains & Italiens, mais *né d'Espagnols naturels, il trouva moyen de s'élever dans Rome à l'honneur du triomphe & du Pontificat, & d'un petit particulier qu'il étoit il devint enfin Consulaire.* Je laisse là cette action de Balbus, sur laquelle on pourra trouver un bon éclaircissement, si l'on consulte (e) Ciceron aux lieux que je cite. Je m'arrêterai seulement un peu sur Paterculus.

Ou il ne dit rien de raisonnable, ou il assûre que Balbus fut élevé au Consulat, aussi bien qu'au triomphe & qu'à la dignité de Pontife; & ce seroit en vain qu'on le nieroit sous pretexte qu'il n'a pas dit *& Consulatum*, comme il semble qu'il eût été plus naturel de dire afin de signifier que Balbus fut Consul; ce n'est pas à nous à regler les expressions d'un homme qui parloit aussi poliment que cet Auteur, il a eu ses raisons pour changer le tour de sa phrase quand il a voulu designer le Consulat. Mais il s'est trompé dans la chose, & il a confondu les honneurs de l'oncle avec les honneurs du neveu. Le Balbus qui negotia avec Lentulus au commencement des guerres civiles est le neveu, comme il paroît par les lettres de Ciceron qu'on vient de citer. C'est Balbus le neveu qui triompha des Garamantes, le premier des étrangers qui fut honoré du triomphe; comme nous l'aprenons de (f) Pline: mais ce fut Balbus l'oncle qui fut honoré du Consulat, le premier de tous les étrangers, ainsi que le même Pline (g) nous l'aprend. On distinguoit à Rome ces deux Balbus par le titre de *Major* qu'on donnoit à l'oncle, & par celui de *Minor* que l'on donnoit au neveu. Je m'étonne que Mr. de (h) Saumaise qui a fort bien demêlé les honneurs de l'un & de l'autre, ait laissé en repos la faute de Paterculus.

(E) *Lié d'une amitié fort étroite avec Pomponius Atticus.*] On ne sauroit nier cela, quand on considere qu'Atticus aiant resolu de mettre fin à sa vie en ne mangeant rien, fit (i) venir son gendre, & L. Cornelius Balbus, & Sextus Peduceus, pour leur declarer cette derniere resolution. Je croi avoir lu dans une (k) lettre de Ciceron, que Balbus étoit un de ceux qui mangeoient assez souvent à la table d'Atticus. Ce qui prouveroit qu'il se plaisoit à entendre (l) lire de bonnes choses.

(F) *Qui ont confondu Cornelius Balbus avec Cornelius Gallus.*] C'est pour une chose qui ne fait point d'honneur à sa memoire. Ils (m) le font mourir dans l'acte venerien. Sans doute la premiere origine de cette fausseté est une faute d'impression. Sur l'autorité de Pline (n) on avoit mis Cornelius Gallus dans la liste de ceux qui sont morts en cet état; & l'Imprimeur mettant un B pour un G, a été cause que plusieurs ont pris une personne pour une autre. Je trouve cette erreur dans diverses editions du Commentaire de Tiraqueau sur les Loix matrimoniales.

(G) *Vossius a eu tort de censurer Savaron.*] Voulant relever une faute qu'il croioit avoir trouvée dans le Commentaire de Savaron sur Sidonius Apollinaris, il s'est (o) trompé lui-même. Savaron avoit assûré que Balbus, auquel (p) Sidonius Apollinaris attribue le Journal de la vie de Jules Cesar, est le même que Balbus Cornelius Theophanes, dont Jules Capitolin dit dans la vie de Balbinus, *qu'il avoit obtenu la bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée, & qu'il étoit d'ailleurs le plus noble de ses concitoiens, & Historien.* Vossius refute cette pretension de Savaron, 1. parce que Balbus Auteur du Journal étoit intime ami de Jules Cesar, comme il paroît par (q) Suetone, & par (r) Aulugelle; au lieu que Theophanes étoit intime ami de Pompée, & qu'on en fit un crime à ses descendans, comme Tacite le remarque au 6. livre des Annales. 2. Parce que Theophanes étant de Lesbos a écrit en Grec, & que Balbus a vécu à Rome, & a écrit en Latin.

Qui voudroit faire trop le Critique, je dirois contre ces raisons 1. que le même Balbus qui a été des amis intimes de Cesar, a été des bons amis de Pompée, & tellement honoré de sa confidence, que les autres (s) amis de Pompée en avoient de la jalousie. Il est vrai que la liaison qui étoit alors entre Pompée & Cesar aiant permis à Balbus de cultiver l'amitié de celui-ci, sans manquer à ce qu'il devoit à l'autre, il se trouva enfin que les bienfaits de Cesar furent superieurs à ceux de Pompée: & neanmoins Balbus obtint de Cesar (t) la permission de ne le point suivre contre Pompée, & se retira à Rome durant la guerre civile.

(a) *Strab. lib. 13. pag. 425.*

(b) Hunc in ea civitate in qua sit natus, honestissimo loco natum esse concedis. *Cicero pro Cornel. Balbo non procul init.*

(c) *Paterc. lib. 2. cap. 51.*

(d) *Cette explication de la difference que fait Paterculus entre* Hispaniensis *&* Hispanus *(si toutefois son texte permit cela) paroit aussi bonne que celle de Lipse, qui par* Hispaniensis *a entendu un habitant de l'Espagne, & par* Hispanus *un Espagnol naturel.*

(e) *L'Epître 32. du 10. livre* ad familiares, *& le Comment. sur l'Epître 9. du 8. livre à Atticus.*

(f) *Plin. lib. 5. cap. 5.*

(g) *Id. lib. 7. cap. 43.*

(h) *Salmas. in Solin. cap. 9.*

(i) *Cornel. Nepos in ejus vita c. 21.*

(k) *Je n'ai pu trouver l'endroit, mais il me semble avoir lu cela dans les lettres de Ciceron à Atticus.*

(l) *Voiez ci-dessus pag. 406.*

(m) *Balthasar Boniface Histor. ludicra lib. 16. cap. 16. ex Tiraquello Leg. Connub. 15. n. 27.*

(n) *Lib. 7. cap. 53.*

(o) *De Histor. Græc. lib. 1. cap. 23. pag. 148.*

(p) *Epist. 14. l. 9.*

(q) *Suet. in Cæs. c. 81. mal cité c. 78. par Vossius, & cap. 74. par Moreri.* (r) *A. Gellius l. 17. cap. 9. où il dit que Jules Cesar & Balbus s'écrivoient en chifre.* (s) *Cicero ad Attic. l. 9. epist. 13.* (t) *Epist. Balbi ad Ciceron. l. 9. ad Attic. pag. 36. edit. Grævii.*

tent un peu de (*H*) censure; que Paul (*I*) Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt; que Glandorp (*K*) a multiplié les êtres sans necessité; que la distinction de grand & de petit Consulat (*L*) est chimerique; & que Mr. Moreri a fait (*M*) plusieurs fautes, quoi que son article de Balbus soit très-petit & très-maigre. Je ne dirai que peu de chose de quelques-uns des

vile. Il est vrai encore qu'il y fut l'homme d'affaires de Cesar, & qu'en tâchant de porter les choses à la reconcilation, il ne parut pas tout-à-fait exemt de quelque partialité. Mais enfin ce n'est pas de quoi faire une juste oposition entre Balbus & Theophanes, que de dire d'un côté avec Suetone, que Balbus a été intime ami de Jules Cesar, & avec Aulugelle que Balbus étoit à Rome l'un des Agens de Cesar pendant son absence; & que de dire de l'autre avec Tacite, que Theophanes avoit été intime ami de Pompée, & que Tibere en fit un crime aux descendans de Theophanes: car veu l'humeur bourruë de cet Empereur, il étoit capable de persecuter une famille, sous pretexte qu'elle auroit obtenu la bourgeoisie Romaine par la faveur de Pompée. Or cela seroit vrai au pied de la lettre à l'égard de Theophanes, quand même on le confondroit avec Cornelius Balbus; puis qu'il est certain non seulement que Pompée lui confera cette bourgeoisie, mais même qu'il plaida pour lui quand on voulut la lui contester, & qu'il le combla de bienfaits. La premiere raison de Vossius n'est donc pas bonne. Je pourrois dire en 2. lieu, que le Theophanes dont Vossius entend parler n'a pas moins vécu à Rome que Balbus; & qu'y aiant eu des Romains qui ont écrit des Histoires en Grec, il ne s'ensuit pas que Balbus ne soit pas Theophanes, de ce que Theophanes a écrit en Grec. Que savons-nous même, si le Balbus en question n'est pas le Cornelius Balbus, dont (*a*) Macrobe cite le 18. livre des Ἐξηγητικῶν? (*b*) Simler n'en doute point.

Mais sans m'amuser à des disputes qui pourroient être accusées d'une trop rigoureuse precision, voici le *jugulum causæ*, & le point decisif en trois mots. Vossius s'est imaginé que Savaron a confondu Cornelius Balbus, avec Theophanes nâtif de l'Ile de Lesbos, & Auteur d'une histoire de la guerre de Mithridate. Mais c'est ce qu'il n'a point fait. Il ne l'a confondu qu'avec le Theophanes dont parle Capitolin, & qui est bien different de celui de Lesbos, quoi qu'il ait de commun avec lui d'avoir reçu de Pompée la qualité de bourgeois de Rome. Or rien n'est plus raisonnable, que de prendre le Theophanes de Capitolin pour le Cornelius Balbus de Suetone, & pour le Balbus de Sidonius Apollinaris; car il est certain que ce même Cornelius Balbus nâtif de Cadis, & honoré de la bourgeoisie Romaine par Pompée, fut adopté à la recommandation du même Pompee par (*c*) Theophanes de Lesbos: après quoi selon la coutume il se nomma Lucius Cornelius Balbus Theophanes, comme Paul Manuce & Corradus l'ont remarqué; celui-là dans le sommaire de l'Oraison de Ciceron pour ce même Balbus; celui-ci dans ses notes sur les épitres de Ciceron à Atticus: & l'un & l'autre ont pris ce Balbus pour l'Historien Cornelius Balbus Theophanes dont Capitolin a parlé. Desorte que s'il y eût eu là dequoi critiquer, il auroit falu tirer en cause ces deux savans Italiens, plutôt que Savaron qui n'est venu qu'assez long tems après eux.

(*H*) *Mrs. Lloyd & Hofman meritent un peu de censure.*] Je ne dis rien de Charles Etienne; il a été un peu trop sec sur nôtre Cornelius Balbus, mais ce qu'il en a touché n'est pas mal choisi. Mr. Lloyd en a ôté quelques paroles qui n'étoient pas superflues, savoir que nous avons encore l'Oraison de Ciceron pour ce Balbus; car ce sont deux faits fort differens, l'un que Ciceron a plaidé une telle cause, l'autre que nous avons encore son plaidoier; & c'est au dernier des deux que les lecteurs s'interessent d'avantage. Mr. Hofman allonge l'article, (*d*) pour nous aprendre qu'il y a eu un autre Cornelius Balbus de Lesbos, surnommé Theophanes, c'est-à-dire pour nous aprendre une fausseté. Lucius Cornelius Balbus Theophanes ne differe nullement de celui qui étoit de Cadis, & dont il s'agit dans cet article.

(*I*) *Paul Manuce n'en doit pas être tout-à-fait exemt.*] J'ai dejà touché quelqu'une de ses meprises: en voici deux autres. L'une est dans le sommaire de l'Oraison de Ciceron pour Cornelius Balbus, & dans les notes sur l'endroit de cette Oraison où il est parlé de l'adoption de ce Balbus. Il dit là (*e*) très-faussement que Theophanes étoit un affranchi de Pompée, car ce ne fut pas la liberté, mais la bourgeoisie Romaine, que Pompée donna à Theophanes. *Quid Magnus hic noster*, dit (*f*) Ciceron, *qui cum virtute fortunam adæquavit: nonne Theophanem Mitylenæum scriptorem rerum suarum in concione militum civitate donavit?* L'autre faute de Manuce (*g*) est de nous renvoier touchant le triomphe du jeune Cornelius Balbus, neveu de celui dont nous parlons, entre autres autoritez au livre 7. de Pline ch. 43. car Pline ne parle en cet endroit-là que du Consulat de l'oncle. On se meprend aisément en semblables choses; le P. Hardouin sur ce même endroit de Pline nous renvoie à un passage de Paterculus (*h*), où il n'est question que de Balbus le neveu.

(*K*) *Que Glandorp a multiplié les êtres sans necessité.*] Il n'a pas dû produire trois Consuls nommez L. Cornelius Balbus. C'est multiplier les êtres sans necessité. Le premier est selon lui (*i*) Balbus l'aîné, dont il met le Consulat à l'an de Rome 713. Le second est Balbus le jeune, pour le Consulat duquel il ne dit rien de precis, se contentant de raporter les paroles de Paterculus. Le troisiéme est un L. Cornelius Balbus, qu'il dit avoir été fait Consul pour quelques jours vers la fin de l'an par Auguste, & par Marc Antoine; & avoir eu tant de richesses qu'elles lui permirent de leguer 25. drachmes à chaque citoien Romain. Ces trois Consuls dans la verité se reduisent à un seul, car Balbus l'oncle n'est point different de celui dont le Consulat fut de si petite durée. On n'a qu'à voir Dion Cassius. Le P. Hardouin pour marquer le caractere de ce Consulat dit ingenieusement, que Balbus fut Consul sous le Consulat de Cn. Domitius Calvinus, & de C. Asinius Pollion, l'an de Rome 714. (*k*) *Consul hic fuit, quoniam ita necesse est dicere, Cn. Domitio Calvino secundum, C. Asinio Pollione Coss. Anno Urbis* DCCXIV. Au reste si Glandorp avoit eu quelque conoissance de l'endroit de Pline (*l*), où Balbus l'aîné est apellé oncle paternel, *Patruus*, de Balbus le jeune, il ne se fût pas reduit à la citation d'un aussi mauvais garant que Volaterran, pour nous aprendre que l'un de ces Balbus étoit fils du frere de l'autre.

(*L*) *La distinction de grand & de petit Consulat est chimerique.*] Voiez un peu à quels travers d'esprit les gens sont sujets. Il s'en est trouvé (*m*) qui sur ces paroles de Pline, *fuit & Balbus Cornelius Major Consul*, se sont jettez dans la chimere de deux degrez de Consulat, & ont pretendu que Balbus avoit été fait grand Consul, ou premier Consul. Il étoit aisé de voir, que *Major* dans ce passage ne se raporte pas à *Consul*.

(*M*) *Et que Mr. Moreri a fait plusieurs fautes.*] I. Ce n'est que sur un *on dit*, qu'il debite que Cornelius Balbus *composoit un Journal, ou des Ephemerides de ce qui arrivoit tous les jours à Cesar.* Si l'on avoit su que Sidonius Apollinaris a parlé de ce Journal comme d'un livre subsistant alors, & qu'il en a même parlé avec éloge (*n*), on auroit rejetté bien loin cet *on dit*. Quelques-uns veulent que (*o*) Symmaque ait parlé du même livre lors qu'il écrivit à son ami, *Si impar est desiderio tuo Livius, sume* EPHEMERIDEM *C. Cæsaris excerptam Bibliothecula mea ut tibi muneri mitteretur. Hæc te origines, situs, pugnas, & quidquid fuit in moribus aut legibus Galliarum docebit.* C'est-à-dire, *Si Tite Live ne satisfait pas pleinement l'envie que vous avez de conoitre l'Histoire de l'ancienne Gaule, vous n'avez qu'à prendre les Ephemerides de Cesar dont je vous ai fait present, &c.* Mais d'autres (*p*) pretendent qu'il ne s'agit là que des Memoires que Cesar avoit faits lui-même, & que nous avons encore sous le titre de Commentaires de la guerre des Gaules. Il est pourtant vrai qu'il avoit fait d'autres Memoires sous le titre *d'Ephemeride*, comme nous l'aprenons de Servius. Pourquoi Symmaque ne pourroit-il pas parler de ceux-ci? II. L'avis *de prendre garde de ne pas confondre, comme Savaron & d'autres l'ont fait, cet Auteur avec un de ce nom surnommé Theophanes*, qui *étoit de Lesbos*, contient deux fautes. Nous avons montré la premiere en justifiant Savaron de la censure de Vossius. La deuxiéme consiste à suposer, qu'il y a eu un Historien nâtif de l'Ile de Lesbos qui s'apelloit Cornelius Balbus Theophanes. Rien n'est plus faux. L'Historien Theophanes nâtif de Mitylene en l'Ile de Lesbos a bien été appellé Cn. Pompeius Theophanes, à cause que Pompée lui avoit conferé la bourgeoisie Romaine, mais il n'a jamais ajoûté à son nom de famille celui de Balbus, ou de Balbus Cornelius; & il y a lieu d'être surpris qu'il soit échapé à Vossius de dire, que l'Historien Cornelius Balbus Theophanes, dont

(*a*) *Macrob. Saturnal. l. 3. c. 6.*

(*b*) *Simler in Epit. Bibl. Gesner.*

(*c*) *Et adoptio Theophanis agitata est.* Cicero pro Balbo. *Placet igitur etiam me expulsum & agrum Campanum perisse, & adoptatum patricium à plebeio, Gaditanum à Mitylenæo.* Id. epist. 7. ad Attic. l. 7.

(*d*) *Dans le 1. volume de sa Continuation il donne de bonnes additions touchant Cornelius Balbus.*

(*e*) *Il le repete dans ses notes sur l'epitre 11. à Atticus l. 5.*

(*f*) *Orat. pro Archia: autant en dit Valere Maxime, lib. 8. cap. 14.*

(*g*) *In argument. Orat. Ciceron. pro Balbo, où au lieu de citer le ch. 43. du 7. livre de Pline, on cite le 37. & au lieu du ch. 29. de Solin on cite le 42. Cette édition de Manuce est de Cologne 1582. in 8.*

(*h*) *Lib. 2. cap. 51.*

(*i*) *Gland. Onomastic. Roman. pag. 277.*

(*k*) *Hard. in Plin. l. 7. c. 43. p. 64. t. 2.*

(*l*) *Lib. 5. c. 5. p. m. 545.*

(*m*) *Voiez Saumaise exercit. Plin. pag. 383.*

(*n*) Quis opera Suetonii, quis Juvenci, Martialis Historiam, quisve ad extremum BALBI EPHEMERIDEM FANDO ADÆQUAVERIT? *Sidon. Apollinar. epist. 14. l. 9.*

(*o*) *Symmach. epist. 18. l. 4.*

(*p*) *Vossius de Hist. Lat. p. 64. où il attribuë à Suetone ce qui est de Symmaque.*

des autres Balbus, dont les anciens Auteurs ont parlé. Lucius Lutilius BALBUS, disciple de Mucius Scevola, & precepteur du celebre Servius Sulpitius, a été un excellent Jurisconsulte. Il florissoit vers l'an de Rome 670. Ciceron a dit que (N) Sulpitius surpassa son maître, qui avoit joint à la science un caractere de maturité qui le rendoit un peu lent, au lieu que le disciple étoit promt & expeditif. On a perdu les Ecrits de Balbus, à quoi peut-être son disciple Sulpitius n'a pas peu contribué, en les β inserant pour la plupart dans les siens. Il ne faut pas confondre, comme a fait Glandorp γ, ce Balbus avec Quintus Lucilius BALBUS, Philosophe Stoïcien, l'un des interlocuteurs de Ciceron dans les livres de la nature des Dieux. Publius Octavius BALBUS a été contemporain de Ciceron, qui δ le louë pour sa science du Droit Civil, pour son esprit, pour sa probité, & pour plusieurs autres belles qualitez. Ciceron ζ ne donne gueres moins de loüanges à Lucius Octavius BALBUS, qui vivoit dans le même tems. L'un de ces deux Octavius Balbus est aparemment celui dont Valere Maxime * raconte, que s'étant sauvé par une porte de derriere durant les fureurs des Triumvirs, & entendant qu'on tuoit son fils dans sa maison, il retourna sur ses pas, & se fit tuer. Appien † raporte la chose un peu autrement.

BALBUS, BALBI, ou BALBO (JEAN) Moine Jacobin, florissoit au XIII. siecle. Il savoit le Grec, chose rare en ce tems-là, & beaucoup plus de Latin que tous ses confreres ensemble. Il n'étoit pas moins estimé pour sa bonne vie que pour son savoir, & il s'est ‡ trouvé des gens qui l'ont traité de Beat: ce fut sur ce pied qu'on mit son Image dans l'Eglise de Saint Thomas à Pavie. Le titre de ses Ouvrages se peut voir dans Mr. Moreri, qui au lieu de nous renvoier au volume de Vossius sur les Historiens Latins, auroit bien fait de remarquer que Jean Balbus est incomparablement plus conu sous le nom de *Joannes de Janua*, ou de *Joannes Januensis*, que sous aucun autre. Nous allons dire pourquoi il porta ce nom, & discuter s'il est le même que Jaques de Voragine. Nous ne ferons qu'une remarque (*A*) pour tout cela, & pour ce qui en pourra naître.

β *Pomponius lib. 2. de origine juris.*

γ *Onomastic. pag. 552. Dans la page 637. Glandorp prend pour un seul homme l'interlocuteur de la nature des Dieux, celui qui est loué dans l'Oraison pour Cluentius, & celui qui est loué dans la 7. Verrine.*

δ *Orat. pro Cluentio fol. m. 114. C.*

ζ *In Verrem Orat. 7. fol. 40. B.*

* *Lib. 5. c. 7.*

† *Lib. 4. de bell. civil. pag. 601.*

‡ Non vi ha mancato chi lo riponga nel numero de' Beati, e come tale si vede dipinto nel Tempio di S. Tomaso di Pavia, in luogo eminente vicino al soffitato. *Alfonso Fernandez apud Michaelem Justinianum in libro* de gli Scrittori Liguri, *pag. 312.*

dont Jules Capitolin a fait mention, (*a*) est le Theophanes de l'Ile de Lesbos, qui écrivit la guerre de Mithridate. III. Mais encore, pourquoi faut-il prendre garde de ne pas faire comme Savaron? C'est parce que Cornelius Balbus *vivoit à Rome*, & que Theophanes *étoit de Lesbos*. Ne sont-ce pas là deux attributs bien incompatibles dans un même sujet; & peut-on demander de meilleures preuves de distinction personnelle? Voilà comment les erreurs croissent. Moreri pour avoir voulu abreger la preuve de Vossius, l'a renduë incomparablement plus mauvaise qu'elle n'étoit. IV. *Je pense que c'est le premier*, poursuit-il, *que Ciceron defendit contre ceux qui l'accusoient de prendre injustement le titre de citoyen Romain.* Outre que l'expression (*b*) est tournée si peu nettement, qu'elle fait d'abord penser que Ciceron commença cette sorte de plaidoiers par la personne dont il s'agit, ce qui n'est point ce que l'on veut dire, ni ce qu'il faut dire; il y a ceci de mauvais dans ces paroles, c'est qu'il ne faloit pas parler de cela comme d'un fait incertain; & qu'il n'y avoit rien de plus aisé que de s'en convaincre évidemment par la lecture des Sommaires de Paul Manuce, du Pere Abram &c. sur l'Oraison de Ciceron *pro L. Cornelio Balbo*.

(*a*) *Voiez dans la remarque C Casaubon & autres qui ont fait la même faute.*

(*b*) *Si l'on vouloit remarquer les fautes de cette nature qui sont dans le style de Moreri, on les feroit compter par milliers.*

(*N*) *Ciceron a dit que Sulpitius surpassa son maître.*] On comprendra mieux la pensée de Ciceron par ses paroles que par les miennes. Qu'on lise donc ce qui suit: (*c*) *Cum dicendi caussa duobus peritissimis operam dedisses* (Servius) *L. Lucilio Balbo, C. Aquilio Gallo, Galli hominis acuti & exercitati promptam in agendo & in respondendo celeritatem subtilitate diligentiaque superavit: Balbi docti & eruditi hominis in utraque re consideratam tarditatem vicit, expediendis conficiendisque rebus. Sic & habet quod uterque eorum habuit, & explevit quod utrique defuit.*

(*c*) *Cicero, in Bruto, p. m. 264.*

(*A*) *Nous ne ferons qu'une remarque pour tout cela.*] Jean Balbus, Noble Genois, fut apellé *Januensis*, ou *de Janua*, parce qu'il étoit de Genes. Il dit lui-même dans son Catholicon au mot *Janua*, qu'il étoit d'une ville nommée Janua. Cette ville n'est autre que celle de Genes: dès le tems de Luitprand elle étoit plutôt nommée Janua que Genua; soit qu'on voulût plus clairement insinuer que Janus en étoit le fondateur; soit qu'on eût égard à la raison raportée par *Jo. de Janua*, savoir que cette ville est la porte de la Provence, de la Lombardie, & de la Toscane. Il nous aprend là même qu'il s'apelloit *Frater Johannes Januensis de Balbis*, & qu'il avoit fait quelques autres livres. A la fin du Catholicon il fait savoir, qu'après plusieurs années de grand travail il l'acheva le jour des Nones de Mars, c'est-à-dire le 7. jour de Mars 1286.

Mr. Oudin ci-devant Religieux de l'Ordre de Premontré, & maintenant aggregé à l'Eglise Protestante au grand contentement du parti, qui se felicite avec raison d'une si bonne conquête, & qui attend plusieurs beaux Ouvrages de cette plume; Mr. Oudin, dis-je, pretend, (*d*) que *Jacobus de Voragine* Auteur de la Legende dorée, & *Joannes de Janua* Auteur du Catholicon, ne sont qu'un seul & même homme. Il se fonde sur ce qu'on convient qu'ils vivoient en même tems, qu'ils étoient tous deux Jacobins, tous deux de Genes, & à cause de cela tous deux nommez *Januenses*. Il aura donc été facile à ceux qui auront vu à la tête de plusieurs manuscrits le nom *Januensis*, precedé de la lettre J initiale du nom de batême *Joannes* & *Jacobus*, de les attribuer tantôt à *Jacobus Januensis*, tantôt à *Joannes Januensis*; ce qui aura converti un Auteur en deux.

(*d*) *Supplem. de Scriptor. Eccles. pag. 561.*

Si JEAN de Janua & Jaques de Voragine sont le même Auteur.

Mais il me permettra de lui dire, que sa conjecture est assez rudement choquée par le denombrement que l'Auteur du Catholicon a donné de ses Ouvrages au mot *Janua*; car encore que le tems où il acheva son Catholicon, puisse avoir été fort éloigné de celui où il acheva l'article *Janua*, il n'est nullement vraisemblable, que s'il avoit composé quelques livres dans le tems qui se seroit ecoulé entre la composition de cet article, & la clôture du Dictionaire, il ne les eût pas ajoûtez aux autres dans le même article. Ainsi l'on peut supposer que le catalogue qu'il donne sous le mot *Janua* est de l'an 1286. auquel il mit la derniere main au Catholicon. Or il est certain que Jaques de Voragine publia en 1270. une traduction Italienne de la Bible. Quelle aparence que si au bout de seize ans il avoit parlé des livres qu'il avoit donnez au Public, il en eût oublié un d'une entreprise aussi nouvelle, & à tous égards aussi remarquable que la version de l'Ecriture en langue vulgaire? Il n'est donc point vraisemblable que l'Auteur du Catholicon soit Jaques de Voragine. N'en decidons point pourtant. Attendons les lumieres des Savans, & en particulier celles de Mr. Oudin. Mr. Cave (*e*) veut bien être encore là-dessus dans l'incertitude. Voilà comment je parlai dans mon Projet: mais presentement je parle d'un ton plus ferme contre la conjecture du Pere Oudin, je suis fondé sur plusieurs bonnes raisons qui viennent de très-bon (*f*) lieu. Voici l'extrait d'un Memoire venu de Dijon. „ Je croi qu'on pourroit „ decider nettement, que *Joannes de Janua* ne doit „ nullement être confondu avec *Jacobus de Voragine*. „ Le premier qui est Auteur du Dictionaire intitulé „ Catholicon, n'a jamais été cité sous le nom de *Ja-* „ *cobus*. Le second qui est Auteur de la Legende do- „ rée n'a jamais été cité sous le nom de *Joannes*. Le „ premier est toûjours apellé *Joannes de Janua*, ou „ *Januensis*, parce qu'il étoit veritablement de Ge- „ nes, de la famille des Balbi. Le second, dont la „ famille est inconnuë, est presque toûjours apellé „ *Jacobus de Voragine*, très-rarement *Jacobus Ja-* „ *nuensis*, & alors il faut ou sousentendre *Archiepis-* „ *copus*, ou croire que c'est à cause du peu de distan- „ ce qu'il y a de ce bourg de Ligurie, nommé *Vora-* „ *gine*, lieu de sa naissance, jusqu'à Genes. Le pre- „ mier n'étoit qu'un simple Religieux Jacobin. Le „ second a été élevé à l'Archevêché de Genes. Tous „ les Auteurs, & les Jacobins entre autres ont toû- „ jours distingué les noms, le païs, & les ouvrages

(*e*) *Cave de Script. Eccles. pag. 750.*

(*f*) *Du savant Monsieur de la Monnoie.*

BALDE, celebre Jurisconsulte dans le XIV. siecle, étoit fils de (AΔ) François Ubaldus, Medecin de Perouse. Il étudia sous Bartole, & n'aiant encore que 15. ans il lui proposa une objection si embarrassante qu'il falut demander du tems pour y penser, & qu'on n'en donna la solution que le lendemain. Ainsi ceux qui disent que Balde (A) commença fort tard ses études, se trompent grossierement. Peu après sa promotion au Doctorat il soutint des theses que Bartole attaqua pendant 5. heures de suite, sans pouvoir gagner la victoire. Il plaida souvent des causes contre Bartole, & il s'éleva entre eux une émulation qui degenera bientôt en haine. On n'en sauroit douter, quand on voit que Balde prend à tâche d'offusquer la reputation de son maître. Ce qu'on a dit que les Pandectes de Pise aiant été consultées au sujet de la dispute qu'ils eurent sur la leçon d'une loi, Balde se trouva convaincu de plusieurs falsifications, & qu'il en fut (B) châtié d'une maniere ignominieuse, ne doit passer que pour une fable. Il enseigna à

(a) *Epitome Bibliot. Gesneri.*

„ de ces deux Ecrivains. C'est ce qu'observe soigneusement Leandro Alberti dans la description *della riviera di Genoua di Ponente.* Jaques Bracelli Genois qui écrivoit dès l'an 1431. & dont nous avons un petit livre *de claris Genuensibus*, n'y fait nulle mention de *Jacobus de Voragine*, parce qu'il n'étoit pas de Genes, mais y parle avec eloge de l'Auteur du Catholicon, *Joannes Balbus*, auquel il n'auroit pas manqué de donner la qualité d'Archevêque de Genes s'il l'avoit eue, comme il la devoit avoir suivant l'opinion de ceux qui le confondent avec *Jacobus de Voragine.* „

(b) *Pag.* 307.

MULTIPLICATION de *Joannes de Janua* en plusieurs Auteurs.

Simler (a) n'a garde de confondre ici deux Auteurs en un, puis qu'au contraire d'un il en fait trois, car il parle de *Joannes de Janua*, de *Joannes Jannensis*, & de *Joannus Balbus*, comme de trois Auteurs differens. Il se trompe de plus en mettant Baldus pour Balbus, faute que Quenstedt a suivie dans son traité (b) de la patrie des hommes illustres. Martinius dans le (c) Catalogue des Dictionaires dont il s'est servi pour faire le sien, donne aussi dans les fautes de multiplication. Il allegue le Catholicon achevé le jour des Nones de Mars 1286. & cite les propres paroles qui sont à la fin du Dictionaire de *Joannes de Janua.* Immediatement après il allegue une *Summa qua vocatur Catholicon*, publiée par Frere Jean de *Janua*, & imprimée à Venise en 1487. Il est clair que ce ne sont que deux differentes éditions d'un même livre, & que la premiere ne devoit pas être moins attribuée à Jean de *Janua* que la seconde. Martinius n'y eût pas manqué, s'il avoit su ce qui est dans l'article *Janua* au Catholicon achevé en 1286.

(c) *Au commencement de son* Lexicon Philologicum, *imprimé à Breme en* 1623. *& puis à Francfort en* 1655. *& reimprimé à Utrecht l'an* 1697.

DU LIVRE intitulé *Catholicon.*

Je voi qu'on n'est pas encore bien d'accord sur l'Auteur du Dictionaire, qui a été le premier intitulé *Catholicon.* Mr. du (d) Cange le donne à nôtre Jean de *Janua*, & veut que ni Papias ni Ugutio, qui avoient fait des compilations anterieures, n'aient pas emploié ce titre: mais (e) Mr. Borrichius qui a écrit après avoir lu la preface de Mr. du Cange, ne laisse pas de soutenir que Papias est l'Auteur du Catholicon, & qu'il acheva cet Ouvrage l'an 1286. Il avoit vu qu'on soutenoit dans cette preface que Papias avoit fleuri, non en 1200. comme l'assûre Trithême, mais en 1053. comme la Chronique d'Alberic le justifie; & neanmoins il pose en fait que Papias a achevé son Dictionaire en 1286. Il faloit ou refuter Mr. du Cange, ou du moins observer qu'il se trompoit. Ces menagemens, & ce silence ne font qu'embarrasser les lecteurs. En tout cas c'est une forte presomption contre Mr. Borrichius, que de voir qu'il met la conclusion du Dictionaire de Papias precisément en la même année 1286. que *Joannes de Janua* acheva son Catholicon. Le memoire cité ci-dessus m'assûre que Papias n'a point fait le *Catholicon* achevé l'an 1286. & que Jean Balbi est le premier qui se soit servi du titre de *Catholicon* à la tête d'un Dictionaire.

(d) *Præfat. Glossar. Lat.*

(e) *Borrich. Append. de Lexicis Græcis & Lat. à la fin de ses Analecta ad Cogit. de ling. Lat.* 1680.

AGE DE Papias selon Barthius. Negligence des continuateurs des compilations.

Il y avoit long tems que Barthius sans avoir consulté la Chronique manuscrite d'Alberic, avoit jugé que Papias étoit plus ancien qu'on ne le fait. Platine donne pour constant qu'il a vécu sous le Pape Innocent III. c'est-à-dire au commencement du XIII. siecle, ce qui s'accorde avec Tritheme. Borrichius le met à la fin de ce XIII. siecle. Mais Barthius au chapitre 3. du 3. livre de ses *adversaria* le mit sous l'empire de (f) Henri II. en considerant que cet Auteur ne conduit que jusqu'à Henri qu'il nomme *minorem*, la liste qu'il donne sous le mot *atas* de tous les Princes des siecles passez: il n'auroit point fait cela s'il y eût eu dejà plus de deux Empereurs du nom de Henri. Il est vrai que Barthius se fait un doute, que la prodigieuse negligence de ceux qui continuent ou qui amplifient les compilations rend legitime generalement parlant. C'est que peut-être Papias a laissé l'article *atas* tout tel qu'il l'a trouvé dans quelque vieux Dictionaire, sans pousser le catalogue jusques à son tems. C'est ainsi qu'on trouve dans la Chronique de l'Abbé d'Ursperg, en un endroit (g) que l'Auteur étoit à Rome l'an 1102. en un autre qu'il étoit très-jeune, *in minori atate*, l'an 1198. & en un autre qu'il fut fait Abbé l'an 1215. Si le continuateur éclaircissoit les choses par raport à ses additions, on ne rencontreroit pas ces brouilleries.

(f) *Il mourut l'an* 1024. *ainsi il semble que la raison de Barthius prouveroit trop.*

(g) *Voiez Vossius de Histor. Lat. l.* 2. *c.* 57. *& Bellarm. de Script. Eccles. p. m.* 335. *faussement accusé par Zeiller au Histor. pag.* 155. *d'avoir cru falsifié le nombre* 1102.

(AΔ) *Fils de François Ubaldus.*] Remarquez donc que *Baldus* est le nom de batême de ce Jurisconsulte, & *Ubaldus* son nom de famille. Moreri l'apelle outre cela *Pierre*; c'est confondre le frere aîné avec le cadet. *Petrus Ubaldus* étoit le troisiéme fils du Medecin *Franciscus Ubaldus* & fut bon Jurisconsulte. *Angelus Ubaldus* son frere fut aussi un grand Juriste. Voiez Panzirole au chapitre 70. & suivans du 2. livre *de claris legum interpretibus.*

(h) *Panzirol. de claris legum interpretibus, l.* 2. *c.* 70. *pag.* 201.

(A) *Que Balde commença fort tard ses études, se trompent.*] On a debité qu'il avoit 40. ans lors qu'il commença d'étudier en Droit, & que Bartole lui aiant dit, *tarde venisti Balde*, Balde lui repondit, *citius recedam* (h). La Mothe le Vayer donne à Bartole un discours un peu plus long, *vous venez tard Balde, vous serez Avocat dans l'autre monde. Sero venis Balde, eris advocatus in alio sæculo.* Je ne croi pas que si Bartole avoit dit cela, il eût fait aucune allusion à la raillerie de Caton. Ce censeur pour se moquer de l'école d'Isocrate disoit, (i) *que les disciples y veillissoient afin d'aller exercer leur éloquence dans les Enfers, en plaidant au Barreau de Minos.* Le conte dont il est ici question n'a nul fondement. Panzirole prouve que Balde âgé de 15. ans fit une objection très-embarrassante au fameux Bartole; qu'à l'âge de 17. ans il fit des leçons publiques; & que quatre ans après (k) il fit un livre *de pactis*, & un autre *de constituto.* Voici les paroles de cet Ecrivain: (l) *Opinioni Bartoli adeo arguté contradixit, ut ille argumenti acumine perterritus respondere non potuerit, commendatoque juvene tempus ad solvendum petiit, & sequenti mane respondit. Deinde 17. annum ingressus solenni interpretatione difficillimam legem publicè Baldus explicuit, unde fabulosum est quod vulgo fertur, Baldum quadragenarium ad legum studia accessisse.* Le Jurisconsulte Zasius (m) raporte le même conte sur la foi de Paul Citadin, mais Tiraqueau le rejette comme une fable. *Adducerem*, dit-il (n), *quod de Baldo vulgo dicitur . . . nisi scirem hac esse commentitia & prorsus fabulosa, ut ex iis constat qua supra diximus.* Mr. Baillet observe que la Mothe le Vayer, & le Pere Bartoli *semblent avoir adopté cette opinion, comme si le fait étoit fort averé . . . . & non pas un conte fait à plaisir.* Il les renvoie au *President Tiraqueau*, & au chapitre 8. des éloges de Paul Jove (o). Ce dernier observe que Balde fut un esprit avancé, & qui dura fort long tems. *Pracoci ingenio stat puer, non ad optimam modo frugem, sed rarissimo etiam natura dono ad longam senectutem* (p) *pervenit.*

(i) *Plutarchus in Catone, pag.* 350.

(k) *Panzirol. pag.* 203.

(l) *Ibid. pag.* 200. 201.

(m) *Apud Tiraquell. ubi infra.*

(n) *Tiraq. de jure primigeniorum praf. n.* 206.

(o) *Baillet Enfans celebres, pag.* 420. *Il cite la Mothe le Vayer* lettr. 32. pag. 420. *& Bartoli* Car. hom. lit. p. 248. *Je n'avois jamais lu que Tiraqueau fût President.*

(p) *Jusqu'à* 76. *ans.*

(B) *Et qu'il en fut châtié . . . . ne doit passer que pour une fable.*] Les uns disent que la flêtrissure qu'il reçut l'obligea à s'exiler, & à dire, comme Scipion l'Africain, qu'il ne vouloit pas que son ingrate patrie lui fournît la sepulture: *Publicè traductum patria excessisse ferunt, & abeuntem Scipionis Africani verba protulisse, ingrata patria ne ossa quidem mea habebis, ac in voluntario exilio senem defunctum fuisse* (q). D'autres disent qu'il fut condamné à la marque d'un fer chaud sur le front, & que Bartole le protegea. Jason l'avoit oui dire: mais il a eu un très-grand tort d'immortaliser cet oui-dire dans ses Ouvrages. Il ne faut jamais faire cet honneur à de tels bruits qu'en ces deux cas; l'un lors qu'ils sont très-vraisemblables, l'autre lors qu'on les veut charger d'une note de reprobation, c'est-à-dire les refuter, & les siffler. En ce dernier cas il est très-utile de raporter ces sortes de traditions, parce que rien n'est plus propre à inspirer de la defiance contre les raports de la renommée, que de faire voir à son siecle la sotte & la ridicule credulité des precedens. Pour prouver demonstrativement que l'oui-dire de Jason est une fable, il ne faut point d'autre

(q) *Panzir. pag.* 201.

DE QUELLE maniere un Auteur doit raporter un *oui-dire.*

à Perouse, & il y eut pour disciple le Cardinal de Beaufort, qui fut ensuite le Pape Gregoire XI. Il fut apellé à Padouë environ l'an 1378. mais il quita cette Academie lors que Galeas Visconti voulant retablir celle de Pavie, y attira à force d'argent les plus habiles Professeurs qu'il put rencontrer. Une promte repartie (C) que fit Balde, la premiere fois qu'il parut dans le College de Pavie, le fit admirer. Il eut là un collegue redoutable, nommé Philippe Cassolus. C'étoit un homme qui avoit joint à beaucoup d'esprit une excellente memoire; mais la bonne opinion qu'il avoit de sa suffisance l'aiant porté à faire un defi, il succomba, & sa gloire fut sacrifiée (D) à celle de Balde. La mort de ce Philippe ne delivra point d'inquietude son concurrent, car il y eut une émulation si échauffée entre le Professeur qui lui succeda & Balde, qu'ils introduisirent la honteuse & la pernicieuse coutume de briguer des auditeurs à force de supplications. Balde gagna beaucoup (E) de bien. Il a composé quantité de livres, & il n'y a nulle aparence qu'il ait étudié seulement (F) deux heures par jour. Ce ne sera point lui qu'on pourra donner pour un exemple d'un Auteur sans defaut: quand il n'auroit que celui de se contredire, il ne seroit pas peu éloigné de la perfection; mais il en (G) a bien d'autres. Les excuses dont il coloroit (H) ses contradictions meritent d'être considerées. Il mourut le 28. d'Avril (I) 1400. Le genre de sa mort fut triste: il aimoit tendrement un petit chien, il le caressoit & le baisoit fort souvent. Il en fut mordu à la lévre pendant de telles caresses, & comme ce chien avoit la rage en ce tems-là, il repandit dans le corps de Balde un venin subtil qui ne fit aucun effet pendant long tems; mais qui enfin produisit la peur de l'eau, & causa un mal incurable *. Balde vêcut

* *Tiré de Panzirole ubi supra.*

tre raison que celle-ci. Jason ne savoit cela que par ouï-dire; si la chose eût été vraie, il l'auroit luë en cent endroits. Balde vêcut fort long tems tout couvert de gloire, il fit des livres, il refuta qui bon lui sembla, il eut des antagonistes & des ennemis redoutables. Tenez pour tout assûré que si on eût pu lui faire un reproche d'infamie, on l'auroit fait dans plus d'un livre. C'est là que Jason & tout le monde auroit apris cette disgrace. C'est le malheur des Savans qui se distinguent beaucoup, & qui écrivent beaucoup; les plus petites fautes de leur jeunesse leur sont publiquement reprochées tôt ou tard. Ils se font des ennemis parmi les Auteurs, c'est assez: ils doivent s'attendre à des Romans satiriques, plutôt qu'à la discretion de l'adversaire. Voilà comment Panzirole devoit tourner l'apologie de Balde: il devoit expressément & d'une façon developée se servir de cette note, & ne se contenter pas de dire, *Quæ omnia falsa esse & alii potius evenisse non dubito, cum nulla de hoc certa extet auctoritas, & cum Ticini decessisse constet* (a).

(C) *Une promte repartie que fit Balde.*] Il étoit de petite taille, desorte que dès qu'on le vit dans l'auditoire, on s'écria, *minuit præsentia famam.* Il repondit sans se decontenancer, *augebit cætera virtus.* Panzirole (b) ajoûte, *quo dicto omnibus sui admirationem injecit.*

(D) *Sa gloire fut sacrifiée à celle de Balde.*] Cassolus s'étoit engagé à repondre sur le champ à tout ce qu'on lui pourroit demander concernant les dernieres volontez. On prit jour & heure pour verifier s'il se vantoit de cela avec raison: l'assemblée fut nombreuse, Balde se leve, fait une question à quoi on ne sait repondre; il faut que lui-même montre la loi qu'il demande. Jugez si le defiant fut mortifié. (c) *Philippus qui, ut memoria cæteris antecellebat, ita superbo titulo Doctorum Doctor vocabatur, ingenio fretus, se ex omnibus ultimarum voluntatum quæstionibus ex tempore responsurum professus est. Statuta ad dicendum die, cum in magna expectatione esset, surgens Baldus interrogavit, Ubi in jure cautum reperiretur, parem non esse ejus, qui non vult, ei, qui non potest, conditionem. Ad primam interrogationem hæsitante Philippo, cum Baldus de proposita quæstione legem ostendisset, magnam gloriam retulit.*

(E) *Balde gagna beaucoup de bien.*] Les conseils (d) qu'il donna sur la seule matiere des substitutions lui valurent plus de 15. mille écus: il possedoit plusieurs terres: il se tenoit dans une agreable maison de campagne auprès de Pavie, d'où il venoit sur sa mule à l'auditoire. *Domus*, ajoûte (e) Panzirole, *vetustate vitiata adhuc hodie pro re memoranda ostentatur.*

(F) *Qu'il ait étudié seulement deux heures par jour.*] Panzirole refutant cela dit entre autres choses, que Balde faisant un voiage qui l'empêchoit de donner à la lecture le tems qu'il avoit accoutumé d'y consacrer, disoit, chaque pas que fait mon cheval sont autant de loix qui sortent de ma memoire: (f) *Quot gradus equus ambulabat, tot leges sibi excidere querebatur.* C'est un signe qu'il avoit aquis, & qu'il conservoit son savoir à force de lire.

(G) *Mais il en a bien d'autres.*] Il avance mille choses singulieres, & oposées au sentiment des autres Jurisconsultes, & il les avance sans citer aucune loi; ce sont ses propres fantaisies: il cite des loix qui ne font rien à ce de quoi il s'agit; il traite de plusieurs choses hors de leur place; il est trop sec sur le necessaire, & trop prolixe sur l'inutile: il repond à des questions que personne n'a jamais faites; & il ne repond rien sur ce que tout le monde demande: il se confond lui-même par ses propres subtilitez; & il se donne trop de licence: la vivacité de son esprit est cause du peu d'uniformité de ses sentimens. *Cum parum sibi constans sæpenumero contrarius reperiatur, id tamen non levitate, sed ingenii subtilitate evenisse Paulus Castrensis autumat* (g). Ceux qui ont l'imagination vive ont ordinairement peu de memoire, & c'est ce qui fait qu'ils ne se souviennent point quand ils envisagent d'un certain côté une question, qu'ils l'ont autrefois soutenuë d'un autre sens. Ils se contredisent sans le savoir. Ajoûtez à cela, qu'un esprit subtil invente aisément les moiens de prouver & de refuter les mêmes choses. Mais c'est un grand defaut que de n'être pas capable de suspendre les effets de cette subtilité, jusques à ce qu'on se puisse donner une ferme assiette.

(H) *Les excuses dont il coloroit ses contradictions.*] Il disoit que (h) nôtre entendement change, & qu'ainsi il raisonne un jour d'une façon, un jour d'une autre. Je croi qu'*in petto* il se reservoit le privilege qu'il attribuoit aux Legislateurs. L'Evêque de Pavie demandoit un jour pourquoi les loix étoient si changeantes; Balde lui repondit que les mêmes choses deviennent licites ou illicites selon les tems; on permet pendant la guerre ce qui est defendu pendant la paix: c'est pourquoi la justice roule sur toutes les choses qui deviennent propres au tems; une telle conduite est proportionnée aux conjonctures presentes, elle est donc juste. Ceux qui font les loix imitent les Medecins; ceux-ci permettent, ordonnent, defendent les mêmes choses selon les tems & les saisons, & c'est aux tems qu'ils prenent garde. Ce fut la reponse de Balde; & voilà ou implicitement, ou explicitement le principe sur lequel raisonnent les Auteurs qui se refutent eux-même, quand ils ont à disputer contre deux sortes d'ennemis. Cette proposition est vraie & bonne aujourd'hui que je dispute contre Pelage; dans un an elle ne le sera pas si je dispute contre Calvin. Voiez ce qui a été dit ci-dessus (i) touchant les contradictions des Avocats, & touchant l'apologie que Ciceron en a faite. Je me souviens d'avoir lu que certains Controversistes ne pouvant nier que l'Eglise ne commandât certaines choses, qui ne paroissent conformes ni à l'Ecriture, ni à la primitive Eglise, ont soutenu qu'elles ne laissent pas d'être justes & veritables, parce que le St. Esprit qui conduit l'Eglise lui inspire dans chaque siecle l'interpretation la plus propre au salut des ames. *Scripturas esse ad tempus adaptatas & varie intellectas, ita ut uno tempore secundum currentem universalem ritum exponerentur, mutato ritu iterum sententia mutaretur* (k). *Non est mirum si praxis Ecclesiæ uno tempore, interpretatur Scripturam uno modo, alio tempore alio, nam intellectus currit cum praxi* (l). J'aime cette bonne foi.

(I) *Il mourut le 28. d'Avril 1400.*] Son Epitaphe l'assûre; Bellarmin (m) s'est donc trompé en mettant la mort de Balde à l'an 1420. Tritheme qui l'a mise à l'an 1423. a dit un mensonge; mais Mr. Moreri qui avoit dit que selon Tritheme la mort de Balde doit être mise à l'an 1423. n'avoit point tort. L'édition de Hollande n'a point dû corriger 1423. par 1403.

(a) *Panzirol. pag.* 202.

(b) *Id. pag.* 203.

(c) *Id. ib.*

(d) De jure respondendo immensam pecuniam coëgit, qui ex solis substitutionum speciebus plus quindecim millia aureorum lucratus fuisse traditur. Aliunde præterea ex innumeris aliarum successionum criminumque causis & contractibus peramplas opes accumulavit. *Id. p.* 204.

(e) *Pag.* 203.

(f) *Pag.* 203.

(g) *Panzir. pag.* 203.

(h) Ipse quoque se excusat, quod intellectus, qui ratiocinatur, non semper sit idem, sed varius; & Episcopo Ticinensi sæpe interroganti, cur toties leges mutarentur, respondit, flagrante bello permittitur, quod pacis tempore non licet, id ita justum esse, quod cuique suo tempore expedit, exemplo enim medicorum tempora à legum latoribus dicebat observari. *Apud Panzirol. ibid.*

(i) *Pag.* 264.

(k) *Nicolaus Cusanus epist.* 2. *ad Bohemos.*

(l) *Idem epist.* 7.

(m) *Bellarm. de Scriptor. Eccles. p. m.* 382.

vêcut β 76. ans, & laissa γ deux fils qui furent bons Jurisconsultes. Zenobius l'aîné fut Evêque de Tipherne δ.

BALDE (JAQUES) un des meilleurs Poëtes Latins que l'Allemagne ait produits dans le XVII. siecle, nâquit à Ensisheim en 1603. Il se fit Jesuite l'an 1624. il enseigna la Rhetorique & les belles lettres pendant six ans; il fut Predicateur bien des années, & prêcha même à la Cour de l'Electeur de Baviere, & il s'aquit une extrême reputation par ses poësies. Il n'y eut pas jusqu'aux (A) Protestans qui ne les loüassent d'une façon singuliere. Un de ses derniers Ouvrages fut son *Urania victrix seu animæ Christianæ certamina adversus illecebras quinque sensuum corporis sui.* Le Pape Alexandre VII. en fut si content, qu'il envoia sa medaille d'or à l'Auteur. Le Pere Balde la consacra ζ à la Sainte Vierge. Quelques Senateurs de Nuremberg disputerent (B) à qui auroit sa plume, & l'on dit que celui à qui elle échut la garda dans un étui d'argent. Ce Poëte mourut à Neubourg le 9. d'Août 1668. Ses poësies sont de differente nature; elles contiennent des Panegyriques, & des traitez de Morale, des pieces (C) de theatre, & des pieces de devotion, des silves, des odes η, &c.

BALDUS * (BERNARDIN) Abbé de Guastalla, né à Urbin l'an 1553. a été un des plus savans hommes de son tems. Il fit de si grans progrés sous ses premiers precepteurs, qu'il se trouva capable de traduire les Phenomenes d'Aratus en vers Italiens, pendant qu'il n'étoit qu'un jeune Ecolier. Son pere (A) aiant conu par ces coups d'essai que son fils pouvoit aller loin, l'envoia à Padouë l'an 1573. Bernardin y étudia Homere sous Emanuël † Margunius, & en son particulier presque tous les autres Poëtes Grecs, & s'en aquit une singuliere intelligence. Il composa à Padouë un livre ‡ des machines de guerre qui fit voler son nom au delà des Alpes, ce qui lui donna plus d'envie d'entendre le François & l'Alleman; car il crut qu'il étoit de la bienseance de savoir la langue de ceux dont il avoit aquis l'affection. Il aprit ces deux langues avec une extrême facilité. La peste le contraignit de quitter Padouë, & alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Frederic Commandin, excellent Professeur en Mathematique, & aprit de lui toutes les parties de cette science. Il eut un regret extrême de la mort de cet habile homme, & s'étant apliqué à faire sa vie, cela lui fit naître le dessein de composer celle de tous les Mathematiciens. Il y travailla pendant douze ans. Les Commentaires qu'il publia l'an 1582. sur les Mechaniques d'Aristote, firent voir sa capacité en cette sorte de conoissances. Pour se delasser de ces penibles meditations, il fit un poëme en sa langue maternelle touchant l'art de naviger. Ferdinand de Gonzague Prince de Molfette, & Seigneur de Guastalla, aimant beaucoup les Mathematiques, voulut avoir nôtre Baldus auprès de lui. C'est dans cette Cour que Baldus commença à travailler sur Vitruve, & qu'il fit le livre *De verborum Vitruvianorum significatione.* Une maladie l'aiant empêché de faire le voiage d'Espagne avec son maître, il emploia le loisir que l'absence de Ferdinand de Gonzague lui donnoit, à faire un traité fort methodique de ⸸ la Cour, & plusieurs (B) autres Ouvrages. Il fut fait Abbé de Guastalla l'an 1586. sans avoir fait aucune demarche pour cela; & dès lors il s'apliqua tout entier à l'étude

β *Paulus Jovius, elog. c. 8. pag. 27.*

γ *Panzir. ibid.*

δ *Id. ib.*

ζ Hanc verò Jacobus Deiparæ Virgini anathema appendit, ut palam faceret cui Palladi ipse suos labores consecrаret. *Sotuel. Biblioth. Societ. Jesu, p. 356.*

η *Tiré de Sotuel ib.*

* *Son trisaïeul quitta le nom de* Cantagallina, *famille illustre de Perouse, dont il descendoit, & prit celui-ci.* Fabr. Scharloncin. ubi infra.

† *C'étoit un Candiot qui professoit la langue Greque à Padouë.*

‡ De tormentis bellicis & eorum inventoribus.

⸸ Libros sex de aula eruditissimos methodo analytica conscripsit. *Id. Scharloncinus ubi infra.*

(A) *Jusqu'aux Protestans qui ne les loüassent.*] Le P. Sotuel s'exprime là-dessus en ces termes: *Ipsis Acatholicis etiam adeo placuerunt, ut publico typo eum* Horatium Germanum *nominare non dubitarint.* Si je ne me trompe cela est fondé sur une lettre de Barlæus. Le P. Balde aiant vu les vers que Barlæus avoit faits à la loüange du Duc de Baviere, lui écrivit une lettre fort obligeante, & lui envoia un volume de ses poësies. Barlæus l'en remercia l'encensoir à la main, & lui écrivit entre autres choses, (a) *Restituisti nobis lyram neglectam diu & intermissam, ut jam merito vocari possis lyricorum scriptor, aut potius Bojorum fidicen lyra, ut ad Horatii verba alludam.* Cette lettre fut écrite le 1. de Mars 1644. Le Jesuite étoit alors (b) Recteur du College de Munich.

(B) *Disputerent à qui auroit sa plume.*] Je ne sai, dit Mr. Baillet (c), si celui qui *la conserva dans un bel étui d'argent fait exprès pour elle* „ ne commit pas un „ sacrilege; parce qu'il me semble que le P. Balde l'a„ voit consacrée à la Sainte Vierge, & que son inten„ tion étoit qu'elle fut pendue à quelqu'une de ses ima„ ges, ou au lambris d'un de ses autels, comme Lip„ se avoit fait autrefois dans le mouvement d'une pa„ reille devotion. „

(C) *Des pieces de theatre.*] Il y en a une dont voici le titre, *Poesis Osca, sive drama Georgicum de belli malis & pacis bonis carmine antiquo, Attellano, Osco, Casco* (d). Quelque rustiques que fussent cette piece & le jargon *Osque* & *Casque*, dans lequel il la falut composer, je ne doute pas qu'elle n'ait coûté & plus de tems & plus d'esprit à l'Auteur qu'une piece grave, & de bonne latinité. Il faut donc bien se garder de croire qu'on l'ait imprimée à Munick l'an 1617. comme l'assûre le P. Sotuel. A l'âge de 14. ans Jaques Balde n'étoit pas capable d'executer un tel projet.

(A) *Son pere aiant conu par ces coups d'essai .... l'envoia à Padouë.*] Corrigez par là une faute de Nicius Erythreus. Je suis bien assûré qu'il n'a point eu l'intention de diminuer en aucune chose la gloire de nôtre Baldus, & cependant il l'a bien diminuée; c'est sans y penser; & pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre des tems. Il a dit que ce fut après les leçons de (e) Margunius, que Baldus se crut assez fort, pour traduire des poëmes Grecs en sa langue maternelle, *Apud quem tantum profecit, ut eo duce & cereum quodammodo lucente obscurissima Græcorum quorundam poëtarum loca penetraverit. ...... Quamobrem ea est incensus animi alacritate atque fiducia, ut ausus sit poëmata Græca in nostrum sermonem convertere* (f). Il avoit traduit un poëme d'Aratus avant que d'aller à Padouë.

(B) *Et plusieurs autres Ouvrages.*] Cette remarque ne contiendra que le titre de quelques-uns des Ecrits de nôtre Baldus; j'entens ceux qui n'ont pas été marquez dans le texte de cet article, soit que l'Auteur les ait faits pendant le voiage de son maître, soit qu'il les ait faits en un autre tems. Je dis donc qu'il a traduit *Heronem de automatis & balistis*; les paralipomenes de Quintus Calaber, & le poëme de Musée; & qu'il a fait un livre de paradoxes Mathematiques; un autre *de scamillis imparibus Vitruvii*; un autre *de firmamento & aquis*; un autre sur la description du temple qu'Ezechiel nous a laissée; un autre *de historia scribenda legibus*; un autre des antiquitez de Guastalla; la vie de Frederic, & celle de Gui Ubaldus Ducs d'Urbin; *Oeconomia tropologica in S. Matthæum*; plusieurs poëmes les uns en Latin, les autres en Italien, parmi lesquels celui qui est intitulé *Deiphobe* est une imitation de la Cassandre de Lycophron. Les remarques suivantes donneront le titre de quelques-uns de ses autres livres. Je dirai ici que Nicius Erythreus a raison de dire que la description du Temple est une matiere très-épineuse, mais il a eu tort de prendre Jeremie pour Ezechiel. *Jerosolymitani*, dit-il, *templi .... descriptionem per Hieremiam literis consignatam & traditam, item involutam & multis difficultatibus obsessam evolvit, illustravit, atque hominum intelligentia aperuit* (g).

(a) *Voiez sa 467. lettre, pag. 911. Voiez aussi la 487. qui est écrite au même Balde.*

(b) *Voiez la table des lettres de Barlæus.*

(c) *Jugem. sur les Poëtes to. 5. n. 1507. pag. 42.* (d) *Conferez avec ceci le dialogue de Mariangelus Accurse de quo supra pag. 50. col. 1.*

(e) *C'est ainsi qu'il faut dire & non pas Margranius, comme il y a dans Erythreus.*

(f) *Nic. Erythr. Pinac. 1. pag. 4.*

(g) *Id. ib.*

tude du Droit Canon, à celle des Peres & des Conciles, & à celle des langues Orientales, sans en (C) excepter l'Arabe. Aiant composé l'an 1593. cinq livres *De nova gnomonice*, il traduisit l'année suivante la paraphrase chaldaïque du Pentateuque, & l'accompagna de commentaires; après quoi il traduisit sur l'Hebreu le livre de Job, & les lamentations de Jeremie, & y ajoûta des notes. Il emploia quelques heures à l'explication (D) d'une planche qui est à Eugubio, sur laquelle on voit des inscriptions en vieux Toscan. Il commença un fort grand travail en l'année 1603. je veux dire une description du monde. Son plan n'étoit pas moins historique que geographique, & s'étendoit jusques sur les moindres bourgs dont les Ecrivains modernes ont laissé quelque mention. Il acheva cet Ouvrage (E) à l'égard de la matiere, mais il ne le mit en ordre qu'à l'égard d'une partie. Il mourut le 12. d'Octobre 1617. après un gros (F) rûme qui avoit duré 40. jours *. Il avoit été extremement (G) laborieux, sans ambition, ni vaine gloire, toûjours prêt à excuser les fautes d'autrui, & apuiant cela d'une (H) très-bonne raison: fort devot non seulement pour (I) un Mathematicien, mais même pour un homme d'Eglise.

* *Tiré d'une lettre de Fabritius Scharloncinus* ad illustrissimum & reverendissimum Dominum Lælium Ruinum Episcopum Balneoregiensem, ex-Nuntium Apostolicum ad Poloniæ regem. *Voiez aussi Nicius Erythræus*, Pinacoth. 1. p. 4. *& l'Oraison funebre de Baldus par Marc Antoine Virgilius, imprimée non l'an 1607. comme le dit Mr. Teissier*, Biblioth. pag. 229. *mais l'an* 1617.

BALESDENS (JEAN) Avocat au Parlement de Paris & au Conseil, étoit de Paris. Il fut reçu à l'Academie Françoise environ l'an 1647. à la place de Malleville; & s'il n'avoit pas cedé (A) ses pretensions à Mr. Corneille, il eût succedé à Mainard qui étoit mort avant Malleville.

(C) *Sans en excepter l'Arabe.*] Il l'étudia à Rome avec Jean Baptiste Raimondi, & s'y apliqua de telle sorte, & à la langue Sclavone aussi, qu'il ne s'informoit presque d'aucunes nouvelles. *Romæ dum viveret fere nescivit quid gereretur in aulis: Arabica enim lingua cum Jo. Baptista Raimondo diligentissime incubuit, & arcana industria Sclavonica, quam perfectè callebat* (a). Il traduisit de l'Arabe le jardin geografique d'un anonyme, & il composa un Dictionaire de cette langue. Il croioit que cet anonyme a vêcu vers la fin du X. siecle. Si Marc Velserus ne fût pas mort, il auroit fait imprimer la version de cet Ouvrage geographique, & les autres écrits de Baldus (b).

(a) *Fabritius Scharloncinus in ejus vita.*

(b) *Id. ib.*

(D) *A l'explication d'une planche qui est à Eugubio.*] Schoockius se souvenant confusément de ce travail de Bernardin Baldus, lui en a attribué un autre qui ne lui apartenoit pas. „ E sterquilinio Anniano Bernardinus Baldus nuper collegit Antiquitates Ethruscas anno 1637. Florentiæ evulgando volumen typis perquam elegantibus cujus hæc inscriptio; *Ethruscarum antiquitatum fragmenta quibus urbis Romæ aliarumque gentium primordia, mores & res gesta indicantur, à Curtio Inchiramio reperta Scornelli prope Vulterram anno salutis* M. D. C. XXXVII. *Ethrusco vero* CIↃ CIↃ CIↃ CCCC XCV. „ (c). Un homme qui auroit su que Baldus mourut l'an 1617. auroit-il pu faire cette faute? Ce qu'il y a de plus surprenant est que le même Schoockius, après avoir parlé de la sorte dans la page 67. parle comme il faut dans la page (d) 217. pourquoi donc n'alla-t-il point corriger son illusion? Il l'avoit peut-être oubliée, comme cela n'arrive que trop souvent à ceux qui se piquent d'écrire beaucoup. Ils ne sauroient guere soutenir ce personnage, sans copier à la hâte tout ce qu'ils trouvent dans toutes sortes de livres. Voici ce que dit Scharloncinus touchant cet Ouvrage de Baldus. *Tabulam Etruscam Eugubinam interpretatus fuit: in ea autem divinatione, ut ajebat, subcisivas unius mensis horas consumpsit.* On a fait paroître nôtre Baldus dans la nouvelle édition de l'*Eponymologium* de Magirus; ce n'est que pour le faire publier un livre l'an 1637. celui-là même que Schoockius lui attribue. N'est-ce pas avoir bien choisi?

(c) *Schoockius de fabula Hamelensi pag. 67.*

(d) Simili ratione egit Bernardinus Baldus, vir cæteroquin longe doctissimus, annis abhinc ferme quinquaginta evulgando suam quasi divinationem in tabulam Æneam Eugubinam lingua Etrusca veteri perscriptam, simul abutendo opera Marci Velseri viri cæteroquin judiciosissimi. *Id. ibid. pag.* 217.

(E) *Il acheva cet Ouvrage à l'égard de la matiere.*] Voici ce que nous aprend son Historien. *Totum opus ad umbilicum perduxit: non digessit tamen universum, quatuor aut ni fallor quinque tantum tomi fuerunt ordine alphabetico dispositi: supererjent septem aut octo dispomendi, quantum ex chartarum & fasciculorum mole conjicere licet.* Je ne croi pas que Fabricius Scharloncinus ait donné une liste defectueuse des Ouvrages de nôtre Baldus, mais selon la mauvaise coutume (*) de la plupart de ceux qui donnent ces sortes de listes, il ne distingue point les livres qui ont été imprimez d'avec ceux qui ne l'ont pas été. Je n'ai point copié toute la liste.

(*) *Voiez ci-dessus p.* 432.

(F) *Après un gros rûme qui avoit duré 40. jours.*] C'est ainsi que j'ai cru pouvoir traduire les paroles de Scharloncinus, *posteaquam dies 40. vehementi distillatione vexatus fuisset.* Vossius a entendu par *distillatio* un *caterre*, & il n'a point tort de pretendre que ces deux mots sont synonymes. Celui de rûme m'a paru plus convenable, car ordinairement les caterres ne durent pas 40. jours. Mr. Moreri par un grand abus a trouvé ici une apoplexie de 40. jours.

(G) *Il avoit été extremement laborieux.*] Il se levoit à minuit pour étudier, & il lisoit même en mangeant. *In studiis sic assiduus fuit ut sæpe & legeret & comederet. S. Augustini de civitate Dei ter inter prandium evolvit; statim à noctis meridie cum et vires firmiores essent ad lucubrandum surgebat* (e). Il comptoit un (f) Euclide traduit en Arabe pour un de ses livres de recreation. Heureux ceux qui peuvent tant travailler sans prejudice de leur santé: *Felices quibus ista licent, miramur & illos Et nostri miseremur.*

(e) *Scharloncinus ubi supra.*

(f) A prandio Euclidem arabicè editum vel libellum aliquem Germanicum aut Gallicum in manus sumebat. *Id. ib.*

(H) *Apuiant cela d'une très-bonne raison.*] Si nous conoissions à nud, disoit-il, ceux que nous prenons pour les plus honnêtes gens, nous n'en trouverions point qui ne nous parûssent dignes du foüet; *Facile parcendum esse dicebat* (g) *iis maxime qui in re levi impegissent, quoniam si quos censemus optimos, nudos conspiceremus, nullum eorum non judicaremus multis dignum verberibus.* Cela pourroit être outré: il vaudroit donc mieux peut-être s'en tenir à la maxime du Cardinal Mazarin; il disoit (h) *que les plus habiles gens étoient comme les victimes, qui pour si exactement qu'elles eussent été choisies, avoient toujours quelque chose de mauvais quand on en examinoit les entrailles.* Je me souviens à ce propos d'un endroit du Pere Rapin (i), qui me parut fort sensé la premiere fois que je le lus. C'est une pensée dont il se sert pour faire l'apologie de Ciceron; *Il se passe*, dit-il, *dans le fond de l'ame des plus grans hommes de certaines choses, que si l'on pouvoit voir on trouveroit qu'ils sont foibles comme les autres . . . & que souvent la reputation ne vient point tant aux heros par l'adresse qu'ils ont de faire voir leurs belles qualitez, que par celle qu'ils ont de cacher les mauvaises, & de ne se pas laisser penetrer.*

REFLEXION sur les defauts cachez.

(g) *Id. ib.*

(h) *Voiez la Preface des Memoires de Mr. Chanut.*

(i) *Dans la comparaison de Demosthene & de Ciceron.*

(I) *Fort devot non seulement pour un Mathematicien, mais même.*] Il jûnoit deux fois la semaine; il communioit (k) tous les jours de fête; & il étoit fort charitable envers les pauvres. Sa mere disoit qu'à l'âge d'un an il regardoit les autels & les images non seulement avec joie, mais aussi avec veneration (l). *Avec de la joie*, je n'en doute pas, car c'est le propre des enfans de tressaillir à la vuë des dorures, & des ornemens, & des images: pour *la veneration* c'est une autre chose; ils n'ont tout au plus que les mouvemens machinaux à quoi on les dresse. Nôtre Baldus mourut bien muni de tous les sacremens de l'Eglise, & entre les bras des Moines. *Spiritum Deo reddidit Sacramentis Ecclesiæ omnibus rite munitus* (m). *Quemadmodum sanctissime vixerat, ita etiam sanctissime in complexu cucullatorum patrum extremum vitæ spiritum edidit* (n).

(A) *S'il n'avoit pas cedé ses pretensions à Mr. Corneille.*] Voici ce qu'en dit l'Historien de l'Academie (o); „ Mr. Corneille fut reçu en suite au lieu de Mr. Mainard. „ Mr. de Balesdens avoit été proposé aussi, & comme il avoit l'honneur d'être à Mr. le Chancelier, „ l'Academie eut ce respect pour son Protecteur, de „ deputer vers lui cinq des Academiciens, pour savoir „ si ces deux propositions lui étoient également agreables. Mr. le Chancelier témoigna qu'il vouloit laisser une entiere liberté à la Compagnie; mais lors „ qu'elle commençoit à deliberer sur ce sujet, Mr. „ l'Abbé

(k) *C'est ainsi que je traduis* diebus festis omnibus sacrum faciebat: *paroles qui peut-être ne veulent dire sinon qu'il officioit tous les jours de fête. Mais on ne sauroit nier que ce que je dis ne soit contenu dans le Latin de Scharloncinus.* (l) *Scharlonc. ib.* (m) *Id. ibid.* (n) *Nic. Erythræus Pinacoth.* 1. *pag.* 7. (o) *Pellisson, hist. de l'Acad. Franc. pag.* 229. *&* 236. *édit.* 1672. *in* 12.

ville. Il avoit le Chancelier Seguier pour son Mecene *. Il a publié divers (*B*) Ouvrages dont il n'étoit point l'Auteur. Il a vêcu ce me semble † jusques vers l'année 1676. Je n'ai point trouvé son nom dans la requête des Dictionaires, cependant il (*C*) devroit y être selon le *Menagiana*. Il avoit demeuré au (*D*) College de Harcour.

☞ BALMIS (ABRAHAM DE) Medecin Juif né (*A*) à Lecci dans le Roiaume de Naples, florissoit à Venise au commencement du XVI. siecle. Il composa une (*B*) Grammaire Hebraïque qui fut imprimée en Hebreu & en Latin à Venise par Daniel Bomberg l'an 1523. Il traduisit en Latin plusieurs commentaires d'Averroes sur Aristote, & quelques Ouvrages d'Avem Pace, & il fit de son chef un livre *de demonstratione*, & un autre *de substantia orbis*. Consultez la Bibliotheque de Gesner, & la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci. N'oubliions pas qu'il ‡ enseigna dans l'Academie de Padouë, & qu'il se plaisoit beaucoup plus (C) à refuter ce que les autres avoient dit, qu'à établir quelque chose de certain.

BALTHASAR (CHRISTOPHLE) a été un homme d'érudition & de merite dans le XVII. siecle. Il s'apliqua principalement à l'étude de l'histoire Ecclesiastique, & ce fut cette aplication qui lui donna un fort grand degoût pour la Religion Romaine, & un grand desir d'embrasser la Religion Protestante. Il avoit une charge ⸸ considerable dans le Presidial d'Auxerre, & comme il faloit se resoudre à la quiter, ou à ne changer pas de Religion, il fut quelque tems dans

* *Voiez l'Histoire de l'Academie Françoise pag. 230. & 258.*

† *L'Etat de la France en 1680. dans la liste des Academiciens morts met Balesdens entre Conrart & des Marets. Conrart mourut en Septembre 1675.*

‡ *Simon, Histoire Critique du Vieux Testament p. m. 536.*

⸸ *C'étoit celle d'Avocat du Roi.*

(*g*) Quod minus in nostris ponaris amice libellis Nominis efficitur conditione tui. Lex pedis officio, fortunaque nominis obstat, Quaque meos adeas est via nulla modos. *Ovidius lib. 4. de Ponto eleg. 12.*

„ l'Abbé de Cerisy lui presenta une lettre de Mr. de „Balesdens, pleine de beaucoup de civilitez pour el„le, & pour Mr. Corneille, qu'il prioit la Compa„gnie de vouloir preferer à lui, protestant qu'il lui „deferoit cet honneur, comme lui étant dû par tou„tes sortes de raisons. La lettre fut luë, & loüée „par l'Assemblée: & depuis il (*a*) fut reçu en la pre„miere place vacante, qui fut celle de Mr. de Malle„ville; mais je ne trouve pas en quel jour; car de„puis ce tems-là, les longues & frequentes indisposi„tions du Secretaire de l'Academie, ont laissé beau„coup de vuide dans les Regitres. „

(B) *Il a publié divers Ouvrages dont il n'étoit point l'Auteur.*] Mr. Pellisson (*b*) donne la liste de tout ce que Balesdens avoit publié. On va la voir. „ Il a „*traduit* le livre intitulé *le Miroir du Pecheur Penitent*, & a donné au public les manuscrits suivans, „d'entre plusieurs autres qu'il a ramassez. *Cartilladium Logica, seu Logica memorativa, vel Poëtica*, „*R. Patris Thoma Murner, cum notis & conjecturis.* „*Rudimenta cognitionis Dei & sui, Petri Seguierii Prasidis infulati. Elogia clarorum virorum Joannis Papirii Massonis*, en deux volumes. *Gregorii Turonensis opera pia, cum vitis Patrum sui temporis*, en deux „volumes. *Les actes du transport du Dauphiné, fait „à la Couronne de France. Traitté de l'Eau de vie, par „M. Jean Bronaut, Medecin du Roi.* Il a fait aussi „imprimer *les Fables d'Esope en François, de sa cor„rection*, pour l'instruction du Roi, avec *des Maximes „Politiques & Morales.* „ Mr. de Marolles (*c*) raporte que Balesdens lui avoit donné *diverses lettres écrites d'un stile figuré, sans parler d'un très-grand nombre d'autres dont il se proposoit de faire plusieurs volumes, tant le nombre en étoit prodigieux.*

(C) *Il devroit y être selon le* Menagiana.] En effet on y trouve ces paroles; *Les premiers vers que j'aye faits* (c'est Mr. Menage qui parle) *sont la* Requête des Dictionaires. *Je cherchois des rimes pour l'achever. Mr. du Puy m'envoya* Claquedent *pour rimer à* Balesdent (*d*). Mr. Menage avoit la plus heureuse memoire du monde, mais cela n'empêche pas qu'il n'ait pu prendre l'un pour l'autre dans les choses mêmes qui le regardoient personnellement. Je ne croi pas qu'il ait demandé la rime en question pour la fin de sa Requête des Dictionaires; car cette incomparable Satire fut achevée avant que Balesdens entrât dans l'Academie. Il n'y entra qu'en 1647. ou 1648. & cette Requête fut achevée environ l'an 1642. Je le prouve par l'Histoire de l'Academie. Mr. Pellisson raporte (*e*) que Mr. Menage suprima cette Requête *après l'avoir faite: elle est demeurée*, poursuit-il, *plus de dix ans cachée parmi ses papiers, jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde se laissa derober celui-là par quelcun que nous connoissons, qui en donna bien-tôt plusieurs copies.* Mr. Pellisson avoit dit dans la même page, qu'un *Imprimeur avoit publié naguères en petit* cette Requête *avec beaucoup de fautes*, & que *depuis elle avoit été imprimée plus correctement*, in quarto. Sans doute par cette impression plus correcte il entend l'édition des *Miscellanea* de Mr. Menage qui parut l'an 1652. En tout cas l'année 1652. est l'époque du livre de Mr. Pellisson, & par consequent la Requête (*f*) des Dictionaires fut achevée dès l'an 1642. On pourroit dire que lors que Mr. Menage se lassa de tenir cette piece suprimée, & qu'il se resolut de la publier lui-même parmi ses autres poësies, il la voulut allonger, & y faire entrer les nouveaux Membre de l'Academie; & que si l'on n'y voit pas Balesdens

(*a*) *Mr. Balesdens.*

(*b*) *Pellisson ubi supra pag. 358.*

(*c*) *Denombrement de ceux qui lui avoient donné de leurs livres.*

(*d*) *Menagiana pag. 190. de la 1. édit. de Holl.*

(*e*) *Pag. 72.*

(*f*) *Touchant cette Requête des Dictionaires voiez plusieurs faits curieux dans l'Anti-Baillet tome 1. chap. 82.*

c'est parce que la rime envoiée par Mr. du Puy ne plut pas, ou fut trop mal aisée à placer. Sur ce pied-là Balesdens auroit eu l'obligation à son nom de n'avoir pas reçu un coup de massuë dans la Requête des Dictionaires, & ce nom si intraitable par raport aux rimes auroit produit un effet bien plus favorable, que ne firent celui de (*g*) Tuticanus & celui (*h*) d'Earinus: mais je ne pense pas que l'on doive recourir à cette suposition; car la Requête imprimée l'an 1652. ne contient le nom d'aucun Academicien, qui fût entré dans l'Academie depuis l'an 1640. Cependant parmi ceux qui y entrerent depuis cette année-là, il y en avoit qui prétoient le flanc à Mr. Menage autant qu'il le pouvoit souhaiter. Le bon Mr. du Rier étoit-il un traducteur sans reproche?

(D) *Il avoit demeuré au College de Harcour.*] Mr. de Marolles qui m'aprend cela (*i*) ajoûte que l'hôte de Balesdens étoit *un bonhomme apellé le Landez, depuis Docteur en Theologie, & oncle des deux Mazures, Curez de Saint Paul l'un après l'autre.* Il dit que Balesdens *étoit de ce tems là d'une humeur gaye, & d'un entretien divertissant.*

(*A*) *Né à Lecci.*] Vous trouverez ces paroles dans la Bibliotheque de Gesner, (*k*) *Ibidem hic author natum se scribit in Litio civitate agri Salentini qua à Brundusio Hydrunto & Graia Gallipoli 24. milliaribus distat, eodem in loco sita ubi olim Rudia patria Ennii, ex reliquiis Rudiarum nacta originem* (*l*). Je m'étonne que le Toppi ni Leonard Nicodeme n'aient point parlé de lui dans la *Biblioteca Napoletana.*

(*B*) *Il composa une Grammaire Hebraïque.*] Il l'intitula *Mikne Abram*, c'est-à-dire la possession d'Abraham. Le Pere Bartolocci (*m*) se trompe quand il dit que Daniel Bomberg la traduisit en Latin. S'il eût consulté la Preface, il auroit vû que Daniel Bomberg fit faire par d'autres cette traduction. Premierement il se servit de l'Auteur même, & le pria de traduire mot pour mot. Cette rigueur fut observée pendant quelque tems: l'Auteur se donna ensuite plus de liberté pour avoir quelque élegance: après sa mort Calonyme qui acheva la version se donna infiniment plus de carriere, & Bomberg ne s'y oposa pas (*n*). Ceci nous montre que de Balmis n'étoit plus en vie l'an 1523. Mr. Simon (*o*) dit que la version de cette Grammaire est *mot-à-mot & fort barbare*, (*p*) *qu'il y a, à la verité, peu de methode dans cet Auteur, mais qu'il fait paroître d'ailleurs une grande érudition, & qu'il reprend en une infinité d'endroits les erreurs des Grammairiens qui ont écrit avant lui.* Mr. Huet (*q*) raporte très-fidelement ce qui concerne la version Latine. Il dit que de Balmis la commença, & que Calos Calonymos l'acheva; que le premier la fit barbare & plus obscure que l'original; mais que le second voulant éviter les defauts de l'autre se jetta dans l'extremité oposée.

(C) *Il se plaisoit beaucoup plus à refuter.*] Munster lui fait ce reproche. *Abraham de Balmis*, dit-il, (*r*) *nihil aliud agere mihi visus est quam veterum doctrinam perpetuo convellere atque impugnare, magis in insectando occupatus quam in docendo. At in dubium tantum vocare priscorum praceptiones, cum interim nihil certi statuas non docere est sed videre.*

(*h*) Nomen nobile, molle delicatum Versu dicere non rudi volebam. Sed tu syllaba contumax repugnas. *Martial. lib. 9. epigr. 12.*

(*i*) *Memoires, pag. 32. ad ann. 1616.*

(*k*) *C'est-à-dire dans la Preface de sa traduction des commentaires d'Averroës in* analytica, topica &c. Aristotelis *imprimée à Venise l'an 1523.*

(*l*) *Gesner. in Biblioth. fol. 1. verso.*

(*m*) *Julius Bartoloccius, Biblioth. magna Rabbin. tom. 1. pag. 34.*

(*n*) *Voiez dans la Bibliotheque de Gesner fol. 1. un fragment de la preface qui aprend ceci.*

(*o*) *Simon, Histoire Critique du Vieux Testament pag. 536.* (*p*) *Id. ib. lib. 1. sub fin. pag. 278.* (*q*) *Huetius de claris interpretibus pag. m. 186. 187. Mr. Baillet* Jugem. des Savans to. 4. n. 724. pag. 206. *lui fait dire que cette version fut faite par un anonyme.* (*r*) *Munster in prafat. Grammat. Elia apud Spizelium fol. liter. pag. 958.*

dans l'embarras de cette alternative : mais enfin la conscience gagna le dessus, & l'obligea de quiter Auxerre, ses biens, sa charge, ses parens, ses amis, & de s'en aller à Charenton où il s'aggregea publiquement à l'Eglise Reformée. Il y a persevere jusques à sa mort, & a édifié ses freres tant par sa bonne vie, que par ses discours. La depense qu'il faloit faire à Paris étant trop grande pour l'état où il se trouvoit, & sa conversion le commettant trop dans une ville comme celle-là, il crut qu'il feroit bien de se retirer dans quelque Province, & il fut ravi de se voir attirer à Castres, par * un jeune & riche Conseiller de la Chambre mipartie de l'Edit, qui le logea dans sa maison, & qui lui donna une pension raisonnable. Ce Conseiller s'estimoit heureux d'avoir chez soi un savant homme, qui par ses instructions & par sa conversation lui pouvoit aprendre mille belles choses. Mais comme Mr. Balthasar vouloit travailler pour le public, il souhaita d'avoir tout son tems en sa propre disposition, & ainsi il se separa de son Conseiller. Son dessein fut favorisé par le Synode National de Loudun l'an 1659. car cette Assemblée † lui accorda une pension de 750. livres, paiable par toutes les Eglises de France selon la repartition qui en fut faite. Il avoit preparé avant la tenuë de ce Synode un bon nombre de ‡ Dissertations sur des matieres importantes, contre le Cardinal Baronius. Il en mit quatre ou cinq entre les mains d'un Pasteur de Castres, l'un des Deputez de la Province du haut Languedoc & de la haute Guienne. Elles furent presentées à Mr. Daillé Moderateur de ce Synode National, & celui de tous les Ministres qui pouvoit le mieux juger de la bonté de ces pieces. Mr. Daillé en fut fort content, & en rendit un temoignage fort avantageux à toute la compagnie. Il les emporta à Paris, où l'on esperoit qu'elles seroient imprimées, car on les jugea dignes de voir le jour. Mais l'évenement a fait voir ou qu'on ne prit point de mesures pour cela, ou qu'on n'en put prendre. L'Auteur qui étoit fort vieux, & travaillé de la pierre vint à mourir; Mr. Daillé mourut aussi, & après cela l'Eglise de Castres a eu beau écrire lettres sur lettres pour retirer ces Dissertations, elle n'a pu seulement savoir ce qu'elles étoient devenuës. Mr. Balthasar en laissa d'autres qui n'étoient pas encore achevées, & quantité de recueils qui consistoient presque tous en des billets separez, où il avoit mis les autoritez & les temoignages dont il devoit se servir contre le Cardinal Baronius. C'est dommage que tout cela soit demeuré dans un coffre, qui est au pouvoir de je ne sai ⊥ qui. Mr. Balthasar écrivoit bien en Latin; son Panegyrique de Mr. Fouquet est d'un beau style. Je n'ai vu que cela de lui, & je ne sai s'il a publié autre chose. S'il avoit été moins scrupuleux sur le langage, il auroit pu faire plus de chemin dans sa critique de Baronius. Je croi neanmoins qu'il y a de l'hyperbole dans ce qu'on a dit touchant (A) ses scrupules de latinité. Je trouve plus vraisemblable ce que l'on a dit touchant son humeur credule pour (B) les sortileges.

** Il s'apelloit Mr. de Faur.*
† Ce fut à la requete & sur le bon temoignage du Synode du haut Languedoc & de la haute Guienne. Il jouïssoit deja d'une pension de 300. livres. Voiez les Actes du Synode National de Loudun dans le Synodicon de Mr. Quick t. 2. p. 572.
‡ Il leur donnoit le titre de Diatribes. *Son Ouvrage étoit en Latin.*
⊥ Tiré d'un Memoire communiqué par Mr. de la Deveze ci-devant Ministre de Castres, & à present de la Haie.

BALZAC, petite Terre en Angoumois sur la Charante, est celebre pour avoir (A) donné son nom, & pour avoir servi long tems de demeure à l'un des plus éloquens Ecrivains du

XVII.

(A) *Touchant ses scrupules de latinité.*] Parmi plusieurs pieces que Mr. l'Abbé de Marolles fit imprimer les dernieres années de sa vie, il y en a une qui contient *les noms de ceux qui lui avoient donné de leurs livres, ou qui l'avoient honoré extraordinairement de leur civilité.* C'est là que se trouve ce que l'on va lire. „ Christophe *Baltazar* qui avoit écrit tant de „ Recueils de sa main pour divers traitez historiques „ manuscrits. Il vouloit faire des animadversions sur „ les Annales de Baronius: mais il s'y prit un peu „ tard, & ne s'étoit pas encore formé le stile, voulant d'ailleurs tourner le sien d'une maniere trop „ élegante, de sorte qu'il ne pouvoit faire une page „ entiere de son livre en un jour, bien qu'il fût âgé „ de plus de soixante & trois ans. „ Si Mr. l'Abbé de Marolles eût daté le tems qu'il avoit en vuë, nous saurions à quel âge Mr. Balthasar obtint pension du Synode de Loudun.

(B) *Touchant son humeur credule pour les sortileges.*] Le même Abbé de Marolles me fournit tout le commentaire de ce texte. Le passage est un peu long, cependant je ne l'abregerai point : ce qui ne servira pas pour une chose servira pour une autre. „ Retournons (a) maintenant dans nôtre cabinet, où dans „ une compagnie de gens doctes, se trouverent un „ jour Mr. Baltasar, qui est si versé dans les connoissances de l'Histoire, & Mr. de Sorbieres, dont la „ douceur & le savoir sont aussi dignes de beaucoup „ de recommandation: l'un qui de Catholique s'étoit „ fait de (b) la Religion pretenduë reformée, & l'autre qui de Protestant étoit rentré dans l'Eglise Catholique. Sur quoi le premier ayant été entrepris, „ parce qu'on ne pouvoit comprendre les motifs de „ son changement, attendu les excellentes lumieres „ de son esprit, dit qu'il s'y étoit porté par la persuasion qu'il avoit conceuë, que dans l'autre Communion il y avoit plus de pureté & de simplicité, que „ dans la nôtre: qu'on y avoit retabli la sainte liberté „ de l'Evangile, sous le doux joug de la Foy des promesses de nôtre Seigneur, & qu'on en avoit ôté les „ abus & la superstition, pour y mettre le culte, selon l'usage de la primitive Eglise. On lui disputa „ bien toutes les parties de sa reponse: mais cela „ n'ayant de rien servi, on passa à d'autres choses; & „ du propos des Miracles, on vint à celui d'une infinité de contes qui se font des Sorciers, & de diverses apparitions, qui à peine sont cruës des enfants, „ par où l'on connut que celui qui avoit temoigné „ d'être si ennemi de la superstition, l'admettoit „ en quelque sorte par une credulité assez grande „ qu'il avoit à ces choses-là; outre que s'étant expliqué, sur les vaines divinations des Astrologues, il „ fit bien connoître qu'il n'y adheroit que trop, aussi „ bien qu'aux predictions de Nostradamus dans ses „ Centuries, où il n'y eut jamais de barbarie au monde, qu'on puisse mettre en comparaison de la sienne. Cela fut ainsi jugé de toute la compagnie où „ étoit M. l'Abbé (c) Talman, qui a l'esprit si bien fait, „ M. Baudelot (d) Abbé de Massai, & M. l'Abbé du „ Verdus, qui sont si desabusez des erreurs populaires, avec M. de la Herpiniere de Blois, si raisonnable en tous ses sentimens, M. de Marsay le Bossu, „ Gouverneur de Gien, qui fait tant de bonnes choses, & qui les debite si noblement, & quelques autres, dont un seul essaya de maintenir l'opinion qui „ avoit été rejettée. „

(a) L'Abbé de Marolles, Memoires, pag. 276.

(b) Les memoires de l'Abbé de Marolles furent achevez d'imprimer le 5. Janvier 1656. Il faut donc que dès l'an 1655. pour le moins Mr. Balthasar eût fait son abjuration.

(A) *Pour avoir donné son nom.*] Je ne sai point sur quoi Mr. Moreri se fonde, quand il dit que ceux de la famille de Guez ont porté le nom de la Terre de Balsac. Premierement il devoit savoir qu'il faut (e) écrire *Balzac*, lors qu'il s'agit de ce village, & *Balsac*, lors qu'il s'agit de l'ancienne Maison de Balsac d'Entragues. Il a fait tout le contraire. Secondement il n'y a eu que Jean Louis Guez, qui ait porté le nom de Balzac; son pere a toûjours gardé son nom de famille (f), & si depuis la mort de Jean Louis quelcun de la parenté s'est fait apeller Balzac, je ne croi pas qu'il soit venu à la conoissance de Mr. Moreri. Au reste ce qui a été dit par quelques personnes, (g) *Que si Mr. de Balzac n'eût point pris le nom de sa terre, son nom de famille étant mis à la tête de ses Oeuvres, n'eût pas eu tant de succès dans le monde, & qu'en disant lettres de Monsieur* Guez *on n'en eût pas conçu une si belle idée, & qu'on se persuade que ce nom de Balzac étant pris pour celui d'une noble & ancienne Maison assez connuë lui donnoit plus d'autorité*, cela, dis-je, est en partie vraisemblable, & en partie très-faux. Il est vraisemblable qu'un nom aussi simple & aussi peu prevenant que celui de Guez, (h) auroit nui à un Auteur à la tête d'un Ouvrage; mais il est très-faux que Jean Louis Guez ait mis le nom de Balzac à la tête de ses livres, afin d'éviter un semblable inconvenient, &

afin

(c) Il faloit dire Tallemant.
(d) Il faloit dire Bourdelot.
(e) Sorel, Connoiss. des bons livres pag. 28. édit. de Holl. *& Menage, Anti-*Baillet t. 1. p. 4. *Pour remarqué.*
(f) Anti-Baill. ib.
(g) Apud Sorellum ubi supra. & ex Sorello dans les Jugem. des Sav. tom. 1. pag. 484.
(h) Voiez la Preface des Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, & dans la lettre 22. pag. 764. un passage du Mercure Galant sur les lettres du Chevalier d'Her. . . .

XVII. siecle, savoir à l'illustre Mr. de BALZAC. Il s'apelloit Jean Louïs Guez, & il étoit fils de Guillaume Guez (*B*) Gentilhomme de Languedoc qui avoit beaucoup de merite, & qui s'étant attaché d'abord à Roger de Bellegarde Marechal de France, & Gouverneur du Marquisat de Saluces, conduisit fort sagement plusieurs affaires. Il n'avoit pas encore 26. ans lors qu'on l'envoia à la Cour de Philibert Emanuel Duc de Savoie, pour des negotiations importantes où il reüssit pleinement, & se fit fort estimer de ce Prince. Quelque tems après il fut gouverneur du fils du Marechal de Bellegarde. Ce jeune Seigneur fut tué à la bataille de Coutras β l'an 1587. Le pere étoit γ mort en 1579. Ainsi Guillaume Guez aiant perdu ces deux patrons, s'atacha au Duc d'Epernon, qui souhaitoit de l'avoir auprès de soi. Il lui rendit de grans services en diverses occasions fâcheuses. Henri IV. aiant conu l'adresse, la probité & la fermeté que ce Gentilhomme faisoit paroître dans les affaires, pour lesquelles le Duc d'Epernon l'envoioit en Cour, auroit bien δ voulu l'atacher à son service; mais il lui trouva plus d'inclination pour la vie de Province que pour la vie de Cour, à laquelle sa vertu ne se seroit pas aisément accommodée. Ce bon Gentilhomme se fixa dans l'Angoumois, & y mourut le 20. de Septembre 1650. âgé de cent (C) ans. Il avoit épousé une Demoiselle de la famille de Nesmond, avec laquelle * il vêcut 64. ans dans une parfaite concorde. Il en eut entre autres enfans le celebre Mr. de Balzac dont je vais parler. Voiez l'éloge Latin de Guillaume Guez, composé par Mr. de Girac, & imprimé à la fin du Socrate Chretien. J'en ai tiré ce qu'on vient de lire, à quoi j'ajoûte; I. Que Guillaume Guez ressembloit † si fort au Pere Narni, que la premiere fois que Mr. de Balzac vit ce fameux Predicateur, *il crut que son pere s'étoit deguisé en Capucin.* II. Que Dom Pierre de St. Romuald loüe ‡ entre plusieurs autres vertus de Guillaume Guez, la magnificence qu'il fit paroître dans la structure du château de Balzac, & dans celle de sa maison d'Angoulême. Cette maison étoit *embellie & enrichie de raretez si exquises, particulierement pour les tableaux & autres enjolivemens*, que la Reine Mere Marie de Medicis ne voulut loger que là pendant son sejour d'Angoulême. III. Que l'un de ses autres fils s'apelloit ↓ Mr. de Roussines. IV. Qu'il eut une fille dont (*D*) Mr. de Balzac parle assez souvent.

β *Le P. Anselme Hist. des grans Offic. pag. 194.*

γ *Id. ib.*

δ *Voiez lettr. chois. de Balzac pag. 364. édit. de Holl.*

* *Elle vêcut jusqu'en 1653. Voiez la 13. lettre de Balzac à Conrart liv. 3.*

† *Balzac, Lettre 27. à Chapelain l. 3.*

‡ *Thres. Chronol. ad ann. 1627.*

↓ *Mr. de Balzac lui a écrit la 40. lettre du livre 8.*

BALZAC (JEAN LOUÏS GUEZ SIEUR DE) nâquit à Angoulême l'an (*A*) 1595. Il aquit de fort bonne heure une reputation extraordinaire. Il y avoit un si grand feu d'imagination,

afin de donner lieu de croire qu'ils venoient d'un grand Seigneur; c'est là precisément où Sorel en vouloit venir avec ses expressions confuses & entortillées. Encore un coup cela est faux, car Jean Louis Guez avoit pris le nom de Balzac, avant que de songer à l'impression de ses lettres. Je ne saurois comprendre d'où est venu que Mr. Menage, qui a fait imprimer les poësies & les lettres Latines de cet Auteur, où l'on voit & sur le titre & sur le haut de chaque page le nom de *Joannis Ludovici Guezii Balzacii*, a dit (*a*) qu'on y voit celui de *Joannis Ludovici Guesai Balzacii.* Je dirois que l'Imprimeur de l'Anti-Baillet a mis *Guesai* au lieu de *Guesii*, si je ne voiois la même (*b*) faute dans une édition très-correcte des poësies de Mr. Menage.

(*B*) *Guillaume Guez Gentilhomme de Languedoc.*] Mr. de Balzac represente quelquefois son extraction d'une maniere à nous en donner une haute idée. Il dit (*c*) *que ceux à qui il a l'honneur d'apartenir ont fondé des Monasteres en divers endroits du Royaume, & qu'Angoulême & Thoulouse sont glorieuses des marques que leur pieté y a laissées.* Il nous aprend en un autre endroit, (*d*) que le bisaieul de son trisaieul fut gratifié de trois paroisses en Languedoc par la Comtesse Alix. Theophile donne une toute autre idée de la famille de Mr. de Balzac.

(*C*) *Agé de cent ans.*] Je me suis servi du nombre rond après Mr. de Girac que j'ai cité, mais je dois ici rectifier un peu la chose, par le moien d'une (*e*) lettre de Mr. Guez à son fils, signée *Guez*, & datée du 20. de Novembre 1642. *Il étoit alors entré dans la 89. année de son âge.* Il n'avoit donc pas cent ans le 20. de Septembre 1650. qui fut le jour de sa mort. Cette lettre est une exhortation pressante à faire imprimer quelques manuscrits, sur tout les Apologies contre Phyllarque.

(*D*) *Une fille dont Mr. de Balzac parle assez souvent.*] Elle fut mariée avec Mr. de Campagnolle, qui mourut Capitaine aux Gardes au siege de Montauban, & qui étoit frere d'un brave dont Mr. de Thou parle (*f*) quelquefois. Ce Capitaine aux Gardes laissa un fils qui fut tué (*g*) au siege de Lens, & une fille qui est la Demoiselle de CAMPAGNOLLE dont il est quelquefois parlé dans les lettres de (*h*) Mr. de Balzac. Il temoigne beaucoup d'amitié pour cette niece, & donne de fort bons conseils pour l'elever. Voiez ses lettres choisies page 157. & les lettres 46. 47. & 48. du 7. livre dans l'edition *in folio.* J'ai trouvé dans une lettre de Costar un passage qui concerne la Demoiselle de Campagnole. *A Balzac*, dit-il (*i*), *vous verrez une niece qui est belle & spirituelle, qui discerne fort bien la vraye galanterie d'avec la fausse, & à qui il ne manque rien pour vous que de l'aimer un peu davantage.* C'est ce qu'il écrivoit à Voiture. J'ai vu un autre livre où il y a quelque chose qui pourroit bien regarder cette Demoiselle. On y conte que Langlade (*l*), l'un de ceux que le Cardinal Mazarin *employoit le plus dans les negociations secretes, avoit* (*m*) *aimé dans son païs* avant que de venir à la Cour, *une fille de qualité qu'on appelloit Mademoiselle de Campagnol.* „ Il n'avoit pas osé lui „ proposer de l'épouser; mais il avoit exigé d'elle „ qu'elle ne se mariât point, promettant de l'avertir „ quand sa fortune seroit en état de la pouvoir rendre „ heureuse. Il fit confidence à Gourville de la parole „ qu'il avoit donnée à cette fille, & lui temoigna avec „ quelque chagrin, qu'il ne se croyoit pas avoir assez „ de bien pour pretendre à cette alliance, n'ayant en „ tout que quarante mille écus. Gourville lui dit que „ cela ne devoit pas l'embarasser, & qu'il pouvoit „ partir avec toute assûrance, pour achever son ma- „ riage, lui promettant de lui en donner encore au- „ tant. Langlade partit sur cette assûrance, & donna „ beaucoup de joye à Mademoiselle de Campagnol, „ quand il lui fit connoitre qu'il se souvenoit encore „ d'elle. Ils se marierent, & Langlade revint à Paris „ avec sa nouvelle épouse, où ils trouverent que „ Gourville leur avoit retenu une belle maison, & „ qu'il l'avoit superbement meublée. Il donna à Lan- „ glade ces beaux meubles, avec quantité de vaisselle „ d'argent & de pierreries pour sa femme, outre les „ quarante mille écus, & Madame (*n*) de Parville prit „ grand soin de faire voir le beau monde à cette Pro- „ vinciale. Ces nouveaux mariez vécurent encore „ long-tems fort contens l'un de l'autre. „

(*A*) *Nâquit à Angoulême l'an 1595.*] Je n'ai trouvé cela dans aucun livre; mais voici comment je l'ai inferé de deux lettres de Balzac. Il fait mention dans (*o*) l'une de ces deux lettres d'un remerciment qu'il avoit fait à Mr. Spanheim en 1649. pour la belle Harangue qu'il en avoit reçuë, & *qui lui avoit rendu une passion que 53. ans lui avoient ôtée.* Cette Harangue étoit sans doute l'Oraison funebre du Prince d'Orange Frederic Henri; l'on peut suposer qu'il la reçut l'an 1648. car il n'étoit pas promt à repondre: il avoit donc 53. ans en 1648. il étoit donc né en 1595. Dans l'autre (*p*) lettre datée du 15. d'Octobre 1637. il parle d'un Ecrit qu'il avoit fait à l'âge de 17. ans, & il dit qu'il y avoit 25. ans entiers qu'il l'avoit fait. Il avoit donc 42. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & par consequent il étoit né en 1595. St. Romuald (*q*) met sa naissance à l'an 1598. *car il en avoit* 28., dit-il, *l'an* 1626. mais il a oublié de prouver cette raison. Je ne dissimule point que j'ai trouvé un passage qui prouve que Balzac est né en 1596. Je le cite dans la remarque B.

Au reste le petit Ecrit qu'il composa à l'âge de 17. ans vaut bien une digression. Il avouë (*r*) qu'en le faisant, il fit une faute & une folie, & il s'en excuse le mieux qu'il peut sur sa jeunesse, & sur ce *qu'il le composa*

ECRIT publié par Balzac à l'âge de 17. ans.

(*a*) *Menage ubi supra.*

(*b*) *A l'index: cette édition est celle de Westein à Amsterd. 1687.*

(*c*) *Oeuvr. diverses, disc. 14.*

(*d*) *Lettr. choisies pag. 367.*

(*e*) *Elle est à la page 365. des lettres choisies de Balzac, édit. de Hollande.*

(*f*) *Voiez les poësies Lat. de Balzac, pag. 112. édit. in 12.*

(*g*) *Voiez le vol. des lettr. à Conrart, liv. 5. lettr. 3.*

(*h*) *Voiez la 67. lettre du 6. livre, & la 42. du 9.*

(*i*) *Voiez la 29. lettre des Entretiens de Voiture & de Costar pag. 249.*

(*l*) *Galanteries des Rois de France, to. 2. p. 239. édit. de Bruxelles 1694.*

(*m*) *Ibid. pag. 242.*

(*n*) *C'étoit une Maitresse de Gourville.*

(*o*) *C'est la 14. du 1. livre, à Conrart: le remerciment à Mr. Spanheim est la 19. du 5. livre.*

(*p*) *C'est la 10. du 3. livre à Chapelain.*

(*q*) *Abregé Chron. ad ann. 1598.*

(*r*) *Lettre 10. à Chapelain l. 3.*

tion, tant d'éloquence, & tant de pensées peu communes dans les lettres qu'il écrivoit en ses jeunes ans, que ceux qui les avoient vuës en étoient charmez, & les loüoient par tout: desorte que comme il étoit * au service du Cardinal de la Valette, il fut bientôt conu à la Cour avec avantage, & jusques-là que le Cardinal de Richelieu auquel il écrivit plusieurs fois, lui fit l'honneur de lui repondre d'une maniere tout-à-fait obligeante. Cette reponse fut imprimée avec les lettres de Balzac, dont la premiere édition est de l'an 1624. Il se crut en passe d'une fort grande (*B*) fortune; ses lettres se debitoient si promtement, qu'il falut en faire plusieurs éditions; on le loüoit à perte de vuë, mais non pas avec le consentement unanime de tous les lecteurs. Il s'éleva des esprits contredisans, soit que l'envie les eût excitez, comme il y a bien de l'aparence, soit que l'on eût decouvert les lieux foibles des Ouvrages de Balzac. Ces dissensions après avoir regné quelque tems dans les compagnies, devinrent une guerre publique en 1627. mais une guerre des plus furieuses qui se soient vuës en ce genre-là. L'ouverture s'en fit par un jeune Moine qui composa un petit livre intitulé, *Conformité de l'éloquence de Mr. de Balzac avec celle des plus grans personnages du tems passé & du present.* Quoi que cette piece ne fût pas publique, elle ne laissoit pas de passer de main en main, presque comme si elle eût été imprimée, & personne n'ignoroit qu'un Feuillant nommé *Frere* (*C*) *André* en étoit l'Auteur. Mr. de Balzac souhaita qu'elle fût refutée publiquement, & c'est ce qui fut executé dans l'Apologie (*D*) qu'Ogier publia

* *Sorel, Biblioth. Franc. p. 121. de la 2. édit.*

composa en Hollande, sans dessein de le rendre public par l'impression. Il trouve fort mauvais qu'Heinsius ait ressuscité cette faute. Je l'ai dejà dit (*a*), voilà un inconvenient à quoi les Auteurs un peu celebres sont fort sujets: il leur arrive quelque querelle de plume, qui est cause que leur antagoniste recherche avec soin les plus petites fautes de leur jeunesse, pour leur en faire reproche publiquement. Je ne m'étonne point que quelques-uns aient cru que Balzac en ce tems-là n'eût pas refusé de faire fortune dans la Hollande, sous la profession d'un Huguenot. J'avois cru avant que de lire l'Ecrit en question que c'étoit un jugement temeraire, mais j'ai changé de sentiment depuis que Mr. Minutoli (*b*) a eu la bonté de m'envoier une copie de cette piece. Il en a un exemplaire imprimé, de l'édition qu'Heinsius fit faire à Leide l'an 1638. Le titre est, *Discours politique sur l'Etat des Provinces Unies des Païs-bas par I. L. D. B., Gentilhomme François*, C'est une piece volante de 4. ou 5. pages; on y voit à la fin par forme de signature *Jean Louis de Balzac.* L'Ouvrage est très-beau, plein d'esprit & de pensées; mais je suis bien assûré que Baudius qui étoit en charge publique à Leide, & aux gages de la Hollande, n'auroit pas decidé si fortement pour la justice avec laquelle les Etats degraderent Philippe II. & qu'il n'auroit pas cherché des loüanges si rafinées pour la Hollande, ni des invectives si perçantes contre la domination Espagnole, ni enfin des maximes si étudiées en faveur de la liberté de conscience. On est donc excusable de soupçonner que le Gentilhomme François sondoit peut-être le gué par cette feuille volante, & que si la Republique frapée d'admiration pour une si belle plume, & si bien intentionnée, avoit offert une belle charge, l'Auteur de 17. ans l'eût preferée à son païs, & à son Catholicisme.

Mr. de Balzac fit son voiage de Hollande l'an 1612. Il le fit avec Theophile, auquel, si l'on en croit le Pere (*c*) Goulu, *il joüa alors un mauvais tour*, qui fut cause de la mauvaise intelligence qui étoit entre ce Poëte & Balzac. La terrible lettre que Theophile fit imprimer contre ce compagnon de voiage, lui reproche deux ou trois avantures mal plaisantes; *Je ne parle point*, lui dit-il, *du pillage des Auteurs, le gendre du Docteur Baudius vous accuse d'une autre sorte de larcin. . . Je ne me repens pas d'avoir pris autrefois l'espée pour vous venger du baston.*

(*B*) *Il se crut en passe d'une fort grande fortune.*] Il y a du plaisir à l'entendre raconter lui-même les raisons de ses grandes esperances. Qu'on lise donc la 2. histoire qu'il debite dans (*d*) ses Entretiens; c'est la sienne. On y verra entre autres choses la preuve de ce que j'ai dit touchant les éloges que l'on donnoit à ses lettres, avant même qu'elles fussent imprimées. Il nous conte que l'Evêque de Luçon rapellé de son (*e*) exil *lui fit une infinité de caresses, le traita d'Illustre, d'homme rare, de personne extraordinaire, & que l'ayant un jour prié à diner, il dit à force gens de qualité qui étoient à table avec* lui, voilà un homme (*cet homme n'avoit alors que 22. ans*) à qui il faudra faire du bien, quand nous le pourrons, & il faudra commencer par une Abbaie de dix mille livres de rente. *N'est-il pas vrai qu'on ne sauroit guerres voir de plus beaux commencemens? A Rome on lui eût là-dessus prêté de l'argent, on eût fait des gageures sur ces avances de la fortune. Toutes fois les choses en sont demeurées là. Monsieur le Cardinal de Richelieu ne s'est point souvenu de ce qu'avoit dit Monsieur l'Evêque de Luçon.* Cela me fait souvenir de cet endroit du (*f*) *Menagiana*

(*a*) *Voiez ci-dessus pag. 459. col. 1.*

(*b*) *Il est fourni d'une infinité de semblables pieces rares, qu'il a eu toujours grand soin de ramasser & de garder.*

(*c*) *Lettre de Phyll. 1. part. pag. 257.*

(*d*) *Entret. 8. pag. 132. édit. in 12.*

(*e*) *Cela tombe à l'an 1618.*

(*f*) *Pag. 190.*

„ Monsieur de Balzac avoit premierement aspiré à „ être Evêque. Il se retrancha en suite à devenir Ab„ bé: mais il ne reüssit ni dans l'un ni dans l'autre „ dessein. Il a même écrit dans quelcun de ses Ou„ vrages qu'il ne seroit jamais Abbé, à moins qu'il ne „ fondât l'Abbayie. „

(*C*) *Un Feuillant nommé* Frere André.] C'etoit un Manceau (*g*) qui se reconcilia depuis avec Mr. de Balzac, & l'alla voir à Engoulême. Mr. de Balzac le regala magnifiquement, lia avec lui une cordiale amitié qui a duré autant que sa (*h*) vie. Il lui a écrit plusieurs lettres, où il le qualifie *le Reverend Pere Dom André de S. Denys.* Voiez nommément l'une des Dissertations imprimées avec le Socrate Chretien; le premier Entretien, & parmi les lettres Latines le poëme intitulé *Iter speratum*, precedé d'une lettre où Balzac raconte avec une extrême joie le changement de ce Feuillant, & où il se sert de cette belle exclamation,

O superi tanto-ne placuit concurrere motu
Æterna posthac mentes in pace futuras!

Une autre lettre (*i*) Latine qui precede celle-là, nous aprend que Frere André, qui selon l'expression de Voiture avoit été l'Helene de cette guerre, aiant oui dire que Mr. de Balzac étoit mort l'avoit pleuré & loüé. Or puis qu'après avoir su que la nouvelle étoit fausse, il devint le bon ami de ce pretendu defunt, il fit voir qu'il n'etoit pas dans le cas de cette sentence,

Virtutem (k) incolumem odimus,
Sublatam ex oculis quærimus invidi.

Il ne faut pas oublier cette circonstance (*l*), que ce Religieux qui étoit alors Prieur du Couvent de St. Memin proche d'Orleans, n'eut pas plutôt su la maladie dangereuse de Mr. de Balzac, qu'il assembla tous ses Moines afin qu'ils priassent Dieu avec lui pour le malade. Celui-ci après sa guerison donna à l'Autel de leur Eglise une cassolette de quatre cens livres, accompagnée d'un revenu annuel, pour y entretenir continuellement les parfums. Si Mr. Moreri avoit parlé des temoignages éclatans que Balzac donna de son bon cœur, en se reconciliant avec Frere André, & avec le P. Garasse, on ne trouveroit pas destitué de jugement cet endroit de son Dictionaire. *Il passa d'abord pour l'homme de France le plus éloquent. Cette reputation lui fit des envieux, & on sait assez la querelle qu'il eut vers l'an 1627. avec le P. Golu General des Feuillans, & avec d'autres. Tout le monde étoit pourtant persuadé de la franchise & de la generosité de Mr. de Balzac, qui mourut tres chrétiennement comme il avoit vécu.* Quel étrange saut de l'an 1627. à l'an 1654. en si peu de lignes! Et puis à quoi bon *cette franchise, & cette generosité dont tout le monde étoit pourtant persuadé?* s'agissoit-il de cela? il s'agissoit de savoir si Balzac étoit bon Auteur, éloquent, & orthodoxe.

(*D*) *L'Apologie qu'Ogier publia.*] On a parlé fort diversement sur le veritable Auteur de cet Ouvrage. Les uns ont cru que celui qui s'en disoit le pere l'étoit effectivement, les autres ont cru qu'il n'avoit fait que prêter son nom à un Ouvrage que Balzac avoit fait lui-même. Voici ce que Mr. Menage en a dit; (*m*) *Le Prieur Oger repondit à ces livres du Pere Goulu contre Mr. de Balzac, par un livre qu'il intitula* l'Apologie de Mr. de Balzac, *qui est un livre écrit avecque quelque sorte de doctrine & d'elegance, mais Monsr. Oger n'y a contribué que la doctrine. Tout ce qu'il y a d'elegance est de Mr. de Balzac. Je l'ai oui dire plusieurs fois à Mr. de Racan, & à Mr. de Gomberville,* qui

(*g*) *St. Romuald, Continuat. Chron. Ademari ad ann. 1627.*

(*h*) *Voiez ses soins pour les interêts du P. André dans la lettre 17. & 18. du 4. livre à Conrart écrites en 1653.*

(*i*) *Pag. 268.*

(*k*) *Horat. Od. 24. l. 3.*

(*l*) *Preface des Oeuvr. de Balzac, & Relation de sa mort.*

(*m*) *Menage, Remarques sur la vie de Pierre Ayrault pag. 252. J'ai montré dans la remarque F de l'article du P. Goulu, que Mr. Menage se trompe, en disant que l'Apologie publiée par le Prieur Oger repondoit aux livres du P. Goulu.*

blia en 1627. Le General des Feuillans qui se nommoit alors le Pere Goulu, prit en main la cause de Frere André, & sous le nom de * Phyllarque il écrivit deux volumes de lettres contre Balzac avec un emportement extrême, comme je l'ai raporté dans son article. Cette querelle donna lieu à quantité † de livres, & fut une tempête qui pensa abîmer Mr. de Balzac, tant à cause des artifices de ses ennemis, qu'à cause qu'il avoit donné quelque prise à ses censeurs par des hyperboles extremement froides, par des saillies de vanité, & par des propositions un peu scabreuses. Il laissa passer cet orage sans repondre (E) à son adversaire, qui étant mort au commencement de l'année 1629. donna lieu au retour du calme. Le public commença à revenir de la prevention qu'il s'étoit laissé inspirer contre Mr. de Balzac, & celui-ci profitant de sa disgrace, & plus encore du peu de succés de son (F) *Prince*, se fixa à sa maison de campagne, où il épura non seulement son esprit & son style, mais aussi son cœur, & y conserva par son commerce (G) de lettres, & par les Ecrits qu'il publioit de tems en tems la reputation d'un homme

* *C'est-à-dire Prince des Feuilles, par allusion à sa qualité de General des Feuillans.*

† *Biblioth. Franc. de Sorel ubi supra. Voiez l'article Javersac.*

qui avoient vu Mr. de Balzac travailler à cet Ouvrage, & j'ai lu d'ailleurs que Mr. de Balzac parlant de cet Ouvrage disoit qu'il en étoit le pere, & qu'Oger n'en étoit que le parrain; qu'il avoit fourni la soye, & qu'Oger n'avoit fourni que le Canevas. Aparemment ce fut à cause qu'on en parloit ainsi dans le monde, que le Sieur de la Motte-Aigron craignit une semblable destinée; & tâcha de la prevenir en declarant dans la Preface de sa Reponse à Phyllarque, que l'avis qui lui étoit venu de divers endroits qu'on vouloit donner un maître à son livre, l'obligeoit d'avertir tous ses lecteurs, *qu'il n'y avoit point là de Roger qui combatit sous les armes de Leon*; qu'il n'avoit point la complaisance de ceux qui permettent qu'on leur fasse des enfans; qu'il ne pourroit souffrir qu'on lui fit ses livres; & que pour ce qui regarde la façon de son Ouvrage, ses amis lui ont été aussi étrangers que ceux qui vivoient aux extremitez du monde. Il nous aprend là même que sa preface sur les lettres de Balzac, avoit été attribuée à d'autres qu'à lui très-faussement. On verra ceci plus au long dans (a) son article.

(a) *Voiez la remarque D de l'article* Motte-Aigron.

(E) *Il laissa passer cet orage sans repondre à son adversaire.*] J'avouë qu'il mit la main à la plume dès ce tems-là, pour composer sa Relation à Menandre; mais cet Ouvrage ne fut imprimé que long tems après. On voit la raison de cette conduite dans ces paroles du 23. Entretien de Balzac. *Vous vous souvenez de la cruelle persecution qui s'alluma contre moi il y a plus de 20. ans. En ce tems-là un Ange du Ciel n'eût pas été écouté, s'il en fut descendu pour plaider ma cause. La brigue étoit trop forte & trop passionnée, pour pouvoir attendre un juste jugement du public. Graces à Dieu l'orage a cessé, & le calme est venu après la tempête. Les choses ayant changé de face, il est à croire que le bon droit changera aussi le destin.* L'Auteur se voiant alors sollicité de nouveau à publier sa defense, y consentit. Menandre auquel il adresse sa Relation est (b) Mainard. Quoi que cette Relation soit accompagnée de la defense de quelques-uns des passages que le Pere Goulu avoit critiquez, elle est plutôt une reponse generale, qu'une refutation suivie & complete des deux volumes de Phyllarque. Balzac justifia aussi (c) quelques passages qu'un Docteur de Louvain, & un Docteur de Bezançon avoient critiquez. Je trouve quelque chose à reprendre dans son calcul. Il paroit par son Entretien 27. qu'il ne se determina à publier ses apologies, que plus de 20. ans après la persecution que Phyllarque lui suscita. Neanmoins il est très-certain que le volume de ses Oeuvres diverses, dont les discours à Menandre sont une très-considerable partie, fut imprimé l'an 1645. & que son Libraire y fait savoir que l'Auteur n'en avoit pu refuser la publication aux instances reiterées de son pere, âgé de 91. ans. Si vous comparez à cet Avis au Lecteur la lettre de Mr. Guez, dont j'ai parlé dans la remarque C de l'article precedent, vous verrez que la resolution d'imprimer les apologies contre Phyllarque est de l'an 1644. comment accorder cela avec le 27. Entretien?

(b) *Menage, Remarq. sur Ayrault, pag.* 152.

(c) *Voiez les pieces qui sont après le Socrate Chretien.*

(F) *Du peu de succés de son Prince.*] Les amis de l'Auteur avoient promis cet Ouvrage comme un chef d'œuvre qui feroit taire tous les Critiques, & sur tout ceux qui accusoient Balzac de n'être capable que d'écrire des lettres. L'évenement ne repondit pas à ces esperances; ce livre ne fit rien ni pour la reputation, ni pour la fortune de Balzac, & lui suscita des affaires du côté de la Sorbonne. Quoi que le Marquis d'Aytona l'eût (d) fait brûler à Bruxelles, on ne laisse pas d'en parler avec le dernier mepris dans une Reponse de l'Abbé de St. Germain, & comme d'un livre *qui avoit esté suprimé par la censure des Docteurs, & sentence des Juges un mois après sa naissance.* Mr. Pellisson (e) raporte qu'en 1636. Balzac lut à l'Academie Françoise *quelque partie de son Prince qu'il nommoit alors le Ministre d'Etat.* Cela montreroit qu'il avoit d'abord envie de ne faire que l'éloge du Cardinal. Mais il faut savoir que Mr. Pellisson se trompe. Le Prince fut imprimé en 1631. Il devoit être suivi de deux autres livres dont le dernier s'apelloit *Ministre d'Etat.* Quelques-uns trouvent que dans son Prince il donne plus de loüanges au Cardinal qu'au Roi, (voiez la page 37. du 15. tome de la Bibliotheque Universelle) mais cela est faux. On voit dans le 8. livre des lettres de cet Auteur celle que la Faculté de Theologie lui repondit, pour lui marquer qu'elle étoit contente des offres qu'il faisoit de changer lui-même ce qu'on avoit trouvé digne de censure. La lettre Latine qu'il écrivit à un Pere de la Doctrine Chretienne touchant ce procés Sorbonique est admirable. Elle est à la page 187. de ses *epistola selecta* à l'édition de Paris 1651. in 12.

(d) *Balzac, lettre 43. l. 8. Entret. 13. p. m.* 182.

(e) *Hist. de l'Acad. Franç. pag.* 121. *&* 167.

Notez qu'il y a des gens qui ont assûré que cet Ouvrage est l'un des meilleurs Ecrits de l'Auteur. *C'est ainsi, Monsieur, que vous l'avez pratiqué vous-mesme dans vostre Prince, & dans vos Relations à Menandre qui sont les deux grands miracles de vostre Art, & les derniers efforts de l'éloquence heroïque.* Voilà ce que disoit Costar dans sa defense de Voiture. Mr. Richelet dans ses remarques (f) sur des lettres dit, *que le Prince & l'Aristippe sont les deux plus éloquentes pieces* de Balzac. Si l'on jugeoit du merite de ce Prince de Balzac par le nombre des éditions, on n'en pourroit faire qu'un jugement très-avantageux: „ D'abord il y eut „ deux éditions *in* 4. qui parurent en même tems: une „ autre de même forme, mais en plus petit carac- „ tere, & toute pleine de fautes imprimée je croi „ à Niort, ou à Poitiers. Ensuite il y en eut une *in* „ 8. assez bonne quoi que contrefaite. Après quoi „ vint celle de Bouillerot *in* 8. aussi, mais corrigée, & „ enfin l'édition *in* 12. de Courbé. „ Ces paroles sont tirées d'une lettre que Mr. du Rondel me fit l'honneur de m'écrire le 10. de Mai 1698. J'en vais citer un autre morceau. *J'ai acheté depuis peu*, dit-il, *le Prince de la 1. édition où j'ai veu avec un plaisir indicible ce que Mr. de Balzac avoit écrit, & qu'il a changé & retranché ensuite, & ce n'est que cette fois cy que j'ai bien compris ce que vouloit dire Scaliger avecque son* detrahendo fecit auctiorem. *Balzac en egorgeant cinq ou six endroits a suprimé la langueur, a ranimé la foiblesse, a donné du poids à sa force, & s'est saisi de l'attention qui alloit échaper au lecteur.* Je me sers d'une édition *in* 4. qui est de l'année 1632. le lieu de l'impression n'y est point marqué, mais sans doute elle est de Roüen. J'en ai vu une en petit octavo faite à Paris chez Toussaint du Bray 1632. On y voit au titre *seconde édition corrigée.* Mr. Perrault qui a tant loüé (g) l'Aristippe de Balzac, n'a dit rien d'avantageux du Prince. Il s'est contenté de dire que cet Ouvrage parut après les Oeuvres diverses. Il trouvera bon, je m'assûre, que je remarque qu'il s'est trompé. Les Oeuvres diverses ne parurent que long tems après le (h) Prince. Finissons par un passage de Gabriel Naudé: (i) *Quibus omnibus velut coronidem accessisse ferunt Balsaci, Viri Clarissimi, Principem, Gallica modo pumice diligenter expolitum. Verum enimvero, quoniam ipse liber post meum è Gallia discessum typis fuit demandatus, ut propterea nondum in manus meas pervenerit; variaque, ut audio, ac prorsus ancipiti judiciorum alea fuit exceptus: hoc solum de illo pronunciare possum, quod fuit ab antiquis in simili occasione ex formula usurpatum,* Non liquet.

(f) *Pag. m.* 97.

(g) *Perrault hommes illustres pag.* 176.

(h) *Le privilege du Prince est daté du* 18. *Septembre* 1631. *& l'aprobation est datée du 3. Octobre suivant. Les Oeuvres diverses furent imprimées l'an* 1645.

(i) *Naudaus Bibliogr. polit. pag. m.* 47.

(G) *Son commerce de lettres.*] Il étoit si grand ce commerce-là, qu'il accabloit Mr. de Balzac, parce qu'outre qu'il composoit avec une extrême peine, il savoit qu'on montroit ses lettres, & qu'ainsi il faloit que rien n'y manquât. Voici comment il decrit son état à cet égard. *Il est* (k) *la bute de tous les mauvais complimens de la Chretienté, pour ne rien dire des bons qui lui donnent*

(k) *Balzac Entret.* 5.

me de très-grand merite, & de la plus belle plume de France. Il faut pourtant avouër que son style sent trop le travail, & que le tour de ses pensées est quelquefois trop guindé, & rarement assez naturel: mais encore que ses lettres n'aient pas cet air aisé, & cet enjoûment heureux qui brille dans celles de Voiture, elles ne laissent pas d'avoir beaucoup d'agrémens, & une certaine gaieté vive & serieuse qui est presque inimitable β. On voit aussi dans tous ses Ecrits plusieurs traits d'érudition bien choisis, & bien apliquez. En un mot on ne sauroit assez admirer, veu l'état où il trouva la langue Françoise, qu'il ait pu tracer un si beau chemin à la netteté du style. Il ne faut pas trouver étrange que ses Ecrits sentent le travail. L'élevation & la grandeur étoient son principal caractere: on ne va point là sans meditation. Il y a beaucoup d'aparence que les siecles à venir lui feront raison, du decri où quelques Critiques ont tenu ses productions pendant bien long tems: ce qui n'a pas empêché qu'un bon nombre de très-excellens conoisseurs n'aient constamment perseveré dans leur premiere admiration γ. Il étoit bon Poëte Latin, & ses lettres Latines montrent qu'il écrivoit en cette langue avec beaucoup de delicatesse. S'il eut beaucoup d'ennemis qui écrivirent (*H*) contre lui, il eut d'autre côté un très-grand nombre * d'amis & d'admirateurs, & il y avoit peu de personnes de merite, François ou étrangers, qui en voiageant par la France ne se fissent un plaisir de l'aller (*I*) voir. Il fut un des (*K*) quarante de l'Academie Françoise. Le Cardinal Mazarin † tâcha de le rapeller à la Cour. La Reine Christine

donnent encore plus de peine. Il est persecuté, il est assassiné des civilitez qui lui viennent des quatre parties du monde, & il y avoit hier au soir sur la table de sa chambre cinquante lettres qui lui demandoient des reponses, mais des reponses éloquentes, des reponses à être montrées, à être copiées, à être imprimées. . . . A l'heure que je vous parle, dit-il (*a*) en un autre endroit, *il y a sur ma table une centurie de lettres qui attendent des reponses: j'en dois à des Têtes couronnées.* Comme il fut le premier en France qui se fit un grand nom par cette sorte d'Ecrits, il en remporta le titre de *grand Epistolier*, & il se le donnoit quelquefois lui-même, *Sciat* (*b*) *se dignum fuisse invidia magni Franciæ Epistolarii.* Les premieres lettres qu'il publia ne valoient pas à beaucoup près celles qu'il fit depuis sa retraite, & neanmoins celles-ci n'ont pas eu le quart du debit des autres. Sorel (*c*) a eu raison de faire cette remarque, & le Critique (*d*) de Maimbourg n'a pas eu tort de la repeter. On peut juger par là des caprices & de la bizarrerie du public.

(*H*) *Beaucoup d'ennemis qui écrivirent contre lui.*] Mr. le Chancelier Seguier n'aiant pas voulu permettre la publication d'un livre composé contre Balzac en 1636. reçut peu après une (*e*) lettre de cet Auteur, où l'on trouve ces paroles: *Tant qu'il ne se presentera au sceau que de ces gladiateurs de plume ne soyez point avare des graces du Prince, & relâchez un peu de vôtre severité. Si la chose étoit nouvelle il se peut que je ne serois pas fâché de la supression du premier libelle qui me diroit des injures, mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une mediocre bibliotheque je suis presque bien aise qu'elle se grossisse, & prens plaisir à faire une Monjoye des pierres que l'envie m'a jettées sans me faire mal.* On peut compter entre ceux qui ecrivirent contre lui, outre ceux dont j'ai deja fait mention, Daniel Heinsius qui repoussa avec un peu de chagrin la critique que Balzac avoit faite de l'*Herodes infanticida.* Voiez sur cela l'Entretien 35. de Balzac, & la 25. lettre du 1. livre à Chapelain & la 20. du livre 2. Mr. de Saumaise ennemi de Heinsius, & ami de Balzac écrivit sur cette dispute, & adjugea la victoire à son ami; mais un Ministre de Languedoc nommé Croï (*f*) prit feu contre Balzac en faveur de Heinsius: & neanmoins il écrivit peu après fort durement contre Heinsius: il est vrai que ce fut sur d'autres matieres. Comptez aussi Nicolas Bourbon, de l'Academie Françoise. Voiez ce que l'Historien de l'Academie a dit là-dessus (*g*). N'oubliez point Costar, qui aiant cru que Balzac avoit engagé par jalousie Mr. de Girac à critiquer Voiture, lui adressa la Defense de Voiture, & y fourra cent railleries piquantes. Le coup fut senti, & la chose degenera enfin en guerre ouverte. Costar leva tout-à-fait le masque. Voiez les reproches que lui en fait Mr. Girard dans la preface des Entretiens de Balzac. On trouve dans le *Menagiana* quelques faits qui pourront avoir ici de l'emploi fort à-propos. (*h*) Mr. de Balzac *après avoir obligé Mr. de Girac à écrire en Latin contre* les lettres de Voiture, *engagea aussi Mr. Costar à prendre la defense de Voiture, & à écrire contre Mr. de Girac; c'étoit pour s'attirer des loüanges de l'un & de l'autre côté. Je passois par le Mans pour revenir à Paris dans le tems que la* Defense *fut achevée. Mr. Costar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être envoyé à Mr. de Pinchesne neveu de Mr. de Voiture, & l'autre à Mr. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y ajoûter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à Mr. de Balzac qui envoya des corrections; cependant l'Ouvrage s'imprima. Et parce que ses corrections arriverent dans le tems que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard; & le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin.* Je laisse les coups de dent qu'on donne à Balzac dans l'Hexameron rustique. Voiez la plainte que fait Mr. Menage (*i*) d'y avoir été introduit pour parler contre Mr. de Balzac. Je laisse de plus ce qui se passa entre Mr. du Moulin & lui, car ce ne fut qu'une legere escarmouche de controverse, où chaque partie reçut de l'encens. Il en sortit d'autres (*k*) disputes qui furent plus envenimées, mais autant qu'il m'en peut souvenir, Balzac n'y reçut que ce petit coup, *Vir ingenio compto & Gallica eloquentia laude clarus Balzacus, sed in religionis negotio plusquam infans.* Ce fut Mr. du Moulin qui le lui donna dans l'Epitre liminaire de sa reponse à *Petra-Sancta.* On fit semblant d'ignorer l'insulte, voiez l'onzieme lettre du 2. livre à Chapelain. Je serois trop long si j'entreprenois de parler d'un certain de Vaux (*l*), & de tous les autres adversaires de Balzac.

(*I*) *Ne se fissent un plaisir de l'aller voir.*] Cela lui étoit à charge, comme il paroît par ces paroles de son 7. Entretien. *Il vient ici des importuns en personne, quelquefois de plus de cent lieües, & tout exprès, si on les veut croire, qui lui donnent le dernier coup de la mort, lui disant pour leur premier compliment que sa haute reputation, & la celebrité qu'il a donnée au lieu où il est les ont obligez de venir voir cette personne si conuë, & ce village si renommé, qu'il ne doit point trouver mauvaise une si juste & si honnête curiosité que la leur. Un de ces Curieux lui commença il y a quelques jours sa Harangue par* le respect & la veneration qu'il avoit toûjours euë pour lui, & pour Messieurs ses livres. *Il n'est rien de plus historique que ceci, & vous pouvez voir par là jusqu'où peut aller le stile des complimens.* Ce n'étoient pas seulement les gens de lettres qui l'alloient voir. Les grans Seigneurs le faisoient aussi, & je suis fort trompé si le Comte de Pigneranda ne lui fit point cet honneur, lors qu'il passa par ce païs-là en retournant en Espagne. Mr. de Balzac est bien aise de nous aprendre, que ce Comte lui avoit reproché le zéle ardent de sa plume pour defendre l'honneur de la France. Il nous aprend cela dans la lettre (*m*) où il refute le bruit qui couroit, qu'il avoit composé un Manifeste pour le Prince de Condé en 1651.

(*K*) *Il fut un des quarante de l'Academie Françoise.*] Mr. Pellisson aiant dit (*n*) conformement aux Registres de l'Academie, que le 13. jour de Mars 1634. Mr. de Boisrobert fit voir une lettre qu'il écrivoit de son chef à Mr. de Balzac, pour l'avertir que s'il temoignoit à la Compagnie par ses lettres qu'il desiroit d'y être admis, elle le lui accorderoit volontiers, Mr. Pellisson, dis-je, aiant dit cela, ajoûte *qu'il ne voit pas dans le Registre ce qui suivit, mais qu'infailliblement Mr. de Balzac sur sa reponse fut reçu peu de tems après dans l'Academie.* Mr. de Balzac ne trouve pas qu'en cela Mr. Pellisson ait eté *fidele Historien*; il reconoit que Mr. de Boisrobert l'avoit exhorté plusieurs fois à faire un compliment par écrit à l'Academie, & l'avoit même menacé de la part de Mr. le Cardinal, si ce compliment

β *Balzac ne fait point de plainte qui n'ait quelque chose d'ingenieux, de nouveau, & d'eloquent. . . Il avoit une melancolie douce & ingenieuse: elle paroit dans ses lettres, & il n'en parle jamais sans chatouiller le cœur, & inspirer de la joie. . . Il y a une certaine melancolie pleine de charmes, qui vaut mieux que toute la gaieté du monde.* Richelet, lettr. pag. 81. 82.

γ *Voiez ce que Mr. Menage disoit de l'eloquence de Balzac,* Menagiana pag. 112. 113. 114. *Voiez aussi Mr. Perrault dans l'éloge de Balzac.*

* *Le grand* DESCARTES *l'aima & l'estima beaucoup. Voiez sa vie par Mr. Baillet, t. 1. pag 139. & seq.*

† *Voiez la 1. lettre de Balzac à ce Cardinal dans le Vol. des lettres à Conrart.*

(*a*) *Lettre 7. du 5. livre dans le vol. à Conrart. Voiez aussi les lettres choisies pag. 15. & les lettres à Chapelain pag. 81. édit. de Holl.*

(*b*) *Epist. select. pag. 288.*

(*c*) *Sorel, Biblioth. Franc. pag. 135.*

(*d*) *Preface des Nouvelles lettres.*

(*e*) *C'est la 43. du 3. livre de la 2. partie des lettres choisies.*

(*f*) *C'est lui qui est l'Auteur de la Re*ponse ano*nyme* à la lettre & au discours de Balzac sur une Tragedie de Heins intitulée *Herodes infanticida; laquelle reponse fut imprimée à Geneve (quoi que le titre ne le porte pas) en 1642.*

(*g*) *Pag. 169. édit. 1672. Voiez aussi la 28. & la 30. lettre du 2. l. à Chapelain.*

(*h*) *Menagiana pag. m. 166. 167.*

(*i*) *Menagiana pag. 323.*

(*k*) *Le Jesuite Silvestre à Petra Sancta aiant écrit durement contre la Reponse de du Moulin à Balzac, fut paié en même monnoie par du Moulin & par Rivet.* (*l*) *Il publia le tombeau de l'Orateur François.* (*m*) *Elle est imprimée à la fin du Socrate Chretien.* (*n*) *Hist. de l'Acad. pag. 221.*

Christine lui fit β faire des honnêtetez, & voulut avoir de ses lettres. Les plus grans Seigneurs du Roiaume lui donnoient dans son γ desert plusieurs δ temoignages de leur estime. Ce qu'il y eut de plus excellent en lui, c'est qu'il vécut dans sa retraite, & qu'il y mourut non seulement en honnête homme, mais aussi en bon Chretien. ζ *Il se priva de son vivant de huit mille écus de son bien pour les distribuer en œuvres pies.* Il s'étoit fait bâtir η deux chambres (*L*) aux Capucins d'Angoulême, & y demeuroit souvent. C'est là qu'il a composé son Socrate Chretien. θ *Il dit de fort belles choses* dans le lit de mort, & il ordonna par son testament qu'on l'enterrât à Angoulême dans l'Hôpital de Nôtre-Dame des Anges, *aux pieds des pauvres qui y étoient deja inhumez.* Il legua douze mille livres à cet Hôpital, & il laissa un fond de cent francs par an, pour être emploié de deux ans en deux ans à donner un prix à celui qui au jugement de l'Academie Françoise, composeroit le mieux un discours sur un sujet de pieté λ. Il mourut le 18. de (*M*) Fevrier 1654. Le Sieur μ Moriscet Chanoine d'Angoulême fit son oraison funebre, & un autre Moriscet frere de celui-là, & Avocat au Presidial de la même ville, fit imprimer un discours à la louange du defunt. On fit à Paris une édition de toutes les Oeuvres de Balzac l'an 1665. en deux volumes *in folio*, avec une preface de l'Abbé Cassagnes, de l'Academie Françoise. Consultez les hommes illustres de Mr. Perrault, vous y trouverez l'éloge de Jean Louis Guez.

☞ BANDEL (MATTHIEU) né à Castro-novo dans la Lombardie, a fleuri au XVI. siecle ξ. Il étoit Jacobin. Moreri * a dit de lui la plupart des choses que Vossius en avoit dites; mais il auroit dû y joindre d'autres faits curieux, & ne pas omettre deux circonstances que † Vossius a touchées; l'une que la traduction d'Egesippe est en Italien, l'autre que les habitans de Ferme firent mettre dans leurs Archives la harangue que Matthieu Bandel avoit faite à la loüange de leur ville l'an 1513. Voici quelques suplémens. Ce Religieux étant à Mantouë, contracta avec Jules Cesar Scaliger une amitié très-étroite (*A*) qui dura autant que sa vie, & qu'il cultiva soigneusement dans la Guienne. Il fut Evêque d'Agen pendant quelques mois, & ce fut dans cette ville qu'il composa en langue Italienne les histoires ou les Nouvelles galantes qui l'ont rendu si fameux. Je les ai citées dans la remarque M de l'article *Leon X.* & dans la remarque I de l'article *Mahomet II.* Elles sont dediées ‡ chacune à quelque personne de sa conoissance. La 21. de la seconde partie est dediée à ⟂ Lucrece de Gonzague dont il avoit été precepteur.

pliment ne venoit pas, mais il soutient qu'il n'avoit rien repondu, & qu'au bout de 5. ou 6. mois on lui aprit qu'il etoit de l'Academie, & qu'on avoit vu son nom dans le soleil (*a*) du petit bonhomme Monsieur de la Peyre. D'où il conclut que si l'on avoit presenté à l'Academie une lettre de sa part, on avoit fait une fausse lettre. Voilà ce qu'il écrivit à Mr. Conrart le 22. de Septembre 1653. On ne sait pas quel éclaircissement il en reçut, mais on voit par une lettre du 3. de Novembre de la même année, que cet éclaircissement l'avoit detrompé. Peu s'en faut qu'on ne soupçonne que Mr. Conrart lui écrivit qu'il avoit vu l'original de son compliment, d'où il faudroit conclure que même les plus grans Esprits ne se souviennent plus quelquefois de leurs lettres du tems passé. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que Mr. de Balzac s'est tenu pour bon & veritable Academicien; car le Regitre du 14. d'Avril 1636. fait (*b*) foi qu'il lut à l'Academie *quelque partie de son Prince*, & on a prouvé (*c*) par ses lettres imprimées qu'il *envoya a Monsieur du Chatelet quelques Ouvrages de sa façon, le priant de les lire à l'Academie, & de les accompagner de quelques-unes de ses paroles, qui suffiroient* (*disoit il*) *pour le tenir quitte envers elle non seulement du remerciement, mais encore de la harangue qu'il lui devoit.* Il venoit de dire *que l'honneur que l'Academie lui avoit fait de le mettre de son corps sans l'obliger* d'aller à Paris, *étoient deux graces singulieres qu'il avoit reçuës d'elle en même tems.* Je me souviens de deux endroits de ses lettres, où il reconoit pour ses Confreres Messieurs de l'Academie. Le premier est à la page 16. de ses lettres choisies, & le dernier à la page 95. de ses lettres à Chapelain.

(*L*) *Deux chambres aux Capucins d'Angoulême.*] Je n'ai lu que dans le *Menagiana*, qu'il ait eu dessein de prendre l'habit de cet Ordre. „ Mr. de (*d*) Balzac se „ mit si fort dans la devotion, qu'il entra dans un „ Couvent de Capucins où il vouloit prendre l'ha- „ bit. Il n'y est pourtant pas mort.„ Peut-être que comme bien d'autres il demanda de mourir dans l'habit de St. François.

(*M*) *Le 18. de Fevrier 1654.*] La liste des Academiciens imprimée à la fin de la 2. édition de l'Histoire de l'Academie, fait vivre Mr. de Balzac jusqu'en 1657. veu que cette année-là elle lui donne pour successeur *Hardouin de Perefixe, Archevêque de Paris.* Au contraire la liste des Academiciens morts imprimée à la fin de l'Etat de la France l'an 1680. fait mourir Mr. de Balzac assez long tems avant l'année 1654. puis qu'elle le place au dessus de Baro & de Baudoin, qui étoient morts avant l'annee 1651. Si Mr. Pellisson avoit eu part à la seconde édition de l'Histoire de l'Academie, on ne verroit pas dans la liste les deux fautes que j'ai cotées, dont l'une regarde le tems auquel Mr. de Balzac est mort, l'autre regarde la personne qui lui succeda, qui n'est point Mr. de Perefixe. D'ailleurs Mr. de Perefixe n'etoit point Archevêque de Paris l'an 1657. Mais Mr. Pellisson n'est entre en rien de tout cela. Mr. Baillet qui a cru sans doute le contraire, est bien excusable d'avoir estimé que sur une telle caution il pourroit (*e*) placer la mort de Balzac à l'année 1657. Quant au jour de cette mort c'est le 28. de Fevrier selon Moreri, (*f*) St. Romuald, Henningus de (*g*) Witte, Mr. Perrault, & plusieurs autres. Mais des gens que j'ai consultez m'ont repondu que c'est le 19. de Fevrier, selon le contrat passé avec l'Academie Françoise touchant le fond que Balzac lui a laissé, & selon une lettre manuscrite du Sieur Moriscet. Enfin c'est le 18. de Fevrier si l'on s'en raporte à ces deux choses; l'une est que dans la preface sur les Oeuvres de Balzac on assûre que la relation de sa mort fut ecrite dès le lendemain; l'autre est que cette relation est datee du 19. de Fevrier 1654.

(*A*) *Une amitié . . . . . qu'il cultiva . . . dans la Guienne . . . . Ce fut dans Agen.*] On ne conoit guere cela que par ces paroles: (*h*) *Eodem tempore Mantuae degebat Matthaeus Bandelius Insuber Dominicanus, vir eloquentissimus, & optimus, qui postea per aliquot menses Episcopus Aginnensis fuit, & Mantuae Mariam Æquicolam summa observantia coluit, atque ibi cum Julio Caesare arctissima amicitia necessitudine conjunctus fuit, quam ab eo tempore, ad supremum usque vitae diem, in Aquitania perpetuavit. Is, quum unam historiarum suarum, quas Agenni Etrusca lingua Boccatium imitatus conscripsisset Julio dedicaret, eum non solum Scaligerum agnoscit, sed etiam illustrissimum vocat in epistola dedicatoria. Et quum in quatuor tomis ingentibus, singulas singulis summis, & nobilissimis, ac generosissimis viris dedicaverit, neminem eorum majori honore, quam Julium affecit, quorum tamen aliquos ex illis illustres vocare nulla fuisset invidia.* Lucrece de Gonzague écrivit deux lettres au Pere Bandel, qui nous insinuent qu'il fut élevé à quelque charge. La premiere (*i*) marque qu'il etoit en France, & la seconde (*k*) qu'il etoit en Guienne: dans la premiere on le nomme *Reverendo padre*, mais dans l'autre on le qualifie *Monsignor P. Bandello*, & on l'y felicite de sa nouvelle dignité. La date d'année ne s'y trouve point. Il n'étoit pas encore Evêque lors que Jules Cesar Scaliger lui ecrivit une (*l*) lettre sur la mort de Fracastor. La reponse (*m*) qu'il lui fit est datée *Agennii 22. Novemb. 1553.*

(*a*) *La Peyre dedia en 1635. son livre de* l'éclaircissement des tems à l'Academie *avec ce titre* A l'Eminente. *Il y fit mettre le portrait du Cardinal en taille douce, avec une couronne de rayons tout autour, chacun desquels étoit marqué par le nom d'un Academicien.* Hist. de l'Acad. pag. 195.
(*b*) *Ibid. pag.* 221. (*c*) *Ibid. pag.* 106. (*d*) *Menagiana, pag.* 228.

β *Voiez la lettre 11. a Conrart l. 3. & plusieurs autres du même volume.*

γ *C'est aussi qu'il se plaisoit a nommer le lieu de sa residence.*

δ *Cela paroit par cent endroits de ses lettres.*

ζ *Epitre limin. des Entret. de Balzac.*

η *Moriscet, Relat. de sa mort.*

θ *St. Romuald Abreg. Chron. ad ann. 1654.*

λ *On n'a commencé à executer la chose qu'en 1671. Voiez l'Histoire de l'Academie Fr. 2. édit. pag. 555.*

μ *St. Romuald ubi supra.*

ξ *Ces paroles de Vossius* circa annum 1500. vivebat Matthæus Bandellus *à la page* 677. de Histor. Latinis, *ne valent rien.*

* *Moreri sous le mot* Bandello.

† *Vossius ubi supra.*

‡ *Voiez la remarque A.*

⟂ *Voiez l'article de cette Dame.*

(*e*) *Baillet, Jugem. sur les Poët. t. 4. n. 1487.*

(*f*) *Dans la table de son Journal Chronol. imprimé en 1664. car il ne dit rien de Balzac sous le 28. Fevrier.*

(*g*) *Diar. Biographic. ad ann. 1654.*

(*h*) *Josephus Scaliger in confutatione fabulae Burdonum pag. 269. 270.*

(*i*) *Elle est a la page 61. des lettres de Lucrece de Gonzague imprimées à Venise l'an 1552.*

(*k*) *Elle est à la page 63.*

(*l*) *C'est la 56. de ses lettres pag. 186. édit. de Leide 1600.*

(*m*) *C'est la 57. lettre parmi celles de Jules Cesar Scaliger.*

teur. Il en dedia une autre à son ami Scaliger. Elles ont été traduites en François, & il faudra dire un mot du jugement (B) qu'en a fait le traducteur. Le Catalogue β de la Bibliotheque de Mr. de Thou m'aprend, que les trois premieres parties furent imprimées à Luques l'an 1554. *in* 4. & la quatriéme à Lion l'an 1573. *in* 8. Je m'étonne que Mr. Menage n'ait point mis ce Religieux dans le γ catalogue des Ecclesiastiques (C) qui ont fait des vers galans.

☞ BANDOLE (ANTOINE DE) Avocat au Parlement de Provence, a paru à la tête d'une traduction Françoise de Xiphilin imprimée à Paris l'an 1610. *in* 4.

BANGIUS (THOMAS) Docteur & Professeur en Theologie dans l'Université de Coppenhagen, nâquit δ l'an 1600. Il acheva ses Humanitez au College d'Ottensée dans l'Ile de Funen, & puis il passa à Coppenhagen vers la fin de l'an 1621. où il continua d'étudier avec beaucoup de progrés. Gaspar Brochmand Professeur en Theologie & Evêque de Selande, lui donna son fils à instruire. Bangius fut precepteur en même tems de Christien Friis, fils aîné du Chancelier de Dannemarc. Après avoir eu cet emploi plus de 5. ans il obtint pension du Roi, & s'en alla à Rostoch, d'où il repassa à Coppenhagen lors que les troupes de l'Empereur s'aprocherent de la mer Baltique. Il acheva son cours de Theologie sous le Professeur Brochmand, & puis il fit un voiage à Franeker, où il aprit le Rabinisme & le Chaldaïsme sous Sixtinus Amama, dont il se fit fort estimer. Il étudia ensuite à Wittemberg. Il y reçut en l'année 1630. une lettre du Recteur & du Conseil Academique de Coppenhagen, par laquelle on lui offroit la profession de l'Hebreu. Il s'en excusa, alleguant qu'il n'étoit pas assez docte pour s'aquiter dignement de cette charge: mais comme il se vit exhorté par le Sieur Brochmand qui étoit alors Recteur, à ne refuser point ce qu'on lui offroit, il l'accepta pourveu qu'il lui fût permis d'emploier les revenus de cette charge, à étudier quelques années l'Arabe & le Syriaque sous ‡ Gabriel Sionite. Cette condition aiant été agréée il se rendit à Coppenhagen, & prit possession au mois de Septembre 1630. de la profession en Hebreu, & peu après du Doctorat en Philosophie. Il exerça cette profession avec beaucoup d'utilité pour les Etudians jusques en l'année 1652. qu'il monta à la profession de Theologie vacante par la mort du Sieur Brochmand. Il fut promu au Doctorat de la même Faculté l'an 1653. en presence du Roi & de la Reine. Trois ans après on lui confera la charge de Bibliothecaire de l'Academie, & il fit la dedicace du * Temple de la Trinité par une predication Latine. Etant tombé malade l'onziéme d'Octobre 1661. il donna ses principaux soins aux interêts de son ame: il se confessa & communia le 6. jour de sa maladie, & mourut le 27. du même mois †. Il avoit épousé en 16,8. la fille d'un Senateur: il en eut quatorze enfans, huit fils, & six filles. Ses Ecrits (A) font foi de sa science.

β *A la page* 408. *de la* 2. *partie.*

γ *Il est à la fin de l'Anti-Baillet.*

δ Flemlosiæ Finorum. *J'aime mieux raporter le nom de sa patrie en Latin, que de ne pas bien raporter le nom vulgaire.*

‡ *Il enseignoit alors à Paris.*

* *Ce temple fut destiné aux exercices de religion pour les Etudians.*

† *Tiré de son Programme funebre, composé par Pierre Scavenius Recteur de l'Academie de Coppenhagen*, apud Witte, Memor. Theolog. renov. pag. 1387.

BARAN-

(B) *Du jugement qu'en a fait le traducteur.*] Notez avant toutes choses que les six premieres furent mises en François par Pierre Boaisteau, & les autres par Belleforest. L'Avertissement au lecteur à la tête du 1. volume (a) contient ces paroles, *Te priant au reste, ne trouver mauvais, si je ne me suis assujetty au style de Bandel, car sa phrase m'a semble tant rude, ses termes impropres, ses propos tant mal liez, & ses sentences tant maigres, que j'ay eu plus cher la refondre tout de neuf, & la remettre en nouvelle forme, que me rendre si superstitieux imitateur, n'ayant seulement prins de luy que le subject de l'histoire, comme tu pourras aisément découvrir, si tu es curieux de conferer mon style avec le sien.* Voici un fait assez curieux. Belleforet travaillant à la traduction de la nouvelle 37. fut saisi d'un tel remors de conscience qu'il resolut de laisser là cette occupation. *Je quitte donc ici les armes*, dit-il (b), *& laisse desormais ces sujets qui peuvent estre tournez à toutes mains, & desquels les uns prennent enseignement, & les autres exemple pour s'en servir en leurs folies & jeunesses: car ce que j'en ay fait à ceste fois a esté plus pour gratifier à quelque mien amy, que de desir que j'eusse que tel œuvre sortist de ma boutique. Non que l'aage me dispense de parler de ce qui est joyeux, & gaillard, mais le temps est divers à ces gaillardises, quelque chose qu'y soit cachee dessous, & qui puisse couvrir les delicatesses trop molles que les amours requierent lors que l'on en discourt: & aussi que j'ai des desseins d'autre consequence que les histoires du Bandel, ni les amours de ceux qui par leur exemple, nous deussent degouster de suivre tant nos sensuels appetits, qu'à la fin nous servions de compte à la posterité par la memoire de nostre sotise. (c) Ce Roy donc fermera le pas à nostre course, & donnera fin à ce que d'icy en avant je pretens de faire qui soit profane, si quelquefois une histoire plus solide ne me fait esveiller l'esprit, & un discours plus long ne fait que je songe plus longuement que je n'ay fait à suivre, assez simplement les pas de l'autheur, que j'ai plus orné & amplifié que suivy, ni imité.* Pour excuser le passé il ajoûte cette remarque: „(d) Je descris les amours non comme lascif, ains „comme celuy qui me moque des fols, & me ris de „ceux qui se transportent à credit, & se laissent vain„cre par leurs concupiscences: & accuse les adulte„res, deteste les infames, abhorre les meurtriers, „& suis marry que le monde voye des hommes si in„sensez, qui se laissent mourir pour un plaisir si peu „durable, que l'aise du corps. En somme je loué la „vertu, & accuse le peché souhaittant que moy chan„gé en mieux par ceste lecture, je voye aussi les au„tres sentir la fin de leur folie, avec l'ameliorement „de leur vie. Que si quelqu'un prend plus de plaisir „aux comptes joyeux qui sont dans le Bandel, qu'il „s'y deduise à son aise: quant à moy (comme j'ay „dit) je luy en quitte ma part, & de mesme luy lais„se l'heur & gloire qu'il en rapportera, ayant enri„chy & cest autheur sterile & nostre langue avec la „douceur naifve de son eloquence.„ Voilà un Laique François qui fait scrupule de traduire ce qu'un Religieux Italien avoit écrit de l'amour, mais ce scrupule ne dura guere, car Belleforest acheva cette traduction, & y joignit même des suplemens.

(C) *Des Ecclesiastiques qui ont fait des vers galans.*] Bandel en a fait, & en a été felicité par ses amis. Voiez l'épigramme (e) de Jules Cesar Scaliger *de Bandelli amoribus Thusca lingua decantatis*, & les quatre vers que je vais copier:

Dum (f) teneros loquitur dulcis Bandellus amores,
Ipse sui oblitus tela remisit amor.
Seu canit Aonium fontem sontisque sorores
Fonti ipsi ex illo lactea vena fluit.

Le Catalogue (g) de la Bibliotheque de Nicolas Heinsius m'aprend que les Canti XI. &c. dal Bandello furent imprimez à Agen l'an 1545. *in* 8.

(A) *Ses Ecrits font foi de sa science*] Il fut Auteur avant que d'être Docteur, car il publia dès l'année 1627. l'exposition d'un (h) passage de Jeremie. Ses *vindiciæ locorum Genes.* XLVIII. 16. *Genes.* IV. 1. *Psalm.* XIX. 1. parurent l'an 1630. Il publia l'année suivante *Fontium Israëlis Trias, Jona, Michea, Ruth*, & l'an 1634. son *Exercitatio glottologica, de ortu linguarum.* Ses *Exercitationes octo literaria antiquitatis* parurent l'an 1638. Les deux livres *Observationum Philologicarum* parurent deux ans après. L'*Hermes (i) & Pan Hebraicus, quo veluti absoluti Hebraici Lexicographi exemplum proponitur*, fut imprimé en 1641. Le *Phosphorus inscriptionis hierosymbolica quo Stellaburgum regium Hafniense illustratur*, parut l'an 1648. & fut suivi l'année d'après du *Tropaum protevangelicum quo ex scriptis Pontificiorum ostenditur veram esse lectionem*, Ipsum conteret tibi caput, *& soli Christo convenire.* L'*exercitatio elenchtica de Nephilimis, Gigantibus vulgo dictis, opposita Jacobo Boulduco*, fut un fruit de l'an 1652. & l'*Oliva sacra pacis repurgata*, un fruit de l'an 1654. & le *Cælum Orientis & prisci mundi*, un fruit de l'an 1657. Je laisse le titre de quelques autres Ouvrages qui n'a pas été omis ni dans le Programme funebre, ni par (k) Albert Bartholin.

(a) *Il fut imprimé à Paris l'an* 1567. *& reimprimé la même année à Anvers.*

(b) *Belleforest, Histoires tragiques tom.* 3. *pag.* 53. 54. *edit. de Rouen* 1604.

(c) *C'est-à-dire*, Henri VIII. *Roi d'Angleterre.*

(d) *Là même, pag.* 55.

(e) *Je la raporte dans les remarques de l'article* Gonzague (Lucrece de.)

(f) *Julius Cæsar Scaliger in Heroibus p. m.* 327. *partis* 1. *poëmatum.*

(g) *A la page* 200. *de la* 2. *partie.*

(h) *C'est le verset* 24. *du ch.* 23.

(i) *Le Pere Labbe* Biblioth. Biblioth. p. m. 198. *parle de ce livre, quoi qu'il n'ait aucun raport à son dessein: & il l'attribuë à Thomas Bengus.*

(k) *In libro de scriptis Danorum.*

Quel-

BARANZAN (REDEMPTUS) Religieux Barnabite, a été dans le XVII. siecle l'un des premiers qui ont osé s'écarter de la route d'Aristote en philosophant. La Mothe le Vayer dit β qu'il le peut *mettre entre les premiers esprits de nôtre siecle*, & que les Ouvrages (*A*) de sa jeunesse sufisent pour cela. Il ajoûte que ce bon Barnabite l'avoit *beaucoup de fois assuré*, *& toûjours sous le bon plaisir de Dieu*, qu'il se feroit revoir à lui, *s'il partoit le premier de ce monde*. Il ne tint pas sa parole, *la providence en ayant autrement ordonné*, & il verifia la sentence d'un Poëte γ Latin. Je parlerai δ ailleurs de quelques personnes qui ont fait de telles promesses. Baranzan étoit de Verceil: il enseigna les Mathematiques & la Philosophie dans la ville d'Anneci en Savoie. Naudé à la page 79. de l'instruction qu'il publia l'an 1623. sur les Freres de la Rose-Croix parle de lui comme d'un homme dejà mort.

β *Discours Chrestien de l'immortalité de l'ame, au 4. tome de ses Oeuvres in 12. pag. 172.*

γ Qui nunc it per iter tenebricosum, Illuc unde negant redire quemquam. *Catull. epigr. 3.*

δ *Dans l'article* Bonfadius.

BARBARUS (FRANÇOIS) Noble Venitien, a été un homme illustre dans le XV. siecle. Il avoit non seulement beaucoup de savoir, mais aussi beaucoup d'adresse à manier les grandes affaires: il n'étoit pas moins homme d'Etat, qu'homme de lettres, & il le temoigna dans tous les emplois publics qui lui furent confiez, & principalement lors qu'il fut Gouverneur de Bresce. On ne peut assez admirer la vigilance, la fermeté, la souplesse, & les autres grandes vertus avec quoi il defendit cette ville contre les forces du Duc de Milan, commandées par le fameux Picinin. Il eut à combatre & les ennemis de dehors, & ceux de dedans, & il vint à bout des uns & des autres. Les divisions étoient extrêmes dans la ville, les Avogadri, & les Martinenghes étoient les chefs de deux factions oposées; il les engagea par son éloquence à se reünir, & à travailler de concert au bien de la cause commune. La longueur du siege, ou du blocus causa la famine dans la ville; la famine y causa la peste, & neanmoins parmi tous ces embaras il eut l'avantage de rendre inutiles les efforts de l'ennemi pendant trois ans, & de le contraindre de se retirer. Ceci arriva environ l'an 1439 *. Il y a des Auteurs qui croient que nôtre François Barbarus est celui qui a fait un livre *de re uxoria*, quelques lettres, & quelques harangues. C'est le sentiment de Volaterran †, qui ajoûte qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, & qu'il oublia tout son Grec dans sa vieillesse. Volaterran (*B*) pourroit bien s'être trompé en quelque chose. François Barbarus mourut l'an 1454 ‡.

* *Tiré de Vianoli au 18. livre de l'Histoire de Venise, tom. 1. Voiez aussi ce qu'il dit au 20 livre, p. 768.*

† *Volater. lib. 21. pag. 773.*

‡ *Vossius de Histor. Lat. pag. 620.*

BARBARUS (HERMOLAUS) petit-fils du precedent, a été un des plus savans hommes du XV. siecle. Il nâquit à Venise le 21. de Mai ⸸ 1454. Il fit de grans progrés dans les études

⸸ *Gesner. in Biblioth. fol. 246. ex Trithemio.*

Quelques-uns des livres dont j'ai raporté le titre sont de simples harangues; l'*Oliva sacra pacis repurgata* est de ce nombre. Elle n'a pas laissé de faire mettre l'Auteur dans le (*a*) catalogue des pacificateurs de religion, & d'être inserée toute entiere par Jean Duræus dans l'*Irenicorum tractatuum prodromus*.

(*A*) *Les Ouvrages de sa jeunesse.*] Il entend sans doute le livre *de novis opinionibus Physica*, imprimé à Lion l'an 1619. Konig fait mention de deux Ouvrages de ce Moine, *Edidit*, dit-il, *Uranoscopiam & campum philosophicum an.* (*b*) 1620. J'ai eu entre mes mains un exemplaire du *campus philosophicus* imprimé à Lion en 1619. Il ne contenoit qu'un volume, & ne traitoit que de la Logique, & cela d'une maniere assez conforme à celle des Peripateticiens; mais l'aprobation me fait croire que ce volume n'est que la premiere partie du cours de Philosophie de Baranzan, & que ce cours a pour titre general *Summa Philosophica Anneciacensis*; ce qui confirme ce que j'ai dit que cet Auteur avoit enseigné dans Anneci.

(*B*) *Volaterran pourroit bien s'être trompé en quelque chose.*] Voici d'où me vient un tel soupçon. Je trouve dans le Vianoli (*c*) que François Barbarus qui defendit si heureusement la ville de Bresce fut pere de Zacharie, & que Zacharie fut pere d'Hermolaus Barbarus. Je trouve dans la Bibliotheque de Gesner, que François Barbarus Auteur du livre *de re uxoria* a traduit du Grec de Plutarque la vie d'Aristide, & celle de Caton, & qu'il les a dediées à Zacharie son frere. Je trouve dans Volaterran (*d*) qu'Hermolaus Barbarus etoit neveu (*e*) de ce François Barbarus, qui defendit la ville de Bresce. Volaterran avoit parlé de ce François Barbarus dans la page 773. & en avoit dit entre autres choses ce que l'on va voir; *Il entendoit bien la langue Greque, mais il l'oublia tout à fait dans ses vieux jours, comme je l'ai ouï dire à Hermolaus Barbarus son parent. Hic postremo senescens uti ab Hermolao ejus necessario accepi, literarum Gracarum quas probè tenebat erat omnino oblitus.* Les autres choses que Volaterran avoit dites de ce François Barbarus sont qu'il avoit été disciple de Chrysoloras, qu'il a écrit un livre *de re uxoria*, quelques harangues & quelques lettres, & qu'il s'aquit (*f*) une grande reputation en defendant la ville de Bresce. Cela pourroit faire soupçonner que Volaterran a joint pêle mêle ce qui convient au pere, & ce qui convient au fils. Le passage de Gesner temoigne que François Barbarus Auteur du livre *de re uxoria*, & traducteur de la vie d'Aristide étoit frere de Zacharie Barbarus. Or selon le Vianoli Zacharie Barbarus étoit fils de celui qui defendit Bresce, & pere d'Hermolaus; il faudroit donc dire que celui qui defendit Bresce eut un fils nommé François Barbarus, qui a fait le livre *de re uxoria*, & traduit du Grec de Plutarque la vie d'Aristide & celle de Caton, & qui fut oncle d'Hermolaus Barbarus. Selon cela Volaterran auroit attribué au pere certaines choses, qui ne conviennent qu'au fils. D'ailleurs celui qui defendit Bresce auroit pu avoir un frere nommé Zacharie, auquel il auroit dedié ses deux traductions, & ainsi toute la faute de Volaterran consisteroit à n'avoir point su que François Barbarus étoit l'aieul d'Hermolaus. Si j'avois les Oeuvres de François Barbarus, j'y trouverois aparemment dequoi decider la question. Ne les aiant pas, j'ai prié Mr. de Larroque d'éclaircir mon doute, & voici ce qu'il m'a repondu: „ Mr. Joli (*g*) prouve que l'Auteur du livre „ de *re uxoria* étoit l'aieul d'Hermolaus, & qu'il le pu„ blia vers le tems du Concile de Constance, car Pog„ gio & Paul Verger parlent de ce livre dans des lettres „ datées de la ville de Constance. La lettre de Poggio „ est écrite à Guerin de Veronne, & celle de Verger à „ Nicolas Leontin. Elles loüent Fr. Barbaro d'avoir su „ si bien écrire du mariage quoi qu'il fût très-jeune & „ non marié. Il dedia à son frere Zacharie la version „ des vies d'Aristide & de Caton, & mourut l'an 1454. „ Mr. Joli distingue deux Daniel Barbaro. „ Notez qu'on m'a dit que cette preface de Mr. Joli que j'ai citée contient plusieurs éloges de l'Auteur du livre *de re uxoria*, & l'éclaircissement de beaucoup de choses qui concernent les hommes de lettres.

Gesner & Vossius citent une lettre d'André Brentius, par laquelle l'on peut aprendre que François Barbarus aieul d'Hermolaus, & pere de Zacharie avoit composé & traduit beaucoup de livres. (*h*) *Nimirum in te omnia Francisci Barbari patris virtutum lumina elucescunt: cui certe multum Latina lingua debet, tot tantis que ab eo libris partim compositis, partim conversis, à quo minime degenerat Hermolaus filius, te tanto patre non indignus.* Il est très-certain par le temoignage (*i*) même d'Hermolaus que son pere s'apeloit Zacharie, desorte que Philippe de Bergame s'est fort abusé quand il l'a fait (*k*) fils de François Barbarus, & petit-fils de Zacharie: *Francisci Barbari filius, Zacharia Barbari nepos.* Mr. Moreri tant ici qu'en mille autres lieux traduit *nepos* par *neveu*. C'est une très-lourde faute. Ceux qui se piquent de la belle latinité ne se servent de *nepos* que pour designer un petit-fils: ceux qui ne sont pas si scrupuleux en fait de style Latin, se servent à la verité du mot *nepos* pour dire *neveu*, mais ils ajoûtent ordinairement *ex fratre*, ou *ex sorore*, afin d'ôter l'équivoque: s'ils disent *nepos* tout court, ils entendent *petit-fils*.

(*a*) *Voiez Heidegger. de concord. Eccles. Prot. pag. 208.*

(*b*) *Le Catalogue d'Oxford dit* Uranoscopia seu universa doctrina de cœlo 1617.

(*c*) *Histoire de Venise, to. 1. l. 20. pag. 768.*

(*d*) *Lib. 21. pag. 777.*

(*e*) *Ex fratre nepos.*

(*f*) Dum Brixiæ prætor esset, eam urbem à Philippi ducis obsidione magna cum laude liberavit.

(*g*) *Dans la Preface de la traduction Françoise du livre de* re uxoria *imprimée à Paris l'an 1667.*

(*h*) *Andreas Brentius, Patavinus, epistola ad Zachariam Barbarum apud Vossium de Histor. Lat. pag. 621. Dans l'appendix de Mr. Cave p. 157. on assure qu'Hermolaus étoit fils de François.*

(*i*) *Voiez la 32. lettre du 12. livre de celles de Politien.*

(*k*) *Apud Vossium ib.*

études si promtement, qu'il commença à faire des livres (A) la 18. année de son âge. Les emplois publics dont il fut chargé de bonne heure, ne (B) l'empêcherent pas de cultiver avec ardeur les belles lettres. Il fut envoié par les Venitiens à l'Empereur Frideric, & à Maximilien son fils Roi des Romains, & cette deputation bien loin d'arrêter sa plume, lui fournit dequoi soutenir le personnage d'Auteur; car non seulement il publia la harangue (C) qu'il recita devant ces deux Princes à Bruges l'an 1486. mais il fit aussi un traité de l'accord de l'Astronomie avec la Medecine, il le fit, dis-je, la même année en passant par la ville de Cologne pour s'en aller à Maience. Ce fut à la priere de Theodoric Flas, Medecin de Nuis, qu'il le composa *. Comme il savoit fort bien le Grec il entreprit les traductions les plus mal aisées, & il commença par un celebre Paraphraste d'Aristote, je veux dire par Themistius. Il attaqua ensuite Dioscoride, dont il corrigea le texte le mieux qu'il put, & dont il fit une traduction, à laquelle il ajoûta un fort docte Commentaire. On dit qu'il travailla aussi sur deux † traitez de Plutarque qui sont des plus dificiles; je ne sai si cette version a jamais paru en public. Il avoit dessein de traduire toutes (D) les Oeuvres d'Aristote, & il dit dans l'une de ses Epitres dedicatoires, que l'execution de ce dessein étoit dejà fort avancée. Il avoit une facilité extraordinaire à faire des vers, & l'on pretend qu'il en composa (E) plus de douze mille. Mais de tous ses Ouvrages il n'y en a point qui lui ait donné autant de reputation que ce qu'il a fait sur Pline. Il y corrigea près de cinq mille passages ‡, & par occasion il en retablit trois cens dans Pomponius Mela. Il n'a pas (F) manqué de censeurs à l'égard de ce beau travail, non plus qu'à

* *Gesner, in Biblioth. fol.* 317.

† *De Iside & Osiride & cur Oracula defierunt*, Gesner. ibid.

‡ *Hermol. Barbarus in Præfat. ad Alexandrum VI.*

(A) *Il commença à faire des livres la* 18. *année de son âge.*] C'est Gesner (a) qui nous l'aprend; *Ab octavodecimo ætatis suæ anno scribere exorsus multa elegantissima opuscula composuit.* Vossius a voulu dire la même chose, mais parce que son Imprimeur oublia deux lettres, il a été cause que Mr. Teissier (b) a dit qu'Hermolaus Barbarus *commença d'écrire à l'âge de* 22. *ans.* Voilà sa traduction de ces paroles de Vossius, (c) *Ab anno ætatis duo vigesimo scribere orsus fuit:* & voilà de quelle consequence sont quelquefois les fautes des Imprimeurs. Il est clair que Vossius avoit mis *duodevigesimo:* deux lettres suprimées de ce mot ont ôté 4. ans de gloire à un Auteur. On voit dans la page 157. de l'Appendix de Mr. Cave la faute de Mr. Teissier.

(B) *Ne l'empêcherent pas de cultiver.*] Entendons ceci avec quelque restriction, car il est certain que ces emplois le detournerent considerablement de l'étude. *Honores*, dit-il (d), *in republica gessi multos & magnos: qua fide, qua opinione, qua gratia non dixerim. Placet quidem impendisse annos penitus duodecim, sed octo reipub. continuos: totum id tamen tempus literis ferè periit.*

(C) *La harangue qu'il recita.*] Elle fut dediée à Carondelet, qui étoit alors premier Secretaire du Roi des Romains. L'Auteur avoue qu'il ne la publie point toute telle qu'il la recita; mais il declare en même tems qu'il la donne toute telle qu'il l'avoit preparée. S'il ne recita point tout ce qu'il avoit preparé, ce fut à cause que les Courtisans lui recommanderent d'être court, & de venir d'abord au fait. Ils n'ignoroient point que l'étude des belles lettres florissoit alors en Italie, & que les Ambassadeurs de ce païs-là se plaisoient à reciter de longues harangues, parées de tous les ornemens de la Rhetorique. Il falut même reduire à une les deux harangues qu'Hermolaus & son collegue avoient preparées; & comme il falut faire l'abregé & la reduction dans l'espace d'une heure & demie, jugez de la presence d'esprit d'Hermolaus qui surmonta heureusement toutes ces difficultez. (e) *Obsecro ne mirere si qua leges in hoc libello quæ tunc dicta non fuerint. Nec enim addidi nunc ea, sed detraxi tunc, admonitus ab aulicis extemplo quam limen attigi ne longus essem, ambitiosa reciderem, optima quæque dicerem, patientissimis omnino, sed occupatissimis tamen Principibus parcerem. Amputavi subito consilio multa . . . . . Considerans hoc & æstimans quod sesquihoram antequam Principes adiremus significatum nobis fuerit non duas orationes seorsum, ut cogitabamus & paraveramus, sed unam duobus junctim habendam & recitandam esse.*

(D) *De traduire toutes les Oeuvres d'Aristote.*] Voici comme il parle dans la Preface (f) de son Pomponius Mela. *Vocant nos majora quædam studia, urgetque nostrum illud vetus, omnes Aristotelis libros in latinum vertendi exponendique propositum. Quod si ad exitum perduxero (nam bona ejus pars jam pridem peracta est) non dubito futurum, quin de reliquo in literis labore gratia mihi fiat.* Sa traduction de la Rhetorique d'Aristote fut publiée après sa mort. Voiez l'article suivant.

(E) *Qu'il en composa plus de douze mille.*] Entre autres pieces de poësie, il fit un Ouvrage de 600. vers, dont le titre est le même que celui de l'Ouvrage de son aieul François Barbarus; je veux dire que ce poëme est intitulé *de re uxoria*, mais il est fort different de l'Ouvrage en prose qui porte le même titre. François Barbarus prescrit des regles (g) tant à ceux qui se marient, qu'à ceux qui sont dejà mariez: il entre dans un si grand detail, qu'il fait un chapitre *de coitus ratione.* Hermolaus se borne à cette question, *si un homme sage se doit marier* (h), & il conclut pour la negative.

(F) *Il n'a pas manqué de censeurs à l'égard de ce beau travail.*] On a pretendu qu'il avoit trop lâché la bride à ses conjectures, & à sa memoire. Pintianus le poussa très-rudement là-dessus. Ceux qui lui pardonnent les defauts de sa memoire, ne lui pardonnent pas ses coups de temerité, & disent fort librement qu'il se mêla de corriger plusieurs choses qui n'étoient point faute; mais qui passoient son intelligence. Il est vrai que dans plusieurs éditions de Pline on a eu de grans égards pour les corrections d'Hermolaus, puis qu'on les a fourrées au texte; mais il y a long tems qu'on a dit que ce pretendu Medecin de Pline lui avoit fait plus de plaies, qu'il ne lui en avoit gueri. Raportons cela dans les termes du Pere Hardouin. (i) *Ipse* (Hermolaus) *in iis quæ attigit, sæpe nimium conjecturæ, memoriæ etiam plus quam hominem deceat, tribuit: uti paulo acerbius eam ob rem invectus in eum Pintianus olim exprobravit. Sed concessa facile venia μνημονικῶν ἁμαρτημάτων, quod minus mirum sit memoriam excidere aliquarum rerum, quam constare omnium: at non venia dignus æque, cum neglectis veterum exemplarium vestigiis, & priscarum ante se editionum securus, plurima pro arbitrio, erudite magis quam caute ac vere, mutavit, vel plane pessumdedit: cum plurima ex iis quæ castigavit, non errata illa sint, sed parum intellecta. Tantum nihilominus auctoritati Barbari subsecuta ætas, eruditionique tribuit, ut conjecturas illius, ceu totidem κυρίας δόξας in contextum inseruerit, unde eliminanda à nobis variis argumentis fuere. Sensit jam dudum hanc labem operi Pliniano illatam auctor Epigrammatis alias haud perelegantis, in Commentarios à Stephano Aquæo editos, de quibus agendum mox erit. Sic enim ille:*

Dum facere Hermoleos medicinam Barbarus optat
Non paucis lacero vulneribus Plinio,
Perlæsum gravius conjecta vulnerat arte:
Nec minus incauta plurima turba manu.
In tantum ut Latio jam deploratus abiret,
Ob multa in Stygias vulnera fessus aquas, &c.

Felicior aliquanto SIGISMUNDUS GELENIUS, *qui uno duntaxat archetyporum præsidio, collatis inter se exemplaribus, non pauca restituit, quæ Hermolao latuerant.* J'ai raporté ce long passage, afin de mieux convaincre Mr. Varillas de s'être trompé sur une chose qui n'étoit gueres inconuë. Mais je ne laisse pas d'être très-persuadé que le travail d'Hermolaus sur l'Histoire naturelle de Pline est digne d'admiration, veu le grand nombre d'Auteurs qu'il lui falut consulter, & le peu de tems dont il eut besoin pour cela. Vingt mois lui suffirent, dit-il: il rompoit la glace aux autres; il trouvoit Pline dans un très-mauvais état, & semblable à une terre qui a été long tems inculte, & à un logis pestiferé, ou infesté des lutins. (k) *Hæc erant in Pliniano codice flagitia, propter quæ non parum multi divinum opus tanquam senticetum, imo vero quasi pestilens aut lemuribus infame domicilium vitabant. En nos Græcis & Latinis auctoribus perlectis omnibus*

(a) *Gesn. Biblioth. fol.* 317.

(b) *Teissier, Addit. aux éloges de Mr. de Thou t.* 1. *pag.* 354.

(c) *Vossius de Hist. Lat. pag.* 612.

(d) *Herm. Barbar. epist.* 31. *l.* 12. *inter Politiani Epistolas.*

(e) *Herm. Barbarus epist. ad Carondeletum, inter epistolas Politiani* 45. *l.* 12.

(f) *Apud Gesnerum Biblioth. fol.* 317. *vers.*

(g) *Voiez le titre des chapitres de son Ouvrage dans la Bibliotheque de Gesner fol.* 246. *verso.*

(h) *Gesner. fol.* 317.

(i) *Hard. Præfat. in Plinium ad usum Delphini.*

(k) *Herm. Barbarus in Epilogo operis pag.* 425. *edit. Basiliensis* 1534.

qu'à l'égard de (G) ses autres livres. Il étoit Ambassadeur de la Republique de Venise auprès du Pape Innocent VIII. lors que le Patriarche d'Aquilée vint à mourir. Aussi-tôt le Pape lui confera ce Patriarchat. Hermolaus eut l'imprudence (H) de l'accepter sans attendre le consentement de ses superieurs, quoi qu'il ne pût pas ignorer que la Republique de Venise avoit fait des loix, pour defendre à tous les Ministres qu'elle envoioit à la Cour de Rome d'accepter aucun Benefice. Les excuses d'Hermolaus fondées sur ce que le Pape l'avoit contraint d'embrasser la Prelature, ne furent point écoutées. Le Conseil des dix lui signifia fort sechement qu'il eût à renoncer au Patriarchat, & que s'il ne le faisoit point, son pere seroit degradé de toutes ses dignitez, & verroit bientôt ses biens confisquez. On fut inflexible: Zacharie Hermolaus emploia tous les moiens imaginables pour obtenir le consentement de la Republique au Patriarchat de son fils, & n'aiant pu rien gagner, il en mourut (I) de chagrin. Son fils le suivit de près: on a voulu dire que lui aussi fut emporté (K) par le chagrin, mais il y a plus d'aparence qu'il mourut de peste. Pierius Valerianus l'a mis en tête de ses Savans malheureux. Il a, ce me semble, outré les choses, lors qu'il a dit qu'on ne sait pas même si Hermolaus (L) Barbarus fut

omnibus lucubratione viginti mensium revellere ac publicare curavimus. Quant à la pensée de Volaterran, que c'étoit une occupation peu convenable au caractere d'Hermolaus Barbarus, *opus (a) impar ejus dignitati & vitæ instituto*, elle a été condamnée très-justement, tant parce qu'Hermolaus s'étoit engagé dans ce travail (b) avant que d'être homme d'Eglise, que parce qu'il seroit à souhaiter que plusieurs Prelats fissent de semblables fautes. *Utinam sic à multis ejus dignitatis atque instituti peccaretur.* Vossius ajoûte une autre raison, c'est que Pline ne faisoit pas negliger au Patriarche les fonctions Episcopales, temoin les Sermons que l'on garde en manuscrit à Padoue. J'aimerois mieux dire que puis que les Venitiens ne voulurent point souffrir qu'il acceptât cette dignité, il ne deroboit rien à ses fonctions Patriarchales en faveur de Pline. Notez qu'aiant publié cet Ouvrage l'an 1492. il y joignit un appendix qu'il nomme *secundæ castigationes*, & qui est date de Rome le 13. de Janvier 1493.

(G) *Non plus qu'à l'égard de ses autres livres.*] Sa version de Themistius n'est point fidele, si nous en croions (c) Vossius, & il a temoigné dans la version de la Rhetorique d'Aristote, qu'il n'entendoit pas assez le Grec, si l'on s'en raporte à François (d) de Escobar. On pretend qu'il étoit si rempli de Pline, qu'il accommodoit trop souvent à ses paroles celles de Dioscoride, en traduisant ce dernier. Cette traduction a été souvent critiquée par Marcellus Virgilius. (e) *Doctè quidem & eleganter translati, sed (ut nonnullis videtur) nimis ad imitationem Plinii, quem dum ubique sequitur à Dioscoridis verbis aliquando recedere videtur. Marcellus Virgilius qui post Hermolaum eosdem libros transtulit, plerumque interpretationem ejus carpit.*

(H) *Hermolaus eut l'imprudence de l'accepter.*] Personne que je sache n'a mieux reüssi que Pierre Bembus à conter ce fait: c'est pourquoi il sera commode & agreable à tous ceux qui n'auront pas cet Historien de voir ici ce qu'il en dit. (f) *Eo mortuo Innocentius Patriarchatum (sic enim appellant) Aquileiensium .... Hermolao Barbaro, legato apud se Veneto attribuit. Quod ubi civitas intellexit, tametsi Hermolaus ad Senatum scripserat, coactum se à Pontifice vestem senatoriam mutavisse: quoniam tamen sacerdotiis cooptari cives Veneti, qui legati Romæ essent, lege prohibebantur; graviter tulit, ausum illum contra leges patrias facere. Auxit ejus rei magnopere invidiam, quod antea ex Hermolaï literis, quas ad Senatum de Barbi morte dederat, more institutoque majorum comitiis senatoriis præjudicium Patres fecerant, cujus ipsi civis nomen ad id adipiscendum sacerdotium Innocentio commendarent. Itaque deceptos in eo sese, ac propè delusos querebantur. Erat omnino Hermolao, propter ejus summam in literarum, atque optimarum artium studiis præstantiam, magnum apud exteras nationes nomen, apud suos quidem certe maximum: nam ad doctrinæ singularem opinionem, etiam vitæ perpetuam innocentiam adjunxerat. Simul is multum patris opibus, & gratia, qui summo proximum in civitate magistratum gerebat; multum clientelis, necessitudinibus, propinquitatibusque pollebat. Quibus tamen in rebus omnibus satis sibi præsidii non habuit: cum pluris à Patribus una legum charitas, majestasque, quàm ullorum civium omnibus aucta nominibus dignitas, atque claritas, fieret. Decemviri enim literas ad eum severe scriptas dederunt; mora omni, excusationeque sublata, sacerdotium repudiaret: id si non faceret, patrem magistratu remoturos, & bona ejus publicaturos præ se tulerunt. At pater, perspecta civitatis voluntate, omnibus tentatis rebus, cum jam eam flecti, & leniri posse diffideret, ægritudine animi est mortuus. Filius non multo post Romæ, editis Plinianis castigationibus, immensi propè laboris opere, privatus plebeio morbo periit. Eum vitæ finem Hermolaus habuit, omnium ex sua civitate, qui ante illum nati essent, Latinorum & Græcorum literis planè doctissimus.*

(I) *Il en mourut de chagrin.*] Nous venons d'entendre Bembus qui l'assûre. La chose est assez vraisemblable, car c'étoit un homme âgé, & qui occupoit un des premiers postes de la Republique. Une si rude epreuve de la decadence de son credit dans sa vieillesse, & au prejudice d'un fils illustre que l'on aime tendrement, est pour l'ordinaire un coup qui desole. Zacharie Barbarus mourut l'an 1492. fort resigné aux ordres de la providence: il etoit entré dans la 70. année: il fut fort regretté; sa pompe funebre fut magnifique. Voiez la lettre (g) qu'Hermolaus écrivit à son ami Antonius Calvus. *Accedit quod septuagesimum ingressus annum, quandiu in familia nostra vixit nemo; quod functus omnibus honoribus; quod republica incolumi; quod liberis honesto loco positis; incredibili desiderio & amore civitatis excessit, frequentia funeris tanta (ut audio) quanta in cive nunquam.*

(K) *On a voulu dire que lui aussi fut emporté par le chagrin.*] Volaterran (h) l'affirme; *Romæ decessit ex animi dolore exacerbante quod orator à Venetis missus, præter ejus autoritatem Senatus, Patriarcha Aquileiensis ab Innocentio fuerat creatus, ac propterea contumax & exul.* Je croi fort qu'il mourut sous la note de rebelle & de bani, car il se donna toûjours le titre de Patriarche, nonobstant les ordres precis qu'il avoit reçus de son Souverain, de renoncer au Patriarchat; mais je croi qu'il mourut de peste, & non de chagrin. Ma raison est 1. que depuis qu'il fut en disgrace jusques à sa mort, il s'occupa (i) à un travail qui demandoit une grande liberté d'esprit, & une ferme santé. 2. Que Pierre Crinitus qui vivoit en ce tems-là assûre (k) qu'Hermolaus mourut de peste: il ne l'assûre point d'une façon vague, il ajoûte à son recit une circonstance bien precise, c'est que Pic de la Mirandole aiant apris à Florence qu'Hermolaus avoit la peste, lui envoia le plus promtement qu'il put un antidote qu'il croioit très-souverain, mais le messager arriva trop tard. Paul Jove (l) debite le même fait. Ainsi je n'ai point de peine à ajoûter foi au temoignage qu'Hermolaus Barbarus (m) se donne à soi-même, d'avoir suporté sa disgrace sans chagrin, & de s'être même felicité d'une injure qui le remettoit dans la pleine liberté d'étudier. Ses amis craignoient qu'il ne succombât, & ses ennemis publioient qu'il succomberoit. Ces derniers furent sans doute ceux qui pour lui derober la gloire de sa constance & de sa tranquillité, imputerent au chagrin ce qu'il faloit imputer à la maladie contagieuse. Voiez dans la remarque P ce que je cite d'Alcyonius.

(L) *Si Hermolaus Barbarus fut enterré.*] Je le dis encore un coup, je croi que Pierius Valerianus a outré les choses, quand il a dit que ce Patriarche étant mort dans la pauvreté, & dans l'abandon, fut privé de la sepulture: (n) *Ob susceptum inconsulto Senatu suo Aquileiense sacerdotium exsul factus, & de possessione ejectus vitam inopem aliquandiu traxit. Alexandri Pontificis summi sportula quodammodo sustentatus: paucis verò post mensibus pestilentia contactus, desertus ab omnibus, infelicissimo mortis genere oppressus est; quique laudatione, & eloquentia sua innumeros ætatis suæ homines illustraverat, & funere, & honore sepulchri ita defraudatus est, ut ubi sepultus, quòve hominis cadaver conjectum fuerit, ignoretur.* Paul Jove qui a écrit après Pierius Valerianus, ne se contente pas de dire qu'Hermolaus Barbarus fut enterré, il marque le lieu où est son sepulcre (o) *Scilicet ut nimis severa patria optimi civis ossa non haberet, quæ sub colle hortorum ad Flu-*

(a) *Volaterr. lib. 21. p. 777.*

(b) Cogitare debuerat Volaterranus, jam antequam ad Episcopatum provectus esset, parata majori ex parte habuisse, quæ ad istud opus pertinerent. *Vossius de Hist. Lat. pag. 623.* *Hermolaus dit simplement*, Plinianas castigationes quas Legatus Romæ nec dum sacris initiatus inchoaveram. *Præf. ad Alexandrum VI.*

(c) Ipse ille Themistius ab Hermolao Barbaro dum nimium studet elegantiæ, tanta conversus est libertate, ut sæpissime longe aliud dicat quam senserit Themistius. *Vossius de Philosophia pag. 8.*

(d) *Apud Andream Schottum, Biblioth. Hispan. pag. 333.*

(e) *Gesner. in Biblioth. fol. 317. verso.*

(f) *Bembus, Histor. Veneta l. 1. fol. m. 18. verso.*

(g) *Elle est la 32. du 12 livre de celles de Politien.*

(h) *Volat. lib. 21. pag. 777.*

(i) *A la correction de Pline.*

(k) *Crinit. de honesta disciplina l. 2. c. 7.*

(l) Mors ante diem irrepsit & pestilenti quidem morbo properata, adeo ut quod à Pico Politianoque Florentiæ laboranti per dispositos equos mittebatur miræ potestatis antidotum, veneni celeritate præverterit. *Jovius elog. cap. 36.*

(m) *Voiez la 31. lettre du 12. livre de celles de Politien.*

(n) *Pier. Valerian. de litteratorum infelicit. p. m. 9.*

(o) *Jovius ubi supra.*

fut enterré. Ce grand personnage mourut à Rome l'an 1493. Il temoigne dans ses lettres une grande resignation *, & beaucoup de tranquillité d'esprit par raport au traitement qu'il avoit reçu de sa patrie. Je ne croi point qu'on puisse dire qu'il a (M) été fait Cardinal. On a debité qu'il eut recours au (N) Demon pour savoir le sens d'un mot Grec dont Aristote s'est servi. N'oublions pas que Laurent de Medicis lui donna des marques (NΔ) d'une estime singuliere. Mr. Varillas a (O) fait un recit fort agreable & fort étudié touchant Hermolaus Barbarus, mais il s'est trompé en beaucoup de choses, & bien plus souvent que Moreri.

Je

* *Voiez la remarque K.*

Flumentanam portam sepulchro condita à Campo Martio ab erudita Romana juventute salutantur. Mr. de la Rochepozai (a) & le Pere Oldoini (b) designent plus clairement le lieu de sa sepulture; ils le mettent à Sainte Marie del Popolo. Si Valerianus se fût contenté de dire que la crainte de la peste fit deserter (c) ceux qui auroient dû assister le Patriarche, il n'eût pas donné dans l'hyperbole.

(M) *Qu'il a été fait Cardinal.*] Pierius Valerianus n'a garde de l'assûrer; il dit des choses trop incompatibles avec celle-là; mais Paul Jove qui l'a si clairement dementi à l'égard de la sepulture d'Hermolaus Barbarus, dit-il que ce Patriarche ait obtenu le chapeau? Nullement; il se contente de dire qu'on (d) lui destinoit cette dignité. L'Auteur du *Nomenclator Cardinalium* raporte que Tritheme, suivi en cela de Pierius Valerianus & de plusieurs autres, assûre qu'Hermolaus Barbarus parvint au Cardinalat. Pour lui il n'affirme rien, il se contente de ces paroles; *Cardinalis designatus, sed ut fertur nondum evulgatus.* Vossius (e) a cité le Cordelier Jean Rioche, qui assûre (f) qu'Hermolaus fut fait Cardinal. Le P. Hardouin (g) affirme la même chose.

(N) *Qu'il eut recours au Demon pour savoir le sens d'un mot Grec.*] Ce mot est si essentiel à la Physique Peripateticienne, que pendant qu'on ignore ce qu'il signifie, on ne peut conoitre ce qu'Aristote a voulu dire touchant la nature du corps. Je parle du mot ἐντελέχεια, que quelques Latins après en avoir cherché d'autres qui ne leur revenoient pas, ont enfin rendu par celui de *perfectihabia*. Pierre Crinitus parle comme si Hermolaus s'étoit lui-même vanté de cette consultation magique, & comme s'il avoit dit que la reponse fut donnée d'un ton si delié, qu'on ne put y rien comprendre. (h) *Et revera perexilis vocula dæmonum & exigua est, quod olim noster quoque Venetus Hermolaus dicebat, vocem se dæmonis præstenuem & pene subsibilantem audisse, qua ille de Aristotelis forte entelechia interrogatus, sibi ipsi & Georgio Placentino responsitavit.* Je croi être allé à la source de ce fait en citant Pierre Crinitus: la plûpart des gens (i) ne citent que la Demonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore (k) trouvé cette action d'Hermolaus. Quelques-uns citent Monlorius qui en parle dans son traité de *entelechia*. Au reste quelques-uns pretendent que Bude est l'inventeur du *perfectihabia*: vous trouverez ces paroles dans Du Verdier Vau-Privas, *Et (l) mesmes ceux qui l'ont bien voulu loüer ont dit de lui*, Est fœlicissimus quidem, sed audacissimus in novandis vocabulis, *comme quand il a tourné l'Entelechie d'Aristote* perfectihabiam. Notez que plusieurs (m) soutiennent que Ciceron a très-mal traduit ce mot d'Aristote.

(NΔ) *Laurent de Medicis lui donna des marques d'une estime.*] Il fut au devant de lui sans avoir egard au mauvais état de sa santé, & le reçut magnifiquement dans sa maison de plaisance. Lisez ce Latin: (n) *Cum Hermolaus Barbarus Resp. Veneta nomine legationes forte per Italiam obiret, & ad urbem Florentiam obiter accederet, Laurentius Medices (qui Florentinam Rempublicam non minore tum consilio, quàm fortuna gubernabat) statim tanto viro cum amicis pluribus (ut fit) obviam procedit: nihil veritus, quòd agros pedes haberet, ac summis doloribus vexaretur. Tum in Caiana villa (quam infinitis propè sumptibus ædificabat) honorificentissimè illum accepit: simulque tanti hominis ingenio, & doctrina singulari provocatus, eam quoque liberalissimè studiorum nomine illi obtulit, cum insigni atque instructissima bibliotheca, quam ad exemplum Philadelphi mira tum industria paraverat, ut in eo quasi Musarum secessu simul cum Pico Mirandula honestioribus disciplinis, ac philosophiæ sacris pro arbitrio incumberet. In quo Hermolaus Barbarus (ut homo maximè humanus) libenter se dixit & studiorum causa, & Laurentii merito talem animum agnoscere: villamque ipsam, si per publicas curas liceret, excipere.*

(O) *Mr. Varillas... s'est trompé en beaucoup de choses, & bien plus souvent que Mr. Moreri.*] Il dit (o) I. qu'Hermolaus Barbarus passoit à Venise pour celui de tous les Nobles qui faisoit profession de la plus haute, & de la plus fine galanterie. II. Que personne ne le vit jamais étudier, & qu'on ne voioit aucun livre dans sa chambre ni dans son cabinet. Je doute de la premiere de ces deux choses, & je tiens pour fausse la seconde. III. Que s'étant chargé du plus grand travail qu'il y eût alors dans la Republique des lettres, (c'étoit la correction de (o) Pline) il se servit de l'autorité des manuscrits, & de celle des Ecrivains Grecs & Romains qui avoient travaillé sur les mêmes matieres, & que *dans les endroits où ces deux secours lui manquoient, il mettoit en usage ses propres conjectures avec tant de vraisemblance & de bonheur, qu'il n'y en a eu pas une de rebutée.* Voiez la refutation de cela dans la remarque F. IV. *Que ce fut par cette ingenieuse voye qu'il decouvrit que Pline étoit né à Come, & qu'il en composa une dissertation qui convainquit tous ceux qui la lurent.* De tous les Auteurs que j'ai consultez sur la liste des Ouvrages de Barbarus, je n'en ai trouvé aucun qui lui attribuë une telle Dissertation. Il est vrai que dans la Preface de Pline il semble preferer la leçon *Catullum congerronem meum*, à celle de *Catullum conterraneum meum*, par où il elude l'argument tres-fort que l'on tire de ce passage pour prouver que Pline étoit de Verone. Il est vrai encore qu'independamment de la leçon *congerronem*, qu'il ne veut ni admettre ni rejetter absolument, il declare que Pline étoit de Come & non de Verone, mais il ne s'étend point là-dessus; trois lignes lui suffisent: ce n'est donc point ce qu'on nomme une Dissertation en forme. Or quand même Mr. Varillas auroit raison en ce point, il ne laisseroit pas d'avoir debité un grand mensonge, car il n'y a presque point d'habile (p) Critique desinteressé, qui n'ait toujours adjugé Pline à ceux de Verone. Les paroles de Paul Jove mal entenduës ont aparemment trompé Mr. Varillas. (q) *Novocomensibus C. Plinium secundum civem suum ab imperitis invidiose surreptum, erudita præclaraque sententia reddidisti.* V. *Le desir admirable*, nous dit-on dans les Anecdotes, qu'eut Barbarus de remedier aux desordres de la Medecine, *lui fit entreprendre de faire sur Dioscoride la même chose qu'il avoit executée sur Pline.* C'est renverser l'ordre du tems. Barbarus depuis la publication de son travail sur l'Histoire naturelle de Pline, vécut si peu qu'il ne forma point de nouveaux desseins; il avoit assez de livres à achever, & je ne doute point qu'il n'eût travaillé sur Dioscoride (r) avant que de s'appliquer tout entier à Pline. VI. Les amis d'Hermolaus lui conseilloient *de joüir en se reposant, de la gloire qu'il avoit aquise* par son Pline & par son Dioscoride; mais il leur proposa lui-même qu'il devoit traduire ce que Themistius nous avoit laissé sur Aristote, & *il l'executa comme il l'avoit proposé.* Voilà un nouvel anachronisme; la traduction de Themistius est (s) une des premieres que Barbarus ait publiées (t): il la dedia à Sixte IV. qui étoit mort depuis 8. ans lors qu'il publia ses notes sur Pline. VII. Hermolaus *fit justice à la republique contre ses propres interêts & avoüa qu'elle avoit raison de lui être contraire. Il conjura le Pape de conferer le benefice à celui qui lui seroit presenté par l'Ambassadeur de Venise, & declara formellement qu'il n'en vouloit point, s'il faloit encourir à ce prix l'envie de ses citoyens.* Ceci paroit un pur Roman: nous avons vu ci-dessus dans le passage de Pierre Bembus que le pere d'Hermolaus ne voulut jamais demordre, & qu'il tâcha seulement de fléchir la Republique. Il est certain d'ailleurs que le nouveau Patriarche conserva toujours son titre, & ne se soumit point à ses Superieurs temporels. VIII. Je ne sai où Mr. Varillas a lu que *l'unique remede pour la guerison d'Hermolaus étoit de lui envoyer du Bezoard* pur, & *qu'il y en avoit à Florence dans un vase d'Agathe, dont le Soudan Caitbey avoit fait present à Laurent de Medicis.* Pierre Crinitus qui le devoit savoir autant que personne, dit que l'antidote apartenoit à Pic de la Mirandule qui en savoit la composition. (v) *Pharmacum contra pestem quod ille sibi si quando incidisset asservabat diligentissimè, curat ut Romam quam celerrime ad Hermolaum devehatur. Dicebat autem Picus illud ipsum ex oleo scorpionum linguisque aspidum, & aliis ejusmodi venenis confectum.*

Les fautes de Mr. Moreri consistent à dire 1. que le Senat n'aprouva point le choix qu'Innocent VIII. fit d'Hermolaus Barbarus pour le Patriarchat d'Aquilee. 2. Qu'Hermolaus Barbarus donna au public l'Histoire naturelle de Pline. Le Senat n'auroit pas moins desaprou-

(a) *Rochepozai in Nomenclat. Cardinal.*
(b) *Oldoini in Athen. Romano.*
(c) *Voiez ci-dessous le passage d'Alcyonius.*
(d) Tulisti quippe æquo animo suffragiorum severitatem, quum ex eo tamen pari merito tibi purpura pararetur. Sed mors ante diem irrepsit. *Valerian. ubi supra.*
(e) *Voss. de Histor. Lat. pag. 621.*
(f) *In compendio historico.*
(g) *Præfat. in Plin.*
(h) *Crinitus de honesta disciplin. l. 6. c. 11.*
(i) *Le P. Rapin, Reflex. sur la Philosoph. p. m. 350. Teissier, Elog. t. 1. pag. 355.*
(k) *Je n'ai pas eu le loisir de chercher cela page par page, mais je ne l'ai point trouvé aux endroits où il y avoit le plus d'aparence que je le trouverois.*
(l) *Du Verdier, Biblioth. Françoise, p. 472. raportant ce que Genebrard a dit de Budé.*
(m) *Joannes Ferrerius Pedemontanus les refute au traité* de entelechia.
(n) *Petrus Crinitus ubi supra lib. 15. c. 9. p. m. 400.*
(o) *Varill. Anecdotes de Florence pag. 187. & suiv.*

(o) *Mr. Varillas dit que l'Histoire naturelle de Pline contient 36. Livres, il faloit dire 37.*
(p) Causam dudum adjudicarunt Veronensibus eruditi, inter quos præcipui Polycarpus Palermus singulari opere de Plinii patria, & Scaliger in Euseb. Chron. pag. 190. *Harduin. in Plin. t. 1. p. 2.*
(q) *Jovius ubi supra.*
(r) *Voiez la remarque suivante vers la fin.*
(s) Themistii Peripatetici paraphrases in aliquot Aristotelis libros admodum adolescens Latinas effecit. *Gesner. fol. 318.*
(t) *Ces paroles du Journal de Leipsic* ann. 1685. pag. 461. *ne sont pas exactes,* Hos libros Themistii paraphrasticos Hermolaus Barbarus ... Venetiis A. 1570. in fol. edidit, *car cette édition a suivi de loin la mort de l'Auteur.*
(v) *Petrus Crinitus, de honesta discipl. lib. 2. c. 7.*

Je citerai un passage d'Alcyonius (P) où l'on verra que nôtre Hermolaus se felicitoit de sa disgrace, & qu'il n'etudia jamais avec tant d'aplication que depuis que sa patrie l'eut maltraité.

BARBARUS (DANIEL) petit-neveu du precedent, se fit estimer par sa science. Il publia un Commentaire sur les cinq voix de Porphyre l'an 1542. Deux ans après il publia un Commentaire sur les trois livres de la Rhetorique d'Aristote à Theodecte, qui avoient été traduits en Latin par Hermolaus Barbarus. Il avoit écrit à Gesner qu'il esperoit de publier incessamment plusieurs Ouvrages d'Hermolaus β. Nous lui devons l'édition des Dialogues de Speron Sperone.

β Tiré de la Bibliotheque de Gesner fol. 192. verso.

BARBARUS (DANIEL) de la même famille que le precedent, a été Patriarche d'Aquilée, & illustre par sa science. Il s'étoit fort attaché aux Mathematiques & à la Philosophie, avant qu'il eût une dignité dans l'Eglise; mais depuis sa promotion à l'Episcopat, il s'apliqua tout entier aux études de Theologie. Il étoit si prevenu pour Aristote, qu'il lui auroit volontiers prêté serment de fidelité, s'il n'avoit pas été Chretien γ. Il étoit Ambassadeur de Venise en Angleterre, lors que le Pape Paul IV. le nomma δ Coadjuteur du Patriarche Grimani. Il fut un des Peres du Concile de Trente, & il s'y comporta avec beaucoup d'attachement pour le Pape. Il opina * fortement contre ceux qui demandoient la Communion sous les deux especes. Il mourut en 1569. à l'âge de 41. ans †. Il avoit publié divers (Z) Ouvrages, & s'il eût vêcu plus long tems il en eût sans doute ‡ publié bien d'autres.

γ Tiré de Mr. de Thou, liv. 46. p. m. 942.

δ Palavicin. Hist. Concil. Trid. l. 16. c. 4. n. 22.

* Id. lib. 18. c. 4. n. 4. ad ann. 1562.

† Vossius de scient. Mathem. pag. 355. De Thou ubi supra.

‡ De Thou ibid.

BARBE, femme de l'Empereur Sigismond, étoit fille de Herman Comte de Cilia dans la Hongrie. Sigismond avoit été pris par les Hongrois, & mis sous la garde de deux jeunes Gentilshommes dont il avoit fait mourir le pere. Pendant qu'ils le gardoient il persuada à leur mere de le laisser échaper. Ce ne fut point sans lui avoir fait bien des excuses de la mort de son mari, & bien des promesses. Il lui promit entre autres choses d'épouser la fille du Comte de Cilia, proche parent de cette veuve, & il executa cette promesse ⸸. Il eut là une femme des plus extraordinaires que l'on vit jamais. Elle n'avoit nulle honte de sa vie debordée: ce n'est pas en cela que consiste sa grande singularité, il n'y a eu que trop de Princesses qui se sont mises au dessus du *qu'en dira-t-on*, à l'égard de leurs impudicitez. Ce qu'il y eut d'extraordinaire dans celle-là ce fut l'atheïsme, (A) chose qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes. Elle ne croioit ni

⸸ Æneas Silvius in addition. ad Anton. Panormitam de dictis & factis Alphonsi l. 3. n. 44. p. m. 69.

aprouvé l'élection d'une autre personne; & ce ne fut point à cause d'Hermolaus Barbarus que la Republique fut fâchée de ce qu'Innocent VIII. avoit fait. Elle se fâcha de ce que le Pape pretendit disposer du Patriarchat sans la consulter, & de ce qu'Hermolaus avoit reconu le pretendu droit du Pape, en acceptant cette dignité contre les loix de sa patrie. Il publia ses corrections sur Pline sans le texte même de Pline.

(P) *Un passage d'Alcyonius où l'on verra.*] Voici ce passage, c'est le Cardinal (a) Jean de Medicis qui parle. (b) *Exsilium igitur Barbaro non solum calamitatem detraxit, sed etiam dignitatem auxit, quod quidem ita constanter, moderateque ferebat, ut facetissime jocaretur Musas illud sibi a patria impetrasse, quoniam egrè ferrent hominem suis sacris initiatum ambitione vulgarium honorum distineri, & plebeis occupationibus impediri. Itaque plura scripsit biennio exsul quam XX. ante annos cum patria frueretur & honoribus illius florentissimus esset, recognitionem erratorum Pliniani codicis, explanationem librorum de anima Aristotelis, cum tamen ante ejusdem Philosophi libros talis argumenti in Latinum convertisset, & XVI. libros de ratione disserendi, veteres Peripatetici organon eos appellant; & V. Rhetoricos & unum Poeticum, octoque Dioscorida Medicos, quos alio etiam opere instruxerat quod Corollarium inscribebat. Adjeceras quoque pulcerrimam expositionem ad libros analyticos posteriores Aristotelis ante in Latinum tralatos.* Il semble que ceci refute ce que j'ai dit (c) ci-dessus, mais prenez y bien garde, je n'en ai rien à craindre; car outre qu'il pourroit y avoir quelque defaut d'exactitude dans ce denombrement d'Alcyonius, il est certain qu'une partie des écrits qu'il articule sont plutôt une revision, ou une plus ample exposition de ce qu'Hermolaus avoit dejà fait, qu'une entreprise tout-à-fait nouvelle, & il paroît manifestement que Dioscoride lui avoit passé par les mains avant son exil, & avant ses corrections du texte de Pline. C'est une confirmation de ce que j'ai dit contre Mr. Varillas. De plus il faut observer que les écrits de cette liste n'avoient point été publiez avant la mort de l'Auteur, on ne pouvoit donc pas l'exhorter à l'oisiveté par la raison que son Pline, & ensuite son Dioscoride lui avoient aquis assez de gloire. Nous allons voir qu'Alcyonius observe que ces Ouvrages de Barbarus étoient conservez en manuscrit dans une Bibliotheque. (d) *Et hæc quidem (e) omnia adhuc diligentissime asservari vidi à fratribus illius cum sexecim abhinc (f) annos Venetiis Bybliothecam illius excuterem, atque incredibili sum lætitia elatus cum cognovi doctissimi amicissimique hominis elucubrationes non intercidisse. quod ne evenisset magnopere verebar cum in suburbano Oliverii Carapha Collega mei ex pestilentia obiisset, & domestici intimique familiares fuga saluti sua consuluissent, omniaque tanquam bona caduca in medium reliquissent. Sed ejus generis scripta ab interitu & furto vindicata fuisse narrabant Zenotelis cujusdam opera, quem ille habebat ad manum.* Je ne puis nier que Barbarus dans l'epilogue de ses corrections sur Pline ne promette une édition de Dioscoride: *Scire oportet*, dit-il (g), *annotamenta hæc... Dioscoridi quoque propediem emittendo profutura*: mais je persiste à dire que Mr. Varillas n'a point distingué les tems: on avoit vu un Ouvrage de cet Auteur sur Dioscoride, avant qu'il donnât ce qu'il avoit fait sur Pline, & après qu'il eut donné une paraphrase de Themistius. Voiez ce qui suit: *Primum quidem dum Themistii nobis paraphrasin atque id juvenis adhuc tam eleganter Latine loquentem producit: mox edito in Dioscoridem corollario tam variam ac reconditam doctrinæ rerum omnium supellectilem depromit: postremum Plinio .... succurrit* (h).

(Z) *Il avoit publié divers Ouvrages.*] Un commentaire sur Vitruve qui fut imprimé à Venise l'an 1567. *La prattica della perspettiva*, imprimée au même lieu l'an 1559. & l'an (i) 1568. *Catena Græcorum patrum in quinquaginta Psalmos latinè versa.* Aubert (k) le Mire, Mr. Moreri, Mr. Teissier (l), Konig, Paul (m) Freher, &c. lui donnent le commentaire sur les 5. voix de Porphyre, & le commentaire sur la Rhetorique d'Aristote dont j'ai parlé dans l'article precedent: mais comme le premier de ces commentaires fut imprimé l'an 1542. & le second l'an 1544. il est visible qu'ils ne sont point la production de nôtre Daniel Barbarus né l'an (n) 1528. Freher (o) par une bevuë tout-à-fait étrange, a dit que nôtre Daniel Barbarus mort l'an 1569. âgé de 40. ans, avoit obtenu du Pape Innocent VIII. auprès duquel il étoit Ambassadeur de Venise, le Patriarchat d'Aquilée.

(A) *L'atheïsme .. qui n'a presque point d'exemple parmi les femmes.*] Je n'ignore pas ce qu'on vient de publier dans une satire du Sexe, le chef-d'œuvre, ce me semble, de Mr. Despreaux. On veut dans cette nouvelle piece que l'impieté même soit un des dereglemens des femmes;

Dans le sexe j'ai peint la pieté caustique.
Et que seroit-ce donc, si Censeur plus tragique
J'allois t'y faire voir l'atheïsme établi,
Et non moins que l'honneur le Ciel mis en oubli:
Si j'allois t'y montrer plus d'une Capanée,
Pour souveraine loi mettant la destinée,
Du tonnerre dans l'air bravant les vains carreaux,
Et nous parlant de Dieu du ton de Des-Barreaux!

Mais tout cela peut être vrai, encore qu'il n'y ait pas plus de 4. ou 5. femmes en France qui aient donné dans ces maximes impies. Je ne voudrois pas nier que ce prodige ne soit devenu un peu moins extraordinaire, depuis que le sexe ne se pique pas d'ignorance autant qu'il faisoit. Il faut un certain degré de fausse

(a) Il fut ensuite le Pape Leon X.

(b) Petrus Alcyonius in Medice Legato priore de exsilio.

(c) Dans la remarque O. n. V. & VI.

(d) Id. Alcyonius ibid.

(e) Il faloit excepter le travail sur Pline publié par l'Auteur même.

(f) Alcyonius supose que le Cardinal Jean de Medicis disoit cela environ l'an 1512.

(g) Herm. Barbarus in monito ad lector. ad calcem castigat. p. m. 521.

(h) Jo. Oporinus epist. dedicat. Castigat. Herm. Barbari in Plinium.

(i) Vossius de scient. Mathem. pag. 355. & pag. 425.

(k) De scriptorib. sæculi XVI.

(l) Teiss. Addit. à Mr. de Thou t. 1. pag. 354.

(m) Freh. Theat. pag. 1465.

(n) C'est selon Mr. de Thou & Vossius.

(o) Freher. ibid.

ni Paradis (B) ni Enfer, & se moquoit des Religieuses qui renoncent aux plaisirs de la vie, & qui mortifient leur corps. Sigismond se trouva mal marié encore par d'autres endroits, car sa femme Barbe s'engagea dans des complots avec quelques grans Seigneurs de Boheme pour le chasser du Roiaume, & pour se procurer un autre mari. Il decouvrit cette trame, & condamna l'Imperatrice à une prison perpetuelle. Quand il fut mort on la mit en liberté *, & comme elle songeoit encore à se marier, quelcun lui representa l'exemple de la tourterelle qui demeure seule toute sa vie, lors qu'elle perd son premier mari. *Si vous avez*, repondit-elle, *à me proposer* (C) *l'exemple des bêtes, proposez moi celui des pigeons & des moineaux* †. Elle vieillit à Grats

* *Ex Mathia, Theatr. Histor. in Sigismundo, pag. m.* 998.

† *Æneas Silvius ubi supra, n. 5. pag. 56.*

fausse Metaphysique, pour tomber dans le malheureux abime de l'irreligion. Quoi qu'il en soit je suis très-persuadé avec l'Auteur des pensées sur les Cometes, que ce n'est point par cet endroit-là que les femmes meritent censure. *Ce n'est point leur vice que l'Atheisme, elles se font une vertu de n'entrer point dans les grans raisonnemens: ainsi elles en demeurent à leur Catechisme, bien plus portées à la superstition qu'à l'impieté; grandes coureuses d'indulgences & de sermons, & si fort occupées de mille passions qui leur sont tombées comme en partage, qu'elles n'ont ni le tems ni la capacité necessaire pour revoquer en doute les articles de leur foi* (a). A coup sûr elles trouveront plutôt le secret d'accorder ensemble les passions & la religion, falut-il donner jusques dans le Molinosisme, que l'expedient de ne rien croire.

(a) *Pensées diverses sur les Cometes n.* 142. *pag.* 421.

(B) *Elle ne croioit ni Paradis ni Enfer.*] Voici le portrait que Bonfinius (b) nous a laissé de cette femme; *Barbaram Imperatricem ea tempestate Graci diem obiisse ferunt, indomita libidinis mulierem, qua inter adulteros publicè vitam duxit, prostitutoque pudore viros sapius petiit quam peteretur. Quum ab omni religione destituta foret, superos ac inferos esse negabat: religiosas ancillas, jejuniis aut orationi rebusque divinis intentas gravius increpabat, nullis asseverans molestiis ac inedia corpus esse macerandum: immo laute pascendum, in delitiis & voluptatibus alendum, & post mortem, cum nihil superfit, nullam deorum animorumque curam esse subeundam.*

(b) *Rerum Ungaricar. decad.* 3. *lib.* 7. *pag. m.* 344. 345.

INCONVENIENS des moralitez prises de la conduite des bêtes.

(C) *Si vous avez à me proposer l'exemple des bêtes.*] C'est un des plus beaux lieux communs de la Morale, que de faire voir à l'homme ses desordres, en comparant sa conduite dereglée avec la regularité des bêtes. Les hommes se dechirent les uns les autres, l'homme (c) est un loup à l'homme; mais les bêtes de même espece ne se batent point entre elles. C'est par là qu'Horace a tâché de couvrir de honte les Romains qui s'engageoient aux guerres civiles; les loups & les lions, dit-il, ne font point cela. Il supose que son objection est si puissante, que ceux à qui elle est proposée se trouvent reduits à un silence honteux.

(c) Homo homini lupus. *Erasm. Chil.* 1. *Centur.* 1. *n.* 70. *pag. m.* 48.

Neque (d) hic lupis mos, nec fuit leonibus
Unquam, nisi in dispar, feris.
Furorne cacus, an rapit vis acrior?
An culpa? responsum date.
Tacent, & ora pallor albus inficit
Mentesque perculsa stupent.

(d) *Horat. Epod.* 7.

Juvenal a emploié la même morale dans sa 15. Satire.

Sed jam serpentum major concordia: parcit
Cognatis maculis similis fera: quando leoni
Fortior eripuit vitam leo? quo nemore unquam
Expiravit aper majoris dentibus apri?
Indica tigris agit rabida cum tigride pacem
Perpetuam, savis inter se convenit ursis:
Ast homini, &c.

Mr. Despreaux a parfaitement bien traduit (e) le Latin de ces deux Poetes, & y a joint de nouveaux exemples.

(e) *Voiez sa* 8. *Satire.*

Voit-on les loups brigans, comme nous inhumains,
Pour detrousser les loups, courir les grans chemins?
- - - - - - -
Un aigle sur un champ pretendant droit d'aubeine
Ne fait point apeller un aigle à la huitaine:
Jamais contre un renard chicanant un poulet
Un renard de son sac n'alla charger Rolet.
Jamais la biche en rut n'a pour fait d'impuissance
Trainé du fond des bois un cerf à l'audience:
Et jamais Juge entre eux ordonnant le congrès,
De ce burlesque mot n'a sali ses arrêts.

Quelque beau que puisse être ce lieu commun, & quelque capable de fraper, il a neanmoins son foible: car premierement on peut l'éluder par un trait de plaisanterie, & en second lieu on le peut combatre serieusement par la maxime, *Nil (f) agit exemplum litem quod lite resolvit*, c'est-à-dire qu'on peut le retorquer, & qu'en tournant la medaille on gagnera le vent sur le Moraliste. Je ne pretens point aprouver ceux qui oposent des railleries aux raisons; mais je dis que c'est un très-grand desavantage aux raisonnemens, que de pouvoir être tournez en ridicule par des gens qui aiment à plaisanter. Prouvons cela par un exemple. Si quelcun avoit entrepris d'obliger Mr. de Bautru à croire qu'il vaut mieux choisir une vieille Maîtresse qu'une jeune, & qu'il lui eût cité l'endroit de Pline où il est dit *que les beliers cherchent plutôt les vieilles brebis que les jeunes*, ce quelqu'un n'auroit-il pas eté demonté, & confondu par cette reponse donnée d'un air moqueur, (g) *c'est que les beliers sont des (h) beliers?* Une Dame Romaine se servit d'une pensée semblable, auprès d'un homme qui ne pouvoit comprendre par quelle raison les femelles parmi les bêtes ne desirent le mâle que lors qu'elles veulent devenir meres, *c'est*, lui repondit (i) la Dame, *parce que ce sont des bêtes.* N'étoit-ce pas rompre bras & jambes à l'admirateur? Voilà pour le premier inconvenient. L'autre n'est pas moindre, car enfin un homme que vous voudrez envoier à l'école des animaux pour y aprendre son devoir, vous dira qu'il ne demande pas mieux. *J'y aprendrai*, vous dira-t-il, *à soumettre le droit à la force: un dogue plus fort qu'un autre ne fait point scrupule de lui ôter sa portion. Qu'y a-t-il de plus ordinaire que de voir des chiens qui s'entrebatent? Les poulets ne s'entrebatent-ils point à la vue de leur commune mere? Les coqs ne s'acharnent-ils pas si furieusement l'un contre l'autre qu'il n'y a quelquefois que la mort de l'un qui fasse cesser le combat? Les pigeons le symbole de la debonnaireté n'en viennent-ils pas fort souvent aux coups? Quoi de plus furieux que le combat des taureaux? n'est-ce pas la force (k) qui decide de leurs droits en matiere d'amour?*

(f) *Horat. Sat.* 3. *l.* 2.

(g) *Voiez Menagiana, p.* 323. *de la* 1. *édit. de Hollande.*

(h) Vervecum in patria crassoque sub aere nasci. *Juven. Sat.* 10. *v.* 50.

(i) Simile dictum Populiæ Marci filiæ quæ miranti cuidam quid esset quapropter aliæ bestiæ nunquam marem desiderarent nisi cum prægnantes vellent fieri, respondit, *bestiæ enim sunt.* Macrob. Saturnal. l. 2. c. 5. in fine.

(k) Ignotis perierunt mortibus illi Quos Venerem incertam rapientes MORE FERARUM Viribus editior cædebat ut in grege TAURUS. *Horat. Sat.* 3. *l.* 1.

Illi (l) alternantes multa vi prælia miscent
Vulneribus crebris: lavit ater corpora sanguis,
Versaque in obnixos urgentur cornua vasto
Cum gemitu: reboant silvæque & magnus Olympus:
Nec mos bellantes una stabulare, sed alter
Victus abit, longeque ignotis exulat oris
Multa gemens, ignominiam plagasque superbi
Victoris, tum quos amisit inultus amores,
Et stabula aspectans regnis excessit avitis.

(l) *Virgil. Georg. l.* 3. *v.* 220.

N'aprendrai-je pas à l'école où vous m'envoiez la barbarie la plus denaturée? N'y a-t-il pas des bêtes qui devorent leurs petits? N'y aprendrai-je pas l'inceste?

. . . (m) Sed enim damnare negatur
Hanc Venerem pietas, coëuntque animalia nullo
Cætera delicto, nec habetur turpe juvencæ
Ferre patrem tergo: fit equo sua filia conjux,
Quasque creavit init pecudes caper, ipsaque cujus
Semine concepta est ex illo concipit ales.
Felices quibus ista licent: humana malignas
Cura dedit leges, & quod natura remittit
Invida jura negant.

(m) *Myrrha apud Ovidium Metam. l.* 10.

N'y aprendrai-je pas à m'accommoder de tout ce qui sera à ma portée, pour faire mes provisions comme la fourmi?

- - - - (n) Sicut
Parvula, nam exemplo est, magni formica laboris
Ore trahit quodcunque potest atque addit acervo
Quem struit, haud ignara ac non incauta futuri.

(n) *Horat. Sat.* 1. *l.* 1. *v.* 32.

Ne m'y delivrerai-je pas de la dure servitude qui fait gemir tant de gens, & qui leur arrache ces complaintes si douloureuses?

Que (o) vôtre bonheur est extrême,
Cruels lions, sauvages ours,
Vous qui n'avez dans vos amours
D'autre regle que l'amour même!
Que j'envie un semblable sort!
Et que nous sommes malheureuses
Nous de qui les loix rigoureuses
Punissent l'amour par la mort!

(o) *Ces vers sont du Pastor Fido selon la version de la Comtesse de la Suze.*

On ne sauroit donc disconvenir que l'exemple qu'on peut trouver de toutes sortes de dereglemens dans l'école des bêtes brutes, n'affoiblisse un peu les moralitez dont j'ai parlé au commencement de cette remarque: car puis que selon la Theologie toutes les bêtes sont exemtes de peché, on ne peut pas dire qu'en punition de quelque faute les unes sont tombées dans le desordre, & qu'en recompense de quelque bonne œuvre les autres sont demeurées dans l'ordre. Ainsi tout ce qu'elles font est également reglé; & quand on vous demandera, comme fit la veuve de Sigismond, *pourquoi voulez-vous que j'imite la tourterelle, plutôt que la colombe ou que le moineau?* vous n'aurez rien de bon à repondre, à moins que de consulter

Grats dans la Boheme sans renoncer à ses debauches *, & y mourut environ l'an 1451. Les Bohemiens ne laisserent pas de lui faire de magnifiques funerailles à Prague, & de la mettre dans le tombeau de leurs Rois, comme l'assûre Bonfinius au 7. livre de la 3. Decade. Prateolus ne l'oublie point dans son catalogue alphabetique des Heretiques, & en cela il se rend très-ridicule; car elle n'avoit point forgé de nouveaux dogmes, & ne s'étoit point érigée en chef de secte; elle donna dans des impietez communes à tous les tems. En tout païs les profanes & les impies se sont toûjours moquez † des personnes qui s'exposent par principe de religion aux brulures de la chair, au lieu de suivre le panchant de la nature.

* Gretii in Bohemia in vita turpi & fœdis libidinibus infami contenuit. *Mathias ead.*

† Barbara ... stultas appellabat virgines quæ pro Christi nomine passæ fuissent, propterea quod voluptatis gaudia non gustassent. *Prateolus p. m. 85.*

BARBERIN (FRANÇOIS) l'un des bons Poëtes de son tems; nâquit l'an 1264. à Barberino dans la Toscane. Comme sa mere étoit de Florence, il fut s'établir dans cette ville, où la profession de Jurisconsulte, mais sur tout la beauté de ses poësies le firent extremement considerer. On a perdu la plupart de ses Ouvrages. Celui qui avoit pour titre (*A*) *Les enseignemens d'amour*, a eu une meilleure destinée. Il sortit de dessous la presse à Rome orné de belles figures l'an 1640. Ce fut par les soins de Frideric Ubaldini, qui prit cela pour un bon moien de faire sa cour aux Puissances; car la Maison Barberin descenduë de ce Poëte joüissoit alors de la Papauté. Il mit à la tête de cet Ouvrage la vie de l'Auteur & quelques éloges, & comme il y a dans ces vers plusieurs mots qui ne sont plus en usage, il y joignit un glossaire qui les explique, & qui en éclaircit, ou prouve le sens par l'autorité des Poëtes contemporains γ.

γ *Tiré du Journal de Leipsic, à la Section 7. du 1. tome des suplemens pag. 349.*

BARCLAI (GUILLAUME) savant Jurisconsulte au XVI. siecle, étoit d'Aberdeen en Ecosse, & d'une très-bonne (*A*) maison. Quoi qu'il eût été en faveur auprès de la Reine Marie Stuart, il ne put faire aucune fortune à la Cour du Roi d'Ecosse, fils de cette Princesse. Cela le fit resoudre à se retirer en France l'an δ 1573. & quoi qu'il eût près de 30. ans il ne laissa pas d'aller étudier en Droit à Bourges. Quelque tems après il s'y fit (*B*) recevoir Docteur, & comme il avoit beaucoup d'esprit & qu'il s'apliquoit extremement à l'étude, il se rendit bientôt capable de regenter dans le Droit. Le Jesuite Edmond Hay son oncle lui procura une profession en cette science dans l'Université de Pontamousson, par le credit qu'il avoit auprès du Duc de Lorraine qui avoit fondé depuis peu cette Academie. Ce Duc ne se contenta pas de conferer à Barclai la premiere Chaire, il le fit outre cela Conseiller dans ses Conseils, & Maître des Requêtes

δ *La vie de Jean Barclai au devant de l'Argenis met l'an 1571.*

sulter les fondemens de Morale, que vous seriez obligé de consulter, si vous ne vous serviez point de l'exemple de la tourterelle. Que repondroit Mr. Despreaux à un Sophiste, qui lui soutiendroit que *sa biche en rut* est une très-fausse comparaison: car afin qu'elle fût bonne, il faudroit que cette espece de bête se pût trouver dans le cas où sont les femmes, qui ont mis en justice un homme *pour cause d'impuissance.* Or une biche se peut-elle trouver dans le cas? engage-t-elle sa foi à un seul cerf? si l'un lui manque n'en trouve-t-elle pas d'autres? L'invective & la piquante censure de Mr. Despreaux seroit bien fondée dans un païs où les loix du mariage seroient inconnues, mais on est bien assûré qu'en un tel païs les hommes ne seroient pas plus exposez que les cerfs à un procés d'impuissance; & que personne ne se verroit condamné au congrés par arrêt du Parlement.

Ce que je viens de dire ne m'empêche pas de croire que les moralitez dont il s'agit, sont très-propres à toucher la plupart des gens. Je ne blâme donc pas François de Sales qui a proposé l'elephant pour un exemple d'honnêteté, & je condamne la reponse de l'Imperatrice Barbe. Il y auroit mille choses à debiter sur ce sujet. Les actions des bêtes sont peut-être un des plus profonds abîmes sur quoi nôtre raison se puisse exercer, & je suis surpris que si peu de gens s'en aperçoivent. Mais raportons les paroles de François de Sales; L'*Elephant*, dit-il (*a*). *n'est qu'une grosse beste; mais la plus digne qui vive sur la terre, & qui a le plus de sens. Je vous veux dire un mot de son honnesteté; il ne change jamais de femelle, il aime tendrement celle qu'il a choisie, avec laquelle neanmoins il n'habite que de trois en trois ans, & cela pour cinq jours seulement, & si secretement, que jamais il n'est vu en cet acte: mais il est bien vû pourtant le sixiéme jour, auquel avant toutes choses il va droit à quelque riviere, en laquelle il se lave entierement tout le corps, sans vouloir aucunement retourner au troupeau, qu'il ne se soit auparavant purifié. Ne sont-ce pas de belles & honnestes humeurs d'un tel animal, par lesquelles il invite les mariez a ne point demeurer engagez d'affection aux sensualitez & voluptez, que selon leur vocation ils auront exercées: mais icelles passées de s'en laver le cœur & l'affection, & de s'en purifier au plustost, pour par aprés avec toute liberté d'esprit pratiquer les autres actions plus pures & plus relevées, &c.*

(*A*) *Qui avoit pour titre* Les enseignemens d'amour.] Cela est équivoque; on se pourroit figurer que ce poëme est une ecole de coquetterie, comme ceux d'Ovide *de arte amandi*, mais on se tromperoit fort. Il n'y a rien de plus moral que ce poëme de Barberin. Il ne contient que des regles qui aprennent leur devoir à ceux qui aiment la gloire, la vertu, & l'eternité (*b*).

(*a*) *Introduction à la vie devote, partie 3. chap. 39.* de l'honnêteté du lit nuptial. *Ce qu'il dit de l'élephant est pris d'Aristote* Histor. Animal. l. 5. c. 15. *de Pline*, liv. 8. c. 5. *d'Elien* Histor. Anim. l. 8. c. 17. *Claude Despense dans son traité* de l'état de viduité, *où il parle de la monogamie, avoit deja remarqué cela de l'élephant, & l'avoit donné avec la tourterelle pour des exemples insignes de pudeur & de chasteté aux personnes Chretiennes.*

(*b*) *Journ. de Leipsic, p.* 349. *du* 1. *t. des suplémens.*

(*A*) *D'une très-bonne maison.*] Savoir de celle de Barclai, qui est alliée à toutes les grandes maisons d'Ecosse, comme il paroît par une patente du Roi Jaques imprimée au devant de l'Argenis. Je me sers du mot de *Patente*, parce que ce n'est pas une simple lettre écrite au Duc de Lorraine, comme Mr. Menage (*c*) l'assûre, mais une lettre scellée du grand sceau du Roiaume, & adressée à tout le monde par ces paroles de formulaire, *A tous ceux qui ces presentes verront, Salut.* Mr. Menage est fort excusable dans sa meprise, mais celui qui a fait mettre à l'attestation du Roi Jaques cette suscription, *Epistola Jacobi Scotia Regis, Carolo Lotharingia Duci*, est un trompeur ou un ignorant qu'on ne sauroit excuser. Il a dû lire cet Ecrit, puis qu'il l'a fait imprimer (*d*) à la tête d'un Ouvrage; or il n'a pu y trouver de ligne qui ne lui montrât que ce n'étoit point une lettre écrite au Duc de Lorraine. Le Traducteur (*e*) Italien de l'Argenis nous conte que les parens de la Demoiselle de Malleville ne voulurent point consentir à son mariage avec Guillaume Barclai, avant que de voir des preuves de la noblesse dont on se vantoit. Il ajoûte que cela ne fut fâcheux à Barclai qu'à cause de l'impatience amoureuse qui le transportoit, car il lui faloit attendre l'arrivée d'un certificat avant que de goûter les plaisirs de la jouissance. Les parens de la Belle, poursuit-il, n'eurent pas plutôt aperçu cette attestation roiale, qu'ils furent les premiers à hâter la conclusion. On ne peut qu'être étonné quand on lit ces choses dans la même page où est le certificat du Roi d'Ecosse; car ce Prince declare expressément que (*f*) Barclai avoit deja une femme, & cela est d'ailleurs certain par la (*g*) date de l'attestation. Cette date est posterieure de plus d'un mois à la naissance de Jean Barclai fils de Guillaume, & de la Demoiselle de Malleville. Voilà comment l'amoureux Guillaume Barclai se voioit reduit au retardement de sa joie, par l'attente d'un certificat. L'Auteur de la vie Latine de Jean Barclai étoit dans la même erreur: l'attestation selon lui fut demandée, afin qu'on se pût produire sous le titre d'un homme de qualité aux yeux de l'épouse future. *Cum Anna de Malovilla contracturus nuptias ex Scotia regias literas accersivit, quibus ingenua nobilitatis titulos futura sponsa approbaret.*

(*B*) *Il s'y fit recevoir Docteur.*] Cujas presida à cet acte (*h*). On a debité un grand mensonge quand on a dit que le mariage de Barclai n'interrompit point ses études, & que les aiant continuées depuis ses noces, il devint d'Ecolier Docteur, & de Docteur, Professeur en Droit. (*i*) *Lequale* (nozze) *non rompendo il bel filo de gli studii di lui, successe che di scolare ch' egli era, passato al grado del Dottorato, riceve una lettura principale di Leggi.*

(*c*) *Menage, Remarques sur la vie d'Ayrault, pag.* 228.

(*d*) *Il est imprimé au devant de l'Argenis.*

(*e*) *Il s'apelle Francesco Pona: il a fait la vie de Jean Barclai, & l'a mise à la tête de sa version de l'Argenis.*

(*f*) In Lotharingia consedisse, ibique affinitatem genere, moribusque suis non indignam contraxisse.

(*g*) *Le* 19. *de Mars* 1582. *Moreri la met au* 28.

(*h*) *Menage ubi supra.*

(*i*) *Francesco Pona in vita Jo. Barclaii au devant de la traduction Italienne de l'Argenis.*

quêtes de son Hôtel. Barclai épousa en * 1582. une † Demoiselle Lorraine, dont il eut un fils qui devint un homme illustre, & qui fut la cause innocente que son pere se brouilla avec les Jesuites. Ce jeune homme avoit tant d'esprit, qu'ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire entrer dans leur Ordre. Son pere s'en fâcha, ils se facherent à leur tour, & lui rendirent tant de mauvais offices auprès du Duc qu'ils l'obligerent à sortir de la Lorraine. Il s'en alla à Londres trouver le Roi Jaques, qui lui ofrit une place dans son Conseil avec de fort bons apointemens; mais il refusa ces ofres à cause de la condition qu'on y avoit aposée, c'est qu'il embrasseroit la Religion Anglicane. Il repassa en France au commencement de l'année 1604. & accepta la profession en Droit qui lui fut oferte par l'Université d'Angers. Il y regenta (C) avec grand éclat jusques à sa mort, qui arriva vers la fin de (D) l'année 1605. Il fut enterré aux Cordeliers ‡. Il publia (E) quelques livres, & un entre autres où il refuta des Auteurs qui quoi que de diferentes religions, ne laissoient (F) pas de s'accorder en faveur de la religion sur les maximes republicaines. Il avoit (G) de l'aversion pour les Calvinistes, & aparemment l'état où il voioit sa patrie qu'il avoit quittée ⸸ pour la Catholicité, entretint cet esprit d'aigreur.

BARCLAI (JEAN) fils du precedent, nâquit à Pontamousson le (A) 28. de Janvier 1583. Les Jesuites de cette ville sous lesquels il étudia furent tellement charmez de la beauté de son esprit, qu'ils firent tous leurs efforts pour l'attirer dans leur Compagnie. J'ai dejà dit que

* *Voiez la remarque A de l'article suivant.*

† *Elle s'apelloit Anne de Malleville.*

‡ *Tiré de Mr. Menage, Remarques sur la vie de Pierre Ayrault, pag. 228. & suivantes.*

⸸ Quas (*litteras*) cum idem Guillelmus videret una cum avita religione sordescere, Principem vero suam marcescere in infamis carceris situ, dolore confectus migravit anno 1571. Lutetiam. *Vita Jo. Barclaii.*

(C) *Il y regenta avec grand éclat.*] „ Lors qu'il alloit faire sa leçon il étoit suivi de son fils & de deux „ valets, & vêtu d'une robe magnifique avec une grosse chaîne d'or au cou (*a*). „

(D) *Vers la fin de l'année 1605.*] Mr. Moreri trompé par Nicius Erythreus & par d'autres, a mis l'année 1609. au lieu de l'année 1605. Il croioit avec raison que nôtre Barclai alla regenter le Droit à Angers en 1604. & il trouva dans Nicius Erythreus que ce Professeur vécut cinq ans depuis la prise de possession. *Ab* (*b*) *Andibus optimis conditionibus evocatur, ut in ipsorum gymnasio primariam Juris civilis cathedram obtineret, ubi cum jam quinquennium docuisset est mortuus.* Il etoit aisé de conclure qu'il ne mourut *qu'environ l'an* 1609. Mais l'Auteur Italien se trompe, puis qu'outre l'autorité de Mr. Menage je puis alleguer cette raison; Guillaume Barclai etoit mort avant que les diferens de Paul V. & des Venitiens fussent assoupis. *Accendebant hominem & pietate & jam senecta liberiorem illa turba quas multi ominabantur, cum Pontifex in Anglum Venetosque districtus, illum quidem jam à sacris nostris alienum acerbare, hos autem alienare videbatur. Sed tam pium conatum intercepit felix & in Christo obitus.* C'est ainsi qu'on parle dans la (*c*) preface du livre *De potestate Papæ.* Les diferens du Pape & de la Republique de Venise furent terminez l'an 1607. Le Sieur Witte trompé peut-être par le seul Moreri, a mis (*d*) la mort de Barclai à l'an 1609.

(E) *Il publia quelques livres.*] Entre autres *prametia* sur la vie d'Agricola, & un Commentaire sur le titre des Pandectes *de rebus creditis & de jurejurando.* Il le publia à Paris l'an 1605. Mais les deux Ouvrages qui ont le plus fait parler de lui sont le traité de la puissance du Pape, & le traité de la puissance des Rois. Le premier a pour titre, *De potestate Papæ, an & quatenus in reges & principes seculares jus & imperium habeat:* le second est intitulé, *De regno & regali potestate adversus Buchananum, Brutum, Boucherium & reliquos Monarchomachos.* Il publia ce dernier Ouvrage à Paris en l'année 1600. & le dedia à Henri IV. L'autre n'est sorti de dessous la presse qu'après la mort de l'Auteur, qui n'avoit pas même osé (*e*) temoigner qu'il y travaillât. Il entreprit ces deux Ouvrages lors qu'il vit les desordres de la Ligue, les sujets en armes contre leur Roi, & les possesseurs legitimes de la Couronne declarez dechus de leur trône par des Bulles Papales. La Lorraine où il etoit avantageusement établi fut entrainée par ce torrent; elle aprouva la revolte des sujets, & les attentats de la Cour de Rome sur le temporel des Princes. Il ne laissa pas de demeurer ferme dans ses principes; aussi les avoit-il apris en bonne école, car il ne faut point douter que les seditions des Ecossois n'eussent été à cet égard son principal catechisme. Rien n'est plus propre à faire haïr les maximes republicaines, que de voir qu'elles ont produit des troubles qui ont aboli la religion que l'on croit la veritable, & renversé du trône une Reine de laquelle on étoit aimé. Quoi qu'il en soit le Professeur de Pontamousson temoigna une fermeté peu ordinaire: la plûpart des gens changent de principes à mesure qu'ils changent de païs & d'interêts; pour lui au milieu de la Lorraine il persevera dans les maximes qu'il avoit euës en Ecosse, quoi que la situation des affaires fût bien changée. L'autorité du peuple elevée sur la puissance roiale servoit en Ecosse à la ruine du Papisme, & en France à la ruine des Protestans. N'importe, Barclai ne changea point d'avis: il l'avoit trouvée injuste en Ecosse où elle étoit contraire à la Religion Catholique, il ne la trouva pas moins injuste en France, où elle faisoit un grand bien à cette même Religion. Il est rare de voir cette fermeté dans un Docteur, mais à chaque pas on trouve des gens dont les principes vont comme les girouëttes. J'ai dit que Barclai n'osa pas même temoigner qu'il écrivoit contre les maximes des Ultramontains; cela ne doit s'entendre que du tems que dura la Ligue, car lors qu'elle eut été dissipée, il ne fit plus mystere de son Ouvrage (*f*), il le donna à l'Imprimeur, & le dedia à Clement VIII. Mais il le retira de l'imprimerie, & le garda près de dix ans, pendant lesquels il y ajoûta plusieurs choses, & en retrancha encore plus. Il se hâtoit d'achever à la vuë des brouilleries que l'on craignoit entre le Pape & les Venitiens, mais la mort l'empêcha de mettre la derniere main (*g*) à son Ouvrage.

(F) *Ne laissoient pas de s'accorder en faveur de la religion sur les maximes republicaines.*] Il refuta deux Protestans Buchanan & Hubert Languet: il refuta aussi Boucher l'un des Curez de Paris, & très-violent Ligueur. Celui-ci soumettoit au peuple l'autorité souveraine, pour le bien de la Catholicité; ceux-là faisoient la même chose, pour le bien du Protestantisme. Ils étoient donc tous trois reünis dans la these generale, & tous trois adversaires de Barclai.

(G) *De l'aversion pour les Calvinistes.*] Cela paroît par ses écrits. Lisez ces paroles de Mr. Menage, (*h*) „ Il étoit grand ennemi des Calvinistes & des Lutheriens. Dans son Commentaire sur le Titre au Digeste *de rebus creditis*, il dit en parlant de Doneau, „ Docteur Regent en Droit en l'Université de Bourges, „ *Hugo Donellus unus ex preceptoribus meis: vir civilis* „ *Disciplinæ peritus, sed malus quia hæreticus Calvinista.* „

(A) *Nâquit à Pontamousson le 28. de Janvier 1583.*] J'ai suivi aveuglément Mr. Menage, mais je me reservois la liberté de le redresser ici par lui-même. Il raporte dans la page 228. ce qui sert de texte à cette remarque, & puis dans la page 232. il assûre que Jean Barclai deceda *le 12. du mois d'Août de l'année 1621. âgé de 39. ans, & de six mois.* Il etoit donc né les premiers mois de l'an 1582. Cela se confirme par un autre fait que Mr. Menage raporte. (*i*) Jean Barclai dedia au Roi d'Angleterre en 1603. la premiere partie de l'Euphormion, & (*k*) il declare dans l'Apologie de l'Euphormion qu'il n'avoit que 21. ans, lors qu'il fit imprimer cette premiere partie. Un Auteur qui n'a que 20. ans & quelques mois ne dit pas qu'il n'a que 21. ans, il ne parle ainsi que lors que sa 22. année n'est pas avancée. Il faloit donc que Barclai eût pour le moins 21. ans accomplis en 1603. il n'étoit donc pas né l'an 1583. mais l'an 1582. desorte que si son jour natal est le 28. de Janvier, il faudra mettre le mariage de son pere sous l'an 1581. & non pas comme a fait Mr. Menage sous l'an 1582. Tirez les mêmes consequences de ce qu'il dit (*l*) que Barclai *en 1601. n'ayant que dix neuf ans,* fit imprimer un Commentaire sur Stace. Il remarque (*m*) que *celui qui a écrit la vie de Jean Barclai imprimée au devant de l'Argenis s'est étrangement trompé en disant que Jan Barclai étoit né à Aberden.* S'il s'est trompé sur le lieu de la naissance, il ne s'est point trompé sur le tems, qui est selon lui le 28. de Janvier 1582. On a mis sur la taille douce de Jean Barclai, au devant de l'Argenis, qu'il est né le 28. de Janvier 1682. & voilà comment les graveurs nous trompent aussi bien que les imprimeurs.

(*a*) *Menage, ibid. pag.* 231.

(*b*) *Nic. Erythr. Pinacoth. 3. pag. 76.* Paul Freher *theatr. pag. 1515. fait durer cinq ans la profession: il cite Imperialis & Thomasin.*

(*c*) *Mr. Menage, ubi supra pag. 228. attribuë cette preface à Jean Barclai fils de Guillaume.*

(*d*) *Witte, in appendice Diarii biographici.*

(*e*) Et quidem *de regno* libros quibus popularem ambitum exagitabat nulla dissimulatione conscripsit. Sed hoc opus (*de potestate Papæ*) secreto aggressus est, cum tunc aliquid Pontifici negare hæretis censeretur. *In præfat. Operis de pot. Papæ.*

LA LIGUE ne changea point les hypotheses de Barclai touchant l'independance des Rois.

(*f*) *Ibid.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Menage ubi supra pag.* 229.

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Ibid. pag.* 231.

(*l*) *Ib. pag.* 228. 229.

(*m*) *Ibid. pag.* 228.

que cela fut cause que son pere s'en alla trouver le Roi Jaques, qui étoit parvenu depuis peu à la Couronne d'Angleterre. Il mena son fils avec lui, son fils, dis-je, (B) dejà Auteur, & tout prêt à faire éclorre de nouveaux Ouvrages : car il avoit publié un Commentaire sur la Thebaïde de Stace en ß 1601. & il publia un poëme Latin sur le couronnement du Roi Jaques, & la premiere partie de l'Euphormion en l'année 1603. Ces deux pieces plurent beaucoup à sa Majesté Britannique, qui aimoit & qui entendoit les sciences. Jean Barclai lui dedia ce commencement de l'Euphormion. Il repassa en France avec son pere, qui ne voulut point le laisser auprès du Roi Jaques, de peur que ce Prince qui avoit tant souhaité de le retenir, ne l'engageât à l'abjuration de la foi Romaine. Il demeura à Angers jusques à la mort de son pere, puis il s'en alla à Paris & y prit (C) femme, & passa bientôt à Londres. Il y étoit dès l'année 1606. & ce fut alors qu'il fit conoissance avec Mr. de Peiresc. Il avoit publié depuis peu l'histoire de la Fougade d'Angleterre. C'est un Ecrit † de six feuillets qui fut imprimé à Amsterdam. Il publia à Londres en ‡ 1610. l'Apologie de l'Euphormion, & le traité (D) de son pere *De potestate Papæ.* Il fit imprimer à Paris en 1612. un livre (E) qu'il intitula *pietas.* C'est une reponse au Cardinal Bellarmin, qui avoit écrit contre le livre de Guillaume Barclai touchant le pouvoir du Pape. Deux ans après il fit paroître l'*Icon animorum.* Ce fut à Londres qu'il le publia. Il sortit de cette ville l'an 1616. & s'en alla à Paris où il fut presenté à Mr. du Vair Garde des Sceaux, par son bon ami Mr. de Peiresc. Il alla ensuite à Rome attiré par le Pape Paul V. & y publia un livre de controverse intitulé *Paranesis ad Sectarios.* Il reçut beaucoup d'honnêtetez du Cardinal Bellarmin, quoi qu'il eût écrit contre lui. Il mourut à Rome le ⸸ 12. d'Août 1621. pendant que (F) son Argenis s'imprimoit en France *. Son corps fut porté dans l'Eglise de St. Onuphre

ß *Il fut imprimé à Pontamousson, & dedié à Charles III. du nom Duc de Lorraine.*

† *Intitulé* Series patefacti divinitus parricidii in maximum regem, regnumque Britanniæ cogitati, & instructi.

‡ *Voiez la remarque D à la fin.*

⸸ *Sur la taille douce au devant de l'Argenis on met* le 12. d'Avril.

* *Tiré des remarques de Mr. Menage sur la vie de Pierre Ayrault, ubi supra.*

(B) *Son fils, dis-je, dejà Auteur.*] Nous venons de voir qu'à l'âge de 19. ans il publia un Commentaire sur Stace; il est donc digne d'être inseré dans la 2. édition des Enfans celebres, & il en seroit encore plus digne si son âge avoit été bien conu à Nicius Erythreus, car en ce cas-là il auroit été Auteur à 15. ans. En effet Erythreus assûre (a) que Barclai n'avoit que 17. ans, lors qu'il fit un poëme sur le couronnement du Roi Jaques, c'est-à-dire en 1603. Sur ce pied-là il n'auroit eu que 15. ans, lors qu'en 1601. il publia un Commentaire sur la Thebaïde de Stace. Comptons ici une nouvelle meprise de cet Auteur Italien, contagieuse pour Mr. Moreri, & tellement contagieuse qu'elle en a produit une autre. Mr. Moreri ne s'est pas contenté de dire que Barclai n'avoit que 17. ans lors que le Roi Jaques fut couronné, il a converti le poëme imprimé de cet Auteur en une harangue prononcée. Paul Freher (b) met la naissance de Jean Barclai à l'an 1585. & le Panegyrique sur le couronnement à l'an dix-sept de son âge.

(C) *Et y prit femme.*] „ Il (c) épousa *Louïse Debonnaire*, fille de Michel Debonnaire Thresorier des „ vieilles bandes, & d'Ursine Denisot. . . Il passa en „ suite en Angleterre avecque sa femme où il ut d'el- „ le deux garçons & une fille. „ Il ne se maria point à Rome: Mr. Moreri qui le debite n'a point entendu son Nicius Erythreus, qui pouvoit lui aprendre si aisément que Barclai s'evada d'Angleterre avec sa femme & son fils, & se retira à Rome où sa femme lui donna encore un fils. *Ibi (d) Barclaius, ex uxore quam habebat masculam prolem suscepit. Sed aliquanto post . . . . clam ex Anglia una cum uxore & filio se fuga surripuit, ac Romam venit. . . . Romæ (e) novam ex uxore sua masculam prolem accepit, ac cive uno Urbem nostram auxit.* Maphée Barberin qui depuis a été le Pape Urbain VIII. fut (f) le parrain de ce nouveau fils de nôtre Barclai. On ne croiroit jamais en lisant ces paroles d'Erythreus que la femme de Barclai n'alla à Rome que 4. ans après son mari : cependant Mr. Gassendi assûre que cela est vrai. Lisez l'endroit où il raconte les bons offices que Mr. de Peiresc rendit au mari en l'année 1616. & à la femme & au fils en l'an 1620. *Praterea fuisse Peireskio non minorem circa Barclaii uxorem, filium, & Jo. Ludovicum Debonarum uxoris germanum, cum* QUARTO *post* ANNO *profecti Romam ad illum sunt (g).* Si Mr. Menage avoit bien pesé ces paroles de Gassendi, il n'auroit point dit que Barclai alla à Rome l'an (h) 1617. & que sa femme, son fils, & son beau-frere l'y furent joindre (i) l'an 1619. Il ajoûte que le fils de Barclai vint à Paris avec sa mere l'an 1652. que *ce n'étoit pas un grand personnage*, qu'il faisoit des vers Latins, & qu'il fit imprimer en ce tems-là à Paris une élegie Latine. Erythreus parle de la veuve de Barclai comme d'une femme presomptueuse & fiere: voiez ci-dessous la remarque G. Dans la vie Latine de Jean Barclai, on dit faussement qu'il se maria avec Louïse Debonnaire, après avoir été emploié en diverses ambassades par le Roi Jaques.

(D) *Le traité de son pere* De potestate Papæ.] L'impression de ce livre *lui fit perdre*, si nous en croions Mr. (k) Menage, *une partie de la bonne volonté que le Roi d'Angleterre avoit pour lui.* Je ne saurois comprendre d'où cela pourroit être venu, puis que c'est un livre qui rembarre fortement les pretensions des Ultramontains, & les raisons de Bellarmin nommément, & où l'independance des Rois est vigoureusement soutenuë. Pouvoit-on rien ecrire qui dût être plus agreable au Roi Jaques? Je conjecture que le Latin (l) de Gassendi a fait illusion à Mr. Menage, & cela nous montre de plus en plus combien il est malaisé d'ecrire en Latin bien clairement. Quand on y regarde de près, on comprend que cet Auteur n'affirme pas que le livre de la puissance du Pape ait refroidi le Roi Jaques, mais on peut se l'imaginer, si l'on n'emploie pas quelque sorte d'attention. Les Jesuites ne crurent pas que l'impression de ce livre eût deplu au Roi de la Grand' Bretagne: au contraire ils reprocherent à Jean Barclai de l'avoir mis sous la presse avec l'agrement de ce Prince, & avec les corrections des Theologiens d'Angleterre. *(m) Neque vero nisi ejus* (Regis) *nutu patris tui librum à Britannici Evangelii ministris ad libidinem deformatum, Londini typis excusum.* Au reste Mr. Menage n'a pas bien marqué l'année de l'impression. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1609. La Congregation de l'*Index* le condamna cette même année par son decret du 9. de Novembre.

(E) *A Paris un livre qu'il intitula* pietas.] Pour donner tout le titre il faut ajoûter, *Sive publica pro regibus ac principibus, & privata pro Gul. Barclaio parente, vindiciæ contra Bellarminum.* La lettre d'Eudæmon-Joannes que j'ai citée, temoigne que Barclai fit un voiage à Paris pour l'impression de cet Ouvrage, & cela afin de rendre plus de service aux Protestans d'Angleterre: car il crut, disoit-on, qu'il seroit moins soupçonné d'intelligence avec les ennemis de l'Eglise, s'il publioit cet Ouvrage hors de l'Angleterre. *Ac (n) nunc quoque non dissimili consilio te Lutetiam è Britannia demigrasse, ut cum & coram apud viros principes, & scriptis apud cæteros, Ecclesiæ causam calumniis tuis traduceres, tamen quanto majore locorum intervallo ab Rege disjungereris, hoc longius abesses à suspicione fraudis.* Voilà une des plus fines & des plus ordinaires touches de l'ODIUM THEOLOGICUM. Ceux qui ne savent comment repondre aux objections qu'on propose contre la commune tradition, s'acharnent sur les personnes qui proposent ces objections : ils disent que ce sont autant d'ennemis cachez qui s'entendent avec les adversaires, & qui ne retiennent la profession exterieure de l'orthodoxie, qu'afin de pouvoir porter des coups bien plus dangereux.

(F) *Pendant que son Argenis s'imprimoit en France.*] Mr. de Peiresc son bon ami auquel il avoit envoié le Manuscrit, eut soin de lui trouver un Imprimeur à Paris (o). Sachons donc que la premiere édition de ce fameux livre est celle de Paris 1621. Il a été traduit en diverses langues, en François, en Anglois, en Italien, en Flamand, &c. Nicius Erythreus remarque (p) que ce fut pour satisfaire la curiosité des femmes, qu'on le mit en Italien. Les loüanges qu'elles entendoient donner à ce livre, leur inspirerent un desir

(a) Annum tum agebat Joannes decimum septimum cum de Regis inauguratione elegantissimum carmen edidit, maximo verborum sententiarumque splendore illuminatum; quod lectum rex adeo probavit ut &c. *Nicius Erythr. ubi supra, pag.* 76.

(b) *Theatr. pag.* 1515.

(c) *Menage, ubi supra pag.* 230.

(d) *Nic. Erythr. pag.* 77.

(e) *Ibid. pag.* 79.

(f) *Ibid.*

(g) *Gassend. in vita Peireskii ad ann.* 1616. *pag. m.* 283. *Voiez aussi pag.* 288. (h) *Menage ubi supra, pag.* 231. (i) *Id. ibid. pag.* 232.

(k) *Ibid. pag.* 231.

(l) Joannes Barclaius qui post editum de Summo Pontifice opus, nec jam solita apud Regem, suosque pollens gratia. . . subduxit sese ex Anglia. *Gassend. ib. pag.* 282.

(m) *Eudæmon Joannes epist. monitoria ad Jo. Barclaium, n.* 1.

(n) *Id. ib.*

(o) *Gassend. ibid. pag.* 288. 290.

(p) Eadem ingenii fœcunditate peperit egregium illud opus, Argenidis nomine, quod & argumenti novitate & verborum splendore, ac rerum varietate, tantum commendationis habuit, ut mulierum etiam quæ illud miris in cœlum laudibus, efferri audiebant, ad cognoscendum, quid illud afferret, studia commoverit; adeo ut quidam quo animum illis expleret, in Italicum sermonem illud converterit. *Nic. Erythr. Pinacoth.* 3. *pag.* 77. 78.

phre sur le Janicule; son fils lui fit élever un tombeau de marbre à l'Eglise de St. Laurent sur le chemin de Tivoli *: nous dirons dans les remarques pourquoi la veuve (G) fit ôter de là le buste de son mari. Plusieurs croient que Jean Barclai fit profession (H) en Angleterre de la Religion Protestante: il l'a nié (I) publiquement. Ses livres de controverse n'ont pas eu beaucoup de succés: les autres ont eu quantité (K) d'admirateurs, & n'ont pas (L) manqué de censeurs. Pour ce qui est de la fortune qu'il fit à Rome on en parle diversement. Les uns † disent

* *Nicius Erythræus, Pinacoth. 3. pag. 80.*

† *Ibid. pag. 79.*

desir ardent de savoir ce qu'il contenoit. Mr. de Peiresc (a) fit mettre la taille douce de l'Auteur au devant du livre, avec un distique qu'il pria Grotius d'y joindre. Voici ce distique, *Gente Caledonius, Gallus natalibus, hic est Romam Romano qui docet ore loqui.*

(G) *Pourquoi la veuve fit oter de là le buste de son mari.*] Le tombeau de Jean Barclai étoit à la porte du cimetiere, vis à vis d'un autre tombeau que le Cardinal François Barberin avoit fait faire à Bernard Guillaume son precepteur. Les deux tombeaux étoient semblables en toutes choses. La veuve de Jean Barclai choquée d'une si grande ressemblance eût voulu detruire le tombeau de son mari, & ne le pouvant point faire, elle en fit du moins ôter le buste qui étoit de marbre, & le fit porter en son logis. Sa fierté ne put souffrir que son mari illustre par sa naissance, & plus encore par son esprit & par son érudition, fût mis là en parallèle avec un chetif Pedagogue. *Quod (b) uxor Barclaii mulier tumido, ut ajebant, animo atque elato, cum vidisset, statim viri sui imaginem ex sepulcro illo, quod totum demoliri non posset, detrahi jussit ac domum suam afferri; quod acciperet indigne, eum, cui ipsa nupta fuisset, generis splendore clarum, sed ingenii & eruditionis fama clariorem, cum homine obscuro, ac nullius fere ingenii, &, ut ipsa dicebat, pædagogo, componi.*

(H) *Que Jean Barclai fit profession en Angleterre de la Religion Protestante.*] Le Jesuite Eudæmon-Joannes lui reproche que (c) pendant qu'il avoit vécu à la Cour du Roi d'Angleterre il avoit été ou heretique, ou tenu pour heretique. Il ajoûte qu'on disoit que ce Prince se servit de lui, pour mettre en Latin la Preface touchant le serment de fidelité, & pour la porter aux Princes. Erythreus n'osant pas dire positivement que Barclai fut heretique en Angleterre, ou du moins qu'il fit profession de l'heresie, ne laisse pas d'assurer, comme l'opinion de tous les Papistes de ce païs-là, que le Roi Jaques se servit de la plume de Jean Barclai pour la composition du livre qui a pour titre, *Funiculus triplex, & cuniculus triplex.* Voici comme il parle; (d) *Utrum autem, apud Regem, incorruptam catholicam religionem semper conservaverit, vel saltem, si non animo, specie tenus hæreticorum se erroribus oblinierit, incertum est mihi: illud autem certum, catholicorum omnium in Anglia fuisse opinionem, Regem illum in eo libro, cui titulus est,* Funiculus triplex, & cuniculus triplex, *componendo, usum fuisse Barclajo adjutore atque magistro.* Personne que je sache n'a été plus decisif sur cette question que l'Imperialis. Il dit (e) nettement que Barclai embrassa la Religion Anglicane, & qu'ensuite il l'abjura; mais qu'on fut si mal persuadé à Rome de la sincerité de sa conversion, que l'on fit ôter aprés sa mort l'inscription & la statuë que son fils avoit fait mettre sur son tombeau. Paul Freher attribue cela aux Jesuites, (f) *Statuam & inscriptionem quam ejus demortui gloria filius in templo S. Laurentii extra muros erexerat, patres Soc. Jesu sublatam & deletam voluerunt.* Il est difficile de savoir au vrai ce qui en est: il se peut faire qu'on trouva parmi ses papiers ou ailleurs dequoi connoître qu'il étoit Protestant dans le fond de l'ame, & que là-dessus on ordonna quelque peine contre son tombeau. Il se peut faire aussi que la seule vanité de sa femme ait fait du desordre sur ce tombeau, & que cela ait donné lieu à des esprits soupçonneux, & à ces faineans Commentateurs des bruits de ville, de trouver là du mystere, & une procedure occulte du Tribunal de l'Inquisition.

(I) *Il l'a nié publiquement.*] Il faut renoncer aux maximes les plus sûres selon lesquelles on juge des faits, ou convenir que Jean Barclai ne renonça point en Angleterre à la profession du Catholicisme. Il declare publiquement (g) qu'il est né & qu'il a toûjours été Catholique, & qu'encore qu'il eût une charge (h) chez le Roi Jaques, il n'assistoit point aux exercices de l'Eglise Anglicane, & ne s'absentoit point des assemblées des Catholiques. J'étois assidu, dit-il, à ces dernieres. Il prend à temoin les Ambassadeurs de France & d'Espagne, & leurs Peres Confesseurs qui étoient aussi les miens, dit-il. Voici quelque chose de plus fort. Il prend à temoin le Roi Jaques, dont il se vante d'avoir obtenu le privilege de ne pouvoir être inquieté sur sa Religion Catholique. Le Roi Jaques étoit plein de vie quand Barclai publia ces choses, les Ambassadeurs qu'il prend à temoin n'étoient pas tous morts. Comment croire qu'il debite une fausseté? Il se justifie d'une autre chose dont on l'accusoit, c'est d'avoir été l'Auteur ou le fauteur d'un sanglant libelle qui parut contre le Roi Jaques, dès que lui Barclai fut sorti de l'Angleterre. Enfin il declare qu'il revoque certaines doctrines qui sont dans le livre qu'il avoit ecrit contre le Cardinal Bellarmin. Il n'oublie point de dire qu'il étoit sorti avec bon congé. *Neque furtum mei feci: impetrata regis pace publice cum familia a Britannia ora solvi.*

(K) *Les autres ont eu quantité d'admirateurs.*] Voiez dans les livres de Mrs. (i) Pope Blount & Baillet (k), plusieurs beaux éloges qui ont été donnez à Barclai. Le plus grand sans contredit seroit celui-ci, eu egard à la qualité d'Auteur. On a debité que le Cardinal de Richelieu ne cessoit de lire l'Argenis, & que c'étoit de ce livre qu'il tiroit les conseils & tous les expediens politiques avec quoi il mit la France dans une si avantageuse situation. *Ad immortalitatem Barclaii una sufficiet illius Argenis, quam Richelaus ævi nostri miraculum assiduus, ut ajunt (l), versabat manibus, habebatque quasi præceptricem ac directricem illius regiminis, quo deinceps Galliam venerabilem juxta terribilemque gentibus cæteris fecit (m).*

(L) *Et n'ont pas manqué de censeurs.*] Nous avons vu le distique que Grotius composa pour être mis sous le portrait de Barclai. C'est un grand eloge du style Latin de cet Auteur. Tout le monde n'a point aprouvé ce style. (n) „L'Auteur anonyme du petit „livre, intitulé *Censura Euphormionis*, imprimé à Pa„ris en 1620. parle du stile de l'Euphormion en ces „termes, *& quod miretur aliquis, latinitas quoque ipsa „Romanas aures peregrinitate radit, & veteris saporis „imbutum palatum offendit.* On croit, pour le mar„quer ici en passant, que Seton Ecossois est l'Auteur „de ce petit livre. Joseph Scaliger dans une de ses let„tres à Charle Labbé qui est la 311. de ses lettres ne „parle pas plus avantageusement de cette satire de „Barclai, *Quanti Euphormionem Barclai faciam ex eo „cognoscere potes, quod vix sex folia ejus legere potue„rim.* C'est ainsi que porte l'original de cette lettre „que j'ai vu entre les mains de Charle Labbé; car „dans l'édition des lettres de Scaliger, au lieu d'*Eu„phormionem Barclai* il y a un asterisque. Il en (o) „parle apeuprès de la même façon dans ses Scaligera„na secunda: *Il y a un pedan à Angers qui a fait un „Satyricon, qui au commencement semble être quelque „chose; mais puis ce n'est rien du tout.* Pierre Musnier „Chanoine de Vezelai a repondu au livre intitulé „*Censura Euphormionis*, par un autre livre intitulé „*Censura censuræ Euphormionis*, mais il y a mal re„pondu, & c'est vraisemblablement ce qui a obligé „Jan Barclai d'écrire lui même (p) l'apologie de son „Euphormion. Mais comme il a été remarqué, Jan „Barclai n'avoit que 21. an, quand il fit imprimer la „premiere partie de cette satire. Son Argenis qui a „été écrite dans un âge plus avancé est mieux écrite; „& si on en croit celui qui a écrit la vie de Jan Bar„clai imprimée au devant de l'Argenis, le Cardinal „de Richelieu estimoit extraordinairement cet Ou„vrage. Il me reste à remarquer qu'un Religieux „Benedictin nommé *Bugnot*, qui regentoit la Rhe„torique dans l'Abbaye de Tiron, a fait des notes La„tines sur cet Ouvrage. Ces notes ont été impri„mées à Leyden en 1664. avecque l'Argenis.„

C'est la moisson du savant Mr. Menage; voions si l'on pourra trouver des glanures après lui, & commençons par ces paroles de Balzac, (q) *Un Academicien de Rome confident, & comme il parloit, intrinseque du redoutable Scioppius, sachant l'amitié qui etoit entre Monsieur Barclai & moi, & l'amour que j'avois pour son Argenis, afin de moderer, disoit-il, la violence de ma passion, s'offrit à me montrer dans cette nouvelle histoire que nous avions écrite à la main quinze cens improprietez de conte fait, & je ne sai combien de pechez originels, & de locutions étrangeres.* Sorel ennemi de Balzac, jugeoit comme lui du style de l'Argenis. *En ce qui est de l'Argenis*, dit-il (r), *si l'on estime son langage Latin je vai bien au contraire, car il y a une insinité*

(a) *Gass. ubi supra, pag. 290.*

(b) *Nicius Erythræus, Pinacoth. 3. pag. 81.*

(c) *Nam te quidem aliquot annis in aula ejus regis ita versatum ferunt ut hæreticus aut plane esses, aut haberere quidem certè. Cui nonnullam etiam Latine reddenda deferendaque ad principes præfatione ejus monitoria operam abs te navatam memorant. Eudæm. Joannes ubi supra.*

(d) *Nic. Erythr. ubi supra, pag. 77.*

(e) *In Musæo historico.*

(f) *Freh. in Theatr. pag. 1519. Il cite Imperialis, & Tomasin.*

(g) *In Præfat. parænesis ad sectarios. Ce livre fut imprimé l'an 1617.*

(h) In regis familia esse... inter domesticos. *Erythreus dit que le Roi le fit son Secretaire*, ab epistolis, & consiliorum omnium participem habuit. *Freher qui cite Imperialis & Tomasin dit que sa charge étoit celle de Gentilhomme de la chambre*, titulo nobilis cubiculi regii honestatus.

(i) *Censura Authorum pag. 655.*

(k) *Jugem. sur les Poetes t. 4. p. 1521*

(l) *Voilà un on dit qui a l'air d'une grande fable.*

(m) *Dans la vie de Barclai au devant de l'Argenis.*

(n) *Menage, remarques sur la vie d'Ayrault pag. 232. 233.*

(o) *Voiez les secondes additions de Mr. Menage pag. 539.*

(p) *Mr. Menage a dit dans la page 231. que Barclai publia à Londres en 1610. l'apologie de son Euphormion, qu'il dedia à Charles Emanuel Duc de Savoie. Comment peut-il dire ici que la mechante reponse qui fut faite à une censure imprimée l'an 1620. obligea Barclai à faire lui-même son apologie?*

(q) *Discours seizieme parmi les Oeuvres diverses p. m. 405.*

(r) *Berger extravagant l. 13. p. m. 83.*

sent que Maphée Barberin qui l'aimoit beaucoup aiant été creé Pape lui fit de grans biens, & confera à son fils aîné un bon Benefice, & la charge de Camerier de sa Sainteté. Les autres β disent qu'il eut besoin de se plaire à la culture des fleurs, & que sans cela il n'auroit pas pu chasser le chagrin (M) de se voir si peu avancé. Ce qu'il y a de certain, est qu'il mourut avant que Maphée Barberin fût élu Pape. Il se mêloit de poësie, & plusieurs conoisseurs pretendent γ que les vers Latins qu'on a de lui sont excellens. On a parlé confusément (N) de ses Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri. Il retouchoit son Euphormion afin de le publier. Il laissa ζ l'Histoire de la conquête de Jerusalem, & quelques feuilles de l'Histoire de l'Europe ‡. On n'a point pu dire qu'il fut envoié en (O) Ambassade par le Roi Jaques à la Cour de l'Empereur, à celle du Roi de Hongrie, & à celle du Duc de Savoie. Il ne dit rien de cela lors qu'il fait la description ⸸ de la vie qu'il a menée auprès du Roi Jaques, & tout ce que l'on pourroit presumer, ce me semble, seroit que ce Prince se servit de lui pour envoier aux Souverains quelques exemplaires du livre qu'il composa sur leurs communs interêts, contre la pretension de la Cour de Rome.

BARCOCHEBAS, ou * BARCOCHAB, excita mille desordres dans la Judée par ses impostures, & attira sur sa nation une horrible calamité sous l'empire d'Hadrien. C'étoit un Juif qui se debita pour le Messie, & qui trouva un fameux Rabin † qui aplaudit à cette impie pre-

β *Imperialis & Tomasinus apud Paullum Freherum theatr. pag.* 1515.

γ *Voiez Baillet & Pope Blount aux endroits citez dans la remarque K.*

ζ Ha lasciato dopo se l'Historia *de bello sacro*, ch'è la medesima c'ha il Tasso cantato nel suo Goffredo. *Francesco Pona dans la vie de Jean Barclai.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *In Præfat. Paranes. ad Sectarios.*

* *C'est-à-dire* fils de l'étoile. *Il s'apliquoit l'oracle du livre des Nombres ch. 24. v.* 17. une étoile sortira de Jacob.

† *Il se nommoit Akiba. Voiez son article.*

nité de nouveaux mots qui n'eurent jamais cours à Rome, de sorte que si Saluste revenoit au monde à peine les pourroit-il entendre. Il pretend ne (a) *suivre en cela que l'opinion des plus doctes, jusques là même qu'il y a eu quelcun qui a dit que Barclai parloit plutôt François que Latin.* Il ne se contente pas de blâmer le style, il condamne (b) aussi l'economie de l'Ouvrage, & il fait le procés à l'Euphormion fort durement. *C'est une Histoire d'un homme de basse qualité*, dit-il (c), *mais elle est extremement niaise* . . . „ Ce (d) qui a donné cours à ce livre a été qu'il est en Latin, & que „ l'on n'avoit pas accoutume de voir des Romans mo„ dernes en cette langue; mais l'on n'a pas consideré „ aussi qu'il vient bien pour l'Auteur, de n'avoir pas „ écrit en langage vulgaire, pource que l'on ne re„ marque pas qu'il n'entend rien à faire parler chaque „ personnage selon son esprit, ce qui est la grace d'u„ ne Satyre. Il a au lieu force discours pedantesques, & „ fera parler un valet avec les termes d'un maitre d'é„ cole qui fait l'histoire Greque & la Latine, telle„ ment que tout cela étant consideré avec la bassesse „ des avantures, l'on voit que la Satyre d'Euphor„ mion est l'Ouvrage d'un écolier qui commence à se „ deniaiser. „ Quand il fut devenu vieux il adoucit (e) un peu sa critique, mais il conserva du degoût pour l'Euphormion. Cette Satire a éte, dit-il (f), *composée en Latin par* Jean Barclay, *& traduite en François par* Jean Berault Docteur en Medecine de la Faculte de Paris; *On y trouve beaucoup d'érudition, avec des censures de quelques vices du siecle, mais l'invention n'en est pas des plus ingenieuses & des plus agreables qui se puissent trouver.* Nous avons dejà vu ce que Scaliger pensoit de l'Ouvrage même d'Euphormion, voici le jugement qu'il faisoit du style. *Il y a bien (g) des fautes que tout le monde ne conoistra pas: comme aux vers de Mr. de Beze, il y a beaucoup de gallicismes.* N'oublions pas que ce livre eut le même sort que le traité de la puissance du Pape; il fut condamné par l'Inquisition. Le Decret ordonne qu'on en retranchera certaines choses, mais Nicius Erythreus m'aprend qu'il fut fait defense aux Libraires de le vendre, & à tous les particuliers de le garder & de le lire, & qu'avant cela il en avoit lu quelque chose. (h) *Partem Euphormionis degustavi tum, cum nondum lata lex erat, ne bibliopolæ cuipiam liceret eum vendere, aut cuiquam domi habere ac legere.* Qu'on remarque bien ces paroles, & qu'on les compare avec quelques autres qui sont à la page 77. On sera surpris que la Cour de Rome ait tant meprisé la Congregation de l'Index: on verra que Jean Barclai fut reçu à Rome avec cent caresses, & qu'il reçut du Pape de grans bienfaits, à cause de la reputation qu'il s'étoit aquise par l'Euphormion. (i) *Romam venit, ubi cum PRO eo quod ex* EUPHORMIONE, *quem ediderat, celebratum ejus nomen esset, est ab omnibus humaniter exceptus, & à Paulo V. qui tum Romanam Ecclesiam Pontifex administrabat, bonis omnibus, quibus sponte se exuerat, amissis, in victu, vestitu, ac ceteris omnibus ad vitam necessariis, magnifice ac liberaliter habitus.* Mr. Menage (k) a critiqué une chose dans l'Epitre dedicatoire de l'Argenis. Barclai s'adressant au Roi Louis XIII. lui dit que le Prince dont il étoit né meritoit que pendant sa vie on lui donnât le surnom de Grand, qui ne lui fut conferé qu'aprés sa mort. *Eo es parente genitus qui vel confessione hostium, sæculi sui summus Magni cognomen ferre vivus debuerat, quod vos modestius extincto addidistis* (l). C'est un mensonge: le pere même de Jean Barclai en dediant son livre *de regno* à Henri IV. l'an 1600. le traite de HENRICUS MAGNUS. Mr. Menage confesse qu'il doit cette observation à Mr. Nubié.

(M) *De se voir si peu avancé.*] L'Auteur de la version Italienne de l'Argenis avouë (m) que les bienfaits de Paul V. & de Gregoire XV. ne furent nullement proportionnez au merite de Jean Barclai, soit, dit-il, que la fortune se plaise à persecuter par tout la vertu, soit que le Pape se souvint que la pauvrete est la veritable mere (n) de la science. Il insinue que Barclai n'étoit pas bon économe, & que sa nombreuse famille, & son humeur liberale le reduisoient un peu à l'etroit. *Ivi dunque si tratteneva il Barclaio con facolta non poco anguste rispetto la numerosa famiglia, e gli suoi spiriti generosi.* Barclai dans des vers Latins où il introduit sa femme qui se fait peindre, ne se donne que deux garçons. Dans sa vie Latine on cite ces vers, pour prouver qu'il avoit deux garçons & une fille. Quel jugement!

(N) *On a parlé confusément de ses Ouvrages dans le Dictionaire de Moreri.*] I. J'ai dejà dit dans les remarques B & C que cet Auteur a converti une piece de poësie en une harangue. II. & qu'il a mis faussement à Rome la scéne du mariage de Jean Barclai, III. & sa naissance à l'année 1586. IV. Il a tort de croire que le *Satiricon Euphormionis* de Barclai contienne cinq livres. Proprement parlant il n'en contient pas plus de deux, car le 3. n'est que l'apologie des deux autres; le 5. n'est point de Barclai, mais de Morisot: & le 4. n'est point bâti sur le modele des precedens. C'est le livre que l'Auteur intitula, *Icon animorum.* V. Mr. Moreri n'en savoit rien, puis qu'il a parlé de cet *Icon animorum*, comme d'un Ouvrage qui n'avoit rien de commun avec les cinq pretendus livres du *Satiricon Euphormionis.* VI. Si je ne me trompe tous les Ouvrages publiez par Jean Barclai contre ceux de la Religion se reduisent à la *Paranesis ad Sectarios*, qu'il aporta toute faite en Italie, & qu'il publia à Rome dès qu'il y fut arrivé. Neanmoins Mr. Moreri nous conte que Barclai publia des livres contre les Protestans, pendant la vie melancolique & solitaire qu'il menoit à Rome au milieu des bienfaits de Paul 5. & de *Gregoire 15. son successeur.* La *Paranesis ad Sectarios* fut imprimée l'an 1617. Gregoire 15. ne fut élu qu'en 1621. VII. Il ajoûte que Barclai publia aussi en ce tems-là *l'Icon animorum.* Cela est faux. Cet Ouvrage fut imprimé à Londres en 1614. deux ans avant que l'Auteur allât à Rome.

(O) *Qu'il fut envoié en Ambassade.*] Un Elogiste, un faiseur de vie se jette trop volontiers sur les grans mots. Qu'un Prince choisisse quelcun pour porter quelque paquet d'importance, vous verrez bientôt qu'un voiage de Courier sera converti en Deputation extraordinaire, ou même en vraie Ambassade. Je veux croire que si les presens d'Auteur que le Roi Jaques fit aux Princes furent confiez à Barclai, ce ne fut pas comme à un simple porteur: on lui rendoit assez de justice pour donner à la commission quelque sorte d'agrément; mais enfin ce message fait si peu de bruit, que c'est se moquer du monde que d'oser dire, (o) *Illius* (Regis magnæ Britanniæ) *nomine legationes obivit ad Rodolphum Imperatorem, ad Matthiam Pannoniæ Regem, & ad* (p) *Emanuelem Philibertum ducem Allobrogum.*

(a) *Remarques sur le Berger extravagant p. m.* 698. *Voiez aussi sa Bibliotheque Françoise pag.* 182.

(b) *Liv.* 13. *du Berger extravagant, & aux remarques sur le* 13. *livre & ailleurs.*

(c) *Remarques sur le Berger extrav. pag.* 763.

(d) *Ibid. pag.* 765. (e) *Biblioth. Franc. pag.* 182. (f) *Ibid. p.* 193. (g) *Scaligerana pag. m.* 23. (h) *Nicius Eryth. ubi supra pag.* 74. (i) *Id. ibid. p.* 77. (k) *Menag. ubi supra p.* 232.

(l) *Barcl. epist. dedic. Argen.*

(m) *Francesco Pona dans la vie de Jean Barclai.*

(n) *Cette proposition est bien incertaine, & souvent tres-fausse. Voiez le* haud facile emergunt quorum virtutibus obstat res angusta domi & curta supellex *de Juvenal à la Satire* 3. *v.* 164. *Voiez aussi la satire* 7. *au vers* 56. *& suiv.*

(o) *Dans la vie de Barclai, au devant de l'Argenis.*

(p) *Le Duc de Savoie en ce tems-là s'apelloit Charles Emanuel.*

pretension. Ce faux Messie s'accommoda merveilleusement aux prejugez de ce miserable peuple; il ne parla que de guerres, que de batailles, que de triomphes, & la premiere leçon de son Evangile fut qu'il faloit se soulever contre les Romains. Il eut d'autant moins de peine à persuader cette doctrine, qu'il prit son tems lors que le zêle de religion mettoit les Juifs dans une colere ardente contre l'Empereur. Ce Prince venoit de fonder une β Colonie proche de Jerusalem, & d'y établir l'idolatrie. Les Juifs regardoient cela comme une abomination insuportable, & comme une profanation prodigieuse des saints lieux; c'est pourquoi ils avoient beaucoup de disposition à se soulever. Quelques-uns pretendent qu'on leur avoit (A) defendu la circoncision; c'étoit les violenter en leur conscience. Le Talmud allegue une autre (B) raison de leur prise d'armes. On dit que leur Imposteur emploia la même ruse (C) qu'Eunus avoit pratiquée dans la Sicile, pour inspirer aux esclaves la resolution de se revolter, c'est-à-dire, qu'il allumoit de la paille dans sa bouche, afin qu'il parût vomir des flâmes. Il se fortifia en divers endroits; mais il choisit la ville de Bitter pour sa place d'armes, & pour le siege de son empire. On dit que pour éprouver le courage de ses Sectateurs il demandoit qu'ils se coupassent un doigt, & que sur les remontrances qui lui furent faites il fit cesser cette épreuve, & se servit d'une (D) autre invention. Il ravagea une infinité de lieux, & massacra une infinité de gens: il étoit principalement barbare (E) envers les Chretiens. L'Empereur averti de ces ravages, envoia des troupes à Rufus γ Gouverneur de la Judée avec ordre d'étouffer promptement cette sedition. Rufus pour obeïr à cet ordre exerça mille cruautez, & neanmoins il ne put venir à bout de son entreprise. Il falut que l'Empereur retirât de l'Angleterre Julius Severus δ, le plus grand Capitaine de ce tems-là, & qu'il lui remît tout le soin de cette guerre. Ce General vint à bout des Juifs sans les attaquer en pleine campagne. Il prit le parti de les attaquer d'une autre maniere tant à cause de leur grand nombre, que parce qu'il les voioit faire la guerre en desesperez: il aima donc mieux les charger separément, leur couper les vivres, les renfermer & les resserrer *: & enfin tout fut reduit au siege de Bitter † l'an 18. d'Hadrien. Le grand nombre de Juifs qui se jetterent dans cette ville fut cause qu'ils se defendirent long tems, &

β *Qu'il nomma* Ælia Capitolina, *de son nom & de celui de Jupiter Capitolin, auquel il y fit bâtir un temple.*

γ *Eusebius Hist. Eccles. l. 4. c. 6. p. 118.*

δ *Xiphilin in Adriano.*

* *Id. ib.*

† *C'est le 134. de* Jesus-Christ *ou environ.*

(A) *Qu'on leur avoit defendu la circoncision.*] Spartien (a) attribuë à cette defense leur soulevement, *Moverunt ea tempestate & Judæi bellum quod vetabantur mutilare genitalia.* Il n'est pas hors d'aparence qu'on leur defendit de circoncir leurs enfans, veu que nous lisons dans Modestin qu'ils obtinrent d'Antonin Pius la liberté de le faire; on les avoit donc inquietez sur ce chapitre, & ils avoient été obligez de recourir à la justice de l'Empereur. *Circumcidere Judæis filios suos tantum, rescripto Divi Pii permittitur: in non ejusdem religionis qui hoc fecerit, castrantis pœna irrogatur* (b). L'arrêt qu'ils obtinrent semble dire qu'ils circoncisoient dans l'occasion les enfans qui n'étoient point nez de leur secte. Cela leur fut defendu sous les peines établies contre la castration.

(B) *Une autre raison de leur prise d'armes.*] On conte que les Juifs avoient de coutume de planter un cedre quand il leur naissoit un fils, & de planter un pin quand il leur naissoit une fille, & de se servir du bois de ces arbres pour faire le lit nuptial lors que leurs enfans se marioient. On ajoûte que dans un voiage que la fille de l'Empereur fit en Judée, une piece de son chariot se rompit, & que ses gens couperent un de ces cedres, & le lui porterent; que les Juifs ne purent souffrir cela, qu'ils se souleverent, & qu'ils tuerent ceux qui avoient abatu cet arbre. L'Empereur aiant apris que les Juifs s'étoient revoltez, marcha contre eux en grande colere & les extermina. (c) *Ob crus carpenti vastata est Bethara. In more fuit ut cum nasceretur infans plantarent cedrum, cum infantula, pinum; cumque nati contraherent matrimonium, ex iis conficerent thalamum. Die quadam transiit filia Cæsaris, & confractum est ei crus carpenti. Cedrum istiusmodi exciderunt atque ad eam attulerunt. Insurrexerunt in eos Judæi atque eos ceciderunt. Relatum est Cæsari rebellare Judæos. Profectus ille in eos iracundus, excidit totum cornu Israelis.* Les Juifs seroient tout-à-fait inexcusables, s'ils s'étoient jettez dans la revolte pour un sujet aussi leger que celui-là. Ces pauvres gens ne savent pas même mentir à leur avantage. Quelle ignorance que de donner une fille à l'Empereur Hadrien? Au reste les pins sont des arbres qui croissent (d) trop lentement, pour être prêts à fournir un lit dès qu'une fille est prête à le partager avec un homme; & plusieurs auroient été bien à plaindre, si elles avoient été obligées d'attendre à se marier, que leurs pins eussent aquis la taille requise.

(C) *La même ruse qu'Eunus avoit pratiquée.*] C'est ce que nous aprenons de St. Jerôme. (e) *Tu videlicet flammeus, immo fulmineus qui in loquendo fulminas. Atque ut ille Barchochebas auctor seditionis Judaicæ stipulam in ore succensam anhelitu ventilabat, ut flammas evomere videretur.* Voilà un homme dont les paroles étoient feu & flâme, tant au propre qu'au figuré. Quant à Eunus voici ce que Florus en a dit: (f) *Syrus quidam nomine Eunus (magnitudo cladium facit ut meminerimus) fanatico furore simulato dum Syriæ Deæ comas jactat, ad libertatem & arma servos quasi numinum imperio concitavit; idque ut divinitus fieri probaret in ore abdita nuce, quam sulphure & igne stipaverat, leniter inspirans flammam inter verba fundebat.* C'est un exemple qui aprend aux Souverains combien sont à craindre dans un Etat ceux qui se vantent d'inspiration. Ce fripon-là en contrefaisant le fanatique fit prendre les armes à plus de 60. mille hommes, & donna beaucoup de peine au peuple Romain.

(D) *Et se servit d'une autre invention.*] On conte qu'il traînoit après lui deux cens mille hommes, qui s'étoient coupé un doigt pour faire preuve de courage. Les Sages n'aprouvant point une telle mutilation, lui deputerent des gens pour lui demander jusques à quand il mutileroit la nation Juifve, *usque quo tute Judæos mancos efficies?* Il repondit, *comment voulez-vous donc que je fasse essai de leurs forces?* On lui repliqua qu'il faloit qu'il n'enrôlât que ceux qui pourroient arracher un cedre du Liban à belles mains. Il crut ce conseil, & il trouva encore deux cens mille hommes qui donnerent cette preuve de leurs forces (g). Voilà des fables Judaïques, me dira-t-on. Il est vrai, & c'est sur ce pied-là que je les debite; & c'est par là qu'elles apartiennent mieux à ce Dictionaire.

(E) *Il étoit principalement barbare envers les Chretiens.*] A la verité il faisoit un grand carnage des Gentils, mais sans exiger d'eux qu'ils renonçassent à leur religion. Il ne faisoit le convertisseur qu'envers les Chretiens; je dis le convertisseur à la Dragonne, & pis encore peut-être (h), car il condamnoit au dernier suplice ceux qui ne vouloient pas abandonner Jesus-Christ, & le charger de maledictions. C'est sur quoi Justin Martyr a poussé des plaintes. (i) *Proximo namque bello Judaico Barchochebas defectionis Judæorum dux & princeps, solos Christianos ad gravia supplicia nisi Christum abnegarent & maledictis incesserent, protrahi jussit.* David Gans (k) ne nie point qu'en ce tems-là ceux de sa nation n'aient fait couler des torrens de sang. Je croi même qu'il represente la tuerie beaucoup plus funeste qu'elle ne le fut. Il pretend que dans la seule ville d'Alexandrie ils tuerent plus de deux cens mille personnes, & que dans l'Ile de Cypre, & au voisinage ils ne laisserent personne de reste. *Tunc Judæi Bitterenses unxerunt eum* (Barcocheban) *& elegerunt ipsum in regem super se, jugum Romanorum abjicientes. Occiderunt ex Romanis & Græcis qui in Africa innumerabiles instar arenæ maris, similiter fecerunt Ægyptiis: incolæ urbis Alexandrinæ etiam ex Romanis interfecerunt ultra bis centena millia. Qui in Cypria, occiderunt omnes plane gentes vicinas, ut ne superstes quidem remaneret.* Voiez ce qui sera dit ci-dessous (l) touchant l'omission d'une formule dans la lettre d'Hadrien. O guerres de Religion, que vos cruautez sont horribles!

(a) *Spart. in vita Adriani cap. 14.*

(b) *Modestinus libro regularum apud Casaubon. in Spartian. ubi supra.*

(c) *In tractatu Talmudico Babyl. Gittin fol. 57. apud Joh. à Lent, de Judæorum Pseudo-Messiis pag. 7.*

(d) *On en peut dire* Arbos Lenta venit seris factura nepotibus umbram. *Virgil. Georg. l. 2. v. 58.*

(e) *Apologia 2. adversus Ruffinum.*

(f) *Florus l. 3. c. 19.*

(g) *In Madrasch Rabbeta Megillat fol. 67. apud Jo. à Lent ubi supra, p. 10. 11.*

(h) *Je me sers de ce* peut-être, *parce que plusieurs personnes pretendent que l'alternative de l'abjuration, ou de la mort eût été un moindre mal que ce que l'on a fait faire en France par les Dragons l'an 1685.*

(i) *In Apologia pro Christianis ad Antoninum Pium.*

(k) *In Germine Davidis ad ann. 880. millenarii quarti, apud à Lent p. 9.*

(l) *Dans la remarque L.*

& que la disette les soumit à de dures extremitez ‡. Après la prise de cette ville la guerre ne finit pas entierement, mais elle ne dura pas beaucoup: Barcochebas y perit ‡, & les Juifs n'ont pas manqué (F) d'inventer des fables là-dessus. La maniere dont Hadrien dispersa les restes (G) de cette malheureuse nation fut desolante. Mais il ne faut pas ajoûter foi à tous les contes (H) des Rabins sur ce sujet. Cette guerre coûta beaucoup de sang * aux Romains. Si je raporte dans les remarques plusieurs faits qui concernent cette guerre, c'est parce que l'article d'Hadrien renvoie ici mon lecteur, & il a falu se servir de ce renvoi, afin que l'article de cet Empereur fût moins prolixe. Les Auteurs Juifs suposent qu'Hadrien (I) fut en personne à cette

‡ *Euseb. ubi supra.*

‡ *Id. ib.*

* *Voiez la remarque E.*

(F) *D'inventer des fables* sur la mort de Barcochebas.] Ils ont dit (*a*) qu'après la prise de Bitter la tête de Barcochebas fut portée à l'Empereur Hadrien, & qu'il demanda, *qui est-ce qui l'a tué?* & qu'il ordonna au soldat qui repondit *c'est moi*, de lui aller chercher le corps. Le soldat y étant allé trouva un serpent autour du cou de Barcochebas. L'Empereur aiant vu ce corps dit, *si cet homme n'avoit été tué par son propre Dieu, qui est-ce qui auroit jamais pu lui faire du mal?*

(G) *Dispersa les restes de cette malheureuse nation.*] C'est à bon droit que j'emploie le mot de *restes*, car le nombre des Juifs qui perirent dans cette guerre est innombrable. L'abreviateur de Dion (*b*) raconte qu'on leur rasa une cinquantaine de forteresses, & 985. bourgs très-considerables; qu'on leur tua dans les courses ou dans les combats 580. mille hommes, & que le nombre de ceux qui perirent par la faim, par les maladies & par le feu est infini: desorte que presque toute la Judée demeura deserte. Voions maintenant ce que l'on fit à ceux qui purent survivre à une telle desolation. *On* (1) *en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'âge & de sexe en* (2) *une foire très-celebre apellée* du Terebinthe, *au même prix que les chevaux. C'est pourquoi les Juifs avoient cette foire en horreur. . . . . Ceux* (3) *qui ne purent être vendus à la foire du Terebinthe furent menez à Gaza, & là exposez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'apelle encore à present la foire d'Adrien, dit la Chronique d'Alexandrie. Ceux* (4) *que l'on ne put vendre dans la Palestine furent transportez en Egypte, où ils perirent par les naufrages & par la famine, ou furent tuez par les Payens. . . . Quand la guerre fut finie, Adrien defendit à tous les Juifs par un Edit* (5) *affiché publiquement, de mettre* (6) *jamais le pied dans Jerusalem sur peine de la vie, & on* (7) *mit des gardes exprès pour les empecher d'y entrer. Cette loi* (8) *leur defendoit même d'en approcher, & de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit être vuë. Tertullien* (9) *& S. Jerôme* (10) *vont encore plus loin, & étendent cette defense à la Judée toute entiere. & les Juifs* (11) *semblent en demeurer d'accord, lors qu'ils parlent du jûne qu'ils ont institué à cause du decret, par lequel il avoit été defendu à leurs peres d'entrer dans le païs de la Judée.* L'Auteur (*c*) dont j'emprunte ce passage avec toutes ses citations, fait une remarque sur la foire du terebinthe. Il observe que *St. Jerôme* (12) *dit en un endroit que* les Juifs furent vendus *au pavillon d'Abraham, où il se tient, dit-il, tous les ans une foire très-frequentée. Cela n'est pas difficile à accorder, car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré* [*près d'Hebron*] *& où il avoit reçu trois Anges, il y avoit encore dans le quatriéme siecle un arbre de terebinthe, que ceux du païs disoient être là depuis le commencement du monde.* Voiez la remarque G de l'article d'Abraham: retournons au malheur des Juifs. Hadrien leur fit couper les oreilles, & les transporta en Espagne, à ce que disent quelques (*d*) Auteurs. Il y a beaucoup d'aparence qu'une partie des faux cultes que cet Empereur établit dans la nouvelle ville de Jerusalem, ne commença qu'après la ruïne de Bitter, & la mort de Barcochebas. Ce fut un des plus sensibles coups que cette malheureuse nation eut à soutenir. Hadrien sachant l'horreur qu'elle avoit pour les pourceaux, en fit (13) placer un de marbre sur la porte qui menoit à Bethlehem. Il fit servir à la construction d'un theatre, & à celle de divers temples (14) les pierres du temple de Salomon. On mit deux de ses statuës, & quelques Idoles à la place où avoit été ce temple (15). La statuë de Jupiter fut mise au lieu de la passion de nôtre Seigneur. C'est ce que dit (16) St. Paulin: mais, selon (17) St. Jerôme, la statuë de Jupiter fut mise où JESUS-CHRIST ressuscita, & celle de Venus où il mourut. La caverne où il nâquit fut (18) profanée par le temple, & par le culte infame d'Adonis. Voiez Mr. de Tillemont (*e*) de qui j'emprunte ces choses.

(H) *A tous les contes des Rabins sur ce sujet.*] Ils disent (*f*) que la tuerie fut si grande dans Bitter, lors que les Romains s'en furent rendus les maîtres après un siege de trois ans & demi, que les chevaux marchoient dans le sang jusques à la bouche. Le sang, continuent-ils, rouloit avec tant de force, qu'il entraînoit des pierres de la pesanteur de 4. livres, & qu'il entra dans la mer l'espace de 4. milles. Or il y avoit 4. milles de Bitter jusques à la mer. Hadrien avoit un vignoble long de 18. milles, & large d'autant; (c'est la distance de Tiberiade jusqu'à Zipori) il y fit une haie ou une cloison des corps de ceux qui furent tuez dans Bitter: car il ne voulut pas permettre qu'on les enterrât; ils ne furent enterrez que sous le regne de son successeur. Il y (*) avoit deux rivieres dans la vallée de Jadaim, desquelles l'une couloit d'un côté, l'autre de l'autre; les Rabins suputerent que l'eau ne faisoit que les deux tiers de ces rivieres, le sang faisoit l'autre tiers. Les Gentils n'eurent nul besoin pendant 7. ans de fumer leurs vignes; elles étoient assez fertiles aiant été abreuvées du sang des Juifs. Le sang entraîna des pierres d'une grosseur demesurée, & entra 40. milles dans la mer. (*g*) *Quinimo sanguis rapiebat secum petras magnitudinis quadraginta modiorum, donec ad quadraginta milliaria usque in Oceanum flueret.* On trouva sur une seule pierre jusqu'à 300. cranes de petits enfans. Il y a dans ces expressions Rabiniques quelques traits du style que Rabelais fait servir à representer les qualitez, ou les proüesses de son Gargantua, & de son Pantagruel. Mais raportons encore un conte touchant le carnage de Bitter. Il y avoit dans cette ville 400. Colleges, & dans chaque College 400. Regens, qui avoient chacun dans sa classe 400. disciples. Aux premieres attaques les Ecoliers se servirent de leurs (*h*) poinçons pour tuer les ennemis; mais après la prise de la ville, ils furent empaquetez avec leurs livres, & jettez au feu. *Ista pubes principio hostes impetum facientes graphiis suis confodiebat: cum vero hi prævaluerent, urbem cæpissent, involverunt pueros illos cum libris suis, eosque igne sic cremarunt* (*i*). Les Juifs pretendent qu'Hadrien fit perir deux fois plus de gens de leur nation, que Moïse n'en retira du païs d'Egypte, & ils le tiennent pour un plus grand destructeur à leur égard, que ne le furent Nabuchodonosor & Titus (*k*). Un de leurs meilleurs Chronologues assûre que la perte que fit leur nation au tems de Nebusaraddan, ou au tems de Titus, n'égala point celle qu'Hadrien lui fit souffrir; car le Talmud porte qu'il perit à Bitter quatre millions de personnes, *quadringentas myriadas.* Neanmoins dans le Rituel des Juifs il y a une hymne pour le 9. jour du mois Ab, auquel fut donné l'Edit d'Hadrien qui leur defendoit de mettre le pied dans la Judée: il y a, dis-je, une hymne où Nabuchodonosor & Hadrien sont regardez comme deux grans fleaux de la nation sans aucune inegalité. Cette hymne les nomme souvent, mais elle ne parle qu'une fois de Vespasien & de Tite; elle fait mention de 480. Synagogues brûlées par Hadrien. (*l*) *Recordare Domine qualis fuerit Adrianus, crudelitatis consilia amplexus, consuluit idola se pervertentia. Et sustulit, combussitque quadringentas & octoginta synagogas.*

(I) *Qu'Hadrien fut en personne à cette guerre.*] Eusebe dit expressément que cet Empereur envoia des troupes au Gouverneur de Judée, afin de châtier la revolte de Barcochebas, & ne dit point que ce Prince partit ensuite lui-même. L'abbreviateur (*m*) de Dion ne parle que des Generaux qui furent envoiez en Judée par Hadrien. Il remarque que pendant que cet Empereur sejourna dans l'Egypte & dans la Syrie, les Juifs mecontens de la construction d'*Ælia Capitolina* n'oserent branler, mais qu'ils prirent les armes ouvertement dès qu'ils le furent éloigné. Il ajoûte qu'Hadrien envoia contre eux les meilleurs de ses Generaux, & nommément Julius Severus. C'étoit là le lieu de dire s'il fut en personne au châtiment des rebelles; cependant cet Ecrivain ne le dit pas: d'où il semble que l'on peut conclure qu'Hadrien n'alla point alors

(*a*) *Jo. à Lent ubi supra pag. 14. ex Echa Rabbati.*

(*b*) *Xiphilin. in Adriano.*

(1) *Hieronym. in Jerem. c. 31. pag. 342. b.*

(2) *Chronic. Alex. pag. 596.*

(3) *Chron. Alex. ib.*

(4) *Hieron. in Zac. c. 11. pag. 272. d.*

(5) *Id. in Is. c. 6. p. 31. d.*

(6) *Euseb. ubi supra, & Demonstr. Evang. l. 2. c. 38. p. 71. a. Justin. Apol. 2. p. 84. b. c. Dial. p. 234. a.*

(7) *Justin. p. 84. b. Sulpic. Sever. lib. 2. p. 149.*

(8) *Euseb. Hist. Eccl. p. 118. d. Hier. in Is. l. 3. p. 227.*

(9) *Apolog. c. 21. pag. 20. d.*

(10) *In Judic. c. 13. p. 224. 225. c. 6. p. 31. d. In Daniel. cap. 9. p. 595. d.*

(11) *Scaliger. Isag. l. 1. c. 6. pag. 45.*

(*c*) *Tillemont, Hist. des Emper. t. 2. pag. 501. 502. 503.*

(12) *In Zachar. c. 8. pag. 262.* (*d*) *Apud à Lent pag. 17.* (13) *Hieron. in Chron.* (14) *Euseb. Demonstr. l. 8. c. 3. p. 406.* (15) *Iter Burd. pag. 43. 2. Sulpic. Sever. l. 2. pag. 149.* (16) *Epist. 11. pag. 134. 135.* (17) *Epist. 13. p. 102.* (18) *Paulin. ubi supra.*

(*e*) *Tillemont ubi supra pag. 509.*

(*f*) *Voiez le livre Echa Rabati super Thren. 11. v. 2. apud Noldium de vita & gestis Herodum pag. 453.*

(*) *In Tractatu Talmudico Gissin, apud à Lent p. 16.*

(*g*) *Ibid.*

(*h*) *Instrument avec quoi on écrivoit en ce tems-là.*

(*i*) *Ibid. apud eundem à Lent pag. 13.*

(*k*) *Voiez Jo. à Lent pag. 14.*

(*l*) *Apud eundem à Lent pag. 18. 19.*

(*m*) *Xiphilin in Adriano.*

cette guerre, qu'il assiegea & qu'il prit la ville de Bitter, & qu'il disputa avec un Rabin (K) sur le dogme de la resurrection des morts. Le fait est curieux: on le verra dans les remarques. Eusebe β supose qu'Hadrien fit cette guerre par ses Lieutenans. On peut au moins tenir pour très-faux qu Hadrien ait commandé en Judée les troupes de Trajan son oncle, lors de la rebellion de Barcochebas. L'Historien Juif David Gans γ s'est fort trompé en cela. Quelques-uns pretendent qu'il y a eu deux Barcochebas, l'un sous Tite & l'autre sous Hadrien, & que le premier n'aiant pu soutenir l'épreuve à quoi on le mit fut tué comme un imposteur, & un faux Messie. Dès qu'il se fut vanté d'être le Messie, on lui allegua un δ passage de l'Ecriture qui porte, selon la glose des Juifs, que le Messie saura discerner (KΔ) par l'odorat si un accusé est innocent ou coupable; & comme on trouva que ce pretendu Messie n'avoit pas le nez assez bon pour faire ce discernement, on le mit à mort. Ce sentiment ζ n'est pas fort suivi.

BARDE (JEAN DE LA) Conseiller d'Etat, Marquis de Marolles sur Seine, a été Ambassadeur de France en Suisse sous le regne de Louïs XIV. Il avoit été premier * Commis de Mr. de Chavigni Secretaire d'Etat. Il se trouva aux Conferences de Munster, comme Ministre du second ordre, & l'on tâcha de (A) le faire traiter d'Excellence, mais on n'y reüssit pas. Il avoit deja été nommé pour l'Ambassade de Suisse. Il servit fidelement & habilement la France pendant tout le cours de cette Ambassade. Il a fait en Latin l'Histoire de France depuis la mort de Louis XIII. jusques en l'année 1652. Cet Ouvrage fut long tems (B) attendu comme un chef-d'œuvre; il fut imprimé enfin l'an 1671 †. & bien reçu du public. Le style en est bon; les

β *Hist. Ecclef. l. 4. c. 6.*

γ Tandem Trajanus Imperator misit Adrianum sororis suæ filium (*cette parenté est fausse*) Ducem exercitus contra ipsos. *David Gans in germine Davidis ad ann. 3880. apud Lent de Pseudo-Messiis pag. 9.*

δ *Esaie chap. 11. v. 3.*

ζ *Noldius* de vita & gestis Herodum pag. 391. *soutient ce sentiment. Lent* ubi supra *pag. 14. le rejette.*

* *Voiez Wicquefort de l'Ambassad. t. 1. pag. 959.*

† *C'est un in quarto de 780. pages.*

alors en Judée. Pour ne rien dissimuler, il faut dire que Dion fait une remarque qui insinue qu'Hadrien assista à cette guerre. Il dit que les Romains y perdirent tant de gens, que cet Empereur n'emploia point en écrivant au Senat le preambule ordinaire, *Si vos liberique vestri valetis bene est, ego quidem & exercitus valemus.* Un Prince qui se sert de ce debut, doit être à l'armée, ce semble, & s'il n'y est pas, il ne doit point se servir de ce compliment ni en tems de prosperité, ni en tems d'adversité. Il ne semble donc pas que Dion eût été homme à faire cette remarque, s'il eût cru qu'Hadrien étoit près de Rome, ou fort éloigné de l'armée, lors qu'il écrivit au Senat. Je repons que ce n'est point une grande difficulté, car en 1. lieu on peut dire que l'absence d'Hadrien fut cause qu'il n'emploia point cette formule; d'où il s'ensuivroit que Dion n'a pas connu toutes les causes de cette omission, en croiant qu'elle ne venoit que de la perte qu'on avoit faite. On peut dire en 2. lieu qu'un Empereur éloigné de son armée pourroit fort bien se servir de cette formule, dans une lettre où il feroit savoir au Senat les bonnes nouvelles que ses Generaux lui auroient écrites. Enfin on pourroit soutenir à Dion que la victoire remportée sur les Juifs fut si complete; & qu'elle coupa tellement les sources d'un nouveau soulevement, qu'encore que l'armée Romaine eût essuié de grandes pertes, il y avoit lieu d'écrire au Senat selon le style qu'on emploioit dans les nouvelles de prosperité. Il se pourroit donc faire que cet Ecrivain auroit fait une fausse observation.

(K) *Qu'il disputa avec un Rabin sur le dogme de la resurrection des morts.*] La principale difficulté d'Hadrien, à ce que porte cette fable, étoit de dire que les parties d'un cadavre se dissipoient en mille lieux. On lui repondit qu'il y avoit dans nôtre corps un petit os qui étoit incorruptible, & que ce seroit de ce petit os que Dieu referoit nôtre corps. Les Juifs pretendent qu'une rosée celeste amollira cet os, & qu'elle le fera croitre, comme un peu de levain fait lever toute la pâte. (a) *Ossiculum illud dicunt rore quodam cœlesti mollescendum & extendendum ad instar fermenti quod in totam se massam diffundit, vel quemadmodum granum aliquod tritici in cristam se exporrigit.* Hadrien ne vouloit rien croire touchant l'incorruptibilité de cet os, mais le Rabin avec qui il disputa lui en fit faire l'epreuve; cet os resista à tout; au feu, à l'eau, au marteau, &c. Voici tout un grand passage de Manassé Ben-Israel. (b) *Ajunt in spina dorsi aliquod ossiculum esse, quod nunquam pereat: ex isto ossiculo solo post interitum & annihilationem omnium aliarum partium, dicunt, hominem instauratum, restitutumque iri, in resurrectione mortuorum; juxta illud, quod in Beresit Raba Paras. 28. legitur; Adrianus (cujus ossa comminuantur) quæsivit ex R. Jeosuah filio Hanina, unde Deus benedictus germinare faciet hominem in futuro sæculo? respondit ille, ex , luz, seu ossiculo spinæ. Rursus alter, unde nosti hoc? da mihi illud, inquit ille, ossiculum, & te docebo: contudit illud in mola, sed non tusum est, conjecit in ignem & non conflagravit, conjecit in aquam, & non attritum est; imposuit incudi, malleoque cecidit, sed ne hilum comminutum est: Imperator Romanus, sive quod videret resurrectionem mortuorum, sive quod audiverat aliquod incorruptibile ossiculum esse in corpore humano, cupiditate ejus sciendi; vel quia, uti verisimilius est, hæsitabat ob difficultates eas, quas jam recensuimus, quæsivit ex R. Jesua filio Hanina, unde, vel quomodo restituerentur mortui, quorum membra tam longe, lateque dispersa essent ac dissipata? Respondit illi R. Jeosuah, ex ossiculo spinæ dorsi, appellato luz, quod incorruptibile est. Qui cum non posset facile adhibere fidem, experimento ei ostendit ita esse. Hæc opinio, si quid antiquis credimus, non improbabilis est. Istud enim ossiculum tale est, ut nequeat interire, quamvis hodie nullus sit, qui illud noverit. Sunt qui arbitrentur, Davidem hujus ossiculi mentionem facere, cum ait, Custodiens ossa ejus, unum ex iis non consumptum est.* Psalm XXXIV. 21. Ces reveurs auroient dû dire que ce petit os est le veritable siege de l'ame.

Ce que les Juifs content d'un petit os nommé Luz, qu'ils disent être au dos de l'homme.

(a) *Hoornbeeck contra Judæos l. 8. cap. 5. pag. 556.*

(b) *Manasse Ben-Israel, de resurrectione lib. 2. cap. 15.*

(KΔ) *Discerner par l'odorat si un accusé est innocent.*] Conferez avec ceci ce qui sera raporté dans la remarque C de l'article *Democrite.*

(A) *On tâcha de le faire traiter d'Excellence.*] Mr. de Wicquefort (c) le raconte, & dit que les Plenipotentiaires de France firent leurs premieres tentatives auprès du Nonce, qui repondit qu'il n'en feroit rien. On vouloit qu'il donnât ce titre au Sieur de la Barde, & qu'il lui rendit la premiere visite. Les raisons de son refus furent qu'*il ne vouloit pas faire un exemple qui ne seroit suivi de personne*, ni rendre inutile Mr. de la Barde *qui rendoit de tres-bons services à l'assemblée*. Il l'auroit rendu inutile, parce que s'il lui eût fait les honneurs qu'on demandoit, il l'auroit mis dans une espece de necessité de les demander à tous les autres Ambassadeurs, & de ne plus paroître en cas qu'ils lui fussent refusez, comme il seroit arrivé infailliblement. L'Ambassadeur de Venise imita le Nonce, & ainsi *la Barde fut obligé de se contenter des honneurs qu'on lui voulut bien faire. Il fit prier les Ministres qui étoient de la part de l'Empereur à Osnabrug, de le distinguer d'avec les autres Ministres du second Ordre, & puis qu'ils ne le pouvoient pas traiter d'Ambassadeur, qu'ils ne le traitassent pas aussi de Resident, & pourvu qu'on le traitat en tierce personne à la mode d'Italie, il ne pretendoit pas la place d'honneur aux visites ni aux Conferences.* Dans le fond *ses lettres de creance pour les Cantons Suisses, ne le pouvoient pas faire considerer à Munster ni à Osnabrug.* Mr. de la Barde s'est plaint d'un Ecrivain Italien qui n'avoit pas parlé de ces choses comme il faloit, & il pretend l'en convaincre en racontant que les Plenipotentiaires de France le traiterent toûjours comme Ambassadeur, & qu'ils n'eussent pas pu s'en dispenser, veu que les Patentes du Roi, & toutes les lettres de la Cour lui donnoient ce caractere. (d) *Avauxius ac Servianus hunc haud secus ac seipsos invicem habuere; neque aliter poterant, cùm regio diplomate atque omnibus Regis atque Mazarini ad se atque ad alios litteris legatus esset appellatus. Id eo accuratius mihi dicendum fuit, quod homo quidam Italicus eâ de re secus scripsit ex alienâ libidine, atque invidiâ in Labardæum: nam id illi ipsi tribuere nolim, qui in hujuscemodi rebus etiam supra verum aliis favit, hos cùm Residentes, aut ad minores Principes absque ullo Titulo missi essent, Legatos nihilo seciùs appellando.*

(c) *Traité de l'Ambassadeur tom. 1. pag. 360.*

(d) *Labarde dans, Histor. de rebus Gallicis l. 4. p. 189. ad ann. 1646.*

(B) *Long tems attendu comme un chef-d'œuvre.*] „ Mr. de la Barde nous prepare une histoire Latine, „ dans laquelle nous devons avoir ou nôtre Saluste, ou „ nôtre Virgile.„ C'est ce que le Pere le Moine voulut bien aprendre au public, dans son traité de l'Histoire.

les choses y sont narrées sans flaterie, & avec beaucoup de conoissance des intrigues du Cabinet. L'Auteur a latinisé son nom par celui de *Labardæus*. On se trouveroit depaïsé aux noms Latins qu'il donne aux gens, s'il n'avoit eu soin de mettre en marge les noms François. β „ Comme il „ étoit très-savant dans les matieres de Theologie „. il s'est encore vu de lui un livre de controver- „ se en Latin, contre l'opinion (BΔ) des Protestans touchant l'Eucharistie. „ Les Gazettes de Hollande nous ont apris qu'il mourut en 1692. à l'âge de 90. ans.

BARLETTE (GABRIEL) Moine Jacobin, se distingua vers la fin (A) du XV. siecle par une maniere de prêcher beaucoup plus digne d'un farceur, que d'un Ministre de l'Evangile. Il étoit né à Barlette γ dans le Roiaume de Naples. Henri Etienne n'est pas le seul qui s'est recrié * contre cette maniere de prêcher, remplie d'une infinité d'explications basses, & tout-à-fait propres à inspirer du mepris pour nos plus augustes mysteres; il s'est trouvé (B) des Catholiques Romains qui n'ont pas épargné là-dessus Gabriel Barlette: & cela est beaucoup plus édifiant, & beaucoup plus glorieux aux Catholiques, que la peine que les (C) Dominicains se donnent de justifier ce Predicateur. Ses Sermons furent imprimez à Venise l'an 1571. en deux volumes *in* 8. On † a mis dans le premier tome les Sermons du Carême, l'autre volume contient les Sermons de l'Avent, de la Pentecôte, de l'Ascension, & des autres fêtes. Il étoit encore en vie lors que les Turcs prirent ‡ Otrante l'an 1480. Quelques-uns de ses amis l'ont voulu justifier, en disant qu'il n'est point (D) l'Auteur des Sermons qui ont couru sous son nom.

BARLEUS (MELCHIOR) natif d'Anvers, Poëte Latin au XVI. siecle, & fils de Lambert Barleus qui fut garde des Archives d'Anvers plus de 40. ans, fut élevé sous de bons maîtres, & temoigna par divers (A) écrits tant en vers qu'en prose les progrés qu'il avoit faits. L'un de ses freres nommé Jaques quitta son païs pour la Religion, & se sauva en Hollande, où après avoir été Regent de la Seconde dans le College de Leide, il fut apellé à la Brille, pour y être

β *L'Abbé de Marolles, Denombrement des Auteurs.*

γ *En Latin* Barulum.

* *Voiez l'Apologie d'Herodote où l'on trouve quantité de morceaux de Barlette.*

† *Possevin, Appar. Sacr. t. 1. p. m. 610.*

‡ *Altamura, Biblioth. Ordin. Predicat. pag. 195.*

(BΔ) *Contre l'opinion des Protestans touchant l'Eucharistie.*] A-propos de cela je dirai ici qu'il s'apliqua plusieurs années avec beaucoup d'assiduité à examiner sur cette question le sentiment de quelques Peres, & à composer un gros volume de profondes discussions, mais tout-d'un-coup il lui monta dans la fantaisie d'abolir ce grand travail, desorte qu'un beau matin il jetta au feu tout ce qu'il avoit écrit là-dessus. C'est ce que j'ai oui dire à Mr. l'Abbé de Brion son petit-fils Chanoine de Nôtre Dame de Paris.

(A) *Vers la fin du XV. siecle.*] Altamura dans sa Bibliotheque des Jacobins place celui-ci à l'an 1470. d'où paroit que Possevin ne s'est abusé que de deux cens ans. *Gabriel Barletta*, dit-il (a), *Neapolitani regni, Apulus, Ordinis autem Dominicani, Theologus & concionator utilis, cum floreret anno* 1270. Il ajoûte que ses Sermons furent imprimez plusieurs fois avant l'édition de Venise 1571.

(B) *Il s'est trouvé des Catholiques Romains.*] Pierre de (b) Vaucluse a poussé vigoureusement Barlette, & lui a reproché nommément l'impertinence de sa reponse à la question, *comment la Samaritaine conut que* JESUS-CHRIST *étoit Juif.* Elle reconut cela, dit-il, à la circoncision. Il faut avouer que ce Critique n'a pas eu toute l'exactitude qui lui étoit necessaire; car non seulement il ne parle pas des deux autres marques ausquelles selon Barlette cette femme reconut que JESUS-CHRIST étoit Juif, mais il attribuë aussi à Barlette d'avoir avancé qu'elle vit que nôtre Seigneur étoit circoncis; or il est certain que Barlette ne s'est pas exprimé de la sorte. *Prima ad habitum quem portabat. . . . . . secunda quia Nazaræus in cujus capite novaculum non ascendit . . . . . tertia ratio ad circumcisionem: nullus alius populus erat circumcisus.* Il ne serviroit de rien à la justification de ce censeur, de dire que l'on a pu inferer des paroles de Barlette ce qu'il lui impute; car ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les consequences qui peuvent naître de ce qu'il dit. Combien de choses échape-t-il non seulement à un Orateur, mais aussi à un Auteur, dont il ne voit pas les consequences les plus prochaines? Il est donc très-possible qu'en lui attribuant d'avoir dit ces consequences, on lui impute ce à quoi il ne pensa jamais. Il faut donc si l'on veut critiquer exactement & de bonne foi, se prescrire cette regle; *Accusez les gens d'avoir dit precisement ce qu'ils ont dit, mais faites vous une religion de n'en rien ôter, & de n'y rien ajouter; marquez leur les consequences qui en naissent, mais n'assûrez pas qu'ils aient vu ces consequences, & qu'ils les aient admises; attendez ce qu'ils diront, lors qu'ils auront oui dire qu'elles sortent naturellement & necessairement de ce qu'ils ont dit.* Je ne saurois me figurer que Barlette ait été assez impudent, & assez extravagant pour avoir debité l'*impuderatam blasphemiam*, que son censeur lui impute en si beau Latin. Il suffit de l'accuser de n'avoir su ce qu'il disoit avec sa troisiéme marque. J'abandonne donc son critique à la colere (c) d'Altamura. On a été plus exact dans la censure d'un autre Sermon. Il s'agit dans cet autre Sermon de savoir pourquoi le Saint Esprit differa dix jours sa venuë dans le monde. Barlette attribuë cela à la peur d'être traité de la maniere que le Fils de Dieu l'avoit été, & il ne fait finir la dispute entre le Pere & le St. Esprit que par cet expedient. Le St. Esprit s'avisa de prendre la forme de vent, & de feu, afin de ne courir aucun risque parmi les hommes. Que peut-on dire de plus bas, & de plus indigne de la majesté de Dieu?

(C) *La peine que les Dominicains se donnent.*] Pour commencer par le Sermon de la Pentecôte, je remarque qu'Altamura est si éloigné d'avouër qu'il y ait là rien à reprendre, qu'au contraire il y trouve un art merveilleux de representer l'endurcissement de l'homme, & il est fort surpris qu'on ait osé faire ce procés à un tel Predicateur. (d) *Tanti nominis concionatorem, tantoque cum fructu verbum Dei disseminantem, ut adhuc vigeat ad perpetuum tanti viri decus commune in Italia proloquium*, (e) NESCIT PRÆDICARE QUI NESCIT BARLETTARE. Pour ce qui est du fond de l'autre objection, il y repond très-mal, car il pretend que selon Barlette la Samaritaine conut à l'habit & à la chevelure que JESUS-CHRIST étoit Juif, d'où en raisonnant elle tira cette consequence, *il est donc circoncis.* Encore un coup le plus court est de dire, que ce pauvre Predicateur ne savoit ce qu'il disoit avec sa troisiéme marque; il n'auroit su où il en étoit, s'il l'avoit prise pour un objet du raisonnement.

(D) *Qu'il n'est point l'Auteur.*] Leandre (f) Alberti se vante d'avoir conu en sa jeunesse l'ignorant qui forgea ces indignes productions, qui ont couru sous le nom celebre de Barlette. Il y a lieu de s'étonner que le nouveau Bibliothecaire de l'Ordre n'ait pas allegué cette raison pour justifier son confrere, & l'on diroit qu'il n'a osé s'en servir, parce qu'on a reconu que le fait avancé par Leandre Alberti n'est pas veritable. Mais qu'il le soit ou non, il est du moins fort certain que dans les Ecrits qui sont incontestablement de Barlette, il y a des choses impertinentes. Nous venons de voir ce que Pierre de Vaucluse y a censuré. C'est à tort que Mr. Moreri soutient que *divers Auteurs Protestans se sont servis de ses sermons pretendus de Barlette, pour tourner en ridicule les Catholiques, & qu'entre ceux-là Henri Etienne est des premiers*; car j'ose bien mettre en fait que les Sermons d'où Henri Etienne a tiré ses railleries, ne sont pas ceux qu'Alberti attribuë à un imposteur. La dispute entre le Pere & le St. Esprit est une des gaietez de Henri Etienne; or Altamura la reconoit pour un enfant legitime de Barlette.

(A) *Par divers écrits tant en vers qu'en prose.*] En voici les titres; *Brabantiados libri V. & Antverpiæ encomium. De Diis Gentium libri duo*, en vers elegiaques, à Anvers 1562 (g). *De raptu Ganymedis libri tres* (h), *& bucolica*, à Anvers 1572. Une harangue *De vita humana felicitate*, cum adjuncto carmine *De rerum humanarum vicissitudine* ad Gasparem fratrem, à Anvers 1566 (i). *Historia de domus Austriacæ eminentia* (k).

(a) *Apparat. Sacr. t. 1. fol. 521. apud Altamur. pag. 518. Cette faute ne se trouve point dans l'édition de Cologne 1607. On y voit pag. 610.* cum floreret anno 1470.

(b) A Valle clausa. *C'est un nom de guerre sous lequel Theophile Raynaud s'est deguisé.*

REGLE que doivent suivre ceux qui imputent certaines choses à un Auteur.

(c) Pessimè igitur à Valle clausa falsavit calumniaturus Barlettæ sententiam exscribendo; respondet Samaritanam cognovisse Christum esse Judæum videndo cum esse circumcisum. Ubi fraudulento silentio præterivit duas priores illius rationes, &c. *Altamura pag.* 519.

(d) *Id. ib.*

(e) *Il avoit déjà dit cela dans la page 195. avec une tirade de pompeux éloges.*

(f) *Descript. Ital. pag. m. 370.*

(g) *Valere André Bibl. Belg. pag. 669.*

(h) *Gervinus in Orat. funebri Caspar. Barlæi.*

(i) *Valer. André, ib.*

(k) *Corvinus, ibid.*

être Recteur du College. Gaspar Barleus (B) frere aîné de Melchior succeda à la charge d'*Archiviste* que son pere avoit exercée; mais lors qu'Anvers eut été remis sous le joug de la domination Espagnole, il sortit de sa patrie, & se retira en Hollande. Il y transporta son fils aîné qui étoit encore au berceau β, & dont je parle dans l'article suivant.

β *Tiré de l'Oraison funebre de Gaspar Barleus, prononcée à Amsterdam par Jean Arn. Corvinus le 18. de Janvier 1648.*

BARLEUS (GASPAR) neveu du precedent, a été Professeur en Philosophie à Amsterdam, & l'un des bons Poëtes Latins du XVII. siecle. Il naquit à Anvers * l'an 1584. Son pere qui étoit de la Religion se refugia en Hollande, dès que le Duc de Parme se fut rendu maître de cette ville. Il s'arrêta trois ans à Leide, après quoi il fut apellé à Bommel pour y être Recteur du College. Il exerça cette charge pendant 7. ans, & puis il mourut, aiant destiné son fils Gaspar au ministere du St. Evangile. Ce Gaspar étudia huit ans dans le College de la Province de Hollande à Leide, & puis aiant été reçu Ministre, il servit une Eglise de village auprès de la Brille. Bertius étant monté de la charge de Sous-Principal à celle de Principal de ce College, ne crut point que personne fût plus propre que nôtre Barleus à lui succeder. Sa recommandation fut efficace; Barleus fut fait Sous-Principal, & quelque tems après on lui donna la profession de Logique dans l'Université de Leide. Il se mêla si avant dans les disputes des Arminiens, qu'il fut deposé de toutes ses charges, lors que le parti oposé à celui-là eut pleinement triomphé l'an 1618. au Synode de Dordrecht. Barleus se mit alors à étudier en Medecine, & dans deux ans il se crut capable du Doctorat. Il en prit les degrez à Caen; mais il ne pratiqua presque point. Il y eut de jeunes gens qui le prierent de leur faire des leçons de Philosophie & de belles lettres, & comme il étoit rompu à cela, il se remit dans cette route, & recouvra même à Leide un caractere pour cette fonction. Les Magistrats d'Amsterdam aiant érigé une Ecole Illustre l'an 1631. lui offrirent la profession en Philosophie. Il l'accepta, & l'exerça dignement jusques à sa mort arrivée le 14. de Janvier 1648 †. C'étoit un homme de grand merite. On a un volume de harangues qu'il prononça sur divers sujets, & qui sont non seulement recommandables par le stile, mais aussi par le tour, & par divers traits d'esprit. La poësie étoit son fort: ses muses avoient beaucoup de fecondité, & ‡ d'élevation. Il n'y eut au monde pendant sa vie presque rien de grand dont il ne fit un pompeux éloge, lors que la raison d'Etat n'y (A) aportoit point d'obstacle. Le Cardinal de Richelieu, & le Chancelier Oxenstiern ne furent pas oubliez; encore moins oublia-t-on les conquêtes, & les beaux exploits du Prince d'Orange Frideric Henri. La Reine Marie de Medicis, & la magnifique reception qui lui fut faite ⸸ à Amsterdam donnerent de l'exercice à l'éloquence de Barleus. Il avoit publié quelques Ouvrages de controverse très-piquans (B) contre les adversaires d'Arminius. Cette plaie ne se ferma jamais: il

* *Par l'épitre Dedicatoire de ses lettres on voit qu'il naquit le 12. de Fevrier.*

† *Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Arnold Corvinus.* Le Diarium *du Sieur Witte met sa mort à l'an 1647.*

‡ *Voiez les éloges que lui donne Borrichius,* Dissertat. de poët. pag. 140.

⸸ *En 1637.*

(B) *Gaspar Barleus frere aîné de Melchior.*] Je ne doute point que Valere André n'ait pris ce Gaspar pour celui qui a été Professeur à Amsterdam, & dont les vers Latins ont fait tant de bruit. S'il l'a fait il s'est trompé lourdement, ce Professeur étoit le neveu de Melchior, & non pas son frere. Si pour disculper Valere André de ce côté-là, on soutenoit qu'il ne prend point les choses de la maniere que je supose, on le mettroit dans le tort d'un autre côté; car quand on fait conoître un Auteur par ses parens, on ne doit pas citer des parens qui soient inconus ou dans la Republique des lettres, ou dans le monde, & par consequent ces paroles de Valere André, *Melchior Barleus, Antverpiensis, Gasparis frater*, seroient frivoles si elles étoient entenduës du frere de Melchior; car ce frere quoi qu'il ait regenté à Bommel est un sujet inconu. Mr. Moreri a commis la même faute que Valere André.

(A) *Lors que la raison d'Etat n'y aportoit point d'obstacle.*] J'emploie cette restriction, parce que j'ai lu dans les lettres de Barleus, qu'il ne voulut point faire un poëme sur le couronnement de l'Empereur Ferdinand III. comme on l'en avoit prié. Il considera qu'il avoit à faire à gens soupçonneux, qui ne manqueroient pas de le decrier comme un pensionaire de la Maison d'Autriche; & d'ailleurs il ne voioit pas qu'après avoir tant chanté les victoires de Gustave sur l'Empereur, il pût louër Ferdinand d'avoir aquis une grande gloire en faisant la guerre aux Suedois. Voilà un Poëte honnête homme. Combien y a-t-il de gens de sa profession qui ne sont pas si scrupuleux? ils ont une plume à deux mains; non seulement ils preparent des acclamations pour le parti qui vaincra, quel (a) qu'il puisse être, mais même après l'évenement ils font des vers pour les deux partis. Je ne doute point qu'il n'y ait des Poëtes en Italie qui ont loüé, ou qui loueront Mr. le Dauphin & Mr. le Prince Louis de Bade sur la Campagne de 1693. *Literas accepi Viennæ*, ce sont les paroles de Barleus (b), *quibus petitur uti laudatione aliqua velim prosequi coronationem Ferdinandi tertii Imperatoris. Ego si sapiam abstinebo ab illa laudatione religiosissime. Quamquam enim ea possem scribere quæ ad laudes Imperatoris faciant, nec Reip. nostræ adversentur, tamen prout sunt nostratium ingenia, judicarent me beneficio obstrictum Austriacis. Scimus Cæsarem non quidem aperto Marte nos petere, sed per latus Hispani nobis gravem esse. Laudavi etiam non ita pridem Gustavum Sueciæ Regem, ejusque adversus Cæsarem bella probavi. Jam ut laudem Ferdinandum tertium ob gesta adversus Suecos feliciter bella, à prudentia mea impetrare non possum. Non sum ambidexter, sed ab omni adulatione alienissimus. Cuperem obsequi petitioni illustrissimi Legati, sed hoc cavendum ne dum foris benè, domi malè audiam. Forte nimis sum meticulosus, sed & illud certum illam Cæsaris laudationem à me profectam calumniæ suspicionibusque opportunam fore.* La crainte de Barleus n'étoit point sans fondement; & si la raison vouloit qu'il ne fit pas le Panegyrique de Ferdinand III. puis que la Hollande étoit en guerre avec la Maison d'Autriche, & qu'il ne faut pas qu'un Auteur souffle le chaud & le froid, la prudence n'exigeoit pas moins de lui qu'il ne se mêlât point de cet éloge. Ceux qui le croioient ami des Arminiens l'eussent diffamé comme un ennemi de Dieu & de l'Etat, & ne se seroient pas contentez de le dire dans les maisons, & dans les ruës. Au reste si tous les Heros qu'il loüa le paierent aussi bien que (c) le Cardinal de Richelieu, il n'eut pas sujet de dire que la culture du Parnasse est celle d'un terroir ingrat.

(B) *Très-piquans contre les adversaires d'Arminius.*] Il publia à Leide en 1615. un Ecrit intitulé *Bogermannus ἐλεγχόμενος, sive examen epistolæ dedicatoriæ quam suis ad pietatem illustrium Ordinum Hollandiæ & Westfrisiæ notis præfixit Joannes Bogermannus Ecclesiastes Leovardiensis: in quo etiam crimina à Matthæo Slado impacta Erasmo Roterodamo diluuntur.* L'année suivante il publia un livret dont voici le titre, *Dissertatiuncula in qua aliquot Patriæ Theologorum & Ecclesiastarum malè sana consilia & studia justâ orationis libertate reprehenduntur.* Il y avoit trop d'aigreur dans cette piece, & trop d'injures contre les Predicateurs; car il pretend (d) que l'on trouvoit en Hollande, *Viros prædicatorii ordinis vocales plus satis qui ad scribendos salutiferos libros inepti, ad prædicandam Christi sapientiam elingues, tamen ad obtrectandum cum Magistratibus, tum dissentientibus circa res religionis symmystis diserti sint & copiosi.* Dans la page suivante il dit: *Si templa aliquot Hollandiæ peragrare libeat Theologos quamplurimos in spermologos; concionatores in convitiatores; pacis præcones in factionum principes & schismatis faciundi buccinatores transformatos mirabere, nec tam reformata amplius, quam pessimis aliquorum moribus deformata religionis antistites esse jurabis.* C'étoit outrager avec excés ceux que leur caractere lui devoit rendre venerables.

(a) *Conferez avec ceci ce que Macrobe* Saturn. lib. 2. cap. 5. pag. m. 337. *raporte d'un homme qui avoit instruit deux corbeaux, l'un pour feliciter Auguste, l'autre pour feliciter Marc Antoine.*

(b) *Casp. Barleus, epist.* 334. *pag.* 668. *la lettre fut écrite l'an* 1636.

(c) *Ce Cardinal lui fit donner cinq mille francs pour son eloge, si l'on en croit Sorbiere.* Sorberiana, pag. 40.

(d) *Pag. 4.*

il fut regardé (C) toute sa vie comme un fauteur de cette secte, & il se trouva bien des gens qui murmurerent contre les Magistrats d'Amsterdam, de ce qu'ils entretenoient un tel Professeur. On observoit de près toutes ses demarches, & on ne lui pardonnoit rien. On cria contre lui d'une terrible maniere, à cause de certains vers qu'il avoit faits sur le livre (D) d'un Rabin. Ses lettres ont été publiées * après sa mort en deux volumes, mais le Sextus Empiricus que l'on attendoit de lui n'a jamais paru. Il a fait voir de quoi il étoit capable en fait d'Histoire par la Relation de ce qui s'étoit passé dans le Bresil, pendant que le Comte Maurice de Nassau en fut Gouverneur. Il publia cette Histoire l'an 1647. Il a couru d'étranges bruits sur sa (E) derniere maladie.

* *Gerard Brandt son gendre les fit imprimer à Amsterdam l'an 1667. On en voit quelques-unes des principales dans le Recueil des lettres* Præstantium ac eruditorum virorum *publié par les Arminiens* in 8. *l'an* 1660. *&* in folio *l'an* 1684.

tables. Cette invective fut traduite tout aussi-tôt en Flamand. Je ne saurois bien dire si ce fut dans cette dissertation qu'il traita de *nebulo* un certain Vincent Drielenburch qui s'étoit érigé en Prophete; mais ou dans cet écrit ou dans quelque autre il s'étoit servi de ce terme injurieux: ce qui (a) émut tellement la bile de ce personnage, qu'il publia un livre dans lequel après avoir traité Barleus de fripon & de scelerat, *nebulonem & scelestum*, il s'engage à donner cent francs à la Diaconie de Leide, & à se livrer à la Justice afin que sa punition serve d'exemple, en cas qu'on prouve par de solides raisons qu'il est un fripon, *nebulo*. Peu après il parut un livre, où l'on pretendit prouver cela par dix raisons incontestables. Drielenburch repondit à ces dix raisons, & s'emporta extremement contre Barleus. Celui-ci composa une Remontrance à Messieurs les Etats Generaux pendant son exil. Elle est datée de Francfort au mois d'Août 1620. & intitulée, *Fides imbellis, sive epistola paranetica ad illustrissimos & potentissimos Fœderatarum Provinciarum Ordines.* C'est une piece très-bien écrite, & où l'on represente gravement les maux des persecutions, & les droits de la conscience. Vous la trouverez dans les *Præstantium & eruditorum virorum epistolæ* (b).

(C) *Il fut regardé toute sa vie comme fauteur de cette secte.*] Il est certain que depuis qu'il fut rehabilité dans l'Academie de Leide, il n'interrompit point ses correspondances avec les Arminiens. Sa 156. lettre aprend à Uytenbogard que Polyander Professeur en Theologie à Leide avoit revelé à ses amis, que (c) tout ce qu'il y avoit de moderation dans l'Ecrit que la Faculté de Theologie avoit publié contre les Arminiens venoit de lui; mais qu'il souhaitoit que si les Arminiens savoient cela ils ne le temoignassent pas, veu que ce seroit l'exposer à l'indignation de ses collegues. (d) *Rogavit me obnixe per D. Vossium internuncium, vobis uti scriberem, ne si forte hæc res ad aures vestras pervenerit, ejus in responso vestro meminisse velitis, ne collegarum suorum invidia ac odiis, quorum jam semina jacta, miser objiciatur.* La lettre suivante temoigne qu'un des collegues de Polyander lui avoit reproché d'avoir dit cela à Barleus, ennemi de l'Eglise, *Tu hæc dixisti Barlæo, quem scis esse hostem Ecclesiæ, qui illud ipsum ad Uytenbogardum, & Episcopium perscripturus est.* Ces lettres furent écrites l'an 1630. Il paroît par les lettres de Barleus qu'il a toûjours été dans les opinions des Remontrans.

(D) *Qu'il avoit fait sur le livre d'un Rabin.*] Manasse Ben Israel l'un des plus habiles hommes qui ait été entre les Juifs dans le XVII. siecle, publia un livre sur la creation l'an 1634. Barleus fit une epigramme sur ce livre, & souffrit selon la coutume qu'elle parût à la tête de l'Ouvrage. Il declaroit trop expressément qu'il preferoit la bonne vie à la verité des dogmes de speculation. Un Theologien de Deventer lui fit là-dessus une grosse affaire; il publia un Ecrit où il soutenoit que l'épigramme étoit remplie de blasphémes, & que l'Auteur étoit un Socinien. On voulut même (e) porter l'affaire devant les Etats de Hollande, pour convaincre de Socinianisme Barleus & tous les Arminiens. Barleus se defendit avec chaleur, & se mit bien en colere. Il soutint qu'on interpretoit malignement ses paroles, & qu'on les falsifioit même afin de mieux colorer les chicaneries dont on se servoit, pour trouver des sens ausquels il n'avoit jamais pensé. *Epigramma (f) quoddam meum . . . quæsitis & perversis detorsionibus malignè interpretatur. Dicit ille epigrammate contineri varia quæ Ecclesiæ perniciosa, religioni Christianæ probrosa, & in Deum ac Dominum nostrum Jesum Christum impia sunt. Socinianismum adhæc autori epigrammatis impingit &c. . . Censor pessima fide voculam è carmine sustulit, & suam substituit,* maneamus *pro* vivamus. *Sensus affingit versibus meis de quibus ne per somnium quidem cogitavi.* Il protesta qu'il n'étoit point Socinien, qu'il ne l'avoit jamais été, & qu'il detestoit les dogmes des Sociniens. Il ajoûta que quelques-uns seroient bien aises de le voir Socinien, afin que la haine qu'ils lui portoient remportât un plus grand triomphe. (g) *Non sum Socinianus nec fui unquam, imo hostis sum istorum dogmatum acerrimus. Vellent quidam me esse qui explendi in me odii materiam sollicitè quærunt.* Si ce jugement étoit faux, il n'étoit pourtant point éloigné de la vraisemblance; car ceux qui se trouvent engagez dans les querelles de doctrine accusent de tant de choses leur adversaire, qu'ordinairement parlant il ne sauroit leur faire un plus grand depit, que de paroître autre qu'ils ne disent. Quoi qu'il en soit, il étoit permis à Barleus de repousser la calomnie, mais il ne devoit pas faire des vers si outrageans contre le Theologien de Deventer, que peut-être Archilochus n'en faisoit pas qui le fussent davantage. Ce Theologien au reste s'apelloit Vedelius, & il intitula son livre *Deus Synagogæ.* Un Professeur (h) d'Utrecht le seconda dans cette attaque par un Ecrit qu'il intitula *Vorpius redivivus*, & que Vedelius eut soin de faire imprimer. Vossius se persuada que Barleus devint malade, pour avoir trop pris à cœur l'insulte de ces deux antagonistes. Voici ce qu'il écrivit à Grotius le 15. de Decembre 1637. *Collega Barlæus jam tertium mensem laborat quartana. Metuitur ei à μαρασμῷ. Ut convalescat non videtur idem (i) fore qui quondam. Afflixit valetudinem opere properando quod nunc excuditur. Est (k) hoc de ingressu reginæ matris in urbem nostram, & honore pompæ ei exhibito. Typis prodibit augustis plurimis exornatum picturis. Atque hoc quod dixi non dissimulat apud amicos. Sed multum metuo ne morbum hunc inde contraxerit, quod nimis ad animum revocaret quæ adversus eum scripta sunt à Doct. Vedelio, & Mag. Schoockio (l).* Je croi qu'en general les meilleurs amis de Barleus lui trouvoient trop de sensibilité pour la censure de son épigramme; car on lui conseilloit de mepriser ses censeurs, & on lui en écrivoit beaucoup de mal. *Tibi sum (m) auctor ut eos posthac præteritione mulctes. Acerrima vindicta est contemtus: in malam rem homines ad civilia ingenia vexanda natos. Ex epigrammate scilicet quo Manassen Judæum non proscindis conviciis, totus in te Theologorum ordo asperatus omnem Hæreticorum sentinam in caput tuum infundet. . . Si verpum, apellam, recutitum eumdem dixisses & virum, ut videtur non malum poëticis scommatibus exagitasses, palmarium meruisses. . . . . . . Si quid mihi apud te est fidei crabrones istos iterum dico posthac negliges. Acrius enim post repulsam instant, & ubi excusseris venenum omne in aculeos advocant tanquam ipsi læsi.* L'épigramme de Barleus qui donna lieu à tant de fracas trouveroit ici sa place, si elle n'avoit été inserée depuis peu dans un petit livre (n) qui est entre les mains de tout le monde. Je m'étonne que l'on n'y ait inseré qu'une très-petite partie des vers de Barleus contre Vedelius; mais je m'étonne bien davantage qu'on ait pu penser que l'endroit qu'on en raporte, montre que l'Auteur se moquoit des deux religions. Voici ce que dit Sorbiere: (o) *Cùm Vedelius nomen suum in priori scripto analytico epigrammatis Barlæani (p) restituisset, ait*

- - - - Quid tenebroso
Calumniator prave delites antro,
Et exoleta sæve tergiversator
Arcessis orco monstra perdita sectæ?
Cur versipellis Sarmatæ malas voces
Portenta fidei, exsibilata Senensis.
Commenta verbis africas serenatis?

Quæ sane nec Calvinianis satisfacere nec aliis, sed utriusque religionis ludibrio habita poëtam merito suspectum reddidere. Il faut rêver ou être ivre pour juger ainsi; car les vers qu'on vient de lire sont les plus piquans que l'on puisse faire contre le Socinianisme, & l'on ne sauroit temoigner plus vivement que fait Barleus combien il detestoit d'être soupçonné de cette heresie. La prose de cet Auteur que Sorbiere avoit citée peu auparavant, ne tonne pas moins contre cette secte.

(E) *Il a couru d'étranges bruits sur sa derniere maladie.*] J'ai oui dire qu'il croioit être de verre, & qu'il craignoit

(a) Vincentius etiam Drielenburch suis prophetandi partibus non defuit, nam anno superiore à Casparo Barlæo in scripto quodam *Nebulonis* nomine designatus, id adeo Propheticæ suæ dignitati putavit esse injuriosum: ut edito mox scripto eumdem Barlæum Scelestum & Nebulonem nominaret. *Salemon Theodotus in Pacificatorio dissecti Belgii, pag.* 176. 177.

(b) *A la page* 630. *& suiv. de l'édition* 1684.

(c) Quidquid mollius leniusque scriptum reperitur in specimine, à se profectum esse, reliqua asperiora collegarum esse. *Barlæus epist.* 156. *pag.* 356. (d) *Ibid.* (e) Consilia agitari uti libellus iste Censoris Ordinibus Hollandiæ exhibeatur ut appareat Barlæum & Remonstrantes esse Socinianos. *Ibid. epist.* 388. *pag.* 675. (f) *Ibid. pag.* 674. 675. *Voiez aussi pag.* 678.

(g) *Ibid. pag.* 679.

(h) *Martin Schoockius. Voiez Voetius Disput. select. vol.* 1. *pag.* 1156.

(i) *L'évenement ne confirma point cette conjecture. On en fait tous les jours de semblables qui se trouvent fausses.*

(k) *Voilà nôtre Gallicisme tout pur,* C'est celui de l'entrée.

(l) *Epist. præst. & erudit. virorum, pag.* 796. *edit. in fol.* 1684.

(m) *Rochus Honerdius in epistola ad Barlæum, ibid. pag.* 795.

(n) *Dans le* Sorberiana *pag.* 37. *&* 38. *édit. de Hollande* 1694.

(o) *Ibid. pag.* 39.

(p) *C'est sans doute une faute d'impression. L'Auteur avoit dit peut-être* siluisset, *car outre qu'il est faux que Vedelius se soit nommé au premier écrit, les vers alleguez supposent qu'il avoit supprimé son nom.*

maladie, & sur (F) sa mort, mais on ne peut gueres savoir au vrai ce qui en est: il faut faire peu de fond sur les bruits de cette nature; car on sait par cent exemples que pour peu qu'un Auteur se soit distingué, la renommée fait d'une mouche un élephant sur les disgraces corporelles ou domestiques qui lui surviennent: & d'ailleurs ceux qui savent tout le mystere sont ordinairement des personnes qui n'avoüent point ce qui fait quelque deshonneur.

BARLEUS (LAMBERT) frere du precedent, nâquit à Bommel β en Gueldre l'an 1595. Il a été Professeur en Grec dans l'Academie de Leide. Avant cela il avoit été Regent de Seconde * dans un College d'Amsterdam, & avant que de regenter cette classe il avoit été le Ministre du Baron de Langerac, Ambassadeur de Hollande en France †. Il fut apellé à Leide pour remplir la place de Jeremie Hoelzlin, & l'on ajoûta un nouvel agrément à cette charge, car on la lui donna avec le titre ‡ de Professeur ordinaire, ce qui emporte avec soi plusieurs avantages. Il fit sa harangue inaugurale *De Graecarum literarum praestantia ac utilitate*, le 22. d'Octobre 1641. Il publia en 1652. le Timon de Lucien, avec plusieurs notes qui n'ont rien de fort exquis, ni de fort profond, mais qui peuvent être utiles à la jeunesse. Il mourut ⸸ le 16. de Juin 1655. Son commentaire sur la Theogonie d'Hesiode fut imprimé l'an 1658.

β *Witte in Diario biographico.*

* *Les Hollandois donnent le nom de* Conrector *à ceux qui regentent cette classe. C'est comme qui diroit* Assesseur du Recteur. *On appelle Recteur en Hollande celui qui regente la premiere classe. Il a inspection sur les autres Regens.*

† *Corvinus in Orat. funebri Casp. Barlai.*

‡ *Voiez l'Epitre dedicatoire de son Timon de Lucien.*

⸸ *Witte, ubi supra.*

BARLOW (THOMAS) Evêque de Lincoln sous le regne de Charles II. a été un très-savant homme. Il enseigna long tems la Theologie dans l'Université d'Oxford, & quelcun a soupçonné (A) qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe. Il avoit un zéle ardent contre le Papisme, & il l'a temoigné (B) par ses écrits. Il avoit beaucoup de livres, & une grande lecture. Il mourut l'an 1690. ou environ. On a publié depuis sa mort quelques opuscules trouvez parmi ses papiers. Quelques-uns le confondent (C) avec Guillaume BARLOW, Evêque de Lincoln, qui florissoit sous le Roi Jaques I. & qui écrivit même pour ce Prince.

BAR-

craignoit d'être cassé en morceaux, quand il voioit que l'on s'aprochoit de lui. D'autres m'ont dit qu'il croioit être de beurre ou de paille, & que dans cette fausse imagination il n'osoit s'aprocher du feu. Cela est incompatible avec le narré de son Oraison funebre, prononcée par le Sieur Corvin Professeur en Droit; car on y assûre qu'il fit une leçon à ses Ecoliers le jour qui preceda sa mort, & qu'il étoit prêt (a) à leur en faire une lors qu'il fut saisi d'une defaillance, de laquelle il ne revint point. *Antecessit quidem eum morbus cum quo luctabatur subinde, non tamen tantus quin aliquomodo consuetis adhuc sufficeret laboribus. Audiveramus eum pridie diei quo eum mors invasit, discipuli docentem: audivissent eadem qua occidit, nisi ipsis eum abstulisset, ita ut (b) accepimus, plurimis hodie exemplis fere epidemica lipothymia.* Notez que Corvin venoit d'apostropher les disciples du defunt. Auroit-il osé dire faussement en leur presence, qu'ils avoient assisté à une de ses leçons le jour de devant sa mort?

(F) *Et sur sa mort.*] Morhofius conte que Barleus mourut dans un puits, & qu'on ne sait s'il y tomba par megarde, ou s'il s'y precipita volontairement. *Misero fato periit, puteo submersus, an sponte, an casu, incertum, de morte ejus jam supra diximus.* C'est ainsi qu'il parle dans la page 300. de son *Polyhistor.* Il nous renvoie sans doute à la page 155. lors qu'il dit qu'il a dejà fait mention de cette mort: mais dans cette page 155. il ne se sert point de l'alternative du hasard, ou du dessein premedité, il assûre que Barleus devint fou, & qu'il se jetta dans un puits, & il cite la 64. lettre de Sorbiere. *Eo nonnullorum excrescit è fiducia nimia ambitio, ut sinistro aliorum judicio in extremam incidant insaniam. Quod Barlao accidit, qui ob prælatum sibi Spanhemium in maniam incidit, seque ipsum in puteo suffocavit, quod de eo Sorbierius refert* epist. 64. *extatque apud Duportum* Musarum subcisivarum lib. 1. *de eo epigramma* (c). Cette citation est très-fausse, car voici ce que dit Sorbiere. „La mort „de *Barleus* de laquelle vous me demandez quelques „circonstances, n'est pas de ce rang (d), quoi qu'il „fût très-galant homme; car il se trouvera toûjours „plus d'excellens Poëtes, que d'excellens Medecins. „Lors que j'étois à Amsterdam on parloit diverse„ment de la fin de sa vie, comme s'il y avoit eu de „la melancholie qui l'eût avancée. Il est vray qu'ayant „fait une *Oraison funebre* en vers sur la mort du Prin„ce d'Orange, & que le Docteur *Spanheim* en ayant „prononcé une en prose, il supporta très-impatiem„ment l'inégalité de leur recompense. Car, comme „disoit plaisamment Monsieur de *Saumaise*, on fit „une étrange bevuë, donnant la paye de Cavalier au „Fantassin, & celle de Fantassin au Cavalier. *Barleus* „n'eut que cinq cens livres, & l'autre eut cinq cens „écus.„ On ne trouve rien touchant la mort de Barleus dans le *Sorberiana.* On y trouve bien que selon le bruit commun Barleus étoit sujet à quelques accés de folie; *Ferebatur intervalla quædam minus lucida habere, nec aberat conjectura oculorum qui non bene sanam cerebri particulam indicabant.*

(A) *Quelcun a soupçonné qu'on l'en tira parce qu'il étoit trop orthodoxe.*] Ce quelcun est un celebre Ministre & Professeur en Theologie à Groningue, c'est en un mot Jaques Alting. Il dit dans une lettre (e) datée du 13. de Mars 1676. qu'on avoit elevé depuis peu de tems le Docteur Barlow à l'Evêché de Lincoln, afin de l'ôter de l'Academie où il enseignoit la foi orthodoxe, car ajoûte-t-il, les Anglois panchent beaucoup vers le Pelagianisme & le Socinianisme: & là-dessus il parle d'un livre, *De unione & communione cum Christo*, dont l'Auteur s'apelloit Sherlok.

(B) *Et il l'a temoigné par ses écrits.*] Lors qu'on parloit tant de Titus Oates, & de l'horrible conspiration dont il fut le delateur, cet Evêque publia un livre où il maintenoit contre toutes sortes de chicaneries, que c'est un article de la foi Romaine que le Pape peut deposer les Souverains, & donner leurs Etats à d'autres. C'étoit un très-bon moien de temoigner qu'on vouloit nuire aux Papistes; car de toutes les choses qui sont capables d'exciter contre eux le zéle de la nation, il n'y en a point qui le puisse faire davantage que de montrer qu'ils sont toûjours prêts par principe de conscience, à se soulever contre les Princes Protestans. Le livre que Mr. Barlow publia sur cette matiere fut traduit tout aussi-tôt en François, & publié sous ce titre, *Traité Historique sur le sujet de l'excommunication & de la deposition des Rois. A Paris (f) chez Claude Barbin 1681.*

(C) *Quelques-uns le confondent avec Guillaume* BARLOW.] Les deux Auteurs qui ont joint des supplémens au traité de Jean Deckherrus *De scriptis adespotis*, sont tombez dans cette faute. Deckherrus avoit debité que le Jesuite qui écrivit en Anglois contre le Roi Jaques au sujet de l'Apologie du serment de fidelité, fut refuté par *Mr. Baclo Evêque de Lincoln.* Un de (g) ses amis lui écrivit que ce Prelat ne se nommoit point Baclo, mais THOMAS BARLOW; *Is si places est* THOMAS BARLOVIUS *magni apud Anglos nominis, & de nostratibus optime meritus. Optandum foret videre aliquando avindula ipsius, quorum magnam in instructissima sua Bibliotheca copiam habet, & nuperrime uno & altero opusculo præsertim contra Curiam Romanam magnum litteratis desiderium excitavit. Historia ejus de conspiratione contra* JACOBUM ANGLIÆ REGEM, *vulgo* The Gunpouder Threason, *non ita pridem publicum vidit.* La lettre dont je tire ces paroles fut écrite à Strasbourg en 1681. Il est donc visible que l'ami de Mr. Deckherrus s'imaginoit que l'Evêque de Lincoln, qui avoit écrit pour le Roi Jaques contre un Jesuite, vivoit encore. Or c'est une grande bevuë. Ce fut en l'année 1609. que le Roi Jaques fit écrire contre Robert Persons Jesuite Anglois, & qu'il se servit de la plume du Docteur Barlow Evêque de Lincoln. Si ce Docteur eût été en vie l'an 1681. son âge eût été une chose tout-à-fait extraordinaire, & l'on ne sauroit excuser ceux qui auroient fait mention de sa science, & de ses livres, s'ils avoient oublié de parler de son grand âge. Qu'on ne chicane point; qu'on n'allegue point qu'il y a des hommes de lettres qui vivent cent ans, cela ne serviroit de rien quant au fond, puis qu'on sait que l'Evêque de Lincoln qui écrivit pour le Roi Jaques s'apelloit Guillaume, & non point Thomas comme celui qui vivoit encore l'an 1681. Je ne sai pas si cent ans auroient suffi à Thomas Barlow pour être en vie au tems dont

je

(a) Id quod dolemus, eo accidisse momento quo se parabat ut juventuti sibi commisse docendo debitum præstaret officium. *Corvinus in Orat. funebri.*

(b) *Il s'étoit servi peu auparavant* (quod notandum) *de la même circonspection,* Inopinata eum extinxit, UT NOBIS RELATUM, lipothymia. Inde factum ut eum exstinctum ante audiverimus, quam morti esse propinquum morbus prænuntiaret.

(c) *Morhof. Polyhist. pag. 155.*

(d) *C'est-à-dire de l'importance de celle de Wallaeus & de Vesslingius, dont il venoit de parler.*

(e) *Jac. Alting. Oper. tom. 5. pag. 391.*

(f) *Il n'est pas besoin d'avertir que le lieu de l'impression est supposé.*

(g) *Paulus Vindingius, Voiez le livre* de scriptis adespotis, *pag. 355. édit. 1686.*

BARNES (ROBERT *) Professeur en Theologie, & Chapelain de (A) Henri VIII. Roi d'Angleterre, fut envoié en (B) Allemagne par son maître l'an 1535. Il confera d'abord avec les Theologiens Protestans sur l'affaire du divorce : il eut ensuite quelques audiences de l'Electeur de Saxe, & se joignit aux Ambassadeurs Anglois qui proposerent à cet Electeur une alliance contre le Pape, & qui demanderent que Henri VIII. fût associé à la ligue de Smalcalde. Ils faisoient esperer la reformation de l'Angleterre, mais au fond ils n'avoient pour but que d'obtenir une aprobation doctorale du divorce de leur maître, & une alliance politique afin de susciter plus d'affaires à l'Empereur, qui menaçoit de vanger l'injure de sa tante repudiée. Ils remporterent un avis (C) des Theologiens de Wittemberg qui ne leur étoit pas entierement favorable ; mais ils en ôterent la conclusion, quand ils le montrerent au Roi. C'étoit à la conclusion que se trouvoit ce qui ne pouvoit pas plaire à ce Prince †. La conduite de Barnes plut beaucoup au Roi d'Angleterre, ce qui fit qu'on l'emploia pour entretenir correspondance avec les Princes

* *Voiez la remarque A.*

† *Seckendorf Histor. Lutheranismi l. 3. pag. 110. & sequent.*

je parle, & pour avoir été Evêque l'an 1609. car il est très-rare qu'en Angleterre on soit Evêque avant l'âge de 35. ou 40. ans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres, qui fit une petite revuë des fautes de Mr. Deckherrus, & de celles de Mr. Vindingius, non seulement ne s'aperçut point de celle-ci, mais il l'adopta, qui pis est (a).

(A) *Professeur en Theologie, & Chapelain de Henri VIII.*] Il est revêtu de (b) ces titres dans la lettre de creance que le Roi son maître lui donne pour negocier en Saxe, & cette lettre est datée de Windsor le 8. de Juillet 1535. Son nom de batême ne paroît pas dans cette lettre devant celui de Barnes. Il se donnoit en Allemagne le nom d'*Antoine Amarius*, quoi que son vrai nom fût *Robert Barnes*. Quand il dedia sa vie des Papes au Roi d'Angleterre l'an 1535. il signa *R. Barnes Doctor* (c). On voit dans une preface de Luther (d) que Barnes cachoit son nom & sa qualité de Docteur dans Wittemberg, à cause des persecuteurs. Melanchthon l'apelle *D. Antonius Doctor*, ou *D. Antonius*, dans une (e) lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre le 13. de Mars 1535.

(B) *Fut envoié en Allemagne par son maître.*] La preface que j'ai citée m'aprend que Barnes demeuroit à Wittemberg environ l'an 1530. & qu'il logeoit même chez Luther. (f) *Quis ante annos decem hoc decus in Barnesio quæsivisset, & quod Christus ipse in eo nobiscum versatus esset? domesticum enim & commensalem habuimus.* Barnes auroit pu demeurer en Allemagne jusques en l'année 1535. & y recevoir une lettre de creance de Henri VIII. pour negocier avec l'Electeur de Saxe. Sur ce pied-là l'on auroit pu dire dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, qu'*enfin* (g) *dans le tems que l'Evêque de Hereford étoit à Smalcalde, c'est-à-dire en l'an* 1536. *Barnes fut envoyé en Angleterre par ce Ministre, & y fut très-bien reçu de Henri, & entretenu par Cromwel.* Sur ce pied-là, dis-je, ce recit seroit exact ; car toute la raison que Mr. de Seckendorf allegue (h) pour le critiquer, est que Barnes vint d'Angleterre en Allemagne l'an 1535. avec une commission de Henri VIII. Il étoit donc retourné en Angleterre avant que l'Evêque d'Hereford l'y envoiât, & ainsi il ne faloit pas compter pour son retour dans la patrie le message dont ce Prelat le chargea. Mais peut-on prouver que la lettre de creance ne fut point envoiée à Barnes en Allemagne, & qu'il fut lui-même envoié en ce païs-là? Oui on le peut: Seckendorf le prouve par des Archives qui lui ont fourni une infinité de bonnes pieces: (i) *Venerat Wittenbergam* (Reg. x. fol. 99. n. 42.) *verno hujus anni 1535. tempore, Doctor* EX BRITTANNIA *ab Henrico Rege* MISSUS. Melanchthon confirme la même chose en Grec, car il se servit de cette langue pour faire savoir à son bon ami Camerarius qu'il y avoit un Envoié d'Angleterre, qui ne parloit que du second mariage du Roi, & qui disoit que Henri VIII. se soucioit peu des affaires de religion. Ἧκε δὲ πρὸς ἡμᾶς ξένος τις πεμφθεὶς ἐκ τῆς Βρεττανίας, μόνον διαλεγόμενος περὶ τοῦ δευτέρου γάμου τοῦ Βασιλέως, τῶν δὲ τῆς ἐκκλησίας πραγμάτων οὐ μέλει, ὥς φησι τῷ Βασιλεῖ (k). Mais encore qu'on ne puisse pas mettre ceci sur le pied que je disois, on peut dire neanmoins que le recit en question n'est pas fautif. L'Historien dit simplement que l'Evêque d'Hereford envoia Barnes en Angleterre, il ne nie point que Barnes n'y fût retourné auparavant.

(C) *Un avis des Theologiens de Wittemberg.*] Mr. Burnet en donne très-exactement le precis ; *La premiere pensée qu'ils eurent dans cette affaire*, dit-il (l), *fut que les Ordonnances du Levitique n'étoient point morales. . . . En suite ils changerent de sentiment, lors que la question eut été agitée un peu davantage, mais ils ne convinrent jamais, qu'un mariage déja fait pût être cassé, & ils se confirmerent de plus en plus dans cette derniere opinion, tellement qu'ils condamnerent les deux mariages du Roi.* Il raporte cela sous l'année 1530. Ce n'est pas qu'il ignorât que cet avis fut donné en 1536. c'est sans doute afin de montrer tout de suite à son lecteur les differens sentimens des Theologiens sur le divorce de Henri VIII. Mr. Seckendorf s'en est bien douté, car lors (m) qu'il remarque que l'avis des Theologiens de Wittemberg se trouve dans l'Histoire de la Reformation d'Angleterre, au volume des preuves & des pieces justificatives, parmi celles qui regardent l'an 1530. il ajoûte cette parenthese (*forte per occasionem.*) Mr. de Meaux n'a point su que le decret de Wittemberg est de l'année 1536. Il ne parle (n) quant à cette année-là que de l'avis de Melanchthon, & il ne critique pas Mr. Burnet d'avoir mis à l'an 1530. la reponse des Theologiens de Wittemberg. Mr. Seckendorf remarque que l'exemplaire de cette reponse qu'il a lu dans les Archives de Weimar, est plus long que celui qu'on trouve parmi les preuves de Mr. Burnet. Voici ce que les Ambassadeurs de Henri VIII. en retrancherent, *Etsi consentiamus cum Dominis legatis servandam esse legem de uxore fratris non ducenda, mansit tamen inter nos controversum quod legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum. Neque enim strictius obligare nos lex potest quam Judæos: si autem lex dispensationem admisit, vinculum matrimonii utique fortius est quam lex illa altera de uxore fratris.* Mr. Seckendorf conjecture que les Ambassadeurs suprimerent cet endroit, afin de n'ôter pas à leur maître toute esperance qu'enfin les Theologiens de Wittemberg aprouveroient ses secondes noces.

Cette pensée est très-raisonnable : & en general ces Docteurs pouvoient suposer très-justement qu'il y a des choses qu'on n'auroit pas dû executer, & que neanmoins on doit maintenir lors qu'une fois elles ont été executées: mais j'avouë que je ne comprens pas trop bien comment on peut mettre d'accord le commencement & la fin de leur avis. Ils avoüent d'un côté (o) que les ordonnances du Levitique sont divines, naturelles & morales, qu'on ne peut établir de loi contre celles-là, & que toute l'Eglise a toûjours jugé que le mariage avec la veuve de son frere est incestueux ; & ils soutiennent de l'autre que cette loi du Levitique est susceptible de dispense : *Legati statuunt dispensationi locum non esse, nos vero putamus esse illi locum.* Si elle est susceptible de dispense, Henri VIII. a dû se tenir pour bien marié avec Catherine d'Aragon. Si elle ne l'est point, si elle est divine, naturelle, morale, & telle en un mot qu'elle ne puisse souffrir aucune constitution contraire, si l'Eglise enfin a toûjours jugé qu'un mariage non conforme à cette loi est incestueux, Henri VIII. n'a dû regarder son commerce avec Catherine d'Aragon que sur le pied d'un inceste: il a donc dû y renoncer incessamment, les Theologiens de Wittemberg n'ont pas dû être en balance s'ils aprouveroient, ou s'ils desaprouveroient son divorce. La maxime *il y a des choses qu'il ne faloit pas faire, mais quand elles sont une fois faites il ne faut pas les defaire*, ne pouvoit point avoir lieu ici, puis qu'il s'agissoit de la continuation d'un inceste. Des gens medisans, & interessez à l'emploi de la recrimination, ne conviendroient pas sans peine de ce que remarque Mr. Burnet (p), que *si l'on ne voit point dans la conduite* des Theologiens Saxons *cette finesse, cette politique & cette dissimulation de la Cour de Rome, on y voit du moins la franchise, la bonne foi, & la conscience des tems apostoliques.* En mon particulier j'aime mieux croire qu'ils ne raisonnoient pas consequemment, que de pretendre qu'ils vouloient avoir le plaisir de medire de la dispense du Pape, & en même tems la prudence de menager Charles-Quint, & les interêts de la Princesse Marie sa cousine : mais des ennemis qui se plaisent à donner un mauvais tour aux choses, pourroient bien par represailles faire ici de sinistres jugemens (q).

Si les Theologiens de Wittemberg ont raisonné consequemment.

(a) *Voiez le livre* De scriptis adespotis, *pag.* 372.

(b) *Voiez Seckendorf, Hist. du Lutheranisme l. 3. pag. 110. à l'addition.*

(c) *Id. in supplementis ad Indicem I. n. 10.*

(d) *Celle qu'il a mise au devant de la relation du martyre de Barnes inserée au 7. volume de ses Oeuvres. Voiez Seckendorf l. 3. pag. 262.*

(e) *C'est la 26. du 1. livre.*

(f) *Luther. apud Seckendorf ibid.*

(g) *Burnet, Hist. de la reform. liv. 3. p. 689.*

(h) *Seckend. ubi supra pag. 262.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Melanchthon lettr. 170. du 4. livre datée de l'onziéme Mars 1535.*

(l) *Burn. liv. 2. pag. 220. ad ann. 1530.*

(m) Annus & dies responso huic non est adscriptus, & *Burnetus* illud inter acta anni 1530. (forte per occasionem) retulit *lib.* 11. *fol.* 94. Seckendorf ubi supra pag. 112.

(n) *Voiez l'Histoire des Variations liv. 7. n. 58.*

(o) Hoc manifestum est, & negare nemo potest quod lex tradita Levit. XVIII. 20. prohibet ducere fratris uxorem, &c. sed divina, naturalis & moralis lex est intelligenda tam de vivi quam de mortui fratris uxore, & quod contra hanc legem nulla contraria lex fieri aut constitui possit. *Apud Seckendorf p. 112. & Burnet. in documentis part. 1. l. 2. n. 35.*

(p) *Lib. 2. pag. 229.*

(q) *Voiez Mr. de Meaux, Hist. des variat. l. 7. n. 57.*

Princes Allemans. *On l'envoya plusieurs fois à ces Cours-là, & entre autres negociations, il fut employé le premier dans le projet* (D) *du mariage d'Anne de Cleves.* Il étoit bon Lutherien, & il ne s'en cachoit gueres dans ses Sermons; car pendant le Careme de l'an 1540. il refuta le Sermon que l'Evêque Gardiner avoit préché contre la doctrine de Luther. Il prit le même texte que Gardiner avoit pris, & enseigna une doctrine toute contraire à celle que ce Prelat avoit établie touchant la justification: il attaqua même d'une maniere indecente la personne de cet Evêque, & plaisanta sur le nom de β Gardiner. Les amis de Gardiner en porterent plainte au Roi qui ordonna que Barnes en feroit satisfaction, qu'il signeroit certains articles, & qu'il se retracteroit en chaire. Tout cela fut executé, mais de telle sorte qu'on se plaignit que dans une partie du Sermon, il avoit eu la finesse de soutenir ce qu'il avoit retracté dans l'autre. Sur ces plaintes il fut envoié à la Tour par ordre du Roi, & il n'en sortit que pour aller (E) soufrir la mort au milieu des flâmes; car il fut condamné comme heretique par le Parlement, sans avoir eu la permission de se defendre. Il exposa sa creance peu avant que de mourir, rejetta la justification par les œuvres, l'invocation des Saints, &c. & fit suplier le Roi de s'emploier à une bonne reformation γ. Il y avoit long tems que la liberté de sa langue lui avoit fait des affaires. Pendant la faveur de Volsey il précha si fortement à Cambridge contre le luxe des Prelats, que tout le monde devina sans peine qu'il en vouloit à ce Cardinal. *Là-dessus il fut amené à Londres, où les sollicitations de Gardiner & de Fox ... le firent sortir d'affaire*, moiennant l'abjuration de quelques articles qu'on lui proposa. „ Dans la suite il fut remis en prison, sur de nouvelles accusations, & „ pour ce coup on crut assez qu'il seroit brûlé. Mais il se sauva, & passa en Allemagne, où il „ s'apliqua entierement „ à l'étude de la Bible & de la Theologie. Il y fit de si grans progrés, qu'il fut fort consideré & des Docteurs & des Princes. Lors que le Roi de Dannemarc envoia des Ambassadeurs en Angleterre, il voulut que Barnes les accompagnât *, ou même † qu'il fût l'un d'eux. Mr. l'Evêque de Salisburi que je cite en marge, pourroit être facilement ‡ justifié d'une chose qu'on lui a critiquée. On a pour le moins (F) deux livres de Barnes.

BARNES (JEAN) en Latin *Barnesius*, Moine Benedictin Anglois de nation, a été un de ces Catholiques Romains qui à l'exemple d'Erasme, de Cassander, de Wicelius, de Modrevius, du P. Paul & de plusieurs autres ont fait profession toute leur vie de la Catholicité, encore qu'ils y remarquassent une infinité d'abus dont ils souhaitoient passionnément la reformation. Il fit un livre contre les reservations (A) mentales qui ne plut guere aux Jesuites, quoi qu'il l'eût dedié au Pape Urbain VIII. Son *Catholico-Romanus pacificus* (B) est tout plein de choses qui ne sauroient être au goût de ceux qu'on apelle bons Papistes. Il souhaitoit sans doute de raprocher autant qu'il pourroit les deux Communions. La Cour de Rome lui en fut fort mauvais gré. Ce pauvre homme irreprochable dans ses mœurs ⸸ étoit à Paris lors qu'on (C) se saisir de lui, &

β *Ce mot signifie Jardinier.*

γ *Tiré de l'Histoire de la Reformation d'Angleterre composée par le Docteur Burnet (à present Evêque de Salisburi) l. 3. pag. m. 689. & suiv.*

* *Id. ibid. pag. 688.*

† *Fox debite ce dernier sentiment qui paroit douteux au Docteur Burnet, ib. p. 689.*

‡ *Voiez la remarque B.*

⸸ *Voiez la même remarque.*

(D) *Dans le projet du mariage d'Anne de Cleves.*] Ce fut un malheur pour Barnes, (a) *parce que le Roi très-peu satisfait de ce mariage n'en épargna point les auteurs ni les instrumens.* C'est Mr. l'Evêque de Salisburi qui l'assûre. Luther a touché à une autre circonstance; il a dit (b) que la vraie cause de la haine de Henri VIII. pour Robert Barnes, fut la liberté avec laquelle ce Docteur lui deconseilla de repudier Anne de Cleves. Mr. Seckendorf (c) pretend que Mr. Burnet observe la même chose: j'en doute fort, je n'ai point rencontré ce fait dans sa Reformation d'Angleterre.

(E) *Pour aller souffrir la mort au milieu des flâmes.*] La relation de son martyre fut envoiée d'Angleterre en Allemagne: Mr. Seckendof (d) l'a trouvee dans les Archives de Weimar traduite en langue Allemande. Luther la publia (e), & y joignit une Preface où il loüe entre autres choses la modestie de Barnes. Il n'ignoroit pas, dit-il, les defauts de Henri VIII. & il ne les dissimuloit pas quand il etoit avec ses amis; mais par tout ailleurs il ne parloit de ce Prince qu'en termes de respect & d'honneur (f).

(F) *On a pour le moins deux livres de Barnes.*] L'un contient les articles de sa foi; l'autre est l'Histoire des Papes. Le premier fut imprimé en Latin avec une Preface de Pomeranus, chez qui Barnes étoit logé en ce tems-là. On l'imprima en Allemand à Nuremberg l'an 1531. Il contient 19. Theses selon les principes de Luther, & plusieurs preuves tirées de l'Ecriture, & des Peres. L'autre livre fut imprimé à Wittemberg l'an 1536. avec une Preface de Luther: il contient la vie des Papes depuis Saint Pierre jusques à Alexandre III. Il est dedié au Roi d'Angleterre: l'Auteur écrivit l'Epitre dedicatoire le 10. de Septembre 1535. il mal-traite fort les Papes: il promettoit de continuer leur Histoire jusques à son tems (g). Mr. Seckendorf juge que ce livre meriteroit (h) une seconde édition, & il en a inseré la Preface dans ses Indices, (i) parce, dit-il, qu'on le trouve très-rarement, & qu'on le peut compter pour perdu. Il est pourtant vrai qu'on en fit une nouvelle édition à Leide l'an 1615. qui contient aussi la vie des Papes de Jean Baleus, & qui n'est pas encore extremement rare.

(A) *Un livre contre les reservations mentales.*] Il fut imprimé à Paris l'an 1625. sous le titre de *Dissertatio contra æquivocationes*; on l'imprima en François la même année & au même lieu, sous le titre de *Traité & Dispute contre les equivoques.* L'aprobation de la Faculté de Theologie porte que Jean Barnes étoit *Docteur és arts de la sacrée Theologie, & Professeur de la Mission Angloise, & premier Assistant pour la congregation d'Espagne*, & est datée du 13. de Juillet 1624. L'Epitre dedicatoire de l'Auteur est datee de Paris le 13. de Janvier 1625. Le P. Theophile Raynaud s'est donc trompé lors qu'il a dit que Barnes fut amené à Rome, & mis en prison sous le Pontificat de Paul V. Raportons les termes dont il se sert, car ils nous aprenent quelque chose touchant ce pauvre Benedictin (k) *Joannes Barnesius Jesuitis admodum infensus, ob nonnullas suspiciones de comperta illis vita sua, eo loco fuit apud Paulum V. ut eum tanquam novæ fidei fabrum per Albertum Austriacum è Gallia abductum, & è Belgio Romam avectum judicaverit carcere dignum, donec emoto cerebro inter fatuos pone S. Pauli minoris ædem sacram fatuari desiit cum aliorum periculo.* Ce passage a été cité par Edoüard Brown à la page 826. de son Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum*, imprimé à Londres 1690. Voiez la remarque suivante. On lit dans le Mercure François (l) que ce bon Benedictin *croyoit que les Jesuites lui vouloient mal de mort depuis l'impression de son livre des equivoques, que le Docteur Gamaches (estimé l'un des premiers Theologiens de son siecle) ne voulut aprouver en estant requis*, (m) & qu'il fit ce livre pendant qu'il fut Confesseur au Couvent de Chelles.

(B) *Son* Catholico-Romanus pacificus.] Il a été imprimé à Londres en 1690. dans l'Appendix du *Fasciculus rerum expetendarum.* L'Auteur de l'Appendix nous aprend qu'il a eu trois manuscrits de cet Ouvrage de Barnes, & il raporte ces paroles de Jean Basier Professeur en Theologie, (n) *Bonus ille* (o) *Irenæus tametsi vita inculpata & fama integra fuit, mediâ Lutetia correptus, suo habitu exutus, & quadrupedis instar barbarum in modum alligatus ad equum. & ita vehementissime avectus primo in Flandriam, deinde Romam, ibi in Inquisitionis barathrum, deinde in maniacorum ergastulum erat detrusus.*

(C) *Lorsqu'on se saisit de lui.*] On l'eût fait partir le jour même de la capture, si le Chevalier du Guet avoit eu autant d'impatience que le Pere Procureur des Benedictins de Doüai. Mais il falut que cette impatience souffrît jusqu'au lendemain. Alors on mena le P. Barnes en carosse jusqu'à la Vilette, où deux Bene-

(a) *Hist. de la Reformat. l. 3. p. 689. ad ann. 1540.*

(b) *In Præfat. relation. martyrii Barnesii apud Seckendorf l. 3. pag. 262. n. 25.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid. n. 24.*

(e) *Elle est inserée au 7. tome de ses Oeuvres All. fol. 422.* Id. ibid.

(f) *Ibid. n. 25.*

(g) *Ex scholiis sive supplementis Seckendorfii ad indicem I.*

(h) *Recudi meretur.* Ibid.

(i) Quia liber ipse rarissime invenitur & pro deperdito haberi potest. *Id. in indice 3. ad ann. 1536.*

(k) Theophil. Rayn. in Theologia antiqua de veri martyrii adæquate sumpti notione. *Ce livre fut imprimé à Lion en 1656. sous le nom de* Leodegarius Quintinus. *Le passage que j'en cite est à la page 174. de son* Apoponipœus.

(l) *Au tome 12. pag. 752.*

(m) *Ibid. pag. 751.*

(n) *Brown, in append. fasciculi rerum expetend. Il cite Jean Basier* in diatriba de antiquæ Ecclesiæ Britannicæ libertate, Brugis impressa 1656.

(o) *C'est-à-dire le Benedictin Barnes.*

& qu'on lui ôta les habits de l'Ordre, pour le transporter en Flandres garotté sur un cheval. On l'envoia * ensuite à Rome où il demeura dans les prisons de l'Inquisition, jusques à ce qu'il eût été transferé dans celles des fous. C'est dans cette derniere station qu'il finit ses jours, digne très-assûrément d'une meilleure destinée. Il étoit † Profés du Couvent des Benedictins de Doüai, & il y avoit été Superieur; mais ne pouvant s'accorder avec les Religieux de son Ordre il s'étoit retiré en France, & n'avoit point deferé aux sommations que les Benedictins lui avoient faites de revenir à Doüai, ou de se retirer dans quelque autre de leurs Couvens. Il logea à Paris près du College de Navarre, puis au College de Bourgogne, & enfin chez le Prince de Portugal, où le Chevalier du Guet l'arrêta le 5. de Decembre 1626. Il composoit une reponse au livre intitulé, *Apostolatus Benedictinorum in Anglia*, dans laquelle il eût inseré ses sentimens particuliers sur la discipline de l'Eglise ‡. Le P. Theophile Raynaud deguisé sous un masque (*D*) de nom, écrivit contre son traité des équivoques.

* *Voiez le Mercure François tom. 14. pag. 336.*

† *Mercure François tom. 12. pag. 752.*

‡ *Merc. Franc. ib.*

On sera peut être bien aise de voir ici la raison pourquoi (E) Barnes étoit ennemi des Jesuïtes, j'entens la raison qu'ils ont debitée.

BARON (PIERRE) Professeur en Theologie dans l'Université de Cambrige au XVI. siecle, étoit ⸸ François de nation. Il excita quelques troubles dans cette Université par certains dogmes qu'il y debita l'an 1590. On pretendit que cette doctrine aprochoit beaucoup de celle des Pelagiens. Witaker, Tindall, Chatterton, Perkins &c. la combatirent par des sermons, par des leçons, & par des livres; mais d'abord ils épargnerent le nom de leur adversaire à cause de son grand âge. Ensuite s'étant aperçus qu'il continuoit de dogmatiser, & que dans sa Somme *trium de prædestinatione sententiarum*, il soutenoit une hypothese heterodoxe, Witaker se declara son antagoniste formellement, & refuta cette Somme. L'afaire fut portée devant la Reine Elizabeth, & devant l'Archevêque de Cantorberi. On convoqua une assemblée de Prelats, & de Docteurs en Theologie à Lambeth: Witaker y fut mandé, & y soutint avec tant de force l'opinion commune, qu'il la fit triompher glorieusement. Celle de Baron fut condamnée, & l'on dressa neuf β articles le 20. de Novembre 1595. qui furent impatronisez dans l'Academie par l'autorité publique. Baron fut congedié, & s'en retourna en France: ce qui rendit la paix à cette Université γ. On verra le titre (*Z*) de quelques Ouvrages de ce Professeur.

⸸ *Il se donnoit le surnom* Stempanus. *Je croi que cela veut dire d'Etampes.*

γ A loco Lambethani dicti sunt. *Alting, ubi infra.*

β *Tiré du* Theologia Historica *de Henri Alting pag. 305. 306.*

BARON (VINCENT) en Latin *Baronius*, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, s'est fait estimer dans le XVII. siecle par plusieurs livres qu'il a publiez. Il a eu pour antagoniste le fameux Theophile Raynaud, & je ne sai si l'envie de se batre contre un athlete si renommé, ne lui a point fait prendre pour des Ouvrages de ce Jesuïte ce qui ne l'étoit pas. Il a reconu quelquefois qu'il s'étoit trompé dans ses conjectures sur ce chapitre. Les Ouvrages du Pere Baron qui sont venus à ma conoissance, sont un livre de la justification contre la doctrine des Calvinistes; une Theologie (*A*) Morale divisée en trois parties, &

Benedictins l'attendoient pour faire le voiage avec lui, & avec les Archers qui avoient ordre de le conduire jusques à Cambrai. On le lia sur un cheval, & on le remit au Gouverneur de Cambrai qui le fit conduire au Château de (*a*) Waerden. Le Pere Theophile Raynaud n'avoit que faire de parler des ordres d'Albert d'Autriche; cet Archiduc étoit mort depuis long tems lors que Barnes fut saisi. J'ai cité les paroles de ce Jesuite dans la premiere remarque.

(*D*) *Deguisé sous un masque de nom.*] Je parle du livre qui a pour titre *Splendor veritatis moralis, seu de licito usu æquivocationis pro Leonardo Lessio adversus Joannem Barnesium Anglum Monachum*. Il fut imprimé à Lion en 1627 *in* 8. l'Auteur se donna le nom de *Stephanus Emonerius*. J'en ai une preuve plus forte que celle que Mr. Placcius (*b*) a formée de la jonction de deux passages du P. Alegambe, dans l'un desquels il est dit (*c*) que Theophile Raynaud a composé *sub nomine alieno* le traité dont je viens de donner le titre, & dans l'autre, (*d*) qu'il s'est deguisé sous le nom de S. Emonerius. Voici cette preuve. Le Pere Abram raporte dans son traité du (*e*) mensonge, que Theophile Raynaud reconoît pour un de ses Ouvrages le livre d'*Emonerius*, intitulé *Splendor veritatis moralis*, & qu'on l'y reconnoissoit aisément. *Miror te bune pro Theophili partu agnoscere*, c'est ainsi que parle l'un des interlocuteurs du Pere Abram; l'autre repond: *Quid ni vero agnoscam cùm illum in suis (f) Moralibus suum esse fateatur? Quem si abdicaret, nullo tamen negotio patrem vel ex ipsa filii facie cæterisque corporis lineamentis agnoscere possemus,*

Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

Voici un passage de Theophile Raynaud qui nous aprendra qu'il reconnoissoit pour son Ouvrage la refutation de Barnes, & que ce Benedictin vivoit encore l'an 1650. (*g*) *Dixi ego sane in præfatione operis de Æquivocatione, adversus Caïtani germanum, bipedum omnium effrontissimum, Joannem Barnesium Anglum, qui vicenario carcere in quem curante summo Pontifice reclusus est, necdum detersit multiplicis adversus Deum, & Religionem Catholicam, ac S. Benedicti familiam, malignitatis rubiginem. ∴. Societatem Jesu,* &c.

(*E*) *Pourquoi il étoit ennemi des Jesuites.*] Etant revenu d'Espagne au Païs-Bas il assista à une de leurs disputes publiques, où le soutenant proposoit ainsi sa these quodlibetale, *An Joannes in Hispania infamis, possit hic in Belgio absque peccato infamari.* C'est-à-dire, *Jean infame en Espagne peut-il être difamé innocemment dans le Païs-Bas?* Cette espece de cas de conscience a été examinée par Soto, par Molina, & par plusieurs autres Ecrivains, mais d'une façon generale, quoi qu'avec l'apposition de certaines circonstances. On ne s'en tint pas à ces generalitez dans la dispute où Jean Barnes assista, car on reduisit la question à des termes si precis, en designant d'une façon très particuliere les tems & les lieux, qu'il crut que c'étoit de lui qu'il s'agissoit personnellement, & il ne voulut jamais demordre de cette pensée, quoi qu'on lui fit des protestations fort humbles qu'on n'avoit eu nul dessein de le noter. Il medita la vengeance, & il choisit la matiere des équivoques. C'est Theophile Raynaud qui conte cela lors qu'il fait mention de la reponse qu'il écrivit contre l'Ouvrage de Barnes. (*h*) *Ad singularia locorum ac temporum adjuncta, illis in oris perfamiliaria, difficultas restricta est. . . . . . . Clara locorum designatione, petitum se ratus Barnesius, bellum indixit inconciliabile Societatis Jesu Doctoribus; nec se ullis unquam vel contestationibus, vel mollibus ac prope supplicibus verbis, flecti passus est, ut nihil minus quam de eo notando cogitatum esse, in eo Thesium programmate ac proloquio, persuaderetur.* Il n'oublie point de dire que Barnes fut condamné à une prison perpetuelle, & qu'aiant perdu l'esprit on le transfera à l'hôpital des foux, (*i*) *Barnesium ob periculosas novitates, ... carceri esse mancipatum, postea autem emota mente, in fatuorum ergastulo Transtiberino,* (vulgo gli Passarelli) *conclusus est; ubi anno 1643. erat superstes.*

(*Z*) *Le titre de quelques Ouvrages de* Baron.] *Prælectiones 39. in Jonam*, imprimées à Londres 1579. *Summa trium sententiarum de prædestinatione. De præstantia & dignitate divinæ legis.*

(*A*) *Une Theologie morale divisée en trois parties.*] La premiere est destinée contre le dogme de la probabilité, *adversus laxiores (k) Probabilistas.* Il y refute Caramuel qui avoit écrit quatre lettres contre la dissertation

(*a*) *Mercure Franc. t. 12. pag. 753.*

(*b*) *Placcius de Pseudonymis p. 189.*

(*c*) *Alegambe pag. 432.*

(*d*) *Id. pag. 452.*

(*e*) *Imprimé avec son* Pharus Veteris Testamenti *à Paris en* 1648. fol.

(*f*) *Il fait la même chose dans son* Syntagma de libris propriis. *Voiez la remarque suivante.*

(*g*) *Theophilus Raynaud. Hoploth. sect. 2. ser. 2. cap. 12. pag. 256. edit. Lugd. 1650.*

(*h*) *Theoph. Raynaud. in Syntagm. de libris propriis, pag. 22. col. 2. Apopom. pai.*

(*i*) *Id. ib. pag. 23. col. 1.*

(*k*) *Voiez le Journal des Savans du 8. Mars 1666. pag. m. 194.*

& une apologie (B) de son Ordre. Il a choisi dans la Theologie morale les principales matieres qui sont en dispute entre les Dominicains & les Jesuites. Il a été un Predicateur assez celebre.

Voici un memoire que j'ai recouvré * depuis la premiere édition de cet Ouvrage. ,, Le Pere ,, Vincent Baron nâquit à Martres au Dioceze de Rieux en Gascogne. Il fit profession dans ,, l'Ordre des Freres Prêcheurs à Toulouse l'an 1622. Il enseigna la Theologie plusieurs années ,, avec aplaudissement dans le Couvent de la même ville, & il y fut Prieur. Il le fut aussi à ,, Avignon, & au Noviciat General du Fauxbourg Saint Germain à Paris. Il fut Definiteur pour ,, sa Province au Chapitre General tenu l'année 1656. où il presida aux Theses dediées au Pape ,, Alexandre VII. qui lui aquirent l'estime de toute la ville & de tout l'Ordre. Il se trouva à ,, l'Assemblée où le Pape fit dire de sa part aux Definiteurs, & aux Peres du Chapitre, qu'il avoit ,, un sensible deplaisir de voir la Morale Chretienne dans l'effroiable relâchement ou quelques ,, nouveaux Casuistes l'avoient reduite, & qu'il les exhortoit à en composer une autre qui fût ,, conforme à la doctrine de Saint Thomas. Ce fut ce qui engagea le Pere Baron à travailler aux ,, Ouvrages qu'il a composez sur cette matiere. Il fut encore élu Provincial, & ensuite le Pere ,, General l'envoia Commissaire en Portugal pour des affaires importantes, où il réüssit avec tant ,, de succés que la Reine, la Cour, & tous les Religieux rendirent temoignage à son merite par ,, un acte public. Il revint à Paris au Noviciat General & y mourut le 21. de Janvier 1674. âgé ,, de 70. ans. Outre plusieurs poesies Latines qu'il a laissées comme des échantillons de sa capa- ,, cité dans les belles lettres, il a fait imprimer (C) les Ouvrages que l'on verra cy-dessous. ,, Vous trouverez † un passage qui lui est fort honorable dans l'apologie ‡ historique des Censures de Louvain & de Doüai. La Congregation de l'Indice (D) ne lui a pas été favorable.

* Par le moien de Mr. Pinsson des Riolles.

† A la page 243.

‡ Publiée l'an 1688. par Mr. Gery Bach. en Th.

BARONI (Leonora) Dame Italienne, l'une des plus belles voix du monde, a fleuri dans le XVII. siecle. Elle étoit fille de la belle *Adriana*, Mantoüane, & se fit admirer de telle sorte, qu'une infinité de beaux Esprits firent des vers à sa loüange. On a un volume d'excellentes pieces Latines, Greques, Françoises, Italiennes, & Espagnoles, imprimé à Rome sous le titre (AΔ) d'*Applausi poetici alle glorie della Signiora Leonora Baroni*. Ceux qui voudront savoir en detail les perfections de son chant, n'auront qu'à lire ce qu'en dit un (A) connoisseur qui l'avoit oui chanter. C'est de lui que j'emprunte ce qu'on vient de lire.

BA-

sertation que Mr. Fagnano Doien des Prelats de Rome, avoit inserée dans ses commentaires sur le Droit Canon. Mr. Fagnano soutient fortement, qu'on ne doit jamais preferer l'opinion qu'on croit moins probable, à celle qu'on croit plus probable. Caramuel le refuta, & fut refuté par nôtre Vincent Baron. Le P. Theophile Raynaud fut refuté dans le même Ouvrage, à l'egard d'un sentiment de Suarés condamné par Clement VIII. Suarés avoit soutenu qu'on peut se confesser par lettres: le P. Theophile imagina des expediens pour defendre son confrere contre la censure du Pape, & ce fut contre ces expediens que le P. Baron prit la plume. Il attaqua en même tems les Jansenistes, veu qu'il soutint a Wendrokius *qu'il se rencontre des cas quoi que trés-rares où il peut y avoir une ignorance invincible, aussi bien contre le droit naturel, que contre le droit positif* (a) Il attaque dans la seconde partie Amadæus Guimenius, & ne se contente pas de soutenir que les opinions relâchées qu'on impute aux Dominicains ne sont pas leurs veritables sentimens; il montre aussi ce qu'il faut juger de ces opinions. Il reconoit dans sa Preface l'erreur où il a été en composant son Ouvrage: il avoit cru qu'Amadæus Guimenius n'étoit qu'un faux nom que le Pere Theophile s'etoit donné (b). Dans la troisiéme partie il traite de la liberté & de la science moienne, & il soutient que la prescience de Dieu n'a point d'autre fondement que ses decrets, & que cette prescience établit la liberté de la creature bien loin de la detruire (c). Il ne faut point prendre cela pour un paradoxe; car qui parleroit autrement ne suivroit point la definition de la liberté que l'on doit donner dans le systême de la predetermination physique. C'est en vertu des differentes idées de la liberté que l'on peut faire durer le combat, & donner tellement le change, qu'un lecteur ne s'aperçoit pas quand sa cause ne va pas bien.

(a) *Journ. des Sav. ib. p. 198.*

(b) *Journal des Savans du 12. Avril 1666. p. m. 36.*

(c) *Journal des Savans du 21. Juin 1666. pag. 257.*

(B) *Et une apologie de son Ordre.*] Cet Ouvrage est en Latin tout comme le precedent: il sert de reponse à la cruelle invective du P. Theophile Raynaud intitulee, *De immunitate Cyriacorum à censuris*, & à celui qui avoit pretendu montrer que de tous les Ouvrages qu'on attribue à Thomas d'Aquin, c'est beaucoup si la dixieme partie est veritablement de lui. Le P. Baron entre aussi en lice avec Mr. de Launoi, qui a soutenu que plusieurs passages des Peres raportez dans un traité de Thomas d'Aquin contre les Grecs, sont suposez. Ce Dominicain ne se contente pas de l'apologie de son Ordre, il en fait aussi le panegyrique (d).

(d) *Journal des Savans du 7. Mars 1667. p. m. 92.*

(C) *Fait imprimer les Ouvrages que l'on verra cy-dessous.*] Ce que je vais copier est contenu mot à mot dans le memoire d'où j'ai tiré l'addition de cet article. *Theologia Moralis* à Paris 1665. deux volumes in 8. *Primus tomus ejusdem correctus, editio secunda* 1667. in 8. *Libri Apologetici contra Theophilum Rainaudum*, à Paris 1666. deux volumes in 8. *Mens Sancti Augustini & Thomæ de Gratia & libertate*, 1666. in 8. *Ethica Christiana*, à Paris 1666. deux volumes in 8. *Responsio ad librum Cardenæ*, là même in 8. *L'Heresie convaincuë*, à Paris 1668. in 12. *Panegyriques des Saints*, là même 1660. in 4. Le livre intitulé *Ethices Christianæ septemdecim loci*, composé contre un certain Matthieu Moya qui avoit pris le nom d'Amadée, fut censuré à Rome par les intrigues du Cardinal Nitard qui s'y trouva offensé. & le Maître du sacré Palais Capisucchi qui l'avoit aprouvé fut deposé, & le Pere Hyacinthe Libelli depuis Archevêque d'Avignon mis en sa place. Capisucchi a été depuis retabli, & ensuite fait Cardinal.

Deux ou trois mois après que j'eus reçu ce memoire, on m'envoia ce qui suit. „ Apologia pro sacra „ congregatione Indicis ejusque Secretario & Domi- „ nicanis, contra Petri à Valle clausa libellum famosum „ inscriptum *de immunitate Authorum Cyriacorum à censura*. Romæ typis. . . . M DC LXII. in 4. „ Advertat lector præter innumera errata ex prælo „ passim sensum & stylum auctorum mutantia, addi- „ ta nonnulla necessaria sermone simplici, & multa „ adjecta convitia: has autem labes tollet secunda edi- „ tio. Cette seconde édition fut faite à Paris par Si- „ mon Piget l'an 1666. en deux volumes divisée en „ cinq livres. La premiere faite à Rome à l'instance „ du Cardinal Capisucchi alors Maître du sacré Palais „ qui l'aprouva, fut cause de la deposition du même „ Capisucchi de sa charge par Alexandre VII. grand „ ami des Jesuites. Elle fut aussi mise dans l'Indice le „ 28. de Fevrier 1664. „

(D) *La Congregation de l'Indice ne lui a pas été favorable.*] Voici un extrait de son decret du 27. de Septembre 1672. *Duo primi tomi operum Fr. Vincentii Baronii, inscript. Theologiæ moralis summa bipartita prohibentur: tertius vero præfati auctoris suspenditur donec corrigatur: ultimi autem duo tomi ejusdem auctoris, scilicet quartus & quintus, quinque libros apologeticos continentes pariter prohibentur* (e). Voiez la fin de la remarque precedente.

(e) *Voiez le Pere Papebroch respons. ad exhibit. errorum pag. 287.*

(AΔ) *Sous le titre d'*Applausi poëtici.] Nicius Erythræus a parlé de cet Ouvrage lors qu'il a dit: (f) *Legi ego, in Theatro Eleonoræ Baronæ, cantricis eximiæ, in quo omnes hic Romæ, quotquot ingenio & poëticæ facultatis laude præstant, carminibus, tum Etrusce tum Latine scriptis, singulari ac prope divino mulieris illius canendi artificio tanquam faustos quosdam clamores & plausus edunt; legi, inquam, unum Lalii* (Guidiccionis) *epigramma, ita purum, ita elegans*, &c.

(f) *Nic. Erythr. Pinacoth. 2. p. 129.*

(A) *Ce qu'en dit un connoisseur qui l'avoit oui chanter.*] „ Elle est doüée d'un bel esprit, elle a le juge- „ ment

☞ BARONIUS (DOMINIQUE) Prêtre & Predicateur Florentin au XVI. siecle, écrivit assez fortement contre l'Eglise Romaine, & concourut dans le Piemont avec les Vaudois à maintenir l'orthodoxie; mais enfin on le regarda comme un faux frere, parce qu'il soutenoit qu'en tems de persecution (Z) il n'étoit pas necessaire de temoigner exterieurement la verité. Celse Martinengue Ministre de l'Eglise Italienne de Geneve écrivit contre lui sur ce sujet, & il y eut des repliques de part & d'autre. Ces livres sont devenus très-rares, je ne sai pourquoi. Nôtre Baronius fit une Messe à sa fantaisie, & il la crut propre à pacifier les diferens des deux Religions; il se vit frustré de son attente, car les Reformez rejetterent ses menagemens *.

* *Tiré de l'Histoire Ecclesiastique des Eglises Vaudoises composée par Pierre Gilles chap. 10. pag. 62. & suiv. édit. de Geneve 1644.*

BARTAS (GUILLAUME DE SALUSTE SEIGNEUR DU) Poëte François. Cherchez SALUSTE.

BARTHIUS (GASPAR) l'un des plus savans hommes, & l'une des plus fertiles plumes de son siecle, nâquit † à Custrin au païs de Brandebourg le 22. de Juin 1587. Sa famille étoit d'ancienne (A) noblesse; Charles de Barth son pere Professeur en Droit à Francfort sur l'Oder,

† *Hulsemannus in concione funebri, apud Freherum, Theatr. pag. 1546.*

„ ment fort bon pour discerner la mauvaise d'avec la „ bonne Musique; elle l'entend parfaitement bien, „ voire même elle y compose, ce qui fait qu'elle pos„ sede absolument ce qu'elle chante, & qu'elle pro„ nonce & exprime parfaitement bien le sens des pa„ roles. Elle ne se pique pas d'être belle, mais elle „ n'est pas desagreable, ni coquette. Elle chante avec „ une pudeur assûrée, avec une genereuse modestie, „ & avec une douce gravité. Sa voix est d'une haute „ étenduë, juste, sonore, harmonieuse, l'adoucissant, „ & la renforçant sans peine, & sans faire aucunes „ grimaces. Ses élans & ses soupirs ne sont point las„ cifs, ses regards n'ont rien d'impudique, & ses ges„ tes sont de la bien-séance d'une honnête fille. En „ passant d'un ton en l'autre, elle fait quelquefois „ sentir les divisions des genres Enharmonique & „ Chromatique, avec tant d'adresse & d'agrément, „ qu'il n'y a personne qui ne soit ravi à cette belle & „ difficile methode de chanter. Elle n'a pas besoin de „ mandier l'aide d'un Thuorbe, ou d'une Viole, sans „ l'un desquels son chant seroit imparfait; car elle„ même touche tous les deux Instrumens parfaite„ ment. Enfin j'ai eu le bien de l'entendre chanter „ plusieurs fois plus de trente Airs differens, avec des „ seconds & troisiémes couplets, qu'elle composoit „ elle-même. Il faut que je vous die, qu'un jour elle „ me fit une grace particuliere de chanter avec sa me„ re & sa sœur, sa mere touchant la Lyre, sa sœur la „ Harpe, & elle le Thuorbe. Ce concert composé de „ trois belles voix, & de trois Instrumens differens, „ me surprit si fort les sens, & me porta dans un tel „ ravissement, que j'oubliai ma condition mortelle, „ & crus être déja parmi les Anges, joüissant des con„ tentemens des bienheureux (a).

(Z) *Qu'en tems de persecution il n'étoit pas necessaire de temoigner exterieurement la verité.*] Il ne meritoit donc pas le nom d'Antinicodemite que Pierre Gilles lui a donné, mais plutôt celui de Nicodemite. Voions de quelle maniere cet Historien parle de lui. *Dominique Baronius*, dit-il (b), *estoit Florentin, Missificateur, & prescheur Papal, de reputation, & qui és temps moins dangereux avoit monstré quelque zele envers la vraye Religion, l'aprouvant tresque entierement; & condamnant presques toutes les Constitutions superstitieuses Papales, n'en retenant que quelques particularitez, desquelles il souloit parler avec telle ambiguité, qu'à grand peine pouvoit on cognoistre ce qu'il en croyoit, comme on void en plusieurs traittez Italiens & Latins qu'il a composés, & specialement en celui des constitutions humaines, auquel il veut monstrer lesquelles on peut admettre, & lesquelles on doit rejetter. Audit Livre, entre plusieurs grands erreurs qu'il condamnoit en l'Eglise Papale, il dit de la Messe.* Je ne raporte point le passage que Pierre Gilles allegue, mais voici ce que l'on trouve après cette citation: (c) *Il escrivoit de mesme style des autres superstitions Papales: Mais avec tout cela, il coerchoit de persuader, qu'és lieux, & temps fort dangereux, on pouvoit dissimuler exterieurement ce qu'on estimoit de tels erreurs, & aller mesme à la Messe, pourveu qu'interieurement on retinst constamment la verite, sans approuver de cœur aucun de ces erreurs. Disoit qu'en tels temps & lieux le Ministre de verité devoit s'employer envers ses disciples à leur faire cognoistre l'yuroye, & la discerner du bon grain, & à leur faire hayr l'yuroye, & aimer de cœur le froment: mais quant à l'exterieur, laisser faire au Seigneur, sans s'exposer, & exposer les autres en de grands dangers. . . . . . . La Sieur Celse de Martinengue . . . . . refuta par un notable, & long Traitté, toutes les raisons que Baronius alleguoit pour soustien de son opinion: & y eut des repliques de part & d'autre durant quelque temps. Et Baronius s'estimant suffisant pour pouvoir accorder les deux Religions, reforma la Messe, afin qu'à son dire, on y peust aller en bonne conscience, & la chantoit lui-mesme selon sa Reformation, & le mesme il fit en plusieurs autres poincts, pensant par ce moyen complaire à tous, en nageant entre deux eaux: mais son train fut condamné par grand nombre de vrais fideles, non seulement de parole, & par escrits, mais aussi par les faicts, aimans mieux perdre les biens terriens, & ceste vie temporelle, que de monstrer aucun consentement exterieur aux idolatries Papales, & erronées superstitions.*

(a) *Tiré d'un Discours sur la Musique d'Italie imprimé avec la vie de Malherbe & quelques autres traitez à Paris 1672. à la fin duquel on lit ces paroles:* Ce discours fut fait par Monsieur Maugars, Prieur de St. Pierre de Mac, interprête du Roi en langue Angloise, & d'ailleurs si fameux par la viole, que le Roi d'Espagne & plusieurs Souverains de l'Europe ont souhaité de l'entendre.

(b) *Pierre Gilles, Histoire des Eglises Vaudoises chap.* 10. *pag.* 62.

(c) *Id. ib. pag.* 64. *Voiez aussi pag.* 246.

(A) *Sa famille étoit d'ancienne noblesse.*] Il y a peu de Gentilhommes titrez, peu de grans Seigneurs qui fassent remonter plus haut leur origine, que Barthius la sienne. Un de ses ancêtres se signala dans la guerre des Vandales à la suite de l'Empereur Loüis le Debonnaire l'an 856. Il étoit Bavarois, il commandoit la Cavalerie, & il fut tué dans cette guerre, comme le remarque (d) Cyriacus Spangenbergius. L'aieul de Barthius étoit l'un des principaux Gentilhommes de Baviere: il fut s'etablir dans le cercle de la haute Saxe, & y achêta plusieurs Terres, & en l'année 1545. il fut honoré de plusieurs beaux titres par l'Empereur, & par les Etats de l'Empire. *Avus idem noster ne in his terris minor esset gentilibus suis alibi viventibus à Carolo quinto Consilio & Senatus-consulto omnium Imperii statuum tum Spiræ præsentium, ex integro Cæsareæ Majestatis & sacri Imperii auctoritate utrinsque nobilis & miles Tornearius declaratus est, omniaque libera & vera nobilitatis privilegia accepit, cum singulari integritatis, doctrinæ, & strenuitatis testimonio anno Christiano* M. D. XLV (e). Il exerça la charge de Chancelier à la Cour d'Albert de Brandebourg, Electeur de Maience, Archevêque de Magdebourg, & Cardinal. L'un de ses ancêtres (f) nommé Herman étoit Grand Maître de l'Ordre Teutonique vers la fin du XII. siecle. Les vieilles Annales en font mention; Munster en parle dans sa Cosmographie; & les catalogues des Grans Maîtres de cet Ordre; ceux même que Jerôme Megiserus a dressez ne l'oublient pas. D'autres personnes de cette même famille paroissent dans les recits des Tournois, & dans les Recueils des armoiries des principales Maisons nobles d'Allemagne. Le pere de Gaspar Barthius avoit (g) plusieurs freres qui moururent tous sans (h) enfans. L'un d'eux avoit été Ecuier de quelques grans Princes, & ne manquoit pas d'érudition (i). Barthius temoigne qu'il seroit le dernier de sa famille: *Superstes nunc ego omnibus paterni mei nominis familiam meam universam mecum rebus humanis brevi educam* (k). Vous le voiez à la tête de plusieurs de ses Ouvrages, avec le titre *S. R. Imperii Eques.* La pensée que sa famille mourroit avec lui l'affligeoit beaucoup: cela lui tenoit fort au cœur: il revient souvent à ce triste objet, ce qui me fait croire qu'il se consola très-facilement de la mort de son épouse. Elle étoit sterile, & il avoit fait son compte que les forces de sa virilité ne dureroient pas plus que sa femme, car autrement il n'eût point parlé comme nous venons de voir qu'il a fait. Mais lors qu'il s'y attendoit le moins, voilà que sa femme mourut. Il en prit bientôt une autre, afin de voir s'il éviteroit le triste sort qu'il avoit tant aprehendé, de mourir le dernier de sa famille. Il ne se considera plus comme un poids inutile de la terre; cela étoit bon à dire pendant qu'il n'esperoit pas d'engendrer: il eut le bonheur d'avoir des fils & des filles de son second mariage; mais il oublia de corriger les endroits de son commentaire où il paroît sans esperance de laisser un successeur. S'il ne vouloit pas corriger son manuscrit, au moins devoit-il y ajoûter à la queuë quelque chose touchant son second mariage plus fecond que le premier. Si l'on me demande d'où j'ai su que sa premiere femme n'étoit point morte, quand il se plaignoit d'être le seul qui fût resté de son nom, je repondrai que j'ai fait un petit calcul. L'Oraison funebre de Barthius m'aprend

(d) *In Annalibus Saxonicis cap.* 100. *pag.* 138.

(e) *Barthius in Statium t.* 2. *pag.* 1026.

(f) *Id. ib.*

(g) *Dans l'espace de peu de lignes Barthius* ubi supra pag. 1026. 1027. *dit qu'il avoit six oncles paternels, & que son aieul laissa six fils. Cela n'est pas exact.*

(h) Illiberes omnes . . . excesserunt. *Ibid. pag.* 1027.

(i) *Ibid. pag.* 1025.

(k) *Ibid.*

FAUSSE crainte de Barthius de mourir sans posterité.

l'Oder, Conseiller de l'Electeur de Brandebourg, & son Chancelier à Custrin, mourut le 6. de Fevrier 1597. à Halberstad d'où sa veuve se retira à Hall avec ses enfans. Gaspar fut envoié à Gotha, puis à Eisenac, & puis en diverses Academies d'Allemagne, & d'Italie *. Il devint si docte en peu de tems que son enfance fut admirée (B) par de grans hommes, & qu'il composa (C) plusieurs livres avant que d'avoir de la barbe. Il avoit une facilité merveilleuse à faire (D) des vers, aussi en a-t-il publié (E) beaucoup. Il aprit les langues vivantes, & il a fait voir par des traductions de l'Espagnol (F) & du François qu'il ne se contenta pas d'en aquerir une conoissance superficielle. C'est une chose étonnante que le grand nombre d'Auteurs que ses *Adversaria*, & ses commentaires sur Stace, & sur Claudien temoignent qu'il avoit lus. La plûpart des Critiques se sont contentez de conoître les Auteurs profanes; mais pour lui il ne se borna point à cela, il aquit de plus une grande conoissance des Auteurs Ecclesiastiques, & sur tout de ceux qui ont vêcu dans le moien tems. Son attachement aux livres l'engagea à renoncer à toute sorte d'emploi, & à † mener une vie de retraite dans Leipsic. Il forma d'assez bonne heure le dessein de se detacher (G) tout-à-fait du monde, & des études profanes, pour ne s'apliquer qu'à la grande afaire du salut. Il executa ce dessein les dernieres années de sa vie, & il paroit par son volume de *Soliloques* publié l'an 1654. qu'il meditoit (H) profondément sur ce qui regarde

* *Hulsemannus ibid.*

† *Spizelius, in templo honoris reserato, pag. 383.*

m'aprend qu'il devint veuf l'an 1643. & que sa mere mourut à Hall le 22. de Janvier 1622. Or il n'y avoit que 18. ans qu'elle étoit morte lors qu'il faisoit ses (a) complaintes, il avoit donc encore sa premiere femme.

(B) *Son enfance fut admirée par de grans hommes.*] Qu'il me soit permis de donner au mot d'enfance un peu plus d'étendue qu'on ne fait ordinairement, & alors mon texte sera très-vrai, puis que le grand Scaliger fit beaucoup de cas des premieres productions de Barthius. „ (b) Cujus virtutem juvenilem ac cordatos ausus Josephus Scaliger SUSPEXIT adeò, ut „ divinationis instar hanc illi de Barthio vocem excidisse compertum sit, *natum esse adhuc unum æternitati ingenium, quod si ad maturitatem perveniret, literas aliquandiu vivere posse.* „ Daumius (c) assûre que les grans Docteurs n'avoient point de honte d'aprendre de cet Ecolier, *Eo adolescente uti doctore non erubuerunt* Taubmanus, Siberus, Schmidius. *Quæ* Gruteri *aliorumque apud exteros virorum de eo tum lata fuerint judicia, domi eorum literæ asservatæ partim, partim lecta docent.* Un autre Savant (d) qui avoit été condisciple de Barthius en parle de cette maniere: *Novi . . . . ante annos fere quinquaginta pueri præstabiles minas, cum sub* Wilkii *p. m. manu essemus συχολαιοί: novi ante hos XLIII. annos Witeberga adolescentem florentem gratia apud nonnullos, θαυμαζόμενον ἄνω κάτω ab æqualibus.*

(C) *Composa plusieurs livres avant que d'avoir de la barbe.*] Mr. Baillet qui l'a mis dans le catalogue de ses *Enfans celebres*, nous en dira des nouvelles mieux que personne. Il nous aprendra (e) que Barthius *à douze ans mit tout le Pseautier de David en vers Latins de toute espece, & qu'il fit imprimer dès la même année d'autres poesies en la même langue*, & que *le recueil de Silves, de Satyres ou Sermons, d'Elegies, d'Odes, d'Epigrammes & d'iambes qu'il fit imprimer à Wittemberg l'an 1607. comprend toutes les poësies qu'il a faites depuis treize ans jusqu'à* dix-neuf. Nous aprenons de lui-même, c'est toûjours Mr. Baillet qui parle (f), „ que n'étant encore que dans la *seiziéme* année de son „ âge il fit un (1) Traité ou une dissertation en forme „ de lettre sur la maniere de lire utilement les Auteurs „ de la langue Latine, à les commencer depuis Ennius jusqu'à la fin de l'Empire Romain, & à les „ continuer depuis la decadence de la langue, jusqu'aux Critiques de ces derniers tems qui ont retabli les anciens Auteurs. C'est une composition que „ l'Auteur assûre ne lui avoir coûté qu'un jour de „ vingt-quatre heures; mais elle est si serrée & si bien „ remplie, qu'elle nous fait juger que Barthius devoit „ avoir dès lors une lecture prodigieuse, & que cette „ lecture loin d'être indigeste ou confuse, étoit accompagnée du discernement necessaire, &c. „ On peut ajoûter qu'il n'avoit que 18. ans, lors qu'il fit un commentaire sur la *Ciris* de Virgile, qui fut imprimé à Amberg l'an 1608. & qui contient beaucoup de doctrine.

(D) *Une facilité merveilleuse à faire des vers.*] Barthius (g) aiant pris garde que Stace se felicite en quelque maniere de n'avoir mis que deux jours à l'epithalame de Stella, qui comprend 278. hexametres, ajoûte que ce n'etoit point s'exposer à la critique d'Horace (h), veu que ce n'etoit point faire deux cens vers par heure, comme faisoit celui dont Horace s'est moqué. Je trouve une grande hyperbole, continue-t-il, dans cette critique, quoi que je n'ignore pas ce que c'est que de faire beaucoup de vers en peu de tems, car dans trois jours j'ai fait une traduction Latine des trois premiers livres de l'Iliade; laquelle traduction contenoit un peu plus de deux mille vers.

(E) *Aussi en a-t-il publié beaucoup.*] Car outre ceux dont on parle dans la 3. remarque, il publia à Francfort l'an 1623. un poëme intitulé, *Zodiacus vitæ Christianæ; Satyricon, pleraque omnia veræ sapientiæ mysteria singulari suavitate enarrans.* Il est divisé en douze livres. Il publia en la même année & au même lieu, *Epidorpidum ex mero scazonte libri III. in quibus bona pars humanæ sapientiæ metro explicatur.* Ses épigrammes (i) divisées en 30. livres, & dediées au Roi Jaques ont paru sous le nom de *Tarræus Hebius.* Les IV. livres *Amabilium Anacreonte decantati*, furent imprimez l'an 1612. Il fit une paraphrase des fables d'Esope en vers; une version de Musée aussi en vers, & un poëme de Leandre (k). Je ne croi point que sa version de Quintus Smyrnæus en vers ait vu le jour. Il en parle dans la page 584. du 3. tome de son Stace.

(F) *Des traductions de l'Espagnol & du François.*] Je ne sache point qu'il ait traduit autre chose de cette derniere langue, que les Memoires de Philippe de Comines qu'il mit en Latin. Il avoit beaucoup plus d'inclination pour la langue Castillane; il l'a fait paroitre en divers lieux; & les loüanges qu'il a repanduës sur les livres Espagnols n'ont pas été ignorées par (l) Don Nicolas Antonio. Je ne conois que deux livres Espagnols traduits en Latin par Barthius; l'un est la Celestine, dont il ne connoissoit point l'Auteur; l'autre est la suite de la Diane de Montemajor. Voici le titre qu'il donna à la traduction de la Celestine, *Pornoboscodidascalus Latinus. De lenonum, lenarum, conciliatricum, servitiorum dolis, veneficiis, machinis plusquam diabolicis; de miseriis juvenum incautorum qui florem ætatis amoribus inconcessis addicunt, de miserabili singulorum periculo & omnium interitu*, à Francfort 1624. Il joignit des notes à sa version. L'Auteur Espagnol de cet Ouvrage, ou de cette Tragicomedie s'apelle *Rodericus Cota.* La continuation de la Diane de Montemajor traduite par Barthius est l'Ouvrage de Gaspar Gil-Polo. La version de Barthius fut imprimée à Hanaw en 1625. sous le titre d'*Erotodidascalus, sive Nemoralium libri V.* Il traduisit aussi en Latin, à ce que dit Mr. Baillet (m), le *pornodidascale* de l'Aretin. C'est sans doute le même livre que celui dont Daumius parle en ces termes, (n) *Reliqua quæ . . . . Barthius publicavit ex indiculo Colloquio P. Aretini* de las Damas *ex Hispanico ab ipso translato, & à nobis recenso nuper, adjecto cognoscere poteris.* Concluez de là que cette version Latine de l'Aretin ne fut point faite sur l'original, mais sur une version Espagnole.

(G) *De se detacher tout-à-fait du monde.*] Aiant raconté (o) que sa mere avoit eu un pressentiment de sa mort trois ans avant que de mourir, & qu'il y a 18. ans qu'il survit à cette bonne mere bien sain en toutes les parties de son corps, excepté qu'il a la vuë foible, il ajoûte: *Cupio autem cœptis scribendi laboribus demum aliquando defungi, & totum me Christo dedicare, quam rem sæpius jam orsam hactenus infinita bellorum & bellicorum tumultuum exactionumque impedimenta hactenus suspenderunt.* Pour savoir en quel tems il parloit ainsi, on n'a qu'à se souvenir que sa mere deceda l'an 1622. Voiez la remarque A vers la fin.

(H) *Qu'il meditoit profondément sur ce qui regarde l'éternité.*] Voici le temoignage que le Sieur Theophile Spizelius lui a rendu: (p) *Sacrum nimirum ad Deum sinceramque pietatem Barthius meditabatur accessum, plurimus*

(a) Ego inutile fere pondus terræ omnibus mei nominis mortalibus superstes supervivo integro octodecennio. Id. ibid. pag. 826.

(b) *Spizelius in templo honoris reserato pag. 381.*

(c) *Daumius, epist. 14 ad Reinesium.*

(d) *Reinesius epist. 15. ad Daumium pag. 46. Cette lettre est datée du 14. de Janvier 1651.*

(e) *Baillet, enfans celebres, pag. 297. 298.*

(f) *Ibid. pag. 296.*

(1) *Il se trouve au 50. livre de ses Adversaires.*

(g) *Barth. in Statium to. 1. p. 7.*

(h) Nam fuit hoc vitiosus: in hora sæpe ducentos Ut magnum, versus dictabat, stans pede in uno. *Horat. Satir. 4. l. 1.*

(i) *Spizelius, in templo honoris pag. 382.*

(k) *Id. ib. pag. 386. 387.*

(l) *Voiez sa Bibliotheque des Ecrivains Espagnols vol. 1. pag. 403 413. & vol. 2. pag. 211.*

(m) *Jugem. des Savans t. 1. pag. 542.*

(n) *Daumius dans la Preface des Commentaires de Barthius sur Stace datée du 15. de Mars 1664.*

(o) *Barth. Commentar. in Statium t. 2. pag. 826.*

(p) *Spizel. ubi supra, pag. 384. 385.*

regarde l'éternité. Il mourut * le 17. de Septembre 1658. âgé d'un peu plus de 71. ans. Les Ouvrages (I) qu'il laissa en manuscrit, ceux qui ont été (K) imprimez, ceux qu'il perdit dans (L) l'incendie de sa maison, & ceux ausquels on sait qu'il a travaillé, & qui se sont égarez (M) je ne sai comment, tous ces Ecrits, dis-je, sont une masse si prodigieuse, qu'on a de la peine à concevoir qu'un seul homme ait pu suffire à tant de choses. Je ne sai si ceux qui blanchissent dans la poudre d'un Greffe écrivent autant que cet Auteur a écrit. On a publié un conte qu'il auroit mieux valu suprimer, touchant un voiage (N) qu'on pretend qu'il fit en Hollande aves

* *Witte, Diarium Biogr.*

plurimis piè literatorum ac Deo sacratorum hominum exemplis incitatus. Quo de imprimis testatur insigne SOLILOQUIORUM OPUS, *extremis vitæ temporibus a Barthio publicatum, flagrantissimis ad Deum suspiriis oppido plenum, & vel Augustino scriptore dignum, quod etiam hemiplecticus quotidie revolvere, & per priorum meditationum vestigia denuo cogitationes suas cœlo immittere consuevit, quinimò divinum amorem, quem intimis fibris semel imbibisset, continuis precum ejaculationibus alendum jugiter atque roborandum putavit, quousque è sacra pariter ac literaria solitudinis diversorio, anno ævi nostri octavo & quinquagesimo, ætatis vero septuagesimo primo emigravit.*

(I) *Les Ouvrages qu'il laissa en manuscrit.*] Daumius a fait savoir au public (a), que l'on trouve parmi les papiers de l'Auteur le 2. & le 3. volume de ses *Adversaria*: des notes & des glossaires sur les Ecrivains de la Palestine publiez par Jaques Bongars: *Benedictus Paulinus Petrocorius de vita S. Martini & Paulinus Pellæus cum Tertulliani Jona, Juretique & Barthii animadversionibus*: XXI. livres d'épigrammes: XII. livres d'Anacreontiques: le Zodiaque de la vie Chretienne, corrigé & augmenté en plusieurs lieux: plusieurs autres poemes dont la plûpart n'avoient point été imprimez, & les autres avoient été corrigez: des glossaires sur Valere Maxime, & sur les Epitres de Pline le jeune. Daumius declare que si la cruauté des tems tout-a-fait contraires aux belles lettres le permet, & si par la liberalité de quelque Mecene il en peut revenir quelque utilité aux heritiers, tous ces Ouvrages pourront un jour sortir de dessous la presse. (b) *Si iniquitas permittat temporum politioribus bene Musis prorsus infensorum, fructusque si aliquis Mecenatum benignitate ad relictos τοῦ μακαρίτου hæredes sit redundaturus.* Je n'ai pas oüi dire qu'aucun de ces Manuscrits ait été tiré des armoires des heritiers, excepte le *Paulinus Petrocorius de vita S. Martini*, qui fut imprimé l'an 1681. par le soin de Daumius. Les Libraires ne veulent point mordre à cette grappe, comme ils firent autrefois, lors que Barthius les piqua d'honneur en declarant dans une preface qu'il avoit un très-grand nombre de livres, qui n'attendoient que l'honnêteté (c) des Libraires pour se montrer aux yeux du public, & qui paroîtroient dès qu'il se presenteroit un (d) bon Libraire. Cela produisit un effet fort promt à l'egard de quelques-uns de ces Ouvrages, plus lent à l'egard de quelques autres; mais neanmoins la plûpart des livres dont il avoit étalé les titres étoient imprimez, lors qu'on parla de cette preface dans la Bibliotheque Universelle. Voions en quels termes on le fit; le passage merite d'être copié; il contient une critique un peu mordante, mais qui est fondée en raison. „ (e) Il y a une preface au „ devant, où l'on peut voir les titres de plusieurs li„ vres, que l'Auteur promettoit de donner au public, „ mais dont il n'a jamais paru qu'une petite (f) par„ tie, parce qu'il ne trouvoit pas des Libraires, com„ me il le marque (g) lui-même, qui eussent le mê„ me zéle que lui pour l'avancement des belles lettres. „ Mais si tous ces Ouvrages ressembloient à celui-ci, „ on peut s'assûrer de n'avoir perdu, au moins en par„ tie, qu'un grand nombre de citations dont on peut „ se passer sans peine. Ce n'est pas qu'il n'y pût avoir „ de bons endroits aussi bien que dans celui-ci: mais „ ils sont comme cachez sous une si grande multitu„ de de passages des Anciens, qu'il faut avoir assez de „ patience pour les deterrer. „

(K) *Ceux qui ont été imprimez.*] Je ne marquerai ici que les principaux: un gros volume *in folio* intitulé *Adversaria*, divisé en 60. livres, *Quibus ex universa antiquitatis serie omnis generis loci tam Gentilium quam Christianorum scriptorum illustrantur & emendantur, cum rituum, morum, legum, formularumque observatione & elucidatione, cum undecim indicibus, VII. auctorum, IV. rerum.* A Francfort 1624. La memoire, la lecture, l'érudition de cet Auteur se produisent là d'une façon étonnante, c'est dommage que la netteté, & le choix n'y régnent pas également. Il avoit laissé 2. volumes d'*Adversaria* de même taille, sans compter qu'il avoit revu & corrigé le (h) premier. Tout l'Ouvrage devoit contenir 180. livres. Il y a quelque chose d'immense là-dedans qui fatigue même l'imagination; mais passons à quelques autres titres. *Galli confessoris Christianæ doctrinæ compendium, seu sermonem Constantiæ habitum, C. Barthius recensuit & animadversionum librum adjecit.* A Francfort 1623. in 8. *Phœbadius contra Arianos cum animadversionibus. Guil. Britonis libri Philippidos cum notis. Claudiani Ecdicii Mamerti de statu animæ libri III. cum animadversionibus.* Cygneæ 1655. in 8. *Æneæ Gazæi Dialogus de immortalitate animorum cum Zacharia Mitylenæo Philosopho Christiano, Græce & Latine.* Lipsiæ 1655. in 4. Barthius donna une nouvelle version d'Enée de Gaza, & se servit de celle de Jean Tarin à l'egard de Zacharie, & orna de notes l'un & l'autre de ces deux Ouvrages. *Soliloquia rerum Divinarum.* Cygneæ 1654. in 4. Un gros volume de notes sur Claudien imprimé l'an 1650. in 4. & trois gros volumes sur Stace imprimez l'an 1664. in 4. Il ne fut point content de cette édition de Claudien (i), à cause que le Libraire ne s'étoit point servi d'un bon Correcteur. C'est dommage qu'on n'y trouve aucune table des matieres, ni en general aucun indice. C'est un defaut dont ses commentaires sur Stace sont bien exemts.

(L) *Ceux qu'il perdit dans l'incendie de sa maison.*] C'etoit une maison de campagne, le feu y prit par la faute du Fermier, ou de tel autre homme qui y logeoit. *Cum villa nostra urbana non bello, non latronum manu, sed perfidi incolæ temeritate conflagravit* (k). C'est sans doute ce que Daumius apelle *incendium Sellerhusanum*, qui arriva l'an 1636. *Etiam nonnulla flammis*, dit-il (l), *incendio Sellerhusano anno M. DC. XXXVI. absumta, periere.* Barthius perdit en cette rencontre son (m) *index Appulejanus*; tout ce qu'il avoit fait sur (n) Tertullien; son *index* sur Thucydide, &c. *In quo scriptore* (Thucydide) *per bellicos hos triennales motus & excessiones ingens damnum accepimus, indicem enim tam in auctorem quam Scholiasten (qui recentior tamen est quam vulgo attenditur) confeceramus, is cum parte Bibliotheca periit* (o). *Flammæ ..... ingens scrinium manu mea scriptis chartis effertum, simul abstulerunt: & sic perierunt mihi multa juvenilia & puerilia scripta* (p). Il dit qu'on lui avoit dejà pillé deux fois sa Bibliotheque, lors que le feu y fit ce nouveau ravage: *Adesse Bibliotheca non possumus miris modis duabus vastationibus depopulata, & uno incendio vix dimidiatim erepta* (q).

(M) *Et qui se sont égarez je ne sai comment.*] Daumius raporte qu'après la mort de l'Auteur on chercha inutilement son commentaire sur St. Augustin *De civitate Dei*, son livre *De superstitionibus veterum*, son traité *De dubiis scriptoribus*, ses Characteres, & plusieurs autres Ecrits de cette nature. Barthius cite fort souvent les livres dont je viens de faire mention, & en donne une idée avantageuse. Il y a beaucoup d'aparence, veu la qualité des matieres, que ce n'etoient pas les moins bons de ses Ouvrages. Il en avoit commencé un grand nombre d'autres, ausquels il renvoie son lecteur tout de même que s'ils eussent été imprimez. Voiez l'*index Autorum* de son Stace au mot *Barthius.*

(N) *Touchant un voiage qu'on pretend qu'il fit en Hollande.*] Mr. Colomies (r) l'a debité sur la foi d'Isaac Vossius. Il a été fort blâmable d'imprimer de semblables choses, dont il n'avoit point d'autre garant qu'un conte de conversation. Qui ne sait que ceux qui se piquent d'entretenir agreablement une compagnie, sont fournis d'un nombre infini d'historietes où ils ajoûtent telles circonstances qu'il leur plait, pour faire trouver le conte plus singulier & plus agreable? Ils ne se donneroient pas cette liberté, s'ils savoient qu'on dût imprimer ce que l'on leur entend dire. Quoi qu'il en soit voici le conte: „ Mr. Vossius ... „ me contoit un jour que Barthius étant venu d'Alle„ magne à Harlem, pour voir Scriverius, il amena „ avec lui une Dame parfaitement belle; & que Scri„ verius ne l'eut pas plûtôt vuë, qu'il trouva moyen „ de faire enyvrer Barthius, afin d'entretenir cette „ Dame avec plus de liberté, ce qui lui reüssit fort „ heureusement. Il ne put pourtant si bien faire que „ Barthius revenant de son yvresse, n'eût quelque „ soupçon

(a) *Daumius ubi supra.*

(b) *Id. ib.*

(c) Sequuntur deinceps, uti quidem Typographorum comitas erit. *Barth. Præfat. in Rutilii itinerar.* Elle est datee du 14. d'Octobre 1622.

(d) Exspectant editionem si solertem typographum nacti fuerimus. *Id. ib.*

(e) *Biblioth. Universelle t. 5. pag. 240. dans l'extrait de l'Itineraire de Rutilius.*

(f) *Il est certain que la meilleure partie est imprimée.*

(g) *Il ne marque nullement cela dans cette preface.*

(h) De quo Adversariorum tomo secundo aut tertio, uterque enim jam peractus est, primo etiam recensito in iis & amotis nebulis quas illi inducere livor voluit. *Barthius in Statium t. 1. p. 110. Voiez aussi la preface de Daumius.*

(i) *Id. ib. pag. 434.*

(k) *Id. ib. tom. 3. pag. 1398. Il avoit dit dans la page 9. du 1. tome* Flammæ non ab hoste sed domestico scelere meæ tum mansioni injectæ.

(l) *Daum. præfat. in Statium.*

(m) *Barth. in Statium t. 1. pag. 9. & passim alibi.*

(n) *Ib. & pag. 1338. du 3. tome où il dit,* Notæ nostræ in integrum fere Tertullianum.

(o) *Ibid. tom. 2. pag. 306.*

(p) *Ibid. tom. 1. pag. 9.*

(q) *Ibid. tom. 2. pag. 372.*

(r) *Opuscul. pag. 102. edit. Ultraject. 1669.*

avec une belle Dame. D'habiles gens se sont plaints de (O) l'impression de ce conte, & l'ont traité de fable. Barthius avoit eu deux femmes †: il épousa la premiere l'an 1630. & la seconde l'an 1644. La premiere mourut l'an 1643. sans lui avoir donné aucun enfant. La seconde lui donna un fils & trois filles, & lui survecut *. Il s'étoit trouvé quatre fois ‡ dans des villes assiegées, & en avoit été quitte pour la perte de ses habits, & de ses armes une seule fois. Il s'est plaint d'avoir été mal-traité (P) par Vossius: il prit chaudement le parti de (Q) Scaliger contre Scioppius, & il n'étoit pas bien avec le docte Reinesius. Celui-ci l'avoit trop souvent surpris en faute (R) pour ne le pas irriter. Il étoit impossible qu'un homme qui écrivoit tant de choses, & avec tant de precipitation, pût échaper à la critique victorieuse de Reinesius. On a pretendu que ce n'étoit pas toûjours faute de (S) memoire que Barthius se contredisoit. Il ne seroit pas étonnant que sa memoire, quelque vaste qu'elle fût, lui eût souvent joüé de fort mauvais tours, veu la maniere dont il (T) composoit ses livres. Il ne faisoit point de recueils, & ne corrigeoit presque jamais ce qu'il jettoit sur le papier.

† *Hulsmannus ubi supra.*

* *Id. ib.*

‡ Qui intra obsidendam obsessamque urbem aliquando fuerit. Id quod nobis quater contigit, nuspiam læsis, nisi spoliatione una vestimentorum & armorum direptione. *Barth. in Statium tom. 2. pag. 1041.*

BASINE, femme de Childeric Roi de France, & mere du grand Clovis, avoit été mariée avec un Roi de Thuringe. Childeric contraint d'abandonner ses Etats, à cause que ses impudicitez avoient tellement irrité le peuple qu'il en avoit tout à craindre, se refugia ⸸ auprès de ce Roi de Thuringe. Il en fut reçu avec toute sorte de bonté; Basine qui étoit une très-belle Princesse, fit sans doute les honneurs de chez elle admirablement. L'experience a toûjours fait voir que les Princes impudiques qu'on chasse de leur païs, ne renoncent point aux commerces de galanterie dans les lieux de leur retraite. Childeric en fut un exemple: il devint amoureux de Basine, & ne la trouvant pas cruelle, il ne fit point scrupule de pousser la chose jusqu'à joüir de la

⸸ *Environ l'an 460.*

„ soupçon de ce qui s'étoit passé, qui s'augmenta tel„ lement qu'il remmena sa Dame fort en colere, & „ la laissa noyer sur le Rhin.„ Il ne faut point disconvenir que Barthius n'ait eu mauvaise reputation par raport aux mœurs. Un (a) de ses meilleurs amis le confesse, mais il soutient que cela étoit mal fondé. *De moribus quæ invidi inegati sunt quorumque causa ego ignotum meo malo abhorrebam, rem aliter quindecennali hac cum eo conversatione comperi. Adeo quicquid de eo dixerunt scripseruntque ego hactenus prorsus credere abnui, cujus intima nescio an æque alii pateerint.*

(a) *Daumius epist. 14. ad Reinesium, pag. 37.*

(O) *Qui se sont plaints de l'impression de ce conte, & qui l'ont traité de fable.*] Voici ce que Morhofius (b) en a dit; *Quibus* (Colomesii opusculis) *adjicitur libellus Gallico sermone cui titulus* Recueil de particularitez, *in quibus multa de eruditis familiariter à Vossio aliisque suppeditata, laudato semper autore, vir ille effutivit, quæ insignis sane temeritas fuit. Multa tamen in his sunt mendacia, quale illud de Casparo Barthio horrendum, qui concubinam suam Rheno suffocaverit, quod ejus cum Scriverio amores deprehenderit.*

(b) *Morhof Polyhist. p. 71.*

(P) *D'avoir été mal-traité par Vossius.*] Peu de gens ont eu à faire de semblables plaintes, car jamais homme aussi docte que Vossius n'a été plus honnête, ni plus moderé que lui envers ceux qu'il reprenoit. Voions neanmoins tout du long la plainte de (c) Barthius. *Quo loco (d) vir doctiss. pulcre etiam de Lutatio judicat doctum esse lectuque dignum Exegeten, præter quidem glossemata. Sane longe melius & compertius, quam nuper* Joannes Gerhardus Vossius, *qui Lutatium ex Servio & Higinio compositum dicere ausus est maximam partem. Qui doctissimus homo cum alio nos loco perperam (ut clara res est, & demonstratum jam nobis alibi) ineptiarum & absurditatis, nunquam à nobis læsus, & ab invidis planeque egregiè ineptis Thrasunculis incitatus, insimulare ausus sit, meritò utrinsque nota hic habebitur, cum ea Commentariis Lutatianis insint, quorum nec centesimam partem Serviana & Higiniana Commentationes vindicare possint. Idem præstantissimus vir incogitate eodem loco scribit Lutatium à Lindebrogio primum editum.*

(c) *Barth. in Statium, t. 2. pag. 871.*

(d) *C'est-à-dire, Nicolaus Lœnsis au chapitre 18 de ses* Miscellanea.

(Q) *Chaudement le parti de Scaliger.*] On lui attribuë trois écrits contre l'ennemi de ce grand homme, & l'on a trouvé son nom par anagramme dans le masque sous lequel il se cacha de *Tarræus Hebius Nobilis à Sperga* (e). Ces trois livres sont intitulez le 1. *Cave canem, de vita, moribus, rebus gestis, divinitate Gasparis Scioppii Apostatæ Satyricon*, Hanov. 1612. in 12. Le 2. *Scioppius excellens; in laudem ejus & sociorum pro* Josepho Scaligero *& omnibus probis epigrammatum libri III. ex triginta totis hinc inde collecti.* Il est imprimé avec le precedent. Le 3. *Amphitheatrum sapientiæ*, Hanov. 1613. in 8. Voiez Rhodius à l'endroit que j'ai cité, & Placcius à la page 261. de ses Pseudonymes.

(e) Resoluto anagrammate Gasparis Barthii Berolinoei confirmat Excellentissimus *Geislerus de mutatione nominum* exemplorum decad. 1. n. 5. *Rhodius de auct. supposit. n. 54.*

(R) *Trop souvent surpris en faute pour ne le pas irriter.*] Ce n'étoient pas de ces fautes sur lesquelles un homme d'esprit peut chicaner le terrain; il faloit passer condamnation, & c'est là ce qui fâche, & ce qui choque le plus. *A. Cl. Barthio quem tu tantum non in cœlum effers; & quem sua defensurum esse scribis, nihil indigni iniquæve expecto, tam licet ipsi in meis, si quando lucem adspicient publicam, (lenta autem res est, & fortasse incumbent in spongiam, ut olim illius Ajax) quàm in ipsius mihi licere visum est experiri; non existimo autem Soli oblocuturum esse. Sunt enim pleraque, quæ nunc quidem produxi, adeò certa liquidaque, ut nisi temere litigare velit, ne calamum quidem contradicturus mihi tingere debeat. Perpende, quæso, mi carissime* NESTERE, *ἄνω κάτω, ubicunque ab eo dissentio: maximè verò examina, quæ cap. 8. l. 2. quo ejus in Plinium Valerianum, dictum Empiricum, illata emendationes producuntur, trado, & miraberis hominis doctissimi manifestissimas inscitias, frustrationes, & puerilia παροράματα, audaces etiam conjecturas in autorem non intellectum invectas deprehendes magno numero. Istas si quis præfractè tueri præsumserit, eum ne sani quidem capitis esse dixero; Barthium autem mecum fore & visurum, me quamvis indigno indice, id quod verum est nullus dubito.* Ces paroles sont de Reinesius dans une lettre (f) qu'il écrivit à Nesterus le 31. de Mars 1638. Voiez aussi sa 15. lettre à Daumius.

(f) *C'est la 6.*

(S) *Faute de memoire que Barthius se contredisoit.*] „ Quelques-uns (g) ont remarqué que lors qu'il fait „ ses jugemens, il tombe quelquefois dans des con„ tradictions faute de memoire.„ Daumius pretend que ceux qui ont relevé ces sortes de contradictions, ne conoissoient rien dans le but de Barthius. Il écrivoit, dit-il, tout ce qui s'offroit à son imagination, aujourd'hui une chose, & demain une autre, afin que quand il y reviendroit un jour, cette contrarieté de sentimens l'engageât à examiner plus profondément les matieres, & lui fournit une occasion plus commode de corriger, ou de confirmer ce qu'il avoit publié. *Memini (h) in publicis alicubi Disputationibus diversa sententia ejus loca exagitata fuisse. Sed auctores scopum scriptoris nescio an vel per transennam viderint. Novi enim, hoc consilio, eoque fine* Barthium *ea, quæ in mentem sibi venerant, in chartam conjecisse, etiam diversis diverso tempore sententiis, ut quandoque ad ea revertenti illa diversitas ampliorem de veritate cogitandi suppeditaret materiam, occasionemque longè commodiorem retractandi vel stabiliendi quod scripserat. Id quod* fine capitis VI. Libri Undecimi *& alibi sæpius testatur.* Voiez comment Reinesius (i) a refuté cette apologie.

(g) *Baillet Jug. t. 3. pag. 464.*

(h) *Daum. epist. 14. ad Reinesium pag. 37.*

(i) *Reines. epist. 15. ad Daumium pag. 45.*

(T) *Veu la maniere dont il composoit ses livres.*] Il faut l'entendre lui-même. (k) *Puto jam tale quid supra notasse. Non enim potest, ut, nullis penitus rebus adjuti, omnium strictam memoriam habeamus. Omnino enim aliter nos commentamur, quam solent homines etiam litteratissimi, dum auctores legunt, excerpentes qualam atque ea deinde excerpta in Silvam Observationum, eam porro Silvam in Commentaria redigentes. Nunquam tale quid factum à nobis est: Sed ut cuique auctori enarrando benè facere volumus, arrepto illi Animadversiones hoc genus imputamus, solius memoriæ beneficio nixi, quam marginalibus nonnunquam prius Notis instruimus, dum cum Libris veteribus Editiones comparamus. Cætera omnia è calamo fluunt, eleganti & minuto literarum ductu. Nec unquam scriptio repetitur: nec ullis lituris cruciatur. Quarum nec decem aliquas hactenus hi Commentarii agnoverint.* Je ne sai si l'on fait bien de se vanter de cela; il me semble que le public merite plus de respect.

(k) *Barth. in Statium, tom. 3. pag. 466.*

la (A) femme de ce même ami, & bon voisin qui lui fournissoit un asyle. Il lia avec l'épouse de cet ami un tel commerce d'amour, qu'elle ne put plus s'en passer. Les François rapellerent Childeric * huit ans après qu'ils l'eurent chassé. Basine ne s'accommoda nullement de l'absence de ce Prince: elle quitta son mari, & fut trouver Childeric; & lors qu'il lui demanda la cause de son voiage, elle lui repondit ingenûment (B) que c'étoit pour l'amour de lui qu'elle venoit, & que si elle eût conu au delà des mers un Prince qui lui eût été plus propre, elle le seroit allé trouver. Childeric fut ravi de ce discours, épousa Basine, & en eut un fils qui fut un très-brave Prince, & qui embrassa la foi Chretienne. Si la conduite de cette femme fut pire que celle (C) d'Helene, la conduite de Childeric tout bien compté n'est pas meilleure que celle de Paris. Les excuses (D) du Pere le Cointe n'ont aucune solidité. L'Auteur des Galanteries des Rois de France raporte (E) mieux que Mr. de Cordemoi les visions du nouveau mari de Basine.

Depuis

* *Gregoire de Tours, Hist. des Franc. l. 2. c. 12.*

(A) *Jusqu'à jouïr de la femme de ce même ami.*] On seroit fondé à le croire, quand même les Historiens ne le diroient pas. Basine auroit-elle couru après Childeric si elle ne l'avoit pas aimé, & si elle n'avoit pas goûté avec lui les fruits de l'amour? Mais nous avons le temoignage des Historiens; voici ce qu'on trouve dans l'Auteur des Gestes des Rois de France au chapitre 7. *Dum fuit in Toringia cum Basina Regina uxore Bisini Regis ipse Childericus* COMMIXTUS *est.* Aimoin raporte la même chose dans le chapitre 8. du 1. livre, *Dicebatur idem princeps consuetudinem* STUPRI *cum ea habuisse, cùm exularet.* Roricon est plus expressif: je le citerai dans la remarque suivante.

(B) *Elle lui repondit ingenûment que c'étoit pour l'amour de lui.*] La reponse consiste en ces termes, selon Gregoire de Tours au chapitre 12. du 2. livre de l'Histoire des François. „ Je suis persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je sai que „ vous êtes un vaillant homme. C'est pourquoi je „ suis venuë pour demeurer auprès de vous, car sachez que si dans les Provinces d'outremer je me „ fusse aperçuë que quelqu'un m'eût été plus utile que „ vous, je l'eusse été chercher pour demeurer avec „ lui. „ Mr. l'Abbé de Marolles qui a traduit de cette maniere le texte (a) de Gregoire de Tours, a fait une note pour nous avertir que ce discours *est équivoque dans le sens de Basine.* Cela n'est pas sans aparence: je ne croi pas que Childeric eût donné des preuves de sa valeur militaire en Thuringe: la vaillance dont parloit Basine pourroit donc être d'une autre nature, & plus à l'usage d'une Reine que l'humeur martiale; & je suis tenté de croire qu'il faut lire dans Gregoire de Tours & dans Roricon *virilitatem* & *viriliorem*, au lieu de *utilitatem* & *utiliorem*. L'équivoque subsistera toûjours. *Je conois*, repondit Basine, *vôtre virilité, & que vous êtes un fort brave homme.* Ces paroles sont mieux liées que celles-ci, *je suis persuadée de l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous, & je sai que vous êtes un vaillant homme.* Qu'on ne me dise pas qu'il y a trop d'effronterie dans ces paroles, *je conois vôtre virilité:* est-il plus loüable qu'une femme dise à son galant: *je conois l'utilité qu'il y a d'être auprès de vous?* Quoi qu'il en soit l'Auteur anonyme (b) du *Gesta Regum Francorum*, Fredegaire (c), & le Moine Roricon raportent la reponse de Basine de la même maniere que Gregoire de Tours, si ce n'est que Roricon l'a beaucoup mieux éclaircie, & qu'il a dit expressément que le discours de cette femme étoit plein d'impudicité. Ce qui bien loin d'affoiblir ma conjecture touchant *virilitatem* & *viriliorem*, la confirme puissamment. Voici les paroles de Roricon (d); *Basina quoque Sisini regis uxor, apud quem latuisse præmonstravimus Childericum, sæpius relicto viri thoro consortium nostri Regis est experta. Quamobrem & eum nec multo post in Franciam est sequuta, cupiens loco uxoris habitare cum eo. Quam Childericus cum insperatè conspexisset, & ad quos usus de tam longinqua provincia ad eum properasses inquireret, illa postposito pudore muliebri, ut erat nimis luxuriosa, tale fertur dedisse responsum: quoniam novi utilitatem tuam & pulchritudinem, & quod sis habilis & strenuus, è domo veni ut habitem tecum, nam si in extremis terræ finibus utiliorem te cognovissem, & hunc nihilominus expetissem. Complacuit regi mulieris sermo facetus, & eam gaudens sibi sociavit in uxorem.* Tout ce narré de Roricon montre que cette femme ne cajola point Childeric sur le pied d'un brave guerrier, mais sur le pied d'un vaillant Champion d'amour, beau, & alerte.

(C) *Fut pire que celle d'Helene.*] Pour rendre à chacun son bien, je dois dire ici que ce n'est pas moi qui invente cette jolie comparaison; je la trouve dans un (e) Ecrivain moderne. *Basine mere de Clovis*, dit-il, *ne se contenta pas d'abandonner son honneur à Childeric premier refugié auprès du Roi de Turinge Bisinus ou Basin son premier mari; elle fit pis qu'Helene qui pour le moins voulut être ravie, là où celle-ci vint en France de son seul mouvement, & avec tant de hardiesse, qu'elle osa dire à Childeric que si elle eût connu un plus brave homme que lui & plus digne d'être aimé, elle seroit allée pour le trouver jusques au bout du monde.*

(D) *Les excuses du Pere le Cointe n'ont aucune solidité.*] Il trouve (f) mauvais qu'Aimoin dise que Childeric épousa Basine avant la mort du premier mari. Il pretend qu'Aimoin est le premier qui ait dit cela, & qui ait couvert de cet opprobre la naissance de Clovis. Il ajoûte que cet Historien n'est pas croiable veu la distance des tems, & sa prevention contre les Merovingiens. Il aporte deux autres raisons, l'une que les Allemans qui étoient la tige des François ne souffroient point l'adultere; l'autre que si Childeric avoit epousé la femme d'autrui, il se seroit exposé au même peril qui l'avoit contraint d'abandonner son Roiaume huit ans auparavant. Pour toutes ces considerations il aime mieux croire que Basine ne pouvant plus souffrir les indignes traitemens qu'elle recevoit de son mari, se sauva en France, & qu'elle n'épousa Childeric qu'après avoir su certainement que son epoux étoit mort. Il remarque que selon d'autres elle avoit été repudiée, & qu'ainsi sous le Paganisme rien ne l'empêchoit d'épouser un second mari. Il nous renvoie à Robert Cenalis (g). Examinons un peu cette dispute. Je dis 1. que si le silence des Auteurs qui ont precedé Aimoin est une bonne raison, il ne faut plus dire ni que le Roi de Thuringe maltraitoit sa femme, ni qu'il la repudia, ni qu'il etoit mort quand Childeric épousa Basine. Ce sont des faits qu'aucun des anciens Auteurs ne raporte. En 2. lieu Gregoire de Tours ne dit-il pas que Basine quitta son mari, & que la premiere chose qu'elle repondit à Childeric plut tellement à ce Prince qu'il l'epousa? N'est-ce point dire en termes à-peu-près équivalens, qu'elle fut femme de Childeric avant même que son premier mari fût mort? En 3. lieu le passage de Tacite que le Pere le Cointe allegue pour prouver que les Germains desaprouvoient l'adultere, montre (h) que Childeric pouvoit être exemt de la loi commune; car quel que fût le motif de la femme qui le vint trouver, elle declara que sa recherche étoit fondée sur la valeur de ce Prince: outre que la peine de l'adultere étoit laissée au choix du mari; & que Basine n'étoit plus dans le païs de son mari. Pour ne pas dire que les loix n'etoient guere faites pour les Souverains. Enfin Childeric n'avoit rien à craindre de la mutinerie de ses sujets; il épousoit une étrangere qui l'étoit venu trouver: quel mal faisoit cela aux François? Ils se revolterent huit ans auparavant, je l'avouë, mais ils craignoient (i) l'un pour sa fille, l'autre pour sa sœur, &c. car Childeric se debordoit d'une maniere très-violente. L'affaire de Basine ne les touchoit pas, auroient-ils rompu la reconciliation pour la querelle d'un Roi de Thuringe?

(E) *Raporte mieux que Mr. de Cordemoi les visions.*] Voici ses paroles, (k) „ On dit qu'ayant prié Childeric de ne pas coucher avec elle la premiere nuit „ de leurs noces, elle l'envoya par trois fois dans „ la cour de son Palais, le priant d'observer sans „ s'éfrayer, les visions qui se presenteroient devant „ lui, & que par sa science occulte, elle lui fit voir „ la premiere fois des Licornes, des Lions, & des „ Leopards; la seconde des Ours, & des Loups; & „ la troisiéme des Chiens, & des Chats; d'où elle „ conclut que ces divers animaux presageoient la diversité des mœurs de la Race qui devoit naître „ de leur Mariage. On sera d'autant plus persuadé „ que ce recit n'est qu'une fable inventée à plaisir, „ qu'on

(a) *Voici le Latin de cet Historien*, His regnantibus simul Basina relicto viro suo ad Childericum venit. Qui cum sollicite interrogaret qua de causa ad eum de tanta regione venisset, respondisse fertur, Novi, inquit, utilitatem tuam quod sis valde strenuus, ideoque veni ut habitem tecum. Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus. At ille gaudens eam sibi in conjugio copulavit.

(b) *Apud du Chesne, tom. 1. pag. 696.*

(c) *Ibid. pag. 727.*

(d) *De Gestis Francorum lib. 1. pag. 802. au 1. volume de l'édition de Du Chesne.*

(e) *Dans la Mothe le Vayer tom. 10. pag. 342. lettre 43.*

(f) *Le Cointe Annal. Ecclesiast. Francorum, t. 1. pag. 94.*

(g) *Libro 1. de re Gallica Periocha 12.*

(h) Severa illis matrimonia, nec ullam morum partem magis laudaveris, nam prope soli barbarorum singulis uxoribus contenti sunt, exceptis admodum paucis qui non libidine sed ob NOBILITATEM pluribus nuptiis ambiuntur. Paucissima in tam numerosa gente adulteria quorum pœna præsens & MARITIS PERMISSA.

(i) *Lors qu'on leur reprocha leur sedition, ils en donnerent pour cause* quia sine lege abutebatur filias nostras, *De Gestis Francor. l. 7.*

(k) *Galanteries des Rois de France. t. 1. pag. m. 5.*

Depuis la premiere édition de cet Ouvrage, j'ai lu ce que le Pere Daniel a publié contre ceux qui disent que Childeric fut chassé par ses sujets, qu'il fut rapellé au bout de huit ans, & que la Reine de Thuringe le vint trouver &c. La pensée de cet Auteur *est* * *que ce que Gregoire de Tours a écrit là-dessus n'est point autre chose que l'extrait ou l'abbregé de quelque Roman qui couroit de son temps*, & que les visions *qu'on* † *pretend que* Childeric *eut la premiere nuit de ses nopces*, & qui ont *été ajoutées au petit conte de Gregoire de Tours*, ont aussi bien que le reste *tout l'air d'un Roman.* Je parlerai de la querelle qui fut faite (F) à Paquier, & de ce que l'on repondit à son Critique. Ce sera une remarque où l'on verra que les disputes font commettre bien des fautes tant du côté du cœur, que du côté de l'esprit.

* *Le Pere Daniel, Dissertat. 2. sur l'Hist. de France pag. 425. édit. de Paris* 1696.

† *Id. ib. pag.* 426.

BASNAGE (BENJAMIN) fils de N. Basnage Ministre de Norwich en Angleterre, & puis de Carentan en Normandie, nâquit l'an 1580. Il se consacra à la profession de son pere, & fut comme lui Ministre de Carentan; mais il le fut toute sa vie, quoi que d'autres Eglises plus considerables, & nommément celle de Rouën lui eussent adressé des vocations. Il regarda sa premiere Eglise comme une épouse, dont il ne se devoit separer que par la mort, & c'est pour céla

„ qu'on a remarqué l'empressement de cette Reine „ pour Childeric, qui ne lui permit pas apparemment, d'employer si mal un tems qu'elle pouvoit „ passer plus agreablement, que de rester seule dans „ son lit tandis que son Amant étoit occupe à voir „ ces pretenduës apparitions.„ On ne peut nier que la raison qu'il allegue pour refuter ce vieux conte n'ait quelque force; mais elle seroit beaucoup meilleure si l'empressement même de Basine ne portoit à croire, que l'ardeur de son amour avoit dejà reçu un notable soulagement. Ni elle ni Childeric après ce qui s'etoit passé entre eux, n'étoient pas des gens à se regler sur le ceremoniel des noces, & à differer leurs embrassemens jusques à ce que la solennité nuptiale les autorisât: & ainsi Basine le pouvoit bien laisser chommer jusques à la nuit suivante. Mais venons au fait; Mr. de Cordemoi (a) pretend que Basine étoit dejà grosse, & assez proche de son terme lors qu'elle pria son mari d'aller chercher des apparitions trois fois de suite dans une même nuit à la porte de son Palais, & il cite Fredegaire: mais il est sûr que son temoin le dement, Fredegaire dit que ces visions precederent la consommation du mariage (b).

(F) *De la querelle qui fut faite à Paquier, & de ce que l'on repondit.*] Raportons d'abord ses paroles: (c) *Nos anciens couchent* Clovis *entre les legitimes, toutesfois ils ne s'advisent pas qu'en faisant le recit de sa vie, ils chantent tout le contraire. Qu'il ne soit vray, ils sont tous d'accord que Childeric ayant esté chassé du Royaume pour ses extorsions & tyrannies, se retira à Toringe, où ayant esté honorablement accueilly du Roy, il devint amoureux de la Roine Bazine sa femme: Tellement qu'estant depuis rappellé par les François, il l'enleva, & espousa, violant par ce moyen tout droict de gens, & d'hospitalité: toutes-fois de ce mariage nasquit ce grand Clovis.* Voions ensuite la censure du Pere Garasse: il dit (d) que Pasquier *adjoustant du sien au recit fabuleux des anciens Chroniqueurs*, debite que Childeric *s'estant refugié vers le Roy de Thuringe, vint amoureux de sa femme*, & la *ravit, & l'amenant en France l'espousa sacrilegement.* Maistre Pasquier, ajoûte-t-il (e), *pouvoit en laissant ces vieux resveurs, apprendre de Paul Emyle & de Gregoire de Tours, la fausseté de cette narration, & le sieur Dupleix l'a deduicte fort judicieusement en la vie de Childeric* . . . . (f) *Les vieux Chroniqueurs de France n'ont jamais conclu ny songé que Clovis fust bastard pour avoir espousé Bazine, ou quelque autre femme Thuringienne, car si ce fut Bazine qu'il espousa, il pouvoit apprendre des Historiens François, qu'elle mesme s'en vint en France apres la mort de son mary le Roi de Thuringe, & espousa Childeric en seconde nopces, d'où Clovis nasquit de vray & legitime mariage.* Passons aux reponses qui furent faites à Garasse. Premierement on (g) le censura d'avoir oposé Gregoire de Tours à Maistre Pasquier, qui *toutes fois* . . . . . *forme son doute sur les paroles de cet Autheur.* On les raporte, & on les confirme (h) par *Aymoinus* . . . . . *qui semble en quelque chose le renvier sur luy*, car il remarque que Basine abandonna son époux *Priori abjecto viro.* Puis on ajoûta au temoignage de ces deux Historiens celui de *Nicolles-Gilles.* Voici ses mots à la page 16. de la vie de Childeric: (i) *Durant le temps que Childeric estoit avec Basin, Roy de Thoringe, il s'ammoura de sa femme, nommée Basine, & apres qu'il fut r'appellé à son Regne, ladite Royne Basine, qui moult estoit assotée de luy, abandonna ledit Basin, Roy de Thoringe, son Seigneur & mary, & s'en vint vers Childeric, qui mit en oubly les plaisirs reçeus, & l'espousa, & en elle engendra Clovis, premier Roy Chrestien, de France.* On remarqua que Richard de Vasebourg authorise cette opinion en ses Antiquitez de la Gaule Belgique, & qu'il *n'y a pas un de nos historiens modernes qui ne l'a suivie.* On se contenta de citer (k) Belle-Forest qui a dit que *Chilperic delibera de se marier, mais en ce faisant il se monstra tres-ingrat au Roy Thoringien, son hoste, l'espouse duquel il desbaucha, & l'espousa, sans se soucier du tort fait à Basin, ny du reproche qu'il en pouvoit reçevoir.* On conclut que tous les Autheurs qu'on a raportez *sont bien aussi croyables & autant judicieux que* (l) *vostre Logicien Du Pleix qui vous a presté en ce passage sa marotte, pour authoriser vostre peu de jugement.* On (m) n'oublie point la bevuë que Garasse a faite lors qu'il a dit que Clovis épousa Basine. On apelle cela une (n) *ignorance impie & malicieuse tout ensemble, car par ce moyen il rendroit le premier Roy Chrestien de France plus abominable que ces brutaux d'Ethiopie, lesquels au rapport de S. Hierosme contre Jovinian, souilloient indifferemment la couche de leur mere.* On cite de pareilles abominations, on exaggere, on declame à perte de vuë.

Cette dispute nous fait voir une partie des defauts qui regnent dans presque tous les Ecrits de cette nature. L'Apologiste laisse passer l'une des fautes qui avoient eté censurées: il n'en justifie point Paquier, & n'avouë point qu'on ait eu raison de le reprendre sur ce chef-là. Je parle de l'enlevement de Basine, nos vieux Chroniqueurs n'en ont pas fait de mention; & ainsi Paquier aggrava l'ingratitude de Childeric, il fit des additions fabuleuses, & flétrissantes tout à la fois; on pouvoit là-dessus le combatre par l'autorité de Gregoire de Tours, & neanmoins son Apologiste usant de ruse suposa que l'on n'avoit allegué cet Historien qu'à l'égard des autres parties de l'aventure de Basine, & il fonda sur cette suposition les reproches les plus insultans. Voilà dejà trois grans defauts, ne convenir pas de ce en quoi les remarques d'un censeur sont bonnes & justes, dissimuler ce qui lui est favorable dans ses citations, & s'attacher uniquement avec beaucoup de vacarmes à ce qu'on peut detourner en un sens desavantageux. Voici un autre desordre. Garasse censura des fautes & en commit dans sa censure. Gregoire de Tours lui étoit contraire & favorable à divers égars; il ne distingua rien, il le cita d'une façon generale, & le mit entre Emile & Du Pleix. Ne devoit-il pas lui donner le premier rang? Il s'embrouilla miserablement dans un pretendu mariage de Clovis & de Basine. Ce fut par inadvertance: on voit bien qu'une precipitation d'esprit, qu'une distraction assez ordinaire aux Auteurs le fit écrire autrement qu'il ne pensoit: la suite de son discours montre clairement qu'il ne croioit pas que Clovis eût été l'époux de Basine, neanmoins l'Apologiste de Paquier s'acharne sur cet endroit: il le considere comme un crime capital: son zéle pour le premier Roi Chretien des François s'échauffe, il apelle à son secours les figures de la Rhetorique. Est-ce agir de bonne foi? Son adversaire lui avoit montré l'exemple d'une pareille supercherie, car mal à-propos il s'étoit armé des aparences d'un grand zéle pour l'honneur de la nation au sujet de son premier Roi Chretien. Il avoit intenté mal à-propos une espece d'accusation de crime d'Etat, puis qu'à la reserve de l'enlevement, Paquier n'avoit fait que suivre nos vieilles histoires, & qu'il en avoit representé modestement les consequences. Quelle pitié qu'il faille soufrir que des Auteurs aient la hardiesse d'interesser le Souverain à leurs petites querelles!

Il est encore plus utile de faire sentir aux lecteurs ces fautes des Ecrivains, que de critiquer les mensonges historiques. C'est pourquoi j'espere qu'on aprouvera ce que je viens d'observer.

(a) *Histoire de France t. 1. p. 128. ex Fredeg. Scholast. c. 12.*

(b) Cum prima nocte jugiter stratu junxissent, dicit ad eum mulier, hac nocte à coitu virili abstinebimus .. Cumque Basinæ hæc universa narrasset, abstinebant se caste usque in crastinum.

(c) *Paquier, Recherch. de la France liv. 6. chap. 44. p. m.* 588.

(d) *Garasse, Recherch. des recherch. pag.* 60.

(e) *Id. ib. pag.* 61.

(f) *Id. ib. pag.* 63.

(g) *Deffence pour Estienne Pasquier contre les impostures & calomnies de Garasse, liv. 2. sect. 4. pag.* 160.

(h) *Ibid. pag.* 162.

(i) *Ibid. pag.* 163.

(k) *Ibid. pag. 164. Notez que l'Auteur observe que Ronsard* confirme ceste opinion au 4. de sa Franciade, *& que de Serres* appelle ce mariage ILLEGITIMES NOPCES.

(l) *On adresse la parole à Garasse.*

(m) *Ibid. pag.* 166.

(n) *Ibid. liv. 3. sect. 2. p. 426. 427.*

EXEMPLES des supercheries des Auteurs.

cela qu'il ne voulut point se prevaloir (*A*) de la liberté où le Synode National de Charenton l'avoit mis en 1623. Il assista à ce Synode en qualité de Deputé de la Province de Normandie. Il fut encore nommé par cette Province pour assister au Synode National de Charenton l'an 1631. mais le Roi lui fit defense d'y assister, & lui ôta son Eglise. Il y fut retabli tout aussi-tôt, & il obtint la permission de se trouver à ce Synode comme Deputé de Normandie. Les remontrances que la Compagnie avoit fait faire à Sa Majesté produisirent ce bon effet. Il avoit donné de si belles preuves de sa capacité & de sa prudence, qu'il fut élu Moderateur du Synode National d'Alençon en 1637. Il faloit à cette Assemblée un Moderateur qui eût beaucoup de talens, car elle avoit des afaires très-delicates à manier. Les diferens sur la Grace Universelle avoient fait beaucoup d'éclat, il étoit à craindre qu'il ne s'élevât dans l'Eglise Reformée de France une guerre Theologique, plus formidable qu'une rude persecution; les esprits étoient dejà fort échaufez, & fort prevenus. Ce Synode mit les afaires sur un bon pied, la prudence & l'adresse du Moderateur y contribuerent beaucoup. Il fut Adjoint au Moderateur dans le Synode National de Charenton l'an 1644. Cette Assemblée le deputa à la Reine Mere, qui lui donna des marques de son estime. Il eut une infinité de disputes avec les Controversistes, il écrivit contre l'Eglise Romaine, & on écrivit * contre lui: son traité † de l'Eglise fut fort estimé: il travailla à un Ouvrage contre les devots indiscrets de la Ste. Vierge qui est demeuré imparfait. Il mourut âgé de 72. ans en 1652. c'étoit la 51. année de son Ministere. Il laissa deux fils qui ont rendu son nom très-illustre, (*B*) tant par eux-mêmes que par leurs enfans. Il ne faut pas oublier qu'il fut deputé au Roi Jaques, & qu'il passa en Ecosse avec la permission de ce Prince, & qu'il y servit utilement les Eglises pour leurs interêts temporels. La lettre de congé du Roi Jaques le qualifie *Deputé de toutes les Eglises de France.* Il est souvent parlé de lui dans le *Synodicon in Gallia Reformata*; mais comme cet Ouvrage est en Anglois, on n'y a pas toûjours observé la vraie ortographe des noms propres, & cela produit (*C*) quelquefois de la confusion.

** Lescrivain, & Draconis sont les principaux qui écrivirent contre lui.*

† Il fut imprimé, si je ne me trompe, à la Rochelle l'an 1612.

BASNAGE (HENRI) fils du precedent, nâquit à Ste. Mere Eglise en basse Normandie le 16. d'Octobre 1615. Il a été l'un des plus habiles & des plus éloquens Avocats du Parlement de Normandie, où il fut reçu l'an 1636. Il n'y a point eu de grande cause où il n'ait été emploié. Il alla à Paris avec les deux Deputez de la Province de Normandie pour l'afaire du Tiers & danger: ce fut lui qui dressa les memoires ou le Factum de la Province, & qui fut choisi pour defendre cette cause. Il fit un autre voiage à Paris à la priere du Marquis de Matignon, pour regler avec ‡ le Marquis de Seignelai les partages de la succession; & l'on sait qu'il eût eu part à la revision generale des Droits Coutumiers de France, si le projet que ⸸ l'on forma là-dessus avoit été executé. Il fut nommé Commissaire en 1677. pour les afaires de Religion, & s'en aquita dignement. Il a reüssi également dans les consultations, & aux plaidoiers; & il a fait voir qu'il pouvoit être aussi bon Auteur que bon Avocat. La Coutume de Normandie qu'il publia avec de fort amples commentaires l'an 1678. a été si estimée & si bien venduë, qu'on en fit une seconde édition en deux volumes *in folio* l'an 1694. On fit en même tems une troisiéme édition de son traité des hypotheques. L'Auteur malgré son grand âge eut le soin de ces éditions; il conservoit toute la force de son jugement, & de ses lumieres; cela est rare; mais c'est assez le propre de ceux qui ont eu un grand feu, & la tête forte en même tems. C'étoit son caractere. Sa Religion n'empêchoit pas que ceux qui étoient à la tête du Parlement, & les autres membres les plus considerables de ce Corps illustre, n'eussent pour lui une grande estime, & une amitié singuliere. Il reçut toute sorte d'honnêtetez de Mr. de Monthelon premier President de Rouën, auquel

‡ Il avoit épousé la belle-sœur du Marquis de Matignon.

⸸ Des personnes dignes de foi m'ont dit que Mr. le Tellier promoteur de ce projet, eût nommé Mr. Basnage pour l'un des executeurs.

(*A*) *Se prevaloir de la liberté.*] Voici ce que c'est. Le Synode Provincial de Normandie lui avoit permis de se detacher de son Eglise: cette Eglise en avoit apellé au Synode National, & cet apel fut cassé par le Synode National de Charenton l'an 1623. Neanmoins nôtre Benjamin ne quitta point son Eglise.

(*B*) *Deux fils qui ont rendu son nom très-illustre, tant par eux mêmes que par.*] L'aîné Antoine BASNAGE, nâquit l'an 1610. & suivit la profession de son pere: il fut Ministre à Bayeux. Il se signala par sa fermeté & par son courage dans la derniere persecution; la prison du Havre de Grace où il fut mené à l'âge de 75. ans n'ebranla point sa constance. Il fut mis en liberté lors de la revocation de l'Edit de Nantes, & se refugia en Hollande: il mourut à Zutphen en l'année 1691. âgé de 81. ans. Il a laissé un fils nommé (*a*) Samuel BASNAGE Sieur de Flottemanville qui avoit été Ministre avec lui de l'Eglise de Bayeux, & qui l'est presentement à Zutphen. C'est un des plus habiles Ministres qui soient sortis de France. Il a dejà publié (*b*) un livre en Latin, qui est une suite de la critique des Annales du Cardinal Baronius que Casaubon avoit commencée. Il travaille presentement à une Histoire Ecclesiastique. J'ai fait l'article de l'autre fils de Benjamin Basnage.

(a) Il est né l'an 1638.

(b) Intitulé De rebus sacris & ecclesiasticis exercitationes historico-criticæ, Ultrajecti 1692. in 4.

(*C*) *Cela produit quelquefois de la confusion.*] Par exemple à la page 94. du 2. tome du *Synodicon in Gallia Reformata*, on parle des Deputez de Charenton St. Mere & le Val de Serre. Il faloit dire *Carentan, Sainte Mere Eglise, & le Val de Sere.* A la page 75. Benjamin Basnage est qualifié Ministre de Charenton; & à la page 259. & 274. Ministre de Quarentin; & à la page 322. Ministre de Ste. Mere. Il faloit dire Ste. Mere Eglise, & observer que Carentan & Sainte Mere Eglise sont deux lieux qui ne faisoient alors qu'une seule & (*c*) même Eglise parmi ceux de la Religion. A la page 89. on dit *le Colloque de Constantine*, au lieu de *le Colloque du Cotentin.* Voilà des fautes d'ortographe qui peuvent jetter les lecteurs dans l'égarement, & leur faire croire qu'il y a eu des Eglises en Normandie qui avoient nom Saint Mere, Charenton, Quarentin. Un homme paié par des Libraires pour faire des additions à un Dictionaire Geographique, se pourroit imaginer qu'il auroit fait une decouverte considerable, en trouvant ces trois paroisses dans un païs où les Geographes ne les avoient pas encore aperçuës. Les fautes sont comme les étincelles; ce qui n'est d'abord que le changement d'une lettre, devient quelquefois une complication ou un amas de faussetez monstrueuses. Il faut y remedier de bonne heure, *principiis obsta.* Voici des meprises d'un autre genre. L'Auteur du *Synodicon* fait mention (*d*) d'un Pierre Basnage, fils d'Antoine, & petit-fils de Benjamin, & il dit que ce Pierre Basnage n'avoit point d'Eglise l'an 1637. c'est un abus. Antoine Basnage n'a eu que deux fils; l'aîné est celui qu'on nomme Mr. de Flottemanville, qui nâquit l'an 1638. le cadet s'apelloit François, & suivit la profession des armes, & mourut l'an 1685. Le même Auteur croit (*e*) que Mr. Basnage Ministre de Rotterdam est fils de Benjamin Basnage, mais il n'est que son petit-fils. Ces petites fautes que je me sens obligé de relever pour l'instruction des lecteurs, n'empêchent pas que je ne croie que le travail de Mr. Quick (*f*) est très-beau & très-utile, & que tous les Reformez de France lui ont une extrême obligation, de la peine qu'il s'est donnée de faire un Recueil si ample & si exact de leurs Synodes, & d'y joindre les *Prolegomenes* qu'il y a mis.

(c) Elles avoient bien chacune son lieu d'exercice, mais comme l'une étoit censée annexe de l'autre, il n'y avoit qu'un Pasteur & un Consistoire pour toutes les deux.

(d) Pag. 383.

(e) Pag. 497.

(f) C'est le nom du Ministre Anglois qui a publié à Londres en 1692. le Synodicon in Gallia Reformata, of acts decisions, decrets and canons of the seven last Nationals Councils of the Reformed Churches in France, *2. vol. in folio.*

quel il dedia sa Coutume de Normandie l'an 1694. Il mourut à Rouën le 20. d'Octobre 1695. à l'âge de 80. ans, & 4. jours. S'il n'eut pas la joie de voir ses enfans (D) les dernieres années de sa vie, ce fut d'autre côté une grande consolation pour lui, que d'aprendre la gloire qu'ils aqueroient dans les païs étrangers par leurs beaux Ouvrages. Il eut aussi la consolation de savoir que Mr. Bauldri son gendre, Professeur en Histoire Sacrée à Utrecht, s'étoit fait fort estimer par ses leçons, & par un bon commentaire β sur le traité de Lactance *de mortibus persecutorum*.

β Imprimé à Utrecht in 8. l'an 1692.

BASTA (NICOLAS) Epirote de nation, a été un bon Officier de Cavalerie au service des Espagnols dans le Païs-Bas γ, où le Duc d'Albe l'avoit amené l'an 1567. Il se signala à la δ defaite de la Noüe devant Engelmunster en 1580. Le Duc de Parme lui rendit un temoignage (A) fort glorieux quatre ans après, en l'envoiant au secours de l'Electeur de Cologne. Son pere nommé Demetrius ζ avoit porté les armes 40. ans durant au service de la Maison d'Autriche. Il étoit sans doute parent (B) de George Basta, ce qui doit diminuer l'envie qu'on aura peut-être de censurer cet article. Lors qu'un homme est digne d'avoir place dans un Dictionaire, il ouvre en quelque façon la porte à ceux de sa parenté. Ce qui soit dit une fois pour toutes.

γ Strada, de bello Belg. dec. 1. l. 6.

δ Id. dec. 2. l. 3.

ζ Ib. l. 7. ad ann. 1585.

BASTA (GEORGE) fameux General d'armée au commencement du XVII. siecle, étoit originaire de l'Epire θ, mais il nâquit dans un village nommé *la Rocca*, près de Tarente. Il commandoit un Regiment de Cavalerie Epirote, ou Albanoise, quand le Duc de Parme prit possession du gouvernement des Païs-Bas l'an 1579. & il se perfectionna extremement au metier des armes dans l'école d'un aussi grand Capitaine que l'étoit ce Duc, qui aiant bientôt reconu le merite de George Basta, le fit Commissaire (X) general de la Cavalerie l'an 1580. Il n'y avoit point d'entreprise considerable dont on ne lui donnât les principaux rôlles. Pendant le siege d'Anvers en 1584. il eut ordre de tenir la campagne afin d'empêcher qu'aucun secours n'entrât dans la place, & en 1588. aiant été renforcer les troupes qui assiegeoient Bonn, il contribua beaucoup à la prise de cette ville †. Il suivit en France le Duc de Parme pour le secours de la Ligue l'an 1590. & l'an 1592. il eut le ‡ commandement de l'arriere-garde pendant la premiere retraite. Il fût aussi ⸸ de l'expedition du Comte Charles de Mansfeld en France l'an 1593. après quoi il alla faire quelques campagnes en Hongrie, & revint au Païs-Bas, où il fut chargé l'an 1596. d'une commission très-dificile, dont il s'aquita très-glorieusement *, ce fut de jetter un secours de vivres dans la Fere assiegée par Henri IV. On n'a jamais vu plus de conduite, plus de secret, plus de diligence qu'il en fit paroître dans cette occasion. Mais le plus beau theatre de ses exploits a été sans doute la Transilvanie, & la Hongrie. Il remporta en 1601. une victoire signalée sur Sigismond Battori, qui s'étoit fait élire Prince de Transilvanie. A peine demeura-t-il trois cens hommes sur la place du côté des Imperiaux, mais Battori perdit plus de dix mille hommes, cent dix drapeaux, quarante pieces de canon, & tout le bagage de son armée. La ville de Clausembourg fut assiegée peu après, & contrainte de subir la loi du vainqueur.

Basta

θ Id. dec. 2. l. 3.

† Tiré de Strada ib. & lib. 6. & 10.

‡ D'Aubigné t. 3. l. 3. ch. 9. De Thou l. 102. circa fin. Voiez tous les exploits de George Basta pendant ces deux expeditions dans Dondini, Histor. de rebus in Gallia gestis.

⸸ Angel. Galluccius de bell. Belg. l. 1.

* Id. l. 8.

(D) *S'il n'eut pas la joie de voir ses enfans. . . . il aprit la gloire qu'ils aqueroient.*] Jaques BASNAGE son fils aîné n'avoit gueres (a) plus de 22. ans lors que l'Eglise de Rouën le souhaita pour son Ministre, à la place de Mr. le Moyne l'an 1676. Il servit cette Eglise avec beaucoup d'aplaudissement, depuis ce tems-là jusques à la revocation de l'Edit de Nantes. Alors il se retira en Hollande, & s'arrêta à Rotterdam où il est Ministre (b) Ordinaire. Les livres qu'il a dejà publiez tant en Latin qu'en François, & sur tout sa belle reponse à Mr. de Meaux, justifioient hautement de flaterie tous ceux qui promettoient comme un parfaitement bel Ouvrage son Histoire de l'Eglise; mais ils en ont été beaucoup mieux justifiez par la publication de (c) l'Ouvrage même. Son frere (d) puiné Henri BASNAGE Sieur de Beauval, étoit reçu Avocat au Parlement de Normandie, & y marchoit sur les traces de son pere; mais les troubles de Religion ont été cause qu'il a mieux aimé se refugier en Hollande, que de suivre cette route si glorieuse selon le monde. Il s'est aquis & il s'aquiert tous les jours par toute l'Europe une reputation immortelle, en publiant l'*Histoire des Ouvrages des Savans*. Quoi que ces Messieurs soient pleins de vie, il a falu necessairement parler d'eux, afin d'empêcher qu'on ne continuë de les prendre les uns pour les autres, comme on l'a deja fait dans quelques livres. Voiez la remarque C de l'article precedent, & ce passage de la Bibliotheque Universelle: on y montre que l'Auteur de l'Histoire des Journaux ne conoît pas bien Messieurs Basnage. (e) „ On a dejà dit que cet (f) Ouvrage est „ necessaire; mais il faut ajoûter qu'il le seroit beau„ coup plus, si celui qui l'a fait avoit été mieux infor„ mé; puis qu'il a commis diverses fautes, qui empê„ chent qu'on ne puisse faire fond sur ce qu'il écrit, à „ moins qu'on ne les corrige. En parlant, par exem„ ple, de *l'Histoire des Ouvrages des Savans*, qu'on „ fait être de Mr. *de Beauval* Avocat, il dit que c'est „ un Ministre François Refugié qui en est l'Auteur, & „ que si on lit dans le titre *par Mr. B***. Docteur en „ Droit*, ce n'est qu'afin de se mieux cacher. Que ce „ Ministre qui est l'Auteur de cet Ouvrage est le mê„ me qui a écrit contre Mr. *de Meaux* & contre *Baro„ nius*, confondant ainsi trois personnes fort diffe„ rentes: il est vrai qu'il semble qu'on doive lui pas„ ser cet article; il est assez rare de voir une seule „ famille si feconde en Auteurs celebres, il faut en „ être bien instruit, pour ne s'y pas tromper. „ Cette reflexion est ingenieuse & judicieuse tout ensemble.

(a) Il est né à Rouën l'an 1653.

(b) On apelle ainsi ceux qui ont la direction des Eglises, pour les distinguer des autres Pasteurs Refugiez qui resident dans les villes de Hollande.

(c) Il a été achevé d'imprimer au mois de Novembre 1698. en 2. vol. in fol. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans 1698. pag. 382. & 500. & le Journal d'Utrecht to. 4. p. 24.

(d) Il est né à Rouën l'an 1656.

(e) Bibl. Univers. to. 22. pag. 427. 428.

(f) C'est-à-dire M. Christiani Junckeri Dresdensis Schediasma Historicum de Ephemeridibus seu diariis eruditorum.

(A) *Un temoignage fort glorieux.*] Le voici: *Hunc* (Blasium Capisuccum) *& Nicolaum Bastam veterem Epirotarum equitum ductorem Coloniam mittens Alexander, Coloniensibus rescripserat, delectos à se fuisse strenuos adeo gnarosque militia viros ut horum consilia, si occasio se daret, tuto ipse sequi paratus esset* (g).

(B) *Sans doute parent.*] Quelques-uns (h) disent qu'il étoit son frere, & remarquent que quatre (i) celebres Historiens ont donné à Nicolas une action glorieuse de George; c'est le secours jetté dans la Fere l'an 1596. Bouterouë (k) n'a point fait cette faute, il donne fort bien le nom de George à celui qui fit cette action. Il y a peu de guerriers qui soient capables de consentir à ces sortes de transports de gloire; l'amitié fraternelle va rarement jusques-là. L'anonyme qui a publié l'Histoire de l'Archiduc Albert l'an 1693. donne le nom de Nicolas Basti à celui qui fit entrer un convoi de vivres dans la Fere.

(X) *Commissaire general de la Cavalerie.*] Je remarquerai par occasion que cette charge étoit d'assez nouvelle creation au Païs-Bas en ce tems-là. Le Duc d'Albe l'y avoit transportée en 1567. il l'y avoit, dis-je, transportée d'Italie, où elle devoit depuis peu la naissance à Ferdinand de Gonzague Gouverneur du Milanez. Celui auquel le Duc d'Albe la confera étoit Antoine Olivera, issu de ce Martin Olivera que Don Pedro Roi de Castille avoit fait venir de France, pour s'en servir contre les Maures de (l) Grenade. George Basta remplit fort bien cette charge, & l'on s'apperçut que (m) pendant qu'il étoit malade à Caudebec, la Cavalerie se relâchant de la bonne discipline sous laquelle il l'avoit tenuë, ne fit pas bien son devoir à l'attaque que les Roiaux livrerent au Duc de Parme en 1592.

(g) Strada de bello Belgico, dec. 2. l. 5. p. m. 308.

(h) Ang. Galluccius de bell. Belg. l. 8.

(i) Campana, Davila, De Thou, Bussieres.

(k) Rodolph. Boterei*ns*, Commentar. de reb. in Gall. gestis l. 3. pag. 272.

(l) Ex Strada dec. 1. l. 6. ad ann. 1567.

(m) Dondinus Histor. de rebus in Gallia gestis, l. 3. p. m. 513.

Basta se defit d'un rival un peu incommode qui avoit partagé avec lui la gloire de cette journée, je parle du Vaivode de Valachie qu'il fit tuer dans sa tente, parce qu'on le soupçonna d'une intelligence secrette avec les Turcs. L'année suivante il acheva de ruïner les affaires de Battori, par la prise de Bistric, & par la defaite de Moïse Prince des Sicules: desorte que Battori demandant humblement la paix renonça à toutes ses pretensions, & se contenta d'obtenir comme une grace la qualité de Baron dans la Boheme. En 1603. Basta defit tout de nouveau l'armée que Moïse avoit levée, & il en auroit peut-être forcé les debris dans Temeswar, si les aproches de l'hiver n'eussent empêché qu'il n'assiegeât cette place. Les rigueurs qu'il exerça l'année suivante contre les Protestans de Transilvanie firent beaucoup de tort à l'Empereur. Il en fit exercer de semblables en Hongrie par le Comte de Bel-joieuse, ce qui fut cause qu'Etienne Bostkai prit les armes, & se trouva bientôt assez fort pour gagner une victoire sur les troupes Imperiales que ce Comte commandoit. Basta ne put reparer qu'en partie cette perte; car si d'un côté le siege qu'il mit devant Cassovie degagea le Comte de Bel-joieuse, il falut de l'autre qu'il se retirât de devant la place β. En 1605. il eut le chagrin de ne pouvoir empêcher les Turcs de se rendre maitres de Strigonie γ, mais il eut du moins la consolation, par son campement auprès de Comorre, de leur oposer une barriere invincible, & de les charger avec avantage lors qu'ils allerent prendre leurs quartiers d'hiver. La paix qui se fit avec les Turcs l'année suivante, fit cesser les Historiens de nous aprendre les exploits de George Basta. On l'éleva à la dignité de Comte *. Il y en a qui disent que jamais les Turcs n'eurent de † l'avantage sur lui. N'oublions pas qu'il (Y) est Auteur, & Auteur (Z) fort estimé.

β En Touane.

γ Mercure Franc. t. 1.

* Strada dec. 2. l. 3.

† Militari scientia clarum quem è Farnesiana Schola supremum Cæsarei exercitus Ducem vidimus in Pannonia ex Othomannicis copiis perpetuo victorem. *Id. ibid.*

BATHYLLUS, jeune homme de Samos, aimé passionnément par Anacreon qui en parloit souvent dans (A) ses vers. Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une ‡ où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos Romans aux parties decouvertes; il s'étend aussi sur les plus cachées; & de là vient que Madle. le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de sa traduction; il a falu y laisser des lignes toutes entieres parsemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate tyran de Samos, qui lui fit (B) dresser une statuë dont l'attitude étoit celle d'un homme qui chante, & qui jouë de la lyre. Chabot s'est (C) trompé en l'apellant *Pantomime*. Mr. le Fevre (D) en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon, a publié des choses qui n'étoient pas fort conuës.

‡ C'est la 29.

BA-

(Y) *Qu'il est Auteur.*] On imprima son *Maestro di Campo generale* à Venise en l'année 1606. & son *Governo della Cavalleria leggiera* à Francfort en 1612.

(Z) *Et Auteur fort estimé.*] Voici comme Mr. Naudé en parle dans son traité de l'etude militaire; *In equestris militiæ disciplina quatuor seu duces seu tribuni communiter proponuntur, quorum de ea re lucubrationes tanquam absolutissima omnium sibi calculos & approbationem conciliarunt; scilicet* Georgius Basta *qui summus mandatorum curator in Belgico Regis exercitu, & Cæsarianarum deinde copiarum ductor summo cum imperio fuit.* Voiez la marge (z).

(z) Les trois autres sont *Ludovicus Melzus, Flaminius a Cruce,* & *Joannes Jacobus Walhausius.*

(A) *En parloit souvent dans ses vers.*] Horace l'a remarqué: voici ses paroles,

Non (a) aliter Samio dicunt arsisse Bathyllo
Anacreonta Teïum,
Qui persæpe cava testudine flevit amorem
Non elaboratum ad pedem.

On ne peut gueres voir de distraction plus étrange que celle d'Andre Schottus (b), qui a cité ces vers d'Horace pour prouver que Mecene aimoit le Pantomime Bathyllus, dont je parlerai ci-dessous. Charles Etienne ne s'est pas moins egaré, lors qu'il a dit que Bathyllus mignon d'Anacreon est le même que le Pantomime auquel se raportent ces paroles de Juvenal, (c) *molli saltante Bathyllo.* N'est-ce pas vouloir que Juvenal & Anacreon aient été contemporains?

(a) *Horat. Epod.* 14.

(b) *Andr. Schot. not. ad Senec. Controv. præf. l.* 5. *pag.* 484. *edit. Th. de Juges.*

(c) *Elles sont dans la* 6. *Satire v.* 63.

(B) *Polycrate . . . . qui lui fit dresser une statuë.*] Quelques-uns croient que Juvenal en a parlé, lors que s'adressant aux Dieux il dit,

- - (d) Ut video, nullum discrimen habendum est
Effigies inter vestras, statuamque Bathylli.

D'autres lisent *Vagelli*, au lieu de *Bathylli.* Cette statue de Bathyllus etoit au temple de Junon à Samos devant l'Autel. Apulée (e) en a fait une description fort particularisée.

(d) *Juven. Sat.* 13. *v.* 118.

(e) *Apul. Florid. p. m.* 350. 351.

(C) *Chabot s'est trompé en l'apellant* Pantomime.] *Hic Batyllus*, dit-il (f), *Samius fuit Pantomimus Anacreonti in maximis deliciis.* Son erreur vient aparemment des idées qu'il avoit d'un autre Bathylle à qui le titre de Pantomime convenoit très-bien, comme on le verra ci-dessous.

(f) *Chab. in Horat. epod.* 14.

(D) *Mr. le Fevre en tâchant d'excuser les dereglemens d'Anacreon.*] C'est ici que j'executerai la parolé que j'ai donnée dans la remarque G de l'article d'Anacreon. Il vaut mieux qu'on trouve ces choses ici: elles auroient donné trop de longueur à l'article de ce Poëte, & n'en donneront pas trop à l'article de Bathyllus. Je dis donc que comme Mr. le Fevre ne pouvoit pas ignorer que l'amour de nôtre Poëte pour Bathyllus n'ait passé pour une franche pederastie, & que la jalousie de Polycrate par raport à Smerdias n'ait fait du bruit, on ne comprend pas qu'il ait dû dire, qu'on (g) *ne lit point que les plaisirs* d'Anacreon *ayent été des matieres de scandale, ni qu'on se soit jamais plaint de sa belle humeur.* Ce qu'il remarque en un autre endroit est beaucoup plus raisonnable. Il dit qu'on a vu des passions bien plus scandaleuses dans les troupes auxiliaires de France, que ne l'etoient les amours d'Anacreon. La maniere dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin pour être traduite: (h) *An id potius ames quod patrum nostrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

(g) *Vie des Poëtes Grecs, pag.* 48. *édit. de Holl.* 1680.

(h) *Epist. Dedicat. Anacreont.*

Serica cum Dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosis & myrto sertisque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilecta conscia forma.

Voilà un morceau d'Anecdotes dont aparemment plusieurs lecteurs chercheront les circonstances; une chévre Maîtresse de quelque General Italien, & menée en pompe avec des ornemens de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le *Novimus* (i) *& qui te transversa tuentibus hircis.* Ces Anecdotes firent des affaires à Mr. le Fevre; *Il n'est pas fort à propos*, dit-il (k), *qu'on sache que j'ai fait les vers du* Bouc couronné. *Mr. vôtre pere à qui j'ai autrefois recité l'histoire de la* Chevre *dont il est parlé dans la dedicace d'Anacreon, & qui n'ignore pas de quelle maniere je fus traitté dans le Sanedrin, vous dira mes raisons.* Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours aiant assiegé Lion l'an 1562. (l) *fut contraint de se retirer abandonné par trois mille Italiens, qui deserterent faute d'être payez à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les paisans ne jugerent pas la pouvoir expier d'une autre maniere qu'en brûlant toutes les chévres des lieux par où ils avoient passé.* J'aime mieux citer Mr. Varillas que d'Aubigné, qui nous aprend (m) que *le Duc de Guise ayant voulu que celui de Nemours commandast au siege* de Lion, *Tavannes fit dissiper l'armée, mecontenta les Italiens, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfans & les chevres; chose si cognuë au pays que les paisans n'en laisserent aucune en vie apres leur depart.* Le même Historien raconte (n) que le Baron Des-Adrets menant ses gens au combat contre le Comte de Suze, leur dit pour toute harangue, *Les voila les tueurs de femmes & d'enfans, & les amoureux de chevres, donnons.* D'Aubigné sans doute savoit cela par une tradition toute fraiche, & avoit lu un Historien qui nomme les chefs de ces infames soldats, & qui raconte (o) que Tavannes ou peu satisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au siege, ou n'esperant aucun bon succés du siege

(i) *Virgil. Ecl.* 3.

(k) *Poët. Grecs, p. m.* 34.

(l) *Varillas Charl. IX. tom.* 1. *pag.* 225. *édit. de Hollande.*

(m) *D'Aubigné, tom.* 1. *p.* 214. *ad ann.* 1562.

(n) *Ibid. pag.* 208.

(o) *Theodore de Beze Histor. Ecclesiast. l.* 11. *pag.* 230. *ad ann.* 1562.

BATHYLLUS d'Alexandrie β, affranchi de Mecene (*A*Δ) qui l'aimoit beaucoup, fut un Pantomime de grande reputation, & grand chef de parti en ce genre de spectacles. Lui & Pylade furent inventeurs (*A*) d'une nouvelle maniere de danser toutes sortes de pieces de theatre. Cette (*B*) nouvelle maniere fut apellée † *Italique*, & comprenoit la Tragique, la Comique, & la Satirique. Ce n'est pas qu'elle en fût un mélange, mais c'est que ces deux Pantomimes conserverent le caractere de chacune dans l'execution de leur jeu. Il y avoit entre eux cette diference que Bathyllus excelloit (*C*) dans le comique, & Pylades dans le tragique ‡. L'émulation qui regnoit entre eux forma deux sectes qui ont duré assez long tems ; chacun laissa des disciples, qui se piquerent de faire fleurir l'école, & de perpetuer le nom de leur maître * ; car les sectateurs de Bathyllus s'apelloient *Bathylli*, & ceux de Pylade s'apelloient *Pyladæ*. Les uns & les autres conservoient les manieres & le caractere de leur chef. La danse de ceux-ci étoit grave, & propre à exciter les grandes passions de la Tragedie ; la danse de ceux-là étoit enjoüée, & se raportoit à des avantures d'amour, & à des sujets comiques. Elle remuoit tellement la concupiscence, & donnoit des tentations si victorieuses aux spectatrices, qu'on n'oseroit dire en (*D*) François ce que Juvenal a dit en Latin. Les Romains se partagerent en factions pour ces deux celebres Pantomimes, & il semble même que les partisans de Bathyllus eurent une fois le credit de ┼ faire banir Pylades. La faveur de Bathyllus auprès de Mecene peut autoriser cette con-

β *Athen. l. 1. c. 17.*

† *Suidas in* πυλάδης. *Athen. l. 1. c. 17.*

‡ *Athen. ib. Plutarch. Symp. l. 7. cap. 8.*

* *Seneca natur. quæst. l. 7. cap. 32. Voiez Saumaise* in Carinum Vopisci; *Vossius* inst. poetic. l. 2. c. 38.

┼ *Dio l. 54.*

siege se retira en Bourgogne; qu'ensuite le Duc de Nemours *tira droit en Dauphiné où se firent plusieurs exploits, mais le Comte d'Anguesol*, continuë-t-il, *se plaignant qu'il n'estoit payé se retira des lors, horsmis six enseignes qui accompagnerent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens envoyez & soldoyez par le Pape firent beaucoup de maux par où ils passerent, & pillerent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & detestables en leur vie, qu'ils trainoient avec eux* (a) *des chevres pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales, qui fut cause que puis apres en tous les lieux par où ils avoient passé les chevres furent tuées & jettées en la voyrie par les paysans.*

(*A*Δ) *Affranchi de Mecene qui l'aimoit beaucoup.*] Voiez le Scholiaste de Perse sur ces paroles de la 5. satire, *tres tantum ad numeros satyri moveare Bathylli*; & considerez ce passage du chapitre 54. du 1. livre des Annales de Tacite, *indulserat ei ludicro Augustus dum Mæcenati obtemperat effuso in amorem Bathylli.* Consultez aussi Dion au livre 54. & Seneque à la preface du 5. livre des Controverses.

(*A*) *Furent inventeurs.*] Suidas (*b*) dit expressément *qu'Auguste inventa la danse des Pantomimes, Pylade & Bathyllus étant les premiers qui l'introduisirent.* Chacun sent que Suidas veut dire qu'Auguste (*c*) fut le premier qui autorisa, & qui établit l'invention de ces deux grans baladins. Il y a dans le Grec de cet Auteur Βαχχυλίδυ; cette faute est demeurée dans le Suidas d'Emilius Portus, quoi que Lipse (*d*) l'eût corrigée, lors qu'il rajusta deux passages de Seneque l'un desquels (*e*) portoit, *Bathyllo Mæcenate* au lieu de *Bathyllo Mæcenatis*, & l'autre (*f*) *si Pantomimus essem Pantillus essem*, au lieu de *si Pantomimus essem, Bathyllus essem.* Zosime est (*g*) conforme à Suidas; il met entre les causes de l'ébranlement de l'Empire, l'introduction qui fut faite sous Auguste de la danse des Pantomimes, inconuë auparavant, de laquelle Pylade & Bathyllus furent les Auteurs. Athenée (*h*) quand il parle de son chef nomme seulement Bathyllus, mais quand il cite Aristonicus il nomme aussi Pylade. Il est vrai que pour trouver cela dans son texte, il y faut corriger un mot de la maniere que Mr. de Saumaise (*i*) le corrige tout-à-fait bien. Le Grec porte, τῦτον τὸν Βάθυλλον φησὶν Ἀριστόνικος καὶ Πυλάδης, ὃ ἐστὶ καὶ σύγγραμμα περὶ ὀρχήσεως, τὴν ἰταλικὴν ὄρχησιν συστήσασθαι ἐκ τῆς κωμικῆς, &c. Il faut lire Πυλάδην, & traduire, *Aristonicus ait, Bathyllum hunc & Pyladem qui librum de saltatione scripsit, Italicam saltationem composuisse ex comica, &c.* Il n'y a nulle aparence que tant d'autres Ecrivains aiant fait participer Pylade à la gloire de l'invention, ou la lui aiant conferée toute entiere, lui-même dans un livre public l'ait donnée toute à son rival. Ce passage d'Athenée a servi au même Critique (*k*) pour corriger Suidas. De la maniere que le texte de Suidas est rangé on y trouve (*l*) que Pylade a écrit de la danse Italique qu'il avoit inventée, de la danse nommée comique, de la danse tragique, de la danse satirique. Wolfius & Emilius Portus l'entendent ainsi, parce qu'ils n'ont point vû de fautes dans ces paroles : Ἔγραψε περὶ ὀρχήσεως τῆς ἰταλικῆς ἥτις ὑπ' αὐτῦ εὑρέθη. περὶ τῆς κωμικῆς καλουμένης ὀρχήσεως . . . καὶ τῆς σατυρικῆς. Mr. de Saumaise pretend qu'au lieu de περὶ τῆς κωμικῆς il faut lire ἀπὸ τῆς κωμικῆς, & ainsi du reste, ensorte que le sens soit que Pylade a fait un livre touchant la danse Italique, qu'il avoit inventée & formée de la comique, &c. Il est sûr que par ce moien Suidas diroit une chose qu'Athenée raporte positivement. C'est aux lecteurs à juger s'il ne pourroit pas être vrai que le livre de Pylade traitoit en detail des trois anciennes sortes de danse, & de celle qu'il avoit substituée à ces trois-là, qui necessairement devoit differer de chacune, encore qu'elle les retint peut être toutes en leur entier.

(a) *C'est alors sans doute que l'on vit cette chevre si parée dont parle Mr. le Fevre. C'étoit celle du General. Les soldats verifierent alors cette sentence de Claudien.* Utque ducum lituos sic mores castra sequuntur.

(*b*) *In* ὀρχεῖς.

(*c*) *Voiez Zosime ubi infra.*

(*d*) *Lipsius in Tacit. Ann. l. 1. p. m. 63.*

(*e*) *Controvers. Præf. l. 5.*

(*f*) *Præf. l. 3. epito.*

(*g*) *Zosim. lib. 1.*

(*h*) *Athen. lib. 1. cap. 17. pag. 20.*

(*i*) *Salmas. in Carinum Vopisci pag. 831. edit. Lugd. Bat. 1671.*

(*k*) *Id. ib. voiez Vossius inst. Poet. l. 2. pag. 180.*

(*l*) *Suid. in* πυλάδης.

(*B*) *Cette nouvelle maniere.*] J'ai mieux aimé m'exprimer ainsi; que de dire simplement que Pylade & Bathyllus inventerent l'art de representer une piece de theatre par la danse, & par le mouvement des mains. Je n'ignore pas que bien des Auteurs en parlent comme d'une chose qui ne commença que sous Auguste: car outre les autoritez citées dans la remarque precedente, il est sûr que Suidas dit quelque (*m*) part *qu'en ce tems-la* (c'est-à-dire sous cet Empereur) *fut introduite la danse des Pantomimes, inconuë auparavant*, ὄυπω πρότερον ὄντα. Zonare (*n*) en met aussi l'établissement sous Auguste. Mais comme Mr. de Saumaise (*o*) a fait voir invinciblement que la coutume d'actionner la poësie dramatique par le mouvement des pieds & des mains étoit beaucoup plus ancienne que Bathyllus & que Pylade, il vaut mieux dire qu'ils n'ont fait que perfectionner cet art, & que s'en servir d'une nouvelle façon. Il croit (*p*) qu'avant eux les Pantomimes ne faisoient leurs danses & leurs gesticulations que pendant qu'on representoit la Tragedie ou la Comedie, & que ces deux-ci furent les premiers qui se detacherent de tous les Acteurs, & qui introduisirent la danse toute seule sur l'Orchestre. Je dirai ailleurs (*q*) de quels nouveaux agremens Pylade enrichit l'art qu'il professoit. Lipse (*r*) a cru être le premier qui eût decouvert qu'Auguste a été l'inventeur de cette danse. La decouverte, comme on voit, n'est pas trop heureuse.

(*C*) *Bathyllus excelloit dans le comique.*] Athenée (*s*) & Plutarque (*t*) nous aprenent la difference qui étoit à cet égard entre ces deux baladins. On la peut fort bien recueillir de ces paroles de Seneque le pere, (*v*) *Quidam melius equitem patiuntur, quidam jugum, & ut ad morbum te meum vocem, Pylades in comœdia, Batyllus in tragœdia multum à se aberant.* La suite du discours montre qu'il s'agit là de faire voir, que l'on n'est pas également propre à diverses choses. Mais encore que chacun de ces Pantomimes eût le fort & le foible que j'ai marqué, ils ne laissoient pas de se mêler tous deux du tragique, & du comique. Bathyllus n'étoit pas le seul qui joüât les pieces où il faloit representer des personnages qui se remuoient beaucoup, comme les Pans & les Satyres en regal avec l'Amour ; on voit que (*w*) Pylade se signala à representer une fête donnée par Bacchus à des Bacchantes & à des Satyres. Vossius qui a mis un tel sujet dans le partage de Bathyllus, n'avoit (*x*) pas assez pris garde à la docte dissertation de Saumaise.

(*D*) *On n'oseroit dire en François.*] Qu'ainsi ne soit, voici les termes de Juvenal dans la 6. Satire;

Cheironomon Ledam molli saltante Bathyllo
Tuccia vesica non imperat: Apula gannit
Sicut in amplexu: subitum & miserabile longum
Attendit Thymele: Thymele tunc rustica discit.

Le Pere Tarteron Jesuïte a suprimé ce Latin dans sa nouvelle (*y*) édition de Juvenal qu'il a traduit en François. Il a suprimé d'autres passages pour les raisons qu'il allegue dans sa preface. Cela soit dit en passant.

(*m*) *Suidas in* Ἀθηνόδωρος.

(*n*) *Lib. 1.*

(*o*) *Salm. ubi supra pag. 829.*

(*p*) *Ibid. pag. 830. 831.*

(*q*) *Dans l'article de ce Pylade.*

(*r*) *Lips. in Tacit. Ann. l. 1.*

(*s*) *Lib. 1. cap. 17.*

(*t*) *Sympos. l. 7. c. 8.*

(*v*) *Epito. l. 3. Præfat.*

(*w*) *Voiez les deux Epigrammes Greques raportées par Saumaise* ubi supra *pag. 835.*

(*x*) *Vossius, inst. Poet. l. 2. pag. 181.*

(*y*) *Elle est de Paris en 1689.*

conjecture, n'en deplaise (E) à Macrobe. Voiez ce que nous dirons dans l'article de Pylades. Il est fait mention de Bathyllus dans la 8. fable du 5. livre de Phedre. L'Auteur du suplément de Moreri a parlé pertinemment de ce Pantomime; mais il a mal cité, car la citation de Plutarque ne se raporte qu'à une petite partie de l'article, & celle de Lucien a deux grans defauts; l'un que le livre *de Pantomimi scena* auquel on renvoie le lecteur, est une chimere; l'autre que le traité *de Saltatione*, où Lucien a dit quantité de choses des Pantomimes, ne parle point en particulier de Bathyllus & de Pylades. Je croi avoir decouvert (F) la source de cette mauvaise citation.

BATHYLLUS, Poëte Latin, contemporain de Virgile. Voiez dans le suplément du Dictionaire de Moreri ce qu'on peut savoir de lui. Il faut seulement y ajoûter cette circonstance, que la seconde affiche de Virgile commençoit par le distique que Bathyllus s'étoit aproprié, & qu'après cela on lisoit, *Hos ego versiculos feci*, &c. Il ne faloit point citer le Giraldi qui est un Auteur moderne, mais la vie de Virgile par Donat. Je ne sai point où Charles Etienne a pêché son Bathyllus excellent Poëte tragique, qui ne reüssissoit pas si bien dans les Comedies.

BAUDIER (MICHEL) Gentilhomme de Languedoc, a vêcu sous le regne de Louïs XIII. Il publia plusieurs livres qui le mirent sur le pied d'un Auteur fecond & laborieux, & qui se debiterent assez bien. Je n'ai conoissance que des livres suivans, *Inventaire de l'Histoire* * *generale des Turcs: L'Histoire du Serrail: Celle de la Religion des Turcs: Celle de la Cour du Roi de la Chine: La vie du Cardinal Ximenes: La vie du Cardinal d'Amboise: La vie du Marechal de Toiras: Histoire du ministere de Romieu: Le Soldat Piemontois racontant du camp de Turin ce qui s'est passé en la campagne d'Italie de l'année* 1640.

* *La 2. édition est de Paris* 1620. in 4.

BAUDIUS (DOMINIQUE) Professeur en Histoire dans l'Academie de Leide, nâquit à l'Ile le 8. d'Avril 1561. Il commença ses études à Aix la Chapelle. Son pere s'y étoit retiré avec sa famille pendant les fureurs du Duc d'Albe, & y mourut l'an 1576. Nôtre Baudius alla peu après à Leide, afin d'y continuer ses études. Il ne s'y arrêta que 8. mois, & s'en alla ensuite à Gand où sa mere s'étoit retirée, & d'où elle l'envoia à Geneve. Il y étudia en Theologie, & y fit toutes les fonctions de Proposant. Il revint à Gand en l'année 1583. & y continua ses études de Theologie sous Lambert Daneau, puis il passa à Leide, où s'étant fort apliqué pendant 15. mois à l'étude de la Jurisprudence, il fut reçu Docteur en Droit au mois de Juin 1585. Quelques jours après il suivit les Ambassadeurs que les Etats Generaux envoierent en Angleterre, & s'y fit conoître à plusieurs personnes d'importance, & nommément à l'illustre Philippe Sidnei. Il fut mis sur la matricule des Avocats de la Haie le 5. de Janvier 1587. & se (A) degoûtant bientôt du Barreau, il alla voiager (B) en France où il s'arrêta (C) pendant dix ans. Il s'y fit de

(d) *Lipse dans une lettre datée du mois de Septembre* 1588. *elle est la* 27. *parmi celles de Baudius à la Centurie* 4.

(e) *Baud. epist.* 7. *centur.* 1. *pag.* 21. *elle est datée de Caen le* 1. *de Juin* 1591.

(E) *N'en deplaise à Macrobe.*] Il dit que Pylade encourut l'indignation d'Auguste, à cause que la dispute qui regnoit entre lui Pylade & Hylas qui avoit été son éleve, avoit excité une sedition parmi le peuple. La reponse qu'il met dans la bouche de Pylade (a), *Sire, vous êtes un ingrat, laissez-les s'occuper de nos differens*, est la même que Dion lui prête. Dion raporte que ce Pantomime rapellé de son exil, & grondé par Auguste de ses querelles avec Bathyllus, lui repondit, (b) *il vous est avantageux, Cesar, que nous amusions le peuple, & que nous l'empêchions de faire attention à d'autres choses.* Prendra parti qui voudra pour Macrobe contre Dion: pour moi je donne la preference à celui-ci; & je trouve fort vraisemblable que ce ne fut point en faveur d'Hylas, mais en faveur de Bathyllus que l'Empereur se fâcha contre Pylade. Nous verrons dans l'article de celui-ci l'oposition qui est entre Dion & Suetone.

(a) Καὶ ἀχάριστος εἶ, βασιλεῦ· ἔασον αὐτοὺς περὶ ἡμᾶς ἀσχολεῖσθαι. *Macrob. Saturn. l.* 2. *c.* 7. *in fine.*

(b) Συμφέρει σοι, Καῖσαρ, περὶ ἡμᾶς τὸν δῆμον ἀποδιατρίβεσθαι. Expedit tibi, Cæsar, populum nobis intentum tempus consumere. *Dio lib.* 54. *ad ann.* 736. *p. m.* 610.

(F) *La source de cette mauvaise citation.*] Mr. de Saumaise cite plusieurs fois Lucien qui a fait un beau traité de la danse. Entre autres endroits il cite celui qui contient la description de l'équipage du Pantomime, s'il m'est permis de parler ainsi pour exprimer tous les instrumens qui accompagnoient la danse. Or avant que de citer Lucien, il se sert de ces paroles, *Lucianus de Pantomimi scena & apparatu*: il ne pretend point designer aucun titre de livre, mais seulement la matiere d'un certain passage qu'il va citer. Neanmoins Mr. Hofman s'y est trompé, car après avoir dit une partie des choses qui regardent le Pantomime Pylade dans le livre de Mr. de Saumaise, il nous renvoie à Lucien *de Pantomimi scena & appar.* & comme il met ces paroles en Italique, il ne faut point douter que le Continuateur de Moreri n'ait trouvé là un panneau où il a donné tout de son long.

(A) *Et se degoûtant bientôt du Barreau.*] Un Wallon comme lui ne savoit pas assez de Flamand pour plaider avec succés: outre qu'il avoit besoin d'une occupation qui lui donnât de l'argent comptant, & c'est ce qu'il ne faut attendre de la profession d'Avocat qu'au bout de plusieurs années. Joignez à cela qu'il se repaissoit un peu de la fumée de Cour, & enfin qu'il étoit né Poëte, la chose du monde qui donne le moins de goût pour les épines, & pour les chicanes du Barreau. Voiez les conseils que Lipse lui donne (c) de perseverer sans impatience.

(c) *Dans une lettre datée du* 1. *d'Octobre* 1587. *elle est la* 26. *dans la* 4. *Centurie de celles de Baudius, édit. de Leide* 1650.

(B) *Il alla voiager en France.*] Il avoit bonne opinion de lui-même, & il s'étoit mis dans la fantaisie qu'il obtiendroit un caractere public pour voiager honorablement. Il s'imagina que les Etats le deputeroient au Roi de Navarre, pourveu que ses amis les en priassent. Il communiqua sa pensée à Juste Lipse qui étoit alors Professeur dans l'Academie de Hollande: la reponse qu'il en reçut lui aprit tout doucement à se mieux conoitre. (d) *Prioribus* (literis) *agebas de legatiuncula ad Navarrenum: quo fundamento, mi Baudi, aut qua spe? Nunquam id factum, & ut in tua persona novum exemplum Ordines instituant, cave credas. Tu hoc & alia mereris, sed male res humanas nosti, si merita in his talibus appendis potius quam fortunam . . . Hoc unum te moneo ne præcipitent te tuorum vota, pia, sed improvida qui ad lapsum sæpe impellunt dum cogunt festinare. Ne sperne honores, sed nec avide appete, & qui eo minorem te putant quia cares, tu eos habe pro minutis.* Cela est très-bien pensé; Seneque ne sauroit rien dire de plus judicieux. On ne profita guere de ce bon avis: nous verrons dans la remarque C que Baudius demeura toute sa vie entêté de deputations & d'ambassades.

ENTETEMENT de Baudius pour la qualité de Deputé. Voiez la remarque C.

(C) *Où il s'arrêta pendant dix ans.*] Il temoigne dans quelques-unes de ses lettres qu'il avoit dessein d'y finir ses jours, pourveu qu'il y trouvât une condition raisonnable. (e) *Ægrè enim ægrè Galliam desero, nec deseram, nisi desertus ab omni ἐλπίδι . . .* (f) *Ego hic aut alibi in hoc regno sedem exilii circumspicio: ignoscat mihi genius patriæ, plane non teneor revertendi desiderio.* Il allegue à Mr. de Thou plusieurs raisons pourquoi il n'a point dessein de retourner en Hollande, & il emploie celle-ci comme la plus forte, c'est qu'il ne pouvoit quitter la France pendant qu'il y esperoit quelque chose. (g) *Nos . . . qui via non pervulgata ad bonam mentem adspiramus non magis istic ad res tractandas idonei censemur quam ὄνοι λύρας; vultures togati omnia virtutis præmia possident bonis de præsidio dejectis, vel* (*quod deterius est*) *viri Mercuriales, quibus quam bene conveniat cum genere literatorum discimus magno nostro malo. Denique* (*quæ ratio maxima est*) *non possum à vobis divelli quamdiu specula locum videro.* Il fut trop heureux de retourner dans un païs dont il disoit tant de mal. Il pria (h) Mr. de Thou de le placer auprès du Prince de Dombes, & je croi qu'il fit la même priere (i) à Scaliger. On le plaça chez (k) un honnête homme, qui outre la table lui donnoit 800. francs par an, & par ce moien il se trouva à portée de s'insinuer dans la connoissance de tout

(f) *Id. epist.* 8. *ejusd. centur. pag.* 22.

(g) *Id. epist.* 6. *cent.* 1. *pag.* 18.

(h) *Ibid.*

(i) *Epist.* 8. *pag.* 22.

FAITS concernant le sejour de Baudius en France, &c.

(k) *Scipio Sardinius. Voiez la lettre de Mr. Servin à Baudius pag.* 38. *des lettres de Baudius. Voiez aussi pag.* 41.

de bons amis, & il y trouva de grans patrons. Achilles de Harlai premier President au Parlement de Paris, fut du nombre de ces derniers, & le fit recevoir Avocat en Parlement l'année 1592 β. Baudius fit le voiage d'Angleterre l'an 1602. avec Christophle de Harlai, qu'Henri le Grand y * envoioit en Ambassade. Ce Christophle étoit fils unique de Mr. le premier President. Enfin Baudius se fixa à Leide, y aiant été nommé Professeur en Eloquence au mois de Mai 1602. Il fit des leçons sur l'Histoire après la mort de Merula: il eut aussi permission d'en faire sur la Jurisprudence. L'an 1611. Messieurs les Etats partagerent entre lui & Meursius † la charge de leur Historiographe, & ce fut en consequence de cela qu'il fit l'Histoire de la Treve ‡. Cet Ouvrage est bien écrit. Le style de Baudius étoit fort poli, comme il paroît par ses lettres. Ses amis en publierent un assez grand nombre après sa mort, & de tems en tems on en a joint quelques autres dans les nouvelles éditions. Il étoit grand Poëte (*D*) Latin; les vers que l'on a de lui ne permettent pas d'en douter. Il en fit de plusieurs especes, & en grand nombre, & ils ont été rimprimez assez souvent. Il mourut ┼ à Leide le 22. d'Août 1613. Il avoit eu dans les (*E*) dernieres années de sa vie quelques mortifications. Ce n'étoit pas un de ces Docteurs belli-

β *La vie de Baudius que je citerai ci-dessous met 1591. mais il paroît par sa lettre 23. de la 1. centurie que ce fut en 1592.*

* *Voiez la remarque C.*

† *Baudius epist. 98. cent. 3.*

‡ *Tiré de sa vie imprimée à la tête de ses poësies & de ses lettres. Voiez aussi Meursius* in Athenis Batavis pag. 155.

┼ *Ibid. St. Romuald dans son Journal Chronologique met le 17. de Juin.*

tout ce qu'il y avoit de plus illustre au Parlement de Paris qui seoit alors à Tours. Il écrivit de Caen (*a*) à Mr. de Thou, qu'il travailloit à un Ouvrage semblable à celui de George Cassander. Je ne sai si jamais personne a mis Baudius dans la liste des pacificateurs de Religion. Il travailla à faire apeller Juste Lipse à Paris, & il fut très-fâché que cette affaire se negligeât, car il trouvoit en cela un grand mecompte. Il souhaitoit de revoir le païs natal sans que les frais du voiage lui coûtassent rien, & d'une maniere qui lui fît honneur, & qui lui fournît un pretexte de se donner des airs: il avoit esperé la commission de Deputé auprès de Lipse, n'étoit-ce pas de quoi se fâcher que l'on s'empressât si peu à Paris de faire venir ce grand homme? *Lipsio* (*b*) *equidem omnia summa cupio, & ob honorem hominis, & ob amorem literarum. Sed tamen mei potissimum commodi ratio à me ducebatur, cum tam ambitiosis flagitationibus hoc agebam, ut huc evocaretur. Suadebat enim voluntas, & rerum mearum status urgebat, ut in patriam excurrerem: quod ut sine sumptu meo & cum nonnulla dignitate fieret, bella occasio evenisse videbatur, si quod spe ac votis preceperam, publico nomine ad eum accersendum Legatus forem.* Lors qu'il écrivoit cela à Mr. de Thou, ses affaires étoient en mauvais état (*c*); il se tenoit à la campagne, parce que sa bourse étoit trop mal garnie pour qu'il pût s'entretenir à Paris. La lettre suivante fut écrite (*d*) en prison au même Mr. de Thou: il lui marque que personne ne vouloit être sa caution, & que sans cela le bon office de Mr. Servin, à la recommandation duquel le Juge du lieu lui avoit été favorable, lui étoit très-inutile. Il etoit à Paris en 1597. plein d'une pretension trop presomptueuse. L'Envoié des Provinces unies étoit si malade, qu'on ne croioit pas qu'il en rechapât. Baudius se flatant de recueillir cette succession, écrivit en diligence à Scaliger, (*e*) & le pria de le servir pour lui faire avoir le caractere d'Envoié des Etats Generaux auprès d'Henri IV. Scaliger lui fit à-peu-près la même reponse que Lipse (*f*) lui avoit faite dix ans auparavant. Baudius écrivit en 1598. aux (*g*) deux Envoiez de Hollande à la Cour de France, pour les suplier très-humblement de lui procurer quelque emploi au service de la patrie. Au mois de Juillet de la même année il se trouvoit en prison. C'étoit pour des afaires civiles, c'étoit pour avoir été caution trop legerement. *In carcerem conjectus sum nullum ob flagitium, sed ob inconsultam spondendi temeritatem* (*h*). Il passa en Angleterre l'an 1602. avec Christophle de Harlai, auquel il avoit été donné pour Secretaire, pour Conseiller, pour homme d'étude. (*i*) *Profectus sum in Angliam ut ei sim à consiliis, à secretis, ab interioribus studiis.* Il passa la même année en Hollande, & y devint Professeur. C'est tout ce que ses lettres m'ont apris touchant son sejour en France. Il se croioit si propre à une Ambassade, & il avoit tant d'envie d'en goûter, que sa Profession de Leide ne put le guerir de cette passion. Sur tout il auroit voulu être choisi pour aller feliciter Henri IV. au nom des Etats Generaux, lors qu'il courut une nouvelle que ce Prince avoit été élu Roi des Romains. *Si* (*k*) *qua occasio aperiretur, ut extra ordinem publico nomine in Galliam legari possem, multum felicitati meæ gratularer. Sed hæc ægri somnia sunt, ut & rumor ille qui pervagatur de Gallo designato Rege Romanorum. Quid si tamen ita esset, cum insit in incredibili* (*l*) *sæpe veritas, & in verisimili mendacium, non disconveniret magnificentiæ Illustrissimorum Ordinum, mitti qui publicam lætitiam secunda Oratione testarentur.* L'an 1607. il passa en Angleterre, pour presenter ses poësies au Roi Jaques, & il lui monta dans la fantaisie de se faire deputer vers ce Prince par les Etats Generaux. Il pria Mr. vander Myle, gendre de Barnevelt, de recommander ce dessein à son beau-pere, & il ne douta pas que Barnevelt n'inventât quelque bon pretexte de deputation. Cela ne reüssissant pas, Baudius fit ce à quoi il se preparoit à tout hasard, il fit le voiage en qualité de son propre Deputé. (*l*) *Si amplissimi Ordines aliquid huic mortali mandare dignarentur quod nostra vox deferret ad aures Regis, forte nihil admitterent cujus eos pœnitere posset, & mihi tum gaudio tum honori esset reip. causa legari, nec Baudii negotium omittere. . . . . (m) Sin frustra mecum hæc blanda somnia meditor ibo à me legatus.*

(*a*) *Epist. 7. p. 20.*

(*b*) *Epist. 41. cent. 1. p. 66. datée du mois d'Août 1595.*

(*c*) *Voiez la 42. & la 43. lettre de la 1. centurie.*

(*d*) *C'est la 44. lettre.*

(*e*) *Lettre 45. p. 70.*

(*f*) *Ci-dessus pag. 502. lettre d.*

(*g*) *C'est la lettre 47.*

(*h*) *Epist. 48. p. 74.*

(*i*) *Epist. 55. cent. 1. pag. 80.*

(*k*) *Epistol. 71. centur. 1. p. 103. datée de Leide le 26. de Mars 1603.*

(*l*) *Voiez ci-dessus pag. 94. col. 2.*

(*D*) *Il étoit grand Poëte Latin.*] Voiez le jugement que font de ses poësies Mrs. Borrichius (*n*) & Morhofius (*o*). La premiere édition n'est point de l'an (*p*) 1607. mais de l'an 1587. il la dedia à Pierre Regemorterus: cette épitre dedicatoire est la 2. des lettres de Baudius. Il avoit publié à part un livre d'ïambes l'an 1591. dedié (*q*) au Cardinal de Bourbon. Il dedia quelques-uns de ses poëmes au Roi d'Angleterre, & quelques autres au Prince de Galles dans l'édition de l'année 1607. & il passa la mer pour faire lui-même son present à ses deux heros. Il eut la cruelle mortification de s'en retourner chez lui, sans avoir reçu ni denier ni maille de ces deux Princes; tout le gain qu'il fit à ce voiage fut de devenir leur creancier; ce qui valoit beaucoup moins que la depense qu'il avoit faite. Voici ses complaintes, & ses doleances: (*r*) *Arbitror te ex indicio famæ factum esse certiorem, me superiori mense Augusto transfretasse in magnam Britanniam, cujus & Monarchæ de manu in manum tradidi Salisberiaci Poëmata mea, quorum minus malum carmen heroicum ejus honori inscribitur. Duo vero Gnomarum Iambicarum libri dedicati sunt Principi Britanniarum, quicum horam amplius unam familiariter sum collocutus. Sed hic fine stetit omnis regia liberalitas, nec teruncio factus sum propensior, ut vel meo exemplo liquere possit, magnos terrarum dominos posse perdere, non donare. Interim non pœnitet suscepti itineris, nisi quod te non offenderim. Nam & habeo reges debentis reos, & olim fors fuat intelliget*

Ἢν ἄνω, ὁ τ' ἄριστος Ἀχαιῶν οὐδὲν ἔτισεν.

Durabo, & memet rebus servabo secundis.

(*E*) *Il avoit eu dans les dernieres années de sa vie quelques mortifications.*] On le fit postuler long tems une augmentation de gages, quoi qu'on ne pût point ignorer les persecutions assommantes qu'il souffroit de ses creanciers. Il ne demandoit que d'entrer dans (*s*) la Secte des Millenaires, c'est-à-dire d'obtenir que ses gages allassent jusqu'à mille francs, & à peine put-il obtenir cela après une infinité de basses sollicitations, lors que la pension de Scaliger fut partagée à plusieurs autres Professeurs. (*t*) *Multis collegarum aucta sunt stipendia, quo nomine illis gratulor, non invideo: sane omnes videntur quasi facto agmine concurrisse ad cernendam hæreditatem & legenda spolia maximi virorum Josephi Scaligeri.* (*v*) *Læsus esse videor quod præteritis comitiis nulla sit habita Baudii ratio nec in augendo peculio, nec in causa ordinariatus, quum tamen multi collegarum etiam plura obtinuerint quam ausi erant sperare.* Alors même le pauvre Baudius fut le dernier dont on se souvint, quoi qu'il alleguât (*u*) qu'il avoit contribué autant que qui que ce fût à attirer ce grand homme dans la Hollande. Enfin on lui augmenta sa pension, mais on oublia à un autre égard ses instances redoublées; on le laissa Professeur extraordinaire, quoi qu'il ne cessât depuis long tems de demander place parmi les Professeurs ordinaires, afin de joüir du droit de suffrage dans les assemblées de l'Academie, sans quoi il ne pouvoit avoir part aux émolumens qui reviennent des promotions. *Intellexi* (*x*) *hesterna die ex sermone nostri Heinsii herois, habitam esse Baudii rationem in supplemento peculii. Quo nomine plurimum me Collegio Curatorum, in primis*

(*l*) *Baudius epist. 64. cent. 2. pag. 253.*

(*m*) *Ibid. pag. 254.*

(*n*) *Dissertat. de Poet. pag. 140.*

(*o*) *Polyhistor. pag. 306.*

(*p*) *Mr. Baillet l'a cru.* Jugem. sur les Poët. n. 1385.

(*q*) *Voiez la 9. lettre de la 1. centurie.*

(*r*) *Epistola 91. centur. 2. pag. 298. datée du 5. Mai 1608.*

(*s*) *Voiez la 5. lettre de la 3. centurie p. m. 324.*

(*t*) *Ibid.*

(*v*) *Epist. ult. cent. 2. p. 313. elle est datée du 14. Fevrier 1609.*

(*u*) *Pag. 324.*

(*x*) *Epist. 6. centur. 3. datée du 13. Mai 1609.*

belliqueux dans le cabinet qui ne veulent ni paix ni treve, & qui traitent de mal-intentionnez contre la patrie tous ceux qui ne rejettent point comme un poison dangereux, & comme un piege funeste les ofres & les offices des Mediateurs de paix. Il exhorta fortement Messieurs les Etats à la treve avec l'Espagne. Il est vrai qu'il n'osa point mettre * son nom à la tête des deux harangues qu'il publia sur ce sujet. Il est vrai encore (*F*) que ces deux harangues, & les (*G*) vers qu'il fit pour Spinola exciterent de grans murmures. Cette humeur pacifique ne regardoit que l'état

mis autem benevolentiæ tuæ debere confiteor. Sed si eadem opera in ordinem redactus essem, nulla ex parte beneficium claudicaret. Nisi forte honorificentius est quod extra ordinem nobis ob sedulam in publico munere obeundo curam ac diligentiam præmium sit decretum, quam si adscriptus essem manipulo Ordinariorum. Mihi quidem judicia bonorum & optimæ voluntatis conscientia potior est omni prærogativa sententiæ dicendæ: tamen aliquid dandum est famæ, & publico hominum errori. Nôtre homme n'avoit guere profité du conseil de Juste Lipse. *Je fais plus de cas*, disoit-il, *de l'estime des honnêtes gens & du temoignage de ma conscience, que du privilege de donner ma voix; mais si faut-il qu'on accorde quelque chose à la renommée, & à l'erreur populaire.* Voilà comme on aime à se flatter, & à tromper le public: on veut joüir des honneurs, & de la gloire de les mepriser en même tems. Je ne me soucie point d'un tel grade, ou d'une telle prerogative, dit-on, je sollicite neanmoins pour l'avoir, c'est parce que le vulgaire me meprisera si je ne puis l'obtenir. Mais qu'avoit dit Lipse à Baudius? *Regardez comme de petites gens ceux qui vous mesestimeront à cause qu'ils ne vous verront pas favorisé de la fortune.* Si Baudius avoit profité de cette sage maxime, auroit-il dit qu'il faut donner quelque chose aux opinions populaires? Laissant là cette digression morale, je dis que ce Professeur ne mourut pas sans parvenir au droit du suffrage. Il fut mis enfin (*a*) dans la classe des Professeurs ordinaires, mais par la maxime, *Turpius ejicitur quam non admittitur hospes*; il auroit mieux valu qu'il n'y eût pas été mis, car on l'en degrada; & parce que durant cette suspension il avoit pris le haut bout sur un Professeur ordinaire dans un enterrement, on lui fit une rude mercuriale en plein Conseil Academique, où on le cita pour plusieurs autres raisons (*b*). Je ne dis rien de la defense qu'on lui fit de reciter la harangue qu'il avoit preparée contre les Ecoliers de Leide, qui avoient commis seditieusement mille desordres (*c*). On lui defendit aussi de la publier. Elle a été publiée depuis. C'est une très-bonne piece. Je n'ai pas dit qu'on lui ôta la (*d*) profession en Jurisprudence, & que le Conseil Academique lui declara le jour qu'il fut aggregé au corps des Professeurs ordinaires, qu'il marcheroit le dernier de tous (*e*). Il ne voulut pas se soumettre à cette sentence, & allegua encore son lieu commun qu'il faloit donner quelque chose aux erreurs du peuple. Belles chansons. (*) *Fortiter contemno & Stoica firmitate concoquo ineptias illas & concertationes de loco, quum ad rectam rationem & ad serium ac severum judicium rem exigo. Sed obsecundandum est populo & scenæ, cujus calculo magni sæpe viri ex ejusmodi inanibus vel æstimantur vel depretiantur.* C'est declarer nettement que l'on regle sa conduite non pas sur la droite raison bien conuë, mais sur des sottises populaires bien conuës. Passons à d'autres choses, sa mauvaise œconomie le fit tomber dans la misere, & sous la main de ses creanciers, d'une maniere qui en sa personne faisoit quelque deshonneur à l'Academie: ainsi on le mit en curatelle comme incapable de l'administration de son bien. *Ut liberer ab imperiosa auctoritate Curatoris homo jam quinquagenario major, nec ut opinor, ætatis vitio delirus, aut ad agnatos & gentiles remittendus . . . dedecus vero publicum fuerit nos in hoc regno libertatis administratione bonorum prohiberi quasi rebus nostris superesse non possimus* (*f*). Nous parlerons ci-dessous du concubinage qui le rendit le joüet de tout le païs. En un mot ce pauvre homme essuia tant de chagrins, qu'il dit dans une (*g*) de ses lettres qu'il auroit mis fin à sa vie, si Dieu ne nous ordonnoit de nous tenir dans ce poste jusques à ce qu'il nous en retire. Son courage & le vin le soutinrent. Il ne s'étonna point lors que la faction de ses collegues le menaçoit de le chasser (*h*) de la chaire de Jurisprudence, ou de l'obliger au silence par le grand bruit que feroient les Ecoliers. Ne vaudroit-il pas mieux vivre comme un hermite, qu'avec de semblables collegues?

(*F*) *Ces deux harangues . . . exciterent de grans murmures.*] Disons mieux, elles le penserent perdre; car on fit accroire au Prince Maurice qu'il y étoit offensé, & l'on debita que l'Ambassadeur de France avoit corrompu l'Auteur avec une bonne somme d'argent, pour l'engager à écrire sur la treve. Il falut que Baudius (*i*) écrivît au Prince, & au Secretaire du Prince pour sa justification, & qu'il deplorât sa destinée qui l'exposoit à une foule de malins calomniateurs, ou de sinistres interpretes de ses paroles. Je veux, disoit-il, que je n'aie pas assez conu tous les faits particuliers pour conseiller ce qui est le plus expedient à la patrie, s'ensuit-il que j'aie fait l'action d'un mauvais sujet, en disant librement ce que je pense dans une Republique comme la nôtre? *Quod* (*k*) *si per imprudentiam factum est, ut à rectè suadendo mens aberraverit, quandoquidem pleraque τῶν κατ' ἄκρα me latent, circa quorum cognitionem recti consilii norma gubernari non potest: saltem nihil fecisse arbitror præter officium boni civis, si in regno ac domicilio libertatis, quæ sub ejus præsidio secura conquiescit, ausus sum uti felicitate temporum, quibus & sentire quæ velis, & quæ sentias fidenter effari liceat.* Dans toutes sortes de païs il n'y a que trop de gens qui s'imaginent qu'on ne peut raisonner autrement qu'eux sur les affaires d'Etat, sans être gagné par les ennemis de la patrie. Il y en a d'autres qui sont beaucoup plus éclairez; ils savent fort bien qu'avec un grand zèle pour le bien public, on peut opiner d'une maniere toute contraire à la leur; mais ils ne laissent pas de semer parmi le peuple que cette maniere d'opiner sent la trahison. Il faut qu'ils le fassent, afin d'empêcher qu'on n'ose les contredire. Que cela vienne ou de l'humeur soupçonneuse des ignorans (*l*), qui croient qu'il n'y a de chemin droit que celui qu'ils suivent, ou de l'adresse des habiles gens, qui font acroire la même chose sans en être eux-mêmes persuadez, on est egalement à plaindre quand on se voit exposé comme Baudius à la fureur de la medisance. *Illud in universum obtinet*, dit-il (*m*), *vitio humanæ malignitatis, ut nihil tam commode dicatur à viris alicujus famæ & existimationis quin læva interpretatione depravari possit . . . . Quid porro absurdius eo genere hominum qui me rumoribus distulerunt, quasi redemptus essem pretio ab amplissimo præside & Legato Jeanninio ut scilicet inanes logos pro insigni liberalitate rependerem, & succenturiarer doctor umbraticus viro in summis rebus trito ac subacto!*

(*G*) *Les vers qu'il fit pour Spinola.*] Le Marquis de Spinola étoit allé en Hollande, avant qu'il y eût rien de conclu ou pour la paix ou pour la treve. Baudius fit imprimer un poëme à la loüange de ce Marquis, mais il en retint les exemplaires jusques à ce que l'on vit plus clair dans l'affaire qui l'amenoit. Il en donna seulement aux amis les plus intimes. *Mitto tibi exemplum carminis quo gratulatus sum Marchioni Spinolæ, quum in hanc regionem illius ergo advenires. Curavi, ut vides, illud typis excudendum. Sed ex consilio amicorum hactenus asservavi intra penetralia Vestæ, nec communicavi nisi cum paucissimis intimæ admissionis. Certe non est visum consultum, ut ipsi traderetur. Non quod illic quidquam sit indignum constanti viro vel bono cive: sed quia non videtur, &c* (*n*). On ne laissa pas de savoir que ce poëme étoit imprimé, & peu s'en falut que l'Auteur ne fût bani (*o*): il n'évita cette peine que parce qu'il se trouva des gens équitables parmi ceux qui examinerent cette piece de poësie. Une infinité d'autres gens auroient prononcé qu'on ne pouvoit loüer ce Marquis sans être traitre à l'Etat, & pensionaire de la Cour d'Espagne. *Pravo & sinistro ingenio nati sunt qui crimen & pene perduellionis scelus putant, si quis assurgere audeat in laudem hostis. Tales multos alit hæc ætas, & quidem inter eos sunt qui sedent ad clavum reip. sub quorum maxillis edendum* (*p*). Ils eussent cru du moins exterieurement, que quiconque ne parle pas ou n'écrit pas selon leurs passions & selon leurs prejugez, est necessairement un traitre: & voilà ce que c'est que de ne pas considerer que la raison a diverses faces, & qu'elle ne se presente pas du même côté à toutes sortes d'esprits. Il y avoit même des raisons particulieres pour Baudius: il étoit bon Poëte; il lui venoit des pensées sur tous les sujets remarquables; l'arrivée du Marquis de Spinola en Hollande étoit un sujet de cette nature; il étoit donc très-possible que Baudius ne fit des vers sur ce Marquis que pour exercer sa Muse sur une belle matiere, sans aucune mauvaise intention contre l'Etat. Non seulement

* *Il publia l'une sous le nom de* Latinus Pacatus, *& l'autre sous celui de* Julianus Rosbecius.

(*a*) *Cela n'étoit pas fait encore le 17. Mars 1610. Voiez la lettre 15. de la 3. centurie. Cela étoit fait le 23. Mars 1611. Voiez la 79. lettre de la même centurie.*

(*b*) *Voiez la 99. lettre de la 3. centurie pag. 470. datée du 2. de Juillet 1612.*

(*c*) *L'an 1608. Voiez la 84. & la 87. lettre de la 2. centurie.*

(*d*) *Ce fut sans aucune note de deshonneur:* Nec ordine motus est quasi nescius exercendi, sed honesta missione donatus, stipendiis nullam partem imminutis, ut onere sublevaretur. *Meursius Athen. Bat. pag. 156. Voiez aussi Baudius epist. 79. cent. 3. pag. 445.*

(*e*) *Epist. 79. cent. 3.*

(*) *Baudius ib. p. 447.*

(*f*) *Epist. 9. centur. 4. datée du 13. Juin 1613.*

(*g*) *C'est la 19. de la 4. centurie pag. 496.*

(*h*) *Epist. 58. cent. 3. pag. 408. 411.*

(*i*) *Voiez la 2. 3. & 4. lettre de la 3. centurie.*

(*k*) *Epist. 4. centur. 3. p. 320.*

(*l*) Homine imperito nunquam quidquam injustius, Qui nisi quod ipse facit nihil rectum putat. *Terent. Adelph. act. 1. sc. 2. Mr. Morus Præf. Notar. in Nov. Test. vouloit qu'au lieu d'*imperito, *on mit* semidocto. *Ce qu'il y a de certain c'est que dans la matiere dont il s'agit ici, il n'y a point de juges plus faux & plus temeraires, que les demi-Savans.*

(*m*) *Epist. 3. cent. 3. pag. 319. Voiez aussi pag. 321.*

(*n*) *Baudius epist. 86. centur. 2. pag. 287.*

(*o*) Penè mihi stetit exilio hæc editionis festinatæ temeritas, nisi sanior pars inspecto carmine me omni culpa liberasset. *Ib. p. 288.*

(*p*) *Ibid. Voiez aussi la lettre 95. de la 2. centurie pag. 302.*

l'état public, car d'ailleurs il n'étoit pas ennemi des querelles poëtiques: il les soutenoit d'une maniere si emportée, que je ne croi pas que les Poëtes du Paganisme les plus fameux par le fiel de leurs medisances, les Archilochus, & les Hipponax aient pu entasser plus d'injures, ni faire un choix plus exquis de termes difamatoires. Il en vouloit principalement aux ennemis declarez du grand Scaliger. C'étoient des esprits mal endurans, & il auroit falu être bien fin pour faire qu'ils demeurassent en reste. Ainsi c'étoit une grêle reciproque, (H) & un bombardement alternatif entre l'Academie de Leide & le College d'Anvers. Je n'ai point trouvé que Baudius fasse mention de ses enfans, mais je sai qu'il laissa grosse * sa derniere femme, & qu'il se maria (I) pour le moins deux fois, & que ce n'est pas le bel endroit de sa vie. Le vin & les (K) femmes ont été les deux écueils sur lesquels sa reputation a fait naufrage. Cela le fit me-

* *Elle accoucha d'une fille après la mort de Baudius. Voiez Casaubon* Epist. 794. pag. m. 1012.

ment cela étoit très-possible, mais même très-vraisemblable. D'ailleurs l'esperance de quelques pistoles en recompense de quelques vers, est fort compatible avec une ame bien intentionnée pour la patrie. Le mal qu'on pouvoit dire de lui c'est qu'il n'avoit pas la passion du tems, c'est-à-dire un tour d'esprit à s'emporter, à s'effaroucher à la seule oüie du mot *Espagnol*. Il conservoit son sens froid; il souhaitoit le bien public tranquillement (*a*), sans passion, par raison seulement. Or le public a besoin de toute autre chose, & d'une haine machinale, & aveugle. Les discours qui nourrissent cette passion sont pour le moins la petite oie des maximes d'Etat, *arcanorum imperii*.

(H) *Une grêle reciproque & un bombardement alternatif.*] Voiez le livre intitulé, *Væ victis, lusus Rhetorum advaticorum adversus Leydenses eructationes, muneratio Godefrido (b) Vrancken.* Il fut imprimé l'an 1609. On y fait mention d'un écrit que je n'ai point vu, que les Jesuites d'Anvers avoient publié l'année precedente contre un certain Schlaffius. On feroit une longue liste, si l'on cottoit tous les écrits imprimez en ce tems-là au Païs-Bas Espagnol contre les Professeurs de Leide, & dans la Hollande contre les Jesuïtes. Baudius étoit un de ceux que les Jesuïtes attaquoient de la maniere la plus sanglante. Il est horriblement dechiré dans le *Væ victis*. Scribanius l'accommoda d'une étrange sorte l'an 1607. dans son *Dominici Baudei gnoma commentario illustrata*. Baudius ne nioit point qu'il n'eût écrit avec trop d'emportement contre les Jesuïtes, & il temoignoit du chagrin de l'avoir fait: il esperoit même que les personnes équitables ne prendroient pas à la rigueur ce qu'il avoit accordé aux licences poëtiques; *Utinam rebus integris*, c'est ce qu'il écrit (*c*) à Swertius, *te monitore & consiliario essem usus! liber noster si non melior, saltem securior & lætioribus auspiciis exisset in lucem. Multaque nimis licenter effusa, vel privatis laribus inclusissem ne temere erumperent, vel, quod tutissimæ cautionis genus est, tardipedi deo commisissem. Nunc post culpam admissam serio ringor, verum haud gravate veniam impetraturus confido apud elegantioris notæ judices & benignos rerum æstimatores, qui non abrepti præjudiciis aut partium studiis, in causa cognitione diligenter expendent, quantum publicis legibus ac moribus licentiæ Poëtarum concedatur .... Ante omnia & vellem & fuerat melius, non tetigisse unctos. Nec prudentissimo consilio factum esse confiteor, quod tela strinxerim in universam Sotericorum sodalitatem. Sunt enim ex iis multi, quos ob doctrinam & virtutis ac probitatis indolem revereor atque observo.* Dans une autre lettre où il avoüe que son style a été trop emporté, il espere que l'emportement dont on use contre lui l'excusera auprès des personnes équitables. Je viens de lire, continuë-t il, un livre fait contre moi, qui est tout tissu de mensonges ridicules, quoi que le titre ne semblât promettre que la plume d'un bon (*d*) ami. (*e*) *Serio pœnitet quadam nimiæ acerbitatis foras erupisse, quæ domi continuisse, & vellem & fuerat melius ..... Verum ut rem natam intelligo, non erit mihi sollicite causa dicenda apud æquos judices. Ipsa enim adversariorum procacitas & convitia sine more effusa largam materiam mihi præbent non tantum ad sperandam absolutionem, sed ad consequendam laudem moderationis ac modestiæ. Vidi enim & evolvi hesterna die à capite ad calcem librum in me conjectum, &c.* Plusieurs raisons montrent que le livre qu'il venoit de lire est le (*f*) commentaire *in gnomas*. Or ce commentaire est un Ouvrage (*g*) de Scribanius; cependant Baudius le donne sans balancer à Rosweide, & avec tant de persuasion qu'il declare que rien ne sauroit lui ôter cette croiance: car, dit-il, les autres livres de ce Jesuïte & celui-ci se ressemblent comme deux goutes d'eau, même genie, même humeur, même style, même charactere. Concluez de là en passant que les plus grans Clercs se trompent au jugement de ces sortes de conformitez, & aux consequences qu'ils en inferent par raport à l'attribution des livres. *Non (h) possum demoveri ab ea sententia quin existimem ac prorsus persuasum habeam, editorem hujus præclari fœtus esse Patrem Heribertum Rosweidum. Nam non ovum ovo, nec aqua è puteo tam similis est aqua, quam liber iste refert nobis indolem, genium & characterem, aliorum librorum qui ab eodem Patre sunt expositi.* Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Baudius (*i*) qui craignoit de voir dans le commentaire sur ses *gnomes* les infirmitez dont il se sentoit coupable, eut, à ce qu'il dit, la consolation de n'y trouver que des faussetez notoires à tous ceux qui le connoissoient. Pour l'ordinaire c'est le defaut des Satiriques; ils ne depensent pas assez en espions, ils imputent des crimes qu'on peut refuter, & n'imputent point ce qui est incontestable. Au reste Baudius desavouë l'Auteur Allemand qui avoit fait son apologie en chaire contre le commentateur des Gnomes. (*k*) *Quidam parasitaster parvulus è Germania huc adveniens me multum reclamante, impetravit à Senatu nostro Academico, ut sibi liceret publice pro mea dignitate scilicet adversus illum declamare. Ac ne quid ad summam sinisteritatis deesset, aut ut caput unctius referret, etiam orationem illam in vulgus edendam curavit. Testari possum ex animi sententia, mihi factum istud vehementer displicuisse. Satius enim erat me deseri ab omni patrocinio, quam à tam infirmo tibicine causam nostram sustentari.* J'ai encore à dire que les emportemens dont Baudius temoigne le plus de repentir, sont ceux qui concernent les Princes & les têtes couronnées. Il ne fit pas même quartier au Roi de France qui étoit allié de la Republique. (*l*) *Sed horrifica dictu sunt quæ in Lojolitas, in editorem Amphitheatri, in impurissimum Schoppium stringimus. Atque utinam hoc fine sese cohibuisset styli nostri procacitas. Sed in Pontificem, in Philippos, in Archiduces, in partium duces evomit virus acerbitatis suæ, nec parcit ipsi Liligero regi.*

(I) *Qu'il se maria pour le moins deux fois.*] Il parle de la mort de sa femme dans une (*m*) lettre du 10. de Mars 1610. & il écrit (*n*) le 21. de Fevrier 1613. qu'il s'est remarié. *Opinor jam te ex fama audiisse me choro maritorum iterum esse adscriptum.* Je n'ai pas eu le tems de consulter toutes ses lettres page par page, ainsi je ne saurois bien repondre s'il fait mention du tems où il épousa sa premiere femme, ni s'il dit qu'il en ait eu des enfans, ou non; mais je sai bien que cette femme en avoit eu d'un autre mari; car Baudius fait mention d'un (*o*) fils, & d'une fille de sa femme, & il se (*p*) plaint même de la mauvaise économie de cette fille. Le gendre que Theophile (*q*) donne à ce Professeur, pourroit bien être le mari de cette mauvaise menagere. Peut-être aussi que par un defaut d'attention, Theophile apella gendre celui qui n'étoit que *privignus*. L'Auteur du *væ victis* remarque que Baudius n'avoit point d'enfans.

Natura (r) quamvis liberos neget tibi
Effœte BURDI, *nec tibi* BAUDI, *tua*
Similes parentis Hecuba filios creet.

(K) *Le vin & les femmes ont été les deux écueils.*] Comme cette remarque sera un peu longue, j'y ferai des *à linea*.

I. Sur le premier chef il ne nioit point la dette; voiez trois beaux passages sur ce sujet à la tête de ses lettres tirez de ses propres lettres. Je ne raporte que le premier; (*s*) *Concurrant omnes, non dicam ut ille Satyricus, augures, haruspices, sed quidquid est ubique hominum curiosorum, qui in alterum acta tam sedulo inquirunt, ut ea fingant quæ nunquam fuerunt, nihil inveniet quod in nobis carpere possit livor, quam quod interdum ad exemplum prisci Catonis liberalius (t) invitari nos patimur, nec semper consistimus intra sobrieta-*

Sff tem

(*a*) Ego tamen si lentum hoc negotium sperato pacis eventu concludetur, ut ex intimis sensibus voveo, non dubitabo virum (*Marchionem Spinolam*) affari, & quidquid hujus est muneris meque omnem ipsi offerre, salvo jure patriæ libertatis. *Ibid.*

(*b*) *C'est le veritable nom d'un Jesuite dont Alegambe fait mention pag. 162. cependant il attribuë le* Væ victis *pag. 337. au Jesuite Maximilien Habbeque.*

(*c*) *Voiez la lettre* 86. *de la* 2. *centurie pag.* 286. 287.

(*d*) *Il dit la même chose pag.* 276. *touchant le commentaire* in Gnomas.

(*e*) *Epist.* 75. *centur.* 2. *p.* 269. *datée du* 10. *de Novembre* 1607.

(*f*) *Voiez touchant ce livre & par occasion touchant Baudius le Journal Chronologique de St. Romuald au* 17. *de Juin.*

(*g*) *Voiez Alegambe pag.* 72.

(*h*) *Epist.* 75. *cent.* 2. *pag.* 270.

(*i*) Verebar, ne curiosus alienarum papularum observator, ea mihi ex vero objiceret quæ serio conscientiam remorderent, & diligentius vivendi necessitatem imponerent. Nunc quæ de me inclementer dicit, pleraque talia sunt ut risum non bilem moveant iis qui me norunt, nec ad alios judices provocandum habeo, quam qui oculis & sensu communi non destituuntur. *Epist.* 86. *cent.* 2. *pag.* 288.

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Epist.* 58. *cent.* 3. *pag.* 406.

(*m*) *C'est la* 14. *de la* 3. *centurie.*

(*n*) *Epist.* 3. *cent.* 4.

(*o*) *Epist.* 8. *centur.* 4. *pag.* 486. *& alibi.*

(*p*) *Epist.* 22. *cent.* 3. *p.* 344.

(*q*) *Ci-dessus p.* 465. *col.* 1.

(*r*) *In Epicitharismate pag.* 13. (*s*) *In epistola quadam ad Curatores Academiæ. C'est la* 33. *de la* 3. *centurie dans l'édition de* 1650. *le passage est pag.* 361. (*t*) *Il exprime plus galamment cela au* 2. *passage*, Malignitas obtrectatorum nihil aliud in nobis sugillare potest quam quod nimis commodus sim convivator, & interdum largius adspergor flore Liberi Patris. *Epist.* 26. *cent.* 3. *pag.* 350.

meprifer, & l'expofa à la rifée publique. Ses amis mêmes en firent des plaifanteries fanglantes

tem veterum Sabinorum. Huic quoque peccatulo indies moderari conamur, & pulchre procedit. Puis qu'il confeffe fon peché on n'a que faire de produire contre lui le temoignage de Scriverius, qui fupofe que Charon aiant mis au choix de Baudius, ou de demeurer dans l'autre monde, ou de retourner en celui-ci à condition de boire de l'eau, & de reprendre fa premiere femme *(a)*, Baudius choifit le premier parti. Voici dejà quelque chofe qui concerne le fecond chef; Scriverius n'eût point fait une telle fupofition, fi Baudius eût été en bon menage avec fa premiere femme.

II. Jamais homme n'eut moins de befoin que lui de confolation quand il la perdit. Son bon ami Heinfius ne put s'empêcher d'en faire des plaifanteries en vers & en profe qu'il lui adreffa; il écrivit à Grotius fur la même chofe; il lui dit que nôtre fiecle ne cedoit point à celui qui avoit vu un Xenophon continuer le facrifice nonobftant la nouvelle de la mort d'un fils, ni à celui qui avoit vu Q. Martius aller de l'enterrement de fon fils au Senat; Baudius, lui dit-il, s'eft énivré le jour qu'il a enterré fa femme, il n'a rien laiffé à faire aux confolateurs, il s'étoit dit efficacement avant leur venuë tout ce qu'ils auroient pu imaginer; le vuide qui eft dans fa bourfe lui pefe infiniment plus que le vuide que fon lit vient de fouffrir; je lui ai fait toucher quelque argent, cela lui a recreé tous les efprits; car au lieu de cet air fombre, & de ces yeux fichez en terre qu'on lui voioit tout comme fi fa femme eût vécu encore, au lieu, dis-je, de ce grand abatement, je l'ai vu paffer tout-d'un-coup à une efpece de gaieté. *Baudius nofter eo ipfo quo uxorem extulit die vinum guftare voluit . . . omnia folatia quæ exulceratis adhiberi mentibus folent ipfe occupavit. Nihil amicis in luctu reliquit quod vel imputare illi poffent. . . . . Stabat antea demiffo vultu ac trifti, uxorem ejus vivere adhuc credidiffes. Vix fpes melior affulfit, refpirare cœpit, & conftanter multa de fragilitate vitæ difputare: nemo funus effe in ædibus exiftimaffet (b).* Toutes ces pieces d'Heinfius font divertiffantes. Mais cette ftoicité n'eft pas le plus grand fujet de blâme pour Baudius par raport au fexe. Nous allons voir de plus fâcheux incidens.

Dès qu'il fut entré en France il s'arrêta fi long tems à Caen, que le bruit courut qu'il ne pouvoit fe feparer d'une femelle qu'il y aimoit. *Non poffe me hinc à muliercula divelli quam impotenti amore deperéam (c).* Il le nia, & dit que les rifques qu'il auroit courus dans le voiage avoient été caufe d'un fi long fejour. Il dit auffi que malgré les opofitions des Profeffeurs il auroit pu enfin enfeigner le Droit à Caen, s'il ne fe fût engagé ailleurs. Il donne une très-mauvaife *(d)* idée de cette Univerfité quant à la Faculté de Droit.

Scriverius *(e)* a cru que Lipfe parloit de Baudius lors qu'il écrivoit à Barclai l'an 1599. *Scribit ad me, queritur, fed parum aperte & ulcus aliquod fermonum ea vefte tegi equidem odoror. Si leve curatu, parum eft: fin pravum aliquod & ἀνίατον* (infanabile) *doleo cauffa præclari ingenii quod fefe (ah temere, ah ftulte) in barathrum & præceps dedit.* Quis illigatum te triformi Pegafus expediet Chimeræ? *Sed meliora opto.* Cela fent un homme embarqué ou embourbé dans quelque mauvaife galanterie.

Afin de finir par l'endroit le plus vilain j'anticiperai fur l'ordre du tems, & dirai ici qu'il avoit fait des promeffes de mariage qu'il n'avoit pas tenues. Quand il fe vit veuf, & preffé par fa mifere & par fon temperament de chercher une autre femme, il chargea deux de fes amis de l'informer en quel état étoient les biens de cette ancienne Maîtreffe, & leur declara que pourveu qu'elle fût riche, il étoit tout prêt à l'epoufer preferablement à une autre. Il ne doutoit point qu'il n'en fût encore aimé. *(f) Veteribus amoribus meis ex animo volo, nec ullam prœoptaverim, fi ad cæteras dotes accedat etiam copiofus imber qui olim per impluvium defluxit in finum Danaes. . . . Nifi moleftum eft, velim aliquid temporis impartiare difquifitioni, quo loco res ejus fitæ fint. Nam quin vivat noftri memor, & non immunis amorum, nullus dubito.* La reponfe qu'on lui fit fut une preuve qu'il avoit eu trop bonne opinion de lui-même; la Dame declara qu'elle n'aimoit point les grans buveurs. Baudius comprit de refte ce que cela vouloit dire, & trouva dans ce refus un foulagement de confcience, car il fe faifoit un fcrupule de n'avoir pas tenu fa promeffe, & il fe voioit alors degagé puis qu'on ne vouloit point de lui. *(g) Etfi fincero affectu nympham illam profequor, tamen magis liberandæ fidei religione, & veterum repromiffionum ultro citroque ftipulatarum memoria adductus fum, ut conforțium ejus ambire non dedignarer, quam formæ lenocinio, vel divitiarum conditione . . . . (h) Gaudeo me bona cum nympha ejus gratia liberatum effe nexu veteris promiffi, ϗ διπλοῦ συναλλάγματος, cujus adhuc me nonnulla inceffebat fuperftitio.* Remarquez bien que tous ces fcrupules de confcience ne l'empêchoient pas de mettre une condition au deffein d'executer fa promeffe. Cette condition étoit que fon ancienne Maîtreffe *(i)* fût riche, car autrement il declaroit qu'il ne l'épouferoit point, & pour adoucir ce qui pouvoit être de trop dur dans cette refolution, il ajoûtoit qu'en cela il ne confideroit que l'interêt de cette femme; car, difoit-il, ne feroit-ce pas un grand inconvenient pour elle, fi nous faifions des enfans qui n'auroient à efperer de nous d'autre fucceffion que la mifere & la faim? *Tu vero me tacente fatis intelligis quam parum ex ufu utriufque foret, (k) τὸν λιμὸν ϗ τὴν πενίας infelici contubernio invicem fociari. Quocirca nifi tam bene fundatum fit patrimonium amicæ, quam unice diligo, ut fine notabili incommodo noftris difficultatibus mederi queat, in rem communem eft ut aliud mihi fubfidium profpiciam. Quod ne in eam partem velit interpretari, quafi quidquam detrimenti ceperit amor ille priftinus, quo juvenculam forma & ætate florentem fum complexus, teftor ex animi fententia me hoc ejus caufa facere, ne liberos educemus in fpem egeftatis atque efuritionis (l).*

Il jetta fes vuës ailleurs, favoir fur une certaine Sophie, en qui il ne trouvoit rien de bon que fes richeffes. Elle avoit un pere très-brutal dont il reçut mille duretez, & il fut un tems qu'elle fecondoit fon pere, & qu'elle fe plaignoit d'avoir été enlevée. Aparemment elle avoit fait une promenade de quelques jours avec Baudius, car c'étoit alors une des galanteries du païs. Baudius trouvoit cette plainte fort ridicule, & très-propre à flêtrir l'honneur de Sophie, & il difoit par allufion au procès que Fimbria fit à Scevola, qu'elle ne fe devoit plaindre que de ce que le poignard n'avoit pas été enfoncé jufques au bout. *(m) Nihil habet quod de nobis queratur, nifi forte velit eam intentare accufationem quam adverfus Scævolam . . . quod fcilicet non totum telum corpore receperit.* Sophie fe radoucit, & parut defaprouver les brutalitez de fon pere; Baudius ravi de cela ne parloit que de mariage, quoi qu'il conût bien que cette Maîtreffe n'avoit nul merite, mais feulement une bonne dot. Le dernier *(n)* obftacle fut enfin levé: c'étoit la promeffe de mariage que Baudius avoit faite à une fervante proftituée qui le fommoit en Juftice de lui tenir fa parole; & je croi qu'après cela le mariage avec Sophie s'accomplit. Voici quelques paffages qui prouvent les mauvaifes qualitez de cette femme, & la brutalité de fon pere. *(o) Hefterna die graviter apud Rectorem queftus fum de . . . Renovavi etiam veteres offenfas quod me in caufa defipientis Sophiæ allocutus effet tanquam vitæ tratum, & candidatum patibuli. Sed Sophiam iftam fuis moribus ulcifcendam permitto, fi quidem rata habet quæ barbarus parens in me ruftice & inciviliter defignavit: nam contrarii rumores ad me deferuntur. Nonnulli dicunt tam honorifice & amice de nobis loqui: quod fi ita eft, recte & ordine facere ipfam arbitror, ϗ γὰρ τοῦτο λῷον ἦν, & tunc paratus fum omnium præteritorum memoriam fideli amneftia ex animo delere, ϗ μὴ μνηςικακεῖν. Sin talia flagitia probat, nunquam eam fermone fuero dignatus. Sunt enim qui dicant me ab ipfa profcindi tam cruentis conviciis, quafi crimen fit quod vivam.* Voilà un homme affez debonnaire; il avoit dejà marqué qu'on pouvoit l'apaifer facilement. *Reverfus (p) domum . . . optata omnia comperi de mea* Sophia, *quæ me abfente ancillam lecti & arcanorum fociam mifit ad patrem fcitatum . . . fuper noftra majeftate, an durius accepiffem plenam familiaritatis repulfam, & an fera beftia factus effem amiffa voluntate revertendi. Ego vero oculum mihi exfculpi malim, quam pati ut tam opima conditio elabatur è manibus.* Cette debonnaireté feroit moins honteufe fans la mifere où Baudius fe trouvoit reduit, & fans les grans biens de fa Sophie. Voici des paroles qui fe trouvent à la page 95. du *Dominici Baudii amores*, & dans la 1. lettre de la 4. centurie, page 479. Cette lettre fut écrite le 21. de Juillet 1612. *Pleriqne putant hunc labem non alia conditione deletum iri, quam fi infulfum pecus uxorem duxero, cui præter* Sophiæ *nomen nihil adeft humani cordis. An ideo perfuafum erat Pompeio magno, fi Lucullus non effet luxuriofus? Ego invitam cogere non poffum ut velit effe conjux invicti Jovis, & tanti non eft ut vel illi, vel furiofo parenti fupplicem. Dos tamen non effet adfpernanda, nifi marita foret, & poffet*

(a) *Voiez le livre intitulé* Dominici Baudii amores, *pag.* 14.

(b) *Ibid. pag.* 12. & 13.

(c) *Epift.* 16. *centur.* 1. *p.* 36.

(d) Timuerunt fibi Juridici Profeffores ne ego. . . eos de imperitiæ poffeffione dejicerem. . . . . Præfes de quo retuli verbis acribus homines iftos caftigavit eofque affimulavit Draconi Hefperidum hortorum. Tenes quorfum. Quid multa? frementibus miferis iftis leguleis partim odio religionis, partim confcientia infcitiæ fuæ perfectum eft ut qui Leidæ gradum accepiffent, legitime promoti viderentur. *Epift.* 23. *centur.* 1. *pag.* 45. *Voiez auffi fon poëme* in tres Juris perverfores *ib. pag.* 35.

(e) *Voiez* Amores Baudii *au commencement.*

(f) *Epift.* 22. *centur.* 3. *p.* 345. *datée du* 1. *de Juin* 1610.

(g) *Epift.* 26. *cent.* 3. *pag.* 349.

(h) *Ibid. pag.* 351.

(i) *Elle étoit alors veuve.*

(k) *C'eft-à-dire* famen & fitim, *la faim & la foif.*

(l) *Epift.* 24. *cent.* 3. *pag.* 347.

(m) *Epift. ad Grotium in* Baudii amoribus *pag.* 85.

(n) *Voiez la* 93. *lettre de la* 3. *centurie p.* 465. & *la* 18. *de la* 4. *pag.* 496.

(o) *Epift.* 99. *cent.* 3. *pag.* 472. *datée du* 2. *Juillet* 1612.

(p) *Epift.* 92. *cent.* 3. *pag.* 463. *datée du* 30. *Mars* 1612.

glantes qui ont été imprimées. Il ne faut pas neanmoins croire sur le premier chef tout ce

possit absque muliebri capite contingere. Postquam . . . reversus fueris, persuasu amicorum decretum est mihi jacere novissimam aleam, & exquirere an mecum lege fidelis ἢ ἀδόλου ἀμνηστείας pacisci velit. Paratus sum ex animi sententia conceptis verbis jurare μὴ [illegible]*: dum & ipsa levitatis culpam agnoscat, & parentis furias non approbet. Si tergiversabitur, relinquam illam ulciscendam suis moribus, & aliam (a) consortem invenero quæ melius intelliget suam felicitatem.* Quelques jours auparavant il avoit eu plus de cœur, il vouloit faire une derniere tentative, mais il souhaitoit presque d'être encore refusé, tant cette sotte creature & son brutal pere lui deplaisoient. *(b) Heri mihi Heinsius noster adfuit, & rogatu meo adductus, partim sua sponte incitatus, recepit in se munus colloquendi serio cum Festo Hommio περὶ τῆς Σοφίας. Is tenet clavum imperii, & patris animum habet in sua manu. Sed summa cum æquitate exspecto quemlibet eventum, & prope est ut malim repulsam, ita me tædet & contumeliarum parentis, & insulsorum filiæ morum, quæ præter nomen non possidet micam salis.*

Nous voici à la plus honteuse scene. Baudius entretint assez long tems une concubine. C'etoit une servante qui servoit de plastron à quantité d'Ecoliers, & qui se sentant grosse jetta le paquet sur la tête du seul Baudius. Elle soutint même qu'il lui avoit fait une promesse de mariage, & l'ajourna devant les Juges pour le faire condamner à lui tenir sa parole. Cette affaire fut scandaleuse & risible en même tems: il faudroit conoître peu le public pour ignorer qu'elle fit plus rire, qu'elle ne causa de scandale. Les superieurs de Baudius ne purent pas dissimuler, ni s'empêcher de le fletrir en le suspendant de sa charge. Les railleries où il se voioit exposé l'obligerent à faire un voiage à Gand. *(c) Inter alias causas quæ me moverunt ut in viam me darem hæc fuit non infima, ut prudenti absentia subterducerem me ab importunis conjugii dispares congratulationibus, quibus cottidie aures meæ circumsonabantur.* Il paroissoit douter que cette servante fût grosse, mais il craignoit qu'elle ne jurât en accouchant qu'il étoit le pere du poupon; c'est pour cela qu'il suplioit ses amis de faire ensorte qu'une carogne comme celle-là ne fût point reçue à faire serment: & il offroit de faire de son bon gré ce que les loix de l'humanité demandent, c'est-à-dire d'avoir soin de la creature qui naîtroit, mais il lui etoit dur d'y être contraint: *(d) Periculum enim est in mora, nam propinqua partitudo appetit, siquidem paritura est, nam permulti dubitant num sit gravida, quod si est,*

Sublimi feriam sidera vertice.

Cuperem inferi mandato, non esse illi scorto publice diffamatissimo deferendum jusjurandum tempore partionis, nec habendam fidem in designando parente tam multorum capitum.

Cum suis vivat valeatque mœchis,
Quos simul complexa tenet trecentos.

Ego nihilominus sponte mea incitatus faciam quod officium humanitatis injungit. Sed cogi Baudium non decet, non oportet a tam prostituti pudoris scorto. En tout cas il aimoit mieux nourrir l'enfant d'autrui, que d'abandonner une creature humaine; & il se consoloit par la raison que ce seroit une preuve de sa vigueur masculine, & que cela ne nuiroit point à l'avenir à Sophie sa future femme, qui seroit un champ à la culture duquel il reserveroit desormais toutes ses forces. *(e) Ut ut res cadet, nihil mihi evenire potest tristius aut deterius quam quod animo præcepi, & mecum ante peregi. Nempe futurum, ut perjurio caput alliget, & ὑποβολιμαῖον obtrudat heroi Baudio. Quid tum postea? Malo agnoscere alienum, quam fœtum humanum non ali. Testimonio erit me marem esse, & viri munia posse fungi. Nihil inde abradetur in posterum meæ Sophiæ, cujus arvo familiari reservabitur,*

Quidquid in arte mea possum promittere curæ.

Il ne nioit point qu'il n'eût promis mariage à cette servante, mais il pretendoit qu'une vilaine creature comme celle-là ne meritoit point d'être comprise sous le benefice des loix: il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi à cette espece d'heretiques, & il se souvenoit de l'avoir lu dans le Code, & comme il ne pouvoit point citer l'endroit, il suplia Grotius de faire citer cette loi par son Avocat, afin que ce fût un coup de foudre qui fît cesser les poursuites de sa putain. Et parce qu'il n'y avoit que les pretensions de cette servante qui empêchassent la Maîtresse de Baudius de donner les mains au contrat de mariage, il prioit instamment son ami de se hâter. *(f) Domum reversus audivi nuncium perquam optabilem de meis amoribus. Omnia eveniunt ex animi sententia, nec quicquam deest ad votorum summam, nisi ut eximam scrupulum de pollicitatione matrimonii cum exoleto isto prostibulo, labe & tabe meæ famæ & existimationis. Hanc tu pestem ac perniciem si amolitus fueris pro dignitate muneris quo fungeris, & pro auctoritate qua merito vales plurimum, solidiorem capies gloriam, quam*

- - - Diram qui contudit hydram,
Notaque fatali portenta labore subegit.

Tam viles personæ, tam diobolares victimæ publicarum libidinum, non sunt digna observatione legum, ut memini aliquando legere in corpore Juris, sed locus non occurrit memoriæ. Quæso te ut hisce literis perlectis continuo cures accersendum advocatum vander Werven, qui legem horrendi carminis dictet, cujus obnunciatione fulminari possit fatalis illa fundi nostri calamitas. Hoc ego beneficium tanti faciam, ut nemini plus in vita sim unquam debiturus. Sed matures oro, nam amanti, & animo cupienti nihil satis festinatur. Voilà ce qu'il écrivoit le 28. de Mars. Il n'etoit pas hors d'affaire au mois de Juin; la servante esperoit toujours d'être epousée ou de gré ou de force, & Baudius (g) n'osoit se produire devant sa Maîtresse pendant le procés de la concubine. Il vouloit faire une transaction avec celle-ci, & il pria Grotius de la dresser: il esperoit que la creature intimidée par des menaces signeroit cette transaction. *A tuo discessu nec patrem τῆς ἀσόφου Σοφίας allocutus sum, nec me convenientum curavit Mercurii mater, nisi quod audio eam adhuc pascere ebriosas, futiles & furiosas spes de matrimonio.*

- - - sed prius Appulis
Jungentur capreæ lupis.

Quid mihi autor es ut faciam? Exspectem litis eventum? Hoc supplicium est amanti, cujus animo nihil satis festinatur. Quanquam ipse magis jam longum valedixi, saltem induciæ peregi. Cuperem ad me mitti per hunc ipsum nuncium formulam transactionis, quam ipse concepisti. Spero me effecturum injecto metu majoris molitatis ut cupide subsignet, & voluntariam condemnationem subeat (h). L'affaire étoit encore indecise (i) au mois de Juillet suivant, & Baudius trouvoit fort étrange qu'on ne chassât pas hors du païs cette (k) coquine. Il crut qu'on lui laissoit cette voisine, afin que l'indignité de tant d'affronts le portât à se retirer. *Video (l) hoc agi ut contumeliis haud tolerandis ἀγήνορι θυμῷ adigar ad despiciendam pedum viam, & quærendam haud inglorii atque inopis exilii sedem.* Enfin il termina cette affaire non pas par une sentence de Juges, mais par voie d'accommodement le 10. d'Octobre 1612. (m) Il donna le moins qu'il put, *redemi me captum quam potui minimo*, après quoi il ne tarda gueres à se marier. Il ecrivit (n) à Pierre Rubens qu'il étoit fort content de sa femme: je ne sai point s'il changea de sentiment, mais quoi qu'il en soit ce mariage ne fut pas de longue durée. Baudius mourut le 22. d'Août 1613. reduit à un miserable état par un (o) delire. Ses meilleurs amis se moquerent de ses folies d'amour. L'un d'eux (p) le propose pour exemple à tous les incontinens, & les exhorte à se refrener par les remedes les plus austeres, plutôt que de lâcher la bride à leurs convoitises comme Baudius:

Quisquis es, exemplo tanti moveare mariti,
Parce libidinibus luxuriose tuis.
Addita sit potius lascivo fibula membro,
Ut vindicta tuam transeat ista domum.

Voiez le Recueil intitulé *Baudii Amores* publié par Scriverius l'an 1638. Vous y verrez à la page 77. un *Cento Virgilianus* de Daniel Heinsius *ad Dominicum Baudium, qui postquam ignarus cum ancilla, cum qua tum alii, tum plurimi scholastici consuerant, aliquamdiu congressus esset, solus præter expectationem prole ab ea est donatus.*

Plusieurs sans doute diront qu'il eût mieux valu indiquer en marge où l'on peut trouver les choses, que de citer tant de passages de cet Auteur; mais plusieurs autres seront bien aises qu'on leur épargne la fatigue de chercher. C'est pour l'amour des paresseux, dont le nombre n'a jamais été aussi grand qu'il l'est dans ce siecle, que j'ai pris la peine de ramasser ce bouquet de

(a) *Il avoit bonne opinion de lui-même; il dit dans la même lettre qu'il n'est pas si épuisé qu'il ne puisse trouver une femme de merite, encore qu'il ait été assez fou pour rechercher long tems une impertinente Xantippe.* Non adeo exarui ex amoribus & humoribus, ut bona mea sapienti feminæ venditare non possim, etiamsi tam insipienter circa Sophiam deliraverim ut mihi Socratica fides objecta sit. *Pag. 480.*

(b) *Epist. ultima centur. 3. pag. 475. 476. datée du 11. Juillet 1612.*

(c) *Epist. 90. cent. 3. pag. 462. datée de Gand le 4. Decembre 1611.*

(d) *Epist. 93. cent. 3. pag. 465. datée du 28. Mars 1612.*

(e) *Epist. 92. cent. 3. pag. 464. écrite le 29. Mars 1612. lors qu'on disoit que la servante etoit prête d'accoucher:* Fertur esse *ἐν ὥρᾳ, sed nullus credo licet illi plurima manet lacryma.* Sunt enim quibus non potest persuaderi tam esse gravidam, & ego quidlibet credo posse cadere falsimoniæ, fraudis & malitiæ in tam profligatam, perditam atque intestabilem fœminam.

(f) *Epist. 93 cent. 3. pag. 465. datée du 28. Mars 1612.*

(g) Hoc nisi fundamentum præstruatur non sinit θυμὸς ἀγήνωρ ut viam affectem ad meam divam quæ non intelligit sua bona: nec ideo tamen demovebor ab amandi proposito quandiu spes aliqua supererit expugnandi ferreum istud pectus. *Epist. 96. centur. 3. pag. 468. datée l'onzième Juin 1612.*

(h) *Ibid.*

(i) *Voiez la lettre 99. de la 3. centurie pag. 473. & la 1. de la 4. centurie pag. 478.*

(k) Tot justitiæ Antistites unicam maleficam Circen quæ meos sensus venenavit amoliri non possunt, talem ut Leidam contagione sua & ædes meas noxia vicinitate non infestet. *Epist. 1. cent. 4.*

(l) *Ibid.*

(m) *Epist. 18. centur. 4.*

(n) *C'est la 3. lettre de la 4. centurie pag 481. datée du 21. de Fevrier 1613.*

(o) Delirio ac vigiliis continuis misere attritus, omnique tandem robore exutus. *In vita ejus.*

(p) *Scriverius in Epitaphio Baudii, pag. 135. Baudii Amorum.*

ce que le (*L*) ſatirique Scioppius a publié. C'eſt un pas gliſſant pour la bonne renommée que certains temperamens. On ne peut nier que Baudius ne fût de complexion amoureuſe. Il n'étoit encore que Propoſant * lors qu'il ſe laiſſa coiffer d'amour pour une fille qui logeoit chez ſon Profeſſeur Lambert Daneau. Les remarques nous en diront d'avantage. Il étoit trop libre dans ſes ſentimens, & même dans ſes diſcours; il ne s'accommodoit pas avec aſſez de prudence aux prejugez du tems & des lieux; cela n'étoit que trop capable de lui faire de dangereux ennemis, & de l'expoſer aux mauvais effets de leurs jugemens temeraires †. Il conſultoit trop les idées Platoniques, & de là vint qu'il fut un peu trop ſcandaliſé des diſputes qui s'éleverent en Hollande. Il en tira de mauvais augures dont les uns ont été faux, & les autres vrais. Il crut que (*M*) cela feroit changer le gouvernement, il s'eſt trompé; il crut que cela formeroit (*N*) un ſchiſme; il a eu raiſon. Au reſte ceux qui ont publié ſes lettres ont procuré plus de plaiſir & d'utilité aux lecteurs, que d'honneur à ſa memoire. Elles ſont écrites ‡ poliment, & pleines d'eſprit; mais il s'y donne trop de loüanges, il y paroît trop (*O*) gueux, trop importun à ſes amis, trop mandiant, trop vain, trop intereſſé, trop dereglé. C'eſt juſtifier ſon ſiecle

* *Voiez ſa 26. lettre, centurie 2. pag. 224.*

† *Voiez la remarque M.*

‡ *On trouve dans le Scaligerana ce qui ſuit.* Baudius a un ſtile non Ciceronien, mais du tems de Domitianus: je garde toutes les lettres de Baudius. *Il faloit donc que Scaliger les trouvât belles & bonnes. Il ne parois pas que le ſtyle de Baudius ſoit affecté à aucun ſiecle de latinité.*

de pluſieurs paſſages de Baudius. Ils ſont imprimez en different caractere: qui ne voudra pas les lire conoitra facilement ce qu'il doit ſauter. On auroit tort de ſe plaindre que je trouble le repos des morts, car je ne dis rien que les amis de Baudius n'aient publié, & que d'autres Auteurs n'aient apris au public en divers tems. Voiez Spizelius (*a*) qui cite un livre (*b*) que j'aurois bien voulu conſulter: il fut imprimé l'an 1675.

(*a*) *Theoph. Spizelius in infelice litterato p.* 11.

(*b*) *Specimen Biblioſophiſtarum Gedanenſium editum à Schelgvigio.*

(*L*) *Tout ce que le ſatirique Scioppius a publié.*] Il en dit trop pour meriter d'être cru; le maquerelage le plus infame, & la Magie ſont les exploits qu'il lui attribuë. On ne peut honnêtement mettre en François ſon Latin. Voici donc l'original: (*c*) *Baudius Pariſiis ubi multis annis in concubinatu ſumma cum infamia & velut* quadruplatoris *filium docebat vixit, non tantum magia deditis, incantatoribus & ſortilegis ædes ſuas aperuit, & concubinæ ſuæ filiolam ad peragenda nefaria ſacra commodavit, Dæmonemque de theſauris reconditis, inprimiſque de Petronio utrum is alicubi integer extaret, conſuluit; ſed etiam amicis quibuſdam majorem quandam ingenii divinitatem præferentibus ejuſdem concubinæ filium, puerum non inelegantem turpiſſimus leno proſtituit, ut cum poſtea tumentibus pueri mariſcis ſcelus propalatum iri metueret, quo minus eum veneno contubernales tollerent, minimè impedivit, actumque jam de miſello puero fuerat niſi unius contubernalium acumine expediti fuiſſent, anicula, quæ morbo mederi ſciret, inventa. Hæc nequaquam à me fingi, neminem paulò humaniorum Pariſiis ignorare puto.* Mais ſi ces choſes étoient ſi conuës à Paris, d'où vient que le premier Preſident donne Baudius à ſon fils pour Secretaire dans une Ambaſſade? Scioppius inventa cela, ou l'aprit par des contes mal fondez, & le divulga pour ſe venger des injures que Baudius lui avoit dites, dès (*d*) avant même que le *Scaliger Hypobolimæus* eut paru.

(*c*) *Amphotides Scioppianæ, pag.* 166.

(*d*) *Voiez la 79. lettre de Baudius de la 2. centurie pag.* 276.

(*M*) *Il crut que cela feroit changer le gouvernement.*] Il faut l'entendre lui-même; il declare que ſi la conſcience & la religion ne l'euſſent retenu, il ſeroit allé ailleurs depuis long tems, & que les violentes diſputes des Theologiens, & pluſieurs autres deſordres lui faiſoient craindre, que l'ouvrage de la Reformation ne devint dangereuſement malade. (*e*) *Niſi me in his locis conſcientiæ ſcrupulus, & religionis vinculum attineret, jampridem captum eſſet augurium de migrando, nec Leida ſpes meas includeret. Quanquam non peſſime mecum agitur. Sed nec ea noſtri ratio habetur, quam oportuit. Theologorum etiam noſtrorum diſſidentes ſententiæ, & virulentæ concertationes, odia fratrum quæ ne morte quidem finiuntur, aliaque noſtra militiæ flagitia, pene efficiunt ut & illud ſuperbum nomen reformatæ religionis, & ipſa cauſa incipiat mihi eſſe dubiæ ſanitatis. . . . . Præſagit mihi animus imminere his Provinciis fatalem rerum commutationem, & ex inteſtinis vitiis rediturum aliquando veteris imperii deſiderium. Suſpectus ſum multis, & charus acceptuſque non paucis, quod voce & ſtilo paſſim inculco ſubditorum obſequia in legitimos Principes, & pleno ore decanto veras laudes Archiducum.* Je ne doute pas que Baudius ne propoſât avec trop d'indiſcretion & trop de hardieſſe la doctrine dont il parle, *de l'obeïſſance des ſujets.* Il ne faut donc pas s'étonner qu'il fût odieux à pluſieurs perſonnes. Il oſa bien inſerer ce dogme dans une theſe publique; & il eſt à remarquer que ſes ſuperieurs Academiques n'exigerent point qu'il l'effaçât, mais ſeulement qu'il avertît la jeuneſſe de ne point embraſſer mal à-propos ces ſortes de ſentimens. (*f*) *Quærit primum ex me an ſtatuiſſem præſidium & auctoritatem ſuffragii commodare defendendis corollariis periculoſæ aleæ plenis, ut eſt diſputare in ambas partes. An religio ſit de ſubſtantia reipublicæ, & negare fas eſſe ſubdito privatoque homini ob cauſam religionis arma ſumere contra Principem, & id generis alia. Reſpondi, cauſam non videri cur in hoc atrio libertatis non ſit fas abſque pervicacia ſentire quæ velis, & quæ ſentias expromere. Tamen rogatus ut admonerem juventutem ne temere & abſque delectu talibus axiomatis aſſenſum præberet, ſignificavi me facturum.* Jamais homme ne fut plus propre que Baudius à ſe faire des ennemis par la liberté de ſa langue, & par ſes maximes: nous faiſons la guerre, diſoit-il, (*g*) aux plus puiſſans Princes du monde, & nous ſommes ſous la ferule de cent petits maitres. Voiez la liberte qu'il ſe donne de cenſurer les Theologiens qui avoient condamné Vorſtius ſans l'entendre. Voiez les conſequences qu'il fait craindre, ſi on leur permet de decider de l'honneur & de la dignité des gens ſur des preſomptions, ſur des ſoupçons, ſur des ouï-dire. (*h*) *Etiades iſta effrænis audacia in optimi cujuſque deformationem, ſi præjudiciis, ſuſpicionibus, rumuſculis & ſuſurris tantum licentia permittitur, ut fama & fructu dignitatis exuantur viri doctrina meritiſque ſpectabiles. Sed de negotio fratrum, & ſacrati gregis, dabitur alias oportunior diſſerendi locus.* Encore un coup, c'étoit un homme fort propre à ſe faire des ennemis, & je ne m'étonne pas qu'on ait ſemé contre lui tant de calomnies atroces. Il fit un voiage en Flandres l'an 1609. Pendant ſon abſence on repandit mille contes, qu'il s'étoit allé revolter, qu'il étoit dejà pourvu d'un bon Benefice, qu'il s'étoit fait Moine, & cent autres choſes de cette nature qui donnerent lieu à la 33. lettre de la 3. centurie. Il l'écrivit à deux de Mrs. les Curateurs: tant il craignoit les plus ridicules ſottiſes de la renommée.

(*e*) *Epiſt. 72. cent. 3. pag. 432. 433. datée du 9. de Mars 1610.*

(*f*) *Epiſt. 99. centur. 3. pag.* 471.

(*g*) Bellum gerimus contra potentiſſimos mundi monarchas, & ſervire cogimur iſtis minutioribus ſatrapis. *Epiſt. 82. cent. 2. pag.* 278.

(*h*) *Epiſt. 33. cent. 3. pag.* 361.

(*N*) *Il crut que cela formeroit un ſchiſme.*] Il fondoit ſa conjecture ſur la grande animoſité qu'il remarquoit de part & d'autre. Il lui ſembloit que la matiere de ces diſputes étoit ſuſceptible d'un bon accommodement, pourveu qu'on ſe voulût entr'écouter avec un eſprit de charité. C'étoit donc la diſpoſition des eſprits, qui lui faiſoit craindre que l'on en viendroit à une rupture totale. Il étoit ſur les lieux, il pouvoit voir de quelle maniere Gomarus & ſes amis d'un côté, Arminius & ſes partiſans de l'autre, mêloient les paſſions perſonnelles avec l'interêt de la doctrine. Il dit franchement qu'on accorderoit plutôt les Eſpagnols & les Hollandois, que ces deux factions Eccleſiaſtiques. Voici ſes paroles; je les raporte, de peur qu'on ne ſe figure que j'exprime ſous ſon nom mes ſentimens. Je ne ſuis ici & en cent mille autres endroits que Copiſte: (*i*) *Utinam omnes noſtri muneris & ordinis pari voto ac ſtudio in eandem mentem conſpirarent! Sed facilius conveniet inter Belgas & Hiſpanos, quam inter fratres ubi ſemel in contentionem exardeſcere cœperunt. Omnino res erumpet in ſchiſma, niſi fortibus conſiliis huic malo occurratur. . . Si ſpiritu docilitatis & Chriſtianæ caritatis ducerentur duces (ut ſic dicam) partium, confectum negotium eſſet. Sed utrinque videre eſt magnos animorum motus, manifeſtam concurſationem, ut ſuffragatores ſibi concilient, denique mentem contentionis ſtudioſiorem, quam indagandæ noſcendæque veritatis,*

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Sed ob Atridarum culpas ſupplicium ferunt Achivi: & Academia peſſimi odoris eſt non ſolum apud extraneos, verum etiam apud noſtros cives.

(*i*) *Epiſt. 96. centur. 2. pag.* 304.

(*O*) *Il y paroît trop gueux.*] Ce n'étoit point tant l'honneur d'être l'Hiſtoriographe des Etats, que les gages de cette charge qui le pouſſoient à la demander inſtamment. Il (*k*) renvoioit ſes creanciers au tems qu'il toucheroit la penſion d'Hiſtoriographe; ce tems ne venoit point, & ces Meſſieurs ne vouloient plus d'un tel renvoi. Il ſe trouvoit donc dans un mortel

(*k*) Flagitantium importunitas efficit me moroſiorem, quam naturæ meæ genius, & amicitiæ tuæ reverentia patiatur. Aſſidue enim obtundor à moleſtis creditoribus, quorum nomina rejicio in ſpem obtinendi ejus muneris: ſed tamdiu lactati ſunt hoc palpo, ut ulterius produci non poſſint. *Epiſt. 5. centur. 3. p.* 323.

siecle de la dureté dont il l'accuse. C'est par une partie de ces defauts que plusieurs personnes de lettres se font mepriser dans les lieux de leur demeure, pendant qu'ils se font admirer par tout où l'on ne conoit que ce qu'ils publient.

☞ BAUDOUIN ‡ (FRANÇOIS) en Latin *Balduinus*, celebre Jurisconsulte, nâquit à Arras le premier de Janvier 1520. Il étudia pendant six années dans l'Academie de Louvain; après quoi il fut quelque tems à la Cour de Charles-Quint, chez un * grand Seigneur, & puis il alla en France où il aquit l'amitié † des plus savans, & entre autres celle de Charles du Moulin chez qui il logea ‡. La curiosité de conoître (A) les plus celebres Ministres, le fit voiager

mortel embarras. Quand il disoit (a) que son bien ne craignoit pas les voleurs,

Non incendia, non graves ruinas,
Non facta impia, non dolos veneni,
Non casus alios periculorum;

& qu'il ressembloit à celui de Bias, il ne se divertissoit point à chercher des aplications plus ingenieuses que veritables: il faisoit l'historien & non pas le rhetoricien. La pension d'Historiographe vint enfin, mais ce ne fut presque qu'une goute d'eau à un gosier alteré: il l'avoit bien prevu, & on le lui avoit bien dit; c'est pourquoi il eut besoin d'une autre ressource, savoir d'une femme riche. (b) *Si possem in nassam matrimonii illicere fœmininam aliquod opime dotatum (agnoscis hoc facundiam supplementi chronicorum) non aspernarer dona deorum. Sed ad eam spem aspirare non audeo, quamdiu mihi certamen erit cum hydra molestorum flagitatorum.* Ajoûtons à cela ce qu'il écrivit à son patron vander Myle. (c) *Rectè dicebas nuper, nihil aliud posse locare in solido, & ad portum bonæ spei appellere quassatam ratem Baudii, quam opimum aliquod conjugium: sed procax istud genus divitum ac fortunatarum mulierum spernit viros fama meritisque celebres, nisi censu quoque censeantur.* Mais rien ne vint assez à tems; il eut beau conjurer les Curateurs (d) par tout ce qui est le plus propre à émouvoir les entrailles, il eut beau, dis-je, les conjurer par tout cela de le delivrer de la dure persecution des creanciers, on l'abandonna à leur merci: à sa personne près ils se saisirent de tout ce qu'ils trouverent dans sa maison. Les Jesuites d'Anvers le surent, & lui en firent des insultes. Voici des vers tirez de la page 37. du *Væ victis*.

Pauperior Codro Catti nil continet arca
Qui potes? Jam dicam: Baudaus in ære taberna
Totus erat, (nosti quam pocula sæpe salutet)
Campo tulit lectos, sedes, mensasque, abacosque,
Et chlamydem & vestes, ollas, ignemque, focumque;
Nil Baudaus habet, secum tulit omnia Campo.
Nec fas erat. Quid ages Baudi? Venderis & ipse,
Accipe Campo libros, vetulas has ferto papyros
Musæum atque oleum, laternam & lampada sume,
Sit modo liber adhuc Baudaus obire popinas.

Scriverius bon ami de Baudius n'en dit (e) gueres moins que les Jesuites.

En, cum jure (f) trium natorum ducitur uxor;
Et simul in barathrum præcipitatur amans.
Sic labuntur opes: sic nil stipendia prosunt,
Pensio sic domino sæpe negata suo.
Pallia sic alius, Cajaque monilia servat:
Æra fugant inopem sic aliena famem.
Prosilit & duris urgens in rebus egestas:
Pignora stant, vacua non redimenda manu.

(A) *La curiosité de conoitre les plus celebres Ministres.*] Voilà toute la faute que les Catholiques Romains aient pu lui reprocher, si l'on s'en raporte à son elogiste Papyre Masson. J'ai cherché diligemment dans cet Ecrivain si Baudoüin abandonna quelquefois la profession exterieure de l'Eglise Romaine, & je n'ai rien pu trouver qui me l'ait persuadé; car qu'il ait fait connoissance avec Calvin & avec Bucer pour entendre d'eux les causes de leur separation, ce n'est pas un signe qu'il ait été Protestant. C'est une simple curiosité, c'est tout au plus une espece de defiance qui ne signifie rien, à moins qu'on n'ajoûte qu'aiant oüi les raisons de ces gens-là, il les reconut pour si bonnes, qu'il prit leur parti. Or bien loin que Masson le fasse, qu'il dit au contraire que Baudoüin desaprouva leurs raisons. (g) *In Germaniam profectus à defensoribus novæ sectæ intelligere voluit quas ob causas à Romana & veteri Ecclesia discessissent . . . . quorum opiniones* NON PROBANS, *Bucerum tamen & Melancthonem aiebat sibi ob modestiam placuisse: Calvinum displicuisse propter nimiam vindictæ & sanguinis sitim quam in eo deprehendisset.* Je ne nie pas qu'il ne dise qu'il y avoit eu autrefois de (h) la familiarité entre Calvin & Baudoüin. Mais en conscience cela signifie-t-il que ce dernier avoit été Huguenot? Le lecteur ne peut-il pas s'imaginer qu'ils s'étoient conus au College avant que Calvin se fût érigé en Chef de parti? La Chronologie ne le souffre pas, me direz-vous; & moi je vous repondrai, que vous êtes très-blâmable si vous ne voulez être entendu que de ceux qui savent l'année natale de plusieurs personnes, & qui voudront prendre la peine de tirer des raisonnemens. Vôtre devoir est de marquer en termes si clairs l'abjuration de Baudoüin, que tout lecteur la puisse conoître par vôtre seul livre sans avoir besoin de reminiscence, ni de reflexion. Je passe plus avant, & je soutiens que ceux-mêmes qui se souviendroient que Calvin fut Chef de Secte avant que Baudoüin sortît des Classes, ne trouveroient point d'abjuration dans le *familiaris quondam sui*; car en expliquant cela par l'autre passage de Papyre Masson, ils se fixeroient à cette pensée, Baudoüin aiant fait conoître à Calvin qu'il cherchoit sincerement la verité, eut avec lui plusieurs conferences dans lesquelles son esprit, sa docilité, & son adresse charmerent tellement Calvin, qu'il gagna les bonnes graces de cet heretique avant même qu'il eût pleinement aquiescé à l'instruction. Leur commerce dura long tems, car deux années ne sont pas trop longues pour satisfaire aux dificultez que Baudoüin pouvoit proposer. Calvin qui esperoit de le gagner, & qui le souhaitoit passionnement lui fit cent caresses, & cent ouvertures de cœur. Enfin cette proie lui échapa; Baudoüin n'aiant pas trouvé que l'on satisfît solidement à toutes ses objections, ne voulut point embrasser la nouvelle Eglise. Voilà le sens qu'on pourroit donner aux termes de Papyre Masson. Il a donc eu tort de s'exprimer d'une maniere si trompeuse.

Mr. Moreri est encore plus blâmable, car il ne peut point se justifier par les privileges de l'éloge. Il declare par le titre de son livre qu'il soutient le caractere d'Historien; il n'a donc point pu se permettre toutes les fraudes que Masson a pu couler sous le titre favorable d'*elogium Francisci Balduini*. Masson pouvoit dire, aiant voulu faire l'éloge d'un fameux Jurisconsulte, j'ai cru qu'il faloit enveloper ce qui pouvoit rendre odieuse la personne de mon Heros. Mauvaise excuse, source continuelle d'illusions, & de faussetez, mais enfin on la reçoit mieux d'un Panegyriste, que d'un Historien. Que dirons-nous donc de Mr. Moreri qui s'est contenté de ces paroles, *il avoit eu la curiosité de voir Calvin & les autres Chefs des Protestans. On dit même qu'il avoit eu du penchant à se jetter dans leur parti, mais que la lecture d'un Ouvrage (i) de George Cassander l'en empêcha. Il avoit fait amitié avec Calvin, ce ne fut pas pour long tems.* Bien loin de trouver dans ces paroles l'abjuration du Papisme, on y trouve clairement que Baudoüin n'abjura jamais l'Eglise Romaine. Où est donc la bonne foi historique, & la netteté de recit, qui demandent que quand tous les autres livres du monde seroient brûlez, la seule histoire d'un homme aprît clairement à tous les lecteurs s'il a dit ou s'il a fait une telle chose? La faute que je censure est donc très-grande s'il est vrai que François Baudoüin ait changé de Religion: elle paroîtra donc énorme à ceux qui savent qu'il en changea pour le moins sept fois. Voions le reproche qu'on lui en fit publiquement, il n'est point vague, il est muni de circonstances. (k) *Ejectum te Balduine, & excommunicatum ab omnibus piis, quicumque in Gallia aut Germania nomen tuum audierunt, negare non potes. Septies bis viginti annis religionem mutasti. Non sæpiùs ferè serpentes pellem mutant. Educatus es apud tuos in Flandria Papisticè. Posteà Geneva Christianam Religionem professus es: eoque nomine aliquoties ad corporis Christi communionem accessisti: Inde Lutetiam profectus Papisticum habitum recepisti. Mox Genevam reversus, & in Calvini contubernio, mensa, familiaritate, menses multos commoratus, iterum Evangelici nominis factus es. Posteà Biturigibus ad Papisticam Idololatriam, & tanquam canis ad vomitum, rediisti. Inde Argentoratum profectus, Evangelicum te professus es: Cum Petro Martyre vixisti. Cœnam Dominicam in Gallorum Ecclesiâ amplius decies participasti. Mox Heidelbergam delatus confessioni Gallicarum Ecclesiarum, sub qua paulo antè cœnam Dominicam duodecies sumpseras, hostis factus es, & Hessusianis*

(a) *Epist.* 92. *cent.* 3. *p.* 464.

(b) *Epist.* 15. *centur.* 3. *pag.* 335.

(c) *Epist.* 14. *cent.* 3. *pag.* 334.

(d) Humanitatis tuæ genium adjuro atque obtestor per Deum immortalem, per fas Christianæ charitatis, per vinculum sanctæ fidei, & quidquid apud gentes venerandum atque antiquum habetur, impone tandem optatum finem diuturnæ exspectationi, neu me patere longius versari inter sacrum & saxum sub ictu creditorum, qui meas aures assidue molestis vocibus circumsonant, ut defæcato animo studia doctrinæ tractare nequeam. *Epist.* 14. *cent.* 3. *pag.* 333. *écrite à Mr. vander Myle le* 10. *de Mars* 1610.

(e) *In Baudii amoribus, pag.* 135.

(f) *Je croi que cela veut dire que Baudius épousa une veuve qui avoit* 3. *enfans.*

(g) *Papyr. Masso elog. parte* 2. *p.* 256. 157.

(h) Familiaris quondam sui. *Id. ibid. pag.* 262.

‡ *On le nomme aussi* Bauduin, Balduin, Baudoin. *Voiez la Cabale Chimerique p.* 250. *de la* 2. *édition. Il signoit en François* Balduin.

* *Le Marquis de Bergue.*

† *De Budé, de Baif, &c.*

‡ *Ex Valerio Andrea Bibl. Belg. pag.* 221. *cela se trouve aussi dans la* 3. *reponse de Baudoüin à Calvin fol.* B 5.

(i) *Comparez ceci avec les paroles de Mr. de Thou raportées dans l'article* Charpentier (Pierre) *vous trouverez bien de l'abus.*

(k) Antonius Guarinius (*c'est ainsi qu'il est nommé dans Rivet ubi infra: mais dans l'epitome de Gesner on le nomme Guainerus aut Cynarus*) epist. ad Balduinum p. 56. apud Rivetum oper. tom. 3. p. 1127. col. 1.

voiager en Allemagne; il vit Calvin à Geneve, Bucer à Strasbourg, & d'autres en d'autres lieux. Etant retourné à Paris il fut apellé à Bourges pour la (B) profession en Jurisprudence, & il l'exerça avec tant de gloire qu'il donna de la jalousie à son collegue Duaren *. Il quita cette charge au bout de sept ans, pour aller enseigner le Droit à Tubinge † où on l'apelloit; mais aiant apris pendant son voiage que Du Moulin avoit dessein de retourner à cette Université, il s'arréta à Strasbourg, & y fit des leçons de Jurisprudence un an durant. Ensuite il alla à Heidelberg, & y fut Professeur en Droit & en Histoire près de cinq ans, jusques à ce qu'il fut attiré par (C) Antoine de Bourbon Roi de Navarre, qui le fit precepteur de son batard. Il mena son disciple

* *Ex Papyr. Massone, elog. parte 2. pag. 256. 257.*

† *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas* Turingiam *comme a fait Valere André.*

sianis te partibus dedisti. Tandem in Galliam reversus, quartùm Papista factus es. Horum si quid falsum aut fictum sit, volo ut mihi oculos eruas: aut ut calumniatorium tuum supplicium imitemur, crura mihi suffringas. Ces paroles sont tirées d'une longue lettre qui fut écrite à Baudoüin l'an 1564. On lui avoit dejà étalé la même suputation l'an 1562. & avec des circonstances qui sont curieuses; car on le fit souvenir, 1. Qu'aiant demandé d'être reçu à la Sainte Cene dans l'Eglise Françoise de Strasbourg, il avoit fait une longue declaration de sa foi en presence de l'assemblee. 2. Que pendant qu'il sejourna à Geneve il avoit fait des discours publics sur les matieres de Religion. (a) *Verbosissimam fidei tuæ confessionem publicè in templo non infrequenti hominum conventu magna & confidenti voce pronuntiasses, ut ad sacra Cœnæ & corporis Christi communionem reciperetis . . . . . in publica (ut vocant) congregatione consessuque pastorum & doctorum hominum tanquam Saul inter Prophetas verba de rebus sacris faceres.* J'ai lu cela dans une lettre dont François Hotman passe pour l'Auteur. Notez qu'il se trompe dans la circonstance du tems, car il supose que Baudoüin fit à Strasbourg sa premiere abjuration du Papisme; cela est faux, il n'y fit que la troisiéme. Les Protestans lui donnerent le surnom (b) d'Ecebolius, pour signifier qu'il changeoit de Religion comme de chemise, & ils lui en firent la guerre si souvent dans leurs Ecrits, que personne n'en peut pretendre cause d'ignorance. Voiez le 2. volume des disputes de Voetius à la page 780.

(B) *Il fut apellé à Bourges pour la profession en Jurisprudence.*] Nous allons toucher un second defaut des Ecrivains qui parlent de lui: ils ne marquent presque jamais en quel tems il fut pourveu de telle ou de telle charge. Mr. Menage qui a évité ce defaut observe, (c) qu'il *fut Professeur en Droit à Bourges depuis* 1549. *jusqu'en* 1556. (il faloit dire depuis 1548. jusqu'en 1555.) & qu'il y *reçut le bonnet de Docteur de la main d'Eguinarius Baro.* La ceremonie de cette reception fut faite le 12. de Mars 1549. comme Mr. Catherinot (d) nous l'aprend. Il ajoûte qu'en 1553. les gages de François Duaren montoient à 920. livres, ceux de nôtre Baudoüin à 350. ceux de Hugues Doneau à 230. J'observe cela afin de convaincre de mensonge Papyre Masson, qui a dit que les gages de Baudoüin ne furent pas moindres que les gages de ses collegues. (e) *Accersitur a Biturigibus ad docendi munus suscipiendum futurus Collega Baronis & Duareni Jurisconsultorum, accepturusque de publico honorarium* QUANTUM *illis daretur.* Je lui montre (f) ailleurs un autre mensonge. Mr. Catherinot remarque sous l'an 1549. que *Balduin fut pendant un temps suspect d'heresie comme disciple de Jean Calvin à Geneve, & commensal de Charles du Moulin à Paris.* Il dit aussi qu'en 1556. Balduin écrivit contre Duaren sur le sujet des Benefices, & que Duaren le nommoit par mepris Balbin. *Voiez*, continuë-t-il, *son pourtrait chez Duaren dans une lettre du* 13. *Juin* 1555. Je donne ailleurs (g) quelques extraits de cette lettre. Notez qu'il entretint commerce de lettres avec Calvin pendant son sejour à Bourges, & qu'il lui temoignoit qu'au fond de l'ame il etoit bon Protestant (h). On lui reprocha (i) d'avoir suborné à Bourges une riche veuve, & d'avoir quité cette Academie (k) sans dire adieu à son hôte. Je ne raporte ces choses qu'afin qu'on voie quelques circonstances de la profession que nôtre Baudoüin exerça dans l'Academie de Bourges. Mr. Menage (l) assûre qu'il y fit en (m) 1556. l'oraison funebre d'Eguinarius Baro, dont il avoit été ennemi si l'on en croit Duaren. Voiez la marge (n). Au reste la date de sa vocation à la chaire de Jurisprudence à Bourges nous fait conoitre une meprise de Mr. Bullart. Il (o) dit que cet habile homme étoit passé *à Geneve pour aprendre de la bouche même de Calvin & de Beze la raison qui les avoit obligez à quitter l'Eglise Romaine.* Il reconoît que ce voiage pre-

(a) *Epist. ad Franc. Balduinum de officio tum in religione, tum in scriptionibus retinendo.*

(b) *Voiez le livre que Theodore de Beze fit contre lui.*

(c) *Menage, Remarques sur la vie de Pierre Ayrault pag. 157.*

(d) *Catherinot, Calvinisme de Berri p. 4.*

(e) *Papyr. Masso ubi supra pag. 257. Vous trouverez dans Bullart ubi infra la même faute.*

(f) *Dans l'article* DUAREN.

(g) *Dans l'une des remarques de l'article* DUAREN.

(h) *Voiez la reponse de Beze à Baudoüin oper. to. 2. pag. 213. 214.*

(i) *Beza ib. p. 214.*

(k) *Id. ib. p. 213.*

(l) *Menage ubi supra.*

(m) *Il faloit dire 1550. Voiez l'article* DUAREN.

(n) Duarenus tantam juvenis (*Balduini*) gloriam non ferens, nunquam se Balduino satis æquum præbuit. *Papyr. Masso ubi supra.* (o) *Bullart, Academ. des sciences to. 1. p. 228. La même faute est dans le theatre du Ghilini to. 2. p. 83.*

ceda le tems auquel Baudoüin fut fait Professeur à Bourges: il doit donc tomber d'accord que Baudoüin le fit avant l'année 1549. & par consequent lors que Beze n'etoit pas encore un sujet à consulter sur ces matieres. Il est sûr 1. Que (p) Beze etoit encore Papiste, & à Paris lors que Baudoüin prônoit dans les compagnies les lettres de Calvin & de Bucer. 2. Que Baudoüin s'étoit retiré de Geneve (q) avant que Beze y allât. Ceci nous fournit une forte preuve de la fausseté que Varillas a debitée dans ces paroles: (r) *Calvin qui prétendoit le pousser par les mêmes voyes que Beze s'etoit accrédité dans le parti, l'avoit appelé à Geneve, reçu dans sa maison, mis dans l'intrigue du Consistoire & s'en étoit servi plusieurs années en qualité de Secretaire. Mais soit que l'humeur de Baudouin fût extraordinairement inconstante comme les Calvinistes lui reprocherent depuis, ou qu'il eut reconnu que le Calvinisme n'étoit qu'une hypocrisie rafinée, comme il le publia dans une piquante Apologie, il se retira de Geneve à Heidelberg.* Beze n'etoit pas encore de la Religion quand Baudoüin reçut de Calvin tant de marques d'amitié. Baudoüin aprés les avoir reçues ne s'en alla point à Heidelberg, il s'en retourna en France, & fut Professeur à Bourges pendant sept ans. J'avoue qu'aprés cela il fut retrouver Calvin à Geneve; (s) mais il s'y arrêta peu, il y essuia une rude reprimande, il y temoigna son repentir, & se transporta bientôt à Strasbourg par le conseil de Calvin, & il n'enseigna le Droit à Heidelberg, qu'aprés l'avoir enseigné dans Strasbourg. (t) *Quum illa Bituricensis conditio eum gravaret (ostentatio enim, qua sola polles, evanuerat, ut spes & votis minimè satisfaceret) non dubitavit huc se recipere: & quum undique liberis cum conviciis exagitarunt qui prius amici fuerant, humaniter à me impetrata venia admissus fuit. Feci quidem quod necesse erat: ut severa objurgatione correctus lapsus sui fœditatem agnosceret. Serviliter assensus est, & adulatorie meis se consiliis regendum permisit. Argentinam profectus nomen dedit apud Pastorem & Seniores Gallicanæ Ecclesiæ.* Voilà comment Mr. Varillas s'instruisoit des choses dont il se mêloit de parler.

(C) *Attiré par Antoine de Bourbon Roi de Navarre.*] Les uns disent (v) qu'il étoit alors en Lorraine à la suite du Prince Casimir fils de Frideric Comte Palatin. Les autres (u) qu'il étoit revenu *en France avec l'heritier du Comte Palatin qui venoit saluer Charle IX. à son avenement à la Couronne.* Mais tout cela n'effleure pas même l'écorce de l'intrigue que Theodore de Beze a racontée. Il dit (x) qu'aprés la mort de François II. ceux qui craignirent de perdre leur autorité à la Cour de France, travaillerent principalement à faire rentrer dans la Communion Romaine le Roi de Navarre. Ils l'engagerent à envoier un Ambassadeur à la Cour de Rome sous l'esperance ou de recouvrer son Roiaume, ou d'en obtenir un autre du Roi Catholique par les bons offices du Pape. Ils lui firent esperer d'un autre côté par des personnes apostées que les Protestans d'Allemagne se pourroient unir en sa faveur pour lui faire recouvrer la Couronne de Navarre, & sur tout si l'on pouvoit moienner une concorde de Religion. Ils lui parlerent d'un Professeur d'Heidelberg nommé Baudoüin qui seroit propre à negotier de telles afaires. Il le fit venir en France, il confera avec lui, & le jugeant propre à trouver des voies d'accommodement de Religion, il le mit en œuvre, & aprés quelques ébauches preparées à Paris, il le renvoia en Allemagne, & le chargea nommément de consulter avec Cassander. Cette intrigue destinée à rompre le Colloque de Poissi ne le rompit point. Les Ministres y avoient deja comparu deux fois lors que Baudoüin fut de retour chargé d'un projet de concorde imprimé à (y) Bâle. On le gronda d'être revenu trop tard: il trouva changé l'Evêque de Valence qui lui avoit promis une profession en Droit. Tout ce qu'il put obtenir fut la charge de precepteur du fils naturel du Roi de Navarre. Il s'en alla à Paris, & se fit valoir par des leçons où il joignit le Droit Civil avec l'Histoire: mais il perdit sa reputation quand on eut lu le livre qui fut publié

(p) *Beza respons. ad Balduin. pag. 206. oper. to. 2. Notez que Baudoüin dans sa 3. reponse fol. 80. verso dit que cela apartient à l'an 1546.*

(q) *Balduin. ibid. fol. 83. verso.*

(r) *Varillas, Hist. de Charles IX. to. 1. p. 89. édit. de Holl. 1686.*

(s) *Beza ubi supra pag. 213.*

(t) *Calvin. resp. ad Balduin. pag. 368. tract. Theol.*

(v) *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag. 222. Cela est conforme au narré de Baudoüin in 3. respons. fol. 91.*

(u) *Menage ubi supra.*

(x) *Theod. Beza ad Francisci Balduini Ecebolii convicia respons. init. p. 201. & seq. t. 2. oper.*

(y) *On n'y mit ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur.* Beza ib. pag. 203.

disciple à Trente, & aiant apris qu'Antoine étoit mort d'une blessure reçuë au siege de Roüen, il revint en France avec son Eleve, & trouva ses biens & ses livres tout dissipez *. Il retourna en son païs, où il étoit attiré pour enseigner la (D) Jurisprudence dans l'Academie de Doüai. On

publié contre l'accommodement des Religions qu'il avoit porté d'Allemagne. Il prit le parti de se defendre, & d'écrire contre Calvin. Cela eut des suites comme on le verra ci-dessous.

Mr. Varillas peut confirmer quant au fond ce recit de Theodore de Beze. Il dit que Baudoüin (a) *se retira de Geneve à Heidelberg, où il professa la Jurisprudence, jusqu'à ce que Cassander lui ayant inspiré la passion de reunir toutes les Religions, il crût qu'il falloit commencer par la France, où il s'attendoit de trouver moins d'opposition. Il vint à Paris où il porta & communiqua au Cardinal de Lorraine, la fameuse consultation que le même Cassander avoit composée pour l'achevement de son projet. Le Cardinal de Lorraine la reçût avec d'autant plus de joye qu'il prévoyoit qu'encore qu'elle ne produisit pas tout l'effet que son Auteur avoit prétendu, elle commettroit du moins les Protestans les uns contre les autres, & diviseroit les Ministres de l'Assemblée de Poissy, par les ouvertures d'accord qu'elle suggeroit aux plus moderez d'entr'eux.* Mr. Varillas venoit de dire que Baudoüin par cette avanture devint precepteur du fils naturel du Roi de Navarre. Il raconte ensuite la maniere dont les Ministres se tirerent *du mauvais pas où Baudouin les avoit engagez. Mais*, ajoûte-t-il (b), *ils n'eussent pas démêlé avec autant de facilité la seconde difficulté de Baudoüin, si la fortune ne les eût secondez.. Il avoit persuadé le Cardinal de Lorraine, de mander les plus fameux Professeurs Lutheriens du Palatinat & du Duché de Virtemberg, pour les introduire dans la Conference, où il étoit assuré qu'ils s'emporteroient avec plus de chaleur contre les Calvinistes, que contre les Catholiques; & que par cet artifice, outre le plaisir qu'il y auroit de voir les hérétiques aux mains les uns contre les autres, leur opposition les rendroit ridicules à la Cour, où leur doctrine étoit auparavant admirée; & le peuple qui les croyoit uniformes, apprenant qu'ils s'entre-déchiroient, changeroit si promptement en mépris son ancienne estime pour eux, qu'on ne verroit plus de François sortir de la Communion de l'Eglise. Il faut avouer que les Catholiques ne reçûrent jamais de conseil plus salutaire que celui de Baudouin; & s'il eût été executé avec autant de diligence qu'il en étoit besoin pour le succés d'une intrigue si delicate, on eût prévenu tous les maux qu'on vit depuis naître de la Conference de Poissy. Et de fait les Ministres qui n'ignoroient aucune des plus secretes maximes de leurs aversaires, ayant sçû ce que Baudouin avoit proposé à leur desavantage, s'emporterent contre lui dans tous les excés que l'indignation, le dépit, la jalousie & la fureur peuvent inspirer lors qu'elles sont animées par le faux zéle, & qu'elles se cachent sous une si specieuse couverture.*

Notez que Mr. Varillas se trompe quand il dit que la consultation de Cassander fut portée par Baudoüin au Cardinal de Lorraine. Elle ne fut faite que (c) trois ans aprés. Je donnerai (d) ci-dessous le titre de l'Ouvrage dont il fut porteur, & je dirai (e) qu'on l'emploia auprès du Prince de Condé pour moienner un accord Ecclesiastique.

(D) *Où il étoit attiré pour enseigner la Jurisprudence dans l'Academie de Doüai . . . . . . Il craignit d'être choisi l'un des Juges.*] Le Marquis de Bergue, & plusieurs autres grans Seigneurs du Païs-Bas engagerent Maximilien de Bergue Archevêque de Cambrai, à faire ensorte qu'on procurât à Baudoüin cette chaire de Jurisprudence. (f) Ils souhaitoient de se servir de ses conseils dans les affaires d'Etat & de Religion (g), car ils savoient qu'il étoit d'avis que l'on moderât les Ordonnances contre les Sectaires. *Nam* Balduinus *in ea erat sententia, ut veterem Edictorum severitatem leniendam profiteretur, affirmaretque, retinere eâ ratione Ecclesiæ auctoritatem neque veteres consuê[t]e, neque iis, quæ tunc erant, temporibus diu posse* (h). On a donc sujet de croire qu'il s'en retourna à Paris (i) pour n'être point engagé par le Duc d'Albe dans les procedures cruelles qui se preparoient. Les mecontens du Païs-Bas se promirent bien des choses de ses conseils, puis qu'outre les principes que je viens de raporter, il avoit beaucoup d'adresse à manier les esprits, & beaucoup de science du monde: (k) *Ut in Belgium venit, magnam sui exspectationem omnibus fecit. Solers animo, obsequendi gratiâ, & civili congressu, nec minus officii comitate, ad ingenia principum vitam instruxeras. Nec enim novorum hominum deliramenta sectabatur, & rursus in religione scrupulum oderat. Humaniusque credebat, iniquitati temporum cedere, pietatisque integritatem in paucis violare, quam vim adferre turbatis conscientiis, quas in contaminatis hominibus nulla unquam supplicia eluunt.* L'Auteur que je cite venoit d'observer que Baudoüin avoit été fort conu de Louïs de Nassau à Heidelberg. La troisiéme Apologie de ce Jurisconsulte nous aprend, (l) que le Prince de Nassau qu'il avoit eu à Strasbourg pour auditeur, lui avoit fait depuis peu beaucoup de caresses dans les Païs-Bas. Ajoûtons qu'il fut estimé de Guillaume Prince d'Orange. (m) *Francisco Balduino, jurisconsulto egregio, pacis Ecclesiasticæ studioso, magnifacto à Principe Arausionensi Wilhelmo aliisque Belgarum proceribus qui & opera ejus usi sunt, cur credi non debeat, nihil causa est.* C'est Grotius qui parle ainsi, & qui assûre que ce Prince & les autres Grans Seigneurs du Païs-Bas se servirent de Baudoüin. Ce fut dans leurs premieres demarches contre l'Espagne. Il se trouva à leurs premieres assemblées de Breda, & ils lui firent dresser l'Ecrit par lequel ils demandoient à la Duchesse de Parme le libre exercice de la Religion. Il montra qu'une Religion ne peut subsister sans l'exercice exterieur, & qu'elle demande cela comme un apui & un aliment necessaire (n). L'Auteur qui m'aprend cela observe, que Baudoüin avoit été rapellé (o) de son exil par l'Archevêque d'Arras. Afin d'entendre cela il faut savoir que se voiant deferé comme heretique, il sortit de sa patrie, & qu'aprés sa fuite on prononça contre lui une sentence de proscription (p). Elle fut revoquée lors qu'on le fit venir pour le consulter sur l'état du Païs-Bas. Notez que l'Auteur qui parle de l'Archevêque d'Arras ne raporte point le fait comme il faut: la Chronique de Jean François le Petit à laquelle il nous renvoie, nous en dira mieux les circonstances: (q) *François Baudain . . . . . . aiant auparavant esté banni de la ville d'Arras pour la Religion, fut mandé par ledit Seigneur Prince d'Orange de France, pour ouïr sur les difficultez qui s'y representoient, lequel apres son ban revoqué par la Chambre d'Arthois à l'instance de l'Archevesque de Cambrai, s'en alla trouver ledit Seigneur Prince en la ville de Bruxelles, où aiant communiqué avec lui & avec les Seigneurs cy-dessus, il dressa un discours en forme d'avis sur le fait du trouble apparent pour le fait de la religion lequel fut envoié au Roy en Espagne, adressé en ses mains propres, auquel est monstré le vrai moyen qu'il faudroit tenir pour obvier à toutes esmotions, & pour extirper les sectes & heresies.* On trouve ce discours-là tout entier dans la Chronique de Jean François le Petit. Il est beau, & fort sensé. Baudoüin, à ce que dit ce Chroniqueur, atteignit *quant au remede des troubles le vrai neud de la besogne, que le Roi & son conseil ont depuis peu avoir cognu estre veritable.*

Notons en passant que les Ecrivains qui parlent de lui disent à tort que du Païs-Bas il s'en alla à Paris. Ils devoient dire qu'il n'alla à Paris qu'après s'être refugié (r) à Geneve où il se fit de la Religion. Il se vantoit que pour faire profession de l'Evangile il avoit soufert l'exil, & la privation de tous ses biens; mais quelques-uns assûroient que sa mere lui [fit] tenir tout ce qu'il pouvoit pretendre de patrimoine. (s) *Fortunis exutum fuisse negant conterranei & familiares: quia extra Cæsaris ditionem à matre & cohæredibus permissum fuit sumere quantum ex hæreditate, si integra fuisset ejus conditio, pervenire ad eum poterat: ut ne quidem assis jacturam fecerit. Et aliquando coràm homini gratulatus sum, quod tam facile recuperasset quod sibi credebat periisse.* Observez, je vous prie, un defaut d'exactitude dans Papyre Masson. Il ne dit rien du voiage que nôtre Baudoüin fit au Païs-Bas, à la sollicitation des Grans Seigneurs qui vouloient remedier aux desordres que la trop grande severité des loix penales contre les Sectaires produisoit de jour en jour. Il n'a parlé que d'un voiage fait sous le Gouvernement du Duc d'Albe. C'est avoir oublié le principal, c'est reduire toute cette afaire à une petite partie. Ce que j'ai cité de Valere André, & de Nicolas Burgundius, & de quelques autres, & qui est fort considerable dans la vie de Baudoüin, se doit raporter à l'an 1564. sous le gouvernement de la Duchesse de Parme. Ce fut cette année-là que Cassander & Baudoüin furent attirez par les mecontens. L'un savoir Cassander fut indiqué par le Comte de Horn, & l'autre par le (t) Comte Louis de Nassau. On crut que c'étoient deux hommes qui pourroient pacifier les diferens de Religion. Le Prince d'Orange combla de promesses François Baudoüin, &

* Ex Valerio Andreâ ibid. pag. 221. 222.

(a) Varillas, Histoire de Charles IX. to. 1. p. 90. édit. de Holl. Voiez aussi Mr. de Thou lib. 28. p. 567.

(b) Varillas ib. p. 91.

(c) Voiez Sponde ad ann. 1564. n. 27.

(d) Dans la remarque H.

(e) Dans la remarque M.

(f) Valer. Andreas ubi supra pag. 222.

(g) Id. ib.

(h) Id. ib.

(i) Ac ne forte quæsitor reis datus capitalibus sententiis provincialium suorum subscribere cogeretur. Papyr. Masso ubi supra pag. 259.

(k) Nicol. Burgundius lib. 2. Histor. Belg. pag. m. 67.

(l) Balduin. in respons. ad Calvin. & Bezam fol. 88. verso. Elle fut imprimée l'an 1564.

(m) Grotius, in Rivetiani Apologetici discussione pag. 23.

(n) Joh. Grevius epist. ad Bernhardum Brantium. C'est la 376. des epistolæ Ecclesiast. & Theologica, edit. d'Amst. 1684. Il cite Jean Petit to. 1.

(o) Ab exilio per Archiepiscopum Artebatensem (il faloit dire Episcopum Atrebatensem) revocatus. Id. ib.

(p) Voiez Nicolas Burgundius ubi supra p. 66.

(q) Jean François le Petit, Greffier de Bethune en Artois, dans sa grande Chronique du Païs-Bas to. 2. pag. 75. édit. de Dordrecht 1601.

(r) Voiez ci-dessus les paroles d'Antonius Guarinius.

(s) Calvinus, respons. ad Balduin. sub fin. p. m. 370. Tractatuum Theolog.

(t) Frere de Guillaume Prince d'Orange.

On lui promettoit de grans avantages, & il fut reçu très-civilement par le Duc d'Albe la veille du jour qu'on emprisonna le Comte d'Egmont; mais comme il craignit d'être choisi l'un des Juges des personnes qu'on vouloit faire mourir, il demanda un congé de quelques jours sous pretexte d'aller chercher son épouse, & faire transporter sa Bibliotheque; & quand il l'eut obtenu il s'en retourna à Paris & s'y arrêta. Il y fit des leçons publiques sur quelques endroits des Pandectes, avec l'aplaudissement d'une foule † d'auditeurs. Il accepta la chaire de Jurisprudence qui lui fut oferte par l'Academie de Bezançon; mais aiant apris à son arrivée que l'Empereur Maximilien avoit defendu à cette Academie l'érection de cette chaire, il ne voulut point faire de leçons, quoi qu'on l'en sollicitât. Il retourna à Paris, & prêta l'oreille à Philippe de Hurault ‡, qui lui conseilla de faire fleurir la Jurisprudence dans l'Academie d'Angers. Il le fit près de quatre ans, & jusques à ce que le Duc d'Anjou proclamé Roi de Pologne, le fit venir (E) à Paris au tems que l'on y reçut l'Ambassade Polonoise β. Il fut destiné à la γ profession en Jurisprudence dans l'Academie de Cracovie, & l'on croit qu'il auroit suivi en ce païs-là le nouveau Roi, si la mort ne l'eût prevenu. Il mourut * entre les bras de sa fille (F) unique dans le College d'Arras à Paris le 24. (G) d'Octobre 1573. Voilà à quoi se reduit ce que Papyre Masson, Valere André, Aubert le Mire, Bullart & plusieurs autres racontent de lui. C'est une chose bien étrange qu'ils aient si hardiment suprimé tout ce qui concerne ⸸ ses changemens de Religion. A peine peut-on recueillir de leur narré qu'il ait vêcu une fois dans la Communion Protestante. Mr. Moreri ou par ignorance, ou par dissimulation a omis ces mêmes faits. En recompense il s'est étendu sur la querelle de Calvin & de Baudoüin. Elle fut (H) très-rude: Beze y entra avec un peu trop

† *Voiez la remarque K.*

‡ *Chancelier du Duc d'Anjou.*

β *Tiré de Papyre Masson ubi supra pag. 258. & seq.*

γ *Thuan. Histor. lib. 57. p. m. 47.*

* *Papyr. Masso ib. pag. 261.*

⸸ *Voiez la remarque A.*

& le destina non seulement à une chaire de Professeur dans l'Université de Louvain ou dans l'Université de Doüai, mais aussi à une charge au Conseil privé. Baudoüin retournant en France pour revenir dans le Païs-Bas en tems & lieu, reçut de ce Prince beaucoup de presens. Le Comte Louïs de Nassau le sollicita plusieurs fois à tenir parole, & tâcha de l'éblouir (a) par l'éclat d'une dignité prochaine; mais Baudoüin ne crut pas trouver son compte dans l'affaire qu'il avoit promise; tous ses amis lui deconseillerent de s'y engager, & il espera plus de recompenses de la peine qu'il prenoit à mettre d'accord les Bourbons avec les Guises (b). Voilà des choses qui meritoient bien d'être touchées par Papyre Masson, & cependant il n'en a pas dit un mot, & au lieu de cela il nous raconte que les Espagnols le demanderent pour la profession en Droit Civil dans l'Université de Doüai, qu'ils lui promirent six mille florins de gages par an, & une portion de 50. mille florins aux confiscations des gens proscrits, & que le Duc d'Albe le reçut civilement &c. Il paroitroit fort etrange que les Espagnols eussent honoré de cette maniere un homme qui avoit favorisé les desseins du Prince d'Orange, si l'on perdoit de vuë la mobilité de Baudoüin, je veux dire son extrême facilité à prendre un nouveau parti. L'Historien que je cite aiant raporté un beau discours du Prince d'Orange, ajoûte que c'étoit le fruit des conversations de Baudoüin. (c) *Nemini mirum videri debet, tantam in illo principe eluxisse cognitionem Philosophiæ, ex Balduini colloquiis hauserat.*

Je dirai (d) ailleurs ce qu'il fit au sujet de la St. Barthelemi.

(E) *Le Duc d'Anjou . . . . le fit venir à Paris au tems que l'on y reçut l'Ambassade Polonoise.*] Baudoüin étoit (e) Maître des Requêtes de ce Prince: il s'aquit les bonnes graces des Ambassadeurs de Pologne par les conversations qu'il eut avec eux, & il publia un discours *de legatione Polonica* dedié à (f) Jean Zamoski; on croit qu'au printems suivant il eût été en Pologne s'il ne fût pas mort. Voilà tout ce que Papyre Masson raconte de cette afaire. Prenons donc pour des hyperboles fabuleuses la plupart des faits que Mr. Bullart nous va conter. (g) *Ce fut pendant le sejour* de Bauduin à Angers *qu'arriverent en France les Seigneurs Polonois qui venoient offrir leur Couronne à Henry Duc d'Anjou. On avoit besoin d'un habile homme pour recevoir cette superbe Ambassade, & pour y repondre. Il estoit important de faire des remerciments de cette offre, sans abbaisser la dignité Royale qui estoit offerte: il falloit parler en Roy, & en homme reconnoissant: on ne trouva personne en France plus capable de l'entreprendre que le Sage* BAUDUIN. *Le Duc d'Anjou l'ayant fait venir à Paris, ce grand homme parut dans les Salles du Louvre entre les premieres personnes de l'Estat: il fut l'interprete de cette fameuse Legation: il n'eut pas moins d'acclamations par l'excellence de sa reponse, que le fameux Zamoski par celle de sa harangue; & il se rendit si considerable à ces illustres Ambassadeurs, qu'on resolut de l'envoyer en Pologne pour affermir cette Couronne sur la teste du nouveau Roy, & pour disposer ces Peuples à le recevoir: mais sa derniere maladie, qui luy survint au mesme temps, le frustra de cet honneur, & le Duc d'Anjou de l'esperance qu'il avoit de restablir l'Université de Cracovie par son moyen.* Il ne pouvoit guere rien arriver d'aussi glorieux que cela à un Professeur d'Angers: d'où vient donc que l'un de ses meilleurs amis n'en parle point dans l'éloge qu'il lui consacre? On ne sauroit en donner de bonne raison à moins qu'on ne dise que cela est faux, car il est contre toutes les aparences qu'il eût ignoré une telle chose si elle fût arrivée. Il doit être permis aux faiseurs d'éloge de se servir d'un langage plus figuré, & plus flateur que s'ils faisoient une Histoire, mais la menterie ni les amplifications capables de faire changer l'espece d'une avanture, ne leur doivent pas être plus permises qu'aux Historiens, ainsi l'on peut dire que Mr. Bullart s'est jetté dans des excès inexcusables. Mr. de Thou (h) qui a raconté exactement ce qui concerne les Ambassadeurs de Pologne, leurs harangues, & les reponses qui leur furent faites, ne dit rien de nôtre Baudoüin. C'est toûjours l'Evêque de Posnanie qui harangue, c'est toûjours un (i) Chancelier qui lui repond: si quelque autre prend aussi la parole, (k) c'est Nicolas Christophle Radzievil de la part des Polonois, c'est (l) Paul de Foix de la part de Charles IX. Ma remarque seroit plus foible si absolument Mr. de Thou n'avoit fait aucune mention ni de Zamoski, ni de Baudoüin, mais il se trouve qu'il parle d'eux, & voici comment. Il assûre qu'on vit imprimée une harangue de Zamoski, (m) mais que l'on ne savoit pas qu'elle eût été recitée, & il ajoûte que Baudoüin fit imprimer une autre harangue adressée à Zamoski. N'est-ce pas clairement nous faire entendre que Baudoüin ne fut pas choisi pour interpreter la harangue de ce Polonois, & pour y repondre en presence de toute la Cour? Quoi de plus fort contre le narré de Mr. Bullart?

(F) *Entre les bras de sa fille unique.*] Elle se nommoit (n) Catherine, & fut „ mariée en 1. noces à Jan de Sauzay Sr de Sainte Ouanne en Poitou, & en 2. à Adam le Changeur Sr du Cotau en Berri.„ Elle nâquit (o) à Heidelberg. Sa mere s'apelloit Catherine Biton & étoit de Bourges. Elle étoit veuve de Philippe Labbe, bisaieul du P. Labbe, Jesuite, quand elle epousa Baudoüin (p). Elle avoit de son 1. mari quelques enfans qui non moins que leur aieule furent ruinez par leur parâtre, à ce que conte (q) Calvin. Le Jurisconsulte aimoit mieux laisser une fille qu'un fils, parce qu'il craignoit le destin de Ciceron dont le fils ne tenoit rien de l'eloquence du pere. (r) *Percontanti mihi malleme filiam quam filium habere, (s) minime inquit, Roma enim Ciceronis filium non agnoscebat loquentem.*

(G) *Il mourut . . . . le 24. d'Octobre 1573.*] Et non pas l'onziéme Novembre 1572. comme dit Valere André. Mr. de Thou met sa mort à l'onziéme de Novembre 1573. Mr. Menage au 24. d'Octobre 1574. & neanmois il ne lui donne que 53. ans, 9. mois & 24. jours de vie, quoi qu'il eût mis sa naissance au 1. Janvier 1520. Ces deux fautes ont éte prises de la Croix du Maine.

(H) La querelle de Calvin & de Baudoüin *fut très-rude.*] J'en ai raporté l'origine (t) quand j'ai dit que François Baudoüin distribua un livret sur la reünion des Religions pendant la tenuë du Colloque de Poissi. C'étoit un discours Latin anonyme que Cassander avoit composé, & qui avoit pour titre, *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis*

(a) Imminentium honorum blanditiis allicere. *Nicol. Burgund. ubi supra pag. 68.*

(b) *Tiré de Nicolas Burgund. p. 67. 68.*

(c) *Nicol. Burgund. ubi supra pag. 131. ad ann. 1564.*

(d) *Dans l'article* Charpentier (Pierre).

(e) *Menage ubi supra pag. 185.*

(f) *C'étoit l'un des Ambassadeurs de Pologne.*

(g) *Bullart ubi supra pag. 229.*

(h) *Thuan. lib. 57. init.*

(i) *Birague Chancelier de France repondit quand ils haranguerent Charles IX. Chiverni Chancelier du Duc d'Anjou repartit quand ils haranguerent ce Duc, & quand ils lui lurent l'acte de son election.*

(k) *Thuan. ib. pag. m. 47.*

(l) *Id. ib. p. 49.*

(m) In eam sententiam edita an habita sit incertum oratio luculenta à Joanne Zario Zamoicio. *Id. p. m. 47. Notez que les pages sont ici très-mal marquées dans l'édition de Mr. de Thou, Francf. 1625.*

(n) *Menage ubi supra pag. 158.*

(o) *Papyr. Masso ubi supra pag. 261.*

(p) *Menage ibid.*

(q) Ipsum minime γαργαλιζόν esse clamant Bituriges qui suos privignos simul cum eorum avia spoliaverit. *Calvin. p. m. 370. Tractat. Theolog.*

(r) *Papyr. Masso ib. pag. 261. 262.*

(s) *Il faloit dire* imo, *car* minime *fait ici un sens contraire à la pensée de Masson.*

(t) *Dans la remarque C.*

trop d'aigreur, au (*I*) jugement même de plusieurs personnes de son parti. On ne sauroit nier qu'il n'y eût beaucoup d'inconstance, & beaucoup de bizarrerie dans la tête de Baudoüin. Il étoit à

nis dissidio. Quand on sçut à Geneve le prejudice que Baudoüin vouloit causer aux Reformez avec ce livret, on crut qu'il faloit faire conoître au public ce personnage. C'est pourquoi Calvin en (*a*) refutant cette piece qu'il attribuoit à Baudoüin le piqua, & le foüeta un peu rudement. Baudoüin se defendit en publiant un Ouvrage pour lequel il avoit obtenu un privilege dès l'an 1557. il le retoucha, il y joignit un apendix (*b*). Ce fut en un mot son *ad leges de famosis libellis & de calumniatoribus commentarius*, imprimé à Paris chez André Wechel l'an 1562. *in* 4. La replique (*c*) de Calvin fut en campagne bientôt aprés, avec de très-bons renforts, car elle fut accompagnée de plusieurs pieces composées par de bonnes plumes, & sur le tout on fit imprimer les lettres que ce deserteur avoit écrites en divers tems à Calvin. (*d*) *Respondit quoque Joannes Crispinus ejus conterraneus, & perpetuus, quoad ejus fieri potuit, amicus. Adjuncta sunt quorundam insignium virorum scripta, quibus perpetua istius improbitas, summa impudentia, & extrema inscitia ita manifestè redarguitur, ut ne nunc quidem possis ignorantiam suam diffiteri. Addita sunt denique ipsius literæ variis temporibus ad Calvinum scripta, ut horrenda ista defectio, ipsius apostatæ testimonio apud omnes bonos sanciretur.* On conoîtra plus exactement la nature de ce recueil, si j'en donne ici le titre: le voici donc. *Joannis Calvini responsio ad Balduini convicia. Ad leges de transfugis, desertoribus & emansoribus, Francisci Balduini epistola quædam ad Joannem Calvinum pro Commentariis. Francisci Duareni J. C. ad alterum quemdam Jurisc. epistola, de Francisco Balduino. Antonii Contii J. C. admonitio de falsis Constantini legibus ad quendam qui se hoc tempore Jurisconsultum Christianum profitetur. De officio tum in Religione tum in scriptionibus retinendo, epistola ad Franciscum Balduinum Jurisconsultum. Ad legem III. C. Impp. de Apostatis, Joannis Crispini Commentarius ad Jurisconsultos.* Ce recueil de pieces fut imprimé l'an 1562. *in* 4. il contient 117. pages. Baudoüin composa une seconde reponse qui fut imprimée à Paris & à Cologne l'an 1562. Calvin ne jugeant pas à-propos de la refuter, se contenta de mettre au jour une (*e*) page d'écriture où il aprenoit au public qu'il ne vouloit plus repondre à cet adversaire. C'est là qu'il lui reproche d'avoir violé les droits d'hospitalité en derobant des papiers qui fussent propres à un coup de perfidie. *Antequam respondeo*, dit-il (*f*), *monendi sunt lectores nihil hac monedula esse furacius, ut hac parte fratrem suum patruelem Antonium Balduinum superet, cui ob furandi solertiam, cognomen Ablativi à condiscipulis inditum fuit. Tanta fuit mea erga ipsum facilitas, ut quicquid erat in bibliotheca mea chartarum liberè me absente, excusserit. Subripuisse quæ in rem suam fore putabat, non aliunde petenda est luculentior probatio, quam ex ejus scripto, in quo se bellè prodidit. Certè fides ejus & hospitalitas hic deprehenditur.* Beze prit sa place, & repliqua au second écrit de Baudoüin, qui leur oposa assez promptement une troisiéme apologie. Elle parut l'an 1564. & a pour titre, *Pro Fr. Balduino responsio ad Calvinum & Bezam, cum refutatione Calvini de scriptura & traditione* (*g*). On pourroit compter pour une 4. piece de Baudoüin la preface qu'il composa sur Optat l'an 1563. Elle fut traduite de Latin en François par Pierre Viel, qui la mit au devant de sa traduction Françoise d'Optat imprimée à Paris l'an 1564.

Tirons de tout ce recit une petite censure d'un Ecrivain Protestant. Il (*h*) raporte les intrigues touchant l'Ecrit de Cassander, & il ajoûte que Baudoüin n'aiant point été apellé au Colloque de Poissi ni par les Catholiques, ni par les Reformez, dechargea tout son depit sur les Ministres, & publia (*i*) des libelles contre Calvin & contre Beze, & que ceux-ci lui repondirent. C'est declarer qu'il fut l'aggresseur, or cela est faux: on ne voit donc point là-dedans la fidelité & l'exactitude qui devroient y être.

(*I*) *Beze y entra avec un peu trop d'aigreur au jugement même.*] L'Ouvrage qu'il fit là-dessus est au 2. (*k*) tome de ses Oeuvres. Voici un petit extrait de la lettre que Sainte Aldegonde lui écrivit l'an 1566.

(*l*) *Statueram præterea certiorem facere te quàm hic sinistrè plerique interpretentur libellos isthic ultro citroque tum in Balduinum tum in Heshusium scriptos, ex eoque homines malevolos gravem Evangelicæ veritati conciliare invidiam. Sed quoniam audivi te harum rerum ab aliis esse factum certiorem, volui ab hoc argumento supersedere. Rogo tamen, observande in Christo parens, ut vel in harum regionum gratiam in quibus non modo cum hypocritis eo nomine nobis est colluctandum, verumetiam ab apertis hostibus gravia multa perpetienda (qui suam tyrannidem in contentiones nostras derivant) non graveris stylum quàm modestissimè in Evangelicæ veritatis Apostatas ac adversarios temperare. Non quidem quod parcendum illis censeam, qui nullum non lapidem movent, quò nos in invidiam graviorem vocent, sed ne (dum illis pro merito respondetur) quod suis illi vanissimis erga nos maledictis atque calumniis nequeunt consequi (nempe ut Evangelii lucem obruant, ejusque sectatores apertis veritatis hostibus excarnificandos tradant) idipsum nostris etsi justissimis ac verissimis, non tamen, uti plerique existimant, Evangelica mansuetudine dignis vel accusationibus vel responsionibus adeptos se esse glorientur. Id si feceris, uti omnino statuisse te audio, & nos magna invidia levaris, & illis ipsis perfidis Apostatis turpem maledicentiæ notam inustam reliqueris. Itaque ut facias, vehementer hic omnes Evangelii studiosi (qui te plerique ut parentem amant & colunt, reverenturque ut Præceptorem) etiam atque etiam te rogant.* Vous voiez là 1. Que d'autres personnes avoient dejà donné des avis à Theodore de Beze sur le prejudice que faisoit aux Reformez l'emportement des écrits qui avoient paru contre Baudoüin. Les personnes mal intentionnées s'en prevaloient pour rendre odieuse la Reformation. 2. Qu'on le suplie très-humblement d'émousser à l'avenir la pointe trop acerée de sa plume, quand ce ne seroit qu'en faveur des Reformez du Païs-Bas, qui avoient à dos à cette occasion non seulement les (*m*) hypocrites, mais aussi des ennemis declarez & violens. 3. Qu'il étoit à craindre, que des reponses veritables & très-justes, mais éloignées de la douceur évangelique ne fissent ce que l'impudence des calomniateurs tâchoit en vain d'obtenir, c'est que la lumiere de la verité fût étoufée, & que ceux qui la suivoient, subissent une cruelle persecution. 4 Que si Theodore de Beze deferoit à cet avis, comme on disoit qu'il y étoit resolu, il dechargeroit d'une grande haine l'Eglise de JESUS-CHRIST, & laisseroit aux Apostats la flêtrissure de l'esprit de medisance. Il reponsit à Ste. Aldegonde que s'il n'eût été question que des injures qu'on lui avoit dites, il ne s'en seroit non plus émeu que d'entendre un chien qui eût aboie aux Indes. Mais que s'agissant des interêts de la Religion, il avoit cru qu'il faloit traiter selon son merite l'infame Apostat qui l'avoit calomniée, & qu'il se mettoit peu en peine des scrupules des gens moderez. Il faudroit, dit-il, que les impudens mensonges de ce calomniateur les touchassent autant que la vigueur de nos reponses. Chacun comprend qu'il est necessaire que je raporte ses paroles, car plusieurs se pourroient imaginer que j'en pervertis le sens. Les voici donc: (*n*) *Superest ut ad extremam tuam Epistolam paucis respondeam. Balduinum & Heshusium nonnulli vellent moderatius à me fuisse reprehensos. Ego verò cuperem istos æque affici impudentissimis eorum conviciis in homines innoxios contortis, ac justis nostris defensionibus. Quid non enim in optimum illum & innocentissimum Dei servum jaculatus est fœdus ille Apostata? in me verò quid non dixit? Et tamen Deus mihi testis est in animam meam, non multò magis me, si res mea privata ageretur, ista petulantia commoveri potuisse, quàm si in his regionibus versans audivissem canes in India latrare. Sed quum per nostrum latus viderem Gallicas omnes Ecclesias ab isto conductitio rabula confodi, & tanquam seditiosos accusari, quotcunque istorum latronum telis corpora sua non objecerunt, ut facere necesse fuit, nisi & Christi causam & regiam majestatem prodere maluissem, peccavi scilicet, quòd ejus calumniis sic responsi, ut & ipsum sycophantam suis coloribus depingerem, & causæ nostræ bonitatem probarem. Itaque quod ad illum attinet, non dissimulo me nullum peccatum agnoscere, & moderatos istos nihil morari. De Heshusio, quoniam aliud argumentum tractabam, fateor causam illam potuisse aliter agi. Sed singularis illa istius hominis & inscitia & audacia in hos veluti scopulos me adegit, ubi tamen spero me naufragium non fecisse.*

Je ne ferai que deux reflexions sur cette reponse. Je

(*a*) *Sa refutation est intitulée*, Responsio ad versipellem quendam mediatorem qui pacificandi specie rectum Evangelii cursum in Gallia abrumpere molitus est. *Elle est dans le volume des Opuscules de Calvin p. m. 351. & suiv.*

(*b*) *Voiez Theodore de Beze* respons. ad Balduin. p. m. 202. 209. *& Calvin* respons. ad Balduin. init.

(*c*) *Intitulée* Responsio ad Balduini convitia: *elle est au même volume pag. 365. & suiv.*

(*d*) *Beza ibid. pag. 202.*

(*e*) *Elle a été mal placée dans le volume de ses Opuscules; car on l'a mise à la tête du second écrit qu'il publia contre Baudouin, & neanmoins elle fut faite après ce second écrit.*

(*f*) *Calvinus in præfat. responsionis Theodori Bezæ ad Balduini convicia, pag. 200. Oper. to. 2.*

(*g*) *Voiez Valere André ubi supra pag.* 214. (*h*) *Commentarius de statu reip. & religionis in regno Galliæ tom. 1. fol. m. 169. ad ann. 1561.* (*i*) Publicis scriptis insectatus est Calvinum & Bezam, qui edito responso ad illius probra respondent, & illum mendacii, perfidiæ atque impietatis reum esse instituunt demonstrare. *Id. ib.* (*k*) *Pag. m. 201. & seq.*

(*l*) *Philippus Marnixius epist. ad Theod. Bezam. C'est la 6. parmi les lettres de Beze pag. 106. 107. tom. 3. Oper.*

(*m*) *Je croi qu'il entend les Anabaptistes.*

(*n*) *Theodor. Beza epist. 7. pag. 209.*

à l'égard des Academies, ce que sont en fait de Maîtresses certaines gens qui courent de belle en belle, *& les mers d'amour de rivage en rivage.* Il y a bien de l'aparence que lors qu'il vivoit à Bourges dans la Communion Romaine, il avoit plus d'affection pour les Protestans que lors qu'il communioit avec eux dans Heidelberg. On peut soupçonner aussi qu'il n'étoit content ni du Papisme, ni du Calvinisme, ni du Lutheranisme, & qu'il eût voulu les refondre, & peut-être bien d'autres sectes ensemble pour en faire une nouvelle. Ce qu'il y a de certain est qu'il * se mêla de la reünion des Religions. On ne peut nier d'autre côté qu'il n'eût de fort beaux talens, une † science très-étenduë, une memoire admirable, & une éloquence d'autant plus persuasive qu'il étoit bien fait ‡ de sa personne, & que sa ⸸ voix avoit de la force, & des agrémens. Ne croions donc pas qu'il y ait de l'hyperbole dans ce qu'on a dit (K) de son auditoire. Il mangeoit &

* *Voiez les remarques C. D. & M.*

† *Papyr. Masso ubi supra pag.* 261.

‡ Statura fuit justa, forma eximia & per omnes ætatis gradus venusta. *Id. ib.*

⸸ Vocem canoram, firmissima latera ut docens Periclis instar fulminare videretur. *Id. ib.*

Je dirai premierement qu'on ne peut nier que les lecteurs ne donnent quelque sujet de croire qu'ils se scandalisent plus de l'aigreur d'un apologiste, que de celle de l'aggresseur. Qu'il y ait un Ecrivain qui dechire toute la terre, les morts, les vivans, les Souverains, les sujets, ses confreres de Religion, les adversaires de son parti; qu'il exerce ce metier plusieurs années de suite, qu'il devienne plus fecond en medisances, & plus piquant à mesure qu'il vieillit, on a des yeux je l'avoüe, on s'aperçoit de cela, & on le blâme; mais si enfin cet homme est fort mal-traité par ceux qu'il a provoquez, vous entendez cent fois plus de plaintes contre eux que contre lui. Ses ennemis mêmes trouvent étrange qu'on ne l'ait pas traité avec plus de menagement. Ils auront lu avec joie ce qui a été publié à son desavantage, & ils ne laisseront pas de dire qu'il le faloit épargner. C'est un effet de l'inclination énorme que l'on a pour la censure. On se plait à n'aprouver rien. Mais ne jugeons pas ainsi des personnes moderées dont Ste. Aldegonde raportoit les sentimens. Elles étoient sans doute choquées de l'audace satirique de Baudoüin, encore plus que des invectives de ceux qui le refuterent; mais elles eussent voulu que la medisance eût été un caractere affecté aux ennemis de la vraie Religion, & que ceux qui la justifioient se signalassent par la sagesse, & par la moderation du style. Elles vouloient haïr l'esprit satirique qui fait un mélange de diffamations & de raisons, dans lequel les injures personnelles sont la partie predominante, & elles ne pouvoient le haïr fort à leur aise, pendant qu'il étoit commun à leurs ennemis & à leurs amis. C'est pourquoi elles souhaitoient tant à cause de cette raison, que pour quelques autres qu'on le laissât en propre aux Ecrivains Catholiques, & qu'on ne lui ôtât pas en l'adoptant cette note d'infamie dont elles vouloient qu'il fût marqué. Je dis en second lieu que Theodore de Beze lâcha un peu trop la bride à son imagination, car si le livre qu'il a fait contre Baudoüin étoit le seul qui nous restât, nous prendrions ce Jurisconsulte non seulement pour un fripon très-infame, mais aussi pour un Auteur sans esprit, sans érudition, sans aucun merite. Il en a donc fait une description trompeuse, puis qu'on ne sauroit nier en lisant ce que Baudoüin a écrit, & ce que d'autres disent de lui, que ce ne fût un très-habile homme. On peut excuser sur l'infirmité de la nature un Auteur qui n'avouë pas que son ennemi soit docte, éloquent, ingenieux. Mais s'il lui est permis de taire ces veritez-là, il doit du moins s'abstenir de les nier. L'emportement qu'un Auteur temoigne dans les Ouvrages qu'il compose contre les ennemis de sa Religion, peut quelquefois venir d'un grand zéle; c'est pour cela qu'on doit dire que la colere est equivoque entre le temperament & la devotion, mais je ne vois pas comment on pourroit reduire à un principe Evangelique la fierté d'un Ecrivain. J'apelle fierté les airs dedaigneux qu'il se donne, & l'affectation de parler de son adversaire comme du plus meprisable de tous les Auteurs, & cela contre la notorieté publique, contre les preuves que fournissent les emplois, & les écrits de cet adversaire. Je voudrois n'avoir pas trouvé dans l'histoire des Eglises que (a) Baudoüin *est mort miserable pedante.* Un tel mot ne devoit jamais couler de la plume de Theodore de Beze Professeur alors en Theologie, & autrefois Professeur en Grec. Il faloit laisser aux Cavaliers l'incivilité de nommer ainsi par mepris les personnes qui enseignent la jeunesse. Il ne faloit point qu'il deshonorât une profession qui étoit du même genre que la sienne. Si l'on dit qu'il établissoit la pedanterie de Baudoüin non dans la charge de Professeur, mais dans les defauts personnels, on ne dira rien qui vaille, puis que ce Jurisconsulte ne manquoit (b) point de politesse d'esprit, & qu'il savoit vivre avec les Grans, & entrer dans leurs intrigues. L'envie de le traiter avec mepris obligea Beze (c) à debiter, que lors qu'on proposa au Roi de Navarre en 1561. de

(a) *Beze, Histor. Ecclesiast. liv.* 4. *pag.* 645.

(b) *Voiez les paroles de Burgundius, dans la remarque D, pag.* 511. *lettre k.*

(c) *Beza in respons. ad Bald. pag.* 203.

l'emploier, ce Prince ne savoit pas qu'il y eût au monde un personnage nommé Baudoüin. Voila l'une de ces choses que les Auteurs avancent à tout hazard, & sur lesquelles ils ne peuvent dans la suite se justifier. (d) Baudoüin assura qu'il avoit été recommandé à ce Prince par la Reine de Navarre, à laquelle il avoit eu l'honneur de faire la reverence le jour (e) des noces de la fille de cette Reine avec ce Prince. Il assura que la faveur & la bonne volonté de cette Princesse confirmerent le choix que l'on fit de lui pour la Profession en Droit à Bourges. Cela est bien aparent, car comme elle étoit Duchesse de Berri, & qu'elle prenoit à cœur l'interêt des sciences, on ne parvenoit pas aux charges de cette Université sans sa participation. Comment étoit-il possible à Theodore de Beze de refuter sur cela François Baudoüin? Quelcun me dira peut-être que le zéle de Religion porte quelquefois les Theologiens à traiter de haut en bas & comme un chetif Auteur celui qu'ils refutent, car ils croient qu'il est utile à la vraie Eglise que ses Sectateurs soient persuadez qu'il n'y a que des ignorans qui la combatent. Je repons qu'un zéle qui feroit tenir une conduite si oposée à la bonne foi, à la raison, à la justice, & plus encore à la morale severe de JESUS-CHRIST, ne pourroit jamais passer que pour un zéle très-aveugle. Je passe sous silence l'inconvenient de cette conduite. Il est aisé de defendre vôtre cause, pourroient dire bien des gens, puis que vous reconoissez qu'elle est si mal attaquée; vos triomphes ne sont pas un signe que vous combatez pour la verité.

(d) *Balduinus in* 3. *responsione fol.* 84.

(e) *C'est-à-dire le* 20. *d'Octobre* 1548.

Il faut que je fasse encore une observation. Sainte Aldegonde ne donna point tous les avis necessaires: il en oublia un qui étoit très-important: il n'avertit pas qu'il faloit repondre à la troisiéme Apologie de François Baudoüin. Je sai bien que sur les matieres de droit il ne faut point se piquer de ne laisser sans repartie aucun Ouvrage de ses adversaires; on peut dès la 2. replique mettre les choses dans le plus beau jour qui leur puisse être donné, & l'on peut après cela se promettre que les lecteurs intelligens ne trouveront point mauvais qu'on ne rentre plus en lice. Mais dans les matieres de fait où il s'agit d'accusations personnelles & difamantes, il ne faut jamais que l'aggresseur soit le premier à se taire, car s'il ne replique point aux Apologies de l'accusé, c'est un signe qu'il manque de preuves, & qu'on le contraint de s'arrêter dès qu'on lui oppose une simple negative. La troisiéme reponse de Baudoüin est toute pleine de dementis, & de recriminations, & contient même des faits à la decharge de l'accusé: il ne faloit donc point que Theodore de Beze la laissât sans repartie. Il faloit donc l'avertir que la premiere reponse devoit être soutenuë d'un nouvel écrit justificatif du precedent. Dans les querelles de cette nature qui quitte la partie la perd: le demandeur & le defendeur sont obligez de repondre à toutes les nouvelles raisons qu'on leur oppose, falut-il pousser jusques au vintiéme factum. Prenez garde à l'epithete de *nouvelles* dont je me sers, car si l'accusateur, par exemple, multiplioit sans fin & sans cesse les écritures, ou par lui-même ou par ses amis, repetant les mêmes choses avec quelque petit changement de forme, & ne repondant jamais ni aux faits ni aux raisons de l'accusé, celui-ci pourroit garder un profond silence, sa premiere Apologie pourroit lui sufire jusques à ce que parmi la multitude des factums que son adversaire feroit éclore, il s'en trouvât un qui alleguât quelque chose de nouveau.

SI DANS les reproches personnels l'aggresseur doit laisser sans repartie les écrits du defendeur.

(K) *Ce qu'on a dit de son auditoire.*] On y voioit des Evêques, & des Conseillers, & des gens d'epée. Ste. Marthe l'assûre comme l'aiant vu. *Homo*, dit-il (f), *facundissimus, ipsoque oris ac totius corporis habitu non injucundus, ex historiarum & civilis disciplinæ conjunctione, suis prælectionibus gratiam & venerem afferebat. At eum quidem sæpe vidimus hoc splendido summæ doctrinæ apparatu, Lutetiæ profitentem,* cum

(f) *Sammarthanus elog. lib.* 2. *p.* 86. *edit. Ienens.* 1696. *Voiez aussi Papyre Masson pag.* 259.

& buvoit peu, & il travailloit beaucoup *. Il n'aprouvoit point † le suplice des heretiques, & il fit de grans ‡ reproches à Calvin à l'occasion de Servet. Il n'a pas été collegue de Cujas comme quelques-uns (L) l'assûrent. Je dirai quelque chose de ses (M) Ecrits, & du plagiat dont on l'accusa. Notez que Theodore de Beze ⸸ raconte qu'il mourut ou à la poursuite d'un procés, ou de chagrin de ce qu'un autre lui avoit été preferé pour suivre en Pologne le Duc d'Anjou. Il y auroit bien des reflexions à faire sur la bizarrerie de (N) sa fortune.

BAU-

* Vini cibique parcissimus... nunquam otiosus. *Id. ib.*

† *Voiez la remarque D.*

‡ *Voiez sa 2. apologie contre Calvin.*

⸸ *Theod. Beza in vita Calvini ad ann. 1561. p. m. 381.*

eum ad ejus auditorium, permulti primæ notæ homines, episcopi, senatores, equites, libenter & maxima frequentia confluerent.

(L) *Il n'a pas été collegue de Cujas comme quelques-uns l'assûrent.*] Beze est de ceux-là. Il vous est honteux, lui dit-il (a), de reprocher à Calvin un naturel incompatible avec les autres, *naturam ἀσυνάρτητον*, vous qui vous êtes rendu insuportable à tous vos collegues par tout où vous avez mis le pied. Si vous le niez, Duaren, le Conte, Cujas, Hotman &c. vous convaincront du contraire. Baudoüin repondit que Cujas avoit été son successeur à Bourges, mais non pas son collegue, & qu'ils ne s'étoient jamais vus. (b) *Cujacius Balduino in ea Schola successit: collega nunquam fuit, imo alter alterum nunquam vidit. Per literas aliquando collocuti sunt, sed tam amice ut nihil magis. Imo Cujacius Balduinum rogavit in illud suum collegium ut rediret. Si nobis non credis Cujacium interrogato.*

(M) *Quelque chose de ses Ecrits, & du plagiat.*] Courant sa 23. année il mit son nom dans la matricule des Auteurs imprimez, car il publia (c) à Louvain en 1542. *Leges de re rustica, item Novella constitutio prima de heredibus & lege Falcidia Justiniani*, qu'il avoit traduites du Grec, & accompagnées de Scholies. Cela fut imprimé l'année (d) suivante à Bâle par Oporin avec un gros livre d'Antoine Garron. Il publia à Paris en 1545. *prolegomena de jure civili*, & en 1546. *Commentarii in libros IV. Institut. Juris Civilis Justiniani Imperatoris.* Son commentaire sur les loix des 12. tables fut imprimé plusieurs fois. La troisiéme édition est de Bâle 1557. *in* 8. chez Oporin, qui imprima en même tems son *Juris Civilis Catechesis*, & son commentaire *ad edicta veterum principum Romanorum de Christianis*, Ouvrage qui prêche la tolerance, & qui à cause de cela fut blâmé (e) par Claude de Sainctes. Je laisse plusieurs autres livres de Jurisprudence publiez par cet Auteur. Mais voici une chose qui ne doit pas être omise, & que je trouve dans Mr. Menage. (f) „ A la priere du Prince de Condé, „ il fit un Traité des moyens de parvenir à une bonne „ reformation, touchant la religion. Ce Traité aiant „ esté publié par un Carme défroqué qui y ajouta beau- „ coup du sien, Balduin se plaignit de ce procédé au „ Prince de Condé. Le Prince chassa le Moine de sa „ Cour, & permit à Balduin de se défandre. Balduin „ ensuite de cette permission, fit en Latin, & après „ en François, son Avis sur la réformation de l'Egli- „ se: & il fit en François, sa Réponse à un Prédicant „ calomniateur. „ On voit dans la 3. reponse de Baudoüin que par l'ordre de la Reine mere il fut voir en prison Mr. le Prince de Condé, & qu'il confera avec lui sur l'accord des Religions, & qu'on lui commanda de faire un écrit touchant cette conference qui avoit été renouvellée depuis que ce Prince eut été remis en liberté. La composition de cet écrit l'empêcha d'aller trouver le Duc de Guise, & de lui porter une lettre (g). Je ne dois pas non plus oublier que son *Constantinus sive de legibus Constantini Imperatoris* imprimé à Bâle l'an 1556. a été mis dans l'*Index librorum expurgandorum*, & qu'il passe pour l'Auteur d'un livre qui fut imprimé à Strasbourg *sub Christianorum Jureconsultorum nomine contra Duarenum* l'an 1556. mais qu'il (h) le desavoüa. On lui donne dans l'épitome de Gesner un Ouvrage qui est d'un (i) autre Baudoüin; ce sont des notes sur les Offices de Ciceron. Ce fut lui (k) qui mit en François une Histoire de Pologne faite en Latin par Jean Herburt de Fulstin Castellan de Sanoc. Cette traduction Françoise fut imprimée à Paris en 1573. *in* 4. sans le nom du traducteur. (l) *Il se masquoit* quelquefois *sous le nom de Pierre de la Roche*, (m) Petrus Rochius, *& se nommoit* Atrebatius *par allusion au JC.* Trebatius *& à sa patrie.*

Pour ce qui regarde les pilleries qui lui furent reprochées, vous n'avez qu'à lire ce qui suit. (n) *Pudendum est, & nimium illiberale illud plagium, quod ipse inficiari non potest de annotationibus in Justiniani Institutiones Brecthano præceptori suo surreptis. Omitto quæ non modò Ferretus & Othomannus, quorum fortassis familiaritate tum abutebatur ex vetere illa formula τὰ τῶν φίλων κοινά, sed etiam maximi ipsius inimici Baro, & Duarenus optimo jure ex istius centonibus repetunt. Omitto etiam turpissimorum erratorum Centurias, quas Contius & ipse Juris interpres in istius Constantino, quamvis exiguo libello, annotavit.* Ce Contius dont Beze parle etoit Professeur en Droit à Bourges, & s'apelloit Antoine le Conte. On fait aussi mention d'Hotman dans ce passage. Ce fut l'un des adversaires de Baudoüin, & il le traita avec (o) le dernier mepris, il l'appella même Hermaphrodite, & il semble qu'il prenne ce mot au propre, quoi (p) qu'ailleurs il le prenne au figuré. (q) *Uxor (inquis)* il s'adresse à Papyre Masson, *mihi nulla est, nec unquam fuit. Nec mirum Massone: siquidem Balduini præceptoris tui similis es quem omnes dicebant esse Hermaphroditum.* Il se fait un plaisir de dire que Cujas meprisoit Baudoüin: (r) *Cum omnes sciant quod prædictus Cujacius non fecerit unquam numerum de Balduino plus quam de suis veteribus ocreis.* (s) Mr. Menage remarque avec étonnement que Cujas n'a jamais parlé de Baudoüin. Nous avons vu (t) qu'il lui écrivit des lettres fort obligeantes.

(N) *Bien des reflexions à faire sur la bizarrerie de sa fortune.*] Il avoit de l'esprit, du savoir, de l'éloquence, de l'adresse. Il étoit bien fait de sa personne, il entendoit le manege de la Cour: quelques-unes des qualitez que je viens de specifier se trouvoient en lui dans un degré éminent. Il fut emploié diverses fois par de grans Princes à des affaires importantes, cela le mettoit en passe d'un glorieux avancement, & neanmoins il ne s'avança jamais beaucoup, & je pense qu'il ne mourut guere riche. Combien y a-t-il de gens inferieurs en toutes choses à cet habile Jurisconsulte qui montent bien haut, qui parviennent à de grandes charges, qui s'y maintiennent, qui s'y aquierent un beau nom, beaucoup de richesses, beaucoup d'autorité? Ils ne brillent par aucun endroit; ils n'excellent en rien; point de qualitez éminentes: on cherche vainement en eux ce qui excite l'admiration, & on le trouve bientôt en d'autres personnes qu'on voit neanmoins demeurer toûjours dans un état mediocre, quelque souvent qu'elles aient eu sous la main une occasion favorable. La plupart de ceux qui font attention à ce train des choses humaines, y trouvent de quoi murmurer, de quoi se fâcher, & ils dechargent leur depit sur ce qu'ils apellent injustice ou aveuglement de la fortune. Ils vont rarement au fait, ils ne s'avisent guere d'une autre cause qui produit cela bien plus souvent qu'ils ne pensent. Ils devroient savoir qu'afin que des qualitez éminentes portent un homme à l'élevation qu'elles semblent lui promettre, elles doivent être secondées par certaines autres qualitez, ou n'être pas traversées par certains defauts; car n'étant pas secondées, ou étant traversées, elles sont une cause insufisante, & ainsi selon les loix de la Mechanique il faut qu'elles manquent leur effet. Or voilà ce qui arrive à plusieurs de ceux dont les talens ont de l'éclat: il leur manque certaines choses avec quoi ces grans talens feroient des merveilles, & sans quoi ils ne peuvent ni les avancer, ni les soutenir. Les qualitez de ces gens-là ne sont pas bien assorties; il n'y a point entre elles le concert & la proportion qui devroit y être: au lieu donc de s'entr'aider les unes les autres, elles s'entrenuisent: il ne faut donc pas s'étonner si l'on ne s'éleve pas, & même si l'on échoüe avec un tel équipage. Pour ce qui est de certaines gens qui parviennent à une grande fortune & qui s'y soutiennent, sans qu'on puisse remarquer en eux rien qui ne soit mediocre, il ne s'en faut pas étonner. Il y a un tel concert, ou une telle proportion entre leurs bonnes & leurs mauvaises qualitez, qu'elles se servent d'apui reciproquement, & par là elles forment un principe complet, & sufisant à la production de mille avantures profitables. Il en est de ceci comme des machines; car quelque grossierement qu'elles soient faites, elles feront mieux leur jeu si leurs parties sont placées, & proportionnées comme il faut, que la plus admirable machine ne feroit le sien, si l'on en ôtoit quelques pieces, ou si l'on y en plaçoit quelques-unes qui ne correspondissent pas avec les autres. Ce n'est pas le tout que de joindre avec la science du monde celle des livres, beaucoup d'esprit, beaucoup d'éloquence, plusieurs autres

Effet des proportions, & des disproportions entre les qualitez d'un même homme.

(a) *Beza respons. ad Bald. pag. 208.*

(b) *Respons. pro Balduino 3. fol. 85.*

(c) *Valer. Andreas ubi supra pag. 223.*

(d) *Et non pas l'an 1534. comme on le voit dans l'épitome de Gesner p. m. 236. une transposition de chifre, faute ordinaire des imprimeurs, a fait mettre là 1534. pour 1543.*

(e) *Claud. de Sainctes ad edicta veterum fol. 6. verso.*

(f) *Menage ubi supra p. 158.*

(g) *Ex Balduini responsione ad Calvinum & Bezam fol. 101. verso & 102.*

(h) *Valer. Andreas ubi supra pag. 225.*

(i) Non hujus sed Petri *Balduini* sunt. *Id. ib.*

(k) *Voiez du Verdier Vau-Privas Bibl. Franc. pag. 366.*

(l) *Catherinot, Calvinisme de Berri sub fin.*

(m) *Il signoit ainsi les lettres qu'il écrivoit à Calvin.*

(n) *Beza, respons. ad Balduini convitia pag. 203. 204.*

(o) *Voiez le livre intitulé* Strigilis Papirii Massonis per Matagonidem de Matagonibus, p. m. 269.

(p) Tu es hermaphroditus in negotiis status sicut fuit Balduinus in negotiis religionis. *Id. ibid. pag. 284.*

(q) *Id. ib. pag. 281.*

(r) *Id. ib. pag. 269.*

(s) *Menage ubi supra p. 158.*

(t) *Ci-dessus lettre b.*

β *La Croix du Maine pag. 209. en parle avec éloge, & dit qu'il mourut le 23. Août 1580. âgé de 40. ans.*

BAUTRU DES-MATRAS (MAURICE) premier Lieutenant de la Prevôté d'Angers en titre d'office. Ses fils & ses petits-fils ont rendu son nom très-celebre, comme on le va voir.

BAUTRU DES-MATRAS (JEAN) fils du precedent, a été Avocat au Parlement de Paris, & l'un des meilleurs; car Antoine Loisel dans son Dialogue des Avocats a parlé de lui en cette maniere; *Bautru voloit d'une plus grande aile qu'eux tous; je ne dirai point qu'il fust plus docte qu'aucun d'eux, mais il avoit la langue mieux penduë, & s'il le faut dire, plus Angevine* β. Guillaume, & René BAUTRU DES-MATRAS étoient ses freres. Guillaume, Conseiller au grand Conseil, & grand Raporteur de France γ, a été pere du fameux Mr. Bautru de l'Academie Françoise, duquel nous parlerons bientôt. René, Assesseur (X) au Presidial d'Angers, & Maire d'Angers en 1604. fut pere de Charles, Chanoine d'Angers, conu sous le nom de PRIEUR DES-MATRAS, Auteur de quelques (Y) traitez de Theologie *. Je pense que c'est le même Prieur des-Matras qui a été si celébre par ses (Z) bons mots, qu'il ne cedoit guere en cela à Mr. Bautru de l'Academie Françoise.

γ *Ex Menagii notis Gallicis in vitam Petri Ærodii pag. 176.*

* *Ex Menag. ibid.*

BAUTRU (GUILLAUME) Comte de Serrant, Conseiller d'Etat ordinaire, Introducteur des Ambassadeurs, Ambassadeur vers l'Archiduchesse en Flandres, & Envoié du Roi en Espagne, en Angleterre & en Savoie, étoit d'Angers †, fils de Guillaume Bautru Conseiller au grand Conseil ‡. Il a été un des beaux Esprits du XVII. siecle. Il se faisoit sur tout admirer par ses (A) bons mots, & par ses fines reparties, & l'on trouve dans les Ecrivains de son tems mille marques de la belle reputation où il étoit. *C'est un homme*, disoit l'un ⸸ d'eux, *qui met une partie de sa philosophie à n'admirer que très-peu de choses, & qui depuis 50. ans a été les delices de tous les Ministres, de tous les Favoris, & generalement de tous les Grands du Royaume, & n'a jamais été leur flateur.* Il entra dans l'Academie Françoise dès le commencement de sa fondation; il n'avoit garde d'être oublié, étant aussi conu qu'il l'étoit du Cardinal de Richelieu. Son mariage avec Marthe Bigot, fille d'un Maître des Comptes de Paris, ne fut pas (B) le plus heureux de ce monde. (Belle matiere de lieux communs & de reflexions.) Il en vint un fils, savoir

† *Hist. de l'Academ. Françoise pag. 347. édit. 1672.*

‡ *Menage Remarq. sur la vie de Guill. Menage, pag. 376.*

⸸ *Costar, 1. vol. de letr. pag. 120.*

autres dons éclatans: si d'ailleurs vous êtes brusque, capricieux, indiscret, paresseux, timide, interessé, sujet à de basses jalousies, presomptueux, incapable de suivre une affaire qui traîne en longueur, inconstant, plus propre à commencer cent nouveaux projets, qu'à resister au degoût de manier quelque tems la même afaire; si, dis-je, vous êtes frapé à tels & semblables coins, & que vos grandes qualitez ne vous fassent point faire fortune, ne vous en prenez pas à l'injustice du sort, à l'iniquité du siecle, à la malignité de vôtre prochain: prenez vous en à vous-même; attribuez en la cause aux disproportions des qualitez que vous avez euës en partage. Je compte François Baudoüin parmi ceux que l'on peut apostropher de la sorte. Notez qu'entre les personnes de cette trempe quelques-uns se font justice: ils conoissent le mélange qui rend inutiles leurs beaux talens, & s'ils murmurent, ce n'est pas contre leur prochain, c'est contre leur propre temperament, c'est contre la nature qui a mis des contrepoids à tout ce qu'elle leur avoit donné de plus propre pour une grande élevation. Au reste je ne pretens point enfermer dans cette hypothese mille & mille cas particuliers, où les causes de la mauvaise & de la bonne fortune sont tout-à-fait externes, c'est-à-dire, que ceux qui avec des qualitez fort capables de les élever, sont demeurez dans l'obscurité, n'ont eu aucune occasion favorable, & que ceux qui sans nul merite sont montez bien haut, se sont trouvez dans un tourbillon de circonstances si actif, qu'ils n'ont eu aucun besoin de le seconder, & que leur incapacité ne lui servoit point d'obstacle. Mais souvenez vous que Baudoüin n'a point manqué d'occasions: il a été mis souvent sur les voies.

(X) *Assesseur au Presidial d'Angers.*] C'est de lui sans doute que Daubigné parle au sujet d'une pretenduë (a) possedée. Elle a *deux diables*, dit-il (b), *l'un nommé Belzebul, l'autre Astarot. Le premier est un rude Diable, fort ennemi des Huguenots qui frappe tout le monde, & eût frappé Monsieur Matras d'Angers s'il n'eût pris un baton en lui disant, Belzebul Maître mouche, si vous vous joüez à moi je vous battrai en Diable .... Le Clergé d'Angers voulut que ces deux Diables de bon lieu fussent examinez premierement par l'Eglise; un des Juges de la ville dit qu'il y alloit de leur honneur, & pour examiner ces esprits commença à latiner, Matras à dire du Grec.* Voiez la remarque B de l'article *Grandier*.

(a) *Marthe Brossier, de Romorantin, en 1599.*

(b) *Confess. Cathol. de Sancy, liv. 1. chap. 6. p. m. 352.*

(Y) *Auteur de quelques traitez.*] Voici ce que Mr. Menard en (c) dit dans sa liste des Ecrivains Angevins. *Carolus Bautru, Presbyter, Doctor Theologus, & Professor, Ecclesiæ Mauricianæ Andegavensis Canonicus, maximi ingenii scientiarumque dotibus excellens, familiaque inter clarissimas precipua. Scripsit de sanctissimo Eucharistiæ Sacramento tractationem, brevi publicandam, quam vidimus. Interea typis exposuit disputationem ad articulum quartum quæstionis 76. tertiæ partis Summæ Theologicæ Sancti Thomæ*, utrum tota quantitas dimensiva corporis Christi sit in hoc sacramento, *Andegavi apud Antonium Hernault* 1638.

(c) *Apud Menag. remarques sur la vie de Pierre Ayrault, pag. 177.*

(Z) *Si celebre par ses bons mots.*] Mr. Cousin (d) remarque que la memoire *fournissoit* à Mr. Menage *quantité de bons mots qu'il avoit apris dans sa jeunesse, & dont les meilleurs étoient de Mr. le Prieur Bautru des Matras.* Cela montre qu'au jugement de Mr. Cousin, le Prieur Bautru est un sujet à citer preferablement à l'autre Bautru en matiere de bons mots; car il ne pouvoit pas ignorer que Mr. Menage n'eût apris ceux de Bautru le seculier, tout de même que ceux de Bautru l'Ecclesiastique. Le *Menagiana* nous fait voir que Mr. Menage avoit profité beaucoup plus à l'école du premier, qu'à celle de l'autre.

(d) *Journal des Savans du 11. Août 1692. pag. m. 544.*

(A) *Par ses bons mots.*] Je n'en veux point d'autre preuve, que le tour que le Poëte St. Amant prit pour se moquer de ceux qui aimoient les turlupinades & les pointes:

Si (e) vous oïez une équivoque
Vous jettez d'aise vôtre toque,
Et prenez son sens malautru
Pour un des beaux mots de Bautru.

(e) *St. Amant dans le poëme intitulé* le Poëte crotté *p. m. 228.*

Le *Menagiana* me fourniroit de fortes preuves si j'en avois besoin: on y trouve à tout moment Mr. de Bautru, & l'on est averti dans la preface, qu'*outre les bons mots de Mr. Menage on en trouvera encore* d'autres, *& particulierement ceux du fameux Mr. de Bautru qu'il savoit parfaitement bien, puis qu'il avoit été si fort son ami, & qu'il l'avoit vu & frequenté si familierement.* La lettre de Costar que j'ai citée (f) contient plusieurs choses capables de faire conoître le genie de Mr. de Bautru. Il avoit (g) l'inspection sur la Gazette, & c'est à lui que l'Avis (h) du Gazetier de Cologne impute ce qu'il y avoit de trop favorable pour le Cardinal Mazarin dans la Gazette de Paris.

(f) *C'est la 50. du 1. volume.*

(g) *Menagiana pag. 318. à la 1. édition de Hollande.*

(h) *Imprimé en 1647. Voiez y la page 39. 45.*

(B) *Son mariage .... ne fut pas le plus heureux de ce monde. Belle matiere de lieux communs.*] Puis qu'on a imprimé à Paris avec privilege ce que je vais dire, je puis sans doute le publier en Hollande, sans crainte d'en être blâmé par les personnes judicieuses. „ Mr. de S .... (i) étoit fils de Mr. de Bautru; & „ quoi qu'ils demeurassent ensemble où demeure presentement Mr. de Seignelay, neanmoins ni l'un ni „ l'autre ne se reconnoissoient pour pere ou pour fils. „ Mr. de Bautru disoit qu'il reconnoîtroit Mr. de S. „ ...... pour son fils, pourveu qu'il fût honnête „ homme: peut-être avoit-il quelque raison de douter „ qu'il le fût. Les soupçons violens qu'il avoit de l'infidelité de la mere l'avoient poussé à la poursuivre „ en justice, & à en demander la vengeance. En effet, il fit prendre son valet, qu'il accusa d'avoir eu „ quelque intelligence avec sa femme, & le fit condamner à être pendu par son premier Jugement. Le „ valet en appella, & fut condamné aux galeres seulement, parce qu'il exposa que Monsr. Bautru s'é- „ toit

(i) *Dans la premiere édition de Paris on a mis tout du long Serrant.*

savoir Guillaume BAUTRU, Comte de Serrant, Chancelier du Duc d'Orleans, & mari de Marie Bertrand, fille de Macé Bertrand Seigneur de la Basiniere, & Tresorier de l'Epargne. De ce mariage sortirent deux filles, Marguerite, & Marie Magdelaine. La premiere a été mariée au Marquis de Vaubrun, son oncle, à la mode de Bretagne, comme il sera dit ci-dessous; la seconde a été mariée avec Edouärd François Colbert Comte de Maulevrier, Lieutenant General dans les armées de France, & frere de Mr. Colbert. J'aprens du *Menagiana* que le grand-pere de ces deux Dames mourut * à l'âge d'environ 77. ans, & à proprement (C) parler sans confes-

„ toit fait justice lui-même, & l'avoit cruellement mal-„ traite. Cette affaire ayant fait beaucoup d'eclat, „ Mr. de Bautru se mit sur le pied d'en rire comme „ les autres; aussi disoit-il quelquefois: Si les Bautrus „ sont cocus, ils ne sont pas des sots. Sa femme „ voulut toûjours être appellée Madame de Nogent „ (a) nonobstant son mariage, disant qu'elle ne vou-„ loit pas être appellée Mad. *Bautrou* (b) par la Rei-„ ne Marie de Medicis, qui avoit alors de la peine „ a bien prononcer le François. „ Voila ce qu'on trouve dans la seconde edition du *Menagiana*.

Si l'esprit pouvoit garantir de cette disgrace de front que tant de gens apprehendent, & que tant de gens nomment une bagatelle, Mr. de Bautru en auroit été exemt; mais ni l'esprit, ni le courage, ni la bonne mine, ni les couronnes mêmes n'en garantissent pas. Cette disgrace ou cette honte bourgeoise a quelque chose de commun avec la mort, *Et la garde qui veille aux barrieres du Louvre*, &c. mais d'ailleurs les differences sont grandes; la mort n'epargne aucune tête couronnée, & il y a par tout des Reines tres-vertueuses. Malgré ces differences, voilà deux choses que le même lieu commun de consolation doit faire souffrir patiemment à une infinite de personnes. Un Poete Philosophe a tâché fort noblement d'inspirer de l'indifference pour la mort par cette raison; les bons Rois, les plus redoutables Monarques, les grans foudres de guerre, les plus beaux genies, les inventeurs des arts, les Philosophes les plus subtils sont morts, & vous miserable petit particulier qui croupissez dans l'esclavage de mille basses passions vous ferez le rencheri, & vous oserez vous plaindre de ce que la mort ne vous epargnera pas?

Lumina sis oculis etiam bonus Ancu' reliquit
Qui melior multis quam tu fuit, improbe, rebus.
Inde alii multi reges, rerumque potentes
Occiderunt magnis qui gentibus imperitarunt.
Ille quoque ipse, viam qui quondam per mare magnum
Stravit, iterque dedit legionibus ire per altum,
- - - - - - - -
Lumine adempto animam moribundo corpore fudit.
Scipiades belli fulmen, Carthaginis horror
Ossa dedit terræ proinde ac famul infumus esset.
Adde repertores doctrinarum atque leporum,
Adde Heliconiadum comites, quorum unus Homerus
Sceptra potitus eadem aliis sopitu' quiete est.
- - - - - - - -
Ipse Epicurus obit decurso lumine vitæ,
Qui genus humanum ingenio superavit, & omnis
Præstrinxit stellas exortus uti æthereus sol.
Tu vero dubitabis & indignabere obire
Mortua quoi vita est prope jam vivo, atque videnti,
Qui somno partem, &c. (c)

Disons de même aux petits particuliers qui se chagrinent des amourettes de leurs femmes, vous vous fâchez d'une chose dont les plus puissans Monarques, les plus grans guerriers, les plus beaux Esprits, les plus savans & les plus zélez Docteurs ne sont pas exemts. C'est bien à vous à faire les delicats; aprenez par ces grans exemples à suporter patiemment vôtre infortune.

Permettez moi de dire en passant que nôtre Malherbe s'est servi de la pensée de Lucrece dans l'epitaphe d'un Prince.

Je suis poudre toutes fois,
Tant la Parque a fait ses loix
Egales & necessaires,
Rien ne m'en a su parer:
Aprenez ames vulgaires,
A mourir sans murmurer.

Mr. Menage sur cet endroit de Malherbe raporte l'epitaphe de Marguerite d'Autriche dont la conclusion est,

At vos plebejo geniti de sanguine, quando
Ferrea nec nobis didicerunt fata, nec ullis
Parcere nominibus, patientius ite sub umbras.

Jean Second est l'Auteur de cette epitaphe. Mr. Menage (d) a parodié les vers de Malherbe au sujet d'un poeme epique.

NOTONS aussi en passant que l'on s'est servi d'une semblable moralité pour aprendre à tous les hommes qu'ils ne doivent pas se plaindre d'être sujets à la mort. Les plus grandes villes perissent, leur a-t-on representé, & nous sommes assez hardis pour trouver etrange que l'homme meure: (e) *Ex Asia rediens, cum ab Ægina Megaram versus navigarem cœpi regiones circumcirca prospicere. Post me erat Ægina, ante Megara, dextra Piræeus, sinistra Corinthus: quæ oppida quodam tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata & diruta ante oculos jacent. Cœpi egomet mecum sic cogitare: Hem, nos homunculi indignamur, si quis nostrum interiit, aut occisus est, quorum vita brevior esse debet, cum uno loco tot oppidum cadavera projecta jaceant?* Le Tasse a fort bien copié cette pensée:

Giace (g) l'alta Cartago; à pena i segni
De l'alte sue ruine il lido serba:
Muoiono le citta, muoiono i regni,
Cuopre i fasti, e le pompe arena ed herba;
E l'huom d'esser mortal par che si sdegni:
O nostra mente cupida e superba!

Consultez l'Entretien 30. de Balzac, vous y trouverez en vers Latins une belle imitation de cette pensée, mais vous n'y trouverez pas ces paroles de Rutilius:

Non (h) indignemur mortalia corpora solvi,
Cernimus exemplis oppida posse mori.

Ni ces vers d'Ausone:

Miremur (i) periisse homines? monumenta fatiscunt,
Mors etiam saxis marmoribusque venit.

Scarron qui donnoit un air burlesque à toutes choses, n'a pas epargné celle-ci. Voiez le fameux sonnet qui commence par

Superbes monumens de l'orgueil des humains,
Pyramides, tombeaux, dont la vaine structure,

Et dont les six derniers vers sont:

Par l'injure des ans vous êtes abolis,
Ou du moins la plufpart vous êtes demolis.
Il n'est point de ciment que le tems ne dissoude:
Si vos marbres si durs ont senti son pouvoir,
Dois-je trouver mauvais qu'un mechant pourpoint noir
Qui m'a duré deux ans soit percé par le coude?

N'oublions pas les petits Auteurs: ils doivent & moi tout le premier faire quelque usage de cette moralité. Les fautes qui leur echapent peuvent devenir venielles par la raison que les Ecrivains les plus illustres, & les plus savans, les Scaligers & les Saumaises ont fait beaucoup de bevuës. Si de tels Auteurs se sont trompez fort souvent, ne doit-on pas se consoler de ses meprises quand on est d'un rang vulgaire dans la Republique des lettres? Ils doivent faire à l'égard des autres Auteurs, ce que fit Carthage à l'égard des autres peuples. (k) *Post Carthaginem vinci neminem puduit*: personne n'eut honte d'être vaincu après que Carthage eut été vaincuë. C'est ce que je disois dans le projet (l) de ce Dictionaire. Notez que l'on ne doit pas pretendre que je ruïne ici ce que je disois en cet endroit-là, & que j'avois étalé plus amplement en un (m) autre endroit, que les grans Auteurs sont les plus sujets a faire des fautes. Cela est très-vrai à certains égards, & neanmoins leurs meprises peuvent servir de consolation & d'excuse aux Ecrivains du tiers Etat. Mais il n'en faut pas abuser; il faut tendre le plus qu'on peut à la perfection.

(C) *Et à proprement parler sans confession.*] Ma preuve se trouve au *Menagiana*: (n) „ Mr. de Bautru „ avoit environ soixante & dix-sept ans lors qu'il „ mourut. Il venoit me voir fort souvent, deux ou „ trois ans avant sa mort aux jours de la Mercuriale. „ J'étois chez un de mes amis, lors qu'on me vint di-„ re qu'il etoit tombé en apoplexie. Je courus pour „ le voir; mais il avoit deja perdu connoissance. Ce „ fut le P. d'Harrouys qui fut appellé pour le confes-„ ser. Lors qu'on lui eut dit le sujet pourquoi il étoit „ venu: Je ne vous connois pas, & vous ne me con-„ noissez pas aussi, mon Pere, lui dit-il d'une parole „ fort embarrassée: cependant il faut que je vous dise „ ce que j'ai fait de plus secret. Je le vis mourir. „ Ainsi, ce que l'on dit qu'il me cita, n'est point ve-„ ritable. Il mourut, pour ainsi dire, sans parler, & „ même sans confession. Il se confessa bien, si l'on „ veut que la confession se fasse par interprete. Com-

„ me

(a) *Je n'entens point cela, car il faudroit ce me semble afin que ceci eût du sens, que cette Dame eût été apellée* Mademoiselle ou Madame de Nogent *lors qu'elle épousa Mr. de Bautru. Or cela n'a nulle aparence; car Mr. de Bautru avoit un frere qui se nommoit Mr. de Nogent, ce qui montre que cette Terre n'étoit point entrée dans leur famille par le mariage de Mr. de Bautru.*

(b) *On a raccommodé cet endroit dans la 2. édition. Il n'étoit point intelligible dans la 1. mais depuis que le nom de cette Dame a été écrit selon la prononciation Italienne, on voit pourquoi elle ne le vouloit pas porter. On etoit alors au tems des pointes, & on pouvoit la persecuter de mille estocades par allusion au mot* trou.

(c) *Lucret. lib. 3. sub fin. Voiez Bernier, Abregé de Gassendi tom. 7. pag. 27. édit.* 1684.

(d) *Voiez ses observations sur Malherbe, pag.* 521.

* *Ce fut l'an* 1665.

(e) *Servius Sulpicius epist. ad Ciceronem. C'est la 5. du 4. livre ad familiares p. m.* 193. 194.

(g) *Jerusalem du Tasso chant* 15.

(h) *Rutilius Numatianus itiner. lib.* 1. *v.* 413.

(i) *Ausonius epigr.* 35. *pag. m.* 30.

(k) *Florus lib.* 2. *cap.* 7.

(l) *Vers la fin du paragraphe* II.

(m) *Dans les nouvelles lettres contre Maimbourg pag.* 24. *& suiv.*

(n) *Pag.* 104 *de la* 2. *édition de Hollande.*

confession. Il avoit été (*D*) peu devot, & très-sensible aux injures (*E*) conjugales à certains égards.

BAUTRU (NICOLAS) frere du precedent, & Capitaine de la Porte, a été conu sous le nom de Comte (*A*) de Nogent. De son mariage avec Marie Coulon, sœur de Jean Coulon Conseiller au Parlement de Paris, sont sortis cinq enfans; 1. *Armand* BAUTRU Comte de Nogent, Capitaine de la Porte, Lieutenant de Roi d'Auvergne, Maître de la Garderobbe, & Marechal de Camp, lequel fut tué en 1672. (*B*) comme il passoit le Rhin à cheval & à la nage. Son corps fut trouvé quinze jours après dans le Rhin à trois lieuës au dessous de Tolhuis, où le passage se fit. Ce Comte avoit épousé Diane Charlote de Caumont de Lausun, sœur du Marquis de Lausun, qui a été Capitaine des Gardes du Corps, & Gouverneur de Berri, & a eu l'honneur d'être accordé avec Mademoiselle de Mompensier, fille de Gaston de France Duc d'Orleans, & petite-fille de Henri le Grand. 2. *Nicolas* BAUTRU Marquis de Vaubrun (C), Lieutenant General des armées du Roi, & Gouverneur de Philippeville. Il épousa Marguerite * Bautru, qui étoit sa niece, à la mode de Bretagne, & fut tué en 1675. à la bataille qui se donna au delà du Rhin, peu de jours après la mort du Marechal de Turenne. 3. *Louïs* BAUTRU, apellé le Chevalier de Nogent, Mestre de Camp de Cavalerie. 4. *Marie* BAUTRU, femme de René de Rambures, Marquis de Rambures: de ce mariage sortit un fils en la personne duquel la Maison des Sires de Rambures a fini à l'égard des mâles. 5. *Charlote* BAUTRU, femme de Nicolas d'Argouge Marquis de Rannes, Cornette des Chevaux legers de la Garde, & Colonel General des Dragons de France †. Il fut tué en Allemagne au mois de Juillet ‡ 1678. Il étoit Lieutenant General. Sa veuve ‡ s'est remariée à Jean Batiste Armand de Rohan Prince de Montauban, fils de Charles de Rohan Duc de Mombazon.

* *Petite-fille de Mr. Bautru le bel Esprit.*

† *Cet article a été tiré de Mr. Menage, Remarques sur la vie de Guillaume Menage pag. 377.*

‡ *Merc. Galant.*

‡ *Menage ib. p. 506.*

BEAU-

„ me il balbutioit, un laquais expliquoit au Confes- „ seur ce que le maitre vouloit dire. Je laisse à pen- „ ser quelle confession c'étoit-là. „ Si l'on demande pourquoi son Confesseur ordinaire ne fut point apellé, il faudra peut être repondre, *c'est parce qu'il n'en avoit point.* Il étoit aparemment de ceux qui se conduisent à l'égard du Sacrement de Penitence, comme envers celui de l'Extrême-Onction, ils les renvoient tous deux au lit de la mort.

(*D*) *Il avoit été peu devot.*] C'est ce que l'on peut inferer de ce que je viens de dire, qu'il n'y avoit nulle conoissance entre lui & le Confesseur qui le prepara à la mort. Mais que veut-on de plus exprès que le temoignage de Mr. son fils? „(*a*) Après la mort de „ Mr. de Bautru, quand on voulut vendre sa maison, „ il se trouva que la Chapelle étoit en desordre & en „ ruïne. Il ne faut pas s'en étonner, dit Mr. de (*b*) „ S... Mr. de Bautru se soucioit aussi peu de sa Cha- „ pelle, qu'il avoit soin de sa cuisine & de sa Biblio- „ theque. „ S'il gardoit quelques aparences ce n'étoit que pour le *decorum:* à peine se laissoit-il effleurer par les exercices de Religion: *Etant allé* (*c*) *faire une retraite à St. Lazare, on lui donna à mediter sur l'endroit de la passion qu'il croiroit le devoir le plus toucher, il s'attacha fixement aux trois dez*, c'est-à-dire à l'endroit où il est dit que les soldats jetterent le sort sur les habits de nôtre Seigneur. *Il aimoit fort le jeu* (*d*).

(*E*) *Très-sensible aux injures conjugales à certains égards.*] Voiez dans la remarque B le procés qu'il intenta à sa femme, & la dure punition qu'il fit porter au valet complice. N'est-ce pas être bien sensible à la disgrace du front? Mais d'ailleurs il prit bientôt le parti de s'en moquer & d'en rire comme les autres: il disoit quelquefois, *Si les Bautrus sont cocus ils ne sont pas des sots* (*e*). C'étoit le plus fin expedient (*f*) qu'il pouvoit choisir; car si un railleur comme lui eût fait le rêtif, le morne, le serieux sur cette avanture domestique, on auroit trop ri à ses depens. Et après tout il en pouvoit plaisanter tout à son aise, puis qu'il n'avoit pas toleré la faute: il n'y a que le cocuage volontaire que l'on puisse justement reprocher, soit dans le serieux soit en raillerie. *Il est surprenant*, dit Mr. Menage (*g*), *que pendant 40. ou 50. ans Mr. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries & de ses bons mots, pensant qu'il y avoit tant de choses à dire contre lui.* Risum fecit sed ridiculus fuit. *Je ne* (*h*) *sai où j'ai lu cela: la hardiesse l'emporte sur beaucoup de choses.*

(*A*) *De Comte de Nogent.*] Ce Comte a été l'un des patrons de Sorbiere, comme il paroit par la 20. lettre de cet Auteur, où il le prie de faire valoir l'Eloge qu'il avoit fait du Cardinal Mazarin. Cela paroît encore mieux par la lettre 81. où il le remercie de l'argent dont son Eminence l'avoit gratifié. Je cite ces lettres, afin que ceux qui desirent conoitre les gens par des temoignages publics satisfassent leur curiosite. Ils peuvent voir aussi la lettre 47. Le *Menagiana* contient des choses curieuses qui concernent Mr. le Comte de Nogent. Il (*i*) „ arriva à Paris „ n'ayant que huit cens livres de rente, & il en avoit „ cent quatre-vingt mille lors qu'il mourut. Le pre- „ mier jour qu'il parut à la Cour, il porta le Roi sur „ ses épaules pour le passer par un endroit où il y avoit „ de l'eau. C'étoit aux Tuilleries. Monsieur de No- „ gent étoit un homme admirable pour remettre les „ conversations languissantes. Un jour étant au Cer- „ cle de la Reine Mere Anne d'Autriche, & voyant „ que la conversation étoit cessée, & qu'il y avoit de- „ jà quelque tems que ni la Reine, ni les Dames, par- „ mi lesquelles Madame de Guimené étoit, ne di- „ soient mot: n'est-ce pas, Madame, dit-il inter- „ rompant le silence, & s'adressant à la Reine, une „ grande bizarrerie de la nature, que Madame de Gui- „ mené & moi soyons nez un même jour, & à un „ quart d'heure l'un de l'autre, & cependant qu'elle „ soit si blanche, & moi si noir. „ Ceux qui ont l'adresse qu'il avoit de *remettre les conversations languissantes*, sont d'un grand secours dans le monde; car puis qu'aux cercles mêmes des Reines de France, on tombe dans une espece d'assoupissement qui n'est gueres moins fâcheux à la compagnie, que le calme & la bonace aux gens de mer, on peut croire qu'une infinité d'autres assemblées sont sujettes à ces sortes de defaillances. Quel plaisir donc n'est-ce pas qu'il s'y rencontre quelcun qui soit toûjours prêt à rejetter une bale, afin qu'on ne puisse pas dire comme ces Dames du Menagiana, *il pleut ici de l'ennui à verse!* Mais je m'étonne que le Comte de Nogent doüé de cette vertu, ait été aussi foible que Mr. Menage le represente contre les attaques de l'Angeli. „ Un (*k*) „ jour au diner du Roi, l'Angeli dit à Monsieur (*l*) „ le Comte de Nogent, couvrons-nous, cela est sans „ consequence pour nous. Monsieur le Comte de „ Nogent en eut un tel chagrin que cela ne contribua „ pas peu à le faire mourir. „

(*B*) *Fut tué en 1672. comme il passoit le Rhin.*] Les Nouvellistes (*m*) de ce tems-là firent savoir au public, que *ceux qui croyoient que ce Comte avoit été noyé sans avoir été blessé, & que son cheval avoit été cause de sa mort*, se trompoient, puis qu'après avoir trouvé son corps, on *reconnut qu'il avoit été tué d'un coup de mousquet à la tête.* Ils firent savoir aussi que son corps *fut inhumé dans la grande Eglise de Zevenart.* Le Marquis de Biron epousa en 1686. une fille de ce Comte de Nogent.

(*C*) *Marquis de Vaubrun.*] C'est celui de toute la famille qui paroît avoir eu la plus grande liaison avec Sorbiere. Les lettres imprimées de cet Auteur en font foi, comme aussi sa Relation d'un voiage d'Angleterre. Par la lettre qu'il lui (*n*) écrivit le 8. d'Août 1657. on aprend que ce Marquis étoit Mestre de Camp General des Carabins de France, & d'une valeur extraordinaire, mais que cela ne l'empêchoit pas d'aimer les bons livres; *J'attens*, lui dit-il, *le bonheur de vous revoir l'hyver prochain à Paris, dans cette chambre du Louvre où je vous ai si souvent trouvé sur vôtre Tacite, tandis que les autres Courtisans que je venois de quitter employoient la matinée à poudrer leurs cheveux, & à nouer des rubans.* C'étoit un Officier de guerre fort actif: les disputes qu'il eut avec le Comte de Lorge après la mort du Marechal de Turenne, penserent être funestes aux François.

(*a*) *Menagiana, pag.* 105.

(*b*) *C'est-à-dire* Serrant *comme dans la* 1. *édition, pag.* 59.

(*c*) *Menagiana, pag.* 97. *de la* 1. *édition.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Menagiana, pag.* 104.

(*f*) *Voiez ci-dessus pag.* 96. *remarque B.*

(*g*) *Menagiana, pag.* 200. *de la* 1. *edit.*

(*h*) *On a ôté ces paroles dans la* 2. *édition pag.* 105. *sans dire de qui est ce Latin. Il est de Quintilien* Institut. Orator. l. 6. cap. 1.

(*i*) *Pag.* 41. *de la* 2. *édition.*

(*k*) *Menagiana, pag.* 345.

(*l*) *Dans la* 1. *édition on a dit cela de Mr. de Bautru, frere ainé du Comte de Nogent. Il est vrai qu'au lieu de dire que cela contribua beaucoup à sa mort, on dit seulement qu'il en eut un furieux chagrin. Il auroit été à souhaiter que Mr. Menage eût pu corriger lui-même le* Menagiana.

(*m*) *Mercure Galant, de* 1672. *tom.* 3.

(*n*) *C'est la* 47. *voiez aussi la* 58.

BEAUCAIRE DE PEGUILON (FRANÇOIS) en Latin *Belcarius Peguilio*, Evêque de Mets, a été un fort habile homme dans le (A) XVI. siecle. Il sortoit d'une des plus anciennes Maisons du Bourbonnois, & il fut un des premiers Gentilshommes de sa nation qui s'attacherent solidement à l'etude des belles lettres. Le progrés qu'il y fit obligea Claude de Lorraine premier Duc de Guise, à le choisir pour precepteur du Cardinal de Lorraine son second fils. Beaucaire s'aquita si heureusement de cet emploi, qu'il en reçut de la Cour de France des aplaudissemens qu'il n'attendoit pas. Il accompagna le Cardinal de Lorraine à Rome, & y eut des conferences avec Paul Jove, Evêque de Nocere, qui ne l'empêcherent pas depuis de refuter les égaremens historiques de ce Prelat. A son retour d'Italie le Cardinal de Lorraine lui procura (B) l'Evêché de Mets: il le mena ensuite au Concile, & ce fut devant cette celebre assemblée que Beaucaire (C) prononça la harangue qui se trouve au bout de son 30. livre *: car il faut savoir qu'il écrivit en Latin une Histoire de son tems qui est estimée. Il commença d'y travailler, lors qu'en 1568. il (D) eut cedé l'Evêché de Mets au Cardinal Louis de Lorraine, & se fut retiré dans son chateau de la Chrete en Bourbonnois. Il la conduisit depuis l'année 1462. jusques en l'année 1567. & cessa d'y travailler l'an 1588. Il étoit alors dans sa 75. année β; car il nâquit γ le quinziéme Avril 1514. Il avoit dessein δ de continuer, mais aparemment les incommoditez de la vieillesse ne le lui permirent pas. Il n'eut point (E) dessein de publier cet Ouvrage; il craignoit d'avoir dit des veritez qui pourroient faire de dangereux ennemis. Ce fut † Philippe Dinet Sieur de Saint Romain, qui aiant trouvé cette Histoire dans la Bibliotheque de l'Auteur au chateau de la Chrete, ‡ la fit imprimer à Lion l'an 1625. On dit que ⸸ Beaucaire mourut le 14. de Fevrier 1591. C'étoit un homme fort propre (F) à dresser les decisions d'un Concile; car il savoit si bien menager les termes, que tous les disputans que l'on

* *Tiré de la Preface du Louis XI. de Varillas.*

β *Belcarius in fine lib. 30.*

γ *Id. in Præfat. histor.*

δ *Id. in fine lib. 30.*

† *Il avoit été Gouverneur du Duc de Longueville, & puis son Envoié en Suisse diverses fois.*

‡ *Dans l'avertissement du Libraire.*

⸸ *Spondanus ad ann. 1566. n. 34.*

(A) *Dans le XVI. siecle.*] Konig le fait vivre l'an 1625. *Res Gallicas*, dit-il, *anno 1625. in literas redegit.* C'est un mensonge. Son Histoire a la verité fut imprimée à Lion l'an 1625. mais il y avoit long tems qu'elle étoit faite. Les Bibliographes tombent souvent dans la faute que je viens de remarquer.

(B) *Lui procura l'Evêché de Mets.*] Quelques-uns disent qu'il n'étoit qu'un *Custodinos*, & que le Cardinal de Lorraine ne lui confera cette Prelature que quant au titre. On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce que Theodore de Beze a conté sur ce sujet. *En ce (a) mesme tems*, dit-il (b), *Charles de Lorraine Cardinal & Evesque de Mets, le plus grand ennemi qu'eut la religion, se demit de l'Evesche de Mets, de quoi ceux de la religion se resiouissoient grandement. Mais comme il n'estoit aucunement vraisemblable qu'un tel homme estant des plus ambitieux & avaricieux de son estat qui fust au monde, quittast volontairement un si gros morceau, il se trouva incontinent que ce bon hypocrite n'avoit fait autre chose sinon resigner son titre d'Evesque, comme faisant conscience de tenir tant de crosses en ses mains, & cependant s'estoit reservé tout le temporel. Cest Evesque titulaire se nommoit Peguillon, l'un de ses prothonotaires, homme de quelques lettres, mais mal versé en Theologie, lequel accompagné de deux autres Evesques, à savoir de Thoul & de Verdun tous deux de mesme estoffe que lui, venu a Mets estonna quelque peu ceux de la religion, estimans qu'ils fussent venus comme inquisiteurs avec quelque grand pouvoir de les persecuter, qui fut cause que plusieurs s'absenterent de la ville. Mais Dieu destourna cette tempeste, & se contenta Peguillon de faire un petit livre en Latin touchant la sanctification & le Batesme des petits enfans, auquel il fut bien-tost apres respondu: & par ainsi ceux qui s'estoient absentes rentrerent sans qu'on leur dist mot. Mais ces Evesques en rapporterent un sobriquet qui leur fut donné par ceux de leur religion mesmes, qui les surnommerent Evesques de Caresme-prenant, pource (disoient-ils) qu'ils estoient maigres comme Caresme, n'ayans qu'une petite pension assignee sur l'Evesché dont ils avoient le titre, mais le Cardinal estoit le prenant.* Voiez ci-dessous la remarque D.

(a) *C'est-à-dire environ l'an 1556.*

(b) *Beze, Histoire Ecclesiast. l. 16. pag. m. 439.*

(C) *Qu'il prononça la harangue.*] Il la prononça le jour (c) que les Peres du Concile choisirent pour rendre graces à Dieu de la bataille de Dreux. Les deux (d) Historiens de ce Concile conviennent de l'éloquence de ce Prelat; mais Pallavicin qui ne donne pas un si long extrait de la harangue, est plus prolixe que Fra-Paolo sur les loüanges de l'Orateur, & il remarque même que Beaucaire avoit perdu son neveu dans cette bataille. (e) *Belcarius Episcopus Metensis vir eloquentia præclarus victorum laudes celebravit magnifica oratione ad Synodum, publica felicitati gratulatus in luctu domestico, quippe qui Gilbertum Belcarium sui fratris filium amiserat in conflictu, atque hæc omnia eleganti quam scripsit historia (1) consignata posteritati tradidit.*

(c) *Le 9. de Janvier 1563.*

(d) *Voiez le P. Paul l. 7. pag. 630. de la version d'Amelot, édit. d'Amsterdam 1686.*

(e) *Lib. 19. cap. 10. n. 5.*

(1) *Lib. 30. à num. 6. ad 10.*

(D) *Lors qu'en 1568. il eut cedé l'Evêché de Mets au Cardinal Louis de Lorraine.*] Quand le Cardinal Charles de Lorraine lui ceda cet Evêché, il se reserva (f) le droit de retour ou de reversion; mais ce ne fut point pour lui-même qu'il se servit de ce droit. L'Evêche de Mets demeura entre les mains de Beaucaire, depuis l'an 1555. jusques en (g) 1568. On a faussement debité dans l'avertissement au Lecteur à la tête de son Histoire, qu'il avoit suivi à Trente le Cardinal Louïs de Lorraine auquel il ceda sa Mitre. Il est certain qu'il (h) la lui ceda, mais ce fut le Cardinal Charles de Lorraine qu'il suivit à Trente. Il étoit à Rome au mois de Novembre 1555. lors que le Pape le bulla Evêque de Mets. Je l'infere de ce qu'il dit, qu'il admira l'éloquence avec laquelle ce Pape lui representa les devoirs de l'Episcopat. *Mense (i) Novembri Paulus me pontificatu Metensi cedente Lotharingo Cardinale donavit, ac quum illi gratias agerem me mei officii admonendo, & commissum populum commendando, facunda in primis & satis prolixa oratione respondit, ut tam expeditam in homine sene & in multis negotiis versato eloquentiam admirarer.* Après sa demission il se retira chez lui, & s'enfonça dans l'etude. (k) *Quum . . . . post decimum tertium ex quo id munus susceptissem annum, Metensi pontificatu defunctus essem, eoque cessissem, & me ab hominum frequentia subducens in Christianum (l) fundum paratum senectuti jam dudum inter nostros Boios studiorum meorum domicilium secessissem, ne omnino otiosum vitæ extremum tempus traducere viderer, commentarios rerum Gallicarum scripsi.*

(f) *Regressum* ut Romani pragmatici vocant, sibi exceperat. *Belcarius l. 26. n. 6.*

(g) *Belcarius sub fin. libri 30.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Id. l. 27. n. 6. ad ann. 1555.*

(k) *In Præfat.*

(l) *La Terre de la Chrete.*

(E) *Il n'eut point dessein de publier cet Ouvrage.*] Il le declare lui-même. *Hos* (commentarios) *me editurum non profiteor: lateant in Christiana (m) nostra bibliotheca donec tuto exire possint: vere nec in cujusquam gratiam aut odium scripsisse confirmo (n).* Voilà ce qu'il dit dans sa Preface, & voici ce qu'il dit en finissant: *Maturo judicio ne in multorum odia incurreremus, veritas enim odium parit, ut inquit poëta Comicus, non statim edendos judicavimus.* Il est fort violent contre ceux de la Religion; mais ce n'est point à cet égard que la crainte d'offenser plusieurs personnes le fit renoncer à la lumiere publique.

(m) *De la Chrete.*

(n) *In Præfat.*

(F) *Fort propre à dresser les decisions d'un Concile.*] Le P. Paul (o) raporte les embarras où les Peres du Concile se trouverent sur les questions du mariage. „ Le premier Chapitre des abus portant le retablissement des bans ordonnez par Innocent III. . . . . fut touché & retouché plusieurs fois . . . . mais toûjours avec si peu de succés, que la derniere correction étoit toûjours la pire. Entre autres choses on changea un point deja établi, qui étoit que tout mariage fait en presence de trois temoins fût bon. Et au lieu de l'un des temoins, l'on mit que tous les mariages contractez sans la presence du Prêtre fussent nuls, ce qui rehaussoit infiniment l'ordre Ecclesiastique. . . . . . . Je n'ai point trouvé dans mes memoires, qui fut l'Auteur de ce grand avantage, ni plusieurs autres particularitez que je n'eusse pas manqué de raconter si je les eusse sues. Cependant je ne saurois frustrer François de Beauquerre Evêque de Mets de la gloire qui lui est due, car ce fut lui qui voyant l'impossibilité de concilier des sentimens si diferens donna à ce Decret la forme où il est, laquelle veritablement souffre divers sens, mais qui aussi s'accommode admirablement à la di- „ versité

(o) *Lib. 8. ad ann. 1563. pag. 730.*

l'on vouloit contenter y trouvoient leur compte. La maniere dont il opina un jour sur l'autorité Episcopale, ne plut point aux flateurs de la Cour de Rome, & l'on dit même qu'il en fut censuré par (G) le Cardinal de Lorraine, qui nia qu'il eût jamais été son disciple. Je renvoie à Mr. Moreri pour d'autres choses que je ne dis pas. Je croi qu'il y a de l'hyperbole dans ce *grand nombre d'Ouvrages* qu'il attribuë à Beaucaire, & un (H) peu de confusion dans les titres qu'il raporte. Le Cardinal Palavicin a loué * Louïs XIII. d'avoir trouvé bon qu'on lui dediât un livre, où les alliances de François I. avec les Turcs sont censurées fort librement. Ce livre est l'Histoire de France composée par nôtre Evêque de Mets. Il avoit un frere nommé Jean, qui avoit été élevé auprès du Connetable de Bourbon †, & qui eut un fils tué à la bataille de Dreux, & une fille mariée (I) à Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues.

* *Histoire du Concile de Trente l. 5. ch. 1. n. 3.*

† *Belcarius in Præf.*

BEAU-

„ versité des opinions.„ Voici ce qu'on trouve dans les Annales de Sponde: *In quo decreto ad formam reducendo quæ probaretur & in sessione promulgaretur, cum patres valde perplexi essent, Franciscus Belcarius Episcopus Metensis vir plus doctusque & acumine ac maturitate ingenii præstans, eam composuit quæ publicè conspicitur, ceteris comprobantibus* (a). Si quelcun m'objecte qu'un homme qui sauroit former un Decret avec tant de netteté, que tous les lecteurs y pourroient conoître que l'on y condamne cela & cela, & que l'on n'y aprouve precisément qu'une telle chose, seroit plus propre que Beaucaire à dresser les decisions d'un Concile, voici ma reponse. Je conviens qu'un tel homme seroit plus propre à cette fonction, & le seul qui y seroit propre, si les assemblées synodales pouvoient ou vouloient sacrifier à la verité & à la droiture les vuës humaines, & les interêts de la prudence politique; mais comme ceux qui composent ces assemblées n'ont pas ou assez de vertu pour ne travailler qu'en faveur de la justice, ou assez de foi pour esperer que la bonne cause trouvera dans la protection de Dieu de quoi se passer du secours de la politique, il n'y a point de gens qui leur soient plus propres que ceux qui savent dresser des actes pleins d'obliquitez, & d'où les divers partis puissent remporter chacun sa piece. En tout cas on ne me sauroit nier que l'Evêque dont je parle ne fût un vaisseau d'elite pour le Pape, puis que l'on avoit pour but dans ce Concile de menager toutes les factions de l'Ecole. „ Qui n'admirera (b) la pru„ dence de ce Concile? On nous avouë ici (c) fort „ ingenûment, *que sa disposition a été de mesurer telle„ ment ses decisions, & d'en choisir & limer tellement „ les termes, qu'elles ne donnassent aucune atteinte aux „ differens sentimens d'Ecole, sur lesquels les Docteurs „ Catholiques étoient d'ailleurs très-partagez.* On ajoû„ te *qu'il étoit en effet de la prudence du Concile de ne „ pas exposer l'Eglise à de nouveaux troubles, par les „ contestations fâcheuses qui se seroient elevées entre les „ Theologiens, si on avoit entrepris la discussion & la „ censure de leurs dogmes*, & qu'il paroît que c'est un „ des articles sur lesquels le Pape *avoit fait instance „ particuliere*, n'ayant marqué son panchant pour rien „ de particulier, que pour le menagement des dispu„ tes des Scolastiques, afin de ne choquer aucune opi„ nion sans necessité, & de reünir toutes les forces „ Catholiques contre les Sectaires. *Cela se pratiqua „ si exactement*, poursuit-on, *qu'on peut voir même „ par les paroles dont on a composé les definitions, que les „ Peres du Concile ont été exacts presque jusqu'au scru„ pule à chercher des termes qui ne blessassent les senti„ mens ni des uns, ni des autres en exprimant les veri„ tez qu'on determinoit.* Si c'étoit *Fra-Paolo* qui par„ lât ainsi, on prendroit un tel discours pour une pe„ tite Satyre de la Cour de Rome: mais c'est le Car„ dinal Palavicin qui le dit, & par consequent il faut „ bien croire que cela est vrai. „

(a) *Spondan. ad ann. 1563. n. 39.*

Esprit du Concile de Trente.

(b) *Ce passage est tiré des Nouvelles de la Republique des lettres, Fevrier 1686. art. 1. p. 227.*

(c) *C'est-à-dire dans un livre fait par un Docteur de Sorbonne nommé Mr. Suevas, & imprimé à Paris l'an 1685. touchant la suffisance de l'attrition.*

(G) *Qu'il en fut censuré par le Cardinal de Lorraine.*] Le Cardinal Pallavicin (d) aiant raporté que cet Evêque de Mets declara, qu'il croioit que les Evêques recevoient immediatement de Dieu leur autorité, & qu'ils n'etoient pas de simples deleguez du Pape, & que la puissance du Pape n'est point illimitée, ajoûte qu'en cela il franchit les bornes, *hac in re plurimum ille cancellos transgressus est*. On soupçonna, poursuit il, que cet Evêque & le Cardinal de Lorraine s'entendoient, & qu'ils agissoient de concert; mais le Cardinal aiant su que l'on formoit ces soupçons, declara qu'il n'avoit jamais été le disciple de Beaucaire, & le censura devant les Ambassadeurs de France & douze Evêques. *Fama erat, hunc Episcopum Lotharingi magistrum fuisse (e): & sane intimam cum eo familiaritatem exercebat, atque ejus opera nobilem illam Sedem acceperat. Unde suspicio fuit, eos concorditer se gessisse, & textum à discipulo obscurè propositum, fuisse dilucidatum à magistro interpretationis suæ claritate. Sed Cardinalis hujusce famæ conscius, Gualterio negavit (1), se unquam Beauqueri discipulum fuisse; eum quidem à se agnosci virum maximæ litteraturæ, sed minimi consilii. Nec abstinuit, quin illum castigaret coram duobus Gallis Oratoribus, & duodecim Episcopis.* Ceux qui connoissent l'esprit de Cour qui etoit l'ame de toute la conduite de ce Cardinal, ne feront pas grand fond sur ce qu'il dit, quand il eut su qu'on le rendoit responsable de l'opinion de Beaucaire. Il étoit bien homme à l'envoier sonder le gué, pour voir si l'on pourroit faire quelque chose qui plût à l'Eglise Gallicane, & puis à le desavoüer quand il voioit que la Cour de Rome s'en fâchoit. Au reste il ne seroit pas impossible que Beaucaire eût été de peu de conseil & de conduite, comme l'on supose que ce Cardinal le declara. Cela n'est que trop ordinaire aux gens d'étude.

(d) *Lib. 19. cap. 6. n. 5. pag. m. 284.*

(e) *Acta Paleotti apud Pallavicinum ib. n. 6.*

(1) *Littera Gualterii ad Borromaum, 7. Decembris & sequentibus 1562.*

(H) *Un peu de confusion dans les titres qu'il raporte.*] Il dit que Beaucaire *composa un Traité des enfans morts dans le sein de leur mere . . . & un Traité contre les Calvinistes.* C'est declarer nettement que le premier de ces deux traitez ne combat point les dogmes des Calvinistes; & cela est faux, car il est destiné à combatre l'opinion qu'ils ont que les enfans des fideles sont sanctifiez dès le ventre de leur mere, & qu'ainsi quoi qu'ils meurent sans recevoir le batême, ils ne laissent pas d'être sauvez. Le passage de Theodore de Beze que j'ai raporté ci-dessus (f), nous aprend que l'on repondit à ce livre de Beaucaire. Un anonyme repliqua à cette reponse; sa replique (g) fut imprimée à Paris l'an 1567. *in* 8. avec le premier (h) traité de Beaucaire, & quelques autres. A proprement parler, les deux livres dont Mr. Moreri parle ne sont qu'un seul & même livre: il s'est donc brouillé en deux façons pour le moins. Mr. de Sponde remarque que Beaucaire publia en 1567. sa dissertation contre le dogme des Calvinistes, touchant la sanctification des enfans dans le sein des meres; mais ce que j'ai raporté ci-dessus montre manifestement que ce livre avoit paru avant ce tems-là, & peu après l'installation de Beaucaire à la Cathedrale de Mets. Or il obtint cet Evêché au mois de Novembre 1555. comme je le dis dans la remarque D. Il faut donc dire que Beaucaire prepara une seconde édition de son traité, & qu'il ne la publia qu'en 1567. Il y insera des lettres interceptées à Châlons sur Marne, pendant la tenuë du Colloque de Poissi. Ces lettres etoient de Taffin & de Theodore de Beze. Taffin Ministre de Mets avoit consulté les Ministres du Colloque de Poissi, sur la question s'il faloit rebatiser les enfans batisez par une femme. On lui repondit que des personnes de beaucoup de jugement ne croioient pas qu'il falût le faire, & qu'ainsi l'on avoit jugé à-propos de renvoier la discussion de ce point à l'Eglise de Geneve, & à celle de Zurich (i). Mr. Moreri debite que l'Histoire de France par Beaucaire commence à l'an 1460. & finit à l'an 1580. Mais s'il avoit consulté les Auteurs qu'il cite, il (k) auroit apris de Mr. de Sponde qu'elle commence à l'an 1462. & finit à l'an 1566. que l'Auteur promettoit bien de continuer, si Dieu lui donnoit assez de vie pour cela, mais qu'il n'a rien paru qui fût l'effet de cette promesse, quoi qu'on n'ait publié l'Ouvrage qu'environ 40. ans après que Beaucaire l'eut achevé. Le catalogue d'Oxfort fait la même faute que Mr. Moreri: je ne m'en étonne point, puis que la preface du Libraire contient cette erreur.

(I) *Et une fille mariée à Sebastien de Luxembourg.*] Beaucaire (l) parle de ce mariage, & dit que ce fut la Reine Marie Stuart femme de François II. qui le procura à sa niece qu'elle aimoit beaucoup. Mr. le Laboureur confirme cela. *Sebastien de Luxembourg*, dit-il (m), *se maria moitié par inclination, moitié sur l'esperance qu'il eut des bonnes graces, & de la faveur de la Reine Marie Stuart, à Françoise (n) de* Beaucaire *fille de Jean S. de Peguillon, & fille d'honneur de cette Reine qui l'aimoit infiniment pour ses belles qualitez. Il eut d'elle une fille unique de laquelle elle administra les biens avec autant de soin & d'intelligence, qu'elle*

(f) *Dans la remarque B.*

(g) *Elle a pour titre,* Anonymi Antapologia contra Apologiam Metensium ministrorum nomine scriptam, pro eversione sanctificationis Calvinianæ.

(h) *Il a pour titre,* Contra Calvinianorum dogma de sanctificatione infantium in uteris matrum.

(i) *Claude de Saintes, reponse à l'apologie de Theodore de Beze apud Prateolum elench. heres. pag. 97. 98.*

(k) *Ad ann. 1566. n. 34.*

(l) *Histor. l. 28. n. 37.*

(m) *Addit. à Castelnau t. 2. pag. 829. 830.*

(n) *Son oncle qui le devoit bien savoir la nomme Marie* ubi supra. *Mr. le Laboureur mieux informé le lui donne aussi en un autre endroit. Voiez la citation c de la page suivante.*

BEAULIEU (LOUÏS LE BLANC SIEUR DE) Ministre & Professeur en Theologie à Sedan au XVII. siecle, a été un homme fort recommandable par son érudition & par sa vertu. Il fit soutenir un grand nombre de theses de Theologie qui furent rassemblées en un volume après sa mort, & imprimées en Angleterre. Le public en fut si content que cette édition fut bientôt venduë: on en fit une autre * au même païs l'an 1683. On auroit vu à la tête de l'une ou de l'autre de ces éditions quelque preface qui eût traité de la vie de l'Auteur, s'il n'eût pas été François; car je ne voi guere que les François qui aient la negligence de laisser tomber dans l'oubli, l'histoire ou la vie d'un parent illustre par son esprit, & par ses Ouvrages. C'est à une semblable negligence qu'il faut imputer l'impossibilité où je me trouve, de dire le tems, & le lieu de la naissance de Louïs le Blanc, le tems de sa promotion au ministere, & à la profession en Theologie, & telles autres circonstances historiques & chronologiques. Je ne puis dire autre chose sinon qu'il mourut au mois de Fevrier 1675. & qu'il eut beaucoup de part à l'estime du † Marechal de Fabert, l'un des plus grans genies de son siecle. On fit imprimer à Sedan quelques-uns de ses Sermons l'an 1675. Ce n'est point là qu'il faut chercher le merite le plus éclatant de l'Auteur entant qu'habile homme; mais dans ses theses. Il y traite avec une (A) merveilleuse netteté d'esprit, & avec beaucoup de penetration les plus importantes matieres de la Theologie, & il s'attache principalement à écarter le mal-entendu qui a tant multiplié les controverses. Il cherche l'état de la question, il debrouille les équivoques, & il fait voir qu'il y a bien des disputes que l'on croit réelles, qui ne sont que des disputes de mots. On ne sauroit croire le tort que cela (AΔ) lui fit auprès d'une infinité d'ignorans, qui s'imaginerent qu'il ne cherchoit qu'à faire rentrer les Reformez dans la Communion Romaine. Ceux qui conoissoient sa vertu & sa pieté n'avoient garde de le soupçonner de cela; ceux qui étoient capables de bien juger de ses theses ne l'en soupçonnoient point non plus: mais combien y avoit-il de gens dans les Provinces éloignées ausquels il n'étoit conu que parce qu'ils avoient ouï dire, qu'il montroit qu'en certaines choses les Theologiens des deux partis n'étoient pas aussi éloignez les uns des autres qu'on le croioit? Ces gens-là soit par la crainte de voir diminuer les sujets de division, qu'ils auroient mieux aimé que l'on augmentât, soit par la mauvaise coutume ou d'interpreter les choses en mal, ou de croire temerairement ceux qui donnent un mechant tour aux actions de leur prochain, se representoient Mr. de Beaulieu comme un faux frere, qui travailloit au grand dessein (AΔΔ) de reünir les Eglises duquel le Cardinal de Richelieu s'étoit entêté. La penetration de ce Professeur l'obligea à éviter certains termes de la commune traditive, qu'il trouvoit un peu incommodes. Il le fit en particulier dans la matiere de la certitude du salut. Cela donna lieu à une querelle (B) que lui fit Mr. Arnauld. Mr. de Beaulieu n'eut point d'enfans; sa veuve qui étoit une

* *C'est la 3. La 1. est celle de Sedan* in 4. *les deux d'Angleterre sont* in folio.

† *Il étoit Gouverneur de Sedan.*

qu'elle en eut pour l'éducation de cette riche & puissante heritiere (a). Brantôme n'avoit pas oublié ceci; car il (b) met dans la liste des Dames qui ont brillé à la Cour de Catherine de Medicis, *Madame de Martigues dite avant Mademoiselle (c) de Villemontois, grande favorite de la Reyne d'Escosse.*

(A) *Avec une merveilleuse netteté d'esprit.*] On en croira plutôt Mr. Nicolle que moi; je m'en vais donc citer un passage de ses *prejugez legitimes contre les Calvinistes.* „ Un (d) de leurs Professeurs de Sedan nommé Louïs le Blanc, s'est particulierement signalé „ sur ce sujet dans des theses de la justification qu'il „ y a fait soutenir. Ce Professeur à qui l'on peut donner cette juste loüange d'être un esprit extraordinairement net, & très-propre à demêler les questions „ embarassées par de differens usages des termes, „ examine dans ses theses les principaux differens qui „ sont entre les Catholiques & les Protestans sur cette „ matiere, & conclut sur tous les articles que celle „ des Catholiques est bonne, & que les Protestans „ n'y sont contraires que de nom.

(AΔ) *Le tort que cela lui fit auprès d'une infinité d'ignorans.*] Ce ne sont pas seulement les esprits foibles qui ont formé des soupçons contre Mr. de Beaulieu; car voici ce qu'un habile Ministre a publié, (e) *Je respecte la mémoire de M. le Blanc; mais l'interêt de la vérité m'oblige à remarquer ce que personne n'ignore, c'est que ce Théologien a écrit d'une maniere qui a rendu son orthodoxie fort suspecte. En voulant éclaircir les matieres, écarter les disputes inutiles ou qui ne roulent que sur des mots, & ôter toutes les équivoques, il a extrémement retreci les espaces qui nous separent de l'Eglise Romaine. Il a presque reduit à rien des controverses très-importantes: & par cette conduite, aussi bien que par sa grande douceur & par la forte inclination qu'il a toujours temmoignée pour la paix, il a donné lieu à bien des gens de le mettre au rang des Latitudinaires. . . . . .* (f) *Le célébre Mr. le Blanc* de Beaulieu, *pour la mémoire duquel on a d'ailleurs beaucoup de vénération, n'est pas un Théologien dont il faille emprunter la plume, pour décrire le sentiment des Réformez sur les matieres controversées avec les Papistes. . . . . . Il étoit un peu trop neutre dans la querelle que nous avons à démêler avec eux.* Voiez la marge (g).

(AΔΔ) *Qui travailloit au grand dessein de reunir les Eglises.*] Ces faux soupçons se fortifierent lors qu'il courut un certain bruit que le Marechal de Turenne s'étant entêté de la reünion des Religions, avoit sondé ce Professeur de Sedan, & en avoit reçu une lettre qui étoit montrée à tous les Ministres que l'on tâchoit de surprendre. Ce bruit n'étoit pas sans fondement, car Mr. Jaquelot raconte (h) qu'en 1672. l'Agent qui fut emploié pour cette affaire *vint à Vassi en Champagne . . . . chargé d'un billet de creance signé Louïs, d'une lettre de Monsieur de Turenne à M. de Beaulieu Professeur en Theologie à Sedan, & d'une reponse de ce Professeur à Mr. de Turenne. . . . . & des signatures des Pasteurs de Picardie & de Champagne qu'il avoit visitez;* mais il ajoûte que cette reponse *ne faisoit aucun tort à la reputation de M. de Beaulieu.* Notez qu'il raporte (i) un Acte du Synode de l'Isle de France qui met à couvert les Ministres qui avoient donné des signatures. L'Ecrit où il parle de toutes ces choses est une lettre contre Mr. Benoît Ministre de Delft, qui n'a pas manqué de repliquer; & qui entre autres remarques a fait celle-ci, (k) que les signatures des Ministres les plus innocens contenoient cette restriction, *& je promets d'y contribuer autant que je le pourrai ma conscience sauve.* Cette derniere clause, ajoûte-t-il, *prise de la Lettre de M. de Beaulieu, étoit le piege tendu à la simplicité des bonnes ames. . . . .* (l) *Il est certain que trois sortes de personnes étoient entrées dans ce projet. 1. Des gens mal intentionnez. 2. Des gens simples & de bonne foi. 3. Des gens sages & éclairez, mais éblouïs ou par l'utilité apparente de la chose, ou par le nom de M. de Beaulieu, homme de grand merite, mais d'une sincerité trop Apostolique, pour se démêler des ruses du Marechal de Fabert, vieux Courtisan, & qui ne se piquoit pas de ne vouloir tromper personne.* Il y a là une petite meprise, car le Marechal de Fabert étoit mort depuis plus de 7. ou 8. ans lors que ce projet fut proposé. Mr. de Turenne en étoit le promoteur.

(B) *A une querelle que lui fit Mr. Arnauld.*] Il (m) l'accusa d'avoir renoncé aux sentimens des Calvinistes sur quatre chefs, dans la matiere de la certitude du salut. Mr. de Beaulieu publia une these particuliere sur ce sujet pour repondre à Mr. Arnauld. Celui-ci (n) a repliqué après la mort de son adversaire: un (o) *disciple & intime ami* de ce dernier a repondu à la replique de Mr. Arnauld. J'ai comparé ensemble la reponse de ce disciple & la replique de Mr. Arnauld, mais je n'ai pas pu bien voir qui a tort ou qui a raison: ce sont proprement des questions de fait, sur lesquelles

(a) *Elle epousa en 1575. Philippe Emanuel de Lorraine Duc de Mercœur, frere de Louïse de Lorraine femme de Henri III.*

(b) *Vie des Dames illustres pag. 94.*

(c) *Mr. le Laboureur t. 1. p. 318. dit que la Damoiselle de Villemontoys étoit* Marie de Beaucaire, fille de Jean Seigneur de Puy-Guillon, Senechal de Poitou.

(d) *Nicolle, prejug. legit. chap. 11. p. 197. 198. edit. de Hollande 1683.*

(e) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 259.*

(f) *Id. ib. pag. 477.*

(g) Hæc ille (*Le Blanc pag. 796. n. 56.*) qui laxus nimium est controversiarum quas tractat arbiter, quo factum ut nimium partium adversarum conciliationi intentus, a communi via Reformatorum sæpe discesserit. *Leyaecker. præfat. in aphorism. Lud. de Dieu sect. 6.*

(h) *Jaquelot, Lettre aux Pasteurs & Conducteurs des Eglises Wallonnes des Provinces Unies pag. 32. Elle est datée de la Haie le 13. de Septembre 1698.*

(i) *Ibid. pag. 33.*

(k) *Benoit, Apologie presentée à Mrs. les Conducteurs des Eglises Wallonnes pag. 40.*

(l) *Id. ib. pag. 41.*

(m) *Arnauld, renversement de la Morale apud Petrum Jurieu, justification de la Morale des Reformez l. 4. ch. 14. pag. 405. édit. de la Haie 1685.*

(n) *Dans son livre intitulé* le Calvinisme convaincu de nouveau, *ch. 19.*

(o) *Voiez la justification de la Morale des Reformez l. 6. chap. 14. pag. 306.*

une femme fort éclairée & fort vertueuse, a temoigné une constance heroïque dans la derniere persecution *. On n'a jamais pu la contraindre à la moindre signature; desorte qu'aprés bien des vexations qu'on lui fit soufrir, elle mourut sans avoir donné aucune atteinte à sa profession. Mr. le Blanc Conseiller au Presidial de Sedan, frere de Mr. de Beaulieu, a tâché deux fois de se sauver en Hollande depuis sa signature, mais il a été attrapé sur les chemins, & ramené en son païs. † *Le Roi lui a remis la peine des galeres à laquelle il avoit été condamné pour avoir voulu sortir du Royaume contre les deffenses.*

* *Mr. Quick en parle dans ses prolegomenes du* Synodicon in Gallia Reformata.

† *Remarq. sur la Confession de Sanci pag. 555. édit. 1699.*

Mr. de Beaulieu a été mêlé dans la querelle de deux Ministres François, qui ont disputé entre autres choses sur le principe de la foi. Ce que je cite de leurs (C) Ecrits pourra servir à faire conoitre ses sentimens & son caractere, & par consequent ne sera pas une chose superfluë. Quelques-uns se persuadent qu'il y a beaucoup de mal-entendu (D) dans cette contestation. On l'a aussi

lesquelles on peut repandre de part & d'autre mille équivoques, & tous les artifices de la dispute. Il faudroit avoir plus de loisir que je n'en ai pour aprofondir cela. Je ne laisse pas de croire que si Mr. de Beaulieu avoit fait lui-même son apologie, sa cause eût été mieux defenduë.

(C) *Ce que je cite de leurs écrits pourra servir à faire conoistre.*] Commençons par un passage de Mr. Saurin: il venoit de dire (a) que le nom de Mr. le Blanc *est moins autorisé parmi nous qu'il n'est celebre*, & voici ce qu'il ajoûte; Ce que Mr. Jurieu raporte de Mr. le Blanc „ est plus propre à décrier sa doctrine qu'à lui „ donner du credit: par exemple, n'est-ce pas une „ belle maniere de défendre l'autorité de l'Ecriture, & „ la vérité de la Religion Chrêtienne, que de dire „ (1) *qu'il est nécessaire que ce qui est le premier principe de* „ *la foi ne se prouve point de soi même, & ne soit point* „ *prouvé par un autre principe. & que toutefois le prin-* „ *cipe de la foi ne soit pas quelque chose d'évident, parce* „ *que tout de même que dans les disciplines humaines* „ *il y a certains principes, qui sont les premiers d'où* „ *dépendent tous les autres, qui ne dependent ni d'eux* „ *mêmes ni d'autres principes. il en est ainsi de la doctri-* „ *ne de la foi.* Ceux qui savent les Elemens & l'A, B, „ C, de l'art de penser & de raisonner, savent aussi „ qu'une proposition qui n'est pas claire par elle-mê- „ me, & qui n'est pas demontrée médiatement ou „ immédiatement, par une autre proposition claire „ par elle-même, non seulement ne peut pas être un „ principe ni de science, ni foi; mais même ne peut „ point passer pour une proposition véritable, pen- „ dant qu'elle demeure dans cette obscurité. . . . . . „ (b) M. Jurieu ajoûte apres M. le Blanc, qu'*encore que* „ *l'Ecriture*, c'est-à-dire la divinité de l'Ecriture *ne* „ *soit pas evidente par elle-même, & ne se puisse prou-* „ *ver elle-même, on ne doit pas conclurre que ce n'est* „ *pas le premier principe de la foi, & qu'elle doit em-* „ *prunter son autorite d'ailleurs.* Ces paroles ne font „ honneur ni à la droite raison ni à la Parole de Dieu. „ La divinité de l'Ecriture est évidente par ses carac- „ teres. . . . . . M. de Beaulieu ne raisonne pas plus „ juste, quand il repousse ainsi les objections que les „ ennemis du Christianisme font contre l'Ecriture S. „ *Quant à ces importunes interrogations que l'on nous* „ *fait, d'où prouvez-vous que les Apôtres ont écrit leurs* „ *livres par inspiration divine? Nous répondons qu'on* „ *nous demande une chose injuste; savoir que nous demon-* „ *trions une chose indemontrable. Nous confessons donc vo-* „ *lontiers que nous ne pouvons pas démontrer cela.* (c) *C'est* „ *à dire, le prouver & le demontrer mathématique-* „ *ment. Mais nous nions que de là il s'ensuive que ces* „ *livres ne puissent être la regle premiere & certaine de* „ *la foi. parce que c'est là le propre des principes de la* „ *foi d'être inévidens.* „ Voiez dans le livre même de Mr. Saurin comment il refute ces maximes.

(a) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 260.*

(1) *Pag. 24. col. 1.*

(b) *Id. ib. pag. 261.*

(c) *Id. ib. pag. 262.*

Il faut mettre ici la reponse de Mr. Jurieu. *C'est une chose curieuse*, dit-il (d). *de voir les fiertez, les hauteurs, les duretez & les emportemens de M. Saurin contre ce M. de Beaulieu, qu'il appelle ailleurs un tres-excellent homme. Mais ici parce qu'il est du sentiment de M. Jurieu, & de toute l'Eglise sur l'inevidence du principe de la foy, il faut qu'il soit d'une orthodoxie fort suspecte; qu'il ait favorisé le Papisme, l'Arminianisme, qu'il soit grand Latitudinaire; qu'il ait sauvé le plus de gens qu'il a pû; qu'il ait avancé des absurditez qui le rendent digne d'être renvoyé à l'A B C; qu'il y ait de l'imprudence à se confesser son disciple. En verité on a peine à en croire ses yeux. Ici l'on reconnoit combien les vivans ont d'avantage sur les morts, comme le Sage nous le dit. Tel arrache la barbe du Lion mort, qui n'eût osé l'approcher de mille pas quand il étoit vivant. . . . .* (e) *Ceux qui ont connu feu M. de Beaulieu savent que c'étoit l'homme du monde le plus reservé à dire ses propres sentimens: Historien fidelle de ceux d'autrui, au moins autant qu'il le pouvoit, mais tres-reservé pour les siens propres; ne se déterminant que pour les choses notoires & avoüées de tous les Theologiens. Tellement qu'il faut le croire insensé, pour s'imaginer qu'il s'est ouvert sur ces propositions, dont les dehors sont si facheux, s'il n'a pas eté persuadé qu'il suivoit le chemin batu. Luy qui faisoit son étude de connoitre les sentimens de tous les Theologiens, & qui souvent ne se déterminoit pas sur le pour & le contre, auroit ignoré un fait que M. Saurin auroit penetré, luy qui n'a vû les grandes bibliotheques que par dehors? Ou bien M. de Beaulieu auroit-il ete assez fou & assez mechant pour établir comme le sentiment public, une impieté dont il auroit été l'Auteur? A qui Mr. Saurin espere-t'il pouvoir persuader cela? Ceux qui auront lû la premiere partie de cet ouvrage sur la question de fait, auront honte pour M. Saurin de sa temerité: puisqu'ils verront que depuis Calvin, tous nos Theologiens orthodoxes ont parlé comme M. de Beaulieu: Et qu'il n'est ici qu'historien, comme presque par tout. Mais M. de Beaulieu n'a-t-'il pas sur cette question des duretez qui luy sont particulieres? Par exemple;* (2) que les preuves qu'on apporte de la divinité de l'Ecriture sainte, ne sont pas du rang de celles qu'on appelle, *de fide*, dans l'ecole; qu'elles ne sont point puisées de quelque principe de foy, ni d'aucune regle de foy; & que par elles memes, elles ne peuvent fonder un article de foy. *Quelqu'un a-t'il dit cela? Oüy on l'a dit. Calvin l'a dit en plus forts termes; il appelle sotte & impertinente la pretention de ceux qui veulent produire la foy par les caracteres de l'Ecriture.* Ces preuves ne sont pas de celles qu'on appelle de foy. . . „ (f) L'autre accusation que l'on „ fait à Mr. de Beaulieu, (3) *d'être Latitudinaire, d'élar-* „ *gir la voye du salut & de sauver le plus de gens qu'il pou-* „ *voit*, est aussi ridicule, puisqu'elle est incompatible „ avec la Theologie dont M. Saurin luy fait un crime. „ Il étoit des rigides sur la matiere de la grace, & „ croyoit que le S. Esprit faisoit la certitude de la foy, „ sans moyens, comme on vient de le voir. . . . . . „ Cette accusation . . . . est uniquement fondée sur „ ce qu'il a expliqué l'état de quelques controverses „ autrement qu'on ne les conçoit ordinairement. Mais „ quand il se seroit trompé, ce seroit une pure erreur „ de fait. Car jamais il n'a favorisé aucune opinion „ relâchée, ni établi l'indifference des Religions, ni „ la tolerance universelle de toutes les sectes, comme „ fait M. Saurin.

(d) *Jurieu, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise pag. 372. 373.*

(e) *Id. ib. pag. 378. 379.*

(2) *Disp. 10. 4. de S. Script. No. 9.*

(f) *Jurieu ib. p. 381.*

(3) *Saurin p. 399.*

Finissons par la replique de Mr. Saurin. (g) „ Je „ parle de M. de Beaulieu avec toute l'estime & tout „ le respect qu'il merite, & je mets une grande diffé- „ rence entre lui & Mr. Jurieu; non par la raison que „ Mr. Jurieu suppose; c'est-à-dire parce que l'un est „ mort, & que l'autre est vivant, mais parce que le „ vivant ne ressemble pas au mort en toutes choses. „ Je remarque pourtant les fautes de M. de Beaulieu, „ comme les fautes d'un grand homme. Cela m'est „ permis. Je ne le renvoye pas à l'A, B, C, comme „ Mr. Jurieu m'en accuse deux ou trois fois. Je dis „ seulement, que *ceux qui savent les Elemens & l'A,* „ *B, C. de l'art de penser & de raisonner, savent aussi* „ . . . . . Cela est certain, & ce langage est (h) per- „ mis à ceux qui sont persuadez . . . . . . Je ne fais „ aucun tort à M. de Beaulieu en le traitant de *Lati-* „ *tudinaire*. Il ne l'étoit pas dans le sens odieux que „ Mr. Jurieu donne à ce titre; en prenant un *Latitu-* „ *dinaire* pour une espéce d'Athée. Mais il l'étoit „ dans quelque dégré. La maniére dont il a expli- „ qué l'état de quelques-unes de nos Controverses „ avec les Papistes, & avec les autres Sectaires sur la „ Justification, sur la certitude du salut, & sur d'au- „ tres matiéres, en est une preuve: Et nos Théolo- „ giens habiles & sinceres n'en disconviennent pas.

(g) *Saurin, Defense de la veritable doctrine de l'Eglise Reformée pag. 164. 165.*

(h) *Notez que Mr. Saurin n'a point dit comme son adversaire le supose, & sur quoi il fonde ses exclamations,* ceux qui savent l'A B C, *mais* ceux qui savent l'A B C de l'art de penser. *La suppression de ces dernieres paroles est une supercherie.*

Comme Mr. Jurieu n'a rien replique, je finis ici cette remarque.

(D) *Qu'il y a beaucoup de mal-entendu dans cette contestation.*] Considerez bien les paroles de Mr. de Beaulieu que j'ai raportées (i) ci-dessus, elles nous aprenent qu'il croioit qu'on ne pouvoit pas *demontrer mathematiquement* l'inspiration des Livres sacrez. Comparons

(i) *Col. 1. lettre c.*

aussi attaqué sur sa doctrine touchant l'efficace du Baptême. Voiez l'Ouvrage ‡ que je cite qui fut imprimé à Amsterdam en 1695. voiez y, dis-je, le feuillet 5. de la preface, & le traité qui en fait la conclusion. Voiez aussi Mr. Saurin à la page 522. 550. &c. de son Examen de la Theologie de Mr. Jurieu. Au reste je viens d'aprendre que Mr. de Beaulieu nâquit au ⱡ Plessis Marli, où son pere étoit Ministre, & qu'il mourut à l'âge de 60. ans & six mois.

‡ *Recueil de divers traitez concernant l'efficace & la necessité du baptême.*

ⱡ *Seigneurie qui apartenoit à Mr. du Plessis Mornai.*

B E A U-

(*a*) *Saurin, Examen de la Theol. de Mr. Jurieu pag. 262. 263.*

parons cela avec cette reponse de Mr. Saurin, „ (*a*) Si „ Mr. le Blanc entend par une demonstration mathe-„ matique, une demonstration contre laquelle la „ chair & le sang ne font point d'objection, on re-„ connoit que la divinité de l'Ecriture ne peut pas être „ demontrée mathematiquement, mais cela n'empê-„ che pas qu'elle ne soit demontrée moralement d'u-„ ne maniere à exclurre tout doute, ce qui est mani-„ festement contraire aux principes de Mr. Jurieu. „ La comparaison de ces deux passages ne vous fait-elle pas conoitre que Mr. de Beaulieu & Mr. Saurin, enseignent au fond la même chose? ils avoüent l'un & l'autre que la divinité de l'Ecriture ne peut point être prouvée mathematiquement: mais Mr. Saurin, direz-vous, ne soutient-il pas qu'elle peut être prouvée par une demonstration morale? Je l'avoüe, mais je serois fort trompé s'il pouvoit prouver, que Mr. le Blanc n'a pas enseigné la même chose. Je suis sûr que ce grand Theologien n'a jamais nié que les preuves de la divinité de l'Ecriture ne puissent passer pour une demonstration morale. Il n'avoit nul interêt à nier cela, car de ce que l'on avoüe qu'une chose ne peut pas être prouvée par une demonstration mathematique, il ne s'ensuit pas qu'en raisonnant juste on doive pretendre qu'elle ne peut pas être demontrée moralement. Developons encore le mal-entendu. Mr. Saurin s'imagine que dans les principes de son adversaire les preuves de la divinité de l'Ecriture ne sont point exclusives de tout doute. Cela est plein d'équivoques. Cet adversaire ne pretend point que tous ceux qui ont compris le poids & la force de ces preuves, doivent demeurer dans quelque doute, il ne leur ôte pas une pleine certitude, une entiere persuasion: il pretend seulement qu'ils ne voient pas que le contraire soit impossible, comme on le voit à l'égard des choses qui ont été demontrées mathematiquement. Il nous arrive tous les jours d'être pleinement convaincus d'une chose, & sans le moindre doute, quoi que nous sachions que le contraire est possible. Un voiageur logeant dans un cabaret dont il n'a jamais conu l'hôte, mange sans scrupule ce qu'on lui sert à la table, il sait fort bien que ce pourroient être des viandes empoisonnées, & qu'il n'y a ni contradiction metaphysique, ni contradiction physique, ni contradiction morale à suposer que le hazard, ou la malice ont mêlé quelque poison à ces alimens. Il n'ignore pas qu'on n'ait des exemples de pareilles choses, & cependant il se persuade qu'il ne doit rien craindre en cette rencontre; il mange avec une pleine persuasion qu'il ne sera point empoisonné. Nous avons encore moins de doutes quand nous mangeons chez un ami, & neanmoins nous sommes très-convaincus qu'il est possible que les viandes soient empoisonnées. Il ne faut donc pas critiquer un Theologien, qui assûre que nous sommes parfaitement convaincus de la verité des doctrines que nos Pasteurs nous annoncent, quoi que les raisons sur quoi ils l'apuient ne nous fassent pas conoitre, qu'il est impossible que la chose soit autrement. Souvenons nous que Mr. Saurin renonce à la pretension des preuves geometriques, il se contente d'une demonstration morale, contre laquelle il n'y ait que la chair & le sang qui puissent former des objections. Or c'est justement la doctrine de son adversaire: ils se sont donc querellez sans savoir pourquoi. Mr. Jurieu (*b*) declare qu'il n'a rien dit qui puisse signifier qu'il *exclut la conviction de la conscience*; il soutient qu'il a établi que les caracteres de divinité qui se trouvent dans la revelation, (*c*) „ sont capables de „ produire une espece de certitude, sans le secours „ de l'Esprit de Dieu, dans un homme qui aura de „ l'équité, & qui ne sera point prevenu. Mais pre-„ mierement le monde n'a pas de ces gens non pre-„ venus: Tous ceux qui ne sont pas encore conver-„ tis, sont possedez par les prejugez de la chair. „ Outre cela nous ne demandons pas une certitude je „ ne say quelle, mais une certitude qui surpasse toute „ certitude, même celle des sciences fondées sur la „ demonstration. . . . . . . (*d*) Ces caracteres assu-„ rement ne sont pas tels, qu'ils puissent produire „ dans un esprit bien disposé, une certitude de spe-„ culation qui égale la certitude des sciences geome-„ triques. . . . (*e*) Il dit 1. Qu'il n'y a point de ces es-„ prits bien disposez, dans le monde, avant la grace. „ 2. Qu'un homme qui auroit de l'équité, & point „ de preventions, pourroit même sans la grace, ob-„ tenir une espece de certitude de la divinite des Ecri-„ tures. 3. Que la certitude que nous demandons, „ est une certitude qui surpasse toute celle des de-„ monstrations geometriques. „ Prenez garde encore à ceci; Mr. Jurieu (*f*) declare que son sens a été *que ces caracteres internes & externes, composez & arrangez par l'art de la Logique & de la Rhetorique dans les ouvrages de nos Savans, en posant d'abord des principes évidens par eux mêmes, & menant l'esprit de conclusion en conclusion, sont une preuve pour la raison, qui vaut mieux que les demonstrations morales ordinaires. Mais que ces mêmes caracteres proposez nuëment & sans art, ne sont pas une demonstration morale, sur tout pour les simples, qu'il faut mener par la main, & que même on ne sauroit faire passer par des endroits où il faut de la penetration d'esprit, & de l'étude. La plûpart de nos simples n'ont jamais fait une attention distincte à cette demonstration qu'on appelle morale. Mais ces mêmes caracteres tous assemblez, qui ne font pas une demonstration morale pour l'esprit, sur tout des simples, font une preuve de* sentiment *qui est au dessus de toute exception, & qui est aussi vive que l'impression du Soleil sur les yeux.* Voilà donc enfin ces Messieurs dans le même sentiment: l'un ne pretend point qu'il y ait ici des demonstrations mathematiques; l'autre y renonce. Celui-ci demande qu'on lui accorde des demonstrations morales; l'autre y consent. Tout ce qu'on peut dire de plus plausible en faveur de Mr. Saurin, est que Mr. Jurieu n'avoit pas d'abord bien develope son opinion, & qu'il semble ne l'avoir developée qu'en se contredisant selon sa coutume. Je croi aussi qu'en commençant de mediter sur cette matiere, il ne connoissoit pas bien la nature des demonstrations morales. Il s'en formoit une idée trop relevée, & apparemment cela fut cause qu'il n'osa dire que les preuves de la divinité de l'Ecriture montassent à un si haut degré d'évidence. S'il avoit su la vraie nature de cette espece de demonstration, il se seroit moins commis. Une demonstration morale ne consiste pas comme les demonstrations geometriques dans un point indivisible, elle soufre le plus & le moins, & se promene depuis une grande probabilité, jusques à une très-grande probabilité. Ce sont ses bornes, & ainsi l'on a beaucoup de chemin à faire depuis l'endroit où nos preuves commencent à pouvoir être nommées une demonstration morale, jusques à l'endroit où elles commencent à pouvoir être nommées une demonstration physique, ou metaphysique, ou geometrique. Ce qui trompoit peut-être Mr. Jurieu étoit de voir que la certitude & l'évidence avec laquelle nous connoissons qu'il y a eu un Jules Cesar, une Republique Romaine &c. ne passent pas pour une science, mais pour une foi humaine, pour une opinion, & tout au plus pour l'effet d'une demonstration morale; & comme il ne voioit pas que l'inspiration de l'Ecriture pût être prouvée par des raisons aussi convaincantes, que celles qui prouvent que Ciceron a existé, il craignoit de dire qu'il y eût une demonstration morale, touchant cette inspiration. S'il a eu de telles pensées il n'a point sçu le fin des choses, car il n'est pas vrai que le fondement de la certitude & de l'évidence avec laquelle nous connoissons qu'il y a eu une Republique Romaine soit une simple demonstration morale, ni que nôtre persuasion à cet égard soit un acte de foi humaine, ou une opinion. C'est une science proprement dite, c'est la conclusion d'un syllogisme dont la majeure & la mineure sont des propositions clairement & necessairement veritables. Il y a là pour le moins une demonstration physique. Les Philosophes (*g*) de l'Ecole n'ont point ignoré cela. Quoi qu'il en soit Mr. Jurieu s'est enfin mieux explique.

(*b*) *Jurieu, Defense de la doctrine universelle de l'Eglise, pag. 341.*

(*c*) *Id. ib. pag. 344.*

(*d*) *Id. ib. pag. 345.*

(*e*) *Ibid.*

(*f*) *Id. ib. pag. 343.*

(*g*) Ille actus non est fidei, sed scientificus, innititur enim non humano testimonio, sed repugnantiæ physicæ, qua video non potuisse tot homines convenisse ad mentiendum. . . Ille assensus oritur à duobus principiis, quæ non patiuntur dissensum. Primum est hoc: *impossibile est tot homines tot sæculis convenire ad mentiendum.* Secundum est: *hoc dicunt tot homines tot sæculis.* Petrus Hurtadus de Mendoza, disput. 8. de anima sect. 3. n. 24. pag. m. 570.

Disons un mot sur la remarque de Mr. Saurin, que (*h*) *si Mr. le Blanc entend par une démonstration mathématique, une démonstration contre laquelle la chair & le sang ne font point d'objection, on reconnoit que la divinité de l'Ecriture ne peut pas être démontrée mathematiquement.* Il seroit à souhaiter que nous eussions une regle generale pour discerner les objections qui ne procedent que de la chair, & du sang; car chaque secte Chretienne attribuë à ce principe les objections que lui font les autres, & ainsi l'on ne fait que se renvoier l'éteuf, & bien loin de decider une controver-

(*h*) *Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 262.*

REFLEXION sur ce que Mr. Saurin attribuë à la chair & au sang les objections des incredules.

 se

BEAUMONT (FRANÇOIS DE) Baron Des-Adrets, a été un des Gentilshommes de France dont le courage, & les actions militaires ont fait le plus de bruit dans les guerres de Religion sous le regne de Charles IX. Il étoit de Dauphiné, & il avoit apris le metier des armes en Piemont, qui fut la meilleure & la plus fameuse ecole de guerre de ce siecle-là. On pretend que le desir de se venger du Duc de Guise, qui lui avoit été contraire dans un procés β, le porta à se declarer pour ceux de la Religion γ. On ajoûte que Catherine de Medicis lui écrivit une lettre pour l'animer à la vengeance, & qu'elle lui permit même de se servir des Huguenots, afin de ruiner le mieux qu'il lui seroit possible l'autorité de ce Duc dans le Dauphiné. Le Duc de Guise Gouverneur de cette Province y avoit mis pour son Lieutenant la Mothe Gondrin, Gentilhomme de beaucoup de cœur *, & sa creature. Des-Adrets ne jugeant pas qu'il pût commencer plus heureusement ses entreprises que par se defaire de ce Gentilhomme, pratiqua des intelligences à Valence, & les menagea de telle sorte que la Mothe Gondrin, accablé par la sedition qui fut excitée dans cette ville, y fut poignardé de sang froid. Valence fut donc la premiere ville dont le Baron se rendit le maitre, & où sa dignité fut acruë; car de Colonel des Legionaires de Lionnois, Dauphiné, Provence, & Languedoc qu'il étoit auparavant †, il fut choisi le lendemain ‡ de la sedition pour administrateur des afaires, *en attendant plus ample declaration du Prince* de Condé. Dès lors il courut de toutes parts, & aiant su que le parti s'étoit rendu maître de Lion, il s'y transporta, & s'y empara (*A*) de toute l'autorité, sans trop s'informer si cela étoit agreable. Il defit avec cinq cens hommes les trois mille que St. Vital amenoit aux environs de cette ville-là pour y faire le degât; il ravagea le Forez, il s'assura de Grenoble, où il contraignit tout le Parlement d'aller au Prêche; il pilla & fit mettre en cendres la grande Chartreuse, s'empara du Pont Saint Esprit, entra comme la foudre dans le païs d'Avignon, & en auroit sans doute emporté la capitale, pour la traiter comme la ville d'Orange avoit été traitée par les troupes du Pape, s'il n'avoit été averti à une lieue d'Avignon que les Catholiques s'étoient rendus maîtres de Grenoble. Il courut tout aussi-tôt de ce côté-là, & repandit l'épouvante de telle sorte parmi les troupes Catholiques, que Maugiron qui les commandoit se sauva dans la Savoie, & n'osa rentrer dans le Dauphiné. Grenoble retomba bientôt sous la puissance de nôtre Baron, qui en usa envers cette ville beaucoup plus honnêtement qu'on n'avoit lieu de l'esperer. Il fut infiniment plus (*B*) farouche dans d'autres lieux dont il s'empara de

β C'étoit un procés contre le Vidame d'Amiens. Voiez la remarque L.

γ Allard, vie du Baron Des-Adrets, apud Maimbourg Hist. du Calvinisme.

** Varillas, Hist. de Charles IX.*

† Beze Hist. Eccl. l. 11. pag. 221.

‡ 28. Avr. 1562.

se en soutenant qu'une doctrine n'est combatuë, que par des dificultez que la chair & le sang suggerent, c'est une dispute éternelle que de savoir si une dificulté, si une objection a pour principe la chair & le sang. J'ajoûte qu'il y a des veritez contre lesquelles une personne la plus interessée à les combatre, la plus prevenuë, la plus passionnée ne dispute point. Porphyre grand ennemi de la Religion Chretienne, grand zelateur du Paganisme, demeuroit d'accord de certaines veritez de fait alleguées par les Chretiens. L'interêt de sa cause & de sa passion demandoit qu'il les leur niât, car c'est un très-grand avantage dans une dispute que de rejetter tout ensemble & les faits, & les consequences des faits. Mr. Saurin qui est très-persuadé que la chair & le sang ne font point les objections que les Reformez alleguent contre l'Eglise Romaine, sait bien que lors qu'il s'agit de quelque miracle de reliques ils nient le fait, & qu'ils ajoûtent que quand même ce miracle seroit certain, il ne prouveroit pas que le culte des reliques fût legitime. Ainsi selon les meilleures loix de la dispute soigneusement observées par les orthodoxes, Porphyre auroit pu s'imposer la loi de disputer aux Chretiens non seulement les consequences des faits, mais même les faits. La chair & le sang, je veux dire les prejugez, & les passions le conduisoient à cela, car plus on donne de choses à prouver à son adversaire, plus on l'embarasse & on le fatigue. D'où vient donc que cet ennemi de JESUS-CHRIST n'a point nié certains faits alleguez par les Apôtres? N'est-ce point à cause qu'on pouvoit les soutenir par des raisons beaucoup plus claires que ne l'étoient les raisons de ce qu'il nioit? Je ne decide rien: il me sufira de dire que la chair & le sang rendent quelquefois les armes, & se soumettent à une clarté qui ne leur plait pas.

(*A*) *Et s'y empara de toute l'autorité.*] Quelque peine que Mr. Varillas se soit donnée pour suivre à la piste toutes les demarches de Des-Adrets, il a pris le change sur le gouvernement de Lion. Il a toûjours bâti sur ce fondement, qu'aussi-tôt que cette (*a*) ville se fut declarée pour les Reformez, le Prince de Condé y envoia Mr. de Soubise pour Gouverneur: car quand il parle des premiers mecontentemens de Des-Adrets, il dit qu'ils vinrent de *la* (*b*) *nouvelle que Soubise étoit rentré dans Lyon.* Cela supose qu'après y avoir commandé un certain tems, il quitta ce poste, & que Des-Adrets lui succeda, mais que Soubise y fut renvoié à l'exclusion de son successeur. Cet Historien s'est abusé; le premier qui commanda dans la ville de Lion depuis qu'elle se fut declarée pour la Cause, ce fut le Baron (*c*) Des-Adrets: Soubise n'y fut envoié que lors qu'on jugea qu'il étoit plus propre à cette charge que le Baron, & il n'en sortit qu'après la paix. Mr. Varillas auroit lui-même reconu cette gradation, s'il eût bien pesé ses propres paroles; voici ce qu'il dit: (*d*) *Des-Adrets .... s'aprochant de Lyon sous pretexte de mener un promt secours aux Calvinistes de cette grande Ville qui s'en étoient heureusement saisis, les cajola si bien qu'il leur persuada de lui obeir, & d'écrire au Prince de Condé qu'ils seroient ravis de l'avoir pour Gouverneur.* Au reste Mr. Maimbourg (*e*) & son (*f*) Copiste se trompent, lors qu'ils disent que Des-Adrets s'empara de Vienne & de Grenoble, avant que de s'emparer de Lion. Il est certain que la premiere chose qu'il fit après s'être rendu maître de Valence, fut de courir à Lion dont il sçut que les Protestans s'étoient saisis trois jours après la sedition de Valence (*g*). Mr. Allard n'a point connu ce fait-là: il met le voiage de Lion (*h*) après la conquête de Vienne, qui fut selon lui posterieure (*i*) à la reduction de Grenoble.

(a) Varill. Hist. de Charl. IX. t. 1. p. 183.

(b) Id. pag. 213.

(c) Voiez d'Aubigné t. 1. p. 203. & Beze Hist. Eccles. l. 11. pag. 222. & suiv.

(d) Varill. pag. 200.

(e) Maimb. Hist. du Calvin. pag. 273.

(f) Suplement de Moreri.

(g) Beze, ib. p. 221. & liv. 12. pag. 255. & suiv.

(h) Allard, ubi infra pag. 42.

(i) Ibid. pag. 39.

(*B*) *Infiniment plus farouche dans d'autres lieux.*] Par exemple il traita fort cruellement la garnison de Montbrisson qui s'étoit renduë à discretion. On eut beau lui representer les loix de l'humanité, il voulut se divertir à voir precipiter ces miserables soldats: on les monta sur la plateforme au dessus de la Tour. On jetta du haut en bas ceux qui n'eurent pas la resolution de se precipiter eux-mêmes, & l'on ne pardonna pas même à leur (*k*) chef. Il n'y eut qu'un soldat à qui l'on sauva la vie. Il prit deux fois la secousse d'un bout de la plateforme à l'autre, comme s'il eût eu dessein de sauter plus loin, & cependant il s'arrêta tout court sur le bord du precipice. Des-Adrets lui dit d'un ton aigre qu'il suffisoit d'avoir deux fois sondé le gué: le soldat lui repondit hardiment, *Qu'il le lui donnoit en quatre.* Ce mot adoucit tellement la mauvaise humeur du Baron, qu'il fit quartier au gaillard qui avoit osé se servir de ses quolibets dans une extremité si pressante (*l*). Quelques-uns (*m*) disent que les soldats du Baron, aussi barbares que leur General, recevoient avec des cris & des huées épouvantables sur la pointe de leurs hallebardes & de leurs piques, ceux qui tomboient du haut de la Tour. Castelnau Mauvissiere raconte ainsi la cruauté qu'il pretend que Des-Adrets exerça en un autre (*n*) lieu. *Environ deux cens Catholiques*, dit-il (*o*), *qui avoient composé de rendre la ville s'étoient retirez au Château, estimans que la capitulation leur seroit tenuë de sortir la vie & les bagages sauves. Neanmoins sans avoir égard à la foi jurée & publique, le Baron Des-Adrets les fit cruellement precipiter du haut du Château, disant que c'étoit pour venger la cruauté faite à Oranges. Aucuns de ceux qui furent precipitez & jettez par les fenêtres,* ou

(k) C'étoit un brave nommé Moncelas.

(l) Voiez Varillas Charl. IX. t. 1. p. 212.

(m) Allard apud Maimb. ubi supra.

(n) A Mornas dans le Comté Venaissin.

(o) Castelnau, Memoir. l. 4. c. 2.

de vive force ; & où il usa de (C) cruelles represailles. La victoire qu'il remporta sur le Comte de Suze à Vaureas le rendit maitre d'Orange & du Comté Venaissin, & fit trembler Avignon encore une fois. Il defit les troupes du Pape, il entra dans la Provence, & y renversa tout ce qui se presentoit devant lui. Neanmoins il y eut des contre-tems, ou des jalousies cachées qui lui firent manquer le secours de Cisteron. Cette disgrace fut suivie de quelques autres ; le Duc de Nemours après le mauvais succés de son siege de Lion gagna deux combats sur le Baron Des-Adrets : il n'osa pourtant s'engager à un troisiéme, & il trouva plus à-propos (D) d'emploier des artifices, pour faire changer de parti à ce redoutable chef des Protestans. On le prit (E) par les promesses, & par les menaces : on lui fit voir qu'il avoit de grans (F) ennemis dans son parti :

où il y a infinies toises de haut, se voulant prendre aux grilles, ledit Baron des Adrets leur fit couper les doigts avec une tres-grande inhumanité. Il y eut un desdits precipitez qui en tombant du haut en bas du Chasteau qui est assis sur un grand rocher se prit à une branche, & ne la voulut jamais abandonner ; quoi voyant lui furent tirez infinis coups d'harquebuze & de pierre sur la tête, sans qu'il fût possible de le toucher. De quoi ledit Baron étant émerveillé lui sauva la vie, & rechapa comme par miracle. J'ai été voir le lieu depuis avec la Reine Mere du Roi étant en Dauphiné, celui qui fut sauvé vivoit encores là auprès. D'Aubigné (a) attribue la prise de Mornac à Montbrun, Lieutenant de Des-Adrets ; & remarque que Montbrun essaia en vain de moderer le carnage ; qu'un de ceux qu'on fit sauter *demeura pendu en quelques branches, & que comme on lui eut tiré quelques arquebusades sans le blesser, Montbrun le sauva & en tira service.* Il dit aussi que ceux d'Orange mirent *plusieurs corps sur des bois & les firent deriver par le Rosne en Avignon, avec de grands Ecriteaux sur leurs estomachs qui disoient*, Peagers d'Avignon laissez passer ces bourreaux, car ils ont paié le tribut à Mornac. Tous ces faits sont empruntez de l'Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze (b), qui montre fort clairement que Des-Adrets ne fut point l'auteur de ce qui se fit dans Mornac. Il faut donc que le suplément de Moreri soit corrigé là-dessus, non moins que les Memoires de Castelnau, & le Calvinisme de Maimbourg.

(a) *Tome 1. p. 207.*

(b) *Livre 12. pag. 271.*

REFUTATION de Mr. Maimbourg.

(C) *De cruelles represailles.*] Il faut ici relever une fausseté insigne du Sieur Maimbourg. Après avoir raporté les barbaries de Des-Adrets il ajoute ces paroles ; (c) *A la verité il y eut des Catholiques qui justement irritez de tant d'horribles crimes abuserent injustement du droit de represailles, & les traitterent à peu près de même de leur autorité particuliere, mais peu parurent de la sorte.* Il supose donc que Des-Adrets commença à user de ces barbaries, & que les Catholiques ne s'en servirent qu'à son exemple, & par droit de represailles. Mais c'est ou une ignorance crasse, ou une mauvaise foi prodigieuse ; car les Historiens les moins suspects de partialité pour ceux de la Religion, avoüent ingenûment que les cruautez exercées à Orange precederent celles de Des-Adrets. Qu'on lise le Charles neuf de (d) Varillas, on y verra qu'avant les sauts de Mornac & de Montbrisson, les Catholiques avoient exercé dans Orange les cruautez les plus énormes, & nommément celle de precipiter les gens du haut en bas des rochers, ou sur des piques & des hallebardes. Voiez l'article *Serbellon* (*Fabrice*) où je raporte ces étranges barbaries. Castelnau que j'ai deja cité se sert de cette memorable reflexion ; *A la verité il sembloit que par un jugement de Dieu les cruautez fussent reciproques tant d'un côté que d'autre, & Oranges fut estimée le fondement de celles qui se faisoient au Dauphiné de sang froid par les Huguenots.* N'oublions pas la reponse que fit le Baron à ses Officiers, lors qu'ils lui representerent l'injustice qu'il alloit commettre, & les maux qu'elle pourroit attirer sur leur parti. (e) *Il repartit avec un visage dont la laideur naturelle étoit beaucoup augmentée par la fureur, & qui par consequent tenoit plus de la furie que de l'homme, que le châtiment dont il alloit user étoit necessaire pour arrêter la cruauté des Catholiques, & que pour les reduire aux loix de la bonne guerre qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange, il leur faloit auparavant montrer que les Calvinistes savoient faire la mauvaise guerre aussi bien qu'eux.* Mr. Varillas qui traite *ces deux excuses de ridicules*, n'avoit garde de le refuter sur ces paroles, *qu'ils avoient les premiers violées à la prise d'Orange*, puis qu'il avoit dejà observé (f) comme de son chef, que le Baron *après les cruautez exercées dans Orange, avec les transports interieurs de joye dont est capable une ame sanguinaire, lors qu'un accident impreveu la met en état de commettre toutes sortes d'excés, sans qu'on lui puisse reprocher d'avoir commencé.* Je renvoie mon lecteur aux reponses que fit Des-Adrets à d'Aubigné qui lui demanda un jour trois choses : (g) *Pourquoi il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur. Pourquoi il avoit quitté un party auquel il estoit tant creancé : & puis pourquoi rien ne lui avoit succedé dès le party quitté, quoi qu'il se fust employé contre.* Il repondit au premier point, *Que nul ne fait cruauté en la rendant, que les premieres s'apellent cruautez, les secondes, justice. Là dessus ayant fait un discours horrible de plus de quatre mille meurtres de sang froid, & d'inventions de suplices* inoüis, *& sur tout des sauteries de Mascon où le Gouverneur despendoit en festins pour donner ses esbattemens au fruit, pour aprendre jusques aux enfans & aux filles à voir mourir les Huguenots sans pitié, il dit qu'il leur avoit rendu quelque pareille en beaucoup moindre quantité, ayant égard au passé & à l'avenir ; au passé ne pouvant endurer sans une grande poltronnerie le deschirement de ses fidelles compagnons ; mais pour l'advenir il y a deux raisons que nul Capitaine ne peut refuser ; l'une que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre* (h) *les revanches ; sur quoi il conta de 300. Cavaliers renvoyez il y avoit quelque temps en l'armée des ennemis sur des charrettes, ayans chacun un pied & un poing couppez, pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci en courtoisie.* Tout le reste de ses reponses est plein de bon sens & de sel ; j'y renvoie mon lecteur comme je l'ai deja dit, me contentant d'observer ici 1. que l'on trouvera ces *Sauteries de Mascon* dans l'article de cette ville. 2. Que nôtre Baron se justifia bien plus mollement auprès du Duc de Nemours, qu'auprès du Sieur d'Aubigné. Voiez la remarque suivante.

(c) *Maimb. Hist. du Calvin. l. 4. pag. 275. edit. de Holl.*

(d) *Tome. 1. p. 203. 204.*

(e) *Varill. ib. p. 211.*

(f) *Pag. 204.*

(g) *D'Aubigné, to. 1. liv. 3. ch. 9. pag. 216. edit. 1626.*

COMMENT Des-Adrets justifioit ses cruautez.

(h) *L'Amiral de Coligni s'étoit servi de cette voie pour corriger les Anglois. Voiez l'explication qui a été faite de cela* Nouvell. lettres contre le Calvin. de Maimbourg t. 1. pag. 188. 196.

(D) *D'emploier des artifices.*] Si nous en croions Mr. Varillas (i), le Duc de Nemours prevint Des-Adrets, en lui écrivant une lettre *pour le prier de traiter en prisonniers de guerre deux soldats Italiens tombez entre ses mains.* Mais selon Theodore (k) de Beze ; ce fut le Baron qui écrivit le premier au Duc pour lui demander la liberté de deux soldats Italiens. Il n'y a point de doute que Mr. Varillas ne se soit trompé ; car la lettre de Des-Adrets produite selon toute sa teneur dans Theodore de Beze, debute par la demande de la liberté de ces deux soldats Italiens. Mr. Varillas est tombé dans une autre faute ; il ne donne pas fidelement le precis de cette lettre. Il pretend que le Baron *imputa les sanglantes executions de Vaureas, de Boulenne, & de Pierrelate à la necessité d'obliger les Catholiques à faire bonne guerre aux Calvinistes, qu'ils envoyoient au gibet aussi-tôt qu'ils les prenoient*, & qu'il ajoûta *qu'après avoir obtenu ce point si necessaire à son party, qu'auparavant il avoit peine à trouver des soldats, il s'étoit exactement contenu dans les loix de l'art militaire qu'il avoit aprises en Piemont.* Il n'y a rien de semblable dans la lettre de Des-Adrets, si ce n'est qu'il avoüe qu'à Pierrelate & à Boulenne, deux villes qu'il prit d'assaut, *il ne put à son grand regret* retenir les mains des *soldats qu'ils ne prinssent leur revanche*, sur quatre ou cinq cens hommes qu'ils y trouverent. Son apologie ne consiste point à alleguer quelque juste & necessaire motif de ses cruautez, ni à dire qu'étant parvenu au but auquel il les avoit destinées, il les avoit interrompuës ; il ne fait que nier, & cela comme le remarque Beze *en un stile fort doux & mol.* Pour le moins Mr. Varillas a dit sans mensonge, que le Duc de Nemours aiant compris par cette lettre que Des-Adrets étoit mécontent, lui fit proposer une conference qui fut acceptée.

(i) *Varillas, Charl. IX. t. 1. p. 272.*

(k) *Beze Hist. Eccles. t. 3. p. 292.*

(E) *On le prit par des promesses.*] On lui écrivit fort honnêtement (l), & après lui avoir representé que le chemin qu'il tenoit le conduiroit infailliblement à une confiscation de corps & de biens, on le tenta par la promesse du Colier de l'Ordre, & par celle d'une Compagnie de 50. hommes d'armes, avec une somme de cent mille francs ; & s'il aimoit mieux demeurer hors du Roiaume, on s'engagea à lui envoier la somme de cent mille écus. Le Duc de Nemours emploia toutes sortes de promesses & de flateries, lors qu'il s'aboucha avec Des-Adrets.

(l) *Ce fut le Marechal de Brissac qui lui écrivit. Theodore de Beze raporte sa lettre* ubi supra pag. 291.

(F) *Qu'il avoit de grans ennemis dans le parti.*] Le Marechal de Brissac lui communiqua une lettre de l'Amiral, qu'il avoit reçuë de la maniere que je vais dire.

parti: enfin on l'ébranla de telle sorte que sa conduite devint suspecte de plus en plus au Prince de Condé, & à l'Amiral. La conclusion fut qu'ils (G) s'assûrerent de sa personne à Romans le 10. de Janvier 1563 *. Il ne sortit de prison que par le Traité de paix qui fut conclu la même année, & depuis il rentra dans sa premiere Religion, & porta les armes contre l'autre; mais sans aucun succés (H) ni aucune gloire; de quoi il n'est pas le seul qui ait donné de † fort mauvaises raisons. On ne reconoissoit plus ce General dont la vigilance, la promtitude, l'intrepidité, & la presence d'esprit avoient été admirées comme des prodiges, pendant qu'il avoit servi la

* *Varill. ubi supra.*

† *Voiez la remarque H.*

(a) *Beze ibid.*

dire. Soubise (a) avoit fait savoir à l'Amiral ses mauvais soupçons touchant la conduite de Des-Adrets; le soldat qui avoit été porteur de sa lettre, fut chargé de la reponse, mais au lieu de la porter à Soubise, il la porta au Marechal de Brissac. Or voici ce qu'elle contenoit sur le chapitre de ce Baron; *Quant à ce que me mandez du Baron Des-Adrets chacun le cognoist pour tel qu'il est, mais puis qu'il a si bien servi jusques ici en cette cause, il est force d'endurer un peu de ses insolences, car il y auroit danger en lieu d'insolent de le faire devenir insensé: par quoi je suis d'avis que vous mettiez peine de l'entretenir, & d'en endurer le plus que faire se pourra.*

(b) *Castelnau ubi supra livre 4. ch. 11.*

(G) *Ils s'assûrerent de sa personne.*] Il est bon d'entendre les Memoires de Castelnau. (b) *Le Duc de* Nemours *connoissant* Des-Adrets *pour Capitaine, & qui avoit beaucoup de credit & de reputation, pensa que c'étoit le plus seur & expedient pour le service du Roi de le gagner que de le combattre par force; ce qu'il fit si dextrement avec belles promesses & douces paroles, comme c'étoit un Prince fort persuasif, & qui a toujours su attirer les hommes par son gentil naturel, que depuis les Huguenots n'ont eu en ce pass-là un plus grand ennemi que ce Baron, qui commença dès lors à prattiquer contre les Huguenots; lesquels comme fort vigilans en leurs affaires en furent advertis, aussi ont-ils toujours eu des espions par tout. Qui fut cause que Mouvans, étant le Baron Des-Adrets allé en la ville de Valence, le prit prisonnier par l'avis du Cardinal de Chastillon, & du Sieur de Cursol depuis fait Duc d'Usez, l'envoya à Nimes où il fut en bien grand danger, & à peine en fût-il échapé, sinon par le moyen de la paix en vertu de laquelle il fut élargi.* Voiez le 12. livre de l'Histoire Ecclesiastique de Theodore de Beze, où il est amplement parlé de la detention de Des-Adrets. *Après plusieurs interrogatoires & reponses . . . la paix estant survenuë il fut relasché, & renvoyé en sa maison sans absolution ni condamnation.* C'est Beze qui parle (c).

(c) *Beze, liv. 11. pag. 306. 307.*

(d) *Id. liv. 12. p. 307.*

(e) *C'est-à-dire le Baron Des-Adrets.*

(H) *Sans aucun succés ni aucune gloire.*] Voici ce qu'on trouve dans le même Historien. (d) *Estant tumbé si bas* (e) *il passa encores plus avant depuis, ayant porte les armes contre ceux de la religion tant au pays de Dauphiné qu'en France, estant Colonnel d'un regiment de gens de pied, en quoi toutes fois il ne gagna autre chose que dommage & honte, avec telle perte de sa reputation, qu'il n'a onques depuis esté employé, demeurant en sa maison spectateur des miseres d'autrui.* D'Aubigné (f) raconte qu'on le defit, quand l'armée du Duc de Deux Ponts entra en France l'an 1569. Il dit ailleurs (g) qu'à Lion au retour du Roi de Pologne, un Huissier refusa la porte à Des-Adrets, & ce fut en cette occasion qu'il lui demanda les 3. choses dont j'ai parlé (h) ci-dessus: il voulut, dis-je, savoir pourquoi ce Baron avoit si mal reüssi dans les armées Catholiques; (i) *Mon enfant,* lui repondit-il avec un soupir, *rien n'est trop chaut pour un Capitaine qui n'a pas plus d'interest à la victoire que son soldat: avec les Huguenots j'avois des soldats, depuis je n'ai eu que des marchands qui ne pensent qu'à l'argent: les autres estoient serrez de crainte sans peur, soudoyez de vengeance, de passion & d'honneur; je ne pouvois fournir de rennes pour les premiers, ces derniers ont usé mes esperons.*

(f) *Tome. 1. p. 403.*

(g) *Ibid. pag. 215.*

(h) *Dans la remarque C.*

(i) *D'Aubigné ubi supra pag. 217.*

Critique d'un passage du Sieur d'Aubigné.

Franchement ces raisons-là sont bien foibles, & il suffiroit pour les refuter invinciblement de renvoier les lecteurs à ce grand nombre de combats generaux & particuliers, où les troupes Protestantes ont été batues. Quoi donc, les soldats Papistes n'étoient-ils pas *soudoyez de vengeance & de passion?* N'avoient-ils pas les oreilles perpetuellement batues des exhortations de leurs Prêtres, qui leur recommandoient la vengeance des Eglises pillées & profanées? Y a-t-il rien au monde qui inspire plus de fureur que ces discours-là? Que dirons-nous des Arrêts (k) *qui permettoient à toutes sortes de personnes, & qui ordonnoient même à toutes les Communes de courir sus au son du tocsin aux Huguenots, de les poursuivre vivement par tout, & de les tuer sans misericorde comme autant de bêtes feroces, de chiens & de loups enragez qui desoloient tout le royaume; de sorte que l'on ne voyoit en toutes les Provinces par les crimes des uns, & par la vengeance des autres que ruines, que cendres, que sang & que carnage, & mille affreuses images de la mort?* Les soldats Catholiques pouvoient-ils être parmi tout cela exemts de passion & de vengeance? Faloit-il user plus d'éperons à leur egard, que de rênes pour les Huguenots? Beaux contes que tout cela; les Monlucs & les Tavanes, & plusieurs autres Chefs du même parti font voir que le Baron Des-Adrets ne s'en devoit prendre qu'à lui-même. Dans le fond il faisoit plus de tort qu'il ne croioit aux Protestans, & l'on a bien su (l) se prevaloir de la disposition qu'il leur avoit attribuée, d'avoir été soudoiez de passion & de vengeance. Mais voici une raison encore plus fausse que celle qu'il donna à d'Aubigné.

(k) *Maimbourg, Calvin. pag. 276.*

(l) *Voiez Mr. de Meaux, Hist. des variations l. 10. n. 39.*

Critique d'un passage de Mr. le Laboureur.

(m) *Le Labour. Addit. à Castelu. t. 1. pag. 13.*

„ Jamais (m) homme ne s'aquit tant „ de reputation en si peu de tems, & jamais grand „ Capitaine n'en dechut plûtôt: car le Duc de Nemours qu'on envoya contre lui, & qui ne le pou„ voit defaire à force ouverte, ne l'eut pas si-tôt prat„ tiqué qu'on ne parla plus de lui que comme du plus „ foible & du plus malheureux Officier du parti royal „ & Catholique. Ce n'est pas qu'il ne fût toûjours le „ même en valeur & en experience, mais c'est qu'il „ y a beaucoup de difference entre la maniere de fai„ re la guerre pour ou contre son Roi: c'est que tout „ est permis dans la revolte, & qu'un Chef s'y fait „ conoitre tel qu'il est; au lieu que dans le service de „ son Prince il doit paroitre tel qu'il doit être, & „ qu'il est plus sujet à la discipline militaire. En effet „ le Baron Des-Adrets étoit aussi furieux que vaillant, „ il se signala plus par la terreur de ses armes, que „ par la reputation de sa conduite, & il ne fit plus de „ bruit que les autres de sa qualité, que parce qu'il „ fut plus cruel & plus redoutable. On ne lui auroit „ pas souffert dans l'armée du Roi les mêmes emportemens, & le droit de represailles étoit si ponctuel„ lement observé, qu'on fut obligé de part & d'autre „ de garder la foi, & de faire bonne guerre. „ Quelque interêt que j'aie à trouver des fautes dans les Auteurs, puis que ce sont autant de materiaux de mon Ouvrage, j'ai un veritable chagrin qu'un homme aussi éclairé que Mr. le Laboureur, ait été capable de publier un si mauvais raisonnement. Demandez lui pourquoi Des-Adrets a été un grand Capitaine pendant son Protestantisme, & un très-miserable Officier pendant son Catholicisme, il vous repondra, c'est parce que dans la revolte on fait tout ce que l'on peut, & dans une guerre legitime tout ce que l'on doit. Jamais maxime ne fut plus fausse, ni plus mal apliquée que celle-là; puis qu'il est certain que dans une guerre civile le parti du Roi agit avec plus de hauteur, & avec plus de confiance que l'autre: car le parti rebelle se voiant assez odieux, & assez chargé d'envie, n'a garde de commencer les infractions de la discipline militaire, les violemens d'une capitulation, les massacres de sang froid contre la parole donnée, &c. C'est le parti du Prince qui se donne en cela plus de licence, pretendant n'avoir à faire qu'à des gens convaincus de felonnie, & condamnez actuellement au dernier suplice: il n'entre presque jamais dans la bonne guerre, que lors que l'autre parti s'est lassé de ne point user de represailles. C'est du moins ainsi que la chose se passa dans les guerres de Religion sous Charles IX. & par consequent la maxime a été très-mal apliquée. Outre cela j'admire que Mr. le Laboureur n'ait pas pris garde au passage de Brantome qu'il a cité peu après. Ce passage est un paralléle entre nôtre Baron & Monluc, où quoi que Brantome fasse celui-ci un peu moins cruel que l'autre, il ne laisse pas de dire qu'on les comparoit en tout, *Tous deux,* dit-il, *très-braves & vaillans, tous deux fort bizarres, tous deux fort cruels, tous deux Compagnons de Piemont, & tous deux fort bons Capitaines.* Selon la maxime de Mr. le Laboureur, Des-Adrets n'auroit jamais aquis la reputation de grand Capitaine, s'il avoit toûjours servi son Prince: pourquoi donc Monluc l'a-t-il aquise cette reputation-là, ou pourquoi l'a-t-il conservée & parfaitement bien soutenuë, lors même que selon Mr. le Laboureur, la bonne guerre & le droit de represailles étoient ponctuellement observez? Pourquoi alors Des-Adrets perdit-il toute sa gloire, puis que celle de Monluc ne s'affoiblit point?

la Cause. Toutes ces grandes qualitez, & les victoires qu'il remporta sur le Papisme, n'empêchent pas les Protestans de le regarder comme un Goliath qui *deshonora les batailles rangées d'Israël* par sa conduite (I) barbare. *Il mourut* ξ *sans honneur dans une honteuse vieillesse, également meprisé des uns & des autres*; bien diferent de ce Baron Des-Adrets, *Quantum mutatus ab illo!* qui s'étoit fait craindre jusques dans Rome *; car on y eut peur qu'il n'équipât une flote pour aller rendre visite au Pape. Nous parlons de ses (K) enfans dans l'une de nos remarques.

Voici un suplément que je tire d'un Ouvrage que je n'ai lu que depuis que le premier tome de ce Dictionaire fut achevé d'imprimer. Le Baron Des-Adrets † n'aiant encore que quinze ans fut l'un des deux cens Gentilshommes Dauphinois qui se trouverent à l'armée qu'Odet de Foix Seigneur de Lautrec commandoit en Italie l'an 1527. Il se signala par tout. Il θ obtint en 1532. le Guidon de la Compagnie *du Seigneur Dupuy S. Martin Lieutenant au gouvernement de Provence.* Il eut quelques demêlez avec George d'Urre de Venterol à qui cette Compagnie fut donnée *l'an 1537. & qui* λ l'empêcha d'obtenir la Lieutenance. Cela lui deplut *de telle maniere qu'il protesta de ne plus servir, & se retira en Dauphiné aupres de son pere.* Quelque tems après il fut trouver à Turin son β oncle Boutieres General de l'armée de Piemont, qui γ *lui laissa la conduite de quelques legionaires de cette Province qui faisoient une partie de la garnison de la ville. Il demeura dans cet emploi jusques à la disgrace de Boutieres qui arriva en 1544. & qui obligea l'oncle & le neveu de se retirer en Dauphiné.* Une longue maladie empêcha nôtre Baron plus de trois ans de porter les armes. Il eut une Compagnie de Cavalerie δ sous le Marechal de Brissac Lieutenant General pour le Roi en Italie, & il fut fait ensuite ζ *Colonel General des Legionnaires de Dauphiné.* Il reçut trois blessures au siege de Vulpian en 1555. On lui donna la charge de Colonel des Legionnaires de Provence, Lionnois & Auvergne, & il les mena au Duc de Guise à Turin avec ceux de Dauphiné l'an 1557 ‡. Il perdit son bagage & sa liberté à la prise de Moncalve l'an 1558 ⸸. & il accusa de la perte de cette ville Pequigni qui en étoit Gouverneur. Il le cita (L) devant le Roi,

ξ *Maimb. Calvin. pag. 275. Voiez la remarque K.*

* *Brantome, eloge de Monluc.*

† *Allard, vie du Baron Des-Adrets p. 3. & 4.*

θ *Ibid. pag. 7.*

λ *Ibid. pag. 9.*

β *Frere de la mere de Des-Adrets.*

γ *Ibid. pag. 10.*

δ *Ibid. pag. 12.*

ζ *Ibid. pag. 14.*

‡ *Ibid. pag. 16.*

⸸ *Ibid. pag. 19.*

(I) *Sa conduite barbare.*] Outre ce qui a été (a) dejà dit sur ce sujet, je remarque ici qu'on disoit (b) *qu'il aprenoit ses enfans à être cruels, & à se baigner dans le sang. L'aîné qui depuis fut Catholique, ne s'épargna pas à la Saint Barthelemi.* Il mourut *au siege de la Rochelle, en contrition du grand sang qu'il avoit repandu.* Les Protestans se soucieront fort peu que cet ouï-dire de Brantome soit vrai ou faux, car ils ont été les premiers à condamner (c) l'humeur cruelle de ce Baron. Mais tout le monde a interêt à ne pas souffrir la licence de celui qui a donné le supplément de Moreri; Des-Adrets, dit-il, *après un grand carnage obligea ses deux fils à se baigner dans le sang des Catholiques.* Le P. Maimbourg (d) lui avoit fourni cette glose. Disons leur donc à tous deux, qu'ils ne devoient pas s'émanciper à ces sortes de paraphrases. Leur temoin sur un ouï-dire ne s'étoit servi que du mot de sang. De quel droit ont-ils pretendu qu'il avoit parlé du sang humain? Est-ce que les bouchers ne contractent pas une habitude de cruauté par l'effusion du sang des bêtes? Un homme qui cite se doit faire une religion de s'en tenir aux termes de son temoin, & de ne pas commettre le sophisme, *à dicto simpliciter ad dictum secundum quid.* Qu'il conjecture, s'il veut, mais il ne doit pas narrer ses conjectures comme une histoire.

(a) *Dans la remarque B.*

(b) *Brantome éloge de Monluc.*

(c) *Voiez Beze Hist. Eccles. l. 11. p. 221.*

SUPLEMENT de Moreri critiqué.

(d) *Hist. du Calv. pag. 274.*

(K) *De ses enfans.*] Brantome que nous venons d'entendre touchant l'aîné, dit qu'il y en eut un plus jeune qui fut Page du Roi; mais Theodore de Beze nous en dira plus de circonstances. *Le plus grand mal fut*, dit-il (e) en parlant de ce Baron, *que depuis ce temps-la allant de mal en pis il quitta la religion, menant mesmes ses enfans à la Messe, le plus grand desquels ayant esté durant les troubles nourri en Allemagne chez le Seigneur Electeur Palatin, se rendit tost apres l'un des plus vicieux jeunes hommes qui fust en France, comme aussi Dieu ne l'a pas laissé longuement vivre. Les deux autres estoient jumeaux, & avoient esté nez à Geneve durant les troubles, de l'un desquels Maistre Jean Calvin avoit esté parrin.* Mr. Allard (f) conte que celui qui avoit été Page du Roi, & dont il raporte une action tout-à-fait hardie, *fut envelopé dans* le massacre de la S. Barthelomi. (g) *Davila Liv. 5. des Guerres civiles de France, dit que les deux fils s'appelloient les Colonels Montaumar & Rouvray, & que l'un d'eux fut tué au massacre de la S. Barthelemy. L'autre mourut de maladie.* Voions l'action de ce Page. „ (h) Un jour le Roy luy ordonna d'aller appeller son „ Chancelier, ce Page le trouva à table, & lorsqu'il „ luy eut dit que le Roy le demandoit, le Chancelier „ luy ayant répondu, qu'aprés avoir disné il y iroit „ recevoir ses ordres: Comment, dit le Page, il faut „ retarder d'un moment lorsque le Roy commande? „ Vite, qu'on marche sans excuse: Et là-dessus il prit „ l'un des bouts de la nappe, & jetta tout ce qui es„ toit dessus par terre. Ce conte fut fait au Roy par „ le Chancelier mesme, & sa Majesté en riant ne re„ partit autre chose, sinon que le fils seroit aussi vio„ lent & emporté que le Pere.

(e) *Beze, ibid. l. 12. pag. 307.*

(f) *Allard, ubi infra pag. 81.*

(g) *Id. ib. p. 90. 91.*

(h) *Id. ib. pag. 82.*

Notez que cet Ecrivain n'a pas bien compris ces paroles de Davila. *Nel medezimo* (i) *Palazzo furono amazzati Teligni genero dell' Ammiraglio, Guerchi suo luogotenente .... i Colonelli Montaumar e Rourai, il figliuolo del Barone de S. Adrets, e tutti quelli della sua corte* (k). Il ne pretend point parler de deux Colonels qui fussent fils de nôtre Baron, & l'on ne sait même si par son *Barone de S. Adrets*, il a entendu le nôtre. En ce cas-là je m'imagine qu'il se trompe. Qu'on ne m'objecte point ces paroles de d'Aubigné, (l) *Le Marquis de Resnel, frere du Prince Porcian fut tué par Bussi d'Amboise, & le fils du Baron Des-Adrets, pour un procés qu'il avoit avec son cousin germain*, car cela veut dire que Bussi d'Amboise & le fils de ce Baron tuerent Resnel.

Mr. le Laboureur (m) disoit en 1658. que la Maison de Beaumont étoit éteinte. J'ai su de Mr. d'Hoüer par le moien d'un ami, que Susanne de Beaumont fille & heritiere de nôtre Baron Des-Adrets fut mariée à Cesar de Vaucerre, Seigneur de Teis & de St. Difier dans le Dauphiné. Leur posterité subsiste encore. Mademoiselle Des-Adrets qui est morte fille d'honneur de Madame la Duchesse d'Orleans après l'an 1680. & qui avoit été de la Religion, étoit des descendans de cette Susanne. Elle avoit pour freres le Marquis Des-Adrets qui est Capitaine de vaisseau, & le Chevalier Des-Adrets, qui étoit Aide de Camp du Marechal Duc de Noailles, lors qu'il fut tué au siege de Roses au mois de Juin 1693. Il avoit été Capitaine de vaisseau; mais on l'avoit cassé, parce qu'il n'avoit pas voulu assister aux leçons que Mr. Renaud Ingenieur de Marine donnoit à Brest par ordre du Roi.

Mettons ici l'addition que je publiai à la fin du premier volume de ce Dictionaire. Elle contient ces paroles: (n) *Je viens de recevoir la vie de nôtre Baron Des-Adrets composée par Mr. Allard, & voici de quelle façon on y releve la meprise de Mr. le Laboureur.* „ (o) La „ famille de Beaumont n'est pas éteinte, comme Mr. „ le Laboureur a cru en parlant du Baron Des-Adrets „ dans ses Additions aux Memoires de Castelnau. Elle „ subsiste encore par les Branches de Pompignan en „ Languedoc, de Bresset en Auvergne, d'Autichamp & „ de St. Quentin en Dauphiné. Il est vrai que celle du „ Baron Des-Adrets se termina par deux filles, l'aînée „ desquelles, nommée Susanne, fut mariée deux fois; „ la premiere avec le Seigneur de Tarvanas en Pie„ mont; & la seconde avec Cesar de la Vauserre, à „ qui elle porta la Terre Des-Adrets. L'autre eut „ nom Ester, épouse d'Antoine de Sassenage, Sei„ gneur d'Iseron. „

(L) *Il le cita devant le Roi & perdit sa cause.*] Je m'en vais copier le narré de Mr. Allard. (p) *Comme le Baron accusa Pequigny de la perte de la Ville & de celle de sa liberté & de son bagage, il pretendit qu'il l'en devoit degrever: il le cita pour ce sujet devant le Roi François II. qui avoit succedé à Henry II. où il soutint admirablement bien sa cause, & dit que Pequigny avoit laissé entrer l'Ennemy sans combatre, qu'il pouvoit deffendre la bréche avec facilité, puis qu'elle estoit petite,*

&

(i) *C'est-à-dire à l'hôtel de l'Amiral.*

(k) *Davila lib. 5. pag. 272. edit. de Venise 1650.*

(l) *D'Aubigné to. 2. liv. 1. ch. 4. pag. 546.*

(m) *Le Labour. Addit. t. 1. pag. 23.*

(n) *Au mois de Septembre 1696. par les soins de l'obligeant Mr. Pinsson des Riolles.*

(o) *Allard, Vie de François de Beaumont Baron des Adrets p. 1. & 2.*

(p) *Allard, ibid. pag. 19. 20.*

θ Mr. Allard ibid. p. 25. 26. produit la lettre de cette Reine.

Roi, & perdit sa cause. Le ressentiment qu'il en conçut contre la Maison de Guise fut menagé par Catherine de Medicis θ, & eut les suites qu'on a vuës ci-dessus. L'Auteur que je cite en donne un très-grand detail, comme aussi des actions qui furent faites par ce Baron depuis son retour au parti du Roi. Il les represente plus considerables que d'autres Historiens ne le font; mais il avouë que ce brave Capitaine fut suspect d'intelligence (*M*) avec le parti Huguenot, & qu'on le mit en prison. Il se justifia, & il reçut ordre de lever mille hommes ⁎ d'Infanterie qu'il conduisit à Turin. Il y étoit pendant le massacre de la St. Barthelemi. Il revint bientôt en Dauphiné, & † *voiant le peu d'état qu'on faisoit de lui il se retira à la* ‡ *Frette dans le Graisivodan.* Il refusa de signer les formulaires de ligue l'an 1577 β. Il fut saluer le Duc de Maienne à Grenoble l'an 1581 γ. & y fit un acte de son (*N*) ancienne bravoure. Il accompagna la Valette qui fut envoié en Dauphiné contre Lesdiguieres l'an 1585 δ. *Enfin, las de tant de fatigues, accablé par la vieillesse, & extremément dégoûté du monde, il se retira encore à la Frette, où il vécut un an avec des marques visibles de son retour au Giron de l'Eglise. Il mourut donc veritablement Catholique, après avoir fait son testament le 2. de Fevrier 1586. & fut enterré dans une Chapelle de l'Eglise Parroissiale, qui appartenoit à sa Maison* ζ. On ne sera pas fâché de voir les titres (*O*) qu'il se donnoit pendant qu'il fut à la tête des Protestans de sa Province, ni de savoir que son visage marquoit (*P*) la ferocité de son humeur.

⁎ Ibid. pag. 81.
† Ibid. pag. 83.
‡ C'étoit l'une de ses maisons.
β Ibid. pag. 84.
γ Ibid. pag. 87.
δ Ibid. pag. 89.
ζ Ibid. pag. 90.

BEAUNE (RENAUD DE) Archevêque de Bourges, & puis de Sens, sous le regne de Henri IV. Cherchez SAMBLANÇAI (GUILLAUME).

BEDA (NOEL) Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, fut le plus grand clabaudeur, & l'esprit le plus mutin & le plus factieux de son tems. C'étoit un * Picard qui vivoit sous le regne de François I. Il se declara l'ennemi juré de tous ceux qui voulurent faire refleurir les belles lettres †, & ce fut par là qu'Erasme & Jaques Faber d'Etaples encoururent son indignation. Il pretendit avoir trouvé un grand nombre d'heresies dans les paraphrases d'Erasme, & publia un livre sur ce sujet. Erasme se justifia, & l'accusant à son tour le convainquit d'une (*A*) infinité de calomnies. Beda au lieu de prouver qu'il n'avoit point été calomniateur,

* Erasmus, supputat. errorum Beda, fol. m. 22.
† Beze, Hist. Ecclesiast. l. 1. pag. 2.

& que ceux qui avoient resolu d'y passer estoient en petit nombre: que s'il le nioit, il le luy feroit avoüer par un duël. Ce different parut singulier à la Cour, & ces deux Ennemis trouverent des partisans parmy les Grands, qui empecherent quelque temps qu'il ne fut decidé. Il le fut neanmoins en faveur de Pequigny par le credit de la Maison de Guise, qui commençoit d'en avoir un bien grand en France; & il leur fut deffendu de rien attenter l'un contre l'autre, à peine d'estre punis comme criminels de leze-Majesté: dont le Baron fut tellement outré de colere, qu'il jura de s'en vanger contre les Guisars; & ce fut la cause qu'il embrassa en suite le party des Protestans: c'est le témoignage de Mr. de Thou, & c'est la verité.

(*M*) *Suspect d'intelligence avec le parti Huguenot, & qu'on le mit en prison. Il se justifia.*] A son retour en Dauphiné après la bataille de Moncontour (*a*) *il fut obligé de se retirer dans sa maison, parce que Gordes* Gouverneur de la Provinte *avoit conceu beaucoup de haine contre lui.* (*b*) *On tient qu'il le soupçonnoit de ne s'estre pas entierement defait de ses inclinations Huguenotes, & mesme d'avoir favorisé l'armement qui s'étoit fait auprès de Geneve par le Comte Ludovic de Nassau, & d'estre d'intelligence avec luy. . . . . Quoy qu'il en fût, il est certain que Gordes fit peu d'etat de luy, dont le Baron murmura hautement, & fit des plaintes qui furent un peu hardies, & mesmes temeraires: Tellement que le Roy l'ayant sceu, Gordes eut ordre de le faire arrester; ce qu'il fit. Il fut conduit à Grenoble, & de là à Lyon dans Pierrecise. D'abord on le crût perdu, & cela d'autant mieux qu'on intercepta des Lettres des Princes & de l'Admiral en sa faveur, & que les principaux Chefs Protestans parlerent pour luy faire rendre sa liberté.* Il (*c*) l'obtint par la paix qui fut concluë au mois de Janvier 1571. Il fut se presenter au Roi *estant en son Conseil:* „ (*d*) Là il declara, qu'estant innocent, il supplioit sa Majesté de luy permettre de renoncer au benefice des Edits de pacification faits en faveur de ceux qui avoient agy contre ses interests, sous pretexte de Religion ou de Politique; qu'il n'avoit jamais rien fait qui pût luy estre imputé à blâme; que si quelqu'un estoit assez hardy pour luy soûtenir qu'il fût criminel en quelque maniere, il estoit prest de l'en faire dédire les armes à la main, si sa Majesté vouloit avoir la bonté de le souffrir. Le Roy luy respondit qu'il estoit persuadé de son innocence & de ses bonnes intentions, qu'il n'avoit jamais douté de sa bonne conduite & du zele pour son service; qu'il estoit extremément satisfait de luy; qu'il avoit bien toûjours crû que ses intentions avoient esté bonnes, & autres choses de cette nature, dont il pria sa Majesté de luy octroyer Actes; ce qu'Elle fit volontiers. Il est dans les Registres de la (*e*) Chambre des Comptes. „

(a) Allard ubi supra pag. 75.
(b) Id. ib. pag. 76.
(c) Ibid. pag. 77.
(d) Ibid.
(e) Mr. Allard raporte cet Acte tout entier pag. 79. & 81.

(*N*) *Et y fit un acte de son ancienne bravoure.*] Le Duc de Maienne „ (*f*) estant à Grenoble en 1581. le jeune Pardaillan, fils de la Mothe-Gondrin, parla fierement & injurieusement du Baron Des-Adres, à cause de la perte de son pere à Valence: Le Baron aprit dans sa retraite de quels termes il s'estoit servy, & que mesme il avoit dit que s'il le rencontroit, il le traiteroit mal; ce qui l'obligea de venir à Grenoble, où aprés avoir salüe le Duc de Mayenne, & en avoir esté caressé il dit plusieurs fois, & mesme en presence de Pardaillan, qu'il avoit quitté sa solitude & reveu le monde, pour sçavoir si quelqu'un avoit de la rancune contre luy, pour le satisfaire; que son épée n'estoit point si roüillée, son bras si foible, & ses forces si diminüées par son âge, qu'il ne fist bien raison à tous ceux qui avoient quelque plainte à luy faire. Pardaillan ne dit & ne fist rien qui donna lieu à une querelle; tellement que Les Adrets se retira contant de cette derniere bravoure. „

(*O*) *Les titres qu'il se donnoit.*] Les voici: „ (*g*) François de Beaumont, Seigneur des Adrets, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Colonel des Legionnaires de Dauphiné, Provence, Lyonnois, Languedoc & Auvergne, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy en Dauphiné, & Lieutenant de Monseigneur le Prince de Condé en l'Armée Chrestienne, assemblée pour le service de Dieu, la liberté & délivrance du Roy & la Reyne sa Mere, conservation de leurs Estats & Grandeur, & de la liberte Chrestienne esdits Pais. „ Il y a (*h*) dans la Chambre des Comptes de Grenoble *plusieurs Ordonnances adressées en son nom . . . . . où il prend cette qualité, & en d'autres il se dit,* Chef Gouverneur des Compagnies assemblées pour le service de Dieu, &c. *On en voit qui sont ainsi adressées,* A tous vrais fideles sujets du Roy, nostre Souverain & naturel Seigneur, associez en la confession des Eglises reformées, & Zelateurs du repos & tranquillité de ce Pays de Dauphiné, salut & paix par Nostre Seigneur Jesus Christ. N'étoit-ce pas un homme bien digne de se servir d'un tel langage? N'etoit-ce pas un nouvel Apôtre bien tourné pour imiter la salutation Evangelique de St. Paul?

(f) Id. ib. p. 87. 88.
(g) Id. ib. pag. 28.
(h) Id. ib. pag. 29.

(*P*) *Son visage marquoit la ferocité de son naturel.*] Mr. de Thou qui le regarda (*i*) si finement à Grenoble l'an 1572. qu'il fut capable de le peindre de memoire assez bien pour que tout le monde le reconut, nous en donne cette description: (*k*) *Erat jam totus canus, sed cruda adhuc ac viridi senectute, Oculis truculentis, naso aquilino, facie macilenta, sed ruboribus interfusa, ut lutum sanguine maceratum quod in P. Corn. Sulla observatum est, ori inspersum diceres, de cætero corporis habitu prorsus militari.*

(i) Thuan. de vita sua lib. 1. pag. m. 1165.
(k) Id. ib.

(*A*) *Le convainquit d'une infinité de calomnies.*] Voiez le livre intitulé, *Supputationes errorum in censuris Natalis Bedæ per Erasmum Roterodamum.* Il fut im-

teur, ou d'avoüer qu'il n'avoit pas bien compris le sens de son adversaire, recourut à des artifices de cabale: il relut les livres d'Erasme, il en fit de nouveaux (B) extraits aussi infideles que les premiers, & les donna à censurer à la Faculté de Theologie; où son esprit impetueux & charlatan, ses factions, ses declamations violentes contre les nouveautez de ce tems-là, & contre ceux qui n'étoient pas assez ardens à les reprimer, lui donnoient (C) une espece de domination tyrannique. Il en abusa de telle sorte, qu'il falut enfin le livrer au bras seculier, qui pour le

imprimé l'an 1527. Le revers du titre vous aprendra que de compte fait Erasme trouva dans un assez petit livre de son censeur 181. mensonges; 310. calomnies & 47. blasphêmes; & cela sans le traiter à la rigueur, car on lui fit grace de plusieurs choses qui meritoient d'être relevées. (a) *Ac ne quis queratur iniquam supputationem, non imputavimus illi tam multa indocte, stulte, & sine mente dicta. Non imputavimus tam multas propositiones quas in censuris emisit* &c. Un homme qui auroit eu de l'honneur & de la conscience se seroit uniquement apliqué à sa propre justification contre de semblables listes, mais Beda & ses semblables trouvent mieux leur compte à repeter cent fois leurs premieres accusations, tout comme si l'on n'y avoit rien repondu. Si l'on en croit Erasme le livre de son adversaire deplut si fort à François I. que par ordre de ce Prince l'on en defendit la vente. *Impotenter (b) & infeliciter edito libro sic debacchatus est in me ut Rex Christianissimus mox ubi rem cognovit, vetuerit codices divendi, haud dubiè vetiturus excudi si tempestivè monitus fuisset.* Pareil traitement fut fait au livre que Noël Beda (c) avoit mis au jour en ce même tems contre Jaques Faber d'Etaples, mais on ne laissa pas de faire courir les exemplaires de ces deux livres. (d) *Nec jussus premere pressit, sed elusit Regis edictum curans ut in* Germaniam *spargeretur, & istic clam distraheretur.*

RAPORTONS ici un passage du livre de Mr. Chevillier sur l'Origine de l'Imprimerie de Paris. François I. . . . (e) *étoit tellement irrité contre le Docteur Noël Beda, qui avoit refuté les Paraphrases & les Annotations* d'Erasme, *& contre la Faculté qui avoit approuvé & fait imprimer son (f) Livre; que le premier étant allé à la Cour pour quelque affaire de sa Compagnie, y fut arrêté prisonnier pendant un jour, n'ayant eu la liberté, qu'à condition de se presenter quand on le demanderoit: & on envoya une Letre de Cachet au Parlement, dattée d'Amboise le 9. Avril 1526. par laquelle il lui étoit ordonné d'empêcher que le Livre de Beda ne fût vendu. J'ai lû dans une copie des Registres de cette Cour, une Lettre Latine de Josse Bade, où il dit, qu'il en avoit imprimé 650. exemplaires, dont plusieurs avoient été envoyez en Espagne, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, qu'il ne lui en restoit plus qu'environ cinquante copies completes, & promet qu'il ne les distribuëra point. . . . . (g) De plus, le nommé Loüis de Berquin Lutherien caché, ami d'Erasme, avec qui il avoit quelque commerce de Lettres, presenta douze Propositions du Livre de Beda; prétendant qu'elles contenoient des impietez & des blasphêmes, & demanda que la Faculté fût obligée de les condamner, ou de les prouver par l'Ecriture sainte. Le Roi écouta cet Accusateur favorablement, & le 10. Juillet 1527. envoya par Mr. l'Evêque de Bazas les Propositions au Recteur, à qui il donna ordre de les faire examiner par les quatre Facultez assemblées, & non point seulement par les Docteurs en Théologie*, quos in hac materiâ suspectos habebat, *comme dit le Registre de la Faculté, ... je ne trouve point écrit quel fut le jugement des quatre Facultez:* Prenez garde que les Theologiens de Paris s'étoient tellement rendus suspects de passion & d'emportement, que le Roi ne voulut point qu'ils fussent juges en cette cause sans l'adjonction des trois autres Facultez. Il est bon de voir de quelle maniere il brida ces zelateurs: voici un extrait de la lettre qu'il écrivit au Parlement le 9. Avril 1526. (h) „ Et parce „ que nous sommes deuëment acertenez, qu'indifferemment ladite Faculté, & leurs Supposts, écrivent contre un chacun, en dénigrant leur honneur, „ état, & renommée, comme on fait contre Erasme, & pourroient s'efforcer à faire le semblable „ contre autres, nous vous commandons . . . . que „ vous mandiez incontinent ceux de ladite Faculté, „ ou leurs Députez: & leur défendiez . . . . . qu'ils „ n'ayent en général ni en particulier, à écrire, ni „ composer, & imprimer choses quelconques, qu'elles n'ayent premierement eté revuës & approuvées „ par vous, ou vos commis, & en pleine Cour déliberées. „ Ces reglemens là ne durerent guere, quoi qu'ils semblent dignes d'un établissement general & perpetuel.

(a) *Erasme, au revers du titre.*

(b) *Erasm. epist.* 73. *l.* 19. *pag.* 892. *datée du mois de Novembre* 1527. *Voiez aussi epist.* 14. *l.* 20. *p.* 974. *& epist.* 4. *l.* 24. *pag.* 1181.

(c) Urit hominem quod liber quem in Jacobum Fabrum scripserat edicto regio suppressus est, etiamsi non est suppressus. *Id. epist.* 62. *l.* 19. *pag.* 877. *datée du* 30. *Nov.* 1527.

(d) *Id. epist.* 71. *l.* 19. *pag.* 886. *Voiez aussi epist.* 14. *l.* 20.

(e) *Chevillier, Orig. de l'Imprim. pag.* 174.

(f) *C'est-à-dire, celui de Beda contre Erasme. Il fut imprimé à Paris chez Josse Bade l'an* 1526. in fol.

(g) *Id. ib. pag.* 175.

(h) *Apud Chevillier ibid. pag.* 179. 180.

(B) *Il en fit de nouveaux extraits aussi infideles que les premiers.*] Plus il se sentoit convaincu de calomnie, plus il travailloit à perdre celui qu'il avoit calomnié. Il s'avisa donc d'essaier si en produisant tout de nouveau les mêmes accusations, sous une forme un peu differente, il en tireroit un meilleur parti. *Urit hominem . . . (i) quod ego respondens & meam innocentiam & illius impudentiam sic omnibus ob oculos posui, ut in seculo non possit evidentius. Itaque prorsus animo gladiatorio parat vindictam non se purgans, quod non potest, sed easdem calumnias alia specie rursus ingerens . . . Habet sexcentas propositiones è paraphrasibus decerptas . . . eas ut narrant ad Facultatem defert, & in aliquot jam anxio pronunciatum. Sed quomodo proponit artifex? Omittit quæ rem explicant, quæ calumniam excludunt: addit de suo quæ faciunt ad calumniam: proponit velut à me dicta hoc tempore quæ dicuntur ab Evangelistis aut Apostolis, & ad Ecclesiæ primordia pertinent.* Beda n'oublioit aucune friponnerie d'un infidele faiseur d'extraits: il suprimoit ce qui étoit propre à justifier l'accusé, & à faire voir la calomnie: il ajoûtoit ce qui étoit propre à fortifier son accusation: il detournoit en un sens ce qui avoit été dit en un autre. Il n'y a rien de plus aisé que de faire condamner par ces artifices une opinion innocente, voiez la 73. lettre du 19. livre d'Erasme. Il se servit d'une autre machine, il choisit quelques chefs d'accusation (k), & les aiant mis en François il les envoia à la Cour, afin d'irriter les Grans, les femmes, & en general toute la France contre l'accusé. Il s'étoit dejà servi du (l) titre de Roi de France qu'Erasme donna au Roi d'Angleterre en lui dediant un livre, il s'en étoit, dis-je, deja servi pour rendre odieux à la Cour du Roi très-Chretien ce pauvre Auteur. Je ne sai si personne s'avisa de lui reprocher en face qu'il avoit grand tort, de ne point travailler avant toutes choses à sa propre justification, & que c'etoit une grande honte de laisser les listes d'Erasme sans repartie, listes qui le convainquoient manifestement d'erreurs grossieres, & de calomnies honteuses. *Quum mea supputationes ob oculos omnium posuerint hominis inscitiam cum pari malitia conjunctam, non cogitat de purgando, sed articulos aliquot decerptos ex acervo calumniarum &* Gallicè *versos misit in aulam regiam . . . Nunc eosdem articulos vobis ingerit, scilicet in ordinem digestos, ut novi videantur, perinde quasi nihil sit responsum (m).* C'est à cela qu'il faloit repondre, & ne se reserver pas tout entier pour des voies d'obliquité. Erasme fut peut-être le seul qui fit ce reproche à son adversaire. (n) *Nisi Bedda prorsus diffideret suæ causæ, responderet saltem ad quædam loca tam impudenter calumniosa vanaque, ut res manibus, quod ajunt, sentiri possit. Nunc hoc omisso quod in primis curatum oportuit vim parat, concitat facultatem ut articulorum turba suffragiis & autoritate me opprimat.* Erasme, dis-je, fut le seul peut-être qui fit ce reproche; car ordinairement ceux qui ne sont pas interessez aux injustices d'un Inquisiteur, se gouvernent par la regle *plus penser que dire.*

(C) *Une espece de domination tyrannique.*] Je ne sai s'il y a rien de plus difficile, que d'obtenir un jugement équitable dans un procés de doctrine contre un homme fait comme Beda. Il etoit violent de son naturel; il lâchoit la bride à sa violence naturelle avec d'autant plus de licence, qu'il se couvroit du beau pretexte des interêts de la verité: il diffamoit hardiment les gens dans un livre: il traitoit de lâches prevaricateurs les persones moderées: c'etoit le moien d'obliger une partie des Juges à lui donner gain de cause contre leur propre conscience; car il n'y a point de plaisir à se faire diffamer par des Assesseurs de l'Inquisition: en un mot c'étoit le moien de tyranniser la Faculté de Theologie. Voici la plus fidele description que l'on puisse voir de la maniere dont un homme fait comme lui peut extorquer un decret Academique, une sentence Synodale, &c. jamais Michel Ange ne peignit plus heureusement. (o) *In omni consessu semper fuerunt, qui studiis & improbitate rerum summam sibi vindicant, nec temere fit, ut melior pars vincat. Per illos primùm res privatim decernitur, mox excluduntur integriores, adhibentur idonei, præfatio commendat concordiam, adduntur minæ, hic, inquiunt,* apparebit, qui sint Lutheranæ factionis. *Si quis dixerit aliquid æquius,* mox

(i) *Erasmus epist.* 62. *l.* 19. *pag.* 877.

(k) *Idem epist.* 71. *l.* 19. *p.* 886.

(l) *Ib. & epist.* 13. *l.* 24. *pag.* 1309.

(m) *Id. epist.* 71. *l.* 19. *p.* 886.

(n) *Epist.* 73. *l.* 19. *pag.* 892.

(o) *Erasmus epist.* 71. *l.* 19. *pag.* 889. *Ce qu'il dit dans le* 4. *feuillet de sa* supputatio errorum in censuris Bedæ, *est aussi une fidelle peinture.* Deliguntur deputati ad id idonei, quos optant ii, quorum vel autoritas vel improbitas vincit in collegiis, in quibus frequenter quod ait Livius major pars vincit meliorem, nonnunquam minor sed importunior superat & majorem & meliorem. Allegatur relator. Decernitur. Interim cum scribis res est. Et hic infulciuntur quædam obiter, quæ vel non sentiuntur, vel dissimulantur.

le punir de ses excés le condamna (D) à faire amende honorable, & à confesser en presence d'une infinité de monde à la porte de l'Eglise cathedrale de Paris, qu'il avoit parlé contre le Roi & contre la verité. On le condamna de plus au * bannissement. Ceci se passa en 1535. Il s'étoit fort oposé au dessein qu'eut François I. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le divorce de Henri VIII. Il n'avoit pas tort dans le fond; car ce fut un veritable mystere d'iniquité que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques Universitez de France; mais il gâta sa cause (E) par ses manieres emportées, & par ses airs de mutinerie; & il s'envelopa même dans le crime de parjure. Il avoit beaucoup de credit auprès † du premier President Lizet, homme bien plus propre à soutenir le personnage de mauvais Controversiste, comme il fit avant sa mort, qu'à

* *Beze ib. pag. 15.*

† *Voiez la remarque E, & Erasme, epist. 56. l. 30. pag. 1941.*

mox audit à frementibus, Luthero *pejor. Sunt ingenia modesta, quæ malunt quiescere quam cum talibus contentionem suscipere. Sunt qui in gratiam privatam deflectunt a sua sententia: sunt qui metuunt aut sperant aliquid, eoque premunt quod judicant optimum: sunt qui non intelligunt, quod inde proponitur: sunt qui iisdem affectibus excæcati sunt, quibus* Bedda: *sunt quos utcunque famat clamor ac tumultus aliorum, ita ut fit, agit in furias. Ita non fit, sed extorquetur senatusconsultum. In quo prodendo rursus qui extorserunt admiscent affectus suos, aliis vel insciis, vel conniventibus. Et hoc dicitur collegii decretum.* Ce qu'il y a de deplorable est que le manege dont on vient de voir la peinture se met en usage lors-même qu'il s'agit de condamner ce qui le merite le plus. Voiez les plaintes (*a*) que l'on a faites contre la censure du livre de Marie d'Agreda. Notez que Nôtre Beda vint à bout de ses desseins: la Faculte de Theologie censura les livres d'Erasme le 27. de Decembre 1527. Il est vrai que cette censure ne fut rendue publique que quatre ans après (*b*).

(*a*) *Ci-dessus pag.* 103. 104.

(*b*) *Voiez* Chevillier *ubi supra pag.* 173.

(D) *Le condamna à faire amende honorable.*] Barthelemi Latomus qui etoit alors à Paris manda cette nouvelle à Erasme. *Beda tuus fecit emendam, ut vocant honorabilem, cum hac confessione quod contra veritatem & Regem loquutus esset, quæ verba ante ædem divæ Virginis magno populi concursu præeunte præcone palam pronunciavit: ne forte Lutheranum illum fuisse putes. Sed tamen detinetur adhuc in carcere detrudendus in Monasterium aliquod, ut ferunt, ubi & quando Regi visum fuerit.* Cette lettre de Latomus datee du 29. de Juin 1535. est la 27. du 28. livre parmi celles d'Erasme.

Faits concernant Beda dans l'affaire du divorce de Henri VIII.

(E) *Il gâta sa cause par ses manieres emportées.*] Mrs. du Bellai qui s'interessoient extremement au bon succès du divorce de Henri VIII. disent beaucoup de mal de Noel Beda dans leurs lettres. *Je n'ai encores veu ce Roi* (celui d'Angleterre) *ne ceulx qui ont le credit envers lui en si bon train qu'ils sont, a quoi a merveilleusement aydé ce que vos Theologiens ont faict, selon l'advis qui est venu des Ambassadeurs, mais il y a ung Beda de ce nombre qui est ung tres dangereux Marchans, & ne seroit grans besoin d'en avoir beaucoup de tels en une bonne compagnie.* C'est ce que Jean du Bellai Evêque de Baionne écrivoit de Londres à Mr. de Mommorency le 29. de Decembre (*c*) 1529. Guillaume du Bellai son frere écrivit à François I. le 9. Juin 1530. que Beda avoit fait de grans desordres dans l'assemblée de la Faculté. (*d*) *Durant lesquels propos*, dit-il, *& cependant que leur Bedeau recolligeoit les noms & opinions des deliberans, pour voir quel seroit l'opinion de la plus grande partie, se leva un desdits sieurs nos Maistres, qui lui arracha le Roole des poings & le deschira, & sur ce point se leverent en trouppe, & avec grand & desordonne tumulte, commencerent aulcuns a cryer que c'estoit assez fait & parlé, & que la plus grande & plus saine partie estoit d'avis de n'en deliberer sans escrire à vous, Sire, & au Pape. Ainsi se departit la Compagnie, & les Ambassadeurs du Roy d'Angleterre qui se promenoient en une galerie, & les virent sortir en tel desordre & crierie, & oyrent tous les propos qu'ils tenoient entre eux, se retirerent à leurs logis fort mutinés, & interpretans cette affaire en tres-mauvaise part, & s'en attacherent à moy, disant que piéça ils sçavoient bien que telle estoit la menée de Beda & ses complices, de faire la deliberation telle qu'ils l'avoient trouvée.* Du Bellai ajoûte 1. qu'à sa priere, Mr. le premier President *appella vers lui Beda, Barthelemy, Tabary & aulcuns autres principaux Autheurs de cette discorde & brigue*, & leur fit promettre qu'ils se rassembleroient le lendemain. 2. Que sur une autre circonstance le même premier President (*e*) *fit venir devers lui ledit Beda en l'Eglise nostre Dame, lui remontra ses faculteз & l'inconveniens où il pouvoit mettre* le Roi, *& tellement le prescha qu'il lui jura tres-expressement non seulement de n'empescher qu'il fust obeï aux lettres* du Roi, *mais de soi employer comme pour sa vie à faire que la chose se passast sans bruit ne scandale.*

(*c*) *Voiez l'Histoire du Divorce de Henri VIII. par Mr. le Grand t. 3, pag.* 421.

(*d*) *Ibid. pag.* 465. 466.

(*e*) *Ibid. pag.* 468.

3. Qu'encore que *de prime face il ne voulust* pas se trop fier à cette promesse, *pour autant que contre autre promesse piéça faite à Monsieur le grand Maistre*, ledit Beda *avoit commencé cette brigue sans laquelle cette affaire se pouvoit demesler sans que le Roi en fust empesché ni pour l'un ne pour l'autre, toutes fois voyans que Monsieur le premier President s'en vouloit fier* a Beda, lui du Bellai n'avoit point voulu *derechef* en ecrire au Roi. La lettre du 15. d'Août de la même année est curieuse. Du Bellai (*f*) y fait savoir à Mr. de Montmorency 1. que l'affaire *avoit esté menée par telles & si meschantes brigues, que j'ay veu*, dit-il, *telles fois les affaires du Roy en danger d'en souffrir grandement, & sans les remedes que j'ay procuré journellement y estre mis par Monsieur le premier President, ayant outre l'authorité en laquelle il est constitué, principal credit de persuader audit Beda & ses complices, je vous asseure que tel inconvenient fust advenu pour les entreprises d'un fol, je n'ose dire mauvais homme, que le sens de mille sages eussent abastant de le reparer sans coust extresme, & peut estre que tout autre Juge non empoisonné de la persuasion que je voy audit sieur premier President, que le devant nommé Beda soit en parlant Theologiquement indeviable & impecable, luy eust imputé à peché mortel, ce que ledit sieur President a peine peut recevoir pour veniel tant y a que le Roy a decerné Commission pour informer des abus & insolences dudit Beda & ses Consors.* 2. Que les Ambassadeurs d'Angleterre avoient obtenu de François I. un ordre au Bedeau de la Faculté de Theologie *de bailler un double autentique de quelque acte signé de la main propre de Beda*, & qu'ils avoient eu recours au Roi, parce qu'avoir cela *par congé de la Faculté estoit rentrer à l'A B C obstant la tyrannie piéça usurpee par ledit Beda & ses adherans.* 3. Que le premier (*g*) President *a tant la sainteté de Beda persuadée, qu'il ne peut croire de lui les fautes mesmes qu'il en voit, lesquelles pour vray dire sont telles, que si j'en avois fait de telles en mon endroit, & j'aurois une douzaine de testes, j'aurois gagné qu'on ne m'en laissast une, comme on pourra voir qui voudra lire la legende qu'en feront Messieurs les Presidens le Visle & Povellot, ne voulant pourtant conclure, Monseigneur, que ledit Beda soit seul mechant; car il a prou de compagnons qui seroient bien aise de donner occasion au Roy de faire quelque chose par precipitation à l'encontre d'eux, pour acquerir nom de Martyrs envers le populaire. J'avois souvent oüy parler de leurs malignes entreprises sous titre & couleur de bonne foy & hypocrisie, mais je n'en eusse jamais creu la dixme si je ne l'eusse veu.* Ces paroles valent leur pesant d'or, car elles representent merveilleusement le caractere d'un grand nombre de ces turbulens zelateurs qui causent mille desordres dans un Etat, par l'envie de dominer sur la multitude, & qui ne sont pas fâchez de se faire persecuter, afin que la populace s'interessant à leur disgrace se souleve, & acheve ce que leurs intrigues avoient commencé. L'Evêque de Baionne dans ses lettres à Mr. de Montmorenci confirme la plûpart des choses que son frere avoit écrites: *La matiere du Roy d'Angleterre*, dit-il, (*h*) *a esté proposée à Paris, après qu'il n'y a eu plus d'ordre de y reculler; Beda y a fait le demoniacle, & s'est partie la chose sans rien faire: le Roi veult qu'on y recommence, & s'il est besoing qu'on lui envoye ledit Beda....* (*i*) *Je fus adverti que Messieurs de la Faculté estoient entrez en conclave pour regratter encores la matiere du Roi d'Angleterre, estans aucteurs & promoteurs de ce fait Beda, Barthelemy & leurs complices, lesquels apres tant de beaulx & honnestes alarmes faicts par eux, ainsi qu'avez entendu, sur l'heure qu'ils ont esté deschargez de la presence de leur Doyen... ont de leur auctorité particuliere entrepris de rompre ce que generalement en si grosse compagnie avoyt esté faict & conclud... Vous* (*k*) *sçavez Monseigneur que piecza vous ay dit la suspicion qu'on avoit que Beda feist falcifier audit Bedeau le Registre, laquelle suspicion estre par ce mot plutost augmentée que diminuée, je ne voulus pas luy en donner le loisir.* Par ces coups de pinceau nous pouvons connoître le vrai portrait de ce personnage.

(*f*) *Au 3. tome de Mr. le Grand, pag.* 473.

(*g*) *C'étoit Lizet, dont Theodore de Beze s'est tant moqué. Guillaume du Bellai le represente ici comme un personnage foible, & peu capable de la charge qu'il avoit.*

(*h*) Dans *une lettre datée le* 17. de Juing 1530. *apud le* Grand *ubi supra, pag.* 489.

(*i*) *Lettre datée du 14. d'Août 1530. ibid. pag.* 491.

(*k*) *Lettre du 15. d'Août. ibid. pag.* 502.

qu'à être à la tête du premier Parlement de France. Beda fut un des principaux promoteurs du suplice de Louïs de Berquin, comme nous le dirons dans l'article de ce Martyr Protestant. En general il n'y eut personne dans Paris qui temoignât plus de violence que lui contre ceux qu'on apelloit heretiques *, & de là vient que Theodore de Beze † attribuë à *un juste jugement plustost de Dieu que des hommes*, la peine que Beda soufrit d'être *confiné au mont Sainct Michel où il* mourut. Il avoit été Principal du College de Montaigu. Vous trouverez ci-dessous le (F) titre de ses Ouvrages.

* Beza, ib. pag. 7. 14.

† Ibid. pag. 15.

BEDELL (GUILLAUME) Evêque de Kilmore en Irlande, nâquit l'an 1570. à Black Nottey dans la Province d'Essex. Il étudia à Cambrige, & y reçut le degré de Bachelier l'an 1599. Il sortit de cette Université pour aller exercer le ministere à St. Edmondbury dans la Province de Suffolk, ce qu'il fit avec un grand zêle sans interruption, jusques à ce qu'il fût choisi pour Chapelain de l'Ambassadeur ‡ que le Roi Jaques envoia à la Republique de Venise. Bedell noüa (A) une amitié très-étroite avec Fra-Paolo pendant les huit années de son sejour à Venise, & lors qu'il revint en Angleterre il y amena le fameux Marc Antoine de Dominis, & y porta divers manuscrits du Pere Paul, & entre autres l'Histoire du Concile de Trente. Il alla reprendre son ancien poste de St. Edmondbury, & s'occupa parmi les fonctions du saint ministere à traduire en Latin l'Histoire de l'Interdit, & celle de l'Inquisition que le Pere Paul lui avoit données. Il les dedia au Roi. Il traduisit aussi les deux derniers livres de l'Histoire du Concile. Il fut pourvu d'un Benefice considerable dans le Diocese de Norwich en l'année 1615. Il le possеda douze ans, fort apliqué à tous ses devoirs, & se souciant fort peu de faire du bruit dans le monde. Il étoit si peu conu, que personne ne (B) put donner de ses nouvelles à Diodati Theologien de Geneve. Sa reputation ne laissa pas de passer jusqu'en Irlande, où on le nomma d'un commun consentement Principal du College β de la Trinité. Il n'accepta cette charge qu'à condition que ses superieurs lui commanderoient de le faire; & comme le Roi Jaques le lui commanda, il obeït avec joie, & remplit admirablement ses fonctions. Deux ans après il fut pourvu de l'Evêché de Kilmore, & de celui d'Ardagh en la Province d'Ulster: il étoit alors ↓ dans sa 59. année. Il trouva ces deux Dioceses dans un grand desordre, & s'emploia avec toute sorte d'activité à y reformer les abus. Il commença par celui de la pluralité des Benefices, & pour paier d'exemple il resigna l'Evêché d'Ardagh, & ne retint que l'Evêché de Kilmore. Il fit des reglemens pour la residence; il songea avec zêle à la conversion des Catholiques, & croiant que rien n'y pourroit plus contribuer qu'une traduction (C) de l'Ecriture en langue Irlandoise, il fit travailler à cette version. Cette afaire rencontra bien des obstacles. Il temoigna beaucoup de zêle

‡ C'étoit Henri Wotton.

β Ce College est à Dublin.

↓ C'étoit donc l'an 1629.

(F) *Le titre de ses Ouvrages.*] *De unica Magdalena contra Jacobum Fabrum & Judocum Clichtoveum*, à Paris 1519. *Contra commentarios ejusdem Fabri in Evangelia & Epistolas libri II. & contra Erasmi paraphrases liber I.* à Paris 1526. *Apologia adversus clandestinos Lutheranos*, à Paris 1529. *Apologia pro filiabus & nepotibus Annæ contra eumdem Fabrum.* On le croit Auteur du *Restitutio in integrum benedictionis cerei paschalis* (a).

(a) Aubert. Miræus, de Scriptor. seculi XVI. pag. 21.

(A) *Bedell noüa une amitié très-étroite avec Fra-Paolo.*] La confidence de ce fameux Theologien de Venise fut sans reserve pour Guillaume Bedell; il lui decouvrit son cœur beaucoup plus imbu de la foi des Eglises Reformées, que de celle du Concile de Trente. On n'a peut-être jamais su des particularitez aussi convaincantes de la foi reformée du Pere Paul, que le sont celles que Mr. Burnet a publiées dans la vie de nôtre Evêque de Kilmore; j'en parlerai amplement en un (b) autre lieu. Il me suffit de dire ici que le Pere Paul aida Mr. Bedell à aprendre la langue Italienne, & qu'il en fut aidé pour aprendre la langue Angloise. Il avoüa qu'il en recevoit d'autres instructions plus considerables: voiez ci-dessous la remarque H. J'ajoûte que Mr. Bedell mit en Italien la Liturgie de l'Eglise Anglicane, & qu'il eut la liberté de s'entretenir avec Fra-Paolo *tant & aussi souvent qu'il voudroit*, lors même qu'à cause des blessures que ce Pere avoit reçues, on ne le laissoit aborder qu'à des gens tout-à-fait conus (c).

(b) Dans l'article Sarpi.

(c) Le Docteur Burnet, vie de Guillaume Bedell.

(B) *Personne ne put donner de ses nouvelles à Diodati.*] Pour un homme de peu de merite, ce que je dis là ne seroit pas un éloge; mais étant question d'un habile Theologien, & d'un Pasteur qui faisoit sa charge si dignement, on ne peut dire qu'il n'étoit guere conu, que l'on ne releve en même tems jusques aux nuës sa modestie, son humilité, son desinteressement, & plusieurs autres vertus veritablement pastorales, & malaisées à trouver. Où sont les Ecclesiastiques à grans talens qui ne cherchent à faire du bruit dans le monde, & sur tout jusqu'aux oreilles des Souverains & des Favoris? Raportons ce que le Docteur Burnet remarque; *Diodati*, dit-il (d), *ce celebre Theologien de Geneve étant venu en Angleterre n'y put trouver personne qui lui en dit des nouvelles, bien qu'il eût beaucoup de connoissance dans le Clergé. Il fut fort surpris qu'un homme si extraordinaire, si fort admiré à Venise, si tendrement cheri des personnes du plus insigne merite, fût si peu connu en son païs; il avoit perdu toute esperance de le voir, lors que par un cas purement fortuit il le rencontra dans les ruës de Londres, où ils se marquerent tous deux beaucoup de surprise & de joye. Diodati le presenta ensuite au savant Evêque de Durême Monsieur Morton, qu'il informa de l'estime particuliere que le Pere Paul en faisoit; & ce Prelat lui fit un accueil très-favorable.*

(d) Burnet ibid. pag. 35.

(C) *Une traduction de l'Ecriture en langue Irlandoise.*] Il avoit apris cette langue, *Et (e) quoi qu'il fût trop âgé pour la parler, il l'entendit si bien qu'il en fit une critique, & en donna une Grammaire complete,* qui est, dit-on, *la premiere qui ait jamais été faite.* En faveur des nouveaux convertis (f) *il faisoit lire tous les Dimanches les communes prieres en Irlandois, & y assistoit lui-même . . . on avoit deja traduit en Irlandois le Nouveau Testament & la Liturgie, mais jugeant que le Vieil ne devoit pas être plus caché, il chercha quelqu'un qui possedât bien cette langue pour le traduire . . . il jetta les yeux sur un nommé* King agé d'environ 70. ans, lui donna les Ordres, le pourvut d'un Benefice, & le pria de commencer. Cet homme n'entendant point les langues originales fut obligé de traduire sur l'Anglois: son travail étoit revu par Bedell, qui après avoir conferé la version Irlandoise avec l'Angloise, conferoit celle-ci avec l'Hebreu, avec les LXX. & avec l'Italien de Diodati. Dès qu'il eut vu que cet Ouvrage étoit acheve, il se resolut à la depense de l'impression; mais on traversa son dessein: on (g) fit entendre au Viceroi & à l'Archevêque de Cantorberi, que ce seroit une honte pour la nation que de publier une Bible qui auroit été traduite par un homme aussi meprisable que King. Il y eut un Ecclesiastique qui impetra le Benefice de ce King, & qui l'en (h) *chassa avec ignominie & violence.* On ne se contenta pas de l'en avoir depouillé, on l'attaqua en son honneur. *C'est l'ordinaire*, dit Mr. Burnet, (i) *de ceux qui commettent quelque injustice de la vouloir justifier par une autre, de charger leurs adversaires de calomnies, & de repeter leurs accusations fort souvent, afin de prevenir le monde, & de les accabler si fort qu'ils ne puissent revenir à leur droit, & soient entierement affaissez sous un tel surcroit de malice.* Bedell fit tout ce qu'il put pour empêcher l'opression de ce pauvre Traducteur, & se prepara à faire imprimer chez lui la Bible Irlandoise; mais les desordres survinrent, & il ne vêcut pas assez pour executer sa resolution. Le manuscrit (k) ne se perdit pas; on travailloit *à l'imprimer à la diligence de l'insigne Philosophe Chrêtien Mr. Boyle*, dès le tems (l) que Mr. Burnet publia la vie de nôtre Evêque.

(e) Ibid. pag. 119.

(f) Ibid. pag. 120.

(g) Ibid. pag. 124.

(h) Pag. 125.

(i) Ibid. pag. 129.

(k) Ibid. pag. 131.

(l) C'est-à-dire l'an 1685.

zêle pour la reünion (D) des Lutheriens & des Calvinistes. Il n'aprouvoit point ceux qui se (E) servoient d'un style emporté contre le Papisme, & il ne les croioit pas propres à desabuser les errans. Ses manieres étoient toutes diferentes de leur methode : elles étoient remplies de la charité apostolique ; & ce fut cette honnêteté qui, avec la protection speciale de Dieu, le sauva (F) de la fureur des Papistes, lors qu'ils firent un si cruel massacre en Irlande l'an 1641. Sa maison où plusieurs personnes avoient cherché un asyle fut épargnée pendant deux mois ; & enfin lors qu'on voulut emploier la violence contre ces personnes, on garda ce menagement pour lui qu'on le pria de les renvoier, faute de quoi on lui declara qu'on avoit ordre de le saisir. Il aima mieux s'abandonner à la discretion des rebelles, que de faire sortir de chez lui ceux qui s'y étoient refugiez. On le fit donc prisonnier avec ses deux fils, & on l'amena dans le château de Lochwater avec la petite troupe qu'on trouva chez lui. Il eut la liberté de prêcher dans sa prison, & fort peu de tems après il fut mis en liberté avec ses deux fils par un échange de prisonniers. Il fut mené chez un Pasteur Irlandois, & mourut dans peu de * jours, avec les dispositions les plus Chretiennes que puisse avoir un veritable Prelat. Sa fin fut digne de la belle vie qu'il avoit menée ; c'étoit le plus grand exemple que ces derniers siecles puissent oposer aux saints Pasteurs de l'Eglise primitive †. Les Catholiques d'Irlande à qui la haine pour les Protestans, & l'esprit de rebellion inspirent plus de ferocité, que la nature même de leur climat, & l'éducation, admirerent sa vertu, & lui donnerent des marques fort signalées (G) de leur respect le jour de sa sepul-

* *Le 7. de Fevrier 1642.*

† *C'est ce que le Docteur Burnet, à present Evêque de Salisbury, montre dans un grand detail, & avec une force d'éloquence toute singuliere,* ubi infra.

(D) *Pour la reünion des Lutheriens & des Calvinistes.*] Il ne se contenta pas de communiquer par lettres à Mr. Durry ses lumieres & ses avis, *il voulut l'assister dans la depense qu'il lui faloit faire pour negocier cette union. Il lui fit une pension annuelle de 25. pistoles, qu'il paya regulierement à son correspondant de Londres* (a). Ce Mr. Durry se nomme en Latin *Duræus:* on ne sauroit croire la peine qu'il prit pour executer son projet de reünion. Je croi que sans se presser il fit autant de voiages que le Jesuite Matthieu, qui fut nommé *le postillon de la ligue*. Ils sont comparables en quelque chose, mais ils different en plusieurs autres. L'un étoit le Ministre d'une Ligue toute formée, & qui actuellement sous les armes ne meditoit que des desseins violens: l'autre étoit le Ministre d'une Ligue qui ne subsistoit qu'en idee, & qui n'eût été bâtie que sur la moderation des esprits. Il ne faut donc pas s'étonner si l'un d'eux couroit la poste, & si l'autre voiageoit commodément. On trouve parmi les traitez (b) que Duræus publia l'an 1662. le sentiment de Guillaume Bedell sur les questions que l'entrepreneur de la reünion avoit proposées aux Theologiens. Ce Prelat fit voir qu'il etoit propre à de semblables entreprises, voici comment. Un grand nombre de Lutheriens furent s'établir à Dublin, & refuserent de communiquer avec l'Eglise d'Irlande. On les cita au Conseil de l'Archevêque; ils repondirent que les Theologiens d'Allemagne ne trouvoient pas que la presence de JESUS-CHRIST en l'Eucharistie fût enseignée conformément à leur doctrine par l'Eglise Irlandoise. L'Archevêque les envoia à l'Evêque de Kilmore, qui leur fit une si solide reponse, que les Theologiens d'Allemagne qui la virent conseillerent aux Lutheriens de Dublin de communiquer avec l'Eglise du lieu. Le Docteur Burnet dit là-dessus (c), que l'Eglise d'Angleterre n'a donné *aucune definition positive de la maniere dont le corps de J. CHRIST est present dans le Sacrement:* desorte que *les personnes de different sentiment peuvent pratiquer le même culte sans être obligez de se declarer, & sans qu'on puisse presumer qu'ils contredisent leur foi.* J'ai toûjours oui dire que pour prevenir les schismes & les disputes, il n'y auroit rien de meilleur que d'éviter le detail, & que de donner aux formulaires la plus grande generalité que l'on pourroit.

(a) *Burnet, ibid. pag.* 132.

(b) *Ce livre est intitulé,* Irenicorum tractatuum prodromus.

(c) *Burnet, ubi supra, pag.* 133.

(E) *Ceux qui se servoient d'un style emporté contre le Papisme.*] Il prêcha un jour entre autres choses ce que l'on va voir; „ Permettez (d) moi, mes freres, „ de vous dire ici librement ma pensée; je sai bien „ qu'elle ne sera pas au goût de plusieurs, mais cela „ ne m'empêchera pas de decharger ma conscience, „ & j'espere que les personnes de bon sens le trouveront bon. J'ai cru il y a long tems que la maniere dont plusieurs traitent leurs adversaires en leurs „ écrits & en leurs sermons étoit blâmable, ils lâchent la bride à leur plume & à leur langue, & ce „ qu'ils disent n'est qu'un tissu de calomnies & d'injures; ils pensent avoir fait des merveilles, quand ils „ imitent leurs ennemis, ou quand ils les surpassent „ en ce genre, où celui qui fait le mieux fait effectivement le plus mal; ils tâchent de justifier leur procedé par ce texte, Reponds au fou selon sa folie, „ sans reflechir qu'il est defendu par cet autre, Ne „ reponds pas au fou selon sa folie de peur que tu „ ne lui sois semblable. Mais ils sont quelques-fois „ d'autant plus inexcusables, que n'entendant point „ le sentiment des adversaires, ou du moins le deguisant & le rendant plus deraisonnable qu'il n'est, „ les preuves qu'ils apportent n'ont rien de solide, & „ ne consistent qu'en des paroles emportées sur des „ termes ambigus que chaque parti prend en un sens „ (e) different. . . . . . (f) N'envions point aux Papistes & aux autres heretiques la gloire de surmonter nos adversaires en injures, parce que plus on „ est excellent en cet art, plus on s'éloigne du grand „ modéle de charité, qui dit *aprenez de moi que je „ suis doux & humble de (g) cœur.* . . . . . Ce n'est „ pas avec des paroles aigres & piquantes, mais par „ la solidité des raisons qu'on fait connoitre l'erreur. . . . . Nous sommes appellez à confondre „ l'erreur, & non pas à chicaner ou à dire des injures. On dit qu'Alexandre (h) ayant entendu les „ brocards d'un de ses Soldats contre son ennemi „ Darius, le reprit aigrement en ces termes, Mon „ ami je te prends à ma solde pour combattre Darius, & non pas pour le traiter indignement comme tu fais. Mais en verité JESUS-CHRIST nôtre Capitaine se sent bien peu obligé à ceux qui „ traitent ainsi leurs adversaires, & il y a bien de „ l'apparence que s'il étoit encore sur la terre, il „ leur diroit, à la bonne heure predicateurs de mon „ Evangile que vous refutiez le Papisme, & que „ vous vous opposiez à l'Antechrist mon ennemi, „ & à toutes les sectes qui combattent sous son „ étendart; mais je ne vous ai pas appellé pour les „ maltraiter de paroles. Voilà mes sentimens touchant la maniere dont nous devons traiter avec ceux „ de la communion Romaine, peut-être ne sont-ils „ pas conformes à la pratique de Luther, de Calvin & de quelques autres grands hommes. Mais „ s'il faut que nôtre conduite soit reglée, il ne faut „ pas qu'elle le soit selon l'exemple que nous voyons „ en autrui, ils ont été hommes, & peut-être ontils eu la foiblesse de s'être trop emportez. „

(d) *Id. ib. pag.* 145.

(e) *Ce Prelat touche les deux plus grans defauts de ceux qui manient les Controverses. L'un est qu'ils disent trop d'injures à leurs adversaires; l'autre est qu'ils ne representent pas fidelement les opinions qu'ils refutent: ils dissimulent les raisons fortes de l'autre parti, ils s'attachent à de faux sens, &c.*

(f) *Ibid. pag.* 147.

(g) *Ces paroles de* JESUS-CHRIST *étoient le texte sur lequel ce Prelat prêchoit.*

(h) *Je croi que Mr. Bedell prend ici l'un pour l'autre; ce fut Memnon General de Darius qui parla ainsi à un soldat qui medisoit d'Alexandre.* Plutarch. apophth. pag. 174. *Mais comme les Anciens ne sont pas toujours uniformes à apliquer ces sortes de mots aux mêmes gens, il se pourroit faire que Mr. Bedell eut lu ce qu'il dit.*

C'est une petite partie de l'extrait qu'on nous a donné de ce Sermon dans la vie de ce Prelat. Celui qui a donné cet extrait nous a fait savoir que ce Sermon fut prêché peu après le different qu'on eut dans la Chambre des Communes du Parlement d'Irlande, où il y avoit beaucoup de Papistes. Le jugement du Docteur Burnet là-dessus est extremement digne d'attention. *Il y donne*, dit-il (i), *une si belle methode pour bien traiter les controverses, qu'il me semble qu'on y trouvera un avis aussi extraordinaire qu'il est peu en pratique.*

(F) *Ce fut cette honnêteté qui. . . . . le sauva de la fureur des Papistes.*] Leur amertume (je me sers des termes de Mr. (k) l'Evêque de Salisburi) n'étoit pas assez forte pour resister à la douceur qu'il leur avoit marquée en toute rencontre, & qui leur fit dire fort souvent qu'il seroit le dernier Anglois qui seroit chassé d'Irlande. *Il fut le seul dans le Comté de Cavan qu'on n'inquieta point non seulement en sa maison, mais en son cimetiere & en son Eglise qui étoient remplis de pauvres persecutez.* Lors que les Rebelles lui firent dire qu'il congediât les Refugiez qu'il avoit chez lui, (l) ils ajoûterent, *Que comme il avoit fait du bien à plusieurs & n'avoit desobligé personne, on le consideroit plus qu'aucun Anglois qui fut en Irlande.* Voiez la remarque suivante.

(G) *Des marques fort signalées de leur respect le jour de sa sepulture.*] L'Evêque titulaire de Kilmore avoit pris possession de l'Evêché: il falut le suplier de permettre

(i) *Pag.* 143.

(k) *Pag.* 181.

(l) *Ibid. pag.* 205.

pulture. Sa science (H) étoit grande, & il l'auroit temoigné au public par un plus (I) grand nombre de livres, s'il avoit voulu mettre sous la presse tous ceux qu'il avoit composez. On n'en sauva presque rien: les Rebelles dissiperent ses papiers & toute sa Bibliotheque. Il avoit 72. ans lors qu'il mourut, & il étoit encore fort vigoureux, & n'avoit point eu besoin de lunettes *.

(a) Burnet ibid. pag. 122. 123.

(b) Il avoit été Ministre de Cavan, & avoit demeuré long tems auprès de Guillaume Bedell. C'est lui qui donna des memoires au Docteur Burnet pour faire la vie de ce Prelat.

** Tiré de sa vie composée par le Docteur Burnet, traduite en François par L. D. M. & imprimée à Amsterdam 1687. in 12.*

BEGAT (JEAN) Conseiller au Parlement de Dijon, fut deputé à Charles IX. l'an 1563. pour lui faire des remontrances sur l'Edit qui avoit accordé aux Protestans l'exercice de leur Religion après la premiere guerre civile. Les Etats de Bourgogne avoient resolu de s'oposer malgré l'Edit aux assemblées des Protestans, & pour le faire trouver bon à la Cour, on y envoia Begat qui harangua fortement sur cette matiere. Il publia ensuite une Apologie, où il pretendit montrer par plusieurs raisonnemens que l'on ne doit point soufrir deux Religions dans un Etat, & que cette tolerance est injurieuse à Dieu, & contraire au repos public. Les Protestans publierent un (A) Ecrit contre celui-là †.

† Ex Thuano l. 36. pag. 730. ad ann. 1564.

BEL-

mettre que Mr. Bedell fût enterré dans le cimetiere de son Eglise; il (a) allegua d'abord que c'étoit une terre sainte, qui ne devoit plus être profanée par de tels enterremens, mais enfin il accorda tout ce qu'on voulut, & ainsi le 9. de Fevrier 1642. *le corps du defunt fut inhumé auprès de celui de son épouse, comme il avoit souhaité pendant sa vie. Les Irlandois voulurent en cette triste occasion lui rendre des honneurs extraordinaires; le chef des Rebelles assembla ses troupes, les mit en ordre, & leur fit accompagner le corps en grande ceremonie depuis la maison de Mr. Shereden jusqu'au Cimetiere de Kilmore; ils vouloient même que Mr. Clogy (b) fit l'office selon les statuts de l'Eglise Anglicane; mais quoi que les Gentilshommes lui eussent fait cette honnêteté, on ne jugea pas à propos d'en user, de peur d'exciter la rage d'une canaille qui n'étoit que trop échauffée. Lors qu'on mit le corps en terre elle fit une decharge, & s'écria en Latin*, requiescat in pace ultimus Anglorum, *Paix soit au dernier des Anglois; & en effet ils avoient protesté fort souvent qu'ils avoient plus de consideration pour Monsr. Bedell, que pour aucun autre des Evêques Anglois, & qu'il seroit le dernier ôté de parmi eux.*

(c) Burn. ubi supra, pag. 8. Mr. Wotton atteste ce fait dans une lettre qu'il écrivit au Roi d'Angleterre raportée dans la vie de Guillaume Bedell, p. 37. 38.

(H) *Sa science étoit grande.*] Le Pere Paul *declara* (c) *qu'il avoit plus apris de* Guillaume Bedell *en toutes les parties de Theologie, speculative & positive, que d'aucune autre personne qu'il eût jamais pratiqué.* Ce même Pere avoit lu le Nouveau Testament Grec avec tant d'exactitude, qu'il avoit fait des notes sur chaque mot: mais par la Critique de Mr. Bedell il comprit qu'il n'avoit pas encore bien entendu certains passages; & il fut ravi d'en aprendre le vrai sens que ce docte Anglois lui montra (d). Marc Antoine de Dominis pria ce même Docteur d'examiner les dix livres de la Republique Ecclesiastique. Mr. Bedell y *corrigea beaucoup de mechantes applications des passages de l'Ecriture, & beaucoup de citations des Peres, car ce Prelat étant tout à fait ignorant dans le Grec ne pouvoit qu'il ne fit toutes sortes de fautes:* le grand nombre a été cause que Mr. Bedell n'a pu les corriger toutes (e). Il remarqua quelques meprises dans les Oeuvres du savant Usserius Archevêque d'Armach. *Elles n'étoient ni d'importance, ni en nombre, mais parce qu'elles ne repondoient pas à l'exactitude singuliere de ce grand homme, il crut qu'il les lui devoit faire voir: il le fit, & sa censure fut reçuë de l'Archevêque avec la douceur & l'humilité qui lui étoient ordinaires (f).* Il étudioit beaucoup, & *son étude principale c'étoit le texte original de l'Ecriture, dont il avoit lu si souvent l'Hebreu & le Grec des Septante, qu'il les avoit aussi à la main que la version Angloise (g).*

(d) Ibid. p. 10. 11.

(e) Ibid. p. 11. 12.

(f) Ibid. pag. 230.

(g) Ibid. pag. 227.

(I) *Par un plus grand nombre de livres.*] J'ai dit dans le corps de cet article qu'il publia une traduction Latine de quelques Ouvrages du Pere Paul. Je dois dire presentement que De Dominis fut beaucoup plus satisfait de la version de Mr. Bedell, que de celle de Mr. Newton. Celui-ci traduisit les deux premiers livres de l'Histoire du Concile de Trente; l'autre traduisit les deux derniers (h). Mr. Bedell publia un livre de Controverse l'an 1624. & le dedia au Prince de Galles. Ce livre étoit la refutation de quelques lettres de Mr. Wadsworth. Ce Mr. Wadsworth compagnon d'étude & de chambre de Mr. Bedell, étoit pourvu d'un Benefice dans le même diocese que Mr. Bedell, & fut *envoyé en Espagne environ* (i) *le même tems* que Mr. Bedell fut envoié à Venise: il fut envoié, dis-je, en Espagne *dans la même qualité de Chapelain, destiné pour apprendre l'Anglois à l'Infante lors qu'on en eut arrêté le mariage avec le Roi Jaques.* Il se laissa persuader de quitter sa religion & son païs, (k) & publia des lettres sur les motifs de son changement. Mr. Bedell les refuta. On croit que sa reponse fit effet sur le cœur de Mr. Wadsworth, quoi qu'elle ne l'ait point engagé à la profession exterieure de l'Eglise Reformée. On croit cela à cause que le fils de ce nouveau Catholique fut trouver Mr. Bedell à Kilmore, *& lui dit qu'il avoit ordre de son pere de le remercier de la peine qu'il avoit pris à l'instruire, qu'il lisoit incessamment son livre, & qu'après cette lecture il lui avoit ouï dire quelquefois qu'il vouloit se sauver.* Mr. Bedell fait mention (l) de la decouverte qui fut faite du nombre de la Bête dans l'inscription d'une These dediée au Pape Paul cinq. On trouva que les lettres numerales de ces paroles *Paulo V. vice Deo* faisoient 666. mais il ne se vante pas d'être l'Auteur de la decouverte: il l'étoit pourtant (m), & il fit un plaisir extrême à Fra-Paolo, & aux autres Theologiens de la Republique de Venise quand il la leur (n) communiqua. Il avoit fait un fort long traité sur ces deux questions, *Où étoit l'Eglise Reformée avant Luther, & quel a été le sort de ceux qui moururent au giron de l'Eglise Romaine avant la Reformation.* Il étoit resolu de le donner au public, & le docte Usserius l'en avoit souvent pressé; la rebellion d'Irlande a fait perir cet (o) Ouvrage, & un *grand amas d'expositions critiques sur differens passages de l'Ecriture,* & ses Sermons & ses *Paraphrases fort savantes sur toutes les Epitres & les Evangiles du jour selon la Liturgie Anglicane (p). Les Irlandois s'en saisirent & de ses autres manuscrits, dont il y avoit une grande caisse pleine; il n'y eut que son grand manuscrit Hebreu, qui fut heureusement retiré d'entre les mains de ces profanes, & se conserve à present dans la Bibliotheque du College d'Emmanuel. Ce bonheur arriva par l'entremise d'un Irlandois qu'il avoit converti, qui se mêlant parmi les Rebelles emporta ce manuscrit & quelques autres livres.* On est tenté de croire que c'est le même dont il est parlé dans la page 25. Or là il est dit que Mr. Bedell acheta à Venise du Rabin Leo *premier Chacham de la Synagogue .... le beau manuscrit du vieil testament qu'il donna au College d'Emmanuel, quoi qu'il l'estimat beaucoup, car on dit qu'il lui coûtoit son poids en argent.*

(h) C'est ce que je trouve dans la vie Françoise de Mr. Bedell p. 25. 26. Or c'est supposer que cet Ouvrage du P. Paul n'est divisé qu'en 4. livres; cependant toutes les éditions que j'ai vuës en ont 8.

(i) Je raporte les propres paroles de la vie de Guillaume Bedell, quoi que j'y trouve un peu de dificulté, car il me semble qu'il se passa plus de 12. ans depuis l'Ambassade de Wotton à Venise, jusqu'au Traité de mariage du Prince de Galles avec l'Infante.

(k) Ibid. pag. 4. 5.

(l) Ibid. pag. 14.

(m) Mr. Wotton en assûra le Roi Jaques, ibid.

(n) Ibid. pag. 13.

(o) Ibid. pag. 229.

(p) Ibid. pag. 227.

(A) *Un Ecrit contre celui-là.*] Je n'ai point encore vu de catalogue d'Auteurs qui fasse mention de cet Ouvrage de Begat, & c'est ce qui m'a determiné à le deterrer: outre qu'on verra dans cet article le peu de respect qu'on avoit alors en France pour l'autorité Roiale. La Province de Bourgogne non seulement ne defere pas aux volontez de son Roi, mais elle decide après une mûre deliberation dans l'Assemblée de ses Etats qu'elle n'obeïra point. Quand on represente de semblables choses aux François, depuis les revolutions arrivées en Angleterre l'an 1688. ils ne savent que dire, & ils voudroient bien que les preuves de ces recriminations ne subsistassent nulle part. J'ai la remontrance de Begat imprimée en Latin à Cologne l'an 1564. Elle est intitulée, *Responsum conventus trium ordinum ducatus Burgundiæ de edicto pacis nuper in causa religionis facta, ad Christianissimum Gallarum regem Carolum nonum anno* 1563. Il est étonnant qu'elle soit si inconnuë, car elle fut traduite en plusieurs langues, comme je viens de le voir dans les *Meslanges paradoxalles* de Pierre de St. Julien. Ce passage est si curieux, qu'il merite d'être raporté sans retranchemens. „ (q) Pour parler de chose plus recente, lors „ que la Cour de Parlement de Bourgongne seant à „ Dijon, deputa M. Jean Begat Conseillier en icelle, „ pour aller rendre raison au Roi, pourquoi ladite „ Cour n'avoit procedé à la publication de (r) l'Edit de „ Janvier (ou icelui Sieur Begat parla si bien & si „ doctement, que autre remonstrance n'a esté mieux „ receuë de nostre temps: ce que se peut juger, parce „ que icelle remonstrance Françoise a esté traduicte en „ Latin, Italien, Espaignol, & Aleman) il advint que „ separement ledit Sieur Begat tomba en propos avec „ le Sieur Chancellier de l'Hospital sur le mesme faict.

(q) Pierre de St. Julien Doien de Chalon, Meslanges paradoxalles, p. 123.

(r) Je croi qu'il se trompe, & qu'il confond l'Edit de Janvier 1561. avec l'Edit de pacification du mois de Mars 1563.

„ Et

* *Il fonda la branche de Langei.*

† *Cela veut dire qu'il faisoit ses divisions de 8. livres en 8. livres. La Croix du Maine s'est imaginé faussement que Guillaume du Bellai avoit fait un livre intitulé* Ogdoade, *qui étoit different de son Histoire de France.*

BELLAI, famille illustre & ancienne dans l'Anjou, de laquelle sont sortis quelques grans hommes. Voiez dans Moreri une longue suite de la genealogie des du Bellai, & un assez grand detail sur les personnes de ce nom qui se sont le plus distinguées. J'éviterai autant qu'il me sera possible les repetitions en parlant de Guillaume du Bellai, & de Jean du Bellai son frere. Je veux dire qu'autant que faire se pourra, je laisserai ce qui a été dejà pris par Mr. Moreri.

BELLAI (GUILLAUME DU) Seigneur de Langei, étoit fils de * Louïs du Bellai, & de Marguerite de la Tour-Landri. Il rendit de grans services à François I. tant par son courage que par son esprit; il ne fut pas moins un bon Capitaine qu'un habile Negotiateur, & il eut la plume aussi bonne que la langue & que l'épée. Son adresse à penetrer par ses espions, & par ses intrigues les desseins des ennemis étoit surprenante. Voiez dans Moreri ce que Brantome en a dit, & ajoûtez y ce que (AΔ) je raporte ci-dessous. Il fut un des principaux ressorts qui pousserent quelques Universitez de France à opiner selon les passions de Henri VIII. Roi d'Angleterre, lors que ce Prince se voulut defaire de sa femme par la voie du divorce, afin d'avoir les mains libres pour épouser Anne Boulen. Il étoit de l'interêt de la France de favoriser en cela le Roi d'Angleterre, car le divorce de la Reine Catherine étoit un affront pour l'Empereur, & un plaisir pour Henri VIII. Cet affront d'un côté, ce plaisir de l'autre, étoient fort capables de former une liaison très-étroite entre le Roi d'Angleterre & François I. De là vint que Guillaume du Bellai emploia tout son savoir-faire en faveur de Henri VIII. Il fut envoié plusieurs fois en Allemagne auprès des Princes de la Ligue Protestante: il y esquivoit adroitement (A) les coups que l'on lui portoit, touchant la severité avec laquelle le Roi son maître punissoit les heretiques. Il fut fait Chevalier de l'Ordre, & Lieutenant General en Italie. Il avoit composé en Latin (B) une Histoire de son tems divisée en *Ogdoades* †, & puis par ordre du Roi il l'avoit

(a) *Billon. Fort inexpugnable de l'honneur du sexe feminin, fol. 236. verso édit. de Paris* 1555. in 4.

„ Et comme le Conseillier feist fondement des Privileges de Bourgoogne, & dit que le Roi les avoit jure, & promis observer: ledit Sieur de l'Hospital (rogue comme un Chancellier) retorqua qu'il n'apartenoit aux subjects d'agir contre leur Roi *ex sponsu* (ce furent ses motz) & que toutes conventions de Princes souverains avec leurs subjectz, ne les obligent que tandis qu'il leur plaira. „

(b) *Id. ib. fol.* 237.

(c) *Id. ib. fol. 245. verso.*

(AΔ) *Ajoutez y ce que je raporte ci-dessous.*] François de Billon observe que (a) le *Seigneur de Langey* ne commençoit jamais l'execution d'aucune entreprise militaire, qu'aprés avoir emploié sa plume à decouvrir l'etat des choses. (b) Il raporte ensuite ces paroles de Charles-Quint, *la plume de Langey m'a trop plus fait la guerre que toute lance bardée de France.* Il dit beaucoup de bien des Secretaires de ce Seigneur, car aprés avoir parlé d'un personnage qui offrit inutilement deux mille écus d'or pour avoir copie d'une lettre qu'un Cardinal avoit ecrite à François I. il ajoûte que (c) ce personnage *s'en alla assez confus comme s'etant presumé avoir affaire a quelques bons Marchantz semblables a ceux du deffunct Marquis du Guast, qu'un Secretaire du mémorable Langey (nommé Landry) menoit secretement par le bec jusques au fons de leur pensee par voye d'argent. Le tant pour l'affection qu'il portoit a un Maistre qui se faisoit faire au besoin, voluntaire sacrifice des cœurs de ses Secretaires & d'autres Gentilzhommes, dont en cor' a sa louenge (& pour avyser la France des gens de service de son temps) en dit en maint honneste lieu ce mot Norriture de Langey.* Si l'Auteur qui a tant parlé des grans effets de la plume, & qui en a cite tant d'exemples avoit sçu ce que je viens de citer, il en auroit orné son Ouvrage (d) intitulé *arma anserina.*

(d) *Imprimé a Leide* 1679 in 12.

(e) *C'étoient ses lieux communs.*

(f) *Maimb. Histoire du Lutheran. l. 3. pag. m. 232.*

(g) *A la page precedente il l'appelle* Guillaume de Langey, Seigneur du Bellai. *C'est renverser l'ordre.*

(A) *Il esquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit.*] Voiez le precis de sa harangue dans le 9. livre de Sleidan: on ne pouvoit pas plaider plus adroitement qu'il le fit pour le suplice que François I. avoit fait souffrir à quelques-uns de ses sujets imbus de la nouvelle opinion. Mais les conversations de Langei étoient pour le moins aussi adroites que ses harangues: il conferoit avec les Docteurs, & leur avoüoit que sur plusieurs points le Roi son maître ne s'éloignoit pas beaucoup d'un livre (e) que Melanchthon avoit publié. Le P. Maimbourg s'est mis la-dessus fort en colere contre Sleidan. Comment est-ce, demande-t-il (f), *Que le Seigneur (g) du Bellai pourroit avoir dit aux Lutheriens une chose si fausse, & si éloignée de toute vraisemblance? lui qui au commencement de cette même année avoit suivi le Roi* à une celebre procession, où ce Prince avoit temoigné tant de zéle pour la religion Catholique, & *au retour* de laquelle *il fit bruler tout vifs à petit feu six hommes convaincus du Lutheranisme.* J'aimerois autant demander, *comment seroit-il possible qu'un Ambassadeur fin & adroit se servit de quelques deguisemens, lors qu'il veut obtenir des choses de grande importance, qu'un aveu sincere lui feroit manquer infailliblement?* Le Pere Maimbourg avoüe (h) que du Bellai declara que ceux qu'on avoit punis en France, n'étoient pas des gens que les Protestans d'Allemagne pussent avoüer. Ce même Jesuite ne censure point Sleidan d'avoir dit, que du Bellai protesta que le Roi son maître n'avoit point établi un prejugé contre le Lutheranisme, par le suplice auquel il avoit condamné quelques-uns de ses sujets, & qu'il n'y avoit que de malins calomniateurs qui pussent dire une telle impertinence. *Illum animadvertisse quidem in suæ ditionis quosdam: sed hoc ad ipsorum injuriam nullam pertinere, tametsi malevoli dicant quum illos è medio sustulit ipsorum quoque causam veluti præjudicio quodam condemnasse: rogat autem ne tam ineptis calumniis moveantur* (i). Il faut donc que le Pere Maimbourg ait cru que l'Ambassadeur avoit parlé de la sorte: or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi, de plus faux, de moins vraisemblable? La notorieté publique n'aprenoit-elle pas qu'à Paris on ne faisoit point plus de quartier aux Lutheriens, qu'aux Zuingliens? Voiez ce qui a été dit sur tout ceci contre le Pere Maimbourg dans la Critique (k) generale de son Calvinisme. Nous avons ici un article de la Religion du Souverain, & un point du Catechisme des Ambassadeurs; c'est qu'il faut persecuter chez soi l'heresie, & la caresser chez les étrangers, ou pour l'exciter à une guerre civile dans un Etat qu'on a interêt d'affoiblir, ou pour se fortifier d'une alliance avantageuse. Agir selon la doctrine des équivoques, c'est le metier des Ambassadeurs. C'est pour eux principalement qu'elle auroit dû être inventée. Si elle étoit sûre dans le barreau de la conscience, elle leur seroit absolument necessaire pour le salut éternel. Au reste la bonne foi de Sleidan a été mise dans tout son jour par Mr. de Seckendorf. (l) Il cite des lettres de Guillaume du Bellai & de Jean du Bellai son frere écrites à Melanchthon, par lesquelles ils l'assûroient des bons sentimens de François I. Il cite même une lettre que ce Prince écrivit à la ligue de Smalcalde, pour excuser les suplices en question (m). On se joüoit manifestement des Princes liguez; & pour les empêcher de s'accorder avec Charles-Quint on tâchoit de leur faire accroire bien des choses. Un Historien moderne (n) remarque que tout le discours de Guillaume du Bellai à la Faculté de Theologie de Paris, assemblée pour deliberer sur le divorce du Roi d'Angleterre, étoit plein de fourberies: pourquoi auroit-il été plus sincere au prejudice de François I. en Allemagne?

SLEIDAN justifié des accusations de Maimbourg.

(h) *Pag.* 231.

(i) *Sleidanus lib. 9. fol. m.* 218.

(k) *Lettre 18. p. 333. de la 3. édition.*

(l) *Seckendorf l. 3. pag. 109. Voiez aussi pag. 259. n. 12.*

(m) *Ibid. pag.* 104.

(n) *Le Grand, Histoire du divorce de Henri VIII. tom. 1. pag.* 179.

(B) *Composé en Latin une Histoire de son tems.*] Scevole de Ste. Marthe s'est fort trompé lors qu'il a dit que cet Ouvrage étoit l'histoire de France, depuis le commencement de la Monarchie jusques au tems de l'Auteur. *Historiam de rebus Gallicis ab ipsa imperii origine ad sua usque tempora, tum Latinè tum Gallicè, gravissimo stilo persecutus est* (o). S'il avoit lu les Prefaces il n'auroit pas dit cela, car Guillaume du Bellai declare (p) en termes formels, *que le commencement de ses memoires est dès la premiere adolescence de François I.* Il ajoûte que d'abord il y avoit mis, comme par maniere d'avant-propos, un discours sur l'origine des Gaulois, & des François, & sur la reduction de ces deux peuples en une seule nation qui secoüa le joug des Romains; mais qu'ensuite il mit ce discours à part, & l'augmenta de telle sorte qu'il en fit un Ouvrage

(o) *Sammarth. in elog. pag. m.* 12.

(p) *Dans son Prologue; voiez la page 454. des Memoires de Martin du Bellai, édit. de la Rochelle 1573. in 8.*

voit traduite en François : quelcun s'empara de cet Ouvrage, desorte que le public en est demeuré frustré à la reserve de quelques fragmens, & de 3. ou 4. livres que Martin (C) du BELLAI frere de l'Auteur a inserez dans ses Memoires. On verra dans les remarques le jugement que Montagne (D) a fait de ce livre. C'est par une erreur palpable (E) qu'on impute a Guillaume du

vrage separé, & l'une des sept Ogdoades qui composoient son Histoire. Il traitoit dans cette Ogdoade 1. de l'antiquité des Gaulois & des François. 2. de la division des Gaules & de la France: il donnoit là une description geographique, & accordoit le plus qu'il pouvoit les noms modernes avec les anciens. 3. des loix & coutumes tant militaires que politiques, & des charges & des dignitez. (*) *Il aproprioit le tems passé au present au mieux & au plus pres qu'il avoit peu faire.* Martin du Bellai ne condamne pas moins clairement Scevole de Ste. Marthe: *Feu mon frere, Messire Guillaume du Bellai, . . avoit composé*, dit-il (a), *sept Ogdoades Latines par lui mesme traduites du commandement du Roi en nostre langue vulgaire, où l'on pouvoit voir comme en un clair miroir non seulement le pourtrait des occurrences* DE CE SIECLE, *mais une dexterité d'escrire merveilleuse, & à lui peculiere selon les jugemens des plus savans.* Si l'on y avoit pu voir toute l'histoire de la Monarchie, se fût-il borné à recommander les Memoires de son frere par les seules *occurrences de ce siecle*, & par le style?

(*) *Ibid. pag.* 457.

(a) *Dans la Preface.*

NOTEZ que le livre de l'antiquité des Gaulois & des François est si rempli de mensonges, qu'on diroit que l'Auteur se proposa moins de faire une Histoire, que de forger un Roman. *Non Francogallica historia, sed Amadisicarum fabularum insulsissimam tractationem videtur.* C'est ainsi qu'en parle François Hotman à la fin du 4. chapitre de sa *Francogallia*.

FAITS touchant Martin du Bellai.

(C) *Que Martin du* BELLAI . . . *a inserez dans ses Memoires.*] Il étoit lui aussi homme de guerre & de plume. Il fut Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de cinquante hommes d'armes de ses Ordonnances, & son Lieutenant General en Normandie. Il a laissé des Memoires qui s'étendent depuis l'an 1513. *qu'il vint à la Cour*, jusques à la mort de François I. Ce sont des *memoires tant de la paix que de la guerre dont je puis parler*, dit-il (b), *en partie comme tesmoing oculaire, car en plusieurs endroits & deçà & delà les monts me suis trouvé en personne, & des autres ai peu avoir certain advis par ceux qui ont esté presens.* Des dix livres qui composent cet Ouvrage, il n'y en a que trois qui apartiennent à Guillaume du Bellai, si l'on s'en raporte au frontispice, à la preface de Martin du Bellai, & au titre du prologue des Ogdoades: mais si l'on consulte le haut des pages, & le titre particulier qui est à la tête de chaque livre, on trouve que le 5. le 6. le 7. & le 8. livre apartiennent à Guillaume du Bellai, & que le 1. le 2. le 3. le 4. le 9. & le 10. apartiennent à Martin. Ce qui apartient à Guillaume est tiré de la (c) 5. Ogdoade, & s'étend depuis l'année 1536. jusques à l'année 1540. L'Ouvrage entier de Guillaume comprenoit sept Ogdoades, mais la premiere ne regardoit point François I. elle traitoit des antiquitez des Gaulois & des François &c. comme je l'ai (d) dejà dit. Les six autres étoient destinées au regne de ce Monarque. Les dix livres que nous avons en partie de Guillaume, & en partie de Martin furent imprimez à Paris (e) l'an 1569. par les soins de René du BELLAI Baron de la Lande, gendre de Martin. Je voi citer une édition de Paris *in folio* 1572. Hugues Sureau mit cet Ouvrage en Latin, & le publia à Francfort *in folio* l'an 1574. Martin du Bellai (f) étoit mort à Glatigni le 9. de Mars 1559. Il avoit epousé Isabeau Chenu Dame d'Yvetot, & par ce mariage il étoit devenu Prince d'Yvetot.

(b) *Dans sa Preface.*

(c) *Preface de Martin du Bellai.*

(d) *Dans la remarque B.*

(e) *La Croix du Maine l'assûre pag.* 314. *Du Chesne dans la Bibliotheque des Auteurs de l'Histoire de France dit que cette édition est in folio, & qu'il y en a une de Geneve* 1594. in 8.

(f) *La Croix du Maine ib. & p.* 313.

(D) *Le jugement que Montagne a fait de ce livre.*] Voici ses paroles: (g) „ C'est tousjours plaisir de voir „ les choses escrites par ceux qui ont essayé comme il „ les faut conduire: mais il ne se peut nier, qu'il ne „ se decouvre évidemment en ces deux Seigneurs ici, „ un grand dechet de la franchise & liberte d'escrire, „ qui reluit és anciens de leur sorte: comme au Sire „ de Joinville domestique de St. Louis, Eginard „ Chancelier de Charlemagne, & de plus fraiche me„ moire, en Philippe de Comines. C'est ici plustost „ un plaidoyer pour le Roi François, contre l'Empe„ reur Charles V. qu'une histoire. Je ne veux pas „ croire qu'ils ayent rien changé, quant au gros du „ faict, mais de contourner le jugement des evene„ mens souvent contre raison, à nostre avantage, & „ d'obmettre tout ce qu'il y a de chatouilleux en la vie „ de leur maistre, ils en font mestier: temoin les re„ culemens de Messieurs de Montmorency & de Brion „ qui y sont oubliez, voire le seul nom de Madame „ d'Estampes ne s'y trouve point. On peut couvrir „ les actions secretes, mais de taire ce que tout le „ monde sçait, & les choses qui ont tire des effects „ publics, & de telle consequence, c'est un defaut „ inexcusable. Somme pour avoir l'entiere connois„ sance du Roi François, & des choses advenuës de „ son tems, qu'on s'adresse ailleurs, si on m'en croit. „ Ce qu'on peut faire ici de profit, c'est par la deduc„ tion particuliere des batailles & exploicts de guerre, „ où ces Gentils-hommes se sont trouvez: quelques „ paroles & actions privées d'aucuns Princes de leur „ temps, & les pratiques & negociations conduites „ par le Seigneur de Langeay, ou il y a tout plein de „ choses dignes d'estre sceuës, & des discours non „ vulgaires. „ Si Mr. Moreri avoit lu les Memoires de ces Messieurs, il faudroit conclure qu'il ne savoit guere juger d'un livre, car il dit que le style de Guillaume du Bellai *est pompeux & magnifique, & de la maniere que doit écrire un homme de qualité.* Premierement il est certain que le style de cet illustre personnage n'est point pompeux & magnifique: il n'est point châtié, il ne sent point le travail, on y trouve quantité de termes écorchez du Latin, ce qui temoigne que l'Auteur se rend justice lors qu'il declare qu'il n'a point songe a la perfection du style. En second lieu ce ne sont pas les personnes de qualité qui écrivent d'un style pompeux, ce n'est nullement par ce caractere que l'on decouvre si un Auteur est de qualité: un Rhetoricien de profession, un Moine Predicateur donne cent fois mieux dans la pompe du langage qu'un homme de Cour.

(g) *Essais, l.* 2. *ch.* 10. *t.* 2. *pag.* 155. *édit. de Paris* 1659. in 12.

MORERI a mal jugé du style.

(E) *C'est par une erreur palpable qu'on impute à Guillaume du Bellai un Ecrit sur la discipline militaire.*] Du Verdier lui attribuë simplement & absolument ce livre; mais la Croix du Maine fait entendre qu'il a quelques doutes la-dessus: il ne marque ni l'année ni le lieu de l'impression, il se contente de dire que *l'on trouve imprimé soubs le nom dudit Sieur de Langey, l'instruction de l'art militaire.* Du Verdier est plus exact, il donne le titre en cette maniere, *Instructions sur le fait de la guerre extraictes des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazan, Machiavel & plusieurs autres bons Auteurs par Messire Guillaume du Bellay, &c. impr. à Paris 4. & 8. par Michel Vascosan* 1553. Brantome étoit fort persuadé que ce livre avoit paru sous le nom de son veritable Auteur; *Le livre*, dit-il (h), *qu'a fait Monsieur de Langeay de l'Art militaire, le fait connoistre autrement Capitaine, que ne fait Machiavel celui qu'il en a escrit, qui est un grand abus de cet homme, qui ne savoit ce que c'étoit de guerre, & en aller faire & composer un livre, tout de même comme si un Philosophe alloit écrire un livre de chasse, comme a fait le Fouillou.* Il est aisé de prouver par le livre même que Guillaume du Bellai n'en est point l'Auteur. Celui qui a fait cet Ouvrage n'étoit que simple Gendarme dans la compagnie du Sieur de Negrepelisse l'an 1528. Il se trouva *au siege & à la prise de Troye* sous *Monsieur de Lautrec*, il se retira *a Bourlette ville de la Pouille* après qu'il fut sorti de prison; il avoit été fait prisonnier quand la Compagnie où il servoit fut defaite, à la retraite que le Marquis de Sallusses fit de devant Naples. C'est lui-même qui raconte toutes ces choses dans son livre. Or rien de tout cela ne peut convenir à Guillaume du Bellai. Il étoit grand Seigneur dès l'année 1525. lors que la Regente l'envoia en Espagne auprès de François I. Il fut en 1527. l'un (i) de ceux qui assisterent aux Jugemens des defauts donnez contre Monsieur de Bourbon. Le Roi l'envoia la même année en Italie porter de l'argent aux Princes confederez, & travailler au bien de la ligue auprès du Pape Clement VII. Il fut envoié en Angleterre l'an 1529. & l'an 1533. Il etoit alors Gentilhomme de la chambre du Roi. Etant Gouverneur de Turin l'an 1537. il fut envoie en Allemagne pour demander une Diete, où les droits de l'Empereur & du Roi de France sur la Duché de Milan fussent discutez. Il ne fut donc point commandé la même année *en qualité de Capitaine d'une seule bande de gens de pied*, pour *assister le Sieur de Roberval à la saisie des Vals de Saint Martin & de Lucerne.* Or l'Auteur de la discipline militaire assûre sur la fin du livre second qu'il reçut ce commandement, il est donc indubitable que le Seigneur de Langeai n'a point composé ce livre. Voilà des raisons si demonstratives, que celui (k) qui les emploie ne croit pas qu'il soit besoin d'y ajoûter celle-ci; *Si Messire Guillaume du Bellay en es-*

toit

(h) *Brantome, Memoires des grans Capitaines François t.* 1. *pag. m.* 382.

(i) *Jean du Tillet en son recueil des rangs de France apud le Baron de Forquevauls ubi intra.*

(k) *Le Baron de Forquevauls dans la vie de plusieurs grans Capitaines François pag.* 332. 333.

du Bellai un Ecrit sur la discipline militaire. Je croi qu'il étoit l'Auteur des autres Ouvrages qu'on (EΔ) lui attribuë, mais je ne pense pas qu'ils aient jamais été imprimez. J'excepte l'épitome des Antiquitez des Gaules, qui fut imprimé avec quelques autres petites pieces l'an 1556. La Croix du Maine * assûre que Guillaume du Bellai nâquit environ l'an 1498. à Glatigni dans le Perche. Je croi qu'il se trompe (F) quant au tems.

** Biblioth. Franc. pag. 139.*

BELLAI (JEAN) frere puîné du precedent, fut un homme d'un grand merite. Il concourut avec son aîné à favoriser les passions de Henri VIII. & à leurrer les Protestans d'Allemagne: tout cela pour rendre service à François I. dont les afaires demandoient qu'à quelque prix que ce fût on brouillât les cartes entre l'Empereur & l'Angleterre, par le divorce de Catherine d'Aragon, & qu'on amusât les confederez de Smalcalde par des mensonges sur le pretendu panchant de François I. à donner quelque sorte de satisfaction aux Lutheriens. Ce manege auroit été plus inexcusable dans Jean du Bellai qui étoit Evêque, que dans Guillaume son frere qui étoit un seculier, il auroit été, dis-je, plus inexcusable, si cet Evêque n'eût été d'ailleurs revêtu du caractere † d'Ambassadeur & d'homme d'Etat. On fait la definition des personnes revêtues de ce caractere. Ajoûtons qu'il n'est pas hors d'aparence que Jean du Bellai ait eu des desirs sinceres, & même quelque esperance de reformation, & que dans ces vuës il ait encouragé sincerement Melanchthon à venir en France; car il pancha quelque tems du côté du Lutheranisme, & il se reforma même secretement sur l'article du celibat par un (A) mariage de conscience qu'il contracta.

† Il étoit Evêque de Baionne l'an 1527. lors que François I. l'envoia Ambassadeur en Angleterre.

(a) Au livre 3. chapitre 4. de la premiere édition faite par Michel Vascosan & Gualliot du Pré.

toit l'autheur, il ne se loüeroit (a) pas d'avoir parfaite connoissance des armes & des lettres, ny ne se nommeroit pas parlant en tierce personne (b), Monseigneur de Langé lui-même, comme ont très-bien sceu remarquer & obmettre Mambrin Poseo (c) traducteur Italien, & les derniers correcteurs François: & de plus le Sieur de Langé qui ne s'oublie que peu ou point dans son Livre de Memoires, & qui cotte curieusement les lieux où il s'est trouvé, ne fait presque point de mention de lui-même en tout ce voyage fait par Monsieur de Lautrec. Ne nous contentons pas de savoir qu'on a donné cet Ouvrage à un homme qui n'en étoit pas l'Auteur, sachons de plus la cause de cette meprise, & le nom du veritable pere. Raimond de Pavie Sieur de Forquevauls, Gentilhomme Gascon, est l'Auteur de cet Ouvrage. Il en communiqua un exemplaire à Guillaume du Bellai *comme à son bon Seigneur & ami, & au jugement duquel il l'avoit premierement exposé.* Cet exemplaire fut trouvé parmi les papiers de ce Seigneur (d), voilà l'origine de la meprise. Si le parent de l'Auteur avoit fait savoir au public la verité de ce fait, (e) avant que le Sieur Naudé publiât son *Syntagma de studio militari*, il y a quelque aparence que ce *Syntagma* ne contiendroit pas l'erreur commune, que nous trouvons dans ces paroles; (f) *Qui* (Erricus Roanus) *nunc in Tellina Valle sub Christianissimo Rege castrorum prefectus idem omnino facit quod quondam in Alpibus Taurinis Gulielmus Bellajus Langaeus eodem munere defungens fecerat, editis etiam libris de re militari quos postea Mambrinus Roseus Italica & omnes ferme populi sua lingua reddiderunt, ob summam ejusmodi librorum qui ab expertis & celeberrimis nostra & patrum memoria ducibus compositi fuerunt utilitatem.* Naudé se trompe d'ailleurs, en ce qu'il supose que les livres en question furent imprimez pendant la vie de Guillaume du Bellai. Quant au reste il paroit faire grand cas de l'Ouvrage: il n'a donc pas été du goût d'un Commentateur d'Onosandre, dont le Baron de Forquevauls s'est plaint en cette maniere; *Ce discours militaire* est une *Oeuvre veritablement necessaire & utile aux gens du mestier, & qui vivra longuement estimée, & prisee entre les mains des plus entendus, malgré la medisance & l'opinion d'un Auteur moderne, qui sur les annotations de l'art militaire d'Onosander Autheur Grec, s'efforce de mespriser celui qu'en cette science il n'a peu atteindre que de bien loin; quoi que plus en Docteur qu'en soldat il ait escrit durant le loisir & l'oisiveté, que la cuisine & les amours d'un certain Abbé (g) avecques sa femme lui permettoit, & qu'il ait pris de divers Auteurs les Commentaires de son livre; au lieu que le texte de celui-ci dont je traite, a esté conceu à cheval, & escrit l'espée à la main par le Sieur de Forquevauls (h).* A quoi songeoit la Croix du Maine (i), en raportant que le Connetable Anne de Montmorenci passoit pour l'Auteur du livre dont il s'agit? Ne savoit-il pas que ce Connetable n'avoit ni étude ni lecture, ni aucune capacité d'écrire? Voions d'où nâquit le doute de ce Bibliothecaire; *C'est que lisant ce livre,* dit-il, *j'y ai trouvé que l'autheur d'icelui loüe fort le Seigneur de Langey Messire Guillaume du Bellai, & le recommande pour les lettres & les armes: ce qui me fait croire qu'il n'en est pas autheur, mais que cela est advenu que l'on ait trouvé ces memoires dans sa Bibliotheque sans le nom de celui qui l'eust fait, & que l'on a presupposé que se fust de sa façon à cause qu'il avoit promis d'en escrire. Je n'asseure pas que ce soit de luy, & aussi je ne l'impreuve pas.* S'il avoit bien lu l'Ouvrage il auroit trouvé des preuves tout autrement fortes que celle qu'il tire de l'encens que l'on y donne à Guillaume du Bellai.

(b) Cette raison est fausse à moins qu'elle ne soit toute fondée sur le Monseigneur: *une infinité d'Auteurs de Memoires imitent Jules Cesar qui se nomme en tierce personne; Guillaume du Bellai a suivi cette methode dans ses Memoires.*

(c) Il faloit dire Mambrin Roseo.

(d) Voiez les vies de plusieurs Capitaines François par François de Pavie Baron de Forquevauls, pag. 331.

(e) Les vies que le Baron de Forquevauls a composées furent imprimées à Paris l'an 1643. Le Syntagma rei militaris parut à Rome l'an 1637.

(f) Naudaeus, Syntagm. de studio milit.

(g) Voilà un fait pour les chercheurs d'Anecdotes; on ne les exhorte point à le deterrer; ils le feront assez sans qu'on les en prie, & je ne croi pas que la chose soit malaisée. (h) Le Baron de Forquevauls, ubi supra pag. 334. (i) Biblioth. pag. 139.

(EΔ) *Des autres Ouvrages qu'on lui attribuë.*] Voiez en la liste dans les Bibliotheques Françoises de la Croix du Maine, & de Du Verdier. Quelques-uns des principaux ne furent peut-être jamais achevez: la Croix du Maine a donné aparemment pour un Ouvrage parvenu à sa perfection, ce que l'Auteur ne fait que promettre dans le prologue des Ogdoades.

(F) *Je croi qu'il se trompe quant au tems.*] Après avoir dit dans la page 139. que Guillaume du Bellai *nasquit l'an 1498. ou environ,* il met dans la page suivante sa mort au 9. de Janvier 1543. à l'âge *de 47. ans ou environ.* Un homme tant soit peu exact diroit-il cela? Ne mettroit-il pas ou 1496. d'un côté au lieu de 1498. ou 45. de l'autre au lieu de 43? Mais ce n'est pas le principal. Brantome (k) remarque que Langei *mourut non trop vieux, & devoit encore vivre.* Parle-t-on ainsi d'un homme qui n'a qu'environ 44. ans? De plus le Cardinal du Bellai avoit (l) 68. ans lors qu'il mourut: or il mourut en 1560. il étoit donc né l'an 1492. On ne peut donc point dire que Guillaume du Bellai nâquit l'an 1498. car il étoit (m) plus âgé que le Cardinal son frere. Je viens d'aprendre qu'il mourut dans son année climacterique. Rabelais l'observe au chapitre 21. du 3. livre, après avoir dit qu'il mourut le 10. de Janvier 1543. L'Auteur des notes sur la confession de Sanci m'a indiqué ce passage.

(k) Tome 1. p. m. 384.

(l) Teissieur, additions à Mr. de Thou t. 1. pag. 184.

(m) Sainte Marthe in elog.

(A) *Par un mariage de conscience qu'il contracta.*] C'est Brantome qui l'assûre, (n) & voici de quelle maniere. „ J'ai oui raconter à une Dame de grande „ qualité & ancienne, que feu Monsieur le Cardinal „ du Bellay avoit épousé, étant Evêque & Cardinal, „ Madame de Chastillon, & est mort marié; & le di- „ soit sur un propos qu'elle tenoit à Monsieur de „ Manne, Provençal, de la Maison de Seulal, & Evê- „ que de Frejus, lequel avoit suivi l'espace de quinze „ ans en la Cour de Rome le dit Cardinal, & avoit „ été de ses privez Protonotaires: & venant à parler „ dudit Cardinal, elle lui demanda, s'il ne lui avoit „ jamais dit & confessé qu'il eût été marié. Qui fut „ étonné, ce fut Monsieur de Manne de telle deman- „ de. Il est encore vivant, qui pourra dire si je mens; „ car j'y étois. Il respondit, que jamais il n'en avoit „ oui parler, n'y à lui, n'y à d'autres. Or je vous „ l'apprens donc, dit-elle; car il n'y a rien de si vrai „ qu'il a été marié, & est mort marié reellement avec „ la dite Dame de Chastillon. „ Cette (o) Dame étoit la veuve de Mr. de Chastillon qui fut blessé devant Ravenne, & qui mourut de ses blessures à Ferrare. Il avoit eu beaucoup de credit sous Charles huitiéme. Sa veuve, jeune & belle fut choisie pour Dame d'honneur de la Reine de Navarre, & lui donna le beau conseil que cette Reine a inseré dans ses cent nouvelles. L'Amiral de Bonnivet (p) s'étoit coulé par une trape dans le lit de cette Princesse, mais au lieu de jouïr d'elle il n'en remporta que de bonnes égratignures sur le visage. La Reine se feroit plainte de cet attentat à François I. son frere, si la Dame de Chastil-

(n) Brant. Vies des Dames galantes t. 2. p. m. 153.

(o) Idem pag. 154.

(p) Ibid. pag. 155.

tracta. Il étoit Evêque de Paris lors qu'en 1534. il fut envoié à Rome, pour porter les choses à la douceur à l'égard du Roi d'Angleterre. Il n'y gagna rien, & n'empêcha point que le Pape ne lançât la foudre de l'excommunication sur la tête de Henri VIII. Il fut promu au Cardinalat par le Pape Paul III. l'an 1535. & il mourut en 1560. à Rome où il s'étoit retiré après la mort de François I. C'étoit un homme qui auroit aisément quitté la mitre & la crosse, pour prendre (B) le casque & l'épée. S'il est vrai qu'il ait condamné (C) Anne du Bourg à être brûlé, il faut qu'on ait recueilli son suffrage de bien loin; car il étoit à Rome lors qu'on instruisoit le procés d'Anne du Bourg.

BELLARMIN (ROBERT) Jesuïte Italien, a été la meilleure plume de son tems en matiere de controverse. Il naquit à Monte * Pulciano l'an 1542. & entra chez les Jesuïtes l'an 1560. Sa mere Cynthia Cervin étoit sœur du Pape Marcel II. Il fut ordonné Prêtre à Gand par Corneille Jansenius en 1569. & l'année suivante il enseigna la Theologie à Louvain. Il fut le premier Jesuïte qui enseigna cette science dans cette fameuse Université. Il le fit avec un succés extraordinaire. Après avoir demeuré sept ans au Païs-Bas il retourna en Italie, & commença en 1576. à faire des leçons à Rome sur la controverse, ce qu'aucun Jesuïte n'avoit fait encore dans cette ville-là. Il s'en aquitta si bien que Sixte V. envoiant un Legat en France l'an 1590. lui donna Robert Bellarmin comme un Docteur qui pourroit être d'un tres-grand usage, en cas qu'il se presentât quelque dispute de Religion à discuter. Il fut de retour à Rome au bout de dix mois, & fut promu successivement à diverses charges soit dans la Societé, soit auprès du Pape, jusques à ce qu'en l'année 1599. il fut honoré du chapeau de Cardinal. Il falut, dit-on, le contraindre par les menaces de l'anathême à accepter cette dignité. Trois ans après on lui donna l'Archevêché de Capoue, dont il se demit lors qu'en 1605. le nouveau † Pape le voulut avoir auprès de lui. Il s'emploia aux afaires de la Cour de Rome jusqu'en 1621. Alors il sortit du Vatican, & se retira dans une Maison de son Ordre, où il mourut le 17. de Septembre de la même année 1621. Il fut visité dans sa derniere maladie par le Pape Gregoire XV. qu'il regala du (A) compliment du Centenier, *Seigneur, je ne suis point digne que vous entriez sous mon toit*. Il chargea le Jesuïte Eudæmon Johannes de temoigner publiquement qu'il mouroit dans la même foi qu'il avoit toûjours professée, & soutenue par sa plume ‡. Il parut le jour des funerailles (B) qu'on le regardoit comme un Saint. Il est sûr qu'il

** C'est une ville de Toscane.*

† Savoir Paul V.

‡ Tiré de la Bibliotheque des Auteurs Jesuites composée par Alegambe.

Chastillon ne lui eût donné „ce (a) beau conseil, qui „est un des beaux & des plus sages, & des plus pro„pres pour fuir scandale qu'on eust su donner, & fust„ce esté un premier President de Paris, & qui mons„troit bien pourtant que la Dame étoit bien autant „rusée & fine en tels mysteres que sage & advisée; & „pour ce ne faut douter si elle tint son cas secret „avec son Cardinal. . . . Je croy que Monsieur le „Cardinal son dit mari qui estoit l'un des mieux di„sans, savans, éloquens, sages & advisez de son „tems, lui avoit mis cette science dans le corps pour „dire & remonstrer si bien. . . Je (b) pense que „mondit Sieur Cardinal du Bellai a pu faire de mê„me, car de ce temps-là il panchoit fort à la religion „& doctrine de Luther.„

(B) *Pour prendre le casque & l'épée.*] Brantome continuera à me servir de temoin: il dit (c) que quand Charles-Quint brava fierement à Rome le Roi de France, ce fut un malheur pour François I. de n'avoir point là des Ambassadeurs qui fussent hommes d'épée. *Encore*, poursuit-il, *sans Monsieur le Cardinal du Bellay, qui étoit promt & soudain & haut à la main autant qu'homme de guerre, aussi le sentoit-il, car il étoit pour tout, & un des grands personnages en tout & de lettres & d'armes, tout n'alloit-il pas bien, & le Roi demeuroit fort deshonoré; aussi pense-je que pour ce fait n'y a-t-il eu jamais homme de robe longue plus digne d'Ambassadeur pour tout que ce Mr. le Cardinal, ainsi qu'il l'a montré en force Ambassades, n'étant encore Cardinal, en Italie, Allemagne & Angleterre, & Mr. de Dax, de la maison de Nouailles en Limosin, qui a servi nos Rois en cette charge fort dignement & suffisamment en Angleterre, à Venise, où je l'ay veu, & puis à Constantinople vers le grand Seigneur. Je ne veux point faire tort à une infinité d'autres grands personnages que j'ay veus en cet état & cette robe; mais selon mon avis Mr. le Cardinal du Bellay, & Mr. de Dax ont surpassé, car ils se fussent aydez aussi tôt de leur épée, que de leur langue bien-disante & diserte: aussi en ces Ambassades il se presente bien autant d'affaires & matieres chevaleresques & de guerre, & plus que d'autres d'état.* Mr. de (d) Thou & (e) Sainte Marthe ont observé que ce Cardinal rassura les Parisiens qui avoient peur de l'armée de Charles-Quint, & qu'il prepara toutes choses pour une vigoureuse resistance, aiant fait fortifier la ville. Mr. Moreri a raporté aussi cela, mais avec peu d'exactitude: il veut que Jean du Bellai ait fait ces choses lors qu'en 1537. Charles-Quint entra en Provence, & que le Roi sortant de sa capitale y laissa ce Cardinal, *& l'établit son Lieutenant General pour subvenir aux necessitez de la Picardie & de la Champagne.* C'est faire deux fautes; l'irruption de Charles-Quint en Provence est de l'année 1536. celle qui fit peur aux Parisiens, & à l'occasion de laquelle Jean du Bellai fit fortifier leur ville est aussi de l'année (f) 1536. mais elle regarde la Picardie, & non la Provence. C'est celle que Charles-Quint fit faire par le Comte de Nassau. Mr. de Thou (g) ne raporte qu'à l'invasion de la Champagne en 1544. les soins du Cardinal du Bellai pour la ville de Paris. Il se trompe.

(C) *Qu'il ait condamné Anne du Bourg.*] Ce fait se trouve dans Mr. Teissier. *Il a été blâmé par plusieurs*, dit-il (h), *d'avoir le premier condamné Anne du Bourg a être brûlé tout vif, c'est pourquoi, disent-ils, Dieu le retira du monde 40. jours après l'execution de cet illustre martyr.* Le calcul ne seroit point juste selon les Annales de Sponde, qui mettent la mort de ce Cardinal (i) au 16. de Fevrier 1560. car on sait d'ailleurs que du Bourg (k) fut executé le 23. de Decembre 1559. L'Auteur que Mr. Teissier cite convient que ce Cardinal mourut le 16. de Fevrier, & il dit que ce fut 50. jours après du Bourg. Son calcul s'éloigne moins de la verité que celui que Mr. Teissier lui impute, neanmoins il n'est point exact, & dès là l'observation est chimerique.

(A) *Qu'il regala du compliment du Centenier.*] Suposant comme il faisoit que le Pape est le Vicaire du Fils de Dieu, il ne voioit pas dans l'aplication de ce passage toute la profanation que d'autres y voient; & peut-être même qu'il crut ne rien dire que de fort pieux. Alegambe debite cela comme un bel endroit des dernieres heures de Bellarmin. (l) *Invisit eum decumbentem Gregorius XV. Pontifex Max. ac bis peramanter amplexus sacrum se pro ejus valetudine facturum promisit. Ipse Christi Vicarium obsequiosissime reveritus usurpavit illud Centurionis*, Domine non sum dignus ut intres sub tectum meum. L'Ambassadeur d'Espagne qui se servit des mêmes paroles du Centenier envers un Prince qu'il regardoit comme heretique, ne peut pas être excusé si facilement. Balzac qui allegue cet exemple (m) à son Critique ne laisse pas de (n) le blâmer; „Qu'eût-il dit du compliment „de cet Ambassadeur d'Espagne en Angleterre qui re„çut une visite du Roi Jaques avec ces paroles de la „Messe: *Domine non sum dignus ut intres sub tectum „meum.*„

(B) *Il parut le jour de ses funerailles qu'on le regardoit comme un Saint.*] Il falut que les Suisses de la garde du Pape fussent postez autour du cercueil, afin d'écarter la foule qui tâchoit à se ruer sur le corps pour le toucher & pour le baiser. Tout ce dont il s'etoit servi fut enlevé, & distribué à ceux qui souhaiterent d'en avoir pour des usages de devotion. *Adversus undam populi concursantis ad osculum tactumque sacri pignoris adhibere oportuit Helvetios è stipatoribus Pontificiis. . . . Quidquid rerum in usu habuit raptum distractumque in postulantes est ad venerationem* (o). Lors que

(a) Brant. ubi supra.

(b) Idem pag. 156.

(c) Id. éloge de François I. au premier tome de ses Memoires p. m. 246.

(d) Thuan. Histor. l. 26. pag. m. 538.

(e) Sammarth. in elog. pag. m. 13.

(f) Mezerai, Abr gé chronol. ad ann. 1536.

(g) Thuan. ubi supra.

(h) Addit. aux eloges t. 1. p. 184. Il cite Continuat. Sleid. per Michael Lunpord. lib. 2. *il faloit dire* Lundorpium.

(i) Ad ann. 1560. n. 34.

(k) Beze, Hist. Eccles. l. 3. pag. 248.

(l) Alegambe Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 409.

(m) Discours 1. au Cardinal Bentivoglio à la suite du Socrate Chrétien p. m. 442.

(n) Ibid. pag. 449.

(o) Alegambe, ubi supra.

qu'il n'y a point de Jesuïte qui ait fait plus d'honneur que lui à son Ordre, & qu'il n'y a point d'Auteur qui ait soutenu mieux que lui la cause de l'Eglise Romaine en general, & celle du Pape en particulier. Les Protestans (C) l'ont bien reconnu, car pendant 40. ou 50. ans il n'y a presque point eu d'habile Theologien parmi eux, qui n'ait choisi Bellarmin pour le sujet de ses Ouvrages de controverse. Les leçons & les theses de leurs Professeurs faisoient retentir par tout ce nom-là, * *Ut littus Hyla, Hyla omne sonaret.* On l'a attaqué de tous les côtez, & l'on n'a pas oublié d'examiner (D) s'il s'est contredit, & s'il a fourni des armes contre lui-même. C'est le sujet d'un livre qui ne le devoit pas mediocrement embarrasser. Comme il se trouve par tout des indiscrets & des temeraires, il y a eu des Ecrivains Protestans qui ont publié des faussetez contre Bellarmin, (E) desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage. Cela n'est pas si fâcheux lors que

** Virgilius, eclog. 6.*

que Bellarmin quitta son Eglise de Capouë, la desolation fut grande dans la ville : quelques-uns lui baisoient la robe, d'autres y frottoient devotement leurs rosaires, tout le monde lui demanda sa benediction (a). Voilà des preludes de culte, qui pourront avec le tems être suivis d'une canonisation en forme. On (b) pretend qu'il a predit prophetiquement certaines choses, & qu'il a fait des miracles : & comme depuis sa mort l'odeur de sa sainteté est plutôt allée en augmentant qu'en diminuant, on ordonna tout de nouveau l'an 1674. à la Congregation des Rites, de proceder aux informations necessaires sur sa vie & sur ses miracles, afin que si le cas y echet on le puisse beatifier (c).

(a) *Alegambe, ubi supra.*

(b) *Idem pag.* 410.

(c) *Sotuel, in Bibliotheca script. Societ. Jesu, pag.* 722.

(C) *Les Protestans l'ont bien reconu.*] „ (d) Ils de„meurent d'accord que c'est le plus subtil ennemy „de la verité qui ait entrepris jusqu'a present de l'at„taquer ; Que Demetrius l'Argentier dont il est par„lé au 19. des Actes n'a pas travaille avec tant d'art à „ses petits temples d'argent de Diane, que cet adroit „Artisan de l'erreur à employé d'artifice à redresser „l'hostel & l'Autel de la superstition ; Ce qui a donné „lieu à quelques uns de le comparer à ce Marcion „dont Tertullien dit, que, *Dedecus suum ingenio „obumbrat, qui cùm causas ubique fere pessimas tuea„tur & impiorum dogmatum patrocinio verissimum se „Satanæ atque Antichristi satellitem prabeat, agit ta„men ingenio ut speciosis coloribus inducat omnia & dis„tinctionum prastigiis, & umbris eludat ea qua solidissi„mâ veritate constituta sunt.*„ Gardez vous bien de croire ce qu'Alegambe debite, (e) c'est que Theodore de Beze demeuroit d'accord que Bellarmin avoit renversé par terre tous les Auteurs Protestans. *Nec ipsi hostes ausi sunt diffiteri, ex quibus Theodorus Beza, unus hic liber, ajebat, nos omnes humi proturbat.* On se moque du monde quand on allegue de semblables choses, sans citer le livre où elles se trouvent. Il faudroit en semblables occasions citer jusques à la ligne, ou du moins jusques à la page, parce qu'autrement chacun juge que ce ne sont que des oüi-dire vagues & très-mal fondez. Je suis très-persuadé que Beze n'avoit pas une si bonne opinion des ecrits de Bellarmin, & que s'il en avoit jugé de la sorte, il se seroit bien gardé de l'avoüer. Une autre chose que dit Alegambe n'est pas si suspecte de fausseté. Il dit qu'on fonda à Cambridge & à Oxford une nouvelle leçon destinée à refuter Bellarmin. (f) *In Anglia Academia Cantabrigiensi primum, mox etiam in Oxoniensi nova prælectio instituta est ad controversias Bellarmini, si possent, refellendas.*

(d) *Ancillon, Mélange critique de litterature t.* 1. *p.* 348. *Voiez aussi Witaker dans la preface de son traité de Scriptura.*

(e) *Alegambe ubi supra pag.* 411.

(f) *Idem. ibid.*

(D) *D'examiner s'il s'est contredit.*] Un Ministre de Lithuanie nommé André Crastovius a composé un Ouvrage intitulé, *bellum Jesuiticum* (g), où il objecte aux Jesuites 205. contradictions. Quelquefois c'est Bellarmin qui n'est pas d'accord avec les autres Jesuïtes ; le plus souvent c'est Bellarmin qui se refute lui-même.

(g) *C'est un* in quarto *de* 161. *pages, imprimé à Bâle l'an* 1594.

J'AI DIT (h) ailleurs qu'on lui reproche d'avoir emploié & combatu les mêmes principes selon qu'il avoit à disputer, ou contre les Protestans, ou contre les Enthousiastes. Voici du detail sur cette espece de contradiction. „ (i) Quelques-uns voulant excuser Bel„larmin sur ces contradictions & ces defauts de mé„moire ont dit que le grand nombre de gens qui ont „travillé à la fabrique de cet ouvrage, c'est a dire de „ses écrits, comme les Architectes de Babel, y ont „introduit cette confusion faute de s'entendre ; Mais „bien loin que ceux de sa Communion prennent ce„la pour excuse, ils le rejettent comme une chose „qui luy est injurieuse, Fuligati qui a fait sa vie dit „qu'il n'a même jamais eu de scribe. . . . . . Je crois „que la véritable cause des contradictions de Bellar„min est que la necessité presente d'attaquer ou de „défendre est un objet plus puissant, & plus pénetrant „que nul autre, il se soucie peu de s'accorder avec „luy-même, pourvû qu'on ne croye pas qu'il est d'ac„cord avec ses parties adverses. . . . . . (k) Bellar„min a souvent vérifié cette remarque dans ses livres „de Controverse, lors qu'il dispute contre les Liber„tins & les Schwencfeldiens touchant la necessité de „l'Ecriture il parle comme un Protestant ; Lors qu'il „dispute contre les Protestans sur la même matiere il „raisonne en Schwencfeldien ; S'il entreprend les Pe„lagiens sur la perfection des œuvres il employe con„tr'eux tous les Argumens de ceux qu'il appelle Cal„vinistes ; S'il a affaire contre les Calvinistes mêmes „il se sert des raisons des Pelagiens & de leurs distinc„tions ; Attaque-il les Anabaptistes sur le Baptéme „des petits Enfans, il le leur prouve par l'Escriture ; „Est il en contestation avec nous au sujet de la Tra„dition, le Baptesme des petits Enfans est un des „points qui luy semble en prouver la necessité, & „dont l'Ecriture ne parle point d'une maniére con„vaincante à ce qu'il dit. Cela me fait souvenir de „la comparaison que j'ay vû quelque part de Bellar„min à un certain Africain nommé Leon qu'il com„pare luy-même à cet Oiseau Amphibie d'Esope, qui „estoit tantost oiseau, tantost poisson, oiseau quand „le Roy des poissons exigeoit le tribut, & poisson quand „le Roy des oiseaux l'exigeoit ; *ut Leo quidam Afri„canus in Granatensi Regno natus & postquàm subju„gatum est illud Regnum in Africam profugus de se fa„tetur, si Afros vitio aliquo notari sentio, me Granata „natum profiteor ; si Granatenses malè audiant, mox „Afer sum ; Bellarminus certè malò quàm ille elegan„tiùs aviculam illam imitatur, qui nimirùm respondet „tom. 1. Controv. l. 1. c. 7. Patres secutos esse septua„ginta Interpretum Editionem. Idem tom. 1. Controv. „l. 1. c. 20. de 3. Esdra agens, ait Patres secutos esse „Hebræos, & tamen illud alterum, notate, quanta vi „verborum efferat. Negari (inquit) non potest. Ipse ta„men id ipsum loco posteriori negat.*„

(h) *Dans la remarque B de l'article* Antoine *pag.* 264. *lettre c.*

(i) *Ancillon, Mélange critique de litterature tom.* 1. *pag.* 352.

(k) *Id. ib. pag.* 354.

(l) *Th. Raynaud. Hoplotheca sect.* 2. *serie* 1. *cap.* 1. *p. m.* 166. 167.

(E) *Des faussetez contre Bellarmin desquelles son parti a tiré beaucoup d'avantage.*] Le Jesuite Jean Argentus dans l'apologie de son Ordre fait mention de 4. libelles fraîchement éclos contre la Societé, desquels le troisiéme attaque directement le Cardinal Bellarmin, & raporte beaucoup de choses qui avoient causé, ou accompagné, ou suivi sa mort. Neanmoins ce Cardinal étoit plein de vie. Sans doute Theophile Raynaud (l) a voulu parler de ce libelle, quand il a dit qu'on avoit publié en Allemagne il y (m) avoit 25. ans un Ecrit qui accusoit Bellarmin d'avoir tué beaucoup d'enfans, afin de cacher ses commerces impudiques. On disoit de plus que ce Cardinal touché enfin de repentance, avoit été à Nôtre Dame de Lorette, pour voir s'il pourroit expier ses crimes ; mais que le Prêtre auquel il s'en confessa fut saisi de tant d'horreur qu'il lui enjoignit de sortir : ce qui jetta Bellarmin dans un desespoir, où il mourut peu après. Voilà le precis de ce libelle. Bellarmin le lut, & s'en moqua. Il fit sans doute plusieurs reflexions sur ce qu'on usoit d'une telle diligence à publier sa mort, qu'il avoit le tems d'en lire la relation. Theophile Raynaud trouve que le Pere Gretser (n) s'étoit donné une peine bien inutile en refutant ces sortes de contes, & que les Protestans perdoient beaucoup par de tels recits ; car on aprenoit par là quel jugement il faloit faire de la pretenduë lettre de St. Udalric, qui porte que l'on trouva dans le puits du Pape Gregoire II. six mille têtes d'enfant après qu'il eut chassé les femmes des Prêtres. *Hæreticis, vel ad unam horam vagum mendacium, in lucro ponitur. Revera tamen ex hoc mendacio, decessit illis haud exiguum. Siquidem inde deprehensum est, qua fide ex horum mendaciloquorum majoribus quispiam, ex commentitia S. Udalrici Epistola, sex millia capitum infantilium, intra puteum Gregorii secundi cùm is uxores sacerdotibus abstulisset, reperta dixerit. Non est enim ovum ovo similius, quàm hoc de Bellarmini infanticidiis scriptum, & illa S. Udalrici Epistola de cædibus per Clericos & sacerdotes scortatores, adversus quam subdititiam S. Antistitis Epistolam, & ipse Bellarminus l. de Cleric. cap. 22. & Baronius anno 591. aliique certarunt.* Il n'est

(m) *Ce calcul ne s'accorde pas avec l'an* 1650. *date du livre de Th. Raynaud, & avec ce que dit ce Jesuite que Bellarmin se moqua de ce libelle.*

(n) *Il paroit par la Bibliotheque d'Alegambe que Gretser a publié,* Vindicatio illustrissimi Cardin. Bellarmini à criminationibus & inscitia Lutherani magistelli Ernesti Zephyrii *à Ingolstad* 1611. *in* 4. & Castigatio libelli famosi adversus illustr. Cardin. Bellarminum *traduite en Alleman par le P. Conrad Vetter* 1615.

que des gens sans aveu, & des personnes inconnuës font cette faute; mais lors que des Professeurs de reputation, & de grand poids imputent à ce Cardinal ce qu'il n'a point enseigné, ils font tort à leur cause, & ils s'exposent à de rudes mortifications. Un Professeur de Sedan qui a fait parler beaucoup de soi dans la Hollande, en (F) pourroit dire des nouvelles. Il est remarquable que Bellarmin (G) sur la matiere de la predestination n'a point suivi la doctrine des Jesuites; &

n'est nullement necessaire que les fables publiées contre Bellarmin aient un effet retroactif sur le conte des six mille têtes d'enfant; mais il est certain qu'on ne sauroit rendre un meilleur service aux Jesuites, & en general à tout parti que l'on entreprend de diffamer, qu'en publiant des calomnies qui se refutent tres-facilement. C'est une chose remarquable, qu'y aiant une infinité de personnes possedées d'une demangeaison insurmontable de publier des satires, il y en ait si peu qui sachent l'art de les bien empoisonner. La plûpart de ceux qui s'en mêlent ignorent que pour y bien reüssir, c'est-à-dire pour faire qu'elles portent coup, il faut se mettre en possession de ces deux choses, & les observer religieusement: l'une est de n'avancer rien dont on ne puisse donner des preuves, & sur tout de s'abstenir des accusations qui peuvent être facilement refutees; l'autre est de ne point s'opiniâtrer à soutenir un fait refuté. J'oubliois un 3. avis, c'est qu'il faut cacher soigneusement sa passion, & fuir les aparences d'emportement. J'avoue qu'en faisant tout le contraire de ces choses on ne trouve que trop de gens dans son parti qui avalent doux comme du lait tout ce qu'on debite, mais c'est cela même qui fait un grand prejudice à la cause; parce que l'autre parti s'indigne, & regarde comme un corps destitue de raison, d'équité, & de l'assistance de la grace, celui d'où partent tant de satires si avidement avalées. Ce ne sont point ici des reflexions dites en l'air, elles sont prises de l'experience. Voiez le profit que le Pere le Tellier tire de certains contes que l'on fait courir sans savoir s'ils sont vrais ou faux. Lisez un peu ce qui suit.

CONDITIONS necessaires à un bon faiseur de satires.

„ Que (a) servira-t-il par exemple aux Jesuites de la „ Chine, d'avoir été les premiers & presque les seuls „ qui se soient soûmis, & sans la moindre resistance, „ aux Vicaires Apostoliques, dès qu'ils y ont parû en „ 1684? Puisque cela n'a pas empêché leurs ennemis „ de publier encore l'éte passé par la plume de leur Secrétaire le Gazetier de Hollande, que le saint Pere „ estoit extremement irrité contre les Jesuites, de ce „ qu'ils ne vouloient pas reconnoistre les Evesques „ qu'il envoyoit à la Chine; peut-on douter que dans „ quelques années ce mensonge ne revienne à son „ tour sur la scene? De mesme que servira-t-il aux „ Jesuites d'Allemagne d'avoir une attestation signée „ par quatre des principaux Conseillers de Mr. l'Electeur Palatin, tous Protestans, dans laquelle ils temoignent que l'histoire du Jesuite contrefaisant une „ voix du Ciel pour tromper ce Prince, & l'animer à „ la destruction de l'heresie, n'est qu'une pure fable? „ Cet acte empeschera-t-il qu'un jour sur la foi du „ Gazetier de Hollande, quelque bon Protestant qui „ continuera l'histoire Jesuitique, ne fasse un chapitre de cette chimerique avanture? „

(a) *Defense des Nouveaux Chrétiens 1. part. pag. 29. imprimée à Paris l'an 1687.*

(b) *Religion des Jesuites imprimée à la Haie 1689. pag. 77. Voiez la remarque P de l'article* Loyola.

(c) *Mois d'Août 1686. pag.* 160.

N'est-il pas étrange que l'Auteur de la Religion des Jesuites ait mieux aimé suivre sa passion aveugle, que profiter de ce passage du P. le Tellier? Il en a profité si peu, qu'il a ramené sur la scene (b) l'Esprit du Palatinat, & qu'il n'a rien negligé pour faire que ses lecteurs rejettassent l'attestation des Conseillers Protestans de l'Electeur Palatin. On sait de fort bonne part qu'il blâma le Ministre Refugié qui mit cette attestation dans (c) l'Histoire abregée de l'Europe. Des gens comme celui-là gâtent le metier dont ils se mêlent. Ils devroient laisser faire les satires à des Ecrivains moderez qui les tourneroient d'une maniere plus adroite, & plus propre à persuader.

(F) *Un Professeur de Sedan .... en pourroit dire des nouvelles.*] Il soutint des Theses l'an 1674. sur la puissance des clefs, & imputa (d) au Cardinal Bellarmin d'avoir dit qu'*un homme contrit, plein de foi, & desirant d'être reconcilié à Dieu, perit éternellement, de cela seul qu'il ne peut avoir de Prêtre pour le reconcilier avant la mort.* CE QUE JE NE LIS JAMAIS, ajoûta-t-il, SANS ÉTONNEMENT ET SANS INDIGNATION. Cela signifie qu'il avoit lu souvent ces paroles dans Bellarmin, & neanmoins elles ne s'y trouvent pas. Le Gardien (e) des Capucins Irlandois alla disputer contre ces Theses, & se plaignit d'abord avec une extrême vehemence de l'injure qu'on avoit faite à Bellarmin. Il continua la dispute avec la même impetuosité, & mit le Professeur en confusion. Ce ne fut pas tout. Au sortir de la dispute le Procureur du Roi (f) *presenta sa Requête contre ledit* Professeur; les suites furent que l'Auteur des Theses donna sa retractation par écrit, que lui & trois autres Ministres signerent.

(d) *Thes. de potestate clavium pag. 21. apud l'Abbé de Cordemoi lettre aux Nouveaux Catholiques pag. 117.*

(e) *On l'appelloit le Pere Robert.*

(f) *Certificat du sieur Rambour Procureur du Roi à Sedan apud l'Abbé de Cordemoi ibid. pag. 118.*

Personne n'aura raison de trouver étrange qu'un tel accident ait trouvé place dans un Dictionaire tel que celui-ci, car il ne serviroit de rien desormais de se taire sur ce fait; & quand même j'aurois le menagement de n'en rien dire, il n'en seroit pas moins connu dans la Hollande, où le Journal des Savans est entre les mains de tout le monde. Chacun (g) y a pu lire depuis 4. ans le precis de ce que je viens de raporter, & outre cela que *les preuves authentiques de la retractation* de Mr. Jurieu (car c'est lui qui avoit composé & qui soutenoit ces Theses) *sont trois certificats* produits par l'Abbe de Cordemoi; *L'un est du Procureur du Roi de Sedan, l'autre de Mr. le Comte de la Bourlie Gouverneur de la même ville, & le dernier du Pere Nicolas d'Hibernie Capucin.* J'ai lu ces trois certificats dans l'Ouvrage de l'Abbé de Cordemoi, ils sont datez de l'annee 1689. On se figure aisement que cette disgrace affligea ceux de la Religion, & rejouït les Catholiques.

(g) *Dans l'extrait d'une lettre de Mr. l'Abbé de Cordemoi aux Catholiques de l'Ile d'Arvert en Xaintonge, donné dans le Journal du 24. Avril 1690. pag. 277. edit. d'Amsterdam.*

J'AUROIS voulu n'être pas contraint d'allonger cette remarque dans la 2. édition; mais Mr. Jurieu aiant publie quelque chose de fort outrageant contre moi à ce sujet-la, il faut que l'on voie ici tout d'une suite & ce qu'il a dit, & ce que j'ai repondu. „ (h) Le „ grand vuide qui se trouve dans les dernieres pages „ de cette feüille, fait une tentation à laquelle on ne „ peut resister, d'apporter un exemple notable & des „ menuitez, & des malignitez dont on a dit que ce „ Livre est plein. Voici le fait. M. Jurieu dans une „ dispute publique & imprimée, cita un passage de „ Bellarmin, ou par une faute de plume de l'Auteur, „ ou par une faute de l'Imprimeur, au lieu d'*attritus*, „ on trouva *contritus*. Ce qui faisoit dire à Bellarmin, „ qu'un homme pleurant, penitent & *contrit*, étoit „ damné s'il ne recevoit pas l'absolution Sacerdotale. „ Au lieu que Bellarmin disoit, qu'un homme pleurant douloureusement ses pechez, par un sentiment *d'attrition*, etoit damné s'il ne recevoit l'absolution du Prêtre. Un Moine se remua là-dessus, fit „ grand bruit. Sous la bouche du canon, & sous la „ croix, M. Jurieu luy accorda ce qu'il luy auroit accordé par tout, même en Pays dominant pour la „ Religion; c'est une reconnoissance qu'il y avoit „ dans l'imprimé, faute ou de la main de l'Auteur, „ ou de l'Imprimeur, & que le sentiment de Bellarmin étoit tel que le Moine le disoit. Dans Amsterdam ou dans Londres tout homme sincere en auroit avoüe autant. Ne voila-t'il pas une histoire „ qui aprés avoir eté imprimée dans toutes les satyres, meritoit bien de passer par une troisiéme ou „ quatriéme impression, dans un Livre que l'on destinoit à l'immortalité? Se peut-il rien de plus petit, „ & de plus pitoyable? Il y a donc là-dedans & malignité, & petitesse. „ Voila les paroles de Mr. Jurieu, & voici de quelle maniere je les refutai. „ (i) J'ai pris garde que l'affaire de Bellarmin lui tient „ fort au cœur: je ne m'en étonne pas; mais la prudence auroit voulu qu'il n'en eût pas fait la matiere „ d'une addition à la fin de son Ecrit. Le silence eût „ été le bon party: moins on remuë certaines choses, moins s'y embarrasse-t-on. Ce que j'en ai dit „ n'est point un exemple *de menuitez & de malignitez*. J'eusse mal rempli sans cela les devoirs d'Historien, puis que le dessein primitif de mon Ouvrage, étoit d'observer les fausses accusations à quoi „ les personnes dont je parlerois auroient été exposées. Si j'eusse omis celle-là dans l'article de Bellarmin, n'eût-on pas pu dire raisonnablement que „ j'étois partial, & que j'oubliois des choses dont je „ ne pouvois pretendre cause d'ignorance? Je l'ai tirée non d'un livre satirique, comme il le dit „ faussement, mais d'un Ouvrage de Controverse, „ & du Journal des Savans. Je n'examine point le „ tour qu'il prend pour couvrir sa faute, je prie seulement mes Lecteurs de recourir à mon Dictionaire, afin de comparer à sa reflexion les pieces qu'on „ a produites. On verra par ce parallele combien la „ nature patit en lui, quand il faut faire quelque acte d'humilité & de bonne foi. Je n'en suis point „ surpris, car lors qu'un arc a été toûjours plié d'un „ certain sens, on a mille peines à le courber du sens „ con-

(h) *Jugement du public... sur le Dictionaire Critique du Sr. Bayle pag. 46. 47.*

(i) *Réflexions sur un imprimé qui a pour titre,* Jugement du public *&c. p. 15.*

& qu'il n'a point favoriſé la morale relâchée, ni les (G△) expreſſions que les devots indiſcrets avoient fait couler dans les Litanies. La complaiſance qu'il eut pour ſes Superieurs en ſoufrant que l'on changeât quelque choſe dans ſes Ecrits, & en y changeant lui-même (G△△) quelques endroits touchant l'efficacité de la Grace, n'empêche pas qu'il ne ſoit au fond un Docteur Auguſtinien.

„ contraire, la premiere fois qu'on l'entreprend. Il „ en va de même des fibres de nôtre cerveau. „

La plûpart de mes amis trouverent que j'avois trop negligé de me ſervir de mes avantages : les occaſions, me diſent-ils, ne vous ont point manqué, mais vous avez manqué aux occaſions, & il ne faut pas ſe rendre digne de ce reproche dans les combats de plume, non plus qu'à la guerre. Pourquoi n'avez-vous pas mis dans tout ſon jour par un detail circonſtancié le faux-fuiant de cet homme ? Ne le pouviez-vous pas confondre par telle & par telle reflexion? Je me defendis par les moiens les plus propres à faire finir cet entretien, ce fut en diſant qu'il ne faloit point prodiguer de telles obſervations dans une feuille volante, que ç'auroit été placer ſon bien à fond perdu, & qu'il valoit mieux le deſtiner à la 2. édition de mon Dictionaire. J'ai ſongé depuis à cela plus d'une fois, & j'ai trouvé qu'il faloit laiſſer à mes lecteurs tout le ſoin de reflechir ſur ce petit incident. Il ne leur ſera pas dificile de comparer enſemble toutes les pieces de ce procés, ni de decouvrir dans l'apologie de Mr. Jurieu les grimaces & les contorſions d'un homme qui ſoufre la gêne. C'eſt aprés tout à l'Abbé de Cordemoi à refuter cette apologie. Il me convient mieux d'être l'Hiſtorien que l'Auteur des reflexions que cette querelle peut fournir.

(G) *Bellarmin ſur la matiere de la predeſtination n'a point ſuivi la doctrine des Jeſuites.*] Il a été bon Thomiſte, & nullement Moliniſte. Mais quelque grande que fût ſon autorité parmi ſes confreres, il n'a eu guere d'imitateurs. Ce petit nombre d'Anti-Moliniſtes dans ce grand Corps ne laiſſe pas d'avoir ſes uſages. Je ne ſaurois mieux expliquer cette penſée qu'en raportant les paroles de celui qui a publié l'Hiſtoire de la Congregation *de Auxiliis*. „ Il ſe (a) rencontre quelquefois des genies d'un ordre ſuperieur „ qui ont acquis du credit & ſe ſont rendus neceſſaires au corps, & qui s'élevant au deſſus des craintes „ & des conſiderations auſquelles les autres ſe croyent „ obligez de ceder, enſeignent plus franchement les „ veritez qu'ils ont appriſes par de bonnes études, „ ne ſe pouvant reſoudre de trahir leur conſcience, „ ni d'être rebelles à la lumiere. La Compagnie les „ tolere, & ſouffre cette petite revolte, parce qu'elle „ ſait bien le moyen d'en tirer de l'utilité, & de la „ faire ſervir à ſon avantage & à ſa gloire ; & que „ d'ailleurs il n'y a pas ſujet de craindre qu'un tel „ exemple ſoit ſuivi d'un grand nombre, & faſſe „ ſchiſme dans les Ecoles de la Societé. Il eſt même „ de ſa grandeur, & conforme à ſes principes, d'avoir des Docteurs graves de tous les ſentimens, „ qui puiſſent ſervir à leur dogme capital de la probabilité. Car on ne ſait pas ce qui peut arriver. „ Les choſes peuvent changer du blanc au noir : & ſi „ la Compagnie ſe trouvoit obligée, au moins en „ quelques Provinces, de changer de ſentiment ſur „ la grace, comme elle a fait en France ſur l'autorité „ du Pape, il ne ſeroit pas de ſa dignité de chercher „ ailleurs des Docteurs graves ſur l'autorité deſquels „ elle pût appuyer ſon changement. On peut compter entre les Theologiens dont je parle le P. Tiphaine, ſi celebre par ſes deux Ouvrages *De Hypoſtaſi*, & *De Ordine* ; & l'Auteur de la Theſe qui fut „ ſoutenuë à Rome en 1674. dont les ſentimens touchant la predeſtination & touchant la grace ſont „ tout à fait conformes à ceux de St. Auguſtin. „ J'ai dû raporter cela tout du long, non ſeulement parce qu'on en peut inferer que Bellarmin étoit fort conſideré dans ſon Ordre, & qu'il le ſavoit bien, mais auſſi à cauſe d'un certain ſel dont ces paroles ſont parſemées, qui eſt fort propre à exciter bien des notions.

(a) *Hiſt. abregée de la Congregation* de *auxiliis pag.* 81.

(G△) *Il n'a point favoriſé la morale relâchée ni les expreſſions . . . . . . dans les Litanies.*] Les protecteurs de cette morale n'aprouvent point le delai de l'abſolution, mais le Cardinal Bellarmin „ (b) a prêché devant les Papes la neceſſité & l'utilité de ce delai, & ſes Sermons ſont ſi remplis de cette doctrine, „ qu'on voit bien qu'il l'avoit fort à cœur, & qu'il la „ mettoit en pratique avec beaucoup de ſoin. On en „ peut voir de fort beaux endroits extraits par l'Eminentiſſime Cardinal d'Aguirre dans ſes diſſertations 8. & „ 10. ſur le 3. Concile de Tolede. „ Celui qui me fournit ces paroles eſt un Janſeniſte qui a publié un Memorial (c) *contenant* 1. *une deduction ſommaire de l'origine & de l'état preſent des conteſtations doctrinales du Pais-Bas, & des veritables moiens de les terminer* ; 2. *une reponſe ſuccincte aux trois accuſations de* Janſeniſme, *de* Rigoriſme, *&* *de* nouveauté. Il dit que le „ (d) ſavant & pieux Cardinal Bellarmin, auroit pu paſſer pour un Novateur, auſſi bien que „ pour un Rigoriſte, s'il avoit fait en ce tems-ci „ ce qu'il fit en pluſieurs occaſions pour le rétabliſſement de la diſcipline & pour le retranchement des abus. Les changemens qu'il fit dans „ ſon Archevêché de Capoüe, l'ordre qu'il établit „ dans l'Evêché de *Monte-pulciano* qu'il gouverna „ quelques années en l'abſence du propre Evêque, „ les avis qu'il donna au Pape Clement VIII. pour „ la reformation de l'Egliſe, ceux qu'il adreſſa à „ ſon propre Neveu Evêque de Theane pour ſa „ conduite & pour l'adminiſtration de ſon Dioceſe, les Sermons qu'il prêcha dans le Palais Apoſtolique, & dans les deux Egliſes que je viens de „ nommer, ſont autant de temoins des ſaintes & „ neceſſaires Nouveautez qu'il s'etudioit d'introduire, & dont il fit conoitre l'obligation . . . . . . „ Chacun ſçait que c'eſt principalement ſur cette (e) „ matiere que l'accuſation de Nouveauté a eſté premierement formée. Cependant ſi c'eſt là eſtre „ Novateur, le Cardinal Bellarmin ne ſauroit eſtre „ lavé de cette tache. Car il fit dans les Litanies „ de la Ste. Vierge des changemens qui feroient „ aujourd'huy crier bien haut ceux qui ſont ſi liberaux de la qualité de *Novateur* & de celle *d'ennemi du culte de la Ste. Vierge*, que rien n'eſt „ plus commun dans leurs Ecrits que ces ſortes „ d'accuſations contre les perſonnes les plus Catholiques & les plus veritablement devotes envers la „ Mere de Dieu. Mais on ne pouroit accuſer en cela de Nouveauté ce pieux & ſavant Cardinal, ſans „ en accuſer le Pape Paul V. par l'ordre duquel il „ avoit fait ces changemens. Il en rend compte „ dans une Préface, où il marque, *Qu'il a retranché pluſieurs verſets des Litanies de Nôtre Dame de „ Laurette, par ce qu'ils eſtoient trop metaphoriques, „ comme ceux-ci,* TURRIS EBURNEA, HORTUS „ CONCLUSUS, *& d'autres ſemblables ; & qu'il en „ a omis d'autres, parce qu'encore qu'ils puiſſent avoir „ un bon ſens, ils peuvent toutefois en avoir auſſi un „ trop dur, d'où les ennemis de l'Egliſe prennent occaſion „ de blaſphemer, tels que ſont ceux-ci :* MARIA, DEI ET „ HOMINUM MEDIATRIX, INTERCEDE PRO „ NOBIS. AB OMNI PECCATO LIBERA NOS „ DOMINA, *& d'autres de cette nature. Car ces ſortes d'invocations ſemblent attribuer à la Sainte Vierge „ ce qui eſt propre à Jeſus Chriſt comme Dieu.* „

(b) *Memorial imprimé à Delft chez Henri van Rijn 1696. pag.* 9.

(c) *A Delft chez Henri van Rijn* 1696. *Il contient* 28. *pages* in 4.

(d) *Ibid. pag.* 20.

(e) *C'eſt-à-dire la correction de quelque* façon de parler qui ſcandaliſe les Heretiques, comme quelques-unes du Pſeautier attribué à St. Bonaventure qui ſemblent donner à la Ste. Vierge ce qui n'appartient qu'à Dieu ou à JESUS-CHRIST. *Ibid.*

(G△△) *Que l'on changeât quelque choſe . . . . . . & en y changeant lui-même quelques endroits touchant l'efficacité de la Grace.*] Commentons ceci par un paſſage tiré d'un livre de Janſeniſte : „ (f) Il y a ſujet „ de croire que la doctrine de ce Cardinal eſtoit tres-„ auguſtinienne ſur ce point dans ſon original, lors „ qu'il envoya ſes Controverſes en Alemagne pour „ eſtre imprimées, & que ce fut une des opinions que „ ſes confreres de ce pays-là prirent la liberté de changer, *dans l'eſperance*, dit l'auteur de ſa vie, *de faire plus de fruit parmi les heretiques.* Je ne crains „ gueres de faire un jugement temeraire en attribuant „ ce changement au P. Gregoire de Valentia, ce celebre martyr de la grace Molinienne. Il eſtoit à „ Ingolſtad pendant qu'on y imprimoit les Controverſes de Bellarmin, & il y fit ſoutenir en 1584. des „ Theſes, qui ſont peut-eſtre les premieres de la Societé, où parut cette nouvelle invention de la ſcience moyenne, qu'il croit neceſſaire pour defendre „ contre les nouveaux heretiques la liberté de l'homme. Je croiray tout ce qu'on voudra de la patience „ heroique du P. Bellarmin dont l'auteur de ſa Vie le „ loue à cette occaſion : cependant il paroiſt par la reviſion qu'il fit de ſon ouvrage en 1608. qu'il trouva „ qu'on l'avoit trop ramolli ou plutoſt trop corrompu ſur l'efficacité de la grace. Et cet auteur même „ de ſa Vie, aprés avoir loué ſa modeſtie & ſon humilité à ſouffrir les changemens de quelques unes „ de ſes opinions, témoigna que d'un autre coſté il „ avoit une fermeté invincible à l'egard de celles qu'il „ croioit eſtre ou de la foy, ou fort autorizées dans „ l'Egliſe : *On ne peut concevoir*, dit-il (1), *juſqu'à quel „ point il ſe montroit alors inflexible & invariable*, „ comme

(f) *Gery, Apologie hiſtorique des deux cenſures de Louvain & de Douai. pag.* 173.

(1) Sin verò dogmata ipſa fidei, &c. ejus in operibus cenſura notabantur, dici non poteſt quam ſtantem ſe immutabilemque præberet. Clarè id agnitum eſt in his quæ evenere circa editas opiniones *de prædeſtinatione, de auxiliis divinæ gratiæ, &c.* lib. 2. c. 5.

gustinien. Il se fit des afaires presque pour les mêmes raisons (*H*) qui ont tant commis l'Abbé de la Trappe avec les Moines. Il y a eu des gens qui ont cru qu'il faisoit (*I*) grand tort à la catholicité par ses livres de controverse, à cause que l'on y trouve les objections des heretiques. Un

„ *comme il parut clairement dans ce qui arriva au sujet de ce qu'il avoit enseigné dans ses livres touchant la predestination, les secours de la grace divine, &c.* C'est à dire qu'on ne put jamais luy faire changer de sentiment touchant la predestination gratuite, qui fait, selon luy, partie de la foy de l'Eglise, ni touchant la verité de la grace, qu'il croit efficace, non par le seul evenement, ni parce qu'il plaist à la volonté d'y consentir, mais par elle-même & de sa nature: ce qu'il dit positivement estre conforme à la doctrine de S. Augustin & même aux Saintes Ecritures. C'est ce qu'il avoit toûjours eu dans le cœur: & la Congregation *de Auxiliis*, qui venoit de finir, & où il avoit oüi soutenir avec tant de solidité par les Dominicains la vraie efficacité de la grace par elle-même, luy fit sans doute naistre quelques remors de conscience, d'avoir eu une patience si prejudiciable à la verité, en souffrant que l'on changeât ses sentimens sur celle-cy, ou de les avoir changé luy-même en vertu de la promesse qu'il avoit faite en entrant chez les Jesuites de s'attacher aux sentimens de la Societé, comme ses constitutions l'y obligeoient. Ce qui est certain, est qu'il corrigea, non pas tout ce qu'il y avoit à corriger, la Compagnie estoit trop engagée pour l'abandonner, mais au moins quelques endroits, où il ne paroissoit pas qu'il reconnut dans la grace une autre maniere d'operer que celle qu'on appelle *objective* & morale; il veut au contraire qu'on sache qu'il admet une operation effective & physique: (1) *voluntatem moveri per gratiam etiam efficienter & physice; Deum aspirare voluntati bonum desiderium, afflare initium bonæ voluntatis: quæ aspiratio sive afflatio physica actio est & Deo propria.* Il repete cela plusieurs fois, *De peur*, dit-il (2), *que quelqu'un ne s'imagine que nous n'admettons dans la grace qu'une maniere morale de mouvoir la volonté.* „ L'Auteur Janseniste aiant cité d'autres endroits de ce même Ouvrage de Bellarmin conclut ainsi: (*a*) *On voit assez par tout cela ce qu'on auroit d'abord trouvé dans Bellarmin, si son ouvrage n'avoit point esté alteré par d'autres mains; & ce que peut l'obeïssance aveugle que les Jesuites promettent de rendre à la Societé, quand ils y sont reçus, à l'egard même de la doctrine de l'Eglise. Mais on y voit aussi que les premiers & les derniers sentimens de Bellarmin ont esté pour la doctrine de la grace efficace par elle-même, & que l'engagement qu'il avoit à l'egard de sa Societé ne luy ayant pas permis d'oster tout ce qu'on avoit fourré dans ses ouvrages sans sa participation, ni de changer le fonds de tous les sentimens qu'on luy avoit fait prendre, il n'a pu neanmoins s'empecher de rendre avant sa mort quelque témoignage à la verité: comprenant bien qu'il en disoit assez pour renverser tout ce qui restoit dans ses ouvrages de contraire à S. Augustin.* Observons que Robert Abbot (*b*) a bien poussé Bellarmin sur les changemens des nouvelles éditions de ses Ouvrages.

(*H*) *Les mêmes raisons qui ont tant commis l'Abbé de la Trappe.*] Bellarmin a fait un livre *de gemitu columbæ*, dans lequel il dit qu'une des choses qui doivent faire pleurer & gemir les bonnes ames, est le grand relâchement où quelques Ordres Religieux sont tombez. On s'est (*c*) plaint amerement de cela comme d'une invective mordante. Mais le Cardinal n'a point manqué d'Apologistes qui ont soutenu que ce de quoi il s'est plaint n'est que trop vrai, & que le besoin de reformation est si visible en divers endroits, que ceux qui vivent dans ce desordre & qui ne s'en aperçoivent pas verifient la maxime, *Sensibile juxta ac multo magis intra sensum positum non facit sensationem* (*d*). Citons un passage de Theophile Raynaud: (*e*) *Audivit Bellarminus asper & mordax quia in libro de gemitu columbæ fontem unum lacrymarum proposuit, Religiosorum aliquorum Ordinum laxationem, quam homo iste* (c'est-à-dire celui qui s'étoit plaint de Bellarmin) *spiritu barytono, uspiam certi inficiatur, & utinam vel in speciem verè inficiaretur. Sed tanti fuit, Bellarminum mordere quoquo modo. Nam esse aliquas Religiones laxatas, & quibus reformatio sit necessaria, res est adeo nota, ut nemo nisi cæcus non videat, ait Major* in 4. d. 38. q. 23. *Sed non est novum aliquos ita cæcutire, præsertim in causa propria, ut notum est ex eo exemplo quod recitat Nider* lib. 2. de Reform. Relig. cap. 9. *Episcopi ex ordine collapso assumpti, qui audiente ipso Nidere, pertinacissime inficiatus est, suum Ordinem esse collapsum, & reformatione egere, quantumvis, (inquit Nider,) luce foret clarius toti mundo, contrarium esse verum.* Le Pseudonyme *Philadelphus de novo lacu*, qui a composé un traité *de modernis Jesuitarum moribus*, (*f*) nous aprend qu'on revoque en doute que Bellarmin soit le veritable Auteur du *Gemitus columbæ*. Ce doute me paroît fort deraisonnable, car ce traité vit le jour pendant la vie de ce Cardinal, & fut inseré dans le recueil de ses Oeuvres. Notez que le Jacobin Gravina est un de ceux qui écrivirent contre ce *Gemitus*. Voiez la remarque B de l'article *Keller*.

(*I*) *Qu'il faisoit grand tort à la catholicité par ses livres de controverse.*] Le P. Theophile Raynaud avouë, qu'il y a des gens qui ont cru qu'il seroit fort bon peut-être de suprimer les livres de controverse du Cardinal Bellarmin, tant parce que les heretiques en peuvent facilement abuser, y prenant ce qui s'y trouve pour eux & laissant le reste, que parce que les Catholiques y peuvent être trompez, faute de comprendre la réponse aux objections. On a cru que le Cardinal du Perron étoit de ce sentiment, & peut-être qu'on ne se trompoit pas; on dit même qu'il s'en étoit ouvertement expliqué en conversation, ne prenant point garde aux consequences. Mais quand il sut qu'on lui imputoit de juger ainsi des livres de Bellarmin, il le nia fortement: (*g*) *Doctissimus Card. Perronius cum hoc sibi calumniosum de Bellarmini Controversiis judicium affingi inaudivisset, copiosè & validè illud detersit, ut refertur in ipsius Bellarmini vita* lib. 2. cap. 7.

Il écrivit une lettre à ce Cardinal dans laquelle il repousse cette accusation avec toute l'industrie & toute la force dont il étoit capable. Cette lettre datée de Rome le 10. de Fevrier 1605. se trouve dans la vie de Bellarmin composée par Fuligatti, & dans la (*h*) dissertation de Mr. Mayer que je cite ci-dessous, & qui nous aprend que le Cardinal Bentivoglio proteste qu'il avoit oüi faire ce jugement des Controverses de Bellarmin au Cardinal du Perron. (*i*) *Sanctè testari ... se ex ipsius Cardinalis* Perronii ore propriis hoc excepisse auribus de Bellarmini Controversiis judicium. Le Collecteur du *Perroniana* ne lui avoit pas oüi dire la même chose, ou bien il ne trouva pas à-propos d'en faire mention, car voici tout ce qu'il raporte. „ Le Cardinal *Bellarmin* a un fort bel esprit & fort clair. Il a traitté des Sacremens *in genere* fort bien, il ne se peut pas mieux. Il y a bien à dire que le traitté *de Eucharistia* soit de mesme. Quand il a trouvé quelque matiere bien epluchée & bien examinée desja par d'autres, il l'a merveilleusement bien esclaircie avec la beauté & la netteté de son esprit; mais lors qu'il a trouvé une matiere encore embroüillée, & où il y a beaucoup de confusion, son esprit (*k*) s'y perd; il se sert bien souvent des traductions des Peres Grecs, sans aller voir le Grec, je m'en estonne veu qu'il l'entendoit fort bien. Entre autres il se sert du livre *de præparatione Evangelica* pour la priere des Saints, & le cite en Latin de la version de Trapezunce, qui n'est nullement semblable au Grec, & qui y adjouste une clause qui ne se trouve point dans le Grec. „ Afin que mes lecteurs soient bien en état de juger de tout ceci, je leur mettrai devant les yeux le passage du Cardinal Bentivoglio: (*l*) *Tale era il concorso generale intorno alle* (*m*) *sue controversie benche non riescono mai tanto uniformi i giuditi, che non vi siano ancora di quelli frà i più dotti Cattolici, e più versati in materie simili, che haverebbono qualche volta desiderato di vederlo stringere, ed abbater con forza maggiore alcuni argomenti heretici, e con maggior pienezza riportare quei tanti, e si manifesti vantaggi, che poteva dargli in ogni questione la Dottrina Cattolica: meco più d'una volta in Francia mostro d'aver questo senso particolarmente il Cardinal Perrone, quel gran Cardinale, quel ch'è stato l'Agostino Francese del nostro secolo: del resto lo riconosceva ancor egli per un de' più dotti, e più eminenti, e più benemeriti scrittori, che have, e hauto la Chiesa ne i tempi nostri.* On voit par là que la censure se reduisoit à ceci, c'est que Bellarmin n'avoit pas toûjours refuté les raisons des heretiques avec toute la force, & toute la plenitude de victoire que la bonté de sa cause lui pouvoit fournir. Notez qu'il y a des Protestans qui avoüent qu'il raporte d'assez bonne foi leurs raisons & leurs objections. Mr. Heiddegger l'a loüé entre autres choses, (*n*) *quod non perinde malignus atque Jesuitæ alii, Valentia inprimis, Vasquez, Becanus, Maldonatus &c. meliore ut plurimum fide adversariorum suorum argumenta allegavit*,

(1) *Recognitio oper. Bellarm. Ingolstadii* 1608. *pag.* 96.

(2) *Pag.* 97.

(*a*) Gery *ubi supra pag.* 177. 178.

(*b*) *Rob. Abbotus, de suprema potestate regia, præl.* 2. *art.* 3.

(*c*) *L'Auteur de cette plainte est un Moine contre lequel le Jesuite Baeza a dit quelque chose* lib. 4. de Jesu figurato cap. 1. n. 32. *Voiez Theophile Raynaud* Erotemat. de malis ac bonis libris, pag. 112.

(*d*) *Theoph. Raynaud. ib.*

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Voiez la page* 198. *de la dissertation de Mr. Mayer qui sera citée dans la remarque N & ailleurs.*

(*g*) *Theoph. Raynaud. ubi supra, pag.* 223.

(*h*) *Pag.* 184. *& seq.*

(*i*) *Joh. Frider. Mayer ubi infra pag.* 192.

(*k*) *Campanella* Synt. de libris propriis cap. 4. art. 9. *en juge à-peu-près de la même sorte:* Bellarminus, *dit-il*, controversias hac tempestate plurimum illustravit, clarus, non inelegans, magnus in labore, sed modicus tamen in inventione.

(*l*) *Memorie, overo diario del Card. Bentivoglio pag.* 121. 122. *edit. Amstel.* 1648.

(*m*) *C'est-à-dire de Bellarmin.*

(*n*) *Heidegger, Histor. Papatus pag.* 312.

Un homme d'esprit n'aiant pu trouver en Italie dans aucune boutique de Libraire les Oeuvres de Bellarmin, a soupçonné (K) qu'on defendoit de les exposer en vente, de peur qu'elles ne fissent conoître les opinions que l'Auteur y a refutées. Tout le Corps de Controverse publié par ce Cardinal comprenoit d'abord trois tomes *in folio*, mais on le divisa en quatre dans l'édition de Cologne 1615. à cause que l'on joignit au premier tome sept traitez nouveaux, dont le dernier est la revision (K Δ) & la correction que l'Auteur fit de toutes ses Oeuvres. C'est ainsi que les Bibliothecaires des Jesuïtes se sont expliquez ; mais cela n'est (K Δ Δ) pas exact. Outre ce Corps de Controverse il a composé plusieurs autres livres, qui montent à trois volumes *in folio* dans l'édition de Cologne 1617 *. Depuis sa mort on a publié quelques-uns de ses Sermons, & plusieurs lettres †. Sa vie a été composée par (K Δ Δ Δ) quatre ou cinq Auteurs ; le dernier,

* *Alegambe, pag. 411.*

† *Sotuel, in Biblioth. Jesuit. pag. 724.*

vit, & amantior quam illi veritatis, sicubi erravit, prudens sciensque errare non videtur. On jugera ce qu'on voudra du recit du Dominicain Vincent Baron. Ce Moine se mêla de controverse, & disputa quelquefois avec des Ministres. Il assure qu'il a oüi dire à l'un d'eux que Bellarmin leur avoit rendu de très-grans services, en mettant leur Theologie dans un très-bon ordre, & en donnant plus de force à leurs argumens qu'ils n'en avoient dans leurs Ecrivains. Le Pere Baron loüe là-dessus la bonne foi de Bellarmin, mais sans oublier de dire qu'il a mis en poudre les mêmes raisons des Protestans qu'il avoit representées selon toute leur force (a). Il ajoûte qu'il a oüi dire pour la justification de ce Cardinal, que dans les disputes sur les Mysteres les argumens de ceux qui attaquent sont plus aisez à comprendre, que les argumens de ceux qui repondent. *Hoc solum adjunxerim quod in defensionem Bellarmini me aliàs audivisse memini, mysteria fidei hoc habere, quòd, cum superent captum rationis humanæ, faciliora sunt sensui argumenta, quæ impugnant, quàm responsa, quæ defendunt* (b). C'est nous aprendre assez clairement, qu'on s'est plaint que Bellarmin proposoit mieux les objections des heretiques, qu'il ne les refutoit. J'examinerai en (c) quelque endroit si ceux qui raportent de bonne foi les raisons de l'autre parti, gens bien rares, tiennent une conduite qui reponde à l'esprit qui regne dans toutes les Communions plus ou moins, de ne pas permettre la vente des livres des heretiques.

(K) *A soupçonné qu'on defendoit de les exposer en vente de peur.*] L'homme d'esprit dont je parle est le Chevalier Edwin Sandis. Voici ce qu'il dit. „ Je (d) „ proteste qu'il ne fut jamais en mon pouvoir de „ trouver en aucune boutique de Libraire les œuvres „ de Bellarmin, ou de Gregoire de Valence, ou d'aucun autre de cette sorte. Mais, en lieu de ceux-là, „ je trouvoy bien par tout des tas infinis d'invectives, „ & de declamations. Ce qui me porta à cette conjecture, que tout à dessein ils les supprimoyent dans „ le pourpris des Convens, & les tenoient sous la „ boucle des permissions des superieurs, afin que par „ la libre & commune lecture d'iceux, esquels de necessité il a falu côter, & reciter les positions & argumens des Protestans, on ne flairast quelque fleur, „ & ne goustast quelque fruit, ou semence de la Religion reformée. Je laisse à d'autres de plus hautes l'enqueste de cette miene conjecture. „ Ajoûtons à cela ces paroles du Roi Jaques (e): *Fama proditum est nescio quàm verum libros controversiarum Bellarmini in Italia non permitti vulgo, propterea quod objectiones ejus nimis validæ sint, responsiones autem nimis debiles.*

(K Δ) *La revision & la correction que* Bellarmin *fit de toutes ses Oeuvres.*] J'ai lu dans Mr. Chevillier un fait si curieux, que je le raporte avec beaucoup de plaisir. (f) „ Ce Cardinal voyant qu'on imprimoit ses „ Controverses en divers endroits, & qu'on y laissoit „ beaucoup de fautes, crût qu'il devoit apporter quelque remede à ce mal. Il fit une Copie de ses Livres si exacte & si bien corrigée, qu'il ne restoit pas „ dans le manuscrit une seule faute, & la donna ainsi „ à un Libraire de Venise, pour en avoir une Impression tres-accomplie. Mais il arriva tout le contraire de ce qu'il avoit esperé. L'Imprimeur négligea si fort l'Edition, que cette derniere étoit la plus „ défectueuse & la plus corrompuë de toutes celles „ qui avoient paru. Ce celebre Auteur touché de cet „ évenement, mit la main à la plume pour en avertir „ le Public, aprés avoir vû que cette Impression, „ passant pour originale, avoit porté le mal dans une „ seconde, & même avoit beaucoup infecté la belle „ Edition d'Ingolstad, à qui elle servit de modéle. Il „ fit paroître son Livre intitulé: *Recognitio Librorum* „ *omnium Roberti Bellarmini*, où il mit un *Correctorium*, qui marque toutes les fautes de cette Edition „ de Venise, & fut imprimé *in* 8. à Ingolstad l'année „ 1608. Il se plaint dans la Préface page 125. qu'il „ y a plus de quarante endroits où l'Imprimeur lui fait „ donner une réponse negative pour une affirmative, „ ou une affirmative pour une negative. Et l'Errata „ qu'il fait, remplit quatre-vingt huit pages. *Et quod* „ *gravissimum est (animadverti) suprà quadragintà locos* „ *ita esse corruptos, additis vel detractis negantibus particulis, vel alio modo immutatis, ut contrarium omninò sensum contineant; quod certe summo me dolore* „ *affecit . . . . tamen quoniam animadverti non paucos errores editionis primæ Venetæ in Editionem secundam Venetam, & in Ingolstadiensem ex Venetâ expressam transiisse, ideò in Correctorio notavi Libros, Capita, Paragraphos, Columnas, Literas, & Versus.* „ Notez que ce *correctorium* fut d'abord imprimé à Rome l'an 1607. & que dès l'an 1596. l'Auteur faisant rimprimer à Ingolstad ses Ouvrages de controverse revus & augmentez, avoit averti le monde qu'il ne reconoissoit point pour siennes les éditions precedentes. Ce n'etoit point qu'elles continssent des opinions qui dussent être desaprouvées, c'étoit à cause des fautes d'impression, comme il le dit à Possevin l'an 1598 (g).

(K Δ Δ) *Cela n'est pas exact.*] Je trouve dans un Ouvrage (h) imprimé l'an 1608. qu'avant cette année-là les Controverses de Bellarmin avoient paru en 4. volumes. La premiere édition en trois volumes *in folio* est d'Ingolstad 1586. On les rimprima au même lieu *in* 8. l'année suivante. On en fit dans la même ville une nouvelle édition l'an 1588. & une autre l'an 1590. La premiere édition en 4. tomes est de Venise *apud Minimam societatem.* On y joignit un apendix de plusieurs traitez particuliers (i). Il faut donc dire qu'Alegambe ni son Continuateur ne sont point exacts, puis qu'ils nous donnent pour la premiere édition en 4. volumes celle de Cologne 1615. Ils disent aussi que la 1. édition du 1. tome est de l'an 1581. que celle du 2. est de l'an 1583. & que celle du 3. est de l'an 1592. Cela est contraire au narré de Possevin, & manque d'exactitude dans un autre chef, car il eût falu nommer la ville où furent faites ces pretenduës premieres éditions.

(K Δ Δ Δ) *Sa vie a été composée par quatre ou cinq Auteurs.*] (k) Mr. Teissier en a compté neuf, & les a rangez de cette maniere, *Daniel Bartoli, Didacus Ramirez, Jacobus Fuligatus, Georgius Robertussonus, Joannes Morinus, Marcellinus Cervinus, Petrus Morin, Sylvest. Petra Sancta, Tarquin. Galluccius.* Il y a là quelque reduction à faire : Jaques Fuligatti, (l) Jean Morin, (m) Pierre Morin, & Sylvestre Petra Sancta, ne doivent passer que pour un historien de Bellarmin, car les trois derniers n'ont fait que traduire l'Ouvrage Italien de Fuligatti ; & si Petra Sancta qui l'a traduit en Latin, y a fait quelques additions, ce n'est pas à dire qu'il le faille considerer comme l'un des historiens en chef. Si George Robertusson a fait la vie de ce Cardinal, ne devoit-il point paroître à sa place dans le corps du livre de Mr. Teissier? Il n'y paroit nullement : on n'y voit qu'un *Georgius Robertsonus* Auteur de la vie de Robert Rollocus Theologien Ecossois. Notez que Tarquin Galluccius n'a point fait l'Histoire de Bellarmin, mais seulement l'oraison funebre. (n) Mr. Mayer a fait une liste plus exacte ; il cotte la vie de Bellarmin écrite par Jaques Fuligatti & imprimée à Rome l'an 1624. in 4. Daniel Bartoli *de Vita Bellarmini* à Rome (o) 1618. in 4. Marcellin Cervinus *de vita & moribus Bellarmini*, à Sienne 1622. in 8. Didacus Ramirez *in vita Bellarmini ex variis authoribus concinnata*, & Nicolao Antonio *in Bibliotheca Hispana memorata:* & le recit *de pio obitu Bellarmini ex literis* Eudæmono Johannis imprimé à Dilingen l'an 1621. Il cite aussi Gallutius, Alegambe, (p) *Sebastiani Badii decora Roberti Cardinalis Bellarmini*, les éloges d'Eusebe Sartini Florentin Abbé de l'Ordre de Citeaux, Ughelli à la page 450. du 6. volume de l'*Italia Sacra*, l'Imperialis, André du Saussai, & Nicius Erythræus. Il a oublié Edoüard Coffin Jesuite Anglois Auteur d'un livre *de morte* Car-

(a) *Baronius Apolog. lib. 4. sect. 4. pag. 161. 162.*

(b) *Id. ib. pag. 162.*

(c) *Dans l'une des remarques de l'article de Chrysippe.*

(d) *Relation de l'état de la religion, pag. 224. édit. in 12. 1641.*

(e) *Jacobus Rex in Protestatione Anti-Vorstiana apud Mayer. ubi infra pag. 163.*

(f) *Chevillier, de l'Origine de l'Imprimerie de Paris pag. 162.*

(g) *Tiré de Possevin in appar. tom. 1. p. m. 338.*

(h) *Apparatus sacer Possevini tom. 2. pag. 330.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Teissier Biblioth. Bibliothec. in indice X. p. 396.*

(l) *Le Pere de l'Oratoire: sa traduction Françoise de Fuligatti fut imprimée à Paris l'an 1635. in 8. à ce que dit Mr. Teissier pag. 193.*

(m) *Jesuite: sa traduction Françoise de Fuligatti fut imprimée à Paris l'an 1628. in 8. à ce que dit Mr. Mayer ubi infra pag. 165.*

(n) *Mayer ibid.*

(o) *C'est apparemment une faute d'impression, car cet Ouvrage de Bartoli n'a été imprimé qu'en 1677.*

(p) *Sotuel,* Biblioth. Societ. Jesu pag. 724. *le nomme Badus, & met l'impression de son livre à Genes 1671. in 4. Mr. Leti dans la 4. partie de* l'Italia regnante *parle amplement de ce Badus. Medecin de Genes.*

nier, si je ne me trompe, est Daniel Bartoli. Au reste la temerité de (*L*) Scaliger dans le jugement qu'il faisoit de Bellarmin, ne peut être assez condamnée.

Avec quelque force que ce Jesuïte eût soutenu le pouvoir du Pape sur le temporel des Rois, il mecontenta Sixte V. & il eut le deplaisir de voir mettre son Ouvrage (*M*) dans l'Indice de l'Inquisition. On traita encore plus mal en France ce qu'il écrivit sur cette (*N*) même matiere contre Guillaume Barclai. Entre tous les Catholiques Romains qui ont écrit contre lui il n'y a personne qui ait decouvert les lieux foibles de ses Ouvrages aussi habilement que (*O*) Jean de Launoi. Nous raporterons deux pensées de Bellarmin qui temoignent qu'il aimoit la paix, & qu'il n'étoit pas édifié de l'ambition (*P*) des Cardinaux. Les Protestans ont fait attention à

Cardinalis Bellarmini, imprimé à St. Omer l'an 1613. in 8. il se cacha sous ces deux lettres (*a*) C. E. Notez que Didacus Ramirez étoit un Jesuite Espagnol, qui mourut le 8. d'Avril 1647. (*b*).

(*L*) *La temerité de Scaliger . . . ne peut être assez condamnée.*] Permis à lui de dire tant qu'il voudra, *que* (*c*) *quand on lui donneroit un Bellarmin il n'en voudroit point*, & qu'il n'aura garde de perdre de bonnes heures sur un tel Auteur qui écrit mal, *quod male scripsit non legam, nec male bonas horas collocabo.* Mais on ne doit pas lui pardonner d'avoir dit (*d*) que Bellarmin ne croioit rien de ce qu'il faisoit imprimer, & qu'il étoit un franc Athée. C'est usurper les droits de Dieu qui est le seul juge des pensées, & celui qui sonde les reins & les cœurs. C'est donner un mauvais exemple; c'est autoriser la fureur de ceux qui ont dit que Calvin, Beze, &c. prêchoient contre leur conscience, & n'avoient nulle religion.

(*M*) *De voir mettre son Ouvrage dans l'Indice de l'Inquisition.*] Mr. Arnauld tire de ce fait un bon argument *ad hominem* contre ceux qui prônent l'autorité des Congregations de l'Indice. On trouve que l'Ouvrage de Bellarmin *de Romano Pontifice*, dit-il (*e*), „ fut proscrit par Sixte V. parce qu'il jugea aussi bien „ que les Censeurs à qui il l'avoit donné à examiner, „ qu'il avoit apporté un grand prejudice à la dignité „ Pontificale, en ne voulant pas que la puissance qu'ils „ pretendoient que J. C. a donnée à son Vicaire en „ terre sur le temporel des Rois, fust directe, mais „ seulement indirecte; & que ce fut sur cela que ces „ Livres *de Romano Pontifice* furent mis entre les Livres defendus. C'est ce que ces deux Jesuites (*f*) font „ entendre d'une maniere un peu obscure, afin de faire croire que cela ne vint pas tant du Pape, que des „ ennemis de Bellarmin qui le lui avoient persuadé: „ *Doctrina Bellarmini autoritatem illam* MINUS *quam* „ *Christus Dominus Vicario suo in terris dedit ad Ecclesiæ dignitatem firmitatemque; idque fieri in opinione* „ *ipsius circa Dominium temporarium, quod Pontifici* „ *competit item* IN RES TEMPORARIAS. Par où „ ces Auteurs entendent la puissance que l'on croit à „ Rome qu'a le Pape, de deposer les Rois, comme „ il paroist par la page suivante, où le Livre de Bellarmin contre Guillaume Barclay sur ce sujet de la „ deposition des Rois, est appellé: *Tractatio de Potestate Pontificis* IN RES TEMPORARIAS, *adversus* „ *Guillelmum Barclaium.* Ce ne fut donc pas faute „ d'avoir bien entendu la doctrine de Bellarmin sur „ cette matiere, qu'on lui fit cet affront de mettre „ ses Livres parmi les Ecrivains flêtris, mais parce „ que ce Pape ne fut pas content de la puissance indirecte qu'il lui donnoit sur les Rois, & qu'il en vouloit une directe. Et cela dura tant que ce Pape vescut. Car ces mêmes Auteurs reconnoissent que ce „ ne fut qu'aprés sa mort, que les Cardinaux les retirerent *ex indice probrosorum scriptorum.* Dites-nous „ donc, Monsieur, pensez-vous qu'aucun Jesuite „ vous avoüe, que pendant toute la vie de Sixte V. „ ç'auroit esté un peché mortel, de lire les Livres de „ Bellarmin *de Romano Pontifice*, & que si un Prestre „ l'avoit fait, il eust merité *d'estre privé par une sentence de tout pouvoir de prescher, de confesser, & de diriger les ames.* „

Consultez la dissertation du celebre Mr. Mayer *de fide Bellarmini, ipsis Pontificiis ambigua*, imprimée à Amsterdam 1697. vous y trouverez (*g*) un long passage de Fuligatti, & quelques autres. Consultez aussi le 2. tome du Mercure François, il vous aprendra (*h*) que *sur la fin de l'an 1586. que le premier livre des controverses* de Bellarmin *fut apporté en France, de l'impression d'Ingolstad, Estienne Michel Libraire de Lyon estant à Paris, s'adioignit avec un autre Libraire pour faire imprimer ce livre: ce qu'ils commencerent à faire; dequoi Monsieur le Procureur general du Roy ayant eu advis envoya prendre & saisir vingt & une fueille qu'il y avoit ja de faites, & leur fit defenses de continuer à le faire imprimer: C'estoit à cause de la troisiesme Controverse, où il traitoit* de Summo Pontifice, *& où il attribuoit au Pape une puissance temporelle indirectement sur les Empereurs, Rois & Princes souverains; & plusieurs autres choses contre la souveraine puissance temporelle des Rois.* On peut donc dire du milieu que Bellarmin voulut prendre entre les Canonistes *Ultramontains*, & les Docteurs de Sorbonne, ce qu'Herennius Pontius declara sur la conduite de son fils qui sauva la vie, mais non pas l'honneur des soldats Romains, (*h*) *Ista quidem sententia ea est quæ neque amicos parat, neque inimicos tollit, servare modo quos ignominia irritaveris.* Ce Jesuite se servit d'un temperament qui deplut à la Cour de Rome, sans plaire à la Cour de France. C'est le destin ordinaire des sentimens mitigez: ils ne vous gagnent pas des amis & n'apaisent pas vos ennemis, & ils vous laissent en bute aux deux factions qui se postent dans les extremitez opposées.

(*N*) *On traitta encore plus mal en France ce qu'il écrivit sur cette même matiere.*] C'est-à-dire son *Tractatus de potestate summi Pontificis in temporalibus adversus Guilielmum Barclaium*, imprimé à Rome l'an 1610. Mr. Mayer (*i*) observe que le Roi Jaques écrivit contre ce traité, & que le Senat de Venise, & le Parlement de Paris le condamnerent. Il raporte en Latin l'arrêt de ce Parlement, & il nous renvoie au Continuateur de Mr. de Thou. Il dit même que peu s'en falut que cet Ouvrage de Bellarmin, ne fût brûlé à Paris par la main du bourreau: (*k*) *Faces jam accendebat carnifex, ut pœnas à scripto & scriptore sumeret, nisi Reginæ animus & iteratis & non desinentibus Jesuitarum deprecationibus fractus illas extinxisset.* Voiez le 2. tome du Mercure François: on y trouve (*l*) le precis de la remontrance de Mr. Servin premier Advocat du Roi, & l'arrêt du Parlement (*m*) en ces termes: „ (*n*) La Cour fit inhibitions & deffenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles fussent, sur peine de crime de leze-Majesté, recevoir, retenir, communiquer, imprimer, faire imprimer, ou exposer en vente ledit livre: Et enjoignit à ceux qui auroyent aucuns exemplaires dudit livre, ou auroyent conoissance de ceux „ qui en seroyent saisis, le declarer promptement „ aux Juges ordinaires, pour en estre faite perquisition à la requeste des Substituts dudit Sieur Procureur General, & proceder contre les coulpables, „ ainsi que de raison. „

(*O*) *Qui ait decouvert les lieux foibles de ses Ouvrages aussi habilement que Jean de Launoi.*] Vous trouverez une ample instruction là-dessus dans l'Ecrit de Mr. Mayer. Voiez aussi la remarque H de l'article *Launoi (Jean.)*

(*P*) *Qu'il aimoit la paix, & qu'il n'étoit pas édifié de l'ambition des Cardinaux.*] Pierre de St. Romuald (*o*) raporte que le plus excellent de tous les Ouvrages de Bellarmin, *traittant des Controverses, fut proscript à Rome, & inseré dans l'Indice des livres infames. . . . Ce qu'il supporta*, ajoûte-t'il, *avec la mesme patience qu'il souffroit les contradictions d'un certain Cardinal au Conclave, disant à ceux qui s'en estonnoient, qu'une once de paix valoit mieux qu'une livre de victoire. Estant aussi enquis (peut-estre au sujet de ce Cardinal) d'où venoit qu'il y avoit si peu de Cardinaux au Catalogue des Saincts: c'est (dit-il) qu'ils aspirent à estre tres-saincts: Response aiguë pour ceux qui sçavent que signifie en Italie ces mots*, perche vogliono esser sanctissimi. Cela veut dire que le desir d'être Pape empêche les Cardinaux d'aquerir la sainteté, encore que ce desir soit une envie de porter le titre de très-Saint Pere. Le Melange Critique de Mr. Ancillon m'aprend (*p*) que Mr. Godeau *qui a fait l'éloge* de Bellarmin, *dit qu'une de ses paroles ordinaires estoit que les Cardinaux ne sont pas Saints parce qu'ils veulent estre trés-Saints, c'est-à-dire, Papes qu'on appelle trés-Saint Pere, sentiment qu'il avoit herité de son Oncle Marcelle second* qui s'écria un jour à table, (*q*) *je ne vois pas comment ceux qui sont assis sur la chaire de Saint Pierre se peuvent sauver.* Le respect que j'ai pour la memoire de feu Mr. Ancillon, homme de beaucoup de pieté & de savoir,

(*a*) *Sotuel de Scriptor. Societ. Jesu pag. 185.*

(*b*) *Id. ib. pag. 173.*

(*c*) *In Scaligeranis, p. m. 29.*

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Arnauld, Difficultez proposées à Mr. Steyaert 9. part. pag. 38. & suiv. Il cite le chap. 7. du 2. livre de la vie de Bellarmin écrite en Italien par le P. Fuligate, & traduite en Latin par Sylvestre à Petra Sancta tous deux Jesuites.*

(*f*) *Fuligatti & Petra Sancta dans la vie de Bellarmin.*

(*g*) *Pag. 177. & seq.*

(*h*) *Mercure François to. 2. p. m. 32.*

(*h*) *Titus Livius lib. 9. decad. 1.*

(*i*) *Jo. Frider. Mayer S. Reg. Majest. Suec. per Germaniam Suecic. Consiliarius in sacris Primarius, Doct. & Profess. Theol. & Ecclesiæ Hamburgensis ad D. Jacobi Pastor, Dissert. de Bellarmini fide ipsis Pontificiis dubia pag. 180.*

(*k*) *Id. ib. pag. 183.*

(*l*) *Mercure François ubi supra pag. 33. & suiv.*

(*m*) *Du 26. de Novembre 1610.*

(*n*) *Merc. François ibid. pag. 36.*

(*o*) *Pierre de St. Romuald Abregé Chronol. ad ann. 1621. p. m. 416. 417.*

(*p*) *A la page 328. du 1. tome.*

(*q*) Non video, quomodo qui locum hunc altissimum tenent, salvari possint. *Onuphrius in Marcello II. apud Ancill. ib. pag. 329.*

à une chose qu'il dit touchant le merite des œuvres. β *C'est qu'à cause de l'incertitude de nôtre propre justice, & pour le peril de la vaine gloire, le plus seur est de mettre toute nôtre fiance en la seule misericorde & benignité de Dieu.* Ils n'ont pas laissé tomber non plus ce qu'il prêcha à Louvain en 1571. sur l'excellence de la Bible. Ils s'en „ † servent pour detruire tout ce qu'il a dit „ depuis dans ses Ouvrages contre la perfection, & la suffisance de l'Ecriture. „ Le livre qui me fournit ces paroles contient un bon nombre de remarques bien solides & bien curieuses touchant Bellarmin. J'y ai trouvé que ce Cardinal * *eust peut-estre esté Pape* (Q), *s'il n'eust pas esté Jesuite, car Henry quatriéme témoigna aux Cardinaux François qui allerent au Conclave aprés la mort de Clement huitiéme, qu'il seroit bien aise que l'on fit Bellarmin Pape.* J'y ai lu aussi que ‡ ce Jesuite *aquit l'estime* de Henri IV. *pendant qu'il avoit esté en sa Cour*, où il *fut envoié avec le Cardinal Henri Cajetan*, & qu'il ⸸ *est certain que le meilleur de ses Ouvrages est son livre* de scriptoribus Ecclesiasticis. Je voudrois n'y avoir pas trouvé ces deux (R) faits-là, car ils ne sont pas veri-

β *Bellarm. l. 5. de justific. c. 7. n. sit tertia, apud Daillé replique à Cottibi 3. part. c. 24. p. m. 303.*

† *Ancillon, Mélange Critique de litterature tom. 1. pag. 333.*

* *Id. ib. pag. 329.*

‡ *Id. ib. pag. 333.*

⸸ *Id. ib. pag. 373.*

voir, est très-compatible avec la liberté que je vais prendre. Je ne trouve point un juste raport entre la pensée du Cardinal & celle du Pape. L'intention de Bellarmin n'etoit pas de dire qu'un Pape se sauve dificilement, mais de dire que la passion de parvenir au Papat attachoit de telle sorte les Cardinaux à des soins terrestres, & à des intrigues injustes, qu'ils ne pouvoient point s'avancer dans le chemin de la sainteté. Le Pape Marcel II. n'avoit pas cette pensée, il ne consideroit que les obstacles qu'un homme actuellement Pape rencontroit dans le chemin du salut. Il ne me semble donc pas que le bon mot de Bellarmin soit une partie de l'heritage de son oncle. Si l'on m'objecte qu'un Pape a besoin d'autant d'intrigues pour soutenir le rôle qu'il joüe dans l'Univers, qu'un Cardinal pour parvenir au Pontificat, je repondrai que c'est une autre question, & que c'est sortir des bornes que l'on doit donner au sens des termes dont Bellarmin se servit. Je vais plus avant, & je soutiens que quand même ce Cardinal auroit dit dans quelque autre conjoncture, *les Papes ont bien de la peine* à se garantir *des Enfers, tant s'en faut qu'ils puissent se rendre dignes de la canonisation*, on ne pourroit pas pretendre que les paroles Italiennes, que vous avez vües ci-dessus, sont la copie de l'exclamation du Pape Marcel son oncle. Cette exclamation me fait souvenir de la saillie d'un François, qui entendoit donner des eloges à la pieté & à la morale severe d'Innocent onze l'an 1689. Le Catholicisme, dit-il, n'a que faire d'un tel Pape, il trouveroit mieux son compte dans un souverain Pontife qui entendît l'art de s'agrandir, & de profiter des conjonctures selon toute la Rubrique des Cours les plus rafinées. La grandeur & la majesté de l'Eglise Catholique, demandent un chef qui possede non pas les vertus d'un Prêtre, mais les talens d'un fin Politique. Elles demandent un chef qui ait le courage de se damner pour le bien & pour l'agrandissement de ses Etats; c'est là le moien de faire l'office du bon Pasteur qui met sa vie pour ses brebis, c'est se devoüer pour la Republique mieux que (a) Codrus & les Decius ne firent. Un Pape scrupuleux & devôt comme le bon Hadrien VI. n'est (b) propre qu'à laisser deperir le temporel de l'Eglise, qui est si avantageux pour le maintien du spirituel. Tel fut le discours de ce François.

(a) Codrus pro patria non timidus mori. *Horat. Od. 19. lib. 3.*

(b) *Voiez la remarque P de l'article Hadrien VI.*

(Q) *Eust peut-être été Pape s'il n'eust pas esté Jesuite.*] Il eut plus de voix qu'aucun autre (c) au premier Scrutin du Conclave de Leon XI. neanmoins on ne songeoit point alors tout de bon à lui. Ce fut dans le (d) Conclave suivant qu'on le regarda comme papable, & qu'on travailla serieusement à lui procurer le Pontificat, mais la faction du Cardinal Aldobrandin fit évanoüir ce dessein. La vertu de Bellarmin, & la trop grande puissance des Jesuïtes furent les deux principales considerations qui l'empêcherent de succeder à Leon XI. (e) *Aldobrandino .... fuggiva ...... Bellarmino come Giesuita scropoloso, e che tal volta haveva improvato molte attioni di Clemente suo Zio, e di lui stesso......* (f) *Haveva Bellarmino grand' amici per esser egli di letteratura, e bontà singolare: ma l'esser Giesuita, e di conscienza delicata lo rendevano poco amabile, appresso molti, li quali mossero ogni pietra, per rouinarlo...... Fù rinovata, e sparsa per tutto la memoria del disgresso dato à Bellarmino da Sisto V. che gli fece prohibire l'opera sua de potestate Papa: furono discorse al vivo tutte le consequenze, che potevano deviare dall' esaltatione di un Giesuita; & insomma s'adoprorno in maniera, che s'aquietò affatto il tutto.* Mettons ici un passage de Mr. Ancillon. „ (g) J'ai toûjours oui dire que la Cour de Ro„ me n'a garde de mettre un Jesuite sur le Siege Pa„ pal, & que l'Europe ne le doit point souhaiter; par„ ce, dit-on, qu'ils se rendroient infailliblement les „ Maitres du St. Siege, ensorte que tous les autres „ Ordres pourroient s'en tenir exclus pour toûjours, „ & qu'ils rendroient ainsi leur puissance qui est déja „ trés-grande, presqu'infinie & sans bornes; Il sem„ ble que cette maxime ne soit pas nouvelle à la Cour „ de Rome, si on en croit ceux qui écrivent sur ce „ sujet. Il y a long temps qu'ils s'y défient des Jesui„ tes, & qu'ils sont sur leurs gardes contr'eux à cet „ égard, en effet nous voyons dans la vie de Bellar„ min même que Clement huitieme parlant de ce „ Cardinal qui s'estoit déja rendu Celebre, disoit, „ *Dignus sed Jesuita est.* „ Nous avons ici une preuve de la temerité des jugemens qui ne sont fondez que sur les premieres aparences. N'examinez pas profondement les objets, arrêtez vous aux impressions qu'ils font d'abord sur l'esprit, vous jurerez que pour obtenir une dignité c'est avoir de grandes avances que d'être d'un Corps très-puissant; mais si vous prenez la peine de reflechir, vous trouverez là un obstacle presque invincible, & non pas une ressource assurée. Nous avons vu (h) depuis dix ans deux exemples de cela. Rien n'a tant contribué à exclure de l'Archevêche de Cologne, le Cardinal de Furstemberg, & de l'Evêché de Liege, le Cardinal de Boüillon, que d'avoir été recommandez & protegez par la Cour de France, dont le pouvoir étoit superieur à celui des autres Etats. Raportez ici ce que j'ai dit dans la remarque G de l'article d'Innocent XI. & souvenez vous de cette pensée de Florus, *ipsa sibi obstat magnitudo*: j'en ai deja (i) fait l'aplication à un tout autre sujet.

(c) *Conclave di Leone XI. p. m. 454.*

(d) *Celui de Paul V.*

(e) *Conclave di Paolo V. p. m. 512.*

(f) *Ibid. pag. 519. 520.*

(g) *Ancillon nbi supra p. 330. 331.*

(h) *On écrit ceci l'an 1698.*

(i) *Ci-dessus pag. 63. col. 2.*

Notez que Mr. Godeau (k) observe, que Baronius *aiant fait quelqu'ouverture* à Bellarmin *de la pensée qu'il avoit avec quelques Cardinaux de le faire Pape, il reçut cette proposition comme une injure, s'en mit tout de bon en colere, & dit constamment, que* si pour être Pape il ne faloit que relever un fêtu de terre, il ne le releveroit pas. Je m'étonne que Mr. Ancillon n'ait point parlé du vœu solennel que fit Bellarmin, en cas que la dignité papale qu'il ne souhaitoit pas lui fût conferée. Il s'engagea à n'enrichir point ses parens. Voici les termes de son vœu: *Die 24. Septembris anno 1614. fer. 6. in domo novitiorum S. Andrea degens, & exercitiis spiritualibus vacans, matura prahabita deliberatione in sacrificio Missa, cum sumpturus essem S. Dom. nost. corpus, votum vovi Domino in hac verba: Ego Robertus, Cardinalis Bellarminus, è Societate JESU religiosus professus, voveo DEO omnipotenti in conspectu B. V. Maria, ac totius cœlestis curia, quod si fortè, quod non cupio, & precor Deum, ut non accidat, ad Pontificatum assumptus fuero, neminem ex consanguineis vel affinibus meis exaltabo ad Cardinalatum, vel temporalem Principatum, vel Ducatum, vel Comitatum, vel quemcunque alium titulum, neque eos ditabo, sed solum adjuvabo, ut in statu suo civili commodè vivere possint. Amen, Amen* (l)!

(k) *Godeau, Eloge du Cardinal Bellarmin apud Ancillon ubi supra pag. 332.*

(l) *Fuligattus in vita Bellarm.*

(R) *Ces deux faits-là ..... ne sont pas veritables.*] Tout le monde sait que le Cardinal Cajetan Legat de Sixte V. en France, ne travailloit qu'à faire exclure de la Couronne Henri IV. Ce ne fut pas à la Cour de ce Monarque que Bellarmin le Theologien de ce Legat *aquit l'estime* du Roi, car il n'y fut point: il fut à Paris parmi les Ligueurs, & il s'emploia de son mieux pour l'interêt des rebelles. C'est ce que les Ministres n'ont pas manqué d'objecter; lisez ce passage de Mr. Drelincourt, (m) *D'où vient que ceux de la Religion estoient au Camp du Roy cependant que Bellarmin, Panigarole & telles gens estoient à Paris à corner la sedition, & que le Pape envoyoit des Legats pour authoriser la ligue, & jetter de l'huile dans un brasier qu'il devoit esteindre de ses larmes & de son propre sang?* Pour ce qui regarde le traité des Ecrivains Ecclesiastiques, c'est en son espece un bon Ouvrage, mais il s'en faut bien que ce ne soit le meilleur livre de Bellarmin.

(m) *Drelincourt, 2. part. du triomphe de l'Eglise p. m. 444.*

veritables. L'inscription qu'on mit au bas de la taille-douce de ce Cardinal porte β qu'il avoit conservé sa virginité, & son innocence baptismale, & qu'il n'avoit jamais dit aucun mensonge. Il legua γ en mourant à la Sainte Vierge la moitié de son ame, & à J. CHRIST l'autre moitié. Il fut si patient qu'il soufroit même que les mouches, & telles autres (S) petites bêtes l'incommodassent beaucoup. Il les laissoit faire, & il disoit qu'elles n'avoient point d'autre paradis que la liberté de voler & de s'arrêter où bon leur sembloit. Au reste il étoit δ de petite taille, & n'avoit pas bonne mine, mais on ne laissoit pas de decouvrir sur son visage la beauté de son esprit. Il s'expliquoit nettement, & il meditoit si juste les paroles qui devoient representer ses pensées, qu'on ne voioit aucune rature dans ses écrits ζ. On fait assez de cas de sa Grammaire Hebraique, & l'on juge neanmoins qu'il n'avoit qu'une * conoissance mediocre de cette langue: quelques-uns disent que la Greque † lui étoit entierement inconuë. Je ne pense pas que le Pape l'ait envoié jamais à Louvain (T) pour y mettre fin aux disputes de Michel Baius, ou pour en faire raport à Rome. Tant de gens l'ont attaqué, & tant de gens l'ont defendu, qu'on a fait des catalogues des uns & des autres. La liste ‡ *de ses defenseurs a été composée par Berald Italien.*

☞ BELLEAU (REMI) Poëte François au XVI. siecle, naquit à Nogent le Rotrou. Je n'en dirai pas beaucoup de choses, car Mr. Moreri a dejà marqué presque tout ce que j'eusse pû recueillir. Ce Poëte mit en vers François les Odes d'Anacreon, & leur deroba η *une grande partie de leurs graces*, si l'on en croit quelques Auteurs; mais d'autres soutiennent qu'il égala l'original, & que s'il eut aimé à boire comme faisoit Anacreon, il l'eût surpassé. Ne vous fiez pas beaucoup à cet éloge, car il est tiré d'une piece de poësie qui fut faite par Scevole de Sainte Marthe θ à la loüange de la traduction Françoise dont nous parlons. Pâquier pense qu'*en matiere de gayetez*

β Quam à matre virginem carnem acceperat, quam à sacro lavacro innocentiam Deo reddidit, sibi nullius in omni vita mendacii conscius. *Andr. Carolus memorab. Ecclesiast. pag. 538.*

γ *Id. ib. pag. 535.*

δ *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. pag. 87.*

ζ *Id. ib.*

* *Simon, Hist. Crit. du Vieux Testament liv. 3. ch. 12.*

† *Voiez la remarque R vers la fin.*

‡ *Baillet to. 1. des Anti. pag. 81. 82.*

η *Teissier, addit. to. 1. pag. 468. edit. 1696. Il cite le tome 8. de la Clelie pag. 859.*

θ *Sammarth. elog. lib. 3. pag. m. 13. 14.*

min. Il y a dans ses volumes de Controverse plusieurs traitez qui font conoître bien plus noblement son esprit, son érudition, sa capacité. Vingt petits Ouvrages, chacun aussi bon que celui *de scriptoribus Ecclesiasticis*, ne l'eussent point elevé au degré de gloire qu'il merita par la seule forme dont il revetit le corps de ses Controverses, car voici la loüange qu'un savant Anglois lui a donnée à ce sujet: (a) *Vir erat, haud inficior, admiranda industria, doctrina, lectionis stupenda* Bellarminus: *qui ut primus ita solus immanem illam molem, & immensum chaos controversiarum, stupenda ingenii dexteri felicitate, artificio singulari excoluit, in ordinem redegit confusum prius: accuratâ diligentiâ, & multorum annorum studio eleganter expolivit: præripuit ille palmam secuturis omnibus, & sibi desponsatam vel destinatam cuicunque laudem abstulit. Nam ab illo, qui tractant hodie* Controversias, *ut ab* Homero *Poëta, sua omnia ferè mutuantur.* On a remarqué (b) des defauts considerables dans le traité que (c) Mr. Calixte & Mr. Ancillon pretendent être le meilleur de tous les Ecrits de ce Jesuite. Voiez Bosius au chapitre 2. de son *introductio in notitiam scriptorum Ecclesiasticorum* avec les notes de Mr. Crenius. Au reste si nous en croions le Pere Labbe, la premiere édition de cet Ecrit de Bellarmin est de (d) l'an 1617. Le Pere Sirmond en prit un grand soin, comme l'Auteur l'en avoit prié (e). Elle fut suivie de plusieurs autres que les Imprimeurs gâterent extremement, mais enfin on en donna une très-correcte à Paris *chez Cramoisi* l'an 1658. *in octavo.* Le Pere Labbe qui en revit les épreuves, forma là-dessus (f) le plan d'un Ouvrage que de fort bons connoisseurs prenent pour le meilleur qu'il ait fait. Je parle de sa *Dissertatio de Scriptoribus Ecclesiasticis*, qui fut imprimée à Paris en 2. volumes *in* 8. l'an 1660. Les Bibliothecaires des Jesuites n'ont rien sçu de la premiere édition de ce traité de Bellarmin; l'un d'eux, savoir Alegambe, n'en indique aucune, & Sotuel ne fait mention que de celle de Cologne 1622. *in* 8. On en fit une nouvelle dans la même ville l'an 1684. *in* 4. & l'on y joignit la continuation qu'André du Saussai avoit publiée l'an 1665. Les omissions de Bellarmin furent très-considerables, cela paroît par le *Supplementum* du Pere Oudin dont on fit mention dans les Nouvelles de la Republique des Lettres au mois d'Avril 1686.

Notez une faute de Bosius. Il a dit qu'on ne peut pas se fier au jugement de Bellarmin touchant les Ecrivains Grecs, vu que c'est un homme qui n'entendoit rien dans la langue Greque, & que cette ignorance que ses autres livres avoient temoignée, a paru sur tout par le traité des Ecrivains Ecclesiastiques, comme Casaubon l'a remarqué. (g) *Græcarum Litterarum prorsus ἀμύητον fuisse, sicut omnia illius scripta, sic eximiè hic liber novissimè ab eo profectus, Casaubono judice exercitat. 16. sect. 150. ostendit, ut proinde judiciis illius de Græcis scriptoribus satis tuto fidi non possit.* Bosius venoit de dire que la premiere édition de cet Ouvrage de Bellarmin est de l'an (h) 1616. devoit-il donc croire que Casaubon en eût parlé de la sorte dans un livre qui fut imprimé l'an 1614? Mais au fond, demanderez vous, est-il vrai que Casaubon ait parlé de cet Ouvrage, car en ce cas-là l'erreur de Bosius sera très-petite? Je repons qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il a eu en vûe ce traité de Bellarmin. On en marque une edition de Cologne 1613. dans le catalogue d'Oxford, ainsi c'étoit caracteriser assez cet Ouvrage que de dire dans cet endroit-là de Casaubon, que c'étoit le dernier livre qui eût paru de Bellarmin. Croions donc que le Pere Labbe se trompe d'en mettre la premiere edition à l'an 1617.

(a) *Montacut. Praf. ad Apparat. sect. 56. apud Pope Blount Cens. Author. pag. 638.*

(b) *Baillet Jugem. des Scav. tom. 2. pag. 90. 91.*

(c) Librum omnium quos Bellarminus edidit optimum vocat D. Calixtus tractatu de conjugio Clericorum sectione 202. *Bosius ubi infra.*

(d) *Labbe, Praf. Dissert. de Scriptor. Eccles.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Joh. Andr. Bosius, Schediasm. de comparanda notitia scriptorum Ecclesiasticorum cap. 2. pag. 425. edit. Creniana Lugd. Bat. 1699.*

(h) *Le Pere Labbe dit l'an 1617.*

(S) *Que les mouches . . . . . l'incommodassent beaucoup.*] Ceci merite d'être raporté dans les propres termes de Fuligatti. (i) *Inter insignes* Bellarmini *virtutes, alii ponunt miram ejus in perferendis vexationibus* patientiam, *quam* Jacobus Fuligatus *laudat sequentibus verbis: Culices, modicellas aviculas, sicut & alia parva natura incommoda, veluti à* DEO *traditas ad exercitium patientiæ, vultu adeo miti perferebat, ut nec ipse opposita manu, nec excitato ventulum aliquo eas conaretur abigere. Aliquando Clementi Merlino R. rotæ auditori, dum sermones familiares, ut fit, post negotia decisa, sererent, retulit, se nocte ejus diei, qui est Catharinæ virgini sacer, adeò ad venas à bestiolis quibusdam nequam, ac damnificis, morsu fuisse vexatum, ut magno sensu conversus ad Christi, prapendentis è cruce Domini, simulacrum dixerit: ô Domine, si hoc quicquid est damni, quod certè parum est, mihi tantum affert molestia, ecquanam erunt supplicia damnatorum? si apud gehennam impios manent tormenta tam ærumnosa, ne, precor in ea me projicias, etenim* impar ero iisdem sustinendis. *Cardinalis* Crescentius *addit,* *Bellarminum ita se patientia velut victimam destinasse, ut muscas à vultu ne depelleret quidem, tametsi odiosa nimiùm essent, sicuti Romæ in æstu solent; cùmque hoc mirarentur, qui aderant, ipse suaviter: Haud æquum esse, ajebat, perturbare animantes illos, quibus non utique superesset paradisus alius, quàm volitandi libertas, ac potestas, ubi malunt, commorandi.* Il est sûr qu'il y a une certaine maniere d'enfiler les consequences des preceptes, ou des conseils Evangeliques, qui conduit presque necessairement à cette patience que l'on attribuë à Bellarmin; mais neanmoins le bon sens nous montre qu'il n'y a nulle aparence que l'intention de JESUS-CHRIST, ni celle de ses Apôtres en nous recommandant si expressément le mepris des commoditez de la vie, aient été de nous interdire le droit de nous delivrer des vexations des punaises, & de chasser une mouche qui nous incommode.

(T) *Le Pape l'ait envoié jamais à Louvain.*] (k) Mr. Leydecker assure 1. que Bellarmin y fut envoié pour s'informer de ces disputes, & pour les pacifier, ou en tout cas pour en rendre compte au Pape. 2. Qu'il s'aquita bien de la commission, & qu'après avoir oüi Michel Baius, il s'en retourna à Rome fort en colere de l'avoir entendu traiter de Pelagiens plusieurs sentimens des Scholastiques qui étoient les opinions de lui Bellarmin. Je ne trouve nulle trace de cette deputation dans les Ecrivains de l'histoire de ce Jesuite, & je sai qu'il ne faisoit encore guere de bruit lors qu'il alla à Louvain. Il aquit sa premiere reputation pendant les (l) sept ans qu'il enseigna la Theologie dans ce lieu-là, & comme il étoit Augustinien sur les matieres controversées entre Baius & ses antagonistes, il n'y a nulle aparence qu'il se soit jamais fâché contre ce Docteur pour le sujet que Mr. Leydecker indique.

(i) *Andreas Carolus, Memorab. Ecclesiast. pag. 535.*

(k) *Melch. Leydecker, Disput. Historico-Theologica 2. de vario Jansenistarum fato. Voiez la Preface de l'édition des Oeuvres de Baius 1696. & la page 213. de la 2. partie.*

(l) *Nicius Erythr. ib. pag. 85.*

gayetez Belleau fut *un autre Anacreon de son siecle* γ. Il joüa l'un *des principaux roulets* dans la Cleopatre, & dans la Rencontre de Jodelle lors qu'*elles furent representees devant le Roi Henri à Paris en l'Hostel de Reims . . . & au College de Boncour* δ. Il mourut en 1577. dans sa 50. année ξ. Il a commenté la seconde partie des Amours de Pierre Ronsard.

BELLEFOREST (FRANÇOIS DE) náquit au mois de Novembre 1530. proche de Samatan ville du pais de Comminges * dans la Guienne. Il n'avoit que sept à huit ans lors que son pere mourut: sa mere qui se trouvoit sans bien fit tout son possible pour l'entretenir quelque tems dans les Ecoles. Il fut nourri quelques années chez la Reine de Navarre sœur de François I. ensuite il étudia à Bourdeaux sous Buchanan, Vinet, Salignac, Gelida, & quelques autres savans hommes; puis il se transporta à Toulouse afin d'y étudier en Droit, mais son genie l'apliqua à tout autre chose. Il s'amusa à faire *des vers François pour plaire aux Dames & Damoiselles*, & aiant passé *sept ou huit ans parmi les delices de la Noblesse*, & les bagatelles de la galanterie, il s'en alla à Paris où il écouta les leçons des Professeurs, & lia des habitudes étroites avec plusieurs savans personnages, & s'insinua même dans la conoissance de plusieurs personnes de qualité β. Tout cela fut un fond sterile, desorte que si les Libraires ne lui avoient acheté les productions de sa plume, il n'auroit pas eu du pain à manger. L'étude lui tint lieu de patrimoine, & il fut un de ces Auteurs qui font rouler leur famille sur la pointe de leur plume. Ses meilleurs amis nous aprenent (A) qu'avec la benediction de Dieu repanduë sur le travail de ses mains, il avoit entretenu sa famille à force de faire des livres. On s'étonnera moins aprés cela qu'il en ait fait un si † grand nombre, & qu'il ait entrepris tant de differentes matieres qui passoient l'étenduë de ses forces: il lui faloit suivre la direction des Libraires, & se tourner de tous les côtez selon le goût du public, c'est-à-dire selon qu'on trouvoit que certains Ouvrages bien ou mal faits se debitoient promtement. On a dit de lui ‡ qu'il *avoit des moulles ausquels avec grande promptitude il jettoit des livres nouveaux*. Il mourut à Paris le 1. jour ⸸ de Janvier 1583. & fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers, comme il l'avoit ordonné par son testament. Thevet (B) qui n'étoit pas un Auteur de plus grande consequence, s'est vanté publiquement que Belleforest lui fit une reparation solennelle au lit de mort. Ils avoient été fort brouillez. La Popeliniere dit beaucoup (C) de mal de ces deux Auteurs.

Le

γ *Pâquier, Recherch. li. 7. ch. 7. p. m. 622.*

δ *Id. ib. pag. 618.*

ξ *Thuan. lib. 64. pag. 204.*

* *La Croix du Maine, Biblioth. Franc. pag. 88.*

β *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Franc. pag. 366. 367.*

† *Vous en trouverez une longue liste dans la Bibliotheque de la Croix du Maine, & dans celle de du Verdier Vau-privas, ubi supra.*

‡ *Du Haillan, épitre dedicat. de l'Hist. de France, à l'édition de 1584.*

⸸ *La Croix du Maine* ubi supra *pag. 91.*

(A) *Ses meilleurs amis nous aprenent . . . qu'il avoit entretenu sa famille.*] Du Verdier Vau-Privas (a) se declare intime ami & admirateur de Belleforêt. Je tirois, dit-il, *autant de contentement* de nôtre commerce de lettres, *que j'ai depuis reçu de regret par son trepas. . . Son nom demeurera immortel entre les hommes tant que le monde sera monde, à cause des belles œuvres qu'il a faict.* Or voici comme il parle de la fortune de cet ami. Belleforet *eut habitude fort familiere* avec Ronsard, Baif, Belleau, Vigenere . . . *Chopin honneur du Palais de Paris* & plusieurs autres; il fut *caressé des Princes, comme aussi aimé de la Noblesse, & porté de tous les vertueux de ce Royaume, mais si bas de fortune qu'il n'y a eu que le contentement de l'estude qui l'aye nourri, & le travail de sa main & de son esprit, benys & soubstenus de grace divine, qui ont porté les affaires de sa maison.*

(B) *Thevet . . . s'est vanté publiquement.*] Il n'y a rien de plus mal-honnête que le procedé de cet homme. Il se fait honneur de l'humilite que son adversaire temoigna envers lui dans le lit de mort, & il ne laisse pas de le maltraiter tout comme il auroit pu faire avant leur reconciliation. Voici comme il parle (b): „ Il y en a eu, qui n'estans plus habiles de sçavoir „ que Munster, ont neanmoins osé gratter sur luy, le refondre de nouveau, qui est le second chef, sur lequel je fonde le grief que je pretends à l'encontre „ de ceux, qui n'ayans porté leur nez gueres plus loin „ que les tisons de leurs foiers, leur poiles ou leurs „ cahuettes, cependant osent se faire accroire qu'il „ n'y a coin, canton ny anglet de terre, lequel ils „ n'ayent fureté, mais c'est imaginairement. Pour „ couvrir leur par trop presomptueuse entreprise, ils „ ont par cy par là derobé ce qu'ils ont peu, & quelquesfois ont voulu estronçonner de petits lopins „ de la suite des discours qu'ils ont chastré: si bien „ que leurs gros bouquins ne sont composez pour la „ plusspart que de pieces raportées, qui sont de si „ mauvaise grace, qu'à ce que je puis apprendre ils „ ne servent qu'à faire des cornets aux espiciers & „ beurriers. Ce que j'en dis ainsi ouvertement est „ pour le regret que j'ay, que Belleforest ait assez indiscretement voulu rabobliner la Cosmographie de „ Munster. Je ne fais pas de doute, que quelquesuns n'estiment, que ce que j'en dis soit pour luy „ rendre pour poids féves, & qu'ayant esté agacé par „ luy, je vueille à cette heure descharger la fureur de „ mon courroux sur luy. Dieu m'en sera à témoin, „ & de ma part, quand il m'auroit plus offensé qu'il „ n'a, je serois bien fasché de satyriser & mal parler „ d'un mort. Joint qu'à la fin de ses jours, reconnoissant le tort qu'il sçavoit, d'avoir fait imprimer „ ces livres, où contre sa conscience il déchiroit la „ renommée des gens de bien, & de ceux qui leurs „ avoient mis le pain à la main, il me manda: Et en „ presence de deux Docteurs de la Sorbonne, son „ Medecin & son Marchand Libraire & Imprimeur „ Gabriel Buon, aprés m'avoir baisé les mains, confessa publiquement qu'il sentoit sa conscience chargée des blasmes qu'il m'avoit imposé: par quoy il „ me demanda pardon par plusieurs fois. De ma part „ je le requis au mieux qu'il me fut possible, & luy „ dis qu'il ne devoit point penser à cela, attendu que „ nous estions tous hommes. „

(a) *Bibliot. Franc. pag. 367.*

(b) *Thevet, Eloges des hommes illustres tom. 7. pag. 292. 293. édit. 1671. in 12.*

(C) *La Popeliniere dit beaucoup de mal de ces deux Auteurs*] Je raporterai un peu au long ce qu'il en a dit, & j'espere que cela ne deplaira point à ceux qui aiment à voir les choses en original, & qui auroient trop de peine à trouver l'Auteur que je cite. „ Ces „ (c) deux ores amis, ores ennemis à la poursuite de „ leurs vacations ont autant mal merité des bonnes „ lettres, qu'ils estoient indignes de les traicter. Voire „ aussi despourveuz d'esprit, de jugement, de memoire, & de toutes les conditions qu'un bon naturel y peut apporter: que fournis de hardiesse, à mal „ interpreter & pirement escrire, ce qu'ils n'entendirent jamais. Et pour ce qu'à l'un quelques mal „ considerez voyages: & à l'autre, une desreglée volonté d'escrire, favoriserent un peu leurs essais envers le vulgaire, qui ne veut & ne sçauroit prendre „ le loisir de bien examiner aucune chose: ils se licentierent tellement à chafourrer le papier, que tous „ les Imprimeurs de Paris, preferans leur mal mesurée capacite d'esprit à tous ouvrages judicieux, s'employoient comme à l'envy à les acheter, publier & „ faire veoir à tout le monde. Et bien qu'ils n'eussent jamais esté bien instruits en leur jeunesse: voire sans aucune valable experience des choses de ce „ monde: pauvres d'ailleurs & desnuez de tous les „ moyens que les plus advisez ont tousiours nommé „ les æiles de vertu, ces esprits universels toutesfois, „ ont passé sur toutes vacations. Il n'y a langue, ny „ science qu'ils n'ayent profané. Ils ont mesme barbouillé l'Histoire particuliere, generale & universelle à leur sotte fantasie. Qu'y feriez vous? Comme toutes saisons ont certains accidens, qui ne peuvent operer que mal à tous, & nul bien à aucun: „ desquels mesme on ne peut cognoistre, ny rapporter les causes à la faute des hommes: aussi s'est tousiours trouvé & se trouvera pour jamais certains „ particuliers en tous estats, lesquels ne pouvans que „ confondre ou perdre tout, n'entreprennent rien qui „ ne prejudicie à autruy, & ne profite à un seul. Ces „ gens sont comme une demangeson, presage d'une „ maladie à ceux qui en sont tourmentez. Les mains „ & les esprits fremioient d'escrire à ceux-cy. Non „ pour le bien public, ains pour leur profit particulier, qu'ils entretenoient au miserable travail de „ leur

(c) *La Popeliniere, Histoire des Histoires, pag. 456.*

Le Ghilini a commis beaucoup de (*D*) fautes dans un court éloge de Belleforest, & s'il avoit été par tout si mal instruit, ses Ouvrages ne vaudroient rien.

BELLOI (PIERRE) Avocat General au Parlement de Toulouse, n'avoit point encore cette charge lors qu'il écrivit pour les droits du Roi de Navarre contre la Ligue. S'il eût été Protestant, il n'auroit rien fait en cela qui n'eût été fort naturel, & d'une vertu très-ordinaire; mais comme il étoit * Catholique, & à Paris lors qu'il publia un Ouvrage contre la Ligue, on le doit regarder avec quelque sorte d'admiration. Cet Ouvrage est intitulé, *Apologie Catholique contre les libelles, declarations, advis, & consultations faites, escrites, & publiées par les liguez perturbateurs du repos du Royaume de France, qui se sont eslevez depuis le decez de feu Monseigneur frere unique du Roi*, par E. D. L. I. C. Il parut en l'année 1585. il a été traduit (*A*) en Latin: les Ecrivains de la Ligue le traiterent (*B*) de libelle diffamatoire, & l'Auteur se vit exposé à une rude (*C*) persecution. Il étoit un docte Jurisconsulte, & il avoit beaucoup de lecture. Il avoit dejà

* *Voiez la Chronologie novenaire de Cayet t. 1. feuill. 17. verso.*

„ leur plume effrenée. Si que je me suis souvent fasché, voiant la France bien pourveuë de bons cerveaux, que si foibles esprits, & qui ne se pouvoient recommander que d'un assidu, mais doublement infructueux travail, trouvassent qui voulussent perdre le temps à la lecture de leurs ravauderies. Encor plus de recevoir leurs Annales, Histoires & Geografies universelles, imaginées, formées, escloses & publiées en leurs solitaires tanieres. Ceux qui ne prennent la peine de s'informer des particularitez du monde, & sur tout de remarquer le cours & issuë des actions privées d'un chacun, ne sçauroient croire, de combien Belle-forest & Thevet ont prejudicié à la jeunesse, & par consequent à l'Estat. Interpretans si mal, & souvent tout au rebours de bien, infinis passages, corrompans, & falsifians les matieres, supposans infinies choses qu'ils s'estoient ridiculement fantasiez en leur trop mal conditionné cerveau. Sans parler d'un million d'autres inepties dont ils ont rapetassé leurs foibles escris. Aucun des deux Catons n'excuseroit en cela Belle-forest (encor qu'il se vantast d'avoir autant escrit que S. Augustin) si la pauvreté le fit parler comme un geay, c'est à dire, comme une beste. Car il s'est monstré trop brutal en toutes sortes, vers la posterité. „

(*D*) *Le Ghilini a commis beaucoup de fautes dans un court éloge.*] Ce qu'il a dit de nôtre Belleforêt ne contient en tout que 22. lignes. Voici ses erreurs. Il prend Cominges pour une ville de Gascogne; il afirme que Belleforêt publia plusieurs écrits en Latin, & entre autres les Annales de France en deux volumes, l'Histoire des neuf Rois de France qui ont eu le nom de Charles, l'Histoire Universelle, ou l'abregé de la Cosmographie. Tout cela est faux: ces Ouvrages là nommement, & tous les autres de cet Auteur sont en François. Le Ghilini ajoûte que l'on voit de cet Ecrivain un Catalogue des hommes illustres qui se sont rendus celebres dans les Couvens tant par leur science que par leurs actions, & l'Histoire des Sts. Martyrs en trois volumes. Mais il n'y a nulle aparence que ce Catalogue ait jamais été imprimé. La Croix du Maine ne l'avoit jamais vu, & il savoit seulement que Belleforêt en fit mention au feuillet 193. de sa Cosmographie. Du Verdier Vau-Privas intime ami de Belleforêt ne dit rien de ce Catalogue, & personne n'ignore que les Auteurs renvoient à des Ouvrages qu'ils n'ont pas encore donnez au public. Le même du Verdier nous aprend que (*a*) *la vie, passion, & sepulture de Sainct Denys Areopagite, & de ses compaignons qui lui furent associez au martyre, colligée de divers Autheurs par feu Jean Docteur en Theologie, grand Prieur de l'Abbaye S. Denys en France, & mise en François par Belleforest* est imprimée *au 3. tome de l'Histoire de la vie & mort des sainćts.* Voilà le beau fondement des trois volumes de l'Histoire des Sts. Martyrs attribuée à Belleforêt par le Ghilini, non pas comme une version, mais comme un Ouvrage primitif. Il lui attribuë aussi la traduction des Oeuvres de St. Cyprien. S'il eût consulté Vau-Privas il y eût lu (*b*) que nôtre homme ne traduisit que certains traitez de St. Cyprien, & que toutes les Oeuvres de ce Saint furent traduites par Jacques Tigeou. Enfin le Ghilini est un peu blamâble de n'avoir point sçu l'an mortuaire de Belleforêt, & de l'avoir mis environ l'an 1600. Quant aux loüanges excessives dont il couronne la memoire de cet Auteur, on pourroit les lui compter pour une faute, s'il n'y avoit beaucoup de gens qui ont pu lui servir de guide dans cette prodigalité. J'en citerai seulement un. C'est *un homme de grande leçon*, disoit (*c*) René de Lusinge en parlant de Belleforêt, *qui n'ignore rien de ce que la vieille antiquité a laissé de confus, dont il esclaircit les passages avec grand soin, & bon langage.*

(*a*) *Du Verdier pag. 372.*

(*b*) *Id. ib. pag. 371. 372.*

(*c*) *René de Lusinge, Maniere de lire l'histoire apud Mart. Zeillerum de Histor. Chronol. & Geograph. parte 2. pag. 172.*

(*A*) *Il a été traduit en Latin.*] J'en ai vu deux traductions en cette langue. L'une, si l'on s'en raporte au titre, fut imprimée à Paris chez Jaques Petit Chou 1586. On ne voit ni l'autre ni le lieu de l'impression, ni le nom de l'Imprimeur, mais on y trouve le titre plus long qu'à l'original, & un avertissement du Traducteur.

(*B*) *Le traiterent de libelle diffamatoire.*] Voiez le livre intitulé *Reponse des vrais Catholiques François à l'advertissement des Catholiques Anglois, pour l'exclusion du Roi de Navarre de la Couronne de France.* L'édition dont je me sers est de l'an 1589. Vous y voiez au revers du titre un catalogue des *libels diffamatoires* ausquels on pretend repondre: *l'Apologie Catholique par Belloy* est le troisiéme de ces libelles. J'ai vu une reponse particuliere aux principaux chefs de cet Ouvrage de Belloi, laquelle passe pour être de Bellarmin. L'Auteur prend le titre de *Franciscus Romulus.* Il n'attaque son adversaire ni sur la genealogie de la Maison de Bourbon, ni sur la batardise qu'on objectoit à Henri IV. à cause du mariage de sa mere avec le Duc de Cleves; ni sur la dispute de la preference de l'oncle au neveu; il reduit tout à la religion, & au fondement de la Bulle qui ne declaroit le Roi de Navarre dechu de la succession, & incapable de regner qu'à cause de son heresie. La premiere chose que Franciscus Romulus entreprend de faire voir est que l'Auteur de l'Apologie n'est point Catholique, comme il s'en vante, mais (*d*) un franc heretique, ou peut-être même un athée. Voilà ce que c'est que l'entêtement pour certains dogmes particuliers, qui au fond ne sont pas de l'essence d'une Religion. Ceux qui se coiffent de ces dogmes particuliers soutiennent effrontément que quiconque les combat est un faux frere, un prevaricateur, un espion, un traitre, & pour tout dire en un mot un athée. Il se trouve de ces sortes d'entêtez dans toutes les Communions, sans excepter les Reformez sortis de France. Bellarmin leur doit servir de miroir pour conoître leur illusion, car celui qu'il accusoit d'heresie, & qu'il soupçonnoit d'atheïsme, a toûjours fait profession de la Catholicité en fort honnête homme. Voici un passage d'Antoine Arnauld; (*e*) *Qui fist ceste responsе sanglante contre l'Apologie Catholique sinon les Jesuites, qui employerent toutes leurs estudes pour dire contre la personne & les droits de sa Majesté regnante, ce qui se peut excogiter de faux & de calomnieux au monde?*

(*C*) *A une rude persecution.*] Cayet (*f*) raconte qu'au tems (*g*) qu'il faisoit son livre, l'on mettoit en paralléle le principal Ecrivain des Roialistes, & le principal Ecrivain des Ligueux. Il veut parler de Pierre Belloi & de Louis Dorleans. Tous deux, disoit-on, *ont fait publier leurs livres sans se nommer, celui de la Ligue plus eloquent mais calomniateur, celui du parti du Roi de Navarre plus docte & François. Celui de la Ligue au contraire du Royal a eu la recompense de ses escrits premierement, & fut fait Advocat General en la Cour souveraine du Royaume durant la puissance de la Ligue, & depuis il a eu beaucoup de peine & de mal.... Mais celui qui a escrit pour la majesté des Rois a eu la peine, les prisons & les afflictions au commencement. L'an 88* (*h*). *il fut enfermé* (*i*) *dans la conciergerie. Apres la mort du Duc de Guise l'on le changea de logis, la Bastille fut le lieu où il fut tres-estroictement tenu plus de deux ans, & ayant trouvé le moyen d'eschaper, s'estant sauvé à S. Denis il trouva Monsieur de Vic Gouverneur pour le Roi qui le receut, le presenta depuis à sa Majesté, & pour recompense de ses peines il est aujourd'hui Advocat General en l'une des Cours souveraines de ce Royaume* (*k*). On trouvoit donc dans la destinée de ces deux Auteurs une image de ce qui fut dit (*l*) au mauvais riche, mais c'étoit une image defectueuse; car Louïs Dorleans prospera encore après avoir essuié quelques fatigues infiniment plus legeres que ses rebellions furieuses ne meritoient.

(*d*) Nos igitur ut ejus vestigiis insistamus demonstrabimus primum auctorem Apologiæ falso sibi Catholici nomen assumere, cum aut hæreticus, aut fortasse etiam atheus sit. *Franciscus Romulus, respons. ad præcipua capita Apologiæ quæ falso Catholica inscribitur. pag. 5.*

(*e*) *Arnauld, plaidoié contre les Jesuites en 1594. p. m. 23.*

(*f*) *Chronologie novenaire t. 1. fol. 20. verso.*

(*g*) *C'est-à-dire l'an 1605.*

(*h*) *Voiez la remarque suivante.*

(*i*) *Mr. de Thou l. 93. p. m. 251. dit que ce fut par ordre du Roi.*

(*k*) *Mr. de Thou en parle l. 82. pag. 33.*

(*l*) *Evangile de St. Luc chap. 16. v. 25.*

dejà publié quelques (*D*) autres livres. Du Plessis Mornai * le reconnoît pour le vrai Auteur de l'Apologie Catholique.

* *Memoires t. 1. pag. 657. Voiez aussi Mr. de Thou l. 110. pag. 628.*

Je produirai ci-dessous un fragment (*E*) de lettre qui sera un bon suplément à cet article.

☞ BELOT (N.) Avocat au Conseil privé du Roi sous le regne de Louïs XIII. publia un livre (*F*) qui le fit entrer avec peu d'honneur dans la fameuse Requête des Dictionaires. Il entreprit de prouver qu'il ne faloit pas se servir de nôtre langue dans les Ouvrages savans, & il allegua entre autres raisons qu'en communiquant au peuple les secrets des sciences, on a produit de grans maux. Il promettoit un autre Ouvrage où il devoit (*G*) faire voir le detail de cette preuve.

BEMBUS (Pierre) Noble Venitien, Secretaire de (*A*) Leon X. & puis Cardinal, a été l'une des meilleures plumes du XVI. siecle, quoi qu'il faille convenir qu'il est quelquefois

(*D*) *Il avoit dejà fait quelques autres livres.*] La Croix du Maine fait mention des 4. suivans; *Declaration du droit de legitime succession sur le royaume de Portugal apartenant a la Roine mere du Roi tres-Chrestien*, à Anvers & à Paris 1582. in 8. *Panegyric ou remonstrance pour les Senechal, Juges-Mage & Criminel . . . de Tolose contre les Notaires & Secretaires du Roi de ladite ville*, à Paris 1582. in 4. *Requeste verbale pour les susdits Seigneurs & Officiers de Tolose, contenant une Apologie & defense à l'advertissement publié au nom des Docteurs Regents de l'Université de Tolose*, à Paris 1583. in 8. *Brieve explication de l'an courant 1583. selon le Calendrier Gregorien*, à Paris 1583. in 8. La Croix du Maine ajoûte qu'en 1584. on imprimoit à Paris un Ouvrage du même Belloy, savoir *Supputation des temps depuis la creation du monde* jusqu'en 1582. *separée en deux colomnes diverses*, & qu'il parleroit ailleurs des écrits Latins de cet Auteur. Le Catalogue d'Oxford contient, *Petri Beloii variorum juris civilis, libri IV. & disputatio de successione ab intestato* &c. à Paris 1583. plus *la Conference des Edits de pacification & explication desdits Edits* à Paris 1600. in 8. Belloi est Auteur d'un *Commentaire sur l'Edit*, qui ordonnoit l'*union* du patrimoine du Roi *au domaine de la couronne*, à Toulouse 1608. in 8.

(*E*) *Un fragment de lettre qui sera un bon suplément.*] Voici ce que l'Auteur des notes sur la Confession de Sanci & sur le Catholicon a eu la bonté de m'écrire. „ J'ai un livre qui auroit pu vous donner bien des lumieres au sujet du fameux Jurisconsulte Pierre Belloy. Le titre en est, *Replique faite à la Reponse que ceux de la ligue ont publiee contre l'examen qui avoit esté dressé sur leur pretendu discours touchant la loi Salique de France* 1587. On y voit une ample & belle genealogie de Pierre Belloy, qui fait honneur à cet habile homme, & qui le prouve bien Gentilhomme d'une maison originaire de Bretagne, transplantée en Languedoc & ailleurs; mais ce que j'y rencontre de plus particulier est qu'il paroît que Pierre Belloy étoit deja prisonnier en 1587. & que par consequent c'étoit le Roi Henri III. qui l'avoit fait mettre en prison par complaisance pour les Guises, qui l'accusoient d'ailleurs d'être un brouillon & un heretique, & qui l'avoient deja l'année precedente fait accuser envers le Roi par un Evêque . . . que je soupçonne être G. Roze, d'avoir fait le livre pour lequel Mr. de Thou nous aprend que François le Breton qui en etoit l'Auteur, fut pendu en 1586. On y voit encor que Belloy étoit d'une famille dont tous les membres avoient toûjours été bons Catholiques, & lui particulierement; qu'à l'âge de 21. ans il avoit été nommé Regent en l'Université de Toulouse par l'Université même & par le Parlement; qu'ensuite après avoir fait la fonction d'Avocat à Toulouse 4. ou 5. ans il fut reçu Conseiller au Presidial de cette ville avec des marques d'une distinction très-honnorable par le Parlement de Paris, & que ce qui avoit donné prise sur lui dans Paris aux ligueurs ses ennemis, c'étoit que pendant le long sejour qu'il avoit été obligé d'y faire en qualité de Deputé (*a*) de ses Confreres en Cour, son zéle pour son Prince & pour sa patrie l'avoit porté à s'oposer à plusieurs mauvais desseins de la ligue. Au reste puis qu'il est constant qu'il étoit deja prisonnier en 1587. on n'a pas raison de dire qu'il ne fut mis en prison qu'en 1588. Mr. Menage (*b*) a cité une ouverture d'Audiance de Pierre Belloy prononcée l'an 1609.„ L'Auteur de cette lettre a inseré une partie de ces faits dans la 2. édition (*c*) de ses notes sur la Confession de Sanci, & il remarque une chose que je ne dois pas oublier, c'est que nôtre Belloi nâquit dans la ville (*d*) de Montauban, & que ses trois freres ainez furent tuez au service du Roi contre les Huguenots.

(*a*) *Pour une affaire qu'ils avoient contre les Notaires de Toulouse.*

(*b*) *Menage, Origines de la langue Françoise, au mot* chaperon.

(*c*) *Pag. 20. & 21. édit. 1699.*

(*d*) *Je l'avois fait natif de Toulouse, me fondant sur la Croix du Maine.*

(*F*) *Un livre qui le fit entrer . . . dans la fameuse Requête des Dictionaires.*] Mr. Pellisson en parle: (*e*) „ Le Sieur Belot Advocat, dedia aussi à l'Academie en ce temps-là, si je ne me trompe, un livre que je n'ai pû trouver, & dont il n'est point fait de mention dans les Registres, intitulé *Apologie de la Langue Latine*, & c'est ce qui a donné occasion à ce bel endroit de la Requête des Dictionaires:

„ *La pauvre langue Latiale*
„ *Alloit être troussée en male*
„ *Si le bel Advocat Belot &c.*„

(*e*) *Pellisson Hist. de l'Academ. Françoise p. m. 195. 196.*

Ce que Mr. Pellisson entend par *& cetera* contient onze vers que voici,

Du Barreau le plus grand falot,
N'en eust pris en main la defense,
Et protegé son innocence.
En quoy, certes, & sa bonté,
Et son zele, & sa charité,
Se firent d'autant plus paroistre,
Qu'il n'a l'honneur de la connoistre;
Semblable à ces preux Chevaliers,
Ces Paladins Avanturiers,
Qui, deffendans des Inconnuës,
Ont porté leur nom jusqu'aux nuës.

J'ai ce livre que Mr. Pellisson ne put trouver, & j'en vais dire quelque chose, car il faut qu'il ne soit guere conu puis que dès l'an 1650. (*f*) il échapoit aux recherches des plus curieux. Il a pour titre, *Apologie de la langue Latine contre la preface de Monsieur de la Chambre en son livre des nouvelles conjectures de la digestion, dediée à Monseigneur Seguier, Chevalier, Chancelier de France.* Il fut imprimé à Paris l'an 1637. in 8. & contient environ 80. pages, y compris l'épitre dedicatoire, la preface &c. L'Auteur (*g*) expose qu'il le publie par contrainte, & en aprend l'occasion. (*h*) *Je te dirai que Monsieur de la Chambre . . . . . m'ayant obligé de luy dire mes sentimens de ses premiers traittés, ma franchise me porta de luy en reprocher le langage, & ayant neantmoins continué d'écrire en Francés, il a pensé qu'il étoit obligé de faire à son Livre,* des Nouvelles Conjectures de la Digestion, *une Preface en faveur de nôtre Langue contre la Latine, laquelle m'étant addressée sous le nom du Lecteur, je me suis trouvé engagé d'y répondre par cette Apologie, que mes amis m'ont tiré des mains en se servant de l'authorité de personnes qui ont tout pouvoir sur moy, pour m'obliger de la donner au public.* Il a mis à la fin du livre la lettre qu'il écrivit *à Messieurs de l'Academie Francése.*

(*f*) *C'est en ce temps-là que Mr. Pellisson faisoit l'Histoire de l'Academie.*

(*g*) *Dans la Preface.*

(*h*) *Belot, Preface fol.* A ii.

(*G*) *Il promettoit un autre Ouvrage où il devoit faire voir.*] Notez qu'il vouloit que Mr. Seguier s'interessât dans cette cause par des raisons de politique. Il y va du bien de l'Etat, & de celui de la Religion, disoit-il. Les anciens Romains à son compte se trouverent mal d'avoir emploié à tout la langue vulgaire. (*i*) *Ce sont là les effets que les secrets des sçavans mal à propos découvers aux peuples, ont produit chez les Romains, & dont l'exemple seroit aussi perilleux à nôtre Monarchie, qu'il a été dommageable à cet Empire. Je laisse à part les belles considerations qui pourroient être tirées de chaque science, & qui feroient voir plus clairement, de quelle importance il est de les tenir cachées ou du moins ne les declarer qu'à des personnes qui en fussent capables. Ce sera dans un traité de Politique à qui j'ay donné le nom de* La France, ou la Monarchie parfaite, *ou l'on trouverra sujet d'étonnement & d'admiration, en examinant combien la connéssance qu'on a donné de la Philosophie aux peuples; a fait de Broüillons & de Sophistes, combien celle de la Theologie, d'Heretiques & d'Athées, la Morale, de fausses vertus & d'hipocrites, & combien la Medecine que l'on Professe en nôtre Langue, a fait d'Empyriques, & d'homicides, qui tüent plus d'hommes que la peste & la guerre ensemble, & qui n'ont point trouvé d'autre moyen de vivre que celuy de faire mourir impunément tant de monde.* Il n'est pas inutile de conserver la memoire de ces sortes de faussetez de l'esprit humain. Ce sont des poisons qui peuvent servir de remede.

(*i*) *Belot, Apologie pag. 28. & suiv.*

(*A*) *Secretaire de Leon X.*] Il écrivit un fort grand nombre de lettres pour ce Pape: la façon lui en avoit été

fois tombé dans le ridicule (B) par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne latinité. Son Histoire de Venise a été par là fort exposée aux censures de Juste Lipse. Elle a été critiquée par * d'autres à l'égard de la bonne foi. Ses lettres n'ont pas (C) été plus épargnées. Il commença de bonne (D) heure à courir les risques de la qualité d'Auteur, & il y fut très-heureux, car ses Azolains † eurent une vogue extraordinaire. Il parut beaucoup à la Cour du Duc de Ferrare, & à celle du Duc d'Urbin, qui étoient alors les plus polies de ce païs-là, & le rendez-vous des plus beaux Esprits ‡. Il temoigna publiquement sa gratitude pour l'estime dont le Duc & la Duchesse d'Urbin l'honorerent, car il fit un ↓ livre à leur loüange. Il étoit bon Poëte tant en Italien qu'en Latin, mais on le blâme justement d'avoir publié des poësies trop (DΔ) libres & trop impures. Il est un de ceux qui ont été accusez d'avoir parlé de la parole de Dieu (E) avec beaucoup de mepris, peut être n'en blâmoit-il que le style. On n'est pas d'accord sur

* *Voiez Bodin, Method. Histor. c. 4. p. m. 93.*

† *Voiez la remarque D.*

‡ *Joh. Casa in vita Bembi.*

↓ *C'est celui de* Guido Ubaldo Feretrio, deque Elizabetha Gonzagia ad Nicolaum Teupolum.

été paiée largement, & il a eu de plus toute la gloire de les avoir composées; car elles ont paru sous son nom, & de compagnie avec celles qu'il avoit écrites pour lui-même. Celles-ci sont divisées en 6. livres, & les autres en 16. Leon X. avoit un autre Secretaire qui étoit aussi puriste que Bembus (a). Il les avoit choisis (b) avant que de sortir du Conclave où il fut promu à la papauté. Mr. Graverol l'Avocat auroit publié avec des notes les lettres qu'ils écrivirent pour ce Pape, si une mort prematurée n'eût arreté ce travail.

(B) *Dans le ridicule par l'affectation de ne se servir que des termes de l'ancienne latinité.*] (c) „Combien „ l'affectation de ne se servir que de mots de Cice„ ron, & de ce qu'on appelle la pure latinité, a-t-elle „ fait écrire de sottises à certains Auteurs Italiens? „ Qui ne riroit d'entendre dire à Bembe qu'un Pape „ avoit été élu par la faveur des Dieux immortels, „ *Deorum immortalium beneficiis!* „ C'est de l'Auteur de l'Art de penser que j'emprunte ces paroles. Avant lui Juste Lipse (d) avoit critiqué judicieusement & agreablement tout-ensemble la latinité de Bembus. Il le blâme entre autres choses d'avoir raporté que le Senat de Venise écrivit au Pape, *fiez vous aux Dieux immortels, dont vous êtes le Vicaire sur la terre, uti fidas Diis immortalibus quorum vicem geris in terris.* Après cela on ne doit point s'etonner qu'il se soit servi du mot de Deesse en parlant de la Sainte Vierge. C'est dans une (e) lettre où Leon X. reproche aux habitans de Recanati, d'avoir donné de mauvais bois pour le bâtiment de nôtre Dame de Lorette, & leur commande d'en donner de meilleur, de peur, dit-il, qu'il ne semble que vous vous soiez moquez de nous & de la Deesse même, *Ne tum nos tum etiam Deam ipsam inani lignorum inutilium donatione lusisse videamini.* Les termes que le Christianisme a consacrez, comme *fides, excommunicatio*, ont paru barbares à cet Ecrivain; il a mieux aimé se servir de *persuasio* pour *fides*, & de *aqua & igni interdictio* pour *excommunicatio.* Lipse lui trouve d'autres defauts, quelques *Italicismes*, & même quelques solecismes (f). La phrase *afferre naves* qu'il lui critique seroit plus pardonnable à un Flamand; parce que le même mot Flamand qui signifie *mener* signifie aussi *porter*, d'où naissent quelquefois des expressions bien plaisantes dans la bouche des Flamans qui commencent à parler François. L'Histoire de Venise que Lipse a tant critiquée par raport au style, a paru à nôtre Mr. de Balzac (g) l'Ouvrage d'un petit esprit, & d'un Auteur sec & rampant.

(C) *Ses lettres n'ont pas été plus épargnées.*] On a defié ses amis d'en montrer une qui ne peche lourdement contre la Grammaire, & qui ne soit remarquable par quelque insigne puerilité, & d'ailleurs vuide de bonnes choses. (h) *Ut cæteram carminum ejus obscœnitatem taceam, quid ejus epistolis ineptius, & quidem illis quas Pontificis maximi nomine & de rebus maximis scripsit, & ad viros maximos? Mentiar ego cum* Scipione Gentili (1), *& luam gravi pœna, si vel unam mihi in tot illis voluminibus Epistolam ostendant amatores ejus, quæ non insigni aliquo vitio Grammatico laboret, aut puerili aliqua ineptia conspicua sit & demonstrabilis. Ne quid de rebus ipsis atque scientiis dicam sapientia inanissimis, & mire languidis, & (repetendum est enim, quod ejus proprium maxime est) ineptis.*

(D) *De bonne heure à courir les risques de la qualité d'Auteur.*] Pendant les 3. ans (i) qu'il passa dans la Sicile Ecolier de Constantin Lascaris, Professeur en langue Greque à Messine, il composa un traité Latin *de monte Ætna*, qui fut imprimé l'an 1486 (k). Etant rétourné chez son pere, il le suivit quelques années après à la Cour d'Hercule d'Est Duc de Ferrare. Il s'y fit aimer & considerer, & ce fut pendant cette vogue qu'il écrivit ses Azolains. Ce sont des discours d'amour, ainsi nommez parce qu'on supose qu'ils furent faits dans le Chateau d'Azolo. Il n'avoit alors que 26. ans (l). Ce livre Italien eut un grand succés tant parmi les hommes, que parmi les femmes; on auroit passé en Italie pour un novice, si l'on n'avoit pas eu connoissance de cet Ecrit. (m) *Eos libros tanta hominum, mulierum etiam medius fidius approbatione, & tanquam plausu exceptos recentes esse meminimus, ut exemplo cuncta eos Italia cupidissime lectitarit, atque didicerit: ut non satis urbani aut elegantes ii haberentur quibus Asulanæ illæ disputationes essent incognitæ.* Il a été imprimé beaucoup de fois. Un certain Jean Martin Secretaire du Cardinal de Lenoncourt en fit une traduction Françoise qu'il publia l'an 1545.

Il la fit sur l'édition Italienne de l'an 1540. qui avoit été precedée de trois ou quatre autres depuis celle de l'an 1515. & il observe cela afin d'empêcher qu'on ne s'étonne des diferences qui se trouvoient entre sa version, & l'original imprimé chez (n) Alde l'an 1515. *S'il leur plaist considerer*, dit-il (o), *que depuis ce temps* l'Oeuvre de Monsieur Bembo *a esté trois ou quatre fois reimprimée, & que ledict seigneur Bembo en a expressement osté plusieurs choses qui luy sembloient superflues, mesmes que la derniere impression (laquelle j'ay suyvie) est de l'an mil cinq cens quarante, faicte (comme il est a presupposer) soubz son auctorité & licence: mon opinion est qu'ilz ne diront que j'aye en cest endroict faict tort a l'aucteur.* Ceci sert de quelque chose à Gaffarel qui se voiant censuré d'emploier sa plume à des matieres peu convenables à un Ecclesiastique, se couvrit de l'autorité de plusieurs exemples, & nommément des *Azolains du Cardinal Bembo* (p). On pouvoit lui oposer que cet Ouvrage fut composé par un jeune Gentilhomme qui n'avoit encore nul engagement à l'état Ecclesiastique; mais il eût pu repliquer que l'Auteur en fit une nouvelle édition depuis son Cardinalat.

(DΔ) *D'avoir publié des poësies trop libres & trop impures.*] On a dejà vu (q) ce que Lanzius lui reproche, & voici un passage de Scaliger: (r) *Petrus Bembus elegiaco* (carmine) *eam partem corporis humani celebravit, sine qua nulla obscœnitas foret. Legatur ejus Elegia, cujus initium:*

Ante alias omnes, meus hic quas educat hortus,
Una puellares allicit herba manus.

quod poema merito vocare possis obscœnissimam elegantiam, aut elegantissimam obscœnitatem. Unius & quadraginta distichorum est. Mr. de Thou & Mr. Menage vont me servir de nouveaux temoins, celui-là par ces paroles, (s) *Illius* (Bembi) *multa licentiosius ut temporum nequitia & domini cui serviebat mores ferebant, scripta exstant*; celui-ci par cette remarque, „ (t) S'il „ étoit vrai que le Casa ust été exclus du Cardinalat à „ cause de ce poëme, le Cardinal Bembo auroit été „ plus heureux que lui, car les vers licentieux qu'il „ fit dans sa jeunesse, & qui sont encore plus licen„ tieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empê„ cherent pas d'être Cardinal. „

(E) *D'avoir parlé de la parole de Dieu avec beaucoup de mepris.*] Je n'ai pu remonter que jusques à un Auteur Allemand, nommé Thomas Lanzius, qui a publié diverses harangues pour & contre les nations de l'Europe. Il dit sans citer (v) personne, que Bembus conseilloit à un ami de ne lire point les Epitres de St. Paul, de peur de gâter son style. (w) *Advertite auditores, inepti hominis impietatem cum pari stultitia conjunctam. Is siquidem* Epistolas *omnes* Pauli *palam condemnavit, easque deflexo in contumeliam vocabulo* Epistolaccias *est ausus appellare, cum amico autor esset ne illas attingeret, vel si cœpisset legere, de manibus ejiceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret.* D'autres pretendent qu'aiant su que Sadolet expliquoit l'Epitre aux Romains, il lui dit, Laissez là ces niaiseries, elles sient mal à un homme grave: *Omitte* (x) *has nugas, non enim decent gravem virum tales ineptiæ.*

(a) *C'étoit Jaques Sadolet qui fut ensuite Cardinal.*

(b) *Bembus Hist. rerum Venetar. in fine.*

(c) *Art de penser, 3. partie chap. 19. pag. 366. édit. d'Amsterdam 1685.*

(d) *Epist. 57. centur. 2. Miscellan. pag. m. 177.*

(e) *La 17. du 8. livre.*

(f) *Le même Lipse dans ses notes sur le chap. 9. du 1. livre de sa Politique comprend en peu de mots ce qu'il a plus amplement montré dans la lettre ci-dessus citée. Il dit entre autres choses*, Cum tam curiosè à verbis sibi caverit, reperio alibi quæ non dicam Tulliana non sint, sed vix Latina.

(g) *Voiez sa dissertation sur une harangue prononcée à Rome, pag. m. 273. C'est le 9. discours de ses œuvres diverses.*

(h) *Lanzius, Oratione contra Italiam, pag. m. 783.*

(1) *Comment. in Ep. Pauli ad Philem. c. 18.*

(i) *C'est-à-dire depuis 1482. jusqu'en 1485.*

(k) *Bembus epist. 6. lib. 2.*

(l) *Joh. Casa in vita Bembi p. m. 143.*

(m) *Id. ib.*

(n) *On voit au catalogue de la Bibliotheque de Nicolas Heinsius à la page 183. de la 2. partie,* Gli Asolani di Pietro Bembo. Ald. 1505. *Il est sûr qu'ils furent imprimez cette année-là. Voiez la 8. lettre du 4. livre de Bembus.*

(o) *Jehan Martin, Avis aux lecteurs. On le trouve à la fin du livre.*

(p) *Gaffarel, Preface des curiositez inoüies.*

(q) *Ci-dessus lettre h.*

(r) *Scaliger, Confutat. fabulæ Burdonum pag. 323.*

(s) *Thuan. lib. 3. sub fin. pag. m. 66.*

(t) *Menage, Anti-Baillet to. 2. p. 117. 118.*

(v) *Konig cite Scipio Gentilis comment. ad epist. Pauli ad Philemon. pag. 40.*

(w) *Lanzius ubi supra.*

(x) *Gregor. Michael not. in curiositates Gaffarelli pag. 111.*

sur le sexe (*F*) de ses enfans, mais on s'accorde à dire qu'ils étoient illegitimes, & au nombre de trois. On a une de ses lettres qui (*G*) temoigne que ses deux aieules ont vêcu cent ans. Il mourut * l'an 1547. dans sa † 77. année. Speron Sperone lui attribuë d'avoir fait grand cas de la conoissance (*H*) des langues. Si cet article est court, c'est à cause que Mr. Moreri a parlé fort amplement du Cardinal Bembo.

Lors que sa mere fut morte il écrivit à Bernard BEMBUS son pere une belle lettre de consolation. Il y dit que cette femme (*I*) avoit vêcu 48. ans avec son mari dans une concorde qu'aucune plainte n'avoit jamais interrompuë, & il paroît fort afligé d'avoir perdu cette bonne mere. On le blâma d'avoir suivi la coutume des flateurs auprès de qui le merite des vivans surpasse toûjours celui des morts, car il publia que Paul III. étoit plus docte que Leon X. Il est bon de voir comment (*K*) il se disculpa. Le Conseil des dix le nomma ‡ en 1530. après la mort de Nauagier pour écrire l'Histoire de la (*L*) Republique de Venise. Son âge de 60. ans lui eût fait fuir cette peine ⸸, s'il n'eût mieux aimé s'incommoder, que de ne point rendre ce service à son païs. Il faudra que je dise un mot du dessein qu'on pretend (*M*) qu'il eut de refuser le Cardinalat. Son

* *Thuan. histor. l. 3. sub fin.*

† *Et non pas dans sa 68. année, comme dit Moreri, après avoir remarqué qu'il náquit en 1470. & qu'il mourut en 1547.*

‡ *Bembus epist. 25. lib. 3. pag. m. 501.*

⸸ *Id. init. Histor. rerum Venetar.*

ineptia. Nous verrons ailleurs (*a*) un conte qu'on a fait courir, & qui marqueroit qu'il ne croioit pas l'immortalité de l'ame.

(*F*) *Sur le sexe de ses enfans.*] Mr. Moreri lui donne deux fils & une fille, mais Imperialis (*b*) observe que Bembus garda toute sa vie une concubine de laquelle il eut trois filles. Il est certain que Bembus avoit un fils nommé Torquato, auquel Manuce a dedié son Virgile. Je ne doute point qu'Imperialis ne se soit trompé; car Jean de la Casa qui a écrit la vie de Bembe avec beaucoup d'aplication, marque expressément que sa Maîtresse lui donna deux fils, savoir Lucilio & Torquato, & une fille nommée Helene, qui eut pour mari Pierre Gradenigue. Il remarque aussi que cette Maîtresse étoit une belle femme, & que Pierre Bembus bien fait de sa personne, poli, galant, doux & honnête, étoit fort aimé dans les compagnies. Pendant son sejour à Ferrare, le Duc Hercule d'Est, & Lucrece Borgia femme d'Alfonse d'Est lui temoignerent une amitié particuliere (*c*).

(*G*) *Qui temoigne que ses deux aieules ont vécu cent ans.*] Comme cette lettre (*d*) est courte je la raporte toute entiere: on y verra que Bembus auroit volontiers sacrifié ces deux vieilles femmes à la vie de feu son frere. *Petrus Bembus Herculi Strotio. Avias ambas meas effoetas, deploratasque fœminas, & jam prope centum annorum mulieres mihi fata reliquerunt: unicum fratrem meum juvenem ac florentem abstulerunt, spem & solatia mea. Quamobrem quo in mœrore sim ipse facile potes existimare. Reliqua ex meis intelliges. Heu me miserum! Vale. Id. Jan. 1504. Venetiis.* Il fut beaucoup plus sensible à la mort de sa mere. Voiez la remarque I.

(*H*) *D'avoir fait grand cas de la conoissance des langues.*] C'est-à-dire de l'avoir preferée au Marquisat de Mantouë. (*e*) *Jo so nulla per rispetto à que gloriosi: ma quel poco che io ne so delle lingue, non lo cangierei al Marchesato di Mantova.* Comme un faiseur de Dialogue ne se fait pas une religion de ne faire dire à ses personnages que ce qu'ils ont dit effectivement, je n'aprouverois pas trop que l'on soutint que Pierre Bembus a eu reellement & d'effet le goût que Speron Sperone lui attribuë, qu'on le soutint, dis-je, sans autre preuve que le dialogue de cet Auteur. Quelcun (*f*) a cité Speron Sperone comme si Bembe n'avoit parlé que de son talent d'écrire en Latin; mais il est sûr par les paroles que j'ai citées, que Bembe a parlé en general de la conoissance qu'il avoit des langues: & il ne faut pas s'imaginer qu'il ait pretendu exclure la Greque, qu'il avoit aprise en Sicile sous Lascaris jusques au point d'écrire très-bien en Grec (*g*).

(*I*) *Que sa mere avoit vécu 48. ans avec son mari dans une concorde.*] Voici ses termes: (*h*) *Cum duæ essent causa quibus maximè commoveri debui ad luctum, una, quod me parente optima meique amantissima orbatum viderem: altera, quod te privari lectissima prudentissimaque conjuge, cum qua duodequinquaginta annos SINE ULLA QUERELA concordissimè vixisses, tibi patri meo acerbissimum atque luctuosissimum putarem futurum, harum duarum causarum altera me abs te levari sentiebam &c.* Cette lettre datée d'Urbin le 22. de Novembre 1509. est un grand éloge de la mere, & un illustre temoignage de la tendresse du fils. Elle merite d'être luë d'un bout à l'autre. Bernard Bembus avoit deja des petits-fils. Sa femme avoit vécu près de 70. ans. Il y a une autre lettre de Pierre Bembus où l'on voit sa tendresse fraternelle, car il y represente vivement l'infortune de sa sœur, afin d'obtenir du Patriarche de Venise quelque remede aux malheurs de cette femme. Elle étoit mariée à un homme abandonné à toutes sortes d'impuretez, & qui donnoit à des creatures prostituées toute l'amitié qu'il devoit à son épouse (*i*). Il la maltraitoit horriblement sans se laisser attendrir par la patience, par le silence, par la pudeur avec quoi elle tâchoit de le ramener à son devoir. (*k*) *Nolo tibi commemorare quot aut quantas indignitates, Antonia soror universum biennium pertulerit, dum prudens atque optima mulier, humanitate, pudore, continentia, labore etiam summo suo, quodque in hujusmodi rebus solet esse difficillimum, taciturnitate, viri improbitatem, perditissimosque mores placare, ac flectere in melius cupit.* C'est une lettre encore plus belle que l'autre. Elle est datée d'Urbin le 7. de Juillet 1510. & cela fait naître une petite difficulté, car on y supose que la mere de Bembus étoit vivante: *Curandum tibi certe est ne soror mea, ne pater, ne MATER, ne universa nostra familia .... secure tandem ac planè liberè irrideamur* (*l*): & nous avons vu qu'au mois de Novembre 1509. on écrivit à son mari une lettre de consolation sur son état de viduité. Il est fâcheux que tant de lettres des grans hommes soient (*m*) mal datées.

(*K*) *Comment il se disculpa.*] Lors qu'il mit au jour en 1535. les lettres qu'il avoit écrites au nom de Leon X. il les dedia à Paul III. & le declara beaucoup plus savant que n'avoit été Leon X. *Eas autem ad te Paule potissimum literas mitto, qui & pontifex maximus es, ut Leo decimus fuit, & in optimarum artium disciplinis multo, quam ille, habitus doctior. Vera enim fateri omnes non solum honestè possumus, sed etiam debemus.* On trouva que cet éloge passoit les bornes; on n'y voioit ni le caractere de Bembus, ni le souvenir des grandes obligations qu'il avoit à Leon dixiéme, ni la verité. (*n*) *Esse nonnullos qui me in laudando Paulo Pont. Max. longius progressum esse putent quàm aut mei mores, aut summa in me Leonis X. officia, aut veritas omnino ipsa postularit.* Il repondit au Molsa qui l'avoit averti de cette critique, qu'il n'avoit donné la preference à Paul III. qu'à l'égard des belles lettres, où les malheurs domestiques avoient empêché Leon X. de faire de grans progrés; qu'il s'étoit bien gardé de juger lequel des deux surpassoit l'autre en prudence, en fermeté, en temperance, en bonté, en liberalité; qu'il n'étoit pas dificile de conoître que le Pape Paul avoit plus d'érudition que l'autre; qu'il n'avoit jamais manqué de reconnoissance pour Leon X. quoi qu'il lui fût moins redevable de sa fortune qu'à Jules II. (*o*) *Tametsi mediam plus partem earum quas habeo fortunarum omnium Julius secundus Pont. Max. cui nunquam inservivi contulit.*

(*L*) *Pour écrire l'Histoire de la Republique de Venise.*] On voulut qu'il la commençât où Sabellicus l'avoit (*p*) finie, & qu'il la continuât jusques à son tems. Cet intervalle comprenoit 44. années (*q*). Il ne le remplit point, car il termina son Ouvrage à la mort de Jules II. Cette Histoire est divisée en 12. livres, & fut imprimée à Venise l'an 1551. & contrefaite la même année à Paris chez Michel Vascosan *in* 4. Elle fut ensuite imprimée à Bâle avec les autres Oeuvres de Bembus, trois volumes *in* 8. l'an 1567. Ni lui ni aucune autre personne ne put tirer nul profit du travail d'André Navagier qui avoit eu une semblable commission, & qui ordonna en mourant qu'on brûlât tous ses écrits (*r*). On a vu dans la remarque B le jugement qui a été fait de cette Histoire de Bembus.

(*M*) *Du dessein qu'on pretend qu'il eut de refuser le Cardinalat.*] Moreri en parle assez au long, mais il n'a point fait conoître les beautez que Jean de la Casa qu'il copie a repanduës sur ce recit. Cet Historien de nôtre Bembus declare qu'il sait bien que plusieurs personnes rejetteront cette partie de son narré, & que comme la plupart des gens jugent d'autrui par eux-mêmes, on ne trouvera point croiable que Pierre Bembus ait sincerement meprisé un grade d'honneur

(*a*) *Dans l'une des remarques de l'article* Melanchthon.

(*b*) *In Musæo histor.*

(*c*) *La Casa dans la vie de Bembus.*

(*d*) *C'est la 16. du 3. livre p. m. 486.*

(*e*) *Speron Sperone dans le dialogue* delle lingue *fol. m. 107. verso.*

(*f*) *Teissier addit. à Mr. de Thou t. 1. pag. 11.*

(*g*) *La Casa ubi supra.*

(*h*) *Petrus Bembus epist. 6. lib. 1. pag. m. 426.*

(*i*) Marcelli ejus mariti meretricio amore animus turpiter abalienatus. *Id. epist. 1. lib. 5. pag. 559.* De Marcello etiam spero fore, ut cum se ille meretricia consuetudine plena infamiæ, plena calamitatis liberatum per te solutumque sedato animo atque pacato cognoverit, tibi gratias agat, quod illum belluarum more sine pudore, sine lege, sine ullo officio degentem ad hominum vitam rationemque reduxeris. *Ibid. pag. 562.*

(*k*) *Id. ib. pag. 560.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Voiez ci-dessus pag. 202. lettre c.*

(*n*) *Bembus epist. 89. lib. 6. pag. 701.*

(*o*) *Id. ib. pag. 702.*

(*p*) *Environ l'an 1486.*

(*q*) *Bembus init. Histor. rerum Venetar.*

(*r*) *Id. ib.*

Son Historien s'est étendu là-dessus, & n'a pas manqué de dire que ce recit passeroit pour une fable auprès d'une infinité de gens qui jugent de leur prochain par eux-mêmes. Il a exprimé noblement (N) ce lieu commun.

neur que presque tout le monde juge très-digne des voeux les plus passionnez & les plus ardens, mais que pour lui qui ecrit pendant que les choses sont encore fraiches, & pendant qu'une partie des Acteurs sont encore en vie, il ne doit pas etre soupçonné d'imposture; qu'après tout il n'a pas eu peur des aparences de mensonge qui accompagnoient la verité qu'il avoit a dire, se souvenant bien que la faute de ceux qui osent mentir dans une histoire n'est pas moindre, que la faute de ceux qui craignent d'y etaler la verité. Non plus que Mr. Moreri je ne represente pas les beautez de l'original, c'est pourquoi je les ferai voir elles-mêmes a ceux qui entendent le Latin. (a) *Non sum nescius multos fore, qui nostra orationi hac in re parum fidei habeant: plerique enim omnes, quâ de aliena voluntate credendum sit, de sua conjecturam faciunt: itaque incredibile multis visum iri intelligo, Bembum id vere atque ex animo aspernatum esse, quod omnes, fere summa cupiditate, expetendum atque optabile esse existiment; tametsi scribimus hæc recentis hujus facti memoria, multisque, qui in agendo adfuerunt, superstitibus, quos, mendacii atque impudentiæ nostræ conscios ac testes, habere, cur velimus causa nulla est. Sed quoniam par eorum peccatum esse censemus, qui mentiri in historia audent, atque eorum, qui dicere verum reformidant; mendacii speciem, verum cum dicturi essemus, non horruimus.* Je me sens obligé de dire ici que je ne suis point de ceux dont Jean de la Casa prevoioit l'incredulité: j'ai vu dans les lettres de Pierre Bembus tant de caracteres non seulement d'un honnête homme, & d'un ami genereux & officieux, mais aussi d'un Savant qui preferoit aux vanitez & à la pompe de la Cour, la tranquillité d'une retraite qui permet de se consacrer tout entier aux Muses, que je n'ai aucune peine a m'imaginer qu'il souhaita tout de bon de n'être point Cardinal.

(N) *Il a exprimé noblement ce lieu commun.*] C'est ce que l'on vient de voir dans ses paroles Latines, & par consequent il ne me reste à prouver si ce n'est qu'il y a là un lieu commun. Je le ferai voir sans peine. Il y a long tems qu'on a mis entre les dificultez du metier d'Historien, la coutume qu'ont les lecteurs de prendre pour des mensonges les actions sublimes dont ils se sentent incapables. (b) *Ac mihi quidem*, disoit Salluste, ... *in primis arduum videtur, res gestas scribere, primum, quod facta dictis exæquanda sunt: de hinc, quia plerique, quæ delicta reprehenderis, malevolentia, & invidia dicta putant, ubi de magna virtute, atque gloria bonorum memores, quæ sibi quisque facilia factu putat, æquo animo accipit, supra, veluti ficta pro falsis ducit.* Pericles avoit deja fait la même remarque par raport à ceux qui assistent à une Oraison funebre. La louange, disoit-il (c), que les auditeurs se croient capables de meriter, n'est point sujete à la critique, mais si elle surpasse leurs forces, elle les rend envieux & incredules, ils la prennent pour une fiction, & pour une flaterie. Le fondement de tout cela est que chacun s'acoutume a mesurer a son aune les actions d'autrui. *Quæ volumus & credimus libenter*, ce sont les paroles de Jules Cesar (d), *& quæ sentimus ipsi, reliquos sentire speramus.* Rien n'est plus facile (e) que de tromper ceux qui n'ont jamais trompé, & rien n'est plus dificile que d'attirer dans un piege ceux qui ont toujours agi frauduleusement. On devine bientôt la raison de cette facilité, & de cette dificulté. Une bonne ame, simple, & sincere ne soupçonne pas qu'on soit enclin à la fourberie, & là-dessus elle agit sans beaucoup de precautions; mais un fourbe se persuadant que les autres hommes sont faits comme lui, se tient en garde contre tous les artifices qu'il sait bien qu'il emploiroit en semblables occasions. On a de coutume de juger desavantageusement de ceux qui se defient de tout, & qui croiant sans aucune peine tous les mauvais bruits qui courent de leur prochain, nient, ou revoquent en doute, ou interpretent en mal les plus belles, & les plus louables actions dont on leur parle. On leur aplique ce que Phedre a dit de certaines gens, qui prenent pour une ofense personnelle les descriptions ou les censures du vice. Est-ce ainsi, leur a-t-il dit, que vous avez l'imprudence de reveler les secrets de vôtre cœur?

Suspicione (f) si quis errabit sua
Et rapiet ad se, quod erit commune omnium
Stultè nudabit animi conscientiam.

D'autres (g) s'étoient dejà servis de cette pensée. On pretend donc que ces credules à l'egard de la medisance, qui sont d'ailleurs incredules à l'egard de ce qui comble de gloire leur prochain, temoignent le mauvais etat de leur ame, leur disposition a mal faire, leur impuissance par raport au bien. Mr. le Fevre se servit de ce lieu commun contre ceux qui voudroient dire, qu'il avoit fait une action fort contraire à la pieté, en soutenant que le passage de Josephe touchant Jesus-Christ est une piece supposée. Ils feront voir, dit-il, que l'impieté ne leur paroit qu'une bagatelle, s'ils en accusent les autres sans nulle raison. (h) *Si quis tamen aliter judicaverit, & meum scribendi consilium in crimen detorserit, is, ut ait [illegible] poeta,*

Stulte nudabit animi conscientiam.

Quemadmodum enim & recte & vere id pronunciavit Amphis,

[illegible Greek verses]

Sic non minus vere dici potest, qui ob rem nullam alios impietatis insimulant, eos satis aperte ostendere quam leve peccatum existiment tam dirum scelus. Les deux vers Grecs de ce passage ont un tres beau sens, ils signifient que celui qui n'ajoute point de foi aux sermens de son prochain, n'a nulle peine à commettre des parjures. Cela ressemble beaucoup à ces paroles de Tertullien contre un faiseur de jugemens temeraires, *si potes ista de aliis credere, potes & facere.* Un de ceux qui ecrivirent contre Marc Antoine de Dominis, fit bien valoir ce lieu commun. (i) *Hic aliud argumentum adducam, quo ostendam, conscientiam tuam & fidem meritò nobis & cordato cuivis suspectam esse debere. Nosti, opinor, Oratoris dictum, cujus veritatem quotidiana experientia declarat:* Ut quisque pessimus est, ita de aliis pessimè suspicatur. *Qui fastu tumet, superbos; qui divitiis inhiat, avaros; qui sanctitatem fingit, hypocritas; qui dolos versat, proditores; qui nullâ fide & conscientia est, conscientiam pensi non habere unà secum omnes existimat.* . . . . (k) *Si Vigilantianis, qui nullos castos ex Clero credebant, bene objicit Hieronymus, satis ostendunt quam sancte vivant, qui male de omnibus suspicantur, certe satis conscientiam tuam, quam jactas puram, quam sit tetra & impia ostendis, qui de Scriptoribus Romanis, Parisiensibus, modernis, antiquis, Græcis, Latinis, Imperatoribus Christianis, Summis Pontificibus antiquissimis, Conciliis generalibus plenissimis, sex Christianis sæculis, tetra & impia non suspicaris modò, sed certissimè affirmas, ubi ne levissima quidem justæ suspicionis umbra est.*

Notez qu'il n'y a point de matiere sur quoi les Catholiques Romains se soient plus servis de ce lieu commun, que sur le chapitre de la continence; car ils ont afecté de dire (l) que ceux qui accusent les Ecclesiastiques de ne la point garder, & ceux qui en jugent presque impossible l'observation, sont des impudiques qui jugent d'autrui par eux-mêmes. Le Jesuite qui sous le faux nom de *Joannes Baptista Gallus* écrivit contre Mr. de Thou, eut l'audace de debiter que ce grand homme aiant la reputation d'aimer les femmes, croioit aisément que les autres hommes avoient le même defaut, & lui allegua Neron. (m) *Quod de Nerone ferunt qui cum perditissime & impurissime viveret, castum esse posse neminem censebat. Ostendunt*, continue-t-il, *ajebat S. Hieronymus de hereticis agens, quam castè vivant, qui bene de aliis sentire aut loqui nequeunt.* [illegible Greek] Ce Grec est cité comme de Gregoire de Nazianze. Ce qu'on allegue de Neron se trouve dans Suetone, & en plus forts termes. *Ex nonnullis comperi*, dit l'Historien (n), *persuasissimum habuisse eum neminem hominum pudicum, aut ulla corporis parte purum esse: verum plerosque dissimulare vitium, & calliditate obtegere: ideoque professis apud se obscœnitatem, cætera quoque concessisse delicta.* Si je joins a tout ceci une cruelle & impudente invective de Scioppius contre Theodore de Beze, ce n'est qu'afin de la refuter. Il assure (o) que la raison pour laquelle ce Ministre soupçonne de fausseté l'histoire que nous lisons dans le chapitre 8. de St. Jean, est parce qu'on y raconte que Jesus-Christ demeura seul avec la femme accusée d'adultere. (p) *Talis Beza, qui in octavum caput Johannis affirmat, sibi mulieris in adulterio deprehensæ historiam suspectæ fidei ac veritatis esse, quod Christus dicatur solus cum sola femina remansisse: sibi nempe conscius, quid solus ipse cum Candida sua solâ agere consueverit. qui sicut Spartani, quod Martiales ac bellatores essent, omnes Deorum dearumque imagines atque statuas hastatas faciebant, tamquam Deos omnes virtute bellica præditos existimarent: ita ipse propter suam libidinem & impudi-*

(a) *Joannes Casa in vita Petri Bembi pag. 150. Collect. Batesii.*

(b) *Sallust. in Proœm. belli Catilin. p. m. 6. & 7.*

(c) Extenus tolerabiles sunt alienæ laudes quatenus seipsum quisque parem arbitratur alicui illarum assequendæ: quibus vero imparem, iis invidet, fidemque non habet. *Thucydid. lib. 2. pag. 100. 101. edit. Latina Francof. 1589.*

(d) *Cæsar de bello civili lib. 2. pag. m. 296.*

(e) *Voiez les vers François que je raporte dans la remarque A de l'article d'Eve.*

(f) *Phædrus lib. 3. in prologo.*

(g) Nemini nemo nomino, quare irasci mihi nemo poterit, nisi qui ante de se voluerit confiteri. *Cicero pro lege Manilia.* St. Jerôme a dit depuis, *quando sine nomine contra vitia scribitur, qui irascitur accusator est sui.* In Rufin. l. 1. cap. 3.

(h) *Tanaquillus Faber epist. 44. lib. 1. pag. 128.*

(i) Fidelis Annosus Verementanus Theologus (*c'est-à-dire, Jean Flora Jesuite Anglois*) in hypocrisi Marci Antonii de Dominis detecta *pag. 116. 117.*

(k) *Id. ib. pag. 134.*

(l) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg pag. 681.*

(m) *Jo. Baptista Gallus, in Notationib. in Jac. Augusti Thuani Historiarum libros cap. 9.*

(n) *Sueton. in Nerone cap. 29.*

(o) *Le Cordelier Feuardent avoit dejà dit la même fausseté dans le chap. 13. du 4. livre de sa* Theomachia Calvinistica *p. m. 164.*

(p) *Scioppius in Scaligero hypobolimæo fol. 15. verso.*

BEME, meurtrier de l'Amiral de Chatillon à la St. Barthelemi, ne meriteroit point de place dans ce Dictionaire, si ce n'est qu'il y a beaucoup de gens qui aprés avoir conu quelcun par quelque crime trés-énorme, souhaitent de savoir ce qu'il devint apres cela, & de quel genre de mort il perit. Or ils ne peuvent gueres contenter leur curiosité sans chercher beaucoup, quand il s'agit d'un homme vulgaire; c'est pourquoi on ne peut que leur procurer du plaisir, lors qu'on leur met en main un livre où ils vont dans un moment à la conclusion du fait. Ceci soit dit une fois pour toutes à l'égard de pareils articles. BEME donc ↓ Allemand de (A) nation, élevé chez le Duc de Guise, se rendit le principal executeur du massacre que l'on avoit resolu de faire de l'Amiral. Ce fut Beme qui dès que la porte de la chambre eut été enfoncée lui demanda, *és tu l'Amiral*, & qui aiant su par sa reponse ce qu'il demandoit, lui enfonça l'épée au travers du corps, & puis lui donna un grand coup d'estramaçon sur le visage. Ce fut lui qui repondit au Duc de Guise demandant *si la besoigne étoit faite*, qu'oui, & qui executa l'ordre qui fut aussi-tôt donné de jetter le corps par la fenêtre. Il fut pris en Xaintonge par la garnison de Bouteville l'an 1575. Il promit une grosse rançon, & de faire sortir Montbrun que les Catholiques avoient pris en Dauphiné. La seule envie de sauver Montbrun empécha que l'on ne fit mourir Beme, c'est pourquoi il eut belle peur dès qu'il eut su le suplice de Montbrun; *Il corrompit un soldat qui le sauva sur un bon cheval, un pistolet à l'arçon de la selle. Bertantville Gouverneur du lieu le sentant eschappé saute sur un courtaut seul, & empoigne Besme avec le soldat, & n'ayant armes qu'une espée donne à tous les deux: le soldat ne l'attend point, mais Besme* se mit à crier, *tu sais que je suis un mauvais garçon*, & tira son coup de pistolet; *l'autre en repondant*, je ne veux plus que tu le sois, *mit l'espee jusques aux gardes dans le ventre de son prisonnier.* Voilà comment β d'Aubigné raconte le fait. Beze γ en dit à-peu-près (B) autant: mais nous verrons ci-dessous que Mr. de Thou raporte la chose revêtuë d'autres (C) circonstances. Mezerai δ nomme cet assassin N. *Dianovitz-Besme.*

BENEDICTIS (ELPIDIO DE) a eu bonne part à l'estime & aux affaires du Cardinal Mazarin. Il étoit son Secretaire pendant la Nonciature de France, & il fut depuis son Agent à Rome. Il s'aquita de cet emploi de telle sorte que le Cardinal dans son testament donna des loüanges à sa fidelité, & à sa bonne conduite, & le recommanda au Roi très-Chretien. Cette recommandation ne fut pas infructueuse, car l'Abbé Benedictis fut declaré Agent de la France à Rome, & comblé de biens. Il fut chargé par les heritiers du Cardinal de lui faire faire un service somptueux dans l'Eglise des Saints Vincent & Anastase, qui avoit été la paroisse de cette Eminence. Il s'en aquita admirablement, & publia ‡ une description de cette pompe funebre. On lui donna ordre de faire faire un service à la * Reine mere avec toute sorte de pompe dans l'Eglise de Saint Louïs qui est celle de la Nation: il le fit en homme qui entendoit parfaitement ces sortes de ceremonies. On peut voir la description de ces funerailles dans un livre

↓ *Mr. de Thou l. 52. pag. 1075.*

β *D'Aubigné Hist. t. 2. l. 2. c. 16. pag. 749.*

γ *Beze Hist. Eccl. l. 16. pag. 479.*

δ *Mezerai Tom. 3. in fol. pag. 380. edit. 1685.*

‡ *En voici le titre,* Pompa funebre nell' Essequie celebrate in Roma al Cardinal Mazarini nella Chiesa de Santi Vincenzo & Anastasio.

* *Anne d'Autriche mere de Louis XIV.*

pudicitiam, Christum quoque Sanctum Sanctorum (a). Jamais satire ne fut aussi mal fondée que celle-là, car il est bien vrai que l'histoire de cette femme a paru suspecte à Theodore de Beze, mais ce n'est nullement par la raison que Scioppius raporte. On en donne plusieurs raisons, & si l'on se sert de la remarque que JESUS-CHRIST demeura seul avec cette femme, ce n'est pas à cause qu'une telle circonstance contient un motif de quelque soupçon de deshonneté, (b) c'est à cause que le fait même ne s'accorde ni avec la suite du texte, ni avec les aparences.

(A) *Allemand de nation.*] Il étoit (c) natif du païs de Wirtemberg, & fils, disoit-on, d'un homme qui avoit eu la charge de l'artillerie. L'Auteur (d) du livre *de furoribus Gallicis* remarque qu'on disoit, que le Cardinal de Lorraine avoit fait epouser l'une de ses batardes à Beme. Il le nomme toûjours *Benvesius*: c'est apparemment une faute d'impression pour *Bemesius*. Le Cavriana que je citerai ci-dessous, dit que cet homme avoit été Page du Duc de Guise le pere.

(B) *A peu près autant.*] Raportons ce qu'il en dit, car on y trouve d'autres circonstances. Parlant de la (e) defaite des Reitres commandez par Thoré fils du Connetable Anne de Montmorenci, il dit que Clervant y fut arrêté prisonnier, *Et n'eust esté le credit de plusieurs Seigneurs ses parens (joint qu'environ ce mesme tems Besme l'un des principaux meurtriers de l'Admiral, & tant pour cette cause que pour autres grandement cheri du Duc de Guise, avoit esté pris par ceux de la Religion pres de Pons en (f) Poictou) à grand' peine eust-il eu la vie sauve. . . . Peu apres il fut conduit à Paris, & beaucoup proumené pour essayer d'en faire eschange avec Besme, mais quoi qu'il fust en tres-grand danger de sa vie, estant sollicité d'accorder cet eschange, il reponsit genereusement que jamais il ne consentiroit d'estre eschangé avec un tel & si detestable meurtrier; & Dieu le favorisa tellement qu'ayant esté mis à rançon . . . . il fut finalement delivré. & Besme se cuidant sauver du chasteau où il estoit prisonnier fut ratteint & mis en pieces comme il meritoit, hormis que ce ne fut par la main d'un bourreau (g).* Le Cavriana dans ses discours sur Tacite, aiant dit que Beme tua d'un coup de pistolet l'Amiral, ajoûte que ce meurtrier fut tué de la même maniere quelque tems après en venant d'Espagne. *Fu pochi anni dapoi venendo d'Espagna con somigliante spezie di morte del suo fatto premiato.* C'est trop envelopper l'avanture sous des notions peu distinctes. Mais on ne manque pas d'Ecrivains qui l'ont bien developée.

(C) *Revêtuë d'autres circonstances.*] Il dit (h) que Beme revenant d'Espagne, où il avoit été envoié par le Duc de Guise pour acheter des chevaux, ou pour renouveller sous ce pretexte les intelligences que le feu Cardinal de Lorraine avoit entretenuës avec Philippe II. fut pris auprès de Jarnac, qu'il offrit ses bons offices pour sauver Montbrun, & une somme très-considerable, mais qu'on n'écouta point ses propositions, & qu'au contraire ceux qui l'avoient pris solliciterent les Rochelois de le leur acheter mille pistoles, & puis de le punir du dernier suplice pour l'infame assassinat de l'Amiral, que les Rochelois de crainte de represailles, & par le conseil de la Noue rejetterent ces offres; que Bretouville Gouverneur de Bouteville ne voulant point mettre à rançon un tel prisonnier, & craignant que s'il le faisoit mourir il ne donnât un exemple qui auroit de fâcheuses suites, imagina un milieu, ce fut de suborner un soldat pour fournir à Beme les moiens de s'evader. Ce soldat & Beme s'évaderent en effet, mais ils tomberent dans les embuscades que Bretouville leur avoit dressées, & on tua Beme de plusieurs coups de poignard. Mezerai (i) raconte la chose à-peu-près de la même façon: il remarque que les Consistoriaux de la Rochelle vouloient donner mille écus de ce prisonnier pour le punir solennellement, mais que les plus sages, & (k) *Bertoville Gouverneur de la (l) place* aprehenderent la revanche.

PIERRE de St. Romuald raporte *que les Rochelois desiroient avoir Besme à la persuasion de la Noue qui le vouloit faire mourir d'une mort egalement honteuse & severe*, & que Besme blessé à mort par Bertoville, *& puis achevé par les soldats fut enfin envoié au Baron de Rufec à sa grande priere, qui le fit ensevelir honnorablement à Engolesme*, & que *le soldat qui avoit tasché de le sauver estant griefvement blessé en fut quitte pour une rançon, & pour son bannissement hors la place (m).*

(a) *Je ne puis raporter la suite, car on a coupé dans l'exemplaire dont je me sers sept feuillets de suite: j'attribue cela au zèle de quelque bon Huguenot.*

(b) *Voiez les notes de Theodore de Beze sur le 8. chapitre de St. Jean.*

(c) *Vie de l'Amir. de Coligni p. 129.*

(d) *Il s'est deguisé sous le nom de* Ernestus Varamundus Frisius.

(e) *En 1575.*

(f) *Il faloit dire Xaintonge.*

(g) *Beze, Hist. Eccles. liv. 16. p. 479.*

(h) *Thuan. lib. 60. ad ann. 1575. pag. 125. 126.*

(i) *Mezerai, Histoire de France t. 3. in fol. pag. 380.*

(k) *C'est ainsi qu'il nomme celui qui dans d'Aubigne s'apelle Bertantville, & dans Mr. de Thou* Bretovilla.

(l) *C'est-à-dire de Bouteville.*

(m) *St. Romuald, Journal Chronolog. au 24. d'Août p. m. 214.*

vre † qu'il publia. Il en a fait un autre qui est un monument authentique de son zéle pour la gloire de son bienfaiteur ; car aiant su qu'il couroit un livre qui diffamoit étrangement le Cardinal Mazarin, il publia en Italien un Recueil de divers Memoires qu'il crut propres à refuter cette Satire. Il l'augmenta peu après, & l'accompagna de reflexions politiques. Il a traduit en Italien le traité du Prince de Conti du devoir des Grans. Je ne dois pas oublier les Tables Chronologiques qu'il a publiées. Ceux qui auront vu la maison & le jardin qu'il a fait bâtir auprès de Rome, ou qui auront lu la description qu'il en a faite sous le titre de *villa Benedicta literaria*, conviendront qu'il entendoit l'Architecture, & que son goût étoit bon en fait d'ornemens, & de jolies propretez. C'est lui qui est l'Auteur des decorations qu'on voit dans une Chapelle dediée à St. Louïs dans l'Eglise du même Saint, laquelle Chapelle il a fait construire presque dès les fondemens *.

† *Intitulé* Il mondo piangente & il cielo festeggiante nel funerale Apparato dell' Essequie celebrate in Roma nella Chiesa di San Luigi de Francesi alla gloriosa memoria di Anna d'Austria Regina di Francia.

* *Ex Bibliotheca Romana Prosp. Mandosii cent. 4. n. 71.*

BENI (PAUL) Professeur en éloquence dans l'Université de Padouë depuis l'an 1599. jusques à sa mort arrivée l'an 1625. a été un des plus feconds Ecrivains qui ait fleuri de son tems. Il étoit Grec (*A*) de nation, comme on l'a debité depuis peu ; & il n'étoit point né à Eugubio au Duché d'Urbin comme quantité de gens l'assûrent. Il vêcut long tems chez les Jesuites, mais il quitta leur Societé à cause qu'ils ne voulurent point lui permettre de publier un Commentaire sur le festin de Platon : l'obscenité de la matiere les obligea à lui refuser la permission qu'il demandoit. La reputation que ses Ouvrages lui aquirent porta le Senat de Venise à le choisir pour successeur de Riccobon dans la chaire d'éloquence ; mais il remplit mal ce poste, & trompa miserablement les esperances qu'on avoit conçuës de lui. Il degoûta ses auditeurs par un long verbiage vuide de choses, & debité languissamment ; ce qui joint à d'autres β raisons, & à la maniere agreable dont Vincent Contarini son collegue debitoit sa science, fit tellement deserter ses auditeurs, que quelquefois il n'y avoit pas dans son Ecole autant de gens qu'il en faut pour la signature d'un contract ‡. Cela ne le decouragea point d'étudier, & ne diminua point son aplication extraordinaire à remüer & ses livres & sa plume. On s'en peut aisément convaincre par le grand nombre d'Ouvrages qu'il a donnez au public, où il y a sans doute beaucoup de lecture & beaucoup d'érudition, & même bien du genie. Il soutint lui seul glorieusement une querelle contre l'Academie (*B*) *della Crusca*, ce qui le rendit (C) très-formidable à bien des Auteurs. Le respect qu'on a dans Padouë pour la memoire de Tite Live, n'empêcha point nôtre Paul Beni d'attaquer à toute outrance cet Historien ⱡ. Consultez le Dictionaire de Moreri, je n'ai pris que ce qu'il avoit laissé.

β Oderant autem universi morbosas quasdam animi angustias quibus ipse indolis haud ita liberalis referebat indicia. *Imperial. in Museo histor. pag.* 160.

‡ In eo gymnasio crebris jactaretur sermonibus male de Benii rebus actum fore, si pactum ei aliquod fuisset celebrandum, quando vel duobus eidem in schola sua testibus contigisset egere. *Id. ib.*

ⱡ *Tiré de Paul Freher*, in Theatro *pag.* 1518.

BENNON, Evêque de Misne en Allemagne dans l'onziéme siecle, fut canonisé par Hadrien VI. La Bulle de la canonisation en date du 31. (*A*) de Mai 1523. fonde le merite de Bennon premierement sur ce que lui seul de tous les Evêques d'Allemagne fut fidele à la Cour de Rome, dans les demêlez de Gregoire VII. & de l'Empereur Henri IV. Secondement sur les miracles (*B*) qu'il avoit faits & pendant sa vie, & depuis sa mort. Il y avoit long tems qu'on

(*A*) *Il étoit Grec de nation comme on l'a debité depuis peu.*] Je fus surpris de voir affirmer cela dans (*a*) l'Histoire des Ouvrages des Savans, & pour m'éclaircir lequel des deux parloit de son chef, ou l'Auteur du livre dont on donne là le precis, ou l'Auteur même du Journal, je consultai la vie du Tasse, & j'y (*b*) trouvai ces paroles : *Toute l'Italie savante .... a suivi unanimement le sentiment de Paul Beni. Ce savant Grec transplanté en Italie a fait voir dans une comparaison fort recherchée des poëmes d'Homere, de Virgile, & du Tasse, que le moderne avoit renfermé dans son Ouvrage toutes les beautez des deux anciens sans tomber dans leurs defauts.* Je crus que c'étoit une faute, car je savois que le Tomasini, & Lorenzo Crasso assûrent qu'il étoit né à Eugubio, & il se nomma lui-même *Eugubinus* dans le titre de quelques-uns de ses livres, & dans l'inscription qu'il souhaita que l'on mît sur son tombeau. Je me reglai donc sur cela dans la premiere édition de ce Dictionaire. Mais j'ai été delivré de mon erreur par Mr. l'Abbé de Charnes, & cela d'une maniere qui m'engage à me feliciter d'avoir dit que je l'estimois & que je l'honorois beaucoup. Il m'a fourni un (*c*) passage qui ne permet pas de douter que nôtre Beni ne soit né en Candie. Il est vrai qu'il étoit encore enfant lors qu'il vint en Italie.

(*a*) *Mois de Decembre 1690. dans l'extrait de la vie du Tasse composée par l'Abbé de Charnes.*

(*b*) *Dans la Preface.*

(*c*) *Il est tiré du premier discours de Paul Beni sur la comparaison d'Homere, de Virgile & du Tasse imprimée l'an 1607.*

(*B*) *Contre toute l'Academie* della Crusca.] Tout le monde sait que le Dictionaire Italien de cette fameuse Academie de Florence est un Ouvrage important. „ Ce fut sans doute la cause qu'il (*d*) n'eut pas plutôt „ vu le jour, qu'il se vit remué & maltraité entre les „ mains de presque autant de Censeurs qu'il rencon„ tra de Lecteurs. Mais le Beni entre les autres ne „ cessa de decrier l'Ouvrage, & de declamer contre „ ses Auteurs, comme s'ils eussent été autant de Mo„ nopoleurs de la Langue Italienne ; il entreprit de „ leur faire voir qu'ils n'avoient ni la suffisance, ni „ l'autorité necessaire pour decider. Le Livre qu'il „ publia dans cette vuë parut à Padouë dès l'an 1613. „ in quarto sous le titre d'*Anti-Crusca*, ô vero, *Il* „ *Paragone della Lingua Italiana, nel qual si monstra* „ *chiaramente que l'antica sia inculta e rozza à la mo*„ *derna regola*, &c.... Messieurs (*e*) de l'Academie „ voulurent s'assujettir à lui repondre avec la plume, „ au lieu de proceder contre lui par voye de fait. „ Mais si nous en croyons le Tomasini, cette metho„ de qui étoit d'ailleurs la plus longue & la plus em„ barrassante, ne reüssit pas à leur honneur. Car elle „ leur attira une furieuse Replique de la part du Be„ ni, qui la produisit comme une Defense de l'Anti„ Crusca. Il la fit imprimer sous le titre d'*Il Caval*„ *canti*. ô vero, *la Difesa del Paragone della Lingua* „ *Italiana*, &c...... La fin (*f*) de ce combat a été „ si glorieuse pour le Beni (au sentiment *du Tomasini*) „ qu'il remporta le triomphe sur toute l'Academie de „ la Crusca, & fut proclamé *Defenseur de la langue* „ *Italienne*. „ Voions les paroles du Tomasini. (*g*) *Adversus Academicos Cruscantes & Dictionarium Italicum ab iisdem editum*, Anti-Cruscam *condidit. Cui cum respondissent Academici, cumulatè libro iisdem altero sub* Cavalcantis *nomine satisfecit, seque à variis eorumdem jurgiis validè adeo vindicavit, ut toto orbi clarissimus acerrimusque Italici Idiomatis Defensor fuerit acclamatus.* On pretend (*h*) qu'il ne remporta pas un moindre triomphe sur ces Messieurs quelque temps après, en defendant le Tasse contre leurs censures.

(*d*) *Baillet, t. 2. des Anti pag.* 278.

(*e*) *Ibid. pag.* 279.

(*f*) *Baillet ibid. pag.* 280.

(*g*) *Tomasin. pag.* 351. *elog. tom.* 1.

(*h*) *Baillet, ubi supra pag.* 281.

(*C*) *Ce qui le rendit très-formidable à bien des Auteurs.*] Il fut cité (*i*) à Rome au sujet du livre qu'il publia sur les matieres *de auxiliis* sans les conoître. „ Ce qu'il souffrit de la part des Juges Ecclesiastiques, „ ne le rendit gueres plus sage. On le vit dechainé „ depuis ce tems-là contre des Auteurs de merite dif„ ferent, sans épargner même la personne de Tite „ Live. De sorte qu'il étoit devenu la terreur des „ Ecrivains de son tems, dont plusieurs n'ont osé „ laisser voir le jour à leurs compositions, de crain„ te de les exposer à sa censure impitoyable. „

(*i*) *Id. ib.*

(*A*) *En date du 31. de Mai 1523.*] On trouve cette même date dans le Dictionaire de Moreri, & cela ne va pas mal, mais on y trouve aussi que ce fut le Pape Adrien IV. qui expedia cette Bulle, c'est une fausseté impardonnable. Adrien quatriéme vivoit au douziéme siecle.

(*B*) *Sur les miracles qu'il avoit faits.*] Les principaux sont 1. que les clefs de sa Cathedrale qu'il avoit jettées

qu'on sollicitoit à Rome cette canonisation, & peut-être ne l'auroit-on jamais obtenuë, si Luther n'avoit secoüé le joug du Pape dans le païs même où étoit le corps de Bennon: mais la Cour de Rome s'imaginant que l'institution d'un nouveau Saint soutiendroit la foi ébranlée dans ce païs-là, se rendit enfin aux instances de l'Evêque de Misne, qui étoit allé trouver le Pape avec de puissantes recommandations de Charles-Quint, des Archevêques de Magdebourg, & de Saltzbourg, & des Marquis de Misnie. Luther ne se tut point en cette rencontre, il publia un traité en Allemand qu'il intitula, *contre la nouvelle idole & le vieux Demon de Misne*. Emser écrivit contre ce traité de Luther avec aigreur, & se glorifia avec insulte de ce que nonobstant les invectives de cet ennemi de l'Eglise, un merveilleux concours de peuple avoit assisté aux ceremonies de cette nouvelle solennité, & il presagea qu'elle dureroit éternellement. Sa prediction fut (C) convaincuë bientôt de fausseté; celle de Bennon (D) fut refutée en même tems β. Emser se trouva interessé d'une façon particuliere à écrire là-dessus contre Luther; car il avoit publié la vie de Bennon l'an 1512. où entre autres choses il allegua diverses raisons pourquoi la Bulle de la canonisation n'avoit pas été encore obtenuë après tant de frais, & tant de sollicitations *. On s'est étrangement abusé dans le Dictionaire de † Moreri.

BENSERADE ‡ (ISAC DE) l'un des beaux Esprits du XVII. siecle, étoit de Lions ⸸ proche de Roüen. Il nâquit de la Religion, comme son nom de batême le fait conoître; mais il n'y fut pas élevé, car il étoit fort petit lors que son pere se fit Catholique. La raison pourquoi l'Evêque qui le confirma ne lui ôta point (A) le nom d'Isac est très-singuliere. On pretend que ses ancêtres (B) ont été de grande importance: mais tout le monde n'en demeure

β Tiré de l'Histoire du Lutheranisme de Seckendorf l. 1. pag. 285.

** Ex eodem Seckendorfio ib. p. 286. in additione.*

† Voiez la remarque A.

‡ C'est ainsi qu'il signa dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 18. de Mai 1685. J'ai trouvé Bensseradde *au bas de son épitre dedicatoire de la paraphrase sur les 9. leçons de Job. Mr. l'Abbé Tallemant le nomme toujours* Bensserade.

⸸ Discours touchant la vie de Mr. de Benserade à la tête de ses poësies édit. de Paris 1697. & de Hollande 1698. L'Abbé Tallemant est l'Auteur de ce discours.

jettées dans l'Elbe, après avoir fermé cette Eglise à l'Empereur & à ses Ambassadeurs, furent trouvées dans le ventre d'un poisson, & raportées au Prelat. 2. Qu'il passa l'Elbe à pied sec. 3. Qu'il convertit de l'eau en vin. 4. Qu'avec un coup de pied il fit naître une (a) fontaine. 5. Qu'il celebra la Messe en deux lieux tout à la fois. 6. Qu'après sa mort il vint en songe crever un œil à Guillaume Marquis de Misnie (b). On se figure aisément la maniere dont Luther accommoda ces miracles.

(C) *Sa prediction fut convaincuë bientôt de fausseté.*] En effet les inspecteurs ou les visiteurs qui furent envoiez en Misnie l'an 1539. aiant debuté par signifier aux Prêtres de la campagne qu'ils eussent à se conformer à la Confession d'Ausbourg, allerent peu après exhorter à la même chose les Chanoines de l'Eglise Cathedrale de Misne. Jules Pflug leur Doien aiant convoqué le Chapitre, il fut resolu de laisser les choses comme elles etoient. Sur cela on leur enjoignit de ne faire aucun acte de religion dans l'Eglise selon l'ancien Rituel, & on demolit le tombeau de Bennon, comme un objet d'idolatrie Bahalitique (c). Voilà donc un culte qui au lieu d'être éternel, comme Emser l'avoit auguré, ne dura qu'une quinzaine d'années. Un homme sage doit être extremement reservé sur l'avenir, lors même que les aparences sont favorables; & je trouve à plaindre ceux qui sont de profession à nourrir les esperances des peuples, car fort souvent contre leurs propres lumieres, ils sont obligez à faire des Almanachs.

(D) *Celle de Bennon fut refutée en même tems.*] Sa vie porte (d) qu'il declara en mourant, qu'il avoit obtenu par ses prieres que le Service établi dans sa Cathedrale ne cessât jamais. Ce Service étoit singulier, & ne se trouvoit pas même à Rome. On avoit disposé de telle sorte les relais de la psalmodie dans la Cathedrale de Misne, qu'il n'y avoit aucune heure ni du jour ni de la nuit où l'on ne chantât les loüanges de la Cour celeste (e). Bennon mourut en faux Prophete, s'il declara en mourant que cela dureroit toûjours.

(A) *Ne lui ôta point le nom d'Isac est très-singuliere.*] Benserade n'avoit que sept à huit ans lors que l'Evêque qui le confirmoit lui demanda, *s'il vouloit bien changer son nom Juif avec un nom plus Chretien. J'y consens*, répondit-il, *pourveu qu'on me donne du retour.* Le Prelat surpris du genie de cet enfant ne voulut point lui changer le nom, *il faut le lui laisser*, dit-il, *il le rendra tres-illustre.* Cette particularité m'a eté communiquée de bon lieu, & je pense qu'elle se trouvera dans la vie de Mr. de Benserade faite par Mr. l'Abbé Tallemant, si jamais elle s'imprime.

VOILA ce que je disois l'an 1694. ma conjecture n'a pas ete fausse: ce discours de Mr l'Abbe Tallemant se voit à la tête des Oeuvres de Mr. de Benserade imprimées à Paris l'an 1697. & en Hollande l'an 1698. On y trouve la particularite que j'ai raportée.

(a) Voilà dequoi se vanter dans la communion Romaine, que la fable de Pegase a trouvé son accomplissement parmi les Chretiens.

(b) Apud Seckendorf. Histor. Lutheran. l. 1. p. 285.

(c) Ex Seckendorfio ibid. lib. 3. pag. 221. (d) In eo tamen maxime falsum esse apparet quod teste Emsero moriturus dixerit, *precibus suis effectum esse ut cultus Ecclesiæ Misnensis perpetuus sit futurus* Seckendorf. l. 1. pag. 286 litera a. (e) Ut nullum diei aut noctis tempus cantu & Deorum hymnis ac laudibus vacet. *Emserus apud Seckend. ibid.*

(B) *Que ses ancêtres ont été de grande importance: mais tout le monde n'en demeure pas d'accord.*] C'est la coutume quand on est reçu dans l'Academie Françoise, de faire l'eloge de celui auquel on succede. Mr. Pavillon successeur de Mr. de Benserade le loüa delicatement; voici de quelle maniere il mania le chapitre de l'extraction. „ Ce (f) n'est pas ici le lieu „ où l'on doive faire valoir la noblesse du sang de cet „ illustre Mort. Ici le hasard de la naissance ne fait „ estimer ni mépriser personne: aussi dans la pompe „ funebre des defunts on n'y fait point marcher devant les images de leurs Ancêtres, on n'y expose „ que leurs talens, on n'y montre que leurs Ouvrages. Que par tout ailleurs on pare l'éloge du defunt du nom des anciens Seigneurs de Maline, que „ l'on compte entre ses Ayeuls celui qui dans le commencement du siecle passé fut Grand Maître de „ l'Artillerie, on ne doit parler ici que de ce qui le „ fit admirer pendant sa vie, & de ce qui le doit faire „ revivre après sa mort. „

VOICI ce qu'on trouve dans le discours de Mr. l'Abbé Tallemant: *Quoique* Mr. de Bensserade *ne parlast gueres de son pere, il n'oublioit pas pour cela ses Ancêtres dont l'un avoit été Chambellan d'un de nos Rois, & Chastelain du Chasteau de Milan.... Du côté maternel, il estoit allié des Vignancours & de ceux de la Porte; sa mere portoit ce dernier nom qui estoit celui de la mere du Cardinal de Richelieu..... Elle ne consentoit pas trop volontiers à la parenté du Cardinal, disant souvent dans sa famille qu'elle n'estoit pas de la Porte dont on vouloit qu'elle fust.... Monsieur l'Admiral de Brézé consideroit* Bensserade *comme une personne qui lui apartenoit.* On affirme dans l'Epitre dedicatoire de ses Oeuvres (g) qu'il avoit l'honneur d'apartenir au grand Cardinal de Richelieu. Comparez, je vous prie, tout cela avec ce passage du Menagiana. „ (h) M. „ de Benserade, à ce que j'ay entendu dire, étoit fils „ d'un Procureur de Gisors; & j'ai été fort surpris „ lorsque M. l'Abbé Regnier lut ici dernierement la „ harangue de M. Pavillon à sa reception à l'Academie, dans laquelle on donne à M. de Benserade une „ Généalogie magnifique. Mais je ne l'en estimerois „ pas moins pour être encore de plus bas lieu. Les „ Sçavans doivent se piquer d'être les fils de leurs propres Ouvrages. M. de Benserade avoit une assez jolie maison à Gentilli. Au dessus de la porte de cette maison il avoit fait mettre des Armes qu'il s'étoit données avec une Couronne de Comte. Un „ de ses amis dit un jour en les voyant: C'est aux „ Poëtes à en faire. „ Notez que Mr. Pavillon & Mr. l'Abbé Tallemant ne disent rien l'un de ce que l'autre caracterise touchant les ancêtres de Mr. de Benserade. Cela fait soupçonner qu'ils ont suivi des notions vagues, car on ne s'éloigne pas si étrangement de l'uniformité quand on se regle sur des titres genealogiques bien prouvez. Quoi qu'il en soit des ancêtres, l'obscurité du pere ne peut point passer pour douteuse. Les uns (i) avoient oüi dire que c'étoit un Procureur de Gisors, les autres (k) qu'il avoit été Maître des Eaux & Forêts. Son fils ne parloit (l) gueres de lui, quoi qu'il n'oubliât pas ses ancêtres. Voulez-vous de plus grandes preuves d'un petit état? Prenez garde à une autre chose. Une infinité de gens prouvent mieux la noblesse de leur pere que celle de leur

(f) Voiez les lettres historiques du mois de Fevrier 1692. pag. 169. 170.

(g) Imprimées à Paris chez Charles de Serci l'an 1697.

(h) Suite du Menagiana pag. 53. édit. de Holl.

(i) Menagiana ibid.

(k) Tallemant ubi supra init.

(l) Id. ib.

meure pas d'accord. Son pere *en mourant le laissa fort jeune, avec fort peu de bien, & fort embarrassé, desorte qu'il aima mieux, à ce qu'on dit, l'abandonner que de plaider* *. Il se fit conoître à la Cour par ses vers, & par son esprit, & il eut le bonheur de plaire au Cardinal (C) de Richelieu, & au Cardinal (D) Mazarin: desorte que non seulement il en obtint dequoi rouler; mais aussi enfin dequoi mettre en lieu de sûreté les dernieres années de sa vie. On lui donna des (D Δ) pensions † *sur un Evêché & sur deux Abbaies*, si bien qu'il pouvoit être consideré comme

* *Tallemant ibid.*

† *Menage, Anti-Baillet tom. 2. pag. 348. Voiez aussi la remarque D vers la fin.*

leur aieul, & si vous les obligiez à prouver celle de leur bisaieul, vous les embarrasseriez davantage. Perse (a) a emploie cette observation. Ici c'est tout le contraire. Il faut sauter quelques degrez en remontant si l'on veut sortir des tenebres genealogiques. Nôtre Mr. de Benserade ne trouve rien de commode ni chez son pere, ni chez son grand-pere, il ne trouve sa noblesse que dans les siecles passez. Il est sûr que le sang noble ressemble quelquefois à ces fleuves (b) qui tombent dans un precipice, & après avoir coulé dans des canaux souterrains pendant quelques lieües, reparoissent tout de nouveau. L'Histoire genealogique precedée presque toûjours du tems fabuleux, est assez souvent entrecouppée par des periodes de tems obscur. C'est une carte geographique qui a ses deserts, & ses terres inconuës. Voiez Mr. Pavillon qui a été obligé de faire un saut de 150. ans pour rejoindre deux bouts illustres dans la famille de Benserade. Je ferai (c) ci-dessous une antithese des vers de Perse dans un autre sens.

Je ne sai que dire d'un Nicolas BENSERADE à qui Erasme (d) écrivoit des lettres, & dont il parle (e) comme d'un très-honnête homme qui lui avoit fait du bien, & qui avoit de l'érudition. On le qualifie (‡) Jurisconsulte. Nôtre Mr. de Benserade l'eût-il voulu mettre parmi ses ancêtres?

(C) *Le bonheur de plaire au Cardinal de Richelieu.*] Le même Mr. Pavillon expose que ce Cardinal fit élever Benserade. *Vous avez vu dans ce digne Confrere*, dit-il (f), *le fruit des soins que le grand Cardinal de Richelieu avoit pris de son éducation; celui qui donna la naissance à vôtre docte Compagnie fit élever sa jeunesse, & comme ce n'est que du côté de l'esprit qu'on regarde les hommes parmi vous, avant même que vous l'eussiez associé il pouvoit se vanter que vous étiez enfans d'un même Pere.* On pourroit croire si l'on ne songeoit qu'à ces paroles, que Mr. de Benserade ne fut conu de ce Cardinal que sur le pied d'un jeune homme de belle esperance, qui étoit d'autant plus digne de la protection du premier Ministre, qu'il étoit fils d'un Huguenot converti; mais quand on prend garde aux circonstances du tems, lors, dis-je, que l'on considere que dès l'an 1630. la Cleopatre de Benserade étoit (g) imprimée, on ne peut douter qu'il n'ait eu part à l'estime du Cardinal de Richelieu en qualité d'Auteur, & de bel Esprit actuellement.

(D) *Et au Cardinal Mazarin.*] Qu'il me soit permis d'inserer ici un long passage d'une piece d'un titre assez surprenant (h). Plusieurs de mes lecteurs seront bien aises de voir ici ce que c'est sans avoir la peine de changer de livre; outre que quelques-uns pourroient bien n'avoir pas dans leur Cabinet l'*Arliquiniana*. „ (i) Vôtre histoire me fait souvenir d'une chose qui a fait la fortune de Benserade, c'est lui même qui me l'a dit; vous l'avez conu? Oüi, lui repondis-je, je l'ai vu jusqu'à sa mort: c'étoit l'esprit le plus vif & l'ami le plus ardent que j'aye jamais vu; il étoit honnête & galant homme, & je vous dirai quelque jour des choses bien particulieres de lui. Vous savez donc, reprit Arlequin, que Benserade vint à la Cour, jeune, agreable & plein de merite. Il s'attacha au Cardinal Mazarin qui l'aimoit, mais d'une amitié qui ne lui produisoit rien. Benserade suivant toûjours son genie, faisoit tous les jours des vers galans qui lui donnoient beaucoup de reputation. Un soir le Cardinal se trouvant chez le Roi, parla de la maniere dont il avoit vêcu dans la Cour du Pape, où il avoit passé sa jeunesse. Il dit qu'il aimoit les Sciences, mais que son occupation principale étoit les belles Lettres, & sur tout la Poësie, où il reüssissoit assez bien, & qu'il étoit dans la Cour de ce Pape, comme Benserade étoit en celle de France. Quelque tems après il sortit, & alla dans son apartement. Benserade arriva une heure après, ses amis lui dirent ce qu'avoit dit le Cardinal: à peine eurent-ils fini, que Benserade tout penetré de joye, les quitta brusquement sans leur rien dire. Il courut à l'apartement du Cardinal, & heurta de toute sa force pour se faire entendre. Le Cardinal venoit de se coucher; Benserade pressa si fort & fit tant de bruit, qu'on fut obligé de le laisser entrer. Il courut se jetter à genoux au chevet du lit de son Eminence, & après lui avoir demandé mille pardons de son effronterie, il lui dit ce qu'il venoit d'aprendre, & le remercia avec une ardeur inexplicable de l'honneur qu'il lui avoit fait de se comparer à lui pour la reputation qu'il avoit dans la Poësie. Il ajoûta qu'il en étoit si glorieux, qu'il n'avoit pu retenir sa joye, & qu'il seroit mort à sa porte, si on l'eût empêché de venir lui en temoigner sa reconnoissance. Cet empressement plut beaucoup au Cardinal. Il l'assûra de sa protection, & lui promit qu'elle ne lui seroit pas inutile; en effet, six jours après il lui envoya une petite pension de deux mille francs. Quelque tems après il en eut d'autres considerables sur des Abbayes, & il auroit été Evêque s'il avoit voulu s'engager à l'Eglise. „ Mr. l'Abbé Tallemant ne conviendroit pas de ce dernier fait. Voiez la remarque suivante.

(D Δ) *On lui donna des pensions.*] Il en obtint une du Cardinal de Richelieu, (k) *dès les premiers Ouvrages qu'on vit paroitre de sa façon: elle lui fut continuée jusqu'à la mort de cette Eminence, & il auroit peut-estre trouvé la même protection auprès de Madame la Duchesse d'Aiguilon, si ces quatre vers qu'il fit après la mort du Cardinal ne l'eussent extremement offensée:*

Cy-gist: ouy gist par la mort bleu
Le Cardinal de Richelieu,
Et ce qui cause mon ennuy
Ma pension avecque luy.

La pension étoit assez considerable, à ce qu'on m'a assuré, ce qui fut une terrible perte pour lui, & qui l'auroit extremement incommodé, si elle n'eust esté reparée par une autre de trois mille livres que la Reine Mere lui donna. Admirons ici la force de l'habitude de plaisanter. Un Poete qui s'est tourné de ce côte-là aime mieux risquer sa fortune que de perdre l'occasion d'une raillerie, je dis l'occasion la moins naturelle, la plus opposée aux bienseances; car que peut-on concevoir de plus éloigné du decorum que de badiner sur la mort du plus grand homme qui ait été dans le Ministere de France? Et si par cette seule raison la plaisanterie choque les regles, quel nouveau degré de bizarrerie n'y a-t'il pas là-dedans lors que le Poete qui folâtre sur ce sujet, avoit reçu du defunt une pension considerable? Je ne saurois trouver mauvais que la Duchesse d'Aiguillon l'ait suprimée; elle eut en cela moins de tort que Mr. de Benserade. Mais passons aux autres bienfaits dont ce bel Esprit fut gratifié. Le Cardinal Mazarin lui fit avoir (l) *une pension de mille écus sur l'Abbaye de Saint Eloy .... & lui laissa en mourant deux mille livres de pension sur l'Evesché de Mende. .....* *Enfin* Benserade *eut encore une pension de deux mille livres sur une Abbaye de Monsieur l'Abbé de Fourilles, appellée Haut-Villiers. ... Il avoit outre cela une rente de cinq cens écus sur la Maison de Ville de Lion & beaucoup d'argent comptant.* Il eût bien voulu avoir *un Titre, & peut-estre ne luy a-t-on point voulu accorder cette grace parce qu'il ne s'estoit pas d'abord destiné entierement à l'Eglise. Mais s'il n'a pas obtenu celle-cy* (m) *qu'il* AVOIT DEMANDÉE AVEC INSTANCE, *il en a eu où il ne s'attendoit pas.* On nous (n) conte ensuite la maniere dont il reçut les trois cens pistoles que le Roi lui fit porter un matin. Ce Prince donna dix mille livres pour les figures dont les Rondeaux de Benserade sur les Metamorphoses d'Ovide furent ornez.

On s'étonnera peut-estre, ces paroles sont de Mr. l'Abbé Tallemant, *qu'estant aussi accommodé qu'il estoit, il ait tant raillé sur sa pauvreté: mais pour repondre à cela il ne faut que distinguer les temps; c'estoit au commencement qu'il vint à la Cour.* Si l'on cherchoit bien les dates, on trouveroit peut-être que cette apologie n'est point juste, & que Mr. de Benserade s'est plaint de la pauvreté lors même qu'il n'en sentoit plus l'embarras. Il ne seroit pas le seul Poete qui seroit tombé dans cette faute, & c'est un desordre beaucoup plus digne de censure que celui dont on a blâmé Seneque, d'avoir loüé & recommandé la pauvreté au milieu d'une opulence excessive. Il vaut mieux faire cela, que de se plaindre d'être gueux quoi qu'on soit fort à son aise. En tout cas nôtre Benserade est un exemple à oposer à l'Auteur d'un joli Rondeau dont je parle (o) ailleurs, & qui commence *Le bel Esprit au siecle de Marot.* Ses vers lui firent faire une assez belle fortune,

(a) *Voiez la remarque B de l'article* Gentilis (Scipion).

(b) *Tel est le Guadiana en Espagne.*

(c) *Dans la remarque B de l'article* Gentilis (Scipio).

(d) *Voiez la lettre 21. & 24. du 9. livre d'Erasme. Elles sont datées l'une de l'an 1499. & l'autre de l'an 1498.*

(‡) *Dans la table des lettres d'Erasme.*

(e) *Erasm. ibid. Voiez aussi epist. 24. lib. 5. pag. 323.*

(f) *Lettres histor. ubi supra. pag. 171.*

(g) *Voiez la remarque L.*

(h) *Intitulé* Arliquiniana. *Je ne sai pourquoi on a mieux aimé dire* Arliquiniana *qu'*Arlequiniana, *puis qu'on dit* Arlequin *& non* Arliquin.

(i) *Arliquiniana, pag. 235. édit. de Hollande.*

(k) *L'Abbé Tallemant ubi supra.*

(l) *Tallemant ibid.*

(m) *Je mets ceci en gros caracteres afin de faire sentir l'opposition entre Mr. l'Abbé* Tallemant, *& l'Auteur de l'Arliquiniana, qui a dit que* Benserade *auroit été* Evêque, *s'il avoit* voulu s'engager *à* l'Eglise.

(n) *Tallemant ib.*

(o) *Dans les nouvelles lettres contre Maimbourg pag. 590. & suiv.*

comme ‡ *façon d'Ecclesiastique*. La Reine mere lui avoit donné une pension de trois mille livres, après que la mort du Cardinal de Richelieu lui eut fait perdre la * pension de cette Eminence. Il *trouva le moien de subsister* à la Cour *par le secours* des mille écus de la Reine mere, *& par celui de quelques Dames riches & liberales*, lors qu'il y fut revenu après la mort de l'Amiral de Brezé qu'il avoit suivi dans ses expeditions †. J'ai lu quelque part que la Cour avoit resolu de le deputer à (E) la Reine de Suede; mais cela ne fut point executé. Son Sonnet (F) de Job mis en parallèle avec celui d'Uranie fit extremement parler de lui; car quel honneur n'étoit-ce point que d'être chef de parti contre Voiture ǂ, & d'avoir sur le Parnasse la faction des Jobelins qui disputoit le terrain à la faction des Uranistes? Il est certain que cette dispute partagea toute la Cour, & les beaux Esprits, & qu'il y en eut de fort illustres qui se declarerent contre Voiture pour Benserade. Celui-ci reüssissoit merveilleusement aux vers (G) qu'il faisoit pour les Ballets;

‡ *Voiez l'Anti-Baillet ib. pag. 333.*

* *Voiez la remarque D Δ.*

† *Discours touchant la vie de Mr. de Benserade.*

ǂ *Il étoit l'Auteur du Sonnet d'Uranie.*

tune, & le mirent en état de pouvoir prêter aux Dames un carrosse & des laquais. Il étoit sans doute très-digne de recompense, mais on auroit dû lui assigner ses pensions sur d'autres biens que sur les revenus de l'Eglise, *non hos quæsitum munus in usus.* Voiez la remarque G de l'article *Thomas*. Au reste il ne faut point douter que plusieurs autres beaux Esprits ne lui portassent envie tant à l'égard du carrosse qu'il faisoit rouler, qu'à l'égard de l'avantage dont il joüissoit de dîner souvent en ville. L'un (a) d'eux composa un Sonnet dont voici la conclusion:

Il frequente les bonnes tables,
Et je ne mange que chez moi:
J'en connois de plus miserables.

Voilà le goût des parasites de (b) l'antiquité. Observons que ce Sonnet *n'avoit plus de lieu il y avoit long tems*, car la *mauvaise santé obligea* Mr. de Benserade *sur la fin de sa vie à ne manger gueres que chez lui*, & non seulement *il ne sortoit gueres pour diner dehors, mais il ne sortoit gueres pour faire des visites* (ξ).

(a) *L'Abbé Esprit. Ce sonnet fut fait sur Job.* Tallemant ubi supra.

(b) Si tristi domicœnio laboras Turani, potes esurire mecum. *Mart. epigr.* 80. *l.* 5. Voiez aussi *epigr.* 78. 79. *lib.* 12.

(ξ) *Tallem. ibid.*

(E) *Resolu de le deputer à la Reine de Suede.*] J'ai lu cela dans une lettre de Costar à Madame la Marquise de Lavardin. Les paroles de Costar sont dignes d'être raportées, puis qu'elles nous font savoir qu'en ce tems-là Benserade n'étoit pas trop bien dans ses affaires. C'est une mauvaise coutume à Messieurs les beaux Esprits de ne dater point leurs lettres. Si Costar avoit daté les siennes nous saurions l'année où Benserade devoit avoir cet emploi. „ On (c) vous aura „ mandé que la Reine l'envoye en Suede, & qu'il „ part d'ici dans huit ou dix jours. Il se morfondoit „ fort à Paris, je ne sai s'il se degelera à Stokolm, & „ si l'air du Nort sera plus favorable à sa fortune que „ n'a été celui de la Cour. Je m'assûre que tout le „ froid du Septentrion, & que toute la nege & la gla„ ce du païs de Bise ne seront pas capables d'étein„ dre ce beau feu qui l'anime, & que la presence de „ la plus brave & de la plus spirituelle des Reines lui „ inspirera des choses dignes d'être conçues sous un „ meilleur ciel, & sous un climat plus doux. „ Voiez dans le Recueil (d) des plus belles pieces des Poetes François les plaisanteries que fit cet Ambassadeur sur la misere de son equippage. Scarron ne put se taire sur ce que la deputation n'eut point de lieu: voici comment il date une epitre à la Comtesse de Fiesque;

L'an que le Sieur de Benserade
N'alla point à son Ambasade.

On n'en sait pas mieux quelle est cette année. Je ne sai pourquoi Mr. Tallemant assûre que quelqu'un fit ces deux vers *dans ses Gazettes*, car ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer les epitres de Scarron.

(c) *Costar, lettre 165. du 1. vol. pag.* 480.

(d) *Tom.* 5. *pag.* 231. *Je parle du Recueil publié par l'Auteur du voiage d'Espagne.*

(F) *Son Sonnet de Job.*] Ce Sonnet & celui d'Uranie firent éclorre une infinité de vers, que l'on peut voir dans le Recueil des pieces choisies. Je croi que pendant le cours de cette querelle, il ne se fit rien de plus joli ni de plus spirituel, que la glose (e) à Mr. Esprit. Ce fut Sarrazin qui la composa: il s'étoit declaré pour le Sonnet d'Uranie. Balzac fit une censure severe de ces deux Sonnets, qui se trouve à la fin de son Socrate Chretien. Quand on examine cette censure on ne peut s'empêcher de dire qu'il y a d'excellentes pieces qui ont de fort grans defauts. Il y a certaines beautez & certaines graces qui brillent de telle sorte au milieu des fautes qui sont échapées à l'Auteur, qu'on ne prend point garde à ces fautes. Mais après tout, je ne voi point qu'aujourd'hui ces deux Sonnets passent pour les meilleures pieces de leurs Auteurs. Voici ce qu'un fin Critique (f) en a dit; *Beaucoup de gens ont pris party dans cette contestation* (g): *& elle s'est tellement échauffée, qu'il s'est fait des gageures considerables en faveur de l'un & de l'autre. Mais il est à craindre qu'il n'arrive à ces deux pieces la même chose, qui est arrivée à ces deux Sonnets qui diviserent le Parnasse en deux factions si celebres, sous les noms de Jobelins & d'Uranins. Car étant examinez de plus près, ils perdirent beaucoup de leur prix & de leur estime.*

(e) *Vous la trouverez parmi les poësies de Sarrazin, pag.* 86. *de l'édit. de* 1658. in 12.

(f) *Mr. Sallo dans le Journal des Savans du* 26. *Janvier* 1665. *pag.* 48. *édit. de Holl.*

(g) *C'est celle qui s'éleva sur la Joconde de Mr. de Bouillon Secretaire de feu Mr. le Duc d'Orleans, & sur la Joconde de Mr. de la Fontaine.*

L'Auteur de l'épitre qui sert de Preface à la traduction (h) nouvelle de Perse & de Juvenal, debite une particularité curieuse que je ne saurois omettre. „ C'est (i) ainsi qu'un grand Prince qui sçavoit beau„ coup, mais qui avoit encor plus de goût pour les „ bonnes choses que de capacite, jugea si juste en „ deux petits vers, des deux fameux sonnets qui amu„ serent autrefois toute la Cour, & qui la partage„ rent en deux cabales de beaux esprits, dont la guerre „ fut fort innocente. Voiture eut pour lui de redou„ tables partisans, & Benserade aussi: mais en verité „ la decision du Prince de Conti que lui dicta la natu„ re seule, donna gain de cause aux Jobelins, & cela „ sans appel. Voici l'arrêt.

„ *L'un est plus grand, plus achevé;*
„ *Mais je voudrois avoir fait l'autre.*

„ Le premier vers regarde Voiture, & le second, „ Benserade qui fut, je pense, alors bien content du „ souhait qu'avoit formé un Juge d'autant plus incor„ ruptible, que tout le monde experimente en lisant les „ termes dont il s'est servi qu'il a jugé sans preven„ tion. „ Mr. l'Abbé Tallemant n'a rien dit de ces deux vers de Mr. le Prince de Conti, quoi qu'il raporte que ce Prince ne croioit pas avoir jamais vu de plus beau Sonnet que celui de Job. *La fin*, disoit cette Altesse, en *est la plus heureuse du monde, mais les autres vers quoi que fort galans semblent estre plustost negligez que polis & achevez.* Madame (k) de Longueville se declara pour le Sonnet de Voiture. Notez que Benserade fit le sien (l) *en envoiant à une Dame la paraphrase qu'il avoit composee sur Job*, notez dis-je, cela comme une preuve de la licence profane que se donnent les Poëtes galans. La patience de Job, cet exemple canonique, divin, sacré, devoit-elle servir d'introduction ou de texte à une declaration d'amour? Un Poete Chretien ne devoit-il pas avoir plus de respect pour les histoires de la Bible? devoit il mettre sa patience, & sa pretenduë misere au dessus de celle de Job, sous pretexte qu'il etoit amoureux, & qu'il n'osoit declarer sa flamme?

(h) *Faite par le Jesuite Hierome Tarteron, & imprimée à Paris l'an* 1689.

(i) *C'est-à-dire en jugeant par ce qui se passe en nous-mêmes lors que nous lisons.*

(k) *Tallemant ubi supra. Il raporte quelques particularitez touchant la guerre des Uranins & des Jobelins.*

(l) *Id. ib.*

(G) *Aux vers qu'il faisoit pour les Ballets.*] Il y avoit une adresse toute nouvelle dans ces vers; ils caracterisoient en même tems les Divinitez poëtiques, & les personnes qui representoient ces Divinitez. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres a parlé en passant de cette singularité. (m) „ Mr. de „ Benserade lut (n) une piece de sa façon qui fut ex„ tremement aplaudie. C'est le portrait en racourci „ des quarante Academiciens par raport à leurs per„ sonnes, à leurs talens, à leurs avantures, & à leur „ fortune. Il parle avec liberté de chacun d'eux, „ mais avec ce tour fin & inimitable dont il s'est servi „ tant de fois pour faire des vers de Balet personnelle„ ment propres aux Dames & aux Seigneurs de la „ Cour qui devoient paroître dans les Entrées. „ Mr. Perrault (o) a beaucoup mieux expliqué cela: voions un peu ce qu'il en dit. *Je vais vous dire encore une* sorte de poësie qu'on a ajoûtée aux anciennes. *Ce sont les vers admirables que Mr. de Benserade faisoit pour les Ballets du Roi. Avant lui quand on faisoit les Stances sur Jupiter, par exemple, qui fait une entrée où il foudroye les Cyclopes, ces Stances ne parloient que de Jupiter comme Jupiter, & point du tout de la personne qui le representoit: Monsieur de Benserade tourne ses vers de maniere qu'ils s'entendent également & de l'un & de l'autre, & comme c'étoit ordinairement le Roi qui representoit Jupiter, d'autres fois Neptune, quelquefois Mars ou le Soleil, rien n'en est plus admirable que la finesse des loüanges qu'il lui donne sans s'adresser à lui. Le coup porte sur le Personnage, & le contre coup sur la Personne, ce qui donne un double plaisir en donnant à entendre deux choses à la fois, qui belles separément, deviennent encore plus belles étant jointes ensemble.* J'a-

joûte

(m) *Mois de Janvier* 1685. *pag.* 37.

(n) *Le jour qu'on reçut Mr. Corneille le jeune à l'Academie Françoise.*

(o) *Parallele des Anciens & des Modernes t.* 2. *pag.* 210. *édit. de Hollande.*

lets; mais il échoüa dans ses Rondeaux β sur Ovide. Il entra dans l'Academie Françoise assez tard, puis que ce fut l'an 1674. & qu'il avoit alors plus de 60. ans. Il succeda à Chapelain dans cette place, & lui donna des éloges qui deplurent γ au Comte de Rabutin, & qui furent plutôt un hommage fait à la coutume, qu'un effet de sincerité. *Il* δ *s'appliqua aux Ouvrages de Pieté quelques années avant sa mort, & traduisit presque tous les Pseaumes.* Autre hommage fait à la coutume, mais qui peut aussi venir (GΔ) d'un bon fond de cœur. Il ζ mourut au mois de Novembre 1691. dans sa 82. année; d'autres disent * qu'il n'a vêcu que *pres de quatre vingt ans.* Il avoit une pension du Duc d'Orleans, & un apartement au Palais Roial †. C'étoit un très-honnête homme, & admirable en conversation; reüssissant bien (*H*) dans les bons mots, & disant aux gens leurs veritez (*I*) sans qu'ils eussent lieu de s'en fâcher. Il avoit ‡ *une maniere d'agir hardie qui l'obligeoit de traiter familierement avec les gens de la premiere qualité, de sorte qu'il faisoit passer sans qu'on osast le contredire, tout ce qu'il lui plaisoit d'avancer, & il sembloit même avoir pris un ascendant sur les plus considerables. . . Sa familiarité avoit même quelque chose d'imperieux, car non seulement il vouloit qu'il lui fût permis de trouver à redire aux autres, mais il ne pouvoit souffrir qu'on critiquât ses Compositions qu'il defendoit avec un tel entêtement, que ceux mesme qu'il consultoit là-dessus ne pouvoient lui dire leurs pensées sans s'exposer à essuier de sa part d'étranges emportemens.* Il étoit ⫫ *de bonne foi, & très-officieux, sur tout envers les Dames, car son Carosse & ses Gens étoient toûjours à leur service.* Il n'étoit (*K*) pas savant, il tiroit tout de son genie: mais je ne voudrois point prendre pour une preuve d'ignorance l'impossibilité où il fut un jour d'expliquer la diference qu'il y a (*K*Δ) entre les Hamadryades, & les Dryades. Il commença de

β *Voiez le Menagiana à la p. 189. de la 2. edition de Hollande.*

γ *Voiez les lettres de ce Comte part. 4. lettre 91.*

δ *Tallemant ubi supra.*

ζ *Voiez le Mercure historique de Novembre 1691. pag. 537.*

* *L'Abbé Tallemant ubi supra.*

† *Mercure histor. ib.*

‡ *L'Abbé Tallem. ibid.*

⫫ *Ibid.*

joûte un troisiéme temoin à ces deux-là, parce qu'il caractérise d'une maniere plus étenduë à certains égards les vers en question, & qu'il me fournit une preuve de deux remarques suivantes. *Nous venons de perdre*, dit-il (*a*), *un bel esprit qui a excellé en l'art de railler finement & agreablement, tant de vive voix, que dans ses écrits, sur tout dans les ingenieux vers de Ballet qu'il a faits pour toute la Cour pendant plusieurs années; il est original en ce genre, les Anciens ne lui ont fourni aucun modele de cette espece de raillerie, & personne n'a jusqu'ici reüssi à l'imiter: il mêloit aux descriptions des Dieux & des Deesses, & des autres personnages qui étoient representés dans ces balets, des peintures vives & ressemblantes des gens de la Cour qui les representoient: il y decouvroit souvent leurs inclinations, leurs attachemens, & jusqu'à leurs avantures les plus secrettes, mais d'une maniere si agreable, si fine & si detournée que ceux qui y étoient raillés étoient les premiers à s'en rejoüir, & que ses plaisanteries ne leur laissoient dans l'ame ni ressentiment ni chagrin, ce qui est une marque essentielle de leur perfection.* Voiez aussi la premiere lettre de la seconde partie de Mr. de Rabutin, & le discours de Mr. l'Abbé Tallemant. Vous trouverez dans ce discours que Benserade eut une querelle avec le President de Perigni, & avec Moliere qui avoient fait des vers de Ballet. C'est une marque qu'il vouloit être le seul que l'on emploiât à cela.

(*a*) *Recueil des bons contes, imprimé chez la veuve Cramoisi 1693. pag. 204. édit. de Holl. On attribue ce livre à Mr.* de Callieres, *de l'Academie Françoise & Plenipotentiaire de France au traité de paix de Ryswick.*

(GΔ) *Qui peut aussi venir d'un bon fond de cœur.*] On est d'autant plus porté à croire que cela sortoit d'un bon principe dans Mr. de Benserade, que sa soumission à Dieu a été insigne pendant sa derniere maladie. Citons Mr. l'Abbé Tallemant. „ (*b*) On ne „ pouvoit commencer sa vie avec plus de galanterie, „ ni la finir avec plus de pieté ni plus de soumission à „ la volonté de Dieu qu'a fait Bensserade. Il a souffert „ de si grandes douleurs, que Job, dont il a vanté la „ patience n'en a gueres pû souffrir de plus aigres; „ elles l'étoient de telle sorte, que des gens d'un temperament moins vif, & beaucoup moins sensible „ que le sien n'eussent pas été capables de les supporter.„

(*b*) *Tallem. ubi supra.*

(*H*) *Reüssissant bien dans les bons mots.*] Le passage que je viens (*c*) de raporter temoigne qu'il possedoit ce talent. Voici un autre temoignage tiré de la même source. C'est un temoignage qu'on pourroit apeller *practique*, car il consiste en exemple. „ Un (*d*) „ homme de la Cour etoit soupçonné d'être impuissant, & ne vouloit pas demeurer d'accord qu'il le „ fût; il rencontra *Benserade* qui l'avoit souvent raillé là-dessus, Monsieur, lui dit-il, nonobstant toutes vos mauvaises plaisanteries, ma femme est accouchée depuis peu de jours, *Hé Monsieur*, lui repliqua Benserade, *on n'a jamais douté de Madame „ vôtre femme*.„ Vous trouverez quelques-uns de ses bons mots dans la suite du Menagiana, & dans le discours de Mr. l'Abbé Tallemant.

(*c*) *Ci-dessus lettre a.*

(*d*) *Recueil des bons contes pag. 24. 25.*

(*I*) *Sans qu'ils eussent lieu de s'en plaindre.*] Rien n'est plus certain que cette sentence, *Obsequium amicos, veritas odium parit*, c'est-à-dire, *on se fait des amis par la complaisance, & des ennemis en disant la verité*; il faut donc que ceux qui savent ôter à la verité cet air odieux, & cette mine fâcheuse qui l'accompagnent ordinairement, aient une adresse bien particuliere. Voilà le talent dont Benserade fut loüé par son successeur. *Quelle* (*d*) *adresse de faire également souffrir des railleries aux plus impatiens, des louanges aux modestes, de dire des veritez au milieu de la Cour, sans nuire à sa fortune, & de divertir ceux même ausquels il reprochoit quelque defaut. Aimable Censeur dont les vers ingenieux purgez de la bile & du fiel de la satire, ont trouvé cet art admirable de reprendre tout le monde, & de n'offenser personne.* On ne pourroit pas accuser Mr. Pavillon d'avoir outré la matiere, quand même ce que l'on trouve dans certains Factums (*e*) seroit vrai, car il n'est point de regle si generale qui ne souffre des exceptions: c'est l'Auteur des Factums qu'il faut soupçonner d'outrer les choses.

(*d*) *Pavillon, discours prononcé à l'Academ. Françoise. Voiez les lettres histor. mois de Fevrier 1692. pag. 170.*

(*K*) *Il n'étoit pas savant.*] Cela étoit si connu, qu'on ne fit point scrupule de l'avoüer quand on reçut Mr. Pavillon à l'Academie Françoise, jour favorable à Mr. de Benserade, où l'on étoit bien plus disposé à lui donner ce qui ne lui apartenoit pas, qu'à lui ôter ce qui lui apartenoit. Voici comment Mr. Charpentier s'exprime dans la reponse qu'il fit au discours du nouvel Academicien. *La compagnie a perdu en* Mr. de Benserade *un de ses ornemens: c'étoit un esprit original, & qui ne devoit qu'à lui seul toute sa reputation. Sans rien emprunter des anciens,* NI MEME LES AVOIR TROP BIEN CONNUS, *il les a égalez, & si l'on aperçoit dans ses écrits quelques-unes de leurs pensées, c'est un effet du hasard plutôt que de l'imitation. Il a montré qu'il se pouvoit faire encore quelque chose de nouveau sous le soleil, & ce caractere de nouveauté lui a été si naturel, que si-tot qu'il l'a voulu abandonner, il n'a plus été le même, & le commerce qu'il avoit avec les graces demeuroit interrompu, quand il travailloit sur d'autres idées que les siennes.* Je ne m'étonne point de voir que l'on ne suprima pas ce defaut d'erudition, car on en tiroit la matiere d'un éloge rafiné.

(*K*Δ) *D'expliquer la diference qu'il y a entre les Hamadryades & les Dryades.*] Voici le fait, nous y verrons qu'il paia d'esprit: „ (*f*) S'estant trouvé un jour „ à l'Opera dans la Loge de Monsieur, Madame lui „ demanda quelle difference il y avoit entre les Hamadriades & les Driades? Il se trouva fort embarrassé, mais ne voulant pas demeurer court, comme il s'apperçut qu'un Archevesque & un Evesque „ attendoient Madame à la sortie, n'ayant pas voulu „ faire paroistre leurs Croix dans la Loge, il dit *qu'il „ y avoit autant de difference qu'entre les Evesques & les „ Archevesques*. Cela fit assez rire sur le champ, & „ Madame le redisant le lendemain à sa Toilette, „ quelcun regardant un Ecclesiastique de ses amis, dit „ en le montrant: *voila dequoi faire une Driade & une „ Hama-*

(*e*) *Furetiere pag. 19. de son 2. Factum dit que Benserade* s'etoit érigé en galand dans la vieille Cour par des chansonnetes & des vers de Balet qui lui avoient aquis quelque reputation pendant le regne du mauvais goût, des equivoques & des pointes qui subsiste encore chez lui. Elles lui ont attiré d'autre côté, *continuë-t-il*, quelques menaces & avantures fâcheuses qui ont servi de date à des gazettes burlesques. *A la page 28. du 3. Factum il dit que* la liste scandaleuse *que Benserade avoit faite de l'Academie*, & qu'il eut la temerité de lire publiquement dans une des assemblées solemnelles, *contenoit* des choses si choquantes & si outrageuses qu'elles attirerent sur lui les menaces d'une personne de la premiere qualité qui y prenoit interêt, de sorte que nonobstant son imprudence il fut obligé de la suprimer, pour la bonne amitie qu'il portoit à ses épaules.

(*f*) *L'Abbé Tallemant ubi supra.*

de bonne heure à se mettre sous la presse, car on dit que sa Tragedie de Cleopatre fut imprimée l'an 1630. C'est ce qui a fait dire qu'il *étoit Auteur plus* (*L*) *que jubilé*. Furetiere le mal-traite trop dans ses Factums *. Sarrazin dans la pompe funebre de Voiture lui a donné un coup de dent: c'est lui qu'il apelle *Roussélin de Grenade* au 3. chapitre de *la grand' Chronique du noble Vetturius*, & il se sert de ce nom à cause que Benserade étoit (*L*Δ) rousseau, & que par plaisanterie, & pour la ressemblance des noms il se disoit issu des Abencerrages †. Il paroît par ce chapitre de Sarrazin que Benserade avoit suplanté Voiture chez Madame de (*M*) Saintot. J'esperois trouver beaucoup de choses sur la vie de Mr. de Benserade dans le ‡ recueil des plus belles pieces des Poëtes François: le titre m'en assûroit: mais quand j'ai été à la page marquée à la table, je n'y ai pas rencontré une seule ligne d'histoire.

* *Voiez la page 18. du 2. Factum, & la 27. du 3. de l'édition de Holl.*

† *J'ai trouvé cela écrit à la main à la marge d'un exemplaire de la pompe funebre de Voiture, lequel exemplaire avoit apartenu à un homme qui savoit la carte.*

‡ *Ce Recueil est en 5. tomes, l'Auteur des Memoires & Voyage d'Espagne l'a publié à Paris l'an 1692. Il fut d'abord contrefait à Amsterdam.*

BERAULD (NICOLAS) en Latin *Beraldus*, doit être compté parmi les Savans du XVI. siecle. Il fut precepteur de l'Amiral (*A*) de Coligni. Erasme le louë (*B*) en plus d'un endroit, & confesse que passant par Orleans pour aller en Italie il logea (*C*) chez lui, & qu'il en reçut mille marques de bonté. Nous aprenons par là que Berauld demeuroit à Orleans. Quelques-uns disent qu'il y étoit (*D*) né, mais d'autres assûrent qu'il étoit de (*E*) Languedoc. Il

„ *Hamadriade quand vôtre Altesse voudra l'entreprendre serieusement.*„ L'embarras de Mr. de Benserade en cette rencontre ne me paroit pas un bon signe d'ignorance, car je suis sûr que la (*a*) question de Madame eût mis à bout plusieurs celebres Docteurs Regens. On sait mieux ces choses-là à la sortie du College, qu'après avoir blanchi dans des études plus relevées.

(*L*) *Qu'il étoit Auteur plus que jubilé.*] Cette expression est empruntée des cloitres. Un Moine qui a 50. ans de profession est un Religieux *jubilé*, que l'on dispense de Matines, & des rigueurs de la Regle en quelques endroits (*b*). Les Couvens ont formé cette expression sur la durée du Jubilé Judaique qui étoit de 50. ans (*c*). Voici comment Mr. Menage prouve que Mr. de Benserade *étoit Auteur plus que jubilé*. Il supose que la Cleopatre de cet Auteur fut imprimée l'an 1630. & puis il continuë de cette façon; „ (*d*) Il est mort en 1691. âgé „ de 80. ans: ainsi il y a 61. an qu'il a fait cette „ piece; & je supose qu'il avoit du moins vint ans „ quand il la fit. De plus, il est à remarquer qu'en „ ce tems-là on n'imprimoit guere une piece de „ theatre, qu'un an après qu'elle avoit été jouée „ pour la premiere fois.„

JOIGNONS à cela ces paroles de Mr. l'Abbé Tallemant. „ (*e*) A peine étoit-il sorti du College, „ qu'il donna deux ou trois Piéces de Théatre; j'en „ ai vu deux dont l'une s'appelloit Iphis & Hiante, & l'autre (*f*) Marc Antoine; elles eurent tou„ tes deux assez de succés: mais s'il aimoit la Co„ medie, il n'aimoit pas moins les Commédiennes, „ & l'on dit qu'avec feu le Marquis d'Armantiéres, „ pour lors Abbé, il quittoit la Sorbonne où leurs „ parens vouloient qu'ils étudiassent l'un & l'autre, „ & cela pour aller presque tous les jours à l'Ho„ tel de Bourgogne, où se trouvoient leurs incli„ nations qui étoient la Valiote & la belle Roze.„

(*L*Δ) *Benserade etoit rousseau.*] Mr. l'Abbé Tallemant a cru que Benserade avoit aimé la belle Roze (*g*) *à cause de leur conformité de poil. Elle avoit les cheveux d'un blond ardent, & pour lui il avoüoit franchement qu'il estoit roußeau, se donnoit lui mesme ce nom, & s'associoit là-dessus des plus grands Seigneurs de la Cour, sans se mettre en peine si cette societé leur plaisoit ou non.*

(*M*) *De chez Madame de Saintot.*] Sarrazin s'exprime ainsi: *Comme Vetturius arriva à la Cour de La Reine Lionnelle de Galle: comme il en devint amoureux, & comme il en fut chassé par les menées de Hunauls d'Armorique & de Roussélin de Grenade.* Les notes manuscrites de mon (*h*) exemplaire m'aprenent que Madame de Saintot fut designée sous le nom de *Lionnelle de Galle* à cause de Gaillonnet, maison de son pere. Mr. de la Hunaudaye qui étoit Breton fut designé par *Hunauls d'Armorique*.

(*A*) *Il fut precepteur de l'Amiral de Coligni.*] En voici la preuve. *Natus est hic Gaspar anno MDXVII. mensis Feb. die XVI. qui cùm puer indolem virtutis atque ingenii mirificam ostenderet, mater eum patre mortuo bonis literis ab ineunte ætate imbuendum curavit: eique Nicolaum Beraldum, qui tum eruditionis laude in primis totius Galliæ florebat, præceptorem attribuit* (*i*). L'ancienne vie de cet Amiral ne dit que cela; mais celle qui fut donnée au public l'an 1686. raporte plus de circonstances. Nous y aprenons que (*k*) *Berault fut mis d'abord auprès de l'aîné qui ayant infiniment d'esprit profita beaucoup sous un si bon maitre* . . . . *D'Odet*, continuë-t-on, *il passa auprès de Gaspard, & il trouva en lui non pas un esprit plus penetrant, car il ne s'en trouvoit gueres, mais un esprit plus disposé à l'obeïssance, tellement qu'il lui apprit bien-tôt non seulement le Latin, mais encore la Philosophie. Comme Mr. de Montmorenci, qui venoit d'être fait Connetable, aimoit sa sœur & ses enfans, il trouvoit le tems parmi les grandes occupations qu'il avoit, de vaquer à l'éducation de ceux-ci; c'est pourquoi il avoit commandé à Berault de le venir voir reglément une fois la semaine, & de l'avertir fidelement de tout ce qu'il reconnoitroit en eux de bien ou de mal. Or Berault l'étant venu trouver selon son commandement, & lui ayant dit qu'il étoit bien plus content de Gaspard que d'Odet, le Connetable prit l'un pour l'autre, & lui fit reponse, qu'il vit à y remedier, parce qu'il vouloit que Gaspard fût d'Eglise, & qu'Odet comme l'aîné, soutint l'honneur de sa Maison. Berault surpris de cette reponse, lui demanda si c'est qu'il faloit qu'un Ecclesiastique fut ignorant, & un homme du monde plus habile. Ce discours de Berault fit connoitre au Connetable qu'il s'etoit mepris, & il fut ravi d'aprendre que Gaspard eût tant de disposition aux sciences, qu'il y avoit lieu d'en esperer quelque chose de bon. Mais Berault ayant fait part de cette conversation à son écolier, il eut si peur qu'on ne le fit d'Eglise, qu'il n'y eut plus moyen de lui faire regarder un livre.*

(*B*) *Erasme le louë en plus d'un endroit.*] Ce qu'il en dit dans son *Ciceronianus* est un mélange de bien & de mal, puis (*l*) que s'il lui donne d'un côté le talent de bien parler, il lui ôte de l'autre le talent de bien écrire, & qu'il le represente comme un paresseux. Dans la remarque suivante il lui donnera des éloges plus purs, & en plus grand nombre. Notez qu'il lui dedia son livre *de conscribendis epistolis* l'an 1522.

(*C*) *Il logea chez lui.*] Raportons le passage tout entier, il nous fournira un point de critique contre l'Historien moderne de l'Amiral de Coligni. (*m*) *Nicolaus Beraldus lepide nimirum hospitalis tesseræ meminit in subscriptione sua. Nam méminí cum olim essem Aureliæ* Italiam *aditurus me hominis hospitio usum, atque apud eum dies aliquot sanè quam benigne comiterque habitum. Etiam nunc audire mihi videor linguam illam explanatam ac volubilem, suaviterque tinnientem & blande canoram vocem, orationem paratam ac pure fluentem: videre os illud amicum & plurimum humanitatis præ se ferens, supercilii nihil: mores venustos, commodos, faciles minimeque molestos: quin & interulam sericam velut apophoretum obtulit abituro, vixque ab homine impetravi ut liceret recusare.* Cette lettre est datée du 21. de Fevrier 1516. d'où l'on peut inferer que Berauld n'étoit point jeune, quand il fut donné pour precepteur aux fils du Marechal de Chatillon. Mais cette volubilité de langue qu'Erasme temoin auriculaire lui attribuë, comment l'accorderons-nous avec ce que l'on va lire? L'Amiral (*n*) *avoit en lui deux choses qui paroissoient extremement opposées, savoir une grande vivacité d'esprit, & une parole fort lente, si bien que l'on eût dit qu'il rêvoit à ce qu'il alloit dire. Les politiques vouloient que ce fût une adresse pour avoir le tems d'observer ceux à qui il avoit affaire.* . . . . . *Il est bien plus vraisemblable de croire que c'étoit un defaut qu'il avoit contracté par la frequentation de Nicolas Berault son maitre, en qui l'on remarquoit la même chose.*

(*D*) *Qu'il étoit né à* Orleans.] *Nicolai Beraldi* AURELII . . . . *dialogus*. C'est ainsi que parle (*o*) Gesner. Voiez aussi Rocolles à la page 214. de l'histoire veritable du Calvinisme. Je raporterai ses paroles dans la citation suivante, à la marge.

(*E*) *D'autres assûrent qu'il étoit de Languedoc.*] „ Louise de Montmorenci leur mere assistée des con„ seils

(*a*) *Voiez l'article* Dryades.

(*b*) *Voiez Furetiere au mot* jubilé.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Menagiana pag. 335. de la 1. édit. de Hollande.*

(*e*) *L'Abbé Tallemant ubi supra.*

(*f*) *C'est aparemment la même que Mr. Menage nomme Cleopatre.*

(*g*) *Tallemant ubi supra.*

(*h*) *Voiez la note marginale † de cette page.*

(*i*) *Vita Gasp. Colinii p. 33. 34. edit. Ultrajest. 1645.*

(*k*) *Vie de Gaspar de Coligny, pag. 8. & 9.*

(*l*) Agnosco dictionis illaborato fluxu Pino non dissimilem: verum is in hoc genere nunquam nervos intendit suos, dicendo quam scripto felicior. Quid possit satis divino, sed est magni laboris fugitantior. *Erasm. in Ciceron. p. m. 74.*

(*m*) *Idem epist. 14. l. 1. p. 56.*

(*n*) *Vie de Gaspard de Colgni pag. 18.*

(*o*) *Gesner. Biblioth. fol. 518.*

Il a travaillé (F) sur Pline, de quoi le Pere Hardouïn n'a point parlé dans son excellent catalogue des commentateurs de cet ancien Auteur. Il temoigna dans sa preface un juste chagrin des abus de l'Imprimerie. On sera sans doute bien aise que je raporte (FΔ) sa plainte, & que j'indique quelques autres (G) pieces qu'il publia. On a raporté depuis quelque tems une chose qui fait voir que c'étoit (H) un honnête homme. Il fut fort consideré β d'Etienne Poncher Evêque de Paris, & puis Archevêque de Sens, Prelat d'une grande autorité dans le Roiaume, & le protecteur des lettres. François BERAULD son fils fut fort docte. Il entendoit bien la langue Greque, & il l'enseignoit dans γ Mombeillard l'an 1554. Il enseignoit à Lausanne quand Beze ξ y alla en 1549. Il y enseignoit aussi en δ l'an 1557. Il étoit à Geneve ζ l'an 1561. Il étoit Principal du College de Montargis θ l'an 1571. d'où il alla à la Rochelle * pour y exercer un semblable emploi. Il étoit bon Poëte & en Grec & en Latin †. Il n'est pas besoin de dire qu'il étoit de la Religion. Il a traduit quelques livres (I) d'Appien.

BERENGER (PIERRE) de Poitiers, disciple d'Abelard, prit fort à cœur les interêts de son maître condamné par un ‡ Concile en 1140. & parce qu'il regarda St. Bernard comme la principale cause de cettte condamnation, ce fut contre lui qu'il jetta le plus grand feu de sa colere. Il écrivit une ⸸ apologie pour Abelard, où il expose qu'on prepara le jugement du procés parmi les verres (A) & les pots, & que l'accusé voiant la mauvaise disposition de

„ seils de son frere prit soin de leur éducation, & leur „ donna pour precepteur Nicolas Berault nâtif du Languedoc, mais qui avoit apris les belles lettres à Paris où il étoit venu dès sa jeunesse.„ C'est ainsi qu'on parle dans la page 8. de la nouvelle vie de l'Amiral. Gesner aura pu être trompé par le long sejour que Berauld fit à Orleans, où il etoit Professeur (a) en Droit, si je ne me trompe.

(F) *Il a travaillé sur Pline.*] Il est le troisiéme des commentateurs de cet Auteur qu'Erasme a nommez. Hermolaus Barbarus est le premier (b), Bude le second, & Jean Cæsareus le quatriéme. *Post hunc* (Budæum) *Nicolaus Beraldus, homo supra peritiam humanarum, literarum, Mathematices etiam pulchrè callens, quodque hic vel præcipuum erat sani judicii, non minore studio quam religione versatus est in hoc labore. Nuper omnium postremus Joannes Cæsareus in omni genere literarum exercitatissimus, non infelicem operam præstitit* (c). C'est ainsi qu'Erasme a parlé dans la Preface du Pline qu'il fit imprimer à Bâle chez Frobenius l'an 1525. Il assûre qu'il avoit corrigé beaucoup de passages, & que jamais Pline n'avoit paru en meilleur état. (d) *In cæteris item ita vigilatum est, ut meo periculo non dubitem polliceri nunquam hactenus exisse Plinium felicius tractatum.* Cependant le Pere Hardouin ne dit rien de cette édition, & il ne compte Cæsarius (c'est ainsi qu'il le nomme) que parmi ceux qui n'ont travaillé que sur un morceau de Pline. Il ne lui attribuë que des Scholies sur ce qui concerne les poissons au livre 9. Mr. Chevillier va donc trop loin dans ces paroles de la page 191. de son Origine de l'Imprimerie de Paris; *J'ai été étonné quand j'ai vû, qu'on n'y* (e) *avoit rien dit de Jean Cæsarius, & qu'il n'y étoit fait aucune mention de son Ouvrage ni dans la Préface, ni dans la Liste des principales Editions de ce fameux Auteur, qui a été mise au premier Tome.* Ceci servira de note ou d'accessoire à ce que l'on touche de l'omission de Berauld dans le texte de l'article.

(FΔ) *Que je raporte sa plainte* des abus de l'Imprimerie.] „ (f) Jacques Fontaine Professeur en Droit dans „ l'Université de Paris . . . . approuve fort le conseil „ que Nicolas Beraud donna aux Souverains d'apporter quelque remede à ce mal, & de faire des Edits „ pour éloigner de ce bel Art tous ceux qui par le „ manque d'érudition & de science, seroient jugez „ incapables de l'exercer. *Quarè prudentissimè in „ Præfatione operis sui Pliniani admonet longè eruditissimus Nicolaus Beraldus, ut aliquo publico decreto insolentissima ista ignorantium Impressorum audacia reprimatur; quibus hoc debemus studiosi, quòd pro unâquâque literâ invenimus plagam, pro syllabâ crucem, pro libro tormentum. Sed rei indignitas, quæ „ loqui compulit, etiam tacere cogit.*„ Ces paroles de Jaques Fontaine se trouvent dans l'éloge qu'il fit de Bertholde Rembolt fameux Imprimeur. (g) *On le lit au Sexte des Decretales imprimé par Chevalon l'année* 1520.

(G) *Quelques autres pieces qu'il publia.*] Voici celles dont Gesner a fait mention; *Dialogus quo rationes explicantur quibus dicendi ex tempore facultas parari potest: deque ipsa dicendi ex tempore facultate*, à Lion 1534. *De Jurisprudentia vetere ac novitia oratio, cum erudita ad antiquorum lectionem ac studium exhortatione*, à Lion 1533. Des notes sur le *Rusticus* & sur le *Nutricia* de Politien. Il est vrai que quant à ce dernier Ouvrage, Gesner n'est pas (h) hors d'incertitude. Josse Badius dediant à Louis de Berquin la seconde partie des Oeuvres de Politien l'an 1512. s'excuse le mieux qu'il peut de ce qu'il n'a point encore imprimé *la tres docte & tres solide epistre* que Berauld avoit composée contre Laurent Valla, & dediée à son bon ami Louis de Berquin (i). Le Catalogue d'Oxford contient un *Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi*, imprimé à Paris l'an 1521. & un autre livre intitulé *Syderalis abyssus*, imprimé dans la même ville en 1514.

(H) *Que c'étoit un honnête homme.*] Madame de Chatillon & le Connetable de Montmorenci son frere vouloient faire de Gaspard de Coligni un homme d'Eglise, & aiant sû de lui-même que ce n'étoit pas son inclination, *ils donnerent ordre à Berault de lui insinuer leur volonté, croyant que comme il avoit toujours manié son esprit de jeunesse, il sauroit mieux que personne le moyen de le reduire.* Ils lui representerent que son disciple pourroit l'oublier dans la profession des armes, mais que sous l'état d'Ecclesiastique il auroit toûjours besoin de lui, & le combleroit de Benefices. *Ils ne s'y pouvoient prendre plus finement pour lui faire faire ce qu'ils vouloient; mais Berault qui étoit plus homme de bien qu'interessé, au lieu de faire tous les efforts qu'ils esperoient, se contenta* de lui montrer les avantages de la dignité de Cardinal, & en même tems il lui en representa les precipices, & lui conseilla de ne s'y point engager contre son inclination (k).

(I) *Il a traduit quelques livres d'Appien.*] Ce fut Henri Etienne qui le choisit pour traduire les guerres d'Annibal & celles d'Espagne, (l) *Sicut hosce duos libellos à me ex Italia (uti dixi) allatos primus edidi, ita etiam primus latinè vertendos curavi, & quidem delecto ad id munus viro Græcæ linguæ non parum perito, Francisco Beraldo Aurelianensi.* Il montre dans ses notes pourquoi il a preferé la traduction de François Berauld à celle de Cælius Secundus Curion.

(A) *Parmi les verres & les pots.*] On ne peut pas faire une description plus satirique, que celle que Berenger a faite des preliminaires de ce jugement synodal. Il dit que les Peres du Concile après avoir bien bu & mangé se firent lire l'Ecrit de Pierre Abelard. Ils frapoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient, & lors qu'ils entendoient quelque chose à quoi leurs oreilles n'étoient pas accoutumées, ils grinçoient les dens contre cet Auteur, & se demandoient s'ils laisseroient vivre un tel monstre. Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent; desorte que quand leur lecteur rencontroit quelque endroit scabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas, ils se reveilloient en sursaut & disoient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres seulement *namus*. Les termes de Berenger ont plus de force que les miens: qu'il me soit donc permis de les raporter. Il apliquoit fort joliment les pensées des anciens Poëtes Latins. *Post aliqua Pontifices insultare, pedem pedi applodere, ridere, nugari conspiceres, ut facile quilibet judicaret illos non Christo vota persolvere sed Baccho. Inter hæc salutantur cyphi, pocula celebrantur, laudantur vina, Pontificum guttura irrigantur.... lethæi potio succi Pontificum corda jam sepelierat. Ecce inquit Satyricus,*

Inter pocula quærunt
Pontifices saturi quid dia poëmata narrent.

Denique cum aliquid subtile divinumque sonabat quod auribus pontificalibus erat insolitum, audientes omnes dissecabantur cordibus suis, & stridebant dentibus in Petrum, & oculos talpæ habentes in Philosophum, hoc inquiunt sinemus vivere monstrum ... Cujus (vini) *calor ita insederat cerebris,*

(a) Rocolles, verit. Hist. du Calvinisme p. 214. *parle ainsi* Nicolas Berauld, d'Orleans, grand JURISCONSULTE. *Gesner fait mention d'une Harangue de Berauld* de Jurisprudentia vetere ac novitia.

(b) *Le P. Hardouin remarque, & avec raison, que le premier qui entreprit Pline fut Jean André* Valeriensis Antistes in Corsica. *Je croi qu'il faloit dire* Aleriensis.

(c) *Erasm. præfat. in Plin. Elle est imprimée parmi ses lettres, au livre* 28. *pag.* 1682.

(d) *Ibid. pag.* 1683.

(e) *C'est-à-dire dans l'édition du Pere Hardouin.*

(f) *Chevillier, origine de l'Imprim. pag.* 183.

(g) *Id. ib.*

(h) Fertur etiam in Politiani Nutricia scripsisse, si benè memini. *Gesn. ubi supra.*

β *Cela parois par une lettre de Budé à Erasme. C'est la* 60. *du* 3. *livre de celles d'Erasme.*

γ *Colomes. in Gallia Orient. pag.* 17.

ξ *Ant. Fayus in vita Bezæ pag.* 14.

δ *Melch. Adam. in vita Stuckii. quand.*

ζ *Colomes. ib. p.* 55.

θ *Ib. pag.* 46.

* *Ib. & p.* 38 *Voiez la lettre que Beze lui écrivit: c'est la* 71. *de celles de Beze.*

† *Colomes. ib. pag.* 22. 40.

‡ *Tenu à Sens.*

⸸ *Elle est imprimée avec les Oeuvres d'Abelard à Paris* 1616.

(i) *Voiez Rocolles,* Hist. verit. du Calv. pag. 214. *où il dit que cet Ouvrage de Berauld avoit pour titre,* De la recrimination contre Laurens Valla, Antoine de Palerme & Barthelemi Facius.

(k) *Vie de l'Amiral de Coligni imprimée en* 1686. *p.* 10. 11.

(l) *Henricus Stephanus in Præf. Appiani.*

* *Voiez la remarque I.*

† *Savoir que l'ame étoit créée au ciel.* Dum dignitatem animæ jactitas, originem ei siderеam flore jejuni eloquii nundinaris. Quod si in Petri opusculis hujus vecordiam reperisses, non est dubium quin eam inter illa quæ peperisti capitulorum monstra locasses. *In oper. Abelardi pag. 315.*

de (B) ses Juges demanda que la cause fût renvoiée au Pape; qu'on ne laissa point de le condamner; & que St. Bernard prevint avec tant de promtitude l'esprit du Saint Pere, qu'Abelard fut bientôt condamné à Rome sans (C) avoir été oui, & sans même qu'on lui eût donné le tems de se presenter au Tribunal devant lequel il avoit évoqué sa cause. Là-dessus l'apologiste raporte les raisons qu'on pouvoit alleguer pour St. Bernard, savoir *que le zéle de la maison de Dieu le rongeoit; que la lepre qui desiguroit le corps de l'Eglise se seroit repanduë au long & au large, si l'on n'avoit étouffé le mal dans sa naissance; & que pour épargner aux lecteurs la peine de parcourir plusieurs volumes, il avoit été à-propos de donner une courte liste des propositions pernicieuses d'Abelard.* On ne peut tirer d'affaire celui qui fut le faiseur d'extraits en cette rencontre; & soit que St. Bernard ait pris seul toute cette peine, soit qu'il ait produit avec ses extraits ceux que d'autres lui fournirent, il est certain que cet endroit de sa vie ne fait (D) pas beaucoup d'honneur à sa memoire. La liste qu'il produisit contenoit des choses qu'Abelard n'avoit * jamais dites ni écrites, & des choses qu'Abelard n'avoit jamais entenduës selon le sens qu'on lui imputoit. C'est ce que l'apologiste devoit montrer dans la seconde partie de son Ouvrage, mais il ne la (E) composa point, & pour cause. En attendant cette seconde partie qui ne vint jamais, il fit comprendre à St. Bernard dans la premiere que ce n'étoit point à lui à persecuter les autres sur leur doctrine, puis que ses Ecrits n'étoient point exemts d'erreur. On lui soutint qu'il avoit enseigné une † chose qu'il n'auroit pas manqué d'inserer comme un monstre de doctrine dans ses Extraits d'Abelard, si Abelard l'avoit debitée. Cette recrimination de Berenger fut inutile; il s'adressoit à une de ces personnes privilegiées qui s'aquierent (F) le benefice de l'impunité, par les grans services qu'ils

cerebris, ut in somni letargiam oculi omnium solverentur. Inter hæc sonat lector, stertit auditor. Alius cubito innititur ut det oculis suis somnum, alius super molle cervical dormitionem palpebris suis molitur, alius super genua caput reclinans dormitat. Cum itaque lector in Petri satis aliquod reperiret spinetum, surdis exclamabat auribus Pontificum, damnatis? Tunc quidam vix ad extremam syllabam expergefacti, somnolenta voce, capite pendulo, damnamus ajebant. Alii vero damnantium tumultu excitati, decapitata prima syllaba, namus inquiunt. Je ne saurois m'empêcher de mettre ici ce petit conte; un Conseiller s'endormoit quelquefois sur les fleurs de lis. „ (a) Un jour le President de sa „ chambre recueillant les voix de la Compagnie, & „ lui ayant demandé la sienne, il lui repondit en sur- „ saut & n'étant pas encore bien reveillé, *Qu'il étoit* „ *d'avis qu'on fit couper le cou à cet homme-là. Mais* „ *c'est un pré dont est question*, dit le President; *qu'il* „ *soit donc fauché*, repliqua le Conseiller. „ Balzac avoit lu cela peut-être dans l'Ecrit burlesque de François Hotman, deguisé sous le nom de *Matago de Matagonibus*, contre Matharel. *Nota omnibus*, dit-il, *est historia de eo qui cum dormiens à præside excitatus & sententiam interrogatus esset, semisomnis dixit, suspendatur, suspendatur, credens criminalem processum esse. Cui præses, quinimo, inquit, agitur de prato, ergo desalcetur, respondit ebrius.*

(a) *Balzac, Aristip. p. m. 199.*

(B) *La mauvaise disposition de ses Juges.*] Othon de Frisingen (b) dit qu'Abelard aprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que pour éviter ce malheur il demanda son renvoi en Cour de Rome. *Dum de fide sua discuteretur seditionem populi timens, Apostolicæ sedis præsentiam appellavit.* Il avoit raison de se defier d'une populace animée par les declamations de ses denonciateurs, qui le faisoient passer pour le destructeur des plus saints mysteres de l'Evangile.

(b) *Otho Frising. de gestis Frider. l. 1. c. 48.*

(C) *Sans avoir été oui.*] On lui fit la même injustice au Concile de Soissons, & cela sur un fort mauvais pretexte, c'est qu'on craignoit les subtilitez de sa Dialectique, & les adresses de son éloquence. (c) *Libros quos ediderat propria manu ab Episcopis igni dare coactus est, nulla sibi respondendi facultate, eo quod disceptandi in eo peritia ab omnibus suspecta haberetur, concessa.* Le President d'Argentré a raison de trouver mauvais, que sur un tel fondement on ait violé l'une des plus saintes (d) loix de la justice, *Il ne faut condamner personne sans l'entendre; audiatur & altera pars.* Voici ce que dit de cet Auteur celui qui a publié les Oeuvres de Pierre Abelard; (e) *Queritur eum non fuisse auditum in Concilio contra eum coacto, quod omnes quantumvis docti & subtiles ejus acumen ingenii, linguæ versatilis volubilitatem, eloquentiæ flumen aureum, vel potius fulmen igneum & trisulcum, syllogismorum gryfos & contorta enthymemata reformidarint.*

(c) *Id. ib. c. 47.*

(d) Qui statuit aliquid parte inaudita altera Æquum licet statuerit, haud æquus fuit. *Seneca in Medea, act. 2. sc. 2.*

(e) *Argentré apud Franc. Amboesium præf. apolog. ad opera Abelardi.*

(D) *Ne fait pas beaucoup d'honneur à sa memoire.*] Le zéle & la solitude lui communiquerent beaucoup de bile & beaucoup de credulité, si nous en croions le même Auteur (f). Cette remarque vient de plus haut, quoi qu'elle n'ait pas retenu toutes les impressions de sa source, car voici comme parle Othon de Frisingen (g): *Erat autem Bernardus Claravallensis Abbas tam ex Christianæ religionis fervore zelotypus, quam ex habitudinali mansuetudine quodammodo credulus, ut & Magistros, qui humanis rationibus seculari sapientia confisi nimium inhærebant, abhorreret, & si quicquam ei Christianæ fidei absonum de talibus diceretur facile aurem præberet.* Voilà comment la providence de Dieu dispense les biens & les maux: la plûpart de ceux qui ont un grand zéle deviennent credules & soupçonneux, & conçoivent aisément une extrême animosité contre les personnes qui leur sont suspectes; ils écrivent contre (h) ces gens-là lettres sur lettres; ils allarment les consciences, & ils ne se donnent point de repos, qu'ils n'aient inspiré à tout le monde leurs preventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu sait la peine qu'on a d'entrer dans le veritable sens de l'Auteur, & dans l'interpretation la plus équitable. Voiez ci-dessous la remarque I.

(f) *Argentré, ibid.*

(g) *Ubi supra c. 47.*

(h) D. Bernardus cum eo simultates gravissimas exercuit, ita ut literas acrimoniæ plenas scripserit ad varios. *Argentré ibid.*

(E) *Il ne la composa point, & pour cause.*] Il pourroit bien être qu'il n'a point dit la veritable raison de son silence. Cette raison fut aparemment la crainte de voir soulever contre lui tous les Moines & tous les Ecclesiastiques, & d'être par là exposé à l'indignation des peuples, & à mille maux. Il avoit senti combien il s'étoit rendu odieux par la premiere partie de son livre; mais la seconde eût tout autrement aigri les esprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures, & de reproches, avec quelques recriminations peu capables de faire du tort à St. Bernard; mais la seconde l'eût convaincu de mauvaise foi, ou d'ignorance, & par consequent d'avoir été un injuste persecuteur. Plus la chose eût été notoire, plus se seroit-on fâché contre Berenger, le destructeur d'une sainte reputation si utilement établie dans les esprits. Il trouva donc plus à-propos de se taire, & de justifier son silence par un honteux galimatias. Il declara qu'il étoit devenu sage avec le tems, & qu'il avoit embrassé l'opinion de St. Bernard, & refusé sa protection à des dogmes qui sonnoient mal, quoi qu'ils ne fussent pas mauvais dans le fond: enfin que s'il avoit dit quelque chose contre la personne de l'homme de Dieu, il vouloit que cela passât pour une plaisanterie, & non pas pour une parole serieuse. (i) *Processu temporis meum sapere crevit: & in sententiam Abbatis pedibus, ut dicitur, ivi. Nolui esse patronus capitulorum objectorum Abelardo, quia etsi sanum saperent, non sane sonabant. . . . Si quid in personam hominis Dei dixi joco legatur non serio.* Et neanmoins peu auparavant il avoit dit que sa critique de St. Bernard étoit bien fondée. C'est le sens legitime de ces paroles; *Legant eruditi viri Apologeticum quem edidi, & si dominum Abbatem juste non argui, licenter me redarguant.* N'est-ce point le galimatias d'un homme qui n'ose dire qu'il ait raison, & qui a honte d'avouër qu'il ait tort?

(i) *In oper. Abel. pag. 322. 323.*

(F) *Qui s'aquierent le benefice de l'impunité.*] St. Bernard avoit un style fort agreable: toute la (k) terre étoit inondée des productions de sa plume; ses livres voloient par tout, & il en composoit un grand nombre; la reputation de (l) sa sainteté, de son zéle, de ses miracles n'étoit pas moins repanduë que celle de sa plume. Avec cela il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût ruïner de reputation, tant s'en faut qu'un grand Philosophe comme Abelard pût passer en depit de lui pour Orthodoxe. Berenger a representé fort heureusement le credit de l'homme de Dieu en cette

(k) Mirantur homines in te liberalium disciplinarum ignaro tantam ubertatem facundiæ, quia emissiones tuæ jam cooperuerunt universam superficiem terræ. *Ibid. pag. 302.*

(l) Jamdudum sanctitudinis tuæ odorem ales per orbem fama dispersit, præconizavit merita, miracula declamavit. *Ibid. pag. 303.*

qu'ils pretendent avoir rendus à la Cause. Il ne gagna pas davantage, en representant à ce denonciateur l'indulgence qu'on avoit euë pour les erreurs de quelques Peres de l'Eglise. Outre cette piece de Berenger nous avons deux lettres de sa façon, l'une à l'Evêque de Mende, l'autre contre les Chartreux. Elles sont imprimées avec les Oeuvres d'Abelard. Il soutient dans tous ses Ecrits le caractere d'un esprit ardent (G) & aigre que Petrarque lui a donné; mais il dit que son invective contre les Chartreux * ne tendoit qu'à les corriger de leur medisance. Ceux qui ont dit qu'il étoit † de petite taille ont mal entendu l'Auteur qu'ils citent. Au fond les reproches d'heterodoxie qu'il a faits à St. Bernard ne sont que de vaines chicanes, & ne doivent servir tout au plus qu'à faire voir que quand on appuie trop rigidement sur certaines expressions, sans se revêtir de cet esprit d'équté qui cherche le sens d'un Auteur dans le but & dans les principes de ses Ouvrages, on trouve aisément des propositions erronées. Je ne pretens pas que les erreurs imputées à Abelard aient toutes (H) un aussi mauvais fondement que celui-là; mais on ne le sauroit nier à l'égard de la meilleure (I) partie: & ainsi les amis de St. Bernard n'avoient

* *Volui resecare id eis immoderatam licentiam linguæ, qua velut quidam Geometræ totum orbem mensurabant.* *Ibid. pag.* 323.

† *Voiez la remarque G.*

cette maniere : (a) *Damnatur, proh dolor! absens, inauditus & inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam? Bernarde,*

Nil opus est bello, veniam pacemque rogamus,
Porrigimus junctas ad tua lora manus.
Jura cadent rerum, vertetur sanctio legum
Si vis, si mandas, si sic decernis agendum,
Quem penes arbitrium est & vis & norma loquendi.

Où est l'orthodoxie qui puisse tenir contre de tels accusateurs? La foule se laisse tellement remplir de prejugez, qu'elle a de la peine à souffrir qu'on se defende; on ne le peut faire sans accuser de calomnie le promoteur du procés & le denonciateur : & dès là chacun perd patience. Quoi nous souffririons qu'un si grand serviteur de Dieu fût diffamé comme un insigne calomniateur? gardons nous en bien, l'honneur de l'Eglise y est trop interessé. Voilà comment un petit particulier a raison de dire, *Je serai orthodoxe ou heterodoxe selon qu'il plaira à un tel, car s'il m'attaque sur ma doctrine on n'osera, ou on ne saura m'absoudre; ma justification le flêtriroit, & causeroit trop de joie à l'ennemi. J'aurai beau le deferer à mon tour, on n'y aura nul égard: je n'ai pas travaillé comme lui au bien de l'Eglise, je ne merite pas les immunitez qui sont duës à ses veilles & à son infatigable vigilance. Une infinité de gens trouveront mauvais que j'ose publier des apologies, & me diroient fort bien s'ils osoient declarer tout ce qu'ils pensent, ce que* (b) *Caligula disoit à son frere,* quoi tu prens un antidote contre Cesar? *Je leur paroitrai digne d'une nouvelle accusation, par cela même que je n'aurai pas succombé à la premiere.* C'est ainsi que fut traité Quintus Scevola, l'un des plus honnêtes hommes de son siecle. (c) *Diem Scævola dixit posteaquam comperit eum posse vivere: cum ab eo quæreretur quid tandem accusaturus esset eum quem pro dignitate ne laudare quidem quisquam satis commodè posset, ajunt hominem (ut erat furiosus) respondisse quod non totum telum corpore recepisset.*

(G) *D'un esprit ardent & aigre.*] Voici les paroles de Petrarque dans son apologie : *Damnavit Bernardus Claravallensis Abbas Petrum Abalardum literatum quondam virum. Huic iratus Berengarius Pictaviensis vir, & ipse non infacundus ac discipulus Petri, contra Bernardum librum unum scripsit non magni quidem corporis sed* INGENTIS ACRIMONIÆ. *De quo postmodum à multis increpatus se excusavit quod adolescens scripsisset, & quod sibi viri sanctitas nondum penitus nota esset.* François d'Amboise (d) ne considerant pas avec assez d'attention ce passage, a cru y lire que Berenger étoit petit; *De Berengario . . . . . Petrarcha in Apologia ait ipsum fuisse facundum, non magni corporis sed ingentis acrimonia.* Cela doit aprendre aux Auteurs, & à moi tout le premier, à être perpetuellement en garde contre les distractions d'esprit, qui sont cause si souvent que l'on aplique à une chose ce que ceux que l'on copie ont dit d'une autre.

(H) *Aient toutes un aussi mauvais fondement.*] Par exemple on ne lui a point fait de tort en l'accusant de donner trop d'étenduë aux forces du franc arbitre, & trop peu à la necessité de la grace. Il s'est exprimé là-dessus si clairement (e), que qui voudroit le justifier imiteroit la mauvaise foi de ceux qui sur d'autres questions soutiennent qu'il a été heretique. Il ne faut point non plus chicaner sur certains articles qu'il est difficile de n'adopter pas, lors qu'une fois on a embrassé le dogme du franc arbitre. Disons donc qu'il est fort vrai qu'Abelard étoit de bonne (f) composition envers les pechez d'ignorance, & qu'il ne damnoit personne pour le peché philosophique. Il me semble aussi qu'il a enseigné clairement que JESUS-CHRIST n'est point mort afin de nous racheter de la tyrannie du Diable, mais afin que la bonté que Dieu temoignoit à l'homme par l'incarnation de son Fils, nous portât à l'aimer reciproquement, & à suivre les instructions & les exemples d'un Dieu Incarné. Ce dogme est à moitie Socinien, & quiconque le profere, merite moins, selon St. Bernard (g), d'être refuté, que d'être chargé de coups de bâton. Voici un autre dogme fort choquant; c'est que les choses qui n'ont jamais été & qui ne seront jamais ne sont point possibles. C'a été sans doute le sentiment (h) d'Abelard, & je ne voi pas que ceux qui disent que Dieu est determiné par sa sagesse infinie à faire ce qui est le plus digne de lui, puissent nier sans inconsequence la doctrine de ce Philosophe. Voiez ci-dessous la remarque M. Je laisse quelques autres sentimens qu'on peut avoir eu raison de lui imputer, & qui sont ou veritables, ou indifferens à la Religion.

(I) *A l'egard de la meilleure partie.*] On lui imputa faussement cette these, *Deus pater plena est potentia, filius quædam potentia, Spiritus Sanctus nulla potentia.* Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard, conviennent qu'il n'a point compris le sentiment de l'Auteur. (i) *Abalardi mentem assecuti non videntur S. Bernardus, Abbas S. Theodorici & Anonymus qui ipsi tribuunt &c. . . . .* (k) *Non ideo in Sabellianam aut Arianam hæresim impegit, non Trinitatem destruxit, non blasphemiam dixit in Spiritum Sanctum, non Deorum novorum annuntiator fuit, ut maximi illi viri fervore disputationis abrepti ipsi improperarunt.* La chose parle d'elle-même lors qu'on examine tout le passage d'Abelard. On le trouva heretique dans ces paroles : *Spiritus quamvis ejusdem substantiæ sit cum patre & filio, unde etiam Trinitas ὁμοούσιος, id est unius substantiæ prædicatur, minimè tamen ex substantia patris aut filii si propriè loquimur esse dicendus est, quod oportet ipsum ex patre vel filio gigni, sed magis ex ipsis habet procedere.* Mais pour peu qu'on eût suivi les idées de l'équité, on auroit compris qu'il tomboit d'accord de toute la substance du dogme, & qu'il n'avoit rien de particulier qu'une de ces abstractions de Logique, qui seront toûjours inevitables à ceux qui voudront raisonner sur la difference des trois Personnes. On lui imputa (l) d'avoir enseigné que le Saint Esprit est l'ame du monde, qu'il n'y a point de peché ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiscence, ni dans le plaisir qui l'excite, & que nous ne devons pas vouloir éteindre ces choses. Il soutient dans son apologie (m) qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille proposition. On parle d'une apologie (n) qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au sens les propositions qui lui étoient objectées. Mais on a quelque lieu de croire que cette (o) apologie s'est perduë. Il soutient dans celle que nous avons qu'il n'a jamais fait l'un des livres, dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa furent tirez, & qu'on lui attribuë cet Ouvrage avec la même malice, ou avec la même ignorance que toutes les propositions du catalogue; *Sed sicut cætera contra me capitula, ita & hoc quoque per malitiam vel ignorantiam prolatum est.* Son apologiste Berenger s'inscrivit en faux avec plus de restriction. *Indiculum* (p) *vidimus in quo non Petri dogmata, sed nefandi commenti capitula legimus. . . . . Hæc & alia indiculus tuus continet quorum quædam, fateor, Petrus & dixit & scripsit, quædam verò neque protulit neque scripsit. Quæ autem dixerit & quæ non dixerit, & quam Catholica mente ea quæ dixerit senserit, secundus arrepti Operis tractatus Christiana disputatione ardenter & impigrè declarabit.* Quelques-uns (q) accusent Abelard d'avoir enseigné *qu'il y avoit autant de cieux que de jours en l'année;* & ils ajoûtent qu'on lui repondit, *qu'il en mettoit si grand nombre afin de ne faillir d'en trouver quelcun à sa disposition.* Mais c'est plûtôt un badinage qu'une dispute. Ce fut donc une opression tout-à-fait criante que de donner gain de cause

(a) *Ibid. pag.* 307.

(b) *Trucidaturus fratrem quem metu venenorum præmuniri medicamentis suspicabatur, antidotum inquit, adversus Cæsarem?* *Sueton. in Calig. c.* 29.

(c) *Cicero, pro Sex. Roscio.*

(d) *Praef. Apologet. ad Opera Abal.*

(e) *Voiez son exposition de l'Epitre aux Romains, pag.* 652. *& suiv.*

(f) *Voiez ses Oeuvres pag.* 407. 591. 592.

(g) *Annon justius os loquens talia fustibus tunderetur, quam rationibus refelleretur?* *Bernard. epist. ad Innoc. Papam.*

(h) *Voiez la p.* 1115. 1117. *de ses Oeuvres.*

(i) *Natalis Alexander, Sæc. XI. & XII. part.* 3. *pag.* 19.

(k) *Id. ibi pag.* 21.

(l) *Rien n'est plus mal fondé que cela. Voiez le Pere Alexandre ibi pag.* 27.

(m) *Oper. pag.* 333.

(n) Ad Cluniacense Cœnobium se contulit. Apologeticum scribens prædictorum capitulorum partim verba, ex toto autem sensum negans. *Otho Frising. l.* 1. *c.* 49.

(o) *Voiez les notes d'André du Chené sur la Relation d'Abelard pag.* 1161. 1162.

(p) *Oper. Abel. pag.* 310.

(q) *Garasse Somme de Theol. pag.* 304. *& Doctrine curieuse pag.* 266.

voient pas un juste sujet de se plaindre de ce qu'on trouvoit des erreurs dans ses Ouvrages, en se servant contre lui de sa methode. Il est de l'utilité publique que certaines gens soient obligez de s'écrier.

‡ Horat. Sat. 3. l. 1.

- - - - - ‡ *Eheu*

Quàm temerè in nosmet legem sanximus iniquam!

Le mal est que l'évenement ne se declare pas toûjours contre l'aggresseur; car nous voions encore aujourd'hui le malheureux Abelard couvert de (*K*) honte & d'ignominie, pendant que son adversaire est invoqué comme un Saint. Il avoit été condamné à Soissons dans un Concile presidé par le Legat du Pape, lequel Legat n'entendoit (*L*) rien à l'état de la question. Gerson * a cru que le fameux Berenger qui nioit la realité, étoit disciple de Pierre Abelard: il l'a pris peut-être pour celui qui fait la matiere de cet article; & en tout cas il s'est trompé, veu qu'Abelard n'avoit pas dix ans lors que l'adversaire de la realité mourut.

* Oper. t. 4. alphabeto 69. lit. Q. fol. 212.

Ceux qui voudront s'informer plus en detail si Berenger avoit raison de pretendre qu'Abelard n'étoit pas un heretique qui eût merité les persecutions qu'on lui suscita, feront bien de consulter Mr. du Pin † qui a porté un jugement équitable sur la doctrine de cet homme, & nommément sur les 14. propositions extraites de ses Ouvrages, & luës dans le Concile de Sens. *On ne peut pas nier*, dit-il, *qu'il n'ait eu des sentimens Catholiques sur le Mystere de la Trinité, & qu'il n'ait crû les trois personnes divines d'une même nature.* Je raporterai tout ce qu'il a dit sur cette proposition (*M*) d'Abelard, *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait.* C'est une question plus importante, & plus dificile que l'on ne sauroit s'imaginer. J'ajoûterai à cela que les Protestans sont plus enclins que

† Du Pin, Biblioth. des Auteurs Ecclesiast. to. 9. p. 122. édit. de Holl.

cause à l'accusateur, sans avoir su de l'accusé s'il reconnoissoit pour siens les Ouvrages dont les propositions furent extraites, s'il convenoit qu'elles eussent été extraites fidellement, s'il les entendoit au sens de l'accusateur &c. & le Pape qui sur les mêmes extraits condamna les livres au feu, & Abelard à la clôture, sans s'être informé si Abelard enseignoit ces choses, fut encore plus inique que le Synode de Sens. Les lettres de l'accusateur & le messager (*a*) qu'il envoia à la Cour de Rome, & qui dit tout ce qu'il faloit pour rendre odieux Abelard, mirent le comble à l'opression. Le Sr. François d'Amboise a fort vivement decrit le personnage que St. Bernard joüa dans tout ce procés. Ce fut celui d'un (*b*) Trompette sonnant la charge, & celui d'un l'incendiaire mettant le feu aux poudres, veu qu'il envoia au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramasser, & que des gens mal intentionnez avoient ramassées ou des écrits & des leçons de son adverse partie, ou des papiers que l'on faisoit courir sous son nom. Je ne m'étonne donc pas que (*c*) Horstius se soit un peu emporté contre ce François d'Amboise, mais je ne sai s'il le censure d'une chose qui le merite; c'est d'avancer que Pierre le Venerable écrivit à Innocent II. qu'Abelard oprimé par les vexations de quelques personnes qui le traitoient d'heretique, en apelloit au St. Siege. *Ait Abalardum ...... gravatum vexationibus quorundam qui illi nomen haeretici quod valdè abominabatur imponere volebant, Majestatem Apostolicam appellasse.* Celui qui auroit écrit une telle chose au Pape auroit donné manifestement le tort à St. Bernard, mais ce n'est pas ainsi que la chose se passa. Pierre le Venerable n'a dit sinon qu'Abelard disoit qu'il étoit persecuté &c. *Quaesivimus quo tenderet, gravatum se vexationibus &c. Majestatem Apostolicam se appellasse respondit.*

(a) Quod melius Nicolaus iste meus, imo &, vester, viva referet voce. *Bernard. epist. ad Innoc. II. in operib. Abal. pag. 275.*

(b) Hoc classico multi ad arma spiritualia excitati sunt. . . Admovet faces incendii ut damnationem ab eo (*pontifice*) extorqueat. *Ambos. Praef. apol.*

(c) *Notis in Bernard. f. 37.*

(*K*) *Le malheureux Abelard couvert de honte.*] Le voilà chargé pour jusques à la fin du monde de toutes les erreurs qui lui furent imputées, dans le Concile de Sens, & de plusieurs autres. Frere Pierre de Pergame (*d*) lui attribuë d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un être simple, qu'il fût seul éternel, & que tout fût ou Createur ou creature. Frere Bernard de Luxembourg lui attribuë ces mêmes choses sur la foi de l'autre. Prateolus (*e*) a suivi Frere Bernard, & a été copié par le Jesuïte (*f*) Gaultier. Belleforêt & du Haillan ont fait comme Prateolus. Les catalogistes d'Heretiques, nation *mensonniere* s'il en fut jamais, les Sanderus, les Alphonses de Castro, &c. n'ont pas manqué d'adopter les accusations qui tomberent sur la tête d'Abelard. Mais d'ailleurs ceux (*g*) qui l'ont mis dans le catalogue des temoins de la verité, n'ont su ce qu'ils faisoient: il a bien eu quelque sentiment particulier sur les accidens Eucharistiques, mais c'étoit plûtôt en suposant la realité qu'en la niant.

(d) *Apud Bern. Luxenburg. Catal. Haeret.*

(e) *Prateol. Elench. Haeret.*

(f) *Gault. Tabul. Chronol.*

(g) *Voiez la vie d'Abelard par Thomasius imprimée dans le 1. tome de* l'Historia sapientiae & stultitiae, *à Hall en Allemagne l'an 1693.*

(*L*) *N'entendoit rien à l'état de la question.*] Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accusateurs dit (*h*) entre les dens qu'il avoit lu dans le livre de l'accusé, que Dieu le Pere est seul tout-puissant. Le Legat aiant eu l'oreille assez bonne pour entendre cela, se mit à dire qu'il ne faloit pas même croire qu'un enfant fût capable de tomber dans une si grande erreur, veu que selon la foi commune & publique, il y a trois tout-puissans. Un Docteur ne put s'empêcher en se moquant du Legat de citer ces paroles de St. Athanase, *& tamen non tres omnipotentes, sed unus omnipotens.* Son Evêque l'en censura; mais on lui repondit hardiment par un passage de Daniel qui regarde les Juges ignorans, & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent. *Sic fatui filii Israël, non judicantes neque quod verum est cognoscentes condemnastis filium Israël. Revertimini ad judicium, & de ipso judice judicate.* Il ajoûta de son cru, *qui talem judicem quasi ad instructionem fidei & correctionem erroris instituistis, qui cum judicare deberet, ore se proprio condemnavit.*

(h) *Oper. Abel. pag. 24.*

(*M*) *Sur cette proposition d'Abelard*, Dieu ne peut faire que ce qu'il fait.] „ (*i*) Il ne nie pas non plus que „ la puissance, la sagesse, & l'amour ne soient des at„ tributs communs aux trois Personnes divines; il „ declare même le contraire en termes formels: mais „ il attribuë la puissance au Pere, la sagesse au Fils, „ & l'amour au S. Esprit par appropriation: en quoi il „ ne semble pas s'éloigner de la doctrine des Peres & „ des Theologiens. Mais il ne s'accorde pas avec la „ maniere de penser & de parler des autres dans la „ troisiéme Proposition, où il soûtient que Dieu ne „ peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout „ ce qu'il ne fait pas; ce n'est pas qu'il ne reconnois„ se que la puissance de Dieu en elle-même ne pût s'é„ tendre à d'autres objets; mais il prétend qu'étant „ considerée comme jointe à la sagesse & à la volon„ té de Dieu, il ne se peut pas faire qu'il veüille, ni „ qu'il fasse autre chose, que ce qu'il veut & ce qu'il „ fait actuellement. „ Vous verrez ceci plus au long dans le precis que Mr. du Pin a donné d'un (*k*) Ouvrage d'Abelard. (*l*) *Dans le troisiéme Livre, il traite particulierement de la Puissance de Dieu, & il soûtient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas, parce que Dieu ne peut faire que ce qu'il veut: or il ne peut pas vouloir faire autre chose que ce qu'il fait, parce qu'il est necessaire qu'il veuille tout ce qui est convenable, d'où il s'ensuit que tout ce qu'il ne fait pas n'est pas convenable; qu'il ne peut pas le vouloir faire, & par consequent qu'il ne peut pas le faire. Il avouë lui-même que cette opinion lui est particuliere; que presque personne n'est de cet avis; qu'elle semble contraire à la doctrine des Saints & à la raison, & déroger à la grandeur de Dieu. Il se fait là-dessus une objection dificile: „ Un reprouvé, „ dit-il, peut être sauvé; mais il ne sçauroit l'être que „ Dieu ne le sauve: Dieu peut donc le sauver, & par „ consequent faire quelque chose qu'il ne fait pas. „ Il y répond que l'on peut bien dire que cet homme peut être sauvé par rapport à la possibilité de la nature humaine, qui est capable du salut; mais que l'on ne peut pas dire que Dieu peut le sauver par rapport à Dieu-même, parce qu'il est impossible que Dieu fasse ce qu'il ne doit pas faire: il explique ceci par divers exemples: un homme qui parle peut se taire; mais il ne se peut pas faire qu'un parlant soit dans le silence: la voix peut être entenduë, mais le sourd ne la peut pas entendre: un champ peut être cultivé, quoi qu'un homme ne puisse pas le cultiver, &c.*

(i) *Du Pin, Biblioth. des Auteurs Eccles. to. 9. pag. 122. édit. de Holl.*

(k) *Le 3. livre de l'introduction à la Theologie.*

(l) *Du Pin ibid. pag. 119. 120.*

J'examinerai peut-être ce dogme dans quelqu'une des remarques de l'article de Wiclef.

que beaucoup de Catholiques (N) à condamner Abelard, & je citerai un passage de Mr. Joli Chanoine de nôtre Dame à Paris.

BERENICE, nom de plusieurs femmes, & de plusieurs villes. Nous parlerons ci-dessous de quelques-unes de ces femmes; & quant aux villes nous nous contentons de remarquer qu'Ortelius en compte neuf, & que les deux principales étoient en Afrique, l'une dans la Pentapole, l'autre sur la mer rouge. Celle-ci reçut ce nom en l'honneur β de Berenice mere de Ptolomée Philadelphe, & l'autre en l'honneur * de Berenice femme de Ptolomée III. du nom. Berenice est un nom (A) Grec.

BERENICE, fille, sœur, & mere † de gens qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, obtint à cause d'une telle singularité la permission d'assister à ces jeux-là, qui avoit été (B) ôtée aux autres femmes par decret public. Quelques-uns disent qu'elle obtint ce (C) privilege avant que son fils eût été vainqueur: on se contenta de savoir que son pere & que ses freres avoient remporté cet avantage, & de voir qu'accompagnée de ses freres victorieux elle presentoit son fils tout prêt à disputer cette sorte de couronnes. Le narré de Pausanias differe de celui-là, & vaut mieux peut-être. Pausanias ‡ conte que les habitans de l'Elide firent une loi, qui condamnoit à être precipitées du haut d'un rocher toutes les femmes qui oseroient se couler aux jeux Olympiques, ou passer l'Alphée ⸸ pour quelque sujet que ce fût, pendant les jours que cela ne leur étoit point permis. Il n'y en eut qu'une qui contrevint à cette defense. C'étoit une femme nommée *Callipatira* (D), selon quelques-uns, *Pherenice* selon quelques autres.

β *Plin. lib.* 6. *c.* 29.

* *Solinus c.* 27.

† Una Berenice, quæ filia, soror, mater Olympionicarum. *Plinius l.* 7. *c.* 42. *ex editione Harduini, qui juxta MSS. omnes habet* Berenice, *cum libri editi habeant* Pherenice.

‡ *Pausan. lib.* 5. *pag.* 153.

⸸ *C'est le nom d'une riviere, auprès de laquelle se celebroient les jeux Olympiques.*

(N) *Les Protestans sont plus enclins que beaucoup de Catholiques à condamner Abelard ..... un passage de Mr. Joli.*] „ (a) Hoornbeck au commencement de „ son apparat *ad controversias & disputationes Socinianas*, remarque les heresies d'Abelard...... Perizonius dans son *Specimen apologeticum* (b) *anti-Gualterianum accusationibus Jacobi Gualterii Jesuitæ oppositum*, dans sa deffense cinquiéme, *de fide implicita*, fait aussi une description assez ample d'Abelard, & de ses sentimens, & s'estend à faire voir, *Pontificios, & nominatim Jesuitas, in multis cum Abailardo convenire*: il en fait le parallele; & monstre dans un autre endroit de cette même Defense cinquiéme, que, *Quàm pulchrè Socinianis prælaxerit, minimè obscurum est*: Becmann. dans ses exercitations Theologiques, Exercit. 2. dit, que, *Socinus hunc errorem, Christum pro peccatis nostris non esse mortuum, è lacunis veterum hausit; quippe anno Christi* 1140. *in Galliis Petrus Abailardus (quem Bernardus & Otho Frisingensis Abailardum, Platina Baillardum vocant) idem docuit.* ..... (c) Joly, chanoine de Notre Dame de Paris ...... dit dans son traité des Restitutions des Grands, que *les ennemis d'Abelard, jaloux de sa reputation, en firent tellement accroire au bon St. Bernard, lequel y procedoit de bonne foy; qu'il se trouva, que le livre des sentences fut condamné au feu sous le nom d'Abelard, comme en étant l'Autheur; quoy qu'il fust de Pierre Lombard Evêque de Paris: ouvrage neantmoins*, adjoute-t-il, *que l'on sçait être canonisé dans la Sorbonne; & sur lequel est fondée toute la Theologie Scholastique.* Il dit encore que *le même Abelard fut fort maltraité & persecuté par les Moines de St. Denys en France, & par* (d) *St. Gildas de Ruys pres de Vannes en Bretagne; parce qu'il reprenoit leurs vices.*

Je remarquerai deux choses sur ce passage de Mr. Ancillon, l'une qu'en effet Pierre Abelard est assez conforme dans les matieres de la Grace aux opinions que les Jesuïtes soutiennent; mais Mr. du Pin (e) observe que si la doctrine de cet Auteur *n'est pas conforme aux Principes de Saint Augustin .... aussi n'est-elle pas Pelagienne, ni Semipelagienne, puisqu'il reconnoit la necessité de la Grace pour le commencement du bien; & qu'il soûtient seulement que Dieu a donné une grace égale à tous les hommes, dont chacun peut faire un bon usage ou la rejetter.* La seconde chose que j'ai à dire, est qu'il faudra examiner en quelque autre lieu, si le livre des sentences *condamné au feu sous le nom d'Abelard* est celui de Pierre Lombard.

(A) *Berenice est un nom Grec.*] Il a été formé de celui de Φερενίκη, c'est-à-dire *Porteviéloire*, par les Macedoniens (f) qui changeoient le Ph en B. Aussi trouve-t-on des Auteurs qui nomment Pherenice celle que d'autres nomment Berenice. Il y en a qui au lieu de Berenice, disent en Latin *Beronice*.

(B) *Qui avoit été ôtée aux femmes par decret public.*] Cette defense suppose que l'on ne se fia point aux suggestions de la bienseance, & de la pudeur naturelle. Les Athletes étoient tous nuds: cela seul devoit banir de ces sortes de spectacles le beau sexe: neanmoins on ne compta point là-dessus, on fit des loix, & on les notifia pour interdire aux femmes la vuë de ces exercices. Passe pour cela; on songeoit au grand pouvoir de la curiosité: mais qui pourroit ne pas condamner la rigueur extrême & cruelle de ces nouveaux legislateurs? Ils ordonnerent que si quelque femme étoit surprise dans ces assemblées, ou si seulement elle passoit la riviere en ce tems-là, elle seroit precipitée du haut d'une montagne (g). Il ne faut pas s'étonner qu'aucune (h) femme n'ait été punie de ce terrible supplice. La vuë de quelques hommes nuds ne devoit pas être un charme ou un attrait assez fort pour faire negliger un si grand peril; & si enfin il se trouva une femme qui n'observa point la defense, c'est qu'elle ne crut rien risquer: elle s'étoit deguisée en homme, & ne songea pas qu'un simple saut la trahiroit. Aparemment elle fut si transportée de joie en voiant que son fils vainquoit, qu'elle s'élança un peu trop gaillardement sur la barriere: que sait-on même si les habits ne s'accrocherent pas en quelque endroit par un accident impreveu? Quoi qu'il en soit elle donna sans y penser un nouveau spectacle qui troubla la fête, & qui fit naître un procés dont elle sortit victorieuse. Je dis *sans y penser*, car il ne faut point croire ce que dit un savant Critique, qu'elle se deshabilla tout exprès afin de faire montre de son sexe, en voiant la victoire de son fils. (i) *Scribit autem* (Pausanias) *nemini fuisse suspectam, donec viso filio victore vestem abjiceret mulieremque se ostenderet.* Il a tort d'imputer cela à Pausanias, qui n'a voulu dire autre chose sinon que cette femme, en passant par dessus la barriere, decouvrit une nudité qu'il faloit cacher. Voici son Grec, (k) Τὸ ἔρυμα ἐν ᾧ τοὺς γυμναστὰς ἔχουσιν ἀπειλημμένους, τοῦτο ὑπερπηδῶσα ἡ Καλλιπάτειρα ἐγυμνώθη. *Septimentum id quo magistros seclusos habent, transiliens nudata est.* Romulus Amasæus a mal traduit, *transiluit veste posita*, comme l'a remarqué Sylburgius.

(C) *Qu'elle obtint ce privilege avant que son fils eût été vainqueur.*] Valere Maxime (l) l'assûre; voici ses paroles: *Pherenices quoque non vulgaris honos cui soli omnium fœminarum gymnico spectaculo interesse permissum est, cum ad Olympia filium Euclea certamen ingressurum adduxisset? Olympionico patre genita, fratribus eamdem palmam assecutis latera ejus cingentibus.* Elien (m) raconte la même chose, & dit que la cause fut plaidée, & que Pherenice la gagna. Il n'y a point lieu de douter qu'*Euclea* dans Valere Maxime ne soit le nom du jeune Athlete qui fut mené sur les rangs par Berenice. Pausanias ne le nomme point ainsi, il l'apelle (n) *Pisidore* ou *Pisirode*. On ne doit pas conjecturer qu'*Euclea* dans les Auteurs Grecs, qui fournirent à Valere Maxime cet évenement, étoit l'épithete des jeux, & non pas le nom de l'Athlete, mais que l'écrivain Latin n'aiant pas été assez attentif, crut trouver un nom propre où il n'y avoit qu'une épithete: on ne doit point, dis-je, avancer cette conjecture, puis que nous trouvons un Athlete (o) nommé Eucles qui étoit pour le moins le neveu de Berenice. Il faut donc croire qu'il y a des Auteurs Grecs qui ont donné le nom d'Eucles à son fils, ce sont ceux que Valere Maxime copia. Voiez la remarque suivante.

(D) *Nommée* Callipatira *selon quelques-uns*, Pherenice *selon quelques autres.*] C'est ce que Pausanias remarque dans (p) son 5. livre: mais dans (q) le 6. il dit une chose qui semble prouver manifestement que Callipatira & Pherenice étoient deux sœurs, filles du fameux Athlete Diagoras. Il dit que Diagoras eut le bonheur de remporter des victoires, & d'avoir trois fils qui en remporterent, & des filles dont les fils en rem-

(a) *Ancillon. Mélange Critique de litterature, t.* 1. *p.* 4.

(b) *Voilà un Anti écrit par Mr. Baillet.*

(c) *Id. ib. pag.* 6.

(d) *Il faloit dire*, & par ceux de St. Gildas.

(e) *Du Pin ubi supra pag.* 122.

(f) *Plutarch. in quæst. Græcis pag.* 292. *E. Stephan. Byzantin. voce* Βέροια.

(g) *Voiez Pausanias liv.* 5. *pag.* 153.

(h) *Id. ib.*

(i) *Schefferus in Ælian. l.* 10. *c.* 1.

(k) *Pausan. lib.* 5. *pag.* 153.

(l) *Val. Maxim. lib.* 8. *sub fin.*

(m) *Ælian. lib.* 10. *c.* 1.

(n) *Pausan. ubi supra: il dit* Πεισίροδον, *& lib.* 6. *pag.* 184. Πεισίδωρον: *il faudroit corriger l'un par l'autre, car il est visible qu'en ces deux passages il s'agit d'un seul & même homme. Il vaut mieux mettre par tout Pisidore.*

(o) *Apud Pausan. l.* 6. *pag.* 183. 184.

(p) *Pag.* 153.

(q) *Pag.* 184.

tres. Elle fit semblant après la mort de son mari d'être un de ceux qui dressoient les jeunes gens aux exercices des jeux Olympiques, & sous ce deguisement elle se presenta au champ de bataille avec son fils, qu'elle y amenoit comme un Athlete qu'elle avoit dressé, & qui se preparoit au combat. Aiant vu que son fils avoit remporté la victoire, elle sauta par dessus une barriere qui servoit de parquet aux Maîtres des Combatans, & fit conoître son sexe par cette action. On auroit procedé contre elle selon les loix, si les Juges n'avoient cru qu'ils devoient l'absoudre, à cause qu'il se trouva que son pere & que ses freres avoient gagné le prix de ces jeux, & que son fils venoit de le remporter: tant de gloire dans une famille obtint grace pour cette femme. Mais on fit une loi qu'à l'avenir les Maîtres mêmes des Athletes viendroient nuds à ces spectacles. Il ne faut pas oublier que la Berenice dont il s'agit étoit fille de * ce Diagoras Rhodien, qui fit tant parler de lui dans les jeux publics de la Grece. Je ne sai si aucun commentateur moderne remarque cela. Il est aisé de trouver en quel (E) tems vivoit cette Berenice.

* *Voiez la remarque D.*

BERENICE, femme courageuse & vindicative, aiant perdu son fils par le complot de Laodice, monta bien armée sur un chariot, & poursuivit le meurtrier si vivement qu'elle le tua. Il s'apelloit *Caneus*. Il n'avoit fait qu'executer un ordre roial. Elle le manqua en lui lançant son javelot, mais non pas en lui jettant une pierre, car du coup de cette pierre elle le renversa roide mort: ensuite elle fit passer sur lui son chariot, & se retira à travers les troupes ennemies dans la maison où elle croioit qu'on avoit caché le corps de son fils. Voilà ce qu'on trouve dans Valere † Maxime. Il y a quelque aparence que cet Auteur a joint pêle-mêle ce qui ne convient que separément à deux personnes. Les commentateurs (A) s'y trouvent embarrassez. Voiez la remarque.

† *Valer. Maxim. lib. 9. cap. 10. sub fin.*

BERENICE, fille de Ptolomée Auletes Roi d'Egypte, succeda à son pere avant qu'il mourût. Je ne trouve pas qu'elle ‡ ait excité les Egyptiens à le chasser; & il y a quelque aparence qu'ils se porterent d'eux-mêmes à se delivrer d'un joug incommode, sans qu'elle les y animât; mais il est sûr qu'aussi-tôt que le pere (AΔ) fut chassé, la fille fut couronnée. Ce Prince

‡ *Voiez la remarque B.*

remporterent aussi. Il dit FILLES au nombre pluriel, d'où il faut conclure que les deux petits-fils de Diagoras desquels il parle n'étoient point freres, mais seulement cousins germains, fils de deux sœurs. Il nomme l'un de ces deux petits-fils, *Eucles*, & l'autre *Pisidore*. Il dit qu'Eucles étoit fils de Callianax, & de Callipatira fille de Diagoras. Il ne nomme point la mere de Pisidore, il dit seulement que sa mere deguisée en Maitre des jeunes Athletes le mena sur la lice des combatans. Je le repete; puis qu'il a parlé des filles de Diagoras au nombre pluriel, puis qu'il a dit que les petits-fils de Diagoras du côté des filles avoient remporté des victoires, il faut qu'il ait pretendu que la mere d'Eucles & la mere de Pisidore étoient deux sœurs: or la mere d'Eucles se nommoit Callipatira, il est donc juste de penser que la mere de Pisidore ne se nommoit point Callipatira, & qu'elle se nommoit Pherenice, car c'est le nom que plusieurs lui donnent dans le 5. livre de Pausanias: & si quelques-uns ont nommé Callipatira celle qui sous l'équipage d'un Maitre des Athletes mena son fils Pisidore au combat des jeux Olympiques, il faut attribuer cela aux mêmes causes qui font que tant d'Ecrivains peu exacts confondent les actions d'une personne avec les actions d'une autre.

(E) *En quel tems vivoit cette Berenice.*] Pausanias (a) nous aprend qu'elle étoit fille de Diagoras, & sœur de Dorieus. Or Dorieus se batit (b) pour les Lacedemoniens contre les Atheniens, au tems que Conon étoit General de ceux-ci; Il florissoit donc vers la 95. Olympiade. Consultez les remarques sur l'article *Diagoras* Rhodien.

(a) *Pausan. lib. 6. pag. 184.*

(b) *Idem pag. 185.*

FAUTES d'Olivier commentateur de Valere Maxime.

(A) *Les commentateurs s'y trouvent embarrassez.*] Olivier qui a fait de longues notes sur Valere Maxime pleines d'une érudition triviale, pretend que la Berenice dont il est ici question s'apelloit aussi Laodice, & qu'elle étoit sœur de ce Mithridate qui fit si long tems la guerre aux Romains. Là-dessus il conte que cette Dame fut mariée en premieres noces avec Ariarathe Roi de Cappadoce, & en secondes avec Nicomede Roi de Bithynie, & que les deux fils qu'elle avoit eus d'Ariarathe aiant été tuez par Mithridate l'un immediatement, l'autre mediatement, elle s'arma, & poursuivit *Caneus* qui avoit executé les ordres de Mithridate, & le punit de la maniere que Valere Maxime le raporte. J'ai à dire contre ce recit 1. que Valere Maxime a été si éloigné de vouloir parler d'une femme qui se nommât indifferemment Berenice ou Laodice, qu'il remarque que Laodice fit tuër le fils de Berenice. 2. La premiere partie du recit de nôtre commentateur se trouve bien dans Justin (c), mais on n'y trouve pas que la sœur de Mithridate femme d'Ariarathe & de Nicomede, eût d'autre nom que celui de Laodice. 3. On n'y trouve pas que le second fils d'Ariarathe & de Laodice ait été tué par ordre de Mithridate, on y trouve au contraire (d) qu'il mourut de maladie. 4. La derniere partie de ce recit est contredite & dementie manifestement par Justin, car voici de quelle maniere il raporte que Laodice tâcha de se venger de son frere, après avoir perdu ses deux fils. Nicomede son second mari suborna un très-beau jeune garçon, pour faire acroire qu'il restoit un troisiéme fils d'Ariarathe, & il envoia Laodice à Rome avec ordre de temoigner qu'Ariarathe avoit laissé trois garçons, dont le dernier étoit encore vivant, & demandoit au peuple Romain le Roiaume de son pere. 5. C'est une chose trop hardie pour meriter d'être soufferte, que d'avancer plusieurs faits circonstanciez sans en pouvoir citer de temoins. Où est-ce qu'Olivier a lu que la sœur de Mithridate monta sur un chariot, poursuivit Caneus le meurtrier de son second fils &c.? Je remarquerai en passant que Freinshemius n'a pas eu raison d'accuser (e) Justin de se contredire, ou de brouiller prodigieusement l'histoire. Justin a parlé de deux Laodices mariées à deux Ariarathes. La premiere après la mort de son mari (f) tua cinq de ses enfans, & auroit tué le sixiéme, le seul qui lui restât, si les parens ne l'eussent derobé à sa barbarie. Le peuple se defit de cette Megere. La seconde Laodice épousa ce fils d'Ariarathe qui étoit seul demeuré de reste. On verra ceci amplement dans un autre (g) endroit. Plût à Dieu que Justin ne fût coupable d'autres confusions ou d'autres contradictions que de celles-là.

(c) *Lib. 38. c. 1. & 2.*

(d) Nec multo post adolescens ex ægritudine collecta infirmitate, decedit. *Justin. l. 38. c. 2.*

(e) *Voiez le Justin de Mr. Grevius, pag. 548.*

(f) *Justin. l. 37. c. 1.*

(g) *Dans l'article* Cappadoce.

EXAMEN de l'opinion du P. Cantel Scholiaste Dauphin.

Le P. Cantel a observé qu'Olivier avoit eu tort de donner à la sœur de Mithridate l'action que Valere Maxime raporte. Il croit lui que Valere Maxime a voulu parler de Berenice & de Laodice, femmes d'Antiochus Theus, & filles toutes deux de Ptolomée Philadelphe. Tout le monde ne demeure pas d'accord qu'elles fussent sœurs: Polyænus (h) cité par un confrere du P. Cantel assûre que Laodice femme d'Antiochus Theus, étoit sœur de son mari, & fille d'Antiochus Soter. Pour Berenice l'autre femme d'Antiochus Theus, on convient generalement qu'elle étoit fille de Ptolomée Philadelphe. Neanmoins on ne sauroit condamner le P. Cantel; il a pour lui l'autorité d'Appien (i). Il a quelque raison de croire que Valere Maxime a voulu parler des femmes d'Antiochus Theus; mais il devoit le censurer d'avoir mis une piece de raport à la triste destinée de Berenice. La vaillance que cet Auteur attribuë à sa Berenice, & le bon succés qu'il lui fait avoir contre l'assassin de son fils, ne conviennent point à la femme d'Antiochus; car bien loin qu'elle ait pu venger la mort de son fils, elle fut cruellement massacrée avec lui dans le lieu où elle s'étoit sauvée. Il est vrai d'ailleurs que ce fut une Laodice qui lui procura ce malheur (k). Mais puis que le P. Cantel a cru que l'Auteur qu'il commentoit avoit eu en vuë l'histoire des femmes d'Antiochus Theus, il ne devoit point marquer en marge l'an 664. de Rome: cette Chronologie est trop differente de celle qui convient (l) à ces deux Princesses.

(h) *Lib. 8. apud Harduinum in Plinium l. 7. c. 12, p. 25.*

(i) *Appian. in Syriacis circa finem.*

(k) *Voiez Justin, l. 27. c. 1.*

(l) *Antiochus Theus commença de regner environ l'an de Rome 492. Voiez Calvisius ad ann. mundi 3689.*

(AΔ) *Qu'aussi-tôt que le Pere fut chassé la fille fut couronnée.*] Strabon (m) remarque que ce Prince avoit trois filles, & que l'ainée qui étoit legitime fut placée sur

(m) *Strabo, lib. 17. pag. 547.*

Prince bani implora l'assistance des Romains, & obtint enfin que Gabinius Gouverneur de la Syrie travailleroit à le retablir. Pompée fit ce coup-là, car le peuple Romain apuié sur quelque vers de la Sibylle, ne voulut pas que l'on se mêlat de ce retablissement. Berenice de son côté fit toutes les diligences possibles pour se maintenir sur le thrône, & quoi qu'elle * craignît les Romains, elle ne fit à son pere aucune proposition d'accommodement, ni aucune sorte d'honêteté. Comme elle crut qu'un mari lui seroit d'un grand usage, elle attira un Prince nommé Seleucus, issu des Rois de Syrie, & l'associa à son lit nuptial, & à son sceptre. Elle en fut bientôt degoûtée, ne trouvant pas que ce fût un homme d'aucun merite, & † le fit mourir: après quoi elle jetta la vuë sur Archelaus, fils de celui qui avoit quitté le parti de Mithridate, pour se joindre à Sylla. Elle (A) s'offrit à lui en mariage, & lui promit de lui faire part de sa roiauté. Il étoit alors dans l'armée de Gabinius, & on l'auroit facilement empêché (B) d'aller trouver Berenice, si Gabinius n'avoit mieux aimé pour ses interêts particuliers lui donner la liberté d'épouser cette Princesse. Archelaus l'épousa effectivement, & se mit à la tête de ses troupes afin de repousser les Romains qui pretendoient retablir le Roi Ptolomée. Il fut tué (C) dans un combat; Ptolomée rentra dans Alexandrie, & fit mourir sans pitié sa fille rebelle ‡. Voilà quel

* Ἐπιεικὲς μὲν οὐδὲν πρὸς αὐτόν, καίτοι φοβουμένη τοὺς Ῥωμαίους, ἔπραξε. Ea quamquam Romanos metuebat, nihil tamen mansueti Ptolemæo exhibuit. *Dio, l. 39. p. m. 130.*

† *Voiez la remarque B.*

‡ *Ex Dione, lib. 39. p. 130. 311.*

sur le thrône. Ce narré n'est point exact, si l'on supose que Porphyre a parlé comme il faloit de cette revolution car il (a) assûre que Cleopatre, ou Tryphene, & Berenice deux filles de Ptolomée regnerent ensemble la premiere année de la fuite de leur pere, & que Tryphene étant morte, sa sœur Berenice regna seule pendant deux ans. Cela montre que Berenice n'étoit point l'aînée, & fortifie mon opinion, qu'elle ne cabala point pour chasser le Roi: les soupçons tomberoient plutôt sur sa sœur Tryphene. Je ne pretens pas nier qu'il ne soit possible que l'ambition les ait portées à favoriser les mecontens, & à s'ouvrir le chemin du thrône par la destitution de leur pere, je pretens seulement que les anciens livres ne contienent point ce fait. Mr. Baudelot (b) a soutenu le contraire, mais je suis sûr qu'en examinant ce qu'il emprunte ou de Dion, ou de Porphyre, ou de Photius, on n'y trouvera aucune preuve de son opinion. Ce qu'il allegue de plus fort est que Ptolomée étoufant les sentimens paternels fit mourir sa fille Berenice, à cause de ce qu'elle avoit commis. Il est clair que sans la faire complice de la revolte des Egyptiens, on la jugera assez criminelle aux yeux de son pere, pourveu seulement que l'on songe qu'elle accepta la couronne, & qu'elle emploia toutes sortes de moiens pour se maintenir dans l'usurpation.

(a) *Porphyr. apud Eusebium in Chron. pag. 60. edit. Scalig. 1658.*

(b) *Baudelot de Dairval, Histoire de Ptolemée Auletes pag. 131. 167. & seq.*

(A) *Elle s'offrit à lui en mariage.*] J'ai raison de dire cela, mais le P. Noris n'a pas eu raison de le dire. (c) *Archelaus à Berenice spe nuptiarum Alexandriam evocatus eadem uxore ducta, copias contra Gabinium ducens, victus prælio occubuit, mense regni sexto, ex Strabone lib. 12. pag. 385.* Si je n'avois eu à citer que Strabon je n'aurois pas voulu dire, comme a fait le Pere Noris, que Berenice l'attira en lui promettant de l'épouser. Je ne trouve point dans Strabon que cette Princesse ait songé à Archelaus; je n'y trouve sinon que les Egyptiens aiant chassé leur Roi Ptolomée, cherchoient un Prince de sang roial pour le marier avec Berenice, & qu'Archelaus sachant cela s'offrit à eux sous la qualité suposée de fils de Mithridate Eupator, & fut accepté, & regna six mois. (d) Ταύτῃ ζητουμένου ἀνδρὸς βασιλικοῦ γένους ἐνεχείρησεν ἑαυτὸν τοῖς συμπράττουσι, προσποιησάμενος Μιθριδάτου τοῦ Εὐπάτορος υἱὸς εἶναι, καὶ παραδεχθεὶς ἐβασίλευσεν ἓξ μῆνας. *Et cum quæreretur maritus regio sanguine natus, dedit se Archelaus auxiliariis suis simulavitque se filium esse Mithridatis Eupatoris, itaque receptus, sex menses regno potitus est.* On peut voir là un exemple des scrupules que l'on doit avoir en raportant ce que l'on trouve dans un Auteur. La moindre licence qu'on se donne est capable quelquefois de faire tort à l'honneur des gens. Il n'est point de la bienseance, ni de la dignité d'une Reine de s'offrir pour femme, & d'attirer un jeune homme par l'esperance qu'il l'épousera. C'est à ses sujets à lui procurer un parti sortable. Strabon met les choses sur ce pied-là par raport à Berenice; il ne faloit donc pas raporter le fait de la maniere que l'a raporté le P. Noris, ou bien il faloit citer d'autres gens que Strabon. Si l'on avoit cité Dion, rien n'eût empêché de decrier Berenice, comme une Princesse qui après avoir usurpé le thrône sur celui à qui elle devoit la vie, alloit à la quête d'un mari, & s'offroit elle-même avec sa couronne pour le prix de la protection qui lui étoit necessaire. Voiez la remarque suivante.

(c) *Noris, Cenotaph. Pisan. pag. 225.*

(d) *Strabo, l. 12. pag. 384. Voiez aussi l. 17. pag. 548.*

(B) *Empêché d'aller trouver Berenice.*] Gabinius decouvrit d'abord les desseins d'Archelaus, & le mit en lieu de sûreté. Dès lors c'étoit une affaire finie; mais comme il craignit de ne trouver pas assez de difficultez dans le retablissement de Ptolomée, pour avoir lieu d'exiger toutes les sommes que ce Prince avoit promises, il fit ensorte que ce retablissement fut traversé de quelques obstacles. Dans cette vuë il ne trouva point de meilleur expedient que de laisser mettre Archelaus à la tête des rebelles. Archelaus passoit pour homme de main, & joüissoit d'une grande reputation; le chasser d'Alexandrie parut à Gabinius un grand exploit, pour lequel on pourroit honêtement demander à Ptolomée de magnifiques recompenses. Autre source de profit: Gabinius ne donna la liberté à son prisonnier qu'après l'avoir bien rançonné (e); ainsi il en prit à toutes mains; il tira de l'argent des deux partis. Belle image des supercheries que l'on fait aux Souverains. Il y a telle Campagne qui acheveroit une guerre, si les Generaux pour leur profit particulier ne fournissoient adroitement des ressources à l'ennemi. Remarquons bien qu'il falut faire courir le bruit (f) qu'Archelaus s'étoit sauvé. Gabinius bien paié de la permission qu'il lui donna de s'enfuir, se mit sans doute dans une feinte colere contre ceux qui le gardoient. Nouvelle scene de Comedie. Mais je remarque que Strabon ne savoit rien de tout ce manege de Gabinius. Ce fut à son insu, dit-il (g), que l'on amena Archelaus à Berenice. C'est ôter un grand opprobre à ce General Romain. Strabon decharge beaucoup Berenice, & nous conduit à juger qu'elle ne fut point coupable de l'expulsion de son pere. Il dit nettement que ce Prince fut chassé par les habitans d'Alexandrie, qui mirent après cela sur le thrône l'aînée de ses trois filles, & firent venir de Syrie un certain Cybiosacte, qui se disoit issu des Rois de Syrie, & le donnerent pour mari à la Reine. Elle le fit étrangler dans peu de jours, rebutée des manieres basses qu'elle vit en lui. On dit qu'il fit mettre le corps d'Alexandre dans un cercueil de verre, afin de s'aproprier celui d'or massif d'où il le tira. J'ai lu ce fait dans un (h) moderne qui cite Strabon & Suetone, deux Auteurs qui n'en disent mot. Le dernier dit (i) en general que ce Prince avoit été d'une avarice sordide. *Alexandrini* Cybiosacten *eum* (Vespasianum) *vocare perseverarunt cognomine unius è regibus suis turpissimarum sordium:* & voici les termes de Strabon. (k) Τοῦτον μὲν οὖν ὀλίγων ἡμερῶν ἀπεστραγγάλισεν ἡ βασίλισσα, οὐ φέρουσα τὸ βάναυσον αὐτοῦ καὶ τὸ ἀνελεύθερον. *Hunc intra paucos dies regina strangulavit, cum ejus sordes illiberalitatemque pati non posset.*

(e) *Ex Dione lib. 39. pag. m. 131.*

(f) *Dio, ibid.*

(g) Λαθὼν δὲ τοῦτον κομίζεται διά τινος (ou τινων) εἰς τὴν βασίλισσαν καὶ ἀναδείκνυται βασιλεύς. Eo (*Gabinio*) nesciente per amicos quosdam ad reginam deductus rex declaratus fuit. *Strabo lib. 17. p. 548.*

(h) *L'Abbé de St. Real dans le Cesarion, entret. 2. pag. m. 78.*

(i) *Suetonius in Vespas. c. 19.*

(k) *Strab. ib.*

Vous m'allez dire que cet Ecrivain dans la page precedente avoit fait mention d'un Ptolomée qui étant venu de Syrie avoit enlevé le sepulchre d'or, & n'avoit tiré aucun profit de cette action, parce qu'il fut renversé bientôt: mais qui vous a dit que cela se doit entendre du mari de Berenice? Ne voiez-vous pas que Strabon donne seulement à celui-ci le titre de Cybiosacte, & qu'il donne à l'autre le nom de Ptolomée, & le surnom de Coccus, & de Pareisacte? (l) Ἐσύλησεν δ' αὐτὴν ὁ Κόκκης καὶ Παρείσακτος ἐπικληθεὶς Πτολεμαῖος: *aureum Ptolemaus cognomento Coccus & subditicius rapuit.* Ne savez-vous pas que Dion (m) nomme Seleucus celui qui fut marié avec Berenice? doit-on croire que si Strabon avoit pretendu parler du même homme dans la page 546. & dans la page 547. il se seroit exprimé comme il s'exprime? On ne voit dans son narré ni phrase ni mot qui insinuë que le Syrien qui enleva le tombeau d'or, est le même Cybiosacte que Berenice fit mourir. Lisez neanmoins les savantes reflexions de (n) Mr. Baudelot, qui croit avec l'Abbé de St. Real que Cybiosacte & Ptolomée Coccus sont une même personne.

(l) *Id. ib. pag. 546.*

(m) *Dio, lib. 39. pag. 130.*

(n) *Baudelot de Dairval, Hist. de Ptolemée Auletes pag. 170.*

(C) *Il fut tué dans un combat.*] Ceci ne s'accorde point avec le 17. livre de Strabon, où on lit que (o) Ptolomée aiant été retabli dans son Roiaume fit mourir

(o) Καταχθεὶς ὑπὸ Γαβινίου Πτολεμαῖος, τόν τε Ἀρχέλαον ἀναιρεῖ καὶ τὴν θυγατέρα. Ptolemæus à Gabinio reductus Archelaum ac filiam interimit. *Strabo, lib. 17. pag. 548.*

quel fut le destin de Berenice. Un Auteur moderne a très-bien developé toutes les intrigues qu'on fit à Rome pour le retablissement de Ptolomée; mais il s'est trompé dans les circonstances de (D) la detention d'Archelaus.

γ *Josephus de bell. Jud. l. 1. c. 17.*

BERENICE, fille de Costobarus (A) & de Salomé sœur d'Herode le Grand, fut mariée en premieres noces avec Aristobule fils du même Herode & de Mariamne, & vécut en assez mauvaise intelligence avec lui; car à cause qu'il avoit un frere marié à la fille d'Archelaus Roi de Cappadoce, il reprochoit souvent à Berenice qu'il s'étoit mesallié en l'épousant, & qu'il s'étoit rendu très-inferieur à son frere. Berenice alloit raporter en pleurant tous ces discours & plusieurs autres à sa mere, & l'irritoit furieusement: desorte que Salomé qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit d'Herode, lui rendit suspect Aristobule, & fut la principale cause qui poussa ce cruel pere à se defaire de lui γ. Berenice mere δ de cinq enfans ne laissa pas de convoler en secondes noces; elle se remaria avec un frere de la mere d'Antipater, lequel Antipater étoit fils d'Herode. Aiant perdu ce second mari elle fit un voiage à Rome, & s'y fit considerer par Auguste: mais sur tout elle (B) s'insinua dans les bonnes graces d'Antonia femme de Drusus, ce qui dans la suite servit de beaucoup à son fils Agrippa. Au premier (C) voiage que celui-ci fit à Rome sa mere Berenice vivoit encore, mais au second elle étoit morte.

δ *Trois fils, & deux filles: les fils furent Agrippa I. du nom, Roi de Judée; Herode Roi de Chalcide, & Aristobule: les filles furent Herodias & Mariamne.* Id. ibid. c. 18.

BERENICE, petite-fille de la precedente, & fille d'Agrippa I. du nom Roi de Judée, a bien fait parler de ses amours. Elle fut fiancée à un certain Marc fils d'Alexandre Lysimachus, Alabarche, mais il mourut avant les noces. Peu après elle épousa son oncle Herode, qui à la priere d'Agrippa son frere & son beau-pere tout ensemble, fut créé Roi de Chalcide par l'Empereur Claude ε. Elle n'avoit que seize ans lors que son pere mourut *. Elle perdit son mari la † 8. année de l'Empereur Claude, & se comporta fort mal durant sa viduité; car l'opinion commune fut qu'elle commettoit inceste avec Agrippa son frere. Pour faire cesser ces bruits elle chercha à se marier, & s'ofrit à Polemon Roi de Cilicie, pourveu qu'il voulût changer de religion ‡. On croira facilement qu'elle exigea cette condition plutôt par vanité, ou par politique, que par zêle; mais ce n'est pas une chose rare qu'une convertisseuse zêlée & galante. Polemon aiant plus d'égard aux richesses qu'à la mauvaise reputation de la Dame qui le recherchoit, accepta ses offres, se fit circoncir & l'épousa: & s'il ne passa point toute sa vie dans les liens de ce mariage, ce ne fut point sa faute, ce fut celle de Berenice; puis que cette (AΔ) femme dereglée le planta là, & s'en retourna où il lui plut. Tout aussi-tôt il abandonna le Judaïsme pour repren-

ε *Joseph. Antiq. l. 19. c. 4.*

* *Ib. c. 7.*

† *Ib. lib. 20. c. 3.*

‡ *Ib. c. 5.*

---

rir sa fille, & son beau-fils Archelaus. Mais j'aime mieux m'en raporter au 12. livre de Strabon qu'au 17. parce que Plutarque confirme manifestement ce que Strabon a raconté au 12. livre, savoir (a) qu'Archelaus fut tué dans un combat. Plutarque (b) debite que Marc Antoine fit plusieurs actions de courage dans l'armée de Gabinius quand on retablit Ptolomée, & qu'il fit aussi une action d'humanité qu'on loüa beaucoup; c'est qu'il fit chercher le corps d'Archelaus son ami, & qu'il lui fit faire des funerailles magnifiques. N'est-ce pas une preuve qu'Archelaus avoit eté tue en combatant? Γεγονὼς γὰρ αὐτῷ συνήθης καὶ ξένος ἐπολέμησε μὲν ἀναγκαίως ζῶντι, τὸ δὲ σῶμα πεσόντος ἐξευρὼν, καὶ κοσμήσας βασιλικῶς ἐκήδευσε. *Nam quùm familiaritas ei cum illo & jus hospitii intercessisset, bellum cum vivente gessit necessario, corpus interfecti requisitum regio cultu funeravit.* Dion raconte la chose avec un tel ordre qu'il fait clairement entendre qu'Archelaus fut tué dans le combat, qui decida la querelle du pere & de la fille, & qu'après cette victoire de Gabinius, les Egyptiens furent obligez d'ouvrir les portes d'Alexandrie a Ptolomée qui fit mourir Berenice, & plusieurs autres personnes.

(D) *Dans les circonstances de la detention d'Archelaus.*] Le moderne dont je parle est l'Abbé de Saint Real. Voiez le 2. Entretien du Cesarion qu'il publia l'an 1685. La meprise que je veux marquer consiste en ce qu'il supose, qu'Archelaus partit (c) *en secret d'auprès de Gabinius* pour aller épouser la Reine d'Egypte, & qu'aiant été fait prisonnier dans une bataille, après que les Romains se furent rendus les maîtres de Pelusium, Gabinius *lui donna (d) les facilitez necessaires pour s'échaper*, moiennant grosse rançon. Dion que l'on cite remarque (e) très-expressément que Gabinius laissa évader Archelaus avant que l'armée eût pris la route de Pelusium, & qu'il y eût eu aucun combat.

(A) *Fille de Costobarus & de Salomé.*] Josephe le dit expressément: c'est donc par un defaut de memoire que Montaigu doute que l'on ait jamais determiné, si Berenice étoit fille de Costobarus ou de Joseph. *Quam* (Berenicen filiam Salomes) *vel è Costobaro vel Josepho, nam non meminit pro certo traditum genuerat.* (f) Le Jesuite Cornelius à Lapide (g) a cru faussement qu'Herode étoit le pere de nôtre Berenice.

(B) *Elle s'insinua dans les bonnes graces d'Antonia.*] Il y a un passage dans Strabon qui merite d'être raporté. (h) Καίσαρ καὶ τοὺς υἱοὺς ἐτίμησε τοῦ Ἡρώδου καὶ τὴν ἀδελφὴν Σαλώμην καὶ τὴν ταύτης θυγατέρα Βερενίκην, c'est-à-dire, *l'Empereur honora les fils d'Herode, & sa sœur Salomé, & Berenice fille de Salomé.* Aparemment ces deux femmes allerent ensemble à Rome, lors qu'il fut question de disputer à Archelaus fils d'Herode le Roiaume de Judee, car on sait (i) que Salomé y alla alors avec sa famille.

(C) *Au premier voiage . . . sa mere Berenice vivoit encore.*] Car nous lisons dans Josephe (k) qu'Agrippa vivoit familierement avec Drusus fils de Tibere, & qu'il aquit l'amitié d'Antonia femme de Drusus frere de Tibere, à cause de l'estime qu'Antonia avoit pour Berenice mere d'Agrippa. Cet Historien ajoûte qu'Agrippa pour ne point fâcher sa mere contraignoit son naturel, qui le portoit à faire beaucoup de depenses, mais que quand elle fut morte il fut si prodigue qu'il s'épuisa. N'aiant plus d'argent ni de credit il s'en retourna en Judée, d'où après plusieurs aventures il revint à Rome, & fut saluer Tibere dans l'Ile de Caprée. Il en fut d'abord bien reçu, mais il eut ensuite bon besoin de la protection d'Antonia. Je ne sai où Noldius (l) avoit lu que Berenice étoit morte chez Antonia.

(AΔ) *Cette femme dereglée le planta là, & s'en retourna.*] Je vais copier un passage qui est plein de fautes. *Ceste Berenice de laquelle nostre* Xiphilin *faict mention fut fille d'Archelaus, & femme d'Herodes, apres la mort duquel elle se maria à Polemon Roy de Lycie, lequel elle quitta* propter nimietatem coitus, ut quidam dixerunt, *dict Josephe li. 20. chap. 2.* Voilà ce que j'ai trouvé dans les (m) annotations du Sieur de Canque sur l'Histoire de Dion Cassius abregée par Xiphilin. Observons d'abord qu'il s'agit là de Berenice Maitresse de Titus, & après cela comptons les fautes. 1. Elle n'étoit point fille d'Archelaus. 2. Polemon n'étoit point Roi de Lycie. 3. La raison pourquoi elle le quitta ne fut point qu'il lui rendit trop souvent ce que l'on nomme devoir conjugal. Ce fut plutôt une raison toute contraire. Car voici comment s'exprime l'Historien Juif cité par l'Auteur des annotations: (n) οὐ μὴν ἐπὶ πολὺ συνέμεινεν ὁ γάμος, ἀλλὰ Βερενίκη δι' ἀκολασίαν, ὡς ἔφασαν, καταλείπει τὸν Πολέμωνα. *Id tamen conjugium diuturnum non fuit, propter intemperantiam, ut fertur, discedente ab eo Berenice.* Si cet Auteur avoit consulté la version de Genebrard, il ne seroit pas tombé dans la bevuë qu'il a faite; il y auroit lu, *ce mariage ne dura pas fort long temps: & on dit que ce fut pour l'intemperance de Berenice, qui le laissa.* Je veux que les paroles de l'Auteur Juif considerées en elles-mêmes puissent avoir je ne sai quelle ambiguité, qui fasse douter s'il s'agit là du dereglement de l'époux, ou de celui de l'épouse, n'y avoit-il pas un bon moien d'ôter l'équivoque? ne sufisoit-il pas de prendre garde aux mauvaises mœurs

(a) Τοῦτον μὲν δὴ ὁ Γαβίνιος ἀνεῖλεν ἐν παρατάξει, κατάγων τὸν Πτολεμαῖον. Eum Gabinius Ptolemæum reducens in pugna occidit. *Strab. lib. 12. p. 384.*

(b) *Plut. in M. Antonio pag. 917.*

(c) *Pag. 80. édit. de Holl. 1685.*

(d) *Ibid. pag. 82.*

(e) *Dio, lib. 39. pag. 131.*

(f) *Montacut. in Apparat. V. n. 74. pag. 191. apud Noldium de vita & gestis Herodum pag. 297.*

(g) *In Act. 25. v. 13. pag. 363. apud Noldium ibid. pag. 296.*

(h) *Strabo lib. 16. pag. 526.*

(i) *Joseph. Antiquit. l. 17. c. 11.*

(k) *Id. lib. 18. cap. 8.*

(l) *Noldius ubi supra pag. 297.*

(m) *Elles sont à la fin de la traduction Françoise de Xiphilin faite par Anthoine de Bandole, & imprimée à Paris l'an 1610. in 4.*

(n) *Joseph. Antiquit. Judaic. lib. 20. c. 5.* (& non pas c. 2.) *p. m. 693.*

reprendre sa premiere religion *. La mauvaise vie de Berenice ne l'empêchoit point de pratiquer les observances des Juifs. Elle avoit fait un vœu, & pour l'accomplir elle se transporta à Jerusalem, & se soumit à la coutume qui portoit qu'avant que d'ofrir ses sacrifices, on passât trente jours en prieres & en oraisons sans boire du vin, & qu'on se fit raser la tête. Pendant qu'elle observoit ces ceremonies elle reçut mille affronts des soldats Romains, & fut en danger de sa vie: elle eut beau s'en aller nuds pieds interceder pour le peuple auprès du Gouverneur Florus, elle n'obtint rien, non pas même les civilitez que sa qualité & son sexe rendoient indispensables †. Elle étoit toûjours fort bien avec Agrippa son frere, & elle le seconda dans le dessein de prevenir la desolation des Juifs, en les exhortant à se soumettre aux Romains. Toutes ces exhortations accompagnées de larmes furent inutiles ‡; desorte que Berenice ou pour n'être pas envelopée dans la ruine de la nation, ou pour exercer son savoir faire, alla trouver Vespasien & Titus, & les gagna si heureusement l'un par (A) ses liberalitez, & l'autre par sa beauté, qu'elle se mit en passe de devenir Imperatrice Romaine. Elle mit Titus dans ses filets, & vit l'heure (B) que de Galant favorisé sans nulle exception il deviendroit son mari: mais les murmures du peuple Romain frustrerent cette esperance; il ne lui resta que le titre de Maitresse ou de concubine d'Empereur. Le theatre (C) François au XVII. siecle a retenti des amours de Titus & de Berenice. Elle

* *Ibid.*

† *Id. de bell. Jud. l. 2. c. 26.*

‡ *Ibid. c. 18. 29.*

mœurs de Berenice? tous ceux qui savent de quelle maniere elle vécut lui donneront volontiers un temperament à ne se pas degoûter d'un homme par la raison qu'il auroit été infatigable dans les exercices de l'amour. Toutes les personnes du monde, Berenice comme les autres admettent cette maxime generalement parlant, (a) *de rien trop*, mais les varietez sont infinies quand il est question de mettre des bornes entre le trop & la sufisance. Si le temperament de Berenice ne dispute point contre la these generale, il se souleve contre l'aplication, il ne croit pas être dans le cas, il apelle mediocrité ce que d'autres nommeroient excés. Il n'est pas tel, j'y consens, qu'il remplisse au pied de la lettre la sentence du (b) 30. chapitre des proverbes de Salomon, & qu'il rende fausse celle (c) de Pindare; mais au moins fait-il mentir cette maxime, *de peu de biens nature se contente*. En un mot l'Auteur que je refute devoit plutôt mettre le peché de Polemon dans le defaut que dans l'excés, & comparer ce Monarque avec le premier mari de Jeanne Reine de Naples. Il est vrai que Polemon en fut quitte à meilleur marché; il n'y perdit point la vie comme l'autre l'y perdit.

Quelque chicaneur me viendra dire, que la pensée du Sieur de Canque est que Berenice quitta Polemon parce qu'elle avoit besoin de trop de caresses, & qu'il ne pouvoit fournir à l'apointement; mais je soutiens que les paroles ne sont pas rangées d'une maniere à être ainsi entenduës. Quelle qu'ait été son intention elles signifient clairement ce que je supose, & par consequent elles representent Berenice d'une humeur tout-à-fait extraordinaire. Voiez ce qui sera cité des lettres du Comte de Bussi Rabutin dans les remarques de l'article *Gleichen*.

(*A*) *L'un par ses liberalitez, & l'autre par sa beauté.*] Tacite nous aprend que cette Dame s'intrigua pour mettre la couronne sur la tête de Vespasien. Je ne m'en étonne pas, elle avoit plus à esperer de lui que de ses competiteurs, s'il parvenoit à l'Empire. *Mox (d) per occultos suorum nuntios excitus ab urbe Agrippa, ignaro adhuc Vitellio, celeri navigatione properaverat. Nec minore animo, regina Berenice partes juvabat florens ætate formaque, & seni quoque Vespasiano magnificentia munerum grata.* Le même Tacite nous aprend qu'elle étoit aimée de Titus, & qu'on crut qu'elle fut cause qu'il n'acheva point son voiage, mais retourna en Judée, aiant apris à Corinthe la mort de Galba. *Fuere (e) qui accensum desiderio Berenices reginæ vertisse iter crederent. Neque abhorrebat à Berenice juvenilis animus: sed gerendis rebus nullum ex eo impedimentum.* En deux mots cet Historien refute la medisance: il convient que cette Reine avoit touché le cœur de Titus, mais il declare que ce n'étoit qu'une amourette d'amusement, qui ne le detournoit point des affaires.

(*B*) *Et vit l'heure . . . qu'il deviendroit son mari.*] Agrippa & Berenice sa sœur firent un voiage à Rome pendant le 4. Consulat de Vespasien; on leur fit de grans honeurs; elle logea au palais, ne fit qu'un lit avec Titus, & commença à disposer de toutes choses, comme une femme legitime: mais Titus aiant apris que le peuple en étoit scandalisé la renvoia. C'est ce que (f) Xiphilin raconte; & il remarque que Berenice étoit alors dans (g) sa fleur, dans son grand éclat: elle avoit neanmoins 44. bonnes années, car le 4. Consulat de Vespasien tombe (h) sur l'an 72. de JESUS-CHRIST, & elle avoit 16. ans (i) lors que son pere mourut, c'est-à-dire la 3. année de (k) l'Empereur Claude, qui étoit la 44. de JESUS-CHRIST. Le calcul est aisé à faire. D'ailleurs elle étoit entrée de fort bonne heure dans la carriere, & avoit joûté courageusement & sans relâche; elle avoit un mari & peut-être des enfans la 16. année de sa vie; elle avoit eu un second mari, elle avoit eu des Galans, & neanmoins la voilà dans son grand éclat à l'âge de 44. ans. C'étoit de quoi être exposée à l'envie. Suetone (l) observe que la separation se fit à regret de part & d'autre. Titus se fit une grande violence en renvoiant Berenice pour calmer les plaintes des medisans; Berenice fut fort fâchée qu'on la renvoiât: elle eût mieux aimé sans doute une continuation de medisance: & s'il est vrai que Titus lui eût promis mariage, comme le bruit en couroit, il faut croire qu'elle pesta contre la mauvaise foi des hommes. Il est probable que pour adoucir l'amertume de ce renvoi, Titus lui dit que c'étoit un sacrifice qu'il faloit faire aux murmures de toute la ville, mais qu'après avoir cedé à ce torrent qui ne feroit que passer on se reverroit. Ce qu'il y a de certain c'est que Berenice se conduisit tout comme si on l'eût congediée de cette façon: elle revint trouver Titus quelque tems après, & n'y gagna rien; il ne voulut plus ouïr parler d'elle. Je croi que Xiphilin est le seul qui ait observé ces deux renvois de Berenice, l'un sous l'Empire de Vespasien, l'autre sous celui de Titus. (m) *Ὁ δὲ δὴ Τίτος οὐδὲν οὔτε φονικὸν οὔτε ἐρωτικὸν μεταχειρίσας ἦρξεν, ἀλλὰ χρηστὸς καίτοι ἐπιβουλευθεὶς, καὶ σώφρων καίτοι καὶ τῆς Βερενίκης ἐς Ῥώμην αὖθις ἐλθούσης, ἐγένετο. Titus ex quo tempore principatum solus obtinuit, nec cædes fecit nec amoribus inservivit, sed comis quamvis insidiis peteretur, & continens, Berenice licet in urbem reversâ, fuit.* Il est assez aparent que Xiphilin ne se trompe pas, encore qu'Aurelius Victor & les autres ne parlent que d'un seul renvoi. (n) *Ut subiit pondus regium Berenicen nuptias suas sperantem regredi domum . . . precepit.* Ces paroles d'Aurelius Victor comparées avec ce qu'il avoit dit peu auparavant, le convainquent d'une extrême negligence. Il dit ici que Berenice esperoit d'épouser Titus, & il venoit de dire qu'elle étoit sa femme. *Cæcinam Consularem adhibitum cœna vix dum triclinio egressum ob suspicionem stuprata Berenices* UXORIS SUÆ *jugulari jussit.* Recueillons de là que Berenice prêtoit l'oreille à d'autres fleurettes qu'à celles de l'Empereur. Cela est assez ordinaire aux Maîtresses des grans Princes. Je ne puis passer sous silence une erreur de Noldius. (o) Il dit dans la page 408. que Dion ou Xiphilin se sont trompez, quand ils ont mis le divorce de Berenice sous Vespasien, puis qu'Aurelius Victor assûre que Titus ne la renvoia qu'après avoir (p) pris possession de la couronne. Voilà ce que dit Noldius dans la page 408. mais dans la page 409. il assûre que Berenice revint à Rome pour faire un nouvel effort sur le cœur de Titus, & que son dessein ne reüssit pas. Il cite pour cela les paroles de Xiphilin. Quoi! après avoir dit qu'un homme se trompe, faut-il affirmer ce qu'il avance? faut-il le prouver par son temoignage?

(*C*) *Le theatre François . . . . . a retenti.*] On joüa en même tems deux pieces intitulées *Berenice*, l'une étoit de Mr. Corneille, & l'autre de Mr. Racine; chacune avoit ses partisans: l'Abbé de Villars publia une critique de toutes les deux. Je ne saurois point qu'il est l'Auteur de cette critique, si je n'avois lu ces paroles dans les sentimens de Cleanthe (q), *En eussiez-vous douté si le Critique des deux Berenices vous fût venu dans la pensée? . . . Par quelle raison aurions-nous échapé au Censeur de deux excellens Poetes, dont l'un n'a*

(a) Id arbitror adprime in vita esse utile, ut ne quid nimis. *Terentius in Andria act. 1. sc. 1.* Voiez dans Erasme *Chil. 1. cent. 6. n. 96. pag. m. 226.* plusieurs sentences semblables.

(b) Tria sunt insaturabilia, & quartum quod nunquam dicit, sufficit. Infernus & os vulvæ, & terra quæ non satiatur aqua, ignis vero nunquam dicit, sufficit.

(c) *Ἀνάπαυσις ἐν παντὶ γλυκεῖα ἔργῳ· κόρον δ' ἔχει καὶ μέλι καὶ τὰ τέρπν' ἄνθε' Ἀφροδίσια.* Requies in omni dulcis opere satietatemque habet, & mel & jucundi flores venerei. *Pindar. Nemeor. Ode 7. p. m. 580.* Voiez une semblable sentence d'Homere dans la remarque D de l'article *Xenophanes.*

(d) *Tacit. Histor. l. 2. c. 81.*

(e) *Ibid. cap. 2.*

(f) *In Vespasiano.*

(g) *Βερονίκη δὲ ἤκμαζε τότε.* Beronice maxime florebat. *Xiphil. in Vespas. pag. 222.*

(h) *Voiez Calvisius.*

(i) *Joseph. Antiq. l. 19. c. 7.*

(k) *Ibid.*

(l) Nec minus libido (*suspecta erat in Tito*) propter exoletorum & spadonum greges propterque insignem reginæ Beronices amorem cui etiam nuptias pollicitus ferebatur, . . . Beronicem statim ab urbe dimisit invitus invitam. *Sueton. in Tito c. 7.*

(m) *Xiphilin. in Tito sub init.*

(n) *Aurel. Victor in Epitom.*

(o) *Noldius, de vita & gestis Herodum.*

(p) *Ut subiit pondus regium.*

(q) *C'est le faux nom de celui qui a critiqué les Entretiens du Pere Bouhours. L'Abbé de Villars qu'il designe ici avoit publié pour le P. Bouhours contre Cleanthe le traité* de la delicatesse.

Elle avoit une sœur (*D*) trop belle pour qu'elles s'aimassent. L'Ecriture a fait (*E*) mention de Berenice. On a fait de lourdes (*F*) fautes concernant cette Princesse. Je n'ai pu parler de toutes

n'a pas daigné lui repondre, & l'autre n'a dit qu'en deux mots pourquoi il ne lui repondoit pas (a)!

Voici des extraits qui me paroissent fort dignes de la place que je leur donne. (*b*) *Je suis très-fachée*, c'est une Dame qui écrit cela au Comte de Rabutin, *de ne pouvoir vous envoier aujourd'hui la* Berenice *de Racine; je l'attens de Paris: je suis assûrée qu'elle vous plaira, mais il faut pour cela que vous soiez en goût de tendresse, je dis de la plus fine, car jamais femme n'a poussé si loin l'amour & la délicatesse qu'a fait celle-là. Mon Dieu, la jolie maitresse! & que c'est grand dommage qu'un seul personnage ne puisse pas faire une bonne piece, la Tragedie de Racine seroit parfaite.* Le Comte lui repondit. „ Je viens de lire Berenice. Vous „ m'aviez preparé à tant de tendresse, que je n'en ai „ pas tant trouvé. Du tems que je me mêlois d'en „ avoir, il me souvient que j'eusse donné là-dessus le „ reste à Berenice: Cependant il me paroît que Titus „ ne l'aime pas tant qu'il dit, puisqu'il ne fait aucuns „ efforts en sa faveur à l'égard du Senat & du peuple „ Romain. Il se laisse aller d'abord aux remontran- „ ces de Paulin, qui le voiant ébranlé, lui améne le „ Peuple & le Senat pour l'engager; au lieu que s'il „ eût parlé ferme à Paulin, il auroit trouvé tout le „ monde soûmis à ses volontez. Voilà comment j'en „ aurois usé, Madame, & ainsi j'aurois accordé la „ gloire avec l'amour. Pour Berenice, si j'avois été „ à sa place, j'aurois fait ce qu'elle fit, c'est-à-dire, „ que je serois parti de Rome la rage dans le cœur „ contre Titus, mais sans qu'Antiochus en valût „ mieux (*c*). „ Voici ce qu'on lui repliqua. (*d*) *Vôtre cœur n'est pas aussi indifferent que je le croiois, puisqu'il vous souvient encore que vous auriez pû donner le reste à Berenice en fait de tendresse, & il faut l'avoir poussée bien loin, pour trouver qu'on en auroit plus qu'elle: Je vous en loue & revere. Il ne faut pas aimer à demi quand on s'en mêle.* On aprendra dans ces trois passages le jugement qui a été fait de la Berenice de Mr. Racine, & combien les Dames sont portées naturellement à donner leur aprobation aux cœurs qui poussent loin la tendresse. Je ne trouve point que la critique du Comte de Rabutin soit juste, car il eût voulu que le Poëte eût falsifié un évenement qui devoit être conservé sur le theatre. Le renvoi de Berenice est si conu par l'histoire, que ceux qui ne l'eussent pas trouvé dans la Tragedie eussent crié justement contre l'Auteur. Mr. Racine pressentit cela sans doute, & ce fut aparemment la raison pourquoi il representa la tendresse de l'amant inferieure à la tendresse de l'amante; cette œconomie pouvoit deplaire au beau sexe, mais enfin on trouva que cet inconvenient n'égaloit point l'autre.

(*D*) *Une sœur trop belle pour qu'elles s'aimassent.*] Josephe remarque que Drusille sœur de Berenice écouta les propositions de Felix Gouverneur de Judée, pour se mettre à couvert de la jalousie de sa sœur, qui ne pouvoit souffrir qu'elle Drusille eût une si grande beauté. Drusille fut recherchée en mariage par Felix, pendant qu'elle étoit mariée avec Azizus Roi des Emeseniens. Elle consentit à cette recherche, & devint l'epouse de Felix, & il semble même qu'elle abjura le Judaïsme(*e*). J'examinerai cela dans la remarque A A de son article. La haine fraternelle est grande: on peut citer des maximes là-dessus; mais, si je ne me trompe, la haine des sœurs va plus loin que celle-là. Nous pourrons dire un mot sur ce chapitre (*f*) en quelque autre endroit.

(*E*) *L'Ecriture a fait mention de Berenice.*] L'on trouve dans le chapitre 25. des Actes qu'Agrippa & Berenice arriverent à Cesarée pour saluer Festus, & qu'aiant oui parler de St. Paul qui étoit alors en prison, ils le voulurent ouir: que pour cet effet ils se rendirent au lieu de l'audience avec une (*g*) grande pompe, & entendirent St. Paul.

(*F*) *De lourdes fautes concernant cette Princesse.*] Sabellic (*h*) a cru qu'elle fut femme d'Aristobule, & ensuite d'Antipater. C'est confondre ensemble deux Berenices, l'aieule & la petite-fille; la premiere fut mariee en premieres noces à Aristobule, & en secondes à un oncle d'Antipater, & non pas à Antipater même. Voici donc une nouvelle meprise de Sabellic. Mais pour la Berenice dont il parle (c'est la Maitresse de Titus) elle n'a eu ni l'un ni l'autre de ces deux maris. Je m'en vais raporter un passage de Juvenal, qui sans doute doit être entendu de la derniere Berenice, de celle qui fut aimée de Titus, & qui fut soupçonnée d'inceste avec Agrippa son frere;

Grandia (i) tolluntur crystallina, maxima rursus
Myrrhina, deinde adamas notissimus, & Berenices
In digito factus pretiosior: hunc dedit olim
Barbarus incestæ, dedit hunc Agrippa sorori,
Observant ubi festa mero pede sabbata Reges,
Et vetus indulget senibus clementia porcis.

Le Scholiaste de Juvenal entend ici par Berenice une sœur de Ptolomée Roi d'Egypte, & par Agrippa un fils de Julie, fille d'Auguste, ce fils de Julie & d'Agrippa (*k*) que Tibere fit mourir aussi-tôt qu'Auguste fut decedé. C'est une negligence prodigieuse de ce Scholiaste, pour ne rien dire de pis; car avec un peu d'attention on voit manifestement que Juvenal parle d'un Agrippa qui demeuroit en Judée, ce qui ne peut convenir aucunement au fils de Julie. Outre que selon la remarque de Noldius (*l*), personne n'a jamais dit qu'Agrippa & son impudique sœur Julie aient été accusez d'inceste. Il n'est pas si aisé de relancer le Scholiaste sur l'autre point, parce que la repetition du mot *dedit* a fait croire à d'habiles gens, que le Poëte supose ici deux personnes qui ont donné à leur sœur un diamant de prix; 1. un Roi d'Egypte, 2. un Agrippa. Cette explication n'est point la bonne. Tout se doit raporter à Agrippa Roi des Juifs, & à sa sœur Berenice: & nous aprenons ici une chose que Josephe n'a point touchée; c'est que Berenice reçut de son frere un diamant d'un très-grand prix, qu'elle s'en para, & que leurs amours incestueuses firent plus de bruit par ce moien. Baronius a cru que Juvenal a fait allusion à une pierre precieuse dont parle Pline, que Ptolomée Roi d'Egypte donna à sa femme qui étoit aussi sa mere, à ce que pretend Baronius (*m*). Un Auteur (*n*) moderne que j'ai deja cité plusieurs fois, trouve bien des fautes dans cette pensée de l'Analiste. 1. Juvenal parle d'un diamant enchassé dans une bague, mais la pierre precieuse dont parle Pline étoit une topaze brute, dont on fit ensuite une statuë. 2. Ce ne fut point Ptolomée qui donna à sa mere cette topaze; ce fut Polemon Gouverneur de l'Ile où la topaze fut trouvée, qui la donna à Berenice mere du Roi qui succeda à celui qui regnoit alors. 3. Pline ne dit point que Ptolomée Philadelphe ait fait present de cette topaze à sa femme Arsinoë qui étoit aussi sa sœur; il dit seulement que l'on fit de cette pierre une statuë d'Arsinoë femme de Ptolomée Philadelphe, & que cette statuë étoit de 4. coudées, & qu'elle fut consacrée dans un temple qu'on nommoit le temple d'or. On pourroit ajoûter cette 4. censure. C'est qu'on ne trouve pas qu'aucun Roi d'Egypte ait été le mari de sa propre mere, & que cela convient moins au pere de Ptolomée Philadelphe qu'à tout autre. C'est de la femme de celui-là que Pline parle, quand il dit que la topaze en question fut aportée à la Reine Berenice. J'ai été beaucoup moins surpris de ces fautes de Baronius, que de voir le P. Hardoüin (*o*) dans cette pensee, c'est que les paroles de Juvenal se doivent entendre du diamant de la même Berenice dont Pline a parlé, femme de Ptolomée Lagus, & mere de Ptolomée Philadelphe. Le Juvenal *Variorum* contient bien des fautes touchant Berenice. On y voit une note qui porte que la Berenice dont ce Poëte parle étoit Reine de Judée, & femme d'Herode: que d'autres veulent qu'il ait parlé de Berenice femme d'Herode, & après la mort de son mari, Maîtresse de son beau-frere, c'est-à-dire, d'Agrippa frere de son mari. Tout cela ne vaut rien; car en premier lieu voilà deux Herodes differens, que l'on n'a eu soin de distinguer par aucune marque ni petite ni grande. L'un doit être celui qui fit mourir les enfans de Bethlehem; l'autre doit être le Roi de Chalcide frere d'Agrippa I. du nom. Or le premier de ces deux Herodes n'a point eu de femme qui ait eu nom Berenice, & il n'y a point eu de Berenice qui ait été Reine de Judée. De plus il n'y a point eu de Berenice en Judée dont l'inceste ait consisté dans l'amour de son beau-frere. L'inceste dont Josephe & Juvenal parlent consiste dans les amours d'Agrippa II. du nom avec Berenice sa propre sœur. Ce qui a trompé l'Auteur de la note est que Berenice étoit veuve d'Herode Roi de Chalcide, & frere d'un Agrippa, lors que l'on causoit de ses amours pour Agrippa: mais l'Agrippa du frere duquel elle étoit veuve n'étoit point celui avec lequel elle commettoit inceste. Elle étoit fille de cet autre Agrippa, & sœur de celui-ci. Il y a une autre note dans le Juvenal *Variorum* de laquelle l'Auteur se nomme Lubin. Ce Lubin se sert d'une plaisante maniere de

(*a*) *Sentimens de Cleanthe 2. part. p. 2. édit. de Hollande 1672.*

(*b*) *Lettre 133. de la 3. partie des lettres du Comte de Bussi Rabutin, page 246. édit. de Holl. Cette lettre est datée de Dijon le 28. de Juillet 1671.*

(*c*) *Buss. lettre 148. de la 3. partie pag. 268.*

(*d*) *Ibid. lettre 152. pag. 279. 280.*

(*e*) *Joseph. Antiquit. l. 29. c. 5. pag. 693.*

(*f*) *Dans la remarque A de l'article de Drusille.*

(*g*) *Μετὰ πολλῆς φαντασίας*, cum multa ostentatione *seu* ambitione. *Actor. Apostol. c. 25. v. 23.*

(*h*) *In paraphrasi ad Titum Suetonii apud Noldium ubi supra pag. 414.*

(*i*) *Juven. Satir. 6. v. 154.*

(*k*) *Il avoit été relegué par Auguste dans l'Ile Planasia*, Tacit. Ann. l. 1. c. 3. *& non pas en Sicile comme dit le Scholiaste.*

(*l*) *De vita & gest. Herodum pag. 412.*

(*m*) Alludere videtur pretioso lapidi quem prius dedit Ptolomæus Ægypti Rex uxori simul & matri. Verum Plinius tradit fuisse topazion. *Baron. Annal. ad ann. 58. n. 164. Il cite Pline lib. 37. cap. 8.*

(*n*) *Noldius ubi supra pag. 412.*

(*o*) *Harduin. in Plin. l. 37. c. 8. pag. 392. s. 5.*

FAUTES du Juvenal *Variorum*.

toutes les Reines qui ont porté ce nom-là. J'indique quelques fautes de Mr. (G) Moreri, de Mr. (H) Hofman, de Charles Etienne, &c.

☞ BERGAME (Jaques Philippe de) issu de l'ancienne famille des Foresti, nâquit à Bergame * l'an 1434. Il se fit Moine dans l'Ordre des Augustins † l'an 1451. & publia quelques livres qui le firent estimer, & nommément un (A) *supplementum Chronicorum*, & un traité des femmes illustres Chretiennes. Il fut ‡ fort aimé du Pape Innocent VIII. & mourut à Bergame ⸸ l'an 1518. S'il étoit mort l'an 1515. comme l'assûre Moreri, il n'eût pas été âgé ou de 78. ans, ou de 85. qui sont les deux opinions raportées par Moreri.

☞ BERGIER (Nicolas) nâquit à Reims en l'année 1557. Il y étudia dans la nouvelle Université que le Cardinal de Lorraine venoit d'y établir, & il y regenta aussi pendant quelques années. Il passa du College chez le Comte de Saint Soupplet Grand Bailly de la Province, pour être precepteur de ses enfans, & il embrassa ensuite la profession d'Avocat où il se rendit fort habile. Les habitans de la ville de Reims qui conoissoient son merite & sa capacité, le firent leur Sindic, & le deputerent souvent à Paris pour les affaires de la ville. Cela le fit conoître de plusieurs Savans, & entre autres de Messieurs Peiresc & Du Puy à qui il communiqua le dessein de son livre des grans chemins de l'Empire, & qui l'encouragerent beaucoup à l'executer. Mr.

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez Vossius de Histor. Latin. pag. 663.*

‡ *Phil. Labbe, de scriptor. Eccles. t. 1. pag. 492.*

⸸ *Id. ib.*

de raisonner. Après avoir dit qu'Herode Agrippa étoit frere de Berenice, il prouve que l'amour de cet Agrippa pour Berenice étoit un inceste, par la raison que Berenice avoit été mariée avec son oncle Herode (a). Noldius (b) qui a vu deux fautes dans ce *Variorum*, & qui les a mises sur le compte de Schrevelius le compilateur de ce Commentaire, n'a point remarque celle-ci.

(G) *Quelques fautes de Mr. Moreri.*] La 1. Berenice dont il parle est la mere de Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte; ce qu'il en dit ne se trouve point dans l'Auteur (c) qu'il cite. La 2. est fille de Ptolomée Philadelphe, & femme de Ptolomée Evergetes: il cite Elien & Justin qui ne disent pas ce qu'il raconte. Il faloit citer Hygin (d), qui raporte ce qui concerne la chevelure de cette Reine. Pour ce qui est du temple de *Berenice la Gardienne*, j'avouë que je n'ai pu deterrer la source; ainsi je n'oserois affirmer que Mr. Moreri avance là quelque fausseté. J'ai bien des soupçons contre cela. Il auroit dû se souvenir que dans l'article d'*Arsinoe fille d'Antiochus Soter*, il avoit dit que Berenice femme de Ptolomée Evergetes étoit fille *de Magus* (e) *Roi de Cirene*, & frere de Ptolomée Philadelphe, & par consequent oncle de Ptolomée Evergetes. Alors Berenice femme de Ptolomée Evergetes n'etoit que sa cousine germaine, presentement c'est sa propre sœur. Chacun voit combien ces variations brouillen[illegible] tête aux lecteurs, & les devroient degoûter de l'etude d'un Dictionaire. Il faudroit leur debrouiller ces cahos, en marquant qui sont ceux qui racontent les choses d'une façon, & qui sont ceux qui les racontent d'une autre. La 3. Berenice selon Mr. Moreri est sœur de la 2. & femme d'Antiochus Soter Roi de Syrie. Il faloit dire *Antiochus Theus*, & non pas *Antiochus Soter*; celui-là étoit fils de celui-ci, & fut marié avec une fille de Ptolomée Philadelphe nommée Berenice (f). La 4. est fille de Ptolomée Auletes. J'en ai fait un article; voiez-en les remarques. La 5. est Berenice sœur d'Agrippa II. du nom. Ce que dit Mr. Moreri que *cette Princesse étoit avec son frere Agrippa en 55. lors que St. Paul plaida sa cause à leur presence, & à celle des Proconsuls Felix & (g) Pontius Festus*, supose que ces deux *Proconsuls* commandoient dans la Judée en même tems, & cela (h) est faux. Il ne faloit point citer Strabon; car ce qu'il dit se raporte à une autre Berenice que Mr. Moreri a oubliée, c'est l'aieule de la Maitresse de Titus.

(H) *De Mr. Hofman, de Charles Etienne, &c.*] La I. faute de Mr. Hofman est d'assûrer que la Berenice dont Juvenal fait mention étoit fille d'Herode l'Ascalonite (i), & femme de son frere Agrippa. C'est un double ou triple mensonge pour le moins; car cet Herode n'a point eu de fille qui s'apellât Berenice, ni de fils qui s'apellât Agrippa: celle dont parle Juvenal étoit fille du premier Agrippa, & ne fut jamais mariée avec son frere Agrippa second du nom; on crut seulement qu'elle eut avec lui un commerce incestueux. Saint Chrysostôme s'est trompé, ou a parlé figurément lors qu'il l'a nommée (k) la femme d'Agrippa. La II. faute est de dire que la Berenice que Titus aima est differente de celle dont Juvenal fait mention. Hofman les fait differentes, puis qu'il traite dans un article à-part de celle qui fut Maîtresse de Titus. III. Il n'est pas vrai que la Berenice de Juvenal ait fait un voiage à Jerusalem la tête rasée, & les pieds nuds. Il faloit dire que pour accomplir un vœu elle s'en alla à Jerusalem, & y observa les ceremonies en tels cas requises: c'est qu'avant que d'offrir des sacrifices, on faisoit des prieres pendant 30. jours, on se faisoit raser la tête, & on s'abstenoit du vin. Voilà tout ce que (l) Josephe nous aprend de ce voiage de Berenice. Il est vrai qu'il remarque qu'elle alla à l'audience du Gouverneur à pieds nuds; mais ce n'est point ce qu'on apelle un voiage de Jerusalem. IV. A quoi bon citer le chapitre 25. & 26. du livre des Actes, & le 16. livre de Strabon, immediatement après avoir dit que Berenice alla à Jerusalem la tête rasée & les pieds nuds? Est-il parlé de cela au livre des Actes? & Strabon ne parle-t-il pas d'une Berenice qui étoit l'aieule de celle-ci? Lloyd a commis la 1. & la 3. faute de Mr. Hofman, & c'est de lui que ce dernier les a copiées. Charles Etienne falsifie le temoignage de Pline; il lui attribuë d'avoir dit que Ptolomee Philadelphe bâtit une belle ville sur la Mer rouge, & la nomma Berenice, du nom de sa mere. Pline dit seulement (m) que cette ville portoit le nom de la mere de Ptolomée Philadelphe. Cela me fait souvenir d'une faute de Mr. Hofman que j'avois laissée à quartier: il fait dire à Pline que cette Berenice donna son nom à une ville qu'elle fit bâtir. Voilà pour ce qui regarde la 1. faute de Charles Etienne. La II. est d'avoir dit qu'il y a eu une Berenice fille d'Herode l'Ascalonite, laquelle se maria avec Agrippa son frere. Nous avons dejà trouvé cette faute dans Lloyd & dans Hofman; c'est de Charles Etienne que Lloyd l'a prise. Quelcun me dira peut-être, vous entendez mal ces paroles (n), *Berenice, Herodis Ascalonita filia qua nupsit etiam Agrippa fratri*, vous les expliquez comme si elles vouloient dire que Berenice épousa son propre frere, & il faut entendre qu'elle fut mariée avec le frere d'Agrippa, & c'est aussi le sens des paroles (o) de Mrs. Lloyd & Hofman. Je repons que j'explique le Latin de ces trois Auteurs dans le sens le plus naturel, & que puis que les deux derniers confirment par les vers de Juvenal les paroles alleguées, ils ont voulu dire sans doute qu'Agrippa étoit le mari, & non pas le frere du mari. Au pis aller je les puis convaincre de ce mensonge: ils suposent que Berenice femme du frere d'Agrippa étoit fille d'Herode l'Ascalonite; cela est faux, elle étoit fille d'Agrippa I. du nom, qui la maria à Herode Roi de Chalcide son frere. La III. faute est de citer Strabon pour la pretenduë fille d'Herode l'Ascalonite; c'est n'avoir point su qu'il ne parle que de la fille de Salomé. Cette fille fait un article à part dans Charles Etienne, ce qui montre qu'il n'a point pris l'une pour l'autre, mais qu'il s'est figuré deux personnes très-distinctes, & cela pourroit passer pour une IV. faute.

(A) *Et nommément un* Supplementum Chronicorum.] On l'intitule aussi *supplementum supplementi*. Je ne sai pas bien l'année de la 1. édition, mais je sai que la seconde est celle de Bresce 1485. L'Auteur nous aprend lui-même qu'il avoit alors 51. ans, & qu'il l'avoit corrigé & augmenté avec beaucoup d'aplication, & d'exactitude. Il l'étendit depuis le commencement du monde jusqu'à cette année-là. Il en fit à Venise l'an 1503. une nouvelle édition qui s'étend pareillement jusqu'à cette date. L'édition de Paris 1535. fut augmentée d'un abregé historique depuis l'an 1503. jusques à l'année de l'impression. (p) Possevin & (q) Bellarmin disent que cet Ouvrage ne s'étend que jusqu'en l'année 1436. Ils seroient dignes de censure quand même ce qu'ils debitent seroit très-vrai à l'égard de la premiere édition. Nôtre Augustin avoit lu beaucoup, & ne manquoit pas de jugement: mais il se trompe souvent sur les noms propres, & il a un style barbare (r).

(a) Herodes Agrippa dedit incestæ suæ sorori Berenicæ, cum qua incestum commiserat, UT POTE quæ ante nupta erat patruo suo Herodi.

(b) *Ubi supra pag. 411. 412.*

(c) *Il cite Appien: il eût mieux fait de citer Pausanias l. 1. pag. 6.*

(d) *Astronom. l. 2. c. 24.*

(e) *Il faloit dire Magas: il étoit Roi de Cyrene, & il est vrai selon Justin. l. 26. c. 3. qu'il maria Berenice sa fille unique au fils de son frere, je veux dire à Ptolomée surnommé Evergetes. Ce Magas étoit fils d'un Macedonien de petite condition, & de Berenice qui fut depuis femme de Ptolomée Lagus,* Pausanias l. 1. p. 6.

(f) *Voiez Justin. l. 27. c. 1.*

(g) *Il faloit dire* Portius.

(h) *Voiez Actes des Apotres chap. 24. v. 28.*

(i) *C'est le même que le grand Herode, qui fit mourir les enfans de Bethlehem.*

(k) *Apud Cornel. à Lapide in Act. 25. v. 3. citatum à Noldio pag. 404.*

(l) *De bello Judaic. l. 2. c. 26.*

(m) Berenice, oppidum matris Philadelphi nomine. *Plin. lib. 6. c. 29. p. m. 733.*

(n) *Elles sont dans Charles Etienne.*

(o) Berenice Herodis Ascalonitæ filia, Agrippæ fratris uxor.

(p) *Vossius de Hist. Lat. pag. 662. l'en reprend.*

(q) *Bellarm. de Script. Eccles. p. m. 411.*

(r) *Voiez Vossius ubi supra pag. 663.*

Mr. Peiresc lui communiqua pour ce sujet β la carte de Peutinger. Mais de tous les amis & de tous les Protecteurs que ses bonnes qualitez lui attirerent, le principal & le plus illustre fut Monsieur Nicolas de Bellievre President à Mortier au Parlement de Paris, qui lui procura un brevet d'Historiographe avec deux cens écus de pension, & le voulut avoir chez lui où il le garda jusqu'à sa mort. Il mourut le 15. Septembre 1623. dans le château de Grignon apartenant à Mr. de Bellievre. On peut voir au commencement de l'Histoire de Reims imprimée en 1629. l'épitaphe que fit cet illustre President à la memoire de son ami γ. Je parlerai ci-dessous (B) des Ouvrages de Bergier.

β *Voiez Gassendi dans la vie de Peiresc.*

γ *Memoire communiqué par Mr. Oudinet garde du Cabinet des Medailles du Roi Louïs XIV. Je le donne tout tel que je l'ai reçu.*

☞ BERIGARDUS (CLAUDE) l'un des plus subtils Philosophes du XVII. siecle, étoit de Moulins. Il s'aquit une telle reputation dans δ l'Université de Paris, que le grand Duc de Florence l'attira à celle de Pise. Il y enseigna la Philosophie pendant douze ans ζ, après quoi on l'apella à Padouë pour la même profession. Il l'exerçoit glorieusement lors qu'en 1643. il fit imprimer à Udine un Ouvrage qui deplait (C) beaucoup à plusieurs Theologiens: cependant il est muni de l'aprobation du Saint Office. Il en avoit publié η un autre à Florence l'an 1632. Sa taille douce au devant du livre imprimé l'an 1643. lui donne 51. ans, mais on n'y marque point l'année du siecle.

δ *Voiez la Preface de son circulus Pisanus in lib. 8. Phys. Arist.*

ζ *Voiez sa premiere épître dedicatoire.*

η *Intitulé Dubitationes Gal. Galilai. Lyncei.*

☞ BERYTE, ville maritime de Phenicie proche du mont Liban, avoit (A) aussi nom *Beroë*. On disoit que Saturne θ l'avoit bâtie. Elle avoit un bon port dont on trouve la description dans l'Itineraire κ de Jean Phocas. Strabon λ dit qu'elle fut ruinée par Tryphon, & retablie par les Romains. Ce fut Auguste * qui la retablit, & qui en fit une Colonie que l'on nomma † *Julia felix*, & qui jouissoit ‡ du droit Italique. Agrippa ⁑ y conduisit deux legions. C'étoit l'une des trois villes où l'on (B) enseignoit publiquement la Jurisprudence: les

θ *Stephan. Byzant. in Βηρυτός.*

κ *Voiez Berkelius in Steph. Byzantin. voce Βηρυτός.*

λ *Strabo lib. 16. p. m. 520.*

* *Euseb. in Chron. n. 2003.*

† *Plinius lib. 5. c. 20. p. m. 574.*

‡ *Ulpianus de censibus apud Scalig. animadv. in Eusebium n. 1003. p. m. 171.*

⁑ *Strabo, ibid.*

(B) *Des Ouvrages de Bergier.*] Outre l'Histoire des grans chemins nous avons de lui *le bouquet roial*, qui est une relation du Sacre de Louis XIII. imprimée à Reims l'an 1637. Un *traité du point du jour* imprimé à Reims en 1629. & qui l'avoit été à Paris dès l'année 1617. sous le titre d'*Archemeron* (a). Le *dessein de l'Histoire de Reims* imprimé en 1637. Il composa la vie de St. Albert, avec l'histoire de la translation de son corps de Reims à Bruxelles qui se fit en 1612. à la requisition de l'Archiduc Albert. Il reçut pour recompense de cet ouvrage une chaine d'or que ce Prince lui envoia, mais l'ouvrage n'a point été imprimé, & le manuscrit est entre les mains des heritiers de l'Auteur avec quelques autres cahiers écrits de sa main *de l'excellence des bonnes lettres; de l'antiquité & de l'excellence de la Poesie, & de la musique speculative* (b).

(C) *Un Ouvrage qui deplait beaucoup à plusieurs Theologiens.*] Il a pour titre *Circulus Pisanus*. Voici le jugement qu'en a fait un Archidiacre de Cantorberi. (c) *Hunc* (Cæsalpinum) *eâdem impietatis viâ & ratione non modo secutus est, sed superavit Claudius Berigardus Molinensis, qui unà cum impia Aristotelis disciplinâ obsoletam istam quoque veterum Ionicorum (quemadmodum de iis ipse censuit ac alii plerique censuerunt) revocavit; cùm enim disputationes suas dialogorum consuetudine perscripsit, sermonem in duas personas Charilaum & Aristæum distribuit, quorum alter Aristotelem, qui præter materiam, quendam primum motorem, providentia tamen expertem posuit, alter antiquos istos defendit, quis omnia corporea esse vult, nullumque primum motorem ab universo corporeo distinxisse putavit. Atque adeo uno eodemque opere diversas cùm Epicureæ tum Peripateticæ impietatis rationes adornavit, quanquam Aristotelis disciplinam fusiùs & accuratiùs excoluit, atque eam potissimum quam libro Physicorum octavo, librisque de Cœlo & rerum Generatione tradidit, quibus universam mundi fabricam sine Providentia architectrice extruxisse se putat Philosophus. Neque nefaria sua dogmata disperse uno aut altero capite (ut Cæsalpinus) insinuavit, sed aperte omnem peripateticæ impietatis rationem secutus est, neque numinis providentiam ut ille è rerum naturâ tollere satis habuit, nisi & salsè dictis (qualia vir non admodum facetus potuit) increparet.* . . . . (d) *Hunc autem sicut & Cæsalpinum, quanquam multò uberiùs rem tractavit, & quidem integrum peripateticæ impietatis systema descripsit, hoc loco redarguere opera pretium non existimo, quòd in uno Aristotele vincantur qui ab eo steterunt omnes.* Mr. de Villemandy (e) Ministre François se conforme à ce jugement, car il considere Berigardus comme un grand fauteur du Pyrrhonisme, & comme un propagateur de l'impieté: (f) *Vestigiis ejus* (Pomponatii) *institit Berigardus* in Circulis Pisanis *sub sæculi hujus initium. Quanta ab his, nonnullisque aliis ejusdem ordinis doctoribus, malorum seges in scientiis, societate civili, & religione luxuriarit, norunt eruditi.* Il s'explique plus fortement en un autre lieu. (g) *Ipsorum quidem dubitationes, contemnendique pruritus, eò usque non evagantur, ut vel Divinam Providentiam, vel etiam Existentiam, aperte summoveant; ita tamen procedunt eorum nonnulli, ut summovere velle videantur: utcunque sit, suspecta est admodum eorum religio ac fides. Cum, ex. g.* Claudius Berigardus, in Circulis suis Pisanis, *res omnes Physicas, imo & Divinas plerasque, ex principiis Aristotelis ita declarat & asserit, ut easdem illas ex oppositis Anaximandri hypothesibus, purum atheismum redolentibus, continuò impugnet ac subvertat; an quicquam in rebus Physicis stabile & immotum relinquit? Nonne contrà perpetuâ sua illa libratione cunctas suspendit? Deinde quò tendit assumpta hac Anaximandri hypothesis, quam Berigardus Aristotelicæ longè præfert, nisi eò ut in Supremi Numinis, ejusque Providentiæ locum infinitam quandam materiam, infinitis corporibus dissimilaribus, ex seipsis mobilibus, conflatam, hoc est,* in Veri Dei *locum* Cæcam Naturam *substituat?* Il le cite à la page 100. comme aiant dit une chose qui est pleine de libertinage; mais il est bon de considerer que les (h) paroles qu'on lui attribuë, & que l'on raporte en caractere italique, ne se trouvent point dans son Ecrit. Il eût donc falu faire savoir aux lecteurs que l'on citoit non le texte de Berigardus, mais la paraphrase de sa pensée. J'ai cité cet Auteur dans (i) l'article de Rufin.

(A) *Avoit aussi nom* Beroë.] Le temoignage d'Eusebe allegué par le Pere (k) Hardoüin, ni celui d'Etienne de Byzance allegué par Guillaume (l) Grotius, ne me servent point de preuves; car je n'ai point trouvé qu'Eusebe ni qu'Etienne de Byzance disent cela. Mes preuves sont celles que Scaliger (m) a trouvées dans les epigrammes de Jean Barbucalles sur l'incendie de Beryte, & dans le 41. livre des Dionysiaques de Nonnus, & celles que Mr. Menage (n) a decouvertes dans le 3. livre des mêmes Dionysiaques, & dans une (o) epigramme de l'Anthologie où Bertrand (p) a voulu changer sans raison (q) le mot Βερόη en celui de Βηρυτός.

(B) *L'une des trois villes où l'on enseignoit publiquement la Jurisprudence.*] Il n'y avoit dans tout l'Empire Romain que ces trois villes qui eussent la permission d'avoir des écoles de Droit. Cela est surprenant quand on considere l'etenduë de cet Empire, & plus encore quand on songe à la multitude d'Universitez qui sont aujourd'hui dans l'Europe. Quel changement de coutumes! les sept Provinces Unies qui ne sont qu'un point sur la carte en comparaison de la Monarchie Romaine, ont deux ou trois fois plus d'Ecoles de Jurisprudence qu'il n'y en avoit dans ce vaste Etat. Prouvons ce qu'il faut prouver: *Hæc autem tria volumina*, c'est Justinien (r) qui parle, *à nobis composita tradi eis tam in regiis (s) urbibus quam in Berytiensium*

(a) *Consultez nôtre dissertation sur jour à la fin du dernier volume, & sur tout à la remarque B.*

(b) *Tiré d'un Memoire communiqué par Mr. Oudinet.*

(c) *Samuel Parkerus, disputat. de Deo & providentia divina pag. 67.* (d) *Id. ib. pag. 68.* (e) *Il étoit Professeur en Philosophie à Saumur lors de la revocation de l'Edit de Nantes, & depuis il a été Recteur du College Walon à Leide.* (f) *Petrus de Villemandy, in Scepticismo debellato pag. 11.*

(g) *Id. ib. p. 28. 29.*

(h) *Les voici; Ex iis duci quidem notionem Virtutis cujusdam, quæ omnia disposuerit, ac sapientissimè regat, sed hanc nihil aliud esse, quàm Universi totius Corporei vigorem, ab ipso sola ratione distinctum; cujus Universi singulæ partes divinitatis participes se ipsis misceantur ad omnia componenda, nullo alio intellectu ordinante, quàm sua ipsarum energia, perinde ad finem optimum tendente, ac si ab aliqua mente dirigerentur.* Villemandy ubi supra pag. 100. *Ite* Berigard. circulor. pisanor. parte 2. circulo 19.

(i) *A la remarque C.*

(k) Nam & Beroeam appellatam esse auctor est Eusebius in Chron. *Harduin. in Plin. lib. 5. c. 20. p. 574.*

(l) *Guil. Grotius de vitis Jurisconf. lib. 2. c. 6. pag. 144.*

(m) *Scalig. animadv. in Euseb. n. 1713. pag. 130.*

(n) *Menagius, jur. Civil. amœnit. cap. 24. p. m. 132.* (o) *Elle est au titre 1. du livre 4.* (p) *Bertrand. ubi infra p. 4.* (q) *Mr. Menage ib. & Guillaume Grotius ibid. le refutent.* (r) *Justinian. præfat. in digesta de juris docendi ratione.* (s) *C'est-à-dire Rome & Constantinople.*

les deux autres étoient Rome & Constantinople. On a lieu de croire qu'il y avoit dans Beryte plus de (C) Professeurs que dans chacune des deux autres. Les incendies, les inondations & les tremblemens de terre qui la ruinerent en divers tems, n'empêcherent (D) pas que les Ecoles de Droit ne s'y retablissent. La dignité Metropolitaine que Theodose le jeune accorda à l'Evêque de Beryte (E) ne fut que titulaire.

ST. BERNARD, Abbé de Clairvaux, florissoit au XII. siecle. Il s'aquit une si grande consideration *, qu'il sembloit que toutes les affaires de l'Eglise reposassent sur ses épaules, & que les Rois & les Princes l'eussent choisi pour l'arbitre general de leurs differens. Il est certain qu'il avoit de fort grandes qualitez, & beaucoup de zêle; mais (A) quelques-uns pretendent que ce zêle lui donnoit un peu trop de jalousie envers ceux qui s'aqueroient un grand nom par l'etude des sciences humaines; & ils ajoûtent que son naturel doux & facile le rendoit un peu trop credule, quand il s'agissoit d'écouter le mal que l'on disoit de ces Savans-là. Ils croient que par ces principes il se laissa trop preoccuper contre Abelard. Il est difficile de s'imaginer qu'il ne se soit pas mêlé beaucoup de passions humaines dans les mouvemens perpetuels qu'il se donnoit, pour faire accabler d'anathêmes tous ceux qui lui paroissoient heterodoxes. Mais il est fort facile de comprendre que sa bonne reputation, & l'ardeur avec laquelle il sollicitoit la condamnation de ses adversaires, surprenoient les Juges, & faisoient succomber sous le poids des prejugez, & des procedures peu regulieres les personnes accusées. Quoi qu'il en soit il verifia l'interpretation du songe qu'avoit fait sa mere. Elle songea lors qu'elle étoit grosse de lui qu'elle accoucheroit (B) d'un chien blanc, dont l'aboi seroit fort sonore. Etonnée de ce songe elle consulta un bon Religieux qui lui dit, *Aiez bon courage, vous aurez un fils* (C) *qui gardera la maison de Dieu, & qui aboiera bien contre les ennemis de la foi.* St. Bernard fit plus que ne portoit la

tiensium pulcherrima civitate, (quam & legum nutricem bene quis appellet) tantummodo volumus: quod jam & à retro principibus constitutum est, & non in aliis locis quæ à Majoribus tale non meruerint privilegium. Ces paroles nous aprenent que les predecesseurs de Justinien fixerent à trois le nombre des auditoires de Jurisprudence, mais on ne sait pas en quel tems se fit cette fixation. Le premier qui au sentiment de Mr. Menage (a) ait fait mention de l'Ecole de Beryte, est Gregoire Thaumaturge (b) qui vivoit sous Alexandre Severe. L'Histoire Ecclesiastique d'Eusebe (c) fait mention d'un jeune Martyr qui souffrit la mort sous l'empire de Maximien, & qui avoit fait ses études à Beryte. Cette Ecole étoit alors (d) bien florissante. Elle ne l'étoit pas moins lors que Zacharie de Mitylene ecrivit contre Ammonius: il nomme Beryte *μητέρα τῶν νόμων, parentem legum.* Il florissoit au 6. siecle. Son traite se trouve dans l'onzieme tome de la Bibliotheque des Peres à l'édition de Paris 1644.

(C) *Plus de Professeurs que dans chacune des deux autres.*] Le titre *de studiis liberalibus urbis Romæ & Constantinopolitanæ* dans le Code Theodosien, & dans celui de Justinien nous aprend, qu'il n'y avoit que deux Professeurs en Droit à Rome, & deux à Constantinople. Or comme Justinien adresse à huit Professeurs en Jurisprudence la constitution *de juris docendi ratione*, il faut conclure qu'il y en avoit quatre dans l'Ecole de Beryte. Voiez Mr. Menage (e).

(D) *Que les Ecoles de Droit ne s'y retablissent.*] Je vous en donnerai pour preuve ces paroles de François Baudoüin. (f) *Berytum Syriæ urbem fuisse nutricem legum Ro. ait noster Just. ut & matrem Jurisprudentiæ Eunapius vocat, & ante utrumque Nonnus multo magis. Quid igitur? Tempore Constantii terra motu convulsam fuisse ait Cedrenus. Sed fuisse restitutam & tempore Justiniani nostri floruisse constat. Cum vero Justinianus jam illi suos juris civilis libros explicandos tradidisset, ecce horribiliori terræ motu cum auditoribus & doctoribus absorpta est. Testis est Agathias. Sed idem testis est eo casu minime deterritum Justinianum fuisse quominus illam instauraret. Ergo rursus instauratam esse quo magis semper extaret sedes jurisprudentiæ. Mirum vero, ecce paulo post inundatione & incendio iterum vastatam esse lego. Nam id testatur vetus liber Græcorum Epigrammatum. Necdum tamen cesserunt talibus tempestatibus qui afflictæ jurisprudentiæ opem ferre debuerunt.*

(E) *Ne fut que titulaire.*] Theodose le jeune surpris par Eustathius Evêque de Beryte lui expedia ce decret, (g) *Propter multas justasque causas Metropolitano nomine & dignitate civitatem Berytum decernimus exornandam, jam suis virtutibus coronatam. Igitur hæc quoque Metropolitanam habeat dignitatem. Tyro nihil de suo jure derogetur. Sit illa mater Provinciæ majorum nostrorum beneficio: hæc nostro.* L'Empereur declare qu'il ne veut diminuer en nulle maniere les droits de la Metropole de Tyr: il ne pretendoit donc pas que l'Evêque de Beryte donnât atteinte à ces droits-là. Neanmoins Eustathius poussé d'ambition usurpa l'autorité sur plusieurs Eglises qui relevoient de la Metropole de Tyr. On en fit des plaintes au Concile de Chalcedoine qui le mit à la raison. & le privilege que Theodose lui avoit accordé fut comme celui que Marcien accorda depuis à la ville de Chalcedoine. *Calchedonensem civitatem in qua sancta fidei concilium gestum est Metropolis privilegia habere sancimus nomine tantum, salva videlicet Nicomediensium civitati propria dignitate.* Consultez le Pere Noris (h).

(A) *Mais quelques-uns pretendent que ce zêle &c.*] J'ai cité un long passage de François d'Amboise à la marge de cet article; en voici un encore plus long. (i) *Pace igitur Sancti Abbatis liceat dicere quod de eo ausus est Annalibus mandare ejus discipulus Claravallensis quondam Monachus, demum Abbas Morimontanus Otho Episcopus Frisingensis, Leopoldi Pii Marchionis Austriæ filius, Frederici I. Ænobarbi, cujus vitam scripsit, patruus, qui quamvis Abbatem suum in magna habuerit veneratione, tamen scribit eum ex Religionis Christianæ fervore zelotypum, & ex habitudinali (sic enim loquitur) mansuetudine quodammodo credulum, ut Magistros qui humanis rationibus & sæculari sapientia confidenter nimium inhærebant abhorreret, & de talibus sinistrum quid recitanti facile aurem præberet, juxta illud Festi, τὰ πολλὰ γράμματα εἰς μανίαν περιτρέπει. Quo fieri potuit ut sibi in animum induxerit quædam esse dicta aut scripta ab Abelardo quæ non essent, aut quæ in pejorem partem accipi non deberent.*

(B) *Qu'elle accoucheroit d'un chien blanc.*] Elle s'apelloit Alethe: son mari, pere de St. Bernard, portoit le nom de Tesselin. *Cum mater Aletha uxor Tesselini in utero gestaret, somnio vidit præsagium futuri partus, catellum scilicet se parituram totum candidum, in dorso subrufum & claré latrantem* (k).

(C) *Vous aurez un fils . . . qui aboiera bien contre les ennemis de la foi.*] Continuons à citer François d'Amboise. (l) *Cui (Alethæ) de illo terriculamento anxiæ & sciscitanti respondit religiosus quidam vaticinii spiramine afflatus: optimi catuli mater eris qui Domus Dei custos futurus, validos pro ea contra inimicos fidei editurus est latratus.* Il ne descend point à l'explication particuliere du blanc & du roux, comme font d'autres, qui disent (m) que la blancheur de ce chien signifioit que St. Bernard seroit doux & debonnaire envers les amis de la maison, c'est-à-dire envers les personnes pieuses; & que la rousseur du dos signifioit qu'il seroit sauvage & farouche envers les impies & les étrangers, & qu'il japeroit éternellement après eux: car c'est le propre d'un bon chien de caresser les amis & les domestiques de son maître, & de s'élever fierement contre l'etranger, par des abois continuels, & même par des morsures. *In peregrinos ferus & atrox eos cauda erecta continuis latratibus, imo morsibus interdum infectetur* (n). François d'Amboise laissant là cette distinction des deux couleurs, observe que St. Bernard (o) confirma la prophetie, & n'epargna qui que ce soit. Il s'éleva contre Abelard, contre Arnaud de Bresse, contre Pierre de Bruys, contre Gilbert

* Plus favoris in humilitate adeptus quam Salomon in omni gloria sua, ita omnes in sui admirationem . . . ad famam sui nominis, ad sui amorem & observantiam rapuit, ut ad eum totius orbis vota concurrerent, ut ab ejus monitis & exemplis tota res Monastica & Ecclesiastica pendere visa sit, ut ab ejus oraculis prælules, principes, populi consilium expeterent, cumque inducitrum ad pacis arbitrum agnoscerent, & se ejus orationibus omnes Ordines cupiverint esse commendates. *Franciscus Amboesius præfat. apologetica pro Petro Abælardo præfixa operib. Abælardi.*

(a) *Menag. ubi supra pag. 133.*

(b) *In oratione Panegyrica ad Origenem.*

(c) *Eusebius de Martyrib. Palestinæ cap. 4. p. m. 323.*

(d) *Voiez Bertrand in vitis Jurisconsf. p. m. 5. qui cite* l. 1. C. qui æt. se excus.

(e) *Menag. ubi supra.*

(f) *Franciscus Balduinus ad L. si pact. C. de part. sub fin.*

(g) *Il se trouve dans l'onziéme livre du Code de Justinien tit. 21.*

(h) *Noris de anno & epochis Syro-Macedonum dissert. 4. cap. 3. pag. 400. 401. edit. Lips. 1696.*

(i) *Fr. Amboesius præfat. operibus Abælardi præfixa.*

(k) *Id. ib. ex Willelmo l. 1. vita Bernardi.*

(l) *Ibid. ex eodem.*

(m) *Voiez Philippus Cæsius à Zesen, in cœlo Astronomico-poëtico. pag. 256.* (n) *Id. ib.* (o) Firmavit vaticinium eventus, nec enim ulli pepercit. *Fr. Amboes. ubi supra.*

la prediction: car il aboia quelquefois β contre des ennemis chimeriques, contre des erreurs qui n'étoient ou que pures bagatelles, ou qu'une interpretation inique des paroles & des pensées d'autrui: & soit qu'il eût raison, soit qu'il eût tort, il savoit admirablement (D) donner l'allarme, & faire retentir le tonnerre de ses triomphes. Il fut plus heureux à exterminer les heterodoxes, qu'à ruïner les infideles, & cependant il attaqua ces derniers non seulement avec les armes ordinaires de son éloquence, mais aussi avec les armes extraordinaires de la prophetie. Il grossit par ce moien les troupes de la Croisade plus que l'on ne sauroit dire, mais toutes les belles promesses dont il les avoit repuës s'en allerent en fumée; & lors qu'on voulut se plaindre qu'il avoit mené à la boucherie sans sortir de son païs une infinité de Chretiens, il en fut quitte pour dire (E) que les pechez des Croisez avoient empêché l'effet de ses propheties. Il n'y a point d'imposteur qui ne se puisse cacher derriere ce retranchement. St. Bernard a été canonisé: c'est un des grans Saints de la Communion Romaine, & l'on pretend qu'il a fait une infinité de miracles soit pendant sa vie, soit après sa mort. Notez qu'il * se mit une fois dans l'eau jusques au cou pour se delivrer de la tentation où la vuë d'une femme l'avoit induit. La meilleure édition que nous aions de ses Oeuvres est celle de 1690. c'est la seconde que le savant Pere Mabillon a eu soin de procurer. Les Journalistes de Leipsic † en ont parlé fort exactement: elle est accompagnée de plusieurs doctes prefaces. Il y en a une où l'on reconoit que St. Bernard a enseigné que l'ame des bienheureux est reçuë au ciel, & dans la societé des Anges dès qu'elle est separée du corps, mais qu'elle jouït seulement de la vuë de l'humanité de JESUS-CHRIST, & non de la vuë de Dieu.

β *Voiez la remarque I de l'article* Berenger.

* *Vita Bern. lib. 1. c. 3. apud Lyserum tract. de polygam. pag. 130.*

† *In Sect. XI. Supplementorum, tom. 1. pag. 556.*

‡ *Theophile Raynaud,* De malis ac bonis libris pag. 166. & in Theol. nat. p. 66. *lui donne mal le nom de Michel. Je trouve que Thomasius* de plagio liter p. 189. *donne si c'est une faute: il n'en devoit pas douter.*

BEROALDE (MATTHIEU ‡) nâtif de Paris, enseignoit la langue Hebraïque à Orleans en 1565. Ceux de la Rochelle lui offrirent de l'emploi dans leur College l'an 1571 ⁎. Je croi qu'il ne l'accepta point. Il étoit dans Sancerre lors que le Marechal de la Châtre l'assiegea peu après la Saint Barthelemi, & il rendit de grans services aux habitans par ses (A) bons & courageux

⁎ *Colomes. Gall. Orient. pag. 45.*

Gilbert Porretan &c. en un mot ce n'est point atteindre à son merite que de l'apeller simplement chien de meute, chien au grand collier, il faut en un certain sens le comparer à Nimrod, & dire qu'il étoit *un Grand Veneur devant l'Eternel* (a).

Qu'il me soit permis de faire une digression sur le songe de la mere de St. Bernard. La pensée de celui qui l'expliqua fut heureuse, car enfin quel meilleur symbole de la vigilance peut-on trouver que le chien? Quelle image plus heureuse des combat livrez à l'erreur tant de vive voix que par écrit, que l'aboi d'un chien? Il faudroit seulement prendre bien garde de ne pousser pas trop loin la comparaison, veu qu'il ne se trouve que trop de gens dans tous les païs & dans tous les siecles, qui pour éviter le blâme de chiens muets aboient à-propos & hors de propos, & mordent & dechirent tout ce qui ne leur plait pas. Les chiens qu'on entretenoit à Rome pour la garde du Capitole étoient destinez à faire du bruit en cas qu'il vint des voleurs: à cause de cela on ne trouvoit pas étrange qu'ils aboiassent pendant la nuit, qui que ce fût qu'ils entendissent, car c'est une heure induë, qui autorise les soupçons, & qui empêche le discernement. On les laissoit donc aboier, soit que ceux qu'ils entendoient venir fussent gens de bien, soit que ce fussent des voleurs: mais si en plein jour ces chiens eussent aboié contre les personnes qui venoient au temple pour faire leurs devotions, on leur eût rompu les jambes. J'emprunte ceci d'un ancien Romain, il est aisé d'en faire l'aplication. (b) *Anseribus cibaria publice locantur, & canes aluntur in Capitolio ut significent si fures venerint. At fures internoscere non possunt, significant tamen, si qui noctu in Capitolium venerint: & quia id est suspiciosum, tametsi bestiæ sunt, tamen in eam partem potius peccant quæ est cautior. Quod si luce quoque canes latrent quum deos salutatum aliqui venerint, opinor iis crura suffringantur, quod acres sint etiam tum quum suspicio nulla sit.* Le public vous entretient pour la garde de la verité; faites donc du bruit contre tout venant, si vous êtes assez ingenu pour vous comparer à un chien, qui dans les tenebres de la nuit ne peut discerner personne. Si vous êtes dans les tenebres ou à cause de vôtre incapacité, ou à cause que les passions vous offusquent le jugement, & si vous avez la bonne foi de reconoitre la nuit qui vous environne, on doit vous faire grace & vous excuser; mais si vous pretendez à la qualité d'un grand Docteur qui n'agit que pour la gloire de Dieu, sans aucun motif de vengeance personnelle, & que neanmoins vous envelopiez une infinité d'honnêtes gens dans vos delations, dans vos libelles, dans vos denonciations, vous meritez d'être puni; vous êtes indigne de vôtre poste; vous êtes un chien qui se ruë indifferemment sur les amis & sur les ennemis de la maison; ce qui ne peut causer que mille desordres. Vous êtes de ces dogues d'Angleterre dont le Jesuite Maimbourg (c) fit une fois l'une des 4. parties de son Sermon. On a vu en Hollande depuis peu d'annees je ne sai combien d'imprimez farcis de gemissemens, & d'extraits de lettres plaintives, (d) comme si une très-considerable partie des Ministres Refugiez avoient conspiré d'établir les plus abominables erreurs, par tout où ils étoient dispersez. Il s'est trouvé qu'au bout du compte on n'a su decouvrir un seul coupable, quelque peine qu'on se soit donnée. De tels chiens destituez de discernement devroient-ils demeurer impunis?

PENSÉE de Ciceron touchant les chiens du Capitole apliquée aux depositaires de la verité.

(a) *Voiez Genese X. 9.*

(b) *Cicero pro Roscio Amerino, oper. t. 2. fol. m. 12. A.*

(c) *Voiez la preface de la defense de la Traduction de Mons, édition de Cologne 1668.*

(d) *Mr. l'Evêque de Meaux en a tiré de grans avantages dans ses Avertissemens. Voiez l'Histoire des Ouvrages des Savans mois de Mai 1692. pag. 409. & suiv.*

(D) *Il savoit admirablement donner l'allarme &c.*] Je ne fais que suivre pied à pied le Sieur d'Amboise, Auteur très-bon Catholique. Il remarque que les lettres écrites par St. Bernard aux Prelats de Rome & au Pape, étoient les plus propres du monde à les prevenir, & à les irriter contre Abelard; elles ne parloient que de sacrileges, que de lions, que de dragons. (e) *Legite si placet librum quem dicit Theologiæ, legite & alium quem dicunt sententiarum ejus, necnon & illum qui inscribitur Scito teipsum, & animadvertite quanta ibi silvescant segetes sacrilegiorum & errorum. . . . Leonem evasimus, sed incidimus in draconem.* Il ne se contenta pas d'écrire en son nom, il dicta des lettres à l'Archevêque de Reims & à trois de ses Suffragans, par lesquelles ils demandoient les foudres de la Cour de Rome; & quand ils eurent obtenu la condamnation des propositions qu'ils avoient fournies au Pape, ils firent sonner cela comme un plein triomphe: quoi qu'au fond le Pape n'eût rien prononcé contre la personne d'Abelard. Leurs fanfares & leurs vacarmes empêcherent que la cause de l'accusé n'eût audience nulle part. Ils préoccuperent les esprits par tout. Ce sont les artifices ordinaires des Cabalistes; je ne dis pas que d'autres ne s'en soient jamais servis. (f) *At accusatores potentissimi tanquam albis equis triumfantes lætum pæana cantarunt, victoriamque suam toto orbe disseminarunt; ita ut miser ille inauditus apud probos quamplurimos male audiret, & ejus exemplaria quæ Galliam Italiamque splendore collustrarant, tanquam horrendi criminis carmina vel voracibus rogis cremanda traderentur, vel in situ, squalore & cinere veterum bibliothecarum latitantia putrescerent.*

(e) *Ambosius ubi supra.*

(f) *Id. ib.*

(E) *Il en fut quitte pour dire que les pechez.*]. C'est dans le vrai tout le centre de son Manifeste; (g) car s'il allegue l'exemple de Moïse afin de se mettre à couvert sous l'autorité inviolable d'un si grand nom, c'est parce qu'il pretendoit que les membres de la Croisade ne s'étoient pas moins souillez de crimes que les Enfans d'Israël, & qu'ainsi les uns & les autres avoient detourné l'effet des promesses. Voiez ce qu'a pensé là-dessus un Philosophe (h) moderne.

(g) *Lisez l'Histoire des Croisades par le P. Maimbourg l. 4. pag. 39 & suiv. du 2. tome édit. de Hollande.*

(h) *L'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes, pag. 779. 780.*

(A) *Par ses bons & courageux conseils.*] D'Aubigné le remarque en deux endroits. Les Sancerrois, dit-il (i), *composerent aussi un conseil où sur tout ils se trouverent tres-bien de Beroalde, autrefois lecteur en Hebrieu à Orleans. Celui là accompagna de courage ses conseils. . . . Les* (k) *assiegez fort estonnez de ces nouvelles eurent besoing de leurs Pasteurs pour les soutenir: mais sur tout des sages & courageux advis de Beroalde, selon lesquels ils resolurent en leurs conseils de soutenir toute infirmité, & que ceux qui n'y consentiroient seroient jettez par dessus les murailles.*

(i) *Tom. 2. liv. 1. ch. 9. pag. 578. ad ann. 1572.*

(k) *Ibid. chap. 12. pag. 599. 600.*

rageux conseils. Au sortir de Sancerre il se retira à Sedan, & y fit des leçons sur l'Histoire. Tout le monde ne fut point édifié (B) de la maniere dont on pretend qu'il parla de François I. dans ses leçons. Je ne sai pas bien en quel tems il fut (C) Ministre de Geneve, mais on ne peut douter qu'il ne l'ait été; & puis qu'il y enseignoit la Philosophie β l'an 1576. on peut croire qu'il y exerçoit alors le ministere. Il publia un livre de Chronologie l'an 1575. où il y a sans doute beaucoup de savoir, mais au fond tres-peu de solidité. A force de vouloir faire honneur à l'Ecriture, il s'embarrasse dans des labyrinthes dont il ne sauroit se tirer. Il pretend qu'il ne faut suivre d'autre guide dans la doctrine des tems que les Ecrits inspirez (D) de Dieu. Scaliger a montré clairement la nullité de cette hypothese, mais il s'est trop emporté contre l'Auteur. Mr. Moreri s'avance trop quand il assûre qu'outre la Chronologie Latine *on vit divers Ouvrages de la façon* de Beroalde, & qu'il *mourut vers l'an* 1575. *ou* 76. La Croix du Maine qu'il cite ne lui a point donné droit d'assûrer cela, mais seulement que Beroalde n'étoit plus en vie l'an 1584. & qu'aparemment ses autres compositions seroient publiées par les soins du Sieur de Verville son fils.

BEROALDE (FRANÇOIS) Sieur de Verville, fils du precedent, nâquit à (E) Paris le 28 d'Avril 1558 γ. Il avoit de l'érudition & du genie, mais il ne choisit pas des matieres qui fussent propres à perfectionner ses dons naturels. Il s'amusa à traduire δ le songe de Polyphile, & puis à faire un Ouvrage de pareille trempe; ce fut *le voyage des Princes fortunez*: il l'apelle *steganographique*. Il fit plusieurs autres livres de Chymie, & plusieurs (F) manieres η de Roman fort capables d'ennuier, & qui ne valent gueres mieux que les Ecrits de Nerveze, & du Sieur des Escuteaux. Il eût mieux fait peut-être de continuer à s'exercer sur les matieres par où il se mit au monde. Dès l'âge de 22. ans il publia des commentaires * sur les Mechaniques de Jaques Besson. Mais à peine eut-il tenté fortune par cette porte, qu'il courut après la pierre philosophale. On vit sortir de dessous la presse en l'année 1583. † ses *apprehensions spirituelles, poemes, & autres œuvres philosophiques avec les recherches de la pierre philosophale.* L'année d'après il fit imprimer un poëme intitulé ‡ *l'idée de la republique.*

BERQUIN (LOUIS DE) Gentilhomme du païs d'Artois, fut brûlé pour la Religion à Paris le 22. (A) d'Avril 1529. Il étoit Seigneur ‖ d'un village dont il portoit le nom, & il fut

β *Voiez la remarque C.*

γ *La Croix du Maine, pag. 480.*

δ *Sorel, Biblioth. Franc. pag. 173.*

η *Id. pag. 177. & 256.*

* *Imprimez à Lion en 1580. & 1581. à ce que dit la Croix du Maine, pag. 91.*

† *La Croix du Maine, pag. 92.*

‡ *Idem pag. 480.*

‖ *Erasmus epist. 4. l. 24. pag. 1278.*

(B) *Ne fut point édifié de la maniere dont on pretend qu'il parla de François* I.] Un Ministre qui étoit alors à Sedan, & qui depuis abjura la Religion, a fait imprimer ce que l'on va lire. (a) „ Il est à notter que „ Matthieu Beroald homme docte entr'eux, & de „ leurs Professeurs, sorty de Sanxerre, & retiré a Se„ dan, fut prié par le president la Louette & quelques „ autres, de faire quelques leçons: ce qu'il fit au lieu „ meme où on preche, & exposa une Chronologie „ qu'il disoit avoir faicte. Or venu au Roy François „ premier de ce nom, Prince de tres-heureuse & „ louable memoire, & lequel a bon droict nous de„ vons nommer Pere des lettres, & restaurateur des „ bonnes sciences en ce Royaume de France, bien, „ qu'on ne sçauroit assez priser, duquel puis apres „ s'est sentie toute l'Europe: étant di-je, venu au „ Regne de ce grand & tant vertueux Prince, il parla „ de luy & de sa tres-illustre & tres-Chretienne potte„ rite tant impudemment, & avec telle irreverence, „ que je ne sçache cœur respirant l'air de la France, „ qui ne s'en fut scandalizé. Le President, le Bail„ lif, & autres justiciers, & tous les ministres resi„ dentz lors a Sedan étoient presens: que s'ils eus„ sent eu le cœur tant soit peu Chretien & François, „ & non ingrat du bien receu par le moyen des let„ tres, que ce bon Prince a fait revivre, il est cer„ tain qu'ils s'en fussent formalisez autant que moy: „ & n'eussent tollere un tel homme. Pour le moins „ le President & autres qui avoient authorité en la vil„ le en eussent adverty le Seigneur du lieu: lequel „ (selon qu'il étoit affectionne au bien de cette Cou„ ronne, & service du Roy) l'eût, je m'asseure, „ châtié selon son merite. Mais cela fut couvert. „ J'en parlay moy même au President luy remontrant „ quelques autres fautes, que le dit Beroald avoit fait „ en Chronologie, & l'exhortay par l'obeyssance que „ nous devons tous à nos Princes, & pour l'honneur „ de nôtre nation, & pour leur seureté même, d'en „ faire son devoir: lequel me répondit assez froide„ ment, qu'il eût bien voulu que cela n'eut point été „ dit, & que c'étoit à la verite une imprudence. Ce„ pendant il fit son rapport de ma remontrance: qui „ fut cause d'aprir d'avantage leur aigreur contre moy, „ sans toutes fois en rien manifester en apparance, „ sinon quelques œillades de travers: mais ils cher„ choient occasion.„ Je consens que l'on tienne ce discours pour suspect de fausseté autant qu'on voudra, & s'il est faux, tant mieux pour ce Dictionaire, qui doit principalement contenir les mensonges des autres livres. Ce qui soit dit a l'egard de cent sortes de passages qu'on pourra citer.

(a) *Defense de Matthieu de Launoy & d'Henri Pennetier n'agueres Ministres &c. pag. 32. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1577.*

(C) *En quel tems il fut Ministre de Geneve.*] Theodore de Beze ne le marque pas, il se contente de donner a Beroalde la qualité de son collegue en l'Eglise, ce qui emporte, comme le remarque très-bien Mr. Colomiés (b), que Beroalde a exercé le ministere à Geneve. Il y a enseigné aussi la Philosophie, comme l'observe le même Mr. Colomiés (c), & comme on le peut prouver par l'épitre Dedicatoire que Lambert Daneau a mise au devant du traité des heretics: elle marque qu'en 1576. Matthieu Beroalde enseignoit la Philosophie a Geneve. Voici les propres termes de Theodore de Beze (d); *Aliam igitur rursus rationem init vir beatæ memoriæ, & meus superioribus annis in hac Ecclesia collega, Beroaldus.* Je croi que Beroalde alla professer à Geneve apres avoir eté à Sedan. *Il lisoit avec grand aplaudissement*, dit Scaliger (e), *& estoit admiré a Sedan & a Geneve où il y avoit de grans personnages.*

(D) *D'autre guide. . . . que les Ecrits inspirez de Dieu.*] En consequence de cette maxime il a effacé du catalogue des Rois de Perse, Cambyse, & Darius fils d'Hystaspe, car, dit-il (f), ces noms-là ne paroissent nulle part dans l'Ecriture, *quæ nomina quia nunquam extant in scriptura a nobis sunt prætermissa.* Vossius pretend qu'il se trompe quant au fait, & que s'il avoit raison à cet égard, il ne laisseroit pas d'être très-blamable de nier l'existence de ces Rois, sous pretexte que l'Ecriture n'en auroit point fait mention. Scaliger traite de fanatique & de prophetique (en prenant ce dernier mot dans un sens odieux) cette maniere d'expliquer les tems, & il soutient que si les Auteurs profanes n'eussent point fourni de lumieres, on n'eût jamais pu debrouiller la Chronologie de l'Ecriture. *Actum (g) erat de Chronologia sacra absque exoticis monumentis foret.* Il apelle Pareus *Hierophantam Beroaldinum.*

(E) *Naquit a Paris.*] Mr. de Marolles (h) le doit donc raier de la liste qu'il a donnée des illustres Tourangeaux.

(F) *Plusieurs manieres de Roman fort capables d'ennuyer.*] C'est lui qui a fait *les Avantures de Floride, le Cabinet de Minerve, la Pucelle d'Orleans, l'Histoire d'Herodias*, „ & d'autres Ouvrages (i) où il introdui„ soit des Seigneurs & des Dames qui couroient di„ verses fortunes: mais leurs entretiens n'estoient pas „ fort subtils, & ce qu'on doit estimer là dedans, ce „ sont les sentimens d'honneur & de vertu qui sont „ les plus beaux du monde, avec quantite de secrets „ de la Nature & de l'art par le moyen desquels plu„ sieurs choses extraordinaires se font, au lieu que „ les anciens Romans rapportoient tout a la Magie „ faute d'invention & de doctrine.„

(A) *Le 22. d'Avril 1529.*] Nous avons une preuve de cette chronologie dans une lettre (k) d'Erasme datee du 1. de juillet 1529. elle contient une relation assez ample de la vie & de la mort de Louis de Berquin. On y marque expressément qu'il avoit été brûlé *decimo Calend. Maias.* Cette preuve fixeroit le jour de la mort, s'il n'y avoit pas une autre lettre d'Erasme où le suplice de Berquin (l) est placé sous le

(b) *Colomies. Gallia Orient. pag. 46.*

(c) *Ibid. pag. 45.*

(d) *Beza in Acta Apostol. c. 13. v. 20. où il s'agit des 450. ans qui s'écoulerent depuis Josué jusqu'à Samuel.*

(e) *In Scaligeranis.*

(f) *Lib. 3. Chron. c. 8. apud Vossium de Scient. Mathem. pag. 233.*

(g) *In elencho Chronol. prophetica pag. 5. apud Vossium, ibid.*

(h) *Memoires, pag. 255.*

(i) *Sorel, Biblioth. Franc. pag. 177.*

(k) *La 4. au 24. livre pag. 1277.*

(l) *C'est la 48. au 30. livre.*

fut consideré à la Cour de France, & honoré du titre β de Conseiller du Roi. C'étoit un γ homme de bonnes mœurs, & qui pratiquoit regulierement les preceptes de l'Eglise. Il étoit laïque & garçon, neanmoins il ne s'éleva contre lui aucune sorte de medisance par raport à la chasteté. Erasme à qui des gens non suspects avoient apris ces sortes de particularitez ajoûte δ, qu'ils lui avoient aussi apris que Berquin abhorroit le Lutheranisme, & * que le grand crime qu'on trouvoit en lui étoit qu'il faisoit profession ouverte de haïr les Theologiens chagrins & bourrus, & les Moines qui n'avoient pas moins de ferocité que d'ignorance. Il disoit beaucoup de mal d'eux tout ouvertement & sans façon. Ce fut l'acheminement à une guerre sanglante, qui commença par le demêlé qu'il eut (*B*) avec l'un † des plus ardens Inquisiteurs de ce temslà. On ne tarda guere à le deferer comme heretique: on tira d'un livre qu'il avoit donné au public certaines propositions, & là-dessus il fut constitué prisonnier; mais les Juges ne trouvant (C) point de crime en lui le renvoierent absous. Les delateurs pretendirent qu'il n'avoit évité la peine que par l'autorité roiale: pour lui il pretendit ne devoir rien qu'à la justice de sa cause, & ne se menagea pas plus qu'auparavant. Il mit en François (D) quelques-uns des livres d'Erasme, & y ajoûta du sien quelque chose. Tout aussi-tôt Noel Beda & ses Emissaires se remirent en campagne, firent quantité d'extraits de ces livres, & les aiant deferez comme des erreurs pernicieuses, furent cause que l'Auteur fut renvoié en prison. La cause jugée, il y eut des Moines qui allerent lui prononcer la sentence definitive qu'on avoit renduë contre lui. Elle portoit que ses livres seroient brûlez, qu'il retracteroit ses erreurs, qu'il se soumettroit aux satisfactions qu'on lui prescriroit, & que s'il refusoit de le faire il seroit brûlé. Comme c'étoit un esprit roide & intrepide, il ne se soumit à rien, & aparemment on l'auroit envoié au feu, s'il n'y eût eu quelques Juges qui s'apercevant de l'excessive animosité des delateurs, firent ensorte que l'affaire fut examinée de nouveau. Plusieurs croient qu'à la recommandation de Madame la Regente mere de François I. on donna ce tour à la cause afin de sauver Berquin. Sur ces entrefaites François I. revint d'Espagne, & sachant le peril où étoit son Conseiller entre les griffes de la faction de Beda, il écrivit au Parlement de prendre bien garde à ce qu'on feroit, & qu'il vouloit conoître lui-même de la cause de Louïs de Berquin. Quelque tems aprés on élargit ce prisonnier: cela lui enfla de telle sorte le courage, qu'il eut bien la hardiesse de se porter ‡ pour accusateur contre ses propres accusateurs: il leur intenta un procés d'irreligion, & il se flatta de

β *Idem epist.* 44. *l.* 30. *pag.* 1931.
γ *Idem epist.* 4. *l.* 24.
δ *Ibid. pag.* 1279.
* Hoc ajebant in eo crimen esse gravissimum quod ingenuè præ se ferebat odium in morosos quosdam theologos ac monachos non minus feroces quam stolidos. In hos palam debacchabatur, nec stomachum suum dissimulare poterat. *Ibid.*
† *Gulhelmus Quernus, ou à Quercu.*
‡ *Voiez la remarque B & E.*

le 17. d'Avril, *XV. Calend. Majas.* Cette lettre est datée du 9. de Mai 1529. Tout ce que peut faire Erasme c'est de nous fixer au mois d'Avril 1529. il faut prendre les autres varietez pour des meprises. Mezerai (*a*) se trompe à l'année, & peut-être aussi au jour; il assûre qu'on brûla Berquin le 21. d'Avril de l'an 1528. Jean Crepin dans ses Actes des Martyrs met la mort de celui-ci au mois de Mai en general 1529. Theodore de Beze la met (*b*) au dixiéme de Novembre de la même année dans son Histoire Ecclesiastique, & dans un autre Ecrit. (*c*) *Frugibus nocte post vinteitum illius proxima (qui fuit undecimus dies Novembris anno Domini 1529.) in tota Gallia frigore perustis, & gravissima tum fame tum etiam peste consequuta.* Sponde (*d*) le convainc d'erreur manifestement par la 4. lettre du 24. livre d'Erasme, qui étant datée du 1. de Juillet 1529. parle du suplice de Berquin; mais il se trompe ensuite visiblement lors qu'il donne la raison pour laquelle il s'imagine que Theodore de Beze a falsifié cette date. Il pretend que la falsification a été faite afin de rendre plus vraisemblable ce qu'on vouloit dire sur les jugemens de Dieu. Beze (*e*) debite que le Ciel se declarant pour Berquin, cassa la sentence des Juges, puis que la nuit suivante le froid gâta les blez par tout le Roiaume, d'où sortit une grande famine & une grande mortalité. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien critiquer Beze sur cet article; car 1. c'est disposer de la providence particuliere de Dieu avec un peu trop de temerité, que de dire que les fleaux qui desolent tout un grand Roiaume sont la vengeance de la mort injuste d'un homme. En 2. lieu le froid ne peut guere nuire aux blez le 10. ou l'11. de Novembre. On seme alors presque dans tout le Roiaume, & pour le moins est-il fort certain qu'une bonne partie de ce que l'on a semé est hors de prise en ce temslà. Desorte que si Beze avoit voulu falsifier de dessein premedité, il se fût bien donné garde de choisir la veille ou le jour de Saint Martin. Le tems veritable marqué par Erasme étoit mille fois plus propre à sa reflexion: le froid peut nuire aux biens de la terre sur la fin d'Avril. Voila par où Mr. de Sponde pouvoit renverser la moralité de Theodore de Beze. S'il l'avoit critiquée par ma premiere consideration, il se fût desarmé lui-même, car il est aussi accoutumé qu'un autre à dire que tels & tels maux sont arrivez en punition de ceci ou de cela. Un (*f*) de ceux qui écrivirent contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg remarque, que Berquin fut executé *le 22. Mars veille de St. Martin Pape en la place Maubert.* Ce qu'il ajoûte du Docteur Merlin, & que je raporterai cidessous (*g*), me persuade qu'il n'a fait que copier Beze, si ce n'est qu'il a pris garde que le mois de Novembre n'étant pas un tems où les blez puissent être endommagez du froid, il a cherché une autre veille de St. Martin.

Qu'on ne s'étonne point que le jour d'un tel martyre n'ait pas été bien conu aux Ecrivains Protestans, & qu'ils aient varié sur cette date. La bataille de Cerisoles, la mort d'Antoine de Bourbon Roi de Navarre, les barricades de Paris sous Henri III. n'ont pas été mieux datées par de grands Auteurs. Voiez l'extrait que Mr. Bernard a donné d'un livre du Pere du Londel dans ses Nouvelles de la Republique des lettres à la page 124. du mois de Fevrier 1699.

(*B*) *Demêlé qu'il eut avec l'un des plus ardens Inquisiteurs.*] Berquin n'étoit nullement poltron; il faloit qu'il eût beaucoup de courage, puis qu'il ne craignoit ni un *Aquercu*, ni un Noel *Beda*. Il osoit & se defendre contre eux, & les attaquer: Beze l'en louë. (*h*) *Adfuit autem animi tanta generositas, ut maxime omnium tunc metuendos crabrones in ipsis eorum cavis, Bedam videlicet & à Quercu (de quibus scripserat procul illos conspiciens Erasmus, Lutetiæ Betam sapere & Quercum concionari) Mataeologorum ejus seculi principes, in ipso eorum sterquilinio sit ausus non modò utcumque lacessere, sed impietatis etiam accusatos non unius anni certamine tum voce tum scriptis strenue exercere.* Voici ce que dit Erasme touchant le proces où Berquin fut l'aggresseur. (*i*) *Non enim solùm promittebat sibi absolutionem, verumetiam victoriam esse in manibus, sed malit seriùs aliquanto finiri causam, quo magnificentiùs triumpharet. Jamque mutatis vicibus, ipsam facultatem sacratissimam, monachos & Beddaicos reos peragebat impietatis. Nam quadam arcana deprehenderat in illorum actis.* Voiez la remarque A de l'article *Beda*, à la 1. colonne de la page 529.

(C) *Les Juges . . . le renvoierent absous.*] On l'accusoit de condamner la coutume qu'ont les Predicateurs d'invoquer la Ste. Vierge, au lieu d'invoquer le St. Esprit. On disoit qu'il n'aprouvoit pas que la Ste. Vierge fût apellée *fontaine de grace*, & que dans le cantique du soir on la nommât nôtre esperance & nôtre vie. Cela, disoit-il, convient beaucoup mieux à Jesus-Christ, & l'Ecriture ne favorise point l'usage moderne. Voilà les vetilles (*k*) pour lesquelles il fut conduit en prison, & mis en danger d'être traité comme un heretique. Je m'étonne moins qu'Erasme apelle cela des vetilles, que de voir Berquin renvoié absous sur de telles opinions.

(*D*) *Mit en François quelques-uns des livres d'Erasme.*] Entre autres (*l*) le Panegyrique du mariage, le Manuel du soldat Chretien, (*m*) la complainte de la paix. Voiez la remarque K.

(*a*) *Dans le discours touchant l'Eglise, à la fin de la vie de Henri IV.*
(*b*) *La nuit suivante, qui fut la veille de Saint Martin, les bleds gelerent en France, dont s'ensuivit famine & peste en plusieurs endroits.* Beze, Hist. Ecclesiast. l. 1. p. 8.
(*c*) *Id. in Iconibus.*
(*d*) *Spondan. Annal. ad ann.* 1529. *n.* 14.
(*e*) Judicium sententia veluti cœlitus rescissa triumpharit, frugibus nocte &c. *Beza ibid.*
(*f*) *Recolles, Hist. verit. du Calvinisme, pag.* 217.
(*g*) *Dans la remarque H.*
(*h*) *Beza in Iconibus.*
(*i*) *Erasm. epist.* 4. *lib.* 24. *pag.* 1280.
(*k*) Ob hujusmodi nænias ductus est in carcerem, reus hæreseos periclitatus est. At Judices ubi viderunt causam esse nullius momenti absolverunt hominem. *Id. ib.*
(*l*) *Idem epist.* 91. *l.* 19. *p.* 923.
(*m*) *Idem epist.* 4. *l.* 24.

de remporter pleine victoire β. S'il avoit suivi les conseils judicieux d'Erasme, il auroit compté pour un grand triomphe (E) de n'être pas oprimé par ces gens-là, & n'eût point conçu l'esperance de les mettre à la raison. Mais si d'un côté il se trouva mal d'oser resister en face à ceux avec qui Erasme, pour de (F) très-bonnes raisons, lui conseilloit de n'avoir jamais à faire, ce fut de l'autre un grand avantage pour lui, puis qu'en devenant la victime de leur haine, il se procura la couronne du martyre. Il fut mis pour la troisiéme fois en prison; l'arrêt (G) rendu contre lui * le condamnoit à faire amende honorable de ses erreurs, & à une prison perpetuelle. Il ne voulut point aquiescer à ce jugement: il eût reconu par là que ses sentimens étoient erronez; il fut donc condamné comme un heretique opiniâtre à être étranglé en † Greve, & puis brûlé ‡. Il soufrit la mort avec une extrême constance. Il étoit âgé d'environ 40. ans. On dit que le Moine qui l'accompagna sur l'échafaut, declara qu'il avoit remarqué en lui quelques signes (H) d'abjuration: mais voiez (I) ce qu'Erasme a dit là-dessus. Theodore de Beze ⸸ croioit que Berquin eût été en France ce que Luther fut en Allemagne, si François I. avoit fait pour lui ce que fit le Duc de Saxe pour Luther. Il est sûr que c'étoit un habile homme, & un homme de courage. Nicolas Berauld étoit un de ses meilleurs amis, comme l'assûre Badius Ascensius en leur dediant les Oeuvres de Politien.

Depuis la premiere impression de cet article il a paru un Ouvrage où les diferentes procedures que Louïs de Berquin eut à essuier, ont été bien debroüillées. J'en (K) donnerai le precis.

β *Tiré de la 4. lettre du 24. livre d'Erasme. Voiez une relation plus exacte de ce procés dans une lettre de Berquin à Erasme datée de Paris le 17. d'Avril 1526. & publiée par Jean Fechtius in* Historiæ Ecclesiast. supplemento pag. 874.

* *Voiez les* Acta Martyrum *recueillis par Jean Crepin, pag. 211. edit. 1556.*

† *Beze* Hist. Eccles. p. 7. *dit à la* place Maubert, *& se trompe.*

‡ *Id. ib. & fuse apud Erasmum ubi supra, pag. 1278.*

⸸ *Id. Beza in Iconibus.*

☞ BER-

(E) *Il auroit compté pour un grand triomphe de n'être pas opprime par ces gens-là.*] Peu de gens d'esprit, peu de gens accoutumez à reflêchir sur ce qu'ils voient, & sur ce qu'ils lisent, penseront à la conduite de Berquin, sans lui apliquer la fable du loup & de la gruë. Il ne se contentoit pas d'être échapé des mains de ses delateurs, il vouloit pour recompense de ses combats, le prix & l'honneur de la victoire: n'est-ce pas imiter la gruë qui demandoit recompense après avoir retiré son cou sain & sauf d'un passage très-dangereux?

Ingrata es, inquit, ore quæ nostro caput
Incolume abstuleris, & mercedem postulas (a).

Ces vers d'Horace sont très-aplicables à Berquin:

Cervi luporum præda rapacium
Sectamur ultro, quos opimus
Fallere, & effugere est triumphus (b).

(F) *Erasme pour de très-bonnes raisons.*] Il n'avoit jamais vu Berquin, il en avoit seulement reçu des lettres; & comme il craignoit d'être mêlé dans les procés qu'on faisoit aux Novateurs, il n'étoit guere content de voir dans un même livre (c) ses pensées avec celles de Berquin, & il exhortoit celui-ci à se tenir en repos, ou du moins à ne le commettre pas. Jamais vos adversaires, lui dit-il, n'avoüeront le crime dont vous les accusez; songez que Beda est une hydre à plusieurs têtes, vous avez à faire à un ennemi immortel; une Faculté, une Communauté ne meurt jamais; ne vous fiez point à la protection du Prince. La faveur des Rois est changeante, un delateur les preoccupe; la crainte qu'ils ont des gens d'Eglise, & le desir de n'être plus fatiguez de leurs importunes sollicitations, les contraint à leur accorder ce qu'ils demandent. Citons son Latin, on y verra s'il vient d'un bon peintre. *Crebris epistolis hortatus sum, ut vel arte quâpiam semet extricaret à causa, putà curarent amici, ut prætextu regiæ legationis longius proficisceretur: fortassis Theologos passuros ut causa tempore evanesceret, nunquam passuros ut impietatis crimen, quod illis objiciebat, agnoscerent. Etiam atque etiam cogitaret qualis excetra esset* Bedda, *quotque capitibus efflaret venenum: Tum expenderet sibi cum immortali adversario rem esse; facultas enim non moritur: simul illud cogitaret, qui cum tribus monachis belligeratur, eum cum multis phalangibus habere rem, non solum opulentis ac potentibus, verum etiam improbissimis, & in omni malarum artium genere instructis. Illos non conquieturos, donec ei procurassent exitium, etiamsi causam haberet meliorem quàm habuit* Christus, *neque plus satis fideret Regis præsidio. Principum enim favores esse temporarios, ac delatorum artibus facilè in diversum trahi illorum affectus. Postremò, ut nihil horum accidat, magnos etiam Principes vel delassari talium improbitate, vel metu nonnunquam cogi, ut cedant (d).*

(G) *L'arrêt rendu contre lui le condamnoit.*] J'ai suivi les *Acta martyrum* de Jean Crepin, mais je remarquerai ici les differences des relations. Beze ne parle point d'amende honorable, & il dit que les livres de Berquin devoient être jettez au feu en presence de l'Auteur, ce que Crepin ne remarque pas. (e) Erasme raporte 4. chefs de peine; les livres devoient être brûlez; l'Auteur se devoit retracter; on lui devoit percer la langue, & le laisser en prison toute sa vie. Beze & Crepin n'ont pas oublié ce dernier chef. Erasme ajoûte que la cause fut jugée par 12. Commissaires; que Budé (f) qui étoit l'un d'eux exhorta fortement Berquin avant la condamnation à se retracter; que Berquin aiant ouï la sentence en apella (g) au Roi & au Pape, & que les Juges indignez de ce terme d'apellation, condamnerent l'apellant au feu dès le lendemain. Erasme raporte tout cela sur un oui-dire. Voiez la remarque K.

(H) *Qu'il avoit remarqué en lui quelques signes d'abjuration.*] Un homme (h) qu'Erasme croit digne de foi lui écrivit, qu'il demanda à ce Moine si Berquin avoit reconu ses erreurs en rendant le dernier soupir, & que le Moine lui repondit qu'ouï, & temoigna ne faire aucun doute que l'ame de Berquin ne fût au sejour des bienheureux. L'ami d'Erasme assista de près à l'execution, & lui en rendit un fidele compte. Il lui aprit que personne n'avoit pu entendre le discours que Berquin avoit fait au peuple, le bruit que les Archers firent tout exprès en fut la cause: personne ne cria *Jesus* quand on étrangla le patient, & neanmoins cela se pratique envers les sacrileges & les parricides (i). Si ce que Theodore de Beze raporte étoit vrai, nous le verrions infailliblement dans la relation d'Erasme: son ami n'auroit eu garde de se taire sur cela. (k) Beze raporte *que le Docteur Merlin alors Penitencier de Paris qui l'avoit conduit au suplice, fut contraint de dire tout haut devant le peuple apres sa mort, au grand regret de ses accusateurs & juges, qu'il y avoit peut-estre plus de cent ans qu'homme n'estoit mort meilleur Chrestien que Berquin.* Il y a quelque aparence que Beze aprit ensuite la fausseté de cela; car s'il avoit cru le fait, pourquoi ne l'auroit-il point mis dans ses *Icones*? Il est certain que dans ces rencontres il court cent fraudes pieuses dont un Historien se doit defier.

(I) *Voiez ce qu'Erasme a dit là-dessus.*] Il a declaré tout franc qu'il croit que le Franciscain, qui accompagna Berquin sur l'échaffaut, dit un mensonge: c'est toujours, ajoûte-t-il, leur coutume en pareil cas. Ces fraudes pieuses leur servent à se maintenir dans la gloire d'avoir vengé la Religion, & à justifier dans l'esprit des peuples ceux qui ont accusé & condamné les heretiques brûlez. *At ego* Franciscani *dictis nihil habeo fidei, præsertim quum hoc sit istis solenne, post extinctum hominem spargere rumores, quod in incendio cecinerit palinodiam, quo simul & vindicatæ religionis laudem auferant, & multitudinis invidiam calumniæque suspicionem effugiant (l).* Il savoit d'original quelques-unes de ces fraudes pratiquées à Bruxelles, & il les raporte en peu de mots. Si les peuples étoient raisonnables, ils seroient à craindre à ces sortes de delateurs & de juges; car enfin que peut-on concevoir de plus affreux, quand on l'examine sans prejugé, que de se representer un homme condamné aux flâmes, parce qu'il ne veut pas violer la foi qu'il a jurée au vrai Dieu? Mais bien loin que cela donnât quelque crainte aux auteurs de ces suplices, qu'au contraire ils en devenoient plus insolens; car ils esperoient de se rendre plus redoutables. Ce fut l'un des mauvais endroits qu'Erasme (m) trouva dans le suplice du pauvre Berquin.

(K) *J'en donnerai le precis.*] (n) En l'année 1523. le 13. May, le Parlement fit saisir les Livres de Louïs de Berquin, *& ordonna qu'ils seroient communiquez à la Faculté de Theologie pour en avoir son avis. On lui trouva le Livre* De abrogandâ Missâ, *avec quelques autres de Luther & de Melancton: & sept ou huit Traitez dont il étoit auteur, quelques-uns sous ces titres:* Speculum Theologastrorum. De Usu & Officio Mis-

sæ,

(a) *Phædr. fab.* 8. *l.* 1.

(b) *Horat. Od.* 4. *l.* 4.

(c) *Berquin traduisit en François quelques Ouvrages d'Erasme, & y joignit quelque chose de son cru.*

(d) *Erasm. epist.* 4. *l.* 24. *pag.* 1280.

(e) *Ibid.*

(f) *Rocolles,* Hist. verit. du Calvinisme p. 216. *dit que Budée grand ami de Berquin fit tout son possible pour le sauver.*

(g) *Erasm. ibid. & epist.* 17. *l.* 27. *pag.* 1522. *epist.* 48. *l.* 30. *pag.* 1937.

(h) *Nommé Montius.*

(i) *Ex Erasmo ubi supra pag.* 1277. 1278.

(k) *Hist. Ecclesiast. l.* 1. *p.* 8.

(l) *Erasm. ubi supra pag.* 1278.

(m) Periculum est ne Beddis sua sponte plus satis insanientibus nimium accedat animorum. *Id. epist.* 4. *l.* 24. *pag.* 1282.

(n) *Chevillier, de l'origine de l'Imprimerie de Paris pag.* 176.

BERSALA (ANNE) fille † & principale heritiere de Wolfard de Borselle, & de Charlotte de Bourbon-Montpensier ‡ qui furent mariez ensemble le 17. de Juin 1468. fut femme ⸸ de Philippe de Bourgogne, fils d'Antoine de Bourgogne Seigneur de Bevres l'un des bâtards du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. Elle lui aporta en dot la Seigneurie de Vere *, celle de Flessingue & quelques autres, & eut de lui un fils & deux filles. Son pere & celui de son mari firent une très-grande (*A*) figure. Le merite de cette Dame, & quelques endroits de sa conduite, & de ses malheurs seront le sujet de (*B*) nôtre seconde remarque.

† Fabert, Hist. des Ducs de Bourgogne tom. 1. pag. 162.

‡ Anselme, Hist. de la maison roiale pag. 272.

⸸ Pontus Heuterus, rerum Burgundic. lib. 6. p. 7.

** Elle est en Zeelande, & a été depuis érigée en Marquisat.*

BER-

se, &c. Rationes Lutheri, quibus omnes Christianos esse Sacerdotes molitur suadere. Le Debat de pieté & superstition. *On trouva aussi quelques Livres qu'il avoit traduits en François, comme:* Raisons pour lesquelles Luther a fait brûler publiquement les Decretales, & tous les Livres de Droit Canonique. La Triade Romaine, & autres. *La Faculté, aprés avoir examiné ces Livres, jugea qu'ils contenoient expressément les hérésies & les blasphêmes de Luther. Son Avis est datté du Vendredy 26. Juillet 1523. & adressé à la Cour du Parlement. Aprés avoir porté sa Censure sur chaque livre en particulier, elle conclut qu'on les doit tous jetter au feu; que Berquin s'étant fait le Defenseur des hérésies Luthériennes, on doit l'obliger à une abjuration publique, & lui défendre de composer à l'avenir aucun Livre, ni faire aucune Traduction préjudiciable à la Foi. . . . .* (*a*) „ Le Parlement ordonna que cet Avis „ lui seroit signifié. Il y repondit par écrit & de vive „ voix en presence des Juges. Sur ses reponses il „ fut arrêté prisonnier le premier jour d'Aoust, & „ quatre jours aprés on lui lut son Arrest, qui le renvoyoit au Tribunal de l'Evêque de Paris, pour être „ jugé par lui sur les Cas resultans du procés. Le huitieme d'Aoust le Roi le fit tirer des prisons de l'Officialite par le Capitaine Federic, & évoqua la cause „ à son Conseil, „ où il fut jugé par M. le Chancelier, „ *& condamné à abjurer quelques propositions hérétiques; ce qu'il fit.* Ce sont les termes des Registres „ du Parlement. Il ne fut pas si-tôt sorti de ce danger, qu'il recommença à débiter des hérésies dans „ ses Livres & dans ses discours. Pour n'être plus si „ observé, il se retira dans le Diocése d'Amiens; où „ il scandalisa tellement le Peuple & le Clergé, que „ l'Evêque fut obligé de venir à Paris se plaindre au „ Parlement, qui le fit prendre, & fut declaré Hérétique & Relaps, par Sentence de deux Conseillers „ de la Cour, choisis pour connoître du fait d'Hérésie, „ & revêtus de l'autorité du saint Siege, par un Bref „ du Pape Clement VII. datte du 20. May 1525. registré en la Cour; que la Reine Regente avoit obtenu de Rome en l'absence du Roi son fils. Il fut „ abandonné par ces Juges d'Eglise au Parlement „ comme au bras seculier. Son procés avoit été distribue à un Conseiller. Le matin qu'il devoit être „ rapporté, le Parlement reçût une Lettre du Roy, „ qui revenoit d'Espagne, dattée du premier d'Avril „ 152[illegible] où il ordonnoit qu'on arrêtât la procedure. „ Et enfin, aprés plusieurs Lettres écrites, il envoya „ un Lieutenant de ses Gardes avec le Prévôt de Paris, qui le tirerent de la Conciergerie, le garderent „ quelque-tems au Louvre, & lui donnerent la liberté. „ La Faculté de Theologie aiant censuré les colloques d'Erasme, l'Université defendit de les lire & de les enseigner dans les Colleges. (*b*) *Alors Berquin fit écrire à Erasme, qu'il ne falloit plus tarder, qu'il devoit se joindre à lui, qu'il etoit tems de faire perdre aux Docteurs toute l'autorité qu'ils avoient dans l'Eglise, & de les décrier tout-à-fait, l'occasion étant favorable.* Nunc tempus esse ut Theologis omnis in posterum detraheretur auctoritas. *Sa cause etoit demeurée en suspens. Elle consistoit dans une Sentence portee contre lui par deux Conseillers Juges déleguez du Pape, (laquelle Erasme attribuë au Prieur des Chartreux, à celui des Celestins, & à un troisiéme qu'il ne nomme point.) Elle consistoit aussi dans un reproche qu'il faisoit à la Faculté de Théologie d'avoir approuvé la Doctrine impie, comme il disoit faussement, du Docteur Beda. . . . . Enflé par la protection qu'il avoit euë de la Cour, flatté d'une vaine esperance d'abbatre la Faculte, débitant toujours des erreurs, il voulut poursuivre son absolution contre l'avis d'Erasme, qui lui conseilloit fort sagement de quitter cette entreprise, & de sortir du Royaume. . . . . Douze Commissaires furent deputez pour le juger, qui l'ayant trouvé convaincu d'hérésie, le firent prendre prisonnier. Ils étoient convenus ensemble qu'on bruleroit ses Livres, qu'on lui perceroit la langue, & qu'il ne seroit condamne qu'à la prison perpetuelle, pourvu qu'il voulût abjurer ses hérésies. Le sçavant Guillaume Budé, qui fut un de ses Juges, fit tout ce qu'il pût pendant trois jours pour lui persuader de sauver sa vie par la retractation de ses erreurs: mais n'ayant pû vaincre son opiniâtreté, son Arrest lui fut prononcé. Il fut brûlé en Gréve au mois d'Avril 1529.*

(a) Chevillier, ib. pag. 177.

(b) Ibid. pag. 178.

(*A*) *Son pere & celui de son mari firent une très-grande figure.*] (*c*) Car on dit que Wolfard de Borselle épousa en premieres noces *Marie fille de Jaques I. Roi d'Ecosse qui lui aporta le Comté de (d) Boncam*, & qu'il fut Marechal de France (*e*). Il est plus certain qu'il (*f*) fut créé Chevalier de la Toison d'or. Louis Gollut le met dans la liste, & le qualifie Comte de Grand pré. Mr. Fabert fait la même chose, mais j'ai de la peine à croire qu'ils aient raison; car je trouve qu'Antoine de Bourgogne batard de Philippe le Bon (*g*) fut fait Comte de Grand pre & de Chateauthierri par Louis onze l'an 1478. qui est le tems à-peu-près où Wolfard de Borselle reçut le colier de l'Ordre. Quand nous n'aurions point d'autre preuve du rang qu'il tenoit que son mariage avec une fille de Louis de Bourbon Comte de Montpensier, & Daufin d'Auvergne, troisiéme fils de Jean I. Duc de Bourbon, nous ne pourrions douter qu'il ne fît beaucoup de figure dans le monde. Voilà pour ce qui regarde le pere d'Anne de Borselle. Disons un mot de son beau-pere & de son mari. Antoine de Bourgogne (*h*) surnommé le *grand Batard* fut fait Chevalier de la Toison l'an 1456. Il fit lever le siege de Ceute aux Mores, il conduisit l'avantgarde (*i*) à la bataille de Grandson, & il demeura prisonnier à celle de Nancy. Il entra ensuite au service de Louïs XI. qui lui donna de très-belles terres comme je l'ai dejà dit. Charles huitiéme lui accorda des lettres de legitimation l'an 1485. & le fit Chevalier de l'Ordre de St. Michel. Du Mariage de ce Batard de Bourgogne avec Marie de la Vieville contracté l'an 1459. sortit Philippe de Bourgogne Seigneur de Bevres, *qui fut etabli Admiral & Gouverneur d'Artois, & créé Chevalier de la Toison à Bruges l'an 1478. Il fut aussi pourveu du gouvernement du Comte de Flandres*, & il épousa Anne de Borselle (*k*).

(*B*) *Le merite de cette Dame, & quelques endroits de sa conduite . . . feront le sujet.*] Il n'y avoit rien de plus honnête, ni de plus genereux qu'elle, si nous en croions Erasme. (*l*) *Vrui pervenimus*, dit-il dans une lettre datée du mois de Fevrier 1497. *ad* Annam *Principem* Verianam. *Quid ego tibi de hujus mulieris comitate, benignitate, liberalitate memorem! Scio rhetorum amplificationes suspectas haberi solere, præsertim iis qui ejus artificii rudes non sunt. At hic me nihil allevare, imo re vinci artem nostram, mihi credas velim. Nihil unquam produxit rerum natura, aut pudentius, aut prudentius, aut candidius, aut benignius.* Il venoit de recevoir d'elle (*m*) mille marques de bonté, & de liberalité. Il écrivit une lettre l'année suivante à Jaques Battus son bon ami, qui étoit le precepteur du fils unique de cette Dame, & voici en quels termes il la loüa: (*n*) *O te beatum, ô superis charum, si tu istos scopulos enavigâris: si felicitate tuâ, quæ mihi quidem summa videtur, sine invidia frui possis. Quod ut fore confidam, dominæ virtus facit, cui superos omnes propitios, benevolentes esse non dubito. Evenit mihi,* mi Batte, *in ista, quod in te sæpenumero solet, ut tam ardentiùs amare, mirarique incipiam, quum absum. Bone Deus, qui candor, quæ comitas in amplissima fortuna, quæ animi lenitas in tantis injuriis, quæ hilaritas in tantis curis; tum quæ animi constantia, quæ vitæ innocentia, quod in literatos studium, quæ in omnes affabilitas!* Je ne dirois rien de la lettre qu'il écrivit à ce même ami l'an 1500. si elle ne temoignoit que cette Dame faisoit de grans biens aux Ecclesiastiques. Il souhaite qu'elle le choisisse pour un objet de ses liberalitez, lui dont les travaux de plume sont plus durables que la voix des Predicateurs, (*o*) & qui voudroit aller prendre en Italie le bonnet du doctorat, ce qu'il ne sauroit faire sans des depenses qu'il ne se voit point en état de soutenir, si elle n'ouvre sa bourse. (*p*) *Ostendat quanto amplius ego sim meis literis decus dominæ allaturus, quam alii, quos alit, Theologi. Nam illi vulgaria concionantur, ego scribo, quæ semper sint victura. Illi indoctè nugantes, uno aut altero in templo audiuntur: mei libri, a* Latinis, *à* Græcis, *ab omni gente toto orbe legentur. Ejusmodi indoctorum Theologorum permagnam ubique esse copiam, mei similem vix multis seculis inveniri, nisi forte adeo superstitiosus*

es,

(c) Fabert, Hist. des Ducs de Bourgogne, tom. 1. pag. 162.

(d) Je croi qu'il faudroit dire Buchan.

(e) Anselme Hist. des grands Officiers pag. 152.

(f) Gollut. Memoires de Bourgogne pag. 744.

(g) Anselme, Geneal. de la maison roiale pag. 221.

(h) Anselme, ibid. pag. 220.

(i) L'an 1476.

(k) Tiré du Pere Anselme ibid. pag. 220. 221.

(l) Erasmus epist. 14. lib. 4. pag. 286.

(*m*) Tam illa in nos benefica fuit . . . tantis illa me officiis cumulavit nullis à me studiis provocata. *Id. ib.*

(n) Id. epist. 24. lib. 4. pag. 293.

(o) Voiez la lettre 47. du 8. livre.

(p) Id. epist. 47. lib. 8. pag. 449.

BERTELIER (PHILIBERT) Greffier de la Justice inferieure de Geneve sa patrie, n'auroit point de place dans ce Dictionaire, si son article n'étoit propre à être le suplément d'un autre *, & une decharge de l'article de Calvin qui aparemment sera bien long. Ce Bertelier vivoit au milieu du XVI. siecle. Il ne s'est fait conoitre que par de mauvaises actions: mais comme il en fit une qui donna beaucoup de joie aux Controversistes, parce qu'elle leur fournissoit une ample matiere de dechirer la memoire de Calvin, il se mit en état d'être cité comme quelque chose, & de faire figure dans des Ecrits † d'importance. Cette action fut qu'il suposa que la Republique de Geneve l'avoit envoié à Noion, avec ordre d'y faire des perquisitions exactes touchant les mœurs & la vie de Calvin, & qu'aiant executé cette commission, il trouva que Jean Calvin avoit été convaincu de sodomie, & qu'à la priere de l'Eveque on commua la peine du feu en celle de la fleur de lis. Il se vanta d'avoir un Acte signé de Notaire, qui faisoit foi de ce procés & de cette condamnation. Bolsec ‡ assûre que lui & bien d'autres ont vu cet Acte; & voila le fondement de l'horrible accusation qui a couru par tant de bouches, & qui a été inserée dans une infinité de livres. La question de fait si Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non-conformité, se reduit de la part de ceux qui afirment, à la seule autorité de Bolsec, qui assûre qu'il a vu l'Acte que Bertelier raporta de la ville de Noion. On verra dans l'article de Bolsec que son temoignage ne vaut rien, dans les choses qui sont à la charge de Calvin. Celui de Bertelier ne sauroit être meilleur; car ce fut un homme de mauvaise vie, & contre lequel il y eut (*A*) sentence de mort; & qui après tout n'avoit point eu à Geneve de plus inexorable

* *De celui de Jerôme Bolsec.*

† *Voiez la remarque D.*

‡ *Dans l'Histoire de Calvin publ.ee l'an 1577.*

es, ut religio tibi sit, in amici negotio mendaciolis aliquot abuti. Deinde ostendes nihilo illam pauperiorem futuram, si ut Hieronymus *jam depravatus, si ut vera Theologia instauretur, aliquot aureis adjuverit, cum tanta ex illius opibus turpissimè pereant.* Elle se trouva dans l'embarras l'an 1498. & même dans une espece de detention. (*a*) *Apud dominam Veriensis oppidi res hoc erant loco ut nec colloqui sine summo periculo potuerim, nec abire sine gravi suspicione. Nosti causam praepositi qui ut nunc in vinculis est, ita domina in tutela.* (*b*) Les choses n'allerent pas mieux l'année suivante; mais la fermeté de son courage contre la mauvaise fortune fut une belle matiere d'eloge. Voiez la lettre qu'Erasme lui écrivit l'an 1500. Je n'en tirerai qu'un passage: il nous aprendra qu'elle fut mariée très-jeune, & qu'etant passée d'un mariage peu agreable à l'état de viduité, elle ne vouloit point se remarier, quoi que les soupirans se presentassent avec de grandes sollicitations. (*c*) *Nam te quidem non tam in viduis, quam in virginibus pono: siquidem quod olim puella admodum nupsisti, id quidem partim parentum autoritati, partim generi propagando datum: & ejusmodi fuit conjugium, ut non tam sit imputanda voluptas, quàm patientia spectata. Quod autem nunc ista adhuc aetate virenti, & penè puellari, nullâ procorum instantiâ possis à continentiae proposito divelli, quod in fortuna tam affluenti, tam nihil indulges tibi, id ego non viduitatem, sed virginitatem existimo: in quo si, ut confido, perseverabis, ego te, mihi crede audacter, non in adolescentularum choro, quarum, ut ait Scriptura, non est numerus, non in octoginta* Solomonis *concubinis, sed in quinquaginta Reginis, &* Hieronymo *quidem, ut spero, approbante annumeravero.*

(*a*) *Id. epist. 23. l. 9. p. 482. elle est datée de Paris 1498. Voiez aussi la lettre 25. du même livre.*

(*b*) Veriana duris fatis premitur ut sublevanda potius quam oneranda videatur. *Id. epist. 20. l. 9. pag. 478. elle est datee de l'an 1499.*

(*c*) *Id. epist. ultima lib. 9. pag. 503. 504.*

Disons aussi quelque chose d'Adolphe de Bourgogne son fils unique. (*d*) Il fut Amiral de Flandres, & *crée Chevalier de la Toison d'or à Bruxelles l'an 1516. Il est loüé pour ses bonnes qualitez par Erasme qui lui dedia son livre de la vertu. Il mourut en son Chateau de Beures en Flandres le 7. Decembre* 1540. Il laissa un fils & des filles; celles-ci ont laissé (*e*) posterité, mais le (*f*) fils n'eut point d'enfans de Louise de Croi sa femme qui étoit fille de Philippe de Croi Duc d'Arschot (*g*). Il fut fait Marquis de Vere (*h*) par Charles-Quint, & (*i*) l'an 1546. il reçut le colier de l'Ordre de la toison d'or. La 16. lettre du 10. livre d'Erasme est écrite à Adolphe de Bourgogne *Principi Veriano.* Elle est datée de Londres 1512.

(*d*) *Le Pere Anselme ubi supra pag. 221. 222.*

(*e*) *Voiez le P. Anselme ib.*

(*f*) *Il se nommoit Maximilien.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Pontus Heuterus ubi supra pag. 8.*

(*i*) *Anselme ibid.*

(*A*) *Et contre lequel il y eut sentence de mort.*] Mr. Drelincourt le Ministre de Paris me fournira une preuve de ce fait, contre laquelle la chicane des plus determinez Sophistes qui soient au monde ne feroit que blanchir. Il a inseré dans un livre (*k*) imprimé à Geneve avec le privilege de la Seigneurie, l'extrait d'une lettre qu'il avoit reçuë de Mr. Lullin, Conseiller & ancien Syndic de Geneve; or voici ce que porte cet extrait.

(*k*) *Il a pour titre* La Defense de Calvin, *& fut imprimé l'an 1667.* in 8.

(*l*) „ Je ne veux pas cependant refuser à vôtre contentement particulier, ce que j'ai apris, & que je puis „ vous assûrer que j'ai lui, & que je viens de lire dans „ les anciens Registres de nôtre Conseil: où j'ai trouvé que le nomme Philibert Bertelier etoit de cette ville, & qu'il y a possede la charge de *Secretaire* „ que l'on apelle ailleurs *Greffier, de la Justice inferieure*, qui est bien au dessous de celle de *Secretaire* „ *d'Etat* qu'on lui attribuë; & que cet homme étant „ acusé de crimes de sedition & dé conspiration contre cet Etat, & cette Eglise, il se rendit fugitif, & „ n'ayant pas voulu comparoître pour en repondre, „ fut condanné comme ateint & convaincu de ces crimes, à avoir la tête trenchée, par Sentence renduë contre lui le sixiéme d'Août 1555. Et même environ deux ans après, ayant un procés contre un particulier de cette ville en une Justice „ étrangere où il s'étoit retiré, & auquel il y alloit „ de l'honneur & de l'interêt de nôtre Republique & „ de ce particulier, de faire connoître ce perfide, l'on „ ottroya une atestation du Jugement rendu contre „ lui, aux termes que vous verrez par la copie ci „ jointe, datée du cinquiéme de Fevrier 1557. Voilà „ les qualitez veritables de celui dont on releve si haut „ le temoignage dans le livre de feu Monsieur le „ Cardinal de Richelieu. Pour ce qui regarde son „ envoi ou sa deputation à Noyon, pour faire une „ information de la vie de Monsieur Calvin, c'est „ un fait qui non seulement est faussement suposé, „ & dont il n'est fait aucune mention en nos Registres: mais qui est contre toute vraisemblance. Car „ outre qu'il n'est jamais sorti Envoyé ou Deputé de „ nôtre ville pour afaire publique qui n'ait été en une „ charge plus haute que celle de Bertelier, & que „ l'on ne donne ces emplois qu'à des Conseillers „ du petit Conseil, il est notoire, comme vous savez, que nous avions en cette ville des personnes „ remarquables de Noyon qui s'y étoient retirez avec „ Monsieur Calvin peu de tems après lui; & entr'autres un Chanoine, nommé Mr. Collemont, & „ Monsr. de Normandie, Lieutenant Civil de la ville „ de Noyon, dont la famille est encore des plus considerables parmi nous, & duquel je suis descendu du „ côté maternel; par le moyen desquels il étoit bien „ facile de prendre toutes les informations que l'on „ auroit pu desirer, sans aller plus loin. Joint à cela „ qu'il est constant que ce Bertelier a toûjours éte ennemi de Mr. Calvin, parce qu'il l'avoit souvent „ repris & censuré de ses vices, & de ses scandales; „ & qu'il s'étoit opposé de tout son pouvoir à ses mechans & pernicieux desseins. Ce qui se prouve par „ les lettres de Calvin à Viret & à Bullinger, au mois „ de Septembre & de Novembre 1553. par lesquelles il le decrit comme un homme vicieux & audacieux: Monsieur de Beze represente aussi en la vie „ de Calvin les mechantes qualitez de Bertelier.„

(*l*) *Drelinc. defense de Calvin, pag. 148.*

Voici la Copie (*m*) de l'Attestation de la Seigneurie de Geneve contre Philibert Bertelier.

„ Nous Syndics & Conseil de Geneve, à tous ceux „ qui ces presentes verront, certifions que le siziéme „ d'Aoust de l'an 1555. a été donné & prononcé publiquement, à son de trompe, Sentence criminelle, contre Philibert Bertelier, & complices nommez en ladite sentence, par laquelle pour les crimes horribles & detestables, de conspiration contre „ la sainte institution & Reformation Chretienne & „ contre cette Cite, bien public & tranquilité d'icelle, a été ledit Philibert Bertelier, comme des auteurs de conspiration & ennemis de cette Cité, paix „ & union & tranquilité d'icelle, condanné à devoir „ etre lié & mene au lieu de Champel, & là avoir la „ tête coupée, & son corps mis en quatre quartiers, „ lesquels seront élevez ez quatre lieus plus eminens, „ à l'entour de cette Cité, pour donner exemple aux

(*m*) *Elle est dans le livre de Mr. Drelincourt pag. 151.*

rable (B) partie que Calvin. Mais pour detruire cette accusation, il n'est nullement necessaire de se servir des justes reproches qui rendent nul le temoignage de ces deux personnes *. On trouve dans l'Acte même (C) une marque infaillible de reprobation; & rien ne me surprend davantage que de voir un aussi grand homme que le Cardinal de Richelieu (D), faire fond sur cette piece de Berteller, & s'apuier principalement (E) sur ce que la Republique de Geneve ne

* *Voiez* Rivet Cathol. Orthodox. oper. t. 3. pag. 8. & seq. *&* in Jesuita Vapulante c. 2. pag. 495. & seq. ejusd. tomi operum, *où il montre à Lessius par ses propres regles que ni Bertelier ni Bolsec ne peuvent point rendre temoignage contre Calvin.*

„ autres qui tels crimes voudroient commettre: comme ainsi l'attestons. En foi dequoi nous avons mandé & commandé être concedées les presentes, sous nôtre seau en ce accoûtumé, & sein de nôtre Secretaire. Donné à Geneve ce 5. de Fevrier 1557. „

(B) *De plus inexorable partie que Calvin.*] Bertelier (a) aiant été excommunié l'an 1552. par le Consistoire de Geneve, en porta ses plaintes au Senat. Les Ministres furent mandez pour rendre raison de cette affaire; le Senat parties ouïes prononça que l'excommunication étoit juste. Au bout de 18. mois Bertelier eut recours encore au Senat, qui après avoir ouï les opositions de Calvin prononça que Bertelier seroit reçu à la Sainte Cene. Dès que Calvin eut apris cette nouvelle, il pria Mrs. les Syndics de convoquer le Senat; & lors que l'assemblée fut formée il representa ses raisons, & conclut par jurer qu'il perdroit plutôt la vie, que de consentir qu'un tel homme participât à la Cene (b). Voilà ce que Calvin a écrit lui-même. Son Historien (c) nous en dira davantage. Les vacarmes que l'on fit contre les Ministres, comme si à certains égards ils se fussent emparez des droits de la Souveraineté, furent cause que le Conseil des deux cens ordonna que la conoissance des causes d'excommunication apartiendroit en dernier ressort au Senat; & que le Senat pourroit absoudre les excommuniez qu'il verroit bon être. En consequence de ce Decret le Senat accorda des lettres d'absolution à Bertelier, qui furent scellées du seau de la Seigneurie. On devoit celebrer la Cene dans deux jours, lors que Calvin fut averti de ce qui s'étoit passé; il prit son parti promtement, il prêcha sur le mepris de la Cene, il éleva la voix & la main, il dit qu'il imiteroit St. Chrysostôme, qu'il n'oposeroit point la force à la force, mais qu'il se laisseroit plutôt massacrer, que d'emploier sa main à presenter les saints mysteres à ceux qui en avoient été jugez indignes. Ce fut un coup de foudre qui deconcerta la faction de Bertelier, desorte qu'il fut jugé à-propos qu'il ne se presentât pas à la communion. Le lendemain de la Cene Calvin accompagné de son Consistoire demanda au Senat, & au Conseil des deux cens la permission de parler au peuple sur cette affaire, attendu qu'il s'agissoit de l'abrogation d'une loi faite par le peuple. Cela fit tant d'impression sur les esprits, qu'il fut resolu qu'on consulteroit les Cantons Suisses, & que le Decret des deux Cens demeureroit suspendu, sans que l'on pût dire que les anciens reglemens eussent reçu la moindre atteinte. *In eam sententiam animis non mediocriter immutatis itum est, ut suspenso illo Diacosiorum decreto statueretur petendum esse à quatuor civitatibus Helveticis judicium, nec interea præjudicium ullum fieri receptis legibus oportere* (d). Par ce moien le Consistoire remporta un plein triomphe, & fit bouquer pour ainsi dire & le Senat, & le Conseil des deux Cens. Qu'eussent-ils fait dans un païs de Democratie? Peut-on dominer sur des personnes qui du haut d'une chaire disent au peuple qu'ils se laisseront plutôt tuer, que de consentir que les choses saintes soient profanées? L'exemple de St. Chrysostôme allegué bien à-propos, est une très-fine maniere de menacer d'une sedition Messieurs du Gouvernement.

VICTOIRE remportée par le Consistoire de Geneve sur les Magistrats.

(a) *C'est de lui qu'il faut entendre ces paroles de la lettre de Calvin à Bullinger,* (*c'est la* 162.) Quidam ob effrenes suas libidines & multa flagitia cœnæ usu privatus donec resipisceret.

(b) *Ex epistola Calvini ad Viretum. C'est la* 154. *elle est datée du 4. de Sept.* 1553.

(c) *Beza ubi infra.*

(d) *Beza in vita Calvini ad ann.* 1553.

(C) *Dans l'acte même une marque infaillible de reprobation.*] On ne sait ni en quel tems il fut dressé, ni par qui, ni les noms des temoins, ni en general aucune des circonstances que l'on n'oublie jamais, si ce n'est lors qu'on a peur de fournir des armes à ceux qui ont interêt de s'inscrire en faux. Ce que je vais dire est tout autrement decisif. Si l'acte de Bertelier avoit été legitime, il y auroit eu à Noion des documens authentiques & publics du procès & de la fleur de lis en question; & cela étant on les auroit publiez dès qu'on auroit vu les ravages que souffroit le Catholicisme par le moien de Calvin. A moins d'un miracle continuel, & plus inoüi qu'aucun miracle que l'on conoisse, tous les habitans de Noion n'auroient pas gardé le secret, & n'auroient point épargné la reputation d'un compatriote qui leur etoit si (e) odieux.

(e) *L'an* 1551. *sur une fausse nouvelle de la mort de Calvin, on fit des prieres publiques & des processions à Noion, pour rendre graces à Dieu de cette mort.* Non dubito quin jam audieris me patriæ esse superstitem. Ita urbem mortuam lugere cogor (*c'est à l'occasion de l'incendie qui fit perir cette ville l'an* 1552. *que Calvin dit cela*) quæ superiore anno ob falsum mortis meæ rumorem solennes habuit supplicationes ut de Christo triumpharet. *Calvin. epist.* 140. *datée du* 5. *Decembre* 1552.

Je pousse cette pensée dans un (f) autre lieu, laissons la donc ici comme elle est. J'ajoûte que si l'exposé de Bertelier étoit veritable, il auroit eu son papier quand il s'enfuit de Geneve, c'est-à-dire que la pretenduë commission auroit precedé l'affaire pour laquelle il fut condamné à la mort par contumace l'an 1555. car depuis ce tems-là il est visible qu'il n'a point eu la commission dont il se vante. Mais à qui persuadera-t-on qu'avant l'année 1555. lors que ceux qu'on apelloit heretiques n'osoient se montrer de peur du feu, un Deputé de Geneve alla hardiment à Noion pour s'informer de la vie de Calvin? A qui persuadera-t-on que si Bertelier avoit eu un Acte authentique de l'infamie de Calvin l'an 1554. il l'auroit si bien tenu sous la clef que le public n'en auroit eu conoissance qu'en l'année 1577? N'étoit-ce pas une piece que le Clergé de France auroit achetée au poids de l'or? Mais à quoi m'amusai-je de refuter un Roman aussi ridicule que celui-là?

(f) *Dans la remarque H de l'article* Bolsec, *& plus amplement dans la remarque V de l'article* Beze.

(D) *Le Cardinal de Richelieu faire fond sur cette piece de Berteller.*] Ce qui doit passer, dit-il (g), „ pour une conviction indubitable des crimes imputez à Calvin, est que depuis qu'il a été chargé de cette accusation, l'Eglise de Geneve non seulement n'a pas justifié le contraire; mais même n'a pas nié l'information que Bertelier, envoyé par ceux de la même ville, fit à Noyon. Cette information étoit signée des plus aparens de la ville de Noyon, & avoit été faite avec toutes les formes ordinaires de la Justice; & dans la même information l'on voit, que cet Heresiarque aiant été convaincu d'un peché abominable, que l'on ne punit que par le feu, la peine qu'il avoit meritée, fut à la priere de son Evêque, moderée à la fleur de Lys. Et l'Eglise de Geneve, qui ne desavouë pas cette information touchant la vie de Calvin, n'eût pas manqué de la desavoüer, si elle eût cru le pouvoir faire sans blesser la verité „ N'est-ce pas une chose étrange qu'un premier Ministre dont le credit n'étoit pas moins grand que celui du Roi, se fonde sur un acte borgne qu'un petit Medecin de Lion s'étoit vanté d'avoir vu entre les mains d'un homme vulgaire? Un petit particulier avoit donc plus de credit que le Cardinal de Richelieu, pour deterrer les vieux Regitres de Noion? La verité est que ce Cardinal (h) emploia toutes les perquisitions imaginables, pour chercher les pretenduës procedures de Noion contre Jean Calvin, & qu'il ne trouva rien. Cependant il ne laissa pas de soutenir l'affirmative sur la foi de Jerôme Bolsec. Peut-on excuser une conduite si étrange? Mr. Drelincourt ne sauroit croire que ce grand homme l'ait tenuë (i); il en jette tout le blame sur ceux qui ont publié le livre intitulé, *Methode pour convertir*, &c.

(g) *Methode pour convertir ceux qui se sont separez de l'Eglise liv.* 2. *ch.* 10. *p. m.* 319.

(h) *Voiez la Defense de Calvin par Mr. Drelincourt p.* 9.

(i) *Ibid. pag.* 71. *Voiez aussi pag.* 140. *& passim alibi.*

(E) *Sur ce que la Republique de Geneve ne s'inscrivit pas en faux.*] Nous avons raporté dans la remarque precedente les propres paroles du Cardinal de Richelieu: elles montrent qu'il faisoit son fort du silence de la Republique de Geneve. Mr. Drelincourt lui fait voir par des exemples sensibles, qu'il n'y a rien de plus faux ni de plus absurde que de pretendre que ceux qui laissent courir une accusation, donnent lieu de croire qu'ils sont convaincus qu'elle est bien fondée. Le premier de ces exemples est Mr. le Cardinal de Richelieu lui-même; (k) *Que ceux qui ne pouvoient souffrir son élevation & son pouvoir, en disoient des choses étranges; & qu'il y en a même qui ont été publiées, & dont on a rempli des livres. Parce que l'on n'a pas fait d'information juridique pour justifier le contraire, les parens de cet illustre Cardinal, & ceux qui honorent sa memoire, voudroient-ils que cela passât pour des veritez constantes?* (l) Mr. Rivet Professeur en Theologie à Leide s'étoit servi d'un pareil principe en repondant à une objection de Lessius tirée du silence des bons amis de Calvin. *Itane? Ergo quæcunque libuerit infami alicui agyrtæ crimina confingere in viros bonos necessariumne erit libellos illos famosos discutere, ut homines isti, si tamen homines, qui famam aucupantur ex adversariorum nomine, applaudant sibi quod tandem repererint qui se cum illis voluerint componere, & existiment talia esse responsione digna, quæ contemptu potius erant diluenda.* Nous allons entendre un Jesuite qui s'accorde parfaitement avec ces Ministres. „ Depuis quand est-ce qu'il n'est point permis de demeurer dans le silence, à moins de vouloir passer pour convaincu

QUE LE silence d'un accusé ne conclut rien en certains cas. Exemples curieux sur cela.

(k) *Drelincourt ibid. p.* 84.

(l) *Rivet. Oper. to.* 3. *pag.* 9. *&* 496.

ne s'inferivit pas en faux. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi elle eut (F) raiſon de mepriſer ce menſonge. Il n'y a point d'articles de Dictionaire qui ſoient plus capables de rendre (G) ſervice au lecteur que celui-ci.

BERTRAM (CORNEILLE BONAVENTURE) nâtif de Thoüars en Poitou, ſe rendit recommandable dans le XVI. ſiecle par la conoiſſance qu'il s'aquit des langues Orientales. Il avoit étudié l'Hebreu à Paris ſous Ange Caninius, & enſuite à Cahors avec le Juriſconſulte François Roaldes. Il eut bien de la peine à éviter les maſſacreurs de Cahors l'an 1572. mais enfin il leur échapa, & ſe ſauva à Geneve, où au bout de deux ans il remplit la profeſſion en Hebreu que Rodolphe Cevalier avoit occupée. Il travailla à divers Ouvrages (A) conſiderables pendant ſon ſejour à Geneve, & il ne diſcontinua point de s'apliquer à l'étude lors qu'il ſe fut tranſporté à Franckenthal au Palatinat. Il y publia un livre l'an 1586. intitulé, *Lucubrationes Franckentalenſes*. Il quitta ce poſte pour s'en aller à Lauſane, où Mrs. de Berne lui ofrirent une charge de Profeſſeur qu'il exerça juſques à ſa mort arrivée l'an 1594. Il étoit dans ſon année climacte-

„ vaincu des crimes qu'on nous auroit impoſez? L'on „ ne voit pas que ce ſoit là le ſentiment des plus ſages, ni de ceux dont l'exemple peut ſervir de regle „ aux autres. Qui ne ſait combien de ſottiſes les ennemis de la France ont accoutumé de publier contre elle dans leurs Gazettes & dans leurs libelles? „ Qui ne ſait auſſi les infamies & les abominations „ que M. Jurieu a repanduës contre les Papes & contre l'Egliſe Romaine dans ſon Paralléle, dans ſes „ Prejugez, & en tant d'autres livres dont il remplit „ le monde? Si donc le Roi ne tient pas des gens exprés pour refuter ces Gazettes étrangeres de point „ en point; & s'il ne ſe trouve perſonne parmi les „ Catholiques, qui ait aſſez de tems à perdre pour „ s'amuſer à prouver ſerieuſement que ce ſont des viſions de M. Jurieu, de dire que les Papes ont pretendu à la Monarchie univerſelle; que pour cet effet ils ont ſuſcité exprés le ſchiſme entre les Grecs „ & les Latins; qu'enſuite afin de vuider la querelle „ ils ont .... &c. à moins, dis-je, que le Roi ou le „ Pape n'ayent ſoin de faire refuter ces chiméres & „ ces mediſances, le Gazetier de Hollande & M. Jurieu ne ſeront-ils point en droit d'inſulter l'un à la „ France, l'autre au St. Siege, & de dire: *Ils n'ont „ oſé entreprendre de repondre, on a ſujet de croire qu'ils „ ne l'ont pu?* Et l'Auteur de la Morale pratique ne ſeroit-il point d'avis qu'on leur paſſât condamnation „ là-deſſus? On veut croire qu'il auroit honte de l'accorder. Pourquoi donc ne voudroit-il pas que les „ Jeſuites euſſent pu negliger de repondre à des libelles qui ne ſont à leur avis ni moins fabuleux, ni „ moins mepriſables que les Gazettes d'Amſterdam, „ & que les ſyſtêmes hiſtoriques ou prophetiques de „ M. Jurieu? Doivent-ils être plus delicats ſur le fait „ de leur reputation, que ne le ſont ceux que Dieu a „ mis ſur nos têtes? ne doivent-ils pas, ou du moins „ ne leur eſt-il pas permis aprés ces grands exemples, „ de mepriſer ce qui ne touche que leur honneur particulier (a)? „

(a) *Le Pere le Tellier Defenſe des Nouveaux Chretiens 1. part. p. 25. 26.*

(F) *Si elle eut raiſon de mepriſer ce menſonge.*] La maxime de Mr. Drelincourt & du Pere le Tellier eſt belle & bonne, & très-veritable generalement parlant; mais il y a des rencontres particulieres où il vaut mieux ne s'en pas ſervir, que de s'en ſervir. Je ne deciderai point ſi la Republique de Geneve auroit mieux fait d'opoſer une declaration publique à l'expoſé de Bolſec, concernant la pretenduë deputation de Bertelier. Il ſemble d'abord que l'avantage que les Controverſiſtes Catholiques ont pretendu tirer du ſilence qu'on a tenu à cet égard, prouve qu'on n'a pas bien fait de ſe taire; je veux dire de ne dementir pas expreſſement & par un acte public l'audace de ces gens-là; mais ceux qui font reflexion que rien n'arrête la plume de certaines gens, & que ſi on leur opoſe des digues d'un côté, ils ſe jettent de l'autre à l'infini, voient bien qu'un Acte de la Republique de Geneve n'auroit pas terminé cette diſpute. Je conviens de la maxime que la meilleure maniere (b) de ſe venger d'un impudent calomniateur, eſt quelquefois celle de ne lui repondre rien. Avec tout cela je croi que Beze n'apliqua pas bien cette maxime, quand il s'en ſervit envers Bolſec. Une reponſe lui auroit donné de la vanité, il en eût conclu que ſes mediſances avoient penetré juſques au vif, cette concluſion l'eût comblé de joie; j'en tombe d'accord: mais il valoit mieux le laiſſer joüir de cette joie rabatuë par la note infame de calomniateur public, dont une bonne reponſe l'auroit couvert, que de fournir un pretexte tant à lui qu'à ſes copiſtes de ſe vanter qu'on n'avoit pu ſe defendre. *Qui tacet conſentire videtur.* Les veritez qu'on nomme maximes ne ſe batent gueres moins entre elles que les erreurs & les veritez.

(b) Genus ultionis eſt eripere ei qui fecit contumeliæ voluptatem. Solent dicere, miſerum me, puto non intellexiſſe! Adeo fructus contumeliæ in ſenſu & indignatione patientis eſt, *ut optime Seneca cap. 17. de conſt. ſapientis. Hinc fructum quærebat Bolſecus quem ei ademiſſet eventi ſapientum patientia.* Rivet. ubi ſupra pag. 496.

(G) *De rendre ſervice au lecteur que celui-ci.*] Une des plus grandes utilitez qu'on puiſſe tirer de la lecture eſt d'aprendre les foibleſſes du cœur humain, & les mauvais effets des prejugez de Religion. Or où peut-on mieux conoître cela qu'ici? Que ne faut-il pas que l'homme ſoit naturellement, ou qu'il devienne par le zéle aveugle & furieux de Religion, puis qu'un Moine devenu Medecin Proteſtant, & puis Medecin Papiſte, chaſſé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi, ne produit pas plûtôt une accuſation ſur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace, une accuſation, dis-je, la plus mal bâtie, & la plus mal prouvée du monde, qu'on l'adopte, qu'on la fait paſſer de livre en livre, qu'on en tire mille conſequences, que les Auteurs de la premiere volée, le grand Cardinal de Richelieu même la propoſent aux heretiques comme un motif efficace de converſion: & tout cela *propter majorem Dei gloriam!* (c) O QUANTUM EST IN REBUS INANE!

(c) *Perſius Sat. 1. v. 1.*

(A) *Il travailla à divers Ouvrages conſiderables pendant ſon ſejour à Geneve.*] Il publia le threſor de Sanctes Pagninus avec des augmentations, dont il prit une partie dans les Ecrits de Mercerus, & dans ceux de Cevalier, & il fournit l'autre de ſon propre fond. Il publia auſſi la comparaiſon de l'Hebreu & de l'Aramée, & un traité *de Politia Judaica.* Mr. de Thou n'en ſavoit pas davantage: il met ce dernier traité (d) au deſſus des autres livres compoſez par cet Auteur. Il auroit pu ajoûter que Bertram contribua autant qu'aucun autre à l'édition du commentaire de Mercerus ſur le livre de Job. On l'avoüe dans la Preface; (e) *Cæterum ne ſua quidem laude fraudandus Cornelius noſter videtur, ejuſdem Merceri quondam diſcipulus & nunc meus in hac Eccleſia Collega. Huic ſiquidem non parva ex parte debetur iſtius libri editio, cum vix alius reperiri potuiſſe videretur qui hæc à Mercero minutiſſimis characteribus ac fugientibus pene literis in adverſariis deſcripta legendo conſequeretur.* Mr. Simon (f) a parlé d'un autre travail de Bertram: il dit que ce Profeſſeur *aidé par Beza, la Faye, Rotan, Jaquemot & Goulart*, revit la verſion Françoiſe de la Bible en l'année 1588. & *qu'étant plus ſavant dans la langue Hebraique que tous ceux qui l'avoient precedé, il prit beaucoup plus de liberté dans la reformation qu'il fit tant dans les verſions que dans les notes.* Les autres choſes que Mr. Simon a dites touchant cette reviſion ſe voient non ſeulement dans ſon Hiſtoire Critique, mais auſſi dans le ſuplément de Moreri. Je remarque que ſelon Mr. de Thou, l'Ouvrage qui a pour titre (g) *Lucubrationes Franckentalenſes* fut publié l'an 1586. & intitulé de la ſorte à cauſe que l'Auteur demeuroit à Franckenthal. Comment donc, me dira-t-on, a-t-il travaillé à la reviſion que ceux de Geneve firent l'an 1588? Cette difficulté eſt vaine; quand Mr. Simon aſſûre qu'*en l'année 1588. il ſe fit une autre reformation de la verſion de Geneve*, il ne veut ſans doute marquer que la date de l'impreſſion, il ne pretend pas que tout ce travail ait été fait l'an 1588. On ſait aſſez que ces ſortes de reviſions durent ordinairement pluſieurs années. Ainſi Bertram a pu être le principal directeur de celle-là, quoi qu'elle n'ait vu le jour que long tems aprés qu'il fut ſorti de Geneve. J'ajoûte qu'il fut en particulier l'*auteur des figures de cette Bible & de leur explication* (h). C'eſt donc de lui qu'il faut entendre ces paroles de la Preface qui fut miſe au devant de cette Bible; *Nous avons auſſi ajouſté certaines figures, mais à la fin & hors du corps de l'Ouvrage, qui pourront ſervir à l'intelligence de certains paſſages, en quoi a particulierement travaillé un docte perſonnage de noſtre compagnie grandement verſé en la langue Hebraique, & en la lecture du Vieux Teſtament.* Mr. Colomiés (i) les a apliquées à nôtre Bertram.

(d) Quiex omnibus ejus operibus maximè commendatur. *Thuan. l. 109. ſub fin.*

(e) *Beza in Præfat. illius Commentarii.*

(f) *Hiſt. Critique du Vieux Teſtament l. 2. ch. 24. pag. 347.*

(g) *Pour donner le titre tout entier il faut ajoûter ici*, ſeu ſpecimen expoſitionum in difficiliora utriuſque Teſtamenti loca. *Dans la critique de Mr. Simon, & dans le ſuplément de Moreri on a dit* Frankellatenſes *au lieu de* Franckentallenſes.

(h) *Teiſſier, élog. de Mr. de Thou t. 2. pag. 202.*

(i) *In Gallia Orientali pag. 73.*

mactérique lors qu'il mourut, β d'où l'on peut juger qu'il nâquit l'an 1531. Il ne faut pas oublier qu'il étoit Ministre, & qu'il exerça cette charge dans Geneve γ. Il y épousa Genevieve Denosse, niece de la premiere femme de Theodore de Beze, chez qui elle avoit été élevée dès son enfance. Elle étoit aimée de sa tante δ fort tendrement. Bertram étoit bon Critique, comme Theodore de Beze, Casaubon, & plusieurs autres savans personnages l'ont reconu publiquement ζ.

β Tiré de Mr. de Thou à la fin du livre 109.

γ Voiez la Preface de Beze sur Mercerus in Jobum, imprimé en 1573.

δ Ant. Fayus de vita & obitu Th. Bezæ pag. 48.

ζ Voiez Colomesii Gall. Oriental. p. 73. 74.

BEVERNINGK (JERÔME) a été l'un des plus habiles hommes du XVII. siecle pour ce qui regarde les Ambassades, & les importantes negociations. Il étoit originaire d'une Maison (A) noble de Prusse, mais il nâquit à Tergou dans la Hollande le 25. d'Avril 1614. Cette ville qui se glorifie avec raison d'avoir produit un si grand homme, le vit au nombre de ses Conseillers l'an 1645. & au nombre de ses Bourgmaîtres l'an 1668. Elle le deputa l'an 1646. aux Etats de la Province. Il y donna de si bonnes preuves de sa capacité, qu'on ne tarda gueres à se servir de lui pour les affaires de consequence. Les Etats de Hollande le deputerent avec Mr. de Brederode l'an 1650. aux Etats d'Utrecht, pour les prier de se trouver à l'assemblée extraordinaire des Provinces Unies qui se devoit tenir à la Haie. Les mêmes Etats de Hollande le deputerent en 1651. pour assister à cette grande assemblée des Provinces Unies. La ville de Tergou le deputa en 1653. à l'assemblée des Etats Generaux. Il fut envoié la même année au Protecteur & à la Republique d'Angleterre en qualité de Deputé extraordinaire; cette qualité fut changée l'année d'après en celle d'Ambassadeur extraordinaire: il conclut la paix entre la Hollande & l'Angleterre le 28. d'Avril 1654. Pendant le cours de cette Ambassade on lui confera la charge de Thresorier general des Provinces Unies. Il la posseda jusqu'en 1665. & il ne tint qu'à lui de la garder plus long tems, car les Etats Generaux le prierent de continuer à exercer cet emploi, & ne consentirent à la demission qu'il leur demandoit, qu'après avoir vu que ni leurs raisons ni leurs prieres n'étoient point persuasives. On lui donna un temoignage très-avantageux que l'on étoit parfaitement satisfait de sa conduite, & on lui marqua * en particulier l'estime que l'on avoit pour sa personne. Il avoit eu le bonheur l'an 1659. de contribuer avec d'autres Deputez à la cessation des differens qui s'étoient élevez dans la Province de Groningue. On peut dire que cette sorte de bonheur étoit attaché à son étoile, & cela paroît par le grand nombre de traitez (AΔ) de paix ou d'alliance qu'il a conclus. Il fut envoié deux fois à Cleves l'an 1666. La premiere fois il conclut † une alliance très-étroite avec son Altesse Electorale de Brandebourg; la seconde, il conclut la paix η avec l'Evêque de Munster. L'année suivante revêtu du caractere d'Ambassadeur, il conclut θ avec l'Angleterre le Traité de paix de Breda. Il fut envoié l'an 1668. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire à Aix la Chapelle, pour le Traité de paix entre la France & l'Espagne, & ce Traité fut conclu le 2. de Mai. On le nomma en 1668. pour aller avec le Prince Maurice de Nassau sous la qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers l'Empereur, mais les Etats Generaux se raviserent à l'égard de cette Ambassade. Les Etats de Hollande donnerent des ‡ marques à Mr. de Beverningk de leur consideration pour ses importans services. Il alla à la Cour d'Espagne l'an 1671. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour disposer sa Majesté Catholique à mettre en negociation ses differens avec la France, & il y reüssit à la satisfaction de ses Maîtres. Il suivit en 1672. Monsieur le Prince d'Orange à l'armée comme Deputé des Etats. Après cela il se voulut donner du repos, il crut qu'il se devoit contenter de la gloire qu'il avoit aquise, & qu'il s'étoit aquitté de tout ce qu'un bon sujet doit à sa patrie; mais on avoit trop de besoin de ses talens pour le laisser joüir de la retraite où il vouloit vivre. Les instances redoublées des Etats, & de Monsieur le Prince d'Orange l'obligerent en 1673. à s'engager à l'une des plus importantes negociations qui se fussent encore presentées. Je parle des Conferences de Cologne. On avoit d'abord choisi la ville d'Aix la Chapelle pour y negocier la paix entre les Princes qui étoient alors en guerre, mais l'on trouva plus à-propos d'aller à Cologne. Mr. de Beverningk y parut avec le caractere d'Ambassadeur extraordinaire. L'enlevement du Prince de Furstemberg eut tout l'effet que l'on avoit attendu de ce coup hardi, savoir

** Ce fut par le present d'une coupe d'or émaillée que le Conseil d'Etat lui fit.*

† Le 16. de Fevrier 1666.

η Le 19. d'Avril 1666.

θ Le 31. Juillet 1667.

‡ Ils lui firent present d'un beau service de vaisselle d'argent.

(A) *Originaire d'une Maison noble de Prusse.*] Jean de BEVERNINGK son aieul, Gentilhomme de Prusse, vint en Hollande l'an 1575. avec le Comte de Hohenlo. Les Etats lui donnerent une Compagnie d'Infanterie. Il devint ensuite Lieutenant General de l'Artillerie. Il épousa la fille de Dirck Loncq Bourgmaître de la ville de Tergou, & Thresorier general de la Province de Hollande. De ce mariage sortit Melchior de BEVERNINGK Capitaine d'Infanterie au service des Etats Generaux, & Commandant aux Chateaux d'Argenteau, & de Dalem. Il se maria avec Sibylle Standert, fille de Leonard Standert Ecuyer, Capitaine d'Infanterie, & Gouverneur de Knodsenbourg vis-à-vis de Nimegue, & de Catherine Haussart, fille de François Haussart Chambellan de la Reine de Hongrie. Nôtre Monsieur de Beverningk est sorti du mariage de Melchior de Beverningk & de Sibylle Standert.

(AΔ) *Le grand nombre de traitez de paix ou d'alliance qu'il a conclus.*] Vous allez voir un passage qui dans une longue parenthese nous commentera ceci. „ Monsieur (a) Patius estant Ambassadeur en Espagne, „ & ayant conservé & augmenté par sa grande capacité dans l'esprit de la Reine & du Conseil d'Espagne, les salutaires impressions que Monsieur de *Beverning* (homme né pour faire la paix dans le monde, l'ayant donnée du tems de Cromwel, & puis aprez à Breda, aux Anglois & Hollandois, à Cleve à l'Evesque de Munster, à Aix la Chapelle aux François & Espagnols, & tout nouvellement à Cologne, à l'Archevesque de Cologne & à l'Evesque de Munster, & n'ayant pas peu contribué à la paix faite depuis peu avec l'Angleterre, & qui pour ce sujet pourroit porter avec justice le nom de *Pacifique*) leur avoit données, pour s'opposer de bonne heure par des moyens justes & efficacieux, à l'ambition des François, Stoupe ne sçait comment s'en vanger autrement, qu'en le caloniant, & en l'acusant faussement d'estre Arminien. C'est encor une sotte crainte qu'il a pour Monsieur Patius, *qu'en cas qu'il vienne à passer par la Suisse, il n'en échappe pas à fort bon marché.* Je m'assure que, si cela arrivoit qu'il passât par ce pais, Messieurs les Suisses, tant des Cantons Protestans, que des Catholiques Romains, le recevroient avec leur civilité ordinaire, & avec le respect dû à son Caractere & à son grand merite, & qu'ils luy feroient des remerciments solennels pour avoir tant contribué à la conservation de la Religion, & pour la liberté de l'Europe. „ Voilà ce qu'on trouve dans une (b) reponse, qui fut faite aux lettres de Mr. Stoupp sur la Religion des Hollandois.

(a) Il faloit dire Paets. *C'est celui dont je parle dans une note marginale de l'article* Sainctes, *remarque F.*

(b) A la page 234. 235. Cette reponse a pour titre la veritable religion des Hollandois, *& fut imprimée à Amsterdam 1675. in 12.*

favoir la rupture des Conferences par raport à la France. On ne laissa pas de negocier avec les alliez de cette Couronne, & on le fit avec toute sorte de succés, car Mr. de Beverningk ramena dans β l'alliance des Etats Generaux l'Electeur de Cologne, & l'Evéque de Munster. Il fut fait Curateur de l'Academie de Leide l'an 1673. C'est une charge qui ne se donne ordinairement qu'à ceux qui ont servi la patrie dans de grans emplois. Lors qu'il crut jouir du repos qu'il cherchoit depuis long tems, il se vit plongé dans la plus penible de toutes les negotiations; on le sollicita si instamment d'aller à Nimegue comme Ambassadeur Plenipotentiaire de la Republique pour la paix generale, qu'apres s'en être excusé plus d'une fois, il ne put refuser cette importante & laborieuse commission. On ne sauroit dire les obstacles qu'il lui falut vaincre: une adresse, une experience moins consommée que la sienne n'en seroient jamais venuës à bout; car excepté les Ambassadeurs de France, presque tous les autres travailloient incomparablement plus à éloigner le traité de paix qu'à l'avancer. Neanmoins depuis la prise de Gand il sembloit que la paix étoit devenuë pour le moins un mal necessaire à la Hollande, & les peuples comprenoient si bien les suites funestes que la prise de cette place pouvoit avoir, qu'ils souhaitoient ardemment la fin de la guerre. Mr. de Beverningk eut ordre d'aller trouver γ le Roi de France à son Camp de Wetteren, & on ne douta plus après (B) la reception qui lui fut faite, que la paix ne se conclût. Elle fut en effet signée le 10. d'Août 1678. entre la France & la Hollande; après quoi Mr. de Beverningk servit efficacement de Mediateur pour faire conclure celle de la France avec l'Espagne l'onziéme Septembre de la même année. Il conclut aussi un traité de paix & de commerce entre la Suede & les Etats Generaux le 12. d'Octobre 1679. Ce fut apres tant de glorieuses & tant d'heureuses negotiations, qu'il goûta enfin la vie tranquille qu'il avoit tant souhaitée. Il se retira dans une belle Seigneurie * qu'il avoit à une petite lieuë de Leide, où il s'occupa principalement à la culture de toute sorte de plantes qu'il faisoit venir de tous les endroits du monde. Mais cette agreable & innocente occupation, si semblable à celle que de grans Princes ont fait succeder aux triomphes, & au gouvernement de l'Etat, ne l'empêchoit point de travailler pour la Republique des lettres. Il remplissoit avec beaucoup de vigilance sa fonction de Curateur de l'Academie. Il sentit les commencemens de sa derniere maladie peu après avoir passé une matinée à voir les manuscrits de la fameuse Bibliotheque d'Isâc Vossius, qui avoit été achetée depuis peu pour † l'Université de Hollande. Il ne fut pas plûtôt remonté dans son carrosse qu'il frissonna. Ce furent les commencemens d'une fievre qui devint plus forte de jour en jour, & qui l'emporta le 30. d'Octobre 1690. à l'âge de 76. ans. Madame ‡ sa femme lui a survêcu; il n'en eut jamais d'enfans; desorte que comme il étoit fils unique, il ne reste personne qui porte son nom en ce païs-ci. Il fut enterré à Tergou dans une chapelle de marbre qu'il avoit fait faire. Messieurs ses parens y ont fait graver son épitaphe sur une pierre de touche. C'est une fort belle inscription, on la verra toute entiere (C) dans les remarques. Elle contient en abregé une vie qui pourroit remplir un juste volume; & si Mr. de Beverningk avoit pris la peine de composer des Memoires touchant ses Ambassades, ce seroit un livre le plus instructif & le plus curieux que l'on sauroit voir. Il a toûjours reüssi dans ses negotiations: c'est une gloire dont on ne trouve presque point d'exemple parmi ceux qui ont eu tant d'affaires publiques à manier. Il étoit laborieux & adroit, & ne se rebutoit de rien ⸸. Les Ecrivains de France, & ceux de Hollande s'accordent à lui donner de grans éloges. J'en pourrois alleguer beaucoup de preuves, mais il sufira de produire ce qu'ont dit de lui (D) Mr. de Wicquefort, &

β Le Traité de paix avec l'Evéque de Munster fut signé le 22. d'Avril 1674. & celui avec l'Electeur de Cologne le 11. de Mai suivant.

γ Il y arriva le 30. Mai 1678.

** Elle a nom* Oud-Teilingen.

† C'est celle de Leide.

‡ Elle naquit à Amsterdam l'onziéme Mai 1635. & s'apelle Jeanne le Gillon. *Elle est originaire d'une famille noble de Picardie.*

⸸ Tiré de Memoires venus & ramassez de bon lieu.

(B) *Après la reception qui lui fut faite.*] Voiez la reponse que le Roi de France fit à la lettre de Messieurs les Etats Generaux, & le Memoire qu'il fit livrer à Mr. de Beverningk avec la même reponse. Tout y facilite l'avancement de la paix: le style en est doux & honnête, & l'on y fait bien des avances. Chacun (a) s'en peut convaincre. Il y eut dans cette Ambassade une circonstance particuliere qui n'est point conuë, & qui merite de l'être. Elle temoigne d'un côté la distinction avec laquelle le Roi de France consideroit la personne qui lui avoit été envoiée, & de l'autre avec quels principes d'honneur, & de desinteressement Mr. de Beverningk se conduisoit. Lors qu'il partit de Wetteren, le Roi lui voulut faire present de deux portraits de sa Majesté enrichis de pierreries, qui valoient chacun environ 8000. Francs. D'ordinaire on ne donne pas deux portraits, mais un. Il repondit à celui qui lui vouloit donner ce present de la part du Roi, qu'il remercioit sa Majesté de cet honneur, mais qu'il ne trouvoit pas à-propos de l'accepter. Il ne laissa pas de faire un present au porteur des deux portraits, comme s'il les eût acceptez. La lettre du Roi aux Etats porte que la *conduite & la personne* du Sieur de Beverning *lui ont été très-agreables.*

(a) Tout cela est inseré dans la 2. partie du 2. tome des Actes & Memoires des Negotiations de la paix de Nimegue, pag. 407. édition d'Amsterdam 1680.

(C) *On la verra toute entiere dans les remarques.*] La voici; on observe la même situation des lignes qui est dans l'original:

Perillustris. ac generosus. vir
HIERONYMUS. VAN. BEVERNINGK,
Theilingæ. Toparcha
Senator. Judex. Consul. Goudanus
In. consessu. præpot: ord: gen: Assessor
Idem. aliquoties. extra. ordin:
Communi. Belgicæ. Fœd: ærario. Præfectus
Lycei. Batavorum. Curator
In. Hispan: &. Fœd: Belg: finibus. regundis
Adjutor
Legatus. Wilhelmo. III. in. exercitu. datus
Westmonasterium. Cliviam. II. Bredam
Aquisgranum. Bruxellas. Madritum
Coloniam. Agripp: Noviomagum
Ad. Gall: item. Regem
Wetteræ. Morinorum. castra habentem
Cum. potestate. res. componendi. missus
Ad. Cæsarem. vero. designatus. Orator.
Re. nisi. perfecta. nunquam. reversus.
De. maximi. præterea. momenti. rebus. domi
De. amicitiis. parandis
Et. fœderibus. pangendis foris
A. Patriæ. Patribus. passim
Feliciter. consultus. & adhibitus
Natus. Goudæ. XXV. April. MDCXIV
Mortuus. Theilingæ. XXX. Octob: MDCXC
Satur. honorum
Hoc. monumento. conditur
Cum
Optima. vitæ. fortunarum. que. socia
Joanna. Le. Gillon
Nata. Amst. XI. Maji. MDCXXXV
Mortua.
ΘΑΝΑΤΩ. ΠΑΝΤΕΣ. ΟΦΕΙΛΟΜΕΘΑ.

(D) *Ce qu'ont dit de lui (b) Mr. de Wicquefort.*] „ *Hierôme Beverning* est sans doute un des premiers „ hommes des Provinces Unies pour la negotiation. „ La ville de Goude, qui d'ailleurs ne manque pas de „ grans sujets, l'a deputé plus d'une fois aux assem„ blées des Etats de la Province de Hollande, & aux „ Colleges de la Generalité, & il a toûjours parfaite„ ment

(b) Wicquef. traité de l'Ambassadeur tom. 2. pag. 443.

& Mr. de Saint (E) Didier. Pour ce qui est de Mr. Temple il fait paroître un peu de chagrin de la signature de Nimegue, mais il ne laisse pas d'avoüer β que Mr. de Beverningk appaisa les murmures de ses ennemis. Il auroit pu dire que Messieurs d'Amsterdam lui écrivirent une lettre très-obligeante γ pour le remercier de la conclusion de la paix. Ils l'assûrerent qu'ils avoient travaillé fortement auprès des membres des Etats de Hollande, pour qu'il fût emploié à cette negociation. Ils savoient bien qu'il faloit un homme tel que lui pour la faire reüssir. La δ ville où il étoit né lui temoigna en cette rencontre combien elle l'estimoit.

β *Memoires, pag. 417. édit. de la Haie 1692.*

γ *Elle est datée du 14. d'Août 1678.*

δ *Messieurs de Tergou lui firent present de deux Chenets d'argent l'année 1679. en consideration du dernier traité de paix, & pour d'autres services importans rendus à l'Etat & à la ville.*

BEZANITES, ou BEZANIENS, secte imaginaire qui n'a jamais subsisté que dans la tête de quelques faiseurs de catalogues d'heretiques. On auroit lieu de s'étonner que des Ecrits aussi absurdes que le sont ces catalogues n'aient pas été suprimez dès leur naissance par les personnes d'autorité; on auroit lieu, dis-je, de s'en étonner, si l'on ne savoit que ces personnes d'autorité sont bien souvent les moins éclairées, & les plus persuadées de la mauvaise maxime, *qu'on peut se servir indiferemment ou de la fraude ou de la bravoure contre l'ennemi*, ζ *dolus an virtus quis in hoste requirat.* Ces personnes ne voioient pas que ces catalogues étant remplis d'impertinences & de faussetez notoires, n'étoient propres qu'à donner aux heretiques un très-grand mepris pour les Ecrivains du gros de l'arbre; elles ne consideroient que le profit qui naîtroit de ce que les heretiques seroient crus divisez en mille sectes. Quoi qu'il en soit s'il en faut croire Prateolus †, il s'éleva une secte sous l'empire de Charles V. & sous le pontificat de Jules III. environ ‡ l'an 1550. laquelle on nomma les *Bezanites*, ou les *Bezaniens*, à cause de Theodore de Beze. Toute la preuve qu'il en pourroit raporter, seroit qu'on a lu cela dans un livre de Lindanus, car il est fort vrai que ‡ Lindanus le debite, mais sans citer qui que ce soit. Ce qu'il y a de fort sûr est qu'on ne hasarderoit pas une maille, si l'on consignoit cent millions pour être donnez à ceux qui pourroient prouver qu'il y a eu au XVI. siecle quelques personnes, qui en qualité de disciples de Theodore de Beze ont fait secte à-part. On peut faire le même defi à l'égard d'un très-grand nombre d'autres sectes, qui remplissent l'Alphabet de Prateolus. Peut-être que la principale cause qui le porta à faire mention de la pretendue secte des *Bezanites*, fut l'envie de donner pour ornement à son Ouvrage les (A) medisances que l'on publioit contre Theodore de Beze. Si au lieu de recompenser (B) Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges, il n'eût pas été copié par tant de gens, dont sans doute le plus ridicule est un * Chartreux d'Allemagne.

ζ *Virgil. Æn. l. 2. v. 390.*

† In elencho Hæreticorum, voce *Bezanitæ*, p. m. 93.

‡ *En ce tems-là Beze n'étoit point Ministre, & n'etoit que Professeur en langue Greque.*

‡ *Dubitantis dialogo 2. pag. m. 152.*

* *Nommé Theodore Petreius... Son* Catalogus hæreticorum *fut imprimé l'an* 1628. *Voiez ce qu'Hoornbeeck en a dit* summa Controvers. pag. m. 321.

BEZE

„ ment bien repondu à ce qu'on pouvoit se promettre „ de son habileté. Ce fut lui qui en l'an 1654. fit avec „ Olivier Cromwel le traité, qui donna la paix aux „ Provinces Unies; mais qui faillit à les jetter dans „ une guerre civile, à cause des interêts du Prince „ d'Orange, qui selon l'avis de quelques-uns, n'y „ avoient pas été bien menagés. La Hollande en son „ particulier fut tellement satisfaite du service qu'il lui „ rendit en cette rencontre, qu'elle luy fit donner la „ charge de Tresorier General, c'est-à-dire, de Premier Ministre des Provinces Unies. Il n'y a point „ d'affaire si difficile qu'il ne demesle lors qu'il s'y veut „ appliquer. Si on en veut des preuves, il ne faut „ que voir le traité qu'il fit conclurre à Cleves avec „ l'Evêque de Munster en l'an 1666. & il n'a pas moins „ heureusement negotié à Madrid, touchant les importants interêts des Provinces de Flandres. S'il n'a „ pas reüssy à Cologne, il s'en faut prendre à la mauvaise disposition des esprits, & à la mechante conjoncture des affaires, plustost qu'à sa maniere d'agir, qui s'est toujours soustenue avec la mesme force. Aussy luy a-t-on confié toute la negotiation qui „ s'est faite à Nimegue, & c'est luy que les Estats ont „ choisy, pour l'aller achever avec le Roy Très-chrestien auprès de Gand. Il se trouve rebuté des emplois; de sorte qu'au lieu que les autres les cherchent, il les fuit; aimant mieux se posseder dans sa „ solitude champestre, que de nourrir le chagrin que „ les affaires luy donnent, & qui bien souvent ne luy „ est pas moins incommode qu'à ceux qui ont à negotier avec luy. Pour faire le caractere de Mr. de „ Beverning il faudroit une autre plume que la mienne, parce qu'à en bien examiner toutes les parties, „ il se trouvera que sans une petite inégalité, qui se „ rencontre en son humeur, il n'y a rien qui ne soit „ achevé. „

(E) *Et Mr. de Saint Didier.*] De tous les endroits où cet Auteur parle de Mr. de Beverningk, je n'en choisirai que ces trois. „ Le prompt retour de Monsr. „ de Beverningh que cette nouvelle (a) fit partir de „ chez lui pour se rendre en diligence à Nimegue, „ confirmoit la conjecture qu'on avoit d'un accommodement particulier de la Hollande avec la France. Cet Ambassadeur paroissoit si affectionné aux „ veritables interêts de sa patrie, que s'il y avoit quelque negotiation particuliere à attendre, ce ne pouvoit être que par ce moyen (b).... C'est un homme qui a l'esprit vif, qui conoit le bien, & qui y „ va toûjours par la voye la plus droite. Il est apliqué & laborieux. Il a été employé par les Etats „ dans plusieurs Ambassades, & dans tous les Traitez „ qui se sont faits depuis 1650. mais il aime la retraite, & ce fut avec quelque sorte de chagrin qu'il „ quitta la maison de Campagne qu'il a auprès de Leyde pour aller à Nimegue (c).... Monsr. de Beverningh est un homme qui n'est pas moins habile „ qu'expeditif (d). „

(a) *Il entend celle de la bataille de Cassel.*

(b) *Histoire des Negotiations de Nimegue t. 1. p. 94. Ad ann. 1677.*

(c) *Ibid. pag. 187.*

(d) *Ibid. tom. 2. pag. 19.*

(A) *Les medisances que l'on publioit contre Theodore de Beze.*] Ma conjecture paroîtra fort vraisemblable à tous ceux qui prendront garde, que Prateolus n'aiant eu que 5. ou 6. lignes à donner à ses pretendus Bezanites, a rempli 7. ou 8. pages de tout ce qu'il a trouvé de plus flêtrissant contre ce celebre Ministre dans les Ecrits de Lindanus, de Claude de Saintes, & de Jean le Vieil. Il empoisonne même ce qu'il prend d'eux, car il le raporte infidelement. J'en vais donner un exemple. Lindanus avoit cité Pierre Viret, qui a dit que certains Regens se plaisoient à repeter mille fois à leurs Ecoliers, que celui-là étoit heureux qui avoit pu mettre sous ses pieds la crainte même de la mort & des peines infernales. C'est un passage de Virgile. (e) *Testatur P. Viretus lib. 2. de Ministr. Verbi esse quosdam ludimagistros ex illo Epicuri grege porcos, qui in scholis soleant suis sæpe scholasticis occinere illum vere beatum qui, uti est apud Virgilium,* metus omnes & inexorabile fatum Subjecit pedibus strepitumque Acherontis avari. Lindanus ajoûte que Beze s'etoit rendu suspect d'un semblable Epicureisme parmi les siens, comme ses confreres de Paris & d'Orleans le temoignent. Qu'a fait Prateolus? (f) il a soutenu que Lindanus dit que Theodore de Beze lors qu'il etoit maitre d'Ecole repetoit souvent à ses Ecoliers ce passage de Virgile. N'est-ce point falsifier un Auteur? Après cela Lindanus qui jusques-là n'avoit rien cite contre Theodore de Beze, cite un certain Fabricius (g) qui accuse ce Ministre d'avoir vendu ses Benefices, & d'aimer excessivement le sexe. *Beneficia ecclesiastica .... publice venderet, & alienas uxores permoleret tam familiariter ut publicus matronarum haberetur maritus.* Cela est bien-tôt dit: mais où en sont les preuves?

(e) *Lindanus, Dubitantii dial. 2. p. 246.*

(f) *Prateol. in elencho Hæret. p. m. 94.*

(g) *Michael Fabricius pro Franc. Balduin.*

(B) *Au lieu de recompenser Lindanus, on l'avoit châtié de ses mensonges.*] C'est un fait constant que Prateolus a rangé selon l'ordre alphabetique un très-grand nombre de Sectes qui n'ont jamais existé, & qu'il n'a point eu d'autre garant que Lindanus. Un Jesuite nommé le Pere Gaultier étala ces mêmes Sectes dans sa table Chronographique, fondé sur le temoignage de Prateolus. Si ce n'est pas son unique Auteur, c'est du moins la principale & la capitale de ses autoritez. Cent Auteurs ont parlé & parlent de ces mêmes Sectes sur la foi de ce Jesuite. Voiez l'im-

BEZE (THEODORE DE) l'un des principaux piliers de l'Eglise Reformée, étoit de Vezelai en Bourgogne. Il nâquit (A) noble de pere & de mere le 24. de Juin 1519. A peine fut-il sevré, que Nicolas de Beze son oncle, Conseiller au Parlement de Paris, le voulut avoir chez lui. Il fut élevé chez cet oncle avec toute sorte de tendresse jusques au commencement de Decembre * 1528. qu'on l'envoia à Orleans auprès de Melchior Wolmar, qui avoit une adresse merveilleuse pour instruire la jeunesse. Il logea pendant sept ans chez ce Wolmar, qui lui fit faire des progrés extraordinaires dans les Humanitez, & qui lui fit des leçons sur la Religion prises † de la pure parole de Dieu. Cela signifie qu'il l'élevoit au Protestantisme. Wolmar avoit été apellé à Bourges par la Reine de Navarre pour y enseigner la langue Greque. Il quitta cet emploi, & s'en retourna en Allemagne sa patrie l'an 1535. Alors Beze fut envoié à Orleans pour étudier en Droit. Cette étude ne lui plut guere, il donnoit son meilleur tems à la lecture des bons Auteurs Grecs & Latins, & à composer des vers. Il en faisoit de si bons, qu'il se distingua par là d'une façon particuliere, desorte qu'il fut aimé & consideré de tout ce qu'il y avoit de plus docte dans l'Université d'Orleans. Il y prit ses licences ‡ l'an 1539. & s'en alla à Paris où (B) de bons revenus l'attendoient, qui combatirent pendant quelque tems la resolution qu'il avoit prise d'aller rejoindre Wolmar, pour faire profession ouverte de la Reforme. Les plaisirs de Paris, les honneurs qu'on lui presentoit, & une infinité d'autres pieges de Satan, dit-il, n'étoufferent point la bonne semence; il n'abandonna jamais la resolution de rompre avec le Papisme, quoi que les (C) tentations du monde le rendissent irresolu. Il s'étoit pre-

* *Antoine la Faye de vita & obitu Th. Bezæ p. 9. anticipe ce tems & se trompe; il dit que Beze âgé de cinq ans fut donné à élever à Wolmar à Orleans. Mr. Teissier* Addit. aux éloges t. 2. pag. 362. *dit la même chose.*

† Veræ pietatis cognitione ex Dei verbo tanquam limpidissimo fonte petita tu me ita imbuisti ut &c. *Beza ubi infra.*

‡ Anno Domini 1539. II. Cal. Augusti quum annum ætatis vicesimum essem ingressus. *Id. ibid.* Il compte mal: il étoit déjà entré dans sa 21. année.

mense & affreuse propagation du peché d'un seul Ecrivain, je veux dire de Lindanus. Et quand on songe que cet Auteur parvenu à un petit Evêché monta ensuite à un plus grand, & reçut à Rome de grans (a) honneurs, & qu'entre tous les superieurs ausquels il devoit rendre compte de sa conduite, il ne s'en est pas trouvé un seul qui l'ait censuré de la hardiesse avec laquelle il s'étoit erigé en createur (b) d'une infinité de sectes; on ne s'étonne plus qu'il y ait tant de menteurs parmi ceux qui se mêlent de controverse. Si les superieurs de Lindanus avoient exigé de lui, qu'il prouvât que certains disciples de Beze distincts de ceux de Calvin, & de ceux des autres Reformateurs, avoient formé un corps petit ou grand qui se separa des autres Sectaires, & à faute d'en donner de bonnes preuves ils l'avoient condamné à la peine des imposteurs publics, & l'avoient declaré inhabile à manier les choses saintes, ils auroient établi un exemple qui auroit fait rentrer en eux-mêmes tous les Ecrivains credules ou fourbes qui debitent tant de faussetez. Mais bien loin de lui faire des affaires, ils le regarderent comme un vaillant champion de la cause Catholique, & l'éleverent de plus en plus. Qui se feroit après cela une religion de ne point calomnier les heretiques? Peu s'en faut qu'on ne puisse apostropher cet Auteur avec ces paroles d'Horace (c):

Ulla si juris tibi pejerati
Pœna, Barine, nocuisset unquam
Dente si nigro fieres, vel uno
Turpior ungue;
Crederem. Sed tu simul obligasti
Perfidum votis caput, enitescis
Pulchrior multo, juvenumque prodis
Publica cura.
Expedit matris cineres opertos
Fallere, & toto taciturna noctis
Signa cum cœlo, gelidaque divos
Morte carentes.

Il y a une autre reflexion à faire qui seroit bien digne d'être pesée. Je croi aisément que s'il eût été question de diffamer les tailleurs, ou telle autre branche du corps des metiers d'une ville Imperiale, Lindanus n'auroit voulu rien affirmer publiquement sans être certain du fait; mais parce qu'il s'agissoit de la Religion, & de la gloire de Dieu, il publia sans examen, sans remors tout ce qui lui monta à la tête. Desorte qu'à le bien prendre le zéle des Controversistes est si peu propre à augmenter leur vertu, qu'il ne fait qu'étouffer toutes les lumieres & tous les scrupules, qui sur des sujets purement humains les retiendroient dans le chemin de la probité; QUOD NOTANDUM (d).

(A) *Noble de pere & de mere.*] Son pere qui étoit Bailli de Vezelai s'apelloit Pierre de Beze: sa mere avoit nom Marie Bourdelot. *P. à Beza ejus oppidi præfecto, & Maria Burdelotia, utroque Dei gratia genere nobili (utinam verò potius veri Dei cognitione imbuto) & integra fama parente natus.* Beze qui parle de la sorte dans une épitre dedicatoire (‡) à Wolmar, nous dit ailleurs que ses ancêtres étoient riches depuis plusieurs generations, & qu'ils avoient laissé beaucoup de biens à l'Eglise. (e) *Sum enim ego (ne nescias) Dei gratia non ex Monachis, non ex adulterio vel stupro, sed honestis avis & atavis prognatus; & ne ad allegorias tuas confugias scito Bezarum familiam, si forte quæcunque ante ducentos & amplius annos in Monachos superstitiose largita est reciperet, tam fore locupletem quam ægre hodie sese in sua inopia tuetur.*

(B) *Où de bons revenus l'attendoient.*] Il y avoit (f) sept ans que son oncle le Conseiller étoit mort, mais un autre oncle Abbé de Froidmond n'avoit pas moins d'amitié pour ce neveu: il songeoit à lui resigner son Abbaïe qui valoit 15. mille livres de rente; cela joint à deux autres bons Benefices dont Beze étoit dejà pourvu, & qu'on lui avoit procurez sans (g) qu'il en sût rien, l'eût mis en fort belle passe. Outre cela son frere aîné n'en pouvoit plus; c'étoit un homme confisqué; la succession à ses Benefices étoit une esperance prochaine; il mourut effectivement bientôt après, & cette mort augmenta notablement les (h) revenus de Theodore de Beze. Il est aisé de juger qu'un jeune homme si bien établi dejà, & qui avoit de si grans dons, beaucoup d'amis & de parens, & une reputation peu commune, bâtie sur le succès des vers Latins que le public avoit vus de lui, se pouvoit promettre toutes sortes d'avancemens. *Quumque mihi præter illa impedimenta quæ antè commemoravi, triplicem laqueum Satanas circundedisset, nempe voluptatum illecebras quæ sunt in ea civitate maximæ: gloriolæ dulcedinem, quam ego non parvam, ex meorum præsertim Epigrammatum editione, ipsius quoque M. Antonij Flaminij doctissimi poetæ, & quidem Itali, judicio eram consequutus: spem denique maximorum honorum mihi propositam, ad quos ex ipsis aulicis proceribus aliquot me vocabant, incitabant amici, pater & patruus hortari non desinebant: voluit Deus Opt. Max. ut . . . tandem ex his quoque periculis evaderem (i).*

(C) *Les tentations du monde le rendissent irresolu.*] Cela ne doit pas nous étonner. A cet âge-là un bel Esprit, bien fait de corps, & qui a dequoi se bien divertir, resiste avec peine aux tentations. La femme que Theodore de Beze entretenoit sous promesse de mariage avoit beau lui parler de noces, le revenu des Benefices auquel il eût falu renoncer refutoit fortement toutes ses instances. On croit facilement ce que Beze dit là-dessus. Mais la force qu'il eut enfin de rompre cette ligature en est d'autant plus admirable. *Quum mihi & juveni & à meis otio, pecunia, rebus denique omnibus potius quam consilio, abundanti, Satanas omnia illa impedimenta derepente objecisset, fateor me inani illarum rerum splendore & vanis blanditiis ita fuisse pellectum, ut me totum huc & illuc abripi facile paterer. . . . Uxorem mihi despondi, sed clam, id tamen fateor & uno tantum & altero ex piis amicis conscio, partim ne cæteros offenderem, partim quod adhuc non satis possem à scelerata illa pecunia quam ex sacerdotiis, de quibus ante dixi, percipiebam ut impurus canis ab uncto corio absterreri. . . Ego tum interea semper in luto hærere, instantibus meis ut tandem certum aliquod vitæ genus amplecterer, & patruo mihi omnia deferente, adeo ut quum una ex parte me premeret conscientia, & conjux de promisso appellaret: ex altera vero personatus Satan mihi placidissimo vultu blandiretur, & ex fratris morte auctiores mihi reditus essent facti, quasi omnis consilii inops inter istas animi curas jacerem (k).*

(a) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 323. 324.*

(b) *Il les tira du neant, il les fit de rien.* Ex nihilo sui & ex nihilo subjecti, *c'est ce qu'on apelle creer.*

(c) *Horat. Od. 8. lib. 2.*

(d) *Voiez la remarque M de l'article* Cayet.

(‡) *C'est celle de sa confession de foi, qu'il publia en Latin l'an 1560.*

(e) *Beza ad Claudium de Xaintes Apologia altera sub fin.*

(f) *Verheiden p. 209. qui le fait encore vivant, se trompe.*

(g) Huc accedebat quod duobus pinguibus & opimis beneficiis me alioqui macrum adolescentem & præterea, quod vere testor, istarum rerum prorsus ignarum & absentem onerarant, quorum vectigalia aureos coronatos annuos plus minus septingentos æquabant. *Beza epist. ad Melch. Wolmarum.* (h) Ex fratris morte auctiores mihi reditus essent facti. *Ibid.* (i) *Ibid.* (k) *Id. ibid.*

precautionné contre celles de la chair par un mariage * de conscience; c'est-à-dire par la promesse qu'il fit à une personne de l'autre sexe de l'épouser publiquement, dès que les obstacles qui l'en empêchoient alors seroient levez, & en attendant de ne se pas engager à l'état Ecclesiastique. Il executa fidelement ces deux promesses, mais il falut qu'une dangereuse maladie l'arrachât du milieu des pieges qui l'attachoient au bourbier. L'image affreuse d'une mort prochaine lui fit renouveller avec tant de force le vœu qu'il avoit fait autrefois d'entrer dans la profession de l'Eglise Reformée, que dès qu'il eut recouvré assez de santé pour cheminer, il se sauva à Geneve avec cette femme. Il y arriva le 24. d'Octobre 1548. & avant que de fixer à quoi il se destineroit, il alla voir à Tubinge Melchior Wolmar. L'année suivante il accepta à Lausanne la profession en langue Greque, & après l'avoir (D) exercée environ neuf ans il s'en retourna à Geneve, & se fit recevoir Ministre †. Il ne se borna point pendant ces neuf ans aux leçons Greques, il en fit aussi en François sur le (E) Nouveau Testament, & cela pour l'instruction & pour la consolation de plusieurs refugiez de l'un & de l'autre sexe qui demeuroient à Lausanne. Il publia divers (F) livres pendant son sejour en cette ville, & avant que de quiter la profession qu'il y exerçoit,

* *Voiez la remarque C & I.*

† *Tiré de l'Epitre Dedicatoire de Beze à Melchior Wolmar, à la tête de sa Confession de foi, qui est au commencement de ses Oeuvres in fol. édit. de Geneve 1582.*

(*D*) *Après l'avoir exercée* à Lausanne *environ neuf ans, il s'en retourna à Geneve.*] Il le dit lui-même dans sa reponse à Claude de Saintes, *Novem (a) e certe annos Græcas literas docuisse.* Si Antoine la Faye avoit pris garde à ces paroles il n'auroit point dit celles-ci (*b*); *Inciderunt postea tempora quæ Bezam ad migrandum Lausanna, ubi* DECEM *annos integros hæserat Græcæ docendi munere defungens, induxerunt.* Il auroit vu que l'endroit de la preface qui l'a trompé, vouloit dire que Beze étoit revenu de Lausanne à Geneve au bout de dix ans, à compter de sa premiere sortie de France. *Inde (c) vero tandem, id est post annum decimum .... in hanc urbem iterum tanquam in placidissimum portum redii.* Ni lui ni la Faye n'ont pas jugé à-propos de nous expliquer toutes les raisons de cette sortie de Lausanne: ce qu'ils en (*d*) disent ne laisse pas de nous faire soupçonner qu'il y eut là je ne sai quoi qui seroit propre à des Anecdotes. Ses ennemis qui faisoient d'une mouche un elephant, publierent qu'il avoit été chassé de cette ville. Voiez Lindanus à la page 152. du 2. dialogue de son *Dubitantius*, & Baudouin dans sa 3. reponse *fol.* 146. *verso* où il dit, *Docuit Lausannæ multis annis ..... illinc turpiter atque ignominiose pulsus.* Cela etoit faux; mais il y eut quelque chose que je ne sai point qui donna lieu à ce mensonge. Au reste Mr. Teissier (*e*) a pris l'un pour l'autre, quand il a dit que Beze *exerça pendant dix ans* à Lausanne *la charge de Professeur en Philosophie.*

(*a*) *Beza, Apologia altera p. m.* 359.

(*b*) *Ant. Fayus ubi infra, pag.* 18.

(*c*) *Beza, epist. dedicat. ad Melch. Wolmarum.*

(*d*) Inciderunt tempora quæ Bezam ad migrandum Lausanna... induxerunt. *Fayus ib.* Inde... partim quod meipsum cuperem Theologiæ totum consecrare, partim alias ob causas quas nihil hic attinet commemorare... in hanc urbem... redii. *Beza ibid.*

(*e*) *Addit. à Mr. de Thou t.* 2. *pag.* 363.

(*E*) *Il en fit aussi en François sur le Nouveau Testament.*] Il choisit d'abord l'Epitre aux Romains, & puis celles de St. Pierre. Ce furent comme les semences & comme les preparatifs de ce grand Ouvrage qu'il publia quelque tems après; je veux dire de sa traduction Latine du Nouveau Testament avec des notes. Il y retoucha plusieurs fois, il y fit bien des corrections; c'est à ceux qui ignorent la difficulte de ce travail à trouver étrange qu'à chaque édition on y ait changé quelque chose. (*f*) *Illas tamen aliquoties emendatas ab ipso mirabitur nemo qui operis difficultatem cum dignitate conjunctam ut decet perpenderit.* Il est vrai que cela faisoit quelque peine à ceux qui s'étoient servis des premieres editions: ils craignoient toûjours qu'il n'en vint une nouvelle qui renversât ce qu'ils avoient regardé comme certain: mais se fâcher de cela c'est se fâcher contre la nature, qui a voulu que nos lumieres fussent très-bornées, & qu'elles s'augmentassent peu-à-peu. On fit de cruels reproches à Theodore de Beze sur ce sujet. *Nisi quis septies tuas Novi Testamenti editiones emat, nesciet quid ajas aut quod neges. Meminit typographum eruditum Hieronymum Commelinum hoc mihi ante decennium dixisse, quod crebra mutatione consilii hoc tantum adeptus es ut plurimi nihili faciant Novum Testamentum litera læsum atque sensu flexiloquum. Et olim quidam Doctor Cantabrigiensis mihi retulit, quod Cantabrigiæ plures aversati sunt religionem ducti per te ad credendum quod Novum Testamentum depravatum est, sicut per Edwardum Livilejum quod Vetus ulceratum* (*g*).

(*f*) *Ant. Fayus in vita Bezæ pag.* 15.

(*g*) *Joh. Drusius in epistola ad Theod. Bezam MS. apud Colomesium in scone Presbyterianorum, p. ult.*

Notez que la 1. édition de cet Ouvrage de Theodore de Beze est de l'an 1556. Il en fit une 2. dix ans après, & la dedia à la Reine d'Angleterre. La 5. edition fut faite l'an 1598. Il la dedia tout de nouveau à la même Reine, je veux dire par une nouvelle epitre, & en suprimant la premiere. Il ne devoit pas la suprimer, car elle explique amplement les vûes, la methode, & le dessein de l'Auteur.

(*F*) *Il publia divers livres pendant son sejour à* Lausanne.] Le premier fut une Tragicomedie Françoise intitulée *le Sacrifice d'Abraham.* Jacomot la mit en Latin l'an 1598. Presqu'au même tems Jaques Brunon la traduisit en la même langue à Amsterdam. Elle a été rimprimée je ne sai combien de fois. Voions ce que Pasquier en a dit. (*h*) *Vers ce mesme tems estoit Theodore de Beze brave poete Latin & François. Il composa en vers François le sacrifice d'Abraham si bien retiré au vif, que le lisant il me fit autrefois tomber des larmes des yeux.* Beze avoit accoutumé d'aller à Geneve pendant les vacances pour y voir Calvin, qui l'exhortoit à consacrer ses talens au service de l'Eglise, & qui lui conseilla nommément d'achever ce que Marot avoit commencé. Beze suivit ce conseil, & traduisit en vers François les cent Pseaumes (*i*) qui restoient à traduire. Ils furent imprimez avec privilege du Roi l'an 1561. Apres être rechapé de la peste, il fit une Ode pour en rendre graces à Dieu. On pretend que Jodelle (*k*) fit ce quatrain en ce tems-là:

Beze fut lors de la peste accueilli
Qu'il retouchoit cette harpe immortelle
Mais pourquoi fut Beze d'elle assailli?
Beze assailloit la peste à tous mortelle.

(*h*) *Recherches de la France l.* 7. *ch.* 7. *p. m.* 615.

(*i*) *La traduction du demeurant des Pseaumes de David montre ce qu'il pouvoit faire, encores qu'il n'ait si heureusement rencontre que Clement Marot en ses cinquante.* Pasquier ibid.

(*k*) *Nous examinerons dans l'article de Jodelle si ce fut lui qui composa ce quatrain.*

L'un des plus remarquables Ecrits publiez par Beze pendant son sejour à Lausanne fut le Traité *de hereticis à Magistratu puniendis.* Il le publia pour repondre au livre que Castalion, deguisé sous le nom de *Martinus Bellius*, avoit composé sur cette importante matiere peu aprés le suplice (*l*) de Servet. Castalion traita la these generale de la tolerance: Beze lui soutint que les Magistrats doivent punir les heretiques. L'Auteur de sa vie soutient que cet Ouvrage fut publié très-à-propos afin de refrener les esprits flotans; (*m*) *Scriptum utriusque Beza tum refutavit, tempore in speciem importuno: sed re ipsa opportunissimo ad cohibendos levium hominum in Religione fluctuantium vagos & incertos æstus.* On ne peut nier que la crainte du dernier suplice n'ait beaucoup de force, pour faire taire ceux qui auroient des doutes à proposer contre la Religion dominante, & pour maintenir l'unité de communion exterieure; mais il en va du dogme qui autorise cette pratique comme de l'invention des bombes & des carcasses, & de toutes sortes de machines de guerre. Ceux qui s'en servent les premiers en retirent de grans avantages, & pendant qu'ils sont les plus forts, cela va le mieux du monde: mais quand ils sont les plus foibles on les accable de leurs propres inventions. Si le parti de Beze avoit eté le plus fort par tout le monde, & s'il avoit été assûré de se maintenir toûjours dans sa superiorité, le dogme *de puniendis hereticis* auroit rendu de grans services; il eût reprimé le zêle ou l'humeur brouillonne des Novateurs: mais comme à un quart de lieuë de Geneve on etoit sous le caprice du plus fort, & qu'on ne savoit pas si Dieu permettroit que la secte de Socin devint superieure, il y avoit beaucoup d'imprudence à soutenir que les Magistrats doivent infliger la peine de mort aux heretiques. Le profit present ne nous doit pas si fort eblouir qu'il nous empêche de songer aux suites; il faut en cette rencontre se servir de la maxime de (*n*) Regulus. Je ne parle pas des autres raisons qui peuvent combatre ce dogme, je ne m'arrête qu'à celle de l'utilité alleguée par l'Historien de Theodore de Beze. Cette utilité est bien peu de chose en comparaison du mal que le livre *de puniendis hereticis* produit tous les jours; car dès que les Protestans se veulent plaindre des persecutions qu'ils souffrent, on leur allegue le droit que Calvin & Beze ont reconu dans les Magistrats: jusqu'ici on n'a vu personne qui n'ait echoüé pitoiablement à cette objection *ad hominem.* Mais passons aux autres livres publiez par Theodore de Beze avant qu'il quitât Lausanne. Il publia une courte explication du Christianisme *ex doctrina de æterna Dei prædestinatione*; une reponse à Joachim Westphale touchant la Cene du Seigneur; deux (*o*) Dialogues sur la même matiere contre

Reflexion sur le livre *de puniendis hereticis.*

(*l*) *Servet fut brûlé à Geneve l'an* 1553.

(*m*) *La Faye ubi supra. Notez que par utriusque il entend Lælius Socin & Castalion.*

(*n*) Hoc caverat mens provida Reguli, Dissentientis conditionibus Fœdis, & exemplo trahentis Perniciem veniens in ævum. *Horat. Od.* 5. *l.* 3.

(*o*) *L'un intitulé κρεωφαγία, l'autre ὄνος συλλογιζόμενος.*

exerçoit, il fit un voiage en (G) Allemagne avec le caractere de Deputé. Il eut alors la joie de s'aboucher avec Melanchthon. S'étant établi à Geneve l'an 1559. il s'attacha à Calvin d'une façon particuliere, & devint en peu de tems son collegue dans l'Eglise & dans l'Academie. Il fut envoié à Nerac à l'instigation de quelques Grans du Roiaume pour convertir le Roi de Navarre, & pour conferer avec lui sur des * choses d'importance. Ce fut lors que Mrs. de Guise se furent emparez de l'autorité sous le regne de François II. au prejudice des Princes du Sang. Le Roi de Navarre aiant témoigné tant par lettres que par des Deputez qu'il souhaitoit que Theodore de Beze assistât au Colloque de Poissi, le Senat de Geneve ne manqua point d'y consentir. On n'auroit pu faire choix d'une personne qui fût plus capable de faire honneur à la Cause. Beze parloit bien, il savoit le monde, il avoit l'esprit present & beaucoup d'érudition. On écouta sa harangue attentivement, jusques à ce qu'il eût touché à la matiere de la presence réelle. Une expression qu'il (H) emploia fit murmurer. Dans toute la suite de ce Colloque il se comporta en

* Cumque eo de rebus gravissimis communicaret, sed potissimum ut illius animo si Deus aspiraret dignaretur, veræ religionis gustum aliquem instillaret. *Ant. Fayus de vita & obitu Th. Bezæ pag. 21.*

tre Tillemannus Heshusius, & une reponse à Castalion touchant le dogme de la predestination. Beze n'avoit pas encore alors assez temperé son feu & son humeur enjoüée; c'est pourquoi il lui échapa dans quelques-uns de ces Ecrits je ne sai quelles railleries, sur lesquelles il passa l'éponge quand il fit de nouvelles éditions. (a) *In his quidem* (dialogis) *postea quædam liberiore calamo quàm rei quæ de agebatur majestati conveniebat scripta mutavit, ut & in nonnullis aliis scriptis è quibus jocos aliquot (ut erat ingenio lepido & faceto dum ætate adhuc vigente esset) postquam maturior factus est, & δευτέρας φροντίδας in consilium adhibuisset, erasit.*

(a) *Ant. Fayus pag. 17.*

Je m'exprime ainsi comme traducteur d'Antoine la Faye, car si je voulois me regler sur le jugement de quelques Auteurs Lutheriens, il faudroit que j'emploiasse des termes qui passassent la raillerie. Conrad Schlusselburgius pretend qu'il y a dans ces Ouvrages de Theodore de Beze une medisance si boufone, & si impure qu'elle ne peut convenir qu'à ceux qui n'ont point eu d'autre école que les lieux de prostitution. Ce qu'il a dit là-dessus a été recueilli comme de la manne par l'Auteur du Calvino-Turcismus. Je ne puis citer que lui, car je n'ai pas le livre de ce fameux Lutherien. (b) *Omissis aliis Theodorum Bezam exempli gratia proponit, ex cujus scriptis* non modo contra Papistas, sed etiam Lutheranos hoc (*inquit*) abundè potest demonstrari. Et hæc adeo sunt vera, ut ipsos Sacramentarios pigeat & pudeat futilitatum & blasphemiarum, quas Beza sine metu divinæ majestatis evomuit, sicut ipse Lavatherus fateri cogitur, & aliquot nobiliores Calvinistæ apud ipsum Bezam conquesti sunt. *Et quanquam Beza excuset omnia, vocans* sanctam urbanitatem: hæc tamen urbanitas (*inquit iste Patriarcha*) non Theologos in pietatis schola versantes, sed lenones effrontes, & scurras spurciloquos in ludo meretricio à Thaide vel Candida profuga eruditos decet. Unde haud dubiè noster ille Beza flosculos suarum elegantiarum decerpsit. *Mox fortiùs urgens atque probans hoc de Beza maledico & elumbi in disputationibus & scriptionibus charactere.* Si quis (*inquit*) de hac re ambigere velit, ille duos famosissimos dialogos Bezæ contra D. Heshusium legat, qui certè non ab homine, sed ab ipso incarnato Beelzebub exarati esse videntur. Horret animus blasphemias obscenas, & diabolico atramento tinctas referre, quas iste impurus convitiator & Atheus in dialogis illis, in articulo gravissimo blasphemè, impiè & scurriliter eructavit. *Certè adeo sunt fœda, ut ipse Beza paulò post quò speciosiùs priorem editionem supprimeret, secundam procurarit,* in qua septem folia integra omisit, & loca plurima expunxit, quæ erant in editione priori. *Quanquam iste bonus & gravis Superintendens hac qualicunque castigatione non contentus, optat* ut non modò isti dialogi in universum, sed simul alia ejus omnia impia & blasphema scripta quæ sunt plurima, abolerentur, ne à teneris, pijs, & castis hominibus viderentur in æternum. *Sic ille.* Souvenez-vous que ce Conrad est un écrivain fort emporté.

(b) *Gulielmus Reginaldus in Calvino-Turcismo lib. 3. cap. 19. pag. 671. 672. Il cite Conrad. Schlusselb. in Theol. Calvinis. lib. 1. fol. 91. in præfat. lib. 3. fol. 34. 35. & li. 2. fol. 77. 78. 127.*

(G) *Un voiage en Allemagne avec le caractere de Deputé.*] Voici le sujet de ce voiage. On surprit une assemblée de ceux de la Religion à Paris l'an 1557. Elle étoit composée de 400. personnes, dont on brûla sept, les autres (c) furent mis dans les prisons. Les Eglises recoururent à l'intercession de quelques Princes d'Allemagne, pour tâcher d'obtenir de Henri II. la vie de ces pauvres prisonniers. Farel, Beze, & Jean Budé fils du grand Guillaume Budé, furent les trois Deputez qui allerent à la Cour de l'Electeur Palatin, à celle du Landgrave de Hesse, & à celle du Duc de Wirtemberg l'an 1558. Ces trois Princes recommanderent fortement la cause des prisonniers, mais la Cour de France eut peu d'égard à ces recommandations. En passant par Francfort Beze eut le plaisir d'y parler avec Melanchthon (d). Voilà ce que dit Antoine la Faye; mais selon Theodore de (e) Beze le motif de ce voiage fut de demander l'intercession de ces Princes pour les Vallées de Piemont que le Roi de France possedoit alors, c'est-à-dire l'an 1557. Il reconoit neanmoins dans la vie de Calvin qu'on demanda cette intercession pour les prisonniers de Paris, & qu'elle ne fut pas inutile. (f) *Partim interveniantium Germanorum Principum legatione quam summa celeritate Calvinus procuravit, tempestas illa nonnihil conquievit.* Il reprend Claude de Saintes qui avoit mis ce voiage à l'an 1556.

(c) *Selon Beze* in vita Calvini *on en prit environ 80. les autres se sauverent.*

(d) *La Faye ubi supra pag. 17.*

(e) *Ad Cl. de Xaintes apol. 1. oper. t. 2. pag. 295.*

(f) *Beza in vita Calvini.*

(H) *Une expression qu'il emploia fit murmurer.*] La voici cette expression: (g) *Nous disons que* le corps de Jesus-Christ *est esloigné du pain & du vin autant que le plus haut ciel est esloigné de la terre.* Voions presentement quel en fut l'effet, & servons nous des propres termes de Theodore de Beze. (h) *Ceste seule parole (combien qu'il en eust bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Eglise Romaine) fut cause que les Prelats commencerent à bruire & murmurer, dont les uns disoient,* Blasphemavit: *les autres se levoient pour s'en aller, ne pouvans faire pis à cause de la presence du Roy: entre autres le Cardinal de Tournon, doyen des Cardinaux qui estoit assis au premier lieu, requist au Roy & à la Royne, qu'on imposast silence à de Beza, ou qu'il luy fust permis & à sa compagnie de se retirer. Le Roy ne bougea ni pas un des Princes, & fut audience donnée pour parachever. Silence fait, de Beza dit, Messieurs, je vous prie d'attendre la conclusion qui vous contentera: puis retourna à son propos, qu'il poursuivit jusques à la fin.* Catherine de Medicis dans sa lettre à Mr. de Rennes Ambassadeur de France à la Cour de l'Empereur, dit (i) que Beze en parlant de la Cene, *s'oublia en une comparaison si absurde & tant offensive des oreilles de toute l'assistance, que peu s'en fallut qu'elle ne lui imposât silence, & qu'elle ne renvoyât tous ces Ministres sans les laisser passer plus avant, mais qu'elle s'en abstint de peur qu'on ne s'en retournât imbu de sa doctrine, sans avoir oui ce qui lui sera repondu.* Remarquez bien la (k) parenthese dont l'Historien s'est servi: rien ne marque mieux la foiblesse de l'esprit de l'homme. Un vieux Cardinal, & plusieurs Evêques se scandalisent, veulent sortir, crient au blasphême; & pourquoi? parce qu'ils ont oui dire à un Ministre que Jesus-Christ n'est point sous les Symboles du pain & du vin de l'Eucharistie quant à son corps; car voilà à quoi se reduit cette expression *tant offensive des oreilles de toute l'assistance:* peut-on voir un scandale plus mal fondé, ni plus puerile? Quand on enseigne que l'humanité de Jesus-Christ n'est presente qu'en un seul lieu tout à la fois, & qu'elle est toûjours assise en Paradis à la main droite de Dieu, il est évident que l'on soutient qu'elle est aussi eloignée du Sacrement de l'Eucharistie, que le Paradis est éloigné de la terre. Or les Prelats du Colloque de Poissi ne pouvoient pas ignorer que les Ministres enseignent que l'humanite de Jesus-Christ est toûjours en Paradis à la main droite de Dieu, & qu'elle ne peut point être presente en plus d'un lieu à la fois, & ils ne devoient pas attendre que Theodore de Beze n'osât point exposer les sentimens de son parti; ils n'ont donc pas dû se scandaliser de son expression (car encore un coup elle n'ajoûte quoi que ce soit à la simple & nue doctrine des Ministres) ou bien ils étoient allez à l'assemblée avec cette persuasion que les Ministres trahiroient leurs sentimens, & ne chercheroient qu'à tromper le Roi. Je ne voi qu'une chose qui puisse excuser l'irritation des Prelats. On peut dire qu'il y a des expressions qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offensent pas. Par exemple les parties que la pudeur defend de nommer peuvent être designées par des noms honnêtes, & cependant ces noms signifient la même chose, que les noms qu'on apelle sales.

(g) *Beze, Hist. Ecclesiast. l. 4. p. 516.*

(h) *Ibid. pag. 521.*

(i) *Apud Maimbourg Hist. du Calvin. pag. m. 223. 224. Le Laboureur addit. à Castelnau t. 1. p. 763. raporte toute la Lettre de la Reine.*

Reflexion sur le scandale des Prelats au Colloque de Poissi.

(k) (*Combien qu'il en eust bien dit d'autres aussi contraires & repugnantes à la doctrine de l'Eglise Romaine.*) Beze Hist. Eccles. pag. 521.

en très-habile homme; & il ne se laissa jamais surprendre aux artifices du Cardinal de Lorraine. Il ne retourna point à Geneve après la clôture du Colloque; Catherine de Medicis voulut qu'étant François il demeurât dans sa patrie. Il prêcha souvent chez la Reine de Navarre, chez le Prince de Condé, & aux fauxbourgs de Paris. Après le massacre * de Vassi on le deputa au Roi, pour se plaindre de cet attentat; la guerre civile suivit de près, pendant laquelle le Prince de Condé le retint auprès de lui. Beze se trouva à la bataille (I) de Dreux comme Ministre. Pendant la prison du Prince, il se tint auprès de l'Amiral de Coligni, & ne retourna à Geneve qu'après la paix de 1563. Il ne revit la France qu'en 1568. Ce fut pour aller (K) à Vezelai où sa presence étoit necessaire. Il avoit (L) fait plusieurs livres depuis son retour à Geneve, & il continua d'en publier depuis qu'il fut revenu de Vezelai. Il retourna encore en France l'an 1571. pour assister au Synode National de la Rochelle, dont il fut élu Moderateur. L'année suivante il assista à celui de Nimes, & s'oposa à la faction de Jean Morel, qui proposoit l'introduction d'une nouvelle Discipline. Le Prince de Condé le fit venir auprès de lui à Strasbourg l'an 1574. pour l'envoier au Prince Jean Casimir Administrateur du Palatinat; ce qui montre qu'on n'ignoroit pas qu'il savoit faire autre chose que des leçons & des livres. La conference de Mombelliard le mit aux prises l'an 1586. avec Jaques André Theologien de Tubinge. Beze demanda que la dispute se fit par des argumens en forme; mais il falut ceder aux desirs de son adversaire, qui ne vouloit pas être gêné par les loix du syllogisme. Le succés de cette (M) dispute fut comme toûjours; chaque parti se vanta d'avoir triomphé, & publia des relations victorieuses.

* *Le 1. de Mars 1562.*

sales. Si l'on est choqué de ceux-ci, ce n'est pas à cause de la chose même qu'ils signifient, mais à cause que l'on juge que celui qui les emploie contre l'usage ne nous porte pas le respect que la bienséance exige (a). Sur ce pied-là les Evêques de Poissi se pouvoient plus offenser de la doctrine des Ministres representée par une comparaison, que de la même doctrine representée nuëment & simplement; mais alors leur scandale n'étoit point fondé sur le zéle de religion; car la foi, ni la divinité ne peuvent pas être plus blessées par la comparaison que Beze allegua, que par l'exposition la plus simple de la doctrine des Protestans. Ce n'est donc point pour les interêts de Dieu que l'on se pouvoit scandaliser; c'étoit donc uniquement parce que l'on suposoit qu'un petit Ministre ne respectoit pas assez humblement ses auditeurs, lors qu'il osoit se servir de certains termes. Ceux qui voudroient faire ainsi l'apologie de ces Prelats, leur attribueroient une vanité très-criminelle. Que faire donc? vaut-il mieux dire qu'ils agissoient comme des enfans, qu'ils ne s'offensoient pas des choses, mais des mots? cela ne leur feroit point d'honneur. Je suis surpris qu'un Historien aussi grave que Mezerai (b) ose dire que cette proposition de Beze étoit emportée, & choquante, que Beze en eut honte lui-même, qu'elle blessa horriblement les oreilles Catholiques, que les Prelats en fremirent d'horreur. Il est visible que Mezerai trouve raisonnables ces fremissemens d'horreur, & il se rend par là ridicule; car c'est toute la même chose de dire *le Corps de* JESUS-CHRIST *n'est point present au St. Sacrement*, & de dire, *il en est eloigné d'une distance infinie.*

(I) *A la bataille de Dreux comme Ministre.*] J'ajoute cette clause afin qu'aucun de mes lecteurs ne soupçonne qu'il y assista pour se battre, & pour jouër de l'epée. Claude de Saintes lui fit des reproches là-dessus; voici comment on lui repondit. *Interfui sane prælio, & inchoanti & desinenti (quidni enim hoc facerem? eo rite vocatus) & quidem quod magis mireris palliatus non armatus: nec mihi quisquam vere vel cædem cujusquam vel fugam objecerit* (c).

(K) *Pour aller à Vezelai où sa presence étoit necessaire.*] Nicolas de Beze Bailli de Vezelai se refugia à Geneve pour la Religion, & y mourut peu après de peste dans la maison de Theodore son frere de pere. (d) Celui-ci voulant donner ordre à la famille du defunt, & tâcher en même tems de sauver quelques debris de son patrimoine, fit un voiage à Vezelai, où il tâcha de persuader à une sœur qu'il avoit dans un Couvent de quitter l'Eglise Romaine. C'étoit une vieille None très-obstinée dans sa Religion, qui n'écouta point les remontrances de son frere (e).

(L) *Il avoit fait plusieurs livres . . . . & il continua d'en publier.*] Peu après son établissement dans l'Eglise de Geneve, il mit en Latin une Confession de foi qu'il avoit autrefois écrite en François pour se justifier auprès de son pere, & pour tâcher de convertir ce bon vieillard. Il publia cette Confession en Latin, dediée à son bon maître Melchior Wolmar l'an 1560. Sa plume se reposa pendant qu'il suivit dans les armées ou le Prince de Condé, ou l'Amiral de Coligni; mais dès qu'il se revit à Geneve il fit deux reponses, l'une à Castalion (f), l'autre à François Baudouin. Ensuite il attaqua Brentius & Jaques André sur leur dogme de l'Ubiquité; puis il fit son livre *de divortiis & repudiis*, contre Bernardin Ochin qui avoit écrit en faveur de la polygamie. Il attaqua aussi les erreurs de Flacius Illyricus. Il repondit à Claude de Saintes, à Selneccerus, à Jaques André, à Pappus, &c. & mit les Pseaumes de David en toutes sortes de vers Latins. Il publia un traité des Sacremens, & un livre contre Hoffmannus; quelques Sermons sur la passion de J. CHRIST, & sur le Cantique des Cantiques; une version de ce Cantique en vers lyriques; & une reponse à Genebrard à qui cette traduction avoit donné un nouveau sujet de repeter ses medisances. Il publia en 1590. son traité *de excommunicatione & presbyterio*, contre Thomas Erastus. Quelque tems après il examina le livre de Saravia, *de Ministrorum Evangelii gradibus.* Je laisse le titre de quelques autres livres: on le pourra voir dans la liste qu'Antoine la Faye mit à la fin de son Ouvrage *de vita & obitu Theodori Bezæ*, dont j'ai tiré ce qu'on vient de lire. Je n'y ai point vu tout ce qui partit de la plume de Theodore de Beze; l'*Icones* (g) des hommes illustres, qui ont mis la main à l'ouvrage de la Reformation, n'y est point. L'Histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées n'y est point non plus. C'est un Ouvrage très-curieux, qui s'étend depuis l'an 1521. jusques à la paix du 13. de Mars 1563. Je ne m'etonne pas que l'on n'ait point mis dans cette liste la lettre ingenieuse, mais trop (h) burlesque, de *Benedictus Passavantius* au President Lizet. La Faye n'en parle point du tout, mais pour quelques autres Ecrits satiriques ou burlesques qu'on attribuoit à Beze, il soutient qu'on se trompoit. (i) *Dicteriis plenos libros composuit. Harangueam ad Cardinalem Lotharingum, de furoribus Gallicis, vitam Catharinæ Mediceæ & similis notæ chartas. Atqui tam verum est libros alios fuisse compositos à Beza, quam verum est (quod isti ignoranter & temerè deblaterant) ab Amiraldi ministro scriptum fuisse librum cui nomen est Matagonis de Matagonibus.*

GARASSE soutient que (k) Beze „ bouffonnement se qualifia du nom de FRANTOPIN, escrivant contre le Docteur de Saintes en ce livret Macaronique, qui commence par ces mots, *Tu facis bene de sufficiente Domine Magister noster, post habere bibitum quatuor bonas fioles de vestro vino Sorbonico in dejunando Theologaliter &c.*„ Il lui attribue (l) aussi un livre intitulé *Parallales de Henri II. avec Pilate.* Notez qu'il y a un grand defaut dans la liste d'Antoine la Faye; on n'y trouve ni la date des premieres éditions, ni quand & combien de fois les livres de Theodore de Beze furent rimprimez.

(M) *Le succés de la dispute de* Mombelliard *fut* (m) *comme toujours.*] Quelques Gentilshommes sortis de France pour la Religion, & refugiez à Mombelliard donnerent lieu à cette dispute. Le Comte de Mombelliard pria le Canton de Berne de nommer quelques Deputez pour conferer avec des Theologiens de Wirtemberg; il pria aussi Mrs. de Geneve d'envoier Theodore de Beze à la conference; il le fit pour s'accommoder au desir des refugiez. Abraham Musculus Ministre de Berne, & Pierre Huberus Professeur en langue Greque dans la même ville, furent les Deputez Suisses. Beze & Antoine la Faye furent les Deputez de Geneve. Jaques André & Luc Osiander furent les principaux Deputez de Wirtemberg. Ils ne servirent presque tous que d'auditeurs à Theodore de Beze &

à

(a) *Voiez l'Art de penser 1. part. chap. 14.*

(b) *Mezerai, Abreg. Chron. ad ann. 1561.*

(c) *Beza ad Claud. de Xaintes Apolog. altera oper. t. 2. pag. 362.*

(d) Hæc fuit occasio Bezæ Vezelios suos revisendi, partim ut fratris defuncti liberis prospiceret, partim ut nonnullas patrimonii sui reliquias dispersas colligeret, quod & fecit quantum locus, tempus & res permiserunt. *Ant. Fayus ubi supra pag. 48.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Il avoit critiqué Beze sur la traduction du Nouveau Testament.*

(g) *Imprimé à Geneve l'an 1580. in 4.*

(h) *Voiez les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag. 144.*

(i) *Ant. Fayus pag. 70. 71.*

(k) *Garasse, Doctrine curieuse pag. 1022.*

(l) *Id. ib. pag. 1012.*

(m) Utrinque placide discessum est fine lite aut amarulentia: sed nullo fructu ut fere semper in talibus palæstris publicis contingere solet. *Fayus pag. 51.*

rieuses. Beze perdit sa femme l'an 1588. mais cette affliction domestique, quelque grande qu'elle fût, ne l'empêcha pas de se trouver au Synode que Mrs. de Berne avoient convoqué. On y condamna le dogme de Samuel Huberus touchant nôtre justification devant Dieu, laquelle * consistoit, selon lui, dans une qualité inherente. Beze se remaria la (N) même année avec une veuve qui lui survêcut. Les incommoditez de la vieillesse commencerent à se faire sentir l'an 1597. & le contraignirent de ne parler en public que rarement; & enfin il desista tout-à-fait au commencement de l'année 1600. Sa veine poetique n'étoit point tellement tarie l'an 1597. qu'il ne fit des vers pleins de feu contre les Jesuïtes, à l'occasion du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort, (O) & qu'avant que d'expirer il avoit fait profession de la foi Romaine. Les derniers vers qu'il composa furent une *votiva gratulatio* à Henri IV. après (P) l'accueil qu'il en reçut auprès de Geneve au mois de Decembre † 1600. Il vêcut jusques au 13. d'Octobre

* De nostra ad tribunal Dei justificatione per fidem, tanquam instrumentum quo Christus justitia nostra apprehenditur, professus est se penitus assentiri, quum antea & scripto & verbo docuisset justitiam nostram apud Deum esse qualitatem quandam patibilem in nobis inhærentem. *Fayus ubi supra pag. 55.*

† *La Faye* pag. 61. *dit en* 1599. *& se trompe.*

à Jaques André, & ne virent gueres clair dans cette dispute de plusieurs jours, parce qu'on n'argumentoit point en forme, & que quand deux hommes s'entre-repondent par de longs discours, il est presque impossible de s'aperçevoir s'ils levent les difficultez. (a) *Jacobus Andreas perpetua & declamatoria oratione utebatur. Quare illius vestigiis insistere Beza coactus est. Unde non tam facilis, expedita aut perspicua fuit tota illa dierum aliquot disceptatio.* On n'est presque jamais vaincu en ces rencontres, pourveu qu'on sache jaser. Les parties convinrent de ne point donner au public la relation de la Conference: mais comme on sut qu'il couroit des lettres par toute l'Allemagne, qui furent lues dans les Cours des Princes, & dans les ruelles, & que ces lettres chantoient le triomphe de Jaques André, & qu'enfin les Theologiens de Wirtemberg publierent la Conference avec des notes marginales, il falut que Beze publiât une Contre-Relation.

J'AI LU depuis peu dans un Ouvrage d'Abraham Scultet, que les raisons politiques tant de la part des François Refugiez, que de la part du Comte de Mombelliard contribuerent beaucoup plus que les raisons Theologiques à nouër cette conference. Les Refugiez apellerent Beze parce qu'ils crurent que s'il conferoit amiablement avec le Docteur André sur les matieres controversées, ils trouveroient plus de douceurs à la Cour du Comte, & que peut-être le Duc de Wirtemberg passeroit de leur côté. Quant au Comte il avoit été Ubiquitaire dans sa jeunesse, mais aiant ouï les Sermons & les leçons de Theodore de Beze, il declara librement (b) qu'il avoit vu à Geneve & dans le Païs des Suisses beaucoup de choses dont Jaques André ne lui avoit rien dit, & qu'il n'y avoit presque rien vu de ce dont le même Docteur lui avoit parlé souvent. C'étoit declarer que ce personnage faisoit peu fidelement le portrait des Calvinistes. Depuis ce tems-là le Comte fut plus benin à l'égard des Reformez, & il donna retraite à ceux qui sortoient de France pour la Religion. Mais quand on lui eut representé que le Duc de Wirtemberg n'avoit point de fils, & que la Maison d'Autriche ne soufriroit pas qu'un fauteur des Huguenots recueillît la succession de ce Duc, quand, dis-je, on lui eut representé qu'il s'étoit rendu suspect & par son voiage de Geneve, & par ses bienfaits envers les Refugiez de France, il consentit à la dispute entre le Docteur André & Theodore de Beze, & il avoit moins en vuë (c) de travailler pour la verité, que de se purger du soupçon de Calvinisme. Voilà ce que Daniel Tossan repondit à Christophle Pezelius qui lui avoit demandé les causes de la conference de Mombelliard. Scultet (d) qui le raporte étoit du (e) repas où cela fut dit. Si nous avions un recueil de semblables propos de table aussi gros que celui qu'on trouve dans les Oeuvres de Plutarque, nous y aprendrions bien des curiositez.

(N) *Se remaria la même année avec une veuve qui lui survêcut.*] Sa premiere femme s'apelloit Claudine Denosse: voiez ci-dessous la remarque Y. Leur mariage dura 40. ans: la seconde avoit nom Catherine (f) de la Plane, & eut un grand soin de lui tant qu'il vécut. Patin (g) s'abuse lors qu'il conte qu'Etienne Pasquier fit des vers *sur les trois mariages de Theodore de Beze.*

Uxores ego tres vario sum tempore nactus,
Cum juvenis, tum vir, factus & inde senex.
Propter opus prima est validis mihi juncta sub annis,
Altera propter opes, tertia propter opem.

Voici le sens de ces vers; *J'ai épousé trois femmes en divers tems, dans ma jeunesse, dans mon âge viril, & dans ma vieillesse. J'ai épousé la premiere femme pour le plaisir de l'amour, la seconde à cause qu'elle étoit riche, la troisiéme afin qu'elle eût soin de moi dans mes infirmitez.* Cela n'a pu convenir à Theodore de Beze, puis qu'il n'a point eu trois femmes. Il y en a (h) qui disent que Pasquier ne fit ces vers que pour lui-même. Celui qui remarque cela ne laisse pas d'être dans l'erreur de Guy Patin touchant les trois femmes de Beze. (i) *Il s'étoit marié pour la troisiéme fois à l'âge de septante ans, & en avoit donné avis à son intime ami Junius (k) Holandois en ces termes,* si c'est une folie de se marier à septante ans, voilà que je viens de la faire. *C'étoit un vieux coq qui ne pouvoit se detacher du char de Venus, auquel il avoit été attelé dès sa jeunesse.* Ces paroles sont d'un Moine credule, & qui rarement est bien informé de ce qu'il dit. Si lui & Patin avoient consulté le 19. livre des lettres d'Etienne Pasquier, ils auroient parlé avec plus d'exactitude. Voiez (l) la marge. La seconde femme de Theodore de Beze eut un soin merveilleux de lui; il la laissa heritiere de tous les biens qu'il possedoit à Geneve. *Eorum quæ Genevæ habebat heredem ex asse instituit Catharinam Planiam conjugem suam; qua senectutem ipsius sustentante, & gloriam ex officiis assiduis erga ipsum annorum septendecim spatio quærente vivebat* (m). Beze n'eut jamais d'enfans (n).

(O) *Du bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort . . . & avoit fait profession de la foi Romaine.*] Ceux qui inventerent ce conte, & ceux qui le firent courir, connoissoient tres-mal le veritable interêt de leur Eglise. Ces sortes de fraudes sont bonnes à debiter contre une secte qui n'a ni Auteurs, ni Imprimeurs; mais elles ne peuvent être que prejudiciables quand on ose s'en servir contre une Eglise qui a mille presses & mille plumes dans son sein, qui ne laissent rien tomber à terre, & qui prenent la bale au bond. Ne faloit-il pas être de la derniere bêtise, pour s'imaginer que les Protestans laisseroient perdre une si belle occasion de crier contre les impostures, & les fourberies monacales, & de tirer cent conclusions foudroiantes de la hardiesse que l'on auroit euë de debiter une fausseté dont la conviction étoit si facile? Les Ministres de Geneve ne se turent point en cette rencontre. Ils publierent deux Ecrits revêtus de toute l'authenticité necessaire pour refuter cette sote menterie; l'un de ces Ecrits étoit (o) en Latin, & l'autre en François. Une lettre de Theodore de Beze à Guillaume Stuckius refuta le même conte, (p) & le Jesuite Clement du Puy que l'on regarda comme l'inventeur de la fable, attira sur sa personne en particulier, & sur son Ordre en general une grêle de (q) vers satiriques, que les Muses de Theodore de Beze toutes vieilles qu'elles étoient ne laisserent pas de rendre bien terrassante. Il étoit aisé de prevoir cela; ce furent donc des personnes peu éclairées dans leurs propres interêts qui s'aviserent d'un tel Roman. Il y a des étourdis dans toutes les Communions; voiez l'article de Bellarmin (r).

NOTEZ qu'en 1591. il courut un bruit que Beze étoit mort. Cette fausse nouvelle fut mandée par un Ministre à Mr. du Plessis Mornai, qui lui repondit en ces termes: *Vous m'avés attristé de la mort de M. de Beze,* quam nondum certò accepi quanquam jam olim animo præcepi. *Et trois ou quatre estoiles qui nous restent couchées, je ne voi qu'espaisses tenebres parmi nous.* C'est dans la page 94. & 95. du 2. volume de ses Memoires qu'on trouve cela.

(P) *Après l'accueil qu'il reçut de* Henri IV.] Mr. Spon (s) raporte la harangue que Beze fit à ce Prince, & la reponse du Roi. Mr. de Perefixe (t) a cru faussement que Henri IV. entra dans Geneve, & qu'il y fut harangué par ce Ministre. Ce fut à Luysel (v) qu'il reçut les Deputez de Geneve, à un quart de lieuë

(a) *Fayus ibid.*

(b) Geneve & in Helvetia vidi multa de quibus nihil, pauca eorum, de quibus sæpe audivi ex D. Jacobo. *Abrah. Scultetus narrat. apologet. pag.* 26.

(c) Non tam ut veritati consuleret, quam ut se de Calvinismo purgaret. *Id. ib.*

(d) *Scultet. ubi supra pag.* 25. *& seq.*

(e) *Tossan Professeur à Heidelberg avoit prié à diner en* 1591. *Christophle Pezelius Theologien de Breme.*

(f) Catharina Plania, Astensis, Francisci Taruffi Januensis vidua, quæ ei usque ad ultimum spiritum magno subsidio fuit. *Id. Fayus pag.* 55.

(g) *Patin, lettre* 506. *t.* 3. *pag.* 490. *c'est la* 176. *lettre de la* 1. *édition.*

(h) *St. Romuald abregé Chronol. ad ann.* 1615.

(i) *St. Romuald ib. p.* 391. *ad ann.* 1605.

(k) *Il n'étoit pas Hollandois, ni en Hollande quand Beze se remaria.*

(l) *Pasquier au* 2. *tome de ses lettres pag.* 486. *conte qu'aiant oui dire que Th. de Beze s'étoit remarié,* il feit ce quatrain en faveur de celui qui auroit espousé trois femmes.

(m) *Fayus, pag.* 74.

(n) *Id. ib.*

(o) Editis nomine suo publicis duobus scriptis, altero Latine (cui Beza redivivus nomen fecêrunt) altero Gallice. *Fayus pag.* 59. (p) *Voiez aussi la preface de son Nouveau Testament de l'édition* 1598. (q) *Antoine la Faye raporte ces vers de Theodore de Beza, pag.* 60. *&* 61. (r) *Ci-dessus pag.* 538. *remarque E.* (s) *Spon, Hist. de Geneve, l.* 3. *p.* 319. *édit. d'Utrecht* 1685. (t) *Peref. Vie de Henri IV.* (v) *Matthieu, Hist. de la paix l.* 4. *pag. m.* 661. *La Faye nomme ce lieu* Blucetum; *Mr. de Thou l.* 152. Luisellum.

tobre 1605. & conserva toûjours (Q) son bon sens, & temoigna de beaux sentimens de pieté jusques au dernier soupir. C'étoit un homme d'un merite extraordinaire, & qui rendit de très-grans (R) services à son parti. Il fut exposé à cent sortes de medisances & de calomnies: mais il fit voir & aux Catholiques & aux Lutheriens qu'il entendoit l'art de se defendre, & qu'il avoit bec & ongles. Il eut beaucoup (S) de part à l'estime de Scaliger. Je ne critique Mr. Moreri (T) qu'en cinq choses. Mr. de Mezerai traite fort mal ce Ministre; il adopte comme certain

(e) Dans l'article de François de Sales.

(f) Leti ib. p. 264.

lieuë du Fort Sainte Catherine, lequel Fort étoit à 2. lieuës de Geneve. Mr. de Thou dit (a) que le Roi fit un present de cinq cens écus à Theodore de Beze.

(a) Thuan. lib. 125. p. m. 922.

(Q) *Et conserva toûjours son bon sens.*] Son Historien n'a rien dit de ce que Mr. de Thou remarque touchant la memoire de ce venerable vieillard. (b) *Præsentium memoriam debilitata quippe mente evanidam amiserat, præteritorum dum ingenio valebat impressam servaverat. Itaque & totos Psalmos Hebraice, & quodcumque caput ex B. Pauli Epistolis proposuisses integrum Græcè recitabat, nec in iis quæ olim didicerat judicio carebat, sed quæ dixerat statim obliviscebatur.* Cela veut dire qu'à divers égards la memoire de Theodore de Beze étoit fort bonne & fort mauvaise; fort bonne à l'égard des choses qu'il avoit aprises pendant la force de son esprit, (car il pouvoit reciter par cœur tous les Pseaumes en Hebreu, & tous les Chapitres de Saint Paul en Grec) & fort mauvaise à l'égard des choses presentes, car peu après qu'il avoit dit une chose il ne se souvenoit point de l'avoir dite. Cet état dura près de deux ans, si nous en croions Mr. de Thou, qui paroît sur ce point-là avoir été muni de fort bons memoires. En effet Casaubon assûre qu'en matiere d'érudition, Beze se montroit les dernieres années de sa vie tout tel que l'on l'avoit vu vingt années auparavant. Il discouroit sur l'ancienne Histoire avec tant de netteté qu'on eût dit qu'il venoit de lire Plutarque, & les Auteurs de cette espece; il parloit Latin, & quelquefois Grec comme auparavant; mais dans la même conversation, après s'être entretenu amplement sur le sujet du nouveau Roi d'Angleterre, il demandoit de tems en tems s'il étoit vrai que la Reine Elizabeth fût morte. (c) *Venerandus senex Theodorus Beza cum per longinquitatem ætatis factus sit obliviosus, adeo ut post frequentes de novo Rege Angliæ sermones subinde me rogaret de Regina, an verum esset quod fama jactaret, illam fatis concessisse. Idem tamen in literis visus nobis is esse quem ante annos viginti noveramus. Loquitur Latine, interdum & Græce ut antea: audivimus de historia veteri disserentem è re nata luculentissime ut videretur recens esse à lectione Plutarchi & id genus auctorum.* Mr. de Thou fut mal informé des circonstances de la mort de Theodore de Beze; il dit que ce Ministre prêt à sortir pour aller au temple, fut saisi d'une convulsion subite qui l'emporta. La verité est que depuis quelques semaines ses forces diminuoient à vuë d'œil, & qu'il n'y eut rien de subit ni d'impreveu dans sa mort. Voiez la Faye à la page 65. & 66.

(b) Id. lib. 134. pag. m. 1082.

(c) Casaubonus epist. 297. ad Scaliger.

(R) *Qui rendit de très-grans services à son parti.*] Mr. Leti (d) raporte que Sixte V. fit tenir deux conferences où il assista, pour deliberer des moiens d'ôter au parti des Protestans l'appui, & le grand ressort qu'ils avoient en la personne de Theodore de Beze. Que peut-on rien dire de plus glorieux pour ce Ministre, que de le representer comme un homme qui faisoit passer de mauvaises nuits au Pape, & aux Cardinaux, par raport aux affaires d'Etat, car il ne s'agissoit point là de controverse? Mr. Leti pretend qu'en l'année 1587. le Deputé du Roi de Navarre auprès des Cantons se servit des bons offices de Theodore de Beze pour obtenir des levées; que Beze courut de ville en ville par tous les Cantons de la Religion, & qu'il anima tellement les Suisses, qu'il fut cause qu'ils fournirent de grandes sommes pour le Prince Casimir; que les Cantons Catholiques voiant cela, firent savoir à la Cour de Rome le grand prejudice que cet homme aportoit à la Catholicité; que là-dessus Sixte V. fit tenir deux Conferences, dont le resultat fut qu'il faloit emploier toute sorte de moiens pour faire sortir de Geneve ce Ministre; qu'après cela rien ne seroit plus aisé que la conversion de cette ville; & que la conversion de Geneve seroit la ruine totale de l'heresie tant en Suisse qu'en France; que Mr. de Sales Evêque de Geneve se trouvant alors à Rome, fut prié de dire en presence de sa Sainteté par quels moiens il croioit que l'on pourroit denicher de son poste ce vieux Ministre; qu'il declara que le seul moien étoit de fournir au Duc de Savoie les forces qui lui seroient necessaires pour la conquête de Geneve; que Beze ne doutant pas qu'on n'en voulût à sa vie, se precautionoit de telle sorte qu'il ne faloit point esperer qu'aucune entreprise contre sa personne pût reüssir; qu'après ce discours de Mr. de Sales, on abandonna le dessein de se defaire du Ministre ou par l'assassinat, ou par le poison, d'autant plus que l'on aprit que son Altesse de Savoie avoit inutilement tenté toutes sortes d'expediens pour cela.

BEZE le sujet, dit-on, de quelques consultations à Rome. ATTENTATS sur sa personne.

(d) Leti, vita di Sisto V. parte 2. lib. 3. pag. 262. & seq. edit. 1686.

(g) Beza, oper. to. 1. pag. 362.

(h) Thuan. lib. 134. pag. 1082.

J'ai trois choses à remarquer sur ce recit. 1. Antoine la Faye ne dit point que Theodore de Beze ait fait un voiage en Suisse l'an 1587. & cependant il n'oublie gueres ces sortes de choses. Une expedition comme celle-là, dont les effets furent, dit-on, si grans, & d'une influence si generale pour le bien de la Cause, l'auroit-il bien ou ignorée ou suprimée? 2. François de Sales n'étoit point Evêque de Geneve sous Sixte V. ce fut Clement VIII. qui le fit Coadjuteur de cet Evêché. 3. Le discours qu'on prête ici à ce Prelat ne s'accorde point avec ces paroles de Mr. Moreri; (e) *Beze avec qui* François de Sales *avoit eu quelques conferences à Geneve, lui avoüa que la Religion Catholique étoit la seule veritable.* Sur un tel aveu le Prelat auroit conseillé au Pape d'offrir au Ministre toutes sortes de dignitez. Il y avoit de l'hyperbole dans la description des soins qu'on disoit à Rome que Beze prenoit de sa vie. (f) *Non faceva passo, senza un cumulo grande di precautioni, e senza pigliar cento e mille misure, non costumando di praticar nissuno, senza esser sicuro d'una inveterata conoscenza, ne voleva domestici in sua Casa, della di cui fede non ne fosse sicuro oltre che quei suoi perversi Settarii lo custodivano come suoi Demonii tutelari, nè usciva mai di Casa senza haverne cinque ò sei à lato, e quel che importa, che per maggior sicurezza non metteva mai li piedi fuori della Città.* Mais il est vrai qu'il usoit de precaution. Voiez l'un de ses Ouvrages contre Claude de Saintes. Vous y trouverez qu'on lui reprocha qu'il n'osoit sortir de Geneve, de peur comme un autre Cain d'être tué par le premier qui le trouveroit. *Geneva pedem non audes efferre ne te quisquis invenerit ut alterum Cain occidat.* Il repondit que si Dieu l'y apelloit il iroit par tout sans crainte; quoi qu'il n'ignorât pas les embuches qu'on lui tendoit, & qu'il evitoit aussi prudemment qu'il étoit possible. (g) *Etsi mihi appositos à tuis illis & veneficos & sicarios non ignoro (hæ sunt enim artes Romanæ) quorum etiam unus jam hic deprehensus pœnas dedit . . . Interea me sane libens domi contineo, & vestras insidias quam prudentissime possum evito.*

(i) On écrit ceci en Mai 1699.

(k) Utque Dei famulo non Hippo superstite capta est, Quum quateret Libycas Vandalus hostis opes, Indulsit tibi sic præsentis numinis, isto Cernere ne posses ulteriora malo. Atque utinam celeres rapiant procul OMINA venti, Et potius mendax finxerit ista metus. Sed te fecem &c.

(S) *Beaucoup de part à l'estime de Scaliger.*] Cela paroît par son *Epicedium* sur la mort de Theodore de Beze. Il y fourra un mauvais augure qui n'eut point de suite. (h) *Addito etiam de fato urbis in qua decessit omine, quod tamen hactenus eventu caruit.* Il y a 90. ans plus ou moins que Mr. de Thou a fait cette observation, & l'on n'a point vu jusques (i) ici que le presage de Scaliger ait reçu la moindre confirmation. Ce n'étoit pas un de ces presages poëtiques, qui ne tirent pas plus à consequence que ceux d'un Commentateur fanatique des revelations de St. Jean. Je ne croi pas même que l'envie de comparer Beze à St. Augustin, qui auroit pu engager cent autres Poëtes à hasarder la prediction, ait fait parler Scaliger. Il y a beaucoup d'aparence qu'en raisonnant sur l'état des choses, il craignoit pour la ville de Geneve le destin de celle d'Hippone, qui fut prise par les Vandales peu après la mort de son Evêque. C'étoit donc une conjecture politique, plutôt qu'un enthousiasme de Poëte. L'évenement s'en est moqué; ce qui montre que le plus sûr est de ne point juger de l'avenir. Je mets en marge (k) le mauvais augure de Scaliger. Il y a certaines choses dans le *Scaligerana* qui ne sont pas avantageuses à Theodore de Beze; mais quoi, cesse-t-on d'estimer un homme lors que par exemple on ne fait pas difficulté d'avoüer, que le grand nombre d'affaires dont il s'est mêle, & la multitude de livres dont il est Auteur, l'ont empêché d'aquerir beaucoup de science?

FAUSSE prediction de Scaliger.

(T) *Je ne critique Mr. Moreri qu'en cinq choses.*] I. Beze n'étoit point sorti de l'enfance lors qu'on le mena à Paris: sa mere l'y mena dès qu'il fut sevré. *Mater . . . mariti imperio obsecuta Lutetiam usque me* RECENS ABLACTATUM *perduxit.* C'est Beze qui écrit

certain le conte qui avoit couru d'une accusation de sodomie intentée à Beze devant le Parlement de Paris, & un autre conte de l'enlevement de Candide femme d'un tailleur. Cela ne paroit point digne (*V*) d'un Historien judicieux. Les Poësies intitulées *Juvenilia* ont (*X*) donné lieu à de grans vacarmes. On ne peut nier qu'elles ne contiennent des vers trop libres, & peu conformes

(*) *Dans la remarque V.*

écrit cela à Wolmar. II. Nous verrons ci-dessous (*) qu'il faut croire qu'*une épigramme scandaleuse ait attiré* à Beze *le ressentiment de la justice* . . . . & *qu'on l'accusa encore d'un crime plus horrible* que n'est le concubinage, & que ses debauches lui causerent une maladie. III. Il n'est pas vrai que Calvin *ait fait souvent donner des commissions d'éclat* à Theodore de Beze, *pour se trouver à quelques conferences contre les Lutheriens.* Je ne pense pas que durant la vie de Calvin il y ait eu de ces Conferences où Beze se soit trouvés car il ne faut point mettre en ligne de compte la dispute de l'an 1557. le hasard (*a*) la fit naitre, ce fut peu de chose, on étoit allé en Allemagne pour d'autres desseins. IV. Il n'est point vrai que Theodore de Beze soit l'Auteur de la Confession de Foi des Eglises Reformées. La Confession de Foi qu'il composa premierement en François, & puis en Latin, est une piece differente de la Confession des Eglises. V. Beze ne presida point au Synode de Nîmes l'an 1572. C'est aux Imprimeurs de Moreri qu'il faut imputer les fautes suivantes: ils ont mis la naissance de Beze à l'an 1619. au lieu de 1519. ils ont cité Antoine Pale *De vita & obitu Theod. Bezæ*; il faloit citer *Antoine la Faye*, & mettre *Beza*.

(*a*) *Beza Apol. ad Cl. de Xaintes p. m. 295.*

MEZERAI critiqué.

(*V*) *Cela ne paroit point digne d'un Historien judicieux.*] S'il s'étoit contenté de dire qu'on lisoit dans plusieurs écrits imprimez que Theodore de Beze fut accusé de cette abomination, il ne faudroit pas le trouver étrange, car il n'avanceroit rien qui ne soit très-vrai. On pourroit citer peut-être deux cens Auteurs, qui se copiant les uns les autres ont parlé de ce procés. Mezerai va beaucoup plus loin, il soutient la chose; il s'en rend caution, & il n'en sauroit produire nulle preuve; c'est ce qu'on peut apeller la conduite d'un Historien étourdi. Raportons ses paroles. „ On (*b*) peut bien sans prejudice d'aucune Religion „ le nommer un très-mechant homme, & une ame „ entierement corrompuë, qui comme une vilaine „ harpie gâtoit les choses les plus saintes avec ses rail-„ leries malignes, & dont le cœur ne couvoit que des „ desseins sanglans & tout-à-fait execrables. Aussi il „ n'étoit sorte de vilenie dont il n'eût souillé sa jeunesse: „ les poëmes dont il a voulu couvrir ses ordures par „ ce titre de *Juvenilia* en font assez mention: mais „ outre cela il est constant qu'il s'enfuit à Geneve, „ pour éviter la punition des sodomies dont il étoit „ acusé devant le Parlement de Paris, & qu'il em-„ mena avec lui sa Candide femme d'un Tailleur qui „ vivoit encore au commencement de ce siecle, après „ avoir vendu quelques Benefices qu'il avoit eus de „ son oncle, entr'autres le Prieuré de Longjumeau; „ commenceant de cette sorte la reformé de sa vie par „ une simonie, & par un adultere. „ Mr. Maimbourg (*c*) ne fit que donner la paraphrase de ce texte de Mezerai, quand il voulut faire un portrait horrible de Theodore de Beze; mais au lieu de suivre l'exemple de Mezerai qui ne cite rien, il cite Bolsec, de Sponde, Florimond de Remond, Claude de Saintes, &c. S'il avoit eu de meilleurs temoins à donner, il les eût donnez sans doute, ainsi l'on peut tenir pour indubitable que Mezerai n'a point eu d'autres garans que ceux que Maimbourg a citez. Or encore un coup c'est la conduite la plus indigne qui se puisse d'un Historiographe aussi celebre, & aussi illustre que celui-là. Vraiment un Historien debiteroit de beaux contes, s'il s'amusoit à raporter toutes les injures personnelles que les Controversistes se chantent, de quelque Religion qu'ils soient. Ce ne sont point des gens qu'il faille croire dans les faits personnels qu'ils reprochent à leurs adversaires, à moins qu'ils ne les apuient sur des actes authentiques; desorte que Mr. de Mezerai n'aiant fait que suivre un Claude de Saintes, & un Florimond de Remond, qui n'ont aporté aucune preuve de leurs medisances, s'est fait un grand tort auprès des personnes de jugement.

(*b*) *Mezer. Histoire de France, vol. 3. pag. 64.*

(*c*) *Histoire du Calvinisme pag. 217.*

MOIEN de conoître si une accusation est calomnieuse.

Qu'il me soit permis de faire ici une observation, qui peut avoir des usages dans la discussion des faits personnels. Plusieurs Auteurs ont soutenu 1. que Beze sortit de France pour éviter les suites d'un procès de sodomie, qu'ils disent qu'on lui avoit intenté au Parlement de Paris. 2. Qu'il amena avec lui la femme d'un certain tailleur. Beze a soutenu publiquement que c'étoient deux calomnies énormes, & qu'il avoit vécu à Paris sans reproche, & qu'il n'en sortit ni par crainte, ni pour dettes, mais pour la Religion, & que jamais il n'avoit attenté à la femme de son prochain plus qu'au Roiaume des Indes. (*d*) *Lutetia inculpatè & bona integraque existimatione . . . . vixisse. Inde non fuga, non clam, non vi, non metu, non ære alieno oppressum (quæ tu mihi falsissime & mendacissime impingis) sed unius religionis studio . . . . ad veram Ecclesiam justis itineribus ultro concessisse. . . . . Coram Deo juratus testari possum non magis unquam mihi contigisse ut cujusquam uxoris pudicitiam attentarem, quam ut Indorum regnum invaderem.* Jusques là personne de quelque Religion qu'il puisse être n'est obligé de juger ni que Beze est innocent, ni qu'il est coupable: personne n'est obligé de croire ou que son Ministre ne nieroit point un crime infame, s'il n'en étoit pas innocent, ou que son Prêtre n'avanceroit pas une accusation atroce, si elle n'étoit veritable. C'est donc aux lecteurs à se tenir dans l'équilibre, jusques à ce que l'accusation soit prouvée; mais d'autre côté c'est à eux à prononcer pour l'accusé, dès qu'ils voient que l'accusation demeure sans preuve, & principalement dans les circonstances que je m'en vais dire. Si le fait en question est de nature à pouvoir être prouvé authentiquement, & si les accusateurs ne manquent ni de bonne volonté, ni d'industrie, il faut conclure que lors qu'ils ne prouvent pas, ils sont calomniateurs. Il ne faut que cela pour convaincre de calomnie les accusateurs de Theodore de Beze. Un proces intenté à un Prieur de Longjumeau devant le Parlement de Paris, est une chose qu'on peut averer facilement. Les accusateurs, leur Procureur, leur Requête, la commission d'informer, les procés verbaux des Commissaires sont ou des gens domiciliez, ou des pieces qui se conservent sous l'autorité publique; & l'on ne s'imaginera jamais qu'un miserable qui se sauve le plus vite qu'il peut, ait eu le credit d'aneantir la procedure, & de faire perdre la parole aux complaignans, ou à ses parties adverses. Le tailleur dont on avoit debauché la femme a vécu autant que le pretendu seducteur, il étoit donc facile de fournir sa deposition juridique. D'où vient donc qu'un Claude de Saintes, & tant d'autres Ecclesiastiques accusateurs publics de Theodore de Beze n'ont jamais pu fournir les documens de ce procés, ni la deposition en bonne forme de ce tailleur? C'est peut-être que les phrases obligeantes de Theodore de Beze les desarmerent: mais au contraire il les traita comme des chiens: ses railleries, & ses injures les perçoient de part en part, & tous leurs Ecrits respirent la plus violente haine. Ils avoient donc d'un côté tous les moiens imaginables de trouver les preuves, & de l'autre l'envie la plus passionnée de les trouver. Cependant ils ne les ont point fournies, dès là tout homme équitable doit conclure qu'ils sont de francs calomniateurs.

(*d*) *Beza, Apolog. altera ad Claud. de Xaintes, oper. to. 2. pag. 359.*

Voici le precis de tout mon raisonnement. Le fait est d'une telle nature que s'il étoit veritable, les preuves juridiques & authentiques ne manqueroient pas. Les accusateurs ont toute l'adresse & toute la capacité qui sont necessaires pour trouver ces preuves. Ils ont le plus grand interêt du monde de les trouver. Ils ne les ont pas trouvées: c'est parce, faut-il conclure, qu'il n'y en avoit pas. Il n'y en avoit pas: c'est parce, faut-il encore conclure, que le fait en question étoit chimerique.

Je me suis étendu sur cette pensée, parce qu'il m'a semblé qu'elle peut servir de clef pour debrouiller les incertitudes où nous jettent tant d'Ecrivains temeraires, qui copient les uns après les autres les accusations les plus atroces, sans se soucier d'en donner des preuves, pendant que d'autre côté les accusez & leurs amis ne cessent de crier à la calomnie.

(*X*) *Les Poësies intitulées* Juvenilia *ont donné lieu à de grans vacarmes.*] Elles furent imprimées à Paris l'an 1548. dans l'Imprimerie de Jodocus Badius Ascensius par Conrad Badius tant pour lui que pour Robert Etienne, avec privilege du Parlement pour trois ans. La taille douce de l'Auteur y paroit à la 2. page: on y marque qu'il avoit alors 29. ans. Il dedia cet Ouvrage à Melchior Wolmar son Professeur. Ces poësies consistent en silves, en elegies, en épitaphes, en tableaux, *icones*, & en épigrammes. C'est en vain que l'on repond aux Controversistes que Beze accoucha de ces poësies impures avant que d'être de la Religion, car il dement lui-même ceux qui s'érigent en ses apologistes par cet endroit-là. Il reconoit (*e*) que dès l'âge de 16. ans il étoit imbu des lumieres du pur Evan-

(*e*) *La premiere chose dont il rend graces à Dieu dans son testament est*, quod anno ætatis suæ 16. veræ Christianæ Religionis cognitione ac luce donatus fit. *Faye ubi supra pag. 73. Voiez Brerlejus apologia Protestant. pag. 550. & Baillet, jug. sur les Poët. t. 4. pag. 67.* Notez *que Morton* in Apologia Cathol. part. 1. lib. 2. cap. 21. *aiant avoüé dans la 1. édition que Beze pendant qu'il étoit Papiste étoit tel qu'on le represente*, erat erat sed dum in volutabro vestro miser hæserat. . . dum Papista hircus fuit, &c. *a corrigé cela dans la 2. édition, & soutenu que Beze avoit toujours vécu en honnête homme. Brerlejus* ubi supra *s'est prevalu de la 2. édition.*

conformes à la chasteté des Muses Chretiennes; mais si les ennemis de l'Auteur avoient été raisonnables, ils auroient pris plutôt le parti de le louër du rêgret * qu'il en temoigna, que le parti d'empoisonner (Y) l'épigramme de Candide & d'Audebert. Ils l'ont accusé d'avoir eu part à l'assassinat du Duc de Guise; c'est ce que nous pourrons examiner dans l'article de Poltrot. Ils ont dit qu'il a souhaité (Z) de retourner dans le giron du Catholicisme. Il n'est pas vrai qu'un (AA) Dominicain l'ait confondu dans une dispute. Nous verrons ailleurs † si Bolsec merite quelque creance.

Je croi qu'après avoir fait la faute de publier ses *Juvenilia*, le seul & unique moien qui lui restât de n'en point porter la peine, étoit de vivre dans un état très-obscur, ou très-éloigné des disputes de Theologie; car sous quelque figure qu'il eût brillé, il se fût fait des ennemis qui se seroient prevalus de cette tache, afin d'abaisser sa reputation. Il avoit principalement à craindre cela dans quel-

Evangile, & que lors qu'il abjura exterieurement la Papauté, il avoit (a) voüé à Dieu cette abjuration depuis long tems. C'est en vain aussi que l'on recourt à la recrimination, car ni Muret, ni la Casa, ni cent autres Poetes qui n'avoient aucune reformation, ni aucune érection de nouvelle Eglise à etablir, n'ont pas dû être distinguez par des caracteres singuliers de vertu & de pieté. Le plus court est de mettre ces poësies de Beze parmi les pechez de sa jeunesse, dont il demanda (b) pardon & à Dieu & au public. Il est certain qu'il travailla à les suprimer (c), autant que ses ennemis travaillerent à les faire vivre; & s'il consentit à l'âge de 78. ans que l'on fit une nouvelle édition de ses vers Latins, ce ne fut pas pour y laisser inserer ceux qui causerent du scandale. Je m'étonne qu'on (d) ait cru le contraire, car non seulement les Auteurs qu'on cite ne disent pas que Beze *donna* TOUS *ses vers pour les faire imprimer avec les plus beaux caracteres que l'on put trouver chez les Etiennes*, mais il est certain aussi que l'édition qui se fit alors ne contient point les vers libres du *Juvenilia*. Considerez bien ces paroles de la Faye: (e) *Accidit ut de Beza poëmatis ageretur & generos. D. Zastrizellus peteret à Beza sibi donari illa carmina, quæ cum ipse, tum Palladius* (c'étoit le Precepteur de Zastrizellus) *vita digna judicarent. Id quum impetrasset, Beza concedente, curavit ille in unum colligi Sylvas, Elegias, Epitaphia, Epigrammata, Icones, Emblemata, Catonem Censorium, & ut elegantissimis typographi Stephaniani formis excuderentur effecit anno 1597.* Mr. Baillet (f) a fait voir son honnêteté & son equité.

Vous trouverez une bonne justification de Theodore de Beze dans le Melange (g) Critique de Mr. Ancillon. Il raporte un beau passage (h) de Mr. Daillé, où l'on aprend que les Infideles reprochoient à l'Eglise primitive, qu'elle donnoit ses plus beaux emplois à des gens *que les scandales de leur mauvaise vie avoient rendus odieux & infames parmi* les Paiens: Mr. Ancillon (i) nous renvoie à son *Apologie de Calvin, de Luther, de Zuingle, & de Beze.*

(Y) *D'empoisonner l'épigramme de Candide & d'Audebert.*] Il n'y a rien de plus mal fondé, que l'accusation énorme que l'on a fondée sur cette epigramme. Voiez l'article d'Audebert. Ceux qui pretendent que la *Candida* de Beze étoit sa femme se trompent, car la femme de Beze ne fut jamais grosse, & il y a des vers sur la grossesse de Candida dans le *Juvenilia* de l'Auteur. (k) *Quænam illa est Candida? uxor mea scilicet quam in meis versiculis pragnantem superis commendo, quum uxor mea nunquam etiam conceperit.* Je n'ai pu encore rien deterrer touchant la femme de Theodore de Beze, sinon qu'elle n'etoit pas de famille, & que leur commerce commença quatre ans avant qu'ils sortissent du Roiaume, & qu'ils se mariassent en face d'Eglise. Son mari lui rend un bon temoignage. (l) *Uxorem mihi ea quam illa tempora ferebant ratione . . . quatuor circiter annos ante voluntarium meum exilium despondi, genere equidem imparem, sed ea virtute praditam mulierem cujus me pœnitere ab eo tempore minime oportuerit.* Scaliger (m) assûre qu'elle étoit fille d'un Avocat, & sterile, & puis il s'ecrie, *à la sotte femme!* L'Historien du mari en parle bien autrement; il la louë de plusieurs bonnes qualitez, & sur tout de sa tendresse conjugale; mais c'est le style ordinaire de ceux qui écrivent la vie d'un homme de lettres; sa femme, s'il en a eu, a ete toûjours d'un grand merite, & a fait regner la concorde dans la maison. Les oraisons funebres des Professeurs n'oublient jamais ce bel endroit, encore que ceux qui les recitent n'aient que trop souvent un Socrate à preconiser. Quoi qu'il en soit voions l'eloge de la premiere femme de Theodore de Beze. (n) *Anno 1588. mense Aprili è vivis excessit Claudia Denossa Bezæ conjux, cum qua conjunctissime & honestissime vixerat annos quadraginta. Fuit illi casus hic gravissimus: erat enim fœmina multum laudata, sedula, frugi & viri sui in primis studiosa.* Pas un mot de sa famille: cela fait que je doute un peu de ce que dit Scaliger, qu'elle étoit fille d'un Avocat: & d'ailleurs Beze seroit-il convenu si bonnement qu'il s'étoit mesallié, si sa femme avoit ete fille d'un Avocat de Paris? Cette mesalliance a quelque chose que je ne saurois demêler, & qui laisse des soupçons. Beze beau (o) comme un Adonis, poli, savant, de l'esprit comme un Ange, ne manquant point d'argent, se mesallie! Un de ceux (p) qui ont repondu au Calvinisme du Sr. Maimbourg, nie que la Candida de Beze soit *une certaine Dame Claude femme d'un Tailleur*, & il se sert entre autres raisons de celle ci; *Quand* Beze *parle de l'agraphe il se plaint de ce que*, coërcet globulos duos rubentes intra cæca jubet manere claustra, *ces expressions d'un sein*, dit-il, *ne sont pas pour la femme d'un Tailleur.* Qui lui a dit que la femme d'un tailleur de Paris ne pût porter en ce tems-là une agrafe, qui ne permettoit pas qu'on lui vît à son aise les tetons? Cet apologiste donne là dans des observations vetilleuses, qu'il auroit mieux fait de suprimer.

Je ne puis ajoûter aucune foi à une chose que j'ai luë dans un Ouvrage de Mr. Ancillon, c'est que Theodore de Beze épousa en premieres noces (q) *Demoiselle Françoise de St. Marcel d'Avençon Sœur d'un Evesque de Grenoble, qui estoit Vefve de Nicolas Odeuaud Frere de Jean 4. premier Consul de la mesme ville de Grenoble son premier mary, & de Noble Philippe de Poy Seigneur de France son second mary.* Une noblesse si distinguée ne peut s'accorder avec la mesalliance que le pretendu troisieme mari avouë si ingenument. D'ailleurs Mr. Ancillon ne s'étoit pas bien instruit de ce qui concerne les mariages de Theodore de Beze; (r) il en admet trois, & il leur aplique l'épigramme de Pasquier que j'ai raportée dans la remarque N.

(Z) *De retourner dans le giron du Catholicisme.*] Voiez dans la remarque O le bruit que l'on fit courir qu'il étoit mort bon Catholique l'an 1597. Ici j'ai à citer un Auteur dont le nom & le temperament étoient de fort bonne intelligence. (s) *A-il pas dernierement supplié tres-humblement par lettres nostre Roi tres-Chrestien, qu'il lui obtinst absolution & reconciliation de nostre S. Pere? Le mesme Prince l'a dit par deux diverses fois à un Prelat, & m'asseure qu'il ne le revoquera pour Huguenotiquerie du monde. Criez & murmurez-en tant que vous voudrez. Le Sieur Corneille n'agueres Ministre, m'a dict que le mesme Beze lui conseillant laisser tous leurs erreurs, & se rendre à la foi & Eglise Catholique, luy protesta qu'il en feroit autant, s'il pouvoit bien aisément sortir de Geneve. Si vous voulez vous enquerir d'avantage, il vous dira le jour, le lieu, & les propos d'icelui, avec tant de particularitez, que vous n'en pourrez douter, &c.* Voilà comme le Cordelier Feuardent parle de Theodore de Beze. On est étonné quand on le voit citer Henri IV. avec tant de confiance; car pour l'Ex-Ministre Corneille, sa citation ne dit rien. Comparez ceci avec la remarque R. vers la fin.

(AA) *Qu'un Dominicain l'ait confondu dans une dispute.*] Alfonse Fernandez dans ses Annales des Jacobins imprimées à Salamanque l'an 1617. conte que le Pere Sebastien Michel Religieux de l'Ordre de St. Dominique, reprima dans Montpellier le caquet des Huguenots, & principalement celui de Theodore de Beze, qui faisoit souvent des voiages de Geneve à Montpellier. Mr. Rivet (t) dit là-dessus qu'au tems de ce pretendu triomphe, Beze couroit sa 81. année, & qu'il étoit hors d'état d'entreprendre de longs voiages, & qu'il est certain que ni cette année-là, ni depuis il ne mit le pied hors du territoire de Geneve. Je ne croi pas que ce Ministre en aucun tems de sa vie ait fait de frequens voiages de Geneve à Montpellier. Nous avons vu (v) qu'on lui reprochoit qu'il n'osoit sortir de Geneve. Mr. Rivet ne savoit pas qu'en (w) 1601. Beze fit un tour à Lausanne; il dit alors le dernier adieu à cette ville.

* *Voiez la remarque X.*

† *Dans l'article de Bolsec.*

(a) *Epist. dedicator. Confessionis fidei ad Mel. Wolmarum.*

(b) *Voiez la Preface de ses poësies à André Dudithius datée du 14. de Mai 1569. ses notes sur le chapitre 1. de St. Matthieu v. 19. ses reponses à Claude de Saintes, &c.*

(c) *Ant. Fayus ubi supra pag. 9. 10.*

(d) *Jugem. sur les Poëtes t. 4. p. 71.*

(e) *Ant. Fayus pag. 59.*

(f) *Enfans celebres pag. 183.*

(g) *Au 1. tome pag. 386. & suiv.*

(h) *Tiré du Sermon 19. sur le chap. 3. de la 1. épitre de St. Paul à Timothée.*

(i) *A la page 398.*

(k) *Apolog. altera ad Claud. de Xaintes operum to. 2. p. 359. 360. Voiez aussi l'épitre dedicatoire de ses poësies.*

(l) *Epist. dedicator. poëmatum. Voiez aussi la 2. reponse à Claude de Saintes pag. 360.*

(m) *In Scaligeranis, au mot* Beze.

(n) *Ant. Fayus pag. 54.*

(o) *Voiez son portrait par Maimbourg. Hist. du Calvinisme pag. 217. On voit dans le Scaligerana que Beze avoit la mine d'un Prince.* Fuit valde pulcher senex . . . fuit valde præstanti forma ut judicaretur aliquis princeps.

(p) *Voiez le livre intitulé,* Histoire veritable du Calvinisme pag. 171.

(q) *Ancillon, Mélange Critique tom. 1. pag. 379.*

(r) *Id. ib. pag. 405.*

(s) *Feuardent, Entremangeries ministrales liv. 3. ch. 24. p. m. 327.*

(t) Cum tamen certum sit Bezam tum octuagesimum primum annum agentem, illo anno nec potuisse si voluisset, Montempessulanum adventare, nec ab illo tempore Geneva excessisse, aut saltem fines Genevensium. *Rivetus in Jesuita vapulante. Oper. t. 3. pag. 499. On trouve dans ce traité de Rivet plusieurs reponses aux accusateurs de Beze.*

(v) *Dans la remarque R, à la fin.*

(w) *Ant. Fayus pag. 19.*

quelque parti qu'il se signalât du côté de la Controverse; & il ne faut point douter que s'il eût tourné contre ceux de la Religion les mêmes armes qu'il emploia contre les Papistes, il ne se fût trouvé des (*BB*) Ecrivains Reformez qui l'auroient terriblement harcelé sur son Audebert & sur sa Candide. On indiqueroit plus facilement celui des Catholiques Romains qui l'a traité avec le plus de moderation, que celui qui l'a traité avec le plus de colere. Ceux qui ont marqué pour lui de la retenuë, & de l'équité sont en petit nombre; ceux qui ont dechainé contre lui toute la fureur de leur animosité sont innombrables, mais je ne croi point qu'il y en ait guere dont l'emportement soit aussi énorme que celui de l'Auteur de la doctrine curieuse. Je raporterai l'une de ses (*CC*) calomnies: elle est si étrange qu'à peine peut-on ajoûter foi à ses propres yeux sur un fait de cette nature. Il en fut publiquement censuré par un (*DD*) Auteur Catholique: l'afront

(*BB*) *Il ne se fût trouvé des Ecrivains Reformez qui l'auroient terriblement harcelé sur son Audebert, & sur sa Candide.*] Ce seroit trop presumer des privileges de l'orthodoxie, & dementir l'experience que de croire que tous ceux qui prenent la plume pour le soutien de la verite, resistent de telle sorte aux impressions du ressentiment, qu'ils ne voient dans les ecrits de leur adversaire, que l'etat le plus naturel que la justice veut qu'on y trouve. L'épigramme de Theodore de Beze sur Audebert n'est au fond qu'un jeu d'esprit, elle est pure & nette des horreurs que les Missionaires pretendent y decouvrir: mais pour y voir cette pureté il faut être ou des amis de l'Auteur, ou n'avoir aucun prejugé ni pour lui ni contre lui; car dès qu'on est bien en colere, & que l'on se veut venger des ofenses que l'on a reçuës de cet Auteur, on donne un tour criminel à ses paroles. Les Protestans de la Confession de Geneve ne doutent point que ceux de la Confession d'Augsbourg ne soient une partie de cette Eglise veritable qui conduit au Ciel: cependant il y eut des Lutheriens si choquez de ce que Beze avoit écrit contre leur parti, qu'ils adopterent les medisances des Catholiques Romains à l'égard de ses *Juvenilia*. Voici un long passage du *Calvino-Turcismus*, où l'on verra les pensées d'un fameux Theologien de la Confession d'Augsbourg. (*a*) *Et quanquam Theodorus Beza aliter de vita moribusque Calvini scribat, tamen contra Theodorum Bezam isti arguunt hæc esse verissima, nec unquam* luculenter & solidè à Calvinistis refutata. *Nam quod ad Bezæ testimonium attinet,* quum Theodorus Beza (*inquiunt*) (1) eadem hæresi, & eodem ferme peccato nobilitatus sit, ut historia de Candida meretricula (& Audeberto) testatur: nemo ipsi hac in parte fidem habere potest. *Nihil certè apud hominem moderatum & æquum valere potest ejus quæcunque vehementissima licet contestatio, si verum est quod juxta istos.* (2) Certò constat Theodorum Bezam à pueritia imbibisse vatum impudicitiam, & impudentiam, totamque ætatem explendis suis libidinibus & cupiditatibus, ac describendis suis amoribus, & ulciscendis suis rivalibus exercuisse, atque in meretricem lenam, & cynedum transformatum esse. (3) De quo item constat & hoc, quod obscœnissimos versus scripsit ad Germanum Audebertum Aureliæ, & eundem tanquam Adonidem à Theodoro Beza factum esse. Le même aveuglement qui engagea Schlusselburgius à écrire de telles choses, se seroit trouvé dans quelques Auteurs Reformez si Theodore de Beze eût suivi les traces d'un Claude de Sainctes, ou d'un (*b*) Ronsard, s'il eût été à la bataille de Dreux Aumônier du Duc de Guise, si au Colloque de Poissi il eût harangué contre ceux de la Religion, si en un mot il les eût persecutez par ses livres, par ses intrigues, par ses Sermons, par ses voiages &c. Disons donc que la gloire qu'il aquit en soutenant avec un grand zêle la cause des Reformez, fit prendre garde à des Poësies qui sans cela n'eussent fait crier personne: & s'il étoit permis (*c*) de comparer les petites fautes aux grandes, on se souviendroit ici de ce qu'on dira ailleurs de Jean de la Casa. Son *Capitolo del forno* seroit demeuré inconu, comme tant d'autres Poësies encore plus infames, s'il n'eût pas été élevé à la fonction d'Inquisiteur. Encore un petit mot. Si Theodore de Beze grand persecuteur des Huguenots avoit été exposé à leurs libelles à cause de ses *Juvenilia*, les Ecrivains de l'autre parti eussent soutenu qu'il n'y avoit nul venin dans l'épigramme d'Audebert & de Candide, & qu'il faloit être abandonné à l'esprit de medisance, caractere perpetuel de l'heresie, pour &c.

(*a*) *Gulielmus Reginaldus in Calvino-Turcismo lib. 2. cap. 11. pag. 274.*

(1) *Conrad. Schlussel. Calvinist. Theolog. li. 2. fol. 72.*

(2) *Idem lib. 1. fol. 92.*

(3) *Fol. 93.*

(*b*) *Voiez la remarque D, & E de l'article* Ronsard.

(*c*) Si parva licet componere magnis. *Virgil. Georg. lib. 4. v. 176.*

(*CC*) *Je raporterai l'une de ses calomnies.*] „ (*d*) Le „ quatriesme qui a commis une signalée bestise en ma„ tiere de Sacrement ç'a esté Theodore de Beze, car „ cet homme qui avoit l'esprit bon pour faire un Epi„ gramme lascif, quoy qu'il ait fait des fautes pueri„ les en la quantite des vers Latins, ne parloit jamais „ des choses de Theologie qu'il ne s'exposast à la mo„ querie des hommes sçavans. George Fabritius ra„ conte *In responsione ad Apologiam Bezæ*, que ledit „ Heresiarque estant au Colloque de Poissy, fit un „ long discours en forme de paraphrase sur les parol„ les de la consecration, par lequel il fit voir égale„ ment sa malice & sa sottise. Car, disoit-il, je vous „ advise, Messieurs, qu'il s'est glissé une faute essen„ tielle dans le Nouveau Testament és parolles de la „ consecration, car au lieu que nous lisons, *Hoc est* „ *corpus meum: Hic est calix meus:* il faut lire asseuré„ ment avec une negative, *Hoc* NON EST *corpus* „ *meum, Hic* NON EST *calix meus*, & que c'est ainsi „ que JESUS-CHRIST l'avoit prononcé en termes „ exprez, mais que les Evangelistes & sainct Paul qui „ ont esté les Secretaires de Nostre Seigneur JESUS„ CHRIST, ont par mal'heur, ou par trop grande „ precipitation oublié la negative, comme souvent, „ dit-il, il se void dans les Pandectes de Florence, & „ les Jurisconsultes remarquent, qu'asseurément ceux „ qui les ont transcrites ont oublié souvent la negati„ ve, & ont faict par ce moyen des Loix toutes con„ traires à l'intention du fondateur: Ainsi disoit Be„ ze, les Evangelistes, pour avoir oublié le NON, „ sont cause que nous debattons aujourd'huy une ve„ rité tres claire: car qu'elle apparence y a t'il que le „ corps de JESUS-CHRIST soit sous une petite hos„ tie rondelette, je feins, dit-il, Messieurs, & dis „ que *Non plus est in* COENA, *quàm in* COENO. Il „ n'est pas plus dans un bourbier que dans la Cœne. „ A ces discours les Docteurs, & particulierement „ Claude d'Espenses & Claude de Sainctes demeure„ rent comme estourdis d'estonnement voyant l'im„ pudence & la stolidité du personnage: & comme „ Claude de Sainctes pour le confondre eust produit la „ Confession d'Ausbourg, laquelle les Calvinistes de „ France avoient embrassée, qui porte en termes ex„ pres ces parolles: *Christi corpus in Eucharistiâ* „ ADESSE, Beze respondit qu'il falloit corriger, & „ qu'il y avoit la mesme faute, que dans les Evange„ listes, & que par le changement d'une lettre il fal„ loit lire ABESSE, que le corps de JESUS-CHRIST „ estoit absent de l'Eucharistie.„ Nous allons voir comment ce discours absurde du Pere Garasse fut refuté par un homme même de sa Communion.

(*d*) *Garasse, Doctrine curieuse pag. 283. 284.*

(*DD*) *Il en fut publiquement censuré par un Auteur Catholique.*] Je veux dire par le même Mr. Ogier qui écrivit pour Balzac quelque tems après, & qui a été un très-bon predicateur. Il ne se nomma point à la tête de l'Ecrit qu'il intitula, *Jugement & censure du livre de la doctrine curieuse de François Garasse*, & qu'il publia à Paris l'an 1623. mais on ne laisse pas de savoir avec une pleine certitude qu'il en est l'Auteur. On n'a jamais vu d'écrivain accablé, ou écrasé par son adversaire, comme Garasse le fut par Mr. Ogier à l'égard de ce beau conte. Le censeur fit deux choses, il montra premierement par trois raisons qu'il n'y a rien de plus absurde que de supposer que Beze ait parlé ainsi, & puis il prouva que le temoin cité par Garasse ne disoit point ce qu'on lui attribuoit.

Voions ses trois raisons. (*e*) *Quelle apparence, je vous prie, que Beze, l'un des principaux Ministres du Colloque de Poissi, ait tenu les discours que luy preste Garasse, & dit qu'il faut lire,* Hoc non est corpus meum; *veu que ceste maudite corruption, ruine non seulement la creance Catholique touchant le sainct Sacrement de l'Eucharistie; mais aussi l'heretique, & l'opinion propre de Beze & de son party? Certes il me semble que si nostre Seigneur avoit dit,* Cecy n'est point mon corps; *comme les Catholiques ne pourroient conclure la realité du corps par ceste enonciation; aussi les Zuingliens n'en pourroient tirer leur signification de corps: & encore moins les Calvinistes leurs decoulemens, irradiations, participations du corps de Christ, qu'ils adjoustent à la signification, puis qu'il auroit dit absolument,* Cecy n'est pas mon corps. *Ajoustez à ceste consideration, qu'il faut estre non seulement beste, comme dit Garasse, ains pis que beste, plus insensible qu'une souche, plus stupide qu'une*

(*e*) *Jugement & censure de la doctrine curieuse chap. 8. pag. m. 89. 90.*

l'afront lui en demeura tout entier, mais il n'en eut point de honte, & il aima mieux se servir d'une defaite (EE) pitoiable, que de donner gloire à la verité. J'ai lu quelque part dans ses Ouvrages

qu'une masse de plomb, pour souffrir seulement ceste pensee: que nostre Seigneur Jesus Christ ait dit, hoc non est, *&c. Car* cui bono? *pourquoy faire sçavoir à ses Disciples, que le pain n'estoit pas son corps, plustost qu'une autre viande qui estoit sur la table; plustost que la table mesme? Puis quelle connexité, quelle suite, quel raisonnement à ce discours:* Cecy n'est pas mon corps qui est livré pour vous, Cecy n'est pas mon sang, *&c. sans adjouster apres aucunes paroles expositives, par lesquelles il fist sçavoir quel estoit donc ce corps & ce sang qui devoit estre livré & respandu pour le salut des hommes? Quant à moy j'advoüe, quelque contention d'esprit que j'y apporte, que je n'y peux concevoir aucune raison n'y aucune suite, & croy fermement que pour estre capable d'y en trouver, il faut estre fol, furieux & enragé. Finalement, qui croira que Beze ait faict ceste belle harangue que Garasse luy fait tenir au Colloque de Poissi, luy qui presenta de sa propre main aux Evesques assemblez audit lieu, ceste formule de confession, touchant l'Eucharistie:* Confitemur Christum Jesum in sua sancta Cœna nobis offerre, dare, & exhibere veram substantiam corporis & sanguinis, per operationem Spiritus Sancti. *& le reste, qui se lit en la response de Cl. de Sainctes à l'Apologie de Beze? Et quoy qu'en fin ces belles paroles, si orthodoxes en apparence, s'esvanouissent en des idees & des figures en l'air; si est-ce toutefois qu'en quelque sorte qu'on les prenne, elles ne peuvent subsister avec ceste pretenduë negative.*

Il nous aprend ensuite la comparaison qu'il fit entre le narré de Garasse, & celui du Jurisconsulte Gabriel (a) Fabricius que Garasse avoit donné *pour garend de son histoire.* Il raconte (b) que *François Baudouyn, autrement Balduin*, aiant quité la secte des Calvinistes *servit long temps de butte à leur calomnie & à leurs maledictions. Joint . . . . . qu'il composa de fort doctes traictez contre la doctrine de Calvin, & entre autres une Epistre qui sert de preface à une edition qu'il publia d'Optatus Milevitanus qui porte en sa superscription* Joanni Lucanio. Si les Ministres, ajoûte-t il, (c) „haïssoient ce Jurisconsulte beaucoup, ils ne le craignoient pas moins, à cause de sa suffisance & profonde erudition: tellement que tout ce qui partoit de la main des Docteurs Catholiques, où quelque poinct de leur doctrine estoit solidement refuté, ils l'attribuoient à Balduin. Estant donc arrivé que le Docteur de Sainctes, depuis Evesque d'Evreux, eut composé un livre intitulé, (d) *Examen doctrinæ Calvinianæ & Bezanæ de Cœna Domini:* Beze composa une Apologie pour y servir de responsе, où il fulmine contre Balduin, comme le principal autheur de l'Examen. De Sainctes repart par une replique qui porte ce tiltre: *Responsio ad Apologiam Theod. Bezæ*, &c. Et Gabriel Fabricius d'un autre costé entreprit la cause de son maistre Balduin, & composa un libelle qui porte ce tiltre, (e) *Gab. Fabricij Responsio ad Bezam Vezeliam Ecebolium*, qui a parler proprement est une Satyre Menyppee, où il depeint Beze de toutes ses couleurs, ne l'appellant jamais autrement que de noms feminins, & traictant avec luy, comme avec une femme la plus impudique & la plus abandonnee du monde. Là dedans il fait des feintes, des levees de bouclier contre luy, il luy dresse un Mausolee magnifique: bref, il luy fait souffrir toutes les pointes plus picquantes, que la Satyre puisse aiguiser contre son ennemy. C'est de ce livret que Garasse . . . . a tiré ceste belle Harangue de Beze faicte au Colloque de Poissi, qui pourroit encor passer à la monstre, si Fabricius le faisoit haranguer de la sorte, & en mesme façon que Rapin, dans le Catholicon, fait discourir le Cardinal de Pelvé. Mais tant s'en faut que cela soit, que mesme il n'y a rien d'approchant de harangue en tout le livre. Fabrice dit seulement que Beze, sans se rompre la teste apres tant de formules de confessions, de commentaires, d'explications de ce passage, *Hoc est corpus meum:* devoit dire tout effrontément, que c'est une erreur des scribes & copistes, qui au lieu que les Evangelistes ont escrit *Hoc non est*, ont laissé par mesgarde en arriere la negation, & ont escrit *Hoc est*, &c. Voicy les propres termes de Fabricius, page 17. de mon exemplaire. *Et fortasse, ut tandem te expedias, & tot commentariorum plaustra facessere jubeas, recurres ad talem emendationem: & quia nostri correctores dicunt in ipsis etiam Pandectis Florentinis, sæpe deesse negationem, tu tali artificio statim te liberes, & adversarijs os obstruas, præsertim cum alios multos Evangeliorum locos similiter scilicet emendaris, partim ex conjectura, partim ex manuscriptis, ut ais, exemplaribus.* Par lesquelles paroles il paroist plus clair que le Soleil en plein midy, que Fabricius veut dire en un mot à Beze, *Eum qui semel verecundiæ fines transieris, naviter oportere esse impudentem.* Que puis qu'il a esté si impudent de corrompre l'Escriture en divers passages moins importans, il pourra bien encor l'estre jusques au bout, & corrompre mesme ce passage, *Hoc est corpus meum*, y substituant, *Hoc non est*, &c. De mesme estoffe est l'imposture suivante de Garasse, quand il dit, que Claude de Sainctes entendant parler Beze de la sorte, produisit pour le confondre, la confession d'Ausbourg, qui porte ces mots, *Christi corpus in Eucharistia adesse*. & que Beze respondit qu'il falloit lire *abesse*, Garasse s'estonne de la stolidite de Beze, & moy j'admire la stupidité de Garasse, qui pense faire accroire à son lecteur, que Beze, qui ne voulut jamais signer la confession d'Ausbourg, quelque instance que luy en eust faicte le Cardinal de Lorraine, ny mesme dire clairement son opinion sur ladite confession; ait faict ceste sotte & impertinente repartie au Docteur de Sainctes . . . . (f) La verité donc est, que Fabricius se mocque de Beze à son ordinaire, & poursuit sa pointe: *Ubi id viceris*, dit-il, *facilè deinde efficies quod præterea suscipis, ut persuadeas, tam fuisse hactenus temulentos omnes Protestantes*, &c. Et peu apres; *Ingenua profectò & ingeniosa fuerit illa tua emendatio, ut ubi in eorum de cœna confessione scriptum est corpus adesse, scribatur abesse. Facilem enim lapsum ebrij scriptoris fuisse, in tanta affinitate unius literulæ.* Certes ce seroit une ingenue & ingenieuse correction que la tienne, si au lieu que la confession d'Ausbourg porte *adesse*, tu mettois *abesse:* & que tu vinsses à dire, que c'est une erreur qui s'est glissee facilement dans le corps du texte, par la faute de quelque yvrongne d'Allemant, à cause de l'affinité & ressemblance de ces deux lettres *d*, & *b*.„ Vous pouvez croire que ce censeur n'oublie point d'insulter Garasse sur la hardiesse de nôter cette circonstance, qu'*à ces discours les Docteurs, & particulierement Claude d'Espenses, & Claude de Sainctes demeurerent estourdis d'estonnement.* Il finit par une très-bonne reflexion: *Ceste procedure*, dit-il (g), *est grandement nuisible à la conversion des ames errantes, & particulierement de ceux que Garasse pretend de ramener à l'Eglise par le moyen de son livre. Car, de grace, quel Heretique, quel Athee voudroit maintenant se fier à luy, ayant esté surpris en une si manifeste fausseté? qui ne presumera que mille absurditez qu'il rapporte de divers autheurs heretiques ne soyent de mesme aloy; & qu'il cite les anciens avec pareille foi que les modernes? . . . Je sçay de bonne part que la principale raison qui a retenu ce grand Casaubon dans l'erreur où il avoit esté nourry, ce fut pour avoir apperceu de pareils traits dans quelques Docteurs modernes, qui luy firent concevoir une tres-mauvaise opinion de la foy de ceux qui veulent triompher de leurs ennemis à fausses enseignes.*

Erreurs de Mr. Ogier.

Notons quelques petites meprises de ce judicieux censeur. La cause des medisances que les Protestans publierent contre Baudoüin ne fut pas qu'il eût quité leur Religion, & composé de doctes Ouvrages pour les refuter. Voiez la remarque H de son article, vous y trouverez qu'il s'attira leur indignation pour s'être mêlé de quelques intrigues où ils crurent que l'on cherchoit à les perdre sous pretexte d'accommodement des Religions. Vous y trouverez qu'ils le prirent pour l'Auteur d'un petit écrit que Cassander avoit fait, & qui n'étoit pas un livre de controverse, mais plutôt une explication du devoir d'un honnête homme dans l'état où étoit alors l'Eglise. Enfin vous y trouverez que la tempête de medisance fut anterieure à la preface de l'*Optatus Milevitanus.* Ce sont dejà quelques fautes du Prieur Ogier. En voici d'autres: les Protestans n'attribuerent à Baudoüin que le seul écrit anonyme de George Cassander. Il est faux que Theodore de Beze l'ait regardé comme l'Auteur principal de l'*examen Doctrinæ Calvinianæ* de Claude de Sainctes, il se contenta de dire que Baudoüin avoit fourni à ce Docteur certaines choses qui consistoient beaucoup plus en faits qu'en raisonnemens.

(EE) *Se servir d'une defaite pitoiable, que de donner gloire à la verité.*] D'abord il supose qu'il ne s'agit que de savoir (h) si *Fabritius a dit ces paroles serieusement*, ou par ironie. Il avoüe ensuite que son adversaire se fonde sur la page 17. du livre de Fabritius, & puis il s'exprime ainsi: (i) „A tout cela, pour ne multiplier mal à propos les parolles, je respons que „n'ayant

(a) *Et non pas George comme Garasse avoit dit, de quoi le Prieur Ogier le censure.*

(b) *Ubi supra pag.* 91.

(c) *Ibid. pag.* 92. *& suiv.*

(d) *Ce livre fut imprimé à Paris l'an* 1567.

(e) *Imprimée à Paris l'an* 1567. in 8.

(f) *Ibid. pag.* 95.

(g) *Ibid. pag.* 96. 97.

(h) *Garasse, Apologie de la doctrine curieuse chap.* 26. *pag.* 349.

(i) *Id. ib. pag.* 350.

Ouvrages, que Sturmius assûroit que Theodore de Beze pouvoit dire veritablement, *je ne croi qu'une chose, c'est que je ne croi rien* β. Quelle calomnie ! Il faut compter Prateolus entre les Auteurs qui ont été les plus diligens copistes d'injures contre ce Ministre : il n'a rien perdu γ de ce que Surius, & semblables Ecrivains avoient ramassé. Le Cardinal de Richelieu emploia dans sa methode quelques-unes de leurs rhapsodies. Nous ferons une (FF) remarque contre lui. N'oublions pas que Theodore de Beze fut enterré dans le *Cloître de Saint Pierre, & non pas au Cimettiere de Plein Palaix, parce que les Savoysiens s'estoient vantez qu'ils le viendroient deterrer, pour l'envoyer à Rome* *. La Faye dit que l'on en usa ainsi, pour des raisons qu'il n'étoit pas necessaire de raporter.

BIBLIANDER (THEODORE) Professeur en Theologie à Zurich dans le XVI. siecle, étoit né à † Bischoffisel près de Saint Gal en Suisse. C'étoit un homme fort universel ‡, mais

„ n'ayant pour cette heure le livre de Fabritius en ma „ puissance pour verifier le passage, & ne l'ayant peu „ recouvrer quelque diligence que j'aye sceu faire: il „ faut que je m'en rapporte à la fidelité de mes ex- „ traicts, que j'ay faict fort ponctuellement il y a „ plus de douze ans: par lesquels je m'apperçois que „ monsieur Augier a faict par simplicité ou par finesse, „ ce que les Ministres font par malice es livres des an- „ ciens Peres, car il a pris une partie du passage qui „ lui estoit favorable, & a dissimulé l'autre . . . Pour „ monstrer donques que Fabritius ne parloit pas par „ ironie, & qu'il n'accusoit pas mal à propos Theo- „ dore de Beze d'avoir substitué une negative aux sa- „ crées parolles des Evangelistes, il monstre évidem- „ ment en la suitte de son discours, que la creance „ de Beze estoit telle, & qu'assurement il avoit cor- „ rumpu les passages de l'Evangile. Voicy ses parol- „ les, qui sont dignes d'une grande consideration. „ *Ipse Illyricus de illa explicatione &* INVENTIONE „ *Bezana loquens, vocat phantasticam inventionem,* „ *qualis est amantium in pictura & Poesi, ut ibi suos* „ *amores esse somniant, ubi non sunt. Illum absens ab-* „ *sentem auditque videtque, & ita, inquiebat Illyricus,* „ *se cum Christo in Eucharistia Beza gessit, ut Phadria* „ *cum Thaide apud Terentium, cum ait; Volo ut cum* „ *milite isto præsens absens sies, & mecum tota sis; Ita* „ *Beza sua illa phantastica & imaginosa inventione vult* „ *ut Christus in Eucharistia præsens & absens siet, &* „ *ita fit ut non esse dicatur.* Par ces parolles Monsieur „ Augier, pourra voir clairement, que Fabritius, le- „ quel il nous represente comme un esprit de basle- „ leur tout exprés pour amoindrir son authorité, ne „ parloit pas en bouffonnant comme il suppose, mais „ avec toute la seriosité qu'on doit porter en sembla- „ bles matieres. „

On ne peut representer dignement la mauvaise foi qui regne dans ce discours du Pere Garasse. Un Laïque de peu de bien, & sejournant dans quelque canton éloigné des grandes villes pourroit se servir de cette excuse, *je n'ai pu trouver un tel livre, je n'ai pu verifier un tel passage*, mais s'il demeuroit dans Paris, & que son honneur l'engageat à justifier une citation, on seroit en droit de se moquer de cette excuse, & de la traiter de fourberie. Or Garasse étoit alors à Paris, il pouvoit donc trouver aisément l'Ouvrage de Fabritius, & jamais Auteur n'eut un si grand interêt de se purger de calomnie. Ce fut donc une hardiesse prodigieuse, ce fut une obstination invincible à ne demordre de rien, que d'oser dire, *je n'ai peu recouvrer cet Ouvrage quelque diligence que j'aye sceu faire.* Quoi un Jesuite à qui dans le fond d'une Province la plus éloignée de la capitale, & dans le païs le plus perdu, les Bibliotheques de son Ordre peuvent fournir en cas de besoin tout ce qui lui est necessaire, nous viendra dire qu'il n'a pu trouver à Paris l'Ouvrage qu'il avoit cité? Vôtre adversaire, lui repondrons-nous, l'y a bien trouvé, & sans qu'il temoigne qu'il ait eu quelque besoin de diligence. Que ne recouriez-vous à cet exemplaire, si toute autre ressource vous manquoit? Mr. Ogier n'eût pas osé vous le refuser; son refus auroit été une preuve de vôtre innocence. Voici bien pis: ce Jesuite a tiré de ses recueils un passage de Fabritius, & l'a donné comme la suite de celui que son adversaire avoit raporté, comme une suite, dis-je, artificieusement suprimée par cet adversaire; mais il paroit manifestement que Mr. Ogier ne suprime rien, & que les paroles de Fabritius que François Garasse a citées concernent un autre fait. Que seroit-il devenu si la Replique que Mr. Ogier alloit faire n'eût pas été arrêtée par la reconciliation que l'on moienna entr'eux? Eût-il trouvé de nouveaux moiens de se dispenser de reconoitre nettement sa calomnie, sa temerité, son imposture, son impudence?

Je le dirai plusieurs fois, je ne m'en lasserai point, il est très-utile de recueillir les exemples de la mauvaise foi des Auteurs, & les pieces des procés qu'elle a fait naitre. Il seroit à souhaiter que les Langius & les Gruterus eussent destiné à de telles compilations une partie du tems qu'ils ont donné à des *Polyanthea*. Garasse y auroit paru souvent, c'étoit un esprit satirique, étourdi, boufon, temeraire, qui avançoit hardiment une fausseté, & qui ne vouloit pas convenir qu'il l'eût avancée. Il a été de son interêt que la doctrine (*a*) de ceux qui tiennent qu'un homme qui meurt au service des pestiferez est un Martyr, fût veritable. Il mourut de cette maniere, & il avoit publié tant de calomnies, & s'étoit servi de tant de mauvaise foi qu'il ne faloit guere moins qu'un vrai martyre pour expier de telles fautes. Notez qu'il y a des gens qui sacrifient plutôt leur vie qu'un faux point d'honneur, Garasse pour rien du monde n'eût avoüé ses calomnies, & il ne fit pas dificulté (*b*) de s'enfermer avec des pestiferez.

(FF) *Une remarque contre* le Cardinal de Richelieu.] Raportons premierement ses paroles. *Beze estant Ecclesiastique, & possedant quelques Benefices, sortit de l'Eglise Romaine en mesme temps que le parlement le fit assigner, pour estre ouy sur une* (1) *Poesie qu'il avoit composee extraordinairement impure & scandaleuse; mais se sentant coulpable d'un si grand excez, il ne répondit à cét Auguste Senat que par fuite,* (2) *& se retira à Geneve.* (c) *Pour apprendre quel il a esté, nous n'avons pas besoin d'autre temoignage que le sien, ayant publié luy mesme par les vers qu'il a faits à l'imitation de Catulle & d'Ovide, qu'il s'estoit abandonné à des impuretez énormes & monstrueuses, en consideration dequoy il est appellé par ses propres confrerés,* (3) la honte de la France, simoniaque, remply de tous vices, & de celuy-mesme qui a attiré le feu du Ciel. Voilà ce que dit ce Cardinal dans le chapitre 10. du 2. livre de sa Methode, à la page 321. 322. de l'édition de Paris 1663. Mr. Martel Professeur en Theologie à Montauban, & à Puilaurens avant la revocation de l'Edit de Nantes, & à Berne depuis cette revocation, opose à ces paroles du Cardinal le temoignage d'Etienne Pasquier, & il ajoûte que ce n'est *point un François qui a répandu ce torrent de bile où Beze est traitté de Simoniaque aussi bien que de Sodomite. C'est Costerus Flamand de nation, & Jesuite de profession. Je ne sçay par quelle figure de Rethorique on pretend de le ranger entre les confreres de notre Ministre* (*d*). A l'egard de ce qu'il dit de Costerus il nous renvoie au chapitre 21. du 2. livre de la 1. partie de l'Apologie Catholique de Morton, où il est certain que les paroles Latines que le Cardinal a citées *Gallia probrum* &c. se trouvent comme tirées du 1. chapitre du 3. livre d'un Ouvrage de Costerus. On ne sauroit pardonner à cette Eminence, ou à ceux qui ont publié sa methode le defaut de citation: il faloit necessairement faire trouver à la suite du *Gallia probrum* &c. le nom d'un Ecrivain Reformé, car quand même on prouveroit que les paroles de Costerus se lisent dans les écrits du Lutherien Schlusselburgius, on ne se sauveroit pas, vu qu'il est de la derniere évidence que ce Lutherien ne pourra jamais passer pour un Confrere de Theodore de Beze. Quant au reste il faut avoüer qu'un Flamand de nation, & Jesuite de profession n'est pas le premier *qui ait repandu ce torrent de bile* &c. Costerus ne pouvoit être que le copiste de plusieurs François, & nommément de Claude de Saintes. On auroit pu relever une faute chronologique du Cardinal, il dit dans une note marginale que Beze se retira à Geneve l'an 1554. aagé de (*e*) 55. ans. Il faloit dire l'an 1548. aagé de 29. ans.

β *Notez que Beze* Apol. 1. ad Claudium de Xaintes oper. to. 2. pag. 204. *dit cela de François Bauduin*, vir . . . sane nullius *fidei*, ut tanquam alter Socrates vere possit illud usurpare, Hoc unum credo quod nihil credo.

γ *Voiez son elenchus alphabeticus hæreticorum, & son histoire de l'estat & succés de l'Eglise dressée en forme de Chronique, & imprimée à Paris l'an 1583. en 2. vol.* in folio.

* *Spon, Hist. de Geneve p. m.* 357.

† *En Latin* Episcopi-Cella, *ou* Episcopocella.

‡ Vir fœcundissimi ingenii, & Theologiæ exegeticæ *communis* in Helvetia *parens. Hottinger. in Biblioth. Tigurina pag.* 72.

(*a*) *Voiez Theophile Raynaud au traité* de martyrio per pestem. *Il dit que la lecture de ce livre persuada au Pere Garasse qu'on pouvoit recueillir ainsi la couronne du martyre, & le porta à s'exposer au peril de la peste. Voiez le numero* 44. *du* Theologia antiqua de vera martyrii notione *à la page* 163. *&* 164. *de l'*Apopompæus *de Theophile Raynaud.* (*b*) *Voiez son article.* (1) *C'estoit une Epigramme addressée à une femme qui s'appelloit Candida.* (2) *En* 1554. *aagé de* 55. *ans.* (c) *Le Cardinal cite ici en marge quelques vers de l'épigramme* de Audeberto & Candida. (3) Galliæ probrum, Simoniacus, Sodomita, omnibus vitiis coopertus. (*d*) *Martel, Reponse à la Methode de Mr. le Cardinal de Richelieu, liv.* 2. *ch.* 10. *p.* 186. 187. (*e*) *C'est sans doute une faute d'impression pour* 35. *car dans une note suivante on marque la naissance de Beze au mois de Juin* 1519.

mais il excelloit principalement dans l'exposition de l'Ecriture. Il fut Professeur en Theologie à Zurich depuis l'an 1532. jusques en 1560. & il mourut de peste dans la même ville le 24. de Septembre * 1564. Si l'on me demande pourquoi sa profession finit plûtôt que sa vie, je repondrai que ce fut à cause qu'il remuoit (*A*) certaines questions qui causoient du trouble, dans lesquelles il s'écartoit trop de la doctrine commune des Protestans sur la predestination. Pour aller au devant des schismes qui auroient pu naître d'une trop longue contestation sur ces points-là, il fut jugé à-propos de declarer Bibliander *emeritus*, je veux dire de le traiter en Veteran, & de lui faire entendre que son âge & ses longs services demandoient que pour recompense on lui accordât du repos, & une demission honorable. Je ne sai pas s'il comprit le fin de ce compliment, & s'il s'en fâcha; mais je sai bien qu'il n'enseigna plus. Comme il entendoit les langues orientales il travailla à une nouvelle édition de l'Alcoran, dont il corrigea le texte selon les regles de la Critique, en conferant ensemble les exemplaires Arabes & les Latins. Il y joignit la vie de Mahomet, & celle de ses successeurs, & une preface apologetique, contre laquelle on a bien (*A*Δ) crié. Il publia (*B*) plusieurs autres livres, & il en composa un grand nombre qui n'ont jamais été imprimez, & dont on garde les manuscrits † dans la Bibliotheque de Zurich. Il eut part ‡ à une version de l'Ecriture. J'ai cherché inutilement l'âge qu'il avoit quand il mourut: je n'ajoûte point de foi là-dessus au bon Melchior Adam, & j'admire (*C*) qu'il n'ait point aperçu sa faute. Mr. Moreri raporte (*D*) très-mal ce qu'il emprunte de Mr. de Thou touchant Bibliander.

* *Id. Hottinger. ib. Mr. de Thou, Buch°lcer, Melchior Adam, &c. mettent sa mort au 26. de Novembre.*

† *Hottinger. in Bibliotheca Tigurina p. 72. 73.*

‡ *Voiez la remarque D.*

☞ BYBLIS

(*A*) *Il remuoit certaines questions qui causoient du trouble.*] Pantaleon n'a point specifié ces questions; il s'est contenté de les noter comme peu conformes à la commune traditive, & de dire qu'elles firent perdre à Bibliander une partie de son autorité. (*a*) *Pantaleon scribit ante obitum motas ab ipso fuisse quæstiones quasdam novas & insolentes unde auctoritati aliquid decesserit: sed quales illæ fuerint quæstiones, non addit.* Mais Henri Alting ne s'est point tenu dans le general, il a dit (*b*) que Bibliander avoit embrassé les erreurs d'Erasme touchant la predestination, & qu'à cause de cela Mrs. de Zurich *le dechargerent des fonctions de sa charge, sous pretexte que son extrême vieillesse l'en rendoit incapable, & mirent en sa place Pierre Martyr.* On ne pourroit pas contester ce dernier fait, sous pretexte que Pierre Martyr fut apellé à Zurich dès l'an 1556. pour succeder à Pelican. Il pouvoit être Professeur à Zurich depuis quelques années, & succeder neanmoins à Bibliander, car tous les Professeurs en Theologie ne sont pas affectez aux mêmes fonctions. Voiez ci-dessous la remarque D à la fin.

(*a*) *Melchior Adam. in vit. Theol. pag. 403.*

(*b*) *Theol. Histor. loc. 4. apud Teissier addit. à Mr. de Thou tom. 1. pag. 255.*

(*A*Δ) *Une preface apologetique contre laquelle on a bien crié.*] Elle a pour titre *Apologia ad reverendissimos patres ac dominos, episcopos & doctores Ecclesiæ Christianæ, in qua rationes redduntur editionis voluminis quod continet Alcoranum & ejus confutationes, & vitas Mahumetis atque successorum ipsius.* Cet Ouvrage fut imprimé chez Oporin l'an 1543. *in folio* (*c*). Bibliander corrigea le texte de l'Alcoran par la collation des Manuscrits Latins & Arabes, & fit des notes marginales qui indiquent ou qui refutent les absurditez de ce livre. Cela n'a pas empeché les Inquisiteurs d'Espagne (*d*) de condamner cette édition de l'Alcoran; ils ont condamné non seulement les prefaces, mais aussi l'Alcoran même. Cela est de la derniere évidence, & neanmoins il se trouve des Auteurs qui disent qu'on n'a condamné que les prefaces impies, & les notes pernicieuses qui l'accompagnent dans l'édition de Bibliander. Le P. Theophile Raynaud (*e*) soutient que l'Alcoran même est très-digne d'être proscrit, & il montre que Sanctarellus qui a debité que l'*Index* n'en a defendu la lecture qu'à cause des pieces que Bibliander y a cousuës, a raisonné peu solidement. Je raporte un peu au long la remarque de ce Jesuïte, afin qu'on ait une idee moins generale du dessein de Bibliander. On verra que ce Ministre ne trouve pas bon que les livres des adversaires soient exterminez. (*f*) *Tractans hoc punctum Antonius Sanctarellus* tract. de hæresi c. 14. dub. unico, propositione 7. *ait, Alcoranum per se non prohiberi, sed ratione scholiorum impiorum, notarumque ac præfationum Lutheri ac Melanchtonis, quibus Basiliensis editio Alchorani, per Theodorum Bibliandrum damnatæ memoriæ scriptorum adornata, contaminatur. Hoc verè & rectè autor ille. Et addere aquè poterat, ipsius Bibliandri Apologiam, qua Alcorano patrocinatus est, dignissimam fuisse quæ configeretur. Omnium quippè librorum prohibitorum indemnitati, studet meribibulus ille, usque adeò, ut non erubuerit contra Theodosii & Valentiniani Imperatorum legem de comburendis Nestorii libris, grunnire. Hæc igitur concedo Sanctarello. Sed addo quo everti videantur quæ sic sunt constituta; addit enim rationem, cur Alcoranus prohibeatur esse, quia in eo agitur de Religione nationis, hoc tempore maximè potentis, & ad corporum voluptatis patentissimum ostium aperientis; quæ sunt valida corruptelæ illectamenta. Hæc, inquam, ratio monstrare videtur, Alcoranum non vetari tantùm ratione impiarum Bibliandri annotationum, vel ratione præfationum Lutheri ac Melanchtonis, sed per se ac ratione contextus ipsiusmet Alcorani, quo Apostasiæ hami, quos diximus, apponuntur.*

(*c*) *Notez que la preface de Bibliander a été imprimée à part l'an 1638. par les soins de Jean Fabricius, de Dantzic.*

(*d*) *Voiez l'index librorum prohibitorum pag. 765. edit. 1667.*

(*e*) *Theoph. Raynaudus, erotem. de malis & bonis libris n. 341. p. m. 200.*

(*f*) *Id. ib. n. 342. pag. 201.*

(*B*) *Il publia plusieurs autres livres.*] Voici le titre de quelques-uns: *Evangelicæ historia quam scripsit B. Marcus, &c. una cum vita Johannis Marci Evangelistæ collecta ex probatioribus auctoribus*, à Bâle 1551. Il y ajoûta le *Protevangelium Jacobi*, de quoi plusieurs le blâmerent. *Expositio vaticinii de restitutione Israëlis, de instauranda urbe Jerusalem & templo, terraque dividenda rursus inter tribus, quod ultimis octo capitibus Ezechielis legitur.* Cet Ouvrage fut inseré dans les Commentaires de Pelican sur l'Ecriture. *Purgatio scriptorum Joannis Oecolampadii & Ulrici Zuinglii, qua & acta eorum obiter defenduntur contra calumniatores.* Cet Ecrit fut imprimé à la tête des Oeuvres de Zuingle. *De fatis Monarchiæ Romanæ somnium Vaticinum Esræ Prophetæ explicatum non conjectatione privata, sed demonstratione Theologica, Historica & Mathematica. Ad Julium III. Papam & cæteros Ecclesiæ Romanæ præsides consideratio de Judæorum & Christianorum defectione à Christo, & Ecclesia & fide Catholica: itemque de Judæorum & Christianorum conversione ad Christum Jesum, & Ecclesiam Dei sanctam & fidem Catholicam*, à Bâle 1553. *De summa Trinitate & fide Catholica*, à Bâle 1555. *De mysteriis salutiferæ passionis, & mortis Jesu Messiæ expositionis historicæ, libri tres*, au même lieu 1555.

(*C*) *J'admire que* Melchior Adam *n'ait point aperçu sa faute.*] Il assûre que Bibliander nâquit l'an mille cinq cens quatorze (*g*), & qu'il mourut enfin l'an 1564. fort vieux, *valde senex.* Peut-on dire cela d'un homme de 50. ans? Il ajoûte que le trop d'attachement aux livres avoit tellement affoibli la vuë à Bibliander, que dans le declin de l'âge entrant un matin dans son poële, & voiant son chat qui folâtroit sur une table, il le prit pour sa servante, & lui souhaita le bon jour. *Ex nimiis studiis ætate declivi, ἀμβλυωπίαν contraxit. Accidit ergo ut aliquando cum diluculo surrexisset, hypocaustum ingressus, feli in mensa gesticulanti, ancillam suam esse ratus, faustum fueris diem precatus, quem felis, ut potuit, resalutavit.* Belle particularité, & bien digne d'être transmise aux siecles futurs!

(*g*) *Si cela étoit, on remarqueroit comme quelque chose de fort extraordinaire qu'il eût été reçu Professeur en Theologie l'an 1532. mais c'est ce que l'on ne remarque pas.*

(*D*) *Mr. Moreri raporte très-mal.*] I. Il n'est pas vrai que Mr. de Thou mette la mort de Bibliander au 29. de Novembre: il se sert de l'expression *VI. Kalend. Decembr.* qui veut dire le 26. de Novembre. II. Il n'est pas vrai qu'il parle de *Leon Juif.* Il s'est servi de ces termes *Leo Juda*, qu'il faut traduire ou par *Leon Juda*, ou par *Leon de Juda*. Quant au reste il est très-vrai que Bibliander fut un de ceux qui mirent la derniere main à la Bible de Leon Juda, à cette Bible que l'on apelle de *Zurich*, & qu'on imprima dans cette ville l'an 1543. Leon Juda avoit fort avancé la version Latine de l'Ecriture quand il mourut, & il fit (*h*) promettre à ses collegues qu'ils acheveroient cet Ouvrage. (*i*) *Bibliander traduisit les huit derniers chapitres d'Ezechiel, Daniel, Job, l'Ecclesiaste, les Cantiques & les 48. derniers Pseaumes qui restoient à traduire. Pierre Cholin fit la traduction des livres Grecs que les Protestans nomment Apocryphes.* C'est de Cholin

(*h*) Quem Leo Juda inchoaverat, & moriens ut opus persequeretur, collegis in fidem religiose adactis transcripserat. *Thuan. l. 36. p. m. 726.*

(*i*) *Simon. Hist. Critique du Vieux Test. pag. 324.*

☞ **BYBLIS**, fille de Milet, & de la Nymphe (A) Cyanée, devint amoureuse de Caunus son frere jumeau, & tâcha de lui inspirer une semblable passion; mais n'aiant pu y reüssir, elle en fut si afligée qu'elle s'étrangla *. Ovide qui nous l'assûre dans l'un de † ses poëmes, dit dans un autre qu'elle courut après Caunus jusques à ce qu'elle ne put plus marcher. Il ajoûte qu'étant tombée par épuisement de forces; elle s'opiniâtra à demeurer couchée par terre, & à pleurer abondamment, malgré tous les soins que prirent les Nymphes de la consoler, & qu'elle se consuma en larmes, & fut convertie en fontaine ‡. Il a decrit admirablement (B) les progrés & les symptômes de cette passion incestueuse; & quand il n'auroit point fait d'autres vers, il

* Voiez la remarque D.

† Ovid. de arte amandi l. 1.

‡ Id. Metam. lib. 9. fab. 11.

lin seul que Mr. de Thou assûre qu'il entendoit très-bien la langue Greque. *Bibliander Chunradi Pellicani & Petri Cholini Tigurensis Graca lingua peritissimi opera adjutus.* Mr. Moreri ne traduit pas bien cela par ces paroles, *Bibliander aidé par Conrad Pelican & par Pierre Cholin savans en la langue Greque.* C'est sa III. faute. La IV. est beaucoup plus considerable. *Long tems après*, dit-il, *les Theologiens Espagnols firent encore imprimer* cette Bible de Zurich *à Lion, ayant été revuë par Guillaume Roville (a).* Voici le Latin de Mr. de Thou; *Hispani Theologi diu post recognitam per Gulielmum Rovillium denuo Lugduni excudendam curaverunt.* Guillaume Roville est l'Imprimeur de Lion duquel ces Theologiens se servirent, mais ce ne fut point lui qui retoucha la version, ce furent les Theologiens Espagnols eux-mêmes. Le Pere Simon ne parle pas de cette édition de Lion, il dit (b) que *les Theologiens de Salamanque firent rimprimer* cette Bible *à Salamanque en beaux caracteres, & en y changeant fort peu de chose.* S'étonnera-t-on que le bon Mr. Du Rier de l'Academie Françoise ait mal traduit les Cicerons, les Seneques, & les Tites Lives, lui qui a tant fait de fautes en traduisant Mr. de Thou? car Mr. Moreri n'est ici que le Copiste de la traduction de Du Rier. Quant à ce que Mr. de Thou raporte, que Jean Stuckius fut mis à la place de Bibliander, cela ne s'accorde ni avec Alting qui a dit que Pierre Martyr succeda à Bibliander, ni avec Hottinger qui a dit que Josias Simler (c) lui succeda *par interim*, & que (d) Stuckius aiant été quelque tems le substitut de Jaques Aminien, Professeur en Rhetorique & en Logique, fut Professeur ordinaire en Theologie depuis l'an 1571. jusqu'en 1607. Il est certain que quand Bibliander se demit de sa profession (e), Stuckius jeune homme de 18. ans étoit en France. Il étoit à Paris l'année d'après, & il y reçut la commission de se joindre à Pierre Martyr pour le Colloque de Poissi. Il demeura long tems en France, il fut depuis en Italie, & il ne commença d'avoir des charges Academiques à Zurich qu'en 1568. Cependant on assûre dans sa vie (f) qu'il succeda à Bibliander dans la charge de Professeur du Vieux Testament. Ce fut au mois de Fevrier 1571. Il y avoit long tems que Bibliander étoit mort; ce n'est pas une affaire, sa charge demeura vacante plusieurs années; on a cent exemples de pareilles choses. Mr. de Thou ne laisse pas d'avoir negligé l'exactitude, car tous ses lecteurs sont portez à croire que Stuckius devint Professeur en Theologie l'an 1564. On auroit donc dû marquer en quelle année il recueillit cette succession.

(A) *Fille de Milet, & de la Nymphe Cyanée.*] Cette Cyanée étoit fille (g) du fleuve Meandre; mais il y a des Auteurs (h) qui disent que Milet se maria avec Eidothée fille d'Eurytus Roi de Carie, & que Caunus & Byblis naquirent de ce mariage. D'autres (i) assûrent que la mere de ces deux enfans s'apelloit Arie, d'autres (k) la nomment Tragasia. Il y a aussi des varietez sur le nom de leur aieule paternelle, car les uns disent (l) que Milet étoit fils de Deione, d'autres (m) lui donnent pour mere Acacallis fille de Minos. On s'accorde mieux sur ce point-ci, c'est que Milet se retira de l'Ile de Crete, & s'en alla fonder en Asie une ville qui porta son nom. Minos fut la cause de cette retraite, on voulut prevenir ou les violences de son ambition, ou celles de son amour. Ovide le represente fort inquiet de se voir vieux, & de voir Milet à la fleur de l'âge: cette inquietude trop ordinaire à ceux qui regnent, fit qu'on regarda Milet comme une personne capable de detroner.

Tunc (n) erat invalidus, Deionidenque juventa
Robore Miletum, Phœboque parente superbum
Pertimuit, credensque suis insurgere regnis,
Haud tamen est patriis arcere penatibus ausus.
Sponte fugis, Milete, tua.

Vous trouverez sans doute dans le Grec que je vais citer un Prince amoureux qui se fit craindre: (o) Ἐπεὶ δὲ ὁ παῖς ηὔξετο, καὶ ἐγένετο καλὸς, καὶ δραστήριος, καὶ ὁ Μίνως κατὰ πόθον ἐπεχείρει βιάζεσθαι, τότε νυκτὸς ὁ Μίλητος ἐμβὰς εἰς ἄκατον, βουλῇ Σαρπηδόνος, εἰς Καρίαν ἀποδιδράσκει. *Puer ut adolevit, pulcher strenuusque evasit; Minosque desiderio impulsus eum violare intendit: ibi tum Miletus noctu conscenso lembo, consulente Sarpedone, in Cariam profugit.*

(a) Dans les éloges publiez par Mr. Teissier on a mis Rauville.

(b) Simon ubi supra pag. 323.

(c) Rude donatus, lampadem ad tempus vicariam tradidit D. Josiæ Simlero. Hotting. in Biblioth. Tigur. pag. 72.

(d) Id. ib. pag. 169.

(e) Melch. Adam. in vitis Theol. pag. 767.

(f) Melch. Adam. ib. pag. 770.

(g) Ovid. Metam. lib. 9. v. 452.

(h) Anton. Liberalis cap. 30. p. m. 155.

(i) Scholiast. Theocriti ad Idyll. 7.

(k) Nicanetus apud Parthen. de amator. affect. c. 11.

(l) Ovid. ubi supra v. 444.

(m) Anton. Liber. ib.

(n) Ovid. ibid.

(o) Anton. Liberal. ibid.

(B) *Il a decrit admirablement les progrés & les symptomes de cette passion incestueuse.*] Byblis au commencement ne discerna point ce que c'etoit, & ne sentit point son feu: baiser son frere souvent, se jetter souvent à son cou lui paroissoit une bonne action, elle confondoit cela avec l'amitié legitime qu'on doit à un frere. Elle demeura dans cet état d'ignorance lors même qu'elle aperçut le soin qu'elle avoit de se parer, & l'envie qu'elle avoit de paroître belle quand il s'agissoit de voir Caunus.

Paulatim (p) declinat amor, visuraque fratrem
Culta venit, nimiumque cupit formosa videri.
Et, si qua est illic formosior, invidet illi;
Sed nondum manifesta sibi est: nullumque sub illo
Igne facit votum, veruntamen æstuat intus.

Cela, ni le chagrin qu'elle concevoit contre les Belles du voisinage, ne l'éclairoit point encore: son feu bruloit, & n'etoit point lumineux, il n'inspiroit pas encore de souhaiter le remede. On alla jusqu'à se plaire à donner à Caunus le titre (q) de Monsieur; on aimoit mieux de lui le nom de Byblis, que celui de sœur, & neanmoins pendant qu'on veilloit on n'avoit pas la hardiesse d'envisager l'esperance. Ce fut en dormant que l'on commença à s'aprivoiser à de si sales imaginations. Byblis endormie songeoit souvent à son frere, & crut une fois joüir de lui.

(r) Placida resoluta quiete
Sæpe videt quod amat, visa est quoque jungere fratri
Corpus, & erubuit, quamvis sopita jaceret.

Elle en eut honte, quoi que ce ne fût qu'un songe; mais le lendemain elle fit bien des reflexions, & souhaita non pas de veiller de cette maniere, mais de dormir fort souvent comme cela.

Dummodo (f) tale nihil vigilans committere tentem;
Sæpe licet simili redeat sub imagine somnus.
Testis abest somno, nec abest imitata voluptas.
Proh Venus, & tenera volucer cum matre Cupido!
Gaudia quanta tuli! quam me manifesta libido
Contigit! ut jacui totis resoluta medullis!
Ut meminisse juvat! quamvis brevis illa voluptas,
Noxque fuit præceps, & cœptis invida nostris.

Un peu après elle se fache que la qualité de sœur lui defende d'esperer celle d'épouse: elle se represente les Dieux qui ont épousé leurs sœurs, & ne peut croire que cette prerogative puisse tenir lieu de regle parmi les humains.

Sunt (t) superis sua jura: quid ad cælestia ritus
Exigere humanos, diversaque fœdera tento?

Elle veut ou se delivrer de sa passion, ou mourir; elle sent bien que si son frere l'avoit le premier aimée, il auroit été écouté favorablement, d'où elle conclut qu'il faut qu'elle risque de s'ouvrir à lui par une lettre, si la pudeur ne lui permet pas de se servir de la parole. Elle prend la plume, & après mille agitations d'esprit, elle declare sa passion. Elle represente à son frere plusieurs choses qui s'étoient passées, d'où il auroit pu deviner qu'il étoit aimé; elle le fait souvenir de certains soupirs qu'elle avoit poussez, & de la coutume qu'elle avoit prise de l'embrasser, & d'un je ne sai quoi qui pouvoit faire conoître que ses baisers n'étoient pas ceux d'une sœur.

Esse (v) quidem læsi poterat tibi pectoris index
Et color, & macies, & vultus, & humida sæpe
Lumina, nec causa suspiria mota patenti,
Et crebri amplexus, & quæ, si forte notasti,
Oscula sentiri non esse sororia (w) possent.

Elle proteste qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, & qu'elle n'a recours à lui qu'après avoir inutilement tenté tout autre remede. Elle l'exhorte à laisser examiner aux vieillars ce qui est juste ou injuste, & à se servir des privileges de la jeunesse dans une chose où les plus grans Dieux servent d'exemple, *& sequimur magnorum exempla deorum (x)*, & où il n'aura à craindre ni l'oposition d'un pere, ni le qu'en dira-t-on, puis que leur commerce pourra se cacher sous les familiaritez que la bienseance autorise entre un frere &

(p) Ovid. ib. v. 462.

(q) Jam Dominum appellat, jam nomina sanguinis odit, Byblida jam mavult quam se vocet ille sororem. Id. v. 467.

(r) Ibid. v. 470.

(f) Ibid. v. 479.

(t) Ibid. v. 501.

(v) Ibid. v. 536.

(w) L'Amarillis du Pastor fido sans savoir que la personne deguisée en fille fut son Amant, trouva neanmoins une grande diference entre ses baisers, & ceux des autres filles: Quando la leggiadrissima Amarilli Giudicando i miei baci Più di quelli d'ogn' altra saporiti &c. Voiez la 1. scene de l'acte 2. du Pastor fido p. 82. edit. de Venise 1605. in 4.

(x) Ovid. ubi supra v. 556.

il auroit suffisamment temoigné qu'il étoit un savant maître dans l'art de peindre l'amour. Antonin Liberalis (C) raconte l'issuë de cette afaire un peu autrement. Quelques-uns disent non pas que Byblis fut amoureuse de Caunus, mais qu'au contraire Caunus (D) l'aima, & ne put la faire consentir à le contenter. Ils la depouillent un peu après de l'honneur de cette belle resistance, ils suposent β qu'elle se repentit d'avoir eu pour lui une dureté qui l'engagea à s'exiler, & qu'elle courut le monde pour retrouver ce cher frere, & que n'aiant pu le rencontrer elle se pendit. D'autres racontent cette avanture d'une maniere qui ne deshonore (E) ni Byblis, ni Caunus.

☞ BYBLOS, ville maritime de Phenicie entre Tripoli, & Beryte, étoit située sur un côteau, & la plus ancienne γ ville du monde, si l'on en veut croire quelques Auteurs δ, qui assûrent qu'elle fut bâtie par Saturne fils du Ciel & de la Terre. Malcandre & Astarte son épouse qui y regnoient, y firent un bon accueil à Isis lors qu'elle y alla pour chercher le corps d'Osiris que les flots de la mer avoient jetté sur cette côte *. Les Grammairiens ont fondé sur ce voiage l'une de leurs (A) observations étymologiques. Quelques habitans de Byblos contoient qu'Osiris avoit été enterré dans leur ville, & que c'étoit en son honneur que l'on pratiquoit les ceremonies qui passoient pour être faites en l'honneur d'Adonis †. La ville de Gobel ou Gebal, dont il est parlé au verset 9. du chap. 27. d'Ezechiel, étoit celle de Byblos, si l'on en croit St. Jerôme ‡, ce qui se peut confirmer par la version des Septante. On croit aussi que les Bybliens furent emploiez par Hiram Roi de Tyr ⸸, pour preparer les materiaux du temple de Salomon. Ils secouërent le joug des Tyriens, & s'érigerent en un Roiaume particulier. Ils furent ensuite tributaires des Rois (B) de Perse. Cette ville aiant été subjuguée par Alexandre demeura soumise

& une sœur. Enfin elle implore sa pitié, & le conjure de ne vouloir pas être la cause de sa mort.

Nec (a) nos aut durus pater, aut reverentia famæ,
Aut timor impediet: tantum absit causa timendi.
Dulcia fraterno sub nomine furta tegemus.
Est mihi libertas tecum secreta loquendi:
Et damus amplexus, & jungimus oscula coram.
Quantum est quod desit? miserere fatentis amorem,
Et non fassuræ, nisi cogeret ultimus ardor:
Neve merere meo subscribi causa sepulchro.

Le porteur de cette lettre lui vint rendre compte bientôt de l'indignation de Caunus. Ce coup la terrassa, & la fit évanoüir; mais dès qu'elle eut recouvré la connoissance elle fit des plaintes qui marquerent qu'elle ne se vouloit point rebuter. Elle se blâma de s'être servie d'une lettre, & se figura que ses discours auroient pu avoir beaucoup plus de force, & que peut-être le messager n'aiant pas bien pris son tems, avoit detourné le bon succés.

Forsitan (b) & missi sit quædam culpa ministri:
Non adiit apte, nec legit idonea, credo,
Tempora, nec petiit horamque, animumque vacantem.
Hæc nocuere mihi.

Elle s'avisa de tout ce qui la pourroit excuser dans ses nouvelles tentatives; tant les passions sont ingenieuses à se flater, tant elles meriteroient qu'on les prit pour des animaux, & même pour ces sortes d'animaux qui ont le plus d'industrie à chercher leur nourriture! Elle resolut de se declarer de vive voix, elle parla, & reparla, sans que l'inutilité de ses prieres la decourageât jamais. Caunus las de refuser avant qu'elle fut lasse d'être refusée, abandonna le païs.

Si Ovide n'avoit pas merité en cet endroit-ci autant ou plus (c) qu'en mille autres la censure des Grammairiens, qui ont trouvé qu'il s'arrêtoit trop sur les details, il auroit fait une peinture achevée. Notez que je ne marque qu'une partie des traits dont il s'est servi.

(C) *Antonin Liberalis raconte l'issuë de cette afaire un peu autrement.*] Il dit que Byblis recherchée en mariage par de grans partis, les meprisa tous, & que ne pouvant resister à la furieuse passion qu'elle avoit conçuë pour son frere, elle resolut de se jetter du haut en bas d'une montagne. Elle étoit prête d'executer ce dessein, lors que les Nymphes touchées de compassion l'en empecherent. Elles firent plus, car elles l'endormirent profondément, & lui changerent pendant ce sommeil sa condition humaine en la condition des immortels: elles la nommerent la Nymphe Hamadryade Byblis, & l'aggregerent à leur Communauté. L'eau qui decouloit de la montagne d'où elle avoit voulu se precipiter fut apellée les larmes de Byblis (d). D'autres pretendent que la fontaine qu'on apelloit Byblis se forma où cette fille avoit pleuré, & s'étoit penduë (e).

(D) *Mais qu'au contraire Caunus l'aima.*] L'une des narrations de Conon desquelles Photius nous a laissé des extraits, porte que Caunus aiant emploié inutilement plusieurs moiens pour obtenir la jouïssance de Byblis sa sœur, s'exila lui-même. On ne sut point ce qu'il étoit devenu. Cela fit un si grand chagrin à Byblis qu'elle abandonna sa patrie, & qu'elle se mit à mener une vie vagabonde, & enfin elle se sentit si angoissée (f) en considerant le mauvais succés des amours de Caunus, qu'elle fit de sa ceinture un licou, & se pendit. Caunus errant par le monde vint en Lycie, où la Naïade Pronoé lui annonça que l'amour l'avoit vengé veu que Byblis s'étoit penduë: Τά τε συνενεχθέντα τῇ Βυβλίδι λέγει, καὶ ὡς ἐξεχάσατο τῷ ἔρωτι δίκην. C'est-à-dire selon la version d'André Schot, *quæ Byblidi accidissent narrat, utque amore sit coacta mori.* Mariez vous avec moi, ajoûta-t-elle, vous regnerez sur ce païs-ci. La proposition fut acceptée (g). Parthenius (h) raconte 1. que Nicænetus avoit debité que Caunus aimant malgré lui sa sœur, sortit du païs, & s'engagea à de longs voiages, & que Byblis fut bien afligée de l'absence de son frere. 2. Que la plupart des Auteurs raportent que ce fut elle qui aima Caunus, & qui le pria de ne faire pas le cruel; qu'il abhorra cette vilaine proposition, & se retira chez les Leleges, & y bâtit une ville qui fut apellée Caunus, & que Byblis voiant d'un côté que sa passion duroit toûjours, & de l'autre qu'elle avoit contraint son frere à sortir de son païs, fut accablée de tant de douleur qu'elle se pendit à un arbre. Le Scholiaste de Theocrite a suivi la tradition la moins commune: (i) ἧς (Βυβλίδος) dit-il, ἐρασθεὶς ὁ Καῦνος, ᾤκισε Μίλητον. Etienne de Byzance (k) a suivi l'autre tradition, savoir que Byblis amoureuse de son frere, s'étrangla à cause qu'il avoit pris la fuite. Hygin (l) se contente d'assurer que la passion qu'elle avoit conçuë pour son frere la porta à se tuer. Eustathius (m) dit la même chose; & voici deux vers d'Ovide conformes à la même tradition:

Byblida (n) quid referam, vetito quæ fratris amore
Arsit, & est laqueo fortiter ulta nefas?

(E) *D'une maniere qui ne deshonore ni Byblis ni Caunus.*] Considerez bien la narration de Nicænetus raportée ci-dessus: vous y trouverez seulement que Caunus à son grand regret fut amoureux de sa sœur, & qu'il s'absenta, & que Byblis très-afligée de cette absence souhaita qu'il retournât, & pleura beaucoup sur ce sujet. Toutes ces choses sont compatibles avec la vertu la plus severe; car on peut suposer que Byblis ne souhaita sinon que son frere se defit de sa passion qui le tenoit éloigné de la patrie. Sentir une passion criminelle, & la combatre jusqu'à s'éloigner de l'objet que l'on aime malgré soi, n'est pas un crime. C'est un sentiment aussi involontaire que la douleur; on n'en est pas responsable à moins qu'on n'y aquiesce; & notez que Nicænetus donne à Caunus (o) le bel éloge d'avoir toûjours aimé la justice.

(A) *L'une de leurs observations étymologiques.*] Remarquons en premier lieu que le mot βύβλος signifie la plante qui fournissoit la matiere dont on faisoit le papier, & raportons après cela ce qu'ont dit les faiseurs d'étymologie. Ils ont assuré que Byblos fut ainsi nommée, (p) parce que ce fut le lieu où Isis pleurant Osiris posa son diadême qui étoit fait de papier. D'autres veulent que ce nom vienne de ce que le papier se conservoit dans cette ville autant de tems qu'on vouloit, sans se gâter en nulle maniere (q). Consultez Etienne de Byzance, & l'Auteur du grand Etymologicon.

(B) *Tributaires des Rois de Perse.*] Arrien raconte qu'Enulus Roi des Bybliens servoit avec ses vaisseaux dans la flote de Darius, mais qu'aiant apris que Byblos

β *Voiez ce qui sera cité de Conon dans la remarque D.*

γ *Stephan. Byzant. in* βύβλος.

δ *Sanchoniatho apud Eusebium præpar. Evang. lib. 1. c. 10. pag. 37.*

* *Plutarch. de Iside & Osiride pag. 357.*

† *Lucian. de Dea Syria p. m. 879. to. 2.*

‡ *Hieron. de locis Hebraicis.*

⸸ *Voiez le I. livre des Rois ch. 5. v. 18.*

(a) *Ovid. ubi supra v. 557.*

(b) *Ibid. v. 611.*

(c) Lascivior aliquanto est Ovidius, *inquit Fabius lib. 10. Institutionum. 1. cap.* & nimius amator ingenii sui, *& mox:* Ovidii Medea videtur mihi ostendere, quantum vir ille præstare potuerit, si ingenio suo temperare, quam indulgere maluisset. *Et hic sane fatendum est, lascivire ipsius ingenium, nactum scil. materiam sequacem & genio suo affinem.* Farnab. in Ovidium Met. lib. 9. v. 591. p. m. 225.

(d) *Anton. Liberal. Metam. cap. 30.*

(e) *Photius, & Parthenius ubi infra.*

(f) Πρὸς τὴν ἀτυχῆ ἐρώτων ἀπαγορεύσασα. Ob frustratos amores animo fracta. *Phot. ubi infra.*

(g) *Photius Biblioth. c. 186. p. 423. ex Cononis narrat. 2.*

(h) *Parthen. de amatoriis affectionibus cap. 11.*

(i) *Schol. Theocriti ad Idyll. 7.*

(k) *Steph. Byzantin. in* Καῦνος *ex edit. Berkelii.*

(l) *Hygin. cap. 243. p. m. 299.*

(m) *Eustath. in Dionys. Perieget. v. 533.*

(n) *Ovid. de arte amandi lib. 1. pag. m. 164.*

(o) Καῦνον ἔτεκεν ἀεὶ φιλοδίκαιον θέμιστας. Caunum peperit gaudentem legibus æquis. *Parthen. ubi supra.*

(p) *Stephan. Byzant. in* βύβλος.

(q) *Id. ib.*

mise aux Ptolomées Rois d'Egypte, jusques à ce qu'Antiochus le Grand leur eut enlevé la Phenicie, dont il fit une Province du Roiaume de Syrie l'an 3. de la 140. Olympiade, le 536. de Rome β. Les guerres civiles aiant renversé ce Roiaume-là, Tigranes Roi d'Armenie se rendit maître de la haute Syrie, & alors il s'éleva un tyran qui établit son autorité dans Byblos. Il fut decapité γ par les ordres de Pompée. Strabon en disant cela remarque, que Byblos le siege roial de (C) Cinyras étoit consacrée à Adonis. La Déesse Venus y étoit (D) particulierement honorée. Isis δ y avoit aussi un temple. Byblos fut attribuée à la Phenicie maritime dans la division qui fut faite des Provinces sous les Empereurs Chretiens. Ses Evêques ont paru dans le 1. Concile de Constantinople, & dans le Concile de Chalcedoine. Les Genois la delivrerent de la domination des Sarrazins l'an 1106. mais elle retomba sous le joug des Infideles après la victoire que Saladin remporta sur les Chretiens l'an 1187 θ. Il y avoit en Egypte une ville nommée BYBLOS qui étoit très-forte. C'est ce que nous aprenons des extraits que Photius † nous a conservez de Ctesias. Voiez aussi le Dictionaire de *Stephanus Byzantinus*.

BIGOIS, Nymphe qui avoit écrit dans la Toscane un livre touchant l'art d'interpreter les éclairs. On gardoit ce livre à Rome dans le temple d'Apollon, avec quelques autres de cette nature ‡.

BIGOT (EMERIC) l'un des plus savans, & des plus honnêtes hommes du XVII. siecle, étoit de Roüen ⸸, & d'une famille très-illustre dans la (A) Robe. Il nâquit l'an 1626 *. L'amour des lettres le detourna des emplois publics; il ne s'occupa que de livres & de sciences: il augmenta merveilleusement la Bibliotheque (B) que Monsieur son pere lui avoit laissée. On s'assem-

β *Voiez Polybe au livre 5.*
γ *Strabo lib. 16. pag. 521.*
δ *Plut. ubi supra.*
θ *Voiez le Pere Noris de epochis Syromacedonum, dissert. 4. cap. ult. p.m. 466. & seq.*
† *Phot. cap. 72. pag. 120. 121.*
‡ *Servius in Æneid. l. 6. v. 72.*
⸸ *Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Fevrier 1690. pag. 207.*
* *Ibid.*

Byblos avoit capitulé avec Alexandre, il abandonna le parti des Perses, & fut joindre ses vaisseaux à la flotte Macedonienne (a).

(C) *Que Byblos le siege roial de Cinyras étoit consacrée à Adonis.*] Je m'en vais copier cet endroit de Strabon, pour faire sentir la negligence avec laquelle les anciens Auteurs écrivoient. (b) Ἡ μὲν οὖν Βύβλος τὸ τοῦ Κινύρου βασίλειον, ἱερά ἐστι τοῦ Ἀδώνιδος· ἣν τυραννουμένην ἠλευθέρωσε Πομπήιος πελεκίσας ἐκεῖνον, c'est-à-dire, *Byblos la residence du Roi Cinyras est consacrée à Adonis. Pompée la delivra de la tyrannie en lui faisant couper la tête.* Voici le sens le plus naturel de cela? Cinyras avoit établi le siege de sa tyrannie à Byblos; mais Pompée lui fit trancher la tête, & par ce moien il redonna la liberté à cette ville. Or il n'y a nulle aparence que Strabon ait eu cette pensée; & si c'étoit son sens, il seroit d'ailleurs coupable d'une extrême negligence, puis qu'il nous feroit sortir de terre tout-d'un-coup un tyran nommé Cinyras, & qu'il nous laisseroit-là sans nous en dire quoi que ce soit. Il n'a pas été obligé d'être plus long, si l'on supose qu'il parle de l'ancien Cinyras pere d'Adonis, car ce nom étoit assez conu. Je croi qu'il parle de lui, & sur ce pied-là que ferons-nous de son ἐκεῖνον? à quoi pouvons-nous le raporter? Notez que son traducteur Latin a mal rendu le ἱερά ἐστι Ἀδώνιδος, par *in qua sunt Adonidis templa*. Pinedo (c) a relevé cette faute. Voions une petite negligence du Pere Noris: *Adonis*, dit-il (d), *filius fuerat* (e) *Cynera apud Byblum regis, ut ex Plutarcho & Ovidio prænotavi.* Or il est certain que touchant cela il n'avoit point allegué Plutarque, mais Strabon; & qu'Ovide qu'il avoit allegué ne dit point que le pere d'Adonis fut Roi de Byblos, ni le mari de la mere de cet Adonis. Il supose que cette mere étoit fille du pere d'Adonis, & c'étoit la tradition generale. Neanmoins l'Auteur s'exprime de cette maniere: (f) *Cyneras fuit e vetustis Bybli regibus, qui ex Zmyrna conjuge Adonim puerum formosissimum suscepit.*

(D) *Venus y étoit particulierement honorée.*] Elle y avoit un temple dans lequel on celebroit les ceremonies du culte d'Adonis. Lucien en parle comme temoin oculaire: (g) Εἶδον δὲ καὶ ἐν Βύβλῳ μέγα ἱρὸν Ἀφροδίτης Βυβλίης, ἐν τῷ καὶ τὰ ὄργια ἐς Ἄδωνιν ἐπιτελέουσι. *Vidi etiam Bybli magnum Byblia Veneris templum, in quo ritus quosdam sacros in Adonidem peragunt.* Il parle aussi (h) d'un autre temple de Venus consacré par Cinyras sur le mont Liban à une journée de Byblos. Il le fut voir. Le Pere Noris (i) estime que peut-être c'est le même temple que (k) Constantin fit demolir, & qui étoit consacré à Venus Aphacitide proche le mont Liban, & la riviere d'Adonis. Je ne croi pas qu'il faille douter de cela, puis qu'Eusebe remarque que le temple de cette Venus etoit sur le mont Liban. Au reste le surnom d'Aphacitide étoit pris du lieu où ce temple fut bâti comme l'observe Zosime (l); & aparemment c'est de cette Venus que Macrobe parle dans le chapitre 21 du 1. livre des Saturnales, & non pas de Venus Architide comme portent les éditions (m). Il s'agit là du culte de Venus & d'Adonis parmi les Assyriens, & l'Auteur dit même que le simulacre de cette Venus étoit sur le mont Liban. Eusebe (n) remarque qu'il se commettoit une infinité d'infamies d'homme à homme, & d'homme à femme dans le temple que Constantin fit detruire; mais Sozomene se contente d'observer que les Gentils assûroient, qu'un certain jour de l'année l'efficace des invocations faisoit descendre du sommet du mont Liban un feu en forme d'etoile qui s'enfonçoit dans la riviere voisine. Ils pretendoient que ce feu étoit Venus même qu'ils apelloient Uranie (o).

(a) *Arrian. expedit. Alex. lib. 2.*
(b) *Strabo lib. 16. pag. 521.*
(c) *Pinedo in Steph. Byzant. pag. 186.*
(d) *Noris ubi infra pag. 469.*
(e) *Il faloit dire* Cinyræ.
(f) *Id. ib. pag. 467.*
(g) *Lucian. de Dea Syria pag. 878. to. 2.*
(h) *Id. ib. pag. 880. 881.*
(i) *Noris de epoch. Syromaced. dissert. 4. p.m. 467.*
(k) *Euseb. de vita Constant. l. 3. c. 55. Sozomen. l. 2. cap. 5.*
(l) *Zosim. Hist. lib. 1.*
(m) *Voiez Selденus de Diis Syris synt. 2. c. 3. p.m. 204.*
(n) *Euseb. ubi supra.*

(A) *D'une famille très-illustre dans la Robe.*] Selon le bel éloge que Mr. de Beauval lui a consacré dans son Histoire (p) des Ouvrages des Savans, il étoit fils du Doien de la Cour des Aides, & d'une fille de Mr. Groulart premier President au Parlement de Normandie, & *il comptoit parmi ses ancêtres deux Presidens au Mortier, un Avocat general, & six Conseillers au Parlement.* Developons un peu cela, selon le detail que Mr. le Laboureur nous fournit. Laurens BIGOT Seigneur de Tibermenil étoit Avocat General au Parlement, lors que la ville fut prise sur ceux de la Religion l'an 1562. Il étoit Catholique zélé, & il contribua de toutes ses forces à la penderie qui se fit alors à Rouën. Les Historiens Huguenots se sont plaints de sa rigueur. Il mourut le 13. de Juillet 1570. Il étoit fils d'Antoine BIGOT Lieutenant General du Bailli de Rouën, & il fut pere d'Hemery BIGOT Seigneur de Tibermenil, qui fut pourvu en survivance de la charge de son pere avec dispense d'âge par lettres du 1. Novembre 1551. regitrées au Parlement le 21. Août 1552. & l'exerça depuis l'an 1570. jusqu'à ce qu'en 1578. il fut élevé à la charge de President au même Parlement. Il s'étoit oposé en la même année à la proposition qui fut faite aux Etats de Blois, d'exclure de la succession à la Couronne de France le Roi de Navarre, comme l'a remarqué Mr. de Thou au livre 63. de son Histoire. On a imprimé plusieurs de ses lettres avec celles d'Etienne Pasquier (q). Il ne laissa point d'enfans. Cette famille a été continuée par Jean & Etienne BIGOT freres de l'Avocat General. Je laisse là les descendans de Jean Bigot, quant à Etienne il eut 12. fils & 6 filles. Laurens BIGOT Sieur de la Turgere l'un de ses fils fut pere d'Etienne BIGOT, Conseiller en la Cour des Aides de Rouen, qui transmit sa charge à Guillaume BIGOT son fils, pere de Guillaume BIGOT Conseiller au Parlement de Rouen. Jean BIGOT autre fils d'Etienne fut Lieutenant du Bailli de Rouën, & eut pour seul heritier Jean BIGOT *son fils S. de Sommenil Conseiller en la Cour des Aides de Rouën, qui dans sa riche Bibliotheque a assemblé les vertuez en original de l'Histoire de la Province de Normandie*, & qui *de Barbe Groulart sa femme, fille de Claude premier President au Parlement de Rouen, a eu 19. enfans, entr'autres Jean S. de Sommenil Conseiller au Parlement de Normandie, Nicolas S. de Cleuville qui a succedé à la charge de son pere, & Hemeri Bigot* (r) qui est le sujet de cet article.

(B) *La Bibliotheque que Monsieur son pere lui avoit laissée.*] J'ai dejà (s) dit quelque chose touchant cette Bibliotheque de Mr. Bigot le pere, en citant Mr. le Laboureur: mais voici un homme qui en parle plus amplement. (t) „ Mr. Jean Bigot, Escuyer, Sieur „ de (v) Sommeuil, & de Cleuville, Doyen des Con„ seillers de la Cour des Aides de Normandie, a une „ grande cognoissance des bons livres desquels il a fait „ une magnifique Bibliotheque composée de plus de „6000.

(o) *Sozom. ubi supra.*
(p) *Au mois de Fevrier 1690. pag. 266. 267.*
(q) *L'épigramme 60. au livre 2. de Pasquier est adressée* ad Edemericum Bigotium Tibermenium in Senatu Rotomagensi præsidem.
(r) *Tiré des additions de Mr. le Laboureur aux Memoires de Castelnau t. 1. p. 884. & suiv.*
(s) *Dans la remarque precedente.*
(t) *Le Pere Jacob dans son traité des Bibliotheques, pag. 685. imprimé l'an 1644.*
(v) *Il faloit dire* Sommenil. *Les noms propres sont etrangement desfigurez dans les livres du P. Jacob.*

s'assembloit une fois chez lui toutes les semaines pour des conversations d'érudition : il entretenoit commerce de lettres avec un grand nombre de Savans : ses conseils & ses lumieres étoient utiles à beaucoup d'Auteurs : & il travailloit de son chef au bien & à l'avantage de la Republique des lettres. Il n'a publié (C) qu'un livre, mais aparemment il en auroit publié d'autres s'il avoit assez vêcu pour y mettre la derniere main. Mr. Menage (D) dans le Roiaume, & Nicolas Heinsius dans les païs étrangers étoient ses deux plus intimes amis. Il n'avoit contracté aucun des defauts que la science traine avec soi : il étoit modeste, & ennemi des contestations. En general on peut dire que c'étoit le meilleur (E) cœur qu'il y eût au monde. Il mourut à Rouën le 18. de Decembre * 1689. âgé d'environ 64. ans. Il a temoigné par son testament (F) qu'il mouroit avec la même affection pour le bien des lettres avec laquelle il avoit vêcu.

BIGOT (GUILLAUME) natif de Laval † au païs du Maine, Medecin & Philosophe, a été un savant homme sous le regne de François I. On a cru que le docte Pierre Castellan conçut quelque jalousie contre lui, & que par la crainte de soufrir éclipse, il l'empêcha d'avoir accés auprés du Roi. D'autres disent que ce fut une (A) calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement. Il est sur que le (B) moien dont on pretend que Castellan se servit

* *Gazette de Paris du 24. Decembre 1689.*

† *La Croix du Maine pag. 141.*

„ 6000. volumes, entre lesquels il y a plus de 500. „ manuscrits tres-bons & bien rares, lesquels il com- „ munique facilement à ceux qui en ont besoin pour le public, en quoi il sera à jamais loüable.„

(C) *Il n'a publié qu'un livre.*] C'est la vie de St. Chrysostôme composée par Palladius. Ni Fronton du Duc, ni Henri Savill n'avoient pu venir à bout de trouver le texte Grec de cet Ouvrage: on n'en avoit qu'une traduction Latine composée par Ambroise de Camaldoli. Mr. Bigot trouva le Grec à Florence dans la Bibliotheque du grand Duc, & le publia à Paris l'an 1680. Il y joignit la nouvelle traduction Latine qu'il en avoit faite, & quelques autres traitez. Le Journal des Savans en parla (a) dans un assez grand detail; mais sans rien toucher qui concernât une lettre de St. Chrysostôme au Moine Cesarius. Consultez les Journalistes de Hollande qui en ont parlé souvent (b). Voici de quelle maniere ils l'ont fait en dernier lieu; le *dessein* de Monsr. Bigot *avoit été de joindre* à la vie de St. Chrysostôme l'epitre *à Cesarius qu'il avoit deterrée dans une Bibliotheque de Florence; mais elle parut si formelle contre la transubstantiation, que les examinateurs le contraignirent à la supprimer* (c).

(D) *Monsr. Menage dans le Roiaume.*] De tous les endroits du *Menagiana* où il est parlé de Mr. Bigot, je ne copie que celui de la page 75. „ Si j'étois à l'âge „ de quarante ans, je pleurerois amerement la mort „ de Mr. Bigot; mais je suis tellement accablé de mes „ maux, que je ne suis plus capable d'être sensible „ aux maux étrangers. Je suis aussi mal-hureux que „ Priam qui survequit à tous les siens. Il y a trente- „ cinq ans que Mr. Bigot logeoit chez moy toutes les „ fois qu'il venoit de Rouën à Paris, sans que nous „ ayons jamais eu le moindre different l'un avec l'au- „ tre. Il étoit singulier en une chose; comme il par- „ loit peu, il ne me disoit jamais rien de ce qu'il avoit „ dessein de faire, nonobstant la familiarité qui étoit „ entre nous; jusques-là, que lors qu'il fit le voyage „ de Rome, il ne m'en dit rien qu'un jour ou deux „ avant de partir. Lors qu'il prit congé de moi, il „ me demanda seulement si je n'avois rien à lui „ commander. Je perds beaucoup à sa mort. Il m'a- „ voit écrit il n'y avoit pas long-tems, qu'il alloit lire „ tous les anciens Poëtes Gaulois pour l'amour de „ moi, & qu'il me feroit part de tout ce qu'il trouve- „ roit de propre pour mes *Origines de la langue Fran- „ çoise.* La Bibliotheque qu'il laisse, vaut au moins „ quarante mille francs. Il avoit une grande littera- „ ture, & les Savans de Hollande attendoient ses let- „ tres comme des decisions sur les difficultez qu'ils „ lui proposoient.„ C'étoit une très-belle amitié que celle qui a duré si long tems, sans aucune interruption entre ces deux hommes illustres. Celui (d) qui a dit que ces sortes d'amitiez sont heureuses, auroit pu dire avec autant de raison qu'elles étoient rares. Mr. Menage a dedié à Mr. Bigot son Anti-Baillet.

(E) *Le meilleur cœur qu'il y eût au monde.*] Je ne saurois mieux commenter ce texte que par les paroles de Mr. de Beauval. *Jamais*, dit-il (e), *l'on ne fut un plus sincere ni plus fidele ami, & il avoüoit lui même que c'étoit la loüange qui le touchoit davantage. Il étoit d'une probité peu commune dans ce siecle malheureux,* & tellement *ennemi du faste que sa modestie alloit jusqu'à la simplicité dans ses mœurs. Son humeur pacifique & tranquille le rendoit incapable des éclats & des querelles, que la jalousie cause parmi les gens de lettres.*

(F) *Il a temoigné par son testament.*] „ Il a substi- „ tué sa Bibliotheque à sa famille pour en éviter le „ partage, & il en a confié le soin à Mr. Bigot de „ Monville Conseiller au Parlement de Paris, avec

(a) *Le 25. Mars 1680. pag. 103. de l'édition d'Amsterdam, vous y trouvez ces paroles à la loüange de l'Auteur;* Mr. Bigot fameux par sa riche Bibliotheque, & qui fait depuis long tems l'honneur des lettres à Rouen.

(b) *Nouvelles de la Repub. des lettres, Juin 1685. art. 3. p. 605. Juin 1686. art. 7. p. 685. & alibi.*

(c) *Hist. des Ouvrages des Savans, Fevrier 1690. pag. 267.*

(d) Felices ter & amplius Quos irrupta tenet copula: nec malis Divulsus querimoniis Suprema citius solvet amor die. *Horat. Od. 13. l. 1.* L'épithete *rari* ne feroit pas un sens moins vrai que l'épithete *felices.*

(e) *Hist. des Ouvrag. des Sav. ubi supra.*

„ un legs considerable pour la grossir & l'augmenter „ tous les ans (f).„

(A) *Que ce fut une calomnie, à laquelle Melanchthon ajoûta foi trop legerement.*] Nous avons deux choses à faire, il faut montrer ce que Melanchthon publia, & ce qui fut dit contre Melanchthon sur ce sujet. Voici les paroles de Melanchthon: (g) *Duo sunt in Gallia viri excellenter docti, Castellanus, & Bigotius. Et quia Castellani disputationes crebro à Rege audiuntur, hortatur quispiam ex proceribus ut Bigotius etiam audiatur. Interrogat Rex in quo doctrinæ genere versetur. Cùmque alii honorifico testimonio eum ornarent, tandem Castellanus, qui augeri ejus opinionem nolebat, interpellans, Quid, inquit, tantopere prædicatis? Est Aristotelicus. Rex interrogat qualis sit ea descriptio. Dicam, inquit Castellanus. Aristoteles ἀριστοκρατίαν adfirmat meliorem statum esse quam regnum. Hac voce apud Regem sciebat se omnem auctoritatem & Aristoteli & ejus studiosis detraxisse. Cùmque Rex interrogaret an hoc scripserit Aristoteles, & cæteri id adfirmarent, audivissetque defendere Bigotium Aristotelicas sententias, delirare Aristotelem inquit, & negavit se defensorem harum ineptiarum auditurum esse. Facilè vicit Castellanus tali judice.* L'Auteur de la vie de Castellan refute cela avec quelque force. Ce qu'il dit merite d'être ici tout du long. (h) *A Bigotio Gorgiam quondam in viis & quadriviis profitente ita privatim & publice lacessitus conviciisque appetitus fuerat, & scripto apud exteros traductus, ut meritò eum odio prosequi posse videretur. Nam & Philippum Melancthonem calumniis ita illi infestum reddiderat, ut is nimiùm credulus & facilis ea de ipso scriberet quæ nos, propter publicam causam, non sine gemitu legere poteramus. Nempe Castellanum ex eo calumniatorum esse genere qui, invidia concitati, mendaciis confictis bonas causas apud Reges oppugnarent & deteriores redderent. Argumento esse Bigotium, quem ille philosophia Aristotelica præstantem, ne sibi & suæ gratiæ obesset, eum odiosum Regi reddere meditaretur. Aristotelem, quòd laudato paucorum & populi principatu unius imperium improbasset, apud Regem graviter criminatus esset. Quod totum cùm esset vanissimum & à Castellano Aristotelem amante & admirante alienissimum, nec minùs improbè à Bigotio confictum quàm à Melancthone leviter literis mandatum, Bigotium tamen postea in gratiam receptum Regi commendavit, atque illi quæ à Rege petebat apud Nemausenses impetravit.* On voit dans ces paroles 1. que Bigot à l'imitation des anciens Sophistes, & nommément de Gorgias, declamoit & faisoit leçon à tout bout de champ. 2. Qu'il avoit medit de Castellanus & en particulier, & en public. 3. Qu'il fit sa paix avec Castellanus, & qu'à la recommandation de cet ennemi reconcilié il obtint de François I. ce qu'il souhaitoit à Nimes.

(B) *Le moien dont on pretend que Castellan se servit . . . . a très-peu de vraisemblance.*] Je ne repeterai point les remarques de Pierre Galand contre le narré de Melanchthon: j'en ferai qu'il n'a point faites. 1. Il n'est nullement vraisemblable que François premier ait demandé ce que c'étoit qu'un Philosophe Aristotelicien. Il avoit trop de lumieres, & il se faisoit trop exactement rendre compte de l'état où étoit l'Université de Paris; en un mot il avoit eu trop souvent des conversations avec des personnes doctes pour ignorer le nom d'Aristote, & ce que c'étoit qu'un sectateur d'Aristote. La demande qu'on veut qu'il ait faite seroit vraisemblable, nonobstant l'érudition de ce Prince, si c'eût été une chose rare & nouvelle en France que d'être Peripateticien; mais comme il n'y avoit presque personne dans les chaires de Philosophie qui ne fit profession ouverte de suivre Aristote, rien n'est plus

(f) *Ibid.*

(g) *Melanchth. in responsione contra Christum Coloniensem edita anno 1543.*

(h) *Petrus Gallandius in vita Petri Castellani n. 74. pag. 130. 131.*

vit pour rendre odieux Guillaume Bigot à leur commun maître, a très-peu de vraisemblance. Le conte qui en a été inseré dans le (C) *Menagiana* n'est point exact. Bigot devoit être un grand Philosophe, puis qu'il a été fort loüé par * Jules Cesar Scaliger. Il publia quelques (D) traitez les uns en vers, les autres en prose. On se trompe quand on dit que (E) Calvin lui reprocha la detention de la verité en injustice.

Bongars n'avoit point ouï parler de nôtre Guillaume Bigot, car dans une lettre qu'il écrivit le 6. d'Août 1596. il demande qu'on lui (F) aprenne quel homme c'étoit.

*Voiez la remarque D à la fin.

BILLAUT (ADAM) conu sous le nom de Maître Adam, étoit un Menuisier de Nevers qui devint assez bon Poëte François. Il se fit conoître premierement dans sa patrie, & aux Princesses de † Gonzague qui demeuroient quelquefois dans leur Duché de Nevers; & puis il se hasarda d'aller à Paris, où il trouva des patrons. Ce fut (A) en 1637. qu'il fit ce voiage. Monsieur le Duc d'Orleans l'honora ‡ d'une pension. Ce nouveau Poëte publia un recueil de poësies sous le titre de *Chevilles de Maître Adam*, & ne manqua pas d'y joindre les vers qu'un très-grand nombre des Poëtes du tems firent à sa loüange. Mr. l'Abbé de Marolles l'honora d'une Preface qui sent le Panegyrique, & où il n'oublia pas de nous aprendre que Pierre Billaut & Jeanne More, pere & mere du Poëte Adam, avoient tiré leur origine du village de Saint Benin des bois au païs de Nivernois. Il paroît par les vers de Maître Adam qu'il se fourroit chez les Grans, mais je ne croi pas qu'il se soit fort (B) enrichi au metier de Poëte. Il mourut le 19. de Mai ⸸ 1662. Mr.

† *La Princesse Marie, & la Princesse Anne, dont la premiere a été Reine de Pologne.*

‡ *Voiez la Preface des Chevilles.*

⸸ *St. Romuald, Journal Histor. & Chronol. 19. d'Octobre p. m. 450.*

plus contraire aux aparences que de suposer que ce Prince fut si étourdi d'une idée de nouveauté à l'ouie de *Philosophe Aristotelicien*, qu'il voulut tout aussitôt qu'on lui expliquât ces termes. 2. La prosperite où étoit alors la Secte Peripateticienne, & le respect infini qu'on portoit à Aristote, ne permetent pas de croire que Castellanus ait cru pouvoir nuire à la gloire d'un rival en le traitant de Peripateticien. C'eût été prendre une fausse route pour affoiblir les éloges qu'il entendoit donner à Bigot en presence de François premier. 3. Les Professeurs en Philosophie dans les Universitez de France n'expliquent point la Politique, & l'on se feroit rendu ridicule en ce tems-là si l'on avoit dit, *Je m'en vais vous expliquer ce que c'est qu'un Philosophe Aristotelicien, c'est un homme qui prefere les Republiques aux Monarchies.* 4. Il est très-certain que François I. se rendit le protecteur d'Aristote contre Ramus. L'historien de Castellan conte (a) que ce Prince pensa condamner aux galeres ce rebelle d'Aristote. On a donc quelque sujet de penser que Melanchthon ne raporta pas la chose comme il faloit. On l'avoit mal informé, il s'étoit laissé prevenir sans entendre les deux parties. Cependant ses paroles ont porté coup: je ne voi personne qui parle de nôtre Bigot, sans donner pour un fait certain ce que Melanchthon en a publié. Tant l'étoile de certains hommes a de force pour immortaliser un conte, quel qu'il soit, vrai ou faux, conforme ou contraire aux aparences!

(a) *Galland. ubi supra num. 45. p. 75.*

NAUDE' étoit dans l'erreur commune, car voici ce qu'il a dit: (b) *Entre les savans que François I. tira à sa suitte par les chaisnons de sa liberalité . . . on n'eust pas manqué de voir Erasme, s'il* (1) *eust voulu accepter la Principauté de son College Royal, ou une Chanoinie de quinze cens livres de revenu qu'il luy offrit plusieurs fois; & pareillement Guillaume Bigot qui estoit le premier Philosophe de son temps, si son grand Aumosnier l'Evesque de Mascon* (2) *ne l'eust diverty de la volonté qu'il avoit de l'approcher auprès de sa personne, afin de n'avoir un si docte censeur des discours qu'il faisoit tous les jours à sa table.*

(b) *Naudé, Addit. à l'Hist. de Louis XI. pag. 369. 370.*

(1) *Erasm. ep. ad Christop. Messiam, item ad Goclenium, item ad Joan. Hond.*

(2) *Richber. in axiomat. Polit.*

(C) *Dans le* Menagiana *n'est point exact.*] Voici ce conte; „ (c) Petrus Gallandius avoit des envieux, & „ ces envieux vouloient faire venir de Normandie un „ nommé Bigot, grand Philosophe Aristotelicien, „ pour le supplanter par son moyen. François Premier „ à qui l'on en avoit parlé, demanda à Petrus Castellanus quel homme c'étoit. Petrus Castellanus re„ pondit, que c'étoit un Philosophe qui suivoit les „ sentimens d'Aristote. Et quels sont les sentimens „ d'Aristote, ajoûta François Premier? Sire, repartit „ Petrus Castellanus, Aristote préfere les Republiques „ à l'Etat Monarchique. Cela fit une telle impression „ sur l'esprit de François Premier, qu'il ne voulut „ plus entendre parler de ce M. Bigot. Ainsi Petrus „ Castellanus servit son ami fort adroitement.„ J'aurois quelques objections à faire contre ce recit. 1. Nôtre Guillaume Bigot n'étoit point Normand, mais Manceau. 2. Son habileté dans le Peripatetisme n'étoit point propre à suplanter Pierre Galand qui n'enseignoit que les belles lettres. 3. Melanchthon qui doit passer pour l'Ecrivain authentique quant à ce fait, puis que ce n'est que par lui que l'on l'a sû, ne dit point qu'il fût question de suplanter quelque Professeur de Paris: il dit qu'on vouloit introduire Bigot auprès de François I. afin que ce Monarque qui avoit ouï tant discourir Pierre Castellanus, entendit aussi les discours de ce Guillaume Bigot. Remarquez bien que lors même que le seul & unique Auteur, qui parle de quelque fait, s'abuse, on ne peut alterer sa narration sans un nouvel égarement. J'excepte les cas où l'on se fonde sur la veritable decouverte du fait. 4. Nous aprenons de la vie de Castellanus, qu'à sa recommandation François I. accorda à ce Bigot une chose qu'il demandoit. Comment donc a-t-on pu dire que ce Prince *ne voulut plus entendre parler de ce M. Bigot?*

(c) *Menagiana, pag. 147.*

(D) *Il publia quelques traitez.*] On imprima (d) quelques-uns de ses vers François *avec les poësies de Charles de Sainte Marthe oncle de Scevole.* Gesner (e) parle d'un recueil de poësies, *Gulielmi Bigotii Lavallensis*, imprimé à Bâle l'an 1536. Il y a sept ans, ajoûte-t-il, que j'ai vu l'Auteur à Bâle. Entre autres pieces il y avoit dans ce recueil: *Catoptron ad emendationem juventutis factum carmen: epithalamium quoddam, & epigramma in Empiricum* (f). Du Verdier Vau-privas (g) a donné ce titre, *Gulielmi Bigotii Lavalensis Christiana philosophia preludium, Opus cum aliorum tum hominis substantiam luculentis exprimens rationibus. Tolosæ 4. apud Guidonem Boudevilleum* 1549. C'est aparemment à ce dernier livre que Jules Cesar Scaliger avoit égard lors qu'il disoit: (h) *Sic videmus ejusdem rei diversas esse notiones: quas barbare quidem barbaris, sed non inscite apud doctos formalitates appellabamus. Hæc quidem risui sunt atque contemptui novis Lucianis atque Diagoris culinariis: sed non neglecta sunt à maximo Philosopho Gulielmo Bigotio, qui quidem pene solus hoc summum jus hodie tuetur in recondita philosophia.*

(d) *La Croix du Maine pag. 141.*

(e) *Gesner. in Biblioth. fol. 287.*

(f) *Ibid.*

(g) *In supplemento Epitomes Gesneriana.*

(h) *Jul. Cæsar. Scalig. Exercit. 307. n. 15. p. m. 946. ad Cardanum.*

(E) *Que Calvin lui reprocha la detention de la verité.*] Voici ce qu'on trouve dans les notes d'un très-savant homme sur la vie de Castellan; *Ad quem* (Bigotium) *extat epistola Joannis Calvini data IV. Kal. Januarii MDLVII. in qua eum increpat quod à superstitionibus, id est à professione fidei Romanæ non recederet.* Cette lettre de Calvin est (i) la 246. elle est écrite à un Pierre Bigot qui ne donnoit pas gloire à Dieu par la profession de la verité. Calvin avoit autrefois logé avec lui. L'adversaire de Castellan s'apelloit Guillaume Bigot, il n'est donc point celui à qui Calvin écrivit.

(i) *In editione 3. Hanov. 1597.*

(F) *Qu'on lui aprenne quel homme c'étoit.*] Il demanda cela après avoir lu la lettre que Joachim Camerarius avoit écrite à ce Guillaume Bigot. Elle est à la fin du 3. livre du 2. tome des lettres de ce Joachim. *Stibarus quis fuerit, nisi molestum est explica, & quis Vilelmus Bigotius Gallus ad quem exstat epistola sub finem tertii* (k).

(k) *Bongars. epist. 130. ad Camerar. pag. 488. edit. Hag. 1695.*

(A) *Ce fut en 1637. qu'il fit ce voiage.*] Toute la preuve que j'en ai est un passage de Mr. l'Abbé de Marolles, où il dit qu'étant à Nevers en 1636. il fut salué un matin par Maître Adam Billaut qui lui recita de ses vers, & lui en donna des copies. Cet Abbé ajoûte qu'il promit à la Princesse Marie de faire conoître le talent de ce rare Poëte, & que Maître Adam vint à Paris l'année d'après. *Il y fut conu*, poursuit-il, *des Grans, & de toute la Cour* (l).

(l) *Memoires de l'Abbé de Marolles, pag. 107.*

(B) *Qu'il se soit fort enrichi au metier de Poëte.*] Il ne faut pas toûjours prendre au sens literal ce que les Poëtes representent sur leurs grans besoins, à celui dont ils veulent obtenir quelques pistoles; mais je croi que nôtre Billaut n'exaggeroit point, lors qu'il disoit (m) que sa pension ne servoit qu'au paiement de ses creanciers: ce n'étoit donc pas le moien d'acqueris

(m) *Dans l'Epitre dedicatoire de ses Chevilles au Comte d'Arpajou.*

Mr. Baillet ne lui a point (C) prodigué l'encens. J'ai ouï dire une chose que je ne croi point, c'est qu'afin d'avoir dequoi vivre il fut obligé de reprendre son metier de Menuisier.

BILLI (JAQUES DE) Abbé de Saint Michel en l'Herm, étoit un des savans hommes du XVI. siecle. Il a traduit en Latin plusieurs Ouvrages des Peres Grecs, & nommément Gregoire de Nazianze d'une maniere qui a contenté les conoisseurs β. Je lui avois destiné un long article; mais je n'ai pu trouver sa vie composée par γ Jean Chatard; ainsi je renvoie mes lecteurs à Mr. Moreri, & me contente d'observer ici quelques meprises du (X) savant Mr. de Launoi, qui a publié deux lettres qui nous aprenent que Jaques de Billi se plaignoit fort d'être à Paris. Il s'en plaignoit entre autres raisons à cause de la cherté des vivres, & à cause du tems qu'il lui faloit (Y) perdre avec les Dames. Une sœur qu'il avoit chez Madame de Montmorenci l'engageoit à cette perte de tems.

β Voiez Mr. Baillet, Jugem. des Savans. tom. 4. pag. 444.

γ Voiez Teissier Biblioth. Bibliothecar. pag. 170.

☞ BILLON (FRANÇOIS DE) Secretaire ‡, nâtif de Paris, fit un livre intitulé *le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe femenin*, qu'il dedia à Catherine de Medicis, & à quelques autres Princesses. Son épitre dedicatoire est datée *de Rome au camp antique de Mars l'an* 1550. C'est un Ouvrage * bizarrement construit, & dans lequel Henri Etienne † a trouvé beaucoup de blasphêmes qui consistent en comparaisons entre les anciens Prophetes, & les Secretaires du Roi de France. Il fut imprimé à Paris l'an 1555. *in* 4. Je l'ai cité quelquefois. L'Auteur étoit neveu d'un Evêque (Z) de Senlis. Je pense qu'il avoit été Secretaire de Guillaume du Bellai Seigneur de Langei.

‡ La Croix du Maine pag. 93.

* Voiez la Bibliotheque Françoise de Du Verdier pag. 395.

† Henri Etienne, Apologie d'Herodote chap. 14. p. m. 94.

BION, poëte bucolique, nâtif de (A) Smyrne, a vêcu en même tems que (B) Ptolomée Philadelphe, dont le regne s'est étendu depuis la 4. année de la 123. Olympiade, jusqu'à la 2. année de la 133. Il y a quelque aparence qu'il passa la meilleure partie (C) de sa vie dans la Sicile,

querir (a) à ses enfans un bon patrimoine. Il avoit une pension du Cardinal de Richelieu, comme on le peut inferer de ce qu'il prie (b) un de ses amis d'en solliciter le paiement.

(C) *Mr. Baillet ne lui a point prodigué l'encens.*] Maître Adam, dit-il, (c) surnommé *Billaut*, apellé communément le VIROILE-AU-RABOT, nous a laissé ses *Chevilles*, son *Villebrequin*, son *Rabot*, & ses autres outils qu'il s'est avisé de vouloir immortaliser en les consacrant aux divinitez du Parnasse. . . . *A moins que de savoir que c'étoit un Menuisier sans lettres & sans étude, on le fera passer pour un Poëte mediocre, & peut être pour un* Goujat du Parnasse. . . . *Car il faut tomber d'accord que c'est aux Menuisiers & aux autres Artisans que M. Adam fait honneur, plûtôt qu'aux Poëtes & aux Muses.*

(X) *Quelques meprises du savant Mr. de Launoi.*] Il a inseré dans (d) son Histoire du College de Navarre deux lettres de Jaques de Billi écrites à Jaques Pelletier, & il a cru qu'elles ont été écrites l'an 1582. C'est n'avoir point su que l'Auteur de ces deux lettres est mort l'an (e) 1581. L'ignorance de semblables choses n'est rien, & ne peut faire aucun tort à un habile homme: mais je ne saurois comprendre qu'on puisse donner à conoitre que l'on ignore d'autres faits infiniment plus considerables, sans se faire quelque prejudice. Mr. de Launoi en publiant ces deux lettres comme écrites l'an 1582. a dû croire que le Prince de Condé étoit alors en prison; que l'Amiral aiant ramassé les debris de l'armée avoit passé la Loire, & faisoit beaucoup de ravages; que le Duc de Guise le poursuivoit à grandes journées &c. Toutes ces choses sont clairement contenues dans la premiere des deux lettres de Jaques de Billi, avec cette autre circonstance, qu'il s'en étoit peu falu que le Prince de Condé ne se sauvât de la prison, ce qui avoit obligé la Reine à le faire transporter à Chartres. Il est visible que cette lettre fut écrite au commencement de l'année 1563. La date que Mr. de Launoi produit est *Lutetiæ* 10. (f) *Calend. Feb.* 1582. Il a trouvé sans doute dans l'original celle du lieu & du jour, & il y a joint celle de l'année. On ne sait pas sur quoi il a pu fonder ses conjectures; on sait seulement ou qu'il n'a fait aucune attention au contenu de cette lettre, ou qu'il n'étoit guere versé dans nôtre histoire moderne. D'ailleurs la publication de ces lettres temoigne qu'il n'entendoit rien dans le Grec, car il a laissé plusieurs fautes (g) que les Imprimeurs avoient commises, sur quelques paroles Greques dont nôtre Abbé s'étoit servi.

(Y) *Qu'il lui faloit perdre avec les Dames.*] Pour savoir toutes les raisons qui l'engageoient à regretter le sejour de la Province, il faut l'entendre lui-même. *Hic omnia perturbata, morbis infesta; hic extrema annonæ caritas, hic meo succo victitandum, hic cursitandum, litigandum, & sororis causa quæ apud Magistri Equitum uxorem educatur inter puellas, tempus terendum & perdendum.* Ce dernier point ne sent guere son Abbé; aussi ne parlons nous pas d'un Abbé de Cour, mais d'un Abbé qui étoit grand Grec, & qui n'avoit que ses études en tête.

(Z) *Neveu d'un Evêque de Senlis.*] Le chapitre 14. de son livre contient une *Requeste que la plume fait aux Dames en faveur des Secretaires. Ils se sont* seulement *saisyz*, represente-t-on dans cette Requete, *des fruicts provenans de mes lettres . . . ainsi que l'Ingenieur de ce Fort, qui tout son Avoir ou Billon n'a non plus epargné au bastiment d'icelluy pour la deffence eternelle de vous toutes, que Maistre Artus (h) Fillon n'a pas long tems Evesque de Senlys son Oncle, faisoit en Normandie pour la protection du Pais par lui deffendu & soulagé de maintes charges dont il emporta de son vivant le nom de Pere de la Patrye à la mode antique* (i).

(A) *Nâtif de Smyrne.*] L'épithete de Σμυρναῖος qui l'accompagne par tout en est une bonne preuve: on la peut fortifier par les vers de Moschus, où il est parlé des regrets du fleuve Meles pour la mort de son fils Bion. Ce fleuve passe auprès de Smyrne.

Τοῦτό (k) τοι ὦ ποταμῶν λιγυρώτατε, δεύτερον ἄλγος
Τοῦτο, Μέλη, νέον ἄλγος· ἀπώλετο πρᾶν τοι Ὅμηρος,
- - - - - - - - - -
- - - - *νῦν πάλιν ἄλλον*
Υἱέα δακρύεις,
Hic tibi ô fluviorum maxime canore, alter mœror est
Hic ô Mele novus dolor: interiit tibi prius Homerus,
- - - - - - - - - -
- - - *nunc iterum alium*
Filium deploras.

(B) *En même tems que Ptolomée Philadelphe.*] Voici la preuve qu'on en donne. Theocrite fut affligé de la mort de Bion, & il vivoit au tems de ce Ptolomée; il faut donc que Bion ait vêcu aussi en ce même tems. Cette preuve auroit beaucoup plus de force qu'elle n'en a, si les six vers qui precedent ces mots de Moschus, ἐν δὲ Συρακοσίοισι Θεόκριτος, *interque Syracusanos Theocritus*, ne passoient pas pour un suplément de Musurus (l). Cet Auteur trouvant là une lacune la remplit, en suposant que Moschus avoit raporté les plaintes que la mort de Bion avoit excitées parmi les Poëtes en divers païs du monde. Cette suposition lie fort bien le commencement & la fin de la lacune, mais comme ce n'est pas le seul & unique expedient de trouver cette liaison, il y a lieu de douter que Moschus ait eu effectivement la pensée que Musurus a imaginée, & dès lors on ne peut plus être certain que Theocrite soutint là un personnage vivant.

(C) *La meilleure partie de sa vie dans la Sicile.*] C'est encore Moschus qui fournit les preuves qu'on a de ce fait. Je n'ai point vu de quelle maniere Jean Vintimiglia (m) les met en œuvre pour soutenir (n) que Bion étoit de Sicile, ou qu'au moins il y a fait son sejour; mais il y beaucoup d'aparence que ces deux vers ont été principalement considerez,

Ἀμφότεροι παγαῖς πεφιλαμένοι, ὃς μὲν ἔπινε
Παγασίδος κράνας, ὃ δ' εἶχε πόμα τᾶς Ἀρεθούσας.
Ambo fontibus chari erant, alter (o) bibebat
De fonte Pegaseo: alter (p) tenebat poculum de fonte Arethusa.

Lorenzo Crasso remarque que Jean Lascaris dans ses hommes illustres de Sicile, cité par (q) Maurolicus, ne parle point de nôtre Bion poëte bucolique, mais d'un

(a) Il avoit femme & enfans. Preface de Mr. de Marolles.

(b) Chevilles p. 110. édit. de Rouën 1654.

(c) Jugemens sur les Poëtes to. 4. pag. 168. 169.

(d) Pag. 360.

(e) La Croix du Maine l'affirme. Mr. Baillet le supose comme certain en divers endroits de ses Jugemens. Moreri marque le 22. de Novembre 1580. Mais Thevet au 2. tome des éloges pag. 292. marque le 25. de Decembre 1581. Il a plus de raison que Moreri.

(f) C'est-à-dire le 23. de Janvier.

(g) Par exemple ce vers d'Homere, *Ἀλλὰ τὰ μὲν προτετύχθαι ἐάσομεν ἀχνύμενοί περ*, a été imprimé ainsi, *Ἀλλὰ τὰ μὲν προδεδείχθαι ἐάσομεν, ἀχνύμενοί περ.*

(h) C'est peut-être une faute d'impression pour Billon.

(i) Billon, fort inexpugnable fol. 219.

(k) Moschus in epitaphio Bionis.

(l) Voiez les remarques de Mr. de Longe-Pierre, pag. 177. 180.

(m) Nel libro primo de Poëti Bucoli Ciciliani. Lorenzo Crasso le cite dans son Histoire des Poëtes Grecs, pag. 89.

(n) Sono molte altre le pruove e l'autorita portate dal Vintimiglia che almeno crede d'abitazione Ciciliano Bione. Lorenzo Crasso, pag. 90.

(o) C'est-à-dire Homere.

(p) C'est-à-dire Bion.

(q) Nella storia di Cicilia.

Sicile, ou bien dans la β grande Grece. C'étoit un Poëte incomparable si l'on s'en raporte aux regrets de Moschus son disciple. Le peu de pieces qui restent de lui ne s'oposent point à ce temoignage, si nous en croions des gens qui sont très-capables de juger de ces matieres. Bion mourut empoisonné, comme Moschus le remarque très-clairement *. On a plusieurs éditions des idylles qui nous restent de ces deux Poëtes, mais la meilleure de toutes aussi bien que la plus nouvelle, est sans doute celle de Paris 1686. accompagnée d'une traduction en vers François & de remarques †. Voiez ce qu'en ont dit les Journalistes (*D*) des Savans. On la contrefit bientôt après en Hollande.

BION, surnommé Borysthenite à cause qu'il étoit de ‡ Borysthene, a été un Philosophe de beaucoup d'esprit, mais de fort peu de Religion. Il florissoit environ ⸸ la 120. Olympiade. Il fut aimé d'Antigonus Roi de Macedoine; & comme il avoit une hardiesse qui tenoit un peu de l'effronterie, il ne fit nul scrupule de lui avoüer qu'il étoit (*A*) fils d'un Affranchi qui avoit fait banqueroute, & d'une putain. Il eut beaucoup de mepris pour les Philosophes Platoniciens, pendant qu'il fut auditeur de Crates; ensuite il prit l'habit de Cynique; puis il s'attacha à Theodore qui étoit athée de profession, & enfin il fut disciple de Theophraste qui étoit le chef de la secte d'Aristote. Il aima la pompe & le faste, & il se fit voir en diverses villes. Il se fit suivre à Rhodes dans le lieu des exercices par une troupe de matelots, qui avoient eu la complaisance de s'habiller en Ecoliers à sa sollicitation. Il faloit être bien éloquent pour persuader une telle chose à des gens de mer. Il avoit beaucoup de (*B*) genie pour les bons mots; on en peut juger par (C) ceux qui restent de lui. Il ne reüssissoit pas moins bien dans les parodies. C'est aparem-

β *C'est ainsi qu'on apelloit la partie de l'Italie que nous nommons Roiaume de Naples.*

* *Tiré de la vie de Bion à la tête de la traduction de ses idylles publiée par Mr. de Longe-Pierre.*

† *Mr. de Longe-Pierre est l'auteur de tout cela.*

‡ *Il y a eu une ville & une riviere de ce nom: La riviere se nomme aujourd'hui* Dnieper: *elle est sur les frontieres de la Moscovie & de la Pologne.*

⸸ *Voiez la remarque F & I.*

d'un autre Bion qui étoit de Syracuse, & rheteur de profession. Jerôme Ragusa (*a*), Jesuite Sicilien, ne parle que de ce rheteur. Le Bonanni soutient une chose qui tient un peu du paradoxe. Il pretend que Moschus ne parle que de Theocrite. *Sappia chi legge*, dit-il (*b*), *che nel sopradetto Idillio non si può intendere Bione poeta Bucolico perciochè costui non fù Siracusano, ma Smirneo, e fiorì dopo Moscho. Così medesimamente per nessuna ragione vi può esser inteso un' altro Bione il quale è Siracusano, perche egli non fù poeta, nè scrisse cose pastorali, ma fu Rhetorico.*

(*D*) *Les Journalistes des Savans*] Savoir le Journal de Paris du 19. d'Août 1686. les Nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Septembre 1686. article 1. les *Acta eruditorum* de Leipsic à la 2. Section du 1. tome des suplémens. Je ne croi pas qu'on en ait parlé dans la Bibliotheque Universelle.

(*A*) *Qu'il etoit fils d'un Affranchi . . . & d'une putain.*] La maniere dont Antigonus le questiona, Τίς, πόθεν εἰς ἀνδρῶν; πόθι τοι πόλις ἠδὲ τοκῆες; *Qui & quel homme êtes-vous, quelle est votre patrie & votre famille?* fit croire à Bion qu'on avoit medit de son extraction auprès de ce Roi. Il ne crut donc point qu'il y eût de meilleur parti à prendre que celui d'avouer la dette, & en effet il y eût eu plus à perdre qu'à gagner pour lui dans un desaveu. Il dit donc de son pere & de sa mere tout le mal que le public en savoit, & il finit par un vers d'Homere, pour mieux repondre à Antigonus qui s'étoit servi d'un vers de ce même Poëte en l'interrogeant, Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι, *Voilà de quel pere & de quelle mere je me glorifie d'être sorti.* Il ajoûta, *que Persée & Philonide cessent d'inserer ceci dans leurs histoires, & jugez de moi par moi-même* (*c*). Nous trouvons dans Athenée comment s'apelloit la mere de Bion. (*d*) Καὶ Βίων δ' ὁ Βορυσθενίτης φιλόσοφος ἑταίρας ἦν υἱὸς Ὀλυμπίας Λακεδαιμονίας, ὥς φησι Νικίας ὁ Νικαεὺς ἐν ταῖς τῶν φιλοσόφων διαδοχαῖς. *Bion Borysthenites Philosophus Olympiæ Lacedæmoniæ meretricis filius fuit, ut inquit Nicias Nicæensis in successionibus Philosophorum.* Son nom étoit beau, & sa patrie bien eloignée du lieu où elle se maria. Ce seroit en vain qu'on demanderoit si elle s'étoit prostituée dans sa patrie, & si elle s'alla depaiser sur les bords du Borysthene, afin de se pouvoir dire fille d'honneur en cas de besoin, ou afin de faire mieux ses affaires parmi des barbares, infiniment moins delicats que les habitans de la Grece: les livres ne disent rien là-dessus; mais il paroît par la reponse de son fils qu'elle fut tirée d'un mauvais lieu quand elle trouva mari. (*e*) Μήτηρ δὲ, οἵαν ὁ τοιοῦτος ἂν γήμαι, ἀπ' οἰκήματος. *Ma mere fut prise au bordel, & un homme comme mon pere ne pouvoit pretendre qu'à un tel parti.*

(*B*) *Il avoit beaucoup de genie pour les bons mots.*] C'est de lui qu'il faut entendre cet endroit d'Horace:

Carmine (f) tu gaudes, hic delectatur iambis:
Ille BIONEIS *sermonibus & sale nigro.*

Chabot remarque sur ce passage que la plûpart des Interpretes entendent par *sermones Bioneos*, les Comedies. Leur sens est qu'Aristophane aiant excellé dans le Comique, & le pere d'Aristophane aiant eu (*g*) nom *Bion*, on a donné aux Comedies l'épithete dont il s'agit presentement. Cette pretension est nulle, *le pere d'Aristophane s'apelloit Philippe* (*h*), & l'on ne sauroit douter quand on prend garde de près au caractere de Bion Borysthenite, que ce ne soit lui que l'on doit trouver dans ces paroles d'Horace. Un ancien (*i*) Scholiaste de ce Poëte a frapé au but, car il explique *Bioneis*, par *satyricis, lividis, amaris, carmine maledico. Bion autem*, poursuit-il, *Sophistes cognominatus mordacissimis versibus est usus, quibus ita omnes laceravit ut ne Homero quidem parceret.* Pourquoi auroit-il épargné Homere? il n'épargna ni Socrate, ni Jupiter; il mordit indifferemment & les hommes & les Dieux. Voiez la remarque suivante. Il avoit l'art de faire rire. Ἦν δὲ καὶ θεατρικὸς καὶ πολὺς ἐν τῷ γελοίῳ διαφορῆσαι, φορτικοῖς ὀνόμασι κατὰ τῶν πραγμάτων χρώμενος. *Erat autem & spectatorum studiosus, risumque movere auditoribus maxime peritus, gravibus nominibus adversum res utens* (*k*). Il avoit un esprit impetueux qui outroit les choses. C'est ainsi que je traduits φορτικοῖς ὀνόμασι χρώμενος, & il ne me semble pas que le traducteur Latin de Plutarque ait bien entendu l'endroit où il est dit que les premiers poils de la barbe des beaux garçons étoient, au dire de Bion, des Harmodius & des Aristogitons, parce que dès qu'ils se montrent ils font cesser la tyrannie de l'amour. Voilà un exemple de ces expressions fortes, vives & outrées qui etoient ordinaires à nôtre Sophiste. Plutarque s'est servi du mort φορτικώτερον, que l'on a fort mal rendu ce me semble par celui d'*importunius*. Mettons ici tout le passage: (*l*) Ἔτι δὲ φορτικώτερον ὁ σοφιστὴς Βίων τὰς τῶν καλῶν τρίχας Ἁρμοδίους ἐκάλει καὶ Ἀριστογείτονας, ὡς ἅμα καλῆς τυραννίδος ἀπαλλαττομένους ὑπ' αὐτῶν τοὺς ἐραστάς. *Et quando Bio sophista importunius nonnihil formosorum crines Harmodios vocavit & Aristogitonas, quod iis enatis pulcra tyrannide amatores sese abdicare cogantur.*

(*C*) *On en peut juger par ceux qui restent de lui.*] Mr. Moreri en a raporte quelques-uns, mais il n'a point choisi les plus remarquables. *Le chemin de l'autre monde*, disoit-il (*m*), *est fort aise, on y va les yeux fermez.* Il trouvoit quelque chose de contradictoire dans les funerailles, (*n*) *On y brûle les gens comme s'ils etoient insensibles, & on les pleure comme s'ils etoient sensibles.* Il prenoit pour une sottise de s'arracher les cheveux en tems d'affliction, *comme si pour avoir la tête chauve on en sentoit moins sa douleur.* Laërce ne raporte pas cela, c'est Ciceron qui le raporte: (*o*) *Hinc ille Agamemnon Homericus & idem Accianus,*

Scindens dolore identidem intonsam comam.

In quo facetum illud Bionis, perinde stultissimum regem in luctu capillum sibi evellere quasi calvitio mæror levaretur. Ce railleur exprima fort vivement la debauche d'Alcibiade: (*p*) *Pendant l'enfance il a ôté aux femmes leurs maris, quand il a été grand il a été aux maris leurs femmes.* Le plus insuportable & le plus criant de ses railleries, étoit qu'il attaqua insolemment la Morale & la Religion. *Si Socrate*, disoit-il, *a eu besoin d'Alcibiade & ne s'en est point servi, il a été un grand sot; s'il n'en a pas eu besoin, sa continence n'est pas grand' chose* (*q*). Pour se moquer de ce qu'on disoit du suplice des Danaides, il dit *qu'on les puniroit bien mieux si on les condamnoit à porter de l'eau dans des vases qui ne fussent pas troüez* (*r*): & sur la remarque qu'on fait ordinairement que la justice divine punit quelquefois sur les enfans la faute des peres, il dit *que cela étoit plus ridicule, que si un medecin faisoit prendre des remedes au fils ou au petit-fils afin de guerir la maladie du* pere,

(*a*) *In elogiis Siculorum qui veteri memoria literis floruerunt.*

(*b*) *Nell' Antica Siracusa apud Laurentio Crasso ubi supra. pag. 90.*

(*c*) *Diog. Laertius l. 4. in Bione, init.*

(*d*) *Athen. l. 13. c. 6. pag. 591. 592.*

(*e*) *Diog. Laert. ib.*

(*f*) *Horat. epist. 2. l. 1. v. 60.*

(*g*) *Porphyrion ancien Interprete d'Horace le dit. Voiez Cruquius sur ces paroles d'Horace.*

(*h*) *Dacier sur ce passage d'Horace.*

(*i*) *C'est Acron.*

(*k*) *Diog. Laert. ubi supra n. 52.*

(*l*) *Plut. in amatorio pag. 770.*

(*m*) *Diog. Laert. ib. n. 49.*

(*n*) *Ibid. n. 48.*

(*o*) *Cicero, Tusculan. 3. fol. m. 263. D.*

(*p*) *Diog. Laert. n. 49.*

(*q*) *Ibid.*

(*r*) Ἔλεγε τοὺς ἐν ᾅδου μᾶλλον ἂν κολάζεσθαι εἰ ὁλοκλήροις καὶ μὴ τετρημένοις ἀγγείοις ὑδροφόρουν. Diceret eos qui essent apud inferos magis profecto cruciandos si integris, quàm si perforatis vasis aquam ferrent. *Ib. n. 50.*

aparemment lui qui sur la dificulté de plaire à diverses sortes de gens, a eu la (CΔ) pensée que Dion Chrysostôme refute. Il se retira à Chalcis comme avoit fait Aristote, mais on ne dit pas que ce fut pour un semblable sujet; & y étant (D) tombé malade il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extremité. Il devint superstitieux; il eut recours aux ligatures, & à cent autres choses qui au jugement du vulgaire étoient des preservatifs, & des charmes. Diogene Laërce s'est moqué (E) de lui comme il faut à ce sujet. Bion soufrit beaucoup dans sa maladie, n'étant secouru d'aucun de ceux qui prenoient soin des malades: enfin Antigonus lui envoia deux personnes qui le servirent *. On a confondu quelquefois Bias (F) & Bion l'un avec

* *Tiré de Diogene Laërce dans la vie de Bion. Elle est au livre 4. sect. 46. & suivantes à l'édition d'Amsterdam 1692.*

pere, ou la maladie du grand-pere (a). Plutarque montre très-solidement la fausseté de cette comparaison. Il est facile de montrer qu'il y a du faux dans presque tous les bons mots de Bion. Cela n'empêche pas qu'ils ne soient pour la plûpart l'effet d'une vive & heureuse imagination, & l'on peut dire en general que presque tous les bons mots ont un faux côté. L'impudence qu'il avoit de tourner en ridicule la Religion devoit être reprimée; car une refutation serieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal, que les railleries d'un homme d'esprit. Les jeunes gens se laissent gâter par ces sortes de moqueurs plus que l'on ne sauroit dire. Bion (b) en gâta beaucoup. Cela étoit inevitable, veu la hardiesse avec laquelle il abusoit de son esprit contre une fausse Religion, que l'ignorance & la fourberie avoient renduë cent fois plus ridicule, que la Religion en elle-même & dans son veritable état n'est une chose excellente.

(CΔ) *Sur la dificulté de plaire à diverses sortes de gens a eu la pensée.*] Bion disoit qu'à moins qu'on fût une tarte, ou du vin de Thasos, il n'étoit pas possible de plaire à plusieurs personnes. Dion Chrysostôme a trouve fade cette pensée, car il est arrive souvent, dit-il, qu'à une table de 10. personnes une tarte a semble froide à quelques-uns, & chaude à quelques autres. Peut-être que Bion, ajoûte-t-il, a pretendu parler d'une tarte qui fût chaude & froide en même tems. (c) Un Auteur que j'aurai assez souvent l'occasion de refuter a falsifié ceci. (d) *On rapporte*, dit-il, *de Bion le Philosophe, que pour plaire à tout le monde il eust desiré de se faire tourteau, d'autant, disoit-il, que tout le monde l'ayme; mais Dion Chrysostome luy monstre en l'Oraison* LXIV. *qu'il se trompe grossierement & que son souhait est un vray souhait de frenetique, d'autant, disoit-il, que tous n'ayment pas les tourteaux de mesme façon, car l'un le veut chaud, l'autre froid, l'un le veut rond, l'autre quarré, l'un le veut molet, & l'autre dur: voyla pourquoy, disoit Dion Chrysostome, Bion devoit desirer d'estre or ou argent pour plaire à tout le monde, mais encores si j'osois tondre sur l'advis de Dion Chrysostome, comme il a repassé sur celuy de Bion, je dirois que Dion Chrysostome se trompe aussi bien que Bion, car il y a force personnes qui n'ayment non plus l'argent ny l'or que s'il n'y en avoit point au monde, & partant je dis que ce desir est un desir fantasque.*

(D) *Estant tombé malade il fit comme presque tous les impies, il passa dans une autre extremité.*] J'ai ouï dire à un Gentilhomme qui avoit été à Monsieur le Comte (e) de Soissons, que Sainthibal fameux Esprit fort se plaignoit de ce qu'aucun homme de leur Secte n'avoit le don de perseverance. Ils ne nous font point d'honneur, disoit-il, quand ils se voient au lit de la mort, ils se deshonorent, ils se dementent, ils meurent tout comme les autres bien confessez & communiez. Il pouvoit ajoûter qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius raporté par l'Auteur (f) des pensées sur les Cometes, est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce Prince (g), qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux, & propagateur des superstitions. Il ne faut pas s'étonner de cette conduite. Presque tous ceux qui vivent dans l'irreligion ne font que douter; ils ne parviennent pas à la certitude; se voiant donc dans le lit d'infirmité où l'irreligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prenent le parti le plus sûr, celui qui promet une felicité éternelle en cas qu'il soit vrai, & qui ne fait courir alors aucun risque en cas qu'il soit faux. Ils se confessent, ils font tout le reste, *ad majorem cautelam*. Tous les lecteurs ont admiré cette pensée de Mr. Despreaux (h):

Qui fait l'homme intrepide, & tremblant de foiblesse
Attend pour croire en Dieu que la fievre le presse,
Et toûjours dans l'orage au Ciel levant les mains
Dès que l'air est calmé rit des foibles humains.

(a) Ὁ γὰρ Βίων τὸν θεὸν κολάζοντα τοὺς παῖδας τῶν πονηρῶν γελοιότερον εἶναί φησιν ἰατροῦ, διὰ νόσον πάππου καὶ πατρὸς ἐγγόνῳ ἢ παιδὶ φαρμακεύοντος. Etenim Bio Deum qui malorum liberis supplicia inferret, magis ajebat ridiculum esse medico qui filio aut nepoti ob morbum patris vel avi medicinam adhiberet. *Plut. de sera numin. vindicta, pag. 561.*

(b) *Laert. n. 53.*

(c) *Dio Chrysost. Orat. 65. p. m. 612.*

(d) *Garasse, Doctrine curieuse pag. 704.*

(e) *C'est-à-dire à celui qui fut tué auprès de Sedan dans une bataille l'an 1641.*

(f) *Pag. 354.*

(g) Ipse quoque longinquo morbo est implicitus. Tunc adeo fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus esset minus regium quam sacris dedere animum, repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret. *Livius dec. 1. lib. 1.*

(h) *Sat. 1. vers la fin.*

A cela se peut raporter ce passage de Guy Patin; (i) „ Feu mon pere m'a apris que le gros Mr. du Maine chef de la Ligue disoit, que les Princes n'avoient „ point de Religion qu'après avoir passé l'âge de 40. „ ans; quand ils deviennent vieux,

„ - - - *Cum numina nobis*
„ *Mors instans majora facit.*„

Touchant ces paroles Latines, voiez (k) Silius Italicus; & quant au reste je vous renvoie à la remarque E Δ de l'article *Des-Barreaux*.

(E) *S'est moqué de lui comme il faut à ce sujet.*] Les vers qu'il fit (l) contre lui sont les plus jolis du monde, en voici une traduction Latine:

Bionem Borysthenitem quem Scythica tellus produxit,
Dixisse audivimus, reverà nihil esse Deos.
Ac siquidem id dogma tueri perstitisset, meritò dicendus esset
Sensisse ut visum fuisset, etsi malè visum esset.
At nunc quùm in longum morbum incidisset, ac mori pertimesceret:
Qui Deos non esse dixerat, qui fanum non viderat,
Mortalibus qui illuserat, dùm Diis immolarent;
Non pro foco solum, arisque ac mensa,
Nidore, adipe, thureque Deorum nares implevit.
Nec solum, peccavi, dixit, delictis parcite;
Sed & anui collum facile porrexit excantandum,
Bracchiaque (m) loris persuasus devinxit.
Rhamnumque & lauri ramum januæ imposuit:
Cuncta administrare magis quàm mori paratus.
Stultus qui mercede voluerit Deos esse:
Quasi tunc essent, quùm illos Bion demùm esse arbitraretur.

Voiez l'usage que Mr. du Rondel a fait de ceci dans son excellente vie (n) d'Epicure. Ce qu'il dit que Diogene Laërce étoit Epicurien est remarquable, car ce Diogene insinuë clairement qu'il ne blâme point le *confiteor* de Bion, & son *mea culpa, mea maxima culpa*, ou son *peccavi*.

(F) *Confondu Bias & Bion l'un avec l'autre.*] C'est ce qu'a fait Plutarque lors qu'il a dit (o), qu'Antigonus importuné par les sollicitations redoublées de Bias, donna ordre qu'on lui donnât un talent. Il designe cet Antigonus par l'épithete de γέρων; c'est un signe qu'il parle du premier Antigonus, de celui qui fut l'un des Capitaines & l'un des successeurs d'Alexandre. Or comme Bias a precedé pour le moins de deux cens ans la mort d'Alexandre, il est manifeste qu'il n'a pu rien demander à Antigonus; & puis que Bion a eté disciple de Crates & de Theophraste, il est sûr qu'il a pu être connu d'Antigonus. Il faut donc dire ou que Plutarque s'est lourdement abusé, ou que les Copistes de son livre y ont changé l'ὑπὸ Βίωνος qu'il avoit mis, en ὑπὸ Βίαντος. Pour le dire en passant, je ne suis pas trop assûré (p) qu'Aldobrandin ait raison d'entendre Antigonus Gonatas, par l'Antigonus qui demanda à nôtre Bion d'où & de quelle famille il étoit. J'avouë qu'il est possible que ce Philosophe ait vécu jusques au regne d'Antigonus Gonatas: mais enfin voilà Plutarque qui nettement & precisément le fait vivre sous le vieux Antigonus: (car je supose qu'il a dit Bion & non Bias.) Cela est digne de quelque consideration, & c'est pour cela que je n'ai pas voulu dire avec Moreri, que Bion *a vécu en la* 126. *Olympiade, & du tems d'Antigonus surnommé Gonatas Roi de Macedoine.* Voiez ci-dessous la remarque I. Au reste si par une illusion de memoire, Plutarque avoit pris Bias pour Bion, il ne seroit pas le seul à qui de pareilles meprises seroient arrivées; car Eustathius a donné à Antisthenes ce qui ne convient qu'à Bion. C'est sur le vers de l'Iliade (q) emploié par Bion dans sa reponse à Antigonus, Ταύτης τοι γενεῆς τε καὶ αἵματος εὔχομαι εἶναι. Eustathius dit qu'Antisthenes le Cynique se servit de ces paroles, après avoir repondu à celui qui le questionnoit sur sa race, *Je suis fils d'un homme qui se (r) mouchoit du coude* &c. Casaubon a remarqué cette meprise d'Eustathius. Voiez Mr. Menage sur Diogene Laërce au paragraphe 47. du livre 4.

Examen d'un faux dilemme contre le mariage.

Je remarquerai que le sophisme contre le mariage, le sophisme, dis-je, qui dans tous les Compends de Logique est allegué comme un exemple d'un dilemme

(i) *Patin, lettre 64. de la 1. édition.*

(k) *Lib. 8. p. m. 333.*

(l) *In Bione n. 55. lib. 4.*

(m) *Bion s'etoit moqué de cela dans un de ses livres, comme on l'infere de Plutarque au Traité* de superstitione, pag. 168. D.

(n) *Imprimée à Amsterdam en 1693.*

(o) *Plut. de vitioso pudore, pag. 531. E.*

(p) *Not. ad Diog. Laert. in Bione init.*

(q) *Lib. 6.*

(r) *C'est-à-dire d'un* Salsamentarius, *comme qui diroit aujourd'hui d'un revendeur de harengs, ou de moruë, d'un chaircutier. Bion dans Laërce fait la reponse dont Eustathius parle.*

avec l'autre. Il y a eu dix hommes de ce dernier nom desquels Diogene Laërce a parlé. Mr. Moreri en parle après lui; mais il donne le premier rang à celui qui fait le sujet de cet article *, & il ne faloit le compter que pour le troisiéme. Diogene Laerce n'a point parlé de tous les Bions †. Les traducteurs de Plutarque (G) n'ont pas entendu une pensée de Bion qu'il a censurée. Le sophisme de (H) Bion auquel Seneque a solidement repondu, n'étoit ce me semble qu'un argument *ad hominem*, par où il vouloit conclure que la doctrine touchant l'empire de Dieu sur toutes choses, enferme des contradictions. Je n'ai pu trouver d'où le Sieur Konig a puisé que Bion (I) mourut l'an 4. de la 134. Olympiade.

C'est

me vicieux, est attribué à Bion & à Antisthene par Diogene Laerce, & à Bias par Aulugelle. Peut-être y a-t-il une faute de Copiste dans ce dernier, un changement de *Bion s* en *Biantis*, comme Casaubon (a) le conjecture. Quoi qu'il en soit voici le dilemme de nôtre Bion; (b) *Si vous prenez une belle femme elle vous sera commune avec plusieurs autres, & si vous en prenez une laide ce sera pour vous un suplice.* Entre autres defauts ce raisonnement a celui de pouvoir être retorqué, *Si je la prens laide, elle ne sera point commune, si je la prens belle, ce ne sera point un suplice.* Mais cette retorsion ne va pas au fait, ce n'est qu'un remede palliatif, desorte que le dilemme de Bion ne vaut rien ni à l'endroit, ni à l'envers. La vraie reponse est de dire 1. que la plûpart des femmes ne sont ni belles ni laides, & qu'ainsi son raisonnement conclut du petit nombre à toute la generalité. Voiez Favorin au chapitre 11 du 5. livre des nuits Attiques d'Aulugelle. 2. Que la beauté d'une femme n'est point incompatible avec la vertu, & qu'une laide femme peut d'ailleurs se rendre très-chere à son époux (c). Il y a un (d) Commentateur d'Aulugelle qui refute le raisonnement de Bias par une raison empruntée des Hebreux; c'est dit-il que ceux qui auront été mal mariez seront absous devant Dieu sans comparoitre devant son tribunal: cela vaut bien la peine d'épouser une laide femme. Si St. Chrysostôme étoit pris pour juge il condamneroit la retorsion du dilemme, car il a prêche que ceux qui ont une belle femme ne trouvent rien de pire que de l'avoir, (tant c'est une possession pleine de soupçons & d'embûches) & que ceux qui en ont une laide ne trouvent rien de pire que de l'avoir, tant c'est une chose pleine de degoût. (e) Ὁ καλὴν ἔχων γυναῖκα οὐδὲν χεῖρόν φησι τοῦ καλὴν ἔχειν γυναῖκα (ὑποψίας τὸ πρᾶγμα γέμει καὶ ἐπιβουλῆς) ὁ δυσειδῆ, οὐδὲν χεῖρόν φησι τοῦ ἄμορφον ἔχειν γυναῖκα. ἀηδίας γὰρ τὸ πρᾶγμα ἐμπέπλησται. *Qui pulchram habet uxorem nihil pejus esse ait quam pulchram habere uxorem (rem enim esse insidiarum & suspicionum plenam) qui deformem, nihil pejus esse dicit quam turpem habere uxorem, rem enim esse acerbitatis refertam.* Voilà un Predicateur qui ne raisonne point en l'air, il se fonde sur l'autorité ou sur le dire d'experts; cependant ses conclusions ne sont pas meilleures que celles de Bion. Il suffiroit pour condamner la retorsion du dilemme, de dire qu'il contient deux mauvaises consequences. Si je la prens belle ce ne sera point un suplice; *nego consequentiam, car peut-être que si, peut-être que non*: si je la prens laide, elle ne sera pas commune, *nego similiter consequentiam, car peut-être que si, peut être que non.* Mais pour arrêter toutes ces chicanes on n'a qu'à dire aux Bias ou aux Bions, *j'en veux courir les hasards.*

Je n'ai pas dit toutes les variations qui concernent ce dilemme: il est encore têms de copier là-dessus ce qu'on a lu dans (f) Tiraqueau. Ce raisonnement cornu est attribué non seulement à Bion & à Antisthene par Diogene Laërce, & à Bias par Aulugelle, mais aussi à Aristippe par le (g) Moine Antoine, & à Solon par Maxime de Tyr, & par (h) Pierre Martyr. La retorsion est l'ouvrage de Pittacus, si nous en croions les Commentaires d'Ariston citez par (i) Stobée.

(G) *Les Traducteurs de Plutarque n'ont pas entendu une pensée de Bion.*] Raportons d'abord le Grec de Plutarque: (k) Εὐήθη τοίνυν καὶ ἀβέλτερα τὰ τοῦ Βίωνος, εἰ τὸν ἀγρὸν ἔμελλεν ἐγκωμιάζων εὔφορον ποιεῖν καὶ εὔκαρπον, οὐκ ἂν ἁμαρτάνειν ἐδόκει τοῦτο ποιῶν μᾶλλον ἢ σκάπτων καὶ πράγματα ἔχων. οὐ τοίνυν οὐδ' ἄνθρωπος ἄτοπος ἂν εἴη ἐπαινῶν, εἰ τοῖς ἐπαινουμένοις ὠφέλιμός ἐστι καὶ πάμφορος. Cela veut dire, *La pensée de Bion est donc très-impertinente: il croioit que si en donnant des loüanges à un champ il le pouvoit rendre fertile, il ne feroit point blamable d'aimer mieux lui en donner, que de prendre la peine de le labourer. Il ne faut donc pas traitter d'absurde un homme qui louë, si ses loüanges sont utiles à ceux qu'il louë, & si elles leur font produire de bons fruits.* L'impertinence que Plutarque trouve dans cette pensée, est qu'un (l) champ à qui on donneroit des loüanges n'en deviendroit pas plus mauvais; au lieu que les loüanges qu'on donne à un homme qui ne les merite point, le remplissent de vanité & le perdent. Cette censure de Plutarque est un coup perdu; car Bion ne disoit pas simplement & absolument qu'il falût loüer, il faisoit dependre les loüanges de cette condition-ci, c'est qu'elles rendroient meilleurs ceux qu'on loüeroit. Nous allons voir comment Amyot a traduit le Grec de Plutarque; „ Par quoi le dire de Bion est sot „ & lourd, car il disoit ainsi; si a force de loüer je „ pouvois rendre une terre bonne, grasse & fertile, je „ ne ferois point de faute en la louant plustost que de „ me travailler le cœur & le corps à la labourer & „ cultiver. Celui donc ne peche point aussi qui loüe un „ homme, si en le loüant il le rend utile & fertile à „ celui qui le loüe. „ On a pris dans cette version l'actif pour le passif; car Bion ne parloit par de l'utilité des loüanges par raport à celui qui loüe, mais par raport à celui qui est loüé. L'interprete Latin a bronché plus lourdement, il impute à Bion la sotte & ridicule pensée d'avoir cru (m) qu'en loüant un champ on le rendoit plus fertile qu'en le labourant. *Stultè itaque ac fatuè Bio qui agrum laudando putabat se redditurum fertilem ac frugiferum, potius quam fodiendo & colendo. Non tamen (n) homo absurde facit laudans, ubi id iis qui laudantur est utile.* Pour excuser Amyot on pourroit dire qu'il a songé que Bion étant athée, ne reconnoissoit point d'autres devoirs que ce qui est profitable; & qu'ainsi sa pensée étoit qu'il faut repandre les loüanges par tout où elles sont bien paiées, & qu'il ne faudroit pas même les refuser à un champ si elles le pouvoient rendre fertile. En un mot que le metier de flateur n'est point blâmable, pourveu qu'on y trouve son profit. Mais cette excuse est tout à-fait vaine; un Traducteur doit rendre fidelement ce qu'il trouve dans l'original, & renvoier ses conjectures à des remarques particulieres. Si l'on croit que Plutarque n'a pas raporté exactement une chose, il faut en avertir les lecteurs, mais il faut traduire ce qu'il a dit.

(H) *Le sophisme de Bion auquel Seneque.*] Bion (o) pretendoit prouver deux choses très-differentes, l'une que tous les voleurs étoient sacrileges, l'autre qu'aucun voleur n'étoit sacrilege. Il tiroit ces deux consequences du même principe, & ce principe est l'une des plus solides veritez que la bonne philosophie nous enseigne touchant la nature de Dieu. Le souverain Etre, l'Etre souverainement parfait doit posseder l'empire absolu de toutes choses, c'est de lui que tous les autres êtres dependent, c'est à lui comme à leur auteur & à leur conservateur qu'ils apartiennent. Bion avoit sans doute pour but de refuter cette doctrine, par deux consequences contradictoires & pernicieuses qu'il pretendoit en pouvoir tirer. Voici l'une, Tous ceux qui derobent les biens de Dieu sont sacrileges, or tous les voleurs derobent les biens de Dieu, car toutes choses lui apartiennent, donc tous les voleurs sont sacrileges. Voici l'autre, transporter une chose d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre qui lui apartient aussi, n'est point commettre un sacrilege: or ceux qui pillent les temples ne font que transporter les choses d'un lieu qui apartient à Dieu en un autre, qui lui apartient aussi, car toutes choses apartienent à Dieu, donc ceux qui pillent les temples ne commettent point un sacrilege. Seneque refute aisément & solidement ces chicaneries; mais il se represente Bion comme un tyran qui en certains tems veut être cruel, & en un autre saccager les temples. Quand il veut être cruel, il se sert de son premier syllogisme; c'est un arrêt pour precipiter tous les voleurs: & il se sert du second lors qu'il souhaite de s'enrichir des depouilles des saints lieux.

(I) *Que Bion mourut l'an 4. de la 134. Olympiade.*] J'ai supoté (p) ci-dessus que Plutarque a fait fleurir nôtre Bion sous le regne du premier Antigonus, & je n'ai pas trouvé trop sûre l'opinion d'Aldobrandin, savoir que ce Philosophe fut questionné sur sa naissance par Antigonus Gonatas. Je dois dire ici pour un plus grand éclaircissement, qu'Eratosthene avoit conu Bion dans Athenes, & qu'il le comptoit parmi ses Heros. On ne peut douter raisonnablement que Strabon (q) en nous aprenant cela ne veuille parler de Bion le Borysthenite, car ce qu'il dit qu'Eratosthene attribuoit

à

* *Ses autres fautes ont été corrigées dans l'edition de Hollande.*

† *Voiez les notes de Mr. Menage sur Diogene Laerce, l. 4. n. 58.*

(a) *In Diog. Laert. l. 4. n. 48.*

(b) Ἐὰν μὲν γήμῃς αἰσχράν, ἕξεις ποινήν· ἂν δὲ καλήν, ἕξεις κοινήν. Si turpem duxeris, pœnam habebis, sin autem formosam communis erit. *Diog. Laert. ubi supr. n. 48.*

(c) *Favorin ne se sert point de cette raison, il semble adopter par son silence les 2. consequences particulieres du dilemme.*

(d) *Il s'appelle* Philippus Carolus.

(e) *Chrysost. homil. 1. in epistol. 2. ad Timotheum, apud Menagium ubi supra n. 48.*

(f) *Leg. Connubial. p. m. 32.*

(g) *In Melissa, t. 2. c. 34.*

(h) *In locis communibus c. 39.*

(i) *Serm. 65.*

(k) *Plut. de adulat. & amici discrim. pag. 59.*

(l) Ὁ μὲν γὰρ ἀγρὸς οὐ γίνεται χείρων ἐπαινούμενος· ἀνθρώπους δὲ τυφοῦσι καὶ ἀπολλύουσιν οἱ ψευδῶς καὶ παρ' ἀξίαν ἐπαινοῦντες. Atque ager quidem laudando non fit deterior: hominem inflant ac perdunt qui immerito laudant. *Id. ibid.*

(m) *Dans la table des matieres vous trouvez* Bion agrum laudando fertiliorem fieri putabat.

(n) *Que voilà un* tamen *bien placé!*

(o) *Que voiez Seneque au chapitre 7. du livre 7.* de beneficiis. *Aucun Commentateur ne marque si Seneque avoit trouvé ce raisonnement de Bion dans quelque ancien Auteur qui nous reste.*

(p) *Dans la remarque F.*

(q) *Strab. lib. 1. pag. 10.*

C'est de lui sans doute que Theon parle quand il dit, * que selon le Sophiste Bion l'avarice est la metropole de toute sorte de mechancetez: sentence qui a été canonisée par le grand Apôtre des nations. Plutarque lui attribuë une maxime qui feroit honneur aux Philosophes les plus orthodoxes; c'étoit de dire à ses écoliers que quand ils auroient aquis (K) assez de constance pour suporter avec la même tranquillité ceux qui les injurieroient, que ceux qui les traiteroient honnêtement, ils pourroient croire qu'ils avoient fait des progrés dans la vertu. Il s'en faut bien que sa reponse à Theognis (L) ait autant de moralité.

* *Βίων ὁ σοφιστὴς τὴν φιλαργυρίαν μητρόπολιν ἔλεγε πάσης κακίας εἶναι.* Bion Sophista vitiorum metropolin dicebat avaritiam. *Theo, progym. cap. 5. pag. 72.*

BIRON, Marechal de France. Cherchez GONTAUT.

BLANC (LOUÏS LE) Professeur en Theologie à Sedan. Cherchez BEAULIEU.

BLANCHE de Castille, mere de St. Louïs Roi de France. Cherchez CASTILLE.

BLANDRATA (GEORGE) Medecin Italien nâtif du Marquisat (A) de Saluces, a vécu au XVI. siecle. Il se sauva † de Pavie où l'Inquisition lui auroit joüé quelque mauvais tour, & se retira (B) à Geneve. Il y embrassa la Religion Protestante, & d'abord il édifia l'Eglise par sa conduite & par sa docilité; mais on s'aperçut dans la suite qu'il attaquoit sourdement la divinité de JESUS-CHRIST. Il ne se contenta pas de repandre ses dificultez parmi les ignorans: il les proposa aussi au Ministre de l'Eglise Italienne. Ce Ministre qui étoit de la maison des Comtes de Martinengue, le renvoia bien loin, & ne voulut pas même se servir de lui dans ses maladies, ni dans celles de sa femme, quoi que Blandrata lui ofrît avec une grande ardeur tout ce qui dependoit de son art. Calvin auquel les mêmes dificultez furent proposées cent fois, voiant qu'aprés avoir temoigné qu'on aquiesçoit à ses reponses, on revenoit le lendemain à la

† *Biblioth. Antitrinit. pag. 28.*

à son Bion (a) est la même chose qu'Eratosthene attribuë dans Diogene Laërce à Bion le Borysthenite. Puis donc qu'Eratosthene nâquit (b) l'an 1. de la 126. Olympiade, il faut necessairement convenir que Bion parvint pour le moins jusques au commencement de la 131. car au dessous de 20. ans Eratosthene n'auroit pas lié avec lui une connoissance qui eût valu qu'on en parlât. Je ne voi qu'une difficulté dans cette supposition, c'est que je remarque que le docte Mr. du Rondel insinuë (c) qu'Epicure survêcut à Bion. Or Epicure mourut l'an 2. de la 127. Olympiade. Je ne propose ce nœud qu'afin d'engager Mr. du Rondel à éclaircir doctement ce point de Chronologie.

(K) *Quand ils auroient aquis assez de constance.*] „ (d) Bion disoit à ses familiers & disciples, qu'ils „ estimassent avoir profité quand ils auroyent aquis „ tant de constance, qu'ils entendroyent aussi patiem- „ ment ceux qui les outrageroyent & injurieroyent, „ que ceux qui leur diroyent,

„ *Ami (1) passant certes tu n'as point chere (e)*
„ *D'estre homme fol, ni de mauvais afaire:*
„ *A Dieu te dis priant la Deïté*
„ *De te donner toute prosperité.*„

Plutarque a raison de remarquer que cette regle de Bion est plutôt un signe d'un très-grande & très-parfaite habitude de nôtre ame, qu'un simple signe d'amendement. C'est en verité un caractere de perfection.

(L) *Que sa reponse à Theognis.*] Plutarque nous l'a conservée, & il en dit du bien. Voici ses paroles selon la version d'Amyot:„ (‡) Aussi fut-ce bien gentiment res- „ pondu à Bion à l'encontre de ces vers de Theognis,

„ *L'homme ne peut faire ne dire rien*
„ *Quand pauvreté l'estraint en son lien,*
„ *Et a sa langue au palais atachée:*

„ Comment donques babilles-tu tant, veu que tu es „ pauvre, & nous romps la teste de ton caquet?„ On voit ici l'esprit insolent & insultant de ce Philosophe; ce n'est pas ainsi qu'il faut traiter un pauvre Poëte qui se plaint que la misere lui lie la langue; car quoi que l'experience montre assez souvent que le manque de pain, & d'habits inspire beaucoup de verbiage, il est certain qu'il y a une infinité de choses que l'on n'ose dire quand (f) on est mal habillé; il est certain, dis-je, que l'indigence engourdit les mains à plusieurs personnes, & qu'elle leur ferme la bouche comme Theognis le remarquoit. Et sur ce fondement son avis fut que l'on se defît de la misere avec tous les soins imaginables, & qu'on preferât même la mort à la pauvreté:

Ἄνδρ' (g) ἀγαθὸν πενίη πάντων δάμνησι μάλιστα,
Καὶ γήρως πολιοῦ, Κύρνε, καὶ ἠπιάλου.
Ἣν δὴ χρὴ φεύγοντα καὶ ἐς μεγακήτεα πόντον
Ῥίπτειν καὶ πετρῶν Κύρνε κατ' ἠλιβάτων.
Πᾶς γὰρ ἀνὴρ πενίῃ δεδμημένος οὔτε τι εἰπεῖν,
Οὔθ' ἔρξαι δύναται· γλῶσσα δέ οἱ δέδεται.
Χρὴ γὰρ ὁμῶς ἐπὶ γῆν τε καὶ εὐρέα νῶτα θαλάσσης
Δίζησθαι χαλεπῆς Κύρνε λύσιν πενίης.
Τεθνάμεναι φίλε Κύρνε πενιχρῷ βέλτερον ἀνδρί,
Ἢ ζώειν χαλεπῇ τειρόμενον πενίῃ.

Virum bonum paupertas, quàm alia res omnes domat magis,
Et quàm *senectus cana, Cyrne, &* quàm *febris:*
Quam quidem paupertatem *oportet fugere, & in immensum mare*
Projicere & petras Cyrne contra altas.
Omnis enim vir paupertate domitus, neque quicquam dicere,
Neque facere potest: lingua verò illi ligata est.
Oportet igitur simul super terram & lata dorsa maris,
Quærere gravis, Cyrne, liberationem paupertatis:
Mori, ô amice Cyrne, pauperi melius est viro,
Quàm vivere dura afflictum paupertate.

Les paroles de Theognis raportées par Plutarque, se trouvent dans les vers que l'on vient de lire. Mais comme c'est un Theognis qui a vécu long tems avant nôtre Bion, on ne sauroit disculper Plutarque; car s'il a parlé de ce Bion, il a été un fort mauvais Chronologue; & s'il a parlé d'un autre Bion, il a eu grand tort de ne pas le faire savoir à ses lecteurs. Je ne sai si quelcun a jamais pris garde à cette faute.

(A) *Nâtif du Marquisat de Saluces.*] Qui n'admireroit que Mr. Moreri se soit avisé d'observer une grande difference entre le Piemont, & ce Marquisat? Blandrata, dit-il, *étoit Piemontais. D'autres disent qu'il etoit nâtif du Marquisat de Saluces.* Ce ne sont nullement deux opinions differentes, ceux qui l'ont fait Piemontois, n'ont pas pretendu mettre ce Marquisat hors du Piemont; ils ont pris le Piemont dans sa signification generale, comme l'on fait quand on ne se propose pas d'expliquer exactement & en Geographe tous les Etats du Duc de Savoie. Or il est sûr qu'en ce sens-là le Marquisat de Saluces est une partie du Piemont. Voiez le Dictionaire de Mr. Baudrand.

(B) *Et se retira à Geneve.*] Mr. Moreri le fait aller de Pavie en Pologne, & ne dit rien du voiage de Geneve. Cela n'est nullement exact. Blandrata fut plus d'une fois en Pologne, & c'est ce qu'il faloit remarquer. Il y avoit exercé la Medecine avant que d'aller à Geneve. Il l'avoit aussi exercée en Transilvanie avant ce même voiage de Geneve: & comme il avoit éte en ces païs-là un Medecin de distinction, puis qu'il avoit été Medecin de Reines, il aima mieux (h) s'y retirer que d'aller ailleurs, lors qu'il ne crut point pouvoir demeurer en sûreté ni à Geneve ni en Suisse. Voilà une de ces combinaisons du Moral avec le Physique, dont le P. Mallebranche a parlé dans son Traité de la Nature & de la Grace. Pourquoi a-t-il falu que la Pologne, que la Transilvanie aient été plutôt infectées des erreurs des Sociniens qu'un autre païs? C'est que les loix generales qui excitent nos passions naturelles & nôtre bon sens, ont voulu que George Blandrata contraint de chercher une retraite, l'ait plutôt choisie dans un lieu où il avoit beaucoup d'habitudes, que dans un païs inconu. Voilà pourquoi sortant de Geneve il s'en alla en Pologne; & quand il y fut il y attira les Alciats & les Socins; il s'intrigua chez les Grans; un Prince de Transilvanie dont il étoit Medecin fut son proselyte, &c. Quoi qu'il en soit Mr. Moreri auroit dû dire que Blandrata avoit été Medecin en Pologne & en Transilvanie, avant que l'Inquisition de Pavie mît les mains sur lui, que s'étant sauvé de Pavie il s'en alla à Geneve, & que sortant de Geneve il s'en retourna en Pologne.

COMBINAISON du Moral avec le Physique.

(a) *C'est d'avoir été le premier qui eût habillé la Philosophie d'une robe semée de fleurs. Φασὶ λέγειν ἐπ' αὐτῷ τὸν Ἐρατοσθένην ὡς πρῶτος Βίων τὴν φιλοσοφίαν ἀνθινὰ ἐνέδυσεν. Diog. Laert. l. 4. n. 52. Strabon corrigé par Casaubon dit la même chose l. 1. p. 10.*

(b) *Vossius de Hist. Gr. p. 108.*

(c) *De vita Epicuri pag. 133.*

(d) *Plut. de profect. virtut. p. 82. D. Je me sers de la version d'Amyot.*

(1) *Odyss. 6. & 24.*

(e) *C'est-à-dire la mine.*

(‡) *Plut. de audiend. Poëtis pag. 22.*

(f) Plurima sunt quæ non audent homines pertusa dicere læna. *Juven. Sat. 5. v. 130.*

(g) *Theognis v. 173. p. m. 17.*

(h) *Voiez le passage de la lettre 81. de Theodore de Beze que je cite dans la page suivante, note ‡.*

la charge, se mit enfin en colere contre Blandrata, & le (C) traita durement. Il continua neanmoins de le saluer & de lui parler, & il eut même la complaisance de repondre par * écrit à ses objections. Mais aiant decouvert qu'on lui avoit tendu un piege en demandant une reponse par écrit, il ne voulut plus écouter Blandrata. On raporte que cet heretique accusa Calvin en presence de tout le peuple d'avoir écrit quelque chose, & que cette accusation fut convaincuë de fausseté par l'exhibition de l'original. Quelque tems apres on fit dans le Consistoire de l'Eglise Italienne les procedures dont je parle † ailleurs. Calvin assûra Blandrata qu'il ne seroit point recherché touchant ses fautes passées; mais Blandrata ne s'y fia point, car au bout de quelques jours aiant vu entrer l'un des Syndics de la Republique dans l'Auditoire de Theologie où il entendoit une leçon de Calvin, il feignit de saigner du nés, & s'enfuit (D) au plus vite, & ne rentra plus à Geneve ‡. Comme il avoit autrefois exercé la Medecine ⸸ dans la Pologne & dans la Transilvanie, il se destina ce theatre pour y dogmatiser tout à son aise. Il s'en alla donc en Pologne l'an 1558. & y fut reçu honorablement de ceux de la Religion. Calvin lui fit voir qu'un Theologien de (E) sa force a les mains longues; il écrivit plusieurs lettres aux fideles de Pologne pour les exciter à chasser du milieu d'eux ce personnage, qui pouvoit infecter de ses heresies la pureté de la foi. L'impression que firent ces lettres traversa beaucoup les desseins de George Blandrata; mais rien ne lui fut plus contraire que les discordes qui s'éleverent entre ceux qui comme lui combatoient le mystere de la Trinité: & neanmoins ces discordes n'empêcherent pas qu'on ne fraiât le chemin à l'heresie Socinienne, qui s'établit quelque tems apres en ces

* Cet écrit est imprimé dans le volume des Opuscules de Calvin.

† Dans l'article de Jean Paul Alciat, & dans celui de Valentin Gentilis.

‡ Tiré de la 322. lettre de Calvin.

⸸ Post varias deliberationes ita fors tulit ut Blandrata qui Medicinam diu in Polonia primum, deinde in Transylvania apud Reginas fecerat, eò reverteretur. Beza epist. 81.

(C) *Et le traita durement.*] Calvin avouë sans façon les injures qu'il lui dit. *Je vois à vôtre mine le detestable monstre que vous nourrissez dans vôtre cœur.* Raportons le passage tout entier. (a) *Eodem tempore suis quæstionibus fatigabat Calvinum, eoque magis quod cum subinde fingeret se placatum esse & acquiescere responsis, postridie redibat quasi novus, nec desinebat ea ipsa de quibus sæpe audierat, sciscitari. Itaque coactus est ei Calvinus in faciem dicere, vultus tuus detestabile monstrum mihi ostendit quod in corde occultum foves, ac sæpius eum aspere obiurgavit, ut si fieri posset, corrigeret perfidiam, & fallacias dolosque tortuosos, quorum fastidio erat quodammodo defessus.*

(D) *Et s'enfuit au plus vite.*] Plusieurs Auteurs se trompent sur le tems auquel Blandrata sortit de Geneve. Ils disent qu'il n'en sortit qu'après que Valentin Gentilis se fut retiré sur les terres du Canton de Berne: mais cela est faux. Gentilis ne se retira qu'après l'amende honorable qu'on lui fit faire par tous les carrefours de la ville le 2. de Septembre 1558. (b) *Abnegatione per compita civitatis facta, dimittitur* (Gentilis) *præstito jurejurando sese portas urbis non excessurum: mox tamen violata fide ad Matthæum Gribaldum in Sabaudiam profugit. Sequuti sunt aliquanto post Alciatus & Blandrata.* (c) *Primus Valentinus Gentilis in judicium vocatus, simulata pœnitentia non sine insigni perjurio profugit. Sequutus est Paulus Alciatus, aut etiam præcessit, solo malæ conscientiæ vulnere adactus. Blandrata aliquanto post.* (d) *Erat ille Blandrata Saluciensis, professione Medicus, qui Gentilem Geneva profugum paulo post sequutus fuit.* Or il paroit par une lettre de Pierre Martyr datée de l'onziéme de Juillet 1558. que Blandrata & Alciat avoient dejà été à Zurich, & qu'ils n'en étoient partis qu'après que Martyr leur eut donné ce conseil. L'erreur de Hornius est infiniment plus grossiere. Il dit (e) que Blandrata & Alciat se retirerent de Suisse en Pologne, épouvantez du suplice de Servet & de Gentilis, & qu'aiant été chassez de Pologne l'an 1565. Alciat s'alla faire Turc, & Blandrata s'enfuit en Transilvanie. Il n'y a rien de vrai là dedans. J'ai refuté ailleurs (f) le pretendu Mahometisme de Jean Paul Alciat, & je dis ici que Blandrata se retira en Pologne la même année qu'il quitta Geneve, c'est-à-dire l'an 1558. Or comme le suplice de Gentilis est une affaire de l'an 1566. on juge sans peine s'il put être cause que Blandrata sortit du païs des Suisses, & se refugiât en Pologne. Si ce suplice l'avoit determiné à se sauver en ce païs-là, auroit-il pu en être chassé l'an 1565? Des gens (g) plus croiables que Hornius en ces matieres assûrent, que Jean Sigismond Prince de Transilvanie fit venir auprès de lui Blandrata environ l'an 1563. Ce ne fut donc pas un arrêt de bannissement qui l'obligea de s'enfuir de Pologne en Transilvanie l'an 1565. Jean Lætus a commis une bevuë surprenante dans son Abregé de l'Histoire (h) universelle. Il fait dans trois lignes deux personnes du Medecin Blandrata, & de George Blandrata: il dit du premier que le Synode de Xianz le donna pour Assesseur au Surintendant des Eglises l'an 1560. & il supose que le second alla en Pologne lors qu'à peine les desordres de Stancarus étoient cessez. Nouveau mensonge: les disputes que Stancarus avoit excitées en soutenant que JESUS-CHRIST n'étoit point nôtre Mediateur selon sa nature divine, étoient dans leur plus grande force à l'arrivée de Blandrata. (i) *Tum autem forte Francisci Stancari Mantuani petulantissimi hominis importunitate (ut sane fatalis esse videtur Polonis Italia) scissæ erant Polonicæ Ecclesiæ.* Mais tout ceci n'est rien en comparaison des anachronismes du P. Maimbourg. Il envoie (k) en Transilvanie nôtre Blandrata dès l'an 1553. Il supose qu'en la même année le Prince Jean Sigismond *prenoit plaisir d'entendre son Medecin, lors que voulant faire le Theologien il parloit en Philosophe de la Trinité qu'il traitoit de chimere.* Il ajoûte que ce Prince *n'osa pas encore se declarer, tant parce que sa mere la Reine Isabelle Princesse tres-Catholique vivoit encore, que parce que Soliman* ne souhaitoit pas qu'on souffrît la diversité des Sectes. Cela regarde l'an 1555. Il dit que par complaisance pour Soliman on chassa tous les heretiques; mais que la Reine & Soliman étant morts bientôt après en 1566. les Novateurs revinrent & jouïrent d'une grande liberté, & que *ce fut pour lors que Blandrata* corrompit *la plûpart de la Cour.* Quelle maniere de narrer les choses! & combien de faussetez! Nous verrons ci-dessous (l) les anachronismes & les visions de Varillas.

(E) *Un Theologien de sa force a les mains (m) longues.*] Nous voions par les lettres de Calvin que les Eglises de Pologne conçurent beaucoup d'estime & d'amitié pour Blandrata, mais nous voions aussi par les histoires Sociniennes que les lettres de Calvin furent regardées comme une persecution fâcheuse, qui contraignit Blandrata à se retirer ailleurs. Voici des preuves de l'un & de l'autre de ces deux faits. (n) *Valde miror hominem quem sola ostentatio & fastuosus vultus commendat tanti apud vos fieri, ut quasi novus Atlas Ecclesiam sustineat suis humeris. Certe tam inconsideratæ credulitatis nisi me puderet gentem vestram non amarem. . . . .* (o) *Unum non dissimulo, eos qui tam humaniter Georgium Blandratam exceperunt parum fuisse cautos & providos, & male consuluisse vestræ existimationi. Magis etiam miror quosdam primariæ auctoritatis viros graviter offendi quod libere hominem detexerim. . . . .* (p) *Ergo non vulgare fecit operæ pretium longo itinere quod tantum sibi nomen acquisierit. Nullus est apud alias gentes, vos admiramini non secus atque Angelum e cœlo delapsum. Vestras delicias minime vobis invideo.* Vous voiez avec quel zéle on se fâche de ce que Blandrata avoit trouvé tant de dupes qui l'admiroient, & qui s'étoient scandalisez d'un Ecrit (q) public où on l'avoit tympanisé. Voions presentement les preuves de l'operation de ce remede. (r) *Calvinus his non contentus Blandratam quum alia ratione non posset literis in Poloniam missis persequi, apud patronos & fratres acriter criminari, ita cuncta ad eum perdendum agere. . . . . . Illæ ejus literæ fidem in multorum animis invenerant. . . . .* (s) *Quam ille* (Blandrata) *vocationem tanto alacrius amplexus est, quod eum Calvinus missis per Poloniam & Lituaniam literis persequi non destiterit, ita ut ei tutam in his oris vitam agere per ejus cacozeliam non licuerit prout in superioribus exposuimus. . . . .* (t) *Cum nec hic quiete degere posset, Calvino scriptis suis eum persequente, à Johanne Sigismundo Principe circa an. 1563. evocatus, concessit in Transylvaniam, atque illic egit ipsius, hinc Stephani & Christophori Bathoreorum Transylvaniæ Principum, immo & Stephani ad regnum Poloniæ jam evecti archiatrum (v) & consiliarium intimum.*

(a) Calvin. epist. 322.
(b) Beza in vita Calvini.
(c) Id. epist. 81.
(d) Hoornbeeck, appar. advers. Socinian. pag. 24.
(e) Hornius, Hist. Eccles. pag. 351. edit. 1687.
(f) Ci-dessus pag. 149. remarque D.
(g) Bibliot. Antitrin. pag. 28. Histor. reformat. Polonicæ, pag. 170.
(h) Pag. m. 412.
(i) Beza epist. 81.
(k) Histoire de l'Arian. tom. 3. pag. 345. edit. de Holl.
(l) Dans la remarque K.
(m) Confer quæ supra pag. 150. remarque E.
(n) Calvinus epist. 319.
(o) Id. epist. 320.
(p) Id. epist. 321.
(q) C'est la preface du Commentaire de Calvin sur les Actes des Apôtres.
(r) Histor. Reformat. Polon. pag. 126.
(s) Ibid. pag. 170.
(t) Bibl. Antitrin. pag. 28.
(v) Socin en lui dediant sa 2. reponse à Volanus le traite de Stephani Regis Poloniæ Archiater & Consiliarius intimus.

ces quartiers-là. Il changea de scene l'an 1563. aiant été apellé en Transilvanie β par le Prince Jean Sigismond. N'oublions pas qu'à son arrivée en Pologne on le fit Ancien des Eglises qui étoient sous le ressort de γ Cracovie, & qu'en 1560. au Synode de Xianz, auquel il avoit aporté la somme de six cens écus de la part de Nicolas Radzivil δ grand Chancelier de Lithuanie, il fut donné pour assesseur à Cruciger, avec son bon ami Lismanin. Ce Cruciger étoit Surintendant des Eglises, & l'on craignoit que s'il n'avoit point de collegues, le gouvernement Ecclesiastique ne ressentit trop la Papauté ζ. N'oublions pas non plus qu'en 1561. Blandrata parut au Synode de Pinczovie avec des lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, (E Δ) & qu'il y donna une confession de foi, en vertu de laquelle la Compagnie lui expedia un temoignage honorable. S'étant retiré en Transilvanie apuié qu'il fut de la faveur de Jean Sigismond dont il étoit Medecin, & de celle de η Petrovits premier Ministre d'Etat, il fit hautement lever la tête à son heresie, & sur tout après la dispute publique qu'il soutint avec François David contre quelques Docteurs Reformez, en presence de toute la Cour l'an 1566. Le Prince se rangea entierement au parti des Antitrinitaires, & θ mourut dans cette foi entre les mains de Blandrata l'an 1570. Cet heretique ne manqua pas de nouveaux patrons; il fut Medecin d'Etienne & de Christophle Battori Princes de Transilvanie. Il le fut aussi d'Etienne lors que ce Prince joüissoit du Roiaume * de Pologne, & il fut même de son Conseil privé. Il s'oposa de toutes ses forces à François David, qui non content de nier avec les autres Unitaires la Divinité de Jesus-Christ, soutenoit de plus qu'il ne faloit pas l'adorer. Blandrata fit † venir du fond de la Suisse Fauste Socin à son secours, afin de l'oposer à ce François David, il le fit, dis-je, venir l'an 1578. en Transilvanie, où il étoit Medecin du Prince Christophle Battori. La faveur où il se vit auprès du Roi de Pologne lui fit prendre un si grand plaisir à thesauriser, que de peur de refroidir la liberalité de ce Prince, il abandonna (F) les interêts des Unitaires, & se mit à favoriser les Jesuïtes. Il vivoit encore environ l'an ‡ 1585. lors que Bellarmin écrivoit son traité *de Christo*; mais il étoit mort en 1592. quand Socin écrivoit contre Wuiekus. Le Pere Maimbourg ⸸ debite que Blandrata *devint furieux*, & qu'il fut *assommé par un de ses neveux qui enleva tout son argent.* Je ne sai ce que l'on doit croire touchant la fureur; mais l'autre fait est certain, & n'a pas manqué d'être attribué à un jugement de Dieu tant par les (G) Orthodoxes, que par les Heterodoxes. On peut voir la liste (H) des Ouvrages de Blandrata dans la Bibliotheque des Antitrinitaires. On avoit à Geneve une si mauvaise opinion de sa plume, qu'on

β *Bibl. Antitrin. ubi supra.*

γ *Ibid. Voiez aussi Calvin. epist.* 320.

δ *Latus, compend. Histor. univers. p. m.* 412.

ζ *Id. ib.*

η *Voiez Maimbourg. Hist. de l'Arianisme t. 3. p. 346. edit. de Holl.*

θ *Maimb. ibi p. 361. mais il a mis 1571. au lieu de 1570.*

* *Voiez la remarque E vers la fin.*

† *Wissowatius narrat. compend. in Bibl. Antitrinit. pag.* 213.

‡ *Biblioth. Antitrin. pag.* 28.

⸸ *Maimb. ubi supra p. 361. ex Rescrip de Asbes, in. Euangel.*

(E Δ) *Avec des lettres de recommandation de Nicolas Radzivil, & qu'il y donna une confession de foi.*] Ce que Calvin avoit écrit à ce grand Seigneur Polonois pour l'avertir que George Blandrata couvoit dans son sein les heresies de Servet, n'avoit point encore produit l'effet necessaire; les artifices de Blandrata avoient éludé le coup, car Nicolas Radzivil se plaignit très-fortement de la conduite des Eglises envers Blandrata, & declara que Calvin en avoit usé injustement & étourdiment. (a) *Homo Iste facile technis suis fallacibus, optimo principi fucum facit, adeo ut ille iratus Joh. Calvino, Blandratam nomine suo ad Synodum Pinczoviensem, An. 1561. 25. Jun. habitam, delegaret cum literis, quibus serio expostulabat in causa Blandrata cum Ecclesia, dicebatque malè & præcipitanter egisse J. Calvinum, quod Blandratam traduceret, & Servetismi notaret.* Blandrata plaida sa cause dans le Synode avec beaucoup de hardiesse, & fort finement, & voici la confession qu'il donna: elle étoit très-orthodoxe: (b) *Fateor me credere in unum Deum Patrem, in unum Dominum Jesum Christum Filium ejus, & in unum Spiritum Sanctum quorum quilibet est essentialiter Deus. Deorum pluralitatem detestor, cum unus nobis sit tantum Deus essentia indivisibilis. Fateor tres esse distinctas hypostases & æternam Christi divinitatem ac generationem, & Spiritum Sanctum verum & æternum Deum ab utroque procedentem.* L'effet de cette confession fut tel que le Synode munit Blandrata d'un bon temoignage, ce qui parut même par les lettres que la Compagnie écrivit à Nicolas Radzivil, & à Jean Calvin (c).

(F) *Il abandonna les interêts des Unitaires.*] C'est ce que nous aprenons de Socin, qui en fait ses doleances dans sa reponse au P. Wuiekus. Il avoue que Blandrata avoit rendu beaucoup de services à leur Secte; *de nostris Ecclesiis aliquando præclarè est meritus;* mais il se relâcha, dit-il, sur ses vieux jours. (d) *Haud paulo ante mortem suam, vivente adhuc Stephano Rege Poloniæ in illius gratiam, & quo illum erga se liberaliorem (ut fecit) redderet, plurimum remisisse de studio suo in Ecclesiis nostris Transylvanicis nostrisque hominibus juvandis; imo eò tandem devenisse, ut vix existimaretur priorem quam tantopere foverat de Deo & Christo sententiam retinere; sed potius Jesuitis qui in ea Provincia tunc temporis Stephani Regis & ejus fratris Christophori, Principis haud multo ante vita functi ope ac liberalitate non mediocriter florebant, jam adhærere, aut certè cum eis quodammodo colludere. Illud certissimum est, eum ab eo tempore quo liberalitatem quam ambiebat, regis Stephani erga se est expertus, cœpisse quosdam ex nostris hominibus quos carissimos prius habebat & suis opibus juvabat, spernere ac deserere, etiam contra promissa & obligationem suam, & tandem illos penitus deseruisse, atque omni vera ac sincera pietatis studio valedixisse, & solis pecuniis congerendis intentum fuisse, quæ fortasse, justissimo Dei judicio, quod gravissimum exercere solet contra tales desertores, ei necem ab eo quem suum hæredem fecerat, conciliarunt.* La maniere dont le fils de son frere se defit de lui, fut, dit-on (e), de l'étouffer pendant qu'il dormoit.

(G) *Tant par les Orthodoxes que par les Heterodoxes.*] Nous avons vu (f) comment Socin lui aplique *le très-juste jugement que Dieu est accoutumé d'exercer avec une très-grande severité contre ceux qui abandonnent sa cause pour des interêts mondains.* Si le P. Maimbourg avoit eu quelque conoissance des bons sentimens de Blandrata pour les Jesuïtes, il n'eût point jugé de sa fin comme il a fait, & il n'y auroit pas cousu la fureur. Mais laissons parler un docte Theologien de Leide. (g) *A fratris sui filio in lecto jacens suffocatus fuit: sane non extra justam Dei ultionem in hominem quem primum in istis Ecclesiis execrandæ heresis, multarum in Deum & ejus veritatem blasphemiarum, librorum horrendissimorum turbarumque gravissimarum auctorem non aliter quam singulari utroque mortis genere occumbere oportuit.*

(H) *La liste des Ouvrages de Blandrata.*] Ils sont de deux sortes; les uns ne lui apartiennent qu'en partie, les autres paroissent lui apartenir en propre. De ce dernier ordre sont quelques Theses, quelques lettres & quelques observations touchant l'invocation de Jesus-Christ, qui n'ont été imprimées que dans d'autres livres. La plûpart furent inserées dans un Ecrit que Jaques Paleologue publia en 1580. où il refute le jugement des Eglises Polonoises sur la cause de François David. Quant aux Ouvrages où Blandrata n'a fait que contribuer sa part, les principaux sont les deux Conferences tenuës à Albe-Jule, l'une en 1566. l'autre en 1568. le livre intitulé, *De falsa & vera unius Dei Patris, Filii & Spiritus Sancti cognitione, authoribus Ministris Ecclesiarum consentientium in Sarmatia & Transylvania*, imprimé à Albe-Jule l'an 1567 (h). & celui qui a pour titre, *Refutatio scripti Georgii Majoris in quo Deum trinum in personis & unum essentia, unicum deinde ejus filium in persona & duplicem in naturis ex lacunis Antichristi probare conatus est*, imprimé l'an 1569 (i). Hoornbeeck se plaint justement que ces heretiques aient inseré dans ces deux Ecrits certaines peintures abominables qui avoient servi à representer la Trinité, *Temeraria & horrenda Papistarum simulacra, quæ æterna oblivione, & execratione sepelienda erant potius . . . . non detegenda illa pudenda & prostituenda coram omnibus* &c (k).

(a) *Andreas Wengerscius, Slavonia reformata lib. 1. cap. 13. p. 85. edit.* 1679.

(b) *Id. ib. pag.* 86.

(c) *Id. ib.*

(d) *Cap. 11. pag. 43. Vide Hoornbeeck, Appar. pag.* 25.

(e) *Voiez ci-dessous lettre g.*

(f) *Dans la remarque F.*

(g) *Hoornbeeck, Appar. p. 26. Konig s'est trompé quant au tems,* Periit, *dit-il,* in lecto strangulatus per fratruelem quem hæredem constituerat an. 1560.

(h) *Bellarmin avoit vu ce livre, & l'a cité plusieurs fois.*

(i) *Apparat. p. 27. Voiez aussi pag.* 55.

(k) *Id. ib. pag.* 27.

qu'on y croioit que les Ecrits qui paroissoient sous son nom étoient (I) retouchez par un autre. Je raporterai dans la remarque D plusieurs fausses dates concernant ses avantures, & dans la remarque I plusieurs meprises touchant ses erreurs. Je ne dois pas finir sans dire que les Historiens Unitaires * parlent de la confession de foi qu'il donna aux Synodes de Pologne avec tant de deguisement.

Vide Histor. reformat. Polon. pag. 130. & Bibl. Antitr. pag. 185. 186.

Les anachronismes, & les chimeres de (K) Mr. Varillas sont si étranges, qu'on ne peut se dispenser d'y faire quelques reflexions.

BLOMBERG (BARBE) étoit une fille de bonne maison à Ratisbonne, au tems de l'Empereur Charles-Quint. On a cru pendant fort long tems qu'elle avoit couché avec lui, & qu'elle lui avoit donné un fils qui fut le celebre Don Juan d'Autriche; mais presentement la plus commune opinion est qu'elle ne fit que servir de couverture à une grande Princesse dont Charles-Quint eut ce batard. J'en parle plus au long dans † un autre lieu. Dès le tems de Brantôme (A) on commençoit à douter que la Dame qui passoit pour la mere de Jean d'Autriche

† *Ci-dessus p. 437. remarque A.*

(I) *Etoient retouchez par un autre.*] Beze le declare assez nettement: *Extat*, dit-il (a), *apud me ipsius Blandratæ epistola (non tamen scripta sine Theseo si Blandratam bene novi) in qua Gregorium suo quodam jure non tantum de illa pædobaptismi controversia non satis opportunè mota increpat, verum etiam apertè illum à Tritheismo ad Samosateni dogma revocare nititur.* Mais ce qu'il avoit deja dit decide plus fortement la chose, car il avoit nommé la personne qui ajustoit les pensées de Blandrata. *Petro quodam Statorio juvene, alioqui bono ingenio nec contemnenda doctrina prædito, operam omnem suam fucandis barbarissimi scriptoris Blandratæ commentis navante.* J'aurois pu ne raporter qu'une partie du premier passage, mais j'ai eu mes raisons pour faire ce que j'ai fait. Les paroles que j'ai citées qui ne servent de rien à la preuve de la question, servent à refuter Mr. Moreri sur ce qu'il n'a pas bien caracterisé l'heresie de Blandrata. Il l'accuse d'avoir enseigné l'Arianisme, & les mêmes dogmes que Valentin Gentilis. C'est parler d'une façon trop vague, & même trompeuse. Blandrata fut d'abord Arien; je le croi, mais il ne fit que passer par cette opinion, il donna dans celle de Paul de Samosate, & y fut plus fixe que dans aucune autre. C'est donc par cet endroit-là qu'il doit être caracterisé, & non point par l'Arianisme. Considerez la nature de la lettre dont Beze parle dans le commencement de cette remarque. De plus il est certain que Socin, & les Histoires du Socinianisme parlent de Blandrata comme d'un Socinien; & du Prince Jean Sigismond (b) comme d'un homme qui aprés les conferences que l'on tint en sa presence embrassa la doctrine des Unitaires, au sens que les Sociniens se donnent ce nom. Mr. Maimbourg ne donne que l'Arianisme à Blandrata, & au Prince Jean Sigismond; & il pretend que Blandrata gagna *le Ministre François David, qui*, dit-il (c), *de Protestant qu'il étoit se fit Arien.* Voilà deux nouveaux mensonges. François David étoit pis que Socinien, & ce fut lui qui raprocha de ce systême Blandrata. Ecoutons Theodore de Beze. (d) *Incidit Blandrata in Transylvaniam rediens in quemdam Franciscum Davidis paulo magis quam superiores illi ut ajunt providum, qui cum nimium crassam esse illam Tritheitarum blasphemiam simpliciter propositam animadvertisset, maluit omnia involvere, permixtis omnium pene hac in re hæreseon commentis, quàm simpliciter suam sententiam profiteri.* La verité est que Blandrata goûtant les hypotheses Samosateniennes de François David, & les trouvant plus unies que le galimatias qu'il avoit cru jusqu'alors, abandonna là le Tritheisme, & devint bon Unitaire. Gentilis (e) n'en fit pas autant, & ainsi Mr. Moreri ne devoit point brouiller ensemble les dogmes de ces gens-là.

(a) *Epist.* 81.

(b) *Wissowat. narrat. compend. in Bibl. Antitr. pag.* 213.

(c) *Ubi supra p.* 345.

(d) *Epist.* 81.

(e) Inde in Moraviam ad Blandratam & Alciatum aliosque nihilo meliores discedit; (*Gentilis*) ubi cum satis inter eos convenire non posset quod à Tritheismo ad Samosatenum plerique transivissent . . . in Sabaudiam ad suum Gribaldum redit. *Beza in vita Calvini.* De Blandrata rogatus (*Gentilis*) periit etiam, inquit, ut qui in Sabellii & Samosateni delirium inciderit. *Id. epist.* 81.

(K) *Les anachronismes & les chimeres de Mr. Varillas sont si étranges.*] Il raconte que (f) *Georges Blandrat, persuadé qu'un bel esprit ne pouvoit demeurer longtemps dans la Religion Catholique . . . . s'estoit donné la peine de chercher entre les Heresies anciennes celle qui luy reviendroit le mieux, & s'estoit enfin arresté à celle des Arriens* . . . . qu'il l'avoit enseignée d'une façon toute nouvelle (g) *dans la ville de Pavie*, que *le Magistrat l'avoit confiné dans une prison d'où il ne seroit jamais sorti, s'il n'eust trouvé l'invention de corrompre un Concierge qui le sauva*; qu'il se refugia dans Geneve, où ne se trouvant pas assez libre, il voiagea jusqu'à ce qu'il *trouva dans la Transilvanie ce qu'il avoit inutilement cherché par tout ailleurs.* „Les esprits y estoient extremement aigris contre la Maison d'Autriche à cause du meurtre du Cardinal Martinusius. . . . . . Ces dispositions parurent si belles à Blandrat, qu'il s'arresta dans la Transilvanie à dessein de s'en prevaloir.„ Il se fit connoître par le talent qu'il avoit pour la Medecine, il fut élevé *à la dignité de Medecin du jeune Jean Sigismond.* „Les plus grands de la Transilvanie se tinrent honorez aprés le choix que leur Souverain avoit fait de la personne de Blandrat, qu'il daignast les visiter dans leurs maladies, & il s'y rendit assidu. Il ne leur parloit durant le cours de leur mal que des choses les plus divertissantes: mais aprés qu'il les avoit gueris, ou qu'il les avoit au moins persuadez qu'il avoit beaucoup contribué à leur guerison, il changeoit insensiblement de discours, & leur parloit de politique. Il leur faisoit observer qu'il faloit bien que les Italiens qui avoient tué le Cardinal Martinuzius, & que la Maison d'Autriche qui certainement avoit ordonné ou du moins approuvé ce crime, ne fussent pas persuadez de la Religion Catholique; puis qu'ils n'avoient point fait de scrupule d'attenter à la vie d'un homme qui leur devoit estre inviolable par ce qu'il y avoit de plus sacré dans la Religion Catholique, puis qu'il estoit tout ensemble Prestre, Archevêque, & Cardinal. Si Blandrat appercevoit que sa proposition ne fust pas tout-à-fait bien reçûe, il en demeuroit là: mais s'il remarquoit qu'on l'eût écoutée avec avidité, il ajoustoit tout bas, & comme s'il avoit voulu expliquer un grand mistere, que la Religion Catholique en l'état deplorable où la corruption humaine l'avoit reduite, n'estoit plus qu'un artifice dont la Cour de Rome & la Maison d'Autriche se servoient pour partager entre elles l'Empire de tout le monde. Que la Cour de Rome usoit de cette illusion pour se maintenir & s'accroistre dans la tirannie qu'elle avoit usurpée sur les consciences, & que la Maison d'Autriche s'en prevaloit aussi pour établir dans l'Europe une seule Monarchie qui seroit la sienne. Que les nouvelles Sectes avoient à la verité reconnu le mal, mais qu'elles n'y avoient pas apporté de remede, puis qu'en recevant la Trinité des personnes Divines dans la maniere que les Papes en avoient établi la creance, il faloit par une suite necessaire ajouster foy au reste de la Doctrine des mesmes Papes, qui n'estoit que des consequences tirées de ce principe. Au lieu qu'en ne reconnoissant point en Dieu plus de personnes que de natures, on osteroit toutes les difficultez formées durant quinze Siecles en matiere de Christianisme: On mettroit l'Ecriture Sainte en estat d'estre entenduë par elle-mesme: On n'auroit plus besoin de Concile; & les Papes n'étant plus consultez, perdroient leur authorité. Ce furent là les voyes par où l'Arrianisme recommença dans la Transilvanie.„ (h)

(f) *Varillas, Hist. de l'heresie liv.* 18. *pag.* 149. *édit. de Holl.*

(g) *Ibid. pag.* 150.

(h) *Id. ib. pag.* 151. 152.

Peu de paroles sufiront pour faire voir les impostures de cet historien, & pour le convaincre qu'il a debité comme des faits historiques les imaginations qui s'élevoient dans son esprit. Considerez seulement qu'il supose que tout ceci se passa l'an 1552. & il faloit bien qu'il le suposât, puis que Martinusius avoit été massacré vers la fin de l'année precedente. Notez aussi qu'il supose que Blandrat s'étoit retiré de Geneve, avant que d'aller dogmatiser en Transilvanie. Que penserez-vous après cela lors que vous saurez que cet heretique ne quita Geneve qu'en 1558. & qu'il ne fut attiré en Transilvanie pour y être Medecin de Jean Sigismond que vers l'an 1563? Que direz-vous de tant de raisonnemens fondez sur le meurtre du Cardinal Martinusius? Que direz-vous de l'adresse avec quoi il menagea les dispositions des esprits que ce meurtre venoit d'aigrir? Prenez bien garde que personne ne l'accuse d'avoir dogmatisé en Transilvanie pendant le sejour qu'il y fit avant que d'avoir été emprisonné à Pavie.

(A) *Dès le tems de Brantome on commençoit à douter.*] Je m'en vais dire un peu au long ce qu'il nous aprend sur cette affaire. (i) Jean d'Autriche „fut fils naturel du grand Empereur Charles-Quint, & d'une grande Dame & Comtesse de Flandres, mere d'un Grand, dont nous avons parlé, ou possible en parlerons, & non point d'une boulangere de Bruxelles, ou d'une lavandiere, comme la plûpart du commun

(i) *Brant. Vies des Capitaines étrangers t. 2. p. m.* 49.

che le fût effectivement. On doutoit (*B*) moins que l'Empereur eût joui d'elle, & dans le fond il n'y avoit point de consequence de l'un à l'autre. Ce Prince auroit bien pu se divertir avec la belle Barbe Blomberg, qu'on ne lui avoit β d'abord amenée qu'afin qu'elle chantât devant lui, pour lui dissiper son chagrin, il auroit bien pu, dis-je, passer du plaisir de l'oreille à tous les autres, sans avoir un fils de cette Maîtresse. Quoi qu'il en soit Jean d'Autriche mourut très-persuadé que Barbe Blomberg étoit sa mere, & il la recommanda sur ce pied-là au Roi d'Espagne. Cette recommandation fut suivie de son effet. Philippe II. à qui la veritable mere γ n'étoit pas inconnuë, fit tout ce qu'il faloit pour tromper le monde. Il fit venir en Espagne Barbe Blomberg la même δ année que Don Juan mourut, & lui fit un très-bon accueil. Il l'envoia quelque tems après à Mazote dans le Monastere roial de St. Cyprien, avec un bon équippage. Après y avoir vêcu quatre ans, elle s'en alla à Lareda attirée par le bon air du lieu, & y mourut. Brantome nous aprendra avec qui elle avoit été mariée. Elle avoit un (C) fils que Don Juan qui le croioit son frere uterin recommanda au Roi d'Espagne en mourant, & qui s'apelloit Pyrame Conrad. Il servit sous le Duc de Parme *.

β Barbara Blomberga Ratisbonensis forma ac genere juxta nobilis. Ex qua ad Carolum inducta ut mœrorem cantu allevaret, &c. *Strada l. 10. Dec. 1. p. m. 611.*

γ *Voiez la remarque A de l'article de Jean d'Autriche.*

δ *En 1578.*

* *Ex Strada decad. 1. l. 10.*

BLONDEL (DAVID) Ministre Protestant au XVII. siecle, a passé pour un des hommes du monde qui avoit la plus grande conoissance de l'histoire ecclesiastique, & de l'histoire civile. Il étoit de Châlons † en Champagne, & il fut reçu Ministre dans un Synode de l'Ile de France l'an ‡ 1614. Il exerça son ministere à Houdan auprès de Paris. Il commença d'écrire peu d'années après pour la cause de ceux de la Religion, car il fit imprimer à Sedan en l'année 1619. un Ouvrage intitulé, *Modeste declaration de la sincerité & verité des Eglises reformées de France.* C'étoit une reponse aux invectives de 3. ou 4. Ecrivains du parti contraire, & en particulier à celles de Mr. l'Evêque de Lusson, qui a été si conu depuis sous le nom de Cardinal de Richelieu. Dès lors Blondel fut regardé comme un sujet de grande esperance. Aussi eut-il toûjours des emplois d'honneur dans les Synodes. Il fut ⸸ Secretaire (*A*) plus de 20. fois dans

† Catalaunensis *& non pas* Cabilonensis, *de Châlon sur Saone, comme on l'assûre dans le* Diarium *de Witte.*

‡ *Voiez la Preface qu'il a mise au devant d'un livre de Mr. Daillé intitulé,* Apologia pro duabus Synodis Nationalibus.

⸸ *La même Preface.*

„ commun l'a dit; laquelle étoit belle en toute extre„mité, & on la nommoit, Dame Barbe de Plom„bergh; qui fut depuis mariée au Seigneur Requel, „Gentilhomme du pais de Namur ou de Luxem„bourg. De l'avoir bien aimée, & joüi d'elle, il le „faut croire: mais qu'elle aye été mere de Dom „Jean, ce sont abus: car il tenoit par trop du noble, „& d'un côté & de l'autre. Aussi-tôt qu'il fut né, „l'Empereur son pere envoya querir un riche Pasteur „des montagnes de Liege, & le lui donna à nourrir „& à l'élever fort curieusement, sans que beaucoup „de personnes le sussent, & à endurer & s'endurcir „au travail, ni plus ni moins qu'un de ses enfans; „sans le nourrir mollement ni delicatement, & sans „qu'il dit qu'il fût fils de l'Empereur; sinon au bout „de quelque tems, qu'il vint à se faire grand, & que „l'Empereur voulut quitter le monde, & se retirer „en Espagne; qu'il commanda au Roi son fils de l'en„voyer querir, commandant au Pasteur pareillement „de l'amener, & qu'il s'en servit, & lui ordonna une „pension fort belle & grande; & le lui recommanda „plusieurs fois comme si c'etoit son propre frere. „J'ai apris cela en Espagne de quelques grans & habi„les hommes, qui le savoient bien. Voilà que c'est „d'une belle & genereuse naissance. Celui qui avoit „été nourri en maison champêtre, comme un Pas„teur, se rendit depuis si gentil, si galant, si hon„nête, & si agreable, comme il a été, & sentant si „peu sa nourriture rurale, ainsi que j'ai veu en Espa„gne. Car il étoit fort beau, de fort bonne grace, „comme j'ai dit: & s'il avoit été nourri en vie rusti„que, si n'en tenoit-il rien; car il avoit fort bonne „& belle façon parmi les soldats; il avoit bien aussi „bonne & belle grace parmi les Dames; desquelles il „étoit fort doucement regardé, & bien venu aupres „d'elles. „

Je ferai trois remarques sur ce discours. I. Il semble que Brantome ait cru que Dame Barbe de *Plombergh* étoit une boulangere de Bruxelles, ou une lavandiere; car puis qu'il ne sauroit croire qu'elle ait été la mere d'un Prince qui *tenoit par trop du noble & d'un côté & de l'autre*, il faut qu'il ait distingué de la *grande Dame & Comtesse de Flandres* qu'il reconoît pour la mere de Don Juan; il faut, dis-je, qu'il ait distingué de cette Comtesse la Dame Barbe de *Plombergh*. S'il n'avoit pas fait cette distinction, il faudroit dire qu'il a pris pour une seule & même personne Barbe de *Plombergh*, & la Comtesse de Flandres; mais en ce cas eût-il pu dire que Don Juan tenoit trop du noble pour être fils de Barbe de *Plombergh*? Il s'est donc trompé sur la famille & sur le païs de cette Barbe: elle étoit une Demoiselle de Ratisbonne, de fort bonne condition, & non pas une boulangere ou une lavandiere de Bruxelles. II. Ce seroit mal prouver qu'un grand Prince n'auroit pas eu un batard d'une fille de petite condition, que de le prouver en disant que ce batard *tient par trop du noble & d'un côté & de l'autre*; car si l'on veut dire qu'il est de grande maison tant du côté paternel que du maternel, on supose ce qui est en question, on n'allegue point de preuve, on dit simplement, *il est fils d'une grande Dame, parce qu'il est fils d'une grande Dame*; raisonnement ridicule. Si l'on veut dire que de tous côtez on remarque en lui des inclinations trop nobles, trop grandes pour croire que sa naissance ne soit point noble tant du côté maternel que du paternel, c'est encore un mechant raisonnement; puis que l'experience montre que les grans Seigneurs qui se mesallient ont des enfans aussi fiers, & aussi entêtez de grandeur, que ceux qui ne se mesallient pas. Je supose que d'ailleurs l'education soit égale. Trouve-t-on de la bassesse dans les Sultans, qui sont quelquefois fils d'une miserable païsane? III. Cette éducation chez un berger du pais de Liege est dementie par les bons Historiens, comme est Famianus Strada. Voiez l'article de (*a*) Jean d'Autriche.

(*a*) *Ci-dessus pag.* 438.

(*B*) *On doutoit moins que l'Empereur eût joüi d'elle.*] Nous venons d'entendre Brantome qui dit, *de l'avoir bien aimée & joüi d'elle il le faut croire.* Il y a fort peu d'aparence que Charles-Quint ait negocié pour cette feinte auprès de la Demoiselle de Ratisbonne, avant que d'avoir lié avec elle un commerce très-étroit. Il n'y a pas plus d'aparence que la Demoiselle ait été moins facile sur l'être que sur le paroître; car ordinairement on redoute plus le dernier que le premier, & l'on s'estimeroit très-malheureuse de passer par le dernier, sans avoir passé par le premier. L'Auteur des nouveaux Dialogues des morts pourroit dire cent jolies choses selon cette idée particuliere de la conduite de Barbe Blomberg. Il en a dit de bonnes (*b*) selon l'idée differente de celle-là.

(*b*) *Dans le Dialogue de Lucrece & de Barbe Plomberg.*

(*C*) *Elle avoit un fils qui s'apelloit Pyrame Conrad.*] L'Auteur Wallon qui a publié à Amsterdam en l'année 1690. la vie de Jean d'Autriche, croit que *Blombergue* (*c*) *étoit veuve quand elle soufrit de passer pour la Maîtresse de Charle-Quint, & que Pyrame Conrad étoit son fils legitime.* S'il avoit pris garde à ce qu'il raporte dans la page 279. il auroit vu très-facilement que ce Pyrame étoit plus jeune que Juan d'Autriche. Strada qu'il copie raporte que Don Juan avoit envoié en Bourgogne son pretendu frere pour l'y faire étudier, & qu'aiant su que Pyrame avoit bientôt jetté bas les livres, & s'étoit plongé dans la debauche, il l'avoit fait mettre en prison. Voilà son état à la mort du Prince. Le Roi d'Espagne aiant égard à la recommandation de Don Juan écrivit au Duc de Parme de savoir l'inclination de Pyrame. Le Duc lui aprit qu'il en avoit reçu une lettre, où le jeune homme se reconnoissoit mal propre & sans inclination aux lettres, & qu'il souhaitoit de porter les armes. Le Roi ordonna qu'il fit son aprentissage de guerre sous le Duc de Parme, & lui assigna une pension de 30. écus par mois. Voilà jusqu'où le P. Strada (*d*) le conduit.

(*c*) *Pag.* 11.

(*d*) *Pag.* 627.

(*A*) *Il fut Secretaire plus de 20. fois.*] Mr. Des-Marets le Professeur de Groningue, veut qu'on ait choisi Blondel pour cette fonction à cause de la beauté de son écriture. (*e*) *In astimio fuit apud suos fratres, à quibus sæpe propter calligraphiam factus est Actuarius synodorum:*

(*e*) *Maresius in refutatione Præfat. Apologet. Curcellæanæ pag.* 304.

QUELLE étoit l'écriture de Blondel.

dans ceux de l'Ile de France. On le deputa quatre fois (B) de suite aux Synodes Nationaux, où il ne manquoit jamais d'être choisi pour dresser & pour recueillir les Actes. Ce fut lui aparemment * que le Synode National de Castres deputa au Roi l'an 1626. & qui remercia Sa Majesté au nom de la Compagnie. Sa harangue est tout du long au 12. tome du Mercure François. Ce même Synode le chargea d'écrire pour la defense du parti †. J'ai oüi dire qu'on avoit principalement en vuë les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas qu'aucun Protestant fut plus capable que Blondel de les detruire. Effectivement il avoit une memoire (C) prodigieuse, & une lecture tout-à-fait vaste; & il ne manquoit pas de penetration pour faire des decouvertes, & pour tirer des consequences avantageuses d'un fait. Son style étoit (D) rude, & embarrassé d'un peu trop de parentheses, mais qu'importe, cela l'eût-il empéché de refuter une fausseté? Il a paru par l'évenement qu'il ne se fit pas une (E) afaire de la refutation de Baronius, & qu'il s'apliqua

** Si je ne l'assure pas, c'est parce qu'il n'en dit rien lors qu'il parle de ce Synode. Outre que le Mercure François ne dit pas* David Blondel, *mais simplement* Blondel. *Or il y avoit plus d'un Ministre de ce nom en ce tems-là.*

† Voiez la Preface citée ci-dessus.

nodorum: nunquam tamen in ulla earum vel nationali vel provinciali Præsidis aut Assessoris gradum obtinuit. On ne lui donna jamais, ajoûte-t-il, la charge de Moderateur, ou d'Adjoint au Moderateur dans les Synodes. J'ai oüi dire que l'écriture de Blondel étoit la plus nette & la plus distincte qui se pût voir, mais extremement menuë, desorte qu'en peu de lignes il pouvoit faire de longues remarques à la marge d'un livre imprimé en grand papier.

(B) *On le deputa quatre fois de suite aux Synodes Nationaux.*] L'un de ces 4. Synodes ne fut pas celui d'Alez en 1620. comme l'a cru (a) Mr. Des-Marets. La meprise ne seroit qu'une bagatelle, s'il n'avoit pas ajoûté que du Moulin Moderateur de ce Synode fut extremement traversé par Blondel Secretaire de la Compagnie, & s'il n'eût debité cette mesintelligence comme la cause de plusieurs autres évenemens. (b) *Quantum autem Molinaeus suos alios duos ex ordine Ministerii Condeputatos infensos habuerit in illa functione in qua ipse Synodi præses, Blondellus Secretarius fuit, & eum sæpius querentem audiui, & eventus ipse docuit. Cum enim*, &c. Voilà une consideration qui doit obliger les Ecrivains à éviter jusqu'aux plus petites fautes. Ce qui est petit en soi-même ne l'est plus après les fausses consequences, & les fausses supositions qu'on y ajoûte.

(a) Mares. ubi supra pag. 243. Voiez la replique de Courcelles; elle est à la tête du quaternio dissertationum.

(b) Maresius ibid.

(C) *Il avoit une memoire prodigieuse.*] Mr. Colomies en dit une chose qui en peut donner une grande idée, autant que quoi que ce soit. *J'ai apris de Mr. Vossius*, dit-il (c), *que Mr. de Saumaise etant à Paris évitoit autant qu'il pouvoit de se rencontrer en visite avec Mr. Blondel, parce que celui-ci étoit un grand causeur*, & omnia in numerato habebat, etiam locos integros authorum, *au lieu que l'autre quoi qu'il eût une prodigieuse memoire*, sæpè silebat. Des gens qui avoient oüi Blondel en conversation, m'ont assûré que sa langue alloit comme un torrent, & qu'il parloit de toutes sortes de choses avec une facilité surprenante, sans hesiter jamais sur les noms propres, ni sur les années; quelquefois même il savoit dire en quel jour du mois & de la semaine tels & tels faits étoient arrivez. Ceux qui ont fait l'Oraison funebre de Jean Caspar Lentzius, disent (d) que Blondel dejà aveugle l'entretint pendant quatre heures du gros livre qu'il meditoit contre Chifflet, qu'il l'en entretint, dis-je, avec des effusions de memoire qui épouvanterent les auditeurs; *Qui* (malo cæcitatis) *nonobstante* Amstelodami *eum salutantes non admissis modo, sed per 4. horas operis sui quod pro re* Gallica *contra* Chiffletium Hispanicæ *causæ patrocinantem spissum moliebatur, summam iis exposuit, qui ad prodigiosam tanti viri memoriam obstupuerant.* Nous allons entendre deux hommes qui quoi qu'apointez contraires en mille choses, & nommément sur le chapitre de l'amitié pour David Blondel, s'accordent sur le prodige de sa memoire. Ils s'accordent aussi sur la pauvreté de son style: mais l'un d'eux pretend que Blondel fut si estimé en France par les Catholiques Romains, que pour le tenter on emploia jusqu'à la promesse d'une Mitre. Je raporterai tout le passage. (e) *Vir excellens fuit noster Blondellus .... nam ut prætercam ingenii acrimoniam, judicii soliditatem, memoriam ad prodigium usque felicem, eloquentiam temporaneam, (quæ tamen, ut nihil est ab omni parte beatum, non ita eluxet in scriptis, profunda quidem ubique eruditionis, sed quorum gratiam obscuritas aliquando imminuit) ad hæc naturæ dona indefatigabilis diligentia, quâ non vulgarem linguarum Latinæ, Græcæ, Hebraicæ, ut & Italicæ quoque & Hispanicæ, notitiam sibi comparaverat, omne Scriptorum genus pervolverat, & rerum opes in divitem illum cordis sui thesaurum recondiderat. Adeo ut nihil esset, sive magnum, sive parvum, in libris Patrum, Actis Conciliorum, disputationibus Theologorum, & in historia vetere ac recenti, tum sacra tum profana, quod ejus cognitionem effugeret, & de quo, interrogantibus, accurate illico non responderet, nullusque cum eo familiarius versaretur, qui non semper doctior ab ejus colloquiis discederet. Quare omnes qui noverant, stupendæ ejus eruditioni assurgebant, non solum Protestantes, sed etiam Catholici Romani; qui ipsum vel infula Episcopalis, quamdiu calebs vixit, vel magnæ alicujus in Aula, aut in Curia dignitatis illicio in partes suas pertrahere parati erant, nisi religiosiorem comperissent, quam ut mundanarum opum aut honorum splendore caperetur. Quid dicam de morum suavitate, de modestia, de candore, & aliis virtutibus quibus omnes honestos viros ad sui amorem rapiebat (f)!* Ecoutons maintenant l'adverse partie, (g) *Laudibus quas hic, Curcellae, in Blondellum congeris, calculum meum integrum adjicio: Fuit vir (h) multi-juga lectionis, portentosæ memoriæ, jucundæ admodum conversationis, iis præsertim, qui in alloquium consortio audire malunt quam loqui; ut tam parum taedii adferret iis apud quos eruditissimos suos Sermones, linguâ præsertim nostrâ, torrentis instar ad multas horas fundere poterat, de quacumque materia ex improviso cum disserere oporteret, quam frigidus erat & ingratus ubi præmeditate publicè docere debebat; prout stylus ejus utraque lingua tam intricatus est & tot hyperbatis scatet, supra diffusissimum quemvis Atticismum (i), ut sine fastidio legi non possit, Lectorque attentus oblitus sit sæpe quomodo periodum inceperit, ubi pervenit ad illius finem.* Il avoit dit dans la Preface de ce même livre; *Decennium est præter propter, cùm primum ejus ea de re* Diatribe *prodiit. Sed cùm Gallicè tantùm scripta esset, nec eo stylo qui suum Lectorem alliceret, (nam quam fuit memoriosus & multæ lectionis, tam δυσφημίᾳ laboravit, parumque fœlix fuit in suis conceptibus, sive patriâ sive Latinâ linguâ exprimendis;) tandem visus est voluisse eam sermone erudítiorum extare.*

(c) Colom. Mélanges Historiques p. 14. 15.

(d) Apud Paulum Freherum theatr. pag. 1180.

(e) Steph. Curcellaeus in Præfat. Apologetica.

(f) Mr. Daillé exprime en beaux termes, & plus brievement tous ces éloges, en lui dediant l'Apologie des Eglises Reformées. Voiez dans Pope Blount plusieurs autres éloges semblables.

(g) Mares. ubi supra pag. 338.

(h) Il avoit dit dans son exercit. 3. de gratia & reatempt. n. 12. ὁ πάνυ Blondellus, Photius ille nostri sæculi, & omnis antiquitatis quoad vixit, *Βιβλιοθήκη ἔμψυχος.*

(D) *Son style étoit rude, & embarrassé d'un peu trop de parentheses.*] Nous avons dejà raporté le jugement que Des-Marets & Courcelles ont prononcé là-dessus; joignons y celui d'un Jesuite. *Cum Blondellus propter sinuosas inconditæ plerumque orationis ambages & inextricabiles παρενθέσεων καὶ παρέργων labyrinthos minus gratus politis lectoribus esse soleat, & bonæ causæ offusis tenebris sæpius incommodaverit, operæ pretium visum fuit eamdem reciprocare serram (k).* Il veut dire qu'il a retouché la question de la Papesse. Chifflet raconte qu'une Dame de Paris à laquelle Blondel avoit donné son volume des Sibylles, en lut quelques pages sans y rien entendre, & dit à l'Auteur qu'il seroit fort à-propos que cet Ouvrage fût traduit en meilleur François, & qu'elle étoit bien fachée & bien surprise qu'on ne l'eût pas fait encore (l).

(i) N'auroit-il pas voulu dire Asiaticismum? *car c'est le style Asiatique qui passoit pour trop diffus.*

(E) *Il ne se fit pas une afaire de la refutation de Baronius.*] On n'a trouvé après sa mort que des notes qu'il avoit écrites sur les marges de son Baronius. Sa maniere d'écrire en caracteres fort serrez & fort menus fait bien que ces notes-là sont plus nombreuses, mais enfin ce n'est point ce qu'on apelle la refutation d'un Auteur. Les Magistrats d'Amsterdam acheterent cet exemplaire de Baronius, & le donnerent à la Bibliotheque de leur ville. C'est là que ceux qui veulent conoître ce que c'est que le travail de David Blondel contre les Annales de Baronius, peuvent contenter leur curiosité. Un Ministre (m) Bearnois refugié à Amsterdam plusieurs années avant la revocation de l'Edit de Nantes, dit que les Bourgmaitres de cette ville l'aiant chargé de ruiner de fond en comble les 12. tomes de Baronius, il l'a fait sans peine par l'assistance de Dieu, & que non seulement il a copié les notes de David Blondel, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de ces Messieurs, mais aussi qu'il les a collationnées avec les Annales de Baronius, livre qu'il n'avoit jamais vu auparavant, & que comme il a decouvert

(k) Philippus Labbe in Joanna Papissa Cenotaph. everso, ad calcem. 1. vol. de script. Ecclesiast. pag. 841. *(l) Chifflet. in imagine Davidis Blondelli pag. 6.* *(m) Nommé Magendie.*

s'apliqua beaucoup plus à d'autres choses. Il fut demandé au Synode National de Charenton l'an 1631. par la Province d'Anjou, pour être Professeur en Theologie à Saumur β; mais cette demande n'eut point de suite, soit qu'on crût que comme il n'avoit aucun (F) talent pour la Chaire, il étoit moins propre qu'un autre à l'instruction des Etudians en Theologie, soit qu'on crût que s'attachant uniquement à l'Histoire qui étoit son fort, il pourroit se mieux signaler pour le parti. Quoi qu'il en soit il demeura attaché à la Province de l'Ile de France. Le Synode National de Charenton le fit Professeur (G) honoraire l'an 1645. avec une pension convenable, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué envers personne γ. Les δ éclaircissemens sur l'Eucharistie; un gros (H) livre ζ *de la primauté* en l'Eglise; le *Pseudo-Isidorus & Turrianus Vapulantes* *, qui est un Ouvrage contre les Epitres Decretales; le traité † des Sibylles, où il s'inscrit en faux contre les oracles qu'on leur attribuë, & où il refute l'ancienne pratique de la priere pour les morts; le traité ‡ *de Episcopis & Presbyteris* plurent beaucoup aux Protestans: mais quelques-uns d'eux desaprouverent qu'il ne s'attachât pas tout entier à la controverse, & qu'il se mêlât dans les disputes de l'histoire civile, comme quand il fit un Ouvrage ⸸ *de Formula regnante Christo*. Il y en eut aussi qui furent scandalisez du livre qu'il publia (I) pour montrer que ce qu'on debite touchant la Papesse Jeanne est une fable ridicule. Après la mort de Vossius il fut apellé pour lui succeder

β *Voiez l'Epitre Dedicatoire de ses Actes Authentiques.*

γ *La preface ci-dessus citée.*

δ *A Rouën* 1641. in 8.

ζ *A Geneve* 1641. in fol.

* *A Geneve* 1628. in 4. *Voiez touchant ce Pseudo-Isidorus la remarque N.*

† *A Charenton en* 1649. in 4.

‡ *A Amsterdam* 1646.

⸸ *A Amsterdam* 1646. in 4.

des fautes que Blondel n'a point marquées, il a cru qu'il commettroit un peché d'irreligion s'il ne les publioit pas. (a) *Quum mihi demandata foret ab amplissimis Reip. Amstelodamensis Consulibus Provincia funditus evertendorum Annalium 12. tomis comprehensorum ...... Deo cooperante nil arduum esse comperi. .....* (b) *Ut eorum* (Consulum Amstelodamensium) *jussu quæ Blondellus ..... animadverterat non tantum exscripta sed etiam cum Baronianis collata ..... publico darem. ..... Non potui serio postumas animadversiones Blondelli .... cum Chronologicis Baronii narrationibus nunquam antea mihi visis conferre, quin statim......* (c) *Hac autem (ex animo fateor) mihi religio fuit impio sepelire silentio.* Il publia donc un livre l'an 1675. intitulé *Antibaronius Magenelis*, qui contient 140. pages *in folio*. Dans mon exemplaire le titre ne fait aucune mention de David Blondel, mais dans le Journal des Savans (d) le titre contient cette queuë, *quibus accesserunt quædam ad Baronium animadversiones Davidis Blondelli*. D'ailleurs le titre marque l'an 1679. Ne doutez point qu'il n'y ait eu là un tour de supercherie de Libraire. Aparemment on ne vendoit point le livre, & on s'avisa au bout de 4. ans d'en rafraichir le frontispice, & d'y promettre merveilles sous le nom celebre de David Blondel. La verité est que Blondel n'occupe presque point de place dans ce livre, & que si l'on jugeoit de ses notes marginales par cet endroit-là, on les mepriseroit extremement (e).

(F) *Comme il n'avoit aucun talent pour la Chaire.*] Voiez ce qu'on cite de Samuel Des-Marêts dans la remarque C. J'ai oüi dire que Blondel ne prêchoit pas par meditation, & qu'il avoit une extrême peine à aprendre ses sermons mot à mot. Ainsi la Chaire n'étoit nullement son fait.

(G) *Le fit Professeur honoraire.*] Dès lors il fut censé libre de tout engagement avec un Troupeau; il ne fut plus obligé à la residence, il eut pleine permission de se fixer à Paris, pour être à portée de consulter commodément les Bibliotheques. Ce furent les raisons qui obligerent le Synode à lui conferer ce titre: voici mon garant. (f) *Posterior* (Synodus) *Blondello honorarii professoris nomen & stipendium assignaverat, soluto vinculo quo sua Ecclesia tenebatur, & facta ei facultate sedes suas ob commoditatem librorum ipsi necessariorum ad Baronii promissam refutationem figendi Lutetiæ.*

(H) *Un gros livre de la primauté en l'Eglise.*] Cet Ouvrage est fort estimé, & refute savamment le Cardinal du Perron. L'Auteur en preparoit une seconde partie, comme nous l'aprend Mr. Colomiés; *J'ai oüi dire à Mr. Daillé*, dit-il (g), *que Mr. Blondel avoit laissé une continuation de la primauté en l'Eglise presque aussi grande que celle qui est imprimée. Elle est entre les mains d'un Ministre qui se tient auprès de Leyde nommé Courcelles, fils de celui qui se fit Arminien.*

(I) *Il y en eut aussi qui furent scandalisez du livre qu'il publia ...... touchant la Papesse Jeanne.*] Je n'ai pas voulu me servir d'une proposition universelle, quoi qu'un fort zélé Theologien de Groningue s'en (h) soit servi, car j'aurois craint qu'on n'eût regardé cela comme un trait de medisance. Je me suis donc contenté de dire que cet Ouvrage de Blondel scandalisa quelques Protestans. C'est un fait incontestable. Les raisons que je m'en vais raporter de ce scandale sont si peu glorieuses, ou même si honteuses, que si le Theologien de Groningue ne les avoit avoüées, je croirois que le Professeur Arminien d'Amsterdam les impute aux Reformez pour les tourner en ridicule, ou pour les rendre suspects d'un énorme entêtement. Courcelles est le Professeur Arminien dont je parle. Il dit qu'aussi-tôt que l'Ouvrage de Blondel eut vu le jour, il y eut des gens qui le condamnerent sur l'étiquette du sac; ils n'attendirent pas qu'ils l'eussent lu, ce leur fut assez de savoir le but de l'Auteur pour dire qu'il en avoit très-mal usé, & pour se plaindre violemment qu'il leur ôtât un sujet d'insulter les Catholiques Romains. (i) *Non defuerunt qui audito solum ejus argumento damnatoriam confestim sententiam ferrent, indignati quod materia sibi eriperetur Romano-Catholicis posthac insultandi, & mulierem Romæ Pontificiam sedem aliquando tenuisse objiciendi.* Ils chercherent les motifs de cette conduite de Blondel, & au lieu de croire qu'un homme qui avoit tant lu, & dont les lumieres étoient si vastes, avoit pu decouvrir le foible de ce beau conte, ils soutinrent que la bonne foi n'avoit nulle part à son action, qu'il cherchoit un bon Benefice, & qu'afin de l'obtenir, il avoit fait sa cour au Pape de Rome. (k) *Præterea illos quos non pudet jactare Blondellum in fabulam transformare molitum esse quod certa plurium historicorum fides de Johanna prodidit, ut Pontifici Romano gratificaretur, & ab eo pingue aliquod Beneficium extorqueret.* Celui qui raporte ce jugement temeraire, le refute tout aussi-tôt, par une raison tirée des choses desobligeantes pour le Papisme qui sont dans ce livre de Blondel. *Malignam istam suspicionem scriptum, unde calumniandi ansam arripuerunt, plane jugulat, in quo tantum abest ut partium illarum gratiam ambiverit, ut contra multis in locis acriter eas pungere non dubitarit.* Il ajoûte une autre raison prise de ce que l'Ouvrage de la primauté en l'Eglise s'imprimoit, lors que l'Auteur travailloit à celui de la Papesse. D'autres furent moins iniques; ils avoüerent que l'Auteur avoit refuté l'histoire de la Papesse par des raisons si puissantes, qu'ils ne voioient pas qu'on pût y oposer rien de bon; mais ils trouverent fort mauvais qu'il eût abusé de son loisir & de sa science pour refuter une tradition de cette nature. *L'interêt des Protestans*, disoient-ils, *demande qu'elle soit vraie, pourquoi faut-il qu'un Ministre en montre la fausseté? ne valoit-il pas mieux laisser aux Papistes le soin de nettoier leurs ordures? meritoient-ils qu'on leur rendît en cela quelque sorte de bon office, eux qui ne cessent de dechirer la memoire des Reformateurs?* Voilà quel étoit le langage des plus moderez, & c'est ainsi que l'on parlera toûjours, lors que l'interêt de parti aura plus de part à ce qu'on dira que les idées de l'ordre, que les idées de l'honnête, que l'amour de la verité en general. Je dis *en general*, & ce sont deux choses bien differentes qu'aimer la verité en elle-même, & qu'aimer le parti que l'on a une fois pris pour le veritable, & que l'on est bien resolu de ne prendre jamais pour faux. (l) *Alii ergo Auctorem & opus paulo æquiores, fatentur quidem ipsum tam efficacibus opinionem vulgarem argumentis impugnasse, ut non videant quid ad illa reponi cum specie possit: sed tamen ajunt non debuisse otio suo & eruditione abuti, in confutanda fabula quam pro vera historia haberi Protestantium interfuit. Præstitisse sordes suas Pontificiis eluendas relinquere: indignos enim esse quibus nostri operam eo in re suam commodent; cum Lutherum, Zuinglium, Calvinum, aliosque Protestantium Doctores, soleant atrocibus conviciis proscindere, quibus illorum memoriam, quantum

(a) *In epist. dedicat.*

(b) *In Præfat.*

(c) *Ibid.*

(d) *Du* 10. *Juillet* 1679. *pag.* 222.

(e) *Voiez Mr. Baillet dans le* 2. *tome des* Anti n. 156.

(f) *Samuel Maresius refutat. Curcell. pag.* 304.

(g) *Colom. in Opuscules, p. m.* 99.

(h) Aliis quiritantibus de Johannæ Papissæ historia per ipsum suggillata ac in fabulam commutata, non fine offensione OMNIUM protestantium. *Maresius exercitat.* 3. *de gratia n.* 22. *Il dit dans sa reponse a Courcelles pag.* 315. *qu'aucun Reformé n'auroit voulu conseiller la composition d'un livre si scandaleux*, NEMINEM reformatorum reperies qui illi autor extiterit istius scandalosæ scriptionis.

(i) *In præfat. Apologet. apud Mares. p.* 312.

(k) *Id. ibi*

(l) *Id. ib. pag.* 314.

ſucceder dans la profeſſion de l'Hiſtoire, par les Curateurs de l'Ecole Illuſtre d'Amſterdam. Il s'y tranſporta l'an 1650. & continua ſes veilles & ſes travaux avec ſon aplication ordinaire: ce qui joint au changement d'air lui attira beaucoup d'incommoditez, & lui fit perdre la vuë. On aſſûre qu'en cet état il ne laiſſa pas de dicter deux * volumes *in folio* ſur la genealogie des Rois de France contre Chifflet. On pretend qu'il entrêprit cet Ouvrage à la priere de Mr. le Chancelier Seguier.

tum in ſe eſt, toti mundo odioſam reddant. Mr. Des-Marêts qui a refuté Courcelles ne nie point qu'on ne fit ces jugemens, & ne dit point que l'on eût tort en cela. Au contraire il confirme le mieux qu'il lui eſt poſſible la penſée de ceux qui diſoient que Blondel compoſa ce livre, pour faire ſa cour aux Catholiques Romains (a), & il raporte (b) un paſſage du Sieur Congnard Avocat de Roüen qui avoit ecrit contre Blondel, & qui avoit dit que la plûpart des Reformez furent étrangement ſurpris du deſſein de cet Auteur, & qu'ils jugerent qu'il avoit voulu ou faire montre de ſa lecture, ou ſe mettre bien dans le grand monde. Voiez ci-deſſous la remarque P. L'Egliſe Romaine eſt toute remplie de gens qui jugent la même choſe de ceux qui refutent les Legendes; on les traite d'heretiques, ou de fauteurs d'heretiques; deſorte que de part & d'autre un homme qui n'a point pour but de ſe confirmer par ſes recherches, & par ſes études dans tous les prejugez de ſa Communion, s'expoſe à de grans inconveniens.

Au reſte ce que Blondel a écrit ſur la Papeſſe a paru en divers tems, & en deux langues. On imprima à Amſterdam en 1647. ſon *familier Eclairciſſement de la queſtion, ſi une femme a été aſſiſe au ſiege Papal de Rome entre Leon IV. & Benoiſt III.* Aprés ſa mort le Sieur de Courcelles fit imprimer en Latin ce même Ouvrage, mais beaucoup plus ample, à Amſterdam l'an 1657. En voici le titre, *de Joanna Papiſſa, ſive famoſæ quæſtionis, an fœmina ulla inter Leonem IV. & Benedictum III. Romanos Pontifices media ſederit, ἀνάκρισις.* Courcelles (c) aſſûre que l'Auteur retint chez lui ſon manuſcrit plus de neuf ans, & qu'en commençant à y travailler il ne ſongeoit à rièn moins qu'à l'impreſſion. Il avoit ſeulement la complaiſance d'examiner une matiere ſur laquelle l'un de ſes amis l'avoit conſulté; mais il ſe laiſſa vaincre enfin aux preſſantes ſollicitations de ſes amis, qui l'aſſûrerent que cet Ouvrage plairoit beaucoup aux curieux de l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Mr. Des-Marêts aſſûre (d) que Blondel nia qu'il eût eu aucune part à l'impreſſion de ſon livre, & que par cette proteſtation il tâchoit de diminuer le ſcandale, & d'éviter la cenſure du Synode. *Quam* (promulgationem) *tum etiam Blondellus ut ſe inſcio factam excuſabat, ad offenſionem elevandam, & cenſuram ſynodicam cautius declinandam.* Il ajoûte que le manuſcrit ne fut pas envoie tout droit en Hollande, mais de Paris à Londres, & de Londres à Amſterdam: tout cela par precaution contre les cenſures qu'on avoit à craindre; *Ut ſi lis ulla ſuper ejus editione ſuo Autori moveretur, eadem praſto eſſet excuſatio qua hodie utitur Dallæus.* Franchement je ne croi pas que cet Ouvrage ait été mis ſous la preſſe ſans le ſu & le conſentement de l'Auteur. Mr. Menage contoit une choſe qui fait à nôtre ſujet, & qui temoigne qu'il n'avoit pas bien retenu les principales circonſtances, car il ignoroit l'édition Françoiſe. *C'eſt moi*, diſoit-il (e), *qui ſuis cauſe que David Blondel a fait imprimer ſon traité* de la Papeſſe Jeanne. *Il n'avoit fait d'abord qu'un diſcours en François qu'il me preta, & que je gardai quelque tems. Je le pretai en ſuite à Mr. Nublé qui le garda prés d'un an. David Blondel vint en ſuite me le demander, & je ne voulois pas le lui donner d'abord, parce que je craignois qu'il ne voulûſt le ſupprimer. Je lui dis que c'étoit un ouvrage qui meritoit d'être imprimé, & qu'apparemment il vouloit en fruſtrer le public: mais il m'aſſûra ſi fort qu'il vouloit y travailler & le faire imprimer, que je luy rendis. En effet il le fit imprimer en Latin, mais tout autre qu'il n'étoit auparavant.* On dit (f) que Mr. de Saumaiſe ſur les premieres nouvelles de ce livre de Blondel, s'écria *qu'on me l'aporte, je le diſſiperai en ſoufflant une fois deſſus.* Blondel lui envoia l'original de ſon Ouvrage Latin, & n'exigea autre condition ſi ce n'eſt qu'on le publiât tout entier, ou à la tête ou à la fin de la reponſe. Saumaiſe accepta cette condition, & vêcut encore ſix ans; mais quoi qu'il eût promis de repondre, il ne le fit pas, & l'on ne trouva quoi que ce ſoit parmi ſes papiers qui concernât la refutation de Blondel (g). Le même Courcelles qui debite tout cela, aſſûre que Rivet lui avoit écrit qu'il doutoit qu'on pût repondre ſolidement à Blondel, *Valde ſe dubitare an bene ei reſpondere poſſet, & cum lectoris cordati ſatisfactione.* Un Avocat de Roüen nommé Congnard repondit au livre François, juſtement la même année que Blondel mourut. Des-Marêts repondit au livre Latin un an après qu'il eut été imprimé, & l'inſera tout entier dans ſa reponſe, ce qui eſt une preuve évidente qu'il n'avoit point aperçu les grandes difficultez qui mettoient en peine Rivet, ou qu'il croioit les avoir pleinement levées. Car on n'a jamais l'imprudence de publier tout entier l'Ouvrage auquel on repond, lors qu'on eſt perſuadé qu'on n'a pu repondre à pluſieurs difficultez; on prend le parti en ce cas-là de choiſir ce que l'on veut dans l'Ecrit de l'Antagoniſte, & de faire ſemblant de n'avoir point vu ce à quoi l'on ne fait que repliquer. Il y a cent livres contre leſquels on ne diroit rien, ſi l'on étoit obligé de les inſerer tout du long dans ſa (h) reponſe. Il n'y a pas long tems que Mr. Spanheim le Profeſſeur en Theologie a écrit (i) pour retablir la Papeſſe Jeanne. Il n'a pas été rebuté par les embarras qui inquietoient Rivet & Saumaiſe. On peut dire de ſon livre & de celui de Des-Marêts que s'ils ne peuvent pas convaincre toutes ſortes de lecteurs que l'hiſtoire de la Papeſſe ſoit veritable, ils les peuvent du moins convaincre de l'habileté & de la ſcience de leurs Auteurs.

UNE lettre de Mr. Sarrau m'aprend que Blondel à la priere de quelques perſonnes aiant examiné la queſtion de la Papeſſe, trouva que le ſentiment commun étoit fabuleux, & compoſa ſur ce ſujet un livre Latin. Les uns aprouverent cela, les autres le condamnerent; ceux-ci pretendirent qu'un Proteſtant ſe rendoit (k) infame lors qu'il attaquoit les ſentimens ordinaires de ſon parti. Blondel eut égard aux terreurs paniques des eſprits foibles, & mit ſon Ouvrage entre les mains de Mr. Sarrau, afin de pouvoir le refuſer à des perſonnes, qui contre ſon intention, auroient pu le publier. Il retoucha cette matiere l'an 1639. à cauſe qu'il ſe repandit un bruit qu'il detruiſoit amplement l'hiſtoire de la Papeſſe, dans un livre qui s'imprimoit en ce tems-là. C'étoit celui de la primauté du Pape. Pour n'avoir pas la peine de feuilleter tous les cahiers d'un ſi gros livre, on s'informa de lui touchant ce bruit qui couroit. Il repondit qu'il ne parloit point de cela dans l'Ouvrage qui étoit alors ſous la preſſe, mais afin qu'on ſût quel etoit ſon ſentiment, il compoſa un traité François qui étoit plus court que le Latin, & qui vint bientôt entre les mains de beaucoup de gens. Saumaiſe le vit à Paris l'an 1641. Mr. Sarrau ne voulut point dire comment cet Ouvrage fut envoie au Libraire Blaew qui le publia à Amſterdam en 1647. mais il declare que l'Auteur diſoit que cette afaire avoit été menagée à ſon inſu. *Certe auctor affirmat ſe inconſulto, quidquid id eſt procuratum fuiſſe* (l). Il ajoute qu'après la publication de ce livre il y eut des gens qui loüerent l'ingenuité de Blondel, & qu'il s'en falut peu que d'autres ne (m) l'accablaſſent d'injures: les plus moderez le condamnoient d'imprudence. Quelques lettres de Saumaiſe où il promettoit de s'ériger en protecteur de la tradition que Blondel avoit rejettée, & de la retablir bientôt & facilement, conſolerent beaucoup ceux qui regrettoient la perte d'un argument qui ſelon eux terraſſoit l'Egliſe Romaine. (n) *Recreaſti animos eorum quibus dolebat eripi ſibi telum, ut arbitrantur, acutiſſimum, quo Roma in capite feriretur.* Mr. Sarrau fut un de ceux qui aprirent avec plaiſir ce nouveau deſſein de Saumaiſe, mais il l'avertit de prendre bien garde à cette entrepriſe. Notez qu'il lui envoia l'Ecrit Latin de Blondel, & qu'il lui marqua que Chamier, Pierre du Moulin, & Mr. Bochart de Caen trois des plus doctes Miniſtres de France, croioient que l'hiſtoire de la Papeſſe étoit fabuleuſe. Il n'oublie pas de dire que du Moulin qui auroit pu plaiſanter admirablement ſur cette hiſtoire, n'y avoit jamais emploie le ſel de ſes railleries. *Multa certe cum ſcripſerit* (Petrus Molinæus) *quibus Romanum ſuggillaverit pudorem, ab iſta tamen femina ſemper manum abſtinuit: & poterat tamen vir non infacetus alicujus liberalis joci inde captare occaſionem.* Je ne croi pas que l'on ſe trompât ſi l'on ajoûtoit Mr. Baſnage à ces trois illuſtres Miniſtres qui tenoient pour fabuleuſe l'hiſtoire de la Papeſſe Jeanne. Voiez ce qu'il a écrit là-deſſus (o) dans les termes d'hiſtorien des raiſons de chaque parti: vous n'aurez pas de peine à comprendre quelle eſt ſa penſée.

FAITS concernant le livre de David Blondel ſur la PAPESSE.

(a) Nec potuit id conſilium Blondelli non diſplicere bonis inter Proteſtantes, quibus monſtri quid alere viſa eſt præpoſtera hæc diligentia in agenda cauſa adverſariorum, ac ſi ipſi-met ei pares non eſſent. *Mareſius ubi ſupra. pag. 312.*

(b) *Id. ib. pag. 313.*

(c) *Ubi ſupra, pag. 314.*

(d) *In refutat. præfat. pag. 324.*

(e) *Menagiana, pag. 344. édit. de Holl.*

(f) Cum primum ejus fama ad Cl. Salmaſii diffuſiſſimæ eruditionis, ut omnes ſciunt, viri aures perveniſſet, excidit ipſi ut parum conſideratè diceret, *tradatur mihi liber, ego illum uno halitu diſſlabo.* Curcell. ubi ſupra pag. 324.

(g) *Id. ib. Des-Marets avouë les promeſſes de Saumaiſe,* Id non præſtitit Salmaſius cujus ſpem fecerat amicis & mihi ſæpe. *Ubi ſupra pag. 326.*

* *Ils ſont en Latin, & furent imprimez à Amſterdam en 1654.*

(h) *Mr. Arnauld s'eſt imaginé que ſon livre du renverſement de la Morale étoit de cette nature. Voiez les Nouv. de la Republique des lettres, mois de Novemb. 1684. art. 11. p. 975.*

(i) *Cet Ouvrage mis en François par Mr. Lenfant Miniſtre de Berlin, a été imprimé à Amſterdam en 1694.*

(k) Quaſi probroſum foret viro Proteſtantium partibus addicto, quidquam attuliſſe, quod vulgatas ſuorum opiniones convelleret. *Sarrav. epiſt. 178. pag. 181. edit. Ultraj.*

(l) *Sarravius ubi ſupra.*

(m) Alii pœne optimo viro conviciari. *Ibid.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Baſnage Hiſt. de l'Egliſe to. 1. p. 408. & ſuiv.*

Seguier. Il se trouva en Hollande des esprits (K) chagrins qui tâcherent de le rendre suspect d'Arminianisme, & qui blâmerent (L) *les considerations religieuses & politiques* qu'il publia durant la guerre de Cromwel & des Hollandois. Il mourut le 6. d'Avril 1655. âgé de 64. ans. Il avoit deux freres plus âgez que lui tous deux Ministres, l'un s'apelloit *Moïse*, & l'autre *Aaron*. Moïse BLONDEL fut Ministre (M) à Meaux, & puis à Londres, & publia un livre de controverse qui temoigne qu'il avoit de l'érudition. On pretend que ses lumieres (N) ne furent pas inutiles à son frere. Il étoit encore en vie * l'an 1645. Ce fut lui qui fournit le † manuscrit

** Cela paroit par une lettre que David Blondel lui écrivit le 20. d'Août 1645. On la trouve au commencement du livre François sur la Papesse.*

† La même lettre l'assûre.

(K) *Des esprits chagrins qui tâcherent de le rendre suspect d'Arminianisme.*] Il y a beaucoup de gens dans les païs étrangers qui se font une fausse idée de la liberté Hollandoise, & de (a) la servitude Françoise. Ils n'ont pas tort de dire que le tribunal de l'Inquisition Espagnole est abhorré en Hollande, mais il ne laisse pas d'y avoir un assez bon nombre d'esprits soupçonneux, ombrageux, inquisiteurs, qui prenent garde quels amis on a, & qui fondent là-dessus mille jugemens temeraires, dont ils font part à beaucoup de gens de maison en maison, & sur tout à ceux qui peuvent servir ou nuire selon qu'ils sont prevenus ou pour ou contre. Le pauvre David Blondel s'imaginoit qu'en sortant de France pour aller à Amsterdam, il passeroit de la servitude à la liberté; & il ne savoit pas qu'il s'alloit mettre sous les yeux de certains espions, qui lui feroient un crime atroce de ce qu'il auroit des liaisons d'honnêteté avec un ancien (b) ami qui avoit contribué à sa vocation, & dont la connoissance lui étoit d'un grand usage dans un païs inconu. Il ne savoit pas que ces espions raporteroient tout ce qu'il diroit, & qu'on donneroit un sens sinistre à certaines choses qui lui pourroient échaper en conversation; si bien que la medisance fondroit sur lui avec toutes ses horreurs, & le feroit passer pour un homme qui conspiroit contre l'Etat & contre l'Eglise. Je n'avance rien que je n'aie lu dans les Ecrits d'un fameux Theologien, qui a pris la peine d'aprendre au public ce tissu de medisances; *Quod illi Apologia (c) prologum galeatum præfixerit ὁ πάνυ Blondellus . . . . . . multum detrivit de ipsius existimatione apud plerosque, ac si meditatus fuisset in gratiam Remonstrantium* EVERSIONEM *(d) doctrinæ publicæ in his Ecclesiis; Aliis observantibus intimam illam & jugem quam cum D. Curcellæo familiaritatem coluit ex quo vixit in Belgio: Aliis ad animum revocantibus liberiores quosdam voces ipsius in sententiam Augustini & Synodum Dordracenam: . . . . Aliis indignantibus quod justo profundius se immiscuerit negotiis hujus Reip. (e) in qua erat recentior hospes (f).* Je laisse plusieurs autres mauvais bruits que cet Auteur ramassa à son grand regret, dit-il (g), & neanmoins avec un soin si exact, que Mr. Daillé lui en a fait un très-dur reproche après les avoir refutez tous l'un après l'autre. *Hæc sunt quæ Epicrita contra clarissimam optimi & eruditissimi viri famam, aut finxit ipse, aut à malevolis plebeiisque ingeniis excogitata magno studio conquirenda & corradenda & in publicam hominum lucem edenda putavit; quæ quam sint putida, & ad id, quod agit, conficiendum inepta, omnes jam intelligunt. . . . . Nunc quo nomine appellabo illam Epicritæ diligentiam, qua is quisquilias & nugas, partim futiles, partim falsas, plerasque dubias & incertas, aut ipse commentus est, aut ex otiosorum hominum circulis atque rumusculis studiosissime collegit hoc animo, ut persuadeat eximium Dei servum, & post immensos in Christi vinea labores, à terris nuper in cælos receptum, hoc antequam moreretur, egisse ac meditatum esse, ut publicam Ecclesiæ, in qua degebat, doctrinam everteret (h)?* Depuis la mort de Blondel les choses sont bien empirées; & principalement depuis que certains esprits factieux & superbes sortis de France, se veulent faire redouter par des coups d'essai d'inquisition. Voiez je vous prie comment un Ministre d'Allemagne (i) deplore le malheur de David Blondel, qui quelque doux & pacifique qu'il fût, & quelques services qu'il eût rendus à la cause, ne laissa pas d'être exposé à mille morsures & pendant sa vie, & après sa mort.

(a) Une infinité de gens s'imaginent que personne n'ose dire en France ce qu'il pense: cependant on le dit & on l'écrit fort librement. D'où est-ce que nos Nouvellistes aprendroient tout ce qu'ils debitent concernant la France, si on n'écrivoit ses pensées avec la derniere franchise? On s'entretient encore plus franchement de ces choses qu'on ne les écrit.

(b) C'est-à-dire avec Courcelles Professeur Arminien.

(c) Il parle d'un Ouvrage de Mr. Daillé touchant la Grace universelle.

(d) Voiez ce que dit ce même Auteur dans la preface des Considerations libres & charitables sur les Actes Authentiques de Blondel.

(L) *Qui blâmerent* les considerations religieuses & politiques *qu'il publia durant la guerre de Cromwel.*] Nous avons vu dans la remarque precedente, que ses ennemis tirerent de là l'une de leurs preuves de sa pretenduë conspiration contre l'Eglise. Son Apologiste (k) pretend que c'étoit par haine contre les Etats de Hollande que l'on blâmoit les considerations de Blondel; mais on lui (l) replique que cet Ouvrage contient des choses qui devoient deplaire aux Etats de cette Province, & qui deplurent à quantité de gens de bien, & qu'il contient d'ailleurs beaucoup d'invectives contre les Parlementaires d'Angleterre, & contre les Princes qui au lieu de venger la mort du Roi Charles, se hâterent de faire des ligues avec Cromwel. Cela veut dire que si Blondel avoit encore vécu deux ou trois ans, il eût couru risque de se voir accusé de crime d'Etat, pour avoir fait un libelle contre la Republique d'Angleterre, un libelle, dis-je, qui étoit une censure violente de l'union qui regnoit après la mort de ce Ministre entre la Hollande & l'Angleterre.

(l) Maresius in refutatione præf. pag. 309. 310. 311.

(M) *Moïse* BLONDEL *fut Ministre à Meaux, & publia un livre de controverse.*] Ce livre est intitulé *Jerusalem au secours de Geneve:* il fut imprimé à Sedan en l'année 1624. L'Auteur justifie le sentiment des Protestans sur les livres Apocryphes, par le suffrage des Juifs & des Peres. Le fameux Controversiste Pere Veron accuse Blondel de plagiat. *Jean Rainold Anglois,* dit-il (m), *a composé un gros livre in quarto contenant 600. feuillets (n) ou environ, intitulé censure des livres Apocryphes du Vieil Testament contre les Papistes, specialement contre Robert Bellarmin M. DC. XI. . . . . . Des pieces de ce gros volume est composé ou recueilli le livre de Blondel, lors Ministre de Meaux, sur cette matiere, intitulé Hierusalem & Rome au secours de Geneve.* Je ne sai point si Veron a cru que ce Blondel Ministre de Meaux étoit David Blondel, mais il a été cause que Chifflet a pris l'un pour l'autre. Chifflet avant que de publier sa replique au gros volume de Blondel, lâcha un petit Avantcoureur de 30. pages sous le titre de *Imago Francisci Eversoris Davidis Blondelli Ministri Calvinistæ. Clypei Austriaci liber prodromus.* Il dit là beaucoup d'injures à Blondel qui ne lui en avoit pas été chiche, & il l'accuse nommément de plagiat. Il pretend que c'étoit un vieux peché en lui, & il le renvoie aux paroles du Pere Veron que l'on vient de lire. *Blondellum Neoclide furaciorem, Boucheto, Dominico, ac Tenuicario totum inequitare nihil novi est, antiquum obtinet dum plagiarium agit, non ignorat hac Pilan, non Tytygias. Recordetur tyrocinii sui fœdos dies cum apud Meldenses ministellum agens Genevæ suæ ab Hierosolymis & ipsa Roma suppetias frustra quæsivit, de quibus Francisci Veronis &c. (o).* Le voilà donc persuadé que son adversaire étoit ce même Ministre de Meaux qui avoit fait le livre de Jerusalem au secours de Geneve; mais c'est attribuer à David Blondel ce qui n'est dû qu'à son frere Moïse. La meprise de Mr. l'Abbé de Marolles est moins considerable que celle-là. Il donne à Blondel le nom de Daniel, au lieu de celui de David. C'est dans le *denombrement* des Auteurs qui lui ont fait present de leurs Ouvrages, ou qui ont parlé honorablement de lui. Il dit que Blondel lui fit present de son livre de la Papesse Jeanne, *s'étant servi,* ajoûte-t-il, *d'une observation considerable que je lui fis un jour dans le cabinet de feu Mr. du Puy sur ce sujet.* Il dit la même chose dans son Histoire de France, & marque en quoi consistoit cette observation.

MEPRISES touchant nôtre BLONDEL.

(m) Veron 2. partie, 5. controverse des livres Canoniques chap. 6. n. 3.

(n) Il en contient plus de 800.

(o) Chifflet. imag. Francisci evers.

(N) *Ses lumieres ne furent pas inutiles à* David Blondel.] Voici ce que je trouve dans le Professeur de Groningue. (p) *Cæterum inde apud nostros, nostri seculi Photius dictus est Blondellus, quod ex suis & sui fratris, Mosis Blondelli, viri pientissimi & diligentissimi, laboribus, veterum Pontificum Epistolas Decretales, quas jamdiu tamen nemo sanus volebat admittere, in suo* Pseudo-Isidoro & Turriano vapulantibus, *suam in veterum Canonum notitia peritiam abunde comprobasset, & insuper diligentissime evolvisset Canones & Constitutiones Synodorum Nationalium Reformatarum, ejusdem Mosis fratris sui adjutus industriâ: cui comprobanda id proferre possim quod habeam in meo Museo, ex manu Mosis Blondelli, præter excerpta quædam Patrum Græcorum & Latinorum, & Bellarmini opusculum* de Scriptor. Eccl. *variis notis manuscriptis elucidatum, Disciplinam Ecclesiarum Galliæ nitidissimè scriptam, variis Scholiis ex Synodorum Nationalium decisionibus illustratam.* Remarquez que ce Professeur insinuë qu'il n'étoit pas neces-

(p) Maresf. ubi supra pag. 253.

(e) Voiez la remarque suivante. *(f) Maresius exercit. 3. de gratia n. 22.* (g) Quæ omnia dici & jactari in illum eò mihi ægrius accidit quod summa mihi cum ipso necessitudo semper intercesserit. *Id. ibid.* *(h) Dallæus in vindiciis Apolog. part. 3. c. 8. pag. 451.* *(i) Spizelius in infelice literato, pag. 693. & sequent.* *(k) Curcellæus in præfat. Apolog. pag. 309.*

crit sur lequel l'éclaircissement de la Papesse fut imprimé. J'ai oublié de dire qu'*Amand Flavien* est un faux nom, que David Blondel se donna à la tête d'un petit livre *de la liberté de conscience*, qui fut oposé à la Bulle d'Innocent X. contre la paix de Munster. Je n'ai point parlé non plus des grans efforts que firent les Catholiques pour attirer nôtre Blondel dans leur Communion. Un de ses confreres qui ne l'aimoit pas, a pretendu que ce n'étoit point une chose qui lui fit honneur. Sa pensée (O) merite quelque examen. Il a soutenu aussi que Blondel jouïssoit d'une (P) pension à la Cour de France, & que cela le detournoit de refuter Baronius.

Il * ,, avoit une maniere d'étudier toute singuliére, il se couchoit par terre, & avoit à l'en- ,, tour de luy les livres dont il avoit besoin pour l'ouvrage qu'il faisoit. ,, Celui qui m'aprend cela le donne pour une chose *tres vraie :* il dit aussi que l'anonyme qui a fait *des considerations libres & charitables sur le Recueil des Actes authentiques ramassés par Mr. Blondel*, s'apelloit Mr. Gauthier, & étoit Ministre aux environs de la Rochelle. Ce Recueil deplut beaucoup aux Theologiens qui avoient

(*a*) *Baillet, Jugem. des Sav. tom. 2. pag. 307.*

(*b*) *Voiez Rivet oper. tom.* [illegible] *pag. 1079.*

(*c*) *In præfat. Apolog. p. 338. Voiez ci-dessus la remarque C.*

* *Ancillon, Mélange critique tom. 1. pag. 407.*

necessaire de faire voir la fausseté des Decretales. Raportez à cela ces paroles de Mr. Baillet; ,, Au sujet ,, *du faux Isidore* le P. Sirmond apelloit Mr. Blondel ,, *un enfonceur de portes ouvertes*, à cause de la chaleur ,, & des efforts avec lesquels il a poursuivi ces deux ,, Auteurs dont la defaite n'étoit ni difficile, ni fort ,, considerable, après que tant de Critiques Catholi- ,, ques avoient deja decouvert les impostures d'Isido- ,, re, & que le procedé de Turrien avoit été sifflé & ,, censuré par les plus judicieux d'entre nos Ecrivains ,, avant lui (*a*). ,, Rivet parle bien plus avantageusement (*b*) de ce livre de Blondel.

(O) *Sa pensée merite quelque examen.*] Courcelles avoit entre autres loüanges donné celle-ci (*c*) à David Blondel, que les Catholiques admiroient de telle sorte son érudition, qu'ils lui offrirent la Mitre pendant qu'il étoit à marier, & puis une belle charge ou à la Cour, ou au Parlement, s'il vouloit abjurer son heresie. Des-Marêts repond (*d*) que ce n'est pas un sujet de loüange, tant parce que les Papistes tendent le hameçon en tout tems & en tout lieu, que parce qu'une honnête femme ne met point parmi ses eloges d'avoir resisté à des propositions impudiques. Cette derniere maxime n'est pas absolument vraie; elle a besoin d'être vuë d'un certain côté pour ne point paroitre fausse. Il est honteux à une femme qu'on lui ait fait des propositions d'amour, car cela fait voir qu'on n'a pas eu trop bonne opinion de sa vertu, & ainsi toute femme qui se vante d'avoir resisté à des sollicitations impures, fait savoir en même tems qu'elle n'avoit pas su mettre sa reputation sur le bon pied qu'il faloit, ou inspirer tout le respect qu'une femme vertueuse merite. En ce sens-là on doit admettre la maxime du censeur de David Blondel. On m'accordera sans doute que de deux femmes également belles & charmantes, & engagées dans le monde, celle qui n'auroit jamais essuié aucune proposition malhonnête auroit plus de lieu de se vanter, que celle qui auroit souvent repoussé le tentateur; car ce seroit une preuve que celle-ci n'auroit pas imprimé comme l'autre sur sa conduite ce caractere de sagesse, qui persuade qu'on seroit très-mal reçu, & qu'à coup sûr ce seroit peine perdue que de faire le soupirant, & ce qui s'ensuit. Il n'y a point de loüange plus delicate que de dire à un Ministre d'Etat, qu'il est semblable à Caton à qui personne n'osoit demander une chose injuste. Scioppius s'est servi de cette pensée en loüant un Cardinal, *Ergo amicos porro quamvis eximia & constanti voluntate esse soleas, tam tamen cum quid momenti majoris petere instituerint, religionem adhibere soles, ut non temere etiam qui te caussa sua omnia velle sciat, vel sibi quicquam, vel amicis ausit postulare quod te tribuere vel indulgere minus dignum videatur, eaque re in te conveniat, quod de Catone Tullium dixisse legimus :* ô te felicem M. Porci, a quo rem improbam petere nemo audet (*e*). Mais tournons la medaille, nous verrons que le Professeur de Groningue a mal censuré Courcelles. Il n'est pas vrai generalement parlant qu'une honnête femme ne doive pas s'estimer digne de loüange, pour avoir souvent resisté à de mauvaises sollicitations. Toute famille (*f*) qui peut citer une telle ou une telle qui ont resisté aux offres d'un grand Financier, ou d'un grand Prince, croit se couronner de gloire. Plus les tentations ont été fortes & frequentes, plus s'est-on assûré par de bonnes preuves que l'on aime l'honneur & la vertu, & que l'on est digne d'être estimée & loüée. Il y a des Relations qui portent que les plus honnêtes femmes en Espagne sont bien aises quand elles sont seules avec un homme, qu'il leur demande jusqu'à la derniere faveur, & qu'elles trouvent fort mauvais s'il ne le fait point. Ce n'est pas qu'elles veuillent l'accorder, mais elles se font un plaisir de ne l'avoir pas accordée à des prieres ardentes.

(*d*) Sed nec ad laudes ipsius pertinere mihi videtur quod eum libenter corrupissent pontificii, cum horum hamus ubique pendeat, nec soleat honesta matrona suis laudibus accensere quod impudicis sollicitationibus quondam restiterit. *Mares. in refutat. præf. pag. 338.*

SI C'EST une loüange à donner à une femme qu'elle a rejetté des propositions impudiques, & à un homme qu'il a resisté aux tentations de changer de Religion.

(*e*) *Scioppius, epist. dedicat. elementor. Philosophiæ Stoicæ Moralis ad Cynthium Cardinalem S. Georgii.*

(*f*) *Voiez le George Dandin de Moliere.*

Après tout on a eu raison de loüer Blondel par l'endroit que Des-Marêts a critiqué. Les Catholiques de France n'auroient point emploié tant de promesses, s'ils ne l'eussent consideré comme une personne de grand merite. Il y a beaucoup de difference entre un Ministre à qui l'on offre des honneurs s'il change de Religion, & une femme que l'on cajole avec des presens. L'action qu'on propose au Ministre n'est point mauvaise dans les principes de ceux qui en font la proposition, & (*g*) l'on n'exige point qu'il la fasse pendant qu'il la croira mauvaise; on l'exhorte à s'instruire, & on lui promet que s'il peut se desabuser, on recompensera largement la peine qu'il aura prise à chercher & à trouver la verité. Mais ce qu'on propose à une femme est une mauvaise action & selon ses principes, & selon les principes du tentateur. On ne peut donc la tenter sans lui faire affront, c'est-à-dire sans la croire très-capable de faire une chose dont elle conoit la saleté: ainsi la comparaison de Des-Marêts n'est point juste; car on ne fait pas d'injure à un homme lors qu'on croit qu'il sera capable de conoitre ses erreurs, & de donner gloire à la verité, ou, ce qui est la même chose, lors qu'on le sollicite à changer de Religion. Je suis bien assûré que si Mr. Des-Marêts avoit eu à faire le Panegyrique d'un Ministre qui eût refusé cent beaux avantages que les Catholiques lui auroient offerts, il en auroit tiré la matiere d'un bel éloge, & qu'il n'auroit pas fait scrupule d'avoüer lui-même comme un exploit remarquable, la force qu'il auroit euë de resister aux tentations de cette nature. Admirez en passant le Pyrrhonisme qui regne, sans qu'on le sache, dans la plûpart des disputes. Il y a cent maximes qui sont vraies d'un côté, & fausses de l'autre. On s'en sert tour-à-tour ou pour sa cause, ou contre ses adversaires; mais est-ce le moien de parvenir à une legitime certitude?

(P) *Que Blondel jouïssoit d'une pension.*] Des-Marêts declare (*h*) que Blondel lui avoit dit qu'il se trouvoit importuné des attraits du monde. Il ajoûte que Demeri Surintendant des Finances paioit une pension à ce Ministre, & que (*i*) cette pension l'obligea à publier sa Papesse Jeanne. *Ubi (Lutetiæ) tamen nihil minus quam Baronio vacavit; sed conjunctâ D. Demery, summi Præfecti ærario Regio, pensione, cum Ecclesiarum stipendio, animum appulit ad ea quæ ab illa professione honoraria, inter Reformatos, satis remota erant. Quæ etiam offensioni fuisse multis piis & bonis viris, mihi abundè constitit cum essem Lutetiæ. Unde natum consilium de ipso in Belgium, si pote foret, transmittendo, quo sic & illis sumptibus sibi inutilibus Ecclesia liberarentur, & ipse expediretur ex Aula & Sæculi inescationibus, quas & sibi graves & importunas esse, apud me tum satis apertè professus est.* Si l'on eût demandé à cet Auteur d'où il savoit que Demeri faisoit pension à Blondel, il auroit paié d'un oui-dire.

Mr. Ancillon nous aprend un fait asses étrange: ,, (*k*) Je sçay de luy que Mr. le Président de Mesmes, ,, trés Cath. Rom. pourtant, luy donnoit douze cent ,, livres de pansion par an afin qu'il écrivit contre la ,, Primauté du Pape, & qu'un Conseiller du Parle- ,, ment de Paris, aussi trés Cathol. Rom. qu'il m'a ,, nommé, mais dont j'ay oublié le nom, luy donnoit ,, six cent livres de pansion pour le mesme sujet, & ,, que pour satisfaire à ces deux Messieurs il avoit fait ,, ce gros Volume in folio, *de la Primauté du Pape*, ,, que nous avons de luy, qui sert de réponse au livre ,, que le Cardinal Du Perron a écrit contre Jacques ,, Premier, Roy de la Grande Bretagne. ,, Il faloit ou que ces deux Magistrats n'eussent que le nom & l'exterieur de Catholiques Romains, ou que leur Pensionaire les trahit, car on ne peut pas soutenir plus fortement les interêts du Calvinisme que Blondel les a soutenus dans son Ouvrage de la primauté.

(*g*) *On ne parle ainsi que des honnêtes Convertisseurs.*

(*h*) *In refut. præf. pag. 305.*

(*i*) Nec dubium quin Blondellus in sua *Papissa* moderationis laudem sibi comparare studuerit, præsertim quo tempore eum in suis stipendiis ex annua pensione habebat supremus Ærario præfectus. *Ib. p. 313.* Voiez aussi la preface de son *Epicrisis Theologicæ adversus Joh. Dallæi Apologiam.*

(*k*) *Mélange critique de litterature to. 1. pag. 407. 408.*

avoient combatu Mr. Amyraut. J'ai vu une lettre (*Q*) toute remplie de plaintes à ce sujet, J'en tirerai quelque chose.

BLONDEL (FRANÇOIS) Professeur en Medecine dans l'Université de Paris, étoit un fort savant homme, mais (*A*) sa science étoit indigeste; & d'ailleurs son entêtement contre la Chymie, & contre l'antimoine remplirent de troubles & de divisions la Faculté. Gui Patin quoi qu'il fût de son sentiment sur l'antimoine, ne laissa pas de parler de lui comme (*B*) d'un grand chicaneur, & d'un * mechant Ecrivain. Personne peut-être n'a caracterisé d'une maniere plus ingenieuse ni plus agreable ce Medecin que le Sieur Lami; mais comme il en avoit été persecuté, il faut prendre garde si la passion n'a point trop de part au tour malin qu'on remarque (C) dans son portrait de Blondel. Rien ne temoigne avec plus de force le peu d'estime &

** Voiez la remarque B.*

(*Q*) *J'ai vu une lettre toute remplie de plaintes.*] Elle fut écrite par Mademoiselle Marie (*a*) du Moulin fille de Pierre du Moulin. Mr. de Wilhem (*b*) a eu la bonté de m'en communiquer l'original: elle est datée de Delft le 24. de Juin 1655. On y voit que les deux personnes que Mr. Blondel avoit le plus maltraitées etoient Mr. du Moulin & Mr. Rivet, *avec lesquels* pourtant *il faisoit profession d'une singuliere amitié, & desquels il estoit sincerement aimé, comme il se peut prouver par les bons offices qu'il en a receus, & par les reconnoissances qu'il en a tesmoignées. On pourroit produire des lettres de lui par douzaines escrites à Monsieur Rivet, par lesquelles il le traitte de pere, d'amy fidelle, de protecteur, & de bienfaiteur, & estoit aisé à croire qu'il parloit selon le sentiment de son cœur, car il devoit à lui seul la charge qui l'avoit tiré d'incommodité, & du peril où les plus judicieux le croioient enferré lors qu'il estoit à Paris entouré des grands, & occupé à leur genealogie. Cette bonne ame qui veilloit sans cesse à prevenir les scandales crut qu'il le faloit tirer de ces pieges, affin aussi que ses dons fussent employez en choses plus utiles. Il employa tout son credit pour parvenir* (*c*) *à son but, à quoi se rencontroit tant d'obstacles qu'un ami moins constant se fut rebuté, & je suis tesmoin des peines & fatigues qu'il a soufertes à ce sujet, & combien qu'il fût trop accoustumé à estre payé d'ingratitude, il n'a jamais apprehendé cela de celuicy, qui luy tesmoignoit des reconnoissances si vives, & qui avoit besoin de son support continuel en un lieu où il n'eut pas le bonheur* (*d*) *d'aggréer d'abord, & le tout se pourroit voir par ses lettres qui sont entre les mains de Mons. Rivet le fils.* Après cela on s'étend sur les eloges de Mr. Rivet, & l'on assûre que les Memoires qu'il a laissez de sa vie contiennent un veritable recit de ce qui s'est passé en ces matieres de controverse depuis le Synode National de Tonneins en 1614. où il fut Secretaire, & que par là il est aisé de conoitre sa moderation. *Je souhaite,* c'est Mademoiselle du Moulin qui parle, *que cette piquante piece ne tombe point entre les mains de mon pere, car je craindrois qu'en son aage infirme il ne fût trop rudement frappé de coups qui ne peuvent estre receus comme baume, & qui n'ont rien de la fidelité de l'amitié.* Ne doutons nullement que Mr. Rivet n'ait emploié tous ses bons offices pour attirer en Hollande Mr. Blondel, car il paroit par les lettres de Mr. Sarrau qu'on le pria de se mêler de cette afaire, & qu'on lui en fit voir l'importance. (*e*) *Utinam vero cogitare velletis de Blondello nostro, qui hic plane ad alienum scribit & vivit arbitrium. Posset istic, honoraria fungens professionis munere, singulis annis singulos Annalista Tomos confodere & alia, quæ mortalium nemo queat præstare, ad Historiæ Ecclesiasticæ purissimum intellectum. Idem scribo Riveto: hoc agite: nos adjutorem habebitis.*

Notez que Mr. Ancillon observe que l'Auteur des considerations libres & charitables sur les actes authentiques, qui furent imprimées à Groningue l'an 1658. avec une preface de Mr. Des-Marets, (*f*) *traite très-mal Mr. Blondel.* Cela quoi qu'assez ordinaire est scandaleux dans le fond, mais le pis est que cet Auteur & Blondel ne s'accordent pas sur la narration des faits. On a vu la même discorde entre la narration de Mr. Rivet, & celle de Mr. Amyraut. On pardonneroit à ces Messieurs de n'avoir pas les mêmes pensées sur des matieres difficiles, & d'expliquer diferemment le systême de la Grace; mais quand il s'agit de narrer des faits, ne devroient-ils pas être uniformes? Que peut-on penser quand on voit qu'ils s'entrerefutent sur des narrez historiques de ce qui s'est passé sous leurs yeux? Peut-on bien s'imaginer qu'il n'y a là qu'imbecillité de memoire? N'est-on pas tenté de dire que l'un ou l'autre parti agit de mauvaise foi, ou plutôt que de part & d'autre il y a de l'artifice & de la ruse, & que chacun narre ce qui lui est avantageux, & suprime le reste? Cette contrarieté sur les faits regne par tout. Nous en vimes un fameux exemple (*g*) l'année passée dans les relations sur le Quietisme.

(*A*) *Mais sa science étoit indigeste.*] „ Nôtre Monsieur Blondel est un homme fort savant, mais qui „ écrit d'un stile obscur & embarrassé „ c'est ainsi que Guy Patin en parle dans sa (*h*) 405. lettre. Il dit en un autre lieu que le style du P. Theophile Raynaud est (*i*) pire que celui de Lipse, & „ qu'il n'y a aujourd'hui aucun Auteur qui écrive de même, si ce „ n'est peut-être Monsieur Blondel (*k*) nôtre Doyen, „ qui bien qu'il soit un des plus savans hommes du „ monde affecte cette espece de barbarie, *& eadem „ scabie laborat cum Tertulliano.* „ Voiez d'autres temoignages de ses etudes indigestes dans la remarque C.

(*B*) *Comme d'un grand chicaneur.*] (*l*) „ Nôtre „ Monsieur Blondel . . . est plaideur & chicaneur, „ & aime les procés: il aime mieux plaider qu'accor- „ der & terminer les querelles: il a un procés contre „ Thevart le Camus qui est un autre mechant chica- „ neur, il a fait un grand Factum pour sa defense, „ mais il n'y en a encore que deux feuilles impri- „ mées, il m'a dit qu'il y en aura huit. Il se plaint „ fort de Monsieur le Premier President, qu'il pen- „ soit, à ce qu'il dit, être son ami: je ne sçay ce que „ c'est que tout ce Galimathias de gens chicaneurs. „ Dès que le Factum sera achevé, je vous le ferai te- „ nir, comme aussi un livre qu'il promet *de Vomi- „ tu, Stibiique veneno,* par lequel il veut prouver que „ l'Antimoine est poison, puis qu'il fait vomir . . . „ Cet (*m*) homme aime trop à plaider; c'est pourtant „ grand dommage, car c'est un très-savant homme.„

(*C*) *Au tour malin qu'on remarque dans son portrait de Blondel.*] Comme il y a beaucoup de lecteurs qui veulent trouver dans un Dictionaire non seulement un abregé de la vie des personnes, mais aussi ce que l'on a dit des mœurs & du caractere des gens, je ne pense pas que l'on me blâme de transcrire quelques morceaux du livre de Mr. Lami. *C'est un de nos plus anciens Docteurs,* dit-il, (*n*) en parlant de Mr. Blondel, *qui passe pour savant chez quelques-uns. Il a beaucoup lu, & sa memoire est fort heureuse. Il sçait fort bien decider, s'il faut lire un mot Grec, ou un autre, dans Hypocrate & dans Galien. Il les idolatre en telle sorte, qu'il ne veut entendre parler que de ce qu'ils ont dit; & les vieilles erreurs sont plus de son goust que les verités nouvelles. Il sçait fort bien les noms des plantes, & les connoit comme les Jardiniers. Il en sçait les vertus à la maniere Galenique. Il en mesure les degrez de froid & de chaleur, avec une justesse qui surprend tout le monde. Il en cultive plusieurs avec beaucoup de soin. Il a tant d'aversion pour la chymie, qu'il ne sçauroit en ouir un seul terme sans se recrier. Il a une très-grande inclination pour enseigner sans aucun interest, & sans qu'il y soit obligé. Je vous assûre que je l'ay vu se donner la peine de venir tous les jours de la porte de Saint Denis à nos Escoles, pour un seul Escolier, qui le quitta enfin, parce qu'il n'estoit pas assez sçavant pour l'entendre, & que l'Hebreu & le Grec dont ses Discours estoient remplis, estoient pour luy des langages point ou peu connus. Il est vray que ce Monsieur est tres curieux des Etymologies, & tâche de ramasser dans ses Traitez tout ce qu'il a lu autrefois. De façon que dans un Livre qu'il vouloit faire du vomissement, & des remedes émetiques, il donna une Preface de la chymie; & pour en trouver l'Autheur, il remonta jusqu'au delà du Deluge, & fit une question, sçavoir si Tubalcain en avoit esté l'inventeur, parce qu'il est dit de luy au 4. chap. de la Genese, qu'il faisoit des ouvrages de cuivre & de fer.* Mr. Lami ajoûte que Mr. Blondel l'accusa en plein auditoire d'avancer une heresie, parce qu'en disputant contre une These où l'on s'étoit declaré pour le mouvement des cieux, il objecta que la rapidite du premier Mobile seroit incroiable, puis que selon le systême de Copernic, l'Equateur de la terre va aussi vite qu'un boulet de Canon. L'accusé repondit *qu'il pouvoit y avoir de l'erreur dans la supputation qu'il faisoit; mais qu'on*

in

(a) Qui est morte à la Haie au mois de Fevrier 1699.

(b) Dont je parle dans la remarque L de l'article Bore, *& plus amplement dans la remarque F de l'article* Wilhem.

(c) C'est-à-dire pour le faire apeller à Amsterdam.

(d) Un peu plus bas dans la même lettre de Marie du Moulin on lit ces paroles: Il avoit fort peu d'amis en ce pays, sinon entre les Arminiens desquels il s'est des son entrée rendu confident, & sa façon de vivre n'estoit pas assaisonnée de toute la prudence requise pour gaigner l'amour & l'estime des sages de ce pays, ni eut-il que l'extravagante vanite de sa femme.

(e) Sarravius epist. 166. *ad Salmas. pag.* 170. *Voiez aussi la lettre* 194. *qui n'est pas de Saumaise à Sarrau comme on le marque au commencement, mais de Sarrau à Saumaise.*

(f) Ancillon, Mélange crit. t. 1. p. 408.

(g) C'est-à-dire l'an 1698.

(h) Pag. 200. *du* 3. *tome édit. de Geneve.*

(i) Redolet Lipsianum quo tamen est multo deterior. *Id. lettr.* 173. *pag.* 65. *du* 2. *tome.*

(k) Cette lettre de Patin est datée du 27. *Avril* 1660. *Blondel fut fait Doien de la Faculté de Medecine le* 2. *de Novembre* 1658. Patin. lettr. 124. tom. 1. pag. 483.

(l) C'est Patin qui parle dans sa 405. *lettre pag.* 200. *du* 3. *tome.*

(m) Ibid. pag. 203. *Voiez aussi la lettre* 290. *au* 2. *tome pag.* 545.

(n) Voiez la 4. lettre qui est au devant de ses discours Anatomiques imprimez à Rouën 1675.

& d'amitié qu'on avoit pour ce Docteur, que de voir de quelle maniere sa mort a été (D) annoncée dans le Mercure Galant du mois de Septembre 1682. Pas un terme d'honnêteté n'accompagne cette nouvelle, ni n'adoucit la flêtrissure que l'on imprime sur la memoire du defunt. Je ne sai si les livres (E) qu'il promettoit au public sont imprimez. Il ne faut pas omettre que le grand soin qu'il avoit pris de se remplir de Grammaire, & de Critique, & de se charger d'une érudition sauvage, ne l'avoit pas empêché de se (F) munir des finesses les plus profondes d'un malin persecuteur, & de savoir cacher sous cette enveloppe la violence du temperament. Il ne s'oposoit aux nouveautez, disoit-il, que par zéle pour la verité, & pour la gloire de Dieu. Il ne faut pas le confondre avec un autre François BLONDEL, Medecin, qui a fait un * livre sur les bains d'Aix la Chapelle.

* Thermarum Aquisgranensium & Porcetanarum descriptio: congruorum quoque ac salubrium usuum balneationis & potationis elucidatio. *Voilà le titre du livre. Il fut imprimé à Aix l'an 1671. in 12.*

BLONDEL (FRANÇOIS) Professeur roial en Mathematique & en Architecture, a été fort estimé pour l'intelligence qu'il s'étoit aquise dans tout ce qui regarde cette profession. Il avoit été gouverneur de Louis Henri de Lomenie Comte de Brienne, & il accompagna ce jeune Seigneur dejà reçu en survivance de la charge de Ministre & Secretaire d'Etat, il l'accompagna, dis-je, dans le voiage qu'on lui fit faire, & qui commença au mois de Juillet 1652. & finit au mois de Novembre 1655. La relation Latine (FΔ) en a été imprimée deux fois. Il a eu d'ail-

ne pouvoit jamais dire qu'il y eust de l'Heresie, puis que ce n'est pas un point de Religion de sçavoir bien conter. Mr. Blondel *repartit que ce n'étoit pas là un fait de Medecine, j'en demeuray d'accord*, dit Mr. Lami, *& là-dessus un Docteur prenant mon party, lui dit que puis qu'on avoit mis la proposition dans la These, je pouvois disputer contre. Et bien, repliqua Monsieur Blondel, qu'il prouve que la terre tourne, mais qu'il le prouve medicinalement. Je vous avoüe que je ne pus le faire, & qu'il falut en demeurer là. Un Escolier de Medecine qui a de l'esprit, & qui n'a rien à démesler avec Monsieur Blondel, ny aucun sujet de luy imposer, m'a assûré que dans nos Escoles il avoit dit une fois que tous ceux qui employent le Chinchina pechent mortellement, & qu'ils font un pact implicite avec le diable. Et pour montrer que la guerison qu'on obtient par ce remede est magique: c'est, disoit-il, qu'il agit sur toutes sortes de temperamens, & qu'après un certain tems la maladie revient, ce qui a esté reconnu de tous ceux qui ont écrit contre les Magiciens, pour le veritable caractere d'une guerison diabolique.*

(D) *Sa mort a été annoncée dans le Mercure Galant.*] Voici les paroles de Mr. de Vizé; (a) *La Faculté de Medecine de Paris joüit à present d'un grand repos par la mort de* Mr. Blondel. *Il demeuroit seul obstinément opposé à l'approbation generale de l'Antimoine dont il combatoit les bons effets, ayant tellement troublé depuis trente ans cette docte compagnie, qu'elle a paru toûjours divisée. Comme apparemment ses opinions mourront avec lui, il y a lieu d'esperer que la concorde & la paix ne manqueront pas à s'établir parmi tant d'honnêtes gens.* Il est certain qu'en plusieurs lieux la mort d'un seul Professeur est plus efficace pour le retablissement de la paix que les mediations de cent assemblées: mais est-on assûré que ce grand perturbateur du repos public n'aura pas bientôt des successeurs? Cette espece de gens ne finit point, *uno avulso non deficit alter.* Puis qu'il faut que le genre humain soit malheureux en ce monde, ces gens-là sont necessaires; ce sont des parties essentielles à la societé civile.

(a) *Mercure Galant de Septembre 1682. pag. 25. 26.*

(E) *Les livres qu'il promettoit au public.*] Dès le mois d'Avril 1657. (b) son Traité *de pleuritide* ne demandoit que trois mois pour être achevé. L'Auteur en étoit au chapitre *de purgatione* qui devoit être une methode generale, & contenir de *belles choses non communes* de orgasmo Hipp. *& sur l'explication de l'aphorisme 22. Sect. 1.* Voici ce que Mr. Patin raporte en un autre lieu (c); *Le matin 2. Novembre nous avons fait un Doyen nouveau, c'est Monsieur Blondel, dont le troupeau Antimonial est fort étonné & fort marri. On croit que c'est lui qui est l'Auteur de* l'Aletophanes, *piece curieuse comme vous savez contre l'antimoine, & les principaux Antimoniaux, & principalement Guenaut, des Fougerais, Rainssant, Mauvilain, S. Jaques & Thevart.* Touchant le Traité *de vomitu* voiez les remarques B & C.

(b) *Patin, lettre 113. tom. 1. pag. 436.*

(c) *Lettre 124. datée du 8. Novembre 1658. t. 1. pag. 483.*

(F) *De se munir des finesses d'un malin persecuteur.*] Si quelcun ne s'en veut pas raporter au temoignage que l'on va lire, à lui permis. *Pour achever ma premiere peinture*, c'est Mr. Lami qui (d) parle, *je vous dirai qu'il se pique de beaucoup d'integrité, qu'il semble fouler aux pieds tous les interests mondains, pour maintenir nos Statuts dans leur vigueur. Que tout ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, est toujours apuyé d'un motif fort loüable, & qu'il ne fait jamais de mal à personne que par charité.* Mr. Blondel étoit l'un des huit examinateurs qu'on avoit donnez à Mr. Lami, & *il pria* l'un d'eux *d'avoir des affaires, & de ne se point trouver à l'assemblée*, & puis sous pretexte qu'ils n'étoient que sept il empêcha qu'on ne decidât. Il montra des remarques beaucoup plus grosses que le livre de Mr. Lami qui tendoient à empêcher l'impression. Il disoit *que les sentimens* de Mr. Lami *étoient contre Galien, contre les statuts, contre la Sainte Ecriture.* L'examinateur absent fut tant prié de se rendre à l'assemblée un jour qu'on avoit marqué, qu'il s'y feroit rendu effectivement si Mr. Blondel ne lui eût fait dire que la conference ne se feroit pas. Mr. Lami s'étoit rendu de bonne heure au lieu de la conference; c'étoit chez Mr. Blondel, il avoit attendu deux heures, & s'étoit bien ennuié à ne lui entendre rien dire de si trivial, qui ne fût tout aussi-tôt apuié du temoignage d'Hipocrate, de Platon & d'Aristote. On vint avertir Mr. Blondel qu'on le demandoit; il sortit de sa chambre, & y rentra peu après pour dire à Mr. Lami, que le Docteur que l'on attendoit faisoit dire qu'il ne pouvoit point venir. *Il blâma extremement la negligence de ce Monsieur*, continuë Mr. Lami, *qui manquoit toûjours aux assignations & qui me donnoit tant de peine. . . . Voyez la bonne foi & l'integrité de ce Monsieur, qui a toûjours Dieu & les loix dans la bouche pour justifier ce qu'il fait.* Lors qu'on crut avoir mis à bout toutes les chicaneries, il se servit de celle-ci; il presenta ses remarques, *& par un artifice qu'on ne peut assez detester, il aporta des propositions separées des autres qui les rectifient, & qui veritablement seules ne pouvoient pas passer.* On contesta, on lut les endroits du livre, & après bien du bruit *on resolut que le livre passeroit pourveu que la Faculté de Theologie voulût l'aprouver.* Cela suffit à Blondel pour parvenir à ses fins, car les Theologiens qui lurent le livre *ne voulurent signer ni pour ni contre*, & Mr. Lami ne voulut pas s'engager à leur prouver que son livre ne contenoit aucune heresie. *Dans quelle mer seroit-ce m'embarquer*, dit-il, *j'irriterois contre moi ses flots en si grand nombre qu'ils m'ensveliroient infailliblement, quoi qu'avec injustice! La multitude qui n'a point de discernement s'imagineroit qu'ils combatroient pour l'interêt du ciel, & croiroit faire à Dieu un sacrifice agreable si elle m'en faisoit la victime.*

(d) *Lami ubi supra.*

(FΔ) *La relation Latine en a été imprimée deux fois.*] La premiere édition est de l'an 1660. & ne contient que 39. pages in douze. La seconde fut procurée par Charles Patin deux ans après, & contient 96. pages *in* 8. y compris *l'index* (e) *Geographicus* qu'on y ajoûta, & sans compter plusieurs vers Latins que les plus excellens Poëtes composerent à la loüange du jeune Seigneur qui avoit fait ce voiage. Mais si d'un côté on ajoûta beaucoup de choses à la seconde édition, on en retrancha de l'autre un endroit fort singulier. C'est celui où l'Auteur raconte qu'en traversant à cheval les forêts de Westrogothie ils s'arrêterent un peu à Lincope, pour y contempler une colonne de pierre où il y avoit un trou destiné à des usages qu'on ne peut exprimer honnetêment en François; voici donc le Latin, (f) *Westrogoticis silvis equitantes inducti, Lincopia ob loci religionem non omittenda, tantillum substitimus, ibi cippus lapideus, pertusus, exploranda maritorum membrositati, qui pares foramini, approbantur, impares excluduntur connubiali toro, inde matrimonia aut stant aut cadunt, pro modulo peculii.* La preface de la 2. édition nous aprend pourquoi on suprima cet endroit: (g) *Unum Te moneo, hui Editioni, cui nihil deest, voluisse Lomenium aliquid deesse; quod scilicet in Westrogoticis silvis, per errabunda vestigia, morosa via pellendis tædiis juveniliter luserat, sapientiorem ætatem & pudorem suppressisse.* La cause de

(e) *Fait par Nicolas Sanson.*

(f) *Ludovici Henrici Lomenii itinerar. pag. 18. edit. 1660.*

(g) *Ibid. in præfat. edit. 1662.*

d'ailleurs des charges confiderables à la guerre tant fur mer que fur terre, & il a conduit quelques negociations auprès des Princes étrangers, deforte qu'il étoit parvenu jufques à la dignité de Marechal de Camp, & à celle de Confeiller d'Etat. Il eut l'honneur d'être choifi pour montrer les Mathematiques à Monfieur le Dauphin; & c'eft lui qui a donné le deffein * des nouvelles portes qui ont été faites à Paris depuis la guerre de Hollande de 1672. & de tous les embelliffemens qui ont été ajoûtez à cette capitale du Roiaume. Il a même fait quelques-unes des Infcriptions qui fe voient à ces nouvelles portes; car il n'étoit pas moins verfé dans la conoiffance des belles lettres, que dans celle de la Geometrie; comme il l'a temoigné par la comparaifon qu'il a publiée de Pindare & d'Horace. Il a été directeur de l'Academie d'Architecture, & membre de l'Academie roiale des Sciences. Nous avons un grand nombre (F) de livres de fa façon. Il mourut le 1. jour de Fevrier 1686. †

* *Voiez la defcription de la ville de Paris imprimée en 1684.*

† *De Witte, in Diario Biograph.*

☞ BOCCACE (JEAN) l'un des plus polis & des plus doctes Ecrivains de fon fiecle, naquit à (A) Certaldo dans la Tofcane l'an 1313. Son pere quoi que pauvre paifan chargé de famille,

de la fupreffion eft très-legitime, puis qu'on n'avoit point raporté la chofe parce qu'en effet cette coutume étoit obfervée en ce lieu-là, mais parce qu'on avoit inventé ce jeu d'efprit, afin de fe defennuier dans les fatigues d'un fâcheux voiage. On avoit donc trompé les lecteurs, & outre cela on leur avoit prefenté des images très-obfcenes, & qui étoient fort injurieufes aux habitans du païs, & par confequent toutes fortes de raifons demandoient que l'on efaçât cette partie de la relation. Si quelcun me demandoit, *eût-il falu retrancher cela au cas même que la chofe eût été très-veritable?* je repondrois franchement qu'il faut diftinguer livres & livres, Auteurs & Auteurs. Il y a des perfonnes dont le caractere exige une gravité extraordinaire, & qu'il faudroit loüer des fcrupules qu'elles auroient par raport à la narration d'une verité hiftorique de cette nature; & il y a des Ouvrages où il ne feroit nullement à propos de faire entrer de tels faits: mais je ne croi pas qu'un laïque qui fait l'hiftoire d'un païs, ou la relation d'un voiage foit obligé de fe taire à l'égard d'une coutume publique, fous pretexte qu'elle eft ridicule, fale, & de fort mauvais exemple. Etabliffez une maxime contraire, vous verrez qu'on en conclura neceffairement, & fans beaucoup de gradations de confequences, que le travail des hiftoriens eft mauvais, & que leur profeffion doit être rangée au catalogue des arts illicites & pernicieux; car il eft impoffible d'écrire l'hiftoire fans raporter des actions infames, & abominables. Souvenons nous que les cenfeurs les plus rigides ne blâment pas les hiftoriens qui expofent tout le detail d'un vilain affaffinat, ou d'une noire trahifon, & qu'ils ne blâmeroient pas ceux qui diroient veritablement, qu'il y a des villes qui choififfent pour leurs Bourgmaitres les bourgeois qui ont pratiqué telles & telles manieres tout-à-fait brutales de s'enivrer, qu'à moins d'avoir refifté à cette épreuve on n'eft point admis au Confulat &c. Ils ne condamnent que les relations qui contiennent des pratiques mal honnêtes par raport à la chafteté; ils condamneroient, par exemple, fans remiffion un Ecrivain qui donneroit le detail de la pratique du congrès fi fagement abolie enfin par le Parlement de Paris, & ils ne confiderent pas que leur critique condamne les anciens Peres, qui ont reprefenté fort naïvement les impuretez effroiables de plufieurs coutumes des Païens, & des heretiques. Quoi qu'il en foit, je ne craindrai point d'affurer que fi la colonne de pierre dont le voiage de Mr. de Lomenie fait mention, avoit effectivement fervi de regle pour la validité, ou pour l'invalidité des mariages, on eût pu raporter cela non feulement dans la premiere édition, mais auffi dans la feconde, & qu'ainfi la vraie raifon pourquoi on a dû le fuprimer dans la feconde, eft que c'étoit une fable. Je foutiens qu'en fupofant que cela fe pratiquoit par l'autorité publique, Mr. Blondel a eu toute forte de droit de l'aprendre à fes lecteurs. Je foutiens même qu'on auroit pu faire des recherches fur l'origine de cette coutume, & les inferer dans une hiftoire, rechercher, dis-je, quels avoient pu être les inconveniens qui avoient fait introduire cette maniere de difcerner ceux qui étoient inhabiles au mariage, & ceux qui y étoient propres; quels procès on voioit regner auparavant entre des maris & les femmes; quelles confultations furent faites pour y obvier, & pour inventer ce fot remede; car enfin l'hiftoire de l'efprit humain, de fes fotifes, & de fes extravagances, & l'hiftoire des varietez infinies qui fe trouvent dans les loix, & dans les ufages des nations ne font pas des chofes dont on doive fruftrer les lecteurs, & dont on ne doive pas efperer des utilitez. Il eft bon de voir fi ce qu'on a dit des Philofophes, convient auffi aux legiflateurs: on a dit (a) qu'il n'y a rien de fi abfurde qui n'ait été fouteuu par des Philofophes. Mr. Huet a inferé dans la relation de fon voiage de Stockholm, la maniere ridicule dont on élit le Bourgmaitre d'un certain lieu qu'il nomme Hardenberg. Il raporte que le jour de l'élection les bourgeois fe mettent autour d'une table, & y apuient leur menton garni d'une longue barbe, après quoi on met un pou au beau milieu de la table, & l'on choifit pour Bourgmaitre celui à la barbe duquel le pou s'arrête. Ma traduction eft fi negligée qu'il faut que je mette ici les excellens vers de cet Auteur:

(a) Nefcio quomodo nihil tam abfurde dici poteft quod non dicatur ab aliquo Philofophorum. *Cicero de divinat. lib. 2. fol. m. 321. C.* Nemo ægrotus quicquam fomniat tam infandum quod non aliquis dicat Philofophus. *Varro in Eumenid. apud Nonium voce* infans. *p. m. 56.*

Mox (b) Hardenbergam ferâ fub nocte venimus:
Ridetur nobis veteri mos ductus ab ævo.
Quippe ubi deligitur revoluto tempore Conful,
Barbati circa menfam ftatuuntur acernam,
Hifpidaque imponunt attenti menta Quirites:
Porrigitur feries barbarum defuper ingens.
Beftia, pes, mordax, fueta inter crefcere fordes
Ponitur in medio; tum cujus, numine Divûm,
Barbam adiit, fefto huic gratantur murmure Patres,
Atque celebratur fubjecta per oppida Conful.

(b) *Huetius in itinere Suecico pag. 7. edit. 1662.*

Je ne fai fi le jeu d'efprit que Mr. Blondel infera dans fa 1. édition ne fut pas fondé fur quelque plaifanterie des habitans du païs. Il fe peut faire qu'en voiant le trou de cette vieille colonne les uns aient recherché (c) ferieufement la raifon pourquoi elle fut percée, & que d'autres voulant boufoner fur tout aient inventé ce qu'il a dit. On fait que les mauvais plaifans debitent dans leurs converfations libres je ne fai combien de contes touchant des plaintes de difproportion portées devant les Tribunaux par des perfonnes mariées, & qu'ils fupofent fauffement que les Avocats qui plaidoient de telles caufes pendant les jours gras ne nioient point la difproportion, & fe contentoient de foutenir reciproquement qu'il n'en faloit pas imputer la faute à leur partie, mais à la partie adverfe, & emploioient les geftes ou fignes lorfque les paroles euffent pu paroitre trop impudentes. La Suede a pu avoir de tels boufons qui ont donné lieu au conte que Mr. Blondel avoit raporté.

(c) *Le docte Suarés Evêque de Vaifon a fait une differtation très-docte* de foraminibus lapidum.

(F) *Nous avons un grand nombre de livres de fa façon.*] Des notes fur l'Architecture de Savot. Un Cours d'Architecture en trois volumes *in folio.* Un Cours de Mathematique. L'art de jetter les bombes. L'hiftoire du Kalendrier Romain. Nouvelle maniere de fortifier les Places &c. Il ne faut pas oublier à l'égard de ce dernier Ouvrage, que l'Auteur l'aiant prefenté au Roi fon Maître, fa Majefté ne voulut pas qu'on le mît au jour, avant que les fortifications qu'elle faifoit faire en plufieurs places, felon cette nouvelle methode, fuffent achevées, n'étant pas jufte que les étrangers en profitaffent avant ce tems-là. Une femblable raifon fut caufe que l'impreffion de l'art de jetter les bombes fut renvoiée à un autre tems, lors que l'Auteur en montra le manufcrit à fa Majefté en 1675 (d). Cette precaution n'a de rien fervi aux Dieppois la prefente année 1694.

(d) *Voiez tant pour ceci que pour le corps de l'article les livres de Mr. Blondel, ou les extraits que les Journaliftes en ont donnez, ceux de Leipfic en 1684. pag. 225. en 1685. pag. 164. 438. Nouv. de la Rep. des lettr. 1684. pag. 427. & 745. de la 2. edit.*

(A) *Naquit à Certaldo.*] Le Betuffi (e) qui eft ici mon Auteur l'affûre: plufieurs autres le difent auffi: mais je ne fai comment accorder cela avec un paffage de Boccace. C'eft celui où il fait mention de la (f) riviere qui coule proche le château de Certaldo. Je celebre volontiers, dit-il, (g) la memoire de ce château, qui a été le païs natal & la demeure de mes ancêtres, avant que la ville de Florence les reçût au nombre de fes citoiens. Parleroit-il de la forte s'il y étoit né? N'allegueroit-il point pour motif la qualité de patrie? Le Betuffi n'a pu ignorer ce paffage, car il a traduit en Italien le traité d'où je le tire. Peut-être que s'il y eut fait attention il n'auroit point dit que la ville de Florence (h) donna à Boccaco la bourgeoifie. Ce prefent

(e) *Giuseppe Betuffi dans la vie de Boccace.*

(f) *Elle fe nomme Elfa.*

(g) *Boccace au traité des fleuves au mot* Elfa.

(h) Quello per le fue degne virtù fu fatto citadino e Fiorentino. *Betuffi ibid.*

famille ne laiſſa pas de le deſtiner à quelque choſe qui fût au deſſus de ſa naiſſance. Il ſe reſolut à cela après avoir obſervé que la gentilleſſe, la phyſionomie & les inclinations de cet enfant promettoient beaucoup. Il le deſtina au negoce, & le mit chez un marchand Florentin qui l'amena à Paris. Boccace ſervit ce maître pendant 6. ans, & s'en fit (B) aimer, car il ſavoit bien tenir les livres de compte; mais il s'ennuioit beaucoup de cet emploi, & comme il donnoit à conoître qu'il ſeroit propre à l'étude, on le fit changer d'occupation. On lui fit aprendre le Droit Canonique, comme une choſe qui le pourroit enrichir. Il perdit preſque autant de tems à cette ſeconde fonction qu'à la premiere, il s'y deplaiſoit, il ne ſongeoit qu'à la poëſie; les ordres de ſon pere, (C) les cenſures, les exhortations de ſes amis n'arrêtoient point l'inclination naturelle à verſifier, & à philoſopher. On avoit beau lui dire que ce n'étoit pas le chemin de la fortune, & qu'il tromperoit les eſperances que ſon bon homme de pere avoit conçues de ſe voir un jour à ſon aiſe par le moien d'un tel fils: rien de tout cela ne diminuoit ſon averſion pour le metier de Legiſte. Il ne put neanmoins ſe debaraſſer de cette étude deſagreable qu'après la mort de ſon pere: il falut qu'il ſe contraignît juſqu'à ce tems-là: mais dès qu'il fut parvenu à l'independance, il renonça pleinement à ſes anciennes occupations, & s'abandonna tout entier à la lecture des Poëtes. Il ſe mit ſous la diſcipline de Petrarque, il chercha par tout d'autres (D) maîtres, & n'aiant point un revenu qui pût ſufire à ſes depenſes, il ſe jetta ſur ſon capital, il vendit ſon patrimoine, & il s'épuiſa de telle ſorte qu'il eut beſoin de la charité d'autrui. Il ſe fit traduire Homere en Latin, & il procura à un (E) homme Grec une chaire de Profeſſeur à Florence pour

ſent n'eût-il pas été ſuperflu à l'égard d'un homme dont les ancêtres étoient Florentins? Sabellic pretend que Boccace étoit de Florence, & de la famille de Certaldo, (a) *Florentinus Certalda domo.* Que ces dificultez ne vous faſſent point de peine, puis que Boccace aſſûre dans l'epitaphe qu'il ſe compoſa, & qui eſt ſur ſon tombeau, que Certaldo eſt ſa patrie.

(B) *Boccace . . . . ſe fit aimer* de ſon maître, *car il ſavoit bien tenir les livres de compte.*] Cette amitié ne dura pas juſques à la fin. Boccace beaucoup plus propre à être garçon bel eſprit, qu'à être garçon de comptoir, ſe degoûta du negoce, & negligea les affaires de ſon maître. Celui-ci s'accommodant peu de cette conduite le congedia, & le renvoia en ſon païs. (b) *Egli odiando tale eſſercitio, & poco curando i negotii del Padrone, da lui fu licenciato, & rimandato alla patria.* Je m'etonne plus de la patience de ce Marchand, que du congé qu'il donna, je m'etonne, dis-je, qu'il ait pû garder ſix ans un garçon qui n'aſpiroit qu'à la Poëſie, inclination infiniment moins convenable aux interêts de ce maître, que la lecture du parfait negociant, & la connoiſſance du change.

Cent (c) francs au denier cinq combien ſont-ils?
vingt livres.

\- - - - - - - - - -

Cinq & quatre ſont neuf, ôtez deux reſte ſept.

Voilà les ſciences pour leſquelles le jeune Boccace eût dû être paſſionné, s'il eût voulu ſe conſerver les bonnes graces du Patron. Mais d'ailleurs c'étoit un bon ſigne qu'il pourroit devenir Poëte, que de voir ſon averſion pour ces calculs.

Romani (d) pueri longis rationibus aſſem
Diſcunt in partes centum diducere. Dicat
Filius Albini, ſi de quincunce remota eſt
Uncia, quid ſuperat? poteras dixiſſe, Triens: heus,
Rem poteris ſervare tuam: redit uncia: quid fit?
Semis. Ad hæc animos ærugo & cura peculi
Cùm ſemel imbuerit, ſperamus carmina fingi
Poſſe linenda cedro, & levi ſervanda cupreſſo?

(C) *Les ordres de ſon pere . . . . n'arrêtoient point l'inclination naturelle à verſifier.*] Conſultez le au 15. livre de la genealogie des Dieux: *Faſtidiebat hæc animus*, dit-il (e), *adeo ut in neutrum horum officiorum, aut præceptoris doctrina, aut genitoris autoritate, qua novis mandatis angebar continue, aut amicorum precibus ſeu objurgationibus inclinari poſſet, in tantum illum poetica trahebat affectio.* Ce qu'il ajoûte du penchant qu'il avoit eu dès l'enfance à la fiction eſt curieux: (f) *Nec ex novo ſumpto conſilio in poeſim animus totis tendebat pedibus: quinimò à vetuſtiſſima diſpoſitione ibat impulſus, nam ſatis memor ſum, nondum ad ſeptimum ætatis annum devweneram, nec dum fictiones videram, nondum doctores aliquos adiveram, vix prima litterarum elementa cognoveram, & ecce ipſa impellente natura fingendi deſiderium affuit, & ſi nullius eſſent momenti, tamen aliquas fictiunculas edidi, non enim ſuppetebant tenellæ ætatis officio tanti vires ingenii.* Il obſerve qu'il aquit bientôt la reputation de Poëte, & avant même qu'il conût les regles de l'art; & il ſe plaint de ſon pere qui ne ſongeant qu'à l'utile, ne lui permit pas de s'apliquer à cette étude. Il a eté cauſe, dit-il, que je ne ſuis ni Marchand ni Canoniſte comme il l'avoit ſouhaité, & que j'ai perdu l'avantage de me ſignaler dans la Poëſie: (g) *Mirabile dictu cùm nondum noviſſem, quibus ſeu quot pedibus carmen incederet, me etiam pro viribus renitente, quod nondùm ſum, poeta ferè à notis omnibus vocatus ſui: nec dubito dum ætas in hoc aptior erat, ſi æquo genitor tuliſſet animo, quin inter celebres poëtas unus evaſiſſem: verùm dum in lucroſas artes primò, inde in lucroſam facultatem ingenium flectere conatur meum, factum eſt, ut nec negociator ſim, nec evaderem Canoniſta, & perderem poetam eſſe conſpicuum.* On peut facilement ſe repreſenter les deplaiſirs du vieillard. il n'etoit pas à ſon aiſe, & il ſe voioit un fils capable de s'avancer; mais au lieu de lui trouver quelque inclination pour les emplois lucratifs, il ne le voioit porté que vers l'eſprit philoſophe & la poëſie, qui ſont des choſes ordinairement opoſées à l'aquiſition des richeſſes. (h) *Piacendogli ſommamente leggere e intendere i buoni poeti, a quali era molto inchinato, e in tutte le ſue attioni la vita philoſophica imitando. Nondimeno queſto ſuo propoſito gli era non impedito, ma quaſi vietato dal padre, il quale ſi perche era male agiato, come anche perche giudicava gli ſtudi della humanità e Philoſophia congiunti con la poeſia potergli dare poco utile deſiderava e voleva che ſi metteſſe ad altra profeſſione, per lo mezzo della quale poteſſe ſoſtentar ſe e dare ajutto a lui.* Ceci me remet en memoire un paſſage de Mr. Boileau:

Fils, (i) frere, oncle, couſin, beau-frere de Greffier,
Pouvant charger mon bras d'une utile liaſſe,
J'allay loin du Palais errer ſur le Parnaſſe.
La Famille en pâlit, & vit en fremiſſant
Dans la poudre du Greffe un Poëte naiſſant.
On vid avec horreur une Muſe effrenée
Dormir chez un Greffier la graſſe matinée.
Deſlors à la richeſſe il falut renoncer.

(D) *Il chercha par tout d'autres maîtres . . . . . & il s'épuiſa de telle ſorte qu'il eut beſoin de la charité d'autrui.*] Il (k) paſſa en Sicile pour y entendre les leçons d'un (l) Calabrois qui avoit la reputation d'être tres-docte dans la langue Greque. Il loue beaucoup (m) Andalus de Nigro natif de Genes qui lui avoit enſeigné l'Aſtronomie. Nous verrons ci-deſſous ſes liaiſons avec un ſavant perſonnage de Theſſalonique, mais voici l'epuiſement de ſes finances: (n) *Ma non poſſendo il povero poeta col debile patrimonio, che quaſi gia ſe n'era andato lungamente piu negli ſtudi continuare, come diſperato ſe ne ſtava quaſi per pigliare novo partito & ſanza dubbio ſarebbe ſtato a cio conſtretto dalla neceſſità: ma il divino Petrarcha, che molto l'amava incomiciò ſovenirlo in diverſe coſe, ajutandolo ſecondo i biſogni di denari, e provedendogli di libri, & altre neceſſarie coſe: onde ſempre egli lo chiamò padre e benefattor ſuo.* Vous voiez-là que ſi Petrarque n'avoit fourni & de l'argent, & des livres, & telles autres aſſiſtances au pauvre Boccace, celui-ci eût été contraint par la miſere à quitter l'étude, & à chercher un autre parti. Notez que Petrarque lui legua (o) par ſon teſtament 50. *florins pour ſe faire faire un habit d'hiver afin de pouvoir étudier commodement.*

(E) *Il procura à un homme Grec une chaire de Profeſſeur.*] Cet homme etoit de Theſſalonique, & ſe nommoit Leonce Pylate. Voions ce que Boccace nous en aprend: (p) *Ego, Leontium Pylatum à Venetiis occiduam Babylonem quærentem à longa peregrinatione meis flexi conſiliis, in patria tenui, illum in propriam domum ſuſcepi, & diu hoſpitem habui: & maxime*

(a) *Sabellicus lib. 9. apud Betuſſi ibid.*

(b) *Benvenuto da Imola apud Betuſſi in vita Boccacii.*

(c) *Deſpreaux Sat. 8. pag. m. 52.*

(d) *Horat. de arte poët. v. 325.*

(e) *Boccacius, de genealog. Deorum lib. 15. apud Papyr. Maſſonum elog. 2. tom. pag. 188.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib. pag. 189.*

(h) *Betuſſi ubi ſupra.*

(i) *Deſpreaux épitre 5. p. m. 92.*

(k) *Betuſſi ibid.*

(l) *C'étoit ſans doute le Moine Barlaam.*

(m) *Boccacius de geneal. Deor. lib. 15. c. 6. Voiez Papyre Maſſon ubi ſupra p. 195.*

(n) *Betuſſi ibid.*

(o) *Don Eugenio Gamurrini Abbate Caſineſe, iſtoria genealogica delle famiglie nobili Toſcane e Umbre, dans le Journal des Savans du 7. de Fevrier 1678. pag. 58. edit. de Holl.*

(p) *Boccacius de geneal. Deor. lib. 15. c. 7. apud Papyrium Maſſonem ubi ſupra pag. 191. 192.*

pour l'explication de ce Poëte. Il ne s'attacha pas tellement à la poësie, qu'il negligeât les autres études; il entreprit même la lecture de la Bible; (F) mais comme il étoit deja vieux, il ne fit que l'effleurer, & il crut qu'aiant été apellé de Dieu à la culture de l'art poëtique, c'étoit à cela qu'il se devoit arrêter. La Republique de Florence l'honora du droit * de bourgeoisie, & l'emploia à des affaires publiques, & nommément à negocier le retour de Petrarque. Elle le deputa vers lui; mais Petrarque non seulement ne retourna point à Florence, mais aussi il determina Boccace à s'en retirer, vu les factions qui la partageoient. Il n'eut pas, je pense, beaucoup de peine à lui inspirer ce dessein, car Boccace étoit un homme qui aimoit la tranquillité, & qui ne vouloit se joindre à nulle faction. On joüe un assez mechant rôle dans une ville divisée, quand on est de ce naturel. Aiant quitté Florence il roda en divers endroits de l'Italie, & il s'arrêta enfin à la Cour de Naples où le Roi Robert lui fit un très-bon accueil. Il devint fort amoureux † de la fille naturelle de ce Prince, ce qui fit qu'il sejourna un assez long tems à Naples. Il fit aussi un long sejour dans la Sicile où il eut beaucoup de part à la faveur de la Reine Jeanne. Il retourna à Florence lors que les troubles y eurent été un peu apaisez, mais il ne s'accommoda guere du train de vie qu'il y auroit falu suivre. C'est pourquoi il se retira à Certaldo, où loin du bruit des affaires il donnoit son tems à l'étude selon sa fantaisie. Il avoit toûjours aimé la liberté; passion qui fut cause qu'il ne voulut point se mettre au service d'aucun grand Seigneur, quoi qu'on l'en priât de divers endroits. Sa trop forte aplication à l'étude lui attira un mal d'estomac qui le fit mourir à Certaldo l'an 1375. Il y fut enterré dans l'Eglise de Saint Jaques & Saint Philippe. Il avoit été d'une complexion (G) amoureuse, & neanmoins il ne se voulut jamais marier, & il ne laissa qu'un bâtard ‡. Il composa plusieurs (H) livres les uns doctes & serieux, les autres galans & pleins de contes. C'est par ceux-ci (I) principalement qu'il s'est immor-

* *Voiez la remarque A.*

† *Voiez la remarque N de l'article* Naples (Jeanne I.)

‡ *Tiré de sa vie composée par* Messer Giuseppe Betussi da Ballano. *Elle est à la tête de la traduction Italienne du livre de Boccace* de genealogia Deorum *faite par le même Betussi.*

(d) *Betussi ubi supra.*

(e) *Sous le titre de* Traité des mesaventures de personnages signalez. *A Paris* 1578. in 8. *Le traducteur se nomme Claude Vitart.*

(f) *Vossius de Histor. Latin. pag.* 527.

(g) *Poccianitus de script. Florentinis pag.* 91. *Betussi in vita Boccacii. Voiez aussi Gesner in Biblioth. fol.* 390.

(h) *Elle a été imprimée à Rome* 1544. in 16. *&* *à Florence* 1576. in 8.

tuo labore meo curavi, ut inter doctores Florentini studij susciperetur, ei ex publico mercede apposita. Fui equidem ipse insuper, qui primus meis sumptibus Homeri libros & alios quosdam Græcos in Hetruriam revocavi: ex qua multis ante sæculis abierant non redituri. Nec in Hetruriam tantùm, sed in patriam deduxi. Ipse ego fui qui primus ex Latinis à Leontio Pylato in privato Iliadem audivi. Ipse insuper fui, qui ut legerentur publicè libri Homeri operatus sum: & esto non satis plene perceperim, percepi tamen quantum potui: nec dubium si permansisset homo ille vagus diutiùs penes nos, quin pleniùs percepissem, sed quantulumcumque ex multis didicerim, nonnullos tamen præceptoris demonstratione crebra integrè intellexi, eosque prout oportunum visum est, huic operi miscui. Il le cite en divers endroits de son Ouvrage de la genealogie des Dieux; ce n'est pas que ce Pylate eût écrit des livres, mais Boccace lui avoit oui dire plusieurs choses qu'il conserva dans ses recueils. Nous verrons dans les paroles qui le temoignent une partie du portrait de ce Docteur Grec. On en conclura sans peine qu'il étoit pedant: (a) *Leontium Pylatum Thessalonicensem virum, & ut ipse asserit Barlaa auditorem, persæpe deduco, spectu horridus homo est, turpi facie, barba prolixa, & capillitio nigro, & meditatione occupatus assidua, moribus incultus, nec satis urbanus homo, verùm uti experientia notum fecit, literarum Græcarum doctissimus, & quodammodo Græcarum historiarum atque fabularum artiumque inexhaustum, esto Latinarum non satis adhuc instructus sit. Hujus ego nullum vidi opus, sanè quicquid ex eo recito ab eo viva voce referente percepi. Nam eum legentem Homerum, & mecum singulari amicitia conversantem fere tribus annis audivi, nec infinitis ab eo recitatis urgente etiam alia cura animum, acrior sufecisset memoria nisi in schedulis commendassem.*

(a) *Boccatius ibid. c. 6. apud eund. pag.* 193.

(*F*) *Il entreprit même la lecture de la Bible, mais comme il étoit deja vieux.*] Raportons un passage du Betussi: „ (b) Diede quell' opra maggiore che per lui „ si potesse alla poesia, & ancho si pose a studiare nelle „ sacre lettere; ma essendo hoggimai quasi vecchio, „ si come testimonia egli stesso nell' ultimo d'i presenti (c) libri dicendo. Cætera facultatum studia & si „ placerent quoniam non sic impellerent minime secutus sum. Vidi tamen sacra volumina à quibus „ quoniam annosa est ætas, & tenuitas ingenij dissuasere destiti, turpissimum ratus senem, ut ita loquar, elèmentarium nova inchoare studia, & cunctos indecentissimum esse id attentasse, quod minime arbitreris perficere posse. Cosi non molto in „ questi studi si fermo, anzi lasciandogli da parte attese alla sua cara poesia: alla quale da i cieli era „ chiamato, si come continuando segue dicendo. Et „ ideo cum existimem Dei beneplacito me in hac vocatione vocatum in eadem consistere mens est. „ Ceci est notable. Il croioit que même dans sa vieillesse il se devoit arrêter à la culture de la Poësie, & que c'etoit le talent que Dieu lui avoit confié, & le ministere à quoi le ciel l'avoit apellé. Il suivit la maxime, *quam quisque noverit artem in hac se exerceat*, il faut se mêler du metier que l'on entend.

(b) *Betussi ubi supra.*

(c) *C'est-à-dire de genealogia Deorum.*

(*G*) *D'une complexion amoureuse, neanmoins il ne se voulut jamais marier.*] Citons encore le Betussi. (d) *Fu medesimamente molto inchinato all' amore & libidinoso, & non poco gli piacquero le donne, come che di loro in molti luoghi dell' opere sue ne dicesse quel peggio che dire si potesse: tuttavia di alquante nelle scritture sue sotto finte nome ne fa honorato ricordo . . . . non lasciò di se heredi legitimi: perche non hebbe mai moglie, solamente di lui rimase un figliuolo naturale senza più.*

(*H*) *Il composa plusieurs livres.*] Un abregé de l'histoire Romaine depuis Romulus jusqu'à l'an de Rome 724. avec un parallêle des 7. Rois de Rome & des Empereurs jusques à Neron inclusivement. Cet Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1534. *in* 8. L'histoire des femmes illustres imprimée à Berne l'an 1539. *in folio.* La genealogie des Dieux, avec un traité des montagnes, mers, fleuves, lacs &c. cet Ouvrage fut imprimé à Bâle l'an 1532. *in folio* avec des notes de Jaques Micyllus. *De casibus virorum illustrium:* cet Ouvrage commence à Adam, & finit à Jean Roi de France pris par les Anglois l'an 1356. Il fut imprimé à Paris *in folio* par les soins de Jean Thierri, de Beauvais: je ne sai point en quelle année, & par consequent j'ignore si cette édition est posterieure à celle d'Ausbourg 1544. Ce livre a été traduit en Italien, en Espagnol, en Anglois, & en (e) François. Je m'étonne que Vossius (f) ait parlé de presque tous ces Ouvrages comme s'ils ne se trouvoient qu'en manuscrit. Quant aux livres que l'on attribue (g) à Boccace *de victoriis Sigismundi Imperatoris in Turchas; de heresibus Boemorum; de capta Constantinopoli; de Tartarorum victoria in Turchas*, ils me semblent chimeriques: cela est certain à l'égard de quelques-uns. Disons quelque chose des compositions Italiennes de Boccace. Il fit *il philocolo, la fiammetta, l'Ameto, il labirinto d'amore, la vita* (h) *di Dante, il decamerone* dont je vais parler &c. Tous ces écrits-là, & la plupart des Latins ont été traduits en François (i) depuis long tems. Quant à ses vers Italiens il me sufira de dire qu'il en fit beaucoup, & qu'il n'y fit point paroître un talent fort relevé. (k) *Per dire il vero, lo stile volgare in verso non gli fu troppo amico.* Cependant il fut l'un des triumvirs, ou des trois Princes des Poëtes de ce siecle-là: il est vrai qu'on s'accorda à ne lui donner que le dernier rang du triumvirat Poëtique. Le premier fut donné à Dante, & le second à Petrarque (l). Notez que la Theseïde de Boccace fut un poëme (m) d'une nouvelle invention, & c'est toûjours un relief, car il n'apartient qu'aux grans esprits de tracer des routes inconuës auparavant. N'oublions pas qu'il reconut son inferiorité, car aiant vu les Sonnets, & les chansons de Petrarque, il resolut de jetter au feu ses poësies. Petrarque lui écrivit une lettre pour le detourner de ce dessein (n). Le Betussi s'arrête-là, mais il devoit dire aussi que Boccace brûla actuellement ses vers Italiens après avoir vu qu'ils n'aprochoient pas de ceux de Petrarque. Voiez l'Auteur (o) que je cite.

(*I*) *C'est par ceux-ci principalement qu'il s'est immortalisé.*] Cela doit sur tout s'entendre du Decameron qui est un recueil de cent Nouvelles, où l'on voit des

(i) *Voiez la Bibliotheque Françoise de Du Verdier Vau-Privas au mot* Jean Boccace.

(k) *Betussi ubi supra.*

(l) *Id. ib.*

(m) Scrisse la Theseide opra in ottava rima, nella cui si contengono i fatti di theseo, & fu il primo inventore di tale testura: percioche per inanzi non mi ricordo io haver trovato ch' altri la usasse. *Id. ibid.*

(n) *Id. ib.*

(o) *Petrarcha epist. ad Boccacium lib. 5. rerum senilium apud Papyr. Massonum ubi supra pag.* 191.

immortalisé. On lui impute le peché de (K) plagiaire. Je ferai une remarque sur le soin qu'ont pris les (L) Inquisiteurs de mettre son Decameron dans la liste des Ouvrages defendus. On

des avantures d'amour bien recreatives, & beaucoup de tours de friponerie jouez aux maris. Cet Ouvrage a été traduit en plusieurs langues, & reimprimé cent & cent fois. C'est par là qu'une infinité de gens à qui les autres écrits de l'Auteur n'auroient jamais revelé son existence, savent que Boccace a été un ornement de son siecle, un bel esprit, une belle plume, un *virtuoso*, & tout ce qu'il vous plaira. Paul Jove fait cette remarque: (a) *Obsolescunt & ægrè quidem vita spiritum retinent libri de Genealogia Deorum, varietateque Fortunæ, & de fontibus accuratè potius quàm feliciter elaborati, quando jam illa decem dierum fabula, Milesiarum imitatione in gratiam oblectandi otii, admirabili jucunditate composita, in omnium nationum linguas adoptentur, & sine ulla suspitione interitus, applaudente populo, cunctorum operum gratiam antecedant.* Il y a des Protestans à qui le Decameron de Boccace ne deplait point; ils y trouvent des railleries contre les Moines, & contre les devotions papales. *In eo fabulis & historiis centum papale regnum, confessionem auricularem, Sanctos, lipsanolatriam, purgatorium &c. acerrime perstrinxit, perversitatis Papææ non ignarus* (b). De là vient sans doute que des Auteurs Catholiques l'ont traité d'impie: (c) *Boccacius Hetruscorum Cicero, fabulator jucundus, & eloquens sermone patrio, sed Latini parum peritus, Theogonia non admodum accuratus, & Mythologiæ non satis idoneus enarrator, in omnibus obscœnus,* IMPIUS, *& versificator ineptissimus.* Vous voiez qu'on le traite aussi d'obscene. Mrs. de Port-Roial lui font le même reproche. Il faut prendre garde, disent-ils, „ (d) qu'il „ y a des endroits dans cet Auteur qui font bien voir „ qu'il a été moins scrupuleux à violer les regles de la „ pureté des mœurs, que nous avons reçues de Dieu „ même, qu'à choquer celles de la pureté du langage „ qui ne sont nées que du caprice ou de la volonté des „ hommes. „ Voions ce que Mr. Bullart observe touchant cet Ecrit: *La plus considerable de ses compositions,* dit-il (e), *est le Decameron: ayant esté receu avec applaudissement de toute l'Italie; il fut encore accueilly si favorablement des Nations étrangeres, que chacune le voulut avoir en sa Langue; & on le rechercha avec d'autant plus d'empressement qu'on travailla à le supprimer, & qu'il fut censuré, à cause de ses discours trop libres, & trop Satyriques contre les Moines.* BOCACE *le donna au public l'an mille trois cents quarante-huit, en un temps que la ville de Florence estoit desolée, & presque deserte par une cruelle contagion. Il peut estre conté entre les plus beaux de ses écrits qui sont faits pour le divertissement, & qui joignent en quelque façon l'utile & le delectable ensemble; aussi Petrarque l'ayant parcouru, il y trouva tant d'agremens, qu'il prit la peine de mettre en Latin pour sa propre satisfaction un échantillon de ce bel ouvrage, qui fut la patience incroyable de Griselide à l'endroit du Marquis de Saluces son mary.* Petrarque dedia à Boccace la version Latine qu'il avoit faite du conte de Griselidis, & lui marqua qu'en parcourant le Decameron il avoit pris garde que l'Auteur avoit été obligé de repousser certains satiriques, qui ne savoient faire autre chose que reprendre ce qu'ils ne vouloient, ou ne pouvoient faire, (f) *Animadverti alicubi librum ipsum canum dentibus lacessitum, tuo tamen baculo egregiè, tuaque voce defensum. Nec miratus sum: nam & vires ingenii tui novi, & scio expertus esse hominum genus, & insolens & ignavum, qui quicquid ipsi vel nolunt, vel nesciunt, vel non possunt, in aliis reprehendunt, ad hoc unum docti & arguti. Sed elingues ad reliqua.* Il ajoûte qu'il excusoit les endroits lascifs sur l'âge de l'Ecrivain, & sur la nature des matieres, & sur le caractere des personnes qui liroient un tel ouvrage, (g) *Si quid lascivia liberioris occurreret, excusabat ætas tunc tua dum id scriberes, stilus, idioma, ipsa quoque rerum levitas, & eorum qui lecturi talia videbantur: refert enim largiter quibus scribas, morumque varietate stili varietas excusatur.* On ne peut rien voir de plus équitable que cela; tous ceux qui se mêlent de juger d'un livre se devroient regler sur ce modele; ils devroient considerer l'âge & la profession de l'Auteur, la nature du sujet, & pour quelles gens il écrit, car ce qui seroit insupportable dans un Ouvrage dogmatique, ne l'est pas dans un Ouvrage destiné à divertir. Quoi qu'il en soit, les obscenitez du Decameron n'empêcherent pas la plus sage & la plus vertueuse Princesse de France, de donner ordre qu'on le traduisît en François, puis que ce fut pour obeïr à la très-illustre Marguerite de Valois, Reine de Navarre, qu'Antoine le (h) Maçon le traduisit en nôtre langue. Du Verdier Vau-Privas (i) cote jusques à cinq editions de cette version, & neanmoins il ne parle pas de celle dont je me sers, c'est celle de Paris chez Martin le Jeune 1559. in 8. ni de celle de Paris chez Olivier de Harsy 1569. Il observe que ce même livre *avoit esté traduit long tems auparavant par un nommé Laurens de premier fait.* Notez qu'il y a une édition (k) Italienne du Decameron où François Sansouin ajoûta une preface, & la vie de l'Auteur. On a publié à Amsterdam une nouvelle traduction Françoise de cet Ouvrage avec des figures l'an 1697. Celui qui a fait cette traduction avoue dans la preface qu'il a developpé les graces de l'original, qu'il les a habillées à nos manieres, qu'il a abregé, qu'il a évité les redites, qu'il *a changé même assez souvent non seulement des periodes entieres, mais même le plan de l'Ouvrage;* qu'il n'a pris que l'essentiel de la nouvelle, *& que pour eviter les preambules qui sont à la teste de chaque conte,* il *a jugé à propos de ne point nommer les interlocuteurs, & de retrancher la distinction des journées,* que quand il a trouvé des endroits trop libres, il *a pris un soin tout particulier de menager les expressions, & d'envelopper les choses de maniere que le beau sexe puisse en rire sans rougir.* Il ose esperer qu'on n'aura pas sujet de se plaindre qu'il ait gâté quelque chose par une circonspection trop scrupuleuse. Mais bien des gens se persuadent que tous ceux qui peuvent lire le Decameron en Italien, auront du degoût pour une version si peu conforme à l'original, & qu'ils aimeroient encore mieux se servir des vieilles versions que de celle-ci; & quand au lieu de traduire literalement on se donne la liberté de retrancher, & de changer tout ce qu'on juge à-propos, on s'attire de la part de ces gens-là les mêmes reproches que les bons beuveurs font tous les jours aux Marchands de vin, qui n'ont presque jamais dans leurs caves que des mélanges d'où l'art chasse la nature.

(K) *On lui impute le péché de plagiaire.*] On pretend (l) que son livre *de genealogia Deorum* fut tiré d'un pareil Ouvrage du Jurisconsulte Paul de Perouse Bibliothecaire du Roi (m) Robert. Mais puis qu'il (n) avoue qu'il en tira plusieurs choses, & sur tout celles qu'il a debitées sous le nom de Theodonce, il ne faut pas qu'on lui fasse un crime de ses emprunts. Il n'est pas si excusable à l'égard de ce qu'il a pris d'un autre (o) Auteur, & du livre de (p) Vibius Sequester *de nominibus fluminum, fontium, lacuum, nemorum, paludum & gentium,* car il ne le cite jamais. C'est une question s'il est (q) l'Auteur veritable de *l'ameto*, & de *l'amatoria visione*. Thomasius ne l'a point mis dans sa liste des plagiaires.

(L) *Qu'ont pris les Inquisiteurs de mettre son Decameron.*] Mr. Arnauld (r) observe que *les livres des Poëtes Payens remplis de tant de vilenies qui peuvent beaucoup porter au péché,* n'ont pas été defendus, *par cette seule raison, qu'ils sont necessaires à quelques personnes pour aprendre la langue Latine. . . . . Ceux donc qui ont fait les regles de l'Index n'ont pas crû qu'on dust defendre par aucune loi positive, que de jeunes gens, qui sont maistres de leurs lectures, à qui ces sortes de Livres sont beaucoup plus dangereux qu'aux enfans, lussent les infamies de Martial, de Juvenal, d'Horace, de Petrone, d'Apulée &c. Ce n'est pas qu'ils n'aient crû que la plus part de ceux qui les lisoient faisoient mal: mais c'est que d'autres assez affermis dans la vertu pour n'estre pas touchez de ces images facheuses, & pour n'y chercher que la proprieté & l'elegance de la langue Grecque ou Latine, les pouvant lire innocemment, on a jugé qu'on pouvoit s'en tenir au droit naturel, & en laisser le discernement à la conscience de chacun, & au jugement des Directeurs & des Confesseurs. Ils ont fait la mesme chose à l'egard du Decameron de Bocace. Parce que les Italiens y trouvent la plus grande delicatesse de leur langue, la licence de ses Contes n'a pas empesché qu'on ne l'ait laissé entre les mains de tout le monde pourvû qu'il fust corrigé. Et cette correction, à ce qu'on m'a dit, consiste seulement à changer dans des contes scandaleux, les mots de Moines & de Religieuses, en d'autres. Cependant plus les mauvaises choses & qui peuvent estre un sujet de tentation à l'egard de l'impureté, sont contées agreablement, plus il y a de danger qu'on ne s'empoisonne en les lisant. Ce n'est donc pas une chose qui fasse beaucoup d'honneur à la Religion Chrestienne d'avoir laissé un Livre si dangereux de ce costé-là entre les mains de tout le monde, par cette raison qu'il est écrit fort poliment, pendant qu'on en defend une infinité d'autres où il y a plus à apprendre,*

(a) *Paulus Jovius elog. cap. 6. pag. 23.*

(b) *Bernegger. idol. Lauret. p. 128. & seq. apud Pope Blount censura Author. pag. 308.*

(c) *Balthasar Bonifacius, Histor. Ludicra lib. 15. c. 3. pag. 432. 433.*

(d) *Baillet, Jugem. des Savans t. 3. p. 53. Il cite la preface de la Grammaire Italienne de Mrs. de Port-roial.*

(e) *Bullart, Academ. des Scienc. tom. 1. pag. 263.*

(f) *Petrarcha apud Papyr. Massonem ubi supra pag. 198. 199.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Il étoit de Dauphiné, Thresorier de l'extraordinaire des guerres, & Secretaire de la Reine de Navarre, Sœur unique de François I.*

(i) *Du Verdier Biblioth. Françoise pag. 72.*

(k) *A Venise 1549. in 4.*

(l) *Leand. Albertus descript. Ital. pag. m. 101.*

(m) *Il étoit Roi de Naples.*

(n) *Boccat. de geneal. Deor. lib. 15. c. 6. Voiez Vossius de Histor. Latin. pag. 525. 526.*

(o) Boccacius in opere de genealogia Deorum Fulgentii mythologiam, etiam cum non citat, graviter exscripsit, adeò ut ex Boccacio in non paucis emendari Fulgentius potuerit. *Faber in decad. n. 95.*

(p) *Voiez Vossius de Philologia cap. 11. n. 10. p. 57.*

(q) *Leand. Albert. ubi supra pag. 76.*

(r) *Difficult. proposées à Mr. Steyaert IX. part. pag. 324.*

On vient de traduire son labyrinthe d'amour (*M*) qui est une preuve de ses engagement dereglez avec le sexe, & des chagrins qu'il y trouva. Je ne doute point qu'il n'y ait une infinité de choses particulieres & très-curieuses touchant Boccace, & touchant ses livres dans l'*Istoria della volgar poësia* publiée l'an 1698. *in* 4. par l'Abbé Giovanne Maria Crescemboni. Je n'ai point ce livre-là qui me seroit très-necessaire, & je ne conois persoune qui l'ait. Quelques-uns ‡ disent que Boccace a été ou l'auteur ou l'aprobateur du livre *de tribus impostoribus*.

BOCCALIN (TRAJAN) nâtif de Rome, a été un fort bel esprit au commencement du XVII. siecle. Il aimoit trop la raillerie & la medisance; & il prit un tour assez nouveau & assez plaisant pour critiquer tout ce qu'il vouloit. Ce fut de feindre qu'Apollon tenant ses Grans Jours sur le Parnasse, écoutoit les plaintes de tout le monde, & faisoit droit selon l'exigence des cas. De là sortirent les *Ragguagli di Parnasso*, qui ont été traduits en diverses langues, & fort goûtez du public. Il tomba dans le defaut ordinaire de ceux qui se plaisent trop à la satire; c'est qu'il voulut élever sa medisance jusques sur les trônes, & sur les têtes couronnées, & attaquer principalement celles qui faisoient alors le plus de bruit dans l'Europe. Il attaqua la Cour d'Espagne, & il le fit d'une maniere d'autant plus piquante, qu'il pretendoit * faire voir que la Monarchie de ce nom n'étoit point aussi puissante qu'on s'imaginoit, & qu'au contraire il étoit facile d'en sapper la force par certains expediens qu'il indiqua. On a cru que ce fut la cause de sa mort. Les Espagnols † se plaignent beaucoup de ses medisances. Voiez dans Moreri comment on le fit mourir. Cet homme qui censuroit toute la terre, & qui trouvoit tant à redire au gouvernement, fit voir que sa theorie (*A*) & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble; car la jurisdiction qu'il exerça dans quelques lieux de l'état Ecclesiastique ne fut nullement conforme aux regles. On s'alloit plaindre éternellement de lui à Rome; ce qui fit faire des reflexions bien malignes tant contre les Avocats & les Medecins, (*B*) que contre les Theologiens. Ceux ‡ qui se sont contentez de dire qu'*il meditoit* (C) *des discours politiques sur Tacite* lors qu'il fut assassiné,

‡ *Maresius de Joanna Papissa pag* 196.

* *Nicius Erythraeus Pinacoth.* 3. *p.* 223. *en parlant du livre intitulé* Pietra del paragone politico.

† De nuestros tiempos ser notados por de genio critico y maldiciente, Francisco Berna Poeta contra los de su nacion Italianos: Trajano Bocalini discursista paradoxo contra toda la nacion Española. *Juan Vitrian, notes sur Philippe de Comines ch.* 1. *lettre F. page* 3.

‡ *Moreri est de ceux-là.*

prendre, & où les dangers de se nuire sont infiniment moindres. Ce que j'en dis n'est qu'en comparant tant de Livres defendus, avec celui de Bocace non defendu. Tout ce discours est fort judicieux, & il contient une chose bien capable de faire penser que pourvu que les gens d'Eglise soient hors d'interêt, on ne se soucie pas beaucoup du mal que la lecture de Boccace pourroit produire.

(*M*) *On vient de traduire son labyrinthe d'amour qui est une preuve.*] Cette traduction Françoise imprimée à Paris en 1699. a été tout aussitôt contrefaite à Amsterdam. Elle a pour titre *le songe de Bocace*. C'est une invective contre les femmes: l'Auteur l'écrivit pendant la colere où il étoit contre une veuve qu'il avoit aimée, & qui lui avoit joüé un mauvais tour. Celui qui a traduit cet Ouvrage s'est donné encore plus de liberté que le nouveau traducteur du Decameron. Il en a retranché beaucoup de choses qu'il a remplacées *de contes, de fragmens, & de vers* composez ou par ses amis, ou par d'autres écrivains de nôtre tems. Mr. de Beauval (*a*) assûre que ce *n'est nullement une traduction reguliere du songe de Bocace, mais un assemblage assez mal assorti du songe de Bocace, & de tout ce que les Modernes ont dit long tems après Bocace sur le chapitre des femmes.* Un autre Journaliste est encore plus severe, il dit (*b*) que les suplémens *sont de toute la piéce quelque chose de monstrueux, & en ruinent entiérement l'économie. Rien ne paroit plus hors d'œuvre dans un Ouvrage de Bocace, qui vivoit il y a plus de trois cens ans, que des vers de Mademoiselle de* Scuderi, *des pensées de M. de la* Bruyére, *des Maximes de la* Rochefoucault, *& des pieces encore plus nouvelles.* Notez que le traducteur nous avertit qu'il *a retranché ..... bien des choses que la pudeur ne souffre point*, mais qu'il a conservé à Bocace sa devotion, parce qu'il a cru qu'il auroit trop defiguré son Ouvrage s'il la lui avoit ôtée, après lui avoir ôté ses saletez. Il remarque que la maniere ordinaire de cet Auteur est de mêler *de la morale, & des sentimens pieux parmi des bagatelles.*

Observons que generalement parlant il n'y a point d'écrivains qui medisent du beau sexe autant que ceux qui l'ont le plus frequenté, aimé, & idolâtré. & ainsi les femmes se doivent fort peu soucier de ces medisances: ce sont des preuves de leur empire, ce sont des murmures d'un esclave qui sent le poids de ses chaines, ou qui dans sa liberté voit encore sur son corps les marques de sa servitude.

(*A*) *Sa theorie & sa pratique s'accordoient fort mal ensemble.*] Voici ce que Nicius Erythreus en a dit. (*c*) *At qui se aliis Reip. bene gerendæ ducem ac magistrum profitetur ac præstat, in iis oppidis, quorum illi administratio commissa fuerat, regendis, suis ipse præceptis non paruit, sed multa, ut ajunt, commisit, quæ ab illorum rationibus essent aliena. Quamobrem fiebat, ut Romam crebra de ipsius injuriis querimonia deferrentur.* Il n'est que trop ordinaire que ceux qui composent des livres de Politique, je dis de bons livres, fassent voir très-peu de capacité lors qu'il leur arrive d'être promus à de grandes charges. Tant il est vrai que l'aplication des regles est plus mal aisée que l'art d'en bien discourir!

(*B*) *Tant contre les Avocats & les Medecins, que contre les Theologiens.*] Nicius Erythreus (*d*) pretend que cela fit naître un proverbe, qui portoit qu'il y a trois sortes de gens qui ne font presque aucun usage des loix qu'ils prescrivent aux autres. Personne ne s'écarte plus du Droit dans les affaires qu'un Jurisconsulte; personne n'observe moins le regime de santé qu'un Medecin; personne n'a moins de crainte des remors de la conscience qu'un Theologien. On verra dans l'original dont je viens de raporter le precis, l'exception que l'Auteur a faite. Il ne conte point la chose comme les railleurs la content ordinairement. Ils disent que les Avocats qui conseillent tant aux autres de plaider, n'ont presque jamais de procés; que les Medecins qui ordonnent tant de remedes à leurs malades, en prenent très-peu dans leurs maladies; & que les Theologiens qui marquent aux autres un si grand nombre d'articles de foi, ne croient que peu de choses. Voici le Latin de Nicius Erythreus. *Quamobrem fiebat, ut Romam crebra de ipsius* (Boccalini) *injuriis querimoniæ deferrentur, ac locus proverbio fieret, quo dicitur, tria esse hominum genera, qui nihil fere legibus, quas ipsi aliis imponunt, utantur, nimirum Jurisconsultos, medicos, atque theologos: nulli enim magis in negociis ab jure, ab æquitate, discedunt quam J. C. nulli tuendæ valetudinis rationem minus servant quam medici, nulli conscientiæ aculeos minus metuunt quam theologi. Itaque qui justitiam, valetudinem & conscientiam amittere satagunt, Juris doctorum, medicorum, theologorumque amicitias colant: quod tamen de iis tantum intelligendum, qui ea studia non serio ac sedulo, verum in speciem, & dicis causa, profitentur.*

(*C*) *Qu'il meditoit des discours politiques sur Tacite.*] Il faloit dire non seulement que ces discours étoient composez, mais aussi qu'on en avoit fait à Geneve deux éditions differentes. Pour relever le prix de ces éditions on a fait acroire au monde 1. que le manuscrit de cet Ouvrage étoit une piece très-rare. 2. Que le Senat de Venise avoit gardé soigneusement l'original, jusques à ce qu'il en fit present à la Reine de Suede. 3. Qu'on avoit trouvé moien avec mille frais & mille peines, de recouvrer une copie du manuscrit donné à cette Princesse par le Senat de Venise. Pure forfanterie. Vingt ans avant l'arrivée de cette Reine en Italie ce manuscrit couroit par tout. Il y en a bien 30. copies en diverses Bibliotheques de delà les Monts. L'Auteur avoit lui-même fait present de son Ouvrage à plusieurs personnes, & nommément au Cardinal Barberin à Rome, & au Procurateur Morosini à Venise. Le Cardinal fit present de son exemplaire à l'Academie des Humoristes, & on en tira plusieurs copies. L'exemplaire de Morosini n'a pas été moins copié: ainsi il n'étoit pas difficile d'en acheter des copies. Le gouverneur d'un Mylord en acheta une, dont il s'accommoda à Geneve avec un (*e*) Libraire qui l'imprima. Un gentilhomme Allemand en aporta

(*a*) *Hist. des Ouvrages des Savans, mois de Mars* 1699. *pag.* 128.

(*b*) *Bernard, Nouvelles de la Rep. des lettres, mois d'Avril* 1699. *pag.* 476.

(*c*) *Pinacoth.* 1. *pag.* 272.

(*d*) *Ibid.*

(*e*) *Ce fut le Sieur de Tournes.*

assassiné, n'étoient guere instruits des choses. Il laissa (D) des enfans. On l'a mis au nombre des (E) plagiaires, & l'on a fait des fautes sur ce chapitre, comme je l'ai montré dans l'une * de mes remarques.

BOCHART (MATTHIEU) Ministre du Saint Evangile à Alençon dans le XVII. siecle, a publié quelques livres (A) qui l'ont fait passer pour un savant homme. Celui qu'il composa contre le sacrifice de la Messe lui fit des affaires, comme le remarque Mr. Daillé: † *Un Missionaire ayant trouvé plus à propos de le traduire devant les Juges seculiers que de repondre à ses raisons*, s'avisa de lui faire une querelle juridique sur ce qu'il avoit donné aux Ministres la qualité de Pasteurs. Il n'y a point lieu de douter du fait, mais il est fort aparent que Mr. Daillé ne s'est pas bien (B) souvenu des circonstances. On a quelquefois (C) confondu Matthieu Bochart avec son cousin Samuel Bochart dont je vais parler.

BOCHART

(a) Toutes ces particularitez sont tirées d'un Memoire venu de bon lieu. On en garde l'original.

* *Voiez la remarque E vers la fin.*

† *Daillé, Replique à Adam & Cott. 2. part. pag. 103.*

aporta d'Italie un autre exemplaire environ le même tems, & le donna à un Professeur de Tubinge, nommé Mr. du May, qui y joignit des remarques, & l'envoia à Mr. Leti à Geneve. Mr. Leti le fit imprimer chez le Sieur Widerhol, & l'intitula *Bilancia politica*; & y joignit un 3. volume auquel il mit son nom (a). Cet Ouvrage de Boccalin n'a pas été estimé: Mr. Amelot de (b) la Houssaye en parle avec beaucoup de mepris.

(D) *Il laissa des enfans.*] J'ai sa *Pietra del paragone politico* imprimée à Paris l'an 1626. & dediée au Cardinal de la Valette. C'est le fils de Boccalin qui dedia cet Ouvrage à ce Cardinal: l'épitre dedicatoire est datée de Paris le 10. d'Avril 1626. Ce qui me surprend est de voir que cet Ouvrage intitulé, comme je l'ai dejà dit, *Pietra del paragone politico*, est apellé postume, car j'ai vu une édition de l'an 1615. du livre de Boccalin qui porte ce titre. Cela me feroit conjecturer que l'Ouvrage qu'on dedia au Cardinal de la Valette étoit une suite, ou une seconde partie de la *Pietra del paragone politico*. Je prie ceux qui auront du loisir & plusieurs éditions en main de verifier ce qui en est. Mr. Giri avoit publié sa version Françoise de cet Ouvrage de Boccalin, avant (c) que le fils de l'Auteur le publiât en Italien l'an 1626.

(E) *On l'a mis au nombre des plagiaires.*] Ce terme me paroit impropre, parce qu'on n'impute pas à Boccalin d'avoir derobé le travail d'autrui, mais d'avoir prêté son nom pour mettre à couvert l'Auteur veritable. Il a imité, dit-on, certaines personnes qui pour épargner à leur Patron ecclesiastique la honte d'avoir engrossé quelque servante, disent que ce sont eux qui l'ont fait, & se marient avec la servante, resolus à l'adoption de tous les enfans qui pourront venir de la même main. On veut que le Cardinal Cajetan soit le veritable Auteur des livres qui ont paru sous le nom de Boccalin (d); & si vous demandez pourquoi le Cardinal Cajetan se depouilla de son droit en faveur d'un autre, on vous repondra que ce fut afin d'avoir le plaisir de censurer & de mordre sans faire tort à sa dignité, ni sans se faire des ennemis. Je ne saurois croire que cela soit vrai; je croi seulement que Boccalin fit comme Terence, il communiquoit ses pensées aux Cardinaux (e) qui le protegeoient, & il profitoit de leurs avis, & des pensées qu'ils lui suggeroient. Il se faisoit un honneur de l'opinion qu'on auroit qu'il étoit aidé par de telles gens; c'étoit suivre le goût de Terence. (f) *Quemadmodum Terentio malevoli objiciebant, ipsum, in fabulis faciendis, Scipionis Africani, Lælii qui dictus est sapiens, & Furii Pii opera uti, assidueque cum illis una scribere; ita etiam de Trajano fama disseminaverat, in his actis referendis homines nobilissimos socios & adjutores habere. Verum id sibi non minus laudi ducebat, quam Terentius, qui gloriosum sibi putabat, id quod malevoli quasi maledictum vehementer existimabant, ac fit verisimile hoc eum illis eum communicasse, quibus, ad notanda & animadvertenda aliorum vitia, eadem esset voluntas atque propensio.* Quelques-uns pour n'avoir pas assez pris garde à l'ordre du tems, ont dit que le Cardinal Cajetan qui disputa contre Luther, a fait les *Ragguagli* du Parnasse, & la *Pietra del paragone*: Mr. Chevreau (g) attribue cette faute à Jean Rhodius Medecin Danois, & à Pierre Scavenius: il se trompe; car ils pretendent parler d'un autre Cardinal Cajetan, & il les refute par une mauvaise raison, *Boccalin*, dit-il, *qui étoit fils d'un Architecte de Rome, fut saquetté à Venise par l'ordre de l'Ambassadeur d'Espagne*: est-ce une preuve qu'il n'a pu prêter son nom à un Ouvrage du Cardinal Thomas de Vio qui disputa contre Luther? Notez que Nicius Erythreus assûre (h) que Persenda, qui avoit été Secretaire du Cardinal Henri Cajetan, aida Boccalin à composer les *Ragguagli*.

(A) *A publié quelques livres.*] Les principaux de ses Ouvrages sont un traité contre les Reliques, & un traité contre le sacrifice de la Messe. Il a fait aussi un dialogue sur les difficultez que les Missionaires faisoient perpetuellement aux Protestans de France, en vertu de ce qui s'étoit passé au Synode National de Charenton, touchant la tolerance des erreurs Lutheriennes. Ce Dialogue étant tombé entre les mains de l'Electeur Palatin, lui parut propre (i) à porter les Princes de la Confession d'Augsbourg, à travailler à la reünion des deux Eglises Protestantes; ainsi il le leur fit voir pendant l'assemblée de Francfort. Cette bonne nouvelle etant venuë à la connoissance de l'Auteur, lui fit enfanter un livre Latin intitulé *Diallacticon*, qu'il dedia à cette Altesse Electorale. Il fut imprimé à Sedan en l'année 1662. & contient un projet de reünion entre les Lutheriens & les Calvinistes.

(B) *Mr. Daillé ne s'est pas bien souvenu des circonstances.*] Je n'ai besoin pour le prouver que de Mr. Daillé lui-même. Il veut que le Missionaire embarrassé par le livre de Matthieu Bochart contre le sacrifice de la Messe, ait mis l'Auteur en Justice l'an 1657. mais il convient dans l'une des tables de son livre, que le traité contre le sacrifice de la Messe fut imprimé à Geneve l'an 1658. Il remarque dans la page 417. de la premiere partie de sa Replique, que cet (k) *excellent traité du sacrifice de la Messe* fut mis en lumiere il n'y avoit que trois ans. Ce qu'il dit vers la fin de sa Preface est une preuve certaine qu'il composoit sa Replique en 1661. Il ne peut donc pas être vrai que le Missionaire qui fit un procés à Matthieu Bochart en 1657. trouva cela plus à propos que de refuter le livre du sacrifice de la Messe. De plus Mr. Daillé declare qu'il ne sait point qu'avant le procés intenté à Mr. Bochart en 1657. on eût jamais porté plainte contre les Ministres de ce qu'ils se qualifioient Pasteurs. Mais il ne laisse pas de faire mention tout aussi-tôt d'un Arrêt du Parlement de Rouën *rendu 22. ou 23. ans depuis l'an* 1633. que les Ministres de Charenton se donnerent la qualité de Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris dans l'approbation d'un livre (l). Cet Arrêt du Parlement de Rouën fut rendu sans doute sur la plainte portée contre le Ministre Bochart, car autrement Mr. Daillé se contrediroit lui-même: il n'est donc point vrai que le procés fait à ce Ministre tombe sur l'année 1657. Il faut donc que Mr. Daillé se soit mepris, & quant au tems que ce procés fut intenté, & quant au livre qui en fournit l'occasion. Il s'est mepris encore par un autre endroit, puis qu'il est certain qu'en l'année (m) 1633. les Agens Generaux du Clergé de France se plaignirent de ce que Mr. Aubertin avoit fait imprimer un livre, où *il prenoit qualité de Pasteur de l'Eglise Reformée de Paris*, & où ses collegues Mestrezat, Drelincourt & Daillé, signoient dans l'approbation, les deux premiers, *Pasteurs de l'Eglise Reformée de Paris*, & le dernier, *Ministre du Saint Evangile de la dite Eglise*. Sur cette plainte le Conseil privé donna un Arrêt le 14. Juillet 1633. portant prise de corps contre Mr. Aubertin, & ajournement personel contre ses collegues, avec injonction aux Ministres, *de prendre la qualité à eux attribuée par les Edits & non autre* (n)

(C) *On a quelquefois confondu.*] Mr. le Fevre Docteur de Sorbonne dans sa Replique à Mr. Arnauld pour la defence de ses motifs invincibles, a cité le *Diallacticon* de nôtre Bochart. Je ne pense pas qu'il puisse trouver mauvais, qu'on croie qu'il l'a cru un Ouvrage de Mr. Bochart de Caen. S'il avoit su que deux Ministres de ce nom ont écrit des Ouvrages de controverse, ou du moins s'il avoit su que l'Auteur du *Diallacticon* n'est pas le même Bochart qui s'est rendu l'admiration de la Republique des lettres par son Phaleg, &c. il n'eût jamais cité, comme il a fait (o) plus d'une fois, l'Auteur du *Diallacticon* avec cet éloge, *le savant Bochart*. Qu'on dise tant qu'on voudra que le Ministre d'Alençon étoit savant, & que Mr. le Fevre a pu l'appeller ainsi sans hyperbole, ni flaterie, je suis sûr qu'on ne persuadera jamais aux lecteurs intelligens que j'aie tort dans cette remarque.

(b) Dans le discours critique qui est au devant de sa Morale de Tacite, & de sa traduction des 6. premiers livres des Annales de Tacite.

(c) Cela paroit par l'épitre dedicatoire.

(d) Scavenius n. 89. l'affirme apud Rhodium de auctoribus suppositius p. 42. *Morhofius* Polyhist. pag. 81. *raporte ce sentiment. Voiez Placcius* de Pseudonym. p. 165. & *Deckherrus* de Script. adesp. p. 253. 254.

(e) Il dedia la premiere centurie des Ragguagli *l'an 1612. au Cardinal Borghese, & la seconde l'an 1613. au Cardinal Cajetan.*

(f) Nicius Erythr. Pinacoth. 3. p. 222.

(g) Chevreau, Hist. du monde liv. 5. ch. 4. pag. 185. édit. de Holl. 1687.

(h) Pinac. 3. p. 131.

(i) Epist. Dedicat. Diallact. Matth. Bocharti.

(k) Il le louë beaucoup en cet endroit.

(l) C'est l'Apologie de Mr. Daillé.

(m) Voiez le Recueil des Edits pour le Clergé.

(n) Voiez ci-dessus p. 409. remarque H.

(o) Pag. 27. 129.

BOCHART (SAMUEL) Ministre de la parole de Dieu à Caen, a été un des plus savans hommes du monde. Il étoit de Roüen, & de fort bonne (*A*) Maison, & nâquit l'an 1599. La prematurité de ses progrés fut très-grande: on en peut juger par les ∃ 44. vers Grecs qu'il composa à la loüange de Thomas Dempster, qui les publia en 1612. à la tête de ses Antiquitez Romaines. Il étudioit alors sous ce savant Ecossois, & * aparemment il étoit logé chez son oncle maternel, le fameux Pierre du Moulin Ministre de l'Eglise de Paris. Il fit sa Philosophie à Sedan, & il y soutint des theses publiques l'an 1615. qui lui firent beaucoup d'honneur, non seulement à cause qu'il repondit bien aux argumens, mais aussi à cause de certains † vers dont il les accompagna, accommodez à la figure d'un cercle avec beaucoup d'artifice. On croit ‡ qu'il a étudié en Theologie à Saumur sous Cameron, & l'on sait qu'il le suivit à Londres lors que la guerre civile eut dissipé cette Academie. Il ne fit pas beaucoup de sejour en Angleterre, puis qu'on sait que vers la fin de l'an 1621. il étoit à Leide, où il s'attacha ardemment à l'étude de l'Arabe sous Erpenius. Il trouva dans la même Université un Professeur en Theologie qui conçut pour lui une estime très-particuliere, & qui lui en donna des marques publiques l'an 1629. en lui dediant son (*B*) *Catholicus Orthodoxus*. Je parle de Mr. Rivet qui étoit alors marié avec une sœur de la mere de nôtre Bochart. Celui-ci étant en France fut bientôt reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Caen. La premiere chose de grand éclat qu'il y fit, fut de soutenir une longue conference avec le Pere Veron, & d'en sortir pleinement victorieux. Cet homme muni d'une mission speciale émanée de la Cour pour disputer, & revêtu en quelque maniere de la charge de Controversiste exploitant par tout le Roiaume, defia Mr. Bochart le 4. jour de Septembre 1628. & ne cessa de criailler qu'il n'eût obtenu jour & lieu pour entrer publiquement en lice avec lui. La dispute se fit au chateau de Caen, en presence d'un grand nombre de personnes de l'une & de l'autre Religion. Le Duc de Longueville Gouverneur de la Province s'y trouva aussi souvent que ses affaires le lui permirent, & il y eut des Commissaires nommez de part & d'autre pour y assister. On disputa depuis le 22. de Septembre jusques au 3. d'Octobre, & l'on batit presque tout le grand païs des Controverses dans les neuf seances consecutives que l'action contint. Les actes bien signez & collationnez en furent rendus publics de chaque côté; mais Mr. Bochart ajoûta du sien plusieurs choses, que l'humeur tumultueuse de son antagoniste avoit empêché qu'on ne mit en ordre sur le champ, & il y joignit la dispute de l'Eucharistie, & celle du celibat que l'on étoit convenu d'examiner; mais que l'on n'avoit pas aprofondies, à cause que Veron ⊥ avoit quitté le champ de bataille. La reputation de ce Ministre laquelle jetta dès lors ses fondemens, s'augmenta beaucoup en 1646. par la (*C*) publication du *Phaleg* & du *Chanaan*. Il y traite 1. De la dispersion des peuples causée par la confusion des langues. 2. Des colonies & de la langue des Pheniciens. Les recherches qu'il lui falut faire pour travailler à ces Ouvrages, & à quelques autres, & qui l'obligerent à fouiller dans tous les anciens Auteurs, & dans les thresors les plus cachez des langues orientales, ont cette relation à sa qualité de Ministre, qu'il ne s'y engagea peu-à-peu qu'à cause qu'il avoit entrepris de prêcher sur la Genese; car dès qu'il en fut au second chapitre, il falut qu'il expliquât la situation du Paradis terrestre. Les chapitres suivans l'engagerent à examiner l'origine des nations, & il y eut cent autres passages qui l'apliquerent à travailler sur les animaux, sur les plantes, & sur les pierres precieuses de la Bible. S'il avoit assez vêcu il auroit donné des traitez complets sur ces matieres, mais il n'a pu achever que ce qui regarde les animaux. On l'imprima à Londres en 1663. sous le titre d'*Hierozoicon*. Ses Recueils sur le Paradis terrestre, sur les plantes, & sur les pierres precieuses, n'ont point été trouvez en état après sa mort, qu'on en pût faire quelque chose. Tout le monde sait que la Reine de Suede l'attira à sa (*D*) Cour, & qu'il y alla en 1652. Il

∃ *Ils sont dans la nouvelle edition de ses Oeuvres 1692.*

* Tunc nisi memoria me fallit hospitabatur Parisiis apud avunculum Petrum Molinæum. *Steph. Morin. de Bocharto, & ejus scriptis.*

† *Ils sont dans la susdite édition.*

‡ Puto me didicisse quod Salmurii audiverit Cameronem, & eo præside theses Theologicas defenderit. *Morinus ib.*

⊥ Adversarius vadimonium deseruit. *Steph. Morinus ubi supra.*

(*A*) *Et de fort bonne Maison.*] Son pere René BOCHART du Menillet, Ministre de l'Eglise Reformée de Roüen, étoit arriere petit-fils de Jean BOCHART Conseiller au Parlement de Paris en 1490. & petit-fils de Jean BOCHART qui plaida (*a*) avec tant de force pour la Pragmatique Sanction, & fils d'Etienne BOCHART qui fit la branche du Menillet. On peut voir dans le Dictionaire de Moreri la parenté qui étoit entre nôtre Samuel Bochart, & les Bochart Champigni qui ont exercé tant de belles charges dans la Robe.

(*B*) *En lui dediant son* Catholicus Orthodoxus.] Mr. Rivet dedia ce livre à quatre personnes, savoir à Pierre du Moulin Ministre & Professeur à Sedan; à Guillaume Rivet Ministre de Taillebourg; à Jean Maximilien de Langle Ministre de Roüen; & à Samuel Bochart Ministre de Caen. Il loüe ce dernier de sa dispute contre Veron, dans laquelle, lui dit-il, vous lui montrâtes qu'il ne savoit rien ni en Grec ni en Hebreu, & vous mites un frein à son impudente sophistiquerie, lequel il a tâché de secoüer en debitant bien des fables selon sa coutume sur ses victoires imaginaires; mais les gens sages n'y ont pas été trompez, & vous avez decouvert sa vanité par vôtre reponse. Ceci peut servir de suplément au narré que j'ai fait de cette dispute tiré de Mr. Morin. On voit par là que Veron s'attribuoit la victoire. Au reste en la même année 1629. Mr. du Moulin dedia son (*b*) Anti-barbare à Mr. Bochart. Ce dernier l'avoit averti d'une meprise, c'est que du Moulin aiant promis ce traité de controverse dans la table de la nouveauté du Papisme, avoit oublié de le donner.

(*C*) *En 1646. par la publication du* Phaleg *& du* Chanaan.] Ce sont les titres des deux parties de la *Geographia sacra* de Mr. Bochart. On fit venir à Caen un Imprimeur de reputation (*c*) afin que cet Ouvrage fût plus correct, & qu'il sortît plutôt de dessous la presse. S'il en faut croire ceux qui l'ont fait reïmprimer à Francfort *in 4.* en 1681. l'édition de Caen est toute pleine de fautes, dont ils se vantent d'avoir repurgé la leur; *Ab infinitis σφάλμασι, quibus exemplar Cadomi impressum refertum erat, purgatum.* Ils joignirent à leur édition deux lettres de Mr. Bochart, l'une touchant l'Episcopat, & le droit des Rois, écrite à Mr. Morley Chapellain du Roi d'Angleterre Charles II. l'autre écrite (*d*) à Mr. de Segrais, sur la question si Enée est venu en Italie. La premiere de ces deux lettres avoit été imprimée en 1650. comme je l'ai dejà dit. Spizelius n'en savoit rien, car après avoir cité (*e*) une lettre de Mr. Sarrau, qui temoignoit qu'il seroit injuste de ne point rendre publique cette belle production de Mr. Bochart, il ajoûte qu'elle est neanmoins demeurée dans les tenebres. Je n'ai point de connoissance de l'édition de la *Geographia sacra*, marquée par Mr. Pope Blount comme faite à Caen *in fol.* l'an 1651. & je ne croi pas qu'il y en ait eu de telle. Quant à l'Hierozoicon (c'est le titre du volume de *Animalibus Sacræ Scripturæ*) il fut reïmprimé à Francfort l'an 1675. & l'on en fit un Abregé l'an 1690. qui fut imprimé à Franeker. L'Auteur de cet Abregé est un Hongrois nommé Vecetius.

(*D*) *Que la Reine de Suede l'attira à sa Cour.*] J'ai oüi faire mille sots contes de ce voiage de Mr. Bochart; par exemple qu'on lui fit un jour fort brusquement

(*a*) *Ce fut en presence de François I. il combatit le Concordat.*

(*b*) *C'est ainsi que le livre est intitulé, & non pas* l'Antibarbarie, *comme le disent le Catalogue d'Oxfort p. 462. & Mr. Baillet tom. 2. des* Anti *pag.* 317.

(*c*) *Il s'apelloit Jean Jaques Vauc.* Steph. Morin. in dissert. de Bocharto & ejus Script.

(*d*) *Voiez Nouv. de la Repub. des lettr. mois de Juillet 1684. art. 4.*

(*e*) *Spizelius in infel. literat. pag. 923.* Notez que *dans l'errata il fait savoir qu'elle a vu qu'elle a été jointe à l'édition de* la Geographia sacra *à Francfort 1674.*

Il n'est pas besoin de parler en particulier de quelques Ecrits qu'il publia en divers tems ; & qui lui firent honneur. Par exemple il publia une lettre en 1650. sur l'autorité des Rois, & sur l'institution des Evêques & des Prêtres. Il en publia une en 1661. contre le Jesuite la Barre, touchant la tolerance du Lutheranisme decidée dans le Synode National de Charenton ; & il en publia une en 1663. où il montre par plusieurs savantes raisons qu'il n'y a point d'aparence qu'Enée soit jamais venu en Italie. Il mourut à Caen le 16. de Mai 1667. aiant perdu tout-d'un-coup la parole & la conoissance dans l'Academie qui s'assembloit chez Mr. de Brieux. Ses papiers sont entre les mains de Mr. de Colleville fils de sa ‡ fille unique, & ci-devant Conseiller au Parlement de Normandie. Il y a parmi ces papiers un grand nombre de Sermons écrits de la propre main de Mr. Bochart. Ce sont ceux qu'il a prêchez sur la Genese, depuis le premier chapitre jusques au verset 18. du chapitre 49. On a ramassé autant qu'on a pu les dissertations manuscrites de ce grand homme, & on les a jointes à la nouvelle édition (*E*) que l'on a faite de toutes ses Oeuvres en Hollande l'an 1692. Mr. Morin autrefois collegue de Mr. Bochart, & à present Ministre de l'Eglise Françoise d'Amsterdam, & Professeur aux langues orientales dans l'Ecole Illustre de la même ville, a joint à cette édition un discours * duquel je me suis servi pour la composition de cet article. Ceux qui voudront voir les éloges qui ont été donnez à Mr. Bochart, feront bien de s'adresser aux † Auteurs que je leur indique. Sa science quelque vaste qu'elle fût n'étoit pas sa principale qualité, il avoit une modestie infiniment plus estimable en lui que toute sa science. Aussi a-t-il possedé sa gloire avec beaucoup de tranquillité, & à couvert de ces malheureuses querelles que tant d'autres Savans s'attirent par leur orgueil, & par l'emportement de leur style. Je n'ai jamais ouï parler d'un certain traité (*G*) que Mr. Menage lui attribuë.

‡ *Elle fut mariée avec un Conseiller au Parlement de Normandie nommé Mr. de Colleville. C'étoit un nom de Seigneurie : celui de famille étoit* le Sueur.

* De clarissimo Bocharto & omnibus ejus scriptis.

† *Colomiés dans la* Gallia Orient. *qu'il lui dedia. Pope Blount* Censur. celebr. Authorum. *Spizelius, in infel. literat. p. 916. & seq.*

BOCHIUS (JEAN) bon Poëte Latin, & Secretaire de la ville d'Anvers, nâquit à Bruxelles ‡ le 27. de Juillet 1555. Il fit ses premieres études à Lire & dans Acth, & se distingua de ses camarades. Il excella principalement dans la poësie, desorte qu'on pourroit le nommer le Virgile (*A*) du Païs-Bas. Il entra chez le Cardinal George Radzivil, & par ce moien il eut occasion d'étudier en Theologie à Rome, lors que Bellarmin y expliquoit les Controverses. Bochius assistoit à ses leçons avec beaucoup d'assiduité. Il fit ensuite divers voiages, il

‡ *Valer. André Bibl. Belg. pag. 461.*

ment cette question dans la Bibliotheque de la Reine, *Que pensez-vous d'un certain livre qu'on nomme la Bible?* On pretend qu'il prit la chose d'un ton aussi serieux qu'il le devoit, & qu'il fit un grand discours sur les caracteres de divinité qui brillent dans l'Ecriture, mais que les assistans ne firent que s'en moquer. On ajoûte que l'Abbé Bourdelot avoit fait accroire à la Reine que Mr. Bochart joüoit admirablement de la flute, mais qu'à moins d'un commandement absolu de sa Majesté il n'en joüeroit pas devant elle ; & que là-dessus la Reine sans écouter les protestations d'ignorance qu'il lui redoubloit, voulut absolument qu'il en joüât ; à quoi il obeït. J'ai oüi dire ces choses & quelques autres de même nature à une infinité de gens ; mais quand j'ai voulu les examiner de près, je n'ai rien trouvé qui les doive rendre croiables. J'en parle neanmoins ici, afin d'empêcher autant qu'il me sera possible, que ceux qui entendront parler de ces fornettes n'y ajoûtent point de foi. Mr. Huet à present Evêque d'Avranches, qui alla avec Mr. Bochart en Suede, a fait une relation (*a*) fort gentille de ce voiage. Je l'ai citée ci-dessus pag. 616. col. 2. lettre B.

(a) Elle est en vers Latins.

Cette remarque étoit achevée, lors que le *Menagiana* m'est tombé entre les mains : j'y ai trouvé ces paroles ; „ (*b*) C'étoit une belle chose à voir que de „ voir joüer Mr. Bochart au volant avec la Reine de „ Suede ! La Reine l'aiant pressé un jour d'y joüer „ avec elle, il mit manteau bas, & joüa. Ses amis „ lui en firent la guerre, & lui dirent qu'absolument „ il devoit refuser de le faire. „ J'y ai trouvé aussi que la Reine avoit resolu de se trouver à une assemblée où il devoit lire quelque chose de son *Phaleg*, mais que Mr. Bourdelot pour le priver de cet honneur tâta le poux à la Reine, & lui dit qu'elle avoit de l'émotion, & qu'il faloit qu'elle prît un remede. Elle demeura donc au lit ce jour-là. Si le conte de la flute avoit eu quelque fondement, on le verroit dans le livre que je viens de citer.

(b) Menagiana pag. 349. de la 1. édition de Hollande.

(*E*) *A la nouvelle édition . . . de toutes ses Oeuvres.*] Mr. Moreri n'avoit pas tout-à-fait tort, de donner quelque esperance que Mr. le Moyne publieroit les manuscrits de Mr. Bochart ; car il est certain qu'il songeoit à cette nouvelle édition, & que n'aiant pas tout le loisir qu'il faloit pour entrer dans le detail de cette entreprise, il en commit les soins à Mr. de Villemandy, en lui promettant de l'aider de ses conseils, & de lui fournir plusieurs lettres & plusieurs dissertations de Mr. Bochart. La mort l'a empêché de s'aquitter de cette promesse. Mais d'ailleurs il est certain que Mr. Moreri s'est trompé lourdement dans cet article, soit quand il a dit que tous les traitez manuscrits de Mr. Bochart étoient tombez entre les mains de Mr. le Moyne, soit quand il a dit *qu'une affaire fâcheuse avoit obligé Mr. le Moyne à sortir du Roiaume.* Il est de notorieté publique qu'il ne sortit de France qu'avec la permission de la Cour, & qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer dans son Eglise de Roüen, qui faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour le retenir. Il ne sortit du Roiaume que pour venir prendre possession d'une Chaire de Theologie qu'on lui offroit à Leide depuis long tems. Il est vrai qu'en 1674 on lui fit un mechant procés à l'occasion d'une Demoiselle de la Religion, qui étant sortie de chez son pere Conseiller Catholique au Parlement, s'étoit sauvée en Angleterre ; mais il est vrai aussi qu'après quelques mois de prison il fut remis pleinement au premier état.

MORERI critiqué sur quelque chose qu'il a dite de Mr. le MOYNE.

(*F*) *D'un certain traité que Mr. Menage lui attribuë.*] Il feroit à souhaiter que Mr. Bochart eût publié ses recueils sur une matiere aussi curieuse, que l'est celle dont Mr. Menage fait mention. Elle roule sur certaines choses que l'on ne trouve qu'une fois dans les Ecrivains. (*c*) *Multa esse in libris Juris, ut libros ceteros taceam, singularia atque ut Grammatici Graci loqui amant* ἅπαξ εἰρημένα *(quo titulo librum audio scripsisse Samuelem Bochartum) quis nescit?*

(c) Menag. Juris civilis amoenit. cap. 10. pag. m. 99. 100.

(*A*) *On pourroit le nommer le Virgile du Païs-Bas.*] Il faut que je raporte les propres paroles de Valere André, afin que l'on voie mieux avec quelle precipitation Moreri compiloit son Dictionaire. (*d*) *In poetica palmam ceteris facile praripuit, adeo ut alterum Belgii nostri Maronem nominare liceat.* Dans l'exemplaire dont je me sers la premiere lettre du mot *Maronem* n'a pas bien marqué, desorte que si l'on n'y regarde pas de bien près, on la peut facilement prendre pour un V. Je m'imagine que l'exemplaire de Mr. Moreri a eu le même defaut, & qu'ainsi il a été cause qu'on a lu *Varonem* au lieu de *Maronem*. Là-dessus on s'est souvenu que Varron a passé pour le plus savant des Romains, d'où l'on a conclu que puis que Bochius a été *surnommé le Varron du Païs-Bas*, il faloit le declarer *celebre par son érudition*, lui faire *faire un merveilleux progrès dans l'intelligence des langues savantes, & dans toute sorte de doctrine*, & ajoûter qu'il *se forma très-bien dans toutes les sciences sublimes* de la Controverse, de la Jurisprudence Civile & Canonique, & de la Theologie Scholastique. François Swert qui l'aimoit & qui le conoissoit très-particulierement, ne lui donne aucun éloge qui nous conduise à cette idée. Melchior Adam & Valere André qui le loüent un peu plus, ne nous y conduisent pas pourtant ; il s'en faut bien. Ce dernier ne dit pas même qu'il ait été surnommé le Virgile du Païs-Bas, mais seulement qu'on pourroit lui donner ce titre.

(d) Val. Andreas, biblioth. belg. pag. 461.

il vit la Pologne, la Lithuanie, & la Moſcovie. Ce ne fut point ſans de fâcheuſes incommoditez, & de grans perils β; car en paſſant de Smolensko à Moſcou, il fut ſi mal-traité du froid que ſes pieds ſe gelerent entierement. On parloit dejà de les lui couper, lors qu'un Chirurgien du Czar trouva qu'il n'en faloit pas venir à ce remede: celui dont il ſe ſervit n'auroit peut-être point procuré la gueriſon, ſi un autre accident ne fût ſurvenu. Bochius s'étoit fait porter au quartier des Livoniens, & il y étoit encore lors que le Grand Duc Baſilides y entra en armes pour le (B) piller. Bochius ſaiſi de peur s'enfuit où il put, & après avoir été depouillé & batu, s'échappa des mains du ſoldat, & regagna ſon gîte le lendemain. Cet exercice hâta de beaucoup l'effet des remedes. Etant retourné en ſon païs il fit un poëme qui plut tellement au Duc de Parme, que ce Prince fit donner à Bochius la charge de Secretaire d'Anvers. Ce poëme étoit un Panegyrique du Duc de Parme ſur la priſe de cette ville. Il a depuis compoſé pluſieurs poëſies (C) de cour, & enfin il prit les Pſeaumes de David pour le principal ſujet de ſa plume. Il (D) mourut γ avant que l'impreſſion de ce qu'il avoit fait là-deſſus fût achevée. Ce fut le 13. δ de Janvier 1609. Quant à la vie de David qu'il avoit écrite, il la publia en 1608. Il ne laiſſa qu'une fille. On fit imprimer à Cologne en 1615. un recueil de ſes épigrammes, de ſes élegies, & de ſes autres poëmes diſperſez; & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver des vers de Jean Aſcagne Bochius ſon fils, qui étoit mort en Italie à la fleur de ſa jeuneſſe. François Swert * qui eut ſoin de cette édition, nous aprend que Jean Bochius ſon bon ami avoit été malheureux en femme, ce qui, dit-il, eſt aſſez la deſtinée des grans hommes.

β Il en fait le recit dans ſes notes ſur le Pſeaume 147.

γ Melchior Adam. in vita Philoſ. p. 498.

δ Idibus Januar. Id. ib. *Val. André* ubi ſupra. *Moreri a mal traduit cela par le 15. de Janvier.*

* Matrimonio implicitus fuit non uſquequaque felici ac concordi, quod fere viris magnis commune. *Swert. Athen. Belg. pag. 398.*

BODEGRAVE, village de Hollande ſur le Rhin. Je n'en parle que pour corriger le Dictionaire de Moreri, où l'on trouve que c'eſt un bourg *celebre par la bataille que les François y gagnerent contre les Hollandois l'an 1672.* C'eſt une (Y) fauſſeté. On cite Baudrand, c'eſt une (Z) autre fauſſeté.

☞ BODIN (JEAN) nâtif d'Angers, l'un des plus habiles hommes qui fuſſent en France au XVI. ſiecle †, *fit ſes études de Droit à Toulouſe, & après y avoir pris ſes degrez, il y fit des* ‡ *leçons de Droit avec grand applaudiſſement de ſes auditeurs. . . . Il avoit deſſein en ce tans-là de s'établir à Toulouſe en qualité de Profeſſeur en Droit. Et dans ce deſſein, pour captiver la bienveillance des Toulouſains, il fit ſon Oraiſon de* inſtituenda in Republica juventute, *qu'il adreſſa au Peuple & au Sénat de Toulouſe, & qu'il récita publiquement dans les Ecoles de Toulouſe.* On a dit auſſi que *dans* (A) *ce meſme deſſein,* il fit *l'Epitaphe de* ⸸ *Clémance Iſaure gravé à Toulouſe en 1557. ſous la Statue de cette Clémance.* Mais il *préféra enfin la Plaidoirie à la Juriſprudence,* & quitta *l'Ecole de Toulouſe pour le Barreau de Paris.* Loyſel & Sainte Marthe diſent que *la* (B) *plaidoirie ne lui fut pas*

† Menage, Remarques ſur la vie de Pierre Ayrault pag. 141.

‡ Voiez ſa lettre Latine à Pibrac, au devant de ſa Republique.

⸸ Inſtitutrice des jeux Floraux de Toulouſe à ce qu'on pretend fauſſement.

(B) *Y entra en armes pour le piller.*] La raiſon ou le pretexte de cette violence, fut que le Patriarche des Moſcovites ſe plaignit au Czar que les Allemans (& l'on comprenoit auſſi ſous ce nom ceux de Livonie) effeminoient le courage des Moſcovites, & leur faiſoient depenſer beaucoup d'argent par diverſes ſortes de bruvages qu'ils leur vendoient. (a) *Quaſi Germani, in quibus Livones deliciis Moſchos corrumperent, coëtiſque variis potus generibus pecunia emungerent, & maſculos animos enervarent.*

(C) *Poëſies de Cour.*] C'eſt ainſi que j'apelle, par exemple, la deſcription des honneurs faits aux Gouverneurs du Païs-Bas lors de la priſe de poſſeſſion. Celle qu'il fit du voiage & de l'inſtallation d'Albert d'Autriche, & de ſon Epouſe l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, ne peut pas avoir été imprimée l'an 1595. comme l'aſſûre Valere André, car ils ne firent leur entrée qu'en 1599.

(D) *Il mourut avant que l'impreſſion.*] C'eſt Melchior Adam (b) qui l'aſſûre en termes precis deux fois de ſuite. On en pourroit neanmoins douter ſi l'on s'en raportoit à François Swert, qui ne fait nulle mention d'aucun livre de Bochius imprimé depuis ſa mort, excepté d'un Recueil de poëſies diverſes. Outre qu'il remarque que les obſervations Phyſiques, Morales, Politiques & Hiſtoriques de Bochius, qui ſont ſans doute l'Ouvrage ſur le Pſautier, furent imprimées l'an 1608. Mais quand on conſidere que Valere André, dont l'Ouvrage eſt ſans comparaiſon moins fautif que celui de François Swert, donne à Bochius un Ouvrage intitulé, *Obſervationes Phyſica, Ethica, Politica & Hiſtorica in Pſalmos è Græcis Latiniſque Autoribus*, ſans marquer l'année de l'impreſſion, on ne ſauroit ſe perſuader que l'année 1608. marquée par François Swert, ſoit bien marquée; & par conſequent on s'imagine qu'il s'en faut tenir au narré de Melchior Adam, tout comme ſi l'Auteur des *Athenæ Belgicæ* n'avoit rien dit.

(a) Melch. Adam. in vita Philoſoph. pag. 498.

(b) Id. ib.

(Y) *C'eſt une fauſſeté.*] Il n'y a jamais eu ni bataille ni combat à Bodegrave entre les François & les Hollandois. Tout ce qu'on peut dire eſt que ſur la fin de Decembre 1672. les François aſſemblerent une armée conſiderable pour penetrer juſqu'au cœur de la Hollande à la faveur des glaces, mais qu'un grand degel qui ſurvint ſubitement les contraignit de renoncer à leur entrepriſe. Le depit qu'ils eurent de ce contretems les porta à des cruautez extrêmes ſur les habitans de Bodegrave, l'un des poſtes qu'ils avoient occupez, & qu'il leur falut abandonner. On trouve le detail de leurs barbaries dans un livre (c) que Mr. de Wicquefort publia ſur ce ſujet.

(Z) *C'eſt une autre fauſſeté.*] Car Mr. Baudrand ne dit pas que les François aient gagné une bataille ſur les Hollandois en ce lieu-là: il dit ſeulement que les Hollandois y furent mal-traitez par les François, *ubi Belgæ nuti malè habiti fuere à Francis anno 1672.* On ne l'a peut-être dejà dit que trop de fois: un traducteur qui ſe haſarde de paraphraſer, ou d'abandonner tant ſoit peu ſon original, doit ſavoir à fond la matiere dont il s'agit. Sans cela il s'expoſe à des mepriſes d'autant plus blâmables, qu'il eſt cauſe qu'une infinité de gens les imputent à ceux qui en ſont très-innocens, je veux dire aux Auteurs traduits. Cent exemples de ce deſordre pourroient être facilement indiquez.

(c) Il a pour titre, Avis fidelle aux veritables Hollandois.

(A) *On a dit . . . . qu'il fit l'épitaphe de Clémance Iſaure.*] Mr. Menard (d) l'aſſure dans ſes hommes illuſtres d'Anjou; *mais Catel dans ſes Memoires de l'Hiſtoire du Languedoc a écrit que Bodin, eſtimé l'Auteur de cet Epitaphe, n'en eſtoit pas l'Auteur, & que c'eſtoit Martin Gaſcon.* C'eſt ainſi que Mr. Menage s'eſt exprimé: voions les paroles de Catel: „ (e) Il n'y a perſonne qui doute que l'inſcription qui a eſté appoſée „ au pied-d'eſtal de ladite ſtatuë ne ſoit nouvelle, & „ faicte en l'annee 1557. bien que l'on doute qui eſt „ celuy qui l'a faicte: car quelques uns diſent que ce „ fut Bodin qui a eſcrit le Livre de la Republique eſtudiant à Toloſe; les autres que ce fut un nommé „ Dutil Advocat: mais je croy que ce fut un Advocat „ nommé Maiſtre Marin Gaſcon, natif de l'Iſle de „ Rhodez, qui eſtoit Capitoul en ladite annee, homme fort bien diſant en Latin; ſuivant le teſmoignage du Docte Medecin Ferrier, lequel dans un petit „ Poëme qu'il a faict imprimer des excellens hommes de Toloſe parle dudit Gaſcon en ceſte façon.

„ *Ipſáque de longis regionibus inclyta fama*
„ *Gaſconum adduxit Rhodum, Ciceronis alumnum.* „

(d) Menage, Remarq. ſur la vie de Pierre Ayrault pag. 141.

(e) Catel, Memoires de l'Hiſt. du Languedoc p. 400.

(B) *Que la plaidoirie ne lui fut pas glorieuſe.*] Voiez ci-deſſus (f) les paroles d'Antoine Loyſel, & joignez y ce paſſage de Ste. Marthe: *Neque vero quam ſcriptis comparaverat exiſtimationem præſentia ſua minuebat, ſi quando in familiari hominum congreſſu de quacunque re propoſita diſerte copioſeque diſputaret. Quo magis mirandum eſt, hominem ea facultate præditum inter nobiliores curiæ Pariſienſis advocatos locum obtinere non potuiſſe: præſertim cum æquales haberet Briſſonios,*

(f) Page 125. lettre a.

pas glorieuse. Et c'est sans doute ce qui l'obligea de quitter le Barreau, pour s'adonner à la composition des livres, où il réussit admirablement. Il commança par faire imprimer son Commentaire sur les livres de la Chasse d'Oppian, & sa Traduction en vers Latins de ces mesmes livres. On l'accuse d'y avoir été (C) plagiaire. Je donnerai dans une remarque la liste (D) de ses autres livres, & n'oublierai point ce qui concerne son *Heptaplomeres*, qui n'a jamais été imprimé, & où l'on pretend qu'il debita beaucoup de choses impies. „ * Sa réputation d'homme savant & de bel-esprit, le fit „ souhaitter par (E) Henri III. qui aimoit les gens de lettres, & qui se plaisoit dans leur en„ tretien.

* *Menage ibid. pag.* 145.

finiot, Pascasios, Pithœos & alios complures, ingenii laude praestantes viros, qui amœnioribus etiam disciplinis incumberent, nec eo minus celebriter in fori luce versarentur (a).

(a) *Sammarth. elog. l.* 4. *pag. m.* 91. 93.

(C) *On l'accuse d'y avoir été plagiaire.*] „ Jâque Bongars dans une de ses lettres a Conrad Rittershusius, Commentateur & Traducteur d'Oppian, prétant que Bodin avoit composé cet ouvrage des écrits de Turnebe: ce qui paroist peu vray-semblable; Bodin n'estant pas moins savant que Turnebe: & en 1555. que Bodin fit imprimer son Oppian, dont il avoit obtenu le Privilége dès 1553. Turnebe estant encore en vie; car il ne mourut qu'en 1565. Cependant Turnebe lui-mesme, à la fin de son edition d'Oppian de 1555. se plaint qu'on lui a volé ses corrections sur cet Auteur. *Septem ab hinc annis, leviter emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope. Eas emendationes quidam usurpavit, & sibi donavit: quas tamen non putabam tanti, ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas esse, nemo conqueri debebit: nam rerum furtivarum, lege, æterna est auctoritas.* Ce qui apparamment doit s'entendre de Bodin. Bodin de son costé se plaint dans sa Méthode de l'Histoire, qu'on s'est servi avec ingratitude de son travail sur Oppian. *Quos ego de Venatione libros, cùm Latino versu & Commentariis illustr assem, quidam Grammaticus, quantum libuit de meo labore detrahens, iterum pervulgavit.* Guillaume Morel imprima en la mesme année 1555. la Traduction en vers Latins des livres d'Oppian de la Pesche: & les livres d'Oppian de la Chasse, en prose Latine. Et c'est, apparamment aussi, de cette Version des livres de la Chasse d'Oppian, dont a voulu parler Bodin. (b)„ Notez que la lettre de Bongars citée par Mr. Menage se trouve à la page 82. & 83. du *Gallia Orientalis*. Elle est datée de Francfort le 4. d'Avril 1600. Le Pere de Mr. Colomiés en avoit reçu une copie l'an 1648. Celui qui la lui avoit envoiée la tenoit de Mr. Gronovius le pere qui avoit copié l'original à Nuremberg l'an 1632. chez Nicolas Rittershutius fils de Conrad. On voit dans cette lettre plusieurs choses desavantageuses à Bodin. Ce qui regarde le plagiarisme est conçu en ces termes: *Jam edidisse illum lectiones Turnebi in Oppianum pro suis, nemo nostrorum ignorat* (c). Notez aussi que Mr. Menage a donné pour le justifier une raison qui n'est pas solide. C'est celle qu'il fonde sur ce que Bodin *n'estoit pas moins savant que Turnebe*. Je croi qu'à tout prendre il a raison, car Bodin sans doute étoit plus habile que Turnebe dans la Jurisprudence, dans la Politique, & dans l'Histoire moderne; mais il lui étoit inferieur dans la Critique, & dans tout ce qui s'apelle les Humanitez; or le livre dont il s'agit apartient à cette espece de science.

(b) *Menage ubi supra p.* 142.

(c) *Voiez la Gaule Orientale de Colomiés p.* 83. *Voiez aussi les lettres de Richterus pag.* 205.

(D) *La liste de ses autres livres, & n'oublierai point ce qui concerne son* Heptaplomeres.] Il publia sa methode de l'histoire l'an 1566. & son *discours sur le fait des monnoies, & response aux Paradoxes de Malestroit touchant l'encherissement de toutes choses. & le moyen d'y remedier*, l'an 1568. Sa Republique fut imprimée *in folio* l'an 1576. & ensuite plusieurs (d) fois *in* 8. & lui donna une très-grande reputation. „ (e) Mornac en parle en ces termes:

„ *Jani Bodini Gallicam Rempublicam*
„ *Qui viderit, majus nihil fatebitur*
„ *In erudita luce prisci seculi.*
„ *Gallis hic, olim quod Quiriti Tullius.*

Le Presidant de Thou ne parle pas moins avantageusement de cet Ouvrage; quoyqu'il parle de l'auteur moins avantageusement; l'accusant de vanité, qu'il appelle le vice (f) des Angevins. *Opus magnum de Republica Gallice publicavit: in quo, ut omni scientiarum genere, non tincti, sed imbuti ingenii fidem fecit, sic nonnullis, qui rectè judicant, non omnino ab ostentationis innato genti vitio vacuum se probavit.* Ces grans eloges de la République de Bodin me font souvenir de faire part en cet endroit à mes Lecteurs de ce que j'ay oui dire autrefois à Mr. Naudé: que la Rhetorique d'Aristote, la Poëtique de Scaliger, la Sagesse de Charron, & la République de Bodin, estoient de tous les livres ceux qui estoient faits avec le plus d'art. En 1578. Bodin publia ses Tables de Droit, intitulées *Juris universi Distributio*. Elles sont imprimées à Lyon par Jan de Tournes pour Jâque Dupuy, Libraire de Paris. Dans la Dedicace de sa Methode de l'Histoire, il fait mention de cet Ouvrage de Droit en ces termes: *Juris universi formam sic adumbravimus in Tabula quam tibi exhibuimus spectandam, ut ab ipsis caussis summa genera, generumque partitionem ad infima deduceremus: ea tamen ratione, ut omnia membra inter se apta cohererent. In quo verissimè à Platone dictum intellexi, nihil difficilius ac divinius, quam rectè partiri.* Il fit ensuite en 1579. sa Démonomanie des Sorciers, qu'il adressa à Christophle de Thou, Premier Presidant du Parlement de Paris: à la fin de laquelle il ajouta une Refutation du livre *de Lamiis* de Jan Wier, Médecin du Duc de Cleves. Il avoit fait en 1576. une Relation des Estats de Blois. Cette Relation a esté imprimée, mais sans le nom de son Auteur. Et il fit peu de tans avant sa mort, son Theatre de la Nature Universelle. Outre tous ces livres, il a fait un Dialogue des Religions, qui n'a point encore esté imprimé, intitulé *Heptaplomeron, sive de Abditis rerum sublimium arcanis.* Il donne dans ce Dialogue l'avantage à la Religion Juive: ce qui a fait croire à plusieurs personnes qu'il estoit Juif . . . . Dans sa Methode de l'Histoire, au chap. 6. il fait mention de son livre *de Decretis*. *Sed hæc uberiùs in libro de Decretis disseruimus.* Ce livre n'est pas imprimé. Il ordonna par son Testament, dont j'ay vu l'original, que ses livres *de Imperio, & Jurisdictione, & Legis actionibus, & Decretis, & Judiciis*, seroient brulez: ce qui fut fait avant sa mort en sa présance. Auger Ferrier de Toulouse, Medecin & Astronome, & Jan de Serre de Monpellier, & Pierre de l'Hostail, écrivirent contre lui. Il leur répondit sous le nom de René Herpin; qui estoit un homme de la Ville d'Angers.„ Mr. Teissier (g) lui attribue la (h) version Françoise de la harangue Latine que Charles des Cars Evêque de Langres fit aux Ambassadeurs de Pologne dans la ville de Mets l'an 1573. & *consilium de principe rectè instituendo*, & *paradoxon quod nec virtus ulla in mediocritate, nec summum hominis bonum in virtutis actione consistere possit*, & *historica narratio profectionis & inaugurationis Alberti & Isabellæ Austriæ Archiducum, & eorum in Belgio adventus.* Il se trompe à l'égard de ce dernier livre; car Bodin mourut avant ce voiage de l'Archiduc Albert, & de l'Infante Isabelle Claire Eugenie.

(d) *Voiez la remarque N lettre n.*

(e) *Menage ubi supra pag.* 142. 143.

(f) *Mr. Menage se trompe, car Mr. de Thou veut parler des François en general, & non pas des Angevins en particulier.*

(g) *Teiss. Addit. aux elog. tom.* 2. *pag.* 249.

(h) *Du Verdier Vau-Privas en fait mention à la page* 654. *de sa Bibliotheque Françoise.*

Quant au Manuscrit que Mr. Menage nomme *Heptaplomeron* &c. & duquel Mr. Huet a parlé (i) dans sa *demonstratio Evangelica* comme d'un livre abominable, je vous renvoie aux nouvelles (k) de la Republique des lettres, & je fais cela pour eviter les redites. Mr. Teissier s'abuse quand il dit (l) que Mr. Dieckman a publié cet Ouvrage de Bodin à Leipsic. Il faloit dire que l'on trouve beaucoup de particularitez concernant ce livre dans un *Schediasma inaugurale de naturalismo cum aliorum, tum maxime Jo. Bodini* que Mr. Dieckman fit imprimer l'an 1683. à Kiel, & qui fut reimprimé à Leipsic l'année suivante.

(i) *Mr. Menage* ib. pag. 143. *en cite trois passages.*

(k) *Mois de Juin* 1684. *art.* 3.

(l) *Teiss. ibid. pag.* 250. *édit.* 1696.

(E) *Le fit souhaiter par Henri III.*] Mr. de Thou raporte cela d'une maniere qui est fort glorieuse à Bodin. (m) *Dum hæc scriberet à Rege Henrico III. qui literatis disceptationibus per otium oblectabatur, ad familiare secretum cum plerisque aliis viris doctis sæpius est admissus, magnamque laudem ex iis reportavit, quippe qui ingenium in numerato haberet, & paratam ad omnia, quæ proponerentur, pulcherrimarum rerum copiam qua pollebat acri memoria effunderet.* C'est-à-dire selon la version de Mr. Teissier: „ Pendant qu'il travailloit à ce Livre, le Roi Henri III. lequel aux heures de son loisir prenoit plaisir dans la conversation des Sçavans, s'entretint diverses fois avec lui en présence de quelques hommes doctes, & ces conferences lui acquirent beaucoup de gloire; car comme il avoit l'esprit présent, & que, s'il faut ainsi dire, il avoit en argent comptant toutes les richesses de son esprit, il étaloit une incroyable abondance de choses curieuses, que son excellente mé„ moire

(m) *Thuan. lib.* 117. *pag.* 771.

,, tretien. Henri III. appela donc Bodin auprés de lui : & comme Bodin avoit la conversation ,, agréable ; car il avoit une grande lecture, & il se souvenoit de tout ce qu'il avoit lu ; Henri ,, III. se plaisoit dans sa conversation. Il ut dabord tant de considération pour lui, qu'il fit em- ,, prisonner * Jan de Serre qui avoit fait contre Bodin un Ecrit injurieux, & qu'il lui fit défense ,, sur peine de la vie de publier cet Ecrit. Mais sa faveur ne fut pas de longue durée. Ses envieux ,, lui rendirent aussi-tost auprés du Roi de mauvais offices : qui firent que le Roi cessa de le consi- ,, dérer. Ce fut en ce tans-là que se voyant caressé de François de France, Duc d'Alençon & ,, d'Anjou, frère des Rois François II. Charle IX. & Henri III. il prit parti avec lui. Le ,, Duc d'Alençon le fit son Segretaire des Commandemens (1), un des Maistres des Requestes ,, de son Hotel, & son Grand Maistre des Eaux & Forests. Et il le mena avec lui en Angleterre & ,, en Flandre, comme un de ses principaux Conseillers. Estant en Angleterre, il ut le plaisir & la ,, gloire de voir (F) lire publiquement dans l'Université de Cambrige ses livres de la Republique, ,, traduits en Latin par les Anglois: car il les avoit faits en François. Ce qui l'obligea de les traduire ,, ensuite lui-mesme en Latin. . . . . L'Histoire de Flandre remarque, que ce fut lui qui conseilla ,, au Duc d'Alençon de se saisir d'Anvers. Aprés la mort du Duc d'Alençon, arrivée peu de tans ,, aprés l'entreprise d'Anvers, Bodin se voyant déchu de ses espérances songea à sa retraite. Il se ,, retira à Lân, (G) où il épousa ,, une femme qui étoit sœur d'un Magistrat. Il eut une charge dans le Presidial de (H) la même ville, † *& ce fut apparanment à cause de cette charge qu'il fut député en 1576. par le Tiers Estat de Vermandois aux Estats de Blois : quoyque dans la Rélation qu'il a faite de ces Estats, il ne prenne d'autre qualité que celle de Deputé du Tiers Estat de Vermandois.* Il s'y montra bien intentionné pour (I) les droits du peuple, & il a cru que cela fut cause qu'il n'obtint point

* *Voiez la remarque O lettre h.*

(1) *Voyez l'Abbé le Laboureur page 385. de son 2. Volume de Castelnau,*

† *Menage ubi supra pag. 146.*

„ moire lui fournissoit sur le champ.„ Cette narration de Mr. de Thou renferme un Anachronisme que Mr. Menage auroit dû rectifier, & qu'au contraire il a adopté. Mr. de Thou pretend que la faveur de Bodin auprès d'Henri III. duroit encore quand cet Auteur composoit la Demonomanie. Il supose aussi que Bodin se sentant disgracié s'attacha au Duc d'Alençon, & obtint chez lui un rang honorable. C'est confondre les tems. Il n'entreprit (a) le livre intitulé *de la demonomanie des sorciers*, qu'en consequence d'un jugement qui avoit été conclu contre une sorciere, & auquel il avoit eté apellé le 30. d'Avril 1578. & il (b) étoit Maitre des Requêtes & Conseiller du Duc d'Alençon dès l'an 1571. Nous verrons ci-dessous (c) un passage de Mr. de Thou qui nous aprendra que la conduite de Bodin aux Etats de Blois l'an 1576. lui fit perdre les bonnes graces du Roi.

(F) *Le plaisir & la gloire de voir lire publiquement dans l'Université de Cambrige ses livres de la Republique.*] J'ai observé bien des fois que pour reduire à leurs justes bornes les idées que les Auteurs nous inspirent touchant la prosperité glorieuse des gens dont ils parlent, il faut consulter la personne même qu'ils ornent avec tant d'éclat; il arrive qu'encore qu'elle se soit fait bonne mesure, elle fournit dequoi redresser les hyperboles de ses historiens. Bodin n'en fera pas ici un exemple aussi clair que je voudrois, mais cependant je puis dire que ses expressions ne sont pas aussi precises que celles de Sainte Marthe. Voici ce qu'il dit : (d) *Tametsi nova occasione ad id (e) maxime impulsus essem, cum Londini Olybium Gallum hominem in privatis illustrium virorum adibus; alium item apud Cantabriges in ipsa Academia difficili ac molesta ratione Anglis Rempublicam nostram interpretari comperissem.* Ceux qui savent que dans les Colleges des Universitez d'Angleterre il y a des leçons de chambre, & des leçons publiques, trouveront que Sainte Marthe s'est plus avancé que Bodin, car il decide que la Republique de Bodin étoit expliquée à Cambrige dans les Auditoires publics: *Quem* (Andium ducem) *in Angliam secutus, cum illic* E SUGGESTU PUBLICO *sua scripta juvenibus enarrari comperisset, ex hoc insuetata gloriola proventu non mediocrem vigiliarum suarum fructum sibi visus est collegisse* (f). Mr. Menage a suivi la même idée.

(G) *Il se retira à Lân, où il épousa*] „ (g) Il „ épousa Françoise Trouilliart, veuve de Claude „ Guyart, Controleur du Domaine du Roi en Ver- „ mandois, & sœur de Nicolas Trouilliart Procureur „ du Roi au Bailliage & Siége Présidial de Lân. Les „ articles de son mariage sont du 25. Fèvrier 1576. „ Cette date montre qu'il est necessaire de rectifier le recit de Mr. Menage. Je m'y suis accommodé, mais c'étoit dans la pensée d'en faire voir ici le defaut. Mr. Menage supose que l'an 1576. est posterieur aux voiages que fit Bodin avec le Duc d'Alençon en Angleterre & au Païs-Bas: il pretend même que cette année-là est posterieure à la mort du Duc d'Alençon ; mais c'est une grande fausseté. Ce Duc alla en Angleterre l'an 1579. Il y retourna l'an 1582. Il entreprit de se rendre maitre d'Anvers l'an 1583. & il mourut l'année suivante. Il faloit donc dire non pas que Bodin dechu de ses esperances après la mort de ce Prince se retira à Lân, & s'y maria, mais qu'il retourna chez lui à Laon, où il s'étoit marié l'an 1576. Notez (h) qu'il eut 3. enfans de son mariage, deux garçons Elie, & Jean, & une fille. Il survécut à Elie, & Jean mourut jeune sans avoir été marié. La fille tomba en demence, ne fut jamais mariee, & vécut plus de 80. ans.

(H) *Il eut une charge dans le Presidial de* Laon.] „ (i) Le Présidant de Thou dit qu'il y fut Lieutenant Gé- „ neral. C'est au liv. 117. de son Histoire. Mr. Mé- „ nard dans ses Hommes Illustres d'Anjou, dit qu'il „ y fut Procureur du Roi. Mr. Joly dans ses Notes „ sur le Dialogue des Avocats de Paris de Loysel, & „ M. de Mezeray dans son Histoire de France, disent „ qu'il y fut Avocat du Roi. Ste. Marthe dans l'Eloge „ de Bodin, dit, en général, qu'il y exerça une char- „ ge de Magistrature. Il est certain qu'il y fut Pro- „ cureur du Roi, en la place du Sr. Trouilliart son „ beaufrère. Il dit dans son Testament, qu'il est un „ des plus pauvres Procureurs du Roi de France. „ Notez que Mr. de Thou supose qu'il n'eut la charge de Lieutenant general qu'après la mort du Duc d'Alençon.

(I) *Bien intentionné pour les droits du peuple, & il a cru que cela fut cause.*] „ (k) Il y remontra avec une „ liberté Gauloise, pour user des termes de Mr. de „ Mézeray, que le fons du Domaine Royal apparte- „ noit aux Provinces, & que le Roi n'en estoit que „ le simple usager. Ce que le Roi Henri III. ne „ trouva point mauvais: disant que Bodin estoit hom- „ me de bien. Voyez la Rélation de Bodin. Il y re- „ montra aussi que les Députez de deux Côrs ne pou- „ voient rien décider au préjudice du troisiéme: & sur „ sa Remontrance les Députez de l'Ordre Ecclesiasti- „ que & les Députez de la Noblesse, qui avoient esté „ d'avis contraire, changérent de sentiment: ce qui „ fit dire au Roi Henri III. que Bodin avoit esté ce „ jour-là le maistre des Estats. Voyez le chap. 7. (l) du „ liv. 3. de la République de Bodin. „ Voiez aussi la lettre Latine qu'il écrivit à Pibrac, & qui se trouve au devant des éditions Françoises de sa Republique, vous y trouverez ce qui suit: *Res ipsa planum fecit, me in legatione ad Gallia conventus pro populi commodis adversus potentiorum opes, non sine capitis mei periculo, dimicavisse: ac primum omnium ne bella civilia, popularis fundi calamitas, renovarentur, acerrimè restitisse: deinde authorem fuisse ne quis è numero legatorum cooptaretur, qui populi rogationibus judicandis interesset: contra quam ab omnibus ordinibus una omnium voce decretum erat, cùm res ipsa popularis ac speciosa videretur, esset tamen à populi commodis valdè aliena: ego ad collegium pontificum & patritios ire jussus, omnis nostri decreto, illos à proposita, susceptaque sententia deduxi. Cùm verò prædia publica sub hasta vendere, & quidem alienatione sempiterna, ac tributa duplicare specie levanda plebis propositum esset, idque modis omnibus tentaretur, nos tanto studio intercessimus, ut cùm nihil obtineri potuisset, Rex ipse Homaro Burdegalensium Præside, Dureto Præside Molinæorum, Ripuario Aquitaniæ sindico, ac plerisque aliis audientibus dixerit, Bodinum ab ejus commodis non modò dissentire, verumetiam collegarum voluntates ac studia à se avertere consuesse. Si tamen procurator regius tunc fui sem, non aliter sentirem: quia necesse est si lites intemnestat,* ut

(a) *Bodin, Preface de la Demonomanie.*

(b) *Id. de Republica lib. 1. cap. 10. p. 255. edit. Ursell. 1601.*

(c) *Dans la remarque I.*

(d) *Bodinus epist. dedicat. libror. de republ. editionis Latina.*

(e) *C'est-à-dire à mettre en Latin son Ouvrage de la République.*

(f) *Sammarth. elog. l. 4. p. m. 93.*

(g) *Menage ubi supra pag. 146.*

(h) *Id. ib. pag. 147. 148.*

(i) *Menage ubi supra.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Pag. m. 485.*

point une charge de Mestre des Requêtes qui lui avoit été destinée. Il eut le courage β de s'oposer fortement à ceux qui vouloient que tous les sujets du Roi fussent contraints γ à professer la Religion Catholique. Il representa vivement que cette demande étoit une infraction des Edits, & qu'une telle infraction exciteroit necessairement la guerre qui avoit été si souvent funeste à tout le Roiaume. La liberté avec laquelle il representoit cela lui fit beaucoup d'ennemis, c'est pourquoi aiant aperçu qu'il y avoit complot pour faire passer cette demande, & que par un aveuglement fatal du Roi, & des Conseillers du Roi, ceux qui eussent pu detourner cette mauvaise resolution, n'osoient rien dire, il s'abstint de δ proposer son sentiment qui lui étoit en particulier prejudiciable, sans servir de rien au public. Il y eut des villes qui se plaignirent qu'il avoit passé sa commission en s'oposant à la demande, mais le Conseil du Roi qui examina ces plaintes le disculpa *. Chacun sait que dans les *Ragguagli* du Boccalin † il fut condamné au feu comme un Athée *notorio Atheista*, pour avoir dit dans ses livres de la Republique qu'il faut accorder aux sectes la liberté de conscience. „ ‡ L'Abbé le Laboureur, à la page 385. du 2. volume de son Castelnau, a écrit qu'il avoit esté Lieutenant General de la Table de Marbre. Il est constant que „ du tans de Charle IX. il fut Procureur du Roi d'une Commission (K) pour les Forests de „ Nor-

β *Thuan. lib. 63. pag. 183. ad ann. 1576.*

γ *Voiez la remarque I.*

δ *Mr. de Thou s'est contredit & a refuté ceci lui-même: voiez la remarque I à la fin*

* *Ex Thuano ib. Voiez la remarque I lettre f.*

† *Centur. 1. cap. 64. p. m. 195.*

‡ *Menage ib. p. 146.*

ut caput ipsum, ac cætera membra contabescant, quid igitur facere decuit plebis legatum? Cùm autem nullis illecebris flecti potuissem, omnes penè Viromanduorum civitates, quæ me absentem, & certè repugnantem communibus suffragiis elegerant, literis quorumdam persuasæ, procuratores ad conventus miserunt, ut Bodinum, si fieri posset, à suscepta legatione revocarent, quasi qui duplices in Republica religiones tueretur: sed non prius procuratorias tabulas in comitio aperuerant, quam summa cum ignominia explosi fuere. Ex eo tamen quantum detrimenti meis rationibus allatum sit, satis intelligunt, qui sæpius audierunt libellorum in regia magistrum me designatum a Principe anteà fuisse.

Ce que Mr. de Thou narre touchant ces mêmes choses est très-glorieux à Bodin. Il dit (a) que les Cahiers des Etats aiant été presentez au Roi, on proposa au Tiers Etat de nommer douze Commissaires qui assisteroient à l'examen qui seroit fait de ces Cahiers au Conseil du Roi. On avoit agréé cela au commencement; mais la chose aiant été de nouveau examinée Bodin opina qu'il ne faloit point en user ainsi, & conseilla à ses Collegues de ne nommer aucun Deputé, & de s'oposer aux deputations que le Clergé & la Noblesse voudroient faire. Il fut envoié aux deux autres Chambres, & leur fit voir par plusieurs raisons le peril qu'il y avoit à comettre à un petit nombre de personnes la decision de ce qui avoit été demandé par tous les trois Ordres du Roiaume; que quand même les Commissaires qu'on nommeroit seroient à l'épreuve de la corruption, la presence du Roi pourroit les intimider, les brigues, & les instances des courtisans pourroient les seduire. On lui repondit, il repliqua, & enfin il gagna sa cause par la fermeté avec laquelle il fit entendre que le tiers Etat s'oposeroit aux deputations. Henri trois fut fort fâché de cela, & en voulut du mal à Bodin. (b) *Itaque Rex Bodinum, quem unice diligebat, & ob raram eruditionem ac multam variarum rerum experientiam, dum cibum caperet, libenter audiebat, ab eo tempore non tam benigno vultu dignatus est, quod ordinib. prioris sententiæ mutandæ auctor extitisset, & ea in re quantum ad circumagenda ordinum ingenia momenti haberet, minus grato regi experimento docuisset.* Ce Prince fit representer aux Etats la (c) necessité où il étoit d'aliener une partie de son domaine; mais ils rejetterent cette proposition, & ce fut Bodin qui les y determina principalement, car les plus considerables Deputez corrompus par des promesses chanceloient dejà. (d) *Pessimum de domanio affectata necessitatis obtentu alienando commentum, Bodino præcipue auctore (nam præcipui jam promissis corrupti nutabant) evanuit, quod si locum tunc habuisset, sub principe profuso misere dilapidatum fuisset.* Le même Bodin resista courageusement aux cabales des partisans de Mrs. de Guise, qui vouloient faire conclure la guerre contre les Huguenots (e). Inferons de ceci que Mr. de Mezerai se trompe quand il assûre que le Roi loüa les opositions de Bodin à l'alienation du Domaine. Il confond deux choses qu'il auroit dû distinguer. La conduite de Bodin fut aprouvée au Conseil du Roi, quand quelques villes se plaignirent (f) de ce qu'il avoit combatu la proposition de ne point souffrir deux Religions dans le Roiaume, cela fut anterieur aux deux afaires dont Mr. de Thou vient de nous parler, & qui firent perdre à Bodin les bonnes graces d'Henri trois. Remarquons aussi une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans la page 183. que Bodin aiant aperçu que ses remontrances contre les complots de ceux qui vouloient enfraindre les édits de pacification seroient inutiles, s'abstint de parler sur cette matiere. *Cum videret homo futuri providus, conjuratione facta eò animos inclinare, & fatali Regis ac consiliariorum ejus cæcitate effici, ut ab illis, qui prohibere poterant, præpostera prudentia in ea re dissimularetur, hujusmodi publicis sibi perniciosis & in publicum nihil profuturis admonitionibus deinceps abstinuit (g).* Mais dans la page 188. il nous aprend que ce même Jurisconsulte s'oposa vigoureusement à la faction de Mrs. de Guise, lors même que les Cahiers des Etats aiant été presentez au Roi, il sembloit que la commission des Deputez étoit expirée. L'oposition rouloit sur le dessein de renouveller la guerre contre ceux de la Religion. Les partisans du Duc de Guise avoient gagne le Clergé & la Noblesse: ces deux Corps formoient souvent des conventicules pour éloigner les propositions de paix. Bodin qui à cause que les Deputez de Paris étoient absens, se voioit alors à la tête du Tiers Etat, s'oposa (h) avec beaucoup de courage à ces pratiques; & quand on lui dit que la chose avoit été ainsi resoluë dans les Etats, & que l'assemblée n'avoit plus d'autorité, vous êtes donc des rebelles, leur repondit-il hardiment, puis que vous reconoissez que vôtre deputation est finie, & que vous ne laissez pas de vous assembler; mais je suis d'un autre avis, nous pouvons encore presenter au Roi une Requête, les assemblees où l'on traitoit de la paix à Rome pouvoient être moins solennelles que celles où il s'agissoit de commencer une guerre: (i) *Et cum illi ita in comitiis conventum dicerent, & postulatis semel Regi oblatis nullas ordinum partes esse, quippe extinctis mandatis, audacter respondit; in perduellionis crimen ipsos incurrere, qui cum potestatem agendi vel propria confessione non habeant, tamen cottidie conventicula celebrent, verum se aliter censere, & licere adhuc Regi supplicare. Nam ut* &c. Il étoit necessaire que je fisse voir la contradiction de Mr. de Thou; il avoit diminué notablement & sans sujet l'honneur de Bodin.

(a) *Thuan. lib. 63. pag. 187.*

(b) *Id. ib.*

(c) Necessitate quæ potentissimum telum est, urgente, id licere contenderet quippe cùm constet, salutem populi supremam legem esse debere. *Id. ib.*

(d) *Id. ib. pag. 188. col. 1.*

(e) *Id. ib. col. 2.*

(f) Homines à factiosis subornati venerunt qui Bodinum contra mandata sua intercessisse dicerent, quibus in consistorio regio auditis nihilominus pronunciatum est, Bodinum nihil nisi recte fecisse. *Id. ib. pag. 183.*

(g) *Thuan. ubi supra pag. 183.*

(h) Summa fiducia intercessit. *Id. p. 188.*

(i) *Id. ib.*

(K) *Procureur du Roi d'une Commission pour les Forests de Normandie.*] „ (k) Maistre Jean Bodin Avo- „ cat au Parlement de Paris, persuada au Roi Charles „ IX. que le droit de Tiers & Danger estoit un droit „ géneral sur tous les Bois de Normandie, & se char- „ gea des soins de cette recherche en qualité de Pro- „ cureur de la Reformation. Il n'y ut presque point „ de famille dans la Province qu'il n'attaquast. Il „ instruisit, comme il le dit luy-mesme dans ses écrits, „ jusqu'a quatre cens procès. Et il poussa l'affaire „ jusqu'au point qu'il ne manquoit plus a l'execution „ de son dessein, que la dépossession actuelle de tous „ ceux qui avoient des Bois. Toute la Normandie „ fut émeue de son entreprise. Le Parlement s'assem- „ bla plusieurs fois sur ce sujet. Il nomma des Dé- „ putez: & la Noblesse suivit son exemple. Enfin le „ Roi fut touché de leurs plaintes, & convaincu par „ les raisons qui lui furent répresentées. Et pour finir „ cette recherche, qui avoit duré plusieurs années, „ il fit un Edit en l'annee 1571. par lequel il ordonna „ l'alienation des droits de Tiers & Danger qui lui ap- „ partenoient sur les Bois de Normandie. Et par ce „ ce mesme Edit il reconnut que ces Bois estoient en „ petit nombre, & que le revenu qu'il en tiroit, n'es- „ toit pas considérable. Bodin qui ne se pouvoit ren- „ dre, s'opposa à l'enregistrement. Mais le Roi don- „ na une Declaration, par laquelle, sans avoir égard „ à son opposition & à ses protestations qu'il declara „ nulles, il ordonna qu'il seroit passé outre à l'execu- „ tion. „ Ce passage m'a paru digne d'être raporte tout entier, 1. parce qu'il contient un fait curieux & peu conu; 2. parce qu'il est propre à faire conoitre le naturel de Bodin, je veux dire son ardeur, son activité, sa vigilance, & sa fermeté.

(k) *Gréard, defenses pour les particuliers qui possedent des bois en Normandie, contre la pretension des Droits de Tiers & Danger, apud Menage ubi supra pag. 146. 147.*

„ Normandie. „ Il avoit été de la (L) Religion, ‡ *cependant en 1589. il persuada aux habitans de Lân de se declarer pour le Duc de Maine; leur remontrant que le soulévement de tant de Villes & de tant de Parlemens en faveur de Mrs. de Guise, ne devoit pas estre apellé rebellion mais révolution. Et il fit imprimer en ce tans-là une * lettre sur ce sujet. . . . Il mourut de peste à Lân en 1596. . . . dans* (M) *sa soixante settieme année*, & fut enterré aux Cordeliers de la même ville, comme il l'avoit ordonné par son testament †. Il avoit été Carme dans sa jeunesse, si l'on en croit Mr. de Thou; mais Mr. Baudri ‡ *Avocat au Grand Conseil*, & petit neveu de Bodin, *a dit plusieurs fois affirmativement* à Mr. Menage *que Mr. de Thou avoit este mal informé de cette particularité.* Il me semble qu'il y a autant d'hyperbole dans les loüanges que Gabriel (N) Naudé a données à Bodin, que d'injustice dans le mepris que Cujas, Scaliger, & quelques autres lui ont temoigné.

Possevin

‡ *Menage ibid. pag.* 147.
* *Datée de Lân du 29. de Janvier* 1590.
Id. ib.
† *Id. ib. pag.* 148.
‡ *Id. ib. pag.* 141.

(L) *Il avoit été de la Religion, cependant en 1589. il persuada aux habitans de Lan de se declarer.*] Mr. Menage (a) dit qu'il a su le Protestantisme de Bodin par *une de ses lettres à Jan Bautru des Matras Avocat celebre du Parlement de Paris.* Mr. Colomiés a publié une partie de cette lettre dans sa *Gallia* (b) *Orientalis.* Il est clair comme le jour que c'est la lettre d'un bon Huguenot: elle n'est point datée, on y peut conoître seulement qu'elle fut écrite après la premiere guerre civile, j'entens celle qui fut terminée au mois de Mars 1563. Mr. de Thou (c) raconte que la Ligue aiant envoie à Laon l'ordre de ne plus reconoître le Roi Henri III. Bodin qui avoit été autrefois de la Religion, & qui depuis n'en avoit jamais été guere éloigné, loüa la conduite de la Ligue, & par le conseil de l'Evêque harangua le peuple, & dissipa les scrupules & les craintes des habitans. Il n'epargna point au Roi les noms de perfide & d'hypocrite, ni les mauvais augures, c'est, disoit-il, le Roi 63. de France; il sera le dernier comme l'an climacterique 63. est ordinairement le dernier de la vie humaine. C'est ainsi qu'il poussa la ville de Laon à s'associer avec les ligueux: il écrivit (d) sur ce sujet une lettre qui fut imprimée (e). Voilà comment les Nicodemites font quelquefois plus de mal qu'un ennemi declaré: ils savent qu'ils sont suspects: cela fait que dans la crainte d'être perdus sans ressource s'ils n'effacent les soupçons, ils temoignent plus de zéle pour le parti qui prevaut, que ceux qui ont dejà donné assez de preuves de ce même zéle. Notez bien ces paroles de Mr. de Thou; *Videri regem hunc regno Francico fatalem, & ultimum ex ea familia fore*, que vouloit dire Bodin par ce presage? pretendoit-il qu'Henri troisiéme seroit le dernier Roi de la branche de Valois? Il ne faloit pas être grand Prophete pour deviner cela à l'égard d'un Prince qui etoit le seul de reste de cette branche, & qui étoit marié à une jeune femme sterile. Pretendoit-il qu'aucun Prince de la 3. Race ne monteroit sur le thrône après Henri troisiéme? En ce cas l'évenement l'a dementi. Cependant Mr. de Thou fait un grand cas des predictions de Bodin. „ (f) Il „ repara cette (g) faute par l'admirable prédiction „ qu'il fit de l'issue inesperée de ces troubles; car quoi- „ qu'il n'y eût point d'apparence de paix, il publia „ par avance l'annee & le mois qu'elle devoit être con- „ cluë, & l'évenement fut conforme à ce qu'il avoit „ predit. „

(M) *Il mourut . . . . en 1596. . . . . . . dans sa soixante settieme année.*] Il temoigne (h) dans son testament daté du 7. de Juin 1596. qu'il passe l'âge de 66. ans. Cela refute ceux qui disent (i) qu'il mourut l'an 1585. & ceux qui assurent qu'il (k) vécut plus de soixante dix ans, ou qu'il (l) n'en vécut que 55. Notez que l'épitre dedicatoire de son *universæ naturæ theatrum* est datée de Laon le 25. de Fevrier 1596. Cela est un peu mortifiant pour ceux qui mettent sa mort à l'année 1585.

(N) *Autant d'hyperbole dans les loüanges que Gabriel Naudé . . . que d'injustice dans le mepris que Cujas, Scaliger, & quelques autres.*] Voici le jugement que Naudé faisoit de Bodin dans un Ouvrage qu'il publia en 1625. (m) *Ce premier homme de la France Jean Bodin . . . . apres avoir par une merveilleuse vivacité d'esprit accompagnee d'un jugement solide, traicté toutes les choses divines, naturelles & civiles, se fust peut-estre mescogneu pour homme, & eust esté pris infailliblement de nous pour quelque intelligence, s'il n'eust laissé des marques & vestiges de son humanité dans cette Demonomanie, qui a esté fort bien jugee par le defunct Serenissime Roy de la grande Bretagne*, (1) majori collecta studio quam scripta judicio: *ce qui peut estre arrivé parce que ce grand Esprit qui entendoit fort bien la langue saincte, s'est amusé plus qu'il n'estoit à propos à la doctrine des Rabins & Thalmudistes*, quibus, *comme remarque le Jesuite Possevin*, (2) hoc libro tam videtur addictus, ut ad eos sæpius recurrat quàm ad Euangelium. Naudé publia en 1627. son *Advis pour dresser une Bibliotheque*, & observa (n) que s'il est question de la Republique de Bodin il faut *inferer qu'on la doit prendre, parce que l'Autheur a este des plus fameux & renommez de son siecle, & qui a le premier entre les modernes traicte de ce sujet, que la matiere en est grandement necessaire, & recherchee au temps où nous sommes, que le livre est commun, traduit en plusieurs langues, & imprime presque tous les cinq ou six ans.* Joignez à cela ce qu'il disoit (o) à Mr. Menage, & ce qu'il a publié dans sa Bibliographie politique, (p) où il ne paroit pas être de sang froid en loüant Bodin, mais plûtôt saisi du plus violent enthousiasme qui ait fait voler jusques aux nuës les hyperboles des Poetes. Comme c'est un livre aisé à trouver, & que le passage qui concerne nôtre Bodin contient plusieurs lignes, j'y renvoie mon lecteur, & n'en copierai rien.

Parlons du mepris de Cujas. On aprend par une lettre de Bongars que Cujas aiant oui dire qu'il avoit été censuré dans la Republique de Bodin, & n'aiant pu trouver cet Ouvrage chez les Libraires l'emprunta de (q) Bongars, & declama quelques jours apres contre Bodin pendant plus de deux heures. Cette leçon de Cujas fut envoiée à Bodin, & l'obligea de mettre au devant de la 2. édition de sa Republique une épitre Latine où il maltraita Cujas: il profita des remarques de celui-ci, car il effaça dans cette 2. édition toutes les choses que Cujas avoit censurées, *eorum quæ Cujacius notaverat in ista altera editione nec volam reliquit nec vestigium* (r). Cujas repondit dans le chapitre 38. du livre 8. de ses observations, & se servit de l'anagramme *Andius sine bono* pour designer son Antagoniste. Voiez Mr. Menage (s) qui observe outre cela que Bodin avoit maltraité Cujas sans le nommer, dans ces paroles de la preface de sa methode de l'histoire, *Hostium aspectum ferre non magis possunt, quàm is qui in Scholis Biturigum tanta cum gloria florebat: id est, strabo inter cæcos acutissimè cernebat. Cum in forum venisset, de levissima quæstione consultus obmutuit: non sine acerba Riandi reprehensione.* Notez en passant que Moreri & plusieurs autres qui disent que Bodin fut nommé *Andius sine bono*, à cause de sa pauvreté se trompent. Cujas dans cette anagramme ne faisoit aucune allusion à la fortune de Bodin, il consideroit seulement les dispositions de l'ame. Quelcun (t) debite que la Reine Elizabeth emploia cette expression en parlant à nôtre Bodin, & il cite Burgoldensis. Il se trompe dans sa citation, car ce Burgoldensis dit seulement que cette Reine l'apella Badin. (v) *Homo iste sine bono, sive* Badin (*uti illum Elizabetha Angl. Regina appellavit*) *licitum esse putat suorum popularium dignitatem honesto mendacio tueri in suâ Methodo Histor. c.4.* Un autre pretend que la maniere peu avantageuse dont Bodin a parlé des femmes au chapitre 5. du 6. livre de la Republique, lui attira „ *une raillerie fort piquante. . . . La Reyne Elizabeth* „ *qui en faisoit d'ailleurs pourtant assez de cas, prit* „ *plaisir à le faire passer exprés en Angleterre pour le* „ *renvoier froidement avec ces mots*, Bodin apprenez „ en me voyant que vous n'este qu'un Badin (w). „ Un Docteur de Louvain remarque que lors que Bodin étoit à Londres pour negocier le mariage de son maître Hercule (x) Duc d'Alençon, la Reine avoit acoutumé de l'apeller Maître Jean Badin: *Pro Bodino solebat eum Regina Magistrum Joannem Badinum appellare* (y). Rien n'empêche de croire qu'elle n'ait parlé ainsi, car la Cour alors n'étoit guere moins dans le goût des pointes que le peuple; mais il est faux que cette Princesse ait fait venir tout exprés cet Ecrivain afin de le mortifier par cette turlupinade. Il fut à Londres à la suite du Duc d'Alençon son maître. Il y fut aussi en qualité d'Envoié de ce même Duc.

Ce que Scaliger disoit de Bodin étoit bien desobligeant. (z) *Bodinus patrem Jul. Scaligerum falsò ignorantiæ Matheseos arguit, ipse indoctissimus valdeque jejunus, cum quicquid à multis annis doctrinæ consequutus est, transcripserit ex aliorum laboribus, imo & ex meo libello in Varronem de lingua Latina, cujus paginas in-*

(a) *Menage ubi supra pag.* 147.
(b) *Pag.* 76. *& seq.*
(c) *Thuan. lib.* 94. *pag.* 262. *ad ann.* 1589.
(d) *Au President Brisson.*
(e) *Thuan. ibid.*
(f) *Id. lib.* 117. *pag.* 771. *apud Teissier addit. to.* 2. *pag.* 247.
(g) *C'est celle d'avoir dit beaucoup de choses injurieuses au Roi Henri III. & au Roi de Navarre.*
(h) *Menage ubi supra pag.* 147.
(i) *Moreri, Hofman, Bucholcer* in indice Chronol. p. m. 682. *Paul Freher* in Theatro *pag.* 895. *Saldenus* Ot. Theol. pag 797. (*ou il ignore que nôtre Bodin soit l'auteur des dialogues* de abditis rerum sublimium arcanis) *sont de ceux-là.*
(k) *Thuan. ubi supra.*
(l) *Menard apud Menage ubi supra.*
(m) *Naudé Apolog. des grans hommes chap.* 7. *pag.* 127.
(1) *In lib. de jiregib.*
(2) *In judicio librorum Bodini.*

(n) *Bodin Advis pour dresser une Bibliotheque pag. m.* 96.
(o) *Ci-dessus page* 625. *lettre f.*
(p) *Pag.* 513. *& seq. in edit. Roterodam.* 1692.
(q) *Ce fut en* 1576. *Bongars etoit venu d'Allemagne depuis peu pour etudier en Droit sous Cujas.*
(r) *Tiré de la lettre de Bongars à Conrad Rittershusius que Colomies a publiée dans sa Gallia Orientalis.*
(s) *Menage ubi supra p.* 144.
(t) *Diecman. de Naturalismo pag.* 2.
(v) *Burgold. notitia rerum Imperii Romano-Germanici parte* 1. *pag.* 33.
(w) *Ancillon, Mélange critique to.* 2. *pag.* 5.
(x) *Mr. Crenius Animadv. parte* 1. *pag.* 93. *n'a pas raison de critiquer ce nom & ce titre.*
(y) *Libert. Fromondus Meteorolog. lib.* 5. *cap.* 1. *art.* 4. *p. m.* 240.
(z) *Scaligerana* 1. *pag. m.* 30. 31.

Possevin n'est pas le seul qui l'accuse (O) d'avoir écrit bien des choses qui sont contraires à la Religion, & il y eut des gens qui † le soupçonnerent de Magie, ou qui assûrerent qu'il étoit mort Juif.

† *Voiez la remarque O à la fin.*

integras suas fecit fur impudentissimus, & in unum velut chaos congessit, plurima scribens quæ ipse non intelligit. Denique librum de Methodo legendæ historiæ inscripsit, in quo nihil minus quam eâ de re tractat, ut titulo suo nullo modo respondeat oratio, quod quidem Verrius Flaccus notavit in Originibus Catonis quæ nihil minus inquirunt quam Italiæ origines. Porro si quis velit in illum scribere, je luy dresseray tout son fait: *neque enim mihi honoris loco ducam aliquid proferre quod meo nomine circunferatur.* Vous voiez qu'il le nomme très-ignorant, & qu'il tiendroit à deshonneur de le refuter. Quelle arrogance, & qu'elle sied mal aux gens de lettres, quoi qu'elle soit fort commune parmi eux. Apellons de ce jugement de Scaliger à celui de Mr. de Thou, & si nous voulons disputer à Jean Bodin la qualité d'Ecrivain exact, & judicieux, laissons lui sans controverse un grand genie, un vaste savoir, une memoire, & une lecture prodigieuses. Les Ouvrages d'où il a tiré sa gloire n'ont pas eu besoin des emprunts d'un Commentaire sur Varron. Ils n'etoient pas d'une espece à tirer de là quelque éclat, & il y a lieu de croire que Scaliger & Cujas n'eussent pas été capables de produire ce qu'il fit avec tant de force aux Etats de Blois.

(O) *Possevin n'est pas le seul qui l'accuse d'avoir écrit bien des choses . . . . . . contraires à la Religion.*] Alleguons d'abord son panegyriste Naudé, qui observe que ceux qui ont ecrit contre la Republique de Bodin n'ont ete que des Pygmées attaquans Hercule, desorte que cet Auteur hors de crainte de ce côté-là, ne doit redouter que les censures de l'Eglise. (a) *Scio equidem, Fabium Albergatum hominem Italum, & Serrium, ac Augerium Ferrerium, Gallos* (b), *magnis conatibus, & libris ad id consequendum editis, periculum illi ac ruinam intentasse: sed eventus docuit eundem fuisse istius pugnæ eventum, quem Pygmæorum cum Hercule: ut non jam ad miniatas alicujus Attici aut Hyperattici ceras trepidare debeat, sed ad Ecclesiæ solius judicium; cujus censuris quoniam vehementius urgetur, quam inimicorum argumentis, hinc est, quod ipsius libri evolvi minime debeant, nisi obtenta prius & hunc & quoslibet auctores politicos legendi facultate.* Un peu plus bas il le blame d'avoir trop commis les interêts de la vraie foi, & il aprouve à cet égard-là les plaintes de Possevin. (c) *Quibus* (quæstionibus) *certe compescendis dirigendisque ad finem Religionis Christianæ præceptis ac instituto consentaneum, sane haud necesse erit, diversas inter se Religiones committere; quemadmodum non sine dispendio veræ pietatis superioribus annis fecere, Petrus de Alliaco Cardinalis & Episcopus Cameracensis, in opusculo quodam astrologico de tribus sectis; Hieronymus Cardanus in libris suis de subtilitate; & Joannes Bodinus, composito, sed nondum edito, (atque utinam nunquam edatur, de rerum sublimium arcanis ingenti volumine; quod equidem. Jesuitam Possevinum non perperam de ipso judicium tulisse, argumento esse potest validissimo certe manifestissimoque.* L'Auteur du livre *de justa Reip. Christianæ in reges impios & hæreticos authoritate*, accuse Bodin (d) d'indifference sur le chapitre de la Religion, & de n'être pas contraire aux Protestans. Le Jesuite Martin del Rio soutient que la Demonomanie de Bodin est pleine d'erreurs, & que dans l'édition même d'Anvers que l'on donna comme corrigée, il reste beaucoup de choses dangereuses, & qui marquent la Religion amphibie de l'Auteur, (e) *Manent multa noxia, & quæ ambiguam auctoris fidem satis contestantur, nocereque legentibus possunt.* C'est pourquoi, ajoûte-t-il, cet Ouvrage-là a été justement mis par l'inquisition de Rome dans le catalogue des livres defendus. Il promet de faire voir que le *Theatrum universæ Naturæ* du même Auteur contient des dogmes si contraires à la Theologie, que pour le moins on peut les qualifier erronez & entierement temeraires. Notons que l'Ouvrage de la Republique eut le même sort à Rome que celui de la Demonomanie, quoi que l'on eût inseré (f) dans la traduction Italienne certaines choses que des amis officieux jugerent capables de conserver à Bodin la reputation de bon Catholique. Sa methode de l'histoire, & son Theatre de la Nature n'eurent pas un meilleur sort auprès des Inquisiteurs. Voici quelque chose de terrible: (g) *Ceux qui montent en chaire icy font des contes, declament contre Bodin tout un Sermon, & le deschirent, sans se souvenir que le vilain a esté de la ligue & est mort Juif, sans parler de Jesus Christ par les dernieres paroles que j'ai eu vers de lui.* Voila ce qu'on trouve dans une lettre de Jaques Gillot à Scaliger datée de Paris le 9. de Fevrier 1607. Ce que Mr. Dieckman a trouvé dans un Manuscrit, & qu'il a inseré dans son Ouvrage *de Naturalismo* est encore plus terrible. *Naudæus in ἀποσπασματίῳ Gallico ex MScto laudati Patini mecum benevole a Viro Nob. communicato, de hoc opere,* C'est un livre bien fait, *inquit*, mais fort dangereux, parce qu'il se mocque de toutes les religions, & enfin conclud, qu'il n'y en a point: aussi n'en avoit il point luy mesme: il mourust comme un chien, sine ullo sensu pietatis, n'estant ny Juif, ny Chrestien, ny Turc. *Alius ἀδέσποτος itidem in MSC. Patini:* Bodin estoit un etrange compagnon en fait de religion. Il mourut de la peste à Laon 1596. assez vieil, & ne dit pas un mot de Jesus Christ en mourant (h). Je ne sçai si ceux qui prechoient contre Bodin dans les chaires de Paris l'an 1607. avoient oüi dire quelque chose des dispositions qu'il temoigna en mourant, ou des doctrines pernicieuses de *l'Heptaplomeres*. Scaliger ne pouvoit comprendre d'où venoit leur dechainement. *Illud velim ex te scire*, écrivoit-il à Charles l'Abbé vers (i) la fin du mois de Fevrier 1607. *quare Pontificii tam acerbe quotidie in Bodinum declament. Certe quod mancipium ambitionis fuerit, propterea odio illis esse eum non crediderim. Aliam subesse causam necesse est; quam ex te scire velim. Hujus igitur tam inopinati odii causam, & quare hominem pridem mortuum canes ex tumulo eruant, neque ejus manes quiescere sinant, à vobis expecto.* Il ne faut pas oublier qu'aussi-tôt que la Republique de Bodin eut paru il y eut des predicateurs qui declamerent contre lui. Lisez sa lettre Latine du 13. de Mars 1581. au commencement de l'Apologie de René Herpin: vous verrez qu'il y remarque deux choses, l'une que de Serres qui avoit publié contre lui un million d'injures en avoit été châtié severement, l'autre qu'encore que ceux qui medisent de quelcun en chaire soient aussi coupables que ceux qui l'offensent par écrit, il y a neanmoins des predicateurs qui ternissent impunement sa reputation & celle de plusieurs autres gens de bien. (k) *Serranus ille qui maledito genere scribendi, ac probris inusitatis libellum complevit, ipsius principis jussu pœnas graviores dedit, quam optare potuissem. Ac tametsi eodem scelere obligantur, qui publicis in concionibus nomen cujusquam læserunt, videmus tamen legibus solutos, non modo meam, sed etiam optimi cujusque existimationem impune violare, qui prudenter ferendum putat, quod auferri non potest.*

Mais il n'y eut personne parmi les Catholiques Romains qui temoignât plus de chaleur contre ce Jurisconsulte que le Jesuite Possevin. Voiez (l) avec quelle envie de censurer il épluche la methode de l'histoire, & avec quels tours de Sophiste il empoisonne des propositions qui peuvent avoir un bon sens. Son grand grief est que Bodin parle de Luther, de Calvin, & de Melanchthon en termes honnêtes, & qu'il voudroit que l'on mît des bornes à la puissance papale. Voiez sur tout le petit livre (m) où Possevin a donné son jugement *de quatuor Scriptoribus, Philippo la Nua, Jo. Bodino, Philippo Mornæo, & Nic. Machiavello.* Il a pretendu *que les Ouvrages de Bodin étoient remplis d'un très grand nombre d'erreurs, d'heresies & d'impietez* (n).

Les Protestans n'ont point gardé le silence sur les erreurs de cet Ecrivain, car pour ne rien dire de Grotius (o) qui declare que Bodin avoit fait de grandes breches à sa foi par ses habitudes avec les Juifs, nous pouvons citer Meric Casaubon (p) qui avoüe qu'il ne sait que croire de la religion de ce personnage, s'il le doit compter ou parmi les Catholiques ou parmi les Protestans. Le Ministre Lutherien (q) qui m'aprend cela étend beaucoup plus ses doutes, & paroît fort disposé à croire qu'enfin cet Auteur se depoüilla de tout sentiment de Christianisme. Il s'attache particulierement à le convaincre d'avoir tout reduit à la religion naturelle. Un autre Docteur Lutherien (r) a remarqué qu'il y a dans les discours physiques de Jean Bodin plusieurs choses qui doivent être en abomination aux Chretiens. Il observe aussi qu'on les debite sous le personnage de Theodore, & qu'un autre personnage sous le nom de Mystagogue repond assez froidement, *il ne faut rien prononcer à la legere sur des sujets si dificiles, de rebus tam arduis nil temere esse affirmandum.* Je trouve en effet que le Mystagogue de Bodin à la page 222. du Theatre de la Nature, édition de Hanaw 1605. emploie cette reponse, *de rebus tam arduis & à communi sensu remotis nec temere quicquam*

(a) *Naudæus Bibliogr. polit. pag. m. 23. 24.*

(b) *Notez que Bodin au commencement de l'Apologie de René Herpin fait mention non seulement d'un* Ostatus Vasco *(c'est celui que Mr. Menage ci-dessus page 615. lettre f nomme Pierre de l'Hostail) mais aussi d'un* Andreas Frankebergerus Saxo *qui avoient écrit contre sa Republique.*

(c) *Naudæus ibid. pag. 33.*

(d) Unius viri indifferentis, & Protestantibus non iniqui testimonio comparationem hanc transfigam. G. *Guillelmus Rossæus de justa Reip. cap. 4. n. 3. p. 194. edit. Antverp. 1592.*

(e) *Del Rio, disq. Magic. l. 1. cap. 3. p. m. 23.*

(f) *Loescher de latrocinio in Script. publ. pag. 41. apud Dieckmannum de Naturalismo pag. 4.*

(g) *Epitres Françoises écrites à Scaliger pag. 439.*

(h) *Dieckmannus ubi supra pag. 12.*

(i) *Voiez la Gallia Orientalis de Colomiés pag. 86.*

(k) *Apologie de René Herpin fol. 2. verso.*

(l) *Possevin. in Biblioth. selecta lib. 16. cap. 9. pag. 269. 270. to. 2.*

(m) *Il fut imprimé à Rome l'an 1592. & à Lion l'an 1593.*

(n) *Teissier ubi supra pag. 248.*

(o) *Grotius epist. ad Cordesium apud Colomesium in Gallia Orient. pag. 85.*

(p) *Meric. Casaub. apud Dieckman. ubi supra p. 5.*

(q) *Dieckman. ibid. pag. 6.*

(r) *Joh. Henricus Ursinus in S. Jeremiæ Virga vigilante & olla succensa p. 40. apud Th. Crenium animadv. philolog. & histor. parte 2. pag. 176.*

* Voiez la remarque O, lettre g.

† Bodin, de la republ. liv. 2. ch. 5. p. m. 302.

Juif *. Notez qu'il ſe declara aſſez librement contre ceux qui ſoutenoient que l'autorité des Monarques eſt (P) illimitée, mais il ne laiſſa pas de deplaire aux eſprits Republicains. Je croi que ce fut entre autres raiſons parce qu'il † ſoutint d'un côté qu'il y avoit dans l'Europe quelques Monarques abſolus, & de l'autre qu'il *n'appartient à pas un des ſujets en particulier ni à tous en general d'attenter à l'honneur, ni à la vie* de tels Monarques, *ſoit par voye de fait, ſoit par voye de justice*, quand même ils auroient commis *toutes les meſchancetez, impietez & cruautez qu'on pourroit dire.* Ce ſentiment ne paroit pas bien lié avec le dogme qu'il avoit auſſi ſoutenu que la puiſ-

quam affirmare, nec leviter cuiquam aſſentiri velim: mihi ſatis eſt certiſſimis argumentis & ad aſſentiendum neceſſariis demonſtraviſſe cometas non eſſe incendia ab exhalationibus concepta. Cette reponſe ſe raporte à un ſentiment fort étrange que Bodin venoit d'expoſer ſous le nom de Theodore, c'eſt que les Cometes ſont des eſprits qui aiant vecu ſur la terre pendant des ſiecles innombrables, & étant enfin parvenus au voiſinage de la mort celebrent leur dernier triomphe, ou ſont rapellez au firmament comme des étoiles brillantes. Cela eſt ſuivi de famine, & de peſte, &c. parce que les villes & les peuples perdent les Gouverneurs & les chefs qui apaiſoient le courroux de Dieu. Il eſt neceſſaire que je mette ici ſes paroles. (a) *Democriti ſententia in mentem mihi recurrit, ut exiſtimem cometas eſſe illuſtrium virorum mentes, quæ poſteaquàm innumerabilibus ſeculis viguerunt in terris, tandem obitura, ut omnia quæ oriuntur occaſum minantur, extremos peragunt triumphos, aut in cœlum ſtellatum quaſi ſplendida ſydera revocantur: ac propterea ſequuntur fames, morbi populares, civilia bella, quaſi civitates ac populi ducibus illis optimis & gubernatoribus qui divinos furores placabant, deſererentur.* Il eſt viſible qu'il y a une faute à *illuſtrium virorum*, ou que Bodin donne à ces mots-là un ſens tout particulier; car le ſens ordinaire d'*hommes illuſtres* ne convient point à ce qui ſuit, c'eſt-à-dire à ces ſiecles innombrables de vie paſſez ſur la terre que Bodin accorde aux eſprits dont il fait mention. Diſons donc qu'il veut parler des Genies, ou des Anges, & qu'il ſupoſe qu'ils ſont ſujets à la mort. Voſſius en raportant ce paſſage a ſauté (b) deux ou trois mots très eſſentiels: *Viguerunt in terris*, il n'a pas laiſſé d'y trouver une impieté, *ubi quod animas mori ait*, dit-il (c), *id ſi non aliud voluit dicere quam verba videntur ſonare, ſane impietate ſumma non vacat. Tolerabilius quod ait heroum animas in ſidera revocari.*

(a) Bodin. in Theatro naturæ lib. 2. pag. m. 221. 222.

(b) Cette omiſſion eſt dans l'édition dont je me ſers, qui eſt celle d'Allemagne in 4. Elle eſt auſſi dans celle d'Amſterdam in folio 1668. car Mr. Crenius qui raporte ce paſſage de Voſſius ubi ſupra pag. 175. avec l'omiſſion du viguerunt in terris, cite cette édition d'Amſterdam.

(c) Voſſius de Orig. & Prog. Idol. l. 3. cap. 9. p. m. 774.

Finiſſons par des paroles de Mr. de Thou, qui nous aprenent que l'on crut que Jean Bodin étoit Magicien: *Poſtea & Dæmonomaniam Gallice itidem ſcripſit, in qua dum materiam ab aliis tantopere agitatam adverſus Joannis Wieri plerumque ſententiam, enucleatius retractat, magicæ rei ac vetitarum iſtiuſmodi artium crimen minime effugit* (d).

(d) Thuan. lib. 117. pag. 771.

(P) *Il ſe declara aſſez librement contre ceux qui ſoutenoient que l'autorité des Monarques eſt illimitée.*] Il ſoutint que les Monarques ne peuvent impoſer des tributs ſans le conſentement du peuple, & qu'ils ſont plus obligez à obſerver les loix de Dieu, & celles de la nature que leurs ſujets, & que les conventions qu'ils paſſent leur impoſent la même obligation qu'aux ſujets. Il dit que la plupart des Juriſconſultes avoient enſeigné le contraire, & qu'il fut le premier qui oſa combatre l'opinion de ceux qui écrivirent ſur les moiens d'étendre les droits du Roi. Voici ſes paroles: (e) *Miror tamen eſſe qui putent unius poteſtati tribuere me plus aliquantum, quàm deceat fortem in Republica civem: cùm alibi ſæpe, tùm verò libro primo, capite octavo noſtræ Reipublicæ, eos ego qui de jure fiſci ac regalibus amplificandis ſcripſêre, ſententias primus omnium, & quidem periculoſiſſimis temporibus refellere non dubitarim, quòd Regibus infinitam ſupraque divinas & naturæ leges tribuerent poteſtatem: quid autem magis populare quam quod ſcribere auſus ſum, ne regibus quidem licere, ſine ſumma civium conſenſione, imperare tributa? aut illud quanti eſt quod item tradidi principes arctiori vinculo divinis ac naturæ legibus teneri, quam qui ſub imperium ſubjecti ſunt? illos etiam pactis conventis perinde ut alios cives obligari? contra quam tamen omnes pene juris ſcientiæ magiſtri docuere.* S'il n'avoit fait que cela il n'auroit pas ofenſé les eſprits Republicains, mais comme il ſoutint d'autre côté que les ſujets ne pouvoient entreprendre de depoſer un monarque legitime qui gouvernoit tyranniquement, il y eut beaucoup de perſonnes qui furent choquées de ſa doctrine. Il nous aprend la raiſon qui le porta à ſoutenir ce ſentiment, c'eſt qu'il voioit preſque par tout les peuples en guerre contre leurs Princes; c'eſt qu'on repandoit de toutes parts une infinité d'Ecrits, qui en ſoutenant qu'on peut depoſer les Rois, & regler la ſucceſſion des couronnes comme il plait aux peuples, n'étoient propres qu'à ébranler tous les fondemens des ſocietez. Il crut donc que ſon devoir l'apelloit à s'opoſer à des maximes qu'il jugeoit ſi pernicieuſes. (f) *Sed cum viderem ubique ſubditos in principes armari, libros etiam, veluti faces ad rerum publicarum incendia, palàm proferri, quibus docentur principes divinitus hominum generi tributos, tyrannidis objecta ſpecie de imperio deturbare, reges item non à ſtirpe, ſed à populi arbitrio peti oportere: eaſque diſciplinas, non ſolum hujus imperii, verumetiam rerum omnium publicarum fundamenta labefactare: ego boni viri, aut boni civis eſſe negavi ſuum principem quantumvis tyrannum ulla ratione violare: hanc denique ultionem immortali Deo aliiſque principibus relinqui oportere: idque cum divinis & humanis legibus ac teſtimoniis, tum etiam rationibus ad aſſentiendum neceſſariis confirmavi.* Notez qu'aiant voulu dire que les Proteſtans avoient bonne part à cette eſpece d'Ecrits-là, il le fait d'une maniere fort moderée, & en diſculpant Luther & Calvin. Voici ſes paroles: „ (g) De reſpondre aux „ objections & arguments frivoles de ceux qui tien„ nent le contraire, ce ſeroit temps perdu: mais tout „ ainſi que celui qui doute s'il y a un Dieu, merite „ qu'on lui face ſentir la peine des loix, ſans uſer „ d'arguments: auſſi ſont ceux-là qui ont revoqué en „ doute une choſe ſi claire, voire publié par livres „ imprimez, que les ſujects peuvent juſtement pren„ dre les armes contre leur Prince tyran, & le faire „ mourir en quelque ſorte que ce ſoit: combien que „ leurs plus apparents & ſçavans (1) Theologiens tien„ nent qu'il n'eſt jamais licite, non pas ſeulement de „ tuer, ains de ſe rebeller contre ſon Prince ſouve„ rain, ſi ce n'eſt qu'il y euſt mandement ſpecial de „ Dieu, & indubitable: comme nous avons de (2) Je„ hu, lequel fut eſleu de Dieu, & ſacré roy par le „ Prophete avec mandement expres de faire mourir „ la race d'Achab. „ Il temoigne ailleurs aſſez de moderation envers Mrs. de Geneve, quoi qu'il crut avoir ſujet de ſe plaindre de l'édition qui s'étoit faite de ſon Ouvrage dans leur ville. Il ne deſcend pas dans le detail, il ne dit point comme Poſſevin (h) que les Genevois changerent beaucoup de choſes dans cet Ouvrage, il ſe tient dans une aſſez grande generalité. Vous allez vous en convaincre ſi vous entendez le Latin: (i) *Alterum reprehenſionis genus eſt eorum qui apud Genevates ſecundam editionem Reipublicæ noſtræ promulgarunt: quam vel typis mandare, ſuiſque civibus ad intuendum proponere minimè debuerant, vel authorem à calumnia vindicare: ſi meminiſſent legis illius quæ à S. P. Q. Genevate lata eſt Nonis Jun.* M. D. LIX. *qua Sanctiſſime vetitum eſt ſecundo capite, in eos ſcriptores inuehi quos interpretere. Quid autem à me ſcriptum eſt quod vel à privati cujuſquam dignitate, vel ab illius Reipublicæ majeſtate ſit alienum? at etiam laudavi quæ ab illis ſunt laudabiliter inſtituta. Quæ verò reprehenſione digna putarunt, abundè, ut nobis quidem videmur, & ſuo quiſque loco & ordine refutavimus, cum ea qua decuit animi temperantia, quam in illius civitatis ſcriptoribus plerique populi deſiderare ſolent.* Prenons garde qu'il fait une grande diſtinction entre les ſujets d'un tyran d'adminiſtration, & les Princes étrangers, car il deſaprouve que les ſujets prennent les armes pour ſe delivrer de la tyrannie, mais il aprouve que leurs voiſins viennent les en delivrer. „ (k) Il y a bien difference de dire que le tyran peut „ eſtre licitement tué par un Prince eſtranger, ou par „ le ſubject. Et tout ainſi qu'il eſt tres beau & con„ venable à qui que ce ſoit, de defendre par voye de „ faict les biens, l'honneur, & la vie de ceux qui „ ſont injuſtement affligez, quand la porte de juſtice „ eſt cloſe: ainſi que fit Moyſe, voyant battre & for„ cer ſon frere, & qu'il n'y avoit moyen d'en avoir „ la raiſon: auſſi eſt-ce choſe tres belle & magnifique „ à un Prince, de prendre les armes pour venger „ tout un peuple injuſtement opprimé par la cruauté „ d'un tyran, comme fit le grand Hercules, qui al„ loit exterminant par tout le monde ces monſtres „ de tyrans: & pour ſes hauts exploits a eſté deifié: „ ainſi fit Dion, Timoleon, Aratus & autres Princes „ genereux, qui ont emporté le tiltre de chaſtieurs „ & correcteurs des tyrans. „ Voiez la marge (l).

(e) Bodin. epiſt. ad Vidum Fabrum in limine operis Gallici de Republica.

(f) Id. ib.

(g) Bodin de la Republique liv. 2. ch. 5. pag. m. 305.

(1) Mart. Luth. Calvinus in Joannem, & in Inſtit. cap. ul. li. 4. ſect. 31.

(2) 4. Reg. cap. 6. & 10.

(h) Genevates Bodinum reprehendentes in libris ejuſdem de Republica pleraque immutarunt. Poſſev. Biblioth. tom. 2. pag. 269.

(i) Bodin. epiſt. ad Vidum Fabrum.

(k) Id. de Republica ubi ſupra pag. 300.

(l) Richeome dans le chapitre 13. de ſon examen Categorique de l'Anticoton pag. m. 113. & ſuiv. fait bien des reflexions ſur ce paſſage de Bodin.

puissance de ces Monarques a des bornes, & qu'ils sont obligez de regner selon les loix; mais aprés tout on peut conoitre dans l'une & dans l'autre de ces doctrines qu'il avoit à (Q) cœur le bien public, la paix & la tranquillité de l'Etat. Les Allemans se plaignent beaucoup de lui, & le maltraitent. Voiez sur cela plusieurs passages dans les Recueils de β Magirus, & dans ceux de Pope Blount γ. Consultez aussi la harangue δ de Thomas Lansius contre la France. Il y a neanmoins des Allemans qui lui attribuent un esprit, & un jugement sublime, & une très-grande érudition. Voiez les mêmes Recueils. On lui fit en Angleterre une reponse très-ingenieuse qui (R) pouvoit lui faire conoitre qu'il n'avoit pas eu assez de prudence dans ses discours. Il avoit l'estomac si bon qu'il ne fut jamais (S) incommodé dans les voiages qu'il fit par mer. Son sentiment sur les Cometes étoit un peu étrange. Voiez la remarque O.

β *Tobias Magirus eponymol. p. m. 137. & seq.*

γ *Pope Blount censf. Author. pag. 524 & seq.*

δ *Pag. m. 301. 302.*

BOI, communément apellé IL SIRACUSANO, *le Siracusain*, a été un fameux joüeur d'échecs, qui fut fort consideré à la Cour d'Espagne sous le Roi Philippe II. Il reçut de ce Monarque plusieurs beaux presens. Il en reçut aussi beaucoup du Pape Urbain VIII. & il ne tint qu'à lui d'en recevoir un bon Evêché *; car on le lui fit offrir, mais il ne voulut pas être homme d'Eglise. Aiant eu le malheur d'être pris par des Corsaires, & de se voir reduit à l'esclavage, il trouva le moien d'aprivoiser par son intelligence du jeu des échecs ces esprits Turcs & farouches. Ils l'admirerent là-dessus, le traiterent humainement, & n'exigerent de lui pour toute rançon que les leçons qu'il leur donna durant quelques mois sur ce jeu †. Nous parlerons d'un autre excellent joüeur d'échecs dans l'article *Gioachino Greco*. Il eût été à souhaiter que ces deux grans maîtres nous eussent donné quelque traité regulier sur ce jeu; *mais nous n'avons que quelques fragmens de l'un, & des manieres de jouer de l'autre, qui ne suffisent pas pour faire une étude dans les formes. . . . On en a pourtant recueilli ce qui s'est trouvé le plus propre à être mis à profit*, & l'on s'en est prevalu pour faire un (Z) livre sur cette matiere ‡.

* *Quel abus! & que voilà une belle porte pour entrer dans l'Episcopat!*

† *D'une lettre inserée dans le Mercure Galant au mois d'Août 1688. & au mois de Decembre 1693.*

‡ *Mercure Galant du mois de Decembre 1693. pag. 109.*

☞ BOISSARD (JEAN JAQUES) né à Bezançon l'an 1528. a composé plusieurs gros recueils qui servent à l'intelligence des Antiquitez Romaines. Il leva lui-même le plan de tout ce qu'il put trouver d'anciens monumens en Italie, & il eut pour cette étude une passion incroiable. Ce qui lui arriva dans le jardin (A) du Cardinal Carpi le temoigne manifestement

(Q) *On peut conoitre dans l'une & dans l'autre de ces doctrines qu'il avoit à cœur le bien public.*] Il soutint la premiere lors qu'il vit que les flateurs ou les creatures d'Henri III. proposoient des choses d'où pouvoient naître de grans abus, à la charge & à l'opression du peuple, & il soutint la seconde lors qu'il vit la France pleine de factions, & dechirée par des guerres civiles qui firent éclorre une infinité de manifestes, & d'autres livres où l'on sapoit les loix les plus essentielles & les plus fondamentales du gouvernement. On parloit, & l'on écrivoit touchant le pouvoir des peuples aussi librement que si l'on eût vécu dans un état Democratique, & l'on travailloit à reduire en acte ce pouvoir-là: on machinoit la translation de la couronne. On aprouvoit même les assassins qui sous pretexte de tyrannie attentent à la vie des Monarques. Cela ne pouvoit être suivi que des plus afreuses desolations. C'est pourquoi Bodin en s'oposant à une telle licence se montra très-afectionné au bien public. (a) *Qui regias opes & honores popularibus commodis posthabent, idem scriptis ac sermonibus exorentur eos qui tyrannidis specie suo principi manus afferre, deinde regibus populi suffragio creandis rogationes promulgare, & e manibus legitimorum principum sceptra violenter extorquere conantur.* Il eut le malheur de dementir ses principes après la mort d'Henri III. car il entra dans le parti de la Ligue; mais la chute d'un pecheur n'empêche pas que les bonnes actions qu'il avoit faites ne soient bonnes.

(a) *Bodin. epist. ad Vidum Fabrum.*

(R) *On lui fit en Angleterre une reponse très-ingenieuse.*] „ Bodin estant en Angleterre au voyage de Mr. „ de Mompensier, se rendit odieux aux Anglois & in„ discret aux François pour sa curiosité. Disnant en „ la Maison d'un Seig. du pays, il se jetta sur les pre„ tentions des Princes à la couronne d'Angleterre, „ & dit qu'une Princesse en estoit l'heritiere presomp„ tive, sinon qu'elle en fust (1) excluse comme née „ hors le païs, par une loy dont il n'avoit jamais sceu „ l'autheur ny l'origine, & n'avoit peu appendre où „ elle se trouvoit. Vous la trouverez, respond le „ Seigneur Anglois, au dos de la Salique. Repartie „ qui mit à roüet ce discoureur, & luy fit cognoistre „ qu'il n'estoit pas beau aux Estrangers d'esplucher les „ Secrets d'un Estat. „ Voilà ce qu'on lit dans la page 82. du *Gallia Orientalis* de Mr. Colomiés; il cite ces paroles comme tirées de la page 237. du 2. tome de l'histoire d'Henri IV. composée par Pierre Matthieu. J'ai consulté mon (b) edition, & j'y ai trouvé non pas *Bodin estant en Angleterre au voyage de Mr. de Mompensier*, mais (c) *un homme docte qui avoit suivi feu Monsieur au voyage d'Angleterre.* Je suis sûr que cet homme docte est nôtre Bodin, mais l'on auroit tort de dire qu'il alla en Angleterre avec Mr. de Mompensier; il y alla avec le Duc d'Alençon qui au tems de Pierre Matthieu pouvoit être qualifié *feu Monsieur*. Mr. Menage ne s'accorde pas quant aux circonstances avec cet historien. *Le sujet*, dit-il (d), *du voyage du Duc d'Alençon en Angleterre, estoit son mariage avec la Reine Elisabeth. Bodin s'entretenant un jour de ce mariage avec un Anglois, cet Anglois lui dit que ce mariage ne se feroit point, les Etrangers par une loi d'Angleterre estant exclus de la Royauté d'Angleterre. Bodin qui estoit tres-informé de toutes les loix d'Angleterre, comme de celles de tous les autres Royaumes, n'aïant point de connoissance de cette loi, demanda brusquement à l'Anglois, où elle se trouvoit: à quoy l'Anglois lui répondit, brusquement aussi, qu'elle se trouvoit au dos de la Loi Salique: ce qui depuis a passé parmy nous en proverbe. Je tiens cette particularité de Mr. du Puy.* Notez qu'il y a dans Pierre Matthieu deux citations, & que Mr. Colomiés n'en raporte qu'une (e). Bodin nous aprend qu'il fut envoié en Angleterre l'an 1581. par le Duc (f) d'Anjou son maître, pendant la seance du Parlement où l'on defendit de parler du successeur de la Reine sous peine de leze-majesté; qu'il harangua la Reine, & qu'il lui proposa l'adoption du Roi d'Ecosse, & puis un (g) mariage.

(1) *Quiconque est né hors de l'Angleterre, ne peut rien pretendre à la couronne. Voy l'Hist. de Mr. de Thou.*

(b) *C'est celle de Geneve 1620.* in 8.

(c) *A la 2. narration du livre 6. pag. 527.*

(d) *Menage ubi supra pag. 145.*

(e) *L'autre est*, Voy l'Ambassadeur de M. Hotman.

(f) *Le même que le Duc d'Alençon.*

(g) Deinde Lenoxiæ principis connubio & arctissima fœderis conjunctione. Hæc mea fuit ad reginam oratio. *Bodin. de Rep. lib. 6. p. m. 1132.*

(S) *Il ne fut jamais incommodé dans les voiages qu'il fit par mer.*] Il narre cela lui-même dans son Theatre de la Nature. Pourquoi est-ce, demande-t-il, que la mer excite le vomissement, & le flux de ventre? Il repond que cela n'est pas general, & qu'il s'est trouvé sept fois sur l'Ocean, & même qu'il y a essuié une tempête furieuse sans éprouver rien de semblable. (h) *Id quidem insuetis navigare, non tamen omnibus contingit: septies mari Oceano vectus, nihil tamen ejusmodi passus sum, etiamsi sævissima procella jactatus, ac ruptis velis extrema pericula subierim: vidi tamen qui sanguinem vomerent.* Il n'est pas necessaire de raporter la raison physique qu'il donne, mais le fait personnel qu'il nous aprend m'a paru digne d'être allegué. C'est une partie de son histoire.

(h) *Bodin. Theatr. naturæ lib. 2. pag. m. 196. 197.*

(Z) *Pour faire un livre sur cette matiere.*] L'Auteur que je cite en parle comme d'un Ouvrage prêt à paroître. En joignant, dit-il (i), avec ce qu'on a recueilli de ces deux celebres joüeurs, les lumieres qu'on a eües d'autre part, *& les observations qu'on a faites, soit en y joüant, soit en y voyant jouer, il s'est composé de toute cette matiere un corps regulier qui contient la science pratique du jeu des échecs. Je vous aprens qu'on va le donner au public comme un Ouvrage singulier, & unique dans son espece, & dont le manuscrit avant que de paroître au jour a été long tems entre les mains d'un des premiers joüeurs d'échecs de France, qui a l'honneur d'y jouer avec son Altesse Roiale Monsieur le Duc de Chartres.*

(i) *Lettre inserée dans le Mercure Galant, Août 1688. & Decembre 1693.*

(A) *Ce qui lui arriva dans le jardin du Cardinal Carpi.*] Ce jardin étoit rempli d'anciens marbres, & situé au mont Quirinal. Boissard y entra un jour avec

ment. Il eut dessein d'aller en Syrie, mais une fievre violente qui le saisit à Methone l'en empêcha. Il avoit deja satisfait sa curiosité d'Antiquaire dans les Iles de Corfou, de Cephalonie, & de Zante, & dans la Morée, & aprés sa guerison il continua de visiter les lieux voisins de Methone. Etant retourné en son païs, il fut gouverneur des fils d'Antoine de Vienne Baron de Clervant, & il voiagea avec eux en France, en Allemagne & en Italie. Il avoit laissé chez sa sœur à Mombeliard les Antiquitez qu'il avoit rassemblées avec tant de peine, & il eut le chagrin de les perdre presque toutes lors que les Lorrains ravagerent la Franche Comté. Il n'eut de reste que celles qu'il avoit fait transporter à Mets avant l'invasion; mais comme on savoit qu'il vouloit donner au public un gros Recueil sur cette belle partie de la literature, on lui envoia de toutes parts plusieurs desseins, & plusieurs craions des vieux monumens. Il s'étoit établi à Mets, & il y mourut le 30. Octobre 1602 β. Les Ouvrages (B) qu'on a de lui sont estimez des Antiquaires, & sont devenus fort rares. Il se méloit (C) de la poësie Latine. Par un passage que je citerai γ ailleurs on aprendra qu'il fut au service du Cardinal Caraffe.

BOLEYN (ANNE) femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre, étoit de meilleure Maison du côté de sa mere, que du côté de son pere, puis qu'elle étoit fille de Thomas Boleyn qui n'étoit que Chevalier, & d'une fille δ du Duc de Norfolc. Elle nâquit l'an 1507. & fut amenée en France à l'âge de 7. ans par la sœur de Henri VIII. femme de Louïs XII. Elle ne repassa point en Angleterre lors que cette Reine s'y retira aprés la mort de son mari; elle s'arrêta au service de la Reine Claude femme de François I. & aprés la mort de cette Princesse, elle entra chez la Duchesse d'Alençon ζ. On ne sait pas bien l'année de son retour en Angleterre; quelques-uns η veulent que ce soit l'an 1527. d'autres θ l'an 1525. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle entra fille d'honneur chez la Reine Catherine, & qu'elle donna de l'amour au Roi. Elle se conduisit avec tant d'adresse, qu'en refusant de contenter la passion de ce Monarque, elle s'en fit aimer pour le sacrement. Ce Prince trompé par les artifices de cette fille, crut qu'il ne joüiroit d'elle que sous le benefice du mariage; & c'est ce qui l'engagea à pousser l'affaire du divorce, & à l'executer enfin avec tout l'éclat que chacun sait. Ce qui dans une autre rencontre seroit fort loüable, est le principal crime d'Anne Boleyn: avoir refusé de complaire à un Monarque amoureux, à moins qu'il ne repudiât sa femme, est une faute bien plus enorme que n'auroit été de devenir sa concubine. Une concubine n'auroit pas detrôné une Reine, & ne lui auroit ôté ni sa couronne ni son mari; au lieu que l'artificieuse Anne Boleyn en faisant la chaste & la scrupuleuse, ne songeoit qu'à l'usurpation du trône sur Catherine d'Aragon, & à l'exclure elle & sa fille de tous les honneurs qui leur étoient dus. Quoi qu'il en soit Henri VIII. l'épousa κ secretement le 14. de Novembre 1532. sans attendre qu'il y eût sentence contre son mariage avec Catherine d'Aragon; & dès qu'il s'aperçut de la grossesse de sa nouvelle femme, il rendit public son mariage, & * fit declarer Reine d'Angleterre Anne Boleyn la veille de Pâques 1533. & couronner † le 1. de Juin suivant. Elle accoucha ‡ le 7. de Septembre, & continua d'être fort aimée du Roi, jusques à ce que les charmes de Jeanne Seymour eurent embrasé le cœur de ce Prince l'an ⁑ 1536. Alors il passa de l'amour jusqu'à une haine violente pour sa femme; il la crut impudique; il la fit emprisonner; & lui fit faire son (A) procés. On la condamna à être

β *Tiré de Martinus Hankius de scriptoribus rerum Romanarum to. 1. c. 76. Il dit qu'il a tiré cela en partie de deux lettres de Boissard qui sont à la tête de ses antiquitez.*

γ *Dans l'une des remarques de l'Article Paul IV.*

δ *Mr. Leti* Hist. d'Elizabeth tom. 1. pag. 47. *se trompe donc qui la fait fille du Baron de Clinston.*

ζ *Burnet Histoire de la Reformation d'Angleterre l. 2. p. m. 108. & seq.*

η *Id. pag. 110.*

θ *Le Grand,* Hist. du divorce tom. 1. pag. 31.

κ *Burnet, ib. p. 295.*

* *Ibid. pag. 305.*

† *Ibid. pag. 307.*

‡ *D'une fille qui a été la Reine Elizabeth.*

⁑ *Burnet, lib. 3. pag. 455.*

avec ses amis, & s'y égara tout exprés; il les laissa retourner chez eux, & se tint caché dans quelques allées. Il emploia le reste du jour à copier des inscriptions, & à craionner des monumens, & comme les portes du jardin furent fermées il passa là toute la nuit. Le lendemain matin le Cardinal le rencontrant occupé à ce travail, ne pouvoit comprendre de quelle maniere un étranger étoit entré dans son jardin à une heure induë; mais quand il eut sçu pourquoi Boissard avoit passé là toute la nuit, il donna ordre qu'on le fit bien dejûner, & il lui permit de copier & de craionner tout ce qui se trouveroit de rare dans son Palais (a).

(B) *Les Ouvrages qu'on a de lui.*] Ses antiquitez Romaines divisées en six parties font 4. volumes *in folio*. Elles contiennent plusieurs estampes qui furent gravées, celles des deux premiers tomes par (b) Theodore de Bry, & celles des autres volumes par les deux fils de ce Theodore (c). De plus Boissard publia la vie de 198. personnes illustres avec leur taille douce. Cet Ouvrage est divisé en quatre parties *in 4.* qui furent imprimées à Francfort la 1. l'an 1597. la 2. & la 3. l'an 1598. & la 4. l'an 1599. (d). Son traité *de Divinatione & magicis prastigiis* fut imprimé aprés sa mort. Je laisse là ses emblêmes, &c.

(C) *Il se méloit de la poësie Latine.*] Je n'ai point l'édition de Mets 1589. *in* 8. qui est dans le Catalogue d'Oxford: je n'ai que celle de Bâle 1574. *in* 12. Elle contient trois livres d'épigrammes, trois livres d'élegies, & trois livres de lettres. Si ces vers-là ne meritent point toutes les loüanges que Borrichius leur donne, ils ne meritent pas non plus le mepris que quelques-uns ont pour les vers que Jaques Boissard a mis au dessous de la taille douce des hommes illustres (e). Gruterus a donné place aux poësies de cet Auteur dans les delices des Poëtes François.

(A) *Et lui fit faire son procés.*] Sanderus a debité que le propre pere d'Anne fut de ceux qui la condamnerent. Le Docteur Burnet sur la foi d'Heilin avoit debité la même chose; mais (f) il s'en retracta dans les additions. Il avoit trouvé le regître du procés, & n'avoit point vu entre les Juges le Comte de Wiltshire. C'est ainsi que s'apelloit en ce tems-là le pere d'Anne Boleyn. Il est remarquable que cette Reine *fut (g) accusée du crime de leze Majesté, pour avoir couché plusieurs fois avec son frere, & avec quatre hommes; pour leur avoir declaré à tous, que jamais le Roi n'avoit eu son cœur; pour avoir dit à chacun d'eux, qu'elle l'aimoit plus qu'aucune autre personne; & pour avoir traité injurieusement le sang royal. Or c'étoit là, suivant la loy faite peu auparavant, un crime de leze Majesté; & on se servit ainsi contre cette malheureuse Princesse, de la même loy qui avoit d'abord été faite en sa faveur, & en faveur de ses enfans.* L'Evêque d'Amelia est allé plus loin que Sanderus, car il a dit que Thomas Boleyn presida au jugement de sa fille. (h) *Pœna minifestum plus fortuna patrem dedit, qui forte capitalium rerum Judex adversus eam capitis sententiam tulit.* Ce qu'il dit que tous ceux qu'on accusa d'avoir eu commerce avec elle, l'avoüerent à la question, est dementi par Mr. Burnet, qui observe qu'il n'y en eut qu'un qui avoüât. Ce fut un Musicien nommé Smeton: il convint *qu'il (i) avoit couché trois fois avec la Reine.* Il est remarquable que sous le long regne d'Elizabeth, on n'a point tâché de justifier sa mere. Les Catholiques s'en sont prevalus, mais on leur (k) repond qu'ils feroient mieux de loüer & d'admirer la prudence d'Elizabeth, & celle de ses Ministres. Elle eût cru affoiblir ses droits en tâchant de les defendre, & il eût falu avoüer certaines choses d'Anne Boleyn qui auroient fait quelque prejudice.

JE POURROIS nommer un historien qui raporte que Thevet Capucin François, debite dans le chapitre 5. du 16. livre de sa Cosmographie universelle, que *plusieurs Gentilshommes Anglois l'avoient asseuré que le Musicien Smeton s'étoit dedit, & repenti d'avoir perdu la Reine par une fausse accusation.* J'ai voulu verifier

(a) *Martinus Hankius de rerum Romanarum scriptoribus tom. 1. c. 76. pag. 257. 258.*

(b) *Il étoit de Liege, & demeuroit à Francfort.* Id. ibid. pag. 259.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. tom. 2. pag. 392.*

(e) *Voiez Baillet, Jugem. sur les Poëtes n. 1359.*

(f) *Voiez les additions & corrections de la 1. partie n. 1.*

(g) *Burnet Hist. de la reformat. 1. part. l. 3. p. 468.*

(h) *Gratianus de casibus viror. illustrium pag. 269.*

(i) *Burnet, ubi supra pag. 467.*

(k) *Ibid. pag. 480.*

être ou brûlée *, ou decapitée ; son mariage (*B*) fut declaré nul †, à cause qu'elle avoüa qu'elle avoit épousé le Roi dans un tems où elle étoit engagée par contract au Comte de Perci. Elle ‡ fut decapitée le 19. jour de Mai 1536. & ne perdit point sa belle humeur (C) dans cette rencontre. Quelques Historiens Catholiques se sont donné une licence prodigieuse de mentir contre elle ; tant par le chagrin qu'ils avoient du schisme dont elle avoit été cause, que par l'envie de faire tomber son deshonneur sur la Reine Elisabeth. Ils ont été de ces satiriques étourdis dont j'ai dejà eu occasion de parler, qui au lieu de ne faire ferme que sur les faits veritables, se sont engagez à des medisances (*D*) très-faciles à refuter. Leur aveuglement est d'autant plus

* *Ibid. pag.* 469.

† *Ibid. pag.* 472.

‡ *Ibid. pag.* 475.

fier la chose, quoi que je fusse que l'autorité de ce (*a*) Moine est immediatement au dessus du rien, car c'est un homme dont les livres sont remplis de fables, & d'ignorances, c'est un menteur sans jugement, & sans esprit. Mais neanmoins j'ai voulu etre temoin oculaire de ce qu'il a écrit là-dessus, & voici ce que j'ai trouvé dans son Ouvrage : (*b*) *Plusieurs Gentilshommes Anglois m'ont asseuré* qu'Henri VIII. *eut belle repentance des offenses par luy commises, estant à l'article de la mort : & entre les autres choses, de l'injure & crime commise contre ladite Royne Anne de Boulan, faulsement vaincue & accusée de ce qu'on luy imposoit.* Il n'a dit quoi que ce fût de la repentance, ou de la retractation du Musicien, & l'on ne sauroit la recueillir de son discours par la voie des consequences, vu qu'il seroit très-possible que cet homme eut perseveré jusques à la fin dans sa premiere deposition ou dans son aveu, & que neanmoins Henri VIII. eut oprimé par de faux temoins l'innocence de la Reine. Au fond le temoignage de Thevet n'a point de force, puis qu'il ne nomme point les Gentilshommes qui lui avoient dit cela, & qu'en cas qu'ils fussent amis de la Reine Elizabeth, il faudroit les soupçonner de prevention, & d'avoir avancé des choses sur des bruits vagues, ausquels ils n'auroient ajouté foi qu'à cause qu'ils les auroient trouvez conformes à leurs desirs. Il y a une autre circonstance qui énerve ici l'autorité de ce Moine, c'est qu'il parle de la Reine Elizabeth comme un homme qui esperoit d'en recevoir un present. *Princesse*, dit-il (*c*), *autant genereuse, liberale à l'endroit des hommes de sçavoir, & en toutes ses actions chaste, ayant eu de tous temps les bons esprits en singuliere recommandation, autant que nulle autre de ses devanciers.* Il l'excuse même de ce qu'elle avoit introduit dans son Roiaume le Calvinisme.

(*a*) *Il avoit été Cordelier & non Capucin. Il se defroqua fort jeune.*

(*b*) *Thevet, Cosmographie universelle liv.* 16. *ch.* 5. *fol.* 657. *verso.*

(*c*) *Id. ib. fol.* 659.

(*B*) *Son mariage fut declaré nul.*] L'Auteur de l'Histoire de la reformation d'Angleterre nous aprend (*d*) 1. que Milord Perci avoit dit au Cardinal Volsey, *qu'il avoit donné sa parole à Anne devant des temoins, & que sa conscience ne permettoit point qu'il se degageât.* 2. Que lors qu'on pressa ce Seigneur pendant le procés de la Reine, *de declarer qu'il y avoit eu en ce tems-là un contrat entre lui & Anne Boulen, il fit serment en presence de deux Archevêques qu'il n'y avoit jamais eu de contrat, ni de promesse de mariage entre lui & cette fille, & pour rendre ce serment plus solennel*, il reçut la communion en presence de plusieurs Conseillers d'Etat, & souhaita *que la reception de ce sacrement fut suivie de sa damnation, s'il avoit été dans un engagement de cette nature.* 3. Que la Reine (*e*) pendant son procés n'avoüa rien touchant son engagement pretendu avec ce Milord ; mais quand on l'eut condamnée, *elle confessa qu'il y avoit eu un contrat entre elle & Perci, & ayant été amenée devant la Cour Ecclesiastique* le 17. de Mai, elle declara *qu'il y avoit eu de justes empéchemens à son mariage avec le Roi, & qu'ainsi ce mariage-là ne pouvoit pas être valable.* 4. Que (*f*) sur sa confession la sentence de divorce fut prononcée. 5. Que l'original de cette sentence a été brûlé, mais ce qu'on vient d'en dire *est repeté dans une loi que le Parlement fit peu après pour regler la succession.* 6. Que *les deux sentences que l'on prononça contre la Reine, sont tellement opposées l'une à l'autre, qu'il faut au moins, que l'une des deux ait été injuste. Car si le mariage de cette Princesse avec le Roi étoit nul dès le commencement, elle n'a été aucunement coupable d'adultere ; puis que cette invalidité empêchoit qu'elle ne fût femme legitime de Henri. Si ce mariage étoit bon, il y a eu de l'injustice à le casser ; & s'il n'étoit pas valable, la condamnation de la Reine a blessé manifestement l'équité ; & on ne sauroit soutenir que cette Princesse ait manqué de fidelité pour le Roi, puis qu'alors elle n'étoit point obligée de lui garder la foi.* Il y auroit bien des remarques à faire sur tout ceci ; je me contenterai de ces trois : 1. Le Milord qui avec serment & la communion à la main nia qu'il y eût eu quelque engagement entre lui & Anne, étoit un grand fourbe ou alors, ou quand il declara qu'il (*g*) avoit donné sa foi à cette fille. Si l'on prefere son serment à l'autre declaration, il faudra dire que la Reine prête à mourir a deposé faussement qu'elle avoit été engagée avec ce Milord : si elle a été capable de mentir en cette rencontre, il ne faut plus alleguer pour sa justification, qu'elle protesta toûjours de son innocence, & même sur l'échafaut ; car une femme qui sur le point de comparoître devant Dieu est capable d'avoüer une fausseté qui rend ses enfans illegitimes, est bien capable de nier une verité qui la couvre de deshonneur. Et nous avons ici un fait choisi entre plusieurs autres de même espece, qui montre que le Pyrrhonisme historique peut se batre sans desavantage contre les sermens, & contre les protestations des mourans. 2. L'adresse des Historiens est remarquable ; ils se servent d'un fait lors qu'ils en peuvent tirer quelque utilité, & ils le nient lors qu'ils s'en trouvent incommodez. Il est utile quand on veut prouver qu'Anne Boleyn ne poussoit point Henri huit à repudier la Reine, de montrer qu'elle songeoit tout de bon à se marier à Milord Perci. Il est bon alors d'avoüer son engagement. Mais si d'un autre côté quelcun nous vient dire que par cet engagement son mariage avec Henri VIII. devient nul, & qu'ainsi la Reine Elisabeth eût été batarde, quand même le divorce de Catherine eût été juste, alors il faut dire que cet engagement est un conte, & se servir des sermens & des communions de Perci. 3. Il n'y eut jamais pouvoir arbitraire qui surpasse celui que les Parlemens d'Angleterre exercerent au XVI. siecle. Tout ce que la nation pouvoit faire de plus authentique pour declarer nul le mariage de Henri VIII. avec Catherine d'Aragon, fut emploié ; Marie leur fille étoit donc batarde, & cependant on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. Tout ce qui étoit necessaire pour declarer nul le mariage du même Prince avec Anne, fut emploié ; Elizabeth leur fille étoit donc batarde, & neanmoins on la reconut pour Reine, en qualité d'enfant legitime de Henri. On brûla l'original de la sentence de divorce : c'est qu'on ne vouloit pas laisser subsister un titre si desavantageux à la Reine Elizabeth. Remarquez bien que dans les Roiaumes hereditaires, c'est une loi fondamentale que les batards soient postposez à tous les parens legitimes de la famille roiale.

(*d*) *Burnet, ubi supra pag.* 470.

(*e*) *Ibid. pag.* 471.

(*f*) *Ibid. pag.* 472.

(*g*) *Voiez le Docteur Burnet l.* 2. *pag.* 111. 112.

SI LES sermens des mourans doivent faire preuve.

LE MEME fait nié & accordé en divers tems selon les divers besoins de l'Historien.

LE PARLEMENT d'Angleterre exerçant le pouvoir arbitraire.

(*C*) *Et ne perdit point sa belle humeur.*] Pendant sa prison elle joüoit des personnages bien differens ; quelquefois (*h*) elle paroissoit devote & versoit des pleurs en abondance, & tout-d'un-coup elle passoit à de grans éclats de rire.... Aussi-tôt (*i*) que les Juges qui étoient venus l'examiner furent partis, *elle se mit à genoux, & fondant en larmes cria plusieurs fois,* Seigneur JESUS, aiez pitié de moi, *& au même tems on la vit éclater de rire.* Quelques (*k*) heures avant sa mort elle dit que l'Executeur étoit fort habile, & que d'ailleurs elle avoit le cou assez petit. Au même tems elle y porta la main, & se mit à rire de tout son cœur. Le Gratiani quelque peu favorable qu'il lui soit, avoüe qu'elle mourut avec beaucoup de resolution, & qu'elle eut soin de bien étendre sa robe sur ses pieds, afin de tomber (*l*) honnêtement. Les Poëtes remarquent cela de Polyxene : les Historiens le remarquent de Jules Cesar : voiez la remarque G de l'article *Olympias*. Je doute fort de ce que le même Gratiani raporte, que lors qu'elle fut menée au (*m*) lieu du suplice elle s'emporta extremement contre le peuple qui ne lui faisoit aucun honneur, & leur declara que quand ils en devroient crever de depit, elle étoit & mourroit leur Reine. *Cum è carceribus in aream, quæ perampla est ante Arcem, produceretur, quò omnis multitudo concurrerat ad spectandum necem ejus, quam nuper demissè adorare consueverant, nec transeuntem ullo honore dignarentur ; illa ne tum quidem oblita superbiæ, contumeliosissimè eos compellans convicio increpuit, esse morituramque se Reginam eorum ferens, disrumperentur omnes licet* (*n*).

(*D*) *Des medisances très-faciles à refuter.*] Qu'y a-t-il par exemple de plus aisé à detruire que le conte que tant de gens ont copié de Sanderus ? (*o*) savoir qu'Anne étoit fille de Henri huit ; que sa mere la mit au monde deux ans après le depart de Thomas Boleyn pour l'Ambassade de France, à laquelle le Roi ne l'avoit

(*h*) *Burnet, ubi supra pag.* 459.

(*i*) *Ibid. pag.* 460.

(*k*) *Ib. pag.* 475. *d'une lettre du Lieutenant de la Tour.*

(*l*) Postremo genibus positis ultimos quoque pedes quo honestius procumberet veste contexit. *Gratian. ubi supra pag.* 270.

(*m*) *La place selon lui qui est au devant de la Tour.*

(*n*) *Id. ib. pag.* 269.

(*o*) *Sander. schisme d'Angleterre l.* 1. *pag.* 17. *de la traduction de Maucroix, édit. d'Amst.* 1683.

plus inexcusable, qu'ils pouvoient assez (E) medire sans passer les bornes d'un fidelle Historien. C'est dommage que la bonne fortune qu'ils ont euë de trouver une infinité de copistes, & de lecteurs

l'avoit nommé, qu'afin de joüir plus librement de la femme en l'absence du mari; que Thomas Boleyn aprenant à son retour en Angleterre *la mauvaise conduite de sa femme*, la *fit apeller par devant l'Official de Cantorberi pour cause d'adultere, & demanda la separation*; qu'il reçut ordre du Roi de cesser toutes ses poursuites, & de remettre son épouse en ses bonnes graces; qu'il obeït, mais que ce ne fut qu'après qu'elle lui eut avoüé que le Roi étoit pere de la derniere fille dont elle étoit accouchée (a); qu'Anne Boleyn à 15. ans fut debauchée par le Maître d'Hôtel & par l'Aumônier de son pere; qu'ensuite on l'envoia en France chez un Seigneur qui la nourrit en fille de grande qualité; qu'elle se gouverna à la Cour de France avec si peu de pudeur, qu'on l'apelloit ordinairement *la haquenée d'Angleterre*; & qu'à cause que François I. eut part à ses bonnes graces, on la nomma *la mule du Roi*; que pendant les amours de Henri VIII. pour cette fille, *Thomas Viat un des principaux Seigneurs de la Cour* se presenta au Conseil, pour deposer qu'il avoit eu à faire avec elle *en un tems où il ne croioit pas que le Roi songeât à lui faire l'honneur de l'épouser*; & qu'Henri n'aiant point ajoûté foi à cette deposition, Viat *offrit de rendre le Roi même spectateur des faveurs qu'il recevroit de cette impudique*; que Viat fut apellé impudent, & qu'on le chassa de la Cour.

(a) *Ce recit de Sanderus a été alteré par quelques-uns. Le Gratiani fait durer 3. ans l'absence de Thomas Boleyn. D'autres disent qu'à son retour il trouva sa femme enceinte, & que le Roi lui avoüa que c'étoit de son fait. Voiez la Reformation d'Angleterre par Mr. Burnet p. m. 102. Varillas Hist. de l'Heres. l. 9. pag. m. 261.*

Le Docteur Burnet emploie contre cela 3. moiens. En 1. lieu Sanderus n'avance ces choses que sur la foi d'un Ouvrage que personne ne vit jamais. C'est la vie de Thomas Morus par Rastal. 2. On a commencé trop tard à les objecter. 3. Il y a des impossibilitez dans ce recit. Voici la seconde de ces trois raisons dans toute son étenduë. „ (b) Si ces choses ont „ été telles que le rapporte Sanderus, comment à la „ mort d'Anne de Boulen, n'a-t-on point vu des per„ sonnes assez complaisantes envers le Roi, ou assez „ ennemis de cette malheureuse Princesse, pour ren„ dre publique son infamie, qui d'ailleurs ne pouvoit „ être secrette? Car qu'une femme, comme la mere „ d'Anne de Boulen, soit grosse deux ans après le dé„ part de son mary, envoyé en une Ambassade con„ siderable; que ce mary sollicite le divorce, à la „ Cour de l'Archevêque de Cantorbery; & qu'il y „ fasse appeler sa femme; ce sont là des circonstan„ ces que le monde n'oublie pas si tost. D'autre cos„ té, qu'Anne de Boulen ait été en si mauvaise repu„ tation, qu'elle se soit laissée debaucher d'abord „ chez son pere; qu'en suite, elle ait mal vécu en „ France; qu'elle ait esté entretenuë par deux Rois: „ voilà d'autres circonstances qui ne peuvent estre „ fort secrettes. Outre cela, lors que les Regitres „ de la Cour de l'Archevêque subsistoient encore, on „ a offert au public de faire voir, qu'il n'y avoit dans „ ces Regitres rien de semblable aux poursuites, „ dont a parlé Sanderus. Enfin, tous les Ecrivains „ de ce temps-là, soit du costé du Pape, ou du costé „ de l'Empereur, gardent un profond silence sur ces „ choses, qu'ils n'auroient jamais manqué de pu„ blier, si elles eussent esté vrayes, ou si elles fussent „ venuës à leur connoissance. Mais au bout de 80. „ ans (c), on s'avise de forger une histoire pleine „ d'impostures, ou du moins on la publie; à cause „ qu'alors il y a plus de sûreté à mentir; tous ceux „ qui auroient esté capables de faire connoître la ve„ rité estant morts (d). „ Quant à la 3. raison je ne la raporte qu'en racourci. Thomas Boleyn n'a pu être envoié Ambassadeur par le Roi Henri VIII. avant l'année 1509. il faudroit donc qu'Anne fut née l'an 1511. & qu'en l'année 1526. on l'eût debauchée dans sa maison. Où prendra-t-on donc le tems qu'elle fut en France chez un grand Seigneur, & puis à la Cour? Où trouvera-t-on cette vie licentieuse qui la fit nommer *la haquenée d'Angleterre?* Où trouvera-t-on, dis-je, ce tems, puis qu'elle étoit de retour en Angleterre l'an 1526? On ne tirera jamais Sanderus de ce mauvais pas: Mr. le Grand son meilleur apologiste l'abandonne ici. *Comme je ne pretens point deguiser ses fautes*, dit-il (e), *j'avoüe de bonne foi qu'il est trop emporté contre Anne de Boulen; qu'aucun Auteur de ma connoissance hors lui, n'a dit qu'elle fût fille de Henri VIII. ou qu'elle eût mené une vie si dereglée.* Sanderus afirme qu'elle fut aimée du Roi dès l'an 1526. Or avant que d'être aimée de ce Monarque, elle avoit été debauchée chez son pere putatif à 15. ans; elle avoit fait du sejour en France, elle étoit revenuë en Angleterre, elle étoit entrée fille d'honneur chez la Reine Catherine. Elle avoit donc pour le moins près de 20. ans en 1526. elle étoit donc née l'an 1506. trois ans avant que le Roi Henri huitiéme montât sur le thrône, & 5. ans avant qu'aucun Ambassadeur de ce Prince pût avoir mis deux ans à son Ambassade. On a trouvé qu'Anne étoit née l'an 1507. il faudroit donc selon Sanderus qu'Henri VIII. eût envoié en Ambassade Thomas Boleyn l'an 1505. & qu'il eût été dès lors en plein commerce d'adultere. Or le 1. de ces faits est faux, puis qu'Henri n'étoit point encore Roi; & l'autre n'est point croiable d'un garçon qui n'avoit que 14. ans. Ajoûtez à cela que Thomas Boleyn ne fut nommé à l'Ambassade qu'en l'année 1515. (f) & remarquez bien que Mr. Burnet aiant remis toutes ces raisons sur le tapis en refutant Mr. Varillas, on n'a vu dans la replique de ce dernier aucune preuve, ni aucune solide remarque en faveur de Sanderus. Je ne dois point passer sous silence ce qui regarde la deposition de Viat. Mr. Burnet en a parlé plus amplement dans un Ouvrage posterieur à son Histoire de la Reformation. Il a d'abord representé (g) combien une telle deposition est contraire à la vraisemblance, & puis il a soutenu que Wiat *n'a jamais été disgratié, mais qu'il a été emploié en des Ambassades étrangeres jusqu'à la fin de sa vie.* Il cite (h) une piece originale où le fils de Wiat atteste, *que son pere étoit Gentilhomme de la Chambre du Roi Henri pendant tout le tems que son mariage avec Anne Boleyn subsista, que jamais il ne se retira de la Cour par discretion, que le Roi ne parut point jaloux, & que la Reine ne fut point offensée de sa conduite . . . que son pere fut en suite Ambassadeur pendant plusieurs années à la Cour de Charles-Quint.*

(b) *Burnet, ubi supra pag. 105.*

(c) *Les fins de non recevoir doivent avoir lieu dans ces sortes de procés, toutes les fois que l'accusation est de nature à être aisément connuë, & que les occasions de la produire se sont presentées sans que personne en ait parlé. Voiez ci-dessous les remarques de l'article* Bolsec.

(d) *Voiez à la fin du 1. volume de Mr. Burnet la refutation de Sanderus n. 21. Vous y trouverez toute cette 2. raison plus amplement, avec l'inclusion particuliere des offres de Viat &c.*

(e) *Le Grand to. 2. pag. 47.*

(f) *Voiez Mr. Burnet dans la refutation de Sanderus n. 21.*

(g) *Critique du 9. livre de l'Histoire de l'Heresie par Mr. Varillas, pag. 87.*

(h) *Defense de la Critique de Varillas.*

Le Jesuite qui a publié trois tomes des revolutions d'Angleterre, me paroit fort raisonnable sur le chapitre d'Anne Boleyn: je raporte ce qu'il en dit, on y verra que ceux qui ont refuté Sanderus n'ont pas travaillé en vain. „ (i) Sanderus raconte des choses de „ la naissance & de la conduite d'Anne avant qu'Hen„ ri l'eust aimée, qui ne sont pas faciles à croire, & „ dont les preuves ne persuadent pas. Qu'elle fust fil„ le d'Henri, qu'elle eust une sœur dont ce Monarque „ eust abusé, qu'elle se fust prostituée, presque dès „ l'enfance, au Maistre d'hostel & à l'Aumosnier de „ Thomas de Boulen, qui passoit pour son pere; „ qu'estant allée à la Cour de France, François I. & „ ses Courtisans l'eussent tellement deshonorée, qu'on „ luy donnast assez publiquement des noms infames: „ ce sont des choses contre lesquelles les Ecrivains „ Protestans se recrient, & ont quelque droit de s'in„ scrire en faux. Mais de quoy on ne la peut justi„ fier, est d'avoir donné à Henri, en contrefaisant la „ femme de bien, des esperances de l'épouser, s'il „ venoit à bout du divorce monstrueux que Wolsey „ luy proposoit, & d'avoir contribué par-là à l'injusti„ ce que ce Prince fit à sa femme legitime, & à tous „ les maux qui s'en sont suivis. La fin tragique que „ luy causa une incontinence prouvée par un juge„ ment juridique, fit voir que les Ecrivains Catholi„ ques ont pu dire d'elle, sans en juger temeraire„ ment, qu'elle n'avoit esté chaste que quand elle „ avoit esté ambitieuse. „

(i) *Le Pere d'Orleans Hist. des revolutions d'Angleterre, t. 2. pag. 427.*

(E) *Ils pouvoient assez medire sans passer les bornes d'un fidelle Historien.*] Mr. de Meaux ne s'est servi pour diffamer cette Reine que des propres faits que les Protestans avoüent. Il la convainc (k) par là d'un *enjoüement immodeste*, de *libertez indiscretes*, d'une *conduite irreguliere & licentieuse. On ne vit jamais*, dit-il, *une honnête femme, pour ne pas dire une Reine, se laisser manquer de respect jusqu'à souffrir des declarations telles que des gens de toute qualité, & même de la plus basse en firent à cette Princesse. Que dis-je les souffrir? s'y plaire, & non seulement y entrer, mais encore se les attirer elle-même, & ne rougir pas de dire à un de ses galands*, qu'elle voioit bien qu'il differoit de se marier dans l'esperance de l'épouser elle-même après la mort du Roi. *Ce sont toutes choses avoüées par Anne, & loin d'en voir de plus mauvais œil ces hardis amans, il est certain, sans vouloir aprofondir davantage, qu'elle ne les en traitoit que mieux. . . . Au moment (l) qu'elle fut prise, pendant qu'elle prioit Dieu fondant en larmes, on la vit éclater de rire comme une personne insensée: les paroles qu'elle prononçoit dans son transport contre ses amans qui l'avoient trahie, faisoient voir le desordre où elle étoit & le trouble de sa conscience. . . . Par une honteuse complaisance Anne (m) reconnut ce qui n'étoit pas, qu'elle avoit épousé Henri durant* la

(k) *Histoire des Variations l. 7. n. 10. pag. m. 301.*

(l) *Ibid. pag. 303.*

(m) *Ibid. pag. 304.*

lecteurs complaisans, inspire à tant d'autres la hardiesse de les imiter. Sanderus est l'unique source de tous les Auteurs qui ont dechiré Anne Boleyn, & nommément de Mr. Moreri. Ceux qui disent que les Protestans devroient rougir d'avoir tant d'obligations à cette Reine qui étoit de leur Religion, feroient bien de declarer avant toutes choses qu'ils sont bien fâchez des services que l'Imperatrice Irene rendit à la cause des Images β.

Consultez sur tout ceci Mr. de Larrey au 1. volume de son Histoire d'Angleterre, vous y trouverez les raisons du pour & du contre raportées nettement, & nôtre Anne justifiée autant que les loix de l'Histoire l'ont pu soufrir.

BOLESLAS I. du nom a été le premier Roi de Pologne. Le Duc Miecislas son pere aiant embrassé le Christianisme, demanda au Pape le titre & la dignité de Roi, & ne l'obtint point. Son fils trouva beaucoup plus de facilité auprès de l'Empereur Othon III. après l'avoir reçu magnifiquement à Gnesne, où cet Empereur avoit été en pelerinage (Y) pour y venerer le corps de St. Adelbert, martyrisé dans la Prusse depuis * quatre ans. Ce fut l'an 1000. qu'Othon alla faire ce pelerinage. Les honneurs qu'il reçut de Boleslas l'engagerent à lui temoigner sa gratitude par la collation du titre (Z) de Roi. Il l'habilla de ses vêtemens, il lui donna les enseignes de l'Empire, & particulierement l'épée & la pomme d'or croisée. Boleslas avoit de fort bonnes qualitez, il fut liberal envers l'Eglise, & fort vaillant. Il repoussa les Bohemiens jusques au milieu de leur païs; il châtia les Moraves, & les rendit ses tributaires; il punit les Prussiens idolâtres qui avoient martyrisé Saint Adelbert, dont il racheta le corps; il retablit Stopolcus Duc de Russie qui avoit été depossedé par son propre frere Jaroslaus &c. Il avoit épousé Judith, fille de Geisa Duc de Hongrie, dont il eut des enfans †.

BOLSEC (JERÔME) seroit un homme tout-à-fait plongé dans les tenebres de l'oubli, s'il ne s'étoit rendu fameux par certains Ouvrages satiriques (AΔ) que les Moines & les Missionaires citent encore; quoi qu'il faille avoüer qu'ils en parlent moins souvent que l'on n'en parloit sur la fin du XVI. siecle, & au commencement du XVII. Voici ce qu'on trouve concernant ce personnage dans les livres des Protestans. Jerôme Bolsec étoit un Carme de Paris, qui aiant preché un peu librement ‡ dans l'Eglise de St. Barthelemi, jetta le froc aux orties, & s'enfuit au delà des Monts auprès de Renée de France, ⸸ Duchesse de Ferrare. C'étoit le commun asyle de ceux qu'on persecutoit pour les nouvelles opinions. Il s'érigea en Medecin, & se maria promtement, & fit je ne sai quoi qui fut cause qu'on le chassa. Il s'en alla à Geneve sur le pied de Medecin; & ne trouvant pas qu'il se distinguât assez de ce côté-là, il entreprit de trancher du Theologien, & dogmatisa d'abord en secret sur le mystere de la predestination suivant les principes de Pelage, & puis il eut la hardiesse de faire un discours public contre le sentiment reçu. Dès qu'on eut apris les conversations qu'il avoit euës avec certaines gens pour les

β Voiez Mr. Burnet, pag. 479.

* Voiez Calvisius.

† Tiré du voiage de la Reine de Pologne par le Laboureur, pag. 139. 140.

‡ Paulo liberius in divi Bartholomaei fano concionatus esset, in Italiam abjecta cucullo profugisse, ibique repente Medicum factum uxorem duxisse. *Beza ad Claud. de Xaintes, apolog. altera, oper. t. 2. pag. 345.*

⸸ Quum ... in Italiam profugisset, inde quoque decepta Ferrariensi Ducissa pulsus. *Id. in vita Calvini, Oper. t. 3. pag. 374.*

la vie de Mylord Perci, avec lequel elle avoit auparavant contracté, & contre sa conscience, en avoüant que son mariage avec le Roi étoit nul, elle enveloppa dans sa honte sa fille Elisabeth. Je ne voi pas que l'on puisse raisonnablement se plaindre, que Mr. de Meaux dans l'alternative des deux crimes d'Anne Boleyn, se soit determiné au choix du plus grand par un passedroit de l'inimitié; car il y a incomparablement plus de vraisemblance à dire qu'Anne ne contracta point avec ce Mylord, qu'à dire qu'elle contracta avec lui, & par consequent elle merite beaucoup plus d'être accusée d'un parjure, par lequel toute prête à comparoitre devant Dieu elle donnoit injustement à sa propre fille la qualité de batarde, que d'être accusée de retractation par raport à une promesse de mariage.

Un Historien (a) Protestant vient de publier la premiere lettre qu'Anne écrivit au Roi. On ne peut rien voir de plus contraire à la modestie; elle y declare sa passion sans aucune retenuë, & s'offre de se donner au Roi *sans aucune exception*; car elle ajoûte cette clause au terme de *très-obeïssante servante* qu'elle met au bas de la lettre. Cet Historien eût dû joindre cette raison à celles qui l'ont empêché de croire ce que le (b) Comte d'Alisburi avoit lu dans des manuscrits; c'est que le Roi aiant fait l'amour à cette fille pendant 12. ans, ne la conut que depuis son mariage. Mais pour le dire en passant ces manuscrits ne paroissent guere sûrs; il n'y a nulle aparence que Henri VIII. ait commencé d'aimer cette Demoiselle l'an 1519. On fera fort bien de n'en rien croire, non plus que de ce qu'on trouve dans la page 47. de cet Auteur, savoir qu'Anne *passa en France à l'âge de 15. ans*, lors que la Princesse d'Angleterre se maria avec Loüis XII. Il auroit falu pour cela qu'elle fût née l'an 1499. & non pas comme dit Camden l'an 1507. Il est bien étrange qu'on sache si peu en quel tems nâquit, en quel tems sortit d'Angleterre, & y retourna une personne qui parvint d'une maniere si éclatante à la Roiauté.

(Y) *Où Othon avoit été en pelerinage.*] L'Empereur Othon III. donnoit assez dans ces sortes de devotions. Après avoir puni Crescentius & son Antipape l'an 998. il passa à Ratisbonne en revenant d'Italie, (c) & *fit vœu d'aller en pelerinage en Pologne au tombeau du saint Evêque Adelbert. . . . A son retour de Pologne il alla à Aix avec Adelaïde sa sœur, visiter le tombeau de Charlemagne, & pour se trouver aussi à une assemblée d'Evêques.* Etant retourné en Italie, son premier soin (d) *fut de poser dans l'Eglise de S. Barthelemy, en l'Isle du Tibre, la main de S. Adelbert avec plusieurs autres Reliques de Ss. Martyrs, & le corps entier de saint Barthelemy qu'il fit apporter de Benevent. . . . La même année poussé d'un serieux repentir de ce qu'il avoit fait mourir le Consul Crescence contre sa parole, il satisfit religieusement à la penitence que S. Romuald lui avoit enjointe, & fut à pied jusqu'au mont Gargan & en d'autres lieux saints.*

(Z) *Du titre de Roi.*] Baronius veut revendiquer cela au Pape Silvestre II. & se fonde sur ce que peu après le pelerinage d'Othon III. *les Polonois solliciterent le Pape pour cette qualité de Roi.* Ils le firent sans doute *ad majorem cautelam*, & pour ne se pas commettre avec une Cour qui ne cedoit pas aux Empereurs le droit d'ériger des Roiaumes. Mais quoi qu'il en soit, les Polonois raportent à Othon III. la premiere institution de leur roiauté (e).

(AΔ) *Que les Moines & les Missionaires citent encore.*] Une infinité de gens ont debité & dans leurs sermons & dans leurs livres que Calvin avoit eu la fleur des lis &c. & ils n'en avoient aucune autre preuve que le temoignage de Bolsec. Je ne m'étonnerois pas si quelques peintres avoient fait l'honneur à cet Ecrivain de le comparer à Homere (f), c'est-à-dire de faire un tableau où Bolsec auroit paru vomissant, & entouré d'un nombre infini de Prêtres, & de Moines, & de Laïques Controversistes affamez des cruditez qu'il vomissoit, & les avalant avec une avidité extrême jusqu'à lecher le plancher; car il est certain qu'on a fait le même usage de ces ordures, que les Poëtes qui vinrent après Homere firent de ses inventions.

> (g) *Cujusque ex ore profusos*
> *Omnis posteritas latices in carmina duxit,*
> *Amnemque in tenues ausa est diducere rivos,*
> *Unius fœcunda bonis.*

Voilà comment la Fortune se joüe des choses: il ne faut qu'un certain amas de circonstances pour faire que le sort d'un faquin soit conforme à celui des plus grans hommes, & que l'on rende aux sotises les plus brutales le même honneur qu'aux plus belles productions de l'esprit humain. Quelle indignité! on a pu apliquer à Bolsec ce qu'Ovide (h) avoit dit d'Homere.

(a) *Leti, Histoire de la Reine Elisabeth, tom. 1. pag. 50. edit. d'Amsterd. 1694.*

(b) *Ibid. pag. 52.*

(c) *Blanc, Hist. de Baviere tom. 2. pag. 143.*

(d) *Blanc, ubi supra pag. 148.*

(e) *Le Laboureur, Relation du voiage de Pologne, pag. 139. 140.*

(f) *Voiez Elien lib. 13. var. Histor. cap. 22.*

(g) *Manilius lib. 2. v. 8. en parlant d'Homere.*

(h) Adjice Mæoniden, à quo ceu fonte perenni Vatum pieriis ora rigantur aquis. *Ovid. amor. lib. 3. eleg. 9.*

les infecter de son Pelagianisme, Calvin l'alla voir, & le censura doucement: ensuite il le fit venir chez lui, & tâcha de le tirer d'erreur; mais cela n'empêcha point Bolsec de se produire en public avec un discours rempli d'insultes contre le decret de la predestination éternelle. On croit que sa hardiesse fut d'autant plus grande, qu'il s'imagina que Calvin n'étoit point du nombre de ses auditeurs. Il eut cette pensée parce qu'il ne le voioit pas à sa place. C'est que Calvin n'étant venu qu'après le commencement du Sermon, se tint caché dans la foule derriere les autres. Mais il se montra tout-d'un-coup dès que (*A*) Bolsec eut fini, & le refuta si fortement par l'Ecriture, par St. Augustin, & par la raison, que lui Bolsec fut le seul qui n'eut point de honte d'être terrassé de la sorte. Ce ne fut pas tout: l'un des Magistrats qui ont droit de mettre les gens en prison, étoit present à cette assemblée: il ne manqua pas sur le champ d'user de son droit, il traita Bolsec de seditieux, & le fit emprisonner. La cause fut discutée fort amplement, & enfin de (*B*) l'avis des Eglises Suisses, le Senat de Geneve declara Bolsec convaincu (*C*) de sedition & de Pelagianisme, & comme tel le banit des terres de la Republique, à peine du foüet s'il y revenoit. Voilà ce qu'on fit le 23. de Decembre 1551. Il se retira dans un lieu du voisinage qui dependoit du Canton de Berne, & y causa tant de troubles qu'on le banit (*D*) de toutes les terres de ce Canton. Il s'en retourna en France; s'adressa à ceux (*E*) de la Religion premierement à Paris, ensuite à Orleans, & temoigna un grand desir d'être promu à la charge de Ministre, & de rentrer en grace avec l'Eglise de Geneve; mais la persecution qui s'éleva contre le parti lui fit naître un autre dessein; ce fut celui de reprendre sa premiere Religion, & la pratique de la Medecine. Il fut s'établir à Autun, il fit le mari (*E Δ*) commode en faveur des Chanoines du lieu, & temoigna une passion très-violente contre l'Eglise Reformée *. Cette compagne dont il étoit si peu jaloux étoit sa † seconde femme. Il changea de demeure ‡ plus d'une fois; il demeuroit à Lion l'an 1582. comme il paroît par le titre d'un Ouvrage qu'il fit imprimer alors à Paris contre Theodore de Beze. Il mourut quelque tems après, car il n'étoit (*F*) plus en vie

* *Ex eodem ibid.*

† *Id. ad Claud. de Xaintes Apolog. altera, pag. 345.*

‡ Medicinam Calipoli ad Ararim tam feliciter facere quam olim Theologiam exercuit. *Ib.* Je pense que ce *Calipolis* est Belleville en Beaujolois.

(*A*) *Dès que Bolsec eut fini, & le refuta.*] De la maniere que Beze raconte la chose, il semble que Bolsec fit un sermon; mais la lettre qui fut écrite par Calvin aux Eglises Suisses au nom de l'Eglise de Geneve éclaircit le fait, & montre que ce personnage ne fit autre chose que censurer, & que refuter un sermon qui venoit d'être prononcé sur la grace du Saint Esprit. (*a*) *Tandem virus suum nuper* (*b*) *aperto gutture evomuit. Nam cum pro more nostro unus e fratribus illum Joannis locum exponeret, ubi pronuntiat Christus ex Deo non esse, qui verba Dei non audiunt, dixissetque quotquot Spiritu Dei renati non sunt, pervicaciter usque in finem Deo resistere: quia peculiare sit obedientia donum, quo Deus suos electos dignatur. Surrexit nebulo ille, ac dixit falsam & impiam opinionem, cujus auctor fuit Laurentius Valla, nostro seculo exortam esse: quod Dei voluntas rerum omnium sit causa. Hoc autem modo peccata, & malorum omnium culpam in Deum transcribi, & illi affingi tyrannicam libidinem, qualem Poeta veteres in suo Jove commenti sunt. Postea ad alterum caput descendit, non ideo salutem consequi homines, quia electi sint, sed ideo eligi, quia credant: nec reprobari quenquam nudo Dei placito, sed eos tantum, qui se communi electione privant. In hac quæstione agitanda multis, & atrocibus conviciis in nos invectus est. Præfectus urbis re audita eum duxit in carcerem, præsertim quia tumultuosè plebem hortatus fuerat, ne se decipi a nobis sineret. Nunc ad Senatum delata est causa cognitio: ubi errorem suum non minori obstinatione quam audacia tueri perrexit.* Quant à la maniere dont Calvin le refuta, lisez ces paroles de Theodore de Beze: (*c*) *Illum tot verbi divini testimoniis, tot Augustini præsertim locis, tot denique tamque gravibus argumentis confutavit, perculit, obruit, ut omnes præter ipsummet perfrictæ frontis Monachum ipsius vehementer puderet.*

(*a*) *Vide epistolam 133. Calvini.*

(*b*) *Le 16. d'Octobre 1551. selon Theodore de Beze in vita Calvini.*

(*c*) *Beza, in vita Calvini, oper. to. 3. pag. 374.*

(*B*) *De l'avis des Eglises Suisses.*] J'ai dejà raporté un long passage de la lettre qu'on leur écrivit pour les consulter. Voici le debut de cette lettre: *Est hic Hieronymus quidam, qui abjecta monachi cuculla, unus ex circumforaneis medicis factus est, qui fallendo, & frustrando, tantum sibi impudentia acquirunt, ut ad quidvis audendum prompti sint, ac parati. Is jam ante octo menses in publico Ecclesiæ nostræ cœtu doctrinam de gratuita Dei electione, quam ex verbo Dei acceptam vobiscum docemus, labefactare conatus est. Ac tunc quidem qua fieri potuit moderatione sedata fuit hominis protervia. Postea non destitit locis omnibus obstrepere, ut simplicibus hoc fidei caput excuteret.*

(*C*) *Convaincu de sedition & de Pelagianisme.*] Mr. Drelincourt (*d*) a publié l'extrait d'une lettre que Mr. Lullin Conseiller & ancien Syndic de la Republique de Geneve lui avoit écrite. Il paroît par cette lettre que les mauvaises mœurs de Bolsec contribuërent à son exil. Voici ce que porte cet extrait: „ Par sentence rendue sur ses reponses & ses confessions dans „ les prisons de cette ville le 22. Decembre 1551. & „ publiée à son de trompe, & que j'ai luë sur nos Registres il fut condamné à un bannissement perpe„tuel, à peine du fouet pour ses scandales, ses im„pietez & sa mauvaise vie. „ Voici les termes dont Theodore de Beze s'est servi. (*e*) *Causa multis disputationibus agitata, Senatus Helveticarum etiam Ecclesiarum sententiam percontatus illum tum ut seditiosum, tum ut mere Pelagianum 23. Decemb. publice damnatum urbe expulit, fustuariam pœnam minatus, si vel in urbe vel in urbis territorio esset deprehensus.*

(*d*) *Defense de Calvin imprimée à Geneve l'an 1667. pag. 150. 151.*

(*e*) *Beza in vita Calvini pag. 375.*

(*D*) *Qu'on le banit de toutes les terres de ce Canton.*] Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu l'auteur du peché. Calvin pour prevenir les impressions que de telles plaintes eussent pu faire sur Mrs. de Berne se fit deputer vers eux, & plaida sa cause en leur presence. Il fut si heureux qu'encore que l'on ne voulût point prononcer sur sa doctrine, ni definir si elle étoit vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du païs (*f*).

(*f*) *Beza in vita Calvini ad ann. 1555.*

(*E*) *S'adressa à ceux de la Religion .... à Orleans.*] Ce fut au Synode National qui se tint dans cette ville l'an 1562. On voit dans les Actes du Synode National qui fut assemblé à Lion l'année suivante, on y voit, dis-je, Bolsec parmi les Ministres deposez. Il y est (*g*) apellé *infame, faussaire, & Apostat.* Cela montre que le Synode d'Orleans trompé par l'exterieur de sa fausse repentance l'admit au saint ministere. Cependant il ne paroît point par les recits de Theodore de Beze, repetez en divers endroits de ses Ouvrages, que Bolsec eût jamais été Ministre. Voiez son Histoire ecclesiastique, au livre 6. page 34. & 35. mais corrigez y le mot *Balifet* que les Imprimeurs y mirent au lieu de *Bolsec*.

(*g*) *Voiez Mr. Quick Synodicon in Gallia reformata, t. 1. p. 47.*

(*E Δ*) *Il fit le mari commode en faveur des Chanoines.*] Je me sers d'une expression beaucoup moins dure que celle de Theodore de Beze: aussi écrivoit-il en Latin. (*h*) *Ubi contra quam speraret Ecclesias affligi animadvertit, repetita medicina ad hostes Evangelii manifesta defectione (uxore quoque Canonicis Augustodunensibus prostituta) transivit. Unde nunc etiam quibus potest maledictis veritatem proscindit.* Quelle bassesse, quelle lacheté! moralement parlant il vaudroit mieux être sujet aux inquietudes de la jalousie; le jugement même du public, quelque corrompu qu'il soit, tombe beaucoup plus rudement sur le cocuage volontaire, que sur les infirmitez d'un mari jaloux. L'indigence de Bolsec, ni l'utilité qu'il pouvoit tirer de son indulgence pour les Chanoines d'Autun, n'auroient pas été capables de l'excuser auprès des personnes mêmes qui font profession de plaisanter sur toutes choses. On rira, on boufonnera egalement, soit qu'il s'agisse d'un mari qui ne donne nulle liberté à sa femme, soit qu'il s'agisse d'un mari qui prête la main aux plaisirs qu'elle veut prendre, mais au fond on sentira pour ce dernier autant de mepris, & d'indignation que Juvenal:

Cum (i) leno accipiat mœchi bona si capiendi
Jus nullum uxori, doctus spectare lacunar,
Doctus & ad calicem vigilanti stertere naso.

(*h*) *Beza ubi supra pag. 375. 376.*

(*i*) *Juven. Sat. 1. v. 55.*

(*F*) *Il n'étoit plus en vie l'an 1585.*] „ De Beze en „ sa reponse à Genebrard imprimée à Geneve l'an „ 1585.

vie l'an 1585. L'Ouvrage dont je viens de parler a pour titre, * *Histoire de la vie, mœurs, doctrine, & deportemens de Theodore de Beze, dict le Spectable, grand Ministre de Geneve.* Il avoit été precedé de l'*Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance & mort de Jean Calvin jadis Ministre de Geneve*, qui fut imprimée à Lion l'an † 1577. Ces deux histoires sont entierement indignes de foi, tant à cause que l'Auteur les a écrites rempli de ressentiment (G) pour les affrons qu'il avoit reçus, que parce qu'il se trouve manifestement convaincu de (H) calomnie sur les points les plus atroces. On ne voit presque plus d'Ecrivain de reputation qui n'avouë que

* *Du Verdier Bibl. Franc. pag. 566.*

† *Id. ib.*

„ 1585. dit de ce Bolsec en la page 75. Adjouste „ toutes les fables que tu voudras tirees de ce Carme „ defroque, qui est un homme infame ayant este banni trois fois, & s'estant revolté quatre fois, & qui „ apres avoir jetté l'écume de son venin sur les morts „ & sur les vivans, est mort desesperé. „ C'est ce que vous pouvez lire (a) dans la Defense de Calvin faite par Mr. Drelincourt. Mais j'ai lu tout le contraire dans le livre d'un autre Ministre. Ces temoins, dit-il (b), *sont plus croyables & dignes de foi que ceux que produit l'Evesque, qui sont Bolsec & Arenius, desquels le premier a gemi & pleuré grandement en plein Synode, d'avoir chargé si mechamment de calomnies & d'opprobres la memoire d'un si grand personnage, & fidele serviteur de Dieu.* Mais il ne faut pas que ceci empêche persone d'ajouter foi au passage que Mr. Drelincourt raporte, car aparemment le Ministre de Fontenai n'a voulu parler que des demarches que fit Bolsec au Synode d'Orleans, avec beaucoup d'humiliations en l'année 1562. S'il n'a voulu dire que cela il refute très-mal l'objection, veu que la vie de Calvin publiée par Bolsec est posterieure de 15. années à ce Synode d'Orleans.

(a) *Pag. 102.*

(b) *Pierre de la Vallade Ministre à Fontenai le Comte dans l'Apologie de l'Epitre des Ministres de Charenton, opposée au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Plessis Evesque de Luçon, chap. 22. pag. 298.*

(G) *Rempli de ressentiment pour les affrons qu'il avoit reçus.*] Mr. Drelincourt a fait bien valoir cet argument. Il étale les raisons que Bolsec avoit de haïr Calvin: il dit (c) que Calvin aiant convaincu Bolsec de ses erreurs en pleine assemblée, l'excommunia ensuite par l'avis de tout le Consistoire: il ajoûte que *Calvin fut deputé avec quelques autres de Geneve, pour aller informer la puissante Republique de Berne, de la vie & des mœurs de ce miserable Bolsec.* Ainsi l'on peut regarder Calvin comme le principal promoteur des deux arrêts de bannissement qui tomberent sur la tête de Bolsec, l'un à Geneve, l'autre à Berne. Pour ce qui est de Theodore de Beze, il s'étoit attiré l'indignation de Bolsec par les choses infamantes qu'il avoit publiées contre lui en termes fort durs. Mr. Drelincourt en donne des preuves. Voici un passage qu'il raporte: „ (d) En l'an 1551. vint en cette ville „ un certain nommé *Jerome Bolsec*, un peu auparavant Carme de Paris, & puis soudain devenu de „ Theologien Medecin, ou plutôt Triacleur, lequel „ pour se faire valoir, pensant estre arrivé en son „ Cloitre, & non en une Eglise de Dieu, de laquelle „ il n'avoit jamais rien seu que par oüir dire, commença à tenir par cy par là, & aussi en pleine congregation, de mauvais propos touchant la doctrine „ de la Providence & de la Predestination eternelle de „ Dieu. De Beze traite ce Bolsec de *vilain, d'efronté*, de *loup deguisé*; & après avoir representé de „ quelle fasson Calvin le convainquit de ses erreurs, „ il dit que *Monsr. le Moine ne sceut que repiquer, & qu'il ne luy resta qu'une impudence Monacale.* A quoy „ il ajoute, Laquelle il montra même devant le siege „ judicial le 23. de Decembre, quand sentence de bannissement luy fut prononcée, à son de trompe, à „ la maniere accoutumée. Mais ce n'est pas de merveilles: Car toûjours depuis elle l'a rendu & le rend „ encore aujourduy puant à tout homme qui a quelque bon sentiment: veu qu'il est condamne par son „ propre jugement: comme il sera montre par témoignage de sa main, toutesfois & quantes que besoin sera. Car ce malheureus qui avoit merite punition pour un acte seditieus, estant traite par le „ Magistrat avec douceur, à cause qu'on estimoit qu'il „ y auroit cy aprés quelque remede à son ignorance „ sophistique, aprés avoir fait tant de scandales & de „ maus aus Eglises circonvoisines, se voyant par trois „ fois dechassé des terres des Seigneurs de Berne, à la „ fin estant intolerable à chacun, a donné gloire à „ Dieu reconnoissant ses fautes, & sur tout sa mauvaise conscience, à Orleans en plein Synode general des Eglises Françoises l'an 1562. tellement que „ l'on en esperoit quelque chose. Mais depuis, estant „ derechef saisy d'un même mauvais esprit, est retourné à ses premieres erres, & dechassé de tous, „ comme il en est digne, sert encore en tous les lieus „ où il se pourméne, de témoignage de l'ire de Dieu „ contre ceus qui resistent à la Verité. „ Mr. Drelincourt raporte deux (e) autres passages de Theodore de Beze. J'ajoûterai à tout cela que ce fut Beze qui fit imprimer les lettres de Calvin l'an 1575. parmi lesquelles il y en a une (f) qui est foudroiante contre Bolsec. Voilà comment toutes choses ont leur usage en ce monde. Le style mordant de ces deux Reformateurs leur rend ici un grand service. Il montre que Bolsec a dû être fort en colere de voir qu'on faisoit des relations si piquantes des maux qu'on lui avoit faits, & qu'ainsi ce qu'il publia l'an 1577. & l'an 1582. doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspectes de fausseté toutes ses historiettes. Jamais homme n'eut plus de besoin que lui de procés verbaux, confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance.

(c) *Drelincourt, Defense de Calvin, pag. 101.*

(d) *Id. ib. pag. 135. Il tire cela de la preface que Theodore de Beze mit au devant des commentaires de Calvin sur Josué, imprimez l'an 1564.*

(e) *Pag. 137. 138. il les tire de la vie de Calvin.*

(f) *C'est la 133. j'en ai raporté deux morceaux, l'un dans la remarque A, l'autre dans la remarque B.*

(H) *Manifestement convaincu de calomnie sur les points les plus atroces.*] Il a debité que Calvin fut convaincu à Noion du peché contre nature, & condamné seulement à la fleur de lis; son Evêque aiant intercedé pour lui afin que l'on moderât la peine. Or il n'y eut jamais de Roman plus fabuleux que celui-là, & il faloit être d'une impudence inoüie pour oser produire de tels contes l'an 1577. c'est-à-dire 43. ans depuis que Calvin (g) étoit sorti de Noion. Jamais les fins de non recevoir n'ont été aussi valables qu'en cette rencontre; la prescription qui ailleurs ne fait qu'arrêter les procedures, sans decider absolument sur le fond, est ici une preuve très-invincible. L'accusateur institue son action aprés que 43. ans se sont écoulez: il n'est plus recevable; la prescription lui ferme la porte, & de plus elle le convainc de calomnie: car si le crime dont il accuse étoit veritable, on n'auroit pas tant attendu à le prôner. Calvin en guerre ouverte avec tous les Moines & tous les Ecclesiastiques, les armes toûjours à la main soit pour leur porter de rudes coups, soit pour repousser leurs rudes attaques, (car c'etoient des combats à fer émoulu & à toute outrance) Calvin, dis-je, causant à l'Eglise Romaine des pertes irreparables, n'étoit pas un homme en faveur de qui l'on eût suprimé 43. ans de suite la sentence de la fleur de lis. Dès le commencement de son ministere de Geneve, on l'eût publiée avec les formes les plus authentiques & les plus juridiques; on l'eût traduite en toutes languer, on l'eût affichée par toutes les ruës. Cela est évident à quiconque fait apliquer les lumieres du sens commun; & quoi qu'il en soit la fausseté de ce conte a été prouvée si demonstrativement par Mr. Drelincourt, que jamais peut-être sur des questions de fait on n'étoit venu à une plus grande évidence. Bolsec est donc très-évidemment calomniateur quant à la plus atroce de ses injures. Il ne peut donc plus passer pour croiable sur le reste. *Semel malus semper præsumitur malus in eodem genere mali.* Je n'ignore pas qu'il se fonde sur un Acte qu'il dit avoir vu entre les mains de Bertelier, mais cela ne le disculpe point. C'étoit une piece suposée, & celui qui debite de telles pieces ou qui les publie, n'est pas moins calomniateur que celui qui les fabrique. On (h) pretend qu'il attendit à en parler que Bertelier ne fût plus en vie; marque évidente ou qu'il se vantoit à faux d'avoir vu l'Acte entre les mains de ce Bertelier, ou qu'il savoit que celui qui montroit cet Acte n'osoit pas courir le risque d'un dementi public. Voiez l'article de ce Bertelier; lui & Bolsec avoient été de même faction à Geneve contre Calvin.

(g) *Il en sortit l'an 1534. pour la derniere fois, selon Mr. Drelincourt, Defense de Calvin, pag. 102.*

(h) *Rivet, Oper. t. 3. pag. 9. & 497.*

Lors que j'ai parlé ci-dessus (i) de la pretenduë commission de ce Bertelier, j'ai omis une reflexion qui me vient presentement dans l'esprit. S'il avoit été envoié à Noion par la Seigneurie, c'eût été avant l'année 1552. car il fut excommunié cette année-là. Il tâcha au bout de 18. mois de se faire rehabiliter, & n'y put point reüssir à cause des opositions de Calvin: il s'embarrassa peu après dans d'autres mauvaises affaires, dont l'issuë fut qu'il prit la fuite, & que n'aiant point comparu aux ajournemens, il fut condamné par contumace à la mort le 6. d'Août 1555. Avec toutes les chicaneries imaginables, on ne sauroit trouver un tems propre à sa pretenduë deputation entre le jour qu'il fut excommunié, & celui où on le condamna à la mort; & par consequent il n'a jamais été à Noion avec ordre de s'informer de la vie de Jean

NOUVELLE refutation du pretendu Acte de Bertelier.

(i) *Pag. 578. col. 1.*

que cet Auteur (*I*) eſt ſuſpect. La Croix du Maine le fait Auteur de quelques (*K*) livres qui ſont ſortis d'une autre plume, & il ſe munit à faux du temoignage de Theodore de Beze. Du Verdier Vau-Privas ſavoit de meilleures nouvelles que lui des écrits de nôtre Bolſec. Outre les deux hiſtoires dont j'ai parlé, il lui attribuë *le miroir de verité au Roy Charles IX. aux Princes & Seigneurs de ſon Conſeil, du jugement faict par Solomon en ſon bas aage au commencement de ſon regne : du luſtre & reflection duquel miroir apparoit le vray moyen d'appaiſer les troubles & ſeditions du royaume de France.* Il fut imprimé l'an 1562.

BOMBASIUS (PAUL) nâtif de Boulogne en Italie, ſe fit eſtimer par la profeſſion des belles lettres vers le commencement du XVI. ſiecle. Il enſeigna la langue Latine (*A*) & la langue Greque

Jean Calvin, s'il n'y a pas été avant l'année 1552. Or voici une preuve qui me ſemble convainçante contre une deputation anterieure à l'an 1552. S'il eût été à Noion avant cette année, il auroit eu les documens de la fleur de lis de Calvin lors que ce Miniſtre l'excommunia, & travailla ſi fortement à le laiſſer ſous cette note d'infamie. Eût-il été aſſez ſimple pour ne pas aprendre à toute la ville, que ce grand zelateur qui excommunioit les autres, portoit ſur ſon dos l'infamie d'un fer chaud? ne l'auroit-il pas defié en face d'oſer montrer ſes épaules? n'eût-il point par là ou triomphé de ſon ennemi, ou ralenti ſa perſecution? Que chacun ſe mette à la place de Bertelier, il avoüera qu'en cette rencontre la decouverte de l'infamie de Calvin aura été inevitable. Si l'on me dit que Bertelier ne manqua pas de decouvrir le myſtere, mais qu'on n'eut aucun égard à ſa recrimination, à cauſe du grand credit de Calvin, on me dira une choſe très-incroiable. Quoi, dans une Democratie les Juges oſeroient ne faire aucune demarche, lors qu'un accuſé qui a une charge publique, quelques parens, quelques amis, ſomme ſon accuſateur & ſa partie de montrer ſes épaules nuës, & lui ſoutient que l'on y verra la marque des fleurs de lis, & qu'il en a porté les preuves à la Republique en conſequence d'une commiſſion qui lui en avoit été expediée? Les Juges bien loin d'éclaircir cela, étoufferont la choſe, & feront defenſe d'en parler? Ils ne ſont pas aſſez fous dans une Democratie, pour oprimer ſi groſſierement un de leurs ſujets. Mais je veux que les Magiſtrats aient épargné à Calvin toute la honte qu'il avoit à craindre, & qu'ils aient menacé les particuliers qui oſeroient murmurer. On m'avoüera je m'aſſure qu'ils n'auront pas empêché que la memoire de cet incident ne ſe conſervât dans les familles, & ne parvint aux oreilles des ennemis de Calvin. D'où vient donc que Blandrata, Jean Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus & tant d'autres heretiques que Calvin chaſſa de Geneve, & qu'il perſecuta ſans remiſſion par tout où ils ſe refugierent, ne dirent jamais un mot de ces recriminations de Bertelier? On ne ſauroit parer ce coup. Je ne ſai ſi jamais on l'a porté aux promoteurs de la calomnie que Bolſec a le premier publiée.

(*I*) *Qui n'avoüe que cet Auteur eſt ſuſpect.*] Il me ſuffiroit d'alleguer Mr. Maimbourg, qui n'étoit pas d'un temperament à lâcher priſe qu'à bonnes enſeignes; cependant après avoir raporté quelques-unes des raiſons que les Proteſtans alleguent pour refuter l'accuſation de Bolſec, concernant la pretenduë fleur de lis de Calvin, il ſe ſert de ces paroles, (*a*) *Je veux donc bien puis qu'il plait ainſi à Meſſieurs nos Proteſtans, ne pas croire cette infamie de l'Auteur de leur Secte.* Il avoit deja avoüé que *Bolſec fait plûtôt une ſatire & une invective continuelle qu'une hiſtoire.* Voilà un temoin qui en vaut mille, *unus inſtar omnium*, & je pourrois m'en contenter; mais pour ſurabondance de droit je lui aſſocie Mr. Varillas qui (*b*) fait un ample recit des mœurs & des actions de Calvin, ſans faire ſemblant de ſavoir qu'il y eût jamais eu un Bolſec au monde. Il n'affirme rien ſur la fleur de lis, il dit ſeulement (*c*) qu'on voit quelque choſe dans les Regîtres de Noion, *qui vrai-ſemblablement a donné lieu à Conrad de Sluſſembourg, Miniſtre Lutherien, d'écrire qu'il avoit eu dans ſa patrie le foüet & la fleur de lys, & au celebre Jeſuite Leonard Leſſius de compoſer une Apologie, à deſſein de juſtifier Sluſſembourg en ce point.* Voila un tour d'adreſſe: on ſe donne bien de garde de citer Bolſec, Auteur decrié, on aime mieux citer un Miniſtre Lutherien. Cela eſt moins étonnant que de voir un Florimond de Remond rejetter cette calomnie de Bolſec, & avoüer que c'eſt un Auteur trop paſſionné. *J'en laiſſe à deſſein beaucoup de choſes*, dit-il (*d*), *pour la crainte que j'ai que quelquefois la haine ait eu plus de pouvoir ſur eux* (*e*) *que la verité, car ils l'ont horriblement flêtri.* Le Feuillant Pierre de Saint Romuald reconnoît la même verité; il avoüe (*f*) que *tout ce qu'Hieroſme Bolſec, & Jaques Langei Ecoſſois ont écrit* de Calvin *eſt ſuſpect de trop grande aigreur contre lui.* Dès l'an 1583. Papyre Maſſon écrivant la vie de Jean Calvin, & en diſant beaucoup de mal, ne daigna faire mention du conte de la fleur de lis, & traita de petits Auteurs populaires ceux qui reprochoient à ce Miniſtre la debauche d'impudicité. N'eſt-il pas étrange que le grand Cardinal de Richelieu, dans l'un des meilleurs livres de Controverſe que le parti Romain ait produits, ſoit moins ſcrupuleux & moins delicat que ce bon Feuillant, que Florimond de Remond & que Papyre Maſſon, & qu'il adopte comme un fait certain le conte de Jerôme Bolſec qui commençoit à devenir le rebut des Miſſionaires? Voiez l'article de Bertelier.

Je ne ſaurois finir cette remarque ſans relever quelques mepriſes de Varillas. 1. Le Miniſtre Lutherien s'apelle Conrad *Schluſſelburg*. 2. Il ne fait que raporter ce qu'il avoit lu dans (*g*) des livres imprimez. 3. Leonard Leſſius n'a point compoſé d'apologie pour juſtifier ce Miniſtre; il s'eſt juſtifié (*h*) lui-même comme il a pu, voiant que l'on l'accuſoit d'avoir (*i*) avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lis. J'ajoûte encore ceci. Mr. Varillas n'ignoroit point ce que Bolſec avoit publié, mais il s'eſt fait un ſcrupule de le citer: voions comment il en parle. „ (*k*) Celle de Hierôme Bolſec Medecin „ de Lion eſt d'un ſtile tellement emporté, que pour „ peu que le Lecteur ait de moderation, il y trouvera „ à redire dès les premieres pages. Elle eſt remplie „ de pluſieurs mauvaiſes actions, qui ne ſont appuyées „ que ſur l'authorité de ce Medecin, & je ne l'ay pas „ cru ſuffiſante. Les Calviniſtes en lui repondant „ l'accuſent d'une extrême ingratitude, fondée ſur ce „ que Calvin l'avoit reçu dans ſa maiſon, & tenu durant pluſieurs années en qualité de Secretaire; & „ que nonobſtant il devint ſon plus grand ennemi, „ par principe de pure inconſtance, ou par dépit de „ ce que Beze s'étoit inſinué plus avant que lui dans „ l'amitié de Calvin. „ Je ne doute point que nous n'aions ici une nouvelle mepriſe de cet Auteur. Perſonne que je ſache n'a reproché ſur ce fondement le crime d'ingratitude à Bolſec. C'eſt au Juriſconſulte Baudoüin qu'on a fait un tel reproche; c'eſt lui qui avoit ſervi de Secretaire à Jean Calvin; mais jamais Bolſec n'eut cette fonction, ni un tel hôte. Je ſerois fort ſurpris ſi l'on me montroit le contraire.

(*K*) *Auteur de quelques livres qui ſont ſortis d'une autre plume.*] Ces livres ſont un Traité *de la providence de Dieu; un traité du vieil & nouvel homme, premierement eſcrit en Latin ſous le nom de Theophile, lequel il a intitulé Theologia Germanica*; un Traité *ſous le nom de Martin Bellie, lequel il a fait imprimer en Latin & en François, auquel Theodore de Beze a fait reſponſe*; & une Traduction de *la Bible de Latin en François. Theodore de Beze* (c'eſt la Croix du Maine qui parle) *racompte ceci en la vie qu'il a eſcrite de Calvin* (*l*). La Croix du Maine ſe trompe doublement. Ces livres n'ont point Bolſec pour Auteur, & ce n'eſt point à lui, mais à Sebaſtien Caſtalion que Beze les attribuë. Il faudroit faire pluſieurs remarques pour ramener tout ceci à l'exactitude.

(*A*) *Il enſeigna .... à Naples.*] J'ai ſuivi l'Auteur que j'ai cité, mais je ne ſuis pas ſans crainte qu'il ne s'abuſe; car je voi qu'Eraſme ne dit mot de la profeſſion de Naples, & qu'il ne parle que de celle de Boulogne. Je raporterai tout ce qu'il dit, parce que l'on y verra quelques traits du portrait de Bombaſius. (*m*) *Equidem exoſculor Paulum Bombaſium prorſus aurei pectoris hominem, quo vix alius unquam vixit amico amicior, ſed valetudini parcens non admodum indulſit ſtilo. Mox ut erat animi minime abjecti, ſordidorum competitorum improbis contentionibus offenſus (nam Boniæ publico ſalario Græcè profitebatur) ad reip. negotia ſeſe contulit: tandem accitus Romam augere rem maluit, quàm literis inſeneſcere.* Ces paroles d'Eraſme nous aprenent 1. que Bombaſius étoit bon ami. 2. Que pour menager ſa ſanté il ne compoſa que peu de choſe. 3. Qu'aiant le cœur noble & bien placé il ſe degoûta

(*a*) *Maimb. Hiſt. du Calviniſme, l. 4. pag. 336.*

(*b*) *Varillas Hiſtoire de l'Hereſie, l. 10.*

(*c*) *Ibid. pag. 332. édit. de Holl.*

(*d*) *Hiſtoire de la naiſſance & progrés de l'Hereſie, l. 7. chap. 8.*

(*e*) *Il cite en marge entre autres Bolſec, & Surius. Voiez Mr. Drelincourt ubi ſupra pag. 126.*

(*f*) *Threſor Chronologique ad annum 1509. apud Drelincurtium ubi ſupra, pag. 128.*

(*g*) Hæc publicis ſcriptis Calvino objiciuntur. *Theolog. Calviniſt. lib. 2. fol. 72.*

(*h*) *Dans l'appendix du Traité* de Antichriſto.

(*i*) *Dans la* conſultatio quæ fides & religio ſit capeſſenda.

(*k*) *Varill. Preface du 1. tome de l'Hiſtoire de l'Hereſie.*

(*l*) *La Croix du Maine, Biblioth. Françoiſe, pag. 169.*

(*m*) *Eraſm. in Ciceroniano, p. m. 72. Voiez auſſi l'Adage 1. de la 6. centurie de la 1. Chiliade p. m. 191.*

Greque à Naples, & il y donna de telles preuves de capacité, que le Cardinal (B) Pucci le voulut avoir chez lui, & le fit son Secretaire avec de bons apointemens. Il se trouvoit fort à son aise à la Cour de Rome, sous la protection & par les liberalitez de ce Cardinal; & il se voioit en état d'achever sa vie dans l'abondance, lors que la ville de Rome fut saccagée sous le Pape Clement VII. Il tâcha de se sauver au Chateau Saint Ange à la suite de son maître, mais il ne put courir assez vite pour n'être pas envelopé d'une troupe de soldats, qui le tuerent inhumainement β. Il avoit été grand ami d'Erasme.

☞ BOMBERG (DANIEL) fameux Imprimeur nâtif d'Anvers. Son article est fort curieux dans le suplément de Moreri. Je n'y ajoûte que deux choses, l'une qu'il fut le premier qui imprima des livres Hebreux dans Venise, & qu'il commença de le faire (Z) l'an 1511. L'autre qu'il porta son art à la perfection quant aux impressions Hebraïques, desorte que les Juifs avoüent que depuis sa mort l'imprimerie Hebraique est toûjours allée en empirant γ. Vous trouverez dans Mr. Simon δ l'histoire critique de ses éditions de la Bible.

BONCIARIUS (MARC ANTOINE) disciple de Muret, a écrit fort poliment en Latin. Il étoit d'une très-basse (A) condition, & il regenta toute sa vie à Perouse. Il étoit né ζ à six milles de cette ville le 9. de Fevrier 1555. Il eut pour disciple son propre pere, qui voulant devenir Jesuite à l'âge de 47. ans fut obligé d'aquerir quelque érudition, ne voulant pas être simple frere lai. Bonciarius devint η aveugle & fut fort tourmenté de la goûte *. Il mourut † le 9. de Janvier 1616. Il avoit eu le Cardinal Ubaldin pour ‡ patron. Ses lettres furent imprimées à Marpourg l'an 1604. On y trouve la methode dont il se servit pour instruire son pere en peu de tems ‖. On a d'autres livres de sa façon (B) tant en vers qu'en prose. Il n'a point publié tous ceux qu'il avoit (C) dessein de publier.

☞ BONFADIUS (JAQUES) l'un des plus polis Ecrivains du XVI. siecle, étoit né en Italie (A) proche le lac de Garde. Il fut Secretaire du Cardinal de Bari à Rome pendant trois ans, après quoi aiant perdu tout le fruit de ses services par la mort de son maitre, il entra chez le Cardinal Ghinucci, & lui servit de Secretaire jusques à ce qu'une longue maladie le tirat de cet emploi. Lors qu'il fut gueri il se trouva si degoûté de la Cour, qu'il resolut de chercher fortune par une autre voie. Il ne trouva rien dans le Roiaume de Naples où il erra assez long tems: il alla ensuite à Padouë, & puis à Genes où il fit des leçons publiques sur la politique d'Aristote. On le chargea d'en faire aussi sur la Rhetorique, & comme il y reüssissoit bien, il eut un grand nombre de disciples qui alloient aprendre chez lui les belles lettres. Sa reputation s'augmenta de jour en jour, desorte que la Republique de Genes le fit son Historiographe, & lui assigna

β *Tiré de Pierius Valerianus* de literatorum infelicitate lib. 1. p. m. 22.

γ *Tiré de la Bibliotheque Rabbinique de Bartolocci to. 1. p. 34. on cite* Ganz.

δ *Simon, Histoire Critique du Vieux Testament p. m. 512. 513.*

ζ Oldoi*nus, in Athen. Augusto pag. 225.*

η *Voiez Lancelot de Perouse Hoggidi part. 2. pag. 451. & Oldoini in Athen. Augusto pag. 227.*

* *Nicius Erythræus Pinacot. 1. p. 98. 99.*

† *Oldoin. ubi supra pag. 228.*

‡ *Du Saussai, continuat. Bellarm. de Scriptor. Eccles. pag. m. 78.*

‖ *Morhof. Polyhist. pag. 287.*

goûta de la vie professorale, à cause des querelles que la jalousie sordide de ses rivaux lui attiroit. 4. Qu'il se mêloit des affaires de sa patrie quand il fut attiré à Rome. Il dit lui que (a) le hasard plutôt que sa volonté, ou l'offre d'une meilleure fortune le tira de sa profession. Mr. Moreri le fait professer dans Naples & dans Boulogne.

(B) *Le Cardinal Pucci .... le fit son Secretaire avec de bons apointemens.*] Bombasius le nomme le Cardinal des quatre Saints. Il écrivit (b) à Erasme l'an 1517. que contre son inclination il avoit falu qu'il se privât des plaisirs de Rome, pour accompagner le neveu de ce Cardinal dans la Nonciature de Suisse. Dans une autre (c) lettre il dit à Erasme qu'il ne se trouve pas fort riche, mais qu'il a 400. écus de rente qui l'empéchent de craindre de se voir jamais reduit à la necessité de reprendre son premier metier. *Quamquam non ita mecum maligne agitur ut ad professoriam linguam redeundum fore timeam. Nam reditus annuos ad CCCC. ducatos nullis sacris addictos, nec fortunæ sed industria mea acceptos ferendos auxi, quos nunquam ex literario illo otio sperare ac ne somniare quidem mihi licuisset.*

(Z) *Et qu'il commença de le faire l'an 1511.*] Il commença par une édition de la Bible in 4. (d) *Il en fit dans la suite beaucoup d'autres Impressions* in fol. in 4. & in 8. *Il avoit appris l'Hebreu de* Felix Pratensis *Italien, qui luy fit entreprendre une Edition de la Bible Rabbinique, c'est-à-dire avec les Commentaires des Rabbins, que Bombergue imprima* in fol. *en* 1517. *& qui fut dédiée au Pape Leon X. mais les Juifs n'estimerent point cette Edition: & le Rabbin Jacob Haiim en fit imprimer une autre par le même Bombergue en 4. volumes* in fol. *l'an* 1525.... (e) *C'est lui qui commença l'impression du Talmud l'année* 1520. *qu'il n'acheva que quelques années après .... en onze volumes* in fol. (f) Il imprima trois fois le Talmud, & chacune de ces impressions lui coutoit cent mille écus. (g) *Il a imprimé des livres pour plus de 4. millions d'or.*

(A) *Il étoit d'une très-basse condition.*] Il aprend lui-même au public qu'il étoit fils d'un Cordonnier, & petit-fils d'un Corroieur. (h) *Hic Perusii, à vulgaribus, ut ipse de se fatetur, opificibus ortus, cujus quippe avus coriariam, pater sutoriam in adolescentia fecerat, generis obscuritatem suo literarum splendore illustravit.*

(B) *D'autres livres de sa façon tant en vers qu'en prose.*] Il a fait un traité *de arte Grammatica*, un poëme intitulé, *Triumphus augustus, sive de sanctis Perusii translatis*, qui contient 4. livres: *Seraphidos libri tres* (i). Je ne trouve point qu'il ait publié aucune Grammaire Greque, & je ne sai d'où Mr. Moreri a tiré cette pretenduë Grammaire. Il eût eu plus de raison de lui donner un traité de Rhetorique, encore que Nicius Erythreus le seul Auteur qu'il ait cité n'en parle point. Voiez la remarque suivante.

(C) *Tous ceux qu'il avoit dessein de publier.*] Il dit dans ses lettres qu'il s'étoit chargé de la commission d'écrire la vie de tous ceux qui depuis quatre cens ans avoient fleuri à Perouse, ou dans les armes ou dans les sciences (k). Dans le catalogue de ses Oeuvres à la fin de sa Rhetorique il temoigne qu'il a fait un livre intitulé, *Epicurus, sive dialogus de antiqua Philosophia*, où il montroit qu'aucun ancien Philosophe ne s'étoit plus aproché de la verité qu'Epicure, ni moins que les Stoiciens. Gassendi, & Naudé n'avoient jamais vu ce livre-là, ce qui faisoit croire à Gassendi que peut-être il n'étoit pas imprimé. *M. Antonius Bonciarius Parisiensis (l) Professor, ... in catalogo (m) Operum suorum se composuisse librum testatur, cui titulum fecerit* Epicurus *sive* dialogus de antiqua Philosophia, *in quo efficacibus argumentis & doctorum virorum testimoniis probatur*, neminem ex priscis Philosophis accessisse propius ad veritatem quam Epicurum, contra nullos ab ea longius recessisse quam Stoicos. *Tametsi iste quoque liber nunquam fortassis editus; nec nobis est visus nec amico nostro, quem vix tamen ulli rarissimi fugiunt (n).*

(A) *En Italie proche le lac de Garde.*] Les Auteurs ne sont pas d'accord sur la patrie de Bonfadius. Les uns disent qu'il naquit à (o) Salone sur ce lac, les autres nomment sa patrie *Gazani*, (p) *luogo picciolo della Rivera di Brescia*: je croi qu'ils ont raison, car dans une (q) lettre où il decrit ce beau lac, & qui est datée *di Gazano*, vous rencontrez ces paroles, *libero mi starò nel mio Gazano.* Konig a tort de le faire de Verone.

(a) Me à literaria professione non tam mea voluntas, vel (ut tu suspicaris) fortuna melior avocavit, quam incertus ille cui pleraque tam mala quam bona debentur, casus eripuit. *Bombasius, epist. 4. l. 11. p. 548. inter Erasmianas.*

(b) *Cette lettre est la 23. du 2. livre des lettres d'Erasme pag. 129. Voiez aussi la 4. du 2. livre.*

(c) *C'est la 13. du 17. livre, pag. 756.*

(d) *Chevillier, origine de l'Imprim. pag. 267.*

(e) *Id. ib. pag. 268.*

(f) *Scaligerana, au mot* Bombergus *p. m. 34.*

(g) *Ibid. au mot* Imprimerie *p. 121.*

(h) *Nicius Erythræus Pinac. 1. pag. 98.*

(i) *Nicius Erythræus Pinac. 1. p. 99. 100.*

(k) *Ibid. pag. 99.*

(l) *Gassendi fait là une lourde faute; Bonciarius a toute sa vie enseigné à Perouse. Il étoit donc* Perusinus Professor: *de* Perusinus *on a fait facilement* Parisinus, *& de* Parisinus, *encore plus facilement* Parisiensis. *Qu'on aille dire après cela que les fautes d'impression ne sont pas de consequence par raport aux habiles gens.* (m) *Gassendi met en marge* in fine Rh. (n) *Gassendus, de vita & moribus Epicuri l. 7. cap. 7. p. m. 224.* (o) Salonæ ad Benacum natus. *Thuan. lib. 26. circa fin. p. m. 538. ad ann. 1560.* (p) *Ghilini teatro to. 1. pag. 70.* (q) *Elle fut écrite à Plinio Tomacello: elle est au feuillet 8. verso du 2. livre de* lettere volgari, *imprimé à Venise l'an 1558.*

assigna pour cette charge une fort bonne pension. Il s'apliqua de toutes ses forces à la composition des Annales de cet Etat-là, & en mit au jour les cinq premiers livres. Il y parla trop librement, & trop satiriquement de quelques familles, & par là il se fit des ennemis qui resolurent sa perte. Ils le firent accuser du peché (B) contre nature, & comme il se trouva des temoins pour l'en convaincre, il fut condamné a être brûlé *. Quelques Auteurs disent que la sentence fut executée selon sa forme & teneur; mais d'autres assûrent que les sollicitations de ses amis firent commuer la peine, & qu'il fut (C) decapité. Ceci arriva † l'an 1560. Ceux qui blâment son imprudence n'ont (D) pas tort, & se sont mal trouvez de l'avoir copiée. On a de lui quelques harangues, quelques lettres, & des poësies Latines & Italiennes. Il écrivit un billet à Jean Baptiste Grimaldi le jour de l'execution, afin de temoigner sa reconoissance aux personnes qui avoient taché de le servir. Il s'engagea à leur aprendre comment il (E) se trouveroit dans l'autre monde, si cela se pouvoit faire sans les épouvanter. Il n'est pas le seul qui ait fait de telles promesses. Il leur recommanda Bonfadino son neveu, qui est peut-être le Pierre BONFADIUS dont on voit des vers dans le *Gareggiamento poëtico del confuso Accademico ordito.* C'est un recueil de vers divisé en 8. parties, & imprimé à Venise l'an 1611.

* *Tiré du Ghilini, teatro d'huomini illustri to. 1. pag. 70.*

† *Thuan. lib. 26. pag. 538. Mais le Ghilini ubi supra met la mort de Bonfadio à l'an 1551.*

BON-

(B) *Du peché contre nature, & comme il se trouva des temoins.*] On l'accusa d'assouvir cette brutale passion avec un de ses disciples. (a) *Fu calunniato, che indotto da smisurato e pazzo amore, che ad un bellissimo giovanetto suo Scolare portava, con esso le sozze e impudiche sue voglie sfogasse; sopra di questa imputazione fu subito carcerato, e da testimonii di si grave e enorme eccesso convinto, fu condannato al fuoco, nel quale finì i suoi giorni l'anno 1551.* Voilà le Ghilini qui reconoit la justice de l'accusation. Le Cavalier Marin ne l'a pas moins reconuë; voiez les deux Madrigaux de ses Ritratti que Mr. Menage (b) raporte. Paul Manuce la reconoit pareillement dans le (c) poëme qu'il adresse *ad eos qui laborarunt pro salute Bonfadii.* Voici comment-il parle:

Lapsus erat miser in culpam Bonfadius, index
Detulerat patribus, nec inani teste probarat.
Quid facerent legum custodes? legibus uti
Coguntur.

Mais d'autres pretendent que Bonfadius fut oprimé par la calomnie. C'est le sentiment de Giovanni Matteo Toscano (d) dans son *peplus Italiæ*, où nous trouvons ce qui suit:

Haud minus intumuit nuper Benacus alumni
Bonfadii, ac Musis, docte Catulle, tuis.
Bis tamen infelix; rapuit nam Roma Catullum,
Bonfadium letho das scelerate Ligur.
Historia æternum cujus fera Genua vivis,
Immeritum sæva lege necare potes?
Mitius est quod te spumanti vertice marmor
Tundit; & es scopulis durior ipsa tuis.

Scipione Ammirato ne prononce ni pour ni contre, & paroît neanmoins plus disposé à douter de l'innocence de Bonfadius. Vous verrez dans les paroles qu'on va citer, que la vraie cause des persecutions qui furent faites à ce miserable, fut qu'il portoit la jeunesse à desaprouver le gouvernement qui étoit alors établi. (e) *Trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indiritto, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso: e peravventura non trovatolo senza colpa, il condennarolo al fuoco. Del catti vetto; per che fosse meno scusabile; si leggono ancor rime, lequa'l par che rendan testimonianza di cotesta sua inclinazione.* Il y beaucoup d'aparence qu'il étoit coupable du crime énorme dont on l'accusoit, & qu'il n'en eût pas été puni s'il n'eut fait quelque autre chose qui l'exposa à la haine de certaines gens.

(C) *Et qu'il fut decapité.*] Boccalin, le Ghilini, le Cavalier Marin & quelques autres assûrent qu'il fut brûlé: Scipione Ammirato (f) le dit aussi. Mais Mr. de Thou est plus croiable quand il dit (g) qu'on trancha la tête à Bonfadius. Lisez ces paroles de Mr. Menage: „ (h) Il est vrai qu'il fut condamné à être „ brûlé: mais, à la sollicitation de ses amis; & par- „ ticuliérement du jeune Grimaldi; son supplice fut „ changé: & il ne fut que décapité. C'est ce que „ nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manu- „ ce; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro salute Bonfa-* „ *dii*, imprimé dans le *Deliciæ Poëtarum Italorum.* „ Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce change- „ ment de supplice:

„ *Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus*
„ *Ne comburatur crepitanti deditus igni:*
„ *Tum se carnifici sævo Bonfadius ultrò,*
„ *Mente Deum spectans, animo imperterritus offert.*
„ *Ille ministerio properè functurus iniquo,*
„ *Terribilis rigidam suspendit ad alta securim.* „

(D) *Qui blament son imprudence n'ont pas tort, & se sont mal trouvez.*] J'ai en vûe Boccalin qui supose, que les plaintes de Bonfadio (i) sortant des flammes furent rejettées par Apollon, & que cette divinité du Parnasse lui declara que quand même il auroit été innocent du crime qu'on lui imputoit, il auroit été puni justement pour avoir eu la folie de flêtrir l'honneur de quelques familles puissantes: on lui representa qu'un historien judicieux (k) imite les vendangeurs & les jardiniers; il attend à parler des faits que le tems les ait meuris, c'est-à-dire que les personnes qui ont commis une action mauvaise soient mortes, & que leurs enfans ne puissent pas se vanger de celui qui la publie. On lui allegua Tacite qui eut cette precaution, & qui aima mieux offenser les loix de l'histoire, que de s'exposer au peril. *Che lo stesso gran Maestro de gl' Historici saggi Tacito, all' hora che ne gli scritti suoi faceva mentione di quei Senatori grandi, che* Tiberio regnante penam vel infamiam subiere *all' hora, che* posteri manebant. Tac. lib. 4. Ann. *saggiamente alzava la penna della carta, più tosto eleggendosi di offenuer le leggi historiche, che pregiudicare alla riputatione di quelle famiglie, che non di altra cosa erano conosciute far capital maggiore, che dell'honore, stimando quell'huomo singolare ad un'historico esser cosa di troppo evidente pericolo*, nimis ex propinquo diversa arguere. Ta. l. 4. An. (l). Voilà comment l'homme fait mieux conoître les maximes de la prudence, que les pratiquer; car nous avons vu (m) que Boccalin perdit la vie pour avoir parlé trop librement contre l'Espagne. Les conseils qu'il fait donner par Apollon sont sans doute judicieux. Rien n'est plus beau dans la theorie que les idees du legislateur des historiens; il leur commande (n) de n'oser dire rien qui soit faux, & d'oser dire tout ce qui est vrai: mais ce sont des loix impraticables tout comme celles du decalogue dans l'état où le genre humain se trouve: s'il étoit permis de comparer les choses humaines avec les choses divines, l'on diroit que le legislateur des historiens a imité le legislateur des Juifs: il s'est reglé sur l'état de l'homme innocent, & non pas sur l'état de l'homme pecheur; il a suposé ce franc arbitre perdu, & ces grandes forces que l'homme auroit eües s'il eut perseveré dans son innocence originelle. Remarquons d'ailleurs une grande difference entre des loix si semblables. Il n'y a qu'une parfaite sagesse qui puisse accomplir le decalogue, & il faudroit être d'une folie achevee pour accomplir les loix de l'histoire. La vie éternelle est le fruit de l'obeissance au decalogue, mais la mort temporelle est la suite presque inevitable de l'obeissance au legislateur des Historiens.

(E) *Il s'engagea à leur aprendre comment il se trouveroit dans l'autre monde ..... Il n'est pas le seul qui ait.*] Voici ses paroles: *Se da quel mondo di là si potrà dar qualche segna senza spavento, lo farò.* Elles sont tirées du billet qu'il écrivit à Giovan Battista Grimaldi: vous le trouverez tout entier dans (o) l'Anti-baillet: Mr. Menage l'a pris d'un *Recueil de Lettres Italiennes intitulé* Lettere di diversi Uomini illustri raccolte da diversi libri, *imprimé in* 8. in Treviso appresso Fabricio Zanetti, *en* 1603. Le Barnabite Baranzanus avoit fait la même promesse, & ne l'executa point. J'en parle dans son article. On pretend que Marsile Ficin s'étant engagé à la même chose, tint sa parole: lisez ce passage de Pierre de St. Romuald. „ (p) Marcille Fi- „ cin Prestre de Florence, grand Philosophe Platoni- „ cien, & grand Theologien, mourut, & aussi-tost „ son esprit sous la forme d'un Cavalier vestu de „ blanc, monté sur un cheval de mesme couleur, „ courut à toute bride vers la porte du logis de Mi- „ chel Mercat son intime, aussi grand Philosophe Pla- „ tonicien, qui estudioit lors sur l'aube du jour en „ son cabinet en une ville assez esloignée de Floren- „ ce, & luy cria que les discours qu'ils avoient tenus „ ensemble touchant l'autre vie estoient veritables, & „ cela

(a) *Id. ib.*

(b) *Menage, Anti-baillet to. 1. p. 357.*

(c) *Vous le trouverez dans les Delices* Poëtarum Italorum.

(d) *Voiez Ghilini ubi supra pag. 71. & Mr. Teissier, elog. tom. 1. pag. 181. edit. 1696.*

(e) *Scipione Ammirato dans son Ritratto du Bonfadio apud Menage Anti-baillet, to. 1. p. 356.*

(f) Questo misero col fuoco in Genova... vedemmo terminare l'infelice vita. *Id. ib. apud eund.*

(g) Ob rem tacendam Genuæ... securi percussus. *Thuan. ubi supra.* Notez que Konig au lieu de *Genua* a mis *Geneva*, ce qui fait un gros mensonge.

(h) *Menage, ubi supra pag. 357. 358.*

(i) Dal fuoco tutto brustolito comparve Giacomo Bonfadio. *Boccalin, Ragguagli di Parnasso, centur. 1. cap. 35. p. m. 108.*

(k) Che i saggi virtuosi nello scriver le historie molto prudentemente si consigliavano, all' hora che imitavano i vendemiatori, e gl'altri accorti de' frutti, i quali percioche conoscevano, che cosa poco grata havrebbono fatto a gli huommi, se dalle viti tagliando l'uva immatura, e da gli alberi staccando i pomi acerbi gli havessero portati al mercato, quella necessaria patienza havevano, che si conveniva anco gli historici di lasciar che il tempo conducesse i fatti, e le cose passate alla perfettione loro. *Id. ib. pag. 108. 109.*

(l) *Id. ib. pag. 109.*

(m) *Dans son article.*

(n) Quis nescit primam esse historiæ legem ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat? *Cicero de Oratore fol. m. 74. A.* Voiez la preface de ce Dictionaire.

(o) *Menage ubi supra p. 357. 358.*

(p) *Pierre de St. Romuald Abregé Chronologique & Historique to. 3. p. m. 251. 252. ad ann. 1499.*

BONFINIUS * (ANTOINE) natif d'Ascoli en Italie dans la marche d'Ancone, a fleuri au XV. siecle. Il s'attacha à l'étude des belles lettres, & y reüssit. Matthias Corvin Roi de

* Il se donne le nom de Bonfinis dans son Histoire de Hongrie.

„ cela dit, il retourna courant d'où il estoit venu, & „ se deroba promptement aux yeux de son amy, qui „ luy crioit qu'il l'attendît. C'est ce qui luy advint, „ à cause du pacte qu'ils avoient fait ensemble sous le „ bon plaisir de Dieu, que le premier mourant vien„ droit dire au survivant si les choses se passoient en „ l'autre vie comme Platon l'avoit escrit en son Livre „ de l'Immortalité de l'ame. Le Cardinal Baronius „ asseure avoir ouy raconter cette Histoire au petit fils „ de Mercat. „ Notez que Baronius raportant cela dans (a) le 5. volume des Annales de l'Eglise observe, que Michel Mercat qui avoit toûjours vecu exemplairement, & comme un bon Philosophe, poussa plus loin sa vertu depuis cette aparition, car il renonça à l'étude de la Philosophie, & s'apliqua tout entier à l'afaire du salut. L'Annaliste ajoûte que ce qui concerne la promesse reciproque que Marcile Ficin, & Michel Mercat se firent de s'avertir de l'état des choses aprés cette vie, &c. (b) étoit ateste par plusieurs savans, & avoit été souvent raconté au peuple par les predicateurs. C'est dommage que Michel Mercat n'en ait point laissé une attestation juridique sous serment, & enregîtrée dans les Archives de Florence. Il eut grand tort de ne le pas faire. Son petit-fils Michel Mercat qui fit ce conte à Baronius, étoit (c) Protonotaire de l'Eglise, & recommandable par sa probité, & par son savoir.

(a) *Baronius ad ann. 411. n. 69.*

(b) Haud inexplorata referam, sed quæ complurium eruditorum virorum scimus assertione firmata immo & à religiosis viris ad populum pro concione sæpe narrata. *Id. ibid.*

(c) *Id. ib.*

L'endroit où Seneque raconte la tranquillité d'esprit avec laquelle Canus Julius alla au dernier suplice est admirable. Cet honnête homme fut condamné à la mort par Caligula, & ne fut executé que dix jours aprés sa condamnation. Il les passa sans nulle inquietude, & lors qu'il fut averti qu'il faloit aller au lieu de l'execution, il ne perdit rien de sa gaieté. Pourquoi vous afligez-vous, disoit-il à ses amis? vous cherchez si l'ame subsiste aprés nôtre mort, je le saurai bientôt. Le Philosophe qui l'accompagnoit lui demanda, à quoi pensez-vous maintenant? Je me propose, repondit Canus, de bien observer si mon ame s'apercevra de sa sortie. Il promit que s'il aprenoit quelque chose, il viendroit voir ses amis pour leur declarer son état. (d) *Tristes erant amici, talem amissuri virum.* Quid mœsti, *inquit*, estis? Vos quæritis, an immortales animæ sint: ego jam sciam. *Nec desiit, in ipso veritatem fine scrutari, & ex morte sua quæstionem habere. Prosequebatur illum philosophus suus: nec jam procul erat tumulus, in quo Cæsari Deo nostro fiebat quotidianum sacrum.* Quid, *inquit*, Cani nunc cogitas? aut quæ tibi mens est? Observare, *inquit Canius*, proposui illo velocissimo momento, an sensurus sit animus, exire se. *Promisitque, si quid explorasset, circumiturum amicos, & indicaturum quis esset animarum status.* Seneque ne nous dit point si l'on aprit quelques nouvelles de ce Julius en consequence de cette promesse.

(d) *Seneca, de tranquillit. animi cap. 14. pag. m. 671.*

De quelle nature est la preuve tirée de l'aparition d'une ame?

On sera peut-être bien aise que j'examine ici deux questions qui se presentent naturellement. La premiere est, si les amis de ce Julius eurent quelque bon pretexte de douter de l'immortalité de l'ame en n'aprenant pas les nouvelles qu'il leur avoit fait esperer; la seconde s'ils eussent eu un bon fondement de croire l'immortalite de l'ame en cas qu'ils eussent apris de ses nouvelles par quelque fantôme.

Je repons quant au 1. point, qu'un tel pretexte de mettre en doute l'immortalité de l'ame seroit très-mauvais; car encore qu'on eût pu donner une fort bonne raison de la nullité des promesses de Julius, en suposant que son ame ne subsistoit plus, il ne s'ensuit pas qu'on ait droit de se servir de cette hypothese pour marquer les causes de l'inexecution de sa parole. Quand on peut expliquer un phenomene par trois ou quatre supositions probables, il n'y en a aucune qui puisse former une juste conviction. On ne peut donner une preuve demonstrative que lors que les hypotheses diferentes de celle que l'on emploie sont ou impossibles, ou manifestement fausses. Puis donc qu'en suposant l'immortalité de l'ame on peut donner de bonnes raisons, pourquoi Julius ne revint point dire à ses amis en quel état il étoit, on peut fort bien rejetter l'hypothese de la mortalité de l'ame encore qu'elle soit très-propre à expliquer cet evenement. On peut suposer avec beaucoup de raison, ou qu'une ame separée de son corps ne se souvient point de la promesse qu'elle a faite pendant cette vie, ou que si elle s'en souvient elle ignore les expediens de l'accomplir, ou n'a pas la liberté de les mettre en œuvre, soit qu'elle n'ose, soit qu'elle ne veuille desobeir aux volontez de quelque cause superieure qui lui defend tout commerce avec les humains. Disons donc que les amis de Bonfulius eussent été de très-mauvais raisonneurs, s'ils eussent voulu inferer la mortalité de l'ame de ce qu'il n'eût point tenu la parole qu'il leur donna.

Le second point est plus delicat, & je fais d'abord une distinction. Si quelque fantôme soi disant l'ame de Julius se fût montré aux amis de ce Romain, & leur eût apris des nouvelles de l'autre monde, ils eussent pû regarder en consequence de cela comme une hypothese très-probable, celle de l'immortalité de l'ame; mais s'ils avoient pris cette aparition pour une preuve demonstrative que l'ame de Julius subsistoit encore, ils n'eussent pas bien jugé, car comme je l'ai deja dit, une hypothese ne fournit point de preuves demonstratives lors que le fait qu'elle explique peut être expliqué par des hypotheses diferentes. Il faut qu'une preuve pour être demonstrative fasse voir que le contraire est impossible, ou manifestement faux. Puis donc que l'on peut donner des causes possibles de l'aparition d'un fantôme soi disant l'ame d'un tel homme, & accomplissant certaines promesses que cet homme auroit faites à ses amis, puis, dis-je, qu'on peut expliquer cela par des hypotheses possibles, sans suposer que l'ame de l'homme soit immortelle, il est clair que les amis de Julius n'eussent pas philosophé avec la derniere exactitude, s'ils eussent pris une semblable aparition pour une preuve demonstrative que l'ame de leur ami vivoit. Il est possible, leur pouvoit-on dire, qu'encore que l'ame de vôtre ami soit morte, vous aiez vu un fantôme qui vous a dit ce qu'il s'étoit engagé à vous venir annoncer. Il y a dans l'Univers plusieurs genies qui conoissent ce que nous faisons, & qui peuvent agir sur nos organes. Quelcun d'eux s'est diverti à vous tromper, il vous a fait croire qu'il étoit l'ame de Julius. Par des raisons naturelles & convaincantes nous ne saurions vous prouver que cela soit vrai, ni vous nous prouver que cela soit faux. N'allez donc pas si vite, ne concluez rien certainement, contentez vous de prendre cela pour une hypothese bien probable. Les amis de Julius repliqueroient que l'existence même de ces genies est une preuve de l'immortalité de nôtre ame; car si ces genies sont immortels, pourquoi nôtre ame ne le seroit-elle pas? On pourroit leur repartir que ces genies auroient la force de faire cent choses à la place, & sous le nom de l'ame morte de Julius, quand même ils seroient mortels. Les hommes ne sont-ils pas tous mortels? Ne meurent-ils pas tous effectivement les uns plutôt les autres plus tard? Cela les empêcheroit-il de tromper les bêtes, dans la suposition que je m'en vais faire. Suposons que l'ame des chiens se persuadât qu'elle subsiste aprés s'être separée du corps. Suposons qu'un chien en particulier eût promis aux autres de leur venir dire comment il se trouveroit aprés la mort. Suposons enfin qu'un homme conût cette promesse, & la maniere dont le chien seroit convenu de l'executer. N'est-il pas vrai que cet homme feroit aisément ce qui seroit necessaire pour tromper les autres chiens? Il leur montreroit des fantômes; il feroit aboier des marionettes, &c. Si les chiens en concluoient, donc nôtre ame est immortelle, pour le moins les hommes sont immortels, ne se tromperoient-ils pas? Il est aisé de comprendre pour peu qu'on y fasse reflexion que les esprits invisibles de l'Univers, ce que les Platoniciens apelloient Genies, pourroient faire tout ce que l'art de la necromance leur attribuë, quand même ils seroient mortels. Il sufiroit que leur espece se conservât malgré la mort successive de tous les individus, comme nôtre espece se conserve quoi que tous les hommes meurent. Dire que la generation des individus est impossible parmi les Genies, c'est decider temerairement de ce que l'on ne sait pas, & que l'on ne peut savoir. L'infinité de la nature peut contenir mille manieres de propagation qui ne nous sont pas conuës. Notez qu'il y a eu des Paiens qui ont cru la mortalité des Genies.

Concluons de tout ceci, que ce que l'on nomme retour ou aparition d'esprits, n'est point rigoureusement parlant une preuve (e) necessaire ou de l'immortalité de nôtre ame, ou de l'immortalité des Demons. Je ne nie point que ce n'en soit une preuve à laquelle on peut aquiescer prudemment, raisonnablement; mais je parle ici de preuves demonstratives, je parle de preuves qui ne puissent être éludées que par des chicanes dont on peut reduire bientôt les defenseurs à l'absurdité.

(e) *Il faut qu'on prenne bien garde à ces deux classes, la 1.* rigoureusement parlant, *la 2.* preuve necessaire.

de Hongrie aiant ouï parler de sa science, le fit venir auprès de lui. Bonfinius eut l'honneur de lui faire la reverence à Reez, peu de jours avant que ce Prince fit son entrée publique dans la ville de Vienne qu'il avoit conquise *. Dès cette premiere audience il presenta plusieurs livres qu'il venoit de faire (A) imprimer, & qu'il avoit dediez ou à ce Roi, ou à la Reine son épouse Beatrix d'Aragon. Le Roi lut ces livres avec beaucoup d'avidité dans son camp, & assista accompagné de toute sa Cour à une harangue que Bonfinius recita dans Vienne le 1. jour de Janvier ‡; & s'étant fait porter les livres de cet Auteur il les distribua aux Prelats & aux Courtisans, & leur recommanda de les lire: & bien loin d'accorder à Bonfinius la permission de s'en retourner en Italie, il le retint avec une bonne pension, & lui donna plusieurs choses à composer, & voulut même qu'il le suivit dans ses armées ‡. Il le chargea de composer l'Histoire des Huns: Bonfinius commença d'y travailler avant la mort de ce Prince †; mais ce fut par ordre du Roi Uladislas qu'il écrivit toute l'Histoire de Hongrie. S'il n'y a pas reüssi d'une maniere qui doive faire regarder son travail comme un Ouvrage achevé, il est sûr qu'il s'est rendu digne d'avoir (B) place parmi les bons Historiens. Il a conduit cette Histoire jusques à l'année 1495. elle contient 4. decades & demie, c'est-à-dire 45. livres. L'original en fut mis dans la Bibliotheque de Bude, & le public n'en vit rien qu'après la mort de l'Auteur. Un Transilvain nommé Martin Brenner recouvra une copie imparfaite de cet Ouvrage, & en publia 30. livres l'an 1543. Sambucus trouva les 15. autres, & publia tout l'Ouvrage l'an 1568. revu & collationné sur de meilleures copies β. Je ne saurois dire ni où ni quand Bonfinius sortit de ce monde, mais je crois qu'il ne retourna point chez lui, comme (C) firent plusieurs Savans d'Italie que Matthias Corvin avoit fait venir dans son Roiaume. On accuse cet historien (D) d'avoir été medisant, & d'avoir mis trop de (E) Paganisme dans son style. Ses notes sur Horace ne ↓ sont point bonnes. Les fautes de Mr. Moreri (F) sont ici plus nombreuses que considerables.

** En 1485. selon Calvisius.*

‡ Ex Bonfinio decad. 4. lib. 7. p. m. 463.

† Id. in epist. dedicator.

β Il en donna une édition encore meilleure l'an 1579. à Francfort chez André Wechel. L'autre étoit de Bâle chez Oporin.

↓ Bonfinio nullus ineptit magis, & dum ab aliis dissentire studiose gestit, Siculis gerris vaniora comminiscitur. *Hadrian. Junius epist. 1. où il donne son jugement des commentaires sur Horace.*

BONGARS (JAQUES) en Latin *Bongarsius*, nâtif d'Orleans, a été un des savans hommes du XVI. siecle. Il suivit le goût dominant de ces tems-là, je veux dire qu'il s'attacha à

l'étude

(A) *Plusieurs livres qu'il venoit de faire imprimer.*] C'est lui-même qui nous l'aprend (a): il nous dit que trois de ces livres avoient été dediez au Roi Matthias, savoir la traduction d'Hermogene, & celle d'Herodien, & la genealogie des Corvins: qu'il y en avoit deux qui avoient été dediez à la Reine, l'un desquels traitoit de la virginité, & de la chasteté conjugale, & l'autre étoit une Histoire d'Ascoli: qu'outre cela il avoit dedié un petit recueil d'epigrammes au jeune Prince Jean Corvin, où il avoit joint une preface qui traitoit de l'éducation d'un Prince. Il ajoûte qu'aiant suivi contre son gré Matthias Corvin à l'armée, il avoit traduit Philostrate pour se desennuier. (b) *Castra sequi preceperat scriptoribus & philosophantibus inimica. Quod cum ille invitus facere cogeretur, ne ingrato in castrensi tumultu molestiaque otio uteretur, oblatum sibi Philostratum tribus mensibus in Latinum transtulit.* Disons un mot en particulier du livre de la virginité, & de la pudicité conjugale. Ce sont des dialogues dont Sambucus procura une édition l'an 1572. On leur donne le titre de *Symposion Beatricis*. Matthias Corvin, & Beatrix d'Aragon sa femme y sont fort loüez: on y trouve la consideration qu'ils avoient pour Bonfinius (c). La Congregation de l'Index a condamné cet Ouvrage.

(B) *D'avoir place parmi les bons Historiens.*] Voici ce que Sambucus a dit à la loüange de Bonfinius; (d) *Quantum ingenio non ad hoc argumentum modo sed ad omnem omnino Philosophiam excelluerit, Dialogi ejus de pudicitia conjugali vulgo testantur, Herodianus, Hermogenes Latini: nec vino huic opus est hedera. Pretereo tamen nequeo paucarum esse gentium historias copia & stylo pares.* Il ajoûte que Seldius disoit souvent; *Nullo se in scriptore post Livium & æquales ejus quam ipso hoc Bonfinio vacuas horas libentius ponere solitum.* La preface des Dialogues ne contient pas un jugement moins favorable. (e) *Sambuci in Dialogorum Præfatione tale de Bonfinio judicium est, ingenio ad omnes res arduas & laudabiles excelluisse, styloque usi idoneo non ad historiam minus quàm Philosophiam vel orationes.*

(C) *Comme firent plusieurs Savans d'Italie.*] Bonfinius nous aprend qu'ils s'en retournerent plus miserables qu'ils n'etoient venus. (f) *Invitati etiam muneribus Poëta, Rhetores & Grammatici, qui falsi opinione sua miseriores longe musas quam adduxerint in Italiam reduxerunt.*

(D) *D'avoir été trop medisant.*] Sambucus s'est declaré en cela l'accusateur de Bonfinius, dont il s'imagine que la plume fut peut-être souvent dirigée par la complaisance pour Matthias qui l'avoit pris à ses gages: mais il remarque que ce Prince ne fut pas lui-même trop épargné. *Cæterum ut Bonfinii laudes non sunt obscuræ, ita dissimulare nequeo nonnihil ipsum officii sui interdum oblitum in mores privatos & vitam calumniose impotentiusque effusum: secus quam Livium, Salustium, Tacitum, Suetonium in Romanos orbis dominos gentemque togatam fecisse constat (g): idque fortasse redempto à Matthia judicio & calamo ejus, quæ verum scriei nihil detrahunt. Nec Matthiæ tamen pepercit quem impudentem, voluptuosum, theatris deditum, ambitiosum, ferum, in adjungendis amicis præcipitem, in relinquendis facilem, adulatoribus benignum, immemorem beneficiorum ausus sit dicere (h).* On pouvoit ajoûter qu'il a dit que Matthias attira auprès de lui toutes sortes de gens doctes, sans en excepter les Magiciens (i). Un Allemand nommé Zeillerus a observé qu'on se plaint entre autres choses de ce que Bonfinius a dit de la malheureuse Reine Gertrude; *Taxatur etiam a quibusdam ejus Historia Ungarica, imprimis narratio de morte innocentis Reginæ Gertrudis. Vid. Brunnerus part. 3. Annal. Boic. pag. 602.* (k).

(E) *Trop de Paganisme dans son style.*] Le Jesuite Raderus est ici l'accusateur, comme le même Zeillerus le raporte. *Mathæus Raderus volum. 2. Bavariæ sanctæ pag. 191. hæc de eo scribit: Bonfinius profanus nimium & paganus scriptor; cum sanctos appellat Deos & numina; Dei matrem numen & Deam. Catholicæ religionis disciplina non novit nec colit nisi unum Deum & unum Numen. Bonfinius dum vult Latine quod ipsum sincere non potest scribere, superstitiose & profane ne quid dicam gravius loquitur.* Il faut avoüer que quelques Auteurs Italiens se sont rendus ridicules, pour n'avoir osé emploier en parlant de Christianisme (l), les termes qu'ils ne trouvoient pas dans les Ecrivains de la bonne latinité; mais je ne saurois goûter la delicatesse de Raderus, ou plutôt son acception de personnes. Il trouve étrange que Bonfinius ait donné à la Ste. Vierge le nom de *Numen*, & n'est-ce pas le style d'une infinité de devots, comme Mr. Drelincourt (m) l'a prouvé demonstrativement?

(F) *Les fautes de Mr. Moreri sont ici plus nombreuses que considerables.*] Il dit que Sambuc ajoûta 5. livres qui n'étoient point dans la premiere édition. Il faloit dire XV. Il dit que Bonfinius traduisit la *Rhetorique d'Hermagene*; il faloit dire *d'Hermogene*. Il cite Vossius *lib. I. de Histor. Lat.* il faloit citer lib. III. Il cite le Mire, *in Aust.* il faloit citer *in Auctario.* Il cite Raderus *T. III. Bavar. Sancta pag.* 191. & tout aussi-tôt Zeiller. On peut assûrer qu'il ne cite que sur la bonne foi de Zeiller. Or celui-ci marque le 2. volume de Raderus pag. 191. & ne dit point que Raderus blâme autre chose que le Paganisme du style de Bonfinius. Cependant, si l'on en croit Mr. Moreri, ce Jesuite *trouve bien des choses à reprendre dans son Histoire de Hongrie.* La faute qui suit est plus mauvaise. Mr. Moreri prend Bonfinius pour un *bon homme qui disoit les choses simplement & sans dessein.* Jamais critique ne fut plus fausse que celle-là. Bonfinius n'étoit pas un niais: il étoit fin, delié & digne de son pais; & quand il a medit des gens, ou emploié certains termes, ce n'a pas été sans le vouloir bien. Si je marque des fautes qui sont visiblement d'impression, c'est en faveur de tant de gens qui ont acheté le grand nombre d'éditions qu'on a du Moreri. Peut-être y a-t-il cinq cens personnes qui croient fort bonnement que Mr. Moreri a cité une Histoire d'Autriche d'Aubert le Mire.

(a) Bonfin. rerum Ungaric. Decad. 4. l. 7. p. 463. edit. 1690.

(b) Id. ib.

(c) Vossius de Hist. Lat. pag. 659.

(d) Sambuc. in epist. dedicator.

(e) Vossius ubi supra.

(f) Bonfin. decad. 4. lib. 7. pag. 459.

(g) Il est pourtant vrai que la plûpart de ces quatre Historiens frondent d'une terrible force les vices & les desordres de Rome.

MATTHIAS Corvin assez mal traité par Bonfinius.

(h) Sambuc. ubi supra.

(i) Viros quaque arte præstantissimos undique disquisivit, conduxitque. Astronomos, Medicos, Mathematicos, Jurisque consultos dilexit. Ne Magos quidem & Nigromantes abominatus est: nullam artem contemsit unquam. *Bonfin. ubi supra.*

(k) Zeiller. de Histor. pag. 21.

(l) Voiez ci-dessus pag. 549. col. 1.

(m) Voiez ses demandes à Mr. l'Evêque de Bellai.

l'étude de la Critique; & s'il n'alla pas aussi loin que les Lipses & les Casaubons, il ne laissa pas d'y aquerir beaucoup de gloire, & peut-être qu'il les eût atteins dans ce genre d'érudition, s'il avoit pu y apliquer tout son tems comme eux: mais les affaires d'Etat ne le lui permirent point. Il fut emploié près * de 30. années dans les plus importantes negociations du Roi (A) Henri IV. pour lequel il fut Resident diverses fois vers les Princes d'Allemagne, & ensuite Ambassadeur. Les lettres qu'il (B) écrivit pendant ses emplois sont fort estimées. Mais pour revenir à ses études de Critique, je dois observer qu'il procura une édition (C) de Justin qui est fort bonne; il retablit plusieurs passages corrompus, & il éclaircit par ses notes beaucoup de difficultez, & en tout cela il fit paroître sa penetration, son érudition, & la peine qu'il avoit prise de consulter les bons manuscrits. Il se conoissoit merveilleusement en livres, soit manuscrits, soit imprimez, & il en ramassa un très-grand nombre. Il acheta en 1603. conjointement avec Paul Petau les manuscrits de Pierre Daniel. La portion qui (D) lui échut est tombée enfin dans la Bibliotheque du Vatican. La Bibliotheque de Berne † profita beaucoup de celle de Jaques Bongars qu'il avoit bien augmentée en 1604. des debris de la (DΔ) Bibliotheque de Cujas. Il mourut l'an ‡ 1612. âgé de 58. ans. Ce fut à Paris; & cela donna (E) un nouveau chagrin à Casaubon. Les partisans de l'Empereur tâcherent de nuire à la France, en faisant courir (F) certains bruits contre

* *Voiez la preface de ses lettres, au devant de la traduction Françoise.*

† *Voiez le P. Jacob, Traité des Bibliotheques pag. 226.*

‡ *Witte, Diar. Biograph.*

(A) *Negociations du Roi Henri IV.*] Il est bien vrai que Bongars negocia en Allemagne sous le regne de Henri III. mais c'étoit pour le Roi de Navarre, & non pas pour Henri trois. Mr. Moreri n'a point distingué cela.

(B) *Les lettres qu'il écrivit pendant ses emplois sont fort estimées.*] Il ne s'amusa point comme les Bembes & les Manuces, à rejetter tous les termes qui ne sont point de la belle latinité; mais son style ne laisse pas d'être beau, pur, clair, poli & plein d'agrémens naturels. On fit une traduction de ses lettres lors que Monsieur le Dauphin commença d'aprendre la langue Latine, & il paroît par l'épitre dedicatoire à ce jeune Prince, & par la preface du traducteur, qu'on jugea que rien ne seroit plus propre pour un Ecolier de qualité que la lecture de cet Ouvrage de Bongars. C'est parce qu'en le lisant on peut aprendre tout à la fois & à s'exprimer en beaux termes sur les affaires d'Etat, & à bien juger de la conduite d'un Ambassadeur. On peut aprendre non seulement des mots & des phrases, mais aussi le cours des affaires de ce tems-là, & plusieurs faits particuliers qui ont encore quelque relation au tems present, & qui peuvent être d'un plus grand usage, que ce qu'on trouve dans les lettres de Ciceron. On s'interesse plus aux affaires limitrophes de nôtre païs & de nôtre siecle, qu'à celles des anciens Romains: celles-ci d'ailleurs se manioient d'une maniere qui est infiniment moins conforme au tems present, que la maniere dont on negocioit au siecle passé, & au commencement de celui-ci. Toutes ces pensées & plusieurs autres à la loüange des lettres de Jaques Bongars, sont tout-à-fait bien expliquées dans la preface du traducteur. Mr. Morhofius (a) observe qu'on avoit publie depuis peu à Paris les lettres Françoises de Bongars. Il a raison, s'il ne veut parler d'autre chose que d'un petit livre intitulé, *Le Secretaire sans fard, ou Recueil de diverses lettres du Sieur Jaques de Bongars &c. avec une instruction à lui donnée par feu Mr. le Marechal de Bouillon.* Ce recueil comprend 34. lettres qui ont été inserées dans l'édition de la Haie 1695. Je ne dois pas oublier qu'il regne dans les lettres de Bongars un certain caractere d'honnête homme, qui previent beaucoup les lecteurs.

NOTEZ que la traduction Françoise dont j'ai parlé fut imprimée à Paris l'an 1668. & rimprimée en Hollande bientôt après. On en fit une nouvelle edition l'an 1694. & l'on marqua au titre qu'elle étoit *corrigée & augmentée.* C'etoit tromper les lecteurs: il n'y a que l'edition de la Haie 1695. qui merite que l'on y marque cela. On y a corrigé (b) plusieurs bevuës du traducteur, & retabli plusieurs choses qu'il avoit osé retrancher par un esprit de bigoterie. Notez aussi que Mr. Spanheim Professeur en Theologie à Leide, y fit imprimer en 1647. un recueil des lettres Latines de nôtre Bongars: il y joignit une lettre qui sert de preface, & qui a été inserée dans l'édition de la Haie 1695.

(C) *Il procura une édition de Justin.*] Je ne m'arréte point au *Scaligerana*, où l'on trouve qu'il disoit qu'un autre Jaques Bongars, & non pas lui avoit publié cet Auteur. Je ne voi personne qui n'attribuë cet Ouvrage au même Bongars (c) qui negocia en Allemagne pour Henri IV. & de plus Scaliger en cet endroit parle si peu exactement, qu'on doit croire qu'il n'avoit que des idées confuses de ce qu'il disoit. Il y a 20. ans, dit-il, que cet autre *Jacobus Bongarsius* donna son Justin à *Monsieur de l'Escale à Bordeaux.* Il auroit donc falu qu'il l'eût donne pour le plus tard en (d) l'année 1558. & que les freres Vassan eussent oüi dire ceci à Scaliger l'an 1578. Ces deux faits sont impossibles; la premiere édition du Justin de Jaques Bongars est de Paris 1581. *in* 8. Les freres Vassan ne furent auprès de Scaliger que depuis qu'il se fut établi à Leide l'an 1593.

(D) *La portion qui lui échut est .... dans la Bibliotheque du Vatican.*] Les curieux seront bien aises de trouver ici un morceau de l'histoire des Bibliotheques, tiré d'un Ouvrage du savant Pere Mabillon. Lors qu'en 1562. les Protestans saccagerent l'Abbaie de Fleuri, ils y trouverent quantité de bons manuscrits. Pierre (e) Daniel se servant adroitement de la faveur où il étoit auprès du Cardinal de Chatillon Abbé Commendataire de cette Abbaie, retira d'entre les mains des soldats plusieurs de ces manuscrits, & entre autres un Servius sur Virgile qu'il publia l'an 1600. Après sa mort (f) ses heritiers vendirent les manuscrits pour la somme de 1500. livres à Paul Petau, & à Bongars. La portion de Paul Petau fut laissée à Alexandre Petau son fils, qui la vendit à la Reine de Suede. Celle de Bongars fut portée à Strasbourg où il faisoit sa residence: il la laissa par son testament à un nommé (g) Granicet qui étoit fils de son (h) hôtesse. Gruterus Bibliothecaire de l'Electeur Palatin persuada à ce Prince d'acheter les manuscrits que Bongars avoit laissez à Granicet, & ainsi ils furent transportez à Heidelberg, & de là à Rome (i).

(DΔ) *Bien augmentée des debris de la Bibliotheque de Cujas.*] Ce qu'il raconte là-dessus dans une lettre du 19. de Janvier 1604. temoigne si clairement la passion extrême qu'il avoit pour les études & pour les livres, que je ne saurois m'empêcher de le mettre ici selon la version Françoise. „ (k) Tant que j'ai été dans „ ce voyage, je n'ai pas pû vous écrire, parce que „ j'etois tout aplique à mes affaires domestiques, auquelles je devois tâcher de mettre quelque ordre „ avant mon depart. Dans cette occupation même le „ plus grand de mes soins a été de chercher quelques „ restes de la Bibliothéque de Mr. Cujas. Vous rirez „ sans doute de bon cœur lorsque vous vous representerez cette foule de monde qui va à la Cour comme à une foire, pour y faire ses affaires, & pour „ tâcher de tirer du Roi quelque argent, & qu'en „ même tems un homme de Cour comme moi, & „ qui n'est pas extrêmement accommodé, s'enfuye en „ des lieux écartez pour emploier une partie de son „ bien, à acheter des livres & des papiers en desordre, & à demi rongez des vers. Vous voyez par là „ si je suis un homme fort avare. Lors qu'il s'agit „ d'avoir des livres, ni la peine ni la dépense ne m'est „ rien. Plût à Dieu que je fusse libre & en repos pour „ pouvoir les lire. Je n'envirois point alors ni les richesses de Mr. de Rosny, ni les montagnes d'or des „ Perses. „

(E) *Un nouveau chagrin à Casaubon.*] Les lettres de ce grand Critique temoignent qu'il avoit mille obligations à Jaques Bongars, & qu'il l'estimoit beaucoup. Voiez en particulier la 698. & la 699. où il parle de sa mort. C'est là qu'il regrette que cet honnête homme n'eût point reçu à Paris les honneurs funebres qui lui étoient dus, & qu'infailliblement on lui auroit faits en Allemagne. (l) *Qui si in Germania diem ultimum obiisset, habuissent docti viri rationem funeris ejus, & ornanda illius memoria pro meritis ingentibus τῷ μακαρίτῃ.* Mr. Colomiés se trompe quand il dit (m) que Bongars mourut à Berne.

(F) *En faisant courir certains bruits contre cet Agent.*] Les lettres du Cardinal d'Ossat nous aprennent ce que c'étoit.

(a) Post mortem ejus editæ fuerunt tum hæ Latinæ epistolæ, tum aliæ Gallica, lingua quæ nuper admodum Parisiis lucem viderunt. *Morhof. in Polyhist. pag.* 306. *Cet Ouvrage de Morhofius fut imprimée l'an* 1688.

(b) *Voiez l'avertissement au lecteur à l'édition de la Haie* 1695.

(c) *Voiez l'Epitre dedicatoire du Justin de Mr. Gravius, & une lettre de Frideric Spanheim au devant de celles de Bongars.*

(d) *C'est celle de la mort de Jules Cesar Scaliger.*

(e) *Avocat à Orleans, & Baillí de l'Abbaie de Fleuri.*

(f) *Il mourut l'an* 1603.

(g) *Je croi qu'il eut falu dire* Gravicet, *ou plutôt* Gravisset.

(h) *Elle étoit de Lion, & femme d'un Joüallier.* Mabillon ubi infra.

(i) *Mabillon, præfat. libri* de Liturgia Gallicana, *publié à Paris l'an* 1685.

(k) *Bongars, lettre* 35. *pag.* 99. *édit. de la Haie* 1695. *Voiez aussi la* 47. *lettre de Lingelsheim.*

(l) *Casaub. epist.* 698. *pag.* 882. *edit.* 1656.

(m) *Colomiés, Biblioth. choisie pag.* 189.

contre cet Agent. Il étoit bien de la Religion, mais on trouve dans ses lettres de quoi soupçonner qu'il se faisoit des scrupules par raport (G) aux guerres civiles des Protestans. Le public lui est redevable de l'édition * de plusieurs Auteurs, qui ont fait l'histoire des expeditions de la Palestine. Je ne pense pas qu'il ait jamais été marié: une Demoiselle Françoise qu'il devoit épouser mourut (H) le jour même qu'on avoit destiné aux noces l'an 1597.

Il étudioit à Strasbourg l'an 1571. & avoit pour precepteur un Anabaptiste †. Il étudioit sous Cujas ‡ en 1576. La reponse (I) qu'il publia en Allemagne à un Ecrit dans lequel on imputoit aux François qui accompagnoient les Allemans, le mauvais succés de l'expedition de l'an 1587. a

* *Cet Ouvrage est intitulé* gesta Dei per Francos. *Il fut imprimé à Hanaw l'an 1611. en 2. vol. in fol.*

† *Colomiés, Biblioth. choisie pag. 189.*

‡ *Ci-dessus page 628. lettre* ‡.

c'étoit. On fait *dire ici* (voilà ce qu'il écrivoit de Rome à Mr. de Villeroi le 2. de Decembre 1600.) *que le Roi tient un Gentilhomme en Allemagne pres les Princes Protestans apelé Bongars, lequel dit ausdits Princes Protestans & à ceux de leur secte que le Roi pour sa conversion n'a point changé d'opinion en son cœur, mais que pour jouir paisiblement de son Royaume il a façonné son exterieur, s'accommodant au tems & à ce que son profit requeroit. Je ne peux croire que ledit Bongars tienne ce langage si contraire à la verité & à la bonne foi dont le Roi doit estre recommandé non seulement envers les Catholiques, mais aussi envers les Protestans mesmes qui autrement ne s'y pourroient fier, & ne voudroient s'employer pour lui: mais je tiens que c'est une invention Savoyarde & Espagnolle* (a) Ce Cardinal étoit trop habile pour ne pas comprendre le tort que cela pouvoit faire au Roi à la Cour de Rome; c'est pourquoi il prit le parti de nier que Bongars eût tenu de tels discours. On s'offrit à le lui prouver; voions les suites qu'eurent ces offres. *Me furent mises en main*, dit-il, *plusieurs lettres en Latin escrites à un homme de lettres Allemand apellé Gaspart Schoppius qui est ici, les unes par ledit Bongars, & d'autres par un apellé Velser qui demeure à Ausbourg. Par toutes ces lettres j'apris que ce Schoppius avoit esté Huguenot, & qu'apres s'estre converti en cette ville il escrivoit à de ses amis Huguenots, & entr'autres audit Bongars, des lettres aspres & injurieuses, & plus propres à les irriter & endurcir en leur opinion qu'à les gagner & convertir, dont ledit Bongars se piqua aucunement, & lui respondit brusquement, mais non sans beaucoup de respect & de modestie: & en toutes ces lettres il ne se trouve un seul mot touchant le susdit langage ni qui en aproche: de façon que la production de ces lettres a esté sa justification envers moi pour ce regard. Mais parmi les lettres dudit Velser, je trouve que celles que ledit Bongars escrivoit audit Schoppius, passoient par les mains dudit Velser qui les ouvroit & lisoit, & puis les envoyoit audit Schoppius; & y en a une dudit Velser audit Schoppius, par laquelle il suggere audit Schoppius que en repliquant audit Bongars il lui reproche la conversion de son Roi, & que sur icelle il a tenu tel & tel langage aux Princes Protestans d'Allemagne. Mais il se voit que ce Velser est ennemi dudit Bongars, & partial de la Maison d'Austriche, comme ledit Schoppius estoit entretenu par feu Monsieur le Cardinal Madruccio, qui estoit si fort de ladite Maison que le Roi d'Espagne lui avoit fié le secret du Conclave plustost qu'à ses Ambassadeurs propres, ni aux Cardinaux Espagnols naturels. De façon que je tiens que cette imputation & charge mise sur ledit Bongars est une pure calomnie, controuvée pour nuire au Roi principalement* (b). Pour moi je trouve assez vraisemblable ce que Velser vouloit que l'on reprochât à Jaques Bongars. Il n'y avoit presque personne parmi ceux de la Religion, qui pendant les premieres années du Catholicisme de Henri. IV. fût persuadé que ce Prince eût changé de sentimens. Son Envoié en Allemagne n'étoit pas trop homme à s'imaginer qu'à l'âge qu'avoit Henri IV. on puisse commencer à croire la transubstantiation, & ce qui s'ensuit. Il est donc probable qu'il n'auroit pas cru mentir, en disant que la conversion de son maitre avoit été un ouvrage de pure necessité, & semblable au *risus Sardonius* qui ne passe pas les levres. Mais suposons qu'il en jugeât autrement; doit-on croire qu'il eût fait difficulté de recourir à un mensonge officieux, pour empêcher que les Protestans d'Allemagne ne se refroidissent entierement envers Henri IV? Doit-on croire que pour les tenir attachez aux interêts de la France, il eût fait difficulté de leur dire confidemment, quoi qu'il n'en crût rien, que le Roi étoit toûjours dans le fond de l'ame bon Huguenot? C'est comme quand du Bellai* (c) faisoit accroire aux mêmes Princes que François I. ne s'éloignoit pas de la Reforme. Fort bien, me dira-t-on, mais du Bellai étoit Papiste, & Bongars étoit de la Religion? Tant qu'il vous plaira, repondrai-je; mais un Ambassadeur Protestant est fait comme un autre; il se sert comme les autres des adresses de la Politique, & s'il se laisse duper, ce n'est pas par zèle, ou par scrupule de conscience. Prenez bien garde que de la maniere qu'on juge des choses, Bongars n'eût rien fait contre les devoirs d'un homme d'honneur, en rendant de bons services à son maitre par les insinuations dont il s'agit. L'importance etoit de prendre bien garde que les Espagnols n'en sussent rien.

(a) *D'Ossat, lettre 241. l. 6. p. m. 595.*

(b) *Id. lettre 244. l. 7. pag. 602. datée de Rome le 2. de Janvier 1601.*

(c) *Ci-dessus pag. 534. col. 1.*

(G) *Par raport aux guerres civiles des Protestans.*] C'est Mr. Colomiés qui a fait cette remarque, & qui l'a inserée à la page 115. de ses *Observationes sacræ*, imprimées à la Rochelle l'an 1679. & à la page 226. d'un recueil qu'il publia en Angleterre l'an 1687. *Christianissimi in hanc rem Jacobus Bongarsius, Aurelianensis, Henrici 4. ad Germaniæ Principes olim legatus, vir pietate ac eruditione illustris, in quadam ad Joachimum Camerarium Joachimi F. Epistola*: Hic clarissime & prudentissime Domine, effundam in sinum tuum amicum & candidum, quæ me sæpè agitant, nec turbant tamen. Repete & nostros Duces qui armis suis Religionem prætulerunt. Videbis victos vestros à Carolo V. captosque & affectos contumeliis, privatos etiam bonis. In Gallia captum primo bello Condæum, tertio occisum: Amiralium semper victum; tandem trucidatum cum magna Procerum turba. In Belgio, Aurangium itidem globo prostratum. Certè judicare aliud non possum, quàm ingrata illorum arma Deo fuisse (d). Ce passage de Bongars se trouve dans sa 19. lettre à Joachim Camerarius. On l'a un peu mutilé dans l'édition de Paris. Voiez l'avertissement de l'édition de la Haie 1695.

(d) *Colomes. observat. sacr. pag. 115. 116.*

(H) *Mourut le jour même qu'on avoit destiné aux noces.*] Elle s'apelloit Odette Spifame de Chalonge. Ils s'étoient aimez près de 6. ans, & avoient souhaité de se marier ensemble: mais les voiages qu'il fut obligé de faire pour le service du Roi s'oposérent pendant ce tems-là à leurs desirs mutuels (e). Le Roi ne permettant pas à Bongars de la venir épouser, elle eut la complaisance d'aller trouver son amant accompagnée de son pere. On étoit convenu de se marier à Bâle. Elle se rendit à Mombeliard au cœur de l'hiver, & à travers mille perils; & aiant su que Bongars ne pourroit lui venir au devant qu'au bout de 8 jours, elle l'alla trouver jusqu'à Strasbourg. Ce fut là qu'on resolut de faire les noces, mais la pauvre Demoiselle tomba malade au bout de huit jours, & mourut le 4. jour de sa maladie. Bongars en fut extremement affligé, comme il paroît par ses lettres. J'ai tiré ces particularitez de la lettre qu'il écrivit à Jean Guillaume Stuckius le 8. de Fevrier 1597. elle est à la page 7. de l'édition de Strasbourg 1660. & à la page 66. de l'édition de la Haie 1695. Cette edition de Strasbourg ne contient qu'une petite partie des lettres de Jaques Bongars, mais on y a joint celles que Lingelsheim lui avoit écrites; que j'aurois trouvées meilleures que je n'ai fait, si elles n'avoient pas été tronquées d'un grand nombre de noms propres. Ces mutilations empêchent qu'on ne conoisse de quelles sortes d'affaires Lingelsheim entretenoit son ami en ces endroits-là, & font croire que ces endroits étoient curieux. Je ne croi point que Mr. Morhof ait rien compris dans l'avertissement au lecteur, qui est à la tête des lettres de Bongars & de Lingelsheim (f).

(e) Nuptias utrinque optatas peregrinationes meæ & regia negotia hactenus impedivérunt. *Bongarsius epistol. pag. 7. edit. Argentin. 1660.*

(I) *La reponse qu'il publia . . . . a été louée par Mr. de Thou.*] Voici les paroles de ce grand Historien: (g) *Donavius anno insequenti . . . . . . librum Germanicâ linguâ edit, quo facti invidiam omnem à se amoliebatur, eamque in Navarri tarditatem, Ballionii imperitiam, & Gallorum Ducum imprudentiam, sive in distribuendis mansionibus malignitatem qua Germanis tumultuandi occasionem dedisset, retorquebat; idque captato tempore fecerat Donavius, cum Francofurtenses propediem Nundinæ exituræ essent, ne ad scriptum responderi posset, interea volitaret illud per manus Germanorum, & nemine contradicente imponeret iis mentibus, quæ haud facile postea eximi possent. Verum astu cognito Jacob. Bongarsius juvenis ingenio & eruditione præstans, & Gallici decoris perquam studiosus, qui Navarri res istic procurabat, scripti exemplo ab amicis accepto, extemporaneo, sed aculeato scripto contrario, quod & eadem festinatione typis mandari curavit, antequam* Nundinæ

(f) *Voiez l'article* Lingelsheim, *remarque B.*

(g) *Thuanus restitutus pag. 70. 71.*

a été loüée par Mr. de Thou. Mais cette reponse quelque glorieuse qu'elle puisse être à l'Auteur, n'est rien si on la compare à celle qu'il avoit faite à une Bulle du Pape Sixte, & qu'il avoit eu le courage d'afficher dans Rome. Je n'ai lu cela que (*K*) dans Mr. Varillas dont je raporterai les paroles, non sans les accompagner de quelques notes (*L*) critiques. Au reste ce fut Bongars qui fit imprimer les questions que le Jesuïte Coton avoit dressées (*M*) pour être faites au Diable.

☞ **BONONIA** (JEAN DE) Sicilien de nation, * Archidiacre de Palerme, Bachelier de la Faculté de Paris, & Chapelain de l'Empereur Charles V. fut Professeur à Louvain au XVI. siecle. Il se trouva † l'an 1553. à l'assemblée des Theologiens, qui à l'instance de cet Empereur examinerent si un certain païs qu'il ne nomme pas, & en faveur duquel on avoit fait une version de l'Ecriture, devoit jouïr de la permission de la lire. Ils deciderent unanimement qu'il ne faloit point continuer cette permission. Bononia étoit des plus échaufez contre les versions de l'Ecriture en langue vulgaire, & il ‡ soupçonnoit d'heresie ceux qui les autorisoient. Il fit imprimer un livre à Louvain l'an 1555. sur les matieres de la predestination. Je raporterai ci-dessous le jugement qu'en (*A*) a fait un Jansenïste.

* *Voiez le Sieur Gery, Apologie des censures de Louvain & de Doüai pag. 50. 51.*

† *Voiez Mr. Simon, Nouvelles observations pag. 495. 496.*

‡ *Id. pag. 495.*

BORE

Nundina exirent, respondit, & omnem rei male gesta culpam primum . . . . rejicit . . . . . deinde in &c. Notez que ces paroles ne se trouvent point dans les éditions de Mr. de Thou, mais elles étoient dans son Manuscrit. Voiez le *Thuanus restitutus*.

(*K*) *Je n'ai lu cela que dans Mr. Varillas, dont je raporterai les paroles.*] Aiant raconté la procedure violente de Sixte V. contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé, il ajoûte que la Bulle de ce Pape (*a*) *demeura long-temps affichée au champ de Flore, & jusqu'à ce que Jaques Bongars Calviniste, Bourgeois d'Orleans, qui se trouvoit alors à Rome, quoi qu'il n'eust que dix-sept ans, se proposa de vanger l'honneur de la France, noirci dans les deux premiers Princes du Sang, & s'en acquita d'une maniere si intrepide, qu'elle merite d'avoir place dans l'Histoire. . . . . (b) Comme il estoit déjà fort sçavant, il composa une Reponse tout-à-fait forte & satirique à la Bulle du Pape. Il la transcrivit lui-même en forme de placart; il choisit une nuit tout-à-fait obscure, & il afficha ce placart auprés de la Bulle dans le Champ de Flore. Il fut si heureux, que non seulement on ne l'apperçut point, mais encore on ne se douta point que c'eust esté luy; & on l'ignoreroit encore, s'il ne s'en estoit depuis expliqué, & s'il n'en eust donné des preuves convaincantes. Il appelloit au nom des deux Princes, de la Bulle de Sixte-Quint qui se disoit Pape de Rome, à la Cour des Pairs de France; il donnoit un dementi à sa Sainteté sur le crime d'heresie dont elle les accusoit; & il offroit de leur part de prouver dans un Concile legitimement assemblé, que le Pape étoit luy-mesme Heretique: Il le traitoit d'Antechrist, s'il ne s'y soumettoit; & il luy declaroit en leur nom une guerre perpetuelle & irreconcilable. Il protestoit que l'on vengeroit sur la Cour de Rome le tort qu'on venoit de faire au Roi Tres-Chrestien, à la Maison Royale, & aux trois Etats du Royaume: Il imploroit dans cette veuë l'assistance de tous les Princes veritablement Chrestiens, & il conjuroit tous les Alliez de la Monarchie Françoise, de s'opposer à la tyrannie du Pape, & aux funestes desseins de la Ligue.* Mr. Varillas (*c*) afirme qu'encore que toutes les relations qu'il a vuës de cette action, suposent que Bongars n'avoit alors que dix-sept ans, il ne peut se persuader qu'un Ecrit de cette force ait été le coup d'essai d'un si jeune homme. *J'ai longtemps cherché la cause de cette erreur*, ajoûte-t-il (*d*), „ & ce que j'ay trouvé de plus vray-semblable est „ qu'Estienne de la Boissie avoit écrit au même âge de „ dix-sept ans, la fameuse Satyre contre tous les Monarques du monde qu'il avoit nommée *le Contre-Un*, „ & que cette Satyre avoit esté pour le moins autant „ admirée pour la force, que blâmée pour la temerité; que la Boissie estoit Catholique, & que les Calvinistes pour luy opposer un homme qui approchast de son style, avoient feint que Bongars qui „ estoit de leur Communion, n'avoit pas plus d'âge que „ luy, lorsqu'il avoit deffendu dans Rome, avec un „ extrême danger de sa vie, la dignité des deux premiers Princes du Sang de France. Quoy qu'il en „ soit, Bongars n'en demeura pas là, & apres qu'il eut „ repassé les Alpes sans que le Pape Sixte-Quint eût „ pû decouvrir que c'étoit luy qui l'avoit si mal traité, „ la Cour de France luy donna successivement onze solemnelles Ambassades dont il s'acquita avec beaucoup „ d'honneur. Je n'ay vu que la derniere qui se trouve dans la Bibliotheque du Roy entre les Manuscrits „ de Lomenie, & qui regarde les Traitez de Henry „ le Grand pour la Succession de Cleves & de Julliers; „ & j'estime qu'elle suffit en quelque maniere pour „ consoler le Public de la perte des autres.„

(*a*) *Varillas, Hist. de Henri III. livre 9. pag. 19. ad ann. 1585. édit. de Holl.*

(*b*) *Id. ib. pag. 20.*

(*c*) *Id. dans la preface.*

(*d*) *Id. ib. fol. ** 7. verso.*

(*L*) *Non sans les accompagner de quelques notes critiques.*] I. Il est blâmable de n'avoir pas indiqué la source d'où il a pris que Bongars fit cette action. Il ne pouvoit pas ignorer que nos plus celebres (*e*) Historiens ne marquent pas cette circonstance. il faloit donc qu'elle fut des plus cachées: il etoit donc à-propos de decouvrir comment on avoit été plus heureux que tant d'autres Ecrivains. II. J'ose bien defier toute la terre de nommer aucun bon Auteur qui ait dit que Bongars n'avoit que 17. ans lors que Sixte Cinq fulmina sa Bulle contre le Roi de Navarre en 1585. Je doute même qu'il y ait de mauvais Auteurs qui l'aient dit avant Mr. Varillas. Il est certain que Bongars couroit alors sa 31. année. III. Il faloit dire *Etienne de la Boetie*, & non pas *Etienne de la Boissie*, IV. Le Contre-Un est mal defini une *fameuse Satyre contre tous les Monarques du monde*. V. La Boetie avoit plus de 17. ans lors qu'il fit cet Ecrit-là. Mr. de Thou observe (*f*) qu'il le fit l'an 1548. aiant à peine 19. ans, & qu'il mourut l'an 1563. n'aiant guere plus de 33. (*g*) ans. VI. Il n'y eut jamais de vision plus creuse que de s'imaginer que ceux de la Religion diminuerent l'âge de Bongars, afin d'avoir lieu de se vanter qu'ils avoient produit un homme aussi admirable que celui que les Catholiques avoient eu en la personne de la Boetie. VII. Il y a beaucoup d'hyperbole dans les *onze solemnelles Ambassades* que Mr. Varillas assûre que la Cour de France donna à Bongars. Ce ne furent presque toûjours (*h*) que simples deputations sous le caractere d'Envoyé, ou de Resident, & il faut même se souvenir que les premieres n'émanoient pas de la Cour de France, mais du seul Roi de Navarre.

(*e*) *De Thou, Mezerai, Perefixe &c.*

(*f*) *Thuan. Histor. lib. 5. p. 105.*

(*g*) *Id. lib. 35. circa fin.*

(*h*) Ab eo (*Henrico IV.*) etiam ad Germaniæ Principes creperis rebus sæpius missus, suam Regi fidem, candorem, & integritatem omnibus probavit, prolegati munere aliquoties, legati semel & quidem pro dignitate functus. *Frid. Spanhem. epist. litteris Bongarsii præfixa.*

(*M*) *Les questions que le Jesuite Coton avoit dressées.*] Benedict Turrettin, Pasteur & Professeur en Theologie à Geneve, examinant les raisons que ce Jesuïte emploioit pour justifier sa conduite à l'égard de ces interrogations, eut à repondre à ceci. Quelques-uns les faisoient monter jusques à 30. d'autres jusques à 40. 50. 60. &c. On y procedoit donc de mauvaise foi; & c'étoit l'ouvrage de la calomnie, concluoit le Pere Coton. *Il se peut faire*, repondit Mr. Turrettin (*i*), *que tous ne descrivoyent pas toutes les questions, car tous ne sont pas si curieux . . . . mais le papier Original, dont est provenue ceste troupe, & cest essain d'interrogations a bien le nombre qui est imprimé en Latin & en François: & n'est pas oublié au livre de* Physiognomonia Jesuitica. *Or le susdit Original a esté veu par grand nombre de personnes Illustres qui vivent & en peuvent tesmoigner; & qui plus est, celui qui le fit imprimer avec la Preface estoit officier du Roy en charge fort honorable, assav. feu Monsieur Bongars auquel P. Coton s'estant plaint de l'Edition de l'Anticoton, il lui respondit qu'il n'en estoit point l'Auteur, mais qu'il avoit bien fait imprimer ses questions au Diable.*

(*A*) *Le jugement qu'en a fait un Jansenïste.*] Cet Ouvrage dedié à Charles V. a pour titre, *De æterna Dei Prædestinatione & Reprobatione &c.* L'Auteur (*k*) „ y fait voir quelque subtilité d'esprit, mais une solidité mediocre, & il se forme sur la grace & sur la „ predestination un systeme tout particulier, dont il „ se vante d'avoir pour garend S. Chrysostome, sans „ paroître faire grand fond sur la doctrine de S. Augustin, ni comprendre les sentimens de ces deux „ Saints. Je ne say même s'il entendoit bien les siens „ propres: car on y trouve des contradictions assez „ grossieres. Il a des expressions qui semblent donner à la grace un pouvoir souverain sur le cœur de „ l'homme, & luy attribuer une operation efficace & „ determinante; & une page ou deux apres vous trouvez qu'il donne tant à la volonté, qu'il la croit capable de rendre inutiles toutes les operations de la „ grace sur elle. Enfin c'est un homme qui brouille „ tout, qui croit quelquesfois combattre le sentiment „ des Catholiques, lors qu'il n'attaque que celui des „ heretiques. . . . . (*l*) Il a cru que l'opinion qui „ fonde

(*i*) *Benedict Turrettin recheute du Jesuite plagiaire pag. 61.*

(*k*) *Gery, Apolog. des censures pag. 51.*

(*l*) *Id. ib. pag. 52.*

BORE (Catherine de) femme de Martin Luther, étoit fille d'un β simple Gentilhomme. Elle sortit du monastere de Nimptschen où elle étoit Religieuse l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe Senateur de Torga qui l'en fit sortir elle & huit autres Religieuses. Cette action commise pendant la semaine sainte aiant fait crier, & causant beaucoup de scandale, l'Electeur de Saxe ne jugea point à-propos de l'aprouver hautement; il se contenta de pourvoir par des gratifications secretes à la subsistance de ces Religieuses devoilées: mais Luther publia une apologie pour ces Nonnes, & pour Leonard Coppe qui les avoit si bien assistées, dans le dessein qu'elles avoient pris de sortir de leur Couvent †. On a dit que Catherine de Bore aiant été menée à Wittemberg, y vêcut ‡ *avec toute sorte de liberté* parmi les jeunes Etudians de l'Academie, & qu'elle leur accorda des ⸸ baisers avec profusion, jusques à ce qu'au bout de deux ans Martin Luther l'épousa; mais les Lutheriens * soutiennent qu'elle se comporta honnêtement, & qu'elle étoit bien famée. Ceux qui disent que Luther revêtu encore de l'habit de l'Ordre, aiant vu les neuf Religieuses qui avoient deserté le Couvent de Nimptschen, trouva celle-ci fort à son gré à cause qu'elle étoit (A) très-belle, & se la destina pour femme, n'ont guere consulté ses lettres. Il y eussent vu que la pensée de l'épouser lui vint (B) tout-à-coup l'an 1525. & qu'il l'executa avec une extrême promtitude pour faire plaisir à son pere, & pour (C) fermer la bouche

β *Seckendorf, Hist. Lutheran. l. 1. pag. 273. lit. d.*

† *Id. ib. pag. 272.*

‡ *Maimbourg Hist. du Luther. l. 2. p. m. 120.* Post biennium in sæculo, vaga inter scholares Academicos conversatione. Wittenbergæ exactum ... facta est Luthero (si Diis placet) uxor. *Cochleus de act. & script. Lutheri p. m. 102.*

⸸ Bellam illam Catharinam jam annos aliquot Wittenbergæ varia per studiosorum oscula volutatam, sibi uxorem duxit. *Lindan. dubit. dial. 1. p. m. 104.*

* *Seckendorf. l. 2. pag. 15.*

„ fonde la prevision du bon ou du mauvais usage du „ libre arbitre & de la grace, (car il distingue ces deux „ opinions) sont contraires à l'Apôtre, à S. Augustin, „ & à la foy même, n'étant autre chose que le pur „ Pelagianisme. „ Il a reconu que les idées sur quoi il fonde son systeme particulier sont nouvelles, (a) *& si eloignées de la doctrine commune des écoles, qu'il a presque desesperé de pouvoir faire tomber d'abord un seul Theologien dans son sentiment.*

(A) *A cause qu'elle étoit très-belle.*] Ecoutons le Pere Maimbourg; (b) *Entre ces neuf Religieuses libertines & devoilées qui étoient toutes filles de qualité, il y en avoit une nommée Catherine de Bore que Luther, qui étoit encore en habit religieux, trouva* FORT BELLE, *& dont en suite il devint fort amoureux.* Erasme loue la beauté de cette fille. *Lutherus*, dit-il (c), *duxit uxorem, puellam* MIRE VENUSTAM, *ex clara familia Borna (d), sed ut narrant indotatam, quæ ante annos complures (e) Vestalis esse desierat.* Mr. Seckendorf (f) trouve là beaucoup d'exaggeration à l'égard de la beauté: personne n'est plus croiable que lui là-dessus, disons donc que la femme de Luther n'etoit pas fort belle. Mais faisons une reflexion sur les vuës artificieuses & malignes de ceux qui affectent de representer cette Religieuse comme une très-belle fille. Ils ont pour but la plûpart du tems de critiquer le choix de Luther, & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ses plaisirs, & qu'il ne s'engagea point dans le mariage par le seul motif de refrener son incontinence, mais afin de satisfaire la nature dans le souverain degre de la convoitise. Ils empoisonnent une chose qui peut être fort innocente: il n'est defendu à personne en cherchant à se marier, de choisir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'est pas belle; & l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette sorte de preference; on peut craindre un fâcheux refroidissement de l'amitié conjugale, très-oposé aux devoirs d'un mari Chretien; on peut, dis-je, craindre cela en cas qu'on choisisse une femme peu agreable: si donc afin de se flatter raisonnablement qu'on sera toûjours un bon & tendre mari, comme la raison & la religion le veulent, on choisit une belle femme preferablement à toute autre, n'est-il pas vrai qu'on se propose une fin honnête? Et qui nous a dit que si Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté, Luther ne l'eût pas choisie entre les neuf Religieuses par ce loüable motif? Je pourrois dire que plus l'objet etoit beau, plus Luther etoit excusable de n'avoir pu resister à la tentation; & il est fort aparent que s'il avoit epousé une laide fille, ses ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit en lui si outrée, qu'elle n'avoit nul besoin d'amorce pour s'embraser. En un mot je pourrois dire qu'on pardonneroit plutôt à ceux qui romproient un jûne d'obligation à la vuë d'une perdrix bien aprêtée, qu'à ceux qui feroient la même chose à la vuë d'un morceau de lard bien rance. Mais franchement ce moien d'apologie ne me paroît pas trop sûr; il a deux faces; il vaut donc mieux le laisser: car on pourroit soutenir, toutes choses étant égales d'ailleurs, que de deux hommes qui auroient la liberté de choisir ou des ragoûts fort delicats, ou un simple morceau de bœuf, celui qui se contenteroit du morceau de bœuf, feroit un acte de sobrieté, & montreroit qu'il ne mange qu'afin de vivre, & par des raisons de necessité naturelle; au lieu que celui qui choisiroit les ragoûts feroit un acte de gourmandise & de friandise, & montreroit qu'il ne cherche qu'à contenter son appetit voluptueux. L'aplication est aisée; si Luther n'avoit pour but que de trouver simplement un remede d'incontinence qui lui donnât lieu de procurer des enfans à l'Eglise & à la patrie, il auroit imité celui qui prefere le morceau de bœuf aux mets les plus delicats. On ne gagneroit donc rien à mesurer ces sortes de choses sur le parallele du manger. Mais outre la raison de fait, je veux dire outre que Catherine de Bore n'étoit point fort belle, on auroit des raisons de droit à alleguer en faveur de Martin Luther.

Reflexion sur ce qu'on affecte de dire que Luther épousa une très-belle Religieuse.

(B) *La pensée de l'epouser lui vint tout-à-coup, &c.*] Huit (g) jours avant ses fiançailles il écrivoit à Ruhelius, que si son exemple étoit necessaire au Cardinal de Brandebourg Archevêque de Maience, il se marieroit bientôt, quoi qu'il eût douté jusques-là s'il étoit propre au mariage: que d'ailleurs c'est sa pensée de se marier avant que de quitter la terre, ce qui ne seroit peut-être qu'un engagement semblable à celui de Saint Joseph. (h) *Si Elector forte dicet, cur ego ipse non ducam uxorem, qui omnes ad nubendum incito, respondebis, me semper adhuc dubitasse an idoneus ad id sim. Attamen si meo matrimonio Elector confirmari posset, propediem paratus essem ad exemplum ei præbendum. Nam & alias cogito, antequam ex hac vita discedam, ut matrimonium contraham, quia id à Deo exigi puto, licet forte futura esset desponsatio Josephica.* C'est le langage d'un homme qui regarde encore le mariage en eloignement. Il faut donc que Luther ait changé d'avis à l'improviste. Il crut que son changement fut un coup du ciel, & il dit que les sages de son parti qui blâmoient tant son mariage, étoient contraints d'y reconoître le doigt de Dieu. (i) *Vehementer irritantur sapientes inter nostros: rem coguntur Dei fateri, sed persona larva tam mea quam puellæ illos dementat, impia cogitare & dicere facit.* Ailleurs (k) il parle de cette maniere: *Dominus me subito aliaque cogitantem conjecit mire in conjugium cum Catharina Borensi moniali illa.* Remarquez neanmoins que dans une lettre du 5. Mai de la même année, il temoigne avoir dessein d'epouser sa Catherine.

(C) *Et pour fermer la bouche à la medisance.*] Voici ce qu'il écrivit à Ruhelius le 15. de Juin 1525. (l) *Postulante patre meo conjugium inii, & ut linguas maledicorum & impedimenta vitarem congressum nuptialem properanter institui.* Si l'on n'avoit que ce passage l'on ne conoîtroit pas bien certainement la nature des medisances qu'il se proposoit d'eviter: on pourroit croire qu'il n'avoit pour but que de couper cours à mille sots contes, qui se debitent dans les villes pendant les recherches de mariage. Chacun se mêle alors de dire tout ce qu'il sait, & tout ce qu'il ne sait pas; & il n'arrive que trop souvent que les brodeurs de nouvelles empêchent la conclusion; mais quand l'affaire est conclue elle ne sert guere d'entretien aux compagnies. On pourroit donc dire que Luther ne voulut pas que ces brodeurs eussent le tems de faire courir par la ville les nouvelles de son dessein, & que pour cet effet il l'executa aussi-tôt qu'il le forma; mais nous conoissons par d'autres endroits de ses lettres, qu'il y avoit une autre sorte de bruits à faire cesser. *Os obstruxi*, dit-il à son ami Spalatinus, *infamantibus me cum Catharina Borana (m). Vera est itaque fama*, dit-il à un autre (n), *me esse cum Catharina subito copulatum antequam ora cogerer audire tumultuosa in me, sicut solet fieri.* Il y a toutes les aparences du monde que l'on parloit mal de lui & d'elle, à cause sans doute qu'il la voioit familierement. Il l'aimoit, & il l'apelloit sa Catherine (o). Mr. Seckendorf conjecture que ces causeries furent une des raisons qui la porterent à declarer qu'elle ne vouloit pas épouser le Docteur Glacius,

(a) *Gery, Apolog. des censures pag. 53.*

(b) *Hist. du Lutheran. l. 2. p. m. 120.*

(c) *Erasm. epist. 11. l. 18.*

(d) *Il falloit dire ou Boriæ ou à Bore.*

(e) *Il n'y avoit que 2. ans.*

(f) *Histor. Lutheran. l. 2. p. 18. n. 11.*

(g) *Le 3. de Juin 1525. le jour des fiançailles fut l'onzieme de Juin. Voiez Seckend. l. 2. p. 16. n. 3.*

(h) *Oper. tom. 3. fol. 140. apud Seckendorf ib. n. 2.*

(i) *Epist. ad Michael. Stifelium pag. 294. datée du 10. de Juin 1525. apud Seckend. ibid. n. 3.*

(k) *In epist. ad Wenceslaum Lincium, datée le 20. Juin apud eumd. ib. n. 6.*

(l) *Tom. 3. fol. 150. apud eumd. ib. n. 4.*

(m) *Epist. l. 2. pag. 294. apud eumd. n. 5.*

(n) *Epist. ad Amsdorfium l. 2. p. 295. datée du 21. Juin apud Seckend. ibid. n. 7.*

(o) Fortasse etiam rumoribus mota de quibus Lutherus epistola supra allegata queritur, quibus tamen ipse aliquam occasionem dedisse videtur, optime enim cupiebat virgini, & suam vocare solebat Catharinam. *Seckend. ubi supra p. 17. n. 8.*

bouche à la medisance. Il est même vrai qu'il se hâta, (D) parce que croiant mourir bientôt, & ne voulant pas mourir garçon, de peur de violer un precepte, & de retenir quelque chose du Papisme, & de frustrer les desirs de son bonhomme de pere qui auroit déjà voulu être aieul, il ne croioit pas qu'il y eût du tems à perdre. Qui plus est il entra un peu d'envie de faire * depit aux Papistes dans le dessein de son mariage. Cette fille (E) refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser, & alla dire à Amsdorf qu'un tel mariage ne lui plaisoit pas; mais que si Luther ou lui Amsdorf la vouloient pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre. Le bruit courut qu'elle (F) fut bientôt en couche après ses noces; mais Erasme qui avoit écrit cette nouvelle à quelcun de ses amis, en reconut la fausseté dans peu de tems. Luther quelque intrepide qu'il fût se laissa d'abord decontenancer, par les murmures (G) que son mariage excita au dedans & au dehors. Il reprit courage dans la suite, & même assez promtement, & parut fort satisfait de son marché; desorte que peu après que sa femme lui eut donné un fils, il temoigna qu'il (H) ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne

* *Voiez la remarque E.*

cius, mais que volontiers elle se marieroit ou avec Luther, ou avec Amsdorf. Joignons à tout cela ce que Melanchthon écrivit sur ce mariage: (a) *Si quid vulgo fertur aliud indecentius id mendacium & calumniam esse perspicuum est.*

(a) *Apud Seckend. ib. n. 10.*

(D) *Il se hâta parce que croiant mourir bientôt, &c.*] La preuve des 2. ou 3. faits contenus dans la periode qui commence par le texte de cette remarque va être donnée. *Ecce, quia sic insaniunt*, c'est Luther qui parle (b), & il a en vuë ceux qui crioient contre lui à cause de la guerre des païsans, *ita me paravi, ut ante mortem meam, in statu, quo creatus sum, à Deo inveniar, & quantum potero, nihil ex priori vita mea papistica retineam. Furant itaque tanto acrius, & hac ultima & valedictoria erunt. Mens enim mihi præsagit, me à Deo ad gratiam suam evocatum iri. Itaque, postulante patre meo, conjugium inii.* Il parle ainsi dans une autre lettre, (c) *Spero enim me breve tempus adhuc victurum, & hoc novissimum obsequium parenti meo postulanti nolui denegare spe prolis, simul ut confirmem facto quæ docui.* Et ailleurs voici ce qu'il dit, *Alias cogito antequam ex hac vita discedam ut matrimonium contraham qui id à Deo exigi puto* (d).

(b) *Epist. ad Rubelium t. 3. fol. 150. datée du 15. Juin, ib. n. 4.*

(c) *Ad Amsdorf. ib. n. 7.*

(d) *Epist. ad Rubelium apud Seckend. ib. n. 2.*

(E) *Refusa l'homme qu'il lui conseilloit d'épouser.*] Nous savons cela par un memoire manuscrit qu'Abraham Scultet a inseré dans ses Annales (e). L'homme qu'on vouloit marier avec Catherine étoit un Ministre d'Orlamund nommé le Docteur Glacius. Peut-être pourroit-on dire en François *le Docteur la Glace*. La fille ne voulut point de ce Docteur. *Velles Lutherus, velles Amsdorffius, se paratam cum alterutro honestum inire matrimonium: cum D. Glacio nullo modo.* Luther aiant su cela d'un côté, & aiant oui dire de l'autre que s'il s'engageoit au mariage il feroit rire tout le monde & le Diable même, resolut d'épouser la Religieuse Catherine, pour faire depit au monde & au Diable. (f) *Hoc ubi Lutherus intellexit, audissetque ex D. Hieronymi Schurfii ore: Si Monachus iste uxorem duceret, risuros mundum universum & diabolum ipsum, facturumque ipsum irritas actiones suas universas: ut ægre faceret mundo & diabolo, ut parenti etiam hoc suadenti gratificaretur, Catharinam sibi uxorem ducendam censuit.* A cela s'accorde ce qu'il écrivit le 15. Mai 1525. à Rubelius, (g) *Si domum venero ad mortem me Deo juvante preparabo, & novos istos dominos & latrones expectabo. . . . Illis autem ut ægre faciam, si fieri potest, Catharinam meam uxorem ducam, antequam moriar, si pergere eos intellexero: neque enim os mihi obstruent, nec gaudium adiment.* Quand je cherche les raisons qui ont pu lui persuader qu'il chagrineroit les Papistes en se mariant, je n'en trouve point de plus vraisemblable que de dire, qu'il s'imaginoit qu'il leur restoit une espece de consolation dans la pensée, qu'il avoit encore quelques égards pour le dogme des vœux monastiques.

(e) *Ad ann. 1525. pag. 274. apud Seckend. pag. 17. n. 8.*

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid. n. 9.*

(F) *Le bruit courut qu'elle fut bientôt en couche.*] Voici ce qu'Erasme en écrivit; (h) *Lutherus quod felix faustumque sit deposito Philosophi pallio duxit uxorem ex clara familia Borna* (i), *puellam eleganti forma natam annos viginti sex, sed indotatam & quæ pridem desierat esse Vestalis. Atque ut scias auspicatas fuisse nuptias, pauculis diebus post decantatum hymenæum nova nupta peperit.* C'étoit une insigne fausseté; Erasme le conut par l'évenement, & il avoüa que ç'avoit été un faux bruit. La lettre où il fait cette confession est datée du 13. de Mars 1526. Il se contente de dire que la femme de Luther étoit grosse, & qu'elle n'avoit point dompté les esprits feroces de son mari, puis que le livre que Luther avoit composé contre lui Erasme depuis ses noces, étoit le plus furieux livre qui fût jamais sorti de sa plume. (k) *De conjugio Lutheri certum est, de partu maturo sponsæ vanus erat rumor, nunc tamen gravida esse dicitur. Si vera est vulgi fabula Antichristum nasciturum ex monacho & monacha, quemadmodum isti jactitant, quot Antichristorum millia jam olim habet mundus? At ego sperabam fore, ut Lutherum uxor redderet magis cicurem. Verùm ille præter omnem expectationem emisit librum in me summâ quidem curâ elaboratum, sed adeo virulentum, ut hactenus in neminem scripserit hostilius.*

(h) *Apud Scultetum Annal. ad ann. 1525. pag. 278. citatum à Seckendorfio, ib. pag. 18. n. 11.*

(i) *Voiez ci-dessus la marge de la remarque A.*

(k) *Erasm. epist. 22. lib. 18.*

(G) *Par les murmures que son mariage excita.*] Il avoüe lui-même que son mariage le rendoit si meprisable, qu'il esperoit que cette humiliation donneroit de la joie aux Anges, & du chagrin aux Diables. *Sic* (l) *me vilem & contemptum his nuptiis feci, ut Angelos ridere & omnes dæmones flere sperem.* Melanchthon (m) le trouvoit si affligé de ce changement de vie, qu'il lui écrivoit des lettres de consolation. *Quoniam vero ipsum Lutherum quodammodo tristiorem esse cerno, & perturbatum ob vitæ mutationem, omni studio & benevolentia consolari eum conor.* Il ajoûte que le tort que faisoit ce mariage à la grande reputation de Luther, produiroit aparemment un bon effet: il vouloit dire que cela previendroit la vanité dont les têtes les plus sages ne se remplissent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. *Erit etiam, meo quidem judicio, nec inutilis quidem casus iste ad demissionem quandam pertinens, cum alte sustolli & efferri semper sit periculosum, non solum sacerdotio fungentibus, sed cunctis mortalibus. Nam actionum felicitas occasionem dat pravitatis elati animi, non modo, quemadmodum Orator inquit, dementibus, sed interdum etiam sapientibus.* Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonstances du tems, & la precipitation qu'on y avoit aportée, qui faisoient blâmer Luther. Il se maria tout-d'un-coup; & dans le tems que l'Allemagne étoit la plus desolée par la guerre des païsans; guerre que l'on mettoit sur le compte du Lutheranisme. On ne pouvoit rien comprendre à cette precipitation. Luther avoit alors 42. ans: il avoit gardé jusques-là un celibat chaste pendant les plus chauds bouillons de la jeunesse: on ne peut donc point dire que l'incapacité de se contenir l'ait obligé à conclure du soir au matin son mariage. Je veux, comme l'insinuë Melanchthon, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, se plaisant trop aux compagnies, ait reveillé la nature que la retraite claustrale avoit en quelque façon fait dormir: en un mot je veux qu'il ait été necessité au mariage par les brûlures de la chair; faloit-il pour cela que l'on passât par dessus les formes? N'auroit-on pas pu differer pendant quelques mois, afin de communiquer la chose à ses amis, & de preparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches preliminaires? Je ne m'étonne point que faute de bonnes raisons pour expliquer ces difficultez (n) Luther, & d'autres aient reconu dans ce mariage quelque chose de divin, θεῖόν τι, comme dans certaines maladies. (o) *Quod autem in re intempestivum & inconsultum inest, (in quo maxime delicias obtrectandi & accusandi studium adversariorum faciet) videndum, ne nos conturbet. Isto enim sub negotio fortasse aliquid occulti, & quiddam divinius subest, de quo nos curiose quærere non decet, neque curare nugas deridentium, & convitia facientium quorundam, à quibus neque pietas ad Deum, neque ad homines virtus exercetur.*

(l) *Epist. ad Spalatinum apud Seckendorf. ubi supra n. 5.*

(m) *Extat hæc epistola (quæ in editione Londinensi est 24. l. 4.) è Græco versa apud Seckendorf. ubi supra, pag. 17. n. 10.*

(n) *Ci-dessus dans la remarque B, lettre i.*

(o) *Melancht. epist. ad Camerar. apud. Seckend. ib. n. 10. Voiez aussi la remarque B, lettre c.*

(H) *Il ne changeroit point sa condition avec celle de Cresus.*] Voici un morceau de la lettre qu'il écrivit l'onziéme d'Août 1526. à Michel Stifelius. *Salutat* (p) *te Ketha costa mea, & gratias agit quod eam literis tuis tam suavibus dignatus es. Ipsa belle habet Dei dono, mihique morigera & in omnibus obsequens est, & commoda plusquam ausus fuissem sperare (Deo gratia,) ita ut paupertatem meam nollem cum Crœsi divitiis commutare.* On lui a oui dire (q) qu'il ne troqueroit point sa femme contre le Roiaume de France, ni contre les richesses des Venitiens, & cela pour 3. raisons. 1. Parce qu'elle lui avoit été donnée de Dieu, dans le tems qu'il imploroit l'assistance du St. Esprit touchant

(p) *Epist. pag. 318. apud Seckend. pag. 18. n. 10.*

(q) *Cela est raporté par Bavarus tom. 1. pag. 219. apud Seckend. l. 3. pag. 651. lit. n.*

bonne femme. Il pensa mourir d'une retention d'urine l'an 1537. & en cet état β il se loüa beaucoup de son épouse. Dans le testament qu'il fit en 1542. γ il lui temoigna beaucoup d'amitié, & fit des dispositions avantageuses pour elle. Il ne pretendoit pas ‡ qu'elle n'eût point de defauts, mais il croioit qu'elle en avoit moins que les autres. On a remarqué † qu'elle s'en faisoit un peu trop acroire, & qu'elle étoit trop imperieuse; mais cela étoit excusable veu la gloire qui environnoit son mari. Elle étoit d'un côté trop menagere, & de l'autre trop prodigue: elle épargnoit quant à l'interieur de son domestique, & faisoit trop de depense en bâtimens. C'est le propre d'une habile femme qui aime le faste. Après la mort de Luther * elle s'entretint honnêtement avec sa famille, joignant aux biens mediocres du defunt les assistances qu'elle recevoit de l'Electeur de Saxe, & des Comtes de Mansfeld. Enfin elle se retira de Wittemberg à Torga, & y mourut le 20. de Decembre 1552. Si Erasme ne se trompe point lors qu'il dit ‡ qu'elle se maria à l'âge de 26. ans, elle en devoit avoir 53. quand elle mourut. Mr. Varillas a commis un prodigieux (I) nombre de fautes en parlant de cette femme.

Mr. Mayer à qui je dois temoigner ici ma reconnoissance de la faveur qu'il m'a faite de marquer publiquement qu'il m'honore de son amitié, a fait une dissertation qui me (K) fournira des suplémens très-curieux. Je ne pense pas que personne puisse me blâmer, si je publie dans cet endroit

β *Id. l. 3. pag. 165. n. 4.*

γ *Id. ib. pag. 651.*

‡ *Voiez la remarque H.*

† *Seckendorf l. 3. pag. 651. lit. n. Voiez la remarque K.*

* *Ib. lit. o.*

‡ *Voiez la remarque F.*

touchant la rencontre d'une bonne femme. 2. Parce qu'encore qu'elle ne fût point sans defauts, elle en avoit moins que les autres femmes. 3. Parce qu'elle lui gardoit la fidelité conjugale qu'elle lui devoit. Il lui rendit dans son testament un bon temoignage de probité, de fidelité, d'honnêteté; il reconut qu'elle l'avoit constamment aimé & servi, qu'elle avoit été (a) feconde &c. Il n'entend point qu'on la soupçonne d'avoir fait sa bourse, & il lui laisse une pleine liberté de convoler en secondes noces (b).

(I) *Mr. Varillas a commis un très-grand nombre de fautes.*] Il dit (c) que Catherine de Bore & 8. de ses compagnes furent tirées d'un Monastere qui étoit dans une petite ville apellée Vimigue à deux lieües de Wittemberg. Mais I. il n'y a jamais eu de Monastere qui ait porté ce nom-là ni au voisinage de Wittemberg, ni ailleurs. II. Le Couvent qui étoit proche de Wittemberg, & qui se nommoit Niemec, étoit de Chanoines Reguliers de St. Augustin, & ne doit pas être confondu comme il l'a été par quelques Auteurs avec le Couvent de Nimptschen. III. Ce fut de Nimptschen sur la Mulde proche de Grimma, à 2. journées de Wittemberg, que les 9. Nones furent tirées. IV. Leonard Coppe qui les en tira n'étoit point, comme Varillas l'assûre, Prevôt des Ecoliers à Wittemberg; on ne conoit point dans les Universitez d'Allemagne cette sorte de caractere ou de fonction. Il étoit Conseiller de la ville de Torga sa patrie. V. Il n'est pas vrai que Catherine de Bore la mieux faite de toutes, ait été dès lors destinée pour femme du Docteur Luther. Il ne songeoit à rien moins qu'à se marier en ce tems-là. Une lettre qu'il écrivit vers la fin de l'an 1524. certifie que Dieu pouvoit le changer, mais que pendant qu'il auroit le cœur disposé comme il l'avoit toûjours eu, & comme il l'avoit encore, il ne se marieroit jamais. *Ce n'est pas*, ajoûte-t-il, *que je ne sente ma chair & mon sexe, je ne suis ni de bois ni une pierre, mais j'ai de l'éloignement du mariage à cause que je me prepare au suplice dont on punit les heretiques* (d). Voiez ce qui a été touché ci-dessus (e) de la precipitation avec laquelle il conclut son mariage avec Catherine de Bore, au mois de Juin mille cinq cens vingt & cinq. VI. Il ne faloit point parler du mariage de Luther sous l'année 1526. mais sous l'année precedente. VII. Il n'y a jamais eu aucune Abbesse de Misnie. VIII. Et en tout cas cette dignité n'a jamais apartenu à Catherine de Bore. Mr. Varillas qui la lui donne dans la page 86. avoit dit dans la page sept qu'elle étoit simple Religieuse, & qu'elle se sauva avec 8. autres le Vendredi saint, pendant que *les* SUPERIEURES *étoient* extrêmement *occupées*. Ou par Misnie il entend une ville, ou une Province; s'il entend une Province il tombe dans une grande absurdité, il supose qu'il n'y avoit qu'un Monastere dans un païs où il y en avoit jusqu'à 30. S'il entend une ville, il la nomme mal; il la devoit nommer Misne. IX. Il est faux que Catherine de Bore fût d'une illustre maison, & qu'elle eût des parens qui eussent un grand pouvoir à la Cour de Saxe. Elle avoit un frere qui eut bon besoin que Luther le recommandât au nouvel Electeur de Saxe l'an 1542 (f). Luther suplia qu'on lui donnât quelque office à la place de celui qui lui avoit été ôté, ainsi les parens de sa femme avoient plus de besoin de son credit que lui du leur. Quelle protection peut-on attendre d'une famille qui ne peut doter une fille? Voilà le cas où se trouvoit le pere de nôtre Religieuse, selon le recit (g) de l'Auteur que nous critiquons. X. Les frequentes visites que l'on assûre (h) que Luther rendit à Catherine dans le Monastere de Misnie sont des chimeres. Par Misnie il entend sans doute la ville de Misne. Accordons lui pour un tems la fausseté qu'il supose, savoir que Catherine étoit Abbesse de Misne; il ne laissera pas d'avoir suposé très-faussement que Luther faisoit beaucoup de visites à cette Abbesse; car comme la ville de Misne apartenoit en partie à l'Evêque, & en partie à George Duc de Saxe grand ennemi de la Reforme, Luther eût couru de très-grans perils dans Misne. Ajoûtons que si l'Abbesse avoit reçu ses visites si facilement, il n'eût pas été besoin d'enlever Catherine de Bore par adresse, pendant que les Superieures n'y pouvoient pas prendre garde. Ainsi l'on trouve quantité de contradictions entre la page 7. & la page 86. de Varillas. Enfin ces visites frequentes sont fortement refutées, par les deux journées de chemin qui se trouvent entre le Couvent de Bore & la ville de Wittemberg. XI. *Il paroit par les premieres lettres de Luther qui ont été données au public, qu'il avoit pensé à se marier dès le tems qu'il s'étoit separé de la communion de l'Eglise.* C'est Mr. Varillas qui l'assûre, mais c'est une marque qu'il n'a jamais mis le nez dans ces lettres-là. On y trouve manifestement que Luther ne songeoit à rien moins qu'au mariage durant les premieres années de sa reforme, & qu'il s'y determina tout-d'un-coup l'an 1525. N'ai-je pas montré qu'il vouloit marier à un autre sa Catherine? XII. *Les premieres mesures qu'il prit avec Jean Frideric frere & successeur* de l'Electeur (i) decedé, *furent qu'il lui permettroit d'épouser l'Abbesse.* Nouvelle bevuë de Mr. Varillas. Jean Frederic n'étoit point frere de l'Electeur decedé, & ne lui succeda point. Celui qui lui succeda se nommoit Jean, & étoit son frere: il fut pere de Jean Frederic qui ne parvint à l'Electorat qu'en 1532. Il ne paroit point que Luther ait communiqué son mariage à l'Electeur Jean, occupé à la guerre des païsans, qu'il le lui ait, dis-je, communiqué avant que de le conclure. XIII. Enfin ces nopces ne furent point *si magnifiques qu'elles ne differoient en rien de celles des personnes les plus qualifiées de l'Empire* (k). Qui peut comprendre qu'un Historien si celebre entasse un si grand nombre de telles fautes en si peu de mots? A peine y pourroit-on reüssir, si on le faisoit exprès & à gages.

(K) *Mr. Mayer* (l) . . . . *a fait une dissertation qui me fournira des suplémens très-curieux.*] C'est un Ecrit de 72. pages in quarto intitulé, *De Catharina Lutheri conjuge, dissertatio*, & imprimé à Hambourg l'an 1698. L'Auteur n'a rien oublié de ce qui pouvoit servir à une pleine instruction touchant l'histoire de Catherine de Bore, & il raporte un detail exact & curieux des enfans qu'elle donna à Luther. Il marche toûjours muni de très-bonnes preuves, & qui refutent solidement les faussetez de Cochlæus, de Maimbourg, de Varillas, & de plusieurs autres Ecrivains. Il fait voir que l'exemple des huit Religieuses qui sortirent avec elle du Couvent (m) de Nimptschen, fut suivi bientôt après par 16. Nonnes du Monastere de Widersleten dans le Comté de Mansfeld, & que ce fut le fruit de la bonne & saine doctrine que Luther avoit enseignée sur l'honnêteté du mariage, & sur l'iniquité des vœux monastiques (n); qu'il n'y eut dans tout cela aucune sorte d'enlevement (o), vu que ces filles étoient bien persuadées qu'elles pouvoient retourner au monde, & le vouloient bien; que Maimbourg a tort de pretendre que Luther n'osa épouser Catherine pendant que l'Electeur Frideric vécut, car pourquoi ce Prince eût-il condamné le mariage de Luther, après avoir bien permis que Veltkirchius, Carlostad, & quelques autres Ministres se mariassent (p)? & que l'on

(a) *Son testament est daté du 16. Septembre 1542. il avoit alors cinq enfans vivans.*

(b) *Voiez Seckendorf l. 3. pag. 651. lit. n.*

(c) *Varillas, Histoire de l'Heresie, l. 6. pag. 6.*

(d) *Epist. l. 2. apud Seckend. l. 1. pag. 314. n. 2.*

(e) *Pag. 646. col. 2.*

(f) *Voiez Seckendorf l. 3. pag. 381. n. 12.*

(g) *Varill. ib. liv. 7. pag. 86.*

(h) *Id. ib. pag. 87.*

(i) *Il s'apelloit Frederic.*

(k) *Presque toute cette critique de Mr. Varillas est empruntée de Mr. de Seckendorf,* Histor. Lutheran. l. 1. pag. 273. 274.

(l) *De quo vide supra pag. 543. col. 2.*

(m) Nimitschense Cisterciensium (*de l'Ordre de Citeaux*) Monasterium. *Mayer pag. 11.*

(n) *Id. pag. 14.*

(o) *Id. pag. 14.*

(p) *Ibid. pag. 19.*

droit de mon Dictionaire une lettre qui n'a jamais vu le jour, & qui avoit été écrite par (L) Erasme avant qu'il fût desabusé du faux bruit qui avoit couru que Catherine de Bore étoit acouchée peu de tems aprés ses noces.

BOREE, en Latin *Boreas*, l'un des quatre vens * cardinaux, & l'une des Divinitez du Paganisme, étoit fils d'Astræus (A) & de l'Aurore, & avoit son siege dans

* *Celui qui souffle du septentrion.*

l'on a parlé avec hyperbole de la beauté de Catherine; *Luther estoit devenu amoureux d'une Religieuse de qualité, & d'une beauté rare, qu'il avoit tirée de son Convent.* Ce sont des paroles de Mr. de Meaux que Mr. Mayer (a) raporte, & afin de faire voir qu'elles sont outrées, il produit la taille douce de cette femme. Il l'a fait tirer sur trois portraits comparez ensemble qui furent faits du vivant de Catherine par Luc Cranachius (b) excellent peintre, & l'un de ceux qui assisterent (c) au festin nuptial de Martin Luther, c'est-à-dire au repas qui fut donné à petit bruit le jour des noces; car au bout de quelques semaines on fit un festin plus solennel, & plus pompeux, aux frais duquel le (d) Senat de Wittemberg contribua quelque chose. Mr. Mayer nous renvoie à la page 22. de la 4. partie du *Consilia Wittebergensia*, & au 6. chapitre du *Defensio Lutheri defensa* de Jean Mollerus contre Charles de Creutsen Jesuite de Prusse, il nous y renvoye, dis-je, pour y voir la refutation de la calomnie qui avoit couru, & les excuses de ce que Luther s'étoit marié sans avoir fait publier dans une Eglise les annonces de son mariage. Ses ennemis divulguerent (e) qu'il n'avoit agi avec cette precipitation qu'à cause que Catherine se trouvoit grosse. Cela étoit faux (f). On voit ensuite dans la dissertation de Mr. Mayer plusieurs preuves de l'amitié, & de l'estime que Luther avoit pour son épouse. Elles sont tirées de ses lettres, & l'on nous avertit d'y ajoûter plus de foi qu'à une lettre de Pontanus écrite à l'Electeur de Saxe aprés la mort de Luther. Ce Pontanus accusoit d'orgueil Catherine de Bore, & d'avoir trop depensé en batimens, & sur tout dans une metairie où son doüaire lui avoit été assigné. (g) *Huic itaque* (Luthero) *potius testi credamus quam* Pontano *apud Seckendorfium lib. 3. p. 651. qui in literis post mortem Lutheri ad Electorem Sax. scriptis arguit eam* animo fuisse elatiore & imperioso, tenacemque in victu domestico, etsi sumtuosam in ædificia, *imprimis in prædium* Zeulsdorf, *quod ei in testamento dotalitii nomine Lutherus assignavit.* Quelques-uns ont pretendu que Luther s'étoit soumis à l'empire de son épouse, & ils ont cité les lettres où il la nommoit son Seigneur. Mr. Mayer avoue qu'il a vu de telles lettres, mais il soutient (h) que ce n'étoit qu'un jeu d'esprit, & que Luther qui avoit laissé à son épouse une pleine autorité de conduire le menage, se reserva toûjours les droits de mari. *Tu mihi persuades quicquid vis, totum habes Dominium. In œconomia quidem tibi concedo dominium, salvo jure meo. Mulierum enim Dominium nihil boni unquam effecit* (i). Il a l'original d'une lettre (k) où Luther se declara fortement contre l'infirmité de ces maris qui se laissent maîtriser par leurs epouses, & anima l'un d'eux à reprimer l'insolence de sa femme. Voici un fait qui temoigne l'amitié conjugale de Catherine de Bore. Luther voulant faire l'exposition du Pseaume 22. prit du pain & du sel, & s'enferma dans son cabinet, & y demeura pendant trois jours. Sa femme le cherchoit partout, & se desoloit, elle frapoit à la porte, elle l'apelloit, & enfin ne pouvant resister à sa douleur, elle fit enfoncer la porte, & le trouva meditant. Il se facha de ce qu'on interrompoit ses meditations sur un sujet si sacré, & d'une telle importance, mais enfin il ne put desaprouver les soins & les inquietudes de sa (l) femme. Elle temoigna sa tendresse & sa constance en même tems avec un très-grand éclat dans une maladie qu'il eut l'an 1527. (m) qui fut si grande & si dangereuse, qu'il fit son testament, & qu'il dit adieu à sa femme & à son fils. Nôtre Catherine passa la premiere année de son veuvage à Wittemberg, quoi que son mari lui eût conseillé d'aller ailleurs. Mr. Mayer (n) la justifie de cette desobeïssance. Elle sortit de Wittemberg l'an 1547. lors que la ville se fut renduë à Charles-Quint. Elle avoit reçu avant cela un present de 50. écus de Christien III. Roi de Dannemarc & comme l'Electeur de Saxe & les Comtes de Mansfeld lui firent sentir de bonnes marques de leur liberalité, elle eut le moien de s'entretenir commodement avec sa famille, ces assistances étant jointes aux biens que Luther lui avoit laissez. Elle retourna à Wittemberg apres que la ville eut été renduë à l'Electeur, & y vécut pieusement jusques à ce que la peste l'aiant fait resoudre d'en sortir l'an 1552. elle vendit ce qu'elle y avoit, & se retira à Torga, bien resoluë d'y finir ses jours. Un accident du voiage lui fut funeste: les chevaux s'étant cabrez, elle sauta du chariot, & tomba, & se fit

(a) *Mayer ubi supra pag. 21. Il cite l'Histoire des Variations tom. 1. pag. 49.*

(b) *Ibid. pag. 22.*

(c) *Ibid. pag. 24.*

(d) Senatus Wittebergensis nonnulla ex publico ærario suppeditavit ut videre est in Consiliis Wittebergensibus parte IV. p. 9. *Id. p. 26.*

(e) *Voiez Lindanus de veto virginitatis pag. 13.*

(f) *Voiez la remarque E.*

(g) *Mayer pag. 55.*

(h) Quis non videt, genii præsertim beati viri non ignarus, hoc innoxio joco ab illo factum? *Ib. p. 56.*

(i) *Luther. apud Mayer. pag. 57.*

(k) *Mr. Mayer la raporte ib. p. 57. 58.*

(l) *Id. pag. 59. il cite Reinhard. Bakius ad Ps. 22.*

(m) *Id. pag. 59. & seq.*

(n) *Ibid. pag. 66.*

beaucoup de mal, desorte qu'elle mourut peu après (o) à Torga le 20. de Decembre 1552. Elle y fut enterrée dans la principale Eglise, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau, & son épitaphe. L'Academie de Wittemberg qui étoit alors (p) à Torga, fit un programme public concernant la pompe funebre (q). On le trouve tout entier dans l'Ecrit de Mr. Mayer, & il avoit été imprimé l'an 1553. (r) *in intimationibus Witebergensibus.* Je l'avois lu au feuillet 441. & 442. d'un livre imprimé à Wittemberg l'an 1560. in 8. & intitulé: *Scriptorum publice propositorum à Professoribus in Academia Witebergensi, ab anno 1540. usque ad annum 1553. Tomus primus.*

(L) *Qui avoit été écrite par Erasme avant qu'il fût desabusé du faux bruit.*] Elle fut écrite à un homme illustre, savoir à Nicolas Everard, President du Haut Conseil de Hollande à la Haie. J'en ai vu l'original qui est en très-bon état: le cachet d'Erasme avec le *Deus Terminus* & le *nulli cedo* y paroissent dans leur entier. Mr. de Wilhem (s) Conseiller à la Cour de Brabant a eu la bonté de me montrer cette lettre originale, & de m'en donner une copie que j'ai moi-même collationnée à l'original. J'ai cru qu'on ne seroit pas faché de la trouver imprimée dans cet endroit de mon Dictionaire, puis que personne ne l'avoit encore donnée au public.

S. P. Ornatissime Præses, Solent Comici tumultus ferè in matrimonium exire, atque hinc subita rerum omnium tranquillitas. Verum hanc catastrophen plerumque nunc habent Principum Tragœdiæ, non admodum lætam populo, sed tamen bellis potiorem. Malebat ille compilari quam venire. Similem exitum habitura videtur Lutherana Tragœdia. Duxit uxorem monachus monacham; & ut scias nuptias prosperis avibus initas, diebus a decantato hymeneo ferme quatuordecim enixa est nova nupta. Lutherus nunc mitior esse incipit, nec perinde sævit calamo. Nihil est tam ferum quod non cicuret uxor. Ego sedulo hortor utramque partem, ut æquis conditionibus jungant fœdus, & insana prœlia dirimant. Vis scire quantum profecimus? Quantum solent ii, qui inter duos armatos ira utrinque furentes intercedunt diremturi, & utrimque vulnerantur. Opinor te legisse Apologiam meam adversus Sutorem. Quis credidisset tam stupidum animal latere inter Theologos & Cartusianos? Et tamen hoc portentum habet Theologos applaudentes. Si venuntur isthic (t) desultorii libri Jodoci Clithovei, quæso ut legas in Antilutbero 3. libri cap. primum. num. 3. nam Beda literis indicavit, eum locum ad me pertinere; quod si verum, quis non intelligit in illo pediculoso capite nullam esse micam sanæ mentis? Et tamen hujusmodi nebulones Lutherus armavit in nos. Nullum video finem nisi si quis Deus à machina, quod ajunt, apparens, fabulam explicet. Lutherana factio nunquam sustulit majores spiritus. Et altera pars adeo nihil remittit, ut indies astringat priora vincula. Habent novum dogma, sed simplicius & insanum; totos hos tumultus exortos ex Linguis & bonis litteris. Hoc jam Principibus aliquot persuaserunt. Quoniam te videre aliter non licet, per litteras saluto. Dorpium amisimus ante diem. Hic longe supra centum millia rusticorum interfecta sunt, & quotidie sacerdotes capiuntur, torquentur, suspenduntur, decollantur, exuruntur. Non nego necessarium remedium, quamvis immite, sed Germani magis novimus malefacta punire quam excludere.

Tibi, uxori tuæ, tuisque liberis precor omnia læta.

Qui has reddet est Franciscus Dilft, quondam convictor meus; juvenis honesto loco natus, moribus mirè civilibus. Quem cupio ut digneris cognoscere.

Datum Bas. pridie Natal. Domini, an. 1525.

ERASMUS ROT. verè tuus.

Ex tempore manu propria.

Non vacabat relegere, ignosce.

(A) *Etoit fils d'Astræus & de l'Aurore.*] Natalis Comes avoue (v) qu'il n'a jamais lu que les inventeurs des fables aient dit quels furent le pere & la mere de Borée, & cependant il (w) avoit cité Hesiode qui raconte que le Dieu Astræus aiant couché avec la déesse Aurore engendra les quatre vens. Voici les trois vers qu'il raporte:

Ἀστραίῳ (x) δ' Ἠὼς ἀνέμους τέκε καρτεροθύμους,
Ἀργέστην Ζέφυρον, Βορέην τ' αἰψηροκέλευθον,
Καὶ Νότον, ἐν φιλότητι θεὰ θεῷ εὐνηθεῖσα.

Astræo verò Aurora ventos peperit magnanimos,
Argesten, Zephyrum, Boreamque rapidum,
Et Notum, in amore cum deo dea congressa.

(o) *Au bout d'un peu plus de 3. mois. Voiez le programme funebre.*

(p) *La peste de Wittemberg en étoit cause.*

(q) *Mayer ibid. p. 66. & seq.*

(r) *Id. pag. 69.*

(s) *Je parle amplement de lui dans la remarque F de l'article* Wilhem.

(t) *Il y a begultarii dans la copie: Mr. de Wilhem m'a dit qu'aucun de ceux qui ont aidé à dechifrer l'original, n'a pu venir à bout de ce mot. Je conjecture à tout hasard qu'il faut lire* desultorii.

(v) Boreas è quibus parentibus ortus sit fabularum inventores non tradiderunt, quod ego legerim. *Natal. Comes, Mythol. lib. 8. c. 11. p. m. 861.*

(w) *Id. ib. lib. 6. cap. 2. p. 551.*

(x) *Hesiodus in Deor. generat. v. 378. p. m. 126.*

dans (B) la Thrace. Pindare † le nomme le Roi des vens. „ ‡ Je pense avoir leu qu'on luy „ donna droit de bourgeoisie en une ville de Grece. J'ay encore leu, qu'on luy bastit des Tem„ ples, & qu'on luy ordonna des sacrifices en une autre ville; une fois, pour avoir coulé à fond „ une flotte des ennemis; & une autre fois, pour avoir jetté de la poussiere aux yeux à une „ armée de terre de ces mêmes ennemis. Si je ne me trompe, il fut appellé solemnellement, „ & par decret public, le gendre des Atheniens, à cause de sa femme Orithie qui estoit Athe„ nienne. „ L'Auteur dont j'emprunte ces paroles, (C) & dont j'indiquerai les sources, fait une remarque sur ce qu'Orithye ne se plaignit point de la (D) froideur d'un tel mari, mais cette remarque est plus jolie que solide, car Borée quelque froid qu'on le fasse étoit (E) fort ardent en

† *Pindar. Od. 4. Pythior.*

‡ *Balzac, Entret. 5. chap. 2. p. m. 80.*

Marquons ici une faute de Mr. Hofman. Il dit que le vent Borée étoit fils d'Astræus selon quelques-uns, ou de Strymon selon quelques autres. Ce n'est pas ainsi qu'il se faloit exprimer: il faloit dire qu'il y a des gens qui ont soutenu que le ravisseur d'Orithye n'etoit pas le vent Borée, mais le fils de Strymon. (a) *Ἡσιαγόρας δὲ ἐν τοῖς Μεγαρικοῖς τὸν τὴν Ὠρείθυιαν ἁρπάσαντα Βορέαν υἱὸν Στρυμόνος φησὶν οὐχὶ δὲ τὸν ἄνεμον. Hesiagoras in Megaricis Boream a quo rapta Orithya filium fuisse ait Strymonis, non ver, ventum.*

(a) *Schol. Apollonii in lib. 1. v. 211.*

(B) *Et avoit son siege dans la Thrace.*] Une infinité d'Auteurs ont dit cela, vous trouverez là-dessus quantité d'autoritez dans le Dictionaire (b) de Lloyd, & dans le docte commentaire de Mr. Spanheim (c) sur Callimaque. L'origine de cette hypothese est que les Poëtes qui ont parlé de ce vent demeuroient dans un Païs qui avoit la Thrace au septentrion. Je parle des Poëtes Grecs. Les Latins grans imitateurs des phrases & des épithetes de ceux-là ont donné au vent Borée la même patrie quoi qu'ils n'en eussent pas la même raison. Lisez ces paroles de Mr. Dacier, elles sont tirées de son commentaire sur le (d) *Thracio bacchante magis sub interlunia vento.* „ Horace parle „ à la maniere des Grecs qui apellent le Borée ou l'A„ quilon *Thracien* parce qu'il leur venoit de Thrace. „ Je croi que l'on eût bien fait de commenter de la sorte cet endroit du même Poëte (e) *nunc mare, nunc sylva Threïcio Aquilone sonant*, sans pretendre que „ (f) le Borée ou l'Aquilon, c'est-à-dire, le Nord-Nord„ d'Est étoit veritablement vent de Thrace pour les „ Romains comme pour les Grecs, car la Thrace „ s'étendoit fort loin. „ Je ne saurois croire qu'Horace ait eu en vuë ni la grandeur de ce païs là, ni la subdivision des vens. Il ne songeoit qu'à copier l'épithete Greque du vent septentrional, & l'on pourroit ici lui faire la même critique que sur cet endroit (g) de l'ode 12. du 4. livre: *jam veris comites, quæ mare temperant, impellunt animæ lintea Thraciæ.* Je ne crois pas devoir omettre ce passage de Balzac, puis qu'il est critique: „ (h) Cet Aquilon originaire de Thrace fait „ des courses & des voyages par toute la terre: mais „ s'il en faut croire nostre homme d'Afrique, qui par„ le *des pierres, & du fer*, tant son stile est raboteux „ & dur, il fait particulierement sa demeure au Pont„ Euxin; à combien de lieües de la Thrace; je vais „ presentement le demander à la Carte. Tant y a que „ l'Aquilon habitera pour cette heure le Pont-Euxin, „ *Ubi dies nusquam patens, sol nunquam liber, unus* „ *aër, nebula, totus annus, hibernum, omne quod fla„ verit Aquilo est.* Où en passant prenez garde, je „ vous prie, s'il n'y a point une espece de contradic„ tion en ces mots de *Nebula & d'Aquilo:* car à mon „ avis ils ne peuvent pas bien compatir ensemble. „

(b) *Au mot* Boreas.

(c) *Ezech. Spanhemius in Callimachum pag. 213. 214. 344. 366.*

(d) *Horat. Od. 25. lib. 1.*

(e) *Id. Od. 13. epod.*

(f) *Dacier sur Horace to. 5. pag. 260. 261. édit. de Holl.*

(g) *Voiez l'epitre 24. du 2. livre de Mr. le Fevre.*

(h) *Balzac ubi infra pag. 81.*

(C) *Et dont j'indiquerai les sources.*] Il y a des livres où il est permis & même loüable de ne nommer point les Auteurs de qui l'on a pris ce que l'on allegue. Cela est fort commode pour un Ecrivain qui a de la vanité, car ces termes vagues, *j'ai lu quelque part, un certain Auteur raporte* &c. donnent une idée avantageuse; on s'imagine que celui qui parle de la sorte ne le feroit point s'il s'agissoit d'un Ouvrage conu des autres Savans. On croit donc qu'il a trouvé ce thresor dans un manuscrit très-rare. En un mot si Balzac eût dit *j'ai leu dans Pausanias, ou dans Herodote*, il ne se fût point rendu si recommandable à ses lecteurs. Pour moi qui cherche principalement à satisfaire la curiosité de ceux qui me lisent, je nomme toûjours les Auteurs de qui je prens ce que je raporte, & je tâche même de decouvrir d'où les modernes ont tiré ce qu'ils alleguent. J'ai pu en venir à bout à l'égard de ce (*) passage des Entretiens de Balzac.

(*) *Celui que j'ai raporté dans le corps de cet article.*

I. Elien (i) observe que les habitans de Thurium aiant été delivrez d'un grand peril par une tempête qui ruïna la flote de leur (k) ennemi, ofrirent des sacrifices au vent Borée qui avoit fait ce ravage, & lui confererent la bourgeoisie de leur ville. Ils lui assignerent une maison avec un revenu fixe, & celebrerent tous les ans un jour de culte en son honneur.

(i) *Ælian. diverf. histor. lib. 12. c. 61.*

(k) *C'étoit Denys le tyran.*

II. Les Megalopolitains lui consacrerent un temple où ils lui ofroient des sacrifices un certain jour de l'année, & il n'y avoit point de divinité qu'ils honorassent plus que celle-là. C'étoit en reconoissance d'un grand secours qu'ils en reçurent lors qu'Agis Roi de Lacedemone assiegeoit leur ville. La machine des assiegeans bâtoit la muraille avec tant de force que sans doute la breche eût été fort grande le lendemain, mais il s'éleva un vent septentrional qui renversa cette machine. C'est-ce que Pausanias (l) raconte.

(l) *Pausan. lib. 8. pag. 266. & 259.*

III. Herodote nous aprend qu'un Oracle aiant ordonné aux Atheniens d'apeller leur gendre à leur secours, ils invoquerent Borée, car comme il étoit marié avec Orithye fille d'Erechthée leur Roi, ils le prirent pour leur gendre. C'est pourquoi la flôte de Xerxes etant abordée à la côte de Magnesie, ils implorerent par des victimes & par des prieres l'assistance de ce vent, & celle de son épouse, & comme ils se persuaderent que la tempête qui maltraita cette flôte fut un effet de ce culte, ils firent bâtir un temple à Borée sur les bords de l'Ilisse (m). Ils crurent que les mêmes divinitez avoient deja fait perir la flôte des Perses proche le mont Athos (n). Je n'ai pu encore trouver l'Auteur qui parle du grand service que ce vent rendit aux Grecs en *jettant de la poussiere aux yeux d'une armée* des Perses. J'ai bien lu dans Xenophon que les Grecs qui repasserent l'Euphrate après la defaite du jeune Cyrus, soufrirent beaucoup de froid à cause que le vent Borée leur donnoit sur le visage; mais qu'il s'apaisa dès qu'on lui eut fait un sacrifice selon le conseil d'un devin (o). Notez qu'Apollonius representa aux Atheniens que (p) Borée etoit leur proche parent. Balzac eût pu ajoûter que l'on juroit (q) à Athenes par la divinité de Borée, & que l'on y celebroit sa fête avec beaucoup de solennité, & en faisant bonne chere. Casaubon va nous l'aprendre dans son commentaire sur ces paroles de Matron (r) *τάων καὶ Βορέης ἠράσσατο πεσσομενάων* quarum dum coquerentur, sive recens coctarum vel Boreas poterat affici desiderio. „ (f) *Sensus autem est: adeò bonos panes „ illos aut placentas fuisse: ut etiam Borealia celebran„ tibus apponi potuerint. Moris fuit Athenis Boreæ sa„ cra facere, demerendi illius gratia. Magna solen„ nitate is dies celebrabatur, atque in primis lautis opi„ parisque epulis. Βοριάζειν hoc dicebant & Βορεασμὸν „ superstitionis hujus ritum. Hesychius Βορεασμοί, „ Ἀθήνησιν οἱ ἄγοντες τῷ Βορέᾳ ἑορτὰς καὶ γοίνας ἐπ' „ ἀνέσεις (malim ἀνέσεσι) ποιοῦντες. ἐκαλοῦντο δὲ Βορεασ„ μοί. Videtur dicere thiasotas horum sacrorum fuisse „ appellatos Βορεασμούς. Ego arbitror Βορεασμὸν id esse „ quod jam diximus: at qui superstitionis hujus sacra „ concelebrarent, eos esse dictos Βορεαστὰς, ut εἰκαδιστὰς, „ νουμηνιαστὰς, & similes.* „ Castellan (t) n'a point parlé de cette fête, mais Fazoldus (v) ne l'a pas oubliée. Je finis par dire qu'il est fait mention de l'autel du Dieu Borée dans un dialogue (w) de Platon; on y trouve même qu'il fut bâti où l'on croioit qu'Orithye avoit été enlevée. Nous ferons (x) ci-dessous une reflexion sur cette sotise des Atheniens.

(m) *Riviere d'Athenes.*

(n) *Herodot. lib. 7. cap. 189.*

(o) *Xenophon de Cyri exped. lib. 4. p. m. 143.*

(p) *Philostrat. in vita Apollonii lib. 4. p. m. 167.*

(q) *Libanius declam. 20.*

(r) *Matron apud Athenæum lib. 4. c. 5. pag. 134.*

(f) *Casaub. in Athen. lib. 4. c. 5. pag. 254.*

(t) *In tractatu de festis Græcorum.*

(v) *Fazoldus in Ierologia pag. 124.*

(w) *Plato in Phædro circa init. p. m. 1211.*

(x) *Dans la remarque G.*

(D) *Orithye ne se plaignit point de la froideur d'un tel mari.*] Balzac après les paroles que j'ai raportées dans le corps de cet article, continuë de cette façon: „ (y) Sur quoy un *Seigneur Docteur* que j'ay ceans de„ puis quelques mois, a qui j'ay communiqué de vos „ Observations, vous prie de considerer que les fem„ mes de ce temps-là, estoient bien plus retenuës, & „ plus endurantes que celles de ce temps-cy, & que „ si une Orithie d'aujourd'huy avoit espousé un mary „ aussi froid que le vent de Bise, elle l'accuseroit d'im„ puissance dés le lendemain de ses Nopces, & pre„ senteroit requeste pour la dissolution de son maria„ ge. La Dame d'Athenes neantmoins ne s'est point „ plainte à l'Areopage, n'a point eu d'Advocat qui ait „ allegué le titre *de frigidis*, n'a point fait mauvais „ menage avec Borée, ou autrement avec Aquilon. „

(y) *Balzac, entret. 5. chap. 2. p. 80. 81.*

(E) *Borée étoit fort ardent en fait d'amour.*] Qu'il soit permis à Balzac de faire des railleries sur l'impatience des femmes modernes, on ne s'y opose pas, mais

en fait d'amour. Il eut un assez bon nombre d'enfans, & entre autres Zetes (F) & Calaïs dont je donnerai l'histoire. Les Megalopolitains * l'honoroient comme leur principale Divinité. J'en

mais on demande qu'il ne prenne point la liberté de fortifier ses observations par les eloges de la patience d'Orithye, car cette Dame n'avoit nul sujet de faire valoir cette qualite. Personne non pas même Jupiter ne surpassoit le vent Boree en chaleur de temperament. La pauvre Europe enlevee ne l'eut pas plutôt invoqué pour en être secouruë, qu'elle retracta ses prieres; elle fit reflexion que l'un valoit l'autre, & qu'elle ne gagneroit rien au change. Voici sa plainte (a) *au milieu des flots, sur le dos de son Amant, ainsi que* Nonne *le raporte dans le premier livre de ses Dionysiaques: O unda, ô littora, muta unda, surda-que littora, meas audite preces, me-que hinc subtrahite Tauro. Tu-que, Borea, pennis me subleva tuis. At vero misera, quem appellas, cujus imploras auxilium, ad quem confugis? nempe ad eum qui Nympham Orithyiam rapuit, qui sic effusus est in venerem, ut magis nemo. Et certes ce qu'*Homere (b), *dit dans le vingtiéme livre de son Iliade confirme bien ces dernieres parolles d'Europe: Erant Erichthonio Regi Dardaniæ Equæ ter mille, quæ circa paludes pascebantur. Eas ut vidit Boreas, ut periit, ut malus eum abstulit amor. Equi speciem induit, salitque feminas, & ex eis suscepit pullos duodecim, currere sic pernices, ut summas aristas non læderent.* On a dit expressément & nommement qu'Orithye fut fort contente de son ravisseur; & qu'elle ne le trouva point cruel; (‡) *crudelem & Boream rapta Orithyia negavit.* Mariee tant qu'il vous plaira à un mari froid, elle accoucha promptement de deux jumeaux:

Dum (c) volat afferunt agitati fortius ignes
Nec prius aerii cursus suppressit habenas
Quam Ciconum tenuit populos & mœnia raptor.
Illic & gelidi conjux Actæa tyranni
Et genitrix facta est, partusque enixa gemellos.

Il sentoit croitre son feu par la vitesse de son vol; il faut donc croire qu'il ne mit pas beaucoup de tems à son trajet, & ainsi Ovide ne lui donne pas trop de patience lors qu'il supose que le mariage ne fut consommé que dans la ville où le ravisseur faisoit sa demeure. Mais d'autres assûrent qu'il ne tarda pas tant à contenter son amour. Ils pretendent qu'en volant sur la mer il decouvrit une plaine couverte de fleurs qui lui parut propre à lui servir de couche nuptiale, & qu'il s'en servit à cette fin. Lisez ce qui suit:

Hic (d) misere rorem infestat crudelis, & asper.
At prado, & facilis, & rapta conjuge mitis.
Namque per aerias Ponti dum præterit oras
Vota ferens, vidit procul in convalle remota
Planitiem viridi late florescere campo.
Admonuit locus optata cum conjuge noctis.
Desilit, ac molli lacrymantem amplexus in herba,
Explicuitque sinus, munusque implevit amantis.
Illa gravis oculos ab humo vix anxia tollens
Flebat, eam insolito conjux solatur honore.
His ego pro lacrymis florum, gratusque memorque,
Nocturnos spargam rores, ea præmia sunto.
Debeat hoc rapta pontus memor Orithyia.
Subrisit, teneramque genis suffudit honorem
Læta viri dictis, & tanto munere coniux.
Ille novam sensit labi per pectora flammam,
Optatos repetens somnos, mollique quiete
Leniit accensum complexu conjugis ignem.
Scilicet & Boreas calido contrarius Austro &c.

Apollonius (e) pretend que le ravisseur jouit d'Orithye sur le bord d'une (f) riviere de Thrace, & qu'il la couvrit d'une nuë. Ne vous imaginez pas que les Poëtes aient choqué le vraisemblable quand ils ont representé le même Dieu fort amoureux & tout couvert de (g) glaçons: l'histoire ne nous aprend-elle point que l'amour regne dans les climats les plus glacez? a cet égard-là toutes les zones de la terre sont torrides comme je l'ai dit (h) ailleurs. *Pourquoi* Borée *n'aimeroit-il pas puisque Neptune a bien aimé au milieu de toutes ses ondes? Pourquoy n'auroit-il point d'amour, puisque Pluton en a bien eu jusques dans le sejour des manes? Pourquoy ne ressentiroit-il pas les effets de cette passion, puisque Polypheme les a pû ressentir dans sa caverne?*

Omnia vincit Amor.

L'Amour surmonte tout; il n'est rien qui luy resiste. Il se jouë des lions comme des moineaux; & triomphe aussi bien au Pont-Euxin, que dans la France. Properce *le dit en un mot:*

Hic Deus & terras, & maria alta domat.

Et Guarini *dans la premiere Scene du premier Acte de son Berger fidelle* (i). L'Auteur que je cite raporte tout le passage du Pastor Fido, j'y renvoie mon lecteur. *Ce galant*, ajoûte-t-il (k) en parlant de nôtre Borée, *est de bonne trempe. Quoy qu'il brûle d'amour, il est d'intelligence avec le froid & la neige:*

Scit nivibus servare fidem.

Et comme dit Virgile.

Boreæ penetrabile frigus adurit.

On peut donner pour une preuve de la sensibilité de Boree sur le chapitre de l'amour l'emportement qui le poussa à briser contre un rocher une maitresse qui lui avoit preferé Pan. Citons encore le même Auteur puis qu'aussi bien le faudra-t-il critiquer en quelque chose. Orithye fut sage, dit-il, (l) de ne temoigner point de regret d'avoir été enlevee, *car elle avoit affaire à un estrange ravisseur, qui l'eut bien pû froisser à quelque rocher, comme il fit la belle Pitys au raport de* Pausanias (m). *Ecoutez ce qu'en dit* Achille Bocchius *dans ses Emblemes.* Il raporte tout du long les vers de ce Bocchius: vous en trouverez le sens dans ce passage d'un commentateur de Properce: (n) *Veræ amica* pinus Arcadio Deo, *ut pote quem Boreæ amatori item suo, tunc quum puella adhuc esset, longe præferret, unde Thrax ille injuriæ impatiens deprehensam forte solam spatioso campo, saxo allisit, quam infeliciter moribundam exceptam intra gremium suum tellus in arborem cognominem commutavit, cujus frondibus postea tempora præcinctus semper spectatus est Arcadius Deus. Quæ fabula exstat apud Constantinum Geoponic. x 1. & tangitur à Nonno in Dionys.* Si je voulois dire avec Mr. Hofman que Borée fut amoureux du beau garçon Hyacinthe qu'Apollon aimoit aussi, j'aurois un second exemple de la jalousie furieuse de ce ravisseur d'Orithye, car chacun sait que le rival d'Apollon fut si enragé de n'avoir pas la preference qu'il fit mourir Hyacinthe en lui repoussant sur la tête le palet qu'Apollon avoit jetté, mais Mr. Hofman s'abuse, ce fut le vent (o) Zephyre & non pas le vent Borée qui fit ce coup-là. Notons que cet Ecrivain fait une autre faute en nommant *Erichtonius* au lieu d'*Erechtheus* le pere d'Orythie.

(F) *Zetes & Calaïs dont je donnerai l'histoire.*] Ils étoient jumeaux, & les premiers nez d'Orithye selon Ovide, mais selon d'autres (p) ils nâquirent après Chione, Chtonie, & Cleopatre leurs sœurs. Ils furent du nombre des Argonautes, & ils rendirent un très-grand service à leur beau-frere (q) Phinée, ils donnerent la chasse aux Harpies qui le tourmentoient cruellement, car elles enlevoient tout ce qu'on portoit sur sa table, & si elles y laissoient quelque chose, elles l'infectoient d'une puanteur horrible. Ils les poursuivirent jusques aux Isles Strophades, & ils les eussent tuées, si une voix inconuë ne le leur eût defendu de la part des Dieux (r). „ Dans les jeux qu'Acaste fils de Pélée celebra où „ tous les Argonautes se trouvérent, Zete & Calais „ furent victorieux: In ludis quos fecit Acastus Pelei „ filius, vicerunt Zethus Aquilonis filius dolichodro„ mo, Calais ejusdem filius diaulo. „ Je tire cela des notes sur l'Aristée de Virgile. Le passage Latin est d'Hyginus au chapitre 273. (s) *Ils furent tuez*, continuë l'Auteur de ces notes, *par Hercules en l'Isle de Ténos aux obseques du Roy Pélias, pour avoir pris la querelle de Tiphis, le Patron du navire Argo contre Télamon, qui vouloit que l'on attendit Hercules, qui s'estoit éloigné d'eux, pour chercher son cher Hylas. Les Dieux touchez de leur mort les convertirent en vents, qui pour l'ordinaire précédent de huict jours le lever de la Canicule, d'où ils sont appellez, πρόδρομοι, comme qui diroit précurseurs. Toutefois* Hyginus *au Chapitre quatorsiéme, dit qu'il furent inhumez, & que l'on void leur Sépulchre s'émouvoir au souffle de leur Pere.* On donne d'autres raisons (t) de la colere qui porta Hercule à les tuer, mais on ne dit rien d'un sujet de jalousie qui l'irrita peut-être plus que toute autre chose. Properce (v) raconte que ces deux freres s'étant aperçus qu'Hylas le mignon d'Hercule alloit chercher à l'écart une fontaine le poursuivirent, & le caresserent passionnement.

Callimaque (w) a fait mention de trois filles de Borée

(a) *Notes sur l'Aristée de Virgile p.* 106. *édit. de Lyon* 1668.

(b) *C'est au vers* 221. *mais notez que la traduction qu'on voit ici n'est point literale. Il est pourtant vrai qu'Homere dit que Borée aima les cavales d'Erichthonius, & que prenant la figure de cheval il les couvrit, (c'est-à-dire quelques-unes) & en eut douze poulains &c.* Casaubon in Athen. pag. 254. *ne devoit pas dire que ces cavales apartenoient à Dardanus. Mr. Hofman a commis la même faute.*

(‡) *Propert. eleg.* 26. *lib.* 2.

(c) *Ovid. Metam. l.* 6. *v.* 709.

(d) *Jovianus Pontanus in Meteoris cap. de pruina & rore fol. m.* 113. *verso.*

(e) *Apollon. Argon. lib.* 1. *v.* 216.

(f) *Nommée Ergine.*

(g) Nunc gelidus sicca Boreas bacchatur ab Arcto. *Ovidius eleg.* 2. *lib.* 1. *Tristium.* Thracius hos Boreas scopulos immitia regna Solus habet, semperque rigens nunc littora . . . atque ubi se terris glaciali fundit ab arcto. *Silius Ital. lib.* 1. Cum gravis armatur Boreas, glacieque minaci hispidus, & Getica concretus grandine pennas. *Claudian. de raptu Proserp. l.* 1. *v.* 70.

(h) *Dans la remarque F de l'article* Eremite.

* *Voiez la remarque C n. II.*

(i) *Notes sur l'Aristée de Virgile p.* 97.

(k) *Id. ib. pag.* 110. 111.

(l) *Id. ib. pag.* 102.

(m) *Il n'est pas vrai que Pausanias parle de cela.*

(n) *Dousa filius in hac verba Propertii eleg.* 18. *lib.* 1. *v.* 20. & Arcadio Pinus amata Deo.

(o) *Voiez Palaphatus cap.* 47. *Lucian. in dialog. Mercurii & Apollinis. Philostrat. in Hyacintho. Tzetzes Chil.* 1. *cap.* 11.

(p) *Scholiast. Apollon. in l.* 1. *v.* 211. *Voiez aussi Apollodore l.* 3. *pag.* 246.

(q) *Il avoit été marié avec Cleopatre.*

(r) *En Valer. Flacco lib.* 4.

(s) *Notes sur l'Aristée de Virgile p.* 141. *l'Auteur a copié ceci de Vigenere sur le Glaucus le Pontique de Philostrate pag.* 741. 742. *du* 1. *tome in* 4. *La source est dans Apollonius, Argon. l.* 1. *v.* 1300. *& seq.*

(t) *Voiez Natalis Comes Mythol. lib.* 8. *cap.* 11. *p. m.* 863. 864. *il a puisé dans le Scholiaste d'Apollonius ibid.*

(v) *Propert. eleg.* 20. *lib.* 1.

(w) *Callimach. hymn. in Delum v.* 292.

J'en parle dans les remarques, comme aussi du culte que les Atheniens * lui rendoient. Il y a quelques variations sur les (G) circonstances de l'enlevement d'Orithye. L'anonyme qui publia une traduction Françoise de † l'Aristée de Virgile avec des notes l'an 1668. debita beaucoup de recueils touchant l'histoire, & les qualitez de ce vent, & en particulier sur la violence qui lui est propre, & qu'Ovide ‡ decrit si bien. Celui qui le nomme ⸸ *artisan des naufrages*, garderoit cette épithete pour d'autres vens s'il vouloit s'accommoder à ce qui se passe dans la Manche & sur les côtes du Païs-Bas. Ce n'est point le vent Borée que l'on y craint, mais le Nord-Ouest, ou le Sud-Ouest, ce sont là les deux artisans des naufrages. Je fais cette observation afin de montrer que les poëtes imitateurs trop serviles de l'antiquité, nous donnent souvent des descriptions peu convenables à leur païs.

☞ BOR-

* *Voiez la même remarque n. III.*

† *C'est un episode des Georgiques.*

‡ *Ovidius Metam. lib. 6. circa fin.*

⸸ *Voiez Balzac Entretien 36. p. 351.*

Borée qui porterent des ofrandes à l'Isle de Delos. Il les nomme Oupis, Loxo & Hecaerge. On dit aussi que l'enlevement d'Orithye n'est pas le seul acte de cette espece que Borée ait commis; on pretend qu'il enleva Chloris fille d'Arcturus, & qu'il en eut une fille. (a) *Memoria proditum est à Cleanthe in primo libro de moribus, Boream rapuisse Chlorim quoque Arcturi filiam, atque illam in collem Niphatem asportasse, qui postea Thorus Boreæ vocatus fuit, antequam diceretur Caucasus, de qua filiam suscepit Hyrpacem.*

(G) *Quelques variations sur les circonstances de l'enlevement d'Orithye.*] Les uns disent qu'elle étoit au bord de la riviere d'Ilisse quand elle fut enlevée. C'est le sentiment (b) d'Apollonius, de (c) Pausanias, & de Denys Periegete. „ (d) *Tzetze* suit ce sentiment „ dans ses Chiliades. Toutefois *Kérile* dit que ce fut „ au bord de la fontaine Céphise, & *Simonide* auprès du „ fleuve Brilisse. „ L'Auteur dont j'emprunte ce passage avoit puisé dans Natalis Comes. Il auroit dû prendre garde que l'original ne dit point que Brilisse fût un fleuve. On n'y voit que ces paroles (e) *Simonides tamen Poëta non ab Ilisso, sed à Brilisso raptam fuisse Orithyiam putavit.* Cela est tiré du Scholiaste d'Apollonius. Voici ce qu'il dit (f) *τὴν δὲ Ὠρείθυιαν Σιμωνίδης ἀπὸ Βριλησσοῦ φησιν ἁρπαγεῖσαν, ἐπὶ τὴν Σαρπηδονίαν πέτραν τῆς Θρᾴκης ἐνεχθῆναι. Orithyiam vero Simonides ait raptam à Brilisso in Sarpedoniam Petram Thraciæ allatam esse.* Il y a beaucoup d'aparence que son *Brilissus* est la montagne *Brilessus* dont (g) Thucydide, (h) Strabon & (i) Pline ont fait mention. Elle étoit au Païs d'Attique. Le même Scholiaste est celui qui nous fait savoir le sentiment de Cherile. (k) *Χοιρίλος δὲ*, dit-il, *ἁρπασθῆναι φησὶν αὐτὴν ἄνθη ἀμέλγουσαν ὑπὸ τὰς τοῦ Κηφισσοῦ πηγάς. Cheribus vero dicit raptam fuisse illam colligentem flores ad fontes Cephissi.* On pourroit entendre par ces dernieres paroles la source de la riviere de Cephisse proche de Lilea (l) dans la Phocide, mais il vaut mieux les entendre d'une fontaine particuliere nommée Cephisse (m) proche d'Athenes. Nous n'avons pas dit encore tout ce qui regarde les variations des Auteurs sur le lieu de l'enlevement. Platon (n) observe qu'il y avoit une tradition qu'Orithye fut enlevée de l'Areopage. *Ἢ ἐξ Ἀρείου πάγου· λέγεται γὰρ αὖ καὶ οὗτος ὁ λόγος, ὡς ἐκεῖθεν ἀλλ' οὐκ ἐνθένδε ἡρπάσθη. Vel ex Areopago. Est enim & alia fama non ex hoc loco sed ex illo raptam fuisse.* Il venoit de toucher l'opinion la plus commune, savoir que l'Ilissus étoit le lieu d'où elle fut enlevée. Ne prenons point pour un nouveau sentiment ce que dit Mr. Guillet (o) que ce fut au quartier *Agra* ou *Agra* que Boreas enleva la jeune Orithye, & *que la Déesse Diane prit la premiere fois le plaisir de la chasse.* Ce quartier étoit le lieu où l'on voioit l'autel de Borée, & le temple de Diane Agræa & il étoit au bord de l'Ilisse. C'est ce qu'on peut recueillir de deux passages conferez ensemble, l'un de (p) Platon, l'autre de (q) Pausanias.

Voici des diversitez qui se raportent aux occupations d'Orithye. Quelques-uns disent en general (r) qu'elle se divertissoit, d'autres qu'elle (s) cueilloit des fleurs, d'autres, (t) qu'elle traversoit l'Ilisse, d'autres qu'elle dansoit, d'autres qu'elle se baignoit. Platon (v) insinuë fort clairement cette derniere opinion, & nous trouvons la quatriéme en propres termes dans ces vers d'Apollonius:

Ἐσχατιῇ (w) Θρῄκης δυσχειμέρου, ἔνθ' ἄρα τήν γε
Θρηΐκιος Βορέης ἀνερείψατο Κεκροπίηθεν,
Ἰλισσοῦ προπάροιθε χορῷ ἔνι δινεύουσαν.
In ultima intempesta Thraciæ; quo istam
Thracius Aquilo rejecerat è Cecropia,
Cum se propter Ilissum in choro circumagebat;

Je ne cite ce passage qu'afin qu'on voie la temerité de l'Historien d'une autre Apollonius. Il supose que son Heros censurant les Atheniens leur dit que si Orithye avoit danse, elle n'auroit point donné d'amour. Cet endroit de Philostrate est assez curieux pour meriter que j'en raporte la version Latine (x) *Oportet ventos venerari, præsertim cum socii vestri sint, & pro vobis maxime spirent, neque Boream affinem vestrum, qui maxime ventorum omnium masculus est, fœminam facere decet, neque enim ipse Boreas Orythiam amasset, si eam vidisset tripudiantem.* Artus Thomas Sieur d'Embri qui a commenté cet Ouvrage de Philostrate auroit du nous avertir de l'opposition qui se rencontre entre le discours d'Apollonius le Poëte & le discours d'Apollonius le Philosophe. Il se seroit fait plus d'honneur en observant les impertinences de ce dernier, qu'en nous (y) contant 1. Que *les uns font* Borée *fils d'Astrée, & les autres disent qu'il estoit Thracien.* 2. *Que Simonides appelle* Brilisse *la riviere pres de laquelle Orithie* fut enlevée. Ce sont deux fautes, car être fils d'Astrée & être de Thrace ne sont pas deux choses contraires, & Simonide ne dit point que Brilisse fût une riviere. Qu'on ne me dise pas qu'Apollonius eût été blâmable si aiant envie de corriger les Atheniens il eût refuté les reveries qu'ils racontoient de Borée, il ne faut point, dis-je, que l'on m'allegue cela, puis qu'il y avoit un bon milieu à tenir entre choquer des traditions ridicules, & les suposer comme veritables. Il n'en faloit point parler, c'étoit le parti que devoit prendre un Philosophe persuadé qu'une refutation de ces sornettes piqueroit les auditeurs. Mais quel desordre! les Atheniens si fins, si polis, si éclairez se laissent persuader que la fille de l'un de leurs Rois donna de l'amour à un vent, qu'elle coucha avec lui, qu'elle en fut engrossée, que ce mariage établit une alliance entr'eux & ce vent, & qu'ils tirerent de grands secours de cet allié en lui demandant son assistance dans la guerre contre les Perses. Ils furent si persuadez de toutes ces choses qu'ils les confirmerent par des Decrets publics, par la construction d'un autel, par la celebration d'un anniversaire. Ce que je remarque afin que personne ne m'objecte que l'enlevement d'Orithye étoit regardé dans Athenes comme une fiction poëtique, & un jeu d'esprit. Cette objection est très-fausse. Tout ce que je viens de dire du vent Borée étoit un article de foi parmi les Atheniens. Je croi bien qu'au commencement ce ne fut qu'une fantaisie de Poëte chantée dans les carrefours, mais enfin elle se fourra dans le systeme de la Religion publique. Disons la même chose des autres parties de la Religion Paienne, & remarquons par-là une diference notable entre le Mahometisme & le Paganisme. Un imposteur a fondé le Mahometisme, il a eu cela pour but, mais le Paganisme s'est formé sur les jeux d'esprit de quelques Poëtes qui ne songeoient point à canoniser leurs fictions, & qui ne les inventoient que pour s'amuser. C'est d'eux que l'on pouvoit dire *hæ nugæ seria ducent in mala.* Depuis qu'une fois ces badineries furent regardées comme un point de foi, elles ne dechurent jamais de leur credit. C'est à cet égard que les Egyptiens pouvoient dire aux Grecs (z) vous êtes toûjours enfans, mais les Grecs pouvoient encore mieux leur faire (aa) le même reproche à cet égard-là. Aussi l'on ne trouve point d'Auteur parmi eux qui soit digne de l'honnêteté qu'un Romain a euë pour Diodore de Sicile, dont il a dit, (bb) c'est le premier entre les Grecs qui ait cessé de niaiser.

Je ne pretens pas que tous les Atheniens fussent assez simples pour ajoûter foi à ces beaux contes. Je me souviens de la reponse que Platon a mise dans la bouche de Socrate interrogé s'il croioit que la tradition de l'enlevement d'Orithye fût veritable, (cc) *ἀλλ' εἰπὲ πρὸς Διός, ὦ Σώκρατες, σὺ τοῦτο τὸ μυθολόγημα πείθῃ ἀληθὲς εἶναι; sed dic per Jovem Socrates, tune hanc fabulam putas veram fuisse?* Si (dd) je croiois avec les sages, repondit-il, qu'elle est fausse, je ne serois pas absurde. On voit d'un côté par ces paroles que les personnes les plus éclairées jugeoient de cela comme il faloit, & de l'autre qu'on gardoit

(a) *Natalis Comes ubi supra.*

(b) *Apollon. Argon. lib. 1. v. 215.*

(c) *Pausanias lib. 1. pag. 17.*

(d) *Notes sur l'Aristée de Virgile pag. 101. 102.*

(e) *Natalis Comes, ubi supra pag. 862.*

(f) *Scholiast. Apollon. in lib. 1. v. 211.*

(g) *Thucyd. lib. 2.*

(h) *Strabo lib. 9. pag. 275.*

(i) *Plin. lib. 4. c. 7. p. m. 423.*

(k) *Schol. Apoll. ib.*

(l) *Ὁ ποταμὸς ἐνταῦθα ἔχει τὰς πηγάς.* Hic sunt amnis ipsius fontes. *Pausan. lib. 10. pag. 351.*

(m) *Plinius ubi supra. Voiez aussi Aulugelle lib. 18. c. 10.*

(n) *Plato in Phædro pag. 1211.*

(o) *Guillet, Athenes ancienne & nouvelle p. m. 264.*

(p) *Plato, ibid.*

(q) *Pausanias lib. 1. p. 17.* (r) *Pausan. l. 1. p. 17.* (s) *Voiez ci-dessus la citation k.* (t) *Apollod. lib. 3. pag. 1247.* (v) *Plato ubi supra pag. 1210.* (w) *Apollonius ubi supra v. 213. pag. m. 24.*

(x) *Philostr. in vita Apollonii lib. 4. p. m. 167.*

(y) *Artus Thomas Sieur d'Embri dans ses annotations sur la vie d'Apollonius traduite en François par Vigenere to. 1. pag. 801.*

(z) *Ὦ Σόλων, Σόλων, Ἕλληνες ἀεὶ παῖδές ἐστε . . . νέοι ἐστὲ (αἰεὶ) τὰς ψυχὰς πάντες.* O Solo, Solo Græci pueri semper estis... juvenis semper vobis est animus. *Plato in Timæo pag. m. 1043. C.*

(aa) Quis nescit Volusi Bithynice qualia demens Ægyptus portenta colat &c. *Juvenal. Sat. 15. init.*

(bb) Apud Græcos desiit nugari Diodorus. *Plin. in præfat. p. m. 10.*

(cc) *Plato, in Phædro p. 1211. A.*

(dd) *Ἀλλ' εἰ ἀπιστοίην, ὥσπερ οἱ σοφοί, οὐκ ἂν ἄτοπος εἴην.* Jam si non putarem ut sapientes, absurdus non essem *Id. ibid.*

☞ **BORRHAUS** (MARTIN) Professeur en Theologie à Bâle, fut premierement connu sous le nom de Cellarius. Il étoit né à Stutgard au païs de Wirtemberg l'an β 1499. & il fut γ disciple de Capnion. Il reçut δ à Heidelberg le degré de maître en Philosophie, & puis s'en étant allé à Wittemberg il y aquit l'amitié de Melanchthon ζ avec qui il avoit dejà eu quelque habitude à Tubinge. Comme il ne manquoit ni d'esprit, ni de savoir, il trouva beaucoup de disciples à instruire, & il gagnoit à cela bien de l'argent. Ce fut par la recommandation de Melanchthon qu'il fut admis à cet emploi. Il se laissa miserablement seduire par Stubner l'un des premiers fondateurs de l'Anabaptisme, & il travailla avec beaucoup de chaleur à établir cette secte η. Il eut une conference avec (Y) Luther l'an 1522. & y fit paroître un grand fanatisme. Etant allé en Prusse l'an 1525. il y fut mis en prison par l'ordre du Prince, & il ne laissa pas de faire beaucoup de livres pour soutenir ses erreurs θ. Mais quand il eut vu que sa secte recevoit de jour en jour de grans échecs, & que l'esperance qu'elle avoit donnée du renouvellement de toutes choses se trouvoit trompeuse, il se convertit, & se retira à Bâle l'an 1536 *. Il quitta non seulement l'Anabaptisme, mais aussi le nom de Cellarius, & se fit nommer Borrhaus. Il se maria, & s'apliqua quelque tems à un metier pour gagner sa vie †. Enfin il fut aggregé au nombre des Professeurs de l'Academie, & il enseigna premierement la Rhetorique, & puis la Theologie. Il fit des (Z) livres, & mourut de peste à Bâle l'an 1564 ‡.

β *Konig, Bibl. pag. 126.*

γ *Frider. Spanhemius de origine & progressu Anabapt. n. 2.*

δ *Hoornbeeck, summa Controvers. p. m. 356.*

ζ *Camerar. in vita Melanchthonis pag. m. 48.*

η *Ex eodem ibid. pag. 47. 48.*

θ *Id. pag. 47.*

* *Hoornbeeck, ubi supra pag. 355. Voiez aussi Camerarius ubi supra.*

† Victus caussa sellitario opificio se aliquando addixit. *Hoornb. ib. pag. 356.*

‡ *Id. ib.*

BORRI (JOSEPH FRANÇOIS) en Latin *Burrhus*, fameux chymiste, charlatan, & heretique du XVII. siecle, étoit Milanois ⟊. Il acheva ses études dans le Seminaire de Rome, où les Jesuïtes l'admirerent comme un prodige, à cause de sa memoire & de sa capacité. Il s'attacha ensuite à la Cour de Rome, & ne laissa pas d'aprofondir plusieurs secrets de chymie. Il donna dans les debauches les plus effrenées, & se trouva obligé l'an 1654. à se refugier dans une Eglise. Peu après il fit le devot, & sema clandestinement des (A) discours de Visionaire. Il communiquoit à ses confidens les revelations qu'il se vantoit d'avoir eües: mais voiant après la mort d'Innocent X. que le nouveau Pape Alexandre VII. renouvela les Tribunaux, & fit prendre garde de plus près à toutes choses, il n'espera point d'avoir le tems necessaire pour augmenter le nombre de ses disciples autant que son dessein le demandoit; ainsi il sortit de Rome, & s'en retourna

⟊ *Voiez ci-dessous pag. 656. lettre a.*

gardoit quelques mesures en s'expliquant là-dessus dans un Ouvrage public. Quoi qu'il en soit une infinité d'Atheniens pleins d'esprit & de bon sens en toute autre chose, cent fois plus capables de tromper que de se laisser tromper croioient bonnement ce qu'on leur disoit de Borée & d'Orithye. C'est là un sujet d'étonnement, on y trouve une belle moralité sur la foiblesse de l'entendement humain. Jugeons de l'ancien par le moderne. Aujourd'hui dans Rome où il y a tant d'esprit, & tant de prudence on croit communement la plupart des traditions qui fondent le culte de quelques chapelles particulieres. Un petit nombre d'esprits plus forts n'en croient rien. C'est ainsi qu'il faut raisonner à l'égard de l'ancienne Grece.

(Y) *Il eut une conference avec Luther.*] Les premieres fureurs de l'Anabaptisme éclaterent à Zwiccaw, où Nicolas Storch, Marc Stubner, & Thomas Munzer s'érigerent en Prophetes, & se vanterent d'avoir avec Dieu beaucoup d'entretiens. Ils s'attirerent par là un grand nombre d'auditeurs, car ils promettoient qu'on verroit bientôt le nouveau regne du Messie. Pendant ce tems-là Luther se tenoit caché; il ne laissa pas d'aprendre la levée de bouclier de ces fanatiques, & les progrez qu'ils faisoient à Wittemberg, où ils avoient même un peu ébranlé Melanchton (a). Pour ce qui est de nôtre Cellarius ils le gagnerent entierement, il devint aussi zélé qu'aucun d'eux. (b) *Non paucos in suam sententiam perducebat* (Marcus Stubnerus) *quorum caput fuit Martinus Cellarius, qui istis pertinacissimè diu sane adhæsit, & caussam hanc egit atque defendit.* Luther sortant de sa retraite arriva à Wittemberg au mois de Mars 1522. & arrêta par ses sermons les progrez de ces gens-là. Leurs disciples mêmes l'écouterent avec beaucoup de veneration, mais dès que Stubner qui étoit sorti de Wittemberg pour quelque affaire y fut revenu, ils s'attacherent à lui comme auparavant & l'encouragerent à soutenir ses opinions. (c) Cellarius l'y exhorta principalement. Stubner demanda à conferer avec Luther, & obtint enfin jour & heure pour cela: il se rendit à l'assignation accompagné de Cellarius & d'un autre. Luther n'avoit avec lui que Melanchthon. Vous allez voir dans le passage Latin que je raporte que Cellarius fit paroître plus d'emportement que Stubner, & comment ces fanatiques sortirent de Wittemberg ce jour-là même pour se retirer à Chemberg, d'où ils écrivirent à Luther une lettre pleine de maledictions. (d) *Audivit Luterus placide narrantem Marcum sua. Cum dicendi finem fecisset, nihil contra illa adeo absurda & futilia disserendum ratus Luterus, hoc modo monuit; viderent quid agerent. Nihil eorum quæ commemorassent, sacris literis niti, commentaque esse cogitationum curiosarum, aut etiam fallacis & fraudulenti spiritus deliras & perniciosas subjectiones. Ibi Cellarius & voce & gestibus vesanis, cum & solum pedibus & propositam mensulam manibus feriret, exclamare & indignari, ausum esse Luterum suspicari tale aliquid de divino homine. At Marcus paulo sedatior, ut scias, inquit, Lutere, me spiritu Dei præditum esse, ego, quid in animo tuo conceperis, sum indicaturus, idque est:* Te incipere inclinari ad hæc ut meam doctrinam veram esse credas. *Cum Luterus, ut ipse postea dixit, istam dedita opera sententiam cogitando esset complexus:* Increpet te Deus Satana: *Post hæc plus verborum faciendum Luterus non putavit, & minantes gloriantesque eos dimisit, ac nescio quid pollicentes de mirabilibus effectionibus, quibus probaturi sua essent, cum hoc modo dixisset:* Is Deus quem ego veneror & colo, facilè vestra numina, ne quid tale efficiatur, coërcebit; *eo die oppido illi excesserunt, & Chembergo distante passibus amplius millibus quinque literas plenas maledictis & execrationibus ad Lutherum miserunt.*

(a) *Voiez Seckendorf Histor. Lutheran. lib. 1. pag. 192. 193.*

(b) *Camerarius in vita Melanchthon. p. m. 47.*

(c) Inque omnibus maxime & ardentissime M. Cellarius. *Id. ibid. pag. 50.*

(d) *Id. ib. pag. 51. 52.*

(Z) *Il fit des livres.*] Il publia des notes sur la politique d'Aristote l'an 1545. un Commentaire sur la Rhetorique du même Aristote l'an 1551. Un Commentaire sur le pentateuque l'an 1557. Un sur Esaie. & sur l'Apocalypse l'an 1561. Un sur Job & sur l'Ecclesiaste l'an 1564. Je n'ai point vu ce qu'il a fait (e) sur la Logique & sur les Mathematiques, ni son Commentaire (f) sur le livre des Juges, & sur le livre des Rois. Konig (g) lui donne un Ouvrage de Philosophie divisé en 3. livres *de censura veri & falsi.*

(A) *Sema clandestinement des discours de Visionaire.*] Affectant les apparences d'un grand zéle, il deploroit le dereglement des mœurs qui regnoit à Rome, & il assûra que la maladie étoit venuë à son comble, & que le tems de la guerison aprochoit: tems heureux auquel il n'y auroit sur la terre qu'un seul bercail, dont le Pape seroit l'unique berger. Quiconque refusera, disoit-il, d'entrer dans cette unique bergerie sera detruit par les armées Papales; Dieu m'a predestiné pour être le General de ces armées, je suis assûré que rien ne leur manquera; j'acheverai bientôt mes travaux chymiques, par l'heureuse production de la pierre Philosophale, & par ce moien j'aurai autant d'or qu'il en faudra. Je suis assûré du secours des Anges, & particulierement de celui de Michel l'Archange. Lors que je commençai de marcher dans la vie spirituelle, j'eus une vision de nuit accompagnée d'une voix Angelique, qui m'assûra que je deviendrois Prophete: le signe qui m'en fut donné fut une palme qui m'aparut toute entourée (h) des lumieres du paradis. Il se vanta que l'Archange St. Michel avoit pris poste dans son cœur, & que les Anges venoient par troupes lui reveler les secrets celestes, & ce qui se passoit dans le Conclave d'Alexandre VII. Je ne raporte qu'une petite partie de ses chimeres: cela peut sufire pour faire juge du total.

(e) Præter scripta logica & mathematica libris aliquot commentariis in Vetus Testamentum se Ecclesiæ Dei commendavit. *Spanhemius de orig. & progr. Anabapt. n. 2.*

(f) *Hoornbeeck summ. Controv. pag. 356 en fait mention.*

(g) *Konig, in Biblioth. vet. & nova pag. 126.*

(h) Gli apparisce una palma circondata d'ogni intorno, da lumi paradisali. *Vita des Cavagliere Borri pag. 342.*

tourna à Milan. Il y fit le devot, & s'acredita par ce moien auprès de plusieurs personnes, ausquelles il faisoit faire certains exercices de pieté qui avoient une grande aparence de vie spirituelle. Il engageoit les membres de sa nouvelle congregation à lui jurer le secret; & quand il les vit affermis dans la croiance de sa mission extraordinaire, il leur dicta certains vœux par la sugestion de son Ange, leur disoit-il. L'un de ces vœux étoit celui de la pauvreté, en execution duquel il se faisoit consigner l'argent que chacun avoit. Le cinquiéme de ces vœux les engageoit à un zèle très-ardent pour la sainte propagation du regne de Dieu. Ce devoit être le regne du Très-Haut, le regne d'un seul troupeau β, selon le jargon de cette nouvelle secte. Borri devoit être le Capitaine general des troupes qui reduiroient tout le genre humain à une même bergerie; il seroit assisté d'une façon très-particuliere par Michel l'Archange; il avoit dejà reçu du ciel une épée sur la poignée de laquelle se voioit l'image des sept Intelligences, & on tueroit le Pape même s'il n'avoit pas sur son front la marque requise. Je laisse là le detail γ des autres visions, pour dire quelque chose des nouveaux dogmes du Cavalier Borri. Il enseignoit entre autres choses que la Sainte Vierge étoit une veritable Déesse, & proprement le Saint Esprit Incarné, car il disoit qu'elle étoit née de Sainte Anne tout comme JESUS-CHRIST étoit né d'elle. Il l'apelloit la fille unique δ de Dieu conçuë par inspiration, & faisoit ajoûter cela à la Messe lors que les Prêtres ses sectateurs la celebroient. Il disoit qu'elle étoit presente quant à son humanité au sacrement de l'Eucharistie, & alleguoit certains passages de l'Ecriture pour le soutien de ses dogmes. Il s'avisa même de dicter (B) à ses disciples un traité sur son systême. J'ai dejà dit qu'il se vantoit d'avoir bonne part aux revelations celestes: c'est par cette voie qu'il avoit apris que St. Paul lui communiquoit la même puissance que Dieu confera à cet Apôtre pour censurer la conduite de St. Pierre. Il se vantoit de communiquer aux autres le don d'illumination pour l'intelligence des mysteres, & il se servoit de l'imposition des mains, en priant la Trinité de recevoir le Novice dans la ‡ Religion des Evangeliques Nationaux. Son dessein étoit en cas qu'il se trouvât assisté d'un assez grand nombre de sectateurs, de se produire sur la grande place de Milan, d'y representer éloquemment les abus du gouvernement ecclesiastique, & du gouvernement seculier, d'animer le peuple à la liberté, & de s'assûrer ainsi de la ville & du païs de Milan, & puis de pousser ses conquêtes le mieux qu'il pourroit. Mais tous ses desseins avorterent par l'emprisonnement de quelques-uns de ses disciples. Il se sauva bien vîte dès qu'il eut su cette premiere demarche de l'Inquisition, & n'eut garde de comparoitre aux ajournemens de ce redoutable Tribunal. Son procès lui fut fait par contumace en 1659. & 1660. il fut condamné comme heretique, & son effigie fut brûlée à Rome (C) avec ses ecrits au Champ de Flore, par la main du bourreau le 3. de Janvier 1661. Il s'étoit arrêté quelque tems dans la ville de Strasbourg, & y avoit trouvé du suport & de l'apui, tant en qualité de persecuté de l'Inquisition, qu'en qualité de grand chymiste; mais il lui falut un plus grand theatre. Il le chercha en Hollande l'an 1661. & le trouva à Amsterdam. Il y fit grand bruit; on alloit à lui comme au medecin universel de toutes sortes de maladies; il y parut en magnifique équipage; il se faisoit traitter d'Excellence, on parloit de le marier aux plus grans partis &c. La chance tourna, on vit baisser sa reputation; soit ‡ que ses miracles ne trouvassent plus de foi, soit que sa foi ne pût faire plus de miracles, & une belle nuit il fit banqueroute, & se sauva d'Amsterdam avec plusieurs pierreries, & plusieurs sommes d'argent qu'il avoit escamotées *. Il se retira à Hambourg où étoit alors la Reine Christine, se mit sous sa protection, & lui persuada de hasarder bien de l'argent pour le travail du grand œuvre, ce qui n'aboutit à rien. Il passa ensuite à Coppenhagen, & inspira une forte envie à sa Majesté Danoise de faire chercher la pierre philosophale. Il aquit par ce moien les bonnes graces de ce Prince, jusques à devenir très-odieux à tous les Grans du Roiaume. Immediatement après la mort de ce Roi, auquel il avoit fait faire inutilement des depenses infinies, il sortit de Dannemarc crainte d'y être mis en prison, † & resolut de s'en aller en Turquie. Etant arrivé sur les frontieres au tems que l'on decouvrit la conspiration de Nadasti, de Serin, & de Frangipani, on le prit à Goldingen pour un des complices, c'est pourquoi le Seigneur du lieu le fit prier de venir loger chez lui, & s'assûra de sa personne; & aiant su que son prisonnier s'apelloit Joseph François Borri, il envoia ce nom à Sa Majesté Imperiale, afin qu'on vît si cet homme étoit du nombre des conjurez. Le Nonce du Pape avoit audience de l'Empereur, justement lors que la lettre du Comte de Goldingen fut aportée. Il n'eut pas plutôt ouï le nom de Borri, qu'il demanda au nom du Pape que ce prisonnier lui fût livré. L'Empereur y aiant consenti fit venir

β Quanto si doveva fare nello spazio di poch' anni col suo imaginario Regno dell' Altissimo ed il suo solo Ovile. *Vita del Cavagl. Borri pag.* 347.

γ *Voiez les remarques.*

δ *Voiez la remarque B à la fin.*

‡ Coll' imporre loro tutte due le mani sovra il capo invocando la santissima Triade, affinche gradisse d'accettarli nella religione de Nazionalisti Vangelici. *Ib. pag.* 361.

‡ Cominciando à mancare i miracoli alla sua fede, ò la fede à suoi miracoli. *Ib. p.* 372.

* Se ne fuggì di notte carico di gemme e danari alla somma di più di dodeci mila doppie. *Ibid.*

† *On a oublié dans le livre dont cet article est extrait de parler du voiage de Borri à la Cour de Saxe. Voiez le Journal de Leipsic* 1688. *pag.* 587.

(B) *De dicter à ses disciples un traité sur son systême.*] Il le retira d'entre leurs mains quand il commença de conoitre que l'Inquisition avoit ouï dire quelque chose de leurs assemblées nocturnes, & cacha tous ses cahiers dans un Monastere de filles. C'est de là qu'ils tomberent entre les mains de l'Inquisition: on y trouva des doctrines tout-à-fait extravagantes, comme *que le Fils de Dieu par un principe d'ambition, & pour devenir égal à son pere le poussoit à créer des êtres; que la chute de Lucifer étoit venue du refus qu'il avoit fait d'adorer en idée* JESUS-CHRIST *& la Ste. Vierge: que les Anges qui adherent à Lucifer, non par deliberation, mais par desir seulement, sont demeurez dans les airs: que Dieu se servit du ministere des Anges rebelles pour la creation des élemens, & des animaux: que l'ame des bêtes est une production, ou plûtôt une émanation de la substance des mauvais Anges, & que c'est pour cela qu'elle est mortelle: que la Ste. Vierge étoit sortie conde issée du sein de la nature divine, & qu'autrement elle n'auroit pu devenir l'épouse du St. Esprit, à cause de la disproportion des natures* (a). J'ai dit dans le corps de cet article qu'il la nommoit la fille unique de Dieu, je m'en vais citer mon auteur: (b) *Chiamava la Vergine, sagratissima Dea, ed unispirata figlia dell' Altissimo e da que' Sacerdoti suoi sciocchi sieguaci faceva aggiugnere al Canone della Messa le parole* UNINSPIRATA FILIA.

(C) *Son effigie fût brûlée à Rome .... le 3. de Janvier.*] On lui attribuë la même pensée que plusieurs attribuent à Henri Etienne, c'est d'avoir dit qu'il n'avoit jamais eu plus de froid que le jour que l'on le brûla à Rome. De Dominis se servit, dit-on, de la même raillerie. (c) *Gli pervenne la nuova che la sua effigie era abbrucciata, e si lasciò intendere, che non aveva mai avuto tanto freddo quanto quel giorno, all' imitazione di Marco Antonio de' Dominis, che disse lo stesso, mentre ritrovandosi egli in Inghilterra si faceva della sua effigie simil' esecuzione.*

(a) *Vita del Cavagliere Borri pag.* 554. *& suiv.*

(b) *Ibid. pag.* 381.

(c) *Ibid. pag.* 369.

venir à Vienne le Chevalier Borri, & lui obtint promesse du Pape qu'on ne le feroit point mourir; & l'envoia à Rome, où il fut condamné (*D*) à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition, & à faire amende honorable. Quelques années après il obtint la liberté de sortir pour traiter le Duc d'Etrée, que tous les medecins comptoient dejà pour perdu, & il le guerit: ce qui fit dire qu'un heresiarque avoit fait un (*E*) grand miracle dans Rome. Le Duc obtint qu'on le changeroit de prison, & qu'on l'enverroit au Chateau Saint Ange. Le bruit a couru depuis ce tems-là qu'on lui (*F*) permettoit de sortir deux fois la semaine, & de se promener par la ville avec des Gardes †. On imprima à Geneve en 1681. quelques écrits (*G*) qu'on lui attribuë. On verra dans les remarques ce que Sorbiere (*H*) pensoit de ce personnage. Ce sera un assez

† *Tiré d'un livre intitulé* Breve relazione della vita del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese, *imprimé à Geneve (le titre porte* in Colonia appo Pietro del Martello) 1681. *avec un autre Traité qui a pour titre* la Chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri.

(D) *Il fut condamné à passer toute sa vie dans les prisons de l'Inquisition.*] On sera bien aise de trouver ici plus au long ce que j'ai touché en gros touchant la peine qui fut infligée au Cavalier Borri. Il „ fut (*a*) condamné le dernier Dimanche du mois d'Octobre 1672. de faire une abjuration de ses erreurs en l'Eglise de Minerve, pour lequel effet on le mena sur un Echaffaut, qu'on avoit fait faire exprés, où l'une de ses Parties, qui étoit un Prêtre, leut le proces tout haut, avec sa confession & abjuration. La sentence fut prononcée par le Saint Office, lui étant à genoux avec un cierge à la main, pendant qu'on lisoit son abjuration; ce qu'étant fait, il se leva, & remercia le Sacré College de la douceur dont il avoit usé envers lui, en ne lui imposant point une plus dure punition, qu'il confessoit avoir bien meritée. Cela se fit en presence d'une infinité de personnes, qui furent curieuses de voir un homme si fameux, & une action si solennelle & si extraordinaire. Il étoit environné d'une grande quantité d'Archers & Officiers du Saint Office. Il y avoit aussi quantité de Prelats, qui y étoient presents avec le Sacré College: & une innombrable multitude d'autres personnes. Le dit Sieur Borri voyant tant d'Archers & autres gens de même étoffe autour de lui, tomba jusqu'à 2. fois en pamoison. La ceremonie étant achevée, on le ramena en prison, d'où on le mena à Lorette, comme étant un instrument trop pernicieux en la Chrétienté, avec ordre expres de lui faire dire tous les jours le Credo, & toutes les semaines les Pseaumes penitentiels une fois . . . On (*b*) lui avoit aussi ordonné dans sa sentence de communier tous les jours une fois, lors qu'il seroit arrivé à Lorette. . . . . (*c*) devant que de sortir des prisons de l'Inquisition il fut visité par plusieurs hommes & femmes, & même des Princes, des Princesses, Chevaliers & autres personnes de qualité. Lors qu'il sortit de la prison on le fit passer par une troupe de Lanciers du Pape, qui étoient rangez en haye. Il monta sur l'Echaffaut avec les mains liées, entre lesquelles il avoit un cierge ardent, & demeura à genoux tout le tems qu'on lui prononça sa sentence, par laquelle il fut condamné à une prison perpetuelle, pour avoir été (ce sont les propres mots de sa sentence) inventeur d'une nouvelle Heresie, & à porter pour penitence toute sa vie l'habit de l'Inquisition, avec une Croix rouge sur la poitrine, & une au dos. Il fut fort étonné d'entendre parler d'une prison perpetuelle; mais les Inquisiteurs le consolerent par cette raison, que si on n'eut trouve cet expedient favorable pour lui, on lui auroit asseurément ôté la vie, & qu'on lui faisoit cette grace, parce qu'il avoit fait abjuration de ses erreurs il y avoit 13. ans (*d*); ce qu'il ratifia entre les mains des Inquisiteurs Casanatta & Pozzobonelli: sur quoi le Pape entendant la confirmation de cette abjuration, fut si aise qu'il donna indulgence pleniere de tous pechés à tous ceux qui étoient là presents, car cette Ceremonie dura plus de 5. heures durant. „

(*a*) *Mercure Hollandois de l'année* 1672. *pag.* 463. 464.

(*b*) *Ibid. pag.* 465. 466.

(*c*) *Ibid. pag.* 465.

(*d*) *L'Auteur de sa vie ne fait nulle mention de cela; il dit que Borri fut condamné par contumace, & qu'il s'enfuit de Milan dès qu'il se vit découvert.*

(E) *Avoit fait un grand miracle.*] Les Medecins avoient abandonné le malade, on le comptoit donc pour mort, on regarda donc sa guerison comme une resurrection. (*e*) *Sendo cosa strana che un Eresiarca abbia fato un miracolo di resuscitar' un morto, come veniva creduto da' medici.*

(*e*) *Vita del Cavagl. Borri, pag.* 379.

(F) *Qu'on lui permettoit de sortir deux fois la semaine.*] Je sai de bonne part que la Reine de Suede l'envoioit quelquefois querir en carrosse, mais que depuis la mort de cette Princesse il ne sortoit plus, & qu'il a falu même une permission expresse du Pape pour lui parler. On m'a assuré qu'il n'a point pretendu être en prison au Chateau St. Ange, mais être logé là comme dans un grand palais, afin de vaquer à l'etude, & à des operations chymiques, & qu'il a neglige les occasions de s'évader qui se sont quelquefois offertes.

Notez que Mr. Masdari aiant lu ce que je viens de dire me fit savoir qu'au (*f*) tems qu'il étoit à Rome il vit plusieurs fois le Cavalier Borri, & qu'il sait très-bien que ce prisonnier *ne pouvoit descendre que jusqu'à une certaine porte qui est au milieu du degré du son du Chateau St. Ange, jusqu'où il venoit accompagner ceux qui le venoient voir; qu'il avoit un assez joli apartement qui consistoit en trois chambres & un laboratoire; qu'il faloit avoir un billet du Cardinal Cibo, si l'on vouloit être admis, & qu'il regardoit ce chateau comme une veritable prison pour lui, dont il ne desesperoit point que Mr. le Duc d'Etrée ne le delivrat.* On peut accorder la diference de ces relations par le *Distingue tempora*, & ceux qui savent le caractere de nôtre Borri voient sans peine qu'après avoir obtenu la permission de sortir de tems en tems, il a été capable peut-être de dire en grand hableur qu'il n'etoit plus prisonnier.

(*f*) *C'est-à-dire en* 1679. *&* 1680.

(G) *Quelques écrits qu'on lui attribuë.*] Ils peuvent être reduits à deux, à des lettres sur des matieres de chymie, & à des reflexions politiques. Le premier de ces deux Ouvrages est intitulé: *La chiave del Gabinetto del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese.* Il contient dix lettres dont les deux premieres datées de Coppenhagen l'an 1666. ne sont autre chose en substance que le Comte de Gabalis que Mr. l'Abbé de Villars publia l'an 1670. Je donne à examiner aux curieux lequel de ces deux Ouvrages doit passer pour l'original. Les autres lettres roulent sur des questions de chymie, excepté la derniere, car on soutient dans celle-ci l'opinion de Mr. Descartes sur l'ame des bêtes. L'autre Traité a pour titre *Istruzioni politiche del Cavagliere Gioseppe Francesco Borri Milanese date al re di Danimarca.* Ce sont quelques aforismes de Politique accompagnez d'un assez long commentaire. La vie du Cavalier Borri aprend qu'il publia lors qu'il demeuroit à Strasbourg une lettre (*g*) qui courut par tout le monde. La Bibliotheque (*h*) des Medecins fait mention de deux de ses lettres imprimées à Coppenhagen l'an 1669. & adressées à Bartholin, l'une *de ortu cerebri, & usu medico*, l'autre *de artificio oculorum humores restituendi.* Konig lui attribuë un autre écrit intitulé *notitia Gentis Burrhorum.*

(*g*) Stampò la lettera di restituire l'occhio ad un cavallo, che corre per tutto il mondo. *Vita del Cav. Borri pag.* 370. *Il savoit fort bien guerir les maux d'yeux. Voiez la remarque I.*

(*h*) *Merklinus in Lindenio renovato pag.* 289. *au mot* Franciscus Josephus Burrhus. *Le Journal des Savans du 2. Septemb.* 1669. *parle amplement de ces deux lettres.*

(H) *Ce que Sorbiere pensoit de ce personnage.*] „ (*i*) Il me reste seulement à vous dire deux ou trois mots de ce fameux Chevalier Borri, que j'ai vu à Amsterdam, en cette derniere course que j'y ai faite. Vous voulez savoir comment il est arrivé qu'il a fait de si loin tant de bruit à Paris, que des gens de qualité se sont fait porter en brancard en Hollande, pour estre gueris par ce charlatan; & que d'autres gens d'esprit y sont allez tout exprès pour visiter un si grand homme. Que dirai-je à cela, Monsieur, si ce n'est qu'il est vrai aujourd'hui, de mesme qu'il a esté vrai autres fois que nostre pauvre humanité pourroit estre definie par l'inclination au mensonge, & par la credulité, *homo est animal credulum & mendax*, l'homme est un animal credule & menteur, φιλόψευδον ζῶον. Ceux qui adjoustent foi si aisément aux histoires que l'on raconte de ces faiseurs de miracles, tel que Borri a esté tenu avant que le monde en fut detrompé, n'ont pas manqué sans doute d'escouter attentivement en leur enfance les contes de peau d'asne; & cela marque un bon naturel, avec un esprit fort disciplinable. J'aurois bien à philosopher là-dessus. . . . . Il arrive (*k*) après que l'on . . . . . s'est mocqué des Medecins ordinaires, que l'on donne tout à coup une entiere croyance aux promesses d'un Charlatan; & qu'on se laisse pipper à sa nouvelle methode, quoi qu'il ne debite que les mesmes denrées. Celui dont je vous veux faire la peinture est un grand garçon noireau, d'assez bonne façon, qui va bien vestu, & qui fait quelque despence. Elle n'est pourtant pas telle qu'on se l'imagine, & qu'on l'exaggere; car huit ou dix mille livres peuvent aller bien loin à Amsterdam. Mais une maison de quinze mille escus achetée en un bel endroit, cinq ou six estaffiers, un habit à la Françoise, quelque collation aux Dames, le refus de quelque argent, cinq ou six richedales distribuées en tems & lieu à des pauvres gens, quelque insolence

(*i*) *Sorbiere, Relation d'un voiage en Angleterre, p. m.* 155.

(*k*) *Ibid. pag.* 158.

assez curieux suplément de cet article. J'indiquerai aussi ce que Monconis (*I*) en a pensé. Mr. Frischman Resident de France à Strasbourg a fait un écrit (*K*) qui merite d'être lu touchant le Sieur Borri. Le suplément (*L*) du voiage de Mr. Burnet n'est pas exact sur ce chapitre. La Gazette Flamande d'Utrecht du 9. de Septembre 1695. annonça que Borri âgé de 79. ans étoit mort depuis peu au château St. Ange.

☞ BORRICHIUS (OLAUS) l'un des plus doctes personnages de son siecle, étoit fils d'un Ministre Lutherien au Diocese de Ripe dans le Dannemarc, & naquit le 7. d'Avril 1626. Il fut envoié à l'Academie de Copenhagen l'an 1644. & s'y apliqua à plusieurs sortes d'étude pendant six ans, mais de telle sorte qu'il donna ses principaux soins à la Medecine. Il regenta une classe dans le College de Copenhagen, & s'aquita très-bien de cette fonction, car il étoit infatigable dans le travail, & ses mœurs étoient bien reglées. Cela lui âquit l'estime de Caspar Brochman Evêque de Selande, & celle du Chancelier du Roiaume, & il obtint par leur recommandation un Canonicat à Lunden. Il refusa le Rectorat de l'Ecole Illustre d'Herlow qui lui fut ofert par Mr. de Rosecrantz après qu'il eut regenté 4. années cette Classe de Copenhagen; il le refusa, dis-je, parce qu'il le crut contraire au dessein qu'il avoit formé de voiager, & de se perfectionner dans la Medecine. Il commença de la pratiquer pendant une horrible peste qui fit

„ lence de discours, & tels autres artifices, ont fait dire à des personnes credules, ou qui eussent bien „ voulu que cela fust, qu'il donnoit des poignées de „ diamants, qu'il faisoit le grand œuvre, & qu'il „ avoit la Medecine Universelle. Le fin de tout cela est, „ que le Sieur Borri est un fin matois, fils d'un habile (*a*) Medecin de Milan, qui lui a laissé quelque „ bien; mais il y a adjousté celui qui lui vient par l'industrie que je vai vous representer. Comme il ne „ manque pas d'esprit, avec un peu d'estude il a sceu „ gaigner celui de quelques Princes, qui ont fourni „ à l'appointement sur l'esperance qu'il leur a donnée „ de leur communiquer la pierre philosophale, qu'il „ estoit sur le point de trouver. Il a sans doute quelque habilete, ou quelque routine aux preparations „ chymiques, quelque adresse pour la metallique, „ quelque imitation des perles & des pierreries, & „ peut-estre quelques remedes purgatifs ou stomachiques, qui d'ordinaire sont fort generaux; comme „ c'est de cette region que viennent la pluspart des „ maladies. Par ce leurre il s'est insinué auprès de ceux „ dont il a eu besoin; & il y a eu des Marchands, „ aussi bien que des Princes, qui ont donné dans le „ panneau. Tesmoin une promesse de deux cent „ mille livres qu'il avoit faite à un certain Demers, „ qui avoit fourni à ses despenses, & pour laquelle „ des heritiers de ce Marchand sont en proces avec „ le Spagirique: car le galant homme l'a conceuë „ d'une maniere si bigearre qu'on n'y comprend rien. „ Ce fourbe pour se mettre en credit, & faire parler „ de soi, pretendit d'abord à se rendre Heresiarque. „ Il avoit oui dire que les Medecins étoient soupçonnez de ne pas croire assez, c'est pourquoi il fit „ semblant de croire plus qu'il ne faut: & comme si „ sa devotion se fut picquée d'honorer la saincte Vierge au delà de ce que l'Eglise l'ordonne, il s'advança de dire, qu'elle estoit une quatriesme personne de la divinité. Il en fut recherché par l'inquisition, & condamné au feu par contumace. Il passa à Inspruck (*b*), où le feu Archiduc devint la premiere de ses duppes. Et par son moyen continuant „ sa route en Hollande, il se fixa à Amsterdam, comme en un païs propre à faire sonner haut la persecution qu'on lui faisoit à Rome; & où il trouveroit des bourses ouvertes pour de grandes avances „ à recouvrer sur le lucre qu'il feroit esperer. Il s'est „ mis là à faire l'homme d'importance. Il a acquis „ du credit au commencement parmi cette bourgeoisie; & il s'y est maintenu quelque tems par l'appui d'un vieux Bourgue-Maistre, qu'il a resocillé „ avec ses eaux cordiales, jusques à ce que chacun a „ reconnu sa fripponnerie, & s'est mocqué de ses artifices. Ils ne vont tout au plus qu'à trouver le moyen „ de mettre en pratique impunement quelque billonage, ou à quelque alteration de metaux, qui n'est „ pas encore bien decouverte: car pour ses cures des „ maladies, on ne s'en prevaut non plus là où il „ est, qu'en cette Ville on se prevaut des remedes „ d'un celebre faiseur d'affiches, qui a presque autant „ de reputation au païs de Liege & en Hollande, que „ Borri en a à Paris. . . . (*c*) Quelques-uns ont voulu dire, que Borri s'estoit trouvé à la peste de Naples, & qu'ayant un excellent preservatif, il estoit „ entré dans les maisons pestiferées, abandonnées par „ l'infection & la mortalité, & que là il n'avoit pas „ mal fait ses affaires. Je ne sai ce qui en est. „

(*I*) *J'indiquerai aussi ce que Monconis en a raporté.*] Il le vit à la Haïe l'an 1663. & lui entendit dire diverses choses sur des secrets de chymie. On en voit le precis dans la relation (*d*) de ses voiages. Borri etoit deja mal dans ses affaires: il craignoit ses ennemis, *& se defioit de ses plus affidés*, (*e*) *& parloit de se retirer en Turquie.* Il lui étoit indifferent, disoit-il, (*f*) qu'on le crût docte ou ignorant, & par la même indifference il ne se mettoit point en peine de justifier la verité de sa croyance: il ajoûtoit *qu'on ne pouvoit estre bon Philosophe sans estre bon Chrestien. Comme je lui dis*, c'est Monconis qui parle, *qu'on l'accusoit d'avoir dit que le S. Esprit s'estoit incarné dans la Vierge, & que son Escuyer eust respondu, pourquoi est-ce que l'on l'accusoit d'une chose dont on n'avoit jamais eu de preuve, ne pouvant pas monstrer aucun de ses escrits où il y eut de ces choses, il respondit* si bene *dans un que le Pape avoit eu, qui estoit le seul qui par hazard estoit resté lors qu'il avoit bruslé tous les autres; que touchant aux choses surnaturelles il ne lui devoit jamais arriver de malheur dont il ne fut adverti par une estoile, qui paroissoit devant lui quand mesme il fermoit les yeux.* Voiez dans la page 155. de la méme relation les contes qu'on fit à Monconis sur les fourberies du Sr. Borri, & dans la 178. une cure admirable d'œil. Le Peintre Otho aprit à Monconis que Borri *l'avoit parfaitement gueri d'un cancer qu'il avoit dans l'œil, qui lui ostoit la veuë & l'empeschoit de travailler, que tous les Medecins tenoient incurable* (*g*).

(*K*) *Un ecrit qui merite d'être lu.*] En voici le titre, *Monumentum in laudem gentis Burrhorum Calend. Jan. M D C L X. Francisco Josepho Burrho Medico Italo structum.* Les quatre lettres F. R. C. R. qui designent le nom de l'Auteur, signifient *Frischmannus Regis Christianissimi Residens.* Celui (*h*) qui m'aprend cela indique de cette sorte la matiere de cet Ecrit; *In quo*, dit-il, *potens artifex plantas in cineres, & earundem cineres ad eandem pristinam speciem ignis beneficio rite suppositi balneo Mariæ reducens, ut fama, sed incerta est, similem suam παλιγγενεσίαν, quæ est combustorum è cineribus resurrectio, expectans, laudatus est.* On nous renvoie à Tuldenus qui raporte les procedures de l'Inquisition contre Borri.

(*L*) *Le suplément du voiage de Mr. Burnet n'est pas exact.*] On a nommé suplement de ce voiage *trois lettres touchant l'état present d'Italie.* qui furent traduites de l'Anglois & publiées à Amsterdam en l'année 1688. On y conte (*i*) que *Burrhi* (car c'est ainsi que le Traducteur le nomme) *est un Gentilhomme du Milanois qui avoit de patrimoine environ* 8000. *écus de rente.* Il voiagea en sa jeunesse, & étant de retour à Milan il y tint des conferences sur la nouvelle Philosophie & sur la chymie. Il fut mis à l'Inquisition, mais comme on ne put rien prouver contre lui on le relâcha (*k*). Il s'en alla en Allemagne & en Hollande; l'Inquisition *fit des plaintes de lui à l'Empereur*, il fut arrêté à Vienne, *& puis après renvoié en Italie.* On l'accusa d'opinions étranges *qui furent toutes prouvées contre lui, quoi qu'il proteste* (*l*) *qu'il n'y a jamais pensé, & il fut obligé d'en faire abjuration en* (*m*) *l'an* 1668. Il fut condamné à une prison perpetuelle. De ces 8000. écus par an on ne lui en laisse que 3000. (*n*) car les bons Peres ont eu la charité d'en retenir 5000. pour eux, & ces 3000. sont tellement rognez par ceux par les mains de qui cet argent passe, qu'il n'en touche pas 1500. tous les ans. L'Auteur des 3. lettres s'imagine que tout le fondement des Heresies de Borri, est d'avoir *parlé des choses de la religion dans le jargon mysterieux & inintelligible de certains Chymistes.* Je conois des gens qui croient que Borri a pretendu expliquer la Trinité, l'Incarnation &c. par les principes de la chymie.

(*a*) *L'Auteur de sa vie ne marque point qu'il fut fils d'un Medecin, & insinué le contraire.* Nacque in Milano, *dit-il*, figlio del Signor Branda Borri, di famiglia antica della citta di Milano. *Il ajoute que le Cavalier Borri se vante d'être descendu de Burrus gouverneur de Neron.*

(*b*) *L'Auteur de sa vie dit pourtant qu'en se retirant d'Italie il passa en Suisse, & de là à Strasbourg, à Amsterdam, à Hambourg &c. évitant les païs des Catholiques.* Il Borri, *dit-il*, *p.* 368. uscito d'Italia e passati li monti con quella fretta che ricercava il suo scampo se ne passo nell' Elvezia, ed indi ad Argentina fuggendo à piu potere il passare per paesi Catolici. *Il ne laisse pas d'être vrai que Borri a distillé avec l'Archiduc, voiez Monconis 2. part. pag.* 149. 404.

(*c*) *Sorbiere ib. p.* 163.

(*d*) *Monconis, voiag. seconde partie pag.* 135. 137. 145. 146. 147. *&c. édit. de Lion.*

(*e*) *Ibid. pag.* 144. 145.

(*f*) *Ibid. pag.* 147.

(*g*) *Ibid. pag.* 178.

(*h*) *Deckherrus, de script. adespot. pag.* 131.

(*i*) *Pag.* 140. *& suivant.*

(*k*) *S'il eût été pris & jugé present par l'Inquisition, l'Auteur Italien de sa vie ne diroit pas qu'il se sauva & qu'on le cita, & que comme il ne comparut point on le condamna par contumace.*

(*l*) *Cependant il ne nia point à Monconis qu'il n'eût enseigné l'Incarnation du St. Esprit dans la Sainte Vierge. Voiez la remarque I.*

(*m*) *Ce fut en* 1672. *Voiez ci-dessus la remarque D.*

(*n*) *Il n'y a nulle apparence que Borri eût alors tant de patrimoine, ni que l'Inquisition lui ait laissé neuf mille livres de rente.*

fit mourir beaucoup de gens dans la capitale du Roiaume. La contagion étant cessée il donna encore un an aux soins de sa classe, après quoi il prepara toutes choses pour les voiages qu'il avoit dessein de faire. Mais il falut qu'il les renvoiât à un autre tems; car Mr. Gerstorff premier Ministre d'Etat le voulut avoir dans sa maison comme precepteur de ses enfans. Il exerça cet emploi pendant cinq années, & ensuite il satisfit son inclination à voiager, mais avant que de partir il eut l'avantage d'être designé Professeur en Philologie, en Poësie, en Chymie & en Botanique dans l'Academie de Copenhagen. Il partit au mois de Novembre 1660. & après avoir vu à Hambourg quelques Medecins celebres il vint en Hollande, & s'y arrêta assez long tems. Il y fut joint par les fils de Mr. Gerstorff β & les prit sous sa conduite. Il leur fit voir le Païs-Bas Espagnol, & l'Angleterre, & il les mena à Paris où il s'arrêta deux ans; leurs tuteurs les rapellerent, & cela fut cause qu'il continua ses voiages avec plus de liberté. Il fut promu au Doctorat en Medecine à Angers, il vit les principales villes du Roiaume, & ensuite il passa les Monts, & arriva à Rome au mois d'Octobre 1665. Il y demeura jusques à la fin de Mars 1666. après quoi il falut songer au retour: la charge qui lui avoit été conferée dans l'Academie de Copenhagen demandoit sa residence. Il traversa l'Allemagne, & arriva en Dannemarc au mois d'Octobre 1666. Le profit de ce long voiage ne pouvoit pas être mediocre, puis que Borrichius s'étoit fait conoître dans chaque (A) ville aux plus savans hommes qui y fussent. Il fit voir dans l'exercice de sa charge qu'il étoit très-digne de la remplir: laborieux au souverain point, & rempli d'une grande varieté de conoissances: les livres (B) qu'il publia le temoignerent authentiquement. Il * ne voulut jamais s'engager au mariage, car il craignit que cela ne diminuât sa liberté de philosopher. Il fut élevé à la charge de Conseiller au Conseil suprême de Justice l'an 1686. & à celle de Conseiller de la Chancelerie roiale l'an 1689. Il commença de sentir les attaques de la pierre cette même année †: le mal crut de jour en jour, & enfin n'y voiant plus d'autre remede que de se faire tailler, il se resolut à subir les risques de cette rigoureuse operation le 13. de Septembre 1690. Elle ne reüssit point; la pierre se trouva si grosse, & si dure qu'il ne fut possible ni de l'arracher, ni de la couper. Il soutint cet accident & toutes ses suites avec beaucoup de constance, & de religion, jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques au 3. d'Octobre de la même année. Son testament fut une preuve qu'il fit un usage (C) très-Chretien des richesses qu'il avoit aquises ‡.

BOSC (JEAN DU) en Latin *Boscbaus*, Seigneur d'Esmendreville, President à la Cour des Aides de Rouën, mort par la main du bourreau pour cause de Religion l'an 1562. Cherchez ESMENDREVILLE.

BOSC (N. DU) Cordelier, a vêcu au XVII. siecle. Il se mit en vogue par un livre qu'il intitula l'*honnête femme*. D'Ablancourt son bon ami ‡ y joignit une preface. J'ai ouï dire

(A) *S'étoit fait conoître dans chaque ville aux plus savans hommes.*] Le recit de sa vie fait par lui-même & inseré au 2. tome des delices des Poëtes Danois, contient le nom de plusieurs de ces savans, & celui de quelques personnes de qualité qui temoignerent leur estime à ce voiageur. Le Marquis de Pianezze le regala magnifiquement à Turin. Il eut à Rome quelques audiences du Cardinal Pallavicin, & il fut souvent mandé par la Reine de Suede qui aimoit beaucoup la Chymie. (a) *Adhibitus & quandoque colloquiis* CARDINALIS PALLAVICINI, *& sæpe accersitus ad disserendum cum* REGINA CHRISTINA *de arcanioris Chemiæ studio, veritate, experimentis, quibus tum sacris se Palladia virago devoverat.*

(B) *Les livres qu'il publia le temoignerent authentiquement.*] Son *Conspectus præstantiorum Scriptorum linguæ Latinæ*, n'est qu'une petite portion d'un gros Ouvrage qu'il composa sur cette matiere, & qui se trouve parmi ses papiers. On a vu ses *Cogitationes de variis linguæ Latinæ ætatibus & scripto G. J. Vossii de vitiis sermonis*, & ses *Analecta Philologica & judicium de Lexicis Latinis Græcisque*. On a vu aussi son *Antiquæ Romæ imago*, & son traité *De syllabarum quantitate* qu'il intitula *Parnassus in nuce*. Aiant remarqué qu'il y a des Apotiquaires & même des Medecins qui prononcent mal les noms Latins des remedes, il publia un écrit qui a pour titre, *Linguæ Pharmacopæorum*. Ses dissertations *De Poetis Græcis & Latinis* ne sont pas le moindre de ses Ouvrages. Aiant vu que son prodrome *De ortu & progressu Chemiæ* avoit été critiqué par Conringius, il en fit une apologie qui s'intitule, *De Hermetis, Ægyptiorum & Chemicorum sapientia*. Il expliqua deux fois en public un cours entier de Chymie. Cet Ouvrage n'est pas encore imprimé. Son traité Latin *Docimastice metallica* a été traduit en Allemand, & en Danois. Il y a plusieurs Memoires chymiques & botaniques de sa façon dans les *Acta medica Hafniensia*. Il a publié aussi un livre *De usu indigenarum plantarum in medicina*, un traité *De somno & somniferis*, un autre *De Cabala characterali*; un autre *De causis diversitatis linguarum*. Ajoûtons à cela *Oratio jubilæa Evangelica*, & *Memoria Dn. Olігeri Vindis* (b), & *Deusingius heautontimorumenos*. Ce dernier Ouvrage contient quelques lettres (c) satiriques contre Deusingius, où il se donne le faux nom de *Benedictus Blotesandæus*, qui est la même chose que *Benedictus Nudiverius*, car *blot* signifie en Danois *nud*, & *sande* signifie *la verité*, comme Mr. Placcius l'observe à la page 105. de ses Pseudonymes. Je laisse le titre de quelques autres Ecrits de Borrichius que je pourrois copier dans l'Ouvrage de Mr. Mollerus (d) que j'ai cité, & où il promet de traiter fort amplement de cet Auteur dans sa *Cimbria literata*. Je donnerai seulement le titre d'un livre postume qui fut imprimé à Coppenhagen l'an 1697. *Olai Borrichii conspectus Scriptorum Chemicorum illustriorum.*

(C) *Un usage très-Chretien des richesses qu'il avoit aquises.*] Il en consacra beaucoup au bien des pauvres, & à l'avantage des étudians. Lisez cela en detail dans le passage Latin que je vais copier. *Instituit ut & sufficeres juventuti Academicæ necessariis destitutæ adminiculis præsidium aliquod in uberiora studiorum incrementa, & famelicis afflictisque solamen obtingeret: Illis quippe domum plane lateritiam magnificentissima structura reliquit, ubi omnia cernuntur splendide apparata, cubicula octo cum suis conclaviis, sedecim destinata studiosis, modestia, virtute ac doctrina conspicuis; amplum auditorium varie exornatum, ut in hac palæstra commodius lacertos moveant juniores sacris Apollinis devoti; supellex libraria exquisita elegantia diverso studiorum generi inserviens, cui adhærent manuscripta rariora; cernitur ibi quoque laboratorium Chemicum medicinam excolentibus profuturum; cernitur hortus floridus arboribusque consitus, oculis recreandis, animo pascendo dicatus. Hoc tam sumtuosa structura domicilium vocari maluit* COLLEGIUM MEDICEUM, *quam ut à suo nomine appellationem haberet, nihil enim arrogantiæ, nihil fastuosi ostentabat toto vitæ cursu, sed fortunæ ac felicitate sua summa usus est modestia. Utrisque tum hujus Collegii incolis, tum aliis egestate, ærumnis & imbecilli valetudine oppressis, nec non alumnis scholæ Ripensis ingentem pecuniæ summam attribuit, quæ resignatis post obitum testamenti tabulis, in Collegio Consistoriali annuo spatio reservatis, explevit numerum viginti sex mille & trecentorum Joachimicorum* (e). Afin qu'on sache à quoi se montoit son bien, je dirai que dans le partage qu'il en fit entre ses parens, & les étudians &c. il emploia pour ceux ci 26300. écus, & qu'il laissa à ceux là 50. mille écus (f). Dieu veuille que cela serve d'exemple à ceux qui en pourroient faire autant.

β *Il étoit mort depuis le depart de Borrichius.*

* A conjugio tota vita abstinuit ut eo philosopharetur expeditius. *Borrich. ubi infra.*

† *Tiré de sa vie écrite par lui-même & mise au devant de ses poësies Latines au 2. tome des* deliciarum quorundam poëtarum Danorum, *recueillies par Frideric Rostgaard & imprimées à Leide l'an 1693.*

‡ *Tiré de son programme funebre fait par Jean Mulenius Professeur à Copenhagen.*

‡ *Histoire de l'Academie Françoise, pag. 351.*

(a) *Vita Borrichii in tomo 2. deliciar. Poëtarum Danorum pag. 378.*

(b) *Tiré de sa vie ubi supra pag. 379. & seq.*

(c) *Jo. Mollerus Spicileg. hypomnematum de scriptis Danorum pag. 36.*

(d) *Jo. Mollerus ubi supra, & in hypomnematis p. 354.*

(e) *Tiré de son programme funebre à la page 383. 384. du 2. tome des delices des Poëtes Danois.*

(f) *Jo. Mollerus ubi supra pag. 354.*

re que la traduction des (*A*) Sermons du P. Narni, qui a couru sous le nom du Pere du Bosc, est un Ouvrage de d'Ablancourt. On † dit que ce Cordelier aiant vécu quelques années hors du Couvent par la permission du Pape, reprit le froc. Il est Auteur de plusieurs livres dont on ne fait plus de cas: sa *Femme heroique* est de ce nombre. Les plus meprisez de ses Ouvrages sont ceux qu'il fit contre les Jansenistes. On ne daigna (*B*) point les refuter, & ce (*C*) silence qui au fond est une espece de flêtrissure pour cet Ecrivain, a été glorieusement interpreté par quelques Anti-Jansenistes.

† *Colomiés, Biblioth. choisie, pag.* 171.

BOSC (PIERRE DU) Ministre François, & le plus grand Predicateur qui fût de son tems parmi ceux de la Religion, étoit fils de Maître Guillaume du Bosc Avocat au Parlement de Rouën, & nâquit à Baieux le 21. de Fevrier 1623. Il se trouva si avancé après avoir étudié en Theologie 18. mois à Montauban, & 3. ans à Saumur, qu'encore qu'il ne courût que sa 23. année, il fut en état de servir l'Eglise de Caen. Il fut donné à cette Eglise par un Colloque le 15. de Novembre 1645. & reçut l'imposition des mains le 17. de Decembre de la même année. Le merite de ses collegues, & sur tout celui de Mr. Bochart, & la delicatesse d'esprit qui regnoit dans cette Eglise, n'empêcherent pas que Mr. du Bosc n'aquît promtement la reputation d'un des premiers hommes de sa robe. Il fut regardé dans son païs comme un ORATEUR PARFAIT, & son éloquence devint si celebre par tout le Roiaume, que l'Eglise de Charenton le voulut avoir pour son Ministre, & l'envoia demander à son Eglise dès le commencement de l'année 1658. On emploia les plus fortes sollicitations; mais ni l'éloquence des * Deputez de Paris, ni les lettres des (*A*) personnes les plus qualifiées qui fussent en France parmi ceux de la Religion, ne purent engager l'Eglise de Caen à se priver d'un si excellent Pasteur, ni ce Pasteur à vouloir quitter son Troupeau. Les recherches de Mrs. de Charenton renouvellées diverses fois depuis ce tems-là avec tout l'empressement imaginable, n'eurent jamais un meilleur succés. Il étoit impossible qu'un merite aussi éclatant que le sien, & aussi utile à son parti, ne donnât de l'inquietude & de l'ombrage aux ennemis de la Religion Protestante. Ils le temoignerent l'an 1664. en surprenant une lettre ‡ de cachet qui le relegua à Châlons jusqu'à nouvel ordre. On a su qu'un nommé † Pommier se vanta d'être la cause de cette disgrace. Le faux temoignage qu'il rendit regardoit la Confession auriculaire, dont il pretendoit que Mr. du Bosc *eût parlé dans les termes les plus choquans*; *jusques-là qu'il l'accusoit d'avoir comparé l'oreille des Prêtres à une cloaque, un égout, & un canal qui recevoit toutes les ordures de la ville.* Cela fit que Mr. du Bosc passant par Paris pour aller au lieu de son exil, expliqua à Mr. le Tellier son sentiment sur la Confession, & de quelle maniere il en avoit parlé. Mr. le Tellier en parut content, & lui dît même qu'il n'avoit jamais douté de la fausseté de l'accusation. Mr. du Bosc recouvra la liberté de retourner à son Eglise le 15. d'Octobre 1664. & l'on ne sauroit exprimer la joie qui se repandit dans Caen parmi les Freres lors qu'il y rentra le 8. de Novembre. Un grand nombre d'honnêtes gens de l'autre parti le furent feliciter; & il y eut un Gentilhomme Catholique qui fit alors une chose (*B*) des plus étranges qui se soient vuës. Cette disgrace de Mr. du Bosc lui fit conoître combien il (*C*) étoit aimé

* *Mr. Gaches Ministre, & Mr. de Massanes Ancien.*

‡ *Elle étoit datée du 2. Avril.*

† *Il avoit été de la Religion, & étoit de Montauban.*

(*A*) *La traduction des Sermons du P. Narni.*] Voici comment j'ai ouï conter la chose (*a*). Du Bosc n'aiant point d'argent pria d'Ablancourt de lui en prêter. D'Ablancourt bien marri de n'en avoir pas lui offrit une traduction qu'il avoit faite des Sermons du P. Narni, & lui permit d'en disposer à sa fantaisie. Du Bosc accepta le manuscrit, en traitta avec un Libraire pour la somme de 30. ou 40. pistoles, & le publia sous son nom. Il y a très-peu d'Auteurs qui voulussent temoigner leur amitié par cette sorte de presens.

(*a*) *Voiez Mr. Colomiés dans sa Bibliotheque choisie, pag.* 171. *il avoit ouï dire à-peu-près la même chose.*

(*B*) *On ne daigna point les refuter.*] Mr. Arnauld a donné une raison bien desobligeante, pourquoi on ne repondit point aux livres du P. du Bosc. C'est dans l'endroit du 3. tome de la Morale Pratique, où il aporte diverses regles capables de faire juger, si le silence que l'on garde envers ses adversaires doit passer pour une preuve d'impuissance. Voici sa 4. regle: „ (*b*) On ne peut pas dire que c'est par impuissance „ qu'on ne repond point, quand on ne se dispense de „ repondre qu'en se conformant au jugement du pu„ blic. Or c'est ce qui arrive quand on dedaigne de „ refuter de petits Auteurs, qui pour *se faire un nom* „ s'avisent de prendre parti dans les querelles des Sa„ vans. . . . C'est pour cette raison que dans le mê„ me temps que l'on se donnoit la peine de repondre „ serieusement aux Peres Annat & Ferrier, on laissoit „ aboier les Marandés & les du Bosc sans leur faire l'hon„ neur de penser à eux.„

(*b*) *Arnauld, Morale pratique to. 3. c. 11. pag.* 161.

(*C*) *Ce silence . . . a été glorieusement interpreté.*] „ La question des aides de la Grace pour le libre arbi„ tre fut agitée sous le Pape Clement VIII. & laissée „ sous Paul V. telle qu'elle étoit, c'est-à-dire sans être „ decise. Toutefois les Jansenistes l'ont fait impri„ mer depuis peu, pour faire accroire que ce Pon„ tife souverain est de leur côté touchant la Grace „ efficace; mais le Pere du Bosc Cordelier les a ren„ dus muets tout à fait dans son livre portant pour ti„ tre, *le pacifique Apostolique.*„ C'est Dom Pierre de Saint Romuald qui parle (*c*) ainsi.

(*c*) *Dans le Journal Chronologique & Historique sous le 30. de Novembre, pag.* 574. 575.

(*A*) *Les lettres des personnes les plus qualifiées.*] Mr. & Madame de Turenne, Mr. & Madame de la Force, Madame de la Trimouille, & Madame de Rohan firent écrire, ou écrivirent à Mr. du Bosc *de leur propre main*; pour le presser d'accepter la vocation de l'Eglise de Paris. Leurs lettres sont encore dans son cabinet. Celle que Mr. de Turenne lui écrivit *proprio pugno* est inserée (*d*) dans la vie de Mr. du Bosc, avec deux fort belles lettres que Mr Pellisson écrivit à ce Ministre, qu'il avoit autrefois conu à Montauban.

(*d*) *Vie de Mr. du Bosc, pag.* 7.

(*B*) *Une chose des plus étranges qui se soient vuës.*] La voici: „ (*e*) Un Gentilhomme de la Religion Ro„ maine distingué dans la Province, dont la vie n'étoit „ pas fort reglée, mais qui faisoit professon ouverte „ d'aimer les Pasteurs qui avoient des talens particu„ liers; & qui paroissoit sur tout enchanté du merite „ de Mr. du Bosc, voulant solemniser la fête par une „ debauche, prit deux Cordeliers qu'il connoissoit „ pour être bons Freres, & les fit tant boire, qu'il y „ en eut un qui en mourut sur le champ. Il alla voir „ Mr. du Bosc le lendemain, & lui dit qu'il avoit cru de„ voir immoler un Moine à la joye publique. Que le „ sacrifice auroit été plus raisonnable, s'il avoit été „ d'un Jesuite; mais que son offrande ne lui devoit „ pas deplaire, quoi qu'elle ne fût que d'un Cordelier. „ Cet accident tragique, dont il n'étoit que l'occa„ sion innocente, ne laissa pas de troubler la joye qu'il „ eut de se revoir dans sa famille & dans son Trou„ peau. Il la temoigna dans le premier Sermon qu'il „ fit, ayant pris pour texte, *Me voici Seigneur, & „ les enfans que tu m'as donnez.*„

(*e*) *Ibid. pag.* 44.

(*C*) *Combien il étoit aimé & consideré.*] Mr. de Turenne pria Mr. Boucherat (qui est (*f*) aujourd'hui Chancelier) d'obtenir de l'Intendant de Caen une lettre qui rendît bon temoignage de Mr. du Bosc à Mr. le Tellier (*g*). *Monsieur le Comte de Roussi qui possedoit de grans biens aux portes de Chalons eut la bonté de prendre le soin du logement de* Mr. du Bosc, *& de toutes les autres choses qui pouvoient aider à adoucir ses ennuis* (*h*). Mr. le Duc de Montausier se chargea de faire conoître son innocence au Roi. Le temoignage avantageux qu'il lui rendit, joint aux bons offices de Mr. de Turenne, de Mr. de Beringhen premier Ecuier, & de plusieurs autres personnes de qualité de l'une & de l'autre Religion produisit son effet (*i*). Mr. de la Vrilliere voulut bien lire (*k*) à Sa Majesté la lettre qu'il avoit reçuë de Mr. du Bosc.

(*f*) *On écrit ceci en* 1699.

(*g*) *Ibid. pag.* 33.

(*h*) *Ibid. pag.* 36.

(*i*) *Ibid. pag.* 38.

(*k*) *Ibid. pag.* 41.

aimé & consideré. Les honnêtetez qu'il reçut de l'Evêque (D) de Châlons ne doivent pas être oubliées. Il commença d'avoir en 1665. les occupations dans lesquelles sa prudence, sa gravité & son éloquence se sont si fort signalées; j'entens les procés qu'on fit aux Eglises. Il defendit celle de Caen, & plusieurs autres de la Province contre les injustes poursuites de l'Evêque de Bayeux. Le Roi aiant publié en 1666. une Declaration accablante contre ceux de la Religion, toutes les Eglises deputerent à Paris, pour faire de très-humbles remontrances à Sa Majesté. Les Eglises de Normandie deputerent Mr. du Bosc, qui partit de Caen le 3. de Juillet 1668. Dès qu'il fut arrivé à Paris les autres Deputez le choisirent pour dresser divers β memoires. Le bruit s'étant repandu que le Roi vouloit suprimer quelques γ Chambres de l'Edit, tous les Deputez des Provinces coururent chez Mr. de Ruvigni le Deputé General, pour lui parler sur une matiere si importante. On avoit pour but d'obtenir la permission de se jetter aux pieds de Sa Majesté: on l'obtint, mais de telle sorte qu'il n'y eut que Mr. du Bosc qui fût admis à l'audience. Il harangua le Roi qui étoit seul dans son cabinet le 27. de Novembre 1668. & après avoir fini son discours, il eut la liberté de representer plusieurs choses. Tout cela lui réüssit d'une maniere qui fit parler de son éloquence, & de sa prudence à toute la Cour. Après plusieurs conferences avec Mr. le Tellier, & plusieurs allées & venuës, on obtint au mois d'Avril 1669. quelque chose contre la Declaration de l'année 1666. Depuis ce tems-là Mr. du Bosc a fait une infinité de voiages pour les affaires des Eglises, & les a soutenuës devant les Ministres d'Etat & devant les Intendans, avec toute la force & toute l'habileté imaginable δ, jusques à ce qu'il fût reduit lui-même par un arrêt du Parlement de Normandie le 6. de Juin 1685. à ne pouvoir plus exercer son ministere dans le Roiaume. S'il avoit ζ été possible de sauver l'Eglise Reformée de France par la voie de la negotiation, il étoit le plus propre à y reüssir que l'on eût pu emploier. *Il est* ⊥ *certain qu'il a eloigné le mal par ses soins & par sa prudence*, & ‡ *qu'il savoit manier ces affaires avec tant d'adresse & tant d'agrément, qu'elles ne pouvoient tomber en de meilleures mains.* Il se retira en Hollande après son interdiction, & y a été Ministre de l'Eglise de Rotterdam jusques à sa mort arrivée le 2. de Janvier 1692. Il fit une fin fort Chretienne, & digne de cette vie reglée & tout-à-fait édifiante qu'il mena toûjours †. Jamais homme ne soutint plus dignement que lui la gravité de son caractere: le corps en cela repondoit à l'ame, car il avoit la mine majestueuse, ce qui ne contribua pas peu à la gloire qu'il s'aquit en matiere de predication: cela est facile à comprendre. Il eut aussi de fort grans talens pour (E) presider à un Synode, & pour se faire estimer (F) dans le grand monde. On lui rendit justice en Hollande; il y fut generalement estimé; les Sectaires mêmes ne purent refuser à la sagesse de sa conduite le respect qu'elle merita; & ils veneroient Mr. du Bosc autant qu'ils meprisoient ces gens violens, qui par leur humeur turbulente & misanthrope se rendoient indignes d'avoir l'aprobation de ceux de dehors, que l'Ecriture recommande si expressément * aux Ministes de JESUS-CHRIST. Il avoit été marié (G) deux fois, & n'a laissé que deux filles. Nous parlons de ses (H) Ecrits dans l'une de

β *Par exemple les observations sur la declaration de 1666. qui ont été imprimées à Amsterdam par Jaques le Jeune en 1670. & les observations sur la declaration contre les Relaps. Elles sont publiques aussi.*

γ *Celles de Paris & de Rouën.*

δ *Le detail de sa conduite dans tout le cours de ces affaires est exactement raporté par Mr. le Gendre*, ubi infra.

ζ Si Pergama dextra Defendi possent etiam hac defensa fuissent. *Virgil. Æn. l. 2. v. 291.*

⊥ *Dans sa vie, pag. 2.*

‡ *Ibid. pag. 3.*

† *Tiré de sa vie composée par Mr. le Gendre ci-devant Ministre de Rouën & presentement de Rotterdam.*

* *I. Epitre à Timothée chap. 3. v. 7.*

(D) *De l'Evêque de Châlons ne doivent pas être oubliées.*] Je me servirai des propres termes de Mr. le Gendre, Auteur de la vie de Mr. du Bosc. (a) „ L'Evêque du lieu, de la Maison de Herse Vialart, se fit „ aussi un plaisir de contribuer à sa consolation. Il „ n'y eut point d'honnêtetez qu'il ne reçût de cet ex„ cellent Prelat. Il n'auroit point mangé à d'autre „ table, s'il en eût voulu croire sa generosité; & il „ le faisoit deux fois reglément toutes les semaines. „ Comme ce Seigneur lui montroit un jour sa mai„ son, dont les meubles & les apartemens étoient „ superbes, il lui demanda ce qu'il en pensoit, & si „ cette magnificence lui paroissoit fort Apostolique? „ Mr. du Bosc qui ne vouloit ni desobliger son „ bienfaiteur, ni dementir son caractere, repondit „ qu'il avoit deux qualitez dans la ville, qu'il étoit „ Comte & Evêque de Châlons, & que sa dignité de „ Comte lui donnoit des droits & des privileges tout „ autres que ceux de l'Episcopat; qu'il ne voyoit rien „ dans sa maison qui fût au dessus de la magnificence „ convenable à un Pair de France. Une reponse si „ galante ne deplut pas au Prelat.„

(E) *De fort grans talens pour presider à un Synode.*] Son Historien exprime cela trop heureusement pour ne me pas engager a me servir de ses paroles. *Il étoit*, dit-il, (b) *un des Presidens du Synode* qui se tint à Rouën en 1663. On y *examina des affaires épineuses & difficiles; & il n'y aquit pas moins de gloire qu'il avoit fait ailleurs. Il est vrai qu'il reüssissoit admirablement dans ces Assemblées. La presence & la netteté de son esprit, la force & la solidité de son jugement y paroissoient avec éclat. Il avoit des vuës & des ouvertures surprenantes, qui tiroient souvent les Compagnies des plus grands embarras. Ajoûtez à cela qu'il parloit si juste, & savoit donner un tour si facile & si agreable aux choses, qu'il entrainoit ordinairement la Compagnie dans ses sentimens.*

(F) *Et pour se faire estimer dans le grand monde.*] J'ai dejà (c) nommé plusieurs personnes de la premiere importance qui eurent pour lui une estime très-particuliere. J'ajoûte que le Duc de Roquelaure qui fut complimenté par Mr. du Bosc l'an 1674. lors qu'il fut envoié pour commander sur les côtes de Normandie, conçut pour lui une affection qu'il lui temoigna toute sa vie de la maniere la plus obligeante. Mr. & Madame de Schomberg l'aimerent & l'estimerent infiniment, & lui donnerent quand il sortit du Roiaume (d) *les lettres de recommandation les plus obligeantes pour divers Officiers & Commandans des places, & des garnisons qui étoient sur sa route.* Mr. le Comte de Roye se fit un très-grand plaisir de lui aprendre que la Reine de Dannemarc lui offroit (e) *une douce retraite dans ses Etats, & qu'elle l'y assuroit & d'un Troupeau dont Elle auroit bien voulu elle-même être partie, & d'un établissement avantageux pour sa famille.* Monsieur le Prince & Madame la Princesse d'Orange lui firent toutes sortes d'honnêtetez à son arrivée en Hollande, & lui ont donné en toutes rencontres des marques de leur estime. Le texte de cette remarque sera confirmé par diverses choses que je toucherai ci-dessous (f).

(G) *Marié deux fois & n'a laissé que deux filles.*] Il épousa sa premiere femme en 1650. & la perdit en 1656. Elle lui laissa deux enfans, un fils & une fille. Le fils mourut en 1676. Lieutenant de la Mestre de Camp du Regiment de Schomberg. La fille fut mariée en Normandie à Michel de Neel Ecuier Seigneur de la Bouillonniere, qui se refugia en Hollande avec sa femme & ses enfans lors de la revocation de l'Edit Nantes. Il aima mieux quitter de grans biens que d'abjurer sa Religion. Il est mort à Rotterdam au mois d'Octobre 1697. La seconde femme de Mr. du Bosc est (g) encore en vie: il l'épousa sur la fin de l'année 1657. La fille qu'il en a euë a epousé en Hollande Philippe le Gendre ci-devant Ministre de Rouën, & presentement de Rotterdam. C'est lui qui a composé la vie de Mr. du Bosc, que je cite tant de fois dans cet article.

(H) *Nous parlons de ses Ecrits dans l'une des nos remarques.*] Ce sont deux volumes de Sermons, & un recueil de pieces diverses qui a été publié après sa mort. Il avoit publié en France quelques-uns de ces Sermons: le premier de tous fut *Les larmes de St. Pierre.* Il l'avoit prononcé un jour de jûne; les Missionaires y trouverent de quoi lui susciter un procés, & il falut que le Duc de Longueville emploiât son

(a) *Ibid. pag. 36.*

(b) *Ibid. pag. 31.*

(c) *Dans les remarques A & C.*

(d) *Vie de Mr. du Bosc, pag. 147.*

(e) *Ibid. pag. 144.*

(f) *Dans la remarque H.*

(g) *On écrit ceci le 14. de Juin 699.*

de nos remarques. Le *Menagiana* fait (*l*) mention de lui d'une maniere qui n'est pas desavantageuse.

BOSQUET (FRANÇOIS) Evêque de Montpellier, a été un des plus savans Prelats de France au XVII. siecle. Il étoit nâtif de Narbonne, & il fit ses principales études à Toulouse. Avant que d'entrer dans l'état Ecclesiastique il avoit exercé de très-belles charges, celle d'Intendant de Guienne & de Languedoc, celle de Procureur General au Parlement de Normandie, & celle de Conseiller d'Etat Ordinaire *. Jean de Plantavit dont il cultiva soigneusement l'amitié, depuis le tems qu'il avoit été logé avec lui à Toulouse dans le College de Foix, lui resigna son Evêché de Lodeve l'an 1648. Mr. Bosquet en prit possession au mois de Janvier 1650. Cinq ans après il devint Evêque de Montpellier, & il le fut jusques à sa mort qui arriva le 24. de Juin 1676. Il étoit dans sa 63. année, & il avoit pour Coadjuteur depuis un an Mr. l'Abbé de Pradel son neveu. Il a composé (*A*) quelques livres en Latin qui sont estimez. Mr.

* *Journal des Savans du 31. d'Août 1676.*

(*l*) *Menagiana, p. 260. de la 1. édit. de Holl.*

son autorité pour faire cesser la persecution: il le fit avec empressement, tant parce qu'il en fut sollicité par la Duchesse de la Trimouille *qui étoit cause de l'impression, & qui en faisoit son affaire, que parce qu'il a toujours eu une bienveillance particuliere pour l'Auteur* (*a*). Il prêcha sur la doctrine de la Grace en 1661. Les Jesuites *pretendirent qu'il avoit imputé à l'Eglise Romaine des sentimens qu'elle n'a point*, ce qui l'obligea à faire imprimer son Sermon (*b*). Quelques années après il publia deux Sermons qui eurent pour titre *la censure des tiedes*. Ces Sermons & presque tous ceux qui avoient dejà paru ont été reimprimez en Hollande, accompagnez de plusieurs autres qui n'avoient jamais été imprimez. Ils font deux volumes in 8. comme je l'ai dejà dit. Mr. du Bosc ne survêcut que peu de jours à la publication du dernier tome. Quant au Recueil de pieces diverses, il contient 1. les requêtes, les placets, les memoires, les remarques qui concernent les affaires de ceux de la Religion, que Mr. du Bosc a gerées à Paris. 2. Les harangues qu'il a prononcées, & les lettres qu'il a écrites, & reçues en diverses occasions. La premiere harangue est celle qu'il fit (*c*) à Madame la Duchesse de Longueville qui en fut (*d*) charmée. 3. Plusieurs lettres en forme de dissertations sur quelques passages de l'Ecriture & sur quelques matieres de Theologie. 4. Des vers Grecs, Latins & François qu'il composa en divers tems, & quelques autres poesies faites à sa loüange. Le public est redevable de ce Recueil au même Mr. le Gendre, qui a composé la belle vie de ce grand homme. Ces pieces font voir que Mr. du Bosc étoit très-propre aux affaires, bon Theologien, homme poli, & savant dans les belles lettres. Il ne faut pas oublier la lettre qu'il écrivit l'an 1660. à Mr. Brevint, Chapelain de Sa Majesté Britannique Charles II. Il y decouvre ses sentimens sur l'Episcopat. Une partie de cette lettre fut inserée dans un livre composé sur cette matiere: les Presbiteriens s'en plaignirent. On trouve toute la lettre dans la vie de l'Auteur (*e*). Mr. le Gendre y a joint cette remarque. (*f*) „ La joye „ que Mr. du Bosc temoigne dans cette lettre du re„ tablissement du Roi d'Angleterre, montre bien qu'il „ n'étoit point d'autre sentiment que le reste de nos „ Theologiens, qui ont condamné si hautement le „ parricide de Charles I. Il a toûjours regardé les „ Rois comme les images vivantes de Dieu sur la ter„ re, que leur caractere doit rendre inviolables à leur „ peuple. Personne n'en a jamais parlé avec plus „ de respect: personne ne s'est soumis aux Puissances „ plus gayement & plus franchement que lui. Il „ n'oublioit rien pour inspirer à ses brebis l'amour & „ l'obeïssance qui leur est duë. Il s'y attachoit prin„ cipalement dans les occasions extraordinaires, com„ me il fit à Rouen en 1663. où prêchant en presen„ ce du Synode sur le premier chapitre de l'Apoca„ lypse vers. 16. il fit un portrait de sa Majesté très„ Chrêtienne, tout-à-fait propre à affermir ses sujets „ dans tous leurs devoirs. Comme cette piece est deve„ nuë rare, on pourra la faire reimprimer pour detrui„ re les calomnies de ceux qui font passer les Minis„ tres pour les ennemis de la Royauté. „ Une autre chose qu'il ne faut pas oublier, est qu'en 1665. on (*g*) vit paroître *un Sermon* (*h*) *imprimé à Paris sous son nom, où l'on avoit fourré diverses choses qui regardoient* (*i*) *encore la bienheureuse mere du fils de Dieu; & qui etoient assez mal digerées, pour faire de la peine à celui à qui on attribuoit faussement la piece. Mais il poursuivit si vivement l'Imprimeur, que l'on ne put avoir de prise sur lui.*

LE PUBLIC verra bientôt (*k*) trois volumes de Sermons de Mr. du Bosc sur les 3. premiers chapitres de l'Epitre aux Ephesiens, & ils pourront être suivis d'un quatriéme sur divers textes.

(*l*) *Le* Menagiana *fait mention de lui.*] „ Dans le „ tems que j'etois à Caen j'entendis prêcher le Minis„ tre du Bosc. Je n'ai jamais entendu prêcher de „ Ministre que cette fois-là. Il prêcha fort bien, mais „ il me sembla étrange de voir un Predicateur en „ Chaire avec un chapeau sur la tête. Montagne a „ écrit qu'il n'y a point de vêtement plus ridicule que „ le bonnet carré de nos Prêtres. Nous y sommes „ accoutumez. „ (*l*). Mr. Menage ne seroit pas allé au Sermon de Mr. du Bosc, si on ne lui eût donné une grande idée du Predicateur. Ses amis, c'est-à-dire tout ce qu'il y avoit de plus savant & de plus spirituel dans la ville, ne crurent pas qu'ils pussent la lui faire conoître par tous ses beaux endroits, s'ils ne lui faisoient entendre le Predicateur Huguenot que les Catholiques mêmes admiroient.

(*A*) *Il a composé quelques livres en Latin.*] Le premier Ouvrage qu'il ait donné au public est l'abregé de Jurisprudence que Psellus avoit composé en vers Grecs, pour Michel Ducas son disciple dans l'onziéme siecle. Ce Poëme de Psellus n'avoit jamais été imprimé: Mr. Bosquet ne se contenta pas de le traduire en Latin, il y ajoûta des notes qui marquent les sources où Psellus avoit puisé, & qui expliquent les passages les plus difficiles. Le (*m*) second Ouvrage est l'Histoire de l'Eglise Gallicane, depuis que les Gaules eurent reçu la foi Chretienne jusqu'au regne de Constantin. On en a deux éditions. Le même Auteur a publié l'Histoire des Papes François qui ont siegé à Avignon. C'est l'Histoire de 8. Papes: elle s'étend depuis l'an 1305. jusques en 1394. Il a aussi publié plusieurs (*n*) Epitres d'Innocent III. avec *des notes fort recherchées*. Mr. l'Evêque de Montpellier & Mr. l'Abbé de Lacan neveux de Mr. Bosquet doivent publier deux Ouvrages considerables de ce savant homme: *L'un regarde les libertez de l'Eglise Gallicane, & l'autre contient des notes sur tout le Droit Canonique* (*o*). Mr. Doujat qui pouvoit avoir lu cela dans le Journal des Savans du 31. d'Août 1676. avouë l'an 1688. qu'il n'a (*p*) pu deterrer en nulle maniere où sont les notes de Mr. Bosquet sur le Decret de Gratien. S'il étoit possible les Auteurs devroient prendre connoissance des Ecrits les plus communs, & des pieces les plus fugitives. Ils y aprendroient des choses dont l'ignorance ne leur fait aucun honneur. Au reste Mr. l'Abbé de la Roque ne devoit pas oublier (*q*) l'année en laquelle chacun des Ouvrages de Mr. Bosquet fut imprimé. Je trouve (*r*) que le *Synopsis Legum* de Psellus fut imprimé à Paris l'an 1632. *in* 8. Le catalogue d'Oxford marque sous la même année l'Histoire des Papes qui ont siegé à Avignon. Il marque sous l'année 1635. les Epitres d'Innocent III. & que cet Ouvrage fut imprimé à Toulouse. Or comme l'Abbé de la Roque met au second rang l'Histoire de l'Eglise Gallicane, il faudroit qu'elle eût paru pour le plus tard en 1632. & ainsi Mr. Bosquet auroit publié presque tous ses livres à l'âge de 19. ans, & auroit cessé d'être Auteur à l'âge de 22. ce qui seroit une retraite bien precipitée, & qui n'a guere d'exemples. Il merite d'être mis dans la liste des enfans celebres, si Mr. Baillet la rimprime avec des augmentations. Je suis sûr que le Journaliste n'a pas bien observé les rangs, car si l'Histoire de l'Eglise Gallicane étoit le second Ouvrage de Mr. Bosquet, il n'y a nulle apparence que le Pere Morin n'en eût fait aucune mention, lors qu'en 1633. il donna cet éloge à ce jeune Auteur: (*s*) *Nec non eruditus juvenis Franciscus Bosquetus docta synopseos legum Michaëlis Pselli è Græco in Latinum versione & Historia Pontificum qui è Gallis orti in ea sederunt correcta editione, horumque eruditis notis illustratione apud omnes antiquitatis amantes merito charus & acceptus.* Ce passage seul seroit capable de me faire croire que l'*Historia Ecclesiæ Gallicanæ* est posterieure à l'an 1633. & à celle des Papes d'Avignon.

La 2. édition de cette Histoire de l'Eglise Gallicane est de l'an 1636. *in* 4. elle est beaucoup plus ample que

(*a*) *Vie de Mr. du Bosc, pag. 17.*

(*b*) *Ibid. pag. 31.*

(*c*) *En 1648.*

(*d*) *Ibid. pag. 5.*

(*e*) *Pag. 18. & suiv.*

(*f*) *Ibid. pag. 30. 31.*

(*g*) *Ibid. pag. 45.*

(*h*) *Sur St. Matthieu chap. 1. v. 23.*

(*i*) *Cela se raporte aux fausses plaintes qu'un Jesuite avoit faites depuis peu en pleine chaire, que Mr. du Bosc avoit parlé contre l'honneur de la Vierge. Mr. Bochart & Mr. du Bosc allerent trouver l'Intendant, & en sa presence confondirent le Jesuite.* Ib.

(*k*) *On écrit ceci le 14. de Juin 1699. Ces 3. volumes & les deux precedens ont été imprimez à Rotterdam chez Reinier Leers.*

(*m*) *Je ne fais que raporter le rang que je trouve dans le Journal des Savans,* ubi infra.

(*n*) *C'est-à-dire les 13. 14. 15. & 16. Livres du Registre de ce Pape,* in fol. *Journ. des Sav.* ubi infra.

(*o*) *Tiré de l'Eloge de Mr. Bosquet inseré dans le Journal des Savans du 31. d'Août 1676.*

(*p*) Plura alia majoris molis opera à litteratis expetita, imprimis verò Commentaria vel Notæ in Decretum Gratiani nondum prodierunt, nec ubi lateant discere ulla ratione adhuc potui. *Doujat. prænot. Canonic. pag. 653.*

(*q*) *Dans le Journal des Savans cité ci-dessus.*

(*r*) *Apud Cave Hist. literar. p. 606. Le catalogue d'Oxford ne marque qu'une édition de Paris de 1639.*

(*s*) *Morin. exercitat. Biblic. pag. 18. edit. in 4. 1633.*

PASSAGE remarquable retranché d'une 2. édition.

Mr. Moreri dont j'ai tiré presque tout ce que l'on vient de lire, s'est fort étendu sur les éloges de ce Prelat, & n'a pas (*B*) fait bien des fautes. J'oubliois de dire que Henri de Mêmes President au Parlement de Paris fut le premier patron de François Bosquet, & que Mr. de la Chambre lui fut fort utile, par les temoignages avantageux qu'il rendit de lui à Mr. le Chancelier Seguier β. Un passage que ce Prelat retrancha de son Histoire Gallicane en la faisant rimprimer γ, montre que s'il menageoit les abus, il ne les ignoroit pas.

β *Journ. des Savans* ubi supra. *Voiez aussi Doujat,* Prænot. Canon. pag. 653.

γ *Voiez la remarque A.*

BOSSU (JAQUES LE) en Latin *Bossulus*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, & Moine de Saint Denis, fut un des plus emportez predicateurs de la Ligue avant & après la mort de Henri III. Je ne sai point s'il declama dans les chaires de Paris, mais je sai bien que celles de Nantes furent le theatre de sa rebellion, & que non content de prêcher avec l'emportement le plus brutal contre Henri III. & Henri IV. il fit imprimer des δ Dialogues à Nantes entre un Catholique & un Politique, où il debita les maximes les plus outrées de l'esprit de sedition. Il soutint en 1. lieu que Henri III. étoit pire ζ & plus athée que Judas. 2. Que Jaques Clement avoit été inspiré η de Dieu pour le poignarder. 3. Que l'on ne ϰ devoit point prier Dieu pour le repos de son ame. 4. Qu'il étoit * permis à un chacun de le tuer, veu la notorieté de sa tirannie, &c. Les excés de ce furieux Predicateur contre le Parlement de Paris seant à Tours, & contre tous les Catholiques qui demeurerent fideles à Henri IV. ne sauroient être assez detestez. Il soutenoit que les Catholiques qui avoient commerce avec les heretiques, encouroient † *ipso facto* la peine d'excommunication; & que l'heresie étant pire que le Paganisme, & le Paganisme étant un veritable atheïsme, il faloit qualifier l'heresie ‡ *Atheisme, & le plus enorme peché qui soit entre tous les plus meschans*, & fuir tous les heretiques comme la peste. Toute la France étoit pleine alors de semblables predicateurs, & pour comble de misere on fut contraint non seulement de les laisser impunis, mais de leur accorder ce qu'ils souhaitoient, je veux dire que la France ne se soumît point à son legitime Prince s'il ne se faisoit Catholique. Ce triomphe que la rebellion furieuse des predicateurs remporta sur le droit & sur la justice, servira de modele dans toutes les occasions semblables; au lieu que si l'on avoit châtié selon leur merite ces trompettes de sedition, un tel exemple eût servi de frein à l'avenir. Il n'y a rien de plus dangereux dans un Etat que de telles gens; & c'est par raport à ce mal qu'il faut representer aux Souverains la maxime, *principiis obsta*. Mr. Arnauld (*Z*) ou l'un de ses bons amis

δ *Il les apelle* devis.

ζ *Second devis pag.* 80.

η *Troisiéme devis p.* 17. 81. *Il en dit autant de celui qui tua le Prince d'Orange.*

ϰ *Ibid. pag.* 8.

* *Ibid. pag.* 28.

† *Traité contre l'adhesion aux Heretiques pag.* 56.

‡ *Ibid. pag.* 3.

que la premiere qui étoit *in* 8. mais elle est mutilée de quelques lignes qu'Usserius a pris la peine de conserver (*a*). Elles en valoient tellement la peine, que je me fais un plaisir de les inserer dans cet endroit de mon Ouvrage. Elles montrent que Mr. Bosquet demeuroit d'accord que le faux zéle des Moines étoit la premiere cause des traditions fabuleuses qui ont couvert d'une si épaisse (*b*) obscurité l'origine de l'Eglise Gallicane. Il croit que la chaleur de leur zéle, & l'envie d'inspirer plus de devotion aux peuples, leur persuada ce qu'ils persuaderent ensuite aux autres, touchant les grandeurs pretendues & l'antiquité de certains Saints. Il est difficile d'avoir cette bonne & cette charitable opinion des premiers inventeurs des fables, mais on seroit très-injuste si on ne l'avoit pas de ceux qui leur succederent. Quoi qu'il en soit voici les paroles en question. (*c*) *Primos si verum amamus, hujusmodi zelotas monachos in Galliis habuimus. Illi simplici ac fervida ideoque minus cauta & sæpe inconsulta religione perculsi ad illiciendas hominum mentes, & augustiori sanctorum nomine ad eorum cultum revocandas, illustres eorum titulos primum sibi dein credulæ plebi persuasos proposuerunt. Ex horum officina Martialis Lemovicensis Apostolatus, Ursini Bituricensis discipulatus, Dionysii Parisiensis Areopagitica, Pauli Narbonensis proconsularis dignitas, amborum Apostoli Pauli magisterium, & in aliis Ecclesiis similia prodiere. Quibus quidem sano judicio & constanti animo Galli primum Episcopi restitere. At ubi Ecclesia Gallicana parentibus, sanctissimis fidei præconibus, detractis his spoliis injuriam fieri mentibus ingenuis & probis persuasum est, paulatim error communi consensu consurgere, & tandem antiquitate sua contra veritatem præscribere.* Je ne sai si ce fut par une politique bien entenduë que l'on suprima ces belles paroles dans la 2. édition. Ce retranchement ne fait-il pas voir à tout le monde le servile menagement qu'il faut garder pour l'erreur, & la delicatesse excessive, ou plutôt la sensibilité scandaleuse de ceux qui ont interêt à maintenir le mensonge? & après tout, n'est-ce pas avoir attiré l'attention de tout le monde sur ces paroles? Tel qui les auroit lues sans beaucoup de reflexion, aprend à les regarder comme quelque chose de la derniere importance; il l'aprend, dis-je, par le soin qu'on a de les suprimer. Ne devoit-on pas bien s'attendre que les Protestans n'epargneroient pas sur cela leurs reflexions? En un mot on peut dire de ce passage ce qu'un Historien (*d*) a dit de Brutus & de Cassius dont les images ne parurent point dans une pompe funebre. Par cela même qu'on l'a éclipsé, on lui donne de l'éclat. Nous remarquons plus aisément si quelcun n'est pas à une certaine fête, que s'il y est. Voici un passage de Seneque: *C. Cæsar villam in Herculanensi pulcherrimam quia mater sua aliquando in illa custodita erat, diruit, fecitque ejus per hoc notabilem fortunam: stantem enim prænavigabamus, nunc causa diruta quæritur* (*e*). Conferez avec ceci ce que j'ai dit en un (*f*) autre lieu.

(*a*) *Voiez la Bibliotheque choisie de Colomiés pag.* 84.

(*b*) Quod de Gallicana nobis proxima Ecclesia notavit nuper prætor Narbonensis Franciscus Bosquetus, *incertam longa antiquitate & posterorum commentis originem* illius extitisse, idem in nostris quoque Britannicis verissimum fuisse comperimus. *Usserius in præf. Britann. Ecclesiarum antiquitatum*, imprimées à Dublin 1639.

(*c*) *Apud Usserium ibid.*

(*d*) Viginti clarissimarum familiarum imagines antelatæ sunt, Manlii, Quinctii, aliaque ejusdem nobilitatis nomina: sed præfulgebant Cassius atque Brutus eo ipso quod effigies eorum non visebantur. *Tacitus Annal. l.* 3. *in fine.*

(*e*) *Seneca de ira L.* 3. *c.* 22.

(*f*) *Ci-dessus pag.* 373. *col.* 1.

(*B*) *Mr. Moreri .... n'a pas fait bien des fautes.*] I. C'est parler peu exactement que de dire que Mr. Bosquet *étudia dans le College de Foix à Tolose*; car il n'y a ni Professeurs ni Regens dans ce College. C'est une maison où l'on entretient un certain nombre d'Etudians, qui donnent une certaine somme lors qu'il y entrent. Il y a, ou il y a eu plusieurs semblables Colleges dans la même ville. En un certain sens il est très-vrai que Mr. Bosquet a étudié dans le College de Foix, car il y logeoit pendant ses études, & il etoit des plus assidus à la Bibliotheque de ce College: mais ce n'est point ce que l'on entend par *étudier dans un College*; l'expression du Journaliste est donc trompeuse, elle jette les lecteurs dans cette fausse opinion, que le College de Foix est un lieu où l'on enseigne. II. Mr. l'Abbé de la Roque n'est pas plus exact, lors qu'il met entre les Oeuvres de Mr. Bosquet le *pugio fidei de Raimond Martini*; car encore qu'il ajoûte ces paroles, *qu'il tira de la Bibliotheque de Foix*, il ne laisse point de conduire ses lecteurs à cette fausse pensée, que Mr. Bosquet a publié le *pugio fidei*. Nous verrons ailleurs (*g*) la part qu'il lui faut donner à l'édition de ce livre.

(*g*) *Dans la remarque A de l'article* Martini (Raimond.)

(*Z*) *Mr. Arnauld ..... ne m'en dementira pas.*] Dans l'article de ce Docteur de Sorbonne j'ai promis de donner ici une reflexion importante, qui a ete faite sur un conventicule (*h*) dans lequel on machina quelque chose contre lui. Voions la donc cette reflexion. „ (*i*) En verité vous êtes bien bons, vous autres Messieurs qui avez l'autorité, de souffrir de telles entreprises. Et ne voiez-vous pas que si la demarche de „ ce conciliabule leur reüssissoit (car ce n'est pas ici „ un conciliabule chimerique comme ceux de M. Arnauld) il n'y a pas un honnête homme dans Liege „ à qui ces gens-là ne pûssent faire une semblable insulte, s'il venoit à leur deplaire, ou à leur devenir „ suspect de favoriser le phantôme du Jansenisme, „ dont ils font M. Arnauld le chef? Il est toûjours „ dangereux de laisser fortifier une telle audace, & „ elle se fortifie toûjours quand on n'a pas soin de la „ reprimer dès le commencement. Croyez-moy, des „ assemblées de gens poussez d'un faux zéle de Religion, appuyez de la reputation que leur attirent „ leur habit, leur état, leur austerité exterieure, armez du credit que la direction leur donne sur l'esprit des peuples, & sur tout animez, encouragez

COMBIEN il importe de tenir la bride courte aux gens d'EGLISE.

(*h*) *Voiez ci-dessus pag.* 366.

(*i*) *Question Curieuse si Mr. Arnauld est heretique, pag.* 197.

„ &

amis ne m'en dementira pas. Il faloit que le Pere le Bossu eût quelque merite, puis qu'outre qu'il regentoit la Theologie parmi les Benedictins, il fut l'un des membres de la Congregation *de auxiliis* sous le Pape Paul ‡ V. Mr. Arnauld (ZΔ) l'a fort loüé.

‡ *Voiez le* Compendium *des actes de cette Congregation imprimé à Francfort (ou plutôt à Roterdam) en 1687. p. 9.*

BOSSULUS (MATTHIEU) * Parisien, regentoit dans le College † de Boncour à Paris l'an (*A*) 1583. C'étoit un grand Orateur: il avoit été precepteur (*B*) de Don Carlos fils de Philippe II. & avoit enseigné la Rhetorique dans l'Academie (C) de Valence en Espagne. Je ne trouve point qu'il se soit fait imprimer.

* *La Croix du Maine pag. 183.*

† *Id. pag. 398.*

☞ BOSSUS (MATTHIEU) né à Veronne l'an 1427. merite un rang honorable parmi les hommes illustres en vertu & en savoir. Il fut envoié fort jeune à Milan pour y aprendre les belles lettres sous François Philelphe, & sous Pierre Perleon, & il y fit de bonnes études, mais il se seroit gâté par raport aux mœurs, s'il ne fût sorti bientôt d'une ville aussi corrompuë que l'étoit alors celle-là, où il étoit sur sa bonne foi, au milieu des tentations, & sans être secouru ni par les conseils, ni par les censures d'un bon precepteur. Rapellé à Veronne il vêcut sous une meilleure discipline: il trouva moins d'occasions de se pervertir; & il eut des directeurs vigilans qui lui firent perdre le goût qu'il prenoit aux vanitez de la terre. Il tourna ses pensées d'un autre côté, & il se voüa à l'état Ecclesiastique l'an 1451. dans la Congregation des Chanoines Reguliers de Latran. Timothée Maphée qui fut ensuite Archevêque de Raguse lui fit prendre cette bonne resolution, & l'amena bientôt après à Padouë où il enseignoit la Theologie. Bossus profita beaucoup auprès de lui soit dans les sciences, soit dans l'art de prêcher, & remplit avec un grand zêle, & avec beaucoup de capacité le devoir des charges que ses superieurs lui donnerent. Il fit reparer plusieurs maisons de son Ordre, & nommément l'Abbaie de Fiesoli dans la Toscane. Cosme de Medicis fournit 70. mille écus pour la reparation de cette Abbaïe: l'édifice fut admirable, & l'Ouvrage de Philippe Brunellesci, Florentin ‡ l'un des plus excellens Architectes de ce tems-là. Ce fut dans cette Eglise que Matthieu Bossus donna à Jean de Medicis (*A*) les ornemens du Cardinalat. Laurent de Medicis le voulut; je ne remarque cela que

‡ *La Voute de la grande Eglise de Florence passe pour un chef-d'œuvre. Ce fut lui qui la fit faire.* Philippo inquam illo Architectorum coriphæo cujus prodigiosum ingenium super antiquos quoscunque ac moderniores unus tholus seu testudo majoris templi Florentini æternum extollit. *Lyceum Lateranense tom. 2. lib. 11. pag. 34.*

„ & conduits par un Recteur des Jesuïtes, sont plus „ à craindre qu'on ne pense; & si vos politiques s'en „ moquent j'ose dire qu'ils n'y entendent rien. Dejà „ le P. d'Iserin se vante d'avoir ou commission ou per„ mission de Son Altesse de faire arrêter Monsieur „ Arnauld par tout où il le trouvera dans le Diocese „ . . . . Croyez-moy, il ne faut pas laisser la bride „ trop lâche à ces sortes d'Esprits. Car si après des „ avis donnez aux Superieurs, & dont on n'a fait „ ni le cas, ni l'usage qu'ils desiroient, on les voit si „ disposez à en venir à des violences de cette nature, „ jusqu'à se vouloir bien charger eux-mêmes de l'exe„ cution avec la permission du Souverain, ils n'auront „ pas de peine à se passer de cette permission pour „ tout ce qu'il leur plaira d'entreprendre, aussi-tôt „ qu'ils se sentiront assez forts & assez appuyez de la „ populace. „

(ZΔ) *Mr. Arnauld l'a fort loüé.*] Une lettre écrite de Rome qu'on m'a fait voir depuis peu, dit-il, (*a*) *contenoit un extrait des Memoires de M. Pegna, Doien de la rote, sous les Papes Clement VIII. & Paul V. touchant ce qui s'estoit passé sous ces deux Papes dans la Congregation de Auxiliis. On avoit transcrit de ces Memoires le suffrage de M. le Bossu, Religieux de S. Denys & Docteur de Sorbonne, du mois d'Octobre 1607. l'un des plus sçavans Consulteurs de cette Congregation. Il témoignoit par ce suffrage ne pas approuver qu'on consultast sur les matieres qui s'y agitoient, une certaine Université; & entre autres raisons il apportoit ces deux-là: L'une qu'on n'y avoit pas desapprouvé de certaines Notes sur Cassien, qui alloient à donner un pretendu bon sens aux Propositions erronées de cet Auteur, dont les ouvrages avoient esté improuvez par le Pape Gelase: L'autre qu'on y avoit divulgué la Bulle des Papes Pie V. & Gregoire XIII. Voici les propres paroles de ce sçavant Docteur, touchant ce 2. grief contre cette Université* &c.

(*a*) *Difficultez proposées à Monsr. Steyaert 9. part. pag. 251. édit. de Cologne 1692.*

(*A*) *L'an 1583.*] En cette année (*b*) Bossulus recita une harangue au College de Boncour, *laquelle dura environ une heure & demie.* Du Perron la retint si bien, qu'il auroit pu la reciter toute mot-à-mot. Il en fit l'épreuve à l'égard d'une bonne partie, en presence de la Croix du Maine trois jours après. Cette harangue étoit un éloge de l'art oratoire & des Orateurs. Bossulus parla *d'un certain Orateur qui sembla estre descendu du ciel, pour empescher que les deux armees du Roi François I. & de l'Empereur Charles le Quint ne se combatissent* (*c*). Je voudrois que cette harangue fût imprimée, afin d'y trouver le nom de cet Orateur qui fit une chose, que le Seigneur Jules Mazarini imita si heureusement auprès de Cazal, & qui fut le commencement de sa gloire & de sa fortune. Bossulus (*d*) n'écrivoit que le sommaire de ses harangues, il fournissoit le reste en chaire & sur le champ.

(*b*) *La Croix du Maine pag. 183.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Idem pag. 184.*

(*B*) *Precepteur de Don Carlos.*] C'est Brantome qui me l'aprend. *Je me suis laissé dire*, dit-il, (*e*) *qu'il s'étoit fait un livre en Espagne, voire imprimé, des opiniatretez & bizarreries de Dom Carlos, de ses traits & humeurs, là où il y en a de toutes façons de quoi passer le tems en les lisant. Il avoit eu pour Precepteur Monsieur Bossulus, François, qu'on a vu depuis en France, l'un des Savans & bien disans de son tems, & qui parloit aussi éloquemment plusieurs langues, de meschante vie pourtant, dont il lui en pouvoit faire de bonnes leçons.* Voilà un homme qui selon Brantome, & la Croix du Maine étoit fort savant & fort éloquent, & neanmoins je suis assûré qu'il est peu conu dans la Republique des lettres, & qu'il y a une infinité de gens beaucoup moins habiles que lui qui sont cent fois plus conus; c'est qu'ils ont publié des livres, & que la presse n'a point roulé sur ses productions. Il importe extremement aux hommes doctes qui ne veulent pas tomber dans l'oubli après leur mort, de s'ériger en Auteurs; sans cela leur nom ne passe guere la premiere generation, *res erat unius ætatis.* Le commun des lecteurs ne prend point garde au nom des Savans, qu'ils ne connoissent que par le temoignage d'autrui: on oublie bientôt un homme, lors que l'éloge qu'en font les autres finit par *le public n'a rien vu de lui.* Exceptez ceux qui comme Mr. de Peiresc se signalent d'une façon singuliere.

(*e*) *Brant. vie des Capitaines étrangers tom. 2. pag. 117.*

S'IL IMPORTE aux Savans qui veulent qu'on parle d'eux après leur mort de faire imprimer des livres.

(C) *Dans l'Academie de Valence en Espagne.*] J'ai apris cela dans un livre (*f*) d'André Schot Jesuite. Je croi qu'on tira Bossulus de ce poste afin de le mettre auprès de Don Carlos, ou que du moins cette regence lui servit d'introduction mediate; & je ne laisse pas de m'étonner qu'un François ait été choisi pour un tel emploi. Je m'étonne encore davantage de ce que les François ont si peu parlé d'un homme de leur nation, qui avoit été honoré d'une telle charge à la Cour d'Espagne au XVI. siecle.

(*f*) *Bibliotheca Hispanica pag. 32. où au lieu de Matthæus* Bossutus *Parisiensis il faut* Bossulus, *&c.*

(*A*) *Donna à Jean de Medicis les ornemens du Cardinalat.*] Jean de Medicis étoit si jeune lors qu'Innocent VIII. le fit Cardinal, qu'on trouva bon pour sauver les aparences d'exiger de lui, que pendant trois ans il seroit privé des marques publiques du Cardinalat. (*g*) *Cum puer ad sacrum illum Senatum assumptus fuerit ab Innocentio Octavo Pontifice, hac una explicita conditione, ne palam insignibus uteretur, aut se ut Cardinalis haberet nisi triennio expleto ad augendam ætatem.* Ce terme expiré Matthieu Bossus fut choisi pour installer ce jeune garçon à la dignité de Cardinal. Il fit cette ceremonie avec beaucoup de gravité dans l'Abbaïe de Fiesoli. Laurent de Medicis pere de Jean le choisit pour cette fonction, & fit éclater ce jour-là une pompe très-magnifique. Vous trouverez une relation de cette ceremonie dans la 108. lettre de Matthieu Bossus. L'Auteur (*h*) que je cite en a inseré un long extrait dans son *Lyceum Lateranense.* On y voit que Jean de Medicis n'avoit que 15. (*i*) ans lors qu'il fut nommé au Cardinalat par Innocent VIII. Il n'est pas necessaire que je dise qu'il devint Pape après la mort de Jules II. & qu'il fut nommé Leon X.

(*g*) *Celsus de Rosinis, in Lyceo Lateranensi tom. 2. lib. 11. pag. 38.*

(*h*) *Celsus de Rosinis ubi supra.*

(*i*) *D'autres disent qu'il n'en avoit que 14.*

que pour faire voir combien il consideroit Matthieu Bossus. Le Pape Sixte IV. ne lui donna pas de moindres marques de sa consideration, car dès qu'il fut élevé au Pontificat il songea à reprimer les dereglemens des Religieuses de la Ligurie, & des Provinces voisines, & il le chargea de cet emploi. Pour le recompenser de sa peine qui n'avoit pas (B) été fort utile, il lui offrit une bonne Prelature jusqu'à trois fois, & le pressa vivement de l'accepter, mais Bossus s'en defendit, & porta le Pape par ses prieres à le laisser dans sa condition. Il s'oposa vigoureusement au Decret d'Innocent VIII. qui commandoit à toutes sortes de Religieux de donner aux Clercs de sa Chambre chaque année une partie de leurs revenus. Il fut cinq fois *Visiteur* de l'Ordre, & deux fois son Procureur General à la Cour de Rome. Je ne parle point de plusieurs deputations où il deploia son éloquence & les autres qualitez les plus necessaires. Il composa (C) plusieurs livres qui meritent d'être lus, car ils contiennent une très-belle morale, & ils sont d'un stile assez poli pour ce siecle-là. Ce qu'il écrivit sur la (D) parure des femmes, & pour empêcher qu'on ne revoquât la defence qu'on leur avoit faite de porter des ornemens est fort Chretien. Il fut estimé des personnes les plus qualifiées, & des savans les plus celebres de ce tems-là. Il mourut à Padoüe l'an 1502. à l'âge de 75. ans *.

* *Tiré du Lyceum Lateranense Abbatis Rosini, imprimé à Cesene l'an 1649. in fol. tom. 2. lib. 11. pag. 24. & seq.*

BO-

(B) *De sa peine qui n'avoit pas été fort utile.*] Voici une chose glorieuse à la memoire de Sixte IV. L'une de ses premieres pensées depuis son exaltation fut de corriger les debordemens des Religieuses, & il voulut principalement qu'on reprimât le libertinage de celles de Genes qui marchoient dans la voie large de la perdition. (a) *Vixdum sacro diademate caput ornaverat magnus ille Pontifex Sixtus quartus de Ruere, cum homo Ligur mentem altam dirigens ad sanctimoniales regionis illius, & cohærentis insubriæ, adque Genuenses præsertim reformandas, quarum status patulas vias perditionis instraverat; tantam provinciam, tamque laboriosam, tali tempore dubiam, implicitam uni Bosso commendatam voluit.* Nôtre Matthieu fut choisi pour un emploi si dificile, & d'un succés si douteux, & ne l'accepta qu'à regret: mais il s'en aquita avec beaucoup de courage, & de vigilance. Il fit des exhortations publiques & particulieres le plus pathetiquement qu'il lui fut possible; il anima les Magistrats, il leur montra ce qu'il faloit faire, il meprisa les perils (b) à quoi sa reputation & sa vie même furent exposées, & il avoit deja mis les choses en assez bon train, lors que le Gouverneur de Genes corrompu par des presens cessa de le seconder, & renversa tous ces beaux commencemens. (c) *Quæ plane res Christo propitio & magistratibus suffragantibus omnibus eo tum loci pervasit, atque iis fuit vallata & constituta præsidiis, ut qui desiderabatur exitum prorsus foret habitura, nisi urbis tunc Præsidens alienatus magna vi munerum, quod maximum esse solet ad omne scelus incitamentum, à nobis turpiter defecisset, cœptaque omnia perturbasset, & quæ erant jam acta sanctissime, avarus ille atque infidus evertisset.* Quelque tems après, comme on l'aprend par la même lettre d'où j'ai tiré ce passage, les Magistrats prirent des mesures plus eficaces pour mettre enfin à la raison ces Religieuses effrenées. Bossus aprit cette nouvelle avec beaucoup de plaisir. (d) *Quod ego semper optavi qui Genuensem patriam istam singulari pietate atque constantia sum prosecutus, tuis literis audio fieri . . . . . Cives scilicet istos ardenter curare atque moliri ut tandem Monialibus suis istis minus honeste, minusque sobrie ac religiose versantibus modus adhibeatur, adhibereque jam cœperint.* Les Magistrats defendirent aux Superieures des Couvens de recevoir aucune fille: ils leur fermerent la source de l'abondance des richesses, qui étoit aussi la source de la luxure, & des autres voluptez que l'on vouloit corriger. *Quod scribis modo concordi, publicoque decreto quæsitum, simulque definitum omnibus atque propositum ne puella videlicet ea ipsa in Monasteria ullo modo amplius excipi possint; videtur mihi sane optimus modus, optima ratio . . . . . . addunt aque fœminis istis magna opes & ingerunt fomenta libidinum, ambitionis, delitiarum, & sumptuum. quibus si vel ex parte caruerint, in his forsasse frigescet ardens & petulca luxuries.* Notez que les soins de Bossus ne furent pas absolument inutiles, car encore qu'il ne se fit point de reformation quant au gros, il y eut quelques Religieuses en particulier qui furent touchées par ses discours, & qui renoncerent à leur vie dereglée (e). Il avoit un grand talent pour representer leur devoir aux Nonnes. Voiez les lettres qu'il écrivit à Isota Nogarola Religieuse docte & devote, à Violante Seraphique, à Cassandra Fidelis, à Antonia de Regge, à Marguerite de Mantoüe qui avoit beaucoup d'esprit, beaucoup de memoire, & beaucoup de science, & à Pauline (f). Il vouloit, & cela avec beaucoup de raison, qu'une Religieuse ne vit (g) que fort rarement les hommes mêmes très-vertueux, & qu'elle observât en cela bien des precautions. O que c'étoit un bon conseil?

(a) *Id. ib. pag.* 40.

(b) Quantum exudaverim, quantum dimicaverim, quantum denique ad discrimen usque famæ & vitæ contenderim, potes tu satis meminisse. *Matth. Bossus epist. 87. apud Celsum de Rosinis ubi supra pag. 41.*

(c) *Id. ib. apud eumd.*

(d) *Ibid.*

(e) *Celsus de Rosinis ubi supra pag.* 42.

(f) *Ibid.*

(g) De parce cauteque versando sanctis etiam cum viris. *Ibid.*

(C) *Plusieurs livres qui meritent d'être lus.*] Ses dialogues *De veris ac salutaribus animi gaudiis: De instituendo sapientia animo: de tolerandis adversis*, ne sont pas les moindres de ses Ouvrages. Son traité *De gerendo magistratu, justitiaque colenda* n'est pas mauvais: ces quatre Ouvrages avec celui *De immoderato mulierum cultu*, furent rimprimez à Strasbourg in 4. l'an 1509. precedez d'une lettre de Politien, où la vie & la doctrine de l'Auteur sont fort loüées (h). Ses harangues, ses sermons, ses lettres lui font honneur, & ont passé souvent sous la presse. On (i) fit une nouvelle édition de ses Oeuvres à Florence l'an 1627. Quant au commentaire qu'il avoit fait sur quelques (k) Ouvrages de Ciceron, on ne sait pas s'il a éte imprimé. Il en fait mention dans (l) quelqu'une de ses lettres (m). Il eut le plaisir de voir quatre éditions de ses Ouvrages, mais comme on les imprimoit separément, il eut pitié de leur dispersion, & c'est pour cela qu'il resolut d'en faire un corps, & d'y joindre d'autres écrits qui étoient encore dans les tenebres de son cabinet, ou parmi les paperasses de ses confreres. Il intitula ce Recueil *Recuperationes Fesulanæ*, & le dedia au Cardinal Jean de Medicis (n). Notez qu'il fit une espece d'apologie de Phalaris tyran d'Agrigente, & qu'il refuta solidement un livre apocryphe que le President Chassané n'a point eu de honte d'inserer dans ses Ouvrages. Lisez ce Latin: (o) *Phalaridem dudum Agrigentinum tyrannum ab oppositionibus Benedicti Calchi Concanonici tutatus est, occasione epistolarum quas ille scripsit, in quibus præter eloquentiam raram atque mirabilem, multa gravissima, multa sanctissima & summo Philosopho & Christiano digna comperiantur. Sacerdotium temporale Christi Domini apocrifam cantilenam evidentissimis rationibus confutavit, scribens ad Policletum Phisicum. quem tamen ineptissime Bartholomæus Cassanæus in suo Gloriæ mundi theatro inseruit ex libello ineptiore.*

(D) *Ce qu'il écrivit sur la parure des femmes.*] Timothée Maphée prechant le Carême à Boulogne, fit voir avec tant de force dans ses Sermons qu'il faloit interdire aux femmes (p) par une ordonnance publique le luxe des habits, que cette ordonnance fut publiée. On vit paroitre une harangue peu de tems après adressée au Cardinal Bessarion Legat de Boulogne, dans laquelle on s'eforçoit de prouver qu'il ne faloit pas interdire aux femmes leurs ornemens, & qu'il étoit juste de revoquer la defence. Maphée qui étoit allé en Toscane dès que le Carême fut passé, ne se trouva pas en état de refuter le censeur de l'ordonnance qu'il avoit obtenuë, ni d'agir contre l'impression que l'Apologiste des femmes pouvoit faire sur les esprits. Ainsi le discours de l'Apologiste couroit par tout sans obstacle, & comme il étoit assez éloquent, & qu'il apuioit une these fort agreable aux gens du monde, il fut aplaudi par plusieurs personnes; mais (q) les têtes les plus sages furent indignées que la licence de se parer si contraire à la modestie, & si dangereuse par raport à la chasteté, trouvât un patron qui la soutint avec toutes les adresses de la Rhetorique. On pria donc instamment nôtre Matthieu Bossus de le refuter. Notez que l'Apologiste ne se nomma point, & qu'il suposa qu'une honnête Dame qui s'apeloit Nicolose Sanuta plaidoit la cause du beau sexe. Il la representa fort fâchée de l'interdiction, & faisant retentir de ses murmures & de ses plaintes le ciel & la terre. Nous ne savons pas si cette Dame trouva mauvais qu'on se fut servi de son nom pour une affaire de cette nature, nous savons seulement qu'elle étoit considerée comme une femme d'honneur. (r) *Operi ob turpitudinem nomen non cuderis Auctor suum; verum ingenuam matronam* Nico-

(h) *Gesner, in Biblioth. fol. 505. verso.*

(i) *Celsus de Rosinis, ubi supra pag.* 67.

(k) *Sur cinq Oraisons, & sur la Rhetorique.*

(l) *Dans l'épitre 16. à Barthelemi de Plaisance.*

(m) *Celsus de Rosinis ib. pag.* 68.

(n) *Id. ib. pag.* 65.

(o) *Id. ib. pag.* 60.

(p) Egisset ex pulpito ut publico decreto petulantior mulierum cultus, & inundans vestimentorum luxuries comprimeretur. *Id. ib.*

(q) Alii vero quorum sanior erat mens, rectiusque judicium, dolebant ornamentorum licentiam injuria continentiæ pudicitiæque discrimine literis illustratam. *Id. ib. pag.* 61.

(r) *Id. ib.*

BOTEREIUS (RODOLPHE) Avocat au grand Conseil à Paris, Auteur d'une Histoire de Henri IV. Voiez l'article BOTERO, à la remarque A.

BOTERO, ou **BOTERUS** (JEAN) natif de Bene * dans le Piemont, florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il fut precepteur des enfans de Charles Emanuel Duc de Savoie; & mourut l'an † 1608. Il composa plusieurs livres en Italien que l'on a traduits en diverses langues. Ce sont des Relations du gouvernement & des forces de plusieurs Etats de l'Europe, ou bien ce sont de simples recits des évenemens modernes. Il composa aussi des traitez (AΔ) de Politique, &c. Consultez Mr. Moreri (A) avec les observations que je mettrai ci-dessous. Mr. de Thou se (B) plaignit du traducteur de Botero, & le traita d'imposteur. Je raporterai ses paroles qui feront voir que la gravure ne sert pas moins que l'imprimerie à la falsification de l'Histoire, & que la licence de publier la figure d'un pretendu monument public n'a pas commencé de nos jours.

* C'est pour cela qu'en Latin on lui donne le surnom de Benensis ou de Bauensis.

† Baudrand in catalogo Geographorum ad calcem lexici Geographici.

BOU-

Nicolosam Sanutam loquentem adduxerit, omnia mulierbus querimonia replentem: cui ignotum gratiamne an injuriam fecerit, cum nobilissima fœmina magis præ se ferre videretur pudicitiam, honestatem, frugalitatem, antiquos mores atque animi constantiam, quam lascivum & immoderatum ornamentorum affectum. Bossus se chargea de plaider la cause du Predicateur Maphee, & adressa un très-beau discours (a) au Cardinal Bessarion pour lui montrer qu'il ne faloit point permettre que les femmes de Boulogne reprissent leurs ornemens. Ce discours eut tout l'efet que l'Auteur pouvoit souhaiter, car le Decret (b) subsista dans toute sa force pendant la legation de ce Cardinal. Après qu'elle fut finie on vit paroitre un écrit qu'un fort (c) savant personnage adressa à Sanctes Bentivoglio, dont l'autorité étoit très-grande dans Boulogne. On l'exhortoit par cet Ecrit à rendre aux femmes la liberte de se parer, & l'on s'emporta beaucoup contre ceux qui soutenoient le contraire. Bossus écrivit une belle lettre à cet Auteur, & retoucha la matiere si habilement qu'il le ramena dans le bon chemin (d). Je n'admire point qu'il ait converti cet Antagoniste, mais j'admirerois qu'il eût été assez éloquent pour persuader aux femmes d'aquiescer à l'ordonnance. C'étoit-là le point dificile. *Hoc opus, hic labor est.* J'ai dit (e) ailleurs que l'on fut contraint d'abolir à Rome une telle loi. Voiez aussi la remarque C de l'article *Pythagore*, & le chapitre 4. du 2. livre des Avis Chretiens pour l'institution des Enfans. Mr. Joly qui en est l'Auteur, y parle de cette dispute de Matthieu Bossus, & cite plusieurs curiositez. Je me contente de celle-ci. (f) „ Une des plus difficiles choses à gagner sur les filles, „ est de leur ôter la curiosité des habits & des ornemens du corps. La raison de cela est que les femmes aiment naturellement d'être parées. S. Jerôme appelle (1) le sexe feminin *philocosmon* (2), c'est „ à dire, *qui aime la braverie*, & il ajoûte qu'il sçavoit beaucoup de femmes d'une insigne pudicité „ qui se paroient pour leur seule satisfaction, sans „ avoir dessein de plaire à aucun homme. C'est donc „ une des imperfections particulieres qu'il reproche à „ ce sexe, dans ces paroles à Eustochie (3): *L'affection „ des femmes est fort imparfaite, en ce qu'elles mettent „ toute leur gloire au dehors, toujours dans les habits, „ toujours dans l'or, les pierreries & les ornemens exterieurs.* Et à Demetrias (4): *Lors que vous étiés dans „ le siecle, vous aimiés les choses du siecle, comme de „ blanchir vôtre visage, de relever vôtre teint avec du „ vermillon, de friser vos cheveux & d'orner vôtre tête de cheveux étrangers. Je ne dis rien de la richesse des diamants, de la blancheur des perles pêchées au „ fonds de la mer rouge, du beau verd des émeraudes, „ de l'eclat des rubis, ny de la couleur de la mer qui paroit dans les saphirs & dans les jacinthes, qui sont „ l'objet de la passion & de la folie des dames de qualite.* „

(AΔ) *Des traitez de Politique.*] Je n'en marquerai qu'un: c'est celui qui s'intitule, *Della ragion di stato libri dieci, con tre libri delle cause della grandezza e magnificenza delle città.* Il fut imprimé à Venise chez les Gioliti l'an 1589. *in* 4. L'Auteur remarque dans son épitre Dedicatoire datée de Rome le 10. de Mai 1589. que pendant les années dernieres il avoit fait divers voiages tant au deçà qu'au delà des Monts à la Cour des Rois & des grans Princes. Naudé fait mention des Ouvrages de Botero en divers endroits de sa *Bibliographie Politique*, & paroit les estimer.

(A) *Mr. Moreri avec les observations que je mettrai ci-dessous.*] C'est une plaisante chose que de voir tout le Piemont érigé en Abbaie, *Boterus Abbé de Piemont*, lit-on dans Mr. Moreri. Une virgule après Abbé seroit quelque chose; mais elle ne cacheroit pas la negligence avec laquelle on se seroit exprimé. Il est certain que cet Auteur joüissoit d'une Abbaie: c'étoit celle de Saint Michel de la Cloture (g), *in Clausula.* Il publioit ses Ouvrages en Italien: il ne faloit donc pas dire qu'il publia les relations sous ce titre; *Amphitheatrum seu Relationes universales.* Il n'est pas vrai que ce Rodolphe *Botereius* dont il le faut distinguer, se nomme indifferemment BOTERUS ou BOTEREY, ni que l'Histoire qu'il publia en 1610. s'étende *depuis le regne de Henri II. jusqu'au commencement de celui de Louis XIII.* ni qu'elle soit differente de *l'Ouvrage Latin sous le nom de Commentaires en XVIII. livres, qu'on a en trois volumes* in octavo. Voilà bien des fautes en peu de lignes. Je ne sai pas bien le nom François de cet Avocat, qui se donne à la tête de ses livres le nom Latin de *Rodolphus Botereius.* Le Pere du Breul le cite souvent, & l'apelle tantôt (h) Maitre Raoul *Boterey*, tantôt (i) *Boterays*, tantôt (k) *Botrays*, tantôt (l) Monsieur *Boterays*, tantôt (m) Monsieur *Bouterays.* C'est en citant le Poëme (n) composé par cet Auteur touchant la ville de Paris. Il me semble que Mr. Baillet tourne dans quelqu'un de ses Ouvrages *Botereius* par *Bouteroüe.* Le catalogue d'Oxford se fixe au nom *Botereius*, mais il en marque deux autres *Botoreus* & *Bouthrays.* Parmi tant de variations je ne voi pas le nom *Boterus*, que Moreri met à la tête de deux autres. L'Histoire que *Botereius* publia en 1610. ne commence qu'à l'année 1594. & finit à la mort de Henri le Grand. Il n'est donc pas vrai qu'elle s'etende *depuis le regne de Henri II. jusqu'au commencement* de celui de Loüis XIII. Elle est intitulée *de rebus in Gallia & pene toto orbe gestis commentariorum lib. XVIII. in tres tomos tributi.* Le premier tome comprend 8. livres, & finit à l'an 1601. le second tome comprend 9. livres & finit aux trois premiers mois de l'an 1610. le troisiéme tome ne comprend qu'un livre de 24. pages, qui n'est qu'une relation de la mort de Henri le Grand, & de ce qui se fit peu de jours après.

(B) *Mr. de Thou se plaignit du traducteur de Botero.*] Ce fut au sujet de l'absolution de Henri IV. Entre autres ceremonies il falut que les Procureurs de ce Monarque se missent à genoux auprès du trône de Clement VIII. & qu'ils courbassent la tête pendant que l'on recitoit le Pseaume (o) 51. A chaque verset le Pape les touchoit doucement de sa baguette; le Rituel le veut ainsi, selon la vieille prattique des anciens Romains dans l'affranchissement des esclaves. On consideroit Henri IV. comme un homme chargé des chaines de l'excommunication, lequel on mettoit en liberté solennellement. Il est certain que le Pape se donna de trop grans airs de hauteur, & qu'il ne faloit pas trouver étrange que les Protestans l'en blâmassent: mais il faloit se tenir dans les bornes de la verité, & n'outrer point la raillerie; car dès là ce n'est plus une juste plainte, c'est une satire, c'est une malicieuse falsification. Ceci ne regarde point d'Aubigné, car comme sa Confession Catholique de Sancy est une piece docte & ingenieuse à la verité, mais burlesque, on ne prend pas au pied de la lettre tout ce qu'il dit. Il n'en va pas de même des Relations de Botero; on les prend pour des narrations graves & serieuses: il ne faloit donc pas que le traducteur Latin les falsifiât en suposant que les Procureurs du Roi reçurent cent coups de bâton (p), & que le Pape fit eriger une colomne pour un monument eternel de son triomphe sur la France. Voici la plainte de Mr. de Thou. (q) *Relationem de ea re à Joanne (r) Botero Benensi aliis editis libris non obscuro vernacule scriptam quo Latine vertit, & Coloniæ cum inepta admodum & mendaci pictura typis excudendam curavit, erga regem*

(a) Il a pour titre, Ne fœminea ornamenta Bononiensibus restituantur ad Bessarionem Cardinalem atque Legatum cohortatio. *On le cite aussi* de immoderato mulierum cultu.

(b) *Idem ib.*

(c) *C'étoit Guarin de Veronne.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Dans l'article* Pretextat.

(f) *Joly, institut. des enfans pag. 257. 258.*

(1) *In ep. ad Gaudentium de Pacatulæ inst.*

(2) Φιλόκοσμον.

(3) Imperfectissimus mulierum affectus. Semper in vestibus, semper in auro, lapidibus & ornamentis extrinsecus gloriam ponunt. *In ep. de virginit. serv.*

(4) Quando eras in seculo, ea quæ erant seculi diligebas; polire faciem purpurisso, & cerussâ ora depingere, ornare crinem, & alienis capillis turritum verticem struere. Ut taceam de inaurium preciis, candore margaritarum rubri maris profunda testantium, smaragdorum virore, cerauniorum flammis, hyacinthorum pelago, ad quæ ardent & insaniunt studia matronarum.

(g) *Baudrand in catalogo Geographor. ad calcem lexici sui.*

(h) *Antiquitez de Paris pag. 10. 14. édit.* in 4. 1639.

(i) *Pag.* 61.

(k) *Pag.* 426.

(l) *Pag.* 564.

(m) *Pag.* 726.

(n) *Il est intitulé* Lutetia.

(o) *Ou le 50. selon les Latins. C'est le* Miserere.

(p) *A la reception de certains Chevaliers le Ceremoniel porte qu'on les frapera à la joüe, ou de l'epée une fois le dos. On ne fait qu'y toucher: si l'on repetoit l'acte plusieurs fois, un Auteur seroit-il fondé à dire qu'on a donné cent coups de plat d'épée au Chevalier.*

CEREMONIES de l'absolution de Henri IV.

(q) *Thuan. Histor. l.* 113. *sub fin. p. m.* 698. *ad ann.* 1595.

(r) *L'édition de Francfort 1628. dont je me sers dit Botero.*

BOUCHER (JEAN) * Parisien, Docteur de Sorbonne, & Curé de Saint Benoît à Paris au tems de la Ligue, fut une trompette de sedition, & l'esprit le plus mutin & le plus fougueux qui se trouvât parmi les rebelles. † *Leur premiere assemblée se fit dans l'appartement* qu'il *avoit* au College de Fortet l'an 1585. Ce fut lui ‡ qui donnant ordre que l'on sonnat le tocsin dans son Eglise le 2. jour de Septembre 1587. contribua plus que tout autre à une émotion du peuple, dont les suites furent si honteuses à Henri troisiéme. Il devint plus insolent par le succés de cette journée, & prêcha ⸸ brutalement dès le lendemain contre la personne du Roi, & contre celle de ses Conseillers. L'histoire remarque que la foiblesse de (*A*) ce Prince fut la principale cause de la hardiesse des rebelles. Boucher ne prostitua pas seulement sa langue aux chefs de la Ligue, il leur prostitua aussi sa plume, & publia entre (*B*) autres choses un traité de la juste deposition de Henri III. Ce fut la plus infame satire que l'on (*B*Δ) pouvoit faire. Il y a beaucoup d'aparence qu'il fut complice de l'action (*B*ΔΔ) énorme de Jaques Clement. Il fut d'autant plus hardi après la mort de ce Prince, qu'il se pouvoit armer du pretexte que le successeur étoit actuellement & notoirement Huguenot. Ce pretexte lui manqua à son grand regret, lors que Henri IV. eut fait profession de la Catholicité; neanmoins il ne demordit pas de ses premiers

* *Thuan. lib.* 95. *pag.* 180.

† *Varillas, Hist. de Henri III. liv.* 8. *pag.* 325. *édit. de Holl.*

‡ *Thuan. lib.* 87. *p.m.* 127.

⸸ Concionatores vero & in iis familiam ducens Bucerus ex ambone in Regem ac ejus consiliarios palam debacchari. *Id. ib.*

gem regnumque injuriosus fuit, quippe qui in explicanda vindicta adhibita ratione fustibus casos procuratores dicit, quod maxime apud nos contumeliosum dicitur. Deinde procuratores qui vestibus modestia sacerdotali convenientibus induti erant cum penulis & gladiis in scenam inducit, & columnam quasi insigne triumphantis de Rege & regni calamitate Pontificis monumentum Roma erectam confingit. On a coutume de dire que les images sont les livres des ignorans: les Auteurs se devroient donc faire une religion de ne point mettre de fausses figures dans leurs livres; car ils trompent les personnes les plus incapables de se garantir de l'erreur. Ils trompent même les Savans, car quand on voit une estampe qui a été publiée dans le tems que la chose representée a dû exister, on la regarde comme une preuve authentique, desorte que ceux qui voient cette figure de colonne dont Mr. de Thou se plaint, n'osent douter que le Pape ne se soit érigé effectivement ce pompeux trophée. Et quand on se voit attrapé par la montre de ces pretendus monumens publics, on ne sait plus à qui se fier; on ne sait si les medailles, si les inscriptions, si tels autres monumens sont plus sinceres qu'un Historien à gages & à pension annuelle: & voilà une confirmation du Pyrrhonisme historique. Dissipons la tristesse de cette critique par les railleries du Sieur d'Aubigné; „ (*a*) Ne „ voyez-vous pas, disent-ils, comme l'Etat se soumet „ à l'Eglise, que ce brave Roi, apres tant d'armées „ defaites, tant de sujets soumis, tant de grands „ Princes ses ennemis abattus à ses pieds, il a falu „ que lui, se prosternant au pied du Pape, ait reçu „ les gaulades en la personne de M. le Convertisseur, „ & du Cardinal d'Ossat? lesquels deux furent cou„ chés de ventre à bechenés, comme une paire de „ maqueraux sur la grille, depuis *miserere* jusqu'à *vi*„ *tulos*. Encore dit on qu'il a falu depuis joüer le „ même jeu entre la personne de sa Majesté & M. le „ Legat, toutesfois c'a été doucement, & sous la cus„ tode. „

(*a*) *Confess. Cathol. de Sancy liv.* 1. *ch.* 1. *au commencement.*

(*A*) *La foiblesse de ce Prince fut la principale cause.*] Voiez Mr. de (*b*) Thou, & Mr. de (*c*) Mezerai. Ceci confirme ce que j'ai dit quelque part (*d*), que pour l'ordinaire ce n'est point la tyrannie, mais le peu de capacité de se faire craindre qui ôte aux Rois leurs sceptres & leurs couronnes. Les flateurs du peuple voudroient bien persuader qu'il ne faut rien craindre de lui pendant qu'on gouvernera bien; c'est un abus; un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des peuples sous un gouvernement mou, & debonnaire.

(*b*) *Histor. l.* 87. *pag.* 126. 127.

(*c*) *Tom.* 3. *in fol. pag.* 644.

(*d*) *Ci-dessus pag.* 203. *col.* 2.

(*B*) *Et publia entre autres choses un traité de la juste deposition de Henri III.*] C'est ce que nous aprend Guillaume Barclai dans sa reponse à ce livre, laquelle est une partie (*e*) de son Ouvrage contre les Monarchomaques. Mr. de Thou nous l'aprend encore plus clairement: voiez la remarque suivante. Le même Barclai observe que Boucher publia un autre livre en François sous le nom de François de Verone Constantin. (*f*) *Quoniam ..... turbas illas civiles prioribus tuis libris & concionibus excitatas accensaque in Reges odia, posteriore scripto quod patria lingua sub Francisci Veronensis Constantini nomine divulgasti non modo non mitigare & compescere, sed novo artificio fovere & propagare de industria visus es: patere me tecum vehementius paulo, sed lenius tamen quàm rei indignitas flagitat, regum & regnorum omnium nomine de hac injuria expostulare.* Le livre François qu'il lui reproche est encore plus scelerat que le Latin, car c'est l'infame apologie de Jean Châtel. En voici le titre, *Apologie pour Jean Chastel Parisien, executé à mort, & pour les Peres & Escoliers de la Societé de Jesus banis du Royaume de France, contre l'arrest du Parlement donné contr'eux à Paris le 29. Decembre 1594. divisé en cinq parties. Par François de Verone Constantin.* Le nom de *François de Verone Constantin* est une preuve convaincante que Barclai attribue à Boucher cette apologie de Jean Châtel: neanmoins je me servirai encore d'une autre raison: je citerai un passage qui ne laisse aucune sorte de doute là-dessus. (*g*) *Cur in spurcissima illa & infami tua apologia, quam pro parricida & perduelle manifesto, recenti ira & inveterato odio furens ac fremens evomuisti, nefarium perditi adolescentis conatum, facinusque omni memoria execrandum, in Regis itidem Christianissimi, & (si alium Gallia unquam habuit) clementissimi perniciem meditatum, ut pulcherrimum & propè divinum, atque omni ex parte heroicum commendasti?* Après avoir dit ces choses Barclai loüe l'apologie que les Jesuïtes avoient publiée, où ils detestoient l'action de Châtel & avoüoient qu'il avoit été justement puni comme parricide. Nous verrons dans la remarque F que le Cardinal d'Ossat etoit du sentiment de Barclai, touchant l'Auteur de l'apologie de Jean Châtel.

(*e*) *Le* 5. *livre, dont le titre particulier est*, Anacrisis librorum Jo. Boucherii, de justa, *imo injusta*, Henrici III. abdicatione è Francorum regno.

(*f*) *Guil. Barclajus, l.* 5. *contra Monarchomach. pag. m.* 590.

(*g*) *Id. ib. lib.* 6. *cap.* 25. *p.* 795.

(*B*Δ) *Ce fut la plus infame satire que l'on pouvoit faire.*] Mr. de Thou raconte que Guillaume Rose Evêque de Senlis, le petit Feuillant, le Jesuïte Commolet, Genebrard, Feuardent, l'ex-Ministre Launoi, Boucher & quelques autres dechirerent avec une rage prodigieuse tant de vive voix que par des libelles anonymes le Roi Henri trois, & qu'enfin ils se firent un honneur de se nommer à la tête de ces écrits satiriques. Il ajoûte que Boucher eut la hardiesse de mettre son nom au devant du livre dont il s'agit, qui fut imprimé en beaux caracteres chez Nicolas Nivelle, & dont l'impression ne fut achevée qu'un peu après la triste mort de ce Monarque. Il n'y eut point d'abominations qu'il ne publiât contre le Roi dans cet Ouvrage: lisez ce qui suit: (*h*) *Hac fiducia fretus librum scripsit Bucherus de justa Henrici III. abdicatione nomen suum professus apud Nicolaum Nivellum characteribus elegantibus expressum, neque dum, cum Rex vivere desiit, consummatum, quo non aliud flagitiosius toto illo effrenata licentia tempore publicatum est, eoque rabula impudentissimus innumera dictu fœda & auditu horrenda per summam calumniam Regi affingebat, propter qua eum tanquam à communione ecclesia ipso jure exclusum, omni regni jure excidisse, & legitime abdicatum, ac tandem justo Dei judicio & impulsu interfectum esse colligebat.*

(*h*) *Thuan. Histor. lib.* 95. *pag.* 260. *col.* 1.

(*B*ΔΔ) *Qu'il fut complice de l'action énorme de* (*i*) *Jaques Clement.*] „ Le Sieur Antoine Loysel a laissé „ par écrit dans son Journal, que le jour même que „ le Roy fut blessé, & avant que l'on eust reçeû la „ nouvelle de sa blesseûre, il oüit à Saint Merry le „ sermon du Docteur Boucher, qui dit; pour conso„ ler ses Auditeurs, que comme ce jour-là premier „ du mois d'Aoust qu'on celebre la feste de Saint Pier„ re aux Liens, Dieu avoit delivré cét Apostre des „ mains d'Herode, on devoit esperer qu'il leur feroit „ une pareille grace. Sur quoy il ne feignit point „ d'avancer cette damnable proposition, que c'étoit „ un acte de grand merite de tuer un Roy Héretique, „ ou fauteur d'Héretiques. Les autres Prédicateurs „ agissant de concert avec luy préschoient en même „ temps avec plus d'emportement & de fureur qu'ils „ n'avoiênt jamais fait contre Henry de Valois, & „ donnoient au peuple, dit le mesme témoin irré„ prochable, une esperance comme certaine que Dieu „ les en delivreroit bientost: ce qui fit croire à bien „ des gens qu'ils avoient eû communication de l'abo„ minable dessein du parricide (*k*). „ J'emprunte cela de Mr. Maimbourg, qui n'étoit pas homme à precipiter ses consequences dans une telle matiere.

(*i*) *Moine Jacobin qui tua le Roi Henri III.*

(*k*) *Maimbourg. Hist. de la Ligue liv.* 3. *ad ann.* 1589. *pag.* 359. *édit. de Holl.*

premiers sentimens. Il continua de prêcher qu'il ne faloit point lui obeïr, & il publia (C) neuf sermons qu'il dedia au Cardinal de Plaisance, dans lesquels il soutenoit que l'abjuration du Bearnois n'étoit qu'une feinte, & que son absolution étoit nulle. Malgré lui & malgré ses dens, & en depit de ses sermons & de ses libelles, les Parisiens se soumirent à Henri IV. Ses * sermons furent brûlez à la Croix du Tiroir le lendemain de la reduction de la ville. Mais il persista dans le parti des Ligueurs, & se retira † au Païs-Bas, avec la Garnison Espagnole qui avoit été à Paris durant la Ligue, & qui sortit le 22. de Mars 1594. Il obtint une Chanoinie à Tournai, & mourut Doien du Chapitre de cette ville *cinquante ans après, mais bien (D) changé d'humeur, & aussi zelé François parmi les étrangers, qu'il avoit été furieux Espagnol en France* ‡. On conoitra son caractere par le discours que je raporte dans les remarques; c'est une (E) censure que le Roi Henri III. lui fit. Sur la nouvelle qu'il devoit venir à Rome, le Cardinal (F) d'Ossat suplia le Pape de le faire emprisonner, & lui parla fortement contre ce mutin. Que peut-on lire de

* *Cayet Chronol. Novenaire fol. 225. verso ad ann. 1593.*

† *Mezerai, abr. Chronol. ad ann. 1594. pag. m. 114.*

‡ *Id. ib.*

(C) Il publia neuf sermons.] Ce fut à Paris qu'il les publia la premiere fois: il en fit une 2. édition à Doüai après sa sortie de France: foible consolation du chagrin qui le rongeoit, de voir sur le trône celui qu'il avoit tant dechiré par ses discours & par ses écrits. Mr. de Thou l'accommode comme il faut. *Inter eos vero*, dit-il (a), *unus repertus est Joannes Bucherus S. Benedicti Curio qui maledicendi rabie efferatus cum in defunctum regem contumeliosus fuisset, in hunc injuriosus esse voluit, & IX. longas conciones ad Mederici fanum habuit de simulata Henrici Borbonii Benearni Principis ad ecclesiam reconciliatione, & irrita absolutione, quas anno proximo Kalend. Mart. Cardinali Placentino inscriptas ac typis in urbe excusas, postea cum ab ea exularet, Duaci in Atrebatibus recudendas curavit, furore nondum per secutam rerum conversionem aut locorum aut temporis intercapedinem domito.*

(a) *Thuan. histor. l. 107. pag. 558. ad ann. 1593.*

VOICI tout entier le titre de cet Ouvrage dans mon édition, *Sermons de la simulée conversion & nullité de la pretendue absolution de Henry de Bourbon, Prince de Bearn, à S. Denys en France, le Dimenche 25. Juillet 1593. sur le sujet de l'Evangile du mesme jour*, attendite à falsis prophetis, &c. *Matth. 7. Prononcez en l'Eglise S. Merry à Paris, depuis le premier jour d'Aoust prochainement suyvant, jusques au neufiesme dudict mois. Par Me.* JEAN BOUCHER *Docteur en Theologie.* Nonne qui oderunt te Domine oderam, & super inimicos tuos tabescebam? *Psal. 138. Jouxte la copie imprimée à Paris, chez G. Chaudiere, R. Nivelle, & R. Thierry, rue S. Jaques M. D. XCIIII.* L'aprobation des Theologiens de Paris se voit au revers du titre. L'epitre dedicatoire au Cardinal de Plaisance *Legat au S. Siege Apostolique au Royaume de France* est datée de Paris le 1. de Mars 1594. & signée J. B. L'avertissement au Lecteur aprend qu'on a joint diverses choses à celles qui avoient été prêchées. On y voit à la fin quelques lettres d'Henri IV. au Canton de Berne, à la Dame de Tinteville, à la Reine d'Angleterre, à la ville de la Rochelle, & autres semblables, & à certains particuliers Huguenots.

(D) Mais bien changé d'humeur.] Il étoit bien difficile que les medisances continuelles des Flamans contre les François ne reveillassent peu-à-peu la tendresse naturelle pour la patrie dans l'ame de ce mutin. On n'étoit pas trop persuadé de son changement à Paris l'an 1625. car le libelle qui parut en ce tems-là contre la France, & dont on verra ci-dessous le titre, fut attribué par bien des gens à Boucher. Il s'en justifia par lettres; voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Mercure François; (b) *Pour oster la recognoissance que ce livre avoit esté imprimé en Italie, on a escrit qu'on le feit courir en Flandres premierement que de le semer en France: & que c'estoit le Docteur Boucher (qui est encores vivant à Tournay, lequel avoit autresfois fait plusieurs livres sur ces matieres, durant la Ligue de 1588. & années suivantes, & contre les Roys Tres-Chrestiens) qui en estoit l'Autheur: mais ce Docteur en ayant eu advis, par lettres escrites à de ses amis à Paris, il leur protesta que c'estoit une charité qu'on luy prestoit, & que foy de Prestre il n'avoit point veu ce livret d'*Admonitio: *sa lettre se veit mesmes courir entre les mains des curieux, ce qui leva le soupçon que l'on en avoit pris contre luy; & se tourna sur le Jesuite Eudemon Joannes, Grec de nation, qui estoit venu en France avec Monsieur le Legat.*

(b) *Mercure François to. XI. pag. 1058. 1059.*

AU RESTE il n'y eut jamais de livre contre lequel on temoignat plus d'indignation en France que contre celui-là: il etoit intitulé G. G. R. *Theologi, ad Ludovicum decimum tertium Galliæ & Navarræ Regem Christianissimum*, ADMONITIO, *fidelissime, humillime, verissime facta & ex Gallico in Latinum translata. Qua breviter & nervose demonstratur Galliam fœde & turpiter impium fœdus iniisse, & injustum bellum hoc tempore contra Catholicos movisse, salvaque Religione prosequi non posse. Augustæ Francorum, cum facultate Catholici Magistratus Anno M. DC. XXV.* Il fut condamné par la Sorbonne, & par l'assemblée du Clergé de France: le Lieutenant Civil le fit brûler par la main du Bourreau: le Parlement de Paris prononça plusieurs arrêts pour empêcher que la censure de l'assemblée du Clergé ne fût enervée. Voiez le Mercure Jesuite, au premier tome, Ouvrage qu'on attribue (c) à Jaques Godefroi fils de Denys.

(c) *Vide præfat. Samuel. Maresii ad distinctiones Castanei.*

(E) C'est une censure que le Roi Henri III. lui fit.] Ce Prince manda (d) au Louvre le Parlement & la Faculté de Theologie, & fit une *forte reprimende* aux Theologiens *sur leur insolente & effrenée licence de prescher contre lui & contre toutes ses actions, ... & s'adressant particulierement à Boucher Curé de S. Benoist, l'apella mechant, lui dit que defunt Poisle son oncle, qui avoit esté indignement Conseiller de la Cour, estoit un mechant homme, mais qu'il estoit encore pire que lui, & que ses compagnons ne valoient gueres mieux: mais qu'il s'adressoit particulierement à lui, pource qu'il avoit esté si impudent que de prescher qu'il avoit fait jetter en un sac en l'eau Burlat Theologal d'Orleans, combien que ledit Burlat fust tous les jours avec lui, beuvant, mangeant & se gaussant; leur disant davantage, qu'ils ne pouvoient nier qu'ils ne fussent notoirement malheureux & damnez par deux moyens, l'un pour avoir en la chaire de verité detracté contre lui, leur Roi naturel & legitime, & avancé plusieurs calomnies contre son honneur: ce qui leur est defendu par toute l'Escriture sainte. L'autre, que sortant de la chaire, apres avoir bien menti & mesdit de lui, ils s'en alloient droit à l'Autel dire la Messe, sans se reconcilier & confesser desdits mensonges & mesdisances, combien que tous les jours ils preschent, que quand on a menti ou parle mal de quelqu'un que ce soit, suivant le texte de l'Evangile, se faut aller reconcilier avec lui avant que se presenter à l'Autel.* Il n'y a rien de plus solide que cette censure; mais ce n'est pas à un Roi à s'en servir, il doit avoir recours à d'autres armes; & si Henri III. avoit aussi bien conu l'art de regner que la morale de l'Evangile, il ne se seroit pas vu reduit à l'état de Catechiste envers les Predicateurs de Paris.

(d) *Voiez le Journal de Henri III. sous le 30. de Decembre 1587. pag. m. 109.*

(F) Le Cardinal d'Ossat suplia le Pape de le faire emprisonner.] Le compte qu'il rend de cela à Mr. de Villeroi fera conoitre de plus en plus les actions & le caractere du personnage: c'est pourquoi je le raporte tout du long (e). „ Je lui (f) dis encor qu'auparavant ledit Comte estoit parti de ce païs-là le Docteur Boucher, pour venir à Rome visiter LIMINA APOSTOLORUM PETRI ET PAULI, au nom de l'Evesque de Tournai qui lui avoit donné un Canonicat en son Eglise: & là-dessus j'exposai à Sa Sainteté la violence & rage de cest homme, les livres qu'il avoit escrits contre le feu Roi, & depuis contre la conversion & contre la vie du Roi à present regnant; soutenant (g) le parricide attenté par Jean Chastel, & exhortant un chacun à parachever ce que cest assassin avoit commencé, où il avoit encores escrit plusieurs choses contre l'autorité & puissance du Pape & du Saint Siege, & estoit encore aujourdhui plus obstiné & plus violent que jamais, & qu'il y avoit trop de lieu & de raison de l'arrester prisonnier, & de le bien punir de ses forfaits & blasphemes: mais si la bonté & clemence de sa Sainteté & la condition du tems & autres respects ne lui conseilloient point d'user en l'endroit de cet homme de la rigueur qu'il meritoit, qu'au moins sa Sainteté lui montrast en ne l'admettant point à ses pieds ou autrement que telles gens lui deplaisoient, & ne devoient attendre de sa Sainteté les accueils & graces qui sont dues aux gens de bien, paisibles & moderez. Le Pape me repondit qu'il se souvenoit d'avoir autrefois oui parler de cet homme, & mesmes que le Sieur Malvaisie alors Nonce és Païs-Bas lui avoit escrit qu'il disoit que le Pape ne pouvoit absoudre le Roi. Sa Sainteté me demanda s'il es„ toit

(e) *La lettre où le Cardinal d'Ossat parle ainsi fut écrite de Rome le 1. Decembre 1600.*

(f) *Savoir au Pape.*

(g) *Cela montre que le Cardinal d'Ossat croioit que le pretendu François de Verone Constantin Auteur de l'Apologie de Jean Châtel n'étoit autre que Jean Boucher. C'étoit aussi la pensée de Guillaume Barclai: voiez ci-dessus la remarque B.*

de plus affreux que la plainte qu'il alla faire au Duc de Maienne, après le juste suplice de ceux qui avoient fait pendre le premier President Brisson? N'eut-il pas l'impieté de dire que ces scelerats étoient des martyrs (G) de JESUS-CHRIST?

BOUGI (LE MARQUIS DE) Lieutenant General dans les armées de France au XVII. siecle. Cherchez REVEREND.

BOULAI (CESAR EGASSE DU) en Latin *Bulaeus*, Greffier & Historiographe de l'Université de Paris, a professé plusieurs années la rhetorique dans le College de Navarre. Il publia même un traité de rhetorique sous le titre de *speculum eloquentiae*, dont on fit cas. Son thresor des antiquitez Romaines qu'il publia à Paris l'an 1650. *in folio*, est non seulement très-utile à ceux qui n'entendent que le François; mais aussi à ceux qui entendent le Latin. On a vu de lui plusieurs factums sur les differens qui s'élevoient touchant *l'élection des Officiers de l'Université*, ou choses semblables. Ces Ecrits temoignent son zèle pour la Faculté des Arts, & la grande connoissance qu'il avoit des us & coutumes de l'Université. L'Ouvrage qui doit principalement (A) l'immortaliser, est l'histoire de l'Université de Paris qu'il a publiée en six volumes *in folio*. On arrêta * pendant quelque tems le cours de cette impression, mais les Commissaires que le Roi nomma pour examiner ce qui étoit deja imprimé, & le dessein de l'Auteur, raporterent que rien n'empêchoit que l'impression ne continuât. Du Boulai (B) n'étoit point de Tours, comme on l'a cru ordinairement. Il mourut le 16. d'Octobre 1678.

* *Voiez le Mercure Galant du mois de Novembre 1678.*

BOULEN (ANNE) maîtresse & puis femme de Henri VIII. Roi d'Angleterre. Cherchez BOLEYN.

☞ **BOUQUIN** (PIERRE) Religieux Carme prit à Bourges le degré de Docteur en Theologie le 23. d'Avril 1539 †. Il fut Prieur au Couvent de la même ville, & il auroit pu parvenir à de plus hautes dignitez dans son Ordre, s'il n'eût mieux aimé jetter le froc pour se retirer en Allemagne vers les Protestans ‡. Il alla d'abord à Bâle l'an 1541. & il y passa l'hiver. Ensuite il fit un voiage à Wittemberg où Luther & Melanchthon le reçurent avec beaucoup d'amitié. Son dessein étoit de se retirer en Pomeranie où il avoit un bon ami, mais Melanchthon lui fit changer de dessein, & l'engagea à s'en aller à Strasbourg où l'on demandoit une personne qui remplît la place que Calvin par son retour à Geneve avoit laissée vacante. Il fit des leçons sur l'Epitre de Saint Paul aux Galates dans le College de Strasbourg. Quelque tems après il s'en retourna en France où il avoit un frere qui étoit Docteur en Theologie, & qui ne haïssoit pas les Protestans. Il logea chez lui à Bourges, & ne rentra point dans le Monastere. Heshusius lui reprocha faussement d'y être rentré. Bouquin persuadé par son frere qu'il y avoit lieu d'esperer la reformation de l'Eglise Gallicane, fit publiquement des leçons sur la Grammaire Hebraïque, & puis sur la Sainte Ecriture. Il les fit sans gages; mais après qu'il eut salué (A) Marguerite de Valois

† *Catherinot, Calvinisme de Berri p. 3.*

‡ *Melch. Adam. in vit. exter. Theolog. pag. 143.*

REFLEXION sur les recompenses que les Espagnols donnoient aux Panegyristes des assassins des Rois.

„ toit arrivé. Je lui dis que non, que je susse. Or „ bien (dit-il) nous verrons. „ Quand on songe que les Espagnols non seulement donnoient retraite à un homme comme celui-là, mais aussi des Canonicats, on ne peut s'empêcher de dire qu'en ce monde toutes choses sont sacrifiées à l'interêt de la Politique & à la haine nationale. On voioit un homme qui pour contenter la rage qui le transportoit contre la personne de Henri IV. bouleversoit & l'autorité civile, & l'autorité ecclesiastique: il ôtoit au Pape le pouvoir d'absoudre, il soumettoit les Couronnes au caprice des sujets, & la vie des Rois au couteau des assassins. Ces principes étoient aussi oposez à la foi des Espagnols, qu'à celle de la nation Françoise: cependant on les souffroit dans ce Docteur, parce qu'il haïssoit le Roi de France, & comme je l'ai deja dit, on lui donnoit des Benefices. On lui laissa même (a) prononcer & publier l'oraison funebre de Philippe II. Au reste je n'ai pu savoir encore s'il acheva son voiage. Le Cardinal d'Ossat écrivoit (b) le 20. de Janvier 1601. qu'on lui avoit dit que Boucher *estoit demeuré malade à Cologne*. Il ne fut pas le seul que les Espagnols protegerent & recompenserent au Pais-Bas. Mongaillard si conu sous le nom de petit Feuillant, l'un des Panegyristes de l'assassin du Roi Henri III. n'obtint-il point (c) une Abbaie?

(a) *A Tournai le 25. d'Octobre 1598.*

(b) *C'est la 255. lettre dans l'édition de Mr. Amelot de la Houssaie.*

(c) *Celle d'Orval.*

(G) *Etoient des martyrs de* JESUS-CHRIST.] Voici les paroles de Mr. de Thou. *Joannes Bucerius Curio S. Benedicti homo vecors Catholicorum bonorum ac zelotarum nomine Orationem expostulatoriam ad ipsum* (Meduanum) *habuit qua publicam ultionem, carnificinam; merito supplicio facinorosos affectos, Dei martyres insigni impudentia vocabat* (d).

(d) *Thuan. histor. l. 102. pag. 443. 444. ad ann. 1591. Voiez aussi Mezerai t. 3. in fol. pag. 998.*

(A) *Qui doit principalement l'immortaliser est l'histoire de l'Université.*] Voici ce qu'en dit Mr. Baillet: „ (e) Les raisons qu'on a euës de censurer ce grand „ Ouvrage semblent diminuer peu à peu, & elles „ pourront bien disparoître à la fin, pour donner „ lieu au public de reprendre le goût qu'on lui avoit „ voulu ôter d'un travail qui est mêlé de bien & de „ mal à la verité, mais qui est d'ailleurs très-utile „ pour avoir la connoissance des actions & des Ecrits „ des Savans de France, & même de ceux des pais „ étrangers qui ont paru dans cette premiere Université du Royaume. Et de fait on commence de dire aujourd'hui que c'est un bon livre generalement „ parlant, & qu'il est rempli de quantité de pieces „ importantes, qu'il seroit difficile de trouver ailleurs „ si bien ramassées. „

(e) *Baillet, Jugem. des Savans tom. 2. pag. 170.*

(B) *Du Boulai n'étoit point de Tours.*] Mr. Baillet (f) qui l'a fait natif de cette ville, en a été censuré par Mr. Menage, dont voici les paroles: „ (g) Cesar „ Egasse du Boulai ..... étoit du village de S. Ellier, „ dans le Bas-Maine, qui est la derniere paroisse du „ Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire „ cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Boulay „ étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Université de Paris. „ Là-dessus Mr. Menage nous dit que dans cette Université la nation de France est divisée en 5. tribus, qui portent chacune le nom d'un Archevêché. *Ces 5. tribus sont la tribu de Paris, celle de Sens, celle de Reims, celle de Tours, & celle de Bourges. .... Les suppots des Nations sont de la tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils sont, ou de l'Evêché où ils sont nez relevant de cet Archevêché. Et ainsi Cesar Egasse du Boulai qui étoit du Diocese de l'Evêque du Mans, qui est le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la tribu de Tours.* Mr. Patin se trompe donc lors qu'il dit que du Boulai étoit de la Province d'Anjou. Je vais citer tout le passage, parce qu'on y apprendra à-peu-près en quel tems l'histoire de l'Université de Paris fut commencée d'imprimer, & ce que l'on en disoit alors. „ (h) Messieurs de l'Université de Paris ont fait travailler un „ habile homme nommé Monsieur Boulay, Angevin, „ qui a fait par plusieurs années la premiere dans le „ College de Navarre, à l'histoire de leur Corps, *studii Parisiensis*: il y aura plusieurs volumes in folio, „ on s'en va mettre sous la presse le premier d'iceux, „ lequel contiendra l'état des études de Paris avant „ l'Université, & apres expliquera & prouvera la fondation qu'en fit le bon Roi Charlemagne dans le „ VIII. siecle, & la continuation d'icelle. „

(f) *Id. ib. pag. 170. & non pas 160. comme on le cite dans l'Anti-Baillet ubi infra.*

(g) *Menage, Anti-Baillet to. 1. p. 116.*

(h) *Patin, 2. vol. lettre 218. datée du 26. Novembre 1660. pag. 258.*

(A) *Qu'il eut salué Marguerite de Valois.*] Ajoûtons qu'il lui presenta un livre *de la necessité & de l'usage de la Sainte Ecriture*, & qu'il en presenta un autre *de* JESUS-CHRIST *l'époux Spirituel* à la Princesse Jeanne d'Albret. Il étoit l'Auteur de ces deux Ouvrages (i). Notez qu'avant lui aucun Professeur en Theologie n'avoit eu des gages publics à Bourges, & qu'après lui on n'en donna point. (k) *Stipendium ex aerario publico ei numerari jussit* (Reginα Navarræ) *quod nec ante nec post eum Theologorum concessum fuit nemini.* Raportons ici les paroles de Jehan Chaumeau Seigneur

(i) *Melch. Adam. in vitis Theolog. exter. pag. 145.*

(k) *Id. ib.*

Valois lors qu'elle passa proche de Bourges β au tems du mariage de Jeanne d'Albret sa fille, il fut gratifié d'une pension par l'ordre γ de cette Princesse, qui d'ailleurs avec le consentement de l'Archevêque lui fit obtenir la charge de prêcher dans la grande Eglise de Bourges. Ces emplois & ces gratifications continuerent après la mort de cette Dame, car Michel de l'Hôpital Chancellier d'une autre δ Marguerite de Valois qui avoit les mêmes inclinations que la premiere, la porta facilement à ne rien changer dans la fortune de Pierre Bouquin. Mais cette protection fut enfin insufisante, il se vit exposé à tant de dangers que ne voiant nulle aparence de faire servir ses travaux à l'œuvre de l'Evangile, il se defit de son emploi. Cette abdication n'arrêta pas les mauvais desseins de ses ennemis: on lui suscita des afaires, & il falut qu'il plaidât sa cause au Parlement de Paris, & ensuite devant l'Archevêque de Bourges, non sans courir risque de la vie. Il eut le bonheur d'échaper tous ces dangers, & il songea à donner bon ordre qu'il n'y fût plus exposé. Il s'en retourna (B) à Strasbourg, & y exerça pendant quelques mois le ministere dans l'Eglise Françoise. L'Electeur Palatin Othon Henri le fit venir à Heidelberg l'an 1557. & le fit Professeur en Theologie. Cet emploi donna bien de l'exercice à la patience de Bouquin à cause des disputes de l'Ubiquité, & de la presence reelle. On tâcha de les calmer à la conference de Maulbrun où il assista l'an 1564. mais elle n'eut pas un meilleur effet que la plupart des assemblées de cette nature, qui aigrissent la plaie au lieu de la consolider. Aiant été demis de sa charge l'an 1577. avec tous les autres Professeurs qui ne voulurent pas adherer au Lutheranisme, il fut apellé à Lausane, & il y enseigna la Theologie jusques à sa mort, c'est-à-dire, jusques en l'année 1582 η. Je donnerai la liste de (C) ses écrits, & j'observerai que Baudouin debite qu'il le (D) secourut dans la misere où les Reformez l'avoient reduit. Consultez la Gaule Orientale θ.

β *C'est-à-dire l'an 1548.*

γ *Notez qu'elle étoit non seulement Reine de Navarre, mais aussi Duchesse de Berri.*

δ *Sœur de Henri II. & Duchesse de Berri. Bouquin lui avoit presenté son livre de l'homme parfait.* Id. ibid. pag. 145.

η *Tiré de sa vie composée par Melchior Adam ubi supra.*

θ *Colomesius, Gall. Oriental. p. 32. 33.*

☞ BOURGOGNE, Maison. Il y a eu deux Maisons de ce nom-là: je ne dirai que peu de chose de la premiere. Elle commença sous Robert Roi de France fils de Hugues Capet. Le troisiéme fils de ce Robert, & de Constance de Provence eut nom Robert & fut Duc de Bourgogne, & mourut l'an 1075. Ses descendans possederent ce Duché jusques à Philippe I. du nom qui deceda sans enfans le 21. de Novembre 1345. Après cela Jean Roi de France donna la Bourgogne à Philippe le Hardi son quatriéme fils *. Ce fut le commencement de la seconde Maison de Bourgogne, qui a été extremement florissante sous quatre Princes consecutifs dont je vais parler.

* *Tiré du Pere Labbe, tabl. genealogiques p. 121. & suiv.*

☞ BOURGOGNE (PHILIPPE DUC DE) quatriéme fils de Jean de Valois Roi de France, nâquit à Pontoise le 15. de Janvier (A) 1341 †. Il fut blessé & fait prisonnier ‡ à la bataille de Poitiers l'an 1356. après avoir donné mille marques d'un grand courage en combatant auprès de son pere. Quelques-uns disent que cela fut cause (B) qu'on le surnomma LE HARDI.

† *Pere Anselme, Histoire genealog. pag. 205.*

‡ *Voiez la remarque B.*

gneur de Lassai: (a) *Les Docteurs que j'ai cogneus dans la noble Academie de Bourges sont Maistre Pierre Boucquin. Professeur de la Langue Hebraique*, &c.

(B) *Il s'en retourna à Strasbourg.*] Melchior Adam a oublié une circonstance qui nous aprend l'année de ce voiage, c'est que Bouquin sortit de Bourges avec le Jurisconsulte François Baudoüin, & qu'ils allerent ensemble en Allemagne. C'est Baudoüin lui-même qui nous l'aprend, & qui marque que ce fut en 1555. (b) *Cum jam septem annis in ea Schola* (Bituricensi) *Balduinus magna cum laude fecisset officium suum, tandem, qui fuit annus M. D. LV. dare se cœpit quibusdam eum in Germaniam ad excitanda purioris jurisprudentiæ studia vocantibus. . . . . . Comitem & (ut loqueris) asseclam habuit Bouquinum nunc vestrum Doctorem Theologiæ. Eum non recusamus testem totius profectionis.*

(C) *La liste de ses écrits.*] Je la donne toute telle que je l'ai trouvée dans Melchior Adam. (c) *Defensio ad calumnias Doctoris cujusdam Avii in Evangelii Professores.* (d) *Examen libri quem D. Tilemannus Heshusius inscripsit* de præsentia corporis Christi in cœna Domini. *Theses de cœna Domini. Exegesis divinæ communicationis.* (e) *Adsertio veteris ac veri Christianismi adversus novum & fictum Jesuitismum.* (f) *Brevis notatio præcipuarum causarum diuturnitatis controversiæ de cœna Domini.* (g) *Canones quibus defenditur διάνοια in verbis Christi* hoc est corpus meum, *& controversiæ de cœna Domini atque similium dijudicanda certissima ratio demonstratur, item adsertio ritus frangendi & in manus sumendi panis Eucharistici* (h). Les dates que j'ai mises à la marge sont tirées ou de l'épitome de la Bibliotheque de Gesner, ou de l'histoire Sacramentaire d'Hospinien. J'ai trouvé dans cette histoire un Ouvrage dont Melchior Adam ne parle point: c'est (i) *Petri Boquini justa defensio adversus injustam vim Heshusii & Villagagnonis de judicio Philippi Melanchthonis ad Electorem Palatinum misso de cœna Domini.*

(D) *Baudouin debite qu'il le secourut dans la misere.*] Il exprime cela d'une façon très-odieuse: (k) *Ipse cum volet & audebit Bouquinus idoneus testis erit: quem vos quia vos fugiens Gallus Germanis initio se dabat tam crudeliter persecuti estis, ut nisi si subvenisset liberalis misericordia Balduini qui miserum aleret vestra clementia hominem fame & frigore enectum jugulasset. Atque is tamen dicebatur paulo post mortuo Principe Otthone Henrico abs vobis corruptus objecta spe offa nova, & ubi vobis turpiter servire cœpit repente, vestro judicio ex fœtido hirco (sicuti paulo ante loquebamini, ad hominis nomen alludentes) factus catellus Melitæus qui vobis esset in deliciis.* Voilà comment il reproche à Calvin & à Theodore de Beze, d'avoir persecuté & puis caressé ce personnage selon qu'ils le voioient ou ami ou ennemi des Lutheriens.

(A) *Naquit . . . . . le 15. de Janvier* 1341.] Cette date me paroit plus sure que celle de Pontus Heuterus. Il (l) met la naissance de Philippe le Hardi à l'an 1334. Ce n'est point une faute d'impression, car il met (m) sa mort au 26. d'Avril 1404. & il lui donne 70. ans de vie: on le peut refuter par une bonne raison. Le Roi Jean nâquit (n) le 26. d'Avril 1319. & fut marié (o) avec Bonne de Luxembourg l'an 1332. Il n'est donc pas possible que Philippe le Hardi son quatriéme fils soit né l'an 1334. & puis que Charles V. son fils aîné (p) *prit naissance . . . . le 21. de Janvier* 1337. jugez si Pontus Heuterus a été bon Chronologue. Son erreur a été suivie par Louis (q) Gollut, & par Mr. (r) Fabert. Celui-ci a fait une faute particuliere, qu'il a copiée de Mezerai, il a mis la mort de Philippe au 27. d'Avril 1403. Cette erreur est plus pardonnable que celle où il tombe deux pages après lors qu'il dit, que la Duchesse *ne survequit* à son mari *qu'onze mois*, étant morte au mois d'Août 1405. Si l'on ne voioit pas de telles choses, on ne croiroit pas que le defaut d'attention pût être si grand. Notez que Pontus Heuterus sans se tromper a été cause de l'erreur: *Undecimo post Audacis mortem mense*, dit-il (f), *Margareta apoplexia Atrebati tacta maritum decimo sexto Cal. Septembres anno* 1405. *vita excedens sequitur.* Cela veut dire qu'onze mois après le trepas de son mari elle fut frapée d'une apoplexie dont elle mourut au mois d'Août 1405. Il faut selon le calcul d'Heuterus que l'apoplexie ait commencé au mois de Mars, & qu'ainsi la Dame ait survécu près de 16. mois à son mari.

(B) *Que cela fut cause qu'on le surnomma* LE HARDI.] Le Roi Jean dans la patente de l'investiture rendit

(a) *Chaumeau, Histoire de Berri imprimée l'an 1566. pag. 243. Voiez Colomiés Gall. Orient. pag. 32.*

(b) *Balduinus ubi infra fol. 85.*

(c) *Imprimée l'an 1558. in 4.*

(d) *Imprimé à Bâle chez Oporin 1561.*

(e) *Imprimée à Heidelberg 1579. in 8.*

(f) *Imprimée l'an 1576.*

(g) *Imprimez à Heidelberg 1563. in 8.* (h) *Ex Melchiore Adamo ubi supra pag. 147.* (i) *Imprimée l'an 1562.* (k) *Respons. ad Calvin. & Bezam pro Franc. Balduino fol. 71.*

(l) *Pontus Heuterus rerum Burgundicar. lib 2. pag. 18.*

(m) *Id. ib. pag. 61.*

(n) *Anselme, Hist. genealog. de la Maison roiale pag. 107.*

(o) *Id. ib. pag. 108.*

(p) *Id. ib. pag. 112.*

(q) *Gollut, Memoires de Bourgogne pag. 616.*

(r) *Fabert, Hist. des Ducs de Bourgogne pag. 27.*

(f) *Pontus Heuterus ubi supra pag. 63.*

Hardi. Il reçut β l'investiture de la Duché de Bourgogne l'an 1363. & il épousa Marguerite de Flandres, fille unique du Comte de Flandres & d'Artois γ l'an 1369. Il recueillit cette belle succession par la mort de son beau-pere l'an 1384. Il mit fin l'année suivante à une guerre civile qui avoit duré δ sept ans en Flandres, & dans laquelle les Gantois principalement avoient fait paroître leur esprit de sedition. Lui ⸸ & le Duc de Bourbon furent chargez de l'éducation de Charles VI. Roi de France par le Roi Charles V. qui mourut l'an 1380. la Regence fut laissée à Louïs Duc d'Anjou frere ainé de nôtre Philippe le Hardi. La division s'éleva bientôt entre les deux freres par la jalousie du gouvernement. Cette passion éclata d'une maniere plus funeste lors que Charles VI. aiant atteint l'âge de 20. ans, * *declara qu'il vouloit prendre en main l'administration de son Etat.* Il retint auprès de lui le Duc d'Orleans son frere. Le Duc de Bourgogne son oncle se retira malcontent, & ce fut la source d'une inimitié mortelle entre la Maison d'Orleans & la Maison de Bourgogne. Marguerite de Flandres femme de Philippe le Hardi, & Valentine de Milan femme du Duc d'Orleans (C) nourrirent par leur vanité le feu de la division. Les maladies du Roi qui le mirent dans le besoin d'une tutele donnerent lieu aux desordres de cette funeste émulation. Les Etats du Roiaume qui s'assemblerent à Paris l'an 1391. † mirent la regence entre les mains du Duc de Bourgogne, quoi que le Duc d'Orleans la demandât, & qu'il fondât sa pretension sur ce qu'il étoit frere du Roi. Ces deux rivaux ‡ *se debouterent par deux fois l'un l'autre de ce poste avantageux.* Le Duc d'Orleans tenoit le dessus l'an 1401. Celui de Bourgogne ne pouvoit *quitter sa part, l'un & l'autre fit assemblée de ses amis*, mais ils consentirent à une reconciliation *au moins en apparence.* Peu après le Duc d'Orleans impetra du Roi que pendant que sa Majesté seroit malade, *il auroit la conduite de l'Etat.* Le Duc de Bourgogne *étant de retour à la Cour se trouva assez fort dans le Conseil pour se faire redonner le gouvernement. . . . Le Roi sortant d'un autre accés ordonna que tous deux gouverneroient conjointement, mais le Conseil*

β Gollut, Memoires de Bourgogne pag. 538.

γ Id. ib. pag. 547.

δ Pontus Heuterus, rerum Burgund. lib. 2. pag. m. 48.

⸸ Mezerai, abregé Chronol. tom. 3. p. m. 105.

** Id. ib. pag. 137. ad ann. 1388.*

† Id. ib. pag. 141.

‡ Id. ib. pag. 157.

rendit temoignage à la valeur de son fils : *Ad memoriam reducentes*, dit-il (a), *grata & laude digna servitia quæ charissimus Philippus filius noster quarto genitus qui sponte expositus mortis periculo, nobiscum imperterritus & impavidus stetit in acie prope Pictavos vulneratus captus & detentus in hostium potestate, ibi & post liberationem nostram hactenus exhibuit.* On dit que ce jeune Prince blessé ne cessoit „ (b) de se defendre, „ aprez méme que son Pere lui eut dit de mettre bas „ les armes. Céte vigueur si extraordinaire dans un „ Jeune Prince, étonna les Anglois. Un ne voulant „ pas cueillir une si belle Rose en son bouton, lui dit „ tout haut: *Sus rendez vous Hardi Filipe.* Céte paro- „ le fut aplaudie de tous les assistans, & le nom de „ Hardi demeura depuis au Jeune Guerier. „ On raporte d'autres raisons de cette épithete, car quelques uns content (c) qu'il donna un souflet à l'un des plus grans Seigneurs d'Angleterre qui *en servant les Rois de France & d'Angleterre avoit presenté service* à celui-ci avant qu'à celui-là . . . . *adjoustant sur le soufflet*, Quoy? ose tu bien servir le Roy d'Angleterre, le premier, quand le Roy de France se treuve present. Ce que le Roy Edoard d'Angleterre (qui faisoit compte des actes genereux, autant ou plus, que d'autres choses du monde) magnifiat grandement, & luy dict alaigrement, & d'une voix joyeuse : vous estes Philippe le Hardy. Ce que luy fut commencement d'un surnom, beau, entre les plus beaux. *L'on done encor de ce tiltre, une autre raison, qui fut, de ce que, au sacre du Roy Charles 6. il se treuvat (comme premier Pair de France) entre les Princes seculiers, a cause de son Duché de Bourgougne. Au moïen dequoy, és actes Roiaux, le premier & plus auls siége luy appertenoit. Mais au contraire, Lois Duc d'Anjou, son frere, se fondant sur son ainesse, & sur ce qu'il estoit comme Gouverneur du Roy, voulut prévenir : & de faict, il se assit tout au plus pres du Roy. Dequoy le Duc Philippe s'estant aperceü, le recullat d'une main : puis d'un plain sault, se lançat entre le Roy & l'Angevin, prenant le plus ault lieu, qu'il maintenoit luy appertenir. Dequoy tous les assistans furent merveilleusement ébaïs : & neantmoins ne l'en mésestimérent, mais le surnommérent le Hardy, pour ce faict, exéquuté en la presence du grand Roy des François.*

(a) Voiez Gollut ubi supra pag. 537.

(b) Fabert, ubi supra pag. 6. Voiez aussi Pontus Heuterus ubi supra pag. 19.

(c) Gollut ubi supra pag. 616.

(C) *Marguerite de Flandres . . . . . . & Valentine de Milan . . . . . nourrirent par leur vanité le feu de la division.*] „ (d) Les frequentes pointilles d'entre leurs „ femmes les aigrissoient encore plus que leurs verita- „ bles interests; celle du Duc de Bourgongne estant „ plus aagée, heritiere de grands Estats, & issuë d'un „ tres-noble Sang, mesprisoit l'autre, qui en effet „ eust esté bien au dessous d'elle, si on ne l'eust con- „ siderée comme femme du frere unique du Roy. „ Les partisans de la Maison de Bourgogne medisent beaucoup de Valentine Duchesse d'Orleans. Voici quelques-uns de leurs traits. „ (e) En quoy, (f) la „ Duchesse de Bourgougne tenoit la bone main, non „ seulement en faveur du D. de Bretagne son cousin, „ & fils de la sœur de Lois de Malain, son pere: mais „ encor, pour l'aine grande, qu'elle portoit à la Mila- „ noise (Duchesse d'Orleans) contre laquelle, elle ha- „ voit tousiours quelque chose a démesler: *voïant ces- „ te estrangére tant présomptueuse, qu'elle ne vouloit per- „ mettre, les grandes Princesses (de meilleur lieu qu'elle „ n'estoit) marcher en leurs rancs, & tenir les places qui „ leur appertenoient. Car ceste Dame Italienne se mar- „ rissoit, que la Duchesse de Bourgougne, havoit estée au „ jugement du Roy, & des Estats, nommée premiére „ Dame d'honeur, de la Reine Ysabelle, & que par ce „ moien, la Bourgongnone tenoit la premiére place, la „ main, & l'oreille de la Reine.* Lequel dédain de la „ Duchesse d'Orleans, estoit bien soustenu, & bravé, „ par la Duchesse de Bourgougne, *laquelle estoit Prin- „ cesse generense, & mal endurante : qui sçavoit les ri- „ chesses & moiens qu'elle havoit : qui cognoissoit le cre- „ dit, la valeur & le merit de son espoux : & qui au „ surplus, s'estant aperceuë, que ceste estrangére en vou- „ loit aux enfans de France, au Roy, & a son mary „ mesme, ne se pouvoit si avant commender que de dissi- „ muler avec elle : encor qu'elle sceut, & que souvent „ elle fut advertie, que ceste Dame Valentine vailloit „ beaucoup, pour enstreprendre sur la vie des homes par „ sorcelleries & poisons, & qu'il s'en failloit garder. „ Mais, ou l'indignation de la Duchesse de Bourgougne, „ ou son naturel vraiment Gaulois (qui mal aisement „ peut dissimuler, si la peur n'est tousiours devant les „ yeux) faisoient, que peu ou rien, elle s'en soucioit:* „ seulement elle travailloit d'en faire entendre la veri- „ té au Duc Philippe son mary : afin qu'il veillat cu- „ rieusement sur ses affaires, a sa seurté, & sur la „ personne du Roy. „ Le même Auteur dit que la Duchesse d'Orleans fut soupçonnée d'avoir procuré la maladie de Charles VI. & qu'elle avoit voulu empoisonner le Dauphin. Servons nous de son mauvais style. (g) *Autres r'apportoient* la maladie du Roi *a la Duchesse d'Orleans, qui havoit désiré ouvrir le chemin a son mary, pour emporter la corone. A quoy lon adjoustoit d'autant plus de foy, que l'ambition de ceste Dame, & les cognoissances qu'elle havoit, de mesler & détremper les poisons, estoient a la veuë de tous. De maniére, que son mary, s'en estant encor aperceü, apres la mort de son fils ainé (empoisoné par une pome, que ceste Dame havoit apprestét, en espoir de faire que le Dauphin l'hauroit en main, & la mordroit, & en mourroit. Et a ce dessein, l'havoit mise entre les mains de son fils, luy commendant de la porter au Dauphin de France : ce que l'enfant ne feit, mais, sans user de cérémonie, n'havoit pas failly de mordre dedans, & d'en tirer, ce que le feit mourir) l'havoit faict resserrer dedans le chasteau de Neufchastel sur Loire, obliant pour un temps, l'amour qu'il luy portoit, causé par les mignardises d'icelle, & par la grandeur de son dot, qui luy havoit apporté, la Comté de vertu, & 500000. escuz, par le moïen desquels il acheptat la Comté de Blois, en l'an 1392. pour 20000. escuz, celle de Soissons, & la Seigneurie de Couffy.* (h) Pontus Heuterus dit à-peu-près les mêmes choses. Si nous avions le detail de tous les discours, & de toutes les intrigues de ces deux Dames, nous verrions des anecdotes qui ne feroient guere d'honneur au sexe, le premier mobile presque toûjours des guerres civiles, & plus digne que Borée de l'épithete (i) *d'artisan des naufrages.*

(d) Mezerai abregé Chronol. to. 3. pag. 157. ad ann. 1401.

(e) Gollut ubi supra pag. 600.

(f) C'est-à-dire, à faire en sorte qu'on ne fit point la guerre au Duc de Bretagne.

Valentine de Milan soupçonnée d'être empoisonneuse.

(g) Gollut ubi supra pag. 601.

(h) Pontus Heuterus ubi supra l. 2. p. 60.

(i) Voiez ci-dessus pag. 652. marque ⸸.

seil, la Reine & les autres Princes & Seigneurs les prierent de s'en departir β. Philippe mourut à Hall le 26. d'Avril 1404 γ. Il laissa tant de dettes que sa veuve fut obligée (D) de frustrer les creanciers. C'étoit une femme (E) imperieuse & vindicative, & qui avoit donné bien de la peine à son mari. Elle lui donna trois fils & quatre filles, & mourut le 17. d'Août 1405 δ. Il ne fut adonné ni au jeu, ni au vin, (F) ni à l'amour; on ne trouve point qu'il ait eu ni des maîtresses, ni des batards; mais il fut très-ingenieux à succer le peuple, & il fomenta le schisme des Antipapes.

β *Tiré de Mezerai ib. pag. 157. 158.*

γ *Pontus Heuterus ubi supra pag. 62.*

δ *Id. ib. pag. 63. Voiez dans la remarque A vers la fin une faute du Sieur Fabert.*

☞ BOURGOGNE (JEAN DUC DE) fils du precedent, nâquit à Dijon le * 29. de Mai 1371. Il fut d'abord apellé Comte de Nevers, & il donna de très-bonne heure toutes les marques d'un Prince guerrier, & digne du surnom de *sans peur* qu'on lui imposa. Dès l'âge de 12. ans † il suivit son pere à l'expedition de Flandres contre les sujets rebelles de son aieul maternel. On le maria ‡ deux ans après avec Marguerite de Baviere fille d'Albert Comte de Hollande. Il souhaita passionnement d'aller en Hongrie l'an 1396. avec les troupes que le Roi de France envoia à l'Empereur Sigismond contre Bajazeth. Il fut non seulement ↓ chef des volontaires, mais il commanda aussi le corps de bataille. Cette expedition (A) fut malheureuse,

* *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib. 3. pag. 65.*

† *Id. ib.*

‡ *Id. ib.*

↓ *Id. ib. pag. 69.*

(D) *Tant de dettes que la veuve fut obligée de frustrer les creanciers.*] Le Moine de St. Denys qui a composé une histoire de Charles sixiéme, loüe Philippe le Hardi par bien des endroits, comme d'avoir eté fidelle à sa femme, d'avoir bien élevé le Roi son neveu, d'avoir eu une excellente musique pour le service divin, d'avoir été si éclairé dans la politique *qu'il n'arrivoit rien qu'il n'eût preveu de loin*, d'avoir été fort éloquent: mais, ajoûte-t-il, (a) *Une seule chose ternit la gloire d'un nom qu'il avoit rendu si recommendable, c'est qu'il ne se foucioit point de payer ses debtes, & que ses Argentiers & ses Controlleurs ne faisoient aucune justice à ses Creanciers, non pas mesmes pour ce qui regardoit la dépense ordinaire de sa Maison, dont le payement ne se pouvoit refuser sans crime. Aussi ses meubles, quoy que d'un prix inestimable, ne suffirent-ils pas pour l'acquitter, & c'est ce qui fit faire à sa Vefve ce que les plus chetives femmes ne font pas sans regret, non plus que sans injure, c'est à dire de se servir du privilege de la renonciation pour se delivrer de l'accablement des debtes.* Elle observa les ceremonies ordinaires dans cette renonciation; car elle (b) *desceignit sa ceinture avec ses clefs & sa bourse sur le cercueil* de son mari. Pontus Heuterus nous aprend que cet acte arrête les interêts, & ôte tout droit aux creanciers sur les immeubles, & les oblige de transiger. (c) *Uxor Margareta liberique cadaver expectantes insigni exequiarum pompa justa solvunt: cumque rei familiaris statum magno ære alieno gravatum Margareta reperisset, ne à creditoribus vexaretur, matronales feretro claves, cingulum, marsupiumque, secundum regionis leges imposuit. Hoc enim facto creditoribus præterquam in supellectilem, ac ea quæ bona vocant mobilia, jus non erat, usurarum cursus sistebatur, ac de sorte debitisque in hoc tempus usuris, certis solutionis ex pacto conventoque datis terminis convenire cogebantur.* C'est proprement une banqueroute. L'accord que l'on fit avec les creanciers fut executé (d) en partie par la veuve, en partie par ses enfans.

(a) *Histoire de Charles VI. traduite par Mr. le Laboureur liv. 24. ch. 2. pag. 484.*

(b) *Mezerai ubi supra p. 159. ad ann. 1404.*

(c) *Pontus Heuterus ubi supra p. 62. 63.*

(d) *Id. ib.*

(E) *C'étoit une femme imperieuse & vindicative, & qui avoit donné bien de la peine à son mari.*] Le temoin que je vais citer n'est point suspect, car c'est Pontus Heuterus. *Patrem*, dit-il (e), *non minus corporis lineamentis, ac humorum temperamento, quam animi affectibus referebat* (Margareta). *Erat enim in ea animus excelsus, ferox, ambitiosus, vindictæ in eum à quo se læsam existimabat, percupidus, ac qui nunquam sincerè cum inimico in gratiam redire poterat, nullaque ratione ferens quos dignitatis æmulatione secum certare existimabat: quas animi affectiones Audax in ordinem coacturus, non parum summa adhibita prudentia simulationeque per omnem vitam laborarat, coactus nonnunquam aliquid de jure suo cedere, quòd præter amplissimarum Provinciarum dotem, eum patrem septem præstantissimorum liberorum effecisset.* Voilà un Prince qui ne trouva presque rien dans le Roiaume qu'il ne soumit à sa loi, non pas même le propre frere de son souverain, & qui cependant n'est pas le maître chez lui, il est obligé de caler les voiles devant sa femme orgueilleuse de son naturel, & par sa fecondité, & par son beau patrimoine. Recevoir un bienfait (f) c'est perdre sa liberté, disoient les Anciens. Cela est sur tout veritable à l'égard des dots (g).

(e) *Id. ib.*

(f) Beneficium accipere libertatem vendere est. *Publius Syrus.*

(g) *Voiez ci-dessus p. 413. lettre d.*

(F) *Il ne fut adonné ni au jeu, ni au vin, ni à l'amour ..... mais ..... ingenieux à succer le peuple.*] Sa chasteté paroît admirable avec raison aux Historiens, vu qu'il étoit d'un temperament robuste, & que l'affluence de toutes choses avec la commodité des occasions a beaucoup de force sur les sens. (h) *Nec aleator, nec mulierosus, nec ebriosus fuit, unde rarissimè ejus in aula comitatuque, contentiones, jurgia, rixæ, pugnæ, comessationes, intempestivæ vigiliæ, nec somnus cernebantur; animus verò in eo perturbatus iracundusque perrarò. De concubinis, illegitimis liberis, aut ullo incontinentiæ libidinisque genere nil planè reperio, quæ tamen virtus inter Principes valenti corpore præditos perrara esse consuevit, quod libertas, rerumque omnium affluentia facilè sensus vehementissimi voluptatis illecebris ac titillatione deceptos inficiant, animum emolliant, effœminentque...... Duas ob causas à scriptoribus aliquot proscinditur. Primo quòd immensis continuisque pecuniarum exactionibus populum exhauserit, ac in excogitandis novis tributis ingeniosus fuerit, inexorabilisque in exigendo...... Altera proscindendi causa est, quòd universo vitæ tempore dissidium in Christiana Republica duorum summorum Pontificum creatione ortum omnibus artibus aluerit, fovens partes Antipapæ.* A l'égard des exactions Heuterus l'excuse sur les depenses extraordinaires qu'il faloit faire pour entretenir des troupes, & pour fortifier des villes. Mais pourquoi au moins ne paioit-il pas ses dettes? Chose étrange! les Princes ne se font pas un cas de conscience de ruiner leurs creanciers, pendant qu'ils enrichissent d'autres personnes. Lisez ce passage de Mezerai: (i) *Ce fut là que* la Reine Marguerite *tint sa petite Cour le reste de ses jours, meslant bizarrement les voluptez & la devotion, l'amour des lettres & celuy de la vanité, la charité chrestienne & l'injustice: car comme elle se picquoit d'estre veuë souvent à l'Eglise, d'entretenir des hommes sçavants, & de donner la dixme de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire d'avoir tousjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissements, & de ne payer jamais ses debtes.*

(h) *Pontus Heuterus ubi supra pag. 64.*

(i) *Mezerai abregé Chronol. to. 6. pag. 316. ad ann. 1605.*

(A) *Cette expedition fut malheureuse.*] Ce qu'en a dit Mezerai me fournira un bon commentaire. „ (k) Ils „ firent du commencement des actions d'une valeur „ incroyable: mais leurs folies & leur dissolution les „ rendirent ridicules aux Turcs-mesme. D'ailleurs „ leur présomption enflée par quelques succés engagea les Hongrois au siége de Nicopoli, & puis à la „ bataille le 28. Septembre; où les Hongrois ne se souciant point de les seconder, ils furent tous tuez ou „ faits prisonniers. Bajazet en fit hacher en piéces „ plus de six cents en presence du Comte de Nevers; „ Et aprés l'avoir fait mourir autant de fois de frayeur „ & de douleur, il le reserva avec quinze autres des „ plus Grands Seigneurs, pour lesquels il s'obligea de „ payer deux cents mille ducats de rançon. Cette „ somme ayant esté fournie cinq mois aprés, ils furent tous mis en liberté. Le Comte de Nevers arriva en France sur la fin du mois de Mars ensuivant. „ On dit que Bajazet, bien loin de prendre serment „ de luy qu'il ne feroit jamais la guerre aux Turcs, „ l'exhorta d'avoir sa revanche, & l'asseura qu'il le „ trouveroit tousjours en campagne prest de le satisfaire. „ Vous trouverez dans Pontus Heuterus (l) le discours superbe qu'on supose que le Sultan tint à ce Comte. Il raporte aussi le discours d'un Physionomiste: (m) *Sunt qui scripsere Joanni Intrepido vitam concessam, quòd Turca quidam, qui se ex hominum vultu, corporisque lineamentis, prosperam adversamque fortunam, ac fatum prædicere posse profiteretur, Bajazetho dixisset: Vivat nobilis ille, ejus enim opera causaque, plus Christiani sanguinis profundetur, crudelioraque inter se bella gerent, quàm credi aut sperari posset.* Bajazeth auroit rendu un service inestimable à la France s'il n'avoit pas epargné la vie à ce Comte de Nevers. Ce fut pour les pechez de la France que ce barbare Sultan écouta plutôt les conseils de l'avarice, que ceux de la cruauté. Mais s'il étoit veritable qu'un diseur de

(k) *Mezerai ubi supra tom. 3. pag. 151.*

(l) *Pontus Heuterus ubi supra pag. 72.*

(m) *Id. ib.*

reuse, toutes ces troupes furent taillées en pieces à la journée de Nicopolis. Il y fut fait prisonnier; & quelques-uns disent qu'on l'auroit tué β si un Turc Physionomiste n'avoit assûré Bajazeth que la vie de ce captif seroit funeste à la Chretienté. Ce jeune Prince aiant paié sa rançon revint en France l'an 1397. Il prit solennellement possession γ de la Duché & de la Comté de Bourgogne, de l'Artois & de la Flandres au mois d'Avril 1405. & dès lors il ne songea qu'à la querelle que feu son pere avoit eue avec le Duc d'Orleans. Il se proposa de la pousser à toute outrance, & il fortifia son parti par le mariage de son fils avec Michele de Valois fille du Roi Charles VI. & par le mariage de Marguerite sa fille avec le δ Dauphin. Il gagna l'affection de la ville de Paris en s'oposant aux levées de deniers que l'on vouloit ordonner, & il profita du scandale que la trop ζ étroite union du Duc d'Orleans avec la Reine, produisoit par tout, & des plaintes du peuple accablé *par des extorsions redoublées & violentes*, dont la Reine disoit-on, *envoloit une partie en Allemagne, & emploioit l'autre en toutes sortes de profusions, tandis* que le Roi & ses enfans *etoient en pauvre équipage.* Il se retira de la Cour avec le Duc de Bretagne. Le Roi aiant sçu dans un intervalle lucide la cause de leur retraite convoqua une grande assemblée, & y manda le Duc de Bourgogne, qui s'y rendit si bien escorté de gens de guerre que la Reine & le Duc d'Orleans *se retirerent à Melun,* aiant laissé ordre qu'on leur amenât le Dauphin. Le Duc de Bourgogne courut après, & attrapa ce jeune Prince, & le ramena *à Paris de son consentement.* Cette rupture qui mit Paris dans une allarme continuelle fut suivie d'une reconciliation aparente, après quoi l'on resolut d'attaquer les villes qui apartenoient aux Anglois. Le Duc de Bourgogne se chargea de la conquête de Calais, & fut si malheureux dans cette entreprise, qu'il n'osa même s'aprocher de cette place η. Il imputa au Duc d'Orleans la cause de cette disgrace, & resolut de le faire assassiner. La chose fut executée dans Paris la nuit du 23. au 24. de Novembre 1407. Il fit d'abord bonne mine, & assista même aux funerailles du mort, mais enfin il confessa au Duc de Bourbon qu'il avoit fait faire ce meurtre, & se retira en Flandres avec les assassins. On a cru que l'ambition seule ne le poussa point à cet excés, & qu'il s'y mêla (B) des interêts matrimoniaux. La Duchesse d'Orleans accompagnée de ses trois fils demanda justice au Roi: on n'osa lui rien promettre, on redoutoit trop le Duc de Bourgogne qui avoit promis de venir se justifier θ pourveu que les portes de Paris ne fussent point gardées. Il rentra dans Paris au mois de Fevrier 1408. & avoüa hautement qu'il étoit l'auteur de l'assassinat, & fit soutenir par un κ Cordelier que l'action étoit très-juste. On lui donna des lettres d'abolition, † *& on le reconcilia en aparence avec la Reine.* Il se retira dans l'Artois. Pendant son absence la veuve renouvela ses poursuites, il ‡ *fut declaré ennemi de l'Etat, & ordonné qu'on manderoit des troupes de tous côtez pour lui courre sus.* Mais quand on sçut qu'après avoir remporté une fameuse victoire sur les Liegeois ⸸, il se preparoit à revenir à Paris, les Orleanois ne se crurent pas en seurté; la Reine même se sauva à Tours avec son mari. Il entra dans Paris avec six mille hommes; on parla d'une nouvelle reconciliation, ce qui fit mourir * de colere & de chagrin la veuve du Duc d'Orleans Prin-

β *Voiez la remarque A.*

γ *Pontus Heuterus ubi supra. pag. 72.*

δ *Louis Duc de Guienne qui mourut avant son pere.*

ζ *Mezerai abreg. Chron. to. 3. p. 163. ad ann. 1405.*

η *Id. ib. pag. 165. ad ann. 1406.*

θ *Id. ib. pag. 168.*

κ *Nommé Jean Petit. Voiez son article.*

† *Id. ib. pag. 169.*

‡ *Id. ib. pag. 170.*

⸸ *Ils avoient chassé leur Evêque frere de la femme du Duc de Bourgogne.*

* *Le 4. de Decembre 1408.*

de bonne avanture l'eût determiné à mettre à rançon ce prisonnier, il eût agi plutôt en homme cruel, qu'en homme avare. En un mot la mort de ce Comte eût été la vie d'une infinité de François; elle eût prevenu la desolation la plus afreuse où un Roiaume puisse être reduit.

(B) *Et qu'il s'y mêla des interêts matrimoniaux.*] Je veux dire qu'il voulut vanger le deshonneur qui lui avoit été fait par un commerce de galanterie avec sa femme. Laissons raconter cela à Brantome. Le (a) „ Duc Louïs d'Orleans . . . . s'estant une fois vanté „ tout haut en un banquet, où estoit le Duc Jean de „ Bourgogne son cousin, qu'il avoit en son cabinet le „ pourtrait des plus belles Dames, dont il avoit jouy. „ Par cas fortuit, un jour le Duc Jean entrant dans „ ce cabinet, la premiere Dame qu'il vit pourtraite, „ & se presenta du premier aspect devant ses yeux, ce „ fut sa noble Dame & espouse, qu'on tenoit de ce „ temps tres-belle; elle s'appelloit Marguerite, fille „ d'Albert de Baviere, Comte de Haynault, Hollande „ & Zelande: qui fut esbahy, ce fut le bon espoux. „ Pensez, que tout de bon il dit: ah! j'en ay! & ne „ faisant cas de la puce qui le piquoit autrement, dis- „ simula tout, & en couvant la vengeance, le que- „ rella pour la Regence & administration du Royau- „ me, & colorant son mal sur ce sujet, & non sur „ sa femme, le fit assassiner à la porte Baudet à Paris, „ sa femme (b) estant morte auparavant, pensez de poi- „ sons & aprés la vache morte il espousa en secondes „ nopces la fille de Louys Troisiéme, Duc de Bour- „ bon, possible qu'il n'empira le marché; car à tels „ gens sujets aux cornes, ils ont beau changer de „ chambres & de repaires, ils y en trouvent tousjours. „ Ce Duc en cela fit tres-sagement, de se vanger de „ son adultere, sans ce scandaliser ny luy, ny sa fem- „ me; qui fut à luy une tres-sage dissimulation . . . . „ (c) Pour ces raisons ce Duc Jean fut tressage de dissi- „ muler & cacher ses cornes, & se revancher d'ail- „ leurs sur son cousin qui l'avoit honny; encor s'en „ moquoit il, & le faisoit entendre; dont ne faut point „ douter, que telle derision & scandale ne luy tou- „ chât autant au cœur que son ambition, & luy fit „ faire ce coup en fort habile & tres-sage mondain. „

N'allez pas croire que ce soit l'un de ces contes que l'on n'aprend que par tradition; il a été inseré dans les Histoires; vous le trouverez dans les Memoires de (d) Louïs Gollut. Il est vrai que cet Auteur supose que le Duc Jean de Bourgogne ne crut point que sa femme lui eût été infidelle: il crut que le Duc d'Orleans se vantoit à tort d'en avoir été favorisé. Cette vanterie ne laissoit pas d'être une ofense dont il voulut tirer raison. Gollut va nous dire que la Duchesse de Bourgogne s'étoit plainte que le Duc d'Orleans avoit voulu la deshonorer: raportons ses propres termes, ils nous aprendront que cette afaire si delicate fut debatue dans le Conseil de Bourgogne, & qu'il y fut resolu de ne prendre point ce pretexte pour se venger de l'Orleanois. (e) *Meyerus dict bien, par les escripts de quelque bon autheur (duquel il r'apporte les propres mots Latins) que la Duchesse s'estoit pleinte precédemment au Duc son mary, de ce que le Duc d'Orleans l'havoit espié seule, & qu'il l'havoit solicitée, & voulu forcer en son honeur: à quoy elle le prioit de prendre égard. Ce que le Duc havoit receü en telle part,* que telles matiéres sont prinses & interprétées par maris, qui hont quelque cœur, & quelque bone réputation en souvenance. *Neantmoins, il ne voulut pour lors, passer a la vengeance: mais résolut seulement l'exéqution avec le temps, & de punir le forfaict, par le meurtre du Duc d'Orléans, quelque chose qu'en peut advenir. Il adjouste, que le Duc havoit fait assembler son conseil, & soubs le serement il demandat aux grands personages, ausquels il en communiquat, comme c'est qu'il feroit la vengeance d'une injure si grande, le chastoy, & le meurtre:* advertissant, qu'il demandoit, non pas s'il le feroit, mais seulement, comme, & en quelle sorte & seurté, il l'exequuteroit. *Sur quoy les conseillers, apres diverses excuses, & apres trois jours de déliberations, respondirent:* qu'il estoit necessaire, de faire & moiener, que les actions du Duc d'Orléans, fussent reprinses méritoirement: & que lon gaignat l'opinion vulgaire: & mesmement des Parisiens: & que a cest affect, il feroit bon, de commettre gens, de toutes parts, qui calengeassent les faicts de l'Orléanois, & incitassent le peuple contre luy. Ces dernieres paroles de Gollut sont bien remarquables.

(a) *Brantome, Dames galantes to. 2. p. m. 352.*

(b) *Brantome se trompe: ce Duc de Bourgogne n'eut qu'une femme & il mourut avant elle. Voiez le P. Anselme pag. 209. Pontus Heuterus ubi supra p. 93. refute ceux qui lui donnent deux femmes.*

(c) *Brantome ib. pag. 354.*

(d) *Louïs Gollut, Memoires de Bourgogne liv. 10. ch. 3. pag. 626.*

(e) *Id. ib.*

Princesse hautaine & vindicative. Ses enfans furent contrains de se reconcilier avec le meurtrier de leur pere. Cela se fit avec beaucoup de solemnité dans Chartres sur la fin de Mars 1409. le Roi retourna à Paris, & le Duc au Païs-Bas, d'où il repassa en France au mois de Juillet & s'empara tout-à-fait du gouvernement. Les Ducs de Berri & de Bourbon & plusieurs autres se liguerent β contre lui avec la Maison d'Orleans, & leverent des troupes, & se posterent proche de Paris. Il convoqua l'arriereban, on se fit la guerre, & puis il falut consentir à un accommodement. Il sortit de la capitale selon les conventions, mais l'autre parti ne se tint point en repos: le Duc d'Orleans γ *l'épée à la main demandoit justice de la mort de son pere*, & *envoia un cartel* (C) *fort outrageux au Bourguignon qui lui repondit de même.* Voilà le Roiaume partagé en deux factions, l'une étoit celle des Bourguignons, & l'autre *celle des Orleanois qu'on nommoit vulgairement* δ Armagnacs. De là procederent une infinité (D) de meurtres, de saccagemens & de proscriptions. Les Orleanois bloquerent Paris bien resolus de le piller. Le Duc de Bourgogne avec un secours d'Anglois les obligea de se retirer ξ, & fut *reçu dans la ville comme le liberateur de la France.* Il fit tomber sur eux toutes les disgraces que soufre un parti en deroute, il les fit excommunier, il mit leurs biens à l'encan, il leur donna la chasse par tout. Cela les contraignit à s'allier avec les Anglois sous *des conditions tres-ruineuses pour la France.* Le Roi l'aiant su jura leur perte; & alla en personne assieger Bourges, & les fit attaquer ailleurs par ses Generaux; mais de grandes raisons le contraignirent à leur accorder la paix. Après mille confusions dans la ville de Paris le Duc de Bourgogne ne se sentant pas le plus fort se retira au Païs-Bas l'an 1413. On destitua ses creatures, & on le detesta λ *comme un meurtrier execrable.* Il revint avec une armée, & se presenta devant Paris, π *nonobstant que le Roi lui eût defendu d'en aprocher sur peine de leze Majesté.* Rien ne branla en sa faveur; il se retira confus après la declaration fulminante qui fut faite contre lui par Charles VI. Ce Prince † le poursuivit comme l'ennemi de l'Etat, & ne lui accorda la paix ‡ qu'à des conditions bien rudes. L'autre parti fut superieur jusques à ce qu'en 1418. les amis de la faction Bourguignone ⊥ introduisirent dans Paris Philippe de Villiers l'Ile-Adam. Ce fut alors que Tannegui du Chatel sauva le Dauphin, comme je l'ai dit * ailleurs. Les cruautez que l'on exerça sur les Armagnacs furent terribles. La Reine que le Roi avoit releguée s'unit au Duc de Bour-

β *L'an 1410.*

γ *Mezerai ubi supra pag. 178. ad ann. 1411.*

δ *A cause que le Comte d'Armagnac étoit l'un des principaux chefs.*

ξ *Id. ib. pag. 180. ad ann. 1412.*

λ *Id. ib. pag. 186.*

π *Id. ib. pag. 187.*

† *Id. ib. pag. 188.*

‡ *En Septembre 1414.*

⊥ *Ibid. pag. 201.*

* *Dans l'article de ce du Chatel.*

(C) *Envoia un cartel fort outrageux au Bourguignon qui lui repondit de même.*] On ne sera pas fâché de trouver ici la teneur de ces cartels. Celui des Orleanois étoit conçu en ces termes: „ (a) Charles Duc „ d'Orleans & de Valois, Comte de Blois & de Beau„mont, Seigneur de Conchy, Philippes Comte de „ Vertus, & Jean Comte d'Angoulesme, freres; à „ toy Jean qui te dis Duc de Bourgogne, pour le tres„horrible meurtre par toy faict en grand trahison de „ guet à pens, par meurtriers affectés, en la person„ne de nostre tres-cher & redoubté Seigneur & pere „ Monseigneur Louïs Duc d'Orleans, seul frere ger„main de Monseigneur le Roy, nostre Souverain Sei„gneur & le tien, nonobstant plusieurs sermens, al„liances & compagnies d'armes qu'avois à luy; & „ pour les grandes trahisons, desloyautez, deshon„neur, & mauvaisties que tu as perpetré contre nos„tredict Souverain Seigneur Monseigneur le Roy, & „ contre nous en plusieurs manieres: Te faisons sça„voir que de ceste journée ensuivant nous te nuirons „ de toute nostre puissance, & par toutes les manieres „ que nous pourrons; & contre toy, & de ta de„sloyauté & trahison, appellons Dieu & raison à nos„tre aide, & tous les prud'hommes de ce monde: „ En témoin de verité nous avons fait sceller ces pre„sentes Lettres du scel de moy Charles dessus nom„mé: Donné à Jarjeau le dix-huitiéme jour de Juil„let, l'an de grace mille quatre cens onze.„ Voici la reponse du Bourguignon. (b) *Jean Duc de Bourgongne, Comte d'Artois, de Flandres, & de Bourgongne, Palatin, Seigneur de Salines & de Malines: A toy Charles, qui te dis Duc d'Orleans, à toy Philippes qui te dis Comte de Vertus, & à toy Jean qui te dis Comte d'Angoulesme, qui n'agueres nous avez escrips vos Lettres de deffiance; Faisons sçavoir, & voulons que chascun sache, que pour abatre les tres horribles trahisons, tres-grandes mauvaisties, & aguets à pensés, conspirés, machinées & faictes felonnement à l'encontre de Monseigneur le Roy nostre tres-redoubté & Souverain Seigneur, & le vostre, & contre sa tres-noble generation, par feu Louis vostre pere, faux & desloyal trahistre, de parvenir à la finalle execution detestable, à laquelle il a contendu à l'encontre de nostredict tres-redoubté Seigneur & le sien, & aussi contre sadicte generation, si fausse & notoirement, que nul prud'homme ne le debvoit laisser vivre: & mesmement nous qui sommes cousin germain de mondict Seigneur, Doyen des Pairs & deux fois Pair, & plus astrainćts à luy & à sadicte generation, que autre quelconque de sadicte generation, ne devions un si faux, desloyal, cruel & fellon trahistre, laisser sur terre plus longuement, que ce ne fust à nostre tres-grande charge; avons pour nous acquiter loyaument, & faire nostre debvoir envers nostre tres grand & Souverain Seigneur, & sadicte generation, faict mourir ainsi qu'il devoit ledict faux & desloyal trahistre, & ainsi avons faict plaisir à Dieu, service loyal à nostredict tres-redoubté & Souverain Seigneur, executé à raison; & pour ce que toy & tesdits freres ensuivez la trace fausse, desloyale & felonne de vostredict feu pere, cuidans venir aux damnables & desloyaux faits à quoy il contendoit: Avons tres-grande liesse au cœur desdites deffiances; mais du surplus contenu en icelles, toy & tesdits freres avez menty, & mentez faussement, mauvaisement, & desloyaument, trahistres que vous estes; & dont à l'aide de nostre Seigneur qui sçait & cognoist la tres-entiere & parfaicte loyauté, amour & bonne intention que tousiours avons & aurons tant que vivrons à nostredict Seigneur, sadicte generation, au bien de son Peuple, & de tout son Royaume; vous ferons venir à la fin & punition telle que tels faux & desloyaux trahistres, rebelles & desobeissans felons comme toy & tesdits freres estes, doibvent venir par raison: En tesmoin de ce nous avons fait sceller ces Lettres de nostre scel; donné en nostre Ville de Doüay le 14. jour d'Aoust, l'an de grace mille quatre cens onze.*

(a) *Enguerrand de Monstrelet vol. 1. chap. 72.*

(b) *Id. ib. chap. 73.*

(D) *De là procederent une infinité de meurtres . . . & de proscriptions.*] On peut comparer cette division à celle de Marius & de Sylla, & au malheureux Triumvirat de Marc Antoine, d'Octavius, & de Lepidus. Voions de quelle maniere un Historien partisan des Bourguignons s'est exprimé: „ (c) Pendant „ que ces choses se traictoient, Messire Pierre des Essards, entrat secrettement dedans Paris, & treuvat „ moien, de gaigner les bouchers, escorcheurs, & „ autres semblables, de la populace, qu'il sçavoit por„ter amitie au Duc de Bourgougne, & leur persua„dat, la recherche des Orléanois. Pour raison dequoy, „ les paoures Orléanois, & mal-heureux, furent bat„tus, chassés, massacrés, justiciés, & en fin, traic„tés en façon, plus que d'ennemis. Ce que donat „ la premiere entrée, au mécontentement, que le „ Roy, le Dauphin, la Roine, & tous les bons, con„courent contre le Duc de Bourgougne: *considerans „ ces façons estranges, & plus tost dignes de quel„ques Syllans, Marians, Triumvirs, & autres barbares „ ethniques, que de Princes Chrestiens, nourris en l'Ec„clise de Jesus Christ, pere de paix, & de douleeur: & „ prévoians, que (a leur tour) les Orléanois seroient oc„casionés de faire ainsi dedans la ville mesme de Paris, „ & autres, esquelles ils pourroient treuver & attraper „ quelque subject, serviteur, ou partial, a la faction „ de Bourgougne. De quoy se feroit une boucherie, „ inaudite & inaccoustumée, par toutes les villes de „ France, avec la jacture & mort des bons & innocens. „ Voilà le poinct, auquel ceste discorde & mal-heureuse „ guerre civile, conduict & vangeat l'infortuné peuple „ de France, & les citoiens de toutes les villes qui sont „ en icelle. Voilà, comme les folies, les passions, les „ dissentions, & les vengeances des Princes, s'espanchent „ a la ruine du paouvre peuple innocent.„*

(c) *Gollut, ubi supra liv. 10. chap. 22. pag. 657. 658.*

Bourgogne, & fit son entrée dans Paris avec lui. Ils eurent le Roi en leur puissance, & abuserent de son nom, pendant que le Dauphin faisoit tout ce qu'il pouvoit contre le Duc. On tâcha de pacifier ces troubles; le Dauphin & le Duc s'aboucherent en pleine campagne, & se donnerent un autre rendez-vous à Montereau-faut-yonne pour regler tous les articles de leur traité. Le Duc se rendit à l'assignation le 10. de Septembre 1419. & y fut massacré par les amis du Dauphin β. Il eut un fils & six filles legitimes, & quelques (E) batars. Sa mort fut tout autrement vangée que celle de l'Orleanois, tant il y a d'inegalité & de caprice γ dans l'esprit humain!

β Tiré de Mezerai ubi supra pag. 201. & suiv.

γ Voiez la remarque A de l'article suivant.

BOURGOGNE (PHILIPPE DUC DE, SURNOMMÉ LE BON) fils unique du precedent, nâquit à Dijon le 30. de Juin 1396. & y fut élevé auprès de sa mere jusques à la mort de son aieul paternel; ensuite il fut amené à Gand, & y passa plusieurs années; car on ne trouva point à propos de le laisser engager aux combustions de la Cour de France, où son pere & la maison d'Orleans se disputoient le terrain avec la derniere fureur δ. Il épousa Michele fille de Charles VI. l'an 1409. & la perdit l'an 1422. sans en avoir eu d'enfans ε. Il eut le gouvernement d'Artois & de Flandres l'an 1415. mais ce fut sous la direction de quelques Seigneurs que son pere mit auprès de lui. Ils ne lui permirent point d'aller à la guerre, ce qui le chagrina fort: il en pleura, il en perdit le manger; enfin il se consola quand il eut apris le mauvais succés de la bataille d'Azincourt, & il convint que son pere avoit eu raison de l'empêcher de s'y trouver *. Il attendit à Gand auprès de sa mere & de sa femme, comment se termineroit la querelle de son pere & de la Maison d'Orleans, & quel parti le Dauphin Charles prendroit; mais dès qu'il eut su l'action tragique qui fut faite sur le pont de Montereau-faut-yonne, il se mit en train d'en tirer raison, & de mettre tout en œuvre pour se procurer une vengeance signalée †. Il en trouva tous les moiens qu'il auroit pu souhaiter: une infinité de François lui ofrirent leurs services: la Reine qui disposoit de l'esprit foible du Roi fut toute à lui, & il mit dans ses interêts le Roi d'Angleterre. Il l'accompagna à la Cour ‡ de France, où il se fit un traité portant que Charles VI. donneroit Catherine sa fille en mariage au Roi d'Angleterre, & le reconoîtroit pour son heritier à la Couronne ⊥. Ces deux Rois aiant fait leur entrée dans Paris, le Duc de Bourgogne *rendit sa plainte devant eux & leurs conseils; on apella le Daufin à la Table de marbre avec les formalitez ordinaires*, & ensuite on le declara (A) *indigne de toutes successions, nommement de celle de la couronne de France, & banni du roiaume à perpetuité.* Le Daufin *en apella à Dieu & à son*

δ Ex Ponto Heutero ubi supra lib. 4. init. p. m. 97.

ε Anselme ubi supra pag. 211.

** Pontus Heuterus ubi supra.*

† Id. ib. pag. 98.

‡ Elle étoit alors à Troies.

⊥ Mezerai ubi supra pag. 209. ad ann. 1420.

(E) *Et quelques batars.*] Servons nous des expressions du même Auteur. (a) *Il fut une fois seulement marié, mais il ne se contentat, ny continst en son mariage: car il se licentiat en amours estrangéres, favorisant quelques amies, desquelles la derniere, & la plus favorite, fut la Dame de Giac, qui participat a la trahison dressée contre luy: de laquelle toutefois il n'heut enfans: car les deux bastards, Jean Evesque de Cambray, & Guy (qui fut vaillant capitaine) estoient d'autre.* Je m'étonne que Gollut ne dise rien de la batarde de ce même Duc. Elle s'apelloit Philippe, & fut mariée avec Antoine de Rochebaron Sieur de Breze-le-Chastel (b). Un Historien (c) moderne des Ducs de Bourgogne ne dit rien non plus de cette batarde, mais il observe (d) *qu'on parla mal* du Duc Jean *& de la Reine de France qui, depuis sa delivrance de Tours, lui avoit été fortement attachée, elle qui auparavant ne respiroit que les Orleanois.* Il n'oublie pas la (e) *trahison d'une seconde Dalila la Dame de Giac . . . (f) qui perdant tout à la prise de Montereau, la capitulation excluant les domestiques du Duc de Bourgogne, subit la peine de son impudicité & de son infame deloiauté.* Pontus Heuterus (g) avoit dit les mêmes choses, & nommément ce qui concerne les mauvais bruits de la Reine. Cette Princesse ne se fit point estimer par sa chasteté: on crut qu'elle s'étoit mal gouvernee (h) avec le Duc d'Orleans, & qu'ensuite le meurtrier de ce Duc se gouverna mal avec elle. Joignez à cela ces paroles de Mezerai: (i) *Comme on vivoit avec beaucoup de licence dans la Maison de cette Princesse, il fut facile au Connetable* d'Armagnac *d'en donner de la jalousie au Roi: tellement qu'il fit prendre & jetter à l'eau un nommé Bouredon, qui estoit de cette intrigue-là; Et aprés il esloigna la Reyne sa femme, & l'envoya comme prisonniere a Tours. Oncque depuis elle ne pût se résoudre à luy pardonner cette injure, ny mesme au Dauphin son fils, pource que cela s'estoit fait de son adveu, quoy qu'alors il ne fust aagé que de seize ans.* Depuis que le Duc de Bourgogne l'eut remise en liberte, il ne fut pas dificile de la porter à des procedures prejudiciables aux Armagnacs dont elle avoit esté *injuriée (k) en tant de vilaines sortes: parce qu'ils havoient estés, jusques là tant passionés & oultrageux, que de la charger vers le Roy, & le Dauphin son fils, de faute, faicte en son mariage, & d'havoir entretenu plus familiere accointance & privaulté, avec un gentil-home, qu'il ne convenoit a l'honeur, & a la foi d'une Dame mariée, & a la grandeur d'une tant illustre Princesse, qui estoit Roine, & femme du Roy des François. A quoy ils havoient adjousté une injure, qui fut de la dépoviller de toutes les richesses qu'elle havoit espargnée & reserrée en quelques Eclises: afin de s'en servir, pour un dernier secours, en tel temps de ces guerres civiles.* Les Anglois à qui elle avoit tant d'obligation, ne garderent pas le silence sur le chapitre de son impudicité. Voici ce que l'un de nos plus graves Historiens raporte: „ (l) Le dernier „ de Septembre 1435. mourut la Reyne mere Isabelle de Baviere, dans l'Hostel de Sainct Pol à „ Paris, où elle vivoit en pauvre estat depuis la mort „ du Roy son mary, haye justement des François, & „ mesprisée ingratement des Anglois. On a escrit „ que pour espargner les frais de ses funerailles, ils „ firent porter son corps dans un petit bateau à Sainct „ Denis, accompagné de quatre personnes seulement. „ Quelques-uns attribuent sa mort à un saisissement „ de cœur, que luy causerent leurs outrageuses railleries, car ils prenoient plaisir de luy dire en face, „ que le Roy Charles n'estoit pas fils de son mary. „

(a) Id. ib. chap. 49. pag. 701.

(b) Voiez le Pere Labbe tabl. genealog. pag. 257. & le Pere Anselme Hist. geneal. pag. 210.

(c) Fabert Hist. des Ducs de Bourg. pag. 68.

(d) Id. ib.

MAUVAISE reputation de la Reine mere de Charles VII.

(e) Id. ib. pag. 64.

(f) Id. ib. pag. 68.

(g) Pontus Heuterus pag. 92.

(h) Mezerai ubi supra p. 163.

(i) Id. ib. pag. 198. ad ann. 1417.

(k) Gollut ubi supra chap. 42. pag. 690.

(l) Mezerai ubi supra pag. 253. ad ann. 1435.

(A) *On le declara indigne . . . . . de la couronne de France, & banni du roiaume à perpetuité.*] Le Roi de France & son beau-fils le Roi d'Angleterre firent leur entrée à Paris au commencement de Decembre 1420. Quelques jours après on ouït la plainte du Duc de Bourgogne touchant le meurtre de son pere. Les deux Rois étoient assis sur le même banc. Le Chancellier de France, le premier President du Parlement de Paris, & beaucoup d'autres Seigneurs & gens du Conseil assisterent à l'assemblée. Le Duc s'y trouva accompagné de plusieurs personnes de qualité: (m) *Et alors Messire Nicole Raulin, estant là pour les futurs complaignans, & ayant demandé audience aux deux Roys, & icelle obtenue, proposa le cruel homicide, faict en la personne du feu Duc Jehan de Bourgongne, contre Charles, soy disant Dauphin de Vienne, le Vicomte de Narbonne, le Sire de Barbasan, Tanneguy du Chastel . . . . . . concluant qu'ils fussent pris, mis en tombereaux, & menés par tous les quarrefours de Paris, nues testes, par trois jours de Samedy, ou de feste: & que chascun d'eux teinst un cierge ardant en sa main, en disant à haute voix, qu'ils avoient occis mauvaisement, faussement, damnablement, & par envie, le Duc de Bourgongne, sans cause raisonnable quelconque. Cela faict, fussent menés ou ils perpetrérent ledict homicide, & là dissent, & répetassent les mesmes paroles. En-outre, qu'au lieu, ou ils l'occirent, fust faicte & edifiee une eglise: que là fussent ordonnés douze Chanoines . . . . . aux despens dudict Dauphin & de ses complices: & que la cause, pour laquelle auroit esté faicte cette eglise, fust escripte, & entaillee de grosse lettre, sur la pierre du portail d'icelle, & pareillement en chascune des viles, qui s'ensuyvent: c'est-assavoir à Paris, à Romme, à Gand, à Digeon, à Sainct-Jaques en Compostelle, & en Hierusalem. En fin de cette proposition,*

(m) Continuation de la Chronique de Flandres extraite de plusieurs Auteurs par Denis Sauvage chap. 96. pag. 304.

* *Id. ib. pag.* 210.

† *Id. ib. pag.* 235. *ad ann.* 1425.

son épée *, & se fit declarer Roi après la mort de son pere l'an 1422. C'est le Roi Charles VII. Le Duc de Bretagne se joignit aux Anglois & au Bourguignon, desorte qu'il y a plus de sujet de s'étonner de ce que Charles VII. ne perdit pas tout son Roiaume, que de ce qu'il en perdit une bonne partie. Il fut obligé de † renvoier tous ceux qui avoient eu part à la mort du Duc de Bourgogne. Le fils de celui-ci trouva dequoi s'occuper dans les Païs-Bas (*B*) à la poursuite de Jaqueline de Baviere, ce qui soulagea d'autant le parti du Roi de France. Il eut la gloire d'être prié

position, Maistre Pierre de Marigny, Avocat du Roy en Parlement, pris aussi conclusions criminelles contre les dessusdits: &. d'avantage, Maistre Jehan l'Archer, Docteur en Theologie, à ce depute par le Recteur de l'Université de Paris (a), exhorta les deux Roys à faire justice & punition de tels criminels, entendant benignement aux requestes des accomplaignans, & à leurs conclusions. Sur quoy fut respondu, de la part du Roy de France, par la bouche de son Chancelier, que, moyennant la grâce de Dieu & la bonne aide & avis du Roy d'Angleterre, Regent & héritier de France, il feroit si bonne justice des coulpables de tel homicide, qu'on auroit raison de s'en contenter. Suyvant laquelle response, Charles, Duc de Touraine, Dauphin, fut appelé a la Table de marbre à Paris: là ou, estans gardees toutes . . . . solennitez contre luy & ses . . . . . . complices, sur l'occision du feu Duc de Bourgongne, fut, par jugement aposté, banny & exilé du Royaume de France, & declairé indigne de succeder à toutes Signeuries, venues, & à venir, & mesmement a la succession & attente qu'il avois à la couronne de France.

(*a*) *Jean le Fevre Seigneur de Saint Remy observe au chapitre* 105. *de son histoire de Charles VI. que* Jehan l'Archier proposa aussi moult bien autentiquement devant les deux Rois, en eux exhortans par moult de manieres qu'ils fissent justice, & pugnissent les coulpables des crietmes: & là declara moult de termes & dignitez de justice, & que ils entendissent & escoutassent benignement aux requestes & prieres du Duc, afin que icelles requestes voulsissent mettre à effect.

(*b*) *Voiez du Tillet dans son recueil des traitez entre la France & l'Angleterre, au chapitre du Roi Charles VI.*

Je ne dis rien sur la (*b*) nullité de cet arrêt, je me contente de faire une reflexion sur la conduite inegale des Cours & des peuples. Jean Duc de Bourgogne fit assassiner dans les ruës de Paris le frere unique du Roi. La veuve & les enfans du defunt en demanderent justice, & ne purent rien obtenir. Le meurtrier se glorifia publiquement de son action, & ne voulut pas même à la priere du Roi la desavoüer. Il contraignit les complaignans à consentir à une reconciliation, & bien loin d'encourir la haine publique il devint l'idole des Parisiens; il fit le maître presque par tout le Roiaume, il fit perir dans Paris & ailleurs une infinité de gens, il tâcha de faire enlever le Dauphin, il se joignit avec les Anglois les ennemis capitaux de la nation. On le traita enfin comme il avoit fait le frere unique du Roi, on le massacra sur le pont de Montereau. Son fils & sa veuve s'en plaignirent au Conseil du Roi, & ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent contre le Dauphin, ils le firent condamner à un exil perpetuel: leur cause fut apuiée par les peuples, & nommément par l'Université de Paris. Peut-on concevoir une assez forte indignation contre une telle bizarrerie? Si vous exceptez la circonstance de la parole donnée, & de la foi d'un traité qu'on devoit conclure, tout le reste est plus odieux & plus scelerat dans le meurtre du Duc d'Orleans, que dans le meurtre du Bourguignon. Le Duc d'Orleans étoit superieur en dignité au Duc de Bourgogne, car il étoit frere du Roi; le Dauphin étoit superieur au Duc de Bourgogne: l'autorité souveraine lui étoit en quelque façon devoluë pendant la demence de Charles VI. c'étoit à lui à exercer le droit du glaive plutôt qu'à tout autre, & il est certain que le meurtrier du Duc d'Orleans meritoit la mort non seulement à cause de cet infame assassinat, mais aussi pour une infinité d'autres violences, meurtres, saccagemens, proscriptions. Neanmoins la veuve du Duc d'Orleans & ses trois fils n'obtinrent aucune justice; l'assassin ne fut soumis à nulle peine, & au contraire il insulta, il triompha pendant 12. ans: à la fin il fut massacré. La veuve & son fils demandent justice, & obtiennent le plus foudroiant arrêt qui se puisse concevoir contre leurs parties. Les mêmes François qui avoient soufert si patiemment que les plaintes contre un meurtre commis par Jean de Bourgogne fussent rejettées, ofrent leurs services pour venger la mort de ce meurtrier. Les fils du Duc d'Orleans au lieu de tirer quelque vengeance, tomberent dans une opression qui ne finit que par l'entremise du fils de celui qui avoit assassiné leur pere. Dans l'ordre il auroit falu qu'il recourût à leur clemence, & ils eurent besoin de sa compassion. La destinée du meurtrier de ce meurtrier fut bien diferente; il se vit desherité de la couronne, & condamné pour toute sa vie au bannissement: peu s'en falut que cette sentence inique ne fût actuellement executée, il fut batu en cent endroits, il fut depouillé de plusieurs Provinces. Le fils de celui qu'il avoit fait massacrer fut la principale cause de ces malheurs, & après avoir soulé sa vengeance, il contraignit son propre Roi à lui faire des satisfactions si indignes de la Majesté roiale, comme on le verra ci-dessous, que jamais faute ne fut expiée de cette maniere. Quelle violence, quelle tyrannie, que d'exiger à toute rigueur que la mort d'un homme soit vengée, qui s'étoit moqué des poursuites de la veuve & des enfans de celui qu'il avoit tué! mais quel desordre que de voir qu'on ait si bien reüssi à exiger une telle chose! c'est ici qu'il faut s'écrier:

(*c*) *Juven. Sat.* 13. *v.* 103.

(*c*) *Multi*
Committunt eadem diverso crimina fato;
Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema.

Endroit foible du gouvernement monarchique.

Faisons une autre reflexion. Le regne de Charles VI. nous represente l'endroit foible du gouvernement monarchique. Les autres especes de gouvernement ont chacune leur mauvais côté, mais elles ne sont point sujettes à l'enfance, ni à la demence, comme sont les Rois: La loi monarchique veut dans les Roiaumes hereditaires que celui qui est dans l'ordre de la succession occupe le thrône, quoi qu'il soit enfant, ou qu'à cause de sa vieillesse, ou de quelque maladie il soit retombé dans l'enfance. Par là les plus furieuses & les plus funestes dissensions s'introduisent dans un païs, comme la France l'éprouva sous le regne de Charles sixiéme. Qu'on ne dise pas qu'une Monarchie mixte remedie à ces desordres, car jamais on ne vit en France tant d'assemblées de Notables que sous ce regne-là. Et pour parler franchement, on n'a guere veu que les Etats generaux aient fait cesser les troubles, ils ont au contraire contribué à les fomenter & à les acroitre. Cela parut sous le regne des enfans de Henri II. Telle est donc la condition du genre humain, qu'il n'y a pas à choisir entre le bien & le mal, mais entre le mal & le pire, & il arrive très-souvent qu'on choisit le pire lors qu'on pense choisir le moins mauvais. Le Dauphin par exemple, & ceux qui le gouvernoient, se determinerent à la mort de Jean de Bourgogne comme à un remede necessaire, qui pour le moins feroit éviter le plus grand mal, & il se trouva qu'ils empirerent les choses. Le fils de Jean causa plus de confusions, & plus de malheurs, que Jean n'en auroit causé.

(*d*) *Anselme, Hist. general. pag.* 117.

(*e*) *Mezerai ubi supra pag.* 211. *ad ann.* 1421.

(*f*) *Id. ib. pag.* 237. *ad ann.* 1424. 1425.

(*g*) *Id. ib. pag.* 239.

(*h*) *Voiez Gollut ubi supra pag.* 714.

(*B*) *S'occuper dans le Païs-Bas à la poursuite de Jaqueline de Baviere.*] Cette Dame étoit (*d*) fille unique & heritiere de Guillaume de Baviere IV. du nom Comte de Hainaut, de Hollande, & de Zelande, & Seigneur de Frise, & avoit été mariée à Jean de France Dauphin de Viennois fils de Charles sixiéme. Ce Dauphin étant mort l'an 1416. elle fut remariée à Jean Duc de Brabant cousin germain de nôtre Philippe le Bon: (*e*) *Mais la jeune coquette n'estant pas contente de ce second mary, homme de peu de vertu, fit des poursuites pour en estre separée, & se fit enlever par des Capitaines qui l'emmenerent en Angleterre, où elle espousa Hunfroy Duc de Glocestre frere du Roy Henry. Cette entreprise tournoit fort au mespris de Philippe.* Aussi s'oposa-t-il vertement au Duc de Glocester: ils (*f*) se piquerent par lettres, & en vinrent jusqu'à se „ deffier au combat de leurs personnes, & à convenir „ du jour, du lieu & des armes. Le Duc de Betfort „ ayant assemblé les plus notables Seigneurs François „ & Anglois, mit ce deffi au néant, & déclara qu'il „ n'y avoit point de juste cause de combat . . . . . . „ Il ne laissa pas d'y avoir forte guerre en Hollande, „ où le Duc de Glocestre & le Duc de Bourgongne „ esprouverent leurs forces: mais au bout de deux „ ans, le Pape ayant déclaré que le mariage de Jacqueline avec le Duc de Glocestre estoit de nulle valeur, ce Prince se desista de sa poursuite, & espousa une Damoiselle qu'il entretenoit.„ (*g*) *Durant toute l'année 1428. le Duc de Bourgongne fut occupé dans les Pays-Bas à poursuivre Jacqueline de Baviere. Il la serra de si prés, que l'ayant assiegée dans la ville de Gande, il la contraignit de le déclarer son heritier dans toutes ses terres, de sorte qu'il joignit à la Flandres & à l'Artois,* LE HAYNAULT, LA HOLLANDE, LA ZELANDE ET LA FRISE. Les Historiens representent cette Jaqueline comme une femme volage & amoureuse, qui ne quitta son mari que (*h*) parce qu'elle ne le crut point capable de la rendre enceinte. *Ce lui estoit assez d'accomplir ses affections & amours au pris de son honneur & reputation.* Elle ne voulut point consentir à demeurer sous la puissance du Duc de Bourgogne en attendant que le Pape prononçât

sur

prié instamment par le Pape & par le Concile de Bâle de moderer son juste ressentiment, & d'avoir pitié des malheurs de sa patrie. Outre cela il eut la gloire de voir Charles VII. subir des conditions d'accommodement si rigoureuses, qu'on peut dire sans hyperbole (C) qu'il lui fit faire amende

sur la question de son mariage, & neanmoins sa mere & son mari avoient passé cet accord. Les habitans de Mons la contraignirent à s'y soumettre, & la livrerent au Duc qui la fit conduire à Gand; mais elle n'y demeura guere, car aiant gagné quelques domestiques elle se deguisa en homme, & se sauva en Hollande (a). Elle y trouva des partisans, & par ce moien elle donna beaucoup d'exercice au Bourguignon, car elle ne se rebutoit point des mauvais succes de ses armes, (b) *L'esprit d'une femme qui se donne licence és amours est indomptable sinon par la contrainte extréme, car la raison & le discours ne profitent en cervelles passionnées.* Elle ne se rendit ni quand elle eut su que son mariage avec le Duc de Glocester avoit été declaré nul par le Pape, & que ce Duc avoit épousé sa (c) concubine, ni quand elle eut su la mort du Duc de Brabant son veritable mari. La plupart de ses amis l'abandonnerent voiant la superiorité des Bourguignons, & que (d) *l'on faisoit decapiter tous les chefs qui tomboient entre les mains* du parti contraire. Cependant elle ne traita avec le Duc de Bourgogne que lors qu'il l'eut assiegée dans (e) Tergou. Après le traité il donna le gouvernement de Hollande à François de Borselle qui s'amusa à faire l'amour à Jaqueline, & l'épousa à l'insu du Duc l'an 1432. On l'arrêta prisonnier, mais parce qu'elle fit une nouvelle cession de tous ses droits, on lui *permit de se résasier en la jouissance de ses nouvelles amours.* Elle mourut à la Haie sans enfans le 4 d'Octobre 1436 (f).

(a) *Id. ib. pag.* 718.

(b) *Id. ib. pag.* 720.

(c) *Que l'on ne reputoit trop asseurée pour havoir faict plusieurs faveurs a autres qu'a ce Duc.* Id. ibid. pag. 721.

(d) *Id. ib.*

(e) *Autrement* Gouda. *Gollut nomme mal cette ville* Gonde *ou* Gond. *Mezerai ubi supra pag.* 239. *la nomme* Gande.

(f) *Ex eodem ibid. Voiez aussi Pontus Heuterus ubi supra pag.* 110.

Tout ceci fait voir que nôtre Philippe le Bon étoit un habile Prince, & qui ne faisoit point de scrupule de s'agrandir aux depens de la continence involontaire d'une femme; car il ne s'oposa aux amours de Jaqueline que pour l'empécher d'avoir des enfans, & dès qu'il sut que ceux qu'elle auroit n'heriteroient pas, il lui permit de contenter la nature.

(C) *On peut dire sans hyperbole qu'il lui fit faire amende honorable.*] J'ai cité (g) ailleurs un long passage où j'ai laissé une lacune qui contient ceci: (h) *Auparavant* Louis XI. *le Roy Charles septiéme son pere fit bien chose plus estrange: car pour avoir paix avec Philippes Duc de Bourgogne son vassal, voire sujet naturel, il envoya pour traicter la paix avec le Connestable de France, le Chancelier, un Mareschal de France & plusieurs autres grands Seigneurs, lesquels en pleine assemblee, & au nom du Roy leur Maistre, demanderent pardon de la mort de Jean Duc de Bourgogne, confessant haut & clair que le Roy avoit mal fait comme jeune, de petit sens & mal conseillé: priant le Duc qu'il voulut quitter son juste ressentiment touchant ce fait qui ne se pouvoit plus empécher: Sur quoy le Duc declara qu'il pardonnoit au Roy pour l'honneur de Dieu, & compassion du peuple de France, & pour obéir au Concile, au Pape & aux autres Princes Chrestiens qui l'en avoient priés: Un esclave n'eust peu faire amende plus honorable à son Seigneur que fit alors le Roy à son subjet pour restituer son Royaume en sa premiere splendeur, & en chasser les Anglois, comme il fit tost apres, & avec le temps remettre à son devoir celuy auquel la necessité de ses affaires le faisoit ainsi sousmettre. Les Romains eussent plustost perdu leur Estat, que de penser à faire cela.* Comme en fait de satisfactions d'injures le plus petit changement des termes est quelquefois de consequence, mes lecteurs ne pourroient pas être pleinement contens, si je les abandonnois à l'autorité de cet Ecrivain. C'est pourquoi il est necessaire que je raporte les paroles mêmes du traité d'Arras qui concernent l'humble soumission de Charles VII. Voici le premier article „ (i) Que le Roy dira, ou par „ ses gens notables, suffisamment fondés, fera dire, „ à Monsieur de Bourgongne, que la mort de feu „ Monsieur le Duc Jehan de Bourgongne, son pere „ (que Dieu absolve) fut iniquement & mauvaisement „ faicte par ceux, qui perpetrérent ledict cas, & par „ mauvais conseil, & luy en a (1) toudis depleu, & „ de-present deplaist de tout son cueur; & que, s'il „ eust sceu ledict cas, & eu tel aage & entendement „ qu'il a de-present, il y eust obvié à son pouvoir: „ mais il estoit bien jeune, & avoit pour lors petite „ congnoissance, & ne fut point si advisé que d'y „ pourvoir. Et priera à mon dict signeur de Bour„gongne, que toute rencune ou haine, qu'il peut „ avoir à-l'encontre de luy, à cause de ce, il oste de „ son cueur, & qu'entre eux ayt bonne paix & amour: „ & se fera de ce mention expresse es lettres, qui se„ront faictes de l'accord & traité d'entre eux.„ Raportons aussi les trois articles suivans „ ITEM que „ tous ceux, qui perpetrérent ledict mauvais cas, & „ qui en furent consentans, le Roy abandonnera, & „ fera toute diligence possible de les faire prendre, & „ apprehender (quelque part que trouvés pourront „ estre) pour estre punis en corps & en biens: &, si „ apprehendés ne peuvent estre, les bannira & fera „ bannir, à toutiours, sans grâce ne r'appel, hors du „ Royaume & du Dauphiné, avec confiscation de „ tous leurs biens: & seront hors de tous traités. „ ITEM, ne souffrira le Roy aucuns d'eux estre re„ceptés ou favorisés, en aucun lieu de son obeissance „ & puissance: & fera crier & publier par tous les „ lieux desdicts Royaume & Dauphiné, accoustumés „ à faire cris & publications, qu'aucun ne les recepte „ ou favorise, sus peine de confiscation de corps & „ de biens. ITEM, que Monsieur de Bourgongne, „ le plus-tost qu'il pourra bonnement apres ledict ac„cord passé, (2) nommera ceux, dont il est, ou se„ra lors informé, qui perpetrérent ledict mauvais „ cas, ou en furent consentans: afin qu'incontinent, „ & diligemment, soit procedé à l'encontre d'eux, „ de la part du Roy, comme dessus est dict. Et en„outre, pource que mondict Signeur de Bourgongne „ ne pourroit encores avoir vraye congnoissance, ne „ deue information, de tous ceux qui perpetrérent le„dict mauvais cas, ou en furent consentans, toutes „ les fois, qu'il sera deuement informé d'aucuns au„tres, il les pourra nommer, & les signifier par ses „ lettres patentes, ou autrement, suffisamment au „ Roy: lequel en ce cas sera tenu de faire proceder „ tantost, & diligemment, à l'encontre d'eux, par „ la maniére dessudicte.„ Charles VII. n'en fut pas quite pour cette amende honorable; il fut de plus condamné aux depens, dommages & intérêts. Prenez la peine de lire dans Olivier de la Marche le reste du traité d'Arras, vous y verrez dans chaque (k) article qu'il en coutoit à la France quelque bonne piece au profit du Duc de Bourgogne. Au reste les conditions mortifiantes qu'il imposa à Charles septiéme ne furent pas exprimées dans des articles secrets, elles furent & reglées & publiées par la mediation de deux Cardinaux, l'un de la part du Concile, l'autre de la part du Pape, & jamais on n'avoit vu un tel cortege que celui des Ambassadeurs qui assisterent à ce traité. Ils avoient (l) à leur suite plus de dix mille chevaux.

(g) *Dans l'une des remarques de l'article de Louis XI.*

(h) *Honorat Meynier, demandes curieuses & reponses libres pag.* 590. 591.

(i) *Olivier de la Marche, Memoires liv.* 1. *chap.* 3. *pag. m.* 84. 85.

(1) *C'est-adire*, toufiours.

(2) *L'exemplaire à tels mots en marge*, Nota que Monsieur le Duc a nommé Tanneguy du chastel, Jehan Louvet, President de Provence, Chevaliers, Pierre Frotier, Escuier Maistre Jehan Cadart, Phisicien.

(k) *Le traité comprend* 41. *articles.*

(l) *Gollut ubi supra pag.* 782.

Les Chroniqueurs de la Maison de Bourgogne n'ont pas trouvé d'assez grans sujets de vanité dans la pacification d'Arras, c'est pourquoi ils en cherchent de plus magnifiques dans les preliminaires. Ils disent que les Ambassadeurs de Charles VII. se jetterent à genoux devant le Duc de Bourgogne, & fondant en larmes le suplierent de pardonner à leur maitre; mais qu'il rejetta leurs larmes & leurs suplications, & ne se rendit qu'après qu'un miracle lui eut fait peur de l'excommunication dont les Cardinaux Legats le menacerent. Raportons ce beau narré tel que Louis Gollut le donne „ (m) Les Annales Belgiques & Hol„landoises . . . disent . . . que les Ambassadeurs de „ France (haians sceu, que le Duc de Bourgogne, „ ouïoit Messe a S. Wast) le vindrent treuver, & „ (tous se jettans a deux genoux, accompagnés de la „ Duchesse mesme, qui a genoux, comme les au„tres, participoit a la requeste) *luy demandérent la „ paix, & de vouloir estre content de la vengeance prin„se, par plusieurs ans, de la mort de son pere, & de „ pardoner au Roy, la faute qu'il feit, par le mauvais „ conseil des siens, estant encor en bas eage, n'excédant „ les seize ans. Adjoustoient, que le Roy, dépuis qu'il „ estoit parvenu a l'eage de discrétion, havoit mille fois „ regretté ce meurtre & avec sanglots (qu'il donoit toutes „ & quantesfois il s'en souvenoit) il havoit faict plain„tes, non moins affectionées, que le Duc de Bourgon„gne mesmes: & qu'il estoit prest, de par tous moiens „ honestes (qui conviendroient a la dignité Roiale d'un „ Roy des François) satisfaire, & l'amender envers le „ Duc.* Ce qu'ils disoient de telle affection, qu'ils „ en versoient des larmes tres-abondamment. *Chose „ qui mehut le Duc (prins ainsi, & combattu a l'im„pourveu) a plorer de mesmes: haiant pitie, de veoir „ la contenance de ces grands Seigneurs, sa chére com„pagne entre eux, & prenans commiseration des miseres „ de sa patrie: & encor, de ce qu'il prévoioit, que par „ cest accord, la vengeance de la mort de son pere seroit „ arrestée, & ses meurtriers laissés impunis. Luy donc„ques (touché de bone affection, & plus enclin a la*

(m) *Id. ibi lib.* 10. *cap.* 67. *pag.* 785.

amende honorable. Moiennant ces soumissions si honteuses, mais que la necessité (D) du tems doit faire excuser, Charles VII. le detâcha de l'alliance des Anglois. Depuis ce tems-là ceux-ci

„ *conservation de sa maison que a la grandeur des Anglois) relevant humainement, tous ces Seigneurs & Dames, & leur respondit: qua quant a luy, il ne refuseroit la paix, s'il la pouvoit passer: mais, que, par un sien serment, doné aux Anglois, il ne pouvoit traicter sans leur participation.* Mais les Cardinaux (qui de guet a pens, s'estoient advancés, pour estre presens) luy ostérent ce scrupule, & l'asseurérent, *que le sérement n'estoit obligatoire, comme, haiant esté faict contre la raison, & les bones mœurs.* Les mesmes Anffales disent, que le Duç se monstrat difficile, & qu'il refusat plainement l'accord aux François: & que le Cardinal de Saincte Croix, en estant fasché l'havoit menacé, de practiquer contre luy, & contre les Anglois, la puissance de l'Eeclise. Et adjoustent les mesmes Annales, que le Cardinal, veuillant monstrer au Duc la puissance Ecclesiastique, s'estoit faict apporter du pain blanc, lequel (en grande asseurance) il havoit mauldict, en la presence de tous: & que a l'instant, le pain estoit devenu noir: & puis, que le Cardinal, changeant d'imprecations, luy havoit faict la benédiction: moienant laquelle, le pain havoit reprins sa premiére biancheur. Dequoy le Duc havoit esté grandement espouventé, & havoit promis de faire accord, avec le Roy, se contentant de la vengeance, qu'il havoit prins, de la mort de son pere.„

(D) *Soumissions si honteuses . . . que la necessité du tems doit faire excuser.*] Qu'on ne nous vienne point dire que (a) *les Romains eussent plustost perdu leur Estat que ae penser à cela*, c'étoient des gens d'un caractere de courage trop singulier pour être donnez en exemple. Il ne faut point non plus qu'on nous vienne dire, que de simples Gentilshommes creveroient plutôt que d'ofrir à leur ennemi dans une querelle d'honneur rien qui aprochât des soumissions de Charles VII. Les Souverains ne peuvent pas se gouverner (b) selon les loix rigoureuses de la Chevalerie. Il faut qu'en faveur de leurs sujets, & pour se tirer d'une guerre embarrassante ils fassent cent choses qu'on apelleroit bassesse & ignominie, si un Gentilhomme les faisoit dans une querelle particuliere. Ce n'est point à eux à se piquer delicatement du point d'honneur. L'interêt public demande que sans prejudice de leur gloire ils puissent ofrir la paix à leur ennemi, & la lui demander instamment plusieurs années de suite, sans se rebuter de sa fierté, & de ses dedains. Pour éviter un plus grand mal ils doivent sacrifier leur reputation, & leurs frontieres au bien de la paix. Qu'un particulier qui plaide pour une terre s'entête tant qu'il voudra de n'en avoir point le dementi, qu'il y mange jusqu'à sa chemise plutôt que de ceder volontairement le possessoire. Cela n'est pas de consequence pour le public. Mais si un Prince se piquoit de cette bravoure, il commettroit ses Etats, & il pecheroit contre la maxime, *salus populi suprema lex esto*; & puis que la religion même du serment, la chose du monde la plus sacrée & la plus inviolable, est soumise à cette loi, la gloire mondaine du Souverain n'y doit-elle pas être soumise? un Capitaine Romain (c) assûre que pour la conservation de l'Etat il faut soufrir même ce qui est ignominieux.

(a) *Meynier ubi supra.*

(b) *Voiez l'article* Gontaut (Charles) *remarque D. & l'article* Poitiers *remarque I.*

(c) At fœda atque ignominiosa deditio est: sed ea charitas patriæ est ut tam ignominia eam quam morte nostra si opus sit, servemus. Subeatur ergo ista quantacunque est indignitas, & pareatur necessitati quam ne Dii quidem superant. *T. Livius lib. 9. pag. m. 241.*

Olivier de la Marche s'imagine que la paix d'Arras fut (d) *œuvre & matiére plus divine que naturele*, car les afaires de Charles VII. alloient bien, & celles du Duc de Bourgogne encore mieux, *& toutes fois, estans tous deux grans, & sur leurs arigots, Nature (qui ne peut mentir en sa raison) se sentit grevée & blecée d'un chacun parti. Parquoy se condescendirent les deux nobles Princes à la paix dessusdicte: &, quand j'ay bien enquis & calculé les causes & raisons qui meurent chacune partie de querir la paix, je trouve que, de la part du Roy de France, il faisoit conscience du cas advenu en la mort du Duc Jehan. Secondement il ne voyoit pas possibilité de porter le faix, sans grand peril ou dommage de son estat, des Anglois & Bourgongnons, à une fois. Tiercement, à l'occasion de la guerre, il se trouvoit gouverné, & sous la main de tant de maniére de Gens-d'armes, estranges & privés, qu'il n'y avoit si-petit Capitaine en France, à qui on osast fermer l'huis, ou la chambre du Roy: quelque afaire qu'il eust. Quartement, il fut si-sage & si-raisonnable Roy, qu'il aimoit mieux le profit & l'utilité de son Royaume, que de demourer en opinion inique, sans salut ne repos. Quant à la part du Bon Duc Philippe, il semble que ce, qui le fit si legérement condescendre, fut regard au salut du Royaume de France, au noble sang dont il estoit né & issu (qui luy bouilloit en l'estomac, & à l'entour du cueur) & aux grans biens qu'il avoit receus, en ses predecesseurs, de la maison Royale, tant de droit naturel, comme de biensfaitt. Ces trois choses (qui sont une seule partie) luy firent oublier l'offense & la maleaventure, mal-faicte & mal-avenue. Secondement la petite affinité & amour, qu'il avoit aux Anglois: & tiercement l'honneur & la vertu de luy: qui tousiours & toute sa vie (quelque offensé, quelque aguillonné, quelque piqué ou poingt, qu'il eust esté par plusieurs fois, maintenant de faict, maintenant de paroles) a tendu la main, de tout effect & de tout pouvoir, à soustenir, maintenir, & garder, la Royale magesté de France.*

(d) *Olivier de la Marche ubi supra p. 99.*

On voit bien là le langage d'un domestique des Ducs de Bourgogne, tout-à-fait partial pour ses maîtres; amplification d'un côté, & diminution de l'autre. Il ne dit qu'un mot du peu d'affection du Duc Philippe pour les Anglois, & il dissimule des afronts sanglans qui eussent causé une rupture totale si Charles VII. eut su menager cette occasion. De plus il nous parle avec emphase de l'amitié de son maître pour le Roiaume de France. Pure chimere. Un Turc n'auroit pas été plus dur que le fut Philippe envers Charles VII. & n'auroit pas exigé des satisfactions plus flêtrissantes. Si le Duc de Bourgogne avoit senti dans ses veines la moindre goute du sang roial dont il étoit descendu, il n'auroit jamais soumis le Roi de France à une peine si indigne d'un Monarque. Je le dis encore un coup: Charles VII. fut excusable: il n'étoit ni un assez grand guerrier, ni un assez grand politique pour se tirer autrement d'afaire; mais s'il avoit eu les ressources de courage & de genie que d'autres ont euës, il n'eût point prostitué son honneur autant qu'il le fit par là paix d'Arras, & peut-être que s'il eût laissé couler quelques années, il se fût vu en état de soutenir qu'il n'avoit fait que son devoir en faisant tuer le Duc Jean; que n'aiant pu le faire mourir par les voies de la justice, il avoit falu recourir à celle-là, & lever ainsi la plus grande honte du regne de Charles VI. n'y aiant rien qui temoigne plus visiblement la misere & le desordre de la France sous ce Prince, que de voir que l'assassin du frere unique du Roi non seulement ne se cache point, mais continuë dix ans de suite à troubler l'Etat, & à y bouleverser toutes choses à sa fantaisie. Un peu de patience auroit peut-être fait voir à Charles septiéme la rupture des Anglois & du Bourguignon. Celui-ci avoit plus à craindre les prosperitez de l'Angleterre, que celles de la France; car si les Anglois eussent abymé Charles VII. ils eussent plus facilement conquis (e) tous les états du Duc de Bourgogne que la France n'eût pu le faire après l'expulsion des Anglois. Par ce principe, & par le ressentiment de quelques outrages, le Bourguignon se sentoit interessé a les quiter, & il l'auroit fait tôt ou tard. (f) *Les viellards de nostre pais disent*, ce sont les paroles de Louis Gollut Franc-Comtois, *que le Duc (g) de Betfort, luy fait une fois tant de bravade, que de luy faire quelques reprouches, du pourparlé de paix, cy dessus touché, & objectat au Duc Philippe, sa legéreté:* de ce qu'il prestoit l'aureille, a des promesses & seremens de François . . . . *Et disent enc.r les mesmes viellards, que le Duc de Betfort adjoustat en colere*, qu'il havoit bien les moiens d'y rémédier: & que le Duc de Bourgougne seroit bien esbaï si l'on l'envoioit boire de la cervoise & gondale en Angleterre plus par adventure, que son saoul. *Sur quoy, ils disent, que le Duc (lors mal accompagné) luy respondit:* beau cousin, je n'hay rien faict, qui soit mal faict, & ne vous en donés de peine. Puis, quelques jours apres, haiant pourveü, à ce que ses gens approuchassent, il donat charge au Mareschal de Vergy, de faire ce que je diray. *Et ce fut: que le Sieur de Vergy, se donneroit garde, quand le Duc irait vers le Duc de Betfort: & que lors, il tireroit, de trois a quatre cens gentils-homes, du nombre des plus asseurés, lesquels (bien armés a couvert, haians la hache d'arme au poinct) entreroient brusquement, & avec face & mine furieuse, dedans la sale, en laquelle estoient les Ducs: comme ils feirent: puis s'estans adressés a leur Prince, & l'haians salué, le genoux en terre (sans daigner jetter l'œil sur le Duc de Betfort) le Sieur de Vergy luy dict.* Monsieur, icy & allieurs faict il bon: mais allieurs beaucoup mieux qu'icy: car vous y serés servy honoré, & obey. Et pource nous vous prions, de vous partir, & de quitter icy ces orgueilleux, recuillir le fruict de leur bravade, & de leurs outrecuidances. Sur quoy le Duc respondit, en estes vous

(e) *Confirez ce que dit Gollut ubi supra pag. 716.*

(f) *Gollut ibid. pag. 723.*

(g) *Frere de Henri V. Roi d'Angleterre & Regent en France.*

d'aduis?

ceux-ci devintent β grans ennemis de ce Duc, & ils commirent sur ses terres toutes sortes d'hostilitez. *Il * s'en voulut revancher par la prise de Calais. . . . & l'assiegea avec une armée fort nombreuse.* Les Flamans l'abandonnerent, & lui firent manquer cette entreprise. Il fit en 1440. une action fort genereuse, car il moienna la delivrance du Duc d'Orleans prisonnier en Angleterre depuis 25. années, & l'*on †. vit ces deux Princes éteindre par une reconciliation sincere & cordiale les inimitiez mortelles que leurs peres avoient fait naître.* Le Duc de Bourgogne ne se mêla guere des affaires des Anglois, depuis la levée du siege de Calais: il eut de l'occupation chez lui; ses sujets du Païs-Bas, & les Gantois principalement (*E*) lui taillerent de la besogne, mais il les mit à la raison. Il donna retraite au Dauphin plusieurs années de suite, & l'accompagna en France avec 4. mille chevaux quand on eut apris la mort de Charles VII. l'an 1461. Il vêcut jusques au ‡ 15. de Juillet 1467. Ce fut un Prince d'un grand merite; il agrandit (*F*) beaucoup ses Etats, il se fit aimer de ses sujets, & reverer de tous les Princes de la Chretienté. Il se maria trois fois, & fut d'une (*G*) incontinence excessive: ce fut lui au reste qui institua l'Ordre de Chevalerie (*H*) de la Toison d'or, l'Université ⸸ & le Parlement de Dole. C'est une très-forte preuve de son merite que de voir qu'il sut contenir (*I*) dans le respect son fils unique un peu mecontent, & le plus superbe, & temeraire de tous les hommes.

β *Id. ib. pag.* 254.

* *Id. ib. pag.* 255. *ad ann.* 1436.

† *Id. ib. pag.* 259. *ad ann.* 1440.

‡ *Id. ib. pag.* 305. *le P. Anselme pag.* 211. *dit* le 15. de Juin. *Pontus Heuterus ubi supra pag.* 149. *dit* le 16. de Juillet.

⸸ *Environ l'an* 1423. *Voiez Gollut ubi supra p.* 155.

☞ BOUR-

d'aduis? & lors il luy fut respondu confusément, ouy, ouy, allons, allons, nous n'havons que faire de ceux, qui hont affaire de nous. *Et sur ce, le Duc, s'adressant au Duc de Betfort, luy dict,* beau cousin, vous voiés ce que mes gentils-homes me conseillent, je suis résolu de les croire: A Dieu vous dicts: *& que sur ce, il se partit, sans qu'il y heut persone, qui osat bouger: car par tout lon havoit doné ordre, pour bien mener les mains, s'il heut esté nécessaire.*

(*E*) *Et les Gantois principalement lui taillerent de la besogne, mais il les mit à la raison.*] „ (*a*) Ceux de „ Bruges s'estant soulevez l'an 1437. le laisserent en„ trer dans leur ville comme pour luy donner satis„ faction, & puis chargerent ses gents, & luy en tue„ rent plus de cent, entre autres le Seigneur de l'Isle„ Adam. Luy-mesme courut grand risque, & se re„ tira avec peine en faisant rompre la porte de la ville „ avec des marteaux . . . . . . Leur furie se modera „ quand ils sceûrent . . . . . . que le Duc venoit les „ assiéger avec une grande armée. Ils luy demande„ rent pardon, qu'ils n'obtinrent qu'à de rudes condi„ tions. Il leur en cousta deux cents mille escus d'or, „ la perte de plusieurs de leurs Privileges, & la vie à „ douze ou quinze des plus factieux. Les Gantois luy „ donnerent bien plus de peine, par leurs frequents „ remuements. Le plus dangereux fut celuy de l'an „ 1452. La Gabelle en fut la cause. Il la vouloit „ establir en Flandres & la rendre fixe, imposant 24. „ gros, monnoye du pays, sur chaque sac de sel. Ils „ se resolurent à toutes les extremitez imaginables, „ plustost que de souffrir un impost sur l'eau & le So„ leil, qui sont des dons universels & gratuits de la „ Nature. Ils se fioient en la protection du Roy; En „ effet il escrivit fortement en leur faveur au Duc de „ Bourgongne: mais ayant receû une response encore „ plus forte, il ne jugea pas à propos de s'embarquer „ en une guerre civile, n'estant pas encore hors de la „ guerre estrangere contre les Anglois. Les pertes que „ les Gantois firent en cinq ou six grands combats, „ eschaufferent davantage ces courages féroces: mais „ la bataille de Ripelmonde, & puis celle de Gavre, „ où ils perdirent vingt mille hommes, les mit si bas, „ qu'il leur en falut venir à une composition. Deux „ mille hommes nuds pieds & nuds teste, & tous les „ Conseillers, Eschevins & Officiers nuds en chemise, „ allerent une lieuë au devant du Duc & de son fils, „ leur crier mercy. La porte par où ils estoient sor„ tis pour l'aller combattre à Ripelmonde, fut bou„ chée pour jamais. Ils furent condamnez à payer „ quatre cents mille Riddes d'or, à luy porter leurs „ Bannieres pour en faire ce qu'il luy plairoit, & à „ souffrir le changement de leurs usages & Privileges. „

Tout ceci fait voir le bonheur, la valeur, & l'habileté de nôtre Philippe.

(*F*) *Il agrandit beaucoup ses Etats.*] Marquons ici de quelle maniere la Maison de Bourgogne reünit tant de Provinces sous sa domination. Philippe le Hardi joignit aux Provinces que son pere lui avoit données les Comtez de Flandres & d'Artois par son mariage avec Marguerite fille du Comte de Flandres. Il laissa tous ces Etats à son fils ainé, & fit (*b*) avoir à son second fils le Brabant & le Limbourg par le testament de sa tante. Ce Duc de Brabant fut pere de celui qui épousa Jaqueline de Baviere. Nous avons vu (*c*) ci-dessus comment cette Jaqueline ceda le Hainaut, la Hollande, la Zelande, & la Frise au Duc Philippe le Bon l'an 1428. Ce Duc (*d*) en la même année prit possession de la Comté de Namur & de la Comté de Zutphen qu'il avoit achetées du Comte Theodoric.

(*a*) *Mezerai ubi supra pag.* 277.

(*b*) *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib.* 2. *pag.* 62.

(*c*) *Dans la remarque B.*

(*d*) *Mezerai, ubi supra pag.* 239.

(*e*) *Il recueillit en* 1430. *les Duchez de Lothier, Brabant & Limbourg, le Marquisat du St. Empire, & la Seigneurie d'Anvers par le decez de Philippe de Bourgogne son cousin,* qui avoit succedé à son frere mari de Jaqueline. Il se rendit maître du païs de Luxembourg (*f*) l'an 1443.

(*G*) *Il se maria trois fois, & fut d'une incontinence excessive.*] Michele de France fille de Charles VI. qu'il épousa l'an 1409. & Bonne d'Artois qu'il épousa l'an 1424. & qui mourut l'année suivante furent ses deux premieres femmes. Il n'en eut point d'enfans. Il epousa ensuite Isabelle de Portugal fille de Jean I. Roi de Portugal le 10. de Janvier 1430. Il en eut trois fils dont les deux premiers ne vécurent guere. Quant à ses enfans naturels on en conoit 15. de compte fait (*g*). Voici un passage qui merite d'être lu. Je le tire des Memoires d'Olivier de la Marche au chapitre où il raconte le voiage que la Duchesse de Bourgogne fit en France l'an 1444. *Le Roi de France,* dit-il (*h*), *recue lits ladicte Duchesse moult honnorablement: & luy fit la Royne moult-grand honneur & privauté. Car toutes deux estoyent ja Princesses aagees, & hors de bruit: & croy bien qu'elles avoyent une mesme douleur & maladie, qu'on appelle jalousie: & que maintesfois elles se devisoyent de leurs passions secretement: qui estoit cause de leurs privautes: & à la verité apparence de raison avoit en leurs souspsons. Car le Roy avoit nouvellement elevé une pauvre Damoiselle, Genti-femme, nommee Agnes du Soret, & mis en tel triomphe & tel pouvoir, que son estat estoit à comparer aux grandes Princesses du Royaume . . . . D'autre part le Duc de Bourgongne fut de son temps un Prince le plus-dameret, & le plus-envoisieux, que l'on sceust: & avoit de Bastards, & de Bastardes, une moult belle compaignie. Ainsi la Royne & la Duchesse se rassembloyent souventesfois, pour eux douloir & complaindre, l'une à l'autre de leur crévecueur.*

(*H*) *L'Ordre de Chevalerie de la toison d'or.*] Il l'institua dans Bruges le 10. de Janvier 1430. qui fut le jour de ses noces avec Isabelle de Portugal. Il voulut qu'il fût composé de 31. Chevaliers. Voici un fait plus curieux qu'honnête que l'on trouve dans les recueils du Sieur Colomiés. „ (*i*) J'ay ouï dire à „ M. Vossius qu'il se souvenoit d'avoir lû dans une „ Chronique Flamande, que Philippe Duc de Bour„ gogne surnommé le *Bon*, avoit institué l'Ordre de „ la Toison d'or, sur la rencontre qu'il avoit faite „ d'un poil de sa Maîtresse, qui estoit de couleur jaune. „ Ce que j'ay trouvé confirmé par André Favin, au „ commencement du second volume de son Theatre „ d'honneur, *D'autres,* dit-il, *disent que Philippe Duc „ de Bourgongne gouvernant avec beaucoup de privauté „ une Dame de Bruges doüée d'une exquise beauté, & „ entrant du matin en sa chambre, trouva sur sa toilet„ te de la Toison de son païs d'embas, dont cette Dame „ mal soigneuse donna sujet de rire aux Gentilshommes „ suivans dudit Duc, qui pour couvrir ce mystere fit „ serment, que tel s'estoit moqué de telle toison, qui „ n'auroit pas l'honneur de porter un Collier d'un Or„ dre de la Toison qu'il designoit d'établir pour l'amour „ de sa Dame.* „

(*I*) *Qu'il sut contenir dans le respect son fils unique un peu mecontent.*] Qu'un fils aussi ambitieux & aussi hardi que celui-là, éloigné de la Cour, parvenu à l'âge de commander, aimé d'un peuple enclin aux soulevemens, ait épargné la vieillesse de son pere, c'est une marque que ce vieillard étoit un grand homme. Le fils dont je parle (*k*) *n'entreprit rien qu'il n'eust environ 22. ans . . . . alors commença se troubler avec les Gou-*

(*e*) *Mezerai, ubi supra pag.* 240.

(*f*) *Voiez Gollut ubi supra pag.* 794. 795.

(*g*) *Voiez le Pere Labbe tabl. geneal. pag.* 257. & *suiv.* & *le Pere Anselme Hist. geneal. pag.* 211. & *suiv.*

(*h*) *Olivier de la Marche liv.* 1. *chap.* 13. *p. m.* 159.

(*i*) *Colomiés, recueil de particularitez pag.* 126. 127.

(*k*) *Comines liv.* 6. *chap.* 13. *pag.* 409.

verneurs

☞ **BOURGOGNE** (CHARLES DUC DE) fils du precedent, nâquit à Dijon le 10. de Novembre 1433. Ce fut l'un des plus belliqueux Princes du monde. Il fut conu sous le nom de Comte de Charolois pendant la vie de son pere. Il y eut entre Loüis XI. & lui une prodigieuse antipathie, qui se forma durant le sejour * que fit ce Monarque n'étant encore que Dauphin, à la Cour du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. Cette haine reciproque fut une source continuelle d'entreprises qui causerent de grans maux: ces deux Princes ne chercherent qu'à se traverser l'un l'autre. Ils se firent la guerre plusieurs fois, & quand ils la finissoient ils n'avoient pour but (*A*) que de se tendre des pieges, & ils entretenoient toûjours des intelligences l'un avec les ennemis de l'autre. Si la Cour de Vienne eût été alors aussi active qu'elle l'a été depuis pour profiter des conjonctures favorables, c'eût été un grand bonheur à Loüis onze; mais il la trouva (*B*) engourdie, & il ne put guere la mettre en action contre le Duc Charles formidable à plusieurs Etats de l'Empire. Il trouva plus de vivacité à la Cour de l'Archiduc Sigismond, & parmi les Suisses † dans l'afaire de Ferrette. Il se vit bien embarassé la premiere fois qu'il eut à faire avec ce terrible ennemi. Ce fut l'an 1465. Le Comte de Charolois entra en France avec une belle armée, pour soutenir les Grans du Roiaume dans une ligue qu'ils firent contre le Roi, & qu'ils nommerent la ligue du bien public. La bataille de Montleheri entre les troupes du Roi & les Bourguignons ne decida rien, chaque parti s'attribua l'avantage: le Comte y fit paroître sa bravoure avec éclat, & y fut blessé. Il fut joint par les chefs de cette ligue quelque tems aprés, & peu s'en falut qu'ils ne s'emparassent de Paris. Ils eussent aparemment demembré la Monarchie s'ils eussent eu autant de prudence que de forces; mais aucun d'eux n'étant capable de bien conduire cette affaire, & chacun d'eux pouvant obtenir par un Traité beaucoup d'avantages, ils consentirent à une paix qui fut concluë le 29. d'Octobre 1465 ‡. Le Comte s'en retourna fort content, & trouva chez lui de l'occupation dans la guerre contre les Liegeois. Il commanda l'armée du Duc son pere devant Dinant en 1466. La ville fut prise, & traitée avec la derniere rigueur: aussi s'étoit-elle (*C*) portée à des insolences excessives ⸸. Il continua cette guerre aprés

* *Voiez Matthieu, Histoire de Louis XI. liv. 1. pag. m. 56. & suiv.*

† *Voiez la remarque B.*

‡ *Tiré de Mezerai, abregé Chronolog. to. 3. pag. 294. & suiv.*

⸸ *Id. ib. pag. 302.*

verneurs de son pere: lesquels sondit pere soustint: pourquoy le fils s'absenta de sa presence: & s'en alla tenir en Hollande, où il fut bien recueilly: & prit intelligence avec ceux de Gand, & aucunes fois y venoit: Il n'avoit rien de son pere, mais ce pais de Hollande estoit fort riche, & luy faisoit de grands dons, & plusieurs grosses villes des autres pais, pour l'esperance qu'ils avoient d'acquerir sa grace, pour le temps advenir: qui est coustume generale, que tousiours on complaist plus aux gens de qui on espere la puissance & authorité accroistre, pour le temps advenir, que l'on ne fait pour celuy qui est ja en tel degré, qu'il ne peut monter plus haut: & y est l'amour plus grande, par especial entre le peuple: C'est pourquoy le Duc Philippe, quand on luy disoit que les Gandois aimoient tant son fils, & qu'il les sçavoit si bien conduire, respondoit qu'ils aimoient bien tousiours leur Seigneur advenir: mais depuis qu'il estoit Seigneur, ils le haissoyent.

(*A*) *Ils n'avoient pour but que de se tendre des pieges.*] Philippe Camerarius sera mon commentateur. „ (*a*) Combien de fois, au rapport des Historiens, le „ Roy Louys XI. & Charles Duc de Bourgongne ont „ ils confermé leurs traitez par fermens solennels? & „ combien de fois s'en sont-ils departis, selon que „ l'un ou l'autre a jugé que le bien de ses afaires le „ requeroit? tellement qu'on peut dire qu'ils don„ noyent la foy l'un à l'autre, & juroyent, afin de „ rompre tant plus aisément ce qu'ils s'estoyent reci„ proquement promis d'observer. Suyvant quoy Phi„ lippe de Commines disoit, que tous leurs conseils „ ne tendoyent qu'à s'entredecevoir, & que les vo„ lontez de ces deux Princes furent tout le temps de „ leur vie opposées & directement contraires, fors „ une fois, asçavoir lors qu'ils conspirerent de faire „ mourir le Connestable. „

(*a*) *Camerarius, Meditat. historiques vol. 2. liv. 4. ch. 18. p. m. 330. 331.*

(*B*) *Il trouva* la Cour de Vienne *engourdie.*] Au tems que le Duc faisoit la guerre dans le païs de Cologne, Loüis onziéme (*b*) depêcha Jean Tiercelin vers l'Empereur, *pour travailler qu'il ne s'appointast avec ce* Duc. . . . . *Et outre luy ouvrir un party nouveau: qui estoit qu'ils asseurassent bien l'un l'autre de ne faire paix ny treves l'un sans l'autre: & que l'Empereur prist toutes les Seigneuries que ledit Duc tenoit de l'Empire, & qui par raison en devoient estre tenuës, & qu'il les fist declarer confisquées à luy: & que le Roy prendroit celles qui estoient tenuës de la couronne de France: comme Flandres, Artois, Bourgongne, & plusieurs autres. Combien que cét Empereur eust esté toute sa vie homme de tres-peu de vertu, si estoit-il bien entendu, & pour le long-temps qu'il avoit vescu, il avoit beaucoup d'experience.* Il conta un apologue . . . . . & (*c*) *avec cette fable paya nostre Roy, sans faire d'autre responce à son homme.* Philippe de Comines avoit deja dit que (*d*) *l'Empereur estoit de tres petit cœur, & enduroit toutes choses pour ne despendre rien.*

(*b*) *Philippe de Comines liv. 4. ch. 3. p. 205. 206.*

(*c*) *Id. ib. pag. 207.*

(*d*) *Id. ib. chap. 1. pag. 195.*

Pour mieux entendre ce que j'ai touché de l'affaire de Ferrette, il faut savoir que le Duc Charles aiant prêté de grosses hommes à Sigismond d'Austriche Comte de Tirol, reçut de lui la possession de la Comté de Ferrette, du Landgraviat d'Alsace, & des quatre villes Forestieres l'an 1469 (*e*). Cinq ans aprés le Roi de France (*f*) *haiant esveille le Duc Sigismond, parce qu'il luy donna les 80000. escus, pour lesquels ses païs d'Elsass, Suntgou, & Ferrette, estoient engagés. & les haiant faict compter a Basle, ce Duc, feit interpeller le Duc Charles*, de les reprendre, & de se departir de la jouissance de ces païs engaigés. Sur quoy le Duc respondit, qu'il estoit content de recepvoir, moienant que les deniers luy fussent rendus a Bezançon en la franche Comté, autrement, il disoit, qu'il ne se departiroit. Là-dessus il se fit un soulevement general: (*g*) les troupes du Duc de Bourgogne furent chassées: Hagembac qui avoit été Gouverneur pour lui de la Comté de Ferrette, & qui s'y étoit rendu coupable de plusieurs excez, fut decapité, (*h*) *& fut mis tout le pays de Ferrete en la main dudit Duc Sigismond d'Austriche: & commencerent les Suisses la guerre en Bourgongne, & prindrent Blasmond, qui estoit au Mareschal de Bourgongne, qui estoit de la maison de Neuf-chastel: & assiegerent le Chasteau de Herycourt, qui estoit de ladite maison de Neuf-chastel, où les Bourguignons allerent pour le secourir: mais ils furent deconfits devant, un bon nombre. Lesdits Suisses firent un grand dommage au pays.* Tout cela fut machiné par Loüis onziéme comme Philippe de Comines (*i*) l'avoüe. Les troupes que le Bourguignon avoit envoiées en ce païs-là eurent quelquefois de l'avantage (*k*).

(*e*) *Voiez Louis Gollut ubi supra ch. 93. pag. 839.*

(*f*) *Ib. ib. chap. 101. pag. 870. 871.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Comines liv. 4. ch. 2. pag. 203. 204. ad ann. 1474.*

(*i*) *Id. ib. pag. 203.*

(*k*) *Voiez Gollut ibid.*

(*C*) *La ville* de Dinant *fut traitée avec la derniere rigueur: aussi s'étoit-elle portée à des insolences.*] „ (*l*) Ceux de Liege & ceux de Dinan envoyerent de„ clarer la guerre au Charolois lors qu'il estoit en „ marche pour venir à Paris. „ Le Duc son pere *les força en peu de jours d'acheter la Paix. Mais peu aprés sur le bruit qui courut que le Charolois avoit esté tué à Montlehery, ils reprirent les armes avec plus de furie . . . Ceux de Dinan, ville fameuse & riche par ses ouvrages de cuivre, s'emporterent à mille outrages contre le Charolois, jusqu'à l'appeller bastard & à le pendre en effigie. Le chastiment suivit de prés leur outrageuse insolence: le Duc mit le siége devant Dinan, son fils commandoit l'armée. La ville fut emportée d'assaut & bruslée, huit cents de ses habitans noyez dans la Meuse, & le reste abandonné à une extrême misere.* Loüis Gollut dit (*m*) que „ la ville fut démolie, & tellement „ rasée, que lon n'heut peü recognoistre les vestiges. „ *Ainsi en prent-il ordinairement à ceux, qui osent faire opprobre & villénies aux grands Princes.* „ Ces dernieres paroles ne sont veritables que trop souvent, & neanmoins je ne pense pas que l'on guerisse jamais de l'insolence avec laquelle on se porte dans les Etats libres à dechirer par des libelles, par des tailles douces, & par d'autres voies l'honneur d'un Prince ennemi. Les sages têtes ne sauroient assez reprimer la fougue d'une populace, si elles l'entreprenoient, & peut-

(*l*) *Mezerai, ubi supra pag. 302. ad ann. 1465.*

(*m*) *Gollut ubi supra chap. 88. pag. 830.*

après la mort β de son pere, & gagna une bataille sur les Liegeois proche de St. Tron au mois de Novembre 1467 γ. Il étoit maitre de Peronne lors qu'il y reçut une visite de Louïs onziéme l'an 1468. Cette entrevuë tourna d'une toute autre maniere que ce Monarque ne l'avoit cru, car il se trouva le prisonnier du Duc de Bourgogne, & il fut contraint de le suivre au siege de Liege, pour être le temoin du châtiment qu'on feroit soufrir à une ville qu'il avoit poussée à reprendre les armes δ. Elle fut prise d'assaut (D) le 30. d'Octobre 1468. & traitée cruellement. On permit au Roi de se retirer quatre jours après *. Il rompit bientôt le traité qu'il avoit fait à Peronne, & se saisit en 1470. de quelques villes de Picardie qui apartenoient au Duc †. Cette guerre interrompuë par une treve, devint très-sanglante après la mort ‡ du Duc de Guienne frere du Roi. Le Duc de Bourgogne ⫝ mit tout à feu (E) & à sang dans la Picardie & dans le païs de Caux. Il entreprit deux sieges qu'il fut contraint de lever, celui de Beauvais & celui de Roüen. On dit que les femmes de (F) Beauvais se signalerent à la defence de leur ville, & qu'on les en recompensa par un privilege qui est fort au goût de leur sexe, car on leur permit de se parer. Il se fit une treve quelque tems après, pendant laquelle le Duc alla conquerir le païs de Gueldres. Cet agrandissement lui fit naître la pensée de faire ériger en roiaume (G) ses Etats par

β *Il mourut au mois de Juillet 1467.*

γ *Mezerai ib. p. 306.*

δ *Id. ib. pag. 309. & suiv.*

* *Idem pag. 311.*

† *Philippe de Cominet liv. 2. ch. 1. & suiv.*

‡ *Au mois de Mai 1472.* Mezerai ubi supra pag. 319.

⫝ *Id. ib. pag. 320. 321. ad ann. 1472.*

peut-être ne trouve-t-on pas à propos d'y emploier son autorité, on s'imagine que cette espece de dechainement nourrira la haine, & donnera du courage, & fera ouvrir les bourses: toutes choses bien capables de faciliter les moiens de resister. Mais quand on succombe, que ne donneroit-on pas pour avoir tenu une autre conduite? Notez qu'une fausse nouvelle cruë trois jours n'est pas moins capable de perdre un Etat, que de le sauver. Ceux de Dinant ne perirent que pour avoir cru trop legerement la fausse nouvelle de la mort du Comte de Charolois.

(D) La ville de Liege *fut prise d'assaut . . . . . & traitée cruellement.*] „ (a) Une grande partie du peu-„ ple s'enfuit par sus le pont de Meuse dans les Ar-„ dennes, où plus de la moitié mourut de faim & de „ froid; l'autre se sauva dans les Eglises, ou se cacha „ dans les maisons. „ Le Duc (b) *fit noyer mille ou douze cents de ces malheureux qui avoient esté pris dans les maisons de Liege, & mettre le feu à toute la ville, horsmis aux Eglises & à trois cents maisons à tour, qu'on reserva pour loger les Ecclesiastiques.* Le Cosmographe Munster assure que le Duc fit mettre à mort tous les habitans de Liege que l'on rencontra; qu'on n'eut égard ni à l'âge ni au sexe; que les Prêtres furent égorgez dans les Eglises, & même pendant la celebration de la Messe; qu'on jetta dans la riviere 12. mille femmes, & qu'on tua dans la ville 40. mille hommes. (c) *Dux obtenta civitate fecit proditores omnes decollari una cum aliis promiscuis ex hominibus quos omnes interfecit, nullo habito delectu inter fœminas & viros, pueros & senes. Confodiebantur etiam sacerdotes & monachi in templis & in missarum solemniis. Colligebant mulieres à tergo & projiciebant in subjectum Mosæ fluvium. Ultimo exurebant civitatem, & diruebant murum. Numerantur quadraginta millia hominum in civitate trucidati, & duodecim millia mulierum quæ in aquas projectæ fuerunt atque submersæ.* Voiez la marge (*).

(E) *Mit tout à feu & à sang dans la Picardie.*] On a pu voir dans les remarques precedentes son penchant à la cruauté; voions le encore dans celle-ci. „ (d) Il entra en Picardie la torche en une main & „ l'espée en l'autre. Jusques-là les bruslements n'a-„ voient point esté pratiquez entre les deux partis: il „ fit neantmoins un buscher de tout le plat-pays, & „ sacrifia aux manes de son (e) amy tout ce qui tom-„ ba sous son pouvoir. Nesle prise d'assaut esprouva „ toutes sortes de cruautez, parce que ses habitans „ avoient tué un Heraut d'armes qui les estoit allé „ sommer, & encore deux hommes durant une sur-„ seance qu'on leur avoit accordée pour traitter. Le „ respect des Autels ne sauva point le peuple innocent „ qui s'estoit refugié dans l'Eglise; & ceux qui escha-„ perent du glaive furent tous pendus, ou eurent les „ poings couppez. „ Voici les paroles d'un autre historien: Le Duc (f) *marche vers Nesle en Vermandois . . . l'assiege, la bat, la pend. De cinq cents hommes de traict, commandez par un nommé le petit Picquard, tuë la plus grand' partie: pend les uns, entre autres le Capitaine: couppe les poings aux autres. Plusieurs & soldats & habitans refugiez dans l'Eglise, sont dessus les Autels mesmes & embrassans les images, inhumainement massacrez. Le Duc entre lui-mesme dans l'Eglise tout à cheval, & voyant ces cadavers;* Voila (*dit-il*) qui est beau, j'ay de bons bouchers. *Puis brusle & raze la place.*

(F) *Que les femmes de Beauvais se signalerent, & qu'on les en recompensa par un privilege qui est fort au goût.*] „ (g) C'est une chose memorable, qu'à un as-„ saut general qui s'y donna le Jeudy 9. de Juillet, les „ hommes estant sur le poinct d'estre enfoncez, les „ femmes conduites par une Jeanne Hachete, firent „ merveilles de repousser les ennemis à coups de „ pierre, de feux grégeois, & de plomp fondu dans „ de la résine bouillante. On y voit encore l'effigie „ de cette femme dans l'Hostel de Ville, tenant une „ espée à la main; & il se fait une Procession le 10. „ Juillet, qui est le jour que le siege fut levé, à la-„ quelle les femmes marchent les premieres & les „ hommes aprés. „ Mezerai oublie le principal, c'est pourquoi je cite un autre Ecrivain qui dans un chapitre où il pose (h) *que les femmes croient que la braverie est un droit qui leur appartient par privilege*, allegue deux preuves, l'une tirée de la pratique des Juifs, & l'autre d'une ordonnance de Loüis XI. Voici ses paroles: *Les Juifs avoient cette pensée pour leurs femmes dans l'observation de leurs folles traditions. Car ils s'interdisoient de faire aux jours solemnels quantité de petits ouvrages innocens, même pour leurs necessitez pressantes: mais ils en exceptoient les habits & les joyaux de leurs femmes, qu'ils croyoient leur être permis d'acheter en ces jours là (1). Aussi ce fut un privilege accordé par les lettres patentes du Roy Louis XI. de l'an 1473. aux femmes & filles de la ville de Beauvais, qu'elles pourroient se parer au jour de leurs nopces, & quand bon leur semblerait, de tels vêtemens, atours, paremens & joyaux qu'il leur plairoit, en consideration du courage qu'elles témoignerent en la garde de leur Ville contre le Duc de Bourgogne. Ce privilege (2) est joint à un autre qui est assés particulier, c'est à sçavoir, qu'elles pourront aller à la procession & à l'offrande avant les hommes au jour & fête de Sainte Agadrême Patrone de la ville de Beauvais.* André du Chesne (i) fait mention de ces privileges accordez aux Beauvoisines par le Roi Loüis onze.

Cela me fait souvenir des prerogatives que l'on accorda aux femmes de Rome, après que la mere de Coriolan accompagnée de quelques Dames l'eut obligé à s'éloigner de la ville avec l'armée des Volsques. Le Senat (k) ordonna aux Magistrats d'accorder aux femmes toutes les marques de faveur & de consideration qu'elles voudroient demander. Elles ne demanderent autre chose sinon que l'on fit bâtir un temple à la Fortune feminine. La depense du culte devoit être à la charge du public, mais elles ofrirent de paier les frais de la construction. La ville se chargea de tout. Plutarque (l) s'arrête là, il ne dit point comme Valere Maxime, qu'il fut ordonné par le Senat que les hommes cederoient aux femmes le haut du pavé, & qu'elles pourroient porter des parures d'or & de pourpre, &c. (m) *In quarum honorem senatus matronarum ordinem benignissimis decretis adornavit. Sanxit namque uti fœminis semita viri cederent, confessus plus salutis reipubl. in stola quam in armis fuisse: vetustisque aurium insignibus novum vittæ discrimen adjecit: Permisit quoque his purpurea veste & aureis uti segmentis.* On ne pouvoit mieux s'accommoder à l'inclination (n) naturelle.

(G) *De faire ériger en Roiaume ses Etats.*] S'étant abouché à Treves avec l'Empereur Frideric trois, il promit de donner sa fille au fils de cet Empereur, pourveu que sa Majesté Imperiale *redressant le Roiaume de Bourgongne, tenu par ses prédécesseurs, le voulut coroner, & orner de tiltres & honeurs Roiaux (o).* L'Empereur y consentit, *& pource, les apprests necessaires furent faicts. Mais celà a l'impourveu fut rompu, par un mécontentement que le Duc donât a l'Empereur . . . . Lon tient, que le Roy Lois dégoustat l'Empereur de passer oultre, a doner les tiltres Roiaux: luy donant a entendre, que le Duc n'aspiroit pas a celà seulement, mais plus tost a l'Empire, au détriment du Prince Maximilian: dequoy l'Empereur, Prince soubçoneux, se doubtat, & feit les refus susdicts (p).* Ceci arriva

(a) *Mezerai, ubi supra pag. 311. ad ann. 1468.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Munster Cosmograph. lib. 2. pag. m. 134.*

(*) *Un Historien observe que les soldats ne tuoient les filles qu'après les avoir violées:* Neque etiam à virginum sacerdotum cæde satis temperatum est, quas bene stupratas prius, efferus miles jugulare &c. *Renerus Snoius, rerum Batavicar. l. 11. pag. 159.*

(d) *Mezerai, ubi supra pag. 320. ad ann. 1472.*

(e) *C'est-à-dire le Duc de Guienne frere de Louis XI.*

(f) *Jean de Serres invent. de l'hist. de France, vie de Louis XI. pag. m. 817. Voiez cela plus au long dans Pierre Matthieu ubi supra pag. 280.*

(g) *Mezerai, ubi supra pag. 321. ad ann. 1472.*

(h) *Joly, avis Chrétiens & moraux pour l'institution des enfans l. 2. ch. 4. pag. 260.*

(1) *V. Seb. Munsterum in notis ad Evangelium Hebraic. Matthæi. cap. 15. pag. 97.*

(2) *V. l'histoire de Beauvaisis par Ant. Loisel. pag. 234. & 351.*

(i) *Du Chesne antiquité des villes de France p. m. 411.*

(k) *Plutarch. in vita Coriolani pag. 231.*

(l) *Id. ib. pag. 232.*

(m) *Valerius Maximus lib. 5. cap. 2. n. 1. p. m. 436.*

(n) *Voiez l'article* Periander, *remarque B, l'article* Pretextat *remarque B. l'article* Bossus *remarque D.*

(o) *Gollut, ubi supra pag. 842.*

(p) *Id. id. pag. 843.*

par l'Empereur. Mais il ne vint jamais à bout de cette entreprise. Il lui fut infiniment plus aisé d'engager le Roi d'Angleterre à une ligue contre la France; j'ai dit * ailleurs que le Roi Louïs onze conjura cette tempête avec des sommes d'argent; il fit une paix particuliere avec les Anglois l'an 1475. le Duc de Bourgogne en fut très-fâché, & s'en plaignit fierement (H) au Roi d'Angleterre. Le mauvais succés du siege qu'il avoit mis devant Nuitz dans le païs de Cologne, ne contribua pas peu à rompre la ligue qu'il avoit faite avec ce Prince & avec le Duc de Bretagne. Après quelques bravades il s'accorda lui aussi avec Louïs onze par une treve de neuf ans, non sans beaucoup de depit qu'il dechargea sur la Lorraine. Il la subjuga entierement, ensuite de quoi il entassa projets sur projets, jusques à songer à la conquête de l'Italie; mais il voulut avant toutes choses obliger les Suisses à se soumettre à ses loix. Il échoüa dans ce dessein. Ils le batirent à Granson le 5. de Juin 1476. & à Morat le 20. de Juin de la même année. Enfin il fut (I) tué devant Nanci le 5. de Janvier 1477. C'étoit un Prince qui auroit pu faire de grandes conquêtes s'il avoit eu autant de prudence que de courage, & s'il n'avoit pas eu en la personne de Louïs onze un adversaire qui par ses intrigues & par son argent lui accumuloit une infinité d'ennemis. Ses ordonnances militaires † sont admirables. ‡ *C'est le premier qui ait renouvellé la methode des Romains d'enfermer ses troupes dans un camp retranché.* La premiere source de ses (K) guerres contre les Suisses fut très-peu de chose; le butin qu'ils firent à la journée de Granson fut inestimable, &

* *Dans l'article Edouard IV.*

† *Voiez les dans Louis Gollut, Memoir. de Bourgogne liv. 10. ch. 96. 97. 98.*

‡ *Mezerai, ubi supra pag. 308.*

arriva l'an 1473. Pontus Heuterus ajoûte que le Duc ofrit de l'argent pour obtenir de l'Empereur & de l'Empire la cession des (a) quatre Evéchez du Païs-Bas, & qu'il demanda le Vicariat de l'Empire, par un desir tacite de succeder à l'Empereur Frideric; que le faste avec lequel il étala ses richesses, & la beauté de ses meubles (b) qui ofusquoient ceux de l'Empereur, fortifia les soupçons que le Roi de France fit naitre, & qu'ainsi tous les preparatifs du couronnement furent renversez de telle sorte, que Frideric se retira à Cologne sans dire adieu à ce Duc (c).

(H) *Et s'en plaignit fierement au Roi d'Angleterre.*] Il (d) partit de Luxembourg avec 16. chevaux pour lui parler: „ Edoüard ...... faisant l'estonné d'une „ arrivée si prompte & soudaine, luy demanda qui l'a„ menoit. *Je viens*, dit le Duc, *pour parler à vous.* „ *Voulez-vous*, dit Edoüard, *que ce soit à part ou en* „ *public?* Sur ce pas le Duc qui ne pouvoit plus tenir „ sa colere, & qui venoit pour dire tout ce qu'il vou„ droit, sans penser, qu'il pourroit aussi entendre ce „ qu'il ne voudroit pas, demande au Roy d'Angleter„ re s'il avoit la Paix? *Non*, dit Edoüard, *mais bien* „ *une Tresve pour neuf ans en laquelle vous estes compris* „ *avec le Duc de Bretagne, & je vous prie de vous y* „ *accommoder.* Le Duc replique au langage de l'An„ glois qu'il entendoit & parloit, Que l'armée ne „ devoit passer la mer pour cela. Que ce traité rui„ noit la reputation des Roys d'Angleterre, & qu'elle „ avoit bien besoing de ce cœur de Lyon enterre à „ Roüen. Puis il adjouste, *Je vous avois procuré une* „ *occasion de faire vos affaires, que vous ne recouvrerés* „ *jamais pour avoir ce qui vous appartient. Ce n'estoit* „ *pas pour mon interest, car je m'en pouvois passer, &* „ *pour vous monstrer que je n'ay que faire de vostre Tref*„ *ve, par S. George je ne traiteray avec le Roy que vous* „ *ne soyez retourné en Angleterre, & que vous n'y ayés* „ *demeuré plus de trois mois.* Edoüard ne prenant „ point de plaisir en ces boutades le laisse là. „

(I) *Il fut tué devant Nanci.*] Il assiegeoit cette place avec peu de troupes: il fut lâchement trahi par Campobasso l'un de ses Generaux: il fut attaqué par une armée très-nombreuse, il ne se faut donc pas étonner de ce qu'il perit dans cette entreprise; mais il fut très-blamable de ne suivre pas les sages conseils qu'on lui (e) donna. Il se batit (f) en lion. (g) *Apres la bataille on estoit en peine de sçavoir ce qu'il estoit devenu. On le cherche entre les vivans, & puis parmy les morts. ...... On le trouve en un fossé, le visage emplastré dans la fange & le sang, l'hyver rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut cognoistre.* Ses domestiques reconurent son corps (h) *à plusieurs marques, au manquement des dents de la machoire superieure qu'il avoit perdu en sa jeunesse par une cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-lehery, à la flestrisseure de la peau sur l'espaule qu'un charbon luy avoit laissé, à une fistule qu'il avoit sous l'ombril, & aux grands ongles qu'il portoit plus qu'autre personne de sa Cour.* On lui trouva trois blessures, (i) *un coup d'alebarde qui lui fendit la teste par dessus l'oreille jusques aux dents, un coup de pique à la cuisse, & un autre par le fondement.* On le porta à Nanci, (k) *& apres qu'on l'eust lavé & habillé d'un simple habit de toile, on le mit sur une table, le daiz de velours noir dessus, en une chambre tapissée de mesme.* (l) *Le Duc de Lorraine alla en habit de deuil & avec une barbe d'or, à la mode des Preux, luy donner de l'eau beniste.* „ (m) En le prenant par l'une des mains „ il luy dit, *vostre ame ait Dieu, vous nous avez fait* „ *moult de maux & douleurs.* Il le fit enterrer avec „ toutes sortes d'honneurs funebres. „ Il lui dressa (n) un fort beau sepulchre dans l'Eglise de St. George à Nanci avec l'effigie au naturel. Charles quint fit transporter le corps à Luxembourg, *d'où il fut derechef transporté à Bruges: où par commandement de la Reine Dame Eleonor, il fut enterré au cœur de l'Eeglise Nostre Dame, devant les degrés du grand Autel, en la sepulture de Dame Marie sa fille* (o). Notez que „ (p) le „ peuple s'imagina qu'il s'étoit sauvé, & qu'il s'étoit „ allé cacher dans un hermitage, d'où il devoit reve„ nir aprez 7. ans. Ce bruit prevalut tellement, que „ plusieurs prêtoient de l'argent à rendre, quand il „ reviendroit. Son humeur atrabiliaire, & un je ne „ sai qui, qu'on avoit vû en Suaube, qui lui rapor„ toit fort de taille, de poil, de voix & de visage, „ donnoit lieu à céte opinion. „

(K) *La premiere source de ses guerres contre les Suisses fut très-peu de chose.*] J'en parle ainsi pour m'accommoder au sentiment ordinaire; car d'ailleurs je me persuade que les grans maux qu'ils lui avoient faits tant en Alsace qu'en Bourgogne, lui servirent de puissant motif pour les attaquer. Ces paroles de Philippe de Comines, (q) *& pour quelle querelle commença cette guerre? ce fut pour un chariot de peaux de mouton, que Monseigneur de Romont prit à un Suisse, en passant par sa terre. Si Dieu n'eust delaissé ledit Duc, il n'est pas apparent qu'il se fust mis en peril pour si peu de chose;* ce passage, dis-je, a fait dire à cent Auteurs qu'une chartée de peaux fut l'origine de la guerre très-sanglante du Duc de Bourgogne & des Suisses. L'on n'oublie presque jamais cet exemple (r) lors qu'on traite le lieu commun, *que de très-petites choses sont la cause des plus grans évenemens.* Mais si l'on avoit pris garde que Philippe de Comines s'est contredit, on n'auroit pas eu tant de deference pour son observation. Il avoit marqué très-clairement que le Duc Charles (s) *vouloit faire la guerre aux Suisses, tant pource qu'ils la luy avoient faite, estant devant Nuz, qu'aussi pour avoir aidé à luy oster la Comté de Ferrete ...... & pource qu'ils avoient osté audit Comte de Romont partie de sa terre.* Quoi qu'il en soit ils le redouterent extremement, & lui firent faire toutes sortes de soumissions. C'est Comines qui le raporte. *Les Suisses*, dit-il (t), *le sentans si prés d'eux, luy envoyerent leur Ambassade: & offroient de rendre ce qu'ils avoient pris dudit Seigneur de Romont. ...... Le Duc entra en Bourgongne: où lesdits Ambassadeurs de ces vieilles ligues d'Alemagne, qu'on appelle* Suisses, *revindrent devers luy, faisans plus grandes offres que devant: & outre la restitution, luy offroient laisser toutes les alliances, qui seroient contre son vouloir (& par especial celle du Roy) & devenir ses alliez, & le servir de six mille hommes armez, avec assez petit payement, contre le Roy, toutes les fois qu'il les en requerreroit: A rien ne voulut ledit Duc entendre.* Ils lui remontrerent aussi, „ (v) pour le démouvoir de cette guerre, que con„ tr'eux ne pouvoit rien gagner: car leur pays estoit „ tres-sterile & pauvre: & qu'ils n'avoient nuls bons „ prisonniers: & qu'il ne croyoit pas que les esperons „ & mords des chevaux de son ost, ne vausissent plus „ d'argent que tous ceux de leurs territoires ne sçau„ roient payer de finances, s'ils estoient pris. „ Cette raison n'a point de force auprès d'un Prince qui comme lui avoit l'ambition (w) des Romains. S'il eût eu leur prudence & leur fortune, il eût poussé loin ses conquêtes; mais il s'abandonnoit trop (x) à son propre sens, & il ruina par ce moien les plus grandes

(a) *Utrecht, Liege, Cambrai, & Tournai.*

(b) *Voiez Philippe de Comines l. 2. ch. 8. pag. 105.*

(c) *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib. 4. pag. 172. 173.*

(d) *Matthieu, Hist. de Louis XI. liv. 6. chap. 20. pag. 321. Voiez aussi Comines liv. 4. ch. 8. p. 227.*

(e) *Comines liv. 5. ch. 8. p. 288.*

(f) *Gollut ubi supra pag. 881.*

(g) *Matthieu, Hist. de Louis XI. liv. 7. chap. 23. p. m. 390.*

(h) *Id. ib. pag. 391.*

(i) *Id. ib. pag. 390.*

(k) *Id. ib. pag. 391.*

(l) *Mezerai ubi supra pag. 331. ad ann. 1477.*

(m) *Matthieu ubi supra pag. 392.*

(n) *Gollut ubi supra pag. 884.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Fabert, Histoire des Ducs de Bourgogne pag. 312. Voiez aussi Reneru Snoius ubi supra pag. 168.*

(q) *Comines liv. 5. chap. 1. pag. 260.*

(r) *Voiez les coups d'etat de Gabriel Naudé.*

(s) *Comines ubi supra pag. 257.*

(t) *Id. ib.*

(v) *Id. ib. pag. 261.*

(w) Raptores (*Romani*) orbis postquam cuncta vastantibus defuere terræ & mare scrutantur: si locuples hostis est avari; si pauper ambitiosi ... soli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt. *Tacit. in vita Agric. c. 30.*

(x) *Comines liv. 5. chap 8. pag. 288.*

& l'on conte (*L*) là-dessus des avantures singulieres. La douleur qu'il eut de cette defaite lui pensa (*M*) ôter la vie, & diminua son bon sens. Je ne dois pas oublier qu'en l'année 1469. * il s'occupa à des actions de justice. Il visita plusieurs Provinces du Païs-Bas, & châtia rigoureusement les malfaiteurs. Ce qu'il fit contre un Seigneur qui avoit seduit une (*N*) très-honnête femme est trop remarquable pour n'être pas raporté. Il se defioit tellement de Louis onziéme,

* *Pontus Heuter. ubi supra pag.* 165.

grandes forces qu'on vit alors. Jamais homme ne justifia mieux que lui cette maxime, (*a*) *vis consili expers mole ruit sua.*

(*a*) *Horat. Od.* 4. *l.* 3.

(*L*) *Le butin .... fut inestimable, & l'on conte là-dessus des avantures singulieres.*] Le Duc de Bourgogne (*b*) *estoit en grande pompe ..... & avoit toutes ses meilleures bagues & vaisselles, & largement autres paremens.* Il disposa les choses pour le combat avec beaucoup d'imprudence, & il se glissa dans son armée une si prompte confusion, (*c*) que *tout se mit à la fuite : & gagnerent les Alemans son camp & son artillerie, & toutes les tentes & pavillons de luy & de ses gens (dont il y avoit grand nombre) & d'autres biens infinis : car rien ne se sauva que les personnes : & furent perduës toutes les grandes bagues dudit Duc : mais de gens, pour cette fois, ne perdit que sept Hommes-d'armes. Tout le demeurant fuit, & luy aussi. Il se devoit mieux dire de luy,* qu'il perdit honneur & chevance ce jour, *que l'on ne fit du Roy Jehan de France, qui vaillamment fut pris à la bataille de Poictiers.......* (*d*) *Les despouilles de son ost enrichirent fort ces pauvres gens de Suisses : qui de prime-face ne connurent les biens qu'ils eurent en leurs mains : & par especial les plus ignorans. Un des plus beaux & riches pavillons du monde fut departy en plusieurs pieces : il y en eut qui vendirent grande quantité de plats, & d'escuelles d'argent, pour deux grands blancs la piece, cuidans que ce fust estaing : Son gros Diamant (qui estoit un des plus gros de la Chrestienté) où pendoit une grosse perle, fut levé par un Suisse, & puis remis en son estuy, puis rejetté sous un chariot, puis le revint querir, & l'offrit à un Prestre pour un Florin. Cestuy là l'envoya à leurs Seigneurs, qui luy en donnerent trois francs : Ils gagnerent trois Balais pareils, appellez* les trois Freres : *un autre grand Balai, appellé* la Hotte : *un autre, appellé* la balle de Flandres : (*qui estoient les plus grandes & les plus belles pierreries, que l'on eut sceu trouver*) *& d'autres biens infinis, qui depuis leur ont bien donné à connoistre ce que l'argent vaut.* J'ai lu quelque part qu'un Bernois nommé Barthelemi Mey, acheta 5000. florins le diamant du Duc de Bourgogne: quelques marchands de Genes l'acheterent en suite 7000. florins du Rhin. Le Duc de Milan en donna onze mille écus, enfin le Pape Jules II. en donna vingt mille, & le fit servir d'ornement à sa couronne (*e*). Notez que le Duc avoit traité cruelement la garnison de Granson, qui étoit de 7. ou 8. cens hommes bien choisis au commencement du siege. Ils se rendirent à discretion, & il les fit tous mourir (*f*).

(*b*) *Comines liv.* 5. *ch.* 1. *p.* 259.

(*c*) *Id. ib. pag.* 260.

(*d*) *Id. ib. cap.* 2. *pag.* 266.

(*e*) *Mich. Stettlerus Histor. Helvet. lib.* 6. *ad ann.* 1476. *apud Hotting. in Meth. legendi histor. Helvetic. pag.* 432.

(*M*) *La douleur ..... lui pensa ôter la vie, & diminua.*] Je vais me servir encore des expressions de Comines. „ (*g*) Il eut une grande maladie de douleur & de tristesse, de cette honte qu'il avoit receuë. „ Et à bien dire la verité, je croy que jamais depuis il „ n'eut l'entendement si bon qu'il avoit eu auparavant „ cette bataille. „ L'Auteur reprend le même discours en un autre endroit, & voici comment : (*h*) *La douleur qu'il eut de la perte de la premiere bataille de Granson, fut si grande, & luy troubla tant les esprits, qu'il en tomba en grande maladie : & fut telle, que sa cholere & chaleur naturelle estoit si grande qu'il ne beuvoit point de vin, mais le matin beuvoit ordinairement de la tisanne, & mangeoit de la conserve de roses pour se rafraichir, ladite tristesse mua tant sa complexion, qu'il luy faloit faire boire le vin bien fort sans eauë : & pour luy faire retirer le sang au cœur, mettoient des estoupes ardentes dedans des ventouses, & les luy passoient en cette chaleur à l'endroit du cœur : Et de ce propos vous,* Monseigneur de Vienne, *en sçavez mieux que moy, comme celuy qui luy aidastes à passer cette maladie, & luy fistes faire la barbe, qu'il laissoit croistre : Et à mon advis, oncques puis ladite maladie, ne fut si sage qu'auparavant, mais beaucoup diminué de son sens.* Je ne finirai point cette remarque sans l'enrichir d'une belle reflexion de ce sage historien. Elle confirmera ce que j'ai dit tant de fois du malheur des grans, & cette maxime veritable, qu'il n'y a point de personnes moins heureuses que celles qui semblent l'être le plus. Depuis la guerre du bien public, (*i*) *quel aise eut-il ? Il eut tousiours travail, sans nul plaisir, & de sa personne & de l'entendement : car la gloire luy monta au cœur, & l'esmeut de conquerir tout ce qu'il luy estoit bien seant. Tous les estez tenoit les champs, en grand peril de sa personne, & prenoit tout le soin & la cure de l'Ost ; & n'en avoit pas encor assez à son gré : Il se levoit le premier, & se couchoit le dernier, comme le plus pauvre de l'Ost : S'il se reposoit aucun hyver, il faisoit ses diligences de trouver argent : A chacun jour il besongnoit dés six heures au matin, & prenoit grande peine à recueillir & ouyr grand nombre d'Ambassadeurs : & en ce travail & misere finit ses jours : & fut tué des Suisses devant Nancy, comme avez veu devant : Et ne pourroit-l'on dire qu'il eut jamais eu un bon jour, depuis qu'il commença à entreprendre de se faire plus grand, jusques à son trespas. Quel acquest a-il eu en ce labeur ? Quel besoin en avoit-il ? luy qui estoit si riche, & avoit tant de belles villes & seigneuries en son obeïssance, où il eust esté si aise s'il eut voulu.* Je ne fais point excuse d'avoir copié ce passage : tous mes lecteurs l'admireront s'ils se connoissent en belles choses, & il seroit à souhaiter que tous les Princes le sussent par cœur, & en profitassent. Ils travailleroient mieux qu'ils ne font & à leur propre felicité, & à celle de leur prochain. Mais quoi, ce que nous considerons comme leur malheur n'est qu'un moindre mal. Ils seroient encore plus miserables s'ils etoient contraints de ne se pas tourmenter le corps & l'ame pour s'embarrasser d'intrigues, & de projets de revolution. Ils veulent joüer un grand personnage sur le theatre du monde, & attirer les regards de toute la terre, & pour en venir à bout, ils se levent plus matin qu'un artisan, ils écrivent plus qu'un Procureur, ils fatiguent plus de Secretaires qu'un Greffier en chef. Qui leur defendroit cette agitation les rendroit encore plus miserables.

(*f*) *Comines ibid. chap.* 1. *pag.* 259.

(*g*) *Id. ib. chap.* 3. *pag.* 267.

(*h*) *Id. ib. chap.* 5. *pag.* 274. 275.

(*i*) *Id. liv.* 6. *ch.* 13. *pag.* 409.

(*N*) *Contre un Seigneur qui avoit seduit une très-honnête femme.*] Cette histoire a été raportée amplement & non sans quelques couleurs de rhetorique par Pontus Heuterus. En voici la substance. Un très-brave Capitaine du Duc Philippe le Bon, avoit obtenu pour recompense de ses services le gouvernement d'une place. Il y devint amoureux de son hôtesse femme d'une beauté & d'une pudicité insignes. Il lui parla d'amour, & lui jura le secret & la constance. Elle repond que sa conscience ne lui permet pas de violer la foi conjugale, & qu'il devroit songer aux loix sacrées de l'hospitalité, & porter (*k*) ailleurs ses feux legitimement. Cette reponse ne servant qu'à augmenter sa passion, il se tourne d'un autre côté ; il offre beaucoup d'argent, & il promet à cette femme de la faire aller plus brave (*l*) qu'aucune autre de ses voisines & de ses parentes, & de procurer à son mari un emploi utile & glorieux. Ses promesses ne faisant aucune impression, il dresse une autre baterie : il emprisonne le mari sous pretexte de rebellion, & lors que la femme recourt à lui comme au seul moien de sauver la vie du prisonnier, il repond que le crime est évident, & qu'on ne peut se dispenser de le punir du dernier suplice à moins que la grace du Souverain n'intervienne : Je promets de l'obtenir, ajoûte-t-il, pourveu que vous m'accordiez tout presentement la faveur que je vous ai demandée tant de fois. (*m*) *Promitto me apud Principem gratiam marito tuo obtenturum, si voluntati meæ obsequi nunc cùm soli sumus, volueris.* Cette proposition la fait rougir, pleurer, soupirer, excite un combat entre l'amour conjugal, & la vertu, ôte la parole. Il (*n*) profite de l'irresolution, & contente sa cupidité. On le somme de tems en tems de sa promesse, il se sert de mille mensonges, & enfin il fait trancher la tête secretement au prisonnier, & persuade à la femme qu'elle le tirera de prison en presentant au geolier un certain papier qu'il lui donne. Elle court à la prison, & trouve que son mari a perdu la vie par la main du bourreau. La vüe d'un tel objet lui fait perdre la parole ; mais peu après elle retourne chez le Gouverneur, & lui fait tous les reproches qu'une juste indignation lui suggere : il allegue cent excuses & ofre de l'epouser, & lui promet une fortune magnifique. Elle rejette ces ofres, & raconte toute l'avanture à quelques parens qui lui conseillent d'atendre l'arrivée du Duc Charles, afin de lui demander justice. Ce Prince aiant averé les crimes du Gouverneur lui ordonne d'epouser la veuve : elle (*o*) y aporte une repugnance qui ne peut être surmontée qu'à force de sollicitations. On dresse le contrat de mariage, l'epouse doit heriter de tous

(*k*) Esse variis locis virgines opulentas complures forma se multo præstantiores, eligat unam quæ genio respondeat, è qua liberos sancto matrimonio procreatos suscipere possit. *Pontus Heuterus rerum Burg. l.* 5. *pag.* 165.

(*l*) Auri acervum offert, ac in quem velit usum auferre jubet, promittit mundum muliebrem, qui cum vicinarum ac cognatarum ornamentis comparari non possit, addens se marito apud Principem impetraturum, in patria ejus dignitatem, non minus honori quàm compendio servituram. *Id. ib.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) Obticentem, lachrymantem, ac alta suspiria ducentem, nec tamen reluctantem in thorum collocat. *Id. ib.*

(*o*) Victa multorum ac magnorum virorum matronarumque auctoritate mulier in nuptias fere coacta consentit. *Id. ibid. pag.* 166.

me, qu'il meprisa les avis sinceres qu'il en reçut de la trahison de Campobasso; β *si cela étoit vrai*, repondit-il, *le Roi ne me l'eût point fait sçavoir*. L'une de ses plus grandes fautes fut de croire γ que *toutes les graces & honneurs qu'il avoit reçus en ce monde étoient procedez de son sens & de sa vertu, sans les attribuer à Dieu comme il devoit*. Il fut beaucoup mieux reglé ‡ *en ses plaisirs corporels* que ses trois predecesseurs. *Aussi ne veit-on sa maison fournie de bastards, ni qu'il fut trop adonné à ses femmes*. Il en épousa (O) trois, & ne laissa qu'une fille.

☞ BOURGOGNE (MARIE DE) fille unique & heritiere du precedent, nâquit * à Bruxelles le 13. de Fevrier 1457. Comme elle étoit le plus grand parti qui fût alors dans l'Europe, plusieurs Princes la rechercherent en mariage; mais son pere eut l'habileté (A) de la promettre tantôt à l'un & tantôt à l'autre, & de ne la donner à aucun. Il y a beaucoup d'aparence qu'elle ne se seroit jamais mariée pendant la vie de ce Prince. Dès qu'il eut été tué on parla tout de bon de la marier, & il y eut là-dessus beaucoup d'intrigues que vous pourrez voir dans ‡ Varillas. J'ai parlé ailleurs † de la faute irreparable qui fut commise par Louis onze. Elle consista uniquement en ce qu'il ne voulut point faire épouser à son fils l'heritiere de Bourgogne, car il ne fut point blâmable, (B) comme plusieurs le pretendent, de ce qu'il ne voulut point

β *Comines l. v. 5. ch. 6. pag. m. 283.*

γ *Id. ib. chap. 9. pag. 291.*

‡ *Louis Gollut ib. chap. 108. pag. 885.*

* *Anselme ubi supra pag. 214. d'autres comme Louis Gollut ubi supra lib. 11. c. 1. p. 892. disent à* Valenciennes.

‡ *Varillas, Hist. de Louis XI. liv. 8.*

† *Dans l'article de Louis XI.*

tous les biens du mari s'il meurt avant elle sans enfans: on procede selon les formes à la benediction nuptiale, & alors le Duc demande à la femme si elle est contente, oüi repond elle, mais moi reprit-il, je ne le suis point. Il envoie le Gouverneur en prison, deux heures après il le fait decapiter dans la même chambre où le premier mari avoit eu la tête trenchée. On met entre les mains de la femme une copie de l'arrêt de mort, & on l'envoie dans la prison afin qu'elle voie que le double crime de son seducteur ne demeure pas impuni. Elle tomba (a) dans une melancholie qui la fit mourir peu de tems après. Lipse (b) qui raporte cette même histoire avec toutes ses circonstances, a observé que la scene est dans une ville de Zelande. Voiez aussi Pierre Matthieu dans l'histoire (c) de Loüis XI. Mr. Varillas en a dit un mot, & s'y est brouillé, car il pretend (d) que l'on contraignit le Gouverneur à épouser cette femme. Il ne falut pas l'y contraindre, il ne demandoit pas mieux. Voiez la derniere note marginale de la colonne suivante.

(O) *Il épousa trois* femmes.] I. Catherine de France fille de Charles VII. l'an 1439. Elle mourut l'an 1446. sans posterité. II. Isabelle de Bourbon fille de Charles Duc de Bourbon l'an 1454. Elle mourut le 13. de Septembre 1465. laissant une fille dont je fais l'article. III. Marguerite sœur d'Edoüard IV. Roi d'Angleterre l'an 1468. elle n'eut point d'enfans, & mourut l'an 1503. (e).

(A) *Son pere eut l'habileté de la promettre .... & de ne la* point *donner.*] Un grand Prince qui n'a qu'une fille, & qui s'engage à de hautes entreprises loin de son païs n'a guere besoin de gendre: il doit craindre qu'un tel allié ne se degoûte de la vie privée, & qu'il n'ait trop d'impatience de commander. Les soins du dehors qui occupent le beau-pere, ne lui permettent pas de prevenir les cabales domestiques. En un mot l'heritiere presomptive d'un Etat est moins à craindre quand elle est à marier, que quand elle a un mari. Outre qu'étant fille elle peut servir de leurre par raport à un grand nombre de pretendans, ce qui fournit à son pere les occasions de noüer & de denoüer plusieurs intrigues. Quoi qu'il en soit, le Duc de Bourgogne (f) *entretenoit* du mariage de sa fille *tout homme qui la demandoit: & croy*, dit Philippe de Comines, *qu'il n'eust point voulu voir de fils, ne que jamais il n'eust marié sa fille tant qu'il eust vescu; mais tousiours l'eust gardee, pour entretenir gens pour s'en servir & aider.* Il dit cela à propos d'une negociation qui fut mise sur le tapis l'an 1470. pour marier cette Princesse avec le Duc de Guienne, frere de Louis XI. (g) *Tant fut demené* ce mariage *qu'il s'en fit quelque promesse de bouche, & encores quelques mots de lettres: mais autant en ay-je veu faire avec le Duc Nicolas de Calabre, & de Lorraine, fils du Duc Jean de Calabre, dont a esté parlé cy-devant. Semblablement s'en fit avec le Duc de Savoye Philebert, dernier mort, & puis avec le Duc Maximilian d'Austriche, Roy des Romains aujourd'huy, seul fils de l'Empereur Frederic. Cestui là eut lettres, escrites de la main de la fille, par le commandement du pere, & un diamant. Toutes ces promesses se firent en moins de trois ans de distance. Et sais bien sour qu'avec luy, nul ne l'eust accompli tant qu'il eust vescu, au moins de son consentement.*

(B) *Il ne fut point blâmable ... de ce qu'il ne voulut point qu'un autre Prince de son sang se mariast avec elle.*] S'il eut permis que son frere l'épousât il se fut jetté dans le peril d'une entiere revolution, & il n'y a point d'aparence que la couronne fût passée à son fils. On ne doit donc pas le blâmer du soin qu'il prit d'empêcher ce mariage. Mr. Varillas exprime très-bien les motifs de Louïs XI. (h) „ Le Roy qui „ dans une autre conjoncture eût dû desirer le maria- „ ge de son frere avec l'heritiere de Bourgogne, l'ab- „ horroit dans celle-cy, parce que donnant d'un côté „ à cette alliance pretenduë toute l'attention qu'elle „ meritoit, & faisant de l'autre sur lui-même toutes „ les reflexions dont les esprits trop subtils ont accoû- „ tume de s'embarrasser en ce qui touche l'avenir. il „ se consideroit comme étant d'un âge desormais trop „ avancé pour ne pas laisser mineur le fils dont les „ Sages-femmes publioient que la Reine étoit encein- „ te; & que par consequent il seroit en la puissance „ de son frere de le dépouiller, s'il joignoit aux riches- „ ses de la Maison de Bourgogne, les vaillans Soldats „ qu'il leveroit dans la Guienne. Au lieu que si la „ Princesse de Bourgogne avoit un autre mary que le „ Duc de (i) Berry, le mineur que sa Majesté laisse- „ roit en seroit plus affermi sur le Trône; puisque si „ elle épousoit un Prince étranger, il seroit moins en „ état de rallumer en France la guerre civile; & si on „ luy en choisissoit un dans le Royaume de France, „ il manqueroit au moins de l'autorité, & des établis- „ semens qui rendoient si dangereux les Fils de Fran- „ ce, lorsqu'ils naissoient avec la foiblesse de se laisser „ aisément engager à la revolte. „ Au reste l'Angleterre fut fort allarmée de la proposition du mariage de Marie de Bourgogne avec le frere de Louis onziéme. Comines va nous l'aprendre: (k) *Le Roy Edoüard d'Angleterre qui cuidoit veritablement que ce mariage ... se deust traiter, & enestoit deceu comme le Roy, travailloit fort avec ledit Duc de Bourgongne pour le rompre, alleguant que le Roy n'avoit point de fils. & que s'il mouroit, ledit Duc de Guyenne s'attendoit à la couronne: & par ainsi, si ce mariage se faisoit, toute Angleterre seroit en grand peril d'estre destruite, veu tant de Seigneuries jointes à la couronne: & prenoit merveilleusement cette matiere à cœur, sans besoin qu'il en fust. & si faisoit tout le Conseil d'Angleterre: ne pour excuse qu'en sceust faire le Duc de Bourgongne, les Anglois ne l'en vouloient croire.* Voici un passage qui demandera une reflexion. (l) „ Tout eust passé en peu de temps „ sous la domination du Royaume, s'il eust voulu „ prendre la voye que l'on luy proposoit du mariage „ de cette Princesse avec son fils ou avec quelque au- „ tre Prince de son Sang. Et certes s'il eust donné „ cette riche heritiere à Charles d'Orleans Comte d'An- „ goulesme, qu'elle desiroit ardamment, tous les „ Pays-Bas seroient aujourd'huy unis à la France; car „ ce Prince eut un fils qui vint à la Couronne, c'est „ François I. Mais il haïssoit si fort cette Maison de „ Bourgongne qu'il la vouloit aneantir, faisant son „ compte de luy prendre toutes les terres qui relevoient „ de la Couronne, & de faire tomber les autres entre „ les mains de quelques Princes Allemands avec ses „ alliez. „ On voit manifestement que Mezerai censure Louis XI. de deux choses; la premiere est, qu'il rejetta le mariage du Dauphin & de l'heritiere de Bourgogne: la seconde, qu'il ne voulut pas que le Comte d'Angoulême l'épousât. L'Historien a raison sur le premier point, mais non pas sur le second, car il n'etoit aucunement vraisemblable que le Comte seroit pere d'un Roi de France, & il y avoit plusieurs raisons d'aprehender que son mariage avec une si riche heritiere ne devint funeste à la Couronne. Ainsi la premiere faute faite, le Roi se gouverna selon les principes de la prudence, en ne voulant pas qu'un Prince du Sang recueillît la succession du Duc Charles. La reponse qu'il fit aux Deputez de la Princesse sur la proposition de la marier avec le Comte d'Angoulême etoit naïve, & en même tems d'un habile politique. Il leur dit

(a) Non diu post animi mœrore confecta supervixit ingentibus præfecti bonis liberos è priore marito susceptos ditans. *Pontus Heuterus ubi supra pag. 167.*

(b) *Lipsius, monit. & exempl. polit. lib. 2. cap. 9. n. 7.*

(c) *Au livre 7. chap. 23. p. m. 395.*

(d) *Varillas, Hist. de Louis XI. liv. 1. pag. 34.*

(e) *Tiré du Pere Anselme Hist. geneal. de la maison roiale pag. 214.*

(f) *Comines liv. 3. chap. 3. pag. 145.*

(g) *Id. ib. chap. 8. pag. 169. 170. Voiez Matthieu, Hist. de Louis XI. liv. 5. pag. 246. 252.*

(h) *Varillas, Hist. de Louis XI. liv. 5. pag. 348.*

(i) *C'étoit le frere du Roi & le même que le Duc de Guienne.*

(k) *Comines ubi supra pag. 171. 172. ad ann. 1471.*

(l) *Mezerai abregé Chronol. to. 3. pag. 332. ad ann. 1477.*

NOTEZ qu'en corrigeant cette épreuve je me suis souvenu que Snoius *lib. 11. rerum Batavic. p. m. 159.* raconte tout autrement l'histoire dont j'ai parlé dans la remarque N. Il dit qu'un Bourgmaitre de Zelande viola une pauvre fille dans un jardin, que le Duc lui ordonna ou de l'épouser, ou de lui donner la moitié de son bien, & sur son refus qu'il lui fit trancher la tête, quoi que dans cette extremité le Bourgmaitre offrit d'épouser la fille. N'y aiant point eu de place dans la marge de la colonne precedente, il a falu mettre cela ici.

point qu'un autre Prince de son sang se mariât avec elle. Il lui envoia son barbier avec ordre de parler (C) à elle seule, mais on ne le permit point. Elle épousa un Prince tel quant à l'âge que sa (D) gouvernante le souhaitoit. Ce fut Maximilien d'Austriche fils de l'Empereur Frideric III. les noces furent celebrées le 20. d'Août 1477. Elle mourut d'une chute (E) de cheval au mois de Mars 1483. & laissa deux enfans, savoir Philippe d'Austriche qui fut pere de Charles-Quint, & Marguerite d'Austriche qui fut fiancée au Dauphin la même année. Ce mariage ne fut point consommé.

BOURIGNON (ANTOINETTE) a été une de ces filles devotes qui croient être conduites par des inspirations particulieres, & voilà pourquoi on l'a traitée de fanatique. Elle a publié un très-grand nombre de livres remplis de dogmes fort singuliers, & depuis son enfance jusqu'à sa vieillesse on a pu remarquer dans son ame un tour extraordinaire. Elle nâquit à Lile le 13. de Janvier 1616. si laide que l'on delibera quelques jours dans la famille s'il ne seroit pas à propos * de l'étouffer comme un monstre. Sa diformité diminua, & l'on ne prit point ce parti. A quatre ans elle conoissoit dejà que les Chretiens ne vivent pas selon leurs principes, elle demandoit † qu'on la menât dans le païs des Chretiens, elle ne croioit pas y être pendant qu'elle remarquoit qu'on ne vivoit pas conformément à la loi de JESUS-CHRIST. Une des plus grandes croix qu'elle eut à souffrir dans sa famille, fut qu'on la vouloit marier; ce n'étoit point ce qu'elle cherchoit; un cloître lui paroissoit preferable à un mari. Elle (A) voioit sa mere trop malheureuse

* *Vie continuée de Mademoiselle Bourignon*, *pag.* 11.

† *Ib. pag.* 16. 17.

dit, (a) *qu'une experience de neuf ans ne luy avoit que trop appris le malheur que c'étoit pour luy, d'avoir pour voisin un Prince de son Sang maître des Provinces des Pays-Bas. Que Dieu l'en ayant delivré, il n'avoit garde d'exposer sa vieillesse à des fatigues de corps & d'esprit semblables à celles qui avoient plus d'une fois été sur le point de l'accabler dans un âge plus florissant: & qu'enfin il luy étoit moins prejudiciable que Marie de Bourgogne épousât un Prince de quelque autre Maison Souveraine qu'elle choisit entre les Chretiens, que de celle de France, si elle & ses Sujets n'aimoient mieux attendre que le Daufin fût en état de se marier.* Louis XI. n'avoit que deux bons partis à prendre, l'un étoit de marier l'heritiere de Bourgogne avec le Dauphin, l'autre de la depouiller de tous ses Etats par le droit des armes. Il rejetta le premier, & voulut choisir le second, mais il ne sut ou il ne put l'executer, soit que la crainte des opositions de l'Angleterre, ou le mauvais état de sa santé le refrenassent, soit qu'il manquât des qualitez de conquerant. Il n'en étoit guere pourvu; il étoit beaucoup plus capable de brouiller les affaires de ses voisins, & de conserver son bien par la voie des intrigues, que de faire des conquêtes. Il eût eu besoin de la hardiesse du Duc de Bourgogne, comme celui-ci avoit besoin de la finesse de (b) l'autre. En tout cas le mariage de Maximilien d'Autriche avec l'heritiere de Bourgogne étoit pour la France un moindre mal, que le mariage d'un Prince François avec la même heritiere; car Maximilien ne pouvoit pas cabaler dans le Roiaume avec les mecontens, comme auroit fait à sa place un Prince du Sang; & selon toutes les aparences les Flamans dominez par le Comte d'Angoulême eussent cent fois plus troublé la France sous Charles VIII. & sous Louis XII. qu'ils ne la troublerent dominez par les Austrichiens. J'avouë que sous Charles-Quint le patrimoine des Ducs de Bourgogne a été funeste à la France, mais Louïs XI. pouvoit-il prevoir cela? Le plus fin de tous les Anges eût-il pu conjecturer que le fils unique de Maximilien heriteroit de l'Espagne, & que les Allemans seroient assez simples pour se donner un Empereur aussi puissant que l'étoit le petit-fils de Marie de Bourgogne?

Au reste les maux que cette branche de la maison roiale fit à la France, serviront aparemment de leçon pendant plusieurs siecles pour ne point laisser tomber les grandes Provinces du Roiaume à la discretion des Princes du Sang. C'étoit une mauvaise coutume que celle de leur donner de tels fiefs; par là le Roiaume de France fut moins une Monarchie, qu'un état semblable à l'Empire d'Allemagne. La Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, la Guienne, le Languedoc, la Champagne, la Provence, le Dauphiné &c. ont eu autrefois leurs Seigneurs particuliers, sur lesquels le Roi n'avoit guere plus d'autorité que l'Empereur sur les Princes d'Allemagne, & à l'égard de quelques-uns il en avoit beaucoup moins. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il succombât quelquefois dans les guerres étrangeres, & que les guerres civiles lui donnassent de si rudes occupations. Se reserver un hommage, le droit d'investiture, la reversion, la mouvance, c'est très-peu de chose: cela n'empêche point la multitude de maîtres dans un Roiaume, l'érection d'un Etat dans l'Etat, *imperium in imperio*, ni la confusion qui a fait dire au Prince des Poëtes, οὐκ ἀγαθὸν πολυκοιρανίη· εἷς κοίρανος ἔστω, εἷς βασιλεύς (c). *Non bonum multorum principatus: unus princeps esto, unus rex.*

(C) *Pour parler à elle seule, mais on ne le permit point.*] Maître Olivier admis à l'audience de la Princesse Marie, reçut ordre de declarer pourquoi il venoit. (d) *Il respondit qu'il n'avoit charge sinon de parler à elle à part. On lui dit que ce n'estoit pas la coustume, & par special à cette jeune Damoiselle qui estoit à marier: il continua de dire qu'il ne avoit autre chose, sinon à elle: on lui dit lors qu'on luy feroit bien dire, & eut peur . . . . & se departit pour cette fois.*

(D) *Elle épousa un Prince tel quant à l'âge que sa gouvernante le souhaitoit.*] Vous comprendrez tout ceci en lisant ce curieux passage de Philippe de Comines: „ (e) Paravant se tint quelque conseil sur cette „ matiere: ou se trouva Madame de Halluin premiere „ Dame de ladite Damoiselle: laquelle dit, comme „ me fut rapporté, qu'ils avoient besoin d'un hom„ me, & non pas d'un enfant, disant que sa maistres„ se estoit femme pour porter enfant, & que de cela „ le pays avoit besoin: A cette opinion se tindrent: „ Aucuns blasmerent ladite Dame d'avoir si franche„ ment parlé, autres l'en loüerent, disans qu'elle ne „ parloit que de mariage, & de ce qui estoit tres ne„ cessaire au pays: Ainsi il ne fut plus nouvelles que „ de trouver cet homme.„ Voiez les nouvelles de la (f) Republique des lettres.

(E) *Elle mourut d'une chute de cheval.*] Comme elle aimoit fort la chasse il lui prit un jour envie de voir celle du Heron. Elle sortit donc de Bruges (g) *montée sur un cheval genereux . . . . & se voiant en rase campagne, elle donna la liberté à son cheval . . . les sangles de la selle venant à se rompre la Duchesse fut rudement jettée par terre . . . . . mais la pudeur naturelle & la crainte de contrister son mari . . . . . firent qu'elle dissimula trop long (h) tems son mal. Les côtes cependant étoient notablement blessées, la fiévre continuelle survint . . . . elle se vid obligée de se mettre au lit, où elle ne la fit pas longue.* On ne comprend pas aisément que la pudeur naturelle l'ait pu obliger à ne pas dire qu'elle s'étoit fait du mal aux côtes. Laissons donc cet Auteur qui met ensemble des choses dont l'une n'est guere faite pour l'autre, & consultons Mr. Varillas qui s'est exprimé plus nettement. Marie, dit-il, „ (i) étoit allée à la chasse sur une ha„ quenée la plus douce que l'on eût pu trouver; & „ neanmoins cet animal se mettant tout d'un coup en „ furie, la fit tomber sur une racine d'arbre, qui luy „ entra dans la partie que la pudeur empêche de nom„ mer. Cette blessure n'auroit pas été incurable, si „ la Princesse eût voulu souffrir qu'un Chirurgien y „ mît la main: mais la honte la retint si long-temps, „ que la gangrene survenant, luy ôta la vie en mil „ quatre cent quatre (k) vingt un.„ (l) Qu'on dise tant qu'on voudra que ce fut porter la honte jusques à l'excés, cette faute est d'une telle nature que ceux qui la commettent meritent plus nôtre admiration, que ceux qui ne la commettent pas. C'est une espece d'heroïsme, c'est mourir martyr de la pudeur.

(A) *Elle voioit sa mere trop malheureuse dans l'état de mariage.*] Si je n'aportois pas une preuve de ce que j'avance ici, on croiroit peut-être que je n'ai pas bien entendu l'Auteur que je cite; car enfin ce n'est pas rejetter le mariage par un motif assez digne de la Demoiselle Bourignon, que de le fuir à cause qu'on y remarque de la peine. On pourroit donc s'imaginer que celui qui a publié la vie de cette fille n'a pas dit ce que je raporte. Prevenons par une bonne citation ce jugement (l) temeraire. „ (m) Cet enfant . . . remar„ quant que son pere étoit rude à sa mere, & que

(a) *Varillas ubi supra liv.* 8. *pag.* 169.

(b) *Le Duc de Bourgogne avoit assez hardiment, pour entreprendre toutes choses. Sa personne pouvoit assez porter le travail, qui lui estoit necessaire. Il estoit assez puissant de gens & d'argent: mais il n'avoit point assez de sens & malice pour conduire ses entreprises. . . . Qui ont peu prendre partie des conditions du Roy nostre maistre, & partie des siennes, en eust bien fait un Prince parfait.* Comines l. 3. ch. 3. pag. 145.

(c) *Homerus Iliad. lib.* 2. *v.* 204.

(d) *Comines liv.* 5. *chap.* 14. *pag.* 307.

(e) *Id. liv.* 6. *chap.* 3. *pag.* 357.

(f) *Mois de Juillet* 1686. *art.* 7. *pag.* 799.

(g) *Fabert, Hist. des Ducs de Bourgogne pag.* 347.

(h) *Pendant trois semaines.* Id. ibid. pag. 348.

(i) *Varillas ubi supra liv.* 9. *pag.* 249.

(k) *Il faloit dire* quatre vingt trois, *à commencer l'année au mois de Janvier.*

(l) Stultorum incurata pudor malus ulcera celat. *Horat. epist.* 16. *lib.* 1.

(m) *Vie continuée de Mademoiselle Bourignon pag.* 20.

 „ quel-

se dans l'état de mariage β, pour ne craindre pas le même inconvenient; & de plus (B) elle étoit doüée d'une chasteté surprenante, & trouvoit des douceurs extrêmes à se detacher des sens, afin de s'unir d'une façon très-intime à son Createur. Son pere γ ne laissa pas de la prometre en mariage à un François: le tems étoit dejà pris pour *solenniser les noces*, & il falut pour detourner cette execution qu'elle prît la fuite le jour de Pâques 1636. Ce ne fut pas pour se jetter dans un Cloître, elle avoit † conu que l'esprit de l'Evangile ne regne pas dans les Couvens: ce fut pour s'en aller dans quelque desert. Elle s'habilla donc en Hermite ‡, & gagna païs autant qu'elle put; mais parce qu'on soupçonna dans un village du Hainaut qu'elle étoit fille, on l'arrêta. Jamais elle ne courut autant de risque qu'alors, par raport à l'état de virginité: elle étoit tombée entre les mains d'un homme de guerre, qui ne lâcha prise que par une espece de miracle. Le Pasteur du lieu ⸸ la delivra du peril, & croiant remarquer en elle l'esprit de Dieu, il en parla à l'Archevêque de Cambrai qui la vint interroger, & lui deconseilla la vie d'Hermite, & l'obligea de retourner chez son pere. Elle s'y vit bientôt après persecutée de propositions de mariage, ce qui l'obligea de s'enfuir encore une fois. Elle * alla trouver le même Archevêque, & obtint de lui la permission de former une petite Communauté à la campagne, avec quelques autres filles de son humeur: il s'en dedit peu après, ce qui obligea Antoinette à s'en aller au païs de Liege, d'où elle retourna en Flandres, & y passa plusieurs années dans la retraite, & dans une grande simplicité de vie, mais non pas sans inspirer beaucoup d'amour à un homme qui contrefit le devot, afin d'avoir accés auprès d'elle. Il lui parla de mariage, & ne la trouvant point docile sur ce chapitre, il voulut supléer par (C) la force de ses bras ce qui manquoit à l'efficace de ses discours. Mais

β *Ib. pag. 20. & vie exterieure pag. 148.*

γ *Vie exterieure pag. 150.*

† *Ibid. pag. 149.*

‡ *Ibid. pag. 151. & seq.*

⸸ *C'étoit le village de Blacom.*

* *Ibid. pag. 166.*

„ quelquefois il s'emportoit de colere contr'elle, après „ avoir tâché de l'amadoüer par ses embrassemens enfantins, pour lesquels le pere avoit quelque complaisance, elle se retiroit à l'ecart; où considerant combien c'étoit une chose miserable que d'être marié à „ un party facheux, elle s'addressoit à Dieu, & lui disoit, *Mon Dieu, mon Dieu! faites que je ne me marie jamais*: priere qui étoit bien differente de celle „ que S. Augustin deplore d'avoir faite avant sa conversion; *Donnez moy, Seigneur, la continence & la chasteté; mais ne me la donnez pas encore sitôt*: craignant d'etre trop tôt gueri de ce charme damnable „ & passager: en quoi il est à croire qu'il a davantage „ de complices & de confreres, que Mademoiselle „ Bourignon encore enfant n'a d'imitateurs de sa priere.„ La reflexion de cet Auteur est très-bonne. Le don de continence n'est pas une chose dont bien des gens se soucient (je parle de ceux qui ne s'y sont point engagez par vœu.) Voilà St. Augustin qui la demande, & qui a peur d'être pris au mot, c'est pourquoi il avertit le bon Dieu de ne pas trop se hâter.

(B) *Elle étoit doüée d'une chasteté surprenante.*] Voici ce que l'on en dit dans sa vie. „ (a) Dieu lui donna dès son enfance le don de la chasteté & de la continence d'une maniere si parfaite, qu'elle a souvent „ dit de n'avoir jamais eu en toute sa vie, pas même „ par tentation ou surprise, la moindre pensée qui „ pût être indigne de la chasteté & de la pureté de l'état virginal. Ste. Terese a écrit d'elle-même que „ Dieu l'avoit autrefois favorisée de la même grace. „ Mais Mademoiselle Bourignon la possedoit d'une „ maniere si abondante, qu'elle redondoit, par maniere de dire, sur les personnes (b) qui étoient avec „ elle. Sa presence & sa conversation repandoit une „ odeur de continence qui faisoit oublier les plaisirs de „ la chair; & je laisse à l'experience de ceux qui font „ avec application de cœur la lecture de ses livres, à „ juger s'ils n'en sentent pas quelques impressions, „ & s'ils ne sont pas touchés de quelques attraits à „ cette vertu si agreable à Dieu. „ N'ai-je pas eu raison de dire que la chasteté de cette fille étoit *surprenante*? En termes d'Ecole il la faudroit apeller non seulement *immanente*, mais aussi *transitive*, veu que ses effets se repandoient au dehors, & ne se terminoient pas sur leur sujet. Je pense que les Mystiques se servent plutôt du terme de *penetratif*, que de celui de *transitif*; car je me souviens qu'un (c) Chartreux a publié que la Sainte Vierge avoit une VIRGINITÉ PENETRATIVE, qui faisoit que ceux qui la regardoient, quelque belle qu'elle fût, ne sentoient rien que de chaste. Il ajoûte que Saint Joseph avoit le don qu'on apelle d'INFRIGIDATION, qui l'exemtoit de tout sentiment d'impureté, & quant au corps & quant à l'ame. C'est ainsi ce me semble que l'on devroit apeller le talent que Dieu avoit accordé à la Demoiselle Bourignon. Ce terme representeroit admirablement l'effet qu'elle produisoit sur son prochain: le don d'*infrigidation* devroit être celui de rendre froides les personnes qui nous aprochent. Mais puis que c'est à l'usage à regler la force des termes, n'incidentons point là-dessus. Disons seulement que la clause *quelque belle qu'elle fût*, dont le Chartreux s'est servi, n'est pas une cheville de periode, ou une parenthese superflue: cela etoit essentiel à son sujet, c'est en cela que consiste le merveilleux; car la nature sans la grace pourroit fort bien conferer une virginité penetrative: il ne faudroit pour cela qu'un certain degré de laideur. C'est pourquoi j'aurois voulu que celui qui nous a donné la vie de la Demoiselle Bourignon, eût inseré par forme de parenthese dans l'endroit cité ci-dessus, que le don de continence qu'elle repandoit au dehors ne procedoit pas de quelque desagrement, & de quelques manieres degoûtantes qui se trouvassent en sa personne. Je finis par une reflexion, qui à la pluralité des voix ne passeroit point pour fausse. Je ne croi pas qu'il y ait beaucoup de jeunes Religieuses qui demandent par leurs prieres la virginite penetrative. Les (d) plus vertueuses se contentent d'avoir le don de se contenir, & seroient fâchées de mortifier tous les desirs des hommes qui les regardent. On se croiroit trop disgraciee de la nature, si l'on se persuadoit que l'on n'a qu'a se montrer pour rendre chastes les yeux & les cœurs; cette pensée ne plairoit pas. Je croi donc que le degré le plus sublime & le plus rare de la chasteté, est de souhaiter non seulement d'être chaste, mais aussi de rendre chastes à la ronde tous ceux dont on est environnée, & avec qui l'on entre en conversation. Ordinairement parlant on ne demande point que ce don ait une grande sphere d'activité; c'est assez qu'il occupe tout l'espace d'une personne.

(C) *Il voulut supléer par la force de ses bras.*] Cet homme s'apelloit Jean de St. Saulieu: il étoit fils d'un paisan, & s'il faut croire tout ce qu'on en dit dans la vie de nôtre Antoinette, c'étoit un grand fripon. Il s'insinua dans l'esprit de cette fille par des airs devots, & par des discours de la plus fine spiritualité. (e) *La premiere fois qu'il l'accosta ..... il lui parla en Profete, mais en Profete moderé & retenu, qui ayant achevé sa profetie se retire doucement sans rien expliquer, & sans insister à se faire croire.....* (f) *La seconde fois qu'il lui parla il prit le personnage d'un homme illuminé, charitable & familier à Dieu.* Après s'être bien insinué il declara sa passion, & voiant qu'on s'en fâchoit, il en temoigna du repentir; il y eut rupture, il y eut reconciliation, enfin il voulut user de main mise. Voici ce qu'en dit la Dame: (g) *Souvent étant dans mon logis, il m'étoit si importun & insolent qu'il me falloit avertir mes filles de veiller sur lui, & ne lui plus ouvrir la porte de mon logis: car il venoit quelque-fois avec un couteau en la main, qu'il me presentoit à la gorge si je ne voulois point ceder à ses mauvais desseins: en sorte que je fus à la fin obligée d'avoir recours au bras de la justice, parce qu'il menaçoit* de rompre les portes & fenêtres de mon logis, voire de me tuer, encore bien qu'on le devroit pendre sur le marché de Lille. *Le Prevôt me donna deux hommes de garde en mon logis, pendant qu'on tenoit les informations des insolences qu'icelui S. Saulieu m'avoit faites.* La conclusion fut qu'on les accorda; il promit de n'aller jamais aux lieux où elle seroit, & retracta ses (h) medisances. Il protesta *qu'il la connoissoit pour fille de bien & d'honneur.* Cette bonne devote n'a pas toûjours été bien famée, & n'a pas eu toûjours le talent d'inspirer la chasteté. Je ne parle point des desseins de l'Officier de Cavalerie (i) qui se saisit d'elle dans un village, lors qu'elle se deguisa en Hermite à l'âge d'environ 20. ans; les gens de guerre & sur tout quand ils sont

(a) *Ibid. pag. 21.*

(b) *Nous verrons dans la remarque suivante que cela n'a pas été toûjours vrai. Aussi dit-on que le don de continence n'est pas une chose sûre pour le present & pour l'avenir.*

(c) *Pierre Garnefelt dans ses* elucidationes sacræ in 5. libros de imaginibus antiquorum Eremitarum pag. 645. *apud Thomasium in Schediasmate historico. Le livre du Chartreux fut imprimé à Cologne l'an 1622.*

(d) *On laisse à part certains exemples fort rares de personnes qui ont defiguré leur visage afin qu'il ne tentât point le prochain.*

(e) *Vie continuée pag. 133.*

(f) *Ibid. pag. 134.*

(g) *Vie exterieure pag. 196.*

(h) *Il faut savoir que quand il vit qu'elle rejettoit les propositions de mariage,* il publia par tout qu'elle étoit sa femme de promesse, & qu'il avoit couche avec elle. Toute la ville en fut en murmure, plusieurs le croioient, & s'en scandalisoient. *Traité de la parole de Dieu pag. 78.*

(i) *Vie exterieure pag. 155. & suiv.*

Mais elle implora la protection du bras seculier; desorte que ce faux devot fut contraint de s'adresser à une autre fille devote (D) qu'il trouva plus disciplinable. Nôtre Antoinette qui avoit resolu de renoncer pour jamais à son patrimoine, se ravisa (E) & en reprit la possession *. Elle devint directrice d'un hôpital β l'an 1653. γ & s'y enferma sous la clôture en 1658. aiant pris l'Ordre δ & l'habit de St. Augustin. Par une fatalité bien singuliere la sorcelerie se trouva si generale dans cet hôpital que ζ toutes les petites filles qui y étoient entretenuës, avoient un engagement avec le Diable. Cela donna lieu aux medisans de divulguer † que la directrice de cette maison étoit sorciere: les Magistrats de Lille entreprirent la Demoiselle Bourignon, ils envoierent des Sergeans dans son cloitre, ils la firent venir devant eux, & l'interrogerent. Elle leur repondit pertinemment; mais comme elle crut que ses parties avoient autant de credit que de passion, elle ne jugea pas à-propos de demeurer exposée à leurs poursuites, c'est pourquoi elle se sauva à Gand. Ceci arriva en 1662. Elle ne fut pas plutôt à Gand, que *Dieu* ‡ *lui decouvrit de grans secrets.* Elle fit à Malines un ami qui lui a été toûjours fidelle. Il se nommoit Mr. de Cort; ce fut pour ainsi dire son premier enfantement spirituel, & au figuré; mais qui eut cela de rare, qu'il lui causa les mêmes tranchées qu'un enfantement (F) au propre. Cet ⸸ homme

* *Vie continuée, pag.* 128.

β *C'étoit l'hôpital de nôtre Dame des sept douleurs à Lisle.* Vie exterieure pag. 203.

γ *Ibid. pag.* 200.

δ *Traité de la parole de Dieu, pag.* 79.

ζ *Vie exterieure, pag.* 216.

† *Vie continuée, pag.* 220.

‡ *Ibid. pag.* 226.

⸸ *Ibid. pag.* 231.

sont logez dans un village, sont fort dangereux pour une semblable proie, & peu penetrables à la virginité penetrative: laissons donc cette avanture. Parlons du neveu du Pasteur de St. André proche de Lille. La Bourignon (a) s'étoit enfermée dans une solitude au voisinage de cette paroisse. Le neveu du Pasteur conçut de l'amour pour elle: il *en fut tellement épris qu'il ne cessoit d'environner la maison, & de decouvrir ses passions par paroles & poursuites.* La solitaire menaça de quitter son poste, si on ne la delivroit de cet importun. L'oncle le chassa de son logis. Alors le jeune homme *tourna son amour en rage, & dechargeoit quelquefois son fusil au travers* de la chambre de cette recluse; & voiant qu'il ne gagnoit rien, il publia qu'il se marioit avec elle. Le bruit en courut par toute la ville; les devotes en furent scandalisées, & menacerent de faire affront à la Bourignon, si elles la trouvoient dans les ruës. Il falut que les Predicateurs publiassent qu'il n'étoit rien de ce mariage. Je ne croi pas qu'elle fût fâchée d'aprendre au public qu'elle avoit paru si aimable à quelques hommes, qu'ils avoient souhaité passionnément de l'épouser. Les vieilles filles sont ravies de raconter de telles histoires.

(D) *A une autre fille devote qu'il trouva plus disciplinable.*] St. Saulieu aiant passé une transaction avec Antoinette, s'en alla à Gand. Il y *passa avec* une fille devote *sa fantaisie jusqu'à ce qu'elle devint enceinte, & puis il s'en retourna à Lisle.* C'est la Bourignon qui l'assûre (b), & en voici d'autres circonstances; voiant, dit-elle (c), qu'il ne pouvoit m'avoir en mariage ni par amour ni par force, *Il acosta une de mes filles devotes qui sembloit aussi un miroir de perfection, & l'engrossa, apres quoi il ne la vouloit point épouser qu'après beaucoup de prieres, & de devoirs faits par ladite fille, qui enfin par sa grande humilité lui amolit le cœur, & il l'épousa fort peu de tems avant qu'elle s'accouchât d'un enfant. Il a vécu aussi bien qu'elle fort peu chastement.* Je ne m'en étonne point; car s'il m'est permis de parler proverbe, le pas le plus difficile est celui de la porte: dès qu'une devote a franchi ce premier pas par quelque galanterie qui a éclaté, voilà son honneur en fuite: or la pudeur (d) une fois chassée ne revient guere. Ce que l'Ecriture dit en general que le Demon se transforme en Ange de lumiere, est très-vrai en particulier du Demon qu'on nomme Asmodée, c'est celui de l'impudicité. Les bigots ont inventé mille artifices pour faire tomber dans le piege un grand nombre de devotes, qui avoient un desir sincere de se comporter chastement. Celui qui avoit attaqué la Bourignon lui faisoit acroire (e) qu'il *étoit tout mort à la nature; qu'il avoit été quelques années Soldat; & qu'il étoit retourné de la guerre autant vierge qu'un enfant, encore bien que diverses filles & femmes l'eussent incité à la luxure, & même s'être venu coucher auprès de lui à mauvais dessein: qu'il étoit demeuré constant, à cause qu'il s'entretenoit toujours en son esprit avec Dieu.* Il lui disoit aussi, *qu'il avoit perdu le goût des viandes & de la boisson par force d'abstinence & de mortification; & qu'il ne discernoit plus les mets precieux hors des grossiers, ni le vin hors de la biere ou l'eau: que toutes ces choses avoient à son semblant le même goût; qu'il aimoit autant l'un que l'autre, sans aucun discernement.* Par là on peut conoître que l'honneur des femmes est au centre d'un cercle, dont la circonference est toute bloquée de mille sortes d'ennemis. C'est un but auquel on tend par toutes sortes de chemins, & même par les aparences de la Theologie la plus mystique & la plus illuminée. Temoin Molinos, & les Quietistes de Bourgogne.

(E) *Elle se ravisa & reprit la possession* de son patrimoine.] Trois (f) raisons de devotion la porterent à cela, car si elle ne l'eût point repris, elle l'eût laissé à des gens ausquels il n'apartenoit point, & qui en eussent abusé; afin donc qu'on leur épargnat le crime d'être possesseurs du bien d'autrui, & de l'emploier à mal faire, il falut le leur ôter, & le destiner par l'ordre de Dieu à de bons usages. Il ne diminua point sous sa direction, au contraire il multiplia. Deux raisons contribuerent à cette multiplication: sa depense étoit petite, & elle ne faisoit point de charitez: ainsi elle pouvoit convertir en capital le superflu de ses rentes, & elle ne manquoit pas de le faire. Ce n'est pas qu'elle fût avare, elle possedoit ses biens sans affection, & la pauvreté d'esprit ne la quitoit point au milieu de ses richesses. Qu'étoit-ce donc? c'est qu'elle vouloit avoir les mains bien garnies pour quand l'occasion se presenteroit de faire de la depense à la plus grande gloire de Dieu. La raison pourquoi elle depensoit si peu en aumônes, venoit de ce qu'elle ne trouvoit point de gens qui fussent dans une vraie pauvreté, & qu'elle craignoit que l'on n'abusât de ce qu'elle donneroit. C'est elle-même qui nous a apris ces articles de sa Morale. *Les biens temporels que j'ai,* dit-elle (g), *me sont succedez de patrimoine, ou bien augmentez par les fruits lesquels je ne pouvois depenser ni donner, pour ne trouver assez de vrais pauvres ou gens de bien en besoin: j'ai par ainsi été quelquesfois obligée d'augmenter mon capital par des fruits abondans & superflus; à cause que la sobrieté ne requiert point grande depense; & les veritables pauvres sont si rares qu'il les faudroit bien chercher dans un autre monde: car les assistances qu'on fait en nôtre miserable siecle servent souvent à pecher davantage. C'est pourquoi celui qui a des biens annuellement plus que la necessité, est obligé d'accroitre son capital, pour attendre après l'occasion de l'employer à la plus grande gloire de Dieu.* Ceux qui l'accusent de fanatisme choisiroient fort mal leurs preuves, s'ils alleguoient celles-là. Il n'y a rien ici qui sente le visionaire & le fanatique: tout y sent un esprit adroit, & qui raisonne très-finiment. Voiez ci-dessous la remarque M.

(F) *Les mêmes tranchées qu'un enfantement au propre.*] Je m'en vais raporter tout le passage quoi qu'un peu long. On y verra que les disciples de nôtre Antoinette n'étoient pas toûjours guindez, & que du sublime de leur devotion ils descendoient quelquefois jusqu'aux innocentes railleries des hommes du monde. „ (h) Lors que Dieu le donna à Madlle. Bourignon, ce fut d'une maniere toute particuliere, & „ même comme le premier de ses enfans spirituels, „ au sujet duquel elle ressentit de grandes douleurs „ corporelles, & comme de pressantes tranchées d'un „ enfantement: car c'est une chose très-veritable & „ connuë par l'experience de tous ceux qui ont conversé cette personne, (les mechans & les impies „ moqueurs en peuvent dire tout ce qu'il leur plaira;) „ c'est que toutes les fois que quelques-uns recevoient „ par ses paroles ou par ses écrits tant de lumieres & „ de forces, que de se resoudre à renoncer à tout „ pour se rendre à Dieu; elle en ressentoit, quelque „ part qu'elle fût, des douleurs & des tranchées pareilles à celles d'une femme qui seroit dans le travail de l'enfantement, comme il est marqué de la „ femme que St. Jean (i) vit dans le 12. de l'Apocalypse. Et elle en ressentoit plus ou moins, à proportion que les veritez qu'elle avoit declarées avoient „ operé plus ou moins fortement dans les ames: ce „ qui donna lieu à une innocente raillerie que fit l'Archidiacre de Monsr. de Cort: car comme ils étoient „ eux deux avec Madlle. Bourignon à s'entretenir de „ la

(a) *Traité de la parole de Dieu p.* 64. 65.

(b) *Vie exterieure, pag.* 197.

(c) *Ibid. pag.* 194.

(d) Et qui redire, cum perit, nescit pudor. *Seneca in Agamemnone, act.* 2.

(e) *Vie exterieure, pag.* 192.

(f) *Je me trouvai obligée de reprendre mes biens temporels plutot que les laisser à ceux à qui ils n'apartenoient,* (voilà la 1. raison.) *& qu'ils eussent servi à mal faire;* (c'est la 2.) *Outre ce que Dieu me fit connoitre que j'en aurois besoin pour sa gloire.* (c'est la 3.) *Vie exterieure, pag.* 141.

(g) *Ibid. pag.* 140.

(h) *Vie continuée, pag.* 235.

(i) *On auroit pu ajouter que St. Paul parlant de lui-même par raport à ses convertis, se sert du terme qui signifie être en travail d'enfant,* τεκνία μου, οὓς πάλιν ὠδίνω, filioli mei quos rursus parturio. *Galat. c.* 4. *v.* 19.

me averti divinement deux fois de suite, & avec menaces en cas qu'il ne suivît point cette inspiration, avoit avancé presque tous ses biens à des parens qui vouloient dessecher une β Ile du païs de Holstein que la mer avoit inondée, & par là il avoit aquis (G) les dîmes, la direction & une partie de cette Ile. Il y vendit une terre à la Demoiselle Bourignon, γ qui se prepara à s'y retirer l'an 1668. après qu'elle auroit (H) publié à Amsterdam son livre *de la lumiere du monde.* Elle avoit composé δ plusieurs traitez & plusieurs lettres dans le Brabant, & même sur les disputes des Jansenistes & des Molinistes, depuis sa persecution de Lille. Le sejour qu'elle fit à Amsterdam avec son cher proselyte Mr. de Cort fut plus long qu'elle ne pensoit: elle y fut visitée de toutes sortes de personnes, sans en excepter les ξ *profetes & profeteßes imaginaires.* Cela lui fit esperer que la reforme qu'elle prêchoit pourroit faire quelque fruit: neanmoins il se trouva peu de gens qui prissent une ferme resolution de s'y conformer. Labadie (I) & ses disciples auroient souhaité de s'établir avec elle dans le Noordstrant: Mr. de Cort y donnoit les mains, car ils offroient de grandes sommes d'argent pour acheter toute l'Ile; mais la Demoiselle rejetta leur proposition. Elle eut des conferences avec quelques (K) Cartesiens, & se forma une idée bien terrible de leurs principes. Elle composa beaucoup plus de livres à Amsterdam, qu'elle n'y fit de sectateurs. Ses entretiens avec Dieu y furent frequens; elle aprenoit par revelation une infinité de choses particulieres; & ce fut alors qu'elle eut les visions dont j'ai parlé * dans les remarques sur Adam †. Mr. de Cort mourut le 12. de Novembre 1669. & l'institua son heritiere, ce qui l'exposa pendant quelque tems à plus de persecutions (L) que ses dogmes. Malade d'ailleurs, & mal servie elle eut bien des miseres à essuier. Elle quitta la Hollande l'an 1671. pour s'en aller en Noordstrant. Elle s'arrêta en divers lieux du Holstein, & fut obligée de congedier quelques disciples qui s'étoient venus ranger sous ses étendars: ‡ aiant vu que chacun cherchoit ses propres commoditez & ses aises, elle comprit que ce n'étoit pas le moien de

β *L'Ile de Noordstrant.*

γ *Ibid. pag.* 280.

δ *Ibid. pag.* 265. *& suiv.*

ξ *Ibid. pag.* 284.

* *Ci-dessus pag.* 75. 76.

† *Voiez sa vie continuée, chap.* 21.

‡ *Ibid. pag.* 380.

„ la vie Chrêtienne & de leur bonne & nouvelle reso-„ lution, & que Monsr. de Cort eut fait remarquer „ qu'elle avoit ressenti beaucoup plus de douleurs pour „ lui que pour l'autre lors qu'ils s'étoient resolus de „ naître de nouveau selon Dieu, l'Archidiacre, regar-„ dant Monsr. de Cort, gros & corpulent, au lieu „ qu'il étoit lui-même petit, & voyant qu'il se vou-„ loit prevaloir d'avoir coûté plus cher que lui à sa „ Mere spirituelle, lui dit en riant; ce n'est pas mer-„ veilles que nôtre Mere ait souffert plus de travail „ pour vous que pour moi: car vous étes un si gros „ enfant; au lieu que j'en suis un tout petit. Ce qui „ les fit tous rire de cette belle defaite. „

(G) *Cet homme avoit ..... aquis ..... une partie de cette Ile.*] C'étoit (a) un des Peres de l'Oratoire, & leur Superieur à Malines, & d'ailleurs le Directeur d'une maison de pauvres enfans. Les depenses qu'il avoit faites pour retablir le Noordstrant tendoient à menager là une retraite aux amis de Dieu persecutez. Il croioit avoir été averti divinement que tels étoient les desseins de Dieu (b), & comme il presuposa que les Jansenistes etoient ces amis de Dieu persecutez, *il en attira de France, de Flandres, & de Hollande, dans cette Ile, dont il leur vendit une partie. ..... Il se demit même de tout ce qu'il y avoit de reste, & de tous ses droits & pretensions, entre les mains de l'Oratoire de Malines sous certaines conditions qu'ils ne lui tinrent point de bonne foi, dont il se fit en suite relever.* Tout cela a été suivi de grans procés: le Sr. de Cort (c) fut emprisonné à Amsterdam au mois de Mars 1669. à la poursuite du celebre Janseniste Mr. de Saintamour, qui se faisoit apeller *Louis Gorin.* Avant que d'être mis en prison, il fut rudement censuré par un Evêque (d) qui le traita d'Heretique, (e) & d'homme qui *convoitoit les biens de ce monde au dommage de ceux qu'il avoit trompez en vendant des terres en Noordstrant*, d'homme *adonné à la boisson, & suspect d'avoir perdu la foi & la chasteté, & même qui se laissoit seduire par une fille de Lille avec laquelle il demeuroit, au grand scandale d'un chacun.* Il demeura six mois en prison, & n'en sortit que par un coup de hazard. Il s'en alla dans son Ile, & y mourut empoisonné le 12. de Novembre 1669. Je ne suis que Copiste; je ne garantis point les faits que j'emprunte des Ouvrages que je cite.

(a) *Ibid. pag.* 230.

(b) *Ibid. pag.* 232.

(c) *Ibid. pag.* 330.

(d) *C'étoit apparemment l'Evêque de Castorie.*

(e) *Ibid. pag.* 331.

QUEL fut le 1. Ouvrage qu'elle publia.

(H) *Après qu'elle auroit publié à Amsterdam.*] Le premier Ouvrage qu'elle ait mis au jour est une lettre au Doien de Lille, touchant l'état du monde & les jugemens de Dieu. Elle fut imprimée à Amsterdam au commencement de l'année 1668. & a été *inserée dans la 2. partie de* la lumiere née en tenebres, *dont elle fait la 5.* lettre (f).

(f) *Ibid. pag.* 283.

(I) *Labadie & ses disciples.*] Antoinette ne voulut point faire partie avec eux: aiant donc su que Mr. de Cort avoit envie de les amener en Noordstrant, *Vous pourrez donc bien*, lui dit-elle (g), *y aller sans moi: parce que je sens & sçai que nous ne pourrions jamais nous accorder par ensemble. Leurs sentimens & l'esprit qui les regit sont tout-contraires à mes lumieres, & à l'Esprit qui me gouverne.* „ Elle avoit eu déjà touchant „ lui quelques sentimens interieurs de Dieu, & une „ divine vision où il lui avoit fait voir dans l'Esprit un „ petit homme fort empressé à vouloir empêcher avec „ une grande perche à la main la chûte d'un gros bâ-„ timent, ou d'un Temple qui tomboit; & par quel-„ que conference qu'elle eut avec lui, où elle tâcha, „ mais en vain, de le detourner d'aller braver le Sy-„ node de Naerden, & de le desabuser de sa mechan-„ te doctrine de la predestination, elle fut pleinement „ confirmee qu'il n'avoit pour fanal que la même cho-„ se qu'ont les doctes d'aujourdhui, la lecture, les „ études, quelques speculations steriles, & quelques „ actes du propre esprit; & pour motif de conduite, „ que quelques entêtemens & les mouvemens des „ passions corrompues; sans être aucunement éclairé „ de Dieu même, ni regi par les mouvemens tran-„ quilles de ses divines inspirations. „ Ce passage ne sera pas inutile à ceux qui voudront conoître l'esprit dont nôtre Antoinette etoit menée. C'etoit un esprit qui ne souffroit point de compagnon ou de collegue: aussi a-t-on vu la main de toutes les sectes contre cette fille, & la main de cette fille contre toutes les sectes. Il n'est pas jusqu'aux (h) Trembleurs qui n'aient écrit contre elle.

(g) *Ibid. pag.* 290.

(h) *Benjamin Furli, Anglois de nation, Marchand de Rotterdam, Quaker mitigé depuis quelque tems, homme d'esprit, & d'erudition, écrivit fortement contre elle, & s'attacha à lui montrer qu'elle se contredisoit.*

(K) *Des conferences avec quelques Cartesiens.*] Comme avec Mrs. Heydanus, & Burmannus. Ils (i) ne furent guere contens d'elle, ni elle d'eux. La methode des Cartesiens n'étoit point son fait elle ne vouloit pas qu'on consultât les lumieres de la raison, & leur principe est qu'il faut examiner toutes choses à cette pierre de touche. Elle (k) assûroit „ que Dieu „ lui avoit fait voir & même declaré expressement, „ que cette erreur du *Cartesianisme etoit la pire, & la „ plus maudite de toutes les heresies qui ayent jamais été „ dans le monde, & un Atheisme formel, ou une re-„ jection de Dieu, dans la place duquel la raison corrom-„ pue se substitue.* „ A cela se raporte ce qu'elle disoit aux Philosophes, „ que leur (l) maladie venoit de ce „ qu'ils vouloient tout comprendre par l'activité de la „ raison humaine, sans donner place à l'illumination „ de la Foi divine, qui exigeoit une cessation de nô-„ tre raison, de nôtre esprit, & de nôtre foible en-„ tendement, afin que Dieu y repandît ou y fit revi-„ vre cette divine lumiere: sans quoi non seulement „ Dieu n'est pas bien conu, mais même lui & sa con-„ noissance veritable sont chassez hors de l'ame par „ cette activité de nôtre raison & de nôtre esprit cor-„ rompu. Ce qui est une vraie espece d'Atheïsme & „ de rejection de Dieu. „ Ce passage est propre à faire conoitre les principes des Bourignonistes. Ils s'accordent assez bien avec ceux des Quietistes (m).

(i) *Ibid. pag.* 195.

(k) *Ibid. pag.* 306.

(l) *Ibid. pag.* 296.

(L) *A plus de persecutions que ses dogmes.*] On lui suscita mille procés pour l'empêcher de joüir de la succession de son disciple; & s'il y eut des gens animez de zéle contre ses erreurs, il y en eut aussi dont le zéle pour ses biens ne fut pas moins entreprenant. Ce dernier zéle fortifioit le premier, car quelques-uns des persecuteurs de la Bourignon crioient contre sa doctrine, afin de l'exclure de la succession du Sieur de Cort. On trouve cela fort au long dans Histoire.

(m) *Voiez la remarque I de l'article* Brachmanes, *& la remarque ΔΔ de l'article* Dioscoride.

de faire un troupeau de nouveaux Chretiens. Elle se pourvut d'une β imprimerie; car sa plume alloit comme la langue des autres, je veux dire comme un torrent. Elle faisoit imprimer ses livres en François, en Flamand, & en Allemand. Elle se vit horriblement diffamée par quelques livres que l'on publia contre ses dogmes & contre ses mœurs, & se defendit par un Ouvrage qu'elle intitula *temoignage de verité*, où elle fronda durement les Ecclesiastiques. Ce n'étoit pas le moien de trouver la paix: deux Ministres Lutheriens sonnerent l'alarme contre elle, & firent des livres où ils disoient qu'on avoit brûlé & decapité des gens, dont les opinions étoient moins insuportables que celles de la Bourignon γ. Les Labadistes δ écrivirent aussi contre elle. On lui fit defendre de faire aller son imprimerie. Elle se retira ξ à Flensbourg au mois de Decembre 1673. On le sut, & on échauffa tellement le peuple en la traitant de Sorciere & de Circé, qu'elle fut bien heureuse de se pouvoir retirer secretement. Persecutée de ville en ville, elle fut enfin contrainte d'abandonner le Holstein, & se retira η à Hambourg l'an 1676. Elle n'y fut en sûreté qu'autant de tems que l'on ignora son arrivée, car dès qu'on en eut eu le vent, on tâcha de se saisir de sa personne; Dieu sait comment on en auroit disposé si on l'eût pu prendre. Elle se tint cachée pendant quelques jours, & puis * s'en alla en Oostfrise où le Baron de Lutzbourg lui accorda sa protection. Elle y fut directrice d'un Hôpital, & consacra au bien de cette maison ses soins & son industrie, mais non point sa (M) bourse. Elle trouva là aussi des persecuteurs, desorte qu'elle prit † la route de la Hollande en l'année 1680. Elle mourut ‡ à Franeker dans la Province de Frise, ⸸ le 30. d'Octobre de la même année. Les traverses qu'on lui suscitoit en Allemagne ne l'empêchoient pas de composer plusieurs livres. Il seroit bien mal aisé d'exposer quel est son systême: il ne faut rien attendre de bien lié & de bien suivi d'une personne qui donne tout aux inspirations immediates. On ne sauroit nier que ce ne soit un étrange égarement, que de pretendre, comme on dit qu'elle faisoit, que la vraie Eglise étoit éteinte, & qu'il faloit renoncer aux exercices liturgiques de Religion. Ce dernier dogme est furieusement (N) attractif de persecutions. Il est bon de se souvenir (O) que les Journalistes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon. Elle a eu cela de commun avec presque tous les devots, qu'elle a été d'une humeur (P) bilieuse & chagrine. Avec tout cela, & malgré toutes les fatigues & toutes les

β *Ibid. pag.* 384.
γ *Ibid. pag.* 388.
δ *Ibid. pag.* 391.
ξ *Ibid. pag.* 394.
η *Ibid. pag.* 446.
* *Au mois de Juin* 1677.
† *Ibid. pag.* 580.
‡ *Nouvelles de la Republ. des lettres, Avril* 1685. *art.* 9.
⸸ *Vie contin. pag.* 585.

(M) *Mais non point sa bourse.*] J'ai dejà (a) parlé des raisons sur quoi son économie etoit fondée. Ce que je vais dire en sera un suplément. Quand elle accepta le soin de cet Hôpital, elle declara *qu'elle* (b) *consentoit de contribuer son industrie tant pour le batiment, que pour la distribution des biens & l'inspection des pauvres: mais sans y engager aucuns de ses biens.* Elle alleguoit deux raisons, l'une que c'étoient des biens qu'elle avoit dejà *consacrez à Dieu pour ceux qui cherchoient sincerement à devenir de vrais Chrétiens:* l'autre que les hommes & toutes les choses humaines sont très-inconstantes, desorte qu'il pouvoit arriver que ceux en faveur de qui l'on se seroit defait de son bien, s'en rendroient indignes dans la suite. Cette raison étoit admirable pour ne se dessaisir jamais de rien, & renvoier toutes sortes de donations à son testament. La Dame éprouva qu'elle ne se defioit pas temerairement de l'inconstance des hommes, car bien loin de trouver des gens dans l'Oostfrise qui meritassent qu'elle leur cedât la propriete de ses biens, (c) *elle n'y trouva pas même à qui faire actuellement quelque liberalité de ses revenus, ne se rencontrant que des pauvres qui n'avoient rien moins à cœur que de penser à une vie Chrétienne, qui se servoient de ce qu'on leur donnoit à friponner, à grenouiller, & à faire les paresseux. Neanmoins elle & un de ses amis leur distribuërent quelques mois certains revenus du lieu, annexez à cet hôpital par le fondateur: mais lors que l'on lui fit demander, si elle ne vouloit pas y en mêler ou contribuer des siens, elle repondit par écrit, que parce que ces pauvres vivoient comme des bêtes qui n'auroient point d'ames à sauver, & qu'ils abusoient des biens de Dieu au lieu de lui en rendre graces, elle & les siens aimeroient mieux jetter dans la mer leurs biens, qui étoient consacrez à Dieu, que d'en laisser là quoi que ce soit. Ce qu'elle & ses amis ont aussi évité avec soin dans tous les actes qu'ils ont faits, jusqu'à se reserver la restitution des deniers de tous leurs aquêts pour le jour auquel ils voudroient se retirer de ce lieu.* Les autres pais ne furent pas mieux pourvus de personnes qui meritassent ses charitez: ainsi cet article (d) de depense ne lui coûta pas beaucoup. Il me semble que les enfans de ce siecle ne sont guere plus prudens en leur generation, que ces enfans de lumiere. Nous dirons dans la remarque P qu'elle n'étoit point d'humeur à faire quartier à ceux qui lui voloient quelque chose. Elle trouva fort mauvais que ses amis n'eussent pas plainte contre ces voleurs.

(N) *Attractif de persecutions.*] Deux interêts fort puissans engagent les conducteurs des Eglises à s'oposer a ce dogme; l'un est l'interêt du Corps, l'autre est un interêt personnel. Otez à l'Eglise ses assemblées publiques, son Rituel, son formulaire, sa discipline, vous prenez le chemin de la perdre avant la troisieme generation. C'est donc une maxime ruineuse à l'Eglise. Elle est d'ailleurs personnellement prejudiciable aux conducteurs, car plus on defere à ce dogme, moins se trouve-t-il de gens dans les Temples; & ainsi la peine que l'on a prise pendant toute la semaine à preparer un sermon devient presque infructueuse, soit qu'on se propose uniquement la conversion de l'auditeur, soit qu'on se propose uniquement d'aquerir des loüanges, soit enfin que l'on se propose l'une & l'autre de ces deux choses.

(O) *Les Journalistes ont parlé des Oeuvres d'Antoinette Bourignon.*] Voiez dans les Nouvelles de la Republique des lettres (e) un Memoire de Mr. Poiret sur la vie & sur la doctrine de cette fille. Mais il y a dans le Journal de Leipsic (f) un extrait de ses Ouvrages qui a donné lieu à une dispute. Un anonyme se plaignit fort aigrement de cet extrait, & accusa d'un grand nombre de faussetez le Journaliste. On fit une (g) apologie fort ample & fort travaillée de cet extrait. Ceux qui ne voudront pas prendre la peine de feuilleter tous les écrits de la Dame, & qui neanmoins seront curieux de conoître mille choses sur son chapitre, n'auront qu'à voir cette apologie.

(P) *D'une humeur bilieuse & chagrine.*] C'est de quoi Mr. de Seckendorf a trouvé des preuves dans les Ecrits de la Dame. *Multa vestigia*, dit-il (h), *in scriptis ejus apparent ex quibus judicari posset fœminam hanc duram, immitem, pervicacem, stomachabundam, rixosam . . . . fuisse.* Il arriva enfin que personne ne put souffrir sa mauvaise humeur, & que les servantes sur tout se virent contraintes de desorter. *Unde factum ut nemo ejus morositatem tolerare posset, minime omnium fœminæ quas in sodalitium aut famulitium adsciverat: exercebatur nempe in illas, ut lusit Satyricus,* Prefectura domus Sicula non mitior aula (i). Confirmons ce Latin par ces paroles Françoises: „ Si ceux qui ont „ demouré avec elle n'avoient eu les dents bien fortes „ pour digerer certaines croûtes bien dures à la natu„ re corrompuë, ils l'auroient quittée mille fois pour „ une. Et en effet, de tant de personnes qui l'ont con„ nuë & même qui l'ont suivie, il n'en étoit pas resté „ quatre qu'elle eût voulu retenir avec elle (k). „ Notez qu'elle ne pretendoit pas que sa bile fût un defaut; elle l'apelloit amour de la justice, & soutenoit que la colere etoit une veritable vertu, & se defendoit par les rigueurs que les Prophetes & les Apôtres ont exercées. Elle censura rudement ceux de ses amis qui n'avoient point mis en justice les paisans qui lui avoient volé quelque chose; & lors que ses amis s'excuserent *sur ce qu'ils ne savoient pas si elle auroit voulu qu'ils poussassent cela par cette voye & avec rigueur*, elle leur dit, *tout cela ne sont que des excuses de la nature corrompuë, laquelle craint de prendre de la peine & des incommoditez.* Puis elle dit avec une voix forte, *Une fois pour toutes & je l'ai déjà repeté si souvent; il faut empêcher le mal & s'y opposer de toutes ses forces* par

(a) *Dans la remarque E.*

(b) *Ibid. pag.* 504.

(c) *Ibid. pag.* 505.

(d) Nullos adhuc inveni (*verè pauperes*) & sic coacta fui mea bona ad hunc usque diem servare. *Lum. ten. part.* 4. *p.* 215. *apud Seckend. apolog. relat. pag.* 78. Vellem ut occasionem haberem ea (*bona mea*) ad gloriam Dei impendendi, tunc ne uno quidem die retinerem: sed nullam hucusque inveni: multi sunt qui ea acciperent, sed non impenderent ad gloriam Dei ut ego facere destino. *Ib. pag.* 61. *apud eund. Seckendorf. ib. pag.* 79.

(e) *Mois d'Avril* 1685. *art.* 9. *& mois de Mai* 1685. *art.* 8.

(f) *Au mois de Janvier* 1686. *pag.* 9.

(g) *Le Journal de Leipsic du mois de Mai* 1687. *en parle. L'index des* 10. *premiers volumes de ce Journal aprend que Mr. de Seckendorf est l'Auteur de l'apologie. Mr. Mollerus le dit aussi dans son* Isagoge ad Historiam Chersonesi Cimbricæ, parte 2. pag. 161. 162.

(h) *Seckendorf dans l'apologie du Journal de Leipsic, pag.* 76. 77.

(i) *Id. ib.*

(k) *Vie continuée pag.* 169. *Voiez l'apologie du Journal de Leipsic pag.* 100.

les traverses de sa vie, β *on ne lui auroit donné gueres plus de 40. ans*, lors qu'elle en avoit plus de 60. Elle γ ne s'étoit jamais servie de lunettes. *Les * periodes de sa vie les plus remarquables*, comme sa naissance, son avenement à la qualité d'Auteur, & sa mort, ont été caracterisez par des Cometes. L'Auteur de sa vie n'a pas pris garde qu'en disant cela il donne lieu, selon l'hypothese commune, de faire considerer cette fille comme un fleau de la providence, & non pas comme une Sainte Prophetesse. La vanité & le † peril qu'elle trouvoit à se laisser peindre, l'empêcherent de permettre ‡ qu'on la peignît. Elle avoit une opinion fort singuliere (*Q*) touchant l'ANTECHRIST, & qui paroissoit tirée des hypotheses (*R*) de plusieurs Docteurs touchant les Esprits incubes. Voiez Jean Mollerus, Auteur Lutherien, dans son introduction à l'histoire de la Chersonnese Cimbrique. Il y raporte plusieurs choses touchant le sejour d'Antoinette dans le Holstein, & touchant les Ecrivains qui l'attaquerent ⸸.

Si elle a été predestinée à être l'instrument de quelque revolution de religion, ce sort n'a point été attaché à sa personne, ni au ministere de sa voix: ce sera plutôt un effet de ses écrits, car pendant sa vie elle n'a eu qu'un très-petit nombre de sectateurs, qui depuis sa mort sont toûjours allez en diminuant dans les païs où elle avoit été le plus écoutée. Peu s'en faut qu'ils n'y soient reduits à l'unité, je veux dire à un seul individu. Mais il n'en va pas de même dans certains païs qui n'ont jamais été honorez de sa presence: ses livres ont fructifié au delà de la mer; il s'est trouvé des gens en Ecosse qui ont goûté sa doctrine, & qui en ont entrepris la propagation. Ils se sont fait craindre, & l'on a cru qu'il faloit prendre la plume pour arrêter leurs progrés. Ils ont pris les mêmes armes pour se defendre, ce conflict de livres subsiste encore: on verra là-dessus (*S*) l'extrait d'un Memoire qu'un fort honnête homme m'a communiqué.

β *Ibid. pag.* 586.
γ *Ibid.*
* *Ibid. pag.* 590.
† *Il lui importoit extremement de n'être pas connuë de visage à cause de ses persecuteurs.* Ib. pag. 586.
‡ *Ibid.*
⸸ *Parte 2. pag. 151. & sequent.*

BOUR-

par tout où on le trouve (*a*). Que cela est conforme à la patience qui nous est tant recommandée dans l'Evangile!

(*Q*) *Elle avoit une opinion fort singuliere touchant l'*ANTECHRIST.] Elle croioit que ce seroit un Diable incarné, & lors qu'on lui demanda, s'il étoit possible qu'il nâquit des hommes par l'operation du Diable, elle repondit, „ (*b*) Oui: non pas que le Diable puisse cela tout seul sans la coöperation de l'homme; mais ayant puissance sur les hommes impudiques, lors qu'ils abusent du principe de la fecondite (ce que l'Ecriture appelle se corrompre contre la terre, Genes. 38. v. 9.) le Diable transporte cela par son entremise Diabolique dans ses Sorcieres, d'où il fait naitre des hommes mechans, tous dediez à lui, qui sont des vrais Antechrists: & que le Diable s'incarnera de la sorte.„ Elle croioit que le regne de l'Antechrist doit être entendu en deux manieres, l'une sensuelle, l'autre spirituelle. Au 1. sens ce sera le regne visible d'un Diable incarné, & c'est une chose à venir. Au 2. sens c'est la corruption & les desordres qui se voient dans toutes les communions Chretiennes; & (*c*) sur cela elle se donne carriere, & dit pis que pendre de toutes ces communions: elle n'épargne pas plus les Protestans que les Catholiques. Quant à l'Antechrist réel & sensuel, Diable incarné selon ses principes, elle l'avoit tellement conu en vision de nuit ratifiée, qu'elle en donna une description où l'on pouvoit voir quel teint, (*d*) quelle taille, & quels cheveux il auroit. On a suprimé les vers qui contenoient cette description; je dis *les vers*, car elle se mêloit d'en faire, sans avoir jamais apris les regles de la poesie (*e*). Il faut expliquer en deux mots ce que c'est que *vision ratifiée*. La Demoiselle Bourignon estimoit fort (*f*) peu les visions *qui se font par l'entremise de l'imagination.* Si elle en avoit de cette sorte elle les tenoit pour suspectes, *jusqu'à ce que les aiant recommandées à Dieu dans un recueillement profond & degagé de toutes images, elle aprit de Dieu ce qu'elle en devoit penser, & que Dieu lui en ratifiât la verité d'une maniere si pure, si intime, & si secrete, dans un fond d'ame si degagé & si abandonné à Dieu, qu'il ne put point y avoir de mélange soit de la pensée humaine, soit de l'illusion diabolique. Dieu lui ratifia en cette maniere la verité de la vision de l'Antechrist.*

(*R*) *Des hypotheses . . . touchant les Esprits incubes.*] L'opinion que certains hommes d'un merite extraordinaire ont eté engendrez par ces Esprits est fort ancienne, & ne manque point aujourd'hui de partisans. Voiez Leon Allatius dans son livre de la patrie d'Homere, où en se declarant pour ce parti il soutient (*g*) que les enfans procréez de cette façon, ne laissent pas d'être formez de semence humaine. Le Comte de Gabalis nous va expliquer cette vision ridicule. „ Monsieur (lui dis-je) nos Theologiens n'ont garde de dire que le Diable soit pere de tous ces hommes qui naissent sans qu'on sçache qui les met au monde. Ils reconnoissent que le Diable est un esprit, qu'ainsi il ne peut engendrer. Gregoire de Nice (reprit le Comte) ne dit pas cela; car il tient que les Demons multiplient entr'eux comme les hommes. Nous ne sommes pas de son avis (repliquay-je) mais il arrive (disent nos Docteurs) que . . . Ha! ne dites pas (interrompit le Comte) ne dites pas ce qu'ils disent, ou vous diriez comme eux une sottise tres-sale & tres-malhonnête. Quelle abominable defaite ont-ils trouvé-là? Il est étonnant comme ils ont tous unanimement embrassé cette ordure, & comme ils ont pris plaisir de poster des farfadets aux embusches, pour profiter de l'oisive brutalité des Solitaires, & en mettre promptement au monde ces hommes miraculeux, dont ils noircissent l'illustre memoire par une si vilaine origine. Appellent-ils cela philosopher? Est-il digne de Dieu, de dire qu'il ait cette complaisance pour le Demon de favoriser ces abominations; de leur accorder la grace de la fecondite qu'il a refusée à de grands Saints; & de recompenser ces salletez en créant pour ces embrions d'iniquité, des ames plus heroiques, que pour ceux qui ont été formez dans la chasteté d'un mariage legitime? Est-il digne de la Religion de dire, comme font vos Docteurs, que le Demon peut par ce detestable artifice rendre enceinte une Vierge durant le sommeil sans prejudice de sa virginité; ce qui est aussi absurde que l'Histoire que Thomas d'Aquin (d'ailleurs Auteur tres-solide, & qui savoit un peu de Cabale) s'oublie assez lui-mesme pour conter dans son sixiéme *Quodlibet*, d'une fille couchée avec son pere, à qui il fait arriver mesme avanture que quelques Rabins heretiques disent qui avint à la fille de Jeremie, à laquelle ils font concevoir le grand Cabaliste Bensyrah en entrant dans le bain apres le Prophete? Je jurerois que cette impertinence a esté imaginée par quelque . . . (*h*).„

(*S*) *On verra là-dessus l'extrait d'un Memoire qu'un fort honnête homme m'a communiqué.*] J'y ai lu que les sectateurs d'Antoinette Bourignon sont peut-être en plus grand nombre dans l'Ecosse, que dans aucun autre païs du monde. Quelques Laïques, & quelques Ecclesiastiques Ecossois ont embrassé cette secte, les uns parce qu'aiant eu trop d'attachement aux speculations abstraites, ils se sont laissé ébloüir aux subtilitez, & aux quintessences de (*i*) l'œconomie divine de Mr. Poiret; les autres parce que n'etant pas satisfaits de l'état present des choses, ils ont eté aisément charmez par les magnifiques promesses d'Antoinette Bourignon. Enclins à la nouveauté, avides de changement, ils ont cru avec trop de promptitude que son systême remedieroit aux desordres qui leur deplaisoient. C'etoit leur desir, & à cause de cela ce fut bientôt leur esperance, & dans cet état ils comblerent de pompeux eloges cette nouvelle prophetesse qui leur promettoit un changement si avantageux, & une si belle restauration de l'Eglise. Deux ou trois personnes doctes & pieuses qui gouterent ses écrits donnerent le branle à cette afaire: leur autorité donna du poids aux frequens discours que l'on tint sur ce systême nouveau, & à force de parler des Ecrits de cette fille qui promettent la reformation de la foi,

celle

(*a*) *Vie continuée, pag.* 477.

(*b*) *Ibid. pag.* 555.

(*c*) De spirituali Antichristo longe plura tractat & veluti œstro percita campo decurrit per quem magnus equos Auruncæ flexit alumnus. Ante omnia Romanæ Ecclesiæ... Antichristum, caput, principem & rectorem ... confidentissime assignat... nihilo tamen mitius Protestantium cœtus tractavit, ideoque in libris de Antichristo omnia in eumdem censum refert, nihil relinquens quod non Antichristianum & diabolicum faciat effreni & incredibili maledicentia. *Seckendorf. ubi supra, pag.* 154.

(*d*) *Vie continuée, pag.* 267.

(*e*) Omnia ex Deo didicerit, etiam rythmorum artem, in qua quidem ita versatur ut facile fidem inveniat se nullo magistro usam esse. *Seckend. ubi supra, pag.* 154.

(*f*) *Vie continuée, pag.* 266. 267.

(*g*) *Allat. de patria Homeri pag.* 30. *Voiez ce qui sera cité du* Polygamia triumphatrix *dans l'article de Lyserus (Jean) Auteur de ce livre-là.*

(*h*) *Quatriéme Entretien sur les sciences secretes, pag.* 140. *édit. de Paris* 1670.

(*i*) *C'est un livre imprimé à Amsterdam* 1687. *en* 7. *vol. in* 12.

BOURLOTE (CLAUDE DE LA) soldat de fortune qui s'avança par sa valeur. Cherchez LABOURLOTE.

BOXHORNIUS, Professeur à Leide. Cherchez ZUERIUS.

BRACHMANES Philosophes Indiens, dont Strabon * raporte des choses fort singulieres. Ils commençoient de si bonne heure à prendre soin de leurs Ecoliers, qu'ils envoioient des gens doctes à la mere dès qu'ils avoient apris qu'elle avoit conçu. Ces gens doctes faisoient semblant de n'aller là que pour donner leur benediction à la mere & à l'enfant, afin qu'elle eût d'heureuses couches, mais dans le fond ils avoient pour but de lui donner de bons preceptes. On prenoit à bon augure pour l'enfant, si la mere se plaisoit à ces discours. A mesure que les enfans croissoient, on les faisoit passer par la discipline de differens maîtres; & quant aux Brachmanes ils se tenoient hors de la ville dans un bois, & menoient une vie (*A*) fort rigide: ils couchoient sur des peaux, ils ne mangeoient point (*B*) de viande, & n'avoient point de com-

* *Strab. lib. 15. p. m. 490. ex Megasthene.*

celle des mœurs, celle de la discipline, celle du culte, & qui contiennent des censures très-piquantes contre toutes sortes de gens, & en particulier contre le Clergé; on sema dans les esprits beaucoup de dispositions au Bourignonisme. Le premier éclat public fut qu'en 1696. on fit imprimer en Anglois un (*a*) des principaux Ouvrages de nôtre Antoinette. On y joignit une fort longue preface, où le traducteur soutint que cette fille devoit tout au moins passer pour une prophetesse extraordinaire. Charles Lesley homme de beaucoup de merite & d'érudition, est le premier qui ait ecrit dans la grand'Bretagne contre les erreurs de la Bourignon. On a fait beaucoup de cas des livres qu'il a publiez contre les Quakers, & sur tout de son traitté *the snake in the grasse, anguis in herba.* Il s'en est fait trois éditions anonymes dans deux ans; il a marqué dans la preface de la seconde les erreurs du Bourignonisme, mais tant lui que plusieurs autres ont chargé Mr. Cockburn Docteur en Theologie de les refuter plus amplement. Ce Docteur s'en est très-bien aquité, il a mis au jour un livre qui s'intitule *Bourignianism Detected* sive *detectio Bourignianismi.* Il y propose & il y refute le jugement que Mrs. Poiret, de Cort, & le traducteur Anglois du *lux mundi* font de cette fille, & il fait voir que ni leur autorité ni leurs raisons ne suffisent pas à persuader qu'elle ait été inspirée, ni qu'elle ait reçu de Dieu la commission de reformer le Christianisme. Il a depuis fait imprimer une lettre où il justifie le parti qu'il avoit pris d'écrire sur ce sujet, & s'excuse du retardement des nouvelles relations qu'il avoit promises, & repond à quelques dificultez. Cela a été suivi d'une seconde narration imprimée à Londres, dans laquelle après avoir representé toutes les choses magnifiques que la Bourignon s'attribuë, il fait voir que si elles étoient veritables, on devroit la preferer non seulement aux Prophetes, & aux Apôtres, mais aussi à JESUS-CHRIST. Comme il crut que cela pouvoit sufire à desabuser les Bourignonistes, il ne se hâta point de publier les deux autres relations, où il doit montrer 1. Que la vie d'Antoinette n'a pas été conforme au grand rôle qu'elle pretendoit soutenir. 2. Qu'elle n'a point eu les caracteres propres aux personnes suscitées de Dieu. 3. Qu'il y a en elle dequoi l'accuser ou d'imposture, ou d'illusion diabolique. 4. Que ses dogmes particuliers tout voilez qu'ils sont du pretexte d'une plus grande pieté, combatent la vraie pieté. Les Bourignonistes d'Ecosse ne profitant point de ses Ouvrages, ont cru qu'il faloit écrire pour la defense d'Antoinette, ils ont donc publié son apologie, & une reponse aux relations de Mr. Cockburn. C'est ce qui oblige celui-ci à continuer son travail, qui étant sur tout destiné à faire voir le fanatisme de cette Demoiselle, ne laisse pas de servir à la decouverte de plusieurs autres illusions. (*b*)

(*a*) *Celui qui a pour titre*, la lumiere du monde.

(*b*) *Tiré d'un Memoire qui m'a été mis en main le 2. de Juillet 1699.*

(*A*) *Une vie fort rigide.*] Il paroît par un passage de Strabon qu'ils s'endurcissoient à la fatigue; car il (*c*) parle de deux Brachmanes dont l'un fit preuve de patience en se couchant sur la dure, & en souffrant là tout ce qu'il plaisoit au soleil & à la pluie. L'autre qui étoit moins âgé fournit ses preuves en se tenant tout un jour tantôt sur le pied droit, tantôt sur le gauche, pendant qu'avec ses deux mains il soutenoit en l'air une grosse piece de bois. Ils étoient à la Cour d'Alexandre, & il n'y eut que le plus jeune qui s'en retournât chez lui; l'autre trouva plus à-propos de suivre ce Prince, & d'adopter les coutumes Greques. Ce fut en quelque façon jetter le froc aux orties. Arrien (*d*) temoigne qu'Alexandre admiroit la constance de ces Philosophes Indiens. Elle eût été sans doute très-digne d'étonnement s'ils eussent fait ce que Pline leur attribuë: ils contemplent, dit-il (*e*), d'un œil ferme & immobile le soleil depuis qu'il se leve jusques à ce qu'il se couche, & ils se tiennent toute la journée tantôt sur un pied, tantôt sur l'autre au milieu des sables ardens. Solin ajoûte (*f*) qu'ils cherchent de grans secrets dans le soleil: il semble dire que cet astre leur servoit de miroir à deviner. Qu'on nous vante après cela les Saints Simeons Stylites; qu'on les preconise tant qu'on voudra, ils demeureront au dessous des Philosophes Indiens. Le fait au reste n'est guere moins douteux d'un côté que d'autre. Il a tout l'air d'une fable à l'égard de ces Philosophes: & n'y eût-il que cette raison d'en douter, c'est que la plûpart des Auteurs qui parlent d'eux ne touchent point cette posture gênante, & cette contemplation perpetuelle, on auroit d'assez bons motifs *d'incredibilité*. Il me semble que se tenir toûjours sur un pied, & avoir toûjours les yeux directement tournez au soleil le plus ardent, sans cligner le moins du monde, sont des choses tellement singulieres, que personne ne les passera jamais sous silence, lors qu'il voudra faire savoir à quelcun le genre de vie de ceux à qui ces sortes de singularitez conviennent. Par consequent tous ceux qui auroient demandé des nouvelles de ces Philosophes Indiens, auroient d'abord apris celles-là: elles doivent être de notorieté publique dans le païs, & sont la principale piece du sac, le merveilleux & la rareté de la Secte; chacun donc les peut & les doit raconter aux étrangers. Il n'est donc pas possible qu'un Historien qui cherche des instructions, ne soit pas informé de semblables choses, & s'il l'est, il en doit faire le principal article de sa narration: il faudroit qu'il eût perdu l'esprit s'il jugeoit qu'elles ne meritent pas d'être raportées. D'où vient donc qu'il y a tant d'Ecrivains qui n'en ont pas dit un seul mot? c'est sans doute parce qu'ils n'en avoient rien oui dire; ou parce que ne voiant pas que tous ceux qui auroient dû en parler en parlassent, ils concluoient que c'étoient des hableries & des impostures de quelque particulier. On comprend bien les raisons pour lesquelles un Auteur debite des fables, mais on ne comprend pas pourquoi il supprimeroit des veritez semblables à celles-ci. Il y a donc des cas où l'argument negatif peut avoir lieu; non seulement lors qu'il est fondé sur le silence de tous les Auteurs contemporains, mais aussi lors qu'il n'est fondé que sur le silence du plus grand nombre. Or nous voici dans le cas. Strabon qui avoit lu quantité de relations, & qui cite même quelques temoins oculaires, dit bien que ces Philosophes souffroient toute la journée la chaleur excessive du soleil, les uns debout, quelques autres assis, les autres couchez; & qu'ils ne bougeoient de leur place que pour se retirer la nuit dans la ville: mais il ne parle point de la posture continuelle sur un pied, ni de la contemplation perpetuelle du soleil. Etienne de Byzance (*g*) n'en parle point non plus, quoi qu'il assûre que les Brachmanes étoient principalement consacrez à cet astre. Remarquons qu'une des austeritez de quelques Philosophes Indiens étoit de demeurer un jour entier dans une même posture, (*h*) ἐφ' ἑνὸς σχήματος ἀκίνητον διατελέσαι τὴν ἡμέραν ὅλην. Ce seroit une rude penitence pour bien des gens. Voiez la remarque D de l'article *Gymnosophistes.*

(*c*) *Strabo lib. 15. pag. 491.*

(*d*) *Arrian. de expedit. l. 7.*

(*e*) Philosophos eorum quos Gymnosophistas vocant ab exortu ad occasum perstare contuentes solem immobilibus oculis, ferventibus arenis toto die alternis pedibus insistere. *Plin. lib. 7. c. 2.*

(*f*) In globo igneo rimantes secreta quædam. *Solin. cap. 52.*

OBSERVATION sur un cas où l'argument negatif a de la force.

(*g*) *Βραχμᾶνες ἰδιῶν φῦλον ἀνδρῶν φιλοσόφων καὶ θεοῖς φίλων, ἡλίῳ δὲ μάλιστα καθωσιωμένων.* Brachmanas vitere homines philosophiæ deditos & diis charos, soli vero præcipuè dedicatos. *Hierocles in Philistoricis apud Stephanum de Urbibus in Βραχμᾶνες. Voiez aussi Philostrate in vita Apoll. l. 3.*

(*h*) *Strab. l. 15. pag. 491.*

(*B*) *Ils ne mangeoient point de viande.*] Porphyre les represente tout-à-fait rigides sur ce point-là: les Chartreux n'en aprochent point. Non seulement ils ne mangeoient que du fruit, & que du ris, mais ils auroient (*i*) cru commettre la derniere de toutes les impietez s'ils avoient touché à quelque aliment qui eût eu vie. Ils étoient d'ailleurs fort devots, & ils emploioient la plus grande partie du jour & de la nuit à chanter des hymnes en l'honneur des Dieux, & à leur faire des prieres. Chacun avoit sa cellule, & ils ne pouvoient souffrir de vivre en commun; (*k*) *Κοινῇ γὰρ Βραχμᾶνας μένειν οὐκ ἀνέχονται.* Voilà de veritables Chartreux dans le Paganisme, & je ne sai même s'ils peuvent être comparez à des Cenobites, plutôt qu'à des Anachoretes. Bardesanes (*l*) les represente comme des

(*i*) *Τὸ δ' ἄλλου τινὸς ἅψασθαι, ἢ ὅλως θιγεῖν ἐμψύχου τροφῆς ἴσον καὶ τῇ ἐσχάτῃ ἀκαθαρσίᾳ τε καὶ ἀσεβείᾳ νομίζουσι.* *Porphyr. de abst. l. 4.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Apud Euseb. Præp. Evang. l. 6. c. 8.*

commerce (C) avec l'autre sexe. Ils s'occupoient de beaux discours, & ils communiquoient leur science à ceux qui les vouloient venir écouter: mais il faloit être tellement auditeur, qu'il n'étoit permis ni de parler, ni de cracher: quiconque le faisoit étoit exclus pour ce jour-là. Quand on avoit passé 37. années dans cette societé, on en pouvoit sortir afin de vivre plus à son aise: on avoit alors la liberté de manger des animaux qui ne travaillent pas pour l'homme, & d'épouser plusieurs femmes, mais il n'étoit pas permis (D) de philosopher avec elles, car si elles ne valoient rien, ils craignoient qu'elles ne divulgassent parmi les profanes les choses mysterieuses; & si elles profitoient de leurs leçons, ils craignoient qu'elles ne voulussent plus vivre sous la sujettion du mari. Ils disoient que nôtre vie doit être considerée comme l'état de la conception, & la mort comme une naissance à la vie veritable & bienheureuse pour ceux qui ont bien philosophé. Ils ajoûtoient que les accidens de la vie humaine ne sont ni un bien ni un mal, puis que les mêmes choses plaisent aux uns & deplaisent aux autres, & sont même agreables & desagreables à une même personne en differens tems. Voilà pour la Morale. Quant à la Physique, ils enseignoient plusieurs choses qui tenoient de la folie; ce n'étoit point là leur fort, leurs actions étoient meilleures que leurs paroles, & ils bâtissoient sur des fables une bonne partie de leur systême, mais d'ailleurs ils avoient en plusieurs articles la même opinion que les Grecs; ils croioient que le monde avoit commencé, & qu'il auroit une fin; qu'il étoit rond, & que Dieu qui l'avoit fait & qui le gouvernoit, le penetroit par tout; que les principes de l'Univers étoient differens les uns des autres, mais que l'eau étoit le principe du monde, & qu'il y avoit une quintessence de laquelle les cieux & les astres étoient formez. Ils bâtissoient aussi des fables tout comme Platon, touchant l'immortalité de l'ame, les tribunaux de l'enfer, & choses semblables. C'est Strabon qui parle si cavalierement des plus grandes veritez de la Religion. Apulée (E) quoi qu'on l'ait cru Magicien, n'a pas accompagné d'une telle qualification ces dogmes de nos Brachmanes. Ils cultivoient * beaucoup la Physique & l'Astronomie. Clement d'Alexandrie temoigne qu'ils ne buvoient point de vin, & qu'ils ne mangeoient d'aucune chose qui eût été animée, & qu'à cause qu'ils étoient persuadez d'une nouvelle † naissance ils ne faisoient aucun cas de cette vie. Il les regarde (F) comme ‡ l'une des deux especes de Gymnosophistes;

* *Strab. ib. pag.* 494.

† Καταφρονοῦσι δὲ θανάτου, καὶ παρ' οὐδὲν ἡγοῦνται τὸ ζῆν· πείθονται γὰρ εἶναι παλιγγενεσίαν. Mortem autem contemnunt & vivere nihili faciunt, credunt enim esse regenerationem. *Clement. Alexandr. Stromat. l.* 3. *p. m.* 451.

‡ *Id. lib.* 1. *pag.* 305.

des gens sans malice, & qui ne songeoient qu'à Dieu. Ils ne buvoient ni vin ni cervoise; ils ne mangeoient d'aucune chose qui eût eu vie; ils n'adoroient aucun simulacre. Ce qu'il y a de plus étonnant c'est que de si grans Saints n'étoient pas en petit nombre; il y en avoit plusieurs milliers. *Credat Judæus apella.*

(C) *Point de commerce avec l'autre sexe.*] Suidas en parle tout autrement; ce qu'il en dit merite pour sa singularité que nous en parlions. Il dit que les Brachmanes habitent dans une Ile de l'Ocean, où l'air est si pur qu'ils vivent 150. ans. Ils sont là non pas au pain & à l'eau, mais à l'eau & à quelques pommes. Ils ne font que prier Dieu. Au mois de Juillet & d'Août les fruits étant plus abondans les échauffent du feu de l'amour, si bien qu'ils vont trouver leurs femmes au delà du Gange, & demeurent avec elles 40. jours, & puis repassent dans leur Ile. Dès qu'une femme a fait deux enfans, son mari ne va plus la voir; elle de son côté ne s'aproche plus d'aucun homme: & si quelque femme a été sterile cinq ans durant, son mari ne fait plus de tentative sur elle; il ne repasse plus la mer avec les autres. Ce n'étoit pas le moien de peupler beaucoup le païs: aussi ne l'étoit-il gueres, comme le remarque Suidas; mais il ne devoit pas oublier de dire que ce sont des contes faits à plaisir, & des Romans que des Ecrivains oisceux ont forgez. Peut-être a-t-on voulu faire honte aux peuples voisins, en tâchant de leur faire acroire qu'il y a un païs au monde où l'on est bien éloigné de leur gloutonnie. Quoi qu'il en soit je ne pense pas qu'il y ait dans les relations sinceres des voiageurs aucun païs, dont tous les habitans soient aussi chastes que les Brachmanes de Suidas. Il y a par tout quelques sectes, quelques Confrairies qui font profession de renoncer au plaisir Venerien; mais le reste des habitans se moque de cette Morale, & ne se borne gueres qu'au rassasiment. Les païs les plus sauvages de l'Afrique & de l'Amerique, les regions les plus glacées de la Laponie sont en cela d'un dereglement fort glouton.

(D) *De philosopher avec elles.*] On se seroit prevalu de ce passage pour orner le lieu commun de la jaserie feminine, si Strabon n'y avoit remedié en remarquant expressément que les Brachmanes ne craignoient que l'indiscretion des mauvaises femmes. A l'égard des autres ils ne craignoient sinon qu'étant devenuës bonnes Philosophes, elles ne voulussent s'affranchir de la servitude conjugale. Mais comme tout ce que l'on dit des Philosophes Indiens fourmille de contradictions, on voit dans la page (a) suivante que quelques-uns philosophoient avec les femmes, & de telle sorte qu'on n'alloit point au delà des speculations; on commençoit & on finissoit par l'esprit, il n'y avoit rien à faire pour la chair, point de jouïssance. Les Brachmanes en usoient d'une toute autre maniere; ils ne philosophoient point avec leurs femmes, mais (b) ils tâchoient d'en tirer beaucoup d'enfans. Si le passage de Strabon n'étoit pas aussi mutilé qu'il est, nous verrions toutes les raisons qu'il avoit données de leur conduite. Un autre Historien (c) raporte qu'ils philosophoient aussi avec elles.

(a) Συμφιλοσοφεῖν δ' ἐνίοις καὶ γυναῖκας ἀπεχομένας καὶ αὐτὰς ἀφροδισίων. Cum horum etiam nonnullis mulieres philosophari à venereis abstinentes. *Strabo l.* 15. *pag.* 491. *Voiez aussi pag.* 494.

(E) *Apulée ... n'a pas accompagné d'une telle qualification.*] Voici ses paroles (d): *Brachmanæ pleraque Philosophiæ ejus* (Pythagoræ) *contulerunt, quæ mentium documenta, quæ corporum exercitamenta, quot partes animi, quot vices vitæ, quæ Diis manibus pro merito suo cuique tormenta vel præmia.*

(F) *L'une des deux especes de Gymnosophistes.*] Megasthenes (e) divise les Philosophes Indiens en Brachmanes, & en Germanes; ceux-là étoient plus estimez que ceux-ci: on nommoit Hylobiens ceux d'entre les Germanes que l'on estimoit le plus. La raison de ce nom-là étoit tirée de ce qu'ils demeuroient (f) dans les bois. Ils ne se nourrissoient que de feuilles, & de fruits sauvages; leurs habits étoient faits d'écorces d'arbre; ils s'abstenoient du vin & des plaisirs de l'amour. Clement d'Alexandrie (g) a suivi cette même division des Gymnosophistes, si ce n'est qu'il donne le nom de *Sarmanes* à la derniere espece, & qu'il la subdivise en *Allobiens* &c. Je ne saurois bien dire s'il faut preferer *Germanes* (h) à *Sarmanes*, mais il est sûr que le mot Ἀλλόβιοι est corrompu, & qu'il faut lire comme dans Strabon Ὑλόβιοι. Or pour savoir si cette division est exacte, il faudroit avant toutes choses vuider la question si les Brachmanes portoient des habits; car il ne faut point douter que les Grecs n'aient entendu sous le mot de Gymnosophistes, tous les Philosophes Indiens qui ne couvroient pas leur nudité. Voiez la remarque suivante, & l'article *Gymnosophistes.* Louis Vives n'avoit pas examiné Strabon assez patiemment, lors (i) qu'il le fit dire qu'il y avoit deux sortes de Philosophes dans les Indes; que les uns faisoient leur demeure dans les villes, & les autres dans les bois; que les premiers étoient apellez civils, & se couvroient de chemises, & de peaux, c'étoient les Brachmanes; que les derniers étoient nuds, & se couvroient quelquefois de feuilles & d'écorces d'arbre, on les apelloit Hermanes & Gymnosophistes, & c'est d'eux que vinrent les Gymnosophistes d'Ethiopie. Il n'y a rien d'exact là-dedans. En 1. lieu Strabon quand il parle de certains Philosophes nommez civils, parle d'une secte qu'on oposoit aux Brachmanes, & qui ne faisoit que pointiller. En 2. lieu il ne dit pas que cette secte fût divisée en deux classes, mais en trois; en celle des montagnars, en celle des nuds, & en celle des civils. Enfin il dit que ces derniers habitoient indifferemment à la ville & à la campagne. D'où est ce que Vives a pu deterrer que les Gymnosophistes d'Ethiopie étoient issus de telle ou de telle secte Indienne, plûtôt que d'une autre?

(b) Γαμεῖν δ' ὅτι πλείστας εἰς πολυτεκνίαν. Quamplurimas ducere uxores multiplicandæ prolis gratia. *Id. pag.* 490.

(c) *Nearchus apud Strabon. pag.* 493.

(d) *Apul. Florid. l.* 2. *p. m.* 351.

(e) *Apud Strab. pag.* 489.

(f) Ζῶντας ἐν ταῖς ὕλαις.

(g) *Clem. Alexand. Strom. l.* 1. *pag.* 305.

(h) *Porphyre de abstin. l.* 4. *a divisé en deux sortes les Gymnosophistes, savoir en Brachmanes, & en Samanées.*

(i) *Lud. Vives in August. de civit. Dei l.* 14. *c.* 17.

sophistes; mais il est fort mal aisé parmi tant de relations (G) contraires de determiner si les Brachmanes alloient nuds. Lucien * donne indifferemment aux mêmes Philosophes des Indes le nom de Brachmanes, & celui de Gymnosophistes. Il ne faut pas se laisser tromper à ses expressions, quand il dit d'une maniere indefinie qu'ils se brûloient eux-mêmes: & cela (H) non pas en sautant dans le bûcher, comme avoit fait Peregrinus, mais en y entrant d'un pas grave & digne de leur caractere de Philosophe. Si quelques-uns le faisoient, ce n'est pas à dire qu'on doive regarder cela comme une de leurs coutumes. Il remarque aussi qu'à cause de leur sobrieté ils vivoient long tems †. Le traité de Palladius *de gentibus Indiæ & Bragmanibus*, (H Δ) qui fut publié à Londres l'an 1665. merite d'être consulté. Si nous avions le livre que le Roi Brachman avoit écrit ‡ en sa langue touchant les loix & le gouvernement des Brachmanes, nous y verrions aparemment des choses bien Romanesques.

Les Brachmanes subsistent encore dans l'Orient. ⸸ *La troisiéme secte qui a cours parmi les Chinois se peut nommer la Religion des* Brachmanes *ou* Bramenes, *& ils lui donnent eux-mesmes ce nom.* Ce sont des *Prestres qui reverent principalement trois choses, le Dieu* Fo, *sa loi, & les livres qui contiennent leurs reglemens particuliers.* Ils ont des sentimens fort bizarres sur le neant, & une morale (I) qui a beaucoup de conformité avec les visions de nos Quietistes. La Relation du Pere

(G) *Parmi tant de relations contraires.*] Nous venons de voir quelques-unes des contradictions que l'on rencontre dans les livres touchant les Philosophes Indiens. Sans doute ils n'avoient point tous les mêmes coutumes; de quel droit auroient-ils eté uniformes? où a-t-on jamais vu ce privilege? Mais cela ne justifie pas pleinement les Auteurs qui en ont dit le blanc & le noir; car ils n'ont point designé chaque secte par son nom propre. Ceux qui leur attribuent ceci ou cela se servent des mêmes noms generaux, que ceux qui ne le leur attribuent point. Bien davantage, Nearchus n'a-t-il point (a) dit que Calanus etoit un Brachmane? Onesicrite n'a-t-il (b) point dit qu'il avoit discouru avec Calanus, & qu'il l'avoit trouvé tout nud? On peut donc conclure de la jonction de ces deux temoins que les Brachmanes alloient nuds, & le confirmer par Megasthenes, qui (c) a mis entre les prerogatives de ceux qui sortoient de chez les Brachmanes après 37. ans de profession, la liberté de porter une chemise. Cependant un Auteur nommé Hierocles (d) donne aux Brachmanes un habit fort singulier. Il etoit fait de toile de pierre, & ne se consumoit point au feu. (e) Philostrate dans la vie d'Apollonius leur donne des habits de toile de lin. Megasthenes donne des habits d'ecorces d'arbre aux Philosophes que l'on estimoit le plus dans la secte des Germanes, mais Ciceron (f) dit en general que les Philosophes Indiens vont nuds. Hierocles dit (g) que les Brachmanes demeuroient toûjours à la belle etoile; mais Onesicrite qui les avoit vus, assûre qu'ils rentroient dans la ville toutes les nuits. Arrien raporte qu'ils passoient l'été sous de gros arbres, & l'hiver *sub dio*. D'autres ont dit qu'ils avoient chacun leur (h) cellule: peut-être n'ont-ils pas suivi dans tous les siecles le même Institut, & qu'avec le *distingue tempora*, on pourroit accorder ensemble quelques-unes des variations des Auteurs qui ont parlé d'eux.

(H) *Et cela non pas en sautant.*] Si l'on en croit ce railleur (i) ils bâtissoient le bûcher, & se tenoient immobiles tout auprès pendant que le feu les rôtissoit. Après cela ils entroient au milieu des flâmes gravement & majestueusement, & ne se remuoient pas plus qu'une statuë, après s'être couchez sur le feu. Il opose cette maniere de se brûler à celle de Peregrinus qui s'elança au milieu des flâmes, & il pretend que la methode des Brachmanes est bien plus glorieuse. Voilà comment un moqueur trouve à mordre sur toutes choses. Si Peregrinus avoit imité ces Philosophes Indiens, Lucien l'auroit accusé d'irresolution; *Il marchande*, auroit-il dit, *il se veut fortifier peu-à-peu, il temoigneroit plus de courage, s'il se jettoit à corps perdu sur le bûcher.* Voiez ce que dit le (k) Baron Des-Adrets au soldat qui n'osa se precipiter ni du premier ni du second coup. Qu'on se tourne de tous les côtez imaginables, qu'on prene le oui, qu'on prene le non, on n'échape jamais à des gens faits comme Lucien, ni en general à la medisance. Lisez Mr. de la Fontaine (l).

(HΔ) *Le traité de Palladius* de gentibus Indiæ . . . *merite d'être consulté.*] Edoüard Bissæus (m) le publia en Grec & en Latin à Londres l'an 1665. comme le catalogue d'Oxford le marque; mais je trouve l'an 1668. au titre de mon exemplaire, sans que l'on y marque que ce soit une 2. edition. Cette diversité de date vient aparemment de la coutume qu'ont les Libraires de renouveller de tems en tems la premiere page des livres. Bissæus joignit à ce traité de Palladius (n) deux autres traitez, l'un de St. Ambroise *de moribus Brachmanorum*, l'autre d'un anonyme *de Bragmanibus.* Ce dernier non plus que le premier n'avoit jamais été imprimé. Ces trois pieces sont precedées d'un recueil exact de tout ce que les Anciens ont dit touchant les Brachmanes: les temoignages des Grecs sont raportez en leur langue, & puis en Latin.

(I) *Sentimens fort bizarres sur le neant, & une morale qui a beaucoup de conformité avec les visions de nos Quietistes.*] „ (o) Les *Bramenes* asseurent que le monde n'est qu'une illusion, un songe, un prestige: & que les corps pour exister veritablement doivent cesser d'estre en eux-mesmes, & se confondre avec le néant, qui par sa simplicité fait la perfection de tous les Estres . . . . . Leur morale est encore plus outrée que celle de nos Stoïciens. Car ils poussent si loin l'apathie ou l'indifference, à laquelle ils rapportent toute la sainteté, qu'il faut devenir pierre ou statuë pour en acquérir la perfection. Non seulement ils enseignent que le sage ne doit avoir aucune passion, mais qu'il ne lui est pas permis, d'avoir mesme aucun desir. De sorte qu'il doit continuellement s'appliquer à ne vouloir rien, à ne penser à rien, à ne sentir rien, & à bannir si loin de son esprit toute idée de vertu & de sainteté, qu'il n'y ait rien en luy de contraire à la parfaite quietude de l'ame. C'est, disent-ils, ce profond assoupissement de l'esprit, ce repos de toutes les puissances, cette continuelle suspension des sens, qui fait le bonheur de l'homme (p); en cet estat il n'est plus sujet au changement; il n'y a plus pour lui de *transmigration*, plus de vicissitude, plus de crainte pour l'advenir, parce qu'à proprement parler, il n'est rien, ou si l'on veut qu'il soit encore quelque chose, il est sage, parfait, heureux, & pour dire en un mot, il est Dieu, & parfaitement semblable au Dieu *Fo*: ce qui asseurément approche un peu de la folie. C'est contre cette ridicule doctrine que les Philosophes Chinois déploient toute la force de leur éloquence. Ils regardent l'indifference parfaite, comme un monstre dans la morale, & comme le renversement de la societé civile.„ Je laisse la solide & courte refutation que le Pere le Gobien raporte.

Mais je vous prie d'observer que ce monstre d'indiference est le dogme favori des Quietistes, & que selon eux la vraie beatitude consiste dans le neant. (q) *Alors dans ce triple silence de paroles, de pensées, & de desirs, se trouvant dans un sommeil spirituel, dans une ivresse mystique, ou plutôt dans une mort mystique, toutes les puissances suspendues sont rappellées de la circonference au centre: Dieu qui est ce centre se fait sentir à l'ame par des touches divines, par des gouts, par des illaps, par des suavitez ineffables. Ses affections étant ainsi émuës, elle les laisse reposer doucement . . . & trouve un delicieux repos qui l'établit au dessus des délices & des extases, au dessus des plus belles manifestations, des notions, & des speculations divines: on ne sçait ce qu'on sent, on ne sçait ce qu'on est.* N'allez pas vous imaginer que Mr. de la Bruyere s'est servi d'amplifications: vous verrez son livre muni de preuves. Vous y trouverez ce passage de Molinos: „ (r) c'est alors que le Divin Epoux suspendant ses facultez l'endort d'un sommeil doux & tranquille: c'est dans cet assoupissement qu'elle joüit avec un calme inconcevable, sans sçavoir en quoy consiste sa jouissance.„ Vous y trouverez (s) qu'*une ame spirituelle doit être indifferente à toutes choses, soit pour le corps, soit pour l'ame, ou pour les biens temporels & eternels: laisser le passé dans l'oubli, & l'avenir à la Providence de Dieu, & lui donner le present*, & que l'abandon de l'ame doit aller (t) *jusqu'à agir sans connoissance ainsi qu'une*

* *Lucian. in fugitivis, p. m. 790. to. 2.*

† *Id. in macrobiis pag. 632. to. 2.*

‡ *Suidas.*

⸸ *Charles le Gobien Jesuite, dans la preface de l'Histoire de l'Edit de l'Emper. de la Chine en faveur de la Religion Chretienne.*

(a) *Apud Strab. pag. 493.*

(b) *Ibid. pag. 492.*

(c) *Ibid. pag. 490.*

(d) *Apud Stephanum de Urbib. ubi supra.*

(e) *Voiez ce que Pline dit du Lin* asbestos *l. 18. c. 1.*

(f) *Tuscul. l. 5.*

(g) Ὑπαίθριοι τὸν ἅπαντα χρόνον βιοῦσιν. Sub dio totam ætatem degunt. *Hierocl. ubi supra.*

(h) *Voiez la remarque B.*

(i) *Lucian. de morte Peregrini pag. 772. 773. to. 2. Il cite Onesicrite qui avoit vu brûler Calanus. Voiez le aussi* in fugitivis, *page 790. au même tome.*

(k) *Ci-dessus pag. 524. remarque B.*

(l) *A la fable du Meunier, c'est la 1. du 3. livre.*

(m) *Eques Auratus & titulo Clarencii rex armorum.*

(n) *Le même que celui qui a fait l'Historia Lausiaca, & qui vivoit au IV. siecle.*

(o) *Le Pere Charles le Gobien, preface de l'hist. de l'Edit de l'Emp. de la Chine.*

(p) *Conferez avec ceci le* Nireupan *des Siamois dont je parle dans l'article* Sommona-Codom.

(q) *La Bruyere dialogue 2. sur le Quietisme pag. 33. & suiv.*

(r) *Molinos, Guide spirit. liv. 3. ch. 13. apud La Bruyere ubi supra p. 35. 36.*

(s) *Madame Guyon, moien court, apud eundem dial. 5. pag. 171.*

(t) *Regle des Associez à l'enfance de Jesus, apud eund. ib. pag. 172.*

Pere Tachard * fait voir que les Brachmanes ou Bramines de Bengale menent une vie très-austere, qu'ils marchent sur le sable brûlant les pieds & la tête nuë, & qu'ils ne vivent que d'herbe. † Les Brachmanes de l'Indostan ont des livres très-anciens qu'ils nomment sacrez, & qu'ils pretendent que Dieu donna au grand Prophete *Brahma*. Ils conservent la langue en laquelle ces livres ont été écrits, & ils n'en emploient point d'autre dans les explications Thologiques, & Philosophiques. Ils les derobent par ce moien à la conoissance du vulgaire. Ils croient la metempsycose, & ne mangent point de viande. Ils disent que la production du monde consista en ce que toutes les choses sortirent du sein de Dieu, & que l'univers perira par un retour de ces mêmes choses à leur premiere origine. Une araignée leur sert d'emblême (K) pour expliquer cette opinion. β Les Brachmanes de Siam croient que les premiers hommes étoient plus grans que ceux d'aujourd'hui, & qu'ils vivoient plusieurs siecles sans aucune maladie; que nôtre terre perira un jour par le feu, & γ que de ses cendres il en renaîtra une autre, où il n'y aura point de mer, ni de vicissitudes de saisons, mais un printems éternel. ‡ Les Brachmanes du païs de Choromandel disent qu'il y a tout à la fois plusieurs mondes en divers endroits de l'univers, & qu'un même monde perit & se renouvelle dans certains periodes de tems; que nôtre terre a commencé par le siecle d'or, & qu'elle perira par le feu.

* *Tachard, Voiage de Siam, liv. 4. sub fin. pag. 241. édit. de Holl.*

† *T. Burnetius in append. Archaeolog. Philosoph.*

β *Tachard voiage de Siam pag. 39. apud T. Burnetium ubi supra.*

γ *Burnet. ibid.*

‡ *Id. ib.*

☞ BRANDOLIN (AURELIUS) nâtif de Florence au XV. siecle, fut ‡ surnommé *Lippus* à cause des humeurs qui decouloient de ses yeux. Cette incommodité si contraire aux gens de lettres ne l'empêcha pas de devenir un très-savant homme. Il fut & grand Orateur, & grand Musicien, & bon Poëte. Sa reputation s'étant repanduë de toutes parts, il fut apellé en Hongrie par le Roi Matthias Corvin pour enseigner l'art oratoire, ce qu'il fit pendant plusieurs années

‡ *Gesner* Biblioth. fol. 483. *ne range pas bien ses noms, car il le met sous* Lippus Brandolinus Aurelius.

qu'une personne qui n'est plus; que (a) l'*ame ne se sent plus, ne se voit plus, ne se connoit plus: elle ne voit rien de Dieu, n'en comprend rien, n'en distingue rien; il n'y a plus d'amour, de lumieres, ni de connoissance.* Que (b) *cette ame ne se sentant pas n'est pas en peine de chercher, ni de rien faire: elle demeure comme elle est, cela lui suffit. Mais que fait elle? Rien, rien, & toujours rien.* Que (c) *l'indifference de cette amante est si grande qu'elle ne peut pancher ni du côté de la jouissance, ni du côté de la privation. La mort & la vie lui sont égales, & quoi que son amour soit incomparablement plus fort qu'il n'a jamais eté, elle ne peut neanmoins desirer le Paradis, parce qu'elle demeure entre les mains de son époux comme les choses qui ne sont point. Ce doit être là l'effet de l'aneantissement plus profond.* Que (d) *l'oraison parfaite de contemplation met l'homme hors de soi, le delivre de toutes les creatures, le fait mourir & entrer dans le repos de Dieu; il est en admiration de ce qu'il est uni avec Dieu, sans douter qu'il soit distingué de Dieu: il est reduit au neant, & ne se connoit plus: il vit & ne vit plus: il opere & n'opere plus: il est & n'est plus.*

On ne manque point dans l'Europe, non plus qu'à la Chine de refuter eloquemment ces foles visions, mais à la honte de nôtre siecle, & de nos climats, elles y trouvent des apologistes qui se font craindre. Notez que le dogme des Brachmanes est moins afreux à certains égards que celui de nos Mystiques, car ceux-ci etablissent l'indiference, & la quietude parfaite dans une transformation de l'ame en Dieu, laquelle ils expliquent par les idées de la consommation du mariage. *L'union essentielle,* disent-ils (e), *est le mariage spirituel, où il y a communication de substance, où Dieu prend l'ame pour son épouse & se l'unit non plus personnellement, ni par quelque acte ou moien, mais immediatement, reduisant tout à une unité . . . . . (f) L'ame ne doit plus & ne peut plus faire de distinction de Dieu & d'elle: Dieu est elle, & elle est Dieu, depuis que par la consommation du mariage, elle est recoulée en Dieu, & se trouve perduë en lui sans pouvoir se distinguer ni se retrouver. La vraie consommation du mariage fait le melange de l'ame avec son Dieu . . . . . Le mariage se fait lors que l'ame se trouve morte & expirée entre les bras de l'epoux, qui la voiant plus disposée, la reçoit à son union, mais la consommation du mariage ne se fait, que lors que l'ame est tellement fonduë, aneantie & desapropriée, qu'elle peut toute sans reserve s'ecouler en son Dieu. Alors se fait cet admirable mélange de la creature avec son Createur qui les reduit en unité . . . . . . Que si quelques Saints ou quelques Auteurs ont établi ce mariage divin dans des états moins avancez que n'est celui que je decris, c'est qu'ils prenoient les fiançailles pour le mariage, & le mariage pour la consommation.* L'absurdité de ce dogme par raport à la Metaphysique est monstrueuse; car s'il y a quelque chose de certain dans les idées les plus claires, il est impossible de toute impossibilité qu'il se fasse un changement reel ni de Dieu en la creature, ni de la creature en Dieu. Ovide & les autres Poëtes Paiens n'etoient pas assez infatuez pour faire mention d'une semblable metamorphose. Que ne pourroit-on pas alleguer contre ce jargon des Quietistes? (g) *qu'une ame n'est plus en soi, ni par soi, qu'elle est recoulée, & abimée en Dieu par une presence fonciere & centrale;* qu'elle admire Dieu (h) *en son fond abyssal & suréminent.* Peut-on leur passer cet (i) *état de deïfication où tout est Dieu sans sçavoir que cela est ainsi . . . . .* (k) cet etat *d'union essentielle* où l'ame *devient immuable, & a perdu tout moien . . . cette union non seulement essentielle, mais immediate & sans moien plus substantielle que l'union hypostatique . . . . . cette union centrale avec Dieu,* laquelle n'a point besoin de JESUS-CHRIST Mediateur. Cette sorte d'Eutychianisme multipliable à l'infini feroit horreur à Eutyches même. Mais quand on voudroit leur faire quartier sur toutes ces choses, pourroit-on leur pardonner les grossieretez, & les images d'obscenité dont ils se servent, si propres à faire tourner en ridicule la Religion, & qui surpassent en quelque maniere toute la licence des anciens Poëtes du Paganisme? Pourroit-on leur pardonner ce qu'ils assûrent que pour mener l'ame à l'etat de mort, qui est un preparatif à la deïfication, (l) *Dieu permet que les sens s'extrovertissent, c'est-à-dire qu'ils se debanchent, ce qui paroit à l'ame une grande impureté. Cependant la chose est de saison, & en faire autrement c'est se purifier autrement que Dieu veut, & se salir.* Il se fait (m) *des fautes dans cette extroversion, mais la confusion que l'ame en reçoit, & la facilité à en faire usage fait le fumier où elle pourrit plus vite, & hâte sa mort.* Quoi de plus dangereux aux bonnes mœurs? J'aurai aparemment quelque occasion de montrer que la pretenduë union essentielle de ces gens-là pourroit être fort bien nommée le Paradis de Seneque.

(K) *Une araignée leur sert d'emblême.*] Voici comment Mr. Burnet raporte cela: (n) *Hoc autem more Cabalistico vel Mythologico exprimunt. Fingunt enim immensam quandam Araneam esse primam rerum causam: Quæ materiâ è suis visceribus eductâ, hujusce universi telam contexuit, & mira arte ordinavit. Sedet illa interea in arce sui operis, & cujusque partis motum sentit, regit, & moderatur. Tandem cum satis lusit in sua tela adornanda & contemplanda, retrahit, quæ evolverat, fila, atque ita omnia resorbet in seipsam, totaque rerum creatarum natura in nihilum evanescit. Hoc modo Mundi ortum, ordinem, & interitum, repræsentant hodierni Brachmanes.* Cette comparaison de l'Auteur du monde avec une araignée, qui après s'être assez divertie à faire sa toile, retire & devore tout de nouveau les mêmes filets qu'elle avoit mis hors de ses entrailles, represente (o) naivement le dogme des Stoïciens. On ne sauroit être assez surpris de l'extravagance de cette idée: la Physique, la Metaphysique, la Morale nous fournissent à l'envi cent solides argumens pour la ruiner: j'aurai sans doute quelque occasion de toucher cette matiere. Disons seulement ici que l'on est fort excusable, lors qu'à la vuë des sotises que les Orientaux croient depuis tant de siecles sur l'origine de l'univers, on les attribuë à la colere celeste dont on s'etonne de la durée, & de la grandeur. (p) *Miseret me quidem Terrarum Orientalium, primæ sapientum sedis, florentissimi olim bonarum literarum Emporii, à multis retro sæculis in fœdam barbariem conversarum.*

Tantæne animis cœlestibus iræ?

Faxit Deus, ut easdem non subeamus vices, neque retrahat IRATUS *id luminis quo gaudemus in Occidente.*

(a) *Madame Guyon, au livre des torrens, apud eund. ib.*

(b) *La même ib. apud eumd. dial. 6. pag. 201.*

(c) *La même, explicat. du Cantique des Cantiques apud eumd. dial. 5. pag. 192.*

(d) *La Combe, analyse de l'oraison mentale, apud eumd. dial. 7. pag. 281.*

(e) *Madame Guyon, explicat. du Cant. des Cant. pag. 3. & 4. apud eumd. dial. 7. pag. 239.*

(f) *Ibid. pag. 145. & suiv. apud eumd. ib.*

(g) *La Bruyere ubi supra dial. 7. pag. 261.*

(h) *L'Abbé d'Estival, confer. mystiq. apud eumd. dial. 2. pag. 35.*

(i) *Mad. Guyon, au livre des torrens apud eumd. dial. 7. pag. 258.*

(k) *La Bruyere dial. 6. pag. 222. 223.*

(l) *Id. dial. 7. pag. 285.*

(m) *Ibid. pag. 286.*

(n) *T. Burnetius, in appendice Archaeol. Philos. pag. 472.*

(o) *Voiez T. Burnet, Archaeol. lib. 1. c. 7. pag. 326. 327. edit. Amstel. 1694.*

(p) *Id. ib. pag. ultima.*

années dans Bude, & dans Strigonie avec beaucoup de succés. Etant retourné à Florence il y prit l'habit des Religieux de St. Augustin, & il fut fait Prêtre quelque tems aprés. Il s'apliqua à prêcher, & il s'attira par tout l'aplaudissement d'une grande foule d'auditeurs. Il mourut de la peste à Rome l'an 1498. Il fut Auteur de quelques Ouvrages (Y) que l'on estime *. Les pechez de commission ne sont pas aussi considerables dans le Moreri (Z) que les pechez d'omission.

BREAUTE' (CHARLES DE) Gentilhomme du païs de Caux en Normandie, s'est rendu celebre par un duël où il perit. Il étoit extremement brave, & comme aprés la paix de Vervins il ne trouvoit point d'occupation en France pour sa bravoure, il passa en Hollande avec quelques Cavaliers François †, & y obtint une Compagnie de Cavalerie. Son Lieutenant eut le malheur de se laisser battre par un parti de la garnison de Bois-le-Duc, plus foible en nombre que celui qu'il commandoit. Il fut pris lui-même & conduit à Bois-le-Duc, d'où il écrivit à son Capitaine pour le prier de travailler à sa liberté; mais son Capitaine lui fit (A) reponse qu'il ne vouloit plus reconoître pour ses Cavaliers des gens qui s'étoient laissé batre par un plus petit nombre de Flamans, au lieu de les vaincre quand ils n'eussent été que 20. contre 40. comme il s'offroit de faire en toute rencontre. Cette lettre aiant été luë selon la coutume par le Gouverneur ‡ de la place, avant que d'être donnée au prisonnier, parut si choquante, que le Commandant du parti de Bois-le-Duc écrivit tout aussi-tôt à Breauté, pour lui offrir le combat en nombre égal. Sa proposition fut très-agreable, mais de chaque côté les superieurs eurent de la peine (B) à y consentir. Enfin pourtant on regla le jour, le lieu, & les autres conditions. On convint de se battre à cheval (C) 22. contre 22. le 5. de Fevrier 1600. Breauté auroit voulu que le Gouverneur de Bois-le-Duc se fût mis à la tête des Flamans, mais l'Archiduc

** Tiré de Michel Pocciantio de Scriptor. Florent. pag. 21. Voiez aussi le Ghilini to. 2. pag. 32. & 33. qui n'a fait que paraphraser Pocciantius.*

† Thuan. lib. 124. pag. 900.

‡ Il s'appelloit Antoine Schetz, Seigneur de Grobbendonc.

(Y) *Auteur de quelques Ouvrages que l'on estime.*] Il mit en vers heroiques les histoires contenues dans le Vieux & dans le Nouveau Testament. Il écrivit un commentaire sur les Epitres de Saint Paul, un traité *de lege*, deux livres de paradoxes Chretiens, un dialogue *de humana vitæ conditione & tollenda corporum ægritudine ad Matthiam Corvinum Regem*, trois livres *de ratione scribendi*. Ce dernier Ouvrage a été loüé extraordinairement par Sebastien Corradus. (a) *Quamvis pene cæcus, certe lippus, ex ea* (Rhetorica) *præcepta collegit, & à ratione dicendi ad rationem scribendi tam docte transtulit, & tam diligenter accommodavit, ut verissime de eo scripserit* Seb. Corradus, *nihil neque majorum suorum memoria neque sua doctius aut elegantius in ea scriptum videri.* Mr. Konig dont j'emprunte ces paroles, auroit bien fait de marquer où Corradus a parlé ainsi, car on ne devineroit jamais que c'est à la tête des trois livres de Brandolin *de ratione scribendi* rimprimez à Bâle l'an 1565. jamais, dis-je, on ne le devineroit, veu que Mr. Konig parle incontinent aprés de cette édition, sans rien dire qui temoigne que Sebastien Corradus y ait pris quelque interêt. Ajoûtons donc ici un passage qui serve de suplément à l'autre. (b) *Hoc pacto fere Lippus Brandolinus, vir sua ætatis doctissimus, si non cæcus certe insigniter lippus, libros de ratione scribendi concinnaverat, Rhetoricen à clarissimo Hungarorum Rege Matthia Corvino evocatus, in Pannonia professus, teste Sebastiano (c) Corrado, præstantis eruditionis viro.* Je tire cela d'un écrit où l'on parle de plusieurs Savans aveugles: il est intitulé, *Dissertatiuncula de cæcis sapientia ac eruditione claris, mirisque cæcorum quorundam actionibus.* Vous verrez à la marge le nom de l'Auteur, & l'année de l'impression.

(Z) *Les pechez de commission ne sont pas aussi considerables dans le Moreri.*] Je n'en trouve que deux dans l'edition de Lyon 1688. l'un est que l'on a mis LIPUS au lieu de LIPPUS: l'autre que l'on a mis *descrips. Ang.* pour *de scriptor. Augustinianis.* Ces deux fautes sont devenuës pires dans les éditions de Hollande, car au lieu de *Lipus* on y a mis *Lupus*, & au lieu de *Ang.* on y a mis *Angl.* Cette derniere meprise est capable de persuader aux lecteurs qu'Elssius & Pamphile ont fait des Ouvrages sur les Ecrivains Anglois. Il me vient de grans soupçons sur deux autres fautes de Moreri. Je croi qu'il se trompe lors qu'il assûre aprés le Mire que le traité *de humana conditione*, celui *de ratione scribendi*, & celui *de paradoxis Christianis* furent dediez à Matthias Corvin Roi de Hongrie, & imprimez depuis à Bâle, l'an 1498. Le premier de ces deux faits me semble faux quant aux deux derniers traitez. Je ne croi point non plus qu'on ait imprimé à Bâle les Paradoxes l'an 1498. car je voi dans la Bibliotheque de Gesner que la premiere (d) impression est de l'an 1543.

(A) *Son Capitaine lui fit reponse.*] Mr. de Thou (e) dit que les Ecrivains partisans de la Hollande n'attribuent point la cause de la querelle à la lettre écrite par Breauté à son Lieutenant; mais à quelques faux raports: ils veulent que ce soit Grobbendonc lui-même qui ait offert le combat, aprés avoir oui dire par le moien de ces faux raports que Breauté medisoit des troupes Flamandes. Plusieurs Ecrivains François (f) soutiennent que Breauté ne se porta au defi qu'aprés avoir oui dire (g) *quelques paroles de mepris, tant de sa personne que de sa nation proferées par Lekerbitkem.* C'etoit celui qui avoit batu le Lieutenant.

(B) *Les superieurs eurent de la peine à y consentir.*] Selon le même Mr. de Thou, le Prince Maurice deconseilla le mieux qu'il put ce duel: il representa à Breauté qu'il n'étoit pas de la bienseance qu'un Gentilhomme de sa qualité, qui pouvoit se signaler dans des occasions plus glorieuses, se commit avec (h) de simples soldats, ou même avec des perfides qui avoient été les auteurs de la trahison de Gertrudenberg. Il entendoit par là Gerard Abraham & son frere Antoine (i); mais le Prince Maurice eût beaucoup mieux fait d'interposer son autorité, & non pas ses remontrances. L'Archiduc Albert fut très-loüable de ne vouloir pas permettre que Grobbendonc fit ce coup de gladiateur.

(C) 22. *contre* 22.] J'ai suivi le P. Gallucci, quoi que je n'eusse lu aucun Auteur qui fit monter au delà de 20. le nombre des combatans. On trouve dans une histoire (k) de l'Archiduc Albert imprimée à Cologne en 1693. le nom de ceux qui sortirent de Bois-le-Duc contre Breauté; ils ne sont que 20. l'Auteur nous aprend qu'il a vu ces noms sur le tableau de ce combat. C'est donc une preuve authentique, & neanmoins il la contredit lui-même; car il dit dans la page 334. que *le Trompette de Briauté* étant venu *dire aux Belges à Boisleduc que son maitre les attendoit lui vintunieme; Grobendonck commanda à un Alfer reformé nommé l'Epine qu'il prit un cheval dans son ecurie, & qu'il se joignit aux vingt autres qui etoient prets à monter à cheval.* En voilà donc vingt-un. Il avoit dit dans la page 331. que *l'on etoit convenu de se batre dixneuf contre dixneuf, mais* que *les François-Hollandois rompirent la convention, &* qu'ils *entrerent au champ-de-bataille au nombre de* 20. que *le Lieutenant de Grobendonck etant en presence avec ses* 18. *champions se plaignit de cette supercherie*, & qu'aprés les excuses qu'on lui en fit, il envoia dire à l'Epine de le venir joindre; que l'Epine accourut, & que ce fut lui qui *prit Briauté.* En voilà donc vingt seulement. Cet Auteur a très-peu d'exactitude, car dans la page 128. il declare qu'*il fut determiné qu'on se batroit dixneuf contre dixneuf*, & que *Briauté à la tete de dixneuf Cavaliers . . . . rencontra le Lieutenant de Grobendonc à la tete de dixneuf Belges.* Ce que je m'en vais toucher est encore moins exact. Il dit dans sa page 126. que la joie qu'eurent les Hollandois de la prise du fort Saint André *le onzieme Mai* 1600. . . . *fut rabatue par une avanture qui merite d'etre à la tete* (l) *du seizieme siecle*, savoir par le combat de *Briauté* qui *se donna le cinquieme Fevrier mil six cent.*

(l) *Je ne doute point qu'il n'ait pris l'an* 1600. *pour le* 1. *de ce* seiziéme *siecle, & qu'ainsi il n'ait fait* 2. *fautes: car* 1. *l'an* 1600. *fut le dernier, & non le premier du siecle.* 2. *S'il étoit le premier, ce seroit du XVII. siecle.*

(a) *Konig, Biblioth. vet. & nova p.* 131.

(b) *Georgius Trinkhusius Ohrdruf. Thur. Gymn. Ruthen-Gerani Con-Rector, in dissertatiuncula de cæcis sapientia ac eruditione claris &c. fol.* B 2. *Elle fut imprimée à Gera l'an* 1672. in 4.

(c) *Epistola ad S. P. Q. Rhegiensem tribus Brandolini libris ab Oporino excusis præmissa.*

(d) Paradoxa Christiana nunc primum excusa, 1543. in 8. Basileæ apud Rob. Winter. *Gesner. Bibl. fol.* 483.

(e) *Thuan. lib.* 124. *pag.* 900.

(f) *D'Aubigné usage du duël chap.* 20. *p.* 343. *Boterus ou Bouterouë l.* 7. *pag.* 519. *Cayet, Chronol. Septen. fol.* 119. *Voiez ci-dessous le passage de d'Aubigné à la remarque I.*

(g) *D'Aubigné ib.*

(h) Ignobilibus ac gregariis militibus. *Thuan. ib.* C'est que Leckerbeetken étoit un soldat de fortune, mais alors il étoit Lieutenant de Cavalerie.

(i) Gerardus & Antonius Abrahami fratres Lekerbitkem vulgo dicti. *Id. ib.* Leckerbeetken, c'est-à-dire *friand morceau*, ou comme dit Grotius, *cupediarius*, étoit le nom de guerre de cet Abraham.

(k) *A la page* 331. 332.

duc Albert ne le voulut pas permettre. Leur chef fut le Lieutenant de la Compagnie du Gouverneur, ce Gerard Abraham qui avoit batu le parti. Cet homme fit favoir par un Trompette que fes gens avoient juré de ne faire quartier à perfonne, attendu qu'ils entroient dans ce combat beaucoup plus pour defendre la caufe de leur Prince, & (D) celle de la Religion Catholique, que pour l'interêt de leur propre honneur. Lui & fon frere & quatre autres commencerent le combat contre Breauté lui fixiéme; les autres s'attacherent chacun à fon homme. Breauté tua Gerard; le frere de celui-ci & deux autres furent auffi tuez: un cinquiéme fut fi bleffé qu'il mourut de fes bleffures quelques jours après. Mais voilà toute la perte des Flamans; celle de l'autre parti fut bien plus funefte; car toute la valeur (E) de Breauté * n'empêcha point que fes gens ne fuffent batus avec la derniere honte. Il en demeura 14. fur la place, & des huit qui prirent la fuite, il y en eut (F) trois qui moururent de leurs bleffures. Breauté & un de fes parens (G) bleffez à mort demanderent en vain la vie, fous la promeffe d'une très-bonne rançon; (H) on fut fourd à tout cela. Son corps bleffé en 36. endroits fut porté à Dort, & peint d'après le naturel, afin que cette peinture fût envoiée en fon païs. Elle irrita de telle forte les amis & les parens du defunt, qu'il y en eut † un qui s'en alla tout auffi-tôt au Païs-Bas afin de venger cette mort. Pour cet effet il apella en duel le Gouverneur de Bois-le-Duc; mais la même raifon qui empêcha ce Gouverneur de fe trouver au premier combat, le difpenfa encore de celui-ci. Les vainqueurs au nombre de dix-huit, parmi lefquels il y avoit quatre bleffez, furent reçus dans Bois-le-Duc avec les acclamations de toute la ville. C'eft ainfi que les hiftoriens du parti d'Efpagne, au nombre defquels on doit mettre celui que je cite ‡, racontent la chofe; mais on ne leur paffe point toutes (I) les parties de leur narration. C'a toûjours été la deftinée de ces duëls; on en conte toûjours

* *Il eut deux ou trois chevaux tuez fous lui.*

† *Gallucci l'apelle* Hocvincurtius, *c'eft apparemment une faute d'impreffion pour* Hocquincurtius. *Hocquincourt eft une famille de bravoure.*

‡ *Ex Angelo Galluccio de bello Belg. l. 12. pag. 557. & feq. edit. Norimberg.*

(D) *Celle de la Religion Catholique.*] Voilà comment la Religion fe fourre par tout. Qu'avoit-elle à faire dans les boutades ou dans les fanfaronnades d'un particulier? C'étoit dans le vrai une querelle de duellifte pour la vaine reputation de bravoure: neanmoins on eut l'adreffe dans Bois-le-Duc d'y intereffer l'Eglife. On y metamorphofa Breauté en un nouveau Goliath qui infultoit le peuple de Dieu; ceux qui le vaincroient feroient prefque comme David, les Oints du Seigneur. On prit foin de les munir du pain des Forts (a). On ne les envoia au champ de bataille que bien confeffez & communiez: les Dominicains emploierent toutes leurs machines pour leur augmenter le courage. Au refte le Confeil de (b) confcience de l'Archiduc trouva bon que fon Alteffe confentît à ce duel. Mais qui n'admirera la raifon qui fit que les combatans de Bois-le-Duc s'engagerent par ferment à ne donner aucun quartier? Ils s'y engagerent à caufe qu'ils pretendirent combatre pour la Religion; & c'eft cela même qui devoit leur laiffer quelques reftes d'humanité.

(E) *Toute la valeur de Breauté.*] Raportons les paroles d'un Auteur qui a écrit de l'ufage du duel; (c) *Les deux Chefs s'eftoient fignalez pour s'entrecongnoiftre, Briauté d'une grande plume blanche, & Lekerbitkem d'une rouge. Voicy doncques Briaute qui affronte fon ennemi, luy donne du piftolet dedans la vifiere, le tue & enfonffe fes gens de telle furie qu'il en demeura cinq de morts fur la place, dont le frere de Lekerbitkem en fut un. Mais Briauté fut mal affifté. Premierement de ces cinq qui furent tuez à la premiere charge les deux moururent de fa main propre, qui fait voir que fi ces amis euffent fait comme lui, il n'y avoit pas d'ennemis à demi pour eux. Secondement ils s'enfuirent quafi tous au fecond effort, & le laifferent lui quatriefme au milieu de quinze, qui outre l'avantage du nombre avoient encore celuy des armes.* On verra la fuite de ce paffage dans la remarque I.

(F) *Trois qui moururent de leurs bleffures.*] L'anonyme qui a publié une hiftoire de l'Archiduc Albert affûre, (d) *que tous les François furent tuez à la referve de trois fuyars qui furent pendus en Hollande.* Que de variations!

(G) *Bleffez à mort.*] Cela refute la pauvreté qui a été debitée par cet anonyme, (e) que *les coups d'epée ne firent rien à* Briauté *parce qu'il etoit charmé. Ce fut la raifon pourquoi on l'affomma fur le pont-levis de la porte de Boifleduc à grans coups de fuft de piftolet.* Cet Auteur fe contredit lui-même; car il affûre dans la page 129. *qu'on brula (f) la tete* à Briauté *avant qu'il mit le pied dans la ville.*

(H) *On fut fourd à tout cela.*] Prefque tous les Hiftoriens qui ne font pas dans les interêts des Efpagnols, difent que la rançon que Breauté offrit, fut acceptée, & qu'on l'amena vivant à Bois-le-Duc; mais que le Gouverneur fâché de la perte des deux freres rabroüa fi rudement leurs camarades, de ce qu'ils n'avoient point vengé cette mort par celle du prifonnier, qu'ils le tuerent tout auffi-tôt en fa prefence. Voilà comment Mr. de Thou temoigne que les Ecrivains du parti des Hollandois racontoient la chofe. D'Audiguier & Cayet paffent plus avant; ils difent que Grobbendonc n'eut pas plûtôt lancé fa cenfure, que l'on poignarda Breauté & fon coufin. Bouterouë va encore plus loin; il dit que ce Gouverneur ordonna expreffement que l'on tuât de fang froid les quatre prifonniers que l'on amenoit, dont Breauté etoit un. Grotius (g) fe contente de dire comme une chofe certaine, que Breauté avoit dejà marché beaucoup lors que des gens envoiez de Bois-le-Duc le tuerent de 30. coups. Cela refute invinciblement ce que l'on conte, qu'il fut tué par les feconds de Leckerbeetken, engagez à cela par leur ferment. Voiez la remarque D.

(I) *Toutes les parties de leur narration.*] Cela paroit par les remarques precedentes. Mais voici une faute d'omiffion que l'on ne leur paffe pas, & qui changeroit bien la nature du fuccès, s'il étoit vrai qu'ils fuffent coupables de cette faute. Il refteroit en ce cas-là très-peu de gloire aux vainqueurs. On pretend que le combat ne fe fit point à armes égales, veu que les François n'y aporterent que l'epee & le piftolet, & que les autres y aporterent outre cela leurs carabines. Achevons de copier le paffage de d'Audiguier. (h) *Outre l'avantage du nombre ils avoient encore celuy des armes, & ce fut ce qui trompa les François, qui pour toutes armes offenfives n'avoient aporté que le piftolet & l'efpée, de voir les ennemis avec de grandes carabines qu'ils tirerent d'affez loin au commencement du combat, & puis s'aprocherent avec l'efcopette contre des gens qui n'avoient plus que l'efpee.* Il avoit dejà dit *qu'ils s'entrechargerent les uns les autres, Breauté & les fiens avec les fcopettes, & fes ennemis avec l'efcopette & la carabine.* Il pourroit y avoir là-dedans plus d'imprudence du côté des François, que de fupercherie du côté des autres. Peut-être fe contenta-t-on de dire que de part & d'autre on viendroit armé comme à l'ordinaire; fi donc c'eût été la coutume des Flamans de porter l'épée, le piftolet & la carabine, & fi c'eût été la coutume des François de ne porter que le piftolet & l'épée, les Flamans n'euffent pas agi de mauvaife foi, les François auroient été feuls blâmables; ils auroient été affez étourdis pour ne point faire fpecifier le nombre & la qualité des armes qu'on emploieroit. Mais encore que la bonne foi des Flamans ne reçut aucune atteinte, il feroit du moins certain que leur victoire ne feroit nullement glorieufe. Quoi qu'il en foit voici comme parle de ce duël un homme qui eft d'un tout autre poids que d'Audiguier. (i) *Au fortir de ce (k) fiege fut le duel de Breauté, vingtiefme, avec le Lieutenant de Grobbendonck nommé Lekerbitken, fur des injures & defis envoyez par quelques prifonniers: eftant convenus du jour & de la place, Breauté ne trouvant point fes gens arrivez, les alla chercher fort pres de Boifleduc, & là les deux chefs fignalez de panaches blancs & rouges fe choifirent devant leur troupe. Breauté tua fon ennemi d'abordee, & fon frere qui ayant depefché fon homme vint au fecours; mais les Wallons, ayans tous des efcoupettes outre les piftolets firent leur feconde charge, à laquelle les François n'ayans que l'efpee furent renverfez, & Breauté abandonné d'une partie des fiens fut prifonnier, & Grobbendonck fachant la mort des deux freres le fit tuer de fang froid; ce Gentilhomme fut regretté du Prince Maurice, qui avoit fait fon pouvoir pour le deftourner de ce combat à caufe de l'imparité.*

Grotius

(a) *Hift. de l'Archiduc Albert pag. 330. 333.*

(b) *Ibid. pag. 330.*

(c) *D'Audiguier ubi fupra pag. 345. 346. Boterèius le raconte à peu-près de même.*

(d) *Pag. 334.*

(e) *Hift. de l'Archid. Albert pag. 332.*

(f) *C'eft-à-dire qu'on lui tira un coup de piftolet à la tête. Voiez la même phrafe pag. 196.*

(g) Pepigiffe vitam Galli affeverant, contra Brabanti prædictum ne victi aliud quam mortem expectarent. Certè jam mutum captivus proceffe-rat, cum miffi ex urbe oratem ut falsem armato & tanquam vire occumbere licere, triginta vulneribus confoiunt, digno probrofis hominibus facinore. *Grot. Annal. l. 9.*

(h) *D'Audiguier ubi fupra. Voiez auffi Cayet ubi fupra.*

(i) *D'Aubigné t. 3. pag. 722.*

(k) *Il parle du fiege du Fort St. André dans l'Ile de Bommel, mais il fe trompe au tems; il avoue que ce fiege ne fut pouffé qu'au mois de Mai, et le combat fe donna le 5. de Fevrier. Bouterouë fait la même faute mettant le duël après la prife du Fort St. André.*

toûjours le succés & les circonstances en plusieurs manieres. Breauté avoit épousé la fille de Nicolas de Harlai-Sancy, de laquelle il laissa un fils. C'étoit une femme également belle & vertueuse, qui n'avoit gueres plus de vingt ans. Elle se vit recherchée en mariage de divers endroits, & ne laissa pas de dire adieu aux plaisirs du monde, & de se faire Religieuse de Sainte Therese *, dont l'Ordre avoit été établi à Paris tout fraichement. On dit que † leur fils voulant vanger la mort de son pere, fit apeller pendant le siege de Breda le nouveau Lieutenant du Gouverneur de Bois-le-Duc, & qu'il perit dans ce duel. Je ne saurois dire si un Marquis de Breauté tué au siege d'Arras l'an 1640. étoit issu du Duelliste.

* *Ex Thuano ib.*

† *Histoire de l'Archiduc Albert imprimée a Cologne 1693. pag. 334.*

☞ BRENZIUS (SAMUEL FRIDERIC) Juif Allemand, se convertit au Christianisme l'an 1614. Il publia tout aussi-tôt ‡ un Ouvrage sur les motifs de sa conversion, & n'oublia rien de ce qui étoit le plus capable de rendre odieuse la religion qu'il avoit quittée. On ne sait si un mecontentement particulier dirigea sa plume, ou si l'esperance de persuader que sa conversion étoit sincere lui inspira l'animosité qu'il fit éclater dans son écrit, mais on sait (A) qu'il outra les choses. Il fit une description afreuse de la malice des Juifs, de leurs fraudes, de leurs crimes, de leur impieté, de leurs blasphemes contre J. CHRIST, & contre la Sainte Vierge; il exhorta un chacun à se donner garde d'eux, & à les considerer comme des ennemis jurez du nom Chretien, qui ne songent qu'à haïr, qu'à deshonorer & qu'à perdre les sectateurs de l'Evangile. Salman Zebi qui étoit un Juif assez docte se mit promptement à le refuter par un Ouvrage qu'il intitula *Theriaque Judaique*. Il donna dans une autre extremité, je veux dire qu'il extenua un peu (B) trop les defauts de son parti. Voilà une image fidelle de presque tous les Controversistes. L'Ouvrage du Proselyte, & la reponse du Juif furent traduits de l'Allemand en Latin l'an 1681. comme on le verra ci-dessous ⸸.

‡ *A Nuremberg.*

⸸ *Tiré du Journal de Leipsic mois de Juillet 1682. pag. 205.*

BRE-

Grotius (a) donne l'avantage des armes aux Flamans, & celui du lieu aux autres; *Grobbendociam armis validioribus, Breautaus loco potior.* Mais comment accorder cet avantage du lieu (b) avec ce que d'Aubigné, Bouterouë, Cayet, d'Audiguier, &c. disent que Breauté ne trouvant point l'ennemi à l'endroit dont on étoit convenu, poussa plus avant jusques à ce qu'il l'eût rencontré à demie-lieuë de Boisleduc? Et ceci comment l'accorder avec le P. Gallucci qui dit (c) que Leckerbeetken etant arrivé au lieu du combat, & n'y trouvant point son ennemi, lui depécha un Trompette pour l'avertir qu'il l'attendoit; & que Breauté en depécha un autre pour faire savoir qu'il s'étoit arrêté à un quart de lieuë de là, & qu'il y vouloit ou mourir ou vaincre? Un (d) Historien qui a beaucoup de partialité pour le Païs-Bas Espagnol, avouë que l'ardeur *martiale de Breauté qui s'avança plus qu'il ne devoit*, fut cause que le combat ne se donna point dans le lieu qui avoit été choisi; *On se tint*, dit-il, *à ce champ de bataille d'improviste.* Cet Auteur est bien éloigné de convenir que les Flamans eussent plus d'armes à feu que les autres, car il dit de ceux-ci qu'ils avoient tous la main au pistolet, & que les Belges n'avoient que la main à l'epée. Il ajoûte une chose qui ne doit pas être omise; (e) *Les Belges eurent la precaution de faire attacher de petites chaines derriere les brides de leurs chevaux, de peur que leurs ennemis venant à les leur couper, ils ne fussent plus capables de gouverner leurs chevaux. Les François-Hollandois n'eurent pas cette prevoyance, & ce fut ce qui contribua beaucoup à leur defaite.* Recueillons de là que les Flamans userent de ruse; ils s'attaquerent d'abord aux chevaux de leurs ennemis; les brides coupées, il n'étoit pas aisé aux Cavaliers d'eviter qu'on ne tuât leurs chevaux. Le P. Gallucci observe que dès la premiere charge il y eut plus de 26. chevaux tuez. Mr. de Thou nous (f) aprend que presque tous les chevaux des François y demeurerent. Nous en voions la cause dans la nouvelle Histoire de l'Archiduc. Je ne saurois passer sous silence une brouillerie du P. Gallucci. Aprés avoir decrit toute l'issuë du combat, il ajoûte qu'un petit garçon qui avoit regardé de loin, aiant vu comment tout (g) s'étoit terminé, monta sur un cheval qu'il trouva sans maitre, & s'en alla au galop porter la nouvelle de la victoire à ceux de Bolduc. D'abord il y eut un bourgeois qui mit le feu à deux gros canons sur les remparts. Ce bruit faisant craindre une embuscade aux deux partis obligea les François à prendre la fuite. Comment auroient-ils attendu jusques alors à s'enfuir, puis que le garçon ne galopa qu'aprés avoir vu toute l'issuë du combat? Pour redresser la narration, il faudroit dire que les deux coups de canon furent tirez avant que la victoire se fût pleinement declarée pour les Flamans. Or comme ceux-ci étoient presque sur leur foier, (h) *presque à la vuë de Boisleduc*, il ne se faut pas étonner si le canon de cette ville allarma les François qui se defendoient encore. Le suplément de Moreri (i) ne nous donnera qu'une faute. On y voit que le combat se donna *en presence des deux armées.*

(A) *On sait qu'il outra les choses.*] Un Auteur Chretien en tombe d'accord: c'est le Sieur Jean Wulfer. Consultez les notes qu'il a jointes à la traduction latine des deux écrits dont je parle, car il ne s'est pas contenté de mettre en Latin l'Ouvrage de Brenzius, & celui de Salman Zebi, il a de plus interposé son jugement sur l'accusation de l'un & sur la defense de l'autre. Il trouve que Brenzius est un franc calomniateur en certains points. Voiez la remarque suivante. Au reste sa traduction & ses notes furent imprimées à Nuremberg l'an 1681. Il y joignit un petit livre qu'Isaac Viva avoit publié autrefois à Amsterdam sous le titre de *vindex sanguinis*, hoc est, *vindiciæ secundum veritatem quibus Judæi ab infanticidiis & victima humana contra Jacobum (k) Gensium* vindicantur. Souvenons nous, que l'apologie de Salman Zebi fut imprimée à Hanaw, & que les Juifs animez d'envie contre l'Auteur la suprimerent avec tant de soin, qu'on n'en trouvoit pas d'exemplaires (l).

(B) *Il extenua un peu trop les defauts de son parti. Voila une image.*] Raportons d'abord un passage du Journal de Leipsic. (m) *Cæterum ut Judæis multa sola criminandi libidine falso objicit Brenzius, ita vicissim multa negat, vel certe emollit, aut aliter interpretatur Zebi, quorum tamen Judæi jure optimo postulantur: Uterque interdum commode locutus, aliquando & mentitus est, quod in animadversionibus suis diligenter excussit Jo. Wulferus.* Cette conduite de Brenzius peut rendre suspecte sa conversion: elle semble signifier qu'il ne quitta le Judaïsme, que pour se venger de quelque injure qu'il y avoit reçuë. Ceux qui sortent d'une Religion par de semblables motifs sont en grand nombre, & pour l'ordinaire ils publient cent faussetez contre le parti qu'ils quittent. Le ressentiment personel de quelque affront, ou d'une injustice enorme les anime à la vengeance, & ils ne trouvent point de meilleure voie de se venger que la calomnie. En general tous les nouveaux convertis sont presque contraints à dire du mal (n) de leur ancienne Religion, car s'ils ne le faisoient pas, ils donneroient lieu de croire que leur cœur y est encore. Outre que les contes qu'ils debitent, ou qu'ils publient touchant les desordres interieurs du parti qu'ils abandonnent, plaisent beaucoup aux nouveaux freres, & les disposent à faire un accueil plus avantageux au proselyte. Voilà comment les imperfections du cœur sont contagieuses: bien des gens sont obligez d'être malhonnêtes, parce que l'on prendroit de travers leur honnêteté, & que l'on s'en choqueroit. Mais achevons nôtre commentaire. La plûpart des Controversistes exaggerent autant qu'ils peuvent le mal de l'autre parti, & extenuent le mieux qu'ils peuvent le mal de leur cause. Quand ils attaquent, ils n'excusent rien, ils ne prennent rien au sens favorable, ils donnent à tout un tour malin; ils font valoir au desavantage de toute la Communion les dereglemens de quelques particuliers: mais quand ils font des apologies ils interpretent toutes choses favorablement, ils écartent ce qu'ils trouvent de plus odieux, ils ne font paroître que le beau côté, & ils trouvent fort étrange que leurs adversaires aient l'injustice de chercher les endroits foibles, & de tirer avantage de la faute de quelques Auteurs. On voit quelquefois regner ce double artifice de Rhetorique

(a) *Annal. l. 9.*

(b) *Le moien d'accorder ces choses seroit de dire que le hasard fit que l'endroit où Breauté rencontra les ennemis lui etoit avantageux. Grotius pouvoit faire cette remarque sans sortir de sa laconicité.*

(c) *De bell. Belg. part. 1. l. 12. p. m. 560.*

(d) *Hist. de l'Archid. Albert pag. 330.*

(e) *Ibid. pag. 332.*

(f) Dispar sociorum cum Belgis congressus fuit in quo plures Galli cecidere, equis fere occisis. *Thuan. lib. 124. pag. 900.*

(g) Hoc exitu animadverso.

(h) *Hist. d'Albert, pag. 330.*

(i) *Au mot Abrahami.*

(k) *Ce Jaques Gensius, Theologien & Medecin Frison publia à Groningue en 1675. un Ouvrage intitulé* Victimæ humanæ.

(l) *Tiré du Journal de Leipsic mois de Juillet 1682. pag. 205. 206.*

(m) *Ibid. pag. 206.*

(n) *C'est-à-dire par raport aux mœurs, aux cabales, & à telles autres choses diferentes de la confession de foi.*

BREZE' (Pierre de) Seigneur de la Varenne & grand Senechal de Normandie, eut beaucoup de part à la faveur sous le regne de Charles VII. Cela servit moins à l'insinuer dans les bonnes graces de Louis XI. fils & successeur de Charles VII. qu'à le lui rendre peu agreable. Aussi a-t-on cru que Louis XI. peu après son avenement à la Couronne, ne le choisit pour commander le secours qu'il accorda à Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, qu'afin de se defaire de lui, tant (AΔ) ce secours étoit peu de chose. Brezé fut assez heureux au commencement, & fit des progrés considerables sur le parti contraire, mais cela n'aboutit à rien: on assiegea les François dans les villes qu'ils avoient prises, & ils n'obtinrent d'autre capitulation que la vie à condition de s'en retourner en France ‡. Un Historien raconte que leur chef se vit reduit avec la Reine au pouvoir (A) d'une troupe de voleurs. Il ne paroit pas que cette expedition d'Angleterre ait fait quelque prejudice à la fortune du Senechal de Normandie, car en l'année 1465. il faisoit une très-belle figure à la Cour de France. La guerre du bien public soutenuë en personne par le Comte de Charolois, qui s'étoit avancé jusques au cœur du Roiaume, étoit une affaire bien embarrassante pour Louis XI. Ce fut entre autres avec Pierre de Brezé qu'il delibera sur ce qu'il avoit à faire. Il le soupçonnoit d'intelligence avec l'ennemi, & comme il vouloit s'en éclaircir il lui demanda à lui-même ce qui en étoit. Brezé qui (B) tournoit toutes choses en plaisanterie, se tira d'affaire par une reponse sur ce ton-là. Il eut le commandement de l'avantgarde à la journée † de Montleheri, qui avoit été le sujet de la deliberation: & soit qu'on l'eût piqué (C) par quelque reproche, soit qu'il fût naturellement brave, il chargea avec si peu de menagement pour sa personne qu'il fut tué des premiers. Il laissa un fils qui (D) fut plus fidelle au Roi

‡ *Belcarius lib. 1. n. 4. ad ann. 1462.*

† *Le 17. de Juillet 1465. selon Comines.*

torique dans le même Ouvrage. Si la 1. partie est destinée à l'accusation, & si la 2. est destinée à l'apologie, vous voiez dans la premiere toutes les ruses d'un Avocat demandeur, & dans la seconde, toutes celles d'un Avocat defendeur. Les principes sur quoi l'on raisonne dans la premiere sont refutez dans la seconde; car par exemple si dans la premiere vous avez donné un tour odieux à une chose que l'on pouvoit interpreter favorablement; vous donnez dans la seconde un tour favorable à une chose qui est susceptible d'une mauvaise interpretation. Cela montre que la bonne foi n'est point l'ame de ces disputes, on la sacrifie à l'ambition de remporter la victoire. Pourquoi avez-vous dit une telle chose, demande-t-on quelquefois à certains auteurs; c'est, repondent-ils, parce qu'elle est veritable: mais, replique-t-on, vous deviez savoir qu'il n'est pas bon qu'elle soit sue. Ceux qui parlent de la sorte ne font-ils pas naitre de justes soupçons, qu'un Historien zélé suprime tout ce qui peut nuire? Comment donc se fiera-t-on à un Historiographe à qui le zéle de Religion fait prendre éternellement l'un après l'autre le caractere d'apologiste, & celui d'accusateur, & qui proprement convertit l'Histoire en un Ouvrage de controverse d'une nouvelle methode?

(AΔ) *Tant ce secours étoit peu de chose.*] Il ne consistoit qu'en deux mille hommes, & il y a même des Historiens qui le font beaucoup plus petit. (a) *Ludovicus Margaretæ Andegavensi . . . auxiliarem militem duce Petro Brezeo (Varennium nonnulli à Varennio fundo appellarunt) Normaniæ Seneschallo misit. Hunc Carolo patri in primis charum ac magnis muneribus publicis donatum certis periculis objectare visus est, siquidem equites pedestesque eidem bis mille duntaxat attribuit.* (b) Le Pere d'Orleans assûre que la Reine d'Angleterre n'obtint qu'environ 500. hommes d'armes sous la conduite de Brezé.

(a) *Belcarius lib. 1. n. 4. ad ann. 1462.*

(b) *Revolut. d'Anglet. l. 6. pag. 291.*

(A) *Au pouvoir d'une troupe de voleurs.*] „ Monstrelet (c) dit que la Reine Marguerite, son fils & „ la Varenne furent rencontrez par des voleurs; qu'el- „ le se sauva en un bois, dit à un voleur qu'elle ren- „ contra, tiens mon ami, sauve le fils de ton Roi, s'en „ alla à l'Eclufe, puis à Bruges & le Duc de Bourgo- „ gne la fit conduire vers son pere. „ Cette avanture de la Reine est fort bien decrite par le Pere d'Orleans (d).

(c) *Apud Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI. l. 2. pag. m. 96.*

(d) *Revolut. d'Anglet. l. 6. pag. 294.*

(B) *Brezé qui tournoit toutes choses en plaisanterie se tira d'affaire.*] On a su ceci par Philippe de Comines à qui Louis onze l'avoit conté. Voions les propres paroles de ce grand Historien: (e) *Le Roi eut conseil avec ledit Comte du Maine, & le grand Seneschal de Normandie, qui s'appelloit de Brezei, l'Admiral de France qui estoit de la maison de Montauban & autres. . . . . Il se soupçonnoit de ce grand Seneschal de Normandie: & luy demanda, & pria qu'il luy dist s'il avoit baillé son selle aux Princes, qui estoient contre luy, ou non. A quoy ledit grand Seneschal respondit que ouy: mais qu'il leur demeureroit, & que le corps seroit sien: & le dit en gaudissant: car ainsi estoit-il accoustume de parler. Le Roy s'en contenta: & luy bailla charge de conduire son avant-garde, & aussi les Guides: pource qu'il vouloit eviter cette bataille, comme dit est. Ledit grand Seneschal, usant de volonté, dit lors à quelqu'un de ses privez: Je les mettrai aujourd'hui si pres l'un de l'autre, qu'il sera bien habile qui les pourra demesler. Et ainsi le fit il: & le premier homme qui y mourut, ce fut luy & ses gens: & ces paroles m'a contées le Roy: car pour lors j'estoye avec le Comte de Charolois.* Je me souviens d'un bon mot du grand Senechal. Louis XI. faisoit tout de sa tête: Brezé lui en fit reproche un jour à la chasse assez plaisamment. Le Roi étoit monté sur une petite haquenee: *Sire*, lui dit-il, *je ne pense pas qu'il se puisse voir un cheval de plus grande force que cette haquenée. Comment cela*, dit le Roi? *C'est*, repartit le Senechal, *qu'elle porte vôtre Majesté & tout son Conseil.*

(e) *Comines liv. 1. chap. 3. p. m. 17.*

(C) *Qu'on l'eût piqué par quelque reproche.*] Quelques-uns disent que le Roi passa enfin dans le sentiment de ceux qui vouloient qu'on livrât bataille. Il y en a même qui ont dit que ce fut lui qui conclut tout le premier à cela, & qu'il traita de timide le grand Senechal qui étoit d'un autre avis. Ce reproche fut si piquant, qu'il jetta dans le desespoir Pierre de Brezé. (f) *Cæteri Regem quoque in priorem de pugna ineunda sententiam concessisse, immo vero ejus authorem fuisse, & Brizeum quod in contraria sententia esset timiditatis arguisse tradunt. Hinc accensum ira Brizeum se inconsultius in medias hostium acies præcipitasse, & quadam veluti desperatione in mortem irruisse.* Ce moien de se defaire du grand Senechal étoit encore plus assûré que le premier, je veux dire que celui dont ce Prince s'étoit servi en l'envoiant au secours de la Reine d'Angleterre avec une poignée de gens; car que ne fait point un brave homme après de semblables reproches? Je veux croire que Mr. Varillas a un peu trop embelli la paraphrase qu'il a donnée (g) des paroles de Beaucaire que l'on a vûes dans la remarque AΔ; mais au fond il a pu dire que Brezé étoit un celebre chef de guerre. Olivier de la Marche quoi qu'il fût dans le parti de Bourgogne, ne laisse pas de parler avec éloge de ce Seigneur. *Mondit Seigneur de Charolois*, dit-il (h), *garda ce jour le champ de la bataille (que l'on nommoit anciennement le champ de Plours) & le lendemain se logea à Montlehери où nous avions esté envoyez Jaques de Montmartin & moi pour faire les logis, & la trouvames sur de la paille le corps mort du Seneschal de la Varenne (qui fut grand dommage) & plusieurs autres nobles & bons personnages François.*

(f) *Belcarius lib. 1. n. 10.*

(g) *Histoire de Louis XI. l. 2. sur la fin.*

(h) *Memoires, liv. 1. ch. 35. p. m. 316.*

(D) *Fut plus fidelle au Roi que sa mere.*] Pendant qu'on tâchoit de finir la guerre du bien public par la voie des negociations, les Princes liguez se rendirent maitres de Rouën. Les plus considerables des habitans aimoient mieux vivre sous un Duc de Normandie, que sous un Roi de France; c'est pourquoi ils persuaderent à la veuve de Pierre de Brezé de recevoir au Chateau le Duc de Bourbon, & ils prêterent presque tous serment de fidelité au Duc de Berri. *Hi Brizei pugna Letherica nuper cæsi persuasa uxore vidua quæ veluti urbi præerat cuique Rex plurimum confidebat, Joannem Borbonium in arcem admiserunt, & paucis exceptis in Biturigis verba jurarunt. Quo comperto Brizei filius non secus ac pater Normaniæ Seneschallus sacramento se Biturigi obligare recusavit, & protinus invita matre ad Regem se contulit.* Le fils de cette Dame grand Senechal de Normandie ne voulut point les imiter, & malgre sa mere il se rendit auprés de Louis XI (i).

(i) *Belcarius l. 1. n. 37. ad ann. 1465.*

Roi que sa mere, & qui est le même *Jaques de* * Brezé (*E*) *Comte de Maulevrier*, *Grand Senechal de Normandie*, qui épousa l'une des filles naturelles de Charles VII. & d'Agnes Sorel, & qui *la fit mourir* (*F*) *à Romiers près Dourdan la nuit du Samedi au Dimanche* 14. *de Juin de l'année*. . . . Il lui en couta bon. *De cette alliance vint* † *Louis de* Brezé *Comte de Maulevrier Grand Senechal de Normandie*, qui épousa la fameuse Diane de Poitiers maîtresse de François I. & puis de Henri II.

Ce Louïs de Brezé mourut le 23. de Juillet 1531. Sa veuve lui fit construire un superbe mausolée dans l'Eglise de nôtre Dame de Rouën; mais elle fit inserer dans l'épitaphe une prediction (*G*) qui a été fausse. Notez que le Pere Anselme n'a point su l'année où le grand Senechal Jaques de Brezé fit mourir sa femme. S'il eût consulté la Chronique scandaleuse de Louis XI. il eût trouvé que cela se fit l'an 1476. Cette avanture merite (*H*) d'être raportée selon les termes de cette Chronique.

* *Voiez le P. Anselme, Hist. Genealog. de la Maison de France pag. 123. il cite Jean Chartier, & Monstrelet.*

† *Le P. Anselme ibid.*

BREZE' (Le Marechal de) s'est aquis beaucoup de gloire dans le XVII. siecle. Il s'apelloit Urbain de Maillé-Brezé; il étoit d'une très-ancienne (*A*) noblesse; mais aparem-

(*E*) *Le même Jaques de* Breze'.] Un Auteur moderne l'apelle Louïs. Agnes Sorel, dit-il, (*a*) *eut du Roi deux filles, Charlote mariee avec Louis de Bresé Seneschal de Normandie, qui l'ayant surprise en adultere la perça de plusieurs coups de poignard, & Marie qui épousa Olivier de* (*b*) *Coitini Seigneur de Rochefort.* Jaques de Brezé gendre d'Agnes Sorel, & fils de ce Pierre de Brezé qui sert de matiere à cet article, punit trop cruellement l'infidelité de sa femme, & par une delicatesse d'autant plus blâmable, qu'il auroit dû être preparé à voir son épouse chasser de race. Nous allons voir que cette vengeance le mit en peine, & lui coûta bon.

(*a*) *Galanteries des Rois de France, t. 1. p. 119.*

(*b*) *Il faloit dire* Coitivi.

(*F*) *Qui la fit mourir à Romiers . . . il lui en couta bon.*] Il la fit étrangler pour adultere. Louis XI. le trouva fort mauvais, & lui voulut faire faire son procés. Le grand Senechal s'en redima par une amende de 100. mille écus, pour laquelle il donna entre autres Terres la Comté de Maulevrier. Il avoit aussi fait mourir l'Amant de sa femme qui étoit un Gentilhomme de Picardie nommé Lavergne. Louis de Brezé son fils épousant en troisiémes noces Diane de Poitiers, recouvra les Terres qu'on avoit données pour l'amende. Le Roi lui fit ce passedroit en consideration de ce mariage (*d*). Mrs. de Ste. Marthe ne s'accordent pas à cela dans toutes les circonstances. Ils disent que par lettres du mois d'Octobre 1481. le Roi Louis XI. donna à Louïs de Brezé fils aîné de Jaques, & de Charlotte de Valois sa sœur naturelle, la Comté de Maulevrier, les Seigneuries du Beccrepin, de Maulni . . . . & autres terres en Perigord & Querci: Ce fut en faveur du mariage de ce Louïs de Brezé avec Ioland de la Haye fille de Louïs de la Haye, & de Marie (*e*) d'Orleans. Les lettres du Roi Louis XI. portent 1. que ces terres avoient été *delaissées au Roi par Jaques de Brezé pour cent mil escus d'amende en laquelle il avoit esté condamné pour avoir fait mourir sa femme.* 2. *Que si Louis mouroit sans fils ces terres viendroient à Jean de Brezé son frere, & apres lui à Gaston de Brezé aussi son frere* (*f*). Notez que Mrs. de Ste. Marthe après avoir dit cela dans la page 525. disent dans la page 600. que ces lettres de Louis XI. étoient du mois d'Octobre 1491.

(*d*) *Ceci est tiré d'un memoire qu'une Dame de grand merite m'a procuré.*

(*e*) *Elle étoit fille du fameux bâtard d'Orleans Comte de Dunois.*

(*f*) *Ste. Marthe Genealog. de la Maison de France to. 1. l. 8. p. 525.*

(G) *Une prediction qui a été fausse.*] L'épitaphe comprend ces quatre vers (*g*):

Hoc Lodoice tibi posuit Bresae sepulcrum
Pictonis amisso mœsta Diana viro.
Indivulsa tibi quondam & fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo.

Elle promet donc que Diane sera enterrée à nôtre Dame de Rouën. Cela n'est point arrivé: son tombeau est à Anet.

(*g*) *Vous les trouverez au 2. tome d'une histoire de la ville de Roüen imprimée l'an* 1668.

(*H*) *Raportée selon les termes de cette Chronique.*] Voici le vieux Gaulois de Jean de Troie, car c'est ainsi que l'Auteur de la Chronique scandaleuse s'apelloit (*h*) si nous en croions Naudé. (*i*) *Le samedy trezieseme jour du Juing mil quatre cens soixante & seize, le Seneschal de Normendie Conte de Maulevrier, fils de feu messire Pierre de Breze, qui fut tué à la rencontre de Montlehery. Lequel Senechal qui s'en estoit alé à la chasse prés d'ung villaige nommé Romiers les Dourdan, à luy appartenans, & avecques luy y avoit mené madame Charlote de France sa femme, fille naturelle dudit feu Roy Charles, & de Dameiselle Agnés Sorel. Advint par male fortune apres que ladite chasse fut faite, & qu'ils furent retournez au soupper & au giste audit lieu de Romiers, le dit Seneschal se retrahit seul en une chambre, illec prendre son repos de la nuict, & pareillement sadicte femme se retrahit en une autre chambre. Laquelle meuë de lescherie desordonnee, comme disoit sondit mary, tira & amena avecques elle un gentil-homme du pays de Poictou, nommé Pierre de la Vergne, lequel estoit Veneur de la chasse dudit Seneschal, & lequel elle fist coucher avec elle, laquelle chose fut dicte au Senechal par un sien serviteur & maistre d'hostel, nommé Pierre l'Apoticaire. Lequel Senechal incontinent print son espee & vint faire rompre l'huys où estoient lesdits Dame & Veneur, lequel Veneur trouva il en chemise, auquel il bailla de son espee dessus & autravers du corps, tellement qu'il le tua. Et ce fait s'en ala en une chambre, où il trouva sadite femme mucee dessous la coulte d'ung lict où estoient couchez ses enfans, laquelle il print & tira par le bras à terre. Et en la tirant abas lui frappa de ladicte espee parmy les espaules, & puis elle descenduë à terre & estant à deux genoulx luy traversa ladicte espee parmy les mammelles & estomach, dont incontinent elle ala de vie à trespas, & puis l'envoya enterrer en l'Abbaye de Coulons, & y fist faire son service. Et fist enterrer ledit Veneur en ung jardin en joignant de l'ostel où il avoit esté occis.* Au tems des Romains une telle punition eût été permise; mais nos loix ne soufrent pas qu'un mari venge de la sorte l'infidelité de sa femme. On le fait pourtant quelquefois, & ce peu d'exemples ne sont guere utiles.

(*h*) *Naudé addit. à l'Histoire de Louis XI. p. 29.*

(*i*) *Chronique scandaleuse de Louis XI. p. m. 329. 330. Voiez aussi Robert Gaguin, annal. lib. 10. fol. m. 276.*

(*A*) *Il étoit d'une très-ancienne noblesse.*] Il faut que Mr. le Laboureur n'ait pas debrouillé bien nettement cette genealogie, puis que le Pere Anselme qui l'a abregé n'y a presque rien compris, & cependant ce bon Pere s'apliquoit beaucoup à cette étude. Je confesse ingenûment qu'il m'a falu lire plus d'une fois cet endroit de Mr. le Laboureur, pour le bien comprendre, & il est vrai, generalement parlant, qu'en matiere de geometrie les figures ne sont guere plus necessaires, qu'en matiere de genealogie. Voici l'idée que je me forme de l'extraction du Marechal de Brezé, après avoir lu avec bien de l'attention ce que Mr. le Laboureur en dit (*k*).

(*k*) *Additions aux Memoires de Castelnau to. 2. pag. 298. & suiv.*

Ce Marechal descendoit de la Maison de Maillé, qui possedoit dans la Touraine la Seigneurie de (*l*) Maillé, & qui étoit si ancienne qu'on y peut trouver *jusques à vingt degrez de generation*. Un Seigneur de cette famille nommé Pean de Maillé qui vivoit il y a plus (*m*) de trois cens ans, épousa Jeanne heritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou. Par ce mariage la Terre de Brezé entra dans l'une des branches de la Maison de Maillé, savoir dans la branche dont Pean de Maillé fut le chef. Elle y a demeuré jusques à la mort du Marechal de Brezé, issu de ce Pean de Maillé au dixiéme degré. Louïs de Breze' Comte de Maulevrier, grand Senechal de Normandie, mari de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, si connuë par les amours de Henri II. descendoit d'une branche puînée de la Maison de Brezé, desorte qu'il n'étoit parent des ancêtres du Marechal que de leur côté maternel. Il faut deviner cela en lisant Mr. le Laboureur; car il ne le dit point expressément, & il inspire plutôt une autre pensée. Pean de Maillé, dit-il, (*n*) *épousa Jeanne heritiere de la Branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louis de Brezé . . . grand Senechal de Normandie, qui de Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois n'eut que deux filles.* Le premier sens, le sens le plus naturel qui se presente à quiconque lit ces paroles, est que le Senechal de Normandie descendoit de ce Pean de Maillé: cependant ce n'est pas ce que cet Auteur veut dire; son sens est (si j'y comprens quelque chose) qu'encore que la branche aînée de la Maison de Brezé fût fondue par mariage dans la Maison de Maillé, la Maison de Brezé ne laissa pas de continuer de mâle en mâle jusques au grand Senechal de Normandie, issu de la branche puînee de la Maison de Brezé. Nous verrons dans peu (*o*) de tems qu'un fameux Historien n'a pu se tirer de ce cahos. J'ai dit que Pean de Maillé mari de l'heritiere de la Terre de Brezé n'étoit point de la branche aînée de sa Maison;

(*l*) *A present érigée en Duché & Pairie sous le nom de Luines.* Le Laboureur ib.

(*m*) *Mr. le Laboureur disoit cela en 1660. c'est la date de son livre.*

(*n*) *Pag. 299.*

(*o*) *Voiez la remarque E de l'article* Brezé (Claire Clemence.)

 pre-

aparemment ni cela, ni son courage ne contribuërent pas à sa fortune autant que son mariage avec Nicole du Plessis, sœur du Cardinal de Richelieu. Cette alliance qui lui auroit été plus avantageuse s'il avoit été moins fier envers son beau-frere, ne laissa pas de lui valoir de beaux emplois. Le Cardinal eut ses raisons pour ne se venger qu'à demi des brusqueries (B) du Marechal de Brezé, & bien loin de punir sur les enfans les incartades du pere, son ressentiment fut cause qu'il tourna sur eux tous ses soins & toute son aplication. Il fit donner au fils unique du Marechal la charge d'Amiral de France, & la dignité de Duc de Fronsac; & il maria la fille du même Marechal avec un Prince du Sang, avec ce Duc d'Anguien qui a tant fait parler de lui sous ce nom-là, & plus encore sous celui de Prince de Condé. Nous verrons dans les articles suivans la destinée de ce fils, & de cette fille du Marechal de Brezé. Quant à lui il reçut β le bâton de Marechal avec le gouvernement de Calais le 28. d'Octobre 1632. peu après s'être signalé au combat de Castelnaudari. Il étoit Capitaine des Gardes du Corps, & l'année suivante il fut fait Chevalier du St. Esprit. Il commanda une armée en Allemagne l'an 1634. & secourut Heidelberg γ. L'année d'après qui fut celle de la rupture entre la France & l'Espagne, il eut le commandement de l'armée du Païs-Bas conjointement avec le Marechal de Chatillon. Le premier exploit de cette guerre grand & glorieux au dernier point, je veux dire la bataille d'Avein qu'ils gagnerent le 20. de Mai, & qui auroit pu produire de grandes suites si l'on avoit su en profiter; ne servit presque de rien: soit que la mesintelligence ‡ horrible qui s'éleva entre les deux chefs en fût la cause, soit pour d'autres raisons qu'il seroit mal aisé de dire. Quelques Ecrivains François voudroient en rendre responsable le Prince d'Orange qui fut fâché, dit-on, † que des gens qui étoient destinez à servir sous lui eussent remporté une très-insigne victoire sans sa participation. On laissa tellement évanoüir l'une des plus belles occasions de ruïner les affaires des Espagnols dans le Païs-Bas, qu'ils vinrent l'année suivante ravager la Picardie: desorte que le Marechal de Brezé eut la honte & le chagrin de n'avoir pu empêcher * qu'ils ne forçassent à sa barbe les passages de la Somme. Cette disgrace n'empêcha point qu'il n'obtint le gouvernement d'Anjou & celui

β Le Pere Anselme, Histoire des grands Offic. p. 256.

γ Id. ib.

‡ Auberi, vie du Cardinal de Richelieu l. 6. ch. 68. to. 2. pag. m. 262.

† Voiez les Memoires du Sieur de Pontis, & la remarque I de l'article de Louis XIII.

* Auberi ibid. l. 5. ch. 37. t. 1. p. 548.

presentement je dois dire que la branche aînée finit à François de Maillé qui ne laissa que deux filles, dont l'une fut mariée à Gilles de Laval Sieur de Loüé, & l'autre (a) à François de Batarnai Sieur du Bouchage. La mere de ces deux filles s'apelloit Marguerite de Rohan. Mr. le Laboureur nous aprend, quoi que d'une maniere indirecte, que le pere de ces deux filles etoit fils de Hardouin de Maillé & d'Antoinette de Chauvigni, & que ce Hardouin étoit fils d'un autre Hardouin & de Perronelle d'Amboise, & frere de Juhez de Maillé qui épousa Isabeau de Chateaubrient. *Hardouin de Maillé*, dit-il (b), *frere puiné de François* (il venoit de parler de ce François de Maillé qui ne laissa que deux filles, & auquel finit la branche ainée) *fils de Hardouin S. de Maillé, & d'Antoinette de Chauvigni Dame de Chateauroux, Vicomtesse de Brosse, &c. epousa Françoise heritiere de la Tour-landri à condition d'en prendre par lui & sa posterité le nom & les armes, & de lui est issu le Marquis de la Tour-landri & de Jalesnes qui en est le chef, & qui a pour puinez les Marquis de Carmen en Bretagne, & les Sieurs de Chedrue, de la Guertaude & du Flotté, descendus du mariage de Juhez de Maillé S. de Ville Romain avec Isabeau de Chateaubrient: lequel Juhez fut fils de Hardouin S. de Maillé mari de Perronelle d'Amboise, & eut pour frere Hardouin ci devant mentionné allié avec Antoinette de Chauvigni.* Pour mettre cela à la portée des lecteurs les moins attentifs, il faut dire 1. que Hardouin de Maillé mari de Perronelle d'Amboise eut deux fils, Hardouin & Juhez. 2. Que l'aîné de ces deux fils épousa Antoinette de Chauvigni & en eut deux fils; François qui ne laissa que deux filles, & Hardouin qui epousa l'heritiere de la Tour-Landri. 3. Que Juhez de Maillé épousa Isabeau de Chateaubrient. 4. Que la branche aînée de la Maison de Maillé subsiste presentement dans la famille du Marquis de la Tour-Landri, & que les descendans de Juhez oncle de ce même Hardouin dont le Marquis de la Tour-Landri est issu, forment la branche puinée de la Maison de Maillé. Quant à la branche de Maillé-Brezé elle se divisa en quelques autres: il ne resta plus de mâle dans la branche aînée après la mort du Marechal de Brezé, mais il en reste encore dans la branche des Seigneurs de Benchart & de Fleuri (c).

Le Pere Anselme (d) est beaucoup moins intelligible, que Mr. le Laboureur dont il donne l'abregé. Il parle d'abord de deux Hardouins de Maillé, dont l'un etoit pere de l'autre; le pere épousa Antoinette de Chauvigni; le fils épousa l'heritiere de la Tour-Landri. Peu après il observe que les descendans de Juhez de Maillé mari d'Isabeau de Chateaubrient sont puinez du Marquis de la Tour-Landri. *Juhez de Maillé*, continuë-t-il, *cadet d'Hardouin fut marié avec Jeanne heritiere de la branche ainée de la Maison de Breze en Anjou, dont le nom s'est continué jusques à Louis de Breze Grand Senechal de Normandie, marié avec Diane de Poitiers Duchesse de Valentinois. Pean de Maillé Seigneur de Brezé contracta mariage avec Jeanne heritiere de Brezé qui apporta cette terre dans la Maison de Maillé, où elle a continué jusques à la mort du Marechal de Brezé.* Quelle negligence d'Ecrivain! quel cahos! *Juhez de Maillé cadet d'Hardouin* n'est-il pas un veritable *individuum vagum*? est-ce ainsi qu'on doit caracteriser les gens? Le P. Anselme avoit parlé de deux Hardouins: ne faloit-il pas marquer duquel des deux ce *Juhez* étoit *cadet*? Il est très faux que ce Juhez ait epousé l'heritiere de Brezé, & c'est le même Juhez dont le P. Anselme venoit de dire qu'il fut marié avec Isabeau de Chateaubrient. Ce qui l'a trompé, est qu'il a cru que dans ces paroles de Mr. le Laboureur, *Il epousa Jeanne heritiere de la branche ainée de la maison de Brezé*, il faloit entendre par *il* Juhez de Maillé, mais il est certain qu'il faloit entendre une autre personne. Mr. le Laboureur est un peu cause de cette meprise, car selon les regles de la Grammaire son *il* se devroit plutôt raporter à Juhez de Maillé qu'à tout autre. Juhez regne dans toute la periode precedente; les autres personnes ne sont inserées dans la periode que comme des dependances & des accessoires de Juhez; mais cet arrangement confus des paroles ne disculpe pas le P. Anselme; il faut emploier le raisonnement lors que la Grammaire n'ôte pas l'ambiguité. Or si ce bon Pere se fût servi de sa raison, nous eût-il donné Juhez de Maillé & Pean de Maillé tous deux mariez avec Jeanne heritiere de la Maison de Brezé? eût-il entendu par *il* deux personnes differentes? ne se fût-il point fixé ou à Juhez, en interpretant mal son Auteur, ou à Pean, en le bien interpretant? On ne sauroit croire combien la langue Françoise est obscure, lors qu'un Auteur ne place pas bien ses mots, & lors que ses *il*, ses *le*, les *que* n'ont pas leur relation bien marquée. Les Genealogistes sont ordinairement fort peu exacts sur cette partie de nôtre Grammaire. Nous verrons (e) bientôt si l'on a dû dire que le Prince de Condé se mesallia, en donnant pour femme à son fils la fille du Marechal de Brezé.

(B) *Des brusqueries du Marechal de Brezé.*] Mr. le Laboureur (f) conte que ce Marechal *n'eut pas toute la deference que demandoit l'autorité & l'humeur altiere du Cardinal de Richelieu son beaufrere à ceux qui lui apartenoient, & qu'il lui manqua de complaisance jusques au point de lui dire en face qu'il avoit epousé sa sœur, mais sans autre consideration que de sa beauté, & que dans le depit de se voir reprocher le gouvernement de Calais, il en rendit le brevet dont le Comte de Charrots profita. Il* (g) *ne laissa pas*, ajoûte l'Auteur, *de lui donner d'autres emplois, mais dont il* (h) *s'aquitta toujours d'une maniere si independante, que le Cardinal se contenta de travailler principalement à la grandeur d'Armand de Maillé* (i) *son fils unique qu'il fit Duc de Fronsac, & Amiral de France, & de Claire Clemence de Maillé sa fille qu'il maria avec Louis de Bourbon, lors Duc d'Enguyen, à present Prince de Condé.*

(a) Marie de Batarnai petite-fille de celle-ci fut femme de Guillaume Vicomte de Joyeuse Marechal de France, & ainsi Mademoiselle de Montpensier, les Ducs de Guise, de Joyeuse, &c. descendent d'elle. Le Laboureur pag. 299.

(b) Pag. 299.

(c) Voiez le Laboureur pag. 300.

(d) De l'origine & progrés des familles de France pag. 487.

(e) Dans l'article Brezé (Claire Clemence) remarque B.

(f) Ubi supra pag. 298.

(g) Voilà un il qui ne vaut rien selon les regles de nos Grammairiens: il se raporte non pas à la personne qui est le nominatif dans toute la periode precedente, mais à une autre personne.

(h) Autre faute de Grammaire; ce second il se raporte à une personne differente de celle à laquelle le premier se raporte.

(i) Autre faute de Grammaire, ce son ne se raporte pas à Cardinal, mais à une autre personne.

celui du Chateau d'Angers cette même année. Il fut pourvu de la Viceroiauté de Catalogne l'an 1642. & mourut dans son Chateau de Milly proche de Saumur β le 13. de Fevrier 1650. C'étoit la 53. année de son âge γ. Il fut emploié deux fois à des Ambassades; premierement auprès de (C) Gustave, & puis en δ Hollande. C'étoient des Ambassades d'honneur & d'éclat, & non point de negociation, quoi qu'elles ne fussent pas tout-à-fait sans quelque affaire.

β *Il a été Gouverneur de Saumur. Voiez ci-dessus pag. 196. remarque I.*

γ *Le P. Anselme ubi supra.*

δ *L'an 1635. en qualité d'Ambassadeur extraordinaire.* Anselme ibid.

BREZE' (ARMAND DE MAILLÉ-) fils unique du Marechal de ce nom, nâquit l'an 1619. Il fut élevé de bonne heure aux grans emplois, car il commandoit l'armée navale de France sur l'Ocean (D) l'année 1640. Il remporta une victoire (E) signalée sur les Espagnols auprès de Cadis. Il s'apelloit alors Marquis de Brezé; quelque tems après il prit le nom de Duc de Fronsac. Je ne raporte point le detail de ses actions; on le peut voir dans Moreri qui l'a copié mot-à-mot du Pere * Anselme. Ce fut dommage que ce jeune Seigneur perît si-tôt; il ne faisoit qu'entrer dans sa 27. année, lors qu'il fut tué d'un coup de canon sur son vaisseau proche d'Orbitello l'an 1646. Le Pere le Moine Jesuïte qui avoit été son precepteur fit des vers † sur cette mort, où il disoit entre autres choses, *Le printems & l'automne en lui n'eurent qu'un cours.* Plusieurs autres poëtes se signalerent sur le même sujet. Balzac ‡ admira les vers Latins que le Sieur de Peyrarede fit là-dessus.

* *Histoire des grans Offic. de la Couronne, pag. 326.*

† *Ils sont inserez dans les peintures morales de ce Jesuïte.*

‡ *Voiez ses lettres choisies l. 3. lettre 37. & l'article* Peyrarede *remarque B.*

BREZE' (CLAIRE-CLEMENCE DE MAILLÉ-) fille du Marechal de ce nom, fut mariée l'an 1641. avec Louïs de Bourbon Duc d'Enguien, & ensuite Prince de Condé. On trouva étrange qu'un Prince du Sang eût consenti à ce mariage, mais on en blâma (A) beaucoup moins le Duc d'Enguien que le Prince de Condé son pere. Plusieurs l'excuserent sur les embarras où il se pouvoit precipiter en offensant le Cardinal de Richelieu, oncle de Mademoiselle de Brezé. La verité est que la haine qu'on avoit pour ce Cardinal étoit la principale cause du murmure, car il s'est fait plusieurs mariages entre des Princes du Sang & des Demoiselles Françoises, où la mesalliance ‡ étoit pour le moins aussi sensible que dans celui-ci, & cependant on ne voit point que ces mariages aient été critiquez. Mr. le Prince de Condé prit de bonnes (B) informations de

‡ *Voiez la remarque B.*

(C) *Premierement auprès de Gustave.*] Au commencement de l'année 1632. lors que les affaires des Suedois étoient en grande prosperité, plusieurs Princes Catholiques d'Allemagne envoierent des Deputez à Louïs XIII. pour lui recommander les interêts de leur religion, & pour le prier de ne point favoriser le Protestantisme qui s'étoit rendu si formidable. Louïs XIII. les exhorta à se detacher du parti de l'Empereur, & leur promit qu'en ce cas-là il les accorderoit avec le Roi de Suede: mais pour leur montrer son zéle de religion, il envoia en Ambassade extraordinaire le Marquis de Brezé au Roi de Suede, & se chargea de moienner quelque sorte d'accommodement favorable aux Princes de la Ligue Catholique. Gustave étoit alors à Maience; il y reçut l'Ambassadeur honorablement; *Les propositions & les instances du Marquis, & les repliques du Roi les entretindrent presque une apres-dinée.* Le Roi lui fit conoître les artifices des Princes Liguez, & ne laissa pas de lui accorder sous certaines conditions une treve de 15. jours, sur les assûrances que l'Ambassadeur donna que le Roi son maître disposeroit le Duc de Baviere & les autres Etats de la Ligue *à un accommodement raisonnable, & qu'au defaut de cela il ne se mesleroit plus de leurs affaires (a).* Si Brezé negocia avec ce grand Conquerant, il folâtra aussi avec lui. J'ai lu dans un (b) Ecrivain François une chose que je m'en vais raporter. On en rabatra autant qu'on voudra, j'y consens. „Le grand Gustave emploioit toute sa vie à „forcer des villes, & à gagner des batailles, mais il „ne laissoit pas de se delasser tous les soirs à joüer à „Colinmaillart avec ses Colonels & ses Capitaines; „& Monsieur le Marêchal de Brezé contoit souvent „qu'il avoit été de plusieurs farces aveque lui, & „qu'ordinairement mettant toute Majesté bas, il „choisissoit le personnage de filou, ou de coupeur de „bourse qui étoit surpris, & batu à la fin de la Comedie.„

(a) *Tiré d'un livre de Frederic Spanheim, intitulé* le Soldat Suedois *pag. 200. & suiv.*

(b) *Costar, Defense des Ouvrages de Voiture p. m. 67.*

(D) *En l'année 1640.*] Le P. Anselme copié par Mr. Moreri assûre que le Marquis de Brezé commandoit en l'année 1639. les Galeres de France. Je croi qu'il se trompe, car il dit lui-même ailleurs que le Marquis de Pont-de-Courlai fut General des Galeres depuis l'année 1635. jusques à l'année 1643.

(E) *Il remporta une victoire signalée.*] Voici ce qu'en dit (c) Mr. Auberi: L'armée navale du Ponant *commandée par le Marquis de Brezé attaqua & defit proche de Cadis la flotte d'Espagne pour les Indes, dont le General qui étoit le Marquis de Castignosa fut contraint de rentrer dans le port avec plus de vitesse, & avec moins de Galions qu'il n'en étoit parti. Ce qui incommoda tellement les Espagnols qu'ils ne purent cette année envoyer aux Indes Occidentales, ni en retirer par consequent le secours d'argent qu'ils se promettoient.* Quand on songe aux victoires navales que les François remportoient sur les Espagnols du tems de Philippe IV. & aux flottes d'une richesse inestimable que les Hollandois enlevoient souvent aux Espagnols, on ne peut s'empêcher d'être surpris de deux choses; l'une que cette nation ait pu tant perdre, l'autre que les François qui sont à present plus forts sans comparaison qu'en ce tems-là, soit en nombre de vaisseaux, soit en experience maritime, n'aient pu jusques ici (d) entreprendre ou executer par mer sur cette nation aucune chose de considerable, pendant cette derniere guerre. Il faloit que Philippe II. eût mis son Roiaume dans un état bien puissant, puis qu'il subsiste encore après les grandes & innombrables pertes qu'il a souffertes pendant près d'un siecle.

(c) *Dans la Vie du Cardinal de Richelieu, l. 6. c. 63. t. 2. pag. 238.*

(d) *On écrit cette remarque dans le mois de Mai 1694.*

(A) *On en blâma beaucoup moins le Duc d'Enguien que le Prince de Condé son pere.*] On imprima en 1693. à Amsterdam (e) une histoire du Prince de Condé, où l'on debite que le pere du Duc d'Enguien se trouvant chez le Cardinal de Richelieu, quelques jours après avoir écouté assez froidement la proposition du mariage, crut reconoître qu'on avoit dessein de l'arrêter, & que pour prevenir cette disgrace il se montra tout disposé au consentement. L'Auteur ajoûte, (f) *Tout le monde blâma cette action du (g) Prince de Condé, parce qu'on reconut par les grands avantages qu'il se fit accorder en contractant cette alliance, que dans le fond il avoit agi en cette rencontre plus par interêt que par crainte.*

(e) *Le titre porte* à Cologne chez P***. *Cet Ouvrage est curieux & bien écrit. Il fut rimprimé l'an* 1695. *revu, corrigé & augmenté par l'Auteur.*

(f) *Pag. 15.*

(g) *C'est du pere que l'on parle.*

(B) *Pris de bonnes informations de la noblesse.*] (h) „Monsieur le Prince defunt n'eut pas tant d'égard „à la puissance de l'Oncle, qu'il ne voulût être in„formé de la noblesse de la Niece, auparavant que „de traiter de cette Alliance, & il apprit avec joye, „dans la necessité où il se trouva de chercher une „sûreté avec un homme terrible dans ses ressenti„mens, que la Maison de Maillé avoit toutes les qua„litez qu'il pouvoit desirer pour se deffendre contre „la censure du vulgaire, qui juge presque toûjours „temerairement de la conduite des Princes, & qui „par ignorance ou par malice voulut qu'il y eût de la „disproportion entre ce mariage ici, & ceux des au„tres Princes du Sang. C'est ce que j'ai trouvé à „propos de refuter ici, & par ce qu'il ne me seroit „pas permis de faire une assez longue digression pour „donner jusques à vingt degrez de generation, je „me contenterai d'une observation tres-singuliere, & „dont on ne trouvera point d'exemple, je ne dis pas „en aucune Maison de France, mais de toute l'Eu„rope, qui servira à l'antiquité & à la valeur heredi„taire de ceux de Maillé.„ On verra cette observation singuliere dans la remarque D. Mr. le Laboureur aiant raporté un precis de genealogie de cette Maison conclut par ces paroles: (i) „Voilà en peu de „mots quelle est la condition de la Maison de Mail„lé, & apres cela je ne feindrai point de dire qu'el„le n'est pas inferieure à celle de Beauvau, dont étoit „la quinte Ayeule de nôtre Roi, Isabel de Beauvau

(h) *Le Laboureur Addit. aux Memoires de Castelnau, t. 2. pag. 298.*

(i) *Ibid. pag. 300.*

de la noblesse de la Maison de Maillé-Brezé, & la trouva très-illustre & très-ancienne. Un Satirique moderne ne fait ce (C) qu'il dit, quand il conte la chose autrement. On trouve un fait extraordinaire concernant (D) un Chevalier de cette Maison. De fort habiles (E) Historiens l'ont confonduë avec celle de Brezé. Mais laissant toutes ces choses, disons seulement que le Heros

„ femme de Jean de Bourbon Comte de Vendôme, & qu'elle est plus illustre sans comparaison que celle de Montespedon, dont étoit Philippes de Montespedon femme de Charles de Bourbon Prince de la Roche-sur-Yon, Princesse fort superbe, quoi que descenduë d'un Wast de Montespedon Flamand de nation, Valet de Chambre de Jean de France Duc de Berry, & que plusieurs autres qu'il seroit superflu de nommer.„

(C) *Un Satirique moderne ne fait ce qu'il dit, quand il conte la chose autrement.*] Je parle de cet anonyme (a) qui publia des Memoires l'an 1687. *Le Duc d'Anguien*, dit-il (b), *fils aîné* du Prince de Condé, *avoit épousé Mademoiselle de Brezé niece du Cardinal, & son pere avoit été obligé de faire ce mariage pour assûrer sa vie, ou pour le moins sa liberté. Son fils qui savoit la violence qu'on lui avoit faite, regardoit son mariage comme des chaînes qu'on lui avoit données, & prenant sujet de là de mepriser sa femme, il lui avoit deja reproché mille defauts, qui n'etoient que trop visibles. Sa naissance étoit bonne, & elle étoit sans doute d'une ancienne Maison; mais le Duc d'Anguien ayant mandé un homme versé dans les genealogies pour en savoir la source, celui-ci se trouva tourné de tant de côtez, que soit qu'il fût veritable, ou non, il lui dit que la Maison de Maille dont elle étoit, sortoit par batardise d'un Archevêque de Tours. C'en fut assez à ce Duc pour insulter non seulement à sa femme, mais encore pour faire des railleries piquantes contre le Cardinal; & comme il ne se passoit rien qui ne lui fût raporté, il en eut tant de chagrin, qu'il n'attendit que l'occasion pour faire paroître son ressentiment. Elle se presenta bien-tôt: Bouteville s'etant batu en duel au prejudice des Ordonnances, & même des defenses particulieres qui lui en avoient été faites, il fut suivi de si près, qu'il fut arrêté devant qu'il pût se sauver en Lorraine. Le Comte Des-Chapelles son cousin qui lui avoit servi de second, & qui s'enfuyoit avec lui, fut pris pareillement; & comme c'étoit faire depit à la Maison de Condé que de les faire perir par la main d'un bourreau, le Cardinal le fit sous pretexte de la justice, mais en effet pour venger ses interêts particuliers.* Je l'ai deja dit plus d'une fois & j'aurai peut-être cent occasions de le repeter; on ne peut s'étonner autant que la chose le merite de la hardiesse de ces faiseurs de libelles: ils avancent les choses du monde les plus contraires à la verité, & sur lesquelles une infinité de gens les peuvent confondre d'ignorance. Il est de notorieté publique que Bouteville & le Comte Des-Chapelles eurent la tête tranchée au mois de Juin 1627. & que le Duc d'Enguien n'épousa Claire Clemence de Maillé qu'en 1641. Et l'on ose suposer que le Cardinal fit mourir ces Duellistes, pour se venger des injures que le Duc d'Enguien faisoit à sa femme.

(a) *Memoires de Mr. L. C. D. R.*

(b) *Pag. m. 74.*

(D) *Un fait extraordinaire concernant un Chevalier.*] Voici ce que j'ai promis dans la remarque B. (c) „ Il y a plus de quatre cens ans, qu'en un combat de Girard de Bideffort Grand Maître des Templiers contre les (d) Sarrazins, un jeune Chevalier de cet Ordre, Jakelin de Maillé Tourangeau de nation, ce sont (e) ses propres termes, tout armé en blanc, fit tant de merveilles à la tête d'une Compagnie qu'il commandoit, que ces Infidelles croyans qu'il y avoit de la Divinité dans sa valeur, le prirent pour le St. George des Chrestiens, & furent touchez de tant de respect que de le supplier de se vouloir rendre, promettans de le renvoyer; mais quoi qu'il fût resté seul de toute sa troupe, & quoi qu'il ne pût long-tems resister à la fatigue d'un si long combat, au milieu de tant de corps morts qui l'environnoient de toutes parts, il leur fut impossible de flechir son courage; si bien que cet Historien dit qu'après avoir fait de la poussiere de l'espace de terre qu'il occupoit, qui étoit un chaume dont le bled avoit été fraichement coupé, il fut enfin accablé & étouffé de la multitude qui tomba sur lui, & que l'admiration de sa vaillance rendit superstitieuse, jusques au point de ramasser avec religion tout ce qui se trouva de cette poudre arrousée de son sang pour s'en froter le corps, croyans par ce moyen attirer quelque portion de sa valeur. Enfin il y en eut un entr'autres, qui dans la passion d'avoir un heritier de ce merite, lui coupa de quoi le pouvoir susciter en sa femme. Cela ne se peut faire entendre plus honnêtement, & d'autre part je ne pouvois pas oublier un si horrible temoignage d'estime.„

(c) *C'est Mr. le Laboureur qui parle* ubi supra, pag. 298. *Il dit qu'il a puisé cette histoire* dans un Auteur contemporain imprimé dans le livre de *Gesta Dei per Francos.*

(d) *Il faloit dire* Turcs.

(e) *C'est-à-dire de l'Auteur que l'on vient d'indiquer, & qui est imprimé dans le* Gesta Dei per Francos.

QUAND on considere que le *gesta Dei per Francos* est une compilation de divers Auteurs en deux volumes *in folio*, dont le premier comprend 1206. pages, & le second 361. sans aucune table des matieres, on ne peut être assez surpris de la negligence d'un Ecrivain, qui sous la citation vague du titre du livre en allegue un fait le plus surprenant du monde. Ne devoit-on pas suposer que tous les lecteurs auroient envie de s'éclaircir de cela en consultant les originaux? ne faloit-il donc pas leur faciliter cette recherche? faloit-il leur imposer la necessité de feuilleter page par page deux gros volumes? n'etoit-ce point leur demander qu'ils cherchassent une epingle au milieu d'un pré? Je ne me veux point rendre complice de la dure & cruelle negligence de Mr. le Laboureur, plus j'en ai senti les mauvais effets, plus me sens-je disposé à epargner à mes lecteurs la même peine, & non seulement je leur marquerai la page du *gesta Dei per Francos*, mais je raporterai aussi plusieurs paroles de l'original. (f) Salahadinus . . . . . *Palestinam violenter aggressus Admiralium Edessa* Manafaradinum *cum septem millibus Turcorum qui Terram Sacram depopularentur, praemisit. Hic autem, cùm in partes Tyberiadis processisset, [casus] sibi obvios magistrum militia Templi* Gerardum de Bidetfordia; *& magistrum Hospitalis* Rogerum de Molendinis, *illum quidem fugatum; istum verò interfectum inopino Marte confecit. In quo conflictu, cùm nostrorum paucissimi ab immenso concluderentur exercitu, insigne quiddam & memoriâ dignum contigit: nam quidam Templarius, officio miles, natione Turonus, nomine* Jakelinus de Mailliaco, *quadam virtutis in se omnium provocabat insultus: caeteris autem commilitonibus suis, qui quingenti aestimabantur; vel captis, vel interfectis belli totius impetum solus sustinuit: & pro lege* DEI *sui athleta gloriosus effulsit* . . . . . *Et quia in equo nitido & armis albicantibus tunc casu pugnator incesserat, Gentiles qui sanctum* Georgium *in hujusmodi habitu militare noverant, se militem nitentis armatura, Christianorum propugnatorem, interfecisse jactabant. Erant in loco ubi pugnabat, stipula, quas messor, post grana paulo ante decusa, reliquerat inconcussas. Turcorum autem multitudo tanta irruerat, & vix unus contra tot acies tam diu conflixit, ut campus in quo stabant totus resolveretur in pulverem, nec ulla prorsus messis vestigia comparerent. Fuère, ut dicebantur, nonnulli qui corpus viri jam exanimum pulvere superjecto consperserunt; & ipsum pulverem suis imponentes verticibus, virtutem ex contactu hausisse credebant. Quidam verò, ut fama ferebat, ardentiùs caeteris movebatur; & abscissis viri genitalibus, ea tanquam in usum gignendi reservare disposuit, ut vel mortua membra, si fieri posset, virtutis tanta suscitarent haeredem.* Ceci se passa l'an 1177.

(f) *Historia Hierosolymitana auctoris incerti, in pag. 1151. Operis cui titulus* Gesta Dei per Francos.

(E) *De fort habiles Historiens l'ont confonduë avec celle de Brezé.*] Lors que Mr. Varillas (g) parle du dessein qu'eut le Cardinal de Lorraine de faire épouser à son frere aîné l'une des filles de la Duchesse de Valentinois, il ajoûte cette reflexion; „ Cette alliance n'étoit inegale que suppose l'usage des Princes de Lorraine de n'epouser que des Princesses, car la Maison de Maille dont celle de Breze étoit une branche, passoit sans contredit pour l'une des plus nobles & des plus anciennes Maisons de France, & l'on savoit qu'outre le fameux Jaquelin de Maillé si connu dans l'Histoire d'Orient, elle avoit donné des Gouverneurs aux Provinces dès le tems de Saint Louis.„ L'Auteur de la vie (h) de l'Amiral de Coligni a relevé cette faute. Mademoiselle de Brezé, dit-il (i), *étoit fille de Mr. de Brezé Maulevrier Senechal de Normandie & de Diane de Poitiers. Elle etoit d'une Maison illustre parmi la Noblesse, & quoi qu'elle ne fût pas de celle que raporte Mr. de Varillas, elle avoit pareillement parmi ses ancêtres des personnes qui avoient eu des Gouvernemens de Provinces il y avoit plus de trois siecles. Ses armes étoient aussi fort differentes de celles des autres Brezé dont le surnom est Maille, au lieu que le sien étoit Brezé. Mais ce qui a trompé Mr. de Varillas c'est qu'il n'y en a plus de cette Maison-là, & il a cru aussi bien que Mezerai qui dit la même chose, que c'étoit la même que celle des Maillé-Brezé.* Mr. Varillas dans la confession publique qu'il a faite de sa faute, s'est tout de nouveau trompé trois ou quatre fois. Voici ses

(g) *Histoire de Henri II. liv. I. pag. 45. édit. de Hollande.*

(h) *Imprimée à la Haie l'an 1686.*

(i) *Pag. 86.*

Heros qui épousa la Demoiselle de Brezé en usa (F) assez bien avec elle. De son côté elle partagea les disgraces de son mari. Pendant qu'il fut en prison elle se refugia avec le petit Duc leur fils à Bourdeaux, où le Duc de Bouillon la mena heureusement β. Au sortir de cette ville elle fut menée à la Cour par le Marechal de la Meilleraye, & demanda γ instamment la liberté de son mari. Sa conduite (G) en cette rencontre a été loüée par un Historien, qui n'est point flateur. On ne promit rien à cette Princesse, on lui permit seulement d'aller où elle voudroit. Sa retraite fut à δ Montrond, comme avant qu'elle s'en allât à Bourdeaux. Elle retourna en cette derniere ville lors qu'elle fut ⸸ que le Prince de Condé y étoit, & y demeura jusques à ce que les Bourdelois rentrerent dans l'obeïssance, & que le Prince se fut retiré au Païs-Bas Espagnol. Elle alla l'y joindre ‡, & lui amena le Duc d'Enguien, & ne revint en France qu'avec lui après la paix des Pyrenées. Elle mourut au mois d'Avril 1694. à Chateau-Roux dans le Berri, où elle s'étoit retirée après un accident fort étrange qui lui arriva vers la fin de l'an 1670. Un de ses domestiques fut assez fou pour mettre la main à l'épée contre elle, & pour lui en donner un coup. Il se sauva, mais on le prit peu après. On dit que cette Princesse sans écouter les mouvemens de vengeance, & prêtant plutôt l'oreille aux conseils de l'humanité & de la debonnaireté, demanda instamment grace pour l'assassin. On raisonna (H) beaucoup sur cette avanture. Cela étoit inevitable dans une ville aussi remplie de nouvellistes qu'est celle de Paris. Je parle de nouvellistes raisonneurs, & qui se piquent d'aller au fait.

β Priolo, l. 5. c. 14.

γ Nihil promissum de viri liberatione quam tam ardenter genibus advoluta Regis & Reginæ postulavit, sed data copia eundi quo vellet & recedendi. Repente, relicta aula, per Andegavenses & Turones Montem-Rotundum petiit ubi mariti in libertatem asserti inculpata vitæ norma mandata expectavit. Id. ib.

δ C'étoit une forteresse dans le Bourbonnois qui a été demantelée.

⸸ Id. lib. 6. c. 36.

‡ Condæa cum Enguiano in Belgium ad maritum, Moclinia Mansio fuit feminæ principi. Id. lib. 9. c. 6.

BRISEIS, concubine d'Achille, fut cause par (A) accident de mille desordres dans l'armée des Grecs au siege de Troïe. Son vrai nom étoit * Hippodamie; celui de Briseïs est un de ces noms que les Grammairiens apellent † *patronymiques*. Elle tomba sous la puissance d'Achille lors que ce Heros eut pris Lyrnesse, & tué Mynes son mari qui en étoit Roi. C'est le sentiment (B) d'Homere: quelques Auteurs ne le suivent pas. Achille pour sa part du butin eut

* *Eustathius, & Scholiastes Homeri in Iliad. l. 1. Dictys Cretensis l. 2.*

† *C'est-à-dire formez du nom du pere. Le pere de Briseïs est apelle Brises par Homere.* Il. l. 1. v. 392. l. 9. v. 132. & 274. *& Brises par Dictys de Crete*, l. 2.

ses paroles; (a) „ J'avouë ingenument que j'avois „ cru sur la foi d'une Genealogie que je vis il y a trente ans dans la Maison de Garman, que Pierre de „ Brezé, Grand Senechal de Normandie étoit sorti de „ la Maison de Maillé; mais j'ai depuis reconnu que „ ce Brezé, mari de Diane de Poitiers, qui fut depuis „ Duchesse de Valentinois, étoit de l'ancienne Maison de Brezé en Normandie, & que ce ne fut qu'au „ deffaut de ses descendans mâles, que l'heritiere de „ cette Maison de Brezé en porta le nom dans la seconde Maison de Brezé, cadette de celle de Maillé, „ qui ne subsiste plus que dans la personne de Madame la Princesse Doüairiere de Condé. „ I. Le mari de Diane de Poitiers s'apelloit Louis de Brezé, & non pas Pierre de Brezé. II. La Maison de Brezé n'étoit point de Normandie, mais d'Anjou. III. Ce ne fut point au defaut des descendans mâles du mari de Diane de Poitiers que l'heritiere de cette Maison en porta le nom dans la seconde Maison de Brezé, cadete de celle de Maillé. Mr. le Laboureur (b) assûre que Pean de Maillé *qui vivoit il y a plus de trois cens ans* épousa l'*heritiere de la branche aînée de la Maison de Brezé en Anjou*. Mr. Varillas raconte (c) lui-même que toute la succession de la Senechale de Normandie fut partagée entre ses deux gendres, qui étoient le Duc de Bouillon & le Duc d'Aumale. IV. Enfin la branche de Maillé-Brezé n'étoit point reduite à la seule Doüairiere de Condé; car Mr. le (d) Laboureur nous parle du Marquis de Benehart, qui avoit deux freres & deux sœurs, & qui descendoit de cette branche.

(a) *Dans la Preface de l'Histoire de Henri II.*

(b) *Ubi supra, pag.* 299.

(c) *Hist. de Henri II. livre* 1. *pag.* 37.

(d) *Pag.* 300.

(F) *En usa assez bien avec elle.*] J'ai lu dans les lettres de Marigni une chose qui peut faire honneur à la memoire du Prince de Condé. Cette lettre a pour titre, *Etreines à Monsieur le Duc d'Enguien:* elle fut écrite de Francfort en 1658. Marigni raconte que dans une maladie dangereuse que le Prince de Condé avoit euë depuis peu, il avoit temoigné „ un zéle pour „ la religion, une soumission à la providence, une satisfaction d'avoir l'Internonce pour temoin de son „ respect pour le chef de l'Eglise, & de l'humilité avec „ laquelle il en adoroit les mysteres; des marques sinceres D'AMOUR CONJUGAL, de tendresse paternelle, de cordialité pour ses amis, de bonté pour „ tous ses serviteurs & domestiques, qui étoient autant de batailles Chretiennes & Morales dans lesquelles il avoit triomphé de la plus noire calomnie „ de ses ennemis. „

(G) *Sa conduite . . . a été loüée par un Historien.*] Voici les paroles de Mr. Priolo: (e) *Condæana ad Regis & Reginæ conspectum admissa sine ulla vilitatis suspicione innocentiam suam tacita exprobratione ingessit: nullius tamen demissionis verba protulit, sed supplicitèr tristis tanta modestiæ sermonem commendavit, & tam concinne mærens visa, ut in eosdem cum illa affectus, sentirent se omnes mutari.* Voiez la citation γ.

(e) *Lib.* 5. *c.* 27.

(H) *On raisonna beaucoup sur cette avanture.*] Je viens de lire dans Mr. Patin quelques circonstances de cette action, & de ses suites. *Il y a trois (f) semaines*, dit-il (g), *qu'un homme qui a été valet de pié de Monsieur le Prince, donna dans l'Hôtel de Condé à Mademoiselle (h) la Princesse qu'il trouva à son avantage un coup d'epée qui n'est pas mortel. On croit qu'il avoit envie de la voler, mais il se sauva & n'est pas pris. Tous les Diables ne sont pas en enfer, ni tous les fous dans les petites Maisons. Il y a bien des gens las de vivre sur la terre. Enfin il est pris & s'apelle du Val. Il lui demandoit de l'argent qu'il pretendoit lui être dû. Son procés est sur le bureau. On parle ici de cet affaire à l'oreille & fort diversement . . . . (i) Le valet de pied nommé du Val qui avoit blessé Mad. la Princesse a été condamné aux galeres & mis à la chaine avec les autres, mais ils ne sont point encore partis, car il est encore à Paris; mais pour elle on dit qu'elle partira bientôt pour être menée à Chateauroux en Berri par commandement du Roi, & ordre du mari, on n'en fait pas le secret.* Le Prince de Condé peu avant sa mort „ écrivit (k) une page entiere de sa propre main, & „ l'ayant fait lire a la Duchesse d'Enguien, & à Gourville, il la fit cacheter, & donna ordre qu'on la mit „ apres sa mort entre les mains du Duc son fils. Le „ Prince parloit dans cet Ecrit de la Princesse de Condé son epouse, & y prioit même le Roi d'etendre „ ses soins jusques sur cette Princesse, & de vouloir bien „ lui prescrire la maniere dont elle devoit se conduire. „

(f) *Sa lettre est datée du* 14. *Janvier* 1671. *c'est la* 531.

(g) *Tom.* 3. *pag.* 583.

(A) *Fut cause par accident de mille desordres.*] Voici la chaine de tous ces évenemens. Achille dans un conseil de guerre opina que Chryseïs concubine d'Agamemnon seroit renduë à son pere: il falut qu'Agamemnon après mille injures dites & reçuës aquiesçât à cet avis, mais pour se dedommager il s'empara de Briseïs (l): Achille outré de cet affront mit bas les armes: & depuis ce tems-là les Troiens remporterent plusieurs avantages qui mirent l'armée des Grecs en mauvais état (m).

(B) *C'est le sentiment d'Homere: quelques Auteurs ne le suivent pas.*] Il dit au 2. & au 19. livre de l'Iliade qu'Achille prit Briseïs dans la ville de Lyrnesse, & il est aisé de conclure de ces passages que Mynes qui y fut tué & qui y regnoit étoit le mari de Briseïs. Le Scholiaste d'Homere (n), & Eustathius lui donnent formellement cette qualité. Dictys de Crete (o) est d'un autre sentiment; il veut que Faction (p) ait été Roi de Lyrnesse, & mari d'Astynome fille de Chryses, lors qu'Achille prit cette ville. Il ajoûte qu'après cette conquête Achille alla promtement attaquer Pedase ville des Lelegons où regnoit Brises, dont la fille Hippodamie fut prise. Cedrenus (q) a suivi l'opinion de Dictys de Crete. Il faut se souvenir que Briseïs & Hippodamie sont ici la même personne. Quoi qu'il en soit Mr. Moreri s'est lourdement abusé, en nous donnant Briseïs pour une Dame Troienne.

(h) *C'est une faute, il faloit dire* Madame. (i) *Patin, ib. lettr.* 532. *pag.* 585. (k) *Histoire du Prince de Condé, liv.* 5. *pag.* 575. (l) *Homer. Iliad. lib.* 1. (m) *Idem tota fere Iliade.* (n) *In* 2. *libr. Iliad. v.* 199. (o) *De bell. Troj. l.* 2. *p. m.* 172. (p) *Meziriac sur les épitres d'Ovide p.* 255. *conjecture qu'il faut lire* Ection (q) *Voiez comment Meziriac* ibid. pag. 256. *corrige son texte Grec.*

‡ Voiez les remarques E & F.

eut la veuve de ce Prince, & l'aima ‡ bien tendrement. Elle espera (C) qu'il l'emmeneroit avec lui en Thessalie pour l'épouser dans les formes. Lors qu'Agamemnon & Achille se reconcilierent, le premier fit beaucoup de presens à l'autre, & lui rendit Briseis, & jura (D) solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée. S'il n'est point faux qu'il se parjura, c'est pour le moins une chose très-vraisemblable. Je ne sai point ce que devint cette femme après qu'Achille eut été tué. Horace raisonnoit mal lors qu'il alleguoit l'exemple d'Achille, pour prouver qu'on ne doit pas se faire une honte d'aimer sa servante. Mr. Menage critiquoit (E) cela fort justement.

(C) *Elle espera qu'il l'emmeneroit . . . . . pour l'épouser.*] Ce fut Patrocle qui lui inspira cette esperance, & peut-être ne le fit-il que pour adoucir la desolation où il la voioit sur la mort de son mari & de ses freres, & sur le sac de sa patrie. Quoi qu'il en soit le souvenir de cette esperance fit fondre en larmes Briseis (a), lors qu'à son retour chez Achille elle vit le corps mort de Patrocle.

Οὐδὲ μὲν οὐδέ μ' ἔασκες, ὅτ' ἄνδρ' ἐμὸν ὠκὺς Ἀχιλλεὺς
Ἔκτεινεν, πέρσεν δὲ πόλιν θείοιο Μύνητος
Κλαίειν, ἀλλά μ' ἔφασκες Ἀχιλλῆος θείοιο
Κουριδίην ἄλοχον θήσειν, ἄξειν τ' ἐνὶ νηυσὶν
Ἐς Φθίην, δαίσειν δὲ γάμον μετὰ Μυρμιδόνεσσι.
Τῷ σ' ἄμοτον κλαίω τεθνηότα μείλιχον αἰεί.
Minime tamen, minime sinebas me, cum virum velox Achilles
Interfecit, evertitque urbem divini Mynetis,
Flere, sed me dicebas Achillis divini
Chagam uxorem te facturum esse ducturumque in navibus
Ad Phthiam, celebraturumque nuptias inter Myrmidones,
Ideo te insatiabiliter defleo mortuum, suavem semper.

(a) Homer. Iliad. l. 19. v. 295.

(D) *Et jura solennellement qu'il ne l'avoit pas touchée.*] Je jure, dit-il, par le grand Dieu Jupiter, par la terre, par le soleil, & par les Furies infernales qui punissent les parjures, que je n'ai jamais mis la main sur elle ni pour avoir sa jouissance, ni pour aucun autre sujet.

Μὴ (b) μὲν ἐγὼ κούρῃ Βρισηΐδι χεῖρ' ἐπένεικα,
Οὔτ' εὐνῆς πρόφασιν κεχρημένος οὔτέ τευ ἄλλου,
Ἀλλ' ἔμεν' ἀπροτίμαστος ἐνὶ κλισίῃσιν ἐμῇσιν.
Me non puellæ Briseidi manum intulisse,
Neque concubitus causa egentem, neque alicujus alterius rei
Sed mansisse intactam in tentoriis meis.

(b) Homer. ib. v. 261.

Ovide fait jurer à Briseïs qu'elle avoit vêcu en parfaite viduité dans la tente d'Agamemnon, pendant qu'Achille entre les bras d'une autre maîtresse se consoloit de n'avoir pas Briseïs.

Nulla (c) Mycenæum sociasse cubilia mecum
Juro: fallentem deseruisse velis.
Si tibi nunc dicam; Fortissime, tu quoque jura
Nulla tibi sine me gaudia facta, neges.

(c) Ovidius in epist. Bris. ad Achill.

Ovide n'ajoûtoit aucune foi à ce serment de Briseïs, car il a donné Agamemnon pour l'exemple d'un de ses remedes d'amour. Ce remede est qu'il faut chasser une passion par une autre, s'attacher à Briseis, comme fit Agamemnon, afin d'oublier Chryseïs. *A quoi me serviroit d'être Roi, si je ne couchois pas avec cette femme; autant vaudroit-il que je cedasse ma roiauté au plus vil faquin.*

Nam (d) si rex ego sum, nec mecum dormiet illa,
In mea Thersites regna licebit eat.
Dixit, & hanc habuit solatia magna prioris,
Et prior est curâ cura repulsa novâ.

(d) Ovid. de remed. amor.

C'est le langage qu'Ovide met dans la bouche d'Agamemnon, après quoi il assûre que Briseïs succeda auprès de ce Prince aux fonctions de Chryseïs. Le temperament d'Agamemnon rend la chose très-vraisemblable. C'étoit un homme fort lubrique; car pendant que la flotte attendoit à l'ancre que les vens contraires cessassent, „ il (e) parcourut toute la Beoce „ apres un beau jeune gars nommé Argynnus qu'il „ poursuivoit deshonnestement, tant qu'à la parfin „ n'en pouvant chevir, il s'alla baigner dedans le lac „ de Copaïde pour y amortir son ardeur. „ Avec quelle promtitude, avec quelle fureur ne devint-il pas amoureux (f) de Cassandre fille de Priam dans le temple de Minerve? Son serment ne fut point persuasif envers Achille. Voiez l'une des harangues de Libanius, où Achille dit à Ulysse, *Il jure qu'il n'a point touché Briseis; soit, mais trouvera-t-on bien des gens qui le veuillent croire? La honte m'en restera donc dans l'opinion de tout le monde, & pour vous dire en un mot ce que je pense, je n'ai nulle foi aux sermens d'Agamemnon* (g).

(e) Vigenere sur Philostrate au tableau d'Ajax Locrien, Ex Plutarcho, de ratiocinio bestiarum.

(f) Id. ib.

(g) Καὶ νῦν ὀμνύντος μὲν Ἀγαμέμνονος, δεδόσθω δὲ ὡς ἀληθῶς, πείσει δὲ οὐδένα. μεστὸν δὲ τὸ τῆς αἰσχύνης. ὅλως δὲ, ἀδυνατώτερον ἡ πίστις εἰς ὅρκους.

(E) *Mr. Menage critiquoit cela fort justement.*] Voici ses paroles; „ (h) J'avois entrepris de faire une Ode „ sur ce que Guillaume Colletet aimoit des servantes, „ à l'imitation d'Horace qui en a fait une sur ce qu'un „ de ses amis avoit la même passion; mais je ne l'ai „ pas fait. En examinant celle d'Horace, j'ai trouvé „ qu'il n'avoit rien fait qui vaille. Il loue son ami de „ ce qu'il imitoit les Anciens qui avoient aussi aimé „ & épousé des servantes. Il cite, par exemple, „ Achilles, qui avoit épousé Briseis; mais Briseis n'étoit pas servante: c'étoit une esclave qui étoit Reine, & qui avoit été enlevée par le droit des armes. „ C'est une plaisante imagination que celle d'Horace (i), & un raisonnement bien pitoiable. Achilles n'eut point de honte d'aimer une Reine que le sort des armes fit tomber entre ses mains; Agamemnon au milieu de son triomphe ne rougit pas d'aimer la fille du Roi Priam, donc vous ne devez pas rougir d'aimer une esclave que vous avez achetée. J'avoüe qu'il tâche de raccommoder un peu la chose, en suposant que la servante de son ami étoit aparemment de bonne Maison, veu les bonnes qualitez dont on la voioit pourvuë, mais cela ne repare point la faute. Aujourd'hui nous traiterions de fou & d'extravagant un homme qui encourageroit son ami à l'amour d'une servante, sous pretexte que des Generaux d'armée qui auroient fait prisonnier quelque Comte, ou quelque Prince de l'Empire avec sa femme & ses filles, ne feroient pas difficulté d'en conter à leurs prisonnieres, & de les vouloir épouser. Je sai bien que dans tous les siecles on ne juge pas des choses sur le même pied, & que je dois consentir qu'on rabate de mon parallêle ce qu'on jugera à-propos; mais jamais on ne sauvera le raisonnement d'Horace, & au pis aller nous conoîtrons qu'au tems d'Homere les idées de la raison étoient encore bien confuses, puis qu'Achille dans l'Iliade s'exprime ainsi, (k) *J'aimois Briseis de tout mon cœur quoi que la force des armes l'eût fait tomber entre mes mains.* Si Alexandre eût raisonné de la sorte par raport à la femme ou aux filles de Darius, n'auroit-on pas dit qu'il ne savoit ce qu'il disoit? Je me hasarde peut-être trop, puis que nous lisons dans Quinte Curce que ce conquerant justifia ses noces avec Roxane, par la raison qu'Achille voulut bien coucher avec (l) une prisonniere. Au reste Ovide se sert du même raisonnement qu'Horace, pour justifier le commerce qu'il avoit avec la servante de sa Corinne. Il ne se contenta pas des faveurs de la maîtresse, il donna aussi de tout son cœur sur la femme de chambre, en protestant neanmoins lors que Corinne lui en fit des plaintes, qu'il faloit avoir perdu le jugement pour s'amuser à des servantes.

Quid (m) quod in ancilla si quis delinquere posset
Illum ego contendi mente carere bona?
Thessalus ancillæ facie Briseidos arsit:
Serva Mycenæo Phœbas amata duci.
Non ego Tantalide major, nec major Achille:
Quod decuit reges cur mihi turpe putem?

Pheroras frere d'Herode fut si passionné pour une servante, qu'il aima mieux croupir dans ces indignes amours, que d'épouser la fille d'Herode (n). Si jamais quelcun fait le catalogue indiqué par (o) Mr. Menage, il fera bien de le grossir de ceux qui ont imité Pheroras.

Parlons en passant d'une remarque de Mr. Dacier sur ces paroles d'Horace, (p) *Hunc amor ira quidem communiter urit utrumque.* Voici un jugement d'Horace qui est très remarquable, dit Mr. Dacier (q). „ En parlant d'Achille & d'Agamemnon, il dit que „ l'amour brûle le dernier, & que l'un & l'autre sont „ également enflâmez de colere. Achille n'est donc „ point amoureux. Et cela est vray. Homere qui „ connoissoit parfaitement les passions, avoit fort bien „ vu que celle de l'amour ne pouvoit occuper un „ homme du caractere d'Achille. „ Mr. Dacier cite deux passages d'Homére, qui lui font conclure qu'*Achille n'est sensible qu'à l'affront qu'on lui faisoit, en lui ôtant un prix dont on avoit honoré sa valeur: l'amour n'a aucune part à ses plaintes. Il n'en est pas de même d'Agamemnon, il aimoit Briseis, voici comme sa passion s'exprime.* On cite ici quelques vers de l'Iliade où il s'agit de Chryseis, & non pas de Briseis, & l'on ajoûte: „ Il estoit fort important de distinguer ces „ deux caracteres d'Achille & d'Agamemnon: car on „ s'y est souvent trompé, en croyant qu'Homere avoit „ fait

(h) Menagiana, pag. 258. de la 1. édit. de Hollande.

(i) Ne sit ancillæ tibi amor pudori &c. Horat. Od. 4. l. 2.

(k) Ὡς καὶ ἐγὼ τὴν ἐκ θυμοῦ φίλεον δουρικτητήν περ ἐοῦσαν. Ut & ego hanc ex animo amabam, armis captam licet existentem. Il. l. 9. v. 342.

(l) Achillem quoque a quo genus ipse deduceret, cum captiva coisse. Q. Curtius l. 8. c. 4. n. 25.

(m) Ovid. Amor. l. 2. eleg. 8.

(n) Pheroras impuros ancillæ complexus Herodis filiæ impolluto cubili prætulit. Joseph. Antiq. Jud. l. 16. c. 11. pag. 564. apud Drelincurt. indic. Achill. pag. 62. edit. 2.

(o) Menagiana, pag. 253. de la 1. édit. de Hollande.

(p) Horat. epist. 2. lib. 1. v. 13.

(q) Au tome 8. de ses remarques sur Horace pag. 147. édit. de Holl.

ment. Dares le Phrygien a representé Briseïs (F) comme une femme tout-à-fait aimable. Il lui donne des fourcils joints, ce qui dans nôtre siecle ne passeroit pas pour un assortiment de beauté. Du Souhait dans sa β traduction de l'Iliade est bien plaisant de donner à Briseïs (G) le nom de pucelle, par raport au tems où on la tira des tentes d'Achille pour la mener à celles d'Agamemnon.

β Imprimée à Paris l'an 1620. in 8.

BRISSOT (PIERRE) l'un des habiles Medecins du XVI. siecle, étoit fils d'un Avocat fort estimé, & nâquit à Fontenai-le Comte en Poitou l'an 1478. Il fut envoié environ l'an 1495. à Paris où il fit son cours de Philosophie sous Villemore l'un des plus celebres Professeurs de ce tems-là. Ce fut par le conseil de ce Professeur qu'il se destina à la Medecine. Il y étudia pendant 4. ans, & puis il se mit à enseigner γ la Philosophie dans l'Université de Paris. Après avoir fait ce metier pendant dix ans, il le quitta pour se preparer aux examens qu'il faut subir à Paris, avant que d'être promu au doctorat en Medecine. Il commença à s'y preparer en 1512. & il fut reçu Docteur le 17. de Mai 1514. Comme c'étoit un de ces esprits qui ne se paient pas de coutume & de tradition, mais qui veulent examiner les choses soigneusement, il fit des comparaisons exactes entre l'usage d'alors, & la doctrine d'Hippocrate & de Galien; & il trouva que les Arabes avoient introduit une infinité de choses dans la pratique de la Medecine qui étoient contraires à l'ancienne & à la vraie methode de guerir les maladies, & aux dogmes de ces deux grans maîtres, comme aussi aux lumieres que le raisonnement & l'experience pouvoient fournir. Il songea donc aux moiens de reformer la Medecine, c'est-à-dire de retablir les preceptes d'Hippocrate & de Galien, & de donner la chasse aux doctrines des Arabes. Il n'étoit gueres possible en ce tems-là d'imaginer une autre reformation. D'abord il entreprit d'expliquer publiquement les livres de Galien, au lieu d'un Avicenne, d'un Rhasis, d'un Mesuë, qu'on avoit coutume d'expliquer dans les Ecoles de Medecine. Il fit imprimer à ses depens un δ des Ouvrages de Galien, selon l'édition & la version de Leonicenus, & l'expliqua si doctement qu'il fit conoître que les Medecins Arabes n'y avoient rien entendu. Puis il passa à l'explication d'un autre * Ouvrage de Galien † & à celle ‡ de Jean Mesuë. Il n'étoit pas content de lui-même dans cette derniere explication, soit parce qu'il ignoroit la Botanique, soit à cause de l'obscurité de ce Medecin. Il resolut donc de voiager afin d'aquerir la conoissance des plantes, & les lumieres necessaires au dessein qu'il avoit conçu de reformer la Pharmacie. Mais avant que de sortir de la ville de Paris il la detrompa d'une erreur inveterée. La pratique constante des Medecins dans la pleuresie étoit de faire saigner non pas du côté où étoit le mal, mais du côté opposé; c'est-à-dire que si la pleuresie étoit au côté gauche, ils faisoient ouvrir la veine au bras droit, & *vice versa*. Brissot faisant disputer sur cela dans les Ecoles de Medecine, refuta cette pratique, & montra que mal-à-propos & très-faussement on la debitoit comme conforme à la doctrine d'Hippocrate, & à celle de Galien. Il fit plus, il emploia une pratique toute contraire dont le succés fut admirable; & c'est ce qui frapa le grand coup contre l'abus qui regnoit. Brissot plein de l'envie de voiager, même jusqu'au nouveau Monde si le cas y écheoit, partit de Paris l'an 1518. & s'en alla en Portugal. Il s'arrêta dans la ville d'Ebora, & y exerça la Medecine. Sa nouvelle maniere de saigner dans la pleuresie ne plut pas à tout le monde; mais il la justifia par une savante apologie, qu'il écrivit pour repondre à la longue & desobligeante lettre qu'il avoit reçuë d'un ‡ Medecin. Il auroit publié cette apologie, si la mort ne l'eût enlevé (A) du monde l'an 1522. Antoine Luceus ‡ son ami la fit imprimer à Paris trois ans après. On la rimprima à Bâle l'an 1529. René Moreau en procura une nouvelle édition à Paris l'an 1622. & l'accompagna d'un traité de sa façon, *de missione sanguinis in pleuritide*, & de la vie de Brissot, de laquelle on a tiré cet article. Les mouvemens que l'on se donna pour aneantir l'usage que ce Medecin

γ En 1502.

δ *Opus* Θεραπευτικ. *ad Glauconem.*

* *Celui* περὶ τῆς τέχνης ἰατρικῆς.

† *Il l'expliqua en particulier,* privatim, *aux Apotiquaires.*

‡ *Il s'apelloit Denys, & étoit Medecin du Roi de Portugal.*

‡ *Il étoit natif d'Ebora.*

„ fait Achille amoureux de Briseïs. Horace n'avoit garde de faire cette faute. „ On auroit de la peine à concilier ceci avec le vers du 9. livre de l'Iliade que j'ai cité ci-dessus (z). Voiez aussi Plutarque (a) qui assûre qu'Achille etoit amoureux de Briseis. Disons donc que quand Properce remarque qu'Achille souffrit mille choses pour l'amour de la belle Briseis, (b) *Omnia formosam propter Briseida passus*, il ne faut pas croire qu'il se serve du privilege des poësies galantes, où l'on fait entrer l'amour comme la cause de tout; il suit l'idée d'Homere qui fonde le courroux d'Achille sur l'enlevement d'un objet qui lui étoit cher (c). Tous les autres Poëtes ont suivi la même idée. Voiez l'*Index Achilleus* à l'article 184. 185.

(F) *Briseïs comme une femme tout-à-fait aimable.*] Il la fait belle, blanche, blonde, d'une taille mediocre & droite, les yeux beaux, les fourcils joints, d'une humeur douce, modeste, debonnaire (d), & sans artifice: *Briseidam formosam, nec alta statura, candidam, capillo flavo & molli, superciliis (e) junctis, oculis venustis, corpore aquali, blandam, verecundam, animo simplici, & piam.* Tous les Auteurs qui en ont parlé la font belle; voiez l'*Index Achilleus* à l'article 305.

(G) *De donner à Briseïs le nom de pucelle.*] Quand il traduit ces paroles du 1. livre de l'Iliade, (f) Πατροκλῆς ἔξαγε κούρην, il se sert de celles-ci: *Patrocle menez lui la pucelle.* Voiez aussi la version des vers 345. & 346. du même livre. *Patrocle*, dit-il, *obeissant à son ami bailla la pucelle.* Il repete le même mot en d'autres endroits. Ceci est tout-à-fait impertinent: il n'y a point de consequence à tirer d'une langue aux autres langues; & ainsi sous pretexte que les Grecs pouvoient donner à une femme le nom de κούρη, qui étoit destiné principalement à signifier une fille, il ne s'ensuit pas qu'en François on puisse nommer *pucelles*, *filles*, *vierges*, celles qui ont été mariées, ou concubines. Ce traducteur ne pouvoit pas ignorer que Briseis avoit (g) perdu son mari à la prise de Lyrnesse, & qu'il y avoit long tems qu'elle couchoit avec Achille. Les Latins étoient aussi libres que les Grecs dans l'usage des mêmes mots pour signifier filles & femmes: ils apelloient *puellas*, & *virgines* celles qui avoient eu des enfans, celles qui avoient un mari. Mr. Drelincourt a produit une infinité d'exemples de cet usage des Grecs & des Romains dans l'article 370. de la 2. édition de son *Index Achilleus*. Voiez la marge (h). C'est de lui que je tiens la bevuë du Sieur du Souhait. Il ne la marque pas dans son livre, comme il y marque (i) celle de Dausquejus.

(A) *Si la mort ne l'eût enlevé du monde l'an 1522.*] On a donc eu tort de dire (k) qu'il a fleuri sous Clement VII. car ce Pape ne fut élu qu'en 1523. Au reste l'Auteur que je censure ici a oublié la premiere édition de l'Apologie de Brissot. C'est celle de Paris chez Simon Coiines en 1525. Au lieu de celle-là il en produit une de l'an 1538. chez le même & au même lieu, & tout-à-fait inconuë au curieux René Moreau, ce qui pourroit en quelque maniere la rendre suspecte de fausseté.

(z) *Pag. 702. col. 2. lettre p.*

(a) Ὅτι τῆς Βρισηΐδος ἐρῶν. *Plut. de audiend. poëtis pag. 33.*

(b) *Lib. 2. eleg. 8.*

(c) *Il. l. 9. v. 343.*

(d) *Le mot Latin peut signifier* devote.

(e) *Voiez touchant cette sorte de fourcils les Auteurs citez dans les Nouvelles de la Republique des lettres Novembre 1684. artic. 8.*

(f) *Homer. Il. lib. 1. v. 337.*

(g) *Homere le dit en propres termes.* Iliad. l. 19. v. 291.

(h) *J'ai parlé de la 1. édition ci-dessus page 53. Or touchant cette 2. édition voiez la 1. édition de ce Dictionaire dans cette remarque G de l'article* Briseïs. *Voiez aussi le Journal de Mr. Chauvin, au mois de Juillet & d'Août 1694. article XIII. Il a pour titre,* Nouveau Journal des Savans dressé à Rotterdam par le Sieur C***.

(i) Quam (*Briseida*) Dausquejus oscitanter cum Chriseide confundit. Not. ad Sil. Italic. lib. xv. pag. 656. *Drelincurt. in indice Achilleo n. 184. pag. 63. edit. 2. Voiez les paroles de Dausquejus*, Agamemnon in Achillem fuit injurius abrepta Chryseide ejus captiva.

(k) *Merklinus in Linden. renov. ex Justo in Chronol. Medicorum.*

Medecin François avoit tâché d'introduire dans le Portugal, sont dignes (*B*) de reflexion. Brissot avoit composé quelques autres livres, mais on en laissa perdre les manuscrits. Il n'avoit jamais voulu se marier β, ne croiant pas que le mariage s'accordât bien avec les Muses. Il se soucioit si peu du gain, qu'on dit qu'étant apellé pour voir des malades il regardoit dans sa bourse, & s'il y trouvoit deux testons, il refusoit cette pratique. C'est qu'il aimoit tellement γ l'étude, qu'il avoit de la peine à s'en arracher.

β *Cælebs vixit connubii tædia vitans, quocum & Musis perpetuum dissidium intercedere dictitabat. Ren. Moreau in ejus vita.*

γ *Laboris tam patiens, studii tam avidus, ut libris tanquam sixis Polypus adhæresceret. Id. ibid.*

BRITANNICUS (JEAN) Italien, a été l'un des bons Humanistes du XV. siecle. Il étoit né à Palazzolo proche de Bresce. Il publia des notes sur quelques Auteurs classiques, sur Perse, sur Terence, sur Stace, sur Ovide & sur Juvenal; quelques regles de Grammaire, divers opuscules, & diverses lettres, & le panegyrique de Barthelemi Cajetan, brave homme & fort docte *. Britannicus enseignoit avec beaucoup d'industrie: il le fit dans Bresce assez long tems pour aquerir la methode & la routine de bien regenter. Il mourut (*A*) dans cette ville l'an 1510. Quand il dedia son commentaire sur Juvenal au Senat & à la ville de Bresce, il en donna pour raison que les commentaires qu'il leur avoit dejà dediez lui avoient valu (*B*) un present considerable. N'étoit-ce pas en demander un nouveau? Ceux qui ont dit qu'il est le premier qui ait commenté (C) ce Poëte se sont fort trompez. Au reste il prit le nom de Britannicus à cause que ses ancêtres † étoient de la grand' Bretagne.

* *Leonardo Cozzando, della Libraria Bresciana pag. 155.*

† *Ghilini, teatr. parte 1. pag. 78.*

BROCARD (JAQUES) Auteur Apocalyptique, & l'un des bons Visionaires du XVI. siecle, étoit ‡ Venitien. Il embrassa la Religion Protestante, & temoigna beaucoup de zêle contre le Papisme. Il publia divers (*A*) livres en Hollande, dans lesquels il soutenoit que les évenemens particuliers du XVI. siecle avoient été predits par les Prophetes. Après avoir apliqué les oracles de l'Ecriture selon sa fantaisie aux choses dejà arrivées, il prenoit la liberté de les apliquer aux évenemens à venir, & predisoit en vertu de tels & de tels passages qu'il arriveroit ceci ou cela au Prince d'Orange, à Philippe II. à la Reine Elizabeth, à l'Empereur, &c. Les

‡ *Viguier au theatre de l'Antechrist 1. part. ch. 22. Mr. de Thou le fait Subalpinus; Mr. de Sponde, Pedemontanus.*

EXEMPLE de la mauvaise coutume d'interesser la Religion dans les disputes des Savans, afin d'alarmer les peuples & les Magistrats.

(*B*) *Sont dignes de reflexion.*] La dispute entre Denys & Brissot excita une espece de guerre civile parmi les Medecins Portugais. Il falut porter l'affaire au tribunal de l'Academie de (*a*) Salamanque, où la Faculté de Medecine la discuta profondement; mais pendant qu'on examinoit la les raisons du pour & du contre, les partisans de Denys recoururent à une machine qui ne manque gueres à ceux qui sont les plus forts; ils oprimerent les autres par l'autorité du bras seculier; ils obtinrent un arrêt portant defense aux Medecins de saigner du même côte que seroit la pleuresie. Le jugement de l'Academie de Salamanque fut enfin rendu, & porta que l'opinion attribuée à Brissot étoit la pure doctrine d'Hippocrate & de Galien. Les Sectateurs de Denys en apellerent à Cesar environ l'an 1529. Ils se croioient superieurs & en autorité & en nombre, ils porterent donc l'affaire devant Charles-Quint. Ils ne se contenterent pas de traiter de fausse la doctrine de leurs adversaires, ils dirent qu'elle étoit impie & mortelle, & qu'elle ne faisoit pas moins de mal au corps, que le schisme de Luther à l'ame. Non seulement ils noircirent la reputation de leurs adversaires par des artifices cachez, ils les accuserent aussi la tête levée d'ignorance, de temerité, d'attentat sur la Religion, & d'être francs Lutheriens en Medecine. Par malheur pour eux Charles III. Duc de Savoie vint à mourir d'une pleuresie après avoir été saigné selon la pratique que Brissot avoit combatuë. On croit que sans cela l'Empereur auroit consenti à tout ce que les antagonistes de ce Medecin souhaitoient. Mais encore que cet accident eût dû faire triompher la bonne cause, il n'en resulta autre bien si ce n'est que le procés fut pendu au croc. Il est vrai que dès ce tems-là on fit des livres par toute l'Europe sur cette question, dans lesquels on condamnoit hautement la pratique des Arabes (*b*). René Moreau dans l'Ouvrage que j'ai cité donne une liste très-curieuse de ces Ecrits, & de ceux où cette pratique étoit aprouvée. Mais qui n'admireroit d'un côte l'entêtement qui se remarque dans l'homme pour la commune traditive, quelque mal fondée qu'elle soit, & de l'autre la facilité qu'ont les Magistrats de se declarer pour ou contre certains remedes: car comme il ne leur arrive que trop d'en condamner qui dans la suite gagnent le dessus & par raison, & par usage, ne peut-on pas dire qu'ils avoient jugé sans connoissance de cause, entraînez par la cabale qui savoit le mieux crier, & le mieux pousser toutes les voies d'opression? L'antimoine est une preuve de ce que je dis. Voiez le Dictionaire (*) de Furetiere.

(*a*) *Moreau dit qu'alors cette ville apartenoit aux Portugais. Je croi qu'il se trompe, & qu'on ne choisit cette Academie qu'à cause de sa grande reputation, n'y aiant pas encore d'Université dans le Portugal.*

(*b*) *Ex vita Brissoti per Renatum Moreau.*

(*) *Au mot* Antimoine.

(*A*) *Il mourut ..... l'an 1510.*] Qui croiroit cela en lisant dans un Ouvrage (*c*) imprimé l'an 1545. Joannes Britannicus *claret in civitate Brixiana, & varia componit opuscula?* Le bon Gesner, me dira-t-on, avoit trouvé ces paroles dans quelque livre où elles étoient veritables, & sans songer que les tems étoient changez, il les copia lettre pour lettre. Il vaudroit mieux faire moins de livres, & prendre la peine d'accommoder au tems present ce que nos predecesseurs ont dit. Je repons qu'il a copié Tritheme, & que sa preface peut empêcher qu'on ne s'y trompe. L'erreur de Ghilini est plus grossiere: il a cru que Paul Manuce a fleuri en même (*d*) tems que Britannicus.

(*c*) *Bibliot. Gesneri, fol. 393.*

(*d*) Non li fu difficil cosa non solo d'aggu agliare il valore di Paolo Manucci ... ma di superarlo ancora. *Ghilini, teatr. part. 1. pag. 78.*

(*B*) *Lui avoient valu un present considerable.*] Voici ses paroles; (*e*) *Quod autem lucubrationes meas vobis amplissimi Patres dicandas esse censuerim, illud me maxime impulit quod memineram superioribus annis quum in Achilleida Statii, & Satyras Persii commentarios edidissem, vobisque nuncupassem alteros, ita placitos fuisse, ut me non mediocris solum laus & gratulatio vestra secuta sit, sed insuper* AMPLISSIMUM MIHI MUNUS *publico totius Senatus-consulto decretum fuerit.*

(*C*) *Ceux qui ont dit qu'il est le premier qui ait commenté* Juvenal, *se sont fort trompez.*] Cælius Secundus Curion publia des notes sur ce Poete l'an 1551. Il declare (*f*) que ce travail lui avoit été fort penible, parce qu'il n'y avoit eu encore que Britannicus qui eût expliqué cet Auteur. *Unum modo Joannem Britannicum habuit explicatorem, qui quamvis illa ætate eruditissimus fuerit, non tamen Poëta sensum est assecutus: neque mirum, fuit primus, neminem habuit quem sequeretur.* C'est un plus grand defaut qu'on ne s'imagine de ne lire pas les prefaces & les epitres dedicatoires. Ceux qui composent ont sur tout grand tort de ne faire pas cette lecture: si Curion avoit lu l'épitre dedicatoire de Britannicus, il n'auroit pas debité un mensonge si peu excusable. Britannicus (*g*) reconoit qu'il a été devancé par quelques doctes Interpretes. *Juvenalis Satyras etsi temporibus nostris a nonnullis aliis egregie literatis commentatoribus vel cum magna ipsorum laude enarratæ fuerant, aggressi sumus, quod omnino animadverteremus in toto opere multa ab iis sive incuria quadam, sive consulta opera præterita esse.*

(*e*) *Britann. epistol. dedicat. Juvenal.*

(*f*) *In epistola nuncupatoria.*

(*g*) *Ubi supra.*

(*A*) *Il publia divers livres en Hollande.*] Son commentaire sur l'Apocalypse, & son explication mystique & prophetique du Levitique parurent à Leide l'an 1580. Deux autres livres, *alter ad Christianos de Prophetia quæ nunc compleatur in his quæ sunt secundi adventus Domini; alter ad Hebræos de primo & secundo ejusdem adventu*, (*h*) furent imprimez à Leide environ le même tems. Nous dirons ci-dessous (*i*) aux depens de qui ces livres sortoient de dessous la presse. Si l'Auteur n'eût pas écrit en Latin, il faudroit trouver étrange qu'aucun Libraire ne voulût hasarder les frais; car de tels Ouvrages en langue vulgaire ne sont point durs à la vente dans les tems de trouble, ou lors qu'on souhaite de grans changemens. Son traité *De Antibaptismo jurantium in Papam & in Ecclesiam Romanam, deque eorum idolo zelo*, fut imprimé à Leide l'an 1580. & contient 77. pages in 8. Nous parlerons ci-dessous de son commentaire sur la Genese. Voiez le titre de quelques autres traitez dans la remarque C.

(*h*) *Vide Voetium Disput. to. 2. p. 1075.*

(*i*) *Dans la remarque B.*

Les Synodes des Provinces-Unies craignirent avec raison d'être accusez d'aprouver ces rêveries, s'ils gardoient un profond silence là-dessus. C'est pourquoi le Synode National de Middelbourg condamna en 1581. cette maniere d'interpreter l'Ecriture, & chargea Lambert Daneau Professeur en Theologie à Leide, & Martin Lydius * Ministre de l'Eglise d'Amsterdam de donner des avis au Sieur Brocard touchant ses visions. L'Auteur qui m'aprend cela croit se souvenir que Brocard incapable de repondre aux difficultez qu'on proposoit contre son systême, promit de renoncer desormais à ces sortes de propheties †. Ce Visionaire avoit tellement (B) empaumé un Gentilhomme François bon Protestant, qu'il lui avoit persuadé par je ne sai combien de passages de l'Ecriture qu'il expliquoit à sa mode, qu'on verroit bientôt un Prince de la Religion qui renverseroit le thrône papal, & qui se rendroit le chef de la concorde Chretienne. Ce Gentilhomme qui étoit très-bon serviteur du Roi de Navarre, crut que c'étoit au Roi son maître que le ciel destinoit une si grande fortune; & tout plein de cette esperance il proposa à ce Prince le dessein d'une Ambassade vers les Princes Protestans, & s'offrit lui-même pour Ambassadeur. Comme sa proposition n'avoit rien qui ne parût convenir aux necessitez du tems, on la goûta, & il fut deputé en ‡ effet vers ces Princes. On se moqua un peu de lui quand on sut le veritable ressort qui le remuoit, & qui l'avoit engagé à faire de la depense pour faire imprimer les livres de son Prophete ↓. Nous avons là un exemple de ce que peuvent ces sortes de gens: ils font capables de faire entreprendre mille choses ausquelles personne ne songeroit. Ce sont de vrais incendiaires. Il est certain que plusieurs d'entr'eux ne sont pas des imposteurs; ils s'entêtent, ils croient ce qu'ils predisent; mais il y en a qui n'ont pour but que d'exciter des guerres & des seditions; ils sont plus gâtez de cœur que d'esprit: ce sont des pestes publiques. Je ne croi pas que Brocard fût de cette derniere classe. Les Ecrivains (C) Catholiques le traitent fort mal; ceux de la Religion (D) le menagent: mais le Synode National (E) de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.

* *Il fut ensuite Professeur à Franeker.*

† *Voetius, Disput. Theologic. t. 2. pag. 1075. qui cite la preface du commentaire de Lambert Daneau sur les petits Prophetes.*

‡ *L'an 1583.*

↓ *Voiez la remarque B.*

Les

(B) *Avoit tellement empaumé un Gentilhomme François.*] Il s'apelloit (a) Segur-Pardaillan: cette famille est très-illustre dans la Guienne. Voions ce que Mr. de Thou dit de lui. (b) *Segurius homo probo & vivaci nec inerudito ingenio, cæterum credulo, ante aliquot annos, dum in Belgio esset, arctam familiaritatem cum Jacobo Brocardo Subalpino coluerat, vaticinationum argutias ad insaniam jactante, cujus & scripta hujusmodi vanitatis plena ille postea sumptibus suis publicanda curavit. Ab eo cum accepisset, locis scripturæ, ut dictis fidem faceret, ad id detortis, fore, ut non ita multos post annos Pontifex à principe Protestante de sede deturbaretur, isque princeps caput concordiæ Christianæ futurus esset, cum principem insito erga herum suum affectu protinus Navarrum fore sibi persuaserat, eoque majore studio & ardore pro auctoritate, qua in aula Navarri pollebat, legationem eam, cui & obeundæ se obtulit, promovit, quæ alioqui absque hoc secreto ridiculo, quod tandem emanavit, & ab adversariis postea in Germania illi improperatum est, tanquam in speciem utilis & necessaria multis probabatur.* Ceux du bas état, disoit David (c), ne sont que vanité, les Nobles ne sont que mensonge.

(C) *Les Ecrivains Catholiques le traitent fort mal.*] Martin del Rio soutenoit que Jaques Brocard étoit l'instrument du Diable, & que ses revelations étoient diaboliques. (d) *Quid quæso aliud est liber ille manuscriptus Jacobi Brocardi Calvinistæ revelationum ad Elizabetham Angliæ reginam, & Præfatio in Genesim, aliaque nonnulla ejusdem opuscula, nisi farrago quædam dæmoniacarum revelationum, quarum præcipuam de anno 1580. jam tempus mendacii convicit?* Ce passage nous aprend qu'il avoit couru des copies manuscrites des revelations que cet homme avoit adressées à la Reine Elizabeth, & que la principale de ces predictions concernoit l'an 1580. & se trouva fausse. Je voudrois bien savoir ce que c'étoit. Nous avons vu que Mr. de Thou n'épargne pas ce commentateur mystique; il ne faut pas croire que Mr. de Sponde en abregeant Mr. de Thou sur l'Ambassade de Pardaillan ait émoussé la pointe des traits. (e) *Qui* (Segurius) *cum ante aliquot annos in Belgio à* Jacobo Brocardo *Pedemontano inepto & fatuo hariolo (cujus & scripta inanium vaticinationum plena edita fuere) accepisset fore non ita multos post annos ut Romanus Pontifex à principe quodam Calvinistarum de sede deturbaretur, isque Caput concordiæ Christianæ futurus esset, &c.* Il se moque de la credulité de Pardaillan, & raconte que l'on publia à Ingolstad un Ecrit contre sa deputation, sous le titre (f) d'*incendium Calvinianum.* Il est d'assez bonne foi pour avoüer qu'il se trouve des fanatiques dans sa Religion qui inspirent & de grans desseins, & des esperances ruineuses à ceux qui se fient à leurs promesses, & il en donne un exemple assez recent. Il ne nomme personne, mais je suis fort trompé s'il ne parle du Duc de Savoie Charles Emanuel. Il enferme tout cela dans une longue parenthese, c'est un peu trop sa coutume. *Id etiam testimonii Sacra Scriptura firmans,* (g) il parle de Jaques Brocard (*quales fuerunt singulis sæculis qui ejusmodi sua deliria apertissimis sibi, ut fingunt, sed occultissimis aliis scripturæ auctoritatibus fulcire non dubitarunt: & fuit non ita pridem vir apud nos proba ac religiosa vita magnique apud eos qui ejus opera utebantur habitus, qui similibus fanaticis persuasionibus, ex Joannis Apocalypsi somniatis, nobilem principem in grandes impensas vana spe cujusdam imperii conjecit, qui tamen nec paternum suum statum defendere potuit, & fere omnium rerum inops mortuus est.*) Les insultes de Florimond de Remond contre le pauvre Jaques Brocard ont été fort inciviles. Voiez la remarque suivante.

(D) *Ceux de la Religion le menagent.*] Voetius à la verité desavoüe la pretension de Brocard, qui est que le Saint Esprit par un seul sens literal, apliquable mystiquement mille & mille fois aux occurrences particulieres, a marqué toutes sortes d'évenemens; mais il ajoûte que c'étoit d'ailleurs (h) un homme de bien, très-orthodoxe, & très-pieux. Nicolas Vignier va plus avant, il lui accorde en certaines choses le vrai don de prophetie. Voici ses paroles; (i) *Je dirai un mot touchant Jacques Brocard Venitien, que* Remond *descrit d'une façon du tout incivile. Qu'il eust esté à desirer que ce personnage là qui n'estoit point appellé en charge Ecclesiastique, eust esté plus retenu à mettre au jour ses meditations sur l'Escriture Sainte. Car encor qu'il ne s'y esloigne pas de la pureté de la doctrine Evangelique & de l'Analogie de la foi, il s'escarte trop souvent du droict but du texte & du sens literal pour suivre une interpretation mystique. Mais neantmoins, comme le bras de Dieu n'est point racourci, & communique ses dons à qui il lui plaist, ceux qui ont connu familierement ledit Brocard rendent tesmoignage qu'il a eu de merveilleuses revelations de choses particulieres dont l'évenement a confirmé la verité: comme entre autres ont experimenté les Venitiens en la perte de Cypre & de leur arsenac, dont il les avoit avertis auparavant.*

(E) *Le Synode National de la Rochelle en 1581. ne lui fit aucun quartier.*] La compagnie fit un acte qui porte, qu'aiant vu & examiné un livre Latin sur la Genese, composé par Jaques Brocard Piemontois, & imprimé à la Rochelle, elle a declaré & declare qu'il est rempli d'impietez & d'horribles profanations de l'Ecriture, & d'erreurs pernicieuses, & sur tout sur la matiere des revelations & des propheties; & qu'ainsi elle exhortoit tous les fidelles à se garder soigneusement d'être trompez par un tel livre (k). Voilà un Synode bien plus vigoureux que celui qui se tint à Middelbourg en la même année. D'où pourroit venir cette difference? Seroit-ce que les François ont moins de moderation que les Hollandois? On ne peut pas recourir à cette raison, car je pourrois citer des Synodes où l'esprit François a dominé, qui ont été encore plus tolerans que celui de Middelbourg. Il se pourra faire que certaines gens diront que Brocard étoit en Hollande lors que ces deux Synodes le condamnerent, & qu'à cause de cela il eut des amis à Middelbourg, & n'en eut pas à la Rochelle; mais je ne conseille à personne de se paier d'une telle solution.

(a) Jacobus Segurius Pardallanius, è præcipua Aquitaniæ nobilitate, homo Calvinisticæ factioni addictus. *Thuan. l. 79. ad ann. 1583. pag. 500.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Au Pseaume 62. verset 10.*

(d) *Mart. del Rio, disquisit. Magicar. l. 4. cap. 1. quæst. 3. sect. 6. pag. m. 197. 198.*

(e) *Spondan. Annal. Eccles. ad ann. 1583. n. 9.*

(f) *Les Jesuites, à ce que dit Mr. de Thou ubi supra pag. 503. furent les Auteurs de cet Ecrit. Ils supposerent ea* omnia Navarro ab Arausionensi insinuata hujus telæ textore, quo cladem quam rebus suis pertimescebat, excitato in Gallia & Germania motu à se averteret.

(g) *Spond. ubi supra.*

(h) Fuit hic Brocardus cætera vir probus, orthodoxiæ ac pietatis studiosus, uti videre est ex libello ipsius tit. *De Antibaptismo jurantium in Papam & Ecclesiam Romanam deque eorum idololatria.* Voetius disput. Theol. to. 2. pag. 1075.

(i) *Vignier, Theatre de l'Antechrist 1. part. ch. 22. p. m. 339.*

(k) *Voiez le Synodicon in Gallia Reformata de Mr. Quick.*

Les lettres de Bongars nous aprenent que nôtre Jaques Brocard se retira à (F) Nuremberg, & qu'il y trouva des patrons qui lui rendirent charitablement de très-bons offices. Il n'avoit point encore touché en 1593. les trois cens écus * que Segur lui avoit laissez par son testament. Il étoit encore en vie l'an 1594. Les Ecrivains de la Ligue n'oublierent point de se prevaloir de ses predictions; mais ils (G) commirent deux fautes que Mr. du Plessis Mornai fit bientôt conoitre au public.

* Voiez la remarque F.

BRODEAU (JEAN) en Latin *Brodaeus*, nâtif de Tours, a été un savant Critique. Il florissoit au XVI. siecle. Les principaux de ses Ouvrages sont un commentaire sur l'Anthologie, dix livres de *Miscellanées*, des notes sur Oppien, sur Euripide, &c. Consultez le Dictionaire de Moreri, mais prenez garde (Y) aux fautes qui s'y rencontrent, & que je m'en vais marquer. Lipse a cru faussement (Z) que Brodeau étoit un jeune homme: il a eu plus de raison de se fâcher de ne le voir pas celebré à proportion de son merite.

BROSSE (JAQUES DE LA) grand homme de guerre au XVI. siecle, étoit (A) du Bourbonnois. On dit † qu'il avoit trente ans lors qu'il commença à porter les armes. Il se rendit

† *Brantome, apud le Laboureur ubi infra.*

(F) *Jaques Brocard se retira à Nuremberg, & qu'il y trouva des patrons.*] Bongars loüe leur charité, & la personne pour qui on etoit si officieux. *J'ai apris*, dit-il (a) dans une lettre à Camerarius, *que vôtre République a reçu favorablement le bon vieillard J. Brocard, qui en sa jeunesse a paru entre les plus polis & les plus savans. J'ai eu de la joye depuis peu de le voir dans vôtre Ville, & je m'en tiens obligé à Mr. Bungar. C'est ainsi que vous vous amassez un tresor au Ciel.* Il écrivoit cela le 3. de Fevrier 1591. Il temoigna un semblable sentiment dans sa lettre du 16. de Novembre 1594. (b) *Non possum quin & tibi gratias agam ob miserum, bonum tamen, senem Brocardum tam benigne & liberaliter habitum.* J'aime de tout mon cœur, disoit-il dans une autre lettre datée de Francfort le 24. de Juillet 1593. „(c) cette affection si particuliere que vous témoignez pour le „bon Monsieur Brocard. Il merite, certes, que les „personnes d'une probité aussi grande que la vôtre, „prennent soin de ses interêts. Pour ce qui est de „moi, il me reste peu de moyen de l'obliger. Je remuë ciel & terre pour le faire payer de trois cens „écus d'or, que Monsieur de Segure lui a laissez par „son testament.„

(a) *Bongars, lettre 6. à Camerar. pag. 129. tom. 1. edit. de la Haie 1695. Je me sers de la traduction Françoise qui est dans cette édition-là.*

(b) *Id. epist. 83. tom. 2. pag. 335.*

(c) *Id. epist. 69. pag. 301.*

(G) *Les Ecrivains de la Ligue .... commirent deux fautes que Mr. du Plessis Mornai.*] Ils mirent l'Ambassade de Segur entre les moiens dont se servit le Roi de Navarre après la mort du Duc d'Anjou, pour s'assurer la succession à la Couronne de France. *Il a envoyé*, dirent-ils (d), *Segur Pardaillan sien Gentil-homme en Allemaigne, Suede, Dannemarc, & Angleterre renouveler les anciennes confederations qu'il a avec tous les heretiques, & pour en pratiquer de nouvelles, afin qu'ayant esmeu tous les partisans contre vous, & se voyant assisté de leurs forces, il s'introduise à la Couronne, puis qu'il en est exclus par la raison. A quoy il a esté incité par le Ministre Brocard, vraye trompette de Sathan, qui transporté de son bon sens, s'est persuadé & luy a faict croire que dans l'Apocalypse il est fait mention de luy, qu'il sera Roy de France, & qu'il chassera le Pape de son siege.* Mr. du Plessis Mornai repondit que l'Ambassade de Segur preceda d'un an la mort de Monsieur le Duc d'Anjou, & que *son Altesse* étoit alors *en tres bonne santé.....* *Notez*, a outa-t-il (e), *que Brocard est un vieil Italien, qui n'est & ne fut jamais Ministre, qui a esté condamné par leurs Synodes, qui ne vit onc le Roi de Navarre, & ne mit jamais le pied en France.* Il ne nie point la credulité de Segur, ni les imaginations prophetiques de Brocard; il ne repond rien sur cela. Concluons de ce silence, & d'un passage de d'Aubigné que c'étoient des faits certains. Voici ce passage: „(f) Quelqu'un proposa „l'opinion de feu Segur, qui disoit qu'en Turquie „les fous estoient tenus pour Prophetes, & que tout „y prosperoit: ainsi que la France iroit bien si on „vouloit adjouster plus de foy aux propheties de Bro„cart.„

(d) *Avertissement des Catholiques Anglois aux François Catholiques pag. m. 33.*

(e) *Du Plessis Memoires to. 1. p. 631.*

(f) *Baron de Faeneste liv. 3. chap. 22. p. m. 179.*

(Y) *Aux fautes* de Moreri ...... *que je m'en vais marquer.*] I. Si Brodeau est mort l'an 1563. âgé de 63. ans comme Moreri l'assûre après Scevole de Sainte Marthe, il n'a point vêcu au XV. siecle. Cependant Moreri l'affirme. II. Il n'a pas bien entendu le Latin de Sainte Marthe, à l'égard des hommes doctes dont Brodeau aquit l'amitie en Italie. Brodeau fut deux fois en ce païs-là avec les Ambassadeurs de France: il suivit à Venise George de Selve, & à Rome George d'Armagnac, & pendant ces deux voiages il lia une connoissance & une amitié particuliere avec Sadolet, avec Egnatius, avec Bembus, avec Flaminius, & avec les autres habiles hommes de cette volée. (g) *Hos Brodaeus omnes* PARTIM *Venetiis* PARTIM *Romae ..... & vidit familiariter, & propter studiorum conjunctionem facilè sibi conciliavit.* Mr. Moreri au lieu de suivre la division de Sainte Marthe, attribue tout au sejour de Rome. Ce fut *en cette capitale du monde Chrêtien*, dit-il, que Brodeau aquit *l'amitie de Sadolet, de Bembo tous deux Cardinaux, de Baptiste Egnace & de grand nombre de doctes.* Ceux qui savent que Baptiste Egnace étoit Professeur à Venise, & qu'il ne bougeoit de chez lui en ce tems-là, m'accorderont que Mr. Moreri auroit mieux fait s'il avoit traduit fidellement son Sainte Marthe. III. Ce n'est point *à la persuasion* de ces illustres amis qu'il *s'employa à la connoissance des Mathematiques & des langues Hebraique & Chaldaique.* A quoi songeoit Mr. Moreri de trouver cette pretenduë persuasion dans (h) des paroles de Sainte Marthe, qui signifient uniquement que Brodeau surpassoit ces Messieurs-là en ce qu'outre les belles lettres qu'il cultivoit avec eux, il entendoit les Mathematiques, l'Hebreu & le Caldéen? IV. Il faloit dire non pas qu'*il mourut au commencement des guerres civiles de la Religion*, mais qu'il mourut vers la fin de la premiere guerre civile de cette espece. *Sub exitum primi civilis ob religionem belli coepit levi tentari febricula, sed ad extremum exitiali.* C'est ce que dit Sainte Marthe: son Latin tout aisé qu'il est a passé l'intelligence de Mr. Moreri. V. *Il vieillit a Tours dans Saint Martin à qui il avoit donné le nom de College.* Voilà comment on a traduit ces paroles de Mr. de Thou. (i) *Apud B. Martinum cui Collegio nomen dederat ..... consenuit.* Il est bien sûr qu'un Ecolier de Seconde qui ne traduiroit pas mieux se feroit siffler par ses camarades, & n'éviteroit la ferule qu'en cas d'indulgence. Ce n'est pas Mr. Moreri qui a fait cette bevuë, c'est le bon Mr. du Rier, de l'Academie Françoise. Mr. Moreri ne fit que la copier dans Mr. Teissier (k). Mr. de Thou veut dire que Brodeau vieillit dans l'Eglise de St. Martin dont il s'etoit fait Chanoine.

(g) *Sammarthanus elogior. l. 2. p. m. 125.*

(h) *Hoc etiam aliquanto superior, quod ad eas quibus pariter incumbebant elegantiores literas, ille & Mathematicas artes & Hebraeam Chaldaeamque linguam insuper adhiberet. Ibid.*

(i) *Thuan. lib. 35. p. m. 715. ad ann. 1563.*

(k) *Elog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 227.*

(Z) *Lipse a cru faussement que Brodeau étoit un jeune homme.*] Mr. Colomies a remarque cela avant moi. (l) *Nescivit Lipsius Brodaeum obiisse sexagenario majorem. Juvenis etiam vocatur a Claverio in Claud.* 1602. *p.* 9. Voions les paroles de Lipse. (m) *Joh. Brodaeus hac de Ulyssis errore in Miscellaneis scitè coarguit: Brodaeus, vir, sive adolescens potius, acris ingenii, probi judicii, lectionis diffusa, quem non magis in ore fama esse miror, imo indignor.* Les plus savans Critiques, un Scaliger, un Grotius, & plusieurs autres ont donné d'excellens eloges (n) à nôtre Brodeau, neanmoins on peut dire qu'il y a des Ecrivains moins doctes que lui dont on a beaucoup plus parlé: ce qui vient peut-être de sa grande modestie, qui l'empêcha de se bien faire valoir. Voiez le temoignage qui est rendu à sa modestie par Baptiste Sapin (o) Conseiller du Roi.

(l) *Colomes. Gall. Orient. pag. 32.*

(m) *Lips. in Germaniam Taciti.*

(n) *Mr. Colomies ibid. & pag. 267. & Pope Blount censur. Author. pag. 464. les ont recueillis.*

(o) *Praefat. in Brodaei notas ad Euripidem 1561. apud Colomesium ib. p. 30.*

(A) *Etoit du Bourbonnois.*] Mr. le Laboureur qui connoissoit tant les familles & les genealogies, avoüe (p) *qu'il ne peut rien dire de la naissance* de ce Monsieur de la Brosse, *parce qu'il ne s'en trouve rien, & parce que sa maison fut éteinte avec lui en la personne de son fils* à la bataille de Dreux. J'ai trouvé par hazard de quelle Province il étoit, je l'ai trouvé, dis-je, dans l'Histoire de Beaucaire. (q) *Franciscus Rex praeclara indolis, cujus adolescentia moderanda Jacobus Brossianus* BOIUS *ac Sansacus a tributis erant, ille vir prudentissimus & rerum bellicarum peritissimus, iste ingenio turbido, sed non malo, si (r) non permisisset, nam supra aetatem sapere jam coeperat, ut mihi idem Brossianus saepius confirmavit, eramus enim* VICINI *ac perfamiliares.* Mezerai n'ignoroit point que la Brosse etoit de ce païs-là. *Le Comte de Lenox dès l'an* 1543. dit-il (s), *mena* en Ecosse *quelques gents de guerre de* la *part de* François I. *mais ce jeune homme ayant joüé l'argent de leur monstre passa au service de l'Anglois qui lui donna* sa

(p) *Additions aux Mem. de Castelnau t. 2. p. 96.*

(q) *Belcar. lib. 28. n. 37. & 51.*

(r) *Savoir que Catherine de Medicis administrat le Roiaume.*

(s) *Mezerai, abr. Chron. t. 4. p. m. 632.*

rendit bien tôt très-habile dans ce metier, & s'aquit l'estime de François de Lorraine Duc de Guise, dont il fut le Lieutenant Colonel. On le donna pour gouverneur à un Duc de Longueville β, & ensuite il fut mis avec Sansac auprès de François II. *pour veiller à sa conduite, & pour l'entretenir dans les belles maximes* γ. Brantome δ dit que c'étoit *le plus doux & gracieux homme de guerre qu'on eût su voir*, & qu'*il donnoit ses avis* avec des *paroles si douces & si benignes qu'un chacun l'en estimoit davantage, bien* ζ *au contraire de son compagnon M. de Sansac qui etoit le plus bravant & rude à la guerre & à la chasse qu'on vit jamais.* Comme la Brosse étoit entierement devoüé à Messieurs de Guise, il fut choisi pour commander deux mille hommes, qu'on envoia η en Ecosse au secours de la Regente l'an 1559. Elle étoit sœur de ces Messieurs. Il sortit de son caractere qui étoit la douceur & la clemence, & s'accommoda (*B*) à l'humeur du Cardinal de Lorraine, ou plutôt il fut obligé de suivre le branle qu'il en recevoit. Cela fit un tort irreparable à la France, parce que les Ecossois de concert avec les Anglois ne songerent qu'à se delivrer de son secours. On assiegea les François au Petit-Leith: ils y donnerent toutes les marques de courage & de conduite qu'on pouvoit attendre des troupes les plus consommées au metier des armes *, mais enfin il falut capituler, & sortir pour jamais de ce païs-là. Le Sieur de la Brosse (C) fit bien son devoir dans cette ville assiegée, quoi qu'il eût 75. ans. Il fut tué † à la bataille de Dreux avec son fils l'an 1562. Il étoit Chevalier de l'Ordre, & s'il n'eût pas été tué dans cette bataille, il auroit eu infailliblement le bâton (*D*) de Marechal de France; car *il en tiroit l'état & la pension des lors qu'il fut élu avec Mr. de Sansac pour être pres de la personne du Roi François II* ‡. Il n'y eut que lui & Sansac qui eurent soin de la sepulture de ce Prince.

BROSSIER (MARTHE) pretendue Possedée, pensa être cause de grans troubles en France sur la fin du XVI. siecle. Son pere qui étoit un tisseran de Romorantin trouva plus commode de courir le monde avec ses trois filles, dont il y en avoit une qui savoit faire mille contorsions, que de se tenir chez lui apliqué à son metier. Il se mit donc à roder par les villes du voisinage, & à y produire sa fille Marthe sur le pied d'une Possedée, qui avoit grand besoin des exorcismes de l'Eglise. Une foule incroiable de monde s'attroupoit à ce spectacle. On s'aperçut de la fraude à Orleans, (*A* Δ) & c'est pourquoi l'on y publia sous peine d'excommunication une

β *Id. ib.*

γ *Le Laboureur addit. à Castelnau t. 2. p. 97.*

δ *Ubi supra.*

ζ *Touchant la difference de ces deux personnes, voiez Beaucaire ci-dessous remarque A.*

η *Buchanan. rerum. Scotic. l. 16. pag. 583.*

* *Voiez Brantome dans l'eloge du Vicomte de Martigues qui commandoit dans la place.*

† *Voiez quelques circonstances curieuses dans la remarque D.*

‡ *Brantome dans l'eloge du Marechal de Vieilleville.*

sa niepce. En sa place furent envoyez le Seigneur de la (a) *Bosse Gentilhomme Bourbonnois, puis Lorges Comte de Montgommeri.* Voilà comme il parle sous l'an 1545. Il dit sous l'an 1559. que l'on envoia à la Regente d'Ecosse *un secours de 3000. hommes commandé par la Brosse Bourbonnois.* Je croi qu'il a tort de croire que ce Gentilhomme y fut envoié avant l'année 1545.

(*B*) *S'accommoda à l'humeur du Cardinal de Lorraine.*] Ecoutons Mr. le Laboureur: „ Henri Clutin Seigneur de Ville-Parisis, vulgairement apellé le Sieur „ d'Oysel, qu'on lui envoya pour Lieutenant & en „ suite le Sieur de la Brosse quoi qu'il fût naturelle„ ment porté à la douceur, & Nicolas de Pelvé Evê„ que d'Amiens qui y furent pareillement employez, „ aigrirent les choses par leurs maximes & par des „ entreprises trop ouvertes, pour n'être pas assez „ apuyez de France d'où ils tiroient plus de conseils „ & d'ordres que d'argent & de forces, mais particu„ lierement du Cardinal de Lorraine qu'on accuse d'a„ voir voulu tout porter à l'extremite, avec la même „ confidence dont il traitoit les affaires de deçà (*b*). „ L'une des maximes du Sieur de la Brosse étoit: (*c*) *Que pour s'assurer de l'Ecosse il faloit y planter une Colonie de mille Gentilshommes François, qui seroient établis dans les Fiefs de ceux qui seroient proscrits pour la Religion.* Les Ecossois aiant su qu'il avoit donné cet avis, conçurent beaucoup d'aversion contre les François. Ils le surent par des lettres interceptées, s'il en faut croire Buchanan. (*d*) *Labrossius equestri loco natus, sed* (*e*) *qui magnum in re militari usum habebat . . . . . censebat, omnem, sine discrimine, Scotorum Nobilitatem esse extinguendam: in eorum autem prædiis mille Cataphractos equites, Gallos, collocari posse: reliquam multitudinem servorum loco, habendam. Id consilium, literis ejus ad Gallum interceptis, divulgatum, mirum, quantum Gallorum odium, jam aliis de causis natum auxit.* Beaucaire ne disconvient point que Pellevé & la Brosse n'aient conseillé la confiscation des Terres des Gentilshommes Calvinistes au profit de mille Gentilshommes François, & l'imposition de la taille comme en France sur les familles roturieres (*f*).

(*C*) *Le Sieur de la Brosse fit bien son devoir dans cette ville assiegée.*] „ (*g*) Dedans y étoit General pour le „ Roy ce venerable vieillard & grand Capitaine le bon „ homme Mr. de la Brosse âgé de 75. ans, vieil regitre „ de guerre, de qui la valeur, la sage conduite & as„ sûree contenance servit fort en ce siege. „ S'il avoit alors 75. ans, il n'en avoit pas 80. quand il fut tué à la bataille de Dreux, car il n'y a que 2. ou 3. ans entre ce siege & cette bataille. Neanmoins il ne faut pas chicaner Brantome; il a parle avec restriction; ce vieillard, dit-il, mourut *âgé de 80. ans ou pres.*

(*a*) *C'est ainsi qu'il y a dans l'édition d'Amsterdam 1673. il faut* Brosse.

(*b*) *Le Labour. ubi supra, t. 1. pag. 436.*

(*c*) *Mezerai vie de François II. p. 16. du 3. tome de l'édition in fol.*

(*d*) *Buchan. rerum Scoticar. lib. 16. sub fin.*

(*e*) *Voilà un mais qui ne semble pas digne de Buchanan, car c'est l'ordinaire de ceux dont la naissance est noble de s'attacher au metier des armes.*

(*f*) *Belcarius l. 28. n. 51.*

(*g*) *Brantome dans l'éloge de Mr. de Martigues pag. m. 246.*

(*D*) *Il auroit eu infailliblement le bâton de Marechal de France.*] En ce tems-là on ne donnoit cette dignite qu'à mesure qu'elle devenoit vacante: elle l'étoit après la bataille de Dreux où le Marechal de Saint André perdit la vie. Brantome (*h*) assûre que le Duc de Guise eût fait tomber alors cette dignité sur le *bon homme Mr. de la Brosse, car il l'aimoit & honoroit beaucoup: aussi le meritoit-il pour avoir été un Chevalier d'honneur & sans reproche: & bien que mondit Seigneur de Guise fût un très-grand Capitaine, si consultoit-il toujours ce bon & honorable vieillard, qui étoit à dire qu'il étoit Capitaine très-suffisant, à mon gré & de beaucoup d'autres. . . . . . Je me souviens,* poursuit Brantome, *que le matin de la bataille de Dreux que c'étoit de fort matin & qu'il faisoit un froid extrême, ainsi que l'on ordonnoit des batailles, ce bon-homme vint passer devant le S. Beaulieu Capitaine de Galeres, & moy. Nous le saluames & lui ostasmes le Chapeau fort reverentieusement. Il nous l'osta aussi en nous disant, & comment, Messieurs, en ce froid ostez-vous le Chapeau. Nous lui repondismes, à qui Monsieur le pouvons nous ôter mieux qu'à vous, qui êtes l'un des honorables & anciens Chevaliers qui soit en cette armée? Il nous respondit, helas! Messieurs, je ne suis que des moindres, puis dit je ne sai que s'en sera aujourd'hui de cette bataille, mais le cœur me dit que j'y demeurerai. Aussi est-ce trop vécu pour mon âge, là où il me fait beau voir de porter la lance & l'ensanglanter, où je devrois être retiré chez moi à prier Dieu de me pardonner mes offenses & jeunesses passées, & ainsi se departit d'avec nous parce que M. de Guise le faisoit apeller, car il le vouloit toujours consulter.*

(*A* Δ) *On s'aperçut de la fraude à Orleans . . . . . . L'Evêque d'Angers ne fut pas plus duppe.*] Voilà de quelle maniere Mr. de Thou arrange les choses: je ne sai s'il y a pris garde d'assez près, car les autres historiens racontent que la fourberie ne fut reconuë à Orleans qu'après qu'on l'eut decouverte à Angers; & ils disent même (*i*) que le Theologal d'Orleans donna du credit à cette imposture par sa trop grande credulité, avant que Marthe eût été examinée par Mr. l'Evêque d'Angers. (*k*) *Ceste piperie descouverte* ce Prelat *se contenta d'avoir trompé le diable qui vouloit tromper le monde* (1), *& la renvoya avec menaces de pis s'il revenoit en son diocese. On la meine à Orleans, où elle fut esprouvée par deux subtils moyens. Par le premier on luy presenta un Dispautere relié à la vielle façon. Marthe estime que ce soit le fleau des diables, & fremit à la seule veuë des deux aix de la couverture, & des deux fermoirs de cuivre.* (2) *On l'ouvre, on luy commande lire dedans. Elle tombe par hazard sur des vers de mots rudes, & de syllables aspres & scabreuses sans signification, qu'elle prend pour les plus violentes conjurations de l'exorcisme, & les ayant à demy*

(*h*) *Dans l'eloge du Marechal de Vieille-Ville apud le Laboureur to. 2. pag. 97.*

(*i*) *Cayet, Chronol. Septenaire liv. 2. fol. 89. verso. Matthieu Hist. de la paix liv. 2. narrat. 3. p. m. 335.*

(*k*) *Matthieu ibid. pag. 337. Voiez aussi Cayet ubi supra fol. 90.*

(1) Imposturam fecit & passus est. D. GALLIENI. TREBELL. Pollio.

(2) *Marthe tombe sur ce passage du Dispautere.* Nexo xui, xum vult, Texo xuit, indéque textum.

une defense en 1598. à tous les Prêtres du Diocese, de proceder aux exorcismes. L'Evêque * d'Angers ne fut pas plus duppe; il sentit bien-tôt la fourbe; car aiant donné à diner à Marthe il lui fit porter de l'eau benite (A) pour de l'eau commune, & de l'eau commune pour de l'eau benite. Marthe donna dans ce panneau; elle n'eut aucune émotion par raport à l'eau benite, mais elle fit cent contorsions quand on lui presenta de l'autre. Là-dessus ce Prelat commande qu'on lui aporte le livre des exorcismes, & se met à reciter le commencement de l'Eneïde. Autre panneau pour la Possedée; car s'imaginant que ce Latin de Virgile étoit le commencement de l'exorcisme, elle temoigna par des postures violentes que le Diable la tourmentoit. Il n'en falut pas davantage pour convaincre de l'imposture l'Evêque d'Angers, qui se contenta pourtant de catechiser en secret le pere de Marthe. Le drôle n'eut garde de ramener sa fille à Romorantin, selon l'avis du Prelat; au contraire il la mena sur le grand theatre du Roiaume, je veux dire à Paris, où il espera d'avoir pour patrons les credules, les mal intentionnez, & ceux que l'Edit de Nantes venoit d'irriter tout de nouveau contre le Roi. Il choisit l'Eglise de Sainte Genevieve pour la scene de sa Comedie. Les Capucins qui avoient d'abord empaumé l'affaire ne chommerent point, ils exorciserent d'emblée le malin esprit de Marthe, sans s'être prealablement informez, comme l'Eglise l'ordonne, des mœurs & de la santé de cette fille. Les postures qu'elle fit pendant que les Exorcistes faisoient leur fonction persuaderent aisément au menu peuple qu'elle étoit demoniaque, & le bruit en fut bien-tôt repandu par toute la ville. L'Evêque † voulant proceder avec ordre commit cinq des plus celebres Medecins de Paris à l'examen de cette affaire; ils repondirent unanimement qu'attendu que Marthe ne paroissoit rien savoir (B) ni en Grec ni en Latin, *il n'y avoit* ‡ *rien de diabolique dans son fait, mais beaucoup de fraude, & un peu de maladie.* L'après-demain il y eut deux de ces Medecins qui parurent chancelans, & qui avant que de repondre à l'Evêque demanderent l'adjonction des trois autres, & delai jusqu'au jour suivant. Ainsi

* *Il s'apelloit Charles Miron.*

† *Henri de Gondi.*

‡ Unanimi ab iis consensu, Episcopo rogante, responsum est, nihil à spiritu, multa ficta, pauca à morbo esse. *Thuanus l. 123. pag. 880.*

demy prononcees se renverse & voltige en terre. (3) *Par le second, comme on dit que les demons se plaisent aux parfums, s'engraissent aux vapeurs, on luy presente un parfum composé de drogues & d'herbes si puantes, qu'aussi tost que la vapeur fut portee au nez de ceste miserable assise & liee à une chaire où elle jouoit des pieds, elle s'escria pressee au feu, & d'une si extreme puanteur: Pardonnez-moy Messieurs, j'estouffe, il s'en est allé. Surquoy l'Official d'Orleans reconneut l'imposture & deffendit aux Ecclesiastiques de son diocese de l'exorciser à peine de suspension.*

(3) Mali dæmones gaudent libamine & nidore quibus eorum corpusculum pinguescit, vivit enim id vaporibus, & ... oratur nidoribus. Porphyr. *de Abstinentia.*

(A) *L'Evêque d'Angers . . . . . lui fit porter de l'eau benite.*] Je ne sai ce qu'il faut croire d'un conte de d'Aubigné touchant ce même Prelat. „ (a) L'Evesque „ se fit amener la Demoniaque sur laquelle il fit une „ tres-curieuse inquisition: il demanda à quels signes „ plus violens on avoit conjecture qu'elle fût farcie de „ Diables. Un des protocoles lui repond qu'à deux „ choses on connoissoit la violence de ses tourmens, „ l'une quand on lui touchoit la peau de quelque „ Croix, où il y eût du bois de la vraie Croix; „ l'autre preuve se voyoit clairement à ses tressauts „ & mugissemens qu'elle rendoit quand on lisoit „ quelque texte de l'Evangile. L'Evesque avoit dans „ le co. une de ces croix dont nous parlerons au cha„ pitre des reliques, car son pere de qui j'ai sçeu les „ plus secrets articles de la vie du feu Roi avoit re„ çu mesmes joyaux que les autres, & les gueris„ soit habilement de leurs chancres; (cela soit dit en „ passant.) Le conducteur de la demoniaque qui „ voyoit cette croix au col de l'Evesque troussa la ga„ lante qui estoit couchée à terre jusques au jarret, & „ fit signe au Prelat qu'il la touchast de la croix subti„ lement. Mais ce mauvais homme arracha bien la „ croix de son col, & avec l'autre main il tira bien „ subtilement une clef de sa pochette, & la bonne „ Dame ne sentit pas plûtôt la froidure de la clef à la „ cuisse qu'elle effraya les assistans de ses gambades. „ Il falut pour la seconde preuve lire l'Evangile de„ vant elle. L'Evesque tira de sa pochette un Petro„ nius Arbiter qu'il portoit au lieu de Breviaire, & „ commença à lire *Matrona quadam Ephesi*, &c. & „ ladite d'escumer & faire miracle; & quand ce fut à „ *placitone etiam pugnabis amori*, lors elle tomba eva„ nouie. Ce Prelat à demi Lutherien dit, qu'il ne „ peut fomenter ces faussetez...... On lui en a fait „ de bonnes reprimendes, si bien qu'il ne s'est pas „ montré tant contraire à la seconde Demoniaque „ qu'on lui presenta dernierement, nommée Mar„ the, instruite & conduite par un honneste Capucin. „ Cette-ci a deux Diables, l'un nommé Belzebub, „ l'autre Astarot, &c. „ Voiez la suite ci-dessus (b), & dans la remarque B de l'article *Grandier*, & vous aurez tout ce que d'Aubigné a dit de cette pretendue Possedée de Romorantin.

(a) *Confess. Cath. de Sancy l. 1. ch. 6. p. m. 351.*

(b) *Page 516. remarque X.*

EXAMEN d'un conte raporté par d'AUBIGNÉ.

Franchement ce conte m'est un peu suspect, & quand je compare le narré de Mr. de Thou touchant la conduite de cet Evêque envers Marthe Brossier, avec ce que d'Aubigné raconte de la conduite de ce même Evêque envers une Demoniaque precedente, je ne vois rien qui ne me fasse souvenir de la coutume & de la methode de ceux qui font des Satires. Il semble que les regles de leur art leur imposent la necessité de changer les circonstances qui ne feroient pas assez rire, ou qui ne seroient pas assez desavantageuses aux gens, & d'en substituer de plus ridicules, ou de plus desobligeantes. Dire qu'un Prelat recita un vers de Virgile, au lieu du formulaire des exorcismes, n'est point un trait satirique; mais avancer qu'il tira un Petrone de sa poche, & qu'il portoit ce Petrone au lieu de Breviaire, & qu'il choisit dans Petrone l'histoire de la Matrone d'Ephese, c'est medire cruellement d'un Prelat. Les malheureuses loix de la Satire ont donc exigé qu'au lieu de copier Mr. de Thou, on ait substitué Petrone (c) à Virgile, &c. mais parce qu'il étoit notoire que Petrone n'avoit point été emploié sur Marthe Brossier, il n'a point falu le dire, il a falu recourir à un autre personnage, à une Possedée anterieure. Et puis que Mr. de Thou avoit remarqué que cet endroit de l'exorcisme, *& homo factus est*, étoit celui qui frappoit le plus grand coup, il a falu suposer une semblable circonstance dans le pretendu exorcisme de Petrone, & y choisir pour cela le *placitone etiam pugnabis amori.* Defions nous d'un Ecrivain de Satire; il ne raporte pas les faits tels qu'ils ont été, mais tels qu'il voudroit qu'ils eussent été, afin de pouvoir dechirer les gens sans mentir. Ce sont ses idées qu'il nous debite la plûpart du tems, & non pas des realitez. Qu'on se previenne tant qu'on voudra, on n'excusera jamais si l'on y songe mûrement la licence que d'Aubigné s'est donnee contre la foi de tout ce qu'il y a d'Historiens. Il accuse l'Evêque d'Angers de s'être conduit frauduleusement envers la Demoniaque Marthe. Cela peut faire tirer des conclusions (d).

(c) *Dans le Baron de Fæneste au chap. 5. du 1. livre p. m. 60. d'Aubigné supose que l'Evêque lut une épigramme de Martial.*

(d) *Il est à craindre qu'on n'en tire des consequences contre ses autres historietes, & qu'en marquant ceci on ne dise.* Accipe nunc Danaum insidias, & crimine ab uno Disce omnes. *Virgil. Æn. l. 2. v. 65.*

(B) *Rien savoir ni en Grec ni en Latin.*] Voiez ci-dessous la remarque B de l'article *Grandier*.

ET NOTEZ que l'on avoit fait acroire au peuple que Marthe Brossier entendoit & parloit beaucoup de langues savantes. Etant à Cleri on lui demanda (e) en Grec comment le Demon étoit entré dans son corps, elle repondit que c'étoit pour la gloire de Dieu. La reponse n'étoit point juste, on lui avoit demandé (f) *le comment, & elle donna le pourquoi,* neanmoins (g) *des-lors on dist qu'elle parloit & entendoit le Grec, & comme en ces occasions le bruict ne laisse rien passer sans le charger de quelque nouvelle fausseté, on adjousta qu'elle parloit l'Hebrieu, l'Arabe & le Chaldee, si qu'il fut impossible d'oster ceste creance au peuple que Marthe estoit veritablement possedée du diable.* Comptons ceci pour un grand exemple de la facilité avec laquelle les peuples se laissent tromper, & de l'extreme diference qu'il y a entre le jugement du vulgaire, & celui des doctes qui examinent une afaire sans prevention. Ceux-ci trouverent que la pretendue possedee n'entendoit ni le Grec ni le Latin, & se servirent de cette ignorance comme d'une preuve de la fraude, mais (h) *la plus part du peuple creut que Marthe Brossier parloit Alemand, Anglois, Latin, Hebrieu & toutes sortes de langues.*

(e) Πῶς εἰσῆλθες εἰς τὸ σῶμα. *Matthieu ibid. pag. 335.*

(f) *Id. pag. 336.*

(g) *Id. pag. 335. 336.*

(h) *Cayet ubi supra fol. 90.*

Ainsi le 1. d'Avril 1599. jour de crise pour la cause, le P. Seraphin renouvella d'un côté ses exorcismes, & Marthe redoubla de l'autre ses convulsions; elle roula les yeux, tira la langue, trembla par tout le corps, & quand on en fut à ces paroles, *& homo factus est*, elle tomba, & se transporta de l'autel jusques à la porte de la Chapelle par sauts & par bonds. Sur quoi l'Exorciste se mit à crier, que si quelcun persistoit encore dans son incredulité, il n'avoit qu'à se commettre avec ce Demon possesseur, & qu'à tâcher de le domter au peril de sa propre vie. Marescot l'un des cinq Medecins repond qu'il accepte le defi, & tout aussi-tôt saisit à la gorge la Possedée, & lui commande de s'arrêter. Elle obeït, & allegua pour ses excuses que l'Esprit l'avoit quittée, ce que le P. Seraphin confirma de son suffrage. Marescot en infera que c'étoit lui qui avoit chassé ce Diable. L'Evêque fit encore proceder aux exorcismes, qui d'abord n'émurent point Marthe, & l'obligerent seulement à dire en voiant Marescot tout prêt à la colleter, que lui, Riolan, & Hautin, feroient bien de se mêler de leur Medecine: mais lors qu'elle sut qu'ils n'étoient plus là, elle se jetta à terre, & fit selon sa coutume le Diable à quatre. Il revinrent & la mirent aisément à la raison, & soutinrent au Pere Seraphin qu'il n'y avoit rien là de surnaturel, exhorterent la fille à cesser d'abuser le peuple, & la menacerent de la question. Ils delibererent encore là-dessus, & faisant grand fond sur ce que Marthe, interrogée en Grec & en Latin, avoit confessé qu'elle ignoroit ces deux langues, ils conclurent tous hormis β un qu'elle n'étoit point possedée. Il est vrai qu'il y en eut un γ autre qui nonobstant les indices d'imposture desquels il convenoit, opina qu'elle fût encore observée pendant trois mois. Deux jours après on apella d'autres Medecins, à l'exclusion des premiers. Le Pere Seraphin acompagné d'un de ses confreres, Anglois de nation, prononça ses exorcismes, & alors Marthe outre ses postures accoutumées repondit à quelques (C) questions qui lui furent faites en Grec & en Anglois δ. Là-dessus les Medecins attesterent que c'étoit une veritable possession; Marescot refuta toutes les preuves qu'ils pretendirent en avoir données. Comme cela partageoit tous les esprits, & qu'il y avoit lieu d'apprehender qu'on ne fit faire des reponses à cette fille capables d'exciter une sedition, sous le pretexte de l'Edit accordé aux Huguenots, on conseilla à Henri IV. de ne point negliger cette affaire. Il en comprit l'importance, & commanda au Parlement de Paris d'user là-dessus d'autorité. Le Parlement ordonna que Marthe seroit mise entre les mains du Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roi au Chatelet. Ils la garderent 40. jours, pendant lesquels ils la firent voir aux plus savans Medecins, qui attesterent n'avoir remarqué en elle rien qui fût au delà de la nature. Cependant les (D) Predicateurs se donnerent une furieuse licence *; ils declamerent qu'on empietoit sur les privileges de l'Eglise, & que c'étoient les Heretiques qui suggeroient un tel procedé. André du Val Docteur de Sorbonne, & le Capucin Archange Du-Puy furent les plus emportez de ces declamateurs seditieux. Le Parlement eut beaucoup de peine à tirer raison de ce dernier, mais enfin on lui fit sentir le pouvoir de la Compagnie, & l'on ordonna le 24. de Mai 1599. au Prevôt de mener Jaques Brossier & ses trois filles à Romorantin, avec defense au pere de laisser sortir sa fille Marthe sans la permission du Juge, à peine de punition corporelle †. *Ainsi le Diable fut condamné par Arrest* ‡. Nous verrons ⸸ ailleurs ce qu'elle devint.

BRUYN (JEAN DE) Professeur à Utrecht en Physique & en Mathematique, nâquit à Gorcum le 25. d'Août 1620. Il fit son cours de Philosophie à Leide sous le Professeur Heerbord, & puis il continua ses études à Boisleduc, où il fut fort estimé de Samuel Des-Marets qui y enseignoit la Philosophie & la Theologie. Il alla ensuite à Utrecht, & s'apliqua fortement aux Mathematiques sous le Professeur Ravensberg, qui conçut pour lui une amitié singulierè. Après cela il fut à Leide, & y obtint permission d'enseigner les Mathematiques. Ravensberg se sentant près

β *Il s'apelloit Duret.*

γ *Nommé Hautin*, Altinus. *L'Auteur des notes sur la Confession Catholique de Sancy pag. 486. de l'édition 1693. le nomme Aubin, & lui attribue un écrit contre le jugement que firent les Moines. Il dit qu'il a suivi Mr. de Thou, cependant je n'ai point trouvé cela dans Mr. de Thou.*

δ *Remarquez qu'elle repondit toûjours en François.*

* Non propterea plebis jam commotæ fremitus aut concionatorum ex ambone licentiosæ voces cessarunt, libertatem ecclesiasticam à magistratu regio eripi quiritantium. *Thuanus ibid. pag.* 882.

† *Extrait du 123. livre de Mr. de Thou.*

‡ *Du Chesne, antiq. des Villes de France p. m. 269.*

⸸ *Dans l'article de* Rochefoucaud (Alexandre de la).

(C) *Repondit à quelques questions.*] Marescot eut raison (a) de dire 1. Qu'il n'étoit point assez certain que Marthe interrogée en Grec & en Anglois eût repondu. 2. Que s'il étoit vrai qu'elle eût repondu, c'étoit une piece faite à la main, c'est qu'on l'avoit instruite à repondre certaines choses, quand on lui diroit certains mots Grecs & Anglois dont on étoit convenu: car, disoit-il, si elle entend le Grec pourquoi aiant été interrogée en Latin, qui est une langue si commune dans tout l'Occident, a-t-elle repondu qu'elle n'y entendoit rien? pourquoi ensuite aiant été interrogée en Grec, n'a-t-elle rien repondu? Jamais on ne mit mieux en pratique qu'en cette rencontre ce que Montagne a observé quelque part. Les Exorcistes aiant aperçu qu'on leur objectoit comme une grande difficulté que leur Possedée ne sût point les langues Savantes, y remedierent le mieux qu'ils purent en lui suggerant quelque reponse à certaines demandes en Grec; & comme ils avoient à leur devotion un Moine Anglois, il leur fut facile de joindre la langue Angloise à la Greque. Mais écoutons Montagne; *J'ai vu*, dit-il (b), *la naissance de plusieurs miracles de mon tems. Encore qu'ils s'étouffent en naissant nous ne laissons pas de prevoir le train qu'ils eussent pris s'ils eussent vécu leur age, car il n'est que de trouver le bout du fil, on en devide tant qu'on veut, & y a plus loin de rien à la plus petite chose du monde, qu'il n'y a de celle-là jusques à la plus grande. Or les premiers qui sont abreuvez de ce commencement d'étrangeté venans à semer leur Histoire, sentent par les oppositions qu'on leur fait où loge la difficulté de la persuasion, & vont calfeutrant cet endroit de quelque piece fausse.*

(a) *Dans la refutation de l'Ecrit des Medecins qui avoient conclu pour la possession.* Apud Thuan. l. 123.

(b) *Essais l. 3. c. 11. pag. m. 438.*

(D) *Les Predicateurs se donnerent une furieuse licence.*] Quand on songe qu'une miserable fille de tisseran menée de ville en ville comme un ours, & enfin empaumée par deux ou trois Moines qui la font passer pour Demoniaque, remplit d'inquietude Henri le Grand, le Parlement de Paris, & tous les bons François; quand on songe qu'une semblable creature fait craindre qu'un grand Roiaume ne retombe dans la combustion qu'on venoit d'eteindre; quand on songe que sur l'avis qu'elle va à Rome, les Agens (c) de la Cour de France reçoivent ordre de ne rien oublier auprès du Pape afin de parer ce coup; quand, dis-je, on fait reflexion sur toutes ces choses, on ne sauroit s'empêcher de plaindre la destinee des Souverains, & leur dependance inevitable de leur Clergé. Devots ou non, ils seront toûjours obligez de le menager & de le craindre: c'est un veritable *imperium in imperio.* Il est vrai, le regne de JESUS-CHRIST n'est point de ce monde, il l'a dit (d) lui-même; mais ceux qui le representent ne laissent pas d'être bien souvent les maîtres des Rois de la terre, & d'ôter ou de donner des couronnes; & ceux qui nous parlent tant de l'Eglise militante ont plus de raison qu'ils ne croient. On ne lui sauroit contester ce titre, elle est trop mêlée dans les guerres, elle a des armes trop formidables pour devoir essuier là-dessus aucun procès. Elle se dit desarmée, je l'avoüe, mais de quoi sert cela à ceux qui la craignent, puis qu'elle a mille moiens d'armer le monde, & de rendre fausse la maxime, *nemo dat quod non habet?* Combien a-t-elle de gens de chacun desquels on peut dire ce que le Poete dit de Misenus?

(e) *Quo non præstantior alter*
Ære ciere viros, Martemque accendere cantu.

(c) *Voiez l'article* Rochefoucaud (Alexandre de la).

(d) *Evang. selon St. Jean chap. 18. v. 36.*

(e) *Virgil. Æn. l. 6. v. 164.*

près de sa fin le recommanda de telle sorte aux Magistrats, & aux Curateurs de l'Academie, comme un homme très-propre à remplir sa place, qu'en effet on lui confera la charge de Professeur en Physique & en Mathematique: & comme les Professeurs en Philosophie étoient convenus entre eux, que chacun pourroit enseigner dans sa maison telle partie de la Philosophie qu'il lui plairoit, de Bruyn ne se contenta pas d'enseigner ce qui étoit contenu dans sa profession publique, il fit aussi des anatomies, & il expliqua le livre de Grotius *De jure belli & pacis*. Il avoit beaucoup de talent pour la dissection des animaux, il s'attacha beaucoup à faire des experiences, & il se mêla même des observations astronomiques. Les dissertations qu'il a publiées *de vi altrice*; *de corporum gravitate & levitate*; *de cognitione Dei naturali*; *de lucis caussis* (Z) *& origine*, *&c.* sont des preuves parlantes de ce qu'il valoit. Il se maria en 1652. avec la fille d'un Marchand d'Utrecht, sœur de la femme du fameux Libraire d'Amsterdam Daniel Elzevier, & en eut deux enfans qui ne vêcurent que peu de jours. Il mourut le 21. d'Octobre 1675. après 23. ans de profession *.

* *Tiré de son Oraison funebre prononcée par Mr. Gravius le 5. de Novembre 1675.*

BRUN (ANTOINE LE) Ambassadeur d'Espagne aux Conferences de Munster, a été un très-habile negociateur. Il étoit nâtif de la Franche Comté, & il exerçoit dans le Parlement de Dole la charge de Procureur General, lors qu'il fut nommé à l'Ambassade de Munster. Pour le rang il cedoit à tous les Plenipotentiaires d'Espagne, mais il les surpassoit tous en habileté: il conoissoit mieux qu'eux les affaires du Païs-Bas, & comme il avoit *l'humeur plus* (A) *accommodante, & la conversation plus agreable, il étoit aussi plus propre pour la negotiation. C'est à lui particulierement que le Roi d'Espagne fut obligé de la paix que les Hollandois firent* à Munster *à l'exclusion de la France. Ce service fut reconu de l'Ambassade qu'on lui donna auprés des Estats des Provinces-Unies, & en suite par une charge considerable aux Finances à Bruxelles. . . . Il se faisoit aimer à la Haye, & y auroit utilement servi le Roi son maistre, si son emploi n'eust point fini avec sa vie lors qu'on commençoit à le bien connoistre, & à estimer son merite* †. Il laissa ‡ quatre fils, dont je ne sai point quelle a été la destinée. C'étoit un esprit fort intriguant, & qui se faisoit (B) redouter aux Ambassadeurs de France. Il étoit sans doute à redouter, puis qu'il vint à bout des difficultez qui retardoient le Traité de (C) paix de l'Espagne & des Provinces-Unies. Il ne se trouva pas bien de s'être voulu mêler (D) des differens domestiques qui s'éleverent en Hollande l'an

† *Wicquefort, de l'Ambassadeur, to. 2. pag. 422. 423.*

‡ *Jaques Richard Roi d'Armes du Roi d'Espagne & son Consul à Amsterdam, description de la Franche Comté dans l'Atlas de Blaew.*

(Z) *De lucis caussis & origine.*] Il entra en dispute sur cette matiere avec Isaac Vossius, auquel il écrivit une lettre de 68. pages *in 4.* qui fut imprimée a Amsterdam l'an 1663. Il y fait la critique du livre de Vossius *de natura & proprietate Lucis*, & y soutient fortement l'hypothese de Mr. Des-Cartes dont il etoit sectateur. Il a fait aussi une apologie de la Philosophie Cartesienne contre un Theologien nommé Vogelsang.

(A) *Et comme il avoit l'humeur plus accommodante.*] D'autres ont dit qu'il etoit fort populaire, & par consequent fort propre à faire donner les peuples dans le panneau (a), & que Servien qui affectoit en toutes choses un certain air de grandeur, devint par cela moins capable de reüssir en Hollande que le Brun qui avoit les manieres bourgeoises (b).

(B) *Et qui se faisoit redouter aux Ambassadeurs de France.*] De là vint que Mr. Servien ne voulut point consentir qu'on permît à Mr. le Brun de prendre sa route par la Haie, en retournant du Païs-Bas aux Conferences de Munster. „ Aprés que les 70. articles „ eurent été signez le 8. Janvier 1647. entre les Pleni- „ potentiaires d'Espagne & ceux des Provinces Unies, „ *Antoine le Brun* l'un des Plenipotentiaires d'Espagne „ partit de Munster dés le lendemain, pour en aller „ porter les nouvelles à Bruxelles. Pendant qu'il y „ estoit il envoya demander aux Estats *un passeport* qui „ lui permist d'aller à la Haye. Son dessein estoit d'y „ observer & de traverser la negotiation de Servien, „ qui y travailloit à un traité de garantie, mais Ser- „ vien s'opposa à l'expedition du passeport, & fit en „ sorte que les Estats aprés avoir pris l'advis du Prince „ d'Orange le refuserent à Mr. le Brun. (c) „ Mr. de la Barde exprime encore plus fortement les inquietudes de Mr. Servien, sur la nouvelle que Mr. le Brun devoit venir à la Haie. Mr. Servien declara, dit-il, (d) que si le passeport s'expedioit, il partiroit incessamment. La Princesse d'Orange, poursuit-il, travailla pour les interêts de le Brun; mais le Prince fut d'avis que l'on contentât Servien, & ainsi le Brun se vit reduit à negocier par lettres. Il écrivit aux Etats; Servien refuta (e) sa lettre; le Brun repliqua (f). Mr. de la Barde observe qu'il y avoit une haine personelle entre ces deux Ambassadeurs.

(C) *Des difficultez qui retardoient le traité de paix de l'Espagne & des Provinces-Unies.*] Ces difficultez venoient du dedans & du dehors. Celles de dehors étoient suscitées par les Ambassadeurs de France, & n'étoient pas les principales. Si Mr. le Brun n'avoit pas été secondé aussi vivement & aussi adroitement qu'il le fut par Mrs. Pauw & Knuit Plenipotentiaires de Hollande, & qu'il eût neanmoins conclu le traité de paix, il meriteroit cent fois plus d'éloges qu'il n'en merite; car il faut avouër que ces deux Plenipotentiaires lui abregerent & lui aplanirent extremement le chemin. On mit tout en œuvre jusques aux contradictions, pour combatre ceux qui vouloient prolonger la guerre. On faisoit peur & de la misere, & de la puissance de la France (g). Tantôt on la representoit si épuisée, qu'elle ne pourroit plus secourir ses alliez; tantôt on la faisoit si puissante, qu'il faloit craindre que la continuation de la guerre ne la rendît formidable à ses voisins. Mr. Servien s'emporta un jour si etrangement contre Messieurs Pauw & Knuit dans l'assemblée des Etats Generaux, qu'il lui échapa de dire qu'ils etoient les parties honteuses de la Republique. Le Brun tourna la chose à leur avantage; il les apella les parties viriles de l'Etat lesquelles Servien vouloit couper, afin que la Republique perdît cette vigueur mâle qui lui etoit necessaire pour se maintenir. (h) *Quandoque dicendi studio cùm apud Fœderatos Ordines de republicâ differeret, elatus eò evasit, ut ambos pudenda reipublicæ appellaret, quod est ab Bruno haud illepidè correctum, ubi Serviani Scripto postea respondit, eosdem rei Sociarum Civitatum publicæ virilia appellando, quæ Servianus exsecare vellet, ut huic minùs mascula virtutis inesset, quæ tutari se aut adversum hostes possent, aut adversum socios æquè propè damnosos, qui videlicet omnem societatis fructum sibi habere studerent, de sociorum commodis nihil soliciti.* Mais si ce que Mr. de la Barde raporte étoit vrai, il faudroit infiniment moins s'étonner que les intrigues de deux Ambassadeurs de Hollande, secondées par celles du Sieur le Brun, eussent surmonté les obstacles de la paix. Il pretend que la Princesse d'Orange piquée de ce que le Cardinal Mazarin ne lui avoit pas fait assez d'honneurs, travailla pendant la maladie de son epoux à la paix particuliere (i).

(D) *Mêler des differens domestiques.*] Voici ce que Mr. de Wicquefort a dit là-dessus. „ En l'an 1650. „ il y eut quelque demeslé entre le Prince d'Orange & „ les Estats de Hollande. Quelques-uns de leurs De- „ putez furent envoyez prisonniers au Chasteau de „ Louvestein, & le Prince porta les armes de l'Estat „ devant la ville d'Amsterdam. *Antoine le Brun*, Am- „ bassadeur d'Espagne, qui d'ailleurs estoit un adroit „ & un fort sage Ministre, croyant faire une chose „ fort agreable au Prince, lui alla offrir les armes du „ Roi son maistre pour la reduction de la ville; mais „ le Prince lui repondit, que *le Roi d'Espagne n'avoit „ que faire de se mesler des affaires domestiques du païs*, „ & que lui ni les Estats n'avoient pas besoin de ses ar- „ mes. Que si le Roi faisoit avancer ses troupes, ces „ petites mesintelligences cesseroient bientost, & on „ verroit en un moment toutes les forces de l'Estat se „ reünir, pour s'opposer aux estrangeres. Elles cesse- „ rent bientost en effet: & le mesme Ambassadeur, vou- „ lant reparer sa premiere faute, en fit une seconde, „ en

(a) Ingenio populari aptissimoque fuco plebi faciundo. *Labardæus de rebus Gallicis, l. 5. pag. 252.*

(b) Huic (*Serviano*) omnia nobilia, magnifica, excelsa fuere: Bruno vero vulgaris & popularis omnis ratio: eo factum uti quo familior his cum quibus agebat, ita & apud ipsos validior fuerit. *Id. p. 259.*

(c) *Wicquefort, de l'Ambassadeur, to. 1. pag. 413. 414.*

(d) *Labardæus, l. 5. pag. 252.*

(e) *Idem, pag. 253.*

(f) *Ibid. pag. 259.*

(g) *Voiez un Ecrit imprimé l'an 1648. sous le titre de la* confession de l'Imprimeur.

(h) *Labardæus pag. 259.*

(i) Hic (*Knutius*) Zelandiæ publicè Legatus, privatim Arausii cliens erat, qui tum ob perditam valetudinem, sicuti fermè homines tali suo tempore, in uxoris Solmiæ fuit potestate: quæ quoniam ab Mazarino haud satis se cultam arbitrabatur, eò nobis infesta erat, atque omni ope nitebatur, uti pax Hispanos inter, & Socias Civitates posthabito fœdere nostro sanciretur, de qua re Knutium continuò, sicuti & Batavorum Civitas Paviam, fatigabat. *Id. p. 247.*

l'an 1650. mais comme il ne se rebutoit pas aisément, il ne laissa pas d'apuier ceux qui demandoient (E) la supression de la dignité de *Stadhouder*. Il emploioit pour le service de son maître non seulement (F) les libelles, mais aussi les fausses (G) supositions. Les (H) Ecrivains François se sont plûs à le maltraiter.

BRUN (CHARLES LE) premier peintre du Roi de France, directeur des (A) Manufactures &c. a été un des plus grans hommes que la France ait produits pour la peinture. Il suffiroit de dire pour le prouver qu'il fut élu prince de l'Academie des peintres à Rome, où l'on s'est piqué depuis tant de siecles d'exceller dans les beaux Arts sur toutes les autres nations. Il nâquit l'an 1618. & il aporta en venant au monde tant de dispositions à devenir ce qu'on l'a vu, que dès l'âge de 3. ans il tiroit des charbons du feu, & dessinoit sur l'âtre & contre la cheminée sans autre lumiere que celle du feu. A l'âge de 14. ans il fit le portrait de son * pere qui étoit sculpteur, & s'en aquitta si bien que ce portrait passe encore aujourd'hui pour très-beau. En ce tems-là il n'y avoit point de peintre en France plus estimé que (B) Mr. Voüet. Mr. le Brun demeurant chez lui, & se distinguant par dessus les autres Eleves, s'aquit l'affection & l'estime de Mr. le Chancelier Seguier qui lui donna de bonnes pensions, & l'envoia ensuite à Rome où il l'entretint quelques années. La facilité qu'il avoit à dessiner, & la correction de ses Ouvrages surprirent les plus fameux peintres, & les plus habiles sculpteurs d'Italie. Il y vit tout ce qu'on y pouvoit voir de beau soit pour l'Antique, soit pour le Moderne, & acheva de se former le bon goût qu'on a depuis admiré en lui. Les sentimens de reconoissance qu'il conserva toûjours pour Mr. le Chancelier Seguier étoient fort vifs, & après la mort de ce bienfaiteur il les temoigna admirablement par un Service qui lui fut fait aux Peres de l'Oratoire,

&

„ en demandant audience aux Estats, pour les complimenter sur la reconciliation. On la lui accorda, „ mais dès qu'ils en sceurent le sujet, ils lui envoyerent „ dire, quoi qu'il fust desjà au pied de l'escalier, où „ leurs Deputez le devoient recevoir, qu'ils estoient „ obligez de le faire prier de trouver bon qu'on le remist à une autre fois; de sorte qu'il s'en retourna, „ avec une espece d'affront, *pour avoir voulu parler* „ *d'une affaire domestique*, dont il ne devoit pas pren- „ dre connoissance (a). „

(E) *Apuier ceux qui demandoient la supression.*] Mr. de la Barde raporte le precis de la harangue qui fut faite par Mr. le Brun tant aux Etats Generaux, qu'aux Etats de la Province de Hollande. Ce qu'il dit étoit fort desobligeant pour la serenissime Maison d'Orange, & il ne parla ainsi qu'après avoir été prendre langue des Ministres de Sa Majesté Catholique à Bruxelles. La Cour de France bien éloignée de cet esprit, depêcha un Ambassadeur extraordinaire aux Etats pour leur recommander les interêts de cette Maison (b).

(F) *Non seulement les libelles.*] Il en publia beaucoup pendant les Conferences de Munster; il y maltraitoit la France, & y repandoit assez d'agremens & beaucoup de feu: mais sa medisance étoit trop comique, & s'aprochoit trop du burlesque; si l'on s'en raporte à l'Auteur (c) que j'ai cité.

(G) *Mais aussi les fausses supositions.*] Quand Mr. de Wicquefort parle de certains Ambassadeurs qui font courir de fausses nouvelles, il n'oublie point de dire qu'il y en a *qui ne craignent point de debiter des lettres qu'ils font acroire avoir été interceptées, pour decrier les affaires & la conduite de ceux dont la prosperité leur est incommode.* Il dit que *pendant la guerre des Barberins* l'Ambassadeur d'Espagne *fit courir une lettre à Venise, où le Cardinal Mazarin exhortoit le Cardinal Bichi . . . . . de ne rien precipiter &c. que ces lettres furent envoyées à toutes les Cours de l'Europe, mais qu'on en decouvrit bien-tôt la fourbe.* Le Brun, poursuit-il, *Ambassadeur d'Espagne à Munster, y proceda avec plus d'adresse, mais avec aussi peu de succés. Il savoit que les Plenipotentiaires de France n'etoient point satisfaits de ceux de Suede, & qu'ils ne manqueroient pas de le temoigner dans les premieres depêches qu'ils envoyeroient à la Cour; c'est pourquoi il trouva le moyen d'en recouvrer une, qui parloit en des termes bien forts de l'humeur & du procedé d'Oxenstern, & du Chancelier son pere. Le Brun croyoit devoir encherir sur ce que la lettre en disoit, & en altera quelques passages, en sorte que cela n'étoit pas seulement capable d'offenser extremement ces deux Ministres, mais aussi de brouiller les deux Couronnes alliées. Il en fit trop, & donna par ce moyen un grand avantage aux François, qui pouvant facilement decouvrir ce qu'il y avoit de faux, n'eurent point de peine à rendre tout le reste suspect, & à faire croire que ce n'étoit qu'imposture* (d). On peut ici raisonner tout au rebours de Virgile; si les valets, disoit-il (e), font si hardis, que ne feront pas les maitres, *Quid Domini faciant audent cum talia fures?* Renversons cet ordre & disons, si les Ambassadeurs des plus grans Monarques osent divulguer les fausses nouvelles & les calomnies qu'ils forgent eux-mêmes, que ne doit-on pas attendre de ces personnes qui sans nom & sans aveu se mêlent d'écrire sur les affaires du tems pour se tirer de la misere, & pour contenter leur inclination medisante? Se faut-il étonner que ces gens-là osent publier les fictions les plus grossieres, & debiter comme des évenemens certains les faussetez qu'ils inventent pour satisfaire leurs passions, & pour s'accommoder à la maladie du public? Ils trouvent des Casuistes qui flatent cette passion; car je ne doute pas qu'il n'y ait des Escobars, & des Baunis qui absolvent les particuliers, & les personnes publiques qui forgent des calomnies en faveur de la patrie; & je sai qu'un Ministre Protestant, celui-là même qui par tant de Lettres Pastorales s'est erigé pour ainsi dire en Pasteur Oecumenique, en Evéque Universel, a decidé que tout (f) est permis & de bonne guerre contre un ennemi declaré. Mr. de Wicquefort qui étoit un homme d'Etat, & non pas un Theologien, conoissoit mieux la Morale, car voici comme il parle, après avoir dit qu'un Ministre (g) de la Cour de Vienne fabriqua une piece fort scandaleuse l'an 1672. sous le titre d'un discours que le Commandeur de Gremonville, Ministre de France, auroit fait au Conseil de l'Empereur contre les Provinces Unies; *Le Ministre public doit detester ces impostures & ces artifices criminels, & il doit être au dessus de ces petites finesses & duplicitez, qui ne sont que des productions d'un esprit foible & maltourné* (h).

(H) *Les Ecrivains François se sont plûs à le maltraiter.*] Voici comment on en parle dans un livre (i) dont le Sieur Naudé est Auteur. On veut montrer que les Espagnols furent cause que la paix ne se conclut pas à Munster, & l'on se sert de ces paroles: „ (k) Des que l'accommodement particulier des Hollandois fut conclu *Pegneranda* ne songea plus qu'à rompre avec nous, qu'à „ difficulter non seulement les articles dont l'on n'étoit point encore convenu, mais ceux-là mesme où „ il n'y avoit plus de difficulté; jusques-là qu'il fortit „ de *Munster*, où il ne laissa que le nommé *Brun* sans „ aucun pouvoir, dont toute l'assemblée demeura „ d'autant plus scandalisée, que quand mesme il eust „ esté muni de bons pouvoirs, personne ne s'imaginoit que le Roi d'Espagne voulust confier ses plus „ importans interests à un *Bourguignon*, ny faire conclurre ce grand ouvrage . . . . par un homme de „ si mediocre qualité, & en mesme temps qu'il retiroit son principal Plenipotentiaire à qui *Brun* avoit „ coustume d'obeir comme un valet fait à son Maistre.„ Il n'y a personne qui ne sache que c'est mal conoître la confiance que la Cour d'Espagne avoit en Mr. le Brun. Un autre Ecrivain François (l) n'en pouvant disconvenir, & rendant justice au credit de ce Ministre, lui fait d'ailleurs un proces sur la pauvreté de son equipage.

(A) *Directeur des Manufactures &c.*] Pour remplir cet *& catera*, je dis ici que Mr. le Brun etoit directeur des Manufactures roiales des meubles de la Couronne aux Gobelins; directeur, chancelier, & recteur de l'Academie roiale de peinture & de sculpture, & prince de l'Academie de St. Luc à Rome.

(B) *Plus estimé que Mr.* (m) *Vouet.*] Il avoit pension du Roi, & logeoit aux Galleries du Louvre. C'est lui qui a peint la voute de la Chapelle de St. Germain en Laie, & dont les plus grans peintres qu'on ait vus en France, comme les Mignards, les Bourdons, les Tetelins, les Sueurs, ont été Eleves. Il étoit de Paris: il mourut l'an 1649.

* *Mr. Perrault dans ses hommes illustres p. m. 216. dit que le Brun fit à l'age de 10. ou 12 ans le portrait de son ayeul sculpteur à Paris.*

(a) *Wicquefort de l'Ambassadeur. to. 2. pag.* 93. 94.

(b) *Labardaeus ubi supra, l. 9. pag.* 623.

(c) Hic (*Brunus*) furi rerum in quibus ætatem egit prudens, neque aliarum ignarus est, cæterùm ingenio populari, aptissimoque fuco blebi faciundo. Eâ gratiâ libellos sæpiùs apud Monasterium Vestfalorum edebat, haud illepidos hos quidem, sed qui saperent Atellanum, & quibus plebejâ planè lasciviâ ipsi ab naturâ insitâ maledicta in Legatos, cæterosque Gallos jaceret, omnemque eorum tam in bello gerendo, quàm in pacis negotio rationem vituperaret. *Id. l. 5. pag.* 252.

(d) *Wicquef. ubi supra to. 2. pag.* 138. 139.

(e) *Virgil. eclog. 3. v. 16.*

(f) *Il en excepte seulement l'assassinat dans un autre endroit. Voiez les Entretiens sur la Cabale chimerique, pag. 86. & suiv.*

(g) *C'est aparemment le Baron Lisola.*

(h) *Wicquef. ibid. pag.* 140. 141.

(i) Intitulé *Jugement de tout ce qui a été imprimé contre le Cardinal Mazarin depuis le 6. Janvier jusques à la declaration du 1. Avril 1649.*

(k) *Pag.* 587.

(l) Ab Hispaniæ rege Comes Penneranda cui additus Antonius Brunus à Sequanis, qui duobus servulis, scilicet veste & rheda semilacera plus ponderis rebus addidit, quam dimidia pars totius Cœtus. *Priolus de rebus Gallicis, l. 10. n. 3. pag. m.* 344.

(m) *Je parle de Simon Vouet qui avoit deux freres aussi peintres. Voiez le livre intitulé* Noms des Peintres les plus celebres, *imprimé à Paris l'an 1679. pag.* 48.

& par un Mausolée que l'on y vit élevé sur ses desseins & sous sa conduite. A son retour de Rome il parut avec une grande distinction au dessus des meilleurs peintres de Paris, & rencontra en la personne du premier President de Bellievre un nouveau patron. Il peignit si bien Madame du Plessis-Belliere, mere de Madame la Marechale de Crequi, que ce portrait a passé & passe encore pour un chef-d'œuvre. Quelques autres tableaux qu'il fit pour la même Dame le firent conoître à Mr. le Cardinal Mazarin, par le moien de Mr. Fouquet, desorte que cette Eminence qui se conoissoit admirablement en peinture aiant fait un cas tout particulier du pinceau de Mr. le Brun, le rendit celebre par tout. Après la paix des Pyrenées le Roi s'étant voulu apliquer à faire fleurir les beaux Arts, ne trouva personne plus digne que Mr. le Brun d'être établi aux Gobelins, avec toutes les charges dont il lui plut de l'honorer, ce qui n'a servi qu'à faire paroître davantage l'étenduë de ses riches talens. Il ne faut pas le considerer seulement comme peintre; son genie étoit vaste, inventif, propre à tout. Il savoit bien les histoires & les mœurs de tous les peuples. En une heure de tems il tailloit de la besogne à plusieurs differens ouvriers. Il donnoit des desseins à tous les sculpteurs du Roi, il en donnoit aux orfevres, il en donnoit pour peindre des apartemens entiers, pour faire des cabinets & pour des tapisseries. Lors qu'il faisoit le grand tableau de la famille de Darius, sur lequel on a fait une des cinq pieces de tapisserie de l'histoire d'Alexandre, & qui est aujourd'hui dans le grand apartement du Roi à Versailles, Sa Majesté lui donnoit près de deux heures chaque jour à Fontainebleau pour le voir peindre, & quelque tems après elle lui envoia son portrait, & puis des lettres * de noblesse & des Armes †. Monsieur le grand Duc de Florence conçut une consideration si particuliere pour lui, qu'il lui fit l'honneur de lui demander son portrait, & d'avoir commerce avec lui. On a pu conoître durant la maladie dont il est mort le 12. de Fevrier 1690. combien il étoit consideré à la Cour (C) de France. Il a été inhumé dans la Chapelle qu'il s'étoit fait faire à St. Nicolas du Chardonneret sa Paroisse, où il a fondé deux Messes par jour à perpetuité. Il a aussi laissé un fond pour marier tous les ans trois pauvres filles. Il n'a point laissé d'enfans, ainsi son unique heritier après la mort de sa femme sera Mr. le Brun son neveu, Auditeur des Comptes ‡.

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire, le public a vu dans les hommes illustres de Mr. Perrault l'éloge de Mr. le Brun. J'en pourrois tirer bien des particularitez, mais il vaut mieux que je me contente d'indiquer cette bonne source. Notez que la veuve de ce grand peintre est morte l'an 1699.

* Elles sont datées du mois de Decembre 1662.

† Qui sont un soleil en champ d'argent & une fleur de lis d'azur avec un timbre de face.

‡ Cet article tant pour le texte que pour les remarques n'est qu'un abregé de ce qui se trouve concernant Mr. le Brun dans le Mercure Galant du mois de ... 1690.

BRUNUS (LEONARD). Cherchez ARETIN (LEONARD).

BRUNUS (JORDANUS) nâtif de Nole au Roiaume de Naples, étoit un homme de beaucoup d'esprit, mais il emploia mal ses lumieres; car non seulement il attaqua la (A) Philosophie d'Aristote dans un tems où on ne le pouvoit faire sans exciter mille troubles, & sans s'exposer à mille persecutions, mais il attaqua aussi les (B) veritez les plus importantes de la foi. On l'avoit chassé d'Italie ‡, & il s'étoit retiré dans un païs moins dangereux pour des Philosophes de son caractere. Il avoit couru l'Allemagne, la France &c. & il auroit bien fait de continuer; car étant retourné en Italie, il y fut brûlé, dit-on, comme un impie l'an 1600. Nous donnerons le titre de (C) quelques-uns de ses Ouvrages. Il en fit qui n'étoient point phi-

‡ Voiez la 2. lettre d'Acidalius: elle fut écrite l'an 1592. au Baron Forgats qui étoit alors à Padouë. Acidalius lui demande s'il étoit vrai comme le bruit en avoit couru, que Jordanus Brunus enseignoit à Padouë.

(C) *Combien il étoit consideré à la Cour de France.*] Le Roi & les plus grans Seigneurs envoioient savoir de ses nouvelles très-souvent: Mr. de Louvois lui envoia les plus fameux Medecins: Mr. le Prince lui rendit visite, plusieurs Seigneurs du premier rang le firent aussi.

(A) *Il attaqua la Philosophie d'Aristote.*] Voiez le livre intitulé *Jordani Bruni Nolani Camœracensis Acrotismus, seu rationes articulorum Physicorum adversus Peripateticos Parisiis propositorum*, &c. Il fut imprimé à Wittemberg l'an 1588. *in* 8. Vous y trouverez une lettre que Brunus écrivit à Henri troisiéme, celle qu'il écrivit au Recteur de l'Université de Paris, & celle qu'il écrivit aux amis de la bonne Philosophie; *Parisiensibus & aliis è generosiss. Galliarum regno philosophis sensatioris philosophiæ dogmatum amicis & defensoribus.* Vous y trouverez, *Excubitor, seu Jo. Hennequini Apologetica declamatio habita in auditorio regio Parisiensis Academiæ in festo Pentecost. anno* 1586. *pro Nolani articulis*: & à la fin des articles vous lirez, *Articuli de Natura & mundo à Nolano in Principibus Europæ Academiis propositi: quos Jo. Hennequinus nobilis Parisiensis sub ejusdem felicibus auspiciis contra vulgaris & cujuscunque adversariæ Philosophiæ Professores triduo Pentecostes in Universitate Parisiorum defendendos vulgavit: brevibus adjectis rationibus* (a). Ceci nous donne l'idée d'un personnage qui en matiere de Philosophie fait le Chevalier errant, & s'engage en divers lieux à l'emprise à l'écu pendant, à des gardes de pas &c.

(B) *Les veritez les plus importantes de la foi.*] On pretend qu'il fit des livres où il soutenoit qu'il y avoit un très-grand nombre de mondes, tous éternels; qu'il n'y avoit que les Juifs qui descendissent d'Adam & d'Eve, & que les autres hommes sortoient d'une race que Dieu avoit faite long tems auparavant; que tous les miracles de Moïse etoient un effet de la Magie, & qu'ils ne furent superieurs à ceux des autres Magiciens, que parce qu'il avoit fait plus de progrès qu'eux dans la Magie; qu'il avoit forgé lui-même les loix qu'il donna aux Israëlites; que l'Ecriture Sainte n'est qu'un songe, &c. Jean Henri Ursin qui m'aprend cela ajoûte (b) que Brunus pour ces impietez fut brûlé à Rome au Champ de Flore le 9. de Fevrier 1600. Il raporte toutes ces choses sur la foi de Scioppius, qui en avoit fait la relation dans une certaine lettre. Le Sieur Nicodeme dans ses additions à la Bibliotheque de Naples, dit qu'on ne sait point certainement si tout ce que Jean Henri Ursin debite est veritable. Voilà qui est singulier. On ne sait point au bout de 80. ans si un (c) Jacobin a été brûlé à Rome en place publique pour ses blasphêmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans des faits de cette nature.

(C) *Le titre de quelques-uns de ses Ouvrages.*] Il donna dans les idées de Raimond Lulle, & les rafina; il inventa diverses methodes de memoire artificielle: tout cela, dit-on, marque beaucoup de genie, mais on y trouve tant d'obscuritez, qu'on ne s'en sauroit servir. Voiez le Polyhistor de Mr. Morhof (d). Quoi qu'il en soit voici des titres; *De specierum scrutinio & Lampade combinatoria Raimundi Lullii*, à Prague 1588. *in* 8. Ce livre fut mis dans l'Index de l'Inquisition (e): il a été rimprimé plusieurs fois avec le traité du même Auteur, *de progressu logica venationis*, parmi les Oeuvres de Lulle. *Jordanus Brunus de monade, numero & figura: item de innumerabili, immenso* &c. à Francfort 1591. *in* 8. *Jordani Bruni Nolani de imaginum, signorum, & idearum compositione, ad omnia inventionum, dispositionum, & memoriæ genera libri tres* (f), à Francfort 1591. *in* 8. *De umbris idearum*, à Paris 1582. *Cantus Circæus ad memoriæ praxim ordinatus quam ipse judiciariam appellat*, à Paris 1583. *De compendiosa Architectura & complemento artis Lullii*, là même 1580 (g). *Artificium perorandi.* Alstedius le publia à Francfort (h) en 1612. Mr. Voet à la page 510. du 1. volume de ses disputes de Theologie a cité *Jordanus Brunus de Hæreticis*, mais il faloit dire *Conradus Brunus*.

(a) Tiré de Nicodemo, addizioni alla Bibliot. Napolet. p. 90. Ce livre fut imprimé à Naples l'an 1683.

(b) *Joh. Henr. Ursinus in præfatione Tractatus de Zoroastre.*

(c) *Ursin dit que Brunus étoit* professione Dominicanus.

(d) *Pag.* 365. *& sequent.*

(e) *Le Toppi Bibliotheca Napoletana, pag.* 151.

(f) *Nicodeme, ubi supra.*

(g) *Du Verdier in supplem. Bibl. Gesn. pag.* 33.

(h) *Morhof. Polyh. pag.* 355.

philosophiques, car il publia à Paris en 1582. β une Comedie Italienne intitulée *Candelaio*. Il s'y donna le titre d'*Academico di nulla Academia, detto il Fastidito*. Il y a d'habiles gens qui pretendent que Mr. Descartes (D) a pris de lui quelques-unes de ses idées.

BRUSCHIUS (GASPAR) nâquit à Egra dans la Boheme γ le 19. d'Août 1518. Il eut & beaucoup d'inclination & beaucoup de facilité à faire des vers. Il en pouvoit faire δ sur le champ un très-grand nombre qui n'étoient pas mauvais. Rien n'est plus coulant, ni d'un caractere plus aisé & plus naturel que ses vers Latins. Il se mit de très-bonne heure à en publier sur diverses sortes de matiere. Il se fit par là un nom, & il parvint à la couronne poëtique, à la dignité de *Poëta Laureatus*, & de Comte Palatin. Ce fut de ζ Ferdinand d'Austriche Roi des Romains qu'il reçut cet honneur-là à Vienne l'an 1552. Il y étoit allé η pour presenter à Maximilien Roi de Hongrie un Ouvrage qu'il lui avoit dedié. C'étoit la premiere centurie des Monasteres d'Allemagne. En revenant de Vienne il s'arrêta à Passau, & y trouva un protecteur & un bienfaiteur en la personne de Wolfgang de Salms Evêque du lieu. Il resolut de s'y fixer, & d'y θ transporter sa Bibliotheque & sa famille, & il espera de pouvoir y travailler commodement à un grand Ouvrage qu'il avoit entrepris. C'étoit l'histoire des Evêchez, & des Evêques de toute l'Allemagne. Il avoit fait plusieurs voiages κ, & fouillé dans beaucoup d'Archives, & dans beaucoup de Bibliotheques, afin d'assembler les materiaux qu'il lui faloit. Je ne sai si ce nouvel établissement dura beaucoup, car je trouve que Bruschius étoit à Bâle λ au mois de Juin 1553. & qu'il avoit regagné la citadelle d'Oporin, *Arcem Oporinianam*. C'est ainsi μ qu'on apelloit la maison de ce fameux Imprimeur, ν située sur une éminence. Ce fut en ce tems-là qu'il fit voir le jour à quelques écrits qu'il avoit faits à Passau, les uns en prose, les autres en vers. Il y parloit fort librement de la corruption des mœurs qu'il avoit vuë (A) dans Vienne, & des ravages que les troupes de Maurice Electeur de Saxe envoiées au secours de la Hongrie contre les Turcs, avoient faits sur les terres mêmes du Roi des Romains. Il étoit ξ marié, mais il n'avoit point encore d'enfans lors qu'au mois de Janvier 1553. il recommanda * Gaspar Bruschius son neveu au principal du College de Passau. Il n'étoit rien moins que riche, & il auroit eu bien de la peine à se nourrir s'il n'eût été assisté de ceux pour qui il faisoit des vers. Il recevoit aussi des presens des Abbez & des Abbesses dont il decrivoit les Monasteres. Il fut très-bien reçu † par l'Abbesse du Couvent de Caczi: il soupa & il dansa avec elle, & il en obtint ‡ quelques presens, un écu d'or, un mouchoir &c. Les gratifications que lui firent quelques Abbez pendant qu'il étoit à Bâle chez Oporin, l'encouragerent à se faire faire un habit: mais quand il eut vu qu'en se montrant dans les ruës bien habillé, il recevoit de la populace beaucoup de marques de respect, il dechira cette nouvelle (B) parure, comme si elle eût été un esclave qui s'emparoit des honneurs du maître. Quelques-uns disent que ses traitez de l'histoire Ecclesiastique (C) d'Allemagne ressentent

β Du Verdier in Supplem. Bibl. Gesn. pag. 33.

γ Bruschius in poëmatiis p. m. 336.

δ Melch. Adam. in vitis Philosoph. pag. 183.

ζ Brusch. ubi supra pag. 320. & ultima.

η Id. ib. pag. 314.

θ Id. ib. pag. 338. 366.

κ Ibid. pag. 318.

λ Ibid. pag. 316.

μ Ibid. 315.

ν Melch. Adam. ubi supra.

ξ Brusch. ibid. pag. 366.

* Id. ib. pag. 381.

† Melch. Adam. ibid.

‡ Descriptis illius Cœnobii (Caczensis) antiquitatibus, discessuro ἡ [illegible] dono dedit coronatum aureum, sudarium, cornua ibicis & alia plurima. Id. ib.

(D) *Que Mr. Descartes a pris de lui quelques-unes de ses idées.*] Mr. Leibniz cite un savant Mathematicien qui a observé que Mr. Descartes suprime le nom des Auteurs qu'il pille, & que c'est à Jordanus Brunus & à Kepler qu'il est redevable de ses tourbillons. Voiez le Journal de Leipsic 1682. à la page 187. Le savant Mr. Huet Evêque d'Avranches a donné un long detail des pensées que ce Brunus a pu fournir à Descartes. *Extitit inter novitios Philosophos Jordanus quidam Brunus Nolanus, quem Cartesianæ doctrinæ antesignanum jure dicas: adeò accurate omnem propemodum ejus compositionem præsignavit in eo libro quem de immenso & innumerabilibus inscripsit* (a).

(a) Censura Philosophiæ Cartesianæ c. 8. p. 215. edit. Paris. 1689.

(A) *De la corruption des mœurs qu'il avoit vuë dans Vienne, & des ravages que les troupes.*] Je vai copier plusieurs de ses vers: cela servira à deux choses, à commenter mon texte, & à donner un échantillon de la Muse de cet Auteur:

Luxuriat (b) tanquam tota omni parte Vienna
Luxuriat miris Austria tota modis.
Et cum copia nunc sit Bacchi, ita vivitur illic
Ac si Turca ferox nullus in orbe foret:
Aut procul ad Tanaim à nostris dissitus oris
Non nostras raperet barbarus hostis opes.
Tantum indulgetur genio, mereantur ut omnes
Austriaci rectè hoc nomen agreste viri:
Quo Paschalêri populo dicuntur ab omni
Quàm late nomen Rhenus, & Ister habent;
Paschata dum semper celebrant, jejunia nunquam,
Dum semper Baccho, dum Cererique vacant.
Nullus ibi aut rarus timor est Dominique Deique
Rarus honos legum, rara pudicitia.
Et quia vulgus ibi variis ex partibus orbis
Collectum est discors nil nisi colluvies.
Nunc Hispanorum succumbunt ense Croata:
Nunc Germani etiam Pannoniique viri.
Vidi Germano stillantes sanguine sævos
Hispanorum enses non equidem ipse semel:
Imo impunè etiam fieri hoc, nec rursus ad ullum
Supplicium hæc adeo noxia monstra rapi.

(b) Bruschius in poëmatiis cum tractatu de Laureaco & Patavio Germanice impressis, pag. 358.

Voilà pour ce qui regarde les dereglemens de Vienne, & l'impunité que l'audace des Espagnols y trouvoit. Voici la description de la bonne discipline des troupes auxiliaires:

Descendit (c) nuper dux auxiliaribus armis
Saxonicus, secum millia multa trahens:
Ingentes equidem peditumque equitumque cohortes
Instructos animis militiaque viros:
Sed quos absimiles Turcisque Getisque profectò
Si rectè inspicias, dixeris esse parum.
Qui quamvis Christo sint per baptisma renati
Insertique Deo, & turba professa Deum
Quem scelerum ultorem norunt, quem sumere pœnas
A raptoribus, à furibus atque sciunt,
Per fas perque nefas nihilominus obvia quæque
Sunt ausi hostili diripuisse manu.
Vidi egomet, quantam furtis cladem atque rapinis
Intulerint Boiis, Austriacisque casis.
Imo casis non tantum & haris: sed & omnibus aris
Divorum templis, muneribusque sacris.
Nil fuit intra etiam divûm penetralia tutum,
Nec puerile genus, nec muliebre genus.
An tales homines evertent Turcica regna?
Barbarico qui ipsi sunt magis hoste mali?
Si corvus corvum, lupus aut laniabit avaro
Dente lupum, nostro milite Turca cadet.

(c) Id. ib. pag. 363.

L'un des malheurs de la guerre est que les soldats destinez à repousser l'ennemi sont presque aussi redoutables au pauvre peuple, que l'ennemi même.

(B) *Il dechira cette nouvelle parure comme si elle eût été un esclave.*] Raportons ici le narré de Melchior Adam: (d) *Basileæ in arce Oporiniana (sic enim domum Oporini ob situm excelsum vocabant) tenui re familiari vivens, à vicinis abbatibus stipe corrogata, novis vestibus ornatus in publicum aliquando prodiit. Ibi plebecula splendorem vestitus more suo admirata, exurgendo caputque aperiendo honorem homini exhibuit. Tunc ille honorem non sibi, sed vestibus deferri animadvertens, domum revertitur, & vestimenta partim concidit, partim deturpat: tanquam improba mancipia sui domini gloriam præripientia accusans.*

(d) Melch. Adam. in vitis Philosoph. pag. 183.

(C) *Que ses traitez de l'histoire Ecclesiastique d'Allemagne ressentent trop le Lutheranisme.*] Citons Gewoldus: *Levissimam quamque occasionem arripit perquam avide*, dit-il (e), *Romæ & Romano pontifici obloquendi: sed jam tum in Lutheri hæresin, Cereris Bacchique mancipium, Bruschius totus propendebat.* Il reconoit d'ailleurs que l'Ouvrage que cet Ecrivain a fait sur les Monasteres d'Allemagne n'est point meprisable (f). Le Jesuite Gretser sera mon second temoin. *Bonam operam navavit Caspar Bruschius Ægranus, tametsi jam quinti Evangelii genio afflatus, cum Catalogos*

(e) Christoph. Gewoldus to. 1. Metropol. Salisburg. fol. 436. apud Zeiller. de Histor. parte 2. pag. 26.

(f) Id. to. 2. Metrop. fol. 595. apud Zeill. ibid.

 Epis-

tent trop le Lutheranisme qu'il avoit dejà goûté. On verra cela dans l'une ‡ de mes remarques, & quelque chose aussi (D) touchant ses écrits. On le tua dans un bois l'an 1559. Mr. de Thou raporte cela en faisant mention d'une prophetie (E) que Bruschius avoit publiée.

‡ *Dans la remarque C.*

BRUTUS (LUCIUS JUNIUS) fils d'une * sœur de Tarquin, fut obligé de contrefaire le stupide, afin de ne passer point pour capable de venger la mort de son pere & de son frere; car si Tarquin qui les avoit fait mourir lui avoit trouvé de l'esprit & du courage, il ne l'auroit pas laissé vivre †. Cette stupidité aparente lui procura le surnom de *Brutus* ‡. Sous ce faux semblant de bêtise il attendoit avec impatience l'occasion de chasser Tarquin. Il la trouva lors que Lucrece se fut tuée après l'injure qu'elle avoit reçuë du fils aîné du Tyran, & il fit si bien valoir cette occasion, qu'en peu de tems la ville de Rome se trouva metamorphosée de Monarchie en Republique. Cette revolution arriva l'an 245. de Rome. On institua la dignité de Consul, qui devoit être conferée pour un

* *Voiez la remarque D.*

† *Dionys. Halicarnass. l. 4.*

‡ *Id. ib. Livius l. 1. Plut. in Valerio Public.*

Episcopatuum, & qui eos administrarunt Episcoporum &c. collegit, cujus vestigia alii postea secuti, accuratius quarundam diœceseon, & præsulum indices texuerunt (a). Notez que Nicolas Serrarius, & Christophle Brower ont parlé de nôtre Auteur avec beaucoup de mepris, celui-là dans son histoire de Maience, celui-ci dans ses Antiquitez de Fulde. Voiez Zeillerus à endroit que j'ai cite. On verra dans la remarque suivante par le seul titre de quelques livres de Bruschius, qu'il goûta d'assez bonne heure les sentimens de Luther.

(a) *Gretf. Histor. Catal. omnium Episcop. Eystett. init. præfat. apud Zeiller. ib.*

(D) *Et quelque chose aussi touchant ses écrits.*] On en voit le catalogue à la fin d'un livre de l'Abbé (b) Engelbert qu'il publia. On le trouve aussi dans l'epitome de la Bibliotheque de Gesner. J'y renvoie mon lecteur, mais je marquerai pourtant quelques titres. Bruschius publia à Tubinge en 1537. *Tabula Philosophiæ partitionem continens.* Le voilà donc Auteur à l'age de 19. ans. L'un de ses livres a pour titre, *Capita doctrinæ Christianæ versu elegiaco comprehensa:* un autre est intitulé, *Narratio tumultus cujusdam Magdeburgi à Monacho quodam Carmelita excitati, heroico carmine scripta.* Il traduisit en Allemand le Catechisme & les Postilles de Melanchthon, & une lettre du même au Comte de Weda, & le traité de George Major *de authoritate verbi Dei.* Il traduisit en Latin un livre Allemand où Luther avoit explique les Dominicales, & son traité des consolation: & il mit une preface au devant de quelques cantiques du même Luther. Ces travaux-là sont des preuves de Lutheranisme. Voici d'autres titres: *De omnibus totius Germaniæ episcopatibus epitomes tomus primus. Archiepiscopatum Moguntinum cum aliis 12. episcopatibus qui Moguntino subsunt comcomprehendens*, à Nuremberg 1549. *Monasteriorum Germaniæ præcipuorum ac maxime illustrium centuria prima*, à Ingolstad 1551. Ces deux Ouvrages ne sont point en vers, comme on l'assûre dans le suplément de Moreri. Nôtre Bruschius travailla beaucoup sur la description du Fichtelberg, & sur celle des (c) 4. fleuves qui ont leur source sur cette montagne. Il fit là-dessus une carte, avec un traité où il s'étendit beaucoup à decrire la ville d'Egra, & les païs adjacens. Ce traité fut inseré dans la Cosmographie de Munster, & il a été (d) reimprimé à Wittemberg l'an 1640. *in 4.* Son traité *de Laureaco, veteri admodumque celebri olim in Norico civitate, & de Patavio Germanico, ac utriusque loci Archiepiscopis ac Episcopis omnibus*, fut imprime à Bâle chez Oporin l'an 1553. *in 8.* avec un recueil des Poësies Latines qu'il avoit faites en Baviere. La ville qu'il nomme *Laureacum* a été autrefois le siege d'un Archevêché. Elle étoit située (e) à l'endroit où la riviere d'Ens se decharge dans le Danube à trois milles au dessous de Lintz. Quant au *Patavium Germanicum*, c'est la ville qu'on nomme Passau. Il declare dans l'épitre dedicatoire de ce traité, que s'il raporte des choses contraires aux communes traditions, & s'il parle desavantageusement de quelques Prelats, on ne doit s'en prendre qu'à l'obligation dans laquelle il s'est trouvé de suivre les loix de l'histoire:

(b) *Engelbertus Abbas Admontensis.*

(c) *Mœnus, Egra, Naba, Sala.*

(d) *Voiez la Bibliotheque Germanique de Michel Hertzius n. 90.*

(e) *Bruschius de Laureaco pag. 20.*

(f) Multa hic scripta legentur,
Dicta videbuntur quæ nec clementer in ipsos
Pontifices quosdam Latios, neque sat reverenter
De summis aliquot vestræ Pastoribus urbis.
Invenietis & hic non pauca inserta, quibus cum
Pugnabunt vestri Annales fortassis. At ista,
Quod res est, breviter respondeo: plurima summis
Esse à præsulibus Romana facta cathedra,
Quæ laudare bonus (nisi quis vel tartara cœlum,
Cuncta vel atra velit candentem dicere lucem)
Nemo potest: quæ qui laudaverit, haud bonus ille
Esse potest: veluti qui non reprenderit, idem
Nec bonus esse potest, verum ex Acheronte profectus
Est Dæmon. Sive est igitur de Patribus urbis
Romuleæ, seu de vestris Primatibus istic
Dictum aliquid durum: sic dictum credite, vere
Ut servandus honos fuerit suus, & mihi leges
Historiæ quoque non violandæ, aut transgrediundæ.

(f) *Id. in epist. dedicat.*

Les principes qu'il étale dans ces vers-là sont les plus justes du monde, & c'est une chose bien étrange qu'un historien qui les veut suivre religieusement soit exposé à passer pour un faiseur de satires. La corruption des mœurs a été si grande tant parmi ceux qui ont vêcu dans le monde, que parmi ceux qui (g) ont vêcu hors du monde, que plus on s'attache à donner des relations fideles & veritables, plus on court risque de ne composer que des libelles diffamatoires. Il y a sans doute une grande oposition entre l'histoire & la satire, mais peu de choses sufiroient pour metamorphoser l'une en l'autre. Si d'un côté vous ôtiez à la satire cet esprit d'aigreur, cet air de colere qui fait juger que la passion a plus de part que l'amour de la vertu aux medisances que l'on raconte, & si vous y joigniez de l'autre l'obligation de narrer indiferemment le bien & le mal, ce ne seroit plus une satire, ce seroit une histoire. Engagez d'autre côté les historiens à raconter fidelement tous les crimes, toutes les foiblesses, tous les desordres de l'homme, leur Ouvrage sera plutôt une satire qu'une histoire, pour peu qu'ils temoignent d'émotion à la vuë de tant de faits condamnables dont ils feront raport au public. Je ne croi pas qu'on doive exiger d'un historien tout le sang froid avec quoi il faut que les Juges prononcent une sentence de condamnation contre les voleurs & les homicides. Quelques reflexions un peu animées ne lui siéent pas mal.

(g) *C'est-à-dire les gens d'Eglise.*

(E) *Mr. de Thou raporte cela en faisant mention d'une prophetie.*] Il dit 1. Que Regiomontan le plus habile Astronome qui eût été depuis Ptolomée, avoit predit que l'an 1588. seroit remarquable par de grandes revolutions. 2. Que cette prophetie contenuë dans quatre vers Allemans avoit été publiée l'an mille cinq cens cinquante trois. 3. Que Gaspar Bruschius qui l'insera dans un petit livre de l'Abbé (h) Engelbert *de ortu & fine Romani Imperii*, la mit en Latin, & en altera le sens, quoi qu'il entendît fort bien la langue Allemande. 4. Que sa mauvaise traduction fut une nouvelle prophetie plus surprenante que celle de Regiomontan, car il marqua que ces grandes choses arriveroient sous un certain Sextus. Mr. de Thou ajoûte qu'il avoit souvent admiré cette conduite de Bruschius, & là-dessus il observe qu'on le tua l'an 1559. long tems avant que Sixte V. qui étoit Pape en 1588. fût parvenu au papat. Voici ses paroles: (i) *Joannes … Regiomontanus … diu ante id præmonuerat, quatuor versibus seu rhythmis vernacula lingua exaratis, qui in Castellensi superioris Norici cœnobio hodie leguntur, ante XXXV. annos à Gaspare Bruschio Egrano, cum Engelberti Abbatis Admontensis, qui sub Rodulfo Habspurgio floruit, libello de ortu & fine R. Imperii publicati, quos cum ille interpretaretur, quod mihi mirari sæpius subiit, quanquam minime linguæ suæ ignarus, tamen dum verba Germanica aliter, quam scripta erant, latine reddit, vaticinium Regiomontani longe alio majore cumulavit. Si quidem id, quod ab illo prædictum erat, sub Sexto quodam eventurum tradit; atqui diu est, ex quo Bruschius fatis concessit; anno videlicet hujus seculi LIX. à sicariis juxta Rotenburgum ad Duberam interfectus, multo antequam Sixtus V. summum magistratum in ecclesia iniret, & Verba Regiomontani, sicuti dixi, id minime significant.* Notez qu'on a cru que des Gentilshommes contre qui nôtre Bruschius devoit écrire quelque chose, le firent assassiner. Ils le firent tuer dans la forêt de Schlingenbach entre Rotembourg sur le Tauber, & Winsheim. Voiez Crusius dans ses (k) Annales de Suaube. Si l'on eût donné à nôtre poëte l'avis que reçut Horace (l) de s'abstenir de medire, puis qu'autrement on le tueroit, cet avis eût été pour le moins aussi prophetique que les quatre vers dont parle Mr. de Thou.

(h) *Il vivoit sous Rodolphe de Habsbourg.*

(i) *Thuan. lib. 90. init. pag. m. 176.*

(k) *Parte 3. lib. 10. cap. 7. apud Zeiller. ubi supra pag. 27.*

(l) O puer, ut sis Vitalis metuo, & majorum ne quis amicus Frigore te feriat. *Horat. Sat. 1. lib. 2.*

un an à deux perſonnes. Lui & Collatin mari de Lucrece furent les premiers à qui on la confera. Il ne ſurvêcut pas long tems à ſon Ouvrage, je veux dire à l'établiſſement de la liberté, puis qu'avant que l'année (*A*) de ſon conſulat fût expirée il perit dans une bataille, s'étant (*B*) attaché à un ſi rude combat de corps à corps contre l'un des fils de Tarquin, qu'ils demeurerent tous deux ſur la place. Il avoit eu le tems de faire voir par une action de vigueur qu'il preferoit (C) ſa patrie à ſes propres fils †. Les Dames Romaines porterent le deuil de ſa mort pendant un an *, à cauſe qu'il avoit ſi bien vengé la pudicité violée. Je ne critique qu'une ſeule (*D*) choſe à Mr. Moreri.

† *Dionyſ. Halicarn. l. 4. & 5. Livius l. 1. & 2. Plut. ubi ſupra.*

De toutes les entrepriſes qui ont été ſi ſouvent formées pour changer le gouvernement, & pour dethrôner les Rois, il n'y en a preſque point d'auſſi raiſonnable que celle-ci; car enfin ce Roi de Rome que nôtre Brutus travailla avec tant de ſuccés à faire tomber du thrône, étoit un tyran (*E*) à double titre, il regnoit injuſtement & violemment, & il avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance, il en avoit depouillé ſon beau-pere qui la poſſedoit legitimement, il l'avoit fait maſſacrer, il avoit agi en cela contre l'intention du peuple, & il n'avoit jamais fait legitimer ſon uſurpation, mais au contraire il ne s'étoit maintenu que par toutes ſortes de violence. Ce fut un bonheur pour Rome de n'avoir pas eu avant ce tems-là ou un Roi tyran, ou un citoien auſſi amateur de l'état libre que Brutus; car ſi on l'avoit reduite en Democratie ſous les regnes precedens lors qu'elle n'étoit point encore parvenuë à un état de conſiſtence, elle n'auroit jamais

* Matronæ annum ut parentem eum luxerunt, quod tam acer ultor violatæ pudicitiæ fuiſſet. *Livius l. 2. p. m. 41.*

(*A*) *Avant que l'année de ſon conſulat fût expirée.*] Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe le diſent expreſſément. Florus a donc commis une lourde faute, que je ne vois point cenſurée dans le *variorum* de Hollande. Il pretend que la mort de Brutus ſuivit la paix que Porſenna fit avec Rome. (*a*) *Et rex quidem tot tantiſque virtutum territus monſtris valere liberoſque eos juſſit. Tarquinii tamdiu dimicaverunt donec Aruntem filium regis manu ſua Brutus occidit, ſuperque ipſum mutuo vulnere expiravit, plane quaſi adulterum ad inferos uſque ſequeretur.*

(*a*) *Florus, lib. 1. c. 10.*

(*B*) *S'étant attaché . . . de corps à corps.*] Le paſſage de Florus qu'on vient de citer pourroit nous induire à prendre ces mots au pied de la lettre, cependant il vaut mieux ne les prendre pas à la rigueur; car il eſt certain que Brutus & Aruns (*b*) ſe batirent à cheval, & qu'ils coururent l'un ſur l'autre avec leurs lances. C'eſt ainſi que Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe le racontent. Avec toute la violence dont Brutus étoit animé contre les Tarquins, ce ne fut point lui qui provoqua, ce fut Aruns qui aiant demêlé Brutus courut vers lui, l'inſulta, l'injuria, & le provoqua à un combat ſingulier. Mais Brutus qui accepta le defi ne ſe rua pas avec moins de force ſur ſon aggreſſeur, que celui-ci ſur Brutus. Ils ne ſongerent chacun qu'à tuer ſon ennemi, & nullement à parer les coups: (*c*) *Adeo infeſtis animis concurrerunt, neuter dum hoſtem vulneraret ſui protegendi corporis memor, ut contrario ictu per parmam uterque tranſfixus duabus harentes haſtis moribundi ex equis lapſi ſint.*

(*b*) *C'eſt ainſi que s'apelloit ce fils de Tarquin.*

(*c*) *Livius l. 2. Voiez auſſi Denys d'Halicarnaſſe l. 5. & Plutarque in Valer. p. 101.*

(C) *Qu'il preferoit ſa patrie à ſes propres fils.*] Il avoit épouſé une femme de la famille (*d*) Vitellia, & en avoit deux fils qui étoient à peine (*e*) parvenus à l'âge de puberté. Ils ſe laiſſerent engager par deux de leurs oncles maternels, & par quelques autres qui aimoient mieux la roiauté que la republique, à comploter pour le rapel de Tarquin. La conſpiration fut decouverte, & Brutus condamna lui-même ſes enfans au dernier ſuplice, & les fit executer en ſa preſence. *Conſules in ſedem proceſſere ſuam: miſſique lictores ad ſumendum ſupplicium nudatos virgis cadunt, ſecurique feriunt: cum inter omne tempus pater, vultuſque & os ejus ſpectaculo eſſet, eminente animo patrio inter publicæ pœnæ miniſterium* (*f*).

(*d*) *Livius ibid. Plut. in Val. Public. p. 98.*

(*e*) *Dion. Halic. l. 5.*

(*f*) *Livius ibid. vide quoque Dionyſ. Halicarn. ibid. & Plutarch. in Valer. pag. 99.*

(*D*) *Je ne critique qu'une ſeule choſe à Mr. Moreri.*] Il dit que Brutus étoit fils d'une *fille de Tarquinius Priſcus Roi de Rome.* Je conviens que c'eſt le ſentiment de Denys d'Halicarnaſſe. Brutus, dit-il (*g*), étoit fils de Marcus Junius deſcendu d'un des compagnons d'Enée, & il avoit pour mere Tarquinia, fille du premier Tarquin. Cela ne m'empêche pas de dire que Mr. Moreri avance une fauſſeté, & qu'il devoit dire avec Tite Live (*h*) que Tarquinia mere de Brutus étoit ſœur du dernier Tarquin. Voici ma raiſon. Il eſt conſtant que Brutus étoit fort jeune (*i*) lors que ſon pere fut tué; il étoit à peu prés de l'âge des fils de Tarquin, & on l'éleva avec eux: il eſt vrai que ce fut afin qu'il leur ſervît de joüet, plûtôt que pour autre choſe (*k*). Il eſt d'ailleurs certain que ſon pere ne fut mis à mort que (*l*) depuis l'uſurpation de Tarquin; on peut donc legitimement ſupoſer que Brutus n'avoit que 15. ans lors que Tarquin s'empara de la couronne. Il auroit donc falu que ſa mere eût été bien vieille lors qu'elle accoucha de lui, ſi elle avoit été fille de Tarquinius Priſcus. Il auroit falu qu'elle eût été fille de Tanaquil, car Tarquinius Priſcus n'eut point d'autre femme que Tanaquil. Ce Tarquinius par le conſeil de ſa femme vint à Rome ſous le regne d'Ancus Martius. Il avoit tenté en vain d'avoir part au gouvernement dans ſa patrie. De la maniere qu'elle raiſonna avec ſon mari (*m*) pour l'engager à ce voiage de Rome, ce ne pouvoit pas être une femme de 15. à 20. ans, elle en avoit bien 25. ſon habileté à expliquer les augures confirme ma ſupoſition. Il faloit qu'ils fuſſent mariez depuis bien du tems, puis qu'ils n'eſperoient rien dans leur païs. On ne ſe rebute qu'aprés pluſieurs tentatives. Ils vêcurent à Rome pluſieurs années, & s'y firent conſiderer à un tel point, que Tarquin nommé tuteur des enfans du Roi emporta la ſucceſſion d'Ancus Martius. Ce n'eſt pas trop que d'attribuer dix ans à un ſejour qui eut des ſuites ſi avantageuſes. Diſons donc qu'ils arriverent à Rome dix ans avant qu'Ancus Martius mourût. De cette maniere Tanaquil aura eu 35. ans lors que ſon mari devint Roi de Rome: on ne peut donc reculer ſon dernier accouchement que juſques à la 15. année du regne de ſon mari: diſons donc que la pretenduë mere de Brutus fille de Tarquinius Priſcus nâquit l'an 15. du regne de ſon pere. Elle avoit donc 23. ans lors que ſon pere (*n*) mourut, à quoi ſi nous ajoûtons les 44. ans que Servius Tullius regna, nous trouverons qu'elle avoit 67. ans lors que Tarquin le Superbe s'empara du thrône. Or nous ſupoſons que Brutus étoit alors âgé de 15. ans, il faudroit donc qu'il fût né ſa mere en aiant 52. Si cela n'eſt point impoſſible, il eſt du moins peu aparent. Or jamais un hiſtorien judicieux ne s'embaraſſe, ſans une extrême neceſſité, à une chronologie qui choque les aparences. C'eſt tirer pour ainſi dire le Diable par la queuë, que d'être obligé afin d'ajuſter ſes comptes de mettre le mariage des filles à leur 12. ou 15. année, & à les ſupoſer fecondes juſqu'à l'âge de 50. ans. Voiez Laurent Valle qui a trouvé que ſi la mere de Brutus avoit été fille de Tanaquil, on devroit conclure que la mere d'un jeune homme auroit eu plus de 90. ans (*o*).

(*g*) *Lib. 4.*

(*h*) *Lib. 1. pag. m. 34.*

(*i*) *Id. ib. Dionyſ. Halicarn. l. 4.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) *Dion. Halicarn. ibid.*

(*m*) *Livius l. 1. p. 23.*

(*n*) *Le regne de Tarquinius Priſcus aura 38. ans.*

(*o*) *Voiez ſa Diſſertation contre Tite Live ſur la queſtion ſi Tarquin le Superbe étoit fils de Tarquinius Priſcus.*

(*E*) *Etoit un tyran à double titre.*] Il ne faut donc pas donner cette conduite des Romains comme l'exemple d'un droit des peuples exercé contre un Souverain legitime qui abuſe de ſon pouvoir. Tarquin le Superbe étoit non ſeulement un tyran d'adminiſtration, mais auſſi un tyran d'uſurpation. Liſez ces paroles de Tite Live: (*p*) *Conſcius deinde male quærendi regni ab ſe ipſo adverſus ſe exemplum capi poſſe, armatis corpus circumſepſit. Neque enim ad jus regni quicquam præter vim habebat; ut qui neque populi juſſu, neque auctoribus patribus regnaret. Eo accedebat, ut in charitate civium nihil ſpei reponenti metu regnum tutandum eſſet: quem ut pluribus incuteret, cognitiones capitalium rerum ſine conſiliis per ſe ſolus exercebat, perque eam cauſam occidere, in exilium agere, bonis mulctare poterat, non ſuſpectos modò aut inviſos, ſed unde nihil aliud quàm prædam ſperare poſſet. Ita patrum præcipuè numero imminuto, ſtatuit nullos in patres legere, quo contemptior paucitate ipſa ordo eſſet, minuſque per ſe nihil agi indignarentur. Hic enim regum primus traditum à prioribus morem de omnibus Senatum conſulendi ſolvit; domeſticis conſiliis Rempublicam adminiſtravit; bellum, pacem, fœdera, ſocietates per ſe ipſe cum quibus voluit, injuſſu populi ac Senatus fecit, diremitque.* Voilà une deſcription trés-élegante de la tyrannie.

(*p*) *Titus Livius dec. 1. lib. 1. pag. m. 30. 31.*

mais pu s'afermir, & se seroit dissipée (F) par les factions, & par les discordes que les Tribuns du peuple exciterent à tous momens sous le specieux pretexte de la liberté. Il n'y a rien de plus beau dans tous les Romans qui ont paru sous le nom de Mr. de Scuderi, que ce qui concerne Brutus dans le Roman de Clelie.

BRUTUS (MARC JUNIUS) fils de Marc Junius Brutus & de Servilie sœur de Caton, fut un des meurtriers de Jules Cesar. C'étoit le plus grand Republicain que l'on vit jamais: il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder (AΔ) la foi ni la religion du serment à ceux qui tyrannisoient la ville de Rome: il s'étoit coiffé de ces grandes & nobles idées de liberté, & d'amour de la patrie, que les Auteurs Grecs & Romains ont decrites si pompeusement: il s'en étoit, dis-je, tellement coiffé que ni les obligations qu'il avoit à Jules Cesar, ni l'esperance certaine de s'agrandir autant qu'il voudroit sous ce nouveau maître de Rome, ne balancerent point dans son esprit l'envie de remettre les choses au premier état par le meurtre du Tyran. Il conspira contre lui avec plusieurs autres, & leur trame fut si bien conduite, que Jules Cesar fut poignardé dans le Senat le 15. de Mars 710. Le peuple aplaudit d'abord à cette action, & puis tout d'un coup, comme une mer agitée d'une autre sorte de vent, il s'anima contre les meurtriers. Ce fut à eux à chercher leur sûreté dans la fuite. Brutus & Cassius ne se rebuterent point; ils tâcherent de soutenir le parti dans les Provinces; ils firent ferme dans la Macedoine avec de très-bonnes troupes; mais la fortune se declara pour les oppresseurs de la liberté. Ces deux grans Republicains qu'on a nommez les derniers (A) Romains, furent batus par Octave & par Marc Antoine, & reduits à la necessité de se faire mourir eux-mêmes l'an 711. On a blâmé * Brutus d'avoir emploié les dernieres paroles (B) de sa vie à injurier la vertu: il (C) n'avoit pas tout le tort

* *Voiez Plutarque dans la vie de Brutus.*

(F) *Et se seroit dissipée par les factions . . . que les Tribuns du peuple.*] Cette reflexion ne vient point de moi; elle est de Tite Live, & marque le jugement & le grand sens de cet Auteur. *Neque ambigitur*, dit-il (a), *quin Brutus idem, qui tantum gloria Superbo exacto rege meruit, pessimo publico id facturus fuerit, si libertatis immatura cupidine priorum regum alicui regnum extorsisset. Quid enim futurum fuit, si illa pastorum convenarumque plebs transfuga ex suis populis, sub tutela inviolati templi aut libertatem aut certè impunitatem adepta, soluta regio metu, agitari cœpta esset tribunitiis procellis? & in aliena urbe cum patribus serere certamina, priusquam pignora conjugum ac liberorum, charitasque ipsius soli, cui longo tempore assuescitur, animos eorum consociasset? dissipata res nondum adulta discordia forent; quas fovit tranquilla moderatio imperii, eoque nutriendo perduxit, ut bonam frugem libertatis maturis jam viribus ferre possent.* Les premiers habitans de Rome avoient besoin d'un Monarque. Leur nouvelle ville eût été ruinée bientôt si elle eût été exposée de bonne heure aux contestations continuelles des Patriciens, & des Plebeiens. C'est une espece de miracle qu'elles lui aient permis de se maintenir & de s'agrandir.

(AΔ) *Il ne croioit pas qu'on fût obligé de garder la foi.*] Οὐδὲν πιστὸν ἐς Ῥωμαίους, disoit-il (b) en haranguant le peuple Romain dans le Capitole, πρὸς τυράννους, οὐδ' ἔνορκον: *Cum tyranno Romanis nulla fides, nulla jurisjurandi religio.* Cette maxime a paru deraisonnable à Grotius: voiez comment il l'a refutée dans le paragraphe 15. du chapitre 13. du second livre *De Jure belli & pacis.* Boeclerus aprouve cette refutation dans ses notes sur le chapitre 56. du 2. livre de Velleius Paterculus. En tout cas cette maxime de Rome Paienne seroit moins inexcusable que celle qu'on dit que Rome Chretienne a établie dans le Concile de Constance, qu'il ne faut point garder la foi à un heretique.

(A) *Qu'on a nommez les derniers Romains.*] Cremutius Cordus, selon Tacite (c), n'a dit cela que de Cassius, mais selon Suetone il l'a dit de tous les deux. *Objectum & Historico quod Brutum Cassiumque ultimos Romanorum dixisset* (d). Cet historien que Suetone ne nomme pas est indubitablement Cremutius Cordus. L'éloge qu'il donne à ces deux Republicains fut donné à Cassius par son camarade Brutus, lors que la nouvelle de sa mort lui fut aportée (e).

(B) *Les dernieres paroles de sa vie à injurier la vertu.*] *Malheureuse vertu*, s'écria-t-il, *que j'ai été trompé à ton service! j'ai cru que tu étois un être réel, & je me suis attaché à toi sur ce pied-là, mais tu n'étois qu'un vain nom & un fantôme, la proie & l'esclave de la fortune.* Il n'étoit pas le premier qui se fût servi de ces paroles. Un Poëte Grec les avoit mises dans la bouche d'Hercule (f). Je ne croi pas que l'on sache qui étoit ce Poëte, puis qu'un savant homme s'est contenté de lui donner le titre vague de poëte tragique. C'est en traduisant un des opuscules de Plutarque où ces paroles sont alleguées. Si l'on n'y voit pas tout ce que Dion fait dire à Brutus, on y voit en recompense quelque chose que Brutus ne disoit pas, & qui est une suite assez naturelle de ce qu'il disoit. Selon Plutarque celui qui faisoit ces plaintes d'avoir suivi la vertu comme une chose réelle, ajoûtoit qu'il avoit quitté l'injustice la source feconde des richesses, & l'intemperance la dispensatrice copieuse de toutes sortes de plaisirs (g). Je ne sai pourquoi le traducteur (h) dont je parle a donné tout un autre sens à l'original. Ce qu'il substitue ne vaut pas ce qu'il a laissé, & ne represente pas si bien l'indignation d'une personne qui se repent d'avoir suivi le chemin de la vertu, & qui supose que c'est un terroir ingrat & sterile.

(C) *Il n'avoit pas tout le tort que l'on s'imagine.*] Tant s'en faut qu'on doive le condamner à tous égards, qu'au contraire nous devons dire que jamais peut-être aucun Paien n'a rien dit de plus raisonnable, ni de plus juste. Mais afin de voir cela il faut se mettre à la place de ce Romain. Il avoit consideré la vertu, la justice, le droit, comme des choses très-réelles, c'est-à-dire comme des êtres dont la force étoit superieure à celle de l'injustice, & qui mettoient enfin leurs fideles sectateurs au dessus des accidens & des outrages de la fortune; & il éprouvoit tout le contraire. Il voioit pour la seconde fois le parti de la justice, la cause de la patrie aux pieds du parti rebelle: il voioit un Marc Antoine le plus scelerat de tous les hommes, qui les mains toutes degoûtantes du sang des plus illustres citoiens de Rome, venoit de terrasser ceux qui maintenoient la liberté du peuple Romain. Il se voioit donc malheureusement abusé par l'idée qu'il s'étoit faite de la vertu; il n'avoit gagné à son service que l'alternative de se tuër, ou de devenir le joüet d'un usurpateur, pendant que Marc Antoine avoit gagné au service de l'injustice la pleine puissance de satisfaire toutes ses passions. Voilà ce qui faisoit dire à Brutus que la vertu n'avoit aucune realité, & que si l'on ne vouloit pas être pris pour dupe, il faloit la regarder comme un vain nom, & non pas comme une chose. Mais n'avoit-il pas tort de dire cela? Distinguons; dans la these generale & absolument parlant, il avançoit une grande absurdité, une fausseté impie. Selon son hypothese, & veu le systême qu'il s'étoit fait, ses plaintes etoient bien fondées. On peut même dire que les Paiens dans l'obscurité où ils vivoient par raport à une autre vie, raisonnoient peu consequemment sur les realitez de la vertu. C'est aux Chretiens à raisonner de la sorte, & si l'on ne joignoit pas à l'exercice de la vertu ces biens à venir que l'Ecriture promet aux fideles, on pourroit mettre la vertu & l'innocence au nombre des choses sur lesquelles Salomon à prononcé son arrêt definitif, *Vanité des vanitez, tout est vanité.* S'apuier sur son innocence seroit s'apuier sur le roseau cassé, qui perce la main de celui qui s'en veut servir. Dieu sur la terre entant que dispensateur des évenemens, & distributeur des bons succès & des malheurs, n'a pas moins soumis aux loix generales la vertu & l'innocence, que la santé & les richesses. Un des plus considerables Etats de l'Europe perdoit & gagnoit pendant qu'il ne faisoit la guerre qu'injustement, il gagnoit même beaucoup plus qu'il ne perdoit. Depuis qu'il n'a que des guerres justes à soutenir, il ne fait que perdre. D'où vient cela? il étoit alors puissant, & il ne l'est plus. Concluons; quiconque s'engagera dans le systême de Brutus,

(a) *Titus Livius dec. 1. lib. 2. init. pag. 37.*

(b) *Appian. de bellis civil. lib. 2. p. m. 283.*

(c) Postulatur . . . quod editis Annalibus laudatoque M. Bruto C. Cassium Romanorum ultimum dixisset. *Tacit. annal. l. 4. c. 34.*

(d) *Sueton. in Tiber. c. 61.*

(e) *Plut. in Bruto, pag. 1005.*

(f) Ἀπεκαλοῦντος τοῦτο δὴ τὸ Ἡρακλέους· Ὦ τλῆμον ἀρετὴ, λόγος ἄρ' ἦσθ'. Ἐγὼ δέ σε ὡς ἔργον ἤσκουν· σὺ δ' ἄρ' ἐδούλευες τύχῃ. Altaque voce recitato Herculis isto dicto, O infelix virtus itane quum nihil quam nomen esses ego te tanquam rem aliquam exercui, quum tu fortunæ servieris. *Dio l. 47. sub fin.* Voiez Plutarque, *de superstit. init.*

(g) Ἀφεὶς τὴν πλουτοποιὸν ἀδικίαν, καὶ τὴν γόνιμον ἀπάσης ἡδονῆς ἀκολασίαν. Omissa divitias largiente injustitiâ, & omnis voluptatis ferace intemperantiâ. *Plut. de superstit. p. 165.*

(h) *Mr. le Fevre de Saumur.*

tort que l'on s'imagine. C'est dommage qu'il ait terni par (*D*) l'assassinat de son bienfaiteur un des plus beaux assemblages de grandes qualitez qu'un homme puisse posseder. Cette action fut condamnée par * plusieurs Romains de ce tems-là, & l'on ne peut presque point disconvenir que pour le moins elle n'ait été disproportionnée aux circonstances, je veux dire (*D*Δ) qu'elle n'ait été commise mal à-propos. Vous en trouverez la preuve dans Dion Cassius. Il suivit la secte des Stoïciens; il aimoit les livres (*E*) & en faisoit: il étoit bon Orateur; & comme il avoit choisi

** Voiez dans la remarque DΔ les paroles de Tacite.*

tus, & regardera la vertu comme la source des bons succés temporels, courra risque de se plaindre un jour comme lui d'avoir pris pour une chose ce qui n'est qu'un nom.

Refutation de ceux qui pretendent que l'injustice est un moien de prosperer.

Mais gardons nous bien des observations fougueuses de ces esprits extrêmes, qui pretendent qu'avoir tort dans une cause, est un bon moien de la gagner. Disons au contraire que toutes choses étant egales d'ailleurs, c'est un très-bon adminicule pour remporter la victoire, que d'avoir de son côté la raison & la justice. Les desordres du genre humain quelque grans qu'ils soient, ne sont pas encore parvenus à un tel comble qu'on puisse dire que le droit éloigne ou retarde la victoire. Il n'y a pas long tems (*w*) que je me trouvai dans une conversation où l'on parloit de deux Princes qui avoient été nommez à une très-haute dignité. Il n'y eut point de partage de conjectures, on s'accorda à predire qu'un tel (*x*) rendroit nulles les pretensions de son concurrent. On se fondoit sur plusieurs raisons qu'on articula: l'interêt de toute l'Europe à favoriser l'un des deux antagonistes; la situation des païs d'où chacun d'eux devoit attendre du secours, la trop grande (*y*) puissance du promoteur de celui dont on predisoit le mauvais succés, cent autres choses furent alleguées. Vous croiez avoir tout dit, s'écria fort brusquement un François qui n'avoit point encore parlé, mais c'est un abus, je vais vous fournir une raison qui est des plus fortes. Un tel a le droit de son côté: son élection est reguliere, il faut qu'il succombe: l'election de l'autre a tous les defauts possibles, elle est contraire aux formalitez les plus essentielles, & aux loix les plus fondamentales de la nation; cela seul seroit capable de lui assûrer la superiorité & le triomphe. On se moqua de cet argument, & il y eut des personnes qui voulurent bien se donner la peine de l'examiner de sens froid, & qui dirent que l'injustice par elle-même est plus propre à prejudicier à une cause, qu'à la faire reüssir, & que ce n'est que par accident qu'en plusieurs rencontres la justice est un obstacle aux bons succés. Il arrive très-souvent que ceux qui agissent pour la bonne cause sont moins actifs que leur adversaire. Ils se flatent comme faisoit Brutus que le ciel se declarera pour eux; ils s'imaginent que le bon droit n'a pas besoin d'autant d'apuis que l'injustice: là-dessus ils relâchent leur vigilance, & quelquefois même ils sont si honnêtes gens qu'ils ne voudroient pas emploier de mauvais moiens pour soutenir le bon parti. Mais ceux qui s'engagent à faire valoir de mauvaises causes, ne font point scrupule d'ajoûter iniquitez à iniquitez, & dans la defiance qu'ils ont, ils recourent avec une extrême activité à tous les expediens imaginables; (*z*) ils n'oublient rien de ce qui peut ou avancer leur afaire, ou retarder les progrés de l'ennemi. On peut même supposer dans l'hypothese des bons & des mauvais Anges que par les mêmes principes ceux-ci sont bien plus actifs. Quoi qu'il en soit, il n'y a nulle consequence à tirer de la justice, ou de l'injustice d'une cause à son bon succés, & hormis les cas où Dieu agit par miracle, ce qui n'arrive que rarement, le sort d'une afaire est attaché aux circonstances, & au concours des moiens que l'on emploie. C'est par là qu'il arrive quelquefois que l'injustice succombe, & que l'on peut s'ecrier, *tandem bona causa triumphat*.

(*w*) *On écrit ceci en 1698.*

(*x*) *Cela est arrivé effectivement.*

(*y*) *Confer quæ supra pag. 544. col. 2.*

(*z*) *Notez qu'en quelques rencontres ils échoüent parce qu'ils n'osent pas être assez méchans.*

(*D*) *Qu'il ait terni par l'assassinat* de Jules Cesar *un des plus beaux assemblages.*] Les flateurs les plus outrez des descendans de Cesar ne trouvoient que cette tache (*a*) dans Brutus. Celui qu'il fit mourir, je l'avouë, meritoit la mort, cent mille vies s'il les avoit euës n'auroient pas suffi à l'expiation de son crime; mais ce n'étoit point à 3. ou 4. particuliers d'entreprendre de le punir. Apliquons donc ici la maxime, *passio justa actio injustissima*. Leur entreprise d'ailleurs étoit fort contraire aux interêts de la patrie; l'évenement le montra, & il n'étoit pas mal-aisé de le prevoir. Voiez Seneque qui a dit si noblement qu'en l'état où étoient alors les choses, il ne faloit pas esperer le retour du gouvernement republicain. Les mœurs des Romains étoient changées; le prix de l'ambition étoit trop grand; le poste d'où l'on vouloit faire tomber le vainqueur du grand Pompée étoit tellement envié, qu'il étoit facile de pressentir qu'à mesure qu'on l'ôteroit à une personne, plusieurs autres se presenteroient pour le remplir. (*b*) *Cum vir magnus fuerit* (M. Brutus) *in aliis, in hac re videtur vehementer errasse; ibi speravit libertatem futuram, ubi tam magnum præmium erat & imperandi, & serviendi; aut existimavit civitatem in priorem formam posse revocari, amissis pristinis moribus; futuramque ibi æqualitatem civilis juris, & staturas suo loco leges, ubi viderat tot millia hominum pugnantia, non an servirent; sed utri. Quanta vero illum aut rerum natura, aut urbis suæ tenuit oblivio, qui uno interempto, defuturum credidit alium, qui idem vellet, cum Tarquinius esset inventus post tot reges ferro ac fulminibus occisos?*

(*a*) Hunc exitum M. Bruti partium septimum & trigesimum annum agentis fortuna esse voluit: corrupto animo ejus in diem quæ illi omnes virtutes unius temeritate facti abstulit. *Paterculus l. 2. c. 72.*

(*b*) *Seneca de Benef. l. 2. c. 20.*

(*D*Δ) *Qu'elle n'ait été commise mal à-propos. Vous en trouverez la preuve dans Dion Cassius.*] Cet historien observe deux choses, 1. Qu'une fureur de scelerat s'empara de quelques-uns qui portoient envie à Jules Cesar, & les poussa à le tuer injustement. 2. Qu'encore qu'ils alleguassent le beau pretexte de retablir la liberté, leur action fut réellement impie, & replongea dans les seditions un Etat qui commençoit à goûter les avantages d'une bonne administration. Il declare ensuite que la Monarchie est preferable au gouvernement democratique, & que l'histoire Greque & même l'histoire Romaine prouvent que les villes & que les particuliers ont senti plus de douceurs, & beaucoup moins d'adversitez sous l'autorité d'un seul, que sous le gouvernement populaire; que s'il y a eu des Etats qui aient fleuri sous un tel gouvernement, cela n'a duré que jusques à ce qu'ils eussent aquis un certain point de grandeur, & de puissance, au delà duquel on n'a vu que des discordes causées par l'envie & par l'ambition; & qu'ainsi puis que la ville de Rome se voioit alors maîtresse d'une infinité de nations, & comblée de richesses & de gloire, il étoit impossible que les habitans n'y lâchassent point la bride à leurs passions au milieu de la liberté Republicaine, & encore plus impossible qu'en ne refrenant point leur cupidité, ils s'accordassent entr'eux. (*c*) *Ἀδύνατον μὲν ἐν δημοκρατίᾳ σωφρονῆσαι, ἀδυνατώτερον δὲ, μὴ σωφρονήσαντας ὁμονοῆσαι. In populari republica statu impossibile erat cives animis suis moderari; atqui continentia sublata ut concordes permanerent, id adhuc minus fieri poterat.* Que si Brutus & Cassius avoient bien consideré ces choses, ils n'eussent jamais tué le chef de la Republique, ni plongé par là leurs personnes, & tout l'Empire Romain dans une infinité de malheurs (*d*). Notez que Xiphilin (*e*) a desaprouvé en ceci Dion Cassius; mais je ne croi pas que personne puisse raisonnablement nier qu'au point de grandeur où les Romains étoient parvenus, qui les avoit accoutumez au luxe, & à l'ambition, ils eussent pu jouïr d'aucune tranquillité ni dans les Provinces, ni dans la ville capitale sous le gouvernement democratique. Il y avoit assez long tems que Rome n'étoit Republique que de nom. Le changement de gouvernement sera toujours inevitable dans les Etats populaires qui s'amuseront à conquerir. Ils doivent, s'ils veulent se conserver, fuir comme la peste toutes les guerres offensives, & se contenter d'une petite étenduë de païs; ils doivent s'agrandir, se fortifier *intensive*, & non pas *extensivè*, s'il m'est permis d'emploier cette distinction de l'Ecole.

(*c*) *Dio Cassius lib. 44. p. m. 273.*

(*d*) *Tiré de Dion Cassius lib. 44. init.*

(*e*) *Xiphil. epit. Dion. lib. 44. init. pag. m. 25.*

J'ai dit dans le corps de cet article que plusieurs Romains desaprouverent l'action de Brutus; il faut en alleguer un temoin. (*f*) *Die funeris* (Augusti) *milites velut præsidio stetere, multum irridentibus qui ipsi viderant, quique à parentibus acceperant diem illum crudi adhuc servitii, & libertatis improsperè repetitæ, cum occisus Dictator Cæsar, aliis* PESSIMUM *aliis pulcherrimum facinus videretur.* Consultez Forstnerus sur ce passage de Tacite, & Boeclerus sur le chapitre 56. du 2. livre de Paterculus.

(*f*) *Tacit. annal. lib. 1. cap. 8.*

(*E*) *Il aimoit les livres & en faisoit.*] Plutarque (*g*) raconte que Brutus au plus fort des guerres civiles, emploioit une partie de la nuit à étudier. Il abregea l'histoire Romaine de (*h*) Fannius, & celle (*i*) d'Antipater: il fit un livre des devoirs, *de officiis*, cité par Charisius & par Priscien. C'est sans doute celui que Seneque (*k*) apelle *περὶ καθήκοντος*. Ciceron (*l*) & Seneque (*m*) parlent de celui *de virtute*: Diomede fait mention de celui *de patientia*. Il nous reste encore quelques-unes des lettres de Brutus, soit en Grec qui

(*g*) *Plut. in Bruto, pag. 1000. E.*

(*h*) *Cicero ad Attic. l. 12. epist. 5.*

(*i*) *Id. ib. l. 13. ep. 8.*

(*k*) *Seneca epist. 95.*

(*l*) *Cicero Tuscul. 1. & de finib. 1.*

(*m*) *Seneca consol. ad Helviam c. 9.*

choisi pour sa part le style concis & † grave, il ne faut pas s'étonner qu'il trouvât destituée de nerfs l'éloquence (F) de Ciceron. Il a eu un excellent panegyriste en la personne de cet Orateur, dont il fut infiniment estimé dès son enfance †. Il étoit plus (G) âgé que Paterculus ne dit. Il ne faloit pas decider qu'il descendoit de ce (H) Brutus qui chassa Tarquin, & qu'il avoit été adopté (I) par Jules Cesar. C'est neanmoins ce que Moreri decide. Je ne dis rien de ses pechez d'omission.

Je ne saurois passer sous silence la preuve que nôtre Brutus donna de son amour pour la justice au commencement de la guerre de Cesar & de Pompée. Il étoit fils d'un homme que Pompée avoit fait mourir, il avoit donc le plus grand sujet du monde de haïr Pompée: il n'avoit point caché sa haine, il n'avoit jamais daigné ni le saluër, ni lui parler; cela fit croire qu'il s'attacheroit à la faction de Jules Cesar, neanmoins il entra dans le parti de Pompée parce qu'il le prit pour le (K) meilleur, & pour le plus juste, & qu'il jugea qu'il faut preferer les interêts de la patrie,

† Gravitatem Bruti. *Quintil. l. 12. c. 10. p. m. 580.*

† *Voiez Ciceron in Bruto, in Philippicis & alibi.*

(a) *Apud Cicer. ep. 46. ad Att. l. 12.*

(b) *Plut. in Bruto p. 985. E.*

(c) *Dial. de caussis corr. eloq.*

(d) *Quintil. l. 9. c. 4. pag. m. 448.*

(e) *Cicero in Bruto, p. m. 447.*

(f) *Id. ib. pag. 343.*

(g) *Sigonius in fastis.*

(h) *Lib. 2. c. 72.*

(i) *Lib. 5.*

(k) [illegible] Ut qui sagaciùs res Romanas investigarunt, scripto tradiderunt.

(l) *Dio lib. 44.*

(m) [illegible] Sororem eorum (*Vitelliorum*) habebat Brutus in matrimonio, & ex ea numerosam prolem. *Plut. in Valerio pag. 98. D.*

(n) *Dio ubi supra.*

(o) *Cicero Philipp. 1.*

(p) *Id. Philipp. 2.*

(q) *Voiez ce qui sera dit dans l'article* Cassius *famille.*

qui ont été imprimées à part, soit en Latin parmi celles de Ciceron. Il avoit fait l'eloge de Caton, & Cesar n'avoit pas trouvé cette piece trop bien écrite. *Bruti Catone lecto se sibi visum disertum* (a). La harangue qu'il fit dans le Capitole touchant le meurtre de Cesar plut beaucoup à Ciceron, encore qu'ils n'eussent pas le même gout sur l'éloquence. Voiez la 1. lettre du 15. livre à Atticus. Je ne sai s'il acheva l'abregé de l'Histoire de Polybe auquel il travailloit (b) dans le camp même de Pompée la nuit qui preceda la bataille de Pharsale.

(F) *Destituée de nerfs l'éloquence de Ciceron.*] L'Auteur du Dialogue *de caussis corruptæ eloquentiæ* nous aprend cela: *Ciceronem*, dit-il, *male audivisse à Bruto, ut ipsius verbis utar tanquam fractum atque elumbem.* Ciceron lui rendoit le change: il trouvoit le style de Brutus negligé, & mal lié: *Ciceroni* (c) *visum Brutum otiosum atque disjunctum.* Le style de Brutus avoit un autre defaut, c'est qu'il étoit plein de vers; *Versus hi fere excidunt, quos Brutus ipso componendi ductus studio sæpissime facit* (d). Ciceron avouë que Brutus desaprouvoit assez franchement le goût de lui Ciceron en matiere de bien dire. Voiez la 20. lettre du 14. livre à Atticus.

(G) *Il étoit plus âgé que Paterculus ne dit.*] Il nâquit dix ans (e) après qu'Hortensius eut commencé de plaider: Hortensius fit cela (f) sous le Consulat de Lucius Crassus & de Quintus Scævola: ce Consulat tombe sur l'an (g) de Rome 658. Il faut donc que Brutus soit né l'an 668. & qu'étant mort l'an 711. il ait vécu 43. ans. Paterculus (h) a donc eu tort de ne lui donner que 37. ans de vie.

(H) *Qu'il descendoit de ce Brutus qui chassa Tarquin.*] Denys d'Halicarnasse (i) soutient que nôtre Marc Brutus n'étoit pas issu de celui-là. C'est l'opinion, dit-il, des historiens qui ont recherché ces choses avec la plus grande exactitude (k), & ils aportent plusieurs preuves de ce fait, & entre autres celle-ci. Les *Junius* & les *Brutus* qui ont paru dans la suite étoient de famille Plebeienne, comme il paroît par les Tribunats du peuple qu'ils ont exercez. Or il est certain que les *Junius* du tems de Tarquin étoient de Maison Patricienne. L'historien que j'ai cité trouve que cette raison est très-forte. [illegible] *Signum cui facile contradici non possit.* Dion declare nettement que le premier Brutus fit mourir les deux seuls enfans qu'il avoit, qui étoient encore petits garçons (l). Cela sans doute est de plus grand poids que l'autorité de Plutarque, qui dit que ce Brutus avoit bon nombre d'enfans (m). Ciceron aiant parlé en orateur dans ses Philippiques, & non pas en historien, n'est pas bien propre à affoiblir le temoignage de Denys d'Halicarnasse & de Dion: mais en tout cas il est propre à faire voir que les Brutus de son tems se disoient issus de celui qui delivra Rome de la tyrannie de Tarquin, & Dion (n) ne nie point que l'on n'abusât à Rome de la conformité des noms pour exhorter Brutus à conspirer contre Cesar, comme l'ancien Brutus duquel il étoit issu, disoit-on, avoit conspiré contre Tarquin le Superbe. Plusieurs seront bien aises de trouver ici les paroles de Ciceron. *Fuerit ille L. Brutus qui & ipse regio dominatu Rempublicam liberavit, & ad similem virtutem & simile factum stirpem jam prope in quingentesimum annum propagavit* (o). *Si auctores ad liberandam patriam desiderarentur illis auctoribus, Brutos ego impellerem, quorum uterque L. Bruti imaginem quotidie videret, alter etiam Ahalæ. Hi igitur his majoribus ab alienis potius consilium peterent quàm à suis, & foris potius quam domi* (p)? On ne peut pas faire grand fond sur ces paroles (q), parce qu'un Orateur se soucie peu que de tels faits soient certains; il se contente qu'une partie du peuple les croie. Mais voici un historien qui se range du parti de Ciceron; & qui allegue des preuves. Plutarque affirme que Marc Brutus descendoit de celui qui chassa Tarquin, & qu'il n'y eut que les amis de Jules Cesar qui en haine de son assassin divulguerent que le premier Brutus ne laissa aucune posterité, & que les autres Brutus descendoient du maître d'hôtel du premier (r). Il ajoûte que le Philosophe Posidonius dans l'un de ses livres assûroit que Lucius Brutus avoit eu trois fils, dont le dernier fut la tige des autres Brutus, & que de son tems il y avoit des hommes illustres de cette famille qui ressembloient de visage à la statuë de Lucius Brutus. Joignons à ceci que la raison qui paroît si forte à Denys d'Halicarnasse n'est point sans replique, veu qu'il y a des exemples que des Maisons Patriciennes sont devenues Plebeiennes (s). Un savant homme debite que, selon Plutarque, les ennemis que Brutus s'étoit attirez par l'assassinat de Jules Cesar, assûroient que cela étoit arrivé à la famille Junia. *Sed & fieri potuisse ut Junia gens à patriciis ad plebem transiverit, & scribit Plutarchus id ab iis qui ob Cæsaris necem Brutis erant infensi fuisse jactatum* (t). Si Plutarque disoit cela il choqueroit directement le sens commun. Que doit-on faire dans ce conflit de raisons & de temoins? Toute autre chose que Mr. Moreri. On doit demeurer neutre; mais si l'on veut être decisif, il faut preferer le parti de Denys d'Halicarnasse & de Dion, à celui de Ciceron & de Plutarque.

(I) *Qu'il avoit été adopté par Jules Cesar.*] Je ne pense pas qu'aucun Auteur digne de foi ait dit cela. Il eût falu dire que Cesar l'apelloit (v) son fils, & qu'il croioit même être son pere à cause de ses galanteries avec Servilia mere de Brutus. Voiez l'article de cette Dame.

(K) *Parce qu'il le prit pour le meilleur, & pour le plus juste.*] Il n'étoit point de ceux qui haïssent le tyran, mais non pas la tyrannie; ou qui aiment non la liberté, mais la personne de celui qui se declare pour la liberté. Il haïssoit Pompée, & neanmoins il le seconda: il avoit toutes les raisons du monde d'aimer Cesar, & neanmoins il conspira contre lui; c'est qu'il crut que Pompée soutenoit la cause de la patrie, & que Cesar étoit devenu tyran. Cette droiture de ses intentions passa pour un fait certain; on ne jugeoit pas ainsi de celles de Cassius son collegue; car on se persuada qu'il travailloit beaucoup plus pour son agrandissement particulier, que pour l'avantage de Rome. (w) [illegible] *Omnino arbitrabantur* (Cassium) *bellum gerere & circumcursitare, & discrimina subire potius ad quærendam sibi potentiam, quam civibus libertatem.* On peut confirmer cela par un autre endroit de Plutarque. (x) [illegible] *Verùm ferocis vir animi Cassius, magisque privatim Cæsari, quam publicè tyranno infestus, incendit & stimulavit Brutum. Dicitur Brutus regnum non tulisse, Cassius odisse regem.* On ne croioit pas que Pompée en eût bien usé s'il eût gagné la victoire, il se seroit maintenu dans l'autorité sous le titre de Dictateur ou de Consul perpetuel, ou sous le nom de quelque autre charge moins odieuse. Cinna, Marius, Carbon n'avoient pris les armes que pour devenir tyrans: la conquête de la patrie étoit le prix qu'ils se proposoient de remporter (y): mais on avoit une toute autre pensée de nôtre Brutus; ses ennemis mêmes le disculpoient là-dessus: plusieurs personnes avoient oüi dire à Marc Antoine que c'étoit le seul des conjurez qui eût été dirigé par la beauté aparente de cette action. Les termes de Plutarque ont beaucoup de force. (z) [illegible] *At Bruto perhibent ne hostes quidem* eam

(r) *Plut. in vita Bruti initio pag. 984.*

(s) *Sueton. au 2. chap. de la vie d'Auguste en donne pour exemple la famille Octavia.*

(t) *Abram. in Cicer. Philippicam I. pag. 488.*

(v) *C'est ainsi qu'il le nomma en le voiant du nombre des conjurez.* Sueton. in Jul. c. 82.

(w) *Plut. in Bruto pag. 997. D.*

(x) *Id. ib. pag. 987. D.*

(y) *Id. ib. pag. 997.*

(z) *Id. ib. D.*

patrie, aux ressentimens & aux interêts personnels *. Je ne parlerai point de la tendresse que Cesar marqua pour lui avant la bataille de Pharsale, par les ordres qu'il donna à ses Capitaines de lui faire bon quartier, ou même de le laisser échaper en cas qu'ils ne pussent le resoudre à se rendre †. Je ne parlerai point non plus du bon accueil qu'il lui fit après la bataille; mais je dirai quelque chose de l'entretien particulier qu'il eut avec lui sur la route que Pompée pouvoit avoir prise. Brutus en parla d'une maniere qui fit juger à Cesar que Pompée s'étoit retiré en Egypte ‡, & cela étoit vrai. Quelques-uns pretendent que Brutus est fort blâmable d'avoir donné ces ouvertures au (*L*) vainqueur.

☞ BRUTUS (JEAN MICHEL) savant homme au XVI. siecle, étoit de (*A*) Venise, & il y eut je ne sai quoi qui l'obligea d'en sortir, & qui pouroit le faire prendre pour un exilé. Il étudia à Padouë, & s'attacha particulierement aux conversations, & aux leçons de Lazare Bonamicus β. Il voiagea (*B*) beaucoup, mais cette vie ambulatoire ne l'empêcha pas de devenir docte, ni de composer. Il écrivoit poliment, quoi qu'il μ condamnât les scrupules de la secte Ciceronienne, & il peut passer pour un fort bon Humaniste. Les notes qu'on a de lui sur (C) Horace, sur Cesar, sur Ciceron &c. en sont de très-bonnes preuves. Nous verrons ce qu'il repondit à ceux qui lui imputerent le plagiarisme. Il ne se contenta pas de faire des livres, il donna aussi ses soins

* *Plut. in Bruto pag.* 985. *Voiez le aussi in Pompeio pag.* 653.

† *Id. in Bruto ib.*

‡ *Id. ib. pag.* 986.

β *Joh. Mich. Brutus epist. pag.* 596. *edit.* 1698

μ *Ibid. pag.* 588.

eam objectasse varietatem: imò ex Antonio etiam multos audivisse, quum diceret solum se putare Brutum adortum Cæsarem facti splendore & opinato bono adductum, alios in illum conspirasse odio provectos & invidia. Ce fut peut-être ce qui obligea Marc Antoine à (*a*) rendre bien des honneurs au corps mort de Brutus, & Octave à laisser en son entier dans Milan (*b*) la statuë de cet illustre conspirateur.

(*L*) *Que Brutus est fort blâmable d'avoir donné ces ouvertures au vainqueur.*] Je ne puis aquiescer à l'apologie que Don Francisco de Quevedo a tâché de faire de cette action. Il pretend qu'il étoit permis à Brutus dans l'état où étoient alors les choses, de venger la mort de son pere en decouvrant à Cesar le chemin qu'il faloit prendre afin de poursuivre le vaincu. S'il n'y avoit pas de meilleures choses que celle-là dans l'Ecrit (*c*) de cet Espagnol, il n'en faudroit point faire le cas qu'il merite. J'aimerois mieux alleguer pour la justification de Brutus, 1. qu'il n'avoit eu aucune part à la confidence de Pompée touchant le choix d'un lieu de retraite, 2. qu'il ne voioit pas qu'en communiquant ses conjectures à Cesar, il pût empirer la malheureuse destinée du fugitif, car peut-être s'imagina-t-il que l'Egypte paroîtroit un si bon asyle qu'on ne se resoudroit pas à y aller attaquer le grand Pompée. Quoi qu'il en soit, admirons ici la sagacité de son jugement, il devina tout-à-fait bien quelle étoit la route que le chef vaincu avoit choisie. Il ne fut pas moins bon prophete dans une autre conjoncture, ce fut lors qu'il condamna l'imprudence de Marc Antoine, qui aiant pu se faire compter parmi les Brutus, les Cassius, & les Catons, s'étoit uni comme un accessoire à Octavius. S'il n'est pas vaincu avec lui, ajoûta-t-il, on les verra bientôt sous les armes l'un contre l'autre (*d*).

(*A*) *Etoit de Venise, & il y eut je ne sai quoi qui l'obligea d'en sortir.*] Les paroles que je vais copier, & qui sont tirées de la page 1067. de la nouvelle édition de ses lettres, temoignent qu'il ne sortit pas volontairement de son païs, & que neanmoins il le quitta sans qu'il y allât de son honneur: *Nam quod illa* (patria) *hoc tempore careo, neque ulla illius culpa hoc, neque dedecore ullo meo accidit, sed fortuna injuria. Ejus enim mihi iniquitate ereptus est inter meos locus quem Majores mei per CCC annos retinuerunt honestissimum.* Cela direz-vous, ne prouve pas qu'il fût de Venise; mais vous ne douterez pas qu'il n'en fût si vous consultez la suite de ce passage: *Quo quidem,* continuë-t-il parlant à un Venitien qui l'exhortoit à écrire l'histoire de la Republique de Venise, *cum adsum, non possum æquo animo carere, fore ut aliquando eundem cum pristina fortuna recuperem, tua gratia fretus non despero. Sed ne hæc nos cura magnopere angat, quot (e) patria nostra habet, qui has illi partes possunt egregie præstare? Neque enim etsi est Petrus Bembus jam, & Andreas Navagerius mortuus, summi homines, & quorum est apud posteros merito futurum semper illustre nomen, simul etiam cum iis est lumen eloquentiæ in civitate extinctum.*

(*B*) *Il voiagea beaucoup.*] Il passa une partie de sa vie en Espagne, en (*f*) Angleterre, en France, en Allemagne, en Transilvanie, & en Pologne. Il remarque qu'il eut beaucoup de maux à souffrir dans son voiage d'Espagne (*g*), mais qu'il avoit vu tranquillement la plupart des Cours de l'Europe, & qu'il avoit aquis par ce moien une assez grande experience des choses pour pouvoir écrire l'histoire. (*h*) *Magna quædam res est* historiam scribere: qua quidem *ego in re ita sum per multos annos versatus, ut me longa jam exercitatio doceat, quam prudenter ea sit & cunctanter attingenda. Qua autem ego re confisus & scribere jam instituerim, & nunc quidem . . . . . scribendi studio insistam, dicerem, si id mihi per meam modestiam liceret: certe ut non me destituat spes eo perveniendi, quo contendo, non ingenio confido magis, cujus haud me pœnitet tamen, quam diligentia & studio, usu quidem rerum tanto, quantum esse in eo homine æquum est, qui magnam Europæ partem, aulas fere Regum omnium maximorum per summum otium lustravit. Itaque si quæ mihi incommoda (id quod necesse fuit) tot terras obeunti obtigerunt, fit quidem fructu, quem ex his capio, maximo quidem ac uberrimo, eorum etiam ut mihi sit jucunda recordatio.* Il a raison de pretendre que les lumieres qu'on peut aquerir en voiageant sont très-utiles à ceux qui composent une histoire. Ils devroient tous meriter qu'on leur apliquât ce qui se disoit (*i*) d'Ulysse.

(C) *Les notes qu'on a de lui sur Horace, sur Cesar, sur Ciceron . . . . . Ce qu'il repondit à ceux qui lui imputerent le plagiarisme.*] Ses observations sur les 4. livres des Odes d'Horace, & sur l'epodon furent imprimées à Venise chez Paul Manuce avec celles de Lambin l'an 1566. *in* 4. Ses scholies sur Jules Cesar avoient été imprimées chez le même Manuce l'an 1564. *in* 8. On les a inserées dans l'édition de Jungerman à Francfort l'an 1606. comme l'observent les Journalistes d'Utrecht (*k*), qui observent aussi qu'il fit imprimer in douze les Oeuvres de Ciceron avec des notes chez Antoine Gryphius l'an 1571. Ils raportent ce que j'ai à dire sur l'autre point de mon texte. On l'avoit accusé de s'être servi des observations de Lambin sur Ciceron; il écrivit à Lambin qu'il pouvoit aller aux sources aussi bien que lui, & que lors qu'il emploioit les pensées d'un autre Ecrivain, il le citoit ponctuellement, par où il se mettoit à couvert de tout reproche de volerie; car si c'étoit prendre, ce n'étoit pas derober: „ (*l*) *Falsam hanc opinionem Lambino eripere „ conatur, his inter alia verbis utens:* (*m*) Quisquis is est, „ qui me in his, quæ scripta edidi, surripuisse ab ullo „ affirmet, quæ transferrem in mea; is neque plane „ me novit, & facit ipse ut se prodat, tacente etiam „ me: Ut enim qui aqua indigent, ubi facultas sit, è „ fonte sumere, quam è rivo malunt; egentes, divitum adire, quam infimorum domus: Ita, mi Lambine, ut bene sis à literis & ab ingenio paratus, cum „ mihi iidem fontes pateant, è quibus tu hausisti, „ (nondum enim exaruerunt) æque pateant eorum penetralia &c. stulte faciam, si de tuo surripiam, non „ minus quam tu, si inducas animum surripere de „ meo. *Postea addit, se sumpsisse quidem ab aliis, non „ vero surripuisse. Sumere enim eum, qui, à quo mutuetur, indicet; & laudet, quem auctorem habeat: „ Surripere vero qui taceat, qui ex alterius industria „ fructum quærat; quod quidem à se omnino alienum „ esse dicit.* „ Ces Mrs. ignorent si son livre *de instauratione Italiæ* a vu le jour: je n'en sai rien non plus: il en fait mention dans la page 620. 1007. & 1071. de ses épitres, & il en raporte des fragmens. Au reste ce qu'il composa sur Cesar ne consistoit point uniquement en scholies & en *variæ lectiones.* Il en donne une idée plus avantageuse dans le passage que je vais copier: (*n*) *Habeo in manibus Cæsaris commentarios, multis à me animadversionibus emendatos, quibus justum volumen accedet, in quo, certo ordine, politissimi scriptoris voces phrasesque omnes, tum, quod permagni faciendum est, rerum omnium descriptiones in locos communes redacta habentur; ut si cui sit scribenda historia, & lauta supellex, & luculenta ex tanti scriptoris monumentis, ad exornanda atque illustranda quæ velit, suppeditentur. Eum librum Basileæ excusum animus est inscribere Transylvaniæ principi.*

(*a*) *Id. ib. pag.* 1009. C.

(*b*) *Id. ib. pag.* 1011. D.

(*c*) *C'est un commentaire sur une partie de la vie de Brutus composée par Plutarque. Il a été traduit d'Espagnol en Latin par Grasswinckel. Cette traduction Latine fut imprimée à la Haie l'an* 1660. in 4. *& ne vaut pas l'original.*

(*d*) *Plut. in Bruto pag.* 997. F.

(*e*) *Il dit dans la page* 1071. At ne cui tamen videar esse oblitus hanc mihi patriam esse.

(*f*) *Voiez la page* 1109. *de ses lettres Edit. de Berlin* 1698.

(*g*) *Ibid. pag.* 1065.

(*h*) *Jo. Mich. Brutus epistol. pag.* 1064. *Voiez aussi pag.* 432.

(*i*) Qui mores hominum multarum vidit & urbes. *Horat. de arte poët.*

(*k*) *Au mois de Juillet & d'Août* 1698. *pag.* 566.

(*l*) *Journal d'Utrecht ubi supra pag.* 565. 566.

(*m*) *Brutus pag.* 599. *epistol. edit.* 1698. *cités ibid.*

(*n*) *Idem. ibid. pag.* 220.

foins à deterrer (D) des manuscrits, & à les mettre sous la presse. Il passa quelques années à Lion, d'où selon toutes les aparences il alla à Bâle. Il y β reçut mille honnêtetez du savant Theodore Zuinger Auteur du *theatrum vitæ humanæ*. Il étoit en Transilvanie γ dès le commencement de l'année 1574. Il y avoit été attiré par le (E) Prince Etienne Battori pour composer δ une histoire de ces païs-là, & il se louë beaucoup ξ de l'accueil qui lui fut fait. Une de ses lettres datée de Cracovie le 23. de Novembre 1577. nous aprend θ qu'il avoit suivi ce Prince alors Roi de Pologne à l'expedition de Prusse. On lui donna un apartement commode dans le Château de Cracovie κ, afin qu'il pût s'attacher plus aisément à ses (F) fonctions d'historiographe. Il quitta la Pologne après la mort de ce Monarque λ, & entra chez Guillaume de Saint Clement Ambassadeur du Roi d'Espagne à la Cour de l'Empereur. Il fut honoré μ du titre d'historiographe de sa Majesté Imperiale. Il étoit à Prague le premier de Janvier 1590. φ date d'un livre qu'il dedia à l'Ambassadeur Espagnol dont j'ai parlé. Il devoit avoir alors 73. ans, puis qu'il remarque dans une lettre datée du 19. d'Août 1582. qu'il π étoit parvenu à la 65. année. Il fait mention du mariage ‡ de sa fille dans une lettre datée de Clausembourg le 23. de Janvier 1574. Il eut beaucoup de part à l'amitié de Dudithius, & à celle de Craton. Celui-ci avoit porté * l'Empereur Maximilien à le retenir à son service. Je ne sai point ce que devint Jean Michel Brutus depuis l'an 1590. ni où ni quand il mourut. Ses Ecrits devenus fort rares étoient souhaitez si ardemment des conoisseurs, qu'on aprit avec une extrême joie dans la Republique des lettres que † Mr. Cramer avoit entrepris d'en procurer une nouvelle édition. La premiere partie de ce dessein (G) est dejà executée, & l'on fait esperer les autres en peu de tems. On dit que l'histoire de Florence composée par nôtre Brutus, & imprimée à Lion l'an 1562. n'est point favorable ǂ à la Maison de Medicis, & qu'elle deplut extremement au Duc de Florence. Je n'ai point trouvé parmi les lettres de cet Auteur celle qu'il avoit promis d'y joindre, & où il devoit (H) traiter de la mauvaise coutume qui s'est introduite depuis long tems, de donner les mêmes titres pompeux aux personnes à qui l'on écrit en Latin, qui leur sont donnez

β *Id. ib. pag.* 509.
γ *Id. ib. pag.* 515.
δ *Id. ib. pag.* 294. *item p.* 69.
ξ *Id. ib. pag.* 511. *Voiez aussi pag.* 293.
θ *Id. ib. pag.* 330.
κ *Ib. pag.* 328. 329.
λ *Ibid. pag.* 898.
μ *Ibid. pag.* 901.
φ *Ibid. pag.* 900.
π *Ibid. pag.* 355.
‡ *Ibid. pag.* 510.
* *Ibid. pag.* 283.
† *Je parle de lui dans la remarque C de l'article* Gretserus. *Il a été precepteur du Prince Electoral de Brandebourg.*
ǂ *Cela ne s'accorde point avec ce qui fut écrit par François Lusinus à l'Auteur,* ibid. pag. 1145.

(D) *A deterrer des manuscrits, & à les mettre sous la presse.*] Il fut le premier qui fit voir le jour aux dix livres de Barthelemi Facius *de rebus ab Alphonso I. rege Neapolitano gestis.* Il les fit imprimer à Lion chez Gryphius l'an 1560. *in* 4. Il publia deux ans après au même lieu *Francisci Contareni libros tres de rebus in Hetruria à Senensibus gestis*, Ouvrage qui fut rimprimé à Venise l'an 1623. *in* 4. Il publia en Pologne (a) l'an 1581. les trois livres de Callimachus Experiens *de rebus gestis Uladislai Ungarorum & Polonorum Regis.*

(E) *Attiré par le Prince Etienne Battori.*] Simon Forgats qui avoit dessein de composer une histoire de Hongrie, souhaita d'avoir (b) auprès de lui Jean Michel Brutus afin d'en être secondé dans ce travail, & pour cet effet il lui proposa des conditions honorables & avantageuses qu'il crut capables de l'attirer en Transilvanie. Brutus (c) étoit alors à Venise, & ne parut pas fort afamé de ce voiage, car huit ans après (d) il n'y avoit rien de conclu; enfin l'afaire fut terminée; il fit savoir (e) par une lettre datée de Bâle le 1. de Juin 1572. qu'il partiroit promptement. Il fit neanmoins un voiage en France avant que de commencer celui-là. Je trouve qu'il écrivit au Prince de Transilvanie (f) une lettre datée de Lion le 1. de Juin 1573. & qu'il partit de Lion (g) le 17. d'Octobre de la même année. Il arriva à Vienne en Austriche (h) le 24. de Novembre suivant.

(F) *A ses fonctions d'historiographe.*] Il devoit commencer où Bonfinius avoit fini, & conduire jusques à son tems l'histoire de ces païs-là (i). On voit dans une lettre qu'il ecrivit au Roi de Pologne le 1. de Decembre 1579. qu'il s'apliquoit diligemment à cette fonction, & que (k) des douze livres en quoi l'Ouvrage devoit être divisé, il y en avoit quatre d'achevez qui s'étendoient jusques à l'année 1542. Il avouë qu'il se sert de l'histoire de Paul Jove, mais qu'il la rectifie en divers endroits où cet Auteur s'étoit trompé, & n'avoit pas eu des instructions assez amples, ni assez exactes. Il se proposoit (l) après qu'il auroit achevé ces 12. livres d'ecrire en particulier l'histoire d'Etienne Battori. Une lettre qu'il écrivit le 15. de Janvier 1578. temoigne la passion extrême qu'il avoit de bien remplir tous les devoirs d'un historien, car il demande avec beaucoup d'empressement (m) qu'on lui permette de consulter les Archives, & qu'on lui fasse recouvrer la Bibliotheque qu'il avoit laissée en Transilvanie. Il marque qu'elle n'étoit pas nombreuse, mais composée de livres choisis, & selon les meilleures éditions, (n) *ut numero non ita copiosa est, at libris optimis, atque ex elegantissimis editionibus est instructa.* Il avoit mis dans les conditions de son marché les frais du transport de ses livres, & il avoit declaré qu'il ne sauroit vivre sans sa Bibliotheque: (o) *Præmissis, cum aliis impedimentis, bibliotheca, qua quidem carere, ut dixi, nisi ut vita simul mihi carendum sit, haud facile possum.* Il remarque aussi (p) que les Libraires de Bâle lui demandoient dejà son histoire de Hongrie. Il nous aprend dans une lettre écrite de Cracovie le 7. de Fevrier 1580. que son travail égaloit quant à la grosseur les (q) trois premiers livres de Cesar, & s'etendoit jusqu'à la prise de Lippa: il ajoûte qu'il s'etoit servi très-utilement de l'Ouvrage (r) d'Ascanius Centorius, & que ceux qui voudroient examiner de quelle maniere il écrivoit, ne trouveroient pas étrange que son livre fût petit. (s) *Multum inquis? imo tum videbitur multum, ubi leges non quantum scripserim solum, sed quid & quemadmodum id adeo scripserim.*

(G) *La premiere partie de ce dessein est dejà executée.*] Voiez le livre intitulé *Joh. Michaelis Bruti opera varia selecta, nimirum epistolarum libri V. de historiæ laudibus, sive de ratione legendi scriptores historicos liber: præceptorum conjugalium liber, epistolis & orationibus compluribus editione Cracoviensi auctiora.* Il fut imprimé à Berlin l'an 1698. *in* 8. & contient 1155. pages. Cette seconde edition est plus ample que la premiere qui est celle de Cracovie 1582. car on y a joint deux lettres que Mr. Grævius avoit recouvrées de la Bibliotheque de Breslaw, & les lettres de nôtre Brutus qui avoient été inserées dans le recueil *epistolarum clarorum virorum* qu'il avoit fait imprimer à Lion l'an 1561.

(H) *Où il devoit traiter de la mauvaise coutume . . . de donner les mêmes titres pompeux.*] J'ai trouvé cela dans une lettre qu'il écrivit à Craton l'an 1582. (t) *Credo te miraturum, cum mihi summi homines multi, in his sint maximi reges appellandi, parcum me esse his, titulis honestandis, cum nullo meo incommodo liceat in hoc genere officii effuso esse. De quibus titulis adeo mihi parum opportunus animus est epistolam scribere, quam aliis attexam.* Il declame ensuite contre la vanité dominante qui faisoit que les plus petits particuliers vouloient dans l'adresse d'une lettre, & dans les actes publics le titre de *magnifici, clarissimi, atque amplissimi*, & qu'il faloit recourir aux noms substantifs de Majesté, & d'Altesse, en parlant aux Rois, & aux Princes. Il ajoûte que sous pretexte que le titre d'Excellence avoit été avili pour avoir été prodigué aux medecins & aux legistes, le Seigneur d'un petit Etat avoit emploié tant de prieres auprès du Pape qu'enfin on lui avoit accordé le titre d'Altesse. Voici ses paroles tout du long: (v) *Tanta autem hominum levitas in hac nescio qua gloriola titillatione, ut nullus sit hoc tempore in Europa regulus, qui non se Altum, Sublimem, Excelsum appellari velit: nullus tam tenuis census privatus, qui non sibi clamet insignem fieri injuriam, nisi illi magnifici, clarissimi, atque amplissimi nomen in literarum inscriptionibus, publicis actis, regum diplomatis exstet, quasi tituli viros pariant, non titulos viri. Quid? quod cum est nobis cum regibus & viris principibus loquendum, cogimur ab iis recedentes per abstracta nomina quibus vulgo utuntur in Philosophorum scholis, cum eorum majestatibus loqui, altitudines affari, & quas vos Germani invexistis celsitudines, nostris Sublimitates invidentes. Nihil verius est quàm tenuis ditionis principem hoc tempore, cum Excellentia contempta, quasi obsolevisset inter medicos*

(a) *Brut. ib. p.* 366.
(b) *Ibid. pag.* 211.
(c) *Ibid. pag.* 215.
(d) *Ibid.*
(e) *Ibid. pag.* 216.
(f) *Ibid. pag.* 86.
(g) *Ibid. pag.* 222.
(h) *Ibid.*
(i) *Ibid. pag.* 294.
(k) *Ibid. p.* 74. 75.
(l) *Ibid. pag.* 80.
(m) *Ibid. pag.* 206. 207.
(n) *Ibid. pag.* 207.
(o) *Ibid. pag.* 219.
(p) *Ibid. pag.* 206.
(q) *Ibid. pag.* 230.
(r) *Ibid. pag.* 228.
(s) *Ibid. pag.* 230.
(t) *Id. epist. Lib.* 3. *pag.* 357. 358.
(v) *Ib. ib.*

nez en langue vulgaire. L'ancienne Rome au tems de sa gloire la plus brillante, & de sa politesse la plus accomplie ne conoissoit point cet usage-là. Brutus ne voulut point s'assujetir au nouveau style, non pas même en (*I*) écrivant à des Seigneurs Polonois. N'oublions pas qu'il eut beaucoup de chagrins à essuier en Pologne; il s'y fit des ennemis qui lui rendirent de mauvais offices, β & qui dechirerent sa reputation: ses gages γ lui étoient si mal paiez, qu'il craignoit d'être obligé à contracter de nouvelles dettes, & cette peur-là ne pouvoit pas être petite pour un homme qui comme lui avoit éprouvé plus d'une fois les rigueurs des creanciers. Il s'étoit reduit depuis long tems à ne faire qu'une petite depense, afin (*K*) de soutenir son credit sans incommoder personne, & par cette frugalité il épargna sur ses gages de la premiere année une somme qui lui servit à paier les dettes les plus pressantes. Il se proposoit de faire dans la même vuë une semblable épargne sur les gages de la seconde année *.

β *Ibid. pag.* 312. *& alibi.*

γ *Ibid. pag.* 520.

* *Ibid. pag.* 302.

BRUTUS (ETIENNE JUNIUS) Auteur deguisé d'un livre de Politique intitulé *Vindiciæ contra tyrannos.* Cherchez LANGUET.

☞ BUCER (MARTIN) Theologien Protestant né † à Schelestad l'an 1491. mort à Cambrige l'an 1551 ‡. étoit l'un des plus habiles Ministres de son siecle. Non seulement il savoit prêcher, & faire des livres & des leçons; mais aussi il étoit très-propre à manier les affaires, & il n'y eut guere de negociations ecclesiastiques où il ne fût apellé. Il travailla avec un grand zêle, & avec beaucoup de dexterité à pacifier les diferens des Lutheriens & des Calvinistes; mais il n'en vint point à bout. Il eût voulu que de part & d'autre l'on eût été moins rigide; & si tous les chefs eussent été comme lui des personnes d'accommodement, cette grande afaire eût pu reüssir. Il ne s'amusa point en Angleterre à condamner (*A*) la hierarchie; il ne fit rien moins que suivre en cela le goût de Calvin. Mr. l'Evêque de Meaux ⸸ s'efforce de le faire passer pour un fourbe, & il allegue sur (*B*) cela le temoignage de Calvin, mais il vaut mieux croire qu'en faveur

† *Melchior Adam. in vit. Theolog. pag.* 211. *Corrigez donc Prateolus* in elencho pag. 106. *le P. Gaultier* in tabula Chronog. pag. 756. *& plusieurs autres qui le font nâtif de Strasbourg.*

‡ *Melch. Adam. ib. pag.* 220.

⸸ *Voiez son* 1. *volume de l'Histoire des variations.*

medicos & legulejos, ac minorùm gentium regulos, majora ambiret, diu egisse apud pontificem maximum, ut se altitudinis titulo honestaret; cum minus illo æquo uteretur, non prius orare, fatigare precibus, contendere destitisse, quam exoratum in sententiam traduxerit. Quod frustra contendisse N. civitas dicitur, cum Serenitatis titulum Venetorum principi, propter civitatis amplitudinem concessum, pontifex negaret se passurum vilescere per minores potestates evulgatum. La derniere partie de ce passage nous aprend que le Pape fut inexorable à l'égard d'une petite Republique qui demandoit *la Serenité.* Depuis la mort de Jean Michel Brutus les choses sont étrangement empirées. Tel titre qui eût contenté en 1582. la vanité la plus excessive, est à present une charge insuportable dont on s'eforce de se delivrer par l'aquisition de quelque terme plus pompeux, & plus sublime. J'aurai sans doute une occasion favorable de donner sur ce sujet bien des recueils.

(*I*) *Ne voulut point s'assujetir au nouveau style, non pas même en écrivant à des Seigneurs Polonois.*] Il n'y a guere de pais où l'on soit plus delicat sur ce point-là qu'en Pologne, & neanmoins nôtre Brutus s'y dispensa des ceremonies qui eussent pu l'écarter de la pureté de l'ancien langage de Rome. Ce fut son motif: l'orgueil n'eut aucune part à sa conduite, il ne considera ses interêts qu'en qualité de bon écrivain Latin. *Hæ meæ sunt literæ ad te primæ*, dit-il (*a*) dans une lettre à Jean Ponetowski, *quas ut soleo ad regem etiam, Romano more. Alia possum à me omnia impetrare, te colere, observare, ferre in oculis, id quod mea sponte, tuo merito maxime faciam: cum Latine quid ad te scribendum, patere me nulla tua cum offensione ex usu Latini sermonis scribere: non enim ad amplitudines nescio quas tuas, & magnificentias, cum nullæ sub orbe lunæ sint, sed ad te cum scribendum mihi esse intelligo.* Voiez les Nouvelles (*b*) de la Republique des lettres

(*a*) *Id. ib. lib.* 4. *pag.* 449. 450. *Voiez aussi pag.* 556.

(*b*) *Mois de Septembre* 1684. *art.* 4. *pag.* 682. 683. *édit.* 1686.

(*K*) *A ne faire qu'une petite depense afin de.*] Voici comment il s'exprime: *Ut mihi liceret nullo cujusquam incommodo tueri meam fidem, hoc à me impetravi jam pridem, ut victu frugi uterer, mensa tenui, parvo lare, uno aut altero puero, LX annos nata muliercula quæ domestica ministeria obiret* (*c*). C'étoit declarer qu'il renonçoit à la bonne chere, qu'il se contentoit d'un valet ou deux, & qu'il faisoit gouverner son petit menage par une femme de 60. ans. Il la choisit de cet âge-là sans doute afin d'éloigner tous les soupçons à quoi bien des gens s'exposent, qui n'ont ni la prudence, ni peut-être la vertu avec quoi il faut choisir une gouvernante de son domestique. Que n'eussent point dit ses ennemis s'ils eussent vu que le menage d'un veuf Italien étoit gouverné par une jeune servante?

(*c*) *Brutus ibid. pag.* 302.

(*A*) *A condamner la hierarchie; il ne fit rien moins que suivre le goût de Calvin.*] J'ai lu dans une lettre de Vossius que les amis de Calvin accusoient Bucer d'introduire un nouveau Papisme, qu'ils apelloient *Bucerisme* par oposition au Calvinisme. Ce Bucerisme consistoit principalement dans l'aprobation de l'Episcopat. „ (*d*) *Traducebant Calvini amici Bucerum „ quasi novum Papismum erigeret . . . . Bucerum negat à se hoc nomine accusari Calvinus, sed optare tamen ut ne causam præbeat calumniæ dum sic mediam „ . . . . . . insistit viam. Quod cum ex cunctis ejus „ pateat scriptis, tum præcipuè, à forma reformationis, „ præscripta Hermanno Archiepiscopo Coloniensi; & illis „ quæ Anglicanæ Reformationis ergò scripsit. Cum vero „ Bucerus propius ad Romanam Ecclesiam accederet, „ quam Lutherus; Calvinus longius ab ea abiret, quam „ idem Lutherus; extra Lutheranismum, duæ ortæ Appellationes, Bucerismi, & Calvinismi: & fatebatur „ Calvinus, Bucerismum esse magis tolerabilem, quam „ Calvinismum, si non ad obrussam Scripturæ rem exigi „ oporteret. Nunc Bucerum paci nimium dare, se omnia metiri veritate. Sed Calvini verba audiamus.* „ Frustra mihi excusas, novo Papismo erigendo . . . „ te non studere; sed vellem aliis omnibus, sic ex„ploratam esse puritatem tuam, ut ne suspicionis lo„cum relinqueres. Frustra etiam id te dare operam „ ne quid Calvinismi admisceatur. Si à scripturâ se„mel deflectendum sit, non ignoro, quam sit tole„rabilior Bucerismus, quam Calvinismus, *&c.* „ Voici un passage où Calvin exhorte Bucer à faire ensorte que la Reformation d'Angleterre soit bien repurgée de tout reste de Papisme. On lui represente que s'il ne travaille fortement il ne pourra jamais effacer les mauvais soupçons que plusieurs personnes avoient conçus, qu'il panchoit des deux cotez. (*e*) *Dominum Protectorem, ut volebas, conatus sum hortari, ut flagitabat præsens rerum status: tuum quoque erit modis omnibus instare, si modo detur audientia (quod te facere sum persuasus) præsertim vero, ut ritus qui superstitionis aliquid redolent, tollantur è medio. Hoc tibi nominatim commendo, ut te invidia liberes, quâ te falsò gravari apud multos non ignoras: nam mediis consiliis vel auctorem, vel approbatorem semper inscribunt. Scio hanc quorundam animis suspicionem altius infixam esse, quam ut eam revellere facile sit, etiam si nihil omittas. Et sunt qui te maligne nullo errore inducti calumniantur. Denique fatale quodammodo hoc tibi malum est, quod fugere vix possis. Cavendum tamen ne imperitis detur male suspicandi occasio, improbi vero obloquendi prætextum arripiant.* Il ne paroît point que Bucer ait eu égard à ces remontrances. Neanmoins Calvin (*f*) temoigne qu'il avoit esperé de lui de grandes choses si la mort ne l'eût emporté trop tôt.

(*d*) *Vossius epist.* 457. *p. m.* 403. *col.* 1.

(*e*) *Calvinus, epist. ad Bucerum. C'est la* 93. *dans mon édition qui est celle de Hanaw* 1597. *pag.* 199.

(*f*) Dum mecum reputo, quantam in unius hominis morte jacturam fecerit Dei Ecclesia, fieri non potest quin nuvo subinde mœrore excrucier. Angliæ multum profuisset. Plus aliquanto in posterum sperabam ex ejus scriptis, quam hactenus præstiterat. *Calvinus epist.* 123. *p. m.* 246.

(*B*) *Il allegue sur cela le temoignage de Calvin.*] Voici les paroles de Mr. de Meaux: „ (*g*) Sçavoir maintenant si Bucer avoit un dessein formel d'amuser le „ monde par des équivoques affectées, ou si quelque „ idée confuse de réalité luy fit croire qu'il pouvoit „ de bonne foy souscrire à des expressions si évidem„ment contraires au sens figuré, j'en laisse le juge„ment aux Protestans. Ce qui est certain, c'est que „ Calvin son ami, & en quelque façon son disciple, „ quand il vouloit exprimer une obscurité blasmable „ dans une profession de Foy, disoit qu'il (1) *n'y avoit „ rien de si embarassé, de si obscur, de si ambigu, de „ si tortueux dans Bucer mesme.* „ Voici les paroles de Calvin, *Tu Buceri obscuritatem vituperas & merito. At nihil est in Bucero adeo perplexum, obscurum, flexiloquum,*

(*g*) *Histoire des variations liv.* 4. *n.* 25. *pag.* 167. *édit. de Holl.*

(1) *Ep. Calvin. pag.* 50.

faveur de la concorde, & par un desir ardent & sincere de la paix, Bucer inventoit des expressions qui fussent capables de faire trouver son compte à chaque parti. Il y a beaucoup d'aparence qu'il a toûjours cru le merite des (C) bonnes œuvres. On a fort parlé d'une lettre (D) qu'il écrivit

(a) Calvin. epist. 44. p. m. 94.

loquum, atque, ut sic loquar, tortuosum (a). Je ne me fie pas au jugement desavantageux que fit de Bucer un Theologien de Saxe aprés les conferences de Marpourg l'an 1529. *In Zuinglio*, dit-il (b), *agreste quoddam est & arrogantulum: in Oecolampadio mira bonitas naturæ & clementia: in Hedione non minor humanitas ac liberalitas ingenii: in* BUCERO *calliditas vulpina, perversè imitata acumen & prudentiam.*

(b) Justus Jonas in relatione de conventu Marpurgensi apud Seckendorf. Histor. Lutheran. lib. 2. pag. 140.

(C) *Qu'il a toûjours cru le merite des bonnes Oeuvres.*] „(c) Il ne sera pas inutile, pendant que nous „ sommes sur cette matiére, de considerer ce qu'en a „ pensé ce Docteur, un des Chefs du second parti de „ la nouvelle Reforme, dans une Conference solen„ nelle où il parla en ces termes: (1) *Puisque Dieu jugera „ chacun selon ses œuvres, il ne faut pas nier que les „ bonnes œuvres faites par la grace de Jesus-Christ, & „ qu'il opere luy-mesme dans ses serviteurs,* NE MERI„ TENT *la vie éternelle, non point à la verité par leur „ propre dignité, mais par l'acceptation & la promesse „ de Dieu, & le pacte fait avec luy: car c'est à de „ telles œuvres que l'Ecriture promet la récompense de la „ vie éternelle, qui pour cela n'en est pas moins une gra„ ce à un autre égard, parce que ces bonnes œuvres, „ ausquelles on donne une si grande récompense, sont „ elles-mesmes des dons de Dieu.* Voilà ce qu'écrit Bu„ cer en 1539. dans la dispute de Lipsic, afin qu'on „ ne pense que ce soit des choses écrites au commen„ cement de la Réforme, & avant qu'elle eust eu le „ loisir de se reconnoistre. Selon ce mesme principe, „ le mesme Bucer (2) décide en un autre endroit, „ qu'il ne faut pas nier qu'on *puisse estre justifié par les „ œuvres, comme l'enseigne Saint Jacques, puis que „ Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. Et,* pour„ suit-il, *la question n'est pas* DES MERITES: *nous ne „ les rejettons en aucune sorte, & mesme nous recon„ noissons qu'on* MERITE *la vie éternelle selon cette pa„ role de Nostre Seigneur:* Celuy qui abandonnera tout „ pour l'amour de moy, aura le centuple dans ce sié„ cle, & la vie éternelle en l'autre. On ne peut re„ connoistre plus clairement les merites que chacun „ peut aquerir pour soy-mesme, & mesme par rap„ port à la vie éternelle. Mais Bucer passe encore „ plus loin: & comme on accusoit l'Eglise d'attribuer „ des mérites aux Saints non-seulement pour eux„ mesmes, mais encore pour les autres, il la justi„ fioit par ces paroles: *Pour ce qui regarde ces priéres pu„ bliques de l'Eglise, qu'on appelle Collectes, où l'on fait „ mention des priéres & des merites des Saints; puis que „ dans ces mesmes priéres tout ce qu'on demande en cette „ sorte, est demandé à Dieu, & non pas aux Saints, „ & encore qu'il est demandé par Jesus-Christ: dés-là „ tous ceux qui font cette priére reconnoissent que tous les „ merites des Saints sont des dons de Dieu gratuitement „ accordez.* Et un peu aprés: *Car d'ailleurs nous con„ fessons & nous preschons avec joye que Dieu récom„ pense les bonnes œuvres de ses serviteurs, non-seule„ ment en eux-mesmes, mais encore en ceux pour qui „ ils prient, puis qu'il a promis qu'il feroit du bien à „ ceux qui l'aiment jusqu'à mille generations.* Bucer „ disputoit ainsi pour l'Eglise Catholique en 1546. „ dans la Conference de Ratisbonne.„ On peut ajoûter à ces passages celui que Vossius raporte dans la lettre que j'ai citée: (d) *Non possum non sanum judicium optare quibusdam, qui hoc nostro seculo plurimos admodum turbarant hoc paradoxo; sola nos fide servari. Cum viderent tamen hoc eo rapi, ac si justitiam sola animi existimatione, finirent, & bona opera secluderent. Quæ jam illa Charitas, quæ huic malo, uno verbulo mederi dedignetur? Fide formata justificamur, aut per fidem bonorum Operum, voluntatem, ac ita justitiam consequimur. Aut fides, fundamentum, & index est justa vitæ,* ut Augustinus *dixit. Neque veris enim quisquam est offendendus,* &c. Vossius remarque que ces paroles sont tirées de l'édition de Strasbourg 1529. & qu'on les a corrompuës dans l'édition de Geneve 1554. En general il observe que pour conoître la moderation de ce Ministre il faut consulter ses écrits imprimez en Allemagne, & non pas les éditions de Geneve. (e) *Consulenda sunt editiones illæ quas nobis Germania produxit, non quæ ex sententia Calvini castratæ prodierunt Genevæ . . . . . Cum vero omnia fere Buceri sint moderatissima, tum imprimis præfatio in Commentarios super quatuor Evangelistas in editione Argentoratensi anni* CIↃ IↃ XXX *quæ & ipsa præteritur in editione Rob. Stephani* CIↃ IↃ LIII.

(c) Bossuet Evêque de Meaux Histoire des variations liv. 3. n. 42. 43. pag. 124. 125.

(1) Disp. Lips. an. 1539.

(2) Resp. ad Abrinc.

(d) Bucerus commentar. in Psalm 2. apud Vossium epist. 457. pag. 403. col. 2.

(e) Vossius ibid.

(D) *On a fort parlé d'une lettre qu'il écrivit à Calvin.*] On pretend qu'il lui écrivit, *vous jugez selon que vous aimez ou selon que vous haissez, or vous aimez ou vous haissez selon votre fantaisie.* Vossius qui dans son ame étoit bon Arminien, releve cela un peu durement, & raporte ce que Calvin repondit à un reproche si injurieux. (f) *Calvinus sic à magno viro increpitus respondere: hæc* (g) *esse genii potius sui, quam judicii; & (ut Calvini ipsius verba, ad Bucerum retineam) sic scribere.* Ut verum fatear, nulla mihi cum maximis, & plurimis vitiis meis, difficilior est lucta, quam cum ista impatientia; neque certe nihil proficio, sed nondum id sum consecutus, ut belluam planè domuerim. *Hæc sanè satis modestè, si id postea consecutus. Illud verò concoquere non potuit, quod idem Bucerus, qui eum vel norat, vel nosse putabat, non veritus esset scribere;* Judicas prout amas, vel odisti; amas autem, vel odisti prout lubet. *Quod cum legisset, literas scripsit, quarum hoc initium.* Cum literæ tuæ mihi sub cœnam allatæ essent, tanto gaudio perfusus fui, ut non meminerim tribus totis mensibus, lætiorem mihi horam affulsisse. At cum eas super cœnam, utcumque percurrissem, lectione ipsa, sic fui flagellatus, ut proxima nocte irrequietus semper æstuarim, nec toto post triduo fuerim apud meipsum, *&c.* Aparemment on n'eût jamais eu connoissance de cette lettre, si François Baudoüin qui avoit logé chez Calvin n'eût eu la malhonnêteté de reveler ce secret. Il le fit peu-à-peu: la premiere fois il se contenta de dire que Calvin, au jugement de Bucer, ne gardoit aucune mesure ni dans son amour ni dans sa haine, & qu'il élevoit les gens au dessus du ciel, ou les abaissoit jusques aux enfers. Calvin protesta avec serment que jamais Bucer ne lui avoit fait cette censure: (h) *Quin etiam Buceri judicium recitat* (Balduinus) *quod ab ipso improbissime confictum esse Deum & Angelos ejus testor. Bucerus, inquit, aliquando tibi dixit, nullum te servare odii vel amoris modum, sed ea te esse vehementia, ut vel supra cœlos attolleres, vel ad inferos usque dejiceres. Ita vero mihi propitius sit Deus, siquid unquam tale audierim. Quin potius vir ille, quem loco patris reverebar, tanta comitate vicissim fraternam mecum amicitiam coluit, ut ægerrime passus sit Argentina me avelli. Certe ad extremum usque contendit, quibuscumque fieret modis me retinendum. Extant etiam ejus ad Senatum nostrum literæ, quibus conqueritur cum maxima Ecclesiæ totius jactura me huc retrahi: ac demum eo usque provehitur, ut dicat me inter sanæ doctrinæ ministros nemini esse secundum, paucos vero habere pares.* Baudoüin (i) dans sa replique confesse qu'il n'a point vu ce que Bucer avoit écrit à Calvin, mais il se vante d'avoir la reponse que Calvin fit à Bucer. Il dit que cette reponse est de la main de Calvin, & qu'il l'a montrée à plusieurs personnes qui conoissent l'écriture de l'Auteur, & il soutient que cette lettre temoigne que Bucer avoit reproché à Calvin de juger selon sa passion, *judicas prout amas, amas autem prout libet.* Par cet Ouvrage de Baudoüin il paroit que son adversaire s'étoit plaint qu'on lui apliquât personnellement (k) ce que Bucer avoit dit en general, & sans s'exclure soi-même, *judicamus prout amamus* &c. mais Baudoüin soutient que Calvin luimême s'en étoit fait l'aplication. L'endroit fâcheux dans ce procés est le serment de Calvin, mais il est neanmoins facile de parer ce coup en soutenant, que Baudoüin s'étoit exprimé d'une maniére à faire juger qu'il avançoit que Bucer s'étoit servi de cette dure censure en conversation. Or il est certain que jamais Calvin n'avoit essuié ce reproche de cette maniere, ainsi il pouvoit jurer sincerement ce qu'il jura. Lisez ce qui suit: c'est l'apologie que Theodore de Beze fit pour lui sur ce point-là: (l) *At enim, inquis, imprecatus est sibi Calvinus si quid unquam tale ex Bucero audiisset. Verùm cur tu omittis quod ad rem maximè facit, sycophanta? Nam hæc sunt Calvini verba,* Bucerum inquit Balduinus aliquando mihi dixisse, nullum me servare odii vel amoris modum: sed ea me esse vehementia, ut vel supra cœlos attollerem, vel ad inferos usque dejicerem. Ita verò mihi propitius sit Deus, si quid unquam tale audierim. *Vides manifestè, sycophanta, etiamsi iracundia & odio cæcus nihil vides, quæ de Buceri objurgatione obscurè scripseras, Calvinum ut de quopiam colloquio accepisse, ac proinde memorem ejus suavissimæ, & nunquam interruptæ conjunctionis quæ inter se & Bucerum fuisset, non temerè in vocem illam erupisse. Nihil hoc igitur ad literas, quas ipsas etiam corrumpis. Neque enim scripserat Bucerus,*

(f) Id. ibid.

(g) C'est-à-dire de s'emporter contre ceux qui n'étoient pas de son opinion.

(h) Calvinus in respons. ad Balduinum pag. 367. col. 2. Tractatuum Theologicorum.

(i) Franciscus Balduinus in responsione altera ad Jo. Calvinum pag. 56. edit. Coloniensis apud Jo. Birkmannum 1562.

(k) Voiez Theodore de Beza, respons. ad Franciscum Balduinum pag. m. 211.

(l) Beza ubi supra pag. 212.

écrivit à Calvin. Il eut (E) beaucoup d'enfans, mais je ne saurois bien dire ce qu'ils devinrent. On doit regarder comme une insigne calomnie ce que plusieurs Ecrivains assûrent qu'il mourut Juif, & ce que Sanderus (F) raconte d'une certaine conversation. Vous trouverez dans Mr. Teissier * les éloges que le savant Historien de la Reformation d'Angleterre a donnez à ce Ministre.

terns, cujus αὐτόγραφον habemus, Ita judicas ut amas, *sed*, Ita judicamus ut amamus : *sic nimirum ut sese in hoc etiam numero comprehenderet, & commune hominum vitium deploraret.* Beze remarque entre autres choses que ces deux grans hommes changerent bientôt de style en s'écrivant, & qu'on a des lettres de Bucer posterieures à celle-la, & toutes pleines de douceurs.

(E) *Il eut beaucoup d'enfans.*] Herman de Wida Archevêque de Cologne aiant envie d'établir la reformation dans son Diocese, (a) y fit venir Martin Bucer l'an 1542. La plupart des Chanoines s'oposerent à cette entreprise, & publierent un Ouvrage où ils mêlerent beaucoup d'invectives contre Bucer. Ils lui reprocherent entre autres choses qu'il etoit bigame. Melanchthon en refutant cet écrit n'oublia point cet article. Il declara que la Religieuse que Bucer avoit epousée en premieres noces avoit bien fait de quitter l'Eglise Romaine, puis qu'elle y avoit reconu un culte idolâtre. Il ajoûta (b) qu'elle avoit mené une vie très-exemplaire par sa pudicité, par sa modestie, & par sa pieté, qu'elle étoit accouchée 13. fois, & (c) qu'elle étoit morte de la peste, ce qui ne lui seroit pas arrivé, si elle eût voulu s'éloigner de son mari. C'eût été dommage qu'une fille si propre à multiplier fût restée dans le couvent. Et comme quantité d'autres non moins propres à peupler le monde en sont empêchées par la clôture, on peut juger quel tort font les vœux Monastiques au bien temporel de l'Etat. Bucer se remaria avec une veuve, ce qui donna lieu aux Chanoines de Cologne de lui reprocher une nouvelle irregularité, attendu que selon St. Paul il faut que l'Evêque soit mari d'une seule femme, c'est-à-dire, pretendoient-ils, qu'il ne se remariât point, ou qu'il ne se mariât pas avec une veuve. (d) *Verbum Dei docet adsciscendum Ministerio, oportere esse virum unius uxoris. 1. Tim. 3. & Titi 1. quod Canones Apostolorum, & Apostolici patres in hoc usque tempus sic intellexerunt, ut secundis nuptiis copulatus, aut qui viduam accepit non possit esse ex numero eorum qui ministerio sacro deserviunt.* Melanchthon refuta sans peine cette instance. Mr. de Meaux dit que Bucer convola en troisiémes noces. *C'estoit un homme assez docte*, dit-il (e), *d'un esprit pliant, & plus fertile en distinctions que les Scolastiques les plus rafinez; agréable Prédicateur; un peu pesant dans son style: mais il imposoit par la taille, & par le son de la voix. Il avoit esté Jacobin, & s'estoit marié comme les autres, & mesme pour ainsi parler, plus que les autres, puis que sa femme estant morte, il passa à un second & à un troisieme mariage. Les Saints Peres ne recevoient pas au Sacerdoce ceux qui avoient esté mariez deux fois estant Laïques. Celuy-cy Prestre & Religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministére. C'estoit une recommandation dans le parti, & on aimait à confondre par ces exemples hardis les observances superstitieuses de l'ancienne Eglise.* Ce que Mr. de Meaux observe qu'en ce tems-là le mariage *estoit une recommandation dans le parti*, n'est pas entierement faux, car il est certain qu'un Ecclesiastique converti qui ne se seroit pas marié, eût fait naître des soupçons qu'il n'avoit pas renoncé au dogme de la loi du celibat. Je croi que Bucer insinua cette raison (f) à Calvin lors qu'il le pressa de se marier. Sanderus conte que les Visiteurs etablis en Angleterre sous Edoüard VI. exhortoient les Ecclesiastiques au mariage comme à une marque certaine de l'abjuration du Papisme. „ (g) Ils s'informoient „ encore avec grand soin de la continence des Pasteurs. Ils avoient même l'impudence de leur demander publiquement, Comment avec de la santé „ & de la jeunesse, ils avoient pû garder leur chastetés S'ils en avoient le don, & quelle certitude ils „ avoient de la pouvoir conserver à l'avenir; Ils leur „ conseilloient donc de se marier de peur de brûler, „ ou de tomber en des pechez dont la seule pensée „ fait horreur. Enfin ils leur declaroient franchement, qu'ils tenoient pour Papistes & ennemis du „ Roy, tous ceux qui preferoient un celibat dangereux à un mariage pudique & honnête, principalement ayant devant les yeux le saint exemple de deux „ Archevêques celebres, qui n'avoient point fait difficulté de se marier.„

(F) *Qu'il mourut Juif, & ce que Sanderus raconte.*] Le Jesuite Possevin parlant de Bucer se servit de la parenthese que l'on va lire: (h) *At vero Bucerus (quem morientem scribunt esse professum nondum natum esse Messiam) sectariis latiorem viam stravit.* Dans un autre endroit du même livre il avance cela comme un fait certain: (i) *Bucerus cum animam ageret fassus est verum Messiam adhuc non venisse, venturum tamen.* Prenez garde que selon ce Jesuite cette profession de foi fut celle que Bucer fit en mourant. Mais pour refuter cette fable on n'a besoin que de Sanderus, qui n'accuse ce Theologien que d'une pente secrete vers le Judaïsme, & d'une confidence de libertinage faite à un homme sans Religion. Voici ses paroles, vous y trouverez que Bucer mourut dans la profession d'un Lutherien: „ (k) Pour Bucer il étoit porté pour le Judaïsme; aussi étoit-il descendu d'une famille Juive. „ Il est certain que depuis sa mort & sous le regne de „ Marie, le Baron Paget, Conseiller du Roy Catholique a dit, qu'un jour il luy avoit servy d'Interprete chez Dudley Duc de Northombelland; & que ce „ Duc luy ayant demandé *ce qu'il pensoit de la presence „ réelle du Corps de Jesus Christ au S. Sacrement*, il luy „ répondit *qu'à moins de douter de la Foy des Evangiles, on ne pouvoit douter de la presence reelle: mais* „ ajoûta-t-il, *je ne tombe pas d'accord de tout ce que le „ nouveau Testament nous raconte de Jesus Christ & de „ ses actions; quoy que jusques icy il ne m'ait (l) pas eté „ permis de le nier.* Il parloit de la sorte devant un „ homme qu'il sçavoit bien n'avoir pas beaucoup de „ Religion. Au reste jusqu'à la mort, dans ses discours & dans ses écrits, il fit profession du Lutheranisme, accommodé aux nouvelles opinions d'Angleterre.„ Ceux qui conoissent cet Auteur n'ont pas besoin que je leur dise qu'il est croiable dans les choses qui servent à la justification des Protestans, & indigne de creance dans les choses qui leur sont desavantageuses. Mais n'oublions pas de remarquer que Possevin n'est que le copiste de Lindanus très-mauvais Auteur. Ce Lindanus aiant raporté plusieurs changemens de croiance desquels il accuse Bucer conclut ainsi: (m) *Sane ut in Christianismo fuit inconstantissimus ita in paterno Judaismo constantissimus. Præter usuras enim defensas licitas, etiam Christi adventum sub mortem narrant oculati testes revocasse in dubium.* Quelques pages après il repete la même chose: *Alii*, dit-il (n), *Christum nostrum negant verum illum promissum fuisse, sed alium cum Judæis expectandum, uti Bucerum moribundum testatum reliquisse narrant fide digni, adeoque quidam clarissimi viri, se ab ejus discipulis in Anglia accepisse.* (o) Prateolus & plusieurs autres n'ont pas manqué de copier cela. Ils n'ont point copié ce que Surius raporte, & qu'il n'ose pas affirmer, c'est que ce Ministre fit circoncir son fils. La raison pourquoi Surius ne l'affirme pas est que la personne grave & très-docte dont il le tenoit, ne le savoit que par oui-dire. *Audivi ego*, dit-il (p), *ex quodam gravi longeque doctissimo viro, fuisse eum Judæum, & cum quandoque puerum quendam nescio ex qua fœmina suscepisset, eum circuncidisse. Utrùm autem hæc prorsus certa sint, non possum affirmare, præsertim quòd ille quoque qui hæc referebat, se ab aliis accepisse diceret.*

Il y a long tems qu'on a dit que tout Roman a son fondement dans l'histoire. Je ne sai si cette fable touchant la foi pretenduë Judaïque de Martin Bucer n'auroit point tiré son origine de quelques discours où il auroit declaré que le Messie n'est pas encore venu, mais qu'il viendra sous les principaux caracteres que les Prophetes lui attribuent, & sous lesquels les Juifs l'attendent. Je veux dire sous un état triomphant, & comme un vainqueur qui établira par tout le regne de la pieté, & de la paix. Si parce que Mr. Jurieu a publié un tel sentiment on a jugé qu'il favorisoit le Judaïsme, & si l'on a suposé que la Synagogue d'Amsterdam lui a écrit une lettre (q) remplie de gratitude, les Controversistes auroient bien pu au tems de Bucer bâtir ce mechant Roman sur une doctrine semblable, en cas que Bucer l'eût debitée. Il est sûr qu'en ce tems-là l'esprit de fable, & la hardiesse d'exaggerer grossierement les calomnies étoient à leur comble. Si Mr. Jurieu avoit vécu au XVI. siecle il se fût vu accusé de Judaïsme par cent Ecrivains, & de toucher une pension annuelle de la Synagogue.

(a) *Voiez les remarques de l'article* Wida.

(b) In matrimonio tredecies puerpera, pietate, pudicitia, & in omni actione modestia multis bono exemplo fuerit. *Melanchthon parte 2. oper. apud Seckendorf. Hist. Lutheran. l. 3. pag. 440. littera u.*

(c) Tandem peste quam, nisi marito ex statione sua non discedenti, adesse maluisset, effugere potuerit, obierit. *Ibid.*

(d) *Sententia delectorum per venerabile Capitulum Ecclesiæ Coloniensis de vocatione Martini Buceri fol. 161.*

(e) *Histoire des variations livre 3. n. 3. p. m. 89. 90.*

(f) *Voiez la Critique generale de l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg lettre 9. pag. 155. de la 3. édit.*

(g) *Sanderus, du schisme d'Angleterre, liv. 2. pag. m. 253. je me sers de la version de Maucroix.*

(h) *Ant. Possevinus de Atheismis hæreticorum cap. 8. p. m. 23.*

* *Teissier; Addit. aux éloges t. 1. pag. 30.*

(i) *Possevin. ib. cap. ult. pag. 88.*

(k) *Sanderus, Histoire du schisme d'Angleterre liv. 2. pag. 237. de la traduction de Mr. Maucroix édit. de Holl.*

(l) *Je n'ai pas le Latin de Sanderus, mais j'ai la version Françoise qui fut imprimée l'an 1587. on y lit ainsi cet endroit,* Je ne voudrois pas croire tout ce qui est escrit des actes & de la vie de J. CHRIST dans le Nouveau Testament, tout de même que je ne voudrois aussi apertement le nier.

(m) *Lindanus in dialogo 2. Dubitantii p. m. 146.*

(n) *Id. ib. pag. 185.*

(o) *Prateolus in elencho alphab. hæret. pag. m. 107.*

(p) *Surius, commentar. rerum in orbe gestarum ad ann. 1551. pag. m. 583.*

(q) *Voiez le livret intitulé* Lettre des Rabbins des deux Synagogues d'Amsterdam à Mr. Jurieu, traduite de l'Espagnol suivant la copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias, A Bruxelles 5446.

niftre. On a effleuré dans le Dictionaire de Moreri fes principales actions, cela eft caufe que je ne donne pas à cet article toute l'étenduë que j'aurois voulu. Je coterai (G) les meprifes de Mr. Moreri, ce qui me fournira l'occafion de raporter quelques faits. Mais je ne dois pas oublier qu'en quelques rencontres nôtre Bucer fit paroître qu'il ne defaprouvoit pas (H) les fraudes pieufes.

BUCHANAN (GEORGE) a été un fort habile homme, & l'un des plus grans poëtes Latins du XVI. fiecle. Il nâquit dans un village d'Ecoffe l'an 1506. Sa famille qui n'étoit rien moins que riche, penfa tomber dans la derniere mifere par la mort de fon pere, & par la banqueroute de fon aieul. Sa mere qui étoit demeurée veuve avec huit enfans les éleva comme elle put, mais elle avoit un frere qui prit quelque foin de celui-ci. L'aiant trouvé propre aux lettres il l'envoia à Paris. Le jeune homme y paffa deux ans, & puis il fe vit contraint par la mifere & par fon peu de fanté à retourner en Ecoffe. Quand il fe fentit gueri, il voulut goûter de la guerre parmi les troupes Françoifes qui avoient abordé en fon païs, mais il retomba bientôt malade. Après fa guerifon il s'en alla à Saint André, où il étudia en Logique fous le bon vieillard Jean Major. Il le fuivit en France cette même année, & après avoir paffé deux ans à Paris aux

(G) *Je coterai les meprifes de Mr. Moreri.*] I. L'apoftafie pretenduë de Bucer eft mal placée à l'an 1530. car il acheva de fe confirmer dans les opinions de Luther après les conferences qu'il eut avec lui à Worms l'an 1521. & depuis ce tems-là il en fit une profeffion ouverte. (a) *Paulo poft, anno* millefimo quingentefimo vicefimo primo, *cum ad comitia* Wormatiam Vangionum *Lutherus evocatus effet: Bucerus eodem venit, cumque Luthero complufculos dies familiariter tranfmifit: fententiamque ejus amplexus, apertè eandem poftea eft profeffus.* Deux ans après il fut aggregé dans Strasbourg au nombre des Predicateurs de la Reforme, & il foufcrivit avec eux un livre qu'ils publierent l'an 1524. pour expliquer les raifons qui les avoient excitez à renoncer au Papifme. Il affifta en 1529. comme deputé de l'Eglife de Strasbourg aux conferences de Marpourg, où l'on tâcha de pacifier les diffenfions des Lutheriens, & des Zuingliens (b). II. Il eft faux qu'il ait commencé par être Sacramentaire. Il fuivit d'abord Luther comme fon convertiffeur. III. Il eft faux qu'il ait fait *enfin fecte à part.* Il demeura toûjours uni avec l'une des deux Communions Proteftantes, quoi que les rigides de chaque parti n'aprouvaffent pas fes relâchemens. IV. Il n'y a rien de plus abfurde que de lui imputer comme des erreurs particulieres, (c) *Que le corps de* JESUS-CHRIST *n'eft prefent en l'Euchariftie qu'en la reception; Que le baptême ne procure point le falut aux enfans; Qu'il n'y a point de peché par l'incredulité; Que les Prêtres ne font point obligez de garder le celibat.* La 1. de ces quatre propofitions eft la doctrine commune des Lutheriens. La 2. & la 4. font la doctrine commune des Proteftans. La 3. n'eft point imputée à Bucer par ceux qui ont fait le catalogue des herefies: au contraire Prateolus lui impute d'avoir foutenu (d) que l'incredulité eft le feul peché mortel qu'on puiffe commettre: accufation calomnieufe s'il en fut jamais. Notez que le Jefuite Gaultier citant Sanderus dit que Bucer enfeignoit, que les enfans mêmes qui ont reçu le batême ne font point fauvez. C'eft peut-être ce que Moreri vouloit dire, mais il n'a point fu s'exprimer. Là-deffus je remarque, que puis que les Proteftans enfeignent que les enfans des fideles font fauvez lors même qu'ils meurent avant le batême, leur opinion eft que ceux qui reçoivent le batême ne font point redevables de leur falut à ce Sacrement; ainfi l'erreur pretenduë que Moreri impute à Bucer eft une doctrine Proteftante. Quant à la propofition du Pere Gaultier, je fuis fûr qu'elle eft imputée fauffement à ce Miniftre, fi l'on ne l'explique en ce fens, c'eft que Dieu n'aiant point fondé le decret de reprobation fur les pechez actuels des enfans d'Adam, il peut avoir reprouvé des enfans auffi bien que des adultes, & en ce cas-là il arriveroit que certains enfans qui mourroient après le batême feroient damnez. Difons à la honte des faifeurs de catalogue d'herefies, Lindanus, Sanderus, Prateolus, Gaultier &c. qu'ils nous donnent pour des herefies particulieres à Bucer les doctrines les plus generales des Proteftans. Notez que Prateolus lui impute d'avoir enfeigné l'inutilité des bonnes œuvres. Si vous comparez cela avec (e) l'Auteur de l'Hiftoire des Variations, vous ferez bien étonnez. Notez auffi que Surius dit (f) qu'à la conference de Ratisbonne Malvenda reduifit Bucer à de telles extremitez qu'il le contraignit de dire 1. Que tous les pechez font des pechez d'incredulité, 2. Qu'il n'y en a point de foibleffe & d'ignorance, qu'ils font tous commis par malice, & contre le dictamen de la confcience. A l'egard de la 1. propofition Mr. Seckendorf (g) foutient ou que Bucer ne l'avança pas, ou qu'elle ne fut avancée que felon le fens orthodoxe que Luther lui donne, & qui revient à ceci, c'eft que les pechez des fideles n'excluant jamais du Paradis, il n'y a que les pechez des incredules qui damnent. Quant à la 2. il croit (h) qu'elle eft imputée fauffement à Martin Bucer. Joignons à cela que ce Miniftre fi l'on en croit (i) Surius, fe vit obligé à debiter qu'un homme qui peche mortellement ceffe de croire la Trinité, la naiffance & la mort de JESUS-CHRIST &c. Mr. Seckendorf (k) femble avoüer que ce dogme fut avancé, & à la maniere dont il raconte que Bucer fe defendit on peut conoître que ce ne fut point fans quelque embarras. Dans le fond pourroit-on rien dire de plus monftrueux que de foutenir, que tous ceux qui tombent dans le peché de fornication, traitent de fable tout ce qui fe lit dans l'Evangile?

(H) *Qu'il ne defaprouvoit pas les fraudes pieufes.*] Il (l) eut un grand demêlé avec Pomeranus pour avoir fait imprimer le commentaire de Martin Luther fur les Pfeaumes avec des alterations. Il fourra auffi dans les poftilles de Luther certaines chofes qui favorifoient les Zuingliens, ce qui obligea ce Reformateur à fe plaindre feverement de ce qu'on avoit ainfi corrompu le meilleur de fes Ouvrages. Mr. Seckendorf obferve que les reproches que fit Luther là-deffus furent fuprimez dans l'édition de Wittemberg, & que Bucer allegua quelques excufes. (m) *Offenderat etiam Bucerus Lutherum, quod in editam ejus* Poftillam, *quam vocant, ecclefiafticam, quadam infarfiffet, qua pro Helvetica fententia de cœna facerent, ideo in libello illo* de verbis inftitutionis, *vehementer de Bucero queritur, quod librum fuum homiliarum, quem optimum ex omnibus, quos unquam fcripferit, vocat, quique etiam Pontificiis placeat, corruperit. Ifta exprobratio in editione Tomorum Wittenbergenfi expuncta fuit, indignante & publica apologia culpam a fe amoliente* Georgio Rorario, *ut* d. Tom. III. Alt. fol. 740. *legi poteft. Eandem vero querelam in epiftola ad* Johannem Secerium *Bafileenfem Typographum prolixe poft repetiit; Idib. (id eft.* 13.) *Sept. hujus anni, vide* Epiftolar. Lib. II. pag. 348. b. *Non defuit tamen Bucero excufatio.* Je ne fai point s'il allegua la maxime qu'Erafme lui attribue, qu'une tromperie qui ne fait mal à perfonne, & qui eft utile à plufieurs eft une action de pieté. Erafme le refute là-deffus à l'occafion d'un Ouvrage que Bucer fous un faux titre avoit dedié au Dauphin. (n) *Is ficto titulo fcripfit librum ad primogenitum Regis* Galliæ, *admixtis aliquot verbis* Gallicis, *quo videretur à* Gallo *fcriptus ad* Gallum. Pius, *inquit*, dolus eft, qui nocet nemini, prodeft multis. *Primùm, nulli nocet harefis? Hoc protinus audiret ab alio; nam hoc de iftis pronunciatum eft. Non læditur tantus Princeps ac natio religiofiffima qua gravatur invidiâ? Quod autem fimile exemplum ab Apoftolis, aut probatis Ecclefia doctoribus profectum eft? Si hic fucus nulli nocet, cur* Lutherus *tam indignè tulit fuos libros per hunc fuiffe corruptos? Cur* Pomeranus *de fimili temeritate illius queftus eft? Quod ab aliis & ab ipfis adeo legibus falsò graviffimo crimine notatur, huic lepido Evangelifta pius dolus eft.* Je n'allegue point le faux nom qu'il prit à la tête de l'un de fes livres, car c'eft une chofe très-innocente. Cela fut caufe que fon livre fut lu par les adverfaires qui n'auroient ofé le toucher s'ils en euffent fu l'Auteur. Lifez ces paroles de Naudé: (o) *Martinus Bucerus, cùm fuos in librum Pfalmorum commentarios, à Catholicis legi vehementer cuperet, eofdem fub Aretii, qua Græca vox eft Martino refpondens, & Felini quod verbum Germanicum Buceri fignificationem Latinè repræfentat, publici juris fieri voluit, ne fi proprium fuum nomen illis affixiffet, quod pridem antea cucullati facerdotes diris devoverant, ftatim eorumdem lectione Catholicis omnibus interdiceretur.* Voiez la marge (p).

(a) *Melch. Adam. in vita Buceri pag.* 212.

(b) *Tiré de Melchior Adam ubi fupra. Voiez Seckendorf. Hiftor. Luther. l.* 2. *p.* 140. *n.* 5. *où il dit que Bucer paffoit pour Lutherien l'an* 1522.

(c) *On a retranché tout ceci dans le Moreri de Hollande.*

(d) Afferit nullum effe peccatum mortale nifi incredulitatem. *Prateol. ubi fupra.* Le Pere Gaultier copie cela de Prateolus.

(e) *Voiez ci-deffus la remarque C, où l'on montre qu'il a enfeigné le merite des œuvres.*

(f) *Surius, ubi fupra ad ann.* 1546. *pag.* 527.

(g) *Seckendorf. Hiftor. Lutheran. lib.* 3. *pag.* 626. *Voiez le même Seckendorf, ibid. pag.* 195.

(h) *Ibid. pag.* 626.

(i) *Surius ubi fupra.*

(k) *Seckend. ibid.*

(l) *Seckend. lib.* 2. *p.* 82. *n.* 3. *ad ann.* 1527.

(m) *Id. ib.*

(n) *Erafmus, epift.* 59. *lib.* 31. *pag.* 2110.

(o) *Gabr. Naudæus in judicio de Augustino Nipho pag.* 19. *Conferez ce qui eft à la remarque D de l'article d'Erafme.*

(p) *L'Inquifition d'Efpagne fupofe que le livre de Bucer* adverfus merita bonorum operum, *fut publié comme un Ouvrage de l'Evêque de Rochefter* de mifericordia Dei.

auxprises avec la mauvaise fortune, il fut apellé à regenter la Grammaire au College de Ste. Barbe. Il fit cela pendant trois ans. Il fut ramené en Ecosse par un β jeune Comte qui l'avoit retenu 5. ans à Paris auprès de lui. Il voulut encore retourner en France, mais le Roi d'Ecosse l'en empécha en le donnant pour precepteur à son batard. Il avoit fait une piece de poësie qui deplut aux Cordeliers. Ces bons Peres au lieu de se revêtir de cet esprit de patience qui sied si bien aux gens d'Eglise, se mirent dans une ardente colere, & pour se venger plus adroitement ils crierent que Buchanan étoit un impie, & un heretique. Leurs cris † furent cause qu'il pancha un peu plus qu'il ne faisoit au Lutheranisme. Le Roi retourna de France vers ‡ ce tems-là, & mit en inquietude les gens d'Eglise, parce qu'ils craignoient que la Reine Magdeleine qu'il amena avec lui n'eût été imbuë des nouvelles opinions auprès de la Reine de Navarre sa tante. La mort de la Reine Magdeleine dissipa bientôt leur inquietude. Quelque tems après on decouvrit une espece de conjuration contre le Roi, dans laquelle ce Prince se persuada que les Cordeliers n'avoient pas fait leur devoir. Il commanda à Buchanan de faire des vers contre eux: le poëte obeït sans repugnance, mais il garda des mesures, & se servit d'expressions qu'on pouvoit interpreter en divers sens. Le Prince peu satisfait de ces vers en commanda de plus piquans, & fut servi selon ses desirs. Buchanan lui presenta la fameuse Silve qui s'apelle *Franciscanus*. Peu après il fut averti que le Cardinal Beton tramoit sa ruïne, c'est pourquoi il se (*A*) sauva en Angleterre; mais les choses y étant si confuses qu'en un même jour on brûloit les Lutheriens d'un côté, & les Papistes de l'autre, il repassa en France: & de crainte que le Cardinal ⸸ Beton ne lui joüât quelque mauvais tour, il se retira tout doucement de Paris, & s'en alla à Bourdeaux, où André Goveanus savant Portugais l'attira. Il y regenta trois (*B*) ans, non sans craindre les Cordeliers & le Cardinal Beton * desquels il entendoit les menaces. Après cela il suivit André Goveanus en Por-

β Gilbertus Kennedus Cassilissæ Comes. *Buchan. ubi infra.*

† Dum impotentiæ suæ indulgent illum sponte sua Sacerdotum licentiæ infensum acrius incendunt, & Lutheranæ causæ minus iniquum reddunt. *Id. ib.*

‡ *C'est-à-dire en 1537. Buchanan dans sa vie ne marque presque jamais les années.*

⸸ *Il étoit Ambassadeur d'Ecosse en France.*

* *Ce Cardinal écrivit à l'Archevêque de Bourdeaux de faire arrêter Buchanan, mais il donna la lettre à de grans amis de Buchanan.* Buchanan. ubi infra.

(*A*) *Il se sauva en Angleterre.*] Je ne sai pourquoi il suprime qu'il avoit ete mis en prison, car c'est le suprimer que de dire seulement d'une façon vague qu'il trompa ses gardes. *Brevi post per amicos ex aula certior factus se peti, & Cardinalem Betonium à Rege pecunia vitam ejus mercari,* ELUSIS CUSTODIBUS *in Angliam contendit.* Il étoit precepteur du batard du Roi: on peut donc croire raisonnablement que les gardes qu'il trompa n'étoient point les geoliers des prisons publiques, mais seulement certaines personnes qui avoient ordre de l'observer, parce qu'on l'avoit rendu suspect. Il ne s'est donc pas expliqué assez clairement. L'Histoire de la Reformation d'Angleterre est plus precise là-dessus: nous y trouvons même en quel tems on l'emprisonna, circonstance que Buchanan auroit dû mettre pour le moins en marge, s'il craignoit que la date des années ne rendît ses periodes moins coulantes. C'est donc de Mr. Burnet que l'on aprend (*a*) qu'en l'année 1539. *les Ecclesiastiques outrez des satires que* Buchanan *avoit écrites contre eux le firent mettre en prison, & que comme le Roi leur abandonnoit tout le monde, ce grand homme auroit sans doute été condamné au dernier suplice, s'il n'eût eu l'adresse de se sauver de prison.* J'ai dit que Buchanan etoit precepteur du batard du Roi; & j'ai eu droit de le suposer: car puis qu'il a dit lui-même que le Roi lui confera cette charge, la presomption est qu'il veut qu'on l'en croie revêtu, pendant qu'il ne marque pas ni expressément, ni par quelque fait incompatible, qu'il ne l'a plus. Or il n'a point fait cela, je puis donc presuposer qu'il l'avoit encore. Pour ne rien dissimuler je dois convenir qu'il s'est servi d'une expression, d'où il semble qu'on pourroit conclure qu'il n'avoit pas cet emploi. Il a dit (*b*) qu'étant à la Cour par hazard, il fut mandé par le Prince. Le precepteur d'un fils naturel du Roi n'est-il pas pour l'ordinaire à la Cour? dit-on de lui que par hazard il s'y trouva en tel tems? Je repons 1. qu'il est du moins très-possible qu'il n'y soit pas quelquefois, cela me suffit. 2. Qu'il n'est pas d'un bon Ecrivain de narrer tellement les choses, qu'il faille se servir de la voie du raisonnement (*c*) pour savoir qu'elles ont changé de face. Voilà le principal but de ma critique. Buchanan fait son histoire poliment; il dit beaucoup en peu de paroles, mais il saute par dessus des choses qu'il ne devoit point oublier. Il est plus difficile qu'on ne pense de ne pas tomber dans ce defaut. Faites reflexion sur ma note marginale.

(*B*) *Il y regenta trois ans.*] C'est ici que je mettrai l'impertinent conte que j'ai lu dans la page 50. de la Doctrine curieuse du P. Garasse. „ On dit que George „ Buchanan faisant la Premiere au College de Guyenne „ dans Bourdeaux, ayant pris un peu plus de vin que „ de raison s'en alla, le coup des classes estant sonné, „ promener jusques en Angleterre avec sa robe de „ chambre & ses pantoufles, ayant tout à propos sur „ le port des Chartreux rencontré un navire qui levoit „ l'ancre. „ *Voilà*, poursuit cet Auteur, une gentille promenade *causée par l'yvrognerie*. Ce mensonge est trop ridicule pour meriter d'être refuté. Buchanan ne sortit alors de France que pour s'en aller en Portugal. J'examinerai par occasion un endroit de l'Anti-Baillet qui ne me semble pas assez exact. *Moreri a écrit dans son Dictionaire*, c'est Mr. Menage (*d*) qui parle, *que Turnebe, Bucanan, & Muret regentoient en même tems dans le College du Cardinal le Moine, Turnebe la premiere; Bucanan la segonde; & Muret la troisiéme. J'ai oui dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Regitre de semblables choses. . . . Si Bucanan a regenté dans le College du Cardinal le Moine dans le tems qu'y regentoit Muret, comme j'en suis aucunement persuadé à cause du temoignage du Pere Bourbon, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui est la date de son Elegie à Tasteus & à Tevius) jusques en 1545. car auparavant il regentoit à Bordeaux dans le College de Guyenne, où il fut trois ans, comme il le temoigne lui-même dans sa vie; & en 1539. le premier de Decembre, il y harangua l'Empereur Charles-Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit regenté avant ce tems-là au College du Cardinal le Moine avec Bucanan, il faudroit qu'il y eut regenté du moins en 1538. & en ce tems-là il n'avoit que quatorze ans.* Voici mes remarques sur ce long passage. I. Il ne paroît point par la vie de Buchanan qu'il ait regenté dans aucun College de Paris, depuis qu'il y retourna après s'être sauvé des prisons d'Ecosse l'an 1539. Ainsi tout le tems qu'il a regenté à Paris, si nous en croions sa vie, est anterieur au voiage qu'il fit en Ecosse avec un Comte Ecossois. Or depuis ce voiage il eut envie de repasser à Paris: il en fut empéché par le Roi son maître qui lui donna à instruire son fils naturel. Ce Prince revint de France avec la Reine Magdelaine qu'il avoit épousée au commencement de 1537. Il faut donc dire que Buchanan pour le plus tard étoit sorti de Paris afin de s'en retourner en Ecosse l'an 1536. Il est donc faux qu'il eût alors regenté avec Muret dans un College de Paris; car en ce cas-là Muret eût exercé une regence (*e*) avant l'âge de 10. ans. II. Mr. Menage n'a point dû considerer comme une chose possible que Muret & Buchanan aient regenté à Paris l'an 1538. veu qu'il est certain que Buchanan étoit alors en Ecosse. III. Puis qu'il a mis la naissance de Muret en 1526. il n'a point dû lui donner en 1538. les 14. ans qu'il lui donne dans la même page. IV. Il devoit dire expressément qu'en l'année 1544. Buchanan étoit à Paris. Cela est clair par son élegie à Tasteus & à Tevius mentionnée par Mr. Menage. V. Il devoit dire que Buchanan a parlé (*f*) de Gelida dans cette élegie comme d'un collegue, & en tirer une preuve que Buchanan regentoit alors au College du Cardinal le Moine, car il est sûr que c'étoit dans ce College que Gelida enseignoit. VI. Si j'avois à dire malgré la Vie de Buchanan qu'il a regenté à Paris l'an 1539. j'aimerois mieux prendre l'année (*g*) de Mr. Menage, que le tems qui s'écoula depuis qu'il fut revenu à Paris lors de la levée du siege de Mets, jusques à ce qu'il eût à instruire Timoleon de Cossé fils du Marechal de Brissac. Cet entredeux comprend trois années, car il fut (*h*) precepteur pendant (*i*) cinq ans, & il sortit de cet emploi l'an 1560.

(*a*) *Hist. de la Reformation d'Anglet. 1. part. l. 3. pag. m. 725.* Notez *que Buchanan dans son Histoire d'Ecosse l. 14. p. m. 509. dit qu'il se sauva par la fenetre de sa chambre pendant que les gardes dormoient.*

(*b*) Rex Buchananum FORTE tum in aula agentem ad se advocat.

(*c*) *Il y a des abregez d'Histoire où par exemple vous trouverez que les Espagnols prirent une ville en telle année, & qu'ils la reprirent l'année suivante, sans que l'Auteur ait marqué qu'ils l'avoient perduë. J'ai trouvé des gens qui m'ont soutenu que ce n'étoit pas un defaut: un lecteur, disoient-ils, conclut assez que les Espagnols l'avoient perduë, puis qu'ils sont obligez de la reprendre. Je soutiens que c'est un defaut: mais ce defaut se trouve dans presque tous les abregez.*

DES COLLEGES où Buchanan a regenté, & en quel tems.

(*d*) *Menage, Anti-Baillet to. 1. p. 328. Il ne cite point l'endroit de Moreri. C'est dans l'article de Muret.*

(*e*) *Mr. Menage* ib. p. 330. *dit que Muret nâquit l'an 1526.*

(*f*) Cæteraque ut cessent, Gelidæ pia cura sodalis Et patris & patriæ sustinet usque vicem. *Mr. Menage pag. 332. corrige très-bien* gelide par Gelidæ. (*g*) *C'est-à-dire de 1544. à 1545.* (*h*) *Voiez la vie de Buchanan.* (*i*) *Et non pas dix, comme Varillas l'assure,* Hist. de l'heresie l. 28. p. m. 143.

Portugal, Goveanus, dis-je, qui avoit eu ordre du Roi son maître de lui amener un certain nombre de gens qui fussent capables d'enseigner la Philosophie, & les belles lettres dans l'Université qui venoit d'être érigée à Conimbre. Tout alla bien pendant la vie de Goveanus, mais après sa mort qui ne tarda guere, on exerça toutes sortes d'avanies contre les Savans qui l'avoient suivi, & en particulier contre Buchanan. On lui reprochoit le poëme contre les Cordeliers; on trouvoit † mauvais qu'il ôsat manger de la viande pendant le carême, en quoi il ne faisoit que se conformer à l'usage du païs. On pretendoit que dans ses discours il avoit temoigné quelque éloignement de l'Eglise Catholique. On le chicana pendant plus d'un an, & enfin de peur de donner à conoître qu'on avoit injustement harcelé un homme de reputation, on le condamna à demeurer quelques mois dans un Couvent pour se faire mieux instruire. Ce fut là qu'il entreprit sa paraphrase des Pseaumes, Ouvrage excellent, & victorieux de la critique de Louïs * de la Croix. Aiant obtenu la liberté il passa en Angleterre, & ne s'y arrêta point. Il aima mieux retourner en France. Il y arriva au tems de la ‡ levée du siege de Mets. Il entra quelques années après au service du Marechal de Brissac, pour être precepteur de son fils. Ce Marechal commandoit alors en Piemont. Buchanan passa cinq ans dans cet emploi, tantôt en Italie tantôt en France. Il le quitta en 1560. Etant passé en Ecosse après que les troubles que Mrs. de Guise y avoient causez eurent été assoupis, il se rangea publiquement à la Communion de l'Eglise Reformée. Il fut mis pour precepteur auprès de Jaques VI. Roi d'Ecosse l'an 1565. Voilà tout ce qu'il a trouvé à-propos de nous aprendre touchant sa vie ⸸. Je ne sai par quelle affectation il n'a rien dit de sa grande prosperité. Ce silence pourroit paroître mysterieux à des gens qui se plairoient à tourner les choses du mauvais sens. Ils seroient capables de croire que Buchanan sur ses vieux jours plein de confusion, & de repentir de s'être livré à la faction qui chassa la Reine Marie, dont il avoit reçu tant de bienfaits & qu'il avoit tant loüée, n'osoit se faire conoître par ce tems-là, ni reveiller dans l'esprit de ses lecteurs l'idée des livres qu'il avoit faits selon l'interêt (C) de ceux qui étoient alors les maîtres. Ces livres l'ont rendu si odieux aux Catholiques Romains, qu'il faut attribuer à cela les medisances horribles qu'on a publiées contre lui. On l'a diffamé comme un ivrogne le plus (D) profane, & le plus

† Crimini dabatur carnium esus in quadragesima, à qua nemo in tota Hispania est qui abstineat. *Ibid.*

* *Jesuïte Portugais, Auteur d'une version des Pseaumes en vers Latins, dans la preface de laquelle il censure Buchanan.*

‡ *C'est-à-dire en 1552.*

⸸ *Tiré de sa vie composée par lui-même l'an 1580. Elle est à la tête de ses poësies.*

(C) *Selon l'interêt de ceux qui étoient alors les maîtres.*] Nous parlerons ci-dessous du dialogue sur le droit des Rois. Il écrivit deux autres livres qui étoient encore plus conformes que celui-là aux interêts de sa faction. L'un est l'Histoire d'Ecosse, entant qu'il y dit beaucoup de mal des mœurs & de la conduite de la Reine; l'autre est celui qu'il intitula (a), *Eclaircissement.* Voici de quelle maniere Mr. Varillas en parle. *Je dois encore avertir les curieux*, dit-il (b), *que le pire des Ouvrages de Buchanan contre cette Princesse n'est pas son Histoire d'Ecosse, & qu'il y en a un autre où il n'a osé mettre son nom, qui est plus satirique sans comparaison que celui-là. On ne le trouvoit pas de mon tems à la Bibliotheque du Roi, & Mr. Clement Conseiller de la Cour des Aides le tira de la sienne pour me le prêter. Il est écrit en François, & imprimé à la Rochelle en l'annee mil cinq cens soixante douze. Il contient tant d'injures & d'ordures, qu'aucun autre livre que j'aye vu n'en aproche; & le seul endroit des pretenduës impudicitez de la Reine Marie Stuart, qu'imitoit & favorisoit la Demoiselle de Reres sa fille d'honneur, n'est pas de beaucoup inferieur à ceux des Auteurs anciens & modernes qui se sont le plus licentiez à salir l'imagination de leurs lecteurs.* Il n'est pas besoin de dire que rien ne pouvoit être plus conforme aux interêts des ennemis de cette Reine que les satires de Buchanan; car il faloit de deux choses l'une, ou que ceux qui l'avoient chassée fussent les plus scelerats de tous les hommes, ou qu'elle fût la plus infame de toutes les femmes. Ce sont deux plats de balance chargez en équilibre, vous ne sauriez apesantir la charge de l'un, sans alleger la charge de l'autre precisément au même degré: tout de même ce qui sert à la decharge de la Reine aggrave d'autant la faute de ses ennemis, & ce qui charge la Reine, diminuë d'autant leur crime. Il est donc certain que les satires de Buchanan étoient une apologie de sa faction, & qu'à mesure qu'elles étoient plus sanglantes, elles justifioient davantage ceux qui avoient chassé Marie Stuart. Qui ne jugeroit que par la voie des prejugez, seroit capable de soupçonner qu'une satire d'une utilité si importante & si necessaire, est une fiction que l'interêt de la cause a fait inventer. Mais comme il y a des tyrannies & des infamies très-réelles qui font soulever les sujets, il n'est pas toûjours vrai que les Manifestes de ceux qui se soulevent soient calomnieux; & ainsi sans écouter les prejugez il faut conoître de la cause de Buchanan. Notez qu'afin que la comparaison des plats de balance en équilibre soit juste, il faut entrer dans les principes de cet Ecrivain, & suposer comme lui que le Roi d'Ecosse & ceux qui representent la nation sont deux puissances collaterales; car dans une Monarchie proprement dite la comparaison ne seroit pas juste; l'injustice du Souverain ne disculpe point les soulevemens.

(D) *Comme un ivrogne le plus profane.*] J'ai deja cité un Auteur (c) qui lui reproche un voiage ridicule comme un effet d'ivrognerie, mais voici bien pis; il lui reproche d'avoir eu le verre & la mort entre les dens à la même heure, & de s'être moqué des Ministres qui l'exhortoient à prier Dieu. Je ne veux rien retrancher de l'historiete. Il est utile de faire voir aux lecteurs par des exemples sensibles jusqu'où peut aller la hardiesse de mentir publiquement, quand une fois on a l'impudence de faire imprimer tous les contes qui courent les rues. Voici comme parle le P. Garasse: (d) „ Je veux raconter à nos nou„veaux Atheistes la malheureuse fin d'un homme de „leur creance & de leur humeur, quant au manger „& au boire. Ce fut George Buchanan, parfaict Epi„curien durant sa vie, & vray atheiste à l'heure de sa „mort. Ce Libertin ayant passé sa jeunesse desbau„chée dans Paris & dans Bordeaux, plus soigneux du „lierre, des cabarets & des bouchons de taverne, „que du laurier de Parnasse, & estant sur la fin de ses „jours rapellé en Escosse pour instruire le jeune Prince, „qui est aujourd'hui le Serenissime Roy de la grande „Bretagne, continuant ses desbauches de gueule, fit si „bien qu'il vient hydropique à force de boire, quoy „qu'on disoit de lui par maniere de gausserie, qu'il „estoit travaillé, *vino intercute*, non pas *aquâ intercute.* „Tout malade qu'il estoit, il ne s'abstenoit non plus „de boire à longs traicts, qu'il faisoit en santé, & „aussi pur, qu'il le beuvoit jadis dans Bordeaux. Les „Medecins qui avoient charge de le traitter de la part „du Roy leur maistre, voyant les excez de leur „malade, luy dirent assez sechement & en cholere, „qu'il faisoit tout ce qu'il pouvoit pour se tuer, & „que continuant ce train de vie, il ne pouvoit pas „traisner plus de quinze jours ou trois sepmaines. Il „les pria de faire une consultation par ensemble, pour „voir combien il pourroit vivre en s'abstenant de boi„re du vin, ils le firent, & la resolution fut „qu'il „pourroit encores vivre cinq ou six ans, s'il se pou„voit commander jusques là, à quoi il fit une res„ponse digne de son humeur. *Allez*, dit-il, *avec „vos ordonnances, & regimes, & sçachez que j'aime „mieux vivre trois sepmaines m'enyvrant tous les jours, „que six ans sans boire du vin*, & aussi-tôt ayant, en „personne desesperée, donné congé à ses Medecins, „il se fit porter au chevet de son lict un tonneau de „vin de Grave, resolu d'en voir le fonds devant que „de mourir, & s'y comporta si valeureusement, qu'il „l'espuisa jusques à la lie, accomplissant à la lettre „le contenu de ce gentil Epigramme d'Epigonus tou„chant une grenoüille, laquelle estant tombée dans un „tonneau plein de vin s'escria,

„ Οὐ τίνες ὕδωρ
„ Πίνετε, μανίην τοῖφρενα μαινόμεναι.

„ Ayant la mort & le verre entre les dens, les Minis„tres le visiterent pour lui remettre l'esprit, & le re„soudre à mourir avec quelque sentiment de reli„gion: un d'entr'eux pour toute exhortation lui re„com-

(a) *Varillas, Histoire de l'heresie l. 28. pag. m. 170.*

(b) *Preface du 5. tome de l'Histoire de l'heresie.*

(c) *Garasse, doctrine curieuse pag. 50.*

(d) *Id. ib. pag. 748.*

plus impie qui eût jamais existé, & comme un traitre, un conspirateur, un (DΔ) esclave de l'impudicité & de la satire, & un falsificateur de l'Histoire. Il mourut à Edimbourg le 28. * de Septembre 1582. Son dialogue *de jure regni apud Scotos*, reproché tant de fois aux Protestans, a été cause qu'ils ont quelquefois parlé de lui comme d'un homme (E) sans nom, & sans consequence. Il y a lieu de douter du (F) repentir que lui attribuë l'Annaliste de la Reine Elizabeth. En tout cas on ne lui sauroit refuser l'éloge (G) de bel esprit, & de belle plume. Il a merveilleusement reüssi

* *Thuan. l. 76. pag. m. 445. Le Pere l'Enfant se trompe, mettant cette mort au 25. d'Avril.*

„ commanda de reciter l'Oraison Dominicale, & lui „ ouvrant les yeux, regarde affreusement le Ministre, „ *Qu'est-ce que cela*, dit-il, *que vous appellez l'Oraison Dominicale?* Les assistans repartent que c'est le „ *Pater noster*, & que s'il n'a pas le moyen de prononcer „ cette oraison, qu'on le supplioit à tout le moins „ de reciter quelque oraison Chrestienne afin qu'il „ mourust en homme de bien: *Pour moi*, dit-il, d'un „ sens ferme & asseuré, *je n'ay jamais sceu d'autre* „ *priere que celle-là.*

„ *Cinthia prima suis miserum me cepit ocellis*
„ *Contactum nullis ante cupidinibus.*

„ Et à peine eust-il recité dix ou douze vers con- „ tinus de cette Elegie de Properce, qu'il expira en- „ tre les verres & les pintes, & on peut dire de lui, „ que veritablement *purpuream vomit ille animam*, „ & telle est ordinairement l'issuë de tous les Epicu- „ riens. „

(DΔ) *Et comme un traitre, un conspirateur . . . . & un falsificateur de l'histoire.*] Ce sont là les medisances dont Barclai son compatriote s'est servi pour le depeindre. (a) *At Buchananum quidem non solum depravatis desperatisque moribus ex libero Liberi Venerisque mancipium factum sciunt omnes, quotquot eum probe noverunt; sed & hæreticum insignem, & mendacem historicum, sacra juxta ac profana audaci conatu temerantem, ostendit illud ejus opus, cui*, Rerum Scoticarum historia, *titulum dedit. . . . . Quod cùm ita sit, ecquis mirum videri possit, in egregium nequitiæ artificem evasisse eum, qui in primis juventæ annis, scelere omnium maximo flagitiosæ vitæ rudimentum posuit? Jam vero historiam reliquam ea fide scripsit, quam in meo me pudet populari reperire: probissimos quosque lancinat maledictis, pios per calumniam opprimit: quò autem quisque sceleratior, & promptior ad malum manu, eò pluribus ille laudibus celebratur. Quid multis? in illa ejus historia, quæ ultra Boethii nobilis historiographi epitomen se profert, tot mihi mendacia occurrunt, ut cùm vera videam, vix vera esse, nisi cunctanter, credam. Id ipsum & alii mecum queruntur gnari temporum, quæ res gestas postremis ab eo libris mandatas continent* (1). *Sed erit spero veri, patriæque amantior aliquis, qui venenatum ejus styli mucronem retundet, & fraudem fide solida patefaciens incorruptos eorum temporum annales evulgabit. Hoc igitur homine relicto, qui ut viri adhuc viventes clarissimi norunt, ventri & Veneri obediens, multarum in principes conjurationum fautor, quarundam etiam author, hæreseos quà domi, quà foris, quà privatim, quà publice pertinax propugnator extitit: ad Stephanum Junium Brutum venio.*

(E) *D'un homme sans nom & sans consequence.*] Voici les paroles de Mr. Daillon Ministre François, refugié en Angleterre: (b) *Qu'on ne nous fasse point l'injustice de compter entre nos Docteurs un Poete Ecossois sans caractere, qui a voulu s'égayer à debiter ses songes sur la politique.* Un autre Ministre François n'a point parlé de Buchanan avec ce mepris, mais il n'a pas laissé de le condamner, & de trouver fort injuste que l'on imputât les maximes republicaines de cet Auteur à ceux de la Religion. *Ces maximes de Buchanan*, dit-il (c), *& de Pareus ne sont point nos maximes, nous les avons diverses fois desavouées, on ne les trouvera dans aucun de nos écrits authentiques . . . Elles* (d) *sont assurément fausses dans la generalité dans laquelle ces auteurs les proposent.* Pour un homme qui s'est érigé en prophete il avoit la vuë bien courte (e) sur l'avenir, quant à sa propre destinée. Il ne savoit pas que cinq ans n'auroient point passé sur son livre, qu'il feroit des lettres pastorales remplies des maximes de ces deux Auteurs. Quoi qu'il en soit ce dialogue de Buchanan fit grand bruit. Un certain Adam Blacwod du même païs que Buchanan, & Conseiller au Presidial de Poitiers, refuta son compatriote le mieux qu'il lui fut possible. Un Allemand nommé *Ninianus Vinzetus* fit la même chose. Barclai autre Ecossois beaucoup plus fort qu'eux vint à la charge, & eut la malignité de dire que Boucher Docteur de Sorbonne avoit emprunté ses armes de Buchanan, & de quelques autres heretiques (f). Les Protestans d'Ecosse firent une reponse bien plus tranchante, car le Parlement du Roiaume jetta un arrêt de proscription sur ce dialogue de Buchanan, sur son Histoire,

(a) *Guill. Barclai. ubi infra l. 3. cap. 1. p. m. 310.*

(1) Nempe septem postremis quos de industria in matris & filii Regum necem & ignominiam malitia mala composuit.

(b) *Daillon, examen de l'oppression des Reformez p. 11.*

(c) *Jurieu, Reponse à l'Histoire du Calvinisme de Maimbourg to. 2. pag. 287. édit. in 4.*

(d) *Ibid. pag. 288.*

(e) Nescia mens hominum fati sortisque futuræ Et servare modum rebus sublata secundis. *Virgil. Æn. l. 10. v. 501.*

(f) *Guil. Barclaius, adversus Monarchomach. init.*

& sur sa *detectio*. Voiez dans la remarque F les citations de Camdenus.

(F) *Du repentir que* Camden *lui attribuë.*] Raportons premierement les paroles de ce fameux Historien: (g) *Quid Georgius Buchananus hac de re cum in historia, tum in libello, cui* detectio *titulum fecit, prodidit, ex libris impressis nemo non novit. Cum autem ille partium studio & Moravii munificentia abreptus ita scripsit, ut libri isti falsitatis damnati sint ab ordinibus* (h) *Regni* Scotiæ, *quorum fidei plus tribuendum: & ipse ingemiscens coram Rege, cui fuit Pædagogus, subinde se reprehenderit* (*ut accepi*) *quod tam virulentum calamum in* Reginam *benè meritam strinxisset, moriensque optaverit ut tantisper superesset, donec maculas, quas maledicentia falsò asperserat, revocatâ veritate, vel sanguine elueret; nisi* (*quod ipse dixit*) *hoc vanum esset, cùm præ ætate delirare videretur.* Ailleurs le même Historien assûre, que Buchanan n'eut aucun égard aux prieres qui lui furent faites peu avant sa mort d'écrire pour la cause des rebelles, & qu'il temoigna d'être bien fâché de leur avoir autrefois devoüé sa plume (i). Qui ne regarderoit ce temoignage de Camden comme quelque chose de très-solide? Neanmoins il en faut rabatre beaucoup pour deux raisons: l'une est prise de ce qu'on conte que son manuscrit fut corrigé au gré & selon la fantaisie du Roi Jaques, comme nous le dirons en son lieu: l'autre est prise d'une note marginale que Mr. Varillas a luë. Ecoutons-le parler: (k) „ Il y a dans la Bibliotheque du Roi les cinq Vo- „ lumes de l'Histoire du President de Thou, aux mar- „ ges desquels le plus jeune de Messieurs du Puy avoit „ écrit de sa propre main les faits les plus curieux que „ son frere & lui avoient jugé à propos d'en retran- „ cher quand elle fut imprimée. J'ai lu dans les ad- „ ditions au quatriéme Volume, que Buchanan etant „ prêt d'expirer, Jaques six Roi d'Ecosse dont il avoit „ été Precepteur l'alla trouver; & l'avertit de retracter „ pour la decharge de sa conscience ce qu'il avoit ecrit „ au desavantage de la Reine Marie Stuart sa mere, „ & que Buchanan le refusa tout net. „ C'est ainsi que parle Mr. Varillas dans sa preface. Il touche le même fait dans le corps du livre, mais il le raporte autrement: *Dans l'original*, dit-il (l), *de l'Histoire de Monsieur de Thou, au lieu où il est parlé de la mort de Buchanan, il est écrit de la main de cet illustre President, que Jaques six Roi d'Ecosse, de qui Buchanan avoit été Precepteur, lui fit l'honneur de le visiter lors qu'il étoit à l'extremité, & le pressa de retracter ce qu'il avoit dit contre la Reine sa mere. Que Buchanan repartit que sa conscience ne lui reprochoit rien à cet égard, & qu'il avoit écrit la verité.* Entre des temoignages si contradictoires, celui de Camden & celui qui est aux marges de Mr. de Thou, peut-on avoir une certitude raisonnable des dernieres dispositions de Buchanan? Nullement: chacun de ces temoignages affoiblit l'autre; mais il ne faut pas disconvenir que le premier ne soit sans comparaison plus puissant que le dernier. Celui-là est imprimé; l'autre n'est que manuscrit. Celui-ci, selon la preface de Varillas, se trouve sur un exemplaire de Mr. de Thou, mais selon le corps du livre il se trouve sur l'original de Mr. de Thou: selon la preface il est de la main de Mr. du Puy le cadet: selon le corps du livre il est de la propre main de Mr. de Thou. Ces variations & ces brouilleries maintiennent la preference que Camden merite. Ajoûtez que si Mr. de Thou aprouva que Mrs. du Puy retranchassent cet endroit de son Histoire, c'est une marque qu'il n'y ajoûtoit pas une entiere foi, car le zêle pour la memoire de Marie Stuart ne l'empêchoit point de faire imprimer cent choses qui étoient copiées de Buchanan (m). Le Roi Jaques le reprocha au fils de Mr. de Thou avec tant d'aigreur, qu'il lui causa une maladie de trois mois (n). Voiez la marge (o).

(G) *L'éloge de bel esprit & de belle plume.*] Le tour que Mr. de Thou a pris pour loüer George Buchanan est

(g) *Camd. in Annal. Elizabethæ ad annum 1567. init.*

(h) *Le même Auteur* ad annum 1584. *pag. m. 410. parle ainsi*, Probrosa in Regem, ejus matrem, & Consiliarios scripta, nominatim vero Georgii Buchanani Historia *& de jure regni apud Scotos Dialogus*, interdicta *ut quæ multa culpanda & delenda continerent.*

(i) Buchananum tamen inducere non poterant ut hoc eorum factum vel scripto libello, vel persuasione per nuntium approbaret, qui se factiosorum causam contra principes jam antea suscepisse, dolenter ingemuit, & paulo post obiit. *Id. ad ann. 1582. pag. m. 374.*

(k) *Varillas, preface du 5. vol. de l'Histoire de l'heresie.*

(l) *Id. liv. 28. pag. m. 171.*

(m) *Voiez le P. d'Orleans, Revolutions d'Anglet. to. 2. pag. 490. 491.* (n) *Varillas, reponse à la Critique de Burnet pag. 77. & 78. edit. de Hollande. Le Docteur Burnet* defense de la Critique pag. 62. *convient du reproche.* (o) *J'ai ouï dire à un Seigneur Ecossois, que quand on demanda à Buchanan au lit de mort s'il ne se repentoit pas de ce qu'il avoit écrit contre le droit des Rois, & en particulier contre l'honneur de la Reine Marie Stuart, il repondit*, Je m'en vais en un lieu où il n'y a guere de Rois.

reüssi en toutes sortes de vers Latins, & il a très-bien écrit en prose. Je ne sai s'il (*H*) faut croire qu'il ait été Moine. Il n'en dit rien, plusieurs l'affirment, & son silence n'est pas une preuve decisive contre eux. Mais on peut être très-assûré qu'il ne mourut point impie de (*I*) la maniere que Mr. Moreri le conte. Ce n'est pas la seule fausseté qui (*K*) soit dans son Dictionaire à l'égard de Buchanan. Mr. Varillas n'a (*L*) point eu toute l'exactitude necessaire en parlant de cet habile homme.

Mr.

est admirable : rien ne pouvoit mieux donner une grande idée de l'esprit de cet Ecossois. Son Histoire d'Ecosse, dit-il, ne semble point l'Ouvrage d'un homme qui a regenté long tems, mais celui d'un homme qui a manié toute sa vie les affaires les plus importantes de l'Etat. La bassesse de sa condition & de sa fortune n'a point empêché Buchanan de bien juger des plus grandes choses, & d'en écrire avec beaucoup de prudence. Il étoit un de ces hommes extraordinaires, qui ont le bonheur de ne pas devenir pedans parmi les occupations de l'Ecole. Le Latin de Mr de Thou exprime cela plus noblement & plus amplement; c'est pourquoi je le raporte. (*a*) *In senili otio patriam Historiam scribere aggressus est. Quam tanta puritate, prudentia, & acumine scripsit (quamvis interdum libertate genti innatâ contra* Regium fastigium *acerbior) ut ea scriptio non hominem in pulvere literario versatum, sed in media hominum luce & in tractandis Republicæ negotiis totâ vitâ exercitatum redoleat. Adeo ingenii felicitas & animi magnitudo omnia obscuræ & humilis fortunæ impedimenta ab eo removerant, ut propterea non minus rectè de maximis rebus judicare & scribere prudenter posset. Et sane memini P. Ronsardum virum acerrimi judicii (qui licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ scholastico otio oblectatus fuerat) cùm de Buchanano, Hadr. Turnebo, Ant. Goveano, M. Ant. Mureto (quibuscum arctâ amicitia conjunctus fuerat) verba faceret, dicere solitum, Illos Homines nihil Pædagogica præter togam & pileum habuisse, & tamen se vulgo Pædagogorum sic censere, nunquam incorrigibilis ineptiæ ex Pædagogicâ contractæ characterem vel longissimi ævi curriculo deleri posse.*

(*H*) *Je ne sai s'il faut croire qu'il ait été Moine.*] Mr. le Laboureur l'assûre d'une maniere si positive, que pour en douter il faut s'être fait une habitude Cartesienne de ne souscrire qu'aux choses qu'on a examinées exactement. *George Buchanan*, dit-il (*b*), *Ecossois, premierement Cordelier en France, depuis Precepteur du Comte de Brissac & passionné Huguenot, autant connu pour ses vices qu'il meritoit d'estime pour son bel esprit, s'il ne l'avoit abandonné au libertinage, & pour sa science s'il n'en avoit abusé, a été le plus cruel ennemi de la personne & de la reputation de cette Princesse qui l'avoit defendu en ce Royaume de la rigueur des Edits, & comme arraché du bûcher & de la main du Bourreau. Il alloit être condamné comme heretique & comme Moine transfuge, elle lui fit avoir grace.* Brantome (*c*) dit bien qu'elle lui sauva la vie, mais non pas comme à un Moine defroqué. Je doute fort du recit de Mr. le Laboureur : car la premiere piece de poësie par où (*d*) Buchanan ait irrité les Cordeliers est un songe (*e*), où il supose que St. François lui aparut pour l'exhorter à prendre l'habit de son Ordre. Eût-il osé feindre qu'il repondit, *je n'en ferai rien*, s'il eût été actuellement Cordelier? Les persecutions que cette premiere satire lui attira de la part des Cordeliers n'émousserent point sa plume à leur egard, & sur tout lors que le Roi d'Ecosse son maître lui ordonna de les maltraiter. D'où vient qu'ils ne le reclamerent pas comme un transfuge, quand ils le virent precepteur du batard du Roi? D'où vient qu'ils se contenterent de l'accuser simplement de Lutheranisme? D'où vient qu'ils n'ont pu que le menacer, pendant qu'il regentoit à Bourdeaux au vu & au su de toute la France? En ce tems-là un Moine transfuge, & suspect de Lutheranisme, pouvoit-il échaper en France a des Cordeliers satirisez? D'où vient s'il a ete Cordelier en France qu'il ose demeurer a Paris, & enseigner dans le College de Ste. Barbe? Mais enfin d'où vient que Buchanan entre les mains des Inquisiteurs Portugais, qui mirent tout en usage pendant plus d'un an pour le convaincre d'heresie, n'eprouve pas qu'on allegue contre lui qu'il a viole malheureusement ses voeux, & deserté lâchement la Religion de St. François? Une telle chose si elle eût été veritable ne pouvoit pas être ignorée, ni difficile à prouver. D'où vient encore un coup qu'il sort sain & sauf des mains de ces barbares Inquisiteurs? Quand on aura satisfait à ces demandes, je pourrai croire qu'il a été Cordelier. Je ne comprens pas même comment la Reine d'Ecosse l'auroit preservé en France de la rigueur des Edits. Ne demeura-t-il pas chez le Marechal de Brissac jusqu'en 1560? Ne dissimuloit-il point ses sentimens sur la religion? N'attendit-il pas à les produire au dehors qu'il fût en Ecosse? Ce qu'il y a d'aparent, est que cette Reine cassa la sentence qui fut renduë contre lui l'an 1539. après qu'il se fut sauvé de prison. C'est sans doute la seule grace que Brantome a designée. Mr. Varillas (*f*) raconte que Buchanan étoit Cordelier l'an 1539. lors qu'il fut emprisonné pour le crime d'heresie; qu'étant allé *fort jeune en France il* y prit l'habit de St François; qu'il passa de là en Portugal, qu'il y donna les premieres marques d'être Lutherien, qu'il y fut 18. mois en prison, qu'il en sortit en abjurant le Lutheranisme, qu'il retourna dans son païs, que sa rechute le fit mettre dans les prisons du Roi, qu'on l'eût condamné au feu, s'il n'eût eu l'adresse de se sauver par une fenêtre, & qu'il en raconte (*g*) plaisamment les particularitez. C'est un tissu continuel de mensonges. Il y avoit près de dix ans qu'il s'étoit sauvé des prisons d'Ecosse lors qu'il alla en Portugal. Je laisse au lecteur le soin de compter les autres fautes.

(*I*) *Il ne mourut point impie de la maniere que Mr. Moreri le conte.*] Voici ce qu'il dit; „ Le Roi lui en„ voia ses Medecins qu'il refusa de voir, & il ne trai„ ta pas mieux un Ministre qui le trouva occupé à lire „ l'Histoire naturelle de Pline. Celui-ci lui voulut pre„ senter la Bible, mais Buchanan la rejettant avec „ une fureur extrême. Allez, lui dit-il, en lui mon„ trant son Histoire de Pline, je trouve plus de veri„ té dans ce livre que dans toutes vos Ecritures. Cet „ Athée finit ainsi ses jours, & toute l'Ecosse a rendu „ temoignage de ce fait. „ Il y a des mensonges qu'on ne sauroit lire sans indignation, mais pour celui-ci il est plus propre à faire rire qu'à mettre en colere. *Toute l'Ecosse a rendu temoignage de ce fait.* Pourroit-on bien citer un seul Auteur grave, & muni de quelque preuve? Je ne croirois pas hazarder beaucoup si j'en defiois tous les amis de Mr. Moreri. En effet si ce beau conte avoit eu la moindre aparence, Mr. de Sponde qui ne se possede pas quand il parle de Buchanan, n'eût point manque de l'adopter. Je le trouve dans le (*h*) Kalendrier du P. l'Enfant, Moine Jacobin, qui cite le Thresor Chronologique de Dom Pierre de Saint Romuald, & il ne dit pas que *toute l'Ecosse a rendu temoignage de ce fait*, mais que (*i*) *toute l'Ecosse le peut attester.* Cette derniere expression est plus suportable que l'autre.

(*K*) *Ce n'est pas la seule fausseté qui soit dans son Dictionaire.*] Mr. Moreri assûre 1. que Buchanan prit l'habit de St. François: je n'en croi rien (*k*). 2. *Qu'il fut convaincu d'avoir voulu manger l'agneau Paschal à la façon des Juifs, & condamné à être brûlé.* Mr. de Sponde raporte la même chose, mais en termes plus forts, car il (*l*) assûre que Buchaman fut pris en flagrant delict, mangeant actuellement cet agneau Paschal à la Judaïque pendant le Carême avec quelques autres. On ne l'eût pas laissé à Bourdeaux pendant trois ans, ni sortir des prisons de l'Inquisition en Portugal, si cela eut été vrai. 3. Qu'aiant évité le suplice du feu par la fuite, il vint en France où il enseigna assez long tems à Paris dans le College du Cardinal le Moine, & ailleurs. Il est certain que s'étant sauvé des prisons d'Ecosse, il n'osa s'arrêter à Paris à cause du Cardinal Beton, & qu'il se retira à Bourdeaux. UT (*m*) *Lutetiam venit* (remarquez bien ce terme, il est exclusif d'un long sejour) *Cardinalem Betonium pessime erga se animatum ibi legatione fungi comperit. Itaque ejus iræ se subtraxit, Burdegalam invitante Andrea* Goveano *profectus.* Voiez la remarque B, vous y trouverez que s'il regenta dans le College du Cardinal le Moine, ce ne fut qu'après avoir enseigné trois ans à Bourdeaux, & ainsi la narration de Moreri est defectueuse.

(*L*) *Mr. Varillas (n) n'a point eu toute l'exactitude necessaire.*] S'il l'avoit euë dans un sujet comme celui-ci, nous aurions bien lieu d'en être étonnez. *On avoit bien vu avant lui*, dit-il (*o*), *des Auteurs composer des satires contre des têtes couronnées, & faire imprimer ces satires durant leurs vies, ou les mettre entre les mains de quelques amis pour les donner au public apres leur mort : mais on n'en avoit encore vu aucun, lequel après s'être declaré contre sa Souveraine*

(*a*) *Thuan. Histor. l. 76. pag. m. 445. 446. Voiez aussi Mr. Burnet, Hist. de la reformation d'Anglet. 1. part. l. 3. pag. m. 325.*

(*b*) *Additions aux Memoires de Castelnau to. 1. pag. 546.*

(*c*) *Ce sont été des imposteurs qui l'ont dit & écrit, entr'autres Mr. Bucanan, en quoi il a mal reconu les biens que sa Reine lui avoit faits en France & en Ecosse, pour la grace de sa vie & du relief de son ban.* Brantome, éloge de Marie Stuart.

(*d*) *Buchanan. in vita sua.*

(*e*) *Il est dans le recueil des pieces qu'il intitule*, Fratres fraterrimi.

(*f*) *Histoire de l'heresie l. 28. pag. 122.*

(*g*) *Il ne dit que deux mots là-dessus, & cela sans aucune plaisanterie.*

(*h*) *C'est ainsi que j'apelle ce que l'Auteur intitule.* Histoire generale de tous les siecles de la nouvelle loi. *Cet Ouvrage est en 6. tomes in 12. imprimé a Paris l'an 1683.*

(*i*) *Sous le 25. d'Avril pag. 347.*

(*k*) *Voiez mes raisons dans la remarque H.*

(*l*) Quod cum aliis quibusdam agnum Paschalem more & ritu Judaico tempore Quadragesimæ comedere repertus fuisset. *Spondan. ad ann. 1539. n. 7.* Il cite *David Camerar. de Scot. lib. 4. cap. 2. Lang. in vit. Calvin. cap. 14*

(*m*) *Buchan. in vita sua.*

(*n*) *Preface du 5. tom. de l'histoire de l'heresie.*

(*o*) *Joignez à ceci ce qu'on a dit dans la remarque H.*

Mr. de Thou nous aprend une particularité que mes lecteurs seront bien aises (*M*) de trouver ici.

BUDE' (Guillaume) en Latin *Budæus*, né à Paris (*A*) l'an 1467. a été le plus savant homme qui fût de son tems en France. On peut dire qu'il se mit à étudier un peu tard; car encore qu'on l'eût envoié de bonne heure dans les Ecoles pour l'étude du Latin, & puis à l'Université d'Orleans pour l'étude de la Jurisprudence, il ne savoit presque rien à son retour d'Orleans, où il avoit passé trois années. La barbarie qui regnoit alors dans les colleges avoit été cause qu'il étoit allé à Orleans sans entendre les Auteurs Latins, & cette ignorance l'empêcha de profiter dans le Droit * Civil. Etant retourné chez son pere il perdit beaucoup plus son tems, il s'amusa à la chasse, & aux plaisirs de la jeunesse; mais il en revint au bout de quelques années, & se trouva saisi d'une telle inclination pour les sciences, qu'on ne sauroit exprimer l'ardeur avec laquelle il s'apliqua à l'étude. Il renonça à toute sorte de divertissemens, & il regrettoit même les heures qu'il faloit necessairement donner aux repas & au dormir. Le jour même de ses noces il se deroba pour le moins trois heures, afin de les passer avec ses livres. On eut beau lui representer qu'il ruineroit (*B*) sa santé, & qu'il se priveroit des moiens de faire fortune: rien ne fut capable de ralentir son ardeur. La profonde érudition qu'il aquit par un si grand attachement à l'étude seroit un peu moins étonnante, s'il avoit eu de bons maitres qui lui eussent au moins servi de guides; ou s'il avoit eu des concurrens dont les lumieres lui eussent donné avec une grande émulation, un parallêle instructif: mais il ne (*C*) trouvoit personne dont il pût devenir disciple, ni qui courût avec

* Quo in Gymnasio triennium versatus operam pene omnem perdidit. Neque enim ignarus Latinæ linguæ & ab aliis disciplinis imparatus artem illam reconditam & multiplicem subtilemque cui sese dediderat, cognitione & scientia poterat comprehendere. *Ludovicus Regius in vita Budæi init.*

raine jusqu'à passer en Angleterre, pour deposer en qualité de temoin dans le proces criminel qu'on lui fit, eût continué de la persecuter après qu'on lui eût tranché la tête; & c'est pourtant là le crime dont les plus attachez à Buchanan n'oseroient disconvenir qu'il n'ait été coupable. Mr. Varillas trouve des singularitez dans la conduite du monde la plus ordinaire. Jamais aucun Prince n'a été ou detrôné ou decapité juridiquement parmi des peuples qui ont des Auteurs, sans qu'on ait publié mille choses flêtrissantes contre lui. L'ordre veut cela, car ceux qui se portent à de telles extremitez doivent pour le moins temoigner à toute la terre, qu'ils souhaitent qu'on croie qu'ils ont eu raison d'en user ainsi: or comment le pourroient-ils temoigner, s'ils faisoient scrupule de mettre au jour la mauvaise vie de ce Prince? Ainsi Buchanan n'auroit fait que suivre le chemin batu. Ce ne seroit point à cause que depuis la mort de Marie il auroit mis sous la presse son Histoire, qu'il faudroit le censurer, car si d'ailleurs il avoit raison, c'est-à-dire s'il n'avançoit rien que de vrai, il auroit été fort condamnable de la suprimer. C'eût été sacrifier (*a*) l'innocence vivante à un crime puni de mort: c'eût été épargner aux depens de deux nations la memoire d'une Reine criminelle. Mr. Varillas se trompe donc & quant au fait, & quant au droit. Quant au fait, puis qu'il dit que l'on n'avoit jamais vu d'exemple de la conduite de Buchanan. Quant au droit, puis qu'il condamne une conduite qui en cas de fidelité dans l'Historien, est entierement selon l'ordre & selon la droite raison. Mais sa plus étrange meprise est de pretendre que Buchanan qui etoit mort cinq ans avant que l'on fit mourir la Reine d'Ecosse, a continué de la persecuter depuis qu'on l'eut decapitée, & que c'est un crime que ses plus grans amis n'oseroient nier. *Il n'y avoit point eu d'Ecossois*, dit-il (*b*), *plus devoué que lui à la Reine Marie Stuart jusqu'à ce qu'elle cessa d'être heureuse.* Mr. Varillas outre un peu la chose ce me semble: mais il ne laisse pas d'être vrai que Buchanan suivit d'abord le parti de cette Reine, & qu'il la loüa magnifiquement à la tête de sa traduction des Pseaumes. *Le Comte de Mourrai*, c'est Mr. Varillas (*c*) qui parle, lui offrit *une des plus belles charges d'Ecosse qui etoit celle de Garde du petit seau royal, à condition qu'il lui aidât à perdre la Reine Marie Stuart.* J'avois cru que c'étoit une hyperbole, aussi bien que la Primatie (*d*) que d'autres veulent que l'on ait promise à Buchanan, mais je sai à cette heure qu'il a été garde du seau privé, charge très-considerable en Ecosse. Dans la preface du François I. Mr. Varillas observe *qu'on avoit horriblement calomnié* Marie de Lorraine Reine d'Ecosse, *& que tous les Auteurs qui en avoient parlé s'étoient dechainez contre elle sur la seule deposition d'un ingrat* (*e*) *à qui elle avoit fait grace de la vie.* Il ajoûte *qu'il a defendu la reputation* de cette Princesse. Il y a là pour le moins deux fautes, car ce n'est point à cette Reine que l'on attribuë d'avoir *sauvé la vie à l'Historien* Buchanan, & l'on ne justifie pas une Princesse contre les calomnies d'un Historien, lors que l'on declare qu'on ne dira rien pour sa justification dont cet Historien ne convienne. Or c'est ce que Mr. Varillas declare à l'égard de Buchanan (*f*).

(*a*) *Voiez la remarque C. à la fin.*

(*b*) *Ibid.*

(*c*) *Ibid.*

(*d*) Spe inductus à Moravio si hic regno potiretur, se in Patriarcham assumendum. *Strada de bello Belg. decad. 2. l. 8. ad ann. 1587. pag. m. 558. Le P. Caussin dit la même chose dans sa Cour sainte.*

(*e*) *Buchanan.*

(*f*) *Hist. de François I. liv. 11. p. m. 118. 119.*

(*M*) *Que mes lecteurs seront bien aises de trouver ici.*] Mr. de Thou raconte que tous les ans Elie Vinet recevoit des lettres de Buchanan par les marchans Ecossois qui venoient charger du vin à Bourdeaux. Vinet montra ces lettres à Mr. de Thou, qui remarqua dans la derniere beaucoup de courage quoi qu'elle eût eté écrite d'une main tremblante. Buchanan y faisoit des plaintes non pas tant des incommoditez de la vieillesse, que de l'ennui où il étoit de sa longue vie: (*g*) *De senectutis incommodis non tam querebatur, quam de vitæ longioris tædio.* Il disoit qu'il avoit quité la Cour, & qu'il s'etoit retiré à Sterlin, où il ne travailloit qu'à une chose, qui étoit de quitter avec le plus petit bruit qu'il seroit possible la compagnie de ceux qui ne lui ressembloient point. Il vouloit parler des vivans, & il se consideroit comme mort. (*h*) *Interea hoc unum satago, ut quam minimo cum strepitu ex inæqualium meorum, hoc est mortuus è vivorum contubernio demigrem.* Ses plus grans ennemis ne sauroient nier qu'il n'ait été philosophe pour le moins une fois en sa vie, car ces sentimens-là ne seroient desavoüez ni par les Stoiciens, ni par les Brachmanes, si ce n'est peut-être a l'egard de quelques petits accessoires.

(*A*) *Né à Paris l'an 1467.*] Loüis le Roi, le seul Auteur que j'aie suivi, ne marque point l'année de la naissance, mais puis qu'il dit que Budé mourut le 23. d'Août 1540. à la 73. année de sa vie, il me donne droit de le faire naitre l'an 1467. Le Dictionaire de Moreri contient une faute tres-grossiere. On y met la naissance de Bude à l'an (*i*) 1476. & sa mort au 26. Août 1540. & on ne laisse pas de le faire vivre 73. ans.

(*g*) *Thuan. de vita sua lib. 2. pag. m. 1180. ad ann. 1582.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Cette faute est originaire de l'imprimerie. La transposition d'un seul chiffre a changé 1467. en 1476.*

(*B*) *Qu'il ruineroit sa santé.*] De fort habiles gens pretendent que l'évenement fit voir la vanite de ces menaces, & qu'*il sut conserver toute sa santé* (*k*). Mais d'autres (*l*) disent qu'il tomba dans une longue & fâcheuse maladie, & que les maux de tête qui lui prenoient tous les jours obligerent les Medecins à lui ordonner une espece de trepan. L'operation fut très-douloureuse, mais fort inutile. (*m*) *In gravem & diuturnum morbum est prolapsus, quo annos plus viginti ita afflictatus est, ut omnis propè hilaritas e fronte, alacritas ex animo, festivitas in occursu, urbanitas & comitas in convictu eximeretur, ingravescens quoque indies literarum amor infringeretur, ne vestigium quidem ejus nec simulachrum, sed quadam effigies spirantis mortui appareret.* Il ne faut pas s'étonner que des incommoditez si longues, & si opiniâtres le rendissent chagrin, & produisissent tant de changemens dans son corps & dans son esprit.

(*k*) *Voiez les enfans celebres par leurs études pag. 427.*

(*l*) *Lud. Regius in vita Budæi p. m. 50. 51.*

(*m*) *Id. ib.*

(*C*) *Il ne trouvoit personne dont il pût devenir disciple.*] Il faut donner quelque restriction à ces termes generaux; car il est certain que George Hermonymus, nâtif de Lacedemone, Jean Lascaris, & Jaques Faber d'Etaples ont enseigné quelque chose à nôtre Guillaume. Dès qu'il fut l'arrivée d'Hermonymus (*n*) à Paris, il l'arrêta auprès de lui par de gros gages; Hermonymus lui lut Homere, & les autres principaux Auteurs, mais comme il ne les entendoit pas, il etoit incapable de les expliquer. (*o*) *Huic Græco cum aliquot annos operam dedisset, & eo prælegente audivisset Homerum authoresque alios insignes, nihilo doctior est factus. Neque enim præceptor ille plura docere quam sciret poterat.* Jean Lascaris vint peu après à Paris: il conçut beaucoup d'estime pour Budé le voiant enclin à la langue Greque, mais en tout il ne lui donna pas plus de 20. leçons (*p*). Jaques Faber lui aprit les Mathematiques; mais l'écolier comprenoit si aisément tout ce que le maître proposoit, qu'il épuisa bien-

(*n*) Quem Budæus nactus magna mercede conductum ad se accersivit, & antequam dimitteret amplius quingentis nummis aureis donavit. *Ibid. p. 38.*

(*o*) *Ibid.*

(*p*) *Ibid. pag. 39. Voiez aussi la lettre de Budé à Tonstal: elle est le 30. du 2. livre de celles d'Erasme pag. 155.*

avec lui dans cette carriere. On peut donc dire qu'il n'étudia (D) que sous lui-même. Une des choses qu'il cultiva avec le plus d'assiduité fut la langue Greque, & il debuta même par là lors qu'il voulut donner des marques publiques de ses progrès; car les premiers Ouvrages qu'il ait donnez au public sont la traduction de quelques traitez de Plutarque. Il publia ensuite ses notes * sur les Pandectes, & puis son traité *de asse*, &c. On lui contesta la gloire d'être le premier (E) qui eût defriché les matieres épineuses des monnoies, & des mesures des anciens; mais il montra qu'on ne lui raviroit pas aisément cette couronne. Quelque grans que soient les services qu'il a rendus à la Republique des lettres par ses écrits, on peut assûrer que ce n'est point de ce côté-la qu'elle lui est le plus redevable. Il se menagea de telle sorte que son grand savoir ne le rendit pas odieux aux Inquisiteurs; ainsi sa reputation demeurant saine & entiere fut une puissante protection aux belles lettres, que l'on s'efforçoit (F) d'étouffer dans leur renaissance, comme la mere & la nourrice des opinions qui ne plaisoient pas a la Cour de Rome. Il fut fort consideré (G) à la Cour de France depuis qu'une fois son érudition eut été conuë; mais il s'abstint le plus qu'il put d'aller

* *C'est-à-dire sur les 24. premiers livres des Pandectes. L'epitre dedicatoire au Chancelier de France* Joannes Deganius *est datee de Paris le 4. de Novembre 1508. Badius donna en 1530. une édition corrigee & augmenté. Il avoit imprimé la suite de cet Ouvrage l'an 1528.*

bientôt la science du maitre. Celui-ci quoi que largement payé de ses leçons, fut plutôt las d'enseigner que l'autre d'être enseigné. (a) *Mathematicas disciplinas ab* Jacobo Fabro *nobili Philosopho didicit: ad quas tantum ingenii & alacritatis initio attulit, ut evolare non excurrere videretur. Itaque dum Faber multa proponit, Budaeus omnia assequitur, eo res venit, ut prius ille docendo defatigaretur, etsi magnam mercedem accipiebat, quam hic discendo. Neminem praterea audivit.*

(a) *Lud. Regius ib.*

(D) *Qu'il n'etudia que sous lui-même.*] Il represente en mots Grecs les deux circonstances notables de ses études, l'une qu'il les commença sur le tard, l'autre qu'il n'eut point de maitres, il les representa, dis-je, par les termes d'ὀψιμαθὴς τε καὶ αὐτομαθὴς, dans une lettre (b) qu'il ecrivit à Erasme, & qui fut montree à Cutbert Tonstal. Il ecrivit ensuite une lettre à ce dernier, où il lui fit une description assez longue de la maniere dont il avoit etudie. Il avoue qu'après son retour de l'Université d'Orleans, il passa quelques annees à ne faire que ce que font les jeunes gens qui ne savent (c) rien. Il dit ailleurs qu'outre ces deux choses il y en eut une troisieme qui l'obligea a s'appliquer extremement à l'etude, c'est qu'il n'avoit pas beaucoup de penetration d'esprit. (d) *Omnia majorem in modum facere atque etiam maximum mihi necesse erat homini nec ingenio felici prædito, & qui in adolescentia clausula non alio discipulus, sed tantum tyrunculus hujus studii esse cœpissem, & vero gentilis illius Aristippi qui metrodidactus appellatus est: denique qui à meinet ipso omnia mutuarer, si quidem nullus erat unde rogare possem.*

(b) *C'est l'onzieme du 1. livre pag. 32.*

(c) Domum reversus salutem dixi literis, studiis utique indulgens juventutis illiteratæ, quoad post aliquot annos intra paternos parietes clam studere mecum ipse institui. *Epist. 30. L. 2. Erasmi pag. 155.*

(E) *D'être le premier qui eût defriché.*] Un Italien nommé Leonardus Portius pretendit être le vrai possesseur de cette gloire. Bude l'aiant apris n'entendit point raillerie. Il s'en fâcha tout de bon, & declara qu'il ne tenoit d'aucune personne vivante ce qu'il avoit publie sur cette matiere, & que Portius etoit son voleur. (e) *Quod cum est ad Budæum allatum, graviter exarsit, quod nihil tam præter opinionem accidisset quam ut depelleretur de ejus laudis possessione, quam caducam & vacuam primus bona fide occupasset, & sine cujusquam injuria quasi usucepisset. Igitur vehementissima animi, ingenii, virium, contentione jus suum defendit, a quo hoc ipsum palam testatus est, a nullo se unquam homine duntaxat qui viveret, his de rebus quas tractasset, quicquam didicisse vel fando vel legendo: tantumque abesse ut quid a Portio acceperit, ut omnia quæ sub nomine Portii ad eam prodierant, illa uno eodem continuato perpetuoque furto essent ex suo Asse translata. Ac amulo illi sempiternam notam ac ignominiam inussisset, nisi intercessissent amici.* Jean Lascaris qui étoit ami de l'un & de l'autre empêcha que cette querelle n'allât plus avant, & obtint à force de prieres que Budé n'inserât point dans la 2. édition le discours piquant qu'il avoit fait contre Portius. L'Auteur conut lui-même quand le feu de la colere fut passé, qu'il avoit eu trop d'emportement, & c'est ce qui fit qu'il ne voulut plus prendre interêt aux attaques qui lui furent faites. Il laissa dire tout ce qu'on voulut, il souffrit tranquillement qu'Agricola se donnât telle portion que bon lui sembloit de cette gloire (f).

(d) *Budæus de Philologia l. 1. Operum tom. 1. pag. 35.*

(e) *Lud. Regius ib. pag. 61.*

(f) *Ibid. pag. 64.*

Lors qu'il fit son livre de l'institution du Prince, il n'avoit reçu encore que des aplaudissemens sur son ouvrage *de asse*. Il s'en glorifia, mais sans sortir des limites de la modestie. Comme il s'exprima d'une maniere qui peut servir de patron à plusieurs autres grans personnages, je ne ferai point dificulte de raporter ses propres paroles, quoi que son stile soit rude. (g) *A vostre tresdesiré & tresheureux advenement à la tresnoble couronne de* France, (il s'adresse a François I.) *qui fut le jour des Calendes de Janvier. . . . . Je paraschevay & mis en avant & evidence, le livre des poix & mesures, nombres, monoyes, & toute la maniere de compter des Anciens tant Grecs, que Latins, auquel j'ay monstré & estimé les richesses des grands Royaumes, Principaultes, dominations, & Empires, dont les Histoires font mention. Et le tout reduict à la monoye de present. Et en ce faisant, ay esclarcy & interpreté grand nombre de lieux & passaiges, sans rien obmettre à mon pouvoir & sçavoir tant es histoires, que es aultres Autheurs Grecs & Latins. Lesquelz au paravant estoient mal entenduz, combien que plusieurs gens sçavants s'en soyent mis en effect: & pense qu'il me sera permis, d'en dire ce petit mot, sans aulcune arrogance, puis que aulcuns plus sçavants que moy estrangers, & aultres le confessent, ainsy que aulcuns de leurs Livres le tesmoignent, qui par eulx ont esté depuis publies par impression. Et en cela seulement je me vouldroye maintenir avoir mieulx faict, ou par adventure mieulx remonstré en cest endroict, que les aultres. Car j'ay esté tout seul opinant de ceste matiere contre touts ceulx, qui paravant moy ont escript, & mesmes depuis cent ans, ou au moins tout aultrement qu'ilz n'ont faict. Qui a esté la cause & le moyen du grand labour, & du temps de quinze moys que j'ai occupé à entendre & escripre ceste matiere, & la mener jusques à resolution finale, & conclusion du Livre. . . . . (h) Nul ne s'est encore depuis apparu, qui en ce m'ayt ouvertement contredict. Mais y en a (comme dict est) qui l'ont expressement approuvé: combien que au reste des choses concernentes le faict des bonnes lettres, je me repute moindre que les aultres, ainsy que la raison le veult, & ma congnoissance le juge: Et mesmement que ceulx mesmes, contre lesquelz j'ay esté d'opinion contraire en ceste matiere. Car je confesse avoir beaucoup apprins d'eulx en aultres choses, comme de gens de souveraine science & industrie. Dont la plus part sont allés de vie, à trespas. Mais un homme moyen en intelligence de sçavoir, & moindre que mediocre, comme je suis, peult bien surmonter un grand & excellent homme en une intention, en laquelle il s'est fort adonné, jaçoit ce que en aultres choses il ne soit egal à luy.*

(g) *Budé, de l'institution du Prince chap. 45. pag. 186.*

(h) *Id. ib. pag. 187.*

(F) *Que l'on s'efforçoit d'étouffer . . . . . comme la mere & la nourrice des opinions.*] Il vaut mieux & pour cause que j'explique cela par les paroles de Louis le Roi, que par les miennes. *Cum in maximis*, dit-il (i), *opinionum procellis & turbulentissimis tempestatibus ingens Græcæ linguæ conflata esset invidia, quod harum stirps, & semen malorum omnium videretur, cum odii faces undique ab improbis præferrentur, cum in perturbatione veteris disciplinæ jam haberem inimici ad elegantium literarum (k) non dignitatem modo extinguendam, sed etiam gloriam per principes viros infringendam, cum in his asperitatibus rerum eruditi plerique de religione suspecti haberentur, nec satis essent inter imperitorum greges tuti: hic solus non modo integra mente, verum etiam existimatione permansit. Nihil in ejus vita aut in oratione quisquam potuit invenire, quod jure reprehenderet. Quod labenti rei literariæ certissimum præsidium attulit. Nisi enim is contigisset orba politiori doctrina quasi legitimus tutor, qui eam apud Principem, in senatu, in concionibus exagitatam tueretur, ac tantisper dum invidia consideret, domi septam teneret liberali custodia, atque a sceleratorum hominum impetu prohiberet, haud dubiè nostris finibus coacta esset excedere.*

(i) *Lud. Regius ubi supra pag. 83.*

(k) *Conferez avec ceci la lettre d'Erasme raportée ci-dessus pag. 649.*

(G) *Il fut fort consideré a la Cour de France.*] Il y fut conu dès avant la mort de Charles VIII. Ce Prince aiant oui dire que Bude etoit fort savant, le voulut voir, & le fit venir auprès de lui, mais il ne vécut pas assez depuis ce tems-la pour l'avancer. C'est Bude lui-même qui nous l'aprend. (l) *A Carolo ego commeandi in aulam accersitus fueram, cum ille repentino casu sublatus est: exierat jam rumusculus quidam studiorum meorum qui ad eum permanaverat nihil minus me agente.* Gui de Rochefort Chancelier de France

(l) *Budæus de Philologia. l. 1.*

d'aller à la Cour, jusques à ce qu'il eût apris l'inclination de François I. pour les belles lettres. Ce fut quand la Cour étoit à Ardres, lors de l'entrevuë de ce Prince avec le Roi d'Angleterre, que François I. fit venir (H) pour la premiere fois nôtre Guillaume Budé. Depuis ce tems-là il se plut à l'entendre discourir, il lui commit sa Bibliotheque, & il lui donna une charge de Maître des Requêtes. En même tems la Maison de ville de Paris l'élut Prevôt des Marchans. Il fut l'un des principaux promoteurs du dessein que François I. executa de fonder des Chaires à Paris pour la profession des langues, & des sciences. Il se brouilla avec Antoine du Prat Chancelier de France, ce qui fut cause qu'il ne parut à la Cour qu'autant que sa charge le demandoit: mais le tems vint qu'il n'en bougea guere, car son bon ami Poyet fut promu à la charge de Chancelier, & le voulut avoir presque toûjours auprès de lui. Les chaleurs excessives de l'an 1540. obligerent François I. à faire un voiage sur les côtes de Normandie, pour chercher quelque fraîcheur; Budé fut de ce voiage, & y gagna une fievre qui lui fit prendre l'envie de se faire porter chez lui. Cela fut executé, mais il ne guerit pas pourtant; il eut seulement la consolation de mourir au milieu de sa famille (I) qui étoit nombreuse †. La date de sa mort a été fal-

† Tiré de sa vie composée par Louis le Roi.

ce procura cet honneur à nôtre Budé, comme on le remarque dans la page 87. de sa vie. Loüis XII. successeur de Charles VIII. emploia (a) deux fois Budé à des Ambassades en Italie, & le mit ensuite au nombre de ses Secretaires. On l'eût fait Conseiller au Parlement de Paris, s'il n'eût mieux aimé menager son tems pour ses études, que de s'engager à une charge qui lui eût causé trop de distractions.

(H) *François I. fit venir pour la premiere fois.*] Je ne croi pas avoir tort de me conduire generalement parlant par ce principe, c'est qu'un Auteur qui écrit la vie d'un homme est plus croiable, que ceux qui ne parlent de cet homme que par occasion. Cela ne m'empêche pas de croire qu'en certains cas, on doit preferer à ce qu'on trouve dans la vie particuliere d'un homme ce qu'on lit dans d'autres livres. J'en donne un exemple dans cette remarque. Loüis le Roi non seulement ne dit pas que François I. ait envoié Guillaume Budé à Rome pour negocier avec le Pape Leon dixieme, mais aussi il remarque expressément qu'on ne fit venir Guillaume Budé à la Cour de François I. que lors que ce Prince étoit à Ardres pour s'aboucher avec le Roi d'Angleterre: PRIMUM *evocatus* Ardeam *quem in locum rex quoque Britannorum Henricus convenerat, cum tanti conventus splendore excitatus, tum admirabili fama incredibilium virtutum sui principis incensus, sanè quam libenter regis imperio obtemperavit, atque eo magis quod virtutis & literarum ergo se intelligebat accersiri* (b). L'entrevuë d'Ardres se fit l'an 1520. Il seroit donc faux selon Loüis le Roi que nôtre Guillaume eût negocie pour François I. avec Leon X. l'an 1515. Cependant je n'oserois revoquer en doute l'Ambassade dont Mr. Varillas a fait mention sous l'année 1515. „ (c) Budé n'étoit pas mal adroit „ en negotiation, quoi qu'il eût vécu dans Paris sans „ autre conversation que celle de ses livres. L'Aca„ demie de Rome qui n'avoit jamais été si polie de„ puis le siecle d'Auguste qu'elle l'étoit alors, lui fit „ un accueil extraordinaire, & il aquit bientôt la fa„ miliarité du Pape, parce qu'il excelloit principale„ ment dans la connoissance des antiquitez Greques „ que sa Sainteté se piquoit de savoir. „ Cet Auteur ajoûte que les objections que faisoit le Pape, *fournissoient à Budé un champ assez vaste pour étaler sa profonde doctrine, & que le Pape qui ne demandoit pas mieux que d'alonger la negociation & de ne rien conclure, n'avoit garde de l'interrompre, ni de le faire apercevoir des digressions où il s'engageoit insensiblement, qu'au contraire sa Sainteté lui faisoit naitre de tems en tems les occasions d'en faire de nouvelles.* Joignez à ceci ce qu'il dit dans sa preface; „ L'exemple de Budé sert admi„ rablement à montrer que pour être des plus savans, „ on n'en est pas plus propre à negotier les affaires „ delicates: & l'on me doit savoir bon gré de l'avoir „ raporté, quand ce ne seroit que pour la rareté du „ fait. „ Mais comment est-ce que Mr. Varillas a pu debiter que *Budé avoit vécu dans Paris sans autre conversation que celle de ses livres*, si les deux Ambassades sous Loüis XII. sont veritables? Ne fait-il pas bien conoitre qu'il ignoroit non seulement ce que Loüis le Roi en a dit, mais aussi ce que Budé en insinuë? Budé represente à Cutbert Tonstal de quelle maniere il s'étoit conduit dans ses études; il avoue qu'il avoit vu en Italie plusieurs Savans, & il ajoûte qu'il n'avoit pas eu le loisir de les bien conoitre, parce qu'il étoit chargé d'afaires publiques. (d) *Interim bis Romam adii, urbesque insignes Italiæ, doctos ubi homines per transennam vidi potius quam audivi, & literarum meliorum Professores tanquam à limine salutavi, quantum scilicet homini licuit Italiam raptim peragranti nec libera legatione.* Enfin je remarque qu'il étoit devenu homme de Cour auprès de François I. avant l'entrevuë de ce Prince & de Henri VIII. Cela paroît par une lettre (e) d'Erasme datée du mois de Fevrier 1519. où il écrit à Budé, *Quomodo tibi successerit expeditio quemadmodum vocas aulica partim ex tuis ad* Ludovicum Vivem *literis intellexi.* Cela paroît encore plus clairement par une lettre de Budé, où il parle d'un voiage qu'il devoit faire avec Etienne Poncher promu depuis peu de jours à l'Archevêché de Sens. (f) *Episcopus Parisiensis jam Senonensis Archiepiscopus factus est liberalitate regiâ, etsi nondum res peracta est. Totus jam est aula, nec nobis licet cum eo loqui. Quodam tamen die, cum in interiori cubiculo Principis esset, dixit mihi se ad te scribere statuisse. Iturus est propediem in legationem Narbonem versus cum aulicorum dispensatorum decurione: cum quo etiam ire me Rex jussit, ut numerus sim potius quàm ut aliquam operam certam navem in ea provincia: sic enim interpretor.* Il ne marque point l'année dans la date de cette lettre, mais on conoît qu'il l'écrivit pendant que la Cour se remuoit à l'occasion de la mort de l'Empereur Maximilien. Cet Empereur deceda le 12. de Janvier 1519.

(I) *Sa famille qui étoit nombreuse.*] Il laissa 7. fils & 4. filles. On n'en dit pas davantage dans son histoire, mais j'ai lu dans d'autres livres qu'à cause qu'il avoit un grand nombre de fils & de petits-fils, il ordonna que l'on l'enterrât de nuit; car il prevoioit que si on l'eût fait de jour, il y auroit eu trop de cris de petits enfans, & trop de larmes repanduës dans la maison. L'Auteur qui m'aprend cela remarque, que la femme de Budé bien loin d'empêcher que son mari n'étudiât, lui servoit de second aussi bien dans le cabinet que dans le lit, & lui cherchoit les passages & les livres necessaires. Je ne traduis pas literalement, on s'en apercevra bien-tôt, mais je ne pense pas m'écarter de la pensée de mon Auteur. *Nec Budæum à literis uxor avocavit, sed magis in iis confirmavit, quam sibi in Musarum sacrario semper assidentem, & aliquid librorum in manibus habentem, non tantum vitæ, sed studiorum quoque sociam & commilitonem nominabat: nec eundem magnus liberorum nepotumque numerus in studiis interpellavit, qui quidem dicitur fuisse tantus, ut antequam moreretur, noctu funus suum efferri, tumularique mandaret, ut aliquo modo compesceret fletum ejulatumque puerorum, quem futurum non obscure providebat* (g). J'ai lu une lettre (h) de Budé où il se contente de dire que les caresses de sa femme n'avoient pas été capables de le detacher de ses livres: il ne dit point qu'il trouvât en elle une aide semblable à lui par raport à ses études. Il se represente comme marié à deux femmes, l'une étoit celle qui lui donnoit fils & filles, l'autre étoit la Philologie qui lui produisoit des livres. Il étoit marié depuis 12. ans lors qu'il écrivoit cette lettre, & il avoit déja six (i) fils & une fille. La Philologie avoit été moins feconde, Budé avoit produit moins de livres que d'enfans, il avoit plus travaillé du corps que de l'ame; mais il esperoit qu'enfin il feroit plus de livres que d'enfans. La fecondité de l'ame aura son tour, disoit-il, elle s'élevera sur les ruïnes de celle du corps: la vertu prolifique n'est point donnée tout à la fois aux organes naturels & à la plume. (k) *Sic enim statuebam mihi esse faciendum, ut conjugem quidem legitimam haberem liberorum parentem, ex Philologia autem libros, id est, nominis mei æternam memoriam, prolemque immortalem gignerem. Liberos jam plures aliquanto quàm libros genui, plus corpori fortassè quàm animo indulgens. Posthac (ut spero) marcescente corpore, animus indies vegetior & viridior fiet, utrumque autem simul ex æquo pro-* lificum

(a) De maximis rebus legatum in Italiam misit cum aliquot proceribus suis: quibus in legationibus sic fidem suam, diligentiam, ingenium regi probavit, ut magnam gratiam ab eo ipso iniret, ac paulo mox in scribarum regiorum numerum adscriberetur. *Lud. Regius ubi supra, pag.* 88.

(b) *Ibid. pag.* 90.

(c) *Varillas. Histoire de François I. l.* 1. *p. m.* 32. *Il cite en marge,* Dans la negotiation de Budé Maître des Requêtes & de la Librairie du Roi avec Leon X. en 1515. *Sainte Marthe dans ses eloges pag. m.* 6. *parle ainsi,* Vir tanta animi contentione Musis operatus à civilibus interim negociis & Reipubl. cura non abfuit. Nam & à Francisco primo in aulam sæpe accersitus & Romam de belli societate cum Leone summo Pontifice adversus Cæsarem & Helvetios contrahenda unà cum aliquot regni proceribus ab eodem principe legatus est. *Il ne dit rien des Ambassades sous Louis XII.* (d) *Epistol. Erasmi* 30. *l.* 2. *pag.* 156.

(e) *La* 30. *du* 3. *livre pag.* 162.

(f) *Epist. Erasmi* 59. *l.* 3. *pag.* 245.

(g) *Anonymus in dissertatione de literati matrimonio p.* 367. *Elle est imprimée avec les Amours de Bandini.*

(h) *Elle est la* 30. *du* 2. *livre parmi celles d'Erasme.*

(i) *Moreri se trompe donc lors qu'il dit que Budé eut* 4. *fils & deux filles.*

(k) *Epist.* 30. *Erasmi lib.* 2. *pag.* 150.

falsifiée par (IΔ) quantité d'Ecrivains, & cela est bien étrange, vû la gloire qui accompagnoit sa reputation. La maniere dont il voulut être enterré a produit (K) quelques soupçons contre sa creance, qui ont été fort augmentez par la profession ouverte que sa veuve (L) alla faire du Protestantisme à Geneve avec une partie de ses enfans. Il est neanmoins certain qu'il paroît dans ses Ecrits fort contraire aux (M) Reformateurs, quoi qu'il eût parlé quelquefois avec une extrême force * contre la Cour de Rome, & contre les dereglemens des Ecclesiastiques. On dit qu'il ne se voulut jamais (N) laisser peindre, & qu'aiant voulu haranguer (O) Charles-Quint il

lisceum esse nequit, sed cum emerita facultates corporis esse coexpertus, tum demum viribus animi stipendia plenè procedens. Nous parlerons ci-dessous (a) du changement de Religion de cette famille.

(IΔ) *La date de sa mort a été falsifiée par quantité d'Ecrivains.*] La Croix du Maine le fait mourir le 25. d'Août 1540. Mr. de Sponde (b) le 20. d'Août, & Pierre de St. Romuald (c) le 3. d'Août de la même année; le Pere Garasse (d) en 1539. Mr. de Launoi (e) le 1. de Septembre 1573. La verité est qu'il mourut le 23. d'Août 1540. Celui qui a cru pouvoir corriger Reusnerus par Mr. de Launoi se trompe: (f) *Launoius . . . . . dicit Budæum obiisse A. 1573. Calend. Septembr. ut falli necesse sit Nicolaum Reusnerum qui in Iconibus ejus obitum refert ad A. 1540.*

(K) *La maniere dont il voulut être enterré a produit quelques soupçons.*] Il declara par son testament un an avant qu'il mourût, qu'il vouloit être enterré sans aucune ceremonie. Voici ses paroles: (g) *Je veux estre porté en terre de nuit & sans semonce, à une torche ou à deux seulement, & ne veux estre proclamé à l'Eglise ne à la Ville, ne alors que je seray inhumé ne le lendemain. Car je n'approuvai jamais la coustume des ceremonies lugubres & pompes funebres. . . . . . Je defens qu'on m'en fasse tant pour ce, que pour autres choses qui ne se peuvent faire sans scandale: & si je ne veux qu'il y ait ceremonie funebre, ne autre representation à l'entour du lieu où je feray enterré le long de l'année de mon trepas, parce qu'il me semble imitation des cenotapties dont les Gentils anciennement ont usé.* Un Jesuite qui étoit d'ailleurs mal endurant, & fort aise à effaroucher sur les moindres innovations, a condamné ceux qui ne donnerent pas un bon sens à cette conduite. Il veut que ce savant homme n'en ait usé de la sorte que par un principe d'humilité, & par une suite de cette humeur studieuse qui l'avoit tant fait vivre dans la retraite. *Ce bon esprit*, dit-il (h), *ayant vescu parmi les morts, pour vivre à tous jamais entre les vivans, & s'estant entierement sevré des compagnies pour s'addonner à la solitude durant sa vie, retint encores cette humeur en sa mort, car il ordonna par son testement que son corps fust porté de nuict, sans flambeaux, & sans pompe funebre, depuis la ruë saincte Avoye, où il demeuroit lors de sa mort, jusques aux (i) Celestins, qui est une assez longue traitte: & voulut estre enterré sans ceremonie, sans assemblée, sans advertissement & son de cloches. Il est vrai que cette nouveauté donna sujet de discourir diversement, & que les Predicateurs de ce tems-là prindrent l'affaire au criminel, à l'occasion du temps, qui commençoit à ressentir le fagot, & s'estoit desja abbreuvé de certaines opinions soupçonneuses, car ce fut l'an (k)* M. D. XXXIX. *lors que Luther avoit embrasé quasi toutes les Allemagnes; mais la vie precedente de Budé, l'integrité & innocence de ses mœurs, l'opinion publique, & les actions heroïques qu'il avoit fait, tant à Venise qu'à Paris, pour l'honneur de la Religion, & l'avancement des lettres, furent fidelles tesmoings du contraire, de façon que les plus sages demeurerent edifiez de son humilité, au lieu que les autres se formalisoient de la nouveauté: & de faict, il est vray que Budé pouvoit faire ce qu'il fit par pur sentiment d'humilité, comme nous voyons plusieurs saincts, qui ont desiré que leur corps fust exposé à la voyrie, ou ensevely sans honneur.* Peu après il continuë de cette maniere: *Melin de S. Gelais, sçachant que l'intention de Budé avoit esté bonne & saincte, conforme à ses humeurs, qui estoient retirées, & ennemies du tracas des compagnies, fit un excellent Epigramme en l'honneur du defunct, par lequel il faisoit voir, que Budé en s'humiliant avoit acquis plus de gloire par cette action, que les autres par leurs pompeuses obseques, car il disoit.*

Qui est celui que tout le monde suit?
Las! c'est Budé au cercueil estendu.
Pourquoi n'ont faict les cloches plus grand bruit?
Son nom sans cloche est assez espandu.
Que n'a-t-on plus en torches despendu,
Suivant la mode accoustumée & saincte?
Afin qu'il fust par l'obscur entendu,
Que des François la lumiere est esteinte.

Le Prieur Ogier ne fut pas aussi indulgent que Garasse, il le blâma d'avoir defendu la conduite de Budé: il l'eût blâmé peut-être de l'avoir critiquée, si Garasse eût fait ce que fit l'un (l) de ses confreres en parlant du Chancelier de l'Hôpital; car voilà ce que font pour l'ordinaire ceux qui critiquent un livre, ils prenent par tout le contrepied. Voions les paroles du censeur de la Doctrine curieuse: „ (m) Pag. 919. il veut „ justifier Guillaume Budé des accusations des Doc„ teurs & Predicateurs de son temps qui avoient con„ ceu quelque soupçon de lui depuis sa mort, à cau„ se de la nouveauté de son enterrement. Ils avoient „ certes quelque sujet de faire un sinistre jugement de „ lui. Car outre la mauvaise impression que donna la „ nouveauté de son convoi, en un temps où il falloit „ se bander contre l'heresie naissante, & ne rien re„ lascher des ceremonies ordinaires de l'Eglise; il es„ toit d'ailleurs de mesme advis que ce bon Grammai„ rien dont Garasse parle en la section 7. du liv. 3. qui „ estimoit que de disputer de questions importantes „ de Theologie, estoit perte de temps mal employé. „ Voici comme il parle en une sienne epistre à Eras„ me. *Reddiderat epistolam juvenis, is quem mihi com„ mendasti, Sorbona nunc agentem μᾶλλον δὲ ἐν σοφιστικῇ λέσχῃ διατρίβοντα, οὕτω γὰρ εἰκότως ἀποκαλοίμην τὸν τῶν σοφιστῶν διατριβήν.* Si Garasse eust esté infor„ mé de ce passage (n), je veux croire qu'il estime „ tant la Sorbonne, qu'il eust renvoyé Budé aux fa„ lots des Romains, aussi falotement qu'il relegue ce „ bon Grammairien au païs de Lanternois, parmi les „ lanternes des Atheniens. „

(L) *La profession ouverte que sa veuve alla faire du Protestantisme.*] Le passage des lettres de Melanchthon que je m'en vais raporter, temoigne que l'exemple de cette femme fut d'un grand poids; parce qu'on crut que les beaux discours de son mari l'avoient fort aidée à conoître la verité. *Venit huc quispiam ex Gallia nobilis vir ac doctus, qui narrat honestissimam matronam viduam Budæi, una cum filiabus Lutetia migrasse ad Calvini Ecclesiam, ut ibi & vocem Evangelii audiat, & longius absit à sævitia quæ in regno Gallico adversus Evangelii studiosos exercetur. Hoc exemplo matronæ valde moveri multos homines in Gallia idem affirmat; propterea quod mortui mariti sui doctissimi & gravissimi viri judicio existimatur hanc doctrinam amplecti, de qua ipsum multa pie disseruisse ante mortem constat* (o). Les filles du grand Budé ne furent pas les seules de la famille qui se retirerent à Geneve: Loüis BUDE' leur frere s'y retira aussi, & y fut Professeur en langue Hebraïque. Il publia une traduction Latine des Pseaumes avec des notes. Voiez la *Gallia Orientalis* de Colomiés page 15. & 16. Nous avons parlé ci-dessus (p) de Jean BUDE', qui fut l'un des 3. Deputez qu'on envoia en Allemagne pour les affaires de l'Eglise. Matthieu BUDE' leur frere est loüé par Henri Etienne (q) comme un homme qui entendoit à fond la langue Hebraïque. Les descendans de Budé par ses filles subsistent encore à Geneve dans des familles nobles & considerables.

(M) *Fort contraire aux Reformateurs.*] Voiez l'Ouvrage qu'il intitula *de transitu Hellenismi ad Christianismum*, & qu'il dedia à François premier l'an 1535. peu après que Calvin eut dedié à ce Monarque son Institution Chretienne. Budé lui recommande l'ancienne foi, & le loüe de la fameuse (r) procession qui fut faite pour expier l'attentat des Heretiques (c'est ainsi que l'on parloit.) Mr. de Launoi (s) cite ce passage, & y en ajoûte un autre qui fait voir le zéle de nôtre Budé contre ceux qu'on apelloit Novateurs.

(N) *Qu'il ne se voulut jamais laisser peindre.*] Je ne puis donner autre preuve de cela que ces 4. vers:

Nec voluit vivus fingi pingive Budæus,
Nec vanum moriens quæsiit elogia.
Hunc qui tanta suæ mentis monumenta reliquit
Externa puduit vivere velle manu.

L'Auteur (t) que je cite en marge dit qu'ils sont l'épitaphe de Budé composée par Etienne Paquier.

(O) *Haranguer Charles-Quint il demeura court.*] Je n'ai lu cela que dans le premier volume du Pere Abram sur

* Voiez dans le 20. livre du catalogue des temoins de la verité p.m. 1934. & suiv. plusieurs extraits du livre de asse. Voiez aussi la remarque D de l'article Jules II.

(a) Dans la remarque L.

(b) Spondan. ad ann. 1540. n. 10.

(c) Journal Chronolog. tom. 2. pag. 137.

(d) Garasse ubi infra.

(e) Laun. ubi infra pag. 882.

(f) Joh. Albertus Faber decade decad. fol. V. verso.

(g) Voiez Mr. de Launoi Histoire du College de Navarre, pag. 881.

(h) Garasse, Doctrine curieuse, pag. 920.

(i) C'est à l'Eglise de St. Nicolas des Champs qu'il fut enterré, selon Louis le Roi.

(k) Il se trompe ce fut en 1540.

(l) Maimbourg, Hist. du Calvinisme, pag. m. 205. sur quoi voiez la Critique Generale, lettre 16. pag. 274. de la 3. édition.

(m) Ogier, Jugement & censure du livre de la Doctrine curieuse, pag. 190. 191.

(n) Launoi pag. 877. montre que ce passage ne fait rien contre la Catholicité de Budé.

(o) Melancht. epist. pag. 585. edition. Basil. 1565. apud Colomesium in Gallia Orient. pag. 16. Dans une lettre de Melanchthon a Camerarius datée du 11. Sept. 1549. se trouvent ces paroles pag. 908. de l'edition de Londres 1642. Hæc narratio si vera est, admirationem magnam res pariet. Budæi conjugem anum cum filiabus ajunt migrasse Genevam ad Calvini Ecclesiam, in qua & alii multi nobiles homines in Gallia exulare dicuntur.

(p) Pag. 585. remarque G.

(q) In præfat. Dicæarchi apud Colomesium in Gall. Orient.

pag. 257. (r) Voiez le Lutheranisme de Maimbourg to. 1. pag. 231. édit. de Hollande. (s) Histor. Gymnasii Navarræ, pag. 878. & seq. (t) St. Romuald, Journal Chronologique, sous le 3. d'Août.

il demeura court. Son ſtyle tant Latin que (P) François étoit un peu rude. Son pere étoit d'une famille conſiderable depuis long tems ; neanmoins j'ai lu qu'elle a été (Q) ennoblie à cauſe de nôtre Guillaume. Celui-ci s'étant piqué de quelque choſe qu'Eraſme avoit faite ou dite, en garda toûjours beaucoup de reſſentiment, & ne voulut jamais (R) lui faire la grace de le citer, & le critiqua quelquefois ſans le nommer. Il étoit bien difficile que l'émulation † ne degenerât en haine entre deux hommes de cette force. Ceux ‡ qui ont dit que nonobſtant leurs brouilleries, Budé fit enſorte qu'Eraſme fut apellé à Paris, n'y entendent rien ; car ces brouilleries étoient encore à naître lors que Budé en s'aquittant de la commiſſion qui lui fut donnée, de faire des offres à Eraſme de la part de François I. lui conſeilla de les accepter ⸸. On fit une édition de toutes ſes Oeuvres à Bâle l'an 1557. en 4. volumes *in folio*, avec une ample preface de Celius Secundus Curion.

† *Voiez la remarque R à la fin.*

‡ *Du Verdier, proſopogr. pag. 1404.*

⸸ *Epiſt. Eraſmi 15. l. 1.*

On ne peut pas voir un plus bel éloge que celui qu'a fait * Loüis Vives de nôtre Budé, car en peu de mots il le repreſente comme un prodige de ſavoir, & il lui attribuë les vertus morales les plus dignes de l'admiration de toute la terre. Je penſe qu'on pourroit dire aſſez juſtement, que ce grand homme ſe fit plus craindre qu'aimer dans la Republique des lettres, & il ne me ſemble pas que ç'ait été une perfection, mais plutôt une forte marque qu'il étoit fier & mal endurant, & qu'il s'armoit de toutes pieces contre ceux qui le critiquoient. Nous conoîtrions ſuffiſamment qu'il s'étoit rendu très-redoutable, quand nous ne ſaurions que le chagrin qu'un Profeſſeur de (S) Veniſe fit paroître, de ce qu'on avoit fait prendre garde au public qu'il ne ſuivoit pas le ſentiment du docte Budé.

* *Ludov. Vives in lib. 2. c. 17. Auguſtini de civitate Dei.*

BUL-

(a) *Nicol. Abramus in Cicer. Orat. to. 1. pag. 409.*

ſur les Oraiſons de Ciceron. (a) *Petrus Meſſius libro 3. variarum lectionum cap. 8. multa magnorum Oratorum exempla corradit, quos initio dicendi perturbatos repentè memoria defecit. Ut Demoſthenem coram Philippo, Theophraſtum coram Areopagitis, Herodem Atticum coram M. Antonino, Heraclidem Lycium coram Severo Auguſto, Bartholomaum Socinum coram Alexandro Sexto. Addi potuiſſet & magnus ille Budaus, qui Carolum V. Caſarem Pariſios venientem oratione excepturus repentè obmutuit.*

(P) *Son ſtyle ...... François étoit un peu rude.*] „ On a trouvé à redire ce qu'il dit au livre de l'Inſtruction du Prince addreſſé à François I. appellant „ en l'Epiſtre au Roy ſa maniere d'écrire *un ſtyle de* „ *haute luce & reſplendiſſant :* outre qu'il eſtoit obſcur „ & peu poly, témoin ces mots de la meſme Epiſtre : „ *Je vous requiers de recevoir mon offre avec grand* „ *lieſſe & alacrité, offre d'exigue eſtimation comparé à* „ *voſtre hauteur.* (b)„ Voiez ce que Genebrard & Daniel Augentius diſent de lui dans la Bibliotheque de du Verdier.

(b) *St. Romuald, ubi ſupra.*

AIANT conſulté l'épitre dedicatoire de l'inſtitution du Prince je n'y ai trouvé quoi que ce ſoit de ce que Saint Romuald en allegue. Mon édition eſt celle que Meſſire Jean de Luxembourg Abbé d'Ivry, de la Rivou & de Salmoiſy, fit faire dans ſon Abbaie de la Rivou l'an 1546. *in folio.* Notez en paſſant une faute de Mr. Joli (c) qui a dit que cet Ouvrage ne fut imprimé que ſous le regne de Henri II. en 1547. *in fol.* & *in* 8. Il eſt d'ailleurs très-certain qu'on peut conoître par l'épitre dedicatoire, & par tout le reſte du livre, que l'Auteur ſe conoiſſoit en avoüant qu'il ne pourroit, ni ne ſe (d) *vouldroit bonnement loüer ..... de ſçavoir la purité de la diction Françoiſe ...... & qu'il eſtoit bien peu exercité en ce ſtile François.*

(c) *Joli, Codicille d'or, pag. 36.*

(d) *Budé ubi ſupra dans l'épitre dedicatoire.*

(Q) *Ennoblie à cauſe de nôtre Guillaume.*] „ (e) Ses „ heritiers furent declarez Nobles par arrêt de la Cour „ des Aides à cauſe de ſes merites l'an 1578. „

(e) *St. Romuald ubi ſupra.*

(R) *Ne voulut jamais ..... citer Eraſme.*] Il en falut venir à des éclairciſſemens qui ne firent pas un trop bon effet. Voiez parmi les lettres d'Eraſme celles qu'ils s'entr'écrivirent : il m'a toûjours paru qu'Eraſme eut plus de moderation & d'honnêteté envers Budé, que celui-ci envers Eraſme. N'étoit-ce pas être bien farouche, que de ne vouloir pas accorder la grace d'une citation ? (f) *Id parum amica voluntatis argumentum crediderunt, quod à Budao in tot numero libris mentio nuſquam facta ſit Eraſmi, quanquam ut fieret multis precibus ab Eraſmo ambiretur. Praterea putant id quoque ad iſta qua dixi accedere, quod Budaus diſſimulanter Eraſmum in ſuis libris nonnunquam perſtringere videtur, velut in Commentariis, quando ridet illos, qui de ſingulorum ingenio, & eloquentia ſententiam ferre audent, qui Laurentio inferiores praſcribunt loquendi formulas, qui leviora quadam ſcripta in vulgus edunt, qua nec ſalem nec atatem ferant.* Voiez ci-deſſus (g) les vacarmes qu'on fit contre Eraſme, ſur ce que l'on pretendit qu'il mettoit en paralléle Budé & Badius. Je citerai encore un paſſage qui temoigne quelles ſont pour l'ordinaire les ſuites de l'émulation entre les grans hommes. (h) *Et difficillimum inter illos nullam intercedere obtrectationem, inter quos tanta laudis eſt amulatio, quantum fuit incidere neceſſe, inter Eraſmum atque Budaum, cum ſe uterque in literis eſſe principem cuperet. Nam quicquid eſt ejuſmodi, in quo excellere praclarum exiſtimant, in eo plerumque ſit tanta contentio, ut vix poſſit benevolentia ſervari.*

(f) *Lud. Regius in vita Budai pag. 77.*

(g) *Pag. 448. remarque E.*

(h) *Lud. Regius ib. pag. 76.*

(S) *Le chagrin qu'un Profeſſeur de Veniſe fit paroître de ce qu'on avoit fait prendre garde au public.*] Nous avons vu (i) que ſur les monnoies & les meſures des anciens, il s'eleva une diſpute entre Guillaume Budé & Leonard Portius. Or il arriva que Jean Baptiſte Egnatius dans quelque endroit de ſon commentaire ſur Suetone ſe conforma aux calculs de ce Portius, & qu'Eraſme ajoûtant des obſervations à ce même commentaire dans une nouvelle édition dit nommément & expreſſément, qu'Egnatius n'étoit pas du ſentiment de Budé. Il arriva auſſi qu'Egnatius ſe fâcha beaucoup de cette note d'Eraſme : il en craignit les ſuites, il emploia promptement les voies de la juſtification, il recourut auſſi-tôt à l'interceſſion d'une perſonne d'importance qu'il conjura d'apaiſer Budé, il l'en conjura, dis-je, par tout ce qui eſt le plus propre à émouvoir les entrailles : on verra ceci plus clairement dans ſon Latin. (k) *Cum nudius tertius in Tranquillum Caſareſque meos Baſilea nuper excuſos annotationes, & in his neſcio quid ab Eraſmo noſtro de nummis ſcriptum legiſſem, ubi diſſentire me à Budao doctus alioqui vir & amiciſſimus aſſerebat, dum Portium ſequor : animadverti aliquanto altius vulnus deſcendiſſe, quàm ego ab initio ſuſpicatus eſſem, affecique me vis minime expectata, uti ſolet, non admiratione ſolum, verum etiam moleſtia. Qua enim mihi cum Budao ſtudiorum diſſenſio eſſe poteſt, ubi tanta ſit animorum conjunctio ? aut qua teſtificatio mea honeſtior aut amplior eſſe potuit tum benevolentia erga Budaum mea, tum judicii, quam ea, qua à me in eis annotamentis adhibita eſt ? Uti facile declararim me tantum in hoc ſtudiorum genere Budao tribuere, quantum mihi ipſi vix optarem : ut ſi aliter vel Budaus vel Eraſmus ſentit, ua ambo cum ſummo animi mei mœrore id ſentiant. Quare ego te Grolierie per eam animi propenſionem, quam in doctos pra te fers, oro ; per humanitatem & divinam iſtam tuam beneficentiam obteſtor ; per eam pietatem, quam tibi reliquaque genti debeo, adjuro, uti hunc Budao ſcrupulum per literas etiam tuas eximas, meque illi ita concilies, ut intelligat vir doctiſſimus, eſſe in terris hodie neminem, cujus ego doctrinam magis admirer, de cujus ingenio libentius pradicem, quemque ego pluris faciam.* Il dit pluſieurs autres choſes de la même force qui marquoient ſon attachement pour Budé, ſa veneration, ſon admiration ; & puis il dechargea ſur Eraſme tout ſon chagrin : l'endroit eſt bien mepriſant. (l) *Quare non poſſum non vehementer admirari, quid tandem Eraſmo in mentem venerit, ut etiam aliud agens de ſtudiorum diſſenſione noſtrorum, praſertim falſa, publicandum ſibi cenſuerit, cum Budai veſtigia me ſequi profitear, cum doctrinam hominis tantopere laudem, & ejus praſertim libros quinque de Aſſe. Sed homo alioqui doctus cum numerorum rationem non probe calleat, & ſcriptione multa ſeſe oblectet, & ſibi plus aquo placeat, dum modo aliquid edat, quid tandem dicat non ſatis penſi habuit. Ita fit ut dum verborum copia ſtudet, minus res obſervet. Quod ſi maturare ſibi pateretur diutius ea qua parturit, pareret ille ſape eos liberos, qui & vitales eſſent, nec vitioſi illi & morboſi ſape in lucem prodirent.*

(i) *Dans la remarque E.*

(k) *Jo. Baptiſta Egnatius epiſt. ad Jo. Grolierium ; elle eſt datée de Veniſe le 5. de Janvier 1518. c'eſt la 35. de la centurie publiée par Goldaſt.*

(l) *Id. ib. pag. m. 150. 151.*

☞ **BULGARUS**, l'un des plus celebres Jurisconsultes du XII. siecle, fut surnommé bouche d'or à cause de la bonne grace avec laquelle il parloit β. Il fut l'un des quatre Professeurs γ que Frideric Barberousse consulta l'an 1158. pour savoir jusqu'où se devoient étendre les droits de l'Empereur en Italie ⸸, & il fit paroître tant d'habileté dans cette consultation, que ce Prince lui confera une ‡ charge de judicature. Il s'en aquita avec beaucoup d'integrité, desorte que ses sentences servirent de regle dans tous les tribunaux d'Italie quand il s'agissoit de choses douteuses. Il persuada aux habitans de Boulogne de se donner à cet Empereur. Il avoit enseigné que lors qu'une femme mariée meurt avant son pere, le mari est obligé de restituer la dot. Il se trouva dans le cas, & il se conforma (*A*) genereusement à sa doctrine. L'un de ses disciples ne temoigna pas le même desinteressement, car étant sommé de mettre en pratique ce dogme il declara qu'il avoit changé d'opinion. Bulgarus avoit eu plusieurs enfans qui moururent tous avant lui. Il en fut très-affligé, & pour reparer cette perte autant qu'il lui seroit possible il convola en secondes noces; mais au lieu de se marier avec une fille comme il l'avoit cru, il choisit malheureusement une épouse qui passoit pour femme. Il fit leçon le lendemain de ses noces, & il expliqua une loi qui commence par *nous entreprenons une affaire qui n'est pas nouvelle.* Tous ses auditeurs apliquerent (*B*) ces paroles à l'état où ils suposerent qu'il avoit trouvé sa femme, & cela les fit bien rire. On ne sait pas en quelle année il mourut, ni où il fut enterré. C'est à tort que l'on debite qu'il traduisit en Latin les loix Greques qui se rencontrent dans les Pandectes, car il ignoroit absolument la langue Greque. Il publia des gloses sur le droit civil, & un excellent commentaire *in regulas juris* *.

β *Panzirol. de clar. legum interpres. l. 2. c. 15. p. m. 127.*

γ *En jurisprudence dans l'Université de Boulogne.*

⸸ *Id. ib. cap. 14. pag. 124.*

‡ Ob insignem quam ostendit doctrinam pro eo (*Friderico Ænobarba*) Bononiæ ad jus dicendum Vicarius creatus fuerit. *Id. ibid. c. 15. pag. 127.*

* *Tiré de Panzirole ubi supra.*

BULLINGER (HENRI) l'un des Reformateurs de l'Eglise au XVI. siecle, nâquit à Bremgarten † le 18. de Juillet 1504. Il fut envoié à Emmeric au païs de Cleves à l'âge de 12. ans, pour y étudier les Humanitez. C'étoit une bonne Ecole en ce tems-là: Mosellanus étoit un de ceux qui y regentoient. Bullinger y demeura trois ans, & s'entretint des aumônes qu'il amassoit en allant chanter de porte en porte. Son pere étoit assez riche pour lui fournir une pension; mais il se contenta en l'envoiant à Emmeric de l'habiller, & de lui donner de quoi faire le voiage, & quant au reste il s'en raporta à la charité de son prochain: il engagea son fils à y recourir, afin de le rendre plus sensible un jour aux prieres des mendians. Le jeune Ecolier suporta si patiemment cette mortification, & s'assujettit de si bon cœur à la discipline de son Ecole qui étoit assez severe, qu'il souhaita de goûter d'un genre de vie beaucoup plus rigide. Il voulut se faire Chartreux, mais les conseils de son frere ainé l'en empêcherent. A l'âge de 15. ans il fut envoié

† *C'est une petite ville sur les frontieres du Canton de Zurich, laquelle depend des 8. premiers Cantons Suisses.* Simler in vita Bullingeri.

(*A*) *Il se conforma genereusement à sa doctrine. L'un de ses disciples.*] Martin Gosia son collegue avoit soutenu le sentiment oposé: de là vint qu'on le consulta après la mort de la femme de Bulgarus. Le pere de cette femme voulut savoir de ce Professeur s'il seroit fondé à redemander la dot de sa fille. On lui repondit que son gendre s'étoit condamné lui-même, & que s'il refusoit la restitution, on le convaincroit honteusement d'être un mauvais interprete du droit. Le beau-pere commença là-dessus ses procedures, mais le gendre ne fit pas long tems le retif. Tout ceci montre qu'il se passa dans son ame quelques combats entre le desir de garder la dot, & la crainte des reproches de dementir sa doctrine. On voit qu'il ne se pressoit pas trop de mettre en pratique ce qu'il avoit enseigné, car il falut que son beau-pere lui intentât un procès. Il y a beaucoup d'aparence qu'il eut quelque repentir d'avoir soutenu une opinion qui se trouva si contraire à ses interêts, & que s'il avoit prevu le prejudice qu'elle lui feroit, il auroit dogmatisé d'une autre maniere. Ne lui refusons pas neanmoins la loüange qui lui est due: Il aima mieux enfin perdre de l'argent, que de s'exposer au blâme de dementir sa theorie, & il attrapa son antagoniste qui se preparoit à l'insulter. (*a*) *Martinus Gosia æquitatis ratione subnixus eam* (dotem) *velut matris patrimonium;* (1) *posteritati acquiri tenebat, qui ex hoc facto à Bulgari Socero consultus:* Si mihi, *respondit,* qui contra te sentio, hic casus contigisset, jure fuissem absolvendus; sed Gener tuus, qui diversum docuit, sua se jam sententia condemnavit, & nisi ut falsus interpres à me turpiter reprehendi maluerit, petitam dotem reddere cogetur. *Ita dimissus cum Generum interpellasset Bulgarus, ne vel sordida avaritia, aut falsa doctrina notari posset, ad confirmandam, quam tenuerat, opinionem, restituta pecunia, Martinum Antisophistam prudenter elusit,* (2) *magnaque cum laude conservata existimatione, patrimonii quam famæ dispendium pati maluit. Sed Albericus ejus discipulus cum Præceptore sentiret, cum sibi idem accidisset, sententiam se mutasse dixit, nec præclarum Præceptoris exemplum secutus est.*

(*a*) *Panzirol. de claris legum interpret. lib. 2. c. 15. pag. 128.*

(1) *In leg. 3. §. sed utrum ff. de minor.*

(2) *Odofr. in l. dos à patre. C. sol. matr. & in l. jure. ff. de jur. dot.*

(*B*) *Apliquerent ces paroles à l'état où ils suposerent qu'il avoit trouvé sa femme.*] Les personnes qui parlent en public sont exposées à mille inconveniens, car il leur échape des choses que l'on aplique à leurs avantures, & quelquefois cela leur fait un afront en plein auditoire. Ils sont principalement à plaindre lors que du côté du mariage leurs affaires domestiques donnent lieu aux mauvais bruits, & à la plaisanterie. Quoi qu'il en soit, faisons voir que Panzirole nous a fourni tout le fait que nous avons raporté. (*b*) *Deficiente sobole, ad procreandam prolem uxorem ætate maturam, & quæ vulgo mulier credebatur, pro virgine duxit, postridieque cum interpretaturus legem, cujus initium est, Rem non novam, neque insolitam aggredimur, dum ea verba recitaret, audientibus risum movit, qui hoc ad conjugem, quam corruptam invenerat, retulerunt. Itaque universi libris, quos tum secum gerebant, plaudentes strepitum excitarunt* (3). On pouvoit alleguer en faveur de Bulgarus une très-bonne reponse, mais qu'eût-on gagné contre des rieurs? Rien n'étoit capable de faire taire une troupe d'écoliers, bien resolus à se divertir de la disgrace de ce grand Jurisconsulte. Ils se seroient bien moquez de tous ceux qui auroient voulu leur representer, que les paroles de la loi apliquées au mariage du Professeur pouvoient souffrir un bon sens, quoi qu'on suposât qu'il avoit trouvé sa femme toute telle qu'il la souhaitoit, car même en ce cas-là il pouvoit dire que l'affaire qu'il entreprenoit n'étoit pas nouvelle, & qu'il y étoit accoutumé. C'étoit son second mariage, & il avoit eu de sa premiere femme plusieurs enfans. Mais il parloit au pluriel, me dira-t-on: (*c*) *Nous entreprenons une afaire qui n'a point la grace de la nouveauté, nous y sommes accoutumez.* Je replique que dans l'usage de toutes les langues il est permis de parler de soi au nombre pluriel, & qu'ainsi l'on ne pouvoit pas pretendre que Bulgarus parloit de lui & de son épouse conjointement. On eût donc pu le justifier par de solides remarques: mais encore un coup cela n'eût de rien servi: les rieurs auroient toûjours continué à le bafoüer. La faute etoit faite, & irreparable: il avoit donné des leçons à son epouse qui ne l'avoient instruite de rien de nouveau: cette source de plaisanteries ne s'épuise point.

(*b*) *Panzir. ib.*

(3) *Gl. & Odofr. in l. rem non novam C. de judic.*

(*c*) Rem non novam neque insolitam aggredimur.

Notez que François Duaren supose que ce Professeur s'exposa à la raillerie non pour s'être marié avec une femme qui avoit perdu sa virginité criminellement, mais pour s'être marié avec une femme qui l'avoit perdue dans le lit d'honneur. Il supose que Bulgarus avoit épousé une veuve: & là-dessus il declame contre ceux qui se marient avec des veuves. C'est dans le chapitre où il montre que les digames ont été exclus du Sacerdoce par les Canons, (*d*) & que ceux qui épousent une veuve sont censez bigames. (*e*) *Lege Mosaica præceptum fuit ut pontifex virginem tantum uxorem ducere posset: Levit. 21. adde si lubet quod ridiculum vulgo res est, & cavillis hominum obnoxia uxorem viduam ducere quod vel initium apud juris civilis doctores dicterium Bulgari Jurisconsulti discipulorum in præceptorem satis ostendit. gl. l. rem non novam C. de judic.*

(*d*) *Voiez ci-dessus pag. 723. lettre d.*

(*e*) *Franciscus Duarenus de sacris Ecclesiæ ministeriis ac beneficiis lib. 4. c. 8. pag. 387. part. 2. operum edit. Genev. 1608.*

envoié à Cologne. La barbarie avec laquelle on enseignoit la Philosophie, ne servit qu'à l'attacher à ceux qui enseignoient les Humanitez. Il composa (A) même quelque chose en 1520. contre les Theologiens Scholastiques. Il demeura à Cologne jusqu'en 1522. & y fit des études qui le disposerent à sortir de la Communion Romaine dès que l'occasion s'en presenta. Aiant passé quelques mois dans la maison de son pere, il fut * apellé par l'Abbé de la † Chapelle pour enseigner dans son Couvent. Il le fit avec beaucoup de reputation jusqu'en 1527. La reformation de Zuingle fut reçuë l'an 1526. dans l'Abbaie de la Chapelle, de quoi Bullinger fut le principal instrument. Il ouït les leçons de Zuingle à Zurich pendant 5. mois l'an 1527. Il reprit l'étude de la langue Greque, & commença celle de l'Hebreu, & prêcha publiquement avec la mission du Synode. Il se trouva avec Zuingle l'an 1528. à la celebre dispute qui se fit à Berne. L'année suivante il fut donné pour Pasteur aux Reformez de Bremgarten, & il se maria avec Anne Adlischuiler. Ce mariage produisit six (B) garçons & cinq filles, & dura jusqu'en 1564. La femme mourut alors de peste; le mari ne se (C) voulut point remarier, & en fut blâmé. A peine se vit-il en repos dans son Eglise par raport à la Communion Romaine, qu'il eut à combatre les Anabaptistes. Il disputa contre eux publiquement; & fit des livres où il refuta leurs opinions erronées. La victoire que les Cantons Catholiques remporterent sur les Reformez l'an 1531. contraignit Bullinger à sortir de sa patrie avec son pere, son frere & son collegue. Il se retira à Zurich, & y occupa la place que la mort de Zuingle ‡ avoit laissée vacante. Il édifia cette Eglise tant par ses predications que par ses écrits. Il eut d'abord à refuter les insultes & les fanfaronneries de Jean Faber ⸸: il lui montra qu'il ne faloit pas juger de la bonté d'une Religion par le bon ou par le mauvais succés d'une bataille. Depuis ce tems-là il fut souvent emploié à diverses negociations ecclesiastiques, par lesquelles Bucer fit ensorte de mettre d'accord les Zuingliens & les Lutheriens. Bullinger se conduisit de telle maniere que les soupçons qu'on eut contre lui ne durerent pas long tems: il fit voir que l'amour de la concorde ne le porteroit jamais à donner les mains à un formulaire captieux, & prejudiciable aux saines paroles. Il composoit tous les ans beaucoup de livres, dont je laisse les particularitez, mais je ne veux pas omettre celui qu'il publia contre Luther l'an 1545. Les Eglises Suisses avoient gardé un long silence, quoi que Luther écrivît d'une maniere très-emportée contre leur doctrine touchant la Cêne; mais enfin on trouva bon de lui repondre pendant sa vie, de peur que si on ne le faisoit qu'aprés sa mort on ne donnât lieu à des discours peu avantageux. Outre qu'on jugea qu'une reponse très-vigoureuse (D) seroit cause qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main, &

* *Au commencement de l'an 1523.*

† *Abbaie de l'Ordre de Citeaux proche de Zurich.*

‡ *Il avoit été tué à la bataille que les Protestans perdirent l'onziéme d'Octobre 1531.*

⸸ *Il avoit été le principal antagoniste de Zuingle.*

(A) *Il composa même quelque chose contre les Theologiens Scholastiques.*] C'étoient cinq dialogues; les deux premiers attaquoient directement ces Theologiens; les deux suivans étoient une apologie de Reuchlin contre Pipericorne Juif converti: le cinquiéme avoit pour titre *Promotores*. Rien de tout cela ne fut imprimé (a).

(B) *Produisit six garçons & cinq filles.*] Les deux premiers furent Ministres: le troisiéme fut mis auprès du Landgrave de Hesse, & mourut en France dans les troupes du Prince d'Orange l'an 1569. les trois derniers moururent enfans. Trois de ses filles furent mariées à des Ministres de Zurich, à Hulric Zuingle, à Loüis Lavater, & à Josias Simler; elles moururent toutes trois de peste, la seconde l'an 1564. les deux autres l'an 1565 (b).

(C) *Ne se voulut point remarier, & en fut blâmé.*] On refute soigneusement dans son histoire ces esprits critiques, qui ne trouverent pas bon qu'il ne se remariât pas. On nous aprend d'abord son orthodoxie: on declare qu'il ne doutoit point que Dieu ne permit les secondes noces aux Ministres de l'Evangile; & puis on ajoûte qu'il repondit à ceux qui lui conseilloient d'épouser une autre femme, que la premiere vivoit encore dans son cœur, & dans les enfans qu'elle lui avoit donnez; qu'il avoit une fille auprès de lui qui gouvernoit fort sagement le menage, & qu'aprés tout la charge de 60. ans qu'il portoit lui ôtoit cette pensée. Les censeurs fondoient leur critique principalement sur des raisons de santé: ils croioient que s'il avoit convolé en secondes noces, il n'auroit pas eu les maux de reins qu'il sentoit. On refute cela par la raison que ceux qui vivent dans le mariage ne sont pas moins sujets à ces incommoditez, que ceux qui vivent dans le celibat. Et croiez-vous, poursuit-on, qu'un homme de l'âge & de la prudence de Bullinger ne conût pas ce qui étoit convenable à son naturel, ou qu'il negligeât les interêts de sa santé? Enfin on recourt à des raisons inconuës, qui faisoient peut-être qu'il perseveroit dans la condition d'homme veuf, au prejudice même de sa santé. Comme plusieurs lecteurs s'imagineroient aparemment que ce que je viens de dire est tout plein de gloses de mon invention, je raporterai le Latin de Simler. (c) *Post hujus obitum quamvis annos fere XI. superstes fuerit, nunquam tamen adduci potuit ut aliam uxorem duceret. Non quod secundas nuptias Christiano homini atque etiam ecclesiæ Ministris non concessas esse crederet, sed primam uxorem in animo suo adhuc vivere dicebat, quæ tot sui charissima pignora reliquisset, & quia filiam haberet quæ familiam optime administraret, se hac ætate (erat autem sexagenarius) nolle de nuptiis & conjugio solicitum esse. Equidem non desunt qui hoc ejus factum & consilium damnant, hoc maxime nomine quod eum melius consulturum fuisse suæ valetudini existimant, si alteram uxorem duxisset: homines ridiculi; quasi in conjugio viventes non æque nephryticis & dysuria doloribus obnoxii sint atque cœlibes. An vero existimant eum nullam suæ valetudinis rationem habuisse, & tantæ ætatis atque prudentiæ hominem ignorasse quidnam suæ naturæ conveniens sit? Atque ut maximè vera sit eorum ratio, eas tamen ille forte habuit consilii sui rationes vulgo incognitas, ut etiam cum damno valetudinis id sibi persequendum statuerit.* Le meilleur de tout cela est le serieux avec quoi on le debite.

(D) *Une reponse très-vigoureuse seroit cause qu'à l'avenir Luther iroit un peu plus bride en main.*] Je declare que je ne fais aplication à personne de ce que je m'en vais dire, & que sur tout je mets Luther hors d'interêt; mais il est sûr qu'on ne sait quel parti prendre envers certains temperamens fougueux & impetueux. De quelque côté qu'on se tourne, on s'en trouve mal. Repondez leur, (d) vous rendez leur bile cent fois plus furieuse. Ne leur repondez pas, ils en deviennent plus fiers & plus insolens, ils vous insultent, & ils attaquent tout le monde avec beaucoup plus de hardiesse. L'experience de l'impunité les fait esperer que tout leur reüssira, & qu'il n'est que de faire bien le mechant. Il y a donc des difficultez de part & d'autre, soit qu'on leur resiste, soit qu'on ne leur resiste pas. Je croi neanmoins que selon la prudence humaine il vaut mieux leur resister, & cela par des reponses selon leurs manieres & selon leur style, que de garder le silence. Ces esprits violens ne sont pas tous également intraitables, il y en a que l'on peut tenir en respect si on les fait mettre sur la defensive. Ce que je m'en vais copier est digne d'être pesé; les Ministres de Zurich en comprirent l'importance. (e) *Alii vero omnino respondendum censebant & quidem acriter, quod nec privatim nec publicè læsus tanta petulantia vivis & defunctis insultaret. Etsi enim Lutherus benè meritus sit de Ecclesia, non tamen tantum illi tribuendum ut unus plus reliquis omnibus possit, & ut ob unius offensionem cavendam veritas turpi silentio prodatur. Ac fore utilem hujusmodi responsionem cum quoad ipsum Lutherum, qui dum omnes illi indulgent atque omnia permittunt magis in illa sua nimia vehementia confirmatur; quod si fortiter se illi viri boni & docti opponant rem diligentius expensurum, & moderatius acturum; tum ad alios commovendos ut tyrannidem*

(a) *Simlerus in vita Bullingeri fol. 6.*

(b) *Id. ib. fol. 12.*

(c) *Ibid. fol. 12. verso.*

(d) Bacchæ bacchanti si velis adversarier Ex insana insaniorem facies. *Plaut. in Amphitr. act. 2. sc. 2. v. 79.*

(e) *Simlerus ubi supra fol. 20. verso.*

& n'abuseroit pas du menagement que l'on avoit pour lui. Bullinger qui conseilloit le silence fut chargé du soin de repondre, & s'en aquita dignement. Luther étant mort peu après, il y eut sans doute quelques esprits temeraires (car il n'y en a que trop de tels dans toutes les Communions) qui dirent entre autres choses, que le chagrin de se sentir incapable de repondre à l'apologie de Bullinger l'avoit fait mourir. Le Landgrave de Hesse sachant que l'on se plaignoit de l'Eglise de Zurich sous pretexte de ces sortes d'insultes, en avertit nôtre Bullinger qui au nom de ses colleges lui écrivit une lettre apologetique. Il dressa en 1549. avec Calvin, qui s'étoit rendu à Zurich pour cela, le formulaire de la conformité de creance entre l'Eglise de Zurich & l'Eglise de Geneve. Calvin avoit fait ce voiage, parce qu'on le soupçonnoit d'avoir sur l'Eucharistie un sentiment qui favorisoit celui de Luther. En la même année Bullinger allegua tant de raisons contre le renouvellement d'alliance que le Roi Henri II. demandoit aux Suisses, que cette proposition fut rejettée. L'une de ses raisons fut qu'il n'étoit point β juste, de s'engager pour de (E) l'argent à tuer ceux qui ne nous ont fait aucun tort. Il fit un livre en 1551. pour montrer qu'on n'avoit autre dessein dans le Concile de Trente que d'oprimer la bonne cause, & qu'ainsi il ne faloit tenir aucun compte des demarches que faisoit le Pape auprès des Cantons, en les invitant d'envoier des Deputez au Concile. Ce livre n'a paru qu'en Italien, & ce fut Paul Verger qui le mit en cette langue avec quelques additions. La dispute de Bullinger & de Brentius sur le dogme de l'Ubiquité commença l'an 1561. Bullinger publia un livre où il montroit que JESUS-CHRIST selon sa nature humaine n'est qu'au ciel à la main droite de Dieu. Brentius ardent Ubiquitaire refuta ce livre; Bullinger lui γ repondit; Brentius fit un autre Ouvrage contre quoi Bullinger ne manque pas de prendre la plume δ. Brentius revint η à la charge, & Bullinger * aussi. Il écrivit un livre en 1571. contre le testament de Brentius, que Guillaume Bidenbach Theologien de Wittemberg avoit publié, par lequel testament Brentius avertissoit tout le monde † de ne tolerer en aucun lieu les Zuingliens. Le Synode National de la Rochelle aiant condamné en 1571. ceux qui rejetteroient les mots de *substance* & de *substantiellement* lors qu'il s'agit de l'Eucharistie, les Ministres de Zurich crurent que ce Canon les condamnoit. Ils en écrivirent à Theodore de Beze, qui leur fit reponse que le Synode ne les avoit eus nullement en vuë; mais Bullinger ne laissa pas de representer à Theodore de Beze (EΔ) qu'il faloit que l'on changeât les expressions du Decret, ensorte que personne ne pût croire qu'il y eût entre les Eglises quelque difference de sentiment. Cette lettre de Bullinger fut efficace, car le Synode de Nimes l'an 1572. donna tous les éclaircissemens que l'Eglise de Zurich pouvoit souhaiter. Il falut repondre en 1575. à l'apologie du testament de Brentius composée par Jaques André. Les Ministres de Zurich se chargerent de tout ce qui regardoit le fond des dogmes, & ne laisserent à Bullinger que la peine de repondre à ce qui le concernoit. Ce fut son dernier Ouvrage, & il est à remarquer que jamais il n'étoit sorti comme il fit alors des termes de la modestie: il traita durement son adversaire, il le railla, il le berna d'importance. Il mourut chretiennement le 17. de Septembre 1575 ‡. Il est Auteur d'un nombre infini de livres, car outre ceux qui ont été imprimez & qui montent à 10. volumes, il en fit plusieurs que l'on garde en manuscrit ⁋. Jean (F) Stuckius fit son Oraison funebre. La plupart des fautes de (G) Mr. Moreri

β *Docens non esse jus aut fas hominum ut se mercede conduci patiatur ad fundendum sanguinem multorum, & plerumque innocentium hominum a quibus nulla ipse unquam injuria affectus sis. Simler. ib. fol. 24.*

γ *L'an 1562.*

δ *Au commencement de 1563.*

η *Au commencement de 1564.*

* *La même année.*

† Classicum quodammodo canens, & omnes exhortans ne nullum locum nobis in Ecclesia Christi relinquant. *Simlerus ib. fol. 43.*

‡ *Tiré de sa vie composée par Josias Simlerus.*

⁋ *Voiez Hottinger. in Bibl. Tigurina, pag. 75. & seq.*

(d) *Teissier eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 440.*

(e) *Thuan. lib. 61. p. m. 139.*

(f) *En Latin* Ursa.

(g) *Simler. ubi supra fol. 7.*

(h) Zuinglio porro Tiguri in Cathedra pestilentiæ subrectus est Henricus Bullingerus itidem Helvetius ex Presbytero apostata uxoratus. *Spondan. Annal. Eccles. ad ann. 1531. n. 7.*

dem in renascentem ecclesiam inducant. . . . . In hanc sententiam concesserunt Tigurini.

(E) *S'engager pour de l'argent à tuer.*] Je ne pretens point m'ériger en juge ni en censeur des Cantons Suisses, qui sacrifient la vie de leurs sujets à la querelle d'autrui, & cela lors qu'ils ne peuvent douter que cette querelle ne soit injuste; car par exemple ils donnent (a) presentement des troupes à la France, & aux ennemis de la France, & il faut neanmoins que l'un ou l'autre de ces deux partis fasse injustement la guerre. Mais quoi qu'il en soit je ne veux pas discuter si Bullinger avoit tort ou non, par raport à la Republique Suisse. Je dirai seulement que par raport aux particuliers qui s'enrôlent volontairement pour aller tuer les alliez de leur patrie, je ne voi pas ce qu'on peut repondre à Bullinger. Un particulier peut porter les armes contre l'ennemi de sa patrie, soit que les Souverains le lui ordonnent, soit qu'ils laissent à la liberté d'un chacun de s'enrôler ou de ne s'enrôler pas; mais lors qu'on a cette liberté, & qu'on s'engage à aller tuer des gens qui sont les amis & les alliez de son Souverain, je ne sai si l'on ne s'engage pas à commettre des homicides; & si ce n'est pas imiter les Gladiateurs, qui pour divertir le peuple Romain se loüoient au premier venu afin de s'entretuer. Un de nos Nouvelistes a dit quelque chose depuis peu touchant la conduite des Cantons: je croi que c'est dans les Lettres Historiques de Septembre 1694. Vous verrez dans un Ouvrage d'Hottinger (b) que Zuingle, & les autres Reformateurs de ce païs-là eurent les mêmes scrupules, que nôtre Bullinger.

(EΔ) *Qu'il faloit que l'on changeât les expressions du Decret.*] Il ne sera pas inutile de mettre ici les paroles que Josias Simler a emploiées. (c) *Videri decretum verbis paulo inconsideratius conceptum & pronunciatum esse*, Damnamus eos qui non recipiunt substantiæ vocabulum. *Quis enim ignorat nos ex eorum numero esse qui hoc non recipimus, neque unquam recipere volumus? Quamobrem consultissimum fore ut cum iterum in Synodum coierint hac de re sermones & decreta sua sic temperent, ut omnibus ubique manifestum sit neque de nobis, neque de nostri similibus ubicunque locorum fuerint canonem locutum esse. . . . . . Atque ita quidem postea contigit.* La reponse que Theodore de Beze fit par ordre du Synode à l'Eglise de Zurich, est la 65. de ses lettres, & se trouve à la page 279. du 3. tome de ses œuvres.

(F) *Jean Stuckius fit son Oraison funebre.*] On n'a pas bien traduit Mr. de Thou. On lui impute (d) d'avoir dit que Josias Simler composa l'Oraison funebre de Bullinger. Mr. de Thou dit simplement que Simler loüa Bullinger: (e) *Senio gravis decessit 15. Kalend. Octob. à Josia Simlero . . . . . laudatus, & variis variorum carminibus epitaphiis celebratus.* Cela est très-vrai encore que Stuckius & non pas Simler ait fait l'Oraison funebre, car Simler a fait la vie de Bullinger où il le loüe beaucoup.

(G) *Des fautes de Mr. Moreri sont peu de chose.*] I. La riviere qui passe à Bremgarten ne s'apelle pas *Russi*. mais (f) *Russ.* II. Il ne paroit point par la vie de Bullinger, quoi que Simler l'ait decrite amplement & exactement, qu'il ait été homme d'Eglise dans la Communion Romaine. On remarque expressément qu'il ne faisoit aucune fonction de Catholique Romain dans l'Abbaie de la Chapelle. (g) *Religio illi manebat integra, neque quicquam negotii habebat cum votis monasticis, monachatu, cuculla, cantu, choro,* ALIISQUE *superstitionibus papisticis.* Mr. Moreri a été trompé aparemment par Mr. de Sponde, qui a dit que Henri Bullinger (h) Prêtre apostat & marié succeda à Zuingle. III. Il est bien vrai que Jean Bullinger frere de Henri mourut (i) l'an 1570. mais il est faux qu'il fût âgé de 80. ans. Il avoit 8. ans (k) plus que son frere; il étoit donc né l'an 1496. il n'avoit donc que 74. ans lors qu'il mourut. Melchior Adam à quoi songeoit-il de lui en donner 86. lui qui marque les 8. années de difference entre les deux freres, & qui met la mort de l'aîné à l'année 1570? Ce Jean Bullinger fut quelque tems Curé de village dans le Canton d'Uri: il aimoit la guerre & la chasse, & il suivit

(a) *On écrit ceci en 1694.*

(b) *Hotting. in Methodo legendi histor. Helvet. pag. 603. & seq.*

(c) *Simler. ubi supra fol. 44.*

(i) *Simler. ubi supra fol. 42. verso.*

(k) Assiduum hortatorem habebat fratrem ipso 8. annis natu majorem Joannem nomine qui tum in eadem Schola (*Embrica*) literis operam dabat, & privatim ejus studia informabat. *Idem ib. fol. 6.*

Moreri sont peu de chose. Celles de Mr. Teissier (*H*) ne sont pas plus considerables, ni en si grand nombre.

☞ **BUNEL** (GUILLAUME) Professeur en Medecine dans l'Université de Toulouse, vers le commencement du XVI. siecle. Il composa un Ouvrage dont Gesner, ni Vander Linden, ni leurs continuateurs ne parlent point, & dont du Verdier Vau-Privas raporte le titre & quelques (*Z*) extraits.

☞ **BUNEL** (PIERRE) nâtif de Toulouse, a été l'un des plus polis écrivains (*A*) en langue Latine qui aient paru au XVI. siecle. Il étudia à Paris dans le College de Coqueret, &

suivit quelquefois les Suisses de son Canton dans les combats: il fut depouillé & bien blessé dans une bataille qu'ils perdirent. Depuis ce tems-là il dit adieu à la guerre & à la Prêtrise: il se fit Protestant, il se remit à l'étude, il devint Ministre, & exerça fidelement cette charge jusques à sa mort (*a*). Cette periode de Moreri, *Il l'attira depuis dans le parti des Protestans, & il mourut en 1570. âgé de quatre vingt ans*, est si mal bâtie que les meilleurs conoisseurs y peuvent être attrapez. Le premier *il* se raporte à Henri Bullinger, & le second à Jean Bullinger. Mais selon la maniere de bien écrire ils se doivent raporter tous deux au même homme, & il n'y a point de lecteur qui ne les entende ainsi du premier coup. C'est le sens qu'on leur a donné dans l'édition d'Amsterdam, & c'est pour cela qu'on a cru que le dernier membre de la periode contenoit deux faussetez. On a donc rectifié la periode en cette maniere, *il l'attira depuis dans le parti des Protestans, & mourut en 1575. âgé de 71. ans.* Il est sûr qu'en cet endroit Moreri ne parle point de la mort d'Henri Bullinger, mais de celle de Jean. Il marque à la fin de l'article celle de Henri, & la met au 24. de Mai 1575. IV. Il faloit dire non pas que *dès l'âge de 20. ans* Bullinger fit *deux dialogues contre un Juif ..... en faveur de Capnion*, mais qu'il les fit à 16. ans (*b*) contre un Juif converti au Christianisme. La raison pourquoi il faloit ajoûter cela, est que les Moines qui persecutoient Capnion alleguoient pour pretexte qu'il s'oposoit à la ruine des livres des Juifs, & qu'il favorisoit le Judaïsme. Il est bien certain que les Juifs n'étoient point ses adversaires. V. Il n'est point vrai qu'à 20. ans il ait eu *dessein de se faire Chartreux* (*c*). VI. La vie de Bullinger n'eût point oublié les deux tentatives dont on parle dans le Moreri. On y dit que la premiere fois que ce Ministre voulut prêcher à Bremgarten, il y trouva tant d'opositions qu'il fut obligé de se retirer à la campagne. On confond ici le pere & le fils; ce fut le pere de Bullinger que l'on chassa de sa patrie lors qu'il se fut declaré contre la Messe, mais pour le fils il n'y alla qu'une fois pour y faire les fonctions de Pasteur du lieu. VII. Il n'est pas vrai que les Calvinistes aient écrit contre lui. VIII. Sa fermeté dans ses demêlez avec Brentius ne dependoit nullement de la promesse qu'il auroit faite à Zuingle, car il s'agissoit entre eux du dogme de l'Ubiquité qui n'étoit venu au monde que depuis la mort de Zuingle. Seroit-on assez deraisonnable pour dire que Bullinger fit une promesse generale de combattre les Lutheriens, en tout ce qu'ils inventeroient à l'avenir? Je laisse trois autres petites fautes que l'on a vu censurées dans ma premiere édition.

(*a*) *Id. fol. 6. verso, & fol. 42. verso.*

(*b*) *Simler, & Melchior Adam marquent que ces Dialogues furent faits l'an 1520.*

(*c*) *Voiez la remarque suivante.*

(*H*) *Celles de Mr. Teissier ne sont pas.*] Il dit 1. que (*d*) Bullinger *après qu'il eut achevé ses études resolut de se faire Chartreux.* 2. *Qu'il établit la reformation dans la ville de Cappel en Suisse.* 3. *Qu'il se retira à Zurich, & qu'après la mort de Zuingle il fut choisi ..... pour remplir sa place.* 4. *Qu'il exerça la charge du Ministere l'espace de cinquante ans.* Dès l'âge (*e*) de 12. ans Bullinger eut la pensée de se faire Chartreux, & il ne l'avoit plus à (*f*) l'âge de 17. *Cappel* ou la Chapelle n'est point une ville, mais une Abbaïe. Bullinger n'alla à Zurich (*g*) qu'après que Zuingle eut été tué. Il ne fut point *Ministre l'espace de 50. ans.* Par l'histoire de sa vie on juge qu'il ne reçut ce caractere qu'en 1527. ou 1528. Mr. de Thou a raison de lui donner cette charge pendant 43. ans, mais il ne devoit pas l'attacher tout ce tems-là à l'Eglise de Zurich; il en devoit ôter trois ans.

(*d*) *Teissier ubi supra.*

(*e*) Quamvis puer adhuc constituerit se Carthusianorum instituto addicere. *Simler. ubi supra fol. 5. ad ann. 1516.*

(*f*) Propositum de Carthusianorum vita amplectenda prorsus abjecit. *Id. fol. 7. ad ann. 1521.*

(*g*) Tigurum ... venit anno CIↃ IↃ XXXI. die XI. Kalen. Decemb. *Id. fol. 13. verso.* Zuingle fut tué le 11. d'Octobre 1531.

(*Z*) *Raporte le titre & quelques extraits.*] Voici ce titre: (*h*) *Euvre excellente & à chacun desirant de peste se preserver tresutile. Contenant les Medicines preservatives & curatives des maladies pestilentieuses & conservatives de la santé. Composée par Maistre Guillaume Bunel en la faculté de Medecine Docteur Regent de l'université de Tholose lesquelles par luy sont ordonnées tant en Latin qu'en François par rime. Avec plusieurs Epistres à certains excellens personnages en la louange de Justice & de la chose publique.* Ce livre fut imprimé à Toulouse l'an 1513. in 4. Raportons les premiers vers des extraits que l'on en trouve dans du Verdier:

(*h*) *Du Verdier Vau-Privas Biblioth. Françoise. pag. 471.*

En (*i*) *apres il se fault garder*
De faire prou ni peu excés
Dequoy lon se puisse eschauffer
Car il en vient des maux assés.
Les femmes à part delaissez
Sans toucher aux bas instrumens:
Plusieurs en ont souffert tourmens.
Je ne dy pas qu'en mariage
A fin qu'on puisse avoir du fruict
Vous ne faciez aucun ouvrage
De tard en tard ainsi que duit:
Mais ce soit apres la minuict
Parfaicte la digestion
Pour faire generation.
Aussi grands inconveniens
Viennent pour trop manger & boire:
On a veu de grands accidens
Desquels devons avoir memoire.
Et pource si me voulez croire
Mangez peu, net & bon il soit:
Fol est qui soy-mesmes deçoit.

(*i*) *Id. ib.*

(*A*) *L'un des plus polis écrivains en langue Latine.*] Il servit de modele à Paul Manuce, c'est un grand éloge: Catel n'avoit garde d'oublier cela. (*k*) *Estienne Bunel*, dit-il (*l*), *qui a instituë ledict Sieur de Pybrac és bonnes lettres, & duquel nous restent encores les Epistres Latines que l'on a faict imprimer, tant en Italie qu'ailleurs, a esté le premier qui de son temps a appris aux Romains & Italiens, de parler purement Latin, & au style de Ciceron, lesquels auparavant erroient grandement en leur langue, suivant la façon de parler de Politian, Hermolaüs Barbarus, & autres, ainsi que tesmoigne de soy mesmes Paul Manuce tres elegant Romain, & Juge bien competant en ses Epistres.* Henri Etienne s'étoit deja prevalu de cette reconnoissance de Paul Manuce. Donnons un petit detail de ce qu'il fit. Il conta un jour au Roi Henri trois que dans un Ouvrage public un Italien avoit osé dire, que l'Italie avoit produit plusieurs Ciceroniens, & que la France n'en avoit produit aucun. Le Roi en fut fort surpris, & voulut savoir si la chose étoit veritable; on lui repondit qu'elle étoit fausse: là-dessus il souhaita que l'on fit des parallêles entre les Ciceroniens d'Italie, & les Ciceroniens de France (*m*). Pour lui obeir Henri Etienne publia les lettres de nôtre Bunel & l'élite de celles de Longolius, & joignit au même volume l'élite de celles de Paul Manuce, & de celles de Sadolet, avec quelques-unes de Pierre Bembus. Il s'étoit bien souvenu de nommer Pierre Bunel à Henri trois, mais il avoit oublié de dire que cet homme seul en valoit plusieurs: (*n*) *Mihi cum alios tum Petrum Bunellum suggessit quidem memoria: sed, vel unum hunc esse instar multorum posse, id verò addere, in mentem non venit.* Il s'assûre que ceux qui ne portent point d'envie à la gloire de la France jugeront de Pierre Bunel comme il en juge: (*o*) *Quod apud te tacui de Bunello, publicè ita dico, ut mihi, quicunque Gallicæ laudi non invidebunt, assensuros, persuasum propemodum habeam.* Il ne se contente pas de le proposer comme un Ciceronien, (*p*) il le propose même comme le maître des Ciceroniens d'Italie, & il allegue là-dessus la confession de Manuce. (*q*) *Is enim quum summum Ciceronianitatis attigisse gradum existimetur, ad eam tamen se nonnisi ductu & auspiciis hominis Galli pervenisse fatetur. Ita enim hic in quadam ad Vidum Fabrum epistola (quæ est libro ejus epistolarum primo) de nostro Petro Bunello.* Ego ab illo maximum habebam beneficium, quòd me cum Politianis & Erasmis nescio quibus miserè errantem, in hanc rectè scribendi viam primus induxerat. *Sed in posterioribus editionibus* cum Philelphis & Campanis *pro illis* cum Politianis & Erasmis, *scriptum est. Utrocunque tamen scribatur modo, primùm Ciceronianè scribendi nostro Bunello laus constat: non parva illa quidem, vel ipsius Manutii judicio. Is enim Politianos & Erasmos (in quorum postea locum Philelphi & Campani substituti fuerunt) quod eam quam ipsi Bunellus ostendit scribendi viam non tenuerint, miserè errasse arbitratur.*

(*k*) *Il faloit dire Pierre.*

(*l*) *Catel, Memoires de l'histoire du Languedoc p. 122.*

(*m*) *Tiré de l'epitre dedicatoire de Henri Etienne à Henri trois au devant de l'édition des lettres de Pierre Bunellus &c. 1581.*

(*n*) *Henr. Stephanus ibid.*

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Id. in præfat.*

(*q*) *Id. ib.*

& s'y distingua d'une façon éclatante par la beauté de son genie. Etant retourné à Toulouse, & ne trouvant pas dans sa famille les moiens de subsister, il chercha fortune ailleurs. Il s'en alla à Padouë, & y fut nourri par Emilius Perrot. Ensuite on lui procura une condition avantageuse chez Lazare de Baïf Ambassadeur de François I. à Venise. Il y passa trois années agreablement & utilement; & il fut même aidé dans les études du Grec par l'Ambassadeur son maître. Après s'être fortifié dans la conoissance de cette langue, il étudia l'Hebraïque. George de Selve Evêque de Lavaur qui eut à Venise la charge d'Ambassadeur de François I. après Lazare de Baïf, prit Bunel à son service. Ils furent si contens l'un de l'autre que quand l'Evêque repassa les monts, & se reduisit à la residence selon le devoir d'un bon Prelat, il trouva Bunel tout disposé à passer ses jours dans cette retraite de Lavaur. Ce savant homme y trouva ce qui étoit le plus convenable à son humeur, beaucoup de tranquillité, beaucoup de tems à consacrer à l'étude, & le plaisir de n'avoir pas sous ses yeux les grans exemples de la corruption du siecle. Après la mort de son * Prelat, il retourna à Toulouse; il y auroit (B) éprouvé les persecutions de la misere, si Messieurs du Faur protecteurs de la vertu & de la science, ne lui eussent fait sentir de leur propre mouvement les effets de leur liberalité. L'un d'eux lui donna ses fils à instruire, & à conduire en Italie. Bunel n'acheva pas ce voiage, car il mourut d'une fievre chaude à Turin. Il ne vêquit que 47. ans. Ce fut un homme encore plus recommandable par ses bonnes mœurs, que par la delicatesse de son style. † On ne le vit point courir après les richesses, & après les établissemens de la fortune: content du necessaire (C) il ne s'apliquoit qu'à la culture de son ame:

* *Il mourut l'an 1541.*

† *Tiré de la preface que Mr. Graverol l'Avocat a mise au devant des épitres de Bunel à l'édition de Toulouse 1687.*

(B) *Il y auroit éprouvé les persecutions de la misere.*] C'est ici que je dois dire qu'on le mit fort mal dans l'esprit des freres de son Prelat. On leur fit acroire qu'il lui avoit inspiré l'envie de renoncer à la Cour, & de s'attacher uniquement aux fonctions épiscopales, & de se jetter même dans l'austerité de vie, & dans la contemplation des choses celestes avec excés. On representa que de tels conseils avoient eu des suites funestes, puis que non seulement ce Prelat avoit arrêté le cours de la fortune lors qu'elle pouvoit aller le plus vite, mais aussi qu'il étoit mort à la fleur de l'âge pour avoir été sectateur rigide de la spiritualité. Bunel aiant sçu que ces Messieurs ajoûtant foi à ces raports étoient fachez contre lui, n'osa leur écrire pour sa justification, mais il écrivit à Pierre Danes, & à du Ferrier sur ce sujet. Il representa que deux especes de gens lui rendoient ce mauvais office. Les uns avoient vu avec chagrin que George de Selve s'etoit confiné dans son Evêché; les autres l'avoient trouvé trop rigide contre leurs dereglemens: les uns & les autres haissoient Bunel; ceux-là parce qu'ils le regardoient comme l'auteur de la residence qui les avoit privez des avancemens qu'ils s'étoient promis, ceux-ci parce qu'ils le regardoient comme l'instrument des peines dont le Prelat s'étoit servi pour reprimer leur mauvaise vie. Bunel excuse en quelque maniere l'ambition des premiers, & meprise le ressentiment des autres. Il ne trouve pas etrange que des personnes infatuées des grandeurs humaines, & qui ne voioient presque point d'exemple d'un noble detachement des biens du monde, eussent été si fachées de la retraite du Prelat; mais il trouve si belle la resolution de la residence, qu'il n'ose s'attribuer la gloire d'en avoir été le conseiller. Voions ses paroles: (a) *Duo sunt hominum genera, quos mihi succensere minime miror, & non ita molestè fero: unum est eorum, qui Vaurensem Antistitem Vaurum secedere molestè ferebant: quod perinde est, atque si ducem exercitus in castra venire, in acie versari, cum hoste, si res ferat, confligere nunquam patiare. Verùm ii, quoniam rerum humanarum splendore capti, serpunt humi, neque in cælum suspicere queunt, ferendi sunt, etsi incursabit aliquando in nos eorum dolor, non sunt asperius repellendi. Oppressi sunt opinionibus, magnos sequuntur duces, ut jam quod exemplo multorum faciant, jure quodammodo facere videantur. Sed interim quid mihi vitio vertant, satis intelligere non possum. Georgius Selva Vaurensis Antistes religionem Christianam suis, & suorum commodis, divina humanis, æterna caducis prætulit. Quid ad me? si hoc mihi tribuunt, rerum pulcherrimarum authorem me laudant: quod ego neque agnosco, neque sanè mihi tribui postulo...... Sunt nonnulli..... qui ad secundum distributionis meæ genus pertinent, quorum ego rationibus cum unà vivebamus, optimè quidem consultum semper volui: sed quia jussu patroni illorum cupiditatibus adversabar, odisse me pessimè nunquam destiterunt: horum ego testimonium, quoniam nullius ponderis est, refellere non constitui, neque scelera & flagitia acerbius insectari. Ergo & illos priores minimè miror, & istos facile contemno.* Bien loin d'avoüer qu'il poussât son maître à une trop forte spiritualité, il soutient qu'il l'exhorta très-souvent à se moderer, & à faire reflexion qu'en negligeant trop le corps, on perd la santé, & même la vie. (b) *Simulatque eum ad res divinas acerrime contemplandas evolare, neque solùm divitias & honores contemnere, sed parum etiam valetudini parcere animadverti, quid prætermisi, quò eum à nimia illa animi contentione revocarem? Quoties illud usurpavi, curandum esse, ut quæ libenter, ea etiam diutius faceret? Egi interdum liberius, & eam quam nunc video rerum commutationem, & penè genus ipsum mortis prædixi. Cùm enim corpus, meo judicio, neque satis ali, neque exerceri, animum autem ad celestium rerum cogitationem continenter sevocari animadverterem, non fuit difficile colligere, hoc diuturnum esse non posse.*

(a) *Petrus Bunellus, epist. 53. p. m. 184. 185.*

(b) *Id. epist. 48. p. 165. 166. Voiez aussi la lettre 53. pag. 186.*

(C) *Content du necessaire il ne s'apliquoit qu'à la culture de son ame.*] Voici ce qu'il écrivit à du Ferrier: (c) *Quanquam postulare videbatur fortunarum mearum tenuitas, ut longe mihi in posterum prospicerem, tamen ut verum fatear, ego mei dissimilis esse non possum. Post Deum, in studiis literarum mihi sunt omnia, quæ etiam dabo operam, ut ad eum ipsum referantur. Dices hominem egestate oppressum, præclari nihil efficere posse: verum id quidem est: sed ego cùm parvo contentus sim, nunquam existimavi id mihi deesse posse: quæ spes adhuc me (d) non fefellit.* Ce qu'il écrivit à Reynold Chandon merite d'être pesé. C'étoit un homme qui l'aimoit beaucoup, & qui lui avoit procuré chez (e) l'Ambassadeur de France une condition honnête, & bien (f) necessaire. Quelques années après il tâcha de le servir, & de lui faire faire fortune. Mais Bunel lui fit reponse qu'il n'avoit point d'ambition, & qu'il ne se soucieroit guere de monter aux charges, quand même l'état des choses publiques seroit bien reglé, qu'à plus forte raison y renonce-t-il, voiant qu'elles sont la recompense du vice, & qu'il n'a point les mauvaises qualitez qui sont necessaires pour y parvenir. (g) *Si rempublicam recta ratione geri viderem, & ad summos honores acquirendos mihi facillima essent omnia, ascendere tamen altiùs non magnoperè laborarem. Nunc verò cùm insignia ista dignitatum, non virtuti, industriæque, sed improbitati inertiæque tribui videam, neque hujusmodi præmia, si mei similis esse volo, optare debeo, neque cùm ab iis artibus, quibus hæc parantur, pessimè instructus sim, sperare possum.* Il ajoute que si l'on veut s'emploier pour lui selon son goût il faut que l'on sache qu'il ne travaille qu'à vivre tranquillement, & qu'il a choisi la retraite du cabinet comme un port où il pût être à couvert des tempêtes de l'ambition & de l'envie; que les hommes n'ont besoin des choses qu'à proportion qu'ils les desirent; que quant à lui il a donné des bornes étroites à ses desirs, ce qui fait qu'il ne s'estime point pauvre en n'aiant pas ce qu'il ne souhaite point; que ceux qui mepriseront sa resolution peuvent courir tant qu'il leur plaira où leur aveugle cupidité les pousse, qu'il ne s'en soucie point, pourveu qu'ils le laissent en repos dans le sein de sa Philosophie Chretienne. (h) *Ego animi tranquillitatem mihi proposui, ad quam meas actiones & cogitationes omnes referre volo: quicquid ab hac abducit, aversor & abominor...... Ego ne maximas ambitionis & invidiæ procellas subire cogerer, in portum hunc literarum me abdidi: tu me egredi, & turbulentissima tempestate vela facere jubes: magnum est id quidem, quod me consecuturum speras, sed non satis ad id quod volo, accommodatum. Perexiguum est, mi Reynolde, quod mihi deest, quoniam in rebus humanis tantum cuique opus est, quantum quisque cupit: cui cupiditati angustos cancellos circumdedi, eisdem terminis inopiam, quibus desiderium rerum desinio. Hanc sententiam si quis*

(c) *Id. epist. 53. pag. 187. 188.*

(d) *Il y a dans l'édition de Toulouse 1687. me fefellit. Faute d'impression qui gâte le sens.*

(e) *Lazare de Baïf.*

(f) In Italia cum ex magna rerum omnium difficultate laborarem, tu princeps sponte tua ad me amandum & tuendum omnes conatus tuos & impetus contulisti. *Bunel. epist. 21. pag. 80. Voiez aussi la lettre 27. pag. 104.*

(g) *Id. ib. p. 76. 77. Conferez avec ceci la remarque F de l'article* Atticus.

(h) *Id. pag. 77. 78.*

ame: cette conduite est presque aussi rare dans la Republique des lettres que par tout ailleurs. On a des lettres (D) Latines de cet honnête homme qui sont écrites avec la derniere pureté; &

quis non laudat, aut si etiam meum hoc consilium contemnit, nihil me movet, modò ne mihi molestus sit: ruat quò eaca cupiditates eum constrictum trahunt, me in hac philosophia Christiana liberum acquiescere patiatur. Il n'y a point de doute qu'il ne donne là un portrait fidele de son cœur. C'étoit donc un honnête homme, c'étoit celui que Diogene cherchoit: c'est ainsi que tous les hommes devroient tourner leur esprit; c'est principalement ce que devroient faire tous les Chretiens, mais c'est ce qu'ils ne font pas; à peine entre six cent mille en voit-on un qui le fasse. Ceux de la Religion ont un petit Catechisme où la premiere demande est, *Pourquoi Dieu nous a-t-il mis au monde?* Le Catechumene repond, *pour le connître & servir.* C'est en general le principe de tous les Chretiens, mais ce n'est qu'un principe de theorie, & qu'une pure speculation. Si l'on proportionnoit sa reponse à sa morale pratique, tous les Chretiens à quelques-uns près repondroient que Dieu les a mis au monde afin qu'ils s'y enrichissent, & qu'ils y parviennent aux charges, car effectivement c'est le but de tous leurs soins. Plusieurs à la verité ne songent d'abord qu'à se mettre un peu à leur aise, mais s'ils gagnent assez de bien pour cela, ils aspirent aussi-tôt à s'agrandir notablement, & de degré en degré ils se proposent de monter aux dignitez les plus eminentes. Cet esprit dirige un pere tant pour lui que pour ses enfans, & il le leur communique dès que l'âge le permet. Personne ne se contente (a) de la condition de sa naissance: chacun tâche de faire plus de figure que son pere. Le fils d'un vil artisan fait tous ses efforts pour s'élever à la condition d'un riche bourgeois. Si son industrie avare & insatiable lui fait gagner de grandes richesses, il se jette dans la prodigalité afin d'obtenir les charges, & d'avoir part au gouvernement. Il n'y a point de depenses qui lui paroissent excessives, pourveu qu'elles servent à lui procurer les bons offices des distributeurs mediats ou immediats des magistratures. Les personnes les plus engagées par leur caractere à mettre en pratique les preceptes de JESUS-CHRIST touchant le mepris du monde, oublient un peu trop souvent cette obligation: elles se prevalent un peu trop des occasions d'amasser du bien, & d'agrandir leur famille, & d'élever leurs cliens. Ceci me remet en memoire ce qu'un honnête homme me conta un jour. Il etoit chez Mr. *** avec 9. ou 10. personnes qui s'entretenoient de diverses choses. Enfin la conversation tomba sur les qualitez d'un certain Ministre. L'un de ces Messieurs le blâma assez librement par certains endroits: un autre prit la parole, & sans le justifier trop nettement là-dessus il fit valoir d'autres endroits plus favorables. Il insista principalement sur le chapitre de l'amitié. On ne vit jamais de meilleur ami que ce Ministre, dit-il, ni de personne plus ardente à faire du bien à ceux qui épousent ses interêts. Il a procuré des pensions à tels & à tels: un tel & un tel ont obtenu par sa recommandation un poste qui vaut deux mille livres de rente, & ils sont en état de faire grosse fortune. D'autres font rouler le carrosse en vertu des avis secrets qu'il leur donna d'acheter des marchandises qui deviendroient cheres en peu de tems. D'autres souhaitant passionnément de parvenir aux magistratures, ont levé par son moien les difficultez qui leur fermoient le chemin. Après qu'il eut achevé son catalogue, il laissa parler qui voulut, & tout aussi-tôt Mr. *** prenant la parole, je suis bien scandalisé, dit-il, de la maniere dont vous loüez un successeur des Apôtres. Je ne trouverois pas etrange que vous loüassiez ainsi un paien, ou même quelque laïque de nôtre Religion; mais je ne saurois souffrir que vous nous donniez cela pour de très-belles actions d'un Ministre de JESUS-CHRIST. Est-ce à lui à (b) savoir si les marchandises seront cheres en un tel tems? Lui sied-il bien d'en avertir ses amis, & de leur aplanir la voie large des richesses & des dignitez? N'est-ce point jetter de l'huile sur le feu de l'avarice, & de l'ambition, feu qu'il est obligé d'eteindre dans l'ame de toutes ses oüailles autant qu'il lui est possible? Ne fait-il pas que les richesses, & les honeurs de ce monde sont l'aliment de la vanité, & autant d'entraves, & de pierres d'achopement dans la voie du salut? Il seroit aussi loüable s'il obligeoit ses amis à donner aux pauvres ce qu'ils depensent pour s'agrandir, qu'il est blâmable en favorisant leur ambition. S'il avoit porté quelque ami à renoncer au carrosse, à marcher à pied, & à vendre son équipage au profit des Hopitaux, je regarderois cela comme un vrai office d'ami: voilà quel est le devoir de vôtre Heros.

(a) *Chacun veut faire comme Horace:* Me libertino natum patre & in tenui re Majores pennas nido extendisse loquêris. *Horat. epist. 20. l. 1.*

(b) *C'est à l'égard de telles choses qu'on peut dire d'un Ecclesiastique*, nescire quædam magna pars est sapientiæ; *ignorer cela lui est aussi glorieux que d'entendre un passage obscur de St. Paul.*

Ces pensées sont sans doute bien Chretiennes, mais dans l'etat corrompu où nous vivons ce sont des idees Platoniques. On ne trouve plus guere ni dans le monde ni dans l'Eglise ce mepris des biens, & des dignitez qui faisoit le caractere de nôtre Bunel. Pour comble de corruption il n'y a presque personne qui ne meprise ceux qui conservent cette indifference. Tant il est vrai que les veritez de l'Evangile qu'on lit & qu'on entend lire tous les jours de la sepmaine font peu d'impression sur nôtre cœur! On loüe, on admire un homme de lettres qui sait s'enrichir, & grimper de charge en charge, & qui afin de faire fortune coupe son loisir en deux parties, l'une pour ses livres, l'autre pour briguer la faveur des grands, & pour se fourrer par tout. Un tel homme dans le fond très-meprisable n'est point meprisé. Bunel & ses semblables dans le fond très-dignes d'estime sont regardez avec mepris. Quel partage de l'aprobation! Bunel est dans l'ordre, les autres dans le desordre, Bunel, dis-je, qui prefere la tranquillité de ses études à tout l'éclat des honneurs mondains. (c) *Recuperata animi tranquillitate mihi in animo est, in desertissimam solitudinem secedere, ibique cum libris meis, & uno fortasse studiorum socio annos aliquot soluto & vacuo animo Neptunum procul à terra spectare furentem. Quod meum consilium rei familiaris angustiæ impedire posse viderentur, nisi Fabri huic malo liberalitate sua mederi se velle confirmarent. Quòd si res ex sententia succedent, equidem neque Regibus potentiam & voluptates, neque Ducibus victorias & triumphos, neque fœneratoribus divitias, neque tibi & Montauro nostro Reipub. gerendæ laudem invidebo.* S'il eût été en passe de parvenir aux avancemens ou aux honneurs Academiques, & qu'à son tour on ne l'y eût point promu, parce qu'il n'eût pas été dans les interêts d'une cabale plus acreditée, croiez-vous qu'il s'en seroit chagriné, & que pour se delivrer de ce pretendu deshonneur, il seroit passé dans le parti plus puissant? Je ne le pense pas. Il eût été plus Philosophe que mille autres ne le sont: la privation de ces recompenses les afflige, ils succombent tôt ou tard, je veux dire qu'ils se mettent dans le chemin de la faveur. On excuseroit leur inconstance si l'exclusion étoit un signe de peu de merite, mais quand elle prouve seulement que leur parti est le plus foible en autorité, elle ne fait aucun tort à la veritable gloire d'une personne; elle peut même contribuer à la rendre plus brillante & pour le present & pour l'avenir. Ce qu'on a dit des martyrs, (d) que c'est la cause, & non pas la peine qui les fait, est veritable & en ce sens-là, & au sens contraire, car ce n'est pas la privation des dignitez qui deshonore, c'est la cause de la privation. Ceux donc qui n'y montent pas, parce qu'ils se tiennent fermes dans le parti de la justice, quoi qu'inferieur en credit, devroient regarder cela non pas comme un deshonneur, mais comme un titre de gloire. C'est ce qu'auroit fait nôtre Bunel.

(c) *Bunel. epist. 46. pag. 159.*

(d) Causa non pœna facit martyrem.

(D) *On a des lettres Latines.*] Charles Etienne les recueillit en un corps, & en donna l'édition (e) l'an 1551. Il en avoit deja paru (f) quelques-unes imprimées à Toulouse; on en insera aussi quelques-unes dans le volume intitulé *Epistola clarorum virorum.* L'édition de Charles Etienne fut contrefaite à Cologne (g) l'an 1568. Henri Etienne publia tout de nouveau les epitres de Bunel l'an 1581. on les rimprima à Toulouse l'an 1687. Cette derniere édition est preferable à toutes les autres par les notes que feu Mr. Graverol Avocat de Nimes y a jointes, mais elle est inferieure à celle d'Henri Etienne par les fautes d'impression. Quelques-unes de ces fautes gâtent tout-à-fait le sens. J'en ai donné (h) un exemple: en voici un autre. (i) *Cùm ille in omni genere doctrina tibi meritò tantùm tribuat, quantum nemini, nec quem abs te commendari audivit, suis beneficiis dignum judicat.* C'est ainsi qu'on lit dans l'édition de Toulouse, au lieu de *suis beneficiis indignum judicet* qu'on trouve dans celle d'Henri Etienne. Encore un autre: (k) *Illud me in eo fonte imprimis delectabat, quòd institutum eorum vehementer reprehenderet, qui philosophia studiis plusquam necesse Christianis esset, dediti, literas aut nunquam, aut serò admodum attingerent.* C'est ce que porte l'édition de Toulouse: le mot *sacras* ne s'y trouve point après *literas* comme dans celle d'Henri Etienne, & cette omission fait une énigme très-importune.

(e) *Epitome Biblioth. Gesneri p. m. 668.*

(f) *Jacobus Graverol. in præfat.*

(g) *Epit. Biblioth. Gesneri ib.*

(h) *Ci-dessus pag. 738. lettre d.*

(i) *Bunellus epist. 54. pag. 190.*

(k) *Id. epist. 56. pag. 197.*

& qui contiennent (E) des faits curieux. Quelques personnes β croient qu'il étoit fils de ce Guillaume Bunel dont j'ai parlé dans l'article precedent ; mais cela n'est point vraisemblable, puis qu'on n'en trouve nul vestige ni dans ses lettres, ni dans les γ Auteurs qui parlent de lui. Sainte Marthe qui observe que le pere de Pierre Bunel étoit δ Normand, eût-il oublié un caractere aussi honorable que l'est celui de Docteur Regent dans une fameuse Université ? Les Capitouls de Toulouse ont fait faire une statuë de marbre en l'honneur de Pierre Bunel, & l'ont placée dans la maison de ville ζ.

β Graverol ibid.

γ Catel, Sainte Marthe, Henri Etienne &c.

δ Tholosæ Normano patre natum. *Sammarthani elog. l. 1. p. m. 41.*

ζ Nec silentio prætereundum est Capitolinos Tolosanos, nè quid gloriæ tam Illustris viri deesset, marmoream ejus statuam in Capitolio aliquot abhinc annis collocasse, accurante clarissimo viro D. Germano Lafaille, Urbis Syndico, amico multis nominibus venerando, de Republica literaria benè merito, cuique suum posteritas decus vicissim rependet. *Graver. ubi supra.*

BUPALUS étoit un celebre sculpteur, * nâtif de l'Ile de Chio, fils, petit-fils, & arriere petit-fils de sculpteur. Il avoit un (A) frere nommé Athenis †, de même profession que lui, & aparemment ils travailloient de concert, puis que Pline parle conjointement d'eux & de leurs Ouvrages. Ils florissoient dans la 60. Olympiade en même tems qu'Hipponax, qui étoit un poëte d'une figure meprisable, laid, & floüet tout ce qui se peut. Ils égaierent leur imagination sur lui, & le representerent sous une forme ridicule ; mais ils trouverent à qui parler ; il leur decocha une satire si violente, qu'au raport de quelques Auteurs ils s'en pendirent (B) de depit ‡ & de chagrin. Pline n'en demeure pas d'accord ; il dit au contraire que depuis qu'Hipponax se fut vengé, ils firent plusieurs belles statuës en divers lieux. Il parle d'une Diane de leur façon qu'on voioit à Jasus dans la Carie, & qui n'étoit pas aussi admirable que l'autre Diane qu'ils firent à Chio : celle-ci étoit posée bien haut, & paroissoit d'un visage refrogné à ceux qui entroient, & d'un visage gai à ceux qui sortoient. On voioit à Rome plusieurs statuës qu'ils avoient faites. Ils ne travailloient qu'en marbre blanc de l'Ile de Paros. Pausanias ┴ fait bien mention de Bupalus, mais il ne dit rien d'Athenis ; il remarque que Bupalus étoit & bon architecte & bon sculpteur. On pourroit ce me semble recueillir d'un passage d'Aristophane, que la vengeance que l'on prit de Bupalus ne consista pas toûjours en vers, & qu'on usa (C) aussi de main mise.

* *Plinius l. 36. c. 5.*

† *Il est nommé Anthermus dans les éditions de Pline. Voiez l'article* Anthermus.

‡ *Voiez l'article* Hipponax.

┴ *Pausan. lib. 4. pag. 140. & l. 9. pag. 309.*

(E) *Qui contiennent des faits curieux.*] J'en donnerai un exemple. On y trouve (a) qu'un Professeur de Padoüe censuroit dans ses leçons ceux qui pour être plus attachez aux études de la Philosophie, qu'il n'est necessaire à un Chrêtien, negligeoient les saintes lettres toute leur vie, ou ne les examinoient que bien tard. Les raisons de ce Professeur étoient si fortes qu'elles (b) toucherent quelques-uns de ceux qui meritoient la censure, mais une lettre de Sadolet ralentit leur resolution ; ils commençoient de renoncer à leur concubine, c'est-à-dire, à la Philosophie, pour s'attacher à la Theologie comme à une chaste épouse, lors que la lettre de Sadolet les rengagea tout de nouveau au concubinage. (c) *Cujus* (Sadoleti) *authoritate & eloquentia, quoniam nonnullos ita commoveri audio, ut in eo quod facere statuerant, non perseverent : magis autem repudiata Theologia, quam paulò antè, veluti castissimam conjugem sibi despondérant, ad veterem pellicem, quam à se dimittere cogitabant, & ejus blandissimas illecebras revolvantur : placet in præsentia, &c.* Voici l'occasion de cette lettre. Reginald Polus écrivant à Sadolet le suplia de faire ensorte que Lazare Bonamicus s'attachât aux saintes lettres, ou qu'au moins il abandonât la rhetorique pour s'apliquer à l'étude de la Philosophie. Polus esperoit que cette étude n'arrêteroit pas long tems Bonamicus, & qu'elle le meneroit beaucoup plus loin. Il crut que Bonamicus s'apercevroit que les lumieres Philosophiques ne peuvent conduire l'homme qu'à lui faire enfin avoüer qu'il sait seulement qu'il ne sait rien ; que c'est là le *non plus ultra* de la Philosophie, d'où l'on doit conclure necessairement que l'esprit de l'homme a besoin d'une autre lumiere pour dissiper les tenebres de son ignorance. Or où trouve-t-on cette autre lumiere que dans la revelation ? (d) *Petierat Polus, ut est religionis amplificandæ cupidissimus, à Sadoleto per epistolam, ut Lazarum Bonamicum, suum contubernalem ad studia literarum sacrarum impelleret : velle id Antistitem non dubitabat : valere plurimum apud Bonamicum authoritatem ejus sciebat. Quòd si id fieri posse desperaret, saltem ab eloquentiæ studiis ad graviora illa philosophiæ moralis præcepta traduceret : se sperare, ut cùm eò pervenisset, non consistendum sibi in ea disciplina putaret, quæ altius evehere hominem certè non potest, quàm ut tandem fateatur, se hoc unum scire, quòd nihil sciat : majore quadam luce opus esse ad tam crassas ignorantiæ tenebras discutiendas.* Sadolet repondit (e) qu'il trouvoit étrange que l'on meprisât ainsi la Philosophie, puis que sans elle la Theologie ne peut subsister, & là-dessus il étala amplement les avantages de la Philosophie. Bunel éclaircit cela, & montre que les veritables sentimens de Sadolet ne sont pas ceux qui semblent être d'abord dans cette lettre. Mais quoi qu'il en soit je trouve que le jugement de Polus est le plus sensé que l'on puisse faire de la Philosophie, & je suis ravi qu'un tel Auteur me fournisse dequoi confirmer ce que j'établis en divers endroits, que nôtre raison n'est propre qu'à broüiller tout, & qu'à faire douter de tout ; elle n'a pas plutôt bâti un ouvrage, qu'elle vous montre les moiens de le ruïner. C'est une veritable Penelope qui pendant la nuit defait la toile qu'elle avoit faite le jour. Ainsi le meilleur usage que l'on puisse faire des études de la Philosophie, est de conoître qu'elle est une voie d'égarement, & que nous devons chercher un autre guide qui est la lumiere revelée.

(a) *Bunellus epist. 56. p. 197.*

(b) Nonnullos harum rerum prorsus insolentes sua oratione permovere visus est. *Id. ib. pag.* 198.
(c) *Id. ib. pag.* 199. (d) *Id. ib. pag.* 199. 200. (e) Cui respondet Sadoletus, se aliquantùm ægrè ferre, quòd videre videatur hæc ornamenta ab eo contemni, quæ tanta sunt, ut sine his illa quæ omnibus præfert, constare non possint. *Id. ib. pag.* 200. 201.

(A) *Un frere nommé Athenis.*] Mr. Moreri a bien dit que *Bupale a vêcu avec Anthermus* (c'est ainsi qu'il parle selon les vieilles éditions de Pline) mais non pas que ce fussent deux freres ; or chacun voit que ce n'étoit pas une circonstance qui dût être omise ; & que sans cela il est presque ridicule de remarquer que ces deux hommes aient vêcu en même tems. D'autre côte il nous forge un Bubalus different de nôtre Bupale, & ce n'est qu'une chimere. Il est certain qu'il en fait deux hommes, car sous le mot *Bubalus* il nous renvoie à *Anthermus*, où il a dit qu'Anthermus & Bubalus étoient freres ; il nous y renvoie, dis-je, sans nous renvoier à Bupale, & dans l'article de celui-ci il ne dit point que Bupale soit frere d'Anthermus. Tout cela marque que Bubalus & Bupale ont passé dans son esprit pour deux hommes. Enfin il varie sur la profession de ces gens-ci ; ce sont deux peintres dans l'article (f) d'Hipponax, & deux sculpteurs, ou statuaires par tout ailleurs. Il n'est point le premier qui ait ainsi varié, & multiplié. Charles Etienne dit en un lieu (g) que ceux qui representerent Hipponax étoient des peintres ; en un autre (h) que Bubalus étoit un peintre qui fit un portrait grotesque d'Hipponax ; en un autre (i) qu'Anthermus & Bubalus étoient deux fameux sculpteurs qui firent une figure ridicule d'Hipponax. Mrs. Lloyd & Hofman ont gardé une partie de ces variations. Voiez les remarques de l'article *Hipponax*. Bupalus est un grand peintre dans Calepin. Consultez le docte Hadrien Junius au chapitre 16. du 1. livre de ses observations.

Les Dictionaires Critiques.

(B) *Ils s'en pendirent de depit.*] Je dirai quelque chose là-dessus dans l'article d'Hipponax. Ici je me contenterai de remarquer que nos Dictionaires sophistiquent le narré de Pline : ils nous (k) racontent la chose comme si plusieurs peintres avoient eu part à l'insulte qui fut faite à Hipponax, & comme si la vengeance que ce poëte en prit en avoit porté quelques-uns au desespoir. Cela supose que quelques autres n'en moururent pas. Or ce n'est point ce que nous dit Pline : il ne parle que de Bupalus & d'Athenis. L'un (l) de ces Auteurs se brouille encore davantage en un autre endroit, car n'aiant fait mention que de ces deux statuaires, il ne laisse pas de dire qu'on a cru que les satires d'Hipponax en avoient porté quelques-uns à se pendre, *aliquos ex iis ad laqueum compulisse.*

(C) *Et qu'on usa aussi de main mise.*] Raportons les paroles d'Aristophane.

(f) *Il cite dans cet article le livre 16. de Pline au lieu du 36.*

(g) *In Hipponax.*

(h) *In Bubalus.*

(i) *In Anthermus & in Bupalus.*

(k) *Calepin. Carol. Stephanus, Lloyd, Hofman, in Hipponax.*

(l) *Carol. Stephanus in Anthermus.*

BU- Et

☞ BURANA (Jean François) natif de Verone, a fleuri au XVI. siecle. Il fut disciple de Bagolin qui expliquoit la Logique d'Aristote dans l'Academie de Boulogne, & il fit paroitre beaucoup de subtilité en disputant. Cela fut cause que les Ecoliers temoignerent beaucoup d'envie qu'il fit des leçons publiques sur cette partie de la Philosophie. Ils eurent ce contentement, & s'ils entendirent bien ce nouveau maître, ils ne furent point malhabiles, car il se plaisoit à les promener dans le païs des interpretes Grecs & Arabes. Il avoit étudié la langue Hebraïque avec beaucoup de succés. Aiant quitté sa profession, il s'apliqua à la pratique de la Medecine. Il travailla aussi à la traduction de quelques traitez d'Aristote, & d'Averroës, & à y joindre des commentaires: la mort ne lui permit pas d'y mettre la derniere main, il souhaita pourtant que cela fût imprimé, & il enjoignit à ses heritiers d'en procurer l'édition après que son manuscrit auroit été corrigé par quelque habile homme. Bagolin (Z) prit ce soin-là *.

BURIDAN (Jean) natif de Bethune † dans l'Artois, a été un des plus renommez Philosophes du XIV. siecle. Il professa dans l'Université de Paris avec une extrême reputation, & fit des commentaires sur la Logique, sur la Morale, & sur la Metaphysique d'Aristote qui furent fort estimez. Quelques-uns ‡ disent qu'il étoit Recteur de l'Université de Paris en 1320. Ils ajoûtent qu'il fut deputé à la Cour de Rome. Robert Gaguin le fait fleurir sous le regne de Philippe de Valois l'an 1348. & refute (A) par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre. C'est un conte fort semblable à celui qui a couru contre une Reine Doüairiere dont l'hôtel ne subsistoit (AΔ) plus au tems de François I. Aventin ‡ raporte que

* Tiré de l'épitre dedicatoire que Jerome Bagolin mit au devant de la traduction des analytiques d'Aristote &c. composée par Burana.

† Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 471.

‡ Dullardus in præfat. ad Logicam Buridani apud Valer. Andream. ibi

‡ Lib. 7. fol. 639. apud Jacobum Thomasium, Orat. 12. p. 274.

Εἰ τὸ Δία τις τὰς γνάθους τούτου δὶς ἢ τρὶς ἔκοψεν
Ὥσπερ Βουπάλου, φωνὴν ἂν οὐκ εἶχεν.

C'est-à-dire, *Par Dieu si quelcun leur avoit donné deux ou trois bons soufflets comme à Bupale, ils auroient apris à se taire.* Un savant (a) Critique a cru que ce Poete a fait allusion à un vers où Hipponax demande qu'on (b) lui ôte son habit afin qu'il creve les yeux à Bupalus; mais peut-être y avoit-il quelques autres vers d'Hipponax qui faisoient mention des coups que lui ou d'autres avoient donnez à Bupalus: l'allusion à ceux-là seroit beaucoup plus vraisemblable. Le même Critique a trouvé un proverbe de la haine de Bupalus, où il est certain qu'il n'y a point de proverbe: c'est dans une épigramme de l'Anthologie qui avertit (c) les passans que les cendres d'Hipponax jettent encore des ïambes en haine de Bupalus. Il ne s'agit donc là que de la haine personnelle, & pour ainsi dire individuelle de ce Poete, & non pas d'une épithete generale d'une grande haine. On ne peut donc pas en vertu de ce passage comparer l'*Odium Vatinianum* avec l'*odium Bupalium*. Cependant si vous consultez les Adages de Junius vous trouverez que *Bupali odium* est le 52. adage de la cinquiéme centurie, & cela à cause de l'épigramme (d) que j'ai citée. Vous y trouverez une autre faute, car on entend par la haine de Bupalus celle qu'il avoit pour Hipponax, au lieu que l'épigramme ne parle que de celle d'Hipponax pour Bupalus. L'adage suivant, *Bupalia pugna*, est mieux fondé, puis qu'il est pris d'une lettre de Julien l'Apostat (e), où parlant de quelques ïambes qu'il avoit reçus de son frere, il les qualifie de cette sorte; *Οὐ μάχην ᾄδοντας τὴν Βουπάλειον κατὰ τὸν Καλλιμάχου ποιητήν, ἀλλ' οἵους ἡ καλὴ Σαπφὼ βούλεται τοῖς ὕμνοις ἁρμόττειν*, *Ils ne chantent pas la querelle contre Bupalus, pour me servir de l'expression de Callimaque, ils sont tels que la belle Sappho les demande pour être propres aux hymnes.*

(Z) *Bagolin prit ce soin-là.*] Voiez l'épitre dedicatoire qu'il mit au devant du livre intitulé, *Aristotelis priora resolutoria Latino sermone donata, & commentariis illustrata à Joanne Francisco Burana, adjecta Averrois expositione in eosdem libros cum expositione secundi sessi de facultate propositionum, & Averrois in eosdem compendio, eodem Burana interprete, cum annotationibus Hieronymi Bagolini.* Cet Ouvrage fut imprimé à Paris chez Wechel l'an 1539. *in folio* après l'avoir été à Venise (f).

(A) *Et refute par là un conte très-injurieux à la fondatrice du College de Navarre.*] Cette fondatrice étoit Jeanne Reine de Navarre, & femme de Philippe le Bel Roi de France. L'Acte de la fondation est de l'année 1304. Il a couru des bruits fort impertinens contre l'honneur de cette Reine; c'est qu'elle se faisoit amener des Ecoliers afin de coucher avec eux, & qu'après en avoir tiré tout le service qu'elle souhaitoit, elle les faisoit jetter dans la Seine par les fenêtres de sa chambre, pour cacher les desordres de sa vie; qu'il n'y eut que Buridan qui fut épargné, & qu'en reconoissance de ce privilege il inventa un certain (g) sophisme. Mr. de Launoi refute ce conte par un passage de Robert Gaguin qui contient ces deux raisons, l'une que Buridan a vécu après cette Reine, l'autre que cette illustre Princesse a temoigné trop de charité envers les pauvres par la fondation du College de Navarre, pour meriter qu'on l'accusât d'un dereglement de cette nature. Gaguin ne prouve sa premiere raison qu'en disant que ce Philosophe a fleuri sous le regne de Philippe de Valois, lors que Foulques étoit Evêque de Paris l'an 1357 (h). La chose valoit la peine d'être beaucoup mieux éclaircie: car si l'on repondoit à Robert Gaguin qu'il est vrai que Buridan faisoit des leçons & des livres l'an 1357. mais qu'il étoit dejà bien vieux, on ne laisseroit presque aucune force à l'apologie. Ceux qui faisoient le conte ne suposoient pas que la Reine fût dans sa jeunesse, ou qu'elle choisit des Ecoliers avancez en âge. Ils suposoient aparemment qu'elle étoit sur le retour, & qu'elle demandoit de fort jeunes Ecoliers. Qu'elle soit donc morte tant qu'on voudra l'an 1304. Buridan aura pu être son fait encore qu'il ait été en vie l'an 1357. Il faut seulement suposer qu'alors il avoit 75. ans: Robert Gaguin ne dit rien qui refute une telle suposition; ainsi il n'a pas bien defendu l'honneur de cette Princesse. Ce seroit bien pis s'il faloit ajoûter foi à ceux (i) qui disent que Buridan étoit Recteur de l'Université de Paris l'an 1320. Gaguin devoit établir solidement que ce Professeur n'avoit qu'un tel ou un tel âge l'an 1357. Sa 2. raison n'est point forte, car ce n'est point une chose rare que des Princesses impudiques aient d'ailleurs mille bonnes qualitez, & fassent des fondations très-utiles à l'Eglise & au public. Le bon moien de justifier cette Reine de Navarre, est de dire premierement que le conte n'est soutenu d'aucune preuve, & qu'ainsi on le doit traiter de calomnie; puis qu'il ne suffit point pour n'être pas calomniateur, que ce qu'on debite contre l'honneur de son prochain soit vrai, il faut de plus qu'on le croie vrai sur des raisons convaincantes. Il faut dire en second lieu qu'il est contre toutes les notions communes, qu'une Reine de France souhaitant de se divertir au jeu d'amour soit obligée de faire venir des Ecoliers, ou tels autres indiscrets qu'il faille faire mourir, si l'on veut cacher son crime. N'y a-t-il pas assez de gens dans le Louvre plus en main, & plus à portée que ne le sauroient être des Etudians? Voions quoi qu'il en soit les paroles de Robert Gaguin raportées par (k) Mr. de Launoi. *Fuerunt quoque insignibus feminis sua fata, nam uxores filiorum Philippi tres adulterii insimulatæ sunt. . . . Ob hanc impudicitiam insignium mulierum natam fabulam reor, quæ de Joanna Philippi Pulchri uxore à rerum imperitis memorari solet, eam videlicet aliquot Scholasticorum concubitu usam, eosque ne pateret scelus, protinus extinxisse, & in Sequanam amnem de cubiculi sui fenestra abjecisse; sed unum tantum Joannem Buridanum eo periculo forte liberatum, & propterea sophisma (l) ab eo editum esse: Reginam interficere nolite, timere bonum est. Fuit siquidem Buridanus Joanna posterior, quippe qui Philippo Valesio regnum moderante, cum liberalium Artium nominatissimus Professor esset, multa & in rationali & morali Philosophia scripsit, dum Parisina Ecclesiæ Fulco præsidebat anno Christianæ resurrectionis (m)* MCCCLVII. *Nec commeruit præclara mulier hujusmodi vitio taxari, cujus liberalitate & misericordia erga pauperes &c.*

(AΔ) *Dont l'hôtel ne subsistoit plus au tems de François I.*] Lisez cette epigramme de Jean Secundus Poëte Hollandois qui mourut l'an 1536.

AAAaa 3 In

(a) *Adrian. Junius Animadv. l. 1. c. 16.*

(b) *Λάβετέ μου θοἰμάτιον, κόψω Βουπάλου τὸν ὀφθαλμόν.* Auferte vestem meam ut Bupali excindam oculum.

Examen de quelques proverbes d'Hadrien Junius.

(c) *Οὗτος ὁ τύμβος ἰαμβιάζει Βουπάλειον εἰς τύχον.* Cujus cinis etiamnum in odium Bupali ïambos jacit. *Anthol. l. 3. p. m. 566.*

(d) *Junius l'attribuë à Leonidas. Mon Anthologie dit que l'Auteur en est incertain.*

(e) *Ad Alypium Cæsarem: Vide Junium animadv. l. 1. c. 16.*

(f) *Voiez la Bibliotheque de Gesner fol.* 417.

(g) *Les Auteurs ne parlent que d'un sophisme inventé par Buridan, c'est celui de l'âne. Or quelle relation y a-t-il entre ce sophisme & les faveurs d'une Reine? Voiez ci-dessous la citation l.*

(h) *Cet endroit de Gaguin n'est point exact, car Philippe de Valois n'étoit pas en vie l'an 1357. il mourut l'an 1350. Mais notez que mon edition a 1348.*

(i) *Dullardus apud Valer. Andream Biblioth. Belg. pag.* 471.

(k) *Launoius, histor. Navarræ Gymnasii parte 1. lib. 1. cap. 2. pag. 15. il cite le 7. livre de l'histoire de France de Gaguin.*

(l) *Ce mot ne signifie point ici comme à l'ordinaire un raisonnement captieux & trompeur, mais plutôt un axiome ou une maxime, que peut-être il envelopoit sous une énigme qu'il donnoit à deviner.*

(m) *Mon édition de Gaguin qui est de Paris* apud Petrum Vidovæum 1528. in 8. *au feuillet* 129. *verso, porte* anno Christianæ resurrectionis MCCCXLVIII. *cela afoiblit l'apologie.*

que Buridan étoit disciple d'Ockam, & qu'étant chassé de Paris à cause que la faction des Nominaux dont il étoit se trouva inferieure à celle des Reaux, il se retira en Allemagne, & y fut le fondateur de l'Academie de Vienne. L'âne de Buridan a (*B*) été une espece de proverbe, ou d'exemple qui a duré fort long tems dans les Ecoles. Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit; car je n'ai encore trouvé personne qui ait pu me l'expliquer, ni aucun livre qui descende dans le detail sur cette matiere. Gabriel Naudé (C) qui conoissoit tant les livres & les Auteurs, n'a pas bien su le tems de nôtre Jean Buridan. Il y a eu dans le XVII. siecle un Auteur nommé Jean Baptiste de BURIDAN qui a fait des commentaires sur les Coutumes de Vermandois, de

Ribe-

(*a*) *Jo. Secundus epigrammat. libro pag. 140. edit. Lugd. Bat. 1619.*

(*b*) *L'opinion anticipee de ces illuminez Freres de la Rose Croix . . . est totalement vaine, fausse, & impossible, ne participant autre estre que celuy de l'Abbaye de Theleme dans Rabelais, de la Lesine parmy les Italiens, des voix de Rucelin, des universaux d'Occham, de l'asne de Buridan, anges des Saduceens, Utopie de Morus, secondes intentions, vuide, infinité, equinité, mont-d'or, chimere, & ens rationis des Philosophes.* Naudé, Instruction sur les freres de la Rose Croix pag. 19. Voiez aussi son Dialogue de Mascurat p. 25. *Ceci s'accorde avec ma supposition, car un âne affamé & attiré également par deux mesures d'avoine, & demeurant immobile à cause de cette égale attraction, paroit une chose physiquement impossible.*

(*a*) In Arcem reginæ Albæ, Parisiis.

Cernite, flaventeis ubi volvit Sequana lymphas,
Semiruntam, fertur quam coluisse prius
Effera funesta regina libidinis, arcem.
Nunc ultore mali ut tempore sola jaces?
Et, quassata undis, ventis habitatur & imbri,
Multa ubi ferales nocte querantur aves:
Cypris ubi mitis, flammas exosa cruentas,
Chaonias sedem ponere nolit aveis:
Qua strix, quà Furia volitent, quà plurima fatum
Exululet raucis questibus umbra suum.
Sic domus æternùm numerosa conscia cadis
Impia lasciva facta luit Domina.
Labuntur, lentis & condemnata ruinis
Implorant hominum pendula saxa manus.
Implorant frustra: stant hac rata lege severâ,
Instauratricem ne ferat ullus opem,
Aut subeat gladios, pretium pietatis iniquæ:
Et quis adhuc ausit facta nefanda sequi?
En, etiam saxis mortem censura minatur;
Longaque post cineres stant monimenta mali.

(B) *L'âne de Buridan. . . . Je ne sai si j'ai bien deviné ce que c'étoit.*] J'ai cru assez long tems que ce n'étoit autre chose qu'un exemple que Buridan avoit donné, de la dependance dans laquelle les bêtes vivent par raport aux objets des sens. Ceux qui tiennent le franc arbitre proprement dit admettent dans l'homme une puissance de se determiner ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs sont parfaitement égaux de la part des deux objets oposez; car ils pretendent que nôtre ame peut dire sans avoir d'autre raison que celle de faire usage de sa liberté, *J'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voie rien de plus digne de mon choix dans ceci que dans cela.* Mais ils ne donnent point cette force aux bêtes brutes: ils suposent donc qu'elles ne pourroient point se determiner à la presence de deux objets qui les attireroient également l'un d'un côté, & l'autre de l'autre: que par exemple un âne bien affamé mourroit de faim entre deux boisseaux d'avoine qui agiroient également sur ses facultez; car n'aiant point de raison de preferer l'un à l'autre, il demeureroit immobile comme un morceau de fer entre deux aimans de même force. La même chose arriveroit si la faim & la soif le pressoient également, & qu'il eût devant lui un boisseau d'avoine & un seau d'eau qui agissent de même force sur ses organes. Il ne sauroit par où commencer; & s'il mangeoit avant que de boire il faudroit que sa faim fût plus grande que sa soif, ou que l'action de l'eau fût plus foible que celle de l'avoine, ce qui est contre la suposition. Buridan se servoit de cet exemple pour montrer que si un motif externe ne determine les bêtes, leur ame n'a pas la force de choisir entre deux objets égaux. Il y avoit lieu de rire & de plaisanter sur la suposition d'un tel âne, & même de bien subtiliser les chicaneries de la Dialectique selon la mode de ce tems-là. Il ne faut donc point s'étonner que l'âne de Buridan soit devenu celebre dans les Ecoles. Je remarque que le Sieur Naudé (*b*) a mis cet âne entre les fictions de l'esprit humain; & je dirai par occasion que les Scholastiques se tourmentent de telle sorte pour assigner une cause à chaque effet, qu'ils demandent la raison pour laquelle un individu de chaleur, par exemple, est plutôt produit qu'un autre. La chaleur est, selon eux, une espece de qualité qui comprend sous son enceinte une infinité d'individus possibles. Le feu produit un de ces individus toutes les fois qu'il échauffe l'eau: mais pourquoi plutôt l'un que l'autre? Tournez-vous de tous les côtez, vous ne trouverez aucun point fixe nulle part que dans la pure volonté de Dieu; il faut ici transgresser la loi des Ecoles, *non est Philosophi recurrere ad Deum*, & enseigner que comme la cause seconde determine la premiere quant à l'espece, la premiere cause determine la seconde quant à l'individu. Si vous remontez plus haut, si vous demandez pourquoi Dieu choisit plutôt un individu de chaleur qu'un autre, on vous repondra, *son independance suprême lui donne droit de choisir, sans que la superiorité de l'objet le determine.* Ceci n'est pas sans difficulté: il y a là plus de profondeurs que l'on ne pense.

Il m'est venu depuis peu une autre pensée; c'est que l'âne de Buridan étoit un sophisme que ce Philosophe proposoit comme une espece de dilemme, afin que quelque chose qu'on lui repondît il en tirât des conclusions embarrassantes. Il suposoit ou un âne bien affamé entre deux mesures d'avoine de même force, ou un âne autant pressé de la soif que de la faim, entre une mesure d'avoine & un seau d'eau qui agissoient également sur ses organes. Aiant fait cette suposition il demandoit, (*c*) *que fera cet âne?* si on lui repondoit, il demeurera immobile, *donc*, concluoit-il, *il mourra de faim entre deux mesures d'avoine, il mourra de soif & de faim, aiant tout auprès de lui dequoi boire & dequoi manger.* Cela paroissoit absurde; il pouvoit donc mettre les rieurs de son côté contre celui qui lui auroit fait cette reponse. Que si on lui repondoit, cet âne ne sera pas assez bête pour se laisser mourir de faim ou de soif dans une telle situation; *donc* concluoit-il, *il se tournera d'un coté plutôt que de l'autre, encore que rien ne le pousse plus fortement vers cet endroit-là que vers celui-ci: donc il est doué de franc arbitre; ou bien il peut arriver que de deux poids en équilibre, l'un fasse remuer l'autre.* Ces deux consequences sont absurdes: il ne restoit donc que de repondre que l'âne se trouveroit plus fortement ébranlé par l'un des objets: mais c'etoit renverser la suposition, & ainsi Buridan gagnoit le procés de quelque maniere que l'on repondît à sa demande. Ce sophisme me fait souvenir du Crocodile (*d*) des Stoiciens, de (*e*) l'Electra d'Eubulides, & de semblables questions captieuses des anciens Dialecticiens, ausquelles on donnoit le nom de la chose qu'on y prenoit pour exemple. Spinoza (*f*) ne parle point de l'âne, mais de l'ânesse de Buridan, & il avoue sans façon qu'un homme qui seroit dans le cas de cette ânesse mourroit de faim & de soif. L'âne Burdin est un proverbe en Bourgogne dont Paradin (*g*) a donné une fausse étymologie, car il est visible que *Burdin* a succedé par corruption à *Buridan.* Pour le dire en passant, l'aveu de Spinoza est très-mal fondé, car il y a pour le moins deux voies par lesquelles l'homme se peut degager des pieges de l'équilibre. L'une est celle que j'ai deja alleguée, c'est que pour se flater de l'agreable imagination qu'il est le maître chez lui, & qu'il ne depend pas des objets, il feroit cet acte, *Je veux preferer ceci à cela parce qu'il me plait d'en user ainsi:* & alors ce qui le determineroit ne seroit pas pris de l'objet; le motif ne seroit tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturelles. L'autre voie est celle du sort ou du hazard. On donne a decider à un homme sur la preséance de deux Dames; il ne trouve rien en elles qui le determine: cependant s'il faloit de toute necessité qu'il fit passer l'une devant l'autre il ne demeureroit point court, il les feroit tirer à la courte paille. Il feroit la même chose à l'égard de deux Courtisanes avec qui il se voudroit divertir, mais sans vouloir marquer aucune ombre de preference. La courte paille decideroit par où il commenceroit; l'équilibre ne le feroit pas demeurer dans l'inaction, comme Spinoza le pretend. On en trouveroit le remede.

(C) *Gabriel Naudé. . . . n'a pas bien su le tems.*] Il a cru que (*h*) Nicolas Oresme precepteur de Charles V. Roi de France a precedé Buridan; car après avoir observé que ce precepteur de Charles cinquiéme publia en François la Politique & la Morale d'Aristote, il ajoûte que Buridan publia quelques questions sur la Politique d'Aristote un peu après. (*i*) *Paulo post etiam Johannes quidam Buridanus celeberrimi nominis Sophista suas in libros politicorum quæstiones evulgavit, sed nugaces ac ineptas, ut ejusmodi Scolasticorum fermè omnia.* Il faut savoir que cet Ouvrage de Nicolas Oresme fut fait (*k*) entre l'an 1370. & l'an 1377. Or selon Gaguin les Ouvrages de Buridan sur la Logique & sur la Morale apartiennent (*l*) à l'année 1348. Nous ne devons pas douter qu'il ne comprenne les Ecrits sur la Politique sous ceux de Morale.

(*c*) *Je n'assure point ceci, je le suppose. Je dis le même quant à l'explication qui est dans la precedente colomne.*

(*d*) *Voiez Lucien in Hermotimo, & in auctione vitarum apud Gassendum in Logica c. 6. p. m. 51.*

(*e*) *Laertius l. 2. apud Gassendum ib. c. 3. p. 40.*

(*f*) *Spinoza, Ethices parte 2. p. 89.*

(*g*) *Annales de Bourgogne l. 2. p. m. 174.*

(*h*) *Il la qualifie Archevesque de Bayeux, il faloit dire Evêque de Lisieux, & en tout cas Baieux n'est qu'un Evêché.*

(*i*) *Naudæus Bibliogr. politica pag. m. 26.*

(*k*) *Voiez Mr. de Launoi Histor. Colleg. Navar. pag. 457.*

(*l*) *Voiez ci-dessus pag. 741. lettre m.*

Ribemont, de Saint Quentin, de Noion, de Couci, & de Reims. On en parle dans le Journal des Savans du 8. de Fevrier 1666.

Notez que Jean Buridan a été mis par Illyricus dans (*D*) le catalogue des temoins de la verité.

BURNETTUS, ou BRUNETTUS Latinus, étoit Florentin. Il a fait un livre intitulé, *Thresor de l'origine & de la nature de toutes choses*. Il le composa premierement en François, & puis il en fit une version Italienne β. Ce qu'il repondit (*Z*) à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit écrit en François, & non pas en Italien qui étoit sa langue maternelle, montre qu'il y a long tems que nôtre langue est fort en vogue dans les païs étrangers. Il composa plusieurs autres livres, & mourut à Florence l'an γ 1295. Voiez l'article *Dante*.

BURRUS (AFRANIUS) étoit un homme de merite, & digne d'un meilleur siecle que celui de Neron. Agrippine mere de ce Prince se voulant aquerir Burrus qui s'étoit rendu fort recommandable dans les armées, persuada δ à l'Empereur Claude son mari d'éloigner les deux Commendans des Cohortes ζ Pretoriennes, & de conferer cette charge à Burrus tout seul. On lui confera ensuite celle de gouverneur du jeune Neron, & on lui donna Seneque pour adjoint. La bonne η intelligence où vécurent ces deux gouverneurs fait conoître qu'ils avoient un grand fond de probité, & qu'ils songeoient principalement au bien public en élevant ce jeune Prince, qui sous de tels maîtres seroit devenu un Empereur accompli, si une mechanceté superieure de naturel n'avoit rendu inutiles tous leurs soins. Neron aiant resolu de se defaire de sa mere, pensa θ ôter à Burrus la charge de Colonel des Gardes, se souvenant qu'il la tenoit d'Agrippine, & craignant que ce bienfait ne l'attachât aux interêts de la mere preferablement à ceux du fils: mais soit que Seneque empêchât le coup, soit pour quelque autre raison, Burrus conserva son poste, & aprouva qu'on fit mourir Agrippine, pourveu qu'on la convainquît de ce dont on l'accusoit. Il representa à Neron que le moins qu'on dût à une mere, étoit de lui donner lieu de repondre aux accusations κ. Cet expedient detourna l'orage pour le coup: Burrus fut accusé λ lui-même quelque tems après, & se justifia. Enfin Neron ne voulut plus differer la mort d'Agrippine, & Burrus ne pouvant s'y oposer μ, s'excusa à tout le moins d'en donner l'ordre à aucun des soldats des Gardes. Il eut plus d'une fois le chagrin de faire semblant ν d'aprouver les infamies de Neron, ausquelles il ne pouvoit trouver de remede. Il mourut l'an 62. du 1. siecle, trois ans après Agrippine, non sans soupçon de poison ξ.

BUSBEC (AUGER * GISLEN, SEIGNEUR DE) homme illustre par ses Ambassades, nâquit à Commines † l'an 1522. d'une mere de basse naissance, mais d'un pere qui étoit de bonne maison, & Seigneur de Busbec sur la riviere de Lis, & qui ne s'étoit point mesallié pour mettre cet enfant au monde. Sans commentaire on peut voir aisément dans ces paroles qu'Auger Busbec étoit batard. Il ne dementit point la bonne opinion que l'on a communément de l'esprit de ceux qui comme lui naissent hors du mariage. Il fit des progrés merveilleux de très-bonne heure, ce qui obligea son pere qui l'élevoit dans sa maison à n'épargner ni soins ni depenses pour le faire bien instruire, & à le legitimer par un Rescrit de l'Empereur Charles V. On l'envoia étudier dans les plus celebres Academies, à Louvain, à Paris, à Venise, à Boulogne, & à Padouë †. Il profita extremement sous les grans maîtres qu'il ouït en ces lieux-là. Il fut quelque tems à Londres chez (*A*) l'Ambassadeur ⸸ de Ferdinand Roi des Romains, d'où étant retourné

β *Mabillon, Musæ. Ital. to. 1. pag. 169.*

γ *Michael Pocciantius de Scriptor. Florent. pag. 34.*

δ *Tacit. Annal. l. 12. c. 42. ad ann. 804.*

ζ *C'est-à-dire du Regiment des Gardes.*

η *Id. l. 13. c. 2.*

θ *Id. ib. c. 20. ad ann. 808.*

κ *Ibid.*

λ *Ib. cap. 23.*

μ *Id. lib. 14. c. 7. ad ann. 812.*

ν *Ib. c. 15.*

ξ *Ib. cap. 51. ad ann. 815.*

* *En Latin* Augerius Gislenius Busbequius.

† *Bourg de Flandres sur la riviere de Lis. La Croix du Maine* Biblioth. Franc. pag. 475. *le fait natif de Bruges.*

‡ *Ex Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 93.*

⸸ *Nommé Pierre Lasso.*

(*D*) *Buridan a été mis .... au catalogue des temoins de la verité.*] On nous le donne la comme un Auteur orthodoxe sur les questions du franc arbitre. (*a*) *Andreas de Castro & Joannes Buridanus disputant de libero arbitrio contra alios sententiarios, & veram tuentur sententiam. Vide Andr. in 1. sent. dist. 45. & Buridanum in 3. Ethic.* Voions la paraphrase qu'a faite de ces paroles un Ministre de Hollande. *Johannes Buridanus Rector Scholæ Parisiensis ejusque nomine Romam Legatus, professione quoque Philosophus, scriptis clarus, stylo quidem Barbarus, verum sententiâ orthodoxus, adeoque ut inter Theologos referendus, pro studiorum communione, ita & inter testes veritatis. Nullo enim modo placuit ipsi quod Roma ex Pelagii sententiâ de Peccatoris coram Deo justificatione tum temporis audiverat; & passim receptum erat. atque adeo renascenti de gratuita per fidem in Christo juxta Scripturæ doctrinam, justificatione, renascenti inquam sententiæ adstipulabatur Buridanus noster, ... sententiam suam orthodoxam ...... in 3. Ethicorum Aristotelis proposuit* (*b*).

(*Z*) *Ce qu'il repondit ... montre qu'il y a long tems.*] Il donna deux raisons de sa conduite; la premiere, qu'il demeuroit en France lors qu'il composa son traité; la seconde, que la langue Françoise étoit plus agreable & plus commune que les autres: *Percio che la parlatura Francicsha e piu dilettevole & piu comuna che tutti li altri linguaggi* (*c*). C'est ce qu'on lit au 1. chapitre de son livre. Il n'a paru qu'en Italien.

(*A*) *Chez l'Ambassadeur de Ferdinand.*] L'anonyme qui a publié en 1693. l'Histoire de l'Archiduc Albert, dit (*d*) que *l'Empereur Ferdinand* (*e*) *II. mis* nôtre Busbec *avec son Ambassadeur en Angleterre, & le donna pour Precepteur à ses enfans.* Je ne croi pas que l'un de ces faits soit plus vrai que l'autre. Je voi par la premiere relation de Busbec qu'il ne commença à être conu de Ferdinand, qu'après avoir été à Londres chez l'Ambassadeur de ce Prince. (*f*) *Non te fugit cum essem ex Anglia domum reversus à Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Lassi quem honoris caussa eò Romanorum Rex Ferdinandus dominus meus clementissimus legaverat, quemadmodum idem Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit.* Il raconte peu après (*g*) comment il fut introduit par Jean Vander As Secretaire de Ferdinand, & avec quelle bonté il fut reçu de ce Prince. Tout cela sent sa premiere conoissance; d'autant plus que les Historiens (*h*) de nôtre Busbec remarquent qu'il fut attiré à Vienne par les bons offices de ce Vander As qui étoit Flamand comme lui. Quand même ce ne seroit pas une preuve de premiere conoissance, on ne me pourroit pas raisonnablement contester ce que je pretens, veu que Busbec ne dit pas un mot qui fasse sentir que Ferdinand eût contribué au voiage d'Angleterre. N'eût-il pas été bien glorieux au Sieur de Busbec, d'avoir été mis de la main de Ferdinand chez l'Ambassadeur envoié à Londres au tems des noces du Prince d'Espagne? Pourquoi eût-on tû une circonstance si honorable? Joignez à cela le silence de tous les Auteurs que j'ai consultez, & l'observation expresse de Valere André, que ce fut l'Ambassadeur même qui attira Busbec à Londres. Comptons donc ceci pour une faute de l'anonyme. En voici une autre. Il est sûr par les relations de Busbec, que depuis son introduction à la Cour de Ferdinand jusques à l'année 1562. il ne s'occupa qu'à ses Ambassades de Constantinople. Il faudroit donc s'il avoit été precepteur des enfans de Fer-

(*a*) *Flacius Illyricus in catal. test. veritatis lib. 18. pag. 1809. edit. Genev. 1608. in fol.*

(*b*) *Jacobus Baselius in Sulpitio Belgico, sive historia religionis instaurata, corrupta & reformata in Belgio & à Belgis pag. 146.*

(*c*) *Mabill. Mus. Italic. tom. 1. pag. 169.*

(*d*) *Pag. 9.*

(*e*) *Il faloit dire* Ferdinand I.

(*f*) *Busbeq. epist. 1.*

(*g*) Ut Viennam veni per Jo. Vander As ad Ferdinandum cui is erat à secretis introductus cum ea benevolentiæ significatione excipior, qua is rex uti solet erga eos quorum de fide & probitate opinionem aliquam concepit. *Id.* (*h*) *Melch. Adam. ib in vit. Jurisc. pag. 316. Bullart Academ. des scienc. tom. 1. pag. 80. qui le nomment* Pierre Vanderas.

retourné en Flandre il y reçut une lettre de ce Prince, qui lui aprit qu'on le destinoit à l'Ambassade de Constantinople. Il se rendit promtement à Vienne, d'où il partit bientôt (B) pour cette Ambassade. N'aiant point trouvé Soliman à Constantinople, il fut obligé de (C) l'aller chercher à Amasie. Il avoit été envoié à la Porte pour y demeurer en qualité d'Ambassadeur ordinaire, neanmoins il y fit très-peu de sejour. Il ne put obtenir de Soliman qu'une (D) treve de six mois, & il fut trouvé à-propos qu'il s'en retournât promtement vers Ferdinand, pour lui porter

Ferdinand, qu'il l'eût été depuis l'année 1562. Or alors les fils de ce Prince n'etoient point d'un âge à cela. C'étoient les fils de Maximilien Roi des Romains qui avoient besoin de gouverneur & de precepteur, & ce furent eux aussi dont l'éducation fut commise (a) à nôtre Busbec. Je ne doute point que Moreri n'ait trompé cet anonyme. Voiez la remarque suivante.

(B) *D'où il partit bientôt pour cette Ambassade.*] Il avoit reçu (b) à l'Ile la lettre de Ferdinand le 3. jour de Novembre, & il lui falut être à Bude au commencement de Decembre. Jugez s'il eut le tems de se preparer à loisir; jamais on ne pressa le depart d'un Ambassadeur autant que le sien. Cependant si nous en voulions croire Mr. Moreri, la chose se seroit passée ainsi; *L'Empereur Ferdinand I.* l'auroit *apellé à Vienne en Autriche, où il* l'auroit *choisi quelque tems après pour être Precepteur de ses enfans, & en suite il* l'auroit *envoyé Ambassadeur à la Porte.* Voilà les confusions de tems & de faits où tombent ceux qui ne consultent pas les pieces originales. Si on les avoit bien consultées, on auroit vu que Ferdinand n'étoit que Roi des Romains lors qu'il apella Busbec à Vienne, & que le premier emploi qu'il lui donna fut l'Ambassade de la Porte. L'Historien que j'ai refuté dans la remarque precedente avoit sans doute consulté Moreri; c'est là qu'il a vu (c) qu'*Auger fit deux voyages en Turquie*, après que *l'Empereur Ferdinand I.* l'eut *donné pour Precepteur à ses enfans.* Je suis moins surpris de ces fautes que de celles que je m'en vais remarquer. Les paroles de Busbec que j'ai citées temoignent qu'il ne quitta l'Angleterre, où il avoit été chez l'Ambassadeur du Roi Ferdinand, qu'après les noces de Philippe & de la Reine Marie, c'est-à-dire, qu'après le 25. de Juillet 1554. & qu'il ne fit son premier voiage de Constantinople qu'après son retour d'Angleterre. Il faut donc que l'on confonde la Chronologie, lors qu'on (e) dit qu'aiant demeuré quelques mois chez l'Ambassadeur d'Angleterre, où il étoit allé à l'âge de 23. ans, il retourna dans sa patrie, & s'y arrêta jusques à ce qu'il fut apellé à la Cour de Ferdinand. Cela supose que le voiage d'Angleterre, & celui de Vienne ne furent pas fort éloignez l'un de l'autre: il n'est donc pas vrai, comme on l'assûre, qu'il ait fait celui d'Angleterre à l'âge de 23. ans. On ne sauroit être disculpé d'une lourde faute; car d'un côté on donne à Busbec 70. ans en 1592. & l'on dit de l'autre qu'à l'âge de 23. ans il s'arrêta quelques mois à Londres chez l'Ambassadeur de Ferdinand; il s'y seroit donc arrêté l'an 1545. mais il dit lui-même qu'il fit le voiage de Constantinople après avoir été chez ce même Ambassadeur, & après les noces de Philippe avec Marie Reine d'Angleterre qui se firent le 25. de Juillet 1554. Il étoit donc plus âgé que Valere André ne dit lors de ce voiage de Londres. Cet Auteur fait une autre faute, il dit que Busbec ne passa chez l'Ambassadeur qu'après (f) la mort de son pere: mais Busbec temoigne (g) qu'aiant reçu après son retour de Londres la lettre de Ferdinand, il ne differa son voiage de Vienne qu'autant de tems qu'il lui en falut pour aller dire adieu à son pere & à ses amis. D'ailleurs est-il de la bonne exactitude de donner en 1545. la qualité d'Empereur à Ferdinand? Il y a une chose qui pourroit embarrasser dans ces paroles de Busbec; *Non te fugit cum essem ex Anglia domum reversus à Regis Philippi & Reginæ Mariæ nuptiis, ubi fueram inter comites Don Petri Lassi . . . . quemadmodum Ferdinandus me per literas ad hoc iter evocarit. Quas cum Insulis 3. Novembris accepissem.* Elles signifient qu'il ne retourna en Flandre qu'après les noces de Marie Reine d'Angleterre, d'où il s'ensuit que la lettre qu'il reçut à l'Ile le 3. de Novembre, ne fut reçuë pour le plutôt que le 3. de Novembre 1554. & cependant la relation du premier voiage qu'il fit à Constantinople après la reception de cette lettre, est datée de Vienne le 1. de Septembre 1554. & la relation du second voiage est datée de Constantinople le 14. de Juillet 1555. Pour lever cet embarras il ne faut que corriger ces deux fausses dates; en mettant 1555. à la premiere, & 1556. à la seconde; car puis que Busbec declare (h) que ses Ambassades ont duré 8. ans, & qu'il fut de retour de la derniere peu avant que l'on couronnât Maximilien Roi des Romains, ce qui se fit le 30. jour de Novembre 1562. il est manifeste que le mois de Novembre auquel il se disposa au premier voiage est celui de l'année 1554, & que le mois de Novembre auquel il commença le second est celui de l'année 1555. Quand il parle de son arrivée à Francfort (i) peu avant qu'on couronnât Maximilien, il dit qu'il y avoit 7. ans moins un jour qu'il étoit parti de Vienne pour son second voiage. Puis donc que sa seconde lettre est la relation du second voiage de Constantinople, il est clair qu'elle doit être datée non pas du 14. de Juillet 1555. mais du 14. de Juillet 1556. Nous trouverons encore ici en faute Mr. Moreri. Il dit que Busbec *procura en 1560. la liberté d'Alvarez de Sande, de Sanche de Leve, & de Berenguel de Requesens pris par le Bassa Piali en l'Ile de Gerbes, & qu'il s'en revint avec le premier sur la fin de la même année à* Vienne. Il n'y a que deux ans de mecompte. Melchior Adam a été ici le mauvais guide de Moreri.

(C) *Il fut obligé de l'aller chercher à Amasie.*] Il ne faut qu'avoir jetté les yeux sur la premiere de ses lettres pour y voir cette verité, & cela me persuade que de cent Auteurs qui parlent d'Auger Busbec, il n'y en a pas six qui remontent à la source. Pour Mr. Moreri il est bien certain qu'il ne se donne pas cette peine; Soliman, dit-il, *étoit alors à Constantinople, Boesbec fit un second voiage auprès de lui à Amasia en Asie.* Mr. Moreri n'est pas le seul qui partage de la sorte les deux Ambassades, je veux dire qui pretend que Busbec alla la premiere fois à Constantinople, & la seconde à Amasia; Valere André croupit dans la même erreur; *Hæc prima illius in Asiam legatio*, il parle de l'Ambassade de Constantinople, *altera Amasiana fuit.* Melchior Adam (k). & Swert (l) s'expriment de la même maniere. Dans la vie de Busbec à la tête de ses Oeuvres l'expression est encore plus defectueuse; on y distingue (m) l'Ambassade d'Asie d'avec celle d'Amasia. Le bon est qu'il y en a qui ont cru sans doute que l'Ambassade d'Amasia n'étoit pas pour le grand Turc, mais pour quelque autre Prince de l'Orient. *Il porta aussi sa renommée*, c'est ainsi que parle (n) un Auteur François, *dans les Cours de l'Asie. Ses Ambassades à Amasie & à Constantinople l'ont fait regarder avec admiration par ces peuples de l'Orient.* Ce qui a donné lieu à l'erreur est aparemment de voir qu'on le cite comme l'Auteur d'une relation d'un voiage de Constantinople, & comme l'Auteur d'une relation d'un voiage d'Amasie. Sa premiere lettre contient en effet ces deux relations; mais outre que ces deux voiages se raportent à une seule & même Ambassade qui est la premiere, ce seroit parler très-improprement que de caracteriser la seconde par Amasia, quand même il seroit allé la seconde fois à Amasia sans passer par Constantinople. La denomination des Ambassades ne se prend point des villes où l'on donne audience aux Ambassadeurs, mais de la Cour à laquelle ils sont envoiez. Ce seroit une chose bien plaisante si un Ambassadeur de l'Empereur au Roi d'Angleterre, qui n'aiant point trouvé à Londres le Prince, auroit été le chercher en Irlande l'année 1690. se vantoit de deux Ambassades l'une d'Angleterre, l'autre d'Irlande; mais on pourroit fort bien dire s'il faisoit une relation, qu'elle contiendroit son voiage de Londres, & son voiage de Dublin. Corrigeons une autre faute. Lors que Melchior Adam traite de la curiosité de Busbec pour les drogues & pour les plantes, il lui attribuë d'avoir entrepris le voiage d'Amasie, afin de ramasser des herbes & semblables raretez. Il ajoûte qu'Amasie est sur le fleuve Halys, qui separe la Galatie & la Cappadoce. Ce que j'ai dit ci-dessus suffit pour montrer que le voiage d'Amasie fut une affaire de necessité, & non pas de curiosité. Il est faux d'ailleurs que cette ville soit sur le Halys, elle est sur l'Iris.

(D) *Qu'une treve de six mois.*] Nous avons ici une belle preuve de ce que je disois nagueres, que peu de gens ont consulté les pieces originales par raport à nôtre Busbec. L'Auteur de sa vie à la tête de ses Oeuvres lui attribuë l'avantage d'avoir tellement adouci l'humeur fiere de Soliman, qu'il en obtint une treve de huit années, *Prout*, ajoûte-t-on, *latius è legationis Turcicæ epistolis patet.* Voilà ce qu'on lui attribuë par raport à sa premiere Ambassade; quant à la seconde on se contente de lui donner l'épithete d'*Amasiana.* C'est le

(a) *La vie de Busbec à la tête de ses Oeuvres, Melchior Adam, ib. Bullart, ib. Swert,* Athen. Belg. *Teissier* elog. de Mr. de Thou t. 2. pag. 190. *ne parlent que des fils de Maximilien.*

(b) *Voiez sa 1. lettre au commencement.*

(c) *Hist. de l'Arch. Albert. pag. 9.*

(e) *Val. André Bibl. Belg. pag. 93.*

(f) Patre è vivis sublato juvenis ætatis anno tertio ac vicesimo in Angliam à Ferdinandi Imp. Oratore evocatur, cujus contubernio per menses aliquot familiariter usus in patriam revertitur. *Id. ib.*

(g) Quas (*literas*) cum Insulis 3. Novembris accepissem tantum moræ interposui dum ad Busbequium deflecterem, patrique & amicis valedicerem. *Busbeq. epist. 1. init.*

(h) Bonis avibus sub finem mensis Augusti optatum iter ingressus sum, meeum referens annorum octo fructum octennales inducias. *Id. epist. 4. pag. 360.*

(i) *Epist. 4. pag. m. 371.*

(k) Earum (*legationum*) insignes imprimis fuere Constantinopolitana & Amasiana. *Melch. Adam. ubi supra.*

(l) Iis legationibus enituit, quarum imprimis insignes fuere Constantinopolitana & Amasiana. *Swert. ubi supra.*

(m) Legationibus claruit quarum prima Asiana fuit . . . altera Amasiana fuit. *Vita Busbequii inst. oper.*

(n) *Bullart ubi supra.*

porter la lettre de l'Empereur Turc. Il le fit, & fut aussi-tôt renvoié avec d'autres ordres à ce fier Monarque, qui ne vouloit entendre aucune raison sur les affaires de Transilvanie. Cette seconde Ambassade fut beaucoup plus longue, & plus heureuse que la premiere; car elle dura sept ans, & finit par un bon Traité *. N'oublions pas qu'encore qu'il ne negligeât rien de tout ce qui concernoit les affaires de l'Ambassade, il ne laissoit pas de travailler pour la Republique des lettres tant par raport à la Critique, que par raport à la Physique. Il ramassoit (E) des inscriptions, il achetoit des (F) manuscrits, il recherchoit les plantes rares, il s'informoit de la nature des animaux. On a les preuves de tout cela soit dans le thresor de Gruterus, soit dans la bibliotheque Imperiale, soit dans les livres de Mathiol; & l'on sait qu'à son second voiage de Constantinople il † amena avec lui un peintre, afin de pouvoir communiquer aux curieux la figure pour le moins des plantes & des bêtes qui n'étoient pas fort conuës dans l'Occident. Il penetra parfaitement l'état de la Monarchie Ottomanne, & les veritables moiens de l'attaquer avec succés, sur quoi il composa un discours ‡ fort judicieux. La relation qu'il composa de ses deux voiages de Turquie est aussi un bon Ouvrage, & qui a merité l'aprobation (G) de ceux qui savent juger de cette sorte d'écrits. Il avoit quelque ⁑ envie de passer le reste de ses jours dans une

* *Ex epistolis Busbequii de legatione Turcica.*

† *Melchior Adam. vit. Jurisc. pag.* 318.

‡ *Intitulé* De re militari contra Turcam instituenda consilium.

⁑ *Epist.* 4. *pag.* 372. 373.

le monde renversé. La premiere ne produisit autre chose (a) qu'une treve de six mois; la seconde produisit un Traité que (b) l'Empereur Ferdinand ratifia, & qui contenoit une treve de huit ans. Valere André fait encore plus de fautes que l'Auteur de la vie de Busbec. Il pretend que le grand Seigneur ne respiroit que menaces & que guerre, à cause du Traité d'échange que Ferdinand avoit conclu concernant la Transilvanie, & qu'étant necessaire d'envoier un Ambassadeur au Sultan afin de le radoucir, on lui envoia Malvezzi qui fut mis en prison & puis relâché, & qui s'en revint après tout sans rien conclure; mais que Busbec (c) qui lui fut substitué ne revint en Allemagne qu'après avoir conclu une treve de 8. ans. Ne repetons point la refutation de cette derniere faute; disons seulement que Jean Marie Malvezzi fut envoié à la Porte avant (d) qu'il se parlât de l'echange de la Transilvanie, & qu'il ne fut mis en prison que parce qu'il avoit trompé le premier Vizir, en l'assûrant que tous les bruits qui couroient des entreprises de Ferdinand sur la principauté de Transilvanie étoient des mensonges. *Cum jam petitio totius Transilvaniæ Ferdinando certa res esset neque dissimulationi locus relinqueretur, vehementer Turcarum Imperator in Rustanum* (c'etoit le Grand Vizir) *quod affirmationi Malvezii tantum fidei habuisset, multo etiam magis in Malvezium Rustanus cujus se fraude circumventum clamabat, excanduerunt* (e).

(E) *Il ramassoit des inscriptions.*] Moreri dit qu'il les envoioit à Scaliger, à Lipse, & à Gruterus. Je ne lui demande pas pourquoi il s'écarte de son guide Melchior Adam, qui dit que Busbec envoia ses inscriptions à Clusius, que celui-ci les envoia à Gruterus, & que celui-ci les a inserées dans son gros Recueil avec les corrections de Scaliger; je ne m'arrête point à cela, puis que je trouve dans la vie de Busbec qu'il communiqua plusieurs inscriptions à Lipse, par le moien duquel elles ont eté publiées dans les Recueils de Smetius & de Gruterus. Cela soulage Mr. Moreri, mais non pas jusqu'à lui ôter tout le fardeau. Il ne faut pas oublier que le public est redevable à nôtre Busbec du *monumentum Ancyranum*, qui seroit une des plus curieuses & des plus instructives inscriptions de l'antiquité, si elle étoit entiere; car on y verroit une liste de toutes les actions d'Auguste. Busbec (f) passant par Ancyre ville de Galatie, fit copier tout ce qui restoit de reconnoissable de cette inscription sur le marbre d'un Palais ruiné, & l'envoia (g) au Jesuïte Schottus. On peut voir dans le Suetone de Mr. Grevius ce que c'est; Lipse & Casaubon se sont escrimez là-dessus.

NOTEZ que Mr. Gronovius publia à Leide en 1695. avec des notes ce *monumentum Ancyranum*, sur une copie & plus ample & plus correcte que celle de Busbec.

(F) *Il achetoit des manuscrits.*] L'anonyme panegyriste (h) de l'Archiduc Albert, dit que Busbeque *a enrichi la Bibliotheque imperiale d'une infinité de rares & d'excellens manuscrits.* Pourquoi s'écarte-t-il de ses guides? Pourquoi ne se pas borner au nombre de cent comme font les autres; *Quin & centum amplius antiqua cum Græca tum Latina in membranis calamo exarata volumina media in Græcia studiosè collecta in Cæsaream Viennæ Austriæ Bibliothecam intulit* (i). Je ne nie pas que Busbec n'en ait acheté davantage. *Reporto*, dit-il (k), *magnam farraginem veterum numismatum quorum præcipuis donabo Dominum meum. Adhæc librorum Græcorum manuscriptorum tota plaustra, totas naves; sunt, credo, libri haud multo infra 240. quos mari misi Venetias, ut inde Viennam deportentur. Converri omnes angulos ut quicquid restabat hujusmodi mercis, tanquam novissimo spicilegio, cogerem.*

(G) *Qui a merité l'aprobation.*] Mr. de Thou en dit ceci: (l) *Vir eruditione, rerum agendarum peritia, candore & probitate insignis qui unam atque alteram legationem ad Portam Othomanicam sub Ferdinando Cæsare magna sua cum laude gessit, & elegantissimis ac lectu jucundissimis epistolis explicavit, ex quibus quam plurima in hos Annales me transcripsisse ingenue profiteor.* (m) Mr. Teissier reduit à deux les lettres d'Auger Busbec. Peut-être se servoit-il d'une édition où Mr. de Thou n'en reconoissoit que deux, car il est vrai que d'abord on n'en publia point davantage. Ce fut Louis Carrion qui publia ces deux-là à Anvers chez Plantin l'an 1581. sans savoir si l'Auteur lui en sauroit mauvais gré ou non; il espera seulement de ne le pas trop fâcher. Ces deux premieres avoient pour titre, *Itinera Constantinopolitanum & Amasianum*; quelque tems après on en vit paroître quatre sous le titre de *Augerii Gislenii Busbequii legationis Turcicæ epistolæ quatuor.* On les a reimprimées plusieurs fois. Scaliger les a fort loüees, & François Hotman (n) les cite *en son Traité de l'office d'un Ambassadeur comme un livre digne de ce caractere, & qui contient des amples leçons pour ceux que l'on employe en ces grandes fonctions.* On a tort de considerer ces quatre lettres (o) comme un Ouvrage different de celui qui a pour titre, *Itinera Constantinopolitanum & Amasianum*: elles n'en different que comme le tout est different de quelques-unes de ses parties. Quant aux lettres de Busbec à Rodolphe touchant l'Ambassade de France, elles regardent principalement l'expedition du Duc d'Alençon au Païs-Bas, & ne furent publiées qu'en 1632. *curante Jo. Baptista Houwaert J. C. & Patritio Bruxellensi.* On les rimprima à Leide l'année suivante avec toutes les Oeuvres de Busbec. Au reste Mr. de Thou dans les paroles que j'ai citées aplique les deux Ambassades au regne de Ferdinand I. Il a raison; mais Mr. Teissier (p) ne le croit pas, puis qu'il veut que les Ambassades de Busbec aient eté posterieures à la charge de gouverneur des enfans de l'Empereur Maximilien. Carrion n'a pas été bien exact, lors qu'il a dit que les Ambassades de Turquie (q) regardent le regne de Ferdinand & celui de Maximilien. Qui voudra conoître les eloges qui ont été donnez à nôtre Busbec, n'aura qu'à consulter Mr. Pope Blount, à la page 554. & Louis Guicciardin à l'endroit où il parle de Commines dans la description du Païs-Bas. Il dit que Busbec parloit 7. langues en perfection, la Latine, l'Italienne, la Françoise, l'Espagnole, l'Allemande, la Flamande, & la Sclavone. Les lettres patentes de l'Empereur Ferdinand sur la promotion à l'Ordre de Chevalerie, dont Maximilien Roi des Romains honora Busbec, valent bien un panegyrique; elles sont (r) du 3. d'Avril 1564. Voiez aussi Camerarius au chapitre 14. du dernier livre de de ses meditations historiques.

L'AUTEUR des mélanges d'Histoire & de Littérature a fait un si beau jugement de l'un des Ouvrages de Busbec, que je n'ai pu m'empêcher de le copier. *Les Lettres de* (s) *Bubesque à l'Empereur Rudolphe II.* dit-il (t), *sont mieux remplies, & beaucoup plus utiles* que les Lettres de Bongars. *C'est un portrait au naturel des affaires de France sous le régne de Henry III. Il raconte les choses avec une naïveté si grande, qu'elles semblent se passer à nos yeux. On ne trouve point ailleurs tant de faits historiques en si peu de discours. Les grands mouvemens comme la conspiration d'Anvers, & les petites intrigues de la Cour y sont également bien marquées. Les attitudes (pour ainsi dire) dans lesquelles il met Henry III. la Reine Mere, le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, la Reine Marguerite, le Duc de Guise, le Duc d'Epernon, & les autres Courtisans ou Favoris*

(a) Tantum de semestribus induciis dum deferri responsum referrique posset inter nos convenit. *Busbeq. ep.* 1. *pag.* 105. Feci Regem Romanorum de meo reditu semestribusque induciis & summa rerum gestarum certiorem. *Ib. p.* 119.

(b) *Id. epist.* 4. *pag.* 372. 360.

(c) Suffectus Busbequius qua erat animi modestia atque constantia mitigato Solimanni animo, & impetratis octennii induciis in Germaniam revertitur. Hæc prima illius in Asiam legatio, altera *Amasiana* fuit. *Val. Andreas pag.* 93.

(d) *Voiez la* 1. *lettre de Busbec p. m.* 15.

(e) *Ibid. pag.* 16.

(f) *Epist.* 1. *pag.* 87.

(g) *Melch. Adam ubi supra.*

(h) *Pag.* 9.

(i) *Melch. Adam. vit. Jurisc. pag.* 316. *Voiez aussi Bullart Acad. des scienc. t.* 1. *p.* 80.

(k) *Epist.* 4. *sub fin.*

(l) *Thuan. lib.* 104. *pag.* 485.

(m) *Teissier élog. tirez de Mr. de Thou to.* 2. *pag.* 189.

(n) *Apud Bullart ib.*

(o) *C'est ce que font Melchior Adam, Swert, Valere André, Teissier, Moreri, Pope Blount, & ceux qui font monter jusqu'à six ses* epistolæ Turcicæ *comme Melchior Adam & Konig.*

(p) *Ubi supra p.* 190.

(q) Cum Busbequius nomine Imp. Ferdinandi & Maximiliani apud Turcam Oratoris partes ageret. *Epist. dedicat. ad Nicolaum Micaultium, qu'il croit être celui à qui Busbec écrivit ses relations.*

(r) *Swert. Athen. Belg.*

(s) *Il faloit dire* Busbec *ou* Busbeque.

(t) *Vigneul-Marville, Mélanges d'Hist. & de litter. p.* 52. 53. *édit. de Rouen* 1699.

une vie privée, mais il falut qu'il se rembarquât plus que jamais à la Cour. On lui confia β le gouvernement des jeunes Princes fils de Maximilien II. & lors que la Princesse Elizabeth fille de cet Empereur fut mariée γ avec Charles IX. Roi de France, on lui donna la commission de la conduire à Paris. Cette Reine lui donna toute l'intendance de sa maison & de ses affaires; & quand elle sortit de France après la mort de son mari, elle l'y laissa comme son Ambassadeur δ. Il eut aussi ce caractere de la part ε de l'Empereur Rodolphe jusques en 1592. Alors aiant obtenu permission de faire un voiage en Flandres pour y donner ordre à ses affaires particulieres, il prit la route de Normandie. Mais il eut beau se munir tant des passeports du Roi θ, que des passeports de la Ligue, il ne laissa pas d'être volé (H) & mal-traité par un parti de Ligueux dans le village de κ Cailli à trois lieuës de Rouën. Ces Brigans n'oserent pas le retenir prisonnier ni emporter son bagage, quand ils eurent fait reflexion sur ce qu'il leur representa touchant les droits inviolables de son caractere; mais quoi qu'ils lui eussent rendu sa liberté & ses coffres, il ne laissa pas d'interrompre son voiage. Il se fit mener dans la maison de la Dame de Maillot à Saint Germain proche de Rouën; & il y fut saisi d'une fievre qui l'emporta dans quelques jours le 28. d'Octobre 1592. Son corps fut honorablement enterré dans l'Eglise du lieu, & son cœur fut aporté au Païs-Bas pour y être mis au tombeau de ses ancêtres *. Il se plaisoit tellement en France qu'il (I) y acheta des terres, & qu'il paroissoit avoir envie de s'y fixer. On a † loüé les harangues qu'il avoit faites en François aux Rois de France. La terre de Busbec fut érigée en ‡ Baronie par l'Archiduc Albert, Gouverneur & puis Souverain du Païs-Pas Espagnol. Ce Prince voulut par là honorer la memoire de son gouverneur, & lui temoigner sa reconoissance.

β *Voiez la remarque A.*

γ *En 1570.*

δ *Thuan. l. 104. pag. 485.*

ε *Melch. Adam. pag. 316.*

θ *Thuan. ibid.*

κ *Bullart Acad. des sciences to. 1. pag. 81.*

* *Melch. Adam & Val. André ubi supra, Histoire de l'Archiduc Albert imprimée à Cologne 1693. p. 9.*

† *La Croix du Maine Bibl. pag. 475.*

‡ *Hist. de l'Archid. Albert p. 9. & 372.*

BUS-

ris de ce temps-là, nous les montrent du côté qui nous en decouvre à coup seur le fort & le foible, le bon & le mauvais. En un mot les Lettres de Busbesque sont un modele de bien écrire pour les Ambassadeurs qui rendent compte à leurs Maitres de ce qui se passe dans les Cours où ils resident.

(H) *D'être volé & mal-traité.*] Avant que de rendre compte des variations & des faussetez concernant la mort de Busbec, je dirai que Mr. de Thou ne devoit pas oublier que cet honnête homme étoit Ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France. Il a fait tout ce qu'il faloit (a) pour que ses lecteurs s'imaginassent que Busbec n'y avoit eu autre caractere, que celui d'Agent de la veuve de Charles IX. Quant à ce qu'il ajoûte que les Ligueux qui l'arrêterent, & qui le pillerent, joignirent à cela un traitement fort cruel qui le fit mourir de chagrin, pendant qu'on attendoit des lettres du Duc de Maienne, je ne le trouve nullement conforme à la narration des autres Auteurs. Melchior Adam, Swert, Valere André, la vie qui est à la tête de ses Oeuvres, Bullart, &c. s'accordent à dire qu'on lui rendit tout son bagage, qu'on le laissa en pleine liberté de faire ce qu'il voudroit, que le Gouverneur de Rouën lui promit de châtier ces coquins, & qu'il ne se fit porter à la maison où il mourut, que parce qu'il avoit des pressentimens de la maladie qui le saisit peu après. Il s'en faut tenir là comme à la chose la plus probable: car pour ce qui est du bruit qui courut, & qui a été canonisé par quelques Auteurs, savoir qu'il fut tué dans un bois, on en sait la fausseté depuis long tems. Le bon Philippe Camerarius n'en étoit point desabusé lors qu'il publia ses meditations historiques; car en voici un passage (b) selon la version Françoise: *C'est un cas lamentable en toutes sortes que ce tant excellent personnage les services duquel estoient si profitables au public, qui pour les Empereurs (c) avoit esté deux fois Ambassadeur à Constantinople d'où il estoit revenu sain & sauf, apres avoir heureusement surmonté plusieurs dangers, finalement en un voiage a Dieppe vers le Roi Henri (d) quatriéme fut devalizé & tué dedans une forest par certaine troupe de brigans: personnage digne de plus longue vie & de plus douce mort!* Scaliger n'étoit point non plus desabusé, il disoit (e) que Busbec fut tué auprès de Paris. Je ne m'étonnerois pas que Lipse qui étoit des bons amis de Busbec, eût mis dans une épitaphe faite à la chaude le pretendu assassinat dont la renommée avoit parlé; mais il est un peu étrange qu'au bout de neuf ans il ait consacré cette erreur, & qu'en aiant été averti il n'ait pas mis ordre que l'épitaphe ne parût point sans correction. Vous la voiez encore dans toutes (f) les editions de ses Oeuvres avec ce peché originel, *ecce sustulit viam per ipsam miles incertum an latro, sed sustulit.* Vous la voiez aussi toute telle dans plusieurs Auteurs qui parlent d'Auger Busbec. On ne peut pas excuser Lipse sur la tendresse des poëtes pour leurs Ouvrages, ni sur les exemples de plusieurs (g) poëtes qui aiant composé des vers en l'honneur de quelque ami dont ils croioient faussement la mort, n'ont pas laissé de les publier pendant que cet ami étoit plein de vie. L'Auteur dont je parle en usa de même pour sa prose; vous voiez encore aujourd'hui dans ses lettres: (h) *In Busbequii morte & tali morte in animo meo dolui. Servatum hunc virum per tot discrimina apud exteros, apud barbaros, ut in limine ferè patriæ latronum manibus (ita audimus) periret!* On l'avoit averti de ce (i) mensonge, & cependant il ne le corrigea pas. Au reste comme sa lettre est datée du 11. de Janvier CIↃ IↃ XCII. il en faudroit conclure que la mort de Busbec n'a pas été bien marquée sous le 28. d'Octobre 1592. il faudroit, dis-je, en tirer cette conclusion, s'il n'étoit plus raisonnable de soupçonner là l'omission d'un I. Car je ne vois aucune aparence que Lipse ait daté selon le style de ceux qui ne commençoient point l'année au mois de Janvier.

Je ne finirai point sans aporter un exemple du peu de soin que les Auteurs prenent de verifier ce qu'ils puisent loin de la source. Quenstedt (k) assûre que Busbec fut non seulement un Politique excellent, grave & prudent, mais aussi qu'il aima beaucoup les belles lettres, & qu'il fut sur tout très-curieux de la Philosophie naturelle. Il cite pour cela une lettre (l) de Juste Lipse où l'on ne trouve que ces paroles, *suavem famam reliquit doctrinæ suæ, prudentiæ, probitatis.* L'erreur de Quenstedt est venuë d'avoir copié Melchior Adam, sans se donner aucune autre peine que celle de copier; car s'il avoit pour le moins pris garde sur quoi Melchior Adam fait tomber sa citation, il se seroit cru obligé de se renfermer dans les mêmes bornes. Voici le passage; je le raporte tout entier, afin qu'en quelque façon il serve d'epouvantail aux Copistes. C'est le jugement que l'on doit faire de plusieurs choses que je raporte; ce n'est pas pour elles-mêmes que je le fais, mais afin qu'elles servent de miroir où les Auteurs à compilation puissent conoître ce qu'ils doivent fuir. *Fuit hic*, c'est le passage de Melchior Adam, *non solum politicus excellens gravis* (1) *ac prudens: sed mansuetiorum etiam Musarum amantissimus: ac inprimis* rerum naturalium *cognoscendarum cupidissimus.* Lipse n'est ici apellé en temoignage que pour l'éloge de *prudent*; tout le reste est du cru de l'autre.

(I) *Qu'il y acheta des terres.*] C'est Mr. de Thou qui me l'aprend: je raporterai le passage tout entier parce qu'il confirme ce que j'observois tantôt, savoir qu'il ne tient pas à Mr. de Thou que nous n'ignorions absolument le caractere que Busbec avoit en France de la part de sa Majesté Imperiale. Il y a d'ailleurs dans ce passage je ne sai quoi qui pourroit surprendre les lecteurs. (m) *Elizabetha Caroli uxor vidua . . . in Germaniam ad Maximilianum patrem se contulit, relicto in Gallia qui res suas procuraret, Augerio Gislenio Busbequio . . . . qui toto vitæ Elizabethæ tempore in Gallia mansit, & post mortem ejus sive loci commoditate, sive ingeniorum amœnitate captus, comparatis apud nos prædiis larem fixit, donec his calamitatis ultimis temporibus cum novam patriam deserere cogeretur, cum ægrè se itineri accingentem mors oppressit.* On concluroit de là naturellement 1. qu'après la mort de la veuve de Charles IX. rien ne retint le Sieur de Busbec en France que les agrémens qu'il y trouvoit. 2. Qu'il se passa beaucoup de tems depuis la mort de cette Reine jusques au depart de son Resident; car acheter des terres dans un païs, & y fixer sa demeure jusques à ce que la derniere de 7. ou 8. guerres civiles vous en chasse, sont des choses qui signifient plus de sept ou huit mois. Cependant voilà tout le sejour de cet honnête homme depuis la mort de la Reine sa Maîtresse. Je n'en veux point d'autre temoin que Mr. de Thou.

Il

(a) *Voiez la remarque suivante.*

(b) *Lib. 5. ch. 14. du 3. vol.*

(c) *Il ne le fut que pour Ferdinand I.*

(d) *Il n'est pas vrai qu'il allât vers Henri IV.*

(e) *Voiez le Scaligerana.*

(f) *Lipsius epist. 78. ad Belgas cent. 2. elle est datée du 31. Janv. 1601.*

(g) *Cotin reprocha à Mr. Menage* l'Epicedium *sur Corneille pretendu mort d'une peripneumonie.*

(h) *Lips. epist. 99. cent. 2. Miscell.*

(i) De Busbequii morte, scio errorem: sed adnotabitur & tamen famam epistolæ non historiam ivi insertum. *Id. epist. 81. cent. 4. Miscel.*

(k) *De Patrus vir. illustr. pag. 109.*

(l) *La 99. de la centur. 2.* Selectarum, *ou comme portent les autres éditions,* Miscellanearum.

(1) *Justus Lipsius cent. 2. epist. select. 99. epist.*

(m) *Thuan. hist. l. 60. pag. 122.*

BUSBEQUIUS (AUGERIUS GISLENIUS) Cherchez BUSBEC.

BUSIRIS. Si nous en croions Diodore de Sicile, il y a eu en Egypte plusieurs Busiris : car il raconte β qu'Osiris aiant en tête une grande expedition, declara Regente d'Egypte la Reine γ sa femme, & lui laissa deux Lieutenans, l'un pour le conseil, l'autre pour le commandement des troupes, & qu'il donna le gouvernement de la Phenicie & des places maritimes à BUSIRIS. En un autre lieu δ il dit qu'après que 52. Princes eurent successivement occupé le thrône de Menas, duquel ils étoient issus, BUSIRIS fut Roi d'Egypte. Huit de ses descendans, continuë-t-il, lui succederent, dont le dernier eut nom BUSIRIS, & bâtit la superbe & puissante ville que les Grecs nommerent Thebes. C'est-celle que les Egyptiens nommoient † *cité du soleil.* Ailleurs il declare que ce qu'on disoit de la barbarie d'un Busiris étoit une fable des Grecs, mais une fable qui avoit pour fondement une coutume qui se pratiquoit en Egypte. On y sacrifioit aux Manes du Roi Osiris tous les * rousseaux que l'on rencontroit, & comme les naturels du païs n'étoient presque jamais de cette couleur, il n'y avoit guere que les étrangers qui servissent de victime. Or en langue Egyptienne Busiris signifioit le sepulcre d'Osiris : voilà l'origine du conte qui a tant couru parmi les Grecs, que BUSIRIS Roi d'Egypte étoit si barbare, qu'il faisoit égorger tous les étrangers ‡. On suposa qu'il fut immolé lui-même (*A*) par Hercule, qu'il avoit eu la hardiesse de vouloir traiter comme les autres. Il y a touchant Busiris un (*B*) passage de Virgile

β *Diod. Sicul. lib.* 1. *cap.* 17.

γ *Elle s'apelloit Isis.*

δ *Id. ib. c.* 45.

† *Id. ib.*

* *C'étoit en haine de Typhon qui étoit de cette couleur ; & qui avoit tué Osiris.* Ib. c. 88.

‡ *Id. ib.*

(*a*) *Id. lib.* 104.

Il nous dit (*a*) que cette Reine mourut sur la fin du mois de Janvier 1592. & que Busbec deceda vers la fin du mois d'Octobre de la même année. En cet endroit-là l'Historien ne donne pour cause du depart que la mort d'Elizabeth. *Cum vero ille* (Busbequius) *post principis bene de se meritæ obitum in Belgium, hoc est in patriam, cum tota familia remeaturus ad iter se accinxisset.*

(*b*) *Apollod. Biblioт. lib.* 2. *p. m.* 129.

(*A*) *Qu'il fut immolé lui-même par Hercule.*] Voici ce qu'on trouve là-dessus dans Apollodore (*b*). Après qu'Hercule eut tué Antée il s'en alla en Egypte, où Busiris fils de Neptune & de Lysianasse fille d'Epaphe étoit Roi. Ce Busiris immoloit les étrangers à Jupiter, & c'étoit pour obeïr à un oracle. La recolte avoit été très-mauvaise 9. ans de suite dans l'Egypte. Là-dessus voici arriver de Cypre un devin nommé Thrasius qui assûre que ce malheur cessera, pourveu qu'on immole tous les ans un étranger à Jupiter. Busiris ajoûtant foi à cette denonciation prophetique, commença de l'executer par le Devin même; il commanda que Thrasius fût sacrifié tout le premier, & depuis il traitoit de la même sorte les personnes étrangeres. Hercule étoit destiné à la même peine; on l'avoit pris, & on le menoit tout garroté à l'autel; mais il rompit ses chaines, & tua Busiris & Iphidamas, & Chalbes. Celui-là étoit fils de Busiris, celui-ci étoit son Heraut d'armes. Isocrate refute ce conte, & voici comment. Ceux qui disent que Busiris immoloit les étrangers, disent aussi qu'Hercule le fit mourir. Or tous les Historiens conviennent qu'Hercule est posterieur de 4. generations à Persée & à Danaé, & de plus de deux cens ans à Busiris (*c*). Celui-ci étoit fils de Neptune & de Libye fille d'Epaphe, laquelle fut la premiere qui regna dans le païs qui porta son nom (*d*). Notez qu'un vieux commentateur de Virgile differe un peu d'Apollodore quant aux circonstances: *Busiris*, dit-il, (*e*) *Ægypti rex omnibus annis Jovi hospites immolabat. Nam per octo annos sterilitate Ægypto laborante, Pygmalion Cyprius finem futurum non ait, nisi sanguine hospitis litatum fuisset. Primus autem Thyestes alienigena immolatus originem sacrificio dedit.* (*f*) Ovide conte le fait comme Apollodore.

(*c*) *Isocrates in Busiridis laudatione pag.* 333. *edit. Basil.* 1570. *in fol.*

(*d*) *Id. ib. pag.* 328.

(*e*) *Philargyrius in Georg. Virgil. lib.* 3. *v.* 5.

(*f*) *Ovidius de arte amandi l.* 1.

(*B*) *Touchant Busiris un passage . . . . qui a exercé.*] Virgile met la barbarie de ce tyran entre les contes que les Poëtes avoient chantez mille & mille fois, & qu'il n'avoit pu choisir pour le sujet de ses poësies, parce que c'étoit une matiere trop usée;

Cætera (g) quæ vacuas tenuissent carmina mentes
Omnia jam vulgata. Quis aut Eurysthea durum,
Aut inlaudati nescit Busiridis aras?

(*g*) *Virg. Georgic. l.* 3. *v.* 3.

OBSERVATIONS de Grammaire touchant le mot *inlaudatus*.

Le mot *inlaudati* a frapé tous les lecteurs: on l'a trouvé tout-à-fait impropre: se faut-il contenter de dire d'un monstre aussi inhumain que celui-là qu'il n'a pas été loüé, ou qu'il n'est pas digne de loüange? Ne faloit-il pas se servir d'un terme qui inspirât aux lecteurs toute l'horreur qu'une telle cruauté merite? Cette censure n'est pas nouvelle, ni de l'invention de ceux qui prenent parti pour Mr. Perrault; les grammairiens qui vêcurent peu après Virgile lui intenterent ce procès. (*h*) *Nonnulli Grammatici ætatis superioris in quibus est Cornutus Annæus, haud sane indocti neque ignobiles, qui commentaria in Virgilium composuerunt . . . illaudati parum idoneum esse verbum dicunt, neque id satis esse ad faciendum scelerati hominis detestationem, qui quod hospites omnium gentium immolare solitus fuit, non laude indignus, sed detestatione exsecrationeque totius generis humani dignus esset.* Il ne manqua point d'apologistes non plus qu'aujourd'hui, & nous allons voir les deux moiens que l'un de ses Avocats allegua dans le second siecle. En 1. lieu il soutient (*i*) que le terme d'*inlaudatus*, ou d'*illaudatus* signifiant une personne qui n'a jamais rien fait de loüable, est très-propre à donner l'idée d'un très-mechant homme car rarement voit-on des gens si perdus & si scelerats, que jamais il ne leur échape ou quelque parole, ou quelque action qui merite d'être aprouvée. Il ajoûte que puis que le terme d'*inculpatus* signifie la derniere borne du bien moral, celui d'*illaudatus* doit signifier l'extremité de la malice; & il prouve par des passages d'Homere que les loüanges les plus sublimes sont contenues dans les termes exclusifs de l'imperfection, & qu'ainsi un terme qui exclut la loüange est le plus propre du monde pour blâmer. Il allegue le terme *inamabilis*, dont Virgile s'est contenté pour exprimer la chose du monde la plus detestée. *Nemo quisquam tam afflictis est moribus, quin faciat aut dicat nonnunquam aliquid quod laudari queat. Unde hic antiquissimus versus vicem proverbii celebratus est, Πολλάκι γὰρ καὶ μωρὸς ἀνὴρ μάλα καίριον εἶπεν. Sed enim qui omni in re atque omni tempore laude omni vacat, is illaudatus est, isque omnium pessimus deterrimusque est: sicuti omnis culpæ privatio inculpatum facit, inculpatus autem instar est absolutæ virtutis, illaudatus igitur quoque finis est extremæ malitiæ. Itaque Homerus non virtutibus appellandis sed vitiis detrahendis laudare ampliter solet. . . . . Eadem ratione idem Virgilius* inamabilem *dixit stygiam paludem, nam sicut* illaudatum *κατὰ laudis ἔρημον, ita* inamabilem *κατὰ amoris ἔρημον detestatus est.* La 2. maniere de justifier Virgile est celle-ci. En vieux Latin *laudare* signifioit nommer, desorte que comme *illaudatus* est le même qu'*illaudabilis*, il se trouve que le Poëte a declaré que Busiris ne meritoit pas même que l'on prononçât son nom. Or c'est exprimer très-fortement la barbarie de ce tyran, c'est la representer comme la chose du monde la plus odieuse (*k*).

(*h*) *Aulus Gellius l.* 2. *c.* 6.

(*i*) *Aulus Gellius l.* 2. *c.* 6.

(*k*) Altero modo *illaudatus* ita defenditur. *Laudare* significat prisca lingua nominare appellareque. Sic in actionibus civilibus auctor laudari dicitur, quod est nominari. *Illaudatus* enim est quasi *illaudabilis*, qui neque mentione aut memoria ulla dignus, neque unquam nominandus est. Sicuti quondam à communi concilio Asiæ decretum est, uti nomen ejus, qui templum Dianæ Ephesiæ incenderat, ne quis ullo in tempore nominaret. *Id. Aul. Gellius ibid. Macrobe a copié tout cet endroit d'Aulugelle sans citer personne. Voiez le chapitre* 7. *du* 6. *livre de ses Saturnales.*

Il seroit bien difficile presentement de juger si les Critiques de Virgile ont plus de raison qu'Aulugelle son Avocat; car pour conoitre toute la force de l'objection & de la reponse, il faudroit savoir quelle etoit l'idée que tels & tels mots Latins excitoient dans les esprits au tems de Virgile. Le raisonnement sert de peu de chose dans tout cela, parce que la force des mots depend toute de l'usage. Or pour bien conoître l'usage il faut ou vivre avec ceux qui se servent d'une langue, ou consulter des Auteurs qui aient marqué nettement & precisément les idées qui repondoient à tels & tels mots. Il est bien certain que si aujourd'hui l'un de nos Poetes se servoit de l'epithete *non loüé*, ou *non loüable*, en parlant de Caligula, non seulement il s'exposeroit sans replique à la censure qu'Aulugelle a tâché de repousser, mais aussi qu'on le tourneroit en ridicule. Bien entendu que la piece où il parleroit ainsi seroit du style grave, & non pas du style burlesque ou comique. Ce seroit en vain qu'il se couvriroit de la premiere raison d'Aulugelle, & qu'il philosopheroit sur les termes exclusifs de perfection, ou d'imperfection. *Monsieur*, lui repondroit-on, *nous sommes accoutumez d'attacher l'idée d'un fort petit mal au mot* non loüable, *de sorte que quand vous nous dites que Caligula n'est point loüable, bien loin de nous faire concevoir un scelerat, & un monstrueux criminel, vous nous portez à croire qu'il n'etoit mechant qu'au dessous de la mediocrité.* Il seroit donc impossible de sauver l'honneur de Virgile, si du tems d'Auguste *illaudatus* n'avoit pas eu plus de force que nôtre expression Françoise,

Virgile qui a exercé les Interpretes. Il me semble qu'on n'entre pas bien dans la pensée d'Isocrate, lors qu'on dit (C) qu'il a fait le panegyrique de l'infame tyran Busiris. Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un (D) Roi de ce nom; mais du moins faut-il convenir qu'on y trouvoit une ville (E) ainsi nommée. Melanchthon a † trouvé assez vraisemblable que Busiris étoit le même Pharao qui faisoit perir les enfans des Israëlites. Orose le place (F) 775. ans avant la fondation de Rome.

† *In Chron. l. 2.*

BUS-

çoise, *n'avoir pas été loüé* ou *n'être pas loüable*. La 2. raison d'Aulugelle n'ôte pas la difficulté ; car s'il est permis à un grand Auteur d'emploier quelque vieux mot, ce n'est qu'au cas que ce mot n'ait point changé de nature par l'aquisition d'un nouveau sens. C'est une regle que Virgile auroit violée, si l'on jugeoit de son expression par la seconde reponse de son Avocat. Sous Auguste la signification principale, dominante, commune des mots *laudare*, *laudatus*, *inlaudatus*, n'etoit point *nommer*, *nommé*, *non nommé*, *indigne d'être nommé*, mais *loüer*, *loüé*, *non loüé*, ou si l'on veut, *non loüable*. C'eût été donc parler très-mal que de se servir du mot *inlaudatus* dans une signification derivée d'une signification de *laudare*, qui n'avoit presque plus de lieu, & qui avoit cedé la place à une autre signification. Outre que c'est une licence un peu bien vicieuse, que de se servir d'un mot où l'on ne peut trouver un sens raisonnable, qu'en suposant qu'un participe a été mis au lieu d'un nom: & encore quel participe ? un participe qui nie le fait ; un nom qui nie le droit; un participe où l'on trouve l'évenement, un nom où l'on trouve ce qui ne merite pas d'arriver. Que dirons nous donc ? Je ne trouverois pas un fort grand inconvenient à suposer que cet endroit de Virgile est un de ces vers où la necessité des syllabes breves & longues engage les Poëtes à se servir de paroles inutiles, ou même prejudiciables au sens. La quantité des syllabes demande bien des sacrifices aux Poetes dans les langues mortes, comme la rime leur en demande beaucoup dans les vivantes.

J'ai distingué ci-dessus entre le style comique & le style grave, parce que je me suis souvenu de quelques façons de parler populaires, qui ont assez de raport à *Caligula non loüable*. Les voleurs ont depouillé jusqu'à la chemise ce bon vieillard au milieu d'un bois tout couvert de neige, cela n'est pas commode : un tel a reçu un coup de mousquet à travers le corps devant Philisbourg, cela n'est pas sain. Voilà des phrases populaires, & pour ainsi dire quolibetales: elles sont composées de termes exclusifs d'une bonne qualité. Aulugelle admire Homere qui par de semblables termes faisoit monter l'éloge au degré superlatif. Ce sont sans doute des privileges de la langue Greque, sur lesquels les Auteurs Latins n'auroient pas dû faire la reflexion que Martial (a) a faite pour un autre cas, si le docte Casaubon avoit bien justifié Tite Live. On a trouvé un peu étrange que ce Romain se soit contenté d'apeller Polybe un Auteur non meprisable (b): selon nos idées c'est un fort petit éloge; on ne peut pas encenser plus sobrement un Auteur: neanmoins Casaubon (c) assûre par je ne sai combien d'exemples, que cette expression de Tite Live est d'une vaste signification à l'honneur & à la gloire de Polybe. J'y consens ; c'est une forte preuve de la bisarrerie de l'usage en fait de langues.

(C) *Lors qu'on dit* qu'Isocrate *a fait le panegyrique de Busiris.*] Presque tous ceux qui donnent la liste des Ecrivains qui ont égaié leur plume à faire l'éloge du mal, à loüer par exemple la fievre, la goûte, la folie, Neron (d), mettent Isocrate dans leurs premiers rangs, comme panegyriste de Busiris. S'ils avoient lu avec quelque sorte d'attention la harangue qu'ils ont prise pour le panegyrique de ce tyran, ils eussent fait je m'assûre ces deux reflexions: la 1. que le principal but d'Isocrate est de critiquer un Orateur (e) qui avoit composé l'éloge de Busiris, & l'accusation de Socrate. Il critique cet éloge par la raison que l'Auteur avoit avoüé le mal qu'on disoit de Busiris, & n'avoit pas fait valoir le bien qui s'en pouvoit dire. Voila les defauts les plus grossiers d'un panegyriste. Isocrate là-dessus se donne des airs de maître, & montre à cet Orateur ce qu'on pouvoit dire à la gloire de Busiris. La 2. reflexion est qu'Isocrate en marquant à ce mauvais panegyriste les lieux communs qu'il faloit choisir, & la maniere dont il les faloit traiter afin de faire l'eloge de Busiris, n'indique que des actions très-belles & très-loüables qu'il pretend qu'on auroit dû lui attribuer. Il ne convient pas de la cruauté qu'on attribuoit à ce Prince envers les étrangers, & il n'invente pas des raisons pour justifier une si barbare conduite ; au contraire il blâme le panegyriste qui avoit avoüé cette barbarie dans son Heros, & qui l'avoit même exaggerée, & quant à lui, il enseigne (f) à la refuter. (g) *Τοσούτου δέεις ἄνευ κεχρῆσθαι τοῖς λόγοις, ὥστε ὑπὲρ μὲν Βουσίριδος ἀπολογεῖσθαι φάσκων, οὐχ ὅπως τῆς ὑπαρχούσης αὐτὸν διαβολῆς ἀπήλλαξας, ἀλλὰ καὶ τηλικαύτην αὐτῷ τὸ μέγεθος παρανομίαν περιέθηκας, ὡς οὐκ ἔσθ' ὅπως ἄν τις δεινοτέραν ἐξευρεῖν δυνηθείη. τῶν γὰρ ἄλλων τῶν ἐπιχειρησάντων ἐκεῖνον λοιδορεῖν, τοσοῦτο μόνον περὶ αὐτοῦ βλασφημούντων, ὡς ἔθυε τῶν ξένων τοὺς ἀφικνουμένους: σὺ καὶ κατεσθίειν αὐτὸν τοὺς ἀνθρώπους ᾐτιάσω. Tantum abest ut eam in dicendo rationem tu secutus sis, ut Busiridis defensionem professus, non modo crimina quæ illi objiciuntur, non refutaveris, sed & tam insignem ei notam immanitatis inusseris, ut nihil contumeliosius excogitari queat. Nam cum alii quibus illi maledicere visum est, unam in eo mactationem hospitum execrentur: tu etiam devorare homines solitum, ei criminatus.* Il est donc manifeste qu'il ne doit point être mis entre ceux qui ont fait le panegyrique des mechantes choses, puis qu'outre que sa harangue est plutôt une critique de l'eloge qu'on avoit fait pour Busiris, que l'éloge même de Busiris, il n'entreprend point l'apologie des crimes qu'on imputoit à ce tyran: il supose en l'air qu'on pouvoit decrire plusieurs belles actions de ce Prince, desquelles il confesse qu'il n'a nul Auteur pour garant; mais il dit que l'Orateur qu'il critique ne peut pas lui faire un procés là-dessus, lui qui avance sans aucune preuve bien des choses plus incroiables. Il ne nie point que dans la bouche d'un autre cette objection ne fût bonne. N'est-ce pas temoigner qu'il ne se soucioit guere des interêts de Busiris, & qu'il n'avoit en vue que de censurer un impertinent panegyrique? *Ἐγὼ δ' εἰ μὲν ἄλλος τίς μοι τὸν τρόπον τοῦτον ἐπέπληξεν, ἡγούμην ἂν αὐτὸν πεπαιδευμένως ἐπιτιμᾶν· σοὶ δ' οὐ προσήκει ταύτῃ κεχρῆσθαι τῇ ὑποθέσει. Ego verò, si quis alius hoc mihi opponeret, eruditè me ab eo reprehendi putarem. Sed tibi sic argumentari nefas est* (h). Il me semble donc que Servius a manqué d'exactitude, lors qu'il a dit (i) qu'*inlaudatus* dans Virgile se doit prendre pour *illaudabilis*. Sa raison est que puis qu'Isocrate a loüé ce Prince, on ne pouvoit pas dire que Busiris fût un homme qui n'eût jamais été loüé. Servius auroit mieux fait s'il avoit cité l'Orateur (k) critiqué par Isocrate, car cet Orateur loüa Busiris consideré par le même endroit par lequel Virgile le considere.

(D) *Il n'est pas certain qu'il y ait eu en Egypte un Roi* Busiris.] Strabon cite Eratosthene qui assûre qu'il n'y avoit eu ni Roi ni tyran qui s'apellât Busiris, mais que le conte qu'on avoit publié de lui, étoit fondé sur la barbarie que les habitans de la ville & de la Province de Busiris exerçoient sur les etrangers (l).

(E) *Une ville ainsi nommée.*] Divers Auteurs en font mention. Elle etoit bâtie au milieu de l'Egypte dans le Delta: on y voioit un très-beau temple d'Isis, & le tombeau d'Osiris. Quelques-uns disoient qu'Isis aiant fait mettre le corps d'Osiris (m) dans un bœuf de bois, lui avoit construit ce tombeau. Cela eût pu être l'etymologie du nom qu'avoit cette ville-là. D'autres pretendent qu'elle fut ainsi nommée à cause qu'Osiris en donna le gouvernement à Busiris (n). Nous avons dit dans l'article que selon Diodore de Sicile, il y eut un Busiris qu'Osiris laissa Gouverneur de Phenicie & des villes maritimes, en partant pour une grande expedition. Isocrate raconte (o) que Busiris laissant la Libye où il étoit né, & où sa mere regnoit, s'en alla en Egypte, & y fonda un Roiaume. Ce fut sans doute dans la contrée qui porta son nom, car il y avoit en Egypte non seulement une ville qui s'apelloit Busiris, mais aussi un Gouvernement, ou un *Nomos* (p) de ce nom. Cette ville fut ruinée de fond en comble, au tems de Diocletien (q), parce qu'elle s'étoit soulevée.

(F) *Orose le place 775. ans avant la fondation de Rome.*] Eusebe le fait vivre en même tems que Josué, 700. ans ou environ avant que Romulus bâtit Rome. Voici les paroles d'Orose : (r) *Busiridis in Ægypto cruentissimi tyranni crudelis hospitalitas & crudelior religio tunc fuit, qui innocentum hospitum sanguinem diis scelerum suorum participibus propinabat.* St. Augustin (s) a parlé à-peu-près sur ce ton-là.

(a) Dicunt Earinon tamen Poetæ Sed Græci quibus est nihil negatum, Et quos Ἄρες Ἄρες decet sonare. Nobis non licet esse tam disertis Qui Musas colimus severiores. *Martial. epig. 12. l. 9.*

(b) Haud quaquam spernendus author. *Livius l. 30. in fine.*

(c) *Præfat. in Polyb.*

(d) Infames materias, sive quis mavult dicere inopinabiles quas Græci ἀδόξους ὑποθέσεις appellant. *Aul. Gellius l. 17. cap. 12.*

(e) *Il s'apelloit Polycrate, & enseignoit l'Art Oratoire dans l'Ile de Cypre.*

(f) *Voiez ci-dessus la remarque A lettre c.*

(g) *Isocrat. in Busir. circa init.*

(h) *Ibid. pag. 333.*

(i) *Servius in Georg. l. 3. v. 5.*

(k) *Quintilien l. 2. c. 17. ne cite point Isocrate, mais cet Orateur.*

(l) Οὐδὲ βασιλέα μηδένα, οὐδὲ τύραννον γενέσθαι τινὰ τὸν Βούσιριν. Cum medius fidius nullus neque rex fuerit Busiris nec tyrannus. *Strab. lib. 17. pag. 552.*

(m) *Il faut lire dans Etienne de Byzance* Θάψαι τὸν Ὄσιριν *& non pas* Βούσιριν. *C'est la correction de Mr. Bochart. Voiez Berkelius in Stephan. de urbibus.*

(n) *Stephanus de urbibus* voce *Βούσιρις: il n'a fait presque que copier Herodote l. 2. c. 59.*

(o) *In Busiridis laudatione pag. 318.*

(p) *Strabo ubi supra.*

(q) *Eusebius in Chron.*

(r) *Oros. lib. 1. cap. 11.*

(s) *August. de civit. Dei l. 18. c. 12.*

BUSLEIDEN (Jerôme) en Latin *Busidius*, illustre par ses Ambassades, & par l'amour qu'il temoigna pour les sciences, en fondant le College des trois β langues dans l'Université de Louvain. J'ajoûterai peu de chose à ce qu'on a dit de lui dans le Dictionaire de Mr. Moreri. Je ne croi pas *qu'il ait été l'artisan de* (A) *sa propre fortune*, comme on l'affirme dans ce Dictionaire-là. Il fut fort regretté d'Erasme γ. On trouva des vers, des harangues & des épitres de sa façon à Bruges long tems après sa δ mort. Je ne sache point que le public ait rien vu de lui, qu'une lettre qui fut imprimée avec l'Utopie de Thomas Morus. C'est une grande bevuë que de dire qu'à son (B) exemple le Cardinal Ximenes fonda des Colleges.

BUSTAMANTINUS (Jean) Professeur en Philosophie & en Medecine dans l'Université de Complute sa patrie, a fait un livre qui est admirable, si l'on s'en raporte (X) au titre. Il fut imprimé à Complute ζ l'an 1595. & à Lion η l'an 1602.

BUTAS, Poëte Grec, Auteur d'un Ouvrage en vers élegiaques, où il donnoit la raison des ceremonies paiennes. Plutarque le cite (Y) dans la vie de θ Romulus. Ceux qui doutent qu'Arnobe le cite (Z) ont tort, ce me semble.

BUTEO (Jean) fameux Mathematicien du XVI. siecle, étoit né à Charpei auprès de Valence dans le Dauphiné λ. Il fut Religieux de Saint Antoine, & ne laissa pas de cultiver les Mathematiques avec la derniere aplication. Il inventa plusieurs instrumens, & plusieurs machines, & composa (A) quantité d'Ouvrages *. Il en publia un entre autres sur les dimentions de l'Arche de Noé, où il fit voir qu'elle pouvoit facilement contenir tous les animaux qu'on y enferma, & les provisions necessaires à leur nourriture pendant le deluge. Il disputa contre son maître Oronce Finé sur la quadrature du cercle †. La guerre civile de Religion qui desola le Roiaume, & qui causa sur tout dans le Dauphiné un furieux bouleversement les premieres années du regne de Charles IX. le separa de ses livres; car il fut contraint de quitter sa residence, & de s'en aller à Romans, où il mourut de chagrin l'an 1564. âgé de 75. ans. C'est Mr. de Thou ‡ qui le debite; mais un autre historien plus croiable (B) là-dessus que lui, assûre ‖ que Buteo mourut l'an 1560. dans l'Abbaie de Saint Antoine; & ainsi voilà ceux de la Religion absous du crime d'avoir causé la mort à ce savant personnage. Outre les Mathematiques il savoit fort bien la

β *Par son testament fait à Malines le 22. Juin 1517. peu de mois avant sa mort, il laissa un fond destiné aux gages de 3. Professeurs, un en Latin, un en Grec, un en Hebreu.* Miræus de Scriptor. Sæc. 16. pag. 10.

γ *Voiez les vers Grecs & Latins qu'il fit à sa louange,* epist. 6. l. 3.

δ *Val. André Bibl. Belg. pag. 387.*

ζ *En 2. vol. in 4.*

η *En 2. vol. in 8.*

θ *Pag. 31. C.*

λ *Allard, Bibliotheque de Dauphiné pag. 41.*

* *Thuanus l. 36. pag. 727.*

† *Id. ib.*

‡ *Ibid.*

‖ *Chorier, abregé de l'Histoire de Dauphiné apud Teissier, élog. to. 2. pag. 403.*

(A) *Qu'il ait été l'artisan de sa propre fortune.*] Il avoit un frere nommé François qui fut precepteur du Prince Philippe, pere de l'Empereur Charles-Quint. Ce precepteur conserva toûjours beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son disciple, & fut fait Archevêque de Bezançon. Aiant joint ses sollicitations à celles des Ambassadeurs de Ferdinand & d'Isabelle, (a) il vainquit la repugnance de Philippe pour le voiage d'Espagne. (b) *On le lui* donna *pour son Conseil*, & il mourut l'an 1500. Il fut fort regretté de ce Prince, dont il avoit su se faire aimer par sa probité & par sa prudence. C'est ce que j'emprunte de la vie du Cardinal Ximenes, composée par l'éloquent Mr. Flechier Evêque de Nîmes. Toutes les aparences veulent que l'Archevêque de Bezançon avec le credit qu'il avoit dans le Païs-Bas, ait mis à son frere Jerôme la fortune en main. Ils avoient un frere nommé Gilles, qui avoit une charge dans la Chambre des Finances (c) du Roi d'Espagne. Il fut executeur du testament de Jerôme à l'egard du College des 3. langues. Erasme l'exhorte dans une lettre (d) à ne se point laisser detourner d'une si loüable execution. Dans une autre lettre (e) il lui recommande un Juif converti, comme un personnage très-capable d'enseigner la langue Hebraique dans le nouveau College. C'étoit un medecin Espagnol nommé Matthieu Adrien. On le pourvut de la profession à laquelle Erasme le jugeoit propre, & pour laquelle il le fit venir d'Allemagne. Ce Professeur fit sa premiere leçon le 1. Decembre (f) 1518.

(B) *Qu'à son exemple le Cardinal Ximenes.*] Il ne se passa point trois mois entre la mort de Busleiden & la sienne, & il avoit mis le comble à son Université d'Alcala quelques années avant sa mort. Aubert le Mire a fait la bevuë dont je parle. *En certe laus*, dit-il, *Buslidio nostro debetur quod primus in orbe Christiano collegium trilingue instituit: cujus deinde exemplum secuti sunt alii, in his* Franciscus I. *Rex Lutetiæ in Gallia &* Franciscus Ximenius . . . . . *Complutí in Hispania* (g).

(X) *Si l'on s'en raporte au titre.*] Le voici: *Joannis Bustamantini Camerensis* (h), *apud Complutenses Philosophiæ & Medicinæ primarii moderatoris publici, de animalibus Scripturæ Sacræ. Opus eximiæ eruditionis & utilitatis, cum Theologis tam Scholasticis, quam concionatoribus sacris, scripturæque interpretibus, tum Medicis, Philosophis, & iis qui de bella literarum supellectile bene sentiunt.* Mr. Bochart cite quelquefois ce livre dans son *Hierozoïcon*, qui roule sur la même matiere.

(Y) *Plutarque le cite.*] C'est dans l'endroit où il parle des Lupercales. Βούτας δέ τις αἰτίας μυθώδεις ἐν ἐλεγείοις περὶ τῶν ῥωμαϊκῶν ἀναγράφων, φησί. (i) *Causas fabulosas Butas quidam in Elegiis rerum Romanarum prodit.* C'étoit peut-être un assez pitoiable Auteur, mais il ne laisseroit pas d'être fort utile, si on l'avoit aujourd'hui: nos Critiques trouveroient de l'or dans ce fumier, je veux dire l'explication de plusieurs choses qu'on n'entend pas bien concernant la religion des Gentils.

(Z) *Qu'Arnobe le cite ont tort.*] Après avoir dit que Fauna ou la bonne Déesse aiant bu un plein baril de vin à l'insu de son mari, fut foüettée avec des verges de myrte, il ajoûte que c'est à cause de cela que le myrte est de contrebande lors que les femmes celebrent la fête de la bonne Déesse, & il cite Butas: (k) *Nec myrteas fas sit inferre verbenas sicut suis scribit in Causalibus Butas.* Ceux qui n'ont point su que cet Auteur eût été au monde, ont tant corrigé ce mot qu'enfin ils y ont trouvé Plutarque. D'abord ils ont mis *Putas* au lieu de *Butas*, & puis *Plutar* au lieu de *Putas*, & puis encore ils ont dit que *Plutar* étoit l'abreviation de Plutarque (l). Cette conjecture leur a paru d'autant plus heureuse, qu'il est certain que Plutarque (m) a dit ce qu'Arnobe allegue. Disons neanmoins qu'Arnobe a cité Butas; car rien n'empêche que ce qu'on lit dans Plutarque touchant l'interdiction du myrte, ne se trouvât encore plus clairement dans l'Ouvrage de ce même Butas qui a été cité par Plutarque.

(A) *Et composa quantité d'Ouvrages.*] Voici les titres de quelques-uns: *De libra & statera. Cujus formæ & capacitatis fuerit arca Noë. De sublicio ponte Cæsaris. Explanatio ad Quintiliani locum Geometricum. Emendatio figurationis organi à Columella descripti. De fluviaticis insulis, secundum jus civile dividendis. De quadraturis circulorum tam antiquis quam novis. De fluentis aquæ mensura. Ad problema cubi duplicandi. Geometriæ cognitio Jureconsulto necessaria. Ad legem Juliani* si ita scriptum. *Ad legem Africani* qui quadraginta. *Ad locum Vitruvii de proportione lapidum corruptum restitutio.* Vous trouverez quelques autres titres dans Mr. Teissier (n). Le Sieur Allard (o) temoigne que Buteo *traduisit le Menologe & l'horloge des Grecs.*

(B) *Un autre historien plus croiable là-dessus que Mr. de Thou.*] Cet historien est Mr. Chorier: la preference que je lui donne vient de ce que son Ouvrage se renferme dans la Province de Dauphiné. Par consequent la presomption est qu'il a travaillé sur des memoires plus exacts que Mr. de Thou, en ce qui regarde les hommes illustres de cette Province; car Mr. de Thou ramassoit indifferemment des memoires touchant les hommes illustres de tout païs, & il ne traitoit cela que comme un petit accessoire. Son aplication principale regardoit l'histoire de France, & même celle de toute l'Europe.

(a) *Flechier, vie du Card. Ximenes liv. 1. pag. 172. edit. de Holl.*

(b) *Id. ib. pag. 192.*

(c) *C'est ainsi que je traduis le* Catholici Regis à rationibus, *dont se sert Erasme* epist. 6. l. 3.

(d) *Erasm. ibid.*

(e) *La 40. du 3. livre.*

(f) *Miræus de Scriptor. sæculi 16. pag. 10. & 29.*

(g) *Ibid. pag. 10.*

(h) *Nicolas Antonio* Bibl. Hisp. tom. 1. pag. 905. *le nomme* Joannes de Bustamante de la Camara, *& dit qu'il étoit natif de Complute.*

(i) *Plut. in Romulo pag. 31.*

(k) *Arnobius adversus gentes l. 5. p. m. 168.* Vossius de Hist. Græc. pag. 337. *cite in sexto.*

(l) *Heraldus notis in hunc* locum Arnobii *adopta tout cela.*

(m) *Dans les demandes des choses Romaines. Il apelle ce livre αἰτίας ῥωμαϊκάς*, in Romulo & Camillo, apud Vossium de Hist. Græc. pag. 337. (n) *Additions aux éloges tirez de Mr. de Thou tom. 1. pag. 266.* (o) *Biblioth. de Dauphiné pag. 42.*

la langue Greque, & le Droit. Il a fait de bons livres en Jurisprudence. Voiez Mr. Moreri au mot (C) *Boteon.*

BZOVIUS * (ABRAHAM) a été un des plus celebres Ecrivains du XVII. siecle, par la fecondité étonnante de sa plume. Quelques-uns soutiennent que ce n'est pas une hyperbole, que de dire qu'il a composé plus de livres que les autres n'en ont lu. Le titre seul de ses Ecrits pourroit à peine tenir † dans deux pages. Le principal de ses livres est la continuation de Baronius. Il commença à l'an 1198. par où ce Cardinal a fini, & composa douze volumes d'Annales de l'Eglise, qui n'ont pas été encore ‡ tous imprimez. On n'en (A) fit pas beaucoup de cas au commencement. Il étoit Polonois de nation, & Dominicain. Etant allé à Rome il y fut reçu à bras ouverts par le Pape, & logé au Vatican. Il étoit digne de cet accueil, car il a merveilleusement imité Baronius dans le dessein de diriger toutes choses à la pleine puissance, & à la plus grande gloire du Siege papal. Son zêle inconsideré & dereglé le poussa dans des demarches dont il eut sujet de se repentir. Il avoit fort mal traité l'Empereur Louïs de Baviere, & l'avoit effacé ignominieusement du catalogue des Empereurs. Le Duc de Baviere fut si indigné de cette audace, qu'il ne se contenta point de faire écrire une apologie pour cet Empereur, il fit un procés en forme à l'Annaliste, & le fit condamner à (B) se retracter publiquement. Bzovius n'en fut pas quitte pour cet affront; car il fut traité comme (C) un chien dans l'apologie de Louïs de Baviere que George Herwart publia, ce qui fit de grandes breches à la reputation du Dominicain. On pretend que Simon Starovolscius les repara (D) le mieux qu'il put. Bzovius auroit attendu la mort dans le Vatican, si l'assassinat de l'un de ses domestiques ne l'eût rempli d'une certaine fraieur, qui l'obligea à se retirer au ‖ Couvent de la Minerve. L'assassin étoit capable de tout entreprendre, après la (E) vie qu'il avoit menée. Bzovius deceda dans ce Couvent

* *C'est ainsi qu'on a latinisé son nom Polonois* Bzowski.

† *Qui (titui) si referendi sint vix bina eos pagina caperent.* Janus Nicius Erythræus ubi infra.

‡ *Il y en a neuf d'imprimez: le premier fut imprimé à Cologne l'an 1616. les sept suivans le furent dans la même ville l'un après l'autre: le huitiéme l'an 1641. le neuviéme fut imprimé à Rome l'an 1672. le huitiéme commence à l'an 1534. & finit à la mort de Pie IV. en 1565. le neuviéme comprend le Pontificat de Pie V.*

‖ *Il est de l'Ordre des Dominicains.*

(C) *Mr. Moreri au mot* Boteon.] C'est le nom François qu'il fait repondre au nom Latin *Buteo*, sous lequel nôtre Mathematicien s'étoit fait conoitre. Il remarque que *le Traducteur de l'Histoire de Monsr. de Thou tourne mal* Buteo *par* Bourel. Les éditions de Hollande ont changé *Bourel* en *Boutel*. Effectivement *Boutel* a plus de raport que *Bourel* a *Buteo*: il est donc probable que du Rier a dit Boutel & non pas Bourel. Cependant je trouve dans sa traduction (a) *Bourel*, & Mr. Teissier dans ses additions repete le même mot. Bien plus je trouve dans la Bibliotheque de Dauphiné (b) composée par un homme (c) du païs, que *Buteo* est en François *Borel* ou *Boteon*.

(A) *On n'en fit pas beaucoup de cas au commencement.*] L'Auteur que je cite remarque que le trés-mauvais succés de ceux qui coururent dans la même lice donna du relief au travail de celui-ci, qui étoit sans cela une mauvaise marchandise chez les Libraires. Voici ses paroles: (d) *Præsertim cum non parum multi ab excessu Baronii assiduo opere eandem incudem dies noctesque tutuderint, neque adhuc quidquam in hoc genere quod magnopere probares attulerint. Quamobrem Bzovii annales quorum precia in æstimatione hominum diu jacuerunt, cum nondum quidquam quod sit vendibilius appareat, cœperunt caput attollere, seque altius efferre. Itaque merci quæ prope invendibilis videbatur jam pretium accessit.*

(B) *Et le fit condamner à se retracter publiquement.*] Les paroles de Nicius Erythræus sont celles-ci: (e) *Verum ille in Ludovico Imperatore ad eumdem scopulum navem offendit ad quem suam Vecchiettus (f) affixerat. Etenim censoria quadam authoritate quam sibi ipse attribuerat, est conatus eumdem (tanquam nec jure nec legibus creatum) Imperatorum quasi Senatu movere; sed postulante Bavariæ Duce, ac tantam domui suæ injuriam factam querente, in judicium vocatus judicum sententiis est coactus abolere quod scripserat, ac Ludovicum in ea, unde dejecerat, sede reponere.* Oderic Rainaldus n'est point devenu plus sage par cet exemple, car dans ses Annales de l'Eglise *il affecte* aussi bien que Bzovius *de n'appeller ce Prince que le Bavarois*, & il *attribue les 33. années de son regne à l'Empire vacant, comme si durant tout ce tems-là il n'y eut point eu d'Empereur* (g). La retractation de Bzovius fut imprimée à Ingolstad *in* 8. l'an 1628.

(C) *Il fut traité comme un chien dans l'apologie . . . que George Herwart.*] Elle a pour titre, *Ludovicus IV. Imperator defensus contra Bzovii calumnias in annalibus suis*, & fut imprimée à Munich l'an 1618. *in* 4. Il pretend que Bzovius n'a paié dans ses Annales ni de bonne foi, ni d'esprit, ni de jugement, ni de memoire, ni d'aucune autre bonne partie d'un Ecrivain. S'il eût dechargé toute sa colere sur la personne de l'Annaliste, peut-être auroit-il mis son apologie à couvert des foudres de l'Inquisition, mais il étendit sa censure sur d'autres choses, & ainsi son Ouvrage encourut l'indignation de ce tribunal. *Invectus est in eum*, c'est encore Nicius Erythreus qui parle, *acriter vehementerque Georgius Hervartus qui Ludovici defensionem arripuerat, adeo ut quantum in ipso fuerit omnem ab eo ingenii, memoriæ, solertiæ, acuminis, diligentiæ, fidei & integritatis commendationem everterit: qui Hervarti liber Ludovici defensi titulo inscriptus superiorum decreto vetitus, statim depulsus est ab hominum manibus, propterea quod ille cum Ludovici defensione conjunxerat multorum præterea dedecus.*

(D) *Repara le mieux qu'il put.*] Cela veut dire qu'il donna à Bzovius toutes les loüanges qui sont duës à un excellent Ecrivain. Mais ce n'étoit pas repondre aux preuves de l'adversaire. Quoi qu'il en soit voions encore ce que Nicius Erythreus a dit. *Quod Hervartus Bzovio ingenii, judicii, memoriæ, eruditionis, eloquentiæque patrimonium est conatus eripere, id illi Simon Starvolsius (h) in scriptorum Polonicorum Hecatontade tanquam tutor fidelis ac fortis summa ope studuit conservare, ac præter alias laudes quibus eum exornat, virum vocat ad laudem, ad gloriam, ad immortalitatem nominis, ad seculi sui miraculum, ad posteritatis utilitatem divinitus datum atque concessum.* Pure declamation de Rhetorique.

(E) *Après la vie qu'il avoit menée.*] Voici en peu de mots quel homme c'étoit. Sa premiere profession avoit été celle de Moine Benedictin: il jetta le froc aux orties, & se fit Protestant. Il suivit en Angleterre Marc Antoine de Dominis; il s'en retourna avec lui en Italie, il rentra avec lui dans la profession du Catholicisme, & fut son maitre d'hôtel à Rome. Il y avoit dans le voisinage une femme dont il devint amoureux: il joüit d'elle assez long tems sans que le mari s'en aperçût, mais enfin le bonhomme decouvrit le pot aux roses, car étant revenu à l'improviste chez lui, il trouva dans son lit les marques (i) encore fraiches de la place qu'un autre y avoit tenuë. Le galant ne douta point qu'à l'avenir il ne lui fût impossible de continuer son commerce; c'est pourquoi il prit la resolution de se defaire de ce mari, & aiant pris ses mesures avec la femme il le tua un beau matin dans la ruë. C'etoit pendant l'interregne qui suivit la mort de Gregoire XV. Il se commet mille desordres dans Rome depuis la mort d'un Pape jusques à l'élection de son successeur, & la plupart des crimes qu'on commet alors ne sont point punis. La femme fut presente à ce meurtre, & ne s'en émut point: on ne fit nulle recherche contre le meurtrier, ainsi il eut le loisir de faire épouser sa maitresse au valet de chambre de Marc Antoine de Dominis, & d'en partager tranquillement la jouissance avec le nouveau mari; car ce fut un homme qui consentit de bon cœur que son épouse gagnât à cela de quoi entretenir le menage: les frais en furent considerables, & l'homme adultere ne pouvant plus fournir à l'apointement se mit à voler & à (k) tuer. Il aprit que Bzovius avoit son coffre bien garni d'argent, cela lui fit naître l'envie de le voler: sachant donc un jour que

(a) *Apud Teissier élog. to. 1. pag. 264.*

(b) *Pag. 41.*

(c) *Guy Allard Conseiller du Roi, President en l'Election de Grenoble.*

(d) *Nicius Erythræus Pynacoth. 1. p. 198.*

(e) *Ibid. pag. 199.*

(f) *Erythreus venant de dire p. 197. que Hierome Vecchiettus avoit mal parlé de Louïs de Baviere.* Scripserat etiam in eo (*libro*) de Ludovico Imperatore nonnulla quæ Ducis Bavariæ animum offenderant. Legi ego datam ad Hieronymum à Ludovico Cardinali Ludovisio, cum quo fortasse Dux ille questus fuerat, quique tum rerum potiebatur epistolam, in qua ejus vicem dolet qui ea ætate quæ esset ocii in primis cupida tantam in se negotii molem attraxisset.

(g) *Maimbourg, decad. de l'Emp. l. 6. p. m. 620.*

(h) *Il faut dire* Starovolscius.

(i) Captus amore vicinæ mulieris honesto viro nuptæ, multos menses continuos ejus usuram corporis ceperat priusquam id viro suboleret; sed cum palam facta res esset, quod ex improviso domum rediens in lecto recens impressa adulterii vestigia deprehendisset. *Nic. Erythr. p. 200.*

(k) Cum domestici omnes sumptus in ipsum incumberent, nec esset unde faceret, ad rapinas cædesque confugerat. *Ibid.*

Couvent peu d'années après qu'il y fut entré *. Ce fut l'an 1637. Il s'étoit fait beaucoup d'affaires avec les (F) Cordeliers, non seulement par la raison que Mr. Moreri raporte, † mais aussi pour d'autres sujets. Outre ce qu'il a composé sur les Papes en general, il a fait en particulier la vie de Silvestre II. & celle de Paul V. On peut juger du discernement de cet Auteur par les fables qu'il a contées sur la genealogie (G) de ce Silvestre. Les Jesuites ne sont guere plus contens de ses Annales (GΔ) que les Cordeliers.

* *Tiré de Janus Nicius Erythraus Pinacoth. 1. pag. 198. & seq.*

† *C'est-à-dire pour avoir parlé desavantageusement du Docteur subtil Jean Scot.*

Depuis la 1. édition de ce Dictionaire j'ai trouvé dans un éloge de Bzovius les faits suivans. Son

que ce bon Moine n'etoit pas chez lui, il entra par force dans sa chambre après avoir tué le valet, & enleva tout ce qu'il trouva, & le porta chez sa garce. Cela fut bientôt mangé; & comme il ne venoit point de nouvelles provisions, le mari se degoûta de son cocuage volontaire, il conçut de l'aversion pour son collegue, & le defera. La suite fut que ce mechant assassin fut pendu. Je ne m'étonne pas que l'Annaliste effraié du meurtre de son valet, & marri de la perte de son argent, voulût chercher un meilleur asyle dans le Couvent de la Minerve.

(F) *Beaucoup d'affaires avec les Cordeliers.*] Tout le monde sait la jalousie qui a regné si long tems, & qui n'est pas encore éteinte entre l'Ordre de St. François & celui de St. Dominique. On en voit de continuelles marques dans les Annales de Bzovius, par l'affectation qu'il a euë de medire des Franciscains lors que l'occasion s'en est presentée. Il avoit terni la memoire de leur grand Heros le subtil Scot; ils ne purent se taire, ils firent imprimer une apologie; mais un (a) confrere de Bzovius leur repliqua. Outre cette apologie particuliere de Jean Scot, les Cordeliers en publierent une generale à Lion l'an 1627. dont l'Auteur se nomme Dermicius Thadæus. Son livre est intitulé, *Nitela Franciscanæ Religionis & abstersio sordium quibus eam conspurcare tentavit Abr. Bzovius.* Nous allons voir que Wadingus l'Annaliste de l'Ordre de St. François a été un antagoniste perpetuel de Bzovius, pour ce qui regarde les choses où les Franciscains sont interessez, nous l'allons voir, dit-je, dans ces paroles du Pere Maimbourg: *Je sais*, dit-il, (b) *que Bzovius Dominicain, le persecuteur implacable des Manes de ce grand* (c) *Docteur, a dechiré d'une étrange maniere sa memoire, en le traitant d'heresiarque, de corrupteur de la Philosophie, & de la Theologie, & l'accusant d'avoir été l'Auteur de tout le mal que Louis de Baviere a fait à l'Eglise & au Pape; mais je sais bien aussi que Wadingue tres-savant Cordelier, qui le refute fort solidement en tout ce qu'il a dit mal à propos contre les Cordeliers, qu'il n'épargne jamais dans l'occasion, a fait contre lui l'apologie d'Okam dans ses Annales des Freres Mineurs.*

(a) Nicolaus Jansenius, cujus animadversiones & scholia in apologiam nuper editam contra Bzovium de vita & morte Joh. Duns Scoti, extant in calce tomi 15. Annalium Bzovii. *C'est le 3. volume de Bzovius, car le 1. est compté pour le 13. eu égard aux 12. de Baronius.*

(b) *Decadence de l'Empire l.6. p.606. édit. de Hollande.*

(c) *C'est-à-dire d'Okam.*

(G) *Les fables qu'il a contées sur la genealogie de ce Silvestre.*] Je pense que je ferai plaisir à plusieurs de mes lecteurs, si je leur montre un échantillon par lequel ils puissent juger de toute la piece; car il y a une infinité de gens qui aiment mieux qu'on leur dise le caractere d'esprit d'un Ecrivain, que la suite de sa vie. Bzovius s'est fait une affaire & avec raison, de refuter mille fables impertinentes qui ont été debitées sur la naissance de Gilbert Cæsius, nâtif de Guienne, Archevêque de Reims, & puis de Ravenne, & enfin Pape sous le nom de Silvestre II. Mais il ne faloit pas substituer à ces fables la genealogie romanesque dont Bzovius s'est rendu garant. Il veut que son Pape Silvestre soit descendu d'un Roi d'Argos nommé Temenus, & qu'il reste encore en France & en Italie quelques descendans de ce Temenus (d). Il faut savoir que ce Roi d'Argos étoit descendu d'Hercule, & qu'il étoit l'un des chefs des Heraclides dans l'expedition où ils regagnerent le Peloponnese. Or cette expedition est si ancienne qu'elle precede le tems historique, elle apartient au tems fabuleux. Les Chronologues la mettent au tems du Prophete Samuel. Jugez s'il est possible que l'on sache presentement que telle ou telle famille qui subsiste encore, est issuë de ce Temenus. Jugez si un historien judicieux & amateur de l'exactitude, dira jamais qu'un Pape qui a vêcu 1000. ans après JESUS-CHRIST, descend d'Hercule.

(d) *Voiez le Journal des Savans du 8. Août 1678. pag. m. 332. où l'on donne l'extrait de cet Ouvrage de Bzovius sans avertir que ce n'est point la 1. édition. Il avoit été imprimé à Rome in 4. l'an 1629. & puis à la fin du 8. volume des Annales l'an 1641.*

(GΔ) *Les Jesuites ne sont guere plus contens de ses Annales que les Cordeliers.*] Un Apologiste des Jacobins observe, qu'il y a des gens qui veulent qu'une petite note marginale de Bzovius ait été la cause de l'indignation des Jesuites. Il insera dans son 3. volume la prophetie de Ste. Hildegarde, & il mit en marge qu'elle pouvoit être raportée au tems present. Ce fut, dit-on, l'origine de la haine que les Jesuites lui temoignent, & du mepris qu'ils font paroître pour ses Annales. (e) *Hostili animo in Bzovium feruntur ferè omnes Societatis scriptores: causam haud scio; prætextam autem suggessit mihi vir eruditus; quod scilicet Bzovius in suis Annalibus tomo 15. ad annum 1415. parag. 39. inseruerit Prophetiam quandam sanctæ Hildegardis; & ad marginem Bzovius apposuerit hæc verba*, Prophetia quædam S. Hildegardis, quæ ad hæc tempora referri potest; *quasi Bzovius eam Prophetiam Societati addixerit. Hinc dicunt irarum & odii in Bzovium originem fuisse: cum tamen Bzovius Societatis non meminerit, sed tantum, Prophetiam ad hæc tempora retulerit.* Louis Carthier l'un d'eux a traité d'addition de paille, (f) *stramineum additamentum*, cette continuation de Baronius. Un autre Jesuite assûre que ce sont plutôt les Annales des Dominicains, que les Annales de l'Eglise; que Bzovius homme de petit jugement ne peut servir que de mouche à Baronius; qu'il ne fait que raporter avec beaucoup d'étenduë ce qui concerne son Ordre, si ce n'est à l'égard des choses desavantageuses qui ne pouvoient être refutées; qu'il s'écarte de ces endroits-là bien plus muet qu'un poisson, & qu'il se montre d'une diligence extrême quand il s'agit de censurer, & de tourner en ridicule les Franciscains. (g) *Perexigui judicii scriptor, nec tam autor quàm consarcinator, emisit multa volumina continuationis Ecclesiasticæ historiæ post Baronium, cui succedaneam in eo argumento operam navavit; ut objectu contrarii, magis elucesceret Baronii accuratio, juxta Philonis observationem lib.* quis rer. divinar. hæres. *Tomi Bzoviani sunt potiùs annales Dominicanorum, quam Annales Ecclesiastici: Est enim totus in rebus domesticis efferendis, ac dilatandis; nisi cum aliquid ordini probrosum, quod convellere non posset, malis avibus in historiæ seriem incidit. Tunc enim supra piscem tacitus abit. At cum agitur de mordendis & risui omnium exponendis Fratribus Minoribus, probat exquisitè diligentiam. Arripit omnia, sive apertè falsa, ut quod de rabie Scoti morientis exaravit; sive è solis rumoribus inanibus hausta, ut cum F. Berthodum infamat ob inventas bombardas, & aliis sexcentis locis consimilibus.* Le même Ecrivain afirme que Bzovius avoit inseré dans l'un de ses tomes l'histoire du Concile de Trente composée par le Pere Paul, & qu'il ne tint pas à lui que ce volume ne fût imprimé avec cette piece de raport si farcie de venin; mais aiant dejà fait examiner ce tome, aiant dejà obtenu du Maître du Sacré Palais la permission d'imprimer, il lui prit envie de demander à Urbain VIII. un nouvel examinateur. Ce Pape fit d'abord le dificile, mais enfin il commit à cette nouvelle revision le Vicaire general de Citeaux, qui n'eut pas plutôt parcouru quelques feuillets, qu'il fut frapé de l'odeur du poison mortel de Fra-Paolo. Le Pape en fut averti, & nomma encore d'autres commissaires pour l'examen de ce livre. Ceux-ci d'un commun accord condamnerent ce manuscrit, & en colerent toutes les feuilles l'une contre l'autre: (h) *Subiit Abrahamum cupido, novæ recognitionis quærendæ, quam aliquis nominatim à summo Pontifice delectus præstaret. Interpellavit ea de re Urbanum VIII. initio morosum ad concedendam novam recognitionem. D. Hilarion Rancatus Vicarius Generalis Cismontanus Cisterciensium, denique ad id delectus est à Pontifice. Is vix paucis foliis evolutis, putorem operis, & pro suavi odore, autoris exscripti fœtorem illicò odoratus, de morte in olla Pontificem admonuit, à quo alii insuper recognitores sunt adhibiti, de tanta obesitate ad veritatem pronunciaturi. De omnium sententia, factum est Codici Bzoviano, Pauli Suavis pestifera scriptione saginato, ita ut Paulus suavis sub nomine Bzovii edendus esset, si codex Bzovii prodiisset; factum inquam eo est, quod à S. Ephremo olim esse præstitum circa librum hæreticum, retulit Gregorius Nyssenus. Mutuo namque per sanctum sumpto impio volumine, omnia folia interposito glutine simul sunt compacta; ita ut deinceps explicari ac evolvi paginas, ut ad legendum nece[ss]e fuisset, impossibile fuerit.*

(e) *Vincentius Baronius apologet. lib. 4. sect. 3. art. 2. p. 106.*

(f) *Ludovicus Cartherius in expostulationibus apud Vincent. Baronium ibid.*

(g) *Theoph. Raynaudus de immunit. Cyriacorum diatr. 7. pag. 302. Apopompæi.*

(h) *Id. ib. diatr. 5. pag. 294. Apopompæi.*

Le Pere Baron a repondu le mieux qu'il a pu pour son confrere l'Annaliste aux censures de Theophile Raynaud, & l'on peut dire qu'à certains égards son apologie n'est pas mauvaise; mais voici deux points où elle me semble defectueuse. Le premier concerne la prophetie de Ste. Hildegarde: le second concerne l'incorporation du livre du Pere Paul. L'Apologiste (i) repond 1. Que Bzovius sans faire aucune mention des

(i) *Vinc. Baronius ubi supra pag. 106.*

Son aieule paternelle étoit de la famille Szczepanowski qui avoit produit Saint Stanislas Evêque de Cracovie. Thomas Ostola fils de cette Dame, ni Magdeleine Vesicia son épouse n'eurent pas le tems d'élever nôtre Bzovius leur fils, car il n'avoit que 18. mois lors que sa mere mourut, & il perdit son pere bientôt après. Il fut élevé chez son aieule maternelle dans la ville de Prosovitz, & il profita si bien des instructions de β l'un de ses oncles qu'à l'âge de dix ans il savoit écrire en Latin, & composer † en Musique, & faire des vers. Une de ses tantes le fit venir ensuite à Scemin, où quelques François bons Philosophes & bons Humanistes que Stanislas Szafranietz avoit attirez, enseignoient la jeunesse de Pologne. C'étoient des heretiques, mais Bzovius quoi qu'il n'eût encore que 15. ans se preserva de leur venin, & ramena même à la bonne voie quelques-uns de ses camarades. Après cela il fut continuer ses études à Cracovie, & y fit de grans progrés. Il prit l'habit de Dominicain dans la même ville au Couvent de la Trinité, & aiant été envoié en Italie il fit des leçons en Philosophie à Milan, & des leçons en Theologie à Boulogne. Etant retourné en son pais, il prêcha avec l'aplaudissement de l'Auditoire dans Posnanie & dans Cracovie; il enseigna la Philosophie & la Theologie; il fut principal d'un College de son Ordre; il établit une Confrairie du Rosaire; il consacra une chapelle à l'Image de Ste. Marie la grande qu'il avoit aportée de Rome à Cracovie; il enrichit d'une infinité de livres la Bibliotheque du Couvent des Dominicains; il pacifia la Pologne; il inspira aux mecontens la moderation qui leur étoit necessaire; il fit bâtir dans Varsovie l'Eglise de St. Hyacinthe qui est la premiere que ce Saint ait euë en Pologne; il fonda dans la même ville un Couvent de Dominicains sous le titre de St. Hyacinthe; il procura à ce nouveau Monastere toutes sortes de commoditez, & à ce Saint-là * l'introduction dans le Missel & dans le Breviaire; il recouvra les Monasteres de Silesie qui depuis 20. ans avoient été detachez de la Province de Pologne; il fit mettre en lieu de sûreté les reliques de St. Cesłaus Odrovasius; il fut commis par ses superieurs à rediger en meilleure forme les Constitutions des Dominicains; & il publia un très-grand nombre de Sermons, & d'autres Ecrits ‡. L'un de ses Ouvrages lui prepara le chemin à la succession de Baronius, ce fut l'abregé de l'Histoire Ecclesiastique qu'il tira principalement des Annales de ce Cardinal. Il en montra le manuscrit à quelques personnes qui non seulement l'exhorterent à le publier, mais aussi à entreprendre la suite de cette histoire jusques à son tems. Il étoit alors à Rome chez Virginio Ursini Duc de Bracciano qui l'avoit fait son Bibliothecaire ‡. La deference qu'il eut pour l'exhortation dont j'ai parlé fit éclore dans la suite le gros Ouvrage de la continuation de Baronius. La lettre que le Roi de Pologne (*H*) écrivit au Pape l'an 1633. fait beaucoup d'honneur à nôtre Dominicain.

β Ab Laurentio avunculo didicit. *Starovolsc. ubi infra.*

† Musicos modulos componere, versus patrios & Latinos pangere. *Id. ib.*

* Ejusdem Divi Hyacinthi memoriam & cultum in fastos Ecclesiæ (Breviarium & Missale vocant) reponi apud Urbanum VIII. Pont. Max. procuravit. *Id. ibid.*

‡ *Tiré de Simon Starovolscius*, in scriptorum Poloniæ illustrium centuria, *à la tête du 8. volume des Annales de Bzovius imprimé à Cologne l'an 1641. Ce que je remarque à cause que dans mon édition de ce traité de Starovolscius qui est celle de Francfort 1625. il n'y a presque aucun fait touchant la vie de ce Jacobin.*

‡ *Tiré de la preface du 1. tome des Annales de Bzovius.*

des Jesuites, a dit seulement que la prophetie de Ste. (*a*) Hildegarde peut être apliquée à ce tems-ci. 2. Qu'il ne sauroit croire que cet Annaliste ait voulu transporter dans ses Annales l'Ouvrage de Fra-Paolo; & voici les raisons qu'il donne de son incredulité. Bzovius n'ignoroit pas que cet Ouvrage avoit été publié par Marc Antoine de Dominis Archevêque apostat, dont l'infamie ne lui pouvoit point être inconuë: c'étoit un Ouvrage condamné, il n'est donc point croiable que Bzovius l'ait voulu mettre dans ses Annales. Cette histoire choque si souvent l'Eglise de Rome & les Papes, que Bzovius n'a pu être assez aveugle pour ne pas voir le poison qui en sort de toutes parts. (*b*) *Tot ac tanta sunt in ea historia contra summos Pontifices, contra Romanam Ecclesiam, ut non potuerit Bzovius ita caecutire quin venenum quod undequaque erumpit non annotaret.* Il conclut par dire qu'au pis aller la precaution de l'Annaliste doit être loüée. Il demanda une nouvelle revision de son écrit, afin que le mal qui pouvoit s'y être glissé par sa negligence, ne demeurât point sans remede. Tout cela est fort foible; car en 1. lieu l'on ne pouvoit point se faire le moindre merite de ce que la note marginale ne nomme personne, car la malignite de Bzovius ne laisse pas de paroitre en son entier; il savoit assez que les ennemis des Jesuites leur apliquoient la prediction de Ste. Hildegarde. Il s'expliquoit donc sufisamment, & il n'eût pu specifier les Jesuites sans s'exposer à de fâcheuses afaires, & à des procés en forme devant les Tribunaux du Pape. Je dis en 2. lieu que Theophile Raynaud aiant avancé une accusation accompagnée de circonstances de fait, il est presque inutile de la combatre par des raisons de vraisemblance. On s'en peut contenter, on en peut demeurer-là contre des accusateurs qui n'alleguent que de ces sortes de preuves; mais lors qu'ils alleguent des temoins, & qu'ils marquent les circonstances du tems & les qualitez des persones, il est necessaire de recourir à quelques preuves de fait, & de detruire par là le temoignage qu'ils citent. L'accusateur avoit soutenu qu'Urbain VIII. avoit commis à la revision du livre de Bzovius Dom Hilarion Rancato, il avoit en quelque façon marqué le domicile de ce Commissaire. Il faloit donc que les Jacobins prouvassent que ce Religieux n'avoit jamais eu cet emploi, ou n'avoit jamais fait au Pape le raport dont il s'agit. Il y avoit encore beaucoup de gens en Italie qui avoient conu Dom Hilarion Rancato, qui lui avoient parlé, qui pouvoient montrer de ses papiers &c. C'est une forte presomption en faveur du Pere Theophile, que de voir que le defenseur de Bzovius n'allegue aucune sorte de temoignage de ces gens-là, car cela montre que les Jacobins n'ont osé faire des enquêtes, ou publier ce que leurs informations leur avoient apris. Une deposition negative pouvoit être de quelque usage; que par exemple un ami de ce Dom Hilarion depose que lui aiant oui dire plusieurs faits curieux touchant l'examen des livres, leur aprobation, la defense, ou la permission d'imprimer, & cela dans des conversations de confidence où certaines particularitez qui concernoient Bzovius s'étoient mêlées, il se souvenoit très-bien qu'il ne lui avoit jamais oui rien dire de la pretendue insertion de Fra-Paolo; qu'un ami, dis-je, de ce Dom Hilarion depose cela, c'est un coup plus rude à l'accusateur, que de repeter deux ou trois fois *il n'y a point d'aparence, il n'est pas croiable* &c. J'avouë qu'il est dificile de croire que Bzovius ait ignoré que cette histoire du Concile de Trente ne plaisoit pas à la Cour de Rome, mais au fond cela n'est pas impossible, & l'on nous allegue des faits qui prouvent qu'il ignoroit cette verité. Un Ecrivain comme lui avoit besoin qu'on lui indiquât beaucoup de choses, & n'avoit pas le tems de les lire toutes; s'il eût bien examiné tout ce qu'il donnoit aux Imprimeurs, il n'eût pas pu enfanter des *in folio* avec tant de diligence. Il est sûr qu'il a inseré dans ses Annales quelques traitez que d'autres avoient publiez. Il en usa de la sorte à l'egard de l'*Amedeus pacificus* du Pere Monod. (*c*) *Hunc Commentarium pene ad verbum descripsit, & ad calcem voluminis sui 17. Annalium Ecclesiasticorum adjecit Abrahamus Bzovius, ut quæ de Felice parum rei consentanea scripserat, castigaret.*

(*H*) *La lettre que le Roi de Pologne . . . . . . fait beaucoup d'honneur à nôtre Dominicain.*] Elle a été imprimée dans (*d*) l'éloge que Starovolscius a consacré à la gloire de Bzovius. Le Roi suplie très-humblement Urbain VIII. de laisser revenir en Pologne ce bon vieillard, qu'il souhaite d'emploier à la composition de l'histoire des choses qui s'étoient passées depuis peu. Il declare qu'il s'estimera très-redevable à Sa Sainteté si elle lui accorde cette faveur qu'il lui demande instamment. *Certus sum*, dit-il, *id Sanctitatem Vestram enixa petitioni meæ daturam, ut vir mihi cumprimis charus, ad natale solum . . . . redeat . . . . . quod ego inter infinita Sanctit. Vestræ erga me benevolentia argumenta, non postremo loco reponam, quando virum tam paterna quam mea gloria studiosum propinquius complecti, & consuetudine illius atque lucubrationis frui licebit.*

(*a*) *Vinc. Baronius ubi supra sect. 1. art. 2. paragr. 3. pag. 24.*

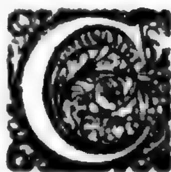
(*b*) *Id. ib.*

(*c*) *Sotuel, Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 684.*

(*d*) *Je l'ai vu au devant du 8. tome des Annales de Bzovius.*

CAYET

C.



AYET * (PIERRE VICTOR PALMA) premiérement (A) Ministre de l'Eglise Reformée, & puis Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, doit être compté parmi les hommes savans : mais il courut des bruits tout-à-fait étranges contre sa reputation ; car non seulement on l'accusa d'avoir (B) fait l'apologie des bordels, mais aussi de s'être (C) donné au Diable. Aiant été deposé du ministere par un Synode, il se fit Catholique l'an 1595. & comme il étoit

(A) *Premierement Ministre de l'Eglise Reformée.*] Une lettre (a) dont je parlerai dans la derniere remarque m'aprend qu'il etoit *natif de Montrichart* (b) *en Touraine, d'une maison fort povre*, & qu'en *son jeune age* il fut *entretenu aux escholes d'humanité par un Gentilhomme d'honneur*, qu'y *ayant fait fruit ceux de la religion prenans de lui quelque esperance, lui departirent les moyens pour estudier* en Theologie, & le firent Ministre ; qu'environ l'an 1582. ils le donnerent à l'Eglise de Poitiers à Montreuil-Bonnin ; & que comme il trouva *commodité d'entrer en la maison du Roi il quitta son Eglise, se mit à la suite de la Cour*, & fut donné à Madame Catherine sœur de Henri IV. pour l'instruire & la confirmer en sa religion.

JOIGNEZ à cela le narré qu'on trouve à la page 268. des remarques sur la confession Catholique de Sanci à l'édition de l'an 1699. „ Pierre Cayet, de „ Montrichard en Touraine, né de parens fort pau„ vres, & qui avec leur fils avoient embrassé la Ré„ formation, (1) avoit en sa jeunesse étudié à Gené„ ve, dez lequel temps, Calvin, dont il étoit Domes„ tique, predit au pére de cét homme que son en„ fant *seroit un jour une Peste en l'Eglise, & qu'il feroit la guerre à Dieu* : (2) cependant, s'étant ren„ du habile homme, sur tout dans les Langues Orien„ tales, il fut d'abord Ministre à Poitiers, ensuite „ prés de là chez M. de la Noüe (3) à Monstreuil „ Bonnin, & donna déjà dans ces deux lieux de „ grandes marques d'ambition & de légereté d'esprit : „ de là il fut fait Ministre de Madame sœur du Roi „ Henri le Grand. „

(B) *D'avoir fait l'apologie des bordels.*] D'Aubigné le soutient en divers endroits de ses Ouvrages : voici les paroles qu'il a mises dans la bouche de Sancy : „ (c) Nous n'eussions point tenu entre les pechez la „ simple fornication, ni l'adultere par amour, sui„ vant le cahier de Cahyer en son docte livre du re„ tablissement des Bourdeaux, & sa docte dispute „ sur le 7. commandement. . . . Ce 7. commande„ ment qui est *non mœchaberis*, defend seulement „ le peché des enfans d'Onan, car *μοιχεύειν* derive „ selon cette Theologie moderne *ἀπὸ τῦ μοιχὸς* & „ *χέειν quod est humidum fundere.* „ Les vers qui sont à la fin du même livre (d) sont encore plus terribles.

Cahier voulut loger les putains en franchise,
Canoniser pour saints les verolez perclus :
Nostre Eglise le prit quand vous n'en vouliez plus,
Catholique il poursuit encor son entreprise :
La paillarde le voit martir pour les Bordeaux,
L'Advocat des putains, Sindic des Maquereaux.
Elle ouvre ses genoux, l'acole tres-humaine,
Honteux, banni, puant, verolé, ladre vert.
Huguenots, confessez que l'Eglise Romaine
Tient son giron paillard à tous venans ouvert.

Ce que l'on va dire doit avoir plus d'autorité, puis qu'on le trouve non pas dans un écrit satirique, mais dans une Histoire. (e) *Avint aussi que Cayer travaillant à la Magie quelque temps apres fut deposé, estant aussi accusé d'avoir composé deux livres, l'un pour prouver que par le sixiesme commandement, la fornication, ni l'adultere n'estoient point defendus : mais seulement le peché d'Onan ; l'autre estoit pour prouver la necessité de restablir par tout les bordeaux. Là-dessus estant dejetté, il passa en l'autre religion : où il fut bien venu de la Sorbonne : mais des Jesuites assez mal.*

L'AUTEUR des notes sur la Confession de Sanci observe que *d'Aubigné se trompe, &* que *toutes ces belles Maximes attribuées à Cayet estoient couchées dans un seul Ecrit intitulé* ; Discours contenant le remede contre les dissolutions publiques, presenté à Mrs. du Parlement (f).

(C) *Mais aussi de s'estre donné au Diable.*] Theodore Tronchin Professeur en Theologie à Geneve, & l'un des Peres du Synode de Dordrecht, parle ainsi dans l'un (g) de ses livres ; *Pierre Cayer entre autres faits pour lesquels il fut deposé du St. Ministere, fut accusé par tesmoins dignes de foy d'avoir communication avec les Demons. Apres qu'il fut deposé, au lieu de se recognoistre, il alla de mal en pis, & se revolta de la vraye religion. En suite il fut tellement abandonné de Dieu, qu'il contracta avec Satan sous le nom de Terrier Prince des Esprits sousterrains, se donna à lui corps & ame à present & a jamais, a condition que lui promist ledit Esprit qu'il le rendroit heureux és disputes contre ceux de la Religion, & le rendroit accomply en la cognoissance des langues. Ce contract signé de sang fut trouvé apres sa mort, & a esté veu par plusieurs des gens du Roi.* Mr. Colomiés qui a cité ces paroles (h) me fournit un autre passage : le voici. „ (i) Les „ plaintes contre le Sieur Cayer estoient qu'il avoit „ quitté l'Eglise de Poitiers qui luy avoit esté ordon„ née, pour se fourrer par mauvais moyens, pre„ mierement en celle du Roy, & depuis en celle de „ Madame : qu'il s'addonnoit tellement aux Sciences „ curieuses, qu'on l'appelloit ordinairement Petrus „ Magus, & qu'il s'estoit porté peu honnestement à „ l'endroit d'une Damoiselle. „ Je m'étonne que Montigny ne dise rien des deux livres qui furent selon d'Aubigné l'une des premieres causes de la deposition de Cayet. (k) *Le chassastes vous pour la magie ?* c'est la demande de Fæneste, & voici ce qu'on repond, *Il ne fut au commencement accusé que de deux livres, l'un par lequel il soustenoit que la fornication ni l'adultere n'estoient point le peché deffendu par le septiéme commandement, mais qu'il deffend seulement τὸ μοῖχον χέειν, voulant toucher le peché d'Onam, & là-dessus eut la sacrée societé pour ennemie : l'autre livre estoit de restablir les bourdeaux : mais sur son procés intervint l'accusation de la magie, & nous eusmes les livres qu'il avoit écrits au Tiel Chauvin de tout cela.* Dans le même Ouvrage d'Aubigné conte plaisamment une avanture de son Baron. Voici ce que c'est ; Cayer (l) „ m'a monstré de libres de magie compou„ sez par lui de dus pieds de haut ; il m'a fait boir „ dans une couque d'uf où il faiset lou petit home „ abec des germes, des Mandragores, de la soie cra„ mausie & un fu lent pour parbenir à des choses que „ je ne bus pas dire, il m'a monstrai les images de „ cire qu'il faisoit fondre tout vellement pour echauf„ fer le qur de la galande, & celles qu'il vlessoit d'u„ ne petite fleche pour faire perir un Prince à cent „ lieuës de là. „ Cela peut passer pour une plaisanterie, mais ce qui suit est raconté comme un fait certain, & serieusement circonstancié. „ (m) L'Escritu„ re nous apprend qu'il y a des enchanteurs & des „ sorciers : les premiers rares, tesmoin qu'un Duc „ de Savoye a dépendu cent mille escus à en cher„ cher, les autres trop frequens, au nombre desquels „ je mets Cayer, qui s'estoit donné au diable par ce„ dule signée de sa main, stipulée de la main de l'ac„ quereur : vous avez ouï dire son horrible mort, „ mais j'ai vu entre les mains de Monsieur Gilot la „ piece originaire, lors que la Cour deliberoit pour „ faire brusler son corps ou le pendre à Monfaucon „ les pieds en haut, mais on trouva des Seigneurs & „ des Dames de si haute estoffe qui participoient à „ ses horreurs, qu'on estouffa cette ordure comme „ on fait aujourd'hui d'autres, qu'on estime estre plus „ seur de faire pourrir en nostre sein que de les met„ tre hors en evidence, & là le pareitre n'est pas à „ propos. „ Il est un peu étonnant que d'Aubigné si bien instruit sur cette matiere, ait ignoré le meilleur du conte. Il n'a point su que le Diable emporta Cayet en corps & en ame, & que pour tromper ceux qui porterent le cercueil le jour de l'enterrement, il falut y mettre des pierres au lieu du cadavre de Cayet dont le Diable s'étoit saisi. *Maresius t. 2. contra Tirinum pag. 434. ait Vict. Cahierum qui superiori sæculo vixit, ex Ministro Reformatæ Ecclesiæ Sorbonistam, Kabalistam & Magum factum, ejusque corpus à Diabolo ablatum esse, ut lapides vice illius ejus loculo condendi fuerint.* Voilà ce qu'on trouve dans la Bibliotheque du Sieur Konig sous le mot *Cahierus.* (n)

Je me crois obligé de dire que je n'ai rien trouvé sur

* *En Latin* Cajetus, *ou* Cajetanus.

(a) *Elle est dans le 6. volume des Memoires de la Ligue pag. 343. & suivant.*

(b) *Prenez donc garde que le surnom* Navarrus *qu'on lui donne dans la* Gallia Orientalis *pag. 144. & dans la Bibliotheque de Konig p. 151. signifie seulement qu'il étoit Docteur en Theologie de la Maison de Navarre.*

(1) *Voyez à la p. 201. des Poësies Latines de M. de Beze, édit. in 4. de Geneve en 1597. l'Epigramme de Beze sur la revolte de Cayet.*

(2) *Avis aux Fideles sur l'Apostasie de M. Pierre Cayet. Edit. de 1596. p. 7.*

(3) *Vie de M. de la Noüe pag. 203. sur l'an 1576.*

(c) *Confession Catholique de Sancy l. 2. chap. 2. pag. 392. édit. d'Amst. 1693. Voiez aussi le Baron de Fæneste l. 2. ch. 12.*

(d) *Pag. m. 446.*

(e) *D'Aubigné, Histoire Univers. t. 3. l. 4. chap. 11. p. m. 502. ad annum 1595.*

(f) *Notes sur la Conf. de Sancy pag. 53. édit. 1699.*

(g) *Preface sur la defense de nos versions 1620.*

(h) *Colomes. in Gallia Orientali, pag. 145.*

(i) *Id. ib. pag. 144.* Ex libello cui titulus *Avertissement sur la deposition du Sieur Cayer du St. Ministere, & sur sa revolte,* Autore Fr. Loberano Domino de Montigny, Parisiensi quondam Ecclesiaste, *pag. 5.*

(k) *Baron de Fæneste, l. 2. ch. 12. pag. m. 81.*

(l) *Ibid. pag. 79.*

(m) *Ibid. pag. 80.*

(n) *Remarquez que Konig pour n'avoir point su le veritable nom de Cayet, a cru que* Victor Cahierus *&* Petrus Victor Cajetanus, *&* Petrus Victor Palma Cajetanus *étoient trois personnes differentes. Dans le Journal d'Oxford on donne* Victor *pour le veritable nom de Cayet, & ce n'étoit que son nom de Comprimation.*

* Launoius, histor. Gymnas. Navarr. pag. 791.

étoit conu (D) du Roi Henri IV. il fut gratifié peu-après (DΔ) de la charge de Lecteur Roial aux langues Orientales. Il fut promu au Doctorat en Theologie * l'an 1600. Il composa divers livres (E) contre ceux qu'il avoit quittez, où il se (F) plaignit entre autres choses de leurs satires; & il entra en conference verbale avec le celebre Du Moulin. Cette conference dura plusieurs (G) jours, & selon la coutume il en parut des relations fort differentes. Cayet eut aussi

sur ces étranges & abominables accusations dans les Ecrivains Catholiques, hormis ces paroles de Leon Allatius: (a) *His quam simillima inter quotidianos congressus quibus utor familiarissimis, ab omnis honestioris eruditionis Mysta Gabriele* (b) *Naudæo de Univer. Palma Cajetano, & Constantino Chymista frequenter audivi.* Il venoit de raporter quelques histoires touchant l'invocation des Demons, & il ajoûte que son bon ami Gabriel Naudé lui contoit souvent de pareilles choses de Victor Palma Cayet. Mais il faut observer deux choses, l'une qu'il ne paroît point que Naudé ait jamais cru ce que l'on conte des Sorciers & des Magiciens, l'autre qu'aiant eu occasion dans ses Ouvrages de parler de Victor Cayet par raport à ces matieres, il n'a rien dit qui le chargeât de Magie. Lisez son Dialogue de Malcurat vous y trouverez: (c) S. *O le Diable emporte de toy ou de moy celuy qui en a jamais entendu parler.* M. *Il nous emporteroit tous deux à ce conte là.* S. *Au moins ne feroit-ce pas comme il fit le Docteur* Fauste *& son serviteur, car je n'aurois garde de te prendre par les pieds.* M. *Tu me parles d'un homme imaginaire, d'une Chimere des Allemans que ce grand Docteur* Petrus Victor Palma Caietanus, *ou plustost* Caillette, credulum illud animal & stultum, *nous a traduit en François comme il l'avoit desjà esté en Anglois*, adeo *omnia* (1) *si nescis loca sunt plenissima nugis. Quarum tota cohors, est inimica mihi.* Joignez à tout ceci une chose qu'on dira dans la remarque G.

(a) De Patria Homeri p. 5.

(b) Lisez Naudæo de Victore Palma.

(c) Pag. 519. 520. La lettre S. signifie Saint Ange Libraire, l'un des interlocuteurs. La lettre M signifie Malcurat Imprimeur, l'autre interlocuteur.

Notez que par l'épitre dedicatoire du livre dont Gabriel Naudé vient de se moquer, & qui est signée V. P. C. on jugeroit que le zéle de nôtre Cayet contre la magie étoit merveilleux. Voions aussi le titre entier de sa version. *L'histoire prodigieuse & lamentable du Docteur Fauste: avec sa mort espouvantable. Là où est monstré combien est miserable la curiosité des illusions, & impostures de l'Esprit malin: Ensemble la corruption de Satan par luy-mesme, estans contraint de dire la verité.* Je me sers de la 3. édition qui est de Roüen 1604. in 12.

(1) Sarisberiens. in Enthetico.

(D) *Il étoit conu du Roi Henri IV.*] Il l'avoit presque toûjours suivi depuis qu'il fut mis auprès de lui avec le Sieur de la Gaucherie, qui fut precepteur de ce Prince. Ce sont les paroles du Sieur Maimbourg dans la preface de l'histoire de la Ligue.

(DΔ) *Il fut gratifié peu-après de la charge de Lecteur Roial aux langues Orientales.*] Il est ainsi qualifié dans le privilege qu'on lui accorda pour ses Ouvrages de Controverse le 15. de Juin 1596. & l'on trouve ces paroles à la page 62. d'un livre (d) qu'il publia l'an 1597. *Je ne blasme pas l'estude des langues Hebraique & Chaldaique & autres: tant s'en faut, j'en fay profession graces à Dieu, pour le service de Dieu & de l'Eglise sous le bon plaisir du Roi tres-Chretien notre Sire.* Il y a donc une faute dans l'endroit où Mr. de Launoi (e) assûre que Cayet obtint cette charge l'an 1599. Je suis redevable de cette decouverte à l'Auteur des notes sur la confession de Sanci. Mais je dois dire que Jaques du Breul observe (f) que nôtre Cayet succeda à François Jourdain Lecteur & Professeur du Roi en langue Hebraique, decedé au mois de Septembre 1599. Accordons ces choses en suposant qu'il avoit ce titre en 1596. & qu'il faisoit même des leçons, mais que la place n'étant pas encore vacante, il n'y fut promu & installé proprement parlant qu'après la mort de Jourdain en 1599.

(d) Intitulé Instance de la reünion en l'Eglise Cath. Apost. & Rom.

(e) Laun. histor. Gymn. Navarr. pag. 791.

(f) Du Breul Antiq. de Paris pag. m. 567.

(E) *Il composa divers livres contre ceux qu'il avoit quittez.*] Vous en trouverez le catalogue dans l'histoire du (g) College de Navarre. Je ne raporte ici que le titre du premier qui paroît dans cette liste; *Remonstrance Chrestienne & tres-utile à Messieurs de la Noblesse de France qui ne sont point de l'Eglise Catholique. A Paris* 1596. Mr. de Launoi (h) remarque qu'on trouve dans cet écrit la lettre que l'Auteur avoit reçuë de Clement VIII. & plusieurs choses qui regardent l'origine & le progrés des Huguenots. Lors que Cayet publia ce livre il étoit logé au même lieu où Postel étoit decedé, car il date de l'Abbaie de St. Martin des Champs *son admonition à Mrs. du Tiers Etat qui ne sont de la Religion Romaine.* Cette admonition fut imprimée l'an 1596. C'est ce que vous trouverez dans les remarques (i) sur la Confession Catholique de Sancy, à l'endroit où l'on commente ces paroles de la preface: *Ils devoient pour le moins retenir* Sponde *par une honneste prison en l'Abbaye de Saint Mathurin comme autrefois Postel & maintenant Cahier, doctes & fols.* Ceci nous peut rendre fort suspect d'une autre meprise Mr. de Launoi, car il assûre que Cayet logeoit déja au College de Navarre lors que le Pape Clement VIII. lui écrivit une lettre datée du 20. de Mars 1596. (k) *Quo tempore data sunt hæ litteræ jam Cajetus . . . in Navarræ Collegium secesserat.* Je ne sai dans quel livre de Controverse ce proselyte (l) raporte 74. propositions de Jean Hus contraires à la doctrine de Jean Calvin. Je ne trouve point dans la liste de Launoi le livre que Pierre Cayet publia sur les motifs de sa conversion, (m) auquel le Ministre Rotan fit une belle reponse l'an 1596.

(g) Pag. 792.

(h) Ibid.

(i) Imprimées à Amsterdam 1693. pag. 458.

(k) Laun. ubi supra pag. 790.

(l) Voiez la Theomachia Calvinistica de Feuardent t. 2. l. 13. chap. 8. pag. 178. édit. in 4. de Cologne 1619.

(m) Remarques sur la Confession de Sancy, pag. 523.

(F) *Il se plaignit entre autres choses de leurs satires.*] Il renouvella ses plaintes dans sa Chronologie novenaire. Il dit qu'on avoit publié plusieurs reponses aux causes de sa conversion, & que celui qui a recueilli les Memoires de la Ligue y a inseré l'une de ces reponses, sans y mettre ce que lui Cayet repliqua. Il traite d'imposture ce qu'on avoit dit de ses amours pour une Dame (n) de Bearn; il observe qu'aucun de ceux qui semerent ces medisances ne se nomma, & qu'ainsi *il n'a sceu jamais à qui s'addresser en particulier.* Il ajoûte qu'on n'a jamais repondu à ses justifications touchant le livre *de l'establissement des Bordeaux.* Il soutient qu'il n'en etoit pas l'Auteur, & que R. Etienne étoit demeuré d'accord d'avoir promis de n'en montrer le manuscrit a personne. Il dit aussi que ce n'étoit point cela qui affligeoit les Ministres, mais le *Consilium pium de componendo religionis dissidio*, dont ils savoient qu'il avoit distribué plusieurs copies. *Du depuis*, continuë-t-il, *ils publierent que je me voulois faire Catholique, & que le Roi m'avoit donné pour ce faire une Abbaye auprès de la Rochelle . . . & il se trouvera que jusqu'à present qui est l'an 1607 . . . je n'ai aucune Abbaye ni Benefice* (o). Il y a beaucoup de moderation dans cet endroit de son histoire; Mr. Maimbourg s'est autrement échauffé pour lui. *Cela*, dit-il (p), c'est-à-dire la conversion de Cayet soutenuë de raisons, & imitée par beaucoup de gens, (1) *mit en si mauvaise humeur ses anciens Confreres les Ministres, qu'ils se déchaisnerent furieusement contre lui. Ils le chargerent d'une infinité d'injures, & taschérent de le noircir par mille horribles calomnies, dont ils ont rempli entre autres libelles celui qu'ils ont mis parmi les* (2) *Memoires de la Ligue, en dissimulant, par une insigne lacheté les réponses solides & convaincantes qu'il y avoit faites: ce qui suffit pour decouvrir la fausseté de tout ce qu'ils ont écrit pour le diffamer selon le genie de leur Heresie. Car de tous les Heretiques, il n'en est point qui ayent esté plus cruels & plus médisans que les Calvinistes, & qui se soient vengez de leurs pretendus ennemis plus barbarement par les armes, & par les voyes de fait quand ils en ont eû le pouvoir, & plus impudemment par la plume & par les libelles quand ils n'ont pû faire autre chose, en dechirant par toutes sortes d'injures & d'impostures ceux qui se sont declarez contre leur parti.* C'est trop s'emporter; il y avoit moien de se plaindre plus modestement de ce qu'on auroit repeté les mêmes satires, sans rien repondre aux apologies de l'accusé. Voiez la remarque M. L'Auteur des notes sur la confession de Sanci vous donnera (q) le titre de plusieurs pieces qui furent publiées contre Cayet peu après son changement.

(n) La Baronne d'Aros.

(o) Chronologie novenaire l. 7. ad ann. 1595. feuill 545. verso 546. 547.

(p) Maimb. preface de l'histoire de la Ligue.

(1) Lettre d'un Gentilhomme Cathol. à ses fieus ann. 1595.

(2) Mem. de la Ligue, tom. 6. pag. 343. Cayet, 3. 3. f. 545.

(q) A la page 97. de l'edit. 1699.

(G) *Cette conference dura plusieurs jours.*] On voit dans la (r) vie de Du Moulin qu'il fut provoqué à cette dispute par Cayer; qu'il n'y mena point de second, encore que Cayer eût pris avec lui deux Carmes; qu'ils disputerent 15. jours de suite; qu'au bout de 8. jours la Sorbonne reprit aigrement Cayer de ce qu'il defendoit mal la cause, & qu'il souffroit que son adversaire aprofondît les questions plus que l'interêt des Catholiques ne le demandoit; que l'Evêque de Paris fit defense au même Cayer de signer les Actes de la conference; que depuis ce tems-là Cayer disputa timidement, & declara plusieurs fois qu'il disputoit sans aucune commission publique; que la Sorbonne fut en Corps trouver Mr. l'Avocat General, pour lui dire que si l'on n'arrêtoit cette dispute par la voie de l'autorité, il étoit à craindre qu'elle ne causât quelque sedition; qu'on ne sait point ce qui fut ordonné par les Magistrats, mais que Du Moulin se rendant au lieu de la conference trouva la porte

(r) Elle est dans le volume que le Docteur Bats (en Latin Batesius) publia à Londres l'an 1681. sous le titre de Vitæ selectorum aliquot virorum qui doctrina, dignitate, aut pietate inclaruere. Voiez y la page 703.

aussi le titre de Chronologue, & composa quelques (*H*) histoires. Depuis qu'il eut embrassé le Catholicisme, б il demeura presque † toûjours au College de Navarre à Paris. Il y mourut le 22. de Juillet 1610. & fut enterré à St. Victor ‡. Il s'étoit amusé à la pierre (*I*) philosophale. Si ce qu'on (*K*) dit de lui touchant le dessein que le Comte de Soissons avoit d'épouser Madame Catherine sœur de Henri IV. est vrai, on peut être sûr que sa conduite a été quelquefois très-bonne. C'est une chose bien singuliere que pendant que les uns disent ↓ que le Diable le tua, & que le Parlement de Paris eut envie de le jetter à la voirie, d'autres soutiennent qu'il fut toûjours un homme de (*L*) bien depuis son abjuration. Scaliger n'a point medit des mœurs de ce personnage, & je m'en étonne; auroit-il oublié les crimes qu'on imputoit à Cayet? ou auroit-il douté de ces crimes? Quoi qu'il en soit il se contente de dire ceci; * *Cabier estant Ministre faisoit mieux ses presches lors qu'il estoit moins preparé, & quand il se donnoit beaucoup de peine il ne faisoit rien qui vaille.* Prenez garde qu'il le nomme *Cabier*. Il y a très-peu d'Auteurs (*L*Δ) qui n'aient fait cette faute. Je n'ai pu trouver aucun des Ecrits que Cayet mit en lumiere, pour repondre aux accu-

б *Laun. histor. Gymn. Navar. pag. 790.*

† *Nous disons dans la remarque E qu'il demeura quelque tems à St. Mathurin.*

‡ *Laun. ib. p. 792. du Breul à la page 567. des antiquitez de Paris assûre qu'il mourut le Juillet 21. de feste de St. Victor.*

↓ *Voiez la remarque C & G.*

* *Scaligerana pag. m. 40.*

porte fermée; qu'on l'ouvrit peu après à Cayer; qu'après que Du Moulin fut entré, on donna au maître de la maison une lettre qui lui aprenoit qu'il feroit bien de ne plus recevoir chez lui les disputans, & que s'il continuoit de le faire il seroit mis en prison; sur quoi on desespera de trouver un autre logis; que Cayer sommé de signer les Actes n'en voulut rien faire, & se retira en disant à Du Moulin, *vous entendrez (a) parler de moi une autrefois*; qu'il ne parla plus de renouveller la conference; qu'au bout de quelques (*b*) années on aprit la trop veritable & infame histoire de sa mort, c'est que le Diable l'avoit tué, & qu'on trouva le contrat qu'il avoit passé avec le Diable Terrier; & qu'Archibauld Adair Evêque Ecossois, temoin de tout ce qui s'étoit passé de part & d'autre pendant le cours de cette dispute, en publia une relation exacte. Matthias Zimmermann a fait une faute sur la conclusion de ce recit. C'est dans la page 320. de son *Florilegium Philologico-historicum*, imprimé à Misne l'an 1687. Voici comme il parle: *Cayetus … tergum obvertens dixit :* Tu de me alias audies, *sed nihil de iteranda disputatione auditum, vere* ENIM *à Diabolo necatus, & membrana inventa quibus cum dæmone Terrier fœdus percusserat.* Cet ENIM est une falsification de l'histoire de Du Moulin, car l'Auteur de cette histoire n'a point dit, & n'a point voulu ou dû dire que Cayer ne parla plus de dispute: à cause que le Diable le tua. Cayet publia trois Ecrits sur cette dispute. 1. *Le sommaire veritable des questions proposées en l'entrevuë avenuë entre le Docteur Pierre Victor Cajet & le Ministre du Moulin. Ensemble la reponse à l'escrit calomnieux publié par Du Moulin.* 2. *Les Actes de l'entrevuë dite conference avec le Ministre du Moulin.* 3. *La defense & Arrest de la verite contre Archibaud Adair Ecossois* (*c*).

(*a*) *Tu de me alias audies.*

(*b*) *Cette conference fut tenuë l'an 1602. & Cayet mourut l'an 1610.*

(*c*) *Launoius ubi supra pag. 792.*

N'OUBLIONS pas le livre que Cayet fit imprimer contre du Moulin l'an 1603. & qu'il intitula, *La fournaise ardente & le four de reverbere pour evaporer les pretendues eaux de Siloë, & pour corroborer le feu du purgatoire.* Ce Ministre dans une nouvelle edition de ses *Eaux de Siloë* remarque, que l'aprobation que la Sorbonne avoit donnée au livre de Cayer *n'empescha pas que les Jesuites ne le fissent vesperiser & traiter rudement, & ne le decriassent par les prones en sorte qu'il en fut flêtri pour jamais* (*d*).

(*d*) *Notes sur la Conf. de Sanci pag. 98. édit. 1699.*

(*H*) *Il composa quelques histoires.*] La vraye narration de la guerre d'entre les Turcs & les Chrestiens d'Hongrie depuis le mois de Septembre 1597. jusques au printemps de l'année 1598. à Paris 1598. Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les Rois de France & d'Espagne … depuis le commencement de l'an 1598. jusques à la fin de l'an 1604. Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le regne de Henri IV … depuis le commencement de son regne l'an 1589. jusques à la paix faite à Vervins en Juin 1598. (*e*). Les 4. lettres P. V. P. C. qu'il met au bas de ses épitres Dedicatoires signifient *Pierre Victor Palma Cayet.* Mr. de Launoi n'a point su que cet Ecrivain publia en 1600. *appendix ad Chronologiam Genebrardi.* Antoine de Laval a parlé de cet Ouvrage avec éloge: *Pour voir l'histoire universelle en un corps*, dit-il (*f*), *je conseillerois volontiers la Chronologie du docte Genebrard, poursuivie & augmentée par cet oracle de toutes langues Mr. le Docteur Cayer.*

(*e*) *Launoius ubi supra pag. 791.*

(*f*) *Desseins des professions nobles pag. 322. édit. de 1613. apud Colomes. Gall. Orient. pag. 145.*

(*I*) *Il s'étoit amusé à la pierre philosophale.*] L'Auteur du Mercure François aprend cette particularité, & quelques autres qu'on ne sera pas fâché de savoir. Copions donc tout le passage. (*g*) *Le Docteur Pierre Victor Cayer … n'a jamais eu d'ennemis que ceux ausquels il avoit fait plaisir : il estoit né sous cette planette, & cela lui a continué jusques apres sa mort. Il mourut au College de Navarre, & est enterré à S. Victor : ses habits, sa forme de vivre & sa curiosité à chercher la pierre Philosophale le rendoient mesprisable, autant que sa doctrine le faisoit honorer, & l'a faict regretter à ceux qui particulierement le cognoissoient. Et pour moy je l'ay cogneu pour un tresbon François, nullement trans-alpin, & lequel m'a dit plusieurs services qu'il avoit faicts au feu Roi dignes & notables.*

(*g*) *Premier tome du Mercure François, fol. 530. ad ann. 1610.*

(*K*) *Si ce qu'on dit de lui touchant le dessein que le Comte de Soissons.*] Quelcun a fait des notes sur l'histoire des amours du grand Alcandre imprimée avec le Journal de Henri III. De même qu'Henri IV. est designé par le nom du grand Alcandre, on a designé les autres personnes par des noms forgez à plaisir. La sœur de ce Prince porte le nom de Grassinde; le Comte de Soissons porte celui de Palamede. Voions à present l'une des notes. (*h*) „ Le mariage de Palamede, & de la sœur d'Alcandre vint à tel point „ que Pierre Cayer, Ministre de Grassinde, fut commandé de le benir presentement, dont il s'excusa: „ & sur ce que Palamede menaça de le tuer, le Ministre dit à Palamede, qu'il aimoit mieux mourir „ de la main d'un Prince que de celle d'un Bourreau. „

(*h*) *Voiez le Journal de Henri III. pag. 295. édit. d'Amst. 1693.*

(*L*) *Un homme de bien depuis son abjuration.*] *Tout ce* (*i*) que les Huguenots *ont écrit avec tant je ne dirai pas d'emportement, mais de fureur contre le Sieur Cayet, aussi-tôt après sa conversion, ne lui peut faire aucun prejudice, non plus que leur ridicule prediction, par laquelle ils assûroient qu'il ne seroit bien-tôt ni Huguenot ni Catholique, & qu'il seroit un tiers parti entre les deux Religions. Car il vécut toûjours si bien parmi les Catholiques, qu'après avoir donné en toutes les occasions de grandes preuves & de sa vertu & de sa doctrine, il fut trouvé digne de recevoir l'Ordre de Prestrise, & le Bonnet de Docteur en Theologie, & fut Lecteur & Professeur Royal pour les Langues Orientales.* Les Protestans feront plus de cas du temoignage de Mr. de Launoi, le voici donc: (*k*) *Multis modis clarus evasit* (Cajetus) *imprimis quod hæresim pura sinceraque mente deposuerit, deinde quod Jacobus Perronius Ebroicensium Episcopus eum judicaverit dignum qui ea super re literas à Clemente VIII. acciperet, tum quod Clemens ei per literas conversionem gratulatus fuerit … postremo quod sui temporis historias memoriæ prodiderit, & vitam insuper virtuti conjunctam traduxerit postquam effectus est Catholicæ communionis particeps.*

(*i*) *Maimbourg preface de l'Histoire de la Ligue.*

(*k*) *Histor. Gymnasii Navarr. pag. 791.*

(*L*Δ) *Il y a très-peu d'Auteurs qui n'aient fait la faute* de l'apeller Cahier.] Cette faute seroit pardonnable si cet homme n'eût pas mis son nom à la tête de plusieurs livres, car comme la prononciation des mots est souvent très-peu conforme à leur orthographe, & qu'en France sur tout on n'est pas accoutumé de faire sentir la derniere lettre, ceux qui auroient seulement oüi parler de ce personnage sans voir son nom imprimé, eussent pu facilement croire qu'il s'apelloit *Caier*, ou *Cabier*: mais ceux qui écrivoient contre lui n'étoient-ils pas inexcusables dans une telle opinion? n'avoient-ils pas vû la veritable orthographe dans les écrits mêmes qu'ils refutoient? On pourra dire pour leur excuse que le nom *Cayer* paroit dans *l'avertissement sur les points de la religion pour en composer les differens*, que cet Auteur fit imprimer à Paris l'an 1596, qu'il y paroit, dis-je, (*l*) & sur le titre, & dans l'épitre au Roi, & dans l'épitre à Mr. l'Evêque d'Evreux, & dans l'aprobation des Docteurs, & au privilege; mais cela ne les disculpera point. Ils devoient juger que le nom *Cayet* aiant été mis dans les livres precedens, & dans les suivans en très-grand nombre, il y avoit une faute d'impression aux endroits de l'Avertissement où ils rencontroient *Cayer*. Il y a tant d'Auteurs dont l'écriture est mauvaise, qu'on peut raisonnablement pretendre que les imprimeurs de cet avertissement ne purent pas deviner si Cayet avoit mis un r ou un t à la fin de son nom, & s'étant une fois trom-

(*l*) *L'Auteur des notes sur la Confession de Sanci m'a averti de cela.*

accusations qui furent cause qu'on le deposa de la charge de Ministre; mais ce qu'il avouë touchant le livre des bordels (*M*) est un prejugé favorable pour le Synode qui le degrada. On avouë dans le † suplément de Moreri qu'il composa le *Remede aux dissolutions publiques*. C'est le livre du retablissement des bordels. J'ai oublié de dire qu'en 1597. il disputa une profession en Droit Canonique à Paris, & qu'il ne l'emporta pas. C'est Mr. Doujat ‡ qui m'aprend cette particularité.

† *Sous le mot* Cahier. *Plus bas on parle de ce même homme sous le mot* Cayet, *comme si c'étoit un autre. Voilà un bon moien de multiplier à peu de frais les Ministres convertis.*

‡ *Doujat. Praenot. Canonic. pag.* 642.

CAIN, fils aîné d'Adam & d'Eve, fut laboureur. Il offrit à Dieu des fruits de la terre, pendant que son frere Abel qui étoit berger lui offrit des premiers-nez de sa bergerie. Dieu agrea les offrandes d'Abel, & ne fit nul cas de celles de Caïn: de quoi celui-ci fut si outré, que sans avoir égard à la remontrance que Dieu lui fit il tua son frere. L'arrêt que Dieu prononça contre lui le condamna au bannissement, & à une vie vagabonde: ce qui lui fit avoir peur que quiconque le trouveroit (*A*) ne le tuât. Mais pour calmer cette crainte, Dieu eut la bonté de lui donner

trompez en prenant pour un r ce qu'ils devoient prendre pour un t, ils renouvellerent la faute dans le privilege, dans l'aprobation des Docteurs &c.

(*M*) *Ce qu'il avouë touchant le livre des bordels est un prejugé favorable pour le Synode.*] Il a trouvé bon d'inserer un episode sur ce sujet dans (*a*) son Histoire de Henri le Grand; mais s'il n'a pas mieux soutenu sa cause ailleurs qu'en cet endroit-là, il me semble qu'elle est bien mauvaise. Il avouë qu'il avoit prêté à R. Etienne le livre du retablissement des bordels, & il ne dit rien contre la deposition de son homme. Cette deposition porte que le manuscrit qui étoit entre les mains du Synode fut copié sur une minute écrite de la propre main de Cayet. La lettre inserée dans les Memoires de la Ligue donne une idée si affreuse de ce livre, qu'on ne sauroit tolerer à des gens d'Eglise de garder dans leur cabinet une telle abomination; tant s'en faut qu'on puisse les excuser de l'avoir mise entre les mains d'un Imprimeur.. La lettre dont je parle est une fort bonne piece: l'Auteur y fait le bon Catholique, & donne un tour assez fin aux choses: il paroit savant dans l'histoire Ecclesiastique. Il accuse Cayet (*b*) d'avoir converti à ses usages les aumônes que Madame Catherine lui donnoit à distribuer; d'avoir dit que son manuscrit étoit une traduction d'un livre Italien imprimé à Venise (*c*) depuis 40. ans, & composé par un Nicolas Perrot; d'être allé loger *en un cabaret ruë de la Huchette bordeau signalé*; d'y avoir *esté l'espace de plus de trois mois prenant ses repas ordinaires avec le Juge de Condom qui est un des plus grans Sorciers & Magiciens qui soient sous le ciel, n'ayant amitié ou societé plus estroite qu'avec l'Empirique l'Estoille qui ne crut onques en aucune chose moins qu'en Dieu*; d'avoir *esté autrefois taché pour la magie & sciences occultes ausquelles il s'estoit fort adonné, temoins les confections de nativitez si frequentes, & les jugemens par lui tant celebrez rendus au feu Sieur de la Rochefoucaut sur l'issue du siege de la Rochelle, & du voyage du Sieur de Strosse en Afrique.* Consultez les remarques sur la confession de Sanci à la page 53. de l'édition 1699.

(*a*) *Chronologie novenaire ad ann.* 1595. *fol.* 545.

(*b*) *Memoir. de la Ligue, t.* 6. *pag.* 347.

(*c*) *On montra des exemplaires imprimez avec cette inscription,* Discorso del remedio delle publiche dissolutioni, di Nicolo Perroto.

REFLEXION sur les mauvais effets du faux zele.

Ne finissons point cette remarque sans observer une chose, qui peut faire voir que le faux zéle de religion acheve ce que le peché d'Adam n'avoit que trop commencé. Les desordres des societez civiles sont très-grans, qui le peut nier? neanmoins on ne voit pas qu'un homme chassé d'une ville par sentence juridique, qui le declare convaincu d'une infinité d'actions sales & vilaines, trouve dans une autre ville un accueil si favorable, que sans s'être bien justifié on l'y reçoive aux honneurs & aux dignitez. Un reste de raison & d'équité empèche qu'on n'en use ainsi. Mais ce reste de raison ne se voit pas dans les Corps Ecclesiastiques. Voilà Cayet deposé & couvert d'ignominie, par sentence synodale fondée sur des accusations infames; il sort de la Religion Reformée & passe dans la Catholique; il y est reçu à bras ouverts; on s'en felicite comme d'une conquête glorieuse; on l'admet aux honneurs & aux dignitez Ecclesiastiques, sans s'informer si les Synodes l'ont bien ou mal deposé. *Tantum religio potuit suadere malorum!* Les mémes gens qui tinrent cette conduite s'agissant de la religion, ne l'auroient point tenuë dans une matiere purement civile. On ne sauroit trop (*d*) apliquer les lecteurs à cette remarque.

(*d*) *Voiez ci-dessus pag.* 583. *col.* 1.

EXAMEN de quelques difficultez des PREADAMITES.

(*A*) *Que quiconque le trouveroit ne le tuât.*] Ce langage semble suposer que Cain étoit persuadé qu'il y avoit des habitans par toute la terre; car un homme qui auroit cru que le genre humain étoit renfermé tout entier dans la famille d'Adam, n'auroit point trouvé de meilleur moien d'éviter qu'on ne le tuât, que de s'éloigner de cette famille: & au contraire voici Cain qui pourveu qu'il ne s'en éloigne pas, ne paroit craindre aucun meurtrier; il ne craint d'être tué qu'en cas qu'il (*e*) *soit vagabond & fugitif sur la terre.* J'avouë que cette difficulté n'est pas tres-grande; mais nous ne devons pas trouver mauvais que les Libertins la fassent valoir, puis qu'il est sûr qu'il n'y a point de secte Chretienne qui ne la proposât vivement aux autres, si elle differoit des autres sur ce point-là. Je ne voi presque personne qui pour refuter cette objection des Preadamites n'ait recours à la fecondité d'Eve, & ne calcule combien d'enfans il pouvoit sortir tant d'elle que de ses filles dans l'espace de cent ans: mais il me semble que ce n'est point aller au fait, parce que c'est suposer que Caïn craignoit ses freres & ses neveux. Or ce n'étoit point là ce qu'il craignoit, car comme je l'ai deja dit, si c'eût été le fondement de sa crainte, il n'eût pas demandé mieux que de s'exiler, & il n'eût pas regardé comme une peine (*f*) qui passoit ses forces le bannissement auquel Dieu le condamna. C'étoit donc les habitans des païs lointains qu'il redoutoit, gens inconus, & sans aucun lien de parenté avec lui. Je dirois donc volontiers que le trouble de sa conscience, & l'idée affreuse qu'il se fit du bannissement, lui ôterent le souvenir de ce que son pere lui avoit dit plusieurs fois sans doute touchant l'origine du genre humain. Et peut-être fit-il semblant d'avoir peur de trouver par tout des assassins dans les païs éloignez: peut-être, dis-je, en fit-il semblant, afin de faire revoquêr, ou de faire commuer la peine que Dieu lui avoit infligée. C'est ainsi que l'on en use tous les jours envers ses Juges; on tâche de leur faire pitié, & d'obtenir grace en exaggerant les rigueurs de leur jugement: on en dit plus que l'on n'en croit. Et qu'on ne me dise pas que Caïn n'étoit point assez ignorant pour pretendre cacher à Dieu le fond de son ame, car pourquoi le croirions nous incapable d'imiter son pere, qui avoit tâché de se derober aux yeux de Dieu en se cachant parmi les arbres du Jardin? Bien plus, que veut dire cette reponse de Caïn à Dieu, *je ne sai, suis-je la garde de mon frere, moi?* N'est-ce pas le langage d'un homme qui croit parler à un autre homme, & lui cacher ce qu'il ne lui confesse pas? Ne fut-ce point une insigne menterie? Dieu en ce tems-là emploioit des manieres d'homme afin de s'accommoder à nôtre foiblesse, & on repondoit de telle sorte à ces manieres, qu'il sembloit qu'on le prenoit effectivement pour un homme. On peut me faire une plus forte objection, qui est de dire que Dieu bien loin de desabuser Caïn de la fausse suposition qu'il y eût des hommes par tout, semble l'y avoir confirmé. En effet il ne lui repond point, *Tu n'as que faire de craindre les meurtriers dans les païs éloignez, car il n'y a personne dans ces lieux-là*; il le rassûre en lui donnant une marque qui empêcheroit que ceux qui le trouveroient ne le tuassent; ce qui manifestement supose que Caïn pourroit trouver des gens par tout où sa vie vagabonde & fugitive conduiroit ses pas. Je repons que Dieu se contenta de remedier au plus pressé, c'est-à-dire à la fraieur que ce fratricide temoignoit avoir d'être tué par le premier qu'il rencontreroit. Or la voie la plus courte de rassûrer une ame tremblante qui croit que sa vie sera la proie du premier occupant, n'est pas de lui dire que ses parens sont les seuls hommes qu'il y ait au monde; c'est de lui dire en general qu'aucun de ceux qui le trouveront ne le tuera. Je ne pretens point ne pas joindre à ces reponses cette autre consideration; les hommes vivoient alors plusieurs siecles, & multiplioient extremement: Caïn sans doute avoit dejà vu des preuves de cette fecondité; il devoit donc y avoir un grand nombre de gens sur la terre avant qu'il mourût; ainsi la marque que Dieu lui donnoit en l'envoiant dans un païs encore inhabité n'étoit pas une chose superfluë. Je ne touche point à l'âge qu'il pouvoit avoir quand il se defit de son frere; j'en ai parlé ailleurs; ceux qui ne lui donnent alors que (*g*) 30. ou 40. ans, & qui disent (*h*) que

(*e*) *Genese, chap.* 4. *v.* 14.

(*f*) *Ibid. v.* 13.

(*g*) *Cunaeus* de Rep. Hebraeor. l. 3. c. 1. *met cent ans entre la mort d'Abel & la naissance de Seth arrivée l'an* 130. *de la vie d'Adam.*

(*h*) *Voiez la remarque T de l'article d'Abel.*

donner une (B) marque qui devoit empêcher que ceux qui le trouveroient ne le tuassent. Caïn se retira au païs de Nod vers l'Orient d'Eden, & bâtit une ville à laquelle il fit porter le nom de son fils Henoc. Voilà tout ce que l'on peut dire de certain sur son chapitre, n'y aiant que cela pour lui dans le livre β de la Genese. Les autres choses qui s'en disent en abondance ne sont que des conjectures, ou des rêveries de l'esprit humain, ou des traditions très-incertaines. Nous avons touché † ailleurs bien des choses de cette nature qui le regardent; mais nous n'aurions jamais fait si nous voulions raporter le reste. Que n'a-t-on point dit sur les (C) raisons pour lesquelles on pretend que son oblation fut rejettée de Dieu? Qui croiroit que Josephe ‡ ait été capable d'en donner cette raison, c'est que Caïn n'offrit point, comme son frere, des choses qui viennent naturellement, c'est-à-dire des animaux, mais des choses que le travail & l'avarice de l'homme font naître par violence, c'est-à-dire des grains & des fruits? Un Juif qui raisonne de la sorte ne paroît-il pas avoir oublié les élemens de sa religion? Les offrandes des premiers épis ne furent-elles pas ordonnées par la loi de Moïse? Si les raisons que Philon ┼ allegue étoient un fait averé, elles seroient meilleures que la raison de Josephe. Ce dernier Auteur dit une chose assez vraisemblable, c'est que * Caïn ne s'amenda point dans son exil, & qu'au contraire il y devint plus mechant; il satisfaisoit ses passions aux depens d'autrui, & s'enrichissoit de la depouille de son prochain avec mille violences. Josephe lui attribuë l'invention des mesures, des poids, & des bornes. Tout cela fut fort de saison parmi des gens que l'exemple de Caïn (D) accoutumoit à toutes sortes d'injustice. On ne sauroit dire precisément combien il avoit de freres & de

β *Au chapitre 4.*

† *Dans les articles d'Abel, d'Adam & d'Eve.*

‡ *Joseph. Antiq. l. 1. c. 3.*

┼ *Voiez la remarque C.*

* *Id. ib.*

que ni lui ni Abel n'étoient point encore mariez, n'ont peut-être pas grand tort; mais selon cette hypothese il seroit plus surprenant que Cain eût fondé ses aprehensions sur les hommes qu'il conoissoit. Adam n'étoit pas homme à faire mourir l'un de ses fils, pour venger la mort d'un autre de ses enfans; & il n'étoit pas à presumer que les autres enfans d'Adam voulussent tuer un frere pour venger la mort d'un autre frere. Il n'y a point de famille raisonnable où cela se fasse; & voilà aparemment la raison pourquoi Dieu voulut conoître immediatement de cette cause, & se contenter de banir le criminel. Il s'accommodoit ainsi à nôtre nature: en pareil cas les familles ne veulent être ni juges ni parties, & se contentent de ne voir pas le meurtrier. Les seuls enfans d'Abel, s'il en avoit, pouvoient inspirer quelque crainte; mais encore un coup ce n'étoit point sa parenté que Cain craignoit; il craignoit le premier venu dans un païs étranger: on l'y verroit destitué de tout apui, sans parens, sans amis, sans conoissance des chemins, & des lieux; il s'imaginoit qu'un tel état inspireroit à un chacun la hardiesse de l'attaquer, & l'esperance de le tuer impunément. Il ne voioit pas les mêmes sujets de crainte dans le païs qu'il conoissoit, & au milieu de sa parenté. C'est là le nœud de l'affaire.

(B) *De lui donner une marque.*] On n'est point d'accord là-dessus. Il y en a qui pretendent que Dieu imprima une lettre sur le front de Cain, & que ce stigmate fut le saufconduit au moien duquel ce vagabond pouvoit aller par toute la terre sans craindre d'être tué. Cette lettre fut prise ou du nom (a) d'Abel, ou du nom (b) ineffable de Dieu; de ce nom *Tetragrammaton* qui avoit tant d'efficace. Mais d'autres disent qu'elle fut prise du mot *penitence*, afin que chacun pût voir que Cain s'étoit repenti. D'autres (c) veulent que cette marque ait consisté dans les trois lettres qui composoient le nom du jour du sabat, ou dans le signe de la Croix. D'autres (d) disent que le chien qui gardoit le troupeau d'Abel fut donné à Caïn, pour un compagnon perpetuel de voiage; soit afin qu'on reconût à ce signe qu'il ne faloit pas attaquer Cain, soit afin qu'à (e) la suite d'un tel guide Cain ne s'engageât jamais dans un chemin dangereux. D'autres disent que (f) la lepre ou la ladrerie lui couvrit tout le front & tout le visage. D'autres veulent (g) que cette marque ne fût autre chose qu'un regard farouche, & des yeux de couleur de sang qui faisoient d'horribles roulades. D'autres disent (h) qu'il devint sujet à un tel tremblement de corps, qu'il avoit de la peine à porter son manger & son boire à sa bouche. La version des LXX. favorise ce sentiment, car ils ont traduit non pas *tu seras vagabond & fugitif*, mais *tu seras plaintif & tremblant*, στένων καὶ τρέμων. Il y en a qui (i) disent qu'en quelque lieu qu'il s'arrêtât, il se faisoit un tremblement de terre tout autour de lui. Que de visions! Enfin il y en a qui disent qu'il lui (k) vint une corne sur le front, non pas de la nature de ces cornes metaphoriques, que les siecles suivans ont attribuées aux maris deshonorez par l'infidelité de leurs femmes, mais une corne proprement dite, qui servoit de signal aux autres hommes afin qu'ils n'aprochassent pas de lui; (l) *Fœnum habet in cornu, longe fuge.* Les cornes metaphoriques n'eussent pu qu'aggraver sa peine; on les souhaitoit anciennement aux malfaiteurs, comme il paroit par un passage (m) de Job; mais la marque de Caïn lui étoit donnée comme un benefice; elle lui devoit servir de sauvegarde.

(C) *Sur les raisons pour lesquelles on pretend.*] C'est deviner, c'est tirer des coups en l'air, que de s'amuser à la recherche des defauts exterieurs qui pouvoient être dans les offrandes de Caïn. Peut-être n'y (n) manquoit-il rien de ce côté-là; peut-être n'oublia-t-il que les bonnes dispositions du cœur, à quoi Dieu regarde principalement. Nous voions que St. Paul (o) n'attribue qu'à la foi d'Abel la superiorité qu'il eut sur son frere. Quoi qu'il en soit, on a compté trois grands defauts dans l'offrande de Caïn: 1. Qu'il fut fort lent à la faire. 2. Qu'il n'offrit point des premiers fruits. 3. Qu'il ne choisit pas des meilleurs. C'est Philon qui a fait cette critique. Les anciens Peres y ont eu beaucoup d'égard; car pour ne rien dire de St. Ambroise qui sur ce sujet a été un grand sectateur de Philon, je remarque que St. Cyrille (p) accuse Caïn d'avoir reservé pour sa bouche & pour ses plaisirs tous les plus beaux fruits que la terre lui portoit, & de n'avoir destiné à Dieu que les plus mechans, comme les (q) épis les plus minces, & les pommes les plus vereuses; car on est descendu jusqu'à ce petit detail. Combien de fois dans les livres & dans les predications n'a-t-on pas comparé à Cain ceux qui n'envoient dans les Couvens que les filles les plus malfaites, & les plus stupides, & qui gardent pour le monde celles qui ont de l'esprit & de la beauté? Cependant qu'y a-t-il de moins certain que ce qu'avance St. Cyrille? N'est-il pas évident que Philon se trompe à l'égard du premier defaut, puis que l'Ecriture marque qu'Abel n'offrit des premiers nez de sa bergerie, que lors que Cain presenta des fruits de la terre? Je dirai en passant que ce vers Latin retrograde, *Sacrum pingue dabo, nec macrum sacrificabo*, est de Politien. On voit ces paroles dans un tableau qui represente le sacrifice que ces deux freres offrirent à Dieu, on les voit, dis-je, dans ce tableau au premier cloitre de nôtre Dame la Nouvelle à Florence. Les deux freres sont situez à l'égard de l'inscription comme ils doivent l'être, afin que chacun y trouve son sens (r).

(D) *L'exemple de Caïn accoutumoit à toutes sortes d'injustice.*] Josephe soutient que Cain étoit un voluptueux & un brigand, & que ses descendans ne faisoient qu'aller de pis en pis. Ajoûtez aux choses qu'il en a dites la description que (s) Methodius a laissée des mœurs de cette race de gens, & vous trouverez qu'on a beaucoup de raison de comparer la ville d'Enochia bâtie par Cain, à celle qu'un Roi de Macedoine fit bâtir pour y placer toutes sortes de garnemens. Ce fut ce qui la fit nommer *Poneropolis*. L'impudicité fit un progrés si horrible parmi les descendans de Cain, que non contens de piller les uns sur les autres les droits matrimoniaux, & de jouir de leurs maîtresses en public, & sous les yeux de quiconque en vouloit être le temoin, ils franchirent toutes les bornes de la nature, & s'abandonnerent tant hommes que femmes au peché de non-conformité. (t) *Furere mortales ac ruere lymphatis similes in quidquid dictu scriptuque fœdum est, ac non sufficientibus ad probra noctium tenebris aut cubiculorum solitudinibus, connectere turpitudini dierum spatia, populique præsentiam & oculos infanda consuetudine fœdare . . . . . Sed illius temporis*

(a) *Veteres Hebræi apud Genebrardum.*

(b) *Vide Seldenum ot. theol. pag. 345.*

(c) *Ibid.*

(d) *Ibid.*

(e) *Cornel. a Lapide in Genes. c. 4.*

(f) *Selden. ibid.*

(g) *Apud Salianum, t. 1. p. 192.*

(h) *Procopius in Genes. c. 4. Voiez aussi S. Jerôme epist. 125. ad Damas.*

(i) *Apud Selden. ubi supra.*

(k) *Apud Salian. ib.*

(l) *Horat. Sat. 4. l. 1.*

(m) *Cap. 31. v. 10. Vide Drusium quæst. Ebraic. 38. l. 2. Voiez la remarque B de l'article Egialée.*

(n) *Voiez Fagius in Genes. c. 4.*

(o) *Epitre aux Hebr. 11. 4.*

(p) *Apud Salian. pag. 186.*

(q) *Bissolius illustr. ruin. decad. 1. pag. 220.*

(r) *Mabillon Musæ. Ital. to. 1. pag. 162.*

(s) *Le livre qui court sous son nom touchant ces matieres est supposé.*

(t) *Bissolius ruin. illustr. dec. 1. pag. 278.*

de sœurs quand il fit mourir Abel ; mais il ne faut pas mettre en doute que ceux qui disent qu'il n'y avoit alors que quatre (E) personnes au monde, ne soient dans l'erreur ; car quand il seroit vrai comme quelques-uns β le suposent que Caïn n'avoit que trente ans lors qu'il fit ce meurtre, il n'y auroit pas lieu de douter qu'Eve n'eût accouché dejà plusieurs fois. Je finis par une vieille tradition touchant la mort de Caïn. γ Etant decrepit & aveugle, dit-on, il s'assit un jour entre des broussailles fort épaisses ; Lamech δ qui chassoit alors aiant été averti que quelque chose remuoit en cet endroit-là, y accourut, & croiant qu'une bête y étoit couchée, il y decocha une fleche, & tua Caïn. Quelques-uns ζ mettent cet évenement vers l'an du monde 701. d'autres à l'an 875. Le Pere Salian η embrasse cette derniere opinion, qu'il dit être celle de Pererius & de Torniel : d'où nous conclurons en passant que Mr. Moreri n'a pas eu raison de dire que selon Torniel & Salian, le meurtre de Caïn par Lamech arriva l'an 688. du monde. Tostat θ donne à Caïn près de 800. ans de vie. Il y en a κ qui mettent sa mort sous l'année 931. & qui pretendent qu'il creva sous les ruïnes d'une maison. Paul de λ Burgos qui le fait perir dans le deluge n'y songeoit pas, c'est lui donner près de 1656. ans de vie. Il y en a aussi qui † disent qu'il se tua lui-même, & qui ont l'impertinence d'en conclure que Dieu ne lui tint pas parole, puis qu'il lui avoit promis, disent-ils, qu'aucun homme ne le tueroit. Il est faux que la promesse de Dieu ait été ainsi exprimée ; elle ne regardoit que ceux dont Caïn paroissoit avoir tant de peur, c'est-à-dire les hommes qui le trouveroient dans son exil.

CAINITES (A), Secte d'Heretiques qui parut dans le II. siecle, & qui eut ce nom à cause de son grand ‡ respect (B) pour Caïn. Ces gens-là avoient puisé leurs abominables dogmes dans les * égouts des Gnostiques, & ils étoient un rejetton de Valentin, de Nicolas, & de Carpocrate. Ils admettoient un grand nombre de Genies, qu'ils apelloient des Vertus, & qu'ils disoient être plus puissans les uns que les autres. Ils pretendoient que la Vertu qui avoit produit Abel étoit d'un ordre ⸸ beaucoup inferieur à celle qui avoit produit Caïn, & que ce fut la raison pourquoi (C) Caïn eut la victoire sur Abel, & le tua. Ils faisoient profession

β Cunæus de Rep. Hebr. l. 3. c. 1.

γ Rabbi Gedaliah in Schalsch. p. 92. apud Heidegg. t. 1. p. 211.

δ Nous parlerons de ceci plus amplement sous le mot Lamech.

ζ Apud Salian. pag. 214.

η Pag. 216.

θ Apud Salian. pag. 214.

κ St. Romuald. Abreg. Chron. citant Cedrenus.

λ Apud Pererium in Genes. c. 4. v. 23. 24.

† Armeni apud Guidonem Carmelitam citante Prateolo in Elencho Heres. pag. m. 63.

‡ August. de hæres. c. 18.

* Epiphan. hær. 38.

⸸ Tertullian. de præscript. c. 47.

temporis longius adhuc multo sunt abrepta dedecora, quàm quæ finibus limitibusque natura continerentur. Superaret fidem, nisi Methodius affirmaret, auctor sanè gravis ac sanctus, cœpisse jam tum quod postea divinus Paulus deploravit in idololatris, ut in masculos masculi turpitudinem exercerent, & in fœminas fœminæ, Lesbiis flammis exardescerent. Toutes ces choses se firent avant que le monde eût duré plus de six cens ans. L'Auteur que je viens de citer raporte (a) les propres paroles de Methodius, selon qu'il les a trouvées dans les notes de son confrere Raderus sur la Chronique d'Alexandrie. Je remarquerai ici une chose qui n'est que trop ordinaire; dès qu'un homme s'est rendu infame par ses mauvaises actions, on condamne jusqu'aux bonnes choses qu'il fait. Caïn en est un exemple. Rien n'étoit plus necessaire dans une ville aussi dereglée que la sienne que l'usage des poids & des mesures, cependant Josephe n'est-il pas assez inconsideré pour lui faire un crime d'avoir introduit cet usage? Il a confondu des choses qu'il étoit facile de discerner. Il a cru que parce que les poids & les mesures ne sentent point la simplicité, ni la bonne foi, celui qui les avoit inventées avoit corrompu l'ancienne candeur des hommes, & leur avoit apris des finesses, & de nouvelles manieres de tromper. Mais qui ne voit qu'au contraire la corruption avoit precede l'usage de peser & de mesurer, & qu'il le falut introduire comme le remede de la tromperie? Caïn fit en cela comme ces Tyrans qui aiant donné lieu à mille desordres, ne laissent pas de faire de bonnes loix pour en arrêter le cours. En un mot Josephe ne songeoit à rien moins qu'à ce qu'il disoit.

(E) *Qu'il n'y avoit alors que quatre personnes au monde.*] Cette erreur est fort ancienne; St. Augustin la refute dans le 8. chapitre du 15. livre de la Cité de Dieu, & dans la premiere question sur la Genese. Mais St. Ambroise bien loin de la refuter, y donne tête baissée dans cette apostrophe (b) qu'il fait à Caïn; *Cur nescis ubi est frater tuus? Soli eratis cum duobus parentibus, inter paucos frater te latere non debuit.* Figure de Rhetorique destituée de realité. Plusieurs modernes sont tombez dans la même erreur. Cunæus (c) & Burman sont de ce nombre. Il est vrai que ce dernier semble s'être menagé une porte de derriere, puis qu'il a dit (d) que Caïn en tuant Abel avoit fait mourir la 4. partie des hommes qui avoient nom dans le monde. Si on le presse il dira qu'il n'a point exclus les gens que l'Ecriture Sainte ne nomme pas. Ce subterfuge seroit peu solide, & beaucoup moins digne d'un homme d'esprit que cette reflexion du même Auteur, *Quelque vaste*, dit-il, *que fût le monde il se trouva trop petit pour ces deux freres.* On pourroit alleguer là-dessus ce vers de Juvenal, *Unus Pellæo juveni non sufficit orbis*, & plusieurs semblables pensées, mais elles seront mieux à leur place dans l'article d'Alexandre. Nôtre poëte Malherbe doit venir ici sur les rangs; il a eté dans l'erreur que je refute. *Il avoit*, nous dit son Historien, *un grand mepris pour tous les hommes en general, & apres avoir fait le recit du peché de Caïn & de la mort d'Abel son frere il disoit à peu pres, voila un beau debut, ils n'etoient que trois ou quatre au monde & l'un d'eux va tuer son frere. Que Dieu pouvoit-il esperer des hommes apres cela? n'eut-il pas mieux fait d'en éteindre des l'heure même pour jamais l'engeance?*

(A) *Cainites.*] On les pourroit aussi apeller *Caïniens*. (e) Tertullien les apelle *Cainæos*, & (f) *Cainam heresim*. Plusieurs Peres (g) les ont apellez *Cainos* avant que St. Epiphane se servît du mot de Καϊανοί. Ainsi Danæus (h) n'a pas eu raison de penser que St. Augustin en les apellant *Caïnos*, a retenu la faute que les Copistes avoient laissé glisser dans St. Epiphane. Danæus ne trouvant point d'analogie dans la formation de Καϊανοὶ, croit que St. Epiphane s'étoit servi du terme de Καϊνιανοὶ, ou Καϊνοὶ, d'où les Copistes, dit-il, ont fait par erreur Καϊανοί. Mais toute cette critique tombe, dès qu'on considere que le terme de *Caïans* avoit cours avant que Saint Augustin & Saint Epiphane ecrivissent. J'avertis donc ici mon lecteur que ces Heretiques sont aussi nommez *Caïans* en François.

(B) *Son grand respect pour Caïn.*] Ces gens-là étoient assez fous pour dire que (i) la Divinité qui commande au ciel & en terre aiant resolu de punir Caïn à cause du meurtre d'Abel, ne put jamais l'attraper; elle n'eut ni assez de force, ni assez de vitesse pour cela: enfin il y eut des puissances Etheriennes qui le mirent à couvert de la poursuite de ce Dieu vengeur, & qui le transporterent au Firmament, & le cacherent en un lieu de sûreté au siecle d'enhaut; *in superno sæculo.* C'étoit leur langage. L'Auteur que je cite ne cite personne.

(C) *La raison pourquoi Caïn eut la victoire sur Abel.*] Ceci est assez conforme à la doctrine païenne touchant le Genie particulier de chaque homme. Cette sorte de Genies étoient principalement apellez (k) Demons. On pretendoit que le bonheur & la fortune d'un homme dependoient de son Genie tutelaire. Un homme étoit heureux lors que son Genie avoit un fort grand pouvoir: au contraire un homme étoit malheureux lors que son Genie étoit foible, & incapable de tenir tête au Genie des autres hommes. Chaque Genie travailloit pour les interêts de son client; & si un homme étoit batu, c'étoit une marque que les forces de son Genie avoient succombé sous celles du Genie de l'homme vainqueur. L'un de ces Genies s'étoit trouvé d'un ordre inferieur à l'autre. Le hazard avoit reglé

Doctrine des Païens sur les Anges tutelaires.

(a) Bisselius ruin. illustr. dec. 1. pag. 277.

(b) Ambros. lib. 2. de Abele cap. 9.

(c) Ecclesiæ primæ incunabula mundus vidit recens natus cum in quatuor capitibus staret humanum genus. Confestim enim impurus genius cui ex malis nostris jucunda voluptas est, Caïnum à recta pietatis semita transversum egit in omne nefas. . . Gregem oppido exiguum hoc est quatuor oves in tanta mundi vastitate agebat magnus ille pastor: unam ex his lupus hic abstulit. *Cunæus de Repub. Hebr. l. 3. c. 1.*

(d) *In Comment. Belgico ad Genes. c. 4. pag. 65. apud Saldenum ot. theol. pag. 339.*

(e) De præscript. c. 47.

(f) Ibid. c. 33.

(g) Voiez Vossius Harmon. Evang. pag. 218.

(h) In August. de hær. c. 18.

(i) Bisselius ruin. illustr. dec. 1. p. 269.

(k) Voiez Dodwel, prælect. 2. ad Spartiani Hadrianum pag. 175.

fession d'honorer tous ceux qui portent dans l'Ecriture les marques les plus visibles de reprobation, comme les habitans de Sodome, Esaü, Coré, Dathan, & Abiram. Ils avoient en particulier une très-grande veneration pour le traître Judas, sous pretexte que la mort de JESUS-CHRIST avoit sauvé l'homme: car * ils s'imaginoient je ne sai quelles puissances ennemies de nôtre salut qui auroient empêché que JESUS-CHRIST ne souffrit, si Judas n'eût prevenu les effets de leur malice en livrant son maître aux Juifs, qui le condamnerent à la mort, d'où sortit le salut du genre humain. Ils porterent leur audace jusques à condamner la loi de Moïse, & à regarder le Dieu de l'Ancien Testament comme un Etre qui avoit semé la zizanie dans le monde, & assujetti nôtre nature à mille malheurs; desorte que pour s'en venger, ils faisoient tout le contraire de ce qu'il avoit prescrit. Il n'y avoit point d'impureté corporelle où ils ne se plongeassent, point de crime où ils ne se crussent en droit de participer; car selon leurs abominables principes, la voie du salut étoit diametralement oposée aux preceptes de l'Ecriture. Ils s'imaginoient que chaque volupté sensuelle étoit presidée par quelque Genie: c'est pourquoi ils ne manquoient pas lors qu'ils se preparoient à quelque action malhonnête, d'invoquer nommément le Genie qui avoit l'intendance de la volupté qu'ils alloient goûter. Quand on lit ces choses dans les Peres de l'Eglise, on a quelque peine à ne pas s'imaginer qu'il leur arrivoit à l'égard des Heretiques, ce qui arrivoit aux Paiens à l'égard de la Religion Chretienne. Les Paiens lui ont imputé cent extravagances, & cent abominations qui n'avoient aucun fondement. Les premiers qui forgeoient ces calomnies étoient sans doute coupables d'une malice très-noire, mais la plûpart de ceux qui les debitoient depuis qu'elles avoient été semées malicieusement n'étoient coupables que de trop de credulité; ils croioient le bruit commun, sans avoir voulu prendre la peine de l'aprofondir. Est-il plus croiable que les Peres aient eu toute la patience qu'il faut avoir pour s'instruire à fond des veritables sentimens d'une Secte, qu'il n'est croiable que les mêmes gens qui enseignoient que la mort de JESUS-CHRIST avoit sauvé l'homme, aient enseigné que les voluptez les plus sales sont le chemin du Paradis? Decidera cela qui voudra; je ne veux faire ici que le raporteur. Mais il faut se souvenir qu'il n'y a point d'absurdité dont l'esprit de l'homme ne soit susceptible; & qu'en particulier le dogme de plusieurs (D) Genies bons & mauvais, superieurs les uns aux autres, & preposez à diverses charges,

* *Id. ib.*

(a) *Id. ib. pag.* 176.

(b) Ὁ σὸς δαίμων τὸν τούτου φοβεῖται· καὶ γαῦρος ὢν καὶ ὑψηλὸς ὅταν ᾖ καθ' αὑτὸν, ὑπ' ἐκείνου γίνεται ταπεινότερος ἐγγίσαντος καὶ ἀγεννέστερος. Hujus genium formidat genius tuus, qui erectus & celsus ubi solus est, illo appropinquante demissior redditur & ignavior. *Astrologus Ægyptius ad M. Antonium apud Plutarch. in Antonio pag.* 930.

(c) *Dodwellus ib. pag.* 175. *& seq.*

(d) *Ibid. pag.* 180.

(e) *Ad lib.* 1. *itinerarii v.* 328. *p. m.* 238. *& seq.*

glé cela; car comme on faisoit tirer au sort les ames que l'on envoioit en ce monde, (a) on faisoit aussi tirer au sort les Genies tutelaires de chaque personne. Il y avoit des Genies dont l'ascendant sur quelques autres étoit tel, qu'ils les deconcertoient entierement par leur presence. C'est ce que faisoit (b) celui d'Auguste à l'égard de celui de Marc Antoine; & c'est ainsi que nous voions certaines personnes avoir de l'esprit, parler bien, railler finement en l'absence de quelques autres, & paroître fort embarrassées, quand il faut entrer en lice avec ces autres. On étoit sans doute persuadé que ceux qui parvenoient à l'Empire avoient un Genie d'un ordre eminent, & de là venoient les grans honneurs qu'on rendoit à de tels Genies (c). Les peuples & les villes avoient aussi leurs Genies (d). Or comme on disoit que ces Demons tutelaires presidoient à la naissance de celui qui devoit être sous leur direction, il n'avoit pas falu faire beaucoup de chemin pour passer de cette opinion à celle des Cainites. Ceux-ci ajoûterent seulement que le Genie formoit le corps de celui dont il devoit être le protecteur. On auroit, je pense, persuadé facilement cet article aux Platoniciens, si on leur avoit vivement representé que la formation du corps humain demande la direction d'une intelligence très-habile. Voiez touchant ces Genies tutelaires les notes de Barthius (e) sur Rutilius Numatianus. Si cette hypothese n'est pas absolument necessaire pour donner raison d'une infinité de phenomenes historiques, (qu'il me soit permis d'apeller ainsi les évenemens humains) elle est pour le moins la plus commode, & la plus comprehensible. On sera moins surpris de trouver ici une remarque qui sent trop la digression, & le terroir étranger, on en sera, dis-je, moins surpris, si l'on examine attentivement le but de la remarque suivante.

REFLEXION sur le systême Paien de la multitude de Dieux.

(D) Le dogme de plusieurs Genies . . . . . est assez à la portée de la raison.] Nous tournons en ridicule le systême des anciens Paiens, leurs Naiades, leurs Oreades, leurs Hamadryades, &c. & nous sommes très-bien fondez quand nous condamnons le culte que l'on rendoit à ces Etres; car nous savons par l'Ecriture que Dieu defendoit tout culte de religion qui ne s'adressoit point à lui directement, & uniquement. Mais quand on se represente la raison de l'homme abandonnée à elle-même, & destituée du secours de l'Ecriture, on comprend fort aisément, ce me semble, qu'elle a dû se figurer ce vaste Univers comme penetré par tout d'une vertu très-active, & qui savoit ce qu'elle faisoit. Or afin de donner raison de tant d'effets differens les uns des autres, & même contraires les uns aux autres qui se voient dans la nature, il a falu imaginer ou un Etre unique qui diversifie son operation selon la diversité des corps, ou un grand nombre d'ames & d'intelligences pourvuës chacune d'un certain emploi, & preposées les unes aux sources des rivieres, les autres aux montagnes, les autres aux bois, &c. Il y a eu des gens parmi les Paiens qui dans le culte de Ceres & de Bacchus, n'ont pretendu honorer que l'Etre suprême, entant qu'il produit les grains & le vin. D'autres ont pretendu venerer l'intelligence particuliere, qui dans la distribution des charges du grand Univers avoit eu le departement des terres ensemencées, & des vignobles. Ce fondement une fois posé, on ne sait plus où s'arrêter: le nombre des Dieux se multiplie sans fin & sans cesse; on sacrifie à la peur, & à la fievre, aux bons vens (f) & à la tempête: il s'éleve une hierarchie dont les degrez sont innombrables; les combinaisons d'interêts se diversifient à l'infini parmi ces Intelligences que l'on ne voit pas, & que l'on admet pourtant comme des causes très-actives. Si l'on me demande à quoi je songe avec cette reflexion amenée de si loin, je repondrai que je fraie le chemin à ceux qui voudront prendre le parti des Peres, accusez d'avoir imputé aux Heretiques cent extravagances que personne n'enseignoit. Il est beaucoup plus vraisemblable qu'on ne s'imagine, que des gens qui croioient bien raisonner aient admis plusieurs principes les uns bons les autres mauvais, & un perpetuel contraste parmi des êtres d'une puissance inegale, & sujets à diverses inclinations. C'est un grand égarement, je l'avouë, mais il se presente par plusieurs bouts, & il est très-possible d'y tomber. Je veux croire que les Gnostiques & leurs semblables s'expliquoient si confusement, qu'il pouvoit arriver qu'on leur imputoit de bonne foi ce qu'ils n'eussent point admis comme un point de leur croiance; cependant je croi sans peine qu'ils admettoient quant au fond ces Vertus & ces Principes qu'on leur attribuë. En raisonnant consequemment après avoir établi plusieurs Vertus, ils pouvoient établir en particulier que la Nation Judaïque avoit été dirigée par un Etre malfaisant, & passer de là dans toutes les abominables impietez qu'on leur attribuë par raport au Dieu d'Abraham, d'Isaac & de Jacob. Puis que j'en suis venu là, autant vaut-il que j'acheve. La foi des Intelligences preposées à divers emplois dans l'Univers, est d'une aussi grande étenduë que la croiance d'un Dieu; car je ne pense pas que jamais peuple ait eu une religion, sans reconoître des Intelligences moiennes. Les Philosophes les plus subtils, celui (g) que l'on nomme le Genie de la nature, les Cartesiens les plus penetrans en ont reconu. Les sectateurs d'Aristote en mettent par tout encore aujourd'hui, sans s'en bien apercevoir: car ils mettent dans tous les corps une forme substantielle, qui a pour son apanage un certain nombre de qualitez avec quoi elle accomplit

(f) Taurum Neptuno taurum tibi, pulcher Apollo, Nigram hiemi pecudem, Zephiris felicibus albam. *Virgil. Æn. l.* 3. *v.* 119.

(g) *Aristote.*

REFLEXION sur la forme substantielle des Peripateticiens.

charges, est assez à la portée de la raison. J'ajoûte que les Cainites β avoient forgé une pretendue Ecriture Sainte; ils avoient entre autres livres un Evangile de Judas, & une ascension de St. Paul. Ils pretendoient avoir dans ce dernier livre les choses inenarrables que ce grand Apôtre avoit vuës & ouïes, lors qu'il avoit été ravi au troisiéme ciel.

CALCHAS, fils de Thestor γ, suivit l'armée des Grecs à Troie en qualité de grand Devin; car en ce temps-là une armée ne se passoit pas plus d'un tel Officier, que d'un General. Tout le monde sait comment il predit que le siege dureroit dix ans, & que la flotte retenuë par les vens contraires au port d'Aulide, ne pourroit faire voile qu'après qu'on auroit immolé à Diane la fille d'Agamemnon. Homere parle souvent de lui, & particulierement au sujet de la querelle qui s'éleva entre Agamemnon & Achille. On dit qu'après la prise de Troie Calchas s'en alla à Colophon, & qu'il y mourut de chagrin, pour n'avoir pu deviner ce qu'un autre homme de sa profession nommé Mopsus devina. Nous parlerons de cette dispute plus amplement dans l'article de ce Mopsus. Alors fut accomplie la prediction dont parle Sophocle δ, laquelle portoit qu'aussi-tôt que Calchas rencontreroit son maître en matiere de deviner, il perdroit la vie. Si Mopsus avoit été aussi mal habile que cet autre Devin qui voulut faire la leçon à Calchas, en le voiant planter une vigne, il n'auroit pas été cause de l'accomplissement de l'oracle, il auroit seulement fait rire un peu trop Calchas ϟ. La scene de cette avanture (Y) est au même lieu que celle de la dispute de Mopsus. Si l'on en croit Suidas l'une des Sibylles étoit fille de Calchas. C'est celle qu'il (Z) nomme Lampusa, & à laquelle il attribuë quelques oracles en vers. Il la nomme aussi Colophonienne.

CALDERINUS (JEAN) Professeur en Droit Canonique à Boulogne sa patrie, où il mourut vers le milieu du XIV. siecle. Voiez ci-dessus * l'article de Jean André.

CALDERINUS (DOMITIUS) enseigna les belles lettres à Rome avec beaucoup de reputation vers la fin du XV. siecle. Il étoit né † à Calderia proche de Verone. C'étoit un Critique presomptueux qui traitoit ses (A) adversaires trop ‡ durement, & qui d'ailleurs n'avoit

β Vide Baronium ad ann. 145. n. 16. & Danæum in August. de hæresib. c. 18.

γ Voiez l'Histoire de ce Thestor dans Hygin, c. 190.

δ Apud Strab. l. 13. p. m. 442.

ϟ Servius in Ecl. 6. v. 72.

* Pag. 244.

† Jovius, elog. c. 21.

‡ Ibid.

plit (a) ses desirs, elle repousse l'ennemi, & se conserve le mieux qu'elle peut dans son état naturel. N'est-ce point admettre dans les plantes une Intelligence preposée à faire vegeter une partie de l'Univers, & agissant pour cette fin sous les ordres de l'Etre suprême? Bien loin que ceux qui nient la creation, bien loin que les Spinozistes puissent nier ces Intelligences, qu'il n'y a point de systême qui les entraine plus necessairement & plus inevitablement que le leur. Il ne seroit pas difficile de le leur prouver; mais ce n'est pas une matiere qui soit propre à un livre tel que celui-ci. Dans le systême de la creation c'est une grande difficulté que d'admettre des Intelligences qui aiment le mal, ou qui selon les rêveries de nos Cainites aient l'intendance des voluptez sensuelles, comme la Venus du Paganisme avoit l'intendance des plaisirs d'amour, de l'aveu même d'un Poëte (b) Epicurien. Mais dans le systême qui nie la creation, c'est une suite necessaire qu'il y ait tout aussitôt du mal que du bien dans l'Univers, tout aussitôt des Genies malfaisans, que des Genies bienfaisans.

De peur qu'on ne me soupçonne d'avancer temerairement ce que j'ai dit des plus habiles Cartesiens, je souhaite qu'on remarque que celui d'entre eux (c) qui a le plus fait valoir les volontez simples & generales de Dieu, insinuë très-clairement en divers endroits de ses livres, qu'il y a un très-grand nombre de causes occasionnelles que nous ne conoissons pas. Or ces causes occasionnelles ne sont autre chose que les volontez, & les desirs de certaines Intelligences. Il en faut admettre par tout où les loix de la communication du mouvement ne sont pas capables de produire certains effets. Cela va loin: on ne peut comprendre qu'elles suffisent à la construction d'un navire; personne ne fait difficulté d'avouër que jamais le mouvement ne produiroit une horloge, sans la direction d'une Intelligence particuliere. Par consequent ces loix-là sont incapables de produire la moindre plante & le moindre fruit; car il y a plus d'artifice dans la construction d'un arbre & d'une grenade, que dans celle d'un navire. Il faut donc recourir à la direction particuliere d'une Intelligence pour la formation des vegetaux, & à plus forte raison pour celle des animaux. Loix du mouvement, figure, repos, situation des particules tant qu'il vous plaira. Cela est bon pendant qu'on n'a pas encore 40. ans; après quoi vous voiéz les plus excellens Cartesiens vous avouer confidemment, qu'ils commencent à douter de la suffisance de ces principes. Ils entendent alors comme il faut leurs categories (d). Il est vrai, disent-ils, cela suffit pour faire qu'un arbre, & une horloge soient ce qu'ils sont; mais comme le seul mouvement avec les loix generales n'a point fait, ni n'a pu faire que les pieces d'une horloge aquissent la figure & la situation qu'elles ont, ne croiez pas que les parties d'un arbre aient aquis par les seules loix du mouvement leur situation & leur figure. Encore un coup cela va loin, & nous conduit à un Genie qui preside à la fabrique des machines animées. Mais les mineraux, mais les meteores sont-ils bien aisez à faire? n'y a-t-il point beaucoup d'artifice dans leur construction? Plus qu'on ne pense. Les Scholastiques au lieu de Genie ou d'Intelligence se servent des mots *forme substantielle*, *vertu plastique*, &c. mais les mots n'y font rien.

BODIN a dit une chose qui temoigne qu'il admettoit des Genies preposez non seulement à conserver, mais même à produire tous les êtres sublunaires. Il y a quelque suite dans cette suposition, car le meilleur moien d'interesser une Intelligence à la protection d'une creature corporelle, est de lui donner la charge de la fabriquer, je veux dire d'apliquer le mouvement selon les idées qu'elle a de la forme de cette creature comme font les horlogers & les architectes. Raportons les paroles de Bodin: (e) *Quemadmodum in Republica bene constituta non minus sunt necessarii carnifices, lictores, vespillones, quàm Magistratus, ac Judices, & Curatores: sic in hac Republica mundana Deus ipse ad rerum generationem, procurationem, ac tutelam Angelos locis omnibus cœlestibus, elementaribus, animantibus, stirpibus, fossilibus, civitatibus, provinciis, familiis, singulis hominibus principes ac moderatores collocavit: neque hoc tantum, sed etiam ministros, lictores, vindices, ultores locis omnibus dispositis, qui nihil injussi faciunt, nec pœnas ullas de hominibus consceleratis sumunt, nisi rebus judicatis, & plene cognitis.*

(Y) *Est au même lieu.*] Savoir dans le bois sacré d'Apollon de Claros, auprès de la ville de Colophon. Je ne sai pourquoi Charles Etienne, Lloyd & Hofman ont dit de plus que ce lieu étoit à Samos, (f) *apud Samum*. Je dirai ailleurs (g) la faute qu'ils font en attribuant à Mopsus le personage d'attaquant, qui est donné à Calchas par les deux Auteurs qu'ils citent, Hesiode & Pherecyde (h). Cette même faute est dans Calepin.

(Z) *C'est celle qu'il nomme Lampusa.*] Mr. Mussard (i) qui étoit un fort habile Ministre donne le portrait de cette fille de Calchas dans la page 225. de son *Historia Deorum fatidicorum*. L'inscription qui est au bas de l'estampe la fait fille de Calchas, & Prêtresse d'Apollon. Le discours qui accompagne la figure nous aprend qu'on a plusieurs predictions de la Sibylle Lampusia. On cite Strabon, mais c'étoit Suidas qu'il faloit citer. Mr. Blondel (k) a critiqué Suidas, sous pretexte que Calchas étant un Europeen, il n'y a point d'aparence que sa fille fût de Colophon. Cette objection n'est point forte; les Sibylles ne preferoient pas toûjours le nom des lieux où elles naissoient, à celui des lieux où elles s'établissoient pour y rendre des Oracles. D'ailleurs Calchas n'a-t-il pas pu s'établir dans quelque ville d'Asie après le siege de Troie?

(A) *Un Critique presomptueux qui traitoit ses adversaires trop durement.*] C'est ce que nous aprenons de Paul Jove. *Peracerbus*, dit-il (l), *sed juventuti maxime*

(a) *Le terme d'appetitus, d'exigentia, & semblables sont du style ordinaire des Peripateticiens, quand ils parlent des effets naturels des corps, soit animez soit inanimez.*

(b) *Voiez les invocations de Venus au commencement du poëme de Lucrece.*

EXPLICATION du dogme de quelques Cartesiens sur la formation des corps.

(c) *L'Auteur de la recherche de la verité.*

(d) *Elles sont contenuës dans ces deux vers,* Mens, mensura, quies, motus, positura, figura Sunt cum materia cunctarum exordia rerum. *Vous voiez la nature spirituelle, mens, en tête de tout. Il la fait considerer ici comme une nature transcendentelle,* quæ vagatur per omnes categorias.

(e) *Bodin. in univ. naturæ theatro lib. 5. p. m. 631. 632.*

(f) *Dans Calepin il y a apud* Samum.

(g) *Dans l'article Mopsus.*

(h) *Apud Strabon. l. 13. pag. m. 442.*

(i) *Il étoit natif de Geneve, & mourut à Londres, Ministre de l'Eglise Françoise. Voiez le livre de Deckher* de Scriptis adespotis *pag. 397. édit. d'Amst.* 1686.

(k) *Blondel, traité des Sibylles pag. 37.*

(l) *Jovius elog. c. 21.*

voit point (B) de religion. Il se vit contraint pour conserver la bonne opinion qu'on avoit conçuë de ses lumieres de paier (C) d'effronterie, & de plusieurs tours de souplesse. Il mourut fort (D) jeune; l'Academie de Rome le fit enterrer pompeusement; les Ecoliers assisterent à ses funerailles en habit de deuil †. On a plusieurs commentaires de sa façon sur les anciens, & il fut le premier qui en osa faire sur les (E) Poëtes difficiles. Il gagna du bien, & fut Secretaire Apostolique, à ce que dit Volaterran ‡.

† *Jovius ibid.*

‡ *Volat. comm. Urban. l. 21. pag. 777.*

☞ CALENUS (OLENUS) le plus fameux devin de son tems parmi les Etruriens, auroit trompé les Ambassadeurs de Rome dans une affaire de la plus haute importance, si son fils ne leur avoit enseigné les precautions necessaires. Tarquin le superbe le fit consulter sur un prodige: on avoit trouvé la tête d'un homme en creusant les fondemens d'un temple qu'il vouloit bâtir à Jupiter sur le mont Tarpeius. Il crut qu'il ne faloit point passer outre sans savoir ce que cela presageoit: il fit venir les devins de son roiaume, mais ils repondirent qu'ils n'étoient pas assez habiles pour lui expliquer ce presage, & qu'il faloit s'adresser aux prophetes d'Etrurie. Ils lui nommerent le plus celebre, & aussi-tôt il lui envoia des deputez. Quand ce devin eut conu que ce prodige signifioit un grand bonheur, il tâcha de detourner au profit de l'Etrurie ce glorieux avantage, & d'en frustrer les Romains. Il en seroit venu à bout si leurs deputez avertis de ses finesses n'eussent évité de prendre le change dans les reponses qu'ils firent à ses interrogations *. J'expliquerai dans une (A) remarque cette curiosité.

* *Tiré de Denys d'Halicarnasse lib. 4. cap. 66. 67. & de Pline lib. 28. c. 2. p. m. 558.*

CALI-

me utiles cum æmulis simultates exercuit. Ambitiose quidem & nimis aculeato dicendi genere ex aliena inscitia (dum intemperanter perstringit atque remordet) nomen quærens. Raphael Volaterran son ami n'a pu s'empêcher de reconoitre publiquement ce defaut. (a) *Hujus ego quamquam eram familiaris vitium unicum levoris atque obtrectationis in omnes pene doctos non præteribo, dignus propterea ut de Cælio Quintilianus ait, vita longiore ac ingenio meliore.* Latomus s'en divertit (b) dans l'épitaphe du defunt: voiez la dans Paul Jove.

(a) *Lib. 21. pag. 777.*

(b) Caput languet Adhuc misello tinniens, ob illas quas Convitiorum prope mulierium pugnas Pro literis plusquam viriliter gessit: Humanitatis haud ferentibus Musis Decus tam inepte turpiterque proscindi. *Latomus apud Jovium ibid.*

(B) *Et qui d'ailleurs n'avoit point de religion.*] Il alloit à la Messe le moins qu'il pouvoit; & s'il y alloit par compagnie à la sollicitation de ses amis, *Allons voir*, disoit-il, *l'erreur populaire. Domitius Calderinus ne missam quidem volebat audire, & quum ab amicis eò duceretur dixisse fertur, eamus ad communem errorem* (c). De là vint que Politien le regala de cette épigramme:

Audit Marsilius Missam: missam facis illam
Tu, Domiti, magis est religiosus uter;
Quis dubitet? tanto es tu religiosior illo
Quanto audire minus est bona quam facere.

J'ai lu des livres de controverse composez par des Protestans, où Calderinus tient sa place parmi les temoins de la verité, c'est-à-dire parmi les personnes éclairées, qui au milieu du Papisme ont reconu les abus de la communion Romaine. N'étoit-ce pas savoir choisir des temoins?

(c) *Lud. Vives de veritate fidei l. 2. p. m. 264. 265.*

(d) *Polit. Miscellan. cap. 9.*

(C) *De paier d'effronterie & de plusieurs tours de souplesse.*] Voici ce que Politien nous en aprend. (d) *Auctoritatis tam magna fuit ut Romæ inter Professores juvenis adhuc primam sibi celebritatem vindicaverit: cujus tuendæ ac retinendæ gratia factum complurics putamus ut in suis operibus frontem perfricuerit, & per æqua per iniqua famam captans parum ex fide quapiam retulerit; nonnulla etiam malè sollers & præstigiosus, speciem quidem primorem veri habentia magno credentium dispendio, sententiis ignorabilibus implicuerit, & pulverem, quod ajunt, oculis offuderit: aut sicubi major difficultas nec absistens nec congrediens spem lectoris eluserit. Ita dum nescire se nihil probare contendit, etiam Parthis aliquoties & Cretensibus mendacior invenitur.* On ne peut pas mieux caracteriser un fanfaron mal-honnête homme: quand celui-ci se voioit dans l'embarras d'une grande difficulté, il ne vouloit ni se batre, ni se retirer. Cela me fait souvenir de la fourberie de certains delateurs qui ne veulent ni se retracter, ni prouver leur accusation.

(e) *Leand. Albert. in descriptione Italiæ pag. m. 722.*

(f) *Volat. lib. 21. p. m. 777.*

(g) *In Ibim p. 2.*

(D) *Il mourut fort jeune.*] A 30. ans si l'on en croit (e) Leandre Albert, & Volaterran (f): à 34. si l'on en croit Mr. de Boissieu (g): mais comme il remarque que Domitius fit un commentaire sur l'Ibis d'Ovide l'an 1495. il n'a pas dû croire que ce Critique soit mort si jeune: car comment seroit-il possible qu'un homme qui publie un commentaire l'an 1474. (h) en fasse un sur l'Ibis d'Ovide l'an 1495. & ne vive que 34. ans? Il mourut de peste (i) selon quelques-uns, mais d'autres disent que ce fut d'une fievre continuë, après avoir ruiné sa santé par une trop forte aplication au travail. (k) *Ætate laudeque florentem, sed imbecilli stomachi temperaturam nimiis lucubrationibus exterentem, quum digna multis seculis opera conciperet, rapida febris eripuit.* Je me suis souvent étonné de la mauvaise coutume des faiseurs d'éloges; ils oublient très-souvent l'année de la naissance, celle de la mort,

(h) *La Bibliotheque de Gesner porte que le commentaire de Calderinus sur les Satires de Juvenal fut imprimé l'an 1474. à Rome.*

(i) *Volater. ibid.*

(k) *Jovius ubi supra.*

& tels autres points chronologiques. J'en ai cherché la raison, & après avoir compris que ce n'est point l'amour de la brieveté qui est cause de ces omissions (car une feuille de papier peut contenir cinq ou six cens dates de cette nature) j'ai conclu que la paresse est la cause de tout cela. Ils ne se souvienent point de ces circonstances, & ils ne veulent point prendre la peine de s'en informer.

(E) *Sur les Poëtes difficiles.*] Volaterran en a parlé sur ce pied-là. *Acri vir ingenio*, dit-il (l), PRIMUS *qui hoc tempore poëtas duriusculos diligentius cœperit enarrare, & in eos commentarios edere admodum juvenis.* Voici comment Calderin lui-même parle dans la preface de son Stace. *Incidi in libros 5. Silvarum Papinii Statii, opus granditate heroïca sublime, argumento varium, doctrina remotissimum, quod nemo ante nos aut ausus est aut potuit attingere.* Ce fut l'an 1475. qu'il fit cet Ouvrage (m): voiez en l'éloge dans Barthius (n).

(l) *Volat. ubi supra.*

(m) *Barthius in Statium t. 1. p. 483.*

(n) *Id. ibid.*

(A) *J'expliquerai dans une remarque cette curiosité.*] Pline parle de cela afin de prouver par un exemple qu'un mot sufit à changer les destinées. Raportons toutes ses paroles. (o) *Multi vero* (auctores sunt) *magnarum rerum fata & ostenta verbis permutari. Cum in Tarpeio fodientes delubro fundamenta, caput humanum invenissent; missis ob id a se legatis, Etruriæ celeberrimus vates Olenus Calenus præclarum id fortunatumque cernens, interrogatione in suam gentem transferre tentavit, scipione prius determinata templi imagine in solo ante se:* HOC ERGO DICITIS ROMANI? HIC TEMPLUM JOVIS OPTIMI MAXIMI FUTURUM EST: HIC CAPUT INVENIMUS: *constantissima Annalium affirmatione, transiturum fuisse fatum in Etruriam, ni præmoniti a filio vatis legati Romani respondissent:* NON PLANE HIC, SED ROMÆ INVENTUM CAPUT DICIMUS. L'exemple est fort. Voilà une tête d'homme trouvée dans les fondemens du Capitole. On (p) avoit deja creusé jusqu'à une grande profondeur lors qu'on decouvrit ce prodige, la tête d'un homme fraichement tué, encore chaude, saignant encore. Des gens moins superstitieux que les Paiens, eussent trouvé là un mystere. C'étoit dans le fond un presage que le lieu (q) où cette tête avoit été deterrée deviendroit le maître de toute l'Italie, mais par un tour de Sophiste on pouvoit frauder les droits que les destins accordoient à ce lieu-là, & les transferer à un autre; & si les Deputez de Tarquin eussent oublié de nommer Rome & le mont Tarpeius, quand le devin leur demandoit *n'est-ce pas ici qu'on a trouvé le prodige?* la domination de l'Italie leur eût été enlevée, tout le presage eût tourné au profit des Etruriens. Calenus tâcha de faire ce coup de supercherie, car dès qu'il eut su de quoi il étoit question, il traça un cercle sur la terre, il l'orienta par des lignes droites, voici le mont Tarpeius, disoit-il aux Ambassadeurs, voilà l'Orient, le Midi, le Septentrion, l'Occidènt. Est-ce ici, est-ce là que la tête d'homme a été trouvée? S'ils eussent repondu *c'est ici*, les promesses du destin eussent eté pour l'Etrurie; le lieu où étoit Calenus seroit devenu le siege de la monarchie d'Italie. Mais les Deputez se tinrent bien sur leurs gardes, *ce n'est point ici* repondirent-ils toûjours, *que l'on a trouvé cette tête, on l'a trouvée sur le mont Tarpeius à Rome.* Le fils de Calenus leur avoit apris cet expedient. Mon pere, leur dit-il, vous expliquera ce prodige sans user d'aucun mensonge, car cela n'est point permis à un

(o) *Plinius, lib. 28. c. 2. p. m. 558.*

(p) *Dionys. Halicarn. lib. 4. c. 66. p. m. 247.*

(q) *Id. ib. cap. 68. pag. 248.*

CALIGULA (Caius Cesar) Empereur de Rome, succeda à Tibere l'an 37. de Jesus-Christ. Il étoit fils de Germanicus & d'Agrippine, & il degenera d'une si horrible maniere qu'il fit * regretter le regne de son predecesseur; c'est tout dire. Ceux qui ont dit que la (A) nature l'avoit choisi, afin de montrer au monde jusqu'où elle pouvoit étendre ses forces du côté du mal, ont bien rencontré. Il y a beaucoup d'aparence qu'une force majeure, c'est-à-dire une cause physique (B), augmenta la depravation morale qui étoit dans cet Empereur. Le philtre qu'on lui avoit donné ne lui laissa presque plus de franc arbitre: ainsi quand les Romains l'auroient deposé selon les formes, je ne sai point si ceux qu'on apelle monarchomaques, se pourroient prevaloir de ce procedé. La corruption de cette ame parut de bonne heure, car il portoit encore la † robe d'enfant lors qu'il fut (C) surpris en inceste avec l'une de ses sœurs. Il en debaucha tout autant qu'il en avoit, & il vêcut publiquement avec l'une d'elles (D) comme avec sa femme. Mais comme il faut être équitable envers tout le monde, je me sens obligé de dire

* Sceleratissimus ac funestissimus & qui etiam Tiberii dedecora purgaverit. *Eutropius l. 7.*

† *Voiez l'article* Drusille (Julie) *remarque B.*

devin, mais prenez bien garde aux reponses que vous ferez à ses demandes. Voilà une belle morale; voilà un Prophete qui faisoit conscience de mentir dans l'explication d'un prodige, mais il n'en faisoit point de tendre des pieges aux consultans, & de les tromper par des équivoques, & par des questions captieuses.

Je ne m'étonne pas que les Paiens aient cru que certaines choses inanimées portoient avec elles la fatalité, car comme l'idée qu'ils avoient de Dieu n'excluoit point l'imperfection, il n'y avoit point de caprice qu'ils ne pussent attribuer à leurs Dieux. Ils pouvoient donc les croire capables d'attacher leur affection à une image, ou à un bouclier &c. c'est-à-dire d'accorder certaines graces à quelque nation que ce fut qui possedât successivement cette image, ou ce bouclier &c. Mais une telle combinaison des destinées ne paroit pas compatible avec la grandeur d'un souverain être agissant immediatement. Les causes occasionnelles des Cartesiens pourroient fournir quelque essai de solution en cas de necessité. Quoi qu'il en soit du *Palladium* de Troie, ou de l'*Ancyle* de Numa, nous avons dans l'affaire du Capitole une absurdité particuliere, car on ne sauroit comprendre qu'un bienfaiteur, quelque capricieux qu'il soit, change ses resolutions à cause des subtilitez frivoles des interpretes des prodiges. Il veut donner l'empire de l'Italie à la ville où l'on trouvera sous la terre une tête d'homme; vous êtes de cette ville-là: & vous allez dire de bonne foi dans un autre lieu à des devins qui vous montrent la figure de vôtre patrie, *c'est ici qu'on a trouvé cette tête.* Dès lors l'empire de l'Italie est transferé de vôtre patrie au lieu où vous parlez de la sorte. Que peut-on imaginer de plus monstrueux? Je ne doute pas que Pline au fond de son ame ne se moquât de ces sotises. Il les raporte neanmoins sans faire semblant de s'en moquer. *Hac fatis sint*, dit-il (a), *exemplis ut appareat, ostentorum vires & in nostra potestate esse, ac prout quaque accepta sint, ita valere.*

(a) *Plin. ubi supra.*

(A) *Que la nature l'avoit choisi afin de montrer.*] C'est ainsi que je me donne la liberté de traduire ces paroles de Seneque: (b) *C. Cæsar quem mihi videtur rerum natura (c) edidisse ut ostenderet quid summa vitia in fortuna possent.* Ce qu'il dit ailleurs n'est pas moins fort: la nature, dit-il, l'avoit produit à la honte & à la ruine du genre humain: *Non possum . . . hunc præterire ex omni Cæsarum numero excerpendum, quem rerum natura in exitium opprobriumque humani generis edidit (d).*

(b) *Seneca de consolat. ad Helviam c. 9. p. m. 779.*

(c) *Voilà les antipodes de Scipion l'Africain dont Valere Maxime* lib. 6. c. 9. n. 2. *parle ainsi;* Quem Dii immortales nasci voluerunt ut esset in quo se virtus per omnes numeros hominibus efficaciter ostenderet.

(B) *Une cause physique augmenta la depravation morale.*] Les fous & les frenetiques pechent impunément, du moins par raport aux loix humaines; car on ne pend point un frenetique si aiant rompu ses chaines, & se jettant sur le premier qu'il rencontre il le massacre. Ceux qui condamnent le plus universellement & avec le plus de rigueur les revolutions d'Etat, par lesquelles on depose les Souverains legitimes, ne nient point que cela ne se doive faire lors que la mechanceté du Prince est incorrigible, ou ce qui est la même chose, lors qu'elle est fondée sur un derangement des organes, sur une maladie du corps, en un mot sur une cause physique. La question est si la fureur de Caligula etoit de cette nature. Il y a beaucoup d'aparence que le philtre qu'on lui avoit fait avaler mit le comble à sa malice, & en fit une ferocité machinale & irresistible, s'il m'est permis de transporter à cet usage la signification d'un terme qui est consacré à l'efficace de la grace necessitante. Juvenal attribue à la malignite de ce philtre les cruautez furieuses de Caligula;

(d) *Seneca de consolat. ad Polybium c. 36. pag. 732.*

(e) Tamen hoc tolerabile, si non
Et furere incipias; ut avunculus ille Neronis,
Cui totam tremuli frontem Cæsonia pulli
Infudit. Quæ non faciet, quod principis uxor?
Ardebant cuncta, & fracta compage ruebant,
Non aliter, quam si fecisset Juno maritum
Insanum. Minus ergo nocens erit Agrippinæ
Boletus: siquidem unius præcordia pressit
Ille senis, tremulumque caput descendere jussit
In cælum, & longâ manantia labra salivâ.
Hæc poscit ferrum, atque ignes, hæc potio torquet:
Hæc lacerat mixtos equitum cum sanguine patres.

(e) *Juven. Sat. 6. v. 612.*

Suetone dit non seulement que ce philtre le rendit furieux, mais aussi qu'il faut attribuer à une maladie d'esprit les passions contraires qui le transporterent. Il remarque que ce Prince dormoit peu, & que mille visions extravagantes le persecutoient en songe. *Mentis valetudinem & ipse senserat: ac subinde de secessu deque purgando cerebro cogitavit. Creditur potionatus à Cæsonia uxore, amatorio quidem medicamento, sed quod in furorem verterit. Incitabatur insomnia maxime: neque enim plus quam tribus nocturnis horis quiescebat: ac ne his quidem placida quiete, sed pavida miris rerum imaginibus: ut qui inter cæteras, pelagi quondam speciem colloquentem secum videre visus sit. Ideoque magna parte noctis vigiliæ cubandique tædio, nunc toro residens, nunc per longissimas porticus vagus, invocare identidem atque expectare lucem consueverat. Non immerito mentis valetudini attribuerim diversissima in eodem vitia, summam confidentiam, & contra nimium metum (f).* J'avouë que Tibere qui en qualité de très-mechant homme, mais très-mechant avec une extrême hypocrisie, étoit fort capable de juger des mauvaises inclinations d'un autre, avoit predit que Caligula (g) seroit une peste du genre humain. Je ne nie donc pas que la nature n'eût donné à Caligula de très-pernicieuses dispositions, mais il étoit capable de les cacher, & de les corriger avant qu'il eût pris la drogue de Cesonie. Les commencemens de son regne furent merveilleux, & jamais homme n'a joüé plus finement son personnage qu'il le joüa sous Tibere. *Omnibus insidiis tentatus elicientium, cogentiumque se ad querelas, nullam unquam occasionem dedit, perinde obliterato suorum casu ac si nihil cuiquam accidisset: quæ vero ipse pateretur, incredibili dissimulatione transmittens. Tantique in avum, & qui juxta erant, obsequii, ut non immerito sit dictum: nec servum meliorem ullum, nec deteriorem dominum fuisse. Naturam tamen sævam atque probrosam, &c. (h)* Ce qui montre qu'encore qu'en certaines occasions il fît conoître la ferocité de son naturel, il ne laissoit pas d'être le maître chez lui, & de soumettre ses passions à sa raison quand il vouloit. Examinez bien ce qu'il a fait depuis ce tems-là, vous y trouverez des symptômes de maladie, & des caracteres de maniaque.

(f) *Sueton. in Calig. c. 50.*

(g) Quod sagacissimus senex ita prorsus perspexerat ut aliquoties prædicaret, exitio suo omniumque Cajum vivere & se natricem (serpentis id genus) populo Romano, Phaetontem orbi terrarum educare. *Ib. cap. 11.*

(h) *Id. Ib. cap. 10.*

(C) *Lors qu'il fut surpris en inceste avec l'une de ses sœurs.*] Voiez ci-dessus (i) l'article d'Antonia; vous y trouverez à la marge les paroles de Suetone qui prouvent ce fait. Vous les trouverez aussi dans la remarque suivante.

(i) *Page* 269.

(D) *Il vêcut publiquement avec l'une de ses sœurs comme avec sa femme.*] Il avoit trois sœurs: elles passerent toutes trois par ses mains: mais Drusille fut toûjours la favorite. C'est celle avec laquelle leur aieule Antonia le surprit en flagrant delit: c'est celle dont je parle dans le texte de cette remarque. Les regrets qu'il temoigna en la perdant, (k) & les honneurs divins qu'il lui fit rendre, ne sont pas les plus petites extravagances de sa vie. Pour les autres sœurs il les prostitua à ses Bardaches, & les punit ensuite sous pretexte de conspiration & d'adultere. *Cum omnibus sororibus suis stupri consuetudinem fecit, plenoque convivio singulas infra se vicissim collocabat, uxore supra cubante. Ex his Drusillam vitiasse virginem prætextatus adhuc creditur, atque etiam in concubitu ejus quondam deprehensus ab avia Antonia apud quam simul educabantur. Mox Lucio Cassio Longino consulari collocatam abduxit, & in modum justæ uxoris propalam habuit.*

(k) *Voiez Suetone* ib. *Seneque* consolat. ad Polybium cap. 18. *Dion* l. 59. p. m. 744. ad ann. urbis 791.

dire que je croi qu'on lui fait tort, quand on avance qu'il commit inceste (E) avec sa fille. Il poussa le crime de leze-majesté divine aussi loin que la creature le puisse pousser. A l'imitation du Diable il croioit qu'il y a un (F) Dieu, & il en trembloit; & neanmoins il vomissoit des blasphêmes épouvantables contre la Divinité. Il usurpa fierement tous les (G) honneurs de la religion, & il n'y avoit aucun crime qu'il fit conscience de commettre *. La derniere de ses quatre femmes se nommoit Cesonie; elle n'étoit ni jeune ni belle, & neanmoins il l'aimoit passionnément; mais il ne laissoit pas quelquefois d'imprimer son humeur (H) feroce & cruelle sur les caresses qu'il lui faisoit. Il en eut une fille qui perit avec le pere & la mere, sous la conspiration

* *Voiez quant à sa cruauté Seneque* de ira l. 3. c. 18. 19.

habuit. Hæredem quoque bonorum atque Imperii æger instituit. . . . Reliquas sorores nec cupiditate tanta nec dignatione dilexit, ut quas sæpe exoletis suis prostraverit. Quo facilius eas in caussa Æmilii Lepidi condemnavit quasi adulteras, & insidiarum adversus se conscias (a).

(a) *Sueton. in Calig. cap.* 24.

(E) *Qu'il commit inceste avec sa fille.*] „ Il assouvit „ sa lubricité avec ses propres sœurs, & pour paroître „ encore plus prodigieusement incestueux, il viola une „ fille qu'il avoit euë de l'une d'entr'elles. „ C'est ce qu'on lit dans la version que Mr. l'Abbé de Marolles nous a donnée d'Eutrope, mais je ne pense pas que le traducteur ait bien entendu l'original. Voici ce que l'on y trouve: (b) *Stupra sororibus intulit, ex una etiam natam filiam cognovit.* Je suis fort trompé si le veritable sens de ces paroles n'est celui-ci: *Il eut commerce avec ses sœurs, & même il se reconut le pere d'une fille dont l'une d'elles étoit accouchée.* Je sai bien que l'on peut prouver par des exemples que le mot Latin *cognoscere fœminam* se prend quelquefois pour *coucher avec une femme*; mais outre que ces exemples sont rares, il n'est point du tout aparent qu'Eutrope en un tel endroit se soit servi de ce mot dans cette signification. Ce n'étoit point le lieu d'emploier des termes si honnêtes, & si équivoques: il avoit emploié le mot de *stuprum* s'agissant de frere à sœur, & dans la même periode s'agissant de pere à fille, auroit-il été chercher un terme d'adoucissement? N'en deplaise (c) à Casaubon, je n'y vois nulle aparence. J'ajoûte que la signification ordinaire de *cognoscere* donne un assez bon sens aux paroles d'Eutropius, car c'est un nouveau degré d'impudence que de reconoître pour sa fille un enfant de sa propre sœur. C'est garder quelques mesures envers le public que de cacher un commerce incestueux; on en garde plus ou moins selon qu'on fait plus ou moins mystere de ce commerce: mais c'est n'en garder point du tout que de se porter pour pere des enfans qui naissent de cet inceste. Je n'allegue point contre l'Abbé de Marolles que personne n'a reproché à Caligula d'avoir violé sa propre fille, car la maniere dont j'ai traduit les paroles d'Eutropius n'a pas plus de fondement dans les autres Historiens que la traduction de cet Abbé. Eutropius est le seul que je sache qui parle ou de cette reconoissance, ou de cet inceste, & cela me rend fort suspecte de fausseté son observation. Un Empereur mort avant l'âge de 29. ans qui auroit eu de sa propre sœur une fille, & qui auroit vu cette fille en âge de puberté, & qui l'auroit violée ou reconue hautement pour sa fille, est une chose trop singuliere pour ne la trouver que dans Eutrope.

(b) *Eutropius l.* 7. *in Caligula.*

(c) *Il entend Eutrope comme Mr. de Marolles l'a entendu: voiez-le in* Suet. Calig. c. 24. *Conrad Dietericus* in vita Caligulæ pag. 29. *l'entend de même.*

NOTEZ que selon toutes les aparences le premier commerce de Caligula avec ses sœurs ne preceda point le tems où il entra chez son aieule: puis donc qu'il avoit (d) 18. ans lors qu'il y entra, il est impossible qu'il ait vu dans l'âge de puberté la fille qu'il auroit euë de cet inceste. Si vous me dites que le mot *cognoscere* seroit impropre au sens que je lui donne, vu que celui D'AGNOSCERE (e) semble être afecté à ce sens-là; je vous repondrai qu'Eutrope n'est pas un Auteur qui observât toute cette exactitude.

(d) *Voiez la remarque B de l'article* Drusille (Julie.)

(e) *Voiez Pitiscus in Sueton. in Jul. c.* 52. *n.* 9.

(F) *Il croioit qu'il y a un Dieu & il en trembloit, & neanmoins.*] Voici un passage de Calvin qui ne sera point allegué mal à-propos. *Nemo in audaciorem aut effrenatiorem numinis contemptum prorupisse legitur quam C. Caligula: nemo tamen miserius trepidavit cum aliquod iræ divinæ indicium se proferebat: ita Deum quem studebat ex professo contemnere invitus exhorrescebat* (f). Tout cela est fondé sur Suetone, qui nous aprend que le même Caligula qui temoignoit tant de mepris pour les Dieux, s'alloit cacher sous un lit lors qu'il entendoit un grand tonnerre. *Qui Deos tantopere contemneret ad minima tonitrua & fulgura connivere, caput obvolvere, ad vero majora proripere se è strato sub lectumque condere solebat* (g). Mais remarquons qu'il n'eut pas toûjours cette peur, car au contraire il y eut des tems où il affecta de renvier sur Jupiter, tant à l'egard du tonnerre, qu'à l'égard de la foudre: il rispostoit par le bruit de ses machines au bruit du tonnerre, & si la foudre tomboit des nuës, il lançoit des pierres vers le ciel, & s'écrioit en adressant la parole au Dieu qui lance la foudre, *ôte moi du monde ou je t'en ôterai* (h). Torrentius (i) trouve plus de peur que de menaces dans ces paroles, & tout aussi-tôt il cite ce que Suetone raporte de la timidité de Caligula pour le tonnerre. *Non tam comminantis quam timentis est etiam*, aut me occide aut ego te. *Expavisse autem Cajum fulmina auctor est Suetonius.* C'est n'entendre pas le fin des choses, c'est les tirer par les cheveux. Les termes en question ne sentent point l'homme qui a peur, ils contiennent un cartel de defi pour un combat à toute outrance, sans quartier, & qui ne devoit finir que par la mort de l'un ou de l'autre des combatans. C'est l'explication claire & nette que donne Seneque; (k) *Ad pugnam vocavit Jovem, & quidem sine missione, Homericum illum exclamans versum* (l). Autre impieté de Caligula. En plein jour il s'aprochoit de la statuë de Jupiter Capitolin, comme pour lier conversation avec lui: tantôt il lui parloit à haute voix, tantôt doucement, & à l'oreille, & puis à son tour il aprochoit son oreille de la bouche de Jupiter. Cette conversation ne se passoit pas sans dispute. On ouït un jour Caligula qui menaçoit Jupiter de le renvoier en Grece, [illegible Greek]. Il se vantoit que Jupiter avoit prevenu par ses prieres l'effet de cette menace, & obtenu la faveur d'être logé avec lui. C'est pour cela, disoit-il, que j'ai fait un pont entre mon Palais & le Capitole (m).

(f) *Calvin. instit. lib.* 1. *c.* 1.

(g) *Suet. in Calig. cap.* 51.

(h) Ταῖς τε βρονταῖς [illegible] ἀντεβρόντα, καὶ ταῖς ἀστραπαῖς [illegible] ... ἀνήειρ' ἢ ἐγὼ σέ. Machinam habebat qua tonitrui obstreperet, ac contra fulgura fulguraret, ac quoties fulmen decidisset lapidem ejaculabatur, semper Homericum illud addens, tollito me vel ego te. *Dio, lib.* 59. *p.* 761. Voiez aussi Seneque *de ira l.* 1. *cap.* 16.

(i) *Torrent. in Sueton. Calig. cap.* 22.

(G) *Il usurpa fierement tous les honneurs de la religion.*] Il s'alloit mettre fort souvent entre la statuë de Castor & celle de Pollux, & recevoit là les adorations de tout venant. Il se fit bâtir un temple, où on lui offroit tous les jours en sacrifice les animaux les plus rares (n). Il se disoit Jupiter un certain tems, & c'est pour cela, ajoûtoit-il, qu'il avoit couché avec tant de femmes, & avec ses propres sœurs. Une autre fois il se disoit Junon, Diane, Venus, Bacchus, & se revêtoit de l'équipage de chacune de ces Divinitez (o). Il se fit créer un Corps ou un College de Prêtres. Sa femme Cesonie, & son oncle Claude furent membres de ce College; il n'y entra que des gens très-riches, & qui achetoient cherement cette dignité: il voulut être lui-même son Prêtre, & pour cet effet il s'agregea à ce Corps. Il y fit entrer aussi son cheval (p).

FAITS concernant CÆSONIE.

(H) *D'imprimer son humeur . . . . . cruelle sur les caresses.*] Ce sera Mr. de Balzac qui commentera ces paroles. *Les belles*, dit-il (q), *qui sont aimées des tyrans ne sont pas en seureté . . . . . Poppée fut premierement Maitresse, depuis femme, & toûjours gouvernante de Neron. Elle avoit domté & aprivoisé ce monstre: neanmoins il lui échapa à la fin, & dans un moment de colere qu'il eut pour elle, il la tua d'un coup de pied qu'il lui donna dans le ventre. Son oncle Caius ne traita pas Cæsonie si rudement. Toutefois dans la plus grande ardeur de son feu il lui faisoit l'amour en ces termes*, cette belle tête sera coupée si-tôt que je l'aurai commandé, *& lui disoit quelquefois qu'il lui prenoit envie de la faire apliquer à la question, afin de savoir d'elle pourquoi il l'aimoit si fort.* Cela est emprunté de Suetone (r). Il est étrange que cette femme n'étant ni jeune ni belle, & aiant eu déja 3. enfans de son mari, ait pu inspirer une si ardente & une si constante passion à ce barbare: mais on a beau vanter la premiere fleur de jeunesse, on verra si l'on y prend bien garde que l'adresse & la routine d'une femme de 30. à 40. ans soutiennent mieux son regne, quand elle est maîtresse d'un Prince, que ne feroit la seule beauté d'un jeune tendron. Outre que la maîtresse de Caligula, & aparemment bien d'autres aussi du même predicament, aquierent plusieurs sortes de routines qui remplacent avec usure ce que les années ôtent aux charmes du visage. Quoi qu'il en soit, Suetone semble dire que la maîtresse de Caligula se fit valoir par

(k) *Seneca ibid.*

(l) *C'est le* 724. *v.* 23. *de l'Iliade. Ajax dit ces paroles à Ulysse avec lequel il luttoit. Elles n'ont point là un sens meurtrier.*

(m) *Sueton. in Calig. c.* 22.

(n) *Id. ib.* Voiez aussi *Dion l.* 59. *pag.* 761.

(o) *Dio ib. pag.* 759.

 la

(p) *Id. pag.* 761. (q) *Dans l'une de ses lettres.* (r) Quoties uxoris vel amiculæ collum exoscularetur addebat, *tam bona cervix simulac jussero demetur.* Quin & subinde jactabat exquisiturum se vel fidiculis de Cæsonia sua cur eam tanto opere diligeret. *Suet. in Calig. cap.* 33.

ration de β Cassius Chærea l'an 41. de JESUS-CHRIST. Lollia Paulina (I) l'une de ses autres femmes n'avoit point été mariée avec Caïus Cesar fils d'Agrippa, comme le savant Usserius γ l'a cru. Philon raporte une pensée de (K) Caligula qui est digne d'attention. Seneque s'étonne que cet Empereur insultât les autres par ses railleries, pendant qu'il donnoit (L) lui-même tant de prise sur sa personne par ses defauts corporels. C'est qu'il ne craignoit pas qu'on osât se moquer de lui, comme il se moquoit des autres. Peut-être aussi qu'il ne s'apercevoit pas de ses defauts. L'une de ses plus folles extravagances, étoit de crier à la Lune quand elle étoit pleine qu'elle vint coucher avec lui δ. Il se vantoit ǂ d'avoir couché avec elle. Que dirai-je des honneurs de la Prêtrise qu'il confera à son cheval ⸸? Voiez la derniere (M) remarque. Il étoit si propre à être l'original de cet homme de peché, de cet Antechrist dont St. Paul nous a laissé la description, que je ne m'étonne pas que d'habiles gens * lui apliquent cette partie des propheties du Nouveau Testament. Je n'affirme pas pour cela qu'ils aient touché au but.

On verra dans l'article *Macron* que les intrigues d'une femme, servirent beaucoup à Caligula pour le faire parvenir plutôt à l'Empire. Un Professeur d'Utrecht a bien montré dans une † harangue les mauvaises qualitez, & les actions monstrueuses de cet Empereur.

β Voiez l'article de ce Cassius.

γ Annal. to. 2. ad ann. 4003.

δ Sueton. in Calig. cap. 22.

ǂ Dio, l. 59. p. 761.

⸸ Id. ib.

** Voiez Grotius in tractatu de Antichristo.*

† Voiez la 13. harangue d'Antoine Æmilius.

CAL-

la chaleur du temperament. Ce Prince en étoit si follement amoureux, qu'il la montroit nuë à ses amis. (a) *Cæsoniam neque facie insigni neque ætate integra, matremque jam ex alio viro trium pliarum, sed luxuria ac lascivia perdita & ardentius & constantius amavit, ut sæpe chlamyde peltaque & galea ornatam & juxta adequitantem militibus ostenderit, amicis vero etiam nudam.* Il ne la reconut pour sa femme qu'après qu'elle eut accouché : ce fut d'une fille qu'elle accoucha : il aima tendrement cette fille, & y reconut son sang principalement à cette marque, c'est qu'elle égratignoit le visage aux petits enfans avec qui elle jouoit. *Nec ullo firmiore indicio sui seminis esse credebat, quam feritatis qua illi quoque tanta jam tunc erat, ut infestis digitis ora & oculos simul ludentium infantium incesseret (b).* Jugez si celui qui la fit perir du même genre de mort (c) que le Psalmiste a souhaité aux enfans de Babylone, n'avoit pas lieu de dire qu'il écrasoit un serpent dejà éclos, *mali corvi malum ovum.*

(I) *Lollia Paulina . . . . n'avoit point été mariée avec Caius Cesar.*] Ce qui a trompé Usserius est qu'il a cru que ces paroles de Suetone au chapitre 26. de la vie de l'Empereur Claude, *Deque Lollia Paullina quæ C. Cæsari nupta fuerat,* se doivent entendre du petit fils d'Auguste ; mais s'il avoit pris garde à deux choses, il ne seroit point tombé dans cette petite meprise. Il eût dû considerer 1. que Suetone au chapitre 25. de la vie de Caligula assûre que cet Empereur épousa Lollia Paullina, & la repudia peu après. 2. Que Tacite au chapitre 40. du 4. livre des Annales nous aprend que Caïus Cesar petit-fils d'Auguste avoit épousé Livie fille de Drusus, & sœur de Germanicus, & étoit mort avant elle, puis qu'on sait qu'elle se remaria avec Drusus fils de Tibere. Ce n'est pas moi qui fais ces remarques, c'est le savant Pere Noris (d).

(K) *Une pensée de Caligula qui est digne d'attention.*] Voici de quelle maniere un de nos Auteurs modernes l'a mise en œuvre. Bien loin de trouver étrange, dit-il, (e) que tous les Princes *n'aient pas tous le merite qui leur conviendroit, je m'étonnerois plutôt, qu'ils ne fassent pas le même raisonnement que faisoit Caligula; & que nôtre devoüement aveugle à leurs volontez les plus injustes, ne porte pas toujours leur presomption jusqu'à l'extravagance.* Puis que ceux qui conduisent les troupeaux de bêtes, *disoit ce Maitre-fou,* (1) ne sont pas des bêtes comme elles; mais qu'ils sont d'une nature plus excellente, il faut bien que ceux qui commandent aux hommes si absolument, & à qui tous les autres cedent, ne soient pas de simples hommes comme ceux à qui ils commandent ; mais des Dieux. *Voilà l'effet que nôtre flatterie devroit produire naturellement dans l'esprit des Princes: & c'est aussi ce qui est arrivé la plupart du tems dans le Paganisme.* Afin qu'on voie la difference qu'il y a d'un Auteur à un Auteur, je raporterai la maniere dont le Feuillant St. Romuald a bouleversé tout ceci. *En ce tems,* dit-il, (f) *florissoit Caius ce Philosophe illustre, à qui l'on attribuë ce bel Apophtegme :* Il faut que celui qui gouverne les autres ne soit pas seulement homme, mais plus qu'homme, c'est-à-dire beaucoup plus vertueux & parfait que non pas eux ; car comme pour conduire des brebis on ne prend pas une brebis : de même pour regir des hommes on ne doit pas choisir un homme, mais un Dieu. Pastor ovium (*dit-il*) non est ovis, Pastor boum non est bos, Caprarum Pastor non est capra, sed homo. Ergo hominum Pastor aliud quam homo esse debet, Quid ergo? Deus. *Autrement il court risque de les perdre, & de se perdre lui-même avec eux.* Le lecteur prendra s'il lui plait la peine de compter combien il y a de bevües dans les paroles de ce bon Moine.

(L) *Qu'il donnoit lui-même tant de prise sur lui par ses defauts corporels.*] Il étoit le plus medisant de tous les hommes, & trés-mal fait de sa personne. Pâle, les yeux enfoncez & égarez, velu au cou, la tête pelée, les pieds énormes en grandeur, & les jambes menues comme des fuseaux. Un homme bâti de la sorte se moquoit de tout le monde, & disoit aux gens les choses les plus choquantes; comme quand il dit tout haut en pleine table à Valerius Asiaticus, les defauts qu'il avoit trouvez à sa femme (g) en jouissant d'elle. Ecoutons Seneque sur tout cela. *C. Cæsar inter cetera vitia quibus abundabat, contumeliosus mirabiliter ferebatur omnibus aliqua nota feriendis, ipse materia risus benignissima. Tanta illi palloris insaniam testantis fœditas erat, tanta oculorum sub fronte anili latentium torvitas (h), tanta capitis destituti, & emendicatis capillis aspersi deformitas. Adjice obsessam setis cervicem, & exilitatem crurum, & enormitatem pedum. Immensum est, si velim singula referre, per quæ in patres avosque suos contumeliosus fuit, per quæ in universos ordines: ea referam, quæ illum exitio dederunt. Asiaticum Valerium in primis amicis habebat, ferocem virum, & vix æquo animo alienas contumelias laturum. Huic in convivio, item in concione, voce clarissima, qualis in concubitu esset uxor ejus, objecit. Dii boni, hoc virum audire, Principem scire, & usque eo licentiam pervenisse, ut non dico consulari, non dico amico, sed tantum marito Princeps & adulterium suum narret, & fastidium (i)!* J'ai cité en marge un passage de Suetone, qui montre que la femme de Valerius Asiaticus eut plusieurs compagnes de sa disgrace; & qu'il y en eut bien d'autres dont l'indiscret Caligula fit conoitre les defauts cachez. Ceux qui savent le tort qu'Henri troisiéme se fit par une semblable indiscretion, seront étonnez que les Dames aient eu si peu de part aux conspirations contre l'Empereur Caligula; car je croi qu'en ce tems-là les Dames Romaines n'étoient pas plus insensibles en pareils cas, que les Dames de la Cour de France au XVI. siecle: or voici ce que l'on trouve dans Mr. de Mezerai: (k) *On raportoit au Roi que la Ligue ne lui vouloit pas un moindre mal que de le faire Moine, & que la Duchesse de Montpensier montroit ses ciseaux qu'elle avoit destinez pour le raser. C'étoit qu'il avoit offensé cette veuve, tenant des discours qui decouvroient quelques defauts secrets qu'elle avoit, outrage bien plus impardonnable à l'égard des femmes, que celui qu'on fait à leur honneur.*

(M) *Voiez la derniere remarque.*] Ses entretiens avec la statuë de Jupiter, les pretendus secrets qu'il lui disoit à l'oreille, ses gronderies, & ses menaces pendant cette belle conversation (l), sa jouissance de la Lune, le Consulat destiné à son cheval, le caprice de le faire diner à sa table, & cent autres choses sont des marques incontestables de folie. Il étoit bien mechant, mais il étoit pour le moins un peu plus fou que mechant. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il n'étoit point Athée ; toutes ses impietez temoignent qu'il croioit des Dieux ; & ainsi l'Auteur des pensées sur les Cometes a eu raison (m) de le donner pour un exemple, que les plus perdus scelerats dont l'histoire fasse mention ont reconu la Divinité.

(a) Suet. in Calig. cap. 25.

(b) Id. ib.

(c) Periit unà & uxor Cæsonia gladio à Centurione confossa & filia parieti illisa. *Ib. c. 59. Voici les paroles du Pseaume 137.* Heureux celui qui viendra t'arracher Les enfans tiens de ta mamelle impure, Pour les froisser contre la pierre dure.

(d) Cenotaph. Pisan. pag. 189.

(e) L'Abbé de St. Real, Cæsarion pag. m. 202.

(1) Philon Juif dans son Ambassade.

(f) C'est-à-dire au tems de Persée dernier Roi de Macedoine l'an du monde 3826. *Voiez son abregé Chronologique to. 1. p. m. 697.*

(g) Suetone c. 36. dit que Caligula prioit à diner plusieurs des plus apparens de Rome avec leurs femmes, & sortoit quand le cœur lui en disoit avec celle qu'il trouvoit le plus à son gré, & rentrant quelque tems après racontoit les perfections & imperfections les plus cachées de la Dame, Recentibus adhuc lasciviæ notis reversus, vel laudabat palam, vel vituperabat, singula enumerans bona malave corporis atque concubitus.

(h) Voiez Suetone in Calig. cap. 50. *qui fait un portrait de cet Empereur fort ressemblant à celui-ci, & avec des traits qui ne sont pas dans Seneque.*

(i) Seneca de constantia cap. 18. p. m. 693.

(k) Mezer. abregé chronologiq. to. 5. ad ann. 1588. pag. m. 315.

(l) Voiez ci-dessus la remarque G.

(m) Pag. 344. 380.

CALLIRHOE, fille du fleuve Achelous, & femme de cet Alcmeon qui tua sa mere Eriphyle, se maria avec lui dans un tems qu'il avoit une autre femme. Il avoit donné à cette autre femme le fameux colier dont on avoit fait (A) present à Eriphyle, afin qu'elle portât son mari Amphiaraus à s'engager à l'expedition de Thebes. Callirhoë aiant ouï parler de ce beau colier, declara tout net à Alcmeon qu'absolument elle ne coucheroit (B) plus avec lui, s'il ne lui faisoit present de ce bijou. Ce malheureux homme alla trouver Phegeus β le pere de son autre femme, & lui fit acroire qu'il avoit su de l'Oracle qu'il ne gueriroit jamais de γ sa fureur, s'il ne faisoit une offrande de ce colier au temple de Delphes. Phegeus le lui livra; mais aiant apris qu'on le destinoit à Callirhoë, il donna ordres à ses deux fils d'assassiner Alcmeon. Ils le firent. Callirhoë fut sensible à cette mort; mais ce fut d'une maniere qui la porta beaucoup plus à souhaiter la vengeance, qu'à mortifier sa chair. Elle desiroit passionnément que le meurtre de son mari fût vengé, & ne laissoit pas de goûter les doux plaisirs de l'amour. Ce fut dans le tems même de la jouissance, † qu'elle pria Jupiter de faire en sorte que les enfans qu'elle avoit eus d'Alcmeon, qui étoient encore tout petits, devinssent (C) en un moment hommes faits. C'étoit prendre bien son tems ‡ pour n'être pas refusée. Elle ne dissimula point qu'elle demandoit ce miracle, afin que ses enfans fussent bien-tôt en état de venger la mort de leur pere. On lui accorda sa demande, & aussi-tôt Amphoterus & Acarnan ses deux fils partirent pour cette vengeance. Ils trouverent sur leur route les assassins (D) d'Alcmeon, qui alloient offrir à Delphes le colier & la robe d'Eriphyle: ils les tuerent, & puis allerent à Psophis, où ils massacrerent Phegeus & son épouse. En se retirant ils furent poursuivis jusques à Tegée, où ils trouverent un bon secours qui leur donna le moien de mettre en fuite l'ennemi. Après avoir rendu compte à Callirhoë de ce qu'ils avoient executé, ils partirent pour Delphes, & y consacrerent le colier & la robe d'Eriphyle. Ce fut Achelous qui leur ordonna de le faire. Ils allerent après cela en Epire, & y fonderent une * colonie. Quant aux deux enfans qu'Euripide a suposé qu'Alcmeon eut de la prophetesse Manto, il faut savoir que leur pere les donna à élever à Creon Roi de Corinthe. L'un d'eux étoit un garçon nommé Amphilochus, l'autre étoit une fille qui avoit nom Tisiphone, & qui étoit parfaitement belle. La femme de Creon aprehendant que son mari n'épousât cette belle fille, & voulant l'en empêcher, la fit vendre. Ce fut Alcmeon qui l'acheta sans la conoître. Apollodore dont j'ai tiré cet article † ne nous dit point comment Tisiphone fut reconuë. Ce fut sans doute le denoüement d'une piece d'Euripide.

β *Il demeuroit à Psophis dans l'Arcadie.*

γ *Il étoit persecuté des Furies depuis qu'il avoit tué sa mere.*

‡ Καλλιῤῥόη τὸν Ἀλκμαίωνος ἀπόλωλεν μαθοῦσα, πλησιάζοντος αὐτῇ τοῦ Διὸς αἰτεῖται. Callirhoe audito Alcmæonis interitu dum secum rem habet Jupiter ab ipso flagitat. *Apollod. l. 3. pag. 199.*

‡ Gaudia post Veneris quæ poscet munus amantem Ipsa suas nolet pondus habere preces. *Ovidius de arte amand. l. 3. sub fin.*

* *Celle d'Acarnanie.*

† *Biblioth. lib. 3. pag. 199. & seq.*

On

(A) *Le fameux colier dont on avoit fait present à Eriphyle.*] Il étoit d'or: Venus (a) l'avoit donné à Hermione sa fille, femme de Cadmus. Elle lui donna en même tems un *peplum*, c'étoit une espece de robe. L'un & l'autre de ces deux presens vinrent au pouvoir d'Eriphyle; le colier lui fut donné par Polynice, & le *peplum* par Thersandre fils de Polynice. Le colier la fit trahir son mari: le *peplum* la fit trahir son fils. Mais pour satisfaire plus amplement les curieux, je dois ajoûter qu'on parloit diversement de ce colier d'Hermione. Les uns ont (b) dit qu'il venoit originairement de Jupiter; que Jupiter l'avoit donné à Europe; que celle-ci le donna à Cadmus; & que Cadmus le donna à Hermione. D'autres disent (c) que Vulcain en avoit été l'ouvrier, & qu'il en avoit fait present à Cadmus. On ajoûte (d) que Vulcain fit ce present par malice, & pour venger sur Hermione née de l'adultere de Venus & de Mars l'affront que sa femme lui avoit fait. Il fit en sorte que ce colier devint fatal à tous ceux qui le porteroient; il choisit des matieres, & des figures malfaisantes, & entre autres choses il y méla les cendres (e) qui étoient restées sur son enclume après la fabrique des foudres. En un mot il sembloit qu'il en voulut faire un funeste Talisman; & de là vint qu'Hermione, que Semele, que Jocaste, qu'Eriphyle, &c. qui possederent successivement ce colier firent une malheureuse fin. Comparez le donc à l'or de Toulouse, & au cheval Sejan. Lors que Polynice (f) chassé de Thebes s'enfuit à Argos, il prit avec lui le colier & le *peplum* d'Hermione. Stace (g) & Nonnus (h) decrivent amplement ce colier; mais sur tout Nonnus y prodigue sans poids & mesure son grand verbiage. Le Scholiaste de Stace dit (i) que ce colier fut consacré à Apollon, & jetté dans une fontaine où on le voioit encore; mais qu'on ne pouvoit le toucher sans s'apercevoir que le soleil s'en offensoit, puis qu'aussitôt il s'élevoit des tempêtes. La tradition de Pausanias est beaucoup moins chimerique. Cet Auteur (k) croit que quand le temple de Delphes fut pillé par les Phocéens, le colier d'Hermione fut une partie de leur proie; & il fait voir que celui qu'on avoit porté à Amathonte dans l'Ile de Cypre au temple de Venus & d'Adonis, & que l'on disoit être le colier d'Hermione & d'Eriphyle, n'étoit point le veritable.

DIODORE de Sicile (l) assûre qu'une Dame Phocéenne qui après le sac du temple de Delphes osa se parer des ornemens d'Eriphyle, fut brûlée dans sa maison; l'aîné de ses fils animé par les Furies y aiant mis le feu. Voiez la remarque Q de l'article *Helene*. Notez qu'Athenée (m) cite un Auteur qui dit que le colier d'Eriphyle fut actuellement consacré au temple de Delphes par Alcmeon: l'oracle lui demanda cette recompense pour le guerir de la folie. Les Dieux du Paganisme ne faisoient rien pour rien. Ce que vous me demandez est d'un grand prix, disoit l'Oracle, vous me demandez un remede contre la folie, il faut qu'il vous en coute un riche present, aportez moi le colier de vôtre mere (n). Apollon agissoit à la marchande: il se servoit des conditions d'un contract *do ut des*: s'il n'eût fait que recevoir les ofrandes volontaires, passe: mais il étoit stipulant & acceptant.

(B) *Qu'elle ne coucheroit plus avec lui.*] Je m'exprime de la sorte, parce qu'ils avoient deja deux enfans lors qu'elle lui demanda ce colier. Corrigez donc dans Charles Etienne, dans Lloyd, & dans Hofman la mauvaise situation des faits. Ils assûrent qu'Alcmeon promit à Callirhoë ce present, pourveu qu'elle lui promit d'être sa femme. Apollodore & Philostrate ne parlent point de cela: le dernier dit clairement (o) qu'Alcmeon avoit deux fils de Callirhoé, lors que cette femme l'obligea d'aller chercher malgré lui le colier qu'elle souhaitoit.

(C) *Devinssent en un moment hommes faits.*] Ovide (p) parle de cela d'une maniere qui merite d'être raportée. Il caracterise heureusement l'action d'Alcmeon & le reste;

Ultusque parente parentem
Natus erit facto pius & sceleratus eodem,
Attonitusque malis exul mentisque domusque
Vultibus Eumenidum, matrisque agitabitur umbris;
Donec eum conjux fatale poposcerit aurum,
Cognatumque latus Phegeius hauserit ensis.
Tum demum magno petet hos Acheloia supplex
Ab Jove Callirhoë natis infantibus annos.
Jupiter his motus privignæ dona (q) nurusque
Præcipiet; facietque viros impubibus annis.

Mr. Moreri (r) debite que ce fut Achelous qui obtint de Jupiter, que les enfans d'Alcmeon passassent subitement de l'enfance à l'âge d'homme. C'est affadir cette histoire, & la falsifier en même tems. Il produit contre lui-même la preuve de son erreur, car il raporte ces vers d'Ovide. Charles Etienne, Lloyd & Hofman debitent que Jupiter convertit en Dieux les fils d'Alcmeon dès qu'ils furent nez. Je ne pense pas qu'ils aient trouvé cela dans les Anciens.

(D) *Ils trouverent sur leur route les assassins d'Alcmeon.*] Pourquoi donc faloit-il que Charles Etienne nous vint debiter un mensonge, qui devoit sauter de Dictionaire en Dictionaire pendant si long tems? C'est que les fils de Phegeus en faisant mourir Alcmeon furent tuez aussi sur le champ, *Qui tamen & ipsi ab eodem* (Alcmeone) *mutuis vulneribus petiti perierunt.*

(a) *Voiez Diodore de Sicile l. 5. cap. 6.*

(b) *Pherecydes apud Apollod. l. 3. p. 171.*

(c) *Apollodor. p. 169.*

(d) *Statius Theb. l. 2. v. 272. & seq.*

(e) Siculaque incude relictos Fulminis extremi cineres. *Stat. Theb. l. 2. v. 279.*

(f) *Apollod. l. 3. pag. 185.*

(g) *Ubi supra.*

(h) *Dionysiac. l. 5.*

(i) *Voiez le Commentaire de Barthius tom. 2. pag. 967.*

(k) *Lib. 3. sub fin.*

(l) *Diodor. Siculus lib. 16. c. 65. p. m. 786.*

(m) *Athen. lib. 6. pag. 232.*

(n) *Athen. lib. 6. pag. 232.*

(o) *Pausanias lib. 8. pag. 255.*

(p) *Ovid. Metam. lib. 9.*

(q) *Il entend Hebe la Déesse de la jeunesse, fille de Junon & femme d'Hercule.*

(r) *Dans l'article de Callirhoë.*

On lit dans Pausanias que Clytius fils d'Alcmeon & de la fille de Phegéus se separa de ses oncles maternels, parce qu'il ne doutoit point qu'ils n'eussent tué son pere. Il se retira en Elide, & y laissa posterité. Le devin Eperaste qui gagna le prix aux jeux Olympiques descendoit de lui *.

* *Tiré de Pausanias lib. 6. pag. 195.*

CALVIN (JEAN) l'un des principaux Reformateurs de l'Eglise au XVI. siecle nâquit à Noion en Picardie le 10. de Juillet 1509. Comme on le destinoit à l'Eglise, on lui obtint de bonne heure un Benefice dans la (*A*) Cathedrale de Noion, & ensuite la Cure du † Pont-l'Evêque: mais cette premiere destination n'eut aucun effet; tant parce que les conseils de Robert Olivetan aiant engagé Calvin à étudier la Religion dans sa source, furent cause qu'il resolut de renoncer aux superstitions, qu'à cause que son pere changeant d'avis aima mieux le faire Avocat que Theologien. Après donc qu'il eut achevé ses Humanitez à Paris, il fut envoié à Orleans afin d'y étudier la Jurisprudence sous ‡ Pierre de l'Etoile, & puis à Bourges afin d'y continuer cette étude sous André Alciat. Il fit de grans progrés dans cette science; mais il n'en fit pas moins dans les saintes lettres par ses études particulieres. Il s'apliqua au Grec à Bourges, sous la direction de Wolmar qui y professoit cette langue. La mort de son pere l'aiant rapellé à Noion, il y demeura fort peu de tems, il s'en alla bientôt à Paris, & y (*B*) composa un commentaire sur le traité de Seneque *de clementia*. Il se fit bientôt conoitre à ceux qui secretement avoient embrassé la reformation. La harangue qu'il suggera à Nicolas Copus, Recteur de l'Université de Paris, aiant fort deplu à la Sorbonne & au Parlement, excita un commencement de persecution aux fideles; desorte que Calvin qui avoit pensé (*C*) être pris au College de Forteret, se retira en (*D*) Xaintonge, après avoir eu l'honneur de parler à la Reine de Navarre

† *Village d'où le pere de Calvin étoit natif, auprés de Noion.*

‡ *Il fut President au Parlement de Paris; on l'apelle en Latin* Petrus Stella.

(*e*) *Aiant mis son nom en Latin au titre de son livre, il quitta son surnom de* Cauvin *pour prendre celui de Calvin.* Maimbourg Hist. du Calvin. pag. 57. *Papyre Masson* in vita Calvini p. 412. *dit que le commentaire sur les livres* de Clementia *parut sous le nom de* Lucius Calvinus Civis Romanus.

(*A*) *Un Benefice dans la Cathedrale de Noion, &c.*] Ceux qui ont dit que Calvin fut Chanoine de Noion se sont trompez. Le Benefice qu'on lui donna n'étoit point un Canonicat, c'étoit une Chapelle nommée *de la Gesine*. Il en fut pourvu le 21. de Mai 1521. Pour ce qui est de la Cure de Pont-l'Evêque, il l'eut le 5. de Juillet 1529. par permutation *à la Cure de Marteville*, dont il avoit été pourvu le 27. de Septembre 1527. Qui voudra voir l'histoire des permutations, resignations, ventes &c. de ces Benefices, la trouvera dans un livre de (*a*) Mr. Drelincourt. On y voit qu'en 1534. le Lundi 4. de Mai Calvin resigna la Chapelle de la Gesine à Maître Antoine de la Marliere, & la Cure du Pont-l'Evêque à Caim. Mr. Maimbourg se trompe donc quand il met (*b*) cela avant le voiage que Calvin fit à Paris l'an 1532. Remarquez bien que Calvin ne fut jamais Prêtre, & qu'il n'entra dans l'état Ecclesiastique que par la simple tonsure.

(*B*) *Un commentaire sur le traité de Seneque* de clementia.] Il le dedia à Claude Hangest Abbé de Saint Eloi de Noion. L'Epitre dedicatoire est datée de Paris le 4. d'Avril 1532. Il fit donc ce livre avant l'âge de 23. ans accomplis, & non dans sa 24. année comme Theodore de Beze (*c*) l'assûre. Les fautes de Mr. Varillas sont si énormes à l'egard de ce livre, qu'il est capable de faire renoncer à l'étude de l'histoire; car les prejugez n'étant pas plus favorables à une infinité d'historiens des siecles passez qu'à lui, comment s'assûrera-t-on que ce que l'on lit dans ces autres historiens est plus digne de croiance, que ses faussetez? Si le traité de Calvin étoit perdu, on n'oseroit revoquer en doute les mensonges que Mr. Varillas raporte avec mille circonstances. Le bon sens ne veut-il pas que l'on croie que plusieurs historiens lui ressemblent? Quoi qu'il en soit, voici ses mensonges sur le chapitre que nous avons maintenant en main.

(*a*) *Defense de Calvin p. 215. & suiv. L'Auteur cite les Annales de l'Eglise Cathedrale de Noyon composées par Jaques le Vasseur Docteur de Sorbonne, Doyen de cette Cathedrale, & imprimées à Paris* in 4. *l'an 1633. & 1634.*

(*b*) *Hist. du Calvin. pag. 57.*

(*c*) *Beza in vita Calvini.*

ERREURS de Varillas.

(*d*) *Varillas, histoire de l'Heresie l. 10.*

I. *Calvin*, dit-il (*d*), *aquit d'abord leur estime en faisant un livre de la Constance, à dessein de les encourager à souffrir pour la nouvelle doctrine.* Ce n'est ni le titre ni le but du livre. II. *Il est surprenant que ce petit Ouvrage ait fait tant de bruit dans le Monde, & que les Panegyristes de Calvin l'ayent mis au dessus de toutes les pieces d'Eloquence & de Doctrine sorties de la plume des anciens Auteurs, & des modernes sur un semblable sujet.* On ne croit pas que personne ait jamais ainsi loüé cet Ouvrage, & l'on defie Mr. Varillas de citer de semblables panegyristes. III. *Il y a des fautes* dans ce livre *qui ne sauroient être pardonnées qu'à l'age de 18. ans, où Calvin étoit encore.* Il couroit sa 23. année. IV. *Il ne paroit rien de singulier dans le livre de la Constance, que des emportemens continuels & des figures outrées.* Ce livre ne contient rien de cette nature, mais seulement une explication des pensées de Seneque fortifiée d'autoritez, & d'exemples; le tout en style de commentateur. Varillas n'avoit jamais vu l'Ouvrage, il l'a pris pour une harangue. V. *Les Sacramentaires brûlez à petit feu y sont élevez dans le ciel au dessus des plus illustres Martyrs de l'ancienne Eglise, & le Roi François premier .... y est peint avec les plus noires couleurs.* Il n'y a rien dans ce livre ni à la louange de ceux qui avoient souffert la mort pour la Religion sous François premier, ni contre ce Prince. Comment est-ce que Calvin auroit osé publier un livre tel que Mr. Varillas le represente, comment, dis-je, l'auroit-il osé publier dans Paris avec son (*e*) nom latinisé, & avec celui de l'Abbé de St. Eloi qui en étoit le Heros? VI. *Le reste de l'Ouvrage ne contient que des fragmens tirez de Seneque le Philosophe, & confus avec assez de negligence.* Tout l'Ouvrage est un commentaire perpetuel du traité de la clemence: le texte de Seneque s'y trouve entier, l'on voit à la suite de chaque chapitre de Seneque le commentaire de Calvin tel que je l'ai caracterisé. VII. *Le plus ridicule de la piece consiste en ce que Calvin ignoroit alors qu'il y eût eu deux Seneques nez à Cordouë en Espagne. L'un connu sous le nom de Rhetoricien, à cause de l'éloquence qu'il enseigna toute sa vie: l'autre fils du Rhetoricien, & plus fameux que son pere, nommé le Philosophe qui fut Precepteur de Neron. Comme l'un & l'autre avoient long tems vécu, quoi que le Philosophe eût executé l'ordre de se faire mourir que Creron* (*f*) *lui avoit envoié; Calvin qui n'en pouvoit disconvenir s'avisa d'attribuer à un seul les années des deux, & d'écrire que son Seneque imaginaire avoit vécu cent quarante ans.* Puis que Mr. Varillas croioit que Calvin n'avoit alors que 18. ans, il ne devoit pas prendre pour une ignorance si ridicule de n'avoir point sû qu'il y a eu deux Seneques. Il n'est pas vrai que Calvin donne à son Seneque 140. ans; il ne lui en donne qu'environ 115. Notez que ce même historien a parlé plus pertinemment de cet Ouvrage de Calvin dans l'histoire de François I. *Il composa*, dit-il (*g*), *son Commentaire sur le livre de la Clemence de Seneque, pour aquerir de la reputation en cachant son dessein, sous l'écorce d'une morale toute Payenne. Il ne pensoit qu'à jetter dans l'ame de François Premier curieux de semblables traitez, un scrupule des feux qu'il avoit commandé d'allumer par tout le Roiaume contre ceux qui seroient convaincus de parler mal contre la Religion de leurs Peres.*

(*f*) *Lisez Neron.*

(*g*) *Varill. Hist. de François I. liv. 7. to. 2. pag. 251. édit. de Holl. 1690.*

(*C*) *Qui avoit pensé être pris au College de Forteret.*] Le silence de Theodore de Beze me fait douter du recit que l'on va lire. „ (*h*) Le Lieutenant Morin..... „ alla lui-même bien accompagné au College du Cardinal le Moine où Calvin étoit logé, pour se saisir „ de sa personne, mais comme on fut à sa chambre, „ on trouva qu'il s'étoit évadé par la fenêtre, de laquelle il s'étoit coulé à bas avec ses linceuls qu'on y „ vit attachez. „ Si ce (*i*) narré étoit veritable, Beze seroit un mauvais historien, car il dit simplement que par hazard Calvin ne se trouva (*k*) pas dans sa chambre, *quo forte domi non reperto.* Varillas (*l*) fait le même conte que Maimbourg, & l'accompagne d'un grand nombre de circonstances.

(*h*) *Maimbourg ibid. pag. 58.*

(*i*) *Ce conte est fondé sur Papyre Masson.* in vita Calvini pag. 414.

(*k*) *Beza ubi supra, pag. 367.*

(*l*) *Histoire de François I. l. 7. pag. 251. Hist. de l'Heresie l. 10. pag. 336.*

(*D*) *Se retira en Xaintonge.*] Il y trouva un bon ami à la priere duquel il composa de courtes exhortations Chretiennes, que l'on faisoit lire au Prône dans quelques paroisses, afin d'accoutumer peu-à-peu le peuple à la recherche de la verité. Theodore de Beze (*m*) ne nomme point cet ami, je ne sai par quelle raison; car un homme qui avoit si bien goûté la bonne semence, qu'il se retira en Suisse avec Calvin pour l'Evangile, comme cet historien (*n*) nous l'aprend, meritoit bien que son nom parût dans la vie de ce grand Reformateur. On ne sera pas fâché de voir ici qu'il (*o*) s'apelloit Louis du Tillet, & qu'il étoit frere de Jean du Tillet, Greffier du Parlement de Paris, & d'un autre du Tillet Evêque de Meaux. Mr. Maim-

(*m*) *In vita Calvini Oper. to. 3. pag. 367.*

(*n*) *Ibid.*

(*o*) *Voiez la defense de Calvin par Mr. Drelincourt pag. 40.*

re qui avoit apaisé cette premiere tempête. Cette Princesse arracha aussi des mains des Inquisiteurs le savant Faber d'Etaples, & l'envoia à Nerac. Calvin fut l'y saluer, après quoi il retourna à Paris l'an 1534. Servet y étoit alors, & manqua au rendez-vous qu'on avoit reglé pour une conference entre eux deux. Cette année fut très-rude pour les Reformez, & cela fut cause que Calvin se resolut à sortir de France, après avoir publié à Orleans * un traité contre ceux qui croient le dormir des ames. Il choisit Bâle pour le lieu de sa retraite, & y étudia l'Hebreu. Il y fut très-particulierement aimé de Grynæus & de Capiton; & quoi qu'il ne cherchât point l'éclat, il fut neanmoins obligé de publier un Ouvrage très-propre à faire voler sa reputation. Ce fut son Institution (E) Chretienne dediée à François I. Après la publication de ce livre il fut voir

* Postquam Aureliæ insignem illum libellum edidisset quem Psycopannychian inscripsit, adversus illorum errorem qui dormire sejunctas à corporibus animas, errore à vetustissimis usque sæculis repetito, docebant. *Beza in vita Calvini, oper. t. 3. p. 367.*

Maimbourg (a) conte que ce Loüis du Tillet étoit Chanoine d'Angoulême, & Curé de Claix, & qu'il revint *de cet égarement par les remontrances de son frere Jean du Tillet . . . . . qui l'alla chercher lui-même en Allemagne pour le ramener à l'Eglise Catholique.* Cet Auteur ajoûte que *Calvin étant abandonné de son patron, & n'osant plus se montrer à Angoulême, en alla chercher d'autres à Poitiers*, & y en trouva, & s'y fit de nouveaux disciples, ausquels il *fit faire la cêne à sa mode dans des caves & dans des grotes.* Ce dernier fait me semble douteux, pour ne rien dire de pis, car s'il eût été veritable, il n'eût pas été inconu à Theodore de Beze; & s'il lui eût été conu, il n'eût pas été oublié dans la vie de Calvin. Joignez à cela que si le Greffier Jean du Tillet alla chercher jusqu'en Allemagne la brebis égarée, je veux dire son frere le Chanoine d'Angoulême, il faut qu'il ait fait cette conversion depuis que Calvin & ce Chanoine se furent retirez à Bâle, & pendant qu'ils y sejournerent. Or alors Calvin n'étoit plus à Angoulême, il ne faloit donc pas dire qu'il n'osoit plus s'y montrer. Enfin Theodore de Beze assûre que depuis ce voiage de Bâle, Calvin ne revint en France que pour donner ordre à ses affaires, & qu'ensuite il prit le chemin de Bâle par la Savoie, & s'arrêta à Geneve l'an 1536. (b) *Ex Italia . . . . . in Galliam regressus rebus suis omnibus ibi compositis, abductoque quem unicum superstitem habebat Ant. Calvino fratre, Basileam vel Argentinam reverti cogitantem, interclusis aliis itineribus per Allobrogum fines iter institutum prosequi bella coëgerunt. Ita factum ut Genevam veniret.* Voiez la remarque F.

(E) *Son Institution Chretienne dediée à François I.*] Quelques-uns disent qu'*il composa la plus grande partie de son Institution* à Claix, dans la maison de Loüis du Tillet (c). Cela pourroit être, mais Beze n'en dit rien, & ne marque pas l'année de l'édition, quoi qu'il en marque l'occasion. Il dit (d) que François I. briguant l'amitié des Protestans d'Allemagne, & sachant qu'ils étoient fort indignez des persecutions cruelles que leurs freres souffroient en France, se servit d'un subterfuge (e) par l'avis de Guillaume du Bellai; ce fut de leur faire accroire qu'il n'avoit puni que certains Enthousiastes, qui sous le nom d'Anabaptistes substituoient à la parole de Dieu leurs inspirations, & meprisoient tous les Magistrats. Calvin se crut obligé de faire l'apologie des Reformez qu'on brûloit en France; & c'est ce qui l'engagea à publier son Institution, avec une Epitre dedicatoire à François I. qui est une des 3. (f) ou 4. prefaces que l'on admire le plus. Elle est datée de Bâle le 1. d'Août 1536. Cette date s'accorde parfaitement avec le narré de Beze, car ce fut en 1535. que Guillaume du Bellai se servit de cette mechante defaite, verifiant très-bien ce vieux quolibet, *vous nous prenez pour des Allemans.* Voici ce qu'on trouve dans la vie de Calvin; (g) *Edere coactus est Christianæ Religionis institutionem quam vocavit, operis longe maximi rudimentum. Quum enim illam Francisci Regis carnificinam ægre ferrent Germani Principes qui Evangelio nomen dederant, & quorum ille tum amicitiam ambiebat, hoc unum ille σοφὸν φάρμακον auctore Gulielmo Bellaio Langæo repererat, ut sese nonnisi in Anabaptistas pro verbo divino suum tantum Spiritum jactantes, & omnium Magistratuum contemptores animadvertisse diceret. Hoc vero dedecus veræ Religioni inustum non ferens Calvinus, ejus edendi libri occasionem arripuit, meo quidem judicio incomparabilis: addita excellenti ad Regem ipsum præfatione, quam si forte legisset ille, aut ego vehementer fallor, aut magnum esset illi meretrici Babylonicæ jam tum vulnus illatum.* Beze pretend que Calvin, après la publication de ce livre, alla voir la Duchesse de Ferrare en Italie, d'où étant revenu en France, & aiant donné ordre à ses affaires il voulut regagner Bâle, ou Strasbourg par les terres du Duc de Savoie; mais qu'on l'obligea à s'arrêter à Geneve, & qu'il y fut declaré Ministre & Professeur en Theologie au mois d'Août 1536. Cela est si incompatible avec la date de la preface, qu'il n'est pas besoin que j'en montre l'incompatibilité. Voiez ci-dessous la remarque S. Je n'opose point Mr. Spon à Theodore de Beze, Mr. Spon, dis-je, qui dit (h) qu'au mois de Septembre 1536. Farel fit consentir Calvin *de demeurer* à Geneve *non pas pour prêcher, (i) mais pour enseigner la Theologie.* On n'auroit jamais fait si l'on vouloit raporter les differences chronologiques que l'on trouve entre les relations des uns, & les relations des autres. Voilà par exemple Mr. Leti (k) qui dit que Calvin arriva à Geneve le 14. de Septembre. Cela nous éloigne bien du mois d'Août de Theodore de Beze; car selon Mr. Spon que Mr. Leti ne contredit point, Calvin resista *long tems* aux prieres de Farel. Mr. Leti supose que Calvin en homme d'esprit se fit prier, & s'excusa par bien des raisons, jusques à ce que les Syndics se joignirent aux Ministres pour le prier de demeurer. Revenons au livre de l'Institution.

La premiere fois qu'il parut, ce n'étoit que l'ébauche d'un grand (l) Ouvrage. L'Auteur le retoucha dans la suite plus d'une fois, & le rendit si excellent (m) que Scaliger même l'a admiré. Peu de personnes ignorent le fameux distique de Paul Thurius,

Præter Epistolicas post Christi tempora chartas
Huic peperere libro sæcula nulla parem.

La 1. édition est de Bale 1535. *in* 8. La 2. est de Strasbourg 1539. *in folio.* Calvin y étoit alors Professeur en Theologie & Ministre. Elle étoit plus ample & plus correcte que la premiere. On pouvoit dire la même chose de la 3. par raport à la 2. Cette 3. édition est de Strasbourg 1543. C'est à celle-ci que se raportent ces paroles de Jean Sturmius, que l'on imprime ordinairement à la tête de l'Ouvrage, *Joannes Calvinus homo acutissimo judicio summaque doctrina & egregia memoria præditus est, & scriptor est varius, copiosus, purus, cujus rei testimonium est Institutio Christianæ religionis, quam primo inchoatam, deinde locupletatam, hoc vero anno absolutam edidit.* Gesner (n) avoit oüi dire qu'en 1544. on en faisoit une 4. édition dans la même ville avec de nouvelles augmentations. Celle de Geneve 1550. seroit donc la 5. pour le moins: le titre porte qu'elle a été corrigée en une infinité de lieux, *Nunc ex postrema autoris recognitione quibusdam locis auctior, infinitis vero castigatior.* La derniere revision de l'Auteur tant pour l'edition Latine, que pour l'édition Françoise est de l'an (o) 1558. C'est alors que l'Ouvrage fut divisé en 4. livres, dont chacun contenoit plusieurs chapitres. L'édition de 1550. n'est divisée qu'en 21. chapitres. C'est donc une fausseté que de dire avec Mr. (p) Varillas, qu'environ l'an 1535. l'Institution de Calvin fut imprimée en 4. livres & 104. chapitres. Pâpyre Masson a trompé Mr. Varillas avec ces paroles: (q) *Basileæ anno 1536. publicavit de institutione Christianæ religionis libros quatuor . . . . illa institutione sæpe aucta & millies excusa capitibus centum & quatuor . . . . . rejicit &c.* J'ai dit (r) ailleurs qu'on se plaignoit de Theodore de Beze au sujet de ses notes sur le Nouveau Testament, lesquelles il changeoit & corrigeoit à chaque nouvelle édition. Bolsec pousse de semblables plaintes, ou plutôt insultes grossierement expliquées contre les frequentes corrections de l'Ouvrage de Calvin. *Je ne puis*, dit-il (s), *laisser un poinct escrit par de Beze, au grand honneur (comme il pense) de son maistre, pere & amy Calvin: c'est qu'estant contraint à cause de sa maladie de demeurer en la maison, & de quitter de lire & de prescher, il ne perdoit pour cela le temps: car il ne laissoit de travailler en sa maison, tellement que durant ce temps-là il commença & paracheva sa derniere Institution Chrestienne, Latine & Françoise sur ce subjet. Il seroit raison de demander à Beze quelle estoit cette derniere Institution: car on n'a veu que la premiere, laquelle déja longtemps*

(a) *Histoire du Calvinisme, pag. m. 59.*

(b) *Beza in vita Calvini pag. 368.*

(c) *Maimbourg pag. 59. Varillas ibid.*

(d) *Beza ubi supra pag. 367. Voiez aussi Calvin. Præf. in Psalm. Je le cite ci-dessous à la remarque S.*

(e) *Voiez ci-dessus p. 534. remarque A.*

(f) *L'Epitre dedicatoire de Mr. de Thou, & la preface du Polybe de Casaubon sont de ce nombre. Voiez Alexandre Morus au Panegyrique de Calvin pag. 22. & Tanaquil le Fevre notis in I. Scaligerana pag. 40.*

(g) *Beza, ubi supra pag. 367.*

(h) *Spon, histoire de Geneve, l. 3. p. m. 243.*

(i) *Voiez la remarque G.*

(k) *Leti, historia Genevrina, tom. 3. pag. 40.*

(l) Operis longe maximi rudimentum, *Beza ibid.* Neque enim densum hoc & laboriosum opus quale nunc extat, sed breve duntaxat Enchiridion tunc in lucem prodiit. *Calvinus Præf. in Psalm.*

(m) *Voiez I. Scaligerana, p. 40. & II. Scaligerana, pag. 41.*

(n) *Gesn. Bibliot. fol. 395. verso.*

(o) *Beza in vita Calvini ad ann. 1558 l'assûre; mais notez que la preface que Calvin a mise au devant de sa derniere édition Latine est datée du 1. d'Août 1559. & que cette édition qui est de Geneve chez Robert Etienne* in fol. *est datée 1559.* (p) *Varill. hist de François I. liv. 7. pag. 249* (q) *Papyr. Masso elog. tom. 2. pag. 414. 415.* (r) *Ci-dessus, pag. 584. remarque E.* (s) *Histoire de Calvin chap. 22. pag. m. 107.*

voir la Duchesse de Ferrare, dont la pieté étoit fort celebre. Il en fut très-bien reçu. Il retourna en France, & aiant mis ordre à ses affaires il se prepara (F) à s'en aller ou à Strasbourg, ou à Bâle accompagné d'Antoine Calvin le seul frere qui lui restoit; mais comme la guerre ne lui laissa de chemin libre que par les terres du Duc de Savoie, il prit cette route. Ce fut une direction particuliere de la providence: il étoit destiné à prendre poste à Geneve, & lors qu'il ne songeoit qu'à y passer pour aller plus loin, il s'y trouva arrêté en quelque façon par un ordre d'en-haut * signifié à ses oreilles; car Guillaume Farel lui denonça solennellement la malediction de Dieu, s'il ne devenoit leur compagnon d'œuvre dans cette partie de la vigne. Il falut donc que Calvin acceptât la vocation que le Consistoire & les Magistrats de Geneve, avec le consentement

* Farellus ut erat plane vir ille spiritu quodam heroico afflatus, multis eum verbis frustra obtestatus, ut secum potius Genevæ laboraret, quàm longius excurreret, nec ei facilè Calvinus assentiretur. At ego tibi, inquit, studia tua prætexenti denuntio Omnipotentis Dei nomine, futurum ut nisi in opus istud Domini nobiscum incumbas, tibi non tam Christum quàm teipsum quærenti Dominus maledicat. Ibid. p. 368.

long-temps auparavant il avoit composée & mise en lumiere. Si la premiere estoit si bien faite, & entierement complette, quel besoin de la refaire tant de fois? Voilà le mensonge descouvert; lequel dit Beze que son maistre, pere & amy Calvin estoit si absolument docte, que jamais il ne s'estoit retracté de ses sentences ou propositions escrites, ou dites de bouche: car ayant esté reprins & accusé d'heresie pour plusieurs fausses sentences trouvées en son Livre de l'Institution de la premiere & seconde Edition, il les racommodoit & corrigeoit, puis supprimant les premiers, il faisoit r'imprimer le mesme Livre corrigé: cependant il faisoit teste contre tous ceux qui censuroient & reprenoient ses erreurs, & les appelloit menteurs, imposteurs & calomniateurs, se remettant à cette derniere impression de son Institution en laquelle il avoit corrigé ses erreurs, & ainsi par cette ruse il se vouloit faire Docteur absolu & irreprehensible, qui ne s'estoit jamais retracté des sentences qu'il eust dites ou escrites. Si l'on en croit Mr. Maimbourg (a), l'Institution Chretienne de Jean Calvin parut premierement en François. Mr. de (b) Sponde dit la même chose, & ajoûte que ce fut à Bale le 1. d'Août 1535. & qu'il y avoit au titre une épée flamboiante avec ces mots, *non veni mittere pacem, sed gladium*, c'est-à-dire, *je ne suis point venu pour porter la paix, mais l'épée.* Je ne saurois bien dire s'ils se trompent; je sai seulement qu'avant l'année (c) 1544. il y avoit eu des éditions de cet Ouvrage en François, & que Calvin lui-même en avoit fait la version Françoise. Il y en a eu des versions en Italien, en Allemand, en Flamand, en Espagnol, & en Anglois. Mais Mr. Teissier ne devoit point prendre à la lettre le *millies excusa* de Papyre Masson. *Il temoigne*, dit Mr. (d) Teissier, *qu'elle fut si bien reçuë du public, qu'il s'en fit en peu de tems plus de mille éditions.* Papyre Masson n'avoit garde de dire cela. Vous trouverez dans la remarque Z un suplément de celle-ci.

(a) *Histoire du Calvin. pag. 60.*

ORDRE des voiages de Calvin.

(F) *Il se prepara à s'en aller à Strasbourg ou à Bâle.*] Toute personne raisonnable m'accordera que pour la suite historique des voiages de Calvin, aucun Auteur n'est plus croiable que Theodore de Beze, quand les choses sont de nature à ne faire ni bien ni mal à la gloire de Calvin. Puis donc que Theodore de Beze assûre que Calvin sortit de Paris pour s'en aller en Xaintonge, que de Xaintonge il retourna à Paris, que de Paris il se retira à Bâle, qu'il alla de Bâle à Ferrare, que de Ferrare il revint en France, & que de France il s'en alla à Geneve, afin de pousser plus loin jusques à Bâle ou à Strasbourg, il faut s'en tenir à cette suite preferablement au narré des Maimbourgs & des Varillas: car, par exemple, il n'est ni plus ni moins glorieux à Calvin d'être allé de Ferrare tout droit à Geneve, que d'être revenu de Ferrare en France pour en sortir tout aussi-tôt, afin de s'en aller à Geneve. Je croi donc que toute personne raisonnable rejettera ce que dit Mr. Maimbourg, que (e) Calvin aiant fait un voiage en Allemagne avec Loüis du Tillet, revint en France, évangelisa secretement à Poitiers, gagna des Magistrats, & des Professeurs, & beaucoup d'autres disciples, & celebra la Cêne à sa mode dans des caves; qu'il retourna à Paris; que voiant la persecution plus ardente que jamais il quitta la France pour toûjours, & se sauva à Bâle; que de là il se rendit à Ferrare, d'où étant contraint de se sauver il s'en alla à Geneve, resolu de s'en retourner à Bâle. Ces avantures de Poitiers sont si notables, & si glorieuses à Calvin, qu'il seroit fort étrange que Beze les eût ignorées, & encore plus étrange que les aiant sues, il n'en eût rien dit dans la vie de Calvin. Quant à Mr. Varillas, il nous conte (f) que Calvin & Loüis du Tillet resolus de faire un voiage en Allemagne se quitterent à Geneve, parce que du Tillet le Greffier qui les atteignit en cette ville persuada à son frere de revenir; que Calvin continua son voiage jusqu'à Strasbourg; qu'il y confera avec Bucer; qu'il revint en France; qu'il s'arrêta à Poitiers; qu'il y fit plusieurs disciples; qu'il en envoia quelques-uns comme ses Apôtres évangeliser dans les Provinces; qu'il retourna à Paris; qu'il en sortit peu après & s'en alla à Strasbourg; qu'il y fonda une Eglise composée de François Refugiez; qu'il y enseigna la Theologie; qu'aiant emploié deux ans entiers à ces penibles occupations, il s'en alla à Ferrare; que ne (g) pouvant plus y demeurer, & ne sachant où aller il prit la route de Geneve, où Farel l'arrêta l'an 1536. Ce narré est tout plein de faussetez & d'anachronismes: car 1. lors que Calvin & Loüis du Tillet s'en allerent en Allemagne, ils ne passerent point par Geneve, mais par la Lorraine, & ils arriverent ensemble à Bâle. (h) *Secedere ex Gallia statuit, eoque consilio unà cum illo quicum eum apud Santonas aliquandiu vixisse diximus iter Basileam versus per Lotharingiam ingressus, non procul urbe Metensi in maximam difficultatem incidit ..... adeo ut ..... vix Argentinam indeque Basileam pervenerint.* 2. Calvin alors ne fit que passer à Strasbourg, & il ne revint en France qu'après avoir vu la Cour de Ferrare. 3. Il ne fut Ministre & Professeur à Strasbourg, qu'après qu'en 1538. on l'eut chassé de Geneve. 4. Enfin ce narré est batu en ruine encore plus que celui de Mr. Maimbourg, par le silence de Theodore de Beze. Vous remarquerez s'il vous plait que l'histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées écrite par ce dernier Auteur, ne contient quoi que ce soit qui insinuë que Calvin ait eu quelque part aux commencemens de la reforme dans Poitiers (i). Ce seroit assûrément un prodige que de voir un tel silence dans cette histoire, si tout ce que d'autres content étoit vrai. L'Auteur (k) de l'*Historia Genevrina* supose que Calvin étant sorti de Paris, à cause que la Reine Catherine (l) qui gouvernoit tout, fit publier un édit de bannissement contre tous les Lutheriens, s'en alla à Angoulême, où ne pouvant plus subsister au bout de 3. ans il fut contraint de passer en Italie, d'où s'étant échapé comme (m) par miracle, il s'en alla à Geneve l'an 1536. Il faudroit être bien fin pour trouver alors en France une Reine Catherine. D'ailleurs Theodore de Beze à la page 14. du 1. livre de l'histoire Ecclesiastique, assûre que Calvin s'étant retiré en Xaintonge, revint à Paris l'année suivante.

(b) *Ad ann. 1535. n. 6.*

(c) *Gesner ubi supra fol. 396. verso.*

(d) *Eloges, to. 1. pag. 246.*

(e) *Ubi supra, p. 59. 60. & seq.*

(f) *Histoire de l'Heresie, l. 10. pag. 337. & suiv.*

(g) *Ibid. l. 11. pag. 3. & 30.*

(h) *Beza in vita Calv. pag. 367. ad ann. 1534.*

(i) *Voiez cette Histoire l. 1. pag. 63.*

(k) *Tom. 3. pag. 152.*

(l) *Il entend sans doute Catherine de Medicis.*

NOTEZ que la narration de Varillas est une copie de celle de Florimond de Remond: voiez ci-dessous la remarque Y. Le principe que j'ai posé au commencement de cette remarque, est très-propre à refuter ceux qui disent (n) que Calvin étudiant à Orleans, *se revolta de l'Eglise Romaine & s'en alla en Italie, & s'arrêta principalement à Rome, à Venize, & à Padoüe*; que de là il revint à Paris, qu'il pensa y être saisi par le Lieutenant Criminel, qu'il se retira à Noion, qu'il y disposa de ses Benefices, après quoi il *s'en alla en Gascogne, & en Bearn l'an 1533.* où il ne fut pas bien reçû *parce qu'il estoit Sacramentaire*; qu'il *s'en alla à Genéve où il s'en falut fort peu qu'il ne fust precipité du haut en bas du pont (ce qui est un suplice usité parmy eux) parce qu'il semoit ses dogmes*; *qu'étant échapé il s'enfuit à Lauzanne, d'où peu après il revint à Genéve, où, plusieurs estans déja corrompus au fait de la Religion, il demeura puis après librement.* Voilà ce que porte une information qu'un Notaire de Noion communiqua à Corneille vander Myle, & que Mr. Drelincourt a inserée dans sa defense de Calvin, où il remarque (o) qu'André Rivet l'avoit déja inserée dans son *Jesuita Vapulans.* Jaques Desmay Docteur de Sorbonne publia à Roüen en 1657. (p) un petit livre qui a pour titre, *Remarques sur la vie de Jean Calvin Heresiarque, tirées des Registres de Noion ville de sa naissance.* Il assure (q) dans la page 39. que Calvin *courut les Universitez de Paris, d'Orleans, de Tolose, de Padoüe; qu'il fit les voiages de Rome, de Venize, de Bearn, & autres;* qu'il *ne s'arrêta pas beaucoup ni à Rome ni à Venize,* & qu'il *fut plus long tems à Padoüe.* Effacez hardiment du catalogue de ces voiages tous ceux dont Theodore de Beze ne parle point. Il ne les eût pas ignorez, s'ils eussent été effectifs: il en eût fait mention infailliblement s'il en eût eu connoissance, car ce sont des choses qui feroient honneur à Calvin. On est étonné quand on considere tant de faussetez inutiles.

(m) *Ibid. pag. 40.*

(n) *Voiez Mr. Drelincourt, Defense de Calvin pag. 35. & suiv.*

(o) *Ibid. pag. 37.*

(p) *Ibid. pag. 155.*

(q) *Ibid. pag. 166. 167.*

tement du peuple, lui adresserent tant pour (G) prêcher, que pour être Professeur en Theologie. Il s'étoit reduit à leur accorder son ministere pour cette derniere fonction, & ne vouloit point la premiere; mais il falut enfin qu'il se chargeât de l'une & de l'autre au mois d'Août 1536. L'année suivante il fit jurer solennellement à tout le peuple un formulaire de foi avec la rejection du Papisme; & parce que la reformation des dogmes n'avoit point ôté toute la corruption des mœurs qui avoit regné dans Geneve, ni l'esprit factieux qui avoit tant divisé les principales familles, Calvin assisté de ses Collegues declara que veu l'inutilité de leurs remontrances, on ne pouvoit point celebrer la Cêne pendant que ces desordres subsisteroient. Il declara aussi qu'on ne pouvoit pas se soumettre aux reglemens que (H) le Synode du Canton de Berne venoit de faire, & qu'on vouloit être oui dans le Synode qui se devoit tenir à Zuric. Sur cela les Syndics aiant convoqué le peuple, il fut ordonné β à Calvin, à Farel & à un autre Ministre de sortir dans deux jours hors de la ville, à cause qu'ils n'avoient point voulu celebrer la Cêne. Calvin se retira à Strasbourg, où Bucer & Capiton lui donnerent mille marques de leur amitié & de leur estime. Il fonda une Eglise Françoise dans Strasbourg, & en fut le premier Ministre; & outre cela il fut établi Professeur en Theologie. Il ne discontinua point les temoignages de son affection pour l'Eglise de Geneve; cela parut entre autres choses par la reponse (I) qu'il composa l'an 1539. à la belle & artificieuse lettre γ du Cardinal Sadolet, Évêque de Carpentras. Deux ans aprés les Theologiens de Strasbourg voulurent qu'il assistât à une Diete que l'Empereur avoit convoquée à Worms & à Ratisbonne, pour voir s'il seroit possible de pacifier les troubles de religion. Il s'y trouva donc avec Bucer, & confera avec Melanchthon. Ceux de Geneve firent tant d'instances pour le recouvrer, qu'enfin il leur engagea son ministere pour ‡ un certain tems: mais il falut attendre qu'il fût revenu de la Diete de Ratisbonne. Il rentra dans Geneve le 13. de Septembre 1541. au grand contentement du peuple & des Magistrats. La premiere chose qu'il y fit fut d'établir un formulaire de Discipline, & une jurisdiction Consistoriale qui eût en main l'exercice des censures & des peines canoniques, jusques à l'excommunication inclusivement. Cela deplaisoit à plusieurs personnes, qui disoient que par là on feroit revivre la tyrannie Romaine: neanmoins la chose fut executée; ce nouveau Canon passa en forme de loi dans une assemblée de tout le peuple le 20. de Novembre 1541. Le Clergé & les Laïques s'engagerent pour jamais à s'y conformer. La severité inflexible avec laquelle Calvin maintenoit en toutes rencontres les droits de son Consistoire lui attira beaucoup d'ennemis *, & causa quelquefois du desordre dans la ville. Il ne s'étonnoit de rien; & on auroit de la peine à croire, si les preuves n'en étoient incontestables, que parmi ces agitations du dedans il ait pu avoir autant de soin qu'il avoit des Eglises de dehors & en France †, & en Allemagne, & en Angleterre, & en Pologne, & composer (K) tant de livres & tant de lettres. Il agissoit plus par sa plume que par sa presence, & il ne laissa pas quelquefois de se trouver en personne aux occasions; comme quand il fut à Francfort l'an 1556. pour pacifier les differens qui divisoient l'Eglise Françoise. Il avoit été malade peu auparavant, & le bruit qu'on (L) fit courir de sa mort avoit donné beaucoup de joie aux Catholiques. Il vêcut toûjours actif, & presque toûjours la plume à la main,

β *En 1538.*

γ *Il l'avoit écrite au Senat, au Conseil & au peuple de Geneve, pour les exhorter à revenir dans le giron de l'Eglise.*

‡ *On obtint depuis du Magistrat de Strasbourg l'abrogation de cette clause.*

* *Voiez l'article de Berthelier.*

† *Voiez Pasquier, Recherch. de la France, liv. 8. chap. 55.*

(G) *Tant pour prêcher que pour être Professeur en Theologie.*] Beze est si clair & si formel là-dessus, que Mr. Moreri ne s'y est point abusé. (a) *Calvinus sese Presbyterii & Magistratus voluntati permisit: quorum suffragiis accedente plebis consensu delectus non Concionator tantum (hoc autem primum recusarat) sed etiam sacrarum literarum Doctor, quod unum admittebat, est designatus anno Domini M. D. XXXVI. mense Augusto.* Que veut-on de plus precis? cependant ni Mr. Spon, ni Mr. Leti parmi les Protestans, ni Mr. Maimbourg parmi les Papistes, n'ont pas entendu ce fait. (b) Farel voulut retenir Calvin, (c'est Mr. Spon qui parle) *il s'en defendit long tems. Farel l'en conjurant plus fortement le fit consentir d'y demeurer non pas pour prescher, mais pour enseigner la Theologie.* Mr. Leti (c) en dit autant. Calvino *si lascio persuadere di fermarsi non gia con la conditione di predicare, di che ne lasciava a gli altri la cura, ma d'insegnare la Theologia.* Voici les paroles de Mr. Maimbourg; (d) *Ils partagerent entre eux les emplois de leur ministere. Farel qui tenoit ordinairement en chaire y continua ses prêches, & Calvin qui n'avoit nulle grace à parler en public, se chargea d'y enseigner la Theologie de la maniere qu'il l'entendoit, sans y avoir jamais étudié.*

(H) *Aux reglemens que le Synode du Canton de Berne venoit de faire.*] L'Eglise de Geneve se servoit du pain levé dans la Communion, elle avoit ôté des temples les fons baptismaux, & aboli toutes les fêtes à la reserve des Dimanches. Les Eglises du Canton de Berne desaprouverent ces trois choses, & firent un acte dans un Synode tenu à Lausanne pour demander que l'usage des azymes, les fons baptismaux & les fêtes fussent retablis dans Geneve. Voilà quels furent les reglemens à quoi Calvin refusa d'acquiescer (e).

(I) *La reponse qu'il composa l'an 1539. à la . . . . . . lettre du Cardinal Sadolet*] Cette reponse se trouve dans le volume des opuscules de Calvin. Elle est datée de Strasbourg le 1. de Septembre 1539. & il est certain que Calvin ne rentra dans Geneve qu'en 1541. C'est à quoi on n'a pas assez pris garde dans l'*Historia Genevrina* (f).

(a) *Beza in vita Calvini, pag. 368.*

(b) *Histoire de Geneve, l. 3. p. m. 143.*

(c) *Historia Genevrina, tom. 3. pag. 41.*

(d) *Histoire du Calvinisme, pag. 64.*

(e) *Beza ubi supra p. 369. ad ann. 1538.*

(f) Questa lettera fu . . . ancora communicata à Calvino in Strasburg, che pure rispose ma dopo ritornato in Geneva. *Tom. 3. pag. 59.*

(K) *Et composer tant de livres.*] L'édition qu'on fit de toutes ses Oeuvres à Geneve comprend 12. volumes *in folio*. Celle d'Amsterdam 1667. les a reduits à 9. volumes. Les commentaires sur la Bible sont la plus considerable partie des Ouvrages de Calvin. Voiez le jugement que Mr. Simon (g) a fait de ces commentaires; il est mêlé de bien & de mal, mais tout bien compté il honore, & il rehausse extremement le merite de Calvin. Il y a un Jesuite qui suppose faussement que ce Ministre, aprés la punition de Servet, publia un livre *de non castigandis hæreticis*. Ce Jesuite allegue cela pour prouver que l'esprit de l'Heresie est de vouloir unir ensemble deux contradictions: *Chose*, dit-il (h), *qui ne s'est jamais veuë si clairement comme en la personne de Jean Calvin . . . . car aussi tost que Calvin eust fait condamner Servet à mort pour les nouveautez & atheismes qu'il introduisoit dans Geneve, incontinent que ce maudit heretique eust esté bruslé & les cendres jettées au vent, Calvin escrivit un livre* de non castigandis hæreticis, *desmantant son action par sa doctrine. C'est ainsi que les meschans se heurtent eux-mesmes comme l'Antipheron d'Aristote.* Tout cela est ridicule, car au contraire Calvin aprés le suplice de Servet publia un livre intitulé, *Fidelis expositio errorum Michaëlis Serveti, & brevis eorumdem refutatio, ubi docetur jure gladii coërcendos esse hæreticos:* livre qui fait encore crier terriblement contre son Auteur. Cette fausseté publiée contre Calvin ne pouvoit mieux être placée que dans la remarque qui concerne ses Ecrits.

(L) *Le bruit qu'on fit courir de sa mort avoit donné beaucoup de joie aux Catholiques.*] L'an 1556. il avoit été saisi d'un accés de fievre tierce en prêchant, & comme il fut contraint malgré lui de descendre de la chaire, on fit courir tout aussi-tôt mille faussetez. Beze ajoûte (i) que les Chanoines de Noion firent une procession solennelle, pour remercier le Ciel de la mort de l'Heresiarque que leur ville avoit produit. Je crains que l'historien n'ait pas été ici bien servi de sa memoire. Il a confondu, ce me semble, l'année 1551. avec l'année 1556. J'ai cité ailleurs (k) un passage

(g) *Histoire Critique du Vieux Testament, l. 3. c. 14. pag. 434. & suiv.*

(h) *Garasse, doctrine Curieuse, pag. 230.*

(i) Multis inde falsis sequutis rumoribus iisque usque adeo Pontificiis gratis, ut de Calvini morte solenni supplicatione Novioduni Calvini patriæ Canonici suis idolis gratias egerint. *Beza ubi supra pag. 379. ad ann. 1556.*

(k) *Ci-dessus, p. 578. lettre e.*

main, lors même que ses maladies l'attachoient au lit : il vêcut, dis-je, dans les travaux continuels que son zéle pour le bien general des Eglises lui imposoit, jusques au 27. de Mai 1564. * C'étoit un homme à qui Dieu avoit conferé de grans talens, beaucoup d'esprit, un jugement exquis, une fidelle (M) memoire, une plume solide, éloquente, infatigable, un grand savoir, un grand zêle pour la verité. Joseph Scaliger qui ne trouvoit presque personne digne de ses loüanges † ne se lassoit point de l'admirer. Il le loüoit entre autres choses (N) de n'avoir pas commenté l'Apocalypse. Les Catholiques ont été enfin obligez de renvoier au païs des fables les calomnies atroces que l'on avoit publiées contre les mœurs de Calvin : leurs meilleures plumes (O) se retranchent presentement à dire que s'il a été exempt des vices du corps, il ne l'a pas été de ceux de l'esprit, comme sont l'orgueil, l'emportement, la medisance, &c. On a fait courir un plaisant conte (P) de sa devotion pour St. Hubert. Ceux qui ont traité cela de fable par la raison que Calvin n'eut point d'enfans, se trompent ; car il n'est pas vrai que son mariage ait (Q) été sterile. Rien ne montre mieux les mauvais effets du zèle sur le jugement, que de voir des Ecrivains de reputation qui debitent avec tout leur serieux, que

* Tiré de sa vie composée par Theodore de Beze.

† Voiez le Scaligerana.

sage de Calvin qui temoigne, que la procession des Chanoines ses compatriotes en action de graces de sa pretendue mort se fit l'an 1551. Auroient-ils renouvelle la chose sur un semblable faux bruit cinq ans apres? J'ai de la peine a m'imaginer cela, je trouve plus vraisemblable que Beze ecrivant plusieurs annees apres, se trompa au tems. Les meilleures memoires tombent plus souvent que l'on ne pense dans ces *qui pro quo*.

(M) *Une fidelle memoire.*] Son historien en touche ces caracteres. Il reconoissoit les gens au bout de plusieurs annees, quoi qu'il ne les eût vus qu'une fois : lors qu'il dictoit quelque chose, & qu'on le venoit interrompre pendant quelques heures, il reprenoit le fil du discours sans avoir besoin qu'on lui dit où il en etoit demeuré, & il n'oublioit jamais ce qu'il avoit une fois confié à sa memoire, je parle des choses dont il etoit de son devoir de se souvenir. (a) *Memoria incredibili, ut quos semel aspexisset, multis post annis statim agnosceret, & inter dictandum sæpe aliquot horas interturbatus, statim ad dictata nullo commonefaciente rediret, & eorum quæ ipsum nosse muneris sui causa interesset, quantumvis multiplicibus & infinitis negotiis oppressus, nunquam tamen oblivisceretur.*

(a) Beza ib. p. 386.

(N) *Scaliger le loüoit entre autres choses de n'avoir pas commenté l'Apocalypse.*] Il le reconoissoit neanmoins pour celui de tous les commentateurs qui avoit le mieux attrapé le sens des Prophetes. (b) *O quam Calvinus bene assequutur mentem Prophetarum! nemo melius.* Puis donc qu'il ajoûte, *Sapit quod in Apocalypsim non scripsit*, c'est-à-dire, *il a eu bon nez de n'avoir pas entrepris l'Apocalypse*, il falloit qu'il crût qu'il n'y avoit rien à faire sur ce livre. J'ai lu dans Bodin une chose que je m'en vais raporter. (c) *In oraculis interpretandis, malui judiciorum illam formulam, NON LIQUET, usurpare, quam temere ex aliorum opinione non intellecta cuiquam assentiri. At valde mihi probatur Calvini non minus urbana quàm prudens oratio : qui de libro Apocalypseos sententiam rogatus, ingenuè respondit, se penitus ignorare quid velit tam obscurus scriptor : qui qualisque fuerit nondum constat inter eruditos.* Je voudrois savoir si Calvin a dit cela dans quelque livre, ou seulement en conversation : je croirois plutôt le dernier que le premier ; il n'eût pas été de la prudence qu'un homme comme lui eût declaré, qu'on n'avoit pas encore établi entre les Savans quel homme c'etoit que l'Auteur de l'Apocalypse.

(b) In Scaligeranis, p. m. 41.

(c) Bodin. method. Histor. c. 7. p. m. 416.

(O) *Leurs meilleures plumes se retranchent presentement.*] Je demande qu'on ne donne pas à mes termes plus de generalité, que ces sortes de propositions n'en doivent avoir. Je sai que le Cardinal de Richelieu, ou cette excellente plume qui a publié sous le nom de son Eminence *la methode pour convertir*, ont adopte les sottises de Bolsec. Il est donc tres-possible qu'encore aujourd'hui quelque grand Auteur les adopte, je ne pretens pas le nier. Je veux dire seulement que pour l'ordinaire les grans Auteurs ne parlent plus de cela. Pour ce qui est de la populace des Auteurs qui, comme l'a remarqué Papyre Masson (d), ont fait courir ces medisances, ils n'y renonceront jamais. Ce sont des gens qui ne laissent jamais perir les nouvelles qui leur plaisent ; desorte qu'on peut dire que graces à leur diligence, il n'y a point de si chetif Gazetier qui ne se puisse promettre l'immortalité, pour toutes les sottisez grossieres qu'il invente la pipe à la bouche. Elles seront copiées trois mois apres par quelcun de ces Auteurs, & renouvellées de tems en tems par d'autres, selon qu'on en aura besoin ; & si les interêts publics ou particuliers le demandent d'ici à deux cens ou à trois cens ans, on les trouvera dans quelque recueil de Satires au fond des Bibliotheques, & on les citera dans quelque nouveau libelle (e). Le livre de Bolsec aura le même destin (f), tant qu'il y aura des Calvinistes au monde qui auront des adversaires. Mais il suffira pour le convaincre eternellement de calomnie, qu'il y ait parmi les Catholiques un certain nombre d'Auteurs graves qui n'adopteront point ses contes ; car c'est une preuve demonstrative qu'on n'y trouve nul fondement. Si l'on y trouvoit quelque aparence de verité, on ne renonceroit pas si bonnement aux avantages que cela fourroit. Remarquez bien cette reflexion. Un des (g) Auteurs les plus outrez que l'on puisse voir a copie depuis peu Bolsec.

(d) Plebei scriptores libidines ei scortationesque objiciunt, nemo tamen adulterii arguit, o ille videbatur. Papyr. Masso in elog. to. 2. pag. 429.

(e) Voiez ci-dessous la 1. remarque de l'article ...pet.

(f) On trouve ses calomnies dans le Systema decretorum dogmaticorum, publié à Avignon l'an 1693. par François Porter Hibernus Medensis, Ordinis Fratrum Minorum Provinciæ Hiberniæ, olim in Romano Sancti Isidori Collegio Sacræ Theologiæ Professor Primarius, & nunc Lector bis jubilatus, ac Serenissimæ Majestatis Britannicæ Theologus & Historicus.

(g) Voiez la citation f.

(P) *Un plaisant conte de sa devotion pour St. Hubert.*] On a dit que Calvin après avoir emploie inutilement toutes sortes de remedes, pour guerir son fils qui avoit ete mordu d'un chien enrage, mit sa derniere ressource dans l'intercession de St. Hubert. On ajoûte que le fils de l'Heresiarque aiant fait les devotions necessaires dans l'Eglise de ce Saint, fut gueri de sa double rage, de celle du chien, & de celle de Calvin, & l'on cite des vers qui furent faits là-dessus. (h) *Notabile illud fuit, filium Calvini frustra expertum alia quævis amuleta, missum Genevâ Andainum ab impio & sacrilego parente, ut ibi ope sancti Huberti à rabidi canis morsu curaretur. Quemadmodum ille resipuit ibidem, abjuratâ simul hæresi, ab utraque, hoc est, caninâ & Calvinianâ, rabie convaluit. Extant vero de eâ re carmina Bartholomæi Honorii, Poëta illius ætatis.* Voions ces vers :

Scis (i) quid Calvinus Sanctorum fecerit osor,
A cane cum rabido filius ictus erat?
Tentavit medicis illum sanare venenis,
Qua Pedemontanus jussit Alexis emi.
Sed Deus hunc non est medicinâ passus abuti,
Ne quis ob hoc Divos temneret Hæreticus.
Namque opus invalidum Calvini reddidit, ut se
Per cunctos curvis ferre pr[illegible] baret opem.
Ille itaque incassum sudans, est nocte coactus
Pignus in Ardennam mittere languidulum.
Immortalis ubi Numen se pandit Huberti,
Tali qui CHRISTI vulnera curat ope.
Venit eo proles scelerati manca parentis,
Et supplex aras procidit ante sacras.
Quodque precabatur superos erat, ut sibi vellent
E membris morbum pellere tabificum.
Neve sibi objicerent male sani dogmata patris,
Qua modo per Mundi climata nota forent.
Nam se cum stolido non consentire parente,
Velle sed in veteri Religione mori.
Has ubi fatus erat, sacra cum veste Sacerdos
Prodiit, illius vulnera dira fovens.
Nec multos mansisse dies narratur ibidem,
Quin fuerit dono sanus, Huberte, tuo.
Sparserat interea Calvinus in urbe Genevâ,
Saxonicas natum nuper adisse plagas;
Ille quidem dignus non qui luat à cane tali
Vindictam, sed quem Cerberus ipse voret.

Cela ne merite point d'être refuté non plus que ce que l'on trouve dans Varillas ; 1. que Calvin étant exhorté par un Chanoine à retourner dans l'Eglise Catholique, (k) *Repondit que puis qu'il étoit engagé dans les nouvelles maximes il y persisteroit jusqu'au bout, mais que s'il étoit à recommencer il ne quitteroit jamais la foi de ses peres.* 2. *Que le neveu de Calvin . . . . lui demanda un jour si l'on pouvoit se sauver dans l'Eglise Romaine, & il repartit, oui.* 3. *Qu'un Catholique l'exhortant un jour à se retracter, il repartit en soupirant il est trop tard.* Voila de ces choses qu'un Auteur bien instruit de son devoir ne publiera jamais ; parce que si on les nie, on le reduira necessairement à un silence honteux.

(Q) *Il n'est pas vrai que son mariage ait été sterile.*] Calvin ne temoigna point comme quelques autres de l'em-

(h) Silvester a Petra Sancta, Notis in Epistol. Molinæi ad Balzacum c. 17. pag. 171.

(i) Jean Chapeaville Chanoine & Grand Vicaire de Liege les raporte, & apres lui le Vasseur Annal. Dei... ecc. de Calvin, pag. 158.

(k) Varill. histoire de l'Heresie, l. 10. pag. 336.

que Calvin voulut faire accroire (R) qu'il ressuscitoit les morts. Il n'y a pas long tems qu'un jeune Abbé l'accusa d'une pensée tout-à-fait brutale; mais aiant été sommé * de citer l'endroit qu'il se vantoit d'avoir lu, il n'en a rien fait: desorte qu'on peut mettre son accusation au nombre des calomnies convaincuës. Mr. Moreri (S) n'est pas aussi dereglé dans cet article, qu'on auroit

* *Voiez les Nouvelles de la Republique des Lettres, mois de Juin 1685. p. 688. de la 2. édit.*

l'empressement pour le mariage. Il avoit bien 30. ans lors qu'il épousa (a) Idellete Burie, veuve d'un Anabaptiste qu'il avoit converti. Ce fut (b) à Strasbourg qu'il l'épousa, par le conseil de Martin Bucer son patron: elle (c) avoit des enfans de Jean Storder son premier mari, nâtif de Liege. Elle mourut au commencement de l'année 1549. & Calvin demeura veuf, tout le reste de sa vie. Voiez ce qu'il repond pour lui-même au reproche qu'on faisoit aux Reformateurs d'avoir entrepris la guerre contre Rome, comme les Grecs contre Troie, afin d'avoir une femme (d). La sienne lui donna un fils qui mourut avant son pere. C'est une particularité qu'il a aprise au public, en repondant au reproche qu'on lui avoit fait d'être sans enfans. (e) *Crimen ἀτεκνίας sibi objectum diluere volens* (Balduinus) *orbitatem mihi exprobrat. Dederat mihi Deus filiolum: abstulit: hoc quoque recensét inter probra liberis me carere. Atqui mihi filiorum sunt myriades in toto orbe Christiano* (f). Si Papyre Masson avoit conu ce passage, il n'auroit point dit que Calvin ne put avoir aucun enfant. *Eam sibi matrimonio junxit irrita spe prolis & liberorum, nullos enim suscipere potuit.* Mr. de Sponde a repeté la même chose, & y a même joint cette remarque, c'est que la femme de Calvin avoit des enfans d'un autre lit. (g) *Idelетam Buriam matrimonio sibi junxit & multis annis cum ea vixit, nullis tamen susceptis liberis, quamvis illa ex priori marito nonnullos haberet.* Florimond de Remond avoit dejà dit que *ce furent des nopces condamnées à perpetuelle sterilité, encor que Idelette fust jeune & belle* (h). Mais qui s'étonnera du mensonge de ces trois Auteurs, lors qu'il saura qu'un Ministre de grande lecture a ignoré que Calvin ait été pere? Ce Ministre c'est Mr. Rivet: il a dit entre autres choses contre l'historiette de la guerison du fils de Calvin par l'intercession de St. Hubert, qu'il ne pense pas qu'on puisse donner des preuves de la paternité de Calvin. (i) *Vanus ego sim si ille vel quisquam alius unquam probet Calvinum fuisse filii parentem, nedum ut filium suum miserit Huberto sanandum, quod nemo etiam crediturus esset mente sanus, vel si decem liberos habuisset Calvinus. Ergo Bartholemaeus ille non* Honorius, *sed inglorius &* infamis *manebit, qui secum miserum Loyolitam in participationem infamiae pertraxit.* En un autre lieu (k) il nie tout net que Calvin ait eu un fils: *Claudit miraculorum Huberti specimine in filio Calvini qui nunquam fuit in rerum natura.*

(R) *Faire accroire qu'il ressuscitoit les morts.*] Claude Despense a été sans contredit un habile homme, & l'un des plus illustres Ecclesiastiques du XVI. siecle; cependant il a été assez simple pour se charger du debit de cette mauvaise marchandise. (l) *Alii etiam illum nescio quem vivum pro mortuo cadavere excitando universo etiam teste populo supposuisse fabulantur, quod non minus putidum mendacium quam si Roma Papa fuisse diceretur, ausus est rapsodus ille Sorbonicus Claudius Spensa maledicentissimo quodam libro inculcare.* S'il y eût eu en ce tems-là des Missionaires couteliers ou cordonniers de leur metier, on ne trouveroit pas étrange qu'ils eussent diverti la populace les jours de fête dans les carrefours par le recit burlesque de ce conte; mais on ne peut s'étonner assez que des gens graves l'aient voulu publier. Ceux qui ont eu cette foiblesse ne font pas beaucoup de pitié, quand on les voit sous la ferule (m) de Theodore de Beze: si c'étoit pour un autre sujet, la censure paroîtroit trop violente. Si Calvin eût eu l'avanture dont parle Bolsec dans son chapitre 13. s'il avoit *voulu resusciter un qui faisoit le mort, & qui se trouva mort effectivement*, Baudoüin (n) ne l'auroit pas épargné; il lui auroit fait souffrir toutes les mortifications qu'une fourberie aussi criminelle que celle-là auroit meritées. Il n'en a rien dit ni directement ni indirectement; concluons de ce silence que l'historiete n'est qu'un Roman ridicule. Bolsec n'en donne pour tout temoin qu'une femme bannie de Geneve. C'étoit, dit-il, la veuve de celui qui avoit promis de faire le mort, & de revivre à la parole de Calvin. Voilà un beau temoin! on la pouvoit juger, on la pouvoit condamner par ses paroles. Elle avoüoit qu'afin d'avoir part aux aumônes de l'Eglise, elle s'etoit engagée à servir Calvin dans une fraude detestable, & qu'elle avoit joüé la Comedie jusques à ce que la perte de son mari la contraignit d'éclater. N'etoit-ce point se reconoître capable de calomnier Calvin, en faveur de ceux qui la paieroient pour (o) cela? Et ne faloit-il pas être ou aussi simple qu'elle etoit mechante, ou aussi mechant qu'elle même pour faire valoir son conte? Un grand nombre d'Ecrivains se sont parez de cet ornement. Le Continuateur (p) de Baronius est de ce nombre. Le Pere Labbe a marqué l'année de ce beau prodige: on pourroit même si l'on vouloit pointiller lui soutenir qu'il en a marqué le jour, car voici comme il s'exprime (q) sous l'année 1553. „ Calvin fait brûler Michel Servet „ à Geneve le 27. d'Octobre, & voulant par ses prie- „ res ressusciter un pauvre qu'il avoit suborné pour „ contrefaire le mort, lui causa veritablement la „ mort. „ Mr. Varillas a été assez éclairé pour conoître le ridicule de cette fable, mais non pas assez hardi pour publier son sentiment; il a retranché de l'Histoire de François I. ce qu'il avoit dit là-dessus; mais comme on avoit des copies de son manuscrit, on a pu conoître ses pensées, & en faire part aux lecteurs dans l'edition de Hollande. Voici ce qu'il avoit dit, & qu'il n'a osé publier: Calvin *étoit bien éloigné d'entreprendre de ressusciter les morts, lui qui soutenoit que les vrais miracles étoient tout à fait inutiles après le premier établissement de la Religion Chrétienne, ou de prêter à usure puis qu'il se contentoit de cent écus de gages pour l'entretien de sa famille* (r). Tout cela est emprunté de Masson. Voiez le à la page 431. & 432.

(S) *Mr. Moreri n'est pas aussi dereglé dans cet article.*] Je ne m'arrête qu'aux erreurs de fait, & je ne touche même parmi celles-là qu'aux mensonges qu'il m'est possible de refuter autrement que par une simple oposition entre les éloges que Calvin a reçus de ses amis, & les injures qu'il a reçuës de ses ennemis. Je dis donc en I. lieu que Mr. Moreri est sujet à la censure qu'on a vuë ci-dessus concernant le retour de Calvin en France, après sa rupture avec du Tillet le Chanoine. Il semble même qu'il se soit donné plus de carriere que d'autres, car il supose que Calvin depuis son retour dogmatisa non seulement à Poitiers & à Bordeaux, mais aussi à Engoulême, où selon (s) Maimbourg il n'osa plus se montrer depuis que Loüis du Tillet se fut converti. II. Moreri dit que *Calvin devint amoureux d'une très-jolie femme nommée Idelette de Bure*, mariée à un Anabaptiste de Liege, & qu'é*tant restée veuve quelque-tems après il l'épousa.* Je n'ai vu aucun (t) Auteur qui dise que cette femme fût jolie, ni que Calvin l'eût aimée avant qu'elle se trouvât veuve. Bucer le poussa à l'épouser, ce ne fut donc pas un mariage d'inclination. III. *Bolsec . . . . . raporte au sujet* de ce mariage de Calvin *des choses assez particulieres, mais peut-être en dit-il trop. Il designe pourtant assez bien les lieux & les personnes qui étoient de sa connoissance.* Voilà ce que dit Mr. Moreri: or il est certain que Bolsec n'a point parlé du mariage de Calvin, & qu'il n'a fait aucune mention d'Idelette ni en mal ni en bien. IV. *Calvin n'eut point d'enfans de cette femme.* J'ai montré ci-dessus (v) que cela est faux. V. *Il publia* à Bâle *ses livres des Institutions en* 1534. & y mit le nom d'Alcuin qui est l'anagramme du sien. J'ai dejà dit que l'épitre dedicatoire de ce livre est datée de Bâle du 1. d'Août 1536. mais j'ai avoüé en même tems qu'il n'est pas possible de faire quadrer cette date avec ce que Beze raconte touchant les voiages que fit Calvin, depuis la publication de ce livre, jusques à son établissement dans Geneve à la charge de Ministre au mois d'Août 1536. L'expedient qui me semble le plus propre à ôter la difficulté, est de dire qu'au lieu de 1536. il faut mettre 1535. à la date (w) de l'Epitre dedicatoire; car l'Institution de Calvin a dû necessairement paroître l'an 1535. Les roses dont on se servoit en Allemagne pour colorer le suplice des Lutheriens que François I. avoit fait mourir, determinerent Calvin à publier cet (x) Ouvrage: il va nous le dire lui même. (y) *Quum incognitus Basileae laterem quia multis piis hominibus in Gallia exustis*

(a) *Papyr. Masso elog. pag. 418.*

(b) *Beza in vita Calvin. pag. 370.*

(c) *Papyr. Masso, ib.*

(d) Fingunt adversarii nos mulierum causâ quasi Trojanum bellum movisse. Ut alios in praesentia omittam: me saltem ab hoc probro immunem esse concedant necesse est. Quò mihi ad refellendam eorum pudidam garrulitatem major suppetit libertas. Cum semper ad ducendam uxorem, sub Papae tyrannide liber fuerim, ex quo me inde eripuit Dominus, per annos complures sponte caelebs vixi. Mortua uxore, singularis exempli foemina, jam sesquiannus est ex quo non invitus caelibatum rursus colo. *Calvinus in tractatu de Scandalis pag. 100. Ce traité est daté du 10. de Juillet 1550. Voiez la Critique generale du Calvinisme de Maimbourg pag. 155. de la 3. édition.*

(e) *Tractat. Theolog. p. 369.* (f) *Voiez l'usage que Mr. de Meaux,* Hist. des variations l. 9. n. 78. *fait de ces paroles pour accuser Calvin d'orgueil; & ce que Mr. Drelincourt,* Defense de Calvin p. 313. *a repondu à ceux qui avoient dejà fait ce reproche.* (g) *Ad ann. 1538. n. 12.* (h) *Flor. de Remond hist. de la naiss. de l'Heresie l. 7. ch. 17. pag. m. 926.* (i) *Rivet. Castig. notarum Silvestri Petrasanctae c. 1. oper. to. 3. p. 495.* (k) *Ibid. c. 19. n. 5. pag. 558.* (l) *Beza in vita Calvini sub fin.* (m) *Voiez la citation precedente.* (n) *Voiez Papyre Masson in vita Calvini pag. 432.*

(o) *On ne fait point assez d'attention à cette pensée dans les païs où les temoins se dedisent tant de fois, & deferent ceux qui les subornent.*

(p) *Spondanus ad ann. 1553. n. 15.*

(q) *Chronologue François tom. 5. pag 766.*

(r) *Vous trouverez ce passage enfermé entre des crochets dans l'Histoire de François I. to. 2. l. 7. pag. 255. de l'édition de la Haie 1690.*

(s) *Voiez la remarque D.*

(t) *Excepté Florimond de Remond ci-dessus lettre h.*

(v) *Dans la remarque Q.*

(w) *Sponde, ad ann. 1535. n. 6. marque que cette année le 1. d'Août Calvin publia pour la premiere fois son Institution. Theodore de Beze Histor. ecclesiast. des Eglises Reform. l. 1. p. 22. met à l'an 1535. la premiere publication de ce livre.*

(x) *Beza in vita Calv. pag. 367.*

(y) *Calvin. praef. in Psalmos.*

roit lieu de le croire. Il ne nie point que Calvin n'ait eu plusieurs bonnes qualitez. Il y auroit beaucoup de gens parmi les Catholiques Romains qui rendroient justice à Calvin, s'ils osoient dire tout ce qu'ils pensent. Guy Patin (T) nous conduit à faire ce jugement. C'est lui qui a été cause que la vie de ce Reformateur composée par (V) Papyre Masson a été renduë publique. Cette vie a fait grand tort aux Copistes de Bolsec, car on ne sauroit la lire sans se moquer de ceux qui ont été assez étourdis, pour accuser ce Ministre d'avoir aimé le bon vin, la bonne chere, l'argent, &c. Des satiriques adroits seroient convenus qu'il étoit sobre par temperament, & qu'il ne s'étoit point soucié (X) d'amasser du bien. Ceux qui voudront voir une ample & curieuse

exustis grave passim apud Germanos odium ignes illi excitaverant, sparsi sunt ejus restinguendi causa improbi & mendaces libelli, non alios tam crudeliter tractari quam Anabaptistas, ac turbulentos homines qui perversis deliriis non religionem modo, sed totum ordinem politicum convellerent. Ego hoc ab aulicis artificibus agi videns, non modo ut indigna sanguinis innoxii effusio falsa sanctorum martyrum infamia sepeliretur, sed ut posthac per cædes quaslibet absque ullius misericordia grassari liceret, silentium meum non posse à perfidia excusari censui, nisi me pro virili opponerem. Hæc mihi edendæ Institutionis causa fuit. Or le martyre de ces Lutheriens tombe au mois de Janvier 1535. Il faut donc que cet Ouvrage ait été mis sous la presse depuis le mois de Janvier 1535. & par consequent l'an 1534. marqué par Mr. Moreri est un mensonge. L'édition ne peut pas être de l'an 1536. puis qu'il est constant que peu après que cet Ouvrage eut paru, Calvin alla en Italie vers la Duchesse de Ferrare; d'où étant revenu en France, & aiant resolu de retourner vers le Rhin il passa par Geneve, & s'y établit au mois d'Août 1536. Beze n'est pas le seul qui temoigne que Calvin sortit de Bâle après la publication du livre; Calvin nous l'aprend lui-même & avec cette circonstance, c'est que (a) personne ne savoit qu'il en fût l'Auteur. Lisez la preface où il dit cela, & où il aprend au public que sa timidité naturelle le portoit à fuir l'éclat, & à se tenir caché sans se soucier de reputation; lisez, dis-je, sa preface sur les Pseaumes. Quant au nom d'Alcuin, voiez la remarque Z.

Il y a dans le suplément de Moreri un article de Calvin tiré mot à mot de l'histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg; ce seroit donc user de redites que d'en faire ici la censure; on la trouvera dans les remarques precedentes.

(T) *Guy Patin nous conduit à faire ce jugement.*] „ (b) Pour Calvin, je suis fort bien informé du merite de son esprit. Il y a long-tems que Monsieur Tarin me l'a hautement loüé, je n'avois alors que 20. ans. Joseph Scaliger disoit que Calvin avoit été le plus bel esprit qui eût paru depuis les (c) Apôtres. . . . . Jamais homme ne fut si savant dans l'Histoire Ecclesiastique que Calvin. A l'âge de 22. ans il étoit le plus savant homme de l'Europe. Je fus un jour à un festin d'un de nos Doctorats, où un de nos vieux Docteurs nommé Basin, disoit que Calvin avoit falsifié toute l'Ecriture Sainte, mais j'entrepris ce bon homme, que je rendis si ridicule, que Monsieur Guenaut le jeune qui étoit près de moi, me dit que je le poussois trop, & que j'eusse pitié de son âge & de sa foiblesse. Jean de Monluc Evêque de Valence disoit ordinairement que Calvin avoit été le plus grand Theologien du monde. N'ayez pas peur qu'on en dise autant à Rome. „

(V) *Composée par Papyre Masson a été renduë publique.*] Patin nous aprend cette particularité dans la lettre qu'on vient de citer. *Pour Papyre Masson*, dit-il, *il en a écrit la vie à part, que le frere de l'Auteur qui étoit un Chanoine me donna en 1619. mais depuis comme on imprima ici un Recueil des Eloges de Papyre Masson, j'obtins avec peine que cette vie y fût ajoutée. Le Libraire en avoit demandé avis aux Jesuites, qui le lui avoient defendu; mais neanmoins il me crut, quand je lui dis que cette addition feroit mieux valoir son livre.* Le texte de cette remarque montre clairement que je n'ai pas été fort docile envers Mr. Varillas. J'ai examiné attentivement tout ce qu'il dit de la vie de Calvin imprimée avec les éloges de Papyre Masson, & je n'ai pas trouvé que cela pût balancer le temoignage de Guy Patin. Mon lecteur jugera s'il lui plait de ma conduite, après avoir comparé le passage de Mr. Varillas avec les notes qui le suivront.

„ (d) Balesdans a fait imprimer les éloges de Papyrius Masso, & y a inseré une vie de Calvin; parce que l'ayant trouvée entre les papiers de cet Auteur, il s'imagina qu'elle étoit de lui. Son aveuglement est d'autant moins supportable, que la maniere dont elle est écrite est tellement differente de celle des autres Ouvrages de Masson, qu'une mediocre connoissance de la langue Latine suffit pour s'en apercevoir d'abord. Mais je ne puis assez m'étonner que le celebre Sponde Evêque de Pamiers se soit laissé tromper par Balesdans, qui croyoit que Masson fût Auteur de cette vie, & ait mieux aimé deferer au jugement d'autrui qu'au sien propre. J'ai apris de Messieurs Dupuy qu'elle avoit été composée par l'illustre Jaques Gillot, Conseiller Clerc en la Grand-Chambre du Parlement de Paris, qui eut tant de part dans les Ouvrages des beaux esprits de son tems, sans y vouloir être nommé; & certes cette vie me paroit tout à fait digne d'un si grand homme. Elle est un chef-d'œuvre en son genre; & si nous en avons de plus longues, nous n'en avons pas de mieux travaillée, ni de plus souvent retouchée. Elle ne m'a pas neanmoins beaucoup servi; parce qu'elle s'attache davantage à refuter ce que le Jurisconsulte Balduin & le Theologien Vestfalius reprochent à Calvin, qu'à raconter le detail de ses actions. „ Voilà le passage de Mr. Varillas, & voici mes notes. I. Cette vie de Calvin ne fut point trouvée parmi les papiers de Masson par Balesdens: nous avons oüi Patin qui assûre que ce fut lui qui la fournit au Libraire, & qui le sollicita de la joindre aux éloges de Papyre Masson. Ce n'est pas le tout; le frere de Papyre Masson avoit fait present de cette vie à Guy Patin, & ne doutoit point que son frere ne l'eût composée: il y joignit même certaines choses qu'il avoit aprises par tradition pendant qu'il étoit Chanoine d'Angoulême. II. La maniere dont cette vie est écrite n'est differente de celle des autres Ouvrages de Masson, que comme les vies doivent être differentes des éloges. Si Mr. Varillas avoit comparé cette vie de Calvin avec celles de Charles IX. de Dante, de Petrarque, de Boccace que Masson a composées, je suis sûr qu'il l'auroit trouvée très-conforme à celles-là. Vous voiez dans ces cinq vies la même division des matieres & des chapitres, le même style, le même genie, les mêmes manieres. Cela joint au temoignage formel & precis de Guy Patin, suffiroit à me faire croire ou que Mrs. Dupuy se sont trompez, ou que Mr. Varillas ne s'est point exactement souvenu de ce qu'il leur avoit oüi dire. Mais j'ai encore une raison bien pressante. L'Auteur de cette vie de Jean Calvin avoit étudié le droit (e) sous Baudoüin. Cela convient parfaitement (f) à nôtre Papyre Masson, & ne convient pas, ce me semble, à l'illustre Mr. Gillot. On lit dans cette vie (g) que Baudoüin fit taire Calvin, & que ce fut un silence bien douloureux pour ce dernier. Ce que Papyre Masson (h) remarque dans l'éloge de Baudoüin se raporte merveilleusement à cela. III. Balesdens & Sponde ne sont donc point à blâmer, d'avoir cru que cette vie venoit de la plume de Masson. IV. Elle ne merite point les loüanges que Mr. Varillas lui prodigue; j'en fais juges tous ceux qui se connoissent en ces sortes de productions. V. Elle ne s'attache point du tout *à refuter ce que le Jurisconsulte Balduin & le Theologien Vestfalius reprochent à Calvin.* Ce Jurisconsulte y est cité fort souvent sans y être contredit, car au contraire la description qu'on y fait de l'humeur chagrine, emportée & arrogante de Calvin est (i) apuiée sur le temoignage de Baudoüin. Desorte qu'on ne peut comprendre de quelle maniere Mr. Varillas lisoit un livre: il étoit le seul homme du monde qui après avoir lu cette vie de Jean Calvin, pût dire que la principale chose que l'on s'y soit proposée est de refuter ce Jurisconsulte.

Si Mr. de Vigneul-Marville veut prendre la peine de considerer ces choses, & sur tout de comparer selon les regles de la critique les autres pieces de Papyre Masson avec cette vie de Calvin, je m'assûre qu'il ne croira plus que (k) nous aions de Mr. Gilot *un Eloge en Latin de Calvin, qui se trouve mal à propos à la fin des Hommes Illustres de Papyre Masson.*

(X) *Et qu'il ne s'étoit point soucié d'amasser du bien.*] Qu'un homme qui s'étoit aquis une si grande reputation, & une si grande autorité n'ait eu que cent écus de gages, & n'en ait pas voulu avoir davantage, & qu'après avoir vécu jusqu'à l'âge d'environ 55. ans avec toute sorte de frugalité, il ne laisse à ses heritiers,

(a) An propositum esset mihi famam aucupari patuit ex brevi discessu, præsertim quum nemo illic sciverit me authorem esse. *Calvinus ibid.*

(b) *Patin, lettre 24. de la 1. édition, & 39. de la 2.*

(c) *Je ne pense pas que Scaliger se soit servi d'une expression si impropre, & qui suppose que les Apôtres ont été de beaux esprits, ce qui est très-faux.*

(d) *Varillas preface du 1. tome de l'histoire de l'heresie.*

EXAMEN d'un passage de Mr. Varillas concernant la vie de Jean Calvin par Papyre Masson.

(e) Sic enim Balduinus præceptor meus in Jure Civili. *Pag. 418.*

(f) *Voiez l'éloge de Baudoüin parmi ceux de Papyre Masson pag. 263.*

(g) Ipsi silentium Balduinus Jurisconsultus imposuit seni, magno dolore Calvini. *Pag. 421.*

(h) Ferunt Calvinum nullius linguam, stylum, eruditionem magis horruisse quam hujus Atrebatis. *Pag. 262.*

(i) *Voiez la page 428. 430. 455.*

(k) *Mélanges d'histoire & de litterature recueillis par Mr. de Vigneul-Marville pag. 101.*

rieufe juftification de ce grand homme, n'ont qu'à lire ce que Mr. Drelincourt publia fur ce fujet à Geneve l'an 1667.

Je dirai quelque chofe fur un fait que j'avois laiffé paffer à Mr. Moreri dans la premiere édition, & qui regarde le jugement que l'on affûre qu'Erafme fit de (Y) Calvin après avoir conferé avec lui fur les difputes de ce tems-là. L'hiftorien qui raconte cette particularité commet tant

tiers, y compris fa Bibliotheque, que la valeur de trois cens écus, eft une chofe fi heroique, qu'il faut être ladre d'efprit pour ne la pas admirer. (a) *Accumulandis fcilicet opibus ftuduit, cujus bona omnia carè etiam divendita ipfius Bibliotheca vix trecentos aureos aquarant, ut non minus fcitè quam verè calumniam iftam longe impudentiffimam refellens hac verba ufurparis* (in præfat. in comment. in Pfalm.) *Me non effe pecuniofum fi quibufdam vivus non perfuadeo, mors tamen oftendet. Teftari certe poteft Senatus, quum perexigua effent ejus ftipendia, tantùm abfuiffe ut in iis non acquiefceret, ut ampliora etiam oblata pertinaciter recufarit.* C'eft une des plus rares victoires que la vertu & la grandeur d'ame puiffent remporter fur la nature, dans ceux même qui exercent le Miniftere Evangelique. Calvin a laiffé des imitateurs pour ce qui eft de la vie active, zélée, affectionnée au bien du parti: ils emploient leur voix, leur plume, leurs pas, leurs follicitations, à l'avancement du regne de Dieu; mais ils ne s'oublient point eux-mêmes, & ils font, ordinairement parlant, un exemple que l'Eglife eft une bonne mere, au fervice de laquelle on ne perd rien: ils verifient la doctrine de Saint Paul, que la pieté a les promeffes de la vie prefente, & de celle qui eft à venir: en un mot Dieu repand de telle forte fa benediction fur la vigilance avec laquelle ils prenent foin de leurs affaires domeftiques, qu'on les voit joüir de penfions confiderables, & laiffer un bon patrimoine & de bons établiffemens à leurs heritiers. Ils diftribuent des aumônes, ils font de grandes charitez, cela n'eft pas difficile; on les rend depofitaires & non comptables des fommes que d'autres deftinent à des œuvres pies. En un mot un teftament comme celui de Calvin, un definteresffement comme le fien eft une chofe tout-à-fait rare, & capable de faire dire, *Non inveni tantam fidem in Ifrael*, à ceux qui jettent la vuë fur les Philofophes de l'ancienne Grece. Lors que Calvin prit congé de ceux de Strasbourg pour retourner à Geneve, ils lui voulurent continuer fa bourgeoifie, & le revenu d'une Prebende qui lui avoit été affigné: il accepta leurs offres quant au premier point, mais non pas quant au revenu (b). Il avoit amené l'un de fes freres à Geneve, & il ne fongea point à l'avancer aux honneurs, comme feroient d'autres s'ils avoient le même credit que lui. Il prit foin à la verité de l'honneur de fa famille; car il travailla (c) à le degager d'une femme qui commettoit adultere, & à lui obtenir la permiffion d'en prendre une autre; mais fes propres ennemis raportent (d) qu'il lui fit *aprendre le metier de relieur de livres qu'il exerça toute fa vie.* Prenez garde à cette note marginale (e).

(Y) *Le jugement que l'on affûre qu'Erafme fit de Calvin. . . . . . L'hiftorien . . . . . commet tant de fautes qu'il n'eft propre.*] Calvin „ s'arreta quelque tems „ à Basle, & Bucer l'ayant prefenté à Erafme, ce „ grand homme qui fe connoiffoit affez en gens, s'é„ tant entretenu avec lui de la Religion, dit haute„ ment que l'Eglife avoit élevé en la perfonne de ce „ jeune homme une pefte qui lui feroit fatale. „ Ce font les paroles de Moreri. Je ne penfe pas qu'il foit allé jufqu'à la fource, c'eft-à-dire, jufques au livre de Florimond de Remond, & je m'imagine que tout au plus il n'a remonté que jufqu'aux (f) Annales de Mr. de Sponde. Quoi qu'il en foit citons l'Ecrivain original & primitif: (g) *Le Greffier du Parlement de Paris, marry de la faute de fon frere, le fuit bien avant en pays, & le rameine en France laiffant fon Calvin en Alemagne, qui fe mit en la compagnie de Rouffel, dont j'ay cy devant parlé, comme fon ferviteur. Là il vit la pluspart de ceux qui remuoient les confciences des peuples, mefmes Bucer, qui le prefenta à Erafme, lequel eftoit aux efcoutes, fans fe laiffer emporter à la foule. Comme Bucer luy eut fait cas de cet excellent efprit, & qu'Erafme eut communiqué avec luy quelque temps des poincts efpineux de la Religion: tout eftonné de ce qu'il avoit defcouvert en cette ame, il dit à Bucer, luy monftrant Calvin,* Video magnam peftem oriri in Ecclefia contra Ecclefiam. Je voy une grande pefte naiftre en l'Eglife contre l'Eglife. Remarquez bien cette note marginale de Florimond de Remond, *Beze en la preface de Jofue, met ce voyage en l'an 1534.* remarquez bien, dis-je, cela comme une preuve qu'il adopte ce petit point de chronologie. Nous verrons bientôt que c'eft à fon dam, puifque 30. pages après il raconte que (h) *Calvin craignant être furprins à Poictiers* fut voir à Nerac Rouffel & le Fevre, & qu'il remarque tout de nouveau que Calvin avoit été le *ferviteur* de Rouffel *au voyage d'Allemagne.* Calvin, continuë-t-il (i), *ayant prins congé d'eux, retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot, il fort la torche en la main, & l'ame outrée de courroux, refolu de mettre le feu en fa patrie, qu'il ne vit jamais depuis, laquelle ingrate qu'elle eftoit, luy refufoit, difoit-il, fa demeure: Il fe retire à Strasbourg, fe rendant deux ans entiers auditeur & difciple de Bucer, qui le receut comme un homme qu'il jugea foudain propre à mettre le trouble en l'Eglife . . . . il luy communique fon Inftitution: Ce fut là & dans Bafle, où il luy donna la derniere main, laquelle il dedia au Roy François premier. . . . . . Pour fa premiere planche qu'il fit mettre à la tefte de fon Inftitution, il print pour le corps de fa devife, un glaive tout en feu, luy donnant cefte ame,* Non veni mittere pacem fed gladium. . . . . . *Pendant fon fejour à Strasbourg, les François qui fuyoient les feux de la France, eftoient confolez & affiftez par Calvin, qui commença defors à fe mettre en credit & reputation par tout. . . . . . . Or ayant oüy nouvelle que la Ducheffe de Ferrare . . . . . . commençoit de cognoiftre la verité, il s'en va la trouver,* & après qu'il eut affez couru, *il print la route de Geneve, à laquelle il s'eftoit fait recognoiftre lors de fon paffage avec du Tillet,* & à l'inftigation de Farel il y prit (k) *la charge de lire la Theologie, & faire quelque exhortation* aux Refugiez. Notons qu'il a mis en marge que *la premiere impreffion* de l'Inftitution de Calvin *fut l'an 1534.* Nous avons ici la fource des anachronifmes pitoiables de Mr. Varillas que j'ai (l) deja cenfurez.

Ils font encore plus groffiers dans le recit de Florimond de Remond: j'en vais convaincre les efprits les moins raifonnables, & d'abord j'obferve que le voiage de Rouffel en Allemagne fut une fuite de la premiere difperfion des predicateurs de la Reforme. C'eft un évenement (m) de l'année 1523. Farel l'un d'eux s'en alla en Suiffe: le Fevre d'Etaples *print la route de la Guienne . . . . . . pour le regard de Rouffel il gaigna l'Allemagne defireux de voir* Luther *ce grand homme duquel tout le monde parloit tant* (n). J'emprunte ceci de Florimond de Remond qui ajoûte, que (o) *Rouffel revenu de fes voiages* fut reçû en Bearn par la Reine de Navarre, & la fuivit à Paris, & y precha (p), & y fut emprifonné, & apres fon élargiffement fe retira à Nerac, & paffa en France tout le refte de fa vie. Ce fut à Nerac que Calvin le vit comme cet Auteur nous l'a conté (q) ci-deffus. Il refulte de ces chofes que fi Calvin avoit été le valet de ce Rouffel dans le voiage d'Allemagne, il auroit eu cet emploi l'an 1523. Or il eft conftant (r) qu'alors il étudioit à Paris, & qu'il y continua fes études quelques années de fuite étant pourvû d'une Chapelle à Noion. Souvenez vous bien ici que l'hiftorien adopte la chronologie de Theodore de Beze, favoir que Calvin, & du Tillet fortirent de France en 1534. Puis donc qu'il affûre que du Tillet, perfuadé par fon frere qui l'avoit fuivi *bien avant en pays*, laiffa *fon Calvin en Alemagne, qui fe mit en la compagnie de Rouffel . . . . . comme fon ferviteur* (f), il faut qu'il pretende que Calvin fut le valet de Rouffel en Allemagne l'an 1534. Bevüe infigne, puis qu'il avoit mis lui-même ce voiage de Rouffel fous l'an 1523. Prenez garde encore 1. qu'il raconte que l'Inftitution de Calvin (t) fut imprimée pour la premiere fois l'an 1534. & que l'Auteur en avoit (v) *tiré* le projet dans Angoulefme, & l'avoit communiqué à le Fevre dans Nerac. 2. Qu'après cette communication il le fait aller à Paris, & puis à Strasbourg pour y être le difciple de Bucer. Comment fera-t-il poffible fur ce pied-là que Calvin en 1534. ait accompagné Rouffel dans un voiage d'Allemagne comme fon valet? Mais comment encore fera-t-il poffible qu'etant allé en Allemagne cette année-là, & aiant été à Strasbourg *deux ans entiers auditeur & difciple de Bucer*, il ait achevé à Bâle fon inftitution Chretienne imprimée l'an 1534? Comment encore poffible qu'après avoir été deux ans le difciple de Bucer à Strasbourg, il ait fait un voiage en Italie, il ait *affez couru*, il ait pris la route de Geneve, il fe foit arrêté dans cette ville l'an 1536 (w)?

 Ce

(a) *Beza in vita Calvini pag. 387. fub fin.*

(b) Id tandem Argentinenfes concefferunt, ea tamen conditione ut jus civitatis honorarium quod in Calvinum contulerant falvum effet, & præbendæ quam vocant annuos reditus retineret; quorum illud probavit Calvinus, iftud vero ut acciperet nunquam ab eo extorqueri potuit, ut qui nihil minus quam opes curaret. *Beza ib. p. 370. ad ann. 1541.*

(c) *Id. ib. pag. 387. Voiez la remarque AA.*

(d) *Varillas, Hift. de l'herefie l. 10. pag. 337.*

(e) *Je n'ai rien dit de plufieurs menfonges groffiers concernant Calvin, lefquels Mr. Drelincourt a refutez.*

(f) *Spondan. ad ann. 1534. n. XI. pag. 424.*

(g) *Florim. de Remond, Hift. de la naiffance de l'herefie liv. 7. ch. 10. pag. m. 889. 890.*

(h) *Id. ib. chap. 17. pag. 921.*

(i) *Ibid. pag. 922.*

(k) *Ibid. pag. 924.*

(l) *Dans la remarque F.*

(m) *Id. ib. chap. 3. pag. 846.*

(n) *Id. ib. pag. 847.*

(o) *Ibid. pag. 849.*

(p) *Ibid. pag. 850.*

(q) *Voiez la 1. citation de cette colonne.*

(r) *Voiez Mr. Drelincourt defenfe de Calvin pag. 160. & fuiv.*

(f) *Flor. de Remond l. 7. ch. 10. pag. 889.*

(t) *Ibid. pag. 922.*

(v) *Ibid. pag. 921.*

(w) *Id. ib. pag. 923.*

tant de fautes, qu'il n'eſt propre qu'à faire douter de ce qu'il debite. **Les reproches qui ont été faits à Calvin ſur ſon changement de nom, donneront lieu à une (Z) remarque qui éclaircira quelques points de ſon hiſtoire, & qui ſervira de ſuplément à quelques-unes des obſervations precedentes, & nommément à l'endroit où j'ai parlé du fameux Ouvrage de l'Inſtitution Chretienne.**

Ce n'eſt pas le tout; car ce même hiſtorien (a) adoptant encore la chronologie de Theodore de Beze aſſûre que Calvin âgé de 23. ans dogmatiſa dans Paris, & ne s'y arrêta guere, *parce qu'il y faiſoit chaud pour ceux qui ſentoient mal de la Foy...... Il ſe retira donc à petit bruit..... dans la ville d'Angoulesſme, pour eſtre en plus grande ſeureté, où il fut entretenu l'eſpace de trois ans, aux deſpens de Louys du Tillet..... (b) qui ayant la teſte pleine des opinions que Calvin luy avoit imprimé* s'en alla en Allemagne avec lui, & le quitta en chemin. L'autre pourſuivit ſa route, fut trouver Bucer, confera avec Eraſme, (c) & *de retour en France print ſa retraite à Poitiers*, y fit des diſciples, y celebra (d) ſon premier Concile, & ſa premiere Cêne, & y prit des meſures pour repandre ſes opinions par tout le Roiaume; mais (e) *craignant etre ſurprins à Poictiers, où ſa mine étoit éventée... ſe derobe & coule à Nerac pour voir Rouſſel & le Févre... (f) & ayant prins congé d'eux, il retourne à Paris, d'où pour la crainte du fagot... il ſe retire à Strasbourg... ce fut la & dans Basle, où il donna la derniere main* à ſon Inſtitution imprimée l'an 1534. Cette narration eſt remplie de tant de bevües, que s'il n'eſt pas étonnant qu'une infinité d'Auteurs du parti Romain l'aient copiée, il eſt bien étrange que perſonne que je ſache parmi les Auteurs Proteſtans n'en ait fait voir les contradictions. Il étoit aiſé de le faire, conſiderez ſeulement cette petite pierre de touche chronologique. Calvin nâquit le 10. de Juillet 1509. (g) & ſe ſauva de Paris à Angoulesme (h) à l'âge de 23. ans. Florimond de Remond tombe d'accord de ces deux faits: il faut donc qu'il place cette retraite ſous l'an 1532. Or il ſupoſe que la premiere édition de l'Inſtitution de Calvin eſt de l'an 1534. il trouve donc entre ces deux termes trois ans de ſejour à Angoulême, un voiage en Allemagne, un retour en France, un ſejour à Poitiers qui a ſufi à la fondation d'une Egliſe clandeſtine, à la celebration de la Cêne, à la tenuë d'un Synode, &c. un voiage à Nerac, un autre à Paris, & un ſejour de deux années toutes entieres dans la ville de Strasbourg. Peut-on rien voir de plus monſtrueux? N'oublions pas qu'il ſupoſe que Charles le Sage Docteur Regent à Poitiers, natif de Noion fut l'un des diſciples que Calvin gagna après ſon voiage d'Allemagne, poſterieur de trois ou quatre ans à ſa fuite de Paris laquelle tombe en 1532. Puis donc qu'il pretend que ce le Sage étoit (i) *homme de grande eſtime ſur tous envers Madame la Regente, mere du Roy, laquelle fut ſur le poinct d'eſtre esbranlée & ſeduite*, il veut bien qu'on croie que ce Docteur perverti environ l'an 1536. ait ébranlé la Regente qui mourut neanmoins en 1531.

(a) *Ibid. chap.* 9. *pag.* 883.

(b) *Ibid. chap.* 10. *pag.* 889.

(c) *Ibid. chap.* 11. *pag.* 890.

(d) *Ibid. pag.* 892.

(e) *Ibid. chap.* 17. *pag.* 920.

(f) *Ibid. pag.* 922.

(g) *Ibid. chap.* 8. *pag.* 880.

(h) *Ibid. chap.* 9. *pag.* 883.

(i) *Ibid. chap.* 11. *pag.* 891.

Voilà l'Ecrivain qui aſſure qu'Eraſme fit de Calvin le jugement dont il s'agit dans le texte de cette remarque. C'eſt à mes lecteurs à voir ſi l'autorité d'un tel homme eſt de quelque poids, un homme, dis-je, qui ſe contredit groſſierement, qui oublie en un lieu ce qu'il a dit dans un autre, qui confond, & qui bouleverſe les circonſtances, & qui ne decouvre pas ſur ſon papier les bevües, les abſurditez, & les impoſſibilitez les plus ſautantes aux yeux. Un ſemblable hiſtorien doit être traité comme ces marchands inſolvables, qui ont perdu tout credit; on ne leur prête rien que ſur de bons gages, on veut des cautions, & des repondans. Nous ſerions donc bien ſimples ſi nous ajoûtions quelque foi à Florimond de Remond, pendant qu'il n'allegue ni temoins ni aucune autre eſpece de preuves. Nous lui ferions credit très-imprudemment, & nous meriterions bien d'être trompez ſi nous faiſions ce mauvais uſage de nôtre bonne foi. J'ai donc cru que la cenſure des menſonges de cet Auteur me devoit ſervir ici de preliminaires, & qu'après cela tous mes lecteurs pourroient juger plus ſûrement du fait en queſtion. Et ne doutez pas que cet homme ne ſoit l'unique temoin en cette cauſe, car celui qui s'eſt donné tant de mouvemens pour aſſûrer à Eraſme la qualité de bon Catholique, & qui auroit pu tirer tant d'avantages de la verité de ce conte (k), n'a pu citer que Florimond de Remond. Mais tout bien compté ce jugement du grand Eraſme ne ſauroit être que glorieux à Calvin dans l'hypotheſe des Proteſtans. Il prouveroit qu'on eût reconu des qualitez éminentes dans ce jeune homme.

(k) *Voiez le livre imprimé à Cologne l'an* 1688. *ſous le titre de* Sentimens d'Eraſme de Rotterdam conformes à ceux de l'Egliſe Catholique, *pag.* 308. 309.

Au reſte je me ſerois moins apliqué à developer les fauſſetez de Florimond de Remond, ſi je n'euſſe vu qu'elles ſe repandent de livre en livre, & que les Auteurs les plus celebres leur procurent une eſpece de perpetuité en les adoptant. Je les ai trouvées dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique du pere Alexandre au dernier volume de l'édition *in folio*, qui eſt une édition corrigée & augmentée. Je me perſuade que ce fameux Ecrivain n'eût point copié Mr. de Sponde, copiſte de Florimond de Remond, s'il eût ſçu que ce dernier avoit paſſé par une critique ſemblable à celle que l'on a vûe ci-deſſus. Si les Proteſtans ſe plaignent qu'il ait fait revivre ce cahos de narration, & qu'il l'ait mis en train de faire plus de fortune que ſous les auſpices du premier pere, il ſe peut plaindre à ſon tour de ce qu'ils ont negligé d'en decouvrir les impertinences. Il eſt quelquefois très-mal aiſé d'ôter la vie éternelle à des erreurs en les refutant ſolidement. Que ſera-ce donc ſi on les laiſſe en repos?

(Z) *Sur ſon changement de nom donneront lieu à une remarque..... qui ſervira de ſuplément..... à l'endroit où j'ai parlé..... de l'Inſtitution.*] On a trouvé fort mauvais qu'au lieu de ſe donner le nom de *Cauvin* qui étoit celui de ſa famille, il ait pris celui de *Calvin*. Mr. Drelincourt l'a juſtifié ſur cela comme il faloit, non ſeulement (l) par des exemples, mais auſſi par une raiſon ſolide. *Au fond*, dit-il (m), *le changement d'une lettre arrivé au nom de Calvin n'eſt pas conſiderable; Et même il ſe peut dire qu'il eſt nul. Et de fait ayant à traduire en Latin le nom de* Cauvin, *pour luy donner un air & une termination convenable au genie de cette Langue là, on ne l'a pu traduire autrement que par* Calvinus. *Car comme au lieu de* Cauve *en Picard, & de* Chauve *en François, tous les bons Auteurs diſent en Latin* Calvus: *Ainſi au lieu de* Cauvin *en Picard & de* Chauvin *en François, on ne peut dire en Latin que* Calvinus. *Or les premiers ouvrages de cet homme de Dieu, ayant eſté écrits en Latin; Et eſtant connu par tout par ce nom de* Calvinus, *ſi lors qu'il a écrit en François il euſt pris un autre nom que celuy de* Calvin, *l'on euſt creu que l'ouvrage euſt eſté d'un autre Auteur; Et cela euſt fait grand tort & au Public & aux Imprimeurs.* Voici bien d'autres changemens de nom: „ (n) Le plus inſigne affronteur de tous les „ Hereſiarques en matiere de deſguiſemens, a eſté „ Jean Calvin, lequel ſur le commencement de ſa re„ volte, agité d'un eſprit remuant, & ayant peur de „ ſon ombre, changea plus ſouvent de nom que de „ chambre, car 1. l'an M. D. XXXIX. ayant à de„ my leché le petit ourſat de ſes premieres Inſtitu„ tions, il les preſenta au Roy François premier ſoubs „ le nom de JOANNES ALCVINUS, qui fut l'ana„ gramme de ſon nom, & elles ſont imprimées ſoubs „ ce titre *A Strasbourg per Vindelinum Ribelium menſe* „ *Auguſto. Anno* M.D.XXXIX. 2. l'an M.D.XLIII. „ il ſe fit appeller JOANNES CALIDOENIUS d'un „ nom my-party du Grec & du Latin, comme qui „ diroit Joannes de Calido vino: & c'eſt ainſi qu'il „ s'eſt ſigné à la fin des œuvres de Pacianus en l'Epiſ„ tre qu'il eſcrit à ſon amy Boygard, *Boygardo Joan*„ *nes* CALIDOENIUS. S. C'eſt ce mot qu'on eſti„ me veritablement reſpondre au nom de ſa famille, „ car le mot de Calidœnius ſe tourne en François de „ Chauvin, & c'eſt en verité à ce qu'on croid le vray „ nom de ſon pere, 3. l'an M. D. XLVIII. il ſe fit „ nommer JOANNES CARVINUS, comme qui di„ roit *Chervin*, & c'eſt ainſi qu'il s'eſt ſigné à la fin „ des Aenigmes d'Orus Apollo imprimées à Paris, „ chez Chreſtien Wechel l'an M. D. XLVIII. *Per* „ *Joannem Mercerum*, qui en fut le premier traduc„ teur, car au deſſous de cette traduction il ſe void „ un Epigramme qui porte pour titre JOANNIS „ CARVINI, *ad Mercerum Epigramma*, 4. depuis „ l'an M. D. L. il ſe fit appeller par les ſiens CHAR„ LES DE HAPPEVILE, qui fut un augure fatal, „ dit Mathieu Launoy en ſa Replique, que Calvin, „ & les ſiens devoient un jour happer & prendre les „ villes par trahiſon, & ſurpriſe, & ſe cacher dans „ nos murs, comme l'experience de cinquante ans „ nous a fait voir aux deſpens de tant de noble ſang „ qui s'eſt eſpanché pour faire deſemparer ces perfi„ des, des places qu'ils ont tenu juſques à mainte„ nant, 5. pour ne flotter en une continuelle bizar„ rerie il ſe fit appeller JEAN CALVIN, & c'eſt ce „ nom qui luy a demeuré juſqu'à maintenant. „ Ces paroles de Garaſſe ſont très-propres à depaïſer tous les Critiques qui ne ſont pas à portée de conſulter les

(l) *Drelinc. deffenſe de Calvin pag.* 202. *& ſuiv.*

(m) *Ibid. pag.* 204. 205.

(n) *Garaſſe, doctrine curieuſe pag.* 1023. 1024.

tienne. On a été si ardent à ramasser des medisances contre ce Reformateur, qu'on lui a même

me

grandes Bibliotheques, & pour moi qui n'y suis pas j'avoüe que je me sens très-incapable de refuter comme il faudroit ce passage-là. Je suis persuadé qu'il est plein de faussetez, mais n'aiant pas les livres qui me seroient necessaires pour fournir des preuves literales, & demonstratives contre cet Auteur, je ne pourrai lui oposer que des probabilitez. Son premier article sera discuté ci-dessous. Je ne puis rien dire sur le second, mais je me hazarde bien à lui soutenir qu'il se trompe dans le troisiéme, car quelle aparence que Calvin se soit amusé l'an 1548. à composer une epigramme Latine sur un Ouvrage tel que celui d'Orus Apollo? Il y a infiniment plus d'aparence que le *Joannes Carvinus* de cette epigramme est le veritable nom de celui qui la composa. Florimond de Remond assûre (*a*) que l'un des Apôtres du Calvinisme, s'apelloit *Jean Carvin venu du pays d'Artois*, & qu'il regenta *à Ville-neufve d'Agenois*; & fit *le Ministre sous la robe d'un Magister*, & c'est aparemment le même que le *Joannes Carvinus* Medecin de Montauban, qui fit imprimer (*b*) sept dialogues *de Sanguine*, à Lion chez Sebastien Gryphius l'an 1563. Nous pouvons à coup seur dementir Garasse sur le quatriéme article, car quelle extravagance ne seroit-ce point que de suposer que depuis l'an 1550. Calvin se voulut faire conoître sous le nom de Charles de Happeville? Quel besoin avoit-il alors de se deguiser? Il vivoit en pleine sûreté dans la ville de Geneve; il étoit conu par tout sous son veritable nom; il le mettoit à la tête de ses livres; il l'avoit rendu venerable à tout le parti Reformé. Garasse confond les tems avec beaucoup d'ignorance, il devoit choisir une autre epoque comme a fait Papyre Masson, qui a debité que Calvin allant voir en Italie la Duchesse de Ferrare (*c*) se fit nommer Hepeville. Le cinquiéme article de Garasse est le plus absurde de tous: il faut être d'une bêtise prodigieuse pour oser faire imprimer que le dernier nom que ce Ministre se donna fut celui de Jean Calvin, après avoir porté depuis l'an 1550. celui de Charles de Happeville. Mr. de Sponde (*d*) ne l'accuse d'avoir pris le nom de *Carolus Heppevillus*, que dans le voiage d'Italie en 1535. Notez qu'il l'accuse aussi (*e*) de s'être donné en 1534. à Engoulême le nom *Deparcan*. Le frere de Papyre Masson dit (*f*) la même chose.

Nous avons (*g*) déja vu que Mr. Moreri pretend que Calvin a mis le nom d'Alcuin à la tête de *ses Livres des Institutions*, imprimez à Bâle l'an (*h*) 1534. Je ne saurois dire s'il se trompe, ou s'il a raison: je n'ai pu trouver nulle part un exemplaire de la 1. edition de cet Ouvrage de Calvin: mais ce qui m'empêche de rien determiner, est que selon Mr. de Sponde ce ne fut que dans l'édition de Strasbourg 1539. que l'anagramme d'Alcuinus fut emploiée. (*i*) *Ipse ex paterno cognomine in Latinam formam mutato, ex Calvino aliquando transpositis literis* Alcuinum *sese nominavit, uti in Institutionis suæ editione Argentorati* 1539. *nomen æmulatus magni illius Alcuini qui Caroli Magni preceptor fuit, & Parisiensem Academiam instituit. Qui potius alia transpositione* Lucianum *se dicere debuisset.* Ce Latin n'est qu'une version un peu libre de ce passage de Florimond de Remond: „ (*k*) Il se nommoit „ Jean Chauvin. . . . . . Mais comme Luther chan„ gea son nom: aussi celuy-cy print le nom de Cal„ vin. Et comme si ce nom ne luy sembloit encor „ assez glorieux, ou plustost infortuné parce que l'a„ nagramme de Calvin fait Lucian, il se donna le „ nom d'Alcuin, docte precepteur de l'Empereur „ Charlemagne, & fut veuë sa premiere Institution „ imprimée à Strasbourg l'an 1539. où il s'attribué ce „ nom. „ Garasse comme on l'a vu ci-dessus, a parlé plus precisément sur ce fait-là, car il marque le nom même de l'Imprimeur. Je n'oserois prendre la negative, n'aiant pu trouver aucun exemplaire de cette édition de Strasbourg 1539. non plus que de celle de Bâle 1535. mais j'ose bien dire que si cet Ouvrage a jamais paru sous le nom d'Alcuin, il y a plus d'aparence que ce fut dans la 1. édition, que dans celle de Strasbourg 1539. puis qu'en 1539. Calvin Professeur & Ministre à Strasbourg, n'avoit pas les mêmes raisons de se deguiser qui eussent pu le faire resoudre à prendre le nom d'Alcuin l'an 1535. Notez qu'on l'accuse d'avoir suposé un livre à Alcuin precepteur de Charlemagne, c'est-à-dire, de l'avoir composé lui-même, & de l'avoir publié comme un Ouvrage de cet Alcuin. L'Inquisition de Rome, & celle d'Espagne ont condamné ce livre-là comme étant une production de Calvin, faussement attribuée à Alcuin. (*l*) *Alcuinus seu potius, Calvinus. Ejus commentarii in libros, de Trinitate, omnino prohibentur.* Elles ne marquent ni l'année ni le lieu de l'impression. Theophile Raynaud (*m*) touche cela d'une maniere si vague qu'on peut croire qu'il n'y a aucun fondement dans cette demarche de l'Inquisition.

On ne s'est pas contenté de critiquer l'Institution de Calvin comme un Ouvrage pseudonyme; on a fort glosé aussi sur la figure que l'on pretend qu'il y fit graver, & l'on a dit que l'Ouvrage même n'étoit qu'un recueil de pilleries. Cette figure, dit-on, étoit une épée au milieu des flammes avec ces mots, *Non veni mittere pacem, sed gladium* (*n*). Plusieurs Ecrivains ont assûré que ce fut là sa devise: Mr. Drelincourt soutient que cela est faux, & que *la preuve en est impertinente. Car c'est*, continuë-t-il (*o*), *comme si on me vouloit objecter les figures symboliques qui ont esté mises à mon insceu au frontispice de quelques-uns de mes livres, & me faire accroire que c'est là ma devise. Nous ne sommes pas responsables de ce que font les Imprimeurs, qui se licentient en telles occasions, croyans que tout leur est permis aussi bien qu'aux Poëtes & aux peintres. . . . .* (*p*) *En regardant cette devise de plus prés, je trouve qu'elle n'est ni de Calvin ni de son Imprimeur, mais de Jesus Christ luy-mesme qui dit formellement*, qu'il n'est point venu mettre la paix en la terre, mais la guerre, l'espée & le feu. *Tellement que tous les traicts & toutes les subtilitez du* (*q*) *Jesuite transpercent Jesus Christ nostre Sauveur luy-mesme, & fournissent des armes aux Athées contre sa saincte doctrine.* Je croi que pendant la vie même de Calvin on fit des vacarmes contre cette pretenduë devise: car j'ai observé que le Libraire de Geneve Jean Girard qui imprima l'Institution l'an 1550. *in 4.* ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles, *non veni pacem mittere in terram, sed gladium*, comme il les avoit mises au frontispice du traité de Jean Calvin, *contre la secte phantastique & furieuse des Libertins* l'an 1545. Quant au forfait de plagiaire dont on accuse ce grand Auteur, vous n'avez qu'à lire ces paroles de Mr. de Sponde: (*r*) *Secedens Angolismam ibi triennium . . . . . commoratus, pestilentem suam Institutionem fabricare cœpit ex Locis communibus Melancthonis, (s) Hyperii Sarcerii, & id genus quisquiliis magna parte consarcinatam: & quanquam Westphalus Lutheranus scribens postea adversus eum, meram Oecolampadii doctrinam, sed immutatam paululum atque amplificatam in ea contineri ait.* Cet Annaliste n'est ici que le traducteur de ce passage d'un autre Ecrivain: (*t*) *C'est* à Angoulesme *où* Calvin *ourdit premierement, pour surprendre la Chrestienté, la toile de son Institution, qu'on peut appeller l'Alcoran, ou plustost le Talmud de l'Heresie, estant un ramas de toutes les erreurs quasi du passé, & qui seront, ce croy-je à l'advenir, qu'il ramassa en partie dans les Lieux communs de Melancthon, de Hyperius, & de Sarcier. Le Lutherien Vestphal dit, que ce n'est que la sapience d'Oecolampade un peu desguisée & amplifiée.* Il est certain que la seconde édition de cet Ouvrage de Calvin, étoit achevée lors qu'Hyperius étoit encore dans l'obscurité, & avant qu'il se fût fait conoître par des Ouvrages de Theologie. Je ne dis pas tout-à-fait la même chose d'Erasme Sarcier, je n'ignore point qu'avant l'année 1539. il étoit Auteur de quelques livres, mais tous ceux qui sont capables de discernement, auront bientôt decidé, s'ils les comparent avec l'Institution de Calvin, que celui-ci n'étoit pas un homme qui eût besoin d'être plagiaire à cet égard-là, ni qui eût voulu le devenir à un tel prix. La main de maître se fait tellement sentir dans cet Ouvrage, & avec une telle superiorité de genie, que l'accusation de plagiat ne peut passer que pour ridicule auprès des bons connoisseurs. Le tems n'ôte rien à l'estime de l'Institution de Calvin: plusieurs de ceux qui ne peuvent point la lire en la langue des savans, sont fachez de trouver barbare l'ancienne version Françoise. C'est en leur faveur qu'un Ministre Refugié a entrepris une nouvelle version: il a mis déja en nouveau François (*v*) le 1. & le 2. livre, & il continuë son travail. Ne leur en deplaise ils se montrent ou trop degoutez, ou trop ignorans. Le style François de Calvin qui étoit fort bon en ce siecle-là, n'est pas encore inintelligible. Je conois de gens de bon goût qui lisent avec plaisir la version qu'il a donnée lui-même de son Ouvrage, & de laquelle la meilleure edition est, ce me semble, celle de Geneve 1560. *in folio*, chez Conrad Badius. Confirmons par un passage de Pasquier l'une des choses que je viens de dire: Calvin *estoit* (*w*) *homme bien escrivant tant en Latin que François, & auquel nostre langue Françoise est grandement redevable pour l'avoir enrichie d'une infinité de beaux traicts.*

(*a*) *Flor. de Remond ubi supra chap. 11. pag. 894.*

(*b*) *Mercklin. in Lindenio renovato pag. 549.*

(*c*) Dimissoque Calvini verbo Hepevillum se appellabat. *Papyr. Masso elog. tom. 2. pag. 416.*

(*d*) *Spondan. ad ann. 1535. n. 7. pag. m. 430.*

(*e*) *Id. ad ann. 1534. n. 11. pag. 424.*

(*f*) *In addit. ad caput 4. vitæ Calvini pag. 456. elog. Papyr. Mass. to. 2.*

(*g*) *Dans la remarque S.*

(*h*) *Il faloit dire l'an 1535.*

(*i*) *Spondan. ad ann. 1534. n. 9. pag. 423.*

(*k*) *Flor. de Remond liv. 7. chap. 8. pag. 880.*

(*l*) *Index libr. prohibit. & expurgand. juxta exemplar Madriti p. m. 36. Voiez aussi la page 3. de la 2. partie du même volume contenant l'Indice publié à Rome par ordre d'Alexandre VII.*

(*m*) *Theoph. Raynaud. de malis ac bonis libris n. 267. pag. m. 163.*

(*n*) *Voiez la remarque E pag. 768. lettre b & la remarque Y p. 773. lettre t.*

(*o*) *Drelincourt triomphe de l'Eglise 2. part. pag. 428.*

(*p*) *Id. ib. pag. 429.*

(*q*) *C'est-à-dire du Pere Caussin.*

(*r*) *Spondan. ad ann. 1534. n. 11. pag. 424.*

(*s*) *Dans mon édition de Sponde il n'y a point virgule entre* Hyperii *&* Sarcerii. *C'est une faute considerable.*

(*t*) *Flor. de Remond ubi supra pag. 883.*

(*v*) *Le 1. livre fut imprimé à Breme l'an 1696. in 4. le 2. avec une ample épitre dedicatoire à Mr. l'Electeur de Brandebourg, fut imprimé dans la même ville l'année suivante in 4.*

(*w*) *Pasquier recherch. liv. 8. chap. 55. p. m. 768.*

me reproché la (*AA*) mauvaise vie de la femme de son frere. On a prôné avec beaucoup de fanfares le retour d'un de ses neveux au giron (*BB*) de l'Eglise Catholique. Le bruit que l'on fit courir à Augsbourg pendant la Diete de l'Empire environ l'an 1559. le bruit, dis-je, que Calvin étoit rentré dans la Communion de Rome β, trouva plus de creance qu'il n'auroit falu auprès même de quelques Princes Protestans. Il s'en plaint comme d'une γ ingratitude dont sa constance tant de fois éprouvée l'auroit dû mettre à couvert. Mr. de Thou δ a observé que Calvin dans quelque endroit de ses ouvrages fit conoître, qu'il lui deplaisoit extremement que l'on eût donné au Roi d'Angleterre la qualité de chef de l'Eglise. Mr. Ancillon a (CC) raporté ce passage de Calvin, & n'a point desaprouvé que l'on ait cru que ce fut la cause d'un libelle diffamatoire contre ce Ministre.

CAMALDOLI (AMBROISE DE) *Ambrosius Camaldulensis*, ainsi nommé parce qu'il étoit Abbé General de l'Ordre de Camaldoli, a été un des savans hommes du XV. siecle. Il nâquit auprès de Florence, à *Portico* petite ville ζ de la Romandiole, & il aprit le Grec sous Emanuel Chrysoloras θ qui l'enseignoit à Venise. Il entra dans * l'Ordre de Camaldoli à l'âge de 14. ans, & il en obtint le Generalat en 1431. Il y avoit dejà eu d'autres emplois, & y † avoit vêcu pendant 30. ans. Le Pape Eugene IV. qui le consideroit beaucoup l'envoia au Concile de Bâle, & eut lieu de se loüer de son zéle pour le maintien de l'autorité du Siege de Rome. Ce General continua à temoigner ce même zéle dans le Concile de Ferrare, & dans celui de Florence. Il y disputa fortement contre les Grecs. Il harangua en Grec à Ferrare Jean ‡ Paleologue Empereur de Constantinople l'an 1437. & fit avoüer aux Grecs ⸸ que personne n'en-

β *Voiez la preface de l'institution Chrétienne à l'édition de 1559.*

γ Hæc est scilicet eorum gratitudo quos certe non latent plurima constantiæ meæ experimenta, &c. *Ibid.*

δ *Thuan. lib. 1. pag. 52. édit. Paris. 1604. in 8.*

ζ *Volaterr. lib. 21.*

θ *Wharton append. ad Cave Hist. literar. script. Eccles.*

* *Id. ib.*

† *Hodoeporicon Ambrosii Camaldul. pag. 1.*

‡ *Vossius* de Hist. Lat. *pag. 555. le nomme mal Emanuel.*

⸸ *Sguropulus Hist. Concil. Flor. sect. 10. c. 2.*

(*AA*) *On lui a même reproché la mauvaise vie de la femme de son frere.*] Raportons les paroles de son historien: (*a*) *Exprobrans ei alii, quòd illius frater Antonius Calvinus priorem uxorem suam ob adulterium, cognita causa, repudiarit. Quid ergo dicerent illi, si adulteram servisset? Quod si in eum redundat hoc impudica mulieris dedecus, quid fiet Jacobi, Davidis, ipsius denique filii Dei familia, in qua ipsemet Diabolum ex suis unum disertè notavit?* Vous voiez dans ce passage une belle-sœur de Calvin repudiée pour le crime d'adultere, mais Florimond de Remond ne parle que d'une niepce de Calvin, punie pour un tel fait. „ (*b*) Il maria aussi son frere Anthoine Calvin avec la „ fille d'un qui avoit fait une fausse faillite à Anvers, „ nommé Nicolas de Fer, & qui s'estoit jetté à sauveté à Geneve, où le saint Esprit ouvroit à tous la „ porte. Il se fit Libraire, afin de pouvoir debiter „ les livres de son frere. Mais celuy-cy fut infortuné „ en son mariage: car sa fille surprise en adultere eut „ le foüet par la main du bourreau en la ville de Geneve, dont Calvin cuida mourir de regret & desplaisir. C'est ce que Beze monstre du doigt en la „ Preface sur Josué, quand il dit que la maison de „ Calvin estoit exempte de paillardise. *Il est vray*, „ fait-il, *que le Seigneur l'a exercé* (il veut dire esprouvé sa patience) *sur ce fait, en des personnes qui le* „ *touchoient de bien pres: mais il est pis advenu à Jacob & à David.* La mesme infortune arriva à la „ niepce de Theodore de Beze, nommee Denise „ femme de (*c*) Corneille, lecteur de Geneve en Hebrieu. Il est vray, soit qu'il eut plus de credit que „ son predecesseur, ou que leurs loix soient refroidies, elle n'eust pas le foüet par la ville comme „ l'autre. „

(*BB*) *Le retour d'un de ses neveux au giron de l'Eglise Catholique.*] Gaspar de la Favergue étant allé de Chamberi à Geneve, pour voir un de ses oncles qui s'y étoit fait Huguenot, y embrassa la Religion Protestante, & y epousa Rachel de Saint André niece d'Antoine Calvin. De ce mariage sortit Etienne de la Favergue, *qui apres la mort de ses parens fût élevé dans la famille des Calvins*, & envoié à Heidelberg par Antoine Calvin *son Tuteur*. . . . . *Ses Estudes achevées il revint à Genève, où à l'aage de trente Ans il fût installé dans le Conseil* . . . . . *des deux cens. Ayant a rendre visite en Savoye à un de ses parens*, il alla entendre prêcher François de Sales, *& eût mesme avec luy quelques conferences, touchant quelques poincts de la Religion. Il eût* aussi *quelques disputes avec deux Peres Capucins.* Il fit un voiage à Rome en 1600. pour y voir les ceremonies du Jubilé. *Il fût volé en chemin par son Compagnon, & accablé d'une fievre continuë, si tost qu'il mit le pied dans Rome: le Medecin le vit, & n'y voulût point retourner jusques à ce que (selon la Coustume de Rome) il n'eût attestation par écrit, comme il s'estoit confessé.* Le malade envoia demander s'il y avoit au Couvent des Capucins *un Religieux de Savoye pour venir visiter un Gentilhomme Savoyard.* Le Pere Cherubim qu'il *avoit veu en Savoye* . . . . . *le vint visiter*, & le recommanda au Pere Pierre de la Mere de Dieu Commissaire general des Carmes dechaussez de la Congregation d'Italie. Ce Carme le visita, & lui fit donner de bonnes aumosnes par le Pape. *Cet Acte de charité amollit le cœur du Malade.* Il proposa ses doutes aux Capucins & au Carme, & *resolut de se faire Catholique.* Le Pape lui promit une pension de 800. écus, & *le mit entre les mains du Cardinal Baronius pour l'instruire.* Le Pere Carme lui donna à lire la vie de Sainte Terese. Enfin quoi que le Pape l'en dissuadât le proselyte voulut être Carme dechaussé, & des que son Novitiat fut fini, *il fut reçu à la profession le 14. Juillet 1602.* Il fut apellé Clement de Sainte Marie, & exercea beaucoup de charges dans l'Ordre. Il mourut dans le Couvent d'Avignon l'an 1643. (*d*).

(*CC*) *Mr. Ancillon a raporté ce passage, & n'a point desaprouvé que l'on ait cru.*] L'instruction de mes lecteurs demande que je fasse sur cela quelques petites observations. (*e*) *L'endroit où Calvin se plaint* de ce que les flateurs de Henri VIII. l'avoient apellé chef suprême de l'Eglise, *est son Commentaire sur le vers. 13. du chap. 7. du Livre du Prophéte Amos, Voicy comme il y parle.* Qui initio tantoperè extulerunt Henricum Regem Angliæ, certè fuerunt inconsiderati homines, dederunt illi summam rerum omnium potestatem, Et hoc me semper graviter vulneravit, Erant enim Blasphemi cùm vocarent summum Caput Ecclesiæ sub Christo, hoc certè fuit nimium. *Je ne sçay si ce ne fut pas cela qui chagrina un certain Anglois & si comme quelques-uns le croyent, ce ne fut pas le prétexte du libelle diffamatoire contre Calvin, dans lequel cet Anglois qui est Jean Brerley, Prestre Missioner Anglois, luy impute d'avoir dit dans ses Commentaires sur Daniel qu'il faut cracher au nés des Roys Catholiques plutôt que de leur obeïr, pour Réponse auquel libelle on fit une lettre contenuë au premier Recueil des choses les plus mémorables advenuës sous la ligue, &c. intitulée*, Lettre d'un Gentilhomme François contenant breve Réponse aux calomnies d'un certain prétendu Anglois, *Et dans cette lettre on fait voir que dans le Commentaire de Calvin il est question de Nabuchodonozor, qui veut faire adorer sa statuë, &c.* Je dis en 1. lieu que le libelle refuté par *la lettre d'un Gentilhomme François* inserée au premier volume des Memoires de la Ligue, ne fut point fait contre Calvin. Il fut fait en general contre le parti Huguenot, & dans la vûe d'empêcher qu'Henri de Bourbon Roi de Navarre ne succedât à la Couronne de France. On n'y parle de Calvin qu'incidemment, & qu'en peu de mots. Je dis en 2. lieu que l'Auteur de ce libelle n'étoit point Anglois: personne ne doute que Loüis d'Orleans ne l'ait composé: le tour qu'il prit fut de suposer que les Catholiques d'Angleterre avertissoient les Catholiques de France, de ne point soufrir qu'un Roi Heretique succedât à Henri troisiéme. En 3. lieu Jean Brerley ni aucun autre Papiste Anglois n'etoient point capables de se chagriner contre Calvin au sujet de la remarque qui concerne Henri VIII. Tous les Catholiques Romains devoient aprouver cette pensée de Calvin, & s'en pouvoient prevaloir contre la Reine Elizabeth; & surement s'il n'eût rien écrit que sur ce ton-là, il eût été peu exposé aux medisances des Papistes, & moins encore aux libelles des Prêtres Anglois, qu'à ceux des Prêtres des autres nations. 4. Je remarque enfin que la reponse inserée au 1. tome des Memoires de la ligue est celle que Mr. du Plessis Mornai (*f*) fit au libelle de Loüis d'Orleans, & que j'ai citée ci-dessus (*g*).

(*a*) *Beza in vita Calvini sub fin. pag. 387.*

(*b*) *Florim. de Remond liv. 7. ch. 17. pag. 926.*

(*c*) *C'est Corneille Bertram dont j'ai donné l'article. J'ai dit ci-dessus p. 580. qu'il fut marié avec une niece de la premiere femme de Theodore de Beze, mais je n'ai vu que dans Florimond de Remond qu'elle se soit mal conduite.*

(*d*) *Tiré d'un livre imprimé à Anvers l'an 1670, & intitulé* Les fleurs du Carmel cueillies du parterre des Carmes dechaussez de France . . . par le R. P. Pierre de la Mere de Dieu Religieux Carme dechaussé *pag. 82. & suiv.*

(*e*) *Ancillon, Mélange critique to. 2. pag. 51. 52.*

(*f*) *Elle est au 1. volume des Memoires de Mornai pag. 619. & suiv.*

(*g*) *Page 706. lettre e.*

n'entendoit leur langue aussi bien que lui parmi les Latins. Ce fut lui que le Pape Eugene depêcha à ceux de Florence, afin de leur faire agréer que le Concile de Ferrare fût transferé dans leur ville. Il obtint ce que le Pape souhaitoit β, & il fut choisi pour dresser le formulaire d'Union entre l'Eglise Latine & l'Eglise Greque. Sguropulus l'accuse non seulement d'une extrême partialité pour le Pape, mais γ aussi d'hypocrisie (A), & de fourberie. Ambroise fut le distributeur des petites sommes que le Pape donnoit aux Grecs indigens. Il assembla ‡ une nombreuse Bibliotheque dans le Couvent de Sainte Marie des Anges où il demeuroit, & il traduisit de Grec en Latin beaucoup de livres, comme ceux de Denys l'Areopagite *De cœlesti Hierarchia*, ceux de Manuel Calecas contre les erreurs des Grecs, la vie de St. Chrysostôme par Palladius, le Theophraste (B) d'Enée de Gaza, le Pré spirituel de Jean Moschus, St. Jean Climaque, plusieurs Sermons de St. Ephrem, &c. On dit † que Gerard Vossius, Prevôt de Tongres, a fait un insigne coup de plagiaire à l'égard de cette derniere traduction. Ambroise ne se contenta pas de traduire les Ecrits de plusieurs Peres de l'Eglise, il voulut aussi éprouver ses forces sur les Auteurs Paiens; il en choisit un qui n'étoit pas des plus traitables, je veux dire Diogene Laërce, & n'y reüssit * pas fort bien. Quant aux Ouvrages de son cru, ils consistent en une Chronique du Mont Cassin, en une Histoire de ce qu'il a fait pendant qu'il a été General de Camaldoli, en quelques vies de Saints, en quelques Harangues, en un traité *De sacramento admirabili corporis Christi*, &c. Quelques-uns y ajoûtent un traité de (C) la procession du St. Esprit. Comme il avoit écrit un fort grand nombre de lettres, Cosme de Medicis ‡ qui l'avoit estimé très-particulierement, les fit rassembler en un volume par un Moine de Camaldoli. Ce volume n'a point été encore publié; il est dans la Bibliotheque de Florence; on le fait esperer avec des notes de Nicolas Bartholini, qui nous a dejà donné l'*Hodoeporicon* d'Ambroise; Ouvrage qui fait également voir & (D) que l'Auteur étoit honnête homme, & qu'il vivoit dans un siecle tres-corrompu.

β *Wharton ibid.*

γ Ἀνὴρ ποικίλος μὲν καὶ πανοῦργος, πρόσχημα δὲ ἱεροσύνης ἐν ὑποκρίσει. Vir veteratorius & callidus, & pietatis simulator. *Sgurop. ib. sect. 7. cap. 1.*

‡ *Jovius in elog.*

† *Whart. ibid.*

* *Voiez la preface de Valentin Curion sur Diogene Laërce de l'édit. de 1544.* apud Gesn. Biblioth. fol. 32.

‡ *Hodoeporicon Ambros. sub fin.*

(A) *Mais aussi d'hypocrisie & de fourberie.*] Il n'y a gueres de gens qui n'aient parlé de cet Auteur sur un autre pied: on trouve dans ses Ouvrages certains caracteres qui refutent cette medisance de Sguropulus; mais en tout cas il est certain que l'un des plus satiriques Ecrivains de son tems a rendu un temoignage authentique à la bonne foi de nôtre Ambroise. Je parle de Pogge Florentin. Voici ce qu'il dit dans un dialogue contre les hypocrites, où il frappe à droit & à gauche une infinité d'hommes illustres. *Quid, Carolus inquit, de nostro Ambrosio judicatis? rectane an tortuosa philosophabatur via? Nunquid vobis hypocrisim redolebat? Nequaquam, Hieronymus inquit; fuit enim vir optimus meo judicio ac probatissimus, qui in suo Cœnobio literis deditus multa scripsit magna cum laude & doctrina. Summa certe fuit praditus humanitate ac virtute. Laudo vitam illius, Carolus inquit, & existimo extra hypocrisim fuisse, &c.* Le Pere Nicolas Bartholini cite ce passage à la fin de l'*Hodoeporicon*, & nous avertit que ce dialogue du Pogge alloit être mis sous la presse par les soins de quelques François, aux instances desquels Mr. Magliabecchi ne l'avoit pu refuser. Paul Jove qui quelquefois dit plus de bien que de mal de ceux dont il fait l'éloge, reconnoît que le General (a) de Camaldoli par un bonheur peu commun avoit joint ensemble la sainteté, & la gaieté, & qu'il avoit l'ame si repurgée d'envie, & de l'esprit de contradiction, que voulant reconcilier le Pogge avec Laurent Valle, il leur declara qu'ils n'agissoient ni en veritables hommes de lettres, ni en Chretiens, puis qu'ils deshonoroient la dignité des sciences par leurs écrits satiriques.

(a) Fuit hic vir, quod raro evenit, sine oris tristitia sanctus, semper utique suavis atque serenus, ita procul à livore contentioneque ut cùm Vallæ Poggium reconciliare conaretur, eos neque plane literatos, neque item Christianos videri diceret qui inducta simultate sacrosanctum literarum decus probrosis libellis importune defœdarent. *Jovius elog. cap. 11.*

(B) *Le Theophraste d'Enée de Gaza.*] Je ne fais une remarque sur cette version, qu'afin d'avoir lieu de dire que nôtre Ambroise fit un voiage dont peu de gens ont parlé. Je dis donc qu'il alla à Constantinople avec Guarin & Philelphe, pour se perfectionner dans le Grec, & qu'en revenant de cette course il passa par l'Ile de Chio, où Andreolo Justiniani qui aimoit les sciences & les Savans, reçut cette petite troupe de voiageurs avec toute sorte d'amitié. Ambroise pour lui temoigner sa reconnoissance lui dedia la traduction d'Enée de Gaza (b).

(b) *Voiez l'épitre dedicatoire d'Augustin Justiniani petit-fils d'Andreolo, à la tête de cette version dans l'édition de Venise 1513. Voiez aussi l'épitre dedicatoire du traducteur.*

(C) *Un traité de la procession du St. Esprit.*] Vossius (c) après avoir remarqué que Possevin, & Tritheme, & quelques (d) autres attribuent au General de Camaldoli un livre touchant le St. Esprit, ajoûte qu'il semble qu'ils aient pris pour un Ouvrage de ce General ce qui n'est qu'une traduction. Mr. Wharton qui a écrit long tems depuis Vossius, ne laisse pas de donner ce livre en original à Ambroise. Il lui donne aussi en la même qualité l'Ouvrage *contra vituperatores monastica vita*, qui est, dit-il, (e) entre les manuscrits de la Bibliotheque de Sainte Justine à Padouë, & duquel Bellarmin ni Pocciancius n'ont point fait mention. Mais je ne doute pas que cet Ouvrage ne soit la version des trois livres de St. Chrysostome, *adversus vita monastica vituperatores*, laquelle n'a pas été omise par Volaterran lors qu'il a parlé de nôtre Auteur. Voiez aussi le P. Labbe (f) dans le denombrement du 4. tome de St. Chrysostome selon l'édition de Paris 1614. & la Bibliotheque de Gesner dans le denombrement des Oeuvres du même Pere imprimées à Bâle l'an 1530. Cet Ouvrage traduit par nôtre Ambroise est cotté dans l'une & dans l'autre de ces éditions.

(c) *De Histor. Lat. pag. 556.*

(d) *Volaterran, & Bellarmin sont de ce nombre.*

(e) *Ex Tomasino.*

(f) *De script. Ecc. tom. 1. pag. 534.*

(D) *Qui fait également voir que l'Auteur étoit honnête homme, & qu'il vivoit dans un siecle très-corrompu.*] Ce livre est la Relation d'un voiage que fit Ambroise en divers lieux d'Italie, l'année 1431. & 1432. Il étoit parti de son Couvent le 11. d'Octobre 1431. pour se rendre au Chapitre general de l'Ordre de Camaldoli. Ce Chapitre deposa le General, & mit en sa place nôtre Ambroise, qui visita en suite plusieurs Maisons de son Ordre. Il y trouva un furieux relâchement; il y avoit tel Monastere de filles qui étoit un vrai bordel. L'Auteur ose mieux le dire en Grec qu'en Latin, (g) *deprehendi ἑταιρίδια in Monasterio commorari non Sanctimoniales.* Il tonna contra ce desordre, l'Abbesse avoüa enfin qu'on ne se gouvernoit pas bien dans cette Maison, mais que ni elle, ni quelques autres des plus âgées ne suivoient point le torrent. Il ne fut pas assez simple pour se contenter d'un aveu ainsi tronqué; il decouvrit toute l'étenduë du mal, leur defendit de recevoir aucun Moine, ni aucun Laïque, & les menaça de faire raser & brûler leur Cloître si les mauvais bruits continuoient. Apparemment il ne fut pas si heureux ou si adroit à l'égard d'un autre Couvent. Il en avoit mauvaise opinion, & il crut trouver par ses enquêtes que les choses y alloient mieux qu'il n'avoit pensé; mais après son depart on l'assûra qu'il avoit fait une fort mauvaise chasse, qu'il (h) n'avoit point decouvert la verité, & que presque toutes les Religieuses y étoient de franches filles de joie, *omnes ferme πόρνας εἶναι.* Il en fut fort affligé, quoi qu'il ne crût pas que ses informations eussent été si fort éludées: il y retourna, & decouvrit qu'un Prieur avoit debauché une Religieuse, qui s'étoit évadée en suite: l'Abbesse lui avoüa qu'elle avoit fait un enfant; (i) *Ejus confessione simplici τὸν τοκετὸν eam comperimus:* puis il se contente de dire en gros qu'il avoit trouvé plusieurs choses qui meritoient correction, *Plurima ibi qua correctione digna essent invenimus.* Il ne trouva pas de moindres desordres dans les Couvens d'hommes: il y en (k) avoit un où l'on s'étoit batu à coups d'épées & de bâtons, & où le Prieur étoit accusé de tant de choses impures, qu'il ne fut pas jugé à-propos d'en venir aux procedures juridiques. L'instruction du procés, & la conviction du coupable se firent le plus secretement que l'on put, & après une sentence assez douce, & quelques reglemens par écrit pour l'avenir, on le censura de vive voix, & en presence de peu de temoins sur son plus grand vice. On se garda bien pour l'honneur du Corps de laisser rien par écrit sur cet endroit-là (l). Quelquefois il ose franchir le mot, sans recourir à la langue Greque. (m) *Et ex matre Domina & ex plerisque aliis perceperamus* PROSTIBULUM *illud esse. Deprehendimus rem opinione etiam deteriorem.* Dans une autre occasion où il s'agissoit

(g) *Pag. 4.*

(h) *Pag. 26.*

(i) *Pag. 29.*

(k) *Pag. 30. & 31.*

(l) Præcepta secretiora tradidimus quæ scriptis ligare ob illius & nostrum ipsiusque Monasterii honorem nolueramus περὶ τῆς τῶν νέων συνουσίας, & aliis hujusmodi quibusdam.

(m) *Pag. 48.*

corrompu. Ceux qui disent * qu'il mourut (E) l'an 1490. se trompent; & il n'est gueres aparent que ceux qui disent qu'il finit ses jours à Constance aient raison. Son corps repose dans l'Oratoire de Camaldoli, sans épitaphe (F) ni ornement. Sa vie amplement decrite par Augustin de Florence, se trouve à la fin de l'Histoire de l'Ordre de Camaldoli, que le même Augustin a composée en trois livres. Le P. Labbe s'est abusé lors qu'il a dit † que cet Auteur avoit fait trois livres sur cette vie: Mr. Wharton a relevé cette faute.

CAMDEN (GUILLAUME) l'un des plus habiles & des plus illustres hommes de son siecle, nâquit à Londres le 2. de Mai 1551. d'une famille peu (A) considerable. A l'âge de quinze ans il fut envoié à Oxford. Il y étudia pendant cinq années sans (B) s'y faire graduer, &

gissoit de declarer que le Prieur d'un Monastere avoit un batard, il aime (a) mieux se servir du mot Grec *υἱὸς*, que du mot Latin *filius*. L'Abbé de la Roque (b) louë *la prudence avec laquelle* nôtre Ambroise *exprima* ces grans desordres *en une langue moins connuë que la Latine, pour ne les rendre pas si publics*; mais il ne faloit pas faire cette reflexion, si l'on vouloit concourir avec Ambroise: car ceux qui sauront sa precaution tomberont plus aisément qu'ils n'auroient fait sur les endroits chatouilleux; ils n'auront qu'à jetter la vuë sur les mots Grecs, ils decouvriront dans un moment où est le gibier. Très-peu de gens sont incapables de chercher un mot dans un Dictionaire Grec, lors qu'ils sont capables d'entendre un livre Latin. L'exemple que ce General raporte (c) de la force de la jalousie est singulier. Un vieux Prêtre qui depuis long tems etoit amoureux d'une Abbesse, s'emporta de telle sorte se voiant exclus & suplanté par son rival, qu'il se rendit delateur contre cette Nonne, & montra plusieurs lettres sales qu'il lui avoit écrites. Il ne paroissoit point par ces lettres que l'Abbesse eût fait le saut, neanmoins Ambroise les garda, & les lui objecta comme une preuve convaincante. Elle n'avoüa point qu'elle eût forfait à son honneur, mais elle ne disconvint point d'avoir reçu les lettres de l'impudique vieillard. Au reste cet *Hodœporicon* a été publié à Florence sur un manuscrit communiqué par le fameux Mr. Magliabecchi au Pere Nicolas Bartholini, Clerc Regulier de la Congregation de la Mere de Dieu. L'année de l'impression n'est pas marquée dans l'exemplaire dont je me sers, mais il faut qu'elle soit ou 1680. ou 1681. ou 1682. Mr. Wharton avoit apparemment un exemplaire, où le titre n'etoit pas comme dans le mien, car il le produit ainsi: (d) *Hodœporicon, seu descriptio itineris Eugenii Papæ auctoritate anno 1431. à se per Italiam suscepti, ut corruptos Monachorum & virginum claustralium mores emendaret*. Il n'y a rien de semblable dans mon exemplaire. Je ne sai point sur quoi Mr. l'Abbé de la Roque se fondoit, pour croire qu'il y avoit deja eu une edition de cet Ouvrage, & que *le stile en est beau*. Il faut avoüer qu'Ambroise écrivoit bien pour un homme de sa profession en ce tems-là: mais ne disons point comme Mr. Varillas (e) qu'il *traduisit* la Hierarchie attribuée à St. Denys, *avec tant d'eloquence & de netteté que personne n'a pu depuis aprocher de son stile*.

(E) *L'an 1490. se trompent.*] Premierement s'il avoit vêcu jusques à l'année 1490. il seroit mort à l'âge de 103. ans. Or s'il etoit parvenu à un âge si peu ordinaire, on n'eût point manqué de le remarquer quelque part dans cette infinité de livres qui parlent ou de lui, ou des Savans qui ont fort vêcu. Puis donc que personne ne le remarque, nous pouvons conclure qu'il n'a point atteint cette vieillesse (f). La preuve qu'il auroit vêcu 103. ans est prise de ce qu'il entra en Religion à l'âge de 14. ans, & qu'il y avoit deja demeuré 30. ans, lors qu'en 1431. il fut deputé au Chapitre general de son Ordre. Il le dit lui-même dès l'entrée de son *Hodœporicon*. En 2. lieu l'epitre dedicatoire de ses lettres parle de lui comme d'un homme qui ne vivoit plus, & nous aprend que Cosme de Medicis avoit jetté l'œil sur un Moine de Camaldoli pour faire le recueil de ces lettres. Ce Moine s'étant aquitté de la commission dedia l'Ouvrage à Cosme de Medicis. Tout cela suppose qu'il se passa quelque année entre la mort de l'Auteur, & le tems auquel on fit l'epitre dedicatoire de ses lettres. Or on la fit avant l'année 1464. qui fut celle de la mort de Cosme. En 3. lieu ce fut Pogge Florentin, à ce que dit (g) Vossius, qui fit l'Oraison funebre du General de Camaldoli. Or Pogge mourut l'an 1459. Il s'en faut donc bien que ce General ait vêcu jusqu'en 1490. Ce que dit Vossius que Pogge avoit été disciple d'Ambroise, m'est un peu suspect; car il faut que Pogge ait fait figure avant qu'on parlât d'Ambroise, & il etoit plus âgé que lui. Il commença à être Secretaire des Brefs environ l'an 1407. Il etoit homme d'importance pendant la tenuë du Concile de Constance, lors qu'il fit la relation du suplice de Jean Hus en 1416. & puis qu'il est mort la 80. année de son âge en 1459. il faut qu'il soit né l'an 1379. Or Ambroise étoit encore un Moine inconnu au tems du Concile de Constance, & sa naissance tombe sur l'année 1386. ou 1387. Sandius (h) a eu raison de penser que Pogge a été plutôt le condisciple d'Ambroise dans les études du Grec, que son disciple; mais il a eu tort de refuter Vossius quant à l'Oraison funebre, puis qu'il se fonde quoi qu'avec un si, sur la fausse supposition qu'Ambroise a vêcu jusqu'en 1490. Je remarquerai en passant une faute de Moreri; il dit avec un arrangement retrograde, qu'Ambroise *se trouva aux Conciles de Bâle & de Constance*. Comment justifieroit-il la chose à l'égard du dernier chef? En 4. lieu le Bartholini (i) nous aprend que le Pape Eugene IV. aiant su la mort de nôtre General de Camaldoli, en fut vivement touché. *Dum ejus primum inaudita morte subita vi doloris abreptus in lacrymas & aliquandiu quoque ingemiscens, cum ex nomine vocare non cessaret, in has voces identidem erumpens, AMBROSI, Fili, quis te mihi eripuit, quis ECCLESIÆ LUMEN adeo intempestivè extinxit?* Ce Pape sortit de ce monde l'an 1447. Si Ambroise mourut avant lui, que veulent dire tant d'Auteurs (k) qui s'accordent à remarquer qu'il vêcut beaucoup? Et à quoi songeoit Paul Jove, en disant qu'Ambroise fut admiré d'Eugene IV. & de (l) Nicolas V? Quelques-uns (m) veulent que l'un & l'autre de ces deux Papes aient songé à le faire Cardinal. Quoi qu'il en soit, ceux-là se trompent qui suposent (n) une liaison d'amitié entre lui & Politien, car celui-ci ne vint au monde qu'en 1454.

L'Imprimeur en étoit là lors qu'un (o) de mes amis que j'avois prié de consulter *Augustinus Florentinus* m'a fait savoir 1. qu'on y voit que (p) nôtre Ambroise mourut le 21. d'Octobre 1439. au retour du Concile de Florence auquel il avoit souscrit; & qu'il (q) étoit entré dans l'Ordre à l'âge de 14. ans & 22. jours, l'an mille quatre cens. 2. Que Dom Thomas de Minis Florentin qui a publié à Florence en 1606. le catalogue des Saints de l'Ordre de Camaldoli, dit dans la page 45. qu'Ambroise le 35. General mourut en 1439. Je m'étonne que Mr. Wharton qui a eu en main l'Ouvrage d'Augustin de Florence ait fait fleurir nôtre Ambroise l'an 1440. & qu'il l'ait fait vivre encore long tems. Vossius qui l'a fait fleurir l'an 1450. n'a point vu clair dans cette affaire, & il n'a pas bien cité Jaques de Bergame qui fait mention de nôtre Ambroise sous l'an 1438. & non pas, comme dit Vossius, sous l'an 1449.

(F) *Sans épitaphe ni ornement.*] Dom Mabillon indigné de voir cela, marque dans son voiage d'Italie la reflexion qu'il fit là-dessus. *In Oratorio*, dit-il (r), *sepultus est sine lapide & titulo magnus ille Ambrosius, Camaldulensium quondam summus Præpositus, tum cœnobitarum tum eremitarum qui sub Petro Delphino discessionem à cœnobitis fecerunt. Subit indignatio, ut cum* (s) *Plinio juniori loquamur, tanti viri post tot annos reliquias neglectumque cinerem sine titulo, sine nomine jacere, cujus memoria orbem terrarum gloria pervagata est. Sed potior Ambrosii apud Deum gloria est ac memoria.*

(A) *D'une famille peu considerable.*] Son pere natif de Lichfield dans la Province de Stafford vint s'établir à Londres, & y exerça le metier de peintre. Il ne laissa que peu de bien en mourant; de sorte que son fils qui étoit encore un petit enfant, fut entretenu dans la maison des Orphelins. Camden dans sa grande élevation fut si éloigné de vouloir soustraire à la connoissance publique l'obscurité de sa famille, qu'il laissa par son testament une coupe (t) de vermeil à la Communauté des peintres avec cette inscription, *Gul. Camdenus Clarenceus, filius Sampsonis, Pictoris Londinensis dono dedit*. C'étoit une de ces coupes dont on se sert dans les repas de cette Communauté aux assemblées solennelles. Camden du côté de sa mere apartenoit à une ancienne (u) Maison (v).

(B) *Sans s'y faire graduer.*] Je remarque cela afin d'avoir occasion de dire qu'en 1588. lors que sa reputation

* Bellarm. de script. Eccles. & ibi Phil. Labbe; Hofman, Moreri, Konig, Baillet.

† Ubi supra.

(a) Visitavimus Priorem ipsius Monasterii, & quæ de illo fama vulgaverat vera esse deprehendimus, namque υἱὸν habuit juvenem ingenii non mali à quo scriptam orationem acceperamus. Pag. 35.

(b) Journ. des Sav. du 2. Mars 1682.

(c) Pag. 64.

(d) Ubi supra.

(e) Varill. Anecd. de Flor. pag. 164.

(f) Voiez la remarque de l'article Contarus.

(g) Vossius de Hist. Lat. pag. 556.

(h) Sandius, not. in Vossium de Hist. Lat. pag. 212.

(i) Hodœporic. Ambros. p. ult.

(k) Excessit è vita plane senex. Jovius. Obiit valde grandævus non sine sanctitatis opinione. Wharton.

(l) Il fut successeur d'Eugene IV.

(m) Varillas Anecd. de Florence. Wharton ubi supra.

(n) Val. Curio, præf. in Diogen. Laert. apud Gesn. Bibl. fol. 32.

(o) Monsieur de Larroque.

(p) Aug. Florentinus in vita Ambros. cap. 19.

(q) Id. cap. 4.

(r) Musæum Ital. t. 1. p. 180.

(s) Plin. lib. 6. epist. 10.

(t) Elle coûta 16. livres Sterling. C'est près de 20. pistoles.

(u) C'est celle des Curwens, issue de Gospatric, Comte de Northumberland.

(v) Ex vita Camdeni, auctore Thoma Smitho pag. 1.

& puis il revint à Londres, où il trouva entre autres patrons Gabriel & Geofroi Goodman. C'étoient deux fréres qui aiant conu les beaux dons de Camden, se firent un grand plaisir de lui donner les moiens de les cultiver. L'un β d'eux Doien de Westmunster lui donna en 1575. la sous-regence † de l'Ecole que la Reine Elizabeth avoit fondée dans l'Eglise de Westmunster. Camden assez grand Humaniste pour s'aquiter dignement de cet emploi, en remplit exactement toutes les fonctions, & ne laissa pas de s'occuper à des études plus relevées. Par inclination naturelle il s'attacha principalement à rechercher les antiquitez de son païs; & comme la beauté de son genie & la profondeur de son jugement lui firent bientôt decouvrir toute l'étenduë de ce dessein, & tous les secours qui lui étoient necessaires pour y reüssir, il tourna toutes ses pensées & tous ses travaux du côté des preparatifs de l'Ouvrage qu'il meditoit. C'étoit l'histoire des anciens peuples Britanniques: il vouloit traiter à fond de leur origine, de leurs mœurs, & de leurs loix. Il étoit necessaire pour cela non seulement qu'il entendit tout ce que les Grecs & les Latins nous ont laissé concernant la grande Bretagne, mais aussi l'ancienne langue de cette Ile, l'ancien Breton, & l'ancien Saxon. Il faloit qu'il examinât les anciens Itineraires; qu'il fouillât dans les Archives; qu'il consultât une infinité de vieux papiers. Il ne negligea rien de tout cela; ses diligences & ses soins furent extrêmes, & le fruit qu'il en tira le fut aussi: & comme sa reputation s'étoit repanduë même dans les païs étrangers, tous ceux qui savoient juger des choses le trouvoient singulierement capable d'executer ce grand dessein, & l'y exhortoient, & l'y aidoient chacun selon ses lumieres. Il voulut conoitre par lui-même la situation des lieux, & il n'y eut aucun coin en Angleterre qu'il ne visitât soigneusement. De tous ces travaux sortit au bout de dix ans la *Britannia* (C), qu'il fit imprimer à Londres en 1586. Cet Ouvrage repondit à l'esperance que les Savans en avoient conçuë; il fut si bien debité qu'il falut le ‡ rimprimer l'année suivante, & qu'outre les éditions d'Allemagne, on peut encore compter celles d'Angleterre de l'an ‡ 1590. 1594. 1600. & 1607. Ceux qui conoissent la nature de cette sorte d'Ouvrages, n'ont pas besoin qu'on les avertisse que toutes les (D) nouvelles éditions devenoient meilleures. Le grand succés de ce livre, & les loüanges qu'il attira de toutes parts sur son Auteur, n'ôterent rien à la modestie naturelle de Camden, & ne lui inspirerent point l'envie de sortir de la poussiere de l'Ecole, dont il exerçoit la sous-regence depuis long tems. Si ses * amis n'eussent pas eu plus de soin de sa fortune que lui-

β C'étoit Gabriel.

† Regiæ scholæ in isthoc illustri Collegio a serenissima regina Elizabetha beatæ memoriæ fundatæ . . . Hipodidascalum . . . constituit. *Thomas Smithus in vita Camdeni p. 8.*

‡ *Voiez la remarque E à la fin.*

‡ *Smith. ib. p. 78.*

* Nullo aut ambitionis aut avaritiæ œstro percitus, sui plus æquo negligentior. Amici non item, ut seculum apud posteros absolverent, quasi optime meritos, inter quos Camdenus jure recensendus, neglexisset. *Idem ib. p. 17.*

tation l'avoit mis au dessus de la qualité de Maître és Arts, que l'Academie d'Oxford a coutume de conferer a ceux qui ont fourni la carriere de sept années, il demanda d'y être promu. On lui reponuit qu'il le seroit, pourveu que selon la coutume il se presentât à la prochaine assemblée de l'Academie. Il n'eut pas le tems d'y aller: mais en 1613. il comparut à l'Academie, y etant allé pour assister aux honneurs funebres de Thomas Bodley, & il reçut le titre de Maître es Arts. C'etoit un grand honneur pour cette illustre Université qu'un homme de cet âge, & de cette reputation, souhaitât d'avoir ce titre. (a)

Notez qu'il y a des Ecrivains qui assûrent que l'Academie le lui ofrit, mais qu'il ne crut pas alors en avoir besoin, & qu'il y a beaucoup d'aparence qu'il ne l'accepta pas. C'est le sentiment de Mr. Gibson (b), & il l'apuie sur l'autorite de Mr. Wood.

(C) *La* Britannia *qu'il fit imprimer à Londres en 1586.*] Par cette date on refute ceux qui disent que le Roi Jaques donna ordre à Guillaume Camden de decrire l'Angleterre. Cette description fut imprimée cinq fois de suite à Londres avant la mort de la Reine Elisabeth. Il ne paroît point que cette Princesse soit entrée dans le dessein de l'Auteur: il fut poussé à ces recherches par le goût ou par le tour naturel de son genie, & il emploia ses pas & ses veilles à executer son plan, sans qu'il paroisse (c), comme je l'ai dejà dit, que la Cour lui eût donné quelque commission sur ce sujet, ou qu'elle lui eût promis quelques gages. Il y a donc une faute dans le passage que je vais citer: je le raporterai un peu au long, parce qu'il contient un éloge qui ne peut pas être suspect: on se souvient des justes plaintes (d) que la Relation de Sorbiere fit pousser. „ (e) L'Angleterre est le païs du „ Monde le mieux connu; parce que Cambdenus par „ ordre du Roi Jaques en fit une description, à la-„ quelle il emploia plusieurs années de voyages faits „ tout exprés. Il suivit le cours des rivieres, & de-„ crivit à droit & à gauche tout ce qu'il rencontra. „ Il fit plusieurs courses dans le plat païs, penetra les „ forests, & traversa les montagnes. De sorte qu'il „ decouvrit ce qu'il y avoit à remarquer, plaça ex-„ actement jusques aux moindres Chasteaux, & ra-„ porta en passant l'Histoire, la Genealogie, & les al-„ liances de toutes les familles considerables. Son „ Ouvrage fait une des plus curieuses parties de l'At-„ las de Monsieur Blaeu.„ Mr. Smith remarque que la *Britannia* de Camden fait la 4. partie de l'Atlas de Janssonius imprimé à Amsterdam l'an 1659. mais qu'elle y est fort changée: on n'y garde point l'ordre de l'Auteur, on n'y dit pas tout ce qu'il a dit, on coût à son Ouvrage par ci par la ce que disent d'autres, & on ne marque pas ce qui vient de lui, & ce qui vient d'un autre Ecrivain (f). Si quelcun vouloit rimprimer cet Ouvrage, on pourroit lui fournir plusieurs corrections & additions faites par l'Auteur (g). Voiez la remarque E vers la fin.

(D) *Que toutes les nouvelles editions devenoient meilleures.*] Il y a des matieres inépuisables; on y peut toûjours ajoûter, parce qu'on oublie toûjours certaines choses qu'on auroit pu dire. Voilà le destin des Dictionaires. Il y a d'autres sujets si difficiles, si obscurs, chargez de tant d'accessoires, que tout ce que l'on peut faire c'est de ne s'y tromper pas souvent. En un mot il y a beaucoup de raisons pour lesquelles un livre se perfectionne à force d'être imprimé & reimprimé. Assez souvent il devient bon de tort mechant qu'il commence de paroitre. C'est toûjours un desavantage pour l'Auteur, car on lui peut dire qu'il s'étoit un peu trop hâté, & que son Ouvrage n'etoit la premiere fois qu'un miserable avorton. Nôtre Camden n'est point dans le cas. La derniere édition de sa Bretagne est incomparablement meilleure que la premiere, mais la premiere ne laissoit pas d'être bonne. Je raporte les paroles de Mr. Smith, & je m'assûre que les habiles Lecteurs ne condamneront point cette remarque: elle est très propre a instruire de la maniere dont il faut juger de certains Ouvrages. Or qu'y a-t-il de plus necessaire que de former le jugement de son Lecteur, en lui mettant devant les yeux certaines pensées detachées & choisies d'un autre livre? Voilà le motif qui me porte à fourrer de ces sortes de detachemens dans ce Dictionaire; ce qui soit dit une fois pour toutes. Voici ma citation. (h) *Cum enim opus ejusmodi ex argumentorum, quæ in illo tractantur, varietate continui incrementi capax sit, & tam ingenti rerum hactenus incognitarum, quarum ergo aut obscura aut incerta, copia & apparatu refercia-tur, nemo, qui de hisce studiis recte, & prout par est, judicandi facultate pollet, errores, si qui in primis editionibus reperirentur, non ex levitate & inconstantiâ mentis, non ex præcipiti injussas & nulli fundamento innixas conjecturas venditandi audaciâ aut inani pruritu, sed ex defectu debitæ authoritatis aut mentis non semper attentæ variisque cogitationibus distractæ lassitudine admissos, qui vel vigilantissimo obrepere possint, exprobrare, aut illud omnibus numeris nondum fuisse absolutum missis querelis mirari debet. In hoc fœcundi ingenii partu pulchra quidem lineamenta apparuere, & nulla vitio distorta compages, quibus novos colores integrumque vigorem inductura esset maturior ætas. Hoc nempe erat plurium annorum & cumulatioris experientiæ negotium, ut lucubrationes istæ, sæpe repetitis curis recognitæ, limâque accuratiori perpolitæ, novis auctariis in justam decoramque molem demum crescerent.* Tout ce Latin-là merite d'être pesé.

(a) *Ex eodem Thomâ Smitho ib. p. 7.*

(b) *Gibson, ubi infra.*

(c) *Mr. Smith pag. 10. fait seulement entendre que Philippe Sidnei encouragea l'Auteur, & lui fit offre de son amitié.*

(d) *Monsr. Sprat publia en Anglois un traité contre la relation de Sorbiere, lequel traité traduit en François, & augmenté par le traducteur, a été imprimé à Amsterdam 1675.*

(e) *Sorbiere, relation d'Angleterre p. 19. édition de Hollande 1666.*

(f) Nitidissimis quidem characteribus, sed ordine plane diverso: multis omissis, multis quoque à Johannis Speedi aliorumque scriptis interpositis adjectisque, ut quid ipse Camdenus quidve illi scripserint merito ambigatur. *Smith, ib. pag. 78.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ibid. pag. 15.*

† Il s'apelloit Jean Piers.

‡ L'an 1599.

lui-même, sa nation & son siecle auroient aujourd'hui la honte d'avoir negligé un si grand sujet. Mais on pourvut à cela, car l'Evêque † de Salisbury lui confera la Prebende d'Ilfarcombe l'an 1588. Camden en a joui toute sa vie sans residence, & sans avoir été promu aux Ordres sacrez. Il succeda l'an 1593. à Edward Grant qui avoit été le Moderateur de l'Ecole de Westmunster, & il composa une nouvelle Grammaire Greque, qui parut l'an 1597. & qui a été reçuë non seulement dans l'Ecole qu'il dirigeoit, mais aussi dans tous les Colleges d'Angleterre. Il fut tiré de la vie pedagogique en la même année pour succeder à Richard Leigh, qui avoit été Roi d'armes sous le titre de Clarence. Cette dignité l'exposa au courroux d'un homme qui croiant la meriter, & n'aiant point douté qu'elle ne lui fût conferée, regarda comme un affront la disposition qu'on en fit en faveur d'un autre. Pour dissiper son chagrin, & pour se venger de l'injure qu'il pretendit avoir reçuë, il attaqua l'Ouvrage de Camden, & en publia ‡ une (E) critique pleine d'aigreur & d'emportement. Camden lui repondit avec beaucoup de moderation, se justifia très-doctement, & le convainquit de beaucoup de fautes grossieres. Après cela il ne crut point pouvoir emploier plus dignement son loisir qu'à la recherche des anciens Historiens de sa nation. Il en ramassa plusieurs, & les fit imprimer en Allemagne l'an 1603. Il est tems que je parle de ses Annales de la Reine Elisabeth, Ouvrage qui ne lui a guere moins donné de reputation que celui qui a pour titre *Britannia*. Dès que Camden eut été promu à la dignité de Roi d'armes l'an 1597. Guillaume Cecile le pria de travailler à l'histoire de cette Reine, & lui promit toutes sortes de Memoires. Camden s'y engagea; mais la mort de Cecile qui arriva l'année suivante ralentit beaucoup l'ardeur avec laquelle il s'étoit deja apliqué à cet Ouvrage. Après la mort de la Reine il se sentit encore moins animé, & il se relâcha de plus en plus à l'égard de ce travail, par l'esperance que quelque autre l'entreprendroit, parmi tant d'habiles gens qui avoient été comblez des bienfaits de cette Princesse: mais voiant que personne ne se mettoit sur les rangs pour publier l'histoire d'un regne si glorieux, il reprit son premier dessein avec ardeur, il fouilla dans toutes sortes de bonnes sources, & publia en 1615. les Annales d'Angleterre & d'Irlande, depuis le commencement du regne d'Elisabeth jusqu'en 1589. Cet Ouvrage qui est en Latin fut reçu avec aplaudissement, & il faut tomber d'accord qu'on n'eût pu traiter cette matiere avec plus de jugement & de gravité, ni avec plus d'exactitude, ni avec une plus grande netteté de style. La suite

(E) *Et en publia une critique pleine d'aigreur.*] Cet homme nommé Raoul Brook etoit Heraut d'armes, du titre d'Yorck. Aiant emploié deux années à examiner la Bretagne de Guillaume Camden, il publia en Anglois un livre dont le titre revient à ceci: *Decouverte des erreurs qui peuvent faire du tort & du prejudice aux familles & aux successions de l'ancienne noblesse de ce Roiaume, dans la fort celebre Britannia.* Il le publia sans permission, & sans nommer ni le libraire, ni celui qui l'imprima. Il ne se contenta pas d'attaquer Camden sur les matieres genealogiques, il l'accusa de plagiat sur toutes les autres, c'est-à-dire d'avoir pillé les ecrits du docte Leland. Mr. Smith se plaint de ce que l'Auteur qui a publié une histoire Ecclesiastique d'Angleterre a renouvellé cette accusation de Raoul Brook, *Cujus solius autoritate fultus scriptor quidam ex nostratibus, utinam ob mentis solertiam & judicium pariter ac ob ingenium & industriam commendandus, eamdem calumniam credulè neque penitus inexplorata arripit* (a): & il nous aprend que la reponse de Camden servit d'appendix à la 5. édition de la Bretagne qui parut l'an 1600. (b) dediée à la Reine Elizabeth. Cet Auteur ne toucha d'abord aux matieres genealogiques que superficiellement: mais depuis qu'il fut Roi d'Armes, il les etudia à plein (c) fond: sa charge le demandoit, & par ce moien il se rendit propre à éclaircir doctement dans sa reponse mille obscuritez sur ce chapitre. Il avoüa la dette lors qu'il conut qu'il s'étoit trompé, & ne nia point que ceux qui avoient traité de l'art heraldique ne lui eussent passé par les mains: mais puis qu'il avoit parlé d'eux avec eloge, de quoi pouvoit-on se plaindre? Ce que je viens de dire montre que l'édition de l'an 1600. surpassa les precedentes; mais elle fut inferieure de beaucoup à celle de 1607. Camden s'y surpassa lui-même, & c'est alors qu'il merita principalement les eloges qu'on lui a donnez du Varron, du Strabon, du Pausanias Britannique. Cette derniere édition (d) fut accompagnée de Cartes geographiques, & de figures. On a un abregé de cet Ouvrage, & une version Angloise. Reinier Vitellius de Ziric-zée est l'Auteur de l'abregé: Philemon Holland Medecin Anglois est l'Auteur de la version (e). Il s'est trouvé un Auteur qui se faisoit fort de decouvrir une infinité de fautes dans la Bretagne de Camden, mais jusqu'ici on n'a point vu l'accomplissement de ses promesses. *Illud dissiimum & uberrimum Antiquitatum Britannicarum penu, non minore fide & judicio quam cura & methodo digestum ordinatumque, omnes harum rerum studiosi benique judices agnoverunt, excepto unico D. Simondsio Dewesio qui nescio qua invidia œstro percitus, se in magnæ Britanniæ quam molitus est*, historia, vix unam in ipsius Camdeni toties celebratâ Britanniâ paginam suis carere erroribus *ostensurum contendit. Sed hoc decantatum opus Historicum nec ipse nec alii post quinquaginta annos hactenus in lucem produxerunt.* (f)

(a) Ib. pag. 24. Il met en marge in historia Ecclesiastica Britanniæ (hoc enim magnifico titulo istam Rhapsodiam insignire placuit) libro 5. pag. 198.

(b) La 1. édition fut dediée à Guillaume Cecile.

(c) Smith. pag. 25.

(d) Elle étoit in folio, les 3. premieres étoient in 8. les 2. suivantes furent in 4. Id. p. 78.

(e) Id. ib.

Depuis la premiere édition de ce Dictionaire j'ai vu un Ouvrage *in folio* imprimé à Londres l'an 1695. & intitulé *Camdens Britannia newly translated into English: with large additions and improvements published by Edmund Gibson, of Queens-Colledge in Oxford*, c'est-à-dire, *la Bretagne de Camden nouvellement traduite en Anglois, avec plusieurs additions très-amples, publiée par Edmond Gibson, du College de la Reine à Oxford.* L'un des motifs qui ont porté à donner cette nouvelle (g) version Angloise est que le Docteur Holland, qui avoit fait l'autre, y avoit mêlé plusieurs choses de son cru. Ce mélange que bien des Lecteurs ne reconnoissoient pas, a été cause qu'il y a eu des Ecrivains qui se sont servis de l'autorité & du temoignage de Camden pour prouver des faits qu'il n'avoit point avancez. Ils prenoient pour l'original ce qu'il ne faloit considerer que comme des pieces que le traducteur y avoit cousues. Mr. Gibson a donc cru que pour empêcher qu'à l'avenir on ne tombât dans cet inconvenient, il faloit donner une traduction de Camden qui fût repurgée de tout ce qui etoit venu d'une autre main. C'est ce qui fera que desormais ceux qui voudront citer Camden ne courront point risque de tomber dans une fausse citation. Mais parce que les additions du Docteur Holland sont quelquefois bonnes, & qu'on a cru dans le monde qu'il avoit consulté Camden lors qu'il avoit trouvé des obscuritez, Mr. Gibson les a conservées; il les a mises au bas du texte en plus petits caracteres. Voici d'autres choses qui relevent extremement le merite de cette nouvelle version. On y a joint des remarques à la fin de chaque province, soit pour confirmer ce que Camden avoit avancé, soit pour donner une relation plus particuliere des lieux qu'il avoit decrits, ou la description des lieux dont il n'avoit point parlé. Chaque partie du texte qui a du raport à ces additions est marquée d'une lettre qui fait trouver aisement le commentaire qui la regarde. Mr. Gibson a donné la liste des personnes qui lui ont fourni des materiaux. Elle est fort capable de prevenir en faveur de ses remarques, & de montrer que l'on travaille beaucoup en Angleterre à l'illustration des antiquitez du païs, & aux plus exactes Topographies. Il a donné aussi une vie de notre Camden. Ce n'est presque que l'abregé de celle que Mr. Smith avoit publiée. Par occasion il a publié trois lettres Angloises de Camden au Docteur James, qui n'etoient point dans le Recueil de Mr. Smith. Notez qu'il observe que dans l'espace de trois ans il se fit à Londres trois éditions du *Britannia* de Camden.

(f) Id. ib. pag. 45. 46. il met en marge, in literis ad Jac. Usser. 28. Sept. datis que extant in Usserianarum Epistolarum sylloge pag. 496. *C'est donc ce Dewesius qui devoit tant montrer de fautes.*

(g) *Elle a été faite par differentes personnes.*

te de ces Annales achevée environ l'an 1617. n'a paru qu'après la mort de l'Auteur *. Il ne † voulut jamais consentir à la publier pendant sa vie, & pour prevenir toutes sortes d'accidens, il en envoia une copie à Pierre du Puy à Paris. Quelques-uns ont voulu dire que le Roi Jaques avoit fait (F) ôter & ajoûter diverses choses à la premiere partie en faveur de la Reine sa mere, &

* *L'Ouvrage entier a été traduit en François par Paul de Belligent Avocat au Parlement de Paris. On l'a aussi traduit en Anglois.*

† *Voiez la remarque H lettre e.*

(F) *Que le Roi Jaques avoit fait ôter & ajoûter diverses choses.*] Louis du Moulin serviteur fidelle de Cromwel, & Independant outré, avança dans une harangue qu'il recita à Oxford que les flateurs du Roi Jaques avoient sali vilainement l'histoire de Camden, en y fourrant plusieurs choses contre le sentiment de l'Auteur. *Criminantur alii, inter quos* (1) *Ludovicus Molinæus, in rebus Angliæ turbandis à primis impu belli civilis incendiis occupatissimus, tyrannidis Cromwelianæ strenuus assertor, & post auspicatissimum R. Caroli II. reditum adversus Ecclesiæ Anglicanæ ritus & disciplinam Scriptor maledicentissimus*, aliam manum accessisse, præter haud dubio mentem Authoris, unde opus fœdè commaculatum fuit, *hisce corruptelis in* Aulæ Regiæ adulatores, *ut ille pro solito candore & modestia loquitur, traductis derivatisque* (a). Mr. Smith rejette cela comme une insigne medisance, & soutient que Camden a pu en honnête homme & en fidelle historien raporter la revolution d'Ecosse, & les avantures de l'infortunée Reine Marie autrement que Buchanan ne les raporte; & qu'ainsi la bonne foi & la prudence ont concouru à lui faire dire des choses qui tendent à la justification de cette Princesse. Il ajoûte qu'il faut presumer que si Camden a soumis son livre à la censure du Roi son maître, ç'a été seulement dans la vûe de rectifier ce qui pourroit n'être pas assez conforme à l'exacte verité. *Neque alia de causa Serenissimi Regis Jacobi aut illius Nobilissimi Viri à Rege fortean deputati, ad quem scripsit . . . censuræ Annalium supplementum, ut par est credere, subjecit, quam ut veritas magis magisque erueretur, & si quicquam ipso minus intento aut non probe edocto subrepsisset, regiis curis limatum emendaretur* (b). Il est certain que Louis du Moulin n'est pas le premier qui a dit qu'on avoit cousu des pieces au livre de Camden; car dès l'année 1620. il y eut un Gentilhomme Ecossois dont le pere fut fort mêlé aux troubles d'Ecosse, qui se plaignit des Annales de Guillaume Camden sur ce pied-là. (c) *Quinquennio post emissam in dii luminis auram Historiam D. Metalanus de patris sui Baronis Lidingtonia, qui turbatissimis Scotiæ rebus, RR. Mariâ & Jacobo regnantibus, multum momenti & ponderis authoritate suâ & consiliis adiderat, famæ solicitus, Camdeno molestiam facessivit, ac si non motu proprio & ex se, sed ex aliorum invidia & in parentem malignitate clausulis infestis eam exaggerasset.*

(1) *Oratione in laudem G. Camdeni habita Oxonii, x. Julii 1652.*

(a) *Smithus ubi supra pag. 54.*

(b) *Ibid. pag. 58.*

(c) *Ibid. pag. 57.*

(d) *Ibid. pag. 52.*

EXAMEN de ce qu'on conte touchant Camden par raport à Mr. de Thou.

Mr. Smith (d) se plaint d'un Auteur moderne qui accuse Camden d'avoir soufflé le froid & le chaud, je veux dire d'avoir fourni des memoires à Mr. de Thou fort differens de ce qu'il publia ensuite dans ses Annales. L'Auteur moderne pretend que Mr. de Thou s'en plaignit, & qu'il reprocha à Camden cette inconstance avec quelque espece d'indignation. Cela regarde principalement les troubles d'Ecosse, & ce n'est que sur cet article que les amis de Buchanan, & les ennemis de la mere du Roi Jaques soutiennent que les Annales de Camden furent alterées. Mr. Smith remarque d'abord que cet envieux adversaire de Guillaume Camden n'aporte aucune raison qui puisse donner quelque ombre de certitude à ce reproche; & puis il observe que Mr. de Lisle aiant lié en 1606. (e) un commerce d'amitié & de lettres entre Mr. de Thou & Camden, celui-ci repondit sincerement à la priere que Mr. de Thou lui avoit faite. Mr. de Thou lui demanda si son histoire lui plaisoit, Camden lui fit reponse qu'il y avoit trouvé sur les affaires d'Ecosse plusieurs recits qui n'avoient nul fondement, ou qu'un foible fondement, & qui avoient été empruntez d'un Ecrivain qui avoit emploié toute sa malice & tout son esprit à noircir la Reine Marie. *Pro amore veritatis & amicitiæ jure, id quoque rogatus, mones quasdam rerum Scoticarum narrationes aut nullo aut debili prorsus fundamento niti, Buchananumque a quo illas acceperat, omnes tum ingenii tum malitiæ nervos contendisse ut Mariæ Reginæ famam spurcissimis conviciis læderet* (f). Mr. Smith ajoûte 1. que Mr. de Thou temoigna beaucoup de regret d'avoir encouru la censure & la colere du Roi Jaques, pour s'être trop arrêté à l'histoire de Buchanan. 2. Que Camden par ordre du Roi son maître fit une liste (g) des faussetez qu'on avoit trouvées dans Mr de Thou, à l'égard des troubles d'Ecosse, & l'envoia à ce grand historien. 3. Que si Mr. de Thou eût reçu d'assez bonne heure ces avis, il n'auroit pas été si partial contre la Reine Marie, & pour le Comte de Mourrai, & n'auroit pas eu ensuite recours aux vaines excuses qu'il avoit imaginées. 4. Que tous ceux qui peseront bien ces remarques, seront convaincus que Camden n'a point écrit à Mr. de Thou des choses qui soient differentes de ce qu'ensuite il a publié dans ses Annales d'Elizabeth. *Hæc serio pensitanti non aliter Camdenum ad Thuanum, aut ab iis diversa quæ post in Annalibus posuit, olim scripsisse, quicquid in contrarium fingitur, vero verius esse videbitur* (h).

(e) Literis per D. Insulanum . . . anno M. DC. VI. missis. *Id. ibid.* S'il n'y a point là une faute d'impression, la premiere lettre de Mr. de Thou à Camden n'est pas bien datée. Voiez ci-dessous lettre *i*.

(f) *Id. ib.*

(g) *Cette liste est imprimée à la fin des lettres de Camden.*

Il faut avouer que ces considerations ont quelque force; car 1. la lettre que Mr. de Thou écrivit à Camden au mois de Fevrier 1605. temoigne qu'ils ne se connoissoient pas encore. *Vix speraveram, ut rogatus a me faceres quod sola D. Insulani amicissimi viri commendatione fecisti. Quid enim sum ut seria tua studia tantisper remorer? Camdenum in meis legendis succisivam bonarum horarum fecisset tanto hominem sibi* IGNOTUM *beneficio devinxisse* (i)? Camden avoit lu les livres de Mr. de Thou à la priere de Mr. de Lisle: Mr. de Thou admirant que Camden eût pris cette peine pour un Auteur qui lui étoit inconnu, & qui ne l'en avoit pas prié lui-même, l'en remercie d'autant plus soigneusement. On peut donc être certain que c'est la premiere fois qu'il lui écrit. Or alors les livres de son histoire qui traitent des troubles d'Ecosse étoient déjà (k) sous la presse: il ne les avoit donc pas composez sur les memoires de Camden. 2. Il le consulte dans la même lettre: il sait que le Roi Jaques est en colere contre Buchanan, il ne (l) sait si Buchanan a été trop aigre, il ne voudroit pas offenser la Cour d'Angleterre, mais il ne peut se resoudre à suprimer des faits veritables; il prie donc Camden de l'assister de ses conseils dans une conjoncture si delicate. Il ne lui demande (m) point de memoires, mais un mot d'avis. *Scribe, & amico consilii inopi tuum ne denega. Innuere* VERBO *potes, nec opus est ut* DISTINCTIUS *scribas* (n). 3. On ne sait pas en detail ce que Camden lui repondit, mais on sait qu'il lui conseilla de garder beaucoup de moderation: car lorsque sur la fin de Juillet 1606. Mr. de Thou lui envoia le second volume de son histoire, il lui marque qu'il aprehende de n'avoir pas gardé le temperament que lui Camden avoit conseillé (o), & là-dessus il dresse une apologie fort specieuse pour le Comte de Mourrai, afin de s'en couvrir lui-même. 4. L'evenement lui montra que sa crainte n'avoit été que trop bien fondée. Le Roi Jaques se fâcha extremement contre lui, & commanda à Guillaume Camden de lui envoier un catalogue de fautes concernant les troubles d'Ecosse. 5. Il paroît par une lettre de Mr. de Thou du 13. d'Avril 1608. que Camden n'avoit point encore fourni de memoires, si vous exceptez ce qu'il avoit envoié concernant l'Irlande; car Mr. de Thou temoigne qu'il voudroit bien avoir reçu de semblables instructions touchant l'Angleterre & l'Ecosse; & en ce cas-là il ne doute point qu'il n'eût gardé des mesures capables de contenter la Cour d'Angleterre. Que peut-on souhaiter de plus decisif, contre ceux qui ont debité que Camden communiqua à Mr. de Thou des choses qu'il ne mit point ensuite lui-même dans ses Annales? Nous allons voir que Mr. de Thou deplore que pour n'avoir pas été secouru de Camden, il ait été obligé à ne suivre que Buchanan. (p) *In Hibernicis jam multum profeci . . . . Utinam quæ vestra sunt, & ad universam Britanniam spectant, pari compendio & simplicitate scripsisses. Sic enim factum esset, ut temperamentum, quod in Scoticis a me quidam fortasse sunt desideraturi, tuis vestigiis insistens, faciliùs secutus essem, & in vestratium Magnatum offensionem, quam vitatam cupiebam, non incurrissem. Sed cum neminem haberem præter Buchananum, necesse mihi omninò fuit seriem illius tragicæ narrationis, per alios eosque Religioni Protestantium minime addictos antea adprobatæ, petere: cæterum omni insectatione omissa.* 6. Une lettre (q) que Mr. de Thou écrivit à Camden l'an 1613. temoigne à la verité qu'il avoit reçu des memoires d'Angleterre à quoi Camden avoit bonne part; mais c'étoit Mr. Cotton qui les lui avoit fait tenir par le commandement du Roi Jaques. D'où il faut conclure que ces memoires étoient conformes à ceux que Camden a suivis dans ses Annales. D'où seroient donc venus les reproches qu'on pretend que Mr. de Thou lui a faits? 7. Enfin parmi les lettres écrites à Camden, & publiées par Mr. Smith, il n'y en a point de Mr. de Thou, de Mr. du Puy, ou de quelque autre qui fasse mention de ces reproches. Voiez la remarque H.

(h) *Smith. ubi supra pag. 54.*

(i) *Pag. 68. epistolar. Camdeni.*

(k) *Ibid.*

(l) Acerbius hæc FORTASSE à Buchanano scripta, & audio discipulum præceptori ob id succensere, & tamen quia gesta sunt citra flagitium dissimulari non possunt. *Ibid.*

(m) *Notez neanmoins qu'il lui en demande pour l'Irlande, & qu'il promet de profiter des remarques qu'il avoit reçûes de lui sur le volume deja imprimé, d'en profiter, dis-je, à la prochaine édition.*

(n) *Ibid.*

(o) Mitto ad te . . . secundum historiarum nostrarum tomum, sed valde vereor ut temperamentum illud de quo monueras in rerum Scoticarum narratione ubique servaverim. *Pag. 73. epist. Camdeni.*

(p) *In epist. Camdeni pag. 97.*

(q) *Ibid. pag. 139.*

MR. GIBSON a fortement combatu le bruit qu'on a fait

& ce conte vrai ou faux entretient le (G) Pyrrhonisme historique à l'égard des avantures de cette Princesse. L'envoi fait à Pierre du (H) Puy jette des soupçons. Camden non content d'avoir

a fait courir de ces pretendues plaintes de l'historien François. Il examine profondement les circonstances, & en tire de fortes raisons. Voici le precis de sa dispute : Mr. de Thou ecrivant à Camden en lui envoiant le 2. volume de son histoire lui fait d'abord des excuses, & lui declare qu'il a peur de n'avoir pas bien suivi ses conseils dans la narration des évenemens d'Ecosse, & il dit vers la fin de la même lettre, qu'il a raconté ces choses comme il les avoit aprises de quelques Ecossois temoins oculaires, à la balance desquels il avoit pesé les écrits de Buchanan. N'est-ce pas une preuve, ou qu'il n'avoit reçu de Guillaume Camden aucun memoire, ou qu'il ne s'étoit point servi de ce qu'il pouvoit en avoir reçu ? Ajoûtez à cela que s'il fût tombé dans l'erreur, & s'il eût choqué sa Majesté Britannique pour avoir suivi les informations de Camden, il eût eu droit de se promettre que celui-ci lui en feroit des excuses. La bonne foi, & l'honnêteté demandoient qu'en ce cas-là Guillaume Camden s'excusât soigneusement auprès de Mr. de Thou, & lui temoignât qu'il avoit été alors dans l'erreur, mais que les conversations du Roi, & la lecture des actes publics lui avoient fait conoître la verité. Voilà sans doute ce que Camden eût dû faire dans quelque endroit de ses remarques critiques sur l'histoire de Mr. de Thou ; mais c'est ce qu'il n'a point fait ; il se contente de critiquer ; il mêle de l'aigreur dans cette censure, il blâme beaucoup Mr. de Thou d'avoir suivi Buchanan plus qu'il ne faloit. Peut-on bien croire que Mr. de Thou piqué de la sorte n'eût pas temoigné son ressentiment, & n'eût pas écrit à son censeur, *Si je me suis trompé, c'est vous-même qui en êtes cause ?* Il faloit que dès ce tems-là il lui reprochât ce qu'on veut qu'il ne lui ait reproché qu'après la lecture du premier tome des Annales d'Elizabeth (a). Il y a mille traditions de cette nature qui courent des siecles entiers par tout un Roiaume, sans avoir d'autre fondement que les fantaisies d'un parti preoccupé, soupçonneux, & artificieux. Examinez les uns peu à fond, donnez vous la peine de chercher des preuves contre, ce n'est plus que de la fumée.

(G) *Entretient le Pyrrhonisme historique à l'égard des avantures* de Marie Stuart.] Ceux qui favorisent la cause des Ecossois citent Buchanan, ceux qui favorisent la Reine Marie citent Camden. Dans ce conflict les prejugez seroient contre Buchanan. I. Une vie coureuse & vagabonde comme la sienne, & tant de vers qu'il a composez, satiriques d'un côté, lascifs & impudiques de l'autre, ne previennent point en sa faveur, & empêchent pour le moins qu'on ne conçoive de sa probité une aussi bonne opinion, que de la vertu de Camden qui a toûjours vécu en homme sage, & sans reproche. II. De plus Camden n'a point été personnellement interessé à la justification de Marie, comme Buchanan a été personnellement interessé à la noircir. Buchanan étoit engagé des plus avant dans la faction qui detrôna & qui chassa cette Reine : il avoit donc participé à une conduite dont la faute devenoit tres-execrable, si cette Reine n'etoit pas très-criminelle; au lieu que plus les crimes de cette Princesse auroient été abominables, moins blâmeroit-on ceux qui l'ont chassée. J'ai touché (b) ailleurs cette consideration; Mr. Smith ne l'oublie pas, je le cite en (c) marge. III. Buchanan avoit pour patron le chef du parti qui detrôna Marie Stuart, & au contraire Camden avoit mille obligations à la Reine Elizabeth. Ainsi Buchanan fait un Manifeste pour son Mecene en chargeant la Reine Marie; mais ce que Camden avoue à la charge de Marie est une tache à la memoire de la Reine Elizabeth. IV. Enfin Buchanan est ennemi des Catholiques, & Camden aussi. Cette conformité de religion met une grande inegalité dans leurs temoignages, celui de Buchanan en devient plus foible, celui de Camden en devient plus fort. Les Ecrivains Catholiques, Panegyristes outrez de Marie, n'ont pas manqué de faire observer à leurs adversaires qu'ils la justifioient non pas en citant l'Ouvrage de quelque Moine, ou d'un bon Papiste, mais en citant un Heretique, Historiographe de la Reine Elizabeth sa bienfaitrice.

Si l'on n'avoit rien à oposer à cela, ceux qui se determinent par la plus grande probabilité ne demeureroient pas un moment au Pyrrhonisme historique; mais on peut leur oposer que Camden a travaillé sous un Prince, qui comme fils de Marie devoit souhaiter qu'on noircît plutôt le regne d'Elizabeth, que celui de sa propre mere, & qu'ainsi personne ne doit s'étonner que cet Annaliste ait sacrifié en certaines choses la gloire de la feuë Reine, à la tendresse du Prince regnant. De plus pour être ennemi des Catholiques, Camden n'en a pas été moins contraire aux Puritains Ecossois. Personne n'ignore de quel air les Episcopaux traitent encore aujourd'hui (d) les maximes de Buchanan, & de sa faction. Voila ce qu'on peut dire pour affoiblir le temoignage de Camden, & voici ce qu'on dit actuellement. On dit que son Ouvrage fut mutilé par les ordres du Roi Jaques, & que les vuides que cela fit, servirent de fond à d'autres morceaux plus conformes aux volontez de ce Prince. Avec cette suposition on renverse tous les avantages que les Catholiques pretendent tirer des Annales d'Elizabeth. Mais cette suposition est-elle vraie, je n'en sai rien ? Est-elle certaine ? si elle l'étoit Mr. Smith Prêtre de l'Eglise Anglicane ne l'oseroit pas nier. Est-elle un sujet de Pyrrhonisme ? sans doute; puis qu'à Londres même les uns la nient, les autres l'affirment. Nous allons parler d'une chose qui la rend probable, c'est que Camden envoia à Paris une copie de son 2. tome. N'est-ce pas un signe qu'il craignoit qu'on n'alterât son manuscrit ? Cette crainte n'est-elle pas une marque qu'il avoit dejà passé par cette épreuve ? Si ce n'en est pas une bonne marque, n'est-ce pas du moins un pretexte de contester, & un aliment de dispute ?

(H) *L'envoi fait à Pierre Du Puy jette des soupçons.*] C'est tout ce qu'on peut dire raisonnablement, veu qu'il y a plusieurs autres causes qui ont pu determiner cet Auteur à en user de la sorte. En effet Mr. Smith en a raporté 2. ou 3. sans songer seulement à celle que d'autres donnent pour l'unique ; je veux dire qu'il n'a lâché aucun mot qui temoigne que l'experience du passé faisoit croire à Camden que le Roi Jaques donneroit à corriger l'autre partie des Annales. Je m'en vais donner les paroles de Mr. Smith, & ses citations. (e) *Cum verò molestiam, invidiam, obtrectationem & odium à quibusdam malevolis, fato cum cæteris Historiarum scriptoribus qui veritati litarunt communi, inde sibi quoque ex vitio & malignitate sui seculi creari offendisset, mentem contra alterius tomi, dum viveret, editionem nullis machinamentis expugnandam obfirmavit. Ut posteritati tamen, quæ absque affectu solet judicare, integer servaretur, nec incendio aut quocunque tristi casu deletus, aut malignorum hominum invidiâ suppressus intercideret, Apographum fideliter exscriptum (Archetypo, quod in Bibliothecâ Cottonianâ conservatur, apud se retento) tanquam sacrum depositum (1) Petri Puteani curæ & fidei concredidit, & eò quidem libentiùs, magni Thuani exemplum sibi ob oculos ponens, cujus historiarum reliqua pars ante mortem inedita, cum eam publicæ luci donare Curatoribus testamenti non liceret (f), forsitan periisset, nisi mens periculi præsaga, exemplari (2) apud Virum integerrimum nobilissimumque Georgium Michaelem Lingelshemium relicto, istud damnum prudentissimè antevertisset.* Il est même vrai que l'Annaliste auroit pu craindre l'alteration de la suite de son Ouvrage, encore qu'il n'eût rien éprouvé de semblable à l'égard du 1. volume; car un livre après la mort de l'Auteur est sujet à beaucoup plus d'accidens que pendant sa vie. Or Camden avoit resolu d'empêcher toute sa vie que la suite de ses Annales ne s'imprimât. J'ajoûte qu'on lui fit peur du hazard qu'avoit couru l'histoire de Mr. de Thou, & qu'on l'exhorta par cet exemple à imiter la precaution de ce President. Voici ce que Mr. de Peiresc lui écrivit l'an 1620. (g) „ Si celle de Monsieur de Thou ne se fust trouvée que chez lui, elle „ couroit fortune d'estre supprimée, car ses executeurs testamentaires, tuteurs des enfants, la vouloient faire mettre dans le feu pour des interets particuliers. Monsieur Linghelsein, à qui feu Monsieur de Thou en avoit confié une copie, a tout „ sauvé. Si Monsieur Grotius nous eust creu plus de „ six mois avant son malheur, il y auroit une copie „ de son histoire en ce Royaume, qui ne seroit plus „ à la discretion de ses ennemis ou envieux. Pour „ l'honneur de Dieu songez à la vostre, & si durant „ vostre vie vous faites difficulté de la mettre sur „ la presse, qu'il y en ayt plus d'une copie, & qu'elles ne soient pas toutes deça la mer. „ Il est très-possible que Camden ait aprehendé non pas le retranchement & l'addition de quelques lignes, mais une supression totale, semblable à celle que le manuscrit de Mr. de Thou auroit soufferte si l'on n'y avoit pourvu de bonne heure. Quoi qu'il en soit raportons un different qui fit du bruit l'an 1687. Ces

(a) *Tiré de la vie de Camden composée par Mr. Gibson, & mise au devant de la nouvelle version Angloise du Britannia de Camden.*

(b) *Dans la remarque C de l'article* Buchanan.

(c) Buchananum à quo illas acceperat, omnes tum ingenii & malitiæ nervos contendisse, ut Mariæ Reginæ famam spurcissimis conviciis læderet: qui non aliter sperare poterat, se perfidiam & flagitiosa rebellium subditorum, qui vindicandæ religionis & legum Scotiæ violatarum, specie & prætextu arma sumpsissent, facinora posse tueri. *Smith. ubi supra p. 52. 53.*

(d) Hinc, *c'est-à-dire de ce qui s'étoit fait en Ecosse contre Marie Stuart*, ista impia dogmata, *omne jus regnandi à populo, Reges in ordinem cogendos, si contra leges deliquerint, licere populo & inferioribus Magistratibus vi & armis religionem & rempublicam, invitis qui summo imperio potiuntur, reformare*, & ejusmodi reliqua, quæ ipsam religionem tollunt, certamque humano generi perniciem inferunt : hinc in rerum Scoticarum Historia, & potissimum in isto infami libello, qui *Detectio* inscribitur, calumniæ in R. Mariam enatæ. *Smith. ibid. pag. 53. edit. Lond. 1691.*

(e) *Id. pag. 58.*

(1) *V. etiam V. Cl. Petri Puteani vitam à Rigaltio conscriptam. Parisiis 1652. 4. pag 50. & Epist. CCLVII. pag. 310.*

(f) Liberet repondroit *mieux au passage de Mr. de Peiresc qu'on raportera bientôt.*

(2) *V. Epist. CCXLVI. pag 310.*

(g) *Lettres de Camden pag. 310.*

voir emploié sa plume au service de la Republique des lettres, y voulut encore emploier son bien par la fondation d'une leçon en Histoire dans l'Academie d'Oxford. Il livra les titres de cette nouvelle fondation en 1622. & nomma pour premier Professeur Degoreus Whear. Il mourut le 9. jour de Novembre 1623. dans une maison de campagne, * où depuis l'année 1609. il avoit passé tout le tems qu'il pouvoit être hors de Londres. Il avoit ordonné par son testament qu'on l'enterrât où il mourroit; mais les executeurs de ce testament ne suivirent pas en céla son intention; ils l'enterrerent avec pompe dans l'Eglise de Westmunster. L'Academie d'Oxford lui rendit de grans honneurs, & lui en rend encore. Finissons par dire qu'il n'étoit pas moins illustre par ses vertus, que par sa science. Il étoit attaché à sa † religion, & si modeste qu'il refusa le titre de Chevalier. Il étoit sincere, doux, affable, bon ami: il haïssoit & la medisance de langue & celle de plume: il ne portoit point d'envie à son prochain, il n'étoit point vindicatif. Qu'on ne s'étonne pas après cela qu'il ait eu un si grand nombre d'illustres amis en Angleterre, & dans les païs étrangers. Son attachement aux études l'empêcha de voiager (I) hors de son païs, & de s'engager au mariage ‡. Plusieurs lettres qu'il avoit reçuës ou écrites, furent publiées à Londres l'an 1691. par Mr. Smith qui y a joint une piece de sa façon très-curieuse & très-bien faite, c'est la vie de Guillaume Camden. On y trouve bien des particularitez, dont la moins considerable n'est point celle qui concerne le ressentiment (K) d'un Gentilhomme, qui avoit une

* *Elle étoit à Chesilhurst à 10. milles de Londres.*

† *C'étoit celle des Episcopaux.*

‡ *Tiré de sa vie composée par Thomas Smith, & mise à la tête de ses lettres publiées par le même Auteur à Londres en 1691. in 4.*

Ces paroles en furent le fondement; „(a) Camden a „ écrit cette Histoire avec tant de jugement, & si peu „ de partialité, qu'elle lui attira l'amitié & l'estime de „ Monsieur de Thou, qui apres la mort de Camden „ fit imprimer le second volume de son ouvrage, sur „ une copie manuscrite que l'Auteur lui en avoit en- „ voyée.„ On repondit en cette maniere; (b) *Il n'est pas vrai que ce fut Mr. de Thou qui fit imprimer après la mort de Camden la derniere partie de son Histoire; & le même Camden de la maniere qu'on le depeint étoit trop discret, pour charger un President au Mortier d'un travail si peu digne de lui qu'auroit été l'Edition de son Livre. J'ai souvent ouï dire au dernier de Messieurs du Pui que c'avoit été lui à qui Camden s'étoit adressé pour cela, & qu'il s'en étoit acquitté par lui-même. Il n'est pas veritable que ce soit une preuve que l'Histoire de Camden n'est point partiale, parce que Monsieur de Thou l'a faite reimprimer: au contraire c'est la plus grande marque de sa partialité que l'on puisse alleguer, puis que tout le monde sçait que ce President a transcrit tout ce qu'il raconte des affaires d'Angleterre & d'Ecosse jusqu'en mil cinq cens soixante dix, de Buchanan qui passe pour le plus partial des Auteurs modernes. Feu Monsieur le Clerc de Saint Martin a dit plusieurs fois en ma presence, qu'étant allé les vacances de mil six cens vingt avec le fils ainé de Monsieur de Thou saluër le Roi Jacques dans son Palais de Withall, sa Majesté fit un reproche si aigre au même Monsieur de Thou, de ce que son pere avoit écrit au prejudice de la verité contre la Reine Marie Stuart sa mere, qu'il en fut trois mois malade.* On repliqua ce que je m'en vais copier; (c) „ Je suis obli- „ gé de raporter ici plus en detail l'Histoire du Manus- „ crit de Camden, que je ne l'avois d'abord jugé ne- „ cessaire. Monsieur de Thou étant dans le dessein „ de travailler à son Histoire Generale, lia des cor- „ respondances par toute l'Europe, avec des gens qui „ apparemment pourroient l'informer exactement de „ ce qu'il souhaiteroit de savoir. Il en avoit une fort „ étroite avec Camden, & lors que le premier Volu- „ me de cet Auteur parut, il lui ecrivit des reproches „ de ce qu'il trouvoit que son Histoire ne s'accordoit „ point avec ce qu'il avoit écrit à Monsieur de Thou „ dans ses Lettres, particulierement en ce qui con- „ cerne l'affaire de la Reine d'Ecosse. Sur cela Cam- „ den lui dit la verité, c'est que le Roi Jaques avoit „ voulu necessairement revoir lui-même cette Histoi- „ re, & qu'en suite il l'avoit mise entre les mains du „ Comte de *Northamton* Frere du Duc de *Norfolk*, qui „ avoit été decapité pour cette même affaire, de sorte „ qu'on avoit retranché diverses choses dans son li- „ vre, & qu'on en avoit changé plusieurs autres. Ce- „ la avoit extremement fâché Camden; il prit soin „ que sa seconde partie ne courût pas la même for- „ tune, & l'envoya en France à Monsieur de Thou, „ afin qu'elle pût être fidelement imprimée après sa „ mort. C'est un fait très-connu en Angleterre, & le soin „ qu'il prit d'envoyer cette seconde partie delà la mer „ à un étranger persuadera aisément que l'on en vient „ de marquer la veritable cause. Je ne croi pas à la „ verité qu'un President au Mortier soit allé chez les „ Libraires de ce tems-là, pour vendre le Manuscrit, „ ou pour veiller à la correction. Si un homme de la „ qualité & du savoir de Monsieur du Puy eut soin „ qu'il fût fidelement imprimé, Monsieur de Thou ne „ fit rien qui fût au dessous de sa dignité lors qu'il „ voulut bien être le depositaire d'une si excellente „ piece, & il s'acquita parfaitement de tout ce qu'il „ étoit obligé de faire à l'égard de ce depôt, lors qu'il „ le confia à son Cousin. Il est vrai que le Roi Jaques „ reprocha à Monsr. de Thou le fils que son pere avoit „ copié les invectives de *Buchanan* contre Marie; mais „ il faut que Monsieur de Thou fût bien sensible, „ pour en être malade trois mois.„ Le premier de ces 3. passages n'a pas été bien critiqué, & l'on peut fort bien mettre sur le compte du Critique en vertu de son silence ces deux erreurs; la premiere que l'édition des Annales ait procuré à Guillaume Camden l'amitié de Mr. de Thou, la seconde que Mr. de Thou ait survécu à Camden. Je montre dans la remarque F que l'amitié & le commerce de lettres commença entre ces deux grans historiens l'an 1605. dix ans avant que les Annales de la Reine Elizabeth eussent vu le jour. Il est constant que Mr. de Thou mourut le 17. de Mai 1617. plus de six ans avant Camden. Je ne sai point ce que le même Critique eût dit sur le 3. passage en cas qu'il eût dupliqué, mais je suis sûr qu'il n'eût point fourni les vraies preuves qui montrent que Mr. de Thou ne s'est point mêlé de l'édition du second tome de Mr. Camden, & n'a point été le depositaire du manuscrit. Les meilleures preuves de cela se trouvent non dans la vie de (d) Pierre Du Puy, mais dans les épitres de Camden. La 147. lui fut écrite par Pierre du Puy peu de (e) jours après la mort de Mr. de Thou. Alors Pierre Du Puy ne savoit que par ouï dire que les Annales de la Reine Elisabeth fussent achevées: il dit à l'Auteur que l'on attendoit toûjours la suite. Il lui écrivit la même chose quelques mois (f) après. Nous avons vu ci-dessus ce que Mr. de Peiresc lui écrivoit l'an 1620. Pierre Du Puy lui écrivit au mois de Novembre de la même année. Il n'avoit pas encore le depôt de ce manuscrit, mais il l'attendoit (g). Je pense qu'il l'envoia en Hollande après la mort de l'Auteur: on l'imprima à Leide l'an 1625.

(I) *De voiager hors de son païs, & de s'engager au mariage.*] A l'égard de ce dernier point voici les paroles de Mr. Smith. (h) *Ut à literis neutiquam avocaretur, Ortelii, Josephi Scaligeri, Nicolai Fabri, aliorumque, quorum fama meliùs scriptis ex fœcundissimo cerebro prognatis quàm longâ nepotum serie in omne ævum propagabitur, exempla æmulatus, opulentis matrimoniis, quæ multa studiorum impedimenta allatura pravidisset, vitam præsulis cælibem, sancti propositi usque & usque retinentissimus.* Quant aux voiages l'Auteur de sa vie remarque que Claude Joubert se trompa, lors qu'il écrivit (i) de Dijon à Camden l'an 1612. qu'il se souvenoit avec joie du tems qu'ils avoient passé ensemble à Padoue. (k) *Licet per negotiosam vitam patrio solo adfixus, ne pedem quidem unquam extra Angliam movisset: quod adnotari maximè oportuit, ne quispiam D. Jobertis, ex lapsu memoriæ alium pro alio substituentis, literis deceptus, illum olim Patavii studuisse crederet.* Bien des gens se vantent d'avoir conu familierement aux Academies tel ou tel qui devient celebre par ses Ecrits, ils s'en vantent, dis-je, sans que la chose soit vraie, mais il y en a peu qui l'écrivent à ce tel ou tel, comme on l'ecrivit a Camden.

(K) *Le ressentiment d'un Gentilhomme.*] Camden avoit fait mention d'une Demoiselle, sans la nommer, qui avoit eu des complaisances pour un Gentilhomme jusques à la derniere faveur inclusivement, & cela sans avoir pu éviter ces fâcheuses suites dont on s'entretient à la Cour & à la ville, avec plus de joie que de scandale. Le Gentilhomme devint illustre par sa valeur & par son érudition, & repara la faute de la Demoiselle par les voies ordinaires, car il l'épousa. Un

(a) *Critique du IX. Livre de Mr. Varillas pag. 33. édit. d'Amsterd. 1686.*

(b) *Reponse de Mr. Varillas à la Critique de Mr. Burnet p. 77. édit. de Holl. 1687.*

(c) *Defense de la Critique de Mr. Varillas pag. 60. édit. d'Amsterdam 1688.*

(d) Servavit etiam (*Petrus Puteanus*) Cambdeni partem alteram Elizabethæ Britannorum Reginæ, quam auctor se vivo edere non ausus penes Puteanum deponi mandaverat. *Rigaltius in vita Petri Puteani pag. 663. in collectione Batesii. Si cette preuve n'est pas la meilleure, elle est neanmoins bonne.*

(e) *IV. Kal. Junii 1617.*

(f) *III. Kal. VIIbris 1617.*

(g) Cum de historia tua agis & de me depositario cogitas, non male certe cogitas, fidelem enim & verè amicum hac in re experieris: tantum effice ut tuto ad me perferatur. *Epist. Camd. pag. 310.*

(h) *Ubi supra p. 72.*

(i) *Cette lettre est la 97. parmi celles de Camden, pag. 137.*

(k) *Smith. ib. pag. 75.*

une parente placée avec deshonneur dans les livres de cet habile Ecrivain. On y trouve aussi que cet Auteur n'a pas toûjours (*L*) mis son nom aux livres qu'il a publiez, & que la perte d'une partie des (*M*) memoires dont il se servit pour composer ses Annales, a été fort sensible à tous les curieux. C'est à tort, ce me semble, que l'on s'imagineroit en vertu d'un passage de Casaubon, que Camden n'a fait que mettre (*N*) en Latin les Annales de la Reine Elisabeth.

CAMERON (JEAN) a été l'un des plus celebres Theologiens du XVII. siecle parmi les Protestans de France. Il étoit né à Glascow en Ecosse, & il y enseigna la langue Greque dès qu'il eut achevé ses Humanitez, & son cours de Philosophie. Aiant passé un an à enseigner cette langue, il eut envie de voiager dans les païs étrangers, & s'en alla à Bourdeaux l'an 1600. âgé d'un peu plus de 20. années. Les Ministres * du lieu furent si charmez de son esprit, de son savoir & de ses manieres, qu'ils lui firent donner à Bergerac la Regence de la langue Greque & de la langue Latine, dans le College que l'on y fondoit. On admira justement que dans un âge si peu avancé il parlât en Grec sur le champ avec la même facilité, & avec la même pureté que d'autres font en Latin. Le Duc de Bouillon le tira de Bergerac, pour lui donner à Sedan la profession en Philosophie. Cameron l'aiant exercée deux ans, prit congé du Duc, & s'en alla à Paris, & de Paris à Bourdeaux, où il arriva sur la fin de l'année 1604. L'Eglise du lieu resolut de l'entretenir pendant 4. ans, par tout où il voudroit aller étudier en Theologie, & il s'engagea au ministere pour le service de cette Eglise quand le tems en seroit venu. Il fut pendant ces quatre ans precepteur des fils du Chancelier † de Navarre: la premiere année chez leur pere à Paris, les deux suivantes à Geneve, & la quatriéme à Heidelberg. L'Eglise de Bourdeaux le rapella l'an 1608. pour le mettre à la place du Ministre ‡ qu'elle avoit perdu. Il remplit cette charge pendant dix ans avec une telle reputation, que l'Academie de Saumur le jugea digne de la chaire de Theologie, que la retraite de Gomarus laissoit vacante. Il l'accepta, & en fit toutes les (*A*) fonctions avec un merveilleux succés, jusques à ce que l'Academie fut presque toute

* *Ils étoient deux: l'un nommé Renaud étoit François; l'autre nommé Primrose étoit Ecossois.*

† *Il s'appelloit Calignon.*

‡ *C'étoit le Sieur Renaud.*

Un des parens de la fille pretendit que Camden avoit deshonoré leur maison, & fut si transporté de colere contre cet historien, qu'il cassa le nez à sa statue posée sur son tombeau à l'Eglise de Westmunster (*a*). Voilà à quoi s'eposent les historiens qui ne flatent pas, & qui disent la verité: & voilà pourquoi il y a si peu d'histoires où l'on ose parler rondement de ceux qui vivent, ou qui ont laissé des enfans considerables. Camden pour avoir été sincere & fidele s'étoit fait tant d'ennemis, que cela fut cause qu'il ne voulut pas que la suite de ses Annales fût imprimée de son vivant. Pour le moins il souhaita qu'en cas que le Roi en ordonnât autrement, on ne permit point pendant sa vie que ses Annales fussent traduites en Anglois. Il craignoit de trouver moins de lecteurs équitables parmi le peuple que parmi les doctes. *Crebrâ experientiâ didicerat, studium veritatis eruendæ in Annalibus ipsi odium & obtrectationem peperisse; idèo de parte altera in lucem publicam edendâ, quod supra monui, non solicitus, vel potiùs ne ederetur, nisi post cineres conditos, maximè solicitus, totum id Regiæ Majestatis arbitrio commisit, obnixè deprecans, ne, si ita statuisset Rex optimus, in vernaculum sermonem opus istud Historicum ipso vivente verteretur, satis gnarus, indoctos è vulgo Lectores iniquissimis censuris in Historiarum Scriptores, ut us veritati ex integro litaverint, dum vita adhuc superest, pro fatuitate & malitiâ suâ ferri solere.* (*b*)

(*a*) Smith. p. 75. 76.

(*b*) Id. pag. 75.

(*L*) *N'a pas toujours mis son nom aux livres.*] Il ne mit que ces deux lettres M. N. à la tête d'un livre Anglois qu'il publia l'an 1604. sous le titre de *Reliquiarum de Britannia* (*c*). Il avoit fait imprimer en 1600. un recueil des inscriptions, & des epitaphes qui se lisent dans l'Eglise de Westmunster &c. & il n'y mit point son nom, mais il le mit à sa traduction Latine du procés du P. Garnet, publiée à Londres l'an 1607.

(*c*) Id. pag. 40.

(*M*) *La perte d'une partie des memoires dont il se servit.*] Godefroi Goodman fils & neveu de deux personnes à qui Camden avoit de grandes obligations, & qui fut en suite pourvu de l'Evêché de Glocester, souhaita qu'il lui leguât cette sorte de papiers, & lui écrivit sur ce sujet. Camden l'assûra qu'il les lui laisseroit de tout son cœur, s'il ne les avoit dejà promis depuis long tems à Richard Bancroft Archevêque de Cantorberi. Après la mort de cet Archevêque son droit fut transmis à George Abbot son successeur, qui à ce que l'on pretend mit tous ces papiers dans une chambre du Château de Lambeth. On ne sait plus où ils sont, & au reste ce n'étoient pas les memoires qui concernoient les choses civiles, car ceux-ci se trouvent dans la Bibliotheque de Mr. Cotton: c'étoient ceux qui concernoient les affaires ecclesiastiques. Mr. Smith suppose qu'ils se perdirent lors que l'on emprisonna l'Archevêque Laud. Comme on l'accusoit de divers crimes imaginaires, dit-il, Guillaume Prinn, homme qui fut marqué d'un fer chaud pour ses libelles seditieux, enleva tous les papiers de ce Prelat, afin de voir s'il s'y trouveroit quelque chose qui apuiât les accusations qu'on lui intentoit, ou quelque chose qui l'en pût justifier. En (*d*) suite Thomas Scott l'un des Demagogues de la rebellion, & Hugues Pierre qui furent tous deux punis pour la mort de Charles I. pillerent la Bibliotheque de Laud. Après le retablissement de la famille roiale Guillaume Sandcroft Archevêque de Cantorberi ramassa tous les debris, & les fit chercher par tout. Il trouva beaucoup de papiers dans la chambre où devoient être ceux de Camden; mais ceux-ci étoient disparus; on n'en trouva aucune trace (*e*).

(*d*) Postea Thomas Scottus è Demagogis Parlamentariis lingua & manu promptus audaxque; & Hugo Petri infamis & impurus homuncio, quorum uterque ob regicidium meritissimas suspendii pœnas vindice justitia post duodecennium luebat, Bibliothecam diripuerunt. *Ibid. pag.* 56.

(*e*) *Id. ib. pag.* 55. *& seq.*

(*N*) *Que Camden n'a fait que mettre en Latin.*] Le (*f*) passage de Casaubon est dans une lettre à Mr. de Thou. Cette lettre est la 294. Voici les paroles de Casaubon: *Scripsi aliquoties ad te Cottonium ab urbe abesse, in contexenda historia occupatum. Nuper cum mihi Ser. Rex indicasset ipsum esse in urbe, memor mandatorum tuorum adii: respondit se totum in eo esse ut cœptam historiam absolvat quam ille anglico Sermone composuit, Cambdenus Latinam facit.*

(*f*) *Il m'a été indiqué & fourni par Mr.* HILL, *savant Ministre de l'Eglise Angloise de Rotterdam.*

(*A*) *Et en fit toutes les fonctions* à Saumur . . . *jusques à ce que.*] Il commença (*g*) ses leçons le 13 Juin 1618. mais on ne l'installa (*h*) qu'au bout de 2. mois. Le Synode de Poitou forma quelque opposition, sous pretexte que Cameron étoit du sentiment de Piscator à l'egard de l'imputation de la justice de JESUS-CHRIST. Cette opposition fut jugée nulle par le Synode National d'Alez l'an 1620. Prenez garde à ce qui suit. Lors que le Gouvernement de Saumur eut été ôté à Du Plessis en 1621. (*i*) Cameron se retira à Paris, & fut mené à l'Ile proche d'Orleans, où il confera avec Tilenus qui s'étoit declaré pour le parti des Arminiens. Les actes de cette dispute *furent aussi-tôt imprimez dans Leyde, & recueillis avec un incroyable aplaudissement.* Cameron fit representer au Synode National de Charenton l'an 1623. *qu'il demeuroit sans emploi, & sans moyen de pourvoir à sa famille*, veu que *le Roi n'avoit pas agreable que quant à present il reprit charge de Pasteur ni de Professeur.* La-dessus la Compagnie lui accorda la somme de mille livres (*k*). Quelque tems après il eut permission du Roi de servir comme auparavant. C'est Blondel qui raconte ainsi les choses, mais sa vaste memoire n'a pas été ici fort exacte. Cameron en quittant Saumur l'an 1621. s'en alla bien à Paris, mais il ne s'y arrêta pas, il se retira bien-tôt à Londres; & ce ne fut point de Paris qu'il fut amené à l'Ile pour conferer avec Tilenus: ce ne fut point non plus depuis la dissipation de l'Academie qu'il eut cette conference. Voici le fait. Cameron aiant été averti que Daniel Tilenus souhaitoit de conferer avec lui touchant la grace & le franc arbitre, convint du lieu & du jour où ils en confereroient, & selon cette convention il se rendit de Saumur à Orleans le 18. d'Avril 1620. Tilenus y arriva 5. jours plus tard. La dispute se tint à l'Ile, maison de campagne de Mr. Groslot proche d'Orleans, & dura depuis le 24. jusques au 28. d'Avril (*l*). La relation qui s'en trouve parmi les Oeuvres de Cameron a pour titre, *Amica collatio de gratia & voluntatis humanæ concursu in vocatione & quibusdam annexis, instituta inter Cl. V. Danielem Tilenum & Johannem Cameronem.* Elle fut imprimée

(*g*) *Blondel, Actes Authentiques pag.* 15.

(*h*) *Le* 16. *d'Août* 1618.

(*i*) *Blondel ibid. pag.* 17.

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Voiez la preface de l'amica collatio, parmi les Oeuvres de Cameron.*

toute dissipée l'an 1621. par les troubles de religion. Il se transporta en Angleterre avec toute sa famille, & obtint la liberté d'enseigner chez lui la Theologie à Londres: mais cela ne dura guere; car le Roi Jaques (B) lui donna la conduite d'un College & une chaire de Theologie à Glascow. Ce present n'accommoda point Cameron, il ne le garda pas un an entier: l'envie de revoir la France lui prit, il s'en retourna donc à Saumur avec toute sa famille, & y fit des leçons particulieres; car la Cour lui avoit defendu d'enseigner publiquement. Aiant passé ainsi un an à Saumur, il s'en alla à Montauban vers la fin de l'an 1624. Il y étoit apellé pour la profession en Theologie. Il n'y subsista pas long tems; il ne voulut point être du parti qui predomina, & il n'eut que des chagrins à essuier. Ils finirent (C) avec sa vie l'an 1625. Il étoit âgé d'environ 46. ans. Il fut marié deux fois. Les Eglises (D) eurent soin de sa famille. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit & de jugement, d'une memoire excellente, fort savant, bon Philosophe, de bonne humeur, communicatif non seulement de sa science, (E) mais aussi de

primee à Leide l'an 1621. sans aprobation de la Faculté de Theologie, qui (a) au contraire y desaprouva certaines choses.

(B) *Le Roi Jaques lui donna la conduite d'un College.*] On pretend que Cameron fut fort bien reçu de l'Evêque d'Eli, & des autres Evêques de Cour, parce qu'en exposant les fameux passages *Tu és Pierre*, & *di-le à l'Eglise*, il avoit aprouvé la hierarchie. C'est pour cela qu'ils le recommanderent au Roi Jaques, & que ce Prince par le conseil de l'Evêque d'Eli l'envoia en Ecosse, & lui confera la charge qu'avoit Trochoregius, homme qui ne plaisoit point aux Prelats. Ils furent donc bien aises de le tirer de Glascow où il enseignoit la Theologie, & de faire donner cet emploi avec la principalité du College à Cameron (b). Celui-ci devint par là un peu odieux aux Puritains, de sorte que se voiant étranger dans sa patrie, il songea bien-tôt à s'en retourner en France. L'Auteur qui m'aprend cela cite un Ecossois qui dans un livre publié l'an 1637. contre les ceremonies des Episcopaux, censure & refute plus d'une fois Jean Cameron. Le même Auteur observe que le Roi Jaques, quelque liberal qu'il fût, ne donna rien à Cameron, mais seulement de belles paroles, qui furent cause que ce Ministre se vantoit de l'amitie de son Roi, *je le peux dire ainsi*, disoit-il à ses amis, *notre Roi est mon ami* (c).

(C) Ses chagrins *finirent avec sa vie l'an 1625.*] l'Auteur de l'*Icon Johannis Cameronis* a suprimé les circonstances tragiques de la mort de Cameron: c'est aparemment par un principe de charité pour la ville de Montauban, & même pour tout le parti; car enfin c'est une tâche qu'un si grand homme ait été traité de la maniere qu'il le fut, sans que l'on ait oüi dire que le scelerat qui le voulut massacrer, reçût la juste punition de son crime. Je laisserois volontiers cet accident dans les tenebres où l'Auteur de l'*Icon* trouva bon de l'ensevelir; mais à quoi serviroit cela, puis que Pierre du Moulin l'a promené par toute la terre, & qu'il se trouve inseré dans les Oeuvres d'André Rivet? Disons donc que Cameron s'étant declaré trop ouvertement contre le parti qui prêchoit la guerre civile, se fit beaucoup d'ennemis, parmi lesquels il se trouva un brutal qui lui donna tant de coups qu'il le laissa presque mort. Cameron se retira à Moissac, mais ne trouvant pas que pour avoir changé d'air il eût retabli ses forces, ni dissipé sa melancolie, il revint à Montauban, & y mourut peu aprés de langueur & de chagrin. Voici les paroles de mon Auteur. (d) *Cum ibi incursares obvios, & popularis æstus torrenti obniteretur, increpans eos in quos incidebat, tantum odium populi in se contraxit ut a cive quodam homine cerebroso pugnis & fustibus horrendum in modum cæsus pœne animam efflaverit. Dicebat autem verberanti*, Feri miser, *pectus nudum dilorato thorace objiciens. Sic male acceptus cessit Montalbano, & se recepit Mossacum, quod est oppidum in proximo, ut corpus male affectum refocillaret. Inde paulo post rediit Montalbanum, ubi paucis post diebus ex animi ægritudine diem clausit, & tranquillè obdormivit in Domino.* Selon Guillaume Rivet (e) ce ne fut point pendant que Cameron recevoit les coups qu'il montra sa poitrine nue, & qu'il dit *frappe, frappe malheureux*, il fit & il dit cela lors qu'il se vit menacé de mort. L'Auteur de la menace ne se le fit point dire deux fois, il le jetta d'abord par terre, & l'auroit tué si une femme ne se fût jettée entre deux. *Eorum uni qui mortem interminatus esset, laxatis continuo thoracis fibulis, pectus renudatum objiciens, dixerit*, feri miser. *Quo dicto a misero illo violenter in terram dejectus, interfectus fuisset, ni mulier accurrens Cameroni jacenti innixa, corpus ejus corpore suo contegens ab ictibus prohibuisset.* Voila ce que Cameron gagna à prêcher l'esprit de moderation, dans une ville que les émissaires du Duc de Rohan animoient à la prise d'armes. Qui auroit cru qu'un Ecossois se feroit battre pour l'obeissance passive? On connoissoit mal celui-ci quand on voulut le faire passer pour un homme (f) *imbu des maximes qu'il avoit aprises dans sa patrie, suivant lesquelles il ne mettoit point de difference entre l'autorité absolue & la tyrannie.* Du Moulin ne marque point en quel tems Cameron fut tant batu, mais on le devine à-peu-prés lors qu'on se souvient que Cameron deceda ou l'an 1625. selon l'Auteur de son *Icon*, ou au commencement de l'année 1626. selon (g) Blondel. Au reste la profession (h) qu'il dit avoir toujours faite d'honorer, & de venerer l'autorité des Monarques, n'empêcha pas que Tilenus ne l'accusât publiquement d'être un homme seditieux, & ennemi de la roiauté, & d'avoir prêché à Charenton les maximes republicaines: ce qui, ajoûtoit Tilenus, l'obligea à prendre la fuite. Cameron écrivit là-dessus une belle lettre au Roi Jaques, où il traita d'imposture cette accusation: il ne nia point que la populace de Paris ne l'eût cherché pour le tuer, & qu'il ne se fût sauvé secretement à la sollicitation importune de ses amis; mais il soutint que les Magistrats ne lui firent aucune affaire, & qu'il obtint un bon passeport qu'il montra à Dieppe à qui il faloit. Il allegue des temoins de tout cela.

(D) *Les Eglises eurent soin de sa famille.*] Sa premiere femme étoit de Tonneins: il l'épousa l'an 1611. & en eut 4. filles & un fils qui ne vêcut que deux ans: elle mourut à Saumur au mois de Mars 1624. Il épousa à Montauban sa 2. femme, & n'en eut point d'enfans. Il laissa de la premiere 3. filles, en faveur desquelles & de ses écrits on fit un acte dans le Synode National de Castres l'an 1626. qui porte (i) *qu'en tesmoignage d'honneur à la memoire du feu Sieur Cameron a esté accordé à ses enfans la somme de 700. livres, avec une portion qui leur sera fournie annuellement par le Sieur du Candal jusqu'au Synode National prochain, & que la compagnie exhorte la Province d'Anjou de procurer l'impression du dernier tome des Oeuvres Theologiques du Sieur Cameron, avec promesse qu'elle aura esgard aux frais qui seront avancez pour ladite impression.* J'ai deja dit qu'en 1623 le Synode National accorda à Cameron la somme de mille livres (k).

(E) *Communicatif non seulement de sa science, mais aussi de son argent.*] Tous les Savans n'aiment pas à debiter en conversation ce qu'ils ont apris de meilleur; & il s'est trouvé des Professeurs qui gardoient les solutions des plus grandes difficultez pour les disciples qui pouvoient leur en paier un certain prix. Cameron n'étoit pas de ce caractere. Il disoit tout ce qu'il savoit au premier qui lui demandoit instruction. (l) *Doctrinæ suæ non minus quam τῶν χρημάτων κ' βιβλίων κοινωνὸς, & liberalis largitor, volentes à se discere nil celabat: quin facile quidquid singulare aut reconditum habuit, iis communicabat.* Il est plus ordinaire de voir cela, que de voir un savant homme qui ouvre liberalement sa bourse à ceux qui en ont besoin. Cameron étoit là-dessus si peu difficile, qu'il donnoit dans la prodigalité. *A φιλαργυρίᾳ & μικρολογίᾳ alienissimus, imo vero pecuniæ minus & pro fortuna suæ conditione nimius contemptor, & in erogando supra modum facilis, ne profusum dicam* (m). Quelques Theologiens qui ne l'aimoient pas l'ont blâmé de son peu d'œconomie, ils ont dit qu'il repandoit son argent comme de l'eau, & qu'il auroit cru au dessous de lui de marchander dans les boutiques, & dans les hôteleries: il donnoit tout ce qu'on lui demandoit, & n'ouvroit pas la bouche pour faire rabattre quelque chose. Ils en prenent occasion de le faire souvenir du tems où il subsistoit en Ecosse aux frais du public, & moiennant certaines fonctions fort basses à quoi les Ecoliers comme lui étoient sujets. (n) *Exigua hæc ei (o) summa fuit. Nam suæ originis*

(a) *Voiez Rivet, Oper. t. 3. pag. 845. & les Oeuvres de Cameron pag. 709. édit. 1692.*

(b) De Eliensis consilio ab eo rege in Scotiam missus est, ut pulso Roberto Bodio à Trochoregia olim Theologiæ in Salmuriensi schola Professore dignissimo, viro certe doctissimo, qui Episcopis nimium orthodoxus vel purus videretur in Glascuensis Gymnasii Præfectura succederet. *Guil. Rivetus epist. Apologet. ad Th. Rossellum in operib. Andreæ Riveti t. 3. pag. 900. Voiez aussi du Moulin in libro cui titulus*, De Mosis Amyraldi libro judicium, *pag. 228.*

(c) Sed ab amico rege, Principe alioqui profuso, rediit vacuus. *Id. Guil. Rivet. ibid.* Voiez sur tous ces reproches faits à Cameron, la reponse de Blondel, dans les Actes Authentiques pag. 45. 46.

(d) *Du Moulin ubi supra pag. 229.*

(e) *Guil. Rivet. ubi supra Oper. pag. 898.*

(f) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes ubi infra pag. 191.*

(g) *Voiez Blondel Actes authentiques pag. 17.*

(h) Pro certo habeo tum sacris edoctus literis, tum recta ratione adductus, & ipsa admonitus experientia & rerum usu, Regum authoritate illa summa, quæ nullius hominum, solius Dei judicio obnoxia est, semel contempta, neque Deum rite coli, neque Ecclesiæ pacem reipublicæve otium constare ulla ratione posse. Sed nec aliter sensi unquam. Nam ex puero . . . Postquam verò ad Pastoris munus primum, tum deinde Professoris Sacrarum litterarum sum vocatus, publicè privatimque, pro concione, in scholis, in congressibus, ubi res & occasio poscebat, cam professus sum, & pro virili parte defendi. *Cameró oper. pag. 713. edit. Genev. 1692.*

(i) *Voiez Blondel Actes authentiques pag. 17.*

(k) *Blondel ibid. & Guillaume Rivet ubi supra pag. 900. l'assurent.* (l) *In Icone Joh. Cameronis.* (m) *Ibid.* (n) *Guill. Rivetus ubi supra pag. 900.* (o) *C'est-à-dire les mille francs qu'il obtint du Synode National en 1623.*

de son argent *, grand parleur (*F*), long predicateur, très-peu versé † dans la lecture des Peres, entier ou pour mieux dire inflexible (*G*) dans ses sentimens, & un peu inquiet. Il avoüoit à ses amis fort franchement, qu'il trouvoit dans l'Eglise Reformée beaucoup de choses à reformer (*H*) tout de nouveau. Il se plaisoit à debiter des sentimens particuliers, & à ne point suivre

* *Tiré de l'Icon* Joh. Cameronis *qui est au devant de ses Oeuvres.*

† In lectione Patrum hospes & insolens. *Petrus Molinæus in judicio de Amyraldi libro.*

originis oblitus, & ejus temporis immemor quo in eorum numerum cooptatus qui 25. Marcarum annuâ pensione pauperum aliquot civium filiis *destinatâ* (for poore citizens soones, *ut habet formula concessionis) fruerentur, eâ conditione ut, inter se distributis temporibus, tintinnabulum pulsarent, præceptoribusque famularentur in libris deferendis quùm ad templum irent; vel iis diebus quibus ludebatur, arma ut vocabant campestria, hoc est arcus, Pharetras, Sclophas &c. portarent: ejus temporis, inquam, immemor regius (a) amicus; de imperio & regno Theologico cujus altas in animis discipulorum fixerat radices, tantùm cogitans, pecuniam ut aquam profundebat. Et de taberna si quid emeret, aut si hospitii expensa numeraret, de postulato pretio quicquam demere, aut vel verbulo intercedere, se indignum censebat.*

(*a*) *Voiez ci-dessus la remarque B.*

(F) *Grand parleur, long predicateur.*] Celui qui (*b*) nous aprend cela, ajoûte que Cameron ne vouloit point qu'on l'interrompit. *Nunquam erat fessus loquendo, indefatigabilis sermocinator qui vel Bollanum enecaret tædiô. Nam si nactus esset hominem qui ei præberet aures attentas, à summo mane usque ad vesperam sermonem sine intermissione prosecutus fuisset. Cum essem Lutetiæ, me sæpe invisebat, habens semper Milleterium individuum comitem, affixum ejus lateri & admiratorem. Mihi assidens ordiebatur sermonem infinitæ longitudinis. Ego verò summo cum silentio aures ei accommodabam. Nam interloquentem non patiebatur. Cumque mihi semel contigisset pauca verba interfari, ille corrugans frontem ex indignatione dixit,* Ne me obturba. Laissés moy parler. *Demitto auriculas, &c. Loquebatur autem de suis dictis aut factis. Narrabat quos sermones habuisset, cum illo mercatore, aut causidico, aut Theologo, & qua occasione: Et quomodo ab eo digressus ad eum misisset carmina à se raptim conscripta, quæ memoriter recitabat non sine audientium tædio* (‡). Du Moulin ajoûte que les Theologiens d'Angleterre qui virent Cameron, furent horriblement fatiguez de son babil inépuisable. *Eos dissentientes & adversos expertus est. Nam præter novitatem dogmatum, non ferebant illud Cameronis ἀμετρολογίας & ἀθυρόγλωττον, & incredibilem loquendi libidinem* (‖).

(*b*) *Du Moulin ubi supra.*

(‡) *Du Moulin ibid. pag.* 212.

(‖) *Id. ib. pag.* 227.

Sa maniere de prêcher deplaisoit par bien des endroits; car outre que ses predications duroient deux heures, il se jettoit à travers champs sur des matieres où l'on n'entendoit rien, & qu'il sembloit debiter en Enthousiaste: il se deboutonnoit en prêchant, il étaloit son mouchoir sur lui comme une serviette, & se decouvroit la tête de tems en tems. *Causa cur ejus conciones non essent acceptæ in vulgus, hæ erant. Quod suas conciones ad duas horas extenderet, quod in longas & intricatas digressiones excurrens quasi enthusiasmo abreptus diceret non intelligibilia; quod aliquando media in concione solveret fibulas thoracis, & præse sudarium quasi mappam extenderet. Quandoque etiam inter concionandum caput nudaret & pileum poneret super suggestu* (*c*). Il ne savoit point qu'il fatiguât ses auditeurs, il s'imaginoit au contraire qu'ils étoient charmez de son éloquence; mais aiant pressé un artisan de lui dire avec la derniere ingenuité quel cas on faisoit de ses sermons, il aprit une nouvelle qui le chagrina prodigieusement: Voulez-vous bien, Monsieur, lui repondit le bon homme, que je vous declare quels sont les discours, & le jugement de vôtre troupeau: (*d*) en verité, Monsieur, vos sermons ne sont point au goût du peuple, il ne vous entend qu'avec le dernier ennui. Cameron qui s'attendoit à une reponse toute contraire se retira fort chagrin. Ce discours l'avoit piqué jusqu'au vif: il s'en afligea plusieurs jours de suite, il devint pâle, & morne, & ne dissimula point à son Collegue le sujet de sa tristesse. Ce (*e*) Collegue qui étoit son intime ami lui distribua ses consolations, & s'y prit bien. Qu'est devenu vôtre courage, lui dit-il? dependez-vous du jugement d'un idiot? vous ébranlez-vous pour si peu de chose? sachez que tous les honnêtes gens de vôtre Eglise qui ont de l'érudition vous écoutent avec un très-grand plaisir, & avec beaucoup de profit. Cette emplâtre apaisa notablement la douleur, mais ne guerit point tout-à-fait la plaie. L'inquietude de Cameron se reveilla, il recourut à un nouvel éclaircissement; il demanda à un Avocat la même chose qu'il avoit demandée à l'artisan, & il reçut la même reponse. Après quoi perdant courage il se resolut à quitter Bourdeaux, & à mettre tout en œuvre afin de trouver ailleurs une condition plus agreable (*f*).

(*c*) *Du Moulin ib. pag.* 225. 226. Voiez ce que Blondel observe sur ce sujet. *Act. authentiq. p.* 45. 46.

(*d*) Profecto domine tuæ conciones non sunt ad populi gustum, & te populus audit maximo cum tædio. *Du Moulin ibid. pag.* 225.

(*e*) *C'étoit Primerose.*

(*f*) *Tiré de Du Moulin ib.*

(G) *Inflexible dans ses sentimens.*] Cela parut au Synode National de Tonneins l'an 1614. Il refusa d'y souscrire l'article de la justification. Plusieurs opinerent à executer sur lui les loix de la Discipline; mais pour n'aller pas trop vite, il fut resolu de lui deputer André Rivet Secretaire de la Compagnie, & un autre Ministre nommé Bouchereau. Ils l'exhorterent à se conformer aux decisions du Synode; il leur repondit qu'il aimeroit mieux mourir que changer de sentiment: tout ce que l'on put obtenir de lui fut une promesse qu'il ne l'enseigneroit ni de vive voix ni par écrit. Les remontrances de Rivet furent cause que le Synode se contentant de cette promesse se relâcha de son droit, en consideration des services qu'un homme qui avoit autant de talens que Cameron pouvoit rendre (*g*). On pretend qu'il contracta cet esprit d'opiniâtreté, par l'attachement qu'il eut (*h*) à la secte des Ramistes dans sa jeunesse.

(*g*) *Voiez Louis du Moulin dans la preface de sa Parænesis ad* Ædificatores imperii in imperio. *Voiez aussi Guillaume Rivet ubi supra pag.* 898.

(*h*) *Guil. Rivetus ib. pag.* 897.

(*H*) *A reformer tout de nouveau.*] Raportons les propres paroles du grand Du Moulin. *Fuit ingenio inquieto, semperque aliquid novi animo volutabat & ruminabat, nec dissimulabat inter amicos (quorum ego unus eram) multa esse in religione nostra quæ cuperet immutata* (*i*).

(*i*) *Du Moulin ubi supra pag.* 211.

Notez qu'il jugeoit que le tems propre à cette nouvelle reformation n'étoit point encore venu. „ (*k*) *Id ipse profitetur Epistola ad Ludovicum Capellum* „ *ubi ait,* multa sibi occurrere, quæ promere & char„ tæ committere nec animus ejus, nec temporis ra„ tio patiebatur. „ Il croioit que Saint Pierre étoit le fondement de l'Eglise, & il ne pouvoit soufrir ceux qui soutenoient que l'on ne peut se sauver dans la Communion de Rome. Il étoit fâché de n'oser parler plus librement, & de voir que les Ministres les plus puissans & les plus accreditez se faisoient craindre aux innovateurs (*l*) *conquerens, quòd paucos haberet συμφρονοῦντας & approbatores suæ sententiæ.* Non est (*inquit*) qui tantam vim sustineat. *Et paulo post:* Nos in ea tempora incidimus, quibus ne in doctrinæ quidem Methodo ἀπὸ τῶν δακτύλων ἴσως ψύλλας fas est discedere. *Non obscurè sugillans & naso suspendens optimos quosque Pastores Ecclesiarum nostrarum.* On a publié que le caractere de Ministre dont il se voioit revêtu, & qu'il honoroit de tout son cœur, lui paroissoit un obstacle aux services qu'il eût pu rendre à la verité. Il s'imaginoit que s'il n'eût pas eu cette charge, il lui eût été plus libre d'ouvrir son cœur, & qu'il l'eût pu faire plus utilement, mais la crainte de l'excommunication, & de la deposition arrêta sa langue & sa plume. Celui qui a publié ces choses fit beaucoup de tort à sa memoire, car comme il avoit eu des liaisons très-intimes avec ce Theologien, & qu'il s'aprocha beaucoup des hypotheses de Rome, jusques à ce qu'enfin excommunié par les Protestans, il fit profession ouverte de la Catholicité, on crut qu'il commença à se pervertir dans la confidence avec laquelle Cameron lui communiquoit ses pensées. (*m*) *Postquàm vir præstans rebus humanis exemptus est, res accidit, quæ Cameronis famæ magnam labem inussit. Nam paulo post Cameronis obitum, Milleterius ejus Achates & individuus comes, semper pendens narrantis ab ore, peperit monstra, quæ sub Cameronis disciplina conceperat. Edidit enim librum in Molinæum, nihil tale expectantem, quo defendit merita & justificationem per opera, & de Sacramento Eucharistiæ sic loquitur, ut qui in Transsubstantiationem esset pronior, & de Ecclesia Romana honorificè loquitur, dicens eam omnia fidei Christianæ capita pura & illibata conservasse; etsi in quibusdam a recto tramite aberret. Profitebatur autem se hæc omnia habere a Camerone viro incomparabili. . . . Verba ejus sunt p. 26. & 27.* Quod appellat Cameronismum, est elucidatio solida plurimarum difficultatum, quam nobis reliquit summum illud ingenium non minus raræ pietatis quam doctrinæ. Fateor cum laude quam ei debeo, cum mihi viam delineasse, & me ejus vestigiis institisse. *Et paulo post.* Scio eum ad eundem scopum, quem mihi propono, collineasse, eumque suscepturum fuisse id quod animo conceperat, si Minister non fuisset. Sed experientia similis zeli, quo post obitum suum condemnatur, efficiebat ut prævideret, si tale quid suscepisset, mox sequuturam exauthorationem cum Anathemate super caput ipsius. O quoties cum ea de re ageremus, mihi in aurem dixit tanquàm amicorum intimo, se utilius talento, quod a Deo acceperat, nisi Minister fuisset, usurum fuisse. Non quod professionem

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Id. ib. pag.* 224.

(*m*) *Id. ib. pag.* 230.

suivre le chemin batu. Il en donna des preuves avant qu'il eût de la barbe, ce fut dans les Theses *de tribus fœderibus*, qu'il publia & qu'il soutint à Heidelberg n'étant encore que Proposant. Il n'a point traité de question Theologique sans y mêler des nouveautez, & lors qu'en interpretant quelque passage de l'Ecriture, il rencontroit des nœuds bien embarrassans, il prenoit avec ardeur les occasions de contredire les autres Theologiens, & principalement † Beze; car il pretendoit qu'ils n'avoient pas penetré jusques aux mouelles, & aux profondeurs de cette science ‡. C'est de lui que Mr. Amyraut (*I*) avoit apris la doctrine de la grace universelle qui a tant fait de bruit en France. Il aimoit à mediter, mais non pas à écrire ce qu'il meditoit, de sorte que si on ne l'y eût presque contraint, il n'auroit jamais rien mis sous la presse, ni en état d'être publié *. C'eût été dommage, car on a de lui de fort bonnes (*K*) choses. Etant Ministre à Bourdeaux il fit imprimer une lettre qui fut condamnée (*L*) au feu par arrêt du Parlement.

CAMILLE (MARC FURIUS) fut le premier qui donna beaucoup d'éclat à la famille *Furia*. Il triompha quatre fois; il fut cinq fois Dictateur; il fut honoré de l'éloge de second fondateur de Rome, en un mot il aquit toute la gloire qui se pouvoit aquerir dans sa patrie. Pendant sa Censure il fit en sorte que ceux qui étoient à marier, se mariassent avec les veuves de ceux qui étoient morts à la guerre. Il emploia pour cela de douces exhortations, & lors qu'elles ne suffisoient pas, la menace d'une amende. Il fut creé Dictateur l'an 10. du siege de Veïes, & il eut la gloire de le finir par la prise de cette ville, l'ancienne rivale de Rome. Ce qu'il dit en voiant (*A*) la ruïne de Veïes est fort remarquable. Il rentra triomphant dans sa patrie; mais son char de triomphe attelé de quatre chevaux blancs parut une (*B*) innovation trop superbe; &

‡ Bezæ mastyx potest appellari, quem quidem in suis prælectionibus vocat doctissimum interpretem, semper tamen se opponens ejus sententiæ. *Id. ib.*

‡ *Tiré de Du Moulin ibid.*

* *In Icone Joh. Cameronis.*

† *C'étoit l'an 359. de Rome selon Calvisius.*

sionem illam animitus non prosequeretur honore, sed ob consequentiam eorum, quæ credebat à se utilius fieri posse si liberior fuisset. *Nempe hæc eadem sunt, quæ ipse Cameron scripsit Capello, ante à nobis citata, ubi ait, se multa habere, quæ promere & chartæ committere, temporis ratio non patiebatur.* Voici ce qu'un Theologien de Londres écrivit à un Ministre de Nerac, Nous avons vu Mr. Cameron passant par ici, (*a*) c'est un homme profondement melancolique, & capable de soutenir une heresie.

(*I*) *Que Mr. Amyraut avoit apris la doctrine de la grace universelle.*] Jamais disciple ne fut rempli de plus de veneration pour son maître, que Mr. Amyraut pour Cameron. On a dit qu'il l'imitoit jusques au ton de la voix, & à un certain mouvement de tête, & que lors qu'il harangua Louis XIII. il parut à ce Prince avoir l'accent étranger. *Is totum imbibit Cameronem; & supra omnes alios eum exactè imitari sedulò annisus est, imò vel etiam in* (*b*) *gestu demittendi capitis, & in pronuntiatione adeò, seu vocis tono & modulatione quadam, sic perfectè imitari didicit, ut homo Gallus à gloriosissimæ memoriæ Rege Ludovico XIII. judicii magni & admirandæ imaginationis Principe, extraneus habitus sit. Cùm enim anno* 1631. *à Synodo Nationali, cum aliis, ad Regem delegatus esset, & apud Majestatem ejus verba fecisset, Rex, qui vultu indicavit viri facundi brevem orationem sibi gratam fuisse, ad magnatem pone stantem conversus, submissiore voce dixit,* extraneus est. *Illo verò respondente Gallum esse, in tractu Salmuriensi natum; atqui* (*replicavit Regia Majestas*) peregrini aliquid in ejus pronuntiatione observavi. *Quod ex collegatis unum qui audiverat, quùm Carentonum rediisset, narrare memini* (*c*).

(*K*) *On a de lui de fort bonnes choses.*] Ses leçons de Theologie sur des matieres très-importantes furent imprimées à Saumur en 3. volumes in quarto, le 1. l'an 1626. & les 2. autres l'an 1628. Louis Cappel son disciple eut soin de cette édition. C'est lui qui (*d*) composa l'*Icon Johannis Cameronis*, que j'ai cité ci-dessus. Quelques années après on rimprima à Geneve ces trois tomes, & l'on y joignit tout ce que l'on put trouver de pieces *miscellanées* de cet Auteur, dont quelques-unes qui avoient paru en François, (comme 7. Sermons sur le 6. chapitre de St. Jean) furent traduites en Latin. Tout cela fit un volume *in folio*. Frederic Spanheim qui étoit alors à Geneve Professeur en Theologie eut soin de cette édition, & l'accompagna d'une preface. On n'oublia point la reponse (*e*) que fit Cameron à une lettre d'Episcopius. Le même Cappel donna au public l'an 1632. le *myrothecium Evangelicum* de Cameron.

(*L*) *Une lettre qui fut condamnée au feu.*] L'an 1617. le Parlement de Bourdeaux condamna au dernier suplice deux Capitaines accusez de piraterie. Ils etoient de la Religion, & ils demanderent leur renvoi à la Chambre mipartie, mais le Parlement se moqua de leur demande, (*f*) *sous pretexte que le privilege de l'Edit n'étoit pas pour les Corsaires.* Ils allerent au suplice *avec tant de constance, & tant de marques d'une resignation chretienne, que Cameron crut devoir honorer leur memoire par une petite relation de ce qui s'étoit passé à leur mort. C'étoit taxer obliquement le Parlement, que de faire un livre à la loüange de ceux qu'il avoit condamnez à une mort honteuse. Il y avoit même des traits qui le regardoient d'une maniere directe, parce que les Reformez croioient qu'il avoit violé leurs privileges. C'est pourquoi il s'en vengea sur l'Ouvrage, en attendant l'occasion de se venger de l'Auteur; & il condamna le livre à être brulé en place publique par le Bourreau.* Le Mercure François raporte plusieurs circonstances de ce fait. (*g*) Ces deux Capitaines *furent renez vifs le 20. Juin, ayans chacun d'eux en leur teste une couronne de papier où estoit escrit*, Capitaines des Pyrates traistres & rebelles au Roy, *& leurs testes mises sur des tours le long du port de Bourdeaux. . . . . La Cour ayant permis au Ministre Cameron de les consoler dans la prison avant qu'en sortir, & estant au supplice & non pas en y allant; ce Ministre fit depuis imprimer un libelle en forme de lettre* (*h*) *qu'il intitula,* Constance, Foy & resolution à la mort des Capitaines Blanquet & Gaillard. *Ce qu'estant venu à la cognoissance du Parlement de Bourdeaux, on fit une exacte recherche dudit libelle ou lettre, & y eut arrest par lequel ce libelle fut bruslé par les mains de l'executeur de haute justice.* L'arrêt fit *inhibitions & deffenses* à Cameron *d'escrire, ny faire imprimer telles & semblables lettres, comme ne tendans qu'à sedition, & à calomnier les Arrests de la Cour, esmouvoir les subjects du Roi contre sa Justice souveraine, & à mespriser ses Officiers: à peine de punition exemplaire, & d'estre procedé contre luy comme perturbateur du repos public.* Voiez dans l'Histoire (*i*) de l'Edit de Nantes les procedures qui furent faites par le même Parlement contre Cameron & Primerose son collegue l'an 1615.

(*A*) *Ce qu'il dit en voiant la ruïne de Veïes est fort remarquable.*] Il paroit par une infinité de passages des anciens Auteurs, que les Paiens s'imaginoient qu'il y avoit des Divinitez jalouses de la prosperité humaine, qui ne manquoient pas d'envoier quelque grand malheur tôt ou tard à ceux qui obtenoient de grans avantages. Camille plein de cette pensée ne put voir le bonheur de Rome dans le pillage de Veïes, sans craindre les compensations que ces sortes de Divinitez se plaisoient à menager entre les biens & les maux. C'est pourquoi il demanda que si la prosperité presente des Romains devoit être balancée par quelque disgrace, ce fût sur lui en particulier, & non pas sur sa patrie que cette compensation s'executât. Que peut-on voir de plus heroïque? quelle grandeur d'ame n'est-ce pas? (*k*) *Dictator Camillus capta Vejorum urbe præcones edicere jubet, ut ab inermi turba abstineatur: is finis sanguinis fuit, dedi inde inermes cœpti, & ad prædam miles permissu Dictatoris discurrit, quæ cum ante oculos ejus aliquanto spe atque opinione major majorisque pretii rerum ferretur, dicitur manus ad cœlum tollens precatus esse Dictator, ut si cui hominum, Deorumque nimia sua fortuna populique Romani videretur, ut eam invidiam lenire suo privato incommodo, quam minimo publico populique Romani liceret.* Plutarque observe que Camille à la vue de cette desolation d'une ville si florissante, se mit à pleurer avant que de faire sa priere (*l*).

(*B*) *De quatre chevaux blancs parut une innovation trop superbe.*] Selon Plutarque aucun General n'avoit ainsi

(*a*) Vir est meo judicio, profundæ melancholiæ, & qui par esset hæresi tuendæ. *Molinæus ib.*

(*b*) *Comparez à cela ce qui a été dit d'Alexandre;* Citatiorem gressum Leonidæ (*c'étoit le gouverneur d'Alexandre*) vitium fuisse ferunt, ex ipsius consuetudine id hæsisse Alexandro; quod postea cum enixe vellet corrigere non potuerit. *Freinshemius in supplementis Q. Curtii libro 1. c. 2.*

(*c*) *Guill. Rivetus ib. pag.* 896.

(*d*) *Colomiés Biblioth. choisie pag.* 73.

(*e*) *De quà vide epistolam* 633. *præstant. & eruditorum virorum, edit.* 1684.

(*f*) *Histoire de l'Edit de Nantes tom.* 2. *pag.* 195.

(*g*) *Mercure François, to. 5. pag. m.* 39. & 40.

(*h*) *Ecrite à Mr. Palinier Ministre de Mornac, en date du 21. Juin 1617.*

(*i*) *Ubi supra.*

(*k*) *Livius lib. 5. Voiez aussi Plutarque in Camillo p. 131. F. & Valere Maxime l. 1. cap. 5. n. 2.*

(*l*) Ἁλούσης δὲ τῆς πόλεως κατὰ κράτος, καὶ τῶν Ῥωμαίων ἀγόντων καὶ φερόντων ἄπλετόν τινα πλοῦτον, ἐφορῶν ὁ Κάμιλλος ἀπὸ τῆς ἄκρας τὰ πραττόμενα, πρῶτον μὲν ἑστὼς ἐδάκρυσεν, εἶτα μακαρισθεὶς ὑπὸ τῶν παρόντων, ἀνέσχε τὰς χεῖρας τοῖς θεοῖς καὶ προσευχόμενος εἶπε. Urbe expugnata, militibusque ingentem egerentibus prædam contemplans ex arce cuncta Camillus, primum illacrymavit: deinde quum celebraretur à circunstantibus felicitas ejus manus ad cœlum tollens precatus est. *Plut. ibid. E.*

& comme peu après il éluda les instances que faisoit le peuple, qu'une partie des habitans fût transportée dans Veiës, il devint assez odieux. Cette haine trouva bien-tôt une occasion d'éclater. Il avoit promis à Apollon la dixiéme partie du butin de Veiës, & il ne s'étoit point souvenu de la mettre à part. Le Senat averti par les Aruspices que le ciel étoit en colere, ordonna que chaque soldat representeroit la dixiéme partie de sa portion du butin. Cela fit fort murmurer contre Camille. Les Dames Romaines (C) firent en cette occasion une chose très-considerable. La guerre des Falisques s'éleva quelque tems après β, & ce fut alors que Camille fit cette action genereuse γ dont Mr. Moreri parle. Les ennemis furent si charmez de cette action, qu'ils se soumirent volontairement aux Romains. Le soldat fut privé par là du butin qu'il esperoit; & ce fut une nouvelle matiere de murmure contre Camille. Enfin la haine du peuple perdit patience, lors que Camille eut fait rejetter pleinement la proposition d'envoier des habitans à Veiës. Lucius Apuleius l'un des Tribuns le mit en justice, pour lui faire rendre compte du butin de cette ville: Camille prevint δ sa condamnation, & s'exila volontairement. On le condamna à une très-grosse amende. Ce fut pendant son exil que Camille fit la plus belle action qu'il ait jamais faite; car au lieu d'avoir de la joie que les Gaulois ravageassent Rome, & de se joindre à eux pour tirer raison de l'injure que sa patrie lui avoit faite, il emploia toute sa prudence & tout son courage à chasser les ennemis: & cela avec une si exacte observation des loix sacrées de Rome ⸸, qu'il ne voulut point accepter le commandement que plusieurs particuliers lui offroient. Il attendit les ordres du peuple, representé par les habitans qui tenoient encore bon dans le Capitole. Mais avant cela il avoit levé des troupes dans le lieu * de son exil, & avoit remporté des avantages sur les ennemis. Les Romains assiegez dans le Capitole le créerent Dictateur l'an 366. ses exploits furent si grans qu'il chassa des terres de la Republique toute l'armée Gauloise. Ce grand service, & plusieurs autres victoires qu'il remporta depuis celle-là, ne le mirent point à couvert des affronts des Tribuns du peuple; car lors même qu'il étoit Dictateur en 389. ils l'envoierent citer par un Huissier qui voulut mettre la main sur lui. Il comparut suivi de tout le Senat, & comme après beaucoup de contestations l'affaire ‡ dont il s'agissoit fut terminée à l'avantage du peuple, Camille fut ramené dans son logis avec toute sorte d'aplaudissemens. Il mourut de peste l'année suivante †. Il laissa des fils qui (D) eurent part aux dignitez de la Republique; mais ensuite ses descendans (E) ont vêcu dans l'obscurité jusques au tems de Tibere. On

β L'an de Rome 361.

γ Il renvoia aux assiegez leurs enfans que leur Maitre d'Ecole lui étoit venu livrer.

δ L'an de Rome 365.

⸸ Voiez Valere Maxime l. 4. ch. 1. n. 2.

* Il s'étoit retiré à Ardée.

‡ Le peuple vouloit que l'un des Consuls fût de famille Plebeienne.

† Tiré de Plutarque dans la vie de Camille.

ainsi triomphé, & ne triompha jamais de la sorte; tant on étoit persuadé qu'un tel char devoit être laissé en propre au souverain maître des Dieux & des hommes. (a) Τά τε ἄλλα σοβαρῶς ἐθριάμβευσε, καὶ τέθριππον ὑποζευξάμενος λευκόπωλον ἐπέβη, καὶ διεξήλασε τῆς Ῥώμης, οὐδενὸς τοῦτο ποιήσαντος ἡγεμόνος πρότερον οὐδ' ὕστερον. ἱερὸν γὰρ ἡγοῦνται τὸ τοιοῦτον ὄχημα, τῷ βασιλεῖ καὶ πατρὶ τῶν θεῶν ἐπιπεφημισμένον. *Triumphum duxit cum alias superbum, tum quod curru quatuor juncto equis albis sit invectus, nullo exemplo vel priorum vel insequentium imperatorum. Sacrum enim currum habent deorum regi & patri dicatum.*

(a) Plut. ibid. pag. 132. C.

(C) *Les Dames Romaines firent en cette occasion une chose très-considerable.*] Nonobstant tous les murmures, il falut que chacun debourfât sa quote part pour accomplir le vœu de Camille: mais comme il fut resolu d'envoier à Delphes un vase d'or, & qu'il n'y avoit point d'or dans la ville, les Magistrats étoient en peine comment ils feroient ce vase. Les Dames les tirerent de cet embarras; elles s'assemblerent, & resolurent de consacrer à cela leurs bijoux & leurs joiaux. Le Senat leur accorda en reconnoissance de ce sacrifice, l'honneur des oraisons funebres qui jusques-là n'étoit destiné qu'aux hommes (b).

(b) Ibid. p. 133. B.

(D) *Il laissa des fils qui eurent part aux dignitez.*] Spurius Furius CAMILLUS l'un d'eux fut creé Preteur, la même année que cette charge fut instituée dans Rome, savoir l'an 389. lors que le consulat commença d'être partagé entre les Patriciens & les Plebeïens (c). Son frere Lucius Furius CAMILLUS paroît plus que lui dans l'histoire. Il fut creé Dictateur l'an 403. de Rome; & parce qu'il remit les Patriciens dans la possession du consulat, il s'aquit tellement leurs bonnes graces, qu'ils le firent élire Consul l'année suivante. Il vainquit les Gaulois; & ce fut sous son consulat que Marcus Valerius se batant en duel contre un Gaulois, eut l'avantage par le secours (d) d'un corbeau (e). Glandorp pretend que ce L. Furius Camillus fut Consul onze ans après, l'an 417. de Rome (f): mais Sigonius convainc cela de fausseté par les tables du Capitole, où le Consul Lucius Furius CAMILLUS qui triompha l'an 415. de Rome est dit fils de Spurius, & petit-fils de Marcus. Ce Camillus qui fut Consul l'an de Rome 415. eut pour collegue Caius Mænius: ils triompherent tous deux, & obtinrent par un privilege qui etoit alors très-rare, (g) que leurs statuës fussent mises dans le *Forum*. Je laisse les autres actions de ce Lucius Furius Camillus, petit-fils du grand Camille: ceux qui en voudront être instruits n'auront qu'à consulter Tite Live.

(c) Livius lib. 7. init.

(d) Cela fut cause que ce Valerius eut le surnom de Corvinus.

(e) Sigonius in Fastis ex Livio.

(f) Onomastic. p. 365. L'année qu'il marque 417. est selon Sigonius 415.

(g) Livius additum triumpho honorem scribit ut statuæ consulibus, raræ illa ætate res, in foro ponerentur. *Sigonius ibid. qui cite aussi Eutropius, & Pline l. 34. cap. 5.*

(E) *En suite ses descendans ont vêcu dans l'obscurité.*] Nous aprenons de Tacite que Furius CAMILLUS Proconsul d'Afrique sous Tibere obtint les ornemens du triomphe, pour avoir vaincu les Numides. Là-dessus cet historien remarque que depuis le fameux Camille Liberateur de la patrie, jusques à ce Proconsul d'Afrique, aucun de cette Maison n'avoit commandé des armées, si ce n'est le fils du Liberateur. Il ajoûte que le Proconsul d'Afrique ne passoit point pour homme de guerre, & que ce fut la raison pourquoi Tibere le loüa beaucoup devant le Senat. *Fusi Numidæ, multosque post annos Furio nomini partum decus militiæ. Nam post illum reciperatorem urbis, filiumque ejus Camillum, penes alias familias imperatoria laus fuerat. Atque hic, quem memoravimus, bellorum expers habebatur. Eo pronior Tiberius res gestas apud Senatum celebravit: & decrevere patres triumphalia insignia. Quod Camillo ob modestiam vitæ impune fuit* (h). Lipse pretend que Tacite a ignoré deux triomphes de la Maison Furia. P. Furius, dit-il (i), triompha des Gaulois l'an 530. & L. Furius Purpureo triompha aussi des Gaulois l'an 553. Le Pere Strada objecte ces mêmes triomphes à Tacite, & pour n'être pas le simple copiste de Lipse, il cite Polybe & Orose à l'égard de la victoire de P. Furius, & Plutarque quant au triomphe de ce même Furius, & Tite Live & les tables Capitolines quant au triomphe de l'an 553 (k). Il est certain que selon Polybe les Romains gagnerent une importante victoire sur les Gaulois sous le Consulat de P. Furius & de C. Flaminius. Il est certain qu'il remarque (l) que les Consuls entrerent avec une armée dans le païs ennemi, mais quand il decrit la bataille il ne parle que du Consul Flaminius & il ne dit point qu'aucun des deux ait triomphé. Ainsi c'est s'éloigner de l'exactitude, que de pretendre que Polybe est un bon temoin de la victoire de P. Furius. Les autres historiens que Strada cite sont encore de moins bons temoins, car Orose (m) attribuë toute la victoire à Flaminius, & ne dit pas un seul mot de Furius. Pour ce qui est de Plutarque, il dit (n) que les Consuls Flaminius & Furius menerent l'armée dans le païs des Gaulois Insubriens, & que le Senat aiant su qu'ils avoient été élus avec quelque irregularité, leur écrivit de revenir incessamment afin de se depouiller de leur charge; mais que Flaminius n'ouvrit la lettre qu'après avoir mis en fuite les ennemis, & qu'à cause qu'il n'avoit pas respecté la lettre, il s'en falut peu qu'on ne l'empéchât d'entrer en triomphe. Plutarque ajoûte qu'aussi-tôt que Flaminius eut triomphé, lui & son collegue furent depouillez du Consulat. Tout cela insinuë que Furius commandoit quelque corps à part qui ne vainquit point l'ennemi: & en tout cas l'on ne voit rien dans Plutarque qui prouve que Furius ait triomphé. Le Pere Strada a mieux reüssi dans les citations du triomphe de L. Furius Purpureo.

(h) Tacit. Annal. l. 2. c. 52. ad annum Romæ 770.

(i) Lips. in Tacit. ib.

(k) Fam. Strada prolusionum Academicarum l. 1. prolus. 2. p. m. 50.

(l) Polyb. lib. 2. cap. 32. 33.

(m) Oros. lib. 4. cap. 13.

(n) Plut. in Marcello circa initium, pag. m. 299.

Mais il me semble que pour bien critiquer Tacite il faudroit savoir deux choses; l'une ce qu'il entend par

a trouvé que Tacite β n'a pas été assez exact en faisant cette observation. La gloire de cette famille tomba en quenouille, & dura à cet égard (F) jusqu'au tems de St. Jerôme.

CAMPANUS (JEAN ANTOINE) l'un des plus doctes Prelats qui fussent en Italie au XV. siecle, étoit fils d'une païsane γ qui se trouvant surprise du mal d'enfant tandis qu'elle travailloit à la campagne, accoucha de lui sous un laurier proche δ de Capouë. Il fut destiné (A) à la garde des brebis, mais comme il fit paroître beaucoup de genie, on le mit valet ζ chez un Curé de village qui lui enseigna un peu de Latin. D'autres disent qu'il ne fut valet η que du Marguillier. Il fut ensuite precepteur θ dans une bonne maison de Naples, & il fit de grans progrés par sa forte aplication à l'étude. Il eut entre autres Maîtres κ le renommé Laurent Valla. Après qu'il eut demeuré λ cinq ans à Naples, il s'en alla à Perouse μ pour y étudier en Droit, & il y enseigna publiquement les belles lettres avec tant de loüange qu'on le fit bourgeois de cette ville par un Decret du Senat. Quelques-uns disent † qu'il ne sut jamais le Grec, mais d'autres assûrent qu'il ‡ étudia très-bien cette langue sous Demetrius Chalcondyle à Padouë. Etant retourné à Perouse il fit l'histoire du brave André Braccio. Cet Ouvrage fut fort estimé à l'égard du style, mais on (B) le trouva trop flateur. La reputation de Campanus devint si grande qu'il fut apellé à Rome par Calixte III. pour être son Secretaire; il étoit à peine arrivé à Rome que la mort de ce Pontife fit évanouir ses esperances. Il s'insinua dans les bonnes graces de Pie II. & il exerça chez le Cardinal de Saxoferrate la charge de Maître d'Hôtel. Quelque tems après il fut pourvu de l'Evêché de Crotone par Pie II. & puis de l'Evêché de (C) Terame. Il reçut de Paul II. l'Archiprêtré de Saint Eustache très-bon benefice. Il accompagna en Allemagne François Piccolomini Cardinal Legat, & il fit diverses harangues dans les Dietes de l'Empire. A son retour en Italie il obtint du même Pape le gouvernement de Tuderti. Il eut sous Sixte IV. celui de Fulgino, & de Cita di Castello, mais il perdit cet emploi & l'affection de ce Pape à cause qu'on le crut complice de la rebellion qui s'éleva dans son gouvernement. Sixte se fâcha de telle sorte contre lui qu'il le banit de toutes les terres de l'Eglise, & qu'il rejetta toutes les intercessions de ceux qui tâcherent de l'excuser. Campanus excessivement sensible à cette disgrace passa tout le reste de sa vie dans le chagrin, tantôt à la Cour de Naples, tantôt à Siene. Ce fut en vain qu'il implora le secours des Muses, & des belles lettres, je veux dire qu'il tâcha de dissiper son ennui en travaillant à quelque ouvrage, car dès qu'il s'étoit preparé à commencer, il sentoit renaître son chagrin; cela lui fit perdre courage, & comme d'ailleurs il étoit sujet au haut mal, il succomba tout-à-fait à sa mauvaise fortune. Il mourut à Siene le 15. de Juillet 1477. à l'âge de 50. ans ↓ & fut enterré dans l'Eglise Cathedrale *. Il avoit fort souhaité de s'établir (D) dans son païs; cela paroît par ses lettres. Il laissa

β *Voiez la remarque E.*

γ Antonium Campanum rustica mulier in agro fessa opere sub lauro peperit. *Paulus Jovius, elog. c. 22. p. 52. 53.*

δ *Nicolo Toppi. Bibliot. Napolet. pag. 24.*

ζ *Augustinus Oldoinus in Athen. Augusto pag. 24.*

η Ædituo Sacerdotis in famulatum & disciplinam tradidit (mater.) *Jovius ib.*

θ *Id. ib.*

κ *Oldoinus, ubi supra.*

λ *Jovius, ibid.*

μ *Oldoinus ibid.*

† Græcorum omnino expers. *Volaterr. lib. 21. pag. 776.*

‡ Græcam eruditionem ubertim potavit. *Oldoin. ibid.*

↓ *Et non pas prope quadragenarius comme Vossius de* Hist. Lat. pag. 583. *l'assure trompé par Volateran, ubi supra.*

* *Tiré d'Augustin Oldoinus ubi supra.*

par *Furium nomen*; l'autre ce qu'il entend par *imperatoria laus*. Si son sens est que depuis le fils du grand Camille jusques à Tibere aucun homme de la Maison Furia n'a commandé des armées, il n'a pas été assez critiqué par Lipse & par Famianus Strada; ils pouvoient lui objecter C. Furius Pacilus Consul l'an de Rome 502. qui (a) commanda quelque tems dans la Sicile: mais s'il n'a voulu parler que des descendans de Camille, la censure de ces deux Auteurs ne vaut rien; car le Consul de l'année 530. & celui qui triompha l'an 553. n'étoient point de la branche de Camille: l'un étoit du surnom de *Philo*, & l'autre du surnom de *Purpureo*. Pour bien faire ils faloit lui objecter le petit-fils du grand Camille.

(*F*) *Et dura à cet égard jusqu'au tems de St. Jerome.*] Je ne pretens pas que les Dames issuës du grand Camille se soient signalées dans les armes; je ne parle que de la gloire qui convient au sexe. La chasteté & la continence se conserverent de telle sorte parmi les Dames de cette famille, qu'on n'en vit presque aucune se remarier. C'est St. Jerôme qui le debite en écrivant à une Dame qui descendoit de Camille, & qui lui demandoit (b) des conseils sur le dessein qu'elle avoit pris de demeurer veuve toute sa vie. Elle étoit fille d'une Dame qui avoit vêcu dans la continence, quoi que mariée. *Gaudet animus, exultant viscera, gestit affectus, hoc te cupere esse post virum, quod sancta memoria mater tua Titiana multo tempore fuit sub marito. Exaudita sunt preces, & orationes ejus: impetravit in unica filia quod vivens ipsa possederat. Habes præterea generis tui grande privilegium, quod exinde à Camillo vel nulla, vel rara vestra familia scribitur secundos nosse concubitus: ut non tam laudanda sis, si vidua perseveres, quàm execranda, si id Christiana non serves, quod per tanta sæcula gentiles feminæ custodierunt. Taceo de Paulâ, & Eustochio, stirpis vestræ floribus: ne per occasionem exhortationis tuæ illas laudare videar* (c).

(*A*) *Il fut destiné à la garde des brebis.*] Les uns disent que ce fut son pere qui lui donna ce vil emploi. (d) *agro pascendisque ovibus ab initio à patre relegatus fuit.* Les autres pretendent qu'il perdit son pere & sa mere pendant son enfance, & que ce furent ses parens qui songerent à le faire berger. (e) *Parentibus jam inde à puero orbatus est, orbatumque affines in quorum fide potestateque erat, tenuioris fortunæ sordidis ministeriis illum exercuerunt, ita ut etiam pascendo pecori destinaretur.*

(*B*) *Mais on le trouva trop flateur.*] Voici les paroles de Paul Jove (f) *inter multa orationum, & multiplicis styli opera quæ extant, avidissime Bracii inclyti ducis vita perlegitur, digna posteritate nisi rerum gestarum fidem adulatione poetica corrupisset.* André Braccio fut un très-grand Capitaine, il étoit (g) nâtif de Montone dans le Perousin: les habitans de Perouse le choisirent pour leur (h) Prince à cause de sa valeur, & des services qu'il leur avoit rendus. Il mourut (i) l'an 1424. Sa vie écrite en Latin par nôtre Campanus fut traduite en Italien par Pompée Pellini. Cette traduction fut imprimée à Venise l'an 1572. in 4. (k).

(C) *Et puis de l'Evêché de Terame.*] Ceux qui disent qu'il fut Evêque d'Arezzo, *Aretinus Episcopus*, se trompent. Gesner (l) a fait cette faute. Pierre Opméer (m), & Vossius (n) l'ont faite aussi comme (o) Leonard Nicodeme le remarque, ajoûtant qu'il est croiable que le terme d'*Aprutinus* les a fait errer. Campanus porte le nom d'*Episcopus Aprutinus* à la tête de la vie d'André Braccio imprimée à Bâle l'an 1545. & il se nommoit *Aprutinus* parce que son Evêché est dans l'Abruzze. Vossius (p) observe qu'il étoit selon Paul Jove, *Interamnatium Episcopus*, & selon Gyraldus *Prætutinorum, sive Prætutianorum Episcopus.* Il accorde bien ces diferences en disant *nempe sedes episcopalis fuit Interamnii Prætutianorum oppidi, quod vulgo à circumfluo Nare fluvio Terami vel Terani vocatur.* Cela lui devoit être une aide pour ne le pas apeller *Episcopus Aretinus.* Konig (q) est de ceux qui lui donnent cette qualité.

(*D*) *Il avoit fort souhaité de s'établir dans son païs.*] Je le prouve par un passage de ses lettres qui nous aprendra quelques circonstances de sa vie. (r) *Dicere de tuis*, il parle au Duc de Calabre Alfonse d'Aragon

(a) *Polybius apud Sigonium in fastis.*

(b) Observas literis & supplicíter deprecaris ut tibi rescribam, imo scribam quomodo vivere debeas, & viduitatis coronam illæsæ pudicitiæ nomine conservare. *Hieronymus ad Furiam de viduitate servanda.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Volaterr. lib. 21. p. 776.*

(e) *Augustin. Oldoinus in Athenæo Augusto pag. 24.*

(f) *Jovius, elog. c. 22. pag. 53. Voiez aussi Oldoinus ubi supra.* (g) *Leand. Albert. descript. Ital. pag. 136.* (h) *Id. ibid. pag. 100.* (i) *Id. ibid. pag. 136.* (k) *Voiez le Toppi, Biblioth. Napol. pag. 124.* (l) *Gesner, in Biblioth. fol. 383. verso.* (m) *Pag. 426. Chronol. apud Leonard. Nicodemum addiz. alla Bibliot. Napol. pag. 18.* (n) *Vossius de Hist. Lat. pag. 583.* (o) *Leonard. Nicod. ubi supra.* (p) *Vossius ib. Il eût pu ajouter & selon Volaterran* præsul apud Præcutinos. (q) *Konig, Bibl. p. 158.* (r) *Campanus epist. lib. 8. apud Nicodemum ubi supra pag. 17.*

laissa plusieurs (E) Ouvrages qui ont été publiez par Michel β Fernus, avec son histoire γ amplement decrite, & pleine de grans éloges. Il ne faut pas oublier qu'il fut (F) correcteur d'imprimerie, & fort laid δ. On a tort de le distinguer (G) d'Antoine Campanus. Notez qu'il y a d'autres Auteurs qui ont nom *Campanus*: les Bibliographes qui en parlent oublient assez souvent François CAMPANUS bon Humaniste ξ Italien, dont j'ai vu *quæstio Virgiliana* imprimée par Henri Etienne ‡ l'an 1567. avec le livre de Parrhasius *de rebus per epistolam quæsitis*. L'Auteur la dedia à Hercule de Gonzague Evêque de Mantoue l'an 1536. il étoit alors à Boulogne.

☞ CANICEUS (JAQUES) Auteur de quelques lettres d'amour. Je ne debite ce fait que sur la foi ‡ d'Agrippa, & pour exciter les curieux à deterrer cet Ecrivain dont je n'ai vu le nom dans aucun Bibliothecaire, non plus que celui de Jaques Calandrus Auteur de même Categorie selon le même † Agrippa.

CANINIUS (ANGELUS) a été un des plus savans Grammairiens du XVI. siecle. Il étoit d'une petite ville de Toscane qu'on nomme en Latin (A) *Anglara*, & en Italien *Anghiari*; & de là vient l'épithete d'*Anglarensis* dont il accompagnoit son nom à la tête de ses Ouvrages. Mr. de Thou * met sa mort (B) à l'an 1557. & assure qu'il entendoit bien la langue Greque, & les langues Orientales; qu'il les enseigna à Venise, à Padoue, à Boulogne, à Rome, & en Espagne; qu'en suite il fut precepteur (C) d'André Dudithius; & qu'il enseigna dans Paris; &

β *Et non pas* Fermes *comme dans Moreri.*

γ *Composée par le même Fernus.*

δ Quis in præpinguis simitæ rictu tantam exculti atque habilis ingenii indolem. *Jovius ubi supra.*

ξ *Il se surnomme* Collensis, *c'est-à-dire ce me semble natif de* Collis *proche de Luques.*

‡ *Elle avoit été imprimée à Milan 1540.*

‡ *Agrippa de vanitate scientiarum cap. 64. pag. m. 128. 129.*

† *Id. ib. pag. 129.*

* *Thuan. histor. l. 19. p. 346.*

gon fils de Ferdinand Roi de Naples, *dignis & præstantissimis laudibus non est epistola, in qua nihil æque quam brevitas & castigatio laudatur. Hoc tantum de me addiderim, natum esse hac ætate, in qua tu es, & natum tibi, patri ac Regno tuo, & ad illum & ad te pertinere, haberi rationem de vestris. Ego sextumdecimum annum Romana in Cur. dego. Sub Pio pontifice vixi non sine aliqua gratia & opinione. Qua de re habuit me odio Paulus, ut habuit cæteros qui Pii memoria afficerentur. Sixtum vero quo sum usus in philosophia præceptore, aliquanto habui propensiorem. Sed fortuna mea omnis à Regno est: quam mihi tu & pater tuus dabitis spem, ad hanc erigar, huic insistam. Quare te oro & obtestor, dignissime & sanguinis altissime Princeps, errantem me tot annos redde jam Patriæ, redde meis, & tandem Campanum Campaniæ redde.*

(E) *Il laissa plusieurs Ouvrages.*] Leonardo Nicodemo (a) vous donnera un detail exact de toutes les pieces qui sont contenues dans le recueil des œuvres de nôtre Campanus. Vous y trouverez divers traittez de morale, comme *de ingratitudine fugienda*: *de dignitate matrimonii* &c. Plusieurs harangues, comme celle qu'il fit à Perouse l'an 1455. quand il commença d'y professer les belles lettres, l'oraison funebre d'un Duc d'Urbin: celle du Cardinal de Saxoferrate: celle de Pie II. &c. Neuf livres de lettres, dont quelques-unes ont été reimprimées en Allemagne par les soins de (b) Daumius avec celles de Textor. La vie de Pie II. huit livres d'elegies & d'epigrammes, & quelques sermons. Celui qu'il fit un jour des cendres a paru très-beau à Panigarole, car voici ce qu'il en dit: (c) *Il Campano nell' Orazione Cinerizia amplifica in tanti modi questa propozitione, che bisogna morire, che è cosa di maraviglia il considerarlo: e Monsignor Cornelio non cede punto nell' imitazione.* Ce Monsignor Cornelio est l'Evêque de Bitonte grand predicateur qui parut beaucoup dans le Concile de Trente. Son nom de famille étoit Musso. Il a copié (d) presque mot-à-mot nôtre Campanus à l'egard du *faut mourir*. Remarquez ces paroles de Mr. Menage (e) *Campanus . . . a fait un grand nombre de vers amoureux. Il le dit lui-même.* Scripsi versus quorum pars est amatoria: pars amore non vacat ad tria millia. *C'est dans l'epitre 46. du 3. livre de ses épitres. C'etoit un homme de beaucoup de merite dans les lettres . . . . & il étoit avec cela très-vertueux.*

(F) *Il fut correcteur d'imprimerie.*] Lisez ce passage de Gabriel Naude „ (f) Rome fut une des premieres „ où la Presse roula par le moyen d'un *Uldaricus Gallus*, qui donna sujet à l'Evêque Joannes Antonius „ Campanus (lequel se rendit Correcteur de son Imprimerie) de composer cet Epigramme à sa louange, rapporté par Faernus, & inseré sur la fin des „ Philippiques de Ciceron imprimées par ledit Uldaricus sans datte de l'année, mais neantmoins comme il est à croire auparavant l'an 1470.

„ *Anser Tarpeii custos Jovis, unde quod alis*
„ *Obstreperes, Gallus decidit, ultor adest*
„ *Uldaricus Gallus, ne quem poscantur in usum*
„ *Edocuit pennis nil opus esse tuis.*
„ *Imprimit ille die quantum vix scribitur anno.*
„ *Ingenio haud noceas, omnia vincit homo.* „

Mr. Chevillier (g) allegue une partie de ces paroles, & celles où Mr. Mentel observe *que deux Evêques etoient en même tems Correcteurs d'imprimerie à Rome, Jean André Evêque d'Aleria, & Antoine Campanus Evêque de Teramo.* Corrigez deux (h) fautes dans ce qu'il cite de Mr. Mentel. *A mon avis* continue-t-il, *on les doit plutôt appeller Auteurs que Correcteurs, comme on jugera aisément par ce narré.* Là-dessus il raconte que *sous le Pontificat de Paul II. environ l'année 1466. deux Allemands, Conrard Sweynheim & Arnoul Pannarts, vinrent à Rome établir la premiere Imprimerie.* Il nous donne *l'ordre des Impressions qu'ils firent jusqu'au mois de Mars 1472. avec le nombre des Exemplaires qu'ils tirerent de chaque Auteur.* Il dit que *ce fut l'Evêque d'Aleria, Bibliothecaire du Pape, qui prepara les Manuscrits de la plûpart de ces Auteurs, qui fit les Epitres dedicatoires, ou Prefaces à quelques éditions, & qui avoit le soin de la correction.* Il ajoûte (i) *qu'un autre Imprimeur nommé (k)* Udalricus, *vint presque en même-tems à Rome établir une seconde Imprimerie. L'Evêque de Teramo fit dans celle-ci tout ce que faisoit l'Evêque d'Aleria dans la premiere. Udalricus imprimoit avec tant de diligence, que Campanus, qui s'étoit engagé d'entretenir les Presses, en fournissant les Copies, & corrigeant les Epreuves, ne pouvoit prendre aucun repos:* Cum interquiescere illum assiduis emendationibus non permitteret, *dit Michel Fernus dans la Vie de Campanus.* Remarquez bien cette conclusion „ (l) On „ comprend assez par les Recits que nous venons de „ faire que ces deux Evêques furent les Auteurs des „ premieres editions qui furent faites à Rome par ces „ Allemands, & qu'ils corrigeoient seulement leurs „ propres Ouvrages. „ Pour moi je ne comprens point qu'aucun lecteur soit capable d'inferer cela de ces Recits: car ils prouvent clairement que ces deux Evêques faisoient toutes les fonctions d'un correcteur d'Imprimerie.

(G) *On a tort de le distinguer d'Antoine Campanus.*] Le Toppi a fait cette faute deux ou trois fois dans la Bibliotheque de Naples, comme Leonard Nicodeme le lui reproche. Les abbreviateurs de Gesner ont parlé d'Antoine Campanus & de Jean Antoine Campanus comme de deux Ecrivains. Konig (m) a commis la même erreur.

(A) *Qu'on nomme en Latin Anglara.*] Mr. de Thou ne savoit pas que cette ville est dans la Toscane; il l'a confondue avec une ville du Milanez nommée en Latin *Angleria*, ou *Anglaria*; car aiant dit que Magius étoit né à Anglara (n), ville de la Duché de Milan, il ajoûte que cette ville nous avoit dejà donné Angelus Caninius. D'autres (o) par une semblable erreur ont dit que Caninius, Magius & Pierre Martyr, Conseiller de Ferdinand & d'Isabelle, sont nez à Angaria ville des *Insubres*, c'est-à-dire dans le païs de Milan. Cela n'est vrai que du seul Pierre Martyr. Nous avons prouvé en son lieu que Magius étoit d'Anglara dans la Toscane; or il dit (p) que Caninius est son compatriote; Caninius n'étoit donc pas Milanois, comme Dom Lancelot l'assûre dans la preface de la Methode Greque. Nicolas Antonio (q) lui aiant donné le surnom d'*Anglerensis* l'explique de cette sorte, *oppidum Mediolanensis Ducatus* Anghiera *est, ad oram Lacus Verbani sive majoris.*

(B) *Mr. de Thou met sa mort à l'an 1557.*] Il l'avoit mise à l'an 1554. dans les premieres editions. Voiez la derniere page du 1. tome de l'edition in 8. à Paris 1604. Par là vous comprendrez d'où vient que Mr. Baillet qui se sert de cette edition in 8. a dit en parlant de Caninius (r), qu'il est *mort en 1557. ou plutot en 1554.* On verra dans la Remarque E une citation, qui montre que Mr. de Thou ne savoit que peu de chose touchant ce docte Grammairien.

(C) *Il fut precepteur d'André Dudithius.*] Du Ryer a mal (s) traduit ces paroles de Mr. de Thou: *Demum Andreæ Dudithii Pannonii . . . . . adolescentiæ admotus*

Lutetiæ

(a) *Leon. Nicod. ubi supra pag. 16. 17.*

(b) *Voiez les lettres de Reinesius à Daumius pag. 114. 115.*

(c) *Panigarola nel Predicatore pag. 404. edit. 1609. apud Nicodemum ubi supra pag. 16.*

(d) *Nicodemus ib.*

(e) *Menage, Antibaillet tom. 2. pag. 337.*

(f) *Naudé additions à l'hist. de Louis XI. pag. 297. 298.*

(g) *Chevillier, origine de l'imprimerie de Paris p. 198. 199.*

(h) *Mr. Mentel pag. 11. de vera ty*pographiæ origine *dit* [illegible] *& Uldarici & non pas comme dans Mr. Chevillier* [illegible] *& Udalrici.*

(i) *Chevillier, ib. pag. 200.*

(k) *Il faloit dire* Uldaricus.

(l) *Id. ib. pag. 201. 202.*

(m) *Konig. Bibl. vet. & nova pag. 158.*

(n) Anglara in Insubribus ditionis Mediolanensis oppido, quod & nobis Angelum Caninium olim dedit, natus. *Thuan. lib. 49. ad ann. 1571. pag. 1018.*

(o) *Quenstedt, de patriis illustr. pag. 296.*

(p) *Magius epist. dedic. tractat. de equuleo.*

(q) *Bibl. Hispan. t. 2. p. 357.*

(r) *Jugem. des Sav. to. 4. n. 701. pag. 182. Il le fait d'Angleria.*

(s) *Apud Teissier, élog. tirez de Mr. de Thou t. 1. pag. 131.*

& qu'enfin étant entré domestique chez Guillaume Duprat Evêque β de Clermont, il mourut en (D) Auvergne. Il y en a * qui disent qu'il fut *Professeur de l'Université de Paris, demeurant au College de Cambrai à Paris, & qu'on peut bien apeller son Ouvrage de l'Hellenisme un des plus doctes qui ait jamais paru sur les principes de la langue Greque.* Les loüanges que Scaliger lui donne semblent signifier beaucoup dès l'abord, mais au fond elles se reduisent à très-peu de chose. Il convient que † c'est *un très-docte* (E) *jeune homme, qui a fait un bon Traité de l'Hellenisme*; mais *qui a pris tout le meilleur de Vergara & de tous, & qu'il a mis aussi quelque chose du sien.* Mr. le Fevre de Saumur ‡ qui prefere Caninius à tous les Grammairiens Grecs qui sont & qui furent jamais, rejette hautement cette accusation. Il remarque que cet Ouvrage peut être apellé le thresor de l'Hellenisme, & qu'on l'imprima à Paris l'an 1555. *in* 4. D'autres Savans ont donné les mêmes éloges à la Grammaire (F) Greque de Caninius. Ses autres Ouvrages (G) ne sont pas en fort grand nombre. Il y a bien de l'aparence que Jerôme Caninius d'Anghiari, Auteur d'une traduction Italienne de Tacite accompagnée ⸸ des aphorismes d'Alamos, & imprimée à Venise l'an 1620. étoit de la même famille que celui dont nous parlons.

CAPET (HUGUES) Roi de France, le premier de la troisiéme race. Il y auroit bien des choses à dire sur ce sujet, mais je me contente d'observer que le Poëte (Y) Dante debita un mensonge bien ridicule, lors qu'il dit que le pere de Hugues Capet étoit un boucher. On pretend

β *Caninius parle de la liberalité de cet Evêque*, Præfat. introduct. in linguam Syriacam & Punicam, *au raport de Magius*, epist. dedicat. tract. de equuleo.

* *Lancelot pref. de la nouvelle methode Greque.*

† *Scaligerana, p. m.* 42.

‡ *Notis in primo Scaligerano.*

⸸ *Nicol. Antonius Biblioth. Hispan. to.* 1. *p.* 140.

Lutetia Parisiorum docuit, par celles-ci, *en suite apres avoir été apellé aupres d'André Dudith en Hongrie. . . . . il enseigna à Paris.* Cette traduction fait faire à Caninius un faux voiage en Hongrie, & met Mr. de Thou en contradiction avec lui-même; car il dit ailleurs que Dudithius étudia dans Paris sous Caninius, après le voiage d'Angleterre, & avant le retour en Hongrie. (a) *Demum ex Anglia Lutetiam venit, & illic sub optimo Doctore Angelo Caninio Anglarensi non solum Græca lingua & Hebraica, sed etiam Orientalium peritissimo, denuo intermissis per illas peregrinationes studiis operam dedit.* Voici la traduction (b) de ce Latin; *D'Angleterre il vint à Paris où il reprit ses études que ses voyages lui avoient fait discontinuer, sous Angelo Canimo cet excellent homme, si savant en Grec, en Hebreu & aux langues Orientales.* Cette faute d'impression, *Canimo*, pour *Caninio*, est capable de faire croitre un jour le catalogue des Savans, & de nous donner un *Angelus Canimus* different d'*Angelus Caninius*, mais semblable à lui dans la connoissance des langues. Je ne doute point qu'au tems que Dudithius étudia à Paris, Caninius n'y fût Professeur; il ne semble donc pas que ces paroles de Mr. de Thou, *Andreæ Dudithii Pannonii adolescentiæ admotus Lutetiæ Parisiorum docuit*, qui sont fort exactes quant au sens grammatical, le soient assez selon le sens historique; car il n'y a nulle apparence que Caninius ait été tout à la fois Professeur dans l'Université de Paris, & precepteur d'un jeune Voiageur Hongrois. C'est pourtant à cette derniere condition qu'il faut le reduire par la force de ces termes, *Andreæ Dudithii adolescentiæ admotus.* Mais je ne crois point qu'il ait eu part à l'instruction de Dudithius, que par des leçons publiques & particulieres de Professeur, ce qui est fort different de ce que nous appellons en François être precepteur d'un jeune homme, & en Latin, *alicujus adolescentiæ admoveri.* La version du passage de Mr. de Thou est un peu meilleure dans Moreri que dans Mr. Teissier, puis que le premier n'envoie pas Caninius en Hongrie, mais se contente de l'envoier auprès de Dudithius, de Hongrie. Il y a pourtant là encore un très-grand defaut; car enfin qui dit avec Mr. de Thou dans le Dictionaire de Moreri, que Caninius *apres avoir été apellé aupres d'André Dudith de Hongrie, enseigna à Paris*, pose en fait que Caninius fut precepteur du jeune Hongrois, avant que d'enseigner à Paris; au lieu qu'il faut dire que le jeune Hongrois venant à Paris, & y trouvant un excellent Professeur nommé Caninius, étudia sous lui.

(a) *Thuan. Histor. l.* 96. *ad. ann.* 1589.

(b) *Apud Teissier, to.* 2. *p.* 103.

(D) *Il mourut en Auvergne.*] D'autres disent qu'il mourut à Seville en Espagne. C'est sur ce pied-là que Don (c) Nicolas Antonio a parlé de lui, car il a fait une liste des Auteurs étrangers qui ont demeuré long tems en Espagne, ou qui y sont morts. Il cite François Forerius Jacobin qui reconoit dans la preface de ses commentaires sur Esaïe, qu'il a été disciple de Caninius. Don Nicolas Antonio ne savoit que peu de particularitez de Caninius; il ne lui donne pour tout Ouvrage que, *Disquisitiones in locos aliquot Novi Testamenti obscuriores ex Hebraica & Æthiopica linguarum Originibus*, qui ont été imprimées à Anvers, dit-il, avec la *Quinquagena* d'Antonius Nebrissensis.

(c) *Ubi supra.*

(E) *Il convient que c'est un très-docte jeune homme.*] On est d'abord surpris de cette expression, quand on songe que Scaliger l'emploie long tems après la mort de Caninius, & que Mr. de Thou ne nous donne pas de ce Caninius l'idée d'un homme qui soit mort jeune: car il le fait errer long tems par l'Italie & par l'Espagne pour y enseigner les langues Orientales (d), avant que de l'établir à Paris. Mais on voit par un autre passage du *Scaligerana* (e) que Scaliger croioit que Caninius ne vêcut que 36. ans. Je ne m'y fie pas trop, veu que Scaliger venoit de dire que Clenard mourut à l'âge de 32. ans, ce qui n'est pas vrai (f). Je n'ai pu trouver encore combien d'années a vêcu Caninius: il n'est pas aisé de deterrer son histoire; Mr. de Thou qui trouvoit cela fort difficile eut recours à Scaliger. *En escrivant mon Histoire*, dit-il, (g) *je fais volontiers mention des hommes illustres ès lettres par l'année de leur deces: entre ceux-là j'ai fort desiré n'omettre* Angelus Caninius, *pour me sembler digne que l'on celebre son nom, mais je ne trouve personne qui m'en puisse rien aprendre. Premierement son pays m'est incertain. Il se disoit* Anglarensis, *je ne sai si c'est d'une* (h) *bourgade sur le lac de Come ou d'ailleurs. Il estoit encores vivant en* 1553. *& habitoit en France: il a couru toute sa vie tantost en Espagne tantost ici. Si vous en savez quelque chose & de l'année qu'il est decedé, je vous supplie me l'escrire.*

(F) *Les mêmes éloges à la Grammaire.*] Voici les paroles d'un Ecrivain Allemand: (i) *In Grammatica Græca quicquid vetustissimi scriptores de Græca lingua ratione præcipiunt, atque adeo omnia quæ ad dialectos intelligendas & poëtas penitus cognoscendos pertinent facili methodo exponuntur.*

(G) *Ses autres Ouvrages.*] On a de lui une traduction Latine du commentaire de Simplicius sur le Manuel d'Epictete imprimée à Venise l'an 1546. *fol.* & *Institutiones linguæ Syriacæ, Assyriacæ atque Thalmudicæ, una cum Æthiopicæ atque Arabicæ collatione, quibus addita est ad calcem Novi Testamenti multorum locorum historica enarratio, Parisiis apud Carol. Stephanum* 1554. *in* 4. *De locis Scripturæ Hebraicis commentarius.*

(Y) *Le Poëte Dante debita un mensonge bien ridicule.*] Ce seroit abuser de son loisir & de la patience des lecteurs que de refuter cet homme. Il suffit de raporter la conjecture la plus ordinaire des Auteurs qui ont parlé de cela; c'est que Dante ne fut poussé à debiter cette imposture, que pour se venger du traitement qu'il avoit reçu du Prince Charles de Valois issu de Hugues Capet. Le Pape Boniface VIII. sollicité par l'un des partis qui divisoient la Republique de Florence, fit en sorte que Charles de Valois frere de Philippe le Bel Roi de France, allât mettre ordre aux confusions de cette ville. La faction que Dante avoit embrassée eut alors du dessous; il fut chassé de Florence avec plusieurs autres, & tous ses biens furent confisquez. Il se vengea comme il put avec sa plume, en decriant les Rois de France qui avoient favorisé la faction contraire, & entre autres choses il les attaqua du côté de l'extraction. Il feint que Hugues Capet avouë que son pere étoit boucher, (k) *figliuol fui d'un Beccaio di Parigi*, & se reconoit la racine (l) d'une plante qui a fait beaucoup de mal à la Chretienté. Un Chanoine de Paris nommé Balthasar Grangier dediant au Roi Henri IV. la traduction qu'il avoit faite en vers François de l'Enfer, du Paradis, & du Purgatoire de Dante,

(d) Iis perdocendis diu in Italia, Venetiis, Patavii, Bononiæ, Romæ, atque in Hispania vagus. *Thuan. lib.* 19. *p.* 346.

(e) *Prima Scaliger. pag.* 47.

(f) *Selon Valere André*, Bibl. Belg. pag. 683. *il vécut* 46. *ans, mais selon Bullart* Acad. des Scienc. *il en vécut* 49.

(g) *Epitr. Franc. à Scaliger, pag.* 329.

(h) *C'eût été plutôt* d'Angleria, *sur le Lac Majeur.*

(i) *Quenstedt de patriis illustr. pag.* 296. *Voiez Mr. Baillet Jugem. to.* 4. *pag.* 182.

(k) *Dans son Purgatoire Chant* 20. *pag. m.* 282.

(l) I fui radice de la mala pianta, Che la terra Christiana tutta aduggia Si che buon frutto rado se ne schianta. *La racine je fus de la mauvaise plante, Qui fait ombre nuisible au terroir des Chrestiens, Si que fort rarement bon fruit elle presente.* Ibid.

pretend que François I. se mit (*Z*) extremement en colere, quand il sut que Dante avoit parlé de la sorte.

☞ CAPYCIUS (SCIPION) en Italien *Capece*, issu * d'une ancienne famille de Naples se rendit illustre au XVI. siecle par les (*A*) Ouvrages qu'il composa. Il fut fort consideré (*B*) d'Isabelle Villamarini Princesse de Salerne, & il la loüa beaucoup; le principal de ses

* *Lorenzo Crasso elog. tom. 2. pag. 176.*

Dante, dit à ce Prince qu'il ne faut pas prendre à la lettre le mot de boucher; *Car Dante qui durant son exil fut long tems en ceste ville de Paris, n'a pas ignoré nostre façon de parler. Quand un Prince est un peu rigoureux à faire faire justice de plusieurs malfaicteurs, nous disons qu'il en faict une grand' boucherie, & ainsi nostre dit Poëte appelle Hugues le Grand Comte de Paris, pere du susdit Hugues Capet, grand justicier de son tems des Gentils-hommes & autres malfaicteurs & rebelles, boucher de Paris, comme je monstre plus à plein aux Annotations, & quelcun de nos Chroniqueurs citant ce passage sainement le remarque.* Cette explication n'est guere moins ridicule que le mensonge même de Dante. Il a pris sans doute le mot de *boucher* literalement. Je ne sai si quelque faiseur de libelle l'avoit precedé, ou s'il fut le premier Auteur de cette sottise, mais il est certain que plusieurs l'ont debitée. Tant il est vrai qu'il n'y a point de mensonge, pour si absurde qu'il soit, qui ne passe de livre en livre & de siecle en siecle. *Mentez hardiment, imprimez toutes sortes d'extravagances*, peut-on dire au plus miserable Lardonniste de l'Europe, *vous trouverez assez de gens qui copieront vos contes, & si l'on vous rebute dans un certain tems, il naitra des conjonctures où l'on aura interêt de vous faire ressusciter* (*a*). On trouve dans les Annales de Papyre Masson un passage qui nous aprend que plusieurs Auteurs ont dit la même chose que Dante. (*b*) *Itali quidam Hugonem humili genere natum scripsere seu ignorantia, seu odio. Dantes poëta illum Parisiensis Beccai filium fuisse canit, quæ vox lanium sonat. Is Florentia à Carolo Valesio pulsus Philippum Pulchrum & Francos oderat, ut recte in mentem veneris Volaterrano, Dantis opinionem refellere, etsi Ricordanus & Villaneus in Hetruscis Annalibus id quoque a pluribus litteris mandatum affirmant.* Voiez la remarque suivante.

(*a*) *Confer quæ supra pag. 770. lettre e.*

(*b*) *Papyr. Masso, annal. lib. 3.*

(*Z*) *Que François I. se mit extremement en colere.*] „Le passage de Dante lu & expliqué par Louis Alleman Italien devant le Roi François I. de ce nom, „il fut indigne de cette imposture, & commanda „qu'on le lui ostast, voire fut en esmoi d'en interdire „la lecture dedans son royaume.„ Pasquier après avoir dit cela avance une conjecture qui ne vaut pas mieux que celle que j'ai raportée. *Pour excuser cet Auteur*, dit-il, (*c*) *je voudrois dire que sous ce nom de boucher il entendoit que Capet estoit fils d'un grand & vaillant guerrier . . . . De ceste mesme façon ai-je leu qu'Olivier de Cli**ss**on estoit ordinairement nommé boucher par les nostres, parce que de tous les Anglois qui lui tomboient entre ses mains il n'en prenoit aucun à merci, ains les faisoit tous passer au fil de l'espée.* Il ajoûte que ceux de la religion apelloient boucher François de Lorraine Duc de Guise. Si Pasquier avoit examiné ce qui suit & ce qui precede le vers de Dante, il n'auroit pas cru que ce Poëte a pu vouloir dire *que Capet estoit fils d'un grand & vaillant guerrier*; car quand on a cette intention on ne pretend point dire du mal d'une personne, & il est visible que Dante veut medire de Hugues Capet. Il y a des occasions où l'on ne devroit faire que narrer. Si Pasquier se fût contenté de dire que François I. se mit en colere contre Dante, & que la sottise de ce Poëte quoi qu'il l'eût *escrite à la traverse, & comme faisant autre chose*, a servi de fondement à plusieurs Auteurs, il ne meriteroit que des loüanges. Il cite (*d*) *François de Villon plus soucieux des tavernes & cabarets que des bons livres*, qui a *dit en quelque endroit de ses œuvres*,

(*c*) *Pasquier recher. l. 6. ch. 1.*

(*d*) *Ubi supra.*

Si feusse des hoirs de Capet
Qui fut extrait de boucherie.

Il ajoûte qu'*Agrippa* . . . . . . (*e*) *sur ceste premiere ignorance declame impudemment contre la genealogie de nostre Capet.* Mais quelque deraisonnable qu'ait pu être la conjecture de Pasquier, elle ne laisse pas d'être aprouvée par Mr. Bullart. *Estienne Pasquier*, dit-il, (*f*) *donnant à la pensée de ce grand Poëte un sens plus juste & une explication plus raisonnable, est d'opinion qu'il use de ce mot par Metaphore, & que par ce nom de boucher il entend que Capet etoit fils d'un vaillant guerrier.* Mr. Bullart venoit de dire que *ce passage de* DANTE *deplut tellement à François I. qu'il commanda qu'on lui otat le livre, & fut en deliberation de l'interdire en son royaume.* Je conois un homme qui soutient que c'est n'avoir pas entendu le François d'Estienne Pasquier, car, dit-il, les paroles de cet Auteur signifient que François I. commanda que l'on retranchât du livre de Dante le passage qui concerne Hugues Capet. Ce seroit une chose bien étrange si François I. avoit donné ordre qu'on lui ôtât un livre qui lui deplaisoit. Que ne le jettoit-il par terre? Il n'auroit pas eté moins effeminé qu'un Sybarite, (*g*) s'il avoit voulu donner la peine à un autre de le delivrer de ce fardeau: il auroit été capable de donner ordre qu'on lui chassât du visage une mouche qui l'auroit piqué, & qu'on lui mît dans la bouche les morceaux, afin qu'il n'eût pas la peine d'y porter ses mains. N'en deplaise à ce galant homme, la brusquerie, la vigueur mâle & guerriere de François I. ont pu permettre qu'il donnât ordre qu'on lui ôtât de devant les yeux un livre qui lui deplaisoit. Ce n'étoit pas lui qui tenoit le livre, c'étoit apparemment un Maître de langue Italienne qui lisoit. Parlons plus exactement; il se faisoit lire ce Poëte par un bel Esprit (*h*) refugié d'Italie. Cela dissipe toute la difficulté.

(*e*) *En son livre de la Vanité des sciences, au chapitre de la Noblesse.*

(*f*) *Academie des Sciences, tom. 2. pag. 307.*

(*g*) *Voiez dans Athenée l. 12. pag. 530. un étrange exemple de paresse d'un Sybarite.*

(*h*) *Aloisio Alamanni. Je parle de lui dans l'article* Machiavel *remarque* C.

(*A*) *Par les Ouvrages qu'il composa.*] La plupart sont des Poesies. Il fit en prose *magistratuum regni Neapolitani cum Romanorum magistratibus comparatio.* Des quatre élegies qu'il publia la 1. fut adressée à Antoine Perrenot Cardinal, & Viceroi de Naples; la 2. à Jerôme Seripand aussi Cardinal; la 3. à Jean Baptiste Castaldi Marquis de Cassano; la 4. traite (*i*) des miseres de l'Auteur & de celles de son siecle. Quelques-unes de ses épigrammes sont de son invention, les autres sont imitées de l'Anthologie. Son Poeme de la vie de JESUS-CHRIST n'a jamais paru; il s'en faut prendre à la negligence d'un ami qui en avoit le manuscrit après la mort de l'Auteur, & qui ne tint aucun compte de le publier (*k*). Voiez dans la remarque suivante ce qui concerne les deux meilleurs Poëmes de Capycius.

(*i*) Nella quarta finalmente deplora le miserie sue, e del suo secolo. *Lor. Crasso elog. to. 2. pag. 178.*

(*k*) *Tiré de Lorenzo Crasso ib.*

(*B*) *Fort consideré d'Isabelle Villamarini . . . & il la loua beaucoup.*] J'en prens à temoin Paul Manuce qui debite que cette Dame aiant preferé l'étude des belles choses à toute autre occupation, se trouvoit la plus savante de toutes les femmes, aussi bien que la plus noble & la plus belle, & que de là venoit que plusieurs Poëtes, & Capycius nommément l'avoient choisie pour le principal objet de leurs éloges. C'est aussi ce qui fait croire à Manuce qu'en lui dediant les Poëmes de Capycius, il lui fera un present très-agreable, & qui la disposera à l'honorer de son affection. Il est assez éloquent pour meriter que l'on voie ici son beau Latin. (*l*) *Effecisti studio tu quidem, sed ingenio magis, ut cum esses omnium nobilissima, omniumque pulcherrima, (quorum alterum majorum tuorum, maximeque viri tui, Principis omni laude cumulati, magnis rebus testata virtus, alterum benignissima tibi natura dedit) eadem & sis, & habearis omnium doctissima. Hinc illa ad te colendam singularis omnium propensio, hinc multorum poëtarum, quibus gravissima Regum bella magni operis argumentum suppeditare poterant, ad te canendam traducta ingenia: hinc Capicius ille tuus, tuarum laudum laudatissimus præco, qui te admiratur unam, qui observat, qui cùm de te multa, & vera prædicavit, ita concludit, unam habere, quæ optabilia sint: omnia . . . . Hoc opus, & quia scriptum est à tui studiosissimo, & quia versibus te dignis, id est, luculentissimis, non hercle dubito, quin à me missum avidè accipias, sic inquam, ut de isto me munere ames plurimum.* Voilà ce qu'on trouve au devant du Poëme *de principiis rerum* imprimé à Venise (*m*) l'an 1546. avec un autre Poëme qui a pour titre *de Vate maximo libri tres*, & qui avoit dejà été imprimé: car Gesner en fait mention dans un Ouvrage qu'il publia l'an 1545. *Scipionis Capycii viri doctissimi de vate Maximo libri tres erudito carmine conscripti quod cum veterum etiam majestate conferri queat, ut habet inscriptio. Jom. Oporinus excudit nuper Basileæ cum aliis quibusdam Christianis poematiis* (*n*). Nicodemo se trompe donc lors qu'il assûre (*o*) à l'égard de ces deux Poëmes que cette édition de Manuce est la premiere: il ne faloit dire cela que de l'Ouvrage *de rerum principiis.* Il critique le Pere Oldoini qui a dit que le Cardinal Pompée Colonne (*p*) a fort loüé Isabelle Filomarini femme du Prince de Salerne. Le fondement de sa critique est que la femme de ce Prince s'apelloit Isabelle Villamarini. C'est le nom que Manuce lui a donné. Niphus le lui donne aussi, & il le fait

(*l*) *Paulus Manutius epist. dedicator. poëmatis Capycii de rerum principiis ad Isabellam Villamarinam Salernitani principis conjugem. Cette lettre de Manuce a été imprimée à part avec ses autres prefaces à Paris 1579. & ailleurs.*

(*m*) *Voiez Nicodemo, addiz. alla Bibliot. Napoletana p. 226.*

(*n*) *Gesner. in Biblioth. fol. 592.*

(*o*) *Nicodemo ubi supra.*

(*p*) *Voiez l'article de ce Cardinal.*

ses poëmes est celui où il a philosophé sur les principes de la nature; il fut imprimé à Venise l'an 1546. par Paul Manuce β, avec un autre poëme du même Auteur sur Saint Jean Baptiste. On a trouvé fort mauvais que le Gyraldi (C) ait parlé de Capycius comme d'un poëte mediocre.

☞ CAPILUPUS (CAMILLE) nâtif de Mantouë, a vêcu au XVI. siecle. Il fit un livre γ intitulé *le stratageme*, où il raconta non seulement ce qui fut fait à Paris pendant le massacre de la Saint Barthelemi, mais aussi les preparatifs artificieux qui precederent cette horrible execution, & qui par une longue suite d'intrigues firent tomber dans le piege les Huguenots. Cet ouvrage δ publié à Rome l'an 1572. fut traduit en nôtre langue bientôt aprés. Il contient plusieurs mensonges ζ. La Cour de France n'en devoit pas être satisfaite puis qu'elle tâchoit de persuader que ce massacre ne fut point premedité θ. Camille Capilupus est compté entre les poëtes Latins. Il avoit deux freres dont l'un nommé Hippolyte fut ⸸ Evêque de Fano, l'autre nommé Lelius se signala par des centons de Virgile. Mr. de Thou cité par Moreri vous l'aprendra. J'en dirai aussi (Z) quelque chose dans la remarque. Notez que Mr. Moreri cite très-mal le 22. livre de Mr. de Thou, & Miræus par raport à Camille Capilupus.

CAPISTRAN (JEAN) Religieux de * l'Ordre de St. François, vivoit au XV. siecle. Il étoit né dans le village de Capistran en Italie l'an † 1385. Il s'aquit une merveilleuse reputation par son zêle, par son éloquence & par ses mœurs. Il fut envoié en Boheme pour travailler à la conversion (A) des Hussites, & il prêcha la Croisade contre les Turcs en Allemagne, en (B) Hongrie, & en Pologne ‡. Il seconda de telle sorte par sa langue le bras du grand Hunniade, qu'il eut bonne part aux victoires que les Chretiens remporterent sur Mahomet, & principalement à la fameuse journée de Belgrade l'an 1456. Ils partageoient si visiblement la gloire des grans succés, qu'on a cru qu'il se glissa entre eux une espece de jalousie; car les relations de Capistran touchant la victoire de Belgrade, ne faisoient aucune mention de Jean Hunniade, & les relations de celui-ci ne disoient pas un seul mot de Capistran. La (C) conjecture d'Enée Silvius, ou ses reflexions là-dessus sont tout-à-fait judicieuses. Capistran mourut peu aprés

β *Voiez la remarque B.*

γ *Thuan. lib. 52. pag. 1089.*

δ *Id. ib.*

ζ *Id. ib.*

θ Sane ingeniosi sunt Itali & Hispani, qui hæc tradunt, dum nobis profundam suam calliditatem & præposteram prudentiam in hoc facto affingere conantur; quod tamen nostri aulici tanquam ex occasione natum, neque ante præmeditatum tam artificiose excusarunt. *Id. ib.*

⸸ *Teissier, addit. aux elog. to. 1. pag. 179.*

* *Et non pas de celui de St. Dominique comme l'assûre Leunclavius,* Pandect. c. 133. apud Guillet Hist. de Mahomet II. to. 2. pag. 431.

† *Labbe de Script. Eccles. t. 1. pag. 518.*

‡ *Guillet, tom. 1. pag. 288.*

fait dans une occasion qui merite d'être sçuë. Il dit que cette Dame aimoit son mari si tendrement qu'elle voulut l'accompagner à l'armée, mais elle ne put obtenir cette permission: se trouvant donc separée de son cher époux, elle passoit le jour tristement, mais les nuits étoient plus douces, car ses songes le lui representoient comme present, & c'est pourquoi elle auroit voulu que le soleil ne se levât point. Il vaut mieux lire cela en Latin. (a) *Id quod in Isabella Vilamarina Salerni principe, quæ flos redolentissimus nostri ævi est puellarum, corporisque & animi formæ singulare exemplum, est videre. Hæc cùm Ferrandum Sanseverinum conjugem flagrantissimè deperiret, unaque in militiam proficisci arderet, quæ ab eo ob pericula & labores fuit denegatum, nullam testatur Heroina religiosissima, aut raram esse noctem, quæ cum dulcissimo viro in somnis non conjunctissime vivat, fabuletur ac delicietur, ut omnibus votis exoptaret perpetuas esse noctes, (cùm illum totos dies suspiret) & in Epimenidem transformari, quæ de Alceste & Laodomia fabulata est vetustas.* Le livre d'où ces paroles sont tirées fut achevé le 3. de Novembre 1529. Voilà sans doute la Dame qui fut tant loüée par le Cardinal Pompée Colonne, & ainsi le Pere Oldoini ne s'est trompe qu'en ce qu'il a cru que Filomarini & Villamarini sont au fond la même chose.

Au reste Capycius (b) établit l'air pour le principe de toutes choses, & il refute les atomistes, & ceux qui admettent 4. élemens, & ceux qui disent avec Thales que tous les corps viennent de l'eau, ou avec Heraclite qu'ils viennent du feu.

(C) *Fort mauvais que le Gyraldi ait parlé de Capycius comme d'un poëte mediocre.*] Il merite, a-t-il dit (c), quelque place entre les poëtes. Nicodemo (d) trouve trop froide cette loüange, & il opose à un éloge si maigre ce que Pierre Bembus & Manuce ont écrit à l'avantage de Capycius, quoi qu'il (e) juge qu'ils le loüent trop. Il cite le Gaddi (f) qui a trouvé trop severe le jugement de Gyraldus. Voiez Mr. Baillet au 3. tome des jugemens sur les poëtes, numero 1277. & les deux lettres (g) qui sont au devant de l'explication de Virgile faite par Donat, & publiée l'an 1535.

(Z) *Je dirai quelque chose de* Lelius CAPILUPUS *dans la remarque.*] La maniere dont il se servoit des expressions de Virgile pour representer des choses à quoi ce Poëte n'avoit point pensé, ne peut-être assez admirée. Mr. de (h) Thou, (i) Possevin, le (k) Ghilini & plusieurs autres ont marqué heureusement son industrie. Il (l) mourut à (m) Mantouë le 3. de Janvier 1560. à l'âge de 62. ans & 15. jours. Le centon qu'il fit contre les Moines est inimitable, on le trouve à la fin *du regnum papisticum* de Naogeorgus. Il ne fut pas inseré dans l'édition que l'on fit à Rome de ses Centons l'an 1590. Ils (n) avoient été interdits, mais on permit alors de les imprimer, parce qu'on en avoit retranché tout ce qu'on avoit voulu. Julius CAPILUPUS son neveu y joignit plusieurs centons qu'il avoit faits: il avoit pour cela un talent tout particulier, & qui surpassoit même celui de son oncle si l'on en croit Possevin (o), qui ajoûte que Julius Roscius Hortinus aiant expliqué par des exemples les regles d'Ausone, joignit cela à cette édition. Miræus (p) & Moreri apres lui pretendent que ce Roscius la procura, mais Possevin nous porte à ne le point croire. Je ne saurois dire si l'on y trouve le centon de Lelius Capilupus contre les femmes: c'est une piece très-ingenieuse, mais trop satirique, elle a été interée dans le recueil qui a pour titre *Baudii amores*, & qui fut imprimé à Leide l'an 1638. Notez que Camille, Hippolyte, Lelius, & Julius Capilupus n'ont pas été quatre freres comme (q) quelques-uns l'assûrent. Leurs poesies Latines se trouvent dans les delices des poetes Italiens. Mr. Teissier dit (r) *qu'Hippolyte Capiluppi excella en la poësie satyrique*, mais d'autres disent que tant lui que Julius & Camille excellerent dans l'elegie, (s) *alio atque alio carminum genere famam suam propagarunt, floridiores tamen elegiaco.* Ces paroles sont de Borrichius: nous lui pouvons reprocher une omission considerable; il n'a point sçu que Julius Capilupus se fut signalé dans les centons; il ne parle que de ceux de Lelio.

(A) *A la conversion des Hussites.*] On dit (t) qu'il *y travailla utilement*, & qu'il exigea qu'afin de *justifier la sincerité de leur abjuration, & faire penitence de leurs erreurs, ils viendroient porter les armes contre Mahomet. C'est en cette occasion que Chalcondyle* (1) *a parlé de Capistran & des Bohemes sur de mauvais memoires, ayant dit que ces peuples adoroient le Dieu Apollon, & que Capistran les avoit tirez de cette idolatrie.*

(B) *Il prêcha la Croisade contre les Turcs . . . . . en Hongrie.*] L'Auteur François que je cite dans la remarque precedente observe que (v) *comme* Capistran *étoit né Picentin, sa langue Italienne l'avoit fait admirer dans son pais, mais qu'elle ne luy servit de rien en Hongrie, où le peuple ne l'entendoit pas, de sorte qu'il y prescha la Croisade avec peu de succés, car il ne pût mettre que cinq cens hommes sous l'Etendard du Crucifix.* Il me semble que par la même raison il étoit peu propre à prêcher en Allemagne & en Pologne, & à convertir les Hussites. Voiez la derniere remarque.

(C) *La conjecture d'Enée Silvius . . . est tout-à-fait judicieuse.*] Il ne doute point qu'un secret desir de gloire ne leur ait imposé ce silence; & sur cela il observe qu'il est beaucoup plus aisé à nôtre nature de renoncer aux richesses, & aux voluptez, qu'à la loüange & à l'honneur humain. Chacun d'eux donna gloire à Dieu, & le reconut pour l'Auteur de la victoire;

HHHhh

(a) *August. Niphus, de amore cap. 102. pag. 426. edit. Paris. 1645.*

(b) *Lorenzo Crasso ubi supra pag. 177.*

(c) In aliquo poëtarum numero censendus est. *Gyraldus dial. 2. de poëtis sui temporis apud Leon. Nicodemum ubi supra pag. 225.*

(d) *Nicodem. ibid.*

(e) *Ibid. pag. 226.*

(f) *Gaddi de scriptor. non Eccles. tom. 1. pag. 14.*

(g) *Vous les trouverez dans Nicodemo ubi supra pag. 127. 128.*

(h) *Thuan. lib. 26. sub fin. pag. m. 538.*

(i) *Possevin. ubi infra.*

(k) *Ghilini. teatr. to. 1. pag. 145.*

(l) *Id. ib. pag. 146.*

(m) *C'étoit sa patrie.*

(n) *Possevin. Bibl. select. lib. 17. c. 24. pag. 437.*

(o) *Possevin. ubi supra.*

(p) *Aubert. Miræus, de scriptor. sæc. 16. pag. 99.*

(q) *Baillet, Jugem. sur les poëtes to. 3. n. 1300. pag. 277.*

(r) *Teissier, addit. aux elog. to 1. pag. 179.*

(s) *Borrichius, dissert. de poëtis pag. 96.*

(t) *Guillet, Histoire de Mahom. II. tom. 1. pag. 314.*

(1) *Chalcond. li. 8.*

(v) *Guillet, ibid.*

après * le gain de cette bataille, & fut enterré à Wilak dans la Hongrie. On raporte qu'il se fit beaucoup de miracles à son tombeau. Il fut canonisé par le Pape Alexandre VIII. le mois d'Octobre 1690. Il avoit dejà été beatifié par Gregoire XV. Il est (D) Auteur de quelques livres. On conte des effets fort (E) surprenans de son éloquence. Son corps au bout d'environ cent ans avoit été transporté dans un autre Monastere lors que les Turcs prirent Sirmich; mais il fut mis en pieces, & jetté au fond d'un puits quand les Protestans pillerent ce Monastere †.

* *Le 3. d'Octobre 1456. il étoit âgé de 71. ans.* Labbe ib. *pag.* 519.

† *Isthuanff. Hist. Hungar. l.* 10. *apud Spondan. ad ann.* 1456. *n.* 6.

CAPISUCCHI. Famille de Rome qui a produit en ces derniers siecles plusieurs personnes de merite, comme on le verra dans les articles suivans, & comme il paroît avec encore plus d'étendue par l'histoire que Vincent Armannus a publiée de cette famille, & par la genealogie qu'Ughelli en a composée. Voiez aussi le Pere Tarquin Gallucci au 1. livre *de bello Belgico*.

CAPISUCCHI (BLAISE) Marquis de Monterio, General des troupes du Pape à Avignon vers la fin du XVI. siecle, se fit estimer par son courage & par son intelligence de l'art militaire. Il fit une action (A) très-remarquable pendant le siege de Poitiers en 1569. Le Pape ‡ Pie V. a parlé nommément de cette action dans une Bulle. D'autres en parlent avec un peu trop de (B) rhetorique. Ce Gentilhomme Romain servoit alors dans la Compagnie des Arquebuziers ⸸ sous Paul Sforza, frere du Marquis de Santa-Fiore. Il servit depuis dans

‡ *Strada de bell. Belg. dec.* 2. *l.* 5.

⸸ *Davila, li.* 5.

victoire; mais chacun s'apropria la gloire d'avoir été l'instrument de Dieu. L'ambition & la vanité n'empèchent point qu'on n'avouë que Dieu a été la cause de tout; on n'aprehende point un tel rival, c'est avec les autres hommes qu'on évite d'entrer en partage, & qu'on ne veut pas de concurrence. Voici les paroles d'Enée Silvius qui a été Pape sous le nom de Pie II. (a) *Auctores victoria tres Joannes habiti, legatus Cardinalis, cujus auspicio res gesta est, Huniades, & Capistranus, qui pralio interfuere. Verùm neque Capistranus Huniadis, neque idem Capistrani Huniades mentionem fecere in eis Literis, quas Deo, obtenta victoria, sive ad Romanum Pontificem, sive ad amicos scripsere; per suum quisquam ministerium Deum dedisse Christianis victoriam affirmavit. Avarissima honoris humana mens, faciliùs Regnum, & opes, quàm gloriam partitur. Potuit Capistranus patrimonium contemnere, voluptates calcare, libidinem subigere, gloriam verò spernere non potuit, &c.* Il dit a-peu-près la même chose dans un autre livre. (b) *Huniades, & Capistranus huic bello interfuere, uterque rem gestam scripsit, neque alterius mentionem fecit, alteruter solidam sibi rei gesta laudem usurpavit. Ingens dulcedo gloria, faciliùs contemnenda dicitur, quàm contemnitur. Spreverat Capistranus seculi pompas, fugerat delicias, calcaverat avaritiam, libidinem subegerat, contemnere gloriam non potuit. Qui summo Pontifici Bellum, atque exitum Belli describens, nulla Huniadis, nulla Cardinalis facta mentione, totum suum esse dixit, quod gestum erat, quamvis Deum in primis, victoria confessus fuerit auctorem. Nemo est tam sanctus, qui dulcedine gloria non capiatur. Faciliùs Regna, Viri excellentes, quàm gloriam contemnunt, &c.* On doit être édifié du soin que Mr. Guillet a pris d'excuser ces deux grans hommes, mais cela n'engage point à croire qu'il les justifie bien. *Quelques-uns*, dit-il (c), *ont attribué ce silence à une secrette jalousie qui regnoit entre eux: ce qui leur a fait dire de Capistran, que de toutes les vanités du monde, il n'y avoit que le desir des louanges qu'il n'avoit pas foulé aux pieds. Mais pour excuser de si grands Hommes, on peut dire qu'ils ont voulu tous deux rapporter ce Triomphe à Dieu seul, sans que l'un ait voulu donner à l'autre un sujet de vanité contraire à la modestie & à l'humilité du Christianisme.* C'est leur attribuer une charité mal ordonnée: chacun d'eux se (d) reconoissoit l'instrument de Dieu; il ne craignoit donc pas de se donner à soi-même *un sujet de vanité*, ou bien il aimoit mieux s'exposer à faire un crime, que d'y exposer son compagnon, ou enfin il se defioit de la modestie de son ami, & il ne se defioit pas de la sienne propre: & cela même seroit un acte de vanité. Ceux qui tâchent de faire l'apologie du silence reciproque de ces deux grans hommes, en disant que l'un n'étoit pas l'historiographe de l'autre, & que chacun se contenta de parler des choses qu'il avoit executées (e), se servent d'une très-foible raison. Si les Marechaux de Brezé & de Chatillon avoient envoié à Louïs XIII. une relation de la bataille d'Avein dans laquelle l'un n'auroit fait aucune mention de l'autre, ne diroit-on pas sans crainte de se tromper que la jalousie seroit la cause de ce silence?

(D) *Il est l'Auteur de quelques livres.*] D'un *speculum clericorum*, d'un traité *de potestate Papa & Concilii*, d'un livre *de pœnis inferni & purgatorii*, d'un autre contre les Hussites, & nommément contre leur Evêque Jean de Roquesane (f), &c.

(a) *Æneas, Silvius histor. Europa cap.* 8. *pag.* 403. *edit. Basil.* 1571.

(b) *Id. histor. Bohemia, pag.* 138.

(c) *Guillet, ubi supra, pag.* 330. 331.

(d) Per suum quisquam ministerium Deum dedisse Christianis victoriam affirmavit. *Æneas Silvius, Histor. Europa, ubi supra.*

(e) Uterque videtur ea infami nota liberandus quia neuter agebat alterius historicum, sed quilibet de iis quæ per seipsum tractaverat atque perfecerat, commonebat Pontificem. *Th. Raynaudus, Hoploth. sect.* 2. *serie* 3. *c.* 11. *p. m.* 368.

(f) *Bellarm. de Script. Ecclesiast.*

(E) *On conte des effets fort surprenans de son éloquence.*] Il alla à Nuremberg l'an 1452. & y fut reçu pompeusement par tout le Clergé. Il fit dresser une chaire au beau milieu d'une grande place, & prêcha pendant quelques jours contre le vice avec tant de force, qu'il obligea les habitans à faire un tas de leurs dez & de leurs cartes, & à y mettre le feu (g), & puis il les exhorta à la guerre contre les Turcs. L'année suivante il alla à Breslaw dans la Silesie, & y fit faire main basse sur tous les instrumens du jeu de hazard; il ordonnoit qu'on les lui portât à tas & à piles, & que l'on y mit le feu. Le pouvoir de son éloquence ne se borna point à de belles executions sur des choses inanimées, il se fit sentir d'une terrible maniere aux Juifs, car il fut cause qu'on en brûla un grand nombre par toute la Silesie, sous pretexte qu'ils avoient usé d'irreverence envers le pain consacré. Il prêchoit deux heures en Latin, après quoi un autre expliquoit ce Latin pendant deux heures en langue vulgaire (h).

(A) *Une action très-remarquable.*] Ceux de la Religion assiegeoient Poitiers, & avoient dejà jetté un pont sur la riviere afin de donner l'assaut. Capisucchi (i) accompagné de deux autres bons nageurs se jetta dans la riviere, & passant par dessous le pont coupa en divers endroits ce qui en tenoit les pieces jointes ensemble. De là vint que tout le pont s'en alla bientôt à vau-l'eau, ce qui fit beaucoup de bien aux assiegez.

(B) *Avec un peu trop de rhetorique.*] Il y a beaucoup plus de gloire dans cette action suivant Famianus Strada, que suivant Davila. Celui-ci veut que pendant que les nageurs allerent de nuit sous le pont, afin d'en dejoindre les pieces en divers endroits, on donna plusieurs allarmes à l'ennemi, on fit une sortie commandée par Fervaques, & un grand feu d'artillerie; & que par ce moien on occupa de telle sorte les assiegeans, qu'ils ne s'aperçurent point de la rupture de leur pont. Ceux qui fournirent des memoires au Pere Strada ne trouverent point du merveilleux dans une semblable action: ils trouverent plus à-propos d'exposer Blaise Capisucchi à une furieuse grêle de mousquetades, & de le mettre au dessus de cet Horace, qui fut l'un des trois Preux de l'ancienne Rome dans la guerre de Porsenna. Ecoutons cet eloquent historien. (k) *Ob iteratas Coloniensium ac Septemviri litteras, addiderat Blasium Capisuccum, quem paulo ante sclopetariorum equitum, mox & lancearioram turma prafecerat, commendatum à fama praclari facinoris quo in Pictaviensi obsidione, quum Hugonoti ad invadendam urbem fluminis pontem injecissent, ipse aquis immersus crebra inter hostium missilia grandi cultro pontem intercidit, atque aditum subeuntibus interrupit. Veteris illius Romani patria non indignus, nisi quod ille post sectum aliorum opera pontem tum luminis periculum subiit urbis sua ab hostibus jam securus; hic à discrimine in aquis exorsus suis pontem manibus perfregit, hostibus à patria submotis aliena, meritus ut facti memoriam Romanus Pontifex sanctioribus literis insereret.* Il cite en marge une Bulle de Pie V. du 10. Mai 1567. Il ne marque pas bien l'année, vu que le siege ne se fit que deux ans après; mais ce n'est point-là que se trouve la grande faute. Il veut que le pont ait été rompu malgré les mousquetades des assiegeans, & lors qu'ils étoient dejà dessus pour se jetter dans la ville. Cela sent plus l'orateur que l'historien, puis que Davila dit le contraire.

(g) *Comparez cela avec Actes des Apôtres chap.* 19. *v.* 19.

(h) *Ex theatro Pauli Freheri, pag.* 89.

(i) *Davila l.* 5.

(k) *Strada de bello Belg. dec.* 2. *lib.* 5. *p. m.* 308.

dans le Païs-Bas β sous le Duc de Parme, qui l'envoia au secours de ceux de Cologne en 1584. durant la guerre que l'on fit à Gebhard Truchses Electeur Protestant & marié. Capisucchi fit parler de lui γ en ce païs-là. Il fut ensuite δ Lieutenant General des troupes du Duc de Florence, & commanda celles du Pape à Avignon & dans le Comté Venaissin. On garde dans les Archives du Vatican un volume de ses lettres au Cardinal Aldobrandin neveu de Clement VIII. Il avoit un frere (C) nommé Camille.

CAPISUCCHI (JEAN ANTOINE) Cardinal du titre de St. Pancrace, & puis de Sainte Croix de Jerusalem, & enfin de Saint Clement, s'éleva par degrez jusques à la pourpre. Il fut Chanoine du Vatican, & ensuite Auditeur de Rote sous le Pape Paul III. Il fut promu au Cardinalat, & à l'Evêché de Lando par Paul IV. qui le mit aussi dans le tribunal de l'Inquisition. Il fut Prefect de la signature de Grace sous Pie V. & gouverneur de Gualdo avec le caractere de Legat Apostolique. Il mourut le 29. de Janvier 1569. courant sa 54. année. Il publia des Constitutions pour son Diocese, & un Synode ζ.

CAPISUCCHI (PAUL) se rendit recommandable dans le XVI. siecle par divers emplois, & par plusieurs negociations. Il fut Chanoine du Vatican, Referendaire de l'une & de l'autre signature, Auditeur de Rote, Evêque de Neocastre, Vicaire General de Clement VII. & de Paul III. Prefect de la signature de Grace, & Vicelegat de l'Ombrie. Il calma les desordres qui s'étoient élevez à Perouse, & ramena cette ville à l'obeïssance du Pape. Il n'eût pas moins de bonheur à Avignon sous le Pontificat de Paul III. puis que par sa prudence & par son autorité il dissipa toutes les factions qui divisoient cet Etat, & remit le calme & la fidelité dans tous les esprits. Ce fut lui que le Pape Clement VII. choisit pour être l'examinateur & le raporteur de l'importante & delicate matiere du divorce de Henri VIII. Il étoit alors Doien λ de la Rote, & il paroît par le volume de ses Decisions qu'il ne fut point favorable au dessein du Roi d'Angleterre; puis qu'il fait voir dans deux de ces Decisions que ce Prince avoit encouru les censures, pour avoir repudié Catherine d'Aragon, & pour s'être marié à une autre femme malgré les defenses du St. Siege, & que la Reine Catherine devoit être retablie dans sa premiere dignité. Il publia plusieurs Constitutions très-utiles concernant les troubles de Perouse & d'Avignon, le Gouvernement dont il étoit Vicelegat, & les Clercs de son Diocese. Il mourut à Rome en 1539. à l'âge de 60. ans, & fut enterré dans le tombeau de sa famille par Jean Antoine Capisucchi son neveu, Cardinal du titre de St. Pancrace, mentionné ci-dessus μ.

CAPISUCCHI (RAIMOND) élevé au Cardinalat par le Pape Innocent XI. le premier jour de Septembre 1681. étoit fils de Paul Capisucchi Marquis de Puy-Catin. Il entra dans l'Ordre des Dominicains à l'âge de 14. ans. Il a enseigné publiquement la Philosophie dans Rome. Innocent X. le fit Secretaire de la congregation de l'Indice, & peu après il le fit entrer dans celle de l'examen des Evêques. Il le fit Maître du Sacré Palais en 1654 †. Nous avons divers Ouvrages (Z) de Raimond Capisucchi.

La charge de Maître du Sacré Palais lui fut ôtée par Alexandre VII. comme je l'ai dit † ailleurs, & l'on crut que sa disgrace auroit encore d'autres suites plus fâcheuses : mais cette tempête s'apaisa; le Pape * le reconut innocent, & lui ofrit une Prelature, & l'aiant trouvé resolu à preferer la vie privée de Religieux à la condition d'Evêque, il lui donna le second degré d'honneur & d'autorité parmi les Dominicains.

☞ CAPPADOCE, païs d'Asie situé entre la Cilicie, l'Armenie, la Colchide, le Pont Euxin, la Paphlagonie, la Galatie ‡ &c. fut divisé successivement en plusieurs manieres. Ariarathes qui en fut le premier (A) Roi reünit ensemble les Cataons & les Cappadoces. Les Perses

β *Strada ibid. ad ann.* 1584.

γ Blasio Capisucco mandavit ut cum sua lanceariorum turma . . . per Agrippinensem Provinciam ac præcipuè per Bonnensem agrum infestis signis excurreret. . . quod ille prævia sui fama quæ multa per eos Rheni tractus, strenue ac feliciter peregit &c. *Id. dec.* 2. *l.* 10. *ad ann.* 1588.

δ *Prosp. Mandosius Bibl. Romana pag.* 226.

ζ *Ex Bibl. Roman. Prosperi Mandosii.*

λ *Palavicin. istor. del Concil. l.* 2. *c.* 17.

μ *Ex Biblioth. Romana Prosp. Mandosii.*

‡ *Tiré de Prosper Mandosi ubi supra centur.* 5. *pag.* 199. 300.

† *Ci-dessus pag.* 491. *col.* 2.

* *Voiez le Pere Baron apologet. to.* 2. *lib.* 5. *pag.* 343. *& seq.*

‡ *Strabo, lib.* 12. *init.*

(C) *Il avoit un frere nommé Camille.*] Ce Camille CAPISUCCHI, Marquis de Puy-Catin, a été un grand homme de guerre dans le XVI. siecle. Il donna beaucoup de preuves de valeur à la bataille de Lepante, ce qui fit que deux ans après (a) Jean d'Autriche lui donna le commandement de 400. Gentilshommes sur son bord à l'expedition de Tunis. Il se signala souvent (b) dans les guerres du Païs-Bas, où le Duc de Parme lui donna un Regiment d'Infanterie en 1584. Après plusieurs Campagnes dans une si bonne école, il merita de commander les troupes du Pape; ce qu'il fit avec beaucoup de reputation en Hongrie. Il y mourut au commencement de Novembre 1597. d'une maladie qu'il avoit gagnée en travaillant avec trop d'ardeur, à prevenir les funestes suites qu'on avoit à craindre de la rupture d'un pont qu'on avoit dressé sur le Danube. Il etoit alors dans sa 60. année. Il entendoit parfaitement les Mathematiques & les Fortifications, & il écrivit un Ouvrage *de officio Præfecti Castrorum*, qui est demeuré dans le cabinet de ses heritiers. On garde dans les Archives du Vatican plusieurs lettres qu'il avoit écrites au Cardinal Aldobrandin neveu du Pape Clement VIII. Son tombeau & son epitaphe se voient à Vienne dans l'Eglise de Sainte Croix (c). Les exploits qu'il fit en France à la suite du Duc de Parme sont decrits fort en detail par le Jesuïte Guillaume Dondini, dans l'histoire des expeditions que ce Duc eut ordre de faire pour le secours de la Ligue.

(a) *Strada de bell. Belg. dec.* 2. *l.* 5. *ad ann.* 1584.

(b) *Idem Strada passim.*

(c) *Voiez la* Bibliot. Romana *de Prosp. Mandosio.*

(Z) *Nous avons divers Ouvrages de Raimond Capisucchi.*] En voici les titres: *Controversiæ Theologicæ, Scholasticæ, Morales, Dogmaticæ, Scripturales, ad mentem Divi Thomæ Aquinatis resolutæ*; il y en a une seconde édition revuë & augmentée par l'Auteur. *Appendices ad controversias supradictas. Vita beati Joannis Chisii. Censura seu votum ad librum de cultu & veneratione Sanctorum Veteris Testamenti. Discursus de gradu virtutum in Sanctis canonizandis requisito.* La Bibliotheque Romaine de Prosper Mandosi, d'où ceci est tiré, donne la liste de plusieurs Ouvrages de cet Auteur qui étoient prêts à être imprimez. Il y en a un *de contritione & attritione*, & un *de opinione probabili*. On a remarque dans quelques Ecrits de Controverse que le Pere Capisucchi avoit aprouvé l'Exposition de Mr. l'Evêque de Condom, quoi qu'elle contint des sentimens oposez à ceux de l'Aprobateur. Voiez l'*Examen (d) des Methodes proposées par Messieurs de l'Assemblée du Clergé de France en l'année* 1682.

(A) *Ariarathes qui en fut le premier Roi.*] Strabon (e) qui dit cela ne nous aprend point quand a vécu cet Ariarathes, & nous trouvons dans Diodore de Sicile dequoi douter que le premier Roi de Cappadoce ait eu ce nom. Nous y trouvons (f), qu'Atossa sœur de Cambyse pere de Cyrus, fut femme de Pharnaces Roi de Cappadoce, & qu'elle lui donna un fils qui eut nom Gallus. Celui-ci fut pere de Smerdis, & grand-pere d'Artames, & bisaieul d'Anaphas, qui laissa un fils de même nom qui fut pere d'un très-brave Prince nommé

(d) *Mr. Basnage qui etoit alors Ministre de Rouën, & qui l'est à Rotterdam depuis l'an 1685. est l'Auteur de cet excellent Ouvrage. Il fut imprimé à Rotterdam en 1684. chez Henri de Graef, quoi que le titre porte* à Cologne chez Pierre Marteau. *Les extraits de Capisucchi se voient pag.* 313. 315. (e) *Strabo lib.* 12. *pag.* 368. (f) *Diodorus Siculus in eclogis lib.* 31. *p. m.* 1164.

Perses diviserent ce roiaume (B) en deux Satrapies. Les Macedoniens conserverent cette division, & moitié par force, moitié de bon gré ils souffrirent qu'elles fussent converties en deux roiaumes dont l'un fut nommé la Cappadoce simplement, ou la grande Cappadoce, l'autre fut nommé le Pont, ou la Cappadoce Pontique β. La grande Cappadoce fut divisée en dix Provinces, & elle l'étoit encore du tems de Strabon, & sous le Roi Archelaus, après lequel elle fut reduite en Province du peuple Romain *. Ce païs abondoit en chevaux, † en ânes, & en mulets, & l'on a dit même ‡ que les mules n'y étoient point steriles. C'est de là que l'on tiroit les chevaux destinez si particulierement à la personne des Empereurs ‡ qu'il étoit defendu aux Consuls même de s'en servir. Il fournissoit (C) aussi quantité d'esclaves & de faux (D) temoins, &

β Strabo, lib. 12. pag. 368.

** Id. ib. pag. 367. & 368.*

† Lloyd cite pour cela plusieurs Auteurs. Voiez aussi le Phaleg de Mr. Bochart l. 3. c. 11.

‡ Theophrastus vulgo parere (*mulas*) in Cappadocia tradit, sed esse id animal ibi sui generis. *Plin. l. 8. c. 44. pag. m. 116.*

‡ Bochart ibid.

nommé Datames. Celui-ci aiant été tué par les Perses dans une bataille, laissa le Roiaume à son fils Ariamnes qui le posseda 50. années, & qui eut deux fils Ariarathes & Holophernes. Ils regnerent l'un & l'autre dans la Cappadoce, & s'entr'aimerent tendrement. ARIARATHES s'étant joint aux Perses dans l'expedition d'Egypte, y aquit beaucoup de gloire, & s'en retourna comblé d'honneurs par le Roi Ochus. Il laissa deux fils ARIARATHES & Arysas. L'aîné succeda à Holofernes son oncle qui n'aiant point d'enfans l'avoit adopté. Voilà donc beaucoup de Princes qui ont regné dans la Cappadoce avant Ariarathes I. du nom. Mr. Moreri (*a*) qui n'en met que six entre Pharnaces & celui-ci, ne comptoit pas bien, & puis qu'il dit qu'on ne sait pas comment on les apelloit, il montre qu'il n'avoit pas lu Diodore de Sicile. J'ignore si Appien ne l'avoit pas lu, ou s'il ne l'avoit pas cru digne de foi, mais je sai bien qu'il declare (*b*) qu'il ne sauroit dire au vrai si la Cappadoce avoit des Rois particuliers avant le tems d'Alexandre, ou si elle étoit une Province de la Monarchie des Perses.

(*B*) *Les Perses diviserent ce Roiaume en deux Satrapies. Les Macedoniens conserverent.*] C'est Strabon (*c*) qui dit cela. Mais nous venons d'entendre Diodore de Sicile qui parle de la Cappadoce comme d'un païs gouverné par un seul Roi independant de la Perse. J'avoue qu'il dit qu'Anaphas eut tant de courage qu'il aima mieux abandonner le gouvernement de la Cappadoce, que de paier un tribut aux Perses, & je croi au fond que les Rois de Cappadoce étoient tributaires de ceux de Perse: mais enfin il ne parle point de cette espece de dependance; il ne dit rien qui insinuë que la Cappadoce contînt quelques Satrapies de la Monarchie Persienne, & il dit tout ce qu'il faut pour en donner une autre opinion. Allons au reste. Il remarque (*d*) qu'Ariarathes Roi de Cappadoce s'étoit maintenu dans la possession de ses Etats pendant qu'Alexandre subjuga la Perse, & s'occupa à d'autres expeditions qui l'empêcherent de songer à lui. Quinte Curce dit neanmoins (*e*) que ce Conquerant se rendit maître de la Cappadoce, & qu'il y laissa un gouverneur, lors qu'il en partit pour aller chercher Darius. Mais il faut croire que ce gouverneur ne s'y maintint pas long tems, car nous lisons dans le même Quinte Curce qu'après la mort d'Alexandre, on chargea Eumenes de defendre la Cappadoce jusqu'à Trapezunte, & de faire la guerre à Ariarathes qui étoit le seul qui refusât de se soumettre. *Et bellum cum Ariarathe gereret: solus hic detrectabat imperium* (*f*). Appien (*g*) trouve vraisemblable qu'Alexandre laissa les Cappadoces sous le gouvernement de leurs Princes moiennant un certain tribut. Il ajoûte que l'historien Jerôme debite que ce Conquerant n'entra pas même dans ce païs-là. Mithridate dans ses harangues disoit hardiment (*h*) que la Cappadoce étoit l'une des parties de l'Asie que ni Alexandre ni les successeurs d'Alexandre n'avoient point touchées. Quoi qu'il en soit reprenons le fil de la narration de Diodore de Sicile.

Après la mort d'Alexandre ses successeurs ne voulurent point souffrir que la Cappadoce fut hors du joug Macedonien. Perdiccas y entra avec une grosse armée, & trouva Ariarathes disposé à se defendre, & aiant 30. mille hommes de pied, & 15. mille chevaux. Il se donna une bataille: Perdiccas la gagna: Ariarathes fait prisonnier fut crucifié avec plusieurs autres: on donna à Eumenes le gouvernement de la Cappadoce. Notons ici une faute de Justin. Il dit (*i*) que la victoire de Perdiccas sur Ariarathes n'aporta aucun profit au vainqueur, à cause que les vaincus se retirerent dans la ville, mirent à mort leurs femmes & leurs enfans, brûlerent leurs maisons, & se jetterent eux-mêmes au milieu des flâmes. Il confond les choses. Ce qu'il raconte se passa (*k*) dans la Pisidie au siege d'Isaure après que la Cappadoce eût été reduite à l'obeïssance par la defaite & par le suplice d'Ariarathes. Nous verrons (*l*) ci-dessous que les Macedoniens ne garderent que fort peu de tems ce païs-là.

(*C*) *Il fournissoit aussi quantité d'esclaves.*] Cela paroît par ces paroles de Ciceron: (*m*) *Cappadocem modo abreptum de grege venalium diceres*; & par ce passage de Perse:

Vende (n) animam lucro, mercare, atque excute sollers,
Omne latus mundi, ne sit præstantior alter
Cappadocas rigida pingues plausisse catasta.

On peut raporter à cela ce que dit Horace, que le Roi de Cappadoce destitué d'argent étoit fort riche en esclaves:

Mancipiis (o) locuples eget æris Cappadocum rex.

Mr. Dacier observe (*p*) *que lors que Lucullus étoit en Cappadoce un bœuf ne s'y vendoit que . . . . six sols, & un homme que vinquatre sols.* Notez que les esclaves de ce païs-là, ceux de Cilicie, & ceux de Crete passoient pour des garnemens, & qu'ils donnerent lieu au proverbe *tria cappa pessima.* Voiez les *prolusions* (*q*) de Famien Strada.

(*D*) *Et de faux temoins, & de pierres transparentes.*] On dit que les Cappadoces s'accoutumoient dès l'enfance à resister aux tourmens, & qu'ils se donnoient la question les uns aux autres, pour s'endurcir contre les peines à quoi leurs faux temoignages les pourroient un jour exposer, & afin aussi de mettre à un plus haut prix leurs parjures selon qu'ils auroient aquis plus de fermeté. Voilà le sens que je donne à ces paroles du Scholiaste de Perse: (*r*) *Vel quia Cappadoces dicerentur habere studium naturale ad falsa testimonia proferenda: qui nutriti in tormentis à pueritia equuleum sibi facere dicuntur, ut in eo se invicem torqueant, & cum in pœna perdurarent, ad falsa testimonia se bene venundârent.* Ces gens-là encherissoient sur la nation Greque quoi qu'elle eût porté ce vice à de grans excés, si l'on s'en raporte à Ciceron qui lui attribuë d'avoir donné lieu à cette façon de parler, *prêtez moi vôtre temoignage, je vous le rendrai.* Il exprime si éloquemment les mauvaises qualitez des temoins Grecs, que je ne saurois m'abstenir de faire lire en cet endroit cette belle description. (*s*) *Hoc dico de toto genere Græcorum: tribuo illis literas, do multarum artium disciplinam, non adimo sermonis leporem, ingeniorum acumen, dicendi copiam: denique etiam, si qua sibi alia sumunt, non repugno. Testimoniorum religionem, & fidem, nunquam ista natio coluit: totiusque hujusce rei quæ sit vis, quæ autoritas, quod pondus, ignorant. Unde illud est, Da mihi testimonium mutuum? num Gallorum? num Hispanorum putatur? totum istud Græcorum est: ut etiam qui Græce nesciunt, hoc quibus verbis à Græcis dici soleat, sciant. Itaque videte quo vultu, qua confidentia dicant: tum intelligetis qua religione dicant. Nunquam nobis ad rogatum respondent, semper accusatori plus quàm ad rogatum: nunquam laborant, quemadmodum probent quod dicunt, sed quemadmodum se expliceant dicendo. . . . . Græcus testis cum ea voluntate processit, ut lædat, non jurisjurandi, sed lædendi verba meditatur. Vinci, refelli, coargui putat esse turpissimum, ad id se parat, nihil aliud curat. Itaque non optimus quisque, nec gravissimus, sed impudentissimus loquacissimusque deligitur.* Cela me fait souvenir de certains contes que j'ai oui faire cent fois, qu'il y a en France une Province (*t*) où les Gentilshommes s'entr'écrivent, *je vous prie de me prêter vos temoins pour quelques jours*, & où l'on trouve des gens qui repondent quand on leur demande, de quel metier êtes-vous, *Monsieur je suis temoin à vôtre service.*

Quant aux pierres transparentes qui se trouvoient dans la Cappadoce, je ne citerai que Pline. (*v*) *Hispania hunc* (specularem lapidem) *olim citerior tantum dabat, nec tota, sed intra centum millia passuum circa Segobricam urbem: jam & Cypros & Cappadocia, & Sicilia, & nuper inventum Africa: postferendos, omnes tamen Hispaniæ & Cappadociæ, mollissimis, & amplissimæ magnitudinis, sed obscuris.* Il ajoûte que sous l'Empire de Neron on decouvrit dans la Cappadoce une espece de pierre dure comme le marbre, blanche & (*w*) transparente, que l'on apella Phengites. Neron (*x*) l'emploia beaucoup dans ses batimens; Domitien

(a) Moreri au mot Cappadoce.

(b) Appianus in Mithridaticis p. m. 117.

(c) Strabo lib. 12. pag. 368.

(d) Diodor. Siculus lib. 18. c. 16. pag. 920.

(e) Quint. Curtius lib. 3. c. 4.

(f) Id. lib. 10. c. 10. Voiez Freinshemius sur ce passage: il montre qu'il faut lire *Ariarathe*, & non pas *Arbate.*

(g) Appianus ubi supra.

(h) Justinus, lib. 38. c. 7. pag. m. 560.

(i) Ibid. lib. 12. c. 6.

(k) Voiez Diodore de Sicile lib. 18. c. 22. p. 926. & le Justin Variorum de Mr. Gravius pag. 309.

(l) Dans la remarque I.

(m) Cicero in Orat. post reditum in Senatu fol. 170. A.

(n) Persius Sat. 6. sub fin.

(o) Horat. epist. 6. l. 1. v. 39.

(p) Dacier, sur ce passage d'Horace, to. 8. p. m. 327.

(q) Lib. 3. Plautina 1. pag. m. 485.

(r) Schol. Persii in hæc verba Sat. 6. v. 77. Cappadocas rigida pingues plausisse catasta.

(s) Cicero, Orat. pro L. Flacco circa init. fol. m. 150. A.

(t) Voiez le traité de Mr. de Brieux sur l'origine de quelques proverbes.

(v) Plin. lib. 36. cap. 22. pag. 331.

(*w*) Translucens etiam qua parte fulvæ inciderint venæ. *Id. ib. p. 332.*

(x) Id. ib.

& de pierres transparentes mais l'argent n'y rouloit (E) guere; Les Romains accordant leur amitié à ceux qui regnoient dans la Cappadoce, y comprirent (F) les habitans, je veux dire qu'ils reçurent dans leur alliance le Roi & le peuple conjointement. Ils n'en usoient pas de même envers les Rois des autres nations; car ils les declaroient leurs amis sans faire mention du peuple *. Cela pourroit faire croire que les habitans de la Cappadoce vivoient sous un gouvernement mêlé d'Aristocratie & de Monarchie; mais j'ai de la peine à me le persuader. Ce qu'il y a de bien sûr est qu'ils ne pouvoient (G) se passer de Roi. Il y avoit dans leur païs beaucoup de Mages, (H) & beaucoup de lieux de devotion. Il n'en faut pas conclure que ce soit le propre des nations grossieres, ignorantes & brutales, car en fait de superstition ils n'égaloient ni les Grecs, ni les Romains, & il se trouve des peuples qui à force d'être barbares, & stupides, n'ont aucune religion. On verra dans les remarques une (I) partie de l'histoire des Princes qui ont dominé en Cappadoce. Ils faisoient ordinairement leur residence † à Mazaca ville située

Domitien craignant les conjurations,(a) & voulant voir ce qui se feroit derriere lui, fit entourer de cette pierre les galeries où il avoit la coutume de se promener.

(E) *L'argent n'y rouloit guere.*] Le vers d'Horace qu'on vient de citer en est une preuve. Mr. Dacier (b) la fortifie par le bon marché des bœufs & des hommes, & en disant que les Cappadociens *paioient les tributs au grand Roi en chevaux & en mulets.* Il n'oublie pas Ciceron qui *dit en parlant de la Cappadoce & de son Roi Ariobarzanes,* (c) *& me hercule ego ita judico, nihil illo regno spoliatius, nihil rege egentius. En effet je suis persuadé qu'il n'y a rien de plus denué d'argent que ce Roiaume, rien de plus pauvre que son Roi.* Ciceron étoit alors gouverneur de Cilicie. Il observe qu'Ariobarzanes étoit trop chargé de dettes pour pouvoir paier tout à la fois Brutus & Pompée. (d) Il paioit tous les mois aux procureurs de celui-ci 33. talens attiques, & cela ne suffisoit pas au paiement des interêts. Il fut obligé d'imposer des taxes, car il n'avoit point de revenus ordinaires; & il épuisoit de telle sorte ce qui provenoit de ces taxes, qu'il ne pouvoit rien paier à ses autres creanciers. (e) *Alii neque solvit quicquam nec potest solvere: nullum enim ærarium, nullum vectigal habet.* (f) *Appii instituto tributa imperat, ea vix in fœnus Pompeii quod satis sit efficiunt.* Quoi qu'il (g) fut très-pauvre, il paia enfin près de cent talens à Brutus dans une année, & il promit d'en paier deux cens à Pompée au bout de six mois (h).

(F) *Les Romains accordant leur amitié . . . . . y comprirent les habitans.*] Le premier Roi de Cappadoce qui eut l'avantage d'être declaré ami du peuple Romain, avoit suivi le parti d'Antiochus Roi de Syrie. Il en demanda pardon à la Republique après la defaite de ce Monarque, & ofrit d'expier sa faute par une somme d'argent. Il fut condamné à paier 200. talens; mais à la priere d'Eumenes Roi de Pergame son gendre, il obtint un bon rabais, il en fut quite pour la moitié de cette somme, & il fut admis à l'amitié des Romains. (i) *Legati . . . . . ab Ariarathe rege Cappadocum venerunt ad veniam petendam luendamque pecunia noxam quòd auxiliis Antiochum juvisset. Ei CC. talenta argenti sunt imperata . . . .* (k) *Ariarathes rex parte dimidia pecuniæ imperatæ Eumenis beneficio, cui desponderat per eos dies filiam, remissa, in amicitiam est acceptus.* Depuis ce tems-là il suivit fidelement leur parti avec son beau-pere. Voiez la marge (l), vous y trouverez ses dispositions dans la guerre qu'ils firent au dernier Roi de Macedoine.

(G) *Ils ne pouvoient se passer de Roi.*] La famille roiale se trouvant éteinte, ils refuserent la permission d'être libres que le peuple Romain leur voulut donner, & ils envoierent des Ambassadeurs à Rome pour declarer que la liberté leur étoit insuportable, & pour demander un Roi. (m) *Πρεσβευσάμενοι τὴν μὲν ἐλευθερίαν παρῃτοῦντο· οὐ γὰρ δύνασθαι φέρειν αὐτὴν ἔφασαν. βασιλέα δ' ᾔτουν αὐτοῖς ἀποδειχθῆναι. Missis legatis libertatem repudiaverunt ut quam sibi dicerent esse intolerabilem, regem sibi dari postulaverunt.* On fut surpris d'un tel goût, & on leur permit de conferer le Roiaume à qui bon leur sembleroit. Ils élurent Ariobarzanes dont la posterité manqua à la 3. generation: ensuite dequoi Archelaus qui n'apartenoit aucunement à cette famille fut créé leur Roi par Marc Antoine (n). C'est d'eux que l'on pouvoit dire, *O homines ad servitutem natos!* au fond il est aparent que la Monarchie leur convenoit mieux que l'etat republicain: il faut être d'un certain tour d'esprit pour n'abuser pas de la liberté, & tous les peuples n'ont point ce tour-là. Notez que Justin assure que ce fut le Senat Romain qui élut Ariobarzane. *Cappadoces munus libertatis abnuentes, negant vivere gentem sine rege posse, atque ita rex illis a Senatu Ariobarzanes constituitur* (o). Mithridate soutenoit que les Romains n'accorderent la liberté aux Cappadoces, qu'afin de lui faire une injure; il ajoûtoit que par la seule raison que Gordius étoit son ami ils s'oposerent aux desirs du peuple qui le demandoit pour Roi (p). Il est en ceci moins indigne de croiance que Strabon, car quelle aparence que les Romains aient laissé à la discretion des Cappadoces l'élection d'un Roi dans des conjonctures comme celles-là?

(H) *Beaucoup de Mages, & beaucoup de lieux de devotion.*] Une parenthese de Strabon en fournit la preuve. (q) *Ἐν δὲ τῇ Καππαδοκίᾳ (πολὺ γὰρ ἐκεῖ τὸ τῶν μάγων φῦλον, οἳ καὶ Πύραιθοι καλοῦνται· πολλὰ δὲ καὶ τῶν Περσικῶν θεῶν ἱερά) οὐδὲ μαχαίρᾳ θύουσιν, ἀλλὰ κορμῷ τινι ὡς ἂν ὑπέρῳ τύπτοντες. In Cappadocia (etenim maxima est ibi magorum multitudo qui Pyrethi vocantur, & multa Persicorum deorum templa) non cultro sed stipite quodam mactant tanquam malleo verberantes.* J'ai parlé ailleurs (r) de la devotion des Cappadoces pour la Bellone de Comana, & pour la (s) Diane de Castabala. Disons ici qu'ils avoient un pontificat de Jupiter (t) dans un lieu qui s'apelloit Dacia, & qui étoit fort celebre. Le temple d'Apollon de Cataone étoit veneré dans toute la Cappadoce: le simulacre qu'on voioit en ce lieu-là étoit un original dont on tiroit beaucoup de copies pour les autres villes (v). Le Jupiter des Venasiens ne cedoit guere à la Bellone de Comana: son temple étoit situé dans un lieu fertile qui raportoit au pontife un revenu annuel de 15. talens. Cette charge étoit à vie. Il y avoit bien trois mille personnes destinées au service de ce Dieu, & entretenues dans son temple (w). Plutarque (x) observe que les Romains avoient apris des Cappadoces le culte d'une déesse qui étoit la lune, ou Minerve ou Bellone. Ajoûtez à tout cela ce que dit Maxime de Tyr qu'une montagne étoit le Dieu, le serment & la statue des Cappadoces: *Ὄρος Καππαδόκαις καὶ θεὸς καὶ ὅρκος καὶ ἄγαλμα: Mons Cappadocibus & Deus & jusjurandum est & statua* (y). S'il a voulu dire qu'ils n'avoient point d'autre Dieu qu'une montagne, il s'est fort trompé.

(I) *Une partie de l'histoire des Princes qui ont dominé en Cappadoce.*] Finissons ici ce qui a été commencé dans les remarques precedentes.

I. Nous avons conduit le lecteur jusques au tems de Perdiccas qui après la mort d'Alexandre remit la Cappadoce sous le joug Macedonien. L'on a vu qu'il fit expirer ARIARATHES sur une croix. Ce malheureux Prince laissa un fils nommé comme lui ARIARATHES, qui se sauva en Armenie, & qui recouvra le Roiaume quelque tems après, car dès qu'il eut sçu la mort de Perdiccas, & celle d'Eumenes, & l'occupation que d'autres guerres donnoient à Antigonus & à Seleucus, il entra dans la Cappadoce avec les troupes qu'Ardoate Roi d'Armenie lui fournit, il defit Amyntas General des Macedoniens, il le tua, & les chassa du païs. Il laissa le Roiaume à ARIAMNES son fils aîné qui s'allia avec le Roi de Syrie Antiochus Theos, car il maria Ariarathes son fils aîné avec Stratonice fille de cet Antiochus. Il eut tant d'amitié pour son fils, qu'il se le donna pour collegue dans la roiauté. ARIARATHES aiant regné seul après la mort de son pere, laissa ses états en mourant à son fils ARIARATHES qui étoit encore fort jeune. Celui-ci épousa (z) Antiochide fille d'Antiochus le grand, femme rusée qui se voiant sterile recourut à une suposition de part. Elle fit acroire à son mari qu'elle avoit eu deux garçons qui furent nommez l'un Ariarathes, & l'autre Holophernes. Sa sterilité fut levée quelque tems après; elle eut deux filles, & puis un fils qui fut nommé Mithridate. Elle confessa la fraude à son mari, & fit ensorte que l'aîné de ces enfans suposez fut entretenu à Rome avec peu de suite, & que l'autre fut envoié en Ionie. Le fils legitime prit le

(a) *Sueton. in Domit. c. 14.*

(b) *Dacier ubi supra.*

(c) *Cicero epist. 1. lib. 6. ad Atticum pag. 569.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *C'étoit celui qui avoit gouverné la Cilicie avant Ciceron.*

(g) Erat enim rex perpauper. *Id. ibid. epist. 3. pag. 612.*

(h) *Id. ib. pag. 613.*

(i) *T. Livius lib. 38. pag. m. 732.*

(k) *Id. ib. pag. 733.*

(l) Ariarathes Cappadocum rex præterquam quod Romanis suo nomine auxilia pollicitus erat, ex quo est junctus Eumeni affinitate in omnia belli pacisque se consociaverat consilia. *Id. lib. 42. pag. 820.*

(m) *Strabo lib. 12. pag. 372.*

(n) *Tiré de Strabon ibid.*

(o) *Justinus lib. 38. c. 2.*

* *Strabo ib. p. 372.*

† *Id. ib. pag. 371.*

(p) Libertatem etiam in contumeliam sui à Senatu ultro delatam Cappadociæ quam reliquis gentibus abstulerunt: deinde populos Cappadocum pro libertate oblata Gordium regem orantes ideo tantum quoniam amicus suus esset, non obtinuisse. *Id. ib. cap. 5. p. 557.*

(q) *Strabo lib. 15. p. 504.*

(r) *Dans l'article* Comane.

(s) *Voiez la remarque A de l'article* Comane *à la fin.*

(t) *Strabo lib. 12. pag. 369.*

(v) *Id. ib. pag. 370.*

(w) *Id. ib.*

(x) *Plut. in Sylla p. 457. B.*

(y) *Maxim. Tyrius Orat. 38. p. m. 385.*

(z) *Appien in Syriacis p. m. 59. observe qu'Antiochus donna sa fille Antiochide en mariage à Ariarathes Roi de Cappadoce quand il se prepara à la guerre contre les Romains. Ce fut donc vers l'an de Rome 560.*

située sous la montagne d'Argée, & qui suivoit les loix de Charondas * expliquées par un Chantre que l'on choisissoit pour cette fonction. Cette ville étoit bâtie sur la riviere de Melas qui se de-

* *Αἱρέμενοι ᾠ νομῳδὸν ὃς ἐστιν αὐτοῖς ἐξηγητὴς τῶν νόμων καθάπερ οἱ παρὰ Ῥωμαίοις νομικοί.* Legum decantatorem deligunt qui ipsis est legum interpres ut Romanorum sunt jurisconsulti. *Id. ib.*

le nom d'ARIARATHES, & fut élevé à la maniere des Grecs. Son pere qui en étoit aimé singulierement, lui voulut donner des preuves sensibles de son amitié reciproque. Il voulut lui ceder tout son Roiaume, mais le fils s'y oposa, & lui fit voir qu'il étoit de l'ordre qu'il ne regnat point pendant la vie de ceux qui l'avoient fait naitre. Il regna après la mort de son pere, & fut un très-honnête homme: il s'attacha beaucoup à l'étude de la Philosophie, ce qui fit que la Cappadoce d'inconuë qu'elle avoit été aux Grecs, devint le sejour commode de plusieurs savans (a). Voilà ce qu'on trouve dans des fragmens de Diodore de Sicile.

II. Il y a d'autres fragmens de ce même historien qui nous aprennent, (b) qu'Orofernes chassa son frere ARIARATHES du Roiaume de Cappadoce, & qu'après cette violence il regna tyranniquement. Il fit mourir plusieurs personnes, il commit cent extorsions, il confisqua les biens des plus grans Seigneurs, & il pilla même un temple de Jupiter qui de tems immemorial avoit été hors de l'atteinte de semblables attentats, & qui étoit situé au pied du mont d'Ariadne. Nous aprenons de Polybe (c) qu'Attalus Roi de Pergame retablit Ariarathes sur le thrône de Cappadoce, & qu'il l'anima (d) à redemander aux habitans de Priene les 400. talens qu'Orofernes leur avoit donnez en depôt, & à ravager leurs terres à cause qu'ils ne vouloient point se dessaisir de cette somme. Ils la garderent en effet & la rendirent à Orofernes, mais cette fidelité les exposa à un dommage inestimable (e). Notez qu'Attalus qui retablit Ariarathes étoit frere d'Eumenes, & que ce fut la premiere action de son regne (f). Cela nous donne quelques lumieres chronologiques, car on sait que cet Eumenes mourut l'an 596. de Rome, & qu'Attalus regna après lui. Il ne seroit donc pas raisonnable de suposer que les deux freres Ariarathes & Orofernes étoient fils d'Ariarathes le Philosophe, dont la mere étoit fille d'Antiochus le grand qui mourut (g) l'an 567. de la fondation de Rome; car puis que cette fille d'Antiochus n'epousa le Roi de Cappadoce (h) qu'environ l'an 560. il n'est pas possible qu'environ l'an 597. les fils de son fils aient été hommes faits comme on nous les represente. Elle (i) n'avoit eu ce fils qu'après avoir eu deux filles, & elle n'avoit eu ces deux filles qu'après une sterilité qui l'avoit portée à suposer deux garçons. Comment est-ce que son fils auroit pu être le pere d'un Ariarathes, & d'un Orofernes qui avant la fin du 6. siecle de Rome font ce qu'on lit d'eux dans l'histoire?

III. Nous aprenons de Justin que Demetrius Roi de Syrie entreprit de retablir Orofernes. Il avoit une sœur qu'Ariarathes avoit refusé d'épouser, & à cause de cela (k) il vouloit beaucoup de mal à ce Roi de Cappadoce. Il écouta donc avec joie les prieres qu'Orofernes lui faisoit de le retablir sur le thrône dont son frere l'avoit chassé injustement; mais quand il eut decouvert que cet Orofernes cherchoit à le dethrôner, il le fit mettre en prison, & s'il n'eut pas craint qu'en le tuant, il delivreroit Ariarathes de la crainte d'une guerre fraternelle, il ne se fut pas contenté de l'emprisonner; il l'eût tué sans remission. Notez que le commencement de son regne repond à l'an 592. de Rome, il faut donc croire qu'il y avoit 4. ou 5. ans qu'il regnoit lors qu'il donna une retraite à Orofernes, & qu'il s'engagea à le retablir. Il le retablit en effet si nous en croions (l) Appien, & il chassa Ariarathes, ce qui ne plut pas au peuple Romain, qui eût mieux aimé que les deux freres regnassent ensemble. Justin ne s'accorde gueres avec Appien, car (m) il met Ariarathes entre les Princes qui aposterent un pretendu fils d'Antiochus, & qui le soutinrent si vertement que Demetrius perdit le sceptre & la vie par cette intrigue. Mais l'un & l'autre de ces deux historiens ont raison en un certain sens, puis que Polybe (n) nous assûre que Demetrius chassa Ariarathes par le retablissement d'Orofernes, & ensuite Orofernes par le retablissement d'Ariarathes. Quoi qu'il en soit, je m'imagine que cet Ariarathes est le même que celui qui perdit la vie dans la guerre d'Aristonicus en soutenant le parti de Rome. Cette guere fut terminée (o) l'an 623. Je croi aussi qu'il ne le faut point distinguer d'Ariarathes le Philosophe, ou que s'il le faut, nous devons dire qu'après la mort de ce Monarque

(a) *Tiré de Diodore de Sicile in eclogis libri 31. pag. m. 1164. 1165.*

(b) *Diodor. Siculus in excerptis à Valesio publicatis pag. 335. 336.*

(c) *Polybius in excerptis à Valesio editis p. 168.*

(d) *Id. ib. pag. 172.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. pag. 168.*

(g) *Calvisius ad ann. mundi 3764. pag. m. 302.*

(h) *Voiez Appien in Syriacis circa init. p. m. 59.*

(i) *Diodor. Siculus in eclog. lib. 31. pag. 1165.*

(k) Demetrius. . . Ariarathi regi Cappadociæ propter fastiditas sororis nuptias infestus, fratrem ejus Orofernem per injuriam regno pulsum supplicem recepit. *Justin. lib. 35. init.*

(l) *Appianus in Syriac. pag. m. 79.* (m) *Justin. lib. 35. cap. 1.*
(n) *Polyb. lib. 3. c. 1. p. m. 175.* (o) *Voiez Sigonius in fastis.*

fauteur des savans, les deux fils qu'Antiochide avoit suposez pretendirent à la Couronne, & s'entre-chasserent du thrône, & qu'en un mot ils sont cet Ariarathes & cet Orofernes dont Polybe, Justin, Appien &c. font mention. Pour moi j'aimerois mieux croire qu'Orofernes disputa le thrône avec le fils legitime d'Antiochide, que de croire qu'il le disputa avec l'autre frere suposé. Le fils legitime, ce Prince qui aima les Philosophes, & qui attira chez lui tant de savans, n'auroit pas eu le loisir de meriter ce que Diodore de Sicile dit de lui s'il fut mort avant Eumenes, & s'il eut laisse avant ce tems-là le thrône vacant à ses deux pretendus freres. Ce fut donc lui qui eut Orofernes pour rival. Remarquez je vous prie dans Appien (p) qu'on n'étoit pas assûré que cet Orofernes fut frere du Prince à qui il disputoit la Couronne. Il y a donc beaucoup d'aparence qu'Ariarathes le traitoit de fils suposé.

Les fils de l'Ariarathes qui fut tué pendant la guerre d'Aristonicus obtinrent du peuple Romain (q) la Lycaonie & la Cilicie en reconoissance des services de leur pere. Ils étoient six freres, & quelques-uns d'eux à l'âge de puberté; c'est ce qui fit que leur mere possedée d'une ambition abominable, dans l'aprehension de ne jouir pas long tems de la regence, en fit perir cinq par le poison. Elle eût traité de la même sorte le plus petit, si la vigilance des parens ne l'eût derobé à sa fureur. Le peuple le mit sur le thrône après avoir tué Laudice (r). C'etoit le nom de cette mere denaturée. Le nouveau Roi prit le nom d'ARIARATHES, & se maria avec Laudice sœur de Mithridate, & en eut des enfans. Il fut tué (s) par les ordres de ce beau-frere ambitieux, & tout aussitôt Nicomede Roi de Bithynie s'empara de la Cappadoce, & se maria avec Laudice. Dès que Mithridate l'eut sçu, il envoia une armee en Cappadoce, & en chassa les garnisons de Nicomede, & restitua le Roiaume à son neveu fils du même Ariarathes qu'il avoit fait assassiner par un certain Gordius. Il pria le jeune Roi qu'il venoit de retablir, & qui se nommoit ARIARATHES, de rapeller Gordius. En cas qu'on lui accordat cela, il esperoit de se defaire du fils par la main du même assassin qui avoit tue le pere; & si on le lui refusoit, on lui fourniroit un pretexte de remuer. Ariarathes ne pouvant soufrir que son oncle s'interessât à la cassation de l'arrêt de bannissement rendu contre Gordius, & voiant bien le but de cette machination se prepara à la guerre. Il leva une armée très-puissante avec le secours de ses voisins. Mithridate se presenta avec des (t) forces égales. Les armées étant à la vuë l'une de l'autre il demanda à s'aboucher avec son neveu, car dans l'incertitude de l'évenement d'une bataille, il se determina à un coup de trahison. Il cacha un poignard sous ses habits, & quand selon la coutume usitée entre les Rois en pareils cas on le tâta au bas du ventre, il dit à l'homme qu'Ariarathes avoit chargé de cette recherche, & qui s'en aquitoit avec beaucoup de curiosité, (v) prenez garde de ne point toucher à un dard tout autre que celui que vous cherchez: par ce trait de raillerie il cacha les preparatifs de sa trahison, & aiant tiré Ariarathes à l'écart comme pour l'entretenir en secret, il le tua à la vuë des deux armées. Il fit present de la Cappadoce à son fils qui n'étoit âgé que de huit ans; il le fit nommer ARIARATHES, & lui donna Gordius pour Gouverneur.

IV. Les Cappadociens ne pouvant soufrir les vexations des Lieutenans de Mithridate se souleverent, & firent venir ARIARATHES frere du dernier Roi & le mirent sur le thrône. Mithridate l'attaqua, & le vainquit, & le chassa du Roiaume. Le chagrin fit tomber ce jeune Roi dans une langueur dont il mourut peu après. Alors Nicomedes suborna un beau garçon, & l'obligea à se dire frere des deux derniers Ariarathes, & à demander sur ce pied-là le Roiaume au Senat Romain. Il envoia Laudice sa femme à Rome pour y declarer que de son premier mari elle avoit eu trois garçons. Mithridate aiant penetré cette fourberie la combatit par une autre, il depêcha Gordius à Rome pour assûrer le Senat que le jeune enfant qu'il avoit créé Roi de Cappadoce avoit pour pere cet Ariarathes qui étoit mort dans la guerre d'Aristonicus. Le Senat vit bien que l'un & l'autre de ces Princes vouloit usurper une Couronne à la faveur des supositions d'enfant, c'est pourquoi il ordonna que Mithridate renonçat à la Cappadoce, & que Nicomede abandonnât la Paphlagonie, & que ces deux peuples se gou-

vernassent

(p) Demetrius acceptis mille talentis pulso Ariarathe Holophernem ejus, UT FEREBATUR fratrem in regnum induxit. *App. an. ubi supra.*

(q) *Justin. lib. 37. c. 1.*

(r) *Id. ib.*

(s) *Id. lib. 38. c. 1.*

(t) *Il avoit 80. mille hommes de pied, 10. mille chevaux & 600. chariots falcatos. Justin. ib.*

(v) Cum ferrum occultatum inter fascias gereret, scrutatori ab Ariarathe regio more misso, curiosius imum ventrem pertractanti, ait, *caveret ne aliud telum inveniret, quam quæreret.* Atque ita risu protectis insidiis sevocatum ab amicis velut ad secretum sermonem, inspectante utroque exercitu, interficit. *Id. ib.*

decharge dans l'Euphrate. Un Roi de Cappadoce aiant fermé les embouchures de cette riviere inonda toutes les campagnes voisines, après quoi il y fit faire plusieurs Iles à la maniere des Cyclades. Il y passa † puerilement une partie de sa vie, mais ces amusemens lui causerent de la honte, & du dommage. La riviere rompit les digues de son embouchure; les eaux retournerent dans leur lit, l'Euphrate les aiant reçuës se deborda, & fit des ravages incroiables dans la Cappadoce. Les Galates qui habitoient dans la Phrygie soufrirent beaucoup de pertes par ce debordement, & en voulurent être indemnisez. Ils demanderent 300. talens à ce Roi de Cappadoce, & prirent pour juges les Romains. Il falut aussi qu'il dedommageât les Ciliciens qui firent des pertes lors que la riviere de Carmale qu'il avoit aussi bouchée rompit ses digues *. On ne sauroit excuser la negligence de Strabon; il s'est contenté de dire que ce Prince se nommoit Ariarathes. Soufriroit-on aujourd'hui qu'un bon Auteur narrât gravement que Charles Roi de France, ou que le Pape Jean repareremt un chemin? Un lecteur demêleroit-il ce Charles, ce Jean parmi les Rois, parmi

† Διάγειν ἐν αὐταῖς ... μειρακιωδῶς. Puerilem ibi in morem vitæ partem exegit. *Id. ibid.*

* *Id. ib.*

vernassent comme ils l'entendroient. Ce fut alors que les Cappadoces repondirent qu'ils ne pouvoient vivre sans Roi comme on l'a vu ci-dessus. Le Senat leur donna ARIOBARZANES (a).

V. Ce nouveau Prince ne jouit pas tranquillement de sa dignité. Appien (b) raconte que Mithraas & Bagoas le chasserent de la Cappadoce, & y établirent Ariarathes. Les Romains (c) firent retablir Ariobarzanes. Il fut chassé peu après (d) par une armée que Mithridate envoia en Cappadoce pour y faire regner Ariarathes son fils. Sylla aiant remporté de grans avantages sur Mithridate le contraignit (e) de restituer la Cappadoce. Quelque tems après à l'instigation de ce Prince (f) ce Roiaume fut envahi par Tigranes, qui en tira trois cens mille hommes ausquels il donna des terres dans l'Armenie. Ariobarzanes (g) qui s'étoit sauvé à Rome avant l'invasion, (h) ne fut retabli que lors que Pompée finit la guerre de Mithridate en 690. Voiez comment Ciceron (i) se plaint de ce qu'un Prince allié ne jouïssoit point de ses Etats. Notez que selon Plutarque la Cappadoce lui fut restituée deux fois par Sylla, premierement lors (k) que Sylla après sa preture fut envoié en ce païs-là pour y remettre sur le thrône Ariobarzanes, secondement après les victoires qu'il remporta sur Mithridate pendant & depuis son Consulat (l). On discutera ceci vers la fin de la remarque suivante, & l'on rectifiera les brouilleries d'Appien & de Justin. N'oublions pas 1. Que Pompée (m) agraudit notablement les Etats d'Ariobarzanes quand il le remit sur le thrône de Cappadoce: 2. Que le fils d'Ariobarzanes recueillit toute cette belle succession (n).

VI. Il ne la garda pas long tems, car on l'avoit dejà tué lors qu'en 702. Ciceron alla commander dans la Cilicie. Celui qui regnoit alors dans la Cappadoce étoit petit-fils d'Ariobarzanes I. du nom, & se voioit menacé d'être tué comme son pere. On conspiroit contre lui en faveur d'Ariarathes son frere, mais Ariarathes declara à Ciceron qu'il ne donnoit point son consentement à ce complot. (o) *Dixit* (Ariobarzanes) *ad se indicia manifestarum insidiarum esse delata, quæ essent ante adventum meum occultata, quod ii qui ea patefacere possent, propter metum reticuissent: eo autem tempore spe mei præsidii complures ea quæ scirent, audacter ad se detulisse: in his amantissimum sui, summa pietate præditum, fratrem, dicere ea, quæ is me quoque audiente dicebat, se sollicitatum esse ut regnare vellet: id vivo fratre suo accidere non potuisse: se tamen ante illud tempus eam rem nunquam in medium propter periculi metum protulisse. Quæ cum esset locutus, monui regem ut omnem diligentiam ad se conservandum adhiberet: amicosque patris ejus avique judicio probatos hortatus sum, regis sui vitam, docti casu acerbissimo patris ejus, omni cura custodiaque defenderent.* Ciceron en partant de Rome avoit reçu ordre de favoriser & de proteger Ariobarzanes avec tout le soin possible. Jamais le Senat n'avoit donné une telle commission pour aucun Roi, ce fut donc un temoignage d'affection bien glorieux à celui-là. Lisez ces paroles de Ciceron: (p) *Cum vestra auctoritas intercessisset, ut ego regem Ariobarzanem* (q) *Euseben & Philorhomæum tuerer, ejusque regis salutem, incolumitatem regnumque defenderem, regi regnoque præsidio essem: adjunxissetisque, salutem ejus regis, populo senatuique magnæ curæ esse, quod nullo unquam de rege decretum esset a nostro ordine: existimavi me judicium vestrum ad regem deferre debere, eique præsidium meum & fidem & diligentiam polliceri: ut, quum salus ipsius, incolumitas regni mihi commendata esset a vobis, diceret, si quid vellet.* On executa fidelement l'ordre du Senat. Ciceron emploia l'autorité de sa charge, ses forces, & ses conseils au profit d'Ariobarzanes, & lui sauva la couronne, & même la vie (r). (s) Il empêcha les prêtres de le troubler. Ce fut un grand coup.

VI. Avant que de passer outre observons deux fautes d'un savant commentateur. Il (t) croit qu'il s'agit ici du fils d'Ariobarzanes I. du nom, & que ce fils (v) fut honoré du titre de Roi par le Senat lors que Ciceron étoit Consul. Il cite pour ce dernier fait ces paroles de Ciceron, (w) *Ariobarzanem . . . Senatus per me regem appellavit, mihique commendavit.* Mais cela concerne le tems auquel Ciceron fut envoié en Cilicie, & non pas son Consulat. D'ailleurs il n'y a nulle aparence qu'Ariobarzanes I. fut mort au tems de ce Consulat. Il n'étoit donc pas encore question de reconoître pour Roi un autre Ariobarzanes. Quant à la premiere erreur, elle procede de ce que Manuce n'avoit pas vu comme ont fait d'autres critiques qu'il faut lire *amicosque patris ejus avique judicio probatos* dans le passage cité ci-dessus. Nous n'avons nul sujet de croire qu'aucun fils ou aucun neveu de cet Ariobarzanes que Ciceron protegea ait regné dans la Cappadoce, & cependant cette famille n'a été éteinte qu'à la troisiéme (x) generation: il est donc juste de prendre pour le petit-fils du premier Ariobarzanes, celui qui regnoit lors que Ciceron alla gouverner la Cilicie.

VII. Il amena (y) quelques troupes à Pompée qui combatirent contre Cesar à la journée de Pharsale. Cela fut sans doute cause que Cesar le mit à contribution. Il est certain qu'il en exigea des sommes d'argent, car ce Prince fit representer qu'il deviendroit insolvable si Pharnaces continuoit à piller la Cappadoce. (z) *Rex Deiotarus ad Domitium Calvinum, cui Cæsar Asiam finitimasque provincias administrandas tradiderat: venit oratum ne Armeniam minorem, regnum suum, neve Cappadociam, regnum Ariobarzanis possideri, vastarique pateretur a Pharnace: quo malo nisi liberarentur, imperata se facere, pecuniamque promissam Cæsari non posse persolvere.* Cesar étoit alors en Egypte: il en partit pour mettre Pharnaces à la raison. Il passa par la Cappadoce, & il y fit des reglemens qui nous persuadent qu'Ariobarzanes & son frere Ariarathes n'étoient pas trop bien unis. Il imposa à celui-ci la loi de l'obeïssance: il vit bien qu'Ariobarzanes redoutoit son heritier, & que l'heritier n'étoit pas trop à l'épreuve de l'envie de recueillir la succession: (aa) *Fratrem Ariobarzanis Ariaratem, cum bene meritus uterque eorum de rep. esset, ne aut regni hereditas Ariaratem sollicitaret, aut heres regni terreret, Ariobarzani attribuit; qui sub ejus imperio ac ditione esset.* On peut inferer de là qu'Ariobarzanes n'avoit point d'enfans, & qu'ainsi la leçon *frater* seroit meilleure que celle de *filius* dans ce passage de Ciceron, (bb) *Ariarathes Ariobarzani filius Romam venit. Vult, opinor, regnum aliquod emere a Cæsare, nam quomodo nunc est, pedem ubi ponat in suo non habet.* Ceci nous montre qu'Ariarathes depuis les reglemens de Cesar ne partageoit plus l'autorité dans la Cappadoce. Après que Cesar eut vaincu Pharnaces il donna (cc) une partie de l'Armenie à nôtre Ariobarzanes. Cela fit croire quelques années après aux meurtriers de Jules Cesar que le Roi de Cappadoce ne les favorisoit pas. Il ne se declara pas ouvertement contre leur parti, mais il refusa de s'allier avec eux. Cette conduite leur donnoit une juste defiance, de sorte que Cassius se resolut à ne le point menager; il l'attaqua, & l'aiant fait prisonnier il le fit mourir (dd). Ce fut l'an de Rome 712. On a vu (ee) ailleurs qu'ARIARATHES fut troublé dans la succession de la Cappadoce, & que ce procés fut jugé à son prejudice l'an 713. & qu'aiant trouvé moien de se relever de ce jugement, il fut tout-à-fait chassé l'an 718. après quoi Archelaus regna dans la Cappadoce, il fut le dernier qui y regna.

Au reste les brouilleries que l'on trouve en comparant ensemble les anciens historiens, sont infinies. J'en toucherai quelques-unes dans la remarque suivante.

(a) *Tiré de Justin ubi supra c. 1. & 2.*
(b) *Appian. in Mithridat. p. 118.*
(c) *Id. ib.*
(d) *Id. ib. pag. 120.*
(e) *Id. ib. p. 144. 145.*
(f) *Id. ib.*
(g) *Justin. lib. 38. c. 3.*
(h) *Appian. ib. p. 163.*
(i) *Cicero in Orat. pro lege Manilia.*
(k) *Plutarch. in Sylla pag. 453.*
(l) *Id. ib. pag. 466.*
(m) *Appian. ubi supra pag. 163.*
(n) *Id. ib.*
(o) *Cicero, ep. 2. l. 15. ad famil. p. m. 381. 382.*
(p) *Id. ib. p. 380. 381.*
(q) *Les medailles donnent ces 2. titres à ce Roi: ils signifient pieux, & ami des Romains. Voiez le* Variorum *de Mr.* Grævius *in hunc locum Ciceronis.*
(r) Ariobarzanes opera mea vivit, regnat, ἐν παρόδῳ, consilio & auctoritate, & quod insidiatoribus ejus ἀπρόσιτον me non modo ἀδωροδόκητον præbui regem regnumque servavi. *Id. epist. 20. l. 5. ad Atticum p. m. 542. 543. Voiez aussi epist. 2. & 4. l. 15. ad famil. pag. 383. 389.*
(s) *Id. epist. 4. l. 15. ad famil. p. 389. J'ai raporté ses paroles dans la remarque D de l'article* Comane.
(t) *Paulus Manutius in Cicer. epist. 2. l. 15. ad famil. pag. m. 159.*
(v) *Id. ib.*
(w) *Cicero, epist. 17. l. 2. ad famil. pag. 115.*
(x) *Strabo, lib. 12. pag. 273.*
(y) *Cæsar de bello civili l. 3. pag. m. 307.*
(z) *Hirtius de bello Alexandr. pag. 390.*
(aa) *Id. ib. pag. 409.*
(bb) *Cicero epist. 2. lib. 13. ad Atticum pag. 395.*
(cc) *Dio, lib. 42. pag. 234.*
(dd) *Id. lib. 47. p. 395.*
(ee) *Dans l'article* Archelaus *page 314.*

parmi les Papes de même nom. On s'est hazardé dans le Moreri de determiner qui étoit cet Ariarathes. On a eu tort peut-être, & plus qu'en bien d'autres choses que (K) l'on a dites sans exactitude, & dont on verra le detail dans mes remarques, aussi bien que la critique de quelques erreurs

(K) *Bien d'autres choses que l'on a dites sans exactitude* dans le Moreri.] I. L'on a eu tort de pretendre, comme je l'ai (a) dejà observé, qu'entre Pharnaces premier Roi de Cappadoce & Ariarathes premier du nom il n'y a eu que six Rois. II. Et que nous ne savons pas comment ils s'apellent. III. Archelaus n'obtint point cette couronne après un Ariarathes frere de cet Ariobarzanes qui fut retabli par Pompée, mais après un Ariarathes (b) petit-fils de cet Ariobarzanes. IV. Puisque dans l'article de Cappadoce on donne dix Rois qui se nommoient Ariarathes, on a tort de dire (c) ailleurs qu'Ariarathes second *a eu sept successeurs de son nom.* V. Dans le combat contre Perdiccas la Cavalerie d'Ariarathes second (d) étoit de 15. mille hommes, & non pas de vingt. VI. Ariarathes cinquiéme qui *fournit des troupes* à Antiochus contre les Romains, n'étoit point *beau-frere*, mais gendre de cet Antiochus. VII. On n'a nulle preuve que ce fut lui *qui fit boucher l'endroit par où le fleuve Mela entre dans l'Euphrate.* VIII. Il ne faloit pas omettre que les travaux qui furent faits en cet endroit se ruinerent, car cette omission rend tout-à-fait inintelligible le reste du recit. On ne peut comprendre que ces travaux aient été cause du debordement de l'Euphrate. Ils étoient infiniment plus capables de l'empêcher, que de le causer. Et si l'Euphrate se deborda quoi que les eaux du Melas n'y tombassent plus, on ne comprend point que le Roi de Cappadoce ait dû reparer le dommage de l'inondation. IX. Le Senat de Rome ne lui ordonna point de paier trois cens talens; il jugea de la demande que les Galates faisoient de cette somme, & on ne sait point quel fut son arrêt. Il y a plus d'aparence qu'il modera les pretensions des demandeurs, qu'il n'est probable qu'il les apuia en leur entier. X. Pourquoi se contente-t-on de citer Polybe, & (e) Tite Live qui ne disent rien de cela? il eût été moins deraisonnable de citer Strabon. XI. Personne ne dit que *la ville (f) d'Ariarathe* ait été fondée après les inondations de l'Euphrate, & le paiement des trois cens talens: pourquoi l'assûre-t-on dans le Moreri? XII. Celui qui bâtit la ville d'Ariarathie étoit (g) gendre d'Antiochus: il ne faloit donc pas que le Continuateur de Moreri attribuât cette fondation à l'Ariarathes à qui il la donne, car il le regarde comme le beau-frere d'Antiochus. Quoi qu'au fond ce pretendu beau-frere d'Antiochus fut son gendre, il ne s'ensuit pas qu'il ait fait bâtir Ariarathie, car son pere Ariarathes (h) étoit gendre d'Antiochus Theos. C'est donc peut-être de lui que l'on a voulu parler dans Etienne de Byzance.

Faisons ici une digression pour remarquer que Pinedo a fait là un commentaire très-inutile, (i) il a cité un endroit de Strabon qui nous aprend qu'Ariarathes le premier Roi de Cappadoce joignit les Cataons avec les Cappadociens. Dequoi sert cela pour l'intelligence des paroles d'Etienne de Byzance? & puis qu'il citoit cet endroit-là, que ne citoit-il celui où Strabon a fait mention d'un Ariarathes plus moderne? Berkelius autre Commentateur d'Etienne le Byzantin a tâché de mieux commenter son texte, mais il n'y a guere reüssi. Il (k) crut d'abord que l'Ariarathes gendre d'Antiochus avoit épousé la fille d'Antiochus Soter, mais ensuite il observa que Demetrius frere d'Antiochus fit la guerre à Ariarathes *propter fastiditas sororis nuptias.* Son sentiment est donc que le fondateur d'Ariarathie avoit épousé la sœur de Demetrius, & qu'ensuite il la renvoia par degoût. Je lui repons que les paroles Latines ont un sens plus general, & qu'il est plus naturel de les prendre pour un refus de mariage, que pour un divorce. J'ajoûte qu'un Prince qui eût épousé la sœur de Demetrius n'eût pas été gendre d'Antiochus; car Demetrius avoit pour pere Seleucus Philopator, fils d'Antiochus le grand. Ma troisiéme remarque contre Berkelius est qu'il n'a point sçu que Diodore de Sicile fait mention de deux Rois de Cappadoce nommez Ariarathes, & gendres l'un d'Antiochus Theos, & l'autre d'Antiochus le grand. Retournons au Moreri.

La XIII. faute est de dire que Mithridate *chassa Nicodeme qui s'étoit emparé de la* Cappadoce. Il faloit dire Nicomede Roi de Bithynie. XIV. Mithridate ne fit point tuer son neveu par (l) un jeune homme; il le tua lui-même, comme je l'ai dit (m) ci-dessus. XV. Il faloit citer le 38. livre de Justin, & non pas le trente. XVI. Le successeur de celui qui fut tué par Mithridate étoit son frere, & non pas son fils. XVII. Il ne faloit point omettre le regne du fils de Mithridate, son regne, dis-je, anterieur à l'election d'Ariobarzanes. XVIII. Ce fils de Mithridate devoit être mis sous le mot *Ariarathes*, & non pas sous *Ariathes*, car quand son pere le fit regner dans la Cappadoce à la place de son neveu qu'il avoit tué, il lui fit porter le nom ordinaire des Rois de ce païs-là, savoir (n) celui d'Ariarathes. XIX. La conquête de la Cappadoce par Ariarathes ne donna point à Mithridate une jalousie qui le portât à l'empoisonner. La Cappadoce étoit conquise depuis long tems lors que cet Ariarathes (o) commandoit un corps d'armée pour son pere dans l'Europe, & s'il fut empoisonné par Mithridate, comme (p) on le pretend, ce fut pour quelque autre jalousie. XX. Il n'y a point d'aparence qu'Ariobarzanes (q) *ait été mis sur le trone vers l'an 644. de la fondation* de Rome. Je le prouverai ci-dessous. XXI. Ce fut lui que Mithridate chassa de la Cappadoce, & que Sylla y retablit. Pourquoi donc nous vient-on dire cela de son fils? XXII. Il ne fut point (r) *d'abord attaqué par Tigrane.* Il avoit dejà été retabli plus d'une fois avant que Tigranes l'attaquât. XXIII. Il est faux que Sylla *ait defait l'armée de Tigrane.* XXIV. Justin mal cité toûjours au livre 30. ne dit nulle part ni qu'Ariarathes fils de Mithridate fut vaincu par Ariobarzane, XXV. ni que celui-ci avec le secours de Pompée conquit la Sophene, la Gordene, & une partie de la Cilicie, XXVI. ni qu'*après ces victoires & ces conquêtes il ceda la couronne à son fils Ariobarzane pour passer le reste de sa vie en repos.* Non seulement Justin ne dit rien de toutes ces choses, mais je ne croi pas qu'aucun bon Auteur en parle. Appien (s) dit seulement qu'Ariobarzanes fut gratifié de ces païs-là par Pompée. Est-ce en avoir été le conquerant? XXVII. Il faloit savoir qu'au tems où l'on conte qu'Ariobarzanes vainquit Ariarathe fils de Mithridate, c'est-à-dire après que Tigranes eût été vaincu, cet (t) Ariarathes étoit mort.

Voions s'il est vrai que son élection ait été faite l'an 644. Je m'assûre que si vous considerez bien toutes les choses qui se passerent depuis la guerre d'Aristonicus, jusques à cette élection, vous trouverez que 24. ans n'y sauroient sufire. Ariarathes étant mort pendant cette guere qui dura deux ou trois ans plus ou moins, & qui finit en 623. tous ses fils à la reserve du plus jeune furent empoisonnez par leur mere. Celui qui rechapa fut mis sur le thrône, & assassiné par les intrigues de Mithridate: il laissa deux fils qui regnerent l'un après l'autre. L'aîné s'opposa vigoureusement à Mithridate, il assembla une armée très-nombreuse, il la commandoit lui-même, lors qu'il fut tué par Mithridate qui avoit demandé de conferer avec lui en particulier. Tout cela montre que ce n'étoit pas un enfant. La Cappadoce fut ensuite sous la direction de Gordius gouverneur du nouveau Roi fils de Mithridate. Ce gouvernement fut si rude que les sujets se souleverent; le frere du feu Roi fut rapellé, il regna, mais il fut vaincu par Mithridate, & contraint d'abandonner le païs. Il ne vécut guere depuis ce tems-là. Nicomedes le sachant mort suborna un jeune garçon qui se porta pour successeur legitime. Sa femme fit un voiage à Rome pour soutenir cette fraude. Mithridate depêcha Gordius aux Romains pour oposer une autre imposture à celle-là. Le Senat mit fin à tous ces procés en donnant une pleine liberté à la Cappadoce. Son present fut refusé; ce peuple voulut un Prince, & il eut Ariobarzanes (v). Il est impossible selon cela que son élection ait été faite l'an de Rome 644. Je n'eusse pas repeté tout ce detail, si outre qu'il étoit necessaire comme une preuve de la faute XX. du Moreri, je n'eusse vu qu'il peut nous donner une matiere de critique contre Justin.

Il dit que Laudice veuve de cet Ariarathes qui fut tué dans la guerre d'Aristonicus vers l'an 622. de Rome, empoisonna cinq de ses fils, & que le plus jeune auroit eu le même sort si les parens ne l'eussent mis à couvert de la violence de cette mere denaturée. Il observe que (x) la crainte de ne joüir pas long tems de la regence, vû que quelques-uns de ses fils étoient adultes, la porta à cette inhumanité. Il est dificile de decouvrir qu'il raisonne bien, car si à cause de cette crainte elle tâcha de faire mourir le plus jeune de ses fils, il faloit qu'il ne fût pas loin de l'âge de majorité, & en ce cas-là le fils aîné eût été majeur, ce qui eût exclus Laudice de la regence. Si vous dites que le fils

(n) *Justin. l. 38. c.* *pag. 549.*

(o) *Plutarch. in Sylla pag. 458. C.*

(p) *Id. in Pompejo p. 639. A.*

(q) *Moreri, au mot* Ariobarzanes.

(r) *Le Continuateur de Moreri au même mot.*

(s) *Appianus in Mithridat. p. m. 163.*

(t) *Appien* in Mithridat. p. m. 119. *parle d'Arcathias fils de Mithridate comme d'un homme qui aiant subjugué la Macedoine marchoit contre Sylla, mais il mourut de maladie. C'est sans doute celui que Plutarque nomme Ariarathes.*

(v) *Tout ce narré est pris de Justin lib. 38.*

(a) *Dans la remarque A.*

(b) *Voiez la remarque precedente n. VI.*

(c) *Au mot* Ariarathes.

(d) *Diod. Siculus lib. 18. c. 16. p. m. 920.*

(e) *On cite Tite Live l. 5. il le faloit citer l. 38. & 42.*

(f) *Il faloit dire* d'Ariarathie.

(g) *Stephanus Byzantinus, voce* Ἀριαράθεια.

(h) *Diodor. Siculus in eclog. lib. 31. pag. m. 1164. 1165.*

(i) *Pinedo in Steph. Byzant. pag. 107.*

(k) *Berkelius in Steph. Byzant. pag. 164.*

(l) *L'Auteur a été trompé par ces paroles de Justin l. 38. c. 1.* Sollicitatoque juvene ad colloquium &c.

(m) *Dans la remarque precedente n. III.*

(x) Timens: ne non diutinam regni administrationem adultis quibusdam poti-retur. *Id. lib. 37. c. 1. pag. 540.*

JUSTIN critiqué.

erreurs de Justin & d'Appien. La Cappadoce generalement parlant n'étoit rien moins qu'un païs d'esprit & d'érudition: il en est sorti neanmoins quelques Auteurs bien celebres. Strabon & Pausanias sont de ce nombre. On croioit sur tout que les Cappadociens (*L*) étoient mal propres à devenir Orateurs, mais St. Basile, & St. Gregoire de Nazianze ont été une exception à cette regle. On a observé que les chevaux de Cappadoce devenoient meilleurs (*M*) en vieillissant.

CA-

fils aîné n'étoit pas encore majeur, mais qu'il ne s'en faloit guere qu'il ne le fût, vous serez contraint de m'accorder que l'âge du plus petit ne menaçoit point de près l'ambition de la Regente. On pouvoit esperer une assez longue administration pour ne le pas faire mourir si tôt. Justin n'a donc pas raisonné juste sur les motifs de cette cruelle femme. On trouveroit une infinité de pareilles fautes dans cet Auteur, & dans les meilleurs écrivains si l'on vouloit prendre la peine de les recueillir. Je croi pour moi que tous les fils de Laudice étoient adultes, & que ce fut la raison pourquoi elle tâcha de se defaire de tous en même tems. Ce qui me fait ainsi juger de leur âge est que le plus jeune laissa deux fils qui regnerent dans la Cappadoce, & qui de la maniere que l'on parle d'eux vécurent au moins 20. ans. Or il est certain qu'Ariobarzanes avoit deja été depossedé l'an 659. de Rome, car ce fut en cette annee (*a*) que Sylla le retablit. Il se passa quelque tems entre la mort du dernier Ariarathes & l'election d'Ariobarzanes; on produisit à Rome dans cet intervalle les pretensions de deux enfans suposez: il intervint un jugement du Senat. Disons aussi qu'il se passa quelque tems entre l'élection d'Ariobarzanes, & sa destitution, & entre sa destitution & son retablissement. Puis donc qu'il fut retabli l'an 659. il y a beaucoup d'aparence que le dernier Ariarathes âgé d'environ 20. ans ne mourut pas avant l'an 654. jugez s'il est probable que son pere ne fut qu'un petit enfant lors que Laudice le voulut faire mourir vers l'an 623.

APPIEN & Justin critiquez.

C'est ici qu'on discutera si Appien a raconté comme il faloit les avantures d'Ariobarzanes. Voici son narré (*b*). Les Romains ordonnerent à Mithridate de ceder la Cappadoce à Ariobarzanes: il obeit, mais Mithraas & Bagoas chasserent Ariobarzanes, & donnerent le Roiaume à Ariarathes. Les Romains envoierent une Ambassade en ce païs-là pour retablir Ariobarzanes. Manius Aquilius fut le chef de cette Ambassade: Lucius Cassius qui commandoit dans l'Asie, & Mithridate reçurent ordre de Rome de prêter main forte aux Ambassadeurs. Mithridate mal satisfait des Romains ne le fit pas. Neanmoins Cassius & Aquilius retablirent Ariobarzanes, & lui conseillerent aussi bien qu'à Nicomedes Roi de Bithynie de faire des courses sur les états de Mithridate. Nicomedes ne pouvant plus resister aux instances des Ambassadeurs commit des hostilitez. Mithridate s'en plaignit, & ne trouva point de justice, (*c*) c'est pourquoi il recourut à la force, il conquit la Cappadoce, & la donna à son fils Ariarathes. (*d*) L'Ambassadeur qu'il envoia aux Generaux des Romains parla assez fierement, & reçut une reponse encore plus fiere. La suite fut que Mithridate batit les Romains, (*e*) & fit prisonnier le chef même de leur Ambassade Manius Aquilius, & que Sylla le vainquit, & le contraignit d'accepter un traité de paix desavantageux. Le retablissement d'Ariobarzanes fut (*f*) l'une des conditions du traité: elle fut executée d'abord (*g*) imparfaitement, & puis de la (*h*) bonne maniere. L'invasion de la Cappadoce par Tigranes arriva (*i*) quelques années après. Sylla n'etoit plus en vie. Lucullus (*k*) reprit la Cappadoce, Mithridate (*l*) la regagna; & enfin Pompee (*m*) y retablit Ariobarzanes.

J'observe 1. qu'Appien n'est pas excusable de nous parler de l'invasion de Mithraas & de Bagoas sans nous dire qui ils étoient, & quel étoit cet Ariarathes qu'ils firent regner dans la Cappadoce. 2. Il merite d'être blâmé pour n'avoir rien dit de la commission donnée à Sylla de retablir Ariobarzanes. Ce fut l'an de Rome 659. Sylla commandoit alors dans la Cilicie. Il le dit lui-même (*n*) dans Appien en parlant à Mithridate. Cela rend moins excusable cet historien, car puis qu'il n'ignoroit pas ce discours de Sylla, il étoit oblige de s'informer de ce retablissement d'Ariobarzanes, & de le placer au rang que la bonne Chronologie demandoit. Son omission seroit moins vicieuse, s'il n'avoit point sçu ce que Sylla dit à Mithridate. Notez que Plutarque (*o*) observe que Sylla après sa preture fut envoie en Cappadoce, sous le specieux pretexte d'y retablir Ariobarzanes, mais au fond pour reprimer Mithridate qui formoit de grans desseins. Consultez Sigonius (*p*) il vous éclaircira tout ceci, mais ne vous fiez point à lui quand il assûre que Mithridate fit tuer par Gordius le Roi de Cappadoce Ariarathes, & le fils encore enfant de ce même Ariarathes. Souvenez-vous que Mithridate tua lui-même ce fils qui etoit deja parvenu à l'âge d'homme. Ma 3. remarque contre Appien est, que selon toutes les aparences il se trompe à l'égard de l'invasion de Mithraas & de Bagoas; il supose que Mithridate n'y eut point de part, & même que les Romains lui ordonnerent de chasser l'usurpateur, & de retablir Ariobarzanes, & que Mithridate mecontent du peuple Romain desobeit à cet ordre. Je ne doute point que cette invasion n'ait été faite par les generaux de Mithridate, & en faveur de son fils Ariarathes que les Cappadoces avoient chassé. Justin (*q*) dit qu'ils rapelerent le frere de leur dernier Roi, & que ce frere fut vaincu par Mithridate, c'est-à-dire, si je ne me trompe, par Mithraas & par Bagoas qui ramenerent dans la Cappadoce Ariarathes le fils de leur Maitre. Disons en 4. lieu que l'Ambassade de Manius Aquilius doit être mise sous l'an 663. de Rome ou environ, & qu'ainsi elle ne concerne pas comme Appien le supose, (*r*) le premier retablissement d'Ariobarzanes.

Disons un mot contre Justin qui supose que Tigranes incité par Mithridate fut le premier qui chassa Ariobarzanes, & que ce fut le sujet de l'Ambassade d'Aquilius. Cela est faux. Cette Ambassade fut anterieure aux grandes guerres de Sylla & de Mithridate qui ne commencerent qu'en l'an de Rome 665. On ne voit jamais paroître Tigranes avant l'expedition de Luculle. Il faut donc dire qu'il ne s'empara de la Cappadoce qu'après que Sylla y eût retabli Ariobarzanes pour la 2. fois.

On me reprochera de m'attacher trop à des minuties: je souhaite que l'on sache que je le fais non pour croire que ces choses sont importantes en elles-mêmes, mais afin d'insinuer par des exemples sensibles qu'il faut s'armer de defiance contre ce qu'on lit, & emploier son genie au discernement des faits. Cette aplication etend & multiplie les forces de l'ame. Je ne crois donc pas que ma peine soit inutile au lecteur.

Il y a si peu de Chronologie dans la plupart des historiens Grecs & Latins, que l'histoire ancienne auroit besoin d'être refondue. J'oserai bien dire que si l'on avoit aujourd'hui tous les secours qu'ils avoient en abondance, on feroit des corps d'histoire beaucoup meilleurs que ceux qu'ils nous ont laissez.

(*L*) *Que les Cappadociens etoient mal propres à devenir Orateurs.*] C'est par là que Mr. Kuhnius a confirmé la pensee de ceux qui disent que Pausanias Auteur de la description de la Grece, ne doit point être distingué du Sophiste Pausanias dont Philostrate a écrit la vie, & qui étoit l'un des eleves qu'Herode Atticus admettoit à sa plus grande familiarité. A cela n'est point contraire l'observation de Philostrate que ce Sophiste ne prononçoit pas bien le Grec, car c'étoit le defaut des Cappadoces, & un defaut si incorrigible qu'on disoit qu'un Rheteur de ce païs-là étoit plus rare qu'un corbeau blanc, & qu'une tortuë volante. *Cui non repugnat*, ce sont les paroles de Mr. Kuhnius dans la preface de la nouvelle (*s*) edition de Pausanias, *quod Philostratus tradit, quod Græcam linguam durius pronunciarit quam delicata ejus rotunditas patiebatur. Hoc enim toti Cappadocum nationi commune vitium, crisque fuit ἀνεπανόρθωτον nulla exercitatione emendandum, uti clare indicat notum epigramma:*

Θᾶττον ἔην λευκὰς κόρακας πτηνάς τε χελώνας
Εὑρεῖν, ἢ δόκιμον ῥήτορα Καππαδόκην.
Rarius alata testudine, rarius albo
Invenias corvo Rhetora Cappadocem.

(*M*) *Les chevaux de Cappadoce devenoient meilleurs en vieillissant.*] „ (*t*) Oppien a remarqué qu'ils sont „ très-foibles lors qu'ils sont jeunes, & que plus ils „ sont vieux plus ils vont viste.

„ κραιπνότεροι δὲ πέλουσιν ὅτε μάλα γηράσκωσι.„

J'ajoûterai à ces mots du Menagiana un passage de Brantome, (*v*) *Le Cardinal de Guise a été l'unique sur qui le proverbe du feu Roy François a eu pratique, qui disoit que les Princes Lorrains ressembloient les courfiers du Regne de Naples, qui estoient longs & tardifs à venir, mais venans sur l'âge ils estoient très-bons.*

(*a*) *Voiez Sigonius in fastis ad annum 659. fol. m. 106. verso.*

(*b*) *Appianus ubi supra pag. 118.*

(*c*) *Id. ib. pag. 120.*

(*d*) *Id. ib. pag. 121.*

(*e*) *Id. ib. pag. 122.*

(*f*) *Id. ib. pag. 141.*

(*g*) *Id. pag. 143.*

(*h*) *Id. pag. 144.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Id. pag. 150. 151.*

(*l*) *Id. pag. 156.*

(*m*) *Id. ib. pag. 163. 168.*

(*n*) In Cappadociam ego reduxi Ariobarzanem ex S. C. cum præsesem Ciliciæ: idque feci te cedente autoritati populi. *Id. ib. p. 139.*

(*o*) *Plut. in Sylla pag. 453.*

(*p*) *Sigonius in fastis ad ann. 659.*

(*q*) *Justin. lib. 38. c. 2.*

(*r*) *L'épitome de Tite Live lib. 70. fait mention du retablissement de ce Prince par Sylla, & lib. 74. d'un autre retablissement.*

(*s*) *Celle de Leipsic 1696.*

(*t*) *Suite du Menagiana pag. 53. édit. de Holl.*

(*v*) *Brant. dans l'eloge de Mr. de Guise to. 3. des Memoir. pag. m. 139.*

CARACCIOL, ou CARACCIOLI. Mr. Moreri a parlé de plusieurs personnes celebres de cette famille, mais il a oublié le grand Senechal de Naples, qui a été peut-être le premier grand Seigneur de sa branche. Il s'apelloit Jean CARACCIOL: il se mêla de la plume β au commencement de sa jeunesse; la pauvreté lui fit prendre ce parti quoi qu'il fût bien Gentilhomme. Il eut le bonheur de plaire à Jeanne Reine de Naples seconde du nom; ce fut pour lui le chemin de la fortune. On n'en demeuroit pas avec cette Reine aux beaux sentimens de l'amitié, on passoit à la jouissance, & l'on obtenoit ensuite les grans emplois, selon qu'on savoit la servir, & se bien faire valoir. La maniere dont on dit que cette Princesse lui fit les premieres (T) avances est singuliere. Il eut enfin la destinée qui est si commune à de semblables Favoris; il s'intrigua trop, & il se rendit odieux à une Dame qui avoit beaucoup de credit auprès de la Reine. Quelques-uns disent qu'il fut assez insolent pour dire de grosses injures à cette Princesse, & même pour lui donner un souflet, lors qu'il ne put obtenir d'elle la principauté de γ Salerne. On avoit lieu de le soupçonner de plusieurs mauvaises pratiques contre les interêts de l'Etat; car ce fut lui δ qui inspira à Alfonse Roi d'Aragon le dessein de revenir à Naples, d'où il ne s'étoit retiré qu'à cause qu'il n'avoit pu enlever la Reine Jeanne sa mere d'adoption. On peut juger combien cette Reine haïssoit depuis ce tems-là le parti de ce fils ingrat. Ce fut pourtant à ce parti que Caracciol entreprit de procurer la superiorité dans le Roiaume de Naples. On conut ses machinations, & pour les rendre inutiles, on fit semblant de se confier en lui: on l'attira sous cette feinte auprès de la Reine, qui le fit tuer au mois d'Août 1432. ‡ par le conseil (Z) de sa favorite. Au commencement de la rupture entre Alfonse d'Aragon & la Reine Jeanne, * Caracciol qu'on envoia visiter ce Prince qui feignoit de se porter mal fut arrêté prisonnier; il fut mis en ‡ liberté quelque tems après. Consultez Pasquier au chapitre 16. du 6. livre des Recherches de la France.

β *Brantôme vie des Dames illustres. p. m. 398.*

γ *Spondanus ad ann. 1432. n. 18. pag. m. 816.*

δ *Mariana l. 21. c. 5.*

‡ *Id. Mariana ib.*

* Simulat rex valetudinem. Joannes Caracciolus Senescallus majori apud reginam gratia & auctoritate quam honestum esset, ad invisendum accedens capitur. *Id. l. 20. c. 13.*

‡ *Id. ib.*

CARDAN (JERÔME) Medecin & l'un des grans esprits de son siecle, nâquit à † Pavie le 24. de (A) Septembre 1501. Comme sa mere (B) n'étoit point mariée, elle fit tout ce

† *Cardanus de vita propria p. 12. edit. Parisiis 1643. in 8.*

(T) *Lui fit les premieres avances est singuliere.*] C'est Brantôme qui le raporte. (a) „ La premiere „ occasion qu'eut jamais la Reine de lui faire entendre qu'elle l'aimoit, fut qu'il craignoit fort les souris. Un jour qu'il jouoit aux échecs en la garderobe de la Reine, elle-même lui fit mettre une souris „ devant lui, & lui de peur courant deçà delà, & „ heurtant & puis l'un & puis l'autre, s'enfuit à la „ porte de la chambre de la Reine, & vint choir sur „ elle, & ainsi par ce moyen la Reine lui decouvrit „ son amour, & eurent tôt fait leurs affaires ensemble, & apres ne demeura gueres qu'elle ne l'eût fait „ son Grand Senechal.„ Croira qui voudra ce conte; mais il n'est pas hors d'aparence que de toutes les declarations d'amour, celle qui coûte le plus à une personne de ce sexe & de ce rang, c'est la verbale.

IL NE s'en faut pas étonner: on est plus le maitre de sa langue que de divers autres signes qui font éclater le feu que l'on nourrit (b) dans son cœur. C'est pourquoi la honte empêche plus aisément une femme de recourir aux paroles articulées, qui sont un signe d'institution, que de marquer sur son visage par des signes naturels les desirs qui la possedent. Et parce que les hommes sont ordinairement très-habiles à decouvrir ces signes là, & à s'en prevaloir fort promptement, il n'arrive guere qu'il faille leur temoigner de vive voix ce que l'on veut d'eux, ainsi la necessité de se declarer de cette façon est une chose si rare, qu'on n'aquiert point par diverses tentatives la facilité de tourner sa langue de ce côté là. Si l'on s'aperçoit que les autres signes ne sont pas bien entendus, on prendra plutôt le parti d'écrire, que le parti de parler. Nous en avons vu un exemple (c) ci-dessus dans la description qu'Ovide nous a donnée de l'amour de Byblis. Il est à noter que dans cette espece d'affaires une Reine n'a point l'avantage qu'ont les autres femmes, car elle n'est entourée que de gens qui à cause de leur inferiorité n'oseroient lui faire des declarations d'amour, il faut donc qu'elle fasse des avances, & qu'elle soit la premiere à decouvrir ce qu'elle soufre. Les autres femmes ordinairement parlant se font attaquer, & lors même qu'elles souhaitent (d) d'être vaincuës, elles se tiennent sur la defensive, & s'en font honneur, au lieu qu'une Reine est contrainte d'attaquer, & d'avoir la honte d'agir contre toutes les bienseances. Je ne parle pas du peril de n'être pas entenduë, elle a des moiens de s'en delivrer, elle fait se faire entendre tôt ou tard: nôtre Jeanne de Naples se tourna de tant de côtez que sans en venir au *je vous aime*, ou au discours encore plus clair & plus grossier qui fut tenu au (e) Patriarche Joseph, elle fait conoître ce qu'elle veut. Encore moins faut-il parler du peril d'être refusée après avoir été entenduë, car ce danger-là est petit. Les avantages qui reviennent de la condescendance, & les maux à quoi l'on s'exposeroit (f) si l'on ne repondoit pas aux avances d'une Reine, obligent presque toûjours à y repondre.

(a) *Brant. Dames illustres p. m. 399.*

(b) Vulnus alit venis, & cæco carpitur igne. *Virg. Æneid. lib. 4. v. 2.*

(c) *Page 595. col. 2.*

(d) Pugnabit primo fortassis, &, Improbe, dicet: Pugnando vinci sed tamen illa volet. *Ovid. de arte amandi lib. 1. p. m. 172.*

(e) *Genese chap. 39. v. 7.*

(f) *Voiez l'une des remarques de l'article Fausta.*

(Z) *Par le conseil de sa favorite.*] C'est Mariana qui le dit (g) en cette maniere: *Princeps consilii auctor Cobella Rufa Antonii Suessæ Ducis conjux, quæ præcipuum gratiæ & auctoritatis locum apud Reginam nacta erat, eoque implacabili odio in Caracciolum ferebatur.*

NOTEZ que selon quelques Auteurs, la part que la Reine eut à cet acte consista moins à (h) le commander, qu'à ne s'y opposer pas. Elle pardonna aux meurtriers, & confisca les biens du defunt, & condamna sa memoire. Il ne croioit pas que cette Princesse fut son ennemie, car dès qu'il eut sçu la fausse nouvelle que les conjurez lui firent donner qu'il faloit qu'il s'en allât auprès de la Reine tombée en apoplexie, il se leva promptement & ouvrit la porte de sa chambre à demi nud. Ils entrerent subitement & le tuerent le 17. d'Août, jour auquel il avoit celebré avec une grande pompe le mariage de son fils (i).

(A) *Le 24. de Septembre 1501.*] Je n'ai pas voulu me fier à ce que j'ai lu au 2. chapitre de sa vie, *Ortus sum an. M. D. VIII. Calend. Octobris.* Je ne critique point le mauvais arrangement de ces paroles, quoi qu'il mette les Lecteurs dans l'incertitude si Cardan est né le 1. d'Octobre 1508. ou le 24. de Septembre 1500. Je m'arrête à d'autres choses. Cardan (k) raconte qu'il eut une maladie dont il pensa mourir en commençant sa 8. année, & qu'il étoit convalescent lors que les François firent des rejouissances pour la victoire qu'ils remporterent sur les Venitiens auprès (l) de l'Adda. Il est sûr que cette victoire fut remportée le 14. de Mai 1509. & il y a beaucoup d'aparence que Cardan étoit tombé malade vers la fin du mois de Septembre 1508. or il commençoit alors sa 8. année, il étoit donc né vers la fin du mois de Septembre 1501. Si quelcun ne se contente pas de cette preuve, sous pretexte que la maladie de Cardan pourroit avoir commencé au mois de Septembre 1507. qu'il voie de quelle maniere Cardan fait tomber ailleurs (m) sa 35. année sur l'an 1536. Mr. Baillet (n) a eu raison d'observer que les Auteurs sont tout pleins de variations & de brouilleries, sur le tems precis de la mort & de la naissance de Cardan. Voiez la remarque F.

(B) *Comme sa mere n'étoit point mariée.*] Elle s'apelloit (o) Claire Micheria. Je n'ai point trouvé que son fils avouë formellement qu'elle n'étoit point mariée; il dit bien qu'elle tâcha de perdre son fruit, & que son pere ne demeuroit pas avec elle, mais ce sont deux choses qui n'excluent point le mariage. Il y a des femmes mariées qui prennent des drogues pour avorter; les livres des Casuistes ne le temoignent que trop, & les Confesseurs en sauroient que dire. D'ailleurs il arrive assez souvent que des personnes mariées se separent de corps & de biens. Quelle est donc la raison qui me porte à affirmer que Cardan étoit batard? la voici. Les deux faits que j'ai raportez, & dont j'ai dit qu'ils n'excluent pas le mariage, sont neanmoins pour l'ordinaire un signe de naissance illegitime.

(g) *Mariana lib. 25. c. 5.*

(h) Non tam jubente quam non negante regina. *Spondan. ubi infra.*

(i) *Tiré de Spondanus ad ann. 1432. n. 18.*

(k) *Cardan. de vita propria cap. 4. pag. 14. edit. Paris. 1643.*

(l) Convalui dum Galli, devictis in Abduæ confiniis Venetis, celebrabant triumphum. *Ib.*

(m) *Ib. pag. 19. 20.*

(n) *Baill. tome 1. des Anti, pag. 46. & seq.*

(o) *Cardan ubi supra pag. 6.*

ce qu'elle put pendant sa grossesse pour perdre son fruit, mais les bruvages qu'elle avala n'eurent point la vertu qu'elle souhaitoit β. Elle fut trois jours en travail d'enfant, & il lui falut arracher du corps le fils dont elle étoit grosse. Il avoit dejà la tête garnie de cheveux noirs & frisez γ. Il avoit 4. ans lors qu'on le δ porta à Milan où son pere ξ étoit Avocat, & il en avoit 8. lors que dans une maladie dangereuse on le voüa à St. Jerôme. Ce fut son pere qui fit ce vœu; il aima mieux recourir à l'assistance de ce Saint, qu'à celle de son Demon familier: il se vantoit hautement d'en avoir un. Son fils ne s'avisa jamais de lui demander la raison d'une telle preference θ. A 20. ans il s'en alla étudier dans l'Université de Pavie: deux ans après il y expliqua Euclide. Il alla à Padouë l'an 1524. il reçut en la même année le degré de Maître és Arts, & sur la fin de l'année 1525. celui de Docteur en Medecine *. Il se maria sur la fin de l'an † 1531. Il avoit été incapable pendant (C) les 10. années precedentes d'avoir à faire avec une femme, ce qui l'affligeoit beaucoup. Il avoit 33. ans accomplis lors qu'il commença d'être Professeur en Mathematique à Milan. Deux ans après on lui offrit une profession en Medecine à Pavie, qu'il refusa ne voiant point d'où l'on tireroit le paiement de ses gages ‡. L'an 1539. il fut aggregé au College des Medecins de Milan, & l'an 1543. il enseigna publiquement la Medecine dans la même ville. Il fit la même chose à Pavie l'année suivante, mais il discontinua au bout de l'an, parce qu'on ne lui paioit point sa pension, & s'en retourna à Milan ‡. Il refusa l'an 1547. une condition avantageuse que le Roi de Dannemarc lui offrit: l'air & la religion (D) du païs le porterent

β *Ib. p.*

γ *Ib. p.* 8.

δ *Ib. p.* 13.

ξ *Voiez dans la remarque R quelques particularitez touchant cet homme.*

θ *Ib. p.* 14.

* *Ibid. p.* 16. 17.

† *Ib. p.* 19.

‡ *Ibid.*

‡ *Ib. p.* 20.

S'ils ne l'eussent pas été envers Cardan, il l'eût declaré en termes exprés, car il n'eût pas ignoré la consequence qu'on devoit tirer naturellement de son aveu. Puis donc qu'il ne parle pas du mariage de sa mere, après avoir raporte les deux choses sur quoi j'insiste, il n'y a point lieu de douter qu'il ne soit né d'un commerce defendu. Après l'âge de 7. ans il fut élevé chez son pere, & alors sa mere, & une sœur de sa mere logeoient chez son pere. Ce n'est pas une preuve de mariage; car cela peut convenir à une simple concubine. J'ai lu dans un (a) Ecrivain moderne que Cardan a (1) reconu, *que le College des Medecins de Milan ne le vouloit pas admettre, sur le soupçon où il vivoit de n'estre pas legitime.* Le mot de soupçon est remarquable: il prouve manifestement que le public ignoroit s'il y avoit eu un mariage effectif entre le pere & la mere de nôtre Cardan. Quoi qu'il en soit l'Ecrivain moderne que j'ai cité se sert d'un terme très-impropre, quand il dit que Cardan *se declare nettement fils de putain, commençant le livre de sa propre vie par l'action de sa mere qui fit ce qu'elle put pour avorter de lui (b).* Le mot de putain est ici tout-à-fait impropre; non seulement parce que Cardan n'avouë pas que sa mere fût concubine, mais aussi parce qu'encore qu'il l'eût avoüé en termes clairs & precis, il n'en faudroit pas conclure qu'il eût traité sa mere si vilainement. Une concubine & une putain sont pour l'ordinaire deux personnages bien distincts. (c) *Est enim meretrix quæ (ut loquitur Imp. in l. 22. C. ad l. Jul.) pudorem suum vulgi libidinibus prosternit, quæ passim venalem formam habet, & quæstum inde facit.*

(C) *Incapable pendant les 10. années precedentes d'avoir à faire avec une femme.*] Il attribuë cela aux malignes influences de la constellation sous laquelle il étoit venu au monde. Les 2. Planetes malfaisantes, & le Soleil, Venus & Mercure étoient dans les signes humains, c'est pourquoi, dit-il, je n'ai pas dû decliner de la forme humaine: & parce que Jupiter tenoit l'ascendant, & que Venus étoit la dominatrice sur toute la figure, je n'ai été offensé qu'aux parties genitales continuë-t-il, ainsi depuis l'âge de 21. an jusqu'à l'âge de 31. je n'ai pu jouïr d'aucune femme; ce qui m'obligeoit à deplorer ma destinée, & à porter envie à celle de tout autre homme. *Cum sol & malefica ambo & Venus & Mercurius essent in signis humanis, ideo non declinavi à forma humana: sed cum Jupiter esset in ascendente, & Venus totius figuræ domina non fui ablæsus nisi in genitalibus, ut à XXI. anno ad XXXI. non potuerim concumbere cum mulieribus, & sæpius deflerem sortem meam, cuique alteri propriam invidens (d).* Quand il fait la revuë des plus grans malheurs qu'il ait soufferts en sa vie, il en trouve 4. dont le 1. à son compte est celui de n'avoir pu se divertir avec le sexe: le 2. fut la mort tragique de son fils aîné: le 3. sa prison: le 4. la vie dereglée de son puîné (e). Dans un autre endroit il donne un plus long denombrement de ses malheurs, & n'oublie pas son impuissance. (f) *Infelicitates sunt mors filiorum maxime sæva, aut stultitia vel sterilitas: impotentia ad congressum mulierum: paupertas perpetua, pugna, accusationes: incommoda, morbi, pericula, carcer, injuria in præferendo immeritos tot & toties.*

(D) *L'air & la religion* du Danemarc *le porterent.*] André Vesalius son ami lui voulut procurer cette condition. Cardan auroit eu 800. écus tous les ans, & bouche en Cour: il refusa ces avantages en re autres raisons, parce que pour être à la mode en ce païs-là il auroit falu qu'il eût quitté le Catholicisme. *Oblata est conditio D. CCC. Coronatorum in singulos annos à rege Daniæ quam recipere nolui, cum etiam victus impensam suppeditaret, non solum ob regionis intemperiem, sed quod alio sacrorum modo consuevissent, ut vel ibi male acceptus futurus essem, vel patriam legem meam majorumque relinquere coactus (g).* A juger des choses selon l'idée que l'on se forme d'abord de la religion de Cardan, on ne diroit pas qu'il auroit été si consciencieux. Mais il faut se defier des opinions precipitées que l'on forme des gens sur des prejugez, & à vue de païs; & aller aux sources. Pour moi en lisant le livre que Cardan a composé *de vita propria*, j'y ai plus trouvé le caractere d'un homme superstitieux, que celui d'un Esprit fort. Je confesse qu'il avouë (h) qu'il n'étoit guere devot, *parum pius*, mais il assûre dans la page precedente qu'encore que naturellement il fût (i) tres-vindicatif, il negligeoit de se venger quand l'occasion s'en presentoit, il le negligeoit, dis-je, par respect pour le bon Dieu: *Dei ob venerationem, & quod omnia hæc vana quantum sint dignosco, occasiones oblatas ultionum etiam consulto negligo (‡).* Il n'y a point de priere, point d'assiduité aux Eglises qui vaille le culte que l'on rend à Dieu de cette maniere; je veux dire en obeïssant à sa loi par le respect qu'on lui porte & contre le plus fort panchant de la nature. On se sert donc d'un terme trop fort, quand on (k) dit que Cardan de son propre aveu *a été un impie.* Il se vante d'avoir refusé une bonne somme du Roi d'Angleterre, parce qu'il ne voulut point lui donner les titres que le Pape lui avoit ôtez. *Renui quingentos, certe aliqui dicunt mille (veritatem scire non potui) quod titulo ipsius regis, in Pontificis præjudicium subscribere noluerim. (l).* Il entend le Roi Edoüard auquel il eut l'honneur de faire la reverence à Londres l'an 1552. Il raconte qu'aiant trouvé dans les recueils de son pere que les prieres faites à la Ste. Vierge le 1. jour du mois d'Avril à 8. heures du matin étoient d'une merveilleuse efficace, en y joignant un *Pater* & un *Ave Maria*, il s'étoit servi de cette pratique de devotion dans des besoins très-pressans, & s'en étoit parfaitement bien trouvé (m). Il se met en colere contre (n) Polybe qui nioit l'aparition des Esprits, & tels autres dogmes de la religion Paienne. Enfin on ne peut rien voir de plus solide, ni de plus sage que les reflexions qu'il fait dans son chapitre 22. où il expose sa pieté & sa religion. La raison qu'il donne pourquoi il aimoit la solitude sent-elle l'impie? Quand je suis seul, disoit-il, je suis plus qu'en tout autre tems avec ceux que j'aime, avec Dieu & avec mon bon Ange. (o) *Diligo solitudinem, nunquam enim magis sum cum his quos vehementer diligo quam cum solus sum: diligo autem Deum, & spiritum bonum: hos dum solus sum contemplor, immensum bonum, sapientiam æternam, lucis puræ principium & autorem, gaudium verum in nobis, ubi periculum non est ne nos deserat, veritatis fundamentum, amorem voluntarium, autorem omnium, qui beatus est in seipso, & beatorum omnium tutela & desiderium: Justitia profundissima seu altissima, mortuos curans, & viventium non oblitus. Spiritus autem mandato illius me defendens, misericors, consultor bonus, & in adversis auxiliator, & consolator.*

Je ne voudrois pas pourtant ou nier ou affirmer ce que j'ai lu dans Martin del Rio. Cet Auteur assûre que (p) Cardan avoit composé un livre de la mortalité de l'ame, lequel il montroit quelquefois à ses bons amis. Ce livre n'a jamais été imprimé: au contraire le

(a) *La Mothe le Vayer to.* 10. *lettre* 43. *pag.* 345.

(1) *De consolatione, l.* 3. *c.* 2.

(b) *La Mothe le Vayer to.* 11. *lettre* 63. *pag.* 38.

(c) *Marquardus Freherus de fama l.* 2. *c.* 11. *p. m.* 211.

(d) *Cardan. de vita propr. cap.* 2. *pag.* 8.

(e) Totidem maxima detrimenta & impedimenta, primum concubitus, secundum mortis sævæ filii, tertium carceris, quartum improbitatis filii natu minoris. *Ib. cap.* 30. *pag.* 116.

(f) *Ibid. cap.* 46. *pag.* 259.

(g) *Ib. c.* 4. *pag.* 21. *Voiez aussi cap.* 32. *pag.* 139.

(h) *Ib. c.* 13. *p.* 59.

(i) Ultionis desiderium ultra vires nodum prona voluntas, ut illud placeat quod multi damnant verbo saltem. *At vindicta bonum vita jucundius ipsa.* Ibid. Pag. 57.

(‡) *Ibid. pag.* 58.

(k) *Teissier, élog. to.* 1. *pag.* 496. *Voiez ci-dessous la remarque* T.

(l) *Cardan. ibid. cap.* 29. *pag.* 107.

(m) *Ib. cap.* 36. *p.* 166.

(n) *Ibid. cap.* 43. *pag.* 232.

(o) *Ibid. cap.* 53. *pag.* 315.

(p) *Del Rio Disquisit. magicar. t.* 1. *l.* 2. *quæst.* 26. *sect.* 2. *p. m.* 255.

terent à ne pas accepter l'emploi. Il fit un (E) voiage en Ecosse l'an 1552. & fut de retour à Milan au bout d'environ 10. mois *. Il s'arrêta dans cette ville jusques à ce qu'au commencement d'Octobre 1559. il s'en alla à Pavie, d'où il fut apellé à Boulogne l'an 1562. Il professa dans cette derniere ville jusques en l'année 1570. alors on l'emprisonna, & au bout de quelques mois on le ramena chez lui. Ce ne fut point un plein retour de sa liberté, car il eut son logis pour prison, mais cela ne dura guere. Il sortit de Boulogne au mois de Septembre 1571. & s'en alla à Rome. Il y vêcut sans aucun emploi public. On l'aggregea au College des Medecins, & il eut pension du Pape †. Il mourut à Rome ‡ le 21. de Septembre 1575. si nous en croions Mr. de Thou (F), qui n'a pas été peut-être assez exact. Ce recit suffiroit à faire comprendre aux lecteurs que Cardan étoit d'une humeur très-inconstante, mais on conoîtra bien mieux les (G) bisarreries de cet esprit, si l'on examine ce qu'il nous aprend lui-même de ses bonnes

* *Ibid. pag.* 22.

† *Ibid. pag.* 21. & 22.

‡ *Thuan. lib.* 62. *pag.* 155.

le public a vu un Ouvrage de Cardan touchant l'immortalité de l'ame, où quelques-uns trouvent mauvais qu'il ait dit que le destin & que les conseils lui defendoient de declarer tout ce qu'il pensoit sur cette matiere. C'est un signe, disent-ils, (a) qu'il ne publia ce livre que par politique, & qu'il retint dans son cœur tout son venin. Je croi qu'on se trompe : le Docteur Parker qui a representé fort heureusement les folies & les disparates de Cardan, le trouve beaucoup plus fanatique qu'athée. Je croi qu'il a raison. Voiez son traité *de Deo* à la page 77. Ce n'est pas qu'on puisse nier que les livres de Cardan ne soient parsemez de très-mauvaises doctrines. Le P. Theophile Raynaud en remarque quelques-unes à l'endroit qu'on vient de citer, & conclut à la proscription des livres de ce Medecin, le chef, dit-il, des athées du second ordre : *Homo nullius religionis ac fidei, & inter clancularios Atheos secundi ordinis ævo suo facile princeps.*

SCALIGER le pere raporte quelques paroles de l'Ouvrage de Cardan sur l'immortalité de l'ame, qui sont la pure impieté d'Averroes. Cardan (b) soutient qu'il n'y a qu'un entendement dans les regions sublunaires, & que cet entendement qui n'est humain qu'entant que la matiere de l'homme le peut recevoir, entre dans les hommes, ce qui fait qu'ils produisent des actes d'intelligence ; qu'il s'aproche aussi des bêtes & qu'il les entoure, mais qu'il ne peut y entrer à cause des disproportions de leur matiere ; c'est pourquoi il illumine les hommes au dedans, & ne fait que raionner par dehors autour des bêtes. Voilà toute la diference que Cardan admet entre l'entendement des hommes, & celui des animaux. Il resulte de là manifestement que l'ame de l'homme n'est point plus parfaite que celle des bêtes, & que ce n'est qu'à l'egard de la matiere qu'elles sont inferieures à l'homme, d'où il s'ensuit que nôtre ame est aussi mortelle que l'ame d'un chien. Si vous trouvez d'autres principes dans cet ouvrage de Cardan ne vous en étonnez pas, car ce n'est qu'un assemblage de diverses pieces qu'il avoit pillées deçà & delà en lisant les livres de Pomponace, & d'Augustin Niphus &c. *Ne vero tibi placeas in illis tuis Commentariis* (de immortalitate animæ) *quos confusos diximus : nihil enim aliud sunt quam farrago preceptorum meorum, Pomponatii, Suessani, Dominici de Flandria : quæ tua fecisti ridiculis fabellis declamatoriis.* (c) Pour couvrir son vol il mêla des declamations aux doctrines qu'il prenoit dans les écrits de ces Philosophes. Thomasius (d) auroit pu joindre ces paroles de Scaliger avec celles (e) qu'il a raportées de Naudé, pour faire voir que Cardan avoit été plagiaire.

(E) *Il fit un voiage en Ecosse l'an* 1552.] Il dit que l'Archevêque de St. André (f) Primat du Roiaume le manda, après avoir eu recours inutilement aux Medecins du Roi de France, & puis à ceux de l'Empereur (g). Ce Prelat paia fort bien les frais du voiage. Cardan vit par ce moien beaucoup de païs ; il traversa la France en allant, & s'en revint par le Païs-Bas & par l'Allemagne le long du Rhin (h). Ce fut en cette occasion qu'il alla à Londres, & qu'il fit un horoscope du Roi Edouard, dont je parlerai peut-être dans quelque autre article.

AJOUTONS que cet Archevêque (i) âgé alors de 42. ans étoit incommodé depuis dix années. Son mal étoit une grande dificulté de respirer, & revenoit (k) tous les huit jours depuis deux ans : les intervalles avoient été plus longs avant ce tems-là. Le malade (l) se porta mieux dès que Cardan l'eut traité. Ce Medecin prit congé de lui au bout de 75. jours, & lui laissa des ordonnances qui le guerirent dans deux ans (m).

(a) Cum eo ipso opere (*de animarum immortalitate*) cap. 13. pag. 280. apertè prodat fato se ac monitis prohiberi reliqua dicere quæ de anima sentiret, suspicio est hunc Polypum ad eam scriptionem metu infamiæ adactum, vere anterius tale quid scripsisse contra animæ immortalitatem quale nonnulli referunt; idque doctrinæ venenum ejus in pectore etiam post editum eum quem retuli librum, delituisse. *Th. Raynaudus Erotem.* 4. *de bonis ac malis libris, n.* 44.

(b) *Voiez Scaliger exercit.* 307. *n.* 30. *p. m.* 987.

(c) *Id. Scaliger ib. n.* 31. *pag.* 989.

(d) *Thomas. de plagio literario n.* 376, *p. m.* 165.

(e) *Vous les trouverez dans la remarque F, lettre s.*

(f) *Il le nomme* Amulthon. *Il faloit dire* Hamilton. (g) *Cardan. ubi supra cap.* 40. *pag.* 192. *Voiez aussi cap.* 29. (h) *Ibid. cap.* 29. (i) *Id. ib. cap.* 40. *pag.* 192. (k) *Id. cap.* 19. *pag.* 104. (l) *Ibid. cap.* 40. *pag.* 193. (m) *Id. ibid.*

Voilà tout ce qu'il raconte de ce voiage ; il ne se vante point de la prediction que je m'en vais raporter. „ (n) Cet Archevêque languissoit d'une hydropisie que „ les Medecins jugeoient incurable : mais il en fut „ gueri par Cardan. . . . . S'il en faut croire ce que „ l'Histoire nous dit de ce fameux Astrologue, il donna une terrible preuve de sa science à l'Archevêque „ qu'il avoit gueri, lors que prenant congé de lui, il „ lui tint ce discours : *Qu'il avoit bien pu le guerir de „ sa maladie ; mais qu'il n'étoit pas en son pouvoir de „ changer sa destinée, ni d'empêcher qu'il ne fût pendu.* „ Sa prediction fut verifiée par l'evenement, & dix-„ huit ans après ce Prelat fut condamné par les Commis-„ saires que lui donna la Reine Marie, Regente d'Ecos-„ se, à être pendu (o) : ce qui fut executé. Il ne faut pas „ s'étonner après cela si quelques Historiens, les Ecos-„ sois principalement, traitent Cardan de Magicien. „ Deux raisons me font douter qu'une telle prediction ait été signifiée à cet Archevêque. La premiere est que Cardan étoit un homme trop interessé, & trop bien instruit dans les charlataneries astrologiques, pour faire de semblables menaces à un Prelat aussi important que celui-là. Vous ne voiez guere que les Astrologues disent à un grand Seigneur qu'il est condamné par son étoile à une fin ignominieuse, ils lui promettent ce qu'ils s'imaginent qu'il souhaite le plus ardemment, & c'est par là qu'ils attrapent mieux quelques pistoles. De là vient qu'un grand Seigneur qui ne veut pas être trompé, consulte ordinairement ces gens-là sans se donner à conoître. Ma 2. raison est que si Cardan avoit denoncé cette prophetie, il s'en seroit vanté dans l'ouvrage où il raconte qu'il guerit cet Archevêque, car au tems qu'il fit ce livre, il y avoit quelques années que ce Prelat avoit essuié le sort dont on pretend qu'il le menaça. Juges si Cardan se fût tû dans une rencontre si favorable à son Astrologie.

Vous trouverez dans les memoires de Melvil que Jean Hamilton Archevêque de St. André, & frere du Regent du Roiaume tomba (p) *si dangereusement malade, qu'ayant été quelque tems sans pouvoir parler, personne n'avoit cru qu'il en échappât,* & qu'il recouvra *la parole & la santé par l'assistance d'un Magicien Italien nommé Cardan.*

(F) *Mr. de Thou qui n'a pas été peut-être assez exact.*] Si Cardan étoit mort le 21. de Septembre 1575. il auroit vécu 74. ans à trois jours près, & ainsi Mr. de Thou (q) lui donneroit un an de vie plus qu'il ne faut. De plus il paroit par divers passages de l'Histoire de Cardan qu'il y travailla pendant l'année 1575. Naudé ne l'a trouvée conduite que jusques au 28. d'Avril 1576. il n'a donc pas pris garde à la page 158. où l'on trouve le 1. d'Octobre 1576. *Testamenta plura condidi ad hanc usque diem quæ est Calendarum mensis Octobris anni M. D. LXXVI.* Si ce chiffre est bien marqué, Mr. de Thou se trompe & quant au jour & quant à l'année.

(G) *Les bisarreries de cet esprit, si l'on examine ce qu'il nous aprend lui-même.*] Outre ce que j'ai raporté dans le corps de cet article, je dirai ici qu'il étoit si inegal dans son marcher, qu'on le prenoit sans doute pour fou. Quelquefois il marchoit fort lentement, & en homme qui étoit dans une profonde meditation, & puis tout-d'un-coup il doubloit le pas, avec des postures mal reglées (r). Il se plaisoit dans Boulogne à se produire sur un carosse de trois (s) roues. Jamais homme ne fut plus singulier que lui dans ses habits. Mr. de Thou qui le vit à Rome, remarque (t) qu'il le trouva habillé tout autrement que ne l'étoient les autres gens. La pauvreté étoit cause de cette bisarre vêture : car par exemple lors que Cardan fut en Ecosse, il acheta des habits tels que les Ecossois les portoient. Revenu en Italie, & n'aiant pas de quoi en acheter d'autres, & ne voulant pas vendre ceux-là avec trop de perte, il les gardoit pour les user. On ne sauroit mieux representer la bisarrerie de ses manieres, que par les vers d'Horace que je citerai bientôt.

(n) *Larrey, Histoire d'Angleterre to.* 2. *pag.* 711. *ad ann.* 1551.

(o) *En* 1570.

(p) *Memoires de Melvil pag.* 45. *édit. de la Haie* 1694.

(q) Cum tribus diebus minus septuagesimum quintum annum implevisset. *Thuan. l.* 62. *pag.* 155.

(r) Incessus inæqualis cum sit cogitatio . . . Abire in proverbium posset incessus meus, nam est inconsideratus, dum aliena ab his quæ præ oculis sunt meditor . . . Ambulatio modo celer, modo tarda, modo capite & humeris erectis, modo inclinatis. *Card. ib. c.* 21. *p.* 84. 85.

(s) *Naudæus in judicio de Cardano.*

(t) *Thuan. lib.* 62. *p. m.* 154. *Je cite ses paroles ci-dessous.*

bonnes & de ses mauvaises qualitez. Cette seule ingenuité (*H*) est une preuve manifeste que son ame fut frappée à un coin tout particulier. Il nous aprend β que si la nature ne lui faisoit point sentir (*I*) quelque douleur, il se procuroit lui-même ce sentiment desagreable en se mordant les levres, & en se tiraillant les doigts jusques à ce qu'il en pleurât; qu'il a voulu (*K*) quelquefois se tuer lui-même; qu'il se plaisoit à rôder toute la nuit dans les rues γ; qu'il n'alloit pas jusqu'à l'excés dans (*L*) les plaisirs de l'amour; mais que s'il en prenoit au delà du necessaire, cela ne l'incommodoit pas beaucoup; que rien ne lui étoit plus agreable que de tenir des discours qui chagrinassent la compagnie *; qu'il debitoit à propos & hors de propos tout ce qu'il savoit †; qu'il avoit aimé les jeux de hasard jusques à y passer les journées toutes entieres, au grand dommage de sa famille, & de sa reputation ‡, car il joüoit même (*M*) ses meubles & les bijoux de sa femme ⸸. Il raconte ces choses & plusieurs autres avec la derniere naïveté. Je ne doute pas neanmoins que si nous avions sa vie exactement faite par un autre, nous n'y trouvassions beaucoup plus de choses ignominieuses qu'on n'en trouve dans celle-ci; où d'ailleurs il y a bien des endroits par lesquels on peut conoître encore plus clairement que par tout ce que l'on vient de lire, que c'étoit un homme d'une trempe singuliere. Il parle d'une infinité de prodiges par lesquels il conoissoit ou en veillant, ou en dormant ce qui lui devoit avenir. Cela lui fit croire que comme Socrate & quelques autres grans hommes, il étoit sous la direction d'un (*N*) Genie particulier. Que dirons-nous des quatre choses singulieres que la Nature lui (*N* Δ) donna? c'est 1. qu'il

β *Ibid. pag.* 30.

γ *Ibid. pag.* 32.

* *Ibid. pag.* 60.

† *Ibid. pag.* 61.

‡ *Ibid. pag.* 81.

⸸ *Ibid. pag.* 94.

tôt. Il avoüe qu'ils lui conviennent merveilleusement, & que si Horace l'avoit voulu peindre, il auroit dû se servir des mêmes vers. *Non aliter de me ego fruatio quàm Horatius de suo Tigellio; quinimo Horatium dixerim, tum de me sub illius persona locutum.*

Nil æquale homini fuit illi: sæpe velut qui
Currebat, fugiens hostem: persæpe velut qui
Junonis sacra ferret; habebat sæpe ducentos,
Sæpe decem servos: modo Reges atque Tetrarchas,
Omnia magna loquens: modo sit mihi mensa tripes, &
Concha salis puri, & toga, quæ defendere frigus,
Quamvis crassa queat.

Quæras causam, imo causas, in promptu sunt, varietas primo cogitationum & morum: deinde ut saluti prorsus consulerem corporis: & quod cum mutaverim sæpius patriam, seu habitationis locum, coactus sum etiam mutare vestes, quas neque ob jacturam vendere, nec frustra servare conveniebat, ob id necessitas imposuit legem (*a*). L'esprit de Cardan étoit sujet aux mêmes inegalitez. Voiez les paroles de Mr. de Thou dans la remarque suivante.

(*a*) *Cardan. ubi supra cap.* 10. *pag.* 81. 83.

(*H*) *Cette seule ingenuité.*] Mr. de Thou l'a observée comme une chose trés-rare. *Varia ejus vita*, dit-il, (*b*) *& mores; pleraque ipse de se* INAUDITA *in viro literas professo simplicitate seu libertate scripsit, quam curiosus quisquam à me exigat.* Il ajoûte qu'il fut étonné de le trouver si au dessous de sa grande reputation. Cela fit qu'il admira le jugement que Jules Cesar Scaliger avoit fait de lui; c'est qu'en certaines choses Cardan paroissoit au dessus de l'intelligence humaine, & en beaucoup d'autres au dessous de celle des petits enfans. (*c*) *Romæ enim diverso ab aliis cultu incedentem paucis ante obitum annis conspicati & allocuti, ac sæpius admirati sumus, cum celeberrimi tot scriptis hominis recordatio subiret; neque tamen quidquam in eo quod tantæ famæ responderet animadverteremus: eoque magis Julii Cæsaris Scaligeri acerrimum judicium suspeximus, qui dictum ingenium suum in opere de subtilitate exagitando, præcipuè exercuit inæqualitate illius ubique diligenter notata, qui in quibusdam interdum plus homine sapere, in pluribus minus pueris intelligere videatur.* Nous verrons dans la remarque T qu'on a cru qu'il etoit sujet à des accés de folie.

(*b*) *Thuan. ubi supra.*

(*c*) *Id. ib.*

(*I*) *Si la nature ne lui faisoit point sentir quelque douleur, il se procuroit lui-même.*] On admire moins cela lors qu'on en fait la raison: il n'en usoit ainsi que pour éviter un plus grand mal; c'est que s'il lui arrivoit d'être sans douleur, il ressentoit des saillies ou des impetuositez d'esprit si violentes & si fâcheuses, qu'elles lui étoient plus insuportables que la douleur même. C'est cela qu'il faut admirer, & qui paroît incroiable. Voici ses paroles. *Fuit mihi mos (de quo plures admirabantur) ut causas doloris si non haberem, quærerem, ut dixi de podagra: unde plerumque causis morbificis obviam ibam (ut solum devitarem quantum possem vigilias) quòd arbitrarer voluptatem consistere in dolore præcedenti sedato: si ergo voluntarius sit dolor, facile sedari poterit: & quoniam experior me nunquam posse prorsus carere dolore, & si modo contingat, subit in animum impetus quidam adeo molestus, ut nihil possit esse gravius, ut multo minus malus sit dolor, aut doloris causa, in qua nulla prorsus insit turpitudo, periculumve. Itaque ob hoc morsum labii, & digitorum distorsionem, & compressionem cutis, ac tenuis musculi brachii sinistri usque ad lachrymas excogitavi* (*d*). Il dit ailleurs que dans ses plus grans chagrins il se donnoit de bons coups de foüet, & qu'il se mordoit le bras gauche: *In maximis animi doloribus crura verberabam virga, sinistrum brachium mordebam acriter, jejunabam, levabar fiens multum, ubi contigisset flere, sed persæpe non poteram* (*e*).

(*d*) *Cardan. ubi supra cap.* 6. *p.* 30.

(*e*) *Ibid. cap.* 14. *p.* 65. 66.

(*K*) *Qu'il a voulu quelquefois se tuer lui-même.*] Il apelle cela l'amour heroïque, & il croit que plusieurs autres en ont eté attaquez encore qu'ils ne l'aient pas avoüé. *Laboravi interdum etiam amore Heroico, ut me ipsum trucidare cogitarem, verum talia etiam aliis accidere suspicor, licet hi in libros non referant* (*f*).

(*f*) *Ib. c.* 6. *pag.* 31.

(*L*) *Il n'alloit pas jusqu'à l'excés dans les plaisirs de l'amour.*] Voici ses paroles: *Veneri neque immoderate incubui, nec ex superfluo usu multum læsus sum, nunc tamen manifeste ventriculum labefactat.* Remarquez qu'au titre du chapitre quatre il dit qu'il composa son histoire jusqu'à la fin d'Octobre 1575. puis donc qu'il dit *presentement l'usage des femmes m'affoiblit beaucoup l'estomac*, il faloit qu'à l'âge de 74. ans il se divertît quelquefois à ce jeu-là. Il eut donc dequoi se dedommager un peu des dix années qu'il regrettoit tant, car peut-être les eût-il si mal emploiées, qu'il n'eût pas pu vivre à cet égard jusqu'à l'âge de 60. ans.

(*M*) *Il joüoit* (*g*) *même ses meubles.*] Il remarque que la misere où il se trouva reduit, ne l'obligea point à faire des choses indignes de sa naissance, ni de sa vertu; & qu'un des moiens dont il se servit pour subsister fut de faire des Almanachs, *Ephemerides scribebam* (*h*). Il conte qu'aiant perdu à Venise tout son argent chez un homme qui l'avoit filouté, il lui donna au visage un coup de poignard, reprit son argent, y joignit celui de l'hôte blessé, & se fit ouvrir la porte. Il avoit perdu aussi ses bagues & ses habits, mais il les avoit regagnez (*i*). N'oublions point qu'en considerant la blessure de son filou, il lui jetta par terre une partie de l'argent qu'il lui avoit pris. Voilà des choses qui ne font pas grand honneur à sa memoire, non plus que ce qu'il raconte que le Professeur Curtius lui fit un procés de vol, à cause que lui Cardan ne vouloit point rendre ce qu'on lui avoit donné en gage: il alleguoit pour raison qu'il vouloit avoir les mains saisies, veu que Curtius etoit demeuré caution sans qu'il y eût de temoins (*k*). Quelle vie! ne voilà-t-il pas des Savans qui se traitent de Turc à More?

(*g*) Alea adversa oppigneratis ornamentis uxoris & supellectile. *Ibid. cap.* 25. *pag.* 94.

(*h*) *Ibid. pag.* 95.

(*i*) *Ibid. c.* 30. *pag.* 111. 112.

(*k*) Ab eodem Curtio de furto accusati quod pignus retinerem pro sponsione pecuniarum quam sine teste feceram. *Ibid. c.* 14. *pag.* 67.

(*N*) *Il etoit sous la direction d'un Genie particulier.*] Je ne douterois point qu'il n'eût raison, si je croiois que tout ce qu'il conte est veritable; car il ne me semble pas que l'on puisse expliquer cela par les seules loix generales de l'union de l'ame & du corps. Quoi qu'il en soit, il y a des gens qui veulent (*l*) qu'il ait été fort irresolu sur cette matiere. „ Il parle si diversement de son Genie, qu'apres avoir dit absolument dans un Dialogue intitulé Tetim, qu'il en avoit un qui estoit Venerien meslé de Saturne & de Mercure, & dans son livre *de libris propriis* qu'il se communiquoit à lui par les songes, il doute au mesme endroit s'il en avoit veritablement un, ou si c'estoit l'excellence de sa nature. *Sentiebam*, dit-il, *seu ex Genio mihi præfecto, seu quod natura mea in extremitate humana substantia conditionisque & in confinio immortalium posita esset*, &c. & conclut enfin dans son livre *de rerum varietate*, qu'il n'en avoit point, disant ingenuement, *Ego certe nullum Dæmonem aut Genium mihi adesse cognosco.* „ Voiez ce qu'a dit le même Naudé sur cette matiere dans son *judicium de Cardano*, imprimé avec la vie de ce Medecin.

(*l*) *Naudé, Apologie des grans hommes chap.* 14. *p. m.* 348.

(*N* Δ) *Des quatre choses singulieres que la Nature lui donna.*] La maniere dont il en parle est si positive, qu'il

qu'il tomboit en extase quand il vouloit ; 2. qu'il voioit ce qu'il vouloit ; 3. qu'il voioit en songe tout ce qui lui devoit arriver ; & 4. qu'il le conoissoit aussi par certaines marques qui se formoient sur ses ongles. On a douté * s'il croioit l'immortalité de l'ame. Il fut malheureux (O) en sa famille. On l'a blâmé justement de l'audace qu'il avoit euë de faire l'horoscope (P) de JESUS-CHRIST. On pretend que ses pronostics (Q) astrologiques ont été assez souvent confirmez

* *Voiez la remarque D au 1. & au 2. alinea.*

qu'il importe de savoir les phrases dont il s'est servi: (a) *Quatuor mihi insita sunt à Natura, quæ nunquam aperire volui, & omnia (meo judicio) admiratione digna. Quorum primum hoc est quod quoties volo, extra sensum quasi in ecstasim transeo . . . . . . Sentio dum tam ineo, ac (ut veriùs dicam) facio, juxta cor quandam separationem, quasi anima abscederet, totique corpori res hæc communicatur, quasi ostiolum quoddam aperiretur. Et initium hujus est à capite, maximè cerebello, diffunditurque per totam dorsi spinam, vi magnâ continetur: hocque solùm sentio, quòd sum extra meipsum: magnâque quâdam vi paululum me contineo. Secundum est, quod cùm volo, video quæ volo, oculis, non vi mentis: evelut imagines illas, de quibus dixi, cùm infans essem, me vidisse. Sed nunc credo ob occupationes, nec diu, nec perfectas, nec omnino semper cùm volo, nec tamen nisi velim. Moventur autem perpetuò quæ videntur imagines. Itaque video lucos, animalia, orbes, ac quæcunque cupio. Credo causam esse, vim virtutis imaginatricis, visûsque subtilitatem. Tertium est, quòd omnium quæ mihi ventura sunt, imaginem video per somnum. Neque unquam ausim ferme dicere, verè autem dicere possum, meminisse, quod quicquam boni aut mali vel mediocris mihi evenerit, de quo prius & rarò antè multum, non fuerim per somnium præmonitus. Quartum est, quòd eorum, quæ mihi eventura sunt, quanquam sint perexigua, vestigia in unguibus apparent. Nigra & livida malorum in medio digito, felicium alba: & ad honores in pollice, ad divitias in indice, ad studia & res majoris momenti in annulari, ad exiguas inventiones in minimo: coacta, res firmas: si sint veluti stellæ, res minus constantes, & magis publicas verbisque plenas.* Notez que pendant ces extases volontaires il ne sentoit point les douleurs très-violentes de la goute, & que si l'on parloit proche de lui, il entendoit un peu le son des paroles, mais non pas leur signification. Au reste il n'avoit jamais voulu se vanter de ces quatre singularitez, enfin ce grand secret lui pesa trop, il le revela au public dans un Ouvrage

(a) *Cardanus de rerum varietate lib. 8. cap. 43.*

(O) *Il fut malheureux en sa famille.*] Son fils aîné étant devenu amoureux d'une fille qui n'avoit rien, l'épousa, & se repentit trop tard de sa faute. Au lieu de la boire tout doucement puis qu'il l'avoit faite, il y chercha un remede très-criminel, car il empoisonna sa femme. Il en fut puni comme il faloit; la justice le condamna à perdre la tête, & cela fut executé à (b) minuit dans la prison (c). L'autre fils de Cardan fut un fripon & un scelerat : son propre pere fut obligé de le faire mettre en prison (d) plus d'une fois, & de lui (e) couper l'oreille, & enfin de le chasser & de le desheriter (f). La fille de Cardan ne lui causa que deux chagrins, le premier (g) quand il falut lui paier sa dot ; le second fut qu'elle ne fit point d'enfans. Il fut si affligé de la fin tragique de son aîné, qu'il en pensa mourir de douleur; & il y eut des Juges qui ne condamnerent le fils, que dans l'esperance que cela feroit perdre ou la vie ou la raison au pere. *Confessi sunt quidam è Senatu (sed puto non de seipsis intelligi voluisse) ea spe damnasse illum ut dolore interirem aut insanirem, ab utroque quam parum abfuerim, superi norunt, . . . sed non successit* (h). Ce qu'il y a de rare c'est que Cardan qui ne nioit pas que son fils n'eût empoisonné sa femme, & qu'il ne l'eût enfin confessé (i) aux Juges, croioit que la justice divine les poursuivit pour leur injuste sentence, & que plusieurs d'entr'eux perirent malheureusement (k). Il pretendoit que son fils trompé à son mariage, veu que son epouse n'aiant ni bien ni honneur, l'avoit fait un pauvre cocu, n'étoit pas coupable pour l'avoir tuée.

Nate (l) haud immitis qui Principe, jussa senatus,
Exemplo infando veterum tam acra tulisti:
Crimina fallacis properas dum tollere mœchæ.
Conjugibus nostris jam tuto insultet adulter,
Plectitur egregii juvenis si dextera vindex.

(b) *Id. de vita propria cap. 37. p. 169.*

(c) *Ibid. cap. 27. p. 99. 100.*

(d) *Ibid.*

(e) *Naudæus in judicio de Cardano.*

(f) *Cardanus ib.*

(g) A sola filia præter dotis sumptum nihil molesti perpessus sum. *Ib.*

(h) *Ib. cap. 10. p. 45.*

(i) *Ibid. pag. 170.*

(P) *De faire l'horoscope de* JESUS-CHRIST.] Gabriel Naudé remarque deux choses sur ce fait. 1. Il censure Joseph Scaliger d'avoir cru que personne avant Cardan n'avoit entrepris une telle chose. 2. Il observe que Cardan eut la vanité d'aimer mieux passer pour l'inventeur, que de se justifier par l'exemple de ceux qui le precederent dans cette profane entreprise.

Sur le I. point il commence par citer les propres paroles de Scaliger : les voici. (m) *Audi subtilitatem nostri sæculi, extitit ante xliv. annos cymbalum genethliacorum, qui Domini nostri Jesu Christi thema edidit, & omnia quæ illi acciderunt, ex positu stellarum, necessario illi contigisse ratiocinatur : impiam dicam magis, an jocularem audaciam, quæ & dominum stellarum stellis subjecerit, & natum eo tempore putarit, quod adhuc in lite positum est, ut vanitas cum impietate certaret.* Ensuite Naudé nomme 4. Auteurs qui long tems avant Cardan avoient travaillé sur l'horoscope de JESUS-CHRIST. Le plus moderne est Tibere Russilianus Sextus de Calabre, qui vivoit sous le Pontificat de Leon X. Il entreprit de soutenir publiquement 400. propositions à Boulogne, à Florence & à Padouë: les Moines lui en censurerent 12. comme aprochantes de l'heresie ; celle-ci fut une des principales qu'ils condamnerent : *Christum quoad corporis compaginem elementariam astris suppositum, ejusque genituram, & Prophetam magnum, & ea quæ circa corpus evenerunt, præsertim violentum ejus mortis genus, nuntiasse non inconvenis.* L'Auteur des Theses piqué contre ces censeurs publia un livre intitulé, *Apologeticus adversus cucullatos*, où il exposa le theme (n) de nativité de nôtre Seigneur sous 3. differentes figures. Avant lui Pierre d'Ailli, Cardinal & Evêque de Cambrai qui mourut sous le Pontificat de Martin V. ne se contenta pas de soutenir qu'on pouvoit juger de la naissance de JESUS-CHRIST par les observations de l'Astrologie, il proposa aussi une figure de cette nativité. (o) *Prætorquam contendit Christi nativitatem prænosci potuisse ex genethliacis observationibus, ejusdem insuper nativitatis schema cœleste proposuit in elucidario Astronomica concordia.* Albert le Grand avant Pierre d'Ailli avoit soutenu, que les regles de l'Astrologie avoient lieu quant à l'horoscope de nôtre Seigneur. Albumasar plus ancien qu'Albert le Grand, a observé bien des choses touchant JESUS-CHRIST selon les principes astrologiques. Voila 4. Auteurs que Naudé allegue : quelques-uns d'eux ont été citez par Roger Baccon, par Pic de la Mirandole, par Robert Holkot ; d'où il conclut que Mr. de Thou (p) & Scaliger ont eu tort de croire que Cardan merite ici l'infamie de l'invention : *Unde mirari satis non possum illos non visos, nec auditos unquam fuisse duobus illis eruditorum Coryphæis Thuano & Scaligero, qui saltem ex Bacchone, Pico Mirandulano, aut commentariis Roberti Holkot in Sapientiam Salomonis, discere potuissent, erratum à nonnullis ante Cardanum hunc errorem fuisse, ut Christum falsis, & commentitiis astrorum imaginibus submitterent : nec propterea æquum esse ut Cardanus, quasi sceleris istius primus opifex fuerit, tam acerba ab illis vapulet* (q). Sans remonter si haut on pouvoit leur dire qu'ils auroient pu voir dans Sixte de Sienne (r), ce que le Cardinal d'Ailli a pensé sur ce sujet.

Sur le II. point Naudé assûre que Cardan s'étant bien trouvé de la supression des noms des Auteurs dont il emprunta l'horoscope de JESUS-CHRIST, (car par ce moien il passa pour le premier inventeur) ne voulut jamais decouvrir ces mêmes noms lors qu'il se vit ensuite persecuté pour cet horoscope. *Patet inde quam vafer Cardanus fuerit, nam cum certo certius exploratum haberet, themata Christi natalitia ab Alliacensi, & Tyberio Russiliano exarata fuisse, nec illum latere possent quæ Picus, Albumasar, & Bacchonus de illis dixerant, noluit tamen eorum unquam meminisse, ut vulgo literatorum, inventum istud suum fuisse, persuaderet ; quod ei postquam ex voto cessit, non secus ac in igne contigerat, quem nullum esse sub concavo Lunæ, post Laurentium Vallam, sed illius tamen suppresso nomine, primus asseruit, noluit deinceps quantumvis ab æmulis urgeretur, & in discrimen capitis veniret, vel minimam de illis auctoribus mentionem injicere, maluitque de sua impietate tot rumores disseminari, quam ex opinione tam audacis facti, partam gloriam amittere* (f).

(Q) *On pretend que ses pronostics astrologiques.*] Mr. de Thou (t) raporte que Cardan mit en credit l'Astrologie, par le bonheur qu'il eut de reüssir dans ses horoscopes. *Judiciariæ quam vocant fidem apud multos adstruxit, dum certiora per eam quam ex arte possint plerumque promeret.* Mais Naudé (v) ne veut point convenir du fait, il nous renvoie à Scaliger, & à Alexandre de Angelis, qui ont raporté que les principaux horoscopes de Cardan ont été directement contraires aux evenemens. Cardan avouë lui-même que par

(k) *Ib. cap. 41. p. 215. 216.*

(l) *Id. pag. 299. Voiez aussi pag. 46. 47.*

(m) *Scaliger in Prolegomenis ad Manilium.*

(n) Tria Christi geneseos themata secundum tres rationabiles differentium doctorum opiniones luculenter enarravit. *Naudæus in judicio de Cardano.*

(o) *Id. ib.*

(p) *Voici ce que dit Mr. de Thou:* Extremæ amentiæ fuit, imo impiæ audaciæ astrorum commentitiis legibus astrorum Dominum velle subjicere, quod ille tamen exarata Servatoris nostri genitura fecit. *Lib. 62. p. 155.*

(q) *Naudæus ubi supra.*

(r) *Ci-dessus p. 123. lettre l.*

(f) *Naudæus ib.*

(t) *Ubi supra.*

(v) *Ubi supra.*

firmez par l'évenement : mais il avouë lui-même que les regles de l'Astrologie se trouverent fausses sur son β sujet. Quelques-uns ont dit qu'aiant marqué qu'il mourroit en un certain tems, il s'abstint de nourriture (R) afin que sa mort confirmât la prediction, & que sa vie ne decriât point le metier. Il craignoit donc de survivre à la fausseté de ses propheties ; il étoit donc si delicat sur le point d'honneur, qu'il n'eût pu souffrir le reproche d'avoir été faux prophete, & d'avoir fait tort à sa profession. Peu de gens en pareil cas se piquent de tant de courage, & de tant de charité pour leur art. On se console, on n'a point de honte, on se porte bien ⸸. Il a écrit un très-grand nombre de livres, car l'édition qu'on fit de ses Oeuvres à Lion l'an 1663. contient dix volumes *in folio*. Sa pauvreté contribua à cette (S) multitude d'écrits, où les digressions & l'obscurité achopent souvent les lecteurs. Il n'a pas fait tant de livres sans * s'aproprier le bien d'autrui. Il se justifie † par l'exemple de l'Empereur Marc Aurele, de ce qu'il a écrit lui-même sa vie. Naudé ‡ lui prête cette même justification ; mais il est sûr que cet exemple est mal allegué, puis que l'Ouvrage que l'on attribuë à Marc Aurele n'est point la vie de cet Empereur, c'est un amas d'instructions morales qu'il se donne. Quelques-uns ont dit que Naudé a publié une vie de Cardan ; ils se trompent, il n'a publié qu'un discours où il explique sa pensée sur le caractere de cet homme. Il n'a pu s'empêcher de dire que (T) c'étoit un fou : il lui fait justice quant au reste sur l'esprit, sur l'érudition, &c. Scaliger le pere écrivit contre Cardan, (V) & s'imagina sans raison que sa critique l'avoit fait mourir.

☞ CA-

β *Voiez la remarque* Q.

⸸ *Voiez les remarques* I & K *de l'article* Comenius.

* *Voiez la remarque* D p. 804. *lettre* c & *la remarque* F *lettre* f.

† *Cardan. in præfat. libri de vita propria.*

‡ *Naudæus in judicio de Cardano.*

par la conoissance qu'il avoit de l'Astrologie, il s'étoit persuadé qu'il ne vivroit pas plus de 40. ans, ou du moins qu'il n'arriveroit pas à 45. & que c'étoit aussi l'opinion de tous ceux qui le conoissoient. Il ajoûte que cette croiance lui fut fort prejudiciable. *Astrologiæ cognitio quam tum habebam, & ut mihi videbatur, & omnes ajebant me non excessurum XL. vitæ annum, certè non ad XLV. perventurum, multum obfuit* (a).

(R) *Il s'abstint de nourriture afin que sa mort confirmât la prediction.*] Mr. de Thou raporte (b) qu'on croioit cela. Scaliger le donne pour un fait constant : je raporterai ses paroles après avoir observé que le pere de Cardan mourut de cette maniere l'an 1524. Il renonça à tout aliment, & (c) vécut ainsi 9. jours. C'étoit un homme qui avoit les yeux blancs, qui voioit de nuit, & qui n'eût jamais besoin de lunettes (d). Voions maintenant les paroles de Scaliger. *Idem Genethliacus quum multis ante annis diem & horam mortis suæ determinasset, & appetente tempore nihilominus bene valeret, quanquam jam octogenario major, ne artem contumelia exponeret, inedia constituit mori. Quod nescio ferius, an citius ante constitutum ab eo tempus contigerit. Res nota est : neque nostrum est mentiri. Omnino fecit, quod ille in Epigrammate, αἰχμητὴς Περίζιον ἀνέσχετο. Lege totum epigramma. Nihil melius hujus Genethliaci exitum expresserit. Nam idem minus vei fuit* (e).

(S) *Sa pauvreté contribua à cette multitude d'écrits où les digressions & l'obscurité.*] Les lecteurs trouvent dans ses livres ce qu'ils n'eussent jamais attendu : ils trouvent dans son Arithmetique plusieurs discours sur le mouvement des planetes, sur la creation, sur la tour de Babel. Ils trouvent dans sa Dialectique un jugement sur les historiens, & sur ceux qui ont composé des lettres. Il avouë qu'il faisoit des digressions afin de remplir plutôt la feuille ; car son marché avec le Libraire etoit à tant par feuille, & il ne travailloit pas moins pour avoir du pain, que pour aquerir de la gloire. (f) *Ut missos faciam* (excursus) *quos de rebus suis frequentissimos habet : eo tantum fine, quemadmodum alicubi fatetur, ut plura folia Typographis mitteret, quibuscum antea de illorum pretio pepigerat ; atque hoc modo famis, non secus ac famæ scriberet.* Quant à son obscurité, l'Auteur (g) que je cite en donne quelques raisons, & celle-ci entre autres, c'est que Cardan s'imaginoit que plusieurs choses qui lui étoient familieres n'avoient pas besoin d'être dites ; & d'ailleurs son esprit vif & vaste le faisoit passer promtement d'un lieu à un autre, & il ne s'amusoit pas à expliquer ce qui devoit être le milieu & le lien de ces deux extremitez. Il n'est pas le seul Ecrivain qui tombe dans ce defaut.

(T) Naudé *n'a pu s'empêcher de dire que* Cardan *étoit un fou.*] La pensée que Seneque (h) attribuë à Aristote, qu'il entre toûjours un grain de folie dans le caractere des grans esprits, *nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ*, n'est point juste à l'égard de Cardan ; ce n'est point pour lui qu'il faut dire que la folie est mêlée avec le grand esprit : il faut prendre la chose d'un autre sens, & dire que le grand esprit est mêlé avec la folie ; le grand esprit ne doit être consideré que comme l'*appendix* & l'accessoire de la folie. Ceux qui trouveront que j'outre la chose s'en tiendront, s'il leur plait, au sentiment de Naudé, j'y consens : il aprouve ceux qui ont dit qu'il ne s'en faut guere (i) que Cardan n'ait vécu comme insensé. C'est une marque très-certaine, ajoûte-t-il, que Cardan n'étoit point toûjours en son bon sens, que de voir les contradictions prodigieuses qui sont dans ses livres. On ne peut les attribuer ni à un defaut de memoire, ni à une ruse ; le peu de raport qu'il y a entre ses variations est une suite des differens accés d'extravagance qui lui prenoient. (k) *Enimvero non semper eum sui compotem fuisse, sed æstu quodam raptum, indicio est omnium certissimo, varietas illa pugnantium inter se sententiarum, quas non est quod aliquis oblivione earum quæ jam dixerat, aut astu, vafricieque prolatas ab eo fuisse, sibi persuadeat, cum se in rebus aliis memorem ad miraculum usque præstiterit ; & artis ac vafriciei suspicionem omnem eluet, quod grandia quidem, sed contraria semper, nunquam autem connexa, & sibi mutuo cohærentia loqueretur.* Une autre grande preuve de sa folie est le mal qu'il a publié de lui-même. Il auroit pu mettre en justice un Poëte qui l'auroit si mal traité ; il avouë que son étoile lui avoit donné une ame impie, vindicative, traîtresse, magicienne, calomniatrice, adonnée à toutes sortes d'impuretez, & remplie d'un grand nombre de defauts honteux qu'il specifie. *Ingenium si quis inimicus tale illi affinxisset quale suum esse in themate natalitio testatus est, potuisset in illum agere merito ea lege* Pœnaque lata, malo quæ nollet carmine quemquam Describi. *Nam ex Venere loci Luna ac Mercurii domina, & Mercurio multum, Saturno mediocriter commistis animum sibi effictum ait, in diem viventem, nugacem, religionis contemptorem &c.* (l) Naudé pretend que Cardan etoit tel qu'il se represente, mais j'aimerois mieux dire qu'il a pretendu seulement montrer ce que les malignes influences de son étoile l'eussent rendu, s'il ne les eût corrigées ; car il demeuroit d'accord que les sciences divinatrices se trouvoient frustrées de leur certitude dans sa personne. Par les regles de la Chiromance on avoit jugé qu'il étoit d'un esprit stupide, *ut chiromantici rudem esse pronunciarint ac stupidum, inde ubi notum puduerit* (m) ; & par celles de l'Astrologie il devoit mourir avant l'âge de 45. ans (n). Chacun sait comment Socrate justifia le Physionomiste qui lui avoit attribué tant de defauts. N'oublions pas 1. que Naudé soutient que Cardan, qui se vantoit de n'avoir jamais menti, est un grand menteur : il l'en convainc manifestement sur certains articles. 2. Que le Docteur Parker est du sentiment de Naudé à l'egard de la folie de nôtre Cardan, & qu'il en ramasse les principaux signes (o).

(V) *Scaliger le pere écrivit contre Cardan, & s'imagina sans raison.*] Sans s'éloigner le moins du monde de la vraisemblance, on peut dire que l'envie de s'aquerir un grand nom par la gloire de son adversaire, poussa Jules Cesar Scaliger à écrire contre Cardan. S'il avoit eu un peu moins de demangeaison de contredire, il auroit aquis plus de gloire, qu'il n'a fait dans ce combat ; mais ce que les Grecs ont apellé *ἀμετρία τῆς ἀντιλογίας*, une passion excessive de prendre le contrepied des autres, a fait grand tort à Scaliger. C'est par ce principe qu'il a soutenu que le perroquet est une très-laide bête. Si Cardan l'eût dit, Scaliger lui eût oposé ce qu'on trouve dans les anciens poëtes touchant la beauté de cet oiseau. Vossius a fait une critique très-judicieuse de cette humeur contrariante de Scaliger (p). & a marqué en même tems en quoi ces deux Antagonistes étoient superieurs & inferieurs l'un à l'autre. *Scaliger* in exercitat. 246. *quia Cardanus psittacum commendarat à colorum varietate ac præterea fulgore, quod & Appulejus facit in secundo* Flori-

(a) *De vita propria c. 10. pag. 43. 44. Voiez aussi pag. 184. où il dit* Quod ad Astrologiam quæ prædicere docet operam dedi, & nimis quam debui fidi quoque in perniciem meam. *Voiez-le aussi* de prudentia civili cap. 130.

(b) Cum tribus diebus minus septuagesimum quintum annum implevisset, eodem quo prædixerat anno & die, videlicet XI. Kalend. Octobr. defecit, ob id, ne falleret, mortem sua inedia accelerasse creditur. *Thuan. ubi supra.*

(c) *Cardan. de vita propr. pag. 17.*

(d) *Ibid. pag. 10.*

(e) *Scalig. prolegomen. ad Manilium.*

(f) *Naudæus, in judicio de Cardano.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Seneca de tranquill. animi sub fin.*

(i) Ut mittam aliorum etiam gravissimorum virorum judicia qui Cardanum miras de seipso fabulas concitasse, & insanienti proximum vixisse non perperam asserunt. *Naude. ib.*

(k) *Id. ib.*

(l) *Id. ib.*

(m) *Cardan. de vita propria, c. 5. p. 24.*

(n) *Voiez la remarque* Q.

(o) *Disputat. de Deo sect. 25.*

(p) *Vossius de orig. & progr. idolol. l. 3. c. 80. pag. m. 1163.*

☞ **CARION** (JEAN) Professeur en Mathematique dans l'Academie de Francfort sur l'Oder, étoit né à * Buetickheim en Allemagne. Il publia des Ephemorides qui s'étendent depuis l'an 1536. jusqu'en 1550. Il publia un autre livre intitulé *Practica Astrologica* †. Ces deux Ouvrages ne lui ont pas procuré beaucoup de reputation, mais il est devenu celebre par une (*A*) Chronique

* *Gesner. in Bibl. fol.* 399.

† *Melchior Adam. in vitis Philosophor. pag.* 104.

Floridorum, contra contendit esse deformem, non modò ob fœditatem rostri, ac crurum, & linguæ, sed etiam quia sit coloris fusci ac cinericii, qui tristis. Quid faciamus summo viro? Si Cardanus ea dixisset, provocasset ad judicia poëtarum: atque adeo omnium hominum. Nunc quæ pulchri dixit coloris, ille deformis contendit. Hoc contradictionis studium, quod ubique in hisce Exercitationibus se prodit, sophistâ dignius est, quam philosopho. Majorem etiam modestiam, dum falsè adeò tractat Cardanum, meritò passim requiras: præsertim si cogites, scribere adversus virum summum, studiis quidem humanitatis, & Metaphysices, non paullò inferiorem: at non scientiâ naturæ, matheseos autem omnibus disciplinis, in quibus parum omnino Scaliger videbat, albis quod dicitur equis præverentem. Naudé se met encore plus en colere que Vossius contre Scaliger: il le blâme de n'avoir point voulu lire la 2. édition de l'Ouvrage de Cardan. Ce blâme est fort bien fondé, car est-il juste que parce qu'un Critique ne veut point perdre la peine qu'il a prise à noter des fautes, on fasse le procés publiquement à un Ecrivain pour des erreurs qu'il a déjà corrigees? Scaliger publia son livre trois ans après la 2. edition de celui de son adversaire. Il craignit de rencontrer dans cette 2. édition plusieurs endroits corrigez; il auroit par là troublé sa joie d'avoir critiqué des fautes, il n'auroit osé publier la censure d'une erreur qui n'étoit plus dans le livre de Cardan; il prit donc le parti de ne point lire cette 2. edition. C'est la 1. remarque de Naudé. *Nam primum quis ferat Scaligerum exercitationes suas triennio post secundam librorum de subtilitate editionem invulgasse, nec tamen illam videre voluisse, ne mendis illis peperciße quæ postrema hac diligentia sublata à Cardano fuerant, ne videlicet laboris sui quantumvis frustra impensi fructum amitteret.* Sa 2. remarque est que Cardan se justifia si bien, que s'il resta quelques objections auxquelles il ne put repondre, on les doit compter pour peu de chose. *Præterea quis nescit Cardanum, actione prima in calumniatorem librorum de subtilitate, sic omnes illius aculeos retudisse, objectiones diluisse, accusationes infregisse, ut earum ratio haberi non debeat, quæ superesse forsan ex tanto numero possent: nam homo fuit Cardanus, & humani a se nihil alienum putavit: nec adeo mirum est illum errasse, quin multo magis admiratione dignum sit, tam raro, & in tam paucis, ac minimis respirasse.* On remarque en 3. lieu que Scaliger fit plus de fautes qu'il n'en critiqua à Cardan, pendant les neuf années qu'il donna à cette critique. *Imo vero ausim ego pignore deposito contendere multo plures nævos esse quos Scaliger exercitationibus suis immistos reliquit, quam eos quibus adversus Cardanum tam procaciter exagitandis totos novem annos insudavit.* 4. Enfin on remarque que le motif de Scaliger n'étoit pas tant l'amour de la verité, que la passion de se batre contre tout ce qu'il y avoit alors de plus éminent dans la Republique des lettres. *Non tam eruendæ veritatis studio, quam ut effreni desiderio suo satisfaceret, cum illis omnibus congrediendi, quos suo tempore, literarum, eruditionumque Principes haberi cognoverat.* A ces quatre remarques on en peut ajoûter une 5. C'est que Scaliger s'imagina que sa critique avoit tué le pauvre Cardan. Il écrivit là-dessus une preface (*a*) remplie de reflexions étudiées; il combla Cardan de loüanges, il temoigna un regret extrême d'avoir remporté une victoire qui coûtoit la perte d'un si grand homme à la Republique des Lettres &c. La verité est que Cardan a survécu à Scaliger 15. ou 20. ans, & par la 2. remarque de Naudé on peut conoitre si le livre de Scaliger étoit capable de causer beaucoup de chagrin à Cardan.

(*A*) *Par une Chronique qu'il ne fit point.*] Elle a été imprimée une infinite de fois, & traduite en plusieurs langues. En voici l'histoire. Carion aiant fait une Chronique la voulut faire imprimer à Wittemberg, mais il souhaita que Melanchthon la corrigeât. Melanchthon au lieu de la corriger en fit une autre, & la publia à Wittemberg sous le nom de Carion. Il la fit en Allemand. Elle fut (*b*) traduite en Latin l'an 1538. par Herman Bonnus Ministre à Lubec & Principal du College. Melanchthon aiant vu le grand debit de ce livre, en fit une nouvelle version latine qu'il publia l'an 1558. après avoir retouché l'ouvrage, & y avoir inseré quelques additions (*c*). Il le publia deux ans après augmenté d'une seconde partie. L'ouvrage contint alors trois livres: les deux premiers apartiennent à la 1. partie, & s'étendent depuis l'origine du monde jusques à nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Le troisiéme livre fait seul toute la 2. partie, & s'étend depuis Auguste jusqu'à Charlemagne exclusivement. Peucer après la mort de Melanchthon son beau-pere continua ce travail, & publia en 1562. le quatrieme livre, qui s'étend depuis Charlemagne jusqu'à Frideric II. Il publia au bout de trois ans le cinquieme livre qui finit a la mort de l'Empereur Maximilien en 1519. Il fit en 1572. une édition (*d*) de tout l'ouvrage, c'est-à-dire de ce qui venoit de lui, & de ce qui venoit de Melanchthon, & il promit (*e*) de travailler à la suite de l'histoire jusques a son tems. Mais il ne tint point sa promesse. L'edition que j'ai de la Chronique de Carion est de (*f*) Geneve 1625. *in* 8. & contient dans un *appendix* un abregé de l'histoire depuis le couronnement de Charles V. jusques à la mort de Rodolphe en 1612. Eusebe Menius (*g*) a traduit en Allemand cette Chronique. Simon Goulart en publia une traduction Françoise l'an 1579. Il en fit une 2. edition l'an 1595. & chaque fois il y joignit un suplément de sa façon jusques à son tems. Je parlerai ci-dessous de la traduction Françoise que Jean le Blond donna au public.

Notez que le manuscrit de Carion fut envoié à Melanchthon l'an 1531. Cela paroit par une (*h*) lettre de ce dernier. J'en raporterai un long passage, parce qu'il sert a faire conoître nôtre Carion. *Accepi tuam disputationem de prædictionibus* Carionis. *Quanquam autem iste vehementer affirmat, se nihil præter siderum positum in consilium adhibere, tamen multis non satis persuadet hoc. Et ars mea quoque judicio non potest tam asserte de singularibus eventibus pronunciare, sed vir est, quantum ego quidem cognovi, candidus & Suevicæ simplicitatis plurimum referens. Misit huc χρονικὰ excudenda, sed ea lege, ut ego emendarem. Sunt multa scripta negligenter. Itaque ego totum opus retexo, & quidem* Germanicè, *& constitui complecti præcipuas mutationes maximorum Imperiorum.* Ces paroles nous aprennent que Melanchthon refondit l'ouvrage qu'on l'avoit prié de corriger. Nous allons voir qu'il effaça d'un bout à l'autre tout le manuscrit de Carion, & qu'il voulut neanmoins que la Chronique qu'il fit à la place de celle-là parut sous le nom de Carion. Il le voulut non seulement dans la 1. edition, qui est l'Allemande de Wittemberg 1531. mais aussi dans les suivantes qui sont en Latin, & qu'il corrigea & augmenta. On en usa de même après sa mort dans les continuations de Peucer. Lisez ce qui suit. (*i*) *Nomen chronici Carionis retinui, quod mutare illud autor primus sancta beataque memoria Philippus Melanchton socer meus noluit. Occasio nominis hujus inde extitit, quod cum Johannes Carion mathematicus ante annos quadraginta cœpisset contexere chronicum, & recognoscendum illud atque emendandum, priusquam prelo subjiceretur, misisset ad Philippum Melanchthonem, hic, quod parum probaretur, totum abolevit una litura, alio conscripto, cui tamen Carionis nomen præfixit: sed & hoc cum retexuisset, amici nomen & memoriam, à cujus primordiis ἀφορμὴ prima chronici contexendi nata atque profecta esset, titulo posteritati commendare voluit.* Mais notez aussi qu'on a quelque lieu de croire que Carion publia l'ouvrage qu'il avoit fait. Mr. Sagittarius n'en doute point: il s'étonne (*k*) seulement de cette conduite de Carion. Il avoit parmi ses livres deux editions Allemandes de la Chronique de cet Auteur, l'une *in* 4. dont il ne sait point l'année; l'autre *in* 8. qui s'étend jusqu'au 16. d'Avril 1521. & dont l'epitre dedicatoire est datée de l'an 1531. (*l*). Cela ne convient point à l'ouvrage de Melanchthon, car lors même qu'il a été le plus augmenté par son Auteur, il n'a touché qu'au commencement du regne de Charlemagne. Voici un autre sujet de dificulté. Les (*m*) Suisses trouverent, que la plupart des choses qui ont ete dites de leur nation dans cette Chronique, sont des mensonges. Bullinger (*n*) refuta publiquement les faussetez qu'il y rencontra sur une bataille perduë par les Suisses auprès de Zurich l'an 1531. Cela non plus par la raison que j'ai alleguée ne put convenir en façon du monde à l'ouvrage de Melanchthon. D'autre côté Gesner qui raporte ces observations des Suisses, venoit de marquer l'ouvrage de Carion par des caracteres qui conviennent admirablement à celui de Melanchthon. Il venoit de dire que la Chronique de Carion imprimée en Allemand à Wittemberg l'an 1538 avoit ete imprimée à Hal en Suabe l'an 1539. & a Lion l'an 1543. traduite en Latin par Her-

(*a*) *Vous la trouverez à la fin de ses harangues contre Erasme, édition de Toulouse 1620. pag. 63. Elle ne devoit point servir de preface aux 16. livres* exercitationum exotericarum, *comme on le dit dans l'Histoire de Cardan p. m. 334. mais au livre 16.*

(*b*) *Melanchth. in epist. dedicat. Chron. Carionis edit.* 1558.

(*c*) *Id. ibid.*

(*d*) *A Wittemberg in folio apud Johannem Cratonem.*

(*e*) *Voiez l'epitre dedicatoire de l'edition de* 1572.

(*f*) *Apud Samuelem Crispinum. Il y en a une de l'an 1617. apud eumdem, & une de Francfort 1594. en 2. vol. in 8. Voiez la* Bibliotheca Germanica *de Michel Hertzius n.* 502. 508.

(*g*) *Melch. Adam. in vitis Phil. pag. 105. Cette version Allemande fut imprimée à Francfort en 1566. in fol.*

(*h*) *C'est la 117. du livre 4. elle est datée* die solstitiali 1531.

(*i*) *Peucer epist. dedicator. Chronici Carionis edit. 1572. sub finem.*

(*k*) Miror ipsum Carionem illud edidisse. *Caspar Sagittarius, introduct. ad historiam Ecclesiasticam pag.* 98.

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) Qui inter Helvetios nostros historiarum patriæ non imperiti sunt, pleraque falsa eum de rebus nostris scripsisse affirmant. *Gesner. in Biblioth. fol. 399. verso.*

(*n*) *In responsione ad Joan. Cochlei libellum de Scriptura & Ecclesiæ autoritate circa finem capitis 29. apud Gesner. ibid.*

nique qu'il ne fit point, dont les Protestans (*B*) firent un grand cas. Il mourut * à Berlin l'an 1538. Mr. Moreri a fait une faute (C) assez puerile. J'aurai quelque chose à observer contre (*D*) d'autres Ecrivains.

Hermannus Bonnus. & intitulée *Chronicorum libellus, maximas quasque res gestas ab initio mundi apto ordine complectens, ita ut annorum ratio ac pracipue vicissitudines qua in regna, in religionem, & in alias res magnas inciaunt, quàm rectissime cognosci queant.* Ce titre represente très-bien le plan, & le caractere de la Chronique de Melanchthon, & l'on sait que cet Ecrivain (*a*) reconut publiquement pour son ouvrage celui qui avoit eté traduit en Latin par Herman Bonnus. Le même Gesner remarque que Carion dedia son livre l'an 1531. à Joachim Marquis de Brandebourg. Cela convient admirablement au livre de Melanchthon: je le prouve par ces paroles d'une epitre dedicatoire, (*b*) *Cum autem prima editio illustrissimo principi electori patri tuo dedicata sit, ne transferre munus in aliam familiam viderer filio dedicare hanc editionem volui, quia patrem ipsum cui jam historia ecclesia & imperiorum notissima est, scio velle talia jam à filiis legi, & se vivo vos in possessionem doctrina venire.* Qu'on ne se fasse pas une afaire de ce qu'au tems que ces paroles furent ecrites, l'Electeur de Brandebourg à qui la premiere edition fut dediee etoit en vie, ce qui ne peut convenir à (*c*) l'Electeur de l'an 1531. Cela, dis-je, n'est pas une afaire, car celui à qui cette premiere édition fut dediee n'etoit pas encore Electeur lors que la Chronique dont il s'agit parut la premiere fois. Faisons encore une remarque: Du Verdier (*d*) vous aprendra que *la Chronique de Jean Carion Philosophe contenant les choses les plus memorables despuis la creation du monde jusques au regne du Roi Henri II. traduite de latin par Jean le Blond*, fut imprimée plusieurs fois à Paris & à Lion. Trouverez-vous là l'ouvrage de Melanchthon, cette Chronique qu'il n'a poussée que jusques à Charlemagne? Vous y trouverez plutôt la Chronique que Carion avoit poussée jusqu'en 1530, si nous en croions (*e*) Keckerman: il faudra seulement suposer que le traducteur François la continuoit jusques à son tems.

Il resulte de tout ceci qu'il est incertain s'il n'a point paru deux Ouvrages sous le nom de Carion, l'un composé par Carion même, l'autre composé par Melanchthon. Il est vraisemblable que Carion n'aquiesça pas au jugement de cet habile homme, quand il vit qu'au lieu de raccommoder quelques endroits dans sa Chronique, on l'avoit abandonnée pour en composer une autre. Peut-être donc qu'il publia son travail, pendant que d'autre côte l'on publioit sous son nom l'ouvrage d'un autre. Si cela est, voilà deux Chroniques, dont l'une a été continuée jusques au tems de l'impression. Peut-être aussi que Melanchthon consentit que l'on ajoûtât à sa Chronique ce qu'on jugeroit à-propos, & qu'aiant laissé cela au pouvoir de Carion, celui-ci fit imprimer son Ouvrage tel que Melanchthon le lui avoit renvoié, & y ajoûta une suite jusques à son tems. Si cela est, voilà seulement une édition Allemande sous le nom de Carion. On peut suposer sans peine, que Melanchthon aiant revu son Ouvrage long tems après, & l'aiant mis en Latin, retrancha tout ce qu'il n'avoit point fait. Ainsi la Chronique latine ne paroit continuée dans la 1. edition que jusqu'à Cesar, & dans la 2. que jusques à Charlemagne. Ceux qui peuvent se servir d'un livre Allemand, & qui auront l'occasion de fureter les bibliotheques d'Allemagne sont priez d'eclaircir ceci, & d'averer ce qu'il en faut croire.

(*B*) *Dont les Protestans firent un grand cas.*] Voici ce qu'en dit André Franckenberg: (*f*) *Chronicon Carionis magna sui parte retextum, tanto judicio tantaque dexteritate perfecit* (Melanchthon) *ut nihil in eo genere & compendiaria ratione prastantius extare sciamus.* Il en faisoit un si grand cas qu'il (*g*) se regla sur ce modele dans l'ouvrage que je cite, & qu'il fit une (*h*) harangue *de magnitudine rerum divinarum & politicarum qua in Chronico Philippi continentur.* On peut croire que Victorin Strigelius ne s'éloignoit pas de ce jugement, puis qu'il fit (*i*) plusieurs leçons historiques sur cette Chronique. Etienne Pretorius traite de sauvage quiconque ne l'a point goûtée: (*k*) *Eruditissima & elegantissima Epiteme omnium fere historiarum totius mundi est Chronicon Phil. Melanchthonis, quod qui non degustavit, is vere bardus est.* Joignons à cela le temoignage de Boeclerus: *In hoc* (Chronico) *ea sunt ad summam rerum & historia universalis contextum spectantia, judicia, monita, precepta, ut de alio hujus generis & instituti volumine similia polliceri nemo facile queat* (*l*). Celui qui raporte ces jugemens fait conoître qu'il les aprouve: *Meretur*, dit-il (*m*), *hoc ipsum, quod vulgo* Carionis, *rectius tamen* Philippo-Peucerianum *appellaretur* Chronicon, *inter selectissima probatissimaque utriusque historia* (*Ecclesiastica ac civilis*) *monumenta computari, atque a studiosa juventute diligenter legi, lectumque aliquoties repeti.* Il y trouve à redire qu'on n'y ait point cité les Auteurs d'où l'on a tiré les choses, & il a raison; c'est un defaut capital dans un Ouvrage de cette nature, & dans presque tous les livres. La Popeliniere qui a fort loüe cette Chronique y a remarqué une autre tache, c'est l'esprit de prevention. Il ne sera pas inutile que je raporte tout ce passage. „ (*n*) Jean Carion Mathematicien est repute Autheur des Chroniques, premierement imprimees en Germanie, puis „ es autres Provinces souz son nom. Bien qu'en ayant „ presente les premiers traits d'icelles, à ce que (*o*) „ j'ay entendu à son maistre Philippe Melancthon, „ pour les revoir, y adjouter & corriger à son plaisir: „ il raya tout d'un seul traict, & les refit toutes nouvel- „ les. Mais par une debonnaireté naturelle, luy permit les imprimer sous son nom. Il y a de la doctri- „ ne & diligence. Mais on y doit encor plus remar- „ quer son affection à y profiter au Lecteur. Insistant „ presque sur tous les plus notables exemples pour „ l'habituer à la vertu, & par fois l'eslever au ciel, afin „ d'y admirer la providence divine, au tant variable „ gouvernement des humains. Il y excede pourtant „ le devoir de Chronologue en sa prolixité, & d'Historien en diverses passions. „ Les loüanges que Simon Goulart (*p*) a donnees à cet Ouvrage de Carion ne sont pas accompagnees de cette censure. Notez que les Ecrivains de l'autre parti condamnent beaucoup cette Chronique. *Possevinus suo more*, ce sont les paroles de Keckerman (*q*), *insectatur Chronicon Melanchthonis sine ulla ratione & fronte.* Surius (*r*) decharge des charretées d'injures sur Peucer à cause de la continuation de cette Chronique. Il s'étoit vu maltraité dans l'épitre dedicatoire du 5. livre.

(*C*) *Mr. Moreri a fait une faute assez puerile.*] Je la nomme ainsi parce qu'elle est fort semblable à celles des Ecoliers, qui traduisent mal un theme. Voici ses paroles: *Carion savoit les langues, les belles lettres & les Mathematiques. Il les enseigna avec applaudissement à Witemberg & ailleurs.* Cela veut dire qu'il enseigna ces trois choses dans plusieurs Academies. Mais la verité est qu'il enseigna seulement les Mathematiques à Francfort sur l'Oder. Raportons les termes latins que Moreri a voulu traduire, ils sont assez a entendre, & neanmoins il ne les a pas compris. (*s*) *A teneris optimarum literarum & artium studiosus fuit, inque pluribus Germania Academiis, praesertim in Witebergensi... cum laude versatus.* Cela signifie clairement que Carion se fit loüer pendant qu'il etudioit à Wittemberg, & dans plusieurs autres Academies d'Allemagne. Mais ce n'est pas *y enseigner avec aplaudissement.*

(*D*) *Quelque chose à observer contre d'autres Ecrivains.*] Les abbreviateurs de Gesner marquent une édition de l'an 1528. c'est une faute. La 1. edition n'a pu preceder l'an 1531. Keckerman (*t*) debite que Melanchthon publia en 1540 une Chronique depuis le commencement du monde jusqu'à Charlemagne. Il faloit dire en 1560. Zeiller (*v*) est complice de cette faute, puis qu'il a copié mot à mot ce qu'avoit dit Keckerman. Il en fait une autre quand il (*w*) assûre que Peucer a continué cette Chronique jusques à son tems: il faloit dire *jusqu'en* 1519. Il observe que Peucer mourut l'an 1602. Mr. Sagittarius se sert d'une étrange preuve pour montrer (*x*) que Melanchthon & Carion étoient bons amis. Il cite un passage tiré de l'épitre dedicatoire de la Chronique de Carion, au devant de l'édition de 1558. Ce passage porte que Melanchthon avoit oüi dire à Capnion que l'Electeur Palatin fit faire un abregé des anciennes monarchies par Dalbourg Evêque de Worms, par Rodolphe Agricola, & par Capnion. Il a cru sans doute qu'au lieu de Capnion, il faloit lire Carion dans ces paroles, *sepe audivi narrare Capnionem &c.* mais dès lors il est tombé dans une autre faute: il a cru qu'un homme né (*y*) l'an 1499. avoit travaillé à un Ouvrage avec Rodolphe Agricola qui mourut l'an 1485.

K K K k k

(*a*) *Voiez l'epitre dedicatoire de Melanchthon à la tête de l'édition de 1558.*

(*b*) *Celle de l'édition de l'an 1558. Cette édition fut dediée par Melanchthon a Sigismond de Brandebourg Archevêque de Magdebourg, fils de l'Electeur Joachim II.*

(*c*) *Joachim I. qui mourut l'an 1535. aiant succedé à son pere l'an 1499.* Heiss, hist. de l'Empire to. 2. p. m. 331.

(*d*) *Du Verdier Vau-Privas, Biblioth. Franc. pag. 665.*

(*e*) *Keckerm. de natura & propriet. histor. c. 5. apud Magirum eponymol. pag. 182.*

(*f*) *Andreas Franckenbergius lib. 3. institutionum antiquitatis & historiarum pag. 237. apud Casparum Sagittarium introduct. ad histor. ecclesiast. p. 97. 98.*

(*g*) Suas *institutiones antiquitatis & historiarum* ad Chronicon Carionis Melanchthonianum potissimum accommodavit. *Sagittarius ib. p. 101.*

(*h*) *Elle fut imprimée à Wittemberg l'an* 1589. Id. ib. (*i*) Scholas historicas in idem Chronicon scripsit. *Keckerm. de natura & propriet. histor. in auctar. c. 6.* (*k*) *Stephan. Pratorius in ordine studiorum apud Sagittar. pag. 98.*

* *Id. ib. pag. 105.*

(*l*) *Boeclerus, ... de ut... ex historia univers. compositione capienda p. 16. apud Sagittar. ib.*

(*m*) *Sagittar. ibid. pag. 97.*

(*n*) *La Popeliniere, Histoire des Histoires livre 9. pag. 481. Ce livre fut imprimé l'an 1599.*

(*o*) *Il pouvoit citer un livre imprimé depuis 27. ans, savoir l'epitre dedicatoire de Peucer au devant de l'edition de 1572. Voiez ci-dessus pag. 808. lettre i.*

(*p*) *Voiez l'épitre dedicatoire de sa traduction.*

(*q*) *Keckerm. ubi supra.*

(*r*) *Surius, comment. rerum in orbe gestar. ad ann. 1569.*

(*s*) *Melchior Adam. ubi supra pag. 104.*

(*t*) *Keckerm. ubi supra.*

(*v*) *Martinus Zeilerus, in historicis, parte 2. p. 34. Il cite* Keckerman. de histor. pag. 207.

(*w*) *Id. ib. pag. 114.*

(*x*) Intercessisse tamen Melanchthoni cum Capnione singularem amicitiam sequentia produnt. *Sagittar. ubi supra pag. 99. Il met en marge* Amicitia Philippi cum Carione. (*y*) *Il observe cela de Carion pag. 96.*

CARMILIANUS (PIERRE) poëte Latin, Anglois de nation, vivoit au commencement du XVI. siecle. Erasme & André Ammonius parlent de lui avec assez de mepris. Il publia entre autres poëmes l'épitaphe du Roi d'Ecosse, qui avoit été tué dans une bataille que les Anglois gagnerent sur lui l'an 1513. Le jugement qu'on en fit se verra (Z) dans la remarque, & empêchera mon lecteur de s'étonner que personne ne parle de ce poëte. Cette profonde obscurité où il est enseveli est une des principales raisons qui me poussent à lui consacrer ce petit article. J'en userai de même envers quelques autres.

☞ **CARNEADE**, fameux Philosophe Grec, étoit de Cyrene *. Il fonda la troisiéme Academie (A) qui à proprement parler ne diferoit point de la ‡ seconde, car à quelques adoucissemens près qui n'étoient propres qu'à jetter de la poudre aux yeux, il étoit le defenseur de l'incertitude aussi (B) ardemment qu'Arcesilas. Il la trouva dans les notions les plus

* *Diogen. Laert. lib. 4. n. 62. Plutarch. Sympos. l. 8. cap. 1. pag. 717.*

‡ *Fondée par Arcesilas. Voiez son article.*

(Z) *Le jugement qu'on en fit se verra dans la remarque.*] Ammonius écrivit là-dessus ces propres termes à Erasme; (a) *Hoc prætereundum non est P. Carmilianum Regis Scotorum epitaphium nuper edidisse muliebribus maledictis refertum, quod Pinsonicis characteribus excusum propediem leges. Et Carmilianus magis sibi placet, seque magis miratur quàm Catullianus ille Suffenus, & tamen nisi ego admonuissem* pullulare *prima correpta posuisset. Utcunque multa restant quæ rideas, & inprimis aliquos invenias qui ejusmodi ineptias ferio laudent.* Cette lettre d'Ammonius datée du mois de Novembre 1515. est la 40. du 8. livre de celles d'Erasme. Voions ce que celui-ci lui repondit. *Carmiliani epitaphium vidi, quumque legerem* pullulare, *hic, inquam, scabies est: deinde quum sciscitanti respondissent esse Carmiliani, respondi, sane ipso dignum est. Id quidam sic acceperant quasi dixissem Scotorum rege dignum: quibus plusculum erat nasi, subrisere. Sed næ tu homo nimium es candidus qui belluæ istius famæ consulas: ita me Deus amet magno emerim si siluisses.* Cette reponse d'Erasme datée du mois de Novembre 1511. est la 20. lettre du 8. livre: jugez par là de l'exactitude de ceux qui ont mis en ordre les lettres d'Erasme, & qui ont daté celles qui étoient sans date (b).

(A) *Il fonda la troisiéme Academie.*] Je remarque (c) ailleurs que Diogene Laerce ne doit pas être écouté lors qu'il attribue à Lacyde cette fondation. Lacyde suivit ponctuellement l'hypothese d'Arcesilas son predecesseur; on ne trouve point qu'Evandre qui lui succeda, ni (d) qu'Hegesinus qui succeda à Evandre l'aient innovée. Ce fut Carneade qui se rendit chef d'un nouveau parti, Carneade dis-je, le successeur d'Hegesinus. Citons Ciceron: (e) *Cujus* (Arcesilæ) *primo non admodum probata ratio .... proxime à Lacyde solo retenta est: post autem confecta à Carneade, qui est quartus ab Arcesila: audivit enim Hegesinum, qui Evandrum audierat Lacydis discipulum, quum Arcesilæ Lacydes fuisset.* Il avoit dit dans un autre endroit que l'Academie d'Arcesilas se maintint sans varier jusqu'au tems de Carneade, (f) *Quæ* (Academia) *usque ad Carneadem perducta qui quartus ab Arcesila fuit, in eadem Arcesilæ ratione permansit.* Clement d'Alexandrie (g) observe que l'Academie moienne fleurit jusques à Hegesilaus predecesseur de Carneade. Je citerai ci-dessous St. Augustin qui attribue à Carneade d'avoir innové l'Academie d'Arcesilas.

(B) *Le defenseur de l'incertitude aussi ardemment qu'Arcesilas.*] Voici des paroles de Ciceron qui temoignent que Carneade confirma les hypotheses d'Arcesilas: (h) *Hæc in philosophia ratio contra omnia disserendi, nullamque rem aperte judicandi, profecta à Socrate, repetita ab Arcesila,* CONFIRMATA *à Carneade, usque ad nostram viguit ætatem.* En voici d'autres qui nous aprenent qu'à l'égard de l'incomprehensibilité il poussoit les choses aussi loin que l'autre. (i) *Ex hoc illud est natum quod postulabat Hortensius, ut id ipsum saltem perceptum à sapiente diceretis, nihil posse percipi. Sed Antipatro hoc idem postulanti, quum diceret, ei qui affirmaret nihil posse percipi consentaneum esse, unum tamen illud dicere percipi posse, ut alia non possent, Carneades acutius resistebat. Nam tantum abesse dicebat, ut id consentaneum esset, ut maxime etiam repugnaret. Qui enim negaret quidquam esse quod perciperetur, eum nihil excipere: ita necesse esse ne id ipsum quidem quod exceptum non esset, comprehendi & percipi ullo modo posse.* Vous voiez qu'il enseignoit que ceux qui disent que l'on ne peut rien comprendre, & qu'il n'y a rien de certain, doivent dire par une consequence necessaire que cette proposition même, *il n'y a rien de certain, nous ne pouvons rien comprendre*, est incertaine, incomprehensible. Or il étoit de ceux qui disoient que l'on ne peut rien comprendre: il alloit donc aussi avant qu'Arcesilas. (k) *Duo placet esse Carneadi genera visorum. In uno hanc divisionem: alia visa esse quæ percipi possint, alia quæ non possint. In altero autem, alia visa esse probabilia, alia non probabilia. Itaque quæ contra sensus, contraque perspicuitatem dicantur, ea pertinere ad superiorem divisionem, contra posteriorem nihil dici oportere. Quare ita placere, tale visum nullum esse ut perceptio consequeretur: ut autem probatio, multa. Etenim contra naturam esset, si probabile nihil esset, & sequitur omnis vitæ ea quam tu Luculle commemorabas eversio. Itaque & sensibus probanda multa sunt, teneatur modo illud, non inesse in his quicquam tale, quale non etiam falsum nihil ab eo differens esse possit. Sic quicquid acciderit specie probabile, si nihil se offerat quod sit probabilitati illi contrarium, utetur eo sapiens, ac sic omnis ratio vitæ gubernabitur.* Vous voiez qu'il n'admettoit que des probabilitez pour l'usage de la vie, & qu'au reste il ne croioit point qu'il y eut quelque certitude ou quelque évidence. Il avoit travaillé de toutes ses forces (l) à renverser la coutume de consentir à ce qui n'est pas évident: entreprenoit-on davantage dans l'Academie moienne? Au reste, on avoit raison de dire que la peine qu'il s'étoit donnée là-dessus étoit un travail d'Hercule, & l'on eût pu ajoûter que ce Heros fût venu à bout plus aisément de deux mille monstres, chacun aussi redoutable que l'hydre de Lerne, ou que le lion de Nemée, qu'Arcesilas ni Carneade n'auroient assujeti l'homme à n'opiner pas, c'est-à-dire à ne consentir à rien qui n'eût été amené à l'evidence par la voie de discussion.

Remarquons que l'innovation de Carneade ne consistoit qu'en ceci, il ne nioit point comme Arcesilas qu'il n'y eût des veritez, mais il soutenoit que nous ne les pourions pas discerner certainement. (m) *Sunt ista vera*, dit un Academicien dans Ciceron, *vides enim jam me fateri aliquid esse veri, comprehendi ea tamen & percipi nego.* Joignez à cela cet autre passage: (n) *Non enim sumus ii, quibus nihil verum esse videatur, sed ii, qui omnibus veris falsa quædam adjuncta esse dicamus, tanta similitudine, ut in iis nulla insit certa judicandi & assentiendi nota. Ex quo exstitit & illud, multa esse probabilia, quæ quanquam non perciperentur, tamen quia visum haberent quendam insignem & illustrem, his sapientis vita regeretur.* On (o) pretend aussi qu'Arcesilas avoit nié, qu'il y eût des choses probables; Carneade ne le nia point, & il voulut même que la vraisemblance nous determinât à agir, pourveu qu'on ne prononçât sur rien absolument (p). Il avoit encore plus d'indulgence, il permettoit au sage d'opiner en quelques rencontres. (q) *Si ulli rei sapiens assentietur unquam, aliquando etiam opinabitur: nunquam autem opinabitur, nulli igitur rei assentietur. Hanc conclusionem Arcesilas probat. Confirmabat enim primum & secundum. Carneades nonnunquam secundum illud dabat assentiri, aliquando id assequebatur etiam opinari.* Cette condescendance de Carneade faisoit quelque breche à son systême, & l'on a dit qu'Arcesilas se soutenoit mieux que lui. (r) *Ex his illa necessario nata est ἐποχὴ, id est assensionis retentio, in qua melius sibi constitit Arcesilas, si vera sunt quæ de Carneade nonnulli existimant. Si enim percipi nihil potest, quod utrique visum est, tollendus assensus est. Quid enim est tam futile, quàm quicquam approbare non cognitum: Carneadem autem etiam heri audiebamus solitum esse delabi interdum, ut diceret opinaturum, id est peccaturum esse sapientem.* Mais il est sûr que Carneade revenoit toûjours à l'époque, & que c'étoit pour ainsi dire l'analyse de sa foi. Cela paroît par l'exposition que l'on trouve de son sentiment à la fin des questions Academiques de Ciceron. Je la raporte: (ſ) *Quid Catulus sentit? Quid Hortensius? Tum Catulus. Egone inquit? ad patris revolvor sententiam, quam quidem ille Carneadeam esse dicebat, ut percipi nihil putem posse, assensurum autem non percepto, id est opinaturum sapientem existimem, sed ita ut & intelligat se opinari, sciatque nihil esse quod comprehendi & percipi possit per ἐποχὴν illam omnium rerum comprobans illi alteri sententiæ, nihil esse quod percipi possit, vehementer assentior. Habeo inquam sententiam tuam, neque eam admodum aspernor.*

(a) *Epistol. Erasmi 40. l. 8. pag. 435.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 202. remarque B.*

(c) *Dans l'article* Lacyde.

(d) *Clement Alexandrin. Strom. l. 1. pag. 301. le nomme* Hegesilaus.

(e) *Cicero, Academ. quæst. lib. 2. fol. 203. B.*

(f) *Id. ib. l. 1. in fine.*

(g) *Clem. Alexandr. ubi supra.*

(h) *Cicero, de natura Deorum l. 1. pag. m. 14.*

(i) *Id. Academ. quæst. l. 4. pag. 1067. edit. Gronoviana* 1692. in 4. (m. fol. 204. B)

(k) *Id. ib. pag. 1077. ejusd. editionis* (m. *fol.* 209. D)

(l) *Ego enim etsi maximam actionem puto repugnare visis, obsistere opinionibus, assensus lubricos sustinere, credoque Clitomacho ita scribenti: Herculis quendam laborem exanclatum à Carneade, quod ut feram & immanem belluam sic ex animis nostris assensionem, id est, opinationem & temeritatem extraxisset, tamen &c. Id. ib. fol.* 210. C.

(m) *Id. ib. fol.* 211. B.

(n) *Id. lib.* 1. *de natura Deorum p. m.* 15.

(o) *Voiez Vossius de Philosoph. Sectis pag.* 76.

(p) *Voiez Ciceron Academ. lib.* 2. *fol.* 210. B.

(q) *Id. ib. fol.* 207. E. *Voiez aussi fol.* 210. D.

(r) *Id. ib. fol.* 206. C.

(ſ) *Id. ib. in fine fol.* 213. D.

plus (C) évidentes. On ne convient point qu'il ait fait des livres: quelques Auteurs assûrent qu'il n'en fit point; quelques autres semblent dire * le contraire. Ce qu'on raporte de son aplication à l'étude (D) est fort singulier. Il fut l'Antagoniste des Stoïciens, & il s'attacha avec une ardeur

* *Voiez la remarque I à la fin.*

aspernor. Sed quid tibi tandem videtur Hortensi? Tum ille ridens, tollendum. Teneo te inquam. Nam ista Academiæ est propria sententia. Il y a plus, car des gens qui le pouvoient bien savoir ont soutenu qu'il n'aprouvoit point que les Philosophes opinassent. (a) *Licebat percipere nihil, & tamen opinari: quod à Carneade dicitur probatum. Equidem Clitomacho plusquam Philoni aut Metrodoro credens, hoc magis ab eo disputatum, quàm probatum puto.* Il me semble donc que l'on peut croire qu'il retenoit tout le fond du dogme d'Arcesilas, mais que par politique, & pour ôter à ses adversaires les pretextes les plus specieux de declamer & de le tourner en ridicule, il leur accorda des degrez de vraisemblance qui doivent determiner l'homme sage à choisir un tel ou un tel parti dans la pratique de la vie civile. Il vit bien que sans cela il ne repondroit jamais aux objections les plus odieuses, il ne prouveroit jamais que son principe ne reduisît l'homme à l'inaction, & au quietisme le plus honteux. Tout bien compté, c'est la même chose que de dire, *il n'y a point de veritez*, & que de dire, *il y en a, mais nous n'avons point de regle pour les discerner de la fausseté.* Si Arcesilas a soutenu la premiere de ces deux propositions, il faloit le comparer aux chevaux fougueux qui suivent leur impetuosité jusqu'au fond des precipices. Mais j'ai de la peine à croire qu'il ait nié absolument l'existence des veritez. Il se contentoit, ce me semble, de soutenir qu'elles étoient impenetrables à l'esprit de l'homme. La chaleur de la dispute l'empêcha peut-être de s'exprimer aussi prudemment que l'on fit depuis dans l'Academie de Carneade. Celui-ci se menagea mieux pour ne pas tomber dans tout le decri de l'autre. (b) *Carneades primo illam velut calumniandi impudentiam qua videbat Arcesilam non mediocriter infamatum, deposuit ne contra omnia velle dicere quasi ostentationis causa videretur.* Ces paroles de St. Augustin sont moins desavantageuses à Carneade qu'à Arcesilas, mais Numenius jugeoit autrement de ces deux Academiciens, il s'emporte moins contre Arcesilas que contre l'autre. Il pretend (c) qu'Arcesilas étoit dans la bonne foi, trompant les autres, & se trompant aussi soi-même, au lieu que Carneade ne croiant rien de ce qu'il disoit, & tenant avec ses amis un langage de confidence tout diferent de ses leçons, ne cherchoit qu'à étourdir ses disciples, & à se joüer du pour & du contre. Il bâtissoit, il demolissoit, il n'avoit pas plutôt établi une probabilité, qu'il la renversoit lui-même. (d) Ἦγε δ' οὖν καὶ ἦγε, καὶ ἀνέφερεν, ἀντιλογίας τε καὶ στροφὰς λεπτολόγους συνέφερε τῇ μάχῃ ποικίλλων, ἐξαρνητικός τε καὶ καταφατικός τε ἦν, κἀμφοτέρωθεν ἀντιλογικός. *Idem afferebat, idem auferebat, pugnamque suam contrariis sententiis, & versutis quibusdam ac subtilibus argutiis cum multiplici varietate miscebat, affirmando simul ac negando, & oppositis utrinque rationibus disputando.* En avoüant qu'il y avoit (e) des veritez & des faussetez dans la nature, mais si cachées qu'on ne les pouvoit discerner certainement les unes des autres, il étoit un plus dangereux filou qu'Arcesilas. (f) Ἦν γοῦν λῃστὴς καὶ γόης σοφώτερος. *Fur ergo præstigiatorque fuit solertior.* Ciceron dit une chose qu'on peut oposer à Numenius. Celui-ci pretend que la doctrine publique de Carneade, & sa doctrine domestique ne s'accordoient point, qu'en public il brouilloit tout afin de combatre les Stoïciens, mais qu'avec ses bons amis il n'avoit point d'autres opinions que celles du peuple. (g) Ὅμως δὲ, καίτοι κρύπτης ὑπὸ Στωϊκῆς φιλονεικίας εἰς τὸ φανερὸν κυκᾶν, πρός γε τοὺς ἑαυτοῦ ἑταίρους δι' ἀπορρήτων ὡμολόγει τε καὶ ἠλήθευε, καὶ ἀπεφαίνετο, ἃ κἂν ἄλλος τῶν ἐπιτυχόντων. *Et tamen ille ipse, qui Stoicos vellicandi studio palam cuncta miscebat, clam sodales inter suos eadem omnia fatebatur, vereque ac certo pronunciabat, quæ alius quivis e populo.* Cela ne s'accorde point avec le passage où Ciceron nous assûre que Clitomachus ne put jamais decouvrir ce qui paroissoit le plus vraisemblable à Carneade, dont il avoit été plusieurs (h) années le disciple favori. (i) *Cujus* (Calliphontis) *quidem sententiam Carneades ita studiose defensitabat ut eam probare etiam videretur, quanquam Clitomachus affirmabat nunquam se intelligere potuisse quid Carneadi probaretur.*

(a) *Id. ib. fol. 208. A.*

(b) *Augustin. lib. 3. contra Academicos apud Aldobrand. not. in Diogen. Laert. lib. 4. n. 28.*

(c) Τοιγαροῦν ἀπάγων τοὺς ἄλλους, αὐτὸς ἔμενεν ἀνεξαπάτητος, ὃ μὴ προσῆν τῷ Ἀρκεσιλάῳ· ἐκεῖνος γὰρ παραχρώμενος τῇ φαρμάξει τοὺς συσχολαζόντας, ἔλαθεν ἑαυτὸν πρῶτον ἐξηπατηκὼς μὴ ᾐσθῆσθαι, πεπεῖσθαι δ' ἀληθῆ εἶναι, ἃ λέγει διὰ τῶν ἁπάντων ἀναιρέτας χρημάτων. Quippe, cum in fraudem alios & errorem impelleret, tum fallebatur ipse nunquam; id quod locum in Arcesila non habebat. Is enim dum cæteros suis secum maleficiis ac præstigiis, Corybantum more insanientes circumferret, non sentiebat quam sese primum ipse deciperet, dum sibi quoque vera esse quæ diceret, omnia simul ac semel abolendo, persuadebat. *Numenius apud Eusebium præp. Evang. l. 14. c. 8. pag. 737. C.* (d) *Id. ibid. B.* (e) *Id. ibid. p. 738. A.* (f) *Id. ibid.* (g) *Id. ib. D. Voiez aussi pag. 739. A.* (h) A Clitomacho sumam qui usque ad senectutem cum Carneade fuit. *Cicero ubi supra fol. 209. D.* (i) *Id. ib. fol. 213. A.*

Plusieurs blâmeront l'entassement de passages que l'on vient de voir: j'ai prevu leurs dedains, leurs degoûts, & leurs censures magistrales, & n'ai pas voulu y avoir égard. J'ai mieux aimé faire le copiste pour l'utilité de ceux qui sans sortir de leur place sont bien aises de s'éclaircir historiquement des opinions des anciens, & de voir les originaux des preuves, je veux dire les propres termes des temoins. Voilà mon principe en cent autres occasions.

(C) *Il trouva* l'incertitude *dans les notions les plus évidentes.*] Tous les Logiciens savent que le fondement du syllogisme, & par consequent de la faculté de raisonner est situé sur cette maxime, *les choses qui sont les mêmes avec une troisiéme sont les mêmes entre elles, quæ sunt idem uni tertio sunt idem inter se.* Il est certain que Carneade l'a fortement combatuë, puis qu'il a deploié toutes ses subtilitez contre celle-ci, *les choses égales à une troisiéme sont égales entre elles.* Galien nous l'aprend dans un discours qui a été imprimé avec l'un des livres de Sextus Empiricus, & il dit même que les disciples de ce Philosophe, avoient laissé par écrit tous les sophismes que leur maitre avoit oposez à cette notion commune la plus claire qui se puisse voir, & que ni eux ni aucun des Academiciens qui avoient vêcu après lui, n'avoient pris la peine de resoudre ces sophismes: il ajoûte qu'il n'y a pas moins de malignité à conserver dans un livre ces objections sans en marquer le defaut, qu'à les inventer. Je raporte ses paroles selon la version d'Erasme. (k) *Carneades ne illud quidem quod est omnium evidentissimum concedit esse credendum, quod magnitudines uni cuipiam æquales, sint etiam inter sese æquales. Rationes igitur quibus conatur destruere & hæc & alia permulta, quæ tibi evidenter apparent creduntur que esse vera, adhuc in hunc usque diem servatas habemus, proditas scriptis, ab illius discipulis collectas. Solutiones autem nec ab illis, nec ab alio quopiam Academicorum qui post Carneadem fuerunt, datæ sunt. Ea res sola declarat, istius rationes omnes esse sophismata: nobisque quærenda sunt, ô discipuli, istarum solutiones. Improbum est enim hoc: attamen nihilo minus improbum fecerunt illi qui scripserunt quidem hæc, cæterùm vobis non indicarunt quales essent.*

(D) *De son aplication à l'étude est fort singulier.*] Il étoit laborieux autant qu'aucun autre, & à force d'étudier il negligeoit de couper ses ongles, & il laissoit croitre ses cheveux (l). Il aimoit si peu à donner son tems à d'autres choses qu'à ses études, que non seulement il (m) évitoit les festins, mais qu'il oublioit (n) même à manger à sa propre table, & qu'il faloit que sa servante qui étoit aussi sa concubine lui mit les morceaux en main, ou peut-être même à la bouche. Je m'exprime ainsi parce que l'Auteur Latin, que je vais citer, s'en est tenu à des phrases generales. Notons que la concubine se menageoit entre la crainte d'interrompre Carneade, & celle de le laisser perir de faim. Il n'est pas inutile d'observer cela; nous pouvons en inferer que ce Philosophe n'étoit pas bien aise qu'on interrompit ses meditations, non pas même quand il s'agissoit de donner au corps la nourriture necessaire. (o) *Carneades laboriosus & diuturnus sapientiæ miles: siquidem nonaginta expletis annis, idem illi vivendi ac philosophandi finis fuit. Ita se mirificum doctrinæ operibus addixerat, ut cum cibi capiendi causâ recubuisset, cogitationibus inhærens, manum ad mensam porrigere oblivisceretur. Sed enim Melissa, quam uxoris loco habebat, temperato inter studia non interpellandi, sed inediæ succurrendi officio, dexteram suam necessariis usibus aptabat. Ergo animo tantummodò vitâ fruebatur, corpore verò quasi alieno & supervacuo circumdatus erat.* Joignez à ceci ce que je dirai bientôt touchant le remede dont il se servoit pour l'augmentation des forces de son esprit.

Muret par un defaut de memoire a pris Chrysippe pour Carneade. *Prodeat in medium Chrysippus*, dit-il (p), *qui sæpe studio intentus tanta voluptate perfruebatur, ut eum tamquam extra se positum cibi potionisque caperet oblivio.* Sur la parole de Muret un autre (q) savant a donné deux fois à Chrysippe ce qui ne convient qu'à Carneade; mais il est vrai qu'il observe (r) que Valere Maxime a parlé de celui-ci, & non pas de celui-là. Raportons ses paroles; on verra qu'il dit que l'on mettoit les morceaux à la bouche de Chrysippe: (s) *Aut Chrysippum denique repetam quem inter etiam epulas tam intemperantem studii fuisse ajunt, ut evolante ad alia ingenio, manus cessaret, & hianti ori ancilla*

(k) *Galenus in libro de optimo docendi genere, à la fin des* Pyrrhonianæ hypotyposes, *imprimées par Henri Etienne l'an 1562. pag. 220. 221.*

(l) Φιλόπονος δὲ ἄνθρωπος γέγονεν εἰ καί τις ἄλλος. . . ἔθρεψε καὶ κόμην καὶ ὄνυχας ἀσχολίᾳ τῇ περὶ τοὺς λόγους. Fuit autem vehementer studiosus . . . quocirca & cæsariem & ungues nutriebat, tanta erat in literas intentione. *Diog. Laert. lib. 4. n. 62.*

(m) *Id. ib. n. 63.*

(n) *Valer. Maximus ubi infra.*

(o) *Valer. Maximus lib. 8. c. 7. n. 5. in ext. p. m. 687. 688.*

(p) *Muret. Orat. 2. vol. 1. pag. m. 17.*

(q) *Jacobus Thomasius Oration. pag. 148. 156. edit. Lips. 1683.*

(r) *Id. ib. in margine pag. 156.*

(s) *Id. ib. pag. 156.*

ardeur extrême à refuter (E) les Ouvrages de Chrysippe qui avoit été depuis peu la principale colonne de leur portique. Il avoit une éloquence surprenante, (F) & qui se fit craindre au Senat Romain lors qu'il fut à Rome avec deux autres Ambassadeurs. On dit qu'il y harangua un

ancilla Melissa cibum ingerere deberet. Il n'est point plagiaire quoi qu'il se serve des paroles de (a) Fromondus, car il nous renvoie à lui. Voilà donc trois Auteurs qui ont fait la faute: je ne doute point qu'ils n'aient plusieurs compagnons.

(E) *L'Antagoniste des Stoiciens, & il s'attacha .... à refuter les Ouvrages de Chrysippe.*] Voici un passage de Ciceron. (b) *Sed is* (Carneades) *ut contra Stoicos, quos studiosissime semper refellebat, & contra quorum disciplinam ingenium ejus exarserat.* Il (c) lut avec attention les ecrits des Stoiciens, & sur tout ceux de Chrysippe, & les refuta. Il y reüssit de telle sorte qu'il disoit que sans Chrysippe il n'eût pas été ce qu'il étoit. (d) Εἰ μὴ γὰρ ἦν Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν ἐγώ. *Nisi Chrysippus fuisset, non essem ego.* Bien d'autres ont pu dire de pareilles choses: ils ont été redevables de leur gloire aux Antagonistes qu'ils ont eus: ils se seroient plongez dans l'oisiveté, ou bien ils auroient fait de l'étude un amusement domestique, si l'envie de les surpasser ne leur eût fait prendre la resolution d'aquerir de grandes lumieres, & d'en faire part au public. La necessité de se defendre contre un agresseur ambitieux & turbulent, a fait éclore des livres qui ont procuré beaucoup de gloire à des gens qui ne songeoient à rien moins qu'à s'ériger en Auteurs. Nôtre Carneade n'est point dans ce dernier cas. Ce fut lui qui chercha la noise; il choisit pour Antagoniste l'un des plus celebres Philosophes de la secte des Stoiciens, & il souhaita si ardemment de le vaincre, qu'en se preparant à le combatre il s'armoit d'une prise d'ellebore pour avoir l'esprit plus libre, & pour exciter avec plus de force contre lui le feu de son imagination. (e) *Idem* (Carneades) *cum Chrysippo disputaturus, helleboro se ante purgabat, ad exprimendum ingenium suum attentius, & illius refellendum acrius.* Je voudrois que celui qui a dit cela n'eût point emploié le mot *cum*, c'est vouloir qu'on croie qu'il s'agissoit-là d'une dispute verbale, pensée fausse, vu que Chrysippe ne vivoit plus lors que Carneade entreprit de le refuter. Pline (f) & Aulugelle (g) pretendent qu'il se servit de ce remede pour repondre aux livres de Zenon. Quelques (h) modernes s'imaginent que ce Zenon n'est pas le chef des Stoiques, mais Zenon de Tarse disciple & successeur de Chrysippe. Cela pourroit être, mais comme Mr. Menage (i) l'a remarqué judicieusement, on peut aussi entendre cela du fondateur des Stoiciens. Je ne saurois aplaudir à tout ce qu'il a critiqué à Jonsius. Il (k) le censure avec raison d'avoir dit que Valere Maxime assûre que Carneade voulant écrire contre Zenon prenoit de l'ellebore. Il faloit dire *voulant disputer avec Chrysippe.* Il (l) lui attribue très-faussement d'avoir accusé d'erreur Petrone, Tertullien, St. Jerome, & St. Augustin, pour avoir dit *que Carneade se purgeoit le cerveau avec de l'Ellebore blanc lors qu'il écrivoit contre Chrysippe.* Cette faute de Mr. Menage est d'autant plus étonnante qu'il venoit de raporter les paroles de Jonsius: les voici, (m) *Quod tamen Chrysippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Tertullianus libro de anima cap. 6. Hieronymus Commentario in Epistolam ad Galatas.* Elles signifient clairement que ces trois Auteurs ont tort d'attribuer à Chrysippe ce que Pline, Valere Maxime, & Aulugelle ont raporté de l'ellebore de Carneade. Jonsius ne parle point de St. Augustin. Cette faute de Mr. Menage n'est point seule, car il dit (n) expressément que Petrone, Tertullien, & St. Jerome, afirment que *Carneade se purgeoit le cerveau avec de l'ellebore blanc lors qu'il écrivoit contre Chrysippe.* Or il est certain que ces trois Auteurs ne parlent que de l'ellebore de ce dernier. Mr. Menage le dit lui-même dans un (o) autre livre. Je ferai encore contre lui une observation. Il a tort de dire (p) que Fulgence a nommé Zenon en parlant de l'ellebore de Carneade: cela n'est pas vrai, il (q) ne nomme que Carneade. Si l'on eût consulté les originaux, on eût trouvé une nouvelle matiere de critiquer Jonsius, qui a mis Fulgence parmi les Auteurs qui ont dit que Carneade se preparoit par une prise d'ellebore à écrire contre Zenon. Je ne releve ces minuties que dans la vuë d'accoutumer les Auteurs à l'exactitude la plus severe, car pour peu qu'ils se relâchent ils font commettre des bevuës à plusieurs autres de main en main.

Notez que Fulgence fait aussi mention de l'ellebore de Chrysippe. (r) *Ego vero Chrysippi ellebori rancidulo acrore postposito cum Musis aliquid blandius fabulabor.* Ainsi voilà presque autant d'Auteurs pour Chrysippe que pour Carneade. Vous avez pour celui-ci Valere Maxime, Pline, Aulugelle, St. (s) Augustin, & Fulgence, & pour celui-là Petrone, Tertullien, St. Jerome, & le même Fulgence. Mr. Menage (t) y ajoûte Lucien, mais c'est le tirer par les cheveux, car il n'a dit autre chose (v) sinon que Chrysippe n'avoit pu entrer dans l'Ile des bienheureux qu'après quatre purgations d'ellebore. Il y a dans Lucien un autre passage plus traitable, c'est celui où il (w) fait dire à Chrysippe qu'on ne peut devenir sage sans boire de l'ellebore trois fois de suite. Dans ce partage de sentimens j'aimerois mieux suivre ceux qui donnent (x) tout ceci à Carneade, mais peut-être que Chrysippe avoit aussi avalé de l'ellebore pour se rafiner l'esprit.

Notons en passant que Charles Etienne, Lloyd, & Hofman se sont fort trompez, quand ils ont dit que Carneade fut le bon ami, & le sectateur fidelle du Philosophe Chrysippe, *Chrysippi maxime studiosus.* Je dirai (y) ci-dessous qu'il y avoit des doctrines qu'il ne soutenoit que pour s'oposer aux Stoïciens.

(F) *Une eloquence surprenante, & qui se fit craindre au Senat Romain.*] Elle étoit si forte que jamais il ne soûtint rien sans le prouver, & que jamais il n'attaqua rien sans le detruire de fond en comble. (z) *Carneadis vero vis incredibilis illa dicendi & varietas perquam esset optanda nobis, qui nullam unquam in illis suis disputationibus rem defendit, quam non probarit, nullam oppugnavit quam non everterit.* Après cette louange est-il besoin d'alleguer ces autres paroles de Ciceron? (aa) *Hinc hæc recentior Academia emanavit in qua extitit divina quadam celeritate ingenii, dicendique copia Carneades.* Numenius a comparé l'éloquence de Carneade à une riviere rapide qui entraine tout ce qu'elle trouve. On verra mieux cet éloge dans les termes Grecs que je vais citer. (bb) Εἶτ' ἐπειδὴ ἴδοι τι καὶ θαῦμα ἔχοντας λόγους, ἐξηγείρετο λάβρος, οἷον ποταμὸς ῥοώδης, σφοδρῶς ῥέων, πάντα καταπιμπλὰς τὰ τῇδε καὶ τὰ ἐκεῖθεν, καὶ εἰσέπιπτε, καὶ συνέσυρε τοὺς ἀκούοντας διὰ θορύβου. *Quod si alio quodam & exaggerato dicendi genere opus esset, tum enimvero vehementi ac rapido cursu ferebatur, ut amnis quidam incitatus & rapax, qui omnia passim inundet & obruat: sic in auditorem incumbebat, eumque secum magno cum fragore strepituque rapiebat.* Il ajoûte que ce Philosophe charmoit tellement ses auditeurs, qu'il les amenoit captifs à l'obeissance de ses sentimens, & que par force ou par adresse il subjuguoit les personnes mêmes qui avoient pris contre lui les precautions les plus exactes. Cela merite d'être raporté en Grec. (cc) Καὶ μέντοι λέγων ὁ Καρνεάδης ἐψυχαγώγει καὶ ἠνδραποδίζετο. ἦν δὲ κλέπτειν μὲν ἀφανὴς, φανερὸς δὲ λῃστὴς, αἱρῶν καὶ δόλῳ καὶ βίᾳ τοὺς καὶ πάνυ σφόδρα παρεσκευασμένους. *At enim vero Carneades interea, dicendi facultate auditorem permulcebat idem, idemque captivum trahebat: & fur occulte, manifeste prædo, vel fraude vel aperta vi paratissimum etiam quemque capiebat.* Aucun de ses adversaires, continuë-t-il (dd), ne pouvoit lui resister; ils lui étoient inferieurs en éloquence; lui seul triomphoit, toutes ses opinions prenoient pied, toutes celles des autres étoient rejettées. Antipater (ee) le voulut combatre, mais comment? Il n'osa jamais paroître devant lui ni dans des leçons publiques, ni dans des promenades, ni dans des conversations. Il se taisoit: pas un mot ne sortoit de sa pauvre bouche; il l'attaquoit seulement de loin & en cachete par quelques livres qu'il composoit. La posterité les a vûs: ils n'étoient pas même capables de se soutenir contre Carneade mort, tant s'en faut qu'ils eussent pu lui resister lors qu'il florissoit environné d'une gloire si éclatante. (ff) Βιβλία κατέλιπε γράψας τοῖς ὕστερον, ὅτε οὐκ ἠδύνατο, καὶ τότε ἀδυνατώτερα πρὸς οὕτως ἄνδρα ὑπέρμεγαν φανέντα, καὶ καταδοξάντα εἶναι τοῖς τότε ἀνθρώποις τὸν

(n) *Menage ibid. pag.* 153. (o) *Id. not. in Diog. Laert. l.* 4. *n.* 62. *pag. m.* 184. (p) *Menage, Anti-Baillet pag.* 154. (q) Sed in quibus & Carneadis resudat elleborum. *Fulgent. Mytholog. lib.* 1. *sub fin. præfat. pag. m.* 27.

(dd) Πᾶσα γοῦν Καρνεάδου διάνοια ἐνίκα, καὶ οὐδεμία ἡτινοῦν ἄλλως· ἐπεὶ καὶ οἷς προσεπολέμει, ἄφωνοι εἶναι ἀδυνατώτεροι. Omnis quippe Carneadis vincebat opinio, alia cujuslibet nulla prorsus, cum adversarios omnes longe dicendo inferiores haberet. *Id. ib. C.* (ee) *Id. ibid.* (ff) *Id. ibid. D.*

(a) *Libertus Fromondus, Philos. Christ. de anima pag.* 211.

(b) *Cicero, Tuscul. quæst. lib.* 5. *fol.* 276. *D. Il dit au* 2. *livre* de natura Deorum *fol.* 297. *B. que* Carneades libenter in Stoicos invehebatur.

(c) *Diog. Laert. lib.* 4. *n.* 62.

(d) *Id. ib.*

(e) *Valer. Maximus ubi supra.*

(f) Candidum (*elleborum*) ... quondam terribile, postea tam promiscuum ut plerique studiorum gratia ad pervidenda acrius quæ commentabantur, sæpius sumpsitaverint. Carneadem responsurum Zenonis libris. *Plin. lib.* 25. *c.* 5. *p. m.* 390. 391.

(g) *Aulus Gellius lib.* 17. *c.* 15.

(h) *Jonsius de script. hist. Philos. pag.* 117. *Ouzelius in Aulum Gellium cité par Mr. Baillet jugem. to.* 1. *p.* 420.

(i) *Menage Anti-baillet to.* 1. *p.* 154.

(k) *Id. ib. pag.* 153.

(l) *Id. ib.*

(m) *Jonsius ubi supra.*

(r) *Id. de Virgiliana continentia p. m.* 140.

(s) *August. lib.* 1. *contra Cresconium c.* 19. *cité par Mr. Baillet jugem. des Poëtes to.* 1. *p.* 199.

(t) *Menag. not. in Diog. Laert. lib.* 4. *n.* 62.

(v) *Lucian. vera histor. lib.* 2. *pag. m.* 757. *tom.* 1.

(w) *Id. in vitar. auctione pag.* 377. *tom.* 1.

(x) *Voiez Schoockium, fabul. Hamel. p.* 125. 126.

(y) *Dans la remarque K.*

(z) *Cicero de Orat. lib.* 2. *fol.* 78. *D. Voiez ib. fol.* 88. *A. l'eloge qu'on donne à sa memoire locale: mais il y a des Critiques qui croient qu'au lieu de* Carneades *il faut lire là* Charmidas. *Voiez Jonsius pag.* 191. *Quintilien lib.* 11. *c.* 2. *p. m.* 519. *met pourtant* Carneades.

(aa) *Cicer. ib. lib.* 3. *fol.* 92. *A.*

(bb) *Numenius apud Eusebium ubi supra pag.* 737. *C.*

(cc) *Id. ib. p.* 738. *B.*

un jour admirablement pour la justice, (G) & le lendemain contre la justice. Les subtilitez avec lesquelles il combatoit cette vertu parurent terribles à (H) Ciceron, & capables d'empêcher

τὸν Καρνεάδην. Libros tantum posteris relinquebat, verum ejusmodi, qui ne nunc quidem, tum vero multo minus Carneadem illum, qui tantus ac tam admirabilis ejus ævi hominibus videbatur, sustinere possent. Finissons par un beau passage de Lactance. (a) *Carneades Academicæ sectæ Philosophus, cujus in disserendo quæ vis fuerit, quæ eloquentia, quod acumen qui nescit, is ex prædicatione Ciceronis intelliget, aut Lucilii, apud quem disserens Neptunus de re difficillima, ostendit non posse id explicari nec si Carneadem ipsum Orcus remittat.* Quelle idée! quel eloge! on introduit Neptune qui en discourant d'une matiere très-dificile fait voir qu'elle ne pourroit pas être expliquée quand même Carneade ressusciteroit. Passons à son Ambassade de Rome. Elle fournit des temoignages de son éloquence qui ne permettent pas de douter de ce fait-ci; (b) les Rhetoriciens quittoient leurs Ecoles pour aller à son Auditoire.

Les Atheniens condamnez à une amende de 500. talens pour avoir pillé la ville d'Orope, envoierent des Ambassadeurs à Rome, qui obtinrent que cette amende fut reduite à cent talens (c). Carneade Academicien, Diogene Stoïcien, Critolaus Peripateticien, trois celebres Philosophes furent chargez de cette Ambassade (d). Avant que d'avoir audience du Senat, chacun d'eux fit des harangues en presence d'un grand nombre de personnes, & l'on admira en chacun d'eux un caractere particulier (e). La force & la rapidité (f) furent celui de Carneade. Voici quelque chose de plus insigne. Caton le Censeur fut d'avis que l'on renvoiât incessamment ces Ambassadeurs, attendu qu'il étoit bien dificile de discerner la verité à travers les argumens de Carneade. (g) *Cato Censorius, in illa nobili trium sapientiæ procerum ab Athenis legatione, audito Carneade, quamprimum legatos eos censuit dimittendos, quoniam illo viro argumentante, quid veri esset haud facile discerni posset.* Les Ambassadeurs des Atheniens, disoit-on dans le Senat, ont été moins envoiez pour obtenir quelque chose par la voie de la persuasion, que pour nous forcer à faire tout ce qu'ils voudroient. (h) *Εἰς τοσοῦτον ἐνέτρεψαν τὴν σύγκλητον βουλήν, ὡς εἰπεῖν αὐτούς, ἔπεμψαν Ἀθηναῖοι πρεσβεύοντας, αὐτοὺς πείσοντας, ἀλλὰ γὰρ τοὺς βιασομένους ἡμᾶς δρᾶσαι ὅσα θέλωσι. Qui tanta gravitate dicendi senatum perpulerunt, ut diceret, Miserunt Athenienses legatos, non ut nos persuaderent, sed qui cogerent nos facere, quod ipsis collibitum esset.* Il n'est pas besoin de dire que cette contrainte signifioit seulement qu'on ne pouvoit resister aux discours de Carneade. Consultez Plutarque qui vous aprendra que la jeunesse de Rome fut si charmée des beaux discours de Carneade, qu'elle renonçoit aux plaisirs, & à tout autre exercice, afin de suivre la passion de philosopher qu'il lui avoit inspirée, & dont elle étoit saisie comme d'un enthousiasme. (i) *Λόγος κατέσχεν, ὡς ἀνὴρ Ἕλλην εἰς ἔκπληξιν ὑπερφυὴς πάντα κηλῶν καὶ χειρούμενος, ἔρωτα δεινὸν ἐμβέβληκε τοῖς νέοις, ὑφ' οὗ τῶν ἄλλων ἡδονῶν καὶ διατριβῶν ἐκπεσόντες ἐνθουσιῶσι περὶ φιλοσοφίαν. Vulgatumque fuit, virum Græcum ad miraculum usque eximium, omnia delinientem & allicientem, mirum infudisse juventuti ardorem, per quem reliquarum voluptatum & oblectamentorum obliti, quasi fanatici raperentur ad philosophiam.* Cela ne plut point à Caton, il craignit qu'à l'avenir les jeunes gens n'aimassent mieux étudier qu'aller à la guerre, & il censura dans le Senat la conduite que l'on tenoit à l'égard de ces Philosophes Ambassadeurs. Donnons leur reponse au plutôt, representa-t-il, & les renvoions chez eux, ce sont des gens (k) qui persuadent tout ce qu'ils veulent. Il parla de la sorte non par une haine particuliere pour Carneade, comme quelques-uns l'ont cru, mais parce qu'en general il méprisoit la Philosophie, & toute l'érudition Greque (l). Ces dernieres paroles de Plutarque ne nous doivent pas empêcher de croire que Caton craignoit sur tout la subtilité d'esprit, & la force de raisonnement avec quoi nôtre Carneade soutenoit le pour & le contre: de telles gens sont dangereux: ils peuvent nuire aux meilleures causes, comme Ciceron (m) l'a dit de lui: ils vous prouvent quelquefois que le blanc est noir: ils ressemblent au fils de Mercure dont on a dit:

Nascitur (n) Autolycus, furtum ingeniosus ad omne,
Qui facere assuêrat, patriæ non degener artis,
Candida de nigris, & de candentibus atra.

(G) *Pour la justice, & le lendemain contre la justice.*] Voilà quel étoit son élement; il se plaisoit à defaire son propre ouvrage, parce qu'au fond tout cela servoit à son grand principe, qu'il n'y a que des probabilitez ou de vraisemblances dans l'esprit de l'homme: ce qui fait qu'entre deux choses oposées on peut choisir indiferemment celle-ci, ou celle-là, pour le sujet d'un discours tantôt negatif, tantôt affirmatif: mais venons aux preuves de nôtre texte. C'est Lactance qui nous les fournit. (o) *Is* (Carneades) *cum Legatus ab Atheniensibus Romam missus esset, disputavit de justitia copiosè, audiente Galba, & Catone Censorio maximis tunc Oratoribus. Sed idem disputationem suam postridie contraria disputatione subvertit, & justitiam, quam pridie laudaverat, sustulit, non quidem Philosophi gravitate, cujus firma, & stabilis debet esse sententia, sed quasi oratorio exercitii genere in utramque partem disserendi. Quod ille facere solebat, ut alios, quodlibet asserentes posset refutare.* Lactance ajoûte qu'il ne fut point dificile à ce Philosophe de refuter tout ce qu'on disoit de la justice, car les Paiens ne la pouvoient point conoître, puis qu'ils ignoroient la religion qui en est la source & le fondement (p). S'ils ne la conoissoient pas ils ne pouvoient point la soutenir, il faloit donc qu'elle succombât lors qu'un Sophiste l'attaquoit. (q) *Exposui causam, cur Philosophi nec invenire justitiam, nec defendere potuerunt. Nunc redeo ad id, quod intenderam. Carneades ergo, quoniam erant infirma, quæ à Philosophis disserebantur, sumpsit audaciam refellendi, quia refelli posse intellexit.* Lactance nous donne ensuite le precis de la dispute de Carneade contre la justice, & nous fait conoître que ce Philosophe raisonnoit de cette façon. S'il y avoit de la justice, elle seroit fondée ou sur le droit positif, ou sur le droit naturel. Or elle n'est fondée ni sur le droit positif qui varie selon les tems & les lieux, & que chaque peuple accommode à ses interêts & à son utilité; ni sur le droit naturel, car ce droit n'est autre chose qu'un penchant que la nature a donné à toutes sortes d'animaux vers ce qui leur est utile, & l'on ne peut le regler selon ce penchant sans commettre mille fraudes: d'où il resulte qu'il ne peut pas être le fondement de la justice, donc &c. Il montroit par beaucoup d'exemples que la condition des hommes est telle, que s'ils veulent être justes ils agissent imprudemment, & sotement, & que s'ils veulent agir prudemment ils sont injustes: d'où il concluoit qu'il n'y a point de justice, car une vertu inseparable de la sotise ne peut point passer pour juste. Lactance avoüe que les Paiens étoient incapables de refuter ce raisonnement, & que Ciceron n'avoit osé l'entreprendre. (r) *Ita ergo justitiam cum in duas partes divisisset, alteram civilem esse dicens, alteram naturalem; utramque subvertit, quod illa civilis sapientia sit quidem, sed justitia non sit, naturalis autem illa justitia sit quidem, sed non sit sapientia. Arguta hæc planè, & venenata sunt, & quæ M. Tullius non potuerit refellere. Nam cum faciat Lælium Furio respondentem, proque justitia dicentem, irrefutata hæc tanquam foveam prætergressus est, ut videatur idem Lælius non naturalem, quæ in stultitia crimen venerat, sed illam civilem defendisse justitiam, quam Furius sapientiam quidem esse concesserat, sed injustam.* Après cela il en donne la solution par (s) les lumieres de la foi, & il observe que Carneade sachant d'une part que les hommes justes ne sont point sots, ne connoissoit point de l'autre la vraie raison pourquoi ils paroissent l'être; ce qui l'engagea à menager cette occasion de declamer en faveur de l'incomprehensibilité, son principe favori. (t) *Sensit igitur Carneades, quæ sit natura justitiæ, nisi quòd parum altè prospexit, stultitiam non esse, quanquam intelligere mihi videor, qua mente id fecerit. Non enim verè existimavit eum stultum esse, qui justus est; sed cum sciret non esse, & rationem tamen, cur ita videretur, non comprehenderet, voluit ostendere, latere in abdito veritatem, ut decretum disciplinæ suæ tueretur, cujus summa sententia est, nihil percipi posse.* N'oublions pas une fort bonne remarque de Quintilien. Il dit que Carneade ne laissoit pas de se conduire selon la justice quoi qu'il raisonnât pour l'injustice. C'etoit l'ordinaire des Academiciens: leur speculation étoit suspenduë entre deux contraires, mais leur pratique se fixoit à l'un des deux. (v) *Neque enim Academici cùm in utranque disserunt partem, non secundum alteram vivunt. Neque Carneades ille, qui Romæ audiente Censorio Catone non minoribus viribus contra justitiam dicitur disseruisse, quam pridie pro justitia dixerat, injustus ipse vir fuit.* Tout le monde est logé-là: on ne vit pas selon ses principes (w).

(H) *Les subtilitez avec lesquelles il combatoit* la justice *parurent terribles à Ciceron.*] L'un des meilleurs Ouvrages de cet illustre Romain est celui *de Legibus.*

(a) *Lactan. lib. 5. c. 14. p. m. 336.*

(b) *Diog. Laert. ubi supra n. 62.*

(c) *Voiez Pausanias lib. 7. pag. 216. 217.*

(d) *Aulus Gellius lib. 7. c. 14. Macrobius Saturn. l. 1. c. 5.*

(e) *Iidem ibid.*

(f) Violenta & rapida Carneades dicebat. *Aul. Gellius ibid.* Facundia Carneades violenta & rapida. *Macrob. ib.*

(g) *Plinius, lib. 7. cap. 30. pag. m. 52.*

(h) *Ælian. Histor. var. lib. 3. c. 17. pag. m. 189.*

(i) *Plutarch. in Catone majore p. 349. E.*

(k) *Περὶ παντὸς ὃ βούλονται ῥᾳδίως πείθειν δύνανται.* Persuadere facile quidvis valent. *Id. ib. pag. 350. A.*

(l) *Id. ib.*

(m) Ut Carneadi respondeatis qui sæpe optimas caussas ingenii calumnia ludificari solet. *Cicero lib. 2. de republ. apud Nonium voce calumnia, p. m. 263.*

(n) *Ovidius, Metam. lib. 11. v. 314.*

(o) *Lactant. lib. 5. c. 14. pag. 336. 337.*

(p) Erat facillimum justitiam radices non habentem labefactare, quia tum nulla in terra fuit; ut, quid esset aut qualis à philosophis cerneretur..., cujus origo in religione, ratio in æquitate est. Sed ii, qui primam illam partem nescierunt, ne secundam quidem tenere potuerunt. *Id. ib. p. 337.*

(q) *Id. ib. c. 16. pag. 340. 341.*

(r) *Id. ib. pag. 342.*

(s) Nobis facilior est ista defensio, quibus cœlesti beneficio familiaris est, ac penitus nota justitia, quique illam non nomine sed re novimus. *Id. ib. c. 17. p. 343.*

(t) *Id. ib.*

(v) *Quintil. instit. orator. lib. 12. c. 1. pag. m. 557.*

(w) *Conferez l'eloge que Cleanthe faisoit d'Arcesilas ci-dessus pag. 308. lettre a.*

pêcher qu'on ne jettât de solides fondemens dans des Ouvrages destinez à traiter du droit, & des loix. Il reduisit à l'absurde les Stoïciens sur le chapitre de la (I) religion, & je m'étonne qu'on lui permit de les attaquer si fortement là-dessus, car les raisons qu'il leur allegua étoient fort propres à ruïner de fond en comble toutes les Divinitez paiennes. Il n'y a rien de plus Chretien (K) que l'un des dogmes de sa morale. Sa dispute contre les oracles d'Apol-

Il y pose ce fondement qu'il y a un droit naturel, c'est-à-dire des actions qui sont justes de leur nature, & que l'on est obligé de faire, non pas à cause que l'on vit dans une societé qui par une loi positive assujetit à la peine ceux qui ne les font point, mais à cause de la justice & de la droiture qui les accompagne independemment de l'institution des hommes. Il pretend qu'il doit supofer cela, s'il veut bâtir sur des principes bien choisis & bien concertez, & cependant il n'espere pas que tout le monde les aprouve; il se promet seulement l'aprobation des anciens Platoniciens, & celle des Peripateticiens, & des Stoïciens. Il ne se met point en peine de l'Ecole d'Epicure, elle faisoit profession de se tenir à l'écart de la politique, il la laisse donc philosopher dans cette retraite comme elle voudra, mais il demande quartier à Arcesilas & à Carneade. Il craint que s'ils venoient l'attaquer ils ne fissent de trop grandes brêches dans le bâtiment qu'il croioit avoir construit. Il ne se sent pas assez de courage pour les repousser, il souhaite donc de n'être pas exposé à leur colere, il desire de les apaiser, il ne veut point de guerre avec eux. Voions son Latin. (a) *Vereor committere, ut non bene provisa & diligenter explorata principia ponantur: nec tamen ut omnibus probentur, nam id fieri non potest, sed ut eis qui omnia recta atque honesta per se expetenda duxerunt, & aut nihil omnino in bonis numerandum, nisi quod per seipsum laudabile esset, aut certe nullum habendum magnum bonum, nisi quod vere laudari sua sponte posset. His omnibus sive in Academia vetere cum Speusippo, Xenocrate, Polemone manserunt: sive Aristotelem & Theophrastum cum illis re congruentes, genere docendi paulum differentes, sequuti sunt: sive, ut Zenoni visum est, rebus non commutatis immutaverint vocabula: sive etiam Aristonis difficilem atque arduam, sed jam tamen fractam & convictam sectam sequuti sunt, ut virtutibus exceptis atque vitiis, cætera in summa æqualitate ponerent, his omnibus hæc quæ dixi probantur: sibi autem indulgentes, & corpori deservientes, atque omnia quæ sequantur in vita, quæque fugiant voluptatibus & doloribus ponderantes, etiam si vera dicunt (nihil enim opus est hoc loco litibus) in hortulis suis jubeamus dicere, atque etiam ab omni societate reipublicæ, cujus partem nec norunt ullam, nec unquam nosse voluerunt, paulisper facessant rogemus: perturbatricem autem harum omnium rerum Academiam hanc ab Arcesila & Carneade recentem exoremus, ut sileat. Nam si invaserit in has, quæ satis scite nobis instructa & composita videntur rationes, nimias edet ruinas, quam quidem ego placare cupio, submovere non audeo.* Selon cette idée Carneade eût pu passer pour un Ange destructeur (*).

(I) *Il reduisit à l'absurde les Stoïciens sur le chapitre de la religion.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Ciceron adressées aux Stoïciens. (b) *Si vos sequar, dic quid ei respondeam, qui me sic roget: Si dii sunt, sunt ne etiam nymphæ deæ? si nymphæ, Panisci etiam & Satyri? Hi autem non sunt, ne nymphæ quidem deæ igitur. At earum templa sunt publice vota & dedicata. Quid igitur? ne cæteri quidem ergo dii, quorum templa sunt dedicata? Age porro Jovem & Neptunum deum numeras? ergo etiam Orcus frater eorum deus, & illi qui fluere apud inferos dicuntur, Acheron, Cocytus, Styx, Phlegethon, tum Charon, tum Cerberus dii putandi. At id quidem repudiandum: ne Orcus quidem igitur. Quid dicitis ergo de fratribus? Hæc Carneades agebat non ut deos tolleret: quid enim philosopho minus conveniens? sed ut Stoicos nihil de diis explicare convinceret. Itaque insequebatur. Quid enim, aiebat, si ii fratres sunt in numero deorum, num de patre eorum Saturno negari potest, quem vulgo maxime colunt ad occidentem? Qui si deus est, patrem quoque ejus Cœlum esse deum confitendum est. Quod si ita est, Cœli quoque parentes dii habendi sunt æther & Dies, eorumque fratres & sorores, qui à genealogiis antiquis sic nominantur, Amor, Dolus, Metus, Labor, Invidentia, fatum, senectus, mors, tenebræ, miseria, querela, gratia, fraus, pertinacia, Parcæ, Hesperides, somnia, quos omnes Erebo & nocte natos ferunt. Aut igitur hæc monstra probanda sunt, aut prima illa tollenda.* Voiez dans Ciceron même toute la suite de cet argument qui est fort longue. On voit ailleurs que Carneade (c) avoit debité tant de raisons contre ceux qui disent que les Dieux ont fait mille choses sur la terre pour l'utilité des hommes, qu'il avoit fait naitre l'envie à bien des gens de rechercher ce qu'il en faut croire. On a dit ailleurs (d) que si Carneade eût entrepris de plaider la cause de la religion paienne, *il eût vû échouer cette éloquence* à qui rien ne resistoit. Disons ici qu'en plaidant contre cette même cause, il lui fut facile de triompher. Le parti contraire fondoit devant son éloquence comme la cire auprès du feu. Notez que Mr. Foucher (e) qui l'excuse autant qu'il peut, se sert d'un detour trop indulgent, & de conjectures peu compatibles avec les faits.

Deux endroits de Ciceron que j'ai citez semblent prouver que Carneade avoit composé des livres; car il n'y a nulle aparence que l'on eût voulu citer les raisonnemens d'un Philosophe qui n'auroient été conus que par tradition; mais je puis repondre que l'on a pu les citer tels qu'on les trouvoit dans les ouvrages de quelcun de ses disciples. C'est ainsi que Ciceron (f) raporte quelques autres dogmes de Carneade en citant les livres de Clitomachus. Il n'y a donc rien ici de demonstratif contre ceux qui disent que Carneade ne composa rien. Plutarque (g) l'assûre formellement: d'autres disent (h) qu'il couroit des lettres qu'il avoit écrites à Ariarathes Roi de Cappadoce; mais que tout le reste avoit été composé par ses disciples, & qu'il ne laissa aucun écrit. L'existence de ces lettres ne refutoit point Plutarque, car les lettres que l'on écrit sans pretendre qu'elles deviennent publiques, ne font pas qu'on soit Auteur, je veux dire qu'on ne puisse être compté parmi ceux qui n'ont composé aucun Ouvrage. Pline & Aulugelle sont contraires à Plutarque; ils assûrent (i) que Carneade prit de l'ellebore pour écrire contre Zenon. Je n'allegue point Fulgence: car aparemment le Carneade qu'il (k) cite est (l) le Poëte, & non pas le Philosophe. Il vaudroit mieux citer Ciceron, qui a parlé d'un écrit de Carneade sur cette these, *il semble qu'un homme sage s'afligeroit de la prise de sa patrie.* Cet écrit fut inseré par Clitomachus dans l'Ouvrage de consolation qu'il adressa aux Carthaginois ses compatriotes. (m) *Legimus librum Clitomachi, quem ille eversa Carthagine misit consolandi causa ad captivos cives suos. In eo est disputatio scripta Carneadis, quam se ait in commentarium retulisse: quum ita positum esset, videri fore in ægritudine sapientem patria capta. Quæ Carneades contra dixerit, scripta sunt.* Ciceron savoit les raisons fortes & subtiles dont Carneade se servit en combatant la divination. (n) *Nobismet ipsis quærentibus quid sit de divinatione judicandum, quod à Carneade multa acute & copiose contra Stoicos disputata sint.* Mais encore un coup, cela ne demontre point qu'elles subsistassent dans quelque livre de ce Philosophe. J'ai dit ci-dessus (o) que l'on savoit ses objections contre la maxime, *quæ sunt æqualia uni tertio sunt æqualia inter se.*

(K) *Rien de plus Chretien que l'un des dogmes de sa morale.*] Je serai ici le copiste d'un Chanoine de Dijon, afin qu'on ne dise pas que si j'étois Theologien, je ne parlerois pas ainsi des opinions d'un Philosophe qui refuta invinciblement la religion des Paiens la seule qu'il connoissoit. „ (p) Voici une de ses maximes, „ si l'on sçavoit en secret qu'un ennemi ou une autre „ personne, à la mort de laquelle on auroit interest, „ viendroit s'assoir sur de l'herbe, sous laquelle il y „ auroit un aspic caché, il faudroit l'en avertir, quand „ mesme on ne pourroit estre repris d'avoir garde le „ silence en cette occasion: *Si scieris (q), inquit Carneades, aspidem occulte latere uspiam, & velle imprudentem aliquem super eam assidere, cujus mors tibi emolumento futura sit, improbe feceris nisi monueris ne assideat, sed impune tamen id te constaret fecisse: quis enim coarguere possit?* Cette doctrine est admirable „ & sans doute elle est bien digne du Christianisme, „ car qu'y-a t-il de plus digne du Christianisme que de „ faire du bien à son ennemi, & de le faire sans esperance d'en estre recompensé en ce monde. „ Ce sont les paroles de Mr. Foucher, il les repete à-peu-près dans le chapitre 4. du 3. livre.

Mais puis qu'il s'agit ici d'un article de la morale de Carneade, disons aussi quelque chose de son sentiment sur la nature du souverain bien. La derniere fin de l'homme, disoit-il (r), est de joüir des princi-pes

(a) *Cicero lib. 1. de legibus fol. 330. verso.*

(*) *Nous avons vu dans la page precedente, lettre r, que Ciceron faisant parler Lælius pour la justice contre Furius qui avoit parlé pour l'injustice, laissa sans reponse plusieurs argumens de Carneade. C'étoit dans ses livres de* republica. *Voiez St. Augustin* de civitate Dei lib. 2. c. 21.

(b) *Cicero, de natura Deor. l. 3. p. m. 625.*

(c) Contra quos Carneades ita multa disseruit ut excitaret homines non socordes ad veri investigandi cupiditatem. *Id. ib. lib. 1. pag. 7.*

(d) *Pensées diverses sur les Cometes n. 124. pag. 361.*

(e) *Foucher ubi infra liv. 3. pag. 159.*

(f) *Cicer. Academ. quæst. lib. 2. fol. 209. D.*

SI CARNEADE a fait des livres.

(g) *Plutarch. de fort. vel virtute Alexandri p. 328. A.*

(h) *Diog. Laert. ubi supra pag. 265.*

(i) *Voiez la remarque D.*

(k) Nam & Carneades in libro Telefiaco ita ait, [illegible], id est, omnis fortuna in sensu habitat sapientis. *Fulgent. de Virgil. contin. pag. m. 145.*

(l) *Diog. Laert. ib. n. 66. fait mention du Poëte Carneade.*

(m) *Cicero Tuscul. quæst. lib. 3. fol. 263. B.*

(n) *Id. de Divinat. lib. 1. circa init. fol. m. 304. C.*

(o) *Dans la remarque C. lettre K.*

(p) *Foucher, dissertat. sur la Philosophie des Academiciens li. 1. ch. 8. pag. 46. 47.*

(q) *Ce passage est de Ciceron lib. 2. de finibus fol. m. 223. A. & non pas lib. 1. comme veut Mr. Foucher ibid. pag. 158.* (r) Carneadi frui principiis naturalibus esset extremum. *Cicero de Finib. l. 2. fol. 221. C.*

d'Apollon (*L*) avoit quelque force. On croit qu'il auroit laissé la succession de sa Chaire philosophique à son disciple Mentor, s'il n'avoit rompu avec lui pour l'avoir trouvé (*M*) couché avec sa maitresse. Quelques-uns disent * qu'il vécut 85. ans: d'autres † étendent sa vie jusqu'à l'année 90. On met sa mort à ‡ l'an quatre de la 162. Olympiade. Je ne croi pas qu'on soit bien fondé à substituer une autre Chronologie, comme a fait le Pere ┴ Petau, ni qu'on puisse soutenir qu'il a vécu en même tems qu'Epicure. Il s'est élevé une dispute sur ce dernier

pes naturels. Mr. Foucher croit que céla veut dire, (*a*) *Exercer en perfection toutes les fonctions de l'entendement & de la volonté, sans en être empéché, soit par l'ignorance ou par les préjugez, soit par quelque autre obstacle exterieur.* Ciceron remarque que Carneade ne soutint ce sentiment que pour contredire les Stoiciens, & que si l'on eût uni la vertu à cette felicité, l'on eût rempli la mesure du veritable bonheur. (*b*) *Quæ possunt eadem contra Carneadeum illud summum bonum dici, quod is non tam ut* (*c*) *probaret, protulit, quàm ut Stoicis, quibuscum bellum gerebat, opponeret. Id autem ejusmodi est, ut additum ad virtutem autoritatem videatur habiturum, & expleturum cumulate vitam beatam.* Il a dit dans un autre livre: (*d*) *Honeste vivere fruentem rebus his, quas primas homini natura conciliet, & vetus Academia censuit, ut indicant scripta Polemonis, quæ Antiochus probat maxime, & Aristoteles ejusque amici nunc proxime videntur accedere. Introducebat etiam Carneades, non quo probaret, sed ut opponeret Stoicis, summum bonum esse frui his rebus, quas primas natura conciliavisset.* Quelques autres (*e*) passages de Ciceron temoignent fort clairement que Carneade bornoit la felicité à la joüissance du bien naturel, sans y comprendre le bien honnête. Il est bon de remarquer qu'il poussoit à bout les Stoiciens & les Peripateticiens sur cette matiere, car il leur prouvoit que leurs controverses du souverain bien n'etoient qu'une dispute de mots. (*f*) *Carneades tuus egregia quadam exercitatione in dialecticis, summaque eloquentia rem in summum discrimen adduxit, propterea quod pugnare non destitit in omni hac quæstione quæ de bonis & malis appelletur, non esse rerum Stoicis cum Peripateticis controversiam, sed nominum.* Il étoit juge des coups entre ces deux sectes, & il faisoit voir à l'une que les choses qu'elle apelloit biens, & que l'autre se contentoit d'apeller commoditez, n'étoient point dignes de nos desirs, puis que l'une ne leur attribuoit pas plus d'avantages que l'autre (*g*). L'une de ses victoires contre les Stoiques fut de les chasser d'un poste, où ils s'étoient maintenus assez long tems. Ils avoient dit que la bonne renommée sans l'utilité ne meritoit point que l'on fit un pas. Mais ils ne purent resister à Carneade, & ils se virent reduits à soutenir qu'elle étoit digne de nôtre choix par elle-même (*h*). Chacun sait qu'ils mettoient de la diference entre le bien, & les choses qui meritent d'être preferées.

(*L*) *Sa dispute contre les Oracles d'Apollon avoit quelque force.*] Il disoit que cette divinité ne pouvoit predire les choses futures à moins qu'elles ne dependissent d'une cause necessaire; il lui ôtoit la connoissance de tous les évenemens contingens, du parricide d'Oedipe par exemple, car n'y aiant point de cause qui ait necessité cet homme à tuer son pere, on n'a pu prevoir qu'il le tueroit: l'avenir ne peut être sçu que quand on connoit toutes les causes efficientes d'une action. Il disoit même que les Dieux qui presidoient aux oracles ne pouvoient conoître le passe lors qu'il ne restoit point de signes qui pussent servir de traces pour remonter au tems de l'évenement. Il pretendoit sans doute qu'il n'y avoit point d'autre trace qui pût servir à cela, que l'enchainement des causes naturelles qui agissent sans aucun usage de liberté, & qu'ainsi les actes du franc arbitre de l'homme rompant cette chaine, empéchoient les Dieux de porter leur vûe jusques aux siecles passez, lors qu'il ne restoit aucun monument sensible des évenemens. (*i*) *Dicebat Carneades, ne Apollinem quidem futura posse dicere, nisi ea, quorum causas natura ita contineret, ut ea fieri necesse esset. Quid enim spectans deus ipse diceret Marcellum eum qui ter consul fuit, in mari esse periturum? Erat quidem hoc verum ex æternitate, sed causas id efficientes non habebat, ita ne præterita quidem ea quorum nulla signa tanquam vestigia extarent Apollini nota esse censebat, quo minus futura. Causis enim efficientibus quamque rem cognitis, posse denique sciri quid futurum esset. Ergo nec de Oedipode potuisse Apollinem prædicere, nullis in rerum natura causis præpositis, quare ab eo patrem interfici necesse esset, nec quicquam ejusmodi.* Chrysippe avoit éludé l'instance tirée de ce qu'un homme predestiné à mourir mourra, soit qu'il emploie des remedes, soit qu'il n'en emploie point, il l'avoit, dis-je, éludée en suposant la complication des évenemens predestinez, comme qu'un tel homme se servira d'un medecin & guerira. C'est pourquoi les remedes sont alors une annexe de la fatalité de la guerison (*k*). Carneade ne se paioit point de cette reponse; mais pour la bien refuter il en montroit le grand inconvenient, je veux dire l'extinction de la liberté. Si vous joignez ainsi dans les arrêts des destinées les causes avec les effets, disoit-il, tout se fera par necessité, & rien ne sera en nôtre puissance, chaque chose dependra d'une cause anterieure, & toutes sont enchainées ensemble d'un lien naturel & indissoluble. On comprendra mieux sa pensée par les paroles Latines de Ciceron. (*l*) *Carneades genus hoc totum non probabat, & nimis inconsiderate concludi hanc rationem putabat: itaque premebat alio modo, nec ullam adhibebat calumniam, cujus erat hæc conclusio: Si omnia antecedentibus causis fiunt, omnia naturali colligatione conserta contextaque fiunt, quod si ita est, omnia necessitas efficit. Id si verum est, nihil est in nostra potestate. Est autem aliquid in nostra potestate. At si omnia fato fiunt, omnia causis antecedentibus fiunt: non igitur fato fiunt quæcunque fiunt.*

Vous voiez que les disputes des Augustiniens avec les Jesuites, & avec les Remontrans sur les suites de la prédestination, avoient lieu parmi les anciens Philosophes. Vous voiez que Carneade a fourni la tablature aux Theologiens predestinateurs pour objecter à leurs adversaires, que Dieu ne preverroit point l'avenir s'il dependoit d'une cause indiferente. Il n'y a que les Sociniens qui aient eu la bonne foi de reconoître la force évidente de cette objection; mais dans quel abyme ne se sont-ils pas jettez par cet acte d'ingenuité. Il leur en coute la prescience de Dieu, & que peut-on dire de plus monstrueux que d'admettre un Dieu qui ne conoisse les actions des hommes qu'à mesure qu'elles se font?

(*M*) *Pour l'avoir trouvé couché avec sa maitresse.*] Pour ne laisser aucune équivoque il faut que je dise que Mentor fut trouvé couché avec la maitresse de Carneade son Professeur. Carneade ne disputa point alors sur la probabilité, ni sur l'incomprehensibilité: il fut tout semblable aux autres hommes; il prit pour une chose assûrée & qu'il comprenoit très-bien, ce que ses yeux lui montroient de l'infidelité de sa concubine, & de son disciple, & il rompit avec Mentor. Celui-ci devint son Antagoniste, & oposa subtilitez à subtilitez, & refuta l'acatalepsie. (*m*) *Καρνεάδου δὲ γίνεται γνώριμος Μέντωρ μὲν ὁ πρῶτος, οὐ μὴν διάδοχος. ἀλλ' ἔτι ζῶν Καρνεάδης ἐπὶ παλλακῇ μοιχὸν εὑρών, οὐχ ὑπὸ πιθανῆς φαντασίας, οὐδ' ὡς μὴ κατειληφώς, ὡς δὲ μάλιστα πιστεύων τῇ ὄψει, καὶ καταλαβών, παρῃτήσατο τῆς διατριβῆς. Mentorem Carneades primum habuit discipulum, non tamen successorem. Quod enim illum adhuc vivens cum pellice sua repererat, non jam viso tantum probabili, aut quasi minus hominem comprehenderet, at suis maxime credens oculis, eumque vere comprehendens, ejus deinceps operam & consuetudinem repudiavit.* Voilà ce que Numenius nous aprend. Diogene Laerce (*n*) en parle avec plus de brieveté. Cette action de Mentor est infame: c'étoit le premier disciple de Carneade; il avoit un accés libre chez lui comme l'enfant de la maison; & il abusa de ce privilege pour debaucher la concubine de ce Philosophe. On ne peut assez deplorer les dereglemens de l'amour. C'est une passion brutale qui étoufe tous les sentimens de la gratitude & de la generosité. Vous voiez des gens qui pour rien du monde ne deroberoient à leur ami la valeur d'un sou: ils sentiroient des remords insuportables s'ils se pouvoient reprocher de l'avoir trahi en la moindre chose: la plus belle generosité se conserve dans leur ame à tout autre égard, mais ils ne font nul scrupule de lui debaucher sa femme ou sa fille. Il n'y a point d'amitié qui tienne contre le demon de l'impureté: tout lui paroît de bonne prise. *Non hospes ab hospite tutus.* Les droits d'hospitalité si sacrez, si inviolables ne l'arrêtent point. Il y trouve au contraire ses preparatifs, & l'avancement de ses affaires.

(*a*) *Foucher ubi supra pag. 158.*

(*b*) *Cicero ibid. fol. 222. A.*

(*c*) *Joignez à cela ces paroles du 5. livre de* finibus fol. 239. *Voluptatis Aristippus, non dolendi Hieronymus, fruendi rebus his quas primas secundum naturam esse diximus, Carneades non ille quidem auctor sed defensor differendi causa.*

(*d*) *Id. Academicar. quæst. lib. 2. fol. 212. B, C.*

(*e*) *Au 2. livre de finibus fol. 221. D. & au 5. livre fol. 239. verso.*

(*f*) *Id. ib. lib. 3. fol. 230. A.*

(*g*) Quorum controversiam solebat tanquam honorarius arbiter judicare Carneades. Nam quum quæcunque bona Peripateticis, eadem Stoicis commoda viderentur, neque tamen Peripatetici plus tribuerent divitiis, bonæ valetudini, cæterisque rebus generis ejusdem, quàm Stoici, quum ea re, non verbis ponderarentur, causam esse desiderandi negabat. *Id. Tuscul. lib. 5. sub fin. fol. 278. D.*

(*h*) *Id. de finib. lib. 3. fol. 231.*

(*i*) *Cicero de fato fol. 325. C, D.*

* *Diog. Laert. ib. n. 65. Lucian. in Macrob. pag. 640. tom. 2.*

† *Cicero Academ. quæst. l. 2. fol. m. 203. & Valer. Maximus lib. 8. c. 7. p. m. 687.*

‡ *Diog. Laert. ib.*

┴ *Voiez la remarque P, n. VI.*

(*k*) Omnes igitur hujus generis captiones eodem modo refelluntur. Sive tu adhibueris medicum, sive non adhibueris, convalesces, captiosum. Tam enim est fatale medicum adhibere, quàm convalescere. Hæc ut dixi confatalia ille appellat. *Cicero, de fato fol. 325. C.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Numenius apud Eusebium ubi supra p. 738. D.*

(*n*) *Diog. Laert. ubi supra n. 65.*

dernier point (N) entre deux modernes, qui ont produit dans le Journal des Savans les pieces de leur procés. J'en ferai un peu l'examen. Plutarque nous a conservé ce bon mot de Carneade,

(N) *Une dispute sur ce sujet entre deux modernes.*] Je veux dire entre Mr. Foucher Chanoine de Dijon, & Mr. Lantin Conseiller au Parlement de la même ville. Les pieces de ce procés se trouvent dans le (a) journal des Savans. Il s'agit de la question, si *Carneades a été contemporain d'Epicure.* Mr. Foucher l'a dit dans son histoire des Academiciens, & l'a soutenu par 4. raisons dans un memoire (b) communiqué à Mr. Cousin. Elles ont eté refutées (c) par Mr. Lantin, & d'une maniere qui ne soufre point de bonne replique, ce me semble. Il a trouvé dans Ciceron (d) un fait decisif, c'est que Carneades vint à Rome avec les deux autres Ambassadeurs des Atheniens sous le Consulat de Publius Scipion, & de Marc Marcellus. Or ce Consulat concourt avec l'an de Rome 598. qui est le 2. de la 155. Olympiade, & posterieur d'environ 112. années à la mort d'Epicure. Il est donc faux qu'Epicure & Carneades aient vêcu en même tems; on ne peut donc point soutenir Mr. Foucher par le passage (e) de Ciceron, où il est dit que Carneade l'intime ami d'Epicure, *Epicuro perfamiliaris*, fit une visite à Arcesilas. Il faut ou que Ciceron soit tombé dans un peché de memoire, ou qu'il parle d'un Carneade (f) diferent du nôtre, ou que les Copistes aient mis là Carneade au lieu d'un autre Philosophe, comme il leur (g) est arrivé en d'autres endroits. Mr. Foucher comprit sans doute la force de cette raison, mais aiant trouvé de nouvelles dificultez il ne voulut point se rendre (h) jusques à ce que Mr. Lantin les eût levées. Il croit possible que le Consulat sous lequel les trois Philosophes Ambassadeurs vinrent à Rome, soit celui d'un *Scipion le Chauve*, & d'un Marcellus *en l'année 531. ou 532. de la fondation de Rome. . . . . Cela étant,* Carneades *auroit vêcu 20. ans avec Epicure, & auroit été deputé à l'âge de 60. ans . . . & auroit encore pu vivre 30. ans aprés son Ambassade puis qu'il ne mourut qu'à 90. ans.* Mais il est aisé de montrer que cette Ambassade est de beaucoup posterieure à l'an 532.

En 1. lieu nous aprenons de Pausanias (i) que le pillage d'Orope fut posterieur à la reduction de la Macedoine en province du peuple Romain, & il est sûr que Persée dernier Roi de Macedoine ne fut amené à Rome qu'en 587. Il n'est donc point possible qu'une Ambassade destinée (k) à faire moderer l'amende à quoi les Atheniens avoient eté condamnez pour le pillage d'Orope apartienne à l'an de Rome 532. En 2. lieu Caton étoit vieux au tems de cette Ambassade: Plutarque l'observe. (l) Ἤδη δὲ αὐτοῦ γέροντος γεγονότος πρέσβεις Ἀθήνηθεν ἦλθον εἰς Ῥώμην οἱ περὶ Καρνεάδην, &c. *Eo jam sene legati Atheniensium Romam adventarunt Carneades, &c.* Or Caton nâquit l'an de Rome 519. car Ciceron (m) lui fait dire qu'à l'âge de 65. ans il conseilla d'etablir la loi Voconia sous le Consulat de Philippe & de Cepion qui concourt avec l'an 584. Il n'est donc point possible que ces trois Ambassadeurs d'Athenes soient venus à Rome l'an 532. Voici une 3. raison: je la tire des passages mêmes que Mr. Foucher a raportez pour sa cause. Scipion & Lælius étoient (n) fort jeunes au tems de cette Ambassade, & ils regardoient la vieillesse encore de loin l'an de Rome 601. Lisez Ciceron au traité *de Senectute* où Caton leur parle comme un vieillard à de jeunes gens, & où il marque que Scipion l'Africain etoit mort depuis (o) 33. années, un an avant que lui Caton fut Censeur. Il mourut donc l'an 568. Il n'est donc pas possible que Carneade soit venu à Rome en qualité d'Ambassadeur des Atheniens l'an 532. Car si Lælius & Scipion eussent eu alors 15. ans, ils en eussent eu plus de 80. avant la troisiéme guerre Punique, ce qui est très-faux, & rien ne seroit plus ridicule que les discours de Caton dans le dialogue *de Senectute.* Il eût été moins vieux qu'eux. Ainsi je ne puis comprendre la raison qui porte Mr. Foucher à etablir son sentiment, par une preuve tirée de ce que Scipion & Lælius etoient jeunes quand ces Philosophes furent deputez au peuple Romain. Je dis en 4. lieu que l'objection qu'il a proposée à Mr. Lantin au sujet du Consulat que Ciceron a marqué, n'est point bonne. Ciceron a mis l'Ambassade des trois Philosophes sous le Consulat de Publius Scipion & de Marc Marcellus. Mr. Lantin veut que ce Consulat soit celui *de P. Scipion Nasica, & de M. Marcellus* l'an de Rome 598. Voici ce qu'on lui objecte. „ (p) Le Marcellus sous „ le Consulat duquel Carneades fut envoyé à Rome, „ estoit mort avant que le Marcellus qui a esté collegue de Scipion Nasica, fust Consul. Car on trouve dans le dialogue *de Senectute*, que ce premier „ avoit déja perdu la vie avant la 592. année de Rome; au lieu que le collegue de Scipion Nasica ne „ fut Consul avec lui qu'en la 599. année, auquel „ temps il est certain que l'Ambassade de Carneades „ avoit déja esté faite. Ce n'a donc point esté sous le „ Consulat de Scipion Nasica & de Marcellus que Carneades alla à Rome, puis qu'avant ce Consulat „ l'Ambassade estoit faite, & que Marcellus qui avoit „ esté Consul en ce temps-là, estoit deja mort; ce „ que Ciceron temoigne dans le même dialogue, en „ parlant ainsi: *Cujus interitum ne crudelissimus quidem hostis honore sepulturæ carere passus est.* „ Pour refuter ce passage il sufit de considerer que les paroles Latines, qui en font la conclusion, se raportent au brave Marcellus, qui fit tant de beaux exploits pendant la 2. guerre Punique, & dont Annibal fit faire les funerailles avec honeur l'an de Rome 545. Caton n'avoit alors que 26. ans. Ce ne fut donc point sous aucun des Consulats de ce Marcellus que Carneade fut deputé aux Romains. Je n'ai pu encore deviner pour quelle raison on met ici en avant l'année de Rome 592.

Notez qu'il y a une faute dans le passage que Mr. Foucher raporte du 2. livre *de Oratore.* C'est peut-être une faute d'impression, mais quoi qu'il en soit corrigez y *L. Africano.* & lisez *P. Africano*, & soiez très-assurez que rien n'est moins propre que cet endroit-là de Ciceron à tirer d'afaire Mr. Foucher. On y trouve trois Romains illustres, Scipion, Lælius, & Furius qui eurent bien de la joie de ce que les Atheniens avoient envoie à Rome Carneade, Critolaus, & Diogene en qualité d'Ambassadeurs. Mr. Foucher a raison de dire que ces trois Romains, *& quelques autres étoient ces jeunes gens qui causerent de la jalousie à Caton au sujet de ces Philosophes Grecs*, & que *Scipion l'Africain n'étoit pas pour lors Consul.* Mais ces remarques lui sont contraires, au lieu de lui être favorables. Personne n'a pretendu que le Scipion sous le Consulat duquel ces trois Philosophes vinrent à Rome, fut l'un des deux Scipions à qui l'on donna l'épithete d'Africain, & comme il s'agit là manifestement du Scipion qui ruïna Carthage dans la 3. guerre Punique, & puis Numance, il faut necessairement que le voiage de ces Philosophes ait été fait vers la fin du 6. siecle de Rome, & non pas en 531. Ce Scipion n'etoit pas encore au monde l'an 532. Car lors qu'on le créa Consul en 606. Il n'avoit point (q) l'âge qu'il faloit avoir selon les loix pour obtenir cette charge. Il ne demandoit que l'Edilité; mais pour satisfaire aux Tribuns du peuple on lui accorda dispense d'âge (r). La jeunesse où il étoit quand les Deputez d'Athenes philosopherent à Rome, est un des meilleurs argumens que Mr. Lantin put oposer à Mr. Foucher. J'admire qu'il ait passé si legerement sur le temoignage d'Aulugelle qu'on lui objectoit: il s'est contenté de remarquer que ce n'est pas une autorité, (s) *qui puisse être mise en comparaison avec celle de Ciceron.* Il pouvoit faire ce me semble une meilleure reponse: il pouvoit nier qu'Aulugelle dise ce que Mr. Foucher lui a imputé, *que* (t) *Carneades fut envoié en Ambassade vers l'année* 534. Voici les paroles d'Aulugelle: (v) *Ac deinde annis fere post quindecim bellum adversus Pœnos sumtum est: atque non nimium longe M. Cato Orator in civitate & Plautus Poëta in scena floruerunt: iisdemque temporibus Diogenes Stoicus & Carneades Academicus, & Critolaus Peripateticus ab Atheniensibus ad Senatum populi Romani negotii publici gratia legati sunt: neque magno intervallo postea Q. Ennius*, &c. On trouveroit-là plutôt l'an 560. que l'an 534. puis que le premier Consulat de Caton concourt avec l'an de Rome 558. & que Plaute ne (x) mourut qu'en 569. Qu'on ne pretende pas que j'aprouve la Chronologie d'Aulugelle: la maniere vague dont il se sert avec son *non nimium longe: iisdem temporibus: neque magno intervallo postea*, sufit à la faire mepriser. Ce sont des termes sans precision: on les allonge, ou on les resserre tantôt plus ou tantôt moins, comme (x) Casaubon l'observe judicieusement.

Je

(a) *Sous le 6. d'Août 1691. pag. m. 509. sous le 24. Mars 1692. pag. 197. & sous le 8. Decembre 1692. pag. 704.*

(b) *Il est dans le Journal des Savans du 6. Août 1691.*

(c) *Journ. des Savans 1692. pag. 206. & suiv.*

(d) *Au 4. livre des questions Academiques: dans mon édition c'est au 2. livre fol. 212. D.*

(e) *Il est à la fin du 5. livre de finibus.*

(f) *Cela est visible, car il avoit nommé tout court plusieurs fois le nôtre dans les pages precedentes. Se seroit-il avisé à la fin du livre de le caracteriser par* Epicuri perfamiliaris?

(g) *Voiez Jonsius de script. hist. Philos. pag. 191. où il montre qu'il faut lire* Charmidas, *& non* Carneades *dans quelques passages de Ciceron.*

(h) *Voiez le Journal des Sav. 1692. pag. 704. & suiv.*

(i) *Pausanias lib. 7. pag 216.*

(k) *Ce fut le but de l'Ambassade des trois Philosophes: voiez Plutarque in Catone majore pag. 349. Aulugelle l. 7. c. 14.* (l) *Plut. in Catone maj. pag. 349. D.* (m) *Cicero de senectute c. 5. p. m. 398.* (n) Quos us adolescentibus Stoicum Diogenem, & Academicum Carneadem video ad Senatum ab Atheniensibus missos esse legatos. *Id. Tuscul. lib. 4.* cité par Mr. Foucher dans le Journal des Savans pag. 706. (o) *Les manuscrits varient ici; les uns ont 35. ans & les autres 33.*

(p) *Journ. des Sav. 1692. pag. 705.*

(q) *Selon Tite Live lib. 44. p. m. 867. il étoit dans sa 17. année lors que Persée fut pris, c'est-à-dire l'an 585.*

(r) *Voiez Sigonius in fastis ad ann. 606.*

(s) *Journ. des Savans 1692. pag. 209.*

(t) *Journ. des Sav. 1691. pag. 513.*

(v) *Aulus Gellius lib. 17. c. 21. in fine.*

(x) *Cicero in Bruto p. m. 104.*

(x) *Casaubon in Athen. lib. 5. c. 18. pag. 385.*

neade β, le manege est la seule chose que les jeunes Princes aprenent exactement : leurs autres maîtres les flatent : ceux qui lutent avec eux se laissent tomber, mais un cheval renverse par terre sans distinction de pauvre ou de riche, de sujet ou de souverain tous les mal-adroits qui le montent. Je noterai une faute (O) de Mr. Saldenus, & celles de (P) Mr. Moreri. J'ai parlé ailleurs † d'un CARNEADE qui étoit l'un des amis d'Epicure, & qui ce me semble ne difere pas de cet Epicurien voluptueux qui est nommé Corniade dans les éditions de Plutarque. Voiez la remarque H de l'article d'Epicure. C'est sans aucun fondement que l'on voudroit supofer que lors que Ciceron parle de cet ami d'Epicure, il entend le Carneade qui a fondé la troisieme Academie. Voiez la note marginale f de la remarque N. J'examinerai en un autre ‡ endroit le passage de Diogene Laerce, qui porte que l'un des disciples d'Epicure changea de parti & se joignit à Carneade, & je dirai ce que Mr. de la Monnoie pense là-dessus.

β *Carneades apud Plutarch. de discrim. adulat. & amici p. 58. F.*

† *Ci dessus pag. 308. lettre f.*

‡ *Dans la remarque C de l'article d'Epicure à la fin.*

CARRANZA (BARTHELEMI) natif de * Miranda dans la Navarre, a été un des plus illustres Dominicains du XVI. siecle. Il se signala dans le Concile de Trente (A) l'an 1546. & sur tout quand on agita la matiere de la residence ⸸. Il soutint non seulement que la re-

* *De là vient qu'on l'apelle aussi* Barthelemi de Miranda.

⸸ *Fra-Paolo l. 2. p. m. 201.*

Je sai que bien des lecteurs s'écrieront que je m'arrête plus qu'il ne faut à des minuties, & qu'on n'a que faire de savoir si Carneade est venu à Rome l'an 532. ou l'an 598. mais je me soucie peu du faux goût de tels censeurs: & j'aurois mauvaise grace de faire le delicat par raport à des recherches qu'un illustre Conseiller au Parlement de Bourgogne, & un illustre Chanoine de la Capitale de la même Province, n'ont pas jugées indignes de leur attention, & qu'ils ont communiquées au public sous les auspices d'un (a) celebre President en la Cour des Monnoies à Paris. Si quelcun vouloit repondre pour moi à la censure de ces esprits degoûtez, qui meprisent cette espece de discussions, je le prierois de m'apliquer ces vers de Terence:

Faciunt (b) næ intellegendo ut nihil intellegant
Qui cum hunc accusant, Nævium, Plautum, Ennium
Accusant, quos hic noster auctores habet:
Quorum æmulari exoptat neglegentiam
Potius quam istorum obscuram diligentiam.

(a) *Mr. Cousin Auteur du Journal des Savans.*

(b) *Terentius in prologo Andriæ.*

(O) *Une faute de Mr. Saldenus.*] Aiant fait mention de l'obscurité du Philosophe Heraclite il observe qu'Epicure & Carneade eurent ce même defaut. (c) *Germani huic fuerunt* Epicurus *&* Carneades Cyrenæus, *novæ Academiæ princeps, quorum* hic *adeo a* Clytomacho *obscurus dictus fuit, ut numquam percipere se potuisse asseveraverit, quænam scriptorum ejus mens sensusque fuerit.* Laissons lui passer son Epicure chef de la nouvelle Academie, comme je suis Patriarche de Constantinople ; disons seulement qu'il est très-faux que Clitomachus se soit plaint de l'obscurité des ecrits de Carneade. Il ne disoit autre chose (d) sinon qu'il ne put jamais decouvrir quels étoient les sentimens que Carneade aprouvoit. Cela ne procedoit point de l'obscurité des expressions, mais du Scepticisme de ce Philosophe. Il ne trouvoit rien de certain, il soutenoit & il refutoit successivement les mêmes doctrines, voilà pourquoi on ne pouvoit pas discerner s'il en aprouvoit aucune. Je n'accuse pas le bon Saldenus de n'avoir point entendu les paroles de Ciceron, qui nous aprenent ce qui concerne Clitomachus: je ne doute point qu'il ne les eût entendues, s'il les eût prises à la source; mais il les trouva dans un lieu d'exil, où elles avoient perdu leur figure naturelle. Excusons le donc de les avoir meconues. Il les vit dans quelque livre moderne, où elles n'etoient parvenues qu'après avoir couru toutes sortes de païs. Elles avoient eté si mal traitees des voleurs qu'il ne leur restoit plus rien de leur patrimoine. Elles avoient passé par tant de mains, que quand même on ne leur auroit donné qu'un petit coup à chaque transport, cela eût ete plus que sufisant à leur faire perdre la vie. Raisonnons ainsi à l'égard d'une infinite de passages, que l'on copie dans le premier écrivain moderne que l'on rencontre. Ce sont de pauvres fugitifs devalisez, estropiez, stigmatisez, &c. faut-il s'étonner qu'on se meprenne sur leur condition, & que l'on ne puisse pas decouvrir les qualitez de leur naissance?

(c) *Guilielmus Saldenus de libris, pag. 124.*

(d) *Voiez ci-dessus page 811. lettre i les paroles de Ciceron qui nous aprenent ce fait.*

(P) *Et les fautes de Mr. Moreri.*] I. Rien n'est plus faux que d'avancer que Carneade *succeda a Chrisippe.* Cette faute a été ôtée dans la 2. edition de Hollande. II. Il est vrai qu'il s'attacha à la Morale (e) plus qu'à la Physique, mais il est faux qu'hormis la Morale *il negligeât toutes les autres choses.* Eût-il pu soutenir l'epoque aussi fortement & aussi eloquemment qu'il la soutenoit, s'il eût negligé la Physique, la Dialectique, la Rhetorique &c? III. Peut-on apeller un *profond assoupissement* la forte meditation qui fait qu'on oublie de manger à table? peut-on mieux veiller qu'en cet état-là? IV. Valere Maxime ne dit pas qu'*il* (f) *se purgea le cerveau d'hellebore . . . . . pour disputer contre Zenon:* il faloit dire *contre Chrysippe.* V. Il ne s'empoisonna point *aiant sçu qu'Antipater s'étoit fait donner du poison.* On voit tout le contraire dans Diogene Laerce. Cet historien raconte (g) que Carneade avoit beaucoup d'aversion pour la mort, & qu'il repetoit souvent, *la nature qui a rassemblé dissipera aussi.* Cela vouloit dire qu'il faloit la laisser faire, & ne la prevenir point en se tuant. Lors qu'on lui eut dit que son (h) adversaire Antipater Philosophe de la secte des Stoiques, s'étoit empoisonné, il lui prit une saillie de courage contre la mort, donnez-moi donc aussi, s'écria-t-il. Et quoi lui demanda-t-on? du vin doux, repondit-il. D'où paroit que s'il lui prit quelque envie d'imiter son Antagoniste, elle ne lui dura guere. Diogene Laerce (i) le raille de cette pusillanimité, & lui reproche d'avoir mieux aimé soufrir les langueurs d'une phthisie, que de se donner la mort. Le Pere Labbe auroit dû savoir ces particularitez, & ne (k) point dire qu'il *se fit mourir de poison.* VI. S'il est dificile de *fixer l'année de sa mort,* ce n'est point par la raison qu'en donne Moreri, ce n'est point, dis-je, parce que Diogene Laerce lui attribue 85. ans de vie, & Ciceron 90. Cette diference ne contribue quoi que ce soit aux dificultez de fixer l'an mortuaire de Carneade, car on ne sait point l'année de sa naissance, & si elle étoit conue on n'auroit qu'à reculer ou qu'à avancer de cinq degrez l'an de sa mort, selon qu'on prefereroit ou que l'on postposeroit l'autorité de Ciceron à celle de Diogene Laerce, ainsi la dificulté ne seroit point grande. Elle l'est pourtant, mais c'est pour d'autres raisons que vous verrez discutees dans les deux Auteurs que le Pere Labbe nous va nommer: „ (l) Il y a bien de la dif„ficulté de determiner l'annee de la mort de ce Phi„losophe, comme a fort bien remarqué le mesme „ P. Petau en ses Exercitations meslees sur les œuvres „ de Julien l'Apostat. Le sieur Jonsius en son traitté „ de l'Histoire (m) Philosophique, respond judicieu„sement aux oppositions que le susdit Pere avoit fait „ avec grande erudition contre le sentiment commun „ fondé sur le tesmoignage d'Apollodore rapporté par „ Diogenes Laertien. „ Mr. Moreri voulant profiter des premieres lignes de ce passage, s'en est servi avec si peu d'attention, qu'il est tombé dans une bevuë. VII. Il n'est pas vrai qu'*Apollodore raporté par le même Diogene . . . . . . veuille . . . . . qu'il y eut une eclipse de lune* au tems de la mort de Carneade. Diogene le debite sur un *on dit*, mais sans citer Apollodore. Notez qu'il ajoûte qu'il sembloit que le plus beau de tous les astres aprés le soleil (n) voulut compatir au malheur de Carneade. Notez de plus que d'autres disent (o) que le soleil s'obscurcit au même tems. VIII. Les Atheniens aiant pillé la ville d'Orope, on n'a pas dû dire qu'*ils furent cause de ce pillage.* Cette expression ne vaut rien en cet endroit. IX. Il est faux que Carneade ne voulut point suivre la probabilité, car il avouoit qu'on s'y doit regler (p) dans la pratique. X. Il ne faloit point citer l'Ecrit de Plutarque contre Colotes, puis qu'on n'y trouve aucune mention de Carneade. XI. Mais il eût falu citer le Pere Rapin (q) dont Moreri avoit copié mot-à-mot prés d'une page.

(e) *Diog. Laert. l. 4. in Carneade init. n. 62.*

(f) *Cet arrangement de mots est pitoiable.*

(g) *Diog. Laert. ib. n. 64.*

(h) *Voiez la remarque F lettre ee.*

(i) *Id. ib. n. 65.*

(k) *Labbe, Chronolog. Franc. to. 2. p. 395. ad ann. Romæ 625.*

(l) *Labbe, ubi supra pag. 396.*

(m) *A la page 189. & suiv.*

(n) *Συμπαθῆσαι, ὡς ἂν εἴποι τις αἰνιττόμενον τὸ μεθ' ἥλιον κάλλιστον τῶν ἀστέρων.* Ut compati sibi videri possit pulcherrimum post solem sidus. *Diog. Laert. ib. n. 64.*

(o) *Suidas in Καρνεάδης.*

(p) *Voiez ci-dessus remarque B lettre k.*

(q) *Rapin, comparaison de Platon & d'Aristote 4. part. ch. 1. p. m. 369.*

(A) *Dans le Concile de Trente l'an 1546.*] Moreri se trompe de dix ans, lors qu'il assûre que Carranza *prononça* devant le Concile *le 1. Dimanche du Carême de l'an 1556. cette Oraison que nous avons encore de lui.* Oraison est un terme impropre: il faloit dire Sermon. Nicolas Antonio (r) qui marque fort nettement l'année 1546. s'est servi du mot de *concio.* Il n'y avoit point de Concile l'an 1556.

(r) *Nicol. Anton. Bibl. Hisp. t. 1. p. 148.*

β Fra-Paolo ibid. pag. 240.

γ Vinc. Baron. Apolog. to. 2. lib. 5. pag. 237.

† Nicolas Antonio Bibl. to. 1. pag. 147.

* Id. ib.

‡ Qui mourut le 21. de Septembre 1558.

residence est de droit divin, mais aussi que le sentiment contraire est une β doctrine diabolique. Philippe d'Autriche qui avoit été son disciple γ le prit avec lui †, lors qu'il alla en Angleterre pour se marier avec la Reine Marie. Il le crut très-propre à combatre & à extirper la foi Protestante, qui avoit pris de fortes racines dans ce païs là. Ce Dominicain travailla de toute sa force à cette mission; il fit brûler des livres, exiler des gens, & rehabiliter l'Academie d'Oxford. Il fut Confesseur de la Reine, & il satisfit tellement Philippe, qu'il fut élevé par ses soins au premier Siege d'Espagne (c'est l'Archevêché de Tolede) l'an 1557*. Il assista (B) aux dernieres heures de Charles-Quint ‡, ce qui autant qu'aucune autre chose a fait dire que cet Empereur (C) étoit mort

(l) Id. ib.

(*B*) *Il assista aux dernieres heures de Charles-Quint.*] Personne ne peut nier cela: Famien (a) Strada reconoît que Barthelemi de Miranda Archevêque de Tolede administra à cet Empereur moribond les Sacremens de l'Eglise: *Toletano antistite procurante quæ Christiano ritu luctanti animæ suppeditantur adjumenta.* Fra-Paolo ne savoit point cela, car s'il l'avoit su, il l'auroit dit dans l'endroit (b) où il fait mention de Constance Ponce, & de nôtre Barthelemi Carranza. Le Jesuite Palavicin qui ne lui pardonne rien, l'accuse d'avoir donné à Constance Ponce ce qui convenoit à Carranza: c'est que Fra-Paolo a dit que Constance Ponce avoit assisté l'Empereur jusques au dernier soupir. (c) *Illius* (Carranzæ) *loco Pontium accepit Suavis hallucinatus: nam revera Carolo moribundo adfuit Caranza, & pro dignitate quam obtinebat extrema Ecclesiæ officia illi præstitit in vitæ exitu.* Voilà donc le Pere Palavicin temoin que Barthelemi Carranza rendit les derniers offices de religion à l'Empereur Charles-Quint. Don Nicolas Antonio (d) temoigne la même chose. Je citerai Campana comme un 4. temoin dans la remarque suivante.

(*C*) *Ce qui . . . . a fait dire que cet Empereur étoit mort dans les sentimens de Luther.*] Il est de notorieté publique que Carranza perdit son Archevêché & la liberté comme heretique, & qu'après 15. ou 16. ans de prison il fut declaré suspect d'heresie, & condamné comme tel à l'abjuration, & à d'autres peines (e). Il ne faut donc pas trouver étrange que par differens motifs plusieurs Catholiques, & plusieurs Protestans soupçonnent que Charles-Quint ne mourut pas éloigné des sentimens de Luther, puis qu'il voulut rendre l'ame entre les mains d'un tel Archevêque. Les historiens Espagnols ont bien penetré les fondemens de ces presomptions: c'est pourquoi ne pouvant nier que Carranza n'ait assisté aux dernieres heures de cet Empereur, ils se retranchent à dire que Charles-Quint ne le fit venir qu'afin de le censurer, & de le gronder. Voici de quelle maniere le Comte de la Roca tourne la chose. (f) *Don Barthelemi de Carrança Archevesque de Toledo fut present aux funerailles de l'immortel Charles Quint, où toute sa famille assista. Ce Prelat estoit arrivé peu de tems auparavant à S. Juste, où l'Empereur l'attendoit avec beaucoup d'impatience, pour avoir appris que le sejour qu'il avoit fait en Angleterre, l'avoit engagé dans quelques mauvaises opinions, qui depuis luy donnerent bien de la peine; ce qui obligeoit ce debonnaire & Catholique Prince de le quereller.* Cet Auteur n'a garde de dire que l'Empereur fut preparé à la mort par Carranza; mais son silence ne sert de rien, puis que le Cardinal Palavicin qui adopte la raison pour (g) laquelle Carranza se trouva à cette ceremonie, selon Jean Antoine (h) de Vera, convient en termes precis que cet Archevêque fournit au Prince mourant tous les secours que l'Eglise prête dans ces rencontres; (i) *Extrema Ecclesiæ officia illi præstitit in vitæ exitu.* Mr. de Sponde s'étant aperçu de l'artifice des historiens Espagnols, s'est cru obligé d'oposer le temoignage de Campana à celui de Sandoval, historiographe panegyriste de Charles-Quint. Sandoval avoue que Sa Majesté Imperiale vit Carranza, & nie qu'elle lui ait parlé, quoi qu'elle eût eu envie de le questionner sur des opinions erronées qu'on disoit qu'il soutenoit. Mr. de Sponde nonobstant ce narré de Sandoval ajoûte une entiere foi à Campana, qui a dit dans la vie de Philippe II. que (k) Charles remercia Carranza de l'être venu assister dans de tels besoins, qu'il lui confessa ses pechez, qu'il communia de sa main, & qu'il eut des entretiens spirituels avec lui tant qu'il vécut. Mr. de Sponde est persuadé de tout cela, sans avoir égard à Sandoval qui ne l'a nié que de crainte qu'une telle chose ne fit passer Charles-Quint pour heretique: *Sed Sandovalium qui nonnisi laudes Caroli prosequitur timuisse ne si diceretur Carolus Sacramenta in fine à Miranda, qui postea . . . infamatus est de prava doctrina, suscepisse, & extrema verba cum eo habuisse, id in Caroli dedecus ac quoddam animæ periculum verteret* (l).

Nous avons vu que le P. Paul n'a point touché cette circonstance, mais il s'est dedommagé d'un autre côté, & n'a point perdu l'occasion de faire paroître Charles-Quint sous l'idée d'un Prince suspect d'heterodoxie: car en racontant les rigoureuses executions qui furent faites en Espagne, il observe (m) que l'on brûla *le fantome de Constance Ponce mort quelques jours auparavant dans les prisons de l'Inquisition, lequel avoit été Confesseur de Charles-Quint dans sa solitude, & avoit reçu ses derniers soupirs.* On l'avoit mis en prison (n) immediatement après la mort de ce Prince. *Cette derniere execution*, ajoûte-t-il, *bien que faite seulement contre une effigie, fit plus de peur que toutes les autres, un chacun concluant qu'il n'y avoit point de connivence ni de misericorde à esperer d'un Prince, qui n'épargnoit pas même un personnage dont la flétrissure retomboit toute sur la memoire de son propre pere* (o). Mezerai pousse plus loin la reflexion, puis qu'après avoir raporté que Philippe fit brûler plusieurs Lutheriens, *même le fantome de Constance Ponce Confesseur de Charles V. qui l'avoit assisté jusqu'à la mort*, il ajoûte, *Il ne faut pas s'étonner s'il ne craignit point de ternir la memoire de son pere, puis que, si on en croit quelques-uns, il voulut lui faire faire son procés & brûler ses os pour crime d'heresie, & que rien ne l'en empêcha sinon cette consideration, que si son pere avoit été Heretique il étoit déchu de ses Etats, & par consequent n'avoit pas eu droit de les resigner à son fils* (p). On nous debite là bien des choses. 1. Que Constance Ponce étoit Confesseur de Charles-Quint. 2. Qu'il fit les fonctions de cette charge pendant l'agonie, & jusqu'au dernier soupir de cet Empereur. 3. Que son effigie fut brûlée. 4. Que cela flétrit la memoire de Charles-Quint. 5. Que Philippe auroit fait condamner feu son pere pour cause d'heresie, si de puissantes raisons de Politique ne l'en eussent empêché. Mezerai raporte ce dernier fait selon l'opinion de quelques-uns; d'autres (q) l'affirment sans aucune restriction. Nous verrons ci-dessous (r) sur quel temoignage Brantôme l'a raporté. Je croi qu'on peut dire qu'il est très-certain que c'est une chose très-incertaine. Le 1. & le 2. fait sont niez par les Auteurs Espagnols (s). Ils avoüent que Constance Ponce (t) fut Predicateur de Charles-Quint, mais ils nient qu'il ait été son Confesseur, & ils soutiennent qu'il étoit dans les prisons de l'Inquisition avant que ce Prince mourût. Voici comme parle le Comte de la Roca (v); „ Quand l'Inquisition fit arrester Cons„ tantin à Seville, Charles dit ces paroles, *si Constan„ tin est heretique, il est grand heretique.* „ Le dernier Confesseur de ce Prince (w) s'apelloit François Villalva. Le 3. fait est certain: & quant au 4. on peut dire, que la conviction de Constantin Ponce a donné lieu à des soupçons touchant Charles-Quint. Il ne faut pas oublier qu'il ne paroît point que Carranza ait eu quelque part à la direction spirituelle de l'Empereur, & s'il lui administra les Sacremens de l'Eglise au lit de mort, ce fut, dit-on, à cause que le Monastere de St. Juste étoit dans son Diocese. Il s'étoit transporté à ce Couvent lors qu'il aprit la maladie de l'Empereur, & y arriva la veille du jour que Sa Majesté Imperiale mourut. (x) *Placidissimè expiravit* (Carolus) *præsente Bartholomæo Carranza à Miranda Archiepiscopo Toletano Ordinis Dominicani, loci Ordinario, qui audita ejus infirmitate accurrerat & pridie obitus advenerat, summa ejus, ut quidam scribunt, consolatione.* Nous parlerons plus amplement de cette partie de l'histoire de Charles-Quint dans la remarque R. de son article, & nous observerons quelques fautes de l'Abbé de St. Real.

(a) *Strada de bello Belg. l. 1. dec. 1. pag. m. 15.*

(b) *Fra-Paolo lib. 5. p. m. 399.*

(c) *Palavic. Hist. Conc. Trident. l. 14. c. 11. sub fin.*

(d) *Ubi supra.*

(e) *Spondan. ad ann. 1559. n. 29.*

(f) *Histoire de Charles-Quint, p. m. 347.*

(g) Causa cur illic adesset ea fuit quod delato ad Carolum rumore sinistræ opinionis quæ de corrupta Archiepiscopi mente spargebatur, ad se hominem accersiri jusserat, ut ipsum commoneret. *Palavic. ubi supra.*

(h) *C'est le même que le Comte de la Roca.*

(i) *Ibid.*

(k) Carolum gratias ei egisse de adventu ad ipsum in tali necessitate, & confessum ei esse sua peccata sacramentaliter, atque Eucharistiam de ejus manu sumpsisse, ac multa spiritualia colloquia cum eo habuisse usque ad transitum: quod & nos verum putamus, cum plures id asserant. *Spondan. ad ann. 1558. n. 9.*

(m) *Fra-Paolo ubi supra.*

Faits concernant le Confesseur de Charles-Quint.

(n) Nella quale (*prigione*) per imputatione d'heresia fu posto immediatamente dopo la morte dell' Imperatore. *Mr. Amelot de la Houssaye n'a point exprimé ceci.*

(o) *Mr. Amelot de la Houssaye a mis ici cette note marginale:* Rien ne l'empêcha de lui faire son procés comme à la memoire d'un Heretique, sinon la crainte qu'il eut que si son pere l'avoit été, la resignation qu'il lui avoit faite de ses Etats ne fût censée nulle à cause de l'empêchement de l'heresie.

(p) *Mezerai Abr. Chronol. ad ann. 1559. to. 5. pag. 9.*

(q) *Amelot de la Houssaye. J'ai cité ses paroles ci-dessus, lettre o.* (r) *Dans la remarque R de l'article* Charles-Quint. (s) *Voiez le Cardinal Palavicin Hist. du Conc. de Trente l. 14. ch. 11. n. 3.* (t) *Je l'apelle ainsi pour m'accommoder à l'erreur commune: j'ai averti suffisamment dans l'article* Ponce (Constantin) *qu'il ne s'apelle pas ainsi.* (v) *Le Comte de la Roca. Hist. de Charles-Quint. p. m. 335.* (w) *Pallavic. ibid. ex Joanne Antonio Vera, & Sandovallio.* (x) *Spondan. ad ann. 1558. n. 9.*

mort dans les ſentimens de Luther; car dès l'an 1559. β Carranza fut arrêté par l'Inquiſition comme un heretique. Après s'être defendu en Eſpagne juſques à l'année 1567. il fut tranſporté à Rome où ſa priſon fut bien longue. Enfin on lui prononça ſa ſentence l'an 1576. elle portoit qu'encore que l'on n'eût point de preuves certaines de ſon hereſie, neanmoins veu les fortes preſomptions que l'on avoit contre lui, il feroit une abjuration ſolennelle. S'étant ſoumis à cet ordre il fut envoié au Couvent γ de la Minerve, & y mourut peu ∂ après: ce fut le 2. de Mai 1576. à l'âge de 72. ans. On dit des (D) merveilles de ſa patience. Ses principaux livres ſont *ſumma Conciliorum*, & un catechiſme Eſpagnol (E) *in folio* qui a été mis dans l'Index.

Vous trouverez un ample recit touchant le merite & les avantures de Carranza, dans la preface que Mr. Varillas a miſe au devant du 5. tome de ſon hiſtoire de l'hereſie. Conſultez le auſſi au livre 23. de la même hiſtoire. Il n'a pas oublié de remarquer que le General des Jeſuites fut favorable à Carranza. Un Apologiſte ⸸ des Dominicains s'eſt prevalu de ce fait pour repondre à un Jeſuite qui vouloit rendre ſuſpecte la foi de ce grand Prelat. La reconnoiſſance exigeoit beaucoup de choſes du General de la Compagnie en cette rencontre, car ce fut Carranza qui donna la permiſſion aux Jeſuites de s'établir à Tolede, à quoi ſon predeceſſeur s'étoit opoſé rigoureuſement ‡.

☞ CARTEROMACHUS (SCIPION) nâtif de Piſtoie dans la Toſcane, fut un des habiles hommes du XVI. ſiecle. Il entendoit bien la langue (A) Latine & la langue Greque, & il ſavoit expliquer heureuſement les dificultez des anciens Auteurs. Il fut fort conſideré à Veniſe, & il n'en ſeroit point ſorti s'il n'eût vu que les embarras de la guerre ne lui permettroient pas d'étudier tranquillement. Il ſe retira à Rome, & y trouva une favorable protection chez le Cardinal François Alidoſi. Il le ſuivit à Ravenne, & après que ce Cardinal y eut perdu la vie, il s'en retourna à Rome. Il fut mis par le Pape Leon X. auprès de Jules de Medicis en qualité d'homme d'étude, & aparemment il ſeroit monté à quelque grade honorable & lucratif, s'il ne fût mort avant que d'avoir le tems de reſſentir les effets de l'amitié de ſon maître *. Je citerai un Auteur † qui aſſûre qu'il étoit auprès du Cardinal Jean de Medicis en 1512. Ce Cardinal fut enſuite le Pape Leon X. J'en citerai un autre qui dit que (B) Carteromachus étoit éloigné de l'oſtentation, & qu'il mourut à l'âge d'environ 43. ans.

CARTHAGENA (JEAN) fut premierement Jeſuite, & puis Cordelier. Il étoit Eſpagnol de nation, & il fut Profeſſeur à Salamanque, mais enſuite il ſe tranſporta à Rome, & y

β *Spondan. ad ann. 1559. n. 19.*
γ *C'eſt un Convent de Dominicains à Rome.*
∂ *Id. ib. Nicol. Antonio ubi ſupra.*
⸸ *Vincent. Baron. Apolog. to. 1. pag. 64.*
‡ *Id. ib.*
* *Tiré de Pierius Valerianus de litterator. infelicitate lib. 2. pag. m. 72. 73.*
† *Voiez la remarque A lettre h.*

(*a*) *Le Comte de la Roca, ubi ſupra pag. 348.*

(D) *On dit des merveilles de ſa patience.*] Une des plus belles marques que l'on en puiſſe donner, eſt qu'encore qu'il ſe reconût innocent il ne blâma point ſes Juges. (*a*) *Eſtant prés de mourir le jour de Saint Athanaſe, qui fut le plus grand Prelat & le plus perſecuté que l'Egliſe ait jamais eu de ſon temps, en preſence du Saint Sacrement qu'on lui apporta pour viatique, & de tous les Religieux du Convent de la Minerve de Rome, où il mourut* (*b*). *il dit les larmes aux yeux*, Que par ce glorieux Seigneur qu'il alloit recevoir, devant lequel en peu d'heures il pretendoit de rendre compte, il ne l'avoit jamais offenſé mortellement en matiere de la foy; que neantmoins il eſtimoit juſte la Sentence qui avoit eſté donnée en conſequence de ce qui avoit eſté allegué & prouvé contre lui. *Action qui lui fit acquerir une ſi haute eſtime d'innocence, que dans le temps qu'il fut enterré, qui eſtoit un jour de travail, toutes les boutiques furent fermées, comme ſi c'avoit eſté le jour de Paſques. Le Peuple rendit la meſme veneration à ſon corps qu'on auroit pû faire à celuy d'un Saint.*

(*b*) *Ces paroles de Mr. de Thou* lib. 84. p. 76. *ne ſont donc point vraies:* Tædio carceris miſer Caranca cum nihil contra ipſum probaretur tandem extinctus eſt.

On doit être édifié de ce que le peuple fit voir qu'il rendoit juſtice en cette rencontre à l'innocence oprimée: le peuple n'eſt (*c*) pas toûjours dans l'aveuglement, mais il ne fit alors qu'une partie de ſon devoir, il faloit qu'en même tems il temoignât ſon indignation contre ce Tribunal inique, qui avoit ſi long tems perſecuté un honnête homme, & que pour le moins il fit paroître qu'il ſouhaitoit que ces mauvais Juges fuſſent marquez d'une note d'infamie: car qu'y a-t-il de moins ſuportable que de voir qu'un ſavant Prelat contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſort des mains de ſes delateurs qu'après une longue & dure captivité, & qu'il n'en ſort qu'avec une flétriſſure uniquement deſtinée à ſauver l'honneur de ces miſerables delateurs? Afin de cacher l'injuſtice que l'on avoit exercée contre Carranza, il falut bien que l'on prononçât qu'il y avoit des preſomptions contre lui; ſans cela on ſe ſeroit trop expoſé aux murmures & à la haine du peuple. Voilà le point où l'on ſe joüa du public, voilà de quoi le public auroit dû ſe ſcandaliſer. Mais ce ſeroit exiger trop de choſes à la fois de la multitude. C'eſt aux ſages à voir cette double iniquité, & à reſpecter humblement la providence, qui permet non ſeulement que le tribunal de l'Inquiſition, veritable abomination introduite dans les lieux ſaints, triomphe & regne depuis ſi long tems en pluſieurs lieux de la Chretienté; mais auſſi qu'il allonge peu-à-peu ſes phylacteres, & qu'il repande ſes fibres & ſes racines de toutes parts.

REFLEXION ſur la juſtice renduë à Carranza par le peuple.

(*c*) Interdum vulgus rectum videt, eſt ubi peccat. *Horat. epiſt. 1. l. 2. v. 63.*

(E) *Un catechiſme Eſpagnol . . . . qui a été mis dans l'Index.*] Nicolas Antonio dit (*d*) que ce livre fut la cauſe des perſecutions de Carranza. Voiez dans Fra-Paolo les vacarmes de l'Evêque de Lerida contre la Congregation de l'Index, qui avoit donné ſon aprobation à ce livre. L'Evêque de Lerida *ſe mit à invectiver contre* la ſentence de cette Congregation, & raporta *des endroits du livre leſquels pris dans le ſens qu'il y donnoit ſembloient dignes de cenſure, & qui pis eſt il taxa la conſcience des Prelats* de cette Congregation. Le Chef s'en plaignit aux Legats: la diſpute fut terminée moiennant quelques excuſes faites par l'Evêque de Lerida, & à condition que l'on ne donneroit point de copies de l'atteſtation qui avoit été remiſe à l'Agent de Barthelemi Carranza. Le Comte de Lune Ambaſſadeur d'Eſpagne retira cette atteſtation d'entre les mains de l'Agent (*e*).

(A) *Il entendoit bien la langue Latine & la langue Greque.*] Cela paroît par ſes écrits. (*f*) *Quæ litteratura fuerit ſive carmen Græcè ſive Latinè pangeret, ſive orationem elucubraret, ex multis ejus ſcriptis unicuique erudito viro licet inſpicere.* Alcyonius lui attribuë une grande conoiſſance du Grec, *Cui*, dit-il (*g*), *tametſi Latinus eſt attamen vel Græci ipſi in ſua lingua cognitione & ſubtilitate primas deferunt.* Quelques pages aprés voici comme il fait parler Jules de Medicis au Cardinal Jean de Medicis ſon couſin qui a été Pape ſous le nom de Leon X. (*h*) *Multos græcæ literaturæ inſignes viros domi habes ad quorum æmulationem non deſiſtis cum omni genere exercitationis, tum maxime ſtilo augere partam eloquentiam; atque inter hos maxime eminet Scipio Carteromachus quem honorificentiſſime pro tua natura liberaliſſiméque tractas, cum præſertim videas illum quamquam latinum græce ſic loqui & ſcribere, ut ſolus poſt veterum Græcorum Platonis, Socratis, Demoſthenis, & Strabonis interitum, orbæ eloquentiæ tutor relictus videatur.*

(B) *Que Carteromachus étoit éloigné de l'oſtentation.*] Il faloit le provoquer & le mettre en train, car autrement on n'eût ſu conoître par ſes diſcours qu'il fût un homme d'étude. Que c'eſt un bel eloge! & qu'il y a peu de Savans qui le meritent! Celui qui le donne à Carteromachus eſt très-digne de croiance, il parloit d'un homme mort qu'il avoit conu perſonnellement. (*i*) Bononiæ *primùm videre contigit* Scipionem Carteromachum, *reconditæ & abſolutæ eruditionis hominem, ſed uſque adeo alienum ab oſtentatione, ut ni provocâſſes, juraſſes eſſe literarum ignarum. Cum eo poſt* Romæ *fuit mihi propior familiaritas. Et deceſſit haud multò major annis quadraginta duobus.* La lettre d'Eraſme dont je tire ces paroles eſt datée du 1. de Mars 1524.

(*d*) Qui liber Autori ſuo infortunii tota cauſa fuiſſe dicitur: quare prohibitus eſt in Romano Indice. *Nic. Anton. ubi ſupra pag. 148.*
(*e*) *Fra-Paolo l. 8. ad ann. 1563. pag. m. 724.*
(*f*) *Pier. Valerianus de litterat. infel. l. 2. pag. 72.*
(*g*) *Petrus Alcyonius in Medice legato poſteriore fol. g ii verſo.*
(*h*) *Id. ib. ſub fin. Notez que ce dialogue d'Alcyonius concerne le tems de la legation de Jean de Medicis vers l'an 1512.*
(*i*) *Eraſmus epiſt. 5. lib. 23. p. 1209. Il a dit dans ſon Ciceronianus,* Scipionem Carteromachum agnoſco virum citra oſtentationem in utraque literatura doctum.

y enseigna la Theologie avec aplaudissement sous le Pontificat de Paul V. Il mourut à Naples l'an 1617. *. Jamais homme ne fut plus devoüé que lui aux interêts de la Cour de Rome, & n'outra davantage les droits des Papes. C'est ce qui paroît par les Ouvrages (A) qu'il publia sur les demêlez de Paul V. avec la Republique de Venise. Les François trouverent dans ces Ouvrages de quoi se defendre contre les plaintes (B) malignes des Espagnols. Carthagena faisoit aussi des supositions outrées touchant les graces (C) de Dieu sur quelques Saints. On verra dans la derniere remarque quelques traits du caractere de son esprit.

CASSANDRE, fille de Priam & d'Hecube, fut tentée par Apollon, & le trompa. Il lui promettoit le don de la prophetie, pourveu (A) qu'elle lui voulût donner son pucelage: elle

* *Voiez Nicolas Antonio Biblioth. Hispan. to. 1 pag. 511. 512.*

(*A*) *Les Ouvrages qu'il publia sur les demêlez de Paul V.*] En voici les titres; *Pro Ecclesiastica libertate & potestate tuenda adversus injustas Venetorum leges.* à Rome 1607. *in* 4. *Propugnaculum Catholicum de jure belli Romani Pontificis adversus Ecclesiæ jura violantes*, à Rome 1609. *in* 8.

(*B*) *De quoi se defendre contre les plaintes malignes des Espagnols.*] Ils se plaignoient éternellement des alliances que la France contractoit avec les Etats Protestans. Ils emploioient l'exaggeration & l'hyperbole à decrier nommément la ligue qu'on avoit formée en faveur de l'Electeur Palatin, de laquelle, disoient-ils, le chef est le Roi d'Angleterre, & là-dessus ils vomissoient tant d'injures contre ce Monarque, que (*a*) *peu s'en falut qu'ils ne deployassent toute cette infame Satyre qu'ils avoient fait autrefois imprimer contre luy sous le nom de* Couronne Royale. On leur allegua entre autres choses (*b*) le Pere Carthagena, qui *dans Rome, Moine Espagnol, escrivant au Pape, pour le Pape, & par son commandement, par un chapitre tout entier prouve* (1) „ qu'en bonne conscience le Pape peut quand il „ jugera à propos appeller à son secours des soldats in„ fideles, contre tous ceux qui violeront les libertez „ de l'Eglise. „ On leur (*c*) allegua le même Moine écrivant *un livre* (*d*) *exprès pour justifier qu'il est loisible de faire la guerre aux Catholiques, si le cas y eschet, & concluant par là* „ il n'appartient pas au subjets d'un „ Roy d'examiner si les causes d'une guerre sont jus„ tes. „ On leur (*e*) cita cette autre maxime du même Moine: *Les gens d'Eglise sont obligez de droit divin & de droit de nature d'estropier & de mettre à mort les ennemis pour la defense de la Republique, sans que pour cela ils encourent aucune irregularité, & ils peuvent prendre & posseder les biens des ennemis tout de même que les soldats seculiers.* Les uns & les autres de ces Ecrivains, les Espagnols d'un côté avec leurs plaintes contre les ligues de la France, les François de l'autre avec leurs apologies songeoient peu à l'avenir, & qu'avant la fin du siecle les preuves seroient changées en objections de part & d'autre. Ils peuvent dire aujourd'hui de chaque côté, (*f*) *Mutemus clipeos, Danaumque insignia nobis Aptemus*, pendant qu'un spectateur neutre fera cette reflexion; (*g*) *Nescia mens hominum fati sortisque futuræ!*

(*C*) *Touchant les graces de Dieu sur quelques Saints.*] Il a pretendu que St. Joseph & plusieurs autres ont ete sanctifiez avant que de naitre. Claude Dausqueius ou Dausquius Chanoine de Tournai écrivit contre cette imagination, & dit entre autres choses que Carthagena tordoit l'Ecriture avec beaucoup de temerité. (*h*) *Palam in oculis Ecclesiæ Romanæ præcipiti temeritate in sacras literas involavit, easque obtorto collo in affectatæ novitatis patrocinium interpretando contra Concilii Tridentini edicta depravavit.* Un Cordelier Flamand prit feu là-dessus, & publia un livre contre le Chanoine; celui-ci repliqua, & ne fut pas plus moderé que son adversaire. On trouve cette doctrine de Carthagena dans ses *homiliæ sacræ cum Catholicæ tum morales de religionis Christianæ arcanis.* De la maniere que Dausquius a parlé de cet Ouvrage, c'est un fatras (*i*) de paroles debité avec un grand faste: (*k*) *Ista incuriosa curiositate victus Cartagenæ volumina ista quibus orbis cymbalum audire meruit (an etiam voluit) inscribit* de religionis Christianæ arcanis. *Quia scilicet* arcano quodcunque Moses volumine *clausit, & de* arcanis Catholicæ veritatis *quæcunque Galatinus compilavit veritate, diligentia, immanitate superavit Cartagena.* Il y a un livre dans ces volumes qui a pour titre *Arcana Deiparæ, ac Josephi Mysteria.* L'Auteur y debite une impertinence (*l*) fort mal-honnête, c'est que St. Joseph peut tenir rang parmi les martyrs, à cause que la jalousie qui lui dechiroit le cœur, quand il s'apercevoit de jour en jour de la grossesse de son epouse, étoit un tourment insuportable. *Cum ergo B. Joseph immani zelotypiæ dolore angeretur, neque levamen hoc quod ei adsumere licebat, quæritaret, Evangelista dicente, cum esset justus, noluit eam traducere, consequens est cor ejus gravissimo doloris vulnere fuisse exulceratum. . . . Profecto hujusmodi perplexitas & plusquam civile bellum inter sensum & rationem, non poterat non immaniter viscera Josephi disrumpere & excarnificare . . . . cogitatio illa non potuit non esse illi grave martyrii genus* (*m*). Il confirme sa pensée par l'autorité de Salomon. *Cum zelotypicus amor sit, ut ait Salomon, dura sicut infernus æmulatio, non poterat non vehementer & absque ulla interruptione Josephi cor transversari sicut & infernas summopere torquet, & nec per momentum excruciare cessat* (*n*). A quoi n'expose-t-on point nos mysteres? Quelle porte n'ouvre-t-on point aux railleries profanes, quand on ose faire des martyrs de cette nature? Le Chanoine de Tournai est loüable d'avoir relancé comme des blasphêmes ces sortes d'imaginations. *Sensus virgineum uterum intumescentem videns adulteram judicabat.* Ces paroles sont de Carthagena, & en voici qui sont du Chanoine: (*o*) *Josephus Chrysostomi testificatione cavebat vel minimam Virgini afferre molestiam, & tu dicis Josephum* eam adulteram judicasse. *Impie. Ac si dicat.* Manifestaque crimina pleno Fert utero.

Un Professeur de Louvain ne profita guere des reflexions judicieuses du Chanoine de Tournai: „ son excés monta un jour jusqu'à l'impieté & l'im„ pudence tout ensemble, lors qu'en expliquant le „ trouble de S. Joseph, & voulant rendre raison pour„ quoy il avoit pensé de quitter la Sainte Vierge, il „ dit que ce fut à cause que ce Grand Saint eut peur „ de passer pour C. . . . timebat vocari C. . . . la „ pudeur m'empesche de dire ce qu'il n'a pas rougi de „ nommer en pleine classe. „ Voilà mot-à-mot ce que j'ai tiré d'un livre qui fut imprimé à Cologne l'an 1685. sous le titre de *Histoire de l'intrusion du Sr. du Bois dans la Chaire de l'Ecriture Sainte qu'il professe dans l'Université de Louvain, & de la maniere dont il s'acquite de cet employ, avec des reflexions sur les causes de sa reputation & de son credit.*

(*A*) *Le don de la prophetie pourveu qu'elle lui voulût donner son pucelage.*] J'ai deja dit plusieurs fois que rien n'est plus mal lié que le systême des anciens Paiens. Nous en avons ici une preuve; c'étoit (*p*) un dogme du Paganisme que la Prêtresse d'Apollon à Delphes devoit être vierge, & qu'autrement l'inspiration ne lui auroit pas été communiquée. Il ne faloit donc pas supposer après cela qu'Apollon promettoit la prophetie à une fille, à condition qu'elle voulût se defaire de son pucelage. Quelques-uns (*q*) trouvent là-dedans les artifices du Demon, & les profondeurs de sa malice; mais c'est suposer que l'histoire de la tentation de Cassandre est vraie, au lieu que ce n'est qu'une fiction poëtique. L'Auteur à qui j'en veux fait une autre faute. Il supose que la Sibylle de Cumes fut tentée par Apollon precisement comme Cassandre, & il en donne pour preuve (*r*) quelques vers (*s*) d'Ovide, qui ne font mention d'aucune promesse de prophetie. Pour trouver une parfaite conformité entre ces deux tentations, il faudroit dire qu'Apollon offrit de donner en general à Cassandre tout ce qu'elle lui demanderoit; c'est ce qu'il promit à la Sibylle (*t*). Un moderne (*v*) a supoſé qu'en effet les promesses envers Cassandre ne se bornerent à rien, & que ce fut Cassandre qui choisit la prophetie: mais l'autorité d'Apollodore & celle de Servius ne nous permettent pas de donner dans cette suposition. Ces deux Auteurs disent l'un (*w*) qu'Apollon promit à Cassandre de la faire Prophetesse; l'autre (*x*) qu'il ne lui promettoit rien, mais que Cassandre aiant demandé le don prophetique pour le prix de sa derniere faveur, fut prise au mot. La Sibylle aiant à son choix tous les biens qu'elle voudroit, demanda une longue vie, & aiant oublié d'ajoûter qu'elle demeurât toûjours jeune, il ne tint qu'à elle d'obtenir encore cela; il ne lui en auroit coûté que son pucelage.

Excidit (*y*) *ut peterem juvenes quoque protinus annos;*
Hos tamen ille mihi dabat, æternamque juventam
Si venerem paterer.

Mais elle trouva qu'une éternelle jeunesse seroit trop chere à un tel prix. Elle faisoit donc grand cas de sa marchandise.

(*a*) *Ferrier, Catholique d'Etat, pag.* 141. *dans le recueil des pieces pour servir à l'Histoire publié l'an* 1643.

(*b*) *Id. ib. p.* 138.

(1) *Propugnac. Catholic. de jure belli Romani Pontificis, lib.* 3. *c.* 1.

(*c*) *Ibid. pag.* 95.

(*d*) *C'est le* Propugnaculum Catholicum.

(*e*) *Ibid. pag.* 87.

(*f*) *Virgil. Æn. l.* 2. *v.* 389.

(*g*) *Id. ib. lib.* 10. *v.* 501.

(*h*) *Voiez le Traité de Dausquius,* S. Josephi sanctificatio extra uterum, *pag.* 82.

(*i*) In illa voluminum Carthagenæ immanitate verbosissima (cui loquacitate cedit unicus scriptor ab omni ævo) censores &c. *Ib. p.* 109.

(*k*) *Ibid. pag.* 116.

(*l*) *Dausquius* ibid. pag. 119. *Le traité de* Blasphemia propudiosa.

(*m*) *Tom.* 2. *lib.* 4. *Hom.* 3. *pag.* 123. *n.* cæterum *apud Dausquium, ib.*

(*n*) *Apud Dausquium, pag.* 121.

(*o*) *Ibid. pag.* 122.

(*p*) *Voiez Petit de Sibylla, pag.* 114.

(*q*) *Idem pag.* 121.

(*r*) *Ibid. pag.* 122.

(*s*) *Ex l.* 14. *Metamorph. Ovidii.*

(*t*) Elige, ait, virgo Cumæa quid optes, Optatis potiere tuis. *Ovid. Metam. lib.* 14.

(*v*) *Vigenere dans l'argument de la Cassandre de Philostrate to.* 1. *p. m.* 660. *edit. in* 4. *& to.* 2. *pag.* 77.

(*w*) *Apollodor. l.* 3. *p. m.* 227.

(*x*) *Servius in Æn. l.* 2. *v.* 247.

(*y*) *Ovid. ibid.*

elle fit semblant de consentir à cet échange, mais quand elle eut obtenu le don de prophetiser, elle se moqua du tentateur, & lui manqua de parole. Apollon ne se vengea pas en lui ôtant ce qu'il lui avoit donné, mais en faisant que l'on ne crût rien de tout ce qu'elle se méleroit de predire *. On la regardoit comme une folle, pendant que ses predictions n'étoient pas effectuées, & l'on n'avoüoit qu'elle fût sage qu'après leur accomplissement †. Servius raporte de quelle façon (B) elles furent renduës inutiles. Il y en a qui disent un (C) autre conte. Quoi qu'il en soit, lors que la ville de Troie tomba au pouvoir des Grecs, cette Prophetesse se sauva dans le temple de Minerve, & y trouva bien un asyle (D) pour sa vie, mais non pas pour son honneur. Ajax fils d'Oïlée la viola au milieu du temple. Nous avons dit ailleurs ‡ comment Minerve se ressentit de cette injure, & nous dirons encore ici quelque chose touchant (E) la punition de cette sale impieté. Il est remarquable que la peine tomba sur le sexe qui avoit reçu l'outenle,

(a) *Servius in Æn. l. 2. v. 247.*

(b) *Virgil. Æn. l. 2. v. 246.*

* *Apollodore l. 3. p. m. 227.*

† *Plutarch. de præc. reipubl. pag. 821.*

‡ *Ci-dessus pag. 119.*

(B) *De quelle façon les predictions de Cassandre furent renduës inutiles.*] La salive d'Apollon fit cet effet : son operation fut telle que les paroles de Cassandre ne trouverent creance nulle part. Il fut fâché que la Belle ne lui donnât point ce qu'elle lui avoit promis, mais il cacha son ressentiment, & la pria que pour le moins elle lui accordât un baiser. Sa demande lui fut accordée, & alors il cracha sur la bouche de Cassandre, & lui rendit inutile le talent qu'il lui avoit accordé. (a) *Apollo cum amasset Cassandram, petit ab ea ejus concubitus copiam : illa hac conditione promisit, si sibi ab eo futurorum scientia præstaretur : quam cum Apollo tribuisset, ab illa promissus coitus denegatus est ; sed Apollo dissimulata paulisper ira, petit ab ea, ut sibi osculum saltem præstaret, quod cum illa fecisset, Apollo os ejus inspuit ; & quia eripere Deo semel tributum munus non conveniebat, effecit ut illa quidem vera vaticinaretur, sed fides non haberetur.* Servius raconte cela en commentant ces paroles de Virgile (b) :

Tunc etiam fatis aperit Cassandra futuris
Ora dei jussu non unquam credita Teucris.

(C) *Il y en a qui disent un autre conte.*] C'est qu'Helenus & Cassandre qui étoient jumeaux furent portez durant leur enfance dans le temple d'Apollon. On les y laissa une nuit entiere soit par oubli, soit que ce fût la coutume : le lendemain quand on les alla querir on leur trouva des serpens entortillez sur le corps qui leur lechoient les oreilles. Cette action des serpens leur confera à tous deux le don de prophetiser (c). Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Melampus. Un jour pendant qu'il dormoit deux serpens lui allerent lecher les oreilles ; à son reveil il fut tout surpris d'éprouver qu'il entendoit le langage des oiseaux, par ce moien il put predire beaucoup de choses (d).

(D) *Un asyle pour sa vie, mais non pas pour son honneur.*] Virgile n'a pas trouvé à propos (e) de dire qu'on la viola : il s'est contenté de representer l'état où elle se vit reduite quand on la traîna hors du temple.

Ecce trahebatur passis Priameïa virgo
Crinibus à templo Cassandra adytisque Minervæ,
Ad cœlum tendens ardentia lumina frustra ;
Lumina : nam teneras arcebant vincula palmas.

Le Poëte Quintus Calaber n'a pas été si scrupuleux, il a dit (f) tout net qu'Ajax fils d'Oïleus viola Cassandre dans le temple même de Minerve : c'est la tradition generale (g) : les monumens (h) publics en faisoient foi dans plusieurs villes de la Grece. Voiez l'article de cet Ajax. Quelques-uns ont dit (i) que Cassandre étoit Prêtresse de Pallas ; d'autres (k) qu'elle l'étoit d'Apollon : cependant si nous en croions Virgile elle avoit été fiancée, ou promise à Corebus.

\- - - - - *Juvenisque Corœbus*
Mygdonides. Illis ad Trojam forte diebus
Venerat, insano Cassandræ incensus amore
Et GENER *auxilium Priamo Phrygibusque ferebat,*
Infelix qui non SPONSÆ *præcepta furentis*
Audierat (l). - - - -

Homere fait mention d'un Prince qui étoit venu demander en mariage Cassandre, & qui promettoit de faire lever le siege de Troie ; & d'ailleurs il ne demandoit point de dot, la beauté de Cassandre lui suffisoit.

Ἤτεε (m) δὲ Πριάμοιο θυγατρῶν εἶδος ἀρίστην
Κασσάνδρην, ἀνάεδνον· ὑπέσχετο δὲ μέγα ἔργον
Ἐκ Τροίης ἀέκοντας ἀπωσέμεν υἷας Ἀχαιῶν.
Petebat autem Priami filiarum forma præstantissimam
Cassandram sine sponsalibus : pollicitus autem fuerat magnum opus,
Ex Troja quantumvis *invitos expulsurum se filios Achivorum.*

Priam consentit à ce mariage. Homere donne le nom d'Othryonée à ce futur gendre de Priam, & le fait mourir dans un combat. Virgile fait aussi tuer Corebe la nuit que Troie fut prise. Pausanias (n) fait mention de ce Corebe comme d'un homme qui devoit épouser Cassandre.

(E) *Touchant la punition de cette sale impieté.*] Plutarque (o) observe qu'il n'y avoit pas long tems que ceux de Locres avoient cessé d'envoier des filles à Troie, pour expier l'action impudique d'Ajax. Ces filles passoient là tristement toute leur vie à balier le temple de la Déesse Minerve. Je me sers de la version d'Amiot, pour representer leurs fonctions & leur équipage.

Où les pieds nuds, sans aucune vesture
Sans voile aucun, ni honneste coiffure,
Ne plus ne moins qu'esclaves, tout le jour
Des le matin elles sont sans sejour
A ballier de Pallas la Deesse
Le temple saint jusques en leur vieillesse.

Après ces vers d'Amiot je me servirai de la prose de Vigenere, pour expliquer plus en detail la peine que le crime d'Ajax attira sur les Locriens. (p) *Timee Sicilien & Callimaque specifient bien cela plus particulierement, alleguans que quelques trois ans apres la mort d'Aiax, la peste s'estant attachee forte & ferme au pays de Locres à cause du forfaict de leur deffunct Prince, le peuple fut admonesté par l'oracle, qu'ils eussent à appaiser de là à mille ans la Minerve qui estoit à Troye, & luy envoyer chascun an deux filles pucelles sur qui le sort tomberoit. Ces pauvres creatures estoient contraintes de s'y en aller de nuict à la desrobee, par les chemins les plus couverts & desvoyez qu'elles pouvoient choisir ; en habit dissimulé, afin d'entrer à cachettes au temple de la Deesse ; où si elles pouvoient parvenir saines & sauves, elles demouroient là pour son ministere & service, à ballier & arrouser le lieu ; dont elles n'eussent pas osé sortir, ni s'approcher non plus de la saincte Image sinon que de nuict : estans au reste toutes rases, & vestues d'une meschante robbe, les pieds deschaux. Bien peu toutesfois d'entr'elles pouvoient arriver à ceste condition là : car tout aussitost que les Troyens estoient advertiz de leur partement de Locres, qui se faisoit ordinairement à certaines saisons, ils s'alloient mettre en aguet sur les chemins & advenues pour les attendre au passage : là où sans aucune misericorde, si d'aventure elles tomboient entre leurs mains, ils les massacroient cruellement à coups de pierres & d'espee : puis les brusloient sur la place avec du bois sterile, & qui ne porte point de fruict ; & en jettoient les cendres du hault du mont de (q) Tracon en la mer. Si severement se sçavoient venger les Dieux des Gentils des offenses qu'on leur faisoit.*

VIGENERE cite l'historien Timée & le poëte Callimaque, comme si nous avions encore les livres où ils racontoient cela ; c'est nous tromper. On auroit eu plus de bonne foi, & plus de justesse si l'on avoit cité le Scholiaste de Lycophron, car c'est lui qui fait ce conte, & qui allegue le temoignage de ces deux Auteurs. Il (r) observe que Peribœe & Cleopatre furent les deux premieres filles que les Locriens envoierent, & qu'il y eut une petite variation dans la procedure : on envoioit au commencement deux filles faites, & puis on envoia des enfans d'un an avec leurs nourrices. Si les Troiens les assommoient avant qu'elles fussent arrivées au temple, il faloit que les Locriens procedassent à un nouveau choix. Cette coutume finit mille ans après la guerre de Troie : Χιλίων δ' ἐτῶν παρελθόντων μετὰ τὸν Τρωϊκὸν πόλεμον ἐπαύσαντο τῆς τοιαύτης θυσίας. *Exactis mille annis à bello Trojano, abstinuerunt ab ejusmodi piaculo.* Il faut lire Τρωϊκὸν, & non pas comme portent les éditions Φωκικόν. Le docte Casaubon (s) eût mieux fait de corriger ainsi le texte, que de critiquer Timee sous pretexte qu'il n'y a qu'environ 840. ans entre la guerre de Troie, & la fin de la guerre de Phocée. Notez qu'il fait cette note en commentant un Auteur qui a remarqué, qu'il est extremement dificile d'avoir assez de precautions contre ceux qui entreprennent de faire entrer furtivement quelque chose. Cet Auteur en allegue pour exemple les Troiens, qui emploioient tous les soins imaginables afin d'empêcher que les filles des Locriens n'entrassent dans Troie, & qui pourtant ne pouvoient venir

(c) *Tzetzes in Lycophron. Eustathius in Iliad. 6. Scholiastes Euripidis in Hecub. apud Meziriac. in epistol. Ovidii, pag. 479.*

(d) *Apollodorus l. 2. Scholiastes Homeri in Odyss. 11. Scholiastes Apollonii in lib. 1. apud Meziriac ib. pag. 480.*

(e) Bene dissimulavit de stupro Cassandræ. *Servius ib. v. 403.*

(f) *Lib. 13. v. 421.*

(g) *Voiez Servius in Æn. 1. v. 41.*

(h) *Pausanias l. 1. p. 14. l. 5. pag. 167. l. 10. pag. 343.*

(i) *Servius in Æn. 2. v. 404.*

(k) Tractata comis antistita Phœbi Non profecturas tendebat ad æthera palmas. *Ovidius Metam. l. 13.* Voiez aussi Euripide *in Troadibus v. 253.*

(l) *Virgil. Æn. l. 2. v. 341.*

(m) *Homer. Iliad. l. 13. v. 365.*

(n) *Pausan. lib. 10. pag. 344.*

(o) *Plut. de sera numin. vindicta pag. 557.*

(p) *Vigenere sur l'Ajax le Locrien de Philostrate to. 1. pag. m. 711.*

(q) *Il faloit dire* Traron.

(r) *Tzetzes in Lycophron. vers. 1141.*

(s) *Casaubon. in Ænea Poliorc. cap. 31. p. m. 1784.*

fenfe, car il falut que tous les ans les Locriens envoiaffent de jeunes filles à Troie, & qu'elles y paffaffent leur vie dans une dure condition. Cet envoi dura plufieurs fiecles, & l'on n'entendit jamais qu'aucune de ces pauvres filles eût * forfait à fon honneur. Le Sophifte Theon a obfervé une chofe (EΔ) dont je parlerai. Caffandre dans le partage du butin échut à Agamemnon: elle ne (F) deplut point à ce Prince, & l'on a dit que Clytemneftre (G) en fut jaloufe, & que

* *Voiez dans la remarque E les paroles de St. Jerôme.*

venir à bout de cette entreprife. Vous voiez qu'il parle de cette coutume au tems prefent. C'eft un figne qu'elle duroit encore: (a) *Μαρτύριον δὲ ὅτι τὰ εἰσπεμπόμενα μετ' ἐπιβουλῆς χαλεπὸν φυλάξαι. Οἱ γὰρ περὶ Ἴλιον ἄνθρωποι ἐκ τοσούτου χρόνου καὶ οὕτω διατεταγμένοι, οὐ δύνανται φυλάξαι μὴ εἰσελθεῖν αὐτοῖς τὰς Λοκρίδας. Καίτοι τοσαύτη αὐτοῖς ἐστιν ἡ σπουδὴ καὶ ἡ φυλακή. ἀλλ' ὀλίγοι προσέχοντες τοῦ λαθεῖν λανθάνουσι, πολλὰ εἰσάγοντες σώματα. Quod autem ejus rei qua fubdolè committitur, difficilis cautio fit, teftimonio probari poteft. Nam qui Ilium colunt homines à tanto tempore in eo laborantes, & tanta diligentia ad hoc difpofiti, nondum cavere poffunt, quominus Locrides Ilium ingrediantur: qui tamen in eam rem ftudii tantum impendant, & tanta cautione utantur. Sed nimirum pauci ad fallendum attendentes fallunt, & ita multas in urbem Locridas inducunt.* Si cet Auteur vivoit aujourd'hui il pourroit confirmer fon aphorifme par l'exemple d'une infinité de gens de la religion qui fe font retirez de France, malgré les mefures les mieux concertées que l'on eût prifes pour les empêcher de fortir. Je ne dis rien de l'heureux fuccés des rufes avec quoi l'on fait entrer les marchandifes de contrebande en depit de mille bureaux, & de mille doüaniers & (b) *trompant de Colbert la prudence importune.*

Cafaubon a fait une faute confiderable en traduifant l'endroit où Polybe dit, qu'il y avoit cent familles nobles & honorées de plufieurs prerogatives parmi les Locriens, & qu'il faloit que les filles que l'on envoioit tous les ans à Troie, fuffent de ces cent familles: (c) *Ἐξ ὧν ἔμελλον οἱ Λοκροὶ κατὰ τὸν χρησμὸν κληροῦν τὰς ἀποσταλησομένας παρθένους εἰς Ἴλιον. E quibus*, felon la verfion de Cafaubon, *Locrenfes illas centum virgines forte legere ex oraculi refponfo tenebantur, quæ erant quotannis ad Ilium mittendæ.* Ce Latin-là fignifie manifeftement que chaque année les Locriens avoient envoié cent filles à Troie; mais Polybe ne dit point cela, il ne fait aucune mention du nombre des filles que l'on envoioit. Mettons ici ce paffage de St. Jerôme: (d) *Juftum eft & Locras virgines non tacere quæ cum Ilium mitterentur ex more per annos circiter mille, nulla obfcœni rumoris & pollutæ virginitatis ullam fabulam dedit.* On ne pretend pas loüer ces filles de Locres de ce qu'aucune d'elles ne fut violée, mais de ce qu'il n'y en eut aucune qui fe laiffât debaucher, & cela fans doute étoit remarquable, vu la longueur du voiage, & la durée de cette coutume. Il ne faut pas s'étonner que les Troiens qui les attendoient au paffage ne fongeaffent pas à joüir d'elles, car ils les confideroient comme des victimes chargées de malediction, ils les prenoient pour des animaux immondes qui n'étoient bons qu'à tuer, & qu'à brûler, & dont les cendres (e) devoient être jettées au vent pour fervir d'expiation. Tzetzes (f) obferve qu'il y en eut une qui mourut fur la montagne de Traron proche de Troie, & que les Locriens l'enterrerent, & ne dirent mot, mais qu'ils cefferent d'envoier des filles parce qu'ils crurent avoir rempli l'efpace de tems que l'oracle avoit prefcrit. Ils fe tromperent, la famine recommença dans leur païs, & cela les fit reprendre la coutume qu'ils avoient difcontinuée, mais au lieu d'envoier deux filles, ils n'en envoierent qu'une, ils s'imaginerent qu'à l'avenir une fufiroit à l'expiation de la faute d'Ajax. Le Scholiafte pretend que leur interpretation de l'oracle étoit mauvaife, puis qu'Apollon fans leur prefcrire aucun tems, avoit ordonné que pour expier l'injure faite à Caffandre, ils envoiaffent deux filles. Cette obfervation ne vaut rien, il venoit de dire (g) lui-même que l'oracle leur avoit prefcrit mille ans, & c'eft le terme dont parlent (h) plufieurs Auteurs. Il eft vrai qu'Elien (i) fupofe que l'oracle impofa en general cette peine jufques à ce qu'on eût apaifé la Minerve des Troiens. N'oublions point Strabon (k) qui affûre que de fon tems on difoit dans Troie que les Grecs n'avoient jamais tout-à-fait ruiné cette ville-là: on en donnoit cette preuve, c'eft que ceux de Locres commencerent fort peu après à y envoier des filles. Strabon repond à cela deux chofes: 1. Qu'Homere n'a fait aucune mention du violement de Caffandre: 2. Que les Locriens ne commencerent leur envoi de filles qu'au tems de la Monarchie des Perfes. Il y a une groffe faute dans la traduction de ces paroles de Strabon: (l) *Αἱ νῦν Λοκρίδες παρθένοι μικρὸν ὕστερον ἀρξάμεναι ἐπέμποντο κατ' ἔτος*, car au lieu de *Locrenfes quidem virgines paulo poft cœperunt Ilium mitti quotannis*, on a mis *Locrenfes* &c. *mitti more ufitato.* Ce qui fignifie que cette coutume étoit plus ancienne que la guerre de Troie, c'eft en un mot une bevuë du traducteur.

(a) *Æneas in Poliorc. cap. 31. p.m. 1704.*

(b) *Defpreaux Sat. 8. p.m. 52.*

(c) *Polyb. lib. 12. cap. 3. pag. 914. edit. Amftel. 1670.*

(d) *Hieronym. contra Jovinian. lib. 1. cap. 26.*

(e) *On les jettoit dans la mer.* Lycophr. v. 1158.

(f) *Tzetz. ubi fupra v. 1159.*

(g) *Id. ib. verf. 1141.*

(h) *Lycophron v. 1153. Scholiaft. Homeri in libr. 13. Iliad. v. 66. ex Callimacho.*

(i) *Ælian. apud Suidam p. 652. in ποινή.*

(k) *Strabo lib. 13. pag. 413.*

(l) *Id. ib. edit. Genev. 1587.*

(EΔ) *Le Sophifte Theon a obfervé une chofe.*] C'eft un precepte de Rhetorique touchant la maniere de refuter une narration. Il faut nier le fait, dit-il, foit en foutenant qu'il n'eft pas poffible, foit en foutenant qu'il choque le vraifemblable; mais s'il eft manifeftement vrai, il faut attaquer la narration par d'autres endroits, il faut voir s'il y manque quelque chofe, ou fi elle contient quelques inutilitez, ou fi l'une des parties eft difcordante des autres. Que fi l'on ne trouve rien à reprendre de ce côté-là, il faut mettre en baterie la bienféance & l'utilité, car tout de même que certaines actions ne doivent pas être faites, elles ne doivent point auffi être raportées après qu'elles ont été commifes. Il vaut mieux les enfevelir dans le filence. C'eft pourquoi l'on feroit très-mal fi après avoir expofé qu'Ajax fut auffi impie qu'on le raporte, on ajoûtoit qu'il ne fentit aucune infortune ni fur la mer, ni en fon logis, & qu'il mourut dans une heureufe vieilleffe. Il eft facile de deviner que Theon veut dire que fi quelques Orateurs avoient raconté les actions d'Ajax fans jamais s'écarter des regles qu'en ce feul point, c'eft qu'ils n'auroient pas fuprimé la bonne fortune qui eût fuivi fon impieté. il n'y auroit point d'autre moien de refuter leur narration, que celui de faire voir qu'ils n'avoient pas gardé le filence où il faloit qu'ils fe tûffent. Le lieu commun de l'utilité & du *decorum* feroit la feule machine qu'on pourroit braquer contre eux; on ne pourroit les reprendre que d'avoir expofé aux yeux du public une impieté fortunée, objet qui choque la bienféance, & qui peut nuire aux bonnes mœurs. Il eft neceffaire que je raporte les paroles du Sophifte Grec, car elles ont je ne fai quoi de furprenant, & ne font pas trop conformes aux loix de l'hiftoire, ni à la bonne foi: mais la rhetorique (m) a des regles toutes particulieres: (n) *Εἰ δὲ ταῦτα πάντα κατὰ τρόπον ᾖ διατεθειμένα, ἀλλ' ὡς ἀπρεπῆ τε, καὶ ἀσύμφορον ἀνατρεπτέον. Ἔστι γὰρ τῶν πραγμάτων, ἃ πραχθῆναι μὲν οὐκ ἐχρῆν, σιωπᾶσθαι δὲ πραχθέντα, σιωπᾶσθαι συμφέρει, οἷον, εἴ τις τὸν Λοκρὸν Αἴαντα τοιοῦτον εἶναι εἰς τὴν Ἀθηνᾶν ἀσεβῆσαι, οἷα λέγεται, ἔπειτα ἀποδείξειε, μήτε ἐν τῇ θαλάττῃ, μήτε οἴκοι κακόν τι αὐτὸν πεπονθότα, ἐν γήρᾳ μετ' εὐδαιμονίας τετελευτηκότα. Quæ omnia fi, quemadmodum oportet, fe habebunt, ad indecorum & inutile devenimus. Sunt enim quædam, quæ quemadmodum fieri non debebant, ita poftquam facta funt, filentio involvi præftat. Ut fi quis Ajacem Locrenfem ita impium fuiffe erga Minervæ numen, ut fertur, oftendat: ac deinde neque in navigatione, neque domi quicquam illi trifte accidiffe, fenemque vita feliciter defunctum probet.* En tout cas ceci temoigne pour la tradition du châtiment du violateur de Caffandre.

(F) *Caffandre . . . ne deplut pas à* Agamemnon.] Il devint amoureux de cette devinereffe (o), fi nous en croions Euripide, & l'obtint des Grecs par une efpece de preciput: on ne jetta point le fort fur elle, on la mit à part (p) pour la donner à ce Roi qui en fit fa (q) concubine. J'ai parlé ailleurs du mauvais raifonnement d'Horace. C'eft dans l'article de Brifeis; ce poëte prouve que fon ami ne doit point avoir de honte d'aimer fa fervante, puis qu'Agamemnon n'eut point de honte d'aimer la fille du Roi Priam:

Arfit (r) Atrides medio in triumpho
Virgine rapta.

Au refte Hygin (f) ne devoit pas dire qu'Oeax, pour vanger la mort de fon frere Palamede, fit un menfonge à Clytemneftre, en lui difant contre toute verité que fon mari lui amenoit une rivale, ou plutôt une concubine, favoir Caffandre. Ce n'étoit point mentir que de lui dire cela. Paufanias nous aprend que Caffandre groffe du fait d'Agamemnon accoucha de deux jumeaux, qui furent égorgez par Ægifthe fur le tombeau de leur pere (t).

(G) *Clytemneftre en fut jaloufe, & que ce fut l'une des caufes.*] Hygin dans l'endroit que j'ai cité raporte que le difcours du frere de Palamede fit fon effet. Clytemneftre aiant fu que fon mari amenoit Caffandre, conçut le deffein de fe defaire de tous les deux, & l'executa.

(m) *Voiez la remarque A de l'article* Caftritius (Titus.) *Voiez auffi pag. 823. col. 2. vers la fin.*

(n) *Theo in Progymnafm. cap. 6. pag. 87. 88. edit. Lugd. Batav. 1626.*

(o) *Ἔρως ἐτόξευσ' αὐτὸν ἐνθέου κόρης.* Amor fatidicæ puellæ fauciavit eum. *Euripid. in Troad. v. 255.*

(p) *Ἐξαίρετόν νιν ἔλαβεν Ἀγαμέμνων ἄναξ.* Eximiam eam & exortem accepit rex Agamemnon. *Ib. v. 249.*

(q) *Ib. v. 44. & 252.*

(r) *Horat. Od. 4. l. 2.*

(f) *Hygin. cap. 117.*

(t) *Paufan. l. 2. pag. 59.*

que ce fut l'une des causes qui la porterent à faire mourir son mari β. Cassandre ne fut pas épargnée; on la massacra en même tems. On y traita de même deux garçons jumeaux qu'elle avoit eus d'Agamemnon. Elle étoit très-belle, & fut demandée en mariage par de grans partis δ. Son tombeau étoit un sujet de dispute entre la ville de Mycene & celle d'Amicles ζ; chacune pretendoit l'avoir. On lui construisit un temple à Leuctres, où sa statuë étoit honorée (H) sous le nom d'Alexandra η.

Lycophron parle d'un Temple de Cassandre bâti par les Dauniens, & par les habitans de la ville de Dardanus. La statuë de cette femme y servoit d'asyle aux filles qui ne vouloient point se marier, & qui fondoient ce refus sur la laideur ou sur la basse naissance des galans qui les recherchoient. Le remede qu'elles emploioient en cette occasion étoit d'embrasser la statuë de Cassandre. Mais il faloit qu'elles s'habillassent en Furies, & qu'elles changeassent la couleur de leur visage en y apliquant certaines drogues. Elles s'attachoient d'une façon particuliere au culte de Cassandre, & l'honoroient comme une déesse θ. Cet endroit de Lycophron est un de ceux qu'il a (I) exprimez avec le plus de clarté, & neanmoins il est impossible d'en trouver les preuves dans les Auteurs qui nous restent. Aussi voit-on que les commentaires de nos Critiques sont fort secs en ce lieu-là.

CASSIUS, famille de Rome. Ceux qui (A) se contentent de dire qu'elle étoit patricienne, s'éloignent de l'exactitude autant que ceux * qui simplement & absolument la font plebeiënne. Antonius Augustinus † & Corradus ‡ ont dit avec plus de fondement qu'il y a eu deux familles de ce nom, l'une patricienne, l'autre plebeienne; car on voit un Cassius Consul peu d'années après l'extinction de la roiauté, & long tems avant que les plebeiens eussent obtenu en l'an 387. de Rome l'entrée à la dignité consulaire. On voit aussi un Cassius dans la charge de Tribun du peuple, laquelle ne pouvoit être conferée qu'à des plebeiens, on l'y voit, dis-je, peu après le commencement du VII. siecle de la République. Il faut donc ou qu'il y ait eu deux familles du nom de Cassius, l'une patricienne, l'autre plebeienne, comme Suetone ‡ le remarque touchant les Claudes; ou que la même famille Cassia patricienne au commencement, soit devenuë plebeiënne dans la suite; comme il est arrivé à quelques autres. Je ne croi pas qu'il soit trop facile (B) d'arrêter ce qui en est. Les anciens Auteurs ne fournissent pas ici assez d'éclair-

β Homer. Odyss. l. 11. Hygin. c. 117. Philostrat. in Cassandra.

γ Pausan. lib. 2. pag. 147. edit. Lips. 1696.

δ Voiez la remarque D.

ζ Id. Pausan. ib.

η Id. l. 3. pag. 277.

θ Tiré de Lycophron v. 1128. & seq.

* Glandorp. Onomastic. pag. 202.

† In famil. Romanis.

‡ In Brutum Ciceron. p. 178. mais il se trompe quand il dit qu'on voit plusieurs Cassius parmi les premiers Consuls: car on n'y en voit qu'un.

‡ In Tiberio init.

cuta. Elle avouë dans Euripide que l'injure que son mari lui avoit faite en sacrifiant Iphigenie, ne l'eût point portée à le tuer; mais il étoit revenu, dit-elle, avec une fille fanatique; il l'avoit placée dans mon lit, & nous étions deux épouses sous un même toit.

Ἀλλ' (a) ἦλθ' ἔχων μοι μαινάδ' ἔνθεον κόρην
Λέκτροις τ' ἐπεισέφρηκε, καὶ νύμφα δύο
Ἐν τοῖς αὐτοῖσι δώμασι κατεῖχομεν.

Sed venit adducens mihi Mænadem, afflatam numine puellam, & lectis intulit & sponsa dua in iisdem ædibus continebamur. Meziriac a pretendu que Pindare donne à l'attentat de Clytemnestre ces deux mêmes causes, mais il se trompe; les deux causes de Pindare sont le souvenir du sacrifice d'Iphigenie, & la crainte de la colere d'Agamemnon. Sa femme avoit mené (b) une vie si debordée, qu'elle ne croioit pas possible ni que sa faute demeurât cachée, ni que son mari la voulût laisser impunie. C'est manifestement le sens de Pindare. Je m'étonne que Meziriac ne s'en soit point aperçu. Voiez son commentaire sur les epitres d'Ovide, à la page 891.

(H) *Sous le nom d'Alexandra.*] Elle n'étoit gueres moins conuë sous ce nom que sous celui de Cassandre; témoin le poeme qui nous reste de Lycophron: il est intitulé *Alexandra*, à cause que c'est une prophetie que le poete supose que Cassandre fait. Tzetzes est plaisant de vouloir qu'elle ait porté le nom d'Alexandra, *παρὰ τὸ ἀλέξειν τὴν ἀνδρῶν συνουσίαν*, parce qu'elle évitoit le congrès, ou pour me servir des termes de Mr. de Meziriac, de l'Academie Françoise, *pource qu'elle évitoit de s'accoupler charnellement avec les hommes.* Je croi qu'elle n'évitoit pas moins le feu, les puits, & les precipices. On auroit donc pu tirer de là l'étymologie de son nom.

(I) *Est un de ceux qu'il a exprimez avec le plus de clarté.*] Cela n'empêche pas que l'arrangement de ses paroles ne fournisse bien des doutes. Car on ne sait s'il veut dire que la statuë de Cassandre servira de preservatif à ces bonnes filles contre les noces, ou s'il attribuë cette vertu à l'habit qu'elles porteroient, & aux onguens qui leur changeroient le teint. Ce dernier sens n'est point absurde, car on s'imagine aisément que leur nouvel équipage étoit un remede d'amour. Considerez les paroles de ce Poete:

Ἐμὸν (c) περιπλέξονται ὠλέναις βρέτας
Ἄλκαρ μέγιστον κτώμεναι νυμφευμάτων
Ἐρινύων ἐσθῆτα καὶ ῥέθους βαφὰς
Πεπαμέναι θρόνοισι φαρμακτηρίοις.
Meam ulnis amplectentur statuam,
Remedium nuptiarum habitura maximum
Furiarum vestem & faciei tincturam
Coloribus adepta medicatis.

Les asyles de cette espece ont été fort rares: on trouve

voit sans doute qu'ils n'étoient pas necessaires. Celui-ci est peut-être le seul dont on ait parlé, & encore a-t-il été inconnu aux historiens & aux geographes.

(A) *Ceux qui se contentent de dire . . . s'éloignent de l'exactitude autant que ceux qui.*] Richard Streinnius (d) n'a pas dû mettre cette famille parmi les patriciennes, sans y observer quelque distinction, puis qu'entre les Cassius dont il parle il n'y en a qu'un qui soit incontestablement patricien, & que tous les autres sont aparemment de la même famille que ce L. Cassius Longinus, dont il met le tribunat du peuple à l'an 616. de Rome. Il a bien sçu censurer Valere Maxime, (e) pour avoir fait Tribun du peuple un Cassius qui étoit patricien & consulaire, & dans la même page il fait quelque chose d'aprochant. Glandorp (f) tombe dans une faute toute contraire; car aiant dit d'abord que les Cassius étoient plebeiens, il commence la liste des personnes de ce nom, par celui qui fut condamné à mort pour crime d'Etat l'an de Rome 269. après avoir été trois fois Consul. Il ne faut mettre des Consuls dans les familles plebeiënnes qu'après l'an de Rome 387. & il ne faut jamais mettre des Tribuns du peuple parmi les patriciens, entant que patriciens.

(B) *Je ne crois pas qu'il soit trop facile d'arrêter ce qui en est.*] Il semble pourtant que Ciceron nous tire d'incertitude, lors qu'il dit que (g) Cassius le meurtrier de Jules Cesar est d'une famille, qui n'a voulu suporter la domination, ni même la puissance de qui que ce fût. On voit manifestement qu'il a en vue Spurius Cassius, que l'on disoit avoir été condamné par son propre pere pour avoir affecté la roiauté l'an de Rome 269. Or il est bien certain que les Cassius Longins, dont celui qui conspira contre Cesar étoit un, étoient de famille plebeienne; puis donc qu'il étoit de la famille, *natus in familia*, qui n'avoit pu souffrir l'ambition de Spurius Cassius, ne peut-on pas assûrer que la maison Cassia plebeienne, descendoit de la patricienne? Mais on peut repondre que Ciceron en cet endroit-ci n'est pas un temoin fort sûr; car outre qu'il parle succinctement & obscurément de l'affaire de Spurius Cassius, ce qu'il n'eût pas fait s'il eût été bien certain de la chose, on voit qu'au même lieu il supose, que Brutus le meurtrier de Jules Cesar étoit descendu de celui qui chassa Tarquin. C'est neanmoins un fait fort (h) douteux. Il faut donc s'imaginer que Ciceron en usa alors comme font les habiles Avocats, qui font servir à leur cause tout ce qu'ils peuvent. Voiez Corradus dans son commentaire sur ces paroles du *Brutus* de Ciceron; *Concessum est Rhetoribus ementiri in historiis ut aliquid dicere possint argutius.* Brutus & Cassius n'étoient pas fâchez qu'on crût qu'ils descendoient de ces personnes de leur nom, qui s'étoient anciennement si fort distinguées; & sans doute

(a) Euripides in Electra v. 1032. p. m. 627.

(b) Ἠ' ἑτέρῳ λέχει δαμαζομέναν ἐννύχιοι παράγαγον κοῖται. An alieno in cubili lascivientem more juvencæ nocturni transversam egerunt concubitus. Pindar. Pyth. Od. 11. pag. m. 470.

(c) Lycophron. v. 1135.

(d) In Stemmat. gent. & familiar. Romanar.

(e) Lib. 5. cap. 8.

(f) Glandorp. Onomastic. pag. 202.

(g) Quid? C. Cassius in ea familia natus quæ non modo dominatum, sed ne potentiam quidem cujusquam ferre potuit, me auctorem, credo, desideravit? Cicero Philipp. 2.

(h) Voiez ci-dessus p. 718. remarque H.

d'éclairciſſemens. Il ſemble que (C) Tacite n'a point conu d'autre maiſon Caſſia que la plebeiën-ne, ou qu'il aſçu que celle qui étoit plebeiënne ne deſcendoit pas des Caſſius patriciens.

* *Dans C lepin on diſtingue mal le General de la Cavalerie d'avec, Spurius Caſſius trois fois Conſul, &c.*

CASSIUS VISCELLINUS (SPURIUS) après avoir eu trois fois la dignité de Conſul, une fois la charge de General de la * Cavalerie ſous le premier Dictateur que l'on vit à Rome, & deux fois l'honneur du triomphe, fut condamné au dernier ſuplice l'an de Rome 269. pour avoir aſpiré à la roiauté †. Mr. Moreri nous donne ici deux (*A*) articles au lieu d'un, & commet outre (*B*) cela quatre fautes. Il n'a point ſçu rectifier les brouilleries de Valere Maxime. Les commentateurs de (C) ce dernier ne les rectifient guere mieux. Mr. Hofman

† *Voiez la remarque A.*

te leurs amis le debitoient dans l'occaſion. Il couroit auſſi un bruit, quoi que moins probable, que Spurius Caſſius avoit été puni par ſon propre pere. Ciceron voiant que tout cela ſervoit à ſa cauſe, s'en prevalut. Il n'étoit pas neceſſaire afin qu'un Orateur le fit, que ces faits fuſſent très-certains. Ainſi cette autorité n'ôtera pas l'incertitude.

(*a*) *Tacit. Annal. l. 6. cap. 15.*

(*b*) *Voiez la remarque precedente.*

(*c*) *In vitis Juriſconſultorum pag.* 108.

(C) *Il ſemble que Tacite n'a point conu.*] Car lors qu'il parle de L. Caſſius qui fut marié à Druſille fille de Germanicus, il le fait d'une famille du peuple, mais ancienne & illuſtre par les charges, (*a*) *Plebei Romæ generis, verum antiqui honoratique* (*b*). Si Streinnius avoit ſongé à ce paſſage, il eût changé la ſituation de cette famille dans ſon livre, ou bien il ſe ſeroit mieux expliqué. Les Caſſius Longins ont été ſans doute tous plebeïens. C'eſt donc une faute de dire, comme fait (*c*) Guillaume Grotius, que C. Caſſius Longinus a été de famille patricienne.

VALERE Maxime peu exact eſt mal entendu par Moreri.

(*d*) *Lib. 6. cap. 3.*

(*A*) *Mr. Moreri nous donne ici deux articles au lieu d'un.*] Il prend le plus mauvais parti que l'on pouvoit prendre à l'égard de nôtre Spurius Caſſius, qu'il diſtingue de celui dont il eſt parlé dans le chapitre 8. du 5. livre de Valere Maxime. Il eſt aiſé de conoître quand on examine de près les originaux, que celui dont Valere Maxime parle en cet endroit, n'eſt pas different de celui dont il raporte (*d*) ailleurs le ſuplice, & dont Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe nous ont conſervé l'hiſtoire. Il n'y a là que le châtiment d'un ſeul homme; mais parce qu'on en raportoit diverſement les circonſtances, & que Valere Maxime, qui n'eſt rien moins qu'un compilateur exact, en a parlé tantôt d'une façon & tantôt d'une autre, & jamais d'une maniere complete, Mr. Moreri a mieux aimé multiplier les êtres ſans neceſſité, que de s'en tenir au ſentiment le plus raiſonnable, & ſi je l'oſe dire le ſeul raiſonnable: c'eſt celui qui reduit le tout au ſeul fait que je raporte dans le texte de cet article. Je m'en vais developper les ſources de ces confuſions.

DIVERSITÉ ſur la condamnation de ce Caſſius.

(*e*) *Antiq. Rom. l. 8.*

(*f*) *Decad. 1. lib. 2.*

Denys (*e*) d'Halicarnaſſe & Tite (*f*) Live conviennent, que pour ſuivre l'opinion la plus probable il faut dire que les deux Queſteurs accuſerent Spurius Caſſius devant le peuple, & qu'aiant obtenu un arrêt de mort contre lui ils le firent executer. Mais Tite Live raporte pourtant comme une tradition moins vraiſemblable, que Caſſius n'eut point d'autre juge que ſon pere, qui aiant fait le procés à ſon fils dans la maiſon, le fit foüetter & punir de mort, enſuite de quoi il conſacra à Ceres le *peculium* de ce fils. Denys d'Halicarnaſſe raporte auſſi une ſeconde tradition à la verité comme moins probable, mais neanmoins comme conſignée dans des livres dignes de foi: c'eſt que le pere de Caſſius étant entré le premier en ſoupçon contre ſon fils, s'inſtruiſit à fond de l'affaire, & puis le defera au Senat, & fournit des preuves ſur leſquelles cette Compagnie le condamna; qu'enſuite le pere ramena chez lui le criminel & le fit mourir. Denys d'Halicarnaſſe diſpute contre cela entr'autres raiſons par celle-ci: c'eſt qu'encore de ſon tems on voioit auprès du temple de la Terre le lieu où avoit été la maiſon de Caſſius, laquelle avoit été raſée après ſon ſuplice. Il ajoûte que dans la ſuite des tems on prit une partie du fond, afin d'y bâtir le temple de la Terre, & que l'autre partie fut laiſſée vuide & à decouvert. Je ne raporte ces circonſtances que pour faire mieux conoître, que Mr. Moreri a mal vu deux Caſſius punis de mort dans les Auteurs qu'il nous donne pour ſes garans.

Car s'il avoit bien comparé Valere Maxime, la principale cauſe de ſon erreur, avec les deux hiſtoriens que j'ai citez, il eût vu que cet Auteur n'a parlé que du Spurius Caſſius Viſcellinus des deux autres. En effet que dit Valere Maxime dans le chapitre 8. du 5. livre? Que Caſſius imitant l'exemple de Brutus, & conoiſſant que ſon fils Tribun du peuple avoit propoſé une loi qui n'avoit jamais été propoſée (c'étoit la loi *Agraria*) & qu'il s'aqueroit pluſieurs creatures par beaucoup de pratiques populaires, le condamna dans ſa maiſon aſſiſté de ſes parens & de ſes amis, pour avoir aſpiré à la roiauté, le fit foüetter & mourir, & conſacra ſon *peculium* à Ceres. Dans le 3. chapitre du 5. livre il nous parle de l'indignation du peuple contre Spurius Caſſius, & dit qu'on eut moins d'égard à ſes deux triomphes & à ſes trois conſulats, qu'aux ſoupçons de ſon ambition; & que le ſenat & le peuple ne ſe contentant pas de ſa mort, abatirent ſa maiſon, & firent conſtruire à la place le temple de la Terre.

(*g*) *Il a fait auſſi une faute dont il ſera parlé ci-deſſous.*

Il eſt viſible que tout ce qu'il dit dans ces deux endroits, excepté l'erreur (*g*) groſſiere d'avoir mis un Tribun du peuple en ce tems-là dans la famille des Caſſius, convient à Spurius Caſſius Viſcellinus, ſelon les differentes manieres de ſon procés raportées par Tite Live & par Denys d'Halicarnaſſe. J'avouë qu'il y paroît trompé, & qu'il vaut mieux, puis qu'il faut de neceſſité qu'il lui en coûte quelque choſe, convenir que d'un ſeul & même fait il en a fabriqué deux, que de dire qu'il a falſifié les circonſtances d'un jugement afin de s'en ſervir à deux mains, tantôt dans les exemples de la ſeverité paternelle, tantôt dans les exemples de la ſeverité du peuple. Mais c'étoit à Mr. Moreri à rectifier cet Auteur par les bons hiſtoriens.

(*B*) Mr. Moreri *commet outre cela quatre fautes.*] I. On l'eût mis dans un fort grand embarras, ſi on l'avoit obligé de prouver, que le pere de nôtre Caſſius avoit le prenom *Spurius*. II. On n'a pas bien placé à l'an 230. de Rome ce pretendu Spurius Caſſius; car comme on ne le fait conoître que par la ſeverité qu'il eut pour ſon fils, il faudroit que cette ſeverité ſe raportât à-peu-près à ce tems-là. Mais ſi elle s'y raportoit, il auroit falu que Caſſius eût puni ſon fils pendant le regne de Tarquin, & qu'il y eût eu des Tribuns du peuple avant l'expulſion de Tarquin, ce qui eſt faux & abſurde: donc cette chronologie de l'an 230. de Rome, eſt mauvaiſe. Diſons en III. lieu, qu'elle n'eſt propre qu'à confondre celui qui s'en ſert; car ſi Spurius Caſſius a vécu en ce tems-là, il faut que ſon fils ait été Tribun du peuple, à-peu-près au tems que Tite Live & Denys d'Halicarnaſſe mettent la punition du Spurius Caſſius Viſcellinus, c'eſt-à-dire, à l'an de Rome 269. ce qui montre qu'il ne faut pas reconoître, comme fait Moreri, deux Caſſius punis preſque en même tems, l'un par ſon propre pere, l'autre par le peuple, pour avoir eu deſſein ſur le thrône à la faveur de la loi *Agraria*. Car s'il y avoit eu preſque en même tems deux exemples de peine de mort dans deux perſonnes de même nom, pour le même crime d'Etat, la plus grande partie des hiſtoriens l'auroient remarqué, au lieu que perſonne n'en dit mot. Ajoûtons en IV. lieu, qu'il ne faloit pas dire ſimplement que Caſſius *avoit un fils Tribun*, il faloit dire Tribun du peuple, & refuter cette pretenduë dignité que Valere Maxime lui donne. Le ſavant (*h*) Manuce s'eſt laiſſé tromper à cela par Valere Maxime.

(*h*) Fuit in ea familia (*Caſſia*) qui necari filium voluerit, quod Agrariam legem tribunus plebis tuliſſet, quaſi de regno cogitaret. *Paulus Manut. in Cicer. Philipp.* 2.

(*i*) Ex nova recenſione A. Thyſii. *Lugd. Batav.* 1655. *in* 8.

(C) *Les commentateurs de* Valere Maxime *ne les rectifient guere mieux.*] Le Valere Maxime (*i*) *Variorum* ne contient rien qui faſſe croire que l'on s'y ſoit aperçu des faux pas de cet Auteur. Perſonne ne demande ſi ſon Caſſius du 5. livre, eſt le même que celui du 6. Perſonne ne trouve mauvais qu'au 5. livre la condamnation à mort & l'execution du fils ſoient une affaire domeſtique, & qu'au 6. ce ſoit l'affaire du ſenat & du peuple. L'un des commentateurs renvoie le Caſſius du 6. livre à l'an 668. de Rome, quatre cens ans ſeulement plus bas qu'il ne faut. Le P. Cantel Scholiaſte Dauphin ſe contente d'obſerver ſur le paſſage du 5. livre, que l'Auteur n'eſt d'accord ni avec Tite Live ni avec Denys d'Halicarnaſſe: mais il faloit auſſi obſerver ou là, ou ſur le 6. livre, qu'il n'eſt point d'accord avec lui-même. On nous renvoie, quant à ce dernier paſſage, à des endroits qui ne diſent rien de ce qu'on promet. On devroit mieux prendre garde aux chiffres dans des Ouvrages deſtinez à la jeuneſſe.

ERREUR de Valere Maxime ſur le temple de la Terre.

(*k*) *Lib. 6. cap. 3.*

Ces mêmes commentateurs ont eu l'indulgence de ne point reprocher à leur Auteur, d'avoir parlé trop negligemment de ce temple de la Terre. Il a rangé de telle ſorte ce qu'il en dit, qu'on voit bien qu'il a voulu nous faire ſavoir, que la conſtruction de ce temple fut un des articles de l'arrêt prononcé contre Caſſius, & l'un des chefs de ſa punition. *Senatus populuſque Romanus*, dit-il (*k*), *non contentus capitali eum ſupplicio afficere, interempto domum ſuperjecit, ut penatium*

Hofman est pour le moins aussi (*D*) fautif que Mr. Moreri, toutes compensations faites.

(*n*) *Voiez ci-dessus pag. 263.*

CASSIUS LONGINUS (LUCIUS) a vêcu dans le VII. siecle de Rome. C'étoit un Juge si redoutable par son inflexible severité, que l'on apelloit (*A*) son tribunal l'*ecueil des accusez*. Je croi qu'il le faut distinguer de Lucius CASSIUS (*B*) dont Ciceron parle dans le

tium quoque strage puniretur, in solo autem ædem Telluris fecit. Itaque quod prius domicilium impotentis viri fuerat, nunc religiosa SEVERITATIS *monumentum est.* Il prend visiblement la construction de ce temple, pour une partie de la peine infligée à Cassius par les Juges. Or c'est sur cela qu'un commentateur devoit bien le relever, puis qu'on avoit observé (*a*) à ce sujet que le temple de la Terre voüé par T. Sempronius, étoit selon Servius, au quartier de Rome nommé *les Carines*, car il paroit par Denys d'Halicarnasse, que le temple de la Terre bâti sur une partie du lieu où la maison de Cassius avoit eté auparavant, étoit vers ce quartier-là. Donc ce temple ne fut bâti que plus de deux (*b*) cens ans après le suplice de Cassius : ce ne fut donc point dans la vuë d'aggraver la peine de Cassius, & pour dire la verité on s'en feroit avisé bien tard. Aussi ne voions-nous pas que Denys d'Halicarnasse mette aucune liaison entre la peine de ce criminel, & le temple de la Terre, & il fait assez entendre que ces deux choses ne se suivirent pas de près.

(*a*) *Dans la page 534 du Valere Maxime Variorum de Thysius.*

(*b*) *Sempronius le voüa durant la guerre contre les Picentins, l'an de Rome 485.*

TEMPLE de la terre dans Pline.

Le temple de la Terre dont Pline (*c*) parle quelque part, étoit fort anterieur dans Rome à celui qui fut voüé par T. Sempronius. Mais cela ne sert de rien à justifier Valere Maxime, puis que s'il en faloit passer par la decision de ce passage, il faudroit reconoitre que ce temple de la Terre auroit precedé le suplice de Cassius. En effet les paroles de Pline portent qu'en l'année 596. les Censeurs firent ôter plusieurs statuës, & fondre même celle que Sp. Cassius, qui avoit aspiré à la roiauté, s'étoit erigée dans le temple de la Terre. Peut-être qu'au lieu du temple de la Terre, il auroit falu dire le temple de Ceres : car comme ce fut Sp. Cassius (*d*) qui pendant son second consulat dedia le temple de Ceres, que le Dictateur Posthumius avoit voüé trois années auparavant, il feroit assez vraisemblable qu'il y auroit voulu mettre sa statuë plutôt qu'ailleurs. Mais je n'oterois en rien affirmer. J'ajoûterai seulement que ni le Dictionaire de Charles Etienne, ni celui de Calepin, ni celui de Mr. Lloyd, ni celui de Mr. Hofman, qui raportent les paroles de Valere Maxime, ne donnent avis de sa faute.

(*c*) *Lib. 34. cap. 6.*

(*d*) *Denys d'Halicarn. l. 6.*

REMARQUE sur Pline, & sur le P. Hardouin.

Remarquons en passant que (*e*) Pline a suivi la tradition, qui attribuoit au pere d'avoir jugé & puni son fils dans sa maison ; & il semble que le P. Hardouin ait voulu menager en cet endroit-là l'honneur du discernement de Pline : car après avoir cité les paroles de Tite Live, qui marquent qu'il y a eu des gens qui ont raporté ainsi la chose, il ajoûte que Valere Maxime s'est rangé à cette affirmative, & Denys d'Halicarnasse aussi : que d'autres veulent que Cassius ait été precipité. Personne ne devineroit par là le veritable sentiment de Tite Live & de Denys d'Halicarnasse, qui n'est nullement conforme à celui de Pline. Si toute l'exactitude imaginable n'est point là, il faut bien le pardonner à un Auteur, dont le docte commentaire est l'effet d'une vigilance & d'une aplication très-rares.

(*e*) *Lib. 34. c. 4. Florus la suit aussi lib. 1. c. 26.*

(*D*) *Mr. Hofman est pour le moins aussi fautif.*] Car si d'un côté il a de moins que Mr. Moreri l'annee 230. de Rome, pour le tems où le pere de Sp. Cassius florissoit, il a de l'autre ceci de particulier qu'il veut que Valere Maxime ait dit, qu'après que le fils eut été foüetté & mis à mort par les ordres de son pere, on fit servir le butin à construire un temple à Ceres. *Templo dein Cereris ex præda extructo.* Nous avons dejà observé (*f*) que Cassius dedia ce Temple ; on ne le bâtit donc pas après sa mort. De plus on n'apelle point butin, les biens confisquez d'un sujet rebelle. Enfin si l'on vouloit chicaner à la faveur de la multitude des temples de Ceres, ne faudroit-il pas du moins respecter ces paroles de l'ancien (*g*) Auteur qu'on cite, *verberibus affectum necari jussit, ac peculium ejus Cereri consecravit ?* Cela signifie-t-il un temple bâti à Ceres ? Et si l'on vouloit specifier l'usage à quoi fut emploié le *peculium* consacré à cette Déesse, que ne consultoit-on Tite (*h*) Live, Denys (*i*) d'Halicarnasse, & (*k*) Pline, qui assûrent tous trois qu'on en fit une statuë d'airain ?

(*f*) *Ci-dessus lettre d.*

(*g*) *Val. Maxim. l. 5. c. 8.*

(*h*) *Ubi supra.*

(*i*) *Ubi supra.*

(*k*) *Lib. 34. cap. 4.*

(*A*) *On apelloit son tribunal* l'écueil des accusez.] Ce n'est point de Ciceron que nous tenons cette particularité, comme l'a cru Julien Brodeau, censure en cela justement & modestement par (*l*) Mr. Menage : c'est de Valere (*m*) Maxime, qui la raporte pour faire plus d'honneur à Marc Antoine, le grand-pere du Triumvir. Ce Marc Antoine étoit un des plus habiles Orateurs de ce tems-là. Il alloit Questeur en Asie, lors qu'il aprit qu'on l'avoit cité pour crime d'inceste devant le terrible tribunal du Preteur L. Cassius, ce tribunal que l'on apelloit *scopulum reorum*. Il ne laissa pas de revenir pour y comparoitre, sans se vouloir servir du benefice des loix, qui defendoient de recevoir des accusations contre ceux qui étoient absens *Republica causa*, & il fut absous (*n*). Un moderne (*o*) a cru que le Preteur Caius Aquilius est celui dont le tribunal fut nommé, *l'écueil des accusez*. Cet Aquilius étoit Preteur en même tems que Ciceron (*p*).

(*l*) *Amœnitat. Juris c. 43. pag. 420. edit. Francof. 1680.*

(*m*) *Lib. 3. cap. 7. non 9. ut apud Menagium ibid.*

(*o*) *Voiez la Bibliotheque universelle tom. 13. pag. 121.*

(*p*) *Bertrand. in vitis Jurisc. pag. 223. citant les Topiques de Ciceron.*

(*B*) *Il le faut distinguer de Lucius* CASSIUS *dont Ciceron parle.*] Ciceron le caracterise de telle sorte qu'il nous fait conoitre évidemment qu'il parle de L. Cassius Tribun du peuple l'an 616. car il lui attribue la (*q*) loi *Tabellaria*, établie sous le Consulat de M. Lepidus, & de C. Mancinus. Il ne faut pas douter que L. Cassius Consul l'an de Rome 626. & Censeur l'an 628. ne soit le même que celui qui étoit Tribun du peuple l'an 616. Il ne semble donc point que ce soit lui dont le Tribunal ait eté nommé l'écueil des accusez. Il faudroit suposer pour cela, qu'après être parvenu à la plus haute charge de la Republique l'an 628. il seroit redescendu à la Preture au bout de 12. ou 13. ans, puis que le Preteur dont parle Valere Maxime à l'occasion du procés de Marc Antoine, doit avoir été en charge environ l'an 640. de Rome. Ou bien il faut suposer que cet Auteur n'exprime pas exactement les qualitez de L. Cassius.

(*q*) *Loi pour faire que le peuple ne donnât plus son suffrage de vive voix, mais sur des tablettes. Voiez Mercerus sur Alexander ab Alexandro l. 4. c. 3. p. m. 894.*

FAUSSE citation du P. Cantel.

Le P. Cantel dans son commentaire sur le Valere Maxime *in usum Delphini* (*r*), dit une chose qui leve toute la difficulté, c'est que L. Cassius creé extraordinairement Preteur après son Consulat & sa Censure, à cause de la reputation qu'il avoit d'être fort severe, obtint par ordre du peuple l'autorité de conoitre des crimes d'inceste, dans le tems qu'on se plaignoit que les Pontifes avoient agi trop mollement contre les Vestales accusées d'impudicité. Le mal est que l'abregé de Tite Live, ni Asconius Pedianus citez par le P. Cantel ne disent point cela. L'abrege de Tite Live (*s*) marque seulement, qu'Emilie, Licinie, & Martie Vierges Vestales furent condamnées pour crime d'inceste, & qu'on raportoit comment cet inceste avoit été commis, decouvert, & châtié. Beau morceau d'histoire perdu ! Quel dommage que nous ne puissions lire sur cela le grave & majestueux Tite Live ! C'est dommage aussi qu'on ne sache pas tout ce que Dion avoit dit sur le procés de ces Vestales. Nous en avons quelque chose dans les (*t*) *excerpta* publiez par Mr. Valois l'an 1636. Mais considerons les paroles d'Asconius Pedianus : il descend dans quelque detail, & sur tout par raport à L. Cassius. *Dans le tems*, dit-il (*v*), *que Sextus Peducens Tribun du peuple accusa L. Metellus grand Pontife, & tout le College des Pontifes d'avoir mal jugé de l'inceste des Vestales, dont on n'avoit condamné que la seule Emilie, les deux autres savoir Martie & Licinie ayant été absoutes, le peuple commit L. Cassius personnage d'une grande severité, pour informer de nouveau contre ces Vestales, qui non seulement les condamna toutes deux, mais aussi plusieurs autres, & l'on croit même qu'il en usa trop aigrement.*

(*r*) *In l. 3. c. 7. p. 179. & 180.*

(*s*) *Lib. 63.*

(*t*) *A la page 628.*

(*v*) *Ascon. Pedian. in Orat. Cicer. pro Milone.*

Il ne paroit point par ce passage que L. Cassius eût été dejà Consul & Censeur, ni que la Preture lui ait été conferée extraordinairement. Neanmoins on peut recueillir de là en aidant un peu à la lettre, qu'il obtint alors du peuple une commission extraordinaire & speciale, telles que sont en France les commissions des Grans-jours, ou celle qui fut expediée à Mr. (*w*) Boucherat l'an 1680. pour presider aux procés d'empoisonnement & de sortilege. Ainsi pourveu qu'on supose que Valere Maxime s'est mal exprimé, en nous donnant pour simple Preteur un homme qui avoit dejà exercé les plus hautes charges de la Republique, & qui se trouvoit alors revêtu d'une autorité extraordinaire, pour presider à des causes importantes, on pourra croire que L. Cassius Tribun du peuple en 616. Consul en 626. Censeur en 628. a presidé aux procés d'inceste vers l'an 640. & a été le Juge de l'Orateur Marc Antoine. Aux (*x*) traits dont Ciceron s'est servi pour le caracteriser, on ne le jugera pas mal propre à s'être aquis la reputation d'être l'ecueil des accusez : mais d'ailleurs la severité étoit une qualité si ordinaire dans sa famille, qu'on ne peut pas decider

(*w*) *Il fut fait Chancellier de France l'an 1685. & il avoit dejà passé par plusieurs des plus grandes charges de la Robe. Il est mort au mois de Septembre 1699.*

(*x*) Tum L. Cassius multum potuit non eloquentiâ sed dicendo tamen ; homo non liberalitate ut alii, sed ipsâ tristitiâ & severitate popularis. *Cicero in Bruto pag. m. 177.*

le traité des illustres Orateurs, & dans le troisiéme livre des Loix; mais non pas de celui qui donna credit à la fameuse (C) maxime, CUI BONO, ni de celui qui selon (D) Salluste étoit Preteur l'an 642. de Rome. C'est à cause de la severité judiciaire de ce Cassius, que les Juges

(a) *Ciceron. Verr. 2. parlant d'un Cassius fait Tribun des soldats au tems du procés de Verres.*

der par là, si celui qui a eu cette terrible reputation etoit le Tribun de l'an 616. ou son fils, ou son frere, ou son neveu, ou son cousin. *L. Cassius ex familia tum ad cæteras res tum ad judicandum severissima* (a). Joignons à cela un passage de Tacite: (b) *Ita dignum majoribus suis & familia Cassia per illas quoque gentes celebrata.*

SI ON sait de quel Cassius est la maxime, *cui bono.*

(b) *Tacite Ann. l. 12. c. 12. parlant d'un Cassius qui meme pendant la paix tenoit en vigueur la discipline militaire dans son gouvernement de Syrie.*

On ne peut pas non plus decider cette question par cette remarque, savoir que Ciceron qui a parlé plusieurs fois de la maxime *cui bono*, introduite par un L. Cassius Juge tres-severe, celui sans doute dont le tribunal etoit apellé *scopulus reorum*, ne remarque jamais qu'il ait eté Consul & Censeur: car on peut repondre que quand il s'agit seulement de faire conoître les qualitez d'un bon Juge, il est inutile de marquer ses autres emplois, & qu'autrement on pourroit pretendre que L. Cassius Tribun du peuple l'an 616. celui dont Ciceron parle dans le traité des illustres Orateurs, n'a exercé ni le Consulat ni la Censure, puis que Ciceron n'en dit rien. Si l'on me demande en vertu de quoi je pretens que la maxime, *cui bono*, est de L. Cassius, l'ecueil des accusez, j'en allegue pour raison ce beau passage de la harangue pour Roscius Amerinus. *Luc. Cassius ille quem populus Romanus verissimum & sapientissimum judicem putabat, identidem in causis* (c) *quærere solebat* CUI BONO FUISSET. *Sic vita hominum est, ut ad maleficium nemo conetur sine spe atque emolumento accedere. Hunc quæsitorem ac judicem fugiebant atque horrebant ii quibus periculum creabatur; ideo quod tametsi veritatis erat amicus, tamen naturâ non tam propensus ad misericordiam, quam implicatus ad severitatem videbatur. Ego . . . . . facile me paterer vel illo ipso acerrimo judice quærente, vel apud* CASSIANOS *Judices, quorum etiam nunc illi quibus causa dicenda est, nomen ipsum reformidant, pro Sex. Roscio dicere.*

(c) *Ciceron fait la même remarque in Orat. pro Milone, & Philipp. 2.*

SI UN Consul redescendoit à la charge de Preteur.

J'ai dit une chose qui demande une digression: j'ai supose que ceux qui etoient montez aux premieres charges de la Republique, ne redescendoient point à la Preture: cependant le retour à cette charge après la possession du Consulat n'est point sans exemple: mais nôtre Lucius Cassius n'est point dans le cas. On y revenoit pour se faire rehabiliter, quand on avoit essuié la disgrace de quelque degradation. C'est (d) Plutarque qui nous l'aprend au sujet de Cornelius Lentulus Sura, qui fut destitué de la charge de Senateur après avoir exercé le Consulat, & qui ne fut retabli dans sa premiere dignité, qu'après avoir exercé une seconde fois la Preture. (e) Dion remarque la même chose de ce Lentulus; & en un (f) autre endroit il remarque que Salluste fut fait Preteur l'an 706. de Rome, afin de pouvoir rentrer dans le Senat. C'est sans doute par le même motif que les Triumvirs redonnerent la Preture à (g) Ventidius, qui avoit été declaré ennemi de la Republique avec Marc Antoine. Sans cette raison il se pouvoit faire, que cette charge se conferât deux fois à une même personne; puis que nous lisons dans Asconius (h) Pedianus, que Marius Gratidianus fut deux fois Preteur, à cause qu'il etoit fort aimé du peuple; mais aparemment il n'y eut point là d'interposition du Consulat & de la Censure entre les deux Pretures, & ainsi ce n'est point un exemple tel qu'il le faudroit, pour éclaircir ce qui concerne nôtre Cassius. L'exemple de Mancinus qui (i) fut Preteur après toutes les disgraces qu'il souffrit devant Numance pendant son Consulat, ne fait rien non plus à la question; il est de même espece que celui de Lentulus Sura; mais celui de Metellus Pius emportant la Preture & la dignité de Pontife sur des competiteurs Consulaires, seroit un peu embarrassant, si l'on ne disoit que ces paroles d'Aurelius Victor, (k) *Adolescens in petitione Præturæ & Pontificatus, Consularibus viris prælatus est*, ne signifient sinon qu'il eut des competiteurs Consulaires pour le Pontificat. On ne doit pas s'imaginer qu'Aurelius Victor, ni tous ceux qui le surpassent, observent dans leurs narrations cette regle des Logiciens, qu'une proposition composée de plusieurs sujets est fausse, si l'attribut ne convient separément a chaque sujet. Quant à la Questure, charge moindre que la Preture, je ne puis nier qu'elle n'ait été exercée par des gens qui avoient été Consuls: & voici ce qu'un savant homme (l) remarque. „ Quoi „ que les Questeurs n'eussent aucun droit de jurisdic„ tion, ni de faire apeller par devant eux, ni de faire „ emprisonner, *neque vocationem neque prehensionem* „ *haberent*, neanmoins les personnes Consulaires n'en „ refusoient pas la charge. T. Quintius Capitolinus „ fut Questeur avec M. Valerius, apres avoir exercé „ trois Consulats. Caton l'ancien le fut aussi apres „ avoir triomphé, & passé par toutes les charges. „ Et mesmes par la loi Pompeia il fut ordonné qu'on „ ne prendroit plus pour cette charge que des person„ nes Consulaires. „ Mais puis qu'il n'y a point d'exemples de même espece quant à la Preture, j'ai droit de suposer qu'on mettoit de la difference à cet égard entre ces deux charges.

(d) *In vita Ciceronis.*

(e) *Lib. 37.*

(f) *Lib. 42.*

(g) *Idem Dio l. 47.*

(h) *In Oration. Ciceron. contra C. Anton. &c.*

(i) *Aurel. Victor.*

(k) *Ce passage fait beaucoup de peine aux commentateurs.*

(l) *Du Boulay Thresor des Antiquitez Romaines pag. 825.*

(C) *A la fameuse maxime* CUI BONO.] Le passage de l'Oraison *pro Roscio Amerino* que j'ai cité dans la remarque precedente, montre ce que c'etoit que cette maxime, & quel usage en faisoit le Preteur Lucius Cassius. J'ajoûte ici que cette maxime est de fort bon sens, & fondée sur un principe qui ne souffre pas beaucoup d'exceptions dans la vie humaine, c'est *qu'on ne fait pas de crimes sans en attendre du profit*; c'est *qu'en matiere de crimes, la presomption va contre ceux qui en profitent.* Je parle des crimes punissables par les Juges de la terre. C'est pourquoi le Preteur Cassius esperoit avec raison, dans les procés criminels, qu'on eclairciroit bien des choses, pourveu qu'on pût decouvrir de quel avantage auroit été à l'accusé le crime en question. Ce n'est pas qu'il n'y ait des (m) gens incapables de se porter à un crime, quelque utilite qui leur en pût revenir; & qu'il n'y en ait d'autres capables de s'y porter pour un profit trés-mediocre, ou même par la (n) seule envie d'entretenir l'habitude de mal faire: mais cela ne detruit pas l'usage de la maxime de Cassius; on sait assez qu'en ces matieres les regles ne doivent pas être d'une generalité metaphysique, ni même physique. Voiez l'aplication qu'ont faite de cette maxime Thomas Hobbes dans le 57. chapitre du Leviathan; la Mothe le Vayer dans le discours de l'histoire, à la page 201. du 2. tome de l'édition *in* 12. & l'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes, à la page 683.

(m) *Cette remarque est de Ciceron* in Orat. pro Milone *au Lieu même où il parle de la maxime de Cassius*, Illud Cassianum CUI BONO FUERIT, in his personis valeat, etsi boni nullo emolumento impelluntur in fraudem, improbi sæpe parvo.

(n) Si causa peccandi in præsens minus suppetebat, nihilominus insontes sicuti sontes circumvenire, jugulare. Scilicet ne per otium torpescerent manus aut animus, gratuitò potius malus atque crudelis erat. *Sallust. in Bell. Catil. parlant de ce que Catilina faisoit executer par ses gens.* Voiez Ciceron *de officiis l. 2. c. 24. p. m. 275.*

(D) *Qui selon Salluste étoit Preteur l'an 642. de Rome.*] Ce Preteur peut fort bien être l'Auteur de la maxime *cui bono*, & l'écueil des accusez, car Salluste nous le represente d'une telle reputation de probité, qu'on se fioit autant à ses promesses particulieres, qu'à l'engagement de la foi publique; ce qui acheva de determiner Jugurtha à se livrer à la merci du peuple Romain: Cassius qui avoit été envoié vers lui pour le porter à venir à Rome, lui aiant donné non seulement un saufconduit de la Republique, mais aussi sa parole particuliere. *Privatim præterea*, dit Salluste, *fidem suam interponit, quam ille* (Jugurtha) *non minoris quam publicam ducebat. Talis ea tempestate fama de Cassio erat* (o). Si c'etoit le même que celui dont parle Valere Maxime, au sujet de Marc Antoine l'Orateur, il seroit different du Tribun du peuple de l'an 616. car quelle aparence, qu'un homme qui avoit été Censeur l'an 628. n'eût éte que simple Preteur en 642?

Le commentaire *Variorum* sur Salluste publié à Leide par Thysius l'an 1656. nous fait voir deux sentimens fort oposez. Les uns veulent que le Preteur Cassius qui fut envoié à Jugurtha, soit celui qui pendant son tribunat fit passer la Loi *Tabellaria*; les autres veulent que ce soit celui qui etant Consul peu (p) après l'expedition de Numidie, & commandant une armée dans les Gaules, fut taillé en pieces par les (q) Tigurins. Cette derniere opinion, qui est aussi celle de (r) Sigonius & de Glandorp, est beaucoup meilleure que l'autre; car si L. Cassius batu par les Tigurins l'an de Rome 646. étoit le Tribun du peuple de l'an 616. il auroit été Consul pour la 2. fois en 646. de quoi les Fastes Consulaires ne font aucune mention. C'est plutôt le fils de ce Tribun, comme Sigonius le croit, que le Tribun même.

Ceci me paroit assez certain, c'est que L. Cassius, Auteur de la maxime *cui bono*, & l'écueil des accusez, est ou celui qui fut Tribun du peuple l'an 616. ou celui qui étant Preteur en l'année 642. fut envoié à Jugurtha. Le Scholiaste Dauphin sur les harangues de Ciceron se range à ce dernier sentiment. (s) Mr. Valois s'y étoit deja rangé, mais sans critiquer Lindenbrog qui avoit suivi l'autre sentiment, & qu'il critique sur une autre chose dans la même note. Corradus dans son commentaire sur le Brutus de Ciceron, & le Scholiaste Dauphin sur le même livre, Glandorp & plusieurs autres tiennent la même chose que Lindenbrog. J'espere que ceci excitera les Savans à rechercher plus à fond ce qui en est

(o) *Sallust. in bello Jugurthino.*

(p) *Glandorp, pag. 203. met 6. ans entre la Preture de ce Cassius & sa defaite. Il n'y en a que 4.*

(q) *C'étoient les Suisses de Zurich.*

(r) *In Fastis Consul.*

(s) *In Amm. Marcell. l. 22. pag. 321. edit. in fol. 1681.*

Juges (E) bien rigides ont été nommez *Cassiani*. Le President Bertrand se (F) trompe lors qu'il transfere cet honneur sur un autre Cassius Longinus : je n'oublierai pas une (G) faute de Corradus.

CASSIUS LONGINUS (CAIUS) l'un des meurtriers de Jules Cesar, & celui qui dit à l'un des complices, β *frape quand ce devroit être à travers mon corps*, a été l'un des plus grans hommes de son siecle. Il est vrai qu'il étoit un peu violent, & que c'est à lui qu'on * attribuoit les conseils qui porterent quelquefois Brutus à outrer les choses. Il étoit grand Epicurien, & neanmoins il pratiquoit mieux les devoirs d'un honnête homme, & il étoit reglé dans ses mœurs infiniment plus que la plupart des idolâtres. Il ne but † jamais de vin. Il n'y a personne qui ne sache qu'on lui a donné l'éloge ‡ de dernier des Romains. Il fut marié avec Junia sœur de Brutus, & n'eut pas, ce semble, beaucoup de sujet de (AΔ) croire qu'elle se comportât chastement. Il étoit grand homme de guerre, & il le temoigna bien après la defaite de Crassus. Les Parthes pour profiter de leur victoire entrerent dans la Syrie, & mirent le siege devant Antioche. Cassius ⸸ les repoussa avec une telle vigueur, qu'il les contraignit de lever le siege, & il prit si habilement ses mesures pour batre leurs partis, & pour attirer leur armée dans un lieu desavantageux, qu'il la defit, qu'il tua Osaces leur General, & qu'il contraignit Pacore le fils du Roi d'abandonner la Syrie. Quand on considere bien ces faits, on pare aisément la plupart des coups que Glandorp (A) a voulu porter à Rutilius. C'est ce qu'on verra dans

(E) *Les Juges bien rigides ont été nommez* Cassiani.] Nous l'avons deja vu dans un passage de Ciceron: en voici un autre du même cru. (a) *Non quæro judices* CASSIANOS, *veterem judiciorum severitatem non requiro.* Ciceron avoit dit peu auparavant par ironie: *Etiam illum ipsum quem tu in cohorte tua* CASSIANUM *judicem habebas.* A cela se raporte ce passage du 26. livre d'Ammien Marcellin: *Jura quidem prætenduntur & leges, & Catoniana vel* CASSIANÆ *sententiæ, fuco perliti resident judices*; & cet autre de (b) Marc Aurele: *Puto me non errasse, siquidem & tu notum habes Cassium, hominem* CASSIANÆ *severitatis & disciplinæ.* A quoi l'on peut aussi raporter ces paroles du 30. livre du même Marcellin touchant l'Empereur Valentinien. *Judices nunquam consulto malignos elegit: sed si semel promotos agere didicit immaniter, Lycurgos invenisse se prædicabat & CASSIOS, columina justitiæ priscæ, scribensque hortabatur assiduè ut noxas vel leves acerbius vindicarent.* Notez que Lindenbrog raporte le premier passage de Marcellin non à Lucius Cassius, mais à Caius Cassius, qui a vécu sous Tibere, & après Tibere, & qui a été le chef de la secte Cassienne parmi les Jurisconsultes. Il devoit se souvenir que sur ces paroles du 22. livre du même historien, *judicibus Cassiis tristior & Lycurgis*, il avoit dit que les *Judices Cassiani* prenoient leur nom de L. Cassius, dont Ciceron parle *in Bruto*, & dont il pretend que Marcellin parle là.

(F) *Le President Bertrand se trompe.*] Les passages qu'on vient de citer sont l'un des plus grans eloges que la posterité pût emploier pour rendre justice à l'integrité de L. Cassius, & pour immortaliser l'attachement qu'il avoit eu a faire regner dans son siecle la rigueur des loix. Le President (c) Bertrand s'est ici fort mecompté. Il remarque après Suetone que Caius Cassius Longinus qui vivoit du tems de Neron étoit aveugle, & il pretend que c'est là une marque signalée d'une extrême severité; ce qu'il prouve par les exemples de Cascellius, d'Appius, & de Catulus Messallinus. Il ajoûte que ce Cassius étoit un Juge si severe, qu'on apelloit son tribunal *scopulum reorum*. C'est là une bevuë, puis que celui dont le tribunal étoit ainsi apellé vivoit du tems de l'Orateur Marc Antoine, environ l'an 640. de Rome, plus de 150. ans avant l'empire de Neron. Mr. (d) Menage l'a marquée; Guillaume (e) Grotius frere du grand Hugues, l'avoit remarquée depuis long tems. Il est vrai qu'il fait dire à Bertrand, que Cassius s'attira cela par sa trop grande cruauté, *propter nimiam sævitiam*; au lieu que Bertrand ne s'est servi que du terme de *severitas*: mais ce seroit peut-être renouveller l'exactitude ou la severité *Cassienne*, que de fonder là-dessus le moindre proces.

• (G) *Je n'oublierai pas une faute de Corradus.*] J'ai cité un passage de Ciceron où il est parlé d'un L. Cassius, qui aiant été élu Tribun des soldats, n'auroit pu être juge de Verres, si l'on eût renvoié la cause à l'année suivante. Corradus (f) s'est imaginé, ou que le commentaire d'Asconius Pedianus a été corrompu en cet endroit-là, ou que ce commentateur s'y est mepris, en pretendant que Ciceron parle du même Lucius Cassius, qui établit la loi *Tabellaria* (g) l'an 617. de Rome. Si Asconius avoit eu cette pensée, il seroit tombé dans une erreur puerile, car y aiant, selon le calcul de Corradus, 67. ans pour le moins depuis cette loi jusqu'au tems du proces de Verres, quelle bevuë ne seroit-ce pas que de pretendre, que 67. ans après avoir été Tribun du peuple, un homme fût élû Tribun des soldats, âgé d'environ 100. ans? Mais il n'y a rien dans le texte d'Asconius qui marque la moindre faute, & c'est Corradus qui ne l'a pas bien entendu. (h) Asconius voulant montrer que Ciceron a justement dit, que la famille Cassia étoit très-severe tant en fait de judicature, que dans les autres choses, remarque que c'est de là que sont sorties les loix *Tabellariæ*, & ce Cassius qui demandoit le *cui bono*.

(AΔ) *Et n'eut pas, ce semble, beaucoup de sujet de croire qu'elle se comportât chastement.*] S'il le crut il ignora le bruit public, ou pour le moins les soupçons & les railleries du plus eloquent Orateur de Rome. Nous allons voir un passage où Ciceron supose que Servilia non contente de s'abandonner à Cesar, lui livra aussi sa fille Junie femme de Cassius. *Mater M. Bruti Servilia, cum pretiosum ære parvo fundum abstulisset a Cæsare subjiciente hasta bona civium, non effugit dictum tale Ciceronis: Equidem quo melius emptum sciatis comparavit Servilia hunc fundum Tertia deducta. Filia autem Servilia erat Junia Tertia. Eademque C. Cassii uxor, lasciviente Dictatore tam in matrem quam in puellam. tunc luxuriam senis adulteri civitas subinde rumoribus jocisque carpebat, ut mala non tantum seria forent* (i). Glandorp nous renvoie à ce passage de Macrobe, & cependant il ne sait à laquelle des deux filles de Servilia se doit raporter la raillerie de Ciceron, il ignore si c'est à Junie femme de Lepidus le triumvir, ou à Junie femme de Cassius. (k) *Utra tertia fuerit in quam jocatus est Cicero (locus est apud Macrobium lib. 2. Saturnal. capite 2.) non facile dixerim.* Cela pouvoit-il être douteux à un homme qui eût pris la peine de lire tout le passage? Notez que la femme de Cassius (l) survêquit 64. ans à son mari.

(A) *Que Glandorp a voulu porter à Rutilius.*] Presque toute sa (m) critique d'un endroit de (n) Bernardin Rutilius, dans lequel on lit que Cassius Lieutenant de Pompée & Gouverneur de Syrie fit la guerre aux Parthes, est mal fondée. L'erreur qui est là se peut entierement ôter par la supression de ces deux mots, *Lieutenant de Pompée*; car à cela près on peut dire raisonnablement tout ce qui vient d'être attribué à Rutilius. En effet Dion temoigne, qu'encore que Cassius n'eût pas accepté le commandement de l'armée que les soldats lui offroient, & que Crassus consentoit qu'il acceptât, il ne laissa pas dans la suite de prendre le (o) gouvernement de la Syrie, lors que la defaite de Crassus, & l'invasion des Parthes demanderent cela necessairement. J'ai deja dit avec quel succès il soutint la guerre, & il contraignit les Parthes d'abandonner la Province où il commandoit. Glandorp (p) ne l'ignoroit pas dans la page 205. ainsi l'on ne peut guere comprendre la raison qu'il a emploiée contre Rutilius dans la page 470. Il est vrai, dit-il, qu'après que Crassus eut été defait, le Questeur Cassius se trouvant enfermé dans Antioche, fit des sorties heureuses sur les Parthes; mais il n'eut point avec eux de guerre declarée & en forme, *bellum nullum justum aut indictum cum illis gessit.* N'étoit-ce pas assez que ce fût la continuation de la guerre, que Crassus avoit été porter dans leur pais? Et quelle guerre plus en forme veut-on, que de voir celui qui commande dans une Province se batre contre les ennemis qui y sont entrez à main armée, en consequence d'une victoire remportée sur les aggresseurs? Si Glandorp ne s'étoit pas servi de cette raison, qui a gâté sa critique, & s'il se fût contenté de suposer que Rutilius avoit en vuë le tems où Cesar & Pompée se faisoient la guerre, sa remarque auroit été victorieuse. Voici comme parle Ciceron

(a) *Dans la 5. Verrine, laquelle on cite aussi* 3 in Verrem, *à cause qu'entre les harangues qui regardent la cause de Verres, & qu'on nomme toutes Verrines, il y en a 2. qui ne sont que préliminaires. Mr. de Valois le jeune* in Amm. Marcell. *pag. 471. aplique l'un de ces passages à la 1. action* in Verrem *citée par son frere: apparemment c'est une faute d'impression, comme* veterem *qui est là pour* Verrem, *car pag. 321. l'aîné cite* 3. in Verrem.

(b) *Epist. ad Præf. Prætor.*

(c) *Lib. 2. de Jurisper. pag. m. 274.*

(d) *Amœnitat. Juris c. 43. p. m. 420.*

(e) *In vitis Jurisconsultorum quorum in Pandectis extant nomina. Ouvrage qui a demeuré long tems parmi les papiers du defunt, & digne d'une impression plus correcte. Il a été imprimé à Leide 1690.*

(f) *In Brutum Ciceronis pag. 179.*

(g) *Corradus marque cette année, & non comme d'autres 616.*

β In cæde dubitanti cuidam, vel per me, inquit, feri. *Aurel. Victor de viris illustr. pag. m. 104.*

* *Plutarchus in Bruto pag. 1006. A.*

† *Seneca epist. 83.*

‡ *Voiez ci-dessus pag. 716. remarque A.*

⸸ *Dio, lib. 40. Voiez la remarque A.*

(h) *In proœm. Act. in Verrem.*

(i) *Macrobius Saturn. lib. 2 cap. 2. p. m. 263.*

(k) *Gland. Onomast. pag. 498.*

(l) *Tacit. Annal. lib. 3. sub fin.*

(m) *Onomastic. pag. 470.*

(n) *Jurisconsulte Italien, qui a fait la vie des Jurisconsultes, imprimée à Bale en 1537. & 1557.*

(o) Τῆς Συρίας ἔν τε τῷ παρόντι καὶ μετὰ ταῦτα ἦρξε. Tunc Syriæ præfuit & deinde etiam. *Dio, lib. 40.*

(p) Syriam adversus Parthos defendit, Osace duce cum magna copiarum parte interempto. *Glandorp. Onom. pag. 205.*

dans les remarques. Marc Antoine ne douta plus de la victoire * dés qu'il eut apris que Cassius étoit mort. Mr. Moreri n'a pas commis (B) beaucoup de fautes dans cet article. Mr. Furetiere a (C) debité un gros mensonge touchant Cassius. Il me semble que Plutarque est tombé en (D) contradiction sur la mort de cet illustre Romain, & que Dion (E) n'a pas trop bien raisonné. La Chronique (F) d'Eusebe a besoin de correction en cet endroit. Je m'étonne que Plutarque & les autres historiens aient omis une aparition (G) de Jules Cesar à Cassius.

Voici

* *Cujus morte inaudita, Antonius exclamasse dicitur, Vici.* Aurel. Victor. ubi supra.

ron des exploits de Cassius, commandant en Syrie après la defaite de Crassus. (a) *Neque verò classes deerunt: tanti Tyrii Cassium faciunt, tantum ejus in Syria nomen atque Phœnice est. Paratum habet Imperatorem C. Cassium P. C. Respublica contra Dolabellam, nec paratum solum sed peritum, atque fortem. Magnas ille res gessit ante Bibuli summi viri adventum, cum Parthorum nobilissimos duces maximasque copias fudit, Syriamque immani Parthorum impetu liberavit.* Voiez le même Ciceron dans la 20. lettre du 5. livre à Atticus, où il pretend avoir étonné les Parthes, & encouragé Cassius par sa marche. *Rumore adventus nostri, & Cassio qui Antiochia tenebatur, animus accessit, & Parthis timor injectus est. Itaque eos cedentes ab oppido Cassius insequutus rem bene gessit, quâ in fugâ magna auctoritate Osaces dux Parthorum vulnus accepit, eoque interiit paucis post diebus.* On peut voir aussi Josephe au 12. chapitre du 14. livre des Antiquitez Judaiques.

(B) *Mr. Moreri n'a pas commis beaucoup de fautes.*] Ce qu'il dit que Cassius fut vaincu par Cesar est faux. Cassius après la defaite de Pompée se soumit au vainqueur, & lui remit sans s'être batu la flote qu'il commandoit. Il eut dès lors un mauvais dessein (b) sur la vie de Cesar. Il n'est pas plus vrai que *quand Auguste, Marc Antoine & Lepidus se furent liguez pour vanger la mort de Cesar, Cassius alla en Syrie*; car ni lui ni Brutus n'attendirent pas jusqu'à ce tems-là à s'assûrer des païs qu'ils jugerent les plus commodes. Dès qu'ils virent que Marc Antoine & le jeune Octavius étoient à craindre en Italie pour les meurtriers de Cesar, ils en sortirent, non pas pour aller dans les Provinces que le Senat leur avoit données, mais pour en occuper de meilleures; & pour cet effet Cassius, qui étoit fort conu, & fort estimé des Syriens choisit la Syrie, pendant que Brutus s'assûra de la Macedoine. C'est ce que l'on voit dans Dion, dans Plutarque & dans plusieurs autres Historiens. Je laisse à dire que Mr. Moreri devoit citer Florus au livre 4. chapitre 7. & non pas au livre 3. chapitre 6. Il a mal cité aussi le 1. livre de la vie d'Epicure par Gassendi, au lieu du 2. & il a nommé *Dandarus* l'Affranchi (c) que Plutarque & Dion nomment Pindarus.

(C) *Mr. Furetiere a debité un gros mensonge.*] Je ne croi pas me tromper si je dis que ces paroles d'Aulugelle en sont pour le moins la cause éloignée: (d) *Eum Cassium postea satis notum est victis Parthis fusoque exercitu suo miseram mortem oppetiisse.* Aulugelle parle d'une certaine fatalité qu'on disoit être attachée au cheval Sejan, & qui faisoit faire une malheureuse fin à tous ceux qui le possedoient, & en parcourant les exemples qu'on pretendoit en avoir, il donne celui de Caius Cassius, entre les mains de qui ce cheval passa après la mort violente de Dolabella. Puis il ajoûte qu'on sait assez, que Cassius mourut miserablement après (e) avoir vaincu les Parthes, & après la deroute de son armée. Rien ne peut être dit plus mal à propos, que d'alleguer en un tel endroit les avantages que Cassius avoit remportez sur les Parthes depuis assez long tems. Il faut ou que le passage soit corrompu, & que l'on ait mis (f) *Parthis*, pour *partibus*, ou qu'Aulugelle n'ait point songé à ce qu'il disoit. Il faut d'ailleurs ou que Mr. Furetiere qui dit (g) que Cassius maître du cheval Sejan après Dolabella *mourut dans une guerre contre les Parthes*, ait puisé bien loin de la source, ou qu'il n'ait fait aucune attention à ce que dit Aulugelle; car avec la plus petite attention, on entend qu'il parle de Cassius meurtrier de Jules Cesar; & chacun sait que ce Cassius perit non dans une guerre contre les Parthes, mais à la bataille de Philippes où il fut batu par Marc Antoine, comme on le voit dans Moreri.

(D) *Plutarque est tombé en contradiction.*] Il dit en un (h) lieu que Cassius se tua du même poignard qui lui avoit servi à tuer Cesar; & il admire cela comme une singularité mysterieuse: mais ailleurs (i) il se contente de dire, que Cassius se fit tuer par Pindare son Affranchi; & il remarque même (k) que la maniere dont l'Affranchi fit le coup fut de lui trancher la tête. Velleius Paterculus apuie cette circonstance, (l) *Lacerna caput circumdedit*, dit-il, *extentamque cervicem interritus liberto prabuit. Desiderat Cassii caput cum &c.* Or un poignard n'est guere propre à cela, & il est sûr que presque tous les (m) assassins de Cesar se servirent de dagues, comme traduit Amiot. Le moins que Plutarque devoit faire, pour n'abandonner pas entierement l'uniformité dans son temoignage, c'étoit de dire ou que Cassius recommanda à son Affranchi de ne se servir que du poignard, dont lui Cassius avoit percé Jules Cesar, ou que l'Affranchi n'en avoit alors point d'autre (†).

(E) *Dion n'a pas trop bien raisonné.*] Aiant raconté vers la fin du 47. livre, que Cassius se fit tuer par Pindare l'un de ses Affranchis, & que Brutus se fit aussi tuer par un de ceux qui l'accompagnoient, il commence le 48. livre par dire (n), *que ce fut ainsi que Brutus & Cassius perirent, percez par les mêmes épées, dont ils s'étoient servis pour tuer Cesar.* Mais, sauf le respect qui est dû aux anciens historiens, on peut dire que tout n'est pas mis à sa place dans cette narration, & qu'il n'y a point de lecteur qui s'aperçoive là d'aucune bonne consequence. Brutus & Cassius se firent tuer par une personne de leur suite; ils furent donc percez de la même épée dont ils avoient tué Jules Cesar. On le croiroit plutôt si l'on voioit qu'ils se fussent tuez eux-mêmes. Suetone dit bien que quelques-uns des assassins se tuerent du même poignard, mais il n'en nomme aucun. *Nonnulli semet eodem illo pugione quo Cæsarem violaverant interemerunt* (o).

(F) *La Chronique d'Eusebe a besoin de correction.*] On y trouve (p) que Cassius prit la Judée, & pilla le temple de Jerusalem avant la mort de Jules Cesar. C'est un petit tas de faussetez. Il n'étoit pas necessaire de prendre la Judée, puis qu'elle obeïssoit tranquillement aux Romains en ce tems-là. Cassius n'a jamais pillé le temple de Jerusalem; s'il l'eût fait, Josephe n'auroit point passé sous silence une telle action, & ne se fût pas contenté de dire que Cassius exigea des Juifs une grosse somme d'argent. Il fit cela après la mort de Cesar, lors qu'il fut s'assûrer de la Province de (q) Syrie. Si l'on disoit que Cassius pilla les temples des Rhodiens, on auroit plus de raison: mais il ne faudroit point mettre ce fait comme dans la même Chronique, deux ans après la mort de Jules Cesar. L'erreur ne me semble pas de deux ans comme à Scaliger (r), mais seulement d'un. Quoi qu'il en soit, Cassius aiant batu la flote des Rhodiens, leur enleva leurs vaisseaux & leur argent, & pilla leurs temples: il ne leur laissa que le chariot du soleil; & il les auroit encore traitez d'une façon plus rigoureuse, s'il ne s'étoit souvenu du tems qu'il avoit étudié parmi eux. Ils avoient esperé si certainement de le vaincre, qu'ils lui avoient montré les chaines qu'ils avoient preparées pour les Romains qu'ils prendroient (s). Voiez comment Valere Maxime (t) voulant debiter des pointes mysterieuses, a tourné ce qui concerne le chariot du soleil.

(G) *Aient omis une aparition de Jules Cesar à Cassius.*] Je suis surpris du silence de Plutarque, sur une aparition de Cesar à Cassius pendant la bataille de Philippes. Comment a-t-il pu se faire qu'un tel conte soit échapé à Plutarque, lui qui ramassa si soigneusement les prodiges qui concernent la guerre contre Brutus & Cassius; & qui en raporta un si grand nombre, qu'il se (v) crut obligé de nous aprendre que Cassius devint un peu chancelant sur les principes de son Epicureïsme? Dion qui n'est pas moins vigilant, ni moins soigneux que Plutarque sur ce point-là, ne dit rien non plus de cette memorable aparition; & je ne sache que Valere Maxime qui en ait parlé. A la journée de Philippes, dit-il (*), Cassius poussant sa pointe avec une extrême ardeur, vit Cesar qui sous une mine plus auguste que l'humaine, & d'un visage menaçant venoit le charger à toute bride. Il fut si étonné de ce spectacle, qu'il tourna le dos après avoir dit: *Il faut quitter la partie, que peut-on faire davantage, si c'est peu que de l'avoir tué? Quid enim amplius agas si occidisse parum est?* Je serois plus surpris de ce qu'une telle aventure ne se voit qu'en un seul Auteur, si je ne savois qu'il y a beaucoup de choses très-remarquables par leur singularité, que nous ne conoissons que sur un raport unique. Encore arrive-t-il quelquefois, que cet unique temoin n'en parle que par occasion, & long tems après que la chose a dû se faire. Nous en donnons des exemples

(a) *Cicero Philipp.* 11.

(b) C. Cassius … me auctorem, credo desideravit? qui etiam sine his clarissimis viris hanc rem in Cilicia ad ostium fluminis Cydni confecisset, si ille ad eam ripam quam constituerat, non ad contrariam navim appulisset. *Cicero Philipp.* 2.

(c) *C'est celui par qui Cassius se fit tuer.*

(d) *Aul. Gell. lib.* 3. *c.* 9.

(e) *Ou après que les Parthes eurent été vaincus.*

(f) *Voiez Glandorp. Onomast. p.* 470. *les meilleures éditions d'Aulugelle ont* partibus.

(g) *Dict. Universel au mot* cheval.

(h) *Plut. in vita Cæsaris pag.* 740.

(i) *Id. in vita M. Antonii pag.* 924. *& in vita Bruti pag.* 1004.

(k) *In vita Bruti ib.*

(l) *Paterc. lib.* 2. *c.* 70.

(m) *Sueton. in Cæsare c.* 82. *& ibi Pitiscus.*

(†) *Vous verrez la figure du poignard de Brutus & de Cassius dans une Medaille de Brutus raportée par Mr. Spanheim page* 270. *de son commentaire sur les Cesars de Julien.*

(n) Οὕτω μὲν ὁ Βροῦτος ὅ τε Κάσσιος ἀπώλοντο, ξίφεσιν οἷς τὸν Καίσαρα ἀπεχρήσαντο σφαγέντες. Ad hunc igitur modum Brutus & Cassius oppetierunt iis quibus Cæsarem interfecerant gladiis confossi. *Dio l.* 48. *init.*

(o) *Suet. in Jul. sub fin.*

(p) *Euseb. in Chron. num.* 1973.

(q) *Voiez Scaliger* animadvers. in hunc locum Chron. Euseb. pag. 158. *où il remarque que Jornandes seul l'a commise a copié ces fautes de St. Jerôme.*

(r) *Ibid. pag.* 160.

(s) *Dio, lib.* 47. *p. m.* 395.

(t) *Val. Maxim. lib.* 1. *c.* 5. *n.* 8.

(v) *Plut. in vita Bruti.*

(*) *Val. Maxim. lib.* 1. *cap. ult.*

Voici une chose digne d'attention. Cassius croioit selon les principes d'Epicure la mortalité de l'ame, & cependant il adressa des prieres (H) aux Manes du grand Pompée le jour de l'assassinat de Jules Cesar. Il oublia sa philosophie dans cette occasion: la nature fut plus forte que l'art. Il n'en usa point ainsi lors que Brutus lui raconta une aparition de spectre; car quoi qu'il dût être inquiet sur l'avenir dans l'état present de leurs affaires, il philosopha tranquillement pour refuter cette aparition, & (I) finit par dire qu'il souhaiteroit que l'opinion ordinaire touchant l'existence des Genies fût veritable. La raison qu'il en allegua étoit bien capable de donner des esperances à son ami, & nous montre en même tems que les incredules ne sont pas toûjours entrainez * à la mecreance par des motifs d'amour propre. J'examinerai les phrases de religion qu'on (K) pretend qu'il emploia en haranguant les soldats.

* Voiez les Pensées diverses sur les Cometes n. 187. pag. 586.

CASSIUS LONGINUS (CAÏUS) grand Jurisconsulte sous le regne de Neron. Quelques Critiques (A) pretendent que Pomponius † l'a confondu avec Lucius Cassius Longinus

† De origine juris.

FAIT remarquable touchant Alexandre qui ne se trouve que dans Ammien Marcellin.

ples par ci par là dans cet Ouvrage: en voici un. Nous ne savons que par Ammien (a) Marcellin l'expedient dont se servoit Alexandre pour chasser le sommeil; & aparemment nous ne l'aurions point sçu, si l'on n'avoit eu envie de donner à Julien l'Apostat quelque superiorité sur Alexandre.

(a) Lib. 16. c. 5.

(H) *Et cependant il adressa des prieres aux Manes du grand Pompée.*] Plutarque n'a point raporté cela sans y joindre une reflexion: il a dit que la grandeur de l'entreprise & les perils dont elle étoit envelopée, inspirerent un enthousiasme qui fit oublier à Cassius ses principes de Philosophie. (b) Καὶ γὰρ οὖν καὶ λέγεται Κάσσιος εἰς τὸν ἀνδριάντα τοῦ Πομπηΐου πρὸ τῆς ἐγχειρήσεως ἀποβλέπων, ἐπικαλεῖσθαι σιωπῇ, καίπερ οὐκ ἀλλότριος ὢν τῶν Ἐπικούρου λόγων. ἀλλ' ὁ καιρὸς (ὡς ἔοικεν) ἤδη τοῦ δεινοῦ παρεστῶτος, ἐνθουσιασμὸν ἐνεποίει καὶ πάθος, ἀντὶ τῶν προτέρων λογισμῶν. *Quin etiam Cassius fertur, quamvis ab Epicuri doctrina non abhorreret, eam statuam ante aggressionem respiciens tacitus, Pompeium invocasse. Verum articulus ille, utpote tanto jam ingruente discrimine, amotis prioribus rationibus, fanaticum eum & commotum reddidit.*

(b) Plutarch. in Julio Cæsare pag. 739. A. Voiez le même in Bruto pag. 991. D.

(I) *Il philosopha tranquillement .... & finit par dire qu'il souhaiteroit.*] C'est Plutarque qui nous aprend tout ceci. (c) Δαίμονας δ' ὅτ' εἶναι πιθανὸν, ὅτ' ὄντας ἀνθρώπων ἔχειν εἶδος, ἢ φωνὴν, ἢ δύναμιν, εἰς ἡμᾶς διήκουσαν. ὡς ἔγωγ' ἂν ἐβουλόμην ἵνα μὴ μόνον ὅπλοις καὶ ἵπποις καὶ ναυσὶ τοσαύταις, ἀλλὰ καὶ θεῶν ἀρωγαῖς ἐπεθαρρῶμεν, ὁσιωτάτων ἔργων καὶ καλλίστων ἡγεμόνες ὄντες. *Genios porro neque esse credibile est: neque si sint, hominum habere figuram vel vocem vel vim quæ ad nos pertingat. Nam equidem ita esse vellem, ne tantum equitatu, peditatu, & tanta classe, verùm etiam deorum ope freti sanctissimorum & pulcherrimorum duces factorum essemus.* Mr. de Balzac a trouvé si beau ce discours de Cassius, qu'il en a fait une paraphrase pour nous donner une grande idée de la conversation des Romains. *Voicy*, dit-il (d), *de quel biais Cassius tourna une matiere si peu agreable, & comme il la mit à profit pour l'usage de la conversation. Sans faire l'Admirateur estonné, ny l'Incredule opiniastre, il dit en riant à son amy: „ Que les fonts „ de l'ame, la contention de l'esprit, la lassitude du corps, „ & les tenebres de la nuit pouvoient bien estre cause de „ sa vision, & luy avoir formé cette image estrange. „ Que pour luy, par les principes de la Philosophie, „ dont il faisoit profession, il ne croyoit point qu'il y eust „ de Demons, & beaucoup moins qu'ils fussent visibles: „ Qu'il voudroit neantmoins qu'il y en eust, & que sa „ Philosophie fust fausse; Parce qu'apparemment ces es„ prits sans corps, devant estre justes & vertueux, l'ac„ tion des Ides de Mars estoit si belle, & leur cause si „ honneste, que sans doute ils voudroient y prendre part: „ Qu'ainsi ce seroient des Amis & des Alliez de la Re„ publique, ausquels ils n'avoient point songé, qui vien„ droient à son secours, & des Troupes de reserve, qui „ combattroient pour eux au besoin. Que cela estant, „ ils ne devoient pas conter seulement dans leur Party, „ tant de Compagnies de gens de pied, tant de Cornet„ tes de cavalerie, tant de Legions & tant de vaisseaux: „ Mais qu'il y avoit encore un Peuple immortel, & des „ Soldats bien-heureux, à qui il ne faudroit point don„ ner de solde, qui se declareroient pour la bonne cau„ se, & qui n'auroient garde de servir Antoine contre „ Brutus, ny de preferer la Tyrannie à la Liberté.„ Ces paroles, MADAME, sont les dernieres paroles de la Republique, qu'elle prononça avant que de rendre l'ame, & apres lesquelles elle expira. C'estoit le charactere de l'esprit de Rome: C'estoit la langue naturelle de sa Majesté. Et ne trouvez vous pas que Cassius estoit bien éloquent en cette langue? Ne seriez vous pas bien aise de connoistre plus particulierement cét excellent homme, Et de le voir en d'autres conversations que celle-cy: Et de l'ouyr parler sur des sujets moins desagreables; Et un autre jour que (e) la veille de la bataille de Philippes.*

(c) Id. in Bruto pag. 1001. B.

(d) Balzac, Oeuvres diverses, discours 2. pag. m. 51. 52.

(e) Balzac se trompe; car Plutarque ubi supra nous aprend que Brutus & Cassius s'entretinrent de cela le lendemain de l'aparition, & qu'alors ils n'étoient pas encore passez d'Asie en Europe.

Plutarque observe que Brutus fut bien consolé par les raisons de son ami. Elles étoient specieuses; mais, dira-t-on, le spectre n'avoit-il pas dit qu'il étoit le mauvais Genie de Brutus? cela ne signifioit-il pas que tous les Genies ne protegent pas la bonne cause, comme Cassius le suposoit. Or dès qu'on peut craindre également les mauvais offices des esprits, & esperer leurs bons offices, n'est-ce pas toute la même chose que s'il n'y en avoit point? Je repons, qu'en ne suivant que les lumieres naturelles, on est plus porté à se figurer que les Genies sont bienfaisans, qu'à se figurer qu'ils sont malins & ainsi le cœur de Brutus pouvoit être plus facilement touché par les reflexions de Cassius, que par le discours du fantôme.

(K) *Les phrases de Religion qu'on pretend qu'il emploia.*] Brutus & Cassius faisant la revuë de leur armée proche du (f) golphe de Menas, n'oublierent point la coutume de la haranguer. Cassius comme le plus âgé porta la parole, & s'en aquitta si bien que tous les soldats s'écrierent, *Marchons, menez nous où il vous plaira.* Ravi de cette exclamation, il recommença à les haranguer, & debuta par ce souhait, (g) fassent les Dieux qui ont soin des guerres entreprises justement, que vous receviez la recompense de vôtre fidelité. Il leur representa ensuite le bon état où leurs Generaux avoient mis les choses selon les mesures les plus prudentes que l'art militaire pouvoit suggerer: voilà, continua-t-il, les precautions que la prevoiance humaine a pu menager, le reste depend de vôtre valeur, (h) & de la benediction divine, nous vous paierons tout ce qui vous a été promis, & comme nous avons dejà accordé des recompenses à vôtre fidelité, nous ne manquerons pas (i) avec l'assistance des Dieux de vous recompenser dignement du grand ouvrage de la victoire. Un homme qui parle de la sorte n'abandonne-t-il pas les principes de la secte d'Epicure? Ne faut-il pas dire que Cassius à la vuë de cette journée decisive d'où dependoit toute sa fortune, recourut aux mêmes divinitez dont on lui avoit enseigné de nier la providence? Ne fut-il pas un de ceux qui oublient toutes les maximes de l'esprit fort dans les crises perilleuses? Je repons deux choses, l'une qu'il n'est pas certain que sa harangue ait été inserée dans les livres d'Appien toute telle qu'il la recita. Les historiens se rendoient les maîtres de cette sorte de harangues; ils les tournoient à leur fantaisie, & y méloient de leur cru tout ce qu'ils jugeoient necessaire. Ma seconde reponse est, que Cassius demeurant persuadé autant que jamais de la doctrine d'Epicure, a pu neanmoins tenir tous les discours que l'historien raporte. Il savoit que de pareilles expressions seroient fort goûtées des soldats. Il y trouvoit un grand motif d'esperance. Il devoit donc le faire valoir. Un habile General accommode son langage dans de telles rencontres non pas à ses opinions philosophiques, mais aux prejugez de son armée.

(f) En Thrace.

(g) Θεοὶ μὲν ὅσοι πολέμων δικαίων ἐπέχουσι, τῆς πίστεως ὑμᾶς, ὦ συστρατιῶται, καὶ προθυμίας ἀμείβοιντο. Dii quibus justa bella curæ sunt pro hac fide vobis commilitones, faxint bene. Appian. lib. 4. bell. civil. pag. 646.

(h) Τὰ δὲ λοιπὰ αὐτοῖς ἀνάλογον ἀπαιτεῖσθαι παρά τε ὑμῶν καὶ παρὰ τῶν θεῶν. Reliqua & à vestra virtute & à Diis propitiis expectanda sunt. Id. ib. p. 647.

(A) *Quelques Critiques pretendent que Pomponius l'a confondu.*] Je n'entrerai en dispute ni pour lui, ni contre lui. On pretend que de deux personnes il n'en a fait qu'une, aiant confondu Lucius Cassius Longinus, & Caïus Cassius Longinus; dont celui-là fut Consul l'an de Rome 783. & puis marié avec Drusille fille de Germanicus l'an 785. & enfin tué par les ordres de Caligula: l'autre fut gouverneur de Syrie sous l'Empereur Claude, & condamné au bannissement sous Neron. Lipse qui après Glandorp a fait un procés sur cela à Pomponius, est critiqué à son tour par le President Bertrand, & par Guillaume Grotius. On pourra examiner l'affaire dans quelque autre occasion.

(i) Κατὰ γνώμην θεῶν. Diis volentibus. Ib.

Presentement je me contente d'observer, que s'il dit vrai, comme Lipse (k) le pretend, que celui qui fut

(k) Lipsius in Tacit. Annal. l. 6. c. 15.

ginus qui épousa une fille de Germanicus. Cela seroit moins digne d'étonnement que le peu de conformité (*B*) qui se trouve dans les Auteurs contemporains, touchant la peine que Neron infligea à nôtre Jurisconsulte. Les uns disent qu'il l'exila, les autres qu'il le fit mourir. Les commentateurs (*C*) ont fort negligé d'éclaircir ces brouilleries. Ceux * qui veulent que le gendre de Germanicus (*D*) ait été Jurisconsulte, n'ont pas raison, ce me semble. L'omission d'un

* *Glandorp, Onomast. pag.* 204. & 468.

fut marié à Drusille l'an de Rome 785. avoit été Consul l'an 783. il est étrange que Tacite n'en dise mot, quand à l'occasion de ce mariage il nous dit qui étoit ce Cassius Longinus, que Tibere avoit choisi pour l'epoux de sa petite-fille d'adoption; & qu'il entre assez dans le detail, pour nous aprendre que la famille de cet homme etoit plebeienne à la verité, mais ancienne & honorée des charges de la Republique; & que ce Cassius avoit été elevé sous la severe discipline de son pere, & se rendoit plus recommandable par la docilité, que par la grandeur de son esprit (*a*). Y a-t-il affectation de brieveté pour si excessive qu'elle soit, qui en semblable occasion puisse permettre de n'ajoûter pas, lors qu'on le fait, qu'un homme avoit été Consul, & comment il s'étoit aquitté de cette charge? Il faut donc ou que ce Cassius n'ait pas été Consul en 783. ou, ce qui est peu aparent, qu'il l'ait été sans que Tacite en ait eu nulle conoissance. D'autre côté si Pomponius a cru que son Cassius Longinus a été Consul l'an 783. comment a-t-il ignoré une chose bien autrement glorieuse que le Consulat: comment, dis-je, n'a-t-il point sçu que ce même Cassius eut l'honneur deux ans aprés d'épouser la petite-fille de Tibere? On ne comprend rien à cela, qu'il se soit trompé en donnant à Caius Cassius le Consulat de Lucius Cassius, & qu'après cela il ne lui ait point aussi donné la femme de Lucius Cassius.

Mais enfin, dira-t-on pour Lipse, Suetone marque expressément que Drusille fut mariée à Lucius Cassius Longinus personnage Consulaire. Je repons que Suetone dit seulement, que Caligula ôta sa sœur Drusille à Cassius son mari, personnage Consulaire. Or ces deux choses sont fort differentes. Il se passa cinq ans depuis le mariage de Drusille jusqu'à l'Empire de Caligula. Pendant cet intervalle L. Cassius a pu avoir le Consulat par substitution, & ainsi l'époux de Drusille a pu être Consulaire lors qu'on lui ôta sa femme, sans l'avoir été quand il l'épousa. Voilà les paralogismes à quoi l'on s'expose, quand on ne pese pas avec une exactitude Cassienne toutes les circonstances des passages que l'on veut citer. Suetone dit (*b*) *Lucio Cassio Longino Consulari collocatam* (Drusillam) *abduxit* (Caligula.) Lipse sans parler ni de Caligula, ni de l'*abduxit*, se contente de faire dire à Suetone, *Drusillam collocatam L. Cassio Longino Consulari:* paroles qui étant ainsi proposées d'une façon vague, & comme une preuve du sentiment particulier de Lipse, n'ont point de sens plus naturel que celui-ci. *Drusille fut mariée à L. Cassius Longinus, Consulaire.* Mr. Descartes a fort bien dit que la source la plus feconde de nos erreurs dans les matieres philosophiques, est que nous enfermons plus de choses dans nos jugemens, que nos idées distinctes ne nous en presentent. On peut dire aussi que rien ne repand plus de faussetez dans les Ecrits de Critique, que la licence qu'on se donne d'etendre plus qu'il ne faut les autoritez, sur lesquelles on se veut fonder.

(*B*) *Le peu de conformité . . . . touchant la peine que Neron.*] L'éclat dans lequel nôtre Caius Cassius Longinus a vêcu, ne semble pas pouvoir permettre, qu'on ait raporté en deux manieres directement oposées le traitement que Neron lui fit. Les uns disent qu'il le fit mourir, & les autres qu'il l'exila en Sardaigne. Ce sont deux sentimens contradictoires; c'est dire que Neron le fit mourir, & qu'il ne le fit pas mourir. Comment se peut-il faire qu'on debite sur cela le oui & le non, en vertu de ce qu'en ont dit des Auteurs à-peu-près contemporains? Il ne seroit pas moins étonnant que l'on commençât deja de dire, que Barnevelt ne fut condamné qu'au bannissement, & que Mr. Fouquet fut puni du dernier suplice. Mais qu'il y ait ici lieu d'être surpris, ou non, ce qu'il y a de certain, c'est d'un côté que plusieurs personnes habiles, se fondant sur l'autorité de Suetone, & sur celle de Juvenal, soutiennent que Neron fit mourir Caius Cassius; & de l'autre que plusieurs Savans, fondez sur l'autorité de Tacite & sur celle de Pomponius, assûrent de la maniere du monde la plus expresse, qu'il ne fit que l'envoier en exil.

Ecoutons premierement ces derniers temoins. *Tunc Consultu Senatus*, dit (*c*) Tacite. *Cassio & Silano* EXSILIA *decernuntur* . . . . DEPORTATUSQUE IN INSULAM SARDINIAM *Cassius*, & (*d*) *Senatus jus expectabatur.* On le laisse là, sans nous dire nulle part ce qu'il devint; mais nous savons d'ailleurs qu'aiant été retabli par Vespasien il mourut en paix. (*e*) *Plurimum in civitate auctoritatis habuit, eo usque donec eum Cæsar* CIVITATE PELLERET; PULSUS AB EO IN SARDINIAM, *revocatus à Vespasiano diem suum obiit.* Voions si Suetone & Juvenal nous disent avec une semblable clarté que Neron le fit mourir. Suetone (*f*) aiant dit que Neron faisoit tuer pour la moindre chose qui bon lui sembloit, sans garder plus ni mesure ni distinction, ajoûte à l'égard de quatre personnes le crime dont ils furent accusez. Le Jurisconsulte Cassius Longinus l'un de ces quatre fut accusé, dit-il, d'avoir laissé dans l'arbre genealogique de sa famille le portrait de Cassius, l'un des assassins de Cesar, *quod in vetere gentili stemmate C. Cassii percussoris Cæsaris imagines retinuisset.* Voilà justement l'un des chefs d'accusation proposez selon (*g*) Tacite contre ce grand homme. *Objectavit Cassio* (Nero) *quod inter imagines majorum etiam C. Cassii effigiem coluisset, ita inscriptam,* DUCI PARTIUM. Cela montre que ces deux historiens parlent du même Cassius; & neanmoins ils disent fort nettement, l'un qu'il ne fut que banni, l'autre qu'il fut mis à mort: car il faudroit que Suetone eût rêve, s'il eût parlé comme il a fait, sans vouloir nous dire precisement que Neron fit tuer ce Jurisconsulte. Pour (*h*) Juvenal je ne le trouve pas moins positif. Ce n'est pas qu'un bannissement en Sardaigne, Isle qui passoit pour un pais perdu & très-mal sain, n'ait pu lui paroitre un assez grand mal, pour dire que Cassius Longinus, à qui ses grandes richesses auroient attiré un tel exil, seroit un exemple des malheurs à quoi les riches sont exposez, & non pas les pauvres, ce qui est le lieu commun qu'il traite en cet endroit-là; mais enfin il s'étoit determiné peu auparavant à l'espece de malheur qu'il vouloit imputer à l'opulence: il avoit dit que les thresors accumulez excessivement en avoient étranglé plusieurs personnes:

Sed plures nimia congesta pecunia cura
STRANGULAT.

Il faut donc que les deux exemples qu'il donne tout aussitôt, savoir Longin & Seneque, soient des exemples de mort.

Temporibus diris igitur, jussuque Neronis
Longinum & magnos Senecæ prædivitis hortos
Clausit, & egregias Lateranorum obsidet ædes
Tota cohors.

Tacite marque aussi que les richesses de Cassius furent l'une des deux causes de la persecution qu'il souffrit, d'où paroit que lui & Juvenal entendent la même personne. *Nullo crimine*, dit-il, au chapitre 7. du 16. livre des Annales, *nisi quod Cassius* OPIBUS *vetustis & gravitate morum . . . . præcellebat.* L'autre cause de cette persecution fut la gravité de Cassius, cette vertu de severité hereditaire dans la famille, dont il avoit donné tant d'exemples; soit en maintenant la discipline militaire en Syrie au milieu même de la paix (*i*), soit en opinant qu'il faloit maintenir la loi qui soumettoit à la mort tous les esclaves d'un homme, lors qu'un d'eux avoit tué son maître (*k*).

(*C*) *Les commentateurs ont fort negligé.*] Il n'est pas aisé de comprendre pourquoi ils ne se sont pas donné la peine d'aprofondir, ou la faute de Tacite & de Pomponius, ou celle de Juvenal & de Suetone. Ceux de (*l*) Juvenal & de (*m*) Suetone content que Neron fit mourir Cassius Longinus, & ne disent rien du sentiment de Tacite fort oposé à cela. Ceux de (*n*) Tacite ne font pas plus de mention du sentiment de ces deux autres, & parlent uniquement de l'exil. Autant en font les Auteurs des vies (*o*) des anciens Jurisconsultes. Il y a même des Ecrivains (*p*) qui nous citent Suetone, quant à la remarque qu'il a faite que Cassius étoit aveugle, mais ils ne font point semblant d'avoir lu fort près de là que Neron le fit mourir.

(*D*) *Que le gendre de Germanicus ait été Jurisconsulte.*] S'il l'avoit été Tacite n'eût pas oublié d'en toucher un mot, lors qu'il parla de ses bonnes qualitez, à l'occasion de son mariage avec la petite-fille de Tibere. Suetone qui a fait mention de lui (*q*), en nous aprenant que Caligula lui ôta sa femme & puis la vie, l'auroit sans doute qualifié Jurisconsulte, s'il eût été, comme le pretend Glandorp (*r*), ce Jurisconsulte celebre qui succeda dans la profession du droit

(*a*) Cassius plebei Romæ generis, verum antiqui honoratique, & severa patris disciplina eductus, facilitate sæpius quam industria commendabatur. *Tacitus Annal. l. 6. c. 15.*

(*b*) *Sueton. in Calig. c. 24.*

(*c*) *Tacit. Annal. l. 16. c. 9.*

(*d*) *Ces dernieres paroles qui avoient semblé à Lipse une blessure incurable, ont été ingenieusement corrigées par le President Bertrand, & par Guillaume Grotius, presque sur la même idée. Le premier lit* nec Senatus jus exspectabatur, *le second,* nec Senatus jussus expectabatur. *La conjecture de Nicolas Heinsius, qui a paru à Mr. Rijck,* Animadv. ad Tac. *p. 282. la plus probable de toutes, est qu'il faut lire* & senectus ejus respectabatur. *Mais Don Nicolas Antonio* de juribus exulum lib. 1. pag. 72. *pretend qu'il faut lire,* ut senex tutius aspectabatur, *ou* despectabatur.

(*e*) *Pomponius in l. 2. de Orig. juris.*

(*f*) *Sueton. in Ner. c. 37.*

(*g*) *Tacit. Ann. l. 16. c. 7.*

(*h*) *Juven. Satir. 10.*

(*i*) *Tacit. Ann. l. 12. c. 12.*

(*k*) *Id. Ann. l. 14. c. 43. Voiez aussi le ch. 48. du 13. livre, & le 41.*

(*l*) *Britannicus, Autumnus, Farnabius, Prateus, &c. On ne pretend pas affirmer ceci absolument de tous. Le même se doit entendre pour ce qui suit.*

(*m*) *Suetonius Variorum, Grævii, Pitisci. Ch. Etienne & Lloyd font le même.*

(*n*) *Lipse, Ryckius.*

(*o*) *Bertrand, Guill. Grotius.*

(*p*) *Glandorp. pag. 205. Bertrand. pag. 274.*

(*q*) *In Caligula c. 24. 57.*

(*r*) *Onomast. pag. 204.*

d'un mot a causé un grand mensonge (E) dans l'histoire de Mr. Chevreau. Il n'a point été corrigé dans l'édition de la Haie 1698.

CASSIUS HEMINA (LUCIUS) historien Romain, vivoit au commencement du VII. siecle de Rome. Il composa des Annales en quatre livres. Par les choses qu'on en trouve citées *, on peut juger qu'il remontoit jusques aux tems qui precederent Romulus, & qu'il continuoit par les Rois de Rome jusques à son tems. Il decrivoit la seconde guerre † Punique dans son dernier livre. Ceux qui l'ont fait (A) vivre sous Auguste se sont fort trompez, & l'ont confondu (B) avec Cassius Severus. Il y a dans le Dictionaire (C) de Charles Etienne une bevuë pitoiable touchant Cassius Hemina.

CASSIUS SEVERUS (TITUS) Orateur celebre du tems d'Auguste, se distingua principalement par son humeur satirique, qui enfin lui attira un arrêt de bannissement, avec de grandes ‡ miseres qui ne finirent qu'avec sa vie. Mr. Moreri l'a confondu avec un autre CASSIUS (A) surnommé *Parmensis*, grand versificateur, & l'un de ceux qui assassinerent Jules Cesar.

* *Voiez Vossius de Hist. L. 1. p. 27. 110.*
† Bellum Punicum posterior. *Priscianus l. 7. apud Vossium ib. p. 27. Les noms en or étoient autrefois du genre commun.* Vossius ibid.
‡ *Voiez la remarque G.*

droit à Masurius Sabinus, & dont la mere fille de Tuberon étoit petite-fille de Sulpitius, l'oracle de la Jurisprudence. Suetone (a) n'a pas manqué de qualifier Jurisconsulte C. Cassius Longinus qui l'etoit effectivement; pourquoi n'auroit-il pas eu la même exactitude envers L. Cassius Longinus? Tacite n'a pas oublie la Jurisprudence de Caius Cassius. (b) *Ea tempestate Cassius ceteros praeminebat peritia legum.*

Mr. Hofman a multiplie ici d'une autre maniere les Jurisconsultes. Il en fait un de celui qui fut mis à mort par Neron, selon Suetone, & un autre de celui qui fut seulement exilé en Sardaigne par le même Neron, selon Tacite.

(E) *Un grand mensonge dans l'histoire de Mr. Chevreau.*] C'est une faute qui aparemment vient de l'Imprimeur. Il y a dans le chapitre 9. du 3. livre de son histoire du monde, que *Neron fit mourir Cassius Longin, pour avoir fait mettre parmi les portraits de ses ancêtres celui de Jule Cesar.* L'Imprimeur sauta *du meurtrier:* le Correcteur ne se souvenant pas de l'histoire, & trouvant malgré le saut une cause de faire mourir les gens assez plausible pour Neron, laissa la chose comme il la trouva, & on n'a point cru en Hollande qu'il falût la rectifier. Cette conjecture est fort vraisemblable, & plût à Dieu que la faute qu'on vient de marquer fût la seule, que de tels sauts des Copistes & des Imprimeurs eussent fait glisser dans les livres!

DEPUIS la premiere impression de ce Dictionaire on a donné une édition (c) de l'Ouvrage de Mr. Chevreau, selon les (d) *changemens* qu'il avoit faits *presque à toutes les pages* des éditions precedentes. Je n'ai point trouvé de changement dans le passage qui concerne nôtre Cassius; ainsi je n'ose plus croire que les Imprimeurs aient fait la faute.

(A) *Ceux qui l'ont fait vivre sous Auguste se sont fort trompez.*] Vossius a decouvert la cause de leur erreur. Priscien, dit-il, (e) cite une fois *Cassius ad Mecenatem*, & une autrefois *Cassius ad Tiberium:* là-dessus on a pretendu que cela se raportoit à Cassius Hemina. L'on a vu d'abord Simler soutenir dans son épitome de la Bibliotheque de Gesner, que Cassius Hemina avoit dedié son histoire & ses annales à Mecenas & à Tibere. Ensuite la (f) Popeliniere a soutenu la même chose. Guillandin & Dalechamp ont passé plus outre: ils n'ont pas trouvé que Pline dût apeller très-ancien, *vetustissimum*, un Auteur qui ne l'avoit precedé que de 70. ans, veu les personnes ausquelles il avoit dedié ses livres; ils ont donc changé *vetustissimum*, en *verissimum* (g). La verité est que Cassius Hemina vivoit au tems qu'on celebra les jeux Seculaires pour la 4. fois, l'an 608. ou l'an 607. de Rome. Quant au Cassius de Priscien, c'est Cassius Severus l'Orateur, si nous en croions (h) Vossius & le Pere (i) Hardoüin.

(B) *Et l'ont confondu avec Cassius Severus.*] Vossius ne s'éloigne point de la vraisemblance lors qu'il impute (k) cette erreur à quelque copiste de Tertullien. Il vaut mieux sans doute en user ainsi, que de s'en prendre à Tertullien lui-même. Quoi qu'il en soit, nous voions Cassius Severus cité dans l'Apologetique de Tertullien, avec Cornelius Nepos; & cela pour justifier une chose, dont il est certain que Cassius Hemina traitoit, au lieu qu'il n'est pas trop certain que l'autre Cassius ait fait aucune histoire proprement dite. Vossius croit donc que Tertullien n'avoit cité que Cassius, en sousentendant *Heminus*, mais que *Severus* s'est enfin glissé dans le texte, comme une glose d'un copiste mal apris. Il confirme sa conjecture par cette remarque; c'est que Minutius Felix & Lactance repetant l'objection de Tertullien, citent Cassius sans ajoûter Severus. Il est vrai qu'ils le rangent après Cornelius Nepos; mais il n'en faut pas inferer, qu'ils ont pretendu que son histoire est posterieure à celle de Cornelius Nepos: autrement il en faudroit aussi conclure que Lactance a pretendu que Varron vivoit sous Tibere, car il range Varron après Cassius, *Latini Nepos, & Cassius, & Varro* (l). On a fait voir à ceux qui ont tant crie contre ce que Calvin avoit dit un peu après avoir parlé d'Arius, *surrexit postea Sabellius*, que des gens (m) fort verses dans l'histoire Ecclesiastique, & dans la chronologie, ont quelquefois placé les heresiarques sans devant derriere, lors qu'il ne s'agissoit pas precisement de marquer le tems où chacun avoit vêcu.

(C) *Il y a dans le Dictionaire de Charles Etienne une bevuë pitoyable.*] On y voit un Cassius Hemina chirurgien de Rome, honoré de la bourgeoisie à cause de son habileté, & gratifié d'une boutique dans la place Acilia. C'est sur la foi de Pline au chapitre 7. du livre 25. & au chapitre 3. du livre 30. que la chose est debitée. Mais on ne trouve rien de semblable ni dans les endroits citez, ni dans aucun autre endroit de Pline. Tout ce qu'il a dit qui puisse avoir raport à cela, se trouve au chapitre premier du 29. livre: *Cassius Hemina*, dit-il, *Auteur des plus anciens, assûre que le premier Medecin qui vint à Rome, fut Archagatus fils de Lysanias, qui s'y transporta du Peloponnese en l'an 535. de Rome, où il obtint le droit de bourgeoisie, & une boutique qu'on lui acheta aux frais du public à la place Acilia.* Le Lecteur voit assez de lui-même l'énorme difference qui se trouve entre ce que l'on fait dire à Pline, & ce qu'il dit en effet; & combien il est étrange que ni Frideric Morel Professeur roial, ni Mr. Lloyd, ni Mr. Hofman n'aient pas rectifié cette bevuë de Charles Etienne. Elle est toute entiere dans l'édition de 1620. & dans celle de 1662. Mr. Lloyd n'a fait qu'y changer les chiffres de la citation de Pline, sans les rendre meilleurs: il les reduit à ces deux-ci, 7. 25. Mr. Hofman a copié lettre pour lettre Mr. Lloyd. Immediatement après ils nous donnent en bon état sur les remarques de Vossius, l'article de Cassius Hemina l'Annaliste, le seul dont ils devoient parler, exterminant le chirurgien chimerique de ce nom.

(A) *Un autre* CASSIUS *surnommé* Parmensis.] Je n'ai point trouvé que les anciens lui donnent le nom de Severus: neanmoins le Pere Hardouin nous aprend (n) qu'il s'apelloit *Cassius Severus Parmensis*, & que l'Orateur Cassius Severus, pour n'être pas confondu avec lui, est surnommé *Longulanus*, du nom de (o) *Longula* sa patrie. Je voudrois qu'il nous eût donné des preuves de tout cela, & qu'il nous eût aussi apris si le poëte est surnommé Parmensis à cause qu'il étoit nâtif de Parme. On en pourroit douter en considerant qu'Horace (p) l'appelle *Hetruscum*, Toscan, & que Parme étoit alors dans la Gaule Cisalpine; mais comme elle avoit apartenu aux Toscans, qui sait si un homme nâtif de Parme ne pouvoit pas être encore nommé *Hetruscus*? Le même Pere Hardouin observe, que les precedentes éditions de Pline marquoient *Cassius Severus, Longulanus*, comme si c'eussent été deux Auteurs; & qu'en effet Simler dans l'Abregé de la Bibliotheque de Gesner a fait de Longulanus un Auteur à part. Il dit aussi que nous avons une épigramme de Cassius de Parme sur Orphée, laquelle Pithou insera dans son Recueil de petits poëmes anciens publié à Paris en 1590. J'ajoûte à cela que cette épigramme sur Orphée avoit paru avant le recueil de Pithou. Achille Statius fut le premier qui la (q) publia. Ensuite Natan Chytræus l'orna d'un commentaire. Bien des gens se (r) persuadent que c'est une piece suposée, dont Achille Statius est le veritable Auteur. Personne n'ignore comment Muret en donna à garder au plus grand (s) Critique de son siecle, en lui faisant passer pour des vers de (t) Trabeas trouvez dans un vieux manuscrit, ceux que Muret avoit faits lui-même. Achille Statius n'auroit-il pas pu

(a) *In Nerone c. 37.*

(b) *Ann. lib. 12. c. 12.*

(c) *A la Haie 1698.*

FAUTE d'Hofman.

(d) *Preface du Libraire.*

(e) *Vossius de Histor. Lat. p. 27.*

(f) *Cassius Emina fit des Annales & quelques livres d'Histoires qu'il envoya à l'Empereur Tibere, & a Mecenas.* La Popeliniere Hist. des Histoires pag. 318.

(g) Cassius Hemina vetustissimus auctor Annalium. *Plinius l. 13. c. 13.*

(h) *Ubi supra.*

(i) *In indice Autorum Plinii; où il s'est glissé une faute dans l'article de Cassius Hemina; c'est de mettre le commencement de l'empire de Tibere à l'an de Rome 780.*

(k) *Ubi supra pag. 110.*

(l) *Lact. divinar. instit. l. 1. c. 13.*

(m) *Voiez* l'epistola Apologetica J. Sarravii, impressa Burdigalæ 1667. *où l'on cite ces paroles de Nicolas Vignier,* Apud Alexandriam congregata fuit Synodus, constans probis & Catholicis Episcopis, per quos rursus hæresis utraque Arii & Sabellii damnata fuit; *& celles-ci de Carranza,* damnavit item Calixtum, Arium, Photinum, & Sabellium.

(n) *Comment. in Plin. to. 1. in indice Autor.*

(o) *Ville d'Italie au païs des Volsques proche de Rome.*

(p) *Lib. 1. Satir. 10.*

(q) *Dans son commentaire sur Suetone* de claris Rhetoribus.

(r) *Voiez Vossius de Poet. Lat. p. 24. & le Thesaurus Scholastica eruditionis.*

(s) *Joseph Scaliger.*

(t) *Ancien poëte Comique.*

Cesar. Il a fait par là beaucoup (B) de fautes, outre celles qui sont venuës d'un autre côté. On les verra ci-dessous avec la bevuë d'un savant apologiste du (BΔ) Cardinal Mazarin. Vossius aussi (C) a confondu l'Orateur avec le Poëte, & en a été censuré par des remarques qui ne sont pas toutes de mise. Quelques-uns au contraire ont coupé Cassius (D) Severus en deux. Il n'est point celui auquel (E) Ovide a écrit. Scaliger l'a fort bien sçu: mais il refute l'erreur

pu avoir une semblable fantaisie d'essaier le discernement du public? Sigonius l'a bien euë, comme il le temoigna par le livre de *Consolatione*, qu'il voulut suposer à Ciceron.

(B) *Mr. Moreri . . . . . a fait par là beaucoup de fautes.*] I. Il remarque premierement que les *écrits* de ce Cassius *un peu trop desavantageux à la reputation des personnes de qualité, furent cause qu'Auguste voulut avoir connoissance de tous les Ouvrages celebres qu'on donnoit au public.* C'est avoir fort mal entendu ce passage de Vossius: (a) *Scriptis suis procacibus proscidisse viros feminasque illustres, eaque re occasionem dedisse Augusto, ut* DE LIBELLIS FAMOSIS COGNITIONEM SUSCIPERET. Qui pourroit croire s'il ne le voioit qu'on eût pu trouver là l'Empereur Auguste, curieux de conoître les écrits celebres qui se publioient, & ne l'y pas voir armé d'une juste indignation contre les libelles diffamatoires, & ordonnant aux Juges d'en rechercher & d'en punir les Auteurs? Je croi que Mr. Moreri se fût mieux tiré d'affaire, s'il fût remonté jusques à la source que Vossius lui indiquoit, je veux dire jusqu'au premier livre des Annales de Tacite: car il y auroit vu qu'Auguste fut le premier, qui par la Loi *de Majestate* prit conoissance des livres que les Latins nommoient *famosos*, d'où il eût conclu que ce ne fut point par curiosité pour tous les écrits celebres, mais afin de faire informer juridiquement contre les écrits semblables a ceux de Cassius Severus, que l'Empereur se porta à cette nouvelle Jurisprudence. Or quels étoient les écrits de ce Cassius? Des satires où la reputation de plusieurs personnes illustres de l'un & de l'autre sexe avoit été dechirée. Voici comme parle Tacite. (b) *Primus Augustus cognitionem de famosis libellis specie legis ejus* (Majestatis) *tractavit, commotus Cassii Severi libidine qua viros feminasque illustres procacibus scriptis diffamaverat.* II. Mr. Moreri dit en second lieu que Cassius Severus *fut un des conjurez contre Cesar; qu'apres la defaite de Brutus & Cassius en l'an 712. de Rome il suivit le jeune Pompée, & puis Antoine, & qu'enfin Auguste donna commission à Varus de le tuer, & que ce dernier l'ayant trouvé dans son cabinet y mit le feu, & le brula avec ses livres.* Tout cela est faux, & ne convient qu'à un autre Cassius fort different de celui-ci, comme nous le dirons ci-dessous (c). III. *Tacite dit pourtant*, poursuit-il, *qu'il fut relegué en l'Ile de Crete par ordre de Tibere.* C'est rentrer dans le bon chemin, puis que cet exil convient proprement à nôtre Cassius. Mais Mr. Moreri n'est pas long tems dans la bonne route sans y broncher. Tacite ne nous aprend point que ce fut Tibere, qui fit releguer Cassius en l'Ile de Crete; il dit (d) seulement sous l'an 777. qui étoit le 10. de Tibere, que l'on aggrava le châtiment de Cassius, puis qu'au lieu de le laisser relegué en l'Ile de Crete, on le confina dans la petite Ile de Seriphe, avec interdiction du feu & de l'eau. On n'aprend point par ce passage si ce fut sous Auguste, ou depuis la mort d'Auguste, que Cassius fut relegué en l'Ile de Crete; & quand même cela seroit arrivé depuis la mort de cet Empereur, Mr. Moreri ne laisseroit pas de s'être trompé, en attribuant à Tacite ce qu'il n'a point dit. Que sera-ce donc, quand on verra que Cassius fut relegué sous Auguste? C'est ce que l'on verifie en cette maniere. Cassius, selon la Chronique de St. Jerôme, mourut (e) l'an 33. de JESUS-CHRIST, & le 25. de son exil. Il faut donc qu'il ait été relegué en l'Ile de Crete l'an 8. de nôtre Seigneur, & l'an 50. de l'empire d'Auguste. Or puis qu'Auguste n'est mort qu'en l'année 56. de son empire, il faut que l'exil de Cassius ait été anterieur de 5. ou 6. ans à l'empire de Tibere. Aussi voions-nous que (f) Scaliger place à-peu-près au même tems l'exil d'Ovide & celui de Cassius. IV. Cela montre évidemment une autre faute de Mr. Moreri; c'est qu'il impute à St. Jerôme d'assûrer, que Cassius mourut *apres un exil de quinze ans, la 4. année de la CC. Olympiade, c'est-à-dire, environ l'an 24. de l'Ere Chrêtienne.* On n'a qu'à jetter les yeux sur la Chronique de St. Jerôme, pour voir la mort de Cassius à la 25. année de son exil, la 4. de la CCII. Olympiade, la 33. de JESUS-CHRIST, & la 19. de Tibere. On ne peut point rejetter la faute sur l'Imprimeur prenant un chiffre pour un autre; car outre qu'il y a dans cet article de Moreri quelques nombres ecrits tout du long, un Imprimeur se trompe-t-il trois fois de suite dans les chiffres, avec la symmetrie que l'on voit ici entre les fautes? V. La derniere bevuë est celle-ci. On aplique à Cassius Severus ce qu'Horace ne dit que de Cassius de Parme, savoir que sa veine poëtique alloit plus vite qu'un torrent, &c. Je ne mets point en ligne de compte les Auteurs citez au bas de l'article, sans qu'ils aient dit quelque chose de nôtre Cassius Severus.

(a) *Vossius de Histor. Lat. pag.* 109.

(b) *Tacit. Ann. l. 1. c. 72.*

(c) *Dans la remarque K.*

(d) *Annal. l. 4. c. 21.*

(e) *André Schottus met mal 39. dans son traité* De claris apud Senecam Rhetoribus.

(f) *Animadv. in Euseb. pag. 187. ad numerum* 2048.

(BΔ) *Avec la bevuë d'un . . apologiste du Cardinal Mazarin.*] Je parle de Gabriel Naudé. Cassius Parmensis, dit-il (g), *ayant escrit contre Auguste*, Albius Tibullus *promettoit bien de le vouloir defendre:*

Scribere (i) quod Cassi Parmensis opuscula vincat?
Mais pour l'Empereur il n'en fit aucun ressentiment. Jamais passage ne fut allegué plus mal à-propos que ce vers d'Horace, car non seulement ce poëte n'assûre pas que Tibulle fit des vers qui eussent quelque relation a Cassius Parmensis, il n'en parle qu'en doutant; mais il supose aussi que si Tibulle travailloit de cette maniere, ce n'étoit pas pour refuter une satire composée contre Auguste, il supose que c'étoit pour surpasser Cassius Parmensis. Lisez bien les vers qui suivent, & consultez les notes de Mr. Dacier:

Albi (h) nostrorum Sermonum candide judex,
Quid nunc te dicam facere in regione Pedanâ?
Scribere quod Cassi Parmensis opuscula vincat?
An tacitum sylvas inter reptare salubres,
Curantem quicquid dignum sapiente bonoque est?

(C) *Vossius aussi a confondu.*] Mr. Dacier a relevé cette meprise dans son excellent commentaire (i) sur Horace. S'il étoit vrai (k) que le poëte s'apellât Severus, je ne verrois qu'une seule preuve que Vossius l'eût confondu avec l'Orateur, car en ce cas-là il auroit pu donner au poëte le nom de *Cassius Severus Parmensis*, sans le confondre avec l'Orateur. Et pour ce qui est du passage de Quintilien, où il s'agit de Cassius l'Orateur, & que Mr. Dacier raporte pour convaincre Vossius d'avoir confondu les deux Cassius, il ne peut point prouver la chose; puis que (l) Vossius n'a point eu en vuë ce passage, & qu'il en a cité un autre du même Quintilien, où il s'agit non de l'Orateur Cassius Severus, mais du poëte Cornelius Severus. Il ne reste donc à Mr. Dacier que cette preuve; c'est que Vossius aplique à Cassius de Parme, ce que le vieux Scholiaste d'Horace dit de Cassius Severus sur l'Ode 6. du 5. livre. Ainsi Mr. Dacier auroit pu dire qu'on a apliqué au poëte Cassius, non seulement ce qui ne convient qu'à l'Orateur; mais aussi ce qui ne convient qu'au poëte Cornelius Severus. Vossius n'avoit pas fait ces fautes dans l'Ouvrage sur les historiens Latins, car il (m) y aplique à Cassius Severus l'Orateur cette Ode d'Horace; il le distingue de Cornelius Severus, & il censure la Popeliniere qui les avoit confondus.

EXAMEN de la critique de Mr. Dacier contre Vossius.

(D) *Ont coupé Cassius Severus en deux.*] Nous allons voir que si d'un côté Cassius Severus & Cassius Parmensis ont été reduits à un, on a de l'autre doublé Cassius Severus. En effet Glandorp aiant dit de lui la plupart des choses qui s'en disent, nous parle (n) immediatement après d'un autre Cassius Severus florissant sous Vespasien, & mentionné par Pline au chapitre 11. du 35. livre: mais ce n'est nullement un autre homme que celui qui fut exilé pour ses medisances. Cela paroit à vuë d'œil, quand on considere à quelle occasion Pline parle de ce Cassius; c'est après avoir parlé de certains plats d'une capacité si énorme, que jamais peut-être le luxe n'avoit plus éclaté que là: il dit que le plat de Vitellius n'étoit pas plus infame que celui d'Asprenas, où l'on avoit empoisonné 130. convies, comme Cassius Severus accusateur d'Asprenas le lui objecta. Or on voit dans (o) Suetone, que ce fut sous l'empire d'Auguste qu'Asprenas fut mis en justice par Cassius Severus pour cause de poison.

(E) *Il n'est point celui auquel Ovide a écrit.*] Glandorp avoit fait une autre faute peu auparavant, c'est d'avoir cru que T. Cassius Severus est celui auquel Ovide a écrit la 8. lettre du premier livre *de Ponto*. Le P. André (p) Scottus a été dans la même erreur; Vossius y a (q) été aussi, quoi que Scaliger l'eût refutée, sur le doute où il voioit Lilius Giraldi, si l'Orateur Cassius Severus, & le Severus auquel Ovide a écrit étoient une même personne.

(g) *Naudé dialog. de Mascurat pag.* 642.

(i) *Horat. lib. 1. epist.* 4.

(h) *Horat. ibid.*

(i) *Tom. 5. pag. 147. sive in 6. ed. epod. aut libri 5.*

(k) *Le Pere Hardouin* in indice autorum Plinii *Passim.*

(l) *De Poët. Lat. pag.* 24.

(m) *Vid. Vossium de Hist. Lat. pag.* 109.

(n) *Onomastic. pag.* 109.

(o) *In Aug. c.* 56.

(p) *De claris apud Senecam Rhetor.*

(q) *Voss. de Histor. Lat. pag.* 109.

rent par (F) de mauvaises raisons. On peut former des difficultez sur le tems (G) auquel Cassius fut puni de ses satires; car les Auteurs ne s'accordent pas à l'égard des loix qu'Auguste fit

(F) *Scaliger . . . . refute l'erreur par de mauvaises raisons.*] Il y a autant de difference, dit-il (a), entre l'un & l'autre, qu'entre la maison des Cassius, & celle des Cornelius; car celui à qui Ovide a écrit étoit Cornelius Severus Poëte: l'autre est Cassius Severus l'Orateur. On voit clairement par ces paroles que Scaliger a été persuadé que ce Cassius étoit de la famille *Cassia*, l'une des plus illustres de Rome: mais cela est faux, puis que selon (b) Tacite cet Orateur à été de basse naissance. L'autre raison de Scaliger est une énigme pour moi: j'ai lu & relu plusieurs fois l'endroit sans y rien comprendre. Cornelius Severus, dit-il, vivoit encore après la mort d'Auguste, mais Cassius Severus avoit été exilé 5. ans avant la mort de cet Empereur, presque en même tems qu'Ovide. Il faut que les Imprimeurs aient oublié quelque mot, *Romæ*, par exemple, car sans cela Scaliger raisonneroit pitoiablement; & si l'on supose qu'il a dit que Cornelius Severus demeuroit à Rome après la mort d'Auguste, c'est une raison convaincante que ce Cornelius n'étoit point Cassius Severus, qui aiant été exilé avant la mort d'Auguste, ne revint jamais de son exil. C'est là en effet le veritable moien de lever le doute du Giraldi, & de refuter l'opinion de Glandorp, & de Vossius; il n'y a qu'à les renvoier à la lettre même d'Ovide. Ils la verront datée de la 4. année de son exil, & adressée à un homme qui joüissoit de tous les plaisirs de Rome, & de tous les agrémens de sa maison de campagne; ce qui en ce tems-là ne convenoit aucunement à l'Orateur Cassius, relegué en l'Ile de Crete. Que si le doute du Giraldi regardoit la seconde lettre du 4. livre *de Ponto*, on peut le lever aussi par la lettre même; veu qu'elle s'adresse à un poëte qui étoit en prosperité.

C'est qu'il faut savoir qu'outre l'épitre 8. du premier livre *de Ponto*, on en voit (c) une au 5. livre écrite à un Severus qui étoit poëte de professions comme il est aisé de le recueillir de la maniere dont Ovide lui écrit. Aparemment c'est Cornelius Severus; comme (d) Vossius & le P. (e) Briet l'ont cru. Ainsi la 8. lettre du 1. livre *de Ponto*, & la 2. du livre 4. auroient été écrites, selon Vossius, au même ami. Si cela est, il ne faut pas croire que ces lettres soient rangées selon l'ordre du tems; la 2. du 4. livre est de plus vieille date que la 8. du premier, puis que dans celle-là Ovide fait des excuses à son ami de ce qu'il ne lui a point encore écrit. De plus considerant son ami sous diverses occupations dans la 8. lettre du premier livre, il ne dit rien qui fasse sentir qu'il écrivoit à un poëte. Le cas seroit des plus singuliers pour des personnes qui se piquoient de poësie, & qui s'apliquoient autant qu'Ovide & Cornelius Severus. Il y a donc quelque petit lieu de douter si ces deux épitres sont pour la même personne; mais il est bien sûr, que ni l'une ni l'autre n'ont été écrites à Cassius Severus.

(G) *Difficultez sur le tems auquel Cassius fut puni.*] Le calcul de St. Jerôme touchant l'exil de ce Satirique, est capable de bien brouiller d'autres calculs. Cassius est à juste titre nommé Satirique: il pourroit même passer pour martyr de la medisance; puis que s'étant attiré par ses satires un rude exil, & ne changeant point de ton après sa disgrace, il se fit de (f) nouveaux ennemis, sans apaiser ceux qu'il avoit déja irritez. Ce qui lui attira une plus rude tempête sur le dos, & une pauvreté si (g) excessive, qu'il n'avoit qu'à peine dequoi couvrir sa nudité, aux parties que la honte fait cacher le plus necessairement. Il mourut dans ce miserable état l'an 25. de son exil, selon St. Jerôme: or comme c'étoit l'an 19. de l'Empire de Tibere, il faut que cet exil ait commencé 5. ou 6. ans avant qu'Auguste mourût. Mais comment accorder cela avec Dion, qui ne fait punir par Auguste quelques faiseurs de libelles, & donner des ordres pour reprimer la licence satirique, qu'en l'an de Rome 765. c'est-à-dire deux ans avant la mort de cet Empereur? Il ne faut point douter que ces procedures & ces reglemens ne soient la même chose qui a fait dire à Tacite, qu'Auguste indigné contre les libelles de Cassius Severus, fut le premier qui ordonna que l'on informât par la loi *de Majestate* contre ces sortes d'écrits. Il ne faut point douter non plus que cet Ecrivain n'ait été chassé de Rome, au même tems à-peu-près que l'Empereur fit ces nouvelles Ordonnances. Ainsi ou la chronologie de St. Jerôme n'est pas juste, ou celle de Dion ne l'est pas. Suetone ne nous tirera point de peine, il nous dira bien qu'Auguste fit de semblables Ordonnances, mais non pas en quelle année de son empire. Tacite n'en remarque point non plus le tems; il s'est contenté d'en indiquer l'occasion.

S'il est difficile de fixer l'époque de l'Edit d'Auguste contre les libelles, il ne l'est pas, ce me semble, de trouver en general qu'il le publia les dernieres années de sa vie. D'où paroît que ceux-là se trompent, qui veulent qu'Horace y ait eu égard, quand il s'est fait representer par son ami qu'il y avoit des loix contre les Poëtes satiriques (h). Le commentateur Chabot dit là-dessus, que Suetone parle de la même loi dont il s'agit dans ces paroles d'Horace, & cite Suetone le plus mal du monde, en tronquant d'un côté le passage, & en y ajoûtant de l'autre des gloses & des éclaircissemens, le tout en Italique; desorte qu'on ne peut discerner ce qui est de Suetone, d'avec ce qui n'en est pas. Mais la faute la plus grossiere est de pretendre, qu'Horace ait eu en vue la loi dont Suetone fait mention, loi que l'on ne fit que long tems après la mort de ce poëte arrivée l'an 36. de l'empire d'Auguste, 20. ans avant celle de cet Empereur. Torrentius a commis la même faute dans son commentaire sur Suetone: *Ad novum Augusti*, dit-il, *hac de re edictum respexit haud dubie Horat. l. 2. ad Trebatium.* Si mala condiderit, &c. L'Auteur du nouveau commentaire *Variorum* sur Suetone in 8. est dans le même sentiment que Torrentius. Le Scholiaste (i) Dauphin encherit encore par dessus, voulant qu'Horace ait aussi consideré l'Edit d'Auguste dans la 1. épitre du 2. livre, où il est plus manifeste qu'il parle d'une ancienne loi (k), établie à l'occasion de la licence effrenée des Farceurs. On croit communément que le poëte ne veut parler là que de la defense qui fut faite par les loix des 12. tables, de diffamer qui que ce soit. Forsterus (l) a erré encore plus grossierement que tous ceux dont j'ai parlé; il aplique à l'Edit d'Auguste non seulement les vers d'Horace qu'on vient de citer, mais aussi ces paroles de l'art poëtique: *Lex est accepta, chorusque Turpiter obticuit sublato jure nocendi.*

L'époque de l'Edit d'Auguste marquée par Dion, & indiquée par Tacite, pourroit-elle être critiquée avec fondement, si l'on alleguoit l'affaire de Labienus, dont les livres furent condamnez au feu, avant que Cassius Severus eût été recherché pour ses écrits satiriques? Il semble d'abord que ce soit une objection, puis qu'il ne peut pas être vrai que les procedures d'Auguste contre les libelles aient commencé par ceux de Cassius Severus, ou deux ans avant la mort de cet Empereur, s'il est vrai que le Senat ait fait brûler les livres de Labienus, dans un tems où Cassius étoit encore tranquille chez lui. Or il paroît par Seneque que cela est arrivé en un pareil tems; puis que lors qu'il deplore la perte des écrits de Labienus, & la resolution que prit l'Auteur de s'enfermer dans le tombeau de ses ancêtres, afin de ne pas survivre aux productions de son esprit, il remarque qu'au même tems qu'on brûloit ces livres, Cassius (m) Severus disoit: *Il faut maintenant qu'on me brûle tout vif, moi qui les sai par cœur. Cassii Severi hominis Labieno junctissimi, belle dicta res ferebatur:* ILLO TEMPORE QUO LIBRI LABIENI EX SENATUSCONSULTO UREBANTUR, *nunc me, inquit, vivum uri oportet, qui illos edidici* (n).

On peut repondre que les livres de Labienus n'étoient point proprement des libelles diffamatoires, ou des satires contre le tiers & le quart; que c'étoient des histoires où il avoit parlé en Republicain, fort à l'avantage de Pompée, & de ceux qui avoient tâché de relever son parti: qu'à la verité ces sortes d'écrits offensent & piquent autant que les libelles diffamatoires; & qu'Auguste se crut obligé d'en tirer raison; mais que ce pouvoit être sur un tout autre pied, que lors qu'il en vint aux Ordonnances, dont nous parlent les historiens que j'ai citez ci-dessus.

Qu'on dise ce qu'on voudra, on ne me persuadera jamais que les écrits de Labienus n'aient été condamnez, qu'à cause que l'Auteur disoit du bien des ennemis de Cesar. Il est vrai que sous le farouche & cruel Tibere il en coûta la vie à un (o) Auteur, pour avoir donné des loüanges à Brutus, & pour avoir dit que Cassius avoit été le dernier Romain; mais aussi l'histoire remarque, que ce fut là le premier procés qui fut intenté pour pareille chose; & nous voions par la harangue de l'accusé, qu'Auguste n'ôta point son affection à Tite Live, ni n'éloigna point des charges

 Asinius

(a) *Scalig. animadvers. in Chron. Euseb. pag. 187. edit. Amstel. 1658.*

(b) Relatum de Cassio Severo exsule, qui SORDIDÆ ORIGINIS, maleficæ vitæ, sed orandi validus, &c. *Tacit. Ann. l. 4. cap. 21.*

(c) *C'est la seconde.*

(d) *De Poëtis Lat. pag. 34.*

(e) *De Poët. Lat. pag. 28.*

(f) Per immodicas inimicitias ut judicio jurati Senatus in Cretam amoveretur effecerat. Atque illic eadem actitando, recentia veteraque odia advertit, bonisque exutus, interdicto igni atque aqua saxo Seriphio consenuit. *Tacitus Ann. l. 4. c. 21.*

(g) XXV. exilii sui anno in summa inopia moritur, vix panno verenda contectus. *Chron. Euseb.*

(h) Si mala condiderit in quem quis carmina, jus est Judiciumque. *Horat. Satir. 1. l. 2.*

HORACE mal entendu touchant les loix contre les satires.

(i) *In Sueton. Aug. cap. 55. pag. 176.*

(k) Quin etiam lex Pœnaque lata malo quæ nollet carmine quemquam Describi. Vertere modum formidine fustis Ad bene dicendum delectandumque redacti. *Horat. epist. 1. l. 2. v. 152.*

(l) *Histor. juris civil. l. 1. c. 31. p. m. 222.*

LES Ecrits de Labienus condamnez au feu.

(m) *Quelques Auteurs parlent de cela comme si Cassius l'avoit dit de ses propres livres;* Erasm. apophthegm. l. 8. pag. m. 659. *Jeremie de Pours p. 677.* de la divine Melodie *où d'ailleurs il le nomme* Cassianus: *Christianus Liberius p. 111.* Exercitat. de scribendis, & æstimandis libris, *& autres.*

(n) *Senec. Præf. l. 5. Controv.*

(o) *Cremutius Cordus. Consultez Tacite* Ann. l. 4. cap. 34.

fit publier contre les libelles. Plutarque (*H*) ne consulta pas bien la chronologie en parlant de nôtre Cassius. L'humeur satirique du personnage le porta à s'ériger (*I*) souvent en accusateur, sans

Asinius Pollion & Messala Corvinus, quoi qu'ils eussent parlé fort avantageusement des ennemis de Cesar. Nous aprenons la-même qu'on avoit laissé en repos divers écrits très-injurieux à cet Empereur, ou à Auguste. D'où il est aise d'inferer, que si les livres de Labienus ont été condamnez au feu, c'est parce qu'ils étoient remplis d'invectives contre une infinité de gens. Seneque ne nous permet pas d'être en doute qu'ils ne fussent de ce caractere, car voici ce qu'il en dit; (*a*) *Libertas tanta ut libertatis nomen excederet, ut quia passim ordines hominesque laniabat* Rabienus *vocaretur. Animus per vitia ingens, & ad similitudinem ingenii sui violentus, & qui* Pompeianos *spiritus nondum in tanta pace posuisset . . . . Memini aliquando cum recitaret historiam, magnam partem convolvisse & dixisse,* Hæc quæ transeo post mortem meam legentur. *Quanta in illis libertas fuit, quam etiam Labienus extimuit.* S'il se fût tenu dans la même generalité que Tite Live, il eût joui de la même impunité que lui, & n'eût pas trouvé en Cassius Severus un ami intime, ni un grand admirateur de ses écrits. D'ailleurs le même Seneque declare, qu'avant qu'on eût condamné au feu les livres de Labienus, on n'avoit jamais oui parler de semblables procedures; & il felicite le public, de ce qu'on ne s'avisa pas de cette espece de suplice, quand on fit mourir Ciceron (*b*).

Il resulte de toutes ces autoritez: I. Que les livres de Labienus n'ont pas été mis au feu, à cause de la partialité qui y paroissoit en general pour les amis de Pompée. La harangue de Cremutius Cordus en est une preuve. II. Que c'étoient des écrits fort satiriques; Seneque l'insinue clairement. III. Que ce furent les premiers écrits de cette espece que l'on fit brûler. IV. Qu'on le fit avant que de toucher ni à la personne, ni aux satires de Cassius Severus. Mais c'est ce qu'on n'accordera jamais ni avec Dion, ni avec Tacite; celui-ci veut que les libelles de Cassius aient été cause, qu'Auguste fit proceder par la loi *de Majestate* contre les satires: l'autre veut que l'ordre d'informer contre les libelles, & de les brûler, & la punition de quelques Auteurs satiriques n'aient precedé que de deux années la mort d'Auguste. St. Jerôme avec les 25. ans de durée qu'il donne à l'exil de Cassius Severus, decedé l'an 19. de Tibere, ne seroit pas ici un fort bon mediateur. Il faut de toute necessité, que les uns ou les autres aient été peu exacts. Seroit-ce Seneque? Auroit-il confondu les tems? Ce que Cassius ne dit que dans son exil, lui auroit-il été attribué par Seneque comme un bon mot dit dans Rome avant l'exil? Mais si Seneque s'est trompé à l'egard d'une chose qui s'étoit passée de son tems, & qui regardoit deux Declamateurs de sa conoissance, en quoi pourra-t-on faire fond sur ce qu'il temoigne? S'il nous a dit la verité, nous avons là une preuve convaincante d'un fait que (*c*) Vossius trouve ambigu, ou tout au plus qu'il ne trouve qu'aparent, savoir que Labienus est mort sous Auguste.

(*H*) *Plutarque ne consulta pas bien la chronologie.*] Il dit que Tibere étant un jour au Senat, il y eut un Senateur qui representa à la Compagnie, qu'il faloit parler librement, & declarer sans aucune dissimulation ce qui concernoit le bien public. Ce debut aiant rendu tout le monde fort attentif, le Senateur adressa sa parole à Tibere, pour lui dire qu'on se plaignoit fort de lui, sans que personne osât le lui temoigner, de ce qu'il se donnoit trop de peine pour la Republique, & qu'il sacrifioit à cela ses plaisirs & sa santé. Comme il continuoit une longue tirade de tels discours, on pretend, ajoûte Plutarque, que l'Orateur Cassius Severus dit, *la liberté dont use cet homme le fera mourir* (*d*). Il est impossible que Cassius ait dit cela le jour même que le Senateur debita ces flateries, puis que Cassius exilé avant qu'Auguste mourut, n'obtint jamais son rapel. Je m'étonne que la vaste memoire de Theophile (*e*) Raynaud, ne lui ait point fourni cet exemple du châtiment des libelles diffamatoires, lors qu'il a parlé de ce qui fut fait par les Romains à cet égard-là.

(*I*) *A s'ériger souvent en accusateur sans que le* (*) *mauvais succés.*] Si jamais homme a été digne de n'être pas plaint dans les miseres de son exil, ç'a été sans doute Cassius Severus; car outre le caractere de sa medisance, qui étoit une aigreur excessive & incorrigible, il se plaisoit tellement à accuser, qu'on eût dit qu'il s'étoit érigé en accusateur banal. Cette mauvaise inclination l'engageoit à se charger des causes les plus mal fondées, & à ne se point rebuter de la perte de ses procés. On étoit si accoutumé à voir absoudre les gens dans ces procés-là, qu'on a mis parmi les bons mots d'Auguste le souhait qu'il (*f*) fit, que le *Forum* qu'il bâtissoit, & dont l'Architecte étoit trop lent, fût accusé par Cassius. La pensée d'Auguste n'est fondée que sur la double signification d'*absolvere*: ce mot signifie achever & absoudre. Ce bon mot n'est donc qu'une pointe, ou qu'une turlupinade, selon le goût d'aujourd'hui; je dis d'aujourd'hui, car il n'y a pas encore 50. ans, que ces sortes d'equivoques passoient pour (*g*) un sel Attique. Quoi qu'il en soit, cette pointe n'est pas une moindre preuve de l'inclination de Cassius à accuser, que l'exclamation qu'il fit en commençant son plaidoier contre Asprenas, dont il étoit l'accusateur. *Je suis vivant par la grace des Dieux, & j'ai de quoi trouver la vie agreable, puis que je voi Asprenas entre les mains de la Justice.* Il ne se peut rien de plus sensé que la reflexion de (*h*) Quintilien sur cet exorde. C'etoit assurément une ame damnée que ce Cassius, & ceux qui lui ressemblent en chaque siecle meriteroient de mourir aussi miserables que lui, & de faire dire selon la version d'Amiot (†).

Que desormais autant en puisse-il prendre
A qui voudra telle chose entreprendre.

Car si dans la Republique Romaine où l'on regardoit l'accusation comme (*i*) une porte par laquelle les jeunes Avocats de qualité entroient au monde, & comme une belle carriere (*k*) qui pouvoit perfectionner les Orateurs, & imprimer (*l*) de la crainte aux mechans, on n'a pas laissé de mepriser & de haïr ceux qui faisoient metier d'accuser, que sauroit-on dire d'assez fort sous le Christianisme, & dans les Etats qui se gouvernent autrement que l'ancienne Rome; que sauroit-on, dis-je, representer d'assez fort contre ceux qui font ce metier? Je cite encore Quintilien: il declare qu'il n'y a qu'une très-petite distance entre un voleur de grans chemins, & un accusateur de profession: (*m*) *Accusatoriam vitam vivere & ad deferendos reos præmio duci proximum latrocinio est.* Ciceron regarde comme une insigne flêtrissure de la maison *Junia*, d'avoir produit un Orateur qui exerça le metier dont on parle ici. (*n*) *Iisdem temporibus M. Brutus, in quo magnum fuit Brute dedecus generi vestro, qui cum tanto nomine esset patremque optimum virum habuisset & juris peritissimum, accusationem factitaverit, ut Athenis Lycurgus. Is magistratus non petivit, sed fuit accusator vehemens & molestus, ut facile cerneres naturale quoddam stirpis bonum degeneravisse vitio depravatæ voluntatis.* Il remarque en un autre lieu qu'il faut presque avoir renoncé au titre & à la nature d'homme, pour mettre en danger la vie de beaucoup de gens, & que l'on imprime une note de bassesse & de lâcheté à sa renommée, lors qu'on se met en état de meriter l'épithete d'accusateur. *Duri hominis vel potius vix hominis videtur periculum capitis inferre multis: id cum periculosum ipsi est, tum etiam sordidum ad famam committere ut accusator nominetur, quod contigit M. Bruto summo genere nato, illius filio qui juris civilis in primis peritus fuit* (*o*). Que diroit-il aujourd'hui s'il étoit Chretien, & qu'il vit des personnes apellées par leur caractere à tout autre chose qu'à cela, s'ériger en delateurs, denonciateurs, accusateurs perpetuels, tantôt par des libelles imprimez, tantôt par des lettres dont on ne nomme point les Auteurs; enfermer toutes sortes d'affaires dans l'étendue de leurs delations, crimes d'Etat, crimes d'heresie; se mettre au centre de toutes sortes d'espions, & de Nouvellistes; ne se rebuter non plus que Cassius Severus de l'absolution perpetuelle de ceux qu'ils attaquent &c. que diroit-il? On le peut facilement deviner. On trouve dans les Entretiens de Balzac un chapitre (*p*) tout-à-fait beau; en voici la derniere moitié. „ Il nous reste un Fragment d'un Plai„ doyé de l'Orateur Calvus contre cet homme si uni„ versellement haï, l'infame Vatinius; & ce Fragment „ se trouve dans le Recueil des Anciens Rhetoriciens, en „ ces termes, si ma memoire ne me trompe, *Hominem* „ *nostræ civitatis audacissimum, factiosum, sordidum, ac*„ *cusatorem*; où je voi qu'il n'oublie pas cette mauvaise „ qualité entre celles de Vatinius, qu'il l'accuse d'estre „ Accusateur. „. Encore un coup, il étoit incomparablement plus pardonnable en ce tems-là de se porter pour accusateur, qu'il ne l'est dans nôtre siecle: car que ne fait-on pas dans une Democratie pour gagner l'affection du peuple? Or on faisoit un très-grand plaisir au peuple Romain, en accusant ceux qui avoient exercé

(*a*) *Seneca ubi supra.*

(*b*) Res nova & insueta supplicia de studiis sumi: bono Hercule publico ista in pœnas ingeniosa crudelitas post Ciceronem inventa est. Quid enim futurum fuit si Triumviris libuisset ingenium Ciceronis proscribere? Dii melius quod eo sæculo ista ingeniorum supplicia cœperunt quo & ingenia defierunt. *Id. ib.*

DISCORDE entre Tacite & Dion.

(*c*) *Vossius de Histor. Lat. pag. 117.*

(*d*) *Plutarque, Discernement du flateur & de l'ami, chap. 17.*

(*e*) *Theoph. Rayn. erotemat. de malis ac bonis libris pag. 72.*

(*) *De là vint cette raillerie d'Auguste,* Cum multi Severo Cassio accusante absolverentur & Architectus Fori Augusti exspectationem operis diu traheret, ita jocatus est, *Vellem Cassius & meum Forum accusasset.* Macrob. Saturn. l. 2. cap. 4.

MAUVAIS caractere de ce Cassius. Il se plaisoit à accuser.

(*f*) *Voiez la citation precedente.*

(*g*) *Temoin les vers de St. Amant, ci-dessus p. 516. remarque A.*

(*h*) Sine dubio in omnibus statim accusationibus hoc agendum est, ne ad eas libenter descendisse videamur, ideoque mihi illud Cassii Severi non mediocriter displicet, *Dii boni, vivo; & quo me vivere juvet, Asprenatem reum video.* Non enim justa ex causa vel necessaria videri potest postulasse eum, sed quadam accusandi voluptate. *Quintil. Instit. Orator. l. 11. c. 1.*

(†) *C'est la version d'un vers d'Homere apliqué par Scipion l'Africain à la mort de Tiberius Gracchus. Voiez Plutarque in vita Gracchor. pag. 834.*

(*i*) *Quintil. l. 12. c. 7. Apulejus in Apologia. Voiez ses paroles ci-dessus pag. 141. lettre a.*

(*k*) *Cicero de officiis l. 2. c. 14.*

(*l*) *Quintil. ibid.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Cicero in Bruto, p.m. 235.*

(*o*) *Id. de officiis l. 2. c. 14.*

(*p*) *C'est le 5. de l'Entretien 34. p.m. 329.*

sans que le mauvais succés de ses causes le rebutât. La maniere dont il tourmenta le Declamateur Cestius * qui avoit fait une reponse à l'Oraison de Ciceron *pro Milone*, sufit à montrer qu'il ne fut jamais un chicaneur ni un querelleur plus outré que lui. Et c'est une chose bien singuliere qu'il ne † plaida jamais pour la defense des accusez, hormis quand il fut contraint de plaider lui-même sa cause en pareil état. Mr. Hofman (K) s'est trompé en certaines choses. On n'est pas d'accord sur la patrie de Cassius (L) Severus. Nous verrons dans les remarques les meprises (M) de Pierre Crinitus.

Il est juste que je fasse aussi conoître par son bel endroit nôtre Cassius Severus. Son éloquence le faisoit regner sur ses auditeurs, il les portoit où il vouloit, il disposoit de leur colere à sa fantaisie. Ils trouvoient tant de plaisir à l'entendre qu'ils craignoient qu'il ne finît. Sa voix unissoit ensemble deux perfections qui ne vont guere de compagnie: elle étoit forte & avoit beaucoup

exercé les charges de la Republique: il regardoit les accusateurs (a) comme des dogues qui se ruoient sur les loups. C'est ainsi à-peu-prés qu'aujourd'hui dans les Republiques il n'y pas de moien plus sûr de s'attirer l'aplaudissement de la populace, que de bien declamer en chaire contre Mrs. les Magistrats.

(K) *Mr. Hofman s'est trompé en certaines choses.*] Il est ici plus correct que Mr. Moreri, & neanmoins il ne l'est pas autant qu'on le pourroit être; *quisque suos patitur manes.*

I. Premierement il nous donne dans un article à part Cassius Severus, Orateur, avec le jugement que Quintilien en fait; à quoi il ajoûte que ses écrits furent suprimez par un arrêt du Senat; il cite pour cela Suetone, & enfin nous renvoie à Vossius. Cet article se trouve tout entier dans le Dictionaire de Mr. Lloyd, qui l'a donné tout tel qu'il l'avoit trouvé dans Charles Etienne, à la reserve du renvoi à Vossius, qu'il y a joint. On peut se plaindre de tous trois (b) sur la citation de Suetone; car comme il ne parle de la supression des livres de Cassius, que pour nous aprendre qu'ils furent rehabilitez par Caligula, avec ceux de Cremutius Cordus, & de Labienus, il ne faloit pas parler de l'arrêt qui en defendit la lecture, ou bien il faloit nous aprendre que cet interdit fut levé quelque tems après. II. A la suite de cet article Mr. Hofman nous en donne un autre, qui est celui de Cassius Severus de Parme, Orateur, dont il dit plusieurs choses qui n'apartiennent qu'au Cassius Severus de l'article precedent. Il cite bien des Auteurs, comme Horace (c) à la Satire 19. du premier livre, Paterculus, Appien, Orose, qui ne parlent ni de prés ni de loin de ce Cassius. Ainsi non content d'avoir fait deux articles pour une même personne, il donne faussement le surnom *Parmensis*, à Cassius Severus l'Orateur, & il lui aplique ce qui n'a été dit que d'un autre Cassius. Le pis est qu'il conclut l'article par cette interrogation pleine de doute, dans une chose qui ne souffre aucune difficulté, *an idem cum Cassio Poëta?* L'Orateur Cassius relegué par Auguste en l'Isle de Crete, & par Tibere en celle de Seriphe, où il mourut l'an 25. de son exil, est-il le même homme que le Poëte Cassius de Parme, qu'Auguste fit tuer à Athenes peu après la bataille d'Actium, plus de 40. ans avant que Tibere montât sur le trône? III. Mr. Hofman se trouve jugé par ses propres paroles: car il nous avoit donné dans la page precedente l'article du Poëte Cassius de Parme; où il avoit dit qu'après la defaite de Brutus & de Cassius, ce Poëte se retira à Athenes, & que Varus envoié par Auguste pour le tuer, le trouva occupé à l'étude, & l'aiant tué emporta ses livres & sa cassette. On a suivi en tout cet article mot-à-mot Mr. Lloyd. Celui-ci en avoit usé de la même sorte envers Charles Etienne, qu'il eût mieux valu corriger, en ce qu'il a suprimé toutes les actions de ce Cassius, depuis la journée de Philippes jusqu'à celle d'Actium: car il n'est pas vrai, comme ils l'assûrent tous trois, qu'après la defaite de Brutus & de Cassius il se retira dans Athenes: il s'attacha au fils de Pompée, & puis à Marc Antoine, & il eut des emplois sous l'un & sous l'autre, & ne se retira dans Athenes qu'après la bataille d'Actium, l'an 722. de Rome. Il étoit le seul de reste (d) de ceux qui avoient assassiné Cesar; mais il ne la fit guere (e) longue depuis sa retraite, & l'on ne croit pas qu'il ait (f) survêcu 14. ans entiers à celui dont il avoit été l'un des assassins. Quoi qu'il en soit Mr. Hofman qui anticipe sa mort, en le faisant aller à Athenes peu après la bataille de Philippes l'an 712. de Rome, le rend d'autant plus propre à n'être pas confondu avec Cassius Severus, confiné dans l'Isle de Seriphe sous l'empire de Tibere.

Notez en passant, qu'au dire de Suetone (g) presque aucun des meurtriers de Cesar ne lui survécut plus de trois ans. Il est pourtant vrai qu'il y en eut un assez bon nombre qui passerent ce terme. Le (h) Pere Petau a fait parler Suetone sans exception, *nullus triennio amplius superstes fuit . . . . . ut ait Suetonius.* Mr. Chevreau dans le chapitre 4. du 3. livre de l'histoire du monde dit, qu'il n'y en eut point qui pût survivre à Cesar plus de trois années.

(L) *On n'est pas d'accord sur la patrie de Cassius Severus.*] Le sentiment du Pere Hardouin sur la patrie de ce Cassius est fort oposé à celui de Vossius. Car Vossius (i) pretend que lors que Pline le Jeune (k) demande pour Herennius Severus les portraits de Cornelius Nepos, & de Titus Cassius, compatriotes du (l) Severus auquel il écrit, il entend parler de nôtre Cassius Severus. Si cela est vrai, celui-ci n'étoit point de Longula, comme le pretend le Pere (m) Hardouin, puis que Cornelius Nepos étoit (n) voisin du Po; ce que ceux de (o) Verone expliquent à leur avantage, afin de procurer à leur ville l'honneur d'avoir produit Cornelius Nepos. Mais (p) Catanée leur dispute vivement cet honneur, & soutient que Parme est plus proche du Po que Verone; & que puis que Titus Cassius étoit de Parme, il faut que Cornelius Nepos en soit aussi. Entr'eux le debat. Il est toûjours vrai que Catanée paroît ignorer la difference qui est entre le poëte Cassius Parmensis, & l'Orateur Cassius Severus. Peut-être Vossius se trompe-t-il après (q) Glandorp, de prendre le Titus Cassius de Pline le Jeune pour l'Orateur Cassius Severus; car il semble que si Pline avoit demandé le portrait de Cassius Severus, à un homme qui s'apelloit Severus, & pour un homme qui s'apelloit aussi Severus, il eût touché quelque chose de cette conformité de nom. Mais j'avoue que cette preuve n'est pas concluante. Quoi qu'il en soit Pline ne dit rien qui emporte, ou qu'il parle d'un savant surnommé Severus, ou que celui dont il parle est plutôt Cassius l'Orateur, que Cassius le poëte: ils pouvoient avoir tous deux le prénom de Titus. D'ailleurs les leçons (r) des vieux manuscrits varient extremement: les uns portent *Titi Catii*, les autres *Titi Atii*, & l'on voit aux marges, *Attici*, ou *Catili.*

(M) *Les meprises de Pierre Crinitus.*] Il (s) dit 1. que Cassius Severus nâtif de Parme, comme disent les Auteurs, a été compté par Ovide entre les poëtes qui ont fleuri de son tems, tels qu'ont été Sabin, Montan, Melisse, Properce. 2. Que c'est lui, qui après s'être signalé dans la guerre de Brutus & de Cassius, se retira à Athenes, & y fut tué par ordre d'Auguste. 3. Qu'Horace lui vouloit beaucoup de mal, ainsi qu'il l'a temoigné en divers endroits, & principalement par des vers ïambiques imitez d'Archilochus. 4. Qu'il ne faut point le confondre ni avec Cornelius Severus, ni avec l'Orateur Cassius Severus. Manifestement il fait la faute qu'il condamne dans les autres, je veux dire qu'il confond Cassius Parmensis avec Cornelius Severus, & avec Cassius Severus: car puis qu'il reconoît que le premier fut mis à mort dans sa retraite d'Athenes, il le doit compter pour mort dès l'an 723. de Rome plus ou moins. Or comme Ovide n'étoit encore alors qu'un jeune Ecolier de 12. à 13. ans, il ne faut pas croire qu'il l'ait mis dans l'énumeration des poëtes ses contemporains, qu'il nous a donnée sur ses vieux jours. Cela ne souffre point de difficulté lors qu'on examine cette (t) liste, où il opose aux traits d'un Critique la reputation qu'il avoit à Rome, dans le tems qu'il y vivoit avec tels & tels, ceux que Crinitus nomme, un Severus & quelques autres. Qu'on juge si ce Severus n'est pas Cornelius Severus, avec lequel Crinitus trouve fort mauvais qu'on confonde Cassius de Parme. Il est certain d'ailleurs que ces vers imitez d'Archilochus ne sont que (v) l'Ode 6. du 5. livre d'Horace, laquelle ne touche que l'Orateur Cassius Severus. On s'apercevra sans que je le dise, que Crinitus donne dans les fautes ci-dessus touchées, concernant la supression des exploits de Cassius de Parme, depuis la journée de Philippes jusques à celle d'Actium.

* *Voiez l'article* Cestius, *& Seneque præf. l. 3. declam. p. m. 337.*

† *Seneca ibid. pag.* 336.

(a) Ἐδόκει δὲ καὶ ἄλλως αὐτοῖς (Γεμινίοις) ἄνευ προφάσεως ἐν ἀγῶσιν εἶναι, τὸ τῆς κατηγορίας ἔργον· ἀλλὰ καὶ πάνυ τοὺς νέους ἑώρων τοῖς ἀδικοῦσιν ἐπιφυομένους ὥσπερ θηρίοις εὐγενεῖς σκύλακας. Et quidem videbatur alioqui vel non suppetente causa res non pudenda accusatio, sed delectabantur juvenibus improbos ut generosis canibus feras consectantibus. *Plutarch. in Lucullo init. Voiez ci-dessus, pag. 572. col. 1.*

(b) *L'un d'eux pour le moins devoit nous la donner moins vague en citant le ch. 16. de la vie de Caligula.*

(c) *Il faut 10. & non 19. le 1. livre des Satires d'Horace n'en contient que 10. & le 2. que 8.*

(d) *Vell. Paterc. l. 2. c. 87.*

(e) *Valer. Maxime l. 1. c. 7. n. 7.*

(f) *Voiez Casaubon* ad Suet. in Jul. c. ult.

(g) *Sueton. ibid.*

(h) *Petav. ration. temp. parte 1. l. 4. c. 20.*

(i) *De Histor. Lat. pag. 110.*

(k) *Lib. 4. epist. 28.*

(l) *Catanée nomme Julius ce Severus, sans en donner de raison: & par consequent il le distingue de celui auquel la lettre 6. du 3. livre est écrite, qu'il fait compatriote de Pline.*

(m) *In indice Autorum Plinii. Je croi qu'il se fonde sur la liste des Auteurs du 35. livre de Pline.*

(n) *Padi accola.* Pline l. 3. c. 18.

(o) *Vossius de Hist. Lat. p. 69.*

(p) *Comment. in Plin. epist. 28. lib. 4.*

(q) *Onomastic. Roman. pag. 209.*

(r) *Vide Gruteri notas in Plini.* Variorum, *edit. Lugd. Bat. 1669.*

(s) *De Poët. Lat. c. 47.*

(t) *Elle est dans la 16. lettre du 4. livre de Ponto.*

(v) *Cette Ode prouve qu'au commencement Cassius Severus n'osoit exercer sa medisance que sur des sujets non redoutables. Il devint plus hardi dans la suite. Voiez Tacite* Annal. l. 1. c. 72.

coup de douceur, & comme il étoit d'une taille majestueuse, on pouvoit dire que son corps secondoit bien son esprit. La gravité qui lui manquoit dans la conduite de sa vie, paroissoit avec éclat dans ses paroles; car lors β qu'il mettoit à part les railleries, son langage avoit tout le poids, & le caractere de la harangue d'un Censeur. Il avoit l'esprit si present qu'il reüssissoit beaucoup mieux dans les choses qu'il disoit sans preparation, que dans celles qu'il avoit aprises. Ses *impromptu* dans le Barreau charmoient beaucoup plus que les pensées qu'il y aportoit toutes faites: ceux qui plaidoient contre lui se gardoient bien de l'interrompre, ils savoient bien qu'en le piquant on donnoit de nouvelles forces à son éloquence, & qu'il lui étoit avantageux d'être mis hors du fil de son discours. γ Les cas imprevus lui étoient plus favorables que l'étude du cabinet. Cependant jamais homme ne se prepara avec plus de soin que lui. Ses harangues étoient extremement travaillées, il ne soufroit point que rien y fût negligé: elles étoient remplies de grandes pensées, tout y portoit coup, les plus courtes distractions de ses auditeurs leur faisoient perdre une bonne chose δ. La bonne fortune qu'il avoit éprouvée tant de fois à l'égard de ce que son esprit lui suggeroit sur le champ, ne le rendit jamais moins soigneux de se preparer. Il ne se contentoit pas d'une forte meditation, il écrivoit même presque tout ce qu'il avoit à dire. Voilà le precis du jugement que Seneque ζ a fait de cet Orateur, & qui lui sert de preface à la tête (N) d'un recit assez curieux. Le jugement de Quintilien ne s'accorde pas en tout avec celui-là. Notez que nôtre Cassius, & l'un de ces hommes dont les combats divertissoient le peuple Romain, se (O) ressembloient si parfaitement qu'on avoit bien de la peine à les discerner l'un de l'autre.

CASSIUS CHÆREA, chef de la conspiration qui fit perir Caligula, étoit Capitaine des (A) Gardes. Il avoit servi en qualité de Capitaine dans les legions qui se mutinerent en Allemagne, un peu avant la mort d'Auguste θ. Il se fit jour l'épée à la main en cette rencontre parmi les soldats qui maltraitoient les Capitaines. C'étoit un homme de * courage & de † probité, & qui n'executoit qu'avec repugnance les ordres severes de Caligula. La compassion qu'il avoit du pauvre peuple étoit cause qu'il n'amassoit point, avec tout l'empressement que l'Empereur demandoit, l'argent des tributs & des impôts ‡, car c'étoit à lui qu'on donnoit cette commission. Cette humanité passa pour un defaut de courage auprès de Caligula; ce cruel tyran fit des insultes & des reproches insuportables à son Capitaine des Gardes: il ne lui donnoit jamais le mot sans choisir un terme (B) qui fût une raillerie piquante de mollesse & de vie effeminée, & cela ne manquoit point de faire rire les Officiers, & les soldats ausquels il faloit que Cassius donnât le ⸸ mot. Outre de se voir l'objet de la raillerie de son maître, & le joüet de son Regiment, il forma un plan de conspiration; il se choisit des complices, il les rassûra quand il le falut, en un mot il conduisit si bien cette trame, qu'elle fut executée par la mort de Caligula.

β Quamdiu citra jocos se continebat, censoria oratio erat. *Seneca ubi infra.*
γ Melius semper fortuna quam cura de illo merebat. *Id. ib.*
δ Nulla pars erat quæ non sua virtute staret: nihil in quo auditor sine damno aliud ageret: omnia intenta aliquò petentia. *Id. ib.*
ζ *Seneca in præfat. lib. 3. declam. pag.* 336.
θ *Tacit. Annal. l. 1. c.* 32.
* Tum adolescens & animi ferox inter obstantes & armatos ferro viam patefecit. *Id. ib.*
† Ἄλλως τε γὰρ ἀρχαιότροπός τις αὐτὸς ὁ Χαιρέας ἦν. Chærea vir erat antiquis moribus præditus. *Dio l. 59. p. m. 762.*
‡ *Joseph. Antiq. l. 19. c. 1.*
⸸ *Id. ib.*

(N) *Qui lui sert de preface à la tête d'un recit curieux.*] Ce recit contient la reponse que fit Cassius lors qu'on lui demanda pourquoi il reüssissoit infiniment mieux dans les causes qu'il plaidoit effectivement, que dans les harangues de declamation, qu'il recitoit sur des sujets imaginaires. C'étoit fort la coutume en ce tems-là de declamer sur de tels sujets. Seneque qui avoit fait à Cassius cette question raporte ce qui lui fut repondu. Cassius fit sur cela de belles remarques que je vous conseille d'aller lire dans l'original. Je me contente de copier quelque chose du preambule de Seneque. Nous y lisons (a) que tel Orateur qui se faisoit admirer dans le Barreau, echoüoit dans les exercices particuliers des declamateurs, & que personne n'étoit plus sujet que Cassius Severus à cette inegalité. *In nullo hoc fiebat notabilius.* A ce propos Seneque nous donne l'éloge de l'éloquence de cet Orateur, & en marque le caractere. Rien ne lui manquoit, ajoûte-t-il, de ce qui sert à bien declamer. Ses termes étoient choisis, son style étoit plein & animé, & contenoit plus de pensées que de paroles, & cependant Cassius en declamant demeuroit & au dessous de soi-même, & au dessous de plusieurs autres: (b) *Omnia habebat, quæ illum ut bene declamaret, instruerent: phrasim non vulgarem, nec sordidam, sed lectam: genus dicendi non remissum aut languidum, sed ardens & cogitatum: non lentas, nec vacuas explicationes, sed plus sensus quam verborum habentes: diligentiam, maximum etiam mediocris ingenii subsidium. Tamen non tantum infra se cum declamaret, sed etiam infra multos erat. Itaque raro declamabat, & non nisi ab amicis coactus.* Notez que son éloquence parut plus belle à ses auditeurs, qu'à ses lecteurs; ce qu'il publia ne repondit point à l'admiration qu'il s'étoit aquise, il y eut là une plus grande disproportion que ne l'est celle qui regne ordinairement entre le succés d'une harangue recitée, & le succés d'une harangue publiée. (c) *Non est, quod illum ex his quæ edidit æstimetis. Sunt quidem & hæc quibusdam grata. Verum eloquentia ejus longe major erat quam lectio. Non hoc ea portione illi accidit qua omnibus fere, quibus majori commendationi est audiri quam legi, sed in illo longe majus discrimen est.*

(O) *Se ressembloient si parfaitement.*] Pline & Solin parlent de cela. (d) *Cassio celebri oratori (e) Armentarii Mirmillonis objecta similitudo est.* (f) *Armentarius myrmillo & Cassius Severus orator ita se mutuo reddiderunt, ut si quando pariter viderentur dignosci non possent, nisi discrepantiam habitus indicaret.* Je m'étonne que Solin ait oublié de paraphraser la circonstance que Pline avoit indiquée, c'est qu'on objecta à Cassius cette ressemblance. S'il eût paraphrasé cela, il nous eût apris peut-être que les railleurs pretendirent, qu'il y avoit eu furtivement des galanteries, qui étoient la cause que ces deux hommes se ressembloient. Que savons-nous si l'on ne dit pas qu'ils se ressembloient d'humeur, & que l'un n'étoit pas moins un gladiateur dans le barreau, que l'autre dans l'Amphitheatre?

(A) *Etoit Capitaine des Gardes.*] Seneque (g) le qualifie en general *Tribunus Militum:* mais Suetone est plus exact; *Primas sibi partes*, dit-il (h), *Cassius Chærea Tribunus cohortis prætoriæ depoposcit.* Le savant Mr. Bentlei à la page 81. de ses notes sur la Chronique de Malala, donne à nôtre Cassius le caractere de Tribun du peuple. C'est une legere meprise, qui ne peut faire aucun tort à l'erudition étonnante de cet Auteur.

(B) *Sans choisir un terme qui fût une raillerie.*] Voiez Josephe (i) qui parle de tout cela fort amplement. Suetone (k) s'exprime ainsi; *Quem* (Cassium Chæream) *Caius seniorem jam ut mollem & effeminatum denotare omni probro consueverat, & modo signum petenti* Priapum *aut* Venerem *dare, modo ex aliqua caussa agenti gratias osculandam manum offerre formatam commotamque in obscœnum modum.* Seneque dit à-peu-près la même chose, mais il ajoûte que Cherea donnoit quelque lieu à ces railleries par sa voix cassée & effeminée, & qu'il ne paroissoit pas être l'homme qu'il se montra dans la suite en donnant un si rude coup à Caligula. *Chærea tribuno militum sermo non pro manu erat, languidior sono & infracta voce suspectior. Huic Caius signum petenti modo* Veneris, *modo* Priapi *dabat: aliter atque aliter exprobrans armato mollitiam. Hæc ipse perlucidus, crepidatus, armillatus. Coegit itaque illum uti ferro, ne sæpius signum peteret. Ille primus inter conjuratos sustulit: ille cervicem mediam uno ictu decidit, plurimum deinde undique publicas ac privatas injurias ulciscentium gladiorum ingestum est: sed primus vir fuit qui minime visus est (l).*

(a) *Seneca in præf. lib. 3. epitomes declamat. p. m.* 335.
(b) *Id. ib. pag.* 336.
(c) *Id. ib.*
(d) *Plin. lib. 7. cap.* 12.
(e) *Le Pere Hardouin pretend qu'*Armentarius *signifie ici un homme qui garde des troupeaux, & que* Mirmillo *est ici un nom propre. Saumaise in Solin. p. 30. dit tout le contraire.*
(f) *Solin. cap. 1. p. m.* 8.
(g) *Seneca de constantia sapient. c.* 18.
(h) *Sueton. in Calig. c.* 56.
(i) *Joseph. Antiquit. l. 19. c.* 1.
(k) *Sueton. ibid.*
(l) *Id. ib.*

gula β. Il se reserva toûjours l'avantage de lui donner (C) le premier coup. Les uns disent qu'il lui dechargea un grand coup d'épée par derriere sur la nuque du cou, les autres que le regardant en face il lui fit sauter la machoire γ. Après cette execution * il se sauva dans la maison de Germanicus †, & aiant sçu que le Senat lui savoit bon gré de sa conduite, il se montra au public. L'un des Consuls fit un long discours sur la liberté, & conclut qu'il faloit élever les conjurez, & principalement Cherea aux plus grans honneurs. Cherea fut demander le mot aux Consuls : ils lui donnerent pour mot *liberté* : il le porta aux Cohortes qui obeïssoient au Senat, & comme il étoit le tout dans ce parti, il envoia un Tribun nommé Lupus tuer Cesonie femme de Caligula avec leur fille ‡. Cependant Claude fut salué Empereur dans le Camp des Cohortes Pretoriennes, & il falut que le Senat bon gré malgré qu'il en eût aprouvât cette élection. Le nouvel Empereur ne (D) manqua point de faire punir Cherea, qui souffrit la mort avec beaucoup de constance ⸸.

☞ CASTALION (SEBASTIEN) né au païs (A) des Allobroges l'an 1515. doit avoir une bonne place parmi (B) les Auteurs. Le principal de ses Ouvrages est une version Latine & Françoise de l'Ecriture. On en parle fort diversement, les uns la blâment beaucoup, les

β Id. ib.

γ Sueton. in Calig. c. 58.

* Elle se fit en l'an 41. de J. CHRIST le 24. de Janvier.

† Joseph. ibid.

‡ Ib. c. 2.

⸸ Ib. c. 3.

(C) *L'avantage de lui donner le premier coup.*] Voiez Suetone dans la remarque A. Mr. de Tillemont (a) n'a pas consideré assez mûrement les expressions de Seneque. Il veut que Seneque ait dit que Cherea d'un seul coup fendit la tête par le milieu à Caligula. Ce n'est point le sens de ces paroles, *cervicem mediam uno ictu decidit*, ou comme lisent quelques-uns *discidit*. Mr. de Tillemont (b) se trompe en une autre chose ; il dit que Cornelius Sabinus *selon quelques-uns abatit* à Caligula *la machoire d'un coup d'epée* : Suetone qu'il cite attribue ce coup à Cherea selon quelques-uns.

(D) *Ne manqua point de faire punir Cherea.*] On avoüoit que l'action de Cherea faisoit voir un grand courage, mais que d'ailleurs c'etoit une perfidie, & qu'il faloit la punir afin de faire un exemple contre ceux qui oseroient attenter à la vie des Empereurs (c). Suetone pretend que les conjurez qu'on fit mourir furent punis en partie pour servir d'exemple, & en partie parce qu'ils avoient voulu ajoûter à la mort de Caligula celle de Claude son successeur : (d) *Exempli simul caussa & quod suam quoque cædem depoposcisse cognoverat.* Dion merite d'être oui. *Claude eut beaucoup de joie de la mort de Caligula*, dit-il (e), *neanmoins il fit mourir Cherea : il ne se crut point obligé à quelque remerciment de ce que par le moien de cette conspiration il étoit monté sur le trone, mais il se facha contre celui qui avoit osé mettre la main sur un Empereur, & il songea de loin à sa propre sureté.* La politique des Princes a quelque chose de bisarre : Ils font tout ce qu'ils peuvent pour debaucher les sujets les uns des autres ; ils donnent retraite aux conspirateurs, ils protegent les rebelles ; & ils ne voient pas que c'est une belle leçon de revolte pour leurs propres sujets, & une esperance prochaine de secours. Cette disparate vient de ce qu'on ne songe qu'au present, car si l'on songeoit aux consequences pour l'avenir, jamais un Prince ne contribueroit un sou ni une parole en faveur des rebellions.

(A) *Né au païs des Allobroges.*] J'ai été contraint de me servir de cette expression generale, parce que je n'ai pu decouvrir rien de plus particulier. On lui donne dans son épitaphe l'épithete d'*Allobrox*. Cela peut signifier également ou qu'il étoit de Dauphiné, ou qu'il étoit de Savoie. Mr. Allard (f) a pris le premier parti ; mais il se fonde sur un Auteur qui n'a point dit ce qu'il lui fait dire ; car ces paroles de Sainte Marthe, (g) *Ex asperis & salebrosis Allobrogum montibus humili ortus fortuna*, ne signifient pas qu'on soit *des montagnes de Dauphiné*. La Croix du Maine (h) fait Castalion *natif du pays de Savoie*. Mr. Spon (i) & Mr. Leti (k) le font natif *de Chatillon en Bresse*.

(B) *Une bonne place parmi les Auteurs.*] Ses Ouvrages seroient bien considerables par leur qualité & par leur nombre, quand même on ne sauroit pas qu'il n'a vecû que 48. ans. Il fit voir qu'il étoit habile en Latin, en Grec, en Hebreu. Il fit imprimer à Bâle l'an 1545. quatre livres de dialogues qui contiennent en beau Latin les principales histoires de la Bible, desorte que la jeunesse s'y pouvoit former tout ensemble & à la pieté, & à la Latinité. Ils furent reimprimez l'an 1548. & puis avec des corrections, & des additions l'an 1551 (l). Ces trois éditions ont été suivies de plusieurs (m) autres. Il publia en 1546. avec des notes la version qu'il avoit faite (n) des vers Sibyllins, & (o) des livres de Moïse. Cela fut suivi en 1547. de la traduction Latine des Pseaumes de David, & de tous les autres Cantiques qui se trouvent dans l'Ecriture. Il fit imprimer en 1548. un poëme Grec sur la vie de Jean Baptiste, & un poëme Latin qui est une paraphrase du Prophete Jonas. Je ne parle point de la traduction de quelques endroits d'Homere, & de quelques livres de Xenophon & de St. Cyrille (p) ; & pour ce qui est du plus important de ses travaux, j'en parlerai dans la remarque suivante. Ajoûtons seulement ici qu'il mit en langue Latine plusieurs traitez Italiens du fameux Ochin, & nommément les 30. dialogues dont quelques-uns ont paru favoriser la Polygamie. C'est à tort que Martin Ruarus a trouvé mauvais, que Calovius ait attribué la version de ces dialogues à Castalion. (q) *Scribis Castellionem XXX. Ochini dialogos in Latinam linguam transtulisse. Id ego utut mihi dubium cum nonnisi a Castellionis inimicis mera suspicione ductis affirmatum videam, in medio tamen relinquam.* Mais il n'a point tort de le reprendre d'avoir debité que Lelius Socin la publia sous le nom de Felix Turpio. Il est certain que ce faux nom ne paroit point dans cet Ouvrage, & que le vrai nom d'Ochin y paroit. Qu'on ne dise pas que Bullinger (r) a remarqué qu'Ochin le fit imprimer par un Italien de ses amis, car cet Italien n'est autre que Pierre Perna Imprimeur à Bâle, qui mit son nom selon la coutume à la fin du livre. Comment est-ce que Lelius Socin qui mourut l'an 1562. eût fait imprimer un livre qui ne fut mis sous la presse qu'en 1563? L'erreur de Calovius est venuë de ce qu'il y a certains dialogues de Castalion ausquels Faustus Socin qui les publia, mit une preface sous le nom de (s) *Felix Turpio Urbevetanus* : Castalion est l'Auteur, & non pas le traducteur de ces dialogues : ils traitent *de prædestinatione, de electione, de libero arbitrio, de fide*, & ils furent imprimez avec quelques (t) autres pieces du même Auteur l'an 1578. Ruarus assûre que ce fut à Bâle ; si cela est, on falsifia le titre, car il porte *Aresdorffii per Theophil. Philadelph.*

Je ferai mention par ci par là de quelques autres écrits de Castalion dans les remarques de cet article. Je donne à examiner aux curieux s'il ne seroit point l'Auteur de la traduction Latine de quelques traitez de S. Chrysostome, & de S. Cyrille, de laquelle l'épitome de Gesner (v) parle sous le mot *Johannes Theophilus*. C'est un faux nom que nôtre homme (w) se donna à la tête d'une traduction : on croit qu'il prit dans un autre Ouvrage le masque de *Martinus Bellius*. J'en ai parlé plus d'une (x) fois ; mais sans dire qu'il nia devant les Ministres de Bâle qui le citerent, qu'il fût l'Auteur de cette compilation. (y) *Appellatus coram Basiliensis Ecclesiæ Ministris Bellii farraginem . . . . falso ejurasti.* C'est Beze qui lui reproche cela, & qui ajoûte qu'elle fut traduite en François, & imprimée en cette langue à Lion, où le frere de Castalion en avoit porté le manuscrit. Nôtre Auteur debita des sentimens fort particuliers dans l'Ouvrage qu'il intitula (z) *Moses Latinus*, comme qu'il ne faudroit point laisser au gibet les cadavres des malfaiteurs, ni punir du dernier suplice ceux qui volent, & qu'il vaudroit mieux retablir l'ancienne coûtume de la reduction à l'esclavage. Son fondement étoit que les loix politiques de Moïse obligent toutes les Nations (aa). Ses notes sur l'epitre aux Romains (bb) furent condamnées par l'Eglise de Bâle, parce qu'elles combatoient le dogme de la predestination, & de la grace efficace. Il ne laissa pas d'en procurer le debit dans ladite ville (cc) après qu'elles eurent été traduites en François.

(a) *Hist. des Emper. tom. 1. pag. m. 302.*

(b) *Ibid.*

(c) *Joseph. l. 19. c. 3.*

(d) *Sueton. in Claud. c. 11.*

(e) *Dio. lib. 60. pag. 765.*

(f) *Allard, Biblioth. de Dauphiné pag. 68.*

(g) *Sammarthanus, elog. lib. 2. pag. m. 126.*

(h) *La Croix du Maine Biblioth. Franc. pag. 453.*

(i) *Spon, Hist. de Geneve l. 3. p. m. 257. ad ann. 1544.*

(k) *Leti, Istoria Genevrina tom. 3. pag. 79.*

(l) *Epitome Biblioth. Gesneri pag. 745.*

(m) *Je me sers de celle de Leide 1610. in 8.*

(n) *En vers Latins heroiques.*

(o) *En prose Latine.*

(p) *Tiré de l'épitome de Gesner ubi supra.*

(q) *Mart. Ruarus epist. 47. centur. 1. pag. 226. 227.*

(r) *Bullinger in præf. Simleri libris præfixa, apud Ruar. ib. pag. 227.*

(s) *Cela répond à* Faustus Socinus Senensis.

(t) *Quæstio an perfecte legi Dei obediri possit. Responsio ad Borrhaum de prædestinatione. Defensio adversus Calvinum de calumnia.*

(v) *Epit. Gesner. pag. 503.*

(w) *Voiez la remarque F.*

(x) *Ci-dessus pag. 524. col. 2. & dans l'article* Socin *où je parle de Lelius.*

(y) *Beza ad defens. & repreh. Castell. pag. 451.*

(z) *C'est la traduction des livres de Moïse de laquelle j'ai parlé ci-dessus.*

(aa) *Tiré de Theodore de Beze ad defension. & reprehens. Castell. n. 6. in Lucam pag. 451. oper. tom. 1.* (bb) *Beza de prædestinat. adv. Castellion. pag. 384. tom. 1. oper.* (cc) *Id. ad defens. & repreh. pag. 431.*

les autres en disent beaucoup (C) de bien. Il s'aquit l'estime & l'amitié de Calvin pendant le sejour qu'il fit à Strasbourg l'an 1540. & l'an 1541. & il logea * même quelques jours chez lui. Ce fut Calvin qui lui procura une Regence dans le College de Geneve, ou plutôt qui † l'exhorta puissamment à l'accepter. Castalion l'aiant exercée près de trois ans fut (D) contraint de l'abandonner l'an 1544. & de chercher une autre demeure, pour avoir soutenu quelques opinions

* *Voiez la remarque H.*

† *Voiez la même remarque H.*

(C) *Les uns blâment beaucoup* ses versions de l'Ecriture, *les autres en disent beaucoup de bien.*] Mr. de Thou dit que plusieurs personnes jugerent que Castalion apliqua ses mains impures à cet Ouvrage avec une temerité insolente. (a) *Impuras manus multorum judicio ad sacra tractanda attulit, cum à rebus ad tantum opus necessariis homo imparatissimus novam Bibliorum interpretationem insolenti temeritate molitus est.* Le defaut qui a été condamné le plus generalement dans sa traduction Latine, est l'affectation de ne se servir que des termes de la bonne Latinité. C'est ce qui a fait qu'il dit *Genius* au lieu d'*Angelus*, & *lotio* au lieu de *baptismus*, & *Respublica* au lieu d'*Ecclesia*, & *Collegium* au lieu de *Synagoga*. Vossius (b) & plusieurs autres Savans l'en censurent avec raison. On l'accusa d'avoir pris l'autre extremité (c) dans sa traduction Françoise, c'est-à-dire, de s'être servi de termes bas & rampans. Voici les exemples qu'un Jesuite en donne après l'avoir critiqué sur les expressions efferninées, & sur les frequens diminutifs de la traduction Latine du Cantique des Cantiques. „ (d) En „ sa traduction Françoise il est encores plus impu„ dent, car il se moque ouvertement du sainct Esprit „ en six ou sept endroits, comme quand pour dire un „ Juif, il dit *un Rongné*, c'est à dire, *Circumcisus*: „ comme quand il traduit les parolles de sainct Jac„ ques au chapitre II. *Superexaltat misericordia ju„ dicium*, c'est à dire, dit ce faquin, *La misericorde* „ FAICT LA FIGUE *au jugement*: comme quand il „ parle de David au Pseaume LXXVII. & traduit „ ses propres parolles *De post fœtantes accepit eum*, „ c'est à dire, dit ce vray porcher, *Il le tira du cul* „ *d'une charruë*. En somme traduisant les parolles „ de David au Psal. VIII. *Ex ore infantium & lacten„ tium perfecisti laudem*, il tourne en mauvais tour„ neur, quoy qu'il le fust de son mestier, *Des petits* „ *MORVEUX qui sont à la mammelle.* „ Notez qu'il est faux (e) que dans les deux derniers exemples la traduction soit telle qu'on la raporte. Henri Etienne n'a pas moins crié que ce Jesuite contre Sebastien Castalion, qui *s'est estudié*, dit-il (f), *à chercher les mots de gueux, ou pour le moins tels qu'ils fissent amuser les lecteurs a rire, au lieu de s'amuser à considerer le sens du passage.* Il cite *pour exemple* misericorde fait la figue au jugement. Cette maniere de traduire lui paroît la plus étrange sorte de blasphéme, dont il ait parlé dans ce chapitre, & il ajoûte: (g) *Il n'a pas pris plaisir aux mots de gueux seulement, & à leurs manieres de parler, mais s'est donné des licences de toutes sortes: appelant arriere femme (comme on dit arriere boutique) celle que le mari entretient avec sa femme, que les Latins ont appelé* pellex, *(empruntans le mot des Grecs, lesquels aussi l'avoyent emprunté des Hebrieux) & au lieu de Prepuce, usant de ce mot d'Avantpeau: au lieu de Circoncis, disant Rongné: au lieu d'Incirconcis, Empellé. Il transforme aussi Dieu en un Monsieur de Rochefort. Bref il n'est pas jusques à Faire carous, qui n'ait trouvé place en ceste traduction. Voila l'invention nouvelle que le diable a trouvée en nostre temps, pour enfraindre l'autorité de la saincte & sacree parole de Dieu: lequel par sa grace y-a pourveu de bonne heure, ayant permis que l'auteur de ladicte traduction (duquel on avoit eu tresbonne opinion pour quelque temps) se soit faict luy mesme son procez de sa propre bouche, & ait donné à congnoistre de quel esprit il estoit mené.* Theodore de Beze ne se teut point là-dessus: il soûtint que le jargon de Poictou, le plus grossier de tous les jargons de France, peut paroître moins barbare que le style de Castalion (h). Notez que Mr. Simon (i) assûre que *l'on reconoit* dans la traduction Françoise de Castalion *la même affectation d'écrire d'un style élegant & poli* que dans la version Latine. Il donne de celle-ci (k) un jugement qui à tout prendre est glorieux à Castalion. Vous en trouverez quelques morceaux dans les additions (l) de Mr. Teillier. Vous y trouverez aussi que trois (m) savans personnages ont parlé avec éloge de cette version. L'un d'eux en étoit si enchanté, qu'il sentit naître en la loüant un enthousiasme poetique, qui l'obligea de joindre à sa prose (n) le langage des Muses pour representer son admiration. Mr. Pope Blount (o) a recueilli beaucoup de passages les uns desavantageux à Castalion, & les autres avantageux; je vous y renvoie, & j'ajoûte seulement qu'il a oublié les loüanges qu'Episcopius (p) a données à ce Traducteur de l'Ecriture, & l'invective (q) que l'on voit dans une preface du Nouveau Testament imprimé à Geneve l'an 1560. N'oublions pas que Castalion commença à Geneve en 1542. la version Latine, & qu'il l'acheva à Bâle en 1550. Elle fut imprimée à Bâle l'an 1551. Il la dedia à Edoüard Roi d'Angleterre. Il en donna une 2. édition l'an 1554. & une autre l'an 1556. L'édition de 1573. est plus (r) estimée que toutes les autres. La version Françoise fut dediée à Henri II. & imprimée à Bâle *pour Jehan Hervage* l'an 1555. Quant aux disputes qui s'éleverent entre Castalion & Theodore de Beze, au sujet de la traduction de l'Ecriture, voiez l'Auteur (f) que je cite. N'oublions pas qu'il se plaignoit qu'aiant été le premier qui eût fait une description exacte du temple de Salomon, il n'en étoit pas remercié, mais qu'au contraire il recevoit des injures de ceux qui se prevaloient de son travail. (t) *Nonnihil mirari se dicebat tuorum ingenuitatem, qui cum subtilem effigiem Templi apud Ezechielem in qua una exprimenda primus potissimum elaboraverat, surripuissent, non modo in suis Bibliis quibus eam inserebant non laudarunt auctorem, cujus labore suas merces ornabant, sed etiam eum infinitis convitiis onerarunt.* C'est Baudoüin qui tient ce discours à Theodore de Beze.

On a rimprimé depuis peu (v) en Allemagne la Bible Latine de Castalion, & l'on y a joint *ejusdem* (Castellionis) *delineatio Reipublicæ Judaicæ ex Josepho; nota prolixior in Caput IX. Epistolæ ad Romanos, nec non defensio versionis novi fœderis contra Th. Bezam.*

Je ne puis m'empêcher de vous faire part d'une petite defiance que j'ai euë, & de l'effet qu'elle a produit. Ce que Theodore de Beze, Henri Etienne & Garasse disent du François de Castalion, m'avoit fait juger d'abord que cet Ecrivain avoit traité l'Ecriture comme Scarron a traité Virgile, mais je crus en suite qu'il ne faloit point les en croire sur leur parole, & que peut-être la passion les avoit portez à amplifier. Dans cette incertitude je pris la Bible Françoise de Castalion, je l'ouvris en divers endroits, je cherchai curieusement ces phrases burlesques qu'on lui a tant reprochées, je n'en pus trouver aucune hormis celle de *faire la figue*. Je ne trouvai point ce *cul de la charruë, ces petits morveux* que le Pere Garasse cite, & je ne pus assez m'étonner de l'impudence de ce calomniateur. Il faut avoüer ici qu'il y a des gens malheureux; ils ne sauroient jamais éviter les traits de la medisance. Si un autre que Castalion avoit fait cette version de l'Ecriture, on n'eût guere crié contre son langage. Au reste les mots *avantpeau, rogné*, &c. ne sont point bas & rampans, ils sont aussi nobles que ceux de *prepuce* & de *circoncis*. Celui qui les emploia n'est blâmable que d'une innovation superfluë: sa bonne (w) intention ne le justifie pas.

(D) *Fut contraint de l'abandonner . . . . . pour avoir soutenu quelques opinions particulieres.*] Il fut si fâché de n'avoir pu faire aprouver à Calvin les impertinences de sa traduction Françoise du Nouveau Testament, qu'il se mit à debiter quelques erreurs, & à soutenir que le Cantique des Cantiques étoit une piece sale qu'il faloit ôter du Canon des Ecritures. Il s'emporta contre les Ministres qui s'oposerent à son intention. On le fit citer au Senat, il y fut oüi, & declaré convaincu de calomnie, & on lui commanda de se retirer ailleurs. C'est ainsi que Theodore de Beze raconte la chose. (x) *Indignatus quòd suas ineptias in Gallica Novi Testamenti versione Calvino non probasset, eousque efferbuit, ut exotica quædam docere non contentus, palam etiam Canticum Solomonis tanquam impuram & obscœnam cantionem ex Canone expungi juberet, & repugnantes Ministros atrocissimis convitiis proscinderet. Id illi verò sibi non ferendum meritò rati, hominem ad Senatum vocant: ubi pridie Calend. Junii patientissimè auditus, cognitaque causâ calumnia damnatus, ex urbe excedere jussus est.* Voiez la marge (y). Ce recit paroît outré quand on le compare avec une attestation que Calvin donna à ce Regent de Geneve. Elle porte qu'il se desit volontairement de sa Regence, qu'il s'y étoit comporté de telle sorte qu'on l'avoit jugé digne d'être Pasteur, & que rien n'avoit empêché qu'il ne fût promu à cette charge, que l'opinion particuliere qu'il avoit

(a) *Thuan. lib. 35. in fine.*

(b) *Vossius, institut. Oratoriar. lib. 4. c. 1.*

(c) *Voiez Sainte Marthe ubi supra.*

(d) *Garasse, doctrine curieuse pag. 202. 203.*

(e) *Voiez la fin de cette remarque.*

(f) *Henri Etienne apolog. d'Herodote liv. 1. chap. 14. p. m. 96.*

(g) *Id. ib. pag. 97.*

(h) *Beza ad defens. & repreh. Sebast. Castel. init. p. m. 430. 431. oper. tom. 1.*

(i) *Simon, Histoire Critique du Vieux Testament liv. 2. ch. 25. p. m. 349. On a mis dans l'édition de Rotterdam une note marginale qui aprend que Henri Etienne reproche à ce traducteur de* parler le jargon des gueux.

(k) *Id. ib. chap. 21. pag. 324. & suiv.*

(l) *Aux éloges tirez de Mr. de Thou to. 1. p. m. 223. 224.*

(m) *Hiperius, Humfred. & Furius Ceriolanus.*

(n) *Vous trouverez ces vers dans Mr. Simon Histoire Critique des Versions du Nouveau Testament chap. 24. pag. 274.* (o) *Pope Blount, censf. author. pag. 493. & seq.*

(p) *Episcopius, institut. pag. 277.*

(q) *Mr. Simon la raporte, Hist. Crit. des Versions du N. Testament pag. 273.*

(r) *Simon, Hist. Crit. du Vieux Testam. pag. 324.*

(f) *Id. Hist. Critique des versions du Nouveau Testament chap. 24. pag. 273. & suiv.*

(t) *Respons. ad Calvin. & Bezam pro Franc. Balduino fol. 68. verso.*

(v) *L'an 1697. à Leipsic chez Thomas Fritsch in fol.*

(w) *Voiez sa preface.*

(x) *Beza in vita Calvini ad ann. 1544. pag. 372. oper. to. 3.*

(y) Hoc eodem anno per Sebastianum illum Castellionem fictæ pietatis hominem Satan vos fidemque vestram impellere & levi primùm, ut videbatur, ictu sed periculosissimo quatere voluit: quo tamen malo & occulto veneno civitas vestra anno XLV. homine ipso tanquam spuma expulso purgata est. *Dedicat. epist. dedic. libri de hæres. ad Senatum Genevensem.*

opinions particulieres. Il se retira à Bâle, & y fut pourvu de la charge de β Professeur en langue Greque. Il passa tout le reste de sa vie dans ce lieu-là, & y mourut * le 29. de Decembre 1563. Il fut enterré (E) dans la grande Eglise de Bâle par les soins de trois Gentilshommes Polonois qui avoient été ses disciples †, & qui firent mettre sur son tombeau une épitaphe honorable. Il eut le malheur de s'exposer à l'indignation de Calvin & de Theodore de Beze qui l'accablerent d'injures. Ils se persuaderent qu'il les meritoit pour avoir suivi dans les matieres de la predestination une methode relâchée, & pour avoir desaprouvé ‡ qu'on punît les heretiques. La version Latine qu'il fit de quelques Ouvrages d'Ochin le chargea de grans soupçons d'heterodoxie. On l'accusoit aussi de favoriser les (F) Enthousiastes. A juger de lui par le portrait que ses adversaires en firent, il faudroit le prendre non (G) seulement pour un très-mal honnête homme, mais même pour un scelerat. Je raporterai plusieurs ⸸ fragmens de

β *Voiez son épitaphe à la fin de ses* dialogi sacri.

* *Voiez la même épitaphe.*

† *Leurs noms sont dans l'épitaphe.*

‡ *Voiez la remarque F de l'article* Beze, *& la remarque B de l'article* Socin (Marianus.)

⸸ *Dans la remarque G.*

avoit touchant le Cantique des Cantiques, & l'article de la descente de JESUS-CHRIST aux Enfers, & enfin que c'est l'unique raison pourquoi il quitta Geneve. (a) *In eo testimonio tu testaris*, c'est ainsi que Castalion parle à Calvin, *mihi à vobis discedendi unam causam fuisse, discordiam illam de Cantico canticorum, & de interpretatione tua capitis fidei de Christi descensu ad inferos. Tua verba sunt hæc:* Hoc breviter testamur, talem fuisse à nobis habitum, ut nostro omnium consensu jam ad munus pastorale destinatus esset. *Et in fine verba sunt hæc:* Ne quis ergo aliud quippiam causa esse suspicetur, cur à nobis discedat Sebastianus, hoc quocumque venerit testatum esse volumus. Scholæ ministerio sponte se abdicavit. In eo ita se gesserat, ut sacro hoc ministerio dignum judicaremus. Quominus autem receptus fuerit, non aliqua vitæ macula, non impium aliquod in fidei nostræ capitibus dogma, sed hæc una, quam exposuimus causa obstitit. Il declare qu'il avoit montré cette attestation à plusieurs personnes, & même à quelques Ministres. Consultez Mr. Spon (b) qui ne dit pas qu'on le fit sortir de la ville, mais seulement qu'on le deposa. Voiez ci-dessous mes remarques contre Mr. Teissier.

(E) *Il fut enterré dans la grande Eglise de Bâle.*] J'ai apris cette particularité dans l'inscription (c) d'une epigramme qui est à la fin de ses dialogues sacrez. On trouve dans Scaligerana une particularité bien plus memorable: Castalion avoit eté enterré dans le tombeau de la famille des Grynæus; mais un Professeur de cette famille le fit deterrer. Ce fut peut-être ce qui porta les trois Gentilshommes Polonois à prendre soin de la sepulture de Castalion. Voici le jugement de Scaliger. (d) *Si non cum affectu vel ignominia Simon Grynæus jussit Castalionem ex suo sepulchro educi & alibi sepeliri, nihil mali. Sunt qui nolunt alios in suo sepulchro sepeliri; sed in nostra religione non deberet fieri.* Il excuse & il blâme en même tems l'action de Grynæus. Il l'excuse en cas que la passion ne l'ait pas produite, & que l'on y ait aporté un temperament qui ne rendît pas ignominieuse la memoire du defunt; & il la blâme puis qu'il pretend que ceux de la religion ne doivent pas être frapez de la maladie de vouloir qu'un autre ne soit point enterré dans leur sepulcre. Il est dificile de s'imaginer que Simon Grynæus ait été exempt de passion dans cette afaire, & que plusieurs considerations d'interêt humain ne l'aient porté à se conduire de la maniere qu'il fit. Nous verrons bientôt qu'on avoit noirci Castalion comme un diable.

(F) *D'avoir favorisé les Enthousiastes.*] C'est ce que Beze veut dire en le censurant d'avoir voulu enerver l'autorité de l'Ecriture, comme si elle ne contenoit pas la Theologie sublime que Saint Paul aprenoit de vive voix à ses disciples les plus avancez. (e) *Ut qui sua quadam in Sacrorum Bibliorum perversionem præfatione palàm verbi divini satis perspicuam auctoritatem convellere studuisset, suisque in priorem ad Corinth. Epistolam adnotationibus, ut à verbo scripto tanquam imperfecto nos abduceret, disertè scripsisset. Paulum quandam Theologiam ea quam scriptis tradidisset reconditiorem, perfectos nescio quos suos discipulos docuisse.* Scaliger (f) disoit que Castalion étoit imbu de plusieurs Doctrines des Anabaptistes. Rien n'a plus contribué à le faire mettre parmi les Enthousiastes, que sa traduction Latine du *Theologia Germanica*: c'est un livre tout rempli de fanatisme, & qui gâta quantité de gens dans le Païs-bas. Voici ce que Sainte Aldegonde écrivit à Theodore de Beze l'an 1567. (g) *Est genus novum ἐνθουσιαστῶν qui tum ex illa, quam nostis, Theologia Germanica dudum à Castellione Latinè reddita, tum ex Taulero deliro sanè Monacho, tum porrò ex aliorum quorundam & veterum & recentiorum hæreticorum furoribus, eas consuunt rhapsodias, quæ non jam superstitiosæ ac rudi plebeculæ, sed ipsis etiam viris, & mediocri eruditione, & non contemnenda pietatis specie præstantibus, ita vehementer arrident, ut certatim omnes ad eorum libros quasi ad reconditum aliquem thesaurum accurrant. Omnia eorum deliramenta percensere, nimis foret longum, & ipse non potes pleraque ignorare, cui fuerit cum hujusmodi monstris (in quibus Castellionem ego non infimo loco posuerim) persæpe confligendum.* Beze étoit persuadé que Castalion avoit traduit en Latin ce livre-là, neanmoins il n'osoit pas l'affirmer dans un Ouvrage public avant que de s'informer, s'il seroit possible d'en produire de bonnes preuves en cas que Castalion niât. Precaution sage, & qui ne devroit pas être negligée aussi souvent qu'on la neglige. Voions ce qu'il ecrivit à un Medecin de Bâle. (h) *Hoc amabò rescribe, si quam fecero in mea responsione mentionem Bellii, & Theologiæ Germanicæ, & ille se eorum librorum authorem inficietur, num id possim ità securè affirmare, ut si necesse fuerit, testibus etiam aut idoneis argumentis convinci possit. Nam de re ipsa, id est, quin revera libros illos ac præsertim præfationem Bellianam ediderit, non dubito: sed videndum nobis est ut non tantùm detegatur iste, verùm etiam convincatur, ut tandem omnes norint quæ sit sancti istius viri conscientia.* Hoornbeek (i) n'a pas entendu tout le sens de ces paroles: il n'y a pas vu que Theodore de Beze veut parler de Castalion, & cela comme de l'Auteur de la traduction Latine, & non pas comme de l'Auteur de l'Ouvrage même intitulé *Theologia Germanica*. Il ajoûte que cet Ouvrage fût aussi traduit en Latin, & imprimé à Anvers l'an 1558. sous le nom de Jean Theophile. Il avoit dejà dit que la traduction Flamande avoit été loüée fort imprudemment par Martin Luther. Il a ignoré que la premiere édition de la traduction Latine est de Bâle 1557. L'épitome de la Bibliotheque de Gesner (k) en nous aprenant cela, marque que Castalion est celui qui a traduit cet Ouvrage sous le nom de *Joannes Theophilus*. Mr. Spon le fait Auteur de l'Ouvrage même, & se trompe: *Il fit*, dit-il (l), *un autre livre intitulé Theologia Germanica, & un traité du vieil & du nouvel homme.* Mr. Jurieu s'est trompé d'une maniere assez aprochante de celle-là, puis qu'il a dit (m) que *Jehan Theophile est l'Auteur d'un livre intitulé* Theologia Germanica. Voici une autre faute de Mr. Spon: il n'a point sçu que le traité du vieil & du nouvel homme, n'est que la version Françoise que Castalion fit du *Theologia Germanica*. C'est ce que l'on trouve dans la Croix du Maine (n), qui d'ailleurs a ignoré que cet Ouvrage en Latin n'est qu'une version. Notez que Castalion nia (o) devant les Ministres de Bâle qu'il eût eu part à ce livre.

(G) *Il faudroit le prendre pour un scelerat.*] Il composa une Apologie l'an 1558. où il se plaint (p) nommément de deux Ecrits de Calvin, l'un étoit intitulé *Responses à certaines calomnies & blasphemes*, &c. & parut l'an 1557. L'autre avoit pour titre *Calumniæ nebulonis cujusdam*, &c. & fut imprimé l'année suivante. Il soutient (q) qu'il n'a jamais vu les deux Ouvrages que Calvin lui attribuoit. *Vocas me subinde*, dit-il (r), *in Gallico libello, blasphemum calumniatorem, malignum, canem latrantem, plenum ignorantiæ & bestialitatis, plenum impudentiæ, impostorem, sacrarum literarum impurum corruptorem, Dei prorsus derisorem, omnis religionis contemptorem, impudentem, impurum canem, impium, obscænum, torti perversique ingenii, vagum, balatronem. Nebulonem verò (sic enim interpretor Broüillon) appellas octies, & hæc omnia longè copiosius, quàm à me recensentur facis in libello duorum foliorum, & quidem perparvorum. De latino verò, quid multis opus est? Titulus est:* Calumniæ Nebulonis. *Finis est:* Compescat te Deus, Satan: *media sunt ejusdem coloris.* Il lui represente non seulement ce que l'Evangile prononce contre celui qui injurie son frere; mais aussi ce que lui-même Calvin avoit écrit dans la vie du Chretien. (s) *Nihil ne te movet (ut cætera taceam,) tui ipsius libellus ille, quem scripsisti de Vita hominis Christiani? Qui libellus ita sancta,* ita

(a) *Castellio, in defens. ad author. libelli cui titulus est calumniæ nebulonis p. m. 19.*

(b) *Spon ubi supra.*

(c) Aliud (*epitaphium*) de monumento quod ei tres Poloni . . . locarunt in summi Templi Basil. peristilio in pavimento.

(d) *Scaligerana voce* Grynæus *p. m. 101.*

(e) *Beza in vita Calvini ad ann. 1553. p. m. 377.*

(f) *Scaligerana 1. p. m. 28.*

(g) *Philippus Marnixius epist. ad Bezam. C'est la 6. parmi les lettres de Beze pag. m. 206. to. 3. oper.*

(h) *Beza epistola ad Guielmum Grataroltum. C'est la 46. oper. tom. 3. pag. 257. Voiez la page 451. du 1. volume de ses œuvres.*

(i) *Hoornbeeck summa controvers. lib. 6. pag. m. 409.*

(k) *Epit. Gesneri p. m. 745.*

(l) *Spon ubi supra pag. 252.*

(m) *Jurieu, Apolog. pour les Reformat. tom. 1. pag. 106.*

(n) *La Croix du Maine Bibliot. Franc. pag. 453.*

(o) *Beza ad defens. & reprehens. Castell. init. pag. 431. oper. to. 1. Voiez aussi pag. 451.*

(p) *Castellio defens. pag. 2.*

(q) *Id. ib. pag. 3.*

(r) *Id. ib. pag. 5.*

(s) *Id. ib. pag. 7.*

de l'apologie qu'il publia. Je ne pretens pas qu'on les regarde comme le portrait fidelle de ses ennemis : il me suffira qu'on les prenne pour une image generale de la corruption de la nature, &

ita pia precepta continet, ut nuper præsente me dixerit quidam, opera precium esse, ut tibi scribas aliquis epistolam, in qua te interroges, utrum fieri possit, ut horum duorum libellorum videlicet, Vita hominis Christiani, *&* Calumniæ Nebulonis &c. *idem sis author.* Il se justifie en particulier du crime de vol, comme on le verra ci-dessous, & de celui de perfidie, de cruauté, & de blaspheme. *Hæc accusationis tuæ summa est*, dit-il (a) après avoir raporté les propres paroles de Calvin, *in qua me insimulas superbiæ, perfidiæ, inhumanitatis, ingratitudinis, fraudulentiæ, impudentiæ, scurrilitatis, blasphemiæ, denique impietatis.* Si vous m'avez conu tel pendant que j'étois chez vous, lui demande t-il, pourquoi m'avez-vous presque contraint de regenter au College de Geneve ? Peut-on commettre en conscience l'education des enfans à un tel homme? (b) *Si jam tum talem cognovisti, quæro ex te, qua conscientia me postea istic ludo literario præfeceritis, & multum recusantem pertraxeritis, tu & unà duo tui summi amici, & summa in Sabaudia authoritatis viri concionatores. Quæso te, quorum hominum est pueris instituendis præficere hominem, quem tu sceleratum esse scires, idque in ea urbe, quam vos sanctam etiam impressis libris appellatis ?* Pourquoi me donnâtes-vous un temoignage de bonne vie après que j'eus exercé environ trois ans cette regence ? Là-dessus il lui allegue les paroles que vous avez luës dans la remarque D. Vous ne pouvez pas dire, continuë-t-il (c), que vous ne m'avez conu tel qu'après ce tems-là, car outre que vous insinuez manifestement tout le contraire, vous seriez le plus stupide de tous les hommes si j'avois été chez vous, & dans la Regence du College de Geneve tel que vous me depeignez, & que cependant vous ne l'eussiez pas aperçu. Il avoüe (d) qu'il n'a pas été exempt de vanité, & il en raporte un effet dont je parlerai (e) ci-dessous : il reconoit aussi qu'il aimoit les faceties; mais non pas dans les matieres de religion. J'ai toûjours censuré, dit-il (f), ceux qui faisoient les goguenards dans ces matieres; deux de vos meilleurs amis le savent bien. L'un d'eux aiant publié un livre boufon intitulé *Zoographia*, je fus chez lui pour lui donner mes avis, & ne l'aiant point trouvé, je les lui fis donner par un tiers. Bien loin d'en profiter il publia un second écrit de même nature intitulé *Passavantius*, & il m'a toujours haï mortellement depuis ce tems-là. L'autre est un homme à qui j'ai beaucoup d'obligation, il m'a nourri chez lui, je l'ai reconu pour avoir de la pieté : je lui écrivis qu'il feroit bien de ne donner plus des livres facetieux sur des sujets saints : il ne se fâcha pas de mon avertissement comme avoit fait l'autre. Notez qu'il observe (g) que Calvin avoit mis une preface à la tête d'un écrit de cette nature, composé par l'un de ces deux Auteurs.

Sur ce que Calvin lui reproche de (h) l'avoir nourri dans sa maison, voici sa reponse. Il (i) reconoit qu'il logea chez lui à Strasbourg, mais qu'au bout de la semaine il en sortit pour faire place à *Madamoyselle du Verger*, qui voulut avoir des chambres dans la maison de Calvin tant pour elle que pour son fils, & pour le valet de son fils. Vous me priâtes civilement de ceder ma chambre à ce valet, je le fis, & je vous paiai ma nourriture. Quelque tems après je fus (k) prié par vos gens de venir servir vôtre valet mon compatriote qui étoit malade. J'y allai, je l'assistai jusques à sa mort, c'est-à-dire, pendant sept jours, & je vécus de vôtre pain; mais depuis ce tems-là je n'ai point logé chez vous. Il raconte quelques services qu'il rendit à la famille de Calvin, pendant le voiage de celui-ci à la Diete de Ratisbonne, & il conclut qu'on ne lui sauroit reprocher ni aucune ingratitude, ni aucune trahison.

L'appendix de son apologie est considerable. On y reproche à Calvin & à Theodore de Beze de recueillir avec trop d'avidité les bruits qui courent de leurs ennemis, & de les inserer promptement dans le premier livre qu'ils publient. Vous me haïssez, leur dit-il, c'est pour cela que vous croiez facilement tout le mal que l'on dit de moi, & que vous ne croiez pas, ou que vous detournez en un mauvais sens le bien que vous en entendez dire. (l) *Accedit in vobis ad levitatem illam capitale odium mei: quo fit, ut de me quicquid mali dicitur, id quia vultis, facillimè credatis: facilè enim (inquit idem Cæsar) credunt homines quæ volunt. Rursumque si quid boni dicitur, id vel non credatis, vel maligna interpretatione depravetis.* Vos émissaires vous raportent, ou vous écrivent toutes les fables qui peuvent être de vôtre goût, vous prenez vos

(a) *Id. ib. pag.* 17. *Voiez la lettre* 267. *du recueil* epistol. ecclesiastic. & Theolog. *edit. d'Amst.* 1684. *in fol.*

(b) *Id. ib. pag.* 18.

(c) *Id. ib. p.* 19. 20.

(d) *Id. ib. pag.* 21.

(e) *Dans la remarque M.*

(f) *Id. ib. pag.* 24.

(g) *Id. ib.*

(h) Cum te domi meæ aluerim.

(i) *Id. ib. pag.* 26.

(k) *Id. ib. pag.* 27.

(l) *Id. ib. pag.* 36.

mesures sur leurs nouvelles, & vous vous exposez par là tôt ou tard à la confusion. (m) *Talia de me jactant levissimi homines, & ea vobis veluti conducti, vel referunt, vel scribunt, quia vos talia libenter audire sciunt. Atque ita ineunt à vobis certe non honesta mercede gratiam. Vos hisce rumoribus, atque auditionibus permoti de re non levi, leve consilium initis, auditiones illas etiam monimentis literarum mandatis: quorum vos si non e vestigio, at certè aliquando pœnitere necesse erit, cum incertis rumoribus serviatis, & plerique ad voluntatem vestram ficta respondeant.* Si vos émissaires (n) vous trompent, vous les trompez aussi à vôtre tour; ils aprennent de vous cent faux bruits qu'ils repandent à droite & à gauche. Vous avez tâché de me rendre odieux à toute la terre, & pour cet effet vous m'avez representé comme un dangereux Cabaliste, qui avoit des gens gagez & à la campagne & à la ville, aux portes & aux cabarets. Quelques François venus (o) ici de Strasbourg avec cette idée formidable que vous donnez de ma personne, furent bien surpris de me trouver dans la misere, & dans le repos, & temoignerent une extrême indignation contre les Auteurs de tant de fables. (p) *Patescunt artes, conatusque vestri, sicuti nuper patuere quibusdam juvenibus Gallis, qui huc ab Argentina profecti sic habebant aures imbutas istis de me rumoribus, ut me putarent passim emissarios habere non solum in diversoriis, verum etiam ruri, & in portis urbis. Denique tam de me opinionem imaginemque animo conceperant, ut me arbitrarentur magnum aliquem, & opibus, atque authoritate pollentem virum, quasique satellitum caterva stipatum cujus insidias esset effugere difficile. Ubi deinde nihil tale deprehenderunt, contraque homuncionem viderunt, pauperem, vilem, abjectum, quietum, nihil molientem, nullius nec splendoris, nec authoritatis, mirati sunt non absque stomacho, illa mendacia, mecumque tandem congressi, tam ab illis abhorruerunt, mihique adhæserunt, quàm antè cognitam veritatem à me abhorrentes illis adhæserant.* Vous excitez les Magistrats contre moi, & ne pouvant les porter à satisfaire vôtre passion, vous emploiez toutes sortes d'artifices pour me perdre de reputation, & pour empêcher qu'on ne lise mes écrits. Vous publiez des Ouvrages contre moi, & vous tâchez d'obtenir qu'il ne me soit pas permis (q) de vous repondre. Vous defendez à vos gens de me parler, & si quelques uns s'y hazardent, ils vous deviennent suspects, & vous devenez leurs ennemis. Cela fait que plusieurs qui voudroient me venir voir, ne l'osent faire. (r) *Quoniam illi* (Magistratus) *vestræ cupiditati, vel non obsequuntur, vel nondum obsequuntur vos (quod proximum est) me toto orbe, quibuscunque modis fieri potest certatim infamatis : mea scripta (ut pagam possis agnoscere) ne legantur pro virili prohibetis : ipsi contrà scribitis, mihi ne respondere permittatur, quoad ejus fieri potest, cavetur. Vestris ne me conveniant vetatis, si qui convenerint plerumque suspectos habetis, & abhorretis. Quo metu fit, ut multi me quamvis cupientes, convenire non audeant, id quod nonnulli, & mihi, & aliis confessi sunt.* Vous couvrez vôtre haine sous le beau pretexte de l'amour de la verité, & vous abusez de vôtre éloquence & de vôtre esprit pour rendre probables au peuple vos accusations, ce qui n'est pas difficile, n'y aiant rien de si bon qu'on ne puisse empoisonner, ni rien de si laid que l'on ne puisse couvrir de fard. (s) *Interea nomine studii tuendæ veritatis odium vestrum pretexitis: veram ejus causam (quippe vobis parum honestam) dissimulatis, causamque vestram apud imperitos probabilem redditis ea arte, quæ docet de quavis re proposita probabiliter disputare in utranque partem. Qua quidem arte sic instructi estis, (atque utinam tam præclaris ingeniis, vobisque divinitus longè alios ad usus concessis non abuteremini) ut vix quicquam vel tam benè dici, aut fieri possit, quin id interpretando deformare, vel tam malè quin fucare possitis, præsertim judice mundo, apud quem valere maledicta quid mirum, cum nullum sit ipsi suavius pabulum ?* La suite de cet appendix contient de belles admonitions; & il faut demeurer d'accord que Castalion, heretique tant qu'il vous plaira, donnoit de plus beaux exemples de moderation dans ses écrits, que les Orthodoxes qui l'attaquoient.

Le Pere Garasse debite que (t) *Calvin tesmoigne de Castalion, que quand il benvoit, il avoit coustume de dire devant que gouster le vin,* Tu quis es? *puis l'ayant gousté, s'il estoit passable ou bon mediocrement, il respondoit :* Ego sum qui sum : *mais s'il estoit excellent, il respondoit :* Hic est filius Dei vivi. Je ne croi pas que Calvin ait dit cela.

(m) *Id. ib. p.* 38. 39.

(n) Neque verò plus illi vobis, quàm vos illis nocetis. Nam & à vobis illi vicissim multa falsa audiunt, quæ deinde disseminant, quo fit ut utrique cæteros decipiendo, scandalis Ecclesiam repleatis. *Id. ibid. pag.* 39.

(o) *C'est-à-dire à Bâle.*

(p) *Id. ib. pag.* 40.

(q) *Voici des paroles dont Baudouin,* respons. 3. fol. 168. verso. *a supposé que Castalion se servoit en parlant de Beze,* De singulari æquitate tuâ quam admirabatur nescio quid narrabat, cum te diceret miris artibus efficere ut illi quem impotentissime lacessebas, non liceret aut respondere aut responsionem edere, proptereaque tuæ clementiæ gratias ageret qui eum hoc labore liberabas.

(r) *Castal. ibid. pag.* 41.

(s) *Id. ib. pag.* 41.

(t) *Garasse, ubi suprà pag.* 101.

& pour un sujet à reflexions. Une infinité d'autres gens s'accordent (*H*) à le loüer de sa bonne vie. Ce qu'il repondit quand on l'accusa de larcin nous fera voir (*I*) qu'il étoit pauvre. Il n'y a pas deux sentimens sur le chapitre de sa pauvreté, personne ne nie qu'il n'ait eu beaucoup de peine à gagner (*K*) du pain pour lui & pour ses enfans qui n'étoient pas en petit nombre, car il laissa * quatre fils, & quatre filles. Montagne deplore le mauvais destin de cet Auteur. Il y a

* *Voiez les vers Latins sur sa mort à la fin de ses* dialogi sacri.

(*H*) *A le loüer de sa bonne vie.*] On voioit en lui une grande simplicité, (*a*) & une extrême aversion du faste. Theodore de Beze convient du fait, quoi qu'il y donne le plus mauvais (*b*) tour qu'il lui soit possible; mais il faut prendre garde qu'il parloit en ennemi. On reimprima en Hollande pendant les disputes de l'Arminianisme *Consilium ad vastatam Galliam anno 1567. datum per Sebastianum Castalionem, ubi causa præsentis tum belli simulque medicina ejus indigitantur, ac præsertim diligenter examinatur ac perpenditur an conscientiis vis sit adhibenda.* Theodore Bomius qui procura cette nouvelle édition en fut critiqué par les Contre-Remonstrans. Ils le blâmerent (*c*) d'avoir tiré du tombeau les os puans de Castalion. Il repondit que cet homme étoit digne de toutes sortes de loüanges, il allegua le bon temoignage que l'Université de Bâle lui rendit, il cita des lettres de Melanchthon, &c. (*d*) *Bomius* (in Veredario suo edito anno 1617. pag. 10.) *adversario huic respondens, mirifice Castalionem commendat; honorificum de eo citat testimonium Universitatis Basileensis in qua (e) Theologiæ Professorem egit. Ex Philippi quoque Melanthonis & Christophori Carlelii ad ipsum datis literis laudes ejus exaggerat.* Confirmons cela par un passage tiré de la lettre d'un Ministre Arminien: „ Les Theologiens de „ Basle donnent un grand tesmoignage d'excellente „ pieté a S. Castellion, & mesmes Polanus grand pre- „ destinaire confesse que Castellion a esté *de sainte* „ *vie & d'une conversation exemplaire*...... Je ne „ trouve point que leurs (*f*) adversaires leur aient ja- „ mais donné bon tesmoignage comme Polanus a bien „ faict à Castellion, mesmes en l'endroict où il dispu- „ te contre lui touchant la predestination (*g*). „ On peut faire, ce me semble, une consideration generale qui sera une forte preuve de la bonne vie, & de la science de cet homme. Ses ennemis le decrierent comme la peste de l'orthodoxie, & comme un perturbateur de l'Eglise Reformée. Ils tâcherent d'engager Messieurs de Bâle à le chasser. Le Consistoire de Bâle ne l'épargna point, il y fut cité touchant quelques livres qui lui étoient imputez: l'un (*h*) de ses Ouvrages y fut condamné. Quelques Professeurs de l'Academie (*i*) écrivirent contre lui. On pretend qu'après avoir été confondu dans une dispute publique sur la predestination, les Curateurs de l'Academie lui ordonnerent de ne point passer les bornes de son emploi, & de ne se mêler pas de Theologie. (*k*) *Omnes norunt, quum in disputatione publica de prædestinatione tibi os occlusum esset, adeò ut quod hisceres non haberes, nisi illud unum tui similibus solenne, te scilicet ista mysteria non capere, tibi (inquam) tum, & aliàs aliquoties, ab Academia præfectis edictum fuisse ut in tuæ professionis finibus manens, à theologicis rebus abstineres.* Tout cela temoigne qu'on n'avoit pas de l'indulgence. Il est donc très-aparent que s'il ne fut point chassé il en eut l'obligation au merite de son savoir, & à l'édification qu'il donnoit à toute la ville par sa pieté, & par sa vertu. (*l*) *Castalioni fecerunt injuriam cum doctus esset, fastum objecerunt*, disoit Scaliger.

Notons en passant la faute qui s'est glissée dans le titre de l'Ouvrage que Bomius fit reimprimer. On y a mis mal à-propos l'an 1567. Je pense qu'il auroit falu y mettre l'an 1562. Car cet Ecrivain étant mort l'an 1563. n'a pu donner ce conseil à la France desolée, qu'à l'occasion de la premiere guerre civile de religion. La Croix du Maine (*m*) remarque qu'on le fait Auteur d'un livre intitulé *le conseil à la France desolée.* La premiere édition n'est pas de l'an 1578. comme l'assûre (*n*) l'Auteur que je cite; elle preceda la paix de l'année 1563. Baudoüin (*o*) dans sa reponse à Theodore de Beze a parlé de ce conseil, comme d'un livre imprimé environ le tems qu'Antoine Roi de Navarre mourut.

(*I*) *Quand on l'accusa de larcin nous fera voir qu'il étoit pauvre.*] Calvin lui reprocha d'avoir derobé du bois. (*p*) *Quare ex te dum proximis annis tibi harpago in manu erat ad rapienda ligna, quibus domum tuam calefaceres, an non te propria voluntas ad furandum impulerit? tibi si ad justam damnationem hoc unum sufficit, quod sciens, & volens, turpe, & sceleratum lucrum, ex damno alieno captas, quicquid de necessitate obstrepis minimè te absolvet.* Comment savez-vous cela, lui repondit (*q*) Castalion? Vous ne l'avez point vu, & vous ne deviez pas le croire sur un oüi-dire; que n'examiniez-vous vos delateurs? que ne leur demandiez-vous s'ils avoient été temoins oculaires, & si les circonstances de l'action ne la tirent pas du rang des larcins? (*r*) Le babil de vos cliens, & vôtre credulité qui le fomente vous ont trompé ici comme en cent autres rencontres. Il narre en suite le fait. Il dit que se trouvant dans une extrême indigence, & ne voulant pas neanmoins abandonner sa traduction de l'Ecriture, il prenoit un croc à ses heures de loisir pour enlever les pieces de bois qui flotoient sur la riviere; ce bois n'étoit à personne, mais au premier occupant: je pouvois donc, ajoûte-t-il, me l'aproprier sans fraude afin d'avoir dequoi me chauffer. Les pêcheurs & plusieurs autres joüoient du croc avec moi; cela se faisoit à la vuë de toute la ville. (*s*) *In eo studio cum ita totus essem, ut vel mendicare mallem, quàm desistere, & in ripa Rheni habitarem, capiebam interdum succisivis horis harpagone ligna, quæ solet dum exundat Rhenus, secum rapta devehere, quibus domum meam calefacerem. Hoc tu furtum interpretaris. Certè non bonus, neque candidus interpres. Publica sunt illa ligna, & primi occupantis.* Il ajoûte que pendant le debordement d'une riviere qui se decharge dans le Rhin au dessus de Bâle, il y eut plus de deux cens personnes qui s'occuperent à arrêter les pieces de bois qui descendoient vers la ville, & que lui & quatre de ses amis en arrêterent beaucoup, en recompense dequoi les Magistrats leur firent compter quatre sols par tête, & leur laisserent le bois. Il prend à temoin la ville de Bâle, (*t*) & plusieurs savans personnages en particulier que son pretendu larcin ne consistoit qu'en cela. Il proteste devant Dieu & devant les hommes, qu'il a (*v*) eu depuis sa jeunesse une aversion singuliere pour le mensonge & pour le vol. Il finit par dire qu'il savoit que la fable de son larcin avoit été debitée dans Geneve; mais qu'il s'étoit figuré que ce n'étoient que les discours des amis de Jean Calvin, gens accoûtumez à repandre sans jugement tout ce qui pouvoit difamer les ennemis du patron. Je ne croiois pas, poursuit-il, que vous qui me conoissiez ajoûtassiez foi à ce conte, & je n'eusse pas facilement cru que vous le publieriez quoi que vous me fussiez connu. (*w*) *Putabam sermones esse tuorum, qui de iis à quibus te abhorrere sciunt, qualibet spargere solent nullo judicio. Sed te, te (inquam) qui me nosses, hæc credere non putabam. Ut vero etiam publicato libro in totum orbem, & ad posteritatem spargeres, ita me Deus amet, quamvis te nossem, non facile credidissem.*

(*K*) *Beaucoup de peine à gagner du pain ..... Montagne deplore.*] Ceux qui ont dit qu'il s'emploioit (*x*) tour à tour à bêcher la terre, & à instruire ses écoliers, ont voulu sans doute nous insinuer que sa fortune étoit très-petite. Mr. Varillas explique ainsi leurs paroles: *Castalion*, dit-il (*y*), *lutta toute sa vie contre la mauvaise fortune, & sur tout depuis qu'il eut esté chassé de Genéve: Ses amis ne l'assisterent que foiblement dans son extrême indigence; & il s'en plaint d'une maniere spirituelle à l'un d'entre eux à qui il dédie son Moyse, en luy disant qu'il ne distile que goute à goute de l'huile dans sa lampe. On dit qu'il fut enfin reduit par la necessité d'entretenir sa nombreuse famille, à partager son temps; & à donner le matin à l'étude, & le reste à labourer la terre; & que cela ne l'empescha pas de mourir de misére, sans que son infortune ait donné de la pitié à aucun autre Auteur qu'à Montagne.*

N'est-ce pas une chose bien deplorable qu'un homme si rempli d'Hebreu, & de Grec, & de Latin, ait été si pauvre? Il mourut de misere si l'on en croit (*z*) Scaliger. Ceux qui voudroient mettre en parallêle les vies des Anciens, & les vies des Modernes, devroient aparier celui-ci avec ce Valerius Caton de qui la misere servit de joüet à Bibaculus. (*aa*) *Vixit ad extremam senectam, sed in summa pauperie, & pene inopia, abditus modico gurgustio, postquam Tusculana villa creditoribus cesserat, ut auctor est Bibaculus:*

Si quis forte mei domum Catonis,
Depictas minio assulas, & illos
Custodis videt hortulos Priapi,
Miratur quibus ille disciplinis

OOOoo Tantum

(*a*) Homo simplex & ab omni fastu alienus. *Sammarth. ubi supra.*

(*b*) Erat quadam κακοζηλοφρονίας specie ineptissime ambitiosus. Ac plane ex eorum genere quos Græci ἰδιογνώμονας appellant. *Beza in vita Calv. ad ann. 1544. p. m. 372.*

(*c*) Quod fœtentia Castalionis ossa e sepulchro produxerit. *Salomon Theodotus in pacificatorio digesti Belgii pag. 103.*

(*d*) *Id. ib. pag. 103. 104.*

(*e*) *Il faloit dire* linguæ Græcæ.

(*f*) *C'est-à-dire de Calvin & de Beze.*

(*g*) *Lettre de Charles de Nielles. C'est la 634. parmi les epist. Eccles. & Theolog. edit. d'Amsterd. 1684. pag. 951.*

(*h*) *Voiez la remarque B.*

(*i*) *Voiez Theod. de Beze ubi infra pag. 451.*

(*k*) *Beza ad defens. & reprehens. Castell. init. pag. 431. to. 1. oper.*

(*l*) *Scaligerana p. m. 46.*

(*m*) *La Croix du Maine ubi supra.* (*n*) *Salom. Theodotus ubi supra.* (*o*) *Fol. 68. verso.* (*p*) *Calvin. in calumniis Nebulonis pag. m. 748. tractat. Theolog.*

(*q*) *Castalio in defens. p. 11.*

(*r*) Decipit hic te profecto ut & in multis aliis rebus, & tuorum linguacitas, & eorundem allectrix tua credulitas. Scis illud, *facile credunt homines quæ volunt.* Id. ibid. pag. 12.

(*s*) *Id. ib.*

(*t*) *Id. ib. pag. 14.*

(*v*) *Id. ib. pag. 15.*

(*w*) *Id. ib.*

(*x*) Suburbanum prædium sua ipse quotidie manu foderet, susceptamque juventutis erudiendæ curam alterno telluris colendæ labore adæquaret. *Sammarth. ubi supra.*

(*y*) *Varillas, Hist. de l'heresie to. 6, liv. 26. pag. m. 22.*

(*z*) Mortuus est ex paupertate. *Scaligerana p. m. 46.*

(*aa*) *Sueton. de illustr. Grammat. cap. 11.*

a bien des gens qui disent qu'il fut Ministre; mais on a quelque raison de * croire qu'ils ne disent pas la verité. Je n'aurai pas beaucoup de choses à dire contre (*L*) Mr. Moreri, ni contre Mr. Varillas, ni contre Mr. Teissier. Il faudra faire une remarque sur le nom (*M*) *Castalion.* J'en

Tantam sit sapientiam assecutus,
Quem tres cauliculi, & selibra farris,
Racemi duo, tegula sub una
Ad summam prope nutriant senectam.

Et idem rursus:

Catonis modo, Galle, Tusculanum,
Tota creditor urbe venditabat.
Mirati sumus unicum magistrum,
Summum grammaticum, optimum poetam,
Omnes solvere posse quæstiones,
Unum difficile expedire nomen.
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.

Au reste, les paroles de Montagne meritent d'être raportées. „ J'entends avec une grande honte de „ nostre siecle, dit-il (*a*), qu'à nostre veuë, deux „ tres-excellens personnages en sçavoir, sont morts „ en estat de n'avoir pas leur saoul à manger. Lilius „ Gregorius Giraldus en Italie, & Sebastianus Castalio „ en Allemagne: Et croy qu'il y a mil hommes qui „ les eussent appellez avec advantageuses conditions, „ ou secourus où ils estoient s'ils l'eussent sceu. Le „ monde n'est pas si generalement corrompu, que „ je ne sçache tel homme qui souhaiteroit de bien „ grande affection, que les moyens que les siens luy „ ont mis en main, se pûssent employer tant qu'il „ plaira à la fortune qu'il en jouïsse, à mettre à l'abry „ de la necessité, les personnages remarquables en „ quelque espece de valeur, que le mal-heur com- „ bat quelquefois jusques à l'extremité, & qui les „ mettroit pour le moins en tel estat, qu'il ne tien- „ droit qu'à faute de bon discours s'ils n'estoient con- „ tens. „ Deux raisons m'ont engagé à copier ce passage; l'une est tirée de la solidité de la reflexion qui accompagne ce fait curieux, l'autre de ce que la plûpart de mes lecteurs qui auroient voulu savoir ce qu'a dit Montagne, auroient eu beaucoup de peine à se satisfaire, car la table alphabetique de ses Essais ne leur eût de rien servi pour trouver cet endroit-là, & ce n'est pas un Auteur qui par le titre de ses chapitres, ni par la liaison des matieres facilite la recherche de ce que l'on se souvient d'avoir lû dans ses Essais. La memoire locale ne sait à quoi s'accrocher dans cet Ecrivain. C'est pourquoi il eût été necessaire que la table des matieres y fût meilleure qu'elle ne l'est. *Castalio* y devoit être sous son nom, ou pour le moins sous *savant pauvre, misere de quelques savans*, &c. Que cette table est mal faite! & que plusieurs autres lui ressemblent!

(*L*) *A dire ni contre Mr. Moreri, ni contre Mr. Varillas, ni contre Mr. Teissier.*] Le premier avance sans aucune (*b*) preuve, que Castalion etoit des Montagnes de Dauphiné. Ces paroles: *Beze même qui étoit de son parti avoüe (c) qu'elle étoit pleine de fautes, & il ajoute que Castillon croioit qu'il étoit indiferent de suivre quelle sorte de religion qu'on voudroit*; ces paroles, dis-je, sont très-absurdes, car il est de la derniere évidence que Theodore de Beze n'a jamais été de même parti avec ceux qui tiennent l'indiference des religions. De plus n'est-il pas visible qu'aiant fait une traduction du Nouveau Testament il etoit rival de Castalion, & qu'ainsi personne n'etoit dispose autant que lui à trouver des fautes dans la traduction de ce dernier? Joignez à cela qu'il epousoit les querelles de Calvin grand ennemi de Castalion, avant même que la Bible de celui-ci fût sortie de dessous la presse. Mr. Moreri ressemble parfaitement à ceux qui diroient, *la version du Nouveau Testament par Messieurs de Port-Roial n'est point bonne: le Pere Bouhours (d) même qui est de leur parti avoüe qu'elle est remplie de fautes.* Enfin, on ne peut dire sans une ignorance crasse que Theodore de Beze a cru que Castalion étoit de la religion Reformée. Je ne trouve point dans le livre (*e*) cité par Mr. Moreri, que l'indiference des religions fût l'heresie que Theodore de Beze attribuoit à Castalion.

Je commencerai par là ma critique de Varillas, puis qu'il assure (*f*) que Beze dit que Castalion quita Geneve, *à cause qu'il tenoit toutes les religions pour indiferentes.* Il y a plus d'aparence, continue-t-il, *que son style plus fleuri sans comparaison que celui de Calvin lui donna de la jalousie.* Voilà deux fautes, car en premier lieu il est faux que Castalion égalât Calvin en belle Latinité; tous ceux qui se conoissent en style me l'accorderont du bonnet. En second lieu Castalion n'avoit pas encore montré les ornemens de sa plume lors qu'il sortit de Geneve. *Il traduisit* l'Ecriture *avec tant de delicatesse que le fard paroit presque par tout dans son style, & y paroit avec tant d'abondance qu'il degoûte souvent au lieu de plaire.* Cette proposition de Varillas n'est point veritable, & si elle l'etoit celle-ci ne le seroit pas; (*g*) *Il faut pourtant avouer en recompense qu'aucune autre traduction n'aproche de celle-là, pour l'agrement & pour la netteté.* Un homme qui fait ces deux jugemens d'une même traduction n'est-il pas un fin critique? (*h*) *Il semble dire dans son argument sur le Cantique des Cantiques, que ce ne sont point les amours mystiques de* Jesus-Christ *& de son Eglise; mais les amours infames de Salomon, & d'une de ses maitresses.* J'ai verifie pleinement que ces paroles sont fausses, je n'ai trouvé aucun argument sur le Cantique des Cantiques ni dans la Bible Françoise, ni dans la Bible (*i*) Latine de Castalion.

Mr. Teissier (*k*) a eu tort de dire que nôtre Auteur se *nomma toûjours* Castalion depuis l'avanture dont je parlerai bientôt. *Il fut*, continuë-t-il, *premierement Ministre de Geneve.* L'attestation de Calvin alleguée (*l*) ci-dessus refute cela invinciblement, & convainc Theodore de Beze de n'avoir pas suivi avec assez de rigueur les loix historiques qui veulent qu'on ne laisse nulle obscurité dans un recit. Il raconte (*m*) que la ville de Geneve etant afligee de la peste l'an 1542. les pestiferez eurent besoin d'un (*n*) Pasteur qui fût afecté à les consoler. La plupart craignirent la contagion; mais Calvin, Castalion, & Blanchet s'offrirent eux-mêmes. Le sort tomba sur Castalion qui neanmoins (*o*) rejetta avec impudence cet emploi. Il est naturel de conclure de ces paroles, qu'il etoit l'un des Ministres de Geneve, elles n'ont donc pas toute la clarté qu'il faudroit. Le terme de consolateur eût dû être mis à la place du mot *Pasteur* dont Beze se sert, & en ce cas-la les Lecteurs n'auroient pas eu sujet de croire que Castalion étoit Ministre, car quoi qu'on ne le soit pas encore, on peut neanmoins s'offrir à consoler les pestiferez. Nous voions par l'attestation alleguée qu'il aspiroit au Ministere, & qu'il y auroit été admis, s'il n'avoit pas eu certains sentimens. Je croi avec Mr. Spon (*p*) qu'*il avoit quelquefois presché*, mais cela prouve seulement qu'il aspiroit à la charge de Pasteur. Je conclus que le Jesuite Garasse s'est trompé autant de fois qu'il l'a apellé Ministre. Il l'a fait souvent, & toûjours avec des injures grossieres. En voici un exemple: „ (*q*) Nous apprenons que Sebastien Castalion, qui estoit (*r*) Charpentier de son estat, a veritablement *Charpenté la sainte Escriture*. „ Si ses filles l'ont fillée: Ce chetif homme d'esprit „ fort mechanique & servil, digne d'estre Ministre, „ comme en effect il l'estoit outre sa vacation de „ Charpentier, a tellement rabotté l'Escriture, & la „ gastée en si grand nombre de clauses tres-importantes, qu'il nous fait justement apprehender de livrer & abandonner la Bible entre les mains des mechaniques & idiots. „

Mr. Teissier supose que Castalion fut bani: cela est contraire à l'attestation de Calvin, & notez que Mr. Leti (*s*) raporte que Castalion menacé du bannissement & de la deposition, en cas de rechute, n'attendit point l'effet des menaces, & se retira à Bâle. Des trois causes de son exil raportées par Mr. Teissier il y en a deux de fausses, car sa preface de la version de la Bible, & ses notes sur la premiere epitre aux Corinthiens, ne furent faites que bien des années aprés sa retraite de Geneve. Tous les Auteurs que j'ai consultez disent comme Beze qu'il se retira tout droit à Bâle. Mr. Teissier est le seul que j'aie lû qui dise qu'il se retira à Berne, & qu'il en fut chassé à cause de ses erreurs.

(*M*) *Une remarque sur le nom* Castalion.] Il avoüe que dans sa jeunesse il se laissa entrainer à la vanité. (*t*) *Insolescebat animus stulta quadam, & juvenili persuasione cognitionis earum scientiarum, & linguarum, quibus sæpe solent earum studiosi plus tribuere quam spiritui.* Il en aporte cette preuve. Lors que j'etois à Lion avant que j'allasse (*v*) vous trouver à Strasbourg, dit-il, quelcun par meprise me nomma Castalion, au lieu de Castellion. J'en fus ravi me souvenant de la fontaine Castalie consacrée aux Muses: cela me fit aimer ce faux nom, je le preferai à celui de ma famille, & je m'en ornai à la tête d'un Ouvrage. (*w*) *Quod ego nomen audiens, à Musarum fonte Castalio derivatum, adamavi, atque amplexus sum, meque omisso deinceps Castellionis nomine patrio, Castalionem appellavi. Quin etiam hoc idem nomen primis mei Prodromi*

* *Voiez la remarque L.*

(*a*) *Montagne, Essais liv. 1. chap. 34. pag. m. 353.*

(*b*) *Voiez la remarque A.*

(*c*) *C'est-à-dire la traduction de la Bible de Castalion.*

(*d*) *Il a fait aussi une traduction Françoise du Nouveau Testament.*

(*e*) *La vie de Calvin par Theodore de Beze.*

(*f*) *Varillas ubi supra p. 21.*

(*g*) *Varillas ib. pag. 22.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *J'ai consulté cinq éditions.*

(*k*) *Teissier, addit. aux éloges to. 1. pag. 222.*

(*l*) *Dans la remarque D.*

(*m*) *Beza in vita Calvini ad ann. 1542. p. m. 371.*

(*n*) Pastoris constantis ac seduli opera requireretur. *Id. ibid.*

(*o*) *Mr. Spon, ubi supra p. 251. & Mr. Leti ubi supra p. 76. ne disent point cela.*

(*p*) *Spon, ubi supra pag. 251. Notez que Mr. Leti ubi supra p. 79. 80. dit nettement que Castalion étoit Ministre.*

(*q*) *Garasse, doctrine curieuse pag. 506. 507.*

(*r*) *Voilà un fait dont je suis très-incertain.*

(*s*) *Leti ubi supra pag. 80.*

(*t*) *Castell. defens. pag. 21.*

(*v*) *Il adresse la parole à Calvin.*

(*w*) *Id. ib. Voiez Scaligerana prima pag. m. 42.*

J'en pourrois faire une autre, mais je ne la ferai pas, fur l'imprudence de ce favant homme. S'il fe fût tenu dans les bornes de fa profeffion, il eût rendu de plus grans fervices qu'il ne fit à la Republique des lettres, comme Pierre Ramus (*N*) l'a bien obfervé, & il fe fût garanti de mille chagrins. Au lieu de cela il fit le fpirituel & le devot, & il fe mêla des queftions les plus delicates, & les plus obfcures de la Theologie. Il devoit les laiffer à ceux à qui elles apartenoient d'office, ou s'il vouloit à toute force fe fourrer dans ce commerce, il faloit qu'il s'apliquât le confeil * d'Efope. J'ai ouï dire à des gens qui paffoient pour fages, que n'aiant pas pris fes mefures fur ce confeil, il avoit fait ce que l'on a dit † du dernier Duc de Bourgogne au fujet de fon irruption en Allemagne.

CASTELLAN ‡ (PIERRE) grand Aumônier de France au XVI. fiecle, fut un homme de grand merite & de beaucoup d'érudition. Son pere cadet d'un (*A*) gentilhomme Wallon porta les armes toute fa vie, & s'établit à Archi dans la Bourgogne: il s'y maria, & y eut deux fils, dont nôtre Pierre Caftellan fut le puîné. Cet enfant eut le malheur de perdre fon pere & fa mere avant que d'être parvenu à l'ufage de la raifon: fes tuteurs negligerent & fon bien & fon efprit; neanmoins il fut envoié à Dijon l'onziéme année de fon âge, pour étudier fous un celebre ‡ Regent. Les progrés qu'il fit donnerent de l'admiration à fes maitres. Il aprit le Grec fans le fecours de perfonne, & il n'eut pas été plus de fix ans à Dijon, qu'on (*B*) lui donna une Claffe à regenter. Il s'aquitta très-dignement de cette charge, & il eut bientôt une occafion très-commode de faire paroitre (C) fon efprit en pleine audience. L'envie de voir les Savans, & fur tout Erafme, l'obligea à voiager. Il commença par l'Allemagne; il y vit plufieurs perfonnes de lettres, & enfin il s'arrêta à Bâle (*D*) auprès d'Erafme, qui l'aiant bientôt conu

(1) *Μεγαφωνος* Recitator clamofus, vel perfonare omnia faciens five verfificator obftreperus.

(*a*) *Il n'a point allegué ce paffage de Ramus dans fon* Cenfura Authorum *pag. 493. où il a recueilli les jugemens fur Caftalion.*

(*b*) *Petrus Ramus in Bafilea p. m. 52.*

* *Il faut, difoit-il à Solon, ou n'approcher point du tout les Rois, ou ne leur dire que des chofes agreables.* Plut. dans la vie de Solon pag. 461. de la traduction de Mr. Dacier edit. de Holl.

† *Tandis qu'il fe choquoit la tête contre ce puiffant corps de la Germanie qui eft tout de fer.* Mezerai abreg. Chron. to. 3. pag. m. 325. ad ann. 1475. *ajoûtez le* fragilem truci commifit pelago ratem *d'Horace Od. 3. l. 1.*

‡ *Son veritable nom étoit* du Chaftel.

‡ *Il s'apelloit* Pierre Turreau, *en Latin* Turrellus. *Voiez les remarques B & C.*

Prodromi literis primorum verfuum confignavi, videlicet, ut effet infignior etiam ad pofteros mea fuperbia. Eram enim, fi Mufis placet, Poëta, & Graca planè levitatis (1) *Mufopatagus. Hac ego confiteor, & exsecror, nec folum nunc confitens erubefco, verum etiam anteà fape folus cogitans, cum me majorem veri cognitionem adeptum confcientia pro mille teftibus accufaret, pudore fuffufus fum. Itaque deinceps omiffa illa gloriola Graca, nactus, quam fape optavi occafionem mutandi, patrio me nomine Caftellionem appellari cupio.* La fin de ce paffage nous montre qu'il ne perfevera point dans cette petite vanité, & qu'il retourna à fon vrai nom. Il fe nomme à la tête de fa Bible Françoife *Sebaftian Chateillon.*

(*N*) *Comme Pierre Ramus l'a bien obfervé.*] Je raporte fes paroles, afin qu'elles puiffent fervir de fuplément aux recueils (*a*) de Mr. Pope Blount. (*b*) *Utinam tanti ingenii tamque bonis artibus ac literis eruditi vis illa in hoc unico Graca profeffionis argumento verfari maluiffet, nihil mea quidem fententia in ifto genere laudis Bafilea comparandum habuiffet.* C'eft ainfi que parla Ramus aprés avoir fait mention de quelques livres que Caftalion avoit traduits.

(*A*) *Cadet d'un gentilhomme Wallon . . . . s'établit à Archi dans la Bourgogne.*] Si Gallandius n'a point flaté fon ami fur le chapitre de la naiffance, on a eu grand tort dans l'hiftoire Ecclefiaftique des Eglifes Reformées, & dans le Dictionaire de Moreri. Selon Gallandius non feulement Du Chatel étoit gentilhomme, mais auffi d'une fort (*c*) ancienne nobleffe, & fils d'un brave Chevalier (*d*). Theodore de Beze en parle bien autrement. *Ce bon Evefque*, dit-il (*e*), *furnommé Chaftelain de fort baffe condition.* Moreri fupofe que Caftellan interrogé par François I. *s'il étoit Gentilhomme*, repondit *qu'il ne favoit pas bien duquel des trois, qui étoient dans l'Arche de Noé, il étoit forti.* Cela eft incompatible avec le narré de Gallandius. Remarquez auffi que tous ceux qui parlent de la patrie de Caftellan, le font naitre à Langres; & neanmoins Gallandius lui donne une autre patrie beaucoup plus obfcure que celle-là. C'eft une chofe affez ordinaire que les Savans qui font nez dans quelque bourg, fe qualifient de la ville la plus voifine. Tel eft furnommé *Aurelianenfis* qui n'eft point né dans Orleans, mais au voifinage. Je m'imagine que par une femblable raifon Caftellan fut furnommé *Lingonenfis.*

(*B*) *Qu'on lui donna une Claffe à regenter.*] Beze n'étoit pas mal informé fur cet article. *Il fut premierement*, dit-il (*f*), *Regent à Dijon fous Maiftre Pierre Turreau, eftimé des principaux devineurs de fon tems.*

(*C*) *De faire paroitre fon efprit en pleine audience.*] Nous venons de voir que Pierre Turreau paffoit pour un grand Devin. Il fut mis en juftice pour cela, & il couroit rifque d'être condamné comme un (*g*) infracteur des loix divines & des loix humaines. Caftellan rempli de reconoiffance pour fon maître plaida fa caufe avec tant de force, qu'il le fit abfoudre. Il difcourut favamment & éloquemment fur l'Aftrologie, & fur les divinations qui en dependent; il montra qu'il y en avoit de fort innocentes, & d'autres qui étoient fort criminelles, mais que Turreau ne fe mêloit point de celles-ci. Voiez le precis de fon plaidoié dans Gallandius. La jeuneffe de Caftellan rendit fa harangue plus digne d'admiration, & fans doute les Juges s'imaginerent qu'il faloit donner beaucoup au merite extraordinaire d'un tel Avocat. *Ipfe fingulari pietate praditus, calore juvenili efferve∫cens, veluti egregius ciconia parenti nutritia perfolvens pullus, defenfionem fui praceptoris profeffus ad judicum fubfellia laureatus* (*h*) *acceffit . . . Quem ita differentem incomparabili quadam eloquentia & animi magna incitatione cùm audiviffent judices, qui ad favitiam inflammati, ut ferè fit in rebus qua ad religionem fpectant, ad damnandum reum ad tribunal venerant, ita ftupentes & attoniti redditi funt, ut vix verbum ullum proloqui poffent. . . Ita eo perorante & vultu & animo immutati funt, ut non modo de abfolutione Turrelli, fed etiam de adolefcente generofo & diferto laude & pramio ornando cogitarent. Inter quos cùm federet Boudetus Lingonenfis antiftes, homo doctus, advocatis aliquot Theologis adolefcentem non vulgariter laudavit, & honorario munere donatum dimifit* (*i*).

(*D*) *Il s'arrêta à Bâle auprès d'Erafme.*] Beze n'a point ignoré ce voiage de Caftellan, mais il femble qu'il ne l'a point placé au tems qu'il faloit: il a cru que Caftellan n'alla à Bâle qu'aprés avoir étudié la Jurifprudence à Bourges fous André Alciat, & au contraire il faloit dire qu'il ne fut étudier en Droit à Bourges qu'aprés fon voiage de Bâle. Voici les paroles de Beze. *De Bourges il vint eftudier à Bafle où il profita en Philofophie & en la Religion, demeurant chez le Recteur Sebaftien Munfter* (*k*). On ne dit rien de femblable dans fa vie: au contraire on y remarque qu'il fortit de Bâle quand le Catholicifme y fut aboli, & qu'il avoit hautement prêché contre un Miniftre feditieux. (*l*) *Secuta Bafilea & aliis in Germania locis tragica è templis imaginum exturbatione, & variis de religione tumultibus exortis, cùm Erafmum, Bafilea relicta, Friburgum proficifcentem animadverteret, ipfe quoque (poftquam publicè concionatorem feditiofum confutaffet) in quietiora pacatioraque loca demigrare ftatuit.* Si l'on pouvoit dire que Caftellan fut deux fois à Bâle, on fauveroit l'opofition qui fe trouve entre Beze & Gallandius; celui-ci auroit feulement parlé du premier voiage, celui-là auroit feulement parlé du fecond. Une lettre (*m*) d'Erafme à Caftellan paroît favorable à ceux qui diroient que ce dernier fut deux fois à Bâle. Il y avoit été avant l'entiere abolition du Catholicifme, qui fut faite l'an 1529. Gallandius l'affûre; & il y étoit l'an 1531. C'eft ce qu'il femble que l'on puiffe recueillir d'une lettre qu'Erafme lui écrivit de Fribourg un 24. de Septembre, pofterieur à l'impreffion de fes Apophthegmes. L'épitre dedicatoire de cet Ouvrage eft datée du 26. de Fevrier 1531. & la lettre d'Erafme dont je parle contient les remercimens de l'Auteur, touchant les loüanges que Caftellan lui avoit écrites au fujet des Apophthegmes. Il faut donc neceffairement que cette lettre d'Erafme ne foit point anterieure au mois de Septembre 1531. Or elle fait conoitre que Caftellan ne demeuroit pas loin de Fribourg; elle parle de quelques (*n*) perdris que Caftellan avoit envoiées à Erafme; elle temoigne que toutes les fois que Caftellan voudra venir manger un poulet avec Erafme, il fera le très-bien venu. *Si tantus eft*

(*c*) Ex antiqua & nobili Hauverderiorum familia in Belgis . . . Quintinus Caftellanus Petri Caftellani pater ortus eft. *Petrus Gallandius in vita Caftell. pag. 1.*

(*d*) Eques auratus magna fcientiæ militaris & fortitudinis laude ftipendia fecit. *Ib. pag. 2.*

(*e*) *Beze Hiftoire Ecclefiaft. l. 2. p. 80.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) Turrellus præceptor impietatis accufaretur, quod contra jura canonica & civilia contraque facras literas ex aftris fata hominibus eventura prædicere diceretur. *Galland. pag. 13.*

(*h*) *Galland. p. 13.*

(*i*) *Ibid. p. 18. 19.*

(*k*) *Beze ubi fupra.*

(*l*) *Galland. pag. 21.*

(*m*) *La 13. du 27. livre.*

(*n*) De perdicibus jam iterum miffis habeo gratiam. *Erafm. epift. 13. l. 27. pag. 1516.*

conu pour un jeune homme fort capable, le mit auprès de Frobenius en qualité de correcteur d'imprimerie *. Erasme s'en trouva bien, car sur les avis de Castellan (E) il corrigeoit plusieurs fautes, qui sans cela seroient demeurées dans ses Ouvrages. Ils sortirent de Bâle en même tems lors que la Religion Romaine y fut entierement abolie. Erasme se retira à Fribourg; Castellan revint en France; & lors qu'il se preparoit à voir l'Italie, on le pria à Dijon de se charger de la conduite de quelques jeunes Ecoliers, qu'on avoit dessein d'envoier à Bourges pour y étudier la Jurisprudence sous Alciat. Ceux qui lui firent cette priere étoient des principaux du Parlement de Bourgogne. Il accepta cette condition; mais en attendant qu'elle fût prête il s'occupa à deux choses bien differentes l'une de l'autre; il fit des leçons publiques sur le texte Grec de l'Epitre de St. Paul aux Romains; & des leçons particulieres d'amour à la fille de son hôte. Disons mieux; cette fille extremement belle le tenta & le cajola si fort, qu'il ne put resister à des avances si dangereuses. S'étant aperçu qu'elle étoit devenuë grosse, il en avertit la mere, il lui demanda pardon de sa faute, & la suplia très-humblement de faire accoucher sa fille si secretement que personne n'en sût rien. La bonne mere n'y manqua pas; elle menagea cette affaire si habilement que son mari même n'en ouït rien dire. Un an après ses couches cette fille fut mariée selon sa condition, & sur le pied (F) d'une très-chaste pucelle. Pour ce qui est du garçon qu'elle

* Eum Frobenio commendavit, atque ut honesto loco & stipendio sibi in emendandis Græcis Latinisque exemplaribus adjutor esset, effecit. *Gallandius in vita Petri Castellani, p. 20.*

est amor in me tuus ornatissime juvenis, ut juvet etiam cum umbra colloqui, istius quidem voluptatis scito tibi paratam fore copiam, quoties erit commodum. Quod si quando possis istam si non tragicam, certè splendidam personam quam tibi fortuna imposuit, deponere, & uno Claudio Alberico *velut* Achate *comitatus ad pullum simul lacerandum venire familiariter, aut etiam invocatus, si libet, obrepere, quemadmodum* Nasica *solet* Ennio, *juvaret interdum tali contubernio repubescere.* Tout cela pourroit bien signifier que Castellan demeuroit alors à Bâle, & ainsi Beze ne se seroit point abusé. Une autre lettre datée du (a) 7. de Fevrier 1532. marque que Castellan avoit rencontré un Evêque pour patron, & qu'il avoit écrit à Erasme qu'il sortiroit bien-tôt de Paris. Cet Evêque est sans doute celui dont Gallandius fait mention: il étoit de la maison de Tonnerre, & nommé à l'Evêché de Poitiers. Castellan lui avoit enseigné les belles lettres à Bourges, & ensuite il le suivit à Paris. *Utebatur familiariter Comite Tonoriensi Episcopo Pictaviensi designato, qui tum in eodem legum studio Alciato quoque operam dabat, quem etiam politioris doctrina literas Gracas & Latinas subcesivis horis docebat. . . . Percurso legum veluti studio cum eo Episcopo Lutetiam reversus* (b). Ce qui fait quelque difficulté, c'est que Pierre Gallandius ne nous fournit aucun tems vuide où nous puissions mettre le 2. voiage de Bâle depuis les études de Bourges: car de Bourges il envoie son ami à Paris avec l'Evêque designé, & puis il le met chez un Evêque d'Auxerre pour le voiage de Rome. Au reste nous aprenons par les deux lettres d'Erasme à Castellan, qu'ils avoient tous deux une très-mechante écriture. Erasme paroît bien fâché de n'avoir pas fait plus de cas de Castellan tandis qu'ils furent ensemble, mais Castellan se loüoit beaucoup des honnêtetez qu'il en reçut. *Quod mihi subinde occinis comitatem, humanitatem, atque etiam merita nescio qua in te mea, usque adeo nihil horum agnosco, ut me mei pudeat quoties mecum reputo quam parvam habuerim quum apud nos esses, tua dignitatis rationem. Sed ita est hominum ingenium, præsentem virtutem, si non odimus, ut ait* Flaccus, *certè negligimus, sublatam ex oculis quærimus invidi, aut si minus invidi, certè incogitantes. Quo magis admiror singularem istius ingenii candorem, qui toties prædices humanitatem meam, cujus* Scythicam *inhumanitatem meritò posses incusare: neque gravabor hanc culpam sarcire pro viribus, si vel sese dederit occasio, vel tu submonueris quibus in rebus tibi possim commodare* (c).

(a) Septimo Idus Februarii M. D. XXXI. juxta vestram supputationem. *Id. epist. 24. l. 26. pag. 1437.*

(b) *Galland. ib. pag. 25.*

(c) *Erasm. epist. 24. l. 26. pag. 1436.*

(E) *Sur les avis de Castellan* Erasme *corrigeoit plusieurs fautes.*] Les railleries d'Erasme contre les François animerent de telle sorte Pierre Castellan, qu'il emploioit les jours & les nuits à l'étude de la langue Greque, & à celle de la Theologie, & de toute sorte de literature. Avec ce travail, & avec la bonté de son esprit il ne lui fut pas mal-aisé d'aquerir une profonde doctrine, qui lui faisoit decouvrir que le fort d'Erasme n'étoit pas la langue Greque. D'ailleurs le peu de tems que ce grand homme emploioit à faire ses livres, ne lui permettoit pas d'éviter toutes les fautes. Ce fut un bonheur pour lui, que ses Ouvrages passassent sous les yeux d'un aussi habile correcteur que l'étoit nôtre Castellan. (d) *Hic juvenis Erasmica gloria æmulatione, & ejus salsis in ingenia Gallica, quibus parum in literis tribuebat, cavillationibus incensus, noctes & dies in Græcarum literarum Theologiaque atque omnis humanioris doctrina commentatione ita versabatur, ut Erasmum satis* (e) *præcipitanter commentantem, & è Græco non probè intellecta in Latinum sermonem malè vertentem, frequenter suorum erratorum admoneret. Qua ille, qui plurimum Castellani opera utebatur, cùm agnoscere, atque emendare ejus admonitu cogeretur, plurimum illi tribuebat atque deferebat. Memini Castellanum mihi frequenter dicere Erasmum in literis Græcis supra vulgus tum parum promovisse, in auctoribus qui ab usu communi remoti essent insigniter hæsitavisse. Itaque quæ ex illis vertebat aut commentabatur, majore ex parte adjuvantibus doctis, qui ei hanc operam navabant, præstitisse.*

(d) *Gallandius ibid. pag. 20.*

(e) *Voiez ci-dessus page 733. lettre L.*

(F) *Et sur le pied d'une très-chaste pucelle.*] La question est si son mari demeura d'accord le lendemain de ses noces, qu'Agur a dit avec beaucoup de raison que *trois choses voire quatre*, sont merveilleusement difficiles à discerner: (f) *La trace de l'aigle en l'air, la trace du serpent sur un rocher, le chemin du navire au milieu de la mer, & la trace de l'homme en la pucelle.* Que sait-on s'il disoit en son ame dans le tems de la jouissance la parodie de ces 5. vers de Lucrece?

Avia (g) Pieridum peragro loca nullius ante
Trita solo: juvat integros accedere fontes
Atque haurire, juvatque novos decerpere flores,
Insignemque meo capiti petere inde coronam
Unde prius nulli velarint tempora Musa.

Enfin que sait-on si quelque excellent Anatomiste ne l'avoit point fortifié contre tout évenement, par un discours tel que celui-ci? *Messieurs si vous ne trouvez point d'obstacle au passage, ou que la defaite ne soit point sanglante, ne soupçonnez rien pour cela au desavantage de vos femmes. Croyez moi dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, une erreur agreable vaut mieux qu'une verité fâcheuse.* Voilà ce que le Sieur Lami disoit (h) à ses Auditeurs dans une leçon d'anatomie.

(f) *Proverbes de Salomon, ch. 30. v. 18. & 19.*

(g) *Lucret. lib. 4. init. Conferez le rem non novam de la remarque B de l'article* Bulgarus.

(h) *Lami, discours anatom. p. m. 89.*

QUELCUN s'imaginera peut-être, qu'il n'y a nulle aparence que Pierre Gallandius ait dit que Castellan son ami engrossa la propre fille de son hôte, car il semble que cet hôte auroit dû être le pere du disciple de Castellan, auquel cas la faute eût été si criminelle, que l'historien pour sauver l'honneur de son ami, l'eût passée sous silence. Afin donc qu'on ne croie pas que j'ai mal traduit je mettrai ici les termes de l'original. (i) *Versabatur in ædibus honorati & primarii cujusdam civis, cui puella erat forma admodum venusta & eleganti, à qua frequenter multis illecebris ad amores & voluptatem invitabatur. Itaque etsi ea erat virtutis & continentia indole ut . . . . tantis tamen puella blandimentis quibus non modò adolescentia lubrica, verum etiam ætas corroborata caperetur, captus, eam gravidam reddidit. Quod ubi cognovit nihil antiquius ducens quàm ut cui juvenili cupiditate incensus stuprum obtulerat, citra ignominiam quantum fieri posset, consuleret, senili quadam prudentia ad matrem accessit, culpam confessus, & veniam precatus, per omnia sacra rogare cœpit honesta aliqua occasione in eum locum filiam abduceret, ubi citra infamia notam clam parere & citra turpitudinis suspicionem in ædes paternas reduci posset. Quod ita matris prudentia administratum est, ut non modo alios sed & patrem ipsum flagitium latuerit, & anno postquam puella enixa est, in matrimonium honestissime collocata sit.* Vous voiez par là que Gallandius fait entendre clairement qu'on étoit logé chez le pere de la fille, car s'il eût seulement voulu marquer que l'on alloit très-souvent chez cet homme-là, il se fût servi d'une (k) expression qui pour le moins en cet endroit-ci eût été impropre, à cause d'une ambiguité fort dangereuse à l'honneur de Castellan. C'est une phrase dont le sens le plus naturel, le plus ordinaire, le plus raisonnable est celui que je lui donne, elle conduit donc tout droit à une idée qui aggrave le crime de Castellan, quoi

(i) *Galland. pag. 21. 22.*

(k) *Versari in ædibus.*

qu'elle mit au monde, le frere de Castellan s'en chargea, & l'éleva comme son fils. Le tems de mener à Bourges ces jeunes gens étant venu, il y alla avec eux, & fit beaucoup de progrés en Jurisprudence, à quoi il ne s'apliquoit pas de telle sorte qu'il ne cultivât beaucoup les belles lettres. Son aplication à l'étude (G) étoit surprenante. L'envie qu'il avoit de voir l'Italie fut bientôt satisfaite, car l'Evêque d'Auxerre qui devoit y aller en Ambassade, souhaita de l'avoir auprès de lui comme son homme de lettres. Castellan ne s'arrêta pas (H) beaucoup à Rome, où rien presque ne lui plut que les restes des Antiquitez : il passa à Venise où il trouva un emploi à exercer, dans la ville capitale de l'Ile de Chypre. L'Evêque & les habitans de cette ville cherchoient un homme qui sût du Grec & du Latin, & qui pût professer les Humanitez, & ils lui offroient deux cens écus de pension. Castellan s'engagea à les servir, & enseigna pendant deux ans dans leur ville avec beaucoup de succés; desorte qu'ils ne furent pas bien aises qu'il les quittât pour s'en aller voir l'Egypte. Il la vit en habile homme, car il se mit en état de discourir de tout ce qui la concernoit, comme s'il y eût passé toute sa vie. Aiant sçu le bon accueil que le Sieur de la Forêt Ambassadeur de sa Majesté très-Chretienne faisoit avoir aux François dans Constantinople, il voulut voir cette grande ville, & en y allant il s'arrêta deux mois à Jerusalem. La Forêt conçut pour lui une estime singuliere, & le recommanda de la bonne sorte à François I. & à quelques grans Seigneurs de la Cour. Le Cardinal du Bellai & quelques autres le recommanderent au même Prince, comme un homme fort habile. Castellan confirma leur temoignage par les discours qu'il tint au Roi, qui lui furent si agreables qu'il le faisoit ordinairement parler (I) de cent choses pendant son dîner & son souper. Un peu après il lui donna la charge de son Lecteur (K), que Colin qui étoit tombé en disgrace avoit occupée. Cela obligea Castellan

à

quoi que son historien se soit abstenu de tous les termes qui eussent pu nous representer la pedagogie domestique, & que si l'on pousse jusques là, ce ne soit qu'en joignant ensemble quelques probabilitez. J'avoue que d'autre côté on l'excuseroit plus mal aisément s'il n'eût pas été logé avec cette fille, car en ce cas-là il eût cherché des occasions qu'il lui eût été facile de fuir; mais étant sous le même toit que sa tentatrice, les occasions tomboient sur lui malgré qu'il en eût. L'Auteur de son histoire a trouvé une conduite fort sage dans le soin qu'on prit de sauver la reputation (a) de la fille. Il n'y a rien là qui atteigne la mediocrité. Il eût falu commencer non par avertir la mere que sa fille étoit grosse, mais par l'avertir des mauvaises inclinations de sa fille. Autrement c'étoit faire comme ceux de qui l'on dit avec raison, *ils parlent & puis ils pensent.* Bien en prit à Castellan que Theodore de Beze & les autres Ecrivains du parti ignorassent cette aventure.

(a) Quæ tanta in consulendo honori puellæ prudentia & tegendo flagitio industria me adduxit, ut ne hanc quidem adolescentiæ labem silentio prætereundam esse existimaverim. *Galland. ibid. pag.* 23.

(G) *Son aplication à l'étude étoit surprenante.*] A peine dormoit-il trois heures par nuit : il se couchoit à terre sans autre oreiller que la robe dont il s'envelopoit la tête, & dès qu'il se reveilloit, il couroit avec ardeur à ses livres. On avoit beau lui conseiller de s'apliquer moins : il n'écoutoit point ces sortes de remontrances (b). Lors qu'il se vit revêtu de la charge de Lecteur du Roi il reprit cette forte aplication, & afin d'avoir plus de tems propre à l'étude il ne dînoit jamais, il prenoit un morceau de pain à 8. heures du matin, & soupoit à 5. heures après midi. Il se trouvoit au coucher du Roi, & ne se retiroit que quand ce Prince étoit endormi. Il alloit dormir tout au plus 4. heures, & puis se mettoit à l'étude sans relâche, jusques à ce qu'à dix heures le Roi fît ses devotions. (c) *Hanc personam ubi tanti Regis judicio & voluntate sibi impositam esse vidit, noctes & dies, veluti Prometheus Caucaso, se rursum libris affixit, nullum non auctorum genus in omnibus linguis ita manibus pervolutavit, ut in singulis totam vitam contrivisse quivis etiam exercitatissimus eum diceret.* . . . . (d) *Tres ipse horas, quatuor ad summum dormiebat; quibus exactis, nocte intempesta, excitatus in horam decimam, donec Rex sacris operaretur, in literarum studia indefessus incumbebat.*

(b) *Id. ibid. pag.* 25.

(c) *Id. ib. pag.* 41.

(d) *Ibid. pag.* 42.

(H) *A Rome où rien presque (e) ne lui plut que les restes des Antiquitez.*] Il fut si scandalisé de la corruption qu'il remarqua dans la Cour de Rome, que même plusieurs années après il ne pouvoit y songer, ni en parler sans une grande émotion. Il poussoit la chose si loin, qu'il croioit que la religion n'étoit à Rome qu'une pure comedie dont on se servoit pour tromper le monde, afin de se conserver la domination. Calvin n'en a guere dit davantage; Calvin, dis-je, que l'on a tant insulté, & tant traité d'insigne calomniateur pour s'être servi de ces paroles. (f) *Le premier article de leur secrette Theologie*, il parle des Papes & des Cardinaux, *qui regne entre eux est qu'il n'y a point de Dieu. Le second que tout ce qui est escrit & tout ce qu'on presche de* Jesus-Christ *n'est que mensonge & abus. Le troisiesme que tout ce qui est contenu en l'Escriture touchant la vie eternelle, & la resurrection de la chair ne sont que pures fables.* Comparez cela avec ce que je m'en vais raporter de la vie de Castellan, vous ne trouverez qu'une difference du plus au moins. (g) *Meminimus eum aliquando, cùm Pontificum Romanorum supinas libidines, avaritiam, & rapacitatem, religionis contemptum, superbiamque Cardinalium, luxum, & ignaviam, nundinationesque, cauponationes, & flagitia reliqua aulicorum Romanensium describeret, & cetera quæ tunc vidisset commemoraret, ita animo concitari & indignatione commoveri consuevisse, ut ei non modo in facie color, sed & toto corpore gestus motusque immutarentur; ut etiam mihi frequenter diceret sibi esse persuasissimum ne Pontifices quidem Romanos religionis & sacrorum antistites, tot suis suorumque flagitiis sceleribusque contaminatos, verè & ex animo Christum colere; quæ autem in religione facerent, retinendæ dominationis causa, veluti larva ad fallendum apposita, egregiè simulare.*

(e) Cum omnia fere præter antiquitatis vestigia quædam improbaret. *Ibid. pag.* 27.

(f) *Instit. l. 4. c. 7. n. 27. apud Jean Hay, Defense des demandes p. m.* 27.

(g) *Galland. pag.* 27.

(I) *Parler de cent choses pendant son diner & son souper.*] Castellan avoit non seulement beaucoup de literature, mais aussi très-bonne grace à parler; ce qui fit qu'on l'écoutoit avec beaucoup d'attention & de plaisir, lors qu'il discouroit sur les questions qui lui étoient proposées par François I. (h) *Prandenti regi ferè semper astabat; & ad ea quæ in percontando ab eo ponebantur sic respondere solitus erat, ut facilè quivis naris non obesæ eum omnia ingenio summo, acerrimis studiis, atque usu maximo cognita & perspecta habere judicasset. Huc accesserat vocis ea lenitas, vultus gestusque compositi decor, & sermonis comitas, elegantia, & gratia, ut, quod de Pericle prodidit Eupolis, Pithô quandam flexanimam in ejus labris sessitare homines putarent. Itaque quoties disserebat, Regem, silentibus aliis omnibus, in eum oculos conjicere, ex ejus ore veluti auribus suspensum pendere, & singula verba ab eo emissa tanquam oracula probare animadvertisses.* Dès les premieres conversations le Roi le goûta (i) beaucoup, & parce que quelques personnes d'importance en conçurent une grande jalousie, & travaillerent à deconcerter cet homme-là, & à l'empêcher de s'introduire dans l'esprit du Roi par ses beaux discours, le Roi chargea le Dauphin de lui dire qu'il ne s'étonnât des menaces de personne, & qu'il continuât à parler fermement & hardiment. (k) *Cumque essent qui, ejus felicitati invidentes, silentium ei imperare contenderent, atque ab hoc de rebus omnibus apud Regem dicendi instituto deterrere pararent, per filium natu maximum Delphinum Rex ipse eum hortatus est ut intrepide & constanter ad suam mensam loqueretur, neque cujusquam interpellatione aut minis de sententia deduceretur.*

(h) *Ibid. pag.* 42.

(i) De variis rebus disserentem & sermocinantem avidissimis auribus rex inter cœnandum & prandendum cum audiret, & repulsatis aliorum opinionibus in ejus sententiam descenderet. *Ibid. p.* 38.

(k) *Ibid. pag.* 39.

(K) *La charge de son Lecteur que Colin* . . . *avoit occupée.*] Gallandius (l) pretend que Colin se rendit odieux par des discours qui causerent des brouilleries, & que ceux qui lui en voulurent, parlant d'un côté en faveur de Castellan, tandis que le merite de celui-ci le recommandoit de l'autre, Colin fut cassé, & Castellan mis en sa place; Castellan, dis-je, qui n'avoit jamais songé à un tel grade, & qui auroit mieux aimé une charge dans l'armée que dans l'Eglise. Theodore de Beze raporte la chose d'une autre façon. Il dit que (m) Castellan *se presenta à Jaques Colin pour lors lecteur ordinaire à la table du Roi François I.* & que *Dieu voulut que Colin l'offrit au Roi desireux d'ouïr gens de bon esprit à sa table, & sur tout ceux qui lui raportoient quelque nouveauté. L'issuë de cette presenta-*

(l) *Ibid. pag.* 40.

(m) *Beze hist. Eccles. l.* 1. *p.* 80.

tion,

à étudier plus que jamais, afin de pouvoir repondre aux questions que le Roi son maître, curieux & amateur des belles lettres, lui pourroit faire. Il l'endormoit * tous les soirs par l'explication de quelque Auteur; il donnoit aussi quelques heures à l'instruction de la Princesse Marguerite fille de ce Prince. Il emploia la faveur où il parvint au bien & à l'avancement des sciences, & fit faire de bons reglemens à l'avantage des Professeurs, & de la Bibliotheque du Roi. On assûre dans sa vie qu'il travailla fortement au maintien de la Catholicité, contre ceux qui sollicitoient le Roi de France à secouër le joug du Pape: ce n'est pas qu'il ne conût autant que personne le besoin où étoit l'Eglise d'être reformée, mais il prevoioit que pour peu que François I. parût mol & indifferent par raport aux Novateurs, ils se revêtiroient d'une audace qui les porteroit à renverser toutes choses de fond en comble, l'Etat aussi bien que le Papisme. C'est pourquoi il trouvoit bon que l'on usât d'indulgence (*L*) envers les Inquisiteurs ou les delateurs, quoi qu'il arrivât très-souvent qu'ils accusassent des personnes innocentes. D'autre côté il n'aprouvoit point la rigueur du dernier suplice, & il se fit même des affaires pour avoir intercedé en faveur de ‡ quelques errans que l'on parloit de faire mourir. L'exactitude avec laquelle il maintenoit les droits de l'Episcopat contre les pretensions de la Cour de Rome, le rendit odieux au delà des Monts, & il deplut mortellement à la Sorbonne par la protection qu'il accorda à (*M*) Robert Etienne. Il fut cause de l'assemblée † de Melun, dans laquelle quelques Prelats & quelques Docteurs preparerent l'instruction de ceux qu'on deputeroit au Concile. Jamais il n'avoit paru plus éloquent, plus grave, plus majestueux que lors qu'il prepara à la mort François I. & qu'il fit l'Oraison (*N*) funebre de ce Monarque. J'ai oublié de dire qu'il avoit obtenu de lui l'Evêché de Tulle, & puis celui de Mâcon. Il vouloit se retirer après la mort de ce Prince, mais Henri II. voulut qu'il continuât à suivre la Cour comme auparavant, & dès que la charge de Grand Aumônier de France vint à vaquer il la lui confera. Cette charge est d'une grande étenduë, & peut devenir une source de mille biens, quand elle est administrée par un homme qui en conoît, & qui en pratique toutes les obligations. C'est ce que fit nôtre Castellan, & entre les bons

* Francisco Regi ad quietem se comparanti Latinas Græcasque historias & tragœdias ad verbum pene vertens interpretabatur, & dormiturienti assidens inter legendum præclari alicujus loci sententiæve explicatione, tanquam emodulata Pythagoreorum musica, eum ad quietem tranquillam detersis curis omnibus & perturbationibus componebat. *Ibid. pag.* 42.

‡ *Il apaisa le Roi envers les Vaudois trois ans avant l'execution de Cabrieres & de Merindol.* Ib. p. 60. *& il fit sortir une fois Dolet de prison.* Ib. p. 62.

† *L'an 1545. Voiez la derniere remarque.*

tion, poursuit-il, *fut telle que Chastelain donnant du conde à Colin demeura favori du Roi François jusques à la mort.* Un autre raconte que Colin & Castellan contesterent une fois sur quelque chose en presence de sa Majesté; Colin se fondoit sur les livres; Castellan parloit comme temoin oculaire, & justifia que les Auteurs citez par Colin s'étoient trompez. Cela mit si bien Castellan dans l'esprit du Roi, qu'il reçut ordre de demeurer à la Cour, & qu'ensuite il obtint l'Evêché de Tulle. *Narrat Petrus à Sancto Juliano in præfatione ad historiam Burgundionum, cùm incidisset quæstio quædam inter eum & Castellanum coram Francisco primo, Colinusque librorum auctoritate tantùm uteretur, Castellanus verò, qui rem, de qua agebatur, etiam oculis usurparat, sua auctoritate testibusque approbasset vera his libris non contineri, tantam hinc istum gratiam assecutum esse apud Regem ut in aula manere jussus sit, indeque episcopatu Tutelensi donatum* (*a*). On se trouve très-mal de recommander un plus habile que soi: je ne doute point que Castellan n'ait été fort prejudiciable à Colin ou sans y tâcher, ou comme Beze le raconte.

(*L*) *Que l'on usât d'indulgence envers les Inquisiteurs ou les delateurs.*] Il n'ignoroit pas qu'il y avoit dans l'Eglise Catholique bien des calomniateurs qui par haine, par jalousie, par ambition, par avarice persecutoient des personnes innocentes en leur imputant faussement le Lutheranisme: mais il croioit que ces sortes d'accusateurs étoient dignes de suport, quand même leurs soupçons étoient mal fondez; car, disoit-il, les innocens qu'on accuse se font absoudre, les criminels ne sont point punis, si on ne les accuse pas. Il se servoit d'un passage (*b*) de Ciceron, d'où il concluoit qu'afin de reprimer l'audace des novateurs, il faloit proteger & favoriser pour le bien de la Republique les chiens qui aboioient après eux. *Neque fieri posse quin in factione quoque diversa calumniatores essent, qui odio, invidia, vel nimio studio suas opes & dignitates retinendi potius quàm pietatis affectu bonos aliquando viros pro Lutheranis persequerentur; ferendos tamen esse quoties in suspicione, à qua etiam crimen abesset, suspectos in judicium vocarent. Quod si innocentes essent accusati, absolvi possent, condemnari autem nocentes, nisi accusarentur, non possent. Quam ad rem locum illum ex Cicerone pro Roscio de canibus Capitolinis adducebat, ut illos olim, cùm fures internoscere non possent, rectè latratu appetere solitos esse quicunque noctu Capitolium ingressi essent; ita ut metu lymphaticorum quorundam comprimeretur audacia, quoties moribus & longo usu in Ecclesia recepta privata auctoritate abrogarent aut seditiosè damnarent, latratores, à quibus appeterentur, reipublica causa favore prosequendos esse* (*c*). On ne peut nier que cette maxime ne soit d'usage pour le bien public, & sur tout dans un tems de troubles; mais il est certain d'ailleurs qu'elle est une source d'injustices. Il faut deplorer là-dessus le sort de l'homme, & la necessité fatale qui oblige à sacrifier en tant de rencontres, le droit des particuliers à l'utilité du public. L'honneur & l'innocence d'une famille ne deviennent que trop souvent la proie d'un delateur ou soupçonneux, ou mechant; la justice demanderoit que ce delateur fût puni exemplairement ou de sa temerité ou de sa malice, mais le bien public demande qu'on laisse aboier ces gens-là contre le tiers & le quart, & qu'on leur accorde l'impunité lors qu'ils confondent l'innocent avec le coupable. Cela tient en bride les personnes mal intentionnées, & il vaut mieux accuser dix fois sans necessité, que de manquer une fois à deferer ceux qui le meritent. Voilà ce qui fait que plusieurs honnêtes gens sont negligez, pendant que de mal-honnêtes gens sont en credit. Un honnête homme ne veut point faire le metier d'espion & de delateur; un mal-honnête homme se charge très-volontiers de ce personnage, & il se rend par là utile & quelquefois necessaire. Quoi qu'il en soit, vous voiez sur quel fondement nôtre Pierre Castellan vouloit qu'on fit quartier à ces iniques delateurs, qui flêtrissoient tant de personnes innocentes. Le bien de l'Eglise vouloit qu'il y eût des chiens qui aboiassent non seulement sur les heretiques, mais indifferemment sur tous ceux qui par leur moderation, & par leur esprit de tolerance devenoient suspects. Castellan n'est pas le seul qui adopte cette maxime.

(*M*) *Par la protection qu'il accorda à Robert Etienne.*] Ce fut une protection qui ne dura pas assez; Castellan se lassa enfin de resister au torrent des Sorbonistes, & il leur abandonna Robert Etienne qui s'en plaignit de cette façon; (*d*) *Incontinent comme estant agite de je ne sçay quelle fureur, il baille en proye aux Theologiens celuy qu'il avoit maintenu contre telles furies, par une instinction de Dieu plustost que d'affection pure & syncere. C'estoit en esperance de gaigner un chappeau de Cardinal, qu'il s'addonnoit ainsi servilement a eulx & sans raison: car il les hayoit fort.* Il s'apaisa quelques jours après, & fut fâché qu'on oprimât cet habile homme, & qu'on le contraignît à chercher un autre païs (*e*). Admirez la destinee de Castellan; il étoit suspect de Lutheranisme tant à cause qu'il savoit le Grec & l'Hebreu, qu'à cause qu'il desaprouvoit la cruauté des Inquisiteurs, & quelques abus de l'Eglise: & lors que pour se laver de ces soupçons il persecuta, on crut qu'il ne le faisoit que par ambition. Gallandius lui-même nous aprend toutes ces choses (*f*).

(*N*) *Et qu'il fit l'Oraison funebre de ce Monarque.*] Elle consiste en deux Sermons que Mr. Baluze fit reimprimer, quand il publia la vie de Castellan composée par Gallandius. Chacun sait les plaintes de la Sorbonne sur ce que Castellan s'expliqua assez nettement au sujet du Purgatoire; il declara qu'il croioit que l'ame du Roi étoit allee tout droit en Paradis. Les Deputez de Sorbonne tomberent entre les mains d'un (*g*) rieur qui se moqua d'eux. Je conois, leur dit-il, l'humeur du feu Roi, il ne s'arrêtoit guere en un même lieu, & s'il a passé par le Purgatoire ce n'a été que pour y goûter le vin. Theodore (*h*) de Beze & Mr. de Thou (*i*) racontent la chose fort amplement.

(*a*) *Baluzius not. ad vitam Petri Castellani pag.* 147.

(*b*) *Voiez ci-dessus pag.* 572. *col.* 1.

(*c*) *Galland. pag.* 58.

(*d*) *Robert Etienne, reponse aux Censures des Theologiens de Paris feuill.* 22. *édit. de* 1552. *in* 8.

(*e*) *Ibid. fol.* 24. *verso.*

(*f*) A quibusdam, qui quicquid politioribus literis tinctum est, aut ex Hebræis Græcisque literis erutum, statim Lutheranum esse clamitant, affinem ei sectæ, ab aliis verò aulæ pontificiæ corruptos mores, nundinationes rerum sacrarum, & quam vocant superstitionem improbantibus, purpurei galeri desiderio fictum & personatum simulatorem habitum esse non ignoro. *Galland. ubi supra, pag.* 55.

(*g*) *Mendoza, Maître d'Hôtel du Roi.*

(*h*) *Beze ubi supra.*

(*i*) *Thuan. lib.* 3. *pag.* 58.

bons usages qu'il fit des deniers dont il dispofa, il ne faut pas oublier ce qui concerne les femmes de (O) mauvaife vie. Il fe detit de l'Evêché de Mâcon, pour avoir celui d'Orleans, qui étoit au voifinage des lieux où Henri II. fe plaifoit à fejourner. Ce Prince fe preparant à l'expedition d'Allemagne paffa d'Amboife à Orleans, & permit au grand Aumônier de s'abfenter de la Cour pendant deux mois. Caftellan lui demanda cette permiffion afin de mettre ordre aux affaires de fon Diocefe. Il n'eut pas le loifir d'en corriger les abus; mais il le purgea d'une infinité de Prêtres (P) vagabonds, qui ne favoient rien, & qui menoient une vie fcandaleufe: il prêcha fouvent, mais un jour pendant qu'il prêchoit il fut attaqué d'une violente paralyfie qui degenera bientôt en apoplexie, & qui l'emporta en très-peu de tems. Il mourut le 3. * de Fevrier 1552. Les Proteftans firent (Q) bien des reflexions fur cette mort. C'étoit un homme fort

** Tiré de fa vie compofée par Pierre Gallandius fon ami, & publiée par Mr. Baluze à Paris l'an 1674.*

(O) *Ce qui concerne les femmes de mauvaife vie.*] Je ne veux parler que de celles qu'on avoit enfermées aux filles repenties, & qui ne meritoient rien moins que ce nom, car elles n'etoient ni filles ni repenties: elles s'etoient proftituees, & s'étant enfuite mifes dans un Monaftere pour y expier leurs fautes, & n'y trouvant pas de quoi fubfifter, elles alloient mendier de porte en porte, & trouvoient par là l'occafion de reprendre leur premier metier. Caftellan mit tout en œuvre pour trouver des fonds qui fuffiffent à la fubfiftance de ces creatures, & ordonna entre autres chofes qu'elles travaillaffent de leurs mains. Il eut bien de la peine à leur mettre dans l'efprit qu'elles ne devoient plus courir par la ville, mais garder religieufement la clôture. (a) *Vix verbis exprimi poteft quantis fudoribus & moleftiis operam dederit ut mulieres, quæ Lutetiæ corpore vulgato quæftum meretricium feciffent, ex vita contaminata pœnitentia ad caftitatem, bonam frugem, & religiofam vitam in monafterio profitendam converfæ, verè id quod profiterentur præftarent. Nam cum iis reditibus qui ad ufus vitæ neceffarios requiruntur deftitutæ vicatim & oftiatim mendicare cogerentur, & ejus rei occafione fui copiam magno cum probro facere vulgò dicerentur, re primi diligenter multumque cum prudentibus bonifque viris communicata, illis demum multis rationibus, quamquam ægrè, perfuafit ne monafterium, mel ingreffæ, cum hac ignominiofa boni nominis & famæ jactura per urbem in pofterum divagarentur.*

(a) *Galland. pag.* 110.

(P) *De Prêtres vagabons qui ne favoient rien.*] Il commença la reformation de fon Diocefe par les Prêtres, & ordonna que tous ceux qui n'avoient point de demeure fixe, & qui ne faifoient que courir de lieu en lieu pour mendier des Meffes à dire, vuideroient le païs inceffamment. Il en chaffa dans 15. jours un fi grand nombre, que l'on en auroit pu former une bonne armée. *Doctrina & vita fui populi cognitionem inftaurationemque à capite, hoc eft, à facerdotibus exorfus, eorum qui nullam certam ftationem habentes, velut errones circumforanei, Miffas undiquaque aucuparentur, tantum numerum intra dies quindecim epifcopatus fui finibus exegit, ut ex iis juftus propemodum exercitus cogi poffe videretur* (b). Les aiant examinez il les trouva très-ignorans & très-corrompus; il ne laiffa pas de leur donner de quoi faire leur voiage. C'étoit un abus extrême que de fouffrir de telles gens, qui s'offroient pour ainfi dire de porte en porte a dire des Meffes à très-jufte prix (c). On y a remedié un peu, mais le mal eft encore grand, & a fait pouffer des plaintes très-vehementes à un Auteur Catholique dont l'Ouvrage fut imprimé en Hollande l'an 1681. *C'eft une plaifante chofe*, dit-il, *de voir en Italie dix ou douze Pretres dans une Sacriftie attendans qu'il vienne quelque fat qui pour une Meffe leur donne un Jule pour avoir du pain, & que fouvent ils font chaffés par le Sacriftain avant qu'ils ayent gaigné un fol; à Paris on ne voit pas cela, mais il y a plus de mille de ces avanturiers-là qui n'ont point de paroiffe fixe, & ont beaucoup de peine à fubfifter de leurs Meffes: je les fuis comme des coupebourfes, & je me fai bon gré d'une chofe, c'eft que de ma vie ni Prêtre ni Moine n'a eu de mon argent par maniere de payement pour leurs Meffes, & je croirois faire une efpece de Sacrilege; l'on ne devroit point ordonner des gens fans tiltre d'office ou de benefice, cela nous delivreroit de ces coureurs* (d).

(b) *Ibid. pag.* 134.

(c) Cùm eos interrogatos literarum omnium ignaros, omnium fordium maculis infames, nulli certo homini aut loco auctoratos mercedula fe veluti venales ad facra obeunda obtrudere didiciffet. *Ib. p.* 135.

(d) *Moiens fûrs & honnêtes pour la converfion de tous les Heretiques 2. part. p.* 26. 27.

(Q) *Les Proteftans firent bien des reflexions fur cette mort.*] Voiuns celles de Theodore de Beze. *Il fut finalement pourveu*, dit-il en parlant de Chaftelain, *de l'Evefché de Mafcon & puis d'Orleans, apres plufieurs maquignonnages de benefices. Il eftoit homme de gentil efprit, bien difant en Latin & favorifant à la religion au commencement, jufques à ce poinct qu'il a maintenu bien longuement la caufe de Robert Eftienne . . . quand il fut affailly par la Sorbonne reprenant certaine impreffion de la bible, qu'il avoit faite* (e) . . . *Mais ce bon Evefque s'accommodant jufques à perfecuter ceux qu'il excufoit auparavant tant qu'il pouvoit, devint Evefque d'Orleans, là où Dieu l'attendoit au paffage. Car eftant la veille de fon entree arrivé felon la couftume au monaftere qu'ils appellent faint Vuerte* (f), *& entre en chaire pour prefcher, où il y avoit un tresgrand peuple, a caufe de la nouveauté de veoir un Evefque prefcher, ainfi qu'il menaçoit tresafprement ceux qu'on appelloit heretiques, il fut frappé d'un mal de colique fi grand, & fi foudain, qu'eftant emporté, il finit miferablement fes jours la nuict fuivante* (g), *pour faire fon entrée ailleurs qu'à Orleans. Cinq jours apres, à favoir le IX. de Juillet furent auffi executés, &c.* Beze fe trompe & quant au jour & quant à l'année. Selon lui Caftellan feroit mort le 4. de Juillet 1549. mais ce fut le 3. de Fevrier 1552. Ajoûtons à Theodore de Beze un autre temoin bon Proteftant: (h) *Et à propos des gens d'eglife, il me fouvient auffi d'un qu'on n'a pas accouftumé d'oublier quand on parle de tels jugemens de Dieu: affavoir Petrus Caftellanus. Car de faict nous avons en luy (auffi bien qu'en aucun autre) un exemple notable du jugement de Dieu: pource qu'apres avoir fait grande profeffion de l'evangile pendant le regne du roy François premier de ce nom, jufques a encourir la male-grace de la Sorbonne pour cefte raifon, (laquelle il ne craignoit à caufe de l'appuy qu'il fe fentoit avoir dudict Prince) il retourna fa robbe au regne du roy Henri deuxieme de ce nom, (pourtant qu'il voyoit que ceux qui faifoient profeffion de l'evangile, n'avoient pas du bon alors en la Cour) voire la retourna tellement qu'on n'y recognoiffoit plus rien. Et encore ne fe contentant de cela vint à Orleans (de laquelle ville il avoit obtenu l'Evefché nouvellement) pour prefcher fort & ferme contre la religion qu'il avoit paravant maintenue. Et de faict monta en chaire quelquesfois: mais en un prefche pendant qu'il defgorgeoit des blafphemes contre la vraye religion & contre fa confcience, il fut faifi de quelque maladie, qui ne le laiffa defcendre de la chaire en la mefme forte qu'il y eftoit monté. On dit qu'elle fut telle que la moitié de fon corps bruloit & l'autre eftoit froide comme glace: on parle auffi d'une dyfenterie. Tant-y-a que la mort s'en enfuyvit en peu de jours, avec cris & gemiffemens efpouvantables.* (i) D'Aubigné cite un livre intitulé *Dan*, où l'on difoit que l'Evefque Caftellan qui d'une grande froideur envoyoit au feu les Proteftans, *mourut demi glacé demi brulé.* Chaffanion raporte la même chofe que Beze & Henri Etienne touchant la mort de ce Prelat. Voiez la page 106. & 107. d'un livre qu'il publia en 1586. intitulé *hiftoires memorables des grans & merveilleux jugemens & punitions de Dieu.*

(e) *Beze ubi fupra p.* 80. 81.

(f) Du Peirat Antiquitez de la Chapelle p. 384. *dit que ce Prelat fut frappé d'apoplexie* prefchant la parole de Dieu en l'Eglife de St. Laurent d'Orgeres, avant qu'il eût fait fon entrée dans la ville d'Orleans.

(g) *Gallandius pag.* 135. *dit que Caftellan tomba en apoplexie premierement quant au côté gauche, & puis quant au côté droit, qu'enfuite il ne pouvoit refpirer, & qu'il fut fuffoqué avant 3. jours*, ante triduum fuffocatio fecuta fit.

(h) *Henri Etienne, Apologie pour Herodote pag. m.* 312.

(i) *D'Aubigné to.* 1. *liv.* 2. *chi* 11. *pag. m.* 112.

Je croi pouvoir dire 3. chofes fur ce fujet. 1. Que Beze & Henri Etienne &c. ont agi non par pure medifance, mais par zêle de religion. 2. Que ce qu'ils ont dit eft très-propre à rendre fervice à leur caufe, en confirmant dans fes opinions le peuple dejà reformé. 3. Qu'aparemment ils alloient trop vite dans leurs decifions. Calvin, Beze, & plufieurs autres fe perfuaderent que tous ceux qui avoient d'abord favorifé la Reformation, foit en tâchant d'adoucir l'efprit des perfecuteurs, foit en temoignant un defir extrême de voir ceffer les maux de l'Eglife, étoient autant d'apoftats, & autant de traitres à leur confcience, s'ils demeuroient dans la communion Romaine, & s'ils changeoient de conduite à l'egard des Reformez. Je dis que c'étoit juger trop vite. Croire que l'Eglife a befoin de reformation, & aprouver une certaine maniere de la reformer, font deux chofes bien differentes. Blâmer la conduite de ceux qui s'opofent à une reformation, & defaprouver la conduite de ceux qui reforment, font deux chofes très-compatibles. On peut donc imiter Erafme fans être apoftat ni perfide, fans pecher contre le Saint Efprit, fans trahir les lumieres de fa confcience; & c'eft ce que Theodore de Beze ne paroit pas avoir compris: il s'imaginoit que tous ceux qui tomboient d'accord que Calvin & que Luther avoient raifon en plufieurs chofes, étoient dès là pleinement perfuadez qu'il faloit rompre avec l'Eglife Romaine, & dreffer autel contre autel, brifer & renverfer les images, & ne s'arrêter pas à la vuë même des torrens de fang que l'on

fort versé ‡ aux langues Orientales, & d'ailleurs si universel, que François I. qui se vantoit de n'avoir vu aucun savant homme dont il (R) n'eût épuisé la science dans deux ans, declara qu'il n'avoit jamais trouvé en defaut l'érudition de celui-ci. Castellan (S) n'écrivit que peu de chose. On conte des effets bien surprenans (T) de son éloquence. Nous ne ferons qu'une remarque pour les fautes (V) de Mr. Moreri, & pour celles de quelques autres

l'on alloit faire repandre. C'est une illusion: il y eut sans doute bien des gens qui crurent que puis que la reformation rencontroit de si grans obstacles qui mettoient l'Europe dans la derniere desolation, Dieu temoignoit que le tems de reformer n'étoit point encore venu. Bien des gens seront toûjours entêtez de cet axiôme, que c'est un moindre mal de tolerer les abus de la Republique & de l'Eglise, que de les vouloir guerir par des remedes qui renversent le gouvernement (a). Il seroit difficile de determiner si Castellan fut de ceux-là. Mais toutes les personnes exemtes de prejugé m'accorderont qu'on ne sauroit être trop reservé, quand il s'agit d'accuser les gens de pecher contre leur conscience. Le Chancelier de l'Hôpital fit de très-beaux vers sur ce que Castellan mourut presque en chaire. Il a fort loüé ce Prelat (b). Quelcun a dit que Castellan fut empoisonné. Pierre de St. Julien (c) temoigne que ce fut l'opinion des domestiques de cet Evêque.

(R) *Dont il n'eût épuisé la science dans deux ans.*] Ceci est digne d'attention. François premier se vantoit que de plusieurs hommes très-doctes avec lesquels il s'étoit entretenu, il n'avoit trouvé que Castellan qui eût pu fournir de nouvelles choses plus de deux ans. Cela veut dire que tous les autres se trouvoient bientôt au bout de leur rôle, & reduits ou à repeter, ou à se taire. On leur voioit le fond du sac. Mais pour Castellan c'étoit une source vive qui ne tarissoit jamais. Les paroles de Gallandius sont assez belles pour meriter d'être copiées. *Cum de doctis hominibus loqueretur* (Rex) *dictitare solebat se permultis extra communem aliorum aleam positis doctis hominibus persæpe familiariter usum esse & delectatum, verùm præter Castellanum neminem sibi ad eam diem visum cujus eruditionem omnem non intra biennium exhausisset, Hunc veluti omnium artium quendam oceanum semper vivo gurgite redundantem ad se accedentem semper videri novum nec unquam antè auditum. Eam esse ejus immortalis ingenii vim & doctrinæ fœcunditatem, ut nunquam in ulla disputatione hæsitare & titubare visus esset* (d). Il n'y a peut-être point de gens dont les entretiens soient plus à craindre pour un homme docte, que ceux des grans Seigneurs qui aiment les sciences. Car comme ils sont accoutumez à parler sans preparation sur les choses de leur ressort, ils conçoivent mauvaise opinion d'un homme qui ne repond pas à point nommé aux questions qui lui sont faites concernant sa profession. Or combien y a-t-il de savans Theologiens que l'on embarrasseroit cruellement par une demande de guet à pend sur le sujet, l'année, le progrés, l'issuë, & les circonstances principales d'un Concile? J'ai vu un fameux Historiographe de France avoüer ingenûment qu'il ne savoit pas en quel siecle vivoit Philippe le Bel. Plus on lit, & plus on fait de recueils, moins est-on propre à repondre sur le champ aux questions de fait; desorte qu'il y a des gens qui ne font pas moins admirer leur érudition dans leurs livres, que leur ignorance dans la conversation. Les Blondels & les Saumaises, & un très-petit nombre de semblables gens ne sont point sujets à ce malheur. Mais les autres tombent en de dangereuses mains, lors qu'ils ont à essuier les demandes continuelles d'un homme de qualité qui aime les livres. J'ai ouï dire que le Marechal de Crequi s'étant retiré dans une maison de campagne (e) pendant sa disgrace, demanda le plus savant homme du quartier. On lui amena le Prieur d'un Monastere. Quinze jours ne se passerent point sans qu'il dît qu'on lui avoit amené un des plus ignorans hommes du monde. Ce n'est pas que ce Religieux ne sût une infinite de choses, & qu'il n'eût pu contenter Monsieur de Crequi s'il avoit eu le tems de se preparer; mais pour dire sur le champ les noms propres, les dates, & les autres circonstances, c'est ce qu'il ne pouvoit pas. Voiez la (f) marge.

(S) *N'écrivit que peu de chose.*] On lui attribuë (g) une lettre Latine de François I. contre Charles-Quint publiée l'an 1543. J'ai dejà parlé de son Oraison funebre de François I.

(T) *Effets bien surprenans de son éloquence.*] Il fit des discours si touchans dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les cloitres de Paris qu'il fit pleurer tous ses auditeurs, & qu'il les remplit d'un ardent desir de bien faire (h). Aiant emploié deux mois à reduire à la raison une Abbesse de Pontoise, qui n'administroit pas bien les revenus d'un hôpital fondé par St. Louïs, il n'en partit pas sans avoir donné un Sermon aux Religieuses, qui les toucha de telle sorte qu'elles se jetterent à terre, pousserent mille soupirs & mille sanglots, se batirent la poitrine, pleurerent à chaudes larmes, & promirent de mieux faire leur devoir à l'avenir. *Ea vi eloquentia rerumque & sententiarum è sacris literis depromptarum tum gravitate tum copia de virginitatis, caritatis, & misericordiæ officiis mundique contemptu nobis præsentibus disseruit, ut omnes sese humi affligentes, maximis singultibus & suspiriis editis, sua pectora pugnis contunderent, & maximam vim lacrymarum profundentes se longè aliter quam superioribus temporibus officium facturas profiterentur.* (i) Quand il prêchoit à des filles repenties il commençoit par representer les horreurs de la vie impure, & il finissoit par les loüanges de la conversion. Chaque partie de son Sermon faisoit son effet: la premiere poussoit presque jusqu'aux bords du desespoir: la derniere remplissoit de consolation. Gallandius exprime cela fort noblement: voici ses paroles. *Ad virum aliquando passas, sed vita contaminata tadio in monasterio castitatem professas, ingressus, cum fœditatem veneream gravissimis verbis insectatus esset, ea verba de resipiscentia & pœnitentia fundebat, ea è sacris literis exempla & testimonia ad laudem ejus vitæ ad pudicitiam sanctam conversæ adducebat, ut quæ prima oratione capillo passo humi consternata & pectora pugnis acriter tunderent, faciem unguibus deformarent, & lamentis atque ejulatibus omnia complerent, oratione postrema ad se revocata, manibus ad cœlum versis, Deo gratias agerent, se longè felicissimas prædicarent, & in suscepto vitæ instituto constanter perseveraturas iterum atque iterum voverent* (k). Nous pouvons joindre à ceci ce que le Chevalier Casal écrivit au Pape Paul III. *L'Evesque de Mascon a fait l'oraison funebre* du Roi François *fort doctement, & bien à propos, sauf qu'il n'a pas esté bien escouté à cause de la grand plainte & pleurs esmeus par les paroles mesmes dudit Evesque. Je tascherai d'en avoir une copie que j'envoyeray à vostre Sainteté.* Vous trouverez cela dans les (l) épitres des Princes recueillies par Ruscelli & traduites par Belleforest.

(V) *Pour les fautes de Mr. Moreri, & pour celles.*] I. Il supose contre le temoignage exprès de Gallandius que Castellan étoit de Langres, & roturier. II. Et que François premier le fit son Predicateur, à cause d'une certaine reponse que j'ai dejà (m) raportée. N'est-ce point se moquer de ce grand Prince, que de pretendre qu'il recompensoit un bon mot par un emploi aussi saint que l'est celui de Predicateur? Ce ne fut nullement par ce pretendu bon mot que Castellan gagna l'amitié de ce Monarque, ce fut par de beaux & savans discours: la charge qui lui fut donnée fut celle de Lecteur du Roi, & non pas celle de Predicateur (n). III. S'il avoit *enseigné les belles lettres à Paris*, comme Moreri l'assûre, Gallandius en auroit dit quelque chose, son silence doit passer là-dessus pour une solide refutation de Moreri: mais de plus quelle aparence qu'un Lecteur du Roi qui se trouvoit tous les jours à la table & au coucher de son maître, s'embarrassât d'une Regence de College? Moreri a plus de raison quand il dit que Castellan *aprés Budé devint Bibliothecaire du même Prince.* IV. On ne *commença* pas, comme il l'assûre, *de recompenser* sa vertu *par l'Abbaye d'Auberive.* Il vouloit dire sans doute l'Abbaie d'Hauvilliers (o), que Gallandius nomme en Latin *Abbatiam Altovillarensem*: mais bien loin que cette Abbaie ait été la premiere recompense de Castellan, qu'au contraire il n'en fut pourvu qu'en se defaisant de son Evêché de Tulle. Il se defit de cet Evêché quand on lui donna celui de Mâcon. Ce fut l'an 1543. qu'il obtint l'Abbaie d'Hauvilliers, & il avoit été fait Evêque de Tulle l'an 1539. Mr. Baluze (p) a observé que Gallandius n'a pas eu raison de dire que François premier confera dans la même année trois Benefices à Castellan, la Prevôté d'Esvaus (q), l'Evêché de Tulle, & l'Abbaie de (r) Belleperche: *Intra unius anni spatium tribus sacerdotiis, præfectura Evvaunensi, episcopatu Tutelensi, & abbatia Bellopertícensi eum ornavit* (s). Car Jean de Cardaillac fut Abbé de Belleperche depuis l'an 1484. jusqu'en 1543. comme le temoigne son épitaphe publiée par Mrs. de Ste. Marthe au 4. tome de leur *Gallia Christiana.* Ainsi cette Abbaie ne fut donnée à Castellan que 4. ans après qu'il

‡ *Voiez Colomiés in Gall. Orient. p. 14. 15.*

(a) Expediebat quasi ægræ saucæque Reipublicæ requiescere quomodocunque ne vulnera curatione ipsa rescinderentur. *Florus lib. 3. c. 23.*

(b) *Du Peirat*, Antiq. de la Chapelle, p. 384. *Mr. Baluze* not. ad vitam Castell. pag. 165. *Colomies*, Gall. Orient. p. 23. *ont raporté les vers de ce Chancelier. Ils sont dans Moreri.*

(c) *Dans les Antiquitez de Mascon pag. 245. apud Colomesium Gallia Orient. pag. 12.*

(d) *Galland. p. 71.*

(e) *En 1672. lors qu'il refusa de servir sous le Marechal de Turenne.*

(f) *Mr. le President de Mesmes etoit savant, & se plaisoit si fort dans la conversation des savans, qu'on disoit de lui qu'en 8. jours de tems il epuisoit un Docteur.* Suite du Menagiana p. 216.

(g) *Mezerai t. 2. p. 1017. Varillas Hist. de François I. t. 2. p. 440.*

(h) *Galland. pag.* 110.

(i) *Id. pag. 114.*

(k) *Ib. pag. 114. 115.*

(l) *Fol. m. 151. verso.*

(m) *Dans la remarque A.*

(n) *Voiez sa vie pag. 41. Ces paroles de Gallandius pag. 46.* Primum omnium inter scribas & Ministros cubicularios Regis cooptatus, *signifient ce me semble qu'il fut couché sur l'état entre les Secretaires du Cabinet, & les Officiers de la chambre, c'est-à-dire, que le lecteur de sa Majesté étoit censé un de ces Officiers.*

(o) *Au Diocese de Reims.*

(p) *In notis ad vitam Castellani pag. 149.*

(q) *Au Diocese de Limoges.*

(r) *Au Diocese de Montauban.*

(s) *Galland. pag. 48.*

tres Ecrivains, & nous raporterons ce que Mr. Varillas observe touchant (X) l'assemblée de Melun.

Notez que le Chancellier Poyet fut grand ennemi de Castellan, & voiez là-dessus la suite du *Menagiana* à la page 289. de l'édition de Hollande.

CASTELVETRO (LOUÏS) Modenois, un des plus subtils Ecrivains du XVI. siecle, est principalement conu par son commentaire sur la poëtique d'Aristote. Mrs. Moreri & Teissier * instruiront amplement de son histoire ceux qui les consulteront. Je ne m'arrêterai qu'à une chose qu'ils n'ont pas developée, & qui regarde le procés qu'il eut au (A) tribunal de l'Inquisition. C'étoit un homme qui aimoit trop à (B) critiquer. Mr. de Thou marque sa mort sous l'an 1571.

* *Eloges tirez de Mr. de Thou, to. 1. pag. 390.*

Si sa trop forte inclination à critiquer étoit blâmable, la foiblesse qu'il avoit de ne vouloir pas être critiqué, & l'emportement qu'on lui impute contre ses censeurs l'étoient beaucoup plus. On

qu'il eut obtenu l'Evêché de Tulle, où il est certain qu'il parvint l'an 1539. V. Il n'est pas vrai que la charge de grand Aumônier de France lui ait été conferée avant l'Evêché de Mâcon. Il eut cet Evêché l'an 1544. & il ne devint grand Aumonier que sous le regne d'Henri second le 25. de Novembre (a) 1547. Mr. de Thou a fait ici une faute, il a (b) cru que François premier donna la grande Aumônerie à Castellan. Plusieurs (c) autres ont commis cette même faute, comme le Sieur du Peirat l'observe. Il n'est pas lui-même hors de censure, puis qu'il croit que Castellan étoit Aumônier ordinaire de François I. & Evêque de Mâcon l'an (d) 1532. Cela est très-faux. Le Pere Jacob (e) aiant dit que Guillaume Budé mourut l'an 1540. ajoûte que la charge de Bibliothecaire du Roi fut donnée à Pierre du Chatel par François I. qui lui donna ensuite l'Evêché de Tulle. C'est renverser l'ordre, car nous avons vu qu'on lui confera cet Evêché l'an 1539. Le même Auteur (f) dit que du Chatel mourut en prêchant l'an 1558. il faloit dire 1552. Le Sieur Catherinot a dit (g) faussement que du Chatel a été Professeur à Bourges. Mezerai (h) n'a pas eu plus de raison de le faire disgracié.

(*X*) *Mr. Varillas observe touchant l'assemblée de Melun.*] Il dit (i) 1. que „ les principaux Theologiens „ de la Faculté de Paris eurent ordre de se trouver à „ Melun, de mettre par écrit & de donner à sa Majesté „ leurs sentimens apuyez de l'autorité de l'Ecriture „ Sainte, des Conciles & des Pêres, & même de la „ raison sur les points qui avoient servi de pretexte „ aux heretiques pour se separer de la communion des „ Catholiques.„ 2. Que ces Docteurs „ s'aquiterent „ de leur devoir avec une exactitude qui feroit aujourd'hui le plus beau monument de la Sorbonne, si „ leurs avis eussent été conservez avec la même sincerité qu'ils avoient été donnez„ mais que les plus judicieux furent suprimez par du Chatel. 3. Que *cet homme qui savoit en perfection les langues Orientales & les belles lettres, n'étoit pas si savant dans la Theologie.* 4. Qu'il avoit cependant *la demangeaison d'assister au Concile en qualité d'Ambassadeur de France, & que son credit à la Cour étoit assez grand pour obtenir cette importante Commission, parce que d'un côté il n'y avoit point d'homme d'épée assez docte pour la soutenir avec éclat, & de l'autre les Prelats n'y osoient pretendre, de peur d'être traités de ridicules, s'ils paroissoient en qualité de Ministres d'un Prince seculier, dans une assemblée où ils devoient être Juges.* 5. *Qu'il ne lui manquoit donc à son conte que des lumieres vives & particulieres sur les difficultez qu'on y proposeroit, afin de faire autant admirer sa doctrine que son éloquence, & que comme il étoit trop vain pour les emprunter d'autrui, il resolut de les derober si finement qu'on ne le pût accuser de larcin.* 6. *Qu'il retint les écrits des Docteurs pour s'en prevaloir dans sa negociation pretenduë, & . . . . . en fit des extraits* qui ne contenoient presque autre chose sinon les decrets émanez de la même Faculté quatre ans auparavant contre les dogmes de Luther. 7. Que ce fut „ ainsi que Du Chatel sans y penser, & sans autre motif que d'amasser des memoires pour se signaler dans „ un emploi qu'il n'eut point, contribua à l'accroissement en France de l'heresie de Calvin; parce que „ si les sentimens des Docteurs eussent été imprimés, „ le peuple confirmé par cette voye dans la creance de „ ses ancêtres, ne se seroit pas laissé facilement porter à la nouveauté.„ Voilà une terrible accusation: je ne saurois dire positivement si elle est fausse, ou si elle est veritable; mais si Castellan avoit fait une telle supercherie, il faudroit rabatre prodigieusement de l'estime que l'on a pour lui. En tout cas l'historien s'est abusé sur deux articles: il a suposé que du Chatel n'étoit point Evêque au tems de cette assemblée, c'est-à-dire, l'an 1545. car il pose en fait qu'aucun Prelat n'eût osé se rendre assez ridicule pour pretendre à l'Ambassade de France au Concile: il supose donc que du Chatel qui aspiroit à cette Ambassade, n'étoit point Evêque. Il ignore donc qu'en l'an 1539. on lui avoit donné Evêché de Tulle, & en l'an 1544. celui de Mâcon. C'est la 1. faute de Mr. Varillas, & c'est une faute qui renverse les principaux fondemens de sa narration. La 2. consiste en ce qu'il supose que si les avis des Docteurs avoient été imprimez, le peuple n'auroit pas embrassé le Lutheranisme. C'est une grande illusion; si les Prêtres & les Prelats perdirent une partie de leur troupeau, ce ne fut pas faute d'avoir publié un très-grand nombre de livres aussi bons qu'on étoit capable d'en publier en ce tems-là. Calvin & Beze n'auroient pas moins aisément repondu aux avis de ces Docteurs, qu'aux autres livres qui parurent.

Notez que Mr. Varillas dans l'Histoire (k) de Henri II. supose que les Deputez de Sorbonne qui eurent ordre de s'aller plaindre de l'oraison funebre de François I. où Castellan avoit nié le Purgatoire, devoient l'accuser de trois autres choses, dont la 2. étoit la supression des avis.

(*A*) *Le procès qu'il eut au tribunal de l'Inquisition.*] Pour en éviter les suites il se retira dans les païs Protestans. Il auroit voulu se presenter au Concile afin d'y faire juger sa cause, mais le Pape fit savoir au Cardinal de Mantouë son Legat, que puis que le Castelvetro avoit été deferé à l'Inquisition de Rome, il faloit qu'il s'y rendît en qualité d'accusé. Le Pape le fit assûrer qu'il le traiteroit le plus doucement qu'il seroit possible; que s'il le trouvoit innocent il ne se contenteroit pas de l'absoudre, il lui feroit aussi du bien; & que s'il le trouvoit coupable, il n'exigeroit de lui qu'un desaveu en particulier. La confiance que prit Castelvetro en ces promesses du Pape ne dura pas, & ne lui servit de rien. Il se presenta au tribunal de l'Inquisition, & y fut interrogé trois fois (l); mais se sentant embarassé par les demandes qui lui étoient faites, & sur tout à cause d'un certain livre de Melanchthon qu'il avoit traduit en Italien, il prit la fuite, & il aima mieux s'exposer à tout ce que l'on prononceroit de plus infame contre lui par contumace, que de se livrer à la discretion de ses Juges en implorant leur clemence. Il se retira à Bâle & y mourut, repentant de ses erreurs à ce qu'un Auteur a dit (m). Le Cardinal Palavicin juge qu'en faveur des beaux Ecrits du Castelvetro, on doit se rendre facile à ajoûter foi à cet Auteur. (n) *Quanquam adjumentum quod ipsius stylus suppeditavit politioribus jucundioribusque disciplinis, observationum raritate, commentationum subtilitate promeretur ut grati animi causa fides benigne habeatur authori narranti, ipsum postremo resipuisse.*

(*B*) *Qui aimoit trop à critiquer.*] Mr. Teissier (o) raporte un passage de Balzac touchant nôtre Castelvetro; j'en raporterai un autre. „ Je suis bien avant „ dans la querelle d'Annibal Caro, mais je ne change „ point de passion, & l'estime toûjours plus honnete „ homme que son adversaire, quoi que peut-être, „ son adversaire soit plus grand Docteur que lui. Je „ n'ai gueres vu de Grammairien de la force de ce „ (p) Modenois, soit ici, soit dans les Commentaires „ sur la Poëtique d'Aristote. Il faut avoüer pourtant „ qu'il peche quelquefois par trop de subtilité, & qu'au „ reste c'étoit un ennemi public qui ne pouvoit souffrir le merite ni la reputation de personne.„ C'est ce que Balzac (q) écrivoit à Chapelain l'an 1640. Le Pere Rapin (r) assûre que Castelvetro est un esprit naturellement chagrin, qui par une humeur contrariante se fait une loi de trouver toûjours à redire au texte d'Aristote. O que c'est un mauvais caractere que l'esprit de contradiction! Il fait remuer les bornes les plus sacrées.

(a) *Voiez du Peirat, Antiquitez de la Chapelle pag. 383.*

(b) *Thuan. lib. 3. pag. 57.*

(c) *Jacob. Severtius in tractatu de Episcop. Matisconensibus. Carolus Saussetus l. 14. Annal. Eccles. Aurelianensis. Claudius Robertus in Gallia Christiana.*

(d) *Du Peirat ubi supra pag. 455.*

(e) *Traité des Bibliotheques pag. 468.*

(f) *Ibid. pag. 469.*

(g) *Catherinot, Annales typographiques de Bourges p. 4. tout le livre ne contient que 8. pages.*

(h) *Mezer. hist. de France to. 2. p. 1059. in fol.*

(i) *Varill. hist. de François I. livre 11. p. m. 136. & suiv.*

(k) *Pag. 69. édit. de Holl.*

(l) *L'11. le 14. & le 17. d'Octobre 1560.* Pallavic. ubi infra.

(m) *Tiré de l'histoire du Concile de Trente, du Cardinal Palavicin, l. 15. c. 10. n. 15.*

(n) *Palavic. ibid.*

(o) *Elog. tirez de Mr. de Thou, to. 1. pag. 390.* Notez *que dans sa 2. édition qui a paru depuis la 1. impression de cet article il a raporté une partie de l'autre passage de Balzac que l'on voit ici.*

(p) *Castelvetro étoit natif de Modene.*

(q) *Lettre 5. du 5. livre.*

(r) *Preface des reflex. sur l'art Poëtique.*

On pretend qu'il emploia contre eux (C) les voies de fait à toute outrance. Sa maniere de citer ne valoit rien; j'en ai parlé dans la preface de ce Dictionaire, mais vous verrez ce fait-là plus amplement dans la suite du β *Menagiana*. Vous y trouverez aussi que *le feu aiant pris à Lyon dans la maison de Castelvetro, il se mit à crier* al poetica, *sauvez ma poëtique*, & que *la meilleure Edition de ce Livre est celle de Vienne en Autriche*. On pouvoit ajoûter qu'il avoit raison de faire paroître par les cris qu'il fit durant l'incendie, qu'il consideroit cet Ouvrage comme la meilleure production de sa plume. On conut à une semblable marque quel étoit le tableau qu'un fameux peintre de l'antiquité estimoit le plus. Les autres écrits du Castelvetro n'aprochent pas de la force de sa poëtique, qui neanmoins est un (D) Ouvrage où l'on a trouvé beaucoup de defauts. Il y a quelques traitez de cet Auteur, qui en qualité (E) de posthumes sont destituez de la meilleure partie du patrimoine qu'il leur ait laissé s'il les eût donnez lui-même au public.

β *A la page 82. de l'edition de Hollande.*

CASTILLE (ALFONSE X. DU NOM ROI DE) plus fameux par son aplication à l'Astronomie que par sa couronne, commença de regner l'an 1252. Les premiers embarras où il se trouva procederent de l'injuste fantaisie qu'il s'étoit mise dans la tête de repudier sa γ femme sous pretexte de sterilité, & d'en envoier chercher une autre à la Cour de Dannemarc. Le Roi d'Aragon son beaupere temoigna vouloir s'oposer à l'affront qu'on vouloit faire à sa fille, mais je ne sai s'il y auroit reüssi; la grossesse de la Reine dont on s'aperçut dans le tems que la Princesse de Dannemarc * arriva, fut sans doute la veritable raison pourquoi le divorce n'eut point de lieu. La Reine passa d'une extremité à l'autre; elle eut neuf enfans: c'étoit plus qu'il n'en faloit pour le bonheur & pour le repos de son mari: † ce fut pour ses pechez qu'il eut une femme si feconde. Encore ne se contenta-t-il pas de cette fecondité; il fit ailleurs quelques enfans à la derobée. Pour ce qui est de la Princesse de Dannemarc, elle ne retourna point en son païs: l'Archevêque de Seville frere du Roi quitta le petit colet pour l'amour d'elle, & l'épousa; mais ce pis aller ne la satisfaisoit gueres; le chagrin & le ressentiment de l'injure la firent mourir bientôt. Alfonse n'étoit aimé ni de ses sujets, ni des Rois voisins, & cependant sa reputation étoit fort brillante dans les païs éloignez. Son savoir, ses lumieres, son éloquence, sa politique y faisoient du bruit, & c'est ce qui obligea une partie des Electeurs à lui conferer ‡ la (A) couronne Imperiale, pendant que l'autre partie élut Richard Comte de Cornüaille frere de Henri Roi d'Angleterre. Alfonse n'alla point soutenir par sa presence le parti qui l'avoit élu, desorte que son titre d'Empereur ne fut jamais une chose bien réelle. On se lassa de l'attendre, & comme les suffrages ne se pouvoient reünir sur son concurrent, (car il étoit mort) on proceda à une nouvelle élection. On donna ⸸ l'Empire à Rodolphe Comte de Habsbourg, nonobstant les opositions des Ambassadeurs d'Alfonse. Le Pape reconut Rodolphe pour Empereur; & n'aiant pu obtenir d'Alfonse qui l'alla trouver à Beaucaire sur le Rhône la renonciation à ses droits, il l'obtint enfin par les menaces de l'excommunication, & lui accorda quelque (B) dedommagement

γ *Iolante, ou Violante, fille du Roi d'Aragon.*

* *En 1254.*

† *Quelques-uns de ses enfans furent de ceux dont Ovide Metam. lib. 1. dit* Filius ante diem patrios inquirit in annos.

‡ *En 1256. ou selon d'autres en 1258.*

⸸ *En 1273.*

(C) *Qu'il emploia contre eux les voies de fait à toute outrance.*] Lisez ces paroles de Mr. Chevreau: On les trouve dans une lettre qu'il écrivit à Mr. de la Menardiere. „ (a) Je viens d'achever de lire vôtre „ Poetique où vous traitez Castelvetro d'une étrange „ sorte: & peut-être qu'autrefois vous n'y eussiez pas „ trouvé vôtre compte, s'il est vrai ce que Pasquin „ lui a reproché en quelque endroit, *Qu'il passoit de „ la langue aux mains, de la plume au fer, de l'ancre au „ sang; & qu'il ait fait assassiner un fort galant hom- „ me qui avoit pris la liberté de lui contredire.* „

(a) *Chevreau Oeuvres mélées, pag. 330. edit. de la Haie 1697.*

(D) *Sa poëtique est un Ouvrage où l'on a trouvé beaucoup de defauts.*] Consultez Mr. de la Menardiere dans la preface de sa poetique, & si vous ne trouvez pas cet Ouvrage-là, recourez à Mr. Teissier (b) qui en a donné des extraits. Mr. de Scudery aiant refuté l'opinion du Tasse, *que la Morale n'est pas l'objet du poëte, qui ne doit songer qu'à divertir*, ajoûte „ (c) que „ le Tasse n'a pas esté seul, dans une erreur si peu rai- „ sonnable: Castelvetro, quoy que Grand homme, a „ porte la disparate bien plus loin que luy: & aprés „ avoir usé la moitié de sa vie sur la Poëtique d'Aris- „ tote, & mis dans cet Ouvrage tout son Grec & tout „ son Latin, il nous a dit que la Poesie n'a esté in- „ ventée, que *per dilettare, & per ricreare gli animi „ della rozza moltitudine, & del commune popolo.* Voi- „ la veritablement un Art qui meriteroit bien, si telle „ estoit sa fin, qu'Aristote se fust amusé à nous en „ donner des Regles: & Castelvetro luy-mesme, au- „ roit bien employé son tems, si son labeur n'estoit „ propre qu'à mieux divertir la Canaille.

„ *De mesme l'Araignée, en filant son ordure,*
„ *Use toute sa vie, & ne fait rien qui dure,*

„ a dit un de nos plus fameux poëtes. Mais ce n'est pas „ la seule Heresie de cet Autheur: qui peu de lignes „ aprés, dit qu'Empedocles, Lucrece, Nicandre, He- „ siode, Virgile, & plusieurs autres qu'il nomme, ne „ sont pas Poëtes, parce que les Sciences sont traitées „ dans leurs Ouvrages. Il devoit donc degrader Home- „ re comme les autres, & plus que les autres: puis qu'à „ peine y a-t-il un Art ny une Science en toutes les con- „ noissances des hommes, que l'on ne trouve dans l'Ilia- „ de & dans l'Odyssée. „ Je laisse les autres observations qu'il fait contre la maxime du Castelvetro.

(b) *Teissier ubi supra pag. 391.*

(c) *Scudery, preface de l'Alaric page 6. edit. de la Haie 1685.*

(E) *En qualité de posthumes.*] L'Ouvrage qui a pour titre *le Rime del Petrarca sposte per Lodovico Castelvetro*, fut publié par les soins de Jaques Castelvetro neveu de l'Auteur. Ce neveu avoué que son oncle n'y avoit pas mis la derniere main, *avegna che non habbiano ricevuto dal loro autore quella perfettione, che, vivendo egli, & riveggendogli, haurebbe potuto loro dare.* Il nous aprend dans son épitre dedicatoire datée de Modene le 1. de Fevrier 1582. que feu Jean Marie Castelvetro son pere avoit publié „ una operetta di „ Lodovico Castelvetro suo fratello . . . . . da lui „ dettata negli ultimi giorni della vita sua, per correg- „ gere alcuni falli da altri commessi in materia di lette- „ re, & insieme con essa una giunta fatta dallo stesso „ suo fratello ad uno de libri della lingua di M. Pietro „ Bembo.„ Cette exposition du Petrarque fut imprimée à Bâle in 4. cette année-là aux depens de Pierre Sedabuoni Marchand libraire.

(A) *A lui conferer la couronne Imperiale.*] Ceux qui disent qu'il la refusa se trompent. Quelques-uns joignent à cette erreur une assez plaisante remarque: c'est qu'il se contenta du simple titre d'Empereur d'Occident: (d) *Imperium Germanicum oblatum recusavit, Occidentalis Imperatoris titulo contentus.* Lors qu'on refu seun Roiaume, on ne le met point parmi ses titres; & de plus l'Empire d'Allemagne, & l'Empire d'Occident ne sont pas deux dignitez differentes. La verité est qu'Alfonse accepta l'Empire, & qu'il eut un veritable dessein d'en aller prendre possession; mais pour avoir été (e) mal à-propos ce que Fabius avoit été quand il le faloit, il ruina entierement ses affaires. Ainsi il ne se contenta pas du titre, mais contre son gré il n'eut que cela. Je ne voi aucun fondement dans ce que disent quelques-uns, qu'aprés avoir refusé l'Empire il se laissa persuader par les artifices interessez du Pape de l'accepter. (f) *Oblatum ab Electoribus imperium modeste deprecatus est, sapientia sua vim ei ipso testatus. Postquam verò persuasionibus Pontificis* Alexandri *aures dedit qui sui commodi . . . . causa eum instigavit ut oblatum imperii axioma à Germanis acciperet, & quem recusarat titulum usurparet . . . multas . . . molestias . . . expertus est.* Ils ajoûtent que son fils le depouilla du Roiaume, & le (g) lui rendit ensuite. La derniere de ces deux choses est très-fausse.

(d) *Hofman. Lexic. Univ. vol. 1. pag. 89.*

(e) *Mariana le nomme assez souvent* cunctator.

(f) *Matthias theatr. Hist. pag. 964.*

(g) Omnia consilio & æquanimitate moderatus, pristinos honores regios tandem recuperavit. *Id. ib.*

(B) *Quelque dedommagement sur les dimes de l'Eglise.*] Le Pape lui permit de s'aproprier la troisiéme partie

gement sur les dîmes de l'Eglise. J'ai dejà dit que ce Prince n'étoit pas aimé de ses sujets. Il eut sur les bras à plusieurs reprises les complots des grans Seigneurs, qui savoient fort bien pratiquer des intelligences avec les Princes voisins. Enfin il vit son fils Sanche à la tête d'une puissante faction, qui se rendit formidable par le mecontentement où étoient les peuples à cause du changement des monnoies, & à cause des moiens iniques dont il se servoit pour reparer l'épuisement de son Epargne. Cette rebellion lui devoit être d'autant plus sensible, qu'elle étoit accompagnée de beaucoup d'ingratitude, car il avoit consenti * en faveur de Sanche à exclure de sa succession les fils du defunt Prince Ferdinand † son fils aîné. Il est vrai qu'il ne l'avoit fait que pour éviter les troubles qu'on avoit à craindre de la part de Sanche, si on ne lui sacrifioit pas les droits des enfans de Ferdinand. Ce sacrifice ne fit qu'aporter quelque delai aux guerres civiles. Sanche assûré de succeder à son pere n'étoit pas content; il trouvoit qu'Alfonse ne mouroit pas assez-tôt: c'est pourquoi las d'avoir attendu quelques années, il prit les armes, il se fortifia du secours du Roi de Grenade, il assembla à Valladolid les Etats du Roiaume, il accorda tout ce qu'on voulut aux Deputez; & s'il refusa le titre de Roi, ce fut ou parce qu'il lui suffisoit de posseder le solide de l'autorité roiale, ou pour exciter d'avantage l'affection des peuples. En un mot le Prince Emanuel son oncle prononça en pleins Etats sentence de deposition contre le Roi, qui pendant cela tenoit une autre assemblée beaucoup moins nombreuse à Tolede, où pour vouloir trop garder un certain milieu, il n'eut ni assez de hardiesse, ni assez de circonspection. Les secours qu'il obtint du Roi de Maroc lui servirent de peu de chose: la malediction (C) qu'il prononça solennellement contre Sanche ne jetta aucun scrupule dans l'ame de ce rebelle. Ce fils endurci ne se soucia ni des foudres de son pere temporel, ni de ceux de son pere spirituel, car il se moqua (D) de l'excommunication du Pape. Mais il y eut quelques villes qui l'abandonnerent à cause de l'interdit venu de Rome, sur ceux qui suivroient son parti. Deux de ses freres l'abandonnerent aussi. La mort d'Alfonse mit fin à cette guerre civile l'an 1284. Il ordonna que son cœur fût enterré sur le calvaire, mais on n'executa point cet ordre. Son cœur & ses entrailles sont à Murcie, & son corps à Seville. C'est le premier Roi de Castille qui ait permis que tous les actes publics fussent dressez (E) en langue vulgaire. Il fit traduire la Bible en la même langue ‡. Il ne fut heureux ni en (F) femme, ni en enfans, ni en sujets. Personne n'ignore les grandes depenses (G) qu'il fit en observations astronomiques, & la critique qu'on lui attribuë

* *En 1276.*

† *Qui étoit mort l'an 1275. & par son contract de mariage avec Blanche fille de Saint Louis ses enfans le devoient representer, s'il mouroit avant son pere.* Mezerai abr. Chronol. ad ann. 1269.

‡ *Ex Mariana Historia.*

tie des dimes, laquelle on avoit accoûtumé d'emploier à la construction & à la reparation des lieux sacrez. Les Rois de Castille commencerent alors à mettre la main sur les revenus Ecclesiastiques. Voilà ce que nous aprend Mariana (a). Mais Mr. de Mezerai va plus loin; il faut l'entendre. *Le Roi Alfonse*, dit-il (b), *ceda & remit son droit à la disposition du Pape, moyennant la levée des decimes qu'il lui accorda sur le Clergé de son royaume, pour faire la guerre aux Mores. Ainsi les dedommagemens, quelque chose qui arrive, se prennent toûjours sur le peuple qui paye tout.* Pour ce coup-là le peuple ne fut point chargé de nouveau; n'eût-il point paié également la dime? Il n'y eut que le Clergé qui en souffrit; or il a de bonnes épaules; il ne faut pas le plaindre. Mr. de Mezerai entendoit peut-être que le Clergé ne manque jamais d'inventions pour se dedommager sur le peuple: c'est une autre affaire.

(C) *La malediction qu'il prononça solennellement.*] Il me semble que mon lecteur ne doit pas être fâché de trouver ici les paroles dont Mariana s'est servi. (c) *Ab Alphonso Rege Hispali in publico conventu Sanctius furiali carmine devotus, & jure paterno diris exsecrationibus caput revinctus, regnique successione spoliatus est, octavo mensis Novembris die.* . . . . Alfonse ne gagna rien à cela; son fils n'en (d) sentit point de remors, & eut même le bonheur de regner comme un bon Prince: desorte qu'il fit mentir la maxime de Salluste, (†) *imperium facile iis artibus retinetur quibus initio partum est*; il exerça bien une autorité qu'il avoit aquise criminellement. (e) *Spoliati ejectique patris nota ad posteritatem infamis: alioqui in bonorum Principum numero; imperium enim flagitio partum bonis artibus exercuit.* C'est quelque chose, c'est même beaucoup.

(D) *Il se moqua de l'excommunication du Pape.*] Voions encore les expressions de Mariana. *Novum*, dit-il (f), *ex Italia*, (subsidium petitum) *religionis objecta specie. Sanctius apud Martinum Pontificem Maximum per oratorem de impietate atque ingrati animi noxa postulatur, superstite patre in omnia regni jura invasisse, neque præ ambitione regnandi senis obitum expectare. Ergo in impiorum loco haberi mandatum est quicumque relicto Alfonso filii partes sequerentur: dati etiam judices à Pontifice in caussa: urbes & oppida Sanctio addicta ex ritu Christiano sacrificiis interdixerunt. Itaque eodem tempore non eadem de caussa in Aragonia & Castella sacrorum veluti justitium fuit, mæsta provincia, Sanctioque judicibus, si eos nancisceretur, extrema quamvis comminanti.* Voilà le cas qu'il faisoit des foudres du Vatican, il menaçoit des peines les plus rigoureuses les subdeleguez du Pape, s'ils tomboient entre ses mains.

(a) *Lib. 13. sub fin.*

(b) *Mezer. abreg. Chron. ad ann.* 1274.

(c) *Mariana lib. 14. c. 5.*

(d) Sanctius neque ea religione tactus. *Id.*

(†) *Sallust. in præf. belli Catilin.*

(e) *Mariana ib. c. 8.*

(f) *Ibid. c. 7.*

(E) *Fussent dressez en langue vulgaire.*] Je ne sai pourquoi Mariana attribuë à ce reglement l'ignorance & la barbarie qui se repandirent dans l'Espagne, car elles ne furent pas moindres en France encore qu'un pareil reglement n'y ait été établi que sous le regne de François I. & il est même vrai que l'étude du beau Latin n'a jamais été plus à la mode dans ce Roiaume, que depuis qu'on ordonna que tous les actes publics seroient écrits en François. Ecoutons Mariana. (g) *Primus Hispaniæ regum vendendi atque paciscendi vulgari Hispanorum lingua potestatem concessit, eam linguam nimirum qua rudior erat excolere locupletareque eo decreto cupiebat, sacros Bibliorum libros in maternam linguam vertendos etiam curavit. Ex eo tempore in regiis diplomatibus ac publicis tabulis Latinæ linguæ cujus antea usus erat desiit usurpari, unde pudenda litterarum ignoratio in nostram gentem atque utrumque ordinem invasit.*

(F) *Il ne fut heureux ni en femme.*] Je trouve dans une Chronique d'Aragon inserée au troisiéme volume de l'*Hispania illustrata* (h), qu'Iolante femme d'Alfonse ne retourna chez son mari qu'à regret, après qu'elle se fut sauvée en Aragon avec ses deux petits-fils. Ce n'est pas le principal. Le Chroniqueur ajoûte qu'elle passoit pour impudique. *Iolans ad virum ingratis decedit: quæ magnorum regum filia, uxor & parens summo dedecore impudicitiæ famam effugere non potuit.*

(G) *Les grandes depenses qu'il fit en observations astronomiques.*] Il emploia principalement le travail de quelques habiles Juifs qu'il fit venir à Tolede. Le Rabin Isaac Hazan (i) fut celui qui contribua le plus à dresser les tables astronomiques que l'on nomme *Alfonsines*, & qui parurent l'an 1270. les Juifs de Sevilie (k) soutiennent que ce Rabin en est l'Auteur. Alfonse depensa à cet Ouvrage quarante mille ducats selon Vossius; *quadraginta ducatorum millia*: mais aparemment il a voulu dire *quadringenta*, ou bien il s'est servi d'un livre dans lequel les Imprimeurs avoient mis *quadraginta* au lieu de *quadringenta*: car si Alfonse n'avoit depensé à cet Ouvrage que 40. mille ducats, ce ne seroit point la peine d'en parler, & nous trouvons dans d'autres Auteurs (l) la somme de 400. mille ducats. Mais ce n'est point par là que ces tables astronomiques coûterent le plus au Roi de Castille; leur cherté consiste principalement en ce qu'elles furent cause qu'il perdit l'Empire d'Allemagne. C'est à quoi sans doute Mariana faisoit allusion lors qu'il disoit, qu'Alfonse perdit la terre, à force de contempler le ciel. (m) *Erat Alfonso sublime ingenium, sed incautum, superba aures, lingua petulans, litteris potius quàm civilibus actibus instructus, dum-*

(g) *Id. ib. Voici ce qu'il dit au l. 13. c. 12.* Primus Hispaniæ regum Latinæ linguæ usu in publicis tabulis antiquato, Hispanicam linguam substituit.

(h) *Pag.* 113.

(i) *C'est-à-dire* chantre. *Il eut ce nom à cause qu'il étoit chantre de la Synagogue de Tolede.* Vossius de scient. Mathem. pag. 180.

(k) *August. Ricius in libro de motu octavæ sphæræ. apud Vossium ibid.*

(l) Expendit in hanc rem ad quater centena millia aureorum. *Sethus Calvisius ad ann. 1252. Mathias Theatr. Histor. pag. 964. Moreri met quatre cens mille écus.*

(m) *Mariana lib. 13. c. 20.*

buë des (H) œuvres de Dieu. On pretend que les predictions astrologiques (I) furent cause du malheur qui l'accabla. Il seroit à souhaiter pour l'honneur des sciences qu'un Prince qui en étoit si (K) orné, eût conduit ses peuples avec plus de bonheur & plus de sagesse. On avoit commencé

que cœlum considerat observatque astra, terram amisit. Il fixa l'époque de ces tables au premier jour de Juin 1252. qui etoit celui de son avenement à la Couronne, & il regla de telle maniere la concurrence de ce 1. jour de Juin aux autres époques, qu'il le fit tomber sur le 230. jour de l'an 2000. de l'Ere de Nabonassar, & ainsi des autres, comme on le peut voir dans Moreri.

(H) *La critique qu'on lui attribuë des œuvres de Dieu.*] Mariana dit (a) en general qu'Alfonse avoit osé blâmer les œuvres de la providence, & la construction de nôtre corps. Pour toute preuve de ce fait il n'allegue qu'une tradition vulgaire qui s'étoit conservée de main en main. C'est une marque que l'histoire contemporaine ne s'étoit point chargée de ces discours libertins du Roi de Castille, & n'y avoit point aposé le seau, pour empêcher qu'on ne fût en doute là-dessus dans les siecles à venir. Cet historien ajoûte que Dieu punit très-justement par la rebellion de Sanche, la langue temeraire d'Alfonse. *Emanuel sanè patruus (Sanctii) suo & aliorum procerum nomine Alfonsum publica sententia in conventu pronunciata regno privavit, ea calamitate dignum quod divinæ providentiæ opera, & humani corporis fabricam insigni lingua procacitate ingeniique confidentia accusare ausus fuerit, uti vulgo hominum opinio est, ab antiquo ducta per manus. Vocis stoliditatem numen justissime vindicavit.* Encore que le silence d'un si sage historien par raport au systême de Ptolomée doive être de quelque poids, je ne laisse pas de croire que si Alfonse porta sa critique audacieuse sur quelque partie de l'Univers, ce fut sur les spheres celestes. Car outre qu'il n'etudia rien tant que cela, il est sûr que les Astronomes expliquoient alors le mouvement des cieux par des hypotheses si embarassées & si confuses, qu'elles ne faisoient point d'honneur à Dieu, & ne repondoient nullement à l'idée d'un habile ouvrier. Il y a donc aparence que ce fut en considerant cette multitude de spheres dont le systême de Ptolomée est composé, tant de cercles eccentriques, tant d'epicycles, tant de librations, tant de deferans, qu'il lui échapa de dire (b) *que si Dieu l'eût apellé à son conseil quand il fit le monde, il lui eût donné de bons avis.* Avant que d'aller plus loin, mettons ici le correctif qu'un Auteur moderne (c) nous suggere. Si le Roi de Castille avoit dit sous condition ce que l'on veut qu'il ait dit absolument, il auroit été fort excusable: au lieu des paroles raportées ci-dessus, servez-vous de celles-ci; „ *Que si Dieu avoit fait le monde tel qu'on „ le suppose dans le systême de Ptolomée, on pourroit lui „ donner de bons avis pour une autrefois,* & vous diminuerez de beaucoup la hardiesse scandaleuse d'Alfon- „ se. „ Lipse ne raporte pas la chose comme si elle regardoit en particulier la disposition des cieux; il se tient dans le general. *Mitior*, dit-il (d), ALPHONSI X. *Hispaniæ regis, sed non melior vox aut sensus, qui solitus providentiam itidem culpare & dicere*; si principio mundi ipse Deo adfuisset, multa melius ordinatiusque condenda fuisse. Lipse ne cite personne, mais le Pere Theophile Raynaud (e) en raportant cette même impertinence allegue Mariana, (f) Rodericus Sanctius, & Alphonse Spina (g). Un Compilateur moderne (h) ajoûte, qu'*à peine* le Roi *eut-il proferé ce blasphême que la foudre tomba dans le lit où il etoit couché, qui mit en poudre sa femme & deux de ses enfans, qu'il prit la fuite par les chambres de son palais suivi du foudre qui brula sa chemise, & apparemment eût fait le même de sa personne s'il ne se fût prosterné en terre pour demander à Dieu pardon de son crime.* Nôtre Compilateur nous renvoie à Sanctius Roderic, à Mariana, & à Bzovius. Mais je suis bien sûr que Mariana ne parle point de cela, & qu'il en auroit parlé s'il y eût eu en Espagne quelque tradition certaine d'un accident si merveilleux. Il savoit sans doute ce qu'un autre historien en raporte; puis donc qu'il n'en a rien adopté, il faut croire que la chose lui a paru bien suspecte de suposition. Quoi qu'il en soit voici le precis du narré de (i) Roderic Sanctius. Le Roi repetoit souvent son blasphême, *que s'il avoit assisté au conseil de Dieu lors de la creation de l'homme, il y auroit certaines choses qui seroient en meilleur ordre qu'elles ne sont. Si a principio creationis humanæ Dei altissimi consilio interfuisset, nonnulla melius, ordinatiusque condita fuisse.* Le gouverneur de l'Infant Emanuel vit en songe un Ange qui lui aprit qu'il avoit été resolu au Conseil celeste qu'Alfonse mourroit dethrôné, & même d'une

(a) Ib. lib. 14. c. 5.

(b) *Je me sers des termes de l'Auteur de la pluralité des Mondes.* L'embarras de tous ces cercles, *dit-il, page 15. de l'edition de Hollande,* etoit si grand, que dans un tems où l'on ne connoissoit encore rien de meilleur, un Roi d'Arragon (*faute d'impression à ce que je croi pour Roi de Castille*) grand Mathematicien, mais aparemment fort peu devot, disoit que si Dieu, &c.

(c) Nouvell. de la Republ. des lettres Mai 1686. pag. 488.

(d) Monit. & exempl. polit. c. 4.

(e) Th. Raynaud. tract. de Bonn. chis præf. & pag. 81.

(f) Part. 4. Hist. c. 5.

(g) In fortalitio fidei l. 4. consid. 9. bello 138.

(h) Le P. l'Enfant, mois de Mars pag. 143.

(i) Histor. Hispan. part. 4. c. 5.

mort cruelle s'il ne faisoit penitence. Ce gouverneur en demanda la raison, on lui repondit que c'étoit à cause qu'Alfonse avoit été assez temeraire pour critiquer les œuvres de Dieu: *Blasphemiam Alfonsi vanamque temeritatem divina opera corrigere molientis id meruisse:* & on lui commanda d'aller exhorter ce Prince à se repentir. Le gouverneur obeit, mais Alfonse se moqua de lui & repeta son blasphême. Il etoit alors à Burgos. Quelques jours aprés comme il étoit à Segovie un hermite eut une semblable vision, & fut lui en rendre compte, & l'exhorta à se retracter: le Roi se mit en colere, le traita de fou, & revint à sa chanson. La nuit suivante il y eut de si horribles tempêtes accompagnées de tonnerres, de foudres & d'éclairs, qu'on eût dit que le ciel alloit tomber. Le feu du ciel brûla dans la chambre d'Alfonse les habits du Roi & ceux de la Reine; alors ce Prince aux abois aiant fait venir l'hermite lui confessa son peché, pleura, s'humilia, se dedit de son blasphême; plus il pleuroit plus on voioit diminuer la tempête, & enfin elle cessa. Roderic Sanctius au commencement de ce recit allegue (k) les Annales d'Espagne, & en cela pour le moins il ne faut point douter qu'il ne s'abuse, car si les Annales en faisoient mention, Mariana qui a écrit depuis lui, & qui étoit infiniment plus habile & plus judicieux que lui, n'auroit point uniquement allegue la tradition populaire, ni suprimé les songes, les tempêtes & le repentir. En tout cas le Compilateur François raporte fidelement ce prodige. Un Ministre Lutherien (l) aplique au systême des cieux le blasphême d'Alfonse, & ajoûte que la punition de ce Roi fut de mourir en exil dans un païs etranger. Cela est faux, car il mourut (m) à Seville l'une des villes qui avoient perseveré dans l'obeissance.

(I) *Les predictions astrologiques furent cause.*] On dit qu'aiant connu par l'astrologie qu'il seroit depossedé de son Roiaume, il devint si soupçonneux, si defiant, si cruel, qu'il se fit un nombre innombrable d'ennemis; ce qui ruina ses affaires. Il est fort possible qu'une prediction qui n'est en soi qu'une chimere, devienne un mal très-reel par la conduite qu'elle fait tenir. Les exemples qu'on allegue des predictions qui ont été acccomplies sont presque tous bâtis sur ce fondement. Mais ecoutons Mariana. (n) *Id fore astra memorant portendisse ejus artis non ignaro, si ars est & non potius inane mortalium ludibrium quod à prudentibus semper accusabitur, & semper tamen patronos habebit. Ex eo ferunt suspicacem esse redditum, atque ex metu suscepta crudelitate magnam ejus odii partem contraxisse quæ illi calamitati fuit.*

(K) *Un Prince qui en étoit si orné.*] Il entendoit l'astronomie, la philosophie, & l'histoire comme s'il n'avoit été qu'un homme d'étude, & il composa des livres sur le mouvement des cieux, & sur l'histoire d'Espagne qui sont très-beaux. (o) *Quid admirabilius quam in castris cum ceteris armaque à prima ætate tractanti tantam fuisse astrorum, philosophiæ, rerumque gestarum cognitionem, quantam vix otiosi homines in umbra assequuntur! Exstant de astrorum conversionibus, de Hispanica Historia ab Alfonso edita volumina magno ingenio, incredibili studio.* Roderic Sanctius nous donne à entendre qu'Alfonse n'avoit fait que donner ordre à d'habiles gens de faire ces livres. (p) *Idem Alfonsus rerum in orbe gestarum librum accommodatissimum per sapientes scribi fecit, quem generalem Historiam Hispani appellant. . . . . (q) Astrologus appellatus est. Cujus nomine, nescio an sapientia, tabulæ Alfonsinæ & aliæ Astrologicæ considerationes compilatæ sunt, & sub ejus regio nomine inscribuntur.* Ceux qui pourront consulter Ni.olas Antonio (r) satisferont bien sans doute leur curiosité sur ce point-ci. Je ne sai où un Ministre (s) de Rotterdam a lu ce qu'il debite touchant la Jurisprudence d'Aitonse. *Legibus fuit deditissimus, omnium ferè populorum & gentium de legibus volumina evolvit, ac septem libros pro æquitatis moderatione collegit, ut & hominibus & divino cultui necessaria singulis innotescerent.* Cela sans doute n'a pas d'autre fondement que ce qui a été dit ci-dessus, touchant la compilation du Coutumier ou du Code de Castille faite sous le regne d'Alfonse; ce qui n'est pas une preuve que ce Prince ait entendu la Jurisprudence: à moins qu'on ne veuille soutenir que Justinien a été le plus docte Jurisconsulte de son siecle. Considerez bien ce que je cite de Roderic Sanctius, vous ne douterez pas que les paroles du Ministre de Rotterdam n'en viennent: c'est peut-être de la trentieme main. *Alfonsus legibus condendis deditissimus fuit*

(k) Ut tradunt Hispanorum Annalia.

(l) Spizelius in felice literato pag. 218. 219.

(m) Mariana l. 15. c. 7.

(n) Id. lib. 14. c. 5.

(o) Id. lib. 13. cap. 9.

(p) Roderic. Sanctius Hist. Hispan. part. 4. c. 1.

(q) Id. ib. c. 5.

(r) Dans son bibliotheca Hispana vetus. Voiez le Journal des Savans 1697. pag. 462. edit. de Holl.

(s) Ridderus, de erudit. c. 3. pag. 147. apud Saldenum de libris pag. 318.

mencé sous le regne de son pere à former un Code ou un Corps de Droit. Ce grand Ouvrage fut achevé par ses soins. On ne fit aucun compte de son testament, par lequel il (L) avoit laissé son Roiaume à Alfonse son petit-fils, par substitution à Ferdinand frere d'Alfonse, & puis à Philippe Roi de France *. Sanche se maintint sur le thrône, pendant que ses neveux avoient de la peine à jouïr de la liberté. Iolante leur grande mere s'étoit refugiée de bonne heure avec eux à la Cour du Roi d'Aragon, pour éviter l'attentat que leur oncle eût aparemment formé sur leur vie, pendant même celle d'Alfonse, s'il les avoit eus en sa puissance. Tant il est vrai que l'envie de regner étouffe tous les sentimens de l'humanité, & renverse toute la justice! Cette reflexion est de (M) Mariana.

* *Id. Mariana l. 14. c. 7.*

CASTILLE (BLANCHE DE) Reine de France, mere de Saint Louïs, eut de très-grandes qualitez. Elle étoit fille d'Alfonse IX. Roi de Castille, & fut mariée à Louïs de France fils ainé de Philippe Auguste † le 23. de Mai 1200. Elle fut couronnée avec son mari Louis VIII. le 6. d'Août 1223. & declarée Regente par la derniere volonté de ce Prince au mois de Novembre 1226. Louïs IX. leur fils ainé commençoit alors sa 12. année, & en ce tems-là les Rois de France n'étoient majeurs qu'à l'âge de 21. ans accomplis: ainsi la Regence de cette Dame fut d'une assez longue durée, pour lui donner lieu de faire éclater son habileté & son courage. Elle eut besoin de l'un & de l'autre de ces talens, car à peine eut-on couronné le jeune Roi le 1. Decembre 1226. qu'il s'éleva une terrible guerre civile. Les Princes & les Grans du Roiaume se liguerent, & prirent ‡ pour fondement de leur ligue, que la Regence du Roiaume eût été donnée à une femme étrangere. Blanche ne s'étonna point dans une conjoncture si delicate & si perilleuse, & se servant de tous les moiens que sa prudence lui suggeroit, elle vint à bout de ce formidable parti, autant de fois qu'il renouvella ses complots. On pretend que sa beauté (A) ne lui fut pas inutile dans ces sortes d'occasions, & qu'elle en tira de très-bons services sans rien faire contre son honneur. Tout le monde ne demeura pas d'accord de ce dernier point, & il n'y a eu guere de Reines qui aient plus éprouvé que celle-ci la malignité de la medisance. On l'accusa non seulement d'avoir eu ⁂ des galanteries, mais aussi de prêter la main (B) à celles du Roi son fils, par l'envie de l'éloigner des affaires, & de se conserver une au-

† *A Passmor en Normandie.*

‡ *Jonville, Chronique du Roy Saint Loys c. 14.*

⁂ *Voiez l'article de Thibaut Comte de Champagne.*

fuit . . . . . leges enim Romanas in regnis suis legi fecit licet minime eis subjiceretur. Demum ex omnibus summa moderatione & ratione ac equitatis vibramine septem libros quos partitas vocant instituit & salubriter compilavit, in quibus sacratissima leges non solum ad causas hominum decidendas, sed ad divinum cultum dirigendum augendumque continentur. Ce seroit se tromper grossierement que de pretendre qu'Alfonse a été lui-même le Compilateur de ces loix. Il a fait en cela le personnage que Theodose, Justinien, Louis XIV. ont soutenu dans la compilation des Codes qui portent leur nom. Mariana ne nous permet pas d'en douter. Ceux qui disent (a) qu'Alfonse avoit lu la Bible 14. fois, lui attribuent ce qui ne convient qu'à un autre Alfonse Roi d'Aragon & de Naples, qui a vêcu au XV. siecle: j'en parle dans son article. Ce n'est point la seule chose que l'on transporte de celui-ci sur celui-là; Mr. Hofman a donné au Roi de Castille outre les 14. lectures du Vieux & du Nouveau Testament, ce qu'Antoine Panormita raporte touchant l'inclination du Roi de Naples pour les sciences, & touchant la guerison d'une maladie par la lecture de Quinte Curce. En recompense Mr. Lloyd transporte sur le Roi d'Aragon le travail, & la depense des Tables astronomiques du Roi de Castille.

(a) *Moreri le dit, & Matthæus aussi,* Theatr. Histor. p. m. 694. *où à cause de cela il le nomme* regem pium & religiosissimum.

(L) *Il avoit laissé son Roiaume à Alfonse son petit-fils.*] Concluez de là que le bon Feuillant Dom Pierre de Saint Romuald avoit puisé dans des sources bien bourbeuses, lors qu'il a écrit „ (b) qu'Alfonse declara pour son successeur à la couronne le puiné de „ ses enfans, le preferant à son ainé Sanche, pour „ avoir trouvé par les regles de son Astrologie qu'il seroit le plus favorisé des astres, ce qui fut cause de „ leur haine mutuelle, & enfin de la mort de ce puiné „ & de la sienne propre: car l'ainé ne pouvant suporter cette exheredation se rebella contre lui, le fit „ mourir en prison & tua son frere, puis se saisit de „ la couronne. „ Il n'est pas possible d'accumuler plus de mensonges les uns sur les autres qu'il y en a là, & neanmoins ce passage a (c) servi & servira d'original a bien d'autres Compilateurs.

(b) *Abregé du Thresor Chronolog. to. 3. ad ann. 1282.*

(c) *Le Pere l'Enfant l'a inseré dans son mois de Mars pag. 143.*

(M) *Cette reflexion est de Mariana.*] Raportons ses paroles. (d) *Violantes Castella regina nepotum atatem in quos potissimum erat propensa ludibrio esse dolens Sanctio prælato, neque satis ab ejus injuria tutam, usque adeo omnia jura pervertit exitiabilis imperandi cupido, fugam meditata . . . . . cum illis in Aragoniam abiit, Alfonso nequicquam cum res esset indicata prohibere conato dolenteque, adeo ut nulla sua propria regnique clade moveri magis potuisset. . . . (e) Gallo regi cura erat ne in patrui potestatem redacti salutis, libertatis certe periculum adirent, non ignaro naturam mortalium ambitiosam & imperii cupiditate in crudelitatem pronam esse.* Cette peinture est fort bonne.

(d) *Mariana lib. 14. c. 3.*

(e) *Id. ib. cap. 4.*

(A) *Que sa beauté ne lui fut pas inutile.*] Un Historien moderne (f) parle de cette beauté comme l'on feroit dans Clélie, ou dans quelque autre Roman. Il n'y avoit, dit-il, aucune Dame qui *osât contester à* Blanche *l'avantage de la beauté, & toutes avouoient de bonne foi qu'elle les surpassoit infiniment en bonne mine. . . . . Sa beauté n'étoit altérée ni par les saisons ni par les années, & les dix enfans dont elle accoucha n'en diminuerent ni la fraicheur ni la delicatesse.* Mais venons au fait. *Sa chasteté*, continue-t-il, *fut impenetrable, & c'étoit pourtant la vertu qui lui fut plus contestée durant sa vie & apres sa mort. On lit encore les Satyres qui l'attaquoient par un endroit si delicat, & le pis fut qu'elle donna pretexte à la calomnie. Elle étoit persuadée d'un des plus dangereux principes, dont les Dames puissent être prevenues, savoir qu'il y a des conjonctures rares à la verité, mais pourtant possibles, qui leur permettent de negliger les dehors de l'honneur, pourveu qu'elles en conservent inviolablement le solide: c'est-à-dire, que la Reine Blanche posoit pour fondement de sa politique, qu'elle pouvoit en conscience tâcher de donner de l'amour aux Grans, qu'elle desespereroit de pouvoir engager par une autre voye dans ses interêts, lors qu'il s'agissoit d'éviter ou de terminer une guerre civile. On n'en verra que trop de preuves dans la suite de cette Histoire.* Voiez l'article de Thibaut Comte de Champagne.

(f) *Varillas, minorité de St. Louïs pag. 8. & 9.* Ce n'est qu'un fragment imprimé à la Haie l'an 1685.

(B) *De prêter la main aux galanteries du Roi son fils.*] Saint Louïs fit paroître toute sa vie beaucoup d'attachement à la vertu; mais il étoit presque impossible qu'il sauvât jusqu'aux aparences de la chasteté avant que d'être mari. Les particuliers à cet égard bronchent beaucoup plus, qu'à l'égard des autres devoirs du Christianisme, soit que le temperament les pousse avec plus de force vers l'impureté, que vers d'autres vices; soit à cause que le point d'honneur humain est incomparablement plus favorable aux jeunes hommes qui pechent contre la chasteté, qu'à ceux qui commettent d'autres crimes. Si cela est vrai à l'égard des particuliers, que fera-ce d'un jeune Roi? On pretend neanmoins que celui dont nous parlons ne broncha point dans un chemin si glissant. Il est vrai qu'il ne (g) *plut pas à Dieu qu'il échapât aux traits de la calomnie. On ne pouvoit comprendre que n'ayant pas encore dix-neuf ans, il fût sans atteinte au milieu des perils de la Cour, & dans une place où tout va au devant des desirs. Et d'ailleurs les Courtisans corrompus, ravis de pouvoir autoriser leurs desordres par l'exemple de leur Prince, appuyerent, s'ils ne formerent eux-mêmes quelques bruits qui coururent, & qu'on accompagna d'assez de vraisemblance pour allarmer ceux qui s'interessoient à sa vertu. Un bon Religieux entr'autres se crut obligé d'en avertir la Reine, & lui vint donner cet avis d'une maniere à la persuader qu'il en doutoit moins qu'il n'eût voulu. Il lui fit même sentir qu'on la soupçonnoit d'en savoir davantage de nouvelles que personne, & de se mettre peu en*

(g) *Histoire de St. Louïs l. 3. ad ann. 1233. pag. 134. édit. de Bruxelles 1688. L'Auteur cite le 5. vol. des Historiens de France publiez par Du Chesne, pag. 446.*

 peine

autorité plus absoluë. Les soins tout particuliers qu'elle (C) avoit eus de l'élever, & le bonheur avec quoi elle dissipa toutes les tempêtes qui se formerent pendant la minorité, inspirerent à ce jeune Prince beaucoup de respect & de tendresse pour elle. On peut assûrer qu'il lui laissa prendre trop d'empire sur lui: l'histoire en a (D) conservé des particularitez qui nous persuadent que cette Reine avoit aporté de son païs une humeur un peu trop altiere. Ce n'étoit pas le moien de s'en corriger, que de se brouiller comme elle fit avec la Reine sa belle-fille: au contraire cette concurrence d'autorité ne pouvoit que rendre ses passions plus imperieuses. Il est facile de s'imaginer que St. Louïs n'étoit pas trop à son aise parmi toutes ces disputes de sa mere & de sa femme, car de peur d'irriter celle-là, il n'osoit pas même faire des caresses β à celle-ci. Il emmena * son épouse à la Terre Sainte lors qu'il s'engagea à la Croisade, & laissa l'autre dans son Roiaume en qualité de Regente. On doit avoüer à la gloire de la Reine Mere qu'encore qu'elle s'attendît sans doute à regner en l'absence de son fils, elle tâcha † de le detourner de cette malheureuse expedition. Elle ne vêcut pas jusques au retour de St. Louïs, car elle mourut l'an 1252 ‡. s'étant signalée dans cette 2. Regence par bien des actions de tête, au milieu de plusieurs conjonctures delicates. Le Roiaume soufrit beaucoup en ce tems-là, par les fureurs d'un grand nombre de gens simples ‡ que certains (E) Visionaires infatuerent. L'opression des peuples sous le joug des Ecclesiastiques étoit pitoiable. On fit (F) une action de vigueur pour y aporter quelque remede. La nouvelle de la mort de Blanche affligea extremement le Roi

β *Voiez les remarques D & G.*

* *L'an 1248.*

† *Histoire de St. Louis l. 6. n. 15. pag. m. 321.*

‡ *St. Louis ne revint en France qu'en 1254.*

‡ *On les apella* Pastouraux. *Voiez l'Histoire de St. Louis l. 10. pag. 113. & suiv. ad ann. 1252.*

peine de ce que faisoit son fils pourveu qu'elle gouvernât. Elle ne pouvoit guere recevoir un coup plus sensible. Mais considerant plus le zéle de ce Religieux que l'air dont il lui parloit, elle justifia le Roi, & se justifia elle-même avec tant de modestie, qu'il n'étoit pas possible de douter, & qu'elle ne se tint assûrée de la sagesse de son fils, & que de sa part elle ne fût incapable de tremper en aucune sorte dans les fautes qu'il pouvoit faire. Il en étoit lui-même si éloigné, & toutes ses actions le marquoient si visiblement, que ces vains bruits se dissiperent en moins de rien, & pour ne renaitre jamais.

LA REINE Blanche fut la nourrice de son fils.

(C) *Les soins tout particuliers qu'elle avoit eus de l'élever.*] Elle le nourrit elle-même, & cela sans vouloir souffrir qu'il prît d'autre lait. On raporte là-dessus une circonstance qui est non seulement d'une extrême singularité, mais aussi très-propre à nous montrer combien elle s'étoit entêtée sur ce sujet. „ (a) Un „ jour que la Reine étoit dans la plus grande ardeur „ d'un accés de fievre qui dura extraordinairement, „ une Dame de qualité, qui pour plaire à sa Majesté „ ou pour l'imiter nourrissoit aussi son fils, voyant le „ petit Louïs pleurer de soif, s'ingera de lui donner „ la mammelle. La Reine au sortir de son accés de„ manda son fils, & lui presenta la sienne: mais le pe„ tit Louïs n'en voulut point, soit qu'il fût pleine„ ment rassasié, ou qu'un lait brûlé le rebutât, après „ en avoir pris autant de frais qu'il lui en faloit. Il „ n'étoit pas difficile d'en deviner la cause, & la Rei„ ne la soupçonna d'abord. Elle feignit d'être en pei„ ne de remercier la personne à qui elle étoit redeva„ ble du bon office rendu à son fils durant son mal; „ & la Dame croyant faire sa cour, avoüa que les „ larmes du petit Louïs l'avoient si sensiblement tou„ chée, qu'elle n'avoit pu s'empêcher d'y mettre re„ mede. Mais la Reine au lieu de repartir, la regar„ da d'un air dedaigneux, & enfermant son doigt „ dans la bouche de son fils, le contraignit ainsi de „ rendre tout ce qu'il avoit pris. Cette violence don„ na de l'étonnement à ceux qui la virent; & la Rei„ ne pour la faire cesser dit, qu'elle ne pouvoit en„ durer qu'une autre femme eût droit de lui disputer „ la qualité de mere: tant on étoit alors persuadé que „ la nourriture des enfans faisoit partie de leur édu„ cation. „

(a) *Varillas, minorité de St. Louis pag. 10.*

(D) *L'histoire en a conservé des particularitez.*] Cette mere imperieuse aiant conçu de la haine pour sa bru, l'empêchoit le plus qu'elle pouvoit de coucher avec le Roi son mari, & ce Prince s'assujettissoit contre son gré à cette nouvelle espece de servitude; car quand il osoit aller au lit de sa femme, il prenoit ses precautions pour n'y être pas surpris. Voulez-vous voir une plus rude tyrannie que celle que souffrent un mari & une femme, qui n'ont pas la liberté de se rendre tout à leur aise le devoir conjugal. La Reine Blanche ne vouloit pas même souffrir que son fils rendît des visites à sa femme dangereusement malade. Prouvons tout ceci par le temoignage d'un Auteur contemporain. „ (b) La cause pourquoi la „ Roine n'aimoit pas la mere du Roi estoit pour les „ grans rudesses, qu'elle lui tenoit; car elle ne vou„ loit souffrir que le Roi hantast, ne fust en la com„ pagnie de la Roine sa femme, ains le deffendoit a „ son pouvoir. Et quant le Roi chevauchoit aucunes „ fois par son Royaume, & qu'il avoit la Roine Blan„ che sa mere, & la Roine Marguerite sa femme, „ communément la Roine Blanche les faisoit separer „ l'un de l'autre, & n'estoient jamais loges ensemble„ ment. Et advint un jour, qu'eus estans a Pontoise, „ le Roi estoit logé au dessus du logis de la Roine sa „ femme, & avoit instruits ses Huissiers de salle, en „ telle façon, que quant il vouloit aller coucher avec „ la Roine, & que la Roine Blanche vouloit venir en „ la chambre du Roi ou de la Roine, ils battoient „ les chiens, affin de les faire crier: & quant le Roi „ l'entendoit, il se mussoit de sa mere: si trouva ce„ lui jour la Roine Blanche, en la chambre de la Roi„ ne, le Roi son mari, qui l'estoit venue voir, pour„ ce qu'elle estoit en grand peril de mort, a cause „ qu'elle s'estoit blessee, d'un enfant qu'elle avoit eu, „ & le trouva caché derriere la Roine, de peur qu'el„ le ne le vist: mais la Roine Blanche sa mere l'ap„ perceut bien, & le vint prendre par la main, lui „ disant: venés vous en, car vous ne faites rien ici, „ & le sortit hors de la chambre. Quant la Roine „ vit que la Roine Blanche separoit son mari de sa „ compagnie, elle s'escria a haute vois: helas, ne me „ laisserés vous voir mon Seigneur! ni en la vie, ni a „ la mort! & se disant elle se pasma, & cuidoit-on „ qu'elle fust morte: & le Roi qui ainsi le croyoit, y „ retourna la voir subitement, & la fit revenir de pa„ maison. „

(b) *Joinville, Chronique du Roi St. Loys, chap. 76. pag. m. 262. 263.*

(E) *Que certains Visionaires infatuerent.*] La Reine Blanche ne demêla point d'abord leur pernicieux égarement. Un Auteur lui veut *faire un grand merite, d'avoir avoüé qu'elle s'étoit trompée sur le sujet des* Pastoureaux, *loüange bien mediocre à mon sens. Car d'avoir pris des scelerats pour des gens de bien, ce n'est qu'une erreur humaine, qui peut venir de la bonté du cœur, & que l'amour propre se fait un plaisir d'avoüer: mais s'il se fût agi de gens de bien calomniez, & qui n'eussent eu que leur innocence pour appui; c'étoit en ce cas que l'aveu ne pouvoit être trop loüé, & c'est en ce cas aussi qu'il ne faut guere l'esperer* (c). Cette reflexion du nouvel historien de St. Louïs est très-fine & très-judicieuse.

(c) *Hist. de St. Louis liv. 10. pag. 125.*

TYRANNIE du Chapitre de Paris châtiée par la Reine Blanche.

(F) *On fit une action de vigueur pour y aporter quelque remede.*] Le Chapitre (d) de Paris avoit fait mettre en prison *tous les habitans de Chatenai & de quelques autres endroits pour diverses choses qu'on leur imputoit, & qui étoient interdites aux serfs, car c'étoit alors la condition du peuple, & sur tout des habitans de la campagne.* On les vendoit avec les terres comme *une dependance* (e) *qui en faisoit partie. Une foule de ces malheureux languissoit donc dans les prisons du Chapitre, où manquant même du necessaire pour la vie, ils étoient en danger de mourir de faim & de misere. Blanche touchée de compassion aux plaintes qu'elle en reçut, envoya demander qu'à sa consideration on voulût bien les relâcher sous caution, assûrant que de sa part elle s'informeroit des choses, & feroit toute sorte de justice. Mais le Chapitre après avoir repondu que personne n'avoit rien à voir sur ses sujets, & qu'il pouvoit les faire mourir si bon lui sembloit, envoya encore prendre les femmes & les enfans qu'il avoit d'abord épargnez. Puis en haine de les voir honorez d'une telle protection, on les traita de sorte qu'il en mourut quantité, soit par la faim, soit par l'incommodité qu'ils souffroient du chaud dans un lieu à peine capable de les contenir. Blanche indignée d'une action où il n'y avoit pas moins d'insolence que d'inhumanité . . . . . se transporta avec main forte à la prison du Chapitre, dont elle ordonna* qu'on

(d) *Ib. pag. 122. 123.*

(e) *C'est ce qu'on apelloit anciennement* servos glebæ *ou* glebæ adscriptitios.

Roi son fils: la Reine sa belle-fille en pleura à chaudes larmes, mais elle fut assez sincere pour avoüer la (G) veritable raison de ses pleurs. Quelques Auteurs content de la Reine Blanche une bonne partie des choses qui preparent le chemin (H) à la canonisation. D'autre côté on voit encore certains monumens de la passion que le Comte de Champagne eut pour elle, qui semblent signifier qu'il ne soupira pas toûjours inutilement. J'en parlerai dans l'article de ce Comte. Le nouvel historien de St. Louis prend parti pour elle hautement sur cet article, mais il ne nie point qu'elle n'eût quelques defauts. La maniere dont il s'exprime m'engage à raporter (I) ses propres paroles.

CASTOR, ancien Auteur. Voiez la remarque N de l'article *Dejotarus*.

CASTRICIUS (MARC) étoit Magistrat dans Plaisance (A) l'an 669. de Rome, lors que le Consul Cneïus Carbon tâchant d'engager toutes les villes d'Italie au parti de Marius contre Sylla, leur demandoit des ôtages. Comme Castritius ne voulut point permettre que les habitans de Plaisance lui en donnassent, Carbon pretendit l'intimider en lui disant qu'il avoit plusieurs épées; & moi plusieurs années, lui repartit Castritius; & la chose en demeura là. Une pareille reponse a été faite par (B) Solon & par quelques autres. C'étoit signifier qu'on croioit qu'un petit bout de vie qu'on avoit de reste, n'étoit pas la peine de faire un faux pas. Ce Castritius ne sauroit être le même que celui dont Ciceron parle dans l'Oraison pour Lucius Flaccus, car il paroît par les honneurs que les habitans de Smyrne firent à celui-ci qu'il ne * mourut pas fort âgé. Outre que Ciceron s'exprime d'une maniere à persuader, qu'ils n'étoient pas trop convaincus du merite de ce personnage. Le même Ciceron parle † ailleurs d'un Marcus CASTRITIUS qui est sans doute different des deux autres, car il le loüe tout de bon, & il raporte que Verres étant Preteur en Sicile lui fit des presens. Or le Magistrat de Plaisance étoit fort vieux, lors que Verres n'étoit encore que Questeur sous Cneïus Carbon l'an 669. de Rome.

* At Castritium quibus verbis, Dii immortales! decus patriæ, ornamentum pop. Rom. FLOREM JUVENTUTIS appellant. *Cicero pro L. Flacco.*

† M. Castritium summo splendore, ingenio, gratia præditum. *Id. in Verr. Orat.* 8.

CASTRITIUS (TITUS) enseignoit la Rhetorique à Rome dans le II. siecle, avec plus de reputation qu'aucun de ses contemporains. Aulugelle qui fut son disciple en ‡ parle comme

‡ *Aul. Gellius lib.* 11. *cap.* 13. *&* *l.* 13. *c.* 20.

qu'on enfonçât les portes: & comme on pouvoit en faire difficulté, par la crainte des censures si communes en ce tems-là, elle y donna le premier coup d'un bâton qu'elle avoit à la main. Celui-là fut si bien secondé, qu'en un instant la porte s'en alla par terre, & l'on vit sortir une foule d'hommes, de femmes, & d'enfans, avec des visages defigurez, qui se jettant à ses piez la supplièrent de les prendre sous sa protection, sans quoi la grace qu'elle leur faisoit leur couteroit bien cher. Elle le fit en effet, & si bien qu'après avoir fait saisir les revenus du Chapitre, jusqu'à ce qu'il eût rendu ce qu'il devoit à l'autorité dont elle étoit depositaire, elle l'obligea même d'affranchir ces habitans pour une certaine somme par an. Ce fut presque en ce tems-là que commencerent ces sortes d'affranchissemens, ou du moins qu'ils devinrent fort communs. Si quelques-uns trouvent que j'ai cité un trop long passage, ils se plaindront qu'en leur faisant voir un beau morceau de l'histoire de nôtre Blanche, je leur expose deux ou trois autres faits fort singuliers. Leur plainte sera donc très-mal fondée.

(G) *Pour avoüer la veritable raison de ses pleurs.*] Il seroit un peu surprenant qu'une Reine aussi gênée dans ses droits matrimoniaux que l'etoit l'epouse de Louis IX. se fût affligée de voir qu'elle ne trouveroit plus à son arrivée en France la cause de sa contrainte. Le Sire de Jonville ne manqua pas d'être surpris de l'affliction de la jeune Reine; il savoit combien & pourquoi elle haïssoit la defunte, mais voici quel fut le denoüement de sa surprise; *Apres que je fu parti de la chambre du Roy*, dit-il (a), *Madame Marie de Bonnes-vertus, me vint prier que j'allasse devers la Reine, pour la reconforter, & qu'elle menoit un merveilleux deuil. Quant je fu en sa chambre, & que je la vi pleurer si amerement, je ne me peus tenir de lui dire: qu'il estoit bien vrai, qu'on ne doit mie croire femme a pleurer, car le deuil qu'elle menoit, estoit pour la femme qu'elle haioit plus en ce monde. Et lors elle me dit, que ce n'estoit pas pour elle qu'elle pleuroit ainsi, mais que c'estoit pour le grand malaise, en quoi le Roi estoit, & aussi pour leur fille, qui estoit demeuree en la garde des hommes: laquelle fut depuis Reine de Navarre.* Il ajoûte la cause de cette haine: c'est, dit-il, que la Reine Blanche empêchoit le plus qu'elle pouvoit que le Roi son fils ne couchât avec son epouse: *Et la cause pourquoi la Reine n'aimoit pas la mere du Roi, estoit pour les grans rudesses qu'elle lui tenoit; CAR elle ne vouloit souffrir que le Roy hantast, ne fust en la compagnie de la Reine sa femme, ains le deffendoit a son pouvoir* (†).

(a) *Jonville ubi supra pag.* 262.

(†) *Voiez la suite de ce passage dans la remarque D.*

(H) *Qui preparent le chemin à la canonisation.*] Elle ne se contenta pas d'être enrollée dans le tiers Ordre de Saint François, *selon* (b) *la devotion de ces tems-là*, elle fit encore (c) *profession de l'Ordre de Citeaux* entre les mains de l'Abbesse de Maubuisson peu de jours avant que de rendre l'ame. Quand on la porta à cette Abbaie (d) où elle voulut être enterrée, elle étoit vêtuë (e) *des ornemens royaux sur ses habits de Religieuse.* Mais ce n'est pas là une chose bien extraordinaire, & je ne la raporte pas comme la preuve de ce de quoi il s'agit ici: je croi seulement que cela n'a point été inutile, pour faire que dans la suite des tems on ait donné à la Reine Blanche *le titre de bienheureuse, qu'on l'ait mise dans quelques martyrologes, qu'on en ait conté des miracles & des apparitions* (f).

(b) *Mezerai, abregé chron. ad ann.* 1252. *tom.* 2. *pag.* 731.

(c) *Histoire de St. Louis l.* 10. *pag.* 124.

(d) *Elle la fonda environ l'an* 1242. *Le Roi St. Louïs ratifia cette fondation peu avant son depart pour la Terre Sainte.* Ib. l. 5. pag. 277.

(e) *Ibid. liv.* 10. *pag.* 124.

(f) *Ibid. pag.* 125. 126.

(I) *A raporter ses propres paroles.*] L'historien dont je parle s'apelloit Mr. de la Chaise: j'ai oui dire qu'il avoit été Conseiller au Presidial de Poitiers, & qu'il fut des amis de Mrs. de Port-Roial. *Il ne s'est guere veu de Princesse*, dit-il (g), *qu'on eut à defendre de tant de calomnies, si c'en étoit ici le lieu. Ce n'est pas qu'elle n'ait jamais fait de faute. Par quel privilege s'en seroit-elle exemtee? Elle étoit femme, & regnoit. Mais de ce que parmi tant de grandes qualitez, il s'est trouvé quelques defauts, falloit-il que cela la mit en butte à la malignité; & qu'elle devint un objet de ces jugemens de fantaisie, où l'on se fait honneur de ravaler ce qu'on voit universellement estimé? Elle put avoir trop de hauteur à l'egard des Grands dans sa premiere regence; & peut-etre alla-t-elle trop vite en quelques occasions. Selon bien de l'apparence, elle avoit vecu d'une maniere un peu dure avec la Reine sa belle fille, par une jalousie d'autorité qui n'est que trop naturelle: & je ne voudrois pas assurer, qu'elle n'eût taché de conserver trop long tems le pouvoir que son habileté, & la qualité de mere lui avoient donné sur l'esprit de Louis dans sa premiere jeunesse.*

(g) *Ibid. pag.* 126.

(A) *L'an 669. de Rome.*] Le commentaire *Variorum* sur Valere Maxime place cet évenement à l'an de Rome DCXXI. ce qui est une lourde faute. Mais Mr. Moret de la Fayolle qui le place à l'an 667. & le P. (h) Cantel qui le place à l'an 671. ont leurs raisons: ils suivent des fastes Consulaires differens des autres de deux ans. Je ne sai pas sur quoi Mr. de la Fayolle se fonde en apellant Cn. Castritius, celui qui a le prenom de Marc dans Valere Maxime qu'il cite. Voiez son histoire (i) de la Republique Romaine. Dans le suplément de Moreri on a mis cet article sous le mot *Castratius*. Nous dirons ci-dessous que Charles Etienne a commis la même faute.

(h) *In Val. Maxim.*

(i) *A la page* 250. *du* 2. *tome. Cette histoire fut imprimée à Paris l'an* 1675.

(B) *A été faite par Solon & par quelques autres.*] Je raporterai ce qu'on trouve dans Ciceron sur ce sujet: (k) *Hoc illud est quod Pisistrato tyranno à Solone responsum est, cum illi quærenti qua tandem spe fretus sibi tam audaciter obsisteret, respondisse dicitur, senectute.* Considius (l) fit une semblable reponse à Jules Cesar, & Cesellius (m) aux Triumvirs. Voiez la prose chagrine de la Mothe le Vayer à la page 337. du 9. tome de ses Oeuvres.

(k) *Cicero, in Catone majore c.* 20. *Voiez aussi Plutarque & Diogene Laërce* in vita Solonis.

(l) *Plut. in Cesare pag.* 714. C.

(m) *Val. Maxim. l.* 6. *c.* 2.

comme d'un homme de grand poids, & de beaucoup de jugement, & il est aisé de conoître par sa remarque sur β une periode d'une harangue de C. Gracchus, qu'il demêloit finement ces fausses pensées qui deviennent presque imperceptibles, quand on les cache sous la cadence harmonieuse d'un beau langage. On voit γ ailleurs une autre marque (*A*) de son discernement. Ses mœurs ne contribuerent pas moins que sa science à le faire estimer de l'Empereur δ Hadrien, & pour peu que l'on examine comment il censure ζ quelques Senateurs qu'il instruisoit, & qui parurent un jour devant lui (*B*) habillez d'une maniere peu convenable à leur rang, je veux dire en deshabillé, & comme nous dirions presentement, *en pantoufles, & en robe de chambre*, on conçoit facilement qu'il conservoit l'esprit grave de l'ancienne Rome. On ne sauroit bien determiner s'il étoit fils ou parent de ce CASTRITIUS (C) que Pline cite θ comme un Auteur qui avoit écrit du jardinage, ni si ces deux-là descendoient d'un CASTRITIUS qui fit φ savoir à Auguste la conjuration de Murena, & que ce Prince tira depuis d'une fort mauvaise afaire, par la voie seule de l'intercession.

☞ CATALDUS, l'un des Saints de l'Eglise Romaine, & le * Patron particulier de la ville de Tarente, a été Evêque de la même ville. On raconte qu'environ mille ans après sa mort il se fit voir à un Prêtre, & qu'il lui dit, *allez deterrer un livre que je composai, & que je cachai en un tel lieu; portez-le incessamment au Roi: c'est un Ouvrage qui contient les secrets du ciel.* Ce fut en songe qu'il aparut à ce Prêtre, & qu'il lui donna cet ordre; il reïtera plusieurs fois cette aparition, car on n'ajoûtoit guere de foi à ce songe, & l'on n'obeïssoit point à son ordre. Enfin il se fit voir d'une autre maniere, le Curé étant seul dans son Eglise & parfaitement éveillé, vit Saint Cataldus revêtu des ornemens épiscopaux, qui lui commanda d'aller deterrer son livre le lendemain au lieu qu'il lui avoit indiqué en songe, & de le porter promptement au Roi. Il le menaça d'une rude peine en cas de desobeïssance. Le Prêtre fut plus docile cette fois-là, car dès le lendemain † il marcha processionnellement avec le peuple vers le lieu où cet Ouvrage étoit enterré. On l'y trouva dans une cassete de plomb, & l'on vit qu'il contenoit les miseres qui devoient accabler bientôt tout le Roiaume de Naples, & dont vous verrez la description dans l'Ecrivain que je cite ‡. On pretend que ceci arriva ⫫ au mois d'Avril 1492. Il y en a qui assûrent que ce vieux livre prophetique faisoit esperer que le Roiaume de Naples seroit garanti de cette ruïne prochaine, pourvu que le (*A*) Roi executât ce que Saint Cataldus lui prescrivoit. Cette clause dont Alexander ab Alexandro ne parle point, confirmeroit les soupçons de ceux qui (*B*) prenent ceci pour une fraude pieuse. Ils n'en demeureroient pas aux simples soupçons,

β *Id. l. 11. cap 13.*

γ *Id. l. 1. cap. 6.*

δ *Id. l. 13. cap. 20.*

ζ *Id. ib.*

θ *In indice lib. 19.*

φ *Sueton. in Aug. cap. 56.*

* *Alexander ab Alexandro. genial. dier. lib. 3. c. 15. pag. m. 734.*

† Postera luce solemni pompa ministrum cum populi comitatu ad latebram, in qua longissimo ævo libellus latuerat, processisse: cumque plumbeis tabellis obsignatum, & clavis obseratum invenisse, satis constat. *Id. ib. pag. 735.*

‡ *Tiré d'Alexander ab Alexandro ubi supra.*

⫫ *Spondanus. Annal. Eccles. ad ann. 1492. n. 13. il cite* Infix. in Diar. vit. S. Cataldi.

(*A*) *Une autre marque de son bon discernement.*] Ce fut lors qu'il refuta quelques Critiques qui trouvoient mauvais que Metellus haranguant le peuple pour lui recommander le mariage, eût avoüé que c'etoit un état necessairement incommode. (*a*) *Si sine uxore, Quirites, possemus esse omnes ea molestia careremus. Sed quoniam ita natura tradidit ut nec cum illis satis commode, nec sine illis ullomodo vivi possit, saluti perpetua potius quam brevi voluptati consulendum.* C'est, disoient-ils, autant detourner les gens de se marier, que le leur conseiller, & ils marquoient comment il eût dû tourner la chose. On ne peut nier qu'ils n'y donassent un bon tour. Mais Castritius leur representa qu'un homme du caractere de Metellus, qui exerçoit alors la Censure, devoit autrement parler qu'un Rhetoricien; qu'il est permis à un Rhetoricien de se servir de raisons fausses & captieuses, & qu'il lui est honteux dans une mauvaise cause de ne point parer à tout; qu'il n'en va pas de même d'un Magistrat venerable par la gravité de ses mœurs, & par sa dignité, car il ne doit rien dire en public, dont lui & les autres ne soient convaincus, & principalement (*b*) lors qu'il s'agit d'un fait exposé à l'experience journaliere, & à la notorieté publique; & qu'ainsi Metellus avoit dû convenir (*c*) de ce qui étoit manifeste à tout le monde, & se rendre par là plus propre à persuader le point important sur quoi il parloit; car son aveu l'aiant mis à couvert de tout soupçon de deguisement & d'artifice, disposoit les auditeurs à croire le reste.

(*B*) *Habillez d'une maniere peu convenable.*] On ne sauroit deviner à quoi songeoit Mr. Moreri, lors qu'il fait dire à Aulugelle que Castritius usa d'une grande severité, *contre deux de ses auditeurs qui étoient venus trop magnifiquement.* 1. Aulugelle ne reduit pas à deux les auditeurs censurez, il dit *discipulos quosdam suos.* 2. Il ajoûte qu'ils étoient Senateurs, & c'est ce que Mr. Moreri ne devoit pas suprimer. 3. Il ne dit pas qu'ils *étoient venus trop magnifiquement*, mais au contraire que Castritius les vit *tunicis & lacernis indutos, & Gallicis calceatos.* On a corrigé ces fautes dans l'edition de ce païs, mais on a cité le (*d*) chap. 21. du livre 13. d'Aulugelle, au lieu de citer le 20. que Mr. Moreri a bien cité, & on lui a laissé passer que Castritius s'apellât Castroitius plus communément. Charles Etienne donne le nom de Castratius & à ce Rhetoricien, & au Magistrat de Plaisance; deux articles qui ont été éclipsez du Dictionaire de Lloyd. Mr. Hofman qui les a copiez de Charles Etienne, avertit à l'article du Rhetoricien qu'il faut lire *Castricius*, & il allonge son original pour nous envoier lire dans Aulugelle la censure des deux auditeurs trop bien habillez, *severitatem ejus contra duos auditores nimium ornatos.* Voilà ce que c'est que de s'en fier à de mauvais guides.

(*C*) *De ce* CASTRICIUS *que Pline cite.*] Le P. (*e*) Hardoüin a relevé une bevuë de Simler (*f*), qui a debité que Titus Castritius dont Aulugelle fait mention, a écrit un livre intitulé (*g*) *Ceparica*, dont Pline a tiré plusieurs choses. Si l'on consultoit les sources, on ne tomberoit pas dans ces meprises; Simler en ce cas-là eût vu qu'Aulugelle parle d'un Castritius dont il étoit disciple, & par consequent qui ne pouvoit avoir fait des livres citez par Pline.

(*A*) *Pourvu que le Roi executât.*] Cette condition est raportée par Mr. de Sponde. *Nimirùm mense Aprili, ex revelatione prædicti Sancti, repertum fuisse librum tabellis plumbeis ab eo dum viveret jussu divino scriptum, obseratumque; quo vaticinium continebatur de calamitatibus & miseriis quibus regnum vexandum esset, nisi Rex, ad quem illicò librum mitti præcepit, ad amussim observaret quæ in eo præcepta reperiret* (*h*). Il ajoûte que Philippe de Comines a parlé de cet Ouvrage de Saint Cataldus. Mais on ne peut avancer cela sans se donner trop de liberté, car Philippe de Comines ne fait aucune mention de ce Saint. Voici ses paroles: (*i*) *Le Roy Ferrand . . . . . porta grande passion en son cœur de voir venir sur luy cette armée . . . . . & se trouva un Livre escrit, comme m'ont certifié des plus prochains de luy, en dessaisant une chapelle, où y avoit dessus:* (1) Le verité, avec son conseil secret: *& veut l'on dire qu'il contenoit tout le mal qui luy est advenu: & n'estoient que trois à le voir: & puis le jetta au feu.*

(*B*) *De ceux qui prenent ceci pour une fraude pieuse.*] Il est certain que Ferdinand Roi de Naples, & son fils aîné menoient une vie qui scandalisoit le peuple, & qui l'oprimoit tyranniquement (*k*). On avoit à craindre les preparatifs & les ligues qui se formoient contre le Roiaume de Naples; Les peuples redoutent toûjours de telles guerres, mais sur tout ils en sont épouvantez quand ils se figurent que les crimes du Souverain & sa longue impenitence l'ont exposé à la colere de Dieu. C'est alors qu'il est necessaire de recourir

(*a*) *Aulus Gellius l. 1. cap. 6.*

(*b*) Præsertim cum super ea re diceret quæ quotidiana intelligentia & communi pervulgatoque vitæ usu comprehenderetur. *Id. ibid.*

(*c*) De molestia igitur cunctis hominibus est notissima confessus, eaque confessione fidem sedulitatis veritatisque commeritus, &c. *Id. ibid.*

(*d*) *Le Pere Hardouin in indice auct. Plinii cite le chapitre 21.*

(*e*) *Ubi supra.*

(*f*) *Epit. Biblioth. Gesneri p. m. 805.*

(*g*) *En Grec* κηπουρικά, *c'est-à-dire* de re hortensi.

(*h*) *Spondan. ann. Eccles. ad ann. 1492. n. 13. pag. m. 204.*

(*i*) *Philippe de Comines, liv. 7. chap. 11. p. m. 465. 466.*

(1) *Il y avoit possible, en son lieu* Il vero, *ou* La Verita *&c. c'est à dire* le Vray, *ou* la Verité.

(*k*) *Voiez Philippe de Comines liv. 7. chap. 11.*

soupçons, s'ils avoient lu le passage que je citerai d'un Auteur contemporain, où l'on voit l'histoire & les (C) motifs de la fourberie.

CA-

courir aux expediens les plus capables de detourner les malheurs publics; c'est un fort bon expedient que de supoier une prophetie qui puisse toucher le Souverain, & lui inspirer un si bon amandement de vie, que ses sujets s'en puissent promettre l'assistance & la protection du Ciel apaisé. Il est donc probable qu'en ce tems-là quelques personnes affectionnées au bien puplic s'aviserent d'une machine de Religion: on fit un coffret de plomb, on y enferma un livre qui contenoit ce qu'on jugea necessaire; on l'enterra; on produisit un Ecclesiastique qui fit savoir qu'en dormant & qu'en veillant il avoit reçu de Saint Cataldus un ordre de la derniere importance; on ne manqua pas de trouver le livre au lieu indiqué, ni de trouver dans le livre les menaces, & les conseils necessaires. Voilà donc plusieurs circonstances propres à persuader que la decouverte de cette prophetie fut une invention artificieuse; mais si l'on supose que Cataldus ne faisoit que menacer, & qu'il ne prescrivoit point à Ferdinand une methode assûrée de prevenir les malheurs, on voit beaucoup plus malaisément qu'il y ait eu là une ruse de Religion & de Politique.

Il n'est pas besoin que je dise qu'il n'y a nulle aparence que Cataldus ait enterré un tel Ouvrage, ni qu'au bout de plusieurs siecles il ait revelé ce thresor, & ordonné qu'on le presentât au Roi Ferdinand; mais comme il est probable qu'on suposa une telle chose, il ne sera pas hors de propos de toucher ici les raisons qui en pourroient faire douter. Je dis que le fait de cette suposition est probable, car outre l'utilité qu'on en pouvoit esperer dans les besoins de l'Etat, & dans l'inquietude des peuples, nous avons un Auteur contemporain qui debite comme (a) une chose certaine que ce livre fut deterré. Non seulement il vivoit en ce tems-là, mais il demeuroit proche du lieu que l'on donne pour la scene de l'évenement. Il assûre que le peuple accompagna en procession le Prêtre qui deterra cette prophetie. D'ailleurs c'est un homme docte. Pouvoit-il être trompé sur un tel fait? eut-il osé mentir sur une telle aventure? Voilà ce qui porte à croire qu'on suposa une prophetie de Saint Cataldus. Mais voici dequoi en douter. Cet Auteur avec sa grande literature ne laisse pas de faire paroître beaucoup de credulité. Philippe de Comines parlant d'un écrit prophetique montré au Roi Ferdinand, (b) ne parle point de Cataldus, ni des autres circonstances raportées par Alexander ab Alexandro. On peut donc croire raisonnablement que ceux qui lui raconterent ce qui concerne cet écrit, ne lui dirent rien touchant les aparitions de ce Saint, ni touchant la procession que l'on supose avoir marché à la decouverte du livre. Il est donc fort aparent qu'on ne fit point cette procession, car si on l'eût faite, c'eût été la premiere chose que l'on eût contée à Philippe de Comines. Or si Alexander ab Alexandro nous trompe sur ce point-là, il n'est digne d'aucune creance sur le reste.

Aprés avoir raporté les raisons de croire, & les raisons de douter, il faut que j'ajoûte, qu'un de mes amis me soutenoit l'autre jour qu'il n'est point possible de parvenir là-dessus à la pleine certitude. Nous sommes trop éloignez de ce tems-là, disoit-il, & l'on ne fit point de procés verbaux de cette avanture, ou si l'on en fit, ils n'auroient rien aujourd'hui qui pût donner l'exclusion à tous les soupçons. J'ai remarqué dans un (c) autre article la negligence prodigieuse de ceux qui aiment à raconter des évenemens mysterieux, ils ne prenent point de precautions contre ceux qui sont disposez à n'en rien croire. Ils manquent de charité envers ceux qui en ont le plus de besoin. Que ne font-ils faire des informations juridiques! que ne font-ils dresser des procés verbaux! Par exemple, les Tarentins auroient dû prier les Magistrats de faire graver sur une colonne qu'un tel jour le Prêtre tel avoit deterré un livre en presence de tout le peuple, & qu'il avoit preté serment que Saint Cataldus s'étoit aparu à lui &c (†). Il eût falu envoier dans tous les grefes du Roiaume une copie authentique de l'Acte que les Magistrats eussent dressé; il eût falu suplier les Ambassadeurs de tous les Etats étrangers d'envoier à leurs maîtres une semblable copie. Vous me direz que la legende de Saint Cataldus citée par Mr. de Sponde rend temoignage à ce grand évenement. Je vous repons que cela n'est bon que pour ceux qui n'en avoient nul besoin. Ceux qui croient une telle chose sur la foi du Legendaire, la croiroient bien sur un oui-dire; & ceux qui sont incredules, & par consequent un objet de charité auprès des grans promoteurs des avantures extraordinaires, & mal prouvées, ne sont point touchez du temoignage de la Legende. On les abandonne donc cruellement, lors qu'on neglige de leur preparer le remede qui les gueriroit.

Au reste, ne nous étonnons point qu'il soit dificile d'averer les choses qui se passerent, dit-on, vers la fin du X V. siecle; car je ne croi pas qu'il soit possible à des particuliers de decouvrir certainement ce qui regarde le marechal de (d) Salon. La chose est toute fraiche; il n'y a (e) que deux ou trois mois que cet homme-là fut envoié à Paris pour s'aquiter d'une commission qu'un fantome lui avoit donnée d'aller dire au Roi certaines choses. Il a été à Paris, & à la Cour, il a été renvoié chez lui. C'est tout ce qu'il y a de certain; mille autres faits qu'on a debitez dans les nouvelles publiques sont douteux, car il y a des gens qui les nient, & des gens qui les affirment: les uns soutiennent qu'il a parlé au Roi même, les autres disent qu'il n'a parlé qu'à un Secretaire d'Etat. Les plus infatigables inquisiteurs perdroient patience avant que d'avoir demêlé la verité ensevelie sous un monceau d'affirmations & de negations oposées. Ce qu'il y a de plus étrange, & de plus capable de tromper la posterité, est qu'un anonyme a eu l'audace de faire imprimer une lettre (f) où il raconte je ne sai quels entretiens de confidence qu'il dit avoir eus avec le marechal de Salon. Il debite tant de particularitez prodigieuses, qu'on ne peut en être assez étonné. Faut-il qu'on trompe si tôt le public, & que l'on prepare de si bonne heure un piege à nos descendans? Faudroit-il soufrir qu'il parût rien là-dessus qui ne fût muni de bonnes attestations, qui ne pût passer pour un document incontestable? De nôtre côté avertissons le public de rejetter ces impostures. On ne sauroit mieux punir l'audace de ces Ecrivains, qu'en n'ajoûtant aucune foi à leurs relations. Celui (g) de nos Nouvelistes qui a declaré en publiant la lettre de l'anonyme, qu'il la croioit apocryphe est fort loüable. Cela servira de quelque chose en tems & lieu.

Je vous donne là le precis d'une longue conversation où Mr. ***. me soutenoit que nous ne saurions être assûrez que l'on ait fait dans Tarente la decouverte du pretendu livre de Saint Cataldus. Nous allons voir qu'il s'avançoit trop, & que l'existence de cette procession, & de ses suites est un fait assez certain.

(C) *Le passage . . . . . où l'on voit l'histoire & les motifs de la fourberie.*] Je suplie mon lecteur de ne regarder la remarque precedente que comme un portrait de la vanité des conjectures; je parle des conjectures les plus plausibles que l'on puisse faire lors qu'on ne conoit qu'imparfaitement les circonstances d'une action, & que l'on juge des choses sans entendre les deux parties. On n'en entend qu'une dans l'afaire dont il est ici question, si l'on ne consulte qu'Alexander ab Alexandro, & ceux qui l'ont copié. On s'expose donc à debiter des conjectures illusoires, quelque soin qu'on ait de consulter la vraisemblance. Pour y proceder prudemment, l'on doit s'enquerir si d'autres Auteurs aussi croiables que celui-là ont tenu un autre langage. J'en ai trouvé un qui m'a fait conoître que le recit de cet écrivain est celui du peuple, & que les gens doctes qui avoient humé l'air de la Cour racontoient d'une autre maniere cette avanture. Jovien Pontanus m'aprend qu'un Moine Espagnol (h) ambitieux & hardi s'erigea en predicateur, quoi qu'il ne fut rien. Il prêcha avec tant d'audace qu'il se vanta d'un commerce particulier avec un Ange où il aprenoit, disoit-il, ce qu'il enseignoit au peuple sur la Religion; il assûroit que cet Ange lui reveloit quelles personnes jouissoient du bonheur du Paradis, ou soufroient dans les enfers. Enfin n'aiant pu persuader à Ferdinand de chasser de son Roiaume de Naples tous les Juifs, comme son cousin Ferdinand Roi d'Aragon les avoit chassez de ses Etats, il s'avisa d'une ruse. Il grava sur une table de plomb ce qu'il lui plut, en suposant que St. Cataldus en étoit l'Auteur, & il enterra cette piece de metal proche de Tarente sous la muraille d'une chapelle à demi ruinée. Trois ans après aiant suborné un Prêtre qui declara que St. Cataldus lui étoit aparu &c. il fit deterrer ce plomb. On y trouva des paroles enigmatiques qui tendoient à faire savoir au Roi l'obligation d'extirper le Judaïsme. Le pretendu ordre de Cataldus étoit que Ferdinand ne liroit cette écriture qu'avec celui de ses serviteurs qu'il reconoîtroit le plus vertueux & le plus fidele. Ce Prince conut la fourbe, & n'emploia point le Moine à dechiffrer la prophetie. Le Moine en fut si outré qu'il declama violemment contre tout le monde. A peine epargna-t-il St. Cataldus, & il s'échauffa tellement

(a) Satis constat *dit-il deux fois.* In eo certum est. *Alexander ab Alex. ubi supra.*

(b) *Voiez les paroles de Philippe de Comines dans la remarque precedente.*

(c) *Dans la remarque C de l'article* Cattho.

(†) *Notez qu'il eut falu faire cette inscription pendant la nouveauté de l'évenement, car sans cela elle ne serait point aujourd'hui une bonne preuve.*

(d) *C'est la patrie de Nostradamus en Provence.*

(e) *On écrit ceci au commencement de Juin 1697.*

(f) *Elle est imprimée dans les lettres Historiques, & dans le Mercure Politique du mois de Mai 1697.*

(g) *Voiez le Mercure Historique de Mai 1697.*

(h) Frater Franciscus Hispanus . . . quamvis rudis atque indoctus, tractus tamen audacia, atque ambitione, pulpitum ascendere est ausus, tantoque sive fastu, sive temeritate, palam ut asseveraret, prædicare se de religione, Christianisque de rebus, docente ac dictante angelo, cujus admonitu & futura quædam prædiceret, & qui cum divis in cœlo è mortuis agerent, qui rursus apud inferos cruciarentur, sciret ac proferret. *Jov. Pontanus de Sermone lib. 2. c. ult. p. m. 1623.*

CATIUS, Philosophe Epicurien dont (*A*) Ciceron a parlé. Horace en a parlé aussi dans l'une de ses satires, si l'on en croit les (*B*) commentateurs. Mr. le Fevre (C) les a refutez

que tous les Etats d'Italie & sur tout la Cour de Rome s'allarmerent de la decouverte de cette table de plomb. Une infinité de gens qui entendent le Latin n'ont pas les livres de Pontanus, ils seront donc bien aises de trouver ici sa narration en la langue originale: (*a*) *Denique cum Ferdinando persuadere arte nulla aut ratione posset, ut universam Judæorum gentem omnino exterminaret è regni finibus, exemplo Ferdinandi patruelis Hispaniarum regis, Tarenti cum ipse ageret, commentum hoc iniit. E plumbo tabulam divi Cataldi nomine clanculum à se inscriptam haud Tarento procul in sacello semidiruto sub parietem occuluit, quam triennio post eruendam curavit corrupto sacerdote, qui diceret, in somnis astitisse sibi Cataldum monstrantem quo in loco tabella esset abdita, commonentemque uti cum populo supplice, collegioque sacerdotum iret ad effodiendam illam, quam effossam curaret ad regem deferendam, communicandam ab eo uni tantum viro, quem è suis optimum nosceret, ac maximè fidum. Deum enim iratum illi futurum, cladem que ac calamitatem immissurum, ni quod in tabula scriptum esset, & cautum, à rege præstaretur. Scriptum verò ipsum per ambages quasdam, ac latebricosa verba eò spectabat, uti Judæorum exterminatio indicaretur. Rex accepta tabula deprehendit fraudem. qua deprehensa minimè Franciscum ad eam legendam secum adhibuit, arbitratus eum interpretaturum verba in eam sententiam, dissimulavitque rem ipsam summa cum taciturnitate ac prudentia. At Franciscus re cognita, furore percitus, quòd tantum commentum falsum eum habuisset, non populo, non regi, vix ipsi Cataldo publicis pepercit in prædicationibus, in tantumque incanduit, ut Italia fermè omnis, ipseque in primis Romanus Pontifex de tabula hujus fuerit inventione solicitus, atque anxius.* Notez que Philippe Camerarius raporte comme une histoire veritable le recit du (*b*) Jurisconsulte Napolitain: c'est dans le (*c*) 2. volume de ses meditations historiques. Il y ajoûte les paroles de Philippe de Comines. Simon Goulart traducteur François de cet Ouvrage de Camerarius, y a souvent inseré entre des crochets ses propres recueils: je suis certain que de tout son cœur il y auroit inseré la narration de Pontanus s'il l'avoit sçuë: il a fourré dans cet endroit-là un autre fait qu'il est bon de mettre ici: „ (*d*) Jean de la Gessée, Secret„ taire de la Chambre de François de Valois, Duc „ d'Alençon & d'Anjou, fit imprimer ses œuvres poe„ tiques à Anvers chez Plantin, l'an 1583. Au sizies„ me livre des meslanges, pag. 678. & 679. il tra„ duit une prediction latine de Catalde contre la Ba„ bylon Apocalyptique, commençant par ces mots, „ *Heu heu plange, infelix Babylon.* C'est tout ce qu'il „ y a de latin, s'estant le poete contente de nous don„ ner quarante deux vers françois, qui font mention „ de merveilleux exploit d'un Roy de France, de ses „ victoires insignes, & de sa mort sur le mont de „ Calvaire, apres un cours de longues annees em„ ployees en guerre. Il promet alors un grand resta„ blissement des choses, & en parle comme de la fin „ du monde. Ce que je n'ai voulu deschifrer plus „ particulierement, pour bonnes considerations.„ Nous avons là un exemple des fourberies prophetiques. Le pretendu livre de Saint Cataldus ne concernoit que le Roiaume de Naples, & personne presque ne le vit. Cependant voilà un poëte François qui au bout d'un siecle debite que l'on y trouvoit des menaces contre la Babylon de St. Jean, & les plus magnifiques promesses pour un Roi de France. Ceux qui veulent mettre en œuvre cette espece de machines sont bien aises de se couvrir de quelque grand nom. Celui de Cataldus leur sembla propre à ce dessein, ainsi ils fonderent une fourberie sur une autre.

(*a*) *Id. ib. pag.* 1623. 1624.

(*b*) *C'est-à-dire d'Alexander ab Alexandro.*

(*c*) *Au livre* 1. *chap.* 11.

(*d*) *Simon Goulart dans le chap.* 11. *du livre* 1. *du* 2. *volume des meditations historiques de Camerarius pag. m.* 48.

(*A*) *Dont Ciceron a parlé.*] Il dit que Catius apelloit *spectra* ce que Democrite & Epicure avoient apellé εἴδωλα, par où ils entendoient les images qui nous representent les objets des sens, & que les Scholastiques apellent *especes intentionelles.* Il dit aussi qu'il n'y avoit pas long tems que ce Catius étoit mort, & il lui donne le surnom d'*Insuber.* On trouve ces choses dans une (*e*) lettre qu'il écrivit à ce Caius Cassius qui conspira contre Cesar, & qui étoit fort attaché à la Secte d'Epicure. Cet homme s'imaginant que Ciceron avoit raillé les Epicuriens de rusticité, à cause de ces spectres de Catius, lui (*f*) repondit qu'il lui citeroit tant de Stoiciens rustiques qu'il le feroit convenir que Catius étoit d'Athenes. Il ajoûte que Catius étoit un des mauvais interpretes des paroles d'Epicure; & comme c'est à l'occasion d'une sentence fort grave du chef de la Secte, savoir (*g*) *qu'on ne peut vivre voluptueusement sans faire ce qui est beau & juste*, il fait entendre que Catius expliquant très-mal avec ses spectres la doctrine des idoles, étoit d'ailleurs de ces indignes Epicuriens, qui expliquoient de la volupté du corps ce que leur maître n'avoit entendu que de la joie de l'ame. Voilà sans doute le principal fondement de ceux qui veulent qu'Horace ait choisi le personnage de Catius, pour debiter plusieurs preceptes & plusieurs maximes de cuisine, propres à faire tourner en ridicule les parasites & voluptueux Epicuriens, *Epicuri de grege porcos.*

(*e*) *C'est la* 16. *du* 15. *livre* ad familiares.

(*f*) *Cette reponse est la* 19. *lettre du même livre. Lambin* in Horat. Sat. 4. l. 2. *ne devoit pas attribuer à Ciceron ce* 2. *passage touchant Catius comme il a fait.*

(*g*) Οὐκ ἔστιν ἡδέως ἄνευ τοῦ καλῶς καὶ δικαίως ζῆν.

(*B*) *Si l'on en croit les commentateurs.*] Si c'est une erreur que de pretendre, que le Catius de Ciceron & le Catius d'Horace sont la même personne, il y a long tems qu'on se trompe sur ce sujet; car nous lisons dans les vieux Interpretes d'Horace, que ce poëte pour se moquer des Epicuriens s'est servi du personnage de M. Catius Epicurien, Auteur de quatre livres sur la nature des choses, & sur le souverain bien. On y trouve aussi que le même Catius se glorifioit dans son Ouvrage, quand il traitoit de quelque chose (*h*) qui concernoit la pâtisserie, d'en avoir eté l'inventeur, *hæc primus invenit & cognovit Catius Miltiades*, disoit-il, parlant de lui-même. Il ne faut pas douter que l'Auteur de ces quatre livres ne soit le même dont Quintilien a parlé ainsi, dans le 1. chapitre du 10. livre des Institutions Oratoires: *Catius de la Secte d'Epicure n'est pas un Auteur profond, mais il est neanmoins agreable: In Epicureis levis quidem sed non injucundus tamen autor est Catius.* Il ne faut point douter non plus que celui-ci ne soit le Catius Insuber de Ciceron. Le surnom de Miltiades pourroit causer un peu d'embarras, & a determiné Cruquius à croire que Catius Insuber n'est pas celui dont Horace s'est tant moqué. Les autres commentateurs ne se font pas une affaire de cela. Lambin, Chabot, Fabrini, &c pretendent que c'est du Philosophe Epicurien Catius que le poëte parle. Pierre (*i*) Victorius & Mr. Gassendi sont du même sentiment. En un mot c'etoit l'opinion generale, lors que Mr. le Fevre la refuta.

(*h*) *Mr. Dacier pag.* 365. *du* 7. *tome traduit le vieux Commentateur (& peut-être a-t-il raison) comme s'il disoit que Catius* avoit fait un livre des ouvrages de pâtisserie: où il disoit en parlant de quelque espece de gâteau; c'est moi qui ai inventé cela, c'est moi qui l'ai mis en vogue. *Mais l'autre explication semble plus literale, car voici le Latin selon l'édition de Cruquius* page 460. Irridet eum quod de opere pistorio in libro scribit de se ipso, hæc primus invenit & cognovit Catius Miltiades.

(*C*) *Mr. le Fevre les a refutez par des raisons que Mr. Dacier, &c.*] La principale raison de Mr. le Fevre (*k*) est que Catius étant mort avant Ciceron, ne vivoit plus lors qu'Horace composa la 4. satire du 2. livre. Mr. (*l*) Dacier veut que cette preuve soit *très-foible*, & qu'il en faille demeurer à l'opinion generale. Voici comment il raisonne. *Parce que Catius étoit mort quand Ciceron écrivit* la 16. lettre du 15. livre, *s'ensuit-il de là qu'il fût mort quand Horace fit cette Satire? Il est sûr que la lettre de Ciceron fut écrite sous le IV. Consulat d'Auguste l'an de Rome DCCXXIII. Horace avoit alors 36. ans. Pourquoi ne pourroit-il donc pas avoir fait cette Satire avant cet age-là? Il n'y a pas sur cela le moindre lieu de former un doute. Ainsi le passage de Ciceron au lieu de prouver ce que Monsieur le Fevre a pretendu, sert au contraire à nous aprendre que cette Satire est un des Ouvrages qu'Horace composa pendant qu'il étoit encore jeune, & au dessous de 35. ans.*

Voilà un de ces passages sur lesquels on a de la peine à en croire ses propres yeux, & qui passeroit pour un prodige, si l'on n'avoit fait des experiences de ce que les distractions peuvent causer. Il y a tel Geometre qui ayant sué 3. ou 4. heures à rectifier des calculs, & à chercher la cause de son mecompte, s'est aperçu enfin qu'elle venoit de ce qu'en multipliant il disoit trois fois sept sont 22. C'est par une distraction semblable que Mr. Dacier a écrit dans sa copie, & qu'il a laissé dans les epreuves de l'Imprimeur, que Ciceron écrivit à Cassius l'an de Rome 723. sous le quatriéme Consulat d'Auguste, & par consequent c'est une meprise, qui ne tire point à consequence contre sa capacité, dont il a donné d'ailleurs tant de marques. Chacun sait que Ciceron perit durant les funestes proscriptions du Triumvirat, l'an de Rome 710. Il n'est donc point *sûr que la lettre à Cassius fut écrite sous le IV. Consulat d'Auguste*, l'an de Rome 723. Ce fut sous le quatriéme Consulat de Jules Cesar, comme il est marqué dans le sommaire de cette lettre, & c'est aparemment ce qui a causé la distraction. Quoi qu'il en soit, la preuve de Mr. le Fevre aura quelque force, si pour cela il sufit que Catius ait été mort au tems qu'Horace a composé la 4. satire du 2. livre: car puis que le quatriéme Consulat de Jules Cesar tombe à l'an de Rome 708. qui étoit le 20. d'Horace plus ou moins, il s'ensuit que quand ce poëte étoit âgé de vingt ans, Catius n'étoit plus en vie. Or il y a peu d'aparence qu'à

(*i*) *In Ciceron. epist.* 16. *l.* 15. *ad famil.*

(*k*) *Tanaquillus Faber epistol.* 57. *lib.* 2.

(*l*) *Remarques sur Horace to.* 7. *pag. m.* 348.

sitez par des raisons que Mr. Dacier son gendre a combatuës, se servant de la liberté (*D*) qui regne dans la Republique des lettres. Gassendi merite ici un peu (*E*) de censure: Costar n'en

qu'à cet âge-là Horace eût composé la satire dont il s'agit. Cela ne seroit pas impossible, j'en conviens, & il n'est pas sans exemple que de fort jeunes poëtes aient fait de bonnes satires. Peut-être même qu'Horace eut soin de corriger celle-là, avant que de la publier toute telle que nous l'avons; mais en tout cas il faloit se servir de ce moien pour critiquer Mr. le Fevre.

Il y en a un autre beaucoup meilleur, c'est de dire que la mort de Catius ne devoit pas empêcher Horace de se servir de la fiction, ou du dialogisme qu'il a emploié. On sait assez la jurisdiction que les poetes se sont donnée sur le tems; les antidates ne sont pas des faussetez honteuses pour eux; desorte que si ce Philosophe Epicurien eût été à Rome, dans le predicament où Montmaur s'est vu dans Paris, rien n'empêchoit qu'on ne se servît de lui après sa mort, comme d'un personnage de dialogue poëtique, pour tourner en ridicule la gourmandise, & l'esprit parasitique qui pouvoient regner parmi les faux Epicuriens. Je ne pense pas qu'on eût fait difficulté en France quinze ou seize ans après la mort de Montmaur, d'emploier son nom dans une satire, de la maniere que celui de Catius est emploié dans Horace. Peut-être aussi que ce poëte n'a pas pretendu, qu'on prît sa satire pour un dialogue de fiction entre Catius Insuber & lui, & qu'il a seulement choisi ce nom-là, à cause qu'il avoit à debiter des pensées qui convenoient à ce (*a*) Philosophe. C'est ce qui me paroit le plus vraisemblable; mais quand il l'auroit pris de l'autre maniere, je ne pense pas qu'on lui en dût faire le même procés, que l'on a fait à (*b*) Platon pour s'être servi d'interlocuteurs, les uns morts, les autres vivans. Les poëtes sont en cela plus privilegiez que les Philosophes. Tout bien compté il ne semble pas que le passage de Ciceron soit une preuve, qu'Horace ait composé cette satire dans sa jeunesse. On se tromperoit fort si l'on pretendoit que tous ceux dont (*c*) Juvenal parle au tems present vivoient encore. Depuis peu Mr. Despreaux dans sa 10. satire a parlé de Roberval comme d'un homme vivant. Si nôtre posterité en vouloit conclure que Roberval n'étoit point mort l'an 1694. elle seroit bien dans l'illusion.

(*a*) *Sur tout s'il étoit le même que Catius Miltiades, qui se vantoit dans ses Ecrits d'avoir enrichi de ses inventions l'art des Pâtissiers. Voiez ci-dessus pag. 858. lettre e.*

(*b*) *Apud Athenaeum l. 11. c. 15. p. m. 505. & 506. Vide etiam l. 5. c. 17. & 18. & Macrobium, Saturn. l. 1. c. 1.*

Si Horace Epicurien a pu railler ses confreres.

Les autres raisons de Mr. le Fevre temoignent qu'il n'avoit pas assez pris garde, que du tems de Catius les Epicuriens, generalement parlant, étoient raillez sur le chapitre de la bonne chere; sans qu'on eût égard ni à la frugalité d'Epicure, ni à la pureté de ses veritables maximes. Les dereglemens de plusieurs Epicuriens attiroient ce blâme sur toute la Secte, & il ne faut pas s'imaginer, sous ombre qu'Horace & ses bons amis suivoient cette même Secte, qu'il ait voulu épargner ceux qui la deshonoroient, & perdre ainsi l'occasion de mettre à profit ses bons mots & ses railleries. Un poëte satirique est trop âpre au gain là-dessus, pour negliger de tels avantages. Ne voions-nous pas aujourd'hui que les veritables Cartesiens sont les premiers à declamer contre ceux qui ont trop bâti de chimeres sur les principes de Mr. Descartes; quoi que ces chimeres ne soient point prejudiciables aux bonnes mœurs, comme l'étoient les fausses interpretations de la doctrine d'Epicure; qui par là se trouvoient plus exposées & de droit & de fait à la foudre des Ecrivains censeurs? Qui croiroit que Mr. Despreaux, s'il étoit effectivement de la Secte de Mr. Descartes, comme il en est peut-être, s'abstiendroit pour cela d'en plaisanter dans une satire, & de lui decocher quelques bons traits, lors même qu'il se trouveroit en passe de debiter de bonnes pensées, & qu'il arriveroit que l'abus seroit poussé jusqu'à des pratiques basses, & infames? *Credat Judaeus apella.*

Mais si Mr. le Fevre n'a pas prouvé que la 4. satire du 2. livre d'Horace ne regarde pas les Epicuriens en general, & le Philosophe Catius en particulier, il nous aprend du moins par le passage de Ciceron touchant la mort de ce Catius, que les Interpretes d'Horace anciens & modernes n'ont pas bien compris de quelle maniere Catius se trouve là. Ils ont cru sans doute qu'il vivoit au tems que la satire fut publiée, & que l'intention du poëte fut que l'on prît sa narration pour un fait réel, je veux dire pour une conversation effective avec ce Philosophe. Mais comme il est très-aparent que Catius étoit mort quand Horace fit cette satire, il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait donnée comme un dialogue effectif avec le defunt: il a seulement feint un personnage qui s'apellât Catius, cela lui sufisoit.

(*c*) Alii verò de Agrippina Claudii uxore (in qua opinione & nos sumus) intelligi volunt quae, ut scribit Tranquillus, maritum medicato sustulit boleto post adoptatum Neronem. nam Poëta ita plerumque de mortuis loquitur ac si viverent praesentesque essent ut de Crispino, Mario, Prisco, Mathone causidico. *Britannicus in Juven. Sat. 1. v. 69.*

(*D*) *De la liberté qui regne dans la Republique des lettres.*] Cette Republique est un état extremement libre. On n'y reconoit que l'empire de la verité & de la raison; & sous leurs auspices on fait la guerre innocemment à qui que ce soit. Les amis s'y doivent tenir en garde contre leurs amis, les peres contre leurs enfans, les beaux-peres contre leurs gendres; c'est comme au siecle de fer:

- - - - (*d*) *Non hospes ab hospite tutus*
Non socer à genero.

Chacun y est tout ensemble souverain, & justiciable de chacun. Les loix de la societé n'ont pas fait de prejudice à l'independance de l'état de nature, par raport à l'erreur & à l'ignorance; tous les particuliers ont à cet égard le droit du glaive, & le peuvent exercer sans en demander la permission à ceux qui gouvernent. Il est bien aisé de conoitre pourquoi la Puissance Souveraine a dû laisser à chacun le droit d'écrire contre les Auteurs qui se trompent, mais non pas celui de publier des satires. C'est que les satires tendent à depouiller un homme de son honneur, ce (*e*) qui est une espece d'homicide civil, & par consequent une peine, qui ne doit être infligée que par le Souverain; mais la critique d'un livre ne tend qu'à montrer qu'un Auteur n'a pas tel & tel degré de lumiere: or comme il peut avec ce defaut de science jouïr de tous les droits & de tous les privileges de la societé, sans que sa reputation d'honnête homme, & de bon sujet de la Republique reçoive la moindre atteinte; on n'usurpe rien de ce qui depend de la Majesté de l'Etat, en faisant conoitre au public les fautes qui sont dans un livre. Il est vrai que par là on diminuë quelquefois la reputation d'habile homme qu'un Auteur s'étoit aquise, & le profit pecuniaire qu'il en tiroit: mais si on le fait en soutenant le parti de la raison, & par le seul interêt de la verité, & d'une maniere honnête, (*f*) personne n'y doit trouver à redire. On n'a rien de commun avec les faiseurs de libelles diffamatoires: on n'avance rien sans preuve; on se porte pour temoin & pour accusateur, exposé à la peine du Talion; on court le même risque qu'on fait courir; mais un faiseur de libelles se cache, afin de n'être pas obligé à prouver ce qu'il publie, & afin de pouvoir faire du mal sans en être responsable. Il est donc de la justice naturelle, que chaque membre de la Republique conserve son independance par raport à la refutation des Auteurs, sans que la relation de pere, de beau-pere, de mari, de frere, &c. y puisse aporter du prejudice. L'usage va là assez souvent; Joseph Scaliger, & Isaac Vossius n'ont pas trop épargné les sentimens de leurs peres: & nous voions que Mr. Bernoulli Professeur à Bâle, & Mr. Bernoulli Professeur à Groningue ne s'épargnent (*g*) pas l'un l'autre nonobstant leur fraternite.

(*d*) *Ovid. Metam. l. 1.*

(*e*) *Voiez à la fin de ce Dictionaire la dissertation sur les libelles diffamatoires.*

(*f*) *Mr. l'Abbé de St. Real a dit quelque chose contre cette these dans son livre de la Critique. Il seroit aisé de la refuter.*

(*g*) *Voiez le Journal des Savans 1698.*

(*E*) *Gassendi merite ici un peu de censure.*] Il a (*h*) remarqué comme quelque chose de fort propre à honorer la memoire de Catius Insuber, qu'Horace l'apelle docte. Mais s'il avoit bien consideré l'endroit, il auroit vu que c'étoit une moquerie toute pure; & que tant s'en faut qu'Horace puisse être cité en faveur du savoir de Catius, qu'au contraire son temoignage ne peut servir qu'à rendre ridicule ce Philosophe. Il n'y a pas bien des années qu'un Cartesien aiant dit dans ses Conferences, que cette proposition 2. & 2. sont 4. ne souffre point de difficulté, se vit couronné bientôt aprés de l'éloge de savant homme pour cette pensée. *Deux & deux sont quatre*, dit un des opinans, *comme l'a doctement remarqué Monsieur un tel.* Si les Actes de cette Conference étoient publics, j'aimerois mieux m'en servir pour prouver que ce Philosophe auroit été nommé docte, que d'emploier, comme a fait Gassendi, le *docte Cati* de la satire d'Horace, pour en faire honneur à la memoire de Catius Insuber. Il eût mieux valu ne point passer sous silence les 4. livres qu'il avoit faits, *De rerum natura & de summo bono.*

(*h*) *Gassend. de vita & moribus Epicuri, l. 2. c. 6.*

Qu'il me soit permis de dire en passant qu'il y a tant de citations dans les écrits de Gassendi, qu'il ne se faut pas étonner si elles ne sont pas toutes justes, veu qu'il faisoit son capital d'une autre chose, savoir des dogmes philosophiques. On peut assûrer qu'il étoit le plus excellent Philosophe qui fût parmi les Humanistes, & le plus savant Humaniste qui fût parmi les Philosophes: *Philosophorum literatissimus, literatorum maxime Philosophus.* Ceux qui ont eu soin de l'édition de ses Oeuvres après sa mort n'ont pas eu assez de patience; de là vient qu'ils ont très-souvent mal placé les citations. Par exemple dans la page 15. du premier volume ils citent Terence *in Andr.* vis-à-vis d'un passage de Perse, au lieu qu'il faloit placer la citation trois ou quatre lignes plus haut, où l'Auteur avoit raporté une pensée de Terence.

n'en (*F*) merite pas moins : Glandorp ſe trompe (*G*) d'un autre côté ; & je ne voudrois pas garantir ſur l'autorité de Chabot, que Catius (*H*) ait enſeigné à Virgile l'Epicureïſme. Une raiſon particuliere m'engage à mettre dans cet article une faute de Scaliger (*I*) touchant le Coloſſe de Rhodes, de laquelle j'ai parlé dans le Projet de cet Ouvrage.

CATON le Cenſeur. Cherchez PORCIUS (MARC).

☞ CATTHO (ANGELO) Archevêque de Vienne au XV. ſiecle, étoit de Tarente. Comme il s'étoit attaché au parti d'Anjou dans le Roiaume de Naples, les Ducs * Jean & Nicolas de Calabre qui pretendirent l'un après l'autre *au mariage de la fille unique du Duc Charles de Bourgogne* . . . . le tinrent *pres de la perſonne dudit Duc pour conduire de leur part* ce mariage. Cette negociation n'eut aucun ſuccés, *ils vequirent peu, & decederent toſt l'un apres l'autre.* Après leur mort le Duc de Bourgogne *cognoiſſant le grand ſens & vertu* d'Angelo Cattho, *le retint en ſon*

* *Ils étoient heritiers de la maiſon d'Anjou, & avoient grand droit au roiaume de Naples.*

(*F*) *Coſtar n'en merite pas moins.*] Voici ſes paroles : „Catius qui dans Horace (1) diſcourt ſi ſerieuſement & ſi gravement de la cuiſine en eſt-il moins „ un Auteur poli, & a-t-il perdu quelque choſe de ſon „ eſtime (*a*)? „ Le moindre Ecolier qui auroit lu cet endroit d'Horace avec un peu d'attention, repondroit oui à cette demande de Coſtar, puis qu'il eſt viſible que le Catius d'Horace eſt un perſonnage que l'on tourne en ridicule. Je ne ſai pourquoi Mr. de Girac n'a point relevé cette faute de ſon adverſaire.

(1) *Sat.* 4. *lib.* 2.

(*a*) *Coſtar, ſuite de la defenſe de Voiture pag.* 413.

(*G*) *Glandorp ſe trompe d'un autre côté.*] Aiant parlé de Catius Celſus Preteur ſous le Conſulat de L. Cotta & de L. Torquatus, c'eſt à-dire l'an de Rome 688. il ajoûte (*b*) qu'il y a eu un autre Catius avant celui-là : c'eſt celui qui fait le ſujet de cet article : car Glandorp lui attribuë ce que Quintilien & Ciceron diſent de Catius l'Epicurien ; & il pretend même que c'eſt de lui qu'Horace a parlé dans la 4. ſatire du 2. livre. Comment donc a-t-il pu ſe l'imaginer anterieur à Catius Celſus? Il faut qu'il n'ait point ſongé au ſentiment ordinaire, que celui dont parle Horace vivoit encore, ni au paſſage de Ciceron, qui nous aprend que Catius Inſuber mourut peu avant l'an 708. de Rome.

(*b*) *Glandorp. Onomaſt. pag.* 211.

(*H*) *Que Catius ait enſeigné à Virgile l'Epicureïſme.*] Si l'on me demandoit d'où (*c*) Chabot a pris, que Virgile goûta l'Epicureïſme par les ſoins de nôtre Catius nâtif de Milan, je croirois pouvoir repondre ſans aucun abus, que c'eſt du commentaire de Joſeph Scaliger ſur les Catalectes de Virgile ; mais je n'en ſerois pas pour cela plus certain du fait, puis que ce grand Critique n'en donne point de bonne raiſon. Je trouve bien dans (*d*) Servius, que Virgile & Varus avoient apris la Philoſophie ſous (*e*) Syron ; mais pour Catius point de nouvelles : & d'ailleurs tous les Inſubres n'étoient pas de Milan.

(*c*) *In Horat. Sat.* 4. *l.* 2.

(*d*) *In* 6. *Eclog. Virgil.*

(*e*) *Scaliger & Chabot le nomment Sciron, & diſent que ce fut à Milan que Virgile fut ſon diſciple.*

(*I*) *Une faute de Scaliger . . . . de laquelle j'ai parlé dans le Projet.*] J'étois reſolu à ſuprimer cette remarque, puis que je ne l'avois pu mettre dans ſa place naturelle, qui étoit l'article du coloſſe de Rhodes que je ne donne point dans cette édition : j'y étois, dis-je, reſolu, lors qu'une raiſon particuliere m'a fait prendre d'autres meſures. J'expoſerai ce que c'eſt ; mais avant cela je raporterai la remarque toute telle qu'on la trouve dans le Projet de ce Dictionaire.

REMARQUE ſur l'effet des diſtractions. Scaliger cité pour exemple.

Le grand Scaliger qui s'exerçoit plus ſouvent aux regles d'Arithmetique qu'aucun Banquier ou Financier, tomba ſans doute dans une ſemblable diſtraction, lors qu'il ſuputa le poids du fameux Coloſſe de Rhodes. Il trouva par ſon calcul, que puis que le Marchand qui acheta les pieces de ce Coloſſe en chargea neuf cens chameaux, le poids (*f*) montoit à 720. mille livres, ou à 144. Quintaux ; car, dit-il, la charge d'un chameau eſt double de celle du mulet, & comprend 800. livres. Par la regle de multiplication il eſt aiſé d'averer, que neuf cens chameaux chargez chacun de 800. livres portent 720. milliers ; mais pour trouver que 144. Quintaux ſont équivalens à 720. milliers, il faut prendre cinq mille pour cent en multipliant, c'eſt-à-dire ne ſe pas ſouvenir qu'un Quintal n'eſt que cent livres, & ſe le repreſenter comme cinq milliers. Un grand eſprit tombera plutôt dans ces mepriſes qu'un mediocre, & ne merite point d'inſulte pour ce ſujet : ainſi la dureté de Leon d'Allazzi, qui a relevé cette erreur de calcul avec des termes fort injurieux n'eſt guere excuſable. Mr. (*g*) Chevreau l'en cenſure de la bonne maniere. On lui en doit ſavoir gré ; mais il me permettra de dire que puis qu'il a cru que Scaliger évaluë la charge du chameau à neuf cens livres, il ne devoit pas lui paſſer, comme il a fait, que la charge de neuf cens chameaux ne faſſe que 720. milliers. Après s'être trompé mettant neuf cens au lieu de huit cens, il faloit trouver de l'erreur dans cette ſomme de livres, & ne ſe pas contenter d'en trouver dans l'équivalence, que Scaliger a poſée entre cette même ſomme & 144. Quintaux. C'eût été errer conſequemment, ce qui eſt une ſorte de juſteſſe qui a ſon prix. Mr. Chevreau croit que ce paſſage a été mal imprimé, par conſequent il ne voudroit pas le faire ſervir à l'uſage à quoi je l'emploie en cet endroit, c'eſt-à-dire pour un exemple de l'effet des diſtractions.

(*f*) *Scalig. animadverſ. in Chron. Euſebii pag.* 138. *edit.* 1658.

(*g*) *Hiſtoire du monde to.* 4. *page* 29. *edit. de Holl.* 1687. *& page* 319. *edit. de Holl.* 1698.

Ce detachement de l'article du Coloſſe a dû aller au devant de ceux qui auroient été capables de m'objecter, que je ſupoſe ſans raiſon qu'on dit quelquefois en multipliant 3. fois ſept ſont 22. La cauſe que je donne de cette petite faute de Scaliger me paroît d'autant plus vraiſemblable, que je ne trouve aucun fond à faire ſur une conjecture, qui pourroit ſe preſenter d'abord à l'eſprit ; c'eſt que peut-être le Quintal dont il parle, qui (*h*) eſt celui de Guienne & d'Eſpagne, peſoit cinq mille livres : mais des gens qui ſe ſont bien informez de la choſe, m'ont aſſuré qu'on ne conoit point de tel Quintal ni en Guienne ni en Eſpagne.

(*h*) Vulgo ut mercatores noſtri & Magnani in Aquitania & Hiſpania loquuntur (*ſeptingenta viginti millia pondo*) eſſent centum quadraginta quatuor Quintalia. *Scaliger ubi ſupra.*

Voilà ce que j'avois dit dans mon Projet. Je ne l'aurois pas repeté dans cet article, ſi Mr. Chauvin Miniſtre de Rotterdam ne m'avoit communiqué un Memoire venu de Londres contenant quelques remarques critiques ſur mon Projet. On les lui a envoiées afin qu'il les inſerât dans ſon nouveau Journal des Savans dreſſé à Rotterdam. Je ne ſai s'il (*i*) le fera : je l'en ai prié & d'y joindre mes reponſes. L'une de ces remarques contient une conjecture beaucoup plus vraiſembable que la mienne ſur la cauſe de l'erreur de Scaliger. Je ſuis bien aiſe que le public en profite, & je ne me fais pas une honte qu'un autre ait mieux deviné que moi. Voici l'endroit du Memoire.

Je croi qu'on peut conjecturer comment le grand Scaliger s'eſt mepris dans le calcul qu'il a fait du poids du coloſſe de Rhodes, dont les pieces furent la charge de 900. chameaux. Scaliger évaluë chaque charge à 800. livres peſant, qui eſt ſelon lui la double *charge d'un mulet, & dont le total monte à 720. milliers qu'il reduit par une erreur enorme à 144. Quintaux. Ordinairement les bons chiffreurs dans leurs multiplications retranchent les zero, qui ſont à la fin du nombre qu'ils veulent multiplier & du multiplicateur, & ainſi multiplient ſeulement les figures, pour éviter un redoublement inutile de zero. Apres quoi ils ajoûtent au produit de leur multiplication autant de zero qu'ils en ont retranché du nombre à multiplier, & du multiplicateur quand il a auſſi des zero. Par exemple je veux ſavoir à quoi monte le prix de 400. muids de vin à 90. livres le muid : je multiplie ſeulement 9. par 4. qui ſont les figures de mes deux nombres, & qui me donnent de produit 36. à quoi j'ajoûte en ſuite les 3. zero qui ſont à mes deux nombres multiplié & multiplicateur, ce qui fait juſtement 36000. livres qui eſt le prix que je veux ſavoir. Ainſi Scaliger ayant évalué ſa charge de chaque chameau ſur le pié de la* double *charge d'un mulet à 800. L peſant, qui ſont juſtement 8. Quintaux, & y ayant 900. chameaux, il multiplia 9. par 8. ce qui produiſit 72. Or comme il arrive aſſez ſouvent à ceux qui chiffrent de ſe preoccuper ſi fort qu'ils font quelquefois non ſeulement ce qu'ils ne penſent pas, mais même le contraire de ce qu'ils penſent faire, Scaliger ayant dans la tête ſa* double *charge de mulet pour celle d'un chameau, au lieu d'ajouter au nombre 72. qu'il avoit de produit les deux zero du nombre 900. multiplié, ce qui eût fait 7200. qui eſt le nombre juſte des Quintaux, il doubla le produit 72. ce qui fit 144. nombre ſi éloigné de 7200. à quoi monte juſtement le total des Quintaux, qu'il eſt impoſſible de concevoir comment cela peut être arrivé autrement, n'y ayant aucune apparence à la conjecture de l'Auteur, qui pretend que Scaliger* oubliant qu'un Quintal n'eſt que cent livres, *il l'a compté ſur le pié de cinq milliers.*

(*i*) *Aiant été apellé à Berlin pour une chaire de Philoſophie, depuis la* 1. *impreſſion de cette page, il y a continué ſon Journal, & il a inſeré au mois de Mars & d'Avril* 1696. *le Memoire en queſtion avec mes reponſes.*

Ce que l'Auteur du Memoire vient de nous dire me paroît très-heureuſement imaginé, & je ne fais nul doute qu'il ne devine la vraie cauſe de l'erreur de Scaliger. Erreur qui par cette voie n'eſt pas moins une forte preuve de l'effet des diſtractions, que par la voie que j'indiquai.

son service & lui donna pension. Cattho *prit congé de lui honnestement* après la bataille de Morat, & se retira à la Cour de Louïs XI †. Il y fut très-bien reçu : on lui donna la charge d'Aumônier du Roi, & puis l'Archevêché de Vienne. Quelques-uns disent qu'il servit (A) de Medecin & d'Astrologue à Louïs XI. * *C'estoit un personnage de bonne vie, grande literature & modestie, & tres savant ès Mathematiques.* . . . . ‡ *Il deceda ayant vescu sainctement & austerement, & git en son Eglise de Vienne.* Il se forma une étroite liaison d'amitié entre lui & Philippe de Comines ⸸ pendant qu'ils étoient à la Cour du Duc de Bourgogne, & elle ne fut pas moindre pendant qu'ils furent au service de Louïs XI. Ce fut à la sollicitation d'Angelo Cattho que Philippe de Comines fit les Memoires que nous avons de sa façon. Il le declare dès les premieres lignes, & il lui adresse la parole en plusieurs endroits de son Ouvrage. C'est quelquefois pour le louër (B) d'avoir predit l'avenir long tems avant que les choses arrivassent. On raconte des particularitez surprenantes (C) touchant le don prophetique de cet homme, & qui pourroient fournir

† *Tiré d'un discours qui est au commencement des preuves & illustrations des Memoires de Philippe de Comines.*

* *Ibid. pag. 3.*

‡ *Ibid. pag. 9.*

⸸ *Ibid. pag. 3.*

(A) *Qu'il servit de Medecin & d'Astrologue à Louïs XI.*] Pierre Matthieu aiant écrit que ce Prince (a) estant tombé en defaillance, *fut secouru si promptement par le Seigneur du Bouchage qui estoit son medecin, & fut depuis Archevesque de Vienne, qu'apres avoir pris un clystere, l'esprit lui revint*, nous avertit dans la table qu'il faut effacer *le nom du Bouchage*, & lire *Angelo Catto*. Quand il parle des Astrologues que Louïs XI. emploia, & considera, il s'exprime ainsi : (b) *Mais sur tout il fit grande estime de Angelo Catho Neapolitain, qui estoit venu en France avec le Prince de Tarente, & avoit predit au Duc de Bourgogne & au Duc de Gueldres leur malheur. Le Roi lui donna l'Archevesché de Vienne, en laquelle il ne peut resider (c) pour les grandes traverses qu'il eut de ceux de Dauphiné, & fut contraint de se retirer à Rome.* Naudé (d) dit la même chose, & cite la vie d'Angelo Cattho composée par (e) Sleidan. Je citerai ci-dessous Claude Robert qui assûre que nôtre Cattho fut Medecin de Louis XI. Tenons cela pour certain, car Philippe de Comines le remarque. *Sur l'heure*, dit-il, (f) en parlant d'une maladie de Louis XI. *y arrivastes, vous Monseigneur de Vienne, qui pour lors estiez son Medecin.* Je ne croi pas que Pierre Matthieu soit à couvert de la critique, quand il dit que Cattho vint en France avec le Prince de Tarente ; car il paroît manifestement par le recit de Philippe de Comines, (g) que ce Prince quitta le Duc de Bourgogne pour venir trouver Louis onze la veille de la bataille de Morat, & qu'Angelo Cattho étoit auprès de ce Duc après la perte de cette bataille. L'historien aiant parlé de l'afliction du Duc de Bourgogne après le malheur de cette journée, ne parle-t-il pas ainsi ? (h) *& de ce propos vous, Monseigneur de Vienne, en savez mieux que moi, comme celui qui lui aidastes à passer cette maladie, & lui fistes faire la barbe qu'il laissoit croistre.* Je ne sai ce qu'il faut croire de ce que Don Juan Vitrian (i) assûre, qu'Angelo Cattho se refugia en France avec Jean d'Anjou Duc de Calabre, & qu'après la mort de ce Duc, & celle de Nicolas d'Anjou son fils, il fut se mettre au service du Duc de Bourgogne.

(B) *C'est quelquefois pour le louër d'avoir predit l'avenir.*] Il (k) raconte que *Dom* (l) *Federic d'Arragon* Prince de Tarente, qui étoit auprès du Duc de Bourgogne depuis un an, sous l'esperance d'épouser sa fille, se degoûta des delais, & *prit congé dudit Duc le soir de devant la bataille* de Morat . . . . . *Aussi disent aucuns*, continuë-t-il, *qu'il usa de vôtre conseil, Monseigneur de Vienne, car je lui ai oüi dire & tesmoigner, quand il fut devers le Roi arrivé, & au Duc d'Ascoly, apelle le Comte Julio, & à plusieurs autres : & que de la premiere & seconde bataille avez escrit en Italie & dit ce qui en advint plusieurs jours avant qu'elles fussent faites.* Voici comme il lui parle en un autre endroit : „ (m) Le Roi Alphonse . . . avoit un fils gentil personnage, nommé Dom Ferrand, de l'aage de vingt-deux ou vingt-trois ans, aussi portant le harnois, & „ bien aimé audit Royaume : & un frere, appelé Dom „ Federic, depuis Roy, après Ferrand, durant nostre „ aage, homme bien sage, qui conduisoit leur armée „ de mer, ayant esté nourry par deça long-temps, & „ duquel vous, *Monseigneur de Vienne*, m'avez maintesfois asseuré, par Astrologie, qu'il seroit Roy : „ & me promit dés-lors quatre mille livres de rente audit Royaume, si ainsi luy advenoit : & a esté „ cette promesse vingt ans devant que le cas advint. „

(C) *Des particularitez surprenantes touchant le don prophetique de cet homme.*] On a mis au devant des pieces qui servent de preuves & d'illustrations aux Memoires de Philippe de Comines, un sommaire de la vie d'Angelo Cattho. Ce sommaire fut *trouvé entre les papiers d'un ancien personnage studieux & curieux de l'histoire* ; celui qui le composa declare qu'il y recite *ce qui a esté recueilli & entendu de* (n) *lui par le raport de* (o) *trois personnages de grande foi, prudence, & authorité.* Vous y trouvez ces paroles : „ (p) Estant au „ service dudit Roy Louys . . . . survint la tierce bataille, donnée à Nancy : en laquelle fut tué ledit Duc „ la vigile des Roys, l'an mil quatre cens soixante & „ seize, & à l'heure que se donnoit ladite bataille, & „ à l'instant (q) mesme que ledit Duc fut tué, ledit „ Roy Louys oyoit la Messe en l'Eglise monsieur Sainct „ Martin à Tours, distant dudit lieu de Nancy de dix „ grandes journées pour le moins, & à ladite Messe le „ servoit d'Aumosnier ledit Archevesque de Vienne, „ lequel en baillant la paix audit Seigneur, luy dit ces „ paroles. *Sire, Dieu vous donne la paix & le repos : „ Vous les avez si vous voulez*, quia consummatum „ est : *Vostre ennemy le Duc de Bourgogne est mort, „ & vient d'estre tué, & son armée desconfite.* Laquelle heure cottée, fut trouvée estre celle en laquelle „ veritablement avoit esté tué ledit Duc. Et oyant „ ledit Seigneur lesdites paroles, s'esbahit grandement, & demanda audit Archevesque s'il estoit vray „ ce qu'il disoit, & comme il le sçavoit. A quoy ledit Archevesque respondit, qu'il le sçavoit comme „ les autres choses que Nostre Seigneur avoit permis „ qu'il predit à luy & au feu Duc de Bourgogne : & „ sans plus de paroles, ledit Seigneur fit vœu à Dieu „ & à monsieur Sainct-Martin, que si les nouvelles „ qu'il disoit estoient vrayes (comme de faict elles se „ trouverent bien tost aprés) qu'il feroit faire le treillis de la chasse monsieur Sainct-Martin (qui estoit „ de fer) tout d'argent : Lequel vœu ledit Seigneur „ accomplit depuis, & fit faire ledit treillis valant cent „ mille francs, ou à peu prés. „ Voici encore deux predictions : Angelo Cattho (r) *rencontra un jour bien matin Messire Guillaume Briçonnet . . . . General de Languedoc*, qui alloit trouver Louis XI. *au Plessis à Tours* ; aiant *esté quelque tems sans parler, & regardé le ciel & puis aprés ledit General, lui dit enfin ces paroles* : Monsieur le General, je vous ay plusieurs fois dit que le passage & frequentation des eaux vous sont dangereux, & vous en adviendroit quelque jour un grand peril, & peut-estre la mort : Je viens du Plessis, où vous allez : Les eaux sont grandes au Pont-saincte-Anne, le pont est rompu, & y a un mauvais basteau : Si vous m'en croyez, vous n'irez point. *Toutesfois ledit General n'en fit rien, & ne le creut : dont veritablement il fut au plus grand danger du monde d'estre noyé : car il cheut en l'eau, & sans un saule, qu'il empoigna, c'estoit fait de luy : il fut ramené en son logis, où il fut longuement malade, tant de la frayeur que de la grande quantité d'eau, qui luy estoit entrée par la bouche & par le nez & oreilles* : „ Pendant cette maladie il fut visité par Angelo Cattho qui lui dit un jour, vous serez un grand personnage en l'Eglise & bien près d'être Pape. Briçonnet étoit marié (s) avec Raoullette de Beaune jeune femme qui lui avoit deja donné des enfans, & qui ne fut pas trop contente de la prediction, *car c'estoit à dire qu'elle s'en iroit la premiere (chose que les femmes n'aiment pas volontiers) or vesquit neantmoins ladite femme long-temps depuis, & fit plusieurs enfans, & pour cette cause, elle & plusieurs autres disoient souvent que ledit Archevesque ne disoit pas tousjours verité : Toutes-fois enfin elle deslogea la premiere, & la survesquit ledit General son mary, lequel se tint longuement en viduité, sans parler de se faire Homme d'Eglise* ; mais enfin aiant suivi Charles VIII. a la conquête de Naples, (t) il *fut fait à Rome homme d'Eglise, Evesque de Saint Malo, & Abbé de St. Germain des Prez*, & puis Cardinal, *& par apres fut Archevesque de Reims & de Narbonne, & eut quelque voix à l'election du Papat apres la mort d'Alexandre VI.* Quelques Auteurs content qu'Angelo Cattho predit au frere de Bajazet, „ (v) qu'un des „ plus grands Rois de la Chretienté se mettroit en „ devoir de le retablir, mais que ce seroit sans effet,

(a) *Pierre Matthieu, Histoire de Louis XI. liv. 10. circa init. p. m. 522. ad ann. 1480.*

(b) *Id. ib. liv. 11. pag. 729.*

(c) *Voiez la remarque D.*

(d) *Naudé, addit. à l'histoire de Louis XI. pag. 119.*

(e) *Il l'a mise au devant de sa traduction Latine de Philippe de Comines.*

(f) *Phil. de Comines liv. 6. ch 7. p. m. 377. ad ann. 1480.*

(g) *Id. lib. 5. cap. 3. pag. 268.*

(h) *Id. ib. cap. 5. pag. 275.*

(i) *Juan Vitrian, notes preliminaires sur Philippe de Comines.*

(k) *Phil. de Comines liv. 5. ch. 3. p. m. 266. ad ann. 1476.*

(l) *Il étoit fils de Ferdinand Roi de Naples.*

(m) *Id. liv. 7. chap. 4. pag. 437. ad ann. 1494.*

(n) *C'est-à-dire d'Angelo Cattho.*

(o) *Ce sont 1. Jean François de Cardonne Seigneur de la Foleyne Maitre d'Hôtel du Roi. 2. Jean Briçonnet second President des Comptes à Paris. 3. Renaldo d'Albiano gentilhomme Napolitain.*

(p) *Sommaire de la vie d'Angelo Cattho pag. 4.*

(q) *Pierre Matthieu* Hist. de Louis XI. livre 7. p. m. 392. *dit que ce fut le lendemain de la bataille que l'Archevêque de Vienne annonça au Roi la nouvelle en lui presentant la paix.*

(r) *Ibid. p. 5. & 6.*

(s) *Ibid. pag. 7.*

(t) *Ibid. pag. 8.*

(v) *Rocoles, vie du Sultan Gemes pag. 112.*

fournir la matiere de quantité de reflexions. J'aurai quelque chose à critiquer (*D*) à Mr. Moreri, & au Docteur (*E*) Nicolo Toppi, & à Mr. (*F*) Varillas.

„ effet, & qu'il avoit beaucoup plus à craindre ses ennemis cachez que ceux qui s'estoient declarez, qu'il „ n'avoit pas lieu d'aprehender le glaive ni la corde „ de l'arc, que sa destinée estoit occulte & que sa mort „ estoit cachée. „ Ce frere de Bajazet se refugia d'abord à l'Ile de Rhodes, d'où il passa en France, & y demeura quelques années. On l'envoia ensuite à Rome pour être gardé par Innocent VIII. Il y vécut jusqu'en l'année 1494. qu'il fut empoisonné par Alexandre VI. pendant que le Roi de France songeoit à le retablir (*a*).

(*a*) *Ex eodem ibid. pag.* 176. *& suiv.*

REFLEXIONS sur la difficulté d'expliquer ce qui se raconte des predictions, & sur la negligence qu'on a de revêtir des formalitez juridiques cette espece de recits.

Voilà des choses qui mettent à bout la Philosophie, car on ne sauroit inventer aucun bon systême qui pût en rendre raison. C'est ce qui oblige la plupart des Philosophes à nier tout court les faits de cette nature qui sont si frequens dans les livres, & plus frequens encore dans les discours de conversation. Mais il faut avoüer que ce parti-là de nier tout a ses incommoditez, & qu'il ne contente point l'esprit de ceux qui pesent exactement le pour & le contre. La raison d'un Philosophe Chretien admettra sans peine la suposition que Dieu communique à quelques personnes la qualité de Prophete, lors qu'il s'agit d'établir ou de confirmer les veritez importantes au salut, ou d'arrêter les debordemens extraordinaires du peché, ou en general de fraper quelque grand coup très-necessaire au bien de l'Eglise. Si Angelo Cattho se fût trouvé dans un cas de cette nature, on pourroit comprendre que Dieu l'auroit suscité pour prophetiser; mais c'etoit un homme de Cour qui ne travailloit qu'à negocier un mariage avantageux selon le monde à ses maîtres, ou à s'établir lui-même dans un bon poste; c'étoit d'ailleurs un homme qui se piquoit d'astrologie. Or rien ne paroît moins digne de Dieu que de reveler l'avenir à un Astrologue, c'est-à-dire de recompenser d'une faveur si exquise l'etude la plus impertinente qui se puisse voir, & la plus fondée sur des chimeres. Qu'un Diable, qu'un Esprit dereglé s'engage à manifester l'avenir (*b*) à des faiseurs d'horoscopes, & de figures de Geomance, on le peut comprendre; car puis qu'il est criminel, rien n'empêche qu'il n'ait des caprices, & des fantaisies grotesques, & qu'il ne dirige sa conduite par des puerilitez pour se mieux moquer des choses. Mais d'ailleurs un esprit creé est-il capable de voir que dans 20. années le mari d'une jeune femme sera Cardinal? Pour predire cela, ne faudroit-il pas conoître la suite d'un nombre presque infini de mouvemens corporels & spirituels? La conoissance d'une creature peut-elle embrasser tant de choses à la fois? & si elle les embrasse, il n'y a plus de franc arbitre: toutes les pensées des hommes sont attachées d'un lien naturel & indissoluble les unes à la queue des autres. Voilà donc des abimes où la raison des Philosophes ne peut que se perdre; elle aime mieux nier tout ce qui se dit des predictions: ressource incommode, car qui oseroit penser que Philippe de Comines ait voulu mentir en assûrant qu'Angelo Cattho vingt années avant l'evenement, lui avoit dit plusieurs fois que Frideric d'Arragon seroit Roi?

(*b*) *J'ai dit dans la remarque D de l'article* Ruggieri, *que si l'astrologie est un moien de deviner, elle est necessairement une partie de la magie.*

Je ne nie pas que l'on n'ait raison de mettre parmi les fables la plupart des contes qui se debitent en matiere de predictions; car il faut avoüer que ceux qui les prônent avec le plus de confiance, ont trop negligé de prendre des precautions contre un raisonneur incredule: ils ne parlent guere de la prediction qu'après coup; ils n'en prenent point acte selon les formalitez juridiques: ils ne la munissent point de l'autorité d'un monument incontestable. Or comme ils negligent cela dans des occasions où il seroit très-facile d'oposer aux traits de l'incredulité un bouclier impenetrable, ils ne doivent pas s'étonner qu'on revoque en doute leurs relations. L'une de ces occasions est la Messe où ils pretendent qu'Angelo Cattho annonça au Roi la mort du Duc de Bourgogne. Ils devoient presenter une Requête à ce Monarque, pour le suplier très-humblement de declarer à tout son Conseil ce qu'Angelo Cattho lui avoit dit, & d'ordonner à son Chancelier d'en faire dresser un Acte qui seroit mis dans les archives de la Couronne, & dans les Greffes des Cours souveraines du Roiaume. Ils auroient dû l'exhorter à ériger des colonnes chargées d'une inscription qui contînt ce fait, ou le prier pour le moins de faire graver cela *sur le treillis de la chasse Monsieur Saint Martin*, puis qu'en consequence d'une telle prophetie il avoit voüé à cette chasse un treillis d'argent, & qu'il avoit accompli son vœu. Qu'auroient pu dire les incredules en cas-là? & qu'eussent-ils pu oposer à des monumens contemporains, & si authentiques? Mais sans prendre ainsi les devans on auroit vu cette avanture, si elle eût été veritable, s'affermir, se fortifier d'elle-même contre l'incredulité. Louis onze l'eût racontée cent fois à table, & devant les Ambassadeurs des Princes, & ainsi l'on trouveroit des Ecrits qui temoigneroient qu'on la tenoit de sa bouche. Je suis sûr que les Regîtres de l'Eglise de Saint Martin contiendroient un acte là-dessus, s'il étoit vrai que ce Prince eût fait faire un treillis d'argent en execution de son vœu. Puis donc que cette avanture n'est apuiée que du temoignage d'un (*c*) anonyme qui a declaré qu'il ne raconte d'Angelo Cattho que ce qu'il en avoit oüi dire à trois personnes, nous pouvons raisonnablement la rejetter. Mais voiant de plus que Philippe de Comines n'en parle pas, nous sommes fondez à decider que c'est une fable. Il est impossible qu'il eût ignoré ce dialogue de son ami, & de Louis onze, & que l'aiant sçû, il n'en eût rien dit dans ses Memoires, où il parle de quelques autres predictions d'Angelo Cattho moins importantes que celle-là. Son silence est un argument negatif qui est en cette rencontre une bonne demonstration, ou pour le moins d'un tout autre poids que l'affirmation des trois personnes nommées par l'anonyme. Et notez que l'anonyme ne marque point que ces trois personnes aient rendu temoignage sur ce dialogue; l'on peut donc pretendre qu'il n'en avoit oüi parler qu'à l'une d'elles. Or dès que la principale des trois predictions est une fable, on peut rejetter les deux autres, & ainsi l'Auteur du sommaire ne peut raisonnablement guerir personne de l'esprit d'incredulité.

(*c*) *L'Auteur du sommaire cité ci-dessus de la vie de Cattho.*

Notez que Mr. Amyraut (*d*) a emploié ces trois faits pour faire voir que l'on peut predire l'avenir sans être prophete. Son but est de repondre à cet argument des Catholiques; Il y a eu des Docteurs dans la communion Romaine, qui ont predit l'avenir, elle est donc la vraie Eglise, puis que Dieu y conserve le don de la prophetie.

(*d*) *Amyraut, de l'élevation de la foi, & de l'abaissement de la raison pag.* 258. 259.

(*D*) *Quelque chose à critiquer à Mr. Moreri.*] I. Il dit qu'Angelo Cattho étoit né à Benevent, mais ceux qui pouvoient très-bien conoître la chose le font nâtif de Tarente. II. Il le fait grand Aumônier de France, mais il devoit savoir que ce titre n'a commencé (*e*) qu'en la personne du Cardinal de Meudon sous le regne de François I. On s'étoit servi avant cela du titre de grand Aumônier du Roi, & ce titre même étoit inconu sous Louis XI. il ne commença d'avoir lieu (*f*) qu'en la personne de Geofroi de Pompadour Evêque de Perigueux sous Charles huit. III. Claude Robert nous aprend qu'Angelo Cattho fut enterré dans son Eglise Metropolitaine. Voici ses paroles: (*g*) *Angelus Cato Tarentinus, ex Medico & Eleemosynario Ludovici XI. cujus suasu scripsit commentarios rerum Francicarum Philippus Cominens. Jacet in sua Metropoli. Ejus erat symbolum: ingenium superat vires.* Cela me fait douter de ce qu'assûre Mr. Moreri *qu'en* 1494. *il alla à Benevent, & qu'il y mourut en* 1497. Nous avons vu qu'un (*h*) autre affirme qu'il fut obligé de se retirer à Rome. Cela est douteux. Quant aux pechez d'omission de Mr. Moreri on les conoîtra en comparant son article avec le mien.

(*e*) *Voiez du Peirat, antiquitez de la Chapelle du Roi liv. 1. chap.* 61.

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Claudius Robertus in Gallia Christiana pag.* 182. *in catal. Præsul. Viennens. n.* 96. *apud Dionys. Gothofred. dans les preuves & illustrations de Phil. de Comines p. m.* 10.

(*E*) *Et au docteur Nicolo Toppi.*] Il parle d'un Angelo Catone, de Benevent, & d'un Angelo Catone, de Tarente. Le premier, dit-il, étoit très-versé dans toutes les sciences, & fut pour cela très-cher à Charles VIII. Son merite, & la faveur de ce Monarque l'éleverent à l'Archevêché de Vienne. Le second fut Medecin & Aumônier de Loüis XI. qui l'engagea à écrire *li Commentarii delle cose di Francia*, comme nous l'aprend Philippe de Comines cité par Claude Robert page 182. de la *Gallia Christiana* (*i*). Il est clair que ce Bibliothecaire de Naples a coupé un Auteur en deux, car le même Angelo Cattho qui fut Medecin & Aumônier de Loüis XI. fut Archevêque de Vienne, & cela avant que Charles VIII. montât sur le thrône: il est faux qu'il ait fait un livre à la sollicitation de Loüis XI. & que Philippe de Comines parle de cela, & que Claude Robert allegue Comines pour prouver une telle chose. Que les faits changent de face, lors qu'on entend de travers les paroles d'un Auteur! celles de Claude Robert sont pourtant bien intelligibles. Le Sieur Nicodemo n'a point critiqué là-dessus Nicolo Toppi.

(*h*) *Marsilius ci-dessus remarque A lettre a.*

(*i*) *Nicolo Toppi, Biblioteca Napolitana p.* 17.

(*F*) *Et à Mr. Varillas.*] Voici ce qu'il dit: „ (*k*) Les „ fauteurs de l'Astrologie judiciaire triomphent icy sur „ la foy de Philippe de Comines, qui raconte, que le „ fameux Angelo Catto avoit pris party avec le Duc „ de Bourgogne; soit qu'il eût d'abord preferé ce Prin-

(*k*) *Varillas, histoire de Loüis XI. livre 7. p.* 150. *edit. de Holl.*

„ ce

CATULLE († CAÏUS VALERIUS) poëte Romain, nâquit à (*A*) Verone l'an 666. β de Rome. La delicatesse de ses vers lui aquit l'amitié & la consideration des savans, & des beaux esprits qui étoient alors à Rome en grande abondance; & comme les anciens Romains ne s'étoient point fait ces regles de politesse, qui γ font tomber aujourd'hui dans le mepris & dans la haine publique ceux qui composent des vers sales, & remplis d'une debauche devoilée, Catulle ne se fit pas beaucoup de tort par les saletez grossieres, & par les impudicitez infames dont il empoisonnoit plusieurs de ses poësies. On croit δ qu'il donna le nom de *Lesbia* à la plus celebre de ses maîtresses, pour faire honneur à Sappho qui étoit de l'Ile de Lesbos, & dont les vers lui plaisoient infiniment. Il en a traduit ou imité quelques-uns. Le veritable nom de cette maîtresse étoit Clodia μ. Il est bien éloigné de la methode de nos poëtes, qui se plaignent éternellement de la rigueur & de l'insensibilité de leurs Belles; pour lui il parle de sa Lesbia comme d'une femme qui (*B*) lui demandoit combien il lui faloit de baisers afin d'en avoir assez, & qui pis est comme d'une femme qui s'abandonnoit au premier venu. Il composa des vers satiriques contre Cesar ‡, qui ne servirent qu'à faire éclater la moderation (*C*) de la personne offensée: à la verité on ne se tut point sur l'injure atroce qu'on avoit reçuë; mais on se contenta d'obliger le poëte à faire satisfaction, & le jour même on le pria à souper. Suetone * ajoûte que Cesar continua de loger chez le pere de Catulle; mais de fort habiles gens croient que cet historien n'a pas bien pris garde (*D*) aux tems. Tous les vers de nôtre poëte ne sont point de mauvais exem-

† *Quintus selon Pline l.* 37. *cap.* 6.

β *L'an* 2. *de la* 173. *Olympiade auquel St. Jerôme met sa naissance, est selon Calvisius le* 666. *de Rome.*

γ *Voiez Nouv. de la Rep. des lettres Juin* 1684. *art.* 4. *pag.* 367.

δ *If. Vossius in Catull. pag.* 189.

μ *Apulejus apolog.*

‡ *Epigr.* 30. 58.

* *In Cæs. cap.* 73.

„ ce au Roy de France, ou qu'il eût seulement suivi „ l'exemple des autres Sçavans de son siecle, qui „ avoient accoûtumé d'aller chercher leur fortune dans „ les Pays-bas, par la seule raison qu'ils l'y faisoient „ avec plus de facilite qu'ailleurs. Il demeura domes- „ tique de ce Duc, jusqu'à ce qu'ayant exactement „ dressé son horoscope, il prévit qu'il mouroit en „ combatant dans une bataille rangée. Il chercha dez „ lors l'occasion de le quitter avec le plus de bienséan- „ ce qu'il luy séroit possible; & l'ayant trouvée aprez „ la bataille de Morat, il s'en prévalut en homme „ d'esprit. Il fit par avance son Traité avec Loüis „ Onze; qui ne se contenta pas de l'honorer de sa „ confidence, mais de plus sa Majesté luy donna l'Ar- „ chevêché de Vienne, & le retint pourtant à sa Cour. „ Il disoit la Messe devant elle dans l'Eglise de Saint „ Martin de Tours dans le temps que l'on combatoit „ à Nancy; & lorsqu'il luy presenta la Patene à baiser, „ il luy dit: *Sire, Dieu vous donne la paix* „ (*a*) &c. Il y a plusieurs fautes dans ce recit. I. Les fauteurs de l'Astrologie judiciaire ne peuvent point se prevaloir de ce que Cattho dit à Louis XI. pendant la Messe au moment que le Duc Charles fut tué, car il est visible qu'il ne conut point par l'Astrologie, ce qui se faisoit alors auprès de Nanci. II. Il n'est pas vrai que les Astrologues se prevaillent de cela sur la foi de Philippe de Comines. Comment le feroient-ils, puis qu'il n'en dit rien. III. Il n'est pas vrai que les savans d'Italie, ou des autres lieux *eussent accoutumé d'aller chercher leur fortune dans les Pays-bas*: IV. ni *qu'ils l'y fissent avec plus de facilité qu'ailleurs.* En pourroit-on bien donner beaucoup d'exemples? N'eût-il pas bien mieux valu dire qu'Angelo Cattho fut laissé auprès du Duc de Bourgogne pour negocier le mariage de son maitre le Duc de Calabre? C'est ce qui l'engagea d'abord à cette Cour. V. On ne trouve point dans le sommaire de sa vie, qu'il previt par l'horoscope que le Duc *mouroit en combatant dans une bataille rangée.* On n'y trouve que ceci, (*b*) *Apres la bataille de Morat cognoissant l'obstination dudit Duc, (& peut-estre) les malheurs qui estoient à advenir à lui & à sa maison, prit congé de lui honnestement.* Quelle diference entre cela, & ce que Mr. Varillas conte! qu'elle est énorme! Le pis est que Philippe de Comines, l'Auteur qu'il cite, n'avance pas même la conjecture que l'on vient de voir. VI. Il n'est pas vrai qu'Angelo Cattho fut Archevêque de Vienne lors que le Duc Charles fut tué.

(*a*) *L'Auteur raconte la suite de l'entretien. Voiez la ci-dessus remarque* C.

(*b*) *Sommaire de la vie d'Angelo Cattho pag.* 4.

L'Auteur Espagnol (*c*) qui a commenté les Memoires de Philippe de Comines dit, qu'Angelo Cattho aiant conjecturé ou deviné la mort du Duc de Bourgogne, passa au service du Roi de France un peu avant qu'elle arrivât, & predit à ce Monarque la perte des batailles de ce Duc. Cela n'est point exact, car depuis que cet Astrologue fut à Louis XI. le Duc ne perdit qu'une bataille. Je laisse à dire que cet Auteur est trop moderne pour être crû lors qu'il parle sans citer des autoritez.

(*c*) *Juan Vurian ubi supra.*

(*A*) *A Verone.*] St. Jerôme ne croit point ce que Moreri lui attribuë, que nôtre poëte soit né en la Peninsule de Sirmion; (il ne parle de cela ni de près ni de loin, il nomme positivement Verone) encore moins a-t-il placé sa naissance en la CLXIII. Olympiade. Moreri a été trompé par ces paroles du Giraldi; (*d*) *Natus quidem in Peninsula Sirmione lacus Benaci in agro Veronensi, ut ipsemet ad ipsam Sirmionem cecinit, Olympiade circiter CLXX. ut Hieronymus ex Chronicis Eusebii observat.* Il étoit bien aisé de distinguer là deux citations, & de voir que St. Jerôme n'est point allegué pour le lieu de la naissance.

(*d*) *De Poët. Dial.* 10.

(*B*) *Qui lui demandoit combien il lui faloit de baisers.*] C'est dans la septiéme épigramme,

Quæris, quot mihi basiationes
Tuæ, Lesbia, sint satis superque?

Il lui repond qu'il lui en faudroit autant qu'il y a de grains de sable dans les deserts de la Libye, & d'étoiles dans le ciel. Quant à la prostitution de cette maîtresse voici comme il en parle:

Cæli (e), Lesbia nostra, Lesbia illa,
Illa Lesbia quam Catullus unam
Plusquam se, atque suos amavit omnes,
Nunc in quadriviis & angiportis
Glubit magnanimos Remi nepotes.

On veut que cette vilaine femme soit la sœur de l'infame Clodius, le grand ennemi de Ciceron. Voiez l'article *Metellus Celer.*

(*e*) *Catull. epigr.* 59.

(*C*) *La moderation de la personne offensée.*] Je m'en vais raporter tout ce qu'en dit Suetone, par où l'on verra que Moreri a donné une idée trés-defectueuse de cette action. (*f*) *Valerium Catullum à quo sibi versiculis de Mamurra perpetua stigmata imposita non dissimulaverat, satisfacientem eadem die adhibuit cœnæ, hospitioque patris ejus sicut consueverat uti perseveravit.* Crinitus (*g*) a brouillé la derniere partie de ce recit: puis qu'au lieu de dire que Cesar continua d'aller loger chez le pere de Catulle, il dit que Catulle eut permission de demeurer dans le logis de Cesar comme auparavant, ou de se servir comme auparavant du droit d'hospitalité qui étoit entre leurs familles. Il a raison de conclure de ce droit d'hospitalité établi entre Cesar & le pere de Catulle, qu'il faloit que ce poëte ne fût pas de basse naissance; mais il ne devoit pas imputer à Suetone d'avoir dit que le pere de Catulle logeoit familierement chez Jules Cesar. Suetone n'en dit rien, & peut-être cet homme-là n'avoit jamais mis le pied dans Rome. Le Pere Briet (*h*) a copié toutes ces fautes de Crinitus.

(*f*) *Sueton in Jul. Cæs. c.* 73.

(*g*) *Crinit. de Poët. Lat. l.* 2. *c.* 27.

(*h*) *Briet. de Poët. Lat. pag.* 14. & 15.

(*D*) *Suetone n'a pas bien pris garde aux tems.*] Scaliger a pretendu le (*i*) surprendre là en flagrant delit, mais il tombe lui-même dans un grand mensonge. Il veut que la reconciliation de Catulle avec Cesar soit posterieure aux triomphes de ce dernier, & il s'apuie sur ce que les vers satiriques de Catulle font mention des depouilles du Pont, & de celles de l'Espagne; par consequent ils furent faits après la victoire de Munda remportée sur les fils de Pompée. Or depuis ce dernier triomphe Cesar n'alla plus dans les Gaules, il ne logea donc plus chez le pere de Catulle qui demeuroit au delà du Po. Cela paroît convaincant, & Scaliger eût bien fait d'en demeurer là, comme fit Casaubon (*k*) en se servant de cette remarque; mais il dit (*l*) que depuis le passage du Rubicon, Cesar ne retourna plus dans les Gaules. Cela est manifestement faux. Il y retourna lors qu'il passa en Espagne premierement pour (*m*) en chasser les Lieutenans de Pompée, avant la bataille de Pharsale, & puis pour en chasser les fils mêmes de Pompée, après la defaite de Caton & de Scipion en Afrique. Nous verrons dans (*n*) la remarque I qu'il n'est pas fort sûr que Cesar n'ait pas logé chez son hôte de Verone, depuis qu'il se fut reconcilié avec Catulle.

(*i*) *Scalig. animadvers. in Euseb. n.* 1960. *p. m.* 155.

(*k*) *Casaub. in Sueton. Cæs. c.* 73.

(*l*) Cæsar non potuit uti ejus (*Catulli*) patris hospitio nisi ante bellum civile quum proconsulari imperio obtineret Gallias Cisalpinam & Transalpinam. . . Post transitum Rubiconis Cæsar nunquam postea in Gallias suas reversus est. *Scalig. ubi supra.* (*m*) Cæsar infectis iis quæ agere destinaverat ab urbe proficiscitur atque in ulteriorem Galliam pervenit. *Cæsar l.* 1. *de bell. civ.* (*n*) *Vers la fin du second* alinea.

exemple; il y en a où il † temoigne une affliction si desolante de la mort de son frere, qu'on en est tout édifié. Il ne fit fortune ni par ses vers, ni dans le voiage de Bithynie qu'il fit à la suite de Memmius ‡, qui après sa preture en avoit obtenu le gouvernement. On peut aisément conoître ⸸ qu'il étoit pauvre. Ceux qui lui donnent pour amis intimes Furius & Aurelius font là un Trio (E) bien crotté; car ces deux personnes mouroient de faim. Nous n'avons pas (F) toutes ses Oeuvres: celles qui nous restent ont été imprimées, & (G) commentées plusieurs fois. Le poëme * de la veille de Venus lui est faussement attribué. Sa mort a été mal (H) mise par St. Jerôme à la derniere année de la 180. Olympiade, c'est-à-dire selon Calvisius à l'an de Rome 696. Ce seroit n'avoir vêcu que trente ans, & il a vêcu davantage; mais non pas autant que l'a pretendu (I) Joseph Scaliger, qui lui donne plus de 71. ans de vie; c'est tomber dans une autre extremité, & nous ferons voir par bien des raisons que ce grand Cri-

† *Epigr.* 67. 69. 102.

‡ *Voiez les plaintes qu'il fait de lui dans l'Epigramme 28. qui n'en doit faire qu'une avec la 29.*

⸸ *Epigr.* 13. 26.

* *Voiez Lipse Elect. l. 1. c. 5.*

(E) *Un Trio bien crotté.*] Selon Crinitus (a) les plus chers amis de Catulle furent ces deux-là. Il est vrai que dans l'onziéme de ses epigrammes il les represente comme prêts d'aller avec lui jusqu'au bout du monde, & dans les pais les plus sauvages; mais il dit en d'autres endroits tant de choses desobligeantes sur leur chapitre, qu'on ne sauroit croire que leurs liaisons aient été de durée. Il les represente comme des loups beans, qui faute d'avoir dequoi vivre ne pouvoient jamais se delivrer de la faim:

Aureli (b) pater esuritionum,
Non harum modò, sed quot aut fuerunt
Aut sunt aut aliis erunt in annis.

Il n'auroit pas fait autrement le portrait d'un gueux qu'il a fait le leur (c). D'autre côté il les represente aussi affamez de (d) sodomie que de pain, & il les menace d'un traitement (e) horrible s'ils medisent de lui, ou s'ils lui debauchent l'objet de sa flamme. Cela passe la raillerie: on ne fait pas de semblables vers sur les meilleurs amis que l'on ait; & s'il étoit veritable que ces gens-là fussent mal logez, mal meublez, & mal nourris, il étoit par cela même plus desobligeant de les en railler. Il y a donc de l'aparence que Catulle passa de l'amitié à une furieuse inimitié contre ces deux personnages, & cela pour une infame amourette. (f) *Cum horum utroque graves postea inimicitias gessit, eosque acerbissimis versibus insectatus est, tum quod ipsum mollem notassent, tum quod puerum ipsi carum Aurelius quidem tentasset, Furius vero etiam constuprasset.* Mais admirez l'entêtement des poetes pour leurs productions; ils aiment mieux faire savoir au public les loüanges qu'ils ont données à des gens qu'ils ont ensuite diffamez, que de suprimer les vers où ces loüanges sont contenuës. Nous avons de tels exemples dans les poësies, & même dans les lettres de quelques modernes. Quand on se brouille avec quelcun après la premiere édition d'un livre, on a de coutume d'ôter de la seconde les eloges qu'on lui avoit donnez; il faut donc que les poëtes, & les épistolaires qui n'en usent pas ainsi, ou qui à l'imitation de Catulle inserent dans la premiere édition le bien & le mal qu'ils ont dit des mêmes personnes, le fassent parce qu'ils admirent la maniere dont ils ont tourné leurs pensées. Ils preferent la loüange qu'ils esperent d'en retirer, au blâme d'avoir souffle le chaud & le froid. Quand j'ai dit *à l'imitation de Catulle*, j'ai considere que c'est lui-même qui a publié le recueil de ses poësies, comme il paroît par son epitre dedicatoire à Cornelius Nepos. Au reste Mr. Vossius (g) n'a pas osé decider que l'Aurelius de Catulle soit L. Aurelius Cotta, comme quelques-uns le pensent, mais il croit que son Furius est *Furius Bibaculus*, qui n'a été rien moins, dit-il, qu'un affamé; car nous aprenons d'Horace qu'il étoit gros & gras & grand mangeur: *Iste nihil minus fuit quàm esuritor, erat quippe obesus & vorax, ut ex Horatio constat.* L'endroit d'Horace auquel Mr. Vossius a visé est dans la satire 5. du 2. livre:

Seu pingui tentus omaso
Furius hybernas cana nive conspuet Alpes.

Selon quelques (h) interpretes *tentus pingui omaso* signifie que Furius etoit *bouffi par les pances qu'il avoit mangées, comme si Horace avoit voulu dire que Furius ne se nourrissoit que de cette viande là:* mais d'autres veulent que ces paroles signifient que Furius *avoit une grosse pance, un gros ventre.* Mr. Vossius adopte tout à la fois ces deux significations. Il se tireroit plus malaisément d'affaire avec Catulle qu'avec Horace, puis que le Furius de Catulle bien loin d'être une grosse bedaine, etoit si sec qu'il n'avoit pas même de la salive. Je ne puis dire en François jusqu'où s'étendoit sa secheresse.

Atqui (i) corpora sicciora cornu
Aut si quid magis aridum est, habetis
Sole, & frigore & esuritione.
Quare non tibi sit bene ac beate?
A te sudor abest, abest saliva
Mucusque, & mala pituita nasi.
Hanc ad munditiem adde mundiorem
Quod culus tibi purior salillo est
Nec toto decies cacas in anno:
Atque id durius est faba & lapillis,
Quod tu si manibus teras, fricesque
Non unquam digitum inquinare posses.

Je laisse à juger à ceux qui firent tant de satires contre le parasite Montmaur, si *esuritor* & *vorax* sont deux termes aussi oposez que Mr. Vossius l'a pretendu: en tout cas on ne sauroit le justifier d'avoir pris le Furius de Catulle pour un homme chargé de cuisine.

(a) Inter cæteros amicos Furium & Aurelium magnopere dilexit. *Crinitus ubi supra.*

(b) *Catul. epigr.* 21.

(c) *Id. epigr.* 23.

(d) Verum à te metuo tuoque pene Infesto pueris bonis malisque. *Id. epigr.* 15.

(e) Pædicabo ego vos, & inrumabo Aureli pathice, & cinæde Furi. *Id. epigr.* 16. vide etiam *epigr.* 21.

(f) *Muretus in epigram.* 11. *Catulli.*

(g) *Isaac. Vossius in Catull. pag.* 32.

(h) *Voiez Dacier sur Horat.* 10. 6. *p.* 411. *édit. de Holl.*

(i) *Catull. epigr.* 23.

(F) *Nous n'avons pas toutes ses Oeuvres.*] Crinitus observe que Terentianus Maurus parle d'un poeme *Ithyphallique* de Catulle, & que Pline (k) lui attribuë un poëme sur les enchantemens que l'on emploioit pour se faire aimer; matiere qui avoit éte traitée avant lui par Theocrite, & que Virgile avoit traitée depuis Catulle. Quant aux vers Ithyphalliques, ou concernant l'impure divinité de Priape, Crinitus n'a pas dû dire qu'ils soient perdus.

(G) *Imprimées & commentées plusieurs fois.*] Les principales éditions de Catulle sont celles de Scaliger, & de Passerat. Le premier de ces deux Critiques corrigea beaucoup de passages avec une penetration d'esprit, & avec une érudition peu communes. La plus ancienne édition, si je ne me trompe, est celle de Venise 1488. avec les commentaires d'Antoine Parthenius. Les commentaires de Muret, ni ceux d'Achille Statius, ni les leçons de Titius ne sont pas à mepriser. Mr. Grævius à qui le public est redevable de tant de bonnes editions, en procura une de Catulle à Utrecht l'an 1680. dans laquelle il insera toutes entieres les notes d'un très-grand nombre de commentateurs. L'édition d'Isaac Vossius imprimée à Leide (l) l'an 1684. est accompagnée d'un commentaire fort docte. Voiez là-dessus & sur l'edition *in usum Delphini* les nouvelles de la Republique des lettres 1684. Un Florentin nommé Tuscanella a fait sur Catulle un Index fort ample, qui fut inseré par Jean Gebhard dans son édition *Variorum* de Francfort 1621.

(H) *Mal mise par St. Jerôme.*] Il est parlé de l'expedition Britannique dans les vers que Catulle fit contre Cesar. Or cette expedition se fit la premiere fois l'an 698. de Rome. Il est donc indubitable que Catulle n'est point mort l'an 696.

(I) *Que l'a pretendu Joseph Scaliger*] Examinons un peu les 4. raisons. Il (m) dit 1. que Catulle étoit en vie lors que Virgile composoit son Eneide, & pour le prouver il allegue ces vers de Martial:

Sic (n) forsan tener ausus est Catullus
Magno mittere passerem Maroni.

Or Virgile ne fit cet Ouvrage que long tems après la mort de Jules Cesar. En 2. lieu, que la satire de Catulle fait mention des quatre triomphes de Jules Cesar: il ne se passa donc gueres de tems entre la reconciliation du poëte avec l'Empereur, & la mort de ce dernier, puis que Cesar fut tué un an après ses triomphes. En 3. lieu, qu'il semble que Cornelius Nepos a écrit sous Auguste; or Catulle fait mention des Chroniques de Cornelius Nepos. 4. Enfin que Catulle âgé de 71. ans, a vu les jeux seculaires celebrez l'an 737. de Rome: cela paroit évidemment par son *carmen seculare*, car pourquoi eût-il fait ce poëme, s'il n'eût vêcu pendant que l'on celebroit ces jeux?

On a de coutume de dire contre la 1. de ces raisons que Martial s'est servi d'une licence (o), ou d'une fiction poëtique, & qu'il savoit bien qu'il disoit là un grand (p) mensonge; mais qu'il étoit assûré que sa menterie seroit agreable à Silius Italicus, grand admirateur de Virgile auquel on le comparoit. On ajoûte (q) que le mot *forsan* affoiblit la hardiesse de sa fiction. Ces reponses sont très-peu solides, car pour commencer

(k) *Plin. lib.* 28. *cap.* 2. *Crinitus & Gesner après lui citent l.* 38.

(l) *On n'a mis au titre que* prostant apud Isaacum Littleburii Bibliopolam Londinensem.

(m) *Scaliger animadv. in Euseb. n.* 1960.

(n) *Mart. epigr.* 14. *l.* 4.

(o) *Voss. de Poët. Lat. pag.* 18.

(p) *Ramirez de Prado in Martialem. ib.*

(q) Nisi forte confugias ad hanc vocem *forsan* quæ vox dubitantis est non asserentis. *Briet. de Poët. Lat. pag.* 15. *Voiez aussi Vossius ubi supra.*

Critique n'a fait rien qui vaille en avançant une opinion si éloignée du sentiment de tous les autres.

Il

mencer par la derniere, le mot *forsan* n'empêche pas que Martial n'ait suposé nettement que Catulle étoit en vie lors que Virgile travailloit à son Eneide. De ce qu'ils auroient été en vie en même tems on ne pourroit pas conclure que l'un eût communiqué à l'autre ses poësies; voilà la raison du *forsan*; mais si peut-être l'un les a communiquées à l'autre, il s'ensuit necessairement qu'ils ont été contemporains. Ainsi malgré le *peut-être*, le fait dont il est ici question a été posé & decidé par Martial avec toute la confiance possible. Or il n'y a nulle aparence qu'il ait voulu en cela suposer une fausseté: il ne pouvoit pas ignorer que les fautes de Chronologie qu'on pardonne aux poëtes ne sont pas de cette nature. Comment pousseroit-on aujourd'hui Mr. Des-Preaux, s'il avoit dit quelque part que Marot fit voir peut-être son manuscrit au Cardinal du Perron? Il faut donc repondre à Scaliger que Martial a suposé un fait faux, & qu'il n'est pas étrange qu'il se soit trompé là-dessus, puis que lui, Joseph Scaliger & Mr. Menage ont fait de fausses (a) supositions sur le tems que Daurat ou que Ronsard étoient en vie. Je dirai en passant que le *passer* de Catulle signifie dans Martial le recueil entier de ses poësies, comme l'*arma virumque* signifie dans Ovide & dans Martial toute l'Eneide, & l'*Æneadum genitrix* signifie dans Ovide tout le poëme de Lucrece. Scaliger (b) se plaint qu'un certain Auteur lui a derobé cette remarque, *quæ à nobis accepta stellio in suas Varias transtulit.* Isaac Vossius (c) dit sur cela que c'est Carrion qu'on designe, & que Parthenius avoit fait cette remarque long tems avant Scaliger.

La 2. raison n'est pas forte, car il est très-incertain que Catulle ait fait mention des derniers triomphes de Cesar; voici comme il parle,

Paterna (d) prima lancinata sunt bona
Secunda præda Pontica, inde tertia
Ibera, quam scit amnis aurifer Tagus
Hunc Gallia timent, timent Britannia.

Je m'étonne qu'Isaac Vossius n'ait fait aucune attention au dernier de ces quatre vers, qui confirme si puissamment ses conjectures. Il veut (e) que *præda Pontica* signifie non pas les depouilles du Roi Pharnace vaincu par Cesar après la mort de Pompée; mais l'argent que Cesar tira de la Bithynie (f) par les liaisons qu'il eut avec le Roi Nicomedes. Pour ce qui est de *præda Ibera*, le même Vossius l'explique du butin fait par Cesar dans la guerre de Portugal en 693. & il se moque de ceux qui l'entendent de la victoire de Munda; car Munda, dit-il, est à plus de deux cens milles du Tage. Tout cela se confirme merveilleusement par les paroles qui suivent, *Hunc Gallia timent, timent Britannia.* Voilà le quatriéme butin; les Gaules & la Bretagne écorchées par ce conquerant le redoutoient. Le butin d'Espagne avoit donc precedé celui des Gaules; il ne regarde donc point un triomphe posterieur de quelques années à la conquête des Gaules, tel que fut celui de Munda. Pourquoi Vossius n'ajoûtoit-il pas que si Catulle avoit parlé des depouilles du Roi Pharnace, il n'auroit point oublié celles d'Egypte, ni celles d'Afrique, puis qu'il est certain que les trois entrées triomphales de Cesar une pour l'Egypte, une pour le Roiaume du Pont, & une pour l'Afrique, se firent (g) en trois jours de suite après la defaite de Caton? L'année suivante il triompha des fils de Pompée pour la victoire de Munda. Comment se pourroit-il faire que Catulle eût fini son catalogue par les pilleries de la Gaule, s'il avoit parlé des triomphes qui suivirent la fin des guerres civiles; ou comment auroit-il oublié les depouilles d'Egypte & celles d'Afrique, s'il avoit voulu faire mention de celles du Pont, & de celles de Munda? Tout cela me persuade qu'il fit sa satire peu après l'invasion de la Bretagne: car outre qu'Isaac Vossius (h) fait assez bien voir que les dernieres paroles, *Socer generque perdidistis omnia*, ne se doivent point entendre de Cesar & de Pompée, mais de Cesar & de Mamurra, on peut dire qu'avant l'ouverture de la guerre les disputes de Cesar & de Pompée avoient mis les choses à un point, que chacun (i) pouvoit conoître que la Republique étoit à la veille de sa ruine. Après tout il n'y a nulle aparence que Catulle eût osé faire des vers si outrageans contre Cesar, lors que le parti de Pompée eut été pleinement ruiné à la bataille de Munda. L'autorité de Cesar étoit alors trop terrible. Je croirois assez volontiers que cette satire fut composée avant le passage du Rubicon, & qu'ainsi Suetone ne se trompe point lors qu'il dit, que Cesar continua son commerce d'hospitalité avec le pere de Catulle depuis sa reconciliation avec le fils. Le titre d'*Imperator unice*, qu'on donne à Cesar, sembleroit faire quelque peine, par je ne sai quelle allusion à un decret du Senat (k) qui lui affecta ce titre; mais comme Scaliger n'insiste point sur cette preuve, on la doit tenir pour foible. Il avoüe qu'*unicus* se peut prendre là pour *eximius*; je croi qu'on pourroit donner un autre sens à ce terme.

Eone (l) nomine Imperator unice
Fuisti in ultima Occidentis insula,
Ut ista vostra diffututa mentula
Ducenties comesset aut trecenties.

C'est-à-dire, *Est-ce pour cela que vous êtes le seul General qui ait été en Bretagne? n'est-ce qu'afin, &c.* Je refuterai dans l'article de Mamurra ceux qui disent que Cesar à son retour du dernier voiage d'Espagne, aprit chez Ciceron la nouvelle des vers de Catulle.

La 3. raison est tout-à-fait nulle, car sous pretexte que Cornelius Nepos florissoit selon St. Jerôme l'an 714. de Rome, il n'en faut pas inferer avec Scaliger, qu'il travailloit alors à la Chronique dont Catulle fait mention. Le principe de Scaliger, *Qu'un Auteur est dit fleurir ou devenir illustre, lors qu'il publie un Ouvrage*, ne sauroit être prouvé par les temoins (m) qu'il allegue, veu la grande varieté d'âges où les Ecrivains publient l'Ecrit qui leur fait le plus d'honneur. Quelques-uns publient de bonne heure leur premier livre, & en font ensuite de beaucoup meilleurs, qui sont la veritable époque de leur gloire; d'autres ne s'erigent en Auteurs que quand ils sont avancez en âge. Qui nous dira de quelle maniere Cornelius Nepos s'est conduit? Il a composé plusieurs livres; je veux qu'il en ait publié beaucoup sous Auguste: faudra-t-il croire pour cela que sa Chronique n'a point paru sous Jules Cesar, & avant même le passage du Rubicon? Henri Valois n'a-t-il pas fleuri sous le regne de Loüis XIV? qui oseroit accuser cette phrase de manquer d'exactitude? Cependant n'avoit-il pas publié d'excellens livres sous le regne de Loüis XIII?

La 4. raison doit avoir paru bien forte à Vossius (n), puis qu'afin de la parer il supose de sa pure liberalité, & sans le temoignage d'aucun Auteur petit ou grand, qu'on celebra des jeux seculaires au commencement du 8. siecle de Rome, & avant la mort de Catulle. Pour moi j'aimerois mieux dire que ce poete faisant reflexion que les derniers jeux seculaires avoient été celebrez (o) l'an 604. de Rome, crut qu'on en celebreroit d'autres l'an 704. & qu'il prepara d'avance son *carmen seculare ad Dianam*, & le publia, encore que ces jeux n'eussent pas été celebrez. Combien trouve-t-on de poëmes pour des fêtes, ou pour des ceremonies dont la celebration qui paroissoit immanquable ne se fit point? Je ne demanderai pas s'il est bien certain que Catulle soit l'Auteur du titre de ce petit poëme; ou si les loüanges qu'il donne à Diane pourroient n'avoir nul raport aux jeux seculaires, comme l'on croit ordinairement que l'Ode 21. du 1. livre d'Horace n'y en a aucun. Je veux bien croire ce que Mr. Dacier (p) dit touchant cette Ode, qu'elle n'est *qu'une preparation pour l'hymne seculaire* que l'on voit *à la fin du livre 5. & une simple exhortation aux deux Chœurs de jeunes filles & de jeunes garçons.* Si Horace a fait une Ode qui n'étoit qu'un preparatif, Catulle n'a-t-il pas pu faire des vers qui ne fussent qu'un preparatif? Pour le dire en passant ces vers de Catulle sont un peu contraires à ce dogme de Mr. Dacier: *Dans les hymnes seculaires que l'on chantoit à Apollon & à Diane il y avoit deux Chœurs l'un de jeunes garçons, & l'autre de jeunes filles; l'un & l'autre chantoient tour à tour le premier les loüanges d'Apollon, l'autre celles de Diane.* Catulle fait chanter les loüanges de Diane aussi bien par les garçons que par les filles (q). Quoi qu'il en soit, & quelque difficulté qu'on puisse trouver dans ce *Carmen seculare* de Catulle, il y a, ce me semble, beaucoup moins d'inconveniens à suposer ce que je supose, qu'à dire ou avec Mr. Vossius qu'il se fit une celebration de jeux seculaires au commencement du VIII. siecle de Rome, ou avec Scaliger que Catulle vivoit encore en l'année 737. La suposition de Vossius est non seulement destituée de temoins, mais contraire aussi au temoignage de Dion (r). Cet historien declare que les jeux seculaires celebrez en 737. furent les cinquiémes; or nous savons qu'on celebra les quatriémes long tems avant la fin du VII. siecle de Rome. La suposition de Scaliger est entourée de mille embarras: le moien de comprendre que Catulle ait passé plus de 30. ans sans faire aucun vers, & qu'un Empire comme celui d'Auguste si fecond en

(a) *Voiez les remarques E & K de l'article de Daurat.*

(b) *Ubi supra p. 155. edit. 1658.*

(c) *In Catull. p. 5.*

(d) *Catull. epigr. 30. p. m. 50. 51.*

(e) *In Catull. p. 72.*

(f) *Voiez Suetone in Cæs. c. 2.*

(g) *Plutarch. in Cæsar. pag. 733. Dion l. 43. ad ann. 708. dit que Cesar entra en triomphe 4. jours consecutifs. 1. pour les Gaules; 2. pour l'Egypte; 3. pour le Pont; 4. pour l'Afrique.*

(h) *Ubi supra pag. 73.*

(i) Fortunatus illius (*Hortensii*) exitus qui ea non vidit cum fierent quæ providit futura, sæpe enim inter nos impendentes casus deflevimus, cum belli civilis causas in privatorum cupiditatibus inclusas, pacis spem à publico consilio esse exclusam videremus. *Cicero in Bruto sub fin.*

(k) *Scaliger nous renvoie touchant ce Decret au numero 1972. qui est l'an 4. de la 183. Olymp. & le 709. de Rome, mais ni lui ni St. Jerôme ne disent rien de cela sous ce numero. Voiez Dion l. 43.*

(l) *Catull. epigr. 30. p. 51. 52.*

(m) *Diodore, Eusebe, Diogene Laertius.*

(n) *In Catull. p. 81.*

(o) *C'est selon Zosime, car Censorin en met la celebration en 627.*

(p) *Dacier, remarques sur Horace tom. 1. pag. 264. édit. de Hollande.*

(q) Dianæ sumus in fide Puellæ & pueri integri: Dianam pueri integri Puellæque canamus. *Catull. epigr. 35. p. 55. 56.*

(r) *Lib. 54.*

Il y a d'habiles gens qui croient que Ciceron (*K*) plaida pour Catulle; mais je ne trouve pas qu'ils en aportent des preuves.

CAVALCANTE (GUIDO) Noble (*Y*) Florentin. Je n'ajoûte à ce qu'en a dit Moreri, sinon que c'étoit un homme fort meditatif, & que l'on disoit que ses profondes speculations avoient pour but de trouver qu'il n'y (*Z*) avoit point de Dieu.

CAUSSIN (NICOLAS) Jesuïte François, confesseur de Louïs le Juste, nâquit à Troies * en Champagne l'an 1580. Il entra chez les Jesuïtes à l'âge de 26. ans, & s'aquit beaucoup de gloire par la regence de la Rhetorique dans plusieurs de leurs Colleges. Il se mit ensuite à prêcher †; & comme la reputation qu'il aquit à cet égard fut soutenuë & augmentée par les livres qu'il publioit, on le trouva digne d'être mis auprès du Roi comme directeur de conscience. Il ne s'aquita point de cette (*A*) charge au gré du premier Ministre, & selon l'opinion

* *Son pere y exerçoit la Medecine.* Eloge du Pere Caussin à la tête de la Cour Sainte.

† *Alegambe Biblioth. Script. Societ. Jesu pag. 551.*

grans évenemens, & si favorable aux poëtes, n'ait rien tiré de la veine de celui-là? Le moien de comprendre qu'aucun poëte de cette Cour n'ait parlé de lui comme d'un homme vivant? Pourquoi Ovide ne l'auroit-il point mis au nombre des poëtes dont il tâchoit d'être conu dans sa jeunesse? Enfin Cornelius Nepos auroit-il été d'un goût assez depravé, pour mettre Virgile & Horace, & tous les autres poëtes de cette volée au dessous de Catulle; or c'est ce qu'il auroit fait visiblement selon la suposition de Scaliger. Voici les paroles de Cornelius Nepos; (*a*) *L. Julium Calidium, quem post Lucretii Catullique mortem multo elegantissimum Poëtam, nostram tulisse ætatem verè videor posse contendere ..... expedivit.* C'est dejà une chose un peu étrange que cette jonction de Lucrece & de Catulle, s'il est vrai que ce dernier ne soit mort qu'après l'an 737. car il est indubitable que le premier mourut vers le commencement du huitiéme siecle de Rome. Mais passe pour cela. Contentons nous de cette autre difficulté. Seroit-il possible que Cornelius Nepos, qui selon la pensée de Scaliger a vêcu encore quelques années après les jeux seculaires de l'an 737. & qui par consequent a vu Virgile & Horace dans le sommet de leur gloire, n'ait point cru qu'ils aient été capables de disputer le premier rang à Julius Calidius, ce premier rang, dis-je, qu'il n'occupoit que depuis la mort de Lucrece & de Catulle (*b*)? Que Mr. Vossius a raison de dire que la longue dispute de Scaliger touchant l'âge de Catulle ne contient rien qui ne meritât la supression! (*c*) *Hæc si adtendisset Scaliger, profectò non instituisset longam istam disputationem de ætate Catulli in qua nihil omnino est quod non melius sit tacuisse. Sanè ne semel quidem scopum attigit.* Tant il est vrai que les grans esprits dorment (*d*) quelquefois.

(*K*) *Que Ciceron plaida pour Catulle; mais je ne trouve pas.*] Mr. de Balzac s'est declaré pour le sentiment qui me paroît peu solide. Je copierai ce qu'il a dit là-dessus, & je commencerai par les vers Latins, où il avoit parlé de Catulle sans le nommer:

(e) Pestem tamen ille minorem
Scaligeri, Tulliique Cliens, & Cæsare læso
Conspicuus seclis, nigro devovit Averno,
Nec tales Verona tulit sine vindice chartas.

Il se trouva un Critique qui n'entendit point de qui l'on parloit dans ces vers-là. Or voici la reflexion de Balzac sur la pretenduë obscurité qui lui étoit reprochée. „ (*f*) Ceux qui alleguent cet ancien Poëte, „ sans le nommer, se contentent de le faire entendre „ par le Poete de Verone. Tesmoin

„ *Veronensis ait Poëta quondam.*

„ Mais moy, pour le rendre plus reconnoissable, & „ donner plus de lumiere à la description que j'en „ fais, j'adjouste à la Ville de sa naissance, les deux „ endroits de sa vie les plus remarquables & les plus „ connus. J'y ay fait encore entrer le plus grand „ honneur, qui ait esté rendu à sa memoire, depuis „ qu'il est mort. Et je soustiens qu'un homme qui „ n'est pas estranger dans l'Antiquité, & qui n'ignore „ pas l'estat present de nostre Republique des Lettres, „ est obligé de sçavoir que Catulle offensa Jules Cesar „ par une Epigramme mesdisante; que de son vivant, „ il a esté defendu par l'Eloquence de Ciceron; que „ depuis sa mort il a esté restably par la Critique de „ Scaliger; qu'il doit à l'un le gain d'un procez, & à „ l'autre la conservation de son honneur; c'est à dire „ la conservation de ses Escrits, & une seconde vie, „ meilleure, & plus glorieuse que la premiere. „ Vous voiez que Balzac supose comme un fait certain & conu que Ciceron plaida pour Catulle. Il n'est pas le seul qui l'afirme: Achille Statius (*g*) le dit aussi: Pierre Crinitus l'avoit dejà dit, & s'étoit servi d'une preuve tirée des remercimens que Catulle fait à Ciceron dans l'épigramme: (*h*) *Disertissime Romuli Nepotum.* &c. Voici ses paroles: (*i*) *Ingenii facilitate & doctrina adeo Romæ acceptus, atque civibus gratus fuit Catullus, ut Marci Tullii patrocinium meruerit: quod ipsum eleganti epigrammate ingenue testatus est, quo gratias Ciceroni patrono egit.* Mais il est tret-faux que Catulle dans cette épigramme remercie Ciceron d'avoir plaidé pour lui. Il le remercie en general sans marquer aucun bienfait en particulier. Muret avoüe qu'on ne sauroit deviner la raison du remerciment. (*k*) *Agit gratias M. Tullio quod ob beneficium ab eo acceptum divinare non possumus. Nam qui ad fundum Tiburtem hoc loco confugiunt, nihil aliud quam inscitiam patefaciunt suam.*

(*Y*) *Noble Florentin.*] Voici ce qu'on lit dans une (*l*) lettre écrite de Rome le 14. d'Avril 1581. par Alfonso Ceccarelli da Bevagna, qu'une Chronique composée depuis environ deux cens ans faisoit fort ancienne la famille des Cavalcanti. (*m*) *Le dico che le posso mostrare ..... una Cronica manoscritta di un Giovanni, Figliuolo del Conte Nicolo de Barbiano, scritta circa a 200. anni sono, dove si tratta a pieno delle Famiglie di Firenze secondo l'Istoria scritta da Pietro Canigiano nel 1103. e della Famiglia de' Cavalcanti dice che hebbe la sua prima origine dalla nobilissima stirpe Steelesia de' Gotti, da Ariberto Cavalcante Steelesio, e che furono padroni di Pescia con titolo di Conte.* La même Chronique porte qu'Ansaldo, qui est la souche de la maison de Medicis, s'établit dans la ville de Florence l'an 806. & qu'il étoit marié avec Irinie Cavalcante. La lettre que j'ai citée fait mention d'une (*n*) autre Chronique qui ne disoit que peu de chose de cette famille-là. (*o*) *Di casa Cavalcanti dice molto poco, e tocca l'origine di questa casa imperfettamente e con poche parole.* Notez que Michel Pocciantius en parlant de notre Guido Cavalcante ne le represente point d'ancienne extraction; mais il observe une chose qui temoigne que c'étoit un personnage considerable: Les chefs des metiers, dit-il, le banirent parce qu'il suivoit la faction des blancs. Il fut rapellé enfin & mourut l'an 1300 (*p*).

(*Z*) *De trouver qu'il n'y avoit point de Dieu.*] J'avoüerai bonnement que je n'emprunte que de Balzac le passage que l'on va lire: (*q*) *Percioche alcuna volta speculando molto astratto da gli huomini deveniva, si diceva tra la gente volgare, che queste sue speculationi erano solo in cercare se trovar si potesse che Iddio non fosse.*

(*A*) *Il ne s'aquita point de cette charge au gré du premier Ministre.*] La disgrace du P. Caussin a été de ces sortes d'évenemens sur lesquels on pense beaucoup & on parle peu, & dont la cause n'est jamais clairement conuë. Neanmoins il en est venu quelque chose à la connoissance du public. On pretend que ce Jesuïte, peu de tems avant sa mort, donna à un de ses amis l'original de quelques lettres qu'il avoit écrites de sa main au General de son Ordre, & au Pere Seguiran, & au Prince de Condé, & le public a pu voir par quelques fragmens (*r*) de ces lettres que le pere Caussin s'attira cette disgrace, pour n'avoir pas voulu reveler certaines choses qu'il aprenoit de Loüis XIII. au confessional, ni consulter même ses Superieurs à l'égard de la direction de ce Prince, lors que pour savoir leurs conseils il auroit falu donner quelque atteinte au secret de la confession. Les mêmes fragmens nous font entrevoir qu'il desaprouvoit la conduite que Loüis XIII. avoit tenuë envers la Reine sa mere. Or c'étoit le moien le plus propre d'irriter le Cardinal. Mr. de la Barde a observé que cette Eminence fit chasser le P. Caussin, à cause des scrupules qu'il jettoit dans l'ame du Prince, sur les duretez que l'on exerçoit envers Marie de Medicis. (*s*) *Hic postea Ludovici XIII. Regis Confessarius fuit, qui quoniam ei scrupulum injecerat, de Mariâ Reginâ matre haud satis pie habitâ, atque Aulâ, & regni finibus abscedere coactâ, Aulâ & ipse Richelii operâ, cui cum Mariâ lites intercessêre, facessere pridem jussus fuerat.* L'Auteur de l'éloge du Pere Caussin a raison de dire qu'on doit admirer un homme qui aima mieux s'attirer la haine d'un

(*a*) *In vita Pomp. Attici.*

(*b*) *Cette raison pourroit servir à montrer que la vie de Pomponius Atticus a été faite avant que Virgile & Horace eussent aquis leur grande reputation.*

(*c*) *Isaac Vossius in Catull. p. 73.*

(*d*) Aliquando bonus dormitat Homerus. *Horat. de arte poët.*

(*e*) *Balzac, entret. 17. p. m. 201.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Achilles Statius in Catullum init.*

(*h*) *C'est la 50.*

(*i*) *Petrus Crinit. ubi supra pag. m. 671.*

(*k*) *Muretus in Catull. epigr. 50.*

(*l*) *Elle est dans le volume intitulé* Lettere storiche, politiche, ed erudite raccolte da Antonio Bulifon *imprimé l'an 1685.*

(*m*) *Lettere Storiche &c. pag. 183. 184.*

(*n*) *C'est celle qu'Antonio Manetti a composée.*

(*o*) *Ibid. pag. 183.*

(*p*) *Ex Michaele Poccianto de scriptis Florentinis, pag. 77. Notez qu'il le nomme* Calvacanthius, *& qu'à la page 16. en parlant de Bartholemi, il dit* Cavalcanthius.

(*q*) *Balzac, lettre 57. du 6. livre pag. 256. du 1. vol. de l'édition in folio.*

(*r*) *Voiez les Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharyste sur l'histoire de l'Arianisme & sur l'histoire des Iconoclastes du P. Maimbourg, reimprimez en Hollande l'an 1683. Ils furent brûlez à Paris par la main du bourreau l'an 1674.*

(*s*) *Labardæus, de rebus Gallicis lib. 9. sub finem.*

nion la plus commune, ce fut à cause qu'il s'y comportoit comme doit faire un homme de bien. Il y en a qui ont dit qu'il se laissa trop surprendre aux artifices d'un Jesuïte (B) de la Cour du Duc de Savoie. Il y a quelque aparence qu'il intrigua pour faire chasser (C) le Cardinal de Richelieu. Quoi qu'il en soit on lui ôta son emploi, & on le relegua dans une ville de Bretagne. Il eut permission de revenir à Paris après la mort de ce Cardinal, & il y mourut dans la Maison pro-

d'un tel Cardinal, en suivant les instincts de la conscience, que complaire à ce Cardinal en s'écartant du droit chemin. „ (a) Il faut dire à l'honneur de ce „ genereux Pere, qu'il s'est tellement comporté dans „ la Cour, qu'il y a laissé de quoi admirer, & l'a „ obligée d'avoüer avec étonnement; que son esprit „ étoit d'une magnanimité toute extraordinaire, puis „ qu'ayant en tête une puissance capable de l'accabler „ de biens ou de maux en un instant, il n'en rechercha la faveur, ni pour lui ni pour les siens, & en „ craignit si peu la disgrace, aimant mieux souffrir „ tout en sa personne, que de manquer au devoir „ d'un fidelle Confesseur. C'est de vrai une parole „ avantageuse & bien hardie, avancée par St. Augustin en faveur de son cher Alipius; (1) mais qui convient aussi bien au genereux Pere Caussin, & qui „ fait seule plus glorieusement son Eloge qu'une centaine d'autres. „ L'Auteur de cet éloge ne savoit pas que les lettres du P. Caussin touchant sa disgrace sont entre les mains des (b) Jansenistes. Il les croit perduës, car voici ce qu'il dit: „ Je sai bien que ce „ fut un grand problême que cette affaire, & que „ quand elle se passa elle fut fort diversement interpretée. Mais la suite du tems a decidé le different „ des opinions partagées, & la verité s'étant fait jour „ au travers des nuages a justifié la sincerité d'une action si heroïque & si glorieuse. Il en avoit écrit „ lui-même l'histoire dans une excellente lettre qui a „ été malheureusement égarée, & qui meriteroit „ pourtant de voir le jour pour la satisfaction des esprits, si elle se pouvoit recouvrer. „

On pretend que ce Jesuïte ne croioit pas que (c) *l'attrition par la seule crainte de l'enfer* fût suffisante *pour être justifié dans le Sacrement*, & l'on veut même que sa doctrine sur ce sujet ait donné lieu à sa disgrace. Mr. Arnauld sera mon temoin. „ (d) On a sçu „ par des personnes très-dignes de foy de la vieille „ Cour, que vostre P. Caussin estant Confesseur du „ feu Roy se crut obligé de l'avertir que cela ne suffisoit pas, & qu'on ne pouvoit estre justifié sans aimer Dieu. Ce qui fut une occasion au Cardinal de „ Richelieu qui se defioit de luy de le faire chasser, & „ releguer à Quimper, en persuadant au Roy que cette doctrine ne valloit rien. Et c'est ce qui luy fit „ ensuite emploier tout son credit pour faire censurer „ ce que le P. Seguenot avoit dit sur ce sujet, dans „ ses Remarques sur le livre de la sainte Virginité, „ que ce Ministre fit entendre au Roy estre la mesme „ chose, que ce que luy avoit dit le P. Caussin. „

On ne sauroit assez admirer le silence du Pere Alegambe, & de son continuateur. Celui-là publiant son livre depuis la disgrace du P. Caussin, ne marqua pas même qu'il eût été confesseur du Roi: celui-ci publiant le sien depuis la mort du même Jesuïte, marque à la verité qu'il fut confesseur de Loüis XIII. mais sans dire le moindre mot de sa disgrace. Mr. Moreri n'a pas été moins mysterieux que les deux Jesuïtes qui ont écrit la Bibliotheque des Ecrivains de leur Ordre: il n'a rien dit ni de cet emploi du P. Caussin, ni de son éloignement de la Cour.

(B) *Aux artifices d'un Jesuïte de la Cour du Duc de Savoie.*] Abregeons sur ce sujet ce que Mr. Auberi (e) en a publié. Le P. Monod confesseur de la Duchesse de Savoie aiant dessein de brouiller la France, travailla avec chaleur au rapel de la Reine Mere. *C'est pourquoi il eut soin, dans le voyage qu'il fit à la Cour de France, de lier une étroite habitude avec le Pere Caussin, aussi Jesuite & Confesseur du Roy, & d'avoir diverses conferences avec luy; où il n'eut pas grande peine à le persuader ny à gagner toute la creance qu'il desiroit sur son esprit, estant bien un autre homme d'Estat & un autre Courtisan, que n'estoit pas l'autre, &* ayant autant d'esprit & de malice, *s'il en faut croire le sentiment du* CARDINAL-DUC *dans quelque depêche,* que le Pere Caussin avoit de simplicité & d'ignorance. *De sorte qu'ayant déjà cet avantage, il ne douta plus du succez de l'affaire, & qu'un Prince religieux, comme estoit Louys XIII. ne deust suivre en un point de conscience les mouvemens & les avis de son Confesseur. Et en effet l'on remarqua au Roy des inquietudes & des chagrins extraordinaires, depuis que le Pere Caussin lui eust renouvellé ses scrupules sur l'éloignement de la Reine-Mere, & qu'il l'eust disposé à la rapeller, contre l'inclination & les sentimens de* SON PREMIER MINISTRE.

(a) *Eloge du Pere Caussin à la tête de la Cour Sainte.*

(1) Mirantibus omnibus inusitatam Animam, quæ hominem tantum innumerabilibus præstandi, nocendique artibus celebratum, vel amicum non optaret, vel non formidaret inimicum. *S. Aug. Conf. l. 6. c. 10.*

(b) *Cela paroit par les Entretiens d'Eudoxe & d'Eucharisle citez ci-dessus.*

(c) *Arnauld ubi infra.*

(d) *Arnauld page derniere de l'avertissement de la 4. Denonciation de l'heresie du Peché Philosophique.*

(e) *Dans la vie du Cardinal de Richelieu l. 6. chap. 16. pag. 47. du 2. tome, édit. de Hollande.*

Le Duc de Savoye (f) aprit au Cardinal *la correspondance & les menées de ces deux Peres. D'autres asseurent, qu'elles furent découvertes par l'imprudence du Pere Caussin, lequel estant sollicité par le Duc d'Angoulesme, sur l'expedition d'une Abbaye de Filles qu'il poursuivoit, lui insinua qu'il eust patience que* LE CARDINAL *fust éloigné des affaires, comme il le seroit infailliblement dans peu de jours, & qu'il auroit alors une prompte & entiere satisfaction. Ce que le Duc ayant fait entendre à* SON EMINENCE, *elle se trouva beaucoup soulagée d'avoir appris la cause du chagrin extraordinaire, où l'on voyoit le Roy depuis quelque tems, & travailla aussi-tost à chercher le remede au mal qui pressoit.* Ce remede fut un billet qu'il écrivit à Sa Majesté embarrassant pour le confesseur. Ce Pere (g) *ne se trouva pas à l'épreuve d'une si rude attaque, ni en estat de resister à cette guerre declarée. C'est pourquoy estant sans comparaison le plus foible, il luy fut force de ceder, & de recevoir la Loy du plus fort, qui le fit chasser avec quelque infamie de la Cour, & releguer à Quimpercorentin dans la Basse-Bretagne.* Mr. Auberi marque ceci sous l'an 1639. mais il nous fournit lui-même dequoi le convaincre qu'il ne marque pas bien l'année. *Le Cardinal ayant ainsi rangé l'un de ces deux Directeurs au devoir,* dit-il (h), *ne vint pas si aisément à bout de l'autre, ou au moins n'en tira pas une si prompte raison, quoi qu'enfin il l'eust encore plus ample & plus exemplaire.* Quelques pages après (i) il nous aprend que la Duchesse de Savoie fit savoir au Cardinal la detention du P. Monod le 4. de Janvier 1639. La plupart des historiens, je parle de ceux qui mettent en marge l'année, tombent plus qu'il ne faudroit dans de semblables inconveniens. Voiez la remarque G à la fin.

Il resulte de ce narré, quelque avantageusement qu'on le tourne pour le Cardinal, que le but du Pere Caussin n'étoit que de rapeller Marie de Medicis. Son dessein pouvoit être legitime, car enfin il ne semble pas que la conscience d'un Prince soit en bon état lors qu'il maltraite sa mere. Mais il est vrai qu'en l'état où étoit la France, le Prince ne pouvoit guere retenir auprès de lui Marie de Medicis sans exposer son Roiaume à beaucoup de troubles, tant elle étoit obsedée d'esprits brouillons: & après tout il étoit fort difficile de travailler au rapel de cette Princesse, sans avoir en vuë la ruine du Cardinal. Un Auteur que j'ai cité ci-dessus m'aprend que le Jesuïte Caussin travailla efficacement à la reünion de Loüis XIII. avec la Reine sa femme, & par ce moien à lever la sterilité de cette Princesse. C'est le sens le plus plausible qu'on puisse donner, ce me semble, aux paroles de cet Auteur. Loüis XIII. dit-il (k), donna au P. Caussin *un tres-grand accez aupres de sa personne, & depuis ayant gousté ses entretiens, il le fit entrer fort avant dans ses bonnes graces, mesme jusqu'à la familiarité; & le traita avec tant de confiance, qu'on jugea bien qu'il reconnoissoit en ce digne Pere quelque excellente partie, qui lui avoit si aysément & si-tost gagné le cœur. Et l'on ne douta nullement, que ce ne fut cette forte & genereuse inclination, qu'il temoignoit au service & à l'honneur de sa Majesté, qui le rendoit extremement zelé pour le bien public, & pour la parfaite intelligence de la Maison Royale, que ses desseins envisageoient uniquement. Et nous avons appris par une deposition fidelle & irreprochable, que c'est à ses sages conseils que la France est redevable en partie du riche present qu'elle a receu du Ciel, dont elle joüit maintenant en la personne sacrée de son Auguste Monarque, très-digne Fils & legitime heritier des vertus de son Pere.*

(C) *Pour faire chasser le Cardinal de Richelieu.*] Si l'on en croit les memoires de l'Abbé Siri (l), ce Jesuïte dans ses entretiens avec le Roi avoit conclu à l'éloignement du Cardinal pour quatre raisons. 1. A cause de l'exil de la Reine Mere. 2. A cause que cette Eminence ne laissoit que le nom de Roi à Loüis treize. 3. A cause qu'elle oprimoit trop les peuples. 4. A cause des grans services qu'elle rendoit aux Protestans au prejudice de la Catholicité. Il s'engagea même à soutenir ces 4. points au Cardinal en presence de Sa Majesté, & il proposa au Duc d'Angoulême de prendre la place du Cardinal. Ce Duc avertissant de ce complot le premier Ministre, fut cause de la disgrace du Pere Caussin, à ce que dit l'Abbé Siri.

(f) *Le Cardinal a écrit cela lui-même, comme l'assure Mr. Auberi ib. p. 48.*

(g) *Ibid. pag. 50.*

(h) *Ibid. chap. 17. pag. 50.*

(i) *Pag. 63.*

(k) *Eloge du Pere Caussin.*

(l) *Ceux qui ne les pourront consulter au tome VIII. pag. 573. & suiv. n'auront qu'à lire la nouvelle vie du Cardinal de Richelieu imprimée à Amsterdam l'an 1694. tom. II. p. 31. & suiv.*

professe le 2. (D) de Juillet 1651. De tous ses Ouvrages aucun ne lui a fait plus d'honneur que celui qu'il (E) intitula *la Cour Sainte.* Il en publia plusieurs (F) autres tant en Latin, qu'en François. C'est une chose bien singuliere que ce que l'on dit * de sa sympathie avec le soleil. Le Sieur Bullart est tombé (G) dans quelques anachronismes.

CEA, ou CEOS, Ile de la mer Egée. Voiez ZIA.

CERASI (TIBERE) florissoit vers la fin du XVI. siecle. Il exerça la profession d'Avocat pendant 20. ans dans le Barreau de Rome, & puis il devint Avocat Consistorial en 1589. Il fut

(D) *Le 2. de Juillet 1651.*] Mr. Moreri qui s'étoit trompé (a) au tems que Caussin se fit Jesuite, s'est trompé de plus au tems de sa mort: il l'a mise à l'année *mil six cens cinquante cinq.* Mrs. Bullart & Witte ont marqué comme il faloit le tems de la mort, mais non pas la durée de la vie. L'un (b) veut que Caussin soit mort *le 2. de Juillet 1651. en la 69. de ses années*; l'autre (c) qu'il soit mort le 2. de Juillet 1651. à la 81. année de sa vie, & à la 57. de sa profession de Jesuite. Cela ne s'accorde ni avec le P. Alegambe, ni avec le P. Sotuel. Selon le P. Alegambe l'entrée de Caussin chez les Jesuites est de l'an 1606. & Caussin avoit alors 26. ans. Il seroit donc mort à l'âge de 71. ans, & dans la 45. année de sa vie religieuse. Le P. Sotuel pretend que Caussin se fit Jesuite à l'âge de 26. ans en l'année 1596. Il seroit donc mort à l'âge de 81. an, & n'auroit été Jesuite que 55. ans. Je croi qu'il s'en faut tenir au P. Alegambe.

(E) *Que celui qu'il intitula* la Cour Sainte.] Il a été imprimé je ne sai combien de fois (d), & on l'a traduit en Latin, en Italien, en Espagnol, en Portugais, en Allemand, & en Anglois (e). La 1. edition du 1. volume est de l'an 1625. *in* 8. Les autres tomes suivirent de près celui-là. Je critiquerai ci-dessous Mr. Bullart qui a dit que Caussin se retira de la Cour pour composer la Cour Sainte: il faloit dire qu'il la revit & l'augmenta pendant sa disgrace.

(F) *Il en publia plusieurs autres.*] Les (f) premiers essais de sa plume furent les symboles sacrez; quelques pieces de poësie qui se trouvent dans la pompe roiale; & les paralléles de l'éloquence. Il fit ces trois livres *encore assez jeune*, à ce que dit son éloge. Cependant on marque dans la Bibliotheque des Ecrivains Jesuites que l'*electorum symbolorum & parabolarum historicarum syntagma, seu de symbolica Ægyptiorum sapientia & polyhistoris symbolici lib.* 12. fut imprimé à Paris l'an 1618. & que l'*eloquentia sacra & humana parallela* fut imprimé à la Fleche l'an 1619. L'Auteur avoit donc près de 40. ans au compte du Pere Alegambe, & près de 50. au compte du Pere Sotuel, lors qu'il publia ces deux livres. Est-ce être *encore assez jeune?* Entre ses autres Ouvrages je remarque principalement l'Apologie pour la Societé des Jesuites imprimée l'an 1644. La reponse aux objections touchant la Theologie Morale. Le triomphe de la pieté qu'il publia au sujet de la prise de la Rochelle l'an 1629. La reponse qu'il publia 3. ans après au livre de Mr. Drelincourt (g) contre ce triomphe de la pieté. L'*Angelus pacis* imprimé l'an 1650. Le *regnum Dei seu dissertationes in libros Regum cum aliis tractatibus*, imprimé aussi l'an 1650 (h).

(G) *Le Sieur Bullart est tombé dans quelques anachronismes.*] J'ai deja marqué sa meprise touchant l'âge du Pere Caussin. N'en parlons plus; voions le reste. „ (i) Il n'y avoit pas long tems qu'il (*le Pere Caussin*) „ s'étoit voüé à Dieu sous l'habit & la Regle de Saint „ Ignace, lors qu'il presenta au public les premiers „ fruits de son étude. Ce fut ce livre rare des sym„ boles sacrez qui penetrant dans les Hieroglyphes „ des Egyptiens, éclaircit les énigmes qu'un Auteur „ ancien nous cache sous ces caracteres mysterieux. „ On a dejà vu que ce livre fut imprimé l'an 1618. c'est-à-dire selon le Pere Alegambe 12. ans après que Caussin fut entré chez les Jesuites. Selon le Pere Sotuel il y avoit 22. ans que Caussin s'étoit enrôlé sous la Regle de Saint Ignace. N'étant pas en état de confronter les éditions, je prie ceux qui en auront la commodité de voir si l'aprobation du Provincial des Jesuites est bien datée dans l'édition de Cologne. Je parle du livre *de symbolica Ægyptiorum Sapientia.* Cette aprobation est datée de la Fleche le 19. de Novembre 1627. dans mon édition qui est de Cologne *in* 8. l'an 1631. Je ne doute point que les Imprimeurs n'aient mis 1627. pour 1617. Ainsi je ne veux point me servir de cette date pour prouver que le Jesuite Caussin ne fit point son coup d'essai sur les Hieroglyphes des Egyptiens. La preface de cet Ouvrage pourroit là-dessus me servir de preuve, car l'Auteur y dit qu'en travaillant à sa Rhetorique, il songea à celui-ci. *Cum libros de triplici eloquentia & apparatum quendam ex florentissima exemplorum copia ad oratoriam facultatem instruerem, adjeci quoque animum ad symbolicam veterum sapientiam.* Notez qu'il avoit publié un (k) recueil de poësies Greques l'an 1612. & la traduction Latine d'un Ouvrage (l) de Richeome l'an 1613. de sorte qu'on n'a pas pu dire en rigueur que l'explication des Hieroglyphes ait été le premier essai de sa plume. *Ces beaux Ouvrages* (ce sont les paroles de Mr. Bullart (m), & il parle 1. des symboles sacrez, 2. de la pompe roiale, 3. des paralléles de l'éloquence sacrée & profane) *ayans fait conoitre son nom à la Cour parmi les savans, ses superieurs voulurent que le Prince conut aussi sa personne. Le Pere Gonteri l'un des plus fameux Predicateurs de leur Societé le mena au Louvre, & le presenta à Henri IV. qui le reçut avec beaucoup de caresses, & dit en voiant l'éclat qui brilloit sur son visage, qu'il seroit un jour l'un des plus signalez personages de sa Compagnie.* C'est boûleverser la chronologie, car ces trois Ouvrages du Pere Caussin n'ont paru qu'après la mort d'Henri IV. Les symboles qui, selon Mr. Bullart, ont été le coup d'essai, ne parurent qu'en 1618. Le narré qui est dans l'éloge du Pere Caussin n'a pas été moins bouleversé que l'ordre des tems. Voici les paroles de l'Auteur de cet éloge; (n) Le Pere Caussin „ avoit une sympathie tou„ te particuliere avec les Cieux, nommement avec le „ Soleil, qu'il appelloit son Astre, & duquel il ressen„ toit des operations fort notables, tant au corps „ qu'en l'esprit, selon ses approches & ses éloigne„ ments, & à proportion qu'il se montroit, ou qu'il „ estoit couvert de nuages. Et cette affinité ne se re„ marquoit pas seulement dans ces rencontres passa„ geres, elle paroissoit constamment dans le feu de „ ses yeux, & dans la couleur vive de son visage, „ qui portoit je ne sçay quoi de celeste, & qui tou„ cha autrefois Henry le Grand d'un mouvement assez „ extraordinaire. Ce Prince si judicieux en la conois„ sance des Hommes, l'ayant un jour envisagé enco„ re tout jeune, accompagnant le P. Gontery, l'un „ des illustres Predicateurs de son temps, ne l'ayant „ jamais ni veu, ni conu, s'advança devers luy, fai„ sant fendre la presse, le prit par la main, luy fit „ des caresses dont il eut de la confusion, & ceux qui „ estoient autour de lui de l'estonnement, adjoustant „ qu'il l'avoit bien reconnu parmy tout ce grand „ monde, & qu'il falloit qu'il le servit bien, luy & les „ siens: & se tournant vers le Pere Gontery, lui dit „ tout haut par un pronostic remarquable: *Vous avez „ là (mon Pere) un Compagnon qui me paroist devoir es„ tre quelque jour une des grandes Lumieres de vostre „ Compagnie.* „ Comparez cela avec le narré de Mr. Bullart, quelle difference ne trouverez-vous pas entre l'original & la copie? car il ne faut point douter que Mr. Bullart n'ait copié cet éloge, en tournant à sa maniere ce qu'il en prenoit. Il n'a pas mieux reüssi dans ce qu'on va lire. Le P. Caussin „ accepta veri„ tablement cette charge (o) difficile, & l'exerça quel„ que tems avec beaucoup de prudence & de pieté; „ mais voiant la maison roiale dans la discorde, il la „ quitta avec cette même indifference & retourna „ dans son Couvent, où degagé des troubles d'une „ Cour profane, il donna toutes ses pensées à la com„ position de ce grand & merveilleux Ouvrage de la „ Cour Sainte. „ Cet Ouvrage étoit dejà traduit (p) en Latin avant que ce Pere sortît de la Cour, & au reste sa sortie ne fut nullement volontaire: il falut ceder aux persecutions, & aux volontez imperieuses du premier Ministre; & l'on ne se retira pas dans son Couvent, on fut relegué en basse Bretagne.

Je suis assûré que la plupart des éloges des hommes illustres sont tout pleins de semblables anachronismes, & que l'on y commet plus souvent que dans les livres de Scholastique le sophisme *à non causa pro causa.* Pour éviter cela il faudroit toûjours donner la forme d'Annales à l'histoire des grans hommes: mais les Annalistes eux-mêmes ne sont point exemts d'anachronismes; car il leur arrive souvent de ne parler d'une affaire que sous l'année où elle se termina. Alors ils la reprenent de plus haut, ils en donnent l'origine & les progrés, & entassent cinq ou six ans ensemble sans marquer aucune date: desorte que leurs lecteurs sont hors des voies de l'exacte chronologie.

* *Voiez la remarque G lettre n.*

(a) *Il dit que Caussin se fit Religieux en 1605. Ce fut en 1606. selon Alegambe, & en 1596. selon Sotuel.*

(b) *Bullart, Academ. des sciences, to. 2. pag. 225.*

(c) *Witte, Diar. Biograph.*

(d) *L'édition dont je me sers est de Bruxelles 1664. en 2. volumes in 4. Il y en a une de Paris 1680. en 2. volumes in fol.*

(e) *Sotuel, Biblioth. Societ. Jesu, pag. 627.*

(f) *Eloge du Pere Caussin. Voiez la derniere remarque.*

(g) *Ce livre de Mr. Drelincourt est la 2. partie du triomphe de l'Eglise sous la Croix. L'Auteur nous aprend dans la preface que Caussin dans la 2. édition de son livre avoit cherché tous les detours imaginables pour soutenir que la prise de la Rochelle étoit une preuve que cette ville étoit heretique. Mr. Drelincourt le refute invinciblement là-dessus dans sa preface.*

(h) *Tiré de Sotuel ubi supra.*

(i) *Academie des arts & des sciences, t. 2. p. 224.*

(k) Thesaurus Græcæ poeseos ex omnibus Græcis poetis collectus. *Alegambe pag. 351.*

(l) *Versio è Gallico Latine* justa funebria Henrico Magno Gallarum Regi à Ludovico Richeomo scripta. *Id. ibid.*

(m) *Ubi supra.*

(n) *Pag. 1. & 2.*

(o) *Celle de confesseur de Louis XIII.*

(p) *Voiez dans Alegambe pag. 175. qu'Henri Lamormaini traduisit en 1636. 1637. & 1638. la plupart des livres de la Cour Sainte. Le P. Caussin fut éloigné si je ne me trompe en Decembre 1637.*

fut aussi Avocat du Fisc & de la Chambre Apostolique, & puis Clerc de la même Chambre, & enfin thresorier du Pape. Quoi qu'il eût écrit beaucoup de choses, le public n'a vu que ses *Reponses* parmi les Conseils de Farinacius. Il mourut à Rome le 7. de Mai 1601. de regret ξ, dit-on, & de chagrin d'avoir été repris un peu fortement par le Pape Clement VIII. Il couroit sa 57. année. Il laissa tous ses biens à l'hôpital de la Consolation, & fut enterré dans l'Eglise de Nôtre Dame *del Populo* γ.

CERATINUS (JAQUES) savant homme du XVI. siecle, & bon Grec, se donna ce nom suivant la coutume du tems, à cause qu'il étoit de Hoorn (*A*) en Hollande: nous expliquerons (*B*) cela. Il a été orné de grans éloges par (*C*) Erasme non seulement du côté des bonnes mœurs, mais aussi du côté de la doctrine. Erasme aiant été prié par George Electeur de Saxe de choisir quelcun pour remplir la place que la mort de Mosellan laissoit vuide dans l'Université de Leipsic, lui envoia * Ceratinus, auquel on offroit d'ailleurs à Louvain la profession de la langue Greque au College des trois langues. Ceratinus ne fut pas trop bien reçu à Leipsic; & il paroît par quelques † lettres d'Erasme qu'il s'attira ce rebut, pour n'avoir pas temoigné assez d'éloignement du Lutheranisme. Ceci se passa en 1525. Avant cela il avoit enseigné la langue Greque ‡ en particulier à Louvain, où il s'étoit retiré lors que la guerre & la peste lui firent quiter la charge qu'il avoit dans le College de Tournai. Il mourut à ⸸ Louvain le 20. d'Avril 1530. à la fleur de son âge. Il étoit Prêtre, & il se passa une chose au tems de son ordination (*D*) qui merite d'être sçue. Il se trompa lors qu'il écrivit à Erasme (*E*) qu'il l'avoit vu à Deventer. On a de lui un traité *de sono Græcarum literarum*: la traduction du premier & du second dialogue de St. Chrysostôme sur l'excellence de la Prêtrise, & un (*F*) Lexicon Grec & Latin qui fut imprimé avec une preface d'Erasme l'an 1524.

☞ CE-

ξ Tiberii mortis causam attulisse dicitur Clementis Pontificis acris quædam ac vehemens objurgatio. *Prosp. Mandosius Bibl. Romana cent. 1. p. 24.*

γ *Tiré du même ib.*

* *Erasm. epistol. 29. l. 20. pag. 994.*

† *La 42. & la 44. du 30. livre.*

‡ *Id. epist 12. l. 17. pag. 756.*

⸸ *Val. André Bibl. Belg. pag. 406.*

(*A*) *De Hoorn en Hollande.*] Mr. Moreri ne devoit pas être en suspens là-dessus: il ne sait si Ceratinus étoit né *à Hoorne en Hollande, ou à Horne dans le pais de Gueldres.* A proprement parler l'*Horne* qu'il indique, n'est point au pais de Gueldres.

(*B*) *Nous expliquerons cela.*] Hoorn en Flamand veut dire une corne. En Grec une corne s'apelle *κέρας*: ainsi *Jaques Ceratinus* est la même chose que *Jaques le Cornu, ou le Cornard,* titre qui fut preferé à celui de *Hornanus* sous lequel cet Auteur est quelquefois designé, & à celui de *Teyng* qui étoit son nom de famille: il fut, dis-je, preferé à tout autre tant parce qu'il étoit Grec, & que sous cette langue il ne montroit qu'à peu de monde l'infamie qu'on a attachée au mot de *corne*, qu'à cause peut-être que le celibat de Ceratinus le mettoit à l'abri des mauvaises allusions, ausquelles son nom l'auroit exposé s'il avoit eu une femme.

(*C*) *Il a été orné de grans éloges,*] Erasme le croioit assez savant pour professer au milieu de l'Italie, & beaucoup plus fort que ne l'avoit été Mosellan. *Jacobus Ceratinus,* dit-il (*a*), *homo tam Græcanica literatura callens ut possit vel in media Italia profiteri, nec se ipso inferior in literis Latinis.* Dans une autre lettre (*b*) il s'exprime encore plus fortement: *Græcanica literatura tam exacte callens ut vix unum aut alterum habeat Italia quicum dubitem hunc committere, nec in Latinis sui dissimilis est.* Voici comme il parle en un autre lieu: (*c*) *Succedit Petro Mosellano sed decem Mosellanis eruditior, etiam Mosellani doctrinam & ingenium haud vulgariter amabam.* A l'égard des mœurs il dit que c'est la meilleure ame du monde, sans fard, ni artifice, & si modeste que cela va jusqu'à l'excés. (*d*) *Modestia pene immodica moribusque plane niveis & ab omni fuco prorsus abhorrentibus* .... (*e*) *Moribus est sincerissimis & ad amicitiam appositis; adeo ut non minus videatur natus gratiis quam musis* .... (*f*) *Habet unum hoc vicium Ceratinus noster, immodice modestus est, sic verecundus ut pene pusillus sit.* Valere André raporte une bonne partie de ces passages, & cite outre cela Junius qui a fort loüé Ceratinus dans ses Proverbes, (j'en parlerai ci-dessous) & dans sa Batavia, *In qua à singulari modestia ac virginali quodam pudore commendat.* Mais Valere André n'a point pris garde que l'éloge d'*exactissimi vir judicii* qu'il croit qu'Erasme donne à Ceratinus, est pour Henri Stromer auquel on le recommande. Voiez la lettre 29. du 20. livre, (*g*).

(*D*) *Qui merite d'être sçuë.*] Hadrien Junius compatriote de Ceratinus, aprés avoir repandu sur lui des loüanges à pleines mains, ajoûte (*h*) qu'il sait de bonne part que Ceratinus ne voulant point desobeir aux ordres severes de son pere, alla à Utrecht pour se faire ordonner Prêtre. On l'examina selon la coutume, & sur ce qu'il confessa ingenûment qu'il ne savoit point par cœur une regle de Grammaire qu'on lui demandoit, on le fit sortir comme un ignorant, & on lui commanda d'aller étudier sa Grammaire avec plus d'aplication. Il se retira sans faire du bruit, & se contenta de dire la cause de son exclusion à un savant Ecclesiastique, qui entrant tout à l'heure dans l'assemblée des Examinateurs leur representa la bevuë qu'ils venoient de faire; qu'il n'y avoit point à Louvain un plus savant personnage que celui qu'ils renvoioient à ses rudimens, & qu'il avoit donné des preuves publiques de son savoir, par une version Latine très-pure des livres de St. Chrysostôme touchant la dignité sacerdotale. On entendit raison, on rapella Ceratinus, on lui fit des excuses sur la necessité de se conformer à la routine, & on l'ordonna Prêtre. Si ces Messieurs avoient demandé le *per quam regulam* à Ceratinus, comme on fait aux Ecoliers que l'on examine sur leur Despautere, & que l'on oblige à decliner leur nom par regle, si dis-je, ils l'avoient traité de la sorte parce qu'ils auroient été avertis que c'étoit un orgueilleux, ils n'auroient pas été blâmables. Il court un conte qu'un jeune presomptueux prêt à recevoir les Ordres, eut la mortification d'être d'abord interrogé en cette maniere, *Musa quæ pars orationis*, & qu'aiant repondu *Aquila non capiat muscas*, on lui repliqua *neque Ecclesia superbos*, & qu'on le renvoia.

(*E*) *Il écrivit à Erasme qu'il l'avoit vu à Deventer.*] Une lettre (*i*) qu'Erasme lui écrivit au mois d'Avril 1519. dans laquelle il le nomme *Hornensis*, nous aprend 1. que Ceratinus avoit demandé à Erasme son amitié, & qu'entre autres choses il lui avoit dit qu'il avoit eu l'honneur de le voir à Deventer. 2. Qu'il lui avoit indiqué quelques circonstances qu'il avoit cru propres à l'en faire ressouvenir. Erasme lui repondit que (*k*) c'étoit une illusion, & se servit pour le lui prouver de ces mêmes circonstances; il lui marqua que quand il partit de Deventer le pont n'étoit pas encore fait, & qu'il n'alla point aussi-tôt en Angleterre. Si l'on me demande pourquoi j'observe ces minuties, je repons que c'est pour donner un illustre exemple d'une illusion qui est fort commune, & de laquelle on se pourroit mieux defendre que l'on ne fait, si l'on consideroit bien que de fort habiles gens y tombent. Quand un Auteur devient fort celebre, ceux qui ont etudié aux mêmes Academies que lui, se font, je ne sai quel plaisir de dire dans les compagnies où l'on parle de ce grand Auteur, qu'il y a long tems qu'ils le conoissent, qu'ils l'ont vu Ecolier &c. On s'imagine que ce sont là des relations qui font participer en quelque sorte à la gloire de ce grand homme; & là-dessus on debite plus de faits que l'on n'en croit, & l'on en croit plus qu'il n'y en a de veritables (*l*). Je suis sûr que bien des gens se reconoitront ici. En tout cas nous y voions par l'exemple de Ceratinus qu'il ne faut point trop se fier à sa memoire; car il ne faut point douter qu'il ne fût dans la bonne foi.

(*F*) *Un Lexicon Grec & Latin.*] Boxhornius (*m*) se trompe de pretendre que c'est le premier Lexicon Grec qui ait été fait. Valere (*n*) André ne se trompe guere moins, lors qu'il dit que Ceratinus est le premier qui aprés Alde Manuce a augmenté & publié un tel Lexicon. La preface (*o*) qu'Erasme a mise au devant de cet Ouvrage de Ceratinus, suffit à faire voir qu'il avoit été deja augmenté par plusieurs personnes, & reimprimé plusieurs fois. Il s'étoit même trouvé quelcun qui y avoit inseré quelques noms pro-

RRRrr 3 pres,

(*a*) *Erasm. epist. 28. l. 20. pag. 993.*

(*b*) *La 31. ejusdem libri pag. 995.*

(*c*) *Epist. 41. l. 30.*

(*d*) *Epist. 28. l. 20. pag. 993.*

(*e*) *Epist. 29. l. 20. pag. 994.*

(*f*) *Epist. 31. l. 20. p. 995. vide etiam epist. 41. l. 30. pag. 1929.*

(*g*) *A la page 994.*

(*h*) *Adag. 4 cent. 5.*

(*i*) *C'est la 32. du 5. livre.*

(*k*) Quod existimas me tibi Daventriæ conspectum vel hoc argumento facile deprehendes te vana ludi mentis imaginatione, quod cum ego Daventria discederem, nondum fluvius qui urbem præterfluit ponte junctus erat.

(*l*) *Voiez ci-dessus pag. 783. remarque I.*

(*m*) *In Theatr. Holland. pag. 373.*

(*n*) *Bibl. Belg.*

(*o*) *Elle est au 28. livre de ses lettres.*

CERINTHUS, heresiarque contemporain des Apôtres, n'attribuoit point à Dieu §, mais aux Anges la creation du monde. Il enseignoit que JESUS-CHRIST étoit fils de Joseph, & qu'il faloit retenir sous l'Evangile l'usage de la circoncision. On le regarde comme le chef des Juifs convertis qui exciterent dans l'Eglise d'Antioche * le tumulte dont Saint Luc a fait l'histoire au chapitre quinze des Actes des Apôtres. Ils causerent ce trouble en declarant aux fideles que sans la circoncision on ne pouvoit pas manquer d'être damné. On dit aussi qu'il fut l'un de ceux qui quelques années † auparavant avoient censuré Saint Pierre ‡ d'avoir annoncé l'Evangile à des Gentils. Saint Epiphane ⊥ qui assûre tout cela, ne laisse pas de pretendre que Cerinthus est venu après (A) Carpocrates; c'est pervertir la chronologie. Cerinthus passe pour l'un des principaux chefs des Millenaires; on l'accuse d'avoir enseigné qu'après la resurrection l'Eglise demeureroit sur la terre pendant mille ans, & que ce seroit le regne terrestre de J. CHRIST, tems de prosperité temporelle, (B) & de volupté. Là-dessus quelques-uns crurent qu'il étoit le vrai (C) Auteur de l'Apocalypse, & qu'il la suposa à Saint Jean. Chacun sait ce que l'on dit de cet Apôtre par raport à l'aversion pour Cerinthus, chacun, dis-je, sait que l'on raconte qu'il ne voulut point entrer dans le même bain où étoit l'heresiarque. Les anciens ont varié (D) sur ce fait-là, & les modernes y ont ajoûté des circonstances qui pourroient

§ *Epiphan. advers. hæres. pag. 110.*

* *En l'année 51.*

† *C'est-à-dire en l'an 35.*

‡ *Voiez le chap. 11. des Actes des Apôtres.*

⊥ *Epiphan. ubi supra pag. 111.*

pres, ce qu'Erasme n'aprouve pas. Il semble d'abord que Gesner (a) ait cru que cela s'adresse à Ceratinus, ce qui est visiblement faux pour peu que l'on examine la preface; mais en considerant de près l'expression de Gesner on le disculpe. Le même Boxhornius ne distingue pas la maniere dont Ceratinus enseignoit le Grec dans Louvain. *Græca* (linguæ) *Professorem egit Lovanii*, dit-il: ces paroles sont trompeuses, elles conduisent tous les lecteurs à se figurer que Ceratinus a été Professeur en langue Greque dans l'Universite de Louvain; ce qui n'est pas. Swert (b) dont Boxhornius a pris l'epitaphe de Ceratinus, avec la faute d'impression *Mmoritidas* pour *Mmoritas*, c'est-à-dire, les Cordeliers, lui devoit aprendre que Ceratinus n'enseignoit le Grec qu'en particulier, *privatim*. Valere André emploie le même mot.

(A) *Que Cerinthus est venu après Carpocrates, c'est pervertir la chronologie.*] Lambert Daneau (c) censure très-justement ceux qui debitent que les Cerinthiens sont un rejetton des Carpocratiens. Il dit que Tertullien & Saint Epiphane debitent cela, que Saint Augustin le debite trompé par St. Epiphane, & qu'Isidore (d) a copié cette faute de Saint Augustin. Il montre par deux raisons que Cerinthus a vêcu au tems des Apôtres; l'une est tirée de ce qui sera raporté ci-dessous, quand nous dirons que Saint Jean n'entra point au bain; l'autre est prise de ce qu'il semble que cet Apôtre (e) a refuté quelques erreurs de Cerinthus. Il soutient d'autre côté (f) que Carpocrates a vêcu sous Antonin Pius, & il observe que Theodoret le place sous l'Empire d'Hadrien, & qu'Eusebe (g) le fait vivre au même tems que Saturnin dogmatisoit. On eût dû dire qu'Eusebe n'avance cela qu'en citant St. Irenée. C'eût été donner du poids à la preuve. Daneau (h) n'oublie pas d'observer que St. Epiphane s'est refuté lui-même, aiant reconu que Cerinthus s'oposa plus d'une fois aux Apôtres. Concluons que Mr. Moreri s'est abusé quand il a dit que Cerinthus fut disciple de Carpocrates.

(B) *Tems de prosperité temporelle & de volupté.*] Voici de quelle maniere Caius (i) raporte ce sentiment. Par certaines relations que Cerinthus a ecrites, comme s'il eût été quelque grand Apôtre, il nous conte des sentimens monstrueux qu'il feint que les Anges lui ont revelez: il afirme que le regne de JESUS-CHRIST s'etablira sur la terre après la resurrection, & que les hommes vivront dans Jerusalem sujets encore aux convoitises, & aux voluptez, & que ce sera une fête de mariage qui durera mille ans. C'est ainsi que Caius represente ce fait-là. Denys Evêque d'Alexandrie au tems d'Eusebe se sert de traits plus grossiers. Cerinthus, dit-il (k), a cru que le regne de JESUS-CHRIST seroit terrestre, & comme il étoit fort adonné aux plaisirs du corps, il a feint que les voluptez qu'il souhaitoit feroient l'essence de ce regne, il l'a fait consister à satisfaire le ventre & les parties d'au dessous, c'est-à-dire à manger, à boire, à se marier, à celebrer des fêtes, & à offrir des sacrifices, car il cachoit sous ces derniers termes qui sont plus honnêtes, ces voluptez-là. Je raporterai les paroles Greques avec la version Latine de Henri Valois, afin qu'on voie si ma conjecture a quelque sorte de fondement. (l) Ἐπίγειον ἔσεσθαι τὴν τοῦ Χριστοῦ βασιλείαν, καὶ ὧν αὐτὸς ὠρέγετο φιλοσώματος ὢν καὶ πάνυ σαρκικὸς, ἐν τούτοις ὀνειροπολεῖν ἔσεσθαι, γαστρὸς καὶ τῶν ὑπὸ γαστέρα πλησμοναῖς. τουτέστι σιτίοις καὶ ποτοῖς καὶ γάμοις, καὶ δι' ὧν εὐφημότερον ταῦτα ᾤετο ποριεῖσθαι, ἑορταῖς καὶ θυσίαις καὶ ἱερείων σφαγαῖς. *Regnum Christi terrenum futurum. Et quarum rerum cupiditate ipse flagrabat, utpote voluptatibus corporis obnoxius carnique addictus, in iis Regnum Dei situm fore somniavit, in ventris, & earum quæ infra ventrem sunt, partium explenda libidine: hoc est in cibo & potu, ac nuptiis, atque* (m) *ut honestiori vocabulo ejusmodi voluptates velaret, in festis & sacrificiis & hostiarum mactationibus.* Ma conjecture est que Cerinthus n'enseignoit pas expressement que le bonheur & la gloire du regne de JESUS-CHRIST consisteroient à contenter la gourmandise, & la luxure, il se servoit d'un autre tour d'expression, il recouroit aux rejouissances qui sont propres aux jours de fêtes, jours particulierement destinez à immoler des victimes, & à faire des repas de sacrifice. Les paroles Greques que j'ai citées insinuent clairement qu'il se couvroit sous des phrases d'honnêteté. Mais on crut qu'il étoit permis de tirer le voile, & de les paraphraser de telle sorte qu'il fut facile de voir toute la laideur de ses opinions. Si ma conjecture étoit certaine, il y auroit quelque peu de supercherie dans la procedure des ennemis de Cerinthus, car enfin quel droit a-t-on d'imputer à un Auteur un detail qu'il n'expose pas? Pourquoi ne peut-il jouir du benefice qu'il doit attendre de la generalité de ses expressions? Au reste Henri Valois n'aprouve point qu'au lieu d'εὐφημότερον on lise (n) εὐσχημότερον, & il se fortifie de la version de Rufin: (o) *Nec aliter legisse Rufinum ex versione ejus apparet. Sic enim vertit:* Et ut aliquid sacratius dicere videretur, legales ajebat festivitates rursum celebrandas. *Festorum scilicet & sacrificiorum nomine libidines suas velabat Cerinthus, ut honestatem quandam in speciem praferret.*

(C) *Qu'il étoit le vrai Auteur de l'Apocalypse.*] Le même Denys que j'ai cité dans la remarque precedente nous aprend, qu'il y avoit eu des personnes qui avoient entierement rejetté l'Apocalypse comme un Ouvrage qui n'étoit point de St. Jean, ni d'aucun Apôtre, ni d'aucun Auteur Ecclesiastique, & qui ne meritoit pas d'être intitulé Revelation, puis qu'on le voioit si couvert d'un voile opaque, qu'on n'y pouvoit rien conoitre; que Cerinthus l'avoit composé, & y avoit mis le nom de St. Jean afin de persuader ses visions sous l'autorité d'un Apôtre si venerable; (p) Κήρινθον δὲ τὸν καὶ τὴν ἀπ' ἐκείνου κληθεῖσαν Κηρινθιανὴν συστησάμενον αἵρεσιν, ἀξιόπιστον ἐπιφημίσαι θελήσαντα τῷ ἑαυτοῦ πλάσματι ὄνομα. *Cerinthum enim qui nominis sui sectam conflavit, cum magna auctoritatis nomen ad faciendam fidem commentis suis vellet præfigere, Joannis titulum operi suo indidisse.*

(D) *Les anciens ont varié ..... les modernes y ont ajoûté ...... une fraude pieuse.*] La variation des anciens consiste en ce que les uns pretendent que ce fait concerne Cerinthus, & les autres qu'il concerne Ebion. Vous trouverez dans Eusebe que St. Jean étant entré dans le bain, & aiant apris que Cerinthus y étoit, prit incontinent la fuite, & dit à ses compagnons qu'ils en fissent tout autant; fuions, leur dit-il, de peur qu'un bain où se trouve l'ennemi de la verité ne tombe. (q) Φύγωμεν μὴ καὶ τὸ βαλανεῖον συμπέσῃ, ἔνδον ὄντος Κηρίνθου τοῦ τῆς ἀληθείας ἐχθροῦ. *Fugiamus, inquit, ne balneum corruat in quo Cerinthus est veritatis inimicus.* Eusebe cite St. Irenée qui assûre (r) que l'on avoit oui dire cela à Saint Polycarpe, & que la chose se passa dans Ephese. Si vous consultez St. Epiphane vous trouverez que St. Jean qui n'alloit jamais au bain, fut poussé un jour par le St. Esprit à y aller. Mais aiant sçu que l'heretique Ebion y étoit, il comprit la cause de l'inspiration qu'il avoit reçuë; il reconut que le St. Esprit ne l'avoit porté à cette demarche que pour lui donner une occasion de faire paroitre

(a) *Gesner. in Biblioth. in Ceratino.*

(b) *Athen. Belg. pag. 358.*

(c) *Lamb. Danæus de hæres. cap. 8. fol. m. 25.*

(d) *Isidor. lib. 8. etymolog. cap. 5.*

(e) *Dans sa 1. épitre chap. 2. v. 19. 22. & chap. 4. v. 3.*

(f) *Danæus ibid. c. 7. fol. 22. verso.*

(g) *Euseb. lib. 4. cap. 7.*

(h) *Danæus ib. c. 8. fol. 25.*

(i) *Caius adversus Proclum apud Eusebium hist. Eccles. l. 3. c. 28. pag. m. 100.*

(k) *Dionysius lib. 2. de promissionibus apud Eusebium ib.*

(l) *Eusebius ubi supra ex Dionysio lib. 2. de promission.*

(m) *La traduction qui a été faite de ces paroles Greques raportées par Eusebe au chapitre 25. du 7. livre me paroit meilleure; la voici.* Et in iis quibus ille honestius parari posse existimabat; festis nimirum &c.

(n) *Comme a fait Christophorson.*

(o) *Valesius, not. in Eusebium pag. m. 54.*

(p) *Eusebius lib. 7. cap. 25. p. m. 273. ex eodem Dionysio.*

(q) *Eusebius ubi supra lib. 3. c. 29. pag. 100.* Il cite St. Irenée au 3. livre contre les heresies. Voiez le même Eusebe l. 4. c. 14. pag. 128.

(r) *Ὡς ἐκ παραδόσεως Πολυκάρπου, c'est-à-dire selon la version de Henri Valois,* ait ita se à Polycarpo accepisse; *mais puis qu'Eusebe lib. 4. c. 14. p. 128. observe qu'Irenée raconte que des gens qui vivoient encore avoient oui dire cela à Polycarpe, c'est une preuve qu'Irenée n'étoit pas de ce nombre.*

roient paſſer pour une fraude pieuſe. Quelques-uns ont apliqué à Cerinthus ce qu'a dit Theodoret touchant certains defenſeurs de la loi de Moïſe qui vouloient que l'on adorât les Anges, & qui ſe fondoient ſur cette raiſon, c'eſt que Dieu ne pouvant être ni vu, ni touché, ni compris, il faloit ſe procurer la bienveuillance divine par le miniſtere des Anges *. On pretend auſſi que St. Paul avoit en vuë cet heretique lors qu'il avertiſſoit les fideles de rejetter ceux qui par humilité d'eſprit, & par le ſervice des Anges s'ingeroient aux choſes qu'ils n'avoient point vuës; & l'on aſſûre que Cerinthus aiant eu des liaiſons dans Alexandrie avec les Juifs, avec les Paiens, & avec les Magiciens, fabriqua une hypotheſe compoſée de Judaïſme, de Paganiſme, & de Magie, & la debita principalement en Phrygie & en Piſidie, & qu'il fit même des prodiges par l'invocation des Anges †. Il ‡ rejettoit les Actes des Apôtres, & les Epitres de St. Paul, & n'admettoit que l'Evangile de St. Matthieu. Il ne l'admettoit pas même tout entier, ſi nous en croions St. Epiphane ‖.

☞ CE-

* *Voiez le Pere Garnier in Auctario operum Theodoreti apud Ittigium de hæreſiarc. ſæculi 1. & 2. pag. m. 52.*

† *Garnier ib. apud eumd. ib.*

‡ *Philaſtr. cap. 36. apud eumdem Ittigium ib.*

‖ *Epiphan. hæreſ. 28. cap. 5.*

roître combien il faut eſtimer la verité, & avec quelle diſtinction l'on doit traiter les amis de Dieu, & les inſtrumens du Diable. Il gemit donc, & prononça aſſez haut pour être entendu de tous ceux qui étoient là, *Hatez vous, mes freres, ſortons d'ici, de peur que les bains ne ſe renverſent, & ne nous écraſent avec Ebion, & à cauſe de ſon impieté* (a). Baronius (b) pour concilier St. Irenée & St. Epiphane dit que peut-être Cerinthe & Ebion étoient enſemble dans le bain, mais Mr. de Tillemont remarque (c) *qu'il n'eſt point neceſſaire de recourir à cette conjecture, n'étant pas rare que St. Epiphane ſe trompe dans l'hiſtoire.* Il ajoûte à celle-là, dit-il (d), *diverſes particularitez moins aſſurées & moins importantes.* Notez ici les progrés des relations; St. Irenée fut aparemment le premier qui publia l'action de Saint Jean; il ſe contenta d'en raporter ce qu'il en avoit ouï dire: mais ceux qui lui ſuccederent trouvant trop nuë ſa narration, y joignirent des brodures. Ils ne crurent pas qu'il fut glorieux à la memoire de cet Apôtre, que l'on pût penſer qu'il ſe baignât dans un lieu public, c'eſt pourquoi ils affirmerent qu'il ne le faiſoit jamais, & que ſi un jour il eut ce deſſein, ce fut par ordre d'enhaut. Il falut enſuite chercher une cauſe de l'inſpiration, on la trouva dans l'importance de faire ſavoir aux fideles qu'ils doivent avoir en horreur les ennemis de la verité, & croire que la juſtice divine eſt toûjours prête à établir de grans exemples de ſeverité contre les hereſiarques. Mais comme il ne ſembla pas qu'il fût utile de laiſſer penſer aux lecteurs que St. Jean eut peur ſans neceſſité, ou que la menace implicite contenuë dans ſes paroles, fut vaine, l'on a trouvé à-propos de ſupoſer que l'heretique avec qui il ne voulut pas ſe baigner, fut écraſé ſous les ruines de la maiſon. Voilà ce que les ſiecles ſuivans ont ajoûté aux brodures de St. Epiphane.

J'avouë ingenûment que je n'avois jamais lu cette addition lors que je l'apris dans une lettre du ſavant Reineſius, mais je l'ai trouvée depuis en pluſieurs Auteurs qu'il n'allegue pas. Il en parle aprés avoir obſervé que les Ecrivains contemporains ne diſent pas que Frideric Barberouſſe fut foulé aux pieds par le Pape, mais que leur ſilence n'a pas empêché leurs deſcendans d'inventer cette circonſtance & de l'affirmer hardiment. *Similis huic hiſtoria interpolatio temeratione*, ajoûte-t-il, (e) *commiſſa eſt ab illis, qui ſive Ebionem ſive Cerinthum (variant enim) Epheſi ruinâ balnearum, in quibus diſputaret unà cum auditoribus ſuis oppreſſum eſſe narrarunt. Cum enim legiſſent apud* Iren. l. 3. c. 3. Epiphan. hær. 30. Euſeb. l. 3. hiſt. Eccl. c. 23. & l. 4. c. 14. *è relatû B. Polycarpi, S. Johannem Evang. & Apoſtolum, cum in balneis quas loturus intraverat Cerinthum cum ſuis eſſe audiviſſet, Feſtinate, dixiſſe, fratres; Egrediamur, ne domus corruat & pereamus cum Cerintho, qui intus eſt, inimico Veritatis; quod timere ne fieret dixerat Apoſtolus, id factum ſic eſſe interpretati ſunt. In hac culpa eſt ille qui notas marginales Epiphanio Latino, excuſo Baſil. an. 1560. intulit; fingit enim* miraculum à Johanne editum: & Victor. Strigel. *qui* Schol. ad Proverb. Salom. c. 22. *tanquam Irenæi ſuiſſe adfert hæc:* Egreſſo Johanne domus ſtatim collapſa Cerinthum & turbam reliquam oppreſſit: *quod veterum & proximorum Apoſtoli & Cerinthi temporibus nemo dixerat. Plura ejuſmodi Oratores tàm Eccleſiaſticos quàm Politicos peccaſſe circà hiſtorias ſine dubio notaſti, (ſanè obſervantur quotidie) deque iis moneri Juventutem vera hiſtoria & elegantiorum literarum intereſt.* Si j'euſſe accourci ce paſſage j'euſſe derobé à pluſieurs de mes lecteurs une conoiſſance qui leur plaira, c'eſt qu'on trouve de ſemblables falſifications dans les Orateurs Eccleſiaſtiques, & dans les Orateurs Laïques, deſquelles il eſt important que la jeuneſſe ſoit avertie. Defaut cent fois plus commun qu'il ne faudroit! Qu'un Auteur diſe qu'on craignit certaines choſes, un autre dira qu'elles arriverent effectivement. Mauvaiſe & honteuſe imitation des (f) Nouvelliſtes! Reineſius peut-être ne ſe ſouvenoit que des deux Auteurs qu'il cite, l'un eſt celui qui a mis des notes aux marges de St. Epiphane, l'autre eſt Victorin Strigelius: mais en voici pluſieurs autres. Frere Bernard de Luxembourg conte que le venerable Beda aſſûre que St. Polycarpe (g) recite ce que St. Jean dit, & fit, & qu'auſſitôt que l'Apôtre fut ſorti la chute du bain écraſa Cerinthus. (h) *De iſto Cherinto dicit Beda ſuper epiſtolam Joan. narrat enim de illo ſcilicet Joanne auditor ejus ſanctiſſimus vir & martyr fortiſſimus Polycarpus Smyrnæorum antiſtes, quod tempore quodam cum apud Epheſum balnea lavandi gratia fuiſſet ingreſſus, & vidiſſet ibi Cherinthum exire, continuo diſceſſit non lotus, di. Fugiamus hinc ne balnea ipſa nos corrumpant, in quibus eſt Cherinthus inimicus veritatis. Quo egreſſo, balneum cecidit, & hæreticum cum ſuis oppreſſit.* Prateolus aſſûre que St. Irenée au chapitre 3. du livre 3. contre les hereſies raporte que St. Jean trouva Cerinthus aſſis au bain avec ſes fauteurs, & diſputant violemment, & niant effrontement & comme un blaſphemateur que JESUS-CHRIST fût Dieu; St. Jean ſe leva & avertit ſes amis de ſe retirer avec lui, puis que Dieu alloit punir des blaſphemes ſi impudens. Auſſitôt qu'il fut ſorti la maiſon tomba, & fit perir Cerinthus & toute ſa troupe. Vous pouvez croire que Prateolus ne ſe tire pas d'un tel endroit ſans moraliſer contre les Auteurs de Secte. Liſez tout ce qu'il debite. (i) *Quod verò contemporaneus ſancto Joanni Evangeliſtæ fuerit, teſtatur divus Irenæus libr. 3. adverſus hæreſes cap. 3. cùm de beato Polycarpo loquens, ait veniſſe aliquando in balneum Joannem, & illic reperiſſe Cerinthum hæreticum unà cum conſortio ſuorum ſedentem, inter quos Cerinthus acerrimè diſputabat, impudenterque blaſphemus negabat Chriſtum Deum eſſe. Atque ſurgens Johannes monuit amicos ſuos qui ei aſſidebant, ut una ſecum abirent: nam non velle Deum ampliùs ferre blaſphemias tam impudentes. Illicò verò cùm egreſſus eſſet, collapſa domus, Cerinthum cum ſua coborte extinxit. Ex quo licet videre horrendum exemplum divinæ ultionis & vindictæ in eos, qui manifeſta impietate nomen Dei & ejus ſanam doctrinam blaſphemant, non verentes ſectas perditionis introducere: & quàm ira divina illos non patiatur tandem inultos.* Joignez avec ce Latin ces paroles de Mr. de Tillemont, (k) *Feuardent cite de S. Jerôme contre les Luciferiens que le bain tomba effectivement, & écraſa Cerinthe [J'ai lu exprés tout ce traitté ſans y rien trouver de ſemblable.]* J'ai un Catalogue d'heretiques compoſé en forme de Catechiſme par un Miniſtre Allemand, & voici la reponſe que j'y trouve à la demande: (l) *Quomodo periit* (Cerinthus)? *Ruina balnei oppreſſus: Cum enim Johannes Evangeliſta, cum diſcipulis ſuis, Epheſi, lavandi cauſſa, in balneum veniſſet, ac vidiſſet, intus eſſe Cerinthum, reſiluit indè ſtatim, ac dixit: Diſcedamus citò, ne ruina balnei opprimamur, cum intus ſit Cerinthus, hoſtis veritatis. Id quod etiam, diſcedente eo, factum eſt. Ut exprimitur in verſibus Stigelii:*

Impia Cerinthus ſancto convitia Chriſto
Dum facit, & ſtulta garrulitate furit:
Concidit & rapido blaſphemum contudit ictu.
Collapſæ ſubito facta ruina domus.

Micrælius n'a pas été plus exact à conſulter les originaux quoi qu'il les cite; voiez la marge (m). Mr. Ittigius ſemble croire que Prateolus eſt le premier qui ait joint à la narration d'Irenée ce qui concerne la chute de la maiſon où Cerinthus ſe baignoit (n). Il eſt ſûr que cette brodure eſt plus ancienne que Prateolus.

(a) *Epiphan. adverſ. hæreſ. n. 30. pag. 148. 149.*

(b) *Baron. ad ann. 74. n. 9.*

(c) *Tillemont Memoires de l'hiſt. Eccleſiaſtique to. 1. pag. 1085. edit. de Brux.*

(d) *Id. ib. pag. 924.*

(e) *Thomas Reineſius epiſt. 57. ad Rupertum pag. 520. 521.*

(f) *Il y a un endroit dans ce Dictionaire où j'ai dit que les Nouvelliſtes aiant vu des lettres qui aprenent que l'armée de leur parti ſe prepare à mettre le ſiege devant une ville, aſſûrent que le ſiege eſt tout formé.*

(g) *Il n'eſt pas vrai que St. Polycarpe recite cela: St. Irenée dit ſeulement qu'on le lui avoit oüi dire. C'eſt donc déja une brodure.*

(h) *F. Bernardus Lutzenburgus in Catalogo hæreticorum voce* Cherintiani.

(i) *Prateolus in elencho alphabet. hæreſum p. m. 128.*

(k) *Tillemont ubi ſupra pag. 1085.*

(l) *Johannes Pontanus Eccleſiæ Regiomontanæ in Neomarchia Paſtor, & Vicinarum inſpector, in catalogo hæreticorum fol. E 3 verſo. Ce livre fut imprimé l'an 1615. in 12.* (m) Epheſi, *Irenæo teſte lib. 3. c. 3.* è balneo egreſſus (*Joannes*) Cerinthum hæreſiarchum vidit ædium ruina obrui. *Micræl. ſyntag. hiſt. Eccleſ. p. m. 223.* (n) *Ittigius de hæreſiarch. 1. & 2. ſæculi pag. 58. edit. 1690.*

☞ **CERISANTES**, Gentilhomme de beaucoup d'esprit & de cœur au XVII. siecle. Vous trouverez son article dans le suplément de Moreri, mais ne vous laissez pas seduire par les mensonges qui peuvent s'y être glissez, & prenez bien garde aux observations que je raporte. Elles sont tirées d'une apologie manuscrite que Mr. * de Sainte Helene m'envoia de Londres deux ou trois mois avant qu'il mourût. Il la composa pour Mr. de Cerisantes son frere quelque tems après que les memoires du Duc de Guise eurent paru. Mr. de Cerisantes est fort maltraité dans ces memoires, mais l'Auteur de l'apologie soutient que ce sont des medisances destituées de verité. Il ne croit pas que le Duc de Guise soit l'Auteur de cet Ouvrage, & il soupçonne Mr. de † Sainction ‡ *de l'avoir forgé*, ou *de l'avoir embelli de ce qu'il y a de fabuleux, soit par un extrême zéle pour son maître, soit . . . pour rendre la piece plus agreable*, & plus digne d'être bien paiée du Libraire. Il refute d'abord certains termes meprisans que l'on emploie, & le (A) reproche de peu de naissance. Il avoüe la querelle de Cerisantes avec le Duc de Candale, (B) mais il soutient qu'on en raporte faussement les circonstances & les suites. Il ne nie

* *Il sortit de France au tems des dernieres persecutions, & se refugia en Angleterre. Il mourut à Londres le 20. de Janvier 1697.*

† *Secretaire de ce Duc, & celui qui a publié ces memoires.*

‡ *Apologie manuscrite pag. 3.*

(A) *Certains termes (a) meprisans . . . . & le reproche de peu de naissance.*] Il dit que ces termes paroitront très-ridicules quand on saura que (b) *le Cardinal de Richelieu eut assez bonne opinion de Cerisantes pour l'envoier à Constantinople l'an 1641. afin d'y traitter de quelques afaires importantes, & qu'en 1644. le Chancelier Oxenstern & les autres Regens de Suede, pendant la minorité de la Reine Christine, le jugerent digne d'être admis au nombre des Conseillers d'Etat de ce Roiaume-là, & d'être ensuite envoié à la Cour de France en qualité de Resident . . . . Ceci est justifié par les provisions du Sieur de Cerisantes, par une lettre que ledit Chancelier lui écrivit à Paris, & par une autre que le Sieur Chanut, lors Resident de France en Suede, écrivoit au Sieur Gueffier à Rome, lesquelles pieces sont entre les mains du Sieur de Sainte Helene comme toutes les autres dont il sera parlé cy-après.* Notez que la Reine de Suede (c) avoit donné d'abord à Cerisantes un Regiment dans l'armée d'Allemagne, *mais étant deja à deux journées de Stokolm pour en aller prendre possession, un Courrier qui fut envoié après lui, l'obligea à retourner sur ses pas; les Regens de la Couronne de Suede aiant trouvé plus à propos de l'envoier en France en qualité de Resident.* Notez aussi (d) qu'*il avoit été Lieutenant de la Mestre de Camp du Regiment de Navarre . . . . & que dans les charges qu'il exerça dans ce Regiment il fit de si belles actions, & fit paroitre tant de vigueur, de capacité & de courage en plusieurs combats, que Mr. le Prince lors Duc d'Enguien, & les Marechaux de Chatillon, de la Meilleraye & de Gassion, lui en donnerent publiquement en presence de tous les Officiers, des loüanges capables d'inspirer de la vanité aux personnes les plus modestes.* On fait remarquer à l'Auteur de ces Memoires du Duc de Guise, qu'en donnant *trop peu de merite & d'experience* à Mr. de Cerisantes (e) il est tombé en *contradiction, reconnoissant dans la même page 177. qu'il avoit de l'esprit & de l'éloquence; dans la page suivante, qu'il étoit homme de cœur, & que peu de gens de ce siecle l'égaloient dans la poësie Latine. Dans la page 195. qu'il fit un logement à dix pas d'un poste où les ennemis avoient 500. hommes, à quoi il se porta aussi bravement qu'il avoit fait à l'attaque, & qu'il le mit si bien en defense, qu'il fut toûjours conservé depuis. Dans la page 254. que le Duc de Guise aiant engagé un combat seulement pour tirer Jacomo Rousse d'un grand peril, & voiant qu'il étoit en sureté, il ne visa plus qu'à sa retraite, dont il donna le soin au Sieur de Cerisantes, qui lui arriva (dit l'Auteur des Memoires) fort heureusement, ce qu'il fit & rejoignit Mr. le Duc de Guise après une legere escarmouche, sans perdre aucun de ses gens.* On ajoûte à tout cela, *que le commandement d'un corps d'armée de 4000. Calabrois que ce Duc lui donna, étoit encore une preuve incontestable de la bonne opinion qu'il avoit de son experience au fait des armes. La page 375. fait foi de ceci, comme aussi les memoires du Comte de Modene, tome 3. page 51. & encore la commission qui fut donnée par le Duc de Guise au Sieur de Cerisantes pour cet emploi.* On conclut que les raisons alleguées par l'Auteur des memoires, *pour le refus qu'il dit que le Duc de Guise fit au Sieur de Cerisantes de la charge de Mestre de Camp general*, sont foibles, *puis qu'il lui en accorda une autre ensuite beaucoup plus considerable pour les fonctions, & un peu moins pour la dignité.*

A l'égard du peu de naissance on observe, que l'Auteur des memoires dit (f) faussement que le pere de Mr. de Cerisantes étoit Ministre, & l'on refute la consequence qu'il en a voulu tirer. On lui soutient que cela ne prouveroit pas que Cerisantes n'étoit point noble, & puis voici ce qu'on dit: „ (g) Son pere „ nommé Marc Duncan étoit un fameux & celebre „ Docteur en Medecine, Ecossois de nation & gen„ tilhomme de naissance. Etant allé voiager en Fran„ ce dans sa jeunesse, il s'établit à Saumur en Anjou, „ où il épousa une Demoiselle de bonne maison. Il „ n'y demeura pas long tems qu'il acquit une si gran„ de reputation en son art, que Jacques I. Roi de la „ grande Bretagne, le demanda pour servir auprès de „ sa personne en qualité de Medecin ordinaire, & pour „ cet effet, il lui en fit depêcher la Patente, afin de „ lui servir d'assûrance de la charge qu'on lui propo„ soit, avant que de passer la mer; mais comme sa „ femme avoit beaucoup de repugnance à abandon„ ner son païs, ses parens & toutes ses habitudes, il „ se laissa vaincre par les larmes d'une femme, qu'il „ aimoit avec passion, il se dispensa d'accepter un „ emploi si honorable, & si avantageux à sa famille, „ & resta pendant tout le reste de sa vie dans la ville „ de Saumur, où il mourut l'an 1640. regretté de tout „ le monde tant Catholiques que Reformez de quel„ que qualité qu'ils fussent. Il possedoit admirable„ ment la Philosophie, la Theologie & les Mathema„ tiques, outre la Medecine qu'il exerçoit avec beau„ coup d'honneur. Ce qui est le plus estimable, est „ qu'il étoit homme d'une grande probité, & d'une „ vie exemplaire. „ Joignez à ceci ce que je dirai dans la derniere remarque.

(B) *La querelle . . . . avec le Duc de Candale, mais il soutient.*] Voici les paroles de l'apologie, elles éclaircissent un fait que bien des lecteurs trouveront curieux. „ (h) Le Sieur de Cerisantes eut querelle „ avec le Duc de Candale, & le fit apeller; mais le „ Duc de Guise, s'il étoit Auteur des memoires, se„ roit moins fondé que qui que ce soit à lui en faire „ reproche, puis que ce fut pour soutenir les interêts „ de la belle Madlle. de Pons sa Maîtresse, qui étoit „ alors une des filles d'honneur de la Reine Regente, „ à qui le Duc de Candale avoit fait affront en plein „ cours, comme elle étoit à la portiere d'un carrosse „ avec le Sieur de Cerisantes. De plus je confesse in„ genûment qu'étant alors Resident de la Couronne „ de Suede, les regles les plus étroites de la pruden„ ce ne lui permettoient pas de porter si loin son res„ sentiment; mais où sont les hommes genereux qui „ peuvent suivre une vertu si austere, lors qu'ils sont „ attaquez en leur honneur? Sans doute le mauvais „ traitement que cette belle personne avoit reçu pu„ bliquement, reflechissoit de telle sorte sur celui qui „ avoit alors son entretien, que malaisément se pou„ voit-il exempter d'en entreprendre la reparation. „ Le Sieur de Ste. Helene son frere, sur ce sujet, lui „ aiant dit librement quelques mois après, qu'à son „ avis il avoit offensé son caractere par un tel proce„ dé, & en quelque façon renoncé aux privileges que „ le droit des nations lui donnoit comme personne „ publique: Tu as raison mon frere, lui dit-il; mais „ il faut que tu saches que les femmes de la cour sont „ en possession de tout tems, d'être les dispensatrices „ de la reputation. Si j'avois soufert qu'une Dame eût „ reçu une injustice à ma barbe, je demeurois perdu „ d'honneur pour jamais dans l'esprit du sexe, devant „ qui je n'aurois plus osé paroître. Mais je nie absolu„ ment que ce demêle precedât sa Residence, & l'o„ bligeât à quitter Paris. Plusieurs gens de la Cour „ de ce tems-là se souviendront bien que lors qu'il fit „ porter parole au Duc de Candale, il y avoit dejà „ plus d'un an qu'il exerçoit son Ministere, & qu'il le „ continua neuf ou dix mois depuis, en depit des sol„ licitations que S. A. R. le feu Duc d'Orleans, le Duc „ d'Epernon, & Mr. de Mêts lors Abbé de St. Germain „ des Prez & à present Duc de Vernueil, emploierent „ vers sa Majesté Suedoise, pour le faire revoquer. „ Pour cet effet ils mirent tout bois en œuvre, & l'at„ taquerent du côté de la naissance (soit par pure ma„ lice, soit par le même raisonnement dont l'Auteur „ des Memoires se sert, qu'étant fils d'un homme de „ lettres,

(a) *Ils sont à la page 126. des Memoires du Duc de Guise, édit. de Paris in 4.*

(b) *Apologie manuscrite pag. 4. & 5.*

(c) *Ibid. pag. 15. on nous renvoie à la lettre de Mr. Chanut.*

(d) *Ibid. pag. 11.*

(e) *Ibid. p. 6. & 7.*

(f) *Memoires du Duc de Guise pag. 178.*

(g) *Apologie p. 9. Voiez la remarque suivante.*

(h) *Ibid. pag. 12.*

nie pas * que son frere ne fût un peu trop altier, *& ne poussât peut-être un peu trop loin son ambition*; mais, ajoûte-t-il, *si un semblable defaut peut trouver des excuses en quelcun, il pouvoit être toleré en lui. . . qui étoit bien fait de sa personne, fort spirituel, savant dans les belles lettres, extremement brave, de grande capacité pour la guerre, & qui possedoit enfin en un degré beaucoup au dessus du mediocre, les talens qui peuvent rendre un homme recommandable dans le monde, soit en paix soit en guerre.* On nie qu'il ait été congedié (C) de la Reine de Suede, & l'on desaprouve la sortie de la Cour de France. On insinue † qu'il se retira du service de la Suede afin d'executer la resolution qu'il avoit prise de changer de religion; il quitta en effet la Protestante, & embrassa la Romaine. Il fut ‡ envoié à Naples pour y être l'homme du Roi, & pour observer les demarches du Duc de Guise qui étoit un peu suspect à la Cour de France. On nie qu'il y ait pris la qualité (D) d'Ambassadeur, & que le sujet & les circonstances (E) de sa detention aient été raportées fidelement. On se plaint de quelques deguisemens (F) de la verité touchant sa mort, &

* *Ibid. pag.* 12.

† *Ibid. pag.* 17.

‡ *Voiez la remarque D.*

„ lettres, il y avoit quelque aparence qu'il n'étoit „ pas gentilhomme) Mais ce fut inutilement, car le „ Sieur de Cerisantes aiant été averti par Mr. de Lyonne de tout ce qu'on tramoit contre lui, envoia en „ diligence en Suede copie de ses titres de noblesse „ collationnée par un Secretaire d'Etat. de quoi la „ Reine sa maitresse temoigna être entierement satisfaite, desorte qu'elle fit une raillerie de toutes „ les lettres dont elle se voioit accablée au desavantage de son Resident, qu'elle ne continua pas seulement en sa fonction à la Cour de France, comme „ j'ai dejà dit, mais dont elle aprouva encore le procedé avec le Duc de Candale.„

(C) *Qu'il ait été congedié de la Reine de Suede.*] „ (a) C'est encore une fausseté de dire que la Reine de „ Suede congedia le Sieur de Cerisantes, puis que „ l'on peut faire voir par une lettre qu'il écrivit de Stokolm au Sieur de Ste. Helene son frere, en datte du „ 28. Avril 1646. & qui est entre ses mains, qu'il se „ congedia lui-même, & qu'il partit de la Cour de „ France à l'insçu de la Reine sa maitresse. Je ne pretens pas defendre ni excuser ce depart sans ordre, „ étant très-certain qu'avec justice on lui pouvoit faire son procès. Le Sieur de Cerisantes n'en ignoroit „ pas la dangereuse consequence; mais étant bien informé que de puissans amis du Sieur Grotius visoient à sapper sa fortune, en haine de ce que le „ Sieur de Cerisantes, comme ils croioient, l'avoit „ suplanté, il joüa à quite ou à double, & hazarda son „ voiage pour donner vigueur à son parti par sa presence, & defendre un poste que ses ennemis attaquoient avec tant de furie, ou bien s'ensevelir dans „ ses ruines. Il est aussi très-évident par le congé „ même que le Sieur de Cerisantes a obtenu de ladite „ Reine sa maitresse, qu'elle étoit fort contente de „ ses soins & de ses negotiations, & qu'elle desiroit le „ retenir à son service; car il est dit en termes exprès „ dans ce congé, que c'est lui qui l'a demandé pour „ pousser sa fortune d'un autre côté, & que pendant „ tout le tems qu'il a eu le maniement des interêts „ de sa Couronne, il s'en est acquité avec toute sorte „ de diligence, de fidelité & d'industrie. La lettre „ du Sieur Chanut dejà mentionnée par deux fois, „ fait foi de la même chose, disant que la Reine „ l'avoit assûré de sa propre bouche, que pour conserver ledit Sieur de Cerisantes à son service, elle „ lui avoit offert un Regiment ou une bonne pension „ à son choix.„

(a) *Ibid. pag.* 15. *& suiv.*

(D) *Qu'il y ait pris la qualité d'Ambassadeur.*] „ (b) Tous les François qui étoient à Naples en „ même tems peuvent temoigner qu'il ne s'y fit conoître que sous celle d'homme du Roi, laquelle les „ Memoires mêmes dont est question, lui accordent „ dans la page 116. comme aussi ceux du Comte de „ Modene dans le second tome page 237. . . Comme „ tel il etoit donc en droit de faire assembler le Conseil, & d'y faire les propositions qu'il jugeoit à-propos, aiant des ordres particuliers pour cela, & de „ generaux pour éclairer les actions du Duc de Guise, „ & donner avis de ses deportemens, veu que dès „ Rome ses intentions parurent fort suspectes aux „ Ministres de France.„ L'Auteur des Memoires dit que Cerisantes voulut se placer au côté gauche du Duc de Guise à la Messe & aux ceremonies publiques, & que le Duc ne le soufrit point, & le maltraita. L'apologiste (c) repond qu'il n'a jamais rien ouï dire de cette dispute, & que Cerisantes etoit si brave, & si delicat sur le point d'honneur, que n'aiant point temoigné son ressentiment par quelque action desesperée, ou par sa sortie de Naples, l'on doit croire que le Duc de Guise ne lui dit pas les injures dont on parle dans ses Memoires. Toute la page 205. ajoute-t-il, (d) *est pleine d'injures & de paroles outrageantes qui ne meritent pas de reponse, parce qu'il est aisé de reconnoître que la passion toute seule les a dictées, & que le peché original du Sieur de Cerisantes est d'avoir été tout entier dans les interêts du Marquis de Fontenai Mareuil alors Ambassadeur de France à Rome, & trop clairvoiant pour se laisser surprendre par les artifices du Duc. Toutefois je ne laisserai pas de dire, que les calomnies d'un Prince fort passionné ne peuvent être mises à la balance avec l'aprobation des Cardinaux de Richelieu, Mazarin, Ste. Cecile, du Chancelier Oxenstern & des autres Regens de Suede, de l'Evêque d'Angers, du Marquis de Fontenai, des Sieurs de Lyonne & Chanut, & de plusieurs autres personnes de qualité & de merite, qui ont honoré de leur estime le Sieur de Cerisantes, bien loin de le tenir pour un fou, un visionaire & un extravagant.*

(b) *Ibid. pag.* 5.

(c) *Ibid. pag.* 19. *&* 20.

(d) *Ibid. pag.* 22.

(E) *Le sujet & les circonstances de sa detention.*] „ (e) Voici l'histoire comme je la tiens (f) de son „ valet de chambre. Le Duc soupçonnant que le Sieur „ de Cerisantes lui rendoit de mauvais offices à la „ Cour de France, & auprès du Marquis de Fontenai „ à Rome, l'alla un jour trouver à son logis fort accompagné. & étant entré dans sa chambre, voulut „ l'obliger en partie par belles paroles & en partie par „ menaces, à lui mettre ses chiffres entre les mains „ pour tirer éclaircissement sur ses soupçons, de quelques lettres qu'il avoit interceptées; ce que le Sieur „ de Cerisantes lui refusa tout net, lui protestant que „ n'aiant point à lui rendre compte d'aucune de ses „ actions, il ne s'en dessaisiroit jamais que par force. „ Là-dessus ils en vinrent aux grosses paroles de part „ & d'autre, & le Duc s'échaufant outre mesure, le „ fit arrêter par ses gardes, à qui il donna ordre de le „ veiller & de l'observer de sorte qu'il n'eût de communication avec qui que ce fût. Peu de jours après le „ Duc revenu de son emportement, retira ses gardes, & après s'être excusé vers ledit Sieur de Cerisantes de son procedé rigoureux, & en avoir rejetté „ la cause sur quelques personnes malicieuses & mal „ intentionnées, qui l'avoient aigri contre lui par des „ raisons artificieuses, il le flatta de telle maniere „ (etant passé maitre en l'art de gagner la bienveillance des gens, & de les captiver quand il en avoit le „ dessein) que depuis ils vécurent toûjours en bonne „ intelligence, ou du moins ils en firent le semblant.„

(e) *Ibid. pag.* 23.

(f) *L'Auteur de l'apologie p.* 19. *dit* qu'il fit un voiage exprès à Paris, pour être informé par le valet de chambre du defunt nouvellement de retour de Naples. de tout ce qui etoit arrivé au Sieur de Cerisantes son maitre depuis son depart de Suede, tant aux Cours du Roi de Pologne, du Grand Duc de Moscovie & de l'Empereur, que particulierement à Rome & à Naples. *Il ajoute p.* 26. *que ce valet de chambre etoit* un fort honnête homme, & reconu si brave par le Duc *de Guise* même, qu'il le fit cornette après la mort de Cerisantes.

(F) *Quelques deguisemens de la verité touchant la mort* de Cerisantes.] „ (g) Le Duc (h) ici comme en plusieurs autres lieux des memoires, epargne bien fort la „ verité; car je sai de bonne part que le Sieur de Cerisantes aiant deja fait emballer son bagage pour repasser à „ Rome, où il étoit apellé pour y être Camerier (i) du „ Pape Innocent X. le Duc le pria instamment de differer son voiage jusques après l'attaque generale, „ qu'il avoit dessein de faire à tous les postes des ennemis en même tems, ce que le Sieur de Cerisantes n'eut pas de peine à lui accorder, étant ravi de „ rencontrer une si favorable occasion d'acquerir de „ la gloire. Et de fait il signala extremement sa valeur en l'attaque du côté de la porte de Chiaie, au „ raport de plusieurs gens qui en furent les temoins „ oculaires, ce qui se peut encore justifier par une „ gazette de Paris du 22. Avril 1648. de laquelle l'extrait est contenu dans une lettre que le Sieur Raussin Secretaire du Sieur de Cerisantes écrivit à Saumur au Sieur de Ste. Helene le 18. Mai 1648. de Paris où le dit Sieur de Cerisantes l'avoit laissé pour „ quelques affaires, ce qui lui fut confirmé ensuite „ par le valet de chambre dont j'ai parlé ci-devant. „ . . . . . Quoi que les historiens soient responsables „ de la verité de tout ce qu'ils couchent par écrit, & „ que leurs meprises ne reçoivent point d'excuses, je „ ne pretens pas me prevaloir beaucoup de la fausseté „ qui se rencontre dans les memoires sur le tems de „ la mort du Sieur de Cerisantes, parce qu'elle ne „ porte aucun coup, & peut passer pour une erreur „ fort

(g) *Ibid. p.* 25. 26.

(h) *C'est-à-dire à la page* 374. *&* 375.

(i) *L'apologiste pag.* 31. *se plaint qu'on n'ait point parlé de cela dans les memoires du Duc de Guise: il reproche ce silence comme un peché d'omission.*

& l'on rejete comme fabuleux (G) ce qui concerne son testament. C'est peut-être de toutes les medisances qui ont paru contre lui, celle qui est la plus propre à l'exposer à la moquerie de tous les lecteurs, mais en même tems c'est celle qu'on peut refuter de la maniere la plus invincible, car par un acte de Notaire, c'est-à-dire, par l'exhibition du testament de Cerisantes on peut convaincre de fausseté ceux qui debitent ce conte. L'Apologiste ne manque pas de nous avertir * que cela sufit pour decrediter toutes les autres medisances, car qui est capable de publier des faussetez dementies par des actes de Notaire, ne merite aucune foi. Cependant les narrations qui concernent Cerisantes dans les Memoires du Duc de Guise ont fait beaucoup d'impression sur les lecteurs. Elles ont passé dans d'autres livres. Mr. du Maurier les a adoptées: le Continuateur de Moreri a copié Mr. du Maurier, & il paroît par (H) le livre intitulé *Menagiana* qu'elles servoient d'entretien aux beaux Esprits qui s'assembloient chez Mr. Menage. Voilà comment la fortune exerce sa tyrannie capricieuse sur la memoire, & sur la reputation des gens, & combien il est dangereux de tomber entre les mains d'un historien qui veut divertir, & qui sait plaire. Je communiquerai au public les particularitez qu'un ami (I) de l'Apologiste de Cerisantes a bien voulu me communiquer.

* *Ibid. pag.* 28.

CE-

„ fort innocente. Je dirai seulement que les postes „ furent attaquez le 12. Fevrier 1648. disent les memoires, & qu'il mourut trois jours après, ce qui „ est manifestement faux, puis que son testament est „ du 27. du même mois & qu'il deceda le lendemain „ ou le surlendemain, c'est-à-dire le 28. ou le 29. A „ quoi aussi s'accorde la gazette dont j'ai fait mention. Ceux qui ont ouï parler des honneurs funebres qui furent rendus au corps de ce defunt, du „ grand convoi qui l'accompagna & des regrets de tous „ les Officiers & soldats des troupes Calabroises, des „ gentilshommes François & du peuple, en tireront „ une consequence infallible du merite de ce gentil- „ homme.„ Ce dernier fait semble être allegué comme le reproche d'un peché d'omission: il est vrai qu'on ne forme point les plaintes precisément comme dans ces termes de la page 31. *Les memoires du Duc de Guise ne disent rien de ce que le Sieur de Cerisantes étoit tellement aimé du peuple de Naples, qu'il lui donna une belle maison de Campagne à quelques milles de la ville, où ses valets demeurerent quelques jours après sa mort.*

(G) *Comme fabuleux ce qui concerne son testament.*] (a) „ L'Auteur des Memoires pour couronner l'œuvre finit ses calomnies par la plus insigne fausseté „ que jamais personne ait prononcée, disant que le „ Sieur de Cerisantes pour pousser sa vanité jusques „ au bout, choisit le Duc pour executeur testamentai- „ re, à quoi il ajoûte qu'il laissa en fondations, donations ou legs pieux, plus de vingtcinq mille écus, „ quoi qu'il n'eût pas un quart d'écu de bien (ce sont „ les propres termes des Memoires). Ce qui se peut „ aisement convaincre de faux par une copie du tes- „ tament même delivrée par le Notaire qui l'a passé, „ laquelle est entre les mains du Sieur de Sainte Helene. „ On peut voir dans ce testament que le Signor Carlo „ Carola en est nommé l'executeur, & que les legs, do- „ nations & fondations montent seulement à la somme „ de cinq cens cinquante ducats: il ordonne outre cela „ que le prix de 80. tonneaux de vin qui apartenoient „ audit defunt, seroit emploié par ledit Executeur à „ l'ornement de la Chapelle Ste. Anne de l'Eglise des „ Carmes de Naples, où il veut que son corps soit enterré, & à lui faire un Epitaphe, ce qui est bien „ loin de 25000. écus.„

(a) *Ibid. p.* 17. 28.

(H) *Par le livre intitulé* Menagiana, *qu'elles servoient d'entretien.*] L'Apologiste nous aprend (b) qu'il n'eût point tiré son *manuscrit du fond du coffre où il l'avoit relegué*, si personne n'eût medit de Cerisantes que l'Ecrivain des memoires du Duc de Guise. Sa premiere pensée avoit été de publier l'apologie; mais il changea de dessein lors que ses amis lui eurent representé, 1. que ces Memoires *étant regardez comme un Roman fort bien écrit à la verité & très-divertissant, étoient fort decreditez à l'égard de la plupart des aventures qui y sont contenuës.* 2. Que la reputation de son frere étoit trop bien établie pour avoir besoin de defense. Mais quand il eut vu que d'autres Auteurs adoptoient les faits raportez dans ces memoires, & qu'ils y joignoient d'autres choses, il crut qu'il ne faloit plus garder le silence. Voici encore un morceau de son manuscrit. (c) *Dans le livre qui a pour titre Menagiana, on (d) fait dire à Menage que Mr. de Cerisantes privé de l'emploi de Resident de Suede en France, resolut de s'aller faire Turc dans l'esperance de devenir Grand Vizir en moins de deux ans, & de trouver ainsi le moyen de se venger des Suedois. Tout cela est faux & ridicule. Le Sieur de Cerisantes fut envoyé à Constantinople en 1641. par le Cardinal de Richelieu, & il ne fut Resident de Suede qu'en 1644. comme je l'ai dit ci-devant dans la page 5. de ce manuscrit. Il dit ensuite que le Sieur de Cerisantes mourut au service du Duc de Guise; cela est encore faux. Il étoit homme du Roi de France, & non pas au service du Duc. Il ajoûte que par son Testament il laissoit à son frere aîné ses terres & ses pierreries, & à un autre parent son argent comptant & ses meubles, & deux cens mille livres en legs pieux, & qu'il eut le front de faire le Duc de Guise son Executeur testamentaire. Il parois par le Testament du Sieur de Cerisantes qu'il ne legua en legs pieux que 550. ducats, & qu'il ordonna que l'argent de 80. tonneaux de vin, desquels la ville de Naples lui avoit fait present, seroit apliqué à l'ornement d'une Chapelle de l'Eglise des Carmes où il vouloit être enterré, & à lui faire un Epitaphe. Quand le Sieur de Cerisantes mourut il n'avoit qu'un frere cadet nommé Ste. Helene. L'Executeur testamentaire ne fut pas le Duc, mais un nommé Carlo Carola.*

(b) *Ibid. pag.* 36.

(c) *Ibid. pag.* 32.

(d) *Menagiana page* 401. & 402. *impression de Hollande.*

(I) *Les particularitez qu'un ami de l'Apologiste de Cerisantes a bien voulu me communiquer.*] Voici un extrait de sa lettre; „ Duncan s'établit à Saumur où „ il pratiqua la Medecine avec grande reputation. Il „ fut d'abord Professeur en Philosophie, & publia un „ abregé (e) de Logique. Il quitta cet emploi, & „ fut Principal du College. Il eut trois fils, Cerisan- „ tes, Sainte Helene, & Montfort, (noms en l'air) „ & trois filles. Il fit un livre (f) au sujet de la pretenduë possession des Religieuses de Loudun, sur quoi „ Laubardemont lui auroit fait une grande afaire, n'eût „ été le credit de Madame la Marechale de Brezé dont „ il étoit Medecin & fort cheri. Il avoit un valet dont „ le fils âgé de 12. à 13. ans, cracha sa langue en „ toussant, & la porta à son pere, tenez, lui dit-il, „ voilà ma langue que je viens de cracher. Ce gar- „ çon parla aussi bien aprés cet accident (qui lui vint „ sans doute de la petite verole qui lui avoit mangé la „ racine de la langue) qu'il faisoit auparavant, hor- „ mis qu'il prononçoit avec peine la lettre *r*. Il fut „ promené par toute l'Europe, & a vécu long tems. „ Un Chirurgien de Saumur aiant composé sur cela „ un Traité dont Mr. Duncan lui donna le titre, sa- „ voir *Aglossostomographie*, un autre Medecin (g) de Sau- „ mur qui n'aimoit pas Mr. Duncan, fit imprimer une „ Dissertation pour prouver qu'il faloit dire *Aglosso-* „ *stomatographie*, & mit ces vers à la tête de son „ ecrit:

„ *Lecteur tu t'esmerveilleras*
„ *Qu'un garçon qui n'a point de langue*
„ *Prononce bien une harangue;*
„ *Mais bien plus tu t'estonneras,*
„ *Qu'un barbier qui ne sçait pas lire*
„ *Le Grec, se mesle d'en escrire.*
„ *Que si ce plaisant épigramme,*
„ *Doux fruit d'un penser de mon ame,*
„ *Te semble n'aller pas tant mal,*
„ *C'est que je l'ai fait à cheval.*

„ Quelques gens malins changerent le dernier vers „ dans les exemplaires qu'ils purent trouver, & y mirent *c'est que je l'ai fait en cheval.* Il y a encore „ une chose que je trouve assez singuliere, c'est que „ Mr. Duncan, ses trois fils, & le fils unique de Mr. „ de Sainte Helene, les cinq personnes qui faisoient „ toute la lignée masculine de cette branche, sont „ morts & enterrez en cinq Royaumes diferens, Mr. „ Duncan en France, Cerisantes à Naples, Montfort „ à Stockholm, Sainte Helene à Londres, & son fils „ en Irlande. „

(e) *Burgersdicius le loue fort dans la preface de ses* institutiones logicæ *qu'il a bâties sur ce modele.*

(f) *Voiez la remarque B de l'article* Grandier.

(g) *Il s'apelloit Benoist. C'est celui qui a donné une traduction Latine de Lucien.*

C'est avec bien de la joie que je trouve ici une occasion de parler de Mr. Duncan qui pratique la Medecine à Berne avec beaucoup de gloire, & pour lequel j'ai

CESALPIN (André) en Latin *Cæſalpinus*, a été un très-habile homme tant en Philoſophie qu'en Medecine. Il étoit d'Arezzo, & il profeſſa long tems à Piſe; après quoi il devint premier Medecin du Pape Clement VIII. Il mourut à Rome le 23. de Fevrier * 1603. à l'âge de † 84. ans. Il quitta la route ordinaire des (*A*) Peripateticiens en pluſieurs choſes, & pour bien dire, c'étoit un très-mauvais Chretien eu égard aux opinions. Il croioit, dit-on, que les premiers hommes furent formez de la maniere que pluſieurs Philoſophes s'imaginent que s'engendrent (*A*Δ) les grenouilles. Nous examinerons ſi l'on a dû lui attribuer ce ſentiment. Ses

* *Ex Thuano lib.* 129. *p. m.* 1003.

† *Witte. Diar. Biograph.*

j'ai eu toûjours beaucoup d'amitié & d'eſtime depuis que nous étudiions enſemble en Philoſophie l'an 1668. Il eſt iſſu d'un celebre Profeſſeur (*a*) en Philoſophie, qui étoit de la méme famille que le Medecin de Saumur. Il eſt né à Montauban, & il y exerçoit la Medecine avec une grande reputation, lors que le deſir de vivre ſelon les lumieres de ſa conſcience l'obligea à ſe retirer à Berne quelque tems après la revocation de l'Edit de Nantes. Les livres qu'il a publiez ſont excellens, & lui ont fait beaucoup d'honneur. C'eſt lui qui a fait l'*Explication nouvelle & mechanique des actions animales* imprimée à Paris l'an 1678. *La Chymie naturelle, ou explication chymique & mechanique de la nourriture de l'animal*, en 3. parties imprimées à Paris, la premiere l'an 1681. & les deux autres l'an 1687. *Hiſtoire de l'animal, ou la connoiſſance du corps animé par la Mechanique & par la Chymie*, imprimée à Paris en 1687. Les Journaliſtes (*b*) en ont parlé avec éloge.

(*a*) *Dans l'Academie de Montauban.*

(*b*) *Voiez* l'apparatus ad hiſtoriam literariam *de Mr. Van Beughem pag.* 128. *de la* 1. *partie, & pag.* 107. *de la* 2.

(*A*) *Il quitta la route ordinaire des Peripateticiens en pluſieurs choſes.*] N'allez pas croire qu'il ait inventé des principes differens de ceux d'Ariſtote, car au contraire il ne doit paſſer pour Novateur que parce qu'il s'eſt attaché au ſens d'Ariſtote. Il a penetré le fond du ſyſtême Peripateticien, & l'a ſoutenu ſelon le vrai ſens du fondateur, & non pas comme faiſoient les Scholaſtiques, qui ſous la profeſſion de diſciples d'Ariſtote n'enſeignoient rien moins que ſes dogmes. Le mal eſt que Ceſalpin ne s'attacha principalement à developer les énigmes de ce ſyſtême, que dans les articles les plus opoſez à la religion. De la maniere qu'il develope la doctrine de ſon maître touchant le premier mobile, il renverſe non ſeulement la providence, mais auſſi la veritable diſtinction entre le Createur & la creature: & neanmoins ſon (*c*) livre n'a point été cenſuré par l'Inquiſition. Il eut l'adreſſe de declarer à la fin de ſa preface, que ſi en certaines choſes Ariſtote n'eſt point conforme à l'Ecriture, il l'abandonne, & qu'il reconoit qu'il y a du paralogiſme dans ſes raiſons, mais qu'il laiſſe cet examen à ceux qui profeſſent une plus haute Theologie (*d*). On lui pourroit alleguer la maxime des Juriſconſultes, *Proteſtatio facto contraria non valet.* Le Docteur Samuel Parker a très-bien developé les dogmes & les artifices de Ceſalpin; il dit que c'eſt le premier & preſque le dernier des modernes qui ait compris le ſentiment d'Ariſtote: *Quem quid velis recentiorum hic primus & pene poſtremus cepiſſe viſus eſt* (*e*). Ce que nous dirons dans la remarque B confirmera ce que j'ai raporté ailleurs (*f*), touchant la conformité de Spinoza avec Ariſtote.

(*c*) *J'entens ſes* quæſtiones peripateticæ.

(*d*) Sicubi ab iis quæ in ſacris diviniori modo revelata nobis ſunt, diſcedat, minime cum illo ſentio, fateorque in rationibus deceptionem eſſe: non tamen in præſentia meum eſt hæc aperire, ſed iis qui altiorem theologiam profitentur.

(*A*Δ) *Que les premiers hommes furent formez de la maniere . . . . . que les grenouilles.*] Liſez ces paroles de Mr. Saldenus: *Referendus huc . . . . . .* Andreas Cæſalpinus, *Medicus Romanus; qui primos & vetuſtiſſimos homines, inſtar murium & ranarum, ex putri materiâ factos eſſe, pronunciavit: adoptato procul dubio eo errore ex* Democriti Abderitæ *hypotheſibus, cui ex aquâ limoque primum viſum eſt homines procreatos eſſe. Non multum abludente etiam* Epicuro, *qui credidit, limo calefacto uteros neſcio quos radicibus terræ increviſſe, & infantibus, ex ſe editis ingenuum lactis humorem, natura miniſtrante, præbuiſſe, hoſque, ita educatos & adultos, hominum genus procreaſſe* (*g*). On auroit pu joindre à Democrite & à Epicure deux autres grans Philoſophes, Anaxagoras (*h*) & Archelaus; cela eût ſervi à étaler plus de lecture, mais non pas à faire voir plus de juſteſſe. Le bon Mr. Saldenus n'avoit pas bien conſulté les originaux, & aparemment il avoit vu bien loin de la ſource ce qui concerne Ceſalpin. J'ai cherché dans les écrits de ce Philoſophe ce qui pouvoit avoir donné lieu à lui imputer ce ſentiment, & j'ai trouvé un grand mecompte. J'ai trouvé qu'en raiſonnant ſur les principes d'Ariſtote il établit, que tout ce qui eſt fait de ſemence peut être produit ſans ſemence, *quæcunque ex ſemine fiunt, eadem fieri poſſe ſine ſemine*, c'eſt le titre de la premiere queſtion du 5. livre; mais d'abord il declare qu'il ne croit point que l'ame de l'homme, ni celle des bêtes puiſſent avoir pour principe une matiere corrompuë. Un peu après il diſtingue entre la premiere production des animaux & des autres êtres, & leur ſucceſſion. Il ſupoſe que la premiere production émana de la premiere cauſe au commencement, & qu'enſuite les eſpeces ſe conſerverent par des generations ſucceſſives, & que la production des individus ſoit qu'elle vienne de ſemence, ſoit qu'elle vienne d'une matiere corrompuë, apartient à cette conſervation ſucceſſive des eſpeces, & non pas à leur formation primitive, deſorte que s'il a quelquefois dit que les animaux parfaits furent engendrez d'un ver au commencement, il ne faut point entendre cela d'une premiere production proprement dite; ce n'eſt qu'un renouvellement des individus, ſe pouvant faire dans le cours d'un tems infini que tous les individus d'une eſpece meurent, auquel cas il n'en peut point naître de nouveaux par une generation univoque, il faut donc chercher un nouveau commencement dans quelque matiere corrompuë. C'eſt, ce me ſemble, le vrai ſens du texte Latin que je m'en vais raporter. (*i*) *Præterea cum alia ſit prima omnium animalium & cæterorum entium creatio, quæ à primo ente in principio effluxit: alia eorundem ſucceſſio: ætimus ortum ex putredine ſimilem eſſe ei, qui fit ex ſemine, ad ſucceſſionem ſcilicet inſtitutum, non ad primam ſpecierum dependentiam atque productionem: Niſi enim hoc præceſſiſſet, nequicquam neque ex ſemine neque ex putredine ortum eſſet. Quod ſi aliquando meminerim primam perfectorum animalium generationem ex verme fieri, ſic intelligimus primam, quia in tempore infinito, quod ſupponitur à Peripateticis, deficientibus in aliquo tempore omnibus ſingularibus alicujus ſpeciei, primum aliquod ex putredine oriri poteſt, ex cujus ſemine propagetur ſpecies, ut quibuſdam contingit ex putredine tantum propagari.* Et notez que Ceſalpin ne ſupoſant point que tous les hommes aient jamais peri, on ne peut pas lui imputer d'avoir pretendu que les premiers hommes aient été engendrez d'une matiere pourrie. Il veut (*k*) que ſelon l'hypotheſe d'Ariſtote toutes les eſpeces ſoient éternelles, & que leur éternité ſoit une cauſe ſufiſante à retablir les individus, s'il arrivoit une interruption aux generations ordinaires, ſi dis-je, cette interruption arrivoit par la mort de tous les individus. (*l*) *Non eſt timendum ne aliqua ſpecies unquam deficiat, quamvis omnia ſingularia contingat aliquando corrupta eſſe: remanet enim in agente æterno virtus æterna omnium ſpecierum.* J'avouë qu'il fait entendre (*m*) que cette interruption ſeroit poſſible dans l'eſpece humaine, mais ce n'eſt point dire ce que Saldenus lui impute. Au reſte c'étoit l'opinion courante de l'antiquité, que toutes les eſpeces d'animaux pouvoient être renouvellées ſans l'aide du mâle & de la femelle. Ovide qui n'a fait que raporter la commune tradition des Grecs, ſupoſe qu'après le deluge (*n*) les pierres furent la matiere d'où furent formes de nouveaux hommes, & que la chaleur & l'humidité de la terre retablirent les autres animaux, & formerent même des eſpeces inconuës au premier monde.

> *Cætera (o) diverſis tellus animalia formis*
> *Sponte ſua peperit; poſtquam vetus humor ab igne*
> *Percaluit ſolis, cœnumque udæque paludes*
> *Intumuere æſtu, fœcundaque ſemina rerum*
> *Vivaci nutrita ſolo, ceu matris in alvo,*
> *Creverunt, faciemque aliquam cepere morando.*
> . . . .
> *Ergo (p) ubi diluvio tellus lutulenta recenti*
> *Solibus æthereis altoque recanduit æſtu;*
> *Edidit innumeras ſpecies, partimque figuras*
> *Reddidit antiquas, partim nova monſtra creavit.*

Un commentateur a dit ſur cela, qu'Avicenne a cru que les ſemences humaines ranimées par le ſoleil dans les cadavres de ceux qui avoient peri au tems des deluges ont redonné de nouveaux hommes. (*q*) *Sed quis ferat Avicennam? qui lib. de Diluviis aſſerit ex reliquo cadaverum humanorum ſemine à ſole animato, homines poſt immenſas terrarum inundationes natos.*

Il faut obſerver encore une choſe pour mieux entendre la doctrine que Ceſalpin a debitée, fondé ſur les principes d'Ariſtote, à ce qu'il pretend. Il veut que cette maxime (*r*) *l'homme & le ſoleil engendrent l'homme*, ſignifie non pas que l'adjonction du ſoleil eſt

(*e*) *Parkerus diſputat. de Deo Sect.* 24. *pag.* 64.

(*f*) *Ci-deſſus pag.* 351.

(*g*) *Saldenus in otiis Theolog. pag.* 64.

(*h*) *Voiez ci-deſſus page* 310. *remarque B.*

(*i*) *Ceſalp. quæſt. Peripateticarum lib.* 5. *cap.* 1. *fol.* 104. *verſo edit.* 1593.

(*k*) Species æternæ ſunt, generantur autem & corrumpuntur ipſa ſingularia. *Id. ibid. fol.* 105.

(*l*) *Id. ib. fol.* 109.

(*m*) *Ibid. fol.* 108.

(*n*) *Ovid. Metam. lib.* 1. *v.* 400.

(*o*) *Id. ib. v.* 416.

(*p*) *Ibid. v.* 434.

(*q*) *Farnab. in Ovidium ibid. v.* 416.

(*r*) *Ceſalp. ibid. fol.* 105.

Ses principes (B) ne differoient guere de ceux de Spinoza. On verra ci-dessous (C) le titre de ses Ecrits. Un Auteur ‡ moderne le compte parmi les plus grands genies qu'on ait jamais vus.

Ce seroit derober à Cesalpin une gloire très-precieuse, que de passer sous silence qu'il a connu la (D) circulation du sang: les preuves en sont si claires qu'il n'y a point de chicane qui puisse les éluder.

CESAR *, premier Empereur de Rome, avoit toutes les qualitez necessaires à un grand Conquerant, & l'on auroit tort de croire qu'il y eut plus de bonheur, que de conduite dans sa fortune. Il ne gagnoit pas des batailles pour donner simplement de l'occupation aux couriers qui en portoient les nouvelles; il en tiroit tout le profit qui s'en pouvoit recueillir; & c'est ce qui le distingue de tant d'autres Princes guerriers qui savent vaincre, mais non (A) pas profiter de leur victoire. Je croi qu'il trouva des dispositions dans Rome qui faciliterent l'execution de ses desseins

‡ *Bibliographia curiosa apud Teissier elog. tom. 2. pag. 330.*

* *En Latin* Caius Julius Cæsar.

est necessaire à la production de l'homme, mais que le soleil sans l'aide de l'homme est une cause suffisante de la production de l'homme. Il pretend (*a*) que la matiere de tous les êtres sublunaires n'est qu'une puissance passive, qui aquiert par le mouvement des cieux toute son actualité. Il donne à (*b*) l'intelligence motrice des cieux la premiere formation des êtres comme à la cause principale, & aux cieux comme à la cause instrumentale. Tout cela s'accorderoit aisément avec le dogme que la Secte des Lettrez a embrassé dans la Chine, qu'il n'y a point *d'autre premier principe que le ciel materiel, ou ses parties les plus subtiles qui sont comme sa vertu efficiente.* Voiez ce que le Pere (*c*) Alconessa a represente au Pape.

(B) *Ses principes ne differoient guere de ceux de Spinoza.*] Il admettoit avec Aristote des Intelligences motrices dans les spheres celestes, mais il les reduisoit toutes à une seule substance: il admettoit aussi des Anges, ou des Demons, mais il disoit que ce n'étoient que des particules de Dieu unies à une matiere fort subtile. Bien plus, il pretendoit que l'ame de l'homme, & l'ame des bêtes étoient des portions de la substance de Dieu: desorte que s'il reconnoissoit plusieurs Demons, & plusieurs ames, ce n'etoit que par raport à la matiere, car hors de la matiere il n'admettoit point le nombre pluriel. Il n'y avoit donc selon lui qu'une ame, qu'une intelligence humaine qui se multiplioit à proportion que les hommes se multiplioient (*d*). L'unité que les Scotistes reconoissent dans les genres & dans les especes, est dans le fond la même chimere que celle de Cesalpin (*e*), & il n'a falu qu'un peu d'esprit methodique pour former de là le systême de Spinoza. Au reste si Cesalpin avoit été entierement Spinoziste, & que neanmoins il eût admis des Demons tels qu'on les admet ordinairement, je ne m'en étonnerois pas. Il me semble qu'il n'y a point de systême qui en ne suivant que les idees de la raison, se puisse moins-dispenser que le systême de Spinoza de reconoitre ce qui se dit des bons & des mauvais Anges parmi le peuple. Je ferai peut-être un jour une dissertation là-dessus, où je montrerai qu'en raisonnant consequemment les Spinozistes doivent plus pancher à reconoitre, qu'à ne pas reconoitre des peines & des recompenses après cette vie.

(C) *On verra ci-dessous le titre de ses écrits.*] *Κάτοπτρον, sive speculum artis Medicæ Hippocraticum. De plantis libri XVI. de Metallicis libri III. Quæstionum medicarum libri II. De Medicamentorum facultatibus libri II. Praxis universa medicina. Dæmonum investigatio peripatetica. Quæstionum peripateticarum libri V.* Nicolas Taurel Medecin de Mombelliard a ecrit contre ce dernier (*f*) Ouvrage, & a intitulé son livre, *Alpes cæsæ, hoc est Andreæ Cæsalpini monstrosa dogmata discussa & excussa* (*g*).

(D) *Qu'il a connu la circulation du sang.*] Voici comme il parle dans un endroit de ses Ouvrages: (*h*) *Idcirco pulmo per venam arteriis similem ex dextro cordis ventriculo fervidum hauriens sanguinem, eumque per anastomosim arteriæ venali reddens, quæ in sinistrum cordis ventriculum tendit, transmisso interim aëre frigido per asperæ arteriæ canales, qui juxta arteriam venalem protenduntur, non tamen osculis communicantes, ut putavit Galenus, solo tactu temperat. Huic sanguinis circulationi ex dextro cordis ventriculo per pulmones in sinistrum ejusdem ventriculum optime respondent ea quæ ex dissectione apparent. Nam duo sunt vasa in dextrum ventriculum desinentia, duo etiam in sinistrum: Duorum autem unum intromittit tantum, alterum educit, membranis eo ingenio constitutis.* Ce qu'il dit ailleurs (*i*), & que je me contente d'indiquer, n'est pas moins precis.

(A) *Qui savent vaincre, mais non pas profiter de leur victoire.*] Ils peuvent se consoler de ce defaut, puis que l'un (*k*) des plus grands Capitaines du monde y fut sujet, & bien à son dam. Ils peuvent trouver une autre consolation dans leur grand nombre: car il n'y a guere de victoires qui soient semblables quant aux suites à celle que Gustave remporta proche de Leipsic. On en trouve de tems en tems & de loin à loin quand on parcourt l'histoire de tous les siecles, & de tous les peuples. Il faut aussi excepter les guerres des premiers successeurs de Mahomet, celles d'un Tamerlan, d'un Cingis-Can, & de tels autres fondateurs des grans Empires, qui paroissent trois ou quatre fois dans l'espace de mille ans plus ou moins. A la reserve de cela toutes les batailles sont presque incapables de decider par le fruit qu'elles produisent les disputes des Gazetiers. Chaque parti s'attribue ou la victoire toute entiere, ou le réel de la victoire. Quand on ne peut pas disconvenir de la perte du champ de bataille, on soutient qu'on a perdu peu de monde, & que la perte de l'ennemi tant en morts qu'en blessez ne se peut representer. Le parti qui a mis en fuite ses ennemis ne se contente pas du partage qu'on lui fait; on lui laisse le chant du *Te Deum*, le bruit du triomphe, l'éclat des feux de joie, mais on pretend qu'au bout du compte ce ne sont que des chansons, que de vains titres, que de la fumée, & qu'il n'a point le solide, & l'avantage réel; qu'il a plus de raison de faire chanter le *De profundis*, que le *Te Deum*, & que s'il remporte une seconde victoire à ce prix-là, il est perdu sans ressource. Ce partage, encore un coup, ne plaît point à ceux qui sont demeurez les maîtres du champ de bataille, ils pretendent que l'avantage leur est demeuré en toutes manieres. Le veritable moien de terminer ces disputes des Nouvellistes, seroit d'agir en victorieux après la bataille. Si ceux qui renoncent au nom & qui s'attribuent la chose, alloient promtement porter le fer & le feu dans le païs ennemi, le procés seroit vuidé en leur faveur: mais il seroit vuidé à leur honte, si le parti qui s'attribue le nom & la chose se debordoit comme un torrent sur leurs terres, & y prenoit de bonnes places. En un mot il faut dire ici ce qu'un Apôtre (*l*) a dit sur d'autres matieres, *la foi sans les œuvres est morte.* Vous croiez avoir remporté la victoire, mais à quoi vous sert cette foi sans les œuvres? montrez vôtre foi par les œuvres. Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'aucun parti ne peut dire à l'autre, *vous avez la foi & moi j'ai les œuvres: montrez moi donc vôtre foi sans les œuvres, & je vous montrerai ma foi par mes œuvres.* Ce seroit pitoiablement justifier les Generaux qui ont tout l'honneur d'une journee, le champ de bataille, l'artillerie, bon nombre de prisonniers & de drapeaux, sans en retirer aucun avantage considerable, que de dire qu'ils agissent avec un desinteressement merveilleux, qu'ils se contentent de l'honnête, & ne se soucient point de l'utile, qu'ils ne font point la guerre en Marchands pour gagner du bien, mais en Heros pour aquerir de la gloire, *præter laudem nullius avari* (*m*): ce seroit, dis-je, pitoiablement les justifier, car dans cette nature d'affaires l'utile n'est point separé du glorieux. Rien ne contribuë davantage à la gloire d'un grand Capitaine que l'activité, la promtitude, l'habileté qu'il fait paroître à profiter de la deroute des ennemis, & à faire des coups de partie pendant qu'ils sont encore tout étonnez de leurs premieres disgraces. A Rome où l'on se conoissoit parfaitement en guerriers, on faisoit une grande difference entre (*n*) ceux qui gagnoient simplement des batailles, & ceux qui achevoient une guerre. On loüoit bien plus ceux qui entroient en triomphe avec les effigies de plusieurs Provinces, ou de plusieurs villes conquises, que ceux qui ne se pouvoient vanter que d'avoir fait mourir beaucoup de gens. C'étoit une bonne Politique que celle de Rome, quoi qu'elle eût d'ailleurs quelques inconveniens. On ne continuoit pas pour l'ordinaire les Generaux d'ar-

(*a*) *Ibid. fol.* 105.

(*b*) *Ibid. fol.* 109. *verso.*

(*c*) *C'est un Franciscain. Voiez le Mercure historique du mois d'Août 1699. au commencement.*

(*d*) *Voiez Vossius de origine & progr. idolol. l. 2. c. 40. pag. 531. edit. Francof. 1675.*

(*e*) *Voiez ci-dessus pag. 18. remarque C.*

(*f*) *Il fut imprimé à Venise chez les Juntes in 4. l'an 1571. & puis l'an 1593. L'Epître dedicatoire est datée de Pise le 1. de Juin 1569.*

(*g*) *Teissier, Elog. tom. 2. pag. 330.*

(*h*) *Cesalp. quæst. peripatetic. lib. 5. cap. 4. fol. 125. verso.*

(*i*) *Id. quæst. medicarum lib. 2. cap. 17. fol. 234. edit. 1593.*

(*k*) *Annibal. Voiez la fin de cette remarque.*

(*l*) *Saint Jaques au chap. 2.*

(*m*) *Horat. de arte Poetica.*

(*n*) *C'est-à-dire entre vincere & debellare.*

deſſeins ambitieux; mais avec les qualitez qu'il avoit, il étoit homme à ſe procurer lui-même des (B) occaſions favorables: je veux dire à convertir en ces ſortes d'occaſions ce qui auroit été de ſa nature très-mal propre à le ſervir, ou à concourir aux entrepriſes d'un autre. La promptitude (C), la vigilance, & une certaine ardeur qui ne permet pas que l'on ſe relâche pendant

d'armée deux ou trois années de ſuite dans leur charge; tous les ans preſque le nouveau Conſul alloit relever celui de l'année precedente: chacun à cauſe de cela faiſoit tout ce qu'il pouvoit afin d'achever la guerre, & de ne pas laiſſer a un autre l'honneur de (a) couronner l'œuvre. Chacun aſpiroit à la gloire du *debellare*. Mais quand un General eſt aſſûré du commandement juſques à la fin de la guerre, il n'eſt pas toûjours d'humeur de ſe preſſer; il eſt bien aiſe d'éloigner la paix, & s'il ſe regle dans ſes victoires par la maxime, *qu'il faut faire un pont d'or à ſon ennemi vaincu*, ce n'eſt pas qu'il ſoit deſintereſſé, & qu'il ne cherche point l'utile, c'eſt au contraire ſon interêt particulier qui le porte à ne point ôter aux fuïards les moiens de ſe retablir, & ſe ſoutenir long tems la guerre (b). Un Roi qui commande ſes troupes en perſonne, & qui ne ſe ſert point de ſes avantages, n'a point le même motif: il fait ſans doute ordinairement parlant tout ſon poſſible pour profiter de ſes victoires: mais un Ceſar, un Alexandre, un Prince en un mot qui en ſait bien profiter eſt une grande rareté. Un General qui remporte des victoires, dont tout le fruit eſt pour ceux qui vendent des crêpes & du drap noir, ſe trouve par tout.

Le grand Capitaine dont j'ai pretendu parler au commencement de cette remarque eſt Annibal. Liſez ce qui lui fut dit par Adherbal. (c) *Dubium deinde non erat quin ultimum illum diem habitura fuerit Roma, quintumque intra diem epulari Annibal in Capitolio potuerit, ſi (quod Pœnum illum dixiſſe Adherbalem Bomilcaris ferunt) Annibal quemadmodum ſciret vincere, ſic uti victoria ſciſſet.* Dans Tite Live c'eſt Maharbal qui voiant qu'après la bataille de Cannes Annibal rejetta le conſeil qu'il lui donnoit d'aller droit à Rome, quoi qu'il l'aſſûrât que dans cinq jours ils ſouperoient au Capitole, lui dit; *Non omnia nimirum eidem Dii dederunt; vincere ſcis Annibal, victoria uti neſcis* (d). Antigonus trouvoit (e) le même defaut dans Pyrrhus.

(B) *A ſe procurer lui-même des occaſions favorables.*] C'eſt une grande illuſion que de croire qu'Alexandre (f) devoit ſes conquêtes aux circonſtances des tems & des lieux où il ſe trouva, & que bien d'autres dans une pareille ſituation n'en euſſent pas fait moins que lui. Voici ce que Pâquier penſe là-deſſus. *Je croi*, dit-il (g), qu'au Pape Nicolas I. *appartenoit le ſurnom de Tres-Grand, non qu'il excedaſt de ſens, Leon & Gregoire premiers (h), mais il en eut autant qu'eux tant de naturel que d'acquis es choſes où il vouloit donner attainte. Et outre ce il trouva le temps propre & favorable pour mettre à execution ſes deſſeins, qui eſt le poinct qui nous fait paroiſtre plus grands entre les hommes. Car il ne faut pas eſtimer que Pyrrhus & Annibal fuſſent moindres en vaillance ou conduitte qu'Alexandre de Macedoine ou Jules Ceſar; mais lors que les deux premiers heurterent leur fortune contre l'Eſtat de Rome, il n'eſtoit encore diſpoſé a prendre coup, pour une infinité de raiſons, comme il fut du temps de Jules Ceſar, & celuy d'Aſie du temps d'Alexandre. Auſſi ne fais-je aucune doute que ſi Leon ou Gregoire fuſſent tombez ſous le ſiecle de Nicolas où les affaires de noſtre Egliſe eſtoient en deſarroy, ils n'euſſent fait ce que fit Nicolas, & lui en leurs temps ce qu'ils firent & non plus.* Si Pâquier n'avoit traité que la theſe generale, il auroit pu avancer un dogme auſſi certain qu'un aphoriſme de Mechanique. Supoſez d'un côté que deux hommes ont les mêmes talens, & de l'autre que les mêmes occaſions qui concourent avec l'un, concourent auſſi avec l'autre, il eſt manifeſte que ce que l'un produira, l'autre le pourra produire. Par mêmes talens & par mêmes occaſions je n'entens pas des choſes qui ſoient les mêmes en nombre, j'entens des choſes qui toutes compenſations faites ſoient équivalentes. Dans cette ſupoſition il ſeroit auſſi neceſſaire que Pyrrhus ſubjugât Rome, de même que Ceſar la ſubjuga, qu'il eſt neceſſaire que deux poids ſoient en équilibre, lors que l'un trois fois plus petit que l'autre eſt trois fois plus éloigné du point d'apui. La theſe generale eſt donc certaine, mais l'hypotheſe ou l'aplication de ce dogme à Pyrrhus & à Ceſar, au Pape Leon & au Pape Nicolas, n'a rien de ſûr; parce que nous ne conoiſſons pas exactement les proportions reciproques de leurs talens perſonnels, & des occaſions qu'ils ont euës. La conoiſſance que l'hiſtoire nous fournit eſt plus propre à refuter qu'à juſtifier Pâquier. On n'ignore (i) pas le compliment qui fut fait à Annibal, que les Dieux en lui accordant le don de remporter des victoires, lui avoient refuſé celui de s'en prevaloir. On ſait que quand cela lui fut dit, il venoit de rejetter l'occaſion la plus favorable qui ſe pût offrir de prendre Rome. On ſait (k) que Pyrrhus au jugement d'un grand Capitaine étoit comme ces joüeurs à qui le hazard fait venir beau jeu, mais qui ne ſavent pas s'en ſervir. Ainſi voilà deux grands Capitaines qui n'egalent ni Alexandre, ni Ceſar. Ceux-ci ſe ſont merveilleuſement prevalus des occaſions qui leur ſont tombées en main. L'évenement parle pour eux: on n'a pour les autres que des conjectures; & encore ſont-ce des conjectures qu'ils affoibliſſent beaucoup par les fautes qu'ils ont faites. Ne croions donc pas que Pâquier ait raiſonné juſte.

Je croi qu'il y a des inconus qui à la place d'un premier Miniſtre feroient de plus grandes choſes qu'il n'en fait. Je croi qu'un premier Miniſtre qui ne reüſſit point en certains tems, feroit des (l) merveilles en un autre ſiecle; mais d'ailleurs je ſuis très-perſuadé que ſi Pyrrhus & Annibal avoient oüi dire qu'Alexandre n'eût pas fait en Italie ce qu'il fit en Aſie, on auroit dû leur repondre qu'ils n'auroient pas fait en Aſie ce qu'il y fit. Un habitant de Seriphe dit un jour à Themiſtocle: (m) *Vous êtes devenu illuſtre non par vous-même, mais par la gloire de votre patrie. Vous avez raiſon*, lui repondit Themiſtocle, *je ne ſerois pas devenu illuſtre ſi j'etois ne a Seriphe, mais vous ne le feriez point devenu, quand même vous feriez né dans Athenes.* Voilà un modele de reponſe pour quand on trouve des gens qui ne mettent de la difference entre Ceſar ou Alexandre, & les autres Princes qu'ils auront choiſis dans l'hiſtoire, qu'en ce que les occaſions de conquerir un grand Empire ſont tombées entre les mains de cet autre Prince: *Sans ces occaſions*, doit-on dire a ces gens-là, *ils n'euſſent pas conquis un ſi grand Empire, mais avec les mêmes occaſions vôtre Prince ne l'eût point conquis.* Voiez dans la remarque ſuivante quelques-unes des qualitez belliqueuſes de Ceſar.

(C) *La promptitude, la vigilance, & une certaine ardeur.*] Ces qualitez admirables ont donné lieu au grand éloge que l'on trouve dans une harangue de Ciceron. Il n'eſt pas ſans hyperbole, mais il eſt encore moins ſans fondement. Voici ce que cet illuſtre Orateur diſoit à ce grand guerrier: (n) *Soleo ſæpe ante oculos ponere, idque libenter crebris uſurpare ſermonibus, omnes noſtrorum Imperatorum, omnes exterarum gentium, potentiſſimorumque populorum, omnes clariſſimorum regum res geſtas cum tuis nec contentionum magnitudine, nec numero prœliorum, nec varietate regionum, nec celeritate conficiendi, nec diſſimilitudine bellorum poſſe conferri: nec verò disjunctiſſimas terras citius cujuſquam paſſibus potuiſſe peragrari, quam tuis non dicam curſibus ſed victoriis illuſtrata ſunt.* Jamais homme n'avoit mieux compris que lui combien il importe à un General d'armée d'être diligent (o). Combien de fois a-t-il été redevable de la victoire à ſes promptes marches? Il ne donnoit pas le tems aux ennemis de ſe reconoître, & de ſe precautionner: il couroit comme la foudre, il devançoit la renommée, ſes ennemis n'aprenoient qu'en le ſentant fondre ſur eux, qu'il eût fait marcher ſes troupes. *Acie triplici inſtructa, & celeriter octo millium itinere confecto, prius ad hoſtium caſtra pervenit, quam quid ageretur Germani ſentire poſſent. Qui omnibus rebus ſubito perterriti, & celeritate adventus noſtri, & diſceſſu ſuorum, neque conſilii habendi, neque arma capiendi ſpatio dato, perturbabantur, copiaſne adverſus hoſtem ducere, an caſtra defendere, an fuga ſalutem petere præſtaret* (p). Rien ne l'arrêtoit; les montagnes & leurs neiges trompoient ceux qui les avoient regardées comme un rempart aſſûré contre ſes marches. *Etſi mons Gebenna, qui Arvernos ab Helviis diſcludit, duriſſimo tempore anni, altiſſima nive iter impediebat: tamen diſcuſſa nive ſex in altitudinem pedum, atque ita viis patefactis, ſummo militum labore ad fines Arvernorum pervenit: quibus oppreſſis inopinantibus, quòd ſe ſic Gebenna ut muro munitos exiſtimabant, ac ne ſingulari quidem unquam homini eo tempore anni ſemita patuerant, equitibus imperat &c* (q). Etant arrivé avec cette promtitude ſur les frontieres d'Auvergne, il ne s'y arrêta que deux jours; il s'en alla avec la même viteſſe en un autre lieu, afin de rendre inutiles les deſſeins de Vercingentorix. *His conſtitutis rebus,* om-

(a) Finis habet laudem, meta coronat opus.

(b) *C'eſt la cauſe la plus ordinaire de l'inutilité des batailles: le Commandant de l'armée victorieuſe craint la paix, & ne veut point reduire le vaincu à la neceſſité de la demander.*

(c) *Florus lib. 2. c. 6.*

(d) *Livius lib. 23.*

(e) *Plutarch. in Pyrrho p. 400. A. je raporte ſes paroles ci-deſſous lettre k.*

(f) *Voiez la remarque B de l'article d'Alexandre.*

(g) *Paquier, Recherch. de la France, l. 3. ch 11. pag. 198.*

(h) *Ces deux Papes ont eu le ſurnom de* Grand.

(i) *Ci-deſſus lettre c.*

(k) Ὅθεν εἰκάζεσθαι αὐτὸν ὁ Ἀντίγονος κυβευτῇ πολλὰ βάλλοντι καὶ καλά, χρῆσθαι δ' οὐκ ἐπισταμένῳ τοῖς πεσοῦσι. Unde comparat eum Antigonus aleatori qui multa & ſecunda jacit, ſed uti neſcit jactu. *Plut. in Pyrrho pag. 400.*

(l) Quantum intereſt in quæ tempora cujuſque virtus inciderit, *diſoit Metellus de Scipion l'Africain.*

(m) *Plutarch. in Themiſt. pag. 121.*

(n) *Cicero Orat. pro Marcello.*

(o) Ut celeritate reliquas res conficeret quæ pleræque erat conſecutus. *Cæſar de Bello Gall. l. 7. pag. m. 154.* Unum communis ſalutis auxilium in celeritate ponebat. Venit magnis itineribus in Nerviorum fines. *Id. ib. l. 4. pag. 117.*

(p) *Id. ib. pag. 77.*

(q) *Id. ib. l. 7. pag. 152.*

pendant qu'il reste quelque chose à faire, étoient en lui des qualitez tout-à-fait propres à le rendre ce qu'il devint. La victoire de Pharsale qui avoit été un coup decisif, & pour ainsi dire un arrêt du ciel prononcé sur les guerres civiles de Rome, ne l'éblouït pas tellement, qu'il ne songeât que Pompée le Chef du parti oposé étoit en vie; & qu'ainsi ce seroit bientôt à recommencer si on lui donnoit le tems de recueillir les debris de son armée. C'est pourquoi il donna ses premiers soins à la poursuite de ce fuiard; ce qui fut cause de la fin tragique de Pompée: car selon toutes les aparences on ne l'eût pas fait mourir, si l'on n'eût été assûré que Cesar le poursuivoit. Quand on songe en general aux guerres qu'il a glorieusement terminées, on ne peut que l'admirer; mais lors qu'on fait reflexion sur le nombre (*D*) prodigieux de gens dont il a causé

(k) *Id. l. 7. v. 134.*

(l) *Sueton. in Cæs. c. 60.*

(m) Dolet heu semperque dolebit Quod scelerum Cæsar prodest tibi summa tuorum Cum genero pugnasse pio. *Lucan. l. 6. v. 303.*

omnibus suis inopinantibus, quam maximis potest itineribus Viennam pervenit, ibi nactus recentem equitatum, quem multis ante diebus eo præmiserat, neque diurno neque nocturno itinere intermisso per fines Heduorum in Lingones contendit, ubi duæ legiones hyemabant, ut si quid etiam de sua salute ab Heduis iniretur consilii, celeritate præcurreret. Eo cum pervenisset, ad reliquas legiones mittit, priusque in unum locum omnes cogit, quam de ejus adventu Arvernis nunciari posset (a). Plutarque raconte une chose bien singuliere touchant la defaite de ce General Gaulois. Les habitans d'Alexia assiegez par Jules Cesar attendoient avec impatience que Vercingentorix à la tête de 300. mille hommes vint faire lever le siege: ils ignoroient que Cesar se fût mis en marche pour aller combattre cette grande armée; ils ne l'aprirent que lors que de dessus leurs murailles ils le virent revenir au siege en victorieux. Leurs cris & leurs plaintes donnerent aux soldats Romains qui gardoient les lignes de contrevallation, la premiere nouvelle de la victore de Cesar (b). Cela est encore plus singulier, comme Plutarque l'observe. Il a raison de dire que la grande armée de Vercingentorix s'évanouit comme un songe & comme un fantôme (c). C'est designer à merveilles la promtitude avec quoi Jules Cesar executoit de grans desseins. Il faisoit en un besoin cent milles par jour, il passoit les rivieres à la nâge ou sur des outres, & ainsi il arrivoit avant les nouvelles de sa marche. (d) *Longissimas vias incredibili celeritate confecit expeditus, meritoria reda centena passuum millia in singulos dies: si flumina morarentur, nando trajiciens, vel innixus inflatis utribus, ut persæpe nuntios de se prævenerit.* Si je l'ai comparé à la foudre c'est après Florus: *Hunc* (Pharnacem) *Cæsar aggressus*, dit-il (e), *uno, & ut sic dixerim non toto prælio, obtrivit*, MORE FULMINIS, *quod uno eodemque momento venit, percussit, abscessit. Nec vana de se prædicatio est Cæsaris, ante victum hostem esse quam visum.* Voici comme Suetone parle touchant la promtitude avec laquelle Pharnaces fut vaincu. *Pontico triumpho inter pompæ fercula trium verborum prætulit titulum* VENI. VIDI. VICI. *non acta belli significantem sicut cæteri, sed celeriter confecti notam* (f). Plutarque (g) veut que Cesar ait écrit à un ami les trois mots *veni, vidi, vici*, pour lui marquer le peu de durée de cette guerre. Ciceron dans le tems même qu'il parloit de Cesar en ennemi, le regardoit comme un prodige de promtitude & de vigilance, (h) *sed hoc τέρας horribili vigilantia, celeritate, diligentia est.* Qu'il me soit permis de mettre ici le bel éloge qu'il lui donna dans sa harangue contre Pison. Il considere les grandes actions de Cesar, comme une chose qui rendoit desormais inutiles & superflus les rempars que la nature avoit donnez à l'Italie. Je voudrois qu'il eût eu cette pensée touchant la valeur même, & la diligence de Cesar: (†) *Dicam ex animo patres conscripti quod sentio, & quod vobis audientibus sæpe jam dixi, si mihi nunquam amicus C. Cæsar fuisset, semper iratus, si aspernaretur amicitiam meam, seseque mihi implacabilem inexpiabilemque præberet, tamen ei, cum tantas res gessisset, gereretque quotidie, non amicus esse non possem: cujus ego imperio non Alpium vallum contra adscensum, transgressionemque Gallorum, non Rheni fossam gurgitibus illis redundantem, Germanorum immanissimis gentibus objicio, & oppono: perfecit ille, ut, si montes resedissent, amnes exaruissent, non naturæ præsidio, sed victoria sua, rebusque gestis Italiam munitam haberemus.*

(a) *Id. ib.*

(b) *Plut. in Cæsare, pag. 721.*

(c) Οὕτως ὀξέως ἡ τοσαύτη δύναμις ὥσπερ εἴδωλον ἢ ὄνειρον ἠφάνιστο καὶ διεφορήθη. Tam brevi momento adeo immensa manus sicut spectrum vel somnium evanuit & dissipata est. *Id. ib.*

(d) *Sueton. in Cæs. c. 57.*

(e) *Florus lib. 4. cap. 2. n. 63.*

(f) *Sueton. ib. cap. 37.*

(g) *Plut. ubi supra p. 731. E.*

(h) *Epist. 9. in Attic. l. 8.*

(†) *Cicero in Pison. fol. 225. C.*

Cette promte activité n'étoit pas un feu qui épuisât bientôt ses forces; elle étoit accompagnée d'une aplication constante. Cesar ne comptoit pour rien ce qu'il avoit fait, si quelque chose restoit à faire: il ne vouloit point laisser de queuë aux guerres où il s'engageoit, il auroit cru mettre en main à la fortune une occasion de defaire ce qui n'auroit pas été achevé. On va nous le dire fort noblement en Latin.

At (i) nunquam patiens pacis, longæque quietis
Armorum, ne quid fatis mutare liceret,
Assequitur, generique premit vestigia Cæsar.
Sufficerent aliis primo tot mœnia cursu
Rapta, tot oppressæ dejectis hostibus arces:
Ipsa caput mundi, bellorum maxima merces,
Roma capi facilis: sed Cæsar in omnia præceps,
Nil actum credens, dum quid superesset agendum.

(i) *Lucanus Pharsf. lib. 2. v. 650.*

Sur tout il pressoit les ennemis pendant les momens precieux où la fortune lui faisoit un bon visage: (k) *Dum fortuna calet, dum conficit omnia terror.* De là vint qu'il ne gagna jamais de bataille sans se rendre maitre du camp de ses ennemis tout aussitôt: (l) *Nullum unquam hostem fudit quin castris quoque exueret: ita nullum spatium perterritis dabat.* Il ne faisoit pas comme Pompée, qui pour épargner l'effusion de sang laissa échaper (m) l'occasion de mettre fin à la guerre. Pour lui rien ne l'arrêtoit; une resistance à demi vaincuë ne l'animoit pas moins qu'une resistance encore entiere. Nous allons voir son portrait & son caractere dans ces vers de la Pharsale.

- - - (n) *Sed non in Cæsare tantum*
Nomen erat, nec fama ducis: sed nescia virtus
Stare loco: solusque pudor non vincere bello.
Acer, & indomitus; quo spes, quoque ira vocasset,
Ferre manum, & nunquam temerando parcere ferro.
Successus urgere suos: instare favori
Numinis: impellens quicquid sibi summa petenti
Obstaret: gaudensque viam fecisse ruina.

(*D*) *Nombre prodigieux de gens dont il a causé la mort.*] Il combatit dans les Gaules contre 3. millions d'hommes, dont il n'y eut que le tiers qui lui échapât, car il en tua un million, & il fit un million de prisonniers. C'est le compte de Plutarque (o). Celui d'Appien est la même chose quant au nombre des morts & des prisonniers, mais non pas quant au nombre des ennemis. Ils étoient 4. millions à ce que dit Appien (p), qui ajoûte que Cesar prit dans les Gaules plus de 800. villes. Plutarque le dit aussi. Mais Cesar dans la harangue que Julien l'Apostat (q) lui prête ne parle que de 300. villes prises, & de deux millions d'hommes vaincus. Velleius Paterculus travaillant plutôt à relever qu'à extenuer la gloire de ce Conquerant, ne fait monter neanmoins le nombre des morts qu'à 400. mille (r). Il est vrai que dans le chapitre precedent il avoit dit que le nombre des morts & des prisonniers est innombrable. *Cum deinde immanes res vix multis voluminibus explicandas C. Cæsar in Gallia ageret, nec contentus plurimis ac felicissimis victoriis, innumerabilibusque cæsis & captis hostium millibus* (s). Pline va plus loin que tous les autres; il fait monter le nombre des morts à un million 192. mille, mais aussi il comprend toutes les guerres de Cesar, excepté la guerre civile. Voions ses paroles: nous y aprenons que Cesar donna 50. batailles. *Signis collatis quinquagies dimicavit: solus M. Marcellum transgressus qui undequadragies dimicaverat. Nam præter civiles victorias undecies centena & XCII. M. hominum occisa præliis ab eo non equidem in gloria posuerim, tantam etiam coactam humani generis injuriam, quod ita esse confessus est ipse, bellorum civilium stragem non prodendo* (t). Saumaise (v) pretend que ces paroles sont inexplicables, & qu'il faut les corriger de cette façon *tanta etiam coacta, in humani generis injuria.* La pensée qu'il attribuë à Pline revient à ceci: tant s'en faut que je trouve glorieux à Jules Cesar d'avoir fait perir cette multitude d'hommes, que je croirois même que l'on auroit fait un grand tort au genre humain, si l'on avoit rassemblé de divers endroits un tel nombre de personnes. Le Pere Hardouïn n'a daigné faire mention de cette critique; il s'est contenté d'observer qu'il n'y a là aucune difficulté. Pline, dit-il, a voulu dire qu'il ne regarde point comme une chose glorieuse une tuerie si dommageable au genre humain, encore qu'il semble peut-être que Cesar a été contraint par l'injure qu'il avoit reçuë à faire ce grand carnage (w). Chacun voit que l'explication de ce

(n) *Id. lib. 1. v. 143.*

(o) *Plut. in Cæsare, pag. 714. 715.*

(p) *Appian in Celticis.*

(q) *Julian. in Cæsaribus. Voiez l'édition de Mr. Spanheim, in 4. pag. 172.*

(r) Per hæc insequentiaque & quæ prædiximus tempora amplius quadringenta millia hostium à C. Cæsare cæsa sunt, plura capta. *Vellej. Patercul. l. 2. c. 47.* *Lipse corrige octingenta au lieu de quadringenta.* *Le P. Hardouin in Plin. l. 7. c. 25. prétend que Paterculus ne parle que de 40. mille, amplius XL. millium hominum à C. Cæsare cæsa esse.*

(s) *Paterc. ibid. c. 46.*

(t) *Plinius l. 7. c. 25. pag. m. 44.*

(v) *Salmas. in Solinum, pag. 49.*

(w) Quærit Salmasius pag. 49. qui hæc verba sibi explanet. Non opus est vate in re planissima. Ait Plinius minime se in laude aliqua positurum occisa tot hominum millia ob tantam humani generis cladem: licet ad hanc inferendam coactus videri fortassis aliena injuria queat. *Harduinus ibid.*

causé la mort, ou la pauvreté, ou la servitude, on a de la peine à ne l'avoir pas en horreur. Le plus grand crime qu'il y ait dans tout cela, c'est que pour venger des querelles particulieres qu'il ne s'étoit attirées que par sa conduite trop ambitieuse, il emploia à l'opression de sa patrie les mêmes armes que ses Souverains lui avoient mises en main pour subjuguer leurs ennemis. C'est dommage qu'un homme qui se plongea dans un attentat si énorme ait eu tant de belles qualitez. Il n'étoit pas moins propre aux intrigues, (E) qu'aux combats, & il n'avoit pas moins d'esprit (F) que de cœur. Il étoit savant, & si éloquent, qu'il n'y eut que l'envie d'occuper la premiere place du gouvernement qui l'empêchât de disputer la premiere place aux Orateurs les plus celebres *. Nous avons encore (G) deux de ses Ouvrages: les † autres en assez grand nombre se sont perdus. S'il étoit Epicurien, ce n'étoit que pour la pratique; car il s'abandonna

* *Plutarchus in Cæsare pag. 708. Sueton. in Cæsare c. 55.*

† *Voiez en les titres dans Suetone, ibid. c. 55. 56.*

ce Jesuite est incomparablement meilleure que celle de Saumaise. Neanmoins je ne saurois croire que Pline ait voulu insinuer en faveur de Jules Cesar l'excuse dont parle le P. Hardouin. En effet Cesar n'a pu colorer de cette excuse que sa guerre contre Pompée, & les autres guerres civiles qui sont nées de celle-là. Or Pline dit expressément que le million 192. mille hommes que Cesar tua dans ses combats, different de ceux qu'il tua pendant les guerres civiles; il n'y a donc nulle aparence que Pline l'ait eu en vue de la maniere que le P. Hardouin supose. J'aimerois mieux dire que le sens de cet Auteur est celui-ci. *La tuerie d'un million 192. mille hommes est un dommage si considerable pour le genre humain, que je ne la trouverois pas glorieuse quand même on la feroit par contrainte, comme dans les guerres defensives; & puis que Cesar a suprimé le carnage des guerres civiles, il faut qu'il ait reconu la verité de mon principe.* Ce sentiment fait honneur à Pline, & je pourrois nommer de grans Capitaines qui ont extremement redouté au lit de la mort le souverain Juge du monde, en se souvenant du sang qui avoit été repandu dans des guerres de religion qu'ils croioient très-justes, & qu'ils avoient dirigées (a). La necessité où l'on est reduit de faire certaines choses, est quelquefois plus capable de nous faire regarder un Prince comme malheureux, que comme couvert de gloire.

(E) *Moins propre aux intrigues qu'aux combats.*] Il n'y avoit point d'homme qui dans le besoin se sût mieux servir que lui de l'hypocrisie (b), & de la flaterie. Il sut si bien faire sa brigue quand il voulut être grand Pontife, qu'il emporta cette charge sur deux (c) illustres competiteurs qui étoient beaucoup plus âgez que lui, & beaucoup plus recommandables par des services rendus à la Republique. Son grand cœur & sa fierté naturelle devinrent si souples, qu'il s'abaissa aux plus indignes flateries (d) envers ceux qui lui pouvoient être favorables; & pour mieux parvenir à son but il s'avisa d'emprunter de très-grosses sommes, afin d'acheter les suffrages. Par ce moien il mit dans ses interêts & les pauvres & les riches; ceux-là parce qu'ils se crurent obligez de favoriser un homme qui leur avoit donné tant d'argent, ceux-ci parce qu'ils craignirent de n'être jamais paiez si Cesar manquoit son coup (e). Et en effet il auroit été contraint de vuider la ville & de faire banqueroute, s'il n'eût pas été elu grand Pontife. C'est pour cela qu'il dit à sa mere en allant au lieu où se devoit faire l'election, (f) *Vous me verrez aujourd'hui ou grand Pontife ou fugitif.* Voulez-vous une ruse mieux entendue, que celle dont il se servit pour empêcher que son absence ne lui fût nuisible? Il enchainoit pour ainsi dire tous ceux qui montoient aux charges, car il travailloit à en faire exclure par ses intrigues & par son credit tous ceux qui ne lui vouloient pas promettre de le soutenir pendant qu'il seroit absent: desorte que le seul moien d'arriver aux charges par sa recommandation étoit de s'engager dans ses interêts, & de lui promettre en quelque façon une obeïssance aveugle. Il ne se contentoit pas toûjours d'une promesse verbale, il exigea de quelques-uns le serment, & une promesse par écrit. Etoit-il difficile de predire qu'une Republique où regnoient de tels desordres ne dureroit pas long tems? *Ad securitatem ergo posteri temporis in magno negotio habuit obligare semper annuos magistratus, & è petitoribus non alios adjuvare aut ad honorem pati pervenire, quam qui sibi recepissent propugnaturos absentiam suam, cujus pacti non dubitavit à quibusdam jusjurandum atque etiam syngrapham exigere* (g). Sylla avoit bon nés lors que cedant aux prieres reiterées de plusieurs personnes de qualité, il leur dit qu'ils se repentiroient un jour d'avoir empêché qu'il ne se defit de ce jeune homme, qui contenoit en son sein plusieurs Marius. (h) *Satis constat Syllam cum deprecantibus amicissimis & ornatissimis viris aliquamdiu denegasset, atque illi pertinaciter contenderent, expugnatum tandem proclamasse (sive divinitus, sive aliqua conjectura) Vincerent,*

(a) *Voiez dans l'article du Duc de Weimar ce qui sera dit de Guillaume I. du nom Prince d'Orange.*

(b) *Appian. l. 2. bell. civil. pag. m. 227.*

(c) *Q. Lutatius Catulus, & P. Servilius Isauricus.*

(d) *Dio, l. 37.*

(e) *Appian. l. 2. bell. civil.*

(f) *Plutarch. in Cæsare p. 710. D. Suetone* in ejus vita c. 13. *parle ainsi:* Pontificatum maximum petiit non sine profusissima largitione, in qua reputans magnitudinem æris alieni cum mane ad comitia descenderet, prædixisse matri osculanti fertur, domum se nisi Pontificem non reversurum.

(g) *Sueton. ib. c. 23.*

(h) *Id. ib. c. 1.*

ac sibi haberent: dummodo scirent, eum, quem incolumem tanto opere cuperent, quandoque optimatium partibus, quas secum simul defendissent, exitio futurum: nam Cæsari multos Marios inesse.

(F) *Il n'avoit pas moins d'esprit que de cœur.*] Je me servirai des termes de Pline, pour representer la vaste étenduë & l'activité de cet esprit. *Animi vigore præstantissimum arbitror genitum Cæsarem dictatorem. Nec virtutem constantiamque nunc commemoro, nec sublimitatem omnium capacem, quæ cœlo continentur: sed proprium vigorem celeritatemque quodam igne volucrem. Scribere aut legere, simul dictare & audire solitum accepimus. Epistolas vero tantarum rerum quaternas pariter librariis dictare: aut si nihil aliud ageret, septenas* (i). Cesar lisoit, ou écrivoit en dictant à plusieurs personnes en même tems. Pour ce qui est de son intrepidité & de son courage voiez Suetone (k).

(G) *Nous avons encore deux de ses Ouvrages.*] Savoir 7. livres de la guerre de Gaule, & 3. livres de la guerre civile. Ce ne sont proprement que des Memoires. On y trouve une grande netteté de style, & toutes les beautez negligées qu'un genie aussi heureux que celui de Jules Cesar pouvoit repandre dans un Ouvrage de cette nature qu'il composoit à la (l) hâte, & sans artifice. On prendroit volontiers pour un éloge flateur ce qu'Hirtius en a dit, si l'on ne voioit un semblable éloge dans un Ouvrage où Ciceron n'entonnoit pas le panegyrique, comme il a fait dans quelques (m) harangues. *Constat inter omnes nihil tam operose ab aliis esse perfectum quod non horum elegantia commentariorum superetur: qui sunt editi ne scientia tantarum rerum gestarum scriptoribus desit, adeoque probantur omnium judicio, ut prærepta non præbita facultas scriptoribus videatur.* Voilà les paroles d'Hirtius (n), & voici celles de Ciceron: *Commentarios quosdam scripsit rerum suarum, valde . . . . probandos: nudi enim sunt, recti, & venusti, omni ornatu orationis tanquam veste detracta: sed dum voluit alios habere parata unde sumerent qui vellent scribere historiam, ineptis gratum fortasse fecit qui volunt illa calamistris inurere, sanos quidem homines à scribendo deterruit: nihil enim est in historia pura & illustri brevitate dulcius* (o). Tout le monde n'en jugea pas comme Ciceron & Hirtius, car nous aprenons de Suetone qu'Asinius Pollion trouvoit trop de negligence, & bien des mensonges dans ces commentaires: soit que Cesar eût ajoûté foi à de faux raports, soit qu'à l'égard des choses qu'il avoit executées lui-même, l'amour propre, ou un defaut de memoire l'eussent engagé à produire des faussetez. *Pollio Asinius parum diligenter parumque integra veritate compositos putat, cum Cæsar pleraque & quæ per alios erant gesta temere crediderit, & quæ per se vel consulto, vel etiam memoria lapsus perperam ediderit, existimatque rescripturum & correcturum fuisse* (p). Un Critique (q) moderne a fort censuré ce jugement de Pollion, mais l'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres s'est declaré contre ce Critique. *Il seroit difficile,* dit-il (r), *de convaincre Asinius Pollio, d'avoir faussement accusé de mensonge les commentaires de Cesar, car pourquoi ne croirions nous pas qu'un Auteur contemporain, & qui étoit en tout sens du même métier que Cesar, Capitaine, Historien, & Orateur aussi bien que lui, s'est instruit de mille choses qui ont fait voir que Cesar debitoit des fables? Pour le reste il est très-certain que les Memoires de ce Conquerant sont écrits d'une maniere trop negligée, & si Monsieur le Prince de Condé s'avise jamais de faire la relation de ses Campagnes de cet air-là, il peut s'assurer que son livre ne sera pas admiré des connoisseurs, mais infailliblement on y verroit toute une autre force.* Je m'assûre qu'il y a peu de partisans de l'antiquité assez prevenus, pour soutenir que les Memoires du Duc de la Rochefoucaut ne sont pas meilleurs que ceux de Cesar. Consultez Vossius (s) qui montre deux choses avec la derniere clarté: 1. que Cesar est le veritable Auteur des commentaires qui portent son nom: 2. que la verité y est souvent épargnée (t). Voiez ci-dessous la remarque S.

(i) *Plinius l. 7. c. 25.*

(k) *Sueton. in Cæs. c. 60. & sequent. Voiez aussi Valere Maxime l. 3. c. 2. n. 19.*

(l) Cæteri quàm benè atque emendatè, nos etiam quam facile atque celeriter eos confecerit scimus. *Hirtius præf. l. 8. de bello Gall.*

(m) *Dans les oraisons* pro Marcello, pro Ligario, pro rege Dejotaro.

(n) *Ubi supra.*

(o) *Cicero in Bruto p. m. 379.*

(p) *Suet. in Cæs. c. 56.*

(q) *Morhofius de Patavinitate Liviana p. 45.*

(r) *Mois de Juin 1685. pag. 629.*

(s) *Voss. de Histor. Latinis pag. 62. 63.*

(t) *Voiez la remarque D de l'article* Metellus (Lucius.)

† Voiez Suetone ib. c. 49. & sequens.

na aux † voluptez, mais il faisoit des actes de religion; & l'on auroit tort de le prendre pour un Epicurien de theorie (H) à l'égard de la providence, sous pretexte d'un passage de Salluste, &

(h) Plut. in ejus vita pag. 454.

(H) *Epicurien de theorie à l'égard de la providence*] On peut m'objecter trois choses sur ce point-ci. La 1. est ce passage de Salluste, (a) *De pœna, possum equidem dicere id quod res habet, in luctu atque miseriis mortem ærumnarum requiem non cruciatum esse, eam cuncta mortalium mala dissolvere, ultra neque curæ neque gaudio locum esse.* C'est Cesar qui parle ainsi dans le Senat, en opinant sur la peine que l'on devoit infliger aux complices de Catilina. Il decide nettement & sans la moindre reserve, que la mort met fin à tous nos biens & à tous nos maux: c'est nier tout court l'immortalité de l'ame. On peut s'étonner avec justice qu'un Senateur ait osé parler de la sorte devant toute la compagnie. La 2. objection est tirée de Lucain. Ce poete recite que Cesar aiant assiegé Marseille, donna ordre que l'on abatit un bois consacré à une Divinité d'autant plus devotement respectée par les habitans, qu'ils ne la conoissoient point (b). Les soldats n'osoient obeir, ils craignoient que leurs haches ne fussent repoussées sur eux-mêmes: il falut que Cesar mît la main à l'œuvre tout le premier, & qu'il les encourageât non seulement par le succés des coups de hache qu'il donna à l'un de ces arbres consacrez, mais aussi en declarant qu'il se chargeoit de toute la faute, & de toute l'impieté qu'ils pourroient commettre. Il fut obeï non pas tant à cause qu'on n'eut plus de peur, qu'à cause que tout bien compté on aima mieux s'exposer à la colere du ciel, qu'à la sienne.

(a) De bello Catilin.

(b) Non vulgatis sacrata figuris Numina sic metuunt: tantum terroribus addit Quos timeant, non nosse Deos. Lucan. Pharf. l. 3. v. 415.

Sed (c) fortes tremuere manus, motique verenda
Majestate loci, si robora sacra ferirent,
In sua credebant redituras membra secures.
Implicitas magno Cæsar terrore cohortes
Ut vidit, primus raptam librare bipennem
Ausus, & aëriam ferro proscindere quercum,
Effatur merso violata in robora ferro:
Jam ne quis vestrum dubitet subvertere silvam,
Credite me fecisse nefas. Tunc paruit omnis
Imperiis non sublato secura pavore
Turba, sed expensa Superorum, & Cæsaris ira.

(c) Id. ib. v. 429.

Si tout ce qui m'est necessaire de la narration de Lucain ne finissoit pas ici, j'ajoûterois qu'il remarque que les habitans de Marseille bien loin d'avoir du regret de la perte de leur bois sacré, s'en rejouïrent extremement, parce qu'ils s'imaginerent qu'une si grande impieté ne demeureroit pas impunie; mais, dit Lucain, ils éprouverent que les Dieux ne se fâchent que contre les malheureux (d). C'est parler d'une façon trop profane: c'est imputer à la providence la faute dont on accuse les Juges de la terre, quand on dit que les gibets ne sont faits que pour les malheureux. La 3. objection est fournie par Suetone qui assûre que jamais la religion, c'est-à-dire les mauvais presages des victimes, ou tels autres avertissemens celestes ne detournerent Cesar de commencer, ou de poursuivre ses entreprises. (e) *Ne religione quidem ulla à quoquam incepto absterritus unquam vel retardatus est. Cum immolanti aufugisset hostia profectionem adversus Scipionem & Jubam non distulit.* Il en donna un bel exemple le jour de sa mort, puis qu'il alla au Senat encore que les victimes qu'il fit offrir ne lui presageassent rien de bon (f). Voilà trois argumens ausquels je m'en vais repondre.

(d) Muris sed clausa juventus Exultat: quis enim læsos impune putaret Esse deos? servat multos Fortuna nocentes Et tantum miseris irasci numina possunt. Ibid. v. 446.

(e) Sueton. in Cæs. c. 59.

Je dis contre le 1. qu'il prouve trop; car si le passage de Salluste est une preuve que Cesar ne croioit point la providence des Dieux; il faudra dire que Ciceron ne la croioit point, lui qui en pleine audience assûra aussi nettement que Cesar que la mort fait cesser toutes nos miseres; lui qui traita de fables & de rêveries tout ce qu'on disoit touchant les tourmens des enfers. (g) *Huic mortem maturabat inimicus, quod illi ... in malis perfugium erat calamitatis? qui si quid animi, ac virtutis habuisset (ut multi sæpe fortes viri in ejusmodi dolore) mortem sibi ipse consciisset: huic quamobrem id vellet inimicus offerre, quod ipse sibi optare deberet? Nam nunc quidem quid tandem illi mali mors attulit? nisi fortè ineptiis, ac fabulis ducimur, ut existimemus, illum apud inferos impiorum supplicia perferre, ac plures illic offendisse inimicos, quam hic reliquisse: à socrus, ab uxorum, à fratris, à liberûm pœnis actum esse præcipitem in sceleratorum sedem, atque regionem. Quæ si falsa sunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit, præter sensum doloris?* On auroit le plus grand tort du monde de conclure de ce passage que Ciceron ne croioit ni une autre vie, ni la providence des Dieux: ses Ecrits temoignent trop visiblement le contraire. D'ailleurs tout le monde ne convient pas, qu'il y ait une liaison necessaire entre l'immortalité de l'ame & la providence de Dieu. Les Saduceens nioient le premier de ces deux dogmes, & admettoient le dernier. Je me sers d'une semblable reponse à l'égard de la 2. objection. Sylla étoit l'homme du monde le plus éloigné de l'Atheisme. Il vouloit qu'on eût une grande deference pour les ordres que Dieu donne par l'intervention des songes: il attribuoit ses victoires à la faveur de la fortune, beaucoup plus qu'à sa prudence (h); il avoit de la foi pour les presages (i); il voüoit une partie de ses biens aux Dieux, & il observoit ponctuellement les ceremonies que les Prêtres lui enjoignoient (k). Cependant lors qu'il eut besoin de bois & d'argent au siege d'Athenes, il ne fit aucun scrupule de faire abatre des arbres sacrez, & d'enlever des temples, & même de celui de Delphes les richesses qui s'y trouverent (l). Il se moqua fort plaisamment des scrupules de son messager. Disons donc que la hardiesse de Cesar contre le bois sacré de Marseille, ne prouve point qu'il niât la providence: elle prouve seulement ou qu'il se moquoit en particulier de cette superstition des habitans de Marseille, ou qu'il passoit par dessus les regles de la religion quand il s'agissoit d'une utilité fort importante à ses affaires. Les Princes Chretiens qui dans les cas de necessité s'emparent des biens d'Eglise, savent fort bien qu'ils font mal; mais ils aiment mieux commettre ce crime que d'être vaincus par leur ennemi: tout de même qu'ils aiment mieux violer contre leur conscience les loix de la chasteté, que mortifier leurs desirs. La 3. objection n'est pas plus forte que les precedentes; elle montre seulement qu'il faut dire de Cesar ce que nous disons des Chretiens qui ont la foi & non pas la charité, qui croient l'Evangile sans en observer les preceptes, en un mot qui ont la foi sans les œuvres. Cesar croioit la religion des Augures; & la consultoit, mais il ne s'y conformoit pas lors que sa prudence, ou ses passions lui conseilloient le contraire. C'est ainsi que les Chretiens se gouvernent à l'égard des directeurs de conscience: ils les consultent, & ne leur obeissent pas. Mais comme le soin qu'ils ont de les consulter est une marque qu'ils sont persuadez des dogmes de religion; il faut dire pareillement que le soin (m) que prenoit Cesar de consulter les entrailles des victimes, & les autres oracles de la discipline augurale, temoignoit qu'il ne manquoit pas de foi sur ce chapitre. Le jour qu'il fut tué il balança s'il sortiroit, ou s'il ne sortiroit pas, quoi qu'il sût que ce jour-là avoit été destiné à la discussion de plusieurs affaires de la derniere importance dans le Senat. La cause de son irresolution ne venoit que d'un mauvais songe de sa femme. Il fut ébranlé par ce songe, mais non pas jusques au point de ne vouloir pas sortir. Il falut pour lui faire prendre cette resolution, qu'il aprît que les victimes qu'il avoit fait immoler n'annonçoient rien de favorable. Le voilà donc resolu à n'aller point au Senat (n), & il n'y seroit point allé si l'un des conjurez n'avoit eu l'adresse de le prendre par son foible. Il lui dit entre autres choses: *Que diront vos ennemis, s'ils aprenent que vous attendez à venir regler les plus importantes affaires de la republique, que vôtre femme fasse de beaux songes?* Εἰ δὲ φράζοι τις αὐτοῖς καθεζομένοις, νῦν μὲν ἀπαλλάττεσθαι, παρεῖναι δὲ αὖθις ὅταν ἐντύχῃ βελτίοσιν ὀνείροις Καλπουρνία, τίνας ἔσεσθαι λόγους παρὰ τῶν φθονούντων; *Quibus si quis confidentibus dicat, in præsentia ut discedant, redeantque ubi nacta fuerit Calpurnia lætiora somnia; quales futuri sint apud invidos sermones (o)?* Nous avons donc ici un homme qui ajoûte foi aux presages: nous savons d'ailleurs qu'il a composé plusieurs (p) livres sur les auspices, & qu'il fut encouragé par un prodige à passer le Rubicon: *Eatur*, dit-il (q), *quo* DEORUM *ostenta & inimicorum iniquitas vocat: jacta alea est.* Nous savons qu'il fit sa priere aux Dieux, en se preparant à la bataille decisive contre Pompée. Περιχαρὴς γενόμενος καὶ εὐξάμενος τοῖς θεοῖς παρέταττε τὴν φάλαγγα. *Ibi lætus &* DEOS PRECATUS *aciem ornat (r).* Nous savons qu'il avoit une confiance extrême en sa fortune, comme il parut quand il rassûra son pilote, *quid times? Cæsarem vehis (s). De quoi as-tu peur? Tu portes Cesar.* Ses paroles sont plus expressives dans Plutarque (t). Nous savons qu'il tomboit d'accord que la fortune se mêloit de tout, mais qu'il n'y a rien où elle preside plus visiblement qu'à la guerre. *Multum cum in omnibus rebus, tum in re militari fortuna potest (v). Fortuna quæ plurimum potest tum in reliquis rebus, tum præcipue in bello, parvis momentis magnas rerum commutationes efficit, ut tum accidit (w).* Il n'est pas besoin que j'observe

(f) Dein pluribus hostiis cæsis cum litare non posset introiit curiam spreta religione. Ib. c. 81.

(g) Cicero pro Cluentio fol. m. 119. B. Notez que Ciceron parle d'une toute autre maniere dans l'oraison pro C. Rabirio.

(i) Ibid.

(k) Ibid. pag. 474.

(l) Ibid. pag. 459.

(m) Dein pluribus hostiis cæsis cum litare non posset. Sueton. ib. cap. 81.

(n) Ὡς δὲ καὶ πολλὰ καλλιερῶν οἱ μάντεις ἔφασαν αὐτῷ δυσιερεῖν, ἔγνω πέμψας Ἀντώνιον, ἀφιέναι τὴν σύγκλητον. Ut vero multis jam cæsis hostiis renuntiaverunt ei aruspices litari non posse, statuit misso Antonio senatum dimittere. Plut. in ejus vita p. 738. B.

(o) Idem ibid. C.

(p) Macrob. Saturn. l. 1. c. 16. p. m. 267. en tout le 16.

(q) Sueton. ib. cap. 32.

(r) Plut. ib. p. 728. E.

(s) Florus, lib. 4. c. 2. n. 37.

(t) Θάρσει τῇ τύχῃ γνοὺς ὅτι Καίσαρα κομίζεις. Fide intentus sciens te Cæsarem vehere. Plut. in apopht. pag. 206. C.

(v) Cæsar de bello Gall. l. 6. pag. 139. Voiez aussi pag. 142.

(w) Id. de bello civili l. 3. p. 347.

& d'un passage de Lucain. Il ne faut pas croire qu'il ait *été* le premier qui sauta de son vaisseau sur le rivage Britannique. On lui a fait dire ⸸ cela dans une harangue, mais il a dit tout le contraire dans ses écrits. Selon toutes les aparences il auroit joüi plus long tems de l'usurpation de l'empire, s'il avoit pu renoncer au nom & à l'exterieur de Souverain. Ses amis qui auroient dû le soutenir à un endroit si glissant, le perdirent pour s'être un peu trop hâtez à tâcher de lui procurer les ornemens de la roiauté. Et lui & eux devoient faire reflexion que les peuples libres s'accoutument aisément à la servitude, pourveu qu'on ne la nomme pas ainsi; & qu'aiant perdu la realité de leurs privileges sans s'émouvoir, ils s'effarouchent, & se gendarment pour s'oposer à un titre, & à un ornement de tête. Si quelque chose fit resoudre les conjurez à hâter l'execution, ce fut la crainte que Cesar ne prit hautement le nom de Roi. Cette crainte (I) n'étoit pas trop mal fondée. Remarquez qu'encore qu'il fût naturellement hardi, & que la fortune lui eût été extremement favorable, il devint enfin fort circonspect; comme * s'il avoit aprehendé qu'elle ne le prit pour un importun insatiable qui meritoit d'être un peu mortifié. La derniere victoire † qu'il gagna fut celle qui (K) lui coûta le plus. Il vit l'heure qu'il la perdroit; & il prenoit dejà des mesures pour se tuer, afin de ne tomber pas au pouvoir des ennemis. Il la gagna pendant la fête des ‡ Bacchanales. Cette circonstance me fait souvenir de 4. vers que l'on verra dans la remarque K.

Personne peut-être n'a mieux reüssi que Sallustè à representer de caractere de Cesar, qu'il a mis en parallêle avec celui de Caton d'Utique. Il a dit entre autres choses que Cesar cherchoit les

⸸ *Julianus in Cæsaribus pag. m. 170.*

* Nec nisi tempore extremo ad dimicandum cunctantior factus est. Quo sæpius vicisset, hoc minus experiendos casus opinans: nihilque se tantum acquisiturum victoria, quantum auferre calamitas posset. *Sueton. in Cæsare c. 60. Voiez les paroles de Florus dans la remarque K.*

† *C'est celle de Munda en Espagne contre les fils de Pompée.*

‡ *Plut. in Cæs. pag. 734. A.*

serve que rien n'est plus oposé au systême d'Epicure que l'hypothese des presages, & de la Fortune. Dites de la Fortune tout le mal que vous voudrez; faites la aveugle, injuste, volage, capricieuse, &c. vous admettez necessairement un principe distinct des atômes, doüé de direction, & de volonté, & qui se mêle de nos affaires (a).

J'ai oublié un acte de religion qui est curieux. Les Auvergnacs se vantoient d'avoir l'epée de Jules Cesar, & la montroient encore du tems de Plutarque apenduë à l'un de leurs temples. Cesar la vit, & n'en fit que rire, & ne voulut pas permettre à ses gens de la reprendre. Il la considera comme une chose sacrée (b).

JE N'ALLEGUE point comme un scrupule de conscience les egards qu'il eut pour un monument. Il (c) n'osa ruiner le trophée que Mithridate avoit érigé après la defaite de Triarius, il n'osa, dis-je, le renverser attendu que c'étoit un monument (d) consacré aux Dieux des armes; mais il érigea un autre trophée vis-à-vis de celui-là lors qu'il eut vaincu Pharnace. Il se contenta d'oposer monument à monument, & de telle sorte que le sien obscurcissoit, & en quelque façon detruisoit l'autre. (e) *Καθελεῖν μὲν γὰρ τὸ τοῦ βαρβάρου οὐκ ἐτόλμησεν, ὡς καὶ τοῖς ἐμπολεμίοις θεοῖς ἱερωμένον· τῷ δὲ δὴ τοῦ ἰδίου παραθέσει καὶ ἐκεῖνο συνεσκίασε, καὶ τρόπον τινὰ κατέστρεψε. Evertere quidem trophæum barbari non est ausus, utpote belli Deis consecratum, sed sui ipsius trophæum constituendo illud aliud obscuravit, quodamque modo dejecit.* Il pourroit effectivement avoir eu peur d'ofenser les Dieux de la guerre; il pourroit aussi s'être moqué interieurement de cet article de religion; n'insistons donc pas sur cette preuve; permettons qu'on croie que sans avoir respecté dans le fond de l'ame ou Mars, ou Bellone, ou Minerve &c. il s'abstint en bon politique de choquer la foi des peuples. Mais voici un fait qui ne permet pas de douter qu'il ne fût superstitieux. Il avoit un formulaire de priere qu'il repetoit trois fois dès qu'il avoit pris sa place dans son carosse: & il en usoit ainsi pour se procurer un heureux voiage, & il ne commença d'emploier cette devotion que depuis que son carosse eût pensé verser. (f) *Cæsarem Dictatorem post unum ancipitem vehiculi casum, ferunt semper, ut primum consedisset, id quod plerosque nunc facere scimus, carmine ter repetito securitatem itinerum aucupari solitum.* J'infere de tout ceci qu'il ne pouvoit être Epicurien tout au plus que de pratique (†).

(I) *Cette crainte n'étoit pas trop mal fondée.*] Les Favoris de Cesar étoient à proportion plus avides & plus insatiables que lui-même: ils ne lui vouloient procurer le titre de Roi, que parce qu'ils esperoient de jouïr d'une plus grande puissance sous cette nouvelle forme de gouvernement. La premiere chose qu'ils firent fut de mettre en œuvre la machine de la religion: ils semerent parmi le peuple afin de pressentir les esprits, que les vers de la Sibylle declaroient formellement que si les Romains envoioient contre les Parthes une armée commandée par un Roi, ils les subjugueroient, mais qu'autrement ils les trouveroient toûjours invincibles. Après cela les Favoris essaierent si le peuple étoit assez preparé; car un jour que Cesar rentroit dans la ville ils lui donnerent le nom de Roi. Le peuple en murmura, & alors Cesar prit habilement son parti, (‡) il rejetta ce titre, mais il se retira tout chagrin de voir que le peuple ne l'avoit pas contredit lors qu'il rejetta la salutation de ses flateurs. Ceux-ci ne se rebuterent point, car pendant la fête des Lupercales, Marc Antoine qui étoit Consul s'aprocha de Cesar, & lui voulut mettre le diadême. Un petit nombre de gens apostez aplaudirent, mais le peuple ne les imita point. Cesar repoussa Marc Antoine; alors les aplaudissemens du peuple firent retentir le lieu. Cette tentative de Marc Antoine fut reiterée un peu après, & precisément avec la même fortune. Ce qu'on n'avoit pu faire sur l'original, on le fit sur les copies: on mit des diadêmes à la tête des statues de Cesar: deux Tribuns du peuple firent ôter ces diadêmes, informerent contre ceux qui avoient les premiers donné à Cesar le titre de Roi, & les menerent en prison: le peuple les en benit, & les suivit avec de grans aplaudissemens. Cesar au contraire les deposa de leur charge (g). Ainsi tous ceux (h) qui sentoient encore dans leurs veines une goute de sang Romain, crurent qu'il n'y avoit pas de tems à perdre, & solliciterent Brutus à se souvenir qu'il portoit le nom de celui qui chassa Tarquin. Voiez dans Suetone (i) à quoi Cesar avoit reduit la liberté de la Republique. Il est certain, comme on veut que Cesar l'ait dit lui-même, que ce n'étoit plus qu'un mot. C'étoit un cadavre ou un squelete. (k) *Nec minoris impotentiæ voces propalam edebat ut T. Ampius scribit, nihil esse Rem publicam, appellationem modo sine corpore ac specie. Syllam nescisse literas qui Dictaturam deposuerit: debere homines consideratius jam loqui secum ac pro legibus habere quæ dicat.*

(K) *La derniere victoire . . . . . fut celle qui lui couta le plus.*] La Fortune se montra irresoluë sur sa conduite: on eût dit qu'elle examina si elle excepteroit Cesar de la regle generale qu'elle a coutume de suivre, qui est d'abandonner ses amis lors qu'elle les a élevez, & de leur faire paier dans un jour tout le bien qu'elle leur a fait pendant un bon nombre d'années. Ecoutons Florus. (l) *Omnium postrema certaminum Munda. Hic non pro cetera felicitate, sed anceps, & diu triste prælium: ut plane videretur nescio quid deliberare fortuna. Sane & ipse ante aciem mœstior non ex more Cæsar, sive respectu fragilitatis humanæ, sive nimiam prosperorum suspectam habens continuationem: vel eadem timens, postquam idem esse cœperat, quod Pompeius.* Il raconte ensuite comment les troupes de Cesar commencerent à reculer. (m) *Novissime illud insuetatum Cæsaris oculis (nefas) post quatuordecim annos, probata veteranorum manus gradum retro dedit. Quod etsi nondum fugerat, apparebat tamen, pudore magis, quam virtute, resistere. Itaque ablegato equo, similis furenti, primam in aciem procurrit. Ibi prensare fugientes, confirmare; per totum denique agmen oculis, manibus, clamore, volitare. Dicitur in illa perturbatione & de extremis agitasse secum, & ita manifesto vultu fuisse, quasi occupare manu mortem vellet.* Les 4. vers que je dois citer ici sont de Mr. Pellisson: je les tire de son dialogue avec Pegase.

Mais ce fameux Cesar qui presque sans combatre
Venoit, voioit, vainquoit, ne le sçavois tu pas?
Jamais il n'eût quitté la belle Cleopatre,
Pour aller prendre Dole un jour de Mardi gras.

Pourquoi ne l'auroit-il pas quittée à pareil jour pour prendre une ville, puis qu'à pareil jour il donna une bataille qui fut cent fois plus perilleuse, que ne l'eût été le siege d'aucune ville?

(a) *Voiez l'article* Timoleon.

(b) *Plut. ib. p. 720. E.*

(c) *Dio lib. 42. p. m. 234.*

(d) *Voiez ci-dessus pag. 395. remarque D.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Plin. lib. 28. cap. 2. pag. m. 561.*

(†) *Exceptez, en même les plaisirs de la bonne chere. Voiez Suetone in ejus vita c. 53. où il raporte ce que disoit Caton,* Unum ex omnibus Cæsarem ad evertendam rempublicam sobrium accessisse. *Voiez aussi Paterculus* lib. 2. cap. 41.

(‡) *Conferez avec ceci ce qu'on raporte de Cromwel dans l'histoire des Ouvrages des savans, mois de Janvier 1699. page 7. à l'extrait des memoires de Ludlow.*

(g) *Plut. in Cæs. pag. 736.*

(h) *On peut suposer qu'ils se demandoient,* Hæc fierent si testiculi vena ulla paterni Viveret in nobis. *Persius Sat. 1. v. 103.*

(i) *Sueton. in Cæsare c. 76.*

(k) *Id. cap. 77.*

(l) *Florus lib. 4. c. 2. n. 78.*

(m) *Ibid. n. 81.*

les grandes charges, les entreprises d'éclat, le commandement des armées afin de faire briller son merite; mais que Caton s'arrêtoit à se signaler par la modestie, & par l'éminence de la vertu, (*L*) aimant mieux être honnête homme que de le paroître, & parvenant à la gloire plus sûrement par l'indiference d'y parvenir. Je ne dois pas oublier une observation que j'ai trouvée dans un ancien historien. Elle regarde le soin extrême qu'avoit Cesar d'accumuler des richesses, & de se faire donner de (*M*) l'argent sous quelque pretexte que ce fût. Le Senat lui decerna des honneurs * si excessifs, qu'on ne peut en être assez étonné quand on envisage l'esprit de servitude qui paroît d'abord dans cette conduite: mais il faut se souvenir qu'il y entra beaucoup de finesse republicaine; car dès que les Senateurs eurent aperçu qu'il se plaisoit aux distinctions honorables & glorieuses qu'ils lui conferoient, ils en inventerent de nouvelles sans mesures ni sans bornes, afin de le rendre odieux, & de preparer sa perte plus promptement †. Ce fut la vuë de la plupart des Senateurs: quelques autres furent veritablement animez d'un esprit de flaterie, & il y en eut même qui ne songerent qu'à se moquer. Il s'en trouva qui furent d'avis qu'on lui decernât la permission de jouïr de toutes les femmes qu'il lui plairoit, attendu qu'encore qu'il eût plus de 50. ans, il se servoit de plusieurs femmes ‡. Il ne decouvrit point le piege, il se laissa éblouïr à l'éclat de ces decrets de la Compagnie, il s'oublia un peu trop, & une fois même il ne daigna se lever lors que le Senat lui porta l'arrêt qu'on venoit de faire pour augmenter ses honneurs. Cette incivilité fut (*N*) l'une des principales causes de sa ruïne. Tout le monde

fait

* *Voiez Dion Cassius lib. 44. circa init.*

† *Id. ib. pag. 276. Voiez la remarque N lettre n: & Plutarque in Cæs. pag. 754. qui observe que les ennemis de Cesar ne contribuerent pas moins que ses flateurs à ces decrets du Senat.* Οἷς οὐχ ἧττον οἴονται συμφιλοτιμήσασθαι τῶν κολακευόντων Καίσαρα τοὺς φθονοῦντας. In quibus non minus inimicos Cæsaris quàm adulatores pulant certasse.

‡ *Id. ib.*

(*L*) *Que Salluste a mis en parallèle avec celui de Caton . . . . . aimant mieux être honnête homme que de le paroître.*] Je vais copier les paroles de cet historien. (*a*) *His* (Cæsari & Catoni) *genus, ætas, eloquentia prope æqualia fuere: magnitudo animi par, item gloria, sed alia alii. Cæsar beneficiis, ac munificentia magnus habebatur; integritate vitæ Cato. Ille mansuetudine, & misericordia clarus factus: huic severitas dignitatem addiderat. Cæsar, dando, sublevando, ignoscendo; Cato, nihil largiendo, gloriam adeptus est. In altero miseris perfugium; in altero malis pernicies. Illius facilitas, hujus constantia laudabatur. Postremo Cæsar in animum induxerat, laborare, vigilare; negotiis amicorum intentus, sua negligere; nihil denegare, quod dono dignum esset; sibi magnum imperium, exercitum, bellum novum exoptabat, ubi virtus enitescere posset. At Catoni studium modestiæ, decoris, sed maxume severitatis erat. Non divitiis cum divite, neque factione cum factioso; sed cum strenuo virtute, cum modesto pudore, cum innocente abstinentia certabat; esse, quam videri, bonus malebat; ita, quo minus gloriam petebat, eo magis adsequebatur.* Tout homme qui dans la distribution de ces éloges aimeroit mieux la part de Cesar que la part de Caton, feroit paroître son mauvais goût. Il n'y a point de bon juge qui tout bien compté, ne preferât à cent autres belles qualitez celle qu'avoit Caton (*b*) d'être plus sensible à la possession de la vertu, qu'à la reputation d'être vertueux. Ce fut aussi le partage d'Aristide, ce fut l'éloge qu'un excellent poëte donna au devin Amphiaraus. J'ai raisonné sur cela dans un autre (*c*) endroit de ce Dictionaire, & j'y ai examiné une maxime attribuée à Socrate, qui ne s'accorde pas mal avec ces paroles d'un poëte Latin:

Tu (d) recte vivis, si curas esse quod audis.

Postel a fait sur ce vers-là une consideration très-solide, dans une épitre (*e*) dedicatoire qui est d'ailleurs toute herissée de galimatias.

(*M*) *De se faire donner de l'argent sous quelque pretexte que ce fut.*] Il (*f*) exigeoit quelquefois des sommes d'argent sous pretexte qu'elles avoient été promises à Pompée. Il enleva le thresor du temple d'Hercule à Tyr, sous pretexte que les Tyriens avoient reçu dans leur ville la femme & le fils de Pompée. Il se fit donner des couronnes d'or aux Rois & aux Princes en qualité de vainqueur. En un mot quand une raison lui manquoit, il en savoit bien inventer une autre. Cette conduite & ces exactions ne procedoient pas de mechanceté, si l'on en croit Dion (*g*), mais des depenses excessives qu'il avoit à faire. Il ne s'apliquoit à amasser de l'argent qu'à cause qu'il étoit persuadé que pour aquerir la domination, pour s'y maintenir, pour s'y agrandir, on avoit besoin de deux choses qui se soutenoient l'une l'autre: on avoit besoin d'argent & de troupes. On conservoit les armées en leur fournissant ce qui leur étoit necessaire, & par les armées on trouvoit les fonds de leur subsistance, & si l'une de ces deux choses venoit à manquer, l'autre tomboit en ruïne. Si Dion s'imaginoit que c'étoient-là de bonnes excuses, il raisonnoit mieux en homme de guerre, en bon politique, qu'en bon citoien. Voici ses paroles: (*h*) Τό, τε σύμπαν εἰπεῖν, χρηματοποιὸς ἀνὴρ ἐγένετο, δύο τε εἶναι λέγων τὰ τὰς δυναστείας παρασκευάζοντα καὶ φυλάσσοντα καὶ ἐπαύξοντα, στρατιώτας καὶ χρήματα· καὶ ταῦτα δι' ἀλλήλων συνεστηκέναι. τῇ τε γὰρ τροφῇ τὰ στρατεύματα συνέχεσθαι, καὶ ταύτην ἐκ τῶν ὅπλων συλλέγεσθαι· κἂν θάτερον ὁποτερονοῦν αὐτῶν ἐνδέῃ, καὶ τὸ ἕτερον συγκαταλύεσθαι. *Utque summatim dicam pecuniarum coactor erat Cæsar duas esse res dicens quibus & pararentur, & conservarentur & augerentur imperia, nempe milites & pecuniam. Earum alteram per alteram consistere, nam & annona contineri exercitus & eam armis parari, atque alterutro deficiente, reliquum simul concidere.* Cet historien observe que Cesar étant arrivé en Italie après la defaite de Pharnace, continua ses exactions tantôt sous le titre de present, tantôt sous celui d'emprunt. Il empruntoit aux particuliers & aux villes, & n'avoit aucune intention de rendre, & il les contraignoit de compter tout de même que s'il eût exigé le paiement d'une dette (*i*).

(*N*) *Cette incivilité fut l'une des principales causes de sa ruïne.*] Deux passages, l'un de Suetone, l'autre de Dion Cassius vont donner la preuve de tout ceci. (*k*) *Præcipuam & inexpiabilem sibi invidiam hinc maxime movit: adeuntes se cum plurimis honorificentissimisque decretis, universos patres conscriptos sedens pro æde Veneris Genitricis excepit. Quidam putant retentum a Cornelio Balbo, cum conaretur assurgere: alii ne conatum quidem omnino, sed etiam admonentem Caium Trebatium, ut assurgeret, minus familiari vultu respexisse.* Dion Cassius raconte la chose avec toutes ses circonstances. Un jour, dit-il (*l*), qu'on delibera dans le Senat touchant plusieurs grans honneurs qu'on se proposoit de decerner à Jules Cesar, toutes les voix des Senateurs, hormis celle de Cassius, & de quelques autres concoururent à ce decret, après quoi la Compagnie se leva pour en aller porter la nouvelle à cet Empereur, qui étoit assis dans le vestibule du temple de Venus. Il étoit demeuré là afin que personne ne pût dire que sa presence avoit ôté aux Senateurs la liberté d'opiner. Il ne se leva point, en voiant venir le Senat, & il écouta assis ce qu'on avoit à lui dire. Cela mit si fort en colere, non seulement les Senateurs mais aussi les autres Romains, que ce fut l'un des principaux pretextes de ceux qui formerent la conspiration contre sa vie. L'historien ne sait pas si cette incivilité fut un coup fatal de la providence, un étourdissement venu d'enhaut, ou l'effet de l'extrême joie de Cesar: (*m*) Καθήμενος σφᾶς, εἴτ' οὖν θεοβλαβείᾳ τινὶ εἴτε καὶ περιχαρείᾳ προσεδέξατο; *Sedens Senatum excepit, sive fatali quodam errore, sive nimio gaudio correptus;* mais il observe qu'on n'ajoûta point de foi à ceux qui tâcherent de justifier cela, en disant que Cesar avoit alors un flux de ventre qui lui fit craindre de mettre à bout la faculté retentrice en se levant. Cette excuse ne fut point admise, car on savoit que peu après il se retira à pied chez lui. On attribua donc à son orgueil la posture qu'il avoit gardée. On l'avoit rendu superbe par les honneurs qu'on lui avoit conferez, & on le haït quand il fut devenu superbe. Je me contente de raporter en Latin le passage de Dion. (*n*) *Quod enim nonnulli purgandi Cæsaris causa postea attulerunt, profluvio eum ventris laborasse, veritumque, ne inter assurgendum alvum dejiceret, consedisse; id propterea creditum non est, quòd paulo pòst pedibus ipse domum rediverit: sed fastu elatum hoc fecisse suspicabantur, eumque superbia nomine odio prosequebantur, quem immodicos honores deferendo ipsi superbum reddiderant.* L'historien fait paroître dans ces dernieres paroles la même envie de critiquer le Senat qu'il avoit déja marquée. Il avoit dit (*o*) que dans les choses qui exposerent Cesar à la haine & à l'envie mortelle qui le perdirent, la faute des Senateurs fut plus grande que cel-

le

(*a*) *Sallustius de bello Catilinar. p. m. 168. & seq.*

(*b*) *Consultez Lucain Pharf. lib. 2. v. 380. & seq.*

(*c*) *Ci-dessus page 207. 208.*

(*d*) *Horat. epist. 16. lib. 1. v. 17.*

(*e*) *Celle de ses histoires Orientales imprimées à Paris l'an 1575. & dediées au Duc d'Alençon frere d'Henri III.*

(*f*) *Voiez Dion Cassius lib. 42. pag. 234.*

(*g*) Τοῦτο δὲ οὐχ ὑπὸ κακίας ἐποίει. Quæ omnia non improbitate faciebat. *Id. ibid.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Id. ib. pag. 235.*

(*k*) *Sueton. in Julio c. 78.*

(*l*) *Dio ubi supra.*

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Id. pag. 277.*

(*o*) *Id. ib. pag. 274.*

fait qu'on l'assassina dans le Senat le 15. (O) jour de Mars 710. Je remarque ailleurs ‡ que quand même l'on accorderoit qu'il y eut quelque justice dans cet attentat, on ne pourroit nier qu'il n'eût été entrepris fort mal à-propos. Seneque qui par la raison qu'il voioit entre les ennemis de Cesar les * deux plus grans ornemens de la secte des Stoïques, devoit avoir des dispositions très-fortes à condamner cet usurpateur, n'a pas laissé de blâmer ceux qui le tuerent, & de condamner † l'aveuglement qui les empêcha de voir qu'en l'état où étoient les choses, il ne faloit point se promettre le retour de la liberté. Il y avoit si long tems que l'ambition & le luxe ‡ faisoient de Rome un theatre de desordre, & de confusions violentes, que le gouvernement monarchique lui étoit un mal necessaire. Les plus sages avoient prevu qu'une telle corruption des loix & des mœurs finiroit par une crise qui seroit une revolution d'état. Le même Seneque remarque que Cesar s'étoit uni (P) & incorporé de telle sorte avec la Republique, qu'on ne pouvoit y faire de

le de Cesar même. Ils lui deferérent de nouveaux honneurs qui alloient trop loin, puis ils le censurerent de ce qu'il se plaisoit à les accepter, & qu'il en devenoit plus orgueilleux. Il (a) fut sans doute blâmable de n'en refuser pas une partie, & de croire qu'on étoit effectivement persuadé qu'il la meritoit; mais les Senateurs furent encore plus blâmables, eux qui en lui conferant ces honeurs-là lui ouvroient un precipice; car s'il les eût refusez, il eût passé pour dedaigneux, & il s'exposoit à la vanité en les acceptant, vu que les personnes les plus modestes se laissent corrompre par ce venin, & s'imaginent (b) être ce que l'on dit qu'elles sont. (c) *Τὸ γὰρ ὑπερβάλλον τῶν τε τιμῶν καὶ τῶν ἐπαίνων χαυνοτέρους τινὰς καὶ τοὺς πάνυ σώφρονας, ὥστε καὶ τῶν ἐπαίνων ἀληθῶς γίγνεσθαι δοκεῖν, ποιεῖ. Nam immoderati honores laudesque, levitatem animi etiam modestissimo cuique afferunt, ut se jam tales esse, quales prædicantur, existiment.*

Examinons un peu la raison pourquoi on ne voulut point croire que Cesar se tint assis de peur que son devoiement ne lui joüât quelque mauvais tour. Elle ne me semble pas solide; car de ce que peu après il s'en retourna chez lui à pied, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pu sentir des trenchées violentes au moment que le Senat aprochoit. Un flux de ventre n'est pas toûjours également importun. Mais si cette excuse étoit bien fondée, nous aurions un grand sujet d'admirer la bizarrerie des évenemens: nous pourrions dire que les plus considerables, & les plus funestes sont liez à des vetilles, & que les ressorts les plus chetifs leur donnent le branle. Cesar eût hâté sa ruine pour n'avoir pu se mettre dans une posture de civilité, à cause d'un petit desordre de ses boiaux qui en une autre rencontre eût été sans consequence, mais alors c'étoit une grande affaire; l'accident que l'on craignoit, si l'on se levoit, eût eu des suites facheuses. Il eût servi de risée à tout le peuple Romain, & les mal intentionnez y eussent donné une interpretation terrible. Quel mepris de la religion, & du Senat! Quoi dans le temple même de Venus, & en presence de la plus auguste compagnie qui fût au monde! L'action pouvoit être empoisonnée par tant d'endroits, que cela eût pu faire prendre la resolution de ne point sortir de sa place à un homme même qui auroit fortement envisagé toutes les suites de ce repos. Constantin Copronyme ne s'aquit-il pas une épithete très-odieuse, & très-meprisable qui persecute encore aujourd'hui sa memoire? ne devint-il pas l'objet de cent invectives, & d'une infinité de reflexions injurieuses, pour avoir sali les fons baptismaux sans y penser, sans savoir ce qu'il faisoit. (d) *Impio patri scelestissima successit proles Constantinus cognomento Copronymi, quod infans baptismi lavacro admotus, mediis sacris alimonia excremento aquam polluerat.* C'eût été bien pis si pareille chose lui fut arrivée dans une Eglise pendant qu'il faisoit la guerre aux protecteurs des Images. De tout tems on a trouvé là (e) les airs d'un mepris extrême, ou un sujet de moquerie. Quoi qu'il en soit on pouvoit mieux refuter les defenseurs de Cesar, que par la raison que Dion a raportée. On pouvoit leur dire que si cette infirmité corporelle eût été cause que Cesar ne se leva point, il eût allegué cette excuse aux Senateurs. Ne l'aiant point fait, c'est une marque qu'il se soucioit bien peu que l'on jugeât qu'il manquoit de civilité envers cette auguste compagnie, & par là il retombe dans le premier inconvenient. Nous pouvons nous figurer que les Senateurs se seroient paiez de cette raison. Laban quoi qu'il fût bien en colere, se paia d'une excuse à-peu-près semblable lors que (f) sa fille le reçut sans se lever. Voici un autre modele (†) d'excuse. „ Une fois Monsieur le Cardinal du Perron se „ trouva bien embarrassé, portant la parole pour le Clergé à la feuë Reine Mere du Roy; car se voyant dans „ une chaize où la goutte le contraignoit de demeurer „ devant une Princesse si pleine de majesté, il voulut „ luy en faire un compliment qu'il n'avoit point pre- „ paré. *Madame*, luy dit-il, *je suis à genoux du cœur*, „ *quoique vous me voyiez assis*. A ce mot, s'appercevant qu'il n'estoit pas respectueux de nommer la „ partie sur laquelle il estoit assis, il fut long temps à „ chercher quelques termes plus honnestes, & n'en „ trouvant point il fut reduit à ajouster *des jambes* (g). „

Je viens de lire une chose qui peut nous faire douter du discernement de Dion; voici ce que c'est. Plutarque (h) observe que Cesar fut au desespoir de l'incivilité qu'il avoit euë pour le Senat, & qui deplaisoit si fort au peuple. *Toutefois on dit*, ajoute Plutarque (i), *que depuis pour s'excuser de ceste faute, il allegua sa maladie à cause que le sens ne demeure pas en son entier à ceux qui sont sujets au mal caduque quand ils parlent debout sur leurs pieds devant une commune, ains se troublent aisement, & leur prend soudain un esblouissement: mais cela estoit faux.* Dion avoit lu Plutarque, il faut croire cela pour son honneur. D'où vient donc qu'il ne dit rien de cette excuse, & qu'il en allegue une autre bien moins vraisemblable, & qui en quelque façon est risible?

(O) *Qu'on l'assassina dans le Senat le 15. jour de Mars 710.*] Les Auteurs ne s'accordent pas touchant ce point de chronologie à l'égard de l'année: quelques-uns comme Sigonius, Calvisius &c. disent qu'on tua Cesar l'an 709. J'ai suivi leur hypothese dans l'article de Brutus (k), & peut-être aussi dans quelques autres endroits; mais je trouve plus raisonnable le sentiment du Pere Petau que Cesar fut tué en 710. C'est à present l'opinion courante. Il avoit 56. ans plus ou moins: on lui donna (l) 23. coups, chacun des conjurez s'empressa de le blesser, & dans cet empressement quelques-uns d'eux (m) s'entre-blesserent. Ils avoient cru que leur action seroit aprouvée du peuple, mais ils eurent lieu d'en douter dès le jour suivant; car le peuple se tint dans un très-profond silence, lors qu'ils lui exposerent ce qu'ils avoient fait. Le Senat les rassûra, puis qu'en deferant d'un côté les honneurs divins à Cesar, il accorda de l'autre aux conjurez beaucoup d'avantages: mais la pompe funebre de Cesar bouleversa tout. Marc Antoine fit un discours qui anima de telle sorte les assistans qu'ils allerent mettre le feu chez les conjurez, & qu'ils les chercherent par toute la ville pour les mettre en pieces. Ce qui toucha principalement les auditeurs fut qu'il leur montra la tunique de Cesar toute percée & ensanglantée (n). Plutarque & Appien son copiste nous l'assûrent, mais les autres historiens ne touchent pas cette circonstance. Ciceron reprochant à Marc Antoine le procedé de cette journée-là, ne dit rien de cette particularité. (o) *Etsi tum cum optimum te putabant, me quidem dissentiente, funeri tyranni, si illud funus fuit, sceleratissime præfuisti. Tua illa pulchra laudatio, tua miseratio, tua cohortatio, tu illas faces incendisti, & eas quibus semiustulatus ille, & eas quibus incensa L. Bellieni domus deflagravit. Tu illos impetus perditorum hominum, & ex maxima parte servorum quos nos vi manuque repulimus, in nostras domos immisisti.* Et notez que Suetone bien loin de faire mention de cela, donne à entendre que Marc Antoine ne fit point d'oraison funebre. (p) *Laudationis loco consul Antonius per præconem pronuntiavit S. C. quo omnia ei divina simul atque humana decreverat: item jusjurandum, quo se cuncti pro salute unius adstrinxerant: quibus perpauca a se verba addidit.* N'est-il pas étrange qu'il ait pu douter d'un fait que Ciceron avoit afirmé en plein Senat pendant que la chose étoit toute fraiche? Il y auroit mille observations à faire sur les diferences qui se trouvent entre les historiens. Je suis bien surpris que Casaubon (q) ait pretendu confirmer par le temoignage d'Appien la narration de Suetone, car il est visible qu'Appien (r) assûre que Marc Antoine harangua très-amplement.

(P) *Que Cesar s'étoit uni & incorporé de telle sorte.*] Voici comme il parle: (s) *Olim ita se induit Reip. Cesar ut seduci alterum non possit, sine utriusque pernicie.*

(a) *Id. ib.*
(b) *Voiez les Nouv. de la Rep. des lettres, Juin 1686. art. 1. pag. 631. Vous y trouverez ces paroles de la 4. satire de Juvenal,* Nihil est quod credere de se Non possit cum laudatur Diis æqua potestas. *Voiez aussi dans l'épitre 16. du 1. livre d'Horace le* Sed vereor ne cui de te plusquam tibi credas *&c.*
(c) *Dio ib.*
(d) *Jo. Bapt. Egnatius in Roman. Princip.*
(e) *Καὶ βδέλομαι ἀντιβροντῆσαι πρὸς τὰς βροντάς.* Voloque oppedere vestris tonitrubus. *Aristoph. in nubib. act. 1. sc. 4.* Vin' tu curtis Judæis oppedere? *Horat. Sat. 9. lib. 1.* Voiez le Catholicon d'Espagne à l'endroit où il est parlé des seances des deputez aux Etats pag. 37. édit. 1699.
(f) *Et Rachel dit à son pere, qu'il ne desplaise point à mon Seigneur de ce que je ne me puis lever devant lui, car j'ai ce qui a accoustumé de venir aux femmes.* Genese ch. 31. v. 35.
(†) *Cesar eût pu dire,* je suis debout du cœur, quoi que je soie assis *&c.*

‡ *Ci-dessus pag. 717.*
* *Caton d'Utique, & Brutus, dont celui-là perit avant Cesar, & celui-ci fut l'un des meurtriers de Cesar, & perit ensuite dans le soutien de la cause.*
† *Voiez ci-dessus pag. 717. lettre b.*
‡ *Voiez en la description dans Lucain au 1. livre de la Pharsale v. 160. & suiv. Confer quæ supra pag. 865. lettre i.*

(g) *Costar, suite de la defense de Voiture pag. 189.*
(h) *Plut. in Cæsare pag. 736.*
(i) *Id. ib. version d'Amiot.*
(k) *Ci-dessus pag. 716. où je mets la bataille de Philippes à l'an 711. les Imprimeurs ont fait glisser 710. au lieu de 709. touchant la mort de Cesar.*
(l) *Sueton. in Cæs. c. 82.*
(m) *Plut. in Cæs. pag. 739.*
(n) *Tiré de Plutarque ibid. pag. 740.*
(o) *Cicero Philipp. 2. p. m. 710.*
(p) *Sueton. in Cæsare c. 84.*
(q) *Casaub. ad Sueton. in Cæs. c. 84.*
(r) *Appian. de bell. civil. l. 2. p. m. 285.*
(s) *Seneca de clementia lib. 1. cap. 4.*

de ſeparation ſans gâter & ruïner tout. Il eſt bien certain qu'il n'y avoit que lui ſeul qui pût reparer les maux que le peuple Romain avoit ſouferts ; & ſi l'on veut pretendre que Ciceron ne penſoit pas ce qu'il (Q) diſoit lors qu'il aſſûroit cela, on doit auſſi reconoître qu'il devoit penſer ce qu'il diſoit en cette rencontre. Il faudra toucher quelque choſe de la famille (R) de Ceſar, & contre ceux qui n'ont pas bien ſçu pourquoi il portoit ce nom. On donnera un ſuplément ſur ce qui

(e) *Qui fut enſuite nommé Julius en l'honneur de Jules Ceſar.*

nam ut illi viribus opus, ita & huic capite. C'eſt la concluſion de pluſieurs belles maximes qu'il venoit de propoſer ſur l'obeïſſance des ſujets. On en fit mention dans l'Ecrit qu'un Roialiſte de France publia contre les Ligueux l'an 1593. *Nec ſolum propter iram, id eſt metu pœna illis obediendum eſt, ſed propter conſcientiam, quia nimirùm omnes ſcire oportet, id ex divina voluntate & conſtitutione fieri debère. Quod etiam Ethnici agnoverunt, inter quos illo ſæculo quo D. Paulus ſcripſit, hæc ſapiens Philoſophus dicebat,* Principes Regeſque & quocunque alio nomine ſunt, tutores ſtatus publici amandos etiam ultra privatas neceſſitudines. Et olim, *inquit*, ita ſe induit Reipub. Cæſar ... (a) Ille enim eſt vinculum per quod Reſpubl. cohæret : ille ſpiritus vitalis, quem hæc tot millia trahunt, nihil ipſa per ſe futura, niſi onus & præda. ſi mens illa imperii ſubtrahatur. On trouve ces paroles à la page 75. d'un Ouvrage qui a pour titre *Vindiciæ ſecundum libertatem Eccleſiæ Gallicanæ, & Regii ſtatus Gallofrancorum, ſub Henrico IIII. Rege Francorum & Navarræ. L. S. A. R.* On croit que ces quatre lettres ſignifient *Ludovicus Servinus Advocatus Regius.*

(Q) *Ciceron .... devoit penſer ce qu'il diſoit en cette rencontre.*] Raportons quelques morceaux de ſa harangue pour Marcellus. *Quis eſt omnium tam ignarus rerum, tam rudis in republica, tam nihil unquam nec de ſua, nec de communi ſalute cogitans, qui non intelligat tua ſalute contineri ſuam, & ex unius tua vitam pendere omnium? .....ſi ad humanos caſus, incertoſque eventus valetudinis, ſceleris etiam accedat inſidiarumque conſenſio : quem deum, etiamſi cupiat, opitulari poſſe reip. credamus? Omnia ſunt excitanda tibi, C. Cæſar, uni, quæ jacere ſentis, belli ipſius impetu, quod neceſſe fuit, perculſa, atque proſtrata? conſtituenda judicia, revocanda fides, comprimendæ libidines, propaganda ſoboles : omnia, quæ dilapſa jam defluxerunt, ſeveris legibus vincienda ſunt. Non fuit recuſandum in tanto civili bello, tantoque animorum ardore, & armorum, quin quaſſata reſp. quicunque belli eventus fuiſſet, multa perderet & ornamenta dignitatis, & præſidia ſtabilitatis ſuæ, multaque uterque dux faceret armatus, quæ idem togatus fieri prohibuiſſet. Quæ quidem nunc tibi omnia belli vulnera ſananda ſunt; quibus* PRÆTER TE MEDERI NEMO POTEST.

Selon toutes les aparences ſi Ceſar eût vêcu encore dix ans, il eût fait les plus belles choſes du monde pour la gloire, & pour la proſperité du peuple Romain. Il fut tué au milieu des plus grans projets (b) qu'un eſprit ſublime, & un courage heroïque puiſſent entreprendre.

(R) *Toucher quelque choſe de la famille de Ceſar, & contre ceux qui n'ont pas bien ſçu (*) pourquoi il portoit ce nom.*] Il étoit de la maiſon Julia qui pretendoit être iſſuë de Venus par Enée fils d'Anchiſe, & de cette Deeſſe. Nous verrons ailleurs (†) le ſoin qu'on prenoit de fomenter la tradition de cette origine de Jules Ceſar. La poſterité d'Aſcagne fils d'Enée & de Creüſe, & ſurnommé Iulus ſubſiſta dans Albe juſques à ce que cette ville fut ruinée par Tullus Hoſtilius Roi de Rome. Elle fut tranſportée à Rome par ce Prince, & y proſpera. On ne trouve point qu'elle y ait formé plus de deux branches principales; la premiere porta le ſurnom de Tullus, l'autre eut le ſurnom de Ceſar. Les perſonnes de la premiere branche qui commencent à paroitre dans l'hiſtoire, ſont Caius Julius Tullus, & Vopiſcus Julius Tullus. Celui-là fut Conſul l'an de Rome 265. & Decemvir l'an 300. Celui-ci fut Conſul l'an 271. Les plus anciens Ceſars que l'on trouve eurent des charges l'onziéme année de la premiere guerre Punique, c'eſt-à-dire l'an de Rome 546. Depuis ce tems-là on voit paroitre preſque toûjours quelque Ceſar dans les charges de la Republique juſques à Caius Julius Ceſar pere de l'Empereur. Il étoit fils d'un autre Caius Julius Ceſar dont l'hiſtoire eſt inconuë; on ſait ſeulement qu'il fut marié avec Martia qui deſcendoit de la famille (c) du Roi Ancus Martius. Il eut trois enfans, deux fils & une fille; celle-ci fut femme de Marius : les deux fils Caius Julius Ceſar, & Lucius Julius Ceſar n'allerent pas au delà de la preture, étant morts à la fleur de l'âge, & d'une façon ſinguliere, car l'un & l'autre expira en ſe chauſſant le matin, Caius à Piſe, Lucius à Rome où il exerçoit la dignité de Preteur. (d) *Nullis evidentibus cauſis obiere, dum calciantur matutino, duo Cæſares, Prætor, & pratura perfunctus Dictatoris Cæſaris pater, hic Piſis examinatus, ille Romæ.* Caius epouſa Aurelie, & en eut un fils & quelques filles. Le fils eſt celui qui fait le ſujet de cet article. Il nâquit à Rome le 12. du mois (e) Quintilis 653. & perdit ſon pere l'an 669. J'ai tiré ceci d'un livre (f) où il y a un fort grand detail ſur la maiſon Julia. Vous n'y trouverez point le paſſage de Suetone qui temoigne de quelle nobleſſe on ſe piquoit de deſcendre dans cette maiſon, & avec quelle élegance Ceſar ſavoit exprimer cela. Voici ce paſſage : (g) *Quæſtor Juliam amitam, uxoremque Corneliam, defunctas laudavit e more pro Roſtris: ſed in amitæ quidem laudatione, de ejus ac patris ſui utraque origine ſic refert: Amita mea Julia maternum genus ab regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum eſt. Nam ab Anco Marcio ſunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater: a Venere Iulii, cujus gentis familia eſt noſtra. Eſt ergo in genere & ſanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent: & ceremonia deorum, quorum ipſi in poteſtate ſunt reges.* Suetone nous parle là de la mort de Cornelie femme de Ceſar. Diſons par occaſion quelque choſe des mariages de cet Empereur. On l'avoit fiancé avec une fille très-riche nommée Coſſutia. Il avoit encore la robe d'enfance, & il ne tarda guere à renvoier cette fiancée. Il épouſa enſuite Cornelia fille de Lucius Cornelius Cinna, & ne la voulut jamais repudier quelque peril qu'il y eût à reſiſter en cela aux fortes inſtances de Sylla (‡). Il en eut une fille qui fut femme de Pompée. Sa troiſiéme femme s'apelloit (h) Pompea, & le mit dans la même categorie où il mettoit tant d'autres maris. Elle fut aimée de Clodius & l'aima reciproquement; mais Ceſar & Aurelia ſa mere, Dame de beaucoup de vertu, prirent garde de ſi près à ſa conduite, qu'il falut que Clodius cherchât l'occaſion de l'aprocher pendant que l'on celebroit dans la maiſon de Ceſar les myſteres de la bonne Deeſſe. Il ſe deguiſa en femme, il ſe mêla dans la foule, il entra, mais il fut reconu. Cette afaire fit un grand bruit; Ceſar repudia ſa femme ſous pretexte, diſoit-il (i), qu'il vouloit que ſa maiſon ne fût pas même ſoupçonnée, mais au fond il ne doutoit point (k) que ſon épouſe n'eût fait le ſaut tout entier. (l) Οὗτος ἤρα Πομπηΐας τῆς Καίσαρος γυναικός, ἐδ' αὐτῆς ἀκούσης. ἀλλὰ φυλακαί τε τῆς γυναικωνίτιδος ἀκριβεῖς ἦσαν, ἥ τε μήτηρ τοῦ Καίσαρος, Αὐρηλία, γυνὴ σώφρων, περιέπουσα τὴν νύμφην ἀεὶ, χαλεπὴν καὶ παρακινδυνευτικὴν αὐτοῖς ἐποίει τὴν ἔντευξιν. *Hic* (Clodius) *uxorem Cæſaris Pompeiam amabat neque invitam. Verùm mulierem Cæſar acri ſepſerat cuſtodia, ejuſque mater Aurelia, fœmina honeſta, perpetuò lateri adhærens Pompeja, arduum & periculoſum ejus congreſſum efficiebat.* Il épouſa depuis Calphurnie fille de Piſon, & mourut avant elle.

Servius en commentant ces paroles de Virgile, (m) *naſcetur pulchra, Trojanus Origine Cæſar .... Julius à magno demiſſum nomen (n) Iulo*, s'eſt fort abuſé. Il a cru que le ſurnom de Ceſar fut donné à nôtre Caius Julius le Dictateur, ou parce qu'on l'avoit tiré du ſein de ſa mere par une operation de Chirurgie, ou parce que ſon aieul avoit tué un (o) élephant. Ni l'une ni l'autre de ces raiſons ne valent rien, puis que dès le tems de la premiere guerre Punique il y avoit des Ceſars dans Rome ancêtres de celui-ci. Notez que Cedrenus, l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie, Malala, Suidas, Glycas, & Conſtantin Manaſſé aſſûrent qu'il falut faire une incilion pour tirer Ceſar hors du ventre de ſa mere. Zonaras a refuté ce menſonge (p). Comment a-t-on pu ignorer que cette Dame vivoit encore lors que ſon fils étoit marié avec Pompea? N'avoit-on point lu ce qu'il lui dit (q) le jour de l'élection du grand Pontife? Ignoroit-on qu'elle avoit pris (r) un très-grand ſoin de l'élever? car c'étoit une femme (ſ) ſavante, & éloquente. Elle mourut (t) pendant que ſon fils faiſoit la guerre aux Gaulois. J'ai marqué (v) la ſource de la bevuë.

(a) *Notez que dans Seneque ceci precede ce qui concerne Ceſar.*

(b) *Voiez Suetone in Cæſare cap. 44. & Plutarque in Cæſare pag. 735.*

(*) *Ces paroles de Pline l. 7. c. 9. les ont trompez:* Auſpicatius enecta parente gignuntur: ſicut Scipio Africanus prior natus, primuſque Cæſarum à cæſo matris utero dictus. *Ils ont apliqué à Ceſar le Dictateur ce que Pline n'avoit dit que du premier qui fut ſurnommé Ceſar. Notez que Solin n'a pas bien entendu cela : il a cru que Pline avoit dit que Scipion l'Africain fut le premier qu'on nomma* Cæſar.

(†) *Dans l'une des remarques de l'article* Troie.

(c) *Voiez ci-deſſous lettre g le paſſage de Suetone.*

(d) *Plinius l. 7. cap. 53. p. 88.*

(f) *Compoſé par Joannes Glandorpius, & intitulé* Familiæ gentis Juliæ ... concinnatæ. *Il fut imprimé à Bâle l'an 1576. in 8. par les ſoins d'Ambroiſe Glandorp fils de l'Auteur : on l'inſera enſuite l'an 1589. dans* l'Onomaſticon Hiſtoriæ Romanæ *du même Auteur.*

(g) *Sueton. in Cæſ. cap. 6.*

(‡) *Id. ib. c. 1.*

(h) *Fille de Quintus Pompeius Rufus.*

(i) *Plut. ubi infra pag. 712.*

(k) *Sueton. in Cæſ. c. 6.*

(l) *Plut. in Cæſare p. 711. D. Voiez le auſſi in Cicerone pag. 874.*

(m) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 286.*

(n) *C'eſt-à-dire Aſcagne fils d'Enée, car Virgile ib. v. 267. avoit dit,* At puer Aſcanius cui nunc cognomen Iulo additur.

(o) Vel quod avus ejus in Africa manu propria occidit elephantem qui Cæſar dicitur Pœnorum lingua. *Servius in Æn. lib. 1. v. 286.* (p) *Voiez les notes de Mr. Bentley ſur la Chronique de Malala. Voiez auſſi le Suetone de Mr. Grævius 2. edit. in 4.* (q) *Voiez la remarque E lettre f.* (r) *Tacitus de Orat. c. 20.* (ſ) *Glandorp. Onomaſt. p. 426.* (t) *Sueton. in Cæſ. cap. 26.* (v) *Dans la note marginale (*) de l'autre colonne.*

qui (S) regarde ses commentaires. On a marqué dans un β autre endroit quelques circonstances de sa deification.

☞ CETHEGUS, famille Romaine, branche de la maison des Cornelius, a produit plusieurs personnes dont la memoire s'est conservée. Je parlerai de quelques-unes. Cornelius CETHEGUS créé Consul avec Quintus Flamininus, γ distribua du vin mixtionné au peuple aprés que son élection fut faite. Ces deux Consuls furent obligez de se demettre de leur charge, parce qu'il y eut de l'irregularité dans leur creation. Ce fut l'an de Rome δ 421. Marcus Cornelius CETHEGUS fut élevé à la charge de Censeur l'an 544. avant que d'avoir été Consul. Cela étoit contre (A) l'usage. Il obtint le Consulat cinq ans aprés. Ce fut un (B) grand Orateur. Caius Cornelius CETHEGUS, qui avant que d'avoir été Edile fut Proconsul en Espagne, y remporta une victoire signalée ζ. Il fut fait Edile peu aprés pendant son absence η l'an 555. Sigonius θ le confond avec Cneius Cornelius CETHEGUS, qui fut Consul en 556. & qui triompha des Insubres μ. Il supose faussement que Ciceron & Tite Live donnent à ce Consul le prenom Caius: ils lui donnent celui de Cneius. Passons à Publius Cornelius CETHEGUS qui suivit ardemment * le parti de Marius contre Sylla, & qui fut declaré pour cela ennemi † du peuple Romain, lors que ce parti fut abatu. Il se sauva ‡ en Afrique auprès de Marius, & puis il implora la misericorde de Sylla, ⸸ & s'offrit à le servir en toutes choses. Il fut reçu en grace; & peut-être ne le faut-il pas distinguer de ce CETHEGUS qui eut un si grand credit dans Rome, qu'on ne pouvoit rien obtenir sans son entremise; or comme il avoit une maîtresse à qui (C) il ne pouvoit rien refuser, il arriva qu'une malhonnête femme eut à sa disposition

(S) *Un suplement sur ce qui regarde ses commentaires.*] Je m'étois contenté de dire dans la 1. édition (a) que Vossius a montré que Jules Cesar est le veritable Auteur des commentaires qu'on lui attribue, mais aujourd'hui je me veux un peu étendre sur ce sujet. François Floridus Sabinus (b) a soutenu que les trois livres de la guerre civile n'étoient point de Jules Cesar. Un autre (c) a soutenu la même chose touchant les 7. livres de la guerre des Gaules. Vossius observe que Louis (d) Caduceus les donnoit à Suetone. Mais ce sont toutes opinions imaginaires, que nous pouvons refuter solidement par l'autorité des anciens Auteurs, sans qu'il faille s'arrêter à la reponse qu'on pourroit faire que ces livres de Cesar se sont perdus depuis que les anciens Ecrivains les ont citez. Ceux qui pensent qu'outre les commentaires qui nous restent, Cesar avoit composé des Ephemerides qui se sont perduës ont beaucoup plus de raison: c'étoit un Journal de sa vie. Servius en a tiré un évenement fort singulier. *Caius Cæsar*, dit-il (e), *cùm dimicaret in Gallia, & ab hoste raptus equo ejus portaretur armatus, occurrit quidam ex hostibus, qui eum nösset, & insultans ait, Cecos Cæsar: quod Gallorum lingua, Demitte, significat: & ita factum est, ut dimitteretur. Hoc autem ipse Cæsar in Ephemeride sua dicit, ubi propriam commemorat felicitatem.* Il y a beaucoup d'aparence que lors que Plutarque (f) a cité les Ephemerides de Cesar il n'a point entendu les commentaires, mais le même Ouvrage auquel Servius nous a renvoiez. Je sai bien que ce qu'il allegue en cet endroit-là se trouve au 4. livre des commentaires de Cesar, mais il n'étoit pas possible que ce guerrier ne mît très-souvent les mêmes choses & dans son Journal, & dans ses commentaires. Disons donc que Plutarque avoit alors en vuë les Ephemerides, & que s'il eût voulu alleguer les commentaires il se fût servi du mot ὑπομνήματα, comme avoit fait Strabon (g). Disons aussi qu'Appien a cité les mêmes Ephemerides dans ces paroles: (h) Καῖσαρ ἐν ταῖς ἰδίαις ἀναγραφαῖς τῶν ἐφημέρων ἔργων φησί. Il est d'ailleurs tres-vraisemblable que Polyænus les avoit euës en main, car il raporte plusieurs stratagemes de Cesar qui ne sont point contenus dans les commentaires. On peut penser la même chose touchant Frontin. Voiez les remarques de Denys Vossius (i) imprimées en 1697. avec les commentaires de Jules Cesar, & avec un livre que l'on a intitulé *Julius Celsus de vita & rebus gestis C. Julii Cæsaris*, & qui avoit été imprimé l'an 1473. Il étoit si rare que le Scholiaste Dauphin sur Jules Cesar n'en peut trouver aucun exemplaire dans Paris. Mr. Grævius estime (k) que l'Auteur de ce livre-là vivoit au 13. ou au 12. siecle. Notez qu'il y a des gens qui croient qu'Orose attribuë à Suetone les commentaires de Cesar, lors qu'il se sert de cette expression: (l) *Hanc historiam* (de Cæsaris bello Gallico) *Suetonius Tranquillus plenissime explicuit, cujus nos competentes portiunculas decerpsimus.* C'est le sentiment de Savaron, comme il paroît par la maniere dont il commente le *quis opera Suetonii* de Sidonius Apollinaris, *id est*, dit-il (m), *vitam Julii Cæsaris, & libros de bello Gallico quos Suetonio asserit Orosius lib. 6. cap. 7. & ex eo hist. Miscella lib. 6. ita visum est Lodoico Caduceo mihi propter eruditionem & humanitatem amicissimo, in cujus commilitio multum me profecisse liberè fateor.* Peut-être vaudroit-il mieux dire que Suetone avoit fait un Ouvrage particulier touchant la guerre des Gaules, & que c'est de là qu'Orose avoit tiré ses recueils. Le bon Mr. de Maroilles a mal raporté ce qu'il avoit lu dans Vossius, dont il copie neanmoins très-fidellement la faute que j'ai observée (n). *Louys Caduceus . . . . tient que* les sept livres de la guerre des Gaules sont l'Ouvrage *de Suetone, ce qu'il prouve par ces paroles au 7. chap. de son 6. livre.* Suetone, *dit-il*, a amplement expliqué cela dans son histoire de Cesar de la guerre des Gaules. C'est ce que dit l'Abbé de Marolles (o). Cela ne marque-t-il pas que son pretendu *Louys Caduceus* a publié un Ouvrage qui contient pour le moins six livres? N'est ce point faire courir inutilement les Bibliographes?

Je ne conois que trois traductions Françoises des commentaires de Jules Cesar, celle d'Etienne de l'Aigue, celle de Blaise de Vigenere, & celle de Mr. d'Ablancourt. La 1. fut (p) imprimée l'an 1531. La seconde parut en 1576. & fut accompagnée d'un commentaire assez docte. Elle fut rimprimée l'an 1609. avec quelques notes marginales d'Antoine de Bandole, qui y joignit aussi ses *parallèles de Cesar & de Henri IV.* La version de Mr. d'Ablancourt fut imprimée pour la premiere fois environ l'an 1651. si je ne me trompe.

(A) *Cela étoit contre l'usage.*] C'est ce qu'on peut recueillir de ces paroles de Tite Live: (q) *Censores hic (r) annus habuit L. Veturium Philonem, & P. Licinium Crassum, pontificem maximum. Crassus Licinius nec consul, nec prætor ante fuerat quam censor est factus: ex ædilitate gradum ad censuram fecit.* Il me semble que Tite Live n'eût pas fait cette remarque, s'il n'eût été extraordinaire qu'un homme obtint la Censure avant que d'avoir été Consul. Il falut proceder l'année suivante à la creation d'autres Censeurs, car l'un de ceux-là étant mort, (s) son collegue quitta la charge. Ceux que l'on choisit n'avoient pas été encore Consuls; Tite Live le remarque expressement. (t) *Creati censores ambo qui nondum consules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus.*

(B) *Ce fut un grand Orateur.*] Eu égard à ce temslà; car qui l'auroit comparé aux Orateurs des siecles suivans, l'eût trouvé barbare. Voici ce que Ciceron a dit de lui: (v) *Quem vero extet, & de quo sit memoria proditum eloquentem fuisse & ita esse habitum, primus est M. Cornelius Cethegus: cujus eloquentiæ est auctor, & idoneus quidem mea sententia, Q. Ennius, præsertim cum & ipse eum audiverit, & scribat de mortuo: ex quo nulla suspicio est, amicitiæ causa esse mentitum, est igitur sic apud illum in nono, ut opinor, annali.* Les vers d'Ennius que Ciceron cite, & que je degage des interruptions qu'il y insere sont ceux-ci:

Additur orator Cornelius suaviloquenti
Ore Cethegus Marcu' Tuditano Collega,
Marci filius, is dictus popularibus ollis
Qui tum vivebant homines, atque ævum agitabant,
Flos delibatus populi, suadæque medulla.

Il remarque en un autre endroit, (w) que cet Orateur devenu vieux ne laissoit pas de faire valoir son talent avec une aplication extrême.

(C) *Une maitresse à qui il ne pouvoit rien refuser . . . . . . que Lucullus fit sa cour à cette femme.*] Pour conoitre le caractere de ce Cethegus, il ne faut que lire ces

β Voiez la remarque D de l'article Dolabella, & les Pensées diverses sur les Cometes n. 82. 83.

γ Invenio mustum rutatum populo datum à Cornelio Cethego in Consulatu collega Quintii Flaminini comitiis peractis. *Plinius lib. 19. c. 8. p. m. 612.*

δ Voiez le Pere Hardouin sur ce passage de Pline.

ζ Titus Livius lib. 31. sub fin. p. m. 588.

η Id. ib.

θ Sigonius in fastis ad ann. 556.

μ Voiez Tite Live lib. 32. pag. 603. & lib. 33. p. 611.

* Appian. de bellis civil. l. 1. p. m. 204.

† Id. ib. pag. 196.

‡ Id. ib. pag. 197.

⸸ Id. ib. pag. 204.

(a) Voiez la remarque G à la fin.

(b) Fr. Floridus Sabinus subcisivar. lect. lib. 1. cap. 3. & lib. 2. cap. 2. apud Vossium de Hist. Lat. pag. 62.

(c) Ludov. Carrio apud Vossium ib.

(d) Il faloit dire Caduceus. Voiez ci-dessous lettre m.

(e) Servius in Æn. l. 11. v. 743.

(f) Plut. in Cesare p. 718. D.

(g) Strabo lib. 4. init.

(h) Appian. in excerpt. legat. pag. 359.

(i) A la 3. page.

(k) Voiez sa preface à l'edition de Cesar 1697.

(l) Orosius lib. 6. cap. 7. fol. m. 246. verso.

(m) Savaro in epist. 14. lib. 9. Sidon. Apoll. pag. 606.

(n) Ci-dessus lettre d.

(o) Dans la vie de Jules Cesar qu'il a mise au 2. tome de son augmentation de l'Histoire Romaine pag. 289. & suiv.

(p) Voiez ci-dessus pag. 296. lettre k.

(q) Titus Livius lib. 27. pag. m. 405.

(r) C'est l'an 543.

(s) Id. ib.

(t) Id. ib. pag. 468.

(v) Cicero, in Bruto p. m. 103.

(w) Id. de senectute c. 14. pag. m. 425.

tion toute la ville. Il falut que Lucullus fit sa cour à cette femme lors qu'il voulut obtenir la commission de faire la guerre à Mithridate, car sans cela il n'auroit point obtenu ce bel emploi. Plusieurs autres grans Seigneurs firent cent bassesses pour monter aux charges par la recommandation de ce Cethegus, car c'est de lui sans doute que Ciceron parle dans l'un de ses (D) paradoxes. Il a parlé d'un Cethegus Orateur (E) qui aparemment ne difere point du galant de cette femme. Caius

ces paroles de Plutarque: (a) *Lucullus . . . . pensoit que si Cesar* (b) *retournoit à Rome . . . . . il feroit & obtiendroit facilement tout ce qu'il voudroit, atendu mesmement que Cethegus, qui avoit pour lors tout le credit & la vogue au gouvernement des afaires dedans Rome, à cause qu'il disoit & faisoit entierement tout ce qu'il sentoit estre plaisant & agreable au commun peuple, estoit en pique à l'encontre de lui, qui haissoit ses mœurs & sa maniere de vivre, comme de personne* (c) *abandonnée à tout vice & à toute dissolution: au moyen de quoi il faisoit la guerre tout ouvertement à ce Cethegus là.* Plutarque ajoûte que le gouvernement de Cilicie étant venu à vaquer, plusieurs personnes le briguerent & *firent la cour à Cethegus, comme à celui qui plus que nul autre avoit moien de le faire tomber entre les mains de qui il voudroit.* Luculle esperant que s'il l'obtenoit, il auroit aussi la commission de faire la guerre à Mithridate, „ resolut de faire tout son efort, & essayer „ tous moiens de parvenir à ce qu'autre ne l'eust que „ lui: & apres avoir tenté tout autre expedient, il fut „ contraint à la fin contre son naturel, de recourir à „ un moien qui n'estoit ni beau ni honeste, mais bien „ le plus expedient qu'il eust sçeu avoir pour parvenir à „ la fin qu'il desiroit. Il y avoit en ce temps là une „ femme à Rome, qui s'apelloit Præcia, fort renommee, tant pour sa beauté, que pour sa bonne grace à plaisamment deviser, au demourant aussi peu „ honneste que celles qui publiquement font marchandise de leurs corps: mais pour autant qu'elle employoit le credit & la faveur de ceux qui la hantoyent „ & qui alloyent deviser avec elle, pour servir au bien „ des afaires & des brigues de ceux qu'elle aimoit, elle „ en acquit le bruit, outre ses autres graces & parties „ louables qui estoyent en elle, d'estre femme de bonne amour & de menee, pour conduire à chef „ une bonne entreprise, ce qui lui donna tresgrande „ reputation. Mais encore depuis qu'elle eut gaigné „ Cethegus, qui avoit pour lors la vogue, & manioit „ à son plaisir tous les afaires de la chose publique, „ estant devenu si amoureux de ceste femme, qu'il „ ne la pouvoit esloigner de veuë: adonc toute la puissance & l'autorite de la ville de Rome se trouva entre ses mains, pource qu'il ne se depechoit rien par „ le peuple, que Cethegus n'en fut le poursuivant, „ & Cethegus ne poursuivoit rien, que Præcia ne lui „ commandast. Parquoi Lucullus se mit à la gaigner „ & à s'insinuer en sa bonne grace, par presens & toutes autres manieres de caresses dont il se peut aviser, „ outre ce que c'estoit desia un tresgrand salaire à une „ femme ambitieuse & superbe, comme estoit celle „ là, qu'on la vist requise & recerchee d'un tel personnage que Lucullus, lequel par ce moyen en vint à „ avoir incontinent Cethegus a son commandement: „ car il ne fit plus que le louer en toutes assemblees „ du peuple, & à lui prochasser & procurer le gouvernement de la Cilicie, & depuis que cela lui eut une „ fois esté otroyé, il n'eut plus besoin de l'aide de Præcia ni de Cethegus: car tout le peuple de lui-mesme „ lui defera unanimement la charge de faire la guerre „ à Mithridates, comme à celui seul qui le sauroit „ mieux desfaire que nul Capitaine. „

(a) *Plut. in Lucullo pag. 494. je me sers de la version d'Amiot.*

(b) *Il commandoit alors en Espagne.*

(c) *Voici le Grec de Plutarque:* Κέθηγος, ἔχθραν τινὰ πρὸς Λούκουλλον εἶχε, βδελυττόμενον αὐτοῦ τὸν βίον, αἰσχρῶν ἐρώτων καὶ ὕβρεως καὶ πλημμελείας μεστὸν ὄντα. Cethego, simultas intercedebat cum Lucullo, qui illius detestabatur vitam infamibus amoribus lustrisque atque omni improbitate delibutam. *Id. ibid.*

N'est-ce pas une chose deplorable qu'un homme illustre, & . digne de commander l'armée Romaine contre M hridate, & qui s'en aquita avec tant de gloire, n'ait pu obtenir cet emploi qu'en s'abaissant à faire la cour à une femme galante! S'il y eût eu un Juvenal en ce tems-là, n'eût-il point trouvé dans cet état de la Republique une raison sufisante de satiriser? (d) n'eût-il point dit, *difficile est satiram non scribere, nam quis iniquæ tam patiens urbis, tam ferreus, ut teneat se?* Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'un tel desordre s'est renouvellé mille & mille fois dans tous les païs du monde. Cette voie des avancemens a toûjours été pratiquée: elle a conduit aux grandes fortunes ceux qui en étoient indignes, & même ceux qui les meritoient: elle a fait gagner des procés injustes, & des procés même où l'on avoit de son côté une justice qui eût succombé sans cet apui. On admire quelquefois que certaines gens aillent à grans pas aux dignitez les plus éminentes: ils n'y montent point peu-à-peu, & de degré en degré, ils volent de la plus petite à la moienne, & de celle-ci à la plus haute. On se demande, en vertu dequoi, qu'a-t-il fait? S'il a du merite, il n'égale pas, ou il ne surpasse pas tels & tels qui demeurent très-long tems aux mêmes postes? La solution de tout cela est qu'une femme toute-puissante le protege par un credit qu'elle a gagné, & qu'elle conserve aux depens de sa vertu. On fera les mêmes plaintes d'ici à mille ans si le monde dure jusqu'à ce tems-là; & comme un particulier n'est point capable de reformer cette confusion, on trouvera (e) que la prudence lui peut permettre de s'en servir comme fit Lucullus; & l'on blâmera les Ambassadeurs qui feront scrupule de s'en prevaloir. Mr. Leti parlant des caprices qui peuvent faire qu'un Ambassadeur ne serve pas bien son Prince, en raporte deux exemples. Un Ambassadeur d'Espagne à la Cour de Rome sous Urbain VIII. aiant eu ordre de decouvrir les intrigues du Cardinal Antoine, aprit d'un Abbé Romain qu'il n'y avoit qu'un chemin qui pût mener là. Il ne voulut point le prendre parce qu'il auroit falu encenser une maîtresse de ce Cardinal, & il fut très-mal instruit du secret. Raportons les termes de Mr. Leti: (f) *Ad ogni modo stimava difficile di penetrar quelle del Cardinale Antonio e perche era ben servito da' suoi Domestici, e perche non mancava di precautioni, ma come questo Cardinale era idolatra delle Femine, che credeva potesse assai servire il mezo della Cadora gran Favorita allora del Cardinale, & acciò meglio facilitasse l'Abbate all' Ambasciatore il camino, gli mostrò i mezi per ottener da questa Cortegiana quanto si voleva. turbossi non poco di questa proposta l'Ambasciatore, rispondendo* che questa non era propositione a farsi da un' Abbate Romano, ad un' Ambasciatore Spagnolo; che vi andaua della sua conscienza, e della grandezza della Monarchia l'incensar le Puttane, e ch' era per abbracciare ogni altro mezo fuori che questo, *e cosi il Cardinale fece il fatto suo con la Francia, nè mai all' Ambasciatore venne in cognitione che la scorza de' trattati.* L'autre exemple est plus recent: celui d'un Ambassadeur d'Espagne en Angleterre sous le regne de Charles II. Vous trouverez dans les paroles suivantes le conseil qu'on lui donna, & sa reponse. (g) *Parlando questo con un Milord suo grande Amico, e d'antico tempo divoto à quella Corona, sopra i mezi che fossero più propri à tirare il Rè d'Inghilterra ad abbracciare all' aperta con pronti soccorsi la protettion della Fiandra, il Milord si lasciò dire,* che tutti i rimedi eran buoni, mà che stimava quello della Porchemouth Favorita del Rè il migliore: *l'Ambasciatore con certe Radamontate Spagnole che tal volta gli saltano adosso quasi sdegnato gli rispose;* Milord amarei meglio che il mio Rè perdesse la metà del corpo della sua Monarchia, che di conservarne un membro col favore d'una Cortegiana. *Il medesimo Milord me lo riferì à me, anzi mi disse, che gli aggiunse,* e per me hò risoluto più tosto di non far niente, che molto con questo mezo. *E veramente niente egli hà fatto: mà però il Barillon Ambasciator Francese non ha lasciato di far tutto, e con qual mezo non voglio saperlo, so bene ch' egli è savio, e prudente.*

(d) *Juven. Sat. 1. v. 30.*

(e) *Notez, que je ne dis point qu'on aura raison.*

(f) *Leti, ceremoniale politico parte 1. libro 1. p. 76. 77.*

(g) *Id. ib. p. 78. 79.*

Nous verrons-ci (h) dessous dans un beau passage de Ciceron, comment il faut deplorer le malheur des tems où la justice est obligée de s'apuier du credit d'une Courtisane.

(D) *Que Ciceron parle dans l'un de ses paradoxes.*] C'est dans celui où il montre (i) qu'il n'y a que les gens sages qui vivent exemts de la servitude. Il observe que les ambitieux faisoient des choses qui étoient un veritable esclavage. Ils faisoient des presens à Cethegus, ils l'alloient trouver de nuit, ils lui faisoient des suplications. (k) *Illa cupiditas (quæ videtur esse liberalior) honoris, imperii, provinciarum, quam dura est domina! quam imperiosa! quam vehemens! Cethego homini non probatissimo servire coegit eos, qui sibi esse amplissimi videbantur; munera mittere, noctu venire domum ad eum, precari, denique supplicare, quæ servitus est, si hæc libertas existimari potest?* Tout ce passage est si beau qu'on n'eût pu le mutiler sans le prejudice du lecteur.

(E) *D'un Cethegus Orateur qui aparemment ne difere point du galant de cette femme.*] Voici comment Ciceron en parle: (l) *Ejus æqualis P. Cethegus cui de republica satis suppeditabat Oratio: totam enim tenebat eam, penitusque cognerat, itaque in senatu consularium authoritatem assequebatur, sed in causis publicis nihil, privatis satis veterator videbatur* (m). C'est le même, si je ne me trompe, que celui dont il fait mention

(h) *Dans l'article* Chelidonis.

(i) Solum sapientem liberum esse.

(k) *Cicero, in paradoxo 5. p. m. 573.*

(l) *C'est-à-dire de l'Orateur Julius Cesar.*

(m) *Cicero in Bruto pag. 291.*

Caïus Cornelius CETHEGUS fut convaincu d'avoir conspiré avec Catilina la ruïne de la patrie, & comme tel il fut ß étranglé dans la prison. Il fut le plus (F) emporté de tous ses complices; il étoit toûjours d'avis que l'on se hatât. CETHEGUS Senateur Romain fut decapité pour † le crime d'adultere sous l'empire de Valentinien l'an 368. Notez que ceux de cette famille affecterent une maniere (G) particuliere de s'habiller.

ß *Sallust. in bello Catilin. pag. 173.*

† *Ammian. Marcel in. lib. 28. c. 1. p. m. 511.*

CHABOT (PIERRE GAUTHIER) savant Humaniste, né à Sainloup dans le Poitou en (A) 1516. étoit fils d'un vendeur d'huile. Il étudia le Latin à Sainloup même, & puis il s'en alla à Poitiers à l'âge de 24. ans afin d'y étudier le Grec. On le rapella bientôt pour lui donner à instruire la jeunesse dans sa patrie. Il y regenta six ans, après quoi il fut faire * à Paris son cours de Philosophie au College de Prêle sous Omer Talon. Aiant emploié à cette étude 3. ans & demi il reçut le degré de Maître és Arts, & se mit à enseigner. Il eut pour disciples plusieurs enfans de bonne maison, & s'aquit tellement la reputation de bon pedagogue, que le Chancelier de l'Hôpital resolut de l'attirer à sa maison de campagne, pour lui confier l'éducation de ses ‡ petits-fils. Il lui en fit parler par Pierre Ramus, & par Jean Mercier Professeurs Roiaux. Chabot accepta cette condition, & la garda douze ans; cinq pendant la vie, sept après la mort de ce ⸸ Chancelier. La principale de ses occupations fut l'explication (B) d'Horace. Il

* *Il y alla au mois d'Octobre 1546.*

‡ *Ils etoient six: leur pere nommé Mr. de Belesbat étoit de la Maison de Huraut, & avoit épousé la fille de ce Chancelier.*

⸸ *Il mourut l'an 1573.*

mention dans le plaidoié pour Cluentius, (a) comme d'un homme qui avoit voulu éloigner des affaires de la Republique un certain Staleņus, ou qui pour d'autres raisons lui avoit donné un mauvais conseil. Asconius Pedianus confirme ce que Ciceron observe touchant le credit de cet homme, car il pretend que Marc Antoine, celui qui obtint une autorité si generale sur toutes les côtes, fut porté par le Consul Cotta & par la faction de Cethegus. *Hic est M. Antonius*, dit-il (b), *qui gratia Cottæ Consulis & Cethegi factione in senatu curationem infinitam nactus totius oræ maritimæ &c.* Je ne pense pas que tout ce qui est dans ce passage soit vrai, car selon Paterculus (c) on confera cette commission deux ans avant que Pompée en obtint une semblable. Or Pompée l'obtint l'an de Rome 686. & l'on ne trouve aucun Cotta dans le Consulat qu'en remontant jusques à l'année 679. D'ailleurs selon Paterculus cette grande autorité fut donnée à Marc Antoine Preteur, qui mourut dans sa preture selon l'épitome (d) de Tite Live, après avoir très-mal reüssi à faire la guerre aux habitans de l'Ile de Crete, environ l'an 682. Ainsi ou la chronologie de Paterculus, ou celle des sommaires de Tite Live nous trompent.

(F) *D'avoir conspiré avec Catilina. . . . . Il fut le plus emporté.*] Ce fut lui que l'on destina au meurtre de Ciceron. (e) *Cethegus Ciceronis januam obsideret, eumque vi aggrederetur. . . . . Inter hæc parata atque decreta, Cethegus semper querebatur de ignavia sociorum: illos, dubitando, & dies prolatando, magnas opportunitates corrumpere; facto, non consulto, in tali periculo opus esse; seque, si pauci adjuvarent, languentibus aliis, impetum in curiam facturum. Natura ferox, vehemens, manu promtus erat: maximum bonum in celeritate putabat.* Il avoit raison de croire qu'il faloit user de promtitude, car si dans presque toutes les afaires d'importance il faut éviter de ne perdre point son tems à deliberer, cela est sur tout necessaire dans une conspiration. Pour peu qu'on soit lent à l'executer, il se trouve quelque faux frere qui la denonce afin d'obtenir son pardon, & une ample recompense. Il est vrai aussi qu'on peut gâter tout par la precipitation. Les associez que Catilina laissa dans Rome, ne se ressembloient guere; les uns n'avoient pas assez de lenteur, les autres en avoient trop. Cethegus étoit des premiers; Ciceron à cause de cela ne le craignoit point. *Quem quidem ego cum ex urbe pellebam*, dit-il (f), *hoc providebam animo, Quirites, remoto Catilina, nec mihi esse P. Lentuli somnum, nec L. Cassii adipem, nec C. Cethegi furiosam temeritatem pertimescendam.* Quelques-uns (g) croient que ce Cethegus est le même qui eut recours à la clemence de Sylla; mais je ne croi pas qu'ils aient raison, car s'il eût eu part aux troubles énormes, & aux massacres que la faction de Marius fit dans Rome, on n'eût point passé cela sous silence, lors qu'on parla de son voiage d'Espagne, & de la blessure de Metellus Pius. (h) *Quis de C. Cethego, atque ejus in Hispaniam profectione, ac de vulnere Q. Metelli Pii cogitat, cui non ad illius pœnam carcer ædificatus esse videatur?* Caton, si je ne me trompe, a eu égard à ce voiage lors qu'il dit (i) que Cethegus en conjurant avec Catilina, fait la guerre à sa patrie une seconde fois. Quiconque aura lu ceci entendra sans peine cet endroit de Juvenal:

Quis (k) cœlum terris non misceat, & mare cœlo
Si fur displiceat Verri, homicida Miloni
Clodius accuset mœchos, Catilina Cethegum?

(G) *Une maniere particuliere de s'habiller.*] Vous la trouverez expliquée dans la note de Mr. Dacier sur ce vers d'Horace, (l) *Fingere cinctutis non exaudita Cethegis.* (m) „ Il represente icy les Cethegus comme des hommes mâles & laborieux, qui avoient retenu dans leurs habits l'ancienne maniere de leurs peres, lesquels meprisant la tunique, comme trop embarassante, ne portoient qu'une espece de tablier qui leur servoit de calçon depuis la ceinture en bas; & mettoient là-dessus leur toge, de maniere que le pan qu'ils jettoient sur l'épaule gauche, & qui passoit derriere le dos, venoit faire la ceinture, & laissoit le bras droit tout nud; & c'est ce qu'on appelloit proprement *cinctus Gabinus*, qui estoit ordinaire aux Consuls & aux Preteurs, quand ils faisoient leurs fonctions. „ Que ce fut le propre de cette famille, nous l'aprenons de Silius Italicus.

Parebat (n) legio audaci permissa Cethego
. . . .
Ipse humero exertus, GENTILI MORE *parentum*
Difficili gaudebat equo, roburque juventæ
Flexa compedis duro exercebat in ore.

La note de Dausquelus ne nous sera pas inutile. *Cethegis*, dit-il (o), *amictum expapillato brachio depugnare, notum illud Lucani,*

- - (p) Exertique manus vesana Cethegi.

Ut enim habilius valentiusque telum vibrarent, substrictiores erant. Inde Horat.

- - Cinctutis non exaudita Cethegis.

Ubi Porphyrio à cinctu qui tunicæ aptatus esset infra pectus, *Acrone melius exposuit Horatium. Tales olim* Exfilati *dicebantur.*

(A) *En 1516.*] Boissard qui avoit eu avec lui des liaisons très-etroites, n'a pu neanmoins nous aprendre ni le mois, ni le jour de sa naissance. Il s'en informa si exactement qu'il voulut même savoir l'heure, afin de la marquer dans son eloge comme le pratiquent (q) les Allemans. Mais il ne put deterrer sinon que l'on avoit oui dire aux parens & aux voisins, que Chabot nâquit l'an 1516. (r) *Fando tantum à propinquis multisque vicinis est receptum, ipsius ortum sub 1516. cecidisse.* Notez qu'il y a des gens (s) qui lui donnent pour vrai nom *Gualtherius* & non pas *Chabotius*. Il est pourtant plus conu sous ce dernier, qui étoit celui de sa mere, que sous l'autre qui étoit celui de son pere.

(B) *Fut l'explication d'Horace.*] Son commentaire est d'une methode peu commune. Il contient l'analyse du texte tant selon les regles de la Grammaire, que selon celles de la Rhetorique & de la Logique. Je repeterai ici ce que j'ai dit dans le Projet, à l'occasion d'un passage que l'on peut voir ci-dessus (t), & qui est un peu bien brouillé. Pareils desordres se trouvent souvent dans ce commentaire de *Petrus Gualtherius Chabotius* sur Horace de l'édition de 1615. *in folio.* Il ne faut point les imputer à l'Auteur, qui étoit un fort savant homme, & qui a travaillé sur ce poëte non seulement avec une longue & une forte aplication, mais aussi avec une methode fort singuliere & très-utile. Le mal vient de ce qu'aiant vécu 9. ou 10. ans, depuis qu'il eut publié à Bâle son commentaire en 1587. il ramassa continuellement des remarques pour une seconde édition, sans avoir pu effectuer son dessein. Après sa mort Jaques Grasserus aiant en main ces recueils, les insera en leur place le mieux qu'il put dans l'edition de l'an 1615. Mais n'aiant pas toûjours discerné, comme l'Auteur auroit fait lui-même, les citations d'avec les remarques que Chabot y ajoûtoit, il nous a donné assez souvent comme citation d'un ancien, la pensée de Chabot. Ailleurs

(a) *Id. in Orat. pro Cluentio fol. 113. A.*

(b) *Ascon. Pedian. in Verrin. p. m. 113.*

(c) *Vell. Paterculus lib. 2. c. 31.*

(d) *Epitome Liviana 97.*

(e) *Sallustius de bello Catilin. p. m. 114. 115. Voiez aussi Ciceron* Orat. 3. in Catilinam & Orat. pro Sylla.

(f) *Cicero. Orat. 3. in Catilinam fol. 139. A.*

(g) *Voiez le Commentaire variorum sur Salluste p. 41. 163. edit. Lugd. Batav. 1654.*

(h) *Cicero, Orat. pro Sylla, fol. 161. B.*

(i) Ignoscite Cethegi adolescentiæ nisi iterum jam patriæ bellum infert. *Sallust. ubi supra pag. 163.*

(k) *Juven. Sat. 2. v. 25.*

(l) *Horat. de arte poëtica v. 50.*

(m) *Dacier sur l'art poëtique d'Horace pag. 120. 121. édit. de Holl.*

(n) *Silius Italicus lib. 8. pag. m. 374.*

(o) *Dausquelus in Silium Italicum pag. 376.*

(p) *Lucain dit cela Pharf. lib. 2. v. 543. en parlant des complices de Catilina. Ajoûtez qu'il dit lib. 6. v. 794.* nudique Cethegi.

(q) *Roland Des-Marets*, Epist. Philol. 25. l. 2. *les en blâme. Il dit que telles choses ne sont bonnes à dire que touchant les Rois, ou les personnes eminentes.*

(r) *Boiss. in iconibus.*

(s) *Draudius ubi infra, & l'epitome de la Bibliotheque de Gesner.*

(t) *Pag. 833. remarque G.*

Il repandit sur ce poëte tous les fruits de ses études. C'étoit un homme de bonnes mœurs, & qui suporta patiemment trois fois le pillage de son bien pendant les desordres des guerres civiles. Il se plut toûjours à une vie fort (C) solitaire, & vêcut plus de 80. ans *. Il mourut environ l'an 1597. J'ai lu en bon † lieu qu'il avoit été Professeur dans l'Université de Paris; mais le silence de Boissard me fait douter de cela.

CHAM, le plus (A) jeune des trois fils de Noé. On ne sait de lui autre chose sinon qu'il alla dire à ses freres qu'il avoit vu Noé tout nu dans sa tente ‡. Sur ce fait unique on a bâti je ne sai combien de grotesques; un peu de levain a fait lever en cette rencontre une énorme quantité de pâte. On a cru que puis que Cham fit paroître tant d'indiscretion envers son pere, c'étoit une ame maudite, qui avoit commis toutes sortes d'abominations. On le fait (B) l'inventeur de la Magie, & l'on conte bien des choses là-dessus: on veut qu'il ait donné un exemple d'incontinence (C) peu édifiant, c'est-à-dire, qu'il ait engrossé sa femme dans l'arche même. Il y en a qui disent que la faute qu'il commit envers son pere, fut infiniment plus atroce que l'on ne la represente dans la Sainte Ecriture. Les uns veulent qu'il l'ait (D) châtré; les autres qu'il

* *Tiré de Jean Jaques Boissard* in Iconibus virorum illustrium.

† *Dans la Preface de la Methode Grecque de Dom Lancelot p. 22.*

‡ *Genes. c. 9. v. 22.*

leurs on sent bien que les reflexions de l'Auteur n'avoient été que comme une premiere vuë, que l'on écrit sur ses recueils afin qu'elle n'échape pas à la memoire, & qu'on s'attend d'éclaircir avant que de la publier. Mais quand un autre homme tombe là-dessus, il ne sent pas toûjours ce qui y manque. Il ne faut donc pas s'étonner si les Ouvrages posthumes, augmentez sur les memoires informes des Auteurs, sont defectueux. Les fautes d'impression sont trop frequentes dans ce commentaire, & les expressions Françoises que l'Auteur y parsemoit, pour mieux faire entendre à ceux de sa nation celles d'Horace, y sont presque toûjours defigurées. Il est surprenant que Draudius n'ait eu nulle conoissance ni de l'exposition analytique d'Horace publiee par Chabot à Paris en 1582. in 8. comme un extrait du grand commentaire, ni des deux éditions de ce commentaire. Il a (a) seulement parlé d'une lettre que Chabot avoit écrite sur son état, & sur la vie qu'il avoit menée. On peut aussi s'étonner que le Theatre de Paul Freherus, où l'on voit un abregé de la vie de Chabot, ne fasse mention que de la petite analyse d'Horace. C'est une grande absurdité que de dire (b) que Chabot a copié presque tout entier le commentaire de Torrentius sur Horace, car Chabot n'étoit plus en vie quand ce commentaire fut imprimé en (c) 1607.

(C) *Il se plut toûjours à une vie fort solitaire.*] Il étoit si sobre qu'au pied de la lettre il ne mangeoit que pour vivre: cela fut cause que même dans sa jeunesse il ne voulut jamais se trouver à de grans repas. (d) *Tale porro temperantiæ studium extitit illi causa, cur semper vel juvenis interesse sodalitatibus epulisque amplissimis pertinaciter recusarit.* On ne le vit presque jamais aux places publiques, ni aux promenades, où se rendent tant de gens pour debiter, ou pour aprendre des nouvelles (e). En un mot il vêcut dans un grand éloignement des plaisirs du monde, sans femme, sans societé, sans promenades, sans festins. Ce qui ne procedoit pas d'humeur misanthrope, mais de quatre infirmitez corporelles, qui étoient *crebra meiendi erexis, audiendi gravitas, mandendi imbecillitas, frequens alternatio deambulandi & conquiescendi propter ramices inguinum* (f). Cela ne l'empêcha point de vivre plus de 80. ans.

(A) *Le plus jeune des trois fils de Noé.*] Cela est clair & incontestable, puis que l'Ecriture (g) marque expressément, après avoir recité l'action de Cham, que *Noé éveillé de son vin sut ce que son fils* LE PLUS PETIT *lui avoit fait.* Et neanmoins une infinité de commentateurs soutienent que Cham étoit le second des fils de Noé: ils preferent à une declaration aussi nette que celle-là les paroles où les trois freres sont rangez de cette façon, (h) *Sem, Cham & Japheth:* & pour éluder le verset 24. que je cite, il y en a qui pretendent que l'Ecriture ne parle point là de Cham, mais de Chanaan petit-fils de Noé. D'autres pretendent que Cham n'a été apellé le plus petit ou le plus jeune, qu'à cause que sa conduite étoit moins prudente que celle de ses autres fréres (i). N'est-ce point ouvrir la porte à des gloses qui seroient capables d'obscurcir les expressions les plus claires de l'Ecriture?

(B) *On le fait l'inventeur de la Magie.*] En ce sens que ce fut lui seul qui la conserva, & qui la fit passer dans le nouveau monde. C'est ainsi que j'apelle les descendans de Noé. Du reste ce ne fut point Cham qui inventa cette noire science: ce furent les Anges amoureux du sexe (k) qui l'enseignerent aux hommes; mais comme Cham n'osa point porter avec lui dans l'arche les livres qui concernoient cette matiere, il en grava les principaux dogmes sur des corps très-durs qui pouvoient resister aux eaux du deluge: il cacha soigneusement ce thresor, & après qu'on fut sorti de l'arche il le retira du lieu où il l'avoit mis. On lit ces fadaises dans Cassien: *Quantum*, dit-il (l), *antiquæ traditiones ferunt Cham filius Noë, qui superstitionibus istis, & sacrilegis fuit artibus & prophanis infectus, sciens nullum se posse super his memorialem librum in arcam prorsus inferre, in quam erat una cum patre justo, & sanctis fratribus ingressurus, scelestas artes, & prophana commenta diversorum metallorum laminis, quæ scilicet aquarum non corrumperentur injuria, & durissimis lapidibus insculpsit. Quæ diluvio peracto, eadem qua illa celaverat curiositate perquirens, sacrilegiorum ac perpetuæ nequitiæ seminarium transmisit ad posteros.* On pretend que Misraim fils de Cham aprit de son pere tous ces abominables secrets, & qu'ainsi les sectateurs de cette science regarderent Cham comme leur premier fondateur, & le nommerent Zoroastre, c'est-à-dire l'astre vivant, & l'honorerent comme un Dieu (m). Voiez ci-dessous la remarque E.

(C) *Un exemple d'incontinence peu édifiant.*] St. Ambroise trouve que les expressions de Moïse nous portent à croire, que les fonctions matrimoniales furent sursises & suspenduës pendant qu'on vêcut dans l'arche. C'étoit alors, disent quelques Interpretes, qu'il faloit songer à la maxime que Salomon a publiée long tems après: (n) *A toute chose sa saison, & à toute affaire sous les cieux son tems .... tems d'embrasser, & tems de s'éloigner de l'embrassement.* Le terrible jugement que Dieu exerçoit sur le genre humain, ne devoit inspirer à Noé & à sa famille que des pensées de jûne & de penitence. *Quæ* (Ambrosius) *etiam notavit tam in ingressu, quam in egressu arcæ, seorsim viros omnes ab uxoribus nominari; ut ex ipsa descriptione insinuaretur perseverans conjugum continentia ab ingressu ad egressum usque: idque admodum verisimiliter. Nam, ut ait Salomon*, Tempus amplexandi, & tempus longè fieri ab amplexibus ... *Et verò lachrymarum potius, & orationum id tempus fuit ad placandam divinam iram, horribilem in modum sævientem* (o). Neanmoins c'est une opinion assez repanduë que Cham ne se contint point, & que sa femme devint mere de Chanaan dans l'arche même. On dit aussi qu'à cause que Chanaan étoit le fruit d'une incontinence exercée hors de saison, il fut mechant. C'est lui, dit-on, qui s'aperçut le premier de la nudité de Noé, & qui en avertit son pere avec des airs de moquerie. Si cela étoit on comprendroit mieux pourquoi la malediction de Noé tomba sur Chanaan, & non pas sur Cham. Quand on demande à quelques Docteurs par quel moien ce Patriarche vint à conoitre que c'étoit Cham qui avoit revele sa nudité, ils repondent qu'il l'infera de l'effronterie que Cham avoit euë de profaner l'arche en s'aprochant de sa femme. *Conjecturam Hebræi comminiscuntur ejusmodi. Nempe Noachum in ipsa adhuc arca Chami libidinosum animum arcam intempestiva Venere polluentis notasse. Hinc expergefactum statim culpam ludibrii hujus in eundem conjecisse* (p). Raportons par occasion la reponse que font d'autres: ils disent que Cham dès qu'il eut repu sa vuë d'un tel objet souffrit des changemens extraordinaires sur son corps. Les yeux lui devinrent rouges; ses cheveux & sa barbe furent brûlez; ses levres se tordirent; il savoit si peu ce qu'il faisoit, qu'il se depouilla tout nu, & marcha en cette posture. Noé voiant toutes ces choses, en conclut que c'étoit Cham qui l'avoit deshonoré. Mais quelques-uns veulent qu'il n'ait sçu cela que par les lumieres de la prophetie. St. Chrysostôme est très-raisonnable lors qu'il croit que Noé s'étant vu couvert d'un manteau qui ne lui apartenoit pas, demanda ce que c'étoit, & aprit de ses deux bons fils comment la chose s'étoit passée (q).

(D) *Qu'il ait châtré* son propre pere.] Quelques Docteurs Juifs ont debité (r) qu'il se porta à cet acte violent,

(a) *Draudius, bibliotheca classica pag. 1088. & 1289. edit. 1625.*

(b) *On le dit pourtant dans la* Decas Decadum *d'Albert Fabri n. 99. imprimée à Leipsic 1689.*

(c) *Valere André Bibl. Belg. pag. 610.*

(d) *Boissardus in iconib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Genese chap. 9. v. 24.*

(h) *Ibid. v. 18. & passim alibi.*

(i) *Heidegger,* Histor. Patriarchar. exercitat. 20. n. 4. *nomme quelques Auteurs de ces divers sentimens.*

(k) *Voiez Bochart ubi infra.*

(l) *Collat. 8. cap. 21.*

(m) Chamum eumdem esse volunt cum Zoroastre Mago. Hujus sententiæ primus author quod quidem sciam est Pseudoclemens, qui libro 4. recognitionum Magiam scribit hominibus ante diluvium à mulierosis illis Angelis traditam Ægyptiorum conditorem Mesraimum didicisse à Chamo patre, & Chamum à posteris hujus artis admiratoribus Zoroastrem, seu vivum astrum, propterea fuisse dictum & pro Deo habitum. *Bochart. Geograph. sacra l. 4. cap. 1.*

(n) *Eccles. ch. 3. v. 1. & 5.*

(o) *Salianus to. 1. pag. 290. n. 7. Il cite St. Ambroise* de Noe & arca c. 21.

(p) *Heidegger. ubi supra pag. 627. Il cite le Rabin Salomon Ephraim qui a dit que c'étoit la tradition de quelques maitres.*

(q) *Voiez Heidegger ibid.*

(r) *Referente R. Levi in cap. 9. Geneseos apud Salianum t. 1. p. 297.*

qu'il l'ait rendu impuissant par (E) la vertu de quelques charmes magiques, les autres qu'il se soit plongé dans (F) l'inceste avec la femme de Noé. Ce qu'il y a d'assez étrange c'est que l'Ecriture ne marque point que ce Patriarche ait rien fait à Cham; il ne lui dit pas même un mot de censure, il se contenta de maudire Chanaan fils de Cham; mais cette malediction n'étoit autre chose qu'une prophetie des victoires que les descendans de Sem remporteroient sur les descendans de Chanaan sous Josué, c'est-à-dire, sept ou huit siecles après la faute de Cham. Voilà toute la punition de ce fils mal né: car c'est un conte chimerique que ce que l'on dit ordinairement qu'il devint noir, & qu'il communiqua sa noirceur à ses descendans, ce qui dure encore dans tous les peuples d'Afrique. Il y a beaucoup d'aparence qu'il s'établit en Egypte *, & qu'il y fut adoré après sa mort sous le nom de Jupiter Hammon. On a repondu de plaisantes choses † à la question, comment Noé sut que Cham en avoit si mal usé envers lui. Mr. Moreri n'a pas dû dire ni que Cham se moqua de Noé en le voiant nu, ni que Chanaan fut le premier qui s'aperçut de la nudité de Noé, & qu'il alla dire à son pere ce qu'il avoit vu, car l'Ecriture ni aucun Auteur qui ait pu savoir la chose n'ont rien dit de tout cela. Si Mr. Moreri nous eût donné ces deux faits pour la conjecture de quelques commentateurs, on ne pourroit pas le reprendre; mais il les donne comme une partie de l'histoire de Cham copiée de l'Ecriture. C'est là le mal.

* *Voiez Bochart Geograph. sacra l. 4. cap. 1.*

† *Voiez la remarque C.*

CHAMIER (Daniel) l'un des plus grans Theologiens du parti des Reformez, étoit né en Dauphiné. Il fut long tems Ministre à Montellimart ‡, d'où il passa l'an 1612. à Montauban, pour y être Professeur en Theologie. Il y fut emporté d'un coup (A) de canon pendant

‡ *Histoire de l'Edit de Nantes t. 2. p. 86. Voiez la remarque D.*

lent, afin d'empêcher que Noé ne lui donnât de nouveaux freres. Faut il qu'il craignît que sa portion dans le partage de tout le monde ne fût trop petite? Des gens graves ont pris la peine de refuter cela fort serieusement par ces paroles de l'Ecriture: *Noé éveillé de son vin sut ce que son fils le plus petit lui avoit fait.* Si l'on eût fait sur lui, disent-ils, une operation aussi douloureuse que celle dont il est question, il n'auroit pas attendu à se reveiller qu'il eût pu cuver son vin; la douleur l'auroit éveillé bien vite, & il auroit surpris le maltraiteur sur le fait même, & n'auroit pas eu besoin de demander qui c'étoit. *Id Scriptura satis refellit, quæ ait Noë cùm ex vino evigilasset didicisse quæ fecerat ei filius suus. At non evigilasset e vino, consumptis scilicet vaporibus, sed ingenti dolore somnus excussus fuisset, nec opus fuisset discere quid fecisset Cham, sed eum in ipso facinore deprehendisset* (a). C'est ici que Messieurs les Ebraïsans triomphent, ils pretendent qu'on ne sauroit plus nier que tous les Dieux des Paiens n'aient été pris de la tradition Judaïque. Ne voiez-vous pas, disent-ils, que Noé est le Saturne des Paiens, & que le conte que font les poëtes que Jupiter châtra son pere Saturne, est tiré de l'avanture de Cham? Il faut que le Comte de Gabalis nous regale ici d'un morceau de sa Comedie. Il supose (b) que Noé après le deluge ceda sa femme Vesta au Salamandre Oromasis Prince des substances ignées, & persuada ses trois enfans de ceder aussi leurs trois femmes aux Princes des trois autres elemens. Cham, ajoûte-t-il, fut rebelle au conseil de Noé, & *ne put resister aux attraits de sa femme*, mais son peu de complaisance *marqua toute sa noire posterité: le teint horrible* des peuples qui habitent la Zone torride est la *punition de l'ardeur profane de leur pere .... Vous croyez, par exemple*, poursuit-il (c), *que l'injure que Cham fit à son pere soit telle qu'il semble à la lettre, vrayement c'est bien autre chose. Noé sorti de l'Arche, & voyant que Vesta sa femme ne faisoit qu'embellir par le commerce qu'elle avoit avec son Amant Oromasis, redevint passionné pour elle. Cham craignant que son pere n'allast encore peupler la terre d'enfans aussi noirs que ses Ethiopiens, prit son tems un jour que le bon Vieillard étoit plein de vin, & le chastra sans misericorde.*

(E) *Impuissant par la vertu de quelques charmes magiques.*] Le Berose de l'imposteur de Viterbe nous aprend cette rêverie. Il dit que Noé ne pouvant souffrir les mœurs dereglées de son fils Chem, qui s'étoit aquis le surnom de Zoroast à cause de son attachement à la Magie, devint odieux à ce fils, & cela d'autant plus facilement qu'il avoit beaucoup de tendresse pour ses autres fils plus jeunes que Chem. Celui-ci trouvant une occasion de vengeance ne la laissa point échaper. Il empoigna (d) les parties naturelles de son pere cuvant son vin, & se mit à marmoter quelques paroles qui le rendirent impuissant pour le reste de ses jours. Ce ne fut pas neanmoins ce qui porta Noé à chasser ce fils; il le chassa pour ses autres crimes. Ce malheureux enseignoit qu'il faloit vivre comme on faisoit avant le deluge, commettre toutes sortes d'incestes & quelque chose de pis, & il pratiquoit ses leçons abominables (e). Que cela ne nous preoccupe point contre Cham, l'Auteur que je cite n'est qu'un tissu de fictions, & de chimeres. Les Rabins ne meritent pas plus de foi, lors qu'ils disent ce qu'il leur plait touchant la conduite de Cham. Considerez ces paroles de Gabriel Naudé; (f) Selon le Rabi Samuel (1) il fit à son pere „une chose si vilaine & abominable que je n'en veux rien dire de peur de heurter les „chastes aureilles, que ce qui fut dit autrefois par Laurens „Valle sur la rencontre d'un mot de pareille vilenie & „signification, *malo ignorari quam me docente cognosci.*„

(F) *Dans l'inceste avec la femme de Noé.*] C'est le sentiment de Mr. van Hart, Professeur aux langues Orientales dans l'Academie de Helmstad. Il croit que l'injure que ce Patriarche reçut de Cham consista dans l'infame temerité qu'eut ce fils brutal de coucher ou avec sa propre mere, ou du moins avec sa marâtre. Il prouve cette explication par divers endroits de l'Ecriture, où la phrase *decouvrir la honte d'une femme* signifie coucher avec elle. Dans les mêmes endroits de l'Ecriture il est dit que la nudité ou la honte d'une femme est la nudité ou la honte de son mari, & par consequent, selon ce style, avoir vu la nudité de Noé, est une façon de parler envelopée qui signifie avoir eu à faire avec la femme de Noé. Cet Auteur supose, 1. que Cham prit son tems pour faire ce coup lors que Noé cuvoit son vin. 2. Que quelcun s'étant aperçu de l'attentat, courut en donner avis aux deux autres fils de Noé. 3. Que ceux-ci indignez de l'affront sanglant qu'on faisoit au Patriarche, se transporterent sur les lieux au plus vite, & qu'aiant surpris leur frere en flagrant delit, ils jetterent leurs manteaux sur lui & sur sa complice. 4. Qu'ils firent raport à leur pere de tout ce qu'ils avoient vu. 5. Que Noé fort en colere ordonna par son testament, que Chanaan qui devoit naître de ce commerce incestueux seroit entierement privé de la succession (g). Ces hypotheses sont doctes & ingenieuses, mais si une fois il est permis de supofer que les narrations de Moïse sont si deguisées, il est à craindre qu'on ne transporte cette methode jusques à l'Histoire de la tentation, & de la chute d'Adam, comme quelques-uns ont osé le faire.

(A) *Il y fut emporté d'un coup de canon.*] Il y a des historiens qui disent qu'il fut tué sous les armes, c'est-à-dire, la pique à la main & cuirassé, & que dans le sermon qu'il avoit prêché ce jour-là, il avoit repeté trois fois en finissant, ils n'entreront point. (h) *Chamierus ... quanquam propugnaculo tegebatur, tormentaria pila in frusta discerpitur, vix agnito unde globus, & qua immissus; in utrumque paratus homo audax, thorace ferreo, hastaque ad manum venerat in hunc locum, additurus militi animos, postquam eadem met die concione in templo pathetice habita, de regiis loquens, finierat in hac ipsa verba, quæ distincta ter voce repetierat, Non ingredientur.* La relation du siege de Montauban ne nous aprend pas qu'il eût pris les armes, mais seulement qu'il fut *emporté d'un coup de canon à l'entrée du bastion du Paillas*, & qu'*en sa predication du jour precedent sur le 34. verset du ch. 37. d'Esaïe, il apliqua à Montauban la promesse de delivrance que fit le Prophete de la part de Dieu à Jerusalem assiegée par Rabsake General de l'armée de Sennacherib, repetant avec grande vehemence ces mots, non non ils n'y entreront pas, ils s'en retourneront par le chemin qu'ils sont venus. De ses amis lui ont ouï dire*, ajoûte la relation, *qu'il croyoit mourir en ce siege d'un coup de canon, ... & ce Dimanche matin il prophetisa par accident ce qui lui avint sur le soir. Josion son collegue lui demanda si ce n'estoit point à lui de prescher à l'apresdinée, nullement, dit-il, ne savez vous pas que c'est le jour de mon repos* (i). Les Ecrivains Catholiques ont terriblement glosé sur la mort de ce celebre Ministre, & en ont pris occasion de

(a) *Salianus ibid.*

(b) *Entretiens sur les sciences secretes p. m. 204.*

(c) *Ibid. pag. 206.*

(d) Nactus oportunitatem cum Noa pater madidus jaceret, illius virilia comprehendens taciteque submurmurans, carmine magico patri illusit, simul & sterilem perinde atque castratum effecit, neque deinceps Noa fœmellam aliquam fœcundare potuit. *Berosus l. 3. p. m. 80.*

(e) At verò Chem cum publice corrumperet mortale genus asserens & re ipsa exequens congrediendum esse ut ante inundationem, cum matribus, sororibus, filiabus, masculis, brutis & quovis alio genere, ob hoc ejectus à Jano piissimo & castimonia atque pudicitia refertissimo. *Id. ibid.*

(f) *Apolog. pour les grans hommes l. 1. ch. 8. pag. m. 153.*

(1) *In fortalitio fidei l. 3. p. 204.*

(g) *Voiez le livre intitulé,* Ephemeridum Philologiarum tomus, *dans le Journal de Leipsic, mois d'Octobre 1693. pag. 466.*

(h) *Barthol. Grammondus, Histor. Galliæ l. 10. pag. m. 502.*

(i) *Siege de Montauban p. m. 155.*

dant le siege ‡ l'an 1621. On ne peut qu'être surpris de voir que personne n'ait fait sa vie. Il n'y a au monde que les François qui soient capables d'une telle negligence. Si Chamier étoit d'une autre nation, son histoire assez ample pour souffrir la reliure paroîtroit dans toutes les Bibliotheques, veu sur tout qu'il laissa des fils qui furent de sa profession, & dont la posterité est † encore dans le Ministere. Il n'étoit pas moins dans son parti Ministre d'Etat, que Ministre d'Eglise. On ne vit jamais un homme plus roide, plus *(B)* inflexible, plus intraitable par raport aux artifices que la Cour mettoit en usage pour affoiblir les Protestans. Ce fut, dit-on, lui qui (C) dressa l'Edit de Nantes. Il fut honoré de diverses *(D)* deputations, & il presida à quelques * Synodes. Le tems qu'il donna aux affaires politiques du parti ne l'empêcha point de devenir fort savant. Il en a donné des preuves dans sa dispute *(E)* contre le Pere Coton, & dans *(F)* ses livres. La pensée de ceux qui le font chef de parti, chef des Metaphoristes,

‡ *Le 16. d'Octobre.*

† *On écrit ceci en 1694.*

* *Entre autres au National de Gap. l'an 1603.*

de le decrier comme un boutefeu qui ne se contentoit pas de prêcher la rebellion, mais qui paioit d'exemple, & qui endossoit le harnois; sans considerer, disent-ils, que comme il n'est pas permis aux Laïques de mettre la main à l'encensoir, il ne doit pas être permis aux Ministres de l'Evangile de mettre la main à l'epée. On leur repond, comme pour Zuingle, qu'il leur est permis d'aller aux coups pour recommander à Dieu la cause, & pour consoler & fortifier ceux qui ont besoin de ce secours.

(B) *On ne vit jamais un homme plus roide.*] L'historien de l'Edit de Nantes caracterise heureusement l'esprit de Chamier. *Il se morfondoit à la Cour*, dit-il *(a)*, *où le Synode* de la Rochelle *l'avoit deputé . . . . après six mois de sejour il n'avoit pu encore obtenir l'honneur de parler au Roi. Sa personne n'étoit pas agreable, parce qu'il étoit de ces (b) fous du Synode que le Roi n'aimoit pas: de ces têtes dures que rien ne flechit: de ces cœurs inaccessibles aux craintes & aux esperances qui sont les plus fortes machines de la Cour.* Il avoit dit dans un autre lieu *(c)* en parlant des Deputez sur l'affaire de l'Edit de Nantes, que *Chamier étoit un des plus roides, & à cause de cela aussi odieux à la Cour qu'il étoit consideré des Eglises.* Nous dirons dans la remarque B de l'article *Ferrier* qu'en 1611. à l'assemblée de Saumur il fut le chef de ceux qui vouloient qu'on disputât le terrain à toute rigueur, & jusqu'à un pouce de terre eu égard à l'Edit do Nantes. Mais si vous voulez conoitre l'humeur de Chamier & de ses semblables, lisez ce que d'Aubigné en a dit d'un style un peu goguenard. *Or il a paru plus d'effronterie à ces gens*, dit-il *(d)*, *au dernier traité de paix, & aux assemblées qui ont duré quatre ans, où ces opiniâtres ont impudemment resisté, non seulement aux plus honnêtes deputés que le Roi pût choisir en son Conseil d'Etat, mais aussi aux plus grands Seigneurs de leur party, lors que considerans les affaires du Royaume, ils les vouloient ployer à quelques honnêtetés. Vous voyez paroitre d'entre eux un au front d'airain qui respondoit franchement; ces propositions ne respondent pas à la bonne opinion qu'ont prise de nous ceux qui nous ont envoyés. On demande l'explication de cela: la Valiere s'avance, & dit en expliquant, cela s'apelle, Messieurs, trahir les Eglises de Dieu. J'ouis ces jours M. de Villeroy, qui contait comment lui avec Messieurs de Rosny & de Thou, & autres, s'étans abouchés avec quatre de ces mal-honnêtes gens, cependant que Calignon de la part du Roi vouloit adoucir ces esprits par son bien dire, le gros Chamier, ayant mis son manteau sous ses fesses, avoit le coude gauche avancé jusqu'au milieu de la table, de l'autre main faisoit ses ongles avec des ciseaux, les coupeaux voloient à la moustache & à la bouche de l'orateur: un donna dans l'œil de Rosny, & cette contenance reprouvoit tout ce que l'on pouvoit dire de lui.*

(a) Tome 1. p. 446. 447. ad ann. 1607.

(b) L'Auteur avoit dit p. 443. qu'il y avoit des gens au Synode que la Cour appelloit les fous du Synode parce qu'elle trouvoit qu'ils avoient la tête trop dure, & qu'ils pensoient trop fortement à leur sûreté.

(c) Pag. 253.

(d) Confession Catholique de Sanci l. 2. ch. 7. pag. m. 422. 423.

(C) *Ce fut, dit-on, lui qui dressa l'Edit de Nantes.*] J'ai lu cela dans une epitre dedicatoire de Varillas. *Comme l'hérésie*, dit-il *(e)*, *est en possession de ne trouver jamais de seuretez qui lui paroissent suffisantes*, le Calvinisme *avoit obtenu par ses importunitez que tout ce qu'il y avoit d'avantageux pour son parti dans les Edits* de Pacification *fût renfermé dans celui de Nantes. Le plus habile de ses Ministres Daniel Chamier avoit eu la commission de le dresser. Il y avoit employé trois mois entiers, & s'étoit vanté de n'avoir rien oublié de ce qui servoit à l'affermissement du repos de sa Secte.*

(e) Varill. epitre dedicat. du 1. tome de l'histoire de l'heresie.

(D) *Il fut honoré de diverses deputations.*] Ce que Mr. Varillas vient de nous dire est peut-être faux, mais il est certain que Chamier fut une des principales têtes des assemblées des Reformez, où la derniere pacification avec Henri IV. fut discutée, & concluë. La Trimouille, Du Plessis, d'Aubigné & lui furent choisis, *(f) Pour contester sur le tapis les matieres qui n'eussent pu, sans trop de confusion, estre digerées par le corps de l'assemblée qui estoit lors de 70. testes, & quelquefois de* 80. Il ne parut pas moins dans l'assemblée de Saumur l'an 1611. *(g) Il y avoit la premiere voix par la charge d'Adjoint au President, & comme il entendoit les affaires, la conclusion dependoit à peu près du tour qu'il leur donnoit en opinant.* L'Auteur dont j'emprunte ces paroles nous aprend un fait qui est digne d'être raporté. *On s'avisa*, dit-il *(h)*, *de lui faire une affaire personnelle, pour le degoûter des Assemblées où il étoit trop autorisé. Le Consistoire de Montelimar, où il étoit Ministre, prit le tems de son absence & de sa deputation, pour donner sa place à un autre. Cela se fit sans le consulter, & sans l'entendre; par je ne sai quelles intrigues où il est vraisemblable que Lesdiguieres avoit part, puis que cela se faisoit dans sa Province, sous ses yeux, & dans une ville où il pouvoit ce qu'il vouloit. Mais pour rendre l'injure encore plus odieuse, le Consistoire envoya fouiller chez lui; & remua toute sa Bibliotheque avec assez de violence, sous pretexte de reprendre des papiers qui appartenoient à l'Eglise. La conduite du Consistoire avoit quelque chose de si choquant, & où il paroissoit tant de mepris pour la personne de Chamier, qu'il en fut fort offensé, d'autant plus que son interêt y étoit blessé comme son honneur . . . Il en porta ses plaintes à l'Assemblée comme d'un outrage qui passoit de lui jusqu'à elle, & parut tout prêt à partir de Saumur pour aller chez lui donner ordre à ses affaires. C'étoit justement ce que la Cour auroit demandé, pour affoiblir d'une bonne tête le party dont elle craignoit la resistance . . . mais on arrêta Chamier en lui faisant justice. L'Assemblée le maintint dans le Ministere à Montelimar.* Je trouve *(i)* qu'il avoit quitté cette Eglise l'an 1606. pour aller professer la Theologie dans l'Academie de Die. Je ne sai point la raison qui l'obligea à retourner à son premier poste.

(f) D'Aubigné Hist. univers. to. 3. livre 5. ch. 1. pag. m. 623.

(g) Hist. de l'Edit de Nantes to. 2. p. 55.

(h) Ibid. pag. 56.

(i) Simon Goulart l'écrit à Scaliger. Voiez les Epitres Françoises écrites à Scaliger l. 3. p. 447.

(E) *Sa dispute contre le Pere Coton.*] Je raporterai ce qu'en dit un Auteur moderne bon Protestant. Chamier avoit eu à Nîmes en l'année 1600. une conference avec ce Jesuite. *(k)* „ dont chacun s'étoit vanté à „ l'ordinaire d'avoir eu tout l'avantage. La verité est „ que le Jesuite avoit ébloui les auditeurs par des di„ gressions éloquentes, qui faisoient perdre de vuë à „ tout moment le sujet de la dispute, & que Chamier „ plus solide & plus Scolastique avoit obligé par ses „ argumens le Jesuite à se sauver par cet artifice. Ceux „ même qui ont écrit la vie de ce Jesuite en disent „ assez, pour faire connoître que la secheresse de Cha„ mier auroit deconcerté leur Heros, s'il n'avoit pa„ ré le coup par des discours éloquens & hors d'œu„ vre qui ne lui coûtoient rien. „

(k) Histoire de l'Edit de Nantes t. 1. p. 447.

(F) *Et dans ses livres.*] Son traité *de Oecumenico Pontifice*, & ses lettres Jesuïtiques meriterent l'estime de Scaliger *(l)*. On se plaignit aigrement qu'il eût publié avec ses gloses & ses remarques les lettres de quelques Jesuïtes. *(m) Si on traite doucement* les Ministres *c'est les inviter à faire pis, & leur donner occasion de tourner le sucre en poison. On l'a veu ces ans passez ez Ministres de Dauphiné, specialement en Chamier, à qui le P. Coton, & le P. Ignace Armand avoyent escrit privément de quelque poinct de la foy, par maniere de conference avec lettres pleines d'humanité: comment s'en est-il aidé? Il les a faict imprimer sans leur sceu & contre leur intention; & y mettant ses gloses a exposé en public ce qu'ils avoient communiqué à luy seul, qui est un affront perfide, car on escrit plusieurs choses en privé, qu'on ne voudroit si facilement mettre au jour.* Mais le bel endroit de Chamier en qualité d'Ecrivain, est sa *Panstratie Catholique*, ou *ses guerres (n) de l'Eternel.* Il y traite doctement les controverses des Protestans & des Catholiques Romains, & s'attache particulierement à refuter Bellarmin. Cet Ouvrage contient quatre volumes *in folio*, & n'est pas complet. Il y manque la controverse de l'Eglise qui est une vaste matiere, & qui auroit fait le 5. tome. La mort de l'Auteur l'empêcha d'y travailler. Voici ce qui fut écrit de Geneve *(o)* touchant cette Panstratie l'an 1606. „ Monsr. Chammier travaille fort aux controverses. S'il „ poursuit selon ses commencements, & il trouve im„ primeurs à poste il nous donnera autant de volumes que

(l) Chamierus de Oecumenico Pontifice & epistolas Jesuiticas edidit, bona opera! O que Chamier écrit bien en Grec, & mieux que Coton. *Scaligerana pag. 48.*

(m) Richeome lettre à un Gentilhomme de Provence, au devant de son Examen categorique de l'Anticoton.

(n) C'est le titre dont Mr. Saurin Examen de la Theologie de Mr. Jurieu to. 2. *pag. 573. s'est servi en citant Chamier.*

(o) Par Simon Goulart à Joseph Scaliger. Voiez les lettres Françoises écrites à Scaliger l. 3. p. 445.

riſtes (G), ne merite pas d'être refutée. Elle eſt plus abſurde que l'audace de ceux qui nous ont donné la Secte des pretendus Bezanites.

CHARLES-QUINT, Empereur & Roi d'Eſpagne, né à Gand le 24. de Fevrier fête de St. Mathias 1500. a été le plus grand homme qui ſoit ſorti de l'auguſte Maiſon d'Autriche. Il étoit homme de guerre & homme de cabinet: deſorte que ſe trouvant maître de tant de Roiaumes & de Provinces, il auroit pu ſubjuguer toute l'Europe, ſi la (A) valeur de François I. n'y eût aporté des obſtacles. Il y eut une concurrence continuelle entre ces deux Princes, dans laquelle la fortune ſe declara preſque toûjours contre la France; ce qu'il faloit attribuer en partie à la ſuperiorité de forces qui favoriſoit Charles-Quint, & en partie à la mauvaiſe conduite du Conſeil de France, où l'on faiſoit plus de fautes que la valeur des troupes Françoiſes n'étoit capable d'en reparer. Tout cela n'empêcha point Charles d'éprouver pluſieurs revers de fortune dans ſes expeditions contre la France. On pretend qu'il fut un de ces eſprits tardifs, qui ne promettent rien moins dans leur jeuneſſe que ce qu'ils ſeront un jour. On veut même que cela lui ait été fort (B) utile pour obtenir la preference ſur François I. par raport à la Couronne Imperiale. Quoi

(a) *Le Catalogue d'Oxford a mis 1606. c'eſt une faute à corriger.*

(b) *Voiez la table Chronographique du Pere Gaultier pag. 822.*

„ que Baronius en ſes legendes ou lugendes Eccleſiaſ„ tiques qu'il ſurnomme *Annales.*„ Ce Corps de Controverſe fut imprimé à Geneve l'an (a) 1626. Hadrien Chamier Miniſtre de Montelimart, & fils de l'Auteur le dedia au Synode National des Egliſes Reformées de France, comme un Ouvrage qui leur étoit dû non ſeulement à cauſe qu'il avoit été composé à leur priere, mais auſſi à cauſe qu'elles avoient repandu ſur Daniel Chamier diverſes gratifications pour l'encourager à ce travail, & qu'aprés ſa mort elles avoient fait ſentir à ſa famille les marques de leur liberalité, & avoient contribué aux depenſes de l'impreſſion. Benoit Turretin Profeſſeur en Theologie à Geneve donna ſes ſoins à l'impreſſion de la Panſtratie, & y mit une preface courte & bonne. On vit paroitre à Geneve l'an 1643. un abregé de la Panſtratie, ſous le titre de *Chamierus contractus.* Frideric Spanheim eſt l'Auteur de cet abregé en un volume *in folio.* Ceux qui ſavent que la Panſtratie comprend quatre gros volumes, pourront-ils bien croire que l'Auteur de la Bibliotheque de Dauphiné ſache ce que c'eſt, lui qui a nommé cet Ouvrage *une panſtracie, ou diſcours ſur les points controverſez des deux religions?* C'eſt ainſi qu'on deſigneroit un petit livre à mettre à la poche, celui par exemple que nôtre Chamier publia (b) contre le Pere Toloſain Abbé General de St. Antoine, ou les conſiderations qu'il publia en 1600. contre les avertiſſemens de Porian.

On imprima à Geneve en 1653. ſon *corpus Theologicum.* C'eſt un petit *in folio* qui contient auſſi ſes *epiſtola Jeſuitica.*

(G) *Chef des Metaphoriſtes.*] Un Jeſuite nommé Jaques Gaultier, l'homme du monde qui s'eſt fait le moins de ſcrupule de multiplier les Sectes Proteſtantes, en a trouvé ſept dans les premieres années du 17. ſiecle. La premiere eſt celle des Metaphoriſtes, dont il n'attribue les erreurs qu'à Daniel Chamier. Il dit que la principale erreur des Metaphoriſtes, & celle qui leur a donné le nom qu'ils portent, conſiſte à dire que JESUS-CHRIST n'eſt pas proprement le Verbe & l'Image de Dieu le Pere, mais metaphoriquement. Il ajoûte que Daniel Chamier prononça diverſes fois ce blaſphême, dans la conference qu'il eut avec lui Jaques Gaultier au commencement de Janvier 1601. (c) *Hoc ſpeciatim ineunte Januario anni* 1601. *notatum fuit in Daniele Chamerio Montilienſi Miniſtro, quum illi mecum Alani eſſet diſceptatio, in qua ille non ſemel ſed multoties in pleno conſeſſu hanc ipſam blaſphemiam enuntiavit, dictavit ſuaque manu ſubſcripſit.* Nous avons là un exemple de ce que peut l'entêtement: car en 1. lieu il n'y eut jamais parmi ceux de la Religion une Secte de Metaphoriſtes: jamais leurs Synodes n'ont eu rien à diſcuter ſur ce ſujet, ni avec de telles gens. En 2. lieu, où ce Jeſuite a-t-il apris que ce ſoit une hereſie, & un blaſphême de dire que les mots *parole* & *image* ne ſe prenent point au propre, mais au figuré, quand on les dit de J. CHRIST par raport à Dieu le Pere? Au propre le premier de ces deux mots ne ſignifie que l'action d'un homme qui parle; le ſecond ne ſignifie qu'une figure qui repreſente quelque corps. Il eſt bien certain qu'en ce ſens-là rien ne peut être ni la parole ni l'image de Dieu le Pere. Quoi donc, JESUS-CHRIST ne ſera le verbe & l'image de ſon pere qu'en figure? Voilà l'entêtement: eſt-on aveuglé par ſes prejugez, on s'imagine qu'il n'y a rien de (d) réel dans les metaphores, & l'on ne veut plus entendre raiſon. Celui qui a dit que les Scipions Africains étoient deux (e) foudres de guerre, ne leur a-t-il pas attribué tout ce qu'il y a de plus réel, de plus actif & de plus ſolide dans la vertu militaire? Il eſt neanmoins très-vrai qu'il s'eſt ſervi d'une metaphore, & qu'il faudroit être fou pour oſer nier que les Scipions ne ſont un foudre que par metaphore & au figuré. Un Auteur qui a eu place dans la remarque precedente, aſſûre fort gravement que Chamier (f) *a été l'un des principaux Sectateurs de la faction des Metaphoriſtes.* Combien de gens repeteront ce menſonge ſans s'informer de la choſe, ſans ſoupçonner que cette faction des Metaphoriſtes ſoit une chimere de Jaques Gaultier, & ſans ſavoir qu'eux & ce Jeſuite, & en general tous les Orthodoxes les plus rigides ſont Metaphoriſtes au ſens que Chamier l'etoit? J'ai dit ailleurs (g) quelque choſe contre l'illuſion ridicule de ceux qui ont tant groſſi la liſte des Sectes.

(A) *Si la valeur de François I. n'y eût aporté des obſtacles.*] Il fut preſque le ſeul qui s'opoſa au torrent; & ſi l'on examine bien l'hiſtoire on trouvera que l'Empereur avoit ordinairement plus d'alliez que François I. & bien loin que l'Angleterre ſongeât à tenir la balance egale entre ces deux Princes, elle ſe liguoit très-ſouvent avec l'Empereur. Ne ſait-on pas (h) qu'en 1544. Charles-Quint & Henri VIII. avoient deja fait entr'eux le partage de la France, & que leur Traité portoit qu'ils joindroient leurs armées devant Paris, pour ſaccager cette grande ville? Ils travaillerent à l'execution de ce projet en même tems, puis que tandis que l'Empereur fit une irruption en Champagne, les Anglois deſcendirent en Picardie. Voilà comment le Roi de France fut paié de toutes les mauvaiſes brigues dont il ſe ſervit, en faveur des amours de Henri VIII. pour Anne Bolein. Voilà comment l'eſprit ſouple de Charles-Quint fut oublier (i) les affrons faits à ſa tante repudiée, & les promeſſes qu'il avoit faites à la Cour de Rome. On pretend que ce fut une des choſes que ſa conſcience lui reprocha dans la ſuite, & pour leſquelles il ſe retira du monde. (k) *Eſſe non pauca quæ Caroli vellicarent animum pietatis omnino non ſurdum. Icto ſe fœdus cum Henrico Angliæ Rege, à fidelium ſocietate, diris Pontificis, in Caroli gratiam expunctio. In quo ille & injuriam, quam ab Henrico acceperat, repudiatâ Catharinâ uxore, Cæſaris materterâ: & conſtantiam promiſſi, nunquam ſe cum heretico Rege, niſi is Pontificiæ dignitati ſatisfaceret, in gratiam rediturum; nimis quàm impotenter poſthabuerat atroci inexpiabilique in Gallum indignationi.* Ce que je vais dire eſt une choſe plus notable qu'on ne penſe. Charles-Quint avoit plus de forces que François I. & neanmoins par ſon adreſſe, ou parce qu'on ne trouvoit pas autant d'inconveniens à le craindre, qu'à craindre la ſuperiorité des François, il formoit des ligues en ſa faveur plus nombreuſes ordinairement que celles de ſes ennemis. Je dirai en paſſant que Brantôme a parlé avec trop de mepris des autres Princes qui s'opoſerent à l'ambition de Charles-Quint. *Sans notre grand Roi François*, dit-il (l), *voire ſans ſon ombre ſeulement, cet Empereur fût venu aiſement à ce deſſein. Et autant de petits Princes & Potentats qui s'y euſſent voulu oppoſer, il en eût autant abbatu comme des quilles, & leur puiſſance n'y eût eu pas plus de vertu, que celle des petits Diablotins de Rabelais, qui ne font que grêler les choux & le perſil d'un jardin: le Pape ne lui eût peu reſiſter, puis qu'il fut pris dans ſa forteresse de Saint Ange pretenduë imprenable.*

(B) *Lui ait été fort utile pour obtenir la preference.*] Il eſt certain qu'après la mort de l'Empereur Maximilien arrivée le 22. de Janvier 1519. François I. brigua aſſez hautement l'Empire, & qu'il acheta des voix qui après avoir touché le paiement ſe tournerent vers ſon competiteur. La gloire qui environnoit deja ce Monarque fut une des cauſes de ſon excluſion. „ (m) Plus il paroiſſoit avoir de merite, plus on crai„ gnoit qu'il ne reduiſit les Princes d'Allemagne au „ petit pied, comme ſes predeceſſeurs y avoient re„ duit ceux de la France; & s'il y avoit à redouter de l'op-

(c) *Gualter. tabula Chronog. p. m. 822.*

(d) *On n'a qu'à lire Vaugelas, le P. Bouhours, Menage &c. dans leurs remarques ſur la Langue Françoiſe: on verra par la difference du propre & du figuré, que ce dernier ne ſignifie pas des objets moins effectifs que le premier.*

(e) Geminos duo fulmina belli Scipiadas, cladem Libyæ. *Virgil. Æn. l. 6. v. 843. Ammien Marcellin l. 24. c. 6. p. m. 409. a dit;* Longæ loquantur ætates Sophanem, & Aminiam, & Callimachum & Cynægirum Medicorum in Græcia fulmina illa bellorum. *Lucrece l. 3. v. 1047. a fourni à Virgile cette penſée: voiez Mr. Drelincourt* in Indice Achilleo pag. 44. n. 119. & pag. 46. n. 124.

(f) *Allard, Bibliotheque de Dauphiné pag. 62.*

(g) *Dans l'article* Bèzanites.

(h) *Mezerai, abregé chronol. to. 4. pag. m. 628.*

(i) *L'Empereur ne faiſoit point de ſcrupule d'avoir pour allié un Prince noirci des foudres de l'Egliſe, ennemi mortel du Saint Siege, & qui avoit traité ſi rigoureuſement ſa tante.* Ib. p. 620.

(k) *Famianus Strada de bello Belg. dec. 1. lib. 1. p. m. 19.*

(l) *Brantôme Capit. étrangers, to. 1. pag. 24.*

(m) *Mezerai ubi ſupra pag. 493.*

Quoi qu'il eût un * habile precepteur, il n'aprit que peu † de Latin; il reüssit beaucoup mieux aux langues vivantes. Il avoit la Françoise tellement (C) en main, qu'il s'en servit pour composer ses propres Annales. On pretend neanmoins qu'il estimoit (CΔ) plus l'Espagnole. Il a harangué en certaines occasions; mais il s'oublia d'une terrible maniere (D) dans la harangue qu'il pro-

Il a été Pape sous le nom d'Hadrien VI.

† *Voiez la remarque E de l'article d'Hadrien VI.*

„ l'oppression de tous les deux côtez, elle ne paroissoit pas si proche du côté de Charles, qui étoit plus „ jeune de cinq ans que lui, & en apparence un fort „ mediocre genie. Enfin avec toutes ces considerations & avec 300000. escus, qui dés l'an precedent „ avoient été apportez en Allemagne, & qui ne furent distribuez que bien à propos, Charles l'emporta, & fut elu à Francfort le 20. de Juin, étant „ pour lors en Espagne, où il étoit passé il y avoit „ prés de deux ans. „ Ceci confirme ce que j'ai deja remarqué plus d'une fois (a), qu'en quelques rencontres la superiorité de forces, ou de merite sert plutôt à faire échoüer un dessein, qu'à le faire reüssir.

(C) *Il avoit la* langue *Françoise tellement en main.*] Je n'ai lu que dans Jerôme Ruscelli que Charles-Quint ait composé en François les memoires de son regne, & c'est aussi l'unique Auteur que Valere André (b) allegue quand il parle de cet Ouvrage de Charles-Quint. Je m'étonne que ces memoires n'aient jamais vu le jour, puis qu'on en avoit des copies, & que Guillaume Marindo les avoit traduits en Latin, à dessein de les publier incessamment. C'est Ruscelli qui (c) l'assûre. Brantôme a raison de dire que cet Ouvrage se fût bien vendu; mais il ne faloit pas douter comme il a fait de la version de Marindo, sous pretexte qu'elle étoit demeurée dans l'obscurité. Il a cru que l'Auteur qu'il cite parloit de cette version comme d'un Ouvrage qui étoit dejà public, & c'est ce qu'il n'a pas dû croire. Voions maintenant ce qu'il dit: (d) *J'ai vu une lettre (e) imprimee parmi celles de Belleforest, qu'il a traduite d'Italien en François, qui certifie* que Charles-Quint écrivit un livre comme celui de Cesar, *& avoit été tourné en Latin à Venise par Guillaume Marindre, ce que je ne puis pas bien croire, car tout le monde y fût accouru pour en acheter, comme du pain en un marché en un tems de famine: & certes la cupidité d'avoir un tel livre si beau & si rare, y eût bien mis autre cherté qu'on ne l'a vue, & chacun eût voulu avoir le sien.* Le Ghilini a mis ce Prince parmi les Auteurs, & a pretendu que l'Ouvrage dont j'ai fait mention avoit été imprimé. *Opere sue*, dit-il (f), *che publicate, accrescono non poca fama al suo per altro celebratissimo nome, e sono*, Istoria delle cose da lui fatte, *la qual scrisse in lingua Francese ad imitazione di G. Giulio Cesare.* Puis il donne le titre de quelques lettres, & de quelques manifestes de cet Empereur. Nouvelle faute; car il faisoit faire ces écrits-là par ses Secretaires. Je m'imagine que si le P. Bouhours se fût souvenu de ce que Ruscelli raporte, il en eût parlé dans l'endroit de ses Entretiens où il a dit, que (g) *Charles-Quint avoit une grande idee de nôtre langue: il la croyoit propre pour les grandes affaires & il l'apelloit* langue d'Etat, *selon le temoignage du Cardinal du Perron* (1). *C'est peut-être pour cela qu'il lui fit l'honneur de se servir d'elle dans la plus celebre action de sa vie. L'Histoire des* (2) *guerres de Flandres nous aprend qu'il parla François aux Etats de Bruxelles, en remettant tous ses Royaumes entre les mains de Philippes II.* Joignez à cela ces paroles de Brantôme: (h) *Entre toutes langues il entendoit la Françoise tenir plus de la Majesté que toute autre . . . . . & se plaisoit de la parler bien qu'il en eût plusieurs autres familieres.*

(CΔ) *Qu'il estimoit plus l'Espagnole.*] Citons encore le Pere Bouhours. „ (i) Si Charles-Quint revenoit „ au monde, il ne trouveroit pas bon que vous missiez le François au dessus du Castillan, luy qui di- „ soit, que s'il vouloit parler aux Dames, il parleroit „ Italien; que s'il vouloit parler aux hommes, il par- „ leroit François; que s'il vouloit parler à son cheval, „ il parleroit Allemand; mais que s'il vouloit parler à „ Dieu, il parleroit Espagnol. Il devoit dire sans fa- „ çon, reprit Eugene, que le Castillan estoit la lan- „ gue naturelle de Dieu, comme le dit un jour un „ sçavant Cavalier de ce païs-là, qui soûtint haute- „ ment dans une bonne compagnie, qu'au Paradis „ terrestre le serpent parloit Anglois; que la femme „ parloit Italien; que l'homme parloit François; mais „ que Dieu parloit Espagnol. „ Ceci differe beaucoup de ce qui fut dit par un Espagnol à un Allemand; les Allemans ne parlent pas, lui dit-il, mais ils foudroient, & je croi que Dieu emploia leur langue lors qu'il fulmina sur Adam l'arrêt de condamnation. On lui repondit que le serpent s'etoit servi des affeteries de la langue Castillane pour tromper Eve. (k) *Petrus Royzius Maurans, Hispanus, Poeta illo seculo celeberrimus, consiliarius regius, & ob eruditionem (l) Lango acceptissimus; etiam in quotidiano convictu: sed qui celus ἀναλφάβητον Germanicam linguam videre soleret. Itaque famulos Langi Oratoris, mensa aliquando adstantes, atque durâ pronunciatione & accentu a[...]ectate voces Germanicas exasperantes, ipso scommate jocose illusit:* Germani, *inquit*, non loquuntur, sed fulminant. Et credo ego, mi Lange orator, Deum ex indignatione hoc sermonis fulmine usum, cum primos parentes extruderet Paradiso. *Cui Langus*, Ego rursus, *inquit*, verisimile censeo, serpentem suavi & blando vocis Hispanicæ fuco usum, cum imposuit Evæ. *Hoc argutulo responso* Royzium *& convivis & adstantibus propinavit arridendum: quod & ipsum regem hoc audientem mirè delectavit.* J'ai allongé cette citation afin qu'on vît que le Roi même de Pologne fut regalé de ces railleries. Mais voici un autre partage qui ne s'accorde pas tout-à-fait avec Charles-Quint, & qui plait beaucoup à un Docteur Espagnol; la langue Allemande y est pour les soldats, la Françoise pour les femmes, l'Italienne pour les Princes, & l'Espagnole pour Dieu. (m) *De præstantia . . . . . illarum* (linguarum) *quæ Europæis frequentiores sunt, sic* Tympius (3) *distinguendum putat, ut si quispiam cum Deo locuturus esset, Hispanicè deberet loqui, ob linguæ majestatem; si cum aliquo Principe, Italicè propter hujus elegantiam; si cum fœminis, Gallicè ob suavitatem; si cum militibus, Germanicè quòd sit omnium robustissima; ac sic omnes suo encomio ornavit, sed Hispanicam cæteris superiorem merito extollit.* On fait encore un autre partage, selon lequel la langue Espagnole est propre pour le commandement, l'Italienne pour persuader, & la Françoise pour s'excuser. De là vint, disoit un Espagnol, que Dieu se servit du Castillan pour defendre au premier homme de manger d'un certain fruit, que le serpent se servit de l'Italien pour tromper Eve, & qu'Adam parla François pour justifier sa faute (n).

(D) *Il s'oublia d'une terrible maniere dans la harangue.*] Ce fut une cause d'aparat qu'il voulut plaider lui-même à Rome devant le Pape, les Cardinaux, les Ambassadeurs des Princes, plusieurs Prelats, & grans Seigneurs. Il exposa adroitement tout ce qu'il jugea de plus propre à justifier sa conduite, & à condamner celle de François I. Il declara les conditions sous lesquelles il étoit prêt de conclure un traité de paix avec la France. Il dit que si ce parti ne plaisoit pas à François I. il lui en offroit un autre sur quoi il attendoit reponse dans 20. jours; c'est que pour éviter l'effusion du sang humain, (o) *Ils vuidassent entre-eux deux leurs differends, de personne à personne . . . . .* en combatant *en une Isle ou sur un pont, ou basteau en quelque riviere, &* que *quant aux armes eux deux se pourroient aisément accorder à les prendre qu'elles fussent esgales, & que luy de sa part les trouveroit toutes bonnes, fust-ce de l'espée ou du poignard en chemise.* Si ce parti ne plaisoit pas, il en offrit encore un autre, ce fut la guerre. Il declara que si l'on en venoit là il prendroit les armes (p) *de telle heure que chose du monde ne l'en destourneroit, jusques à ce que l'un ou l'autre des deux en demeurast le plus pauvre Gentilhomme de son païs. Lequel malheur il esperoit & se tenoit seur & certain qu'il tomberoit sur le Roy: & qu'à luy Dieu seroit aydant, ainsi qu'il avoit esté par le passé.* Voiez la marge (q). Il ajoûta que son assûrance de vaincre étoit fondée sur trois raisons. 1. Sur son bon droit; 2. Sur ce que les conjonctures du tems lui étoient les plus favorables qu'on se pût imaginer. 3. Sur ce (r) *qu'il trouvoit ses sujets, capitaines & soldats si bien disposez en si bonne amour, affection, & volonté vers luy, & si bien experimentez en l'art militaire, qu'il se pouvoit entierement reposer du tout sur eux. Chose qu'il sçavoit certainement estre du tout au contraire envers le Roy de France: duquel les subjects capitaines & soldats estoient tels & de telle sorte, que si les siens de luy estoient semblables, il se voudroit lier les mains, mettre la corde au col, & aller vers le Roy de France en cest estat luy demander misericorde.* C'est ici que l'on peut se servir de la demande (s) que fit Ulysse à Agamemnon; c'est ici que l'on peut s'étonner (t) avec justice qu'un

(a) *Ci-dessus pag.* 265. *col.* 1. & *p.* 544. *col.* 2.

(b) *Biblioth. Belg. pag.* 123.

(c) Egli stesso il predetto Imperator Carlo Quinto era venuto scrivendo in lingua Francese gran parte delle cose sue principali, come gia di molte delle sue proprie fece il primo Cesare, & che s'aspetta di hora in hora d'havere in luce fatte Latine da Guglielmo Marindo. *Ruscelli, lettre à Philippe II. parmi les lettres des Princes, tom.* 3. *fol.* 219.

(d) *Brantome ubi supra pag.* 42.

(e) *C'est celle de Ruscelli que j'ai citée.*

(f) *Ghilini, teatro parte* 2. *pag.* 51.

(g) *Bouhours Entretien* 2. *d'Ariste & d'Eugene, p. m.* 81.

(1) *Perroniana (au mot* langue.)

(2) *Strada, de bello Belgico, lib.* 1.

(h) *Brantome ubi supra p.* 19.

(i) *Bouhours ib. pag.* 81.

(k) *Melch. Adam. in vitis Juriconf. p.* 81.

(l) *C'étoit Jean Langus Ambassadeur de Ferdinand en Pologne.*

(m) *Gaspar à Rejes elysio jucund. quæst. campo quæst.* 55. *sub fin. p. m.* 695.

(3) *In mensa Theophilos. pag.* 2.

(n) *Voiez la Mothe le Vayer, problêmes sceptiques ch.* 15. *à la page* 259. *du* 13. *tome.*

(o) *Memoires de Guillaume du Bellai, l.* 5. *p. m.* 506.

(p) *Ibid. pag.* 507.

(q) Zenocarus in Caroli vita etiam magnificentius scribit Carolum ad duellum Gallum provocasse septem oblatis optionibus, ut mari vel terra, vel flumine, equo vel pedibus, colle vel planitie inter se decertarent. *Spondanus ad ann.* 1536. *n.* 7.

(r) *Du Bellai ib. pag.* 508.

(s) Ἀτρείδη, ποῖόν σε ἔπος φύγεν ἕρκος ὀδόντων; Atrida, quale verbum fugit ex septo dentium? *Iliad. l.* 4. *v.* 350.

(t) Sane mirati sumus vehementissime cum hanc orationem legimus apud Bellaium & alios, potuisse ejusmodi verba & alia quamplurima non minus ferocia quæ iidem auctores recitant, excidere in tali conventu adeo sapienti ac prudenti ab omnibus habito principi, quæ magis *Pyrgopolinici Militi glorioso* Plautino convenire videntur. *Spondanus ibid.*

prononça en Espagnol devant le Pape l'an 1536. On n'eut pas sujet en France d'être (E) content des Ambassadeurs de la nation qui assisterent à cet Acte. Bien des gens l'ont accusé d'avoir fait une grande faute (F) lors qu'il se livra à la bonne foi de François I. Il faut être bien satirique pour apeller (G) cela une faute. Les historiens (H) Flamans ont été ou fort simples, ou fort malhonnêtes en raportant ce qui se passa en cette rencontre. La levée du siege de Mets fut une des plus rudes mortifications qu'il eût essuiées en toute sa vie, & on lui fait dire un bon mot sur l'ascendant que l'étoile de (I) Henri II. prenoit sur lui. Quelque grans succés qu'il ait eus dans ses entreprises, il est neanmoins certain que son histoire n'est qu'un mêlange (K) de bonheur & de malheur. Son abdication est quelque chose de fort singulier : ce fut un beau thême pour

qu'un discours beaucoup plus digne d'un Capitan de theatre, ou d'un Chevalier Espagnol, que d'un Empereur d'Allemagne, soit échape à ce sage Prince devant une si auguste assemblée. Mais comme le remarque un historien moderne, la bonne fortune, les panegyristes, & les prophetes avoient concouru à rempir de vastes desseins l'esprit de cet Empereur. (a) *Depuis* qu'il *s'étoit vu à la tête de deux grandes armées faire reculer Solyman, & fuir Barberousse, il ne respiroit plus que la guerre. Les flateurs qui perdent l'esprit des Princes les plus sages par leurs louanges excessives, ne lui promettoient pas moins que l'Empire de toute l'Europe: les Poetes & les Panegyristes l'en asseuroient effrontément, & les Devins & les Astrologues, qui ne sont pas moins hardis menteurs, avoient tellement repandu cette croyance par leurs Predictions, qu'ils avoient fait impression sur les esprits foibles.* Ce fut en ce même tems que l'Empereur enflé des victoires qu'il venoit de remporter, & de celles qu'il tenoit déja pour certaines, dit à Paul Jove, (b) *Faites bonne provision de papier & d'ancre, je vous ai taillé bien de la besogne.* Mais jamais on ne vit la providence de Dieu mortifier plus visiblement la presomption de la creature. Charles-Quint à la tête de dix mille chevaux & de plus de 40. mille hommes d'Infanterie, soutenu d'une bonne flote commandée par le fameux André Doria, fondit sur la Provence, & fit entrer en même tems une autre armée de 30. mille hommes dans la Picardie (c). Ce fut l'enfantement de la montagne, (†) *Parturiunt montes nascetur ridiculus mus.* L'armée de Provence échoüa devant Marseille, & fut reduite en un état pitoiable sans avoir livré combat. Celle de Picardie échoüa devant Peronne (d).

(a) *Mezerai ubi supra pag.* 591.

(b) *Voiez Brantôme, discours sur Catherine de Medicis, au commencement.*

(c) *Mezerai ibid. pag.* 595.

(†) *Horat. de arte Poët.*

(d) *Ibid. & p.* 596.

(E) *D'être content des Ambassadeurs.*] L'Evêque de Mâcon qui étoit alors à Rome en qualité d'Ambassadeur de François I. & le Sieur de Velli qui faisoit la même fonction auprès de Sa Majesté Imperiale, furent presens à la harangue. Le premier ne put repondre que peu de chose, à cause qu'il n'entendoit pas l'Espagnol; & ni l'un ni l'autre n'eurent le tems de parler beaucoup. Le pis est qu'ils ne rendirent pas à leur maitre un fidelle compte de tout ce que Charles-Quint avoit proposé. Ils en suprimerent l'offre du duel, les louanges qu'il avoit données à ses soldats, & le mepris qu'il temoigna pour ceux de France. Ils suprimerent tout cela à la priere du Pape, & afin de n'eloigner pas le traité de paix en aigrissant l'esprit de leur maitre (e). Brantôme est plaisant lors qu'il decrit les postures qu'un Ambassadeur homme d'épée auroit faites pendant la harangue, & celles que fit le Sieur de Velli homme de robe (f).

(e) *Du Bellai ubi supra pag.* 519. 520. *Brantôme, hommes illustres, to.* 1. *pag. m.* 246.

(f) *Ibid.*

(F) *Lors qu'il se livra à la bonne foi de François I.*] La ville de Gand se souleva l'an 1539. & offrit de se donner à la France. Le Roi non seulement n'accepta point de telles offres, mais aussi il en avertit l'Empereur, qui ne trouvant point de meilleur remede à un mal dont les suites étoient à craindre, que d'y accourir en personne, demanda passage par la France, toute autre voie lui paroissant longue & perilleuse. Il obtint ce qu'il demandoit, & reçût des honneurs extraordinaires par tout le Roiaume, & à la Cour principalement. Cette conduite de François I. fut sans doute fort belle & fort genereuse; mais c'est une grande illusion que de lui donner des loüanges de ce qu'il n'attenta point à la liberté de l'Empereur. Est-on loüable quand on ne commet pas une insigne perfidie?

(G) *Bien satirique pour apeller cela une faute.*] La plupart de ceux qui ont blâmé Charles-Quint de la confiance qu'il eut en la generosité de François I. ne songeoient point à medire de cet Empereur, mais à donner une idée affreuse de ce Roi : car si l'on choque les regles de la prudence en se fiant à la parole de François I. c'est un signe qu'il est très-probable qu'il fera une action de lâcheté & de trahison dès qu'il le pourra. J'avoüe que quelques Auteurs se fondent sur les fourberies continuelles qu'ils imputent à Charles-Quint à l'égard du Roi de France, & voici comment ils raisonnent : cet Empereur devoit craindre que François I. ne trouvât beaucoup d'excuses specieuses, de ce qu'après tant d'injures souffertes, il violeroit les droits d'hospitalité; donc la prudence ne souffroit pas que l'on se fiât à ce Monarque. Ils diront tout ce qu'ils voudront, leurs pensées seront en effet plus desobligeantes pour François I. que pour Charles-Quint; & l'on ne peut dire sans flêtrir l'honneur de ce Roi, qu'il ait mis en deliberation dans son Conseil s'il feroit prisonnier ou non Charles-Quint. Camerarius (g) Auteur Allemand ne trouve nulle vraisemblance à cela.

(g) *Meditat. Historiques vol.* 3. *l.* 3. *c.* 3. *Je parle de la traduction Françoise publiée par Simon Goulart.*

(H) *Les historiens Flamans.*] La candeur Belgique, Germanique &c. des historiens generalement parlant est une chimere; il n'y a peut-être point de nations où il y ait ni plus de plumes equitables, ni plus d'Ecrivains passionnez que dans celles-là. Leur medisance est aussi aigre & penetrante que celle de delà les Monts, & outre cela elle est quelquefois bâtie sur des fables très-grossieres. Je ne raporte point toutes celles qu'ils ont produites touchant le passage de Charles-Quint par la France, je me contente de citer ces paroles d'un Annaliste, François de nation. (h) *Nec ullo modo audiendus insipidus quidam Belgicus* (1) *Chronologus dum scribit, Cæsarem pasquillis quibusdam totam per urbem Lutetiam disseminatis præsentissimum sui periculum cum vitasset, pernicissimo cursu primum Cameracum, hinc Gandavum concessisse. Insulsiora namque sunt ista quam ab homine mente sobrio proferantur. At sic lubet plerisque Belgis cum de Francis agitur; fatuari & ineptire, qualia permulta apud Meierum, Massæum & alios ejus generis homines reperire liceat.* Les longues guerres de France avec la Maison de Bourgogne avoient tellement aigri les Flamans, que ceux qui ne pouvoient pas exercer des hostilitez l'epée à la main, en exerçoient à coups de plume, ou à coups de langue. Or dans ces diverses sortes de guerre il y a beaucoup de personnes qui se servent également de la maxime, *Dolus an virtus quis in hoste requirat?* Un historien qui ose dire que Charles-Quint se sauva en poste, & qui ne sait pas, ou qui feint de ne savoir pas que ce Prince fut accompagné jusqu'à la frontiere par deux fils de France, & reçu par toutes les villes comme le Roi même, quelle sorte d'homme doit-il être?

(h) *Spondanus ad ann.* 1540. *n.* 1.

(1) *Locri. hoc an.*

(I) *Sur l'ascendant que l'étoile de Henri II. prenoit sur lui.*] Je voi bien, disoit-il, que la fortune ressemble aux femmes, elle prefere les jeunes gens aux vieillars. Strada raporte (i) en gros cette pensée de Charles-Quint : c'est à tort que Scioppius (k) l'en censure, & c'est par un esprit de contradiction qu'il doute que cet Empereur ait dit cela. Il fait le Theologien mal-à-propos, & il se trompe de croire que ce mot de Charles-Quint donne tout au cas fortuit. Est-ce le hazard aveugle qui fait que les femmes aiment mieux un jeune mari qu'un vieux? Il n'y a rien de plus oposé à la fortune, que l'affectation quelle qu'elle soit de favoriser une chose plutôt qu'une autre. Si la maxime de Charles-Quint étoit vraie, elle prouveroit infiniment mieux le dogme de la providence generalement parlant, qu'elle ne prouveroit le sentiment oposé. Scioppius a plus de raison lors qu'il dit que cette maxime se trouve dans Machiavel; car voici ce que l'on trouve dans le Prince de cet Auteur Florentin au chapitre 25. *Io giudico ben questo, che sia meglio essere impetuoso che rispettivo, perche la Fortuna è donna: & è necessario volendola tener sotto, batterla & urtarla. Et si vede che la si lascia più vincere da questi, che da quelli che freddamente procedano. Et però sempre (come donna) è amica de' giovani, perche son meno rispettivi, più feroci è con più audacia la commandano.*

(i) Quin & vulgo credebatur, Cæsaris fortunam fastidio ac satietate jam captam retrocedere incepisse: felicemque Imperatoris hactenus invicti genium in Henricum Galliæ Regem immigrasse. Ipso Cæsare non dissimulante, quem auditum ferebant, quum diceret, *Nempe* FORTUNAM *esse juvenum amicam.* Strada de bello Belg. l. 1. dec. 1. pag. m. 17. *Il cite une lettre d'Hippolite Chizzala qui est au* 3. *livre des lettres des Princes fol. m.* 212. verso, *il la cite, dis-je pour la premiere partie de ce passage.*

(k) *Infam. Fam. Strada pag. m.* 36.

(K) *Son histoire n'est qu'un mêlange de bonheur & de malheur.*] Il avoüa lui-même (l) dans la harangue qu'il fit en se depoüillant de tous ses Etats, *que les plus grandes prosperitez qu'il avoit jamais eu dans le monde, avoient été mêlées de tant d'adversitez, qu'il pouvoit dire n'avoir jamais eu aucun contentement.* On pretend

(l) *Memoires de Beauvais Nangis, pag.* 110.

pour les faiseurs de reflexions ; ils dirent des choses bien differentes (*L*) sur ses motifs, & sur les occupations (*M*) de sa solitude, & quelques-uns pretendirent qu'il se (*N*) repentit bientôt d'avoir cedé ses Etats, à un fils sur tout qui en temoigna si peu de reconoissance. Il n'oublia point,

pretend que depuis son abdication il avoit accoutumé de dire qu'un seul jour de sa solitude lui faisoit goûter plus de plaisir, que tous ses triomphes ne lui en avoient donné (*a*).

(*a*) *Camerarius, Meditat. Histor. vol.* 1. *l.* 3. *chap.* 5.

(*L*) *Des choses bien differentes sur ses motifs.*] Strada remarque que l'abdication de cet Empereur est devenue un sujet de declamation dans les Ecoles. (*b*) *Non ignoro eam rem vario tunc hominum sermone fuisse disceptatam: hodieque declamatorum* (*c*) *in scholis, politicorum in aulis, argumentum esse*, CÆSAREM ABDICANTEM. Quelques-uns ont dit que ne se sentant plus capable, à cause de ses maladies, de soutenir le poids de sa gloire, il prevint habilement la honte d'une plus grande decadence de reputation. On a dit aussi que le depit de voir sa fortune inferieure à celle d'un aussi jeune Prince que l'etoit Henri II. sa fortune, dis-je, qui avoit triomphe en tant de rencontres de celle de François I. l'obligea à quitter le monde. Je dirai dans les remarques suivantes, que le depit de n'avoir pu devenir Pape, & l'envie de servir Dieu selon le rite des Protestans, ont passé pour la cause de sa retraite. Mais tout le monde n'a point envisagé d'un esprit critique cette grande action. Il y a eu des gens qui ont dit qu'un desir sincere de mediter sur le neant de ce monde, & sur les biens solides du Paradis, le porta à chercher une solitude, afin d'expier par des exercices de penitence les maux qu'il avoit causez à la Chretiente, & pour se preparer de bonne heure & utilement à la mort, par une entiere aplication à l'affaire du salut. Voiez dans Strada (*d*) la plupart de toutes ces choses, & plusieurs autres noblement representées.

(*b*) *Ubi supra pag.* 10.

(*c*) *Cela me fait sont venir des Declamateurs de Juvenal Sat.* 1. *v.* 15. *qui temoignent que les écoliers de son tems declamoient sur l'abdication de Sylla.* Et nos ergo manum ferulæ subduximus, & nos Consilium dedimus Syllæ privatus ut altum Dormiret.

(*d*) *Lib.* 1. *dec.* 1.

(*M*) *Et sur les occupations de sa solitude.*] Il la choisit dans le Monastere de Saint Juste, situe sur les frontieres de Castille & de Portugal proche de Placentia. Les Religieux de ce Monastere s'apellent Hieronymites. Il fit bâtir une petite maison joignant ce Couvent, composée de six ou sept chambres, & s'y enferma au mois de Fevrier 1557. Il ne retint auprès de lui qu'une douzaine de domestiques & un cheval. Il ne s'occupoit pas tellement aux exercices de devotion, qu'il ne s'amusât à bien d'autres choses ; à la promenade sur son cheval, à la culture de son jardin, à faire des horloges, & à des experiences de Mechanique avec un fameux Ingenieur (*e*). Quelques jours avant sa mort il fit celebrer ses funerailles, & y assista en personne (*f*). Quelques-uns ont dit qu'il tâcha d'accorder ensemble plusieurs horloges, avec une si grande justesse qu'elles sonnassent l'heure au même moment ; & que ce dessein n'étoit pas aussi dificile à executer, que l'accord des religions qu'il se mit en tête du tems de l'*Interim*. Il n'avoit pas si absolument renoncé au monde, qu'il ne s'informât des nouvelles de la guerre, & qu'il n'en dît son sentiment. Temoin ce qu'on veut qu'il ait dit & fait, après avoir sçu que son fils victorieux à Saint Quentin n'avoit point sçu profiter de ses avantages. Voici de quelle maniere on le raconte. „ (*g*) Encor tout Religieux, demi „ saint qu'il étoit, il ne se put engarder (ce disoit on „ lors, que la commune voix en couroit par tout) „ que quand le Roi son fils eut gagné la bataille de „ Saint Quentin, de demander aussi-tôt que le cour„ rier lui apporta les nouvelles, s'il avoit bien pour„ suivi la victoire, & jusques aux portes de Paris? „ Et quand il sçut que non, il dit qu'en son âge & en „ cette fortune de victoire, il ne se fust arresté en si „ beau chemin, & eust bien mieux couru: & de depit „ qu'il en eut, il ne voulut voir la depêche que le „ courrier apporta. „ N'oublions point ce qui lui fut dit par un jeune Moine. „ (*h*) L'Empereur allant un „ matin éveiller à son tour les autres Religieux, il „ trouva celui-ci, qui étoit encor novice, enseveli „ dans un si profond sommeil, qu'il eut bien de la „ peine à le faire lever: le Novice se levant enfin à „ regret & encor à moitié endormi, ne put s'empê„ cher de lui dire, qu'il devoit bien se contenter d'a„ voir troublé le repos du monde, tant qu'il y avoit „ été, sans venir encor troubler le repos de ceux qui „ en étoient sortis. „ J'ai lu une chose qui me paroît digne d'être raportée. C'est un extrait d'une piece que Balzac avoit reçuë de Rome sur la retraite de Charles V. Balzac (*i*) en raporte ainsi le commencement : *Lors que Charles ennuyé du monde voulut mourir sous l'Empire de son frere, & sous le regne de son fils.* L'Auteur de la piece aiant bien moralisé, nous sert de ce petit conte. „ (*k*) Toutefois comme il n'est rien „ de si net, que la medisance ne salisse, ni de si bon, „ qu'elle n'interprete mal, quelques-uns ont voulu di„ re que ce Prince s'étoit repenti de sa retraite, & en „ avoit conçu un chagrin, qui lui avoit même touché „ l'esprit. Pour preuve de quoi ils debitent cette Fa„ ble : ils disent qu'il avoit cinq cens ecus dans une „ bourse de velours noir, de laquelle il ne se desaisis„ soit jamais, jusqu'à la faire coucher aveque lui tou„ tes les nuits : si on les veut croire ; il baisoit, il ca„ ressoit, il idolâtroit cette bourse. Et apres avoir „ meprisé les richesses de l'un & de l'autre Monde, „ les perles & les diamans de tant de Couronnes qu'il „ avoit portées, il étoit devenu avare pour cinq cens „ écus. Un Sujet naturel du Roi d'Espagne me fit „ autrefois ce conte ; mais je m'en moquai, & le mis „ au nombre des Histoires apocriphes. Il y a bien „ plus d'apparence que si l'Empereur s'est repenti de „ quelque chose dans sa solitude, ç'a été de ne s'être „ pas plûtôt retiré du Monde, ou comme en parle „ un Auteur de delà les Monts, de n'avoir pas plûtôt „ coupé jeu à la Fortune. Car par là, dit-il, il attra„ pa la Fortune, quoi qu'elle soit si forte, & qu'elle „ sache si bien piper. „

(*e*) *Strada ib. p.* 13. & 14. *le nomme* Jannellus Turrianus *& en conte des choses tres-singulieres.*

(*f*) *Ex Strada, ib.*

(*g*) *Brantôme, Memoires des Capitaines étrangers, tom.* 1. *pag.* 12.

(*h*) *St. Real, Histoire de Dom Carlos, p. m.* 21. 22.

(*i*) *Entretien premier, pag. m.* 10.

(*k*) *Ibid. pag.* 12. 13.

(*N*) *Qu'il se repentit bientôt d'avoir cedé ses Etats.*] On raporte une reponse faite par Philippe II. au Cardinal de Granvelle, d'où il faudroit inferer que le repentir de Charles-Quint ne tarda point jusqu'au lendemain, & que la bonne volonte de renoncer au commandement ne passa pas les 24. heures. *Il y a aujourd'hui un an*, dit le Cardinal de Granvelle au Roi Philippe, *que l'Empereur se demit de tous ses Etats. Il y a aussi aujourd'hui un an*, repondit le Roi, *qu'il s'en repentit.* Ceux qui ne sont pas si malins pretendent qu'il ne commença à regretter ses Couronnes, que lors qu'en traversant plusieurs Provinces d'Espagne pour se rendre à Burgos, il vit si peu de Noblesse venir au devant de lui. Outre qu'étant arrivé dans cette ville, il fut obligé d'y attendre assez long tems la somme qu'il s'etoit reservée. Il avoit besoin d'en toucher une partie, afin de recompenser les domestiques qu'il devoit congedier ; & on le renvoioit de jour à autre pour le paiement : cela lui deplut beaucoup. Citons un long passage de Strada (*l*), où l'on verra qu'il n'afirme (*m*) rien sur le repentir en question. *Quum in Cantabriam appulsus, ac profectus inde Burgos, raros admodum sibi obvios vidit Hispanos Proceres, (quos nempe solus, incomitatusque titulis suis Carolus non allexerat) sensit tum primum nuditatem suam. Accessitque & illud, quod ex centum nummûm aureorum millibus, (quem sibi reditum ex immensis opibus tantummodo seposuerat) quum eorum parte opus tunc esset, qua famulos aliquot donaret, dimitteretque ; expectandum ei p'usculum, nec sine stomacho Burgis fuit, dum ea videlicet summa aliquando redderetur. Quam ille offensionem sicut dissimulanter haud tulit, ita occasionem nonnullis forte prabuit affirmandi, Regnis vix ejuratis, cœpisse Carolum initi consilii pœnitere. Quamquam alii ipso ejurationis die mutasse illum sententiam ex eo narrant, quod aliquot post annis, quum Cardinalis Granvellanus ex occasione Philippo Regi revocasset in mentem, Anniversarium illum esse diem, quo Carolus pater Imperio Regnisque cesserat ; respondérit illico Rex, Et hunc quoque diem anniversarium esse, quo illum cessisse pœnituit. Quod incerto rumore prolatum facilè percrebuit apud homines, non sibi in tam inaudito facinore constantiam vel unius diei persuadentes. Nisi fortè Philippus non putavit in parente laudandum, quod imitandum sibi non statueret.* On a pretendu que le Roi Philippe fit bien pis que de n'être pas ponctuel sur le paiement de la pension. Il la diminua, dit-on, des deux tiers. Ecoutons Brantôme. „ (*n*) J'ai lu dans un petit livre fait „ en Flandres, inscript *l'Apologie du Prince d'Orange*, „ une chose étrange, que je ne veus ni puis croire ni „ être croyable, étant faite des ennemis du Roi d'Es„ pagne ; possible aussi ce pourroit être, je n'affirme „ rien, si non ce que j'ay vu & bien certainement „ sçeu, que de cent mil escus reservez ou autre reve„ nu, le Roi son fils lui en retrancha les deux parts, „ si bien que la plûpart du tems il n'avoit le moyen „ de vivre ni pour lui ni pour les siens, ni pour don„ ner ses aumônes & exercer ses charitez envers ses „ vieux serviteurs & fidels soldats, qui l'avoient si bien „ servi, ce qui lui fut un grand despit & crevecœur, „ qui lui avança ses jours. „ En general on peut dire que l'ingratitude a mis son principal thrône dans la conduite des enfans envers les peres.

(*l*) *Strada ubi supra, pag.* 10. 11.

(*m*) *A la suite de ce que je cite il rejette ce repentir comme un bruit fort mal fondé.*

(*n*) *Brantôme ubi supra, pag.* 39.

point, dit-on, de s'y donner (O) la discipline: & en general quelques Auteurs (P) parlent fort avantageusement de sa pieté. D'autres pretendent qu'il avoit (Q) plus d'ambition que de Religion, & qu'il mourut (R) presque Lutherien. La premiere de ces deux choses est plus pro-

(O) *Il n'oublia point, dit-on, de s'y donner la discipline.*] Strada (a) n'en parle que sur le ton affirmatif, & il n'est pas le seul qui assûre que le foüet emploié par Charles-Quint, & teint de son sang est gardé comme une espece de relique. Ce qu'il dit que le Roi Philippe II. se fit porter le foüet de son pere, & le mit entre les mains de son fils, est confirmé par d'autres Historiens. Vous trouverez cela dans les (b) Memoires de Chiverni, & dans les Memoires de Brantôme: je ne citerai que ce dernier. *Il fit aussi tirer hors d'un Coffres un foüet de discipline, qui étoit sanglant par les bouts; & le tenant en haut il dit: ce sang est de mon sang, non toutesfois proprement du mien, mais de celui de mon Pere, que Dieu absolve; lequel avoit accoutumé de se servir de cette discipline. Je l'ai bien voulu declarer* (c). Scioppius se vante d'avoir manié ce foüet dans le Monastere de l'Escurial. *Quod ego in Monasterio Laurentiano manibus tractavi & Car. V. sanguine, ut ajebant, adhuc oblitum vidi.* Il raille Strada d'avoir observé que ce foüet est encore teint du sang de Charles, car c'est une preuve que les descendans de cet Empereur ont laissé sa discipline penduë au croc, sans lui donner aucun exercice sur leurs épaules, ce que Scioppius ne trouveroit point mauvais. Ce qu'il dit là contre les *flagellations* est assez curieux. (d) *Vereor ne Austriaci Principes pietatem suam frigidè laudatam putent, cum flagellum illud adhuc Caroli sanguine notatum prædicetur: quod argumento est, id ipsos jam octoginta annos ferreatum de parietibus clavo pependisse, nec vel filii ejus vel nepotis ac pronepotum dorso molestia multum creasse.*

(P) *Quelques Auteurs parlent fort avantageusement de sa pieté.*] Guillaume Zenocarus assûre que Charles-Quint composoit lui-même des prieres à chaque expedition qu'il entreprenoit, qu'il les écrivoit de sa propre main, qu'elles étoient aussi longues que les 7. Pseaumes de penitence, & que les aiant fait aprouver par ses confesseurs, il les recitoit chaque jour au milieu de ses armees. Quelquefois lors qu'il sentoit les émotions & les componctions devotes, il se mettoit à l'écart sous pretexte de quelque necessité naturelle, afin d'être plus long tems dans la ferveur de l'oraison. Il donnoit ces prieres à garder à Adrien Sylvanus, avec ordre de les dechirer en petits morceaux & de les jetter au vent, si quelque malheur lui arrivoit. Plusieurs aiant observé le tems que cet Empereur emploioit à ses prieres, dirent qu'il parloit plus souvent à Dieu qu'aux hommes (e).

(Q) *D'autres pretendent qu'il avoit plus d'ambition que de religion.*] Ils soutiennent que l'envie de s'agrandir au prejudice de François I. fut cause qu'il laissa prendre Belgrade & Rhodes à Soliman, & qu'il ne se servit point des occasions favorables que Dieu lui mettoit en main contre les Turcs soit en Hongrie, soit en Afrique. Il aimoit mieux venir ravager la France, que profiter des avantages qu'il remportoit sur les Infidelles. On l'accuse d'avoir fomenté le Lutheranisme, qu'il lui eût été facile d'exterminer. Il trouvoit son compte dans les divisions que cette Secte causa, & il s'en servoit à toutes mains tantôt contre le Pape, tantôt contre la France, tantôt contre l'Allemagne même. Il rejetta, dit-on, les offres que les Protestans lui firent de le servir contre les Turcs, moiennant la liberté de conscience; mais il la leur accorda amplement dès qu'ils lui promirent de renoncer à l'alliance de la France (f). Si cela est on ne peut nier qu'il n'y ait là un exemple de ce qui a été dit ci-dessus (g) DE LA RELIGION DES SOUVERAINS. Entant qu'hommes ils sont zélez pour leur religion; ils prient Dieu, ils vont aux Eglises devotement; mais dès qu'ils se considerent revêtus de la qualité de Souverain, ils ne songent qu'à vaincre leurs ennemis, & ils attaquent avec le plus de vigueur non pas celui qui est le plus oposé à leur creance, mais celui pour lequel ils ont la plus grande haine, ou par crainte ou par jalousie, fût-il le plus grand soutien de leur religion. Au reste on a debité un grand mensonge dans la vie (h) de Charles V. le voici: „ Estant „ obligé d'eviter le Duc Maurice, n'estant accompa„ gné que de six Cavaliers; les Princes d'Allemagne „ lui proposerent que s'il vouloit seulement comman„ der que leurs opinions fussent disputées, ils lui „ fourniroient cent mille hommes pour s'opposer au „ Turc qui descendoit en Hongrie, & qu'ils les en„ tretiendroient jusqu'à ce qu'il se fût rendu Maistre „ de Constantinople: il répondit qu'il ne vouloit „ point de Royaumes à si cher prix, ny l'Europe „ mesme avec une telle condition; mais qu'il ne desi„ roit que JESUS-CHRIST crucifié. (i) „ Il est plus que manifeste qu'après cette fuite de Charles-Quint devant Maurice, les Protestans obtinrent presque tout ce qu'ils voulurent. Voiez le (k) Lutheranisme de Maimbourg. J'y renvoie parce que c'est un livre cent fois plus commun que Sleidan, que Mr. de Thou, que Chytreus citez par Maimbourg.

(R) *Et qu'il mourut presque Lutherien.*] Brantôme sera le premier que je citerai; „ Ce livre (l) dit bien „ plus qu'il fut une fois arrêté à l'Inquisition d'Espa„ gne, le Roi son fils present, & consentant de des„ enterrer son corps, & le faire brûler comme here„ tique (quelle cruauté!) pour avoir tenu en son vi„ vant quelques propos legers de foi, & pour ce étoit „ indigne de sepulture en terre sainte, & très-brûla„ ble comme un fagot, & mêmes qu'il avoit trop ad„ heré aux opinions & persuasions de l'Archevêque de „ Tolede, qu'on tenoit pour heretique, & pour ce „ demeura long tems prisonnier à l'Inquisition & ren„ du incapable & frustré de son Evêché, qui vaut cent „ à six vingts mille ducats d'intrade: c'étoit bien le „ vrai moyen pour faire à croire qu'il étoit heretì„ que, & pour avoir son bien & sa depouille (m). „ L'autre Auteur que j'ai à citer donne un detail plus curieux de tout ceci. *Entre les bruits qui avoient couru*, dit-il (n), *dans le monde sur la retraite de l'Empereur, le plus étrange fut, que le commerce continuel qu'il avoit eu avec les Protestans d'Allemagne, lui avoit donné quelque inclination pour leurs sentimens, & qu'il s'étoit caché dans une solitude, pour avoir la liberté de finir ses jours dans des exercices de pieté, conformes à ses dispositions secretes.* Il fit choix de *personnes toutes suspectes d'heresie pour sa conduite spirituelle, comme du Docteur Cacalla son Predicateur, de l'Archevêque de Tolede, & sur tout de Constantin Ponce Evêque de Drosse, & son Directeur. On a su depuis, que la Cellule où il mourut à Saint Just, étoit remplie de tous côtez d'écriteaux faits de sa main, sur la justification & la grace, qui n'étoient pas fort éloignez de la doctrine des Novateurs* (o). *Mais rien ne confirma tant cette opinion que son Testament. Il n'y avoit presque point de legz pieux, ni de fondation pour des prieres; & il étoit fait d'une maniere si differente de ceux des Catholiques zélez, que l'Inquisition d'Espagne crut avoir droit de s'en formaliser. Elle n'osa pourtant éclater avant l'arrivée du Roi: mais ce Prince ayant signalé son abord en ce pais, par le supplice de tous les Partisans de la nouvelle opinion, l'Inquisition devenuë plus hardie par son exemple, attaqua premierement l'Archevêque de Tolede, puis le Predicateur de l'Empereur, & enfin Constantin Ponce. Le Roi les ayant laissé emprisonner tous trois, le peuple regarda sa patience, comme le chef-d'œuvre de son zéle pour la veritable Religion: mais tout le reste de l'Europe vit avec horreur, le Confesseur de l'Empereur Charles, entre le bras duquel ce Prince étoit mort, & qui avoit comme reçu dans son sein cette grande ame, livré au plus cruel & au plus honteux des supplices, par les mains même du Roi son Fils. En effet, dans la suite de l'instruction du procés, l'Inquisition s'étant avisée d'accuser ces trois Personnages d'avoir eu part au Testament de l'Empereur, elle eut l'audace de les condamner au feu, avec ce Testament. Le Roi se reveilla à cette Sentence, comme à un coup de tonnerre. D'abord, la jalousie qu'il avoit pour la gloire de son pere, lui fit trouver quelque plaisir à voir sa memoire exposée à cet affront, mais depuis, ayant consideré les consequences de cet attentat, il en empêcha l'effet, par les voyes les plus douces, & les plus secretes qu'il pût choisir, afin de sauver l'honneur du St. Office, & de ne faire aucune breche à l'autorité de ce Tribunal. . . . . . Cependant le Docteur Cacalla fut brûlé vif, avec un fantôme qui representait Constantin Ponce, mort quelques jours auparavant dans la prison. Le Roi fut contraint de souffrir cette execution, pour obliger le saint Office de consentir que l'Archevêque de Tolede apellât à Rome, & de ne parler plus du Testament de l'Empereur.* Si ces choses étoient veritables, il faudroit ou que l'Empereur eût poussé la Comedie aussi loin qu'elle peut aller, ou que les historiens qui parlent de ses devotions (p), & de sa haine (q) pour les heretiques fussent de grans fourbes. On pretend qu'il comptoit parmi ses crimes de n'avoir point fait brûler Luther, nonobstant le saufconduit qu'il lui avoit accordé (r).

Aiez recours aux remarques de l'article de Carranza,

(a) Quin etiam plexo è funiculis tormento ... exigere à sese anteactæ vitæ pœnas perseverè cœpit. Quos inde funiculos à Philippo Rege reverenter habitos, ab eoque morti proximo afferri ad se jussos, &, ut erant cruore Caroli patris aspersi, filio Philippo Tertio traditos, inter Austriacæ monumenta pietatis asservari fama est. *Strada ubi supra pag.* 14.

(b) *Pag.* 294. *édit. de Paris* 1636. *in* 4.

(c) *Brantôme, Capit. étrang. tom.* 2. *pag.* 105.

(d) *Scopp. infam. Fam. Strada, pag.* 19.

(e) *Guill. Zenocarus lib.* 5. *de vita Caroli V. apud Matthiam Castritium de virtutibus principum Germaniæ, l.* 1. *c.* 34.

(f) *Voiez la Mothe le Vayer to.* 2. *pag.* 113. 114. 115. *édit. in* 12. 1681. *Voiez aussi Maimbourg, Hist. du Lutheranisme, to.* 1. *pag.* 247. 248. & *tom.* 2. *pag.* 159.

(g) *Pag.* 97. & 342.

(h) *Composée par Jean Antoine de Vera & Figueroa, Comte de la Roca.*

(i) *Le Comte de la Roca, Hist. de Charles-Quint pag.* 335. *édit. de Bruxel.* 1663. *in* 12.

(k) *Tom.* 2. *pag.* 158. *ad ann.* 1552.

(l) *C'est-à-dire l'Apologie du Prince d'Orange. Je n'ai point trouvé cela dans mon édition qui est celle de* 1581. *non plus que ce qui est cité ci-dessus remarque N. Voiez la remarque S.*

(m) *Brant. Capit. étrangers t.* 1. *p.* 39.

(n) *L'Abbé de St. Real dans son Histoire de Dom Carlos. Il cite Mr. de Thou, Aubigné, &c.*

(o) *Apliquez ici une chose vraie ou fausse qui se lit dans Melanchthon, in cap.* 25. *Matthæi p. m.* 558. Carolus V. jussit amoveri monachos à conjuge moritura, & jussit præceptorem filii sui proponere conjugi consolationes de Christo.

(p) *Voiez Strada, p.* 14. 15.

(q) *Voiez le Comte de la Roca, pag.* 334.

(r) *Voiez la Mothe le Vayer, t.* 2. *p.* 199. *édit. in* 12.

probable que la derniere. On cite mal-à-propos sur celle-ci l'apologie (S) du Prince d'Orange. Charles-Quint ne fut pas exemt de l'infirmité humaine par raport aux femmes, & il étoit beaucoup (T) plus sobre que chaste. Il mourut le 21. de Septembre 1558. dans le Monastere des

za, où vous trouverez diverses choses concernant cette matiere. Ce qui suit pourra passer pour un suplément, & indiquera quelques fautes du Dom Carlos. I. Les historiens Espagnols ne conviennent pas que Constantin (a) Ponce ait ete le directeur ou le confesseur de Charles-Quint : ils avoüent seulement qu'il avoit été son predicateur. II. Il n'étoit point Evêque de Drosse. Je ne trouve aucun Evêché dans l'Espagne ni ailleurs qui ait ce nom-là. Il est vrai que Mr. de Thou (b) parle d'un *Episcopus Drossensis*. (c'est sans doute ce qui a trompé l'Auteur du Dom Carlos) mais il ne dit pas que ce fût Constantin Ponce, c'étoit un predicateur de Seville nommé Giles, compagnon d'opinion & de fortune de Constantin Ponce, car ils moururent tous deux avant que l'*Auto de fé* se fit, & ils furent brûlez en effigie tous deux (c). Ce Giles fut nommé par l'Empereur à l'Evêché de (d) Tortose. III. Il n'est point vrai que l'Inquisition attendit à attaquer le Docteur Caçalla & Constantin Ponce, que Philippe fût arrivé en Espagne ; il n'y arriva qu'au commencement de Septembre 1559. & ces deux hommes étoient aux prisons de l'Inquisition avant la mort de Charles-Quint, arrivée comme chacun sait le 21. de Septembre 1558. Le Comte de la Roca raporte ce qui fut dit par cet Empereur (e) au sujet de la sentence de Caçalla, & de l'emprisonnement (f) de Constantin. Un autre historien (g) raporte que Caçalla dans la maison duquel se tenoient les assemblées de ceux de la Religion à Vailladolid, fut executé le 21. de Mars 1559. pendant que Philippe étoit encore dans le Païs-Bas. IV. Puis que Constantin Ponce fut emprisonné par l'Inquisition pendant la vie de Charles-Quint, il ne rendit aucun service à ce Monarque au lit de la mort, tant s'en faut qu'il *ait reçu dans son sein cette grande ame.* Mr. de Thou (h) a trompé l'Auteur du Dom Carlos, ce qui doit servir d'avis à tous les Auteurs qu'il ne faut se fier aveuglément à personne. Si l'on s'égare à la suite de Mr. de Thou, que ne doit-on pas craindre à la suite des historiens à la douzaine? V. Toute reflexion decochée contre Philippe, en vertu d'une pretendue permission par lui accordée d'emprisonner Caçalla & Constantin depuis son retour en Espagne, est chimerique; car ces deux hommes étoient en prison avant que l'Empereur fût mort. VI. Il y a des historiens qui disent (i) que Caçalla se repentit, & qu'il tâcha vainement de convertir un de ses complices, dont l'opiniâtreté fut si grande qu'elle le porta à se laisser brûler vif. C'est dire assez clairement que Caçalla ne fut brûlé qu'après sa mort. VII. En tout cas il ne fut point *brûlé vif avec un fantôme qui representoit Constantin Ponce*, car l'execution de Caçalla se fit dans l'*Auto de fé* du 21. de Mars 1559. à Vailladolid, & celle de Constantin Ponce dans un autre *Auto de fé* à Seville (k). VIII. Le Roi n'obligea point *le saint Office de consentir que l'Archevêque de Tolede apellât à Rome*, car en 1. lieu la cause de cet Archevêque ne fut point portée par apel à la Cour de Rome, elle y fut évoquée, & le Pape qui auroit voulu (l) que l'Inquisition d'Espagne lui eût d'abord envoié ce prisonnier, & qui se vit obligé à consentir que ce Tribunal fit des procedures, se reserva toûjours la sentence definitive. En 2. lieu le Roi Philippe étoit si éloigné de souhaiter que Carranza apellât à Rome, qu'il resista fort long tems aux instances que faisoit le Pape, qu'on lui renvoiât l'affaire de cet Archevêque. Les Peres de Trente se plaignirent diverses fois aux Legats de ce que l'Inquisition d'Espagne pratiquoit envers Carranza : les Legats en écrivirent au Pape, le Pape chargea ses Nonces d'agir vigoureusement : & vous verrez dans Palavicini (m) que ceux qui croiroient que sa Sainteté n'eut point en cela toute la vigueur necessaire, seroient des gens qui ne considereroient pas la necessité qu'elle eut de ceder par principe de prudence aux opositions de Philippe.

Vous ne trouverez aucune de ces remarques dans les (n) *sentimens d'un homme d'esprit sur la Nouvelle intitulée* Dom Carlos, & cependant cet homme d'esprit fait tout ce qu'il peut pour critiquer cette Nouvelle par toutes sortes d'endroits. Cela me surprend, car faut-il s'ériger en censeur public d'un livre sans s'informer s'il choque l'histoire?

(S) *On cite mal à-propos ..... l'apologie du Prince d'Orange.*] Brantôme se vante d'y avoir lu que le Roi Philippe II. consentit que le corps de Charles-Quint fût deterré & brûlé *comme heretique.* Il se trompe, & peut-être n'ai-je pas mal deviné la cause de son erreur. Je conjecture qu'il avoit lu cette apologie reliée avec d'autres petits écrits qui avoient couru contre Philippe II. en faveur du Prince Guillaume. Il crut ou que toutes ces pieces étoient des parties de l'apologie, ou il ne se souvint pas dans laquelle de ces pieces il avoit trouvé ce qu'il raporte ; & comme l'idée de l'apologie l'avoit plus fortement touché, il se persuada que c'étoit dans l'apologie qu'il avoit lu ce fait étrange. La verité est que ce reproche ne s'y (†) trouve pas, mais on le rencontre dans un écrit anonyme publié l'an 1582. sous ce titre ; *Discours sur la blessure de Monseigneur le Prince d'Orange.* On y lit ces propres paroles : *Peut il avoir entre les humains creature plus miserable qu'un filz si ingrat, & si desnaturé envers un tel pere, qu'estoit l'Empereur Charles, Empereur de si grand renom & authorité, qui avoit de son vivant donné de si grandes richesses à un miserable filz, & n'avoit reservé que deux cents mil ducats de rente sur l'Espaigne, & toutesfois qui n'en a rien retenu depuis qu'il se demist de ses royaumes? Un filz, dis-je qui a laissé un tel pere passer le reste de ses jours avec des Moines, & se nourrir de ses bagues qui lui restoient, & de ses meubles, qu'il estoit contraint de vendre & engager pour se sustenter? Un fils ingrat avoir enduré que des Inquisiteurs ayent mis en doubte, si on devoit deterrer les ossements de son pere, pour estre bruslez, comme d'un heretique, pour avoir confessé à sa mort sur la remonstrance de l'Archevesque de Tolede, qu'il s'attendoit au seul merite de* JESUS-CHRIST, *& n'avoir son esperance ailleurs! Un filz desnaturé avoir ravi tous les biens de ce bon Archevesque pour avoir assisté l'Empereur jusques à la mort, & l'avoir instruit de son salut, l'avoir tenu prisonnier jusques à ce qu'il ait esté contraint de le laisser aller à Rome, où apres avoir le bon Archevesque gaigné sa cause, a esté empoisonné par les Ministres de ce Roi, de peur qu'il ne r'entrast en deux cens mil ducats de rente que vaut l'Archevesché de Tolede.* Si l'on trouvoit cela dans l'apologie du Prince d'Orange on seroit fondé à le debiter, & à l'inserer dans une Histoire; car le nom d'un si grand Prince, & l'autorité dont il revêtit son Manifeste sont de bons garans : mais pour ce qui est d'une infinité de petits écrits qui couroient en ce tems-là, sans nom ni d'Auteur ni d'Imprimeur, ils ne meritent pas plus d'être citez que ceux qui inondent l'Europe depuis 30. ou 40. années, imprimez chez Pierre Marteau. Ce n'est pas que dans ces sortes d'Ecrits, soit qu'ils aient couru le monde du tems du Duc d'Albe, & pendant le reste du 16. siecle, soit qu'ils n'aient vu le jour que de nôtre tems, il n'y ait des veritez ; mais après tout pendant que l'on ne sait pas d'où ils viennent, la prudence ne permet pas de s'y arrêter, tant s'en faut qu'un Auteur grave puisse adopter ce qu'il y trouve. Pour l'ordinaire ces livrets sont les égoûts des Nouvellistes de la place Maubert : ceux qui les forgent étant sûrs de ne rendre jamais compte, avancent temerairement tout ce qu'ils entendent dire. Nous voions ici une fausseté manifeste touchant l'Archevêque de Tolede. Il ne gagna point sa cause, il fut obligé d'abjurer, il fut suspendu pour cinq ans (o), & il en avoit 73. pouvoit-on s'imaginer qu'il vivroit plus de cinq ans après une si longue prison? & en tout cas on eût attendu à s'en defaire, que les cinq ans fussent sur le point d'expirer.

(T) *Il étoit beaucoup plus sobre que chaste.*] „ (p) On „ raconte ..... qu'il buvoit toûjours trois fois à son „ dîner & à son souper, fort sobrement pourtant en „ son boire & en son manger. Lors qu'il couchoit „ avec une belle Dame (car il aimoit l'amour & trop „ pour ses goutes) il n'en eût jamais parti qu'il n'en „ eût joui trois fois. „ Voilà une grande inegalité dans le même nombre : trois prises de vin à table, trois prises d'amour au lit ne meritent point la même qualification : celles-là sont un acte de moderation, celles-ci sont un exces. Au reste c'etoit le moien de ne se point exposer à ce reproche :

Inachia (q) langues minus ac me.
Inachiam ter nocte potes: mihi semper ad unum
Mollis opus.

Afin que mes lecteurs aient de quoi s'exercer, en examinant si Brantôme est plus croiable que d'autres, je dirai que Guillaume Zenocarus loüe non seulement (r) la frugalite de Charles-Quint, mais aussi la chasteté. Cet Empereur, dit-il, ferma lui-même souvent ses fenêtres lors qu'il voioit venir de belles femmes, ou lors qu'il savoit que de belles femmes devoient passer. L'Auteur (s) qui raporte cela dit que ce

(a) Ponce n'etoit point son nom : j'en ai averti ci-dessus, pag. 818. lettre t.

L'ABBÉ de St. Real critiqué.

(b) *Thuan. lib. 23. pag. 470. ad ann. 1559.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Il eût falu donc le nommer* Episcopus Tortosensis, *ou* Dertossensis, *ou plutôt* Dertusensis.

(e) *Histoire de Charles-Quint, pag. 334.*

(f) *Ibid. pag. 335.*

(g) *Herrera Historia general. l. 6. c. 16. p. m. 400.*

(h) Constantinus qui a sacris confessionibus diu Cæsari eique in solitudine sua post imperii ac regnorum abdicationem, ac postremo animam agenti semper præsto fuerat, ad idem mox tribunal raptus &c. *Thuan. ubi supra.*

(i) *Herrera ubi supra.*

(k) *Herrera, ibid.*

(l) *Palavic. Histor. Concilii Trident. l. 21. c. 7. n. 7.*

(m) *Ibid.*

(n) *L'édition que j'en ai est d'Amsterdam 1674.*

(†) *Notez que ce silence du Prince est une marque qu'il ne trouvoit aucun fondement dans la chose, car il ne menage aucunement Philippe II. il lui reproche des crimes affreux : il lui auroit reproché celui-là aussi librement que les autres, s'il l'avoit cru veritable.*

OBSERVATION touchant les livrets imprimez chez Pierre Marteau.

(o) *Voiez Varillas, Preface du 5. tome de l'histoire de l'heresie.*

(p) *Brantôme ubi supra pag. 18. 19.*

(q) *Horat. lib. epod. od. 12.*

(r) *Zenocarus in vita Caroli V. l. 3. apud Castritium ubi supra pag. 224.*

(s) *Id. l. 5. apud eundem.*

des Hieronymites où il avoit choisi sa retraite. Son corps y fut laissé en depôt jusqu'à l'arrivée du Roi Philippe II. en Espagne. On lui fit de magnifiques funerailles quelque tems après. Celles qui lui furent faites à Bruxelles dans l'Eglise de Sainte Gudule furent infiniment superbes: aucun de ses exploits ne fut oublié dans les inscriptions β qui decorerent l'Eglise, & je ne croi pas que l'on ait jamais donné autant de titres à aucun Prince du monde, qu'on lui en donna alors. Si le sujet étoit grand, l'imagination & la rhetorique des Espagnols le furent aussi; & sûrement les historiens de ce Prince auroient plus honoré sa memoire, s'ils avoient donné plus de bornes à leurs louanges. Une page de γ Mr. de Thou est preferable à un volume de Sandoval, parce que Mr. de Thou bon François n'est point suspect de flaterie. On n'a pas manqué d'observer que plusieurs presages ⊥ distinguerent la mort de cet Empereur. On a même debité que son cadavre fut (V) preservé de la pourriture. Sa vie fut publiée en Italien l'an 1559. par un Espagnol nommé Alfonse Ulloa, & depuis ce tems-là bien d'autres plumes (X) se sont exercées sur cette belle matiere. J'ai oublié d'observer que l'on a dit qu'afin de goûter de toutes sortes de domination, il aspira (Y) à être Pape. Si on l'avoit traité en cet état comme il traita Clement septiéme, il eût été bien marri que ses vœux eussent été exaucez. On pretend que les ravages d'Alaric & de Totila, & tout ce en general que les peuples les plus barbares ont fait dans Rome, n'aproche point des excès que l'armée de Charles-Quint y commit. Il y eut là-dedans une chose remarquable. Ce Prince prit le deuil pour cette victoire: il fit defendre le son des cloches *, & ordonna des processions, & des prieres publiques par toutes les Eglises pour la delivrance † du Pape son prisonnier; & neanmoins il ne châtia ‡ aucun de ceux qui traiterent le Pape & la ville de Rome si indignement. Ces artifices d'une profonde Politique n'ont pas été moins remarquez, que ceux dont il se servit dans la rebellion (Z) de Naples. Ceux

ce Prince en usoit ainsi pendant la vie de l'Imperatrice. D'autres ont remarqué (a) qu'il garda la foi conjugale, & (b) qu'il cachoit autant qu'il pouvoit ses amourettes; *Si non caste, saltem caute.*

Ordinairement on ne lui donne que deux enfans naturels, Marguerite Duchesse de Parme, & Don Juan d'Autriche; mais Mr. Imhof (c) raporte que Bernard Justiniani dans son Histoire d'Espagne lui en donne deux autres, savoir Priam Conrad d'Autriche, & encore un Juan d'Autriche qui mourut l'an 1530. à l'âge de sept ans. Je croi que ce Priam Conrad ne difere point d'un certain Pyrame Conrad dont j'ai parlé ci-dessus (d) qui passoit pour frere uterin de Don Juan d'Autriche. Notez qu'il courut un bruit que Charles-Quint avoit la verole. (e) *Imperator, ut nonnulli confirmant, ex morbo Gallico laborat. Accedit ad morbum hujus belli* (Turcici) *impendentis metus. Hanc ego in malis voluptatem capio, quòd eum qui in nos tam crudelis fuit, non solum corpore ægrotare, verum etiam animo angi videre mihi videor.* C'est ce que l'on trouve dans une lettre de Bunel datée de Venise au mois de Juin 1532. & voici la note que Mr. Graverol a faite sur ce passage. *An illud* (ex morbo Gallico) *κατὰ πόδα, an in sensu mystico intelligendum sit, disquirunt multi: sane quæ sequuntur, Imperatorem ex morbo venereo laborasse confirmant: utatur quisque hac in re judicio suo. Hoc unum scio, non omnes qui gravioris sunt supercilii, rigidæ virtutis esse sequaces: amavit Franciscus I. amavit & Carolus V. & ne quid tam strenuo rivali in ludo amatorio exprobrares, morbo etiam Gallico laboravit. Felix! & nimium felix, si graviori non laborasset, sed norunt Hispani quid sit* el remedio de Carlos quinto.

(V) *Que son cadavre fut preservé de la pourriture.*] Quelques Auteurs Espagnols soutiennent qu'il s'est conservé (f) en son entier, & comme il n'avoit pas été embaumé, ils attribuent cette exemption de corruption à la sainteté de mœurs, & à la candeur admirable qui éclaterent, disent-ils, dans la conduite de ce Prince. *Cum nullis balsamis aut medicamentis pollinctum fuerit regale cadaver, quæ à corruptione præservare potuissent, ipso Imperatore sic ante obitum jubente; quid aliud dicere possumus, nisi eximium illius animi candorem & virtutis splendorem, cujus ingentem semper dedit specimen, posteris Deum ostendere voluisse? cujus adhuc multo antea certissima indicia præstolatus fuerat: nam cum anno 14. ab illius obitu, in cœnobio S. Justi corpus exhumaretur, non solum integrum & incorruptum inventum est, sed thymi quoque ramusculi, quibus monachorum more respersum fuerat, virides & optimum odorem adhuc spirantes apparuerunt* (g).

(X) *Bien d'autres plumes se sont exercées.*] Louïs Dolce a fait l'histoire de cet Empereur. Guillaume Zenocarus de Schauenburg l'a faite (h) aussi. *La vida del Emperador Carlos V. por Don Antonio Figueroa*, fut imprimée à Brusselles in 4. l'an 1656. *La vida y hechos del Emperador Carlos V. por Prudentio de Sandoval*, parut à Pampelonne l'an 1614. en 2. volumes *in folio* (i). Je laisse les autres, & si l'on vouloit compter tous ceux qui ont travaillé sur quelques parties de cette histoire, ce ne seroit jamais fait (k). Je ne parlerai que de Guillaume Godelevæus, qui a fait l'histoire de l'abdication. Mais n'oublions pas Jaques Masenius Jesuite Allemand, qui publia à Cologne l'an 1672. in 4. *Anima historia hujus temporis in juncto Caroli V. & Ferdinandi I. fratrum imperio repræsentata.* Cet Ouvrage meritoit de n'être pas inconnu au Pere Jesuite qui a continué Alegambe.

(Y) *Il aspira à être Pape.*] Brantôme que j'ai deja cité plusieurs fois est le seul Auteur où j'aie lu cette particularité. *S'il eût pu accomplir*, dit-il (l), *un dessein qu'il avoit de se faire Pape, comme il vouloit, il eût encore mieux éclairé le monde, comme étant tout divin, mais il ne le put pas par les voix des Cardinaux: comme fut le Duc Amedée de Savoye, qui fut élu, & puis se retira en son monastere de Ripaille, & fit l'Empereur aussi au sien, lequel pourtant j'ai ouï dire que s'il eut eu encore des forces du corps comme de son esprit, il fut allé jusques à Rome avec une puissante armée, pour se faire eslire par amour ou par force, mais il tenta ce dessein trop tard, n'étant si gaillard comme d'autres fois: aussi Dieu ne le permit, car il vouloit rendre le Papat hereditaire (chose pour jamais non ouye) en la maison d'Autriche. Quel trait, & quel homme ambitieux que voila! Ne pouvant donc être Pape, il se fit Religieux, c'étoit bien s'abbaisser. S'il eût au moins tasté de ce Papat, comme ce Duc, encore mieux pour lui, & eût peu dire en mourant, qu'il avoit passé par tous les degrez de la bonne fortune, & pris tous les ordres de la grandeur.* Le Chancelier de Chiverni remarque (m) qu'on avoit cru que le Roi Philippe II. se demettroit de ses Etats, & qu'il se feroit donner un chapeau de Cardinal, afin de se faire élire Pape à la premiere occasion.

(Z) *Dont il se servit dans la rebellion de Naples.*] Il recompensa les chefs des rebelles, & ne donna rien à ceux qui l'avoient servi fidelement. *Omnes qui Cæsarem adjuvarunt, qui bona qui vitam pro eo deposuerunt, irremunerati remanserunt, qui adversæ factionis hostes illius nati sunt, qui arma contra illum tulerunt, omnes fuerunt optime & secundum vota sua expediti.* C'est ce que l'on trouve (n) dans les lettres d'Agrippa. Cette conduite paroît d'abord imprudente, car elle est propre à degoûter les bons sujets, & à enhardir les factieux. Mais il faut que l'experience ait enseigné le contraire, car les plus grans Princes se sont servis, & se servent de cette methode. Ils negligent ceux dont ils se tiennent assûrez, & travaillent principalement à gagner ceux dont ils se defient. Les plaintes semblables à celles du frere de l'Enfant prodigue sont frequentes parmi les fidelles sujets dans les pacifications des troubles. Du tems de Henri le Grand les Ligueux obtinrent bien plus de charges, que les anciens serviteurs (o). C'est une Politique qui remedie au present, & c'est ce qu'on cherche; on met en risque l'avenir, mais on espere qu'alors Dieu y pourvoira, & enfin ce n'est pas un mal certain.

(a) Ea (*conjuge*) vivente servasse Carolum perquam sancte conjugalem fidem fama est. *Strada dec. 1. lib. 10. pag. m. 612.*

(b) *Thuan. l. 21. pag. 431.*

(c) *Jacobus Wilhelmus Imhofius, notitia Germaniæ Procerum pag. 11. edit. Tubing. 1693.*

(d) *Page 608. remarque C.*

(e) *Bunellus epist. 28. pag. 111. 112. edit. Tolos. 1687.*

(f) Anno 1656. cùm potentissimi Regis nostri Philippi jussu antecessorum suorum Regia cadavera ad insigne illud Pantheonis monumentum traducerentur, invictissimi Imperatoris Caroli V. cadaver adhuc incorruptum repertum est, labe nullâ, nullâ temporis edacitate, aut putredinis carie infectum; spectaculum sanè mirificum, & planè admirandum, post annos 96. incorruptum permansisse, ut tradit P. F. Franciscus de los sanctos *in descriptione fabrica D. Laurentii & Pantheonis. Gaspar à Reies, in Elysio jucundar. quæst. campo quæst. 34. n. 26. p. m. 413.* (g) *Id. ibid.* (h) *En Latin imprimée à Anvers 1596. fol.*

β *Voiez Brantôme Memoires des Capitaines étrangers, t. 1. p. 44.*
γ *C'est la 430 au 21. livre, de l'édition de Francfort 1625.*
⊥ *Voiez sur cela les Pensées diverses sur les Cometes, pag. 265. item pag. 279. 294.*
* *La Mothe le Vayer, t. 2. pag. 178.*
† *Maimb. Hist. du Lutheran. t. 1. p. 163.*
‡ *La Mothe le Vayer ib.*
(i) *Ils avoient été deja imprimez l'un après l'autre à Valladolid, le premier en 1604. le second en 1606.*
(k) *Voiez Michael Hertzius in Bibliotheca Germanica, imprimée à Erfort l'an 1679. n. 811. & seq.*
(l) *Capit. étrang. to. 1. pag. 36.*
(m) *Memoires, pag. 293.*
(n) *Dans la 10. lettre du 7. livre pag. 1010. Elle fut écrite à Agrippa par un ami, & est datée de Ratisbonne le 17. Juillet 1532.*
(o) *Voiez l'apologie de ce Prince attribuée à la Duchesse de Rohan. Elle est imprimée avec le Journal de Henri III. dans l'édition de 1693. J'en parle dans l'article* Parthenai (Catherine.)

Ceux † qui le preferent *à tout ce qu'il y avoit eu de gens dans l'Europe depuis les Romains*, le flatent, car qu'acheva-t-il ? La guerre qu'il fit dans l'Empire pour sa religion ne fut-elle point terminée à l'avantage des Protestans ? & bien loin d'avoir conquis quelque chose sur la France, il n'avoit pas eu même la force de retirer d'entre les mains de cette Couronne ce qu'elle avoit conquis. Si son successeur en recouvra la principale partie, ce fut par un traité de paix où la France se laissa duper & trahir honteusement.

† *Bautru le faisoit. Voiez St. Evremont, Oeuvres mêlées to. 1. sur le mot de vaste, pag. 103. édit. de Holl.*

Les historiens de Charles-Quint ont trop imité les poëtes : ils ont entassé souvent beaucoup de prodiges dont ils pretendent que ses victoires furent precedées. C'est ce qu'ils ont fait principalement à l'égard de la bataille de Mulberg qu'il gagna le 24. d'Avril 1547. Ils disent que le soleil (*AA*) s'arrêta, & que Dieu fit en faveur de sa Majesté Catholique le même miracle qu'il avoit fait pour Josué. On fit courir une prophetie (*BB*) qui promettoit à cet Empereur la defaite des François, celle des Turcs, la conquête de la Palestine &c. Nous dirons un mot touchant un lis (CC) qu'il avoit planté dans le jardin de sa solitude. Je ne sai si l'on a jamais reflechi

(*AA*) *Ils disent que le soleil s'arrêta.*] Je n'ai point en Espagnol la relation de Loüis d'Avila ; mais voici ce qu'elle porte dans la traduction (*a*) Latine. L'Auteur parle comme temoin oculaire: (*b*) *Faderico etiam futura clades evidenti prodigio denuntiata est. Sol enim velut sanguinolentus apparuit, & , quod mirabilius est, perinde ac si cursum tardasset, spaciumque diei addidisset, quum intentius intueremur, altior, quàm pro horarum ratione, ferri visus est. Constans omnium hac de re opinio est, nec ego certè refellere ausim.* Florimond de Remond (*c*) a raporté le même passage, selon la version Françoise que l'on avoit publiée de cet Ouvrage Espagnol. Il a raporté aussi les paroles Italiennes de Baptiste Gribalde qui avoit été present à l'action, & les termes Espagnols de Gonçalo de Illescas tirez de la 2. partie de son histoire pontificale, & les vers Latins d'un anonyme, & il s'est efforcé de prouver que le fait est vrai. Il s'est prevalu entre autres choses de ce que Sleidan, qui temoigne beaucoup de colere contre Loüis d'Avila, ne le refute point *sur cet arrest du soleil.* Mais le Pere Maimbourg (*d*) s'est moqué comme il faloit de cette vision Espagnole, & de quelques autres qui concernent la même bataille, & il les a combatuës par quelques raisonnemens. Il n'a pas oublié de raporter que *le Duc d'Albe, homme fort solide, & qui ne donnoit nullement dans la bagatelle, fit bien connoistre qu'il ne croyoit rien de ce qu'on disoit de ce prétendu miracle, lors qu'estant venu en France pour y épouser au nom du Roy Philippes la Princesse Elizabeth fille de Henri II. il répondit plaisamment à ce Prince qui l'interrogeoit sur cela*, Qu'il estoit si occupé ce jour-là à ce qui se passoit alors sur la terre, qu'il ne prit pas garde à ce qui se faisoit au Ciel. Florimond de Remond a raporté cette reponse du Duc d'Albe, & a fait savoir à ses lecteurs qu'il l'avoit aprise (*e*) *d'un Gentilhomme Basque, Gouverneur d'Acs, qui parloit & vivoit à l'antique en ce temps-là, fort privé & favory du Roy.* Notez bien cela : cet historien n'avoit vu cette particularité dans aucun livre; il la tenoit d'un Gentilhomme qui étoit alors à la Cour de Henri II. Il est peut-être le premier Auteur qui l'ait publiée, & celui dont tous les autres l'ont prise, & peut-être que s'il n'en eût point parlé, nous ne la trouverions pas dans (*f*) l'histoire du Duc d'Albe, qu'on nous a donnée en François il n'y a que peu de tems, comme la version d'un livre Latin imprimé à Salamanque l'an 1669. sous le titre de *vita Ferdinandi Toletani Ducis Albani.* L'Auteur de la traduction assûre qu'*il l'a faite avec toute l'exactitude possible, qu'il n'y a rien mis du sien, & qu'il n'a rien ôté ni du corps de l'histoire ni des faits.*

(*BB*) *On fit courir une prophetie qui promettoit à cet Empereur.*] Antoine Pontus qui avoit porté les armes dans l'expedition de Tunis sous Charles-Quint, en composa une relation qui n'a été renduë publique (*g*) que depuis un an. Il dit dans son préambule, que pour augmenter le courage des soldats il veut raporter deux choses ; l'une est une vieille prophetie, l'autre est le discours d'un spectre qui s'étoit montré au tems de l'expedition d'Odet de Foix dans le Roiaume de Naples. Laissons ce qui regarde ce fantôme, & contentons nous de ce qui concerne la prophetie. (*h*) *Duo hæc ante prælibentur, non quod historia inserviant, sed ut animi nostrorum militum alacres nunc his auditis ad arma fiant alacriores. Quorum illud unum inprimis subvenit, & ut vulgatissimum ita quoque antiquissimum vatis illius, quæ prophetia dicitur, verbum divinum, quod quidem tale circumfertur, Carolum Philippi filium ex natione Lilii, ut ejus verba perstringam, post Gallos Hispanosque domitos Romam quoque & Florentiam congregato magno exercitu Regem Græcorum vocari, indeque post victos Turcas, Chaldæos, Palæstinosque, sanctam Hierusalem recuperaturum, atque inibi à Dei nuncio coronatum in summi Principis sinu vitam expiraturum, facietque prius edictum, ut qui sanctæ Crucis signum non adoraverit morte puniatur.* Comparez cela avec une prophetie que David Pareus insera dans son commentaire sur l'Apocalypse l'an 1598. & vous trouverez un échantillon des fraudes qui se commettent en pareils cas. Le Sieur Comiers (*i*) raconte qu'etant à Orange l'an 1660. on lui prêta cet Ouvrage de Pareus imprimé à Heidelberg, & qu'à la page 930. il y lut une prophetie que l'Auteur avoit trouvée *in ædibus Præpositi Salezianis*, & qui contenoit ce qui suit : *Surget Rex ex Natione illustrissimi Lilii, habens frontem longam, supercilia alta, oculos longos, nasumque aquilinum: Is congregabit Exercitum magnum, & omnes Tyrannos Regni sui destruet, & morte percutiet omnes fugientes in montibus, & cavernis sese abscondentes à facie ejus. Nam ut Sponsus Sponsa, ita erit justitia ei associata, cum illis usque ad quadragesimum annum deducet bellum subjugando Insulanos, Hispanos & Italos. Romam & Florentiam destruet & comburet, poteritque sal seminari super terram illam. Clericos qui Sedem Petri invaserunt morte percutiet : eodémque anno duplicem Coronam obtinebit. Postremum mare transiens cum exercitu magno, intrabit Græciam, & Rex Græcorum vocabitur. Turcas & Barbaros subjugabit, faciendo Edictum :* Quicumque Crucifixum non adoraverit, morte morietur. *Et non erit qui resistere poterit ei, quia brachium sanctum à Domino semper cum eo erit, & dominium Terræ possidebit. His factis Sanctorum requies Christianorum vocabitur, &c.* Comiers donne une traduction Françoise de cela, en prose & en vers, & ajoûte (*k*) *qu'il a trouvé la mesme Prophetie, mais en termes differents dans le neufvieme Tome des Oeuvres de S. Augustin au milieu du Traité* (*l*) *de l'Ante-Christ, page 454. de l'Impression de Lyon en l'année* 1586. & notez qu'il aplique à Louis XIV. l'une & l'autre de ces deux propheties. *Comme la Conqueste de l'Univers*, dit-il (*m*), *n'est pas l'Ouvrage d'un jour; nous devons du moins esperer qu'en l'année prochaine 1666. nostre Grand Monarque jettera les premiers fondemens de cet Empire Universel.* Mais prenez encore mieux garde à la supercherie des flateurs de Charles-Quint; ils empaumerent la premiere de ces deux predictions, & afin de la faire quadrer à cet Empereur, ils la tronquerent d'un côté, & ils l'augmenterent de l'autre ; ils y fourrerent le nom de son pere, & le sien, & la conquête des François ; ils en ôterent le nez aquilin, & quelques autres traits de visage. J'ai vu de fort bonnes gens infatuez de propheties qui pendant la derniere (†) guerre, apliquoient tout ce pretendu oracle le mieux qu'ils pouvoient à S. M. B. le Roi Guillaume. Notez enfin l'aveu de Pontus qu'il a publié la prophetie afin de donner plus de courage aux soldats de Charles-Quint ; & soiez persuadez que la plûpart de ces inventeurs, ou promoteurs de predictions ne se proposent que d'amuser la populace, & de lui inspirer les passions dont ils souhaitent qu'elle se remplisse, & pour mieux y reüssir ils se servent & de *subreption* & d'*obreption.*

(CC) *Touchant un lis qu'il avoit planté.*] Il le planta à la fin d'Août 1558. & il mourut le 21. de Septembre suivant. *Au moment de sa mort cet Oignon de lys jetta tout d'un coup une tige de deux coudées avec une merveilleuse fleur, aussi épanoüie & aussi odoriferante que ces sortes de fleurs ont accoutumé de l'être en Espagne en leur saison ordinaire.* Je me sers des termes que le superieur des Peres de l'Oratoire de Paris emploia en (*n*) haranguant la Reine d'Espagne l'an 1679. Je laisse le presage ridicule (*o*) qu'il trouva dans cette vegetation, mais il faut que je remarque que le Comte de la Roca ne raporte point le fait dans les mêmes circonstances. Voions ses paroles: „ (*p*) Un Autheur sincere écrit qu'il y avoit un pied „ de

(*a*) *Faite par Gulielmus Malineus.*

(*b*) *Ludov. ab Avila & Zuniga, commentar. de bello Germanico lib. 2. fol. 126. edit. Antverp. 1550.*

(*c*) *Flor. de Remond hist. de l'heresie liv. 3. ch. 16. pag. m. 361.*

(*d*) *Maimb. hist. du Luther. to. 2. p. 55. & suiv. edit. de Holl. Voiez les Pensées diverses sur les Cometes pag. 274. 275.*

(*e*) *Flor. de Remond ubi supra.*

(*f*) *Au chap. 10. du 3. livre page 218. édit. de Paris chez Jean Guignard 1699.*

(*g*) *A Leide 1698. dans le* Veteris ævi Analecta *de Mr. Matthæus.*

(*h*) *Anton. Pontus Consentinus in Hariadeno Barbarossa pag. 2.*

(*i*) *Claude Comiers, Prêtre, Prevot de l'Eglise Collegiale de Ternan, & Chanoine en la Cathedrale d'Ambrun, de la nature & presage des Cometes pag. 469. édit. de Lion 1665.*

(*k*) *Id. ib. pag. 478.*

(*l*) *Voiez touchant ce traité Mr. Audigier, de l'origine des François & de leur Empire to. 2. pag 465. & suiv.*

(*m*) *Comiers ib. pag. 480.*

(†) *On écrit ceci en 1699.*

(*n*) *Sa harangue est toute entiere dans la 2. partie du Mercure Galant du mois d'Octobre 1679. Voiez les Pensées sur les Cometes pag. 294.*

(*o*) *Voiez les Pensées sur les Cometes ibid.*

(*p*) *Le Comte de la Roca, hist. de Charles-Quint pag. m. 349. 350.*

flechi sur une circonstance notable du siege de Mets. Il ne forma point d'entreprise qui fût plus juste que (*DD*) celle-là, ni dont le succés fût plus malheureux. On ne doit point passer sous silence ce qu'il dit à François I. *Nous commandons vous & moi à des peuples si bouillans, si fiers & tempestatifs, que si nous ne nous faisons quelque guerre par intervalles pour les amuser, & leur amortir ceste impetuosité belliqueuse, nos sujets propres nous la feront, qui sera bien pis* β. Il laissa une instruction à son fils dans laquelle entre autres conseils il lui donna celui-ci, „ ‡ de caler la „ voile quand la tempeste est trop forte, de ne s'opposer point à la violence du destin irrité; „ d'esquiver avec adresse les coups qu'on ne peut soustenir de droit fil: de les laisser passer: de se „ jetter à quartier, & d'observer l'occasion de quelque favorable revolution, & d'une meilleure „ avanture.„ Il pratiqua ce conseil *à la paix de Passau, qui eust été honteuse à l'Empire, si la necessité ne l'eust plutost faite que l'inclination de l'Empereur. Il le practica à la paix de Soissons, où la disette d'argent interrompit la prosperité de ses armes, & luy-mesme fust contraint de s'offrir en ostage aux Allemans, qui sans cela faisoient dessein de s'en saisir* ‡. Lui & son fils se croioient capables de se bien servir des occasions; car c'étoit un de leurs mots, *Yo y el tiempo para dos otros, Moy & le temps à deux autres* †. L'Auteur que je cite γ raconte une chose qui temoigne également la curiosité de cet Empereur pour l'Astronomie, & son intrepidité.

β *Mathieu Hist. de la paix liv. 1. narrat. 2. p. m. 66. 67.*

‡ *Silhon Ministre d'Etat to. 1. liv. 3. ch. 6. pag. m. 361.*

‡ *Id. ib.*

† *Id. ib.*

CHARNACE' * (LE BARON DE) s'aquita heureusement de diverses (*A*) Ambassades sous le regne de Louïs XIII. Il n'étoit pas moins brave soldat, qu'habile negociateur, & il eut tout à la fois en Hollande le caractere d'Ambassadeur, & la charge de Colonel. Il fut tué faisant les fonctions de cette derniere (*B*) au siege de Breda l'an 1637. Il

* *Son nom de batême étoit* Hercule.

γ *Voiez Melchior Adam dans la vie de* Philippus Apianus *à la page 349. du* Vitæ Germanorum Philosophorum.

„ de Lys dans un petit jardin où donnoit une fenestre „ de l'appartement de l'Empereur, qui au commen-„ cement du Printemps jetta deux tyges, dont l'une „ rompit sa tunique, fit éclore sa fleur, rendit une „ odeur agreable, & mourut enfin; & l'autre quoy „ que de mesme âge, & qui n'estoit pas si avancée se „ retenoit en son bouton, ce qui causa de l'estonne-„ ment à plusieurs, parce qu'elle ne manquoit ny d'eau „ ny de Soleil; & la mesme nuit que l'ame de l'Em-„ pereur quitta la prison de son corps, cette belle „ fleur s'épanouït, fut coupée avec respect & admi-„ ration, & mise sur le grand Autel.„ Tout le merveilleux du harangueur des Peres de l'Oratoire de Paris s'évanouït à-peu-près dès qu'on examine attentivement la narration de l'Historien Espagnol. Je ne connois point cet *Autheur sincere* qu'on a pretendu citer; mais je m'imagine que lui ou le Comte de la Roca ont été copiez par Famien Strada. Vous le croirez aisement si vous comparez les paroles de ce Comte avec ce Latin: (*a*) *Nec illud admiratione caruit. In Caroli, quem dicebam, hortulo, binos eodem tempore stylos emiserat candens lilium. Alter Majo mense, uti assolet, calyce dehiscente floruit: alter quamvis eâdem culturâ provocatus, tutiorem tamen ac partus signa Vere toto atque æstate sustinuit: eademque demùm nocte, quâ Caroli animus integumento sese corporis evolvit, ille explicato repentè folliculo, intempestivâ tempe atque insperatâ germinatione promisit florem. Id verò & observatum ab omnibus, & lilio super Arâ templi maximâ ad spectandum proposito, fausti candidique ominis loco acceptum est.* Je me souviens ici d'une observation que j'ai luë dans un Ouvrage de Mademoiselle de Schurman. Elle raconte (*b*) qu'au tems que du Lignon l'un des disciples de Labadie travailloit à l'établissement de la Secte à Herford, il arriva trois prodiges. Le premier étoit qu'un tronc d'arbre sec depuis quatre ans poussa tout-à-coup quelques jets de quatre ou cinq pieds, & chargez de feuilles. Ce fut pendant l'automne, & dans un lieu clos & couvert proche du temple que l'on assigna depuis aux Labadistes. Le 2. prodige étoit, que tous les arbres fleurirent dans le jardin de la Princesse pendant l'automne qu'elle promit de proteger leur petite Eglise. Le troisiéme étoit, qu'un essain d'abeilles se vint loger au même jardin sans qu'on sçut d'où il venoit. Selon l'hypothese des presages tout cela devoit promettre un glorieux & long établissement, & neanmoins cette Secte fut bientôt contrainte de quitter Herford.

(*DD*) *Plus juste que le siege de Mets.*] Henri II. ligué avec quelques Princes d'Allemagne, avoit été declaré (*c*) protecteur de la liberté Germanique, & il se glorifioit (*d*) de n'agir que selon cette qualité. Neanmoins il se rendit maître de Mets, ville Imperiale, il la depouilla de sa liberté, & cela par la plus insigne de toutes les fourberies. On ne peut lire sans horreur le pretendu stratagême dont on se servit pour assujetir cette petite Republique, qui ne regardoit ce Monarque que comme un tuteur. C'est alors qu'on avoit raison de dire, (*e*) *Sed quis custodiet ipsos custodes?* Ainsi toutes sortes de raisons autorisoient Charles-Quint à reünir au Corps de l'Empire une ville qui en avoit été detachée de cette maniere. Il y emploia ses plus grandes forces, & y échoüa honteusement (†), & il a falu enfin qu'à la paix de Munster l'Empire renonçât à ce morceau, & le laissât à la France. Cet Empereur avoit reüssi admirablement dans des entreprises tout-à-fait injustes.

(*a*) *Famian. Strada de bello Belg. decad. 1. lib. 1. pag. m. 16.*

(*b*) *Anna Maria à Schurman in capite 2. partis 2. Eucleriæ.*

(*c*) *Mezerai abr. Chron. to. 4. p. 670. ad ann. 1552.*

(*d*) *Voiez Sleidan. lib 24. fol. m. 695.*

(*e*) *Juven. Sat. 6. v. 345.*

(†) *Il courut alors mille pieces en vers & en prose aussi glorieuses aux François qu'injurieuses à l'Empereur, & les medisans en prirent sujet de changer en* plus citra *le* plus ultra *de sa Devise.* Hist. du Duc d'Albe l. 3. ch. 24. p. 284.

(*A*) *De diverses Ambassades.*] (*f*) „ Il étoit du „ choix du Cardinal de Richelieu: ce qui doit d'a-„ bord donner une opinion tres-avantageuse de l'Am-„ bassadeur. Mais celui dont je parle, n'avoit pas „ besoin de ce prejugé. Les negociations qu'il a fai-„ tes avec Gustave Adolfe, Roi de Suede, qui pro-„ duisirent le Traité de Berwalde le 23. Janvier 1631, „ & qui firent un si grand effet en Allemagne, en sont „ des preuves bien convaincantes, quand il n'y en au-„ roit point d'autres. C'est lui qui fit passer les ar-„ mes de Suede dans l'Empire, & qui jetta les pre-„ miers fondemens de l'alliance, qui a été si utile & „ si glorieuse aux deux Couronnes, & qui l'est enco-„ re à celle de Suede. Il continua de negocier avec „ le même Roi, & avec le Chancelier Oxenstern, „ jusqu'apres la bataille de Lutzen, qui le fit retirer „ en France. Il avoit aussi negocié avec l'Electeur de „ Baviere à Munic; mais avec peu de succés, à cau-„ se de la mauvaise humeur de Saint Etienne (*g*), pa-„ rent du Pere Joseph, qui étant jaloux de voir en „ cette Cour là un plus habile homme que lui, tra-„ versoit toutes ses negociations, au grand prejudice „ des affaires du Roi leur Maître. Ce fut *Charnassé*, „ qui signa le 25. jour d'Avril 1634. le traité de la „ Haye, après lequel il fut jugé à propos de faire ce-„ lui du 8. Janvier de l'année suivante, où il intervint „ comme un des Commissaires du Roi. Par le traité „ de 1634. le Roi promit de faire lever & d'entretenir „ au service des Etats un Regiment d'Infanterie & une „ Compagnie de Cavallerie, dont le commandement „ fut donné à *Charnassé*, qui mêlant la profession „ de Colonel avec la fonction d'Ambassadeur, voulut „ se trouver au dernier siege de Breda, où il fut tué „ dans la tranchée.„ Comme on ne voit pas dans ces paroles de Wicquefort l'occasion de l'Ambassade de Hollande, il faut qu'un autre livre nous la fournisse. Lisez la vie du Cardinal de Richelieu, vous y verrez que Charnacé alla en Hollande pour empêcher que les Etats n'écoutassent les propositions de tréve que les Espagnols leur faisoient. (*h*) *Il menagea si adroitement l'inclination de Messieurs les Directeurs & Deputez des Etats, & leur sut si bien representer les artifices, & les mauvais desseins des Espagnols . . . . qu'ils resolurent enfin . . . . . . de preferer par necessité autant que par raison la continuation de la guerre à la tréve. A quoi ne contribua pas peu l'ordre qui avoit été donné à Charnacé, non seulement de soliciter le Prince d'Orange, que l'on savoit être assez porté par interêts à la continuation de la guerre, mais encore d'offrir à Messieurs les Etats, un secours de dix ou douze mil Suédois, Nation belliqueuse & alliée de la France; qui s'en étoit heureusement prevaluë depuis trois ans, ou environ, qu'Adolphe Gustave Roi de Suede avoit fait descente en Allemagne, & avoit rempli de terreur cette grande Province.*

(*B*) *Il fut tué faisant les fonctions de* Colonel *au siege de Breda.*] Nous avons vu dans la remarque precedente ce que Mr. de Wicquefort en a dit: ajoûtons y ces paroles d'un autre Auteur (*i*). „ Monsieur de Char-„ nacé fit tout ce qu'il put pour porter le Prince d'O-„ range à assieger une autre place, plus importante „ pour l'avantage commun des Alliez, que celle-là. „ En quoi cet Ambassadeur avoit lui-même plus d'in-„ terêt

(*f*) *Wicquefort, traité de l'Ambassadeur t. 2. pag. 442.*

(*g*) *Wicquefort page 780. du tome 1. dit cert.* Charnacé & St. Etienne étant à la Cour de Baviere de la part de la France en l'an 1632. se porterent à de si grandes extremitez, qu'ils se voulurent batre en duel, tellement que leur division les rendit inutiles auprès de l'Electeur.

(*h*) *Auberi, Histoire du Card. de Richelieu l. 4. ch. 42. p. m. 390. 391.*

(*i*) *Auberi ibid. l. 5. ch. 52. p. 596. 597.*

Il n'est pas vrai (C) que la perte de sa femme ait produit en lui l'effet funeste dont on a parlé dans le Mercure galant.

** Thuan. lib. 53. p. m. 1092. col. 2.*

† Id. ib.

‡ C'est la 52. lettre de Theodore de Beze.

☞ CHARPENTIER (PIERRE) en Latin *Carpentarius*, nâtif * de Toulouse au XVI. siecle, faisoit profession de la Religion Reformée, mais il publia un écrit (X) qui le fit considerer comme un furieux ennemi des Reformez. Il enseigna quelque tems † la Jurisprudence dans Geneve, & il en sortit fort mecontent, & sans dire adieu à ses creanciers. Cela paroît par une ‡ lettre que Theodore de Beze lui écrivit le 1. d'Avril 1570. Cette même lettre temoigne

„ terêt qu'il ne croioit, puis que ce siege lui devoit être fatal, y aiant été tué d'un coup de mousquet à la tête, qu'il receut à l'attaque d'une corne. On le regretta fort à la Cour, tant pour ses bonnes qualitez, & pour les grands services qu'il rendoit à l'Etat, que pour l'alliance qu'il avoit avec le Marechal de Brezé, à cause de Jeanne de Brezé son épouse. Son cœur fut apporté en France, & est enterré dans l'Eglise des Carmes d'Angers, avec un Epitaphe, où sa mort est marquée le premier de Septembre. „

(C) *Il n'est pas vrai que la perte de sa femme.*] L'Abbé Deslandes grand Archidiacre & Chanoine de Treguier, a fait inserer une lettre (a) dans le Mercure Galand, où il assûre que *Charnassé étant en Allemagne auprés de Gustave*, fut si touché de la nouvelle qu'il aprit de la mort de son épouse, *de la maison de Brezé*, qu'il en perdit la parole pour toute sa vie. Chacun voit que c'est une fable: Gustave perit à la bataille de Lutzen l'an 1632. & Charnacé deploioit en Hollande toute sa plus fine Rhetorique l'an 1634. pour empêcher qu'on ne conclût une treve avec l'Espagnol. Etoit-ce l'affaire d'un homme muet? On ne sauroit rectifier ce faux conte, en changeant le tems & le lieu où Charnacé aprit la mort de sa femme, car nous avons vu qu'il tâcha de persuader qu'on n'assiegeât point Breda, mais une place dont la perte fût plus pernicieuse à l'Espagne. Ses conseils furent inutiles; on fit le siege de Breda, & il y perdit la vie. Où trouverons-nous donc le tems qu'il n'a pu parler? Nous verrons ailleurs (b) que l'Abbé Deslandes n'a pas debite un conte moins apocryphe touchant Fernel.

(a) Au mois de Novembre 1693.

(b) Dans l'article de Fernel.

(X) *Un écrit qui le fit considerer comme un furieux ennemi des Reformez.*] Cet écrit étoit tombé dans l'oubli, mais un (c) Religieux Benedictin l'aiant inseré dans ses *Entretiens touchant l'entreprise du Prince d'Orange sur l'Angleterre* imprimez à Paris l'an 1689. a été cause qu'on en a parlé beaucoup depuis ce tems-là. Mr. Jurieu pour decrediter entierement cette piece se crut obligé de publier ce qu'en avoit dit Mr. de Thou, & comme cela fut trouvé fort à-propos je mettrai ici cette narration. „ (d) Un nommé Pierre Charpentier qui étoit de Toulouse, & qui avoit publiquement enseigné le Droit à Geneve, etant entré fort avant dans la familiarité de Bellievre se sauva chés luy pendant le massacre avec plusieurs autres personnes moins distinguées; car il auroit été trop dangereux pour un Courtisan de donner retraitte à des gens distingués dans une occasion de cette nature. Pour s'accommoder à la fortune, & par un effet de son humeur, qui luy faisoit defendre le parti où son interêt l'obligeoit d'entrer, il commença à se dechainer non pas contre les autheurs du massacre, ni contre l'horrible boucherie qu'ils avoient faite, mais contre ce qu'il appelloit la cause, c'est-à-dire, contre la faction des Protestants pour laquelle il témoignoit une grande horreur, & qu'il disoit que Dieu avoit justement punie pour tous ses desordres, parce qu'elle s'étoit servie du pretexte de la Religion pour couvrir son esprit de sedition & de revolte, & que les pretendus devots qui la composoient avoient pris les armes contre leurs compatriotes au lieu de se servir des larmes, des prieres & du jeune pour toutes armes, qu'ils s'étoient saisis de plusieurs villes du Royaume, qu'ils avoient fait mourir une infinite de personnes, & poussé leur insolence jusqu'à faire une guerre ouverte à leur Souverain. Il disoit que leurs assemblées où l'on ne faisoit autrefois que prier Dieu étoient devenuës des conventicules, & des conferences seditieuses dans lesquelles on ne parloit ni de la pieté, ni des mysteres de la Religion, ni de la correction des mœurs, mais d'amasser de l'argent, d'assembler *secretement* des troupes dans les Provinces, de lier des intelligences avec les Princes étrangers. Il ajoûtoit qu'ils entretenoient des hommes seditieux dans toutes les Villes du Royaume, pour tâcher de troubler la paix que le Roy avoit accordée aux Protestants par un effet de sa bonté, & qu'il n'y avoit que l'épée de Dieu que les Princes portent, qui put reprimer leur audace, *qu'il reconnoissoit bien que* c'étoit Dieu qui *avoit inspiré le* dessein de la reprimer par les voies les plus severes à un Roy qui étoit naturellement fort doux. Dans les commencemens, Charpentier se contentoit de parler ainsi en particulier dans les conversations familieres, qu'il avoit avec Bellievre, mais comme on vit en-suitte qu'il disoit les mêmes choses en public, on jugea qu'il étoit fort propre pour le dessein qu'avoient le Roy & la Reine de justifier le massacre le mieux qu'ils pourroient. Il se chargea volontiers de cette commission, & aprés avoir reçu une somme d'argent qu'on luy donna, & de grandes promesses qu'on luy fit de l'élever à de grandes charges, promesses qu'on luy tint en-suitte religieusement quelque indigne qu'il en fut, il partit de Paris avec Bellievre qu'il laissa en Suisse, & se retira à Strasbourg, où il avoit aussi autrefois enseigné, afin qu'il put plus facilement repandre de là dans l'Allemagne les bruits qu'il vouloit semer. Etant arrivé là, il écrivit une lettre à François Portes (e) Candiot qui étoit fort savant dans la langue Greque, & qui avoit été autrefois élevé en Italie dans la maison de Renée Princesse de Ferrare. Dans cette lettre, qui étoit dattée du 15. Septembre, il disoit qu'il y avoit deux partis parmi les Protestants, l'un des pacifiques qui agissoient de bonne foy par principe de Religion, & qui suivoient les maximes de celle qu'ils professoient, l'autre de ceux qui soutenoient la cause, gens factieux & ennemis de la paix: que ces deux partis avoient leurs Pasteurs, que le premier avoit pour luy d'Espina, Sorel (*il y a dans la lettre de Charpentier que le P. de Ste. Marthe a fait imprimer*, des (f) Rosiers *au lieu de* Sorel) Albrac, Capel, la Haye, Mercure, mais que les autres Ministres ne pouvoient soufrir la moderation de ceux là, & sur tout Theodore de Beze, qu'il appelle la trompette de Seba, & contre lequel il se dechaine sur tout dans son livre. Non seulement il excuse le massacre, mais il prouve fort au long & avec beaucoup d'addresse qu'il a été fait justement, & qu'on a du le faire pour abbatre une faction impie, qui ne pensoit qu'à renverser l'autorité Royale, à debaucher les Villes du Royaume de l'obeissance qu'elles devoient à leur Souverain, à troubler la tranquillité publique, & qui sembloit avoir été formée pour la ruine même de la Religion Protestante, par des gens turbulents & ennemis de leur Patrie. On publia une reponse à cette lettre sous le nom de Portes dattée du premier de Mars de l'année suivante, qui étoit remplie de paroles extremement aigres. *Mr. de Thou ajoûte* que le Duc d'Anjou sollicita fortement François Baudoin Juris-Consulte, qui aprés avoir autrefois embrassé la Religion Protestante en Allemagne, s'étoit laissé gagner par les avis moderés du Theologien Cassandre, & étoit rentré dans la Religion Romaine, & qui enseignoit alors à Angers, à travailler au même dessein que Charpentier (*c'est-à-dire à justifier le massacre*) mais que ce Juris-Consulte s'en excusa modestement sur les contestations qu'il avoit euës avec les Genevois qui empêcheroient, disoit-il, qu'on ne l'en crut sur la matiere; que dans la verité, il ne voulut pas justifier le massacre, parce qu'il le detestoit, & qu'aiant même lu la lettre de Charpentier, il y remarqua de grands defauts de memoire & de grandes bevcuës, en ce qu'il rapportoit de l'histoire ancienne. „

(c) Nommé le Pere Denys de Sainte Marthe.

(d) Mr. de Thou, Hist. lib. 53. p. m. 1092. 1093. ad ann. 1572. Je me sers de la traduction que Mr. Jurieu a faite de cet endroit dans son livre de la religion des Jesuites imprimé à la Haie 1689. pag. 129. & suiv.

(e) Il faloit dire Portus. *Mr. Jurieu à la page* 81. *s'étoit lourdement abusé, aiant parlé d'une lettre* d'un nommé Charpentier addressée à Candiois contre les Protestans.

(f) Mon article Rosier *vous aprendra que le Pere de Ste. Marthe & Mr. de Thou disent la même chose, & qu'ainsi cette parenthese est inutile, ou qu'elle devoit contenir quelque autre chose.*

Le Religieux Benedictin donna une suite de ses Entretiens, dans laquelle il élude (g) autant qu'il peut ce temoignage de Mr. de Thou.

Vous trouverez le precis de la même lettre de Charpentier dans le 3. volume (h) de la grande histoire de Mezerai. Cet historien pretend que cette lettre servit de replique à Wolfangus Prisbrachius Polonois, qui avoit repondu fort aigrement à la harangue (i) de Bellievre. D'Aubigné (k) au contraire veut que *Wolfgang Prisbrach, & Portus Cretin que Charpentier prenoit* (l) *à sesmoin*, aient écrit contre Bellievre & Charpentier. Il s'exprime mal, car il faloit dire que Portus écrivit contre celui-ci, & Prisbrach contre celui-là. Il ne paroit point que Charpentier ait eu vuë l'Ouvrage de ce Prisbrach. Je croi donc que Mr. de Mezerai se trompe.

(g) Voiez le Journal des Savans du 12. de Novembre 1691. pag. 651. édit. de Holl.

(h) A la page 164.

(i) Faite à l'assemblée des Cantons Suisses à Baden pour justifier le massacre de la Saint Barthelemi.

(k) D'Aubigné, Hist. Univers. to. 2. liv. 1. ch. 7. pag. 565. ad ann. 1572.

(l) Il devoit dire que Charpentier lui adressa cette lettre.

moigne qu'il avoit femme & enfans. Il fit imprimer (*Y*) quelques autres livres; il vivoit encore l'an 1584. & il étoit Avocat du Roi au grand Conseil ‡. Mr. Rivet qui avoit tant de conoissance de toutes sortes d'Auteurs, ne conoissoit (*Z*) guere celui-ci.

☞ CHARRON (PIERRE) Auteur d'un livre qui a fait beaucoup de bruit, & qui a pour titre DE LA SAGESSE, nâquit à Paris l'an 1541. & y fit avec beaucoup de progrés ses Classes & son Cours de Philosophie. Il étudia ensuite le Droit civil & le Droit canon à Orleans & à Bourges, & reçut le Doctorat en cette science dans la derniere de ces deux Universitez. Puis il revint à Paris, & aiant été reçu Avocat au Parlement, il frequenta le barreau avec beaucoup d'assiduité cinq ou six années; mais comme il prevît qu'il lui seroit dificile de s'avancer par cette route, à cause qu'il se sentoit incapable de s'abaisser à faire sa cour aux Procureurs, & aux Solliciteurs de procés, il s'apliqua tout de bon à l'étude de la Theologie & à la Chaire; & il devint un si grand Predicateur que plusieurs Evêques s'empresserent à l'attirer dans leurs Dioceses. Arnaud de Pontac Evêque de Bazas l'aiant ouï prêcher dans l'Eglise de St. Paul l'an 1571. conçut pour lui beaucoup d'affection, * *& le mena à Xaintes, à Bourdeaux & en son Evesché, & autres lieux de la Gascoigne & du Languedoc.* Charron s'aquit une telle reputation par son éloquence *qu'on le recherchoit par tout, & que les Evesques de divers Dioceses où il avoit presché, luy offroient liberalement les Chanoinies Theologales de leurs Eglises, & autres dignitez & benefices, & lui faisoient plusieurs . . . presens.* Il fut *successivement Theologal de Bazas, d'Acqs, de Lethoure, d'Agen, de Cahors, & de Condom, Chanoine & Maistre d'Escole en l'Eglise de Bourdeaux, & Chantre en l'Eglise de Condom. La Royne Marguerite le retint pour son Predicateur ordinaire. . . . Il fut aussi à la suite du Cardinal d'Armagnac* Legat d'Avignon. Il n'affecta point le degré de Bachelier en Theologie, ni celui de Licentié, ou de Docteur, ou de Professeur en cette science, il se contenta du *caractere de Pretrise.* Il fut 17. ou 18. ans sans retourner à Paris, & y étant revenu l'an 1588. il eut envie d'y finir ses jours parmi les Chartreux. Il avoit fait vœu d'embrasser leur Ordre, & il s'en ouvrit au ‡ Prieur de la Chartreuse. On eut des raisons (*A*) de ne le pas recevoir: il s'adressa au Prieur des Celestins & trouva les mêmes obstacles, ensuite de quoi il y eut des Casuistes qui le declarerent quitte de son vœu †. C'est pourquoi il resolut d'achever sa vie sous le caractere de Prêtre Seculier. Il prêcha le Carême à Angers l'an 1589. & puis il s'en alla à Bourdeaux où il lia une amitié très-étroite (*B*) avec Michel de Montagne. Il y publia son livre des (*C*) trois veritez l'an 1594. Ce qui lui valut la dignité de grand Vicaire de l'Evêque

‡ *La Croix du Maine Biblioth. Franc. pag. 389.*

* *Je raporte les propres termes de l'éloge que je citerai ci-dessous.*

‡ *Il se nommoit Jean Michel; il mourut Prieur general de la grande Chartreuse en Dauphiné.*

† *Voiez la remarque A.*

(*Y*) *Il fit imprimer quelques autres livres.*] Selon la Croix du Maine (*a*) *il a escrit plusieurs livres tant en Latin qu'en François lesquels ont esté imprimez pour la pluspart, mais je ne sçai si ceux qui sont mis en son nom, il les voudroit advoüer pour siens, d'autant qu'il y en a plusieurs qui lui ont mis dessus des livres desquels il n'estoit pas Autheur . . . . . J'ai veu un sien traicté Latin touchant le port des armes, mais je ne sçai si la traduction Françoise est faite par lui. Il a esté imprimé à Paris en l'une & l'autre langue.* Cet Ouvrage de Charpentier a pour titre, *Pium & Christianum de armis consilium*, & fut imprimé à Paris l'an 1575. J'ai parlé ailleurs (*b*) d'une reponse qui y fut faite.

(*Z*) *Mr. Rivet ne conoissoit guere* Pierre Charpentier.] Les Controversistes de Rome reprochent eternellement à ceux de la Religion les guerres civiles de France, comme une chose aprouvée par les Ministres. Ils se servent quelquefois (*c*) du temoignage de Charpentier. Le Jesuïte Petra Sancta dans un Ouvrage qu'il publia contre Mr. du Moulin, eut la hardiesse d'avancer (*d*) qu'on prit des mesures à Geneve pour faire perir en même tems François II. Catherine de Medicis sa mere, Marie Stuart sa femme, ses freres &c. Il cite *Surius l. 4. ad ann. 1561. Petrus Carpentarius, Genebrardus in Chronol.* Mr. Rivet refutant l'Ouvrage de ce Jesuïte, dit entre autres choses que ces trois temoins n'avoient nulle autorité; que Surius a été convaincu de calomnie par Baronius (*e*) pour avoir difamé Victoria Evêque de Poitiers, & que Charpentier & Genebrard ligueux opiniâtres encoururent la haine du Roi. (*f*) *Carpentarius & Genebrardus qui inter regis perduelles vixerunt, & justam ejus indignationem incurrerunt, inter eos qui ultimi flexerunt in adversis partibus, an digni sunt quorum testimonio contra tales habeatur fides?* Si Mr. Rivet avoit sçu qu'on lui objectoit le même Pierre Charpentier, qui avoit écrit une apologie pour la Saint Barthelemi, que Mr. de Thou avoit marqué presque d'un fer chaud, eût-il gardé le silence sur de telles choses? Je m'imagine qu'il se trouva depaïsé par la citation vague de cet Auteur, & que n'osant le prendre pour cet Avocat qui fut roüé (*g*) à cause de ses intelligences avec l'Espagne environ l'an 1596. & qui étoit fils de *Jacobus Carpentarius*, grand adversaire de Ramus, il s'expliqua foiblement.

(*A*) *On eut des raisons de ne le pas recevoir* Chartreux.] Afin qu'on ne croie pas que ces raisons furent fondées sur quelque defaut de Pierre Charron, ou qu'il renonça trop legerement à son vœu, il faut que je commente le texte de cette remarque par ces paroles: (*h*) *Il se presenta au Prieur de la Chartreuse qui est lez Paris . . . . . Mais il ne peut y estre receu, quelque ardante priere & instante poursuitte qu'il en fist, & ce seulement à cause de son aage trop advancé, qui estoit de 47. à 48. ans, & s'excusoit-on sur ce qu'il falloit de jeunesse s'estre accoustumé à supporter l'austerité de cest ordre religieux. Voyant ce refus il s'addressa au Provincial des Celestins de ceste ville pour estre pareillement receu en leur ordre, où il se trouva pareille difficulté, empeschemens & refus. De sorte qu'ayant fait tout ce qui estoit en luy, & ne tenant à luy que son vœu n'eust esté accomply, il fut asseuré par Messieurs Faber Doyen de la Sorbonne, Tyrius Jesuite Escossois, & Feuardant Cordelier, tres-doctes Theologiens, qu'en conscience il estoit quitte d'un tel vœu, & que librement il pouvoit demeurer au monde comme seculier, & qu'il n'estoit obligé d'entrer en autre ordre de Religion.*

(*B*) *Une amitié très-étroite avec Michel de Montagne.*] Charron fit un *merveilleux cas* des Essais de cet Auteur, & en adopta plusieurs maximes. On peut croire sans temerité que celui de ces deux amis qui eût dû instruire l'autre en fut le disciple, & que le Theologien aprit plus de choses du Gentilhomme que celui-ci du Theologien. Il y a dans les livres de la Sagesse une infinité de pensées qui avoient paru dans les Essais de Montagne. Ne doutez pas que cette docilité de Charron n'ait contribué beaucoup à l'affection très-particuliere que Montagne avoit pour lui, & qui fit (*i*) qu'*il lui permit* par son testament *de porter apres son decedz les pleines armes de sa noble famille parce qu'il ne laissoit aucuns enfans masles.* Charron fit paroître une gratitude bien solide par son testament, car il (*k*) laissa 500. écus à *Damoiselle Leonor de Montagne femme du Sieur Camain Conseiller au Parlement de Bourdeaux, la bonne sœur du feu Sieur de Montagne Chevalier de l'Ordre du Roi & sa commere*, & il institua *ledit Sieur de Camain son heritier seul & universel en payant & acquittant les legs contenus par son testament, revenans, peu s'en faut, à la somme de 15000. livres tournois.*

(*C*) *Il y publia son livre des trois veritez l'an 1594.*] Il n'y mit point son nom. Voici quelles sont ces trois veritez; la 1. Qu'il y a un Dieu & une vraie Religion: la 2. Que de toutes les Religions la Chrestienne est la veritable: la 3. Que de toutes les Communions Chretiennes la Catholique Romaine est la seule vraie Eglise. Par la premiere il combat les Athées; par la seconde les Paiens, les Juifs, les Mahometans; & par la troisiéme les heretiques & les schismatiques. Il y a beaucoup de methode dans cet Ouvrage. Il attaque dans la derniere partie le traité de

(*a*) *La Croix du Maine pag. 389.*

(*b*) *A la fin de Dictionaire, dans la dissertation sur Junius Brutus n. XVIII.*

(*c*) *Voiez Breerleius apolog. Protestantium pro Romana Ecclesia pag. 642.*

(*d*) *Sylvester Petrasancta notis in epistolam Petri Molinai ad Balzacum pag. 102.*

(*e*) *Baron. to. 3. ann. 324. n. 226. apud Rivet. ubi infra.*

(*f*) *Rivetus in Jesuita vapulante cap. 13. n. 12. p. 538. to. 3. oper.*

(*g*) *Voiez la grande histoire de Mezerai tom. 3. pag. 1189.*

(*h*) *Eloge de Pierre Charron par G. M. D. R. (c'est-à-dire George Michel de Rochemaillet) à la tête des livres de la Sagesse édition de Paris 1607.*

(*i*) *Ibid.*

(*k*) *Ibid.*

que de Cahors avec la Chanoinie Theologale. On le deputa à l'assemblée generale * du Clergé l'an 1595. & il fut choisi pour le premier Secretaire de cette assemblée. Etant retourné à Cahors il s'y arrêta jusques à l'année 1600. & y composa entre autres Ouvrages les trois livres DE LA SAGESSE. Il fit imprimer à (D) Bourdeaux ses discours Chretiens l'an 1600. Il n'étoit plus à Cahors, il s'étoit dejà établi à Condom, où il avoit accepté la Chanoinie Theologale & la dignité de Chantre que l'Evêque lui avoit offertes. Il publia à Bourdeaux son traité de la Sagesse l'an 1601. Deux ans après il fit un voiage à Paris pour remercier (E) un Evêque qui lui avoit offert la Theologale de son Eglise, & pour y faire une nouvelle édition de cet Ecrit. Il ne vêcut pas assez pour en voir plus de trois ou quatre feuilles reimprimées; il mourut subitement dans une ruë le 16. de Novembre 1603. L'impression de cet Ouvrage (F) fut achevée malgré les obstacles presque infinis que l'on eut à surmonter †; car comme l'Auteur avoit dit beaucoup de choses suivant les lumieres de la Philosophie, il n'avoit pu attaquer les sentimens populaires & superstitieux, sans avancer des maximes qui sembloient choquer les veritez de la Religion. C'est pourquoi il y eut beaucoup de gens qui s'éleverent contre son livre, & qui le de-

* *Elle se tint à Paris.*

† *Tiré de l'eloge de Pierre Charron au devant du livre de la Sagesse.*

de l'Eglise que Mr. du Plessis Mornai avoit mis au jour depuis 16. ans. Un Ecrivain de la Religion publia bientôt à la Rochelle une (a) reponse pour ce traité de Du Plessis. L'Ouvrage des trois veritez fut aplaudi par les Catholiques, (b) on l'imprima deux ou trois fois à Paris sur l'édition de Bourdeaux, & puis on le publia en Flandres sous le nom de Benoit Vaillant Avocat de Saincte Foi. La publication de cet Ouvrage fit conoitre Charron (c) *A Messire Antoine d'Ebrard de S. Sulpice, Evesque & Comte de Caors, lequel sans avoir veu ledit sieur Charron, au seul goust de son livre, le fist approcher de luy, le faisant son Vicaire general, & luy donnant la Chanoinie Theologale de son Eglise, qu'il accepta, & y estant il fit imprimer pour la seconde fois son livre à Bourdeaux, en l'an 1595. y mettant son nom, & l'augmenta d'une replique contre la response qui avoit esté imprimée à la Rochelle, faite à sa troisieme Verité.* François du Jon, ou Junius Professeur en Theologie à Leide, composa une reponse (d) à cette 2. édition des trois veritez, & la publia en François l'an 1599. Il y insera tout entier l'Ecrit de son adversaire. Notez que Charron (e) l'avoit revu *& de beaucoup amplifié depuis l'edition de l'an 1595.* & qu'il avoit fait *une autre replique à la seconde reponse faite à la troisieme verité.* Tout cela prêt à être mis sous la presse fut trouvé dans son étude après sa mort. On fit esperer que son heritier universel publieroit ce manuscrit, & qu'il le dedieroit au Cardinal de Joieuse (f).

(a) *Qui fut reimprimée à Geneve par Gabriel Cartier l'an 1595. in 8.*

(b) *Eloge de Pierre Charron.*

(c) *Ibid.*

(d) *C'est un gros in quarto.*

(e) *Ibid.*

(f) *Ibid.*

(D) *Il fit imprimer . . . . ses discours Chretiens.*] Ils sont au nombre de seize: les 8. premiers traitent de l'Eucharistie; les autres concernent la conoissance & la providence de Dieu; la redemption du monde, & la communion des Saincts (g).

(g) *Ibid.*

(E) *Pour remercier un Evêque qui lui avoit offert la Theologale.*] (h) Claude Dormy Evêque de Boulogne sur mer, & Prieur de St. Martin des Champs à Paris, étoit celui qu'il avoit à remercier: il en avoit reçu des lettres fort obligeantes qui temoignoient que ses livres *étoient bien au* goût de ce Prelat, & qu'il lui feroit plaisir s'il vouloit être le Theologal de sa Cathedrale. Notez que l'aprobation de cet Evêque se raportoit aux trois livres de la Sagesse, aussi bien qu'aux seize discours. Il n'accepta point ces ofres, & il dit (i) *à un sien intime ami qu'il eust assez volontiers accepté ceste Theologale pour quelques années, mais que l'air & le climat froid, humide & proche de la mer, estoit non seulement mal plaisant & triste à son humeur & naturel, ains mal sain, catharreux & rheumatique, qu'il estoit solaire du tout, que le Soleil estoit son Dieu sensible, comme Dieu estoit son Soleil insensible, parquoy qu'il craignoit ne se pouvoir accommoder ny habituer à Bologne sainement ny plaisamment, & partant nullement.* Il n'est pas le seul homme de lettres à qui les climats froids & humides sont incommodes, & pour qui le soleil *est un Dieu sensible.*

(h) *Ibid.*

(i) *Ibid.*

(F) *L'impression* des livres de la Sagesse *fut achevée malgré les obstacles.*] Servons nous de la narration qui se trouve dans son eloge. Il avoit recommandé *affectueusement* cet Ouvrage & les discours Chretiens à (k) l'un de ses plus intimes amis Avocat au Parlement. Cet ami en eut tant de soin qu'ils sortirent de dessous la presse „ nonobstant les traverses & „ empeschemens qui luy furent donnez par des hom- „ mes malicieux ou superstitieux qui avoient l'esprit „ bas, foible & plat, & estoient, *perquàm similes* „ *Noctuis quarum oculi tantum splendorem ferre non* „ *poterant & ad ipsius Solis lumen caligabant*, ne pou- „ vans souffrir ny supporter les esclats & belles poin- „ tes de cet esprit singulier, rare, vigoureux, mer- „ veilleusement releve & divin. Car on vouloit em- „ pescher l'impression nommément de ses livres de la „ Sagesse, & pour cest effect on y employa l'authori- „ té du Recteur de l'université, & d'aucuns Docteurs „ de Sorbonne, mesmes de Messieurs les Gens du Roy, „ tant au Parlement qu'au Chastelet, & outre on y „ fit intervenir Simon Millanges Imprimeur de Bour- „ deaux, pour son interest particulier; Il en fut fait „ plaintes en divers lieux, au Chastellet, aux Reques- „ tes de l'hostel, en la Cour de Parlement, & au pri- „ vé Conseil, & mesmes elles vindrent jusques aux „ oreilles du Roy, on saisit par trois diverses fois les „ feuilles qui en estoient imprimées, & la minutte de „ l'Autheur. Mais parce que le fidele amy en avoit „ deux ou trois coppies, & qu'il desiroit faire paroil- „ tre par bonnes preuves que l'amitie qu'il portoit au „ defunct sieur Charron n'estoit finie par sa mort. Il „ fit tant qu'en fin tous les livres furent imprimez, & „ auparavant que de les pouvoir vendre, il en falloit „ plaider en plusieurs endroicts, & finalement Mes- „ sieurs les Chancelier, Procureur General du Roy les „ firent voir à deux Docteurs de Sorbonne, qui bail- „ lerent par escrit ce qu'ils trouvoient à redire en ces „ livres, qui ne parloient que de la Sagesse humaine, „ traictée moralement & Philosophiquement. Et „ tout fut mis entre les mains de Monsieur le Presi- „ dent Jeannin Conseiller d'Estat, personnage des „ plus judicieux & experimentez de ce temps, qui les „ ayant veus & examinez, dit haut & clair, que „ ces livres n'estoient pour le commun & bas estage „ du monde, ains qu'il n'appartenoit qu'aux plus „ forts & relevez esprits d'en faire jugement, & qu'ils „ estoient vrayement livres d'Estat, & en ayant fait „ son rapport au Conseil Privé, la vente d'iceux en „ fut permise au Libraire qui les avoit fait impri- „ mer, & eut entiere delivrance & main-levée de „ toutes les saisies qui avoient esté faites: Apres qu'on „ eust remonstré & justifié que ses livres avoient „ esté corrigez & augmentez par l'Autheur depuis „ la premiere Impression faite à Bourdeaux, en l'an „ 1601. & que par ces additions & corrections il „ avoit esclaircy & fortifié, & en quelques lieux „ adoucy ses discours sans avoir rien alteré du sens „ & de la substance, ce qu'il avoit fait pour fermer „ la bouche aux malicieux, & contenter les sim- „ ples, qu'il les avoit fait voir par aucuns de ses „ meilleurs amis, gens clair-voyans & nullement „ pedans, qui en estoient bien edifiez & satisfaits, „ & que sans cela ils ne l'estoient pas, & que sur „ tout il se soubmettroit, & ses livres à la censure, „ & jugement de l'Eglise Catholique, Apostolique „ & Romaine.„

(k) *Nommé George Michel de Rochemaillet.*

Vous comprenez bien par ce narré que l'édition de Paris 1604. n'est point conforme en toutes choses à l'édition de Bourdeaux 1601. Celle-ci contenoit des choses qui furent ou suprimées dans l'autre, ou adoucies, & rectifiées. Cela fit que l'édition de Bourdeaux fut plus recherchée par les curieux, & de là vint que les libraires firent (l) rimprimer le livre *en divers endroits*, *suivant* cette édition-là, ce qui fit qu'un libraire de Paris procura une édition où il ajoûta à la fin du livre tous les endroits de la premiere qui avoient été retranchez, ou corrigez, & tous ceux que le President Jeannin (m) *commis par Monsieur le Chancelier à la censure & examen de ce livre*, avoit *jugez devoir estre changez.* Cette édition qui est de Paris 1607. a été suivie dans la rimpression de l'Ouvrage à Rouën 1622. & ailleurs: elle est sans doute preferable à la premiere, car on y voit le livre tout tel que l'Auteur l'avoit corrigé & augmenté pour la 2. édition, & l'on y trouve de plus à part ce que celle de Bourdeaux avoit de particulier. Toutes les procedures devinrent par là inutiles.

(l) *Voiez l'avertissement au lecteur à l'édition de Paris 1607.*

(m) *Ibid.*

decrierent comme un Seminaire d'impieté. Mais il se trouva de grans esprits qui s'oposerent à cette persecution, & qui distinguerent les choses comme il faloit. Heureusement pour la memoire de Charron, & pour son livre il y eut des gens d'Etat aussi illustres par la force de leur genie, que par leur autorité, qui se mêlerent de cette affaire : sans cela il auroit été flêtri très-durement, & l'on auroit exterminé son Ouvrage. Aussi avoit-il toûjours souhaité d'avoir (G) pour juges les personnes de ce caractere : il n'esperoit point la même équité de ceux que leur profession engage à s'échaufer trop, & à qui elle fait contracter une habitude de condamner precipitamment tout ce qui s'écarte de leurs prejugez. Quelques-uns croient qu'il est glorieux à la France d'avoir permis la publication de ce livre, malgré les opositions & les murmures de beaucoup de gens. On fit voir par là qu'on n'aprouvoit point le joug tyrannique que tant de personnes voudroient mettre sur l'esprit, & qu'on aprouvoit la liberté de philosopher quand elle se contenoit dans certaines bornes. Le plus violent declamateur qui ait paru contre ce livre de la Sagesse est un Jesuite nommé Garasse. Il a mis Charron dans le catalogue (H) des Athées les plus dangereux & les plus mechans. Il étoit trop penetré des preventions les plus basses *, pour avoir la force de conoître qu'il faut faire une grande diference entre ce qu'un homme croit par l'efficace de la foi, & ce qu'il avouë ingenûment que la raison lui suggere sur les dogmes de la Religion. L'une des choses que ce Jesuite a censurées le plus fierement, & le plus malignement est au fond très-raisonnable, & si on la lit avec attention on ne peut s'empêcher de la trouver telle, & de s'ofenser ou de l'ignorance, ou de la mauvaise foi de ce chicaneur. Cela regarde (I) un certain degré

* *Garasse mon ami*, quæ suprà nos nihil ad nos; *les livres de Charron sont un peu de trop haute gamme pour des esprits bas & populaires comme le vostre* Ogier, jugement & censure de la doctrine curieuse pag. 155.

(G) *Souhaité d'avoir pour juges les personnes de ce caractere.*] „ (a) Il avoit bien senty & preveu de son „ vivant, que son livre de la Sagesse entre autres, ne „ seroit pas le bien venu parmy les esprits foibles & „ superstitieux, & qu'il seroit censuré par les presomp„ tueux, rogues, affirmatifs & fiers resolus, gens res„ tus, opiniastres, aheurtez qui pensent tout sçavoir, „ & estre les plus sages & advisez de ce monde, com„ bien que pour la pluspart, ils soient les plus ineptes „ & ignorans, & dont aucuns sont touchez de mala„ die presque incurable & sans remede. C'est pour„ quoy peu de mois auparavant son trespas, il dressa „ un petit traité de Sagesse, contenant un sommaire „ de son livre, & une Apologie & response aux plain„ tes & objections qu'on faisoit contre iceluy, qui „ a esté en l'an 1606. imprimé à part avec quelques „ discours Chrestiens, par David le Clerc Maistre Im„ primeur, qu'il desira estre dedié à Monsieur de Har„ lay premier President de la Cour de Paris, sçachant „ bien que pour la defense de ses livres & pour en ju„ ger sans passion, il avoit besoin d'hommes tels que „ ledit Seigneur, c'est à dire, qui eussent l'esprit har„ di, fort, genereux, relevé & nullement supersti„ tieux ni populaire, ce qui a esté fait suivant son de„ sir & intention. „

(a) *Eloge de Pierre Charron.*

(H) Garasse *a mis Charron dans le catalogue des Athées les plus dangereux.*] On ne vit jamais un acharnement aussi furieux que le sien : on feroit un livre si l'on copioit toutes les injures qu'il a vomies contre Charron dans sa Somme Theologique, dans sa Doctrine Curieuse, &c. Contentons nous de ce passage, *J'ai desiny*, dit-il (b), *l'Atheisme brutal, assoupy ou melancholique, une certaine humeur creuse, qui a transferé le Diogenisme dans la Religion Chrestienne, par laquelle humeur un esprit accoquiné à ses melancholies langoureuses & truandes, se mocque de tout, par une gravité sombre, ridicule & pedantesque. Ceux qui ont leu la Sagesse, & les Trois Veritez, entendront bien ce que je veux dire par ces parolles, car voyla l'humeur de ces Escrivain naivement depeinte. . . . . De nostre temps le Diable autheur de l'Atheisme, & singe des œuvres de Dieu, a suscité deux esprits profanes, Chrestiens en apparence, & Atheistes en effect, pour faire à l'imitation de Salomon*, UNE SAGESSE, *ou une* SAPIENCE, *l'un* (c) *Milanois, qui a composé en Latin, l'autre Parisien qui l'a fait en sa langue maternelle, tous deux egalement pernicieux, & grands ennemis de* JESUS-CHRIST, *& de l'honnesteté des mœurs, comme nous verrons en son lieu, au rapport, & en l'Examen de leurs meschantes propositions. C'est à dire, en un mot que ces deux prevaricateurs, ont tasché de faire voir que la vraye Sagesse consiste au mespris de la Religion & des bonnes mœurs. . . . Tertullian disoit un bon mot au Chap.* XIV. *de son Apologetique, qui me peut servir en cecy de garant; car parlant de Marcus Varro, qu'on estimoit la Sagesse des Romains, il fait voir, qu'en ses Ecrits lesquels de bonne fortune, & graces à Dieu se sont perdus, il estoit plus Atheiste & plus Cynique que Menippus & Diogene, d'autant qu'il avoit escrit des Atheismes avec quelque espece d'honneur, de retenuë, de vraysemblance, au lieu que les autres ayant escrit des impietez, les ont renduës suspectes par la seule façon d'escrire. J'en dis le mesme de ces Escrivains melancholiques & languissans, qui soubs le nom de Sagesse, de Veritez, de Discours Catholiques, ont anéanty doucement le sentiment de la pieté.* L'Abbé de Saint Cyran n'abandonna point l'honneur de Charron à la medisance envenimée de ce Critique, il prit son parti (d) lors qu'il releva les fautes de la Somme Theologique de Garasse. Je me souviens entre autres choses qu'il se plaignit de l'injustice de ce censeur, qui abusant d'une faute d'impression, avoit poussé l'invective d'une etrange sorte. Toute la suite du discours de Charron montre qu'il a voulu dire que Dieu agit temporellement; mais les imprimeurs au lieu de *temporellement*, mirent *temerairement*. Voiez ce que je citerai ci-dessous du Prieur Ogier.

(b) *Garasse, somme Theologique page* 66 67. *Dans son apologie contre le Prieur Ogier pag.* 261. 262. *il dit* Charron est plus dangereux à la jeunesse & aux hommes du siecle qui ne sont que mediocrement sçavans, que les livres de Theophile & de Lucilio Vanino, d'autant qu'il dit plus de vilainies qu'eux, les dit avec quelque peu d'honnesteté, c'est-à-dire d'autant plus dangereusement qu'il se tient sur ses gardes & qu'on lit sa Sagesse comme un livre devot.

(c) *C'est-à-dire Cardan.*

(d) *Voiez le* 2. *tome de la Somme des fautes & faussetez capitales contenues en la Somme Theologique du Pere Garasse pag.* 346. *& suiv.*

(I) *Un certain degré de force que Pierre Charron attribuë à ceux qui secoüent entierement.*] Pour bien juger de sa doctrine sur ce point-là il faut peser toutes ses paroles, & ne retrancher quoi que ce soit de ce qu'il a dit. Voici donc le passage aussi entier qu'il le faut. „ (e) Ceste (f) espece d'atheisme, premiere, „ insigne, formée & universelle ne peut loger qu'en „ une ame extremement forte & bardie,

„ *Illi robur & æs triplex*
„ *Circa pectus erat.*

„ forcenée & maniacle. Certes il semble bien qu'il „ faut autant, & (peut estre) plus de force & de roi„ deur d'ame, à rebuter & resoluement se despoüil„ ler de l'apprehension & creance de Dieu, comme „ à bien & constamment se tenir ferme à luy : Qui „ sont les deux extremitez opposites, tres-rares, & „ difficiles; Mais la premiere encor plus. Tout ce „ qui est au mylieu, est d'une force & vertu medio„ cre, qui est de ne se pouvoir desfaire de Dieu, tou„ tes-fois laschement & nonchalamment se tenir à „ luy. En quoy presque tous sont logez selon plus „ ou moins, par une infinite de degrez. . . . . . A „ fermement & inviolablement se tenir à Dieu, est „ requise une tres-grande force & attention d'ame „ toutiours bandée & tendue, une tres-excellente & „ speciale faveur & grace divine, une continuelle as„ sistence du sainct Esprit. Au contraire se despren„ dre, & du tout rejecter le sentiment & l'apprehen„ sion de Deité, chose atachee à la mouëlle de nos „ os, il y faut une monstrueuse & enragee force d'a„ me, & telle qu'il est tres-malaisé d'en trouver, quoy „ que s'y soyent estudiez & efforcez ces grands & in„ signes Athées, qui d'une tres-haute & furieuse au„ dace ont voulu secouer de dessus eux la Deité, & se „ despestrer de toute superiorité. Mais les plus habi„ les, qui s'y sont esvertuez, n'en ont peu du tout „ venir à bout. Car combien qu'estans à leur aise, & „ maistres de leurs discours, ils semblassent gaigner „ ce poinct en se gaudissant de toute imagination de „ Dieu & de religion; toutes-fois avenant qu'ils fus„ sent fort pressez, ils se rendoyent comme petits „ enfans. S'il se presentoit quelque grand & subit „ prodige, monstre de l'ire de Dieu, ils devenoyent „ plus effrayez & plus palles que les autres, se ca„ chans à un esclair de tonnerre, à une tempeste. „ Et ainsi ne voulans confesser une Deité pour ne la „ craindre, la crainte des moindres choses la leur fai„ soit confesser. „ Voions à present les paroles du censeur. (g) *Il avance par maxime, que la* 1. *& insigne espece d'atheisme ne peut loger que dans une ame extremement forte & hardie*, & qu'il faut plus de force & de roideur à rebuter & resolument se despouiller de l'apprehension & creance de Dieu, comme à bien

(e) *Charron, au chap.* 3. *des trois veritez pag. m.* 13. *&* 14.

(f) *C'est-à-dire de ceux qui* tout à plat nient la Deité, & par discours veulent resoudre n'y avoir point du tout de Dieu.

(g) *Garasse apologie chap.* 21. *p. m.* 263. *& suiv.*

gré de force que Pierre Charron attribuë à ceux qui secoüent entierement la foi de l'existence divine.

bien & constamment se tenir ferme à luy. *Et quoy qu'il tasche d'adoucir ceste proposition par locution traistreuse, je dis neantmoins qu'elle est meschante & dangereuse, pource qu'elle hausse le menton à plusieurs jeunes desbordez, qui flottent entre deux eaux, n'ont encores assez de rage, pour se deffaire entierement de la creance & de la crainte de la divinité. Car comme il n'y a personne qui ne fust naturellement chatoüillé de ce desir d'estre reputé pour bon esprit, fort & puissant, s'il arrive que de jeunes estourdis & esbranlez tombent sur ceste proposition, comm' ils n'y tombent que trop, de Libertins, ils se font Atheistes enragez. Tout le discours de Charron porte l'esprit de ses lecteurs à ceste rage maniaque de secouer la creance de Dieu, qui neantmoins n'est qu'une lascheté de beste, comme il se verifie en tous les Atheistes, qui meurent ou enragez ou poltrons, ainsi que nous avons veu en la personne de Fontanier & de Vanino, lesquels apres avoir fait des bravades insolentes contre la Divinité, estans en prison, ne pouvoient se saouler de faire des confessions feintes & sacrileges, pour paroistre gens de bien.* Notez que Garasse dans sa Somme Theologique, qui est un livre posterieur à l'apologie que je viens de citer, emploie toute une (a) section à refuter ce sentiment de nôtre Theologal. Il allegue l'exemple de quelques Peres de l'Eglise qui ont temoigné un courage inebranlable : il soutient que l'atheïsme ne procede que de lâcheté, il le soutient, dis-je, en considerant les choses par une autre face, & selon des vuës detournées & qui ne combatent point directement les notions de Charron, & il revient aux deguisemens timides des deux athées qui avoient été punis de mort depuis quelque tems. Cette refutation n'est point solide, puis que Charron avoit avoüé nettement & precisement 1. que pour être ferme dans la vraie foi de Dieu il faut une très-grande force d'ame ; 2. que les grans & insignes athées *avenans qu'ils fussent fort pressez, se rendoient comme petits enfans.* On peut donc dire que Garasse s'est batu contre son ombre ; il a prouvé ce que l'adversaire ne nioit point, ce que Charron avoüoit formellement. Laissons donc là ce chapitre de la Somme Theologique, & la derniere partie du passage que j'ai raporté : considerons seulement l'autre moitié de ce passage.

(a) C'est la section 3. de la 2. partie du 1. livre, pag. 48. & suiv.

J'y trouve plusieurs defauts, car en 1. lieu le Jesuïte a suprimé tout ce qui fait voir l'orthodoxie de Charron, tout ce qui sert à developer le vrai sens, tout ce qui peut guerir les mauvaises impressions que la maxime proposée en gros, & d'une maniere cruë seroit capable de former. En 2. lieu il apelle tout cela une *locution traistreuse*, or c'est une conduite si lâche, & si deloiale qu'elle devroit être soumise aux recherches des Lieutenans Criminels. Il faudroit même établir des Chambres ardentes contre les Auteurs qui par de tels coups de perfidie dechirent l'honneur, la reputation, la memoire d'un Ecrivain. Vous suprimez une chose, & vous ne laissez pas de dire qu'elle est *traistreuse*. Il faloit la raporter toute entiere, & puis la qualifier ; mais vous avez mieux trouvé vôtre compte à surprendre les lecteurs, en interposant vôtre jugement sur un fait que vous ne leur montriez pas, & que vous étiez fort assûré que la plupart ne chercheroient point. Je dis en 3. lieu que Garasse bâtit sur un mauvais fondement, car il s'apuie sur ce principe, *Quand même l'atheïsme seroit veritablement l'effet d'une grande force d'ame, il ne faudroit pas l'avoüer, il faudroit ou suprimer cette verité, ou avancer hardiment l'opinion contraire, afin de ne donner point l'envie aux presomptueux de tomber dans un état qui est la marque d'un esprit fort.* Il est manifeste par l'objection de ce Jesuïte que c'est ainsi qu'il raisonne (†). Or je laisse à juger à tout esprit équitable si c'est agir de bonne foi ? & si ce n'est pas introduire dans la Religion une politique purement humaine, & le grand secret de l'art militaire ? Si ce n'est pas enfin decider que pourvû que l'orthodoxie triomphe, il n'importe par où ni comment ? Ne faudroit-il pas se contenter de se conduire de la sorte ? Faut-il de plus exiger de chaque Auteur qu'il marche par cette route ? Ne sera-t-il point permis à Pierre Charron de preferer la sincerité à l'utilité ? Passons plus avant, & disons qu'il suivoit les idées de l'honnête sans mettre l'utile en compromis. N'assuroit-il pas que l'atheïsme demandoit une ame forte ; mais *forcenée & maniacle*, & que cette force étoit *monstrueuse & enragée*, & une *tres-haute & furieuse audace* ! Y a-t-il là dequoi tenter un ambitieux ? Et si cela peut leurrer quelcun, ne faut-il pas que ce soit l'esprit le plus mal tourné du monde, & une ame depravée au souverain point ? Des gens si perdus, si gâtez, si incorrigibles meritent-ils qu'en leur faveur on ne dise pas les choses selon les idées qu'on croit les plus justes ? Quand Ciceron avoüa que Marc Antoine possedoit (b) beaucoup de force de corps, quand Tacite (c) reconut cette même qualité dans un petit-fils d'Auguste, avoient-ils sujet de craindre que leurs lecteurs ne souhaitassent d'aquerir cette force-là ? N'étoit-elle point caracterisée d'une façon à degoûter ? Or je vous demande si Charron n'a point emploié un correctif encore plus propre à inspirer, je ne dirai pas du degoût, mais de l'horreur ? Notez ici la maxime de St. Augustin, que la grande pieté & que la grande impieté sont aussi rares l'une que l'autre. (d) *Insania ista paucorum est ; sicut enim magna pietas paucorum est, ita & magna impietas nihilo minus paucorum est.* Cela revient à-peu-près à l'une des propositions de Pierre Charron.

(†) Conferez avec ceci l'addition aux Pensées diverses sur les Cometes pag. 83. 84. edit. 1694. Voiez aussi pag. 74. 75.

(b) Tu istis faucibus, istis lateribus, ista gladiatoria totius corporis firmitate. *Cicero Philipp. 2. p. m. 738.*

(c) Rudem sane bonarum artium, & robore corporis stolide ferocem. *Tacit. Ann. lib. 1. cap. 3.*

On croira peut-être qu'il s'est contredit, aiant reconu dans les athées une grande force d'ame, & une foiblesse puerile ; mais surement il a fait cela sans tomber en contradiction, puis qu'il les a considerez sous divers états. Il les croit forts pendant la prosperité, & foibles dans l'adversité : ainsi les qualitez contraires qu'il leur attribuë sont deux choses qui se succedent l'une à l'autre. Ce n'est donc pas se contredire que de les admettre dans un même sujet : la contradiction supose que les deux termes subsistent ensemble en même tems. Elle demande aussi qu'on les afirme d'un même sujet selon la même notion, & de là vient qu'on peut assûrer sans se departir des regles des propositions contradictoires, que les mêmes personnes sont timides & hardies en même tems, timides par raport à certains objets, hardies par raport à d'autres choses. Cela se voit tous les jours. Il y a des gens d'une intrepidité extraordinaire, qui pour rien du monde ne voudroient coucher dans une chambre, s'ils entendoient dire qu'il y revient des esprits. D'autres y coucheroient hardiment tout seuls, quoi que leur poltronnerie soit si outrée qu'une épée nuë les fait frissonner. L'inquietude qui trouble ceux-là au sujet d'une bagatelle qu'ils auront prise pour un mauvais presage, cette inquietude, dis-je, qu'aucun raisonnement ne peut dissiper, ne les empêchera point de se batre comme des lions. Ceux-ci se moquant de tous les mauvais augures fuiront comme un lievre s'ils se voient attaquez en nombre égal. Tel qui n'a pas le courage de voir saigner une personne, ou de tuer un poulet, suporte les plus cruelles douleurs avec toute la constance imaginable, & attend la mort dans son lit avec une fermeté heroique. Un autre qui conserve son sens froid dans les perils les plus afreux de la guerre, tremble de fraieur lors qu'un Medecin lui declare qu'il faut mourir. La force d'ame que l'on a decrite quand on a dit, qu'un homme ferme ne s'étonne ni des menaces d'un tyran, ni du peril du naufrage, ni du tonnerre, ni de la foudre, & que les debris du monde tomberoient sur lui sans lui faire peur :

Justum (e), & tenacem propositi virum,
Non civium ardor prava jubentium,
Non vultus instantis tyranni
Mente quatit solida : neque Auster,
Dux inquieti turbidus Adriæ,
Nec fulminantis magna Jovis manus :
Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Cette force, dis-je, ne se trouve presque nulle part dans toute son étenduë : on n'en voit guere que des portions. Il y a de belles ames qu'aucune promesse, ni aucune flaterie ne peuvent faire sortir du chemin de la vertu ; mais elles ne sont pas à l'épreuve des menaces du cachot, ou de tels autres mauvais traitemens. Il y en a qui forment les plus nobles, & les plus magnanimes resolutions pour le bien de la patrie. Tout est grand dans leurs idées, tout y sent la generosité, & la force ; mais ils ne feroient point capables de l'execution : ils feroient très-mal leur devoir dans une ville assiegée si on les mettoit à la breche : une peur très-involontaire s'empareroit d'eux, & les feroit fuïr avant même qu'ils s'en aperçussent distinctement. Le corps ne seconde point l'ame dans ces gens-là : une je ne sçai quelle disposition des organes qui forme machinalement la timidité, atterre (f) la partie superieure, & lui fait perdre toute contenance. Il y a sans doute une hardiesse, ou une intrepidité d'esprit qui est quelquefois accompagnée d'une grande timidité de corps. Le courage & la force d'Hobbes ne se raportoient qu'aux objets de l'entendement. Il n'y avoit guere de proposition ou de paradoxe qui l'étonnât, ou à quoi les scrupules de sa conscience succom-

DIVERSITEZ notables de la force d'ame, & observations là-dessus.

(d) August. Sermone 10. de verbis Domini.

(e) Horat. Od. 3. lib. 3.

(f) *On en peut dire comme de la debauche :* Quin corpus onustum Hesternis vitiis animum quoque prægravat una, Atque affigit humi divinæ particulam auræ. *Horat. Sat. 2. lib. 2.*

vine. Ses censeurs n'ont pas pris garde aux avis qu'il avoit (*K*) donnez, & qui étoient si capables de les detourner des jugemens temeraires. Quoi qu'il en soit les mœurs de ce personnage étoient sans reproche, & il est aisé de prouver tant (*L*) par ses Ecrits que par ses actions qu'il ne doutoit point des veritez du Christianisme. Le mal est & le grand desordre que de cent mille lecteurs,

combassent ; mais le plus petit peril du corps lui faisoit peur. Ces varietez dependent du temperament: ne nous étonnons donc pas qu'une personne qui a la force de secoüer les opinions les plus generales, & les plus sacrées, ait la foiblesse de trembler à la vuë d'un bourreau, & de recourir à mille deguisemens pour éviter les douleurs de la torture. La force de son ame ne s'est point tournée vers les objets du corps ; mais vers les objets de l'esprit. Une ame basse, capable de toutes sortes de lachetez, & d'infamies, un esclave (*a*) de Cappadoce, le plus grand poltron, & le plus grand coquin du monde, a quelquefois une force surprenante pour resister aux tourmens : la question ordinaire & extraordinaire la plus rude ne lui fait rien avoüer ; mais combien y a-t-il d'honnêtes gens, & d'une probité admirable qui s'accuseroient plutôt eux-mêmes à faux, que de s'exposer à la gêne? Combien y a-t-il eu de personnes qui avoient un attachement réel pour leur religion ; qui ont recouru à toutes sortes de deguisemens, & d'équivoques, & qui ont chicané le terrain autant qu'il leur a été possible dans les prisons de (†) l'Inquisition? La crainte du suplice demontoit leur ame, & suspendoit toute la force de leur pieté. C'est ainsi que les loix de l'union de l'ame & du corps diversifient les hommes.

Je remarque toutes ces choses afin de concilier Pierre Charron avec Mr. de la Bruyere. *Les esprits forts*, dit ce dernier (*b*), *sçavent-ils qu'on les appelle ainsi par ironie? Quelle plus grande foiblesse que d'être incertains quel est le principe de son être, de sa vie, de ses sens, de ses connoissances, & quelle en doit être la fin? Quel decouragement plus grand que de douter si son ame n'est point matiere comme la pierre & le reptile, & si elle n'est point corruptible comme ces viles creatures? N'y a-t-il pas plus de force & de grandeur à recevoir dans nôtre esprit l'idée d'un être superieur à tous les êtres?* &c. Ils ont tous deux raison : & leur diference ne roule que sur les divers raports du mot de force, & je ne pense pas que Mr. de la Bruyere eût nié à Charron, que les athées n'aient de la force au même sens que ce frenetique (*c*) qui rompoit toutes les chaines dont on le chargeoit, & que personne ne pouvoit dompter. Quant au reste la precaution que Garasse auroit voulu que l'on gardât, ne pourroit pas servir de beaucoup, car on ne corrige pas aisément les idées qui font juger dans le monde, que puis que la peur d'une saliere renversée est une foiblesse, c'est une force que de se mettre au dessus de cette peur, & ainsi des autres choses de degré en degré. On ne corrigeroit point les gens sur ce chapitre, quand même tous les Auteurs s'abstiendroient soigneusement de donner le nom de force à ce tour d'esprit. Les impies en apelleroient à leur patriarche Lucrece (*d*).

(*K*) *Aux avis qu'il avoit donnez, & qui étoient si capables de les detourner.*] Comme Charron n'est pas le seul qui ait besoin de faire sentir aux critiques, ce qu'ils doivent distinguer s'ils veulent être équitables, je raporterai mot à mot l'avertissement qu'il leur donna. „ Bien veux je advertir le Lecteur qui entre„ prendra de juger de cest œuvre, qu'il se garde de „ tomber en aucun de ces sept mescontes, comme „ ont fait aucuns en la premiere edition, qui sont de „ rapporter au droict & devoir ce qui est du fait: Au „ faire ce qui est du juger: A resolution & determi„ nation ce qui n'est que proposé, secoué, & dispu„ te problematiquement & academiquement: A moy „ & à mes propres opinions, ce qui est d'autruy, & „ par rapport: A l'estat, profession, & condition ex„ terne, ce qui est de l'esprit & suffisance interne: A „ la religion & creance divine, ce qui est de l'opinion „ humaine: A la grace & operation surnaturelle, ce „ qui est de vertu & action naturelle & moralle. Tou„ te passion & preoccupation ostée, il trouvera en „ ces sept poincts bien entendus, dequoy se resoudre „ en ses doutes, dequoy respondre à toutes les objec„ tions que luy mesme, & d'autres luy pourroient fai„ re, & s'esclaircir de mon intention en cest œuvre. „ Que si encores apres tout, il ne se contente & ne „ l'approuve, qu'il l'attaque hardiment & vivement „ (car de mesdire seulement, de mordre, & char„ penter le nom d'autruy, il est assez aisé, mais trop „ indigne & trop pedant) il aura tost ou une franche „ confession & acquiescement. (car ce livre fait gloi„ re & feste de la bonne foy & de l'ingenuité:) ou un „ examen de son impertinence & folie (*e*). „ Ce qu'il venoit de dire est trop beau pour ne devoir pas être inseré dans cette remarque : une infinité de lecteurs y aprendront leur devoir ; ils y verront de quel esprit il faut être revetu lors qu'on veut juger d'un livre qui n'est point bâti selon le goût general, ou selon les prejugez de la multitude, c'est-à-dire où l'Auteur etale sans dogmatiser, ni chercher à faire secte, les pensées qui lui viennent. *Aucuns trouvent*, c'est Charron (*f*) qui parle, *ce livre trop hardi & trop libre à heurter les opinions communes, & s'en offencent. Je leur repons ces quatre ou cinq mots. Premierement que la Sagesse qui n'est commune ni populaire, a proprement cette liberté & authorité*, Jure suo singulari, *de juger de tout (c'est le privilege du sage spirituel*, Spiritualis omnia dijudicat, & à nemine judicatur) *& en jugeant, de censurer, condamner (comme la pluspart erronées) les opinions communes & populaires. Qui le fera donc? Or ce faisant ne peut qu'elle n'encoure la male-grace & l'envie du monde. D'ailleurs je me plains d'eux, & leur reproche ceste foiblesse populaire & delicatesse feminine, comme indigne & trop tendre pour entendre chose qui vaille, & du tout incapable de sagesse: les plus fortes & hardies propositions sont les plus seantes à l'esprit fort & relevé, & n'y a rien d'estrange à celuy qui sçait que c'est que du monde : C'est foiblesse de s'estonner d'aucune chose, il faut roidir son courage, affermir son ame, l'endurcir & acerer à jouyr, sçavoir, entendre, juger toutes choses, tant estranges semblent-elles? tout est sortable & du gibbier de l'esprit, mais qu'il ne manque point à soy mesme: mais aussi ne doit-il faire, ny consentir qu'aux bonnes & belles, quand tout le monde en parleroit. Le sage monstre également en tous les deux son courage : Ces delicats ne sont capables de l'un ny de l'autre, foibles en tous les deux. Tiercement en tout ce que je propose, je ne pretends y obliger personne, je presente seulement les choses, & les estalle comme sur le tablier. Je ne me mets point en cholere si l'on ne m'en croit, c'est à faire aux pedans. La passion tesmoigne que la raison n'y est pas, qui se tient par l'une à quelque chose, ne s'y tient pas par l'autre. Mais pourquoy se courroucent-ils? est-ce que je ne suis pas par tout de leur advis? Je ne me courrouce pas de ce qu'ils ne sont pas du mien : de ce que je dy des choses qui ne sont pas de leur goust ny du commun? & c'est pourquoy je les dis: Je ne dis rien sans raison; s'ils la sçavent sentir & gouster, s'ils en ont une meilleure qui destruise la mienne, je l'escouteray avec plaisir & gratification à qui la dira.* J'exhorte tous mes Lecteurs à mediter profondement sur ces deux passages.

(*L*) *De prouver tant par ses Ecrits que par ses actions qu'il ne doutoit point des veritez du Christianisme.*] „ (*g*) Son innocence, naifveté & candeur de ses mœurs, „ & sa preud'hommie accompagnée de probité, ont „ enfin vaincu & surmonté les calomnies & mesdi„ sances de ses adversaires. „ C'est ainsi que parle l'Auteur de l'eloge. *Pour le regard de ses mœurs*, ajoûte-t-il, *conversation de vie, & actions tant en privé qu'en public, il n'en sera icy escrit autre chose, sinon qu'il se conformoit du tout aux regles & offices qui sont compris dans les 12. chap. de son second livre de Sagesse, & les pratiquoit fort exactement : Et de quelle religion & creance il estoit, en font assez de foy ses livres des trois veritez. ...... & ses discours Chrestiens qui ont esté imprimez depuis son decez, & font un juste volume .....* *Sa bonne conscience parois aussi* dans la maniere dont il possedoit, ou quittoit ses benefices. Sa pieté éclate dans *le testament qu'il escrivit de sa main le 30. Janvier 1602. ..... par lequel apres avoir rendu graces tres-humbles à Dieu des biens qu'il avoit receus de luy en sa vie, l'avoir tres-instamment supplié au nom de son infinie & incomprehensible bonté, misericorde de son fils & bien aimé nostre Seigneur & Sauveur Jesus Christ, & de tous ses merites multipliez & respandus par tous ses membres, les Saincts Esleus, de luy octroyer pardon, grace & remission de ses offenses, le vouloir prendre & tenir pour sien, l'assister & conduire par son S. Esprit, tant qu'il seroit en ce monde, le conserver & faire perseverer avec bon sens en son amour & service, & au point de sa mort recevoir son esprit à soy, en la compagnie & au repos de ses bien-aimez, & inspirer tous ses Saincts Esleus de prier & interceder pour luy; il legue entre autres choses à l'Eglise de Condom 200. livres tournois, s'il est enterré en icelle, à la charge qu'au jour de son decedz, tous les ans il seroit dite une Messe haute en son intention, & une absolution sur sa fosse. Davantage* il

(*a*) *Voiez ci-dessus page 796. lettre r.*

(†) *Je me sers ici de ce mot pour designer en general les tribunaux qui ont condamné au suplice pour cause de Religion.*

(*b*) *La Bruyere, caracteres de ce siecle pag. 664. édit. de Paris 1694. Voiez aussi les Pensées diverses sur les Cometes pag. 412.*

(*c*) *Evangile selon St. Marc. chap. 5. v. 4.*

(*d*) Humana ante oculos fœde cum vita jaceret
In terris oppressa gravi sub religione
.....
Primum Graius homo mortaleis tollere contra
Est oculos ausus, primusque obsistere contra:
Quem nec fama Deûm, nec fulmina, nec minitanti
Murmure compressit Cœlum, sed eo magis acrem
Virtutem irritat animi confringere ut arcta
Naturæ primus portarum claustra cupiret
.....
Quare religio pedibus subjecta vicissim
Obteritur, nos exæquat victoria cœlo.
Lucret. l. 1. v. 63.

(*e*) *Charron, Preface des livers de la Sagesse à la 2. édition. Voiez aussi la preface de son petit traité de la Sagesse, vous y trouverez les mêmes paroles. Le Prieur Ogier dans sa censure de la doctrine curieuse du Pere Garasse pag. 151. 152. les allegue pour disculper Charron.*

(*f*) *Id. ib. fol. B verso.*

(*g*) *Eloge de Charron: voiez aussi l'epitre dedicatoire du petit traité de la Sagesse.*

lecteurs, à peine y en a-t-il trois dans quelque siecle que l'on choisisse, qui soient capables du discernement qu'il faut faire lors qu'il s'agit de juger d'un livre où l'on opose les idées d'un raisonnement exact & metaphysique, aux opinions les plus communes. J'admire que (M) Mr. Moreri ait pris le parti de Charron, car il auroit pu se trouver enveloppé dans la critique que la taille douce qui est au devant du livre de la Sagesse expose aux yeux du public. Il semble que ce soit une figure favorable (N) aux Pyrrhoniens. Il faudra dire quelque chose de ce que le Sieur (O) Sorel observe touchant nôtre Auteur. Ce sera une occasion très-naturelle de raporter les deux passages qui

il donne aux pauvres Escoliers, & filles à marier deux mil quatre cens escus, dont la rente seroit annuellement & perpetuellement distribuée, moitié à trois ou quatre Escoliers, & l'autre moitié à trois, quatre ou cinq pauvres filles. Joignez à ceci 1. le desir ardent qu'il eut (a) de se confiner dans un monastere selon le vœu qu'il en avoit fait. 2. La precaution de s'assûrer de la decision de trois Casuistes avant que de se tenir pour quitte de ce vœu-là. Peut-on assez s'étonner qu'un tel personnage soit diffamé comme un ennemi du Christianisme, & comme un Athée? N'est-ce point là un effet visible & deplorable ou de la malignité, ou de la foiblesse de l'esprit humain? Voici des vers du Prieur Ogier contre le Pere Garasse en faveur de Charron:

(a) *Voiez la remarque A.*

Damnatur (b) sic Charro PIUS doctusque Garasso
Execratore, atque puer cunabula fandi
Vix habet, & prima lallat documenta Minerva,
Quamvis sancta ejus tot adhuc Ecclesia verbis
Personet eloquii, Verique in triplice libro
Fortiter hæretica frangat mendacia secta.

(b) *Voiez le jugement & censure de la doctrine curieuse imprimé à Paris 1623. à la page 169.*

La prose de cet écrivain est encore plus glorieuse à Pierre Charron. Lisez le chapitre 12. de son jugement de la doctrine curieuse, vous y trouverez la refutation de Garasse sur les preuves pretenduës de l'atheisme du Theologal de Condom. Lisez aussi (c) la replique de Garasse; elle servira autant qu'aucune autre chose à montrer sa temerité, car tout ce qu'il cite de Charron est ou veritable, ou mal raporté, ou peut soufrir un bon sens.

(c) *C'est-à-dire son Apologie contre l'Auteur de la censure de la doctrine curieuse chap. 21. & 22. pag. 259. & suiv.*

Mais, dira-t-on, cet homme-là n'a-t-il point dit que tous les hommes se vantent à tort d'avoir une religion qui vient de Dieu? Voici ses paroles: (d) *Il faut que les religions soient apportées & baillées par revelation extraordinaire & celeste, prinses & receuës par inspiration divine, & comme venant du ciel. Ainsi aussi disent tous qu'ils la tiennent, & la croient, & tous usent de ce jargon, que non des hommes, ni d'aucune creature, ains de Dieu. Mais à dire vrai sans rien flatter ni desguiser, il n'en est rien. Elles sont, quoi qu'on dise, tenues par mains & moiens humains.* Je repons que dans la 2. edition il excepta la religion veritable. *Ce qui est vrai en tout sens des fausses religions*, continue-t-il, *n'estans que pures inventions humaines ou diaboliques: les vrayes, comme elles ont un autre ressort, aussi sont-elles & receuës & tenuës d'une autre main, toutesfois il faut distinguer. Quant à la reception, la premiere & generale publication & installation d'icelles a esté* Domine cooperante, sermonem confirmante sequentibus signis, *divine & miraculeuse.* Un peu auparavant n'avoit-t-il point dit que les *mescroyans & irreligieux* sont tels *pour ce qu'ils consultent & escoutent trop leur propre jugement, voulans examiner & juger des affaires de la religion, selon leur portée & capacité, & la traitter par leurs outils propres & naturels. Il faut estre simple, obeyssant, & debonnaire pour estre propre à recevoir religion, croire & se maintenir sous les loix, par reverence & obeyssance, assujettir son jugement & se laisser mener & conduire a l'authorité publique:* Captivantes intellectum ad obsequium fidei (†). Ces paroles lui peuvent servir de bouclier contre tous les traits de ses ennemis, car si vous lui objectez qu'il fait des remarques qui donnent atteinte à la religion, & qui temoignent qu'il étoit plus persuadé de la force de ses remarques, que des veritez qu'elles attaquent, il peut vous repondre, *Je serois tel que vous dites si je me reglois sur les petites lumieres de ma raison, mais je ne me fie point à un tel guide, je me soumets à l'autorité de Dieu, je captive mon entendement à l'obeissance de la foi.*

(d) *Charron, de la Sagesse, liv. 2. ch. 5. pag. m. 386.*

(†) *Id. ib. pag. 385.*

(M) *Que Mr. Moreri ait pris le parti de Charron.*] Il l'a pris avec chaleur, & jusques à dire que Dupleix *s'emporte (e) brutalement à son ordinaire.* Cette expression me semble trop forte; Du Pleix parlant des Begards, dit (f) *qu'ils croyoient qu'on ne pouvoit faillir en suivant la nature „ & qu'en sa jeunesse il avoit connu familierement* Pierre Charon Theologal à Condom *qui „ estoit preoccupé de semblables erreurs, & les preschoit „ dans ses sermons, & qu'il avoit beaucoup d'autres opinions dangereuses, dont il avoit glissé quelques unes parmi les folies* de sa sagesse *libertine.„ Voilà un grand outrage que cet Auteur fait à Charon. Il y avoit eu peut estre quelque querelle entre eux, ce qui le faisoit parler avec tant d'animosité.* Ces paroles sont de (g) Sorel: il s'échauffe trop lui aussi, ne comprenant pas que Du Pleix avoit plus en veuë d'avancer une antithese, & une pointe, que de dire des injures bien choquantes. Notez que Mr. Moreri raconte très-mal, ce qui concerne l'envie qu'eut Charron d'être Chartreux. Il n'explique point pourquoi l'âge de 47. ans y fut un obstacle, & il supose que Charron ne se consacra à l'état Ecclesiastique, que depuis le vœu inutile du Monachat. Cela est très-faux.

(e) *On a ôté ce mot avec raison dans le Moreri de Hollande.*

(f) *Sorel, Biblioth. Franc. pag. 94. citant l'histoire de France de Du Pleix sous Charles le Bel.*

(g) *C'est de lui que Moreri a tiré presque tout l'article de Charron.*

(N) *Que ce soit une figure favorable aux Pyrrhoniens.*] Charron fit representer sur l'inscription de son livre, la sagesse *par une belle femme toute nuë . . . au visage sain, masle, riant . . . . les pieds joincts sur un cube: sur sa teste une couronne de laurier & d'olivier, c'est victoire & paix: un espace ou vuide à l'entour qui signifie liberté. A son costé droit ces mots* JE NE SÇAI *qui est sa devise, & au costé gauche ces autres mots* PAIX ET PEU *qui est la devise de l'Auteur. . . . . Au dessous y a quatre petites femmes, laides, chetives, ridées, enchaisnées, & leurs chaisnes se rendent & aboutissent au Cube qui est soubs les pieds de la sagesse, qui les mesprise, condamne & foule aux pieds, desquelles deux sont du costé droict de l'inscription du livre, sçavoir, Passion & Opinion. La Passion maigre, au visage tout alteré; l'opinion, aux yeux esgarez, volage, estourdie, soustenuë & par nombre de personnes, c'est le peuple. Les deux autres sont de l'autre costé de l'inscription: sçavoir, superstition au visage transi, joignant les mains comme une servante qui tremble de peur. Et la science, vertu ou preud'hommie artificielle, acquise, pedantesque, serve des loix & des coustumes, au visage enflé, glorieux, arrogant, avec les sourcils relevez, qui lit en un livre, où y a escrit,* OUY, NON *(h).*

(h) *Tiré de l'explication de la figure à la fin de la preface du livre de la Sagesse.*

(O) *Quelque chose de ce que le Sieur Sorel observe.*] Il dit entre autres choses qu'il y a des gens (i) qui *asseurent que Charon est plus dangereux que Montagne qui estoit un Cavalier, parce que pour lui estant Docteur en Theologie & predicateur, on lit son livre comme une piece recevable pour l'instruction Chrestienne, & que cependant il a de trés mauvais sentimens de la religion.* Sorel en raporte deux, mais comme il abrege trop les paroles de l'original, je me reserve à les donner dans toute leur étenduë à la fin de cette remarque. *On repond à ceci*, poursuit-il, *que Charon faisoit profession de parler avec franchise selon ses pensées, & que si ayant l'intention bonne, on explique toutes ses paroles en mauvaise part, il n'est point coupable de cette faute.* Disons en passant qu'un Auteur laique & sans caractere, doit joüir d'une plus grande liberté de dire tout ce qu'il pense, qu'un Docteur en Theologie; qu'un Predicateur, qu'un Professeur, car on presume que de telles gens n'avancent rien que sur le pied de leçon, & qu'ils souhaitent de persuader leurs sentimens. Dès lors on supose qu'ils ont bien examiné leurs dogmes, & quand on songe à leur caractere, on se laisse facilement entrainer au poids de l'autorité. Mais si l'on songe que c'est un laique non titré qui parle, on ne s'en ébranle point; on regarde ses opinions particulieres comme des enfans exposez, & par consequent son pyrrhonisme ne tire pas à consequence. Il est donc vrai que le venin qui pourroit être dans les écrits de Montagne seroit sans comparaison moins dangereux, que celui qui se trouveroit dans les livres de Charron. J'ai parlé ailleurs d'une chose que Sorel a observée, c'est qu'un Medecin nommé Chanet soutint contre Charron que les bêtes ne raisonnent pas. Il ajoûte que (k) *quelcun a dit que Charon n'estoit que le Secretaire de Montagne & de Du Vair. En effet Charon a pris beaucoup de sentences philosophiques mot pour mot des Essais de Montagne, & sa description des passions est toute entiere de Mr. du Vair.* Il observe (l) *qu'il y a eu beaucoup de Gens d'honneur & de probité qui ont tenu le party de Charon. Le sçavant* Naudé *a dit dans sa* Bibliographie: „ *Qu'il l'estimoit tant qu'il le preferoit à „ Socrate; Que Socrate n'avoit parlé à ses Disciples que „ confusement & selon les occurrences; Au lieu que Charon avoit reduit la Sagesse en Art, ce qui estoit un „ œuvre divine, & que si en quelques endroits il parloit „ comme Seneque & Plutarque, il les menoit toûjours „ plus*

(i) *Sorel, Biblioth. Françoise pag. 91.*

(k) *C'est Balzac si nous en croions Moreri dans l'article de Pierre Charron.*

(l) *Sorel, ibid. pag. 95. 96.*

qui ont fait le plus crier contre nôtre Theologal, l'un concerne l'immortalité de l'ame, l'autre se raporte simplement à la Religion. Je croi pouvoir dire que la bonne foi avec laquelle ce savant homme representoit toute la force des objections, contribua puissamment à faire douter de son Christianisme. Il est certain qu'il (P) n'énervoit point les dificultez des Libertins. J'en donnerai un exemple qui se raporte aux divisions des Chretiens, & à la haine qu'ils ont les uns pour les autres. Il est remarquable qu'en l'an 1607. il * ne restoit aucune posterité masculine de Thibaud † Charron pere de celui dont je parle dans cet article, quoi qu'il eût eu 25. enfans; quatre de sa premiere femme, & vingt-un de la ‡ seconde ‡.

* *Eloge de Charron au commencement.*

† *C'étoit un Libraire de Paris.*

‡ *Celle-ci étoit la mere de Pierre Charron.*

‡ *Eloge de Pierre Charron ibid.*

☞ CHAS-

„ *plus avant qu'ils n'avoient voulu aller.* „ *Enfin il ne faut pas croire qu'un Homme de bonnes mœurs, comme Charon, dont la vie estoit sans tache, & qui estoit dans une moderation exemplaire, ait eu aucune mauvaise intention dans ses Ecrits.* Cette conclusion est infiniment meilleure que la traduction du Latin de Gabriel Naudé. Voiez la marge (a).

Raportons les deux passages que j'ai promis. „ Il „ faut quelquefois legitimer & authoriser non seulement „ les choses qui ne sont point bonnes, mais encores „ les mauvaises, comme si pour estre bon, il falloit „ estre un peu meschant. Et ceci se void non seule- „ ment au fait de la police, & de la justice, mais en- „ cores en la religion, qui monstre bien que toute la „ cousture & conduite humaine est bastie & faite de „ pieces maladives. „ Voilà le premier; vous le trouverez au chapitre quatriéme du 1. livre de la sagesse à la page 25. de l'edition de Bourdeaux 1601. L'Auteur retrancha les dernieres lignes dans l'edition de Paris 1604. Il s'arrêta après avoir dit (b) *& ceci se void par tout en la police, justice, verité, & religion.* Mais notez qu'il n'ôta rien de ce qu'il avoit avancé pour la preuve de sa these. *Apres tout*, avoit-il-dit, *qui descouvre mieux la foiblesse humaine que la religion?* Il avoit prouvé cela par l'Ecriture, & par des notions évidentes. Tout cet endroit fut conservé dans l'edition qu'il corrigea, & qui fut examinée après sa mort. D'où nous pouvons recueillir qu'en plusieurs rencontres on ne paroît heretique que par les manieres de s'exprimer. Otez certains mots qui semblent être trop crus; emploiez en d'autres qui signifient la même chose, mais qui sont moins brusques, vous passerez de la reputation d'heretique à celle d'un vrai fidele, l'impression de vôtre Ouvrage ne sera plus interdite, on en permettra le debit. Dans le fond cette these du Theologal prouvée, & developée de la maniere qu'elle paroît dans son livre, est très-veritable. Voici le second passage: „ L'immortalité de l'ame est „ la chose la plus universellement, religieusement, „ & plausiblement receuë par tout le monde (j'en- „ tends d'une externe & publique profession, non „ d'une interne, serieuse & vraye creance, dequoi „ sera parlé cy (1) apres) la plus utilement creuë, „ la plus foiblement prouvée, & establie par raisons „ & moyens humains. „ Ces paroles se lisent au chapitre 15. du 1. livre de la sagesse à l'edition de Bourdeaux; elles furent rectifiées de la maniere que vous allez voir. (c) *L'immortalité de l'ame est la chose la plus universellement, religieusement (c'est le principal fondement de toute religion) & plausiblement retenuë par tout le monde, j'entens d'une externe & publique profession, car d'une serieuse, interne & vraye non pas tant, tesmoin tant d'Epicuriens, libertins & mocqueurs: Toutesfois les Saduceens, les plus gros milours des Juifs n'en faisoient point la petite bouche à la nier: la plus utilement creuë, aucunement assez prouvée par plusieurs raisons naturelles & humaines, mais proprement & mieux establie par le ressort de la Religion, que par tout autre moyen.* Après cette correction il ne restoit nul bon pretexte de murmurer, car on feroit très-injuste de blâmer un homme qui declareroit que les plus forts argumens qui le convainquent de l'immortalité de l'ame sont ceux qu'il tire de la parole de Dieu. C'est dequoi je parle amplement dans l'article de Pomponace. Avant la correction on ne se pouvoit justement plaindre que du prejudice qu'un tel aveu pouvoit causer, non pas à l'égard des simples, dont la foi quant à ce dogme n'est fondée (d) que sur la revelation, mais à l'égard des Libertins qui se pouvoient prevaloir de l'autorité d'un Ecclesiastique si celebre. Il semble après tout que ce prejudice n'étoit pas à craindre, car les Libertins savans se soucient peu qu'un Theologien avouë que les preuves philosophiques de l'immortalité de l'ame ne sont point fortes. Ils n'ignorent point qu'une telle confession n'avance point leurs affaires, pendant que les preuves tirées de l'Ecriture sont aussi demonstratives qu'elles le sont. Ils savent bien que les hypotheses d'Aristote (e) sur la mortalité, & la materialité de l'ame des bêtes, & sur la distinction reelle entre le corps (f) & l'etenduë, énervent toutes les raisons naturelles de la spiritualité de nôtre ame. Qu'on l'avouë, ou qu'on ne l'avouë pas, ils suposent que la chose n'en est pas moins claire. Encore aujourd'hui ils s'opiniâtrent dans leurs prejugez, parce qu'ils voient que les fortes preuves que la nouvelle Philosophie a données de l'immortalité de l'ame conduisent à l'un ou à l'autre de ces deux abimes, ou que l'ame des bêtes est immortelle, ou que les bêtes sont des automates.

(P) *Il n'énervoit point les difficultez des Libertins. J'en donnerai un exemple qui se raporte aux divisions.*] „ (g) C'est à la verité chose estrange, que la Religion „ Chrestiene, qui estant la seule vraye au monde, la „ verité revelée de Dieu, devroit estre tres-une & unie „ en foy, comme il n'y a qu'un Dieu & qu'une veri- „ té, soit toutesfois deschiree en tant de parts, & di- „ visée en tant d'opinions & sectes contraires; telle- „ ment qu'il ny a article de foy, ny poinct de doctri- „ ne, qui n'aye esté debatu & agité diversement, & „ n'y aye eu des heresies & sectes contraires. Et ce „ qui le fait trouver encores plus estrange est, qu'es „ autres religions fausses & bastardes, Gentile, Paye- „ ne, Judaique, Mahumetane, telles divisions ny par- „ tialitez ne s'y trouvent. Car celles qui y sont ou „ elles sont en petit nombre, legeres & peu impor- „ tantes, comme en la Judaique & Mahumetane: ou „ si elles ont esté en nombre, comme en la Gentile, „ & entre les Philosophes, au moins n'ont elles point „ produit de fort grands & esclatans effects & remue- „ mens au monde; & n'est rien au regard des gran- „ des, pernicieuses divisions, qui ont esté des le com- „ mancement, & tousieurs depuis en la Chrestienté. „ Car si nous regardons aux effects, qu'ont produict „ les divisions de la Chrestienté, c'est chose effroya- „ ble. Premierement touchant la police & l'estat, il „ en est avenu souvent des alterations & subversions „ des republiques, des Royaumes, & des races, di- „ visions d'Empires, jusqu'à un remuement universel „ du monde, avec des exploits cruels, furieux, & plus „ que sanglans, au tres-grand scandale, honte, & „ reproche de la Chrestiente: en laquelle, sous titre „ de zele & affection à la religion, chasque parti „ hayt mortellement toutes les autres, & luy semble „ qu'il luy est loisible de faire tous actes d'hostilité. „ Chose qui ne se voit és autres religions. Il est per- „ mis aux seuls Chrestiens d'estre meurtriers, perfi- „ des, traistres, & s'acharner les uns contre les autres „ par toutes especes d'inhumanité contre les vivans, „ les morts, l'honneur, la vie, la memoire, les esprits, „ les sepulcres, & cendres, par feu, fer, libelles tres- „ piquans, maledictions, bannissemens du ciel & de „ la terre, deterremens, brulemens d'os & recule- „ ment de l'autel: & ce sans composition, avec tel- „ le rage, que toute consideration de parentage, „ aliance, amitiez, merite, obligation est mise en „ arriere: Et celuy estoit hier elevé de louanges jus- „ qu'au ciel, & publié grand, savant, vertueux, sa- „ ge, se mettant aujourd'huy d'autre parti, est pre- „ sché, escrit, proclamé ignorant, mal-heureux. Là „ se monstrent le zele & l'ardeur à sa religion; hors „ de là par tout ailleurs en l'observation de la religion, „ froideur. Ceux qui s'y portent moderez & retenus, „ sont notez & suspects comme tiedes & peu zelez: „ C'est faute abominable, que de faire bon visage & „ traitement amiable à ceux du parti contraire. De „ tout cecy aucuns en demeurent scandalizez, com- „ me si la religion Chrestiene aprenoit à hair & perse- „ cuter, & nous servoit de courretier pour mettre en „ besoigne & faire valoir nos passions d'ambition, „ avarice, vengeance, haine, despit, cruauté, re- „ bellion, sedition: Lesquelles ailleurs chomment & „ ne se gendarment point si bien, comme estans res- „ veilées par le faict de la religion. „ On pourroit bien representer aujourd'hui ce grand scandale avec des termes plus élegans, mais je defie nos meilleures plumes de l'exprimer avec plus de force, & d'en faire mieux sentir la turpitude. Charron (h) le leve avec toute

(a) *Voici les paroles de Naudé pag. m. 13. de la Bibliographie Politique.* Petrus Charondas vel hoc ipso Socrate sapientior æstimandus venit, quod sapientiæ ipsius præcepta primus, quod sciam, admirabili prorsus methodo, doctrina, judicio, in artem reduxerit. Sane ejus liber, & Aristotelem nobis exhibet & Senecam, & Plutarchum, ac divinius etiam aliquid præ se fert, quam Antiquioribus cunctis & recentioribus fuerit concessum. *Il est évident que Sorel a perverti la pensée de Naudé.*

(b) *Au chapitre 38. du 1. livre pag. m. 188.*

(1) *Liv. 2. c. 5.*

(c) *Charron, de la Sagesse liv. 1. ch. 7. de l'édition de Paris 1604. c'est page 63. de l'édition de Rouën 1623.*

(d) *Le peuple ne connoît point les argumens de Philosophie pour l'immortalité de l'ame.*

(e) *Selon qu'on les expliquoit au tems de Charron dans les Academies Catholiques, & dans les Academies Protestantes, ils reconoissoient les Categories d'Aristote, ils croioient donc que la quantité étoit distincte de la matiere comme l'accident est distinct de la substance.*

(f) *Les Peripateticiens Protestans ont bien soutenu que la quantité actuelle étoit inseparable du corps, mais non pas qu'elle en fût l'essence.*

(g) *Charron au 1. chapitre du 3. livre des trois veritez.*

(h) *Id. ibi.*

☞ **CHASTELAIN** (GEORGE) en Latin *Castellanus*, Gentilhomme Flamand ‡, entendoit fort bien la langue Françoise, & composa quelques (*A*) traitez qui n'ont pas eu la destinée qu'Olivier de la Marche leur (*B*) avoit promise. Il mourut * l'an 1475. Il avoit été élevé dans la maison des Ducs de Bourgogne ✝.

CHATEAU-BRIAND (LA COMTESSE DE) femme du Comte de ce nom, fille de Phebus de Foix, & sœur de Lautrec, & du Marechal de Foix, a été maîtresse de François I. à ce que disent (*C*) quelques Auteurs. Mr. Varillas est celui qui a raporté avec le plus d'étenduë l'histoire de cette intrigue amoureuse, & il n'a pas oublié de dire que le Comte fit mourir sa femme. D'autres pretendent que cette histoire est un conte très-fabuleux, & ont publié un Factum contre Mr. Varillas. Voiez les Nouvelles † de la Republique des lettres.

CHA-

‡ Eques Gandensis. *Valer. Andr. Bibl. Belg. pag.* 262.

* Obiit eo ipso tempore quo Carolus Audax Novesium obsidebat. *Id. ibid. pag.* 263.

✝ *La Croix du Maine pag.* 118.

† *Au mois de Janvier* 1686. *art.* 2.

toute l'industrie de son esprit; il n'y épargne rien; on auroit autant de tort de lui reprocher à cet egard quelque prevarication, que Garasse en a de lui faire ce reproche à l'égard d'un autre point. Citons les paroles de ce Jesuite: elles sont les plus injustes du monde. „(*a*) Là „ mesmes il dit ouvertement, quoy qu'à son ordinai-„ re avec une traistreuse & coulante traisnée de paro-„ les. *Que la Religion est une sage invention des hom-„ mes, pour contenir la populace en son devoir:* & quoy „ qu'il fasse semblant de le dire en la personne des „ Atheistes: neantmoins il fait comme Lucilio Va-„ nino: ou plustost celuy-ci comme celuy-là, il tra-„ hit sa cause: car il rapporte la force de leurs raisons, „ les expose, les commente, les met en posture, & „ puis nous laisse là. Prevarication desloyale & or-„ dinaire à ces deux Ecrivains (*b*).„ Il est très-faux que Charron fasse cela, car après avoir proposé fidelement les objections des Athées, il les refute avec beaucoup d'aplication, & avec beaucoup de solidité. Mais voilà ce qui deplait aux Auteurs vulgaires, & mêmes à de grans Auteurs qui ont plus d'esprit, & de science, que de bonne foi. Ils voudroient que l'on fit toûjours paroître sous un équipage languissant & ridicule les ennemis de la bonne cause, ou que pour le moins on oposât à leurs fortes objections une reponse encore plus forte. La sincerité s'opose au premier parti; & la nature des matieres rend quelquefois l'autre impossible. Il y a long tems que je suis surpris de voir qu'on regarde comme prevaricateurs ceux qui se propoient de grandes difficultez, & qui les refutent foiblement. Quoi! vous voudriez que sur des mysteres qui surpassent la raison les reponses d'un Theologien fussent aussi claires, que les objections d'un philosophe? de cela même qu'un dogme est mysterieux, & très-peu comprehensible à la foiblesse de l'entendement humain, il resulte necessairement que nôtre raison le combatra par des argumens très-forts, & qu'elle ne pourra trouver d'autre bonne solution que l'autorité de Dieu. Quoi qu'il en soit, nôtre Charron ne flâtoit point son parti. Il avoit l'esprit penetrant, il decouvroit à perte de vuë les ressources & les repliques d'un adversaire qui attaque, ou que l'on attaque. Il prenoit ses mesures là-dessus, il s'expliquoit ingenûment, & n'emploioit point la ruse pour vaincre. Mal lui en prit, car le monde ne s'accommode point de cette candeur.

Je donnerai ailleurs un (*c*) autre exemple de sa bonne foi à étaler les difficultez.

(*A*) *Et composa quelques traitez.*] Il écrivit (*d*) *en vers François un recueil des choses merveilleuses advenues de son temps, imprimé avec les Oeuvres de Jean Moulinet* son (*e*) disciple. *Le temple de la ruine d'aucuns Nobles malheureux tant de France que d'autres nations estrangeres à l'imitation de Bocace, imprimé à Paris par Galiot du Pré l'an* 1517. *L'instruction du jeune Prince contenant* 8. *chapitres imprimée avec les autres œuvres* (*f*). *Les Epitaphes d'Hector & Achilles, avec le jugement d'Alexandre le Grand, impr. à Paris* 1525. *in* 8 (*g*). *L'histoire de Jaques de Lalain Chevalier de la Toison d'or, imprimée à Bruxelles in* 4. *l'an* 1634. & plusieurs autres Ouvrages qui se trouvent en manuscrit dans l'Abbaie de St. Vast d'Arras (*h*). Il fit en François la Vie de Philippe le Bon Duc de Bourgogne. Je ne croi pas qu'elle ait été imprimée. Pontus Heuterus (*i*) l'avoit luë, & en a tiré quelque chose.

(*B*) *La destinée qu'Olivier de la Marche leur avoit promise.*] Voici ses paroles: (*k*) *Je plain & regrette . . . . . que je ne puis avoir le stile & subtil parler de Messire George Chastelain, trépassé, Chevalier de ma congnoissance, natif Flamand, toutesfois mettant par escript en langage François, & qui tant a fait de belles & de fructueuses choses de mon temps que ses œuvres, ses faicts & la subtilité de son parler lui donneront plus de gloire & de recommandation à cent ans à venir que du jourd'hui.* Cette prediction a été fausse: la memoire de cet Ecrivain s'est avancée de jour en jour vers le tombeau de l'oubli, & peu de personnes

(*a*) *C'est-à-dire dans le premier livre des trois veritez.*

(*b*) *Garasse, Apologie contre la censure de la doctrine curieuse pag.* 266.

(*c*) *Dans l'article* Simonides.

(*d*) *La Croix du Maine pag.* 118.

(*e*) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 263.

(*f*) *La Croix du Maine ib.*

(*g*) *Du Verdier, Biblioth. Franc. pag.* 447.

(*h*) *Valer. Andreas ibid. pag.* 262.

(*i*) *Pontus Heuterus rerum Burgund. lib.* 4. *pag. m.* 151.

(*k*) *Olivier de la Marche dans la preface de ses Memoires pag. m.* 3.

le conoissoient par ses écrits cinquante ans après sa mort. Olivier de la Marche (*l*) le nomme *la perle & l'estoile de tous les Historiografes qui de son tems ni de pieça ayent mis plume, encre ne papier en labeur ou en œuvre.* Jean le Fevre Seigneur de St. Remi avoit sans doute beaucoup d'esperance que les écrits de cet Auteur seroient immortels. Il declare (*m*) qu'aiant *redigé & mis par escrit aucunes petites recordations & memoires*, il les a envoiées *au noble Orateur* Georges Chastellain, *pour aucunement à son bon plaisir & selon sa discretion les emploier ès nobles Histoires & Croniques par lui faites, jaçois ce que la chose soit de petit fruict au regard de son œuvre. . . . . . je parlerai des hauts & loables faits du Duc & des Chevaliers de son Ordre: non mye si au long à la centiesme partie que en a descript notable Orateur* George le Chastellain.

(*C*) *A ce que disent quelques Auteurs.*] Brantôme raconte des circonstances bien particulieres de ces amours, *J'ai oui conter*, dit-il (*n*), *& le tiens de bon lieu, que lors que le Roi François premier eut laissé Madame de Chateau-Briant, sa Maistresse fort favorite pour prendre Madame d'Estampes . . . ainsi qu'un cloud chasse l'autre, Madame d'Estampes pria le Roi de retirer de ladite Dame de Chateau-Briand tous les plus beaux joyaux qu'il lui avoit donnez, non pour le prix & la valeur, car pour lors les pierreries n'avoient la vogue qu'elles ont eu depuis, mais pour l'amour des belles devises qui étoient mises, engravées & empreintes, lesquelles la Reine de Navarre sa sœur avoit faites & composées, car elle étoit très-bonne maistresse.* Brantôme ajoûte que quand le Gentilhomme envoié à Madame de Chateau-Briand lui demanda ces joiaux de la part du Roi, *elle fit de la malade sur le coup*, & le remit *dans trois jours à venir;* que *cependant de depit* elle fit fondre tous ces joiaux, & les donna en lingot au Gentilhomme quand il revint, & qu'elle fit dire au Roi qu'elle n'avoit pu permettre qu'autre qu'elle jouït des devises; que le Roi lui renvoia ces lingots (car il ne redemandoit les joiaux que *pour l'amour des devises*) & dit, *elle a montré en cela plus de courage & generosité que je n'eusse pensé provenir d'une femme.* Brantôme joint sa reflexion à celle du Roi. *Un cœur de femme genereuse*, dit-il, *depité & ainsi desdaigné fait de grandes choses.* Il assûre dans un autre endroit de ses Memoires (*o*), que *Mr. de Chateaubrient donna sa belle maison de Chateaubrient* au Connetable de Mommorenci *pour avoir l'Ordre.* Voici ce que Mr. le Laboureur (*p*) a observé là-dessus: *Ce fut pour avoir le gouvernement de Bretagne, & aussi pour le tirer de la poursuite qu'on faisoit contre lui pour la mort de sa femme dont il etoit accusé.*

L'Auteur des Galanteries des Rois de France imprimées depuis (*q*) peu en divers endroits, raporte les amours de François I. pour la Comtesse de Chateau-Briand tout de la même maniere que Varillas, & conclut ainsi: (*r*) „ Quelques Critiques ont pre-„ tendu que Monsieur de Varillas, de qui j'ai tiré ces „ memoires, avoit été mal informé, que la Comtesse „ de Chateau-Brian s'etoit reconciliée avec son mari, „ & qu'elle n'étoit morte que dix ans après le retour „ du Roi: mais il y a si bien repondu, que j'ai cru „ que la fin tragique de la Comtesse devoit demeurer „ pour constante, & je n'ai fait nulle dificulté de sui-„ vre mot à mot ce celebre Historien. „ Prenez cela pour une imposture. Je priai l'un de mes amis de s'informer de cette reponse de Varillas, & voici en propres termes ce qu'il m'aprit dans une lettre datée de Paris le 10. de Juin 1695. „ Quoi qu'en puisse „ dire l'Auteur des Galanteries des Rois de France, „ on n'a point vu ici aucun écrit de Mr. Varillas, par „ lequel il se soit justifié de ce que feu Mr. Hevin, „ Avocat au Parlement de Rennes, a écrit contre lui „ au sujet de la Comtesse de Chateaubriant, & Mr. „ d'Hozier m'a dit sur cela que Mr. de Caumartin, „ l'un de nos six Intendans des Finances, a dans sa „ Bibliotheque le Factum que le Connetable Anne de „ Montmorenci fit faire contre les heritiers de Mr.

„ de

(*l*) *Id. dans la preface du* 1. *livre pag.* 74.

(*m*) *Jean le Fevre Seigneur de St. Remi, au prologue de l'histoire de Charles VI. publiée par Mr. le Laboureur à la fin de celle du Moine de St. Denys.*

(*n*) *Brant. Memoires des Dames galantes tom.* 2. *pag.* 394.

(*o*) *Au discours du Connetable de Mommorenci.*

(*p*) *Additions aux Memoires de Castelnau to.* 1. *pag.* 346.

(*q*) *L'an* 1694.

(*r*) *Tome* 1. *pag. m.* 192.

CHATEL (PIERRE DU) grand Aumônier de France sous Henri II. Cherchez CASTELLAN.

CHATEL (TANNEGUI DU) gentilhomme Breton, fut un des braves du XV. siecle. Il commmanda en Italie les troupes de Louïs d'Anjou Roi de Sicile, & defit l'armée de Ladislas Roi de Naples l'an 1409. Il fut ensuite Prevôt de Paris, & il prenoit en 1419. & 1420. la qualité de Marechal des guerres de Monsieur le Dauphin Regent du Roiaume *. Il rendit beaucoup de services (A) à ce Prince †, & le defit de son plus dangereux (B) ennemi, qui étoit Jean Duc de Bourgogne. Mais il y eut une insigne perfidie dans cette action. Il est étonnant que le P. Anselme ‡ n'en ait rien dit: son silence a été cause de celui de Mr. Moreri. Le meurtre du Duc de Bourgogne ne fut pas le seul que Tannegui du Chatel commit: il tua aussi le Dauphin (C) d'Auvergne, l'an 1424. & cela en presence du Roi, & en plein Conseil. Cette

* *Anselme Histoire des grands Officiers pag. 141.*

† *Ce fut le Roi Charles VII.*

‡ *Ibid.*

„ de Chateaubriant, pour soutenir la donation qu'il „ lui avoit faite de cette Terre, & que ce Factum „ commence par ces mots, *Les malheurs qui ont accompagné la vie de Mr. de Chateaubriant sont si connus de toute la France, qu'il est inutile de les raporter.* „

(A) *Il rendit beaucoup de services à ce Prince.*] La faction de Bourgogne s'étant saisie de Paris la nuit du 28. de Mai 1418. se seroit saisie du Dauphin, si Tannegui du Chatel (a) n'eût *couru* le *prendre dans son lit, & l'enveloppant dans sa robe de chambre ne l'eût sauvé à la Bastille, & de là à Melun* (b). Nous verrons dans la remarque suivante avec quelle ardeur il agit contre l'ennemi de ce Prince, sur le pont de Montereau-faut-Yonne.

(a) *Il étoit alors Prevôt de Paris.*

(b) *Mezerai abregé Chronol. t. 3. p. 101.*

(B) *Et le defit de son plus dangereux ennemi.*] Si la Monarchie Françoise se vit à deux doigts de sa ruine sous le regne de Charles VI. & sous celui de Charles VII. ce fut le crime des Princes du sang, ce fut l'ambition demesurée de la branche de Bourgogne, qui depuis ce tems-là n'a point senti plus de tendresse pour le sang dont elle sortoit, que pour la maison Ottomane. Elle a été toûjours liguée avec les plus grans ennemis du nom François, jusqu'à ce qu'elle finit en la personne de Marie, qui transmit toute cette haine à ses descendans. Jean Duc de Bourgogne ne se contenta pas d'avoir fait assassiner (c) le Duc d'Orleans frere de Charles VI. il ajoûta plusieurs autres attentats à celui-là; mais enfin il perit lui-même l'an 1419. Les serviteurs du Duc d'Orleans, & particulierement nôtre Tannegui du Chatel, & le President Louvet negocierent des entrevuës entre le Duc de Bourgogne & le Dauphin, à dessein de massacrer celui-là; & c'est ce qu'ils executerent sur le pont de Montereau-faut-Yonne, où ces deux Princes étoient convenus de conferer. *Comme le Duc Jean se presente*, je me sers des paroles de Pâquier (d), *Tannegui du Chatel lui aresse une querelle d'Allemand, disant qu'il ne rendoit au Dauphin l'honneur qu'il lui devoit, & avec une hache lui donne tel horion sur la teste qu'il en mourut.*

(c) *En 1407.*

(d) *Pasquier, Recherch. de la France l. 6. ch. 3. pag. 452.*

(C) *Il tua aussi le Dauphin d'Auvergne.*] Je me servirai encore des paroles de Pâquier (e). *Les deux principaux Ministres des actions* de Charles VII. *& peut estre de sa ruine, furent Tannegui du Chatel, & Louvet Presidens de Provence, car ils furent cause de la mort du Duc Jean. Ceux-ci le possederent longuement par dessus les autres, mesmes Tannegui du Chatel avec une arrogance infinie, lequel abusant de la facilité de son maistre tua en sa presence, & en son Conseil le Comte Dauphin d'Auvergne l'an 1424. dont les Princes & Seigneurs courroucez, la Reine de Sicile belle mere du Roi, le Connetable de Richemont & autres Seigneurs de marque l'abandonnerent. Qui fut cause que Tannegui fut contraint de quitter sa place, demeurant Louvet seul en son lieu. Mais lui se voiant assiegé de mesme haine, & ne pouvant resister aux grands Seigneurs se retira en Avignon, & onc puis ni l'un ni l'autre ne furent veus.* Mezerai dit que Charles VII. s'engagea à éloigner tous ceux qui avoient eu part au meurtre du Duc de Bourgogne, qu'il s'y engagea, dis-je, lors qu'en 1424. il donna l'épée de Connetable au Comte de Richemont qui avoit quitté le parti du Roi d'Angleterre; & que là-dessus *Tannegui sacrifiant genereusement sa fortune pour servir son Roi, lui demanda son congé pour recompense* (f). Varillas pretend que Charles VII. fut contraint par le Traité d'Arras d'abandonner du Chatel qui se refugia dans son païs, & ne revint à la Cour que lors qu'il sut que personne n'avoit soin de faire enterrer ce Prince (g). Selon cela il n'auroit quitté la Cour qu'en 1435. Nous allons dire à quoi il semble qu'il soit plus sûr de s'en tenir, & nous l'empruntons d'un Historien (h) qui s'étant borné aux recherches qui concernent la Bretagne, est plus croiable sur ce qu'il dit de Tannegui du Chatel illustre Breton, que ceux qui n'en parlent que dans des Histoires generales. J'excepte ce qui est apologetique, car là-dessus les Historiens particuliers d'une Province sont plus suspects que les autres: ainsi je m'arrête peu à ce que nous dit Bertrand d'Argentré (i) touchant l'innocence de Tannegui du Chatel, par raport à l'assassinat du Duc de Bourgogne. Voions ce qu'il dit sur d'autres faits.

(e) *Ibid. chap. 4. pag. 453.*

(f) *Mezerai abregé Chronol. t. 3. p. 236.*

(g) *Varillas, Histoire de Charles IX. l. 1. p. 4.*

(h) *Bertrand d'Argentré, Histoire de Bretagne l. 10. chap. 30.*

(i) *Ibid. p. m. 531.*

Il assûre que le Comte de Richemont aiant reçu l'épée de Connetable le 7. de Mars 1425. fut envoié en Bretagne pour y lever des soldats. Du-Chatel y fut envoié en même tems comme Ambassadeur de Charles VII. pour demander au Duc de Bretagne la permission de lever du monde dans ses Etats. Voilà ce qu'étoient alors les Rois de France: ils étoient environnez de plusieurs petits Souverains qui leur faisoient mille pieces. Ainsi c'est une grande illusion que de dire que les Anglois ont presque conquis autrefois la France. Il faudroit dire qu'avec les secours des plus grandes & des plus considerables Provinces de France, ils ont pensé conquerir les autres. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Du-Chatel ne remporta autre reponse si ce n'est qu'on donneroit du secours, après que le Roi auroit chassé les personnes dont on lui avoit demandé l'éloignement. Il étoit lui-même l'un de ceux-là, & il se voulut éloigner lui-même, sans se prevaloir de l'envie qu'avoit son maitre de le retenir. (k) *Sire, dit-il, je suis Gentilhomme, & vous ai fait service, mais il ne faut pas que vous perdiez le service des grandes personnes qui vous peuvent tant servir contre vos ennemis, pour personnes si petites que nous sommes, quoi que ce soient opinions qu'ils ont prises à credit: mais quoi qu'il soit ne faut pas que vous en soyez en peine. Et puis qu'ainsi est, Sire, pourvoyez s'il vous plaît à la vieillesse qui m'est venuë a vostre service, & me donnez quelque moyen de soustenir le reste de mes jours avec secours, & moyen de vivre: & ce fait jà n'advienne que par moi vous tombiez en tel inconvenient que de vous defaire de vos parens & serviteurs, dont vous avez grand besoin en ce tems. Le Roi à son tres-grand deplaisir fut contraint en passer par là & lui dit, mon bon pere & ami je vous tiendrai tousjours en degré de pere. Je sai que je le vous dois de long tems, & m'en souviendra toute ma vie, & de vos services que vous avez fait à moi particulierement & au Royaume. Ce sera malgré moi & contre mon cœur qu'il se fera que vous esloignez de moi: mais voyant mes affaires reduites à ce point qu'il faut que je prene la loi d'autrui, je vous prie de comporter cet accident auquel je suis plus que forcé, en attendant que cette nuë passe, & que je voye si ceux qui me veulent esloigner pour occasion de vous feront chose recompensant ce qu'ils m'ostent. J'ai pensé en ce fait, vous vous en irez cependant en paix à Beaucaire, je vous donne la Senechaussée de ce lieu: vous retiendrez l'office de Prevost de Paris duquel il ne vous sera point fait de tort, vous aurez pensions telles & si bien assignées que vous n'aurez pas à craindre la pauvreté: pour la seureté de vostre personne aurez 15. archers, qui vous seront appointez: & je donnerai bon ordre à leur payement. S'il vous survient quelque chose advertissez moi, j'y pourvoirai comme aussi à trouver occasion de vous revoir la premiere qui s'offrira. Avec cela Messire Tanegui se retira à Beaucaire: mais encore fit-il des voyages en France depuis.*

(k) *Argentré ib. pag. 531. ad annum 1425.*

Je croi qu'on peut inferer de ce passage que tous ceux qui ne mettent pas la retraite de Tannegui du Chatel à l'an 1525. ou qui ne le font jamais revenir, ou qui lui donnent des Ambassades auprès du Pape, ou la charge de Grand Ecuier de France, ou celle de Marechal de France, ou la generosité d'enterrer Charles septiéme, se trompent. On ne distingue pas l'oncle d'avec le neveu: tous deux ont porté le nom de Tannegui du Chatel. Mais s'il étoit vrai que l'oncle eût été en Ambassade au delà des Monts l'an 1446. & l'an 1448. comme le Pere Anselme va nous le dire, on ne pourroit excuser la negligence d'Argentré, puis qu'il n'en dit rien ici, & que lors (l) qu'il parle

(l) *Lib. 11. ch. 4. p. m. 562. ad ann. 1448.*

te action aliena du service de Charles VII. plusieurs personnes de la premiere qualité; & il falut que Du Chatel se retirât de la Cour, où selon quelques Auteurs il ne revint plus. D'autres pretendent (D) qu'il y revint, & qu'il y essuia une seconde disgrace qui ne l'empécha pas d'avoir soin des funerailles (E) de Charles VII. negligées par les Courtisans. Il eut un neveu nommé (F) TANNEGUI DU CHATEL, qui parut beaucoup à la Cour de France sous Louïs onziéme. Quelques-uns par une insigne meprise l'ont confondu avec celui (G) qui tua le Duc de Bourgogne.

le de l'Ambassade de Rome, il ne marque point si Tannegui du Chatel qui fut l'un des Ambassadeurs, étoit le méme que celui qui se retira de la Cour l'an 1425.

On lit dans l'histoire (a) de Marseille qu'en 1531. celui-ci fut l'un de ceux qui negocierent une treve entre les Marseillois & les Catalans. Il étoit alors Capitaine general de la miliee de Provence.

(D) *D'autres pretendent qu'il y revint.*] Le Pere Anselme (b) aiant dit que Tannegui *se retira de la Cour pour le bien des affaires du Roi Charles VII. l'an* 1425. continue à parler ainsi. *Depuis il fut créé Senechal de Provence, & depéché à Genes en 1446. pour moyenner la reduction de cette ville à l'obeissance du Roi qu'elle demandoit pour son Seigneur, & l'an 1448. il fut envoyé en Ambassade à Rome avec l'Archevéque de Reims, l'Evéque d'Aleth, & autres vers le Pape Nicolas V. pour lui rendre l'obeissance filiale, selon Berri Heraut (c). Il mourut peu de tems après, sans laisser enfans d'Isabelle le Vayer sa femme.* Mr. Moreri n'a point copié tout cela; il en a été empêché pour avoir cru que Tannegui du Chatel eut soin des obseques de Charles VII. Si le Pere Anselme l'avoit cru aussi, il n'auroit point dit que Tannegui du Chatel mourut *peu de tems après* son Ambassade de l'an 1448. Ce fait ne peut s'accorder avec ce que tant d'autres Historiens remarquent, qu'il fit les frais des funerailles du Roi son maître decedé l'an 1461. Ils se trompent.

(E) *D'avoir soin des funerailles de Charles VII.*] Quelques Auteurs disent que Tannegui étoit en disgrace lors que Charles VII. mourut: d'autres disent qu'il étoit actuellement Grand (d) Ecuier. Au premier cas son action seroit plus loüable, mais elle ne laisse pas de meriter des éloges au second cas. C'est toûjours une belle chose que de persister dans son devoir, lors que tous les autres le negligent, & d'avancer son argent pour les funerailles de son Roi. On dit que Louïs XI. laissa passer plusieurs années, avant que de rembourser les sommes que Tannegui avança (e). Ce dernier eût été bien vieux à la mort du Roi son maître, s'il avoit été General d'armée en Italie dès l'année 1409. Ces sommes, si l'on en croit Mr. de Thou, montoient à 30. mille (f) écus. Il ne s'accorde pas avec Beaucaire sur la charge de Tannegui. Il le fait grand Chambellan, & il est de ceux qui le font disgracié. *Castellus is perillustri in Armorica prognatus gente cubiculariorum nobilium Princeps sub Carolo VII. fuerat: & quamvis optime de rege ac regno meritus cum domum relegatus esset, mortuo hero statim in aulam accurrit, & in funus regium ab omnibus neglectum de sua pecunia 30. millia aureorum egregii grati animi exemplo dependit* (g). Nous aurons recours ci-dessous au Sieur d'Argentré, pour mieux conoître les circonstances de tout ceci. Voiez la remarque G à la fin.

(F) *Il eut un neveu nommé* TANNEGUI DU CHATEL.] Ce neveu avoit été élevé chez son oncle à la Cour de France, & fut un homme de tête. Il s'attacha au service du Duc de Bretagne, & devint Grand Maître de sa Maison. Il lui donna un fort bon conseil l'an 1464. dans une conjoncture delicate, car il s'agissoit d'éviter des pieges tendus par le Roi Louïs (h) XI. C'étoit au reste un homme de probité, & qui ne flata nullement son maître sur le chapitre de la galanterie. Le Duc de Bretagne à l'âge d'environ 30. ans ne faisoit pas grand cas de sa femme fille du Roi d'Ecosse, & menoit par tout avec lui une maîtresse dont il étoit passionnément amoureux. Elle s'apelloit Antoinette de Maillezé, & étoit femme du Seigneur de Villequier. Tannegui representa souvent & librement à ce Duc les châtimens que la justice divine deploie sur les Princes impudiques & adulteres; mais il ne fit que se rendre odieux. S'étant aperçu de la colere de son maître, il ne voulut point y demeurer exposé, & se retira dans sa maison. La Dame de Villequier lui fit dire qu'elle le reconcilieroit avec le Duc, s'il vouloit cesser de lui faire des remontrances. Il rejetta ces propositions, & quoi que la Dame se servît plutôt de son credit pour avancer les personnes de merite que pour venger ses injures, il ne laissoit pas de la redouter (i). Louïs XI. averti des dispositions où du Chatel se trouvoit, lui offrit de belles charges. Ces offres furent acceptées, & voilà comment nôtre Tannegui passa au service de la Cour de France (k). On lui donna le gouvernement de Roussillon, & de Cerdagne. Nous verrons bientôt qu'un Jurisconsulte qui ne manquoit pas d'érudition, a pris ce païs de Cerdagne pour l'Ile de Sardaigne. Tannegui du Chatel fut emploié en 1475. à la treve de neuf ans (l). Il fut tué au siege de Bouchain (m) l'an 1478. Au reste si nous en croions Pierre Matthieu (n), celui qui enterra Charles VII. fut le même Tannegui qui exhortoit si chretiennement à la chasteté le Duc de Bretagne. Il étoit neveu de Tannegui qui tua le Duc de Bourgogne. Le depit de n'être pas remboursé des frais des obseques de Charles VII. l'obligea de se retirer auprès du Duc de Bretagne. Cela merite d'être examiné.

(G) *L'ont confondu avec celui qui tua le Duc de Bourgogne.*] J'ai trouvé cette faute dans Forcatulus, avec quelques faits qui concernent Tannegui du Chatel le neveu, & qui meritent d'être raportez ici. Forcatulus (o) dit que Tannegui fut l'un des 36. Chevaliers de l'Ordre de St. Michel, à la premiere institution qui en fut faite (p) par Louïs XI. Il en étoit bien digne, continue Forcatulus, puis que sous le regne de Charles VI. il avoit exercé le gouvernement de Paris avec tant de bonheur, & tant de prudence. Voilà où est la meprise. Tannegui du Chatel, Chevalier de l'Ordre de St. Michel, & Gouverneur de Roussillon l'an 1469. negocia une treve l'an 1475. il n'est donc point le même que celui qui fut Prevôt de Paris sous Charles sixiéme: car celui-ci commandoit une armée en Italie l'an 1409. ce qui marque qu'il avoit pour le moins 30. ans. Il étoit donc né environ l'an 1380. Auroit-il été Plenipotentiaire à l'âge de 95. ans, sans qu'aucun Historien eût parlé d'un esprit de si longue vie, chose beaucoup plus rare qu'un homme âgé de cent ans? Nous avons vu ci-dessus (q) qu'en 1425. Tannegui le Prevôt de Paris se consideroit comme un vieillard, il avoit donc plus de 30. ans, & pour le moins 40. ou 45. lors qu'il commandoit en Italie. Forcatulus remarque que Tannegui fut un des Juges du Cardinal Balue, & que le Roi lui donna les meubles, & les belles tapisseries de ce Cardinal. Il fait une description avantageuse du bon ordre que Tannegui (r) établit dans la Province de Roussillon. On n'oublie point son voiage au Monastere de Roncevaux, ni les belles exhortations qu'il fit aux Moines, ni la demande qu'il leur fit après avoir vu leur Bibliotheque, s'ils avoient quelque morceau de la lyre ou de la tête d'Orphée. Si l'on me demande pourquoi ce Jurisconsulte parle amplement du voiage de Tannegui du Chatel, je repondrai que c'est à cause que son bisaieul eut beaucoup de part aux bonnes graces de ce Gouverneur de Roussillon; mais non pas tant qu'un Gentilhomme nommé Polerme, issu de la maison de Grammont, lequel fut Lieutenant de Tannegui en Cerdagne. A propos de quoi Forcatulus nous debite quelques vers de Claudien & de Martial, qui decrient le mauvais air de Sardaigne, & assûre que Polerme bien informé des desordres de cette Ile, n'en accepta le gouvernement qu'à (s) son grand regret. Voilà ce que j'avois promis sur la fin de la remarque precedente.

INCERTITUDE où nous laissent les Historiens.

Les variations que l'on vient de lire peuvent faire comprendre à tous mes lecteurs, la negligence avec laquelle les Historiens circonstancient les choses. Le peu de conformité qui est entre eux va tout droit à nous empêcher de savoir au juste, quand Tannegui du Chatel se retira de la Cour de Charles VII. s'il y revint avant la mort de ce Prince; s'il étoit grand Ecuier ou grand Chambellan; quelle somme il depensa pour les funerailles de son maître; si celui qui tua le Duc de Bourgogne est le même que celui qui fit enterrer Charles septiéme; si celui qui censura les amourettes du Duc de Bretagne s'étoit retiré de la Cour de France, à cause qu'on ne lui restituoit pas ce qu'il avoit debourssé pour les funerailles de ce Monarque. On trouve une infinité de semblables variations

(a) *Ruffi, hist. de la ville de Marseille liv. 6. chap. 9.*

(b) *Hist. des grans Officiers, pag. 142.*

(c) *Les Chroniques de France par Belleforest tirées de Monstrelet, de Nicole Gilles, &c. le disent aussi.*

(d) Funus suis sumptibus curavit Taneguius Castellus summus regiorum equorum magister (nam cæteri Caroli domestici metu Ludovici filii se diversi subduxerant.) *Belcarius l. 1. n. 1.*

(e) Quam quidem pecuniam non statim repræsentavit Ludovicus, sed multis post annis Castilionii, Paciacique fundi atque aliorum aliquot venditione dissolvit. *Ibid. Au livre 29. n. 10. il dit que le remboursement se fit peu après,* non multo post.

(f) *Mezerai, Hist. de François II. p. 44. du 3. vol. in fol. dit* 300. mille livres. *Varillas, Hist. de Charles IX. p. 4. dit* 168. mil frans. *Argentré Hist. de Bretagne l. 12. c. 17. dit* plus de 50. mille livres.

(g) *Thuan. lib. 25. pag. 524.* (h) *Voiez Beaucaire liv. 1. n. 15. & Varillas Histoire de Louis XI. liv. 3. pag. 188.*

(i) *Ceci ne s'accorde guere avec ce que l'on dira dans la remarque suivante en citant Argentré.*

(k) *Beaucaire l. 1. n. 12. Varillas ib. l. 4 p. 289.*

(l) *Matthieu Hist. de Louis XI. l. 11. p. m. 747.*

(m) *Mezerai Hist. de France to. 2. p. 737.*

(n) *Matth. ib. l. 2. pag. 87.*

(o) *Forcatul. de Gallor. imperio & Philosophia l. 7. p. m. 1111. & sequentib.*

(p) *L'an 1469.*

(q) *Remarque C, lettre h.*

(r) *Il avoit quelque repugnance à accepter ce Gouvernement;* Dubitans ne non Hispanica gens imperium suum ferre posset, aut ipse mores ejus & licentiam. *Forcatul. ubi supra pag. 1112. Argentré ubi supra s'accorde en diverses choses avec Forcatulus.*

(s) Audierat verò Polermus insulam crebra dominorum mutatione impacatam & turbis deditam. *Id. ib. p. 1120.*

gogne. Un (*H*) Auteur Italien a fait ici de lourdes bevuës, comme on le verra dans la derniere remarque.

CHEDERLES, est parmi les Turcs ce que St. George parmi les Chretiens. Les Dervis conterent à Busbec lors qu'il alloit à Amasie dans la Cappadoce, que Chederles a été un grand Heros, qui aiant tué un furieux dragon sauva une fille que l'on avoit exposée à cette vilaine bête. Ils ajoutoient qu'après avoir long tems erré dans des païs inconus, il étoit enfin arrivé sur les bords d'un fleuve dont les eaux rendoient immortels ceux qui en buvoient; que ce fleuve est toûjours couvert d'une nuit obscure, & que depuis Chederles il n'a été vu de qui que ce soit. Ce Heros devenu immortel, & monté sur un beau cheval à qui les eaux de cette riviere ont procuré le même avantage, court par le monde, aime les combats, assiste les guerriers qui ont la meilleure cause, ou qui l'invoquent, de quelque religion qu'ils soient. Il a été, disent-ils, (*A*) un des Capitaines d'Alexandre, & neanmoins ils veulent qu'il ne soit pas different du St. George des Chretiens; tant ils ignorent la chronologie. Ils ont dans leur Mosquée une fontaine de marbre dont l'eau est fort claire, & ils disent qu'elle doit son commencement à l'urine du cheval de Chederles. L'hippocrêne des poëtes fut imaginée moins grossierement. Ils montrent fort près de là les tombeaux de son palfrenier, & de son * neveu, où † ils disent qu'il se fait continuellement des miracles en faveur de ceux qui les invoquent. Ils veulent que si l'on avale une infusion de la raclure des pierres & de la terre où Chederles s'arrêta lors qu'il attendoit le dragon, ce soit un remede contre la fievre, contre le mal de tête, & contre le mal d'yeux. Les Turcs ne sauroient s'empêcher de rire quand ils voient dans les temples des Chretiens l'image de St. George, leur pretendu Chederles; car les Grecs le peignent aiant un petit enfant en croupe qui lui verse du vin ‡. Voilà un morceau de parallêle pour qui voudra grossir les livres qui ont dejà paru sur les conformitez des Religions.

* *Fils de sa sœur.*

† Ubi multa quotidie opem illorum invocantibus divinitus beneficia conferri persuadere nobis conabantur. *Busbeq. ubi infra.*

‡ *Ex Busbequi epistola 1. pag. m 93. & seq.*

Le passage que je raporterai de Postel *Cosmopolite, deux fois de la retourné & veritablement informé* ‖, servira de (*B*) suplément aux choses que je viens de dire.

‖ *C'est ainsi qu'il se qualifie à la tête du livre.*

☞ CHE-

riations sur la vie de tous les grans hommes; & cela est surprenant, veu qu'il seroit très-facile de caracteriser de telle sorte les faits dont on parle dans une histoire, que même un lecteur peu penetrant pourroit éviter de les confondre les uns avec les autres.

Voici encore un passage d'Argentré (*a*) qui nous fera voir un peu plus clair dans cette affaire. *Voyans les Officiers la fin dudit Roi Charles s'aprocher, & conoissans qu'ils venoient à tomber entre les mains d'un Prince fort soupçonneux, tous abandonnerent le Roi Charles dès son vivant l'un apres l'autre, tellement qu'à grand peine, il en demeura pour son service ordinaire, ne lui en restant qu'un seul fidele, loyal & ferme qui fut Messire Tanegui du Chastel grand Escuyer de France, lequel au peril de ce qui en pourroit advenir se tint seul à son service, & l'accompagna jusques à la fin, ne se trouvant homme en France, qui voulust frayer pour les frais, ni faire un pas pour les obseques du Roy. Du-Chatel s'y voulut engager, faisant tous les preparatifs du service en la forme accoustumee aux Rois, & en advança les frais, estans les choses en tel estat qu'il n'y avoit esperance d'en rien recouvrer, en quoi il lui convint dependre plus de cinquante mille livres du sien, dont il ne fut rembourse que dix ans apres, & par fortune lui estans assignez en payement les chateaux & Seigneuries de Chastillon sur Andely, Pacy, Oysy & Nonancourt en Normandie, qui depuis furent retirez de ses heritiers pour estre parcelles du domaine du Roi. Et apres la mort de son maistre ne trouvant place en la maison du Roi successeur, ni de graces de ce Roi, se retira en Bretagne, où il fut recueilli tres-volontiers du Duc qui le fit grand Maistre de son hostel & Capitaine de Nantes, & le maria à la seconde fille de la maison de Malestroit, ayant le Marechal de Retz espousé l'aisnée, mais cette faveur ne dura long tems encor qu'il l'eust tres-bien meritée, comme nous dirons ci-apres.* Ces dernieres paroles se raportent à l'histoire de la disgrace de Tannegui. L'Auteur en parle dans la page 603. & dans la page 608. & paroit se contredire. Il dit dans la page 603. que Tannegui, pendant le voiage que le Duc de Bretagne fit en Normandie contre le conseil de Tannegui, obtint permission d'aller voir sa femme, & que ce Duc aiant éprouvé que les defiances que Tannegui avoit tâché de lui inspirer n'étoient que trop bien fondées, le crut complice du complot, desorte que *jamais il ne le voulut voir.* Mais dans la page 608. il nous aprend que Tannegui ne put suporter la vie que le Duc menoit avec la Dame de Villequier, ce qui *fut cause qu'elle commença à le haïr de mort*, & qu'il *passa en France à grande haste* pour *mettre sa personne en sureté*. Il fut le très-bien venu auprès de Louis XI. & avancé à de grans honneurs, & nommément au gouvernement de Roussillon (*b*). Notez que la Dame de Villequier fut debauchée par le Duc (*c*) après le voiage de Normandie l'an 1465. Il falut donc qu'après ce voiage Tannegui parût à la Cour, car s'il eût été en pleine disgrace, qu'eût-il pu faire auprès du Duc contre la Dame de Villequier?

(*a*) *Histoire de Bretagne l. 12. ch. 3. pag. 592.*

(*b*) *Ibid. pag. 612.*

(*c*) *Ibid. pag. 608.*

Quoi qu'il en soit nous pouvons être assûrez, graces à Bertrand d'Argentré, 1. que Tannegui du Chatel qui enterra Charles VII. n'est point le même que celui qui tua le Duc de Bourgogne. 2. Qu'il est le même que celui qui se retira de Bretagne en France sous le regne de Louis XI. & qui fut gouverneur de Roussillon. 3. Qu'il ne revint point de sa maison pour prendre le soin des funerailles, mais qu'il se trouvoit actuellement en possession de la charge de grand Ecuier, & qu'il jouissoit de l'affection de Charles septiéme lors que ce Prince mourut.

Il n'y a guere d'articles dans ce Dictionaire, qui pour sa longueur soit un centon d'autant de pieces differentes que celui-ci, mais il ne laissera pas, je m'assûre, de faire conoitre aisément à mes lecteurs comment il faut distinguer les deux TANNEGUI DU CHATEL.

(*H*) *Un Auteur Italien a fait ici de lourdes bevuës.*] Voiez un livre imprimé à Rome l'an 1646. intitulé, *Ritratti & Elogii di Capitani illustri*, vous y trouverez (*d*) que Tannegui du Chatel Prevôt de Paris, & ensuite Lieutenant du Dauphin, fut orné magnifiquement de recompenses militaires par Louis XI. & par Charles VIII. & l'un des premiers Chevaliers de l'Ordre de St. Michel, & qu'il mourut l'an 1468. La 1.e faute est de confondre l'oncle avec le neveu; car le Lieutenant du Dauphin, & le Prevôt de Paris, n'est point le même que le Chevalier de St. Michel. 2. Celui qui fut Chevalier de St. Michel ne mourut pas l'an 1468. veu qu'en (*e*) 1475. il fut emploié à negocier une treve de neuf ans, & qu'il se trouva en 1478. à (*f*) un siege. 3. S'il étoit mort l'an 1468. il n'auroit pu recevoir de Charles VIII. aucune charge, ni aucune recompense; car ce Prince ne commença de regner qu'en 1483.

(*d*) *Pag. 144. 145.*

(*e*) *Matthieu, Histoire de Louis XI. l. 11. pag. m. 747.*

(*f*) *A celui de Bouchain où il fut tué.*

(*A*) *Un des Capitaines d'Alexandre.*] On n'en convient pas dans le suplément de la Bibliotheque Orientale de Mr. d'Herbelot, car on y assûre que selon les traditions des Orientaux Khedher a *été le Compagnon ou le Conseiller, & General d'armée de Dhoulcarnein, qui n'est pas Alexandre le Macedonien, mais un Monarque du Monde plus ancien que lui, qui a porté le premier le nom d'Iskender Dhoulcarneïn, Alexandre le Grand n'ayant porté le même nom qu'à son imitation, & à cause de ses grandes conquêtes* (*g*). Plusieurs Musulmans confondent Kheder avec le Prophete Elie, mais (*h*) *l'Auteur du Tarikh montekheb en fait fort bien la distinction, & ajoûte que Khedher vivoit du tems de Caikobad, ancien Roy de Perse, & qu'ayant trouvé la Fontaine de vie, & bû de son eau, il ne doit pas mourir jusques au son de la Trompette; c'est-à-dire, jusqu'au jour du Jugement dernier.*

(*g*) *Bibliot. Orientale pag. 992. 993.*

(*h*) *Ibid. pag. 993. col. 1.*

(*B*) *Le passage ... de Postel servira de suplément.*] Cet Auteur raconte qu'il y a en Turquie une infinité de Saints qui font des miracles, & qui ont chacun leur metier. (*i*) *Il y en a un qui conforte les desolés . . . un autre qui aide aux peregrinans qui l'invoquent. Un autre auprès de la Surie, non trop loing d'Adena, qui se*

(*i*) *Postel, des Histoires Orientales, 2. partie pag. 231.*

nomme

☞ **CHELIDONIS**, femme de mauvaise vie, dont je ne parle que pour avoir lieu de raporter une chose que j'ai promise * ci-dessus, & qui se trouve dans Ciceron. Cette femme aimoit Verres, & avoit sur lui un très-grand pouvoir. Tous les plaideurs recouroient à elle pendant qu'il étoit Preteur; & comme c'étoit l'unique moien de reüssir, il y eut des gens d'honneur & bien fondez dans leur cause, qui furent contrains d'aller le solliciter chez Chelidonis. L'indignité de cet état (*A*) fut éloquemment decrite par Ciceron. Il observe qu'un jeune homme de qualité eut beaucoup de peine à nommer (*B*) cette creature. Elle fit son † testament au profit de Verres.

** Dans la remarque C de l'article* Cethegus *à la fin.*

† Cicero in Verrem, Orat. 7. fol. m. 46. A.

CHELONIS, fille de Leonidas Roi de Lacedemone, & femme de Cleombrotus Roi aussi de Lacedemone, se trouva dans un embarras fort delicat, dont elle se tira non pas en habile femme, mais en Heroïne de Roman. Une faction si redoutable s'éleva dans Lacedemone contre Leonidas en faveur de Cleombrotus, que le premier fut contraint de se retiret dans un asyle, & que le dernier fut élevé sur le thrône. Chelonis bien loin de prendre sa part à la fortune de son mari, se retira dans le même temple que son pere, & y parut comme lui sous cette figure mortifiée qui accompagnoit ceux qui recouroient à ces asyles. On ne sauroit mieux les comparer qu'à des penitens couverts de sac & de cendre. Quelque tems après on permit à Leonidas de se retirer à Tegée. Chelonis y fut avec lui la compagne inseparable de sa mauvaise fortune. A son tour Cleombrotus eut besoin de la franchise d'un temple. Leonidas fut rapellé, & remonta sur le thrône. Alors Chelonis quitta son pere, & alla trouver son mari. Ce fut un spectacle très-digne d'admiration, que de la voir interceder pour son mari auprès de son pere, très-resoluë de partager avec celui-là l'état de disgrace, quoi qu'elle n'eût point participé à son bonheur, & de ne point partager avec son pere l'état de prosperité, quoi qu'elle eût pris part à son infortune. Leonidas vint trouver à main armée son gendre dans l'asyle où il se tenoit, & lui reprocha avec toute l'aigreur imaginable les injures qu'il en avoit reçues, la perte du thrône, l'exil & ce qui s'ensuit. Cleombrotus n'avoit rien à repondre. Sa femme parla pour lui; & le fit d'une maniere si forte, & si touchante, en protestant même qu'elle mourroit avant son mari en cas que ses larmes & ses prieres fussent inutiles, qu'elle lui sauva la vie, & lui obtint la liberté de se retirer où il voudroit. Entre autres choses elle representa à son pere qu'il faisoit (C) l'apologie de son gendre, & qu'elle avois fait par sa

nomme Sedi cadi, *sire ou seigneur Juge: Là ou ils dient que toutes volontés s'accomplissent, & là les Gensdarmes se recommandent fort, & ont pour persuadé que qui l'a esté voir, ne meurt pas en guerre. Les autres enseignent les choses perdues (a): & y en a un grand en la Natolia, aupres de Cariasar, qui se nomme* Guzel mirssin *ou* gotuel mirss, *le bon rameneur, qui trouve toutes bestes perdues. Un autre qui se dit* Bassa ssic, *le Dieu d'amours, ou le Prince de cela, là ou ils vont pour estre bien fortunés en mariage; pour avoir enfans, pour se reconcilier. Il y en a encor' un qui est le general capitaine de tous, car il sert de tous les mestiers des autres, & disent qu'on ne luy demande rien qu'on n'en ait consolation: & cestuici n'a point de lieu dedié, mais se pourmeine sur une jument grise par tout le païs de Natolie seulement, & apparoist par tout à qui l'invoquent: ils le nomment* Chederelles, *& pensent que ce soit S. George, car ils appellent S. Georges* Chederelles, *& y a tout plein de gens qui se dient de luy: & sçavent mesmes en quel temps les Chrestiens en font la feste, & les viennent inciter devant, ou à ce jour, à donner des aumosnes pour l'amour de luy: car quant ils demandent quelque chose à ces saints là, ils leur promettent selon leur faculté, manger pour l'amour d'eux un pain chaut, ou un chapon, ou un mouton, ou un beuf, avec les pauvres, & les pelerins, ce qu'ils gardent diligemment. Ils mangent avec les pauvres pour l'amour de leurs saints.*

(a) Conferez avec ceci les Pensées diverses sur les Cometes n. 31.

(*A*) *L'indignité de cet état fut éloquemment decrite par Ciceron.*] Le beau-pere, l'oncle, & l'un des tuteurs d'un pupille le voiant menacé d'un grand procés, s'adresserent à Marcus Marcellus autre tuteur du jeune garçon. Marcellus alla prier Verres de proteger l'innocence du pupille, & n'obtint aucune promesse. Ce fut alors que toute autre porte étant fermée, on recourut à Chelidonis. (*b*) *Quum sibi omnes ad istum allegationes difficiles, omnes aditus arduos ac potius interclusos viderent, apud quem non jus, non æquitas, non misericordia, non propinqui oratio, non amici voluntas, non cujusquam autoritas pro precio, non gratia valeret, statuunt id sibi optimum esse factu, quod cuivis venisset in mentem, petere auxilium à Chelidone, quæ isto prætore, non modo in jure civili, privatorumque omnium controversiis populo Romano præfuit: verum etiam in his sartis tectis dominata est. Venit ad Chelidonem C. Mustius eques Romanus publicanus, homo cumprimis honestus: venit M. Junius patruus pueri, frugalissimus homo, & castissimus: venit homo summo honore, pudore, & summo officio, spectatissimus ordinis sui P. Potitius tutor. O multis acerbam, ô miseram, atque indignam præturam tuam, ut mittam cætera, quo tandem pudore tales viros, quo dolore meretricis domum venisse arbitramini? qui nulla conditione istam turpitudinem subissent, nisi officii, necessitudinisque ratio coegisset.* On la trouva toute environnée de plaideurs, & il falut avant que d'avoir audience la laisser expedier bien des gens. Enfin on eut son tour, on lui proposa l'affaire, on lui demanda ses bons offices, & on lui promit de l'argent. Elle leur repondit en courtisane, je vous servirai de tout mon cœur, je lui en parlerai de la bonne sorte; mais le lendemain elle declara qu'elle n'avoit pu le flechir, & qu'il attendoit de ce procés une grosse somme. (*c*) *Veniunt ut dico, ad Chelidonem. Domus erat plena, nova jura, nova decreta, nova judicia petebantur. Mihi det possessionem, mihi ne adimat, in me judicium ne det, mihi bona addicat. Alii nummos numerabant, alii tabulas obsignabant. Domus erat non meretricio conventu, sed prætoria turba referta. Simul ac potestas primum data est; adeunt hi quos dixi, loquitur Mustius, rem demonstrat, petit auxilium, pecuniam pollicetur. Respondit illa, ut meretrix, non inhumane, libenter ait se esse facturam, & se cum isto diligenter sermocinaturam, reverti jubet. tum discedunt: postridie revertuntur. Negat illa posse hominem exorari, permagnam eum dicere ex illa re pecuniam confici posse.* Les Avocats consultans n'avoient rien à faire; on n'alloit plus chez eux; on n'alloit que chez Chelidonis, c'étoit elle qui regloit les jugemens; le Preteur cassoit ses sentences, & en prononçoit de toutes contraires les unes aux autres selon qu'elle le lui suggeroit. Ciceron decrit cela extremement bien. (*d*) *Quæso redite in memoriam judices, quæ libido istius in jure dicendo fuerit, quæ varietas decretorum, quæ nundinatio, quàm inanes domus eorum omnium, qui de jure civili consuli solent, quàm plena atque referta Chelidonis, à qua muliere quum erat ad eum ventum, & in aurem ejus insusurratum, aliàs revocabat eos inter quos jam decreverat, decretumque mutabat: aliàs inter alios contrarium sine ulla religione decernebat, ac proximis paulò ante decreverat.*

(b) Cicero, Orat. in Verrem 3. fol. 36. D.

(c) Cicero ibid. fol. 37. A.

(d) Id. ib. fol. 35. D. Voiez aussi Orat. 10. in Verrem fol. 82. verso.

(*B*) *Beaucoup de peine à nommer cette creature.*] Ciceron ne manqua pas de s'ecrier. Quelle honte qu'un Preteur ait fait les fonctions de sa charge comme il a plu à une femme, que Domitius n'a pas cru pouvoir nommer sans choquer l'honnêteté. (*e*) *L. Domitius .... de Chelidone reticuit, quo ad potuit, aliò responsionem suam derivavit. Tantus in adolescente clarissimo ac principe juventutis pudor fuit, ut aliquandiu, quum à me premeretur, omnia potius responderet, quàm Chelidonem nominaret. Primo necessarios istius ad eum allegatos esse dicebat, deinde aliquando coactus Chelidonem nominavit. Non te pudet Verres, ejus mulieris arbitratu gessisse præturam, quam L. Domitius ab se nominari vix sibi honestum esse arbitrabatur?*

(e) Id. ib. fol. 37. A.

(C) *Qu'il faisoit l'apologie de son gendre, & qu'elle.*] Si mon mari, disoit-elle (*f*), avoit eu quelques raisons specieuses de vous ôter la couronne, je les refutois,

(f) Plut. in vita Agid. & Cleomen. pag. 802.

sa conduite un manifeste contre son mari. Après que Leonidas lui eut accordé la vie & la liberté de Cleombrotus, il la pria tendrement de demeurer avec lui Leonidas; mais elle s'en excusa, & donnant à tenir à son mari l'un de ses enfans pendant qu'elle tenoit l'autre, elle alla faire ses prieres auprès de l'autel; après quoi elle partit avec son mari pour le lieu de leur exil *. L'endroit où Montagne β l'a loüée merite d'être consulté.

CHIGI, † famille noble de Sienne, qui faisoit figure depuis long tems dans sa patrie, lors qu'elle commença à se pousser à la Cour de Rome sous le Pontificat de Jules II. A la verité elle ne monta point jusqu'aux Prelatures, mais elle eut des emplois considerables dans la Chambre Apostolique. Jules II. donna l'Intendance des Finances à Augustin CHIGI, & se trouva très-bien de ce choix. Personne n'ignore l'humeur guerriere & inquiete de ce Pape, ni les depenses à quoi une humeur comme celle-là engage necessairement. Il falut qu'Augustin Chigi deploiât tout son savoir-faire pour trouver les fonds de tant de depenses: il eut en cela l'activité, l'esprit d'invention, & la fidelité (A) necessaires, desorte que Jules II. très-content de son Financier l'honora d'une espece d'adoption; il voulut qu'Augustin Chigi & ses descendans fussent censez apartenir à la famille de la Rovere. Sous le Pontificat de Paul III. la famille Chigi éprouva une revolution de decadence qui la contraignit de quitter Rome, & de retourner à Sienne. Elle avoit un beau jardin sur le Tibre proche le Palais Farneze: ce voisinage fut fatal; l'embellissement de ce Palais demanda que l'on y incorporât cette belle portion de l'heritage des Chigi. Depuis ce regne jusques à celui d'Urbain VIII. leur famille se tint coi à Sienne, mais alors Fabio CHIGI alla chercher fortune à Rome, & le fit si heureusement qu'en 1655. il fut élevé au Papat, sous le nom d'Alexandre VII. J'en parle dans l'article suivant. Ce Pape eut un grand soin d'enrichir, & d'agrandir sa maison. Mario CHIGI, son frere aîné Gouverneur de Rome, ne se mêla presque point de politique ou d'affaires d'Etat; mais en recompense il fut extremement apliqué à ‡ gagner du bien, & il trouva là-dessus des inventions très-efficaces, & qui faisoient bien crier le peuple. La Donna Berenice ⊥ sa femme qui étoit venuë à Rome sans savoir les manieres de la Cour, y fut bientôt si aguerrie, qu'elle auroit pu en faire leçon aux autres. Elle alloit à l'audience du Pape très-rarement: on la mit d'abord sur le pied de ne se mêler

* *Tiré de Plutarque dans la vie d'Agis & de Cleomene.*

β *Montagne, Essais liv. 3. ch. 13. p. m. 578.*

† *Le veritable nom est* Ghigi.

‡ Ne di altro si compiace che di trovar modi di accumular denari. *Angelo Corraro relazione di Roma pag. 15.*

⊥ *Elle étoit Siennoise, de la famille della Ciaia.*

tois, je portois temoignage contre lui en le quitant pour vous suivre; mais si vous le faites mourir, ne montrerez-vous pas qu'il a été excusable; n'aprendrez-vous pas au monde qu'un Roiaume est quelque chose de si grand, & de si digne de nos voeux, que l'on doit pour se l'assûrer, repandre le sang de son gendre, & ne tenir aucun compte de la vie de ses propres enfans?

(A) *Et la fidelité necessaire.*] J'ai suivi exactement mon original, qui porte que l'on n'eut jamais sujet d'entrer en soupçon sur l'integrité de ce Financier. (a) *Non hebbe mai Giulio che ombrarsi dell' integrita di che l'essercitava.* Je n'ignore point d'ailleurs qu'on a publié des choses tout-à-fait étranges touchant le luxe d'Augustin Chigi. Il traita un jour le Pape & tout le sacré College avec tant de magnificence, qu'on eût dit qu'il avoit dessein d'encherir sur l'énormité de Vitellius. L'abondance, la delicatesse, le choix des mets auroient suffi à faire admirer ce festin, mais ce ne fut point par là que l'on se voulut distinguer: on faisoit jetter dans le Tibre à chaque service tout ce qui se levoit de dessus la table, neanmoins toute la vaisselle étoit d'argent; & l'on servit en dernier lieu quantité de langues de perroquet aprêtées en cent manieres. Un Financier qui en use de la sorte a bien la mine de ne s'être pas enrichi legitimement. Je voudrois que l'Auteur qui m'aprend ceci, eût eu la bonté & l'équité de m'aprendre dans quel Auteur il l'avoit lu. Ce n'est pas ma faute, s'il a voulu qu'on l'en croie sur sa parole. En tout cas voici ce qu'il dit; (b) *Privatum hominem ad prodigiosi luxus enormem licitationem non macelli unius, sed peregrini quoque orbis conturbatricem aspirasse quis non merito maxime demiretur? Is fuit Augustinus quidam Chisius, Romanus Trapezites qui Leoni X. Pontifici Maximo totique purpurei Senatus coetui, exterorumque Regum Legatis, ob filium ab illo baptismi lavacro tinctum, splendidissima, ut ita dicam, repotia constituit, in quibus non satis fuit eduliorum omnis generis missuumque exquisitissimorum apparatui modum omnem ademisse, nisi etiam lances, pinaces, cæteraque cùm escaria vasa, tùm potus instrumenta ex argento affabrè facta omnia in Tiberis præterlabentis alveum mani luxus ostento præcipitarentur, idque non una modo sed pluribus quoque vicibus, quotiescunque scenicum illud ferculorum & mensarum choragium mutandum foret. Atque ista parvo constitisse æstimandum erat, nisi & alieno ex orbe petitarum immani pretio avium (quas Psittacos nominamus) sola lingua variis in patinis condita, ultimo ferculo omnem luxus ostentationem longè superassent.* Cet Auteur se sert du terme de *Trapezites*, Banquier, en designant les qualitez de nôtre Chigi. Cela vaut bien l'expression (c) de Mezerai.

CEUX qui entendent le Latin seront regalez ici d'un conte que j'ai trouvé dans Paul Jove, & qui confirme ce qu'on vient de voir touchant le luxe de nôtre Chigi. On y aprendra aussi qu'il avoit une maîtresse à qui il fit present de la tête d'un poisson, que le Cardinal de St. Severin son debiteur lui avoit envoiée. Un fameux parasite de ce tems-là suivit cette tête jusques au logis de cette garse, & satisfit enfin sa gourmandise après s'être bien fatigué en courant ce bon morceau. Ce recit a beaucoup de graces dans l'original: je n'en retrancherai rien. (d) *Eam* (Umbram) *hodie Romani Umbrinam vocant. Capita Umbrarum, sicuti & Silurorum Triumviris rei Romanæ conservatoribus dono dantur, qui piscatores inveterata quadam consuetudine eorum capitum tributi nomine vectigales fecerunt. . . . . Extat adhuc in ore quorundam facetorum ridenda fabula de T. Tamisio, qui Romanis aulicisque salibus erat insignis, sed gula adeò prostituta, ut infamis haberetur. Is quum per servum, qui in foro piscario in eam curam intentus esse solebat, ingentis Umbræ caput Triumviris delatum esse cognovisset, in Capitolium protinus ascendit, ut simulato apud magistratum negotio, sermoneque de industria protracto, prandium captaret. Verum illud Triumviri jam Riario Cardinali donandum decreverant: ita Tamisius quum limine curiæ efferri ingenti coronataque patina caput illud nobile conspexisset, primo deceptus consilio, illud subsecutus est præmisso servo, qui vestigiis deferentium ministrorum insisteret. Nec multò post quum Riariani ædibus inferretur, bene habet, salva res est, inquit Tamisius, opiparè excipiemur: erat enim in primis mensæ Riarianæ, quæ longè omnium semper lautissima fuit, familiaris. At Riarius, ut erat natura munificus, maximum, inquit, hoc Triumvirale caput maximo debetur Cardinali, statimque Federico Sanseverino proceritatis admirandæ Cardinali transmittitur. Colligit extemplo togam Tamisius, Riarium intempestivæ munificiæ incusans, in mulamque resilit, & munus ad Sanseverinanam domum consequitur. Idem pari liberalitate facit Federicus, caputque ipsum splendidis exornatum verbis, aurataque illatum patina Ghisio publicano ditissimo deferri jubet, quòd ei multo ære alieno, gravibusque usuris obstrictus erat. Volitat tertia jam spe avidam frustratus gulam æstuans Tamisius, festinabundusque incalescente jam die in Transtyberinos hortos quos ipse Ghisius magnificentissimos exstruebat, contendit: ibique fessus admodum & multo sudore madidus, quòd gravis sit abdominis, quarto à Fortuna decipitur: quippe qui Ghisium caput illud recentibus floribus redimitum adamato scorto, cui ab forma eruditisque illecebris Imperia cognomen fuit, ut extemplo deferretur, curantem reperit. Flectit itaque indignabundus habenas retro, nec tamen subiratus gulæ, quæ Herculeos labores attulerat, & ad Imperiam jam multo sole Sextini pontis semitam exurente adequitat. Ad extremum anhelantis gulæ ea vis atque libido fuit, ut qui per totam urbem fuerat raptatus, idem & togatus & senex cum scorto admirante novi hominis adventum, nullo pudore discubuerit.*

(a) *Relazione della Corte Romana fatta dal Signor Angelo Corraro pag. 9. Voiez aussi il Sindicato di Alessandro VII. pag. 29. edit. 1662.*

SOMPTUOSITÉ prodigieuse dans un festin.

(b) *Hadrianus Junius Animadvers. l. 4. cap. 8.*

(c) *Augustin Ghisi Fermier des Salines du Pape* (Jules II.) *s'en étant plaint à sa Sainteté.* Mezerai abregé chronol. t. 4. p. m. 45. ad ann. 1510.

(d) *Paulus Jovius de Piscibus Romanis cap. 5. pag. 49. & seq. edit. Frobeniana 1531.*

mêler que de ses affaires : on profita des plaintes qui duroient encore contre la Donna Olympia belle-sœur d'Innocent X. Flavio CHIGI fils de Don Mario fut fait Cardinal Patron. Il aimoit trop (*B*) ses plaisirs, & il étoit encore trop jeune pour se faire estimer (C) par le manege d'un homme d'Etat. Il ne se soucioit point de thesauriser, soit qu'il aimât trop la depense, soit qu'il lui importât peu d'amasser du bien pour une autre branche; car il n'avoit point de frere. Nous parlons plus amplement de lui dans les remarques. Auguste CHIGI frere de Don Mario avoit laissé deux fils, dont le Pape Alexandre VII. eut un grand soin. L'aîné Augustin CHIGI destiné à être le chef de la famille épousa * un des plus grans partis de Rome, savoir la niece du Prince Marc Antoine Borghese. Elle avoit 180. mille écus de bien, elle étoit belle, & avoit été élevée par une Dame d'une † excellente vertu. Ce mariage ne se fût point fait peut-être si l'oncle ne fût pas mort, l'oncle, dis-je, qui écoutant avec beaucoup de civilité les premieres propositions, ne laissa pas de demander quels biens & quelles dignitez on donneroit à Don Augustin. C'étoit balancer, & ne croire pas que l'alliance du Pape valût toute seule autant que la Demoiselle. Or cela ne plaisoit pas à sa Sainteté. D'ailleurs le fils du Connetable Colonne recherchoit la Belle, & lui plaisoit plus que Don Augustin. Mais le Prince Marc Antoine Borghese étant venu à mourir, l'affaire fut concluë avec une extrême rapidité, par les bons offices de la Princesse (D) de Rossane mere de la Demoiselle. Un mariage si avantageux par tant d'en-

* *L'an 1658.*

† *Par sa grand' mere.*

(*B*) *Il aimoit trop ses plaisirs.*] Il n'est pas malaisé d'entendre ce que vouloit dire Angelo Corraro, lors que sans faire semblant d'y toucher il disoit que ce Cardinal gardoit le lit plus souvent que sa jeunesse ne sembloit le demander, & qu'il prioit ses Medecins de n'en point dire la raison au Pape, de peur que sa Sainteté ne s'imaginât qu'il aimoit trop la bonne chere & le sexe. (*a*) *Goderebbe assai migliore sanita se fosse piu temperato nel mangiare, nel che eccede ogni precetto di viver sano, con largo e succoso pasto. Vogliono anco che non sia sobrio quanto dovrebbe ne' piaceri del senso, onde e che piu spesso di quello che doverebbe aspettarsi dalla sua gioventu, viene obligato al letto. I medici però non riportano al Papa le vere ragioni della sua decumbenza, cosi avertiti dal Cardinale, accio sua Santita non concepisca sinistra opinione di lui, como di crapulone e incontinente.* On a voulu dire que l'insulte qui fut faite au Duc de Crequi (*b*) Ambassadeur à Rome, venoit originairement de quelque passion de galanterie que le Cardinal Patron avoit en tête. Mr. de Bussi-Rabutin (*c*) a bâti sur ce fondement, comme on le peut voir dans ses satires. Quoi qu'il en soit le Cardinal Chigi étoit dans un decri prodigieux du côté du plaisir Venerien, quand il étoit en France (*d*) l'an 1664. & on chantoit par tout le Roiaume une infinité de Vaudevilles sur son compte. Les longues maladies qu'il a euës pendant les dernieres années de sa vie, & dont les Gazettes ont tant parlé, ne sont que des preuves équivoques d'une jeunesse debauchée. Voiez la remarque C de l'article suivant.

(*a*) *Ang. Corraro pag. 16.*

(*b*) *En 1662.*

(*c*) *Suposé qu'il soit l'Auteur des Amours du Palais roial, ce qu'il n'avoüoit pas. Voiez à la fin de ce Dictionaire la dissertation sur les libelles diffamatoires remarque D.*

(*d*) *Il y alla avec le caractere de Legat à latere, pour faire satisfaction touchant l'insulte que Mr. le Duc de Crequi avoit soufferte.*

(C) *Se faire estimer par le manege d'un homme d'Etat.*] Angelo Corraro en parle avec assez de mepris de ce côté-là. On ne tiroit de lui que des complimens. & des promesses qui n'aboutissoient à rien, & de là vint que Corraro ne s'adressa plus à lui, mais au Pape directement. *Di quel che vagha*, dit-il (*e*), *nel negotio non mi dà l'animo d'affermare cosa certa, perche s'egli non sà fare più di quello che fà, bisogna dire che vaglia poco, già che da esso non riportano se non complimenti, gentilezze di concetti, e speranze di voler far assai, che in fine si resolvono in nulla: terminando le risposte in repugnanze trovate in S. S., o in qualche motivo delle cause, ò della negativa, ò della prolasione. Onde iò hò ritrovato meglio ne' negozi importanti, andarmene di primo tratto al Papa medesimo, che valermi dell' interpositione del Cardinale.* Il marque deux ou trois defauts qui l'empêchoient d'être homme d'affaires. (*f*) 1. Le trop d'attachement aux plaisirs. 2. L'oubli des circonstances les plus capables de faire obtenir ce qu'on demande. 3. La facilité de se relâcher, dès qu'il sentoit qu'une chose mettoit en peine l'esprit du Pape. Il est certain que voilà trois obstacles capitaux au succés d'une negociation confiée à une personne. Il faut que ce Cardinal se soit corrigé en vieillissant, car il a maintenu son credit, & l'a fait fort bien valoir dans les Conclaves à la tête des Creatures de son oncle. On n'a gueres vu de grandes affaires à la Cour de Rome, où il n'ait tenu sa partie avec quelque distinction d'autorité. C'est qu'il s'étoit bien muni pendant la vie de son oncle : or quand on a une fois les mains bien garnies, on se fourre par tout, on parle haut, on ne manque pas de cliens. Voici ce qu'on a dit de cette Eminence dans un livre (*g*) imprimé à Amsterdam; „ Dans la faction de Chigi, il se presente bien des Cardinaux papables, dont „ le chef Flavius Chigi est puissant, & a su si bien se „ menager depuis la mort d'Alexandre VII. son oncle, qu'il a dejà eu un Pape à sa devotion, parce „ qu'il ne s'est pas trop opiniâtré dans les deux Con- „ claves derniers à vouloir une de ses Creatures en „ particulier, mais il s'est contenté de s'accommoder „ aux autres factions, autant qu'il a pu en s'accommodant lui-même. Et Barberin pour n'en avoir pas „ usé de même, n'a jamais eu de Pape qui lui ait été „ obligé de son exaltation. „ Le Conclave de Clement IX. aprend qu'encore que le Cardinal Chigi ne souhaitât point que le Cardinal Rospigliosi fût creé Pape, il fut impossible de donner le Papat à ce dernier Cardinal, qu'après que l'autre se fut laissé persuader d'y concourir. Le Conclave de Clement X. (*h*) temoigne, que le Cardinal Chigi avoit eu presque autant de credit sous Clement IX. que sous Alexandre VII. Ce Cardinal étoit si fort dans le Conclave où Clement X. fut élu, que le Cardinal d'Este lui dit un jour, (*i*) *Eh bien, Mr. le Cardinal Chigi, que faisons nous ici ? que ne nous donnez vous un Pape ?* Et en effet la creation d'Altieri n'auroit jamais reüssi sans l'influence de Chigi. Disons en passant que dans le Conclave de Clement IX. le Cardinal d'Arach chef de la faction Espagnole dit au Cardinal Chigi, (*k*) *Qu'il n'étoit pas fort experimenté dans les affaires presentes; que puis que c'étoit le premier Conclave où il se trouvoit, il ne pouvoit pas y avoir toute l'experience possible, & qu'auparavant que d'entreprendre de conduire une affaire de cette importance, il faloit s'en rendre capable.*

(*e*) *Pag. 17.*

(*f*) E bene spesso divertito da suoi passatempi, ò si scorda delle circostanze essentiali dell' affare, che possono facilitare l'intento, ò caglia alle prime perplessità che scuopre nel Papa. *Ib.*

(*g*) *Idée du Conclave present (1676.) pag. 74.*

(*h*) *Par Amelot de la Houssaye, p. 14.*

(*i*) *Memoires des intrigues de la Cour de Rome, imprimez à Paris 1677. pag. 19.*

(*k*) *Conclave de Clement IX. imprimé à Paris 1669. pag. 59.*

(*D*) *Par les bons offices de la Princesse de Rossane.*] Elle s'apelloit *Donna Olympia Aldobrandina.* Elle étoit petite niece de Clement VIII. & avoit épousé en premieres noces le Prince Borghese. L'ambition de cette Dame étoit conuë depuis long tems : étant demeurée veuve dans une grande jeunesse, & aiant de la beauté, de la naissance, du bien, de l'esprit, elle fut recherchée de plusieurs Princes : mais elle prefera à tous les partis qui se presenterent Don Camille Pamfile neveu d'Innocent X. & cela afin d'avoir part au gouvernement. La même raison la porta à preferer pour sa fille un neveu de Pape au fils du Connetable Colonne (*l*); elle ne le fit que *per guadagnar l'affetto della casa pontificia, e per haver parte al Vaticano, che' è tutto quello che sempre hà cercatò questa Signora.* Elle se vit bien attrapée sous Innocent X. car au lieu d'entrer dans la faveur par son mariage avec Don Camille, elle fut contrainte de le suivre dans son exil. L'instruction des Ambassadeurs de France à Rome attribuée au Bailli de Valençai parle de cette Princesse fort desavantageusement. (*m*) „ De la façon que Dieu „ resiste aux personnes altieres & superbes, ainsi la „ Princesse Rossane se voit abaissée, humiliée, mortifiée & décheue de cette suprême grandeur, & de „ ce haut degré de gloire & d'honneurs desquels elle „ avoit fait paroître & éclatter un si grand faste, & „ une si grande ostentation sur le theatre de cette auguste & glorieuse ville de Rome, & presentement „ elle est d'autant plus éloignée & écartée & separée „ de la Scene, se compatissant & se complaisant tant „ seulement dans de certaines humeurs mélancoliques „ & Romanesques qui ne se contentant jamais des „ choses presentes, vont speculant & regardant indiscrétement sur des choses, qui sont il y a desià beaucoup de temps passées & écoulées, & sur celles qui „ sont pour arriver cy apres. Pour moy . . . je ne puis „ point m'imaginer que cela puisse apporter quelque „ trouble tant soit peu d'importance . . . quand bien „ cette Dame bornera son ambition & la renfermera „ dans les limites étroites des portes & des chambres, plûtost que de la faire paroître & éclatter visiblement par des ostentations ridicules & superflües „ des

(*l*) *Voiez le livre intitulé,* Il Nepotismo, *part. 1. lib. 3. pag. 143. 193.*

(*m*) *Voiez le recueil de diverses relations des Cours de l'Europe imprimé à Cologne 1681. pag. 332.*

d'endroits ne fixa point les amours (E) de Don Augustin. Le Pape lui acheta la Principauté de Farnese, qui est un fief de l'Empire dans la Province du Patrimoine, & qui lui coûta 170. mille écus. Sigismond CHIGI frere de Don Augustin fut gratifié de plusieurs riches pensions par le Pape Alexandre VII. β & promu au Cardinalat γ par le Pape Clement IX. en 1667.

CHIGI (FABIO) né à Sienne le δ 16. de Fevrier 1599. a été Pape sous le nom d'ALEXANDRE VII. Sa famille voiant en lui un sujet de belle esperance l'envoia de bonne heure à Rome, où il lia avec le Marquis ζ Pallavicini une amitié fort utile, car ce Marquis le recommanda de telle sorte au Pape Urbain VIII. qu'il lui fit avoir en peu de tems la charge d'Inquisiteur à Malte. Chigi aiant fait paroître dans cet emploi qu'il étoit capable de plus grandes choses, fut envoié à Ferrare en qualité de Vicelegat, & puis Nonce en Allemagne η. Il eut la plus favorable occasion qu'un homme de ce caractere puisse souhaiter, de faire paroître l'esprit d'intrigue, car il fut Mediateur à Munster pendant les longues conferences qui s'y tinrent pour la pacification de l'Europe. Il y joüa (A) bien son personnage. Il avoit eu avant que d'aller à Munster la Nonciature de Cologne, & il l'exerça encore quelques années depuis la conclusion de la paix. Il l'exerçoit lors qu'en 1651. le Cardinal Mazarin se refugia chez l'Electeur de Cologne, & il eut même ordre de se plaindre au nom du Pape Innocent X. grand ennemi de ce Cardinal, de ce que cet Electeur permettoit à cette Eminence de lever des troupes θ. Le Cardinal Mazarin en garda quelque ressentiment contre Fabio Chigi qui fut promu peu après au Cardinalat, & à la charge de Secretaire d'Etat par Innocent X. mais ce ressentiment fut sacrifié aux interêts de la Politique, lors qu'il fut question de créer un Pape en 1655. Le Cardinal Sacchetti bon ami du Cardinal Mazarin ne voiant point jour à obtenir le Papat, à cause des puissans obstacles de la faction Espagnole, conseilla à cette Eminence de consentir à l'exaltation de Fabio Chigi. On lui accorda ce qu'il souhaitoit. Dès qu'on fut dans le Conclave les dispositions de la France, tous les partisans de cette Couronne reünirent leurs suffrages en faveur de Chigi. L'Escadron volant qui le regardoit comme sa principale piece, n'eut garde de ne lui être pas favorable. La faction de Medicis & les Espagnols eurent des raisons particulieres de le choisir; desorte qu'il fut creé ↓ Pape par les voix de tous les 64. Cardinaux qui se trouverent au Conclave ‡. Il y a très-peu d'exemples de cette uniformité dans les élections des Papes. Le Cardinal Chigi merita ce jour-là & les années suivantes l'éloge que (B) le Duc de Guise donne à Innocent X. Comme on savoit dès la veille de l'élection le choix que le St. Esprit avoit resolu d'inspirer le lendemain, les Cardinaux allerent feliciter cette Eminence, qui ne leur repondit d'abord * que par des soupirs, & la larme à l'œil, & † en les priant de mieux choisir: il prit ensuite courage, & les remercia de leur bonne volonté. Après l'élection on le porta selon la coutume à l'Eglise de St. Pierre, pour y recevoir sur le grand autel l'adoration des Cardinaux. Il ne voulut pas être mis au milieu de cet autel, mais à l'un des coins; & cela parce qu'il ne se jugeoit pas digne, disoit-il, de la place

β *Tiré de la Relation de la Cour de Rome, du Cavalier Angelio Corraro, Ambassadeur de Venise, imprimée à Leide l'an 1663. Voiez aussi le Nepotisme 1. part. l. 3.*

γ *L'idée du Conclave present, imprimée à Amsterdam 1676.*

δ *Angelo Corraro ubi infra.*

ζ *Il a été depuis Jesuite & Cardinal.*

η *De la Relation de la Cour de Rome par le Cavalier Angelo. Corraro.*

θ *Conclave d'Alessandro VII. Voiez aussi l'histoire de la paix des Pyrenées par Gualdo Priorato.*

↓ *Le 8. Avril 1655.*

‡ *Voiez le Conclave d'Alexandre VII. en Latin par Jean Schwarzkopfius*, apud Heideggerum, Histor. Papatus pag. 404. & seq.

* Egli da principio pianse tenendo agl' occhi la mano, e doppo fattosi animo ringratiava tutti del loro buon affetto. *Conclave de Alessand. VII.*

† Gratulationes excepit Chisius profusis lacrymis, subinde orans ut digniorem alium eligerent. *Heidegger. pag. 406.*

„ des carrefours, places, passages & promenades de „ la ville.„ L'Auteur (a) du voiage de la Reine de Pologne aiant parlé du *fameux jardin d'Aldobrandin tres-justement appellé Belveder*, qui est à Frescati, continuë ainsi; (b) *De ce Lieu est apresent possesseur le Prince Pamphilio neveu du Pape, cy-devant Cardinal; comme aussi de la Princesse, heritiere de la Maison Aldobrandine, dont le premier mary Prince de Rossano, heritier presomptif, & l'unique esperance de celle des Borghezes, estoit mort quelques jours (c) avant nostre arrivée, dedans ce mesme Lieu, aagé de moins de vingt-deux ans, comme elle, & luy avoit laissé deux fils & deux filles. C'est un bonheur pour ce Cardinal d'avoir si-tost trouvé un party si advantageux, en richesse & en beauté; car c'est la plus belle Princesse de tous le pays, & outre celà des plus spirituelles.*

(E) *Ne fixa point les amours de Don Augustin.*] Sa femme lui avoit aporté des biens immenses; elle étoit belle, elle avoit été bien élevée, elle lui donna d'abord des enfans, & neanmoins il s'alloit ragoûter tantôt ici tantôt là. Quel desordre! *Essendo la sposa di non ordinarie bellezze, e allevata sotto la disciplina dell' Ava, Signora di santissimi costumi, non restava che desiderar più in questo genere di contentezze, & gia s'e cominciato a goderne i frutti, havendo la Principessa gia dato segno di fecondità, co'l parto di una figliuola. Non resta però che il Sig. D. Agostino non vada vagando in altri amori, come lo lusinga la sua natura proclive al gusto del senso, e la facilità di pascerla quando gliene possa mai venir voglia* (d). Il n'avoit jamais été trop delicat sur le chapitre de la tendresse pour sa femme, puis qu'après ses noces il ne put s'empêcher de dire que son mariage lui donnoit plus de joie à cause du triomphe qu'il avoit remporté sur son rival, qu'à cause de la Princesse qu'il possedoit. Le Connetable Colonne aiant sçu cela, repondit que son fils avoit recherché la Princesse parce qu'il avoit assez de merite pour la pouvoir demander, mais que Don Augustin l'avoit obtenuë par le credit & l'autorité du Pape son oncle. Le fils du Connetable se maria quelques années après avec une niece du Cardinal Mazarin (e). Le parti quant aux richesses fut beaucoup meilleur, mais ç'a été un mauvais menage. Le public en a vu l'histoire.

(a) *Le Laboureur voiage de la Reine de Pologne 3. part. pag. 222.*

(b) *Ibid. pag. 225.*

(c) *Leur arrivée tombe sur le 18. de Juillet 1646. l'Auteur publia sa relation l'année suivante.*

(d) *Corraro ubi supra pag. 21.*

(e) *Tiré d'un livre intitulé* Il Nepotismo *part. 1. l. 3. p. 194.*

(A) *Il y joüa bien son personnage.*] Un Auteur (f) moderne a observé que la mediation du Dannemarc, qui avoit été d'abord agréée pour la paix de Munster, aiant été ensuite rejettée par la Suede, „ toute la me„ diation demeura au Pape, & en quelque façon à la „ Republique de Venise, qui se servirent des talents „ *de Fabio Ghisi* & *d'Aloysio Contarini* pour la perfection „ d'un si glorieux ouvrage. Le premier avoit, entre „ plusieurs autres grandes qualités, celle de sçavoir „ parfaitement bien couvrir ses mauvaises, & avec un „ si admirable artifice que tout le College des Cardi„ naux ne les reconnurent, qu'aprés qu'ils l'eurent „ fait Pape. L'autre estoit homme d'honneur, & il „ estoit sorty avec reputation de tant d'Ambassa„ des, qu'il y avoit aquis celle d'un des plus habiles „ negotiateurs de son temps.„ Le Cavalier Angelo Corraro remarque, qu'encore que Fabio Chigi n'ait pas pu soutenir heureusement les interêts de la Catholicite, à cause que le credit des Protestans étoit superieur à celui des Catholiques dans l'assemblée de Westphalie, il ne laissa pas de bien faire (g) son devoir; jusques-là qu'il eut l'adresse de se conserver l'estime des Espagnols & des Imperiaux, encore qu'il les eût blâmez fort aigrement d'avoir consenti à une paix si prejudiciable à l'Eglise Catholique.

(B) *L'éloge que le Duc de Guise donne à Innocent X.*] „ Les discours que lui avoit tenu Monsieur le Cardinal „ Grimaldi, & la maniere de negocier de Monsieur de „ Fontenay & de Monsieur l'Abbé de Saint Nicolas lui „ tenant fort au cœur lui étoient insuportables, pu„ blians par tout, à ce qu'il disoit, qu'il étoit un four„ be, & qu'on ne devoit ni ne pouvoit pas se fier à sa „ parole, dont il me fit paroître tant de chagrin que „ les larmes lui en vinrent aux yeux de colere. Ce „ qui toutesfois ne me toucha pas fort sensiblement, „ sachant bien qu'il en repandoit quand il lui plaisoit, „ & qu'il étoit fort grand Comedien. (h) „

(f) *Wicquefort traité de l'Ambassad. to. 2. p. 308. 309.* (g) Fece almeno le parti sue egregeamente. *Corraro p. 11.* (h) *Memoires du Duc de Guise pag. 6. de l'edition de Paris 1681. in 12.*

place que ses predecesseurs avoient occupée. Pendant toute la ceremonie de l'adoration il demeura prosterné à terre un crucifix entre ses bras avec une extrême humilité. Arrivé qu'il fut à son apartement du Vatican, il commanda avant que de songer à nulle autre chose, qu'on fit le cercueil où son corps seroit couché après sa mort, & qu'on le mît sous son lit, afin de s'animer de plus en plus à la sainteté par cette idée continuelle de la mort. Quand on le revêtit des habits pontificaux, on lui trouva un cilice sous la chemise. Il continua de jûner deux fois la semaine, comme il avoit fait étant Cardinal. Le lendemain de son élection il repoussa rudement la *Signora* Olympia qui étoit venuë le feliciter, & lui dit qu'il n'étoit pas de la bienseance qu'une femme mît le pied dans le Palais du Chef de l'Eglise. Il defendit à ses parens de venir à Rome sans sa permission *. La suite de son Pontificat a montré que ce n'étoient que des grimaces, & des finesses; & plusieurs Catholiques Romains n'ont point fait difficulté de se plaindre de sa vie artificieuse. Il s'humanisa dans la suite (C) avec ses neveux, & les combla de bienfaits; ce qui fut un très-facheux contre-tems (D) au fameux antagoniste du Pere Paul. Ce que dit Mr. Moreri qu'Alexandre VII. *s'empressa avec un soin vrayement paternel pour la conclusion de la paix entre la France & l'Espagne par le mariage* de Louïs XIV. avec l'Infante, a besoin (E) d'un correctif. Il a eu tort de le loüer à l'occasion de la pyramide qui fut élevée à Rome après l'insulte que

** Ex Conclavi Alexandri VII. apud Heideggerum ubi supra.*

(a) *Mr. Heidegger pag. 432. assûre qu'il obtint d'Alexandre VII. à l'âge de 17. ans le chapeau de Cardinal. Mais je trouve qu'il ne fut promu qu'en 1667. par Clement IX. successeur d'Alexandre VII.*

(b) *Frere de Sigismond.*

(c) Augustinum futurum Chisianæ familiæ columen cui principis Borgesii neptim opulentissimam conjugem, dote centum millium ducatorum & viginti insuper millibus duplionum loco margaritarum expensis, denique sexaginta millibus duplionum in manus ipsius sponsi resignatis impetravit. *Heidegger. pag. 432.*

(d) *Elle avoit été mariée à Sienne avec Mr. Bichi.*

(e) *Heidegger. ib.*

(f) *Le 13. de Septembre 1693. à l'âge de 63. ans.*

(g) *Mercure Historique, mois d'Octob. 1693. pag. 364.*

(h) *Heidegger. Histor. Papatus, pag. 431.*

(C) *Il s'humanisa dans la suite avec ses neveux.*] Jamais Pape n'a mieux merité la pasquinade, *& homo factus est*, ni ne s'est mieux prevalu des privileges du Nepotisme. On dit, je n'en sai rien, qu'il avoit juré de ne recevoir jamais ses parens à Rome, & qu'embarrassé de la religion de son serment, il ne savoit comment satisfaire l'amitié qu'il avoit pour sa famille; que le Pere Pallavicin le tira de ces scrupules, en lui conseillant d'aller recevoir sa parenté à quelques lieuës de Rome, & qu'il lui fit bien comprendre que le serment de sa Sainteté ne portoit pas qu'elle ne recevroit point ses parens sur le chemin de Sienne à Rome, mais seulement qu'elle ne les recevroit point à Rome; que le Pape fondé sur une si ingenieuse distinction alla au devant de sa famille, & la reçut au beau milieu du chemin. Depuis ce tems-là il fit pleuvoir à seaux sur ses parens les dignitez, & les Benefices. Don Mario son frere fut fait Gouverneur de l'Etat Ecclesiastique. Flavio Chigi fils de Don Mario fut fait Cardinal Patron: Sigismond Chigi fils orphelin d'un autre frere du Pape fut gratifié de plusieurs bonnes pensions, en attendant l'âge (a) où on le put faire Cardinal avec quelque bienseance. Augustin Chigi (b) destiné à être la colonne de la maison, fut marié à une (c) très-riche niece du Prince Borghese. Un des fils de la sœur (d) du Pape fut fait Cardinal; l'autre qui étoit Chevalier de Malte fut fait General des Galeres. La Dona Berenice femme de Don Mario, & ses filles eurent aussi de riches presens (e). Flavio Chigi qui a été Cardinal Patron, & qui fut envoié en France Legat *à latere*, pour faire satisfaction touchant l'affaire des Corses, a bien fait parler de lui. Il est mort (f) chargé de biens & de titres, Vice-Doien du sacré College, Evêque de Porto, Archiprêtre de St. Jean de Latran, Prefect de la signature de justice &c. Il a institué pour (g) principal heritier Don Livio Chigi, son neveu; & il a laissé dix mille ecus, & la jouïssance des biens qu'il avoit à Sienne au Marquis Zandedari son beau-frere, qu'il a chargé de prendre le nom & les Armes de la Maison Chigi. Voyez la remarque B de l'article precedent.

(D) *Un très-fâcheux contre-tems au fameux antagoniste du Pere Paul.*] Je parle du Pere Sforce Pallavicini Auteur d'une histoire du Concile de Trente, destinée à la refutation de Fra-Paolo, & qui fut recompensée d'un chapeau de Cardinal. Il mit à la tête de son Ouvrage un pompeux éloge d'Alexandre VII. où il n'avoit pas épargné l'encens, sur le dessein où le St. Pere avoit persisté de ne point souffrir que ses parens vinssent à Rome. Chacun voit qu'il y a cent belles choses à dire sur cette matiere, & qu'il n'y a point de panegyrique qui puisse devenir plus brillant que celui-là entre les mains d'un bon Orateur. Malheureusement pour le Pere Pallavicini, le Pape changea de resolution, & souhaita d'agrandir les siens selon l'usage du Nepotisme. Il falut même, dit-on, que ce Pere lui levât les scrupules de conscience qui l'arrêtoient. Au fond il étoit plus avantageux d'obliger le Pape & sa famille, que de sauver un prologue deja imprimé, quelque beau que fût le panegyrique qu'il contenoit. Cela ne laissoit pas d'avoir ses desagrémens pour un Auteur; mais il falut bien passer par là, suprimer ce qui étoit deja sorti de dessous la presse, & rajuster les choses le mieux qu'on put. Si ce que je viens de dire n'est pas veritable, il ne faudra pas s'en prendre à moi, mais à ceux dont l'Auteur que je cite l'emprunte. Voici comment il parle: (h) *Jamque Cardinalis Pallavicinus in ejus laudes effusissimus Historia Concilii Tridentini galeatum prologum præfixerat, quo Alexandri ceu Angeli ἀπροσωποληπτου heroicum istLoc neglecti Nepotismi facinus tertium usque in Cœlum tulit: quem tamen, cum res alium longe eventum sortita esset, non sine pudore & impensarum jactura (plurima enim folia jam impressa, laudes has fictitias ebuccinantia, supprimi debuerant) ceu abortivum fœtum tollere, & cum nescio quo Epilogo operis (qui ipse tamen post mortem Alexandri, saltem in Latina editione Baptistæ Giattini omissus etiam fuit) commutare necesse habuit.* Cet Auteur pretend que le Cardinal Pallavicin étoit confesseur d'Alexandre VII. & qu'il étoit Cardinal avant que la parenté de ce Pape vint à Rome; mais il est certain qu'il ne fut promu qu'après l'edition de son histoire: d'où il resulte par la propre narration de cet Auteur, que le Cardinalat de l'historien suivit l'accueil que le Pape fit à sa famille. Je ne croi pas qu'un Cardinal soit jamais le confesseur ordinaire du Pape, ni que le Pere Pallavicini (i) l'ait jamais été d'Alexandre VII. L'Auteur du Nepotisme (k) l'assûre pourtant, & peut-être ne l'a-t-il fait qu'afin de mieux decorer le conte qu'il vouloit faire, concernant le livre de ce Jesuite. Il ne dit pas qu'on eût mis un panegyrique à la tête de l'histoire, mais seulement qu'en divers endroits on avoit coulé quelques traits de loüanges pour le Pape, sur ce que la famille Chigi n'avoit point la permission de venir à Rome. Il se trouva plus de vingt feuilles qui contenoient quelque chose sur ce sujet lesquelles il falut reimprimer. Ceci en tout cas me paroitroit plus vraisemblable que l'autre conte.

(E) *A besoin d'un correctif.*] Il n'y eut rien à la paix des Pyrenées à quoi le public fit plus d'attention qu'à ceci, c'est qu'elle fut concluë sans l'intervention du Pape. Il y avoit eu des Cardinaux qui n'avoient donné leur suffrage à Fabio Chigi, que sur l'esperance *qu'il s'appliqueroit à pacifier les deux Couronnes, & qu'il y reüssiroit mieux que pas un autre. Cependant la chose a reüssi d'une maniere si contraire*, c'est Galeazzo Gualdo Priorato (l) qui parle, *que plusieurs ont publié que cette paix étoit honteuse au St. Siege, & qu'à Rome même plusieurs en ont mal parlé. En effet on ne l'a regardée que comme l'effet des soins & de la diligence des deux premiers Ministres seuls qui l'ont concluë dans un tems où sa Sainteté n'y travailloit plus, & peut-être n'y pensoit plus.* Je ne nie point que Priorato n'ajoûte (m) qu'Alexandre *dès son entrée au Pontificat* emploia avec de grandes instances les offices de Pere commun, pour porter les deux Couronnes à la paix, & pour obtenir même que les conferences se tinssent à Rome en sa presence; mais il dit aussi (n) que pendant *les offices que le Cardinal fit faire auprès du Pape pour la paix par le Pere Donnelli Jesuite*, le Pape fit voir *des defiances & une froideur qui ont été à la France une excuse suffisante pour l'exclure du traité de paix.* Il ne fut point nommé dans les preambules des articles du Traité, ce qui le fâcha; & *l'on a même sçu que le Cardinal Mazarin avoit été en disposition de ne faire nulle mention du Pape.* La mauvaise intelligence qui avoit regné entre eux s'augmenta, par la raison que la paix s'étoit concluë sans l'intervention de la Cour de Rome, & cela fit que le Pape fut fâché de cette paix. (o) „Aussi le Cardinal disoit quelquefois dans „l'entretien familier, que dans la consolation qu'il „sentoit de la paix generale, il y trouvoit l'amertu„me de ne pas voir que sa Sainteté en eût de la joye, „& le Pape de sa part eût pu dire le Proverbe Espa„gnol: *Pourveu que le miracle se fasse, il m'importe „peu si Dieu le fait ou le Diable.*„ Concluons de tout ceci que Mr. Moreri ne regardoit guere de près aux choses

(i) *Pour mieux m'en éclaircir j'ai consulté une personne qui le pouvoit bien savoir, & qui m'a repondu que le Pere Pallavicini n'a jamais été confesseur d'Alexandre VII.*

(k) *Nepotisme, part. 1. l. 3. p. m. 19. & 176. Voiez aussi il Sindicato d'Alessandro VII. pag. 83. & seq.*

(l) *Priorato, histoire de la paix pag. 119. édit. de Cologne 1667.*

(m) *Id. ib. pag. 122.*

(n) *Ibid. pag. 125.*

(o) *Ibid. pag. 124.*

que les Corses firent au Duc de Crequi. Ce Pape ne merite aucune loüange pour les satisfactions qu'il fit à la France dans cette rencontre; car il ne les fit qu'à son grand regret, & pour éviter une guerre qui l'auroit en peu de tems obligé d'abandonner Rome. La France n'a jamais été bien persuadée qu'il fût sans partialité contre elle. Les Espagnols (F) ne furent pas toûjours satisfaits de sa conduite. Je remarquerai pour la rareté du fait, qu'il y a des livres imprimez où l'on assûre qu'il a eu envie (G) d'abjurer sa Religion, & de devenir Huguenot. Les Gazettes de Hollande lui donne-

(a) Corraro pag. 13.

(b) De l'Ambassadeur, t. 2. pag. 168.

(c) Mr. de Wicquefort au 1. vol. de l'Ambassadeur pag. 648. dit que ce Nonce declara qu'il ne vouloit point avoir de communication avec les heretiques, & qu'il ne pretendoit être mediateur que des Princes Catholiques Romains. Mr. de Wicquefort apelle cela une étrange bizarrerie d'esprit en Fabio Ghigy & en ceux qui l'emploioient, laquelle il opose à la conduite de Bevilaqua Nonce aux Conferences de Nimegue, qui non seulement n'abhorroit point la frequentation des Ministres des Princes & des Etats Protestans, mais offrit mêmes de les prevenir de ses civilitez s'ils vouloient promettre qu'ils y repondroient. Angelo Corraro dit aussi que Chigi n'avoit aucune communication avec les Ambassadeurs Protestans: con i quali rispetto egli essere Ministro di chi era, non poteva havere communicatione: Mais l'Auteur du Sindicat d'Alexandre VII. page 36. assûre le contraire.

choses qu'il a debitées. S'il avoit lu la relation d'Angelo Corraro, il n'auroit pas tant loüé les secours donnez aux Venitiens par ce Pape pour la guerre de Candie, car on se plaint de deux choses dans cet Ecrit: 1. de ce que le Pape refusoit obstinement toutes les graces qui pouvoient servir dans la guerre contre les Turcs: 2. de ce qu'il n'avoit eu aucun zéle pour la paix des deux Couronnes. (a) *Chi haverebbe mai pensato che un Cardinale, che prima anche d'essere Cardinale spirava tutto zelo, e monstrava di languire su la consideratione dello stato miserabile, in che si andava riducendo il mondo Christiano, con una guerra così ostinata tra le maggiori corone di esso, non dovesse assunto al pontificato infervorarsi per la pace universale?*

(F) *Les Espagnols ne furent pas toûjours satisfaits de sa conduite.*] Mr. de Wicquefort m'en fournit la preuve en cette maniere. „ (b) *Don Pedro d'Aragon* Ambassadeur d'Espagne à Rome en l'an 1665. s'estant laissé eschapper quelques paroles de ressentiment contre la Cour, qui favorisoit les affaires du Roy de Portugal, en ce qui regardoit les Eglises de ce Roiaume, le Pape Alexandre VII. qui en avoit esté informé, lui dit, qu'il estoit un meschant homme, & un Ministre incapable de servir le Roy son Maistre. L'Ambassadeur repartit, que le Pape avoit raison de l'accuser de negligence & d'incapacité, puis qu'il avoit bien voulu ne pas executer l'ordre du Roy, lors qu'on traittoit, a son prejudice, avec le Ministre de Portugal. Que le Pape, en luy faisant ce reproche, luy reprochoit aussy sa bonté; mais avoit tort de dire qu'il estoit un meschant homme, & que luy pouvoit dire, avec plus de justice, que *Fabio Ghijy* estoit un meschant homme; puis qu'il le contraignoit d'executer les ordres du Roy son maistre, & de prier le College des Cardinaux de considerer, s'il importoit plus au Siege de Rome de faire quelque chose pour quatre Eveschés de Portugal, que de hasarder cent trente Evesches & soixante Abbayes en Espagne. Le Pape lui dit aussy, que les assemblées qu'il faisoit chez lui, estoient fort dangereuses, & pourroient donner occasion au pillage de la ville. L'Ambassadeur répondit, que si c'estoit là son intention, il n'aveit qu'à se retirer avec tous les sujets du Roy son maitre, parce que ceux qui resteroient, ne pouvant pas subsister, feroient le desordre, que l'on ne pouvoit pas craindre de luy. „

(G) *Qu'il a eu envie ... de devenir Huguenot.*] Le livre qui m'aprend cela est un voiage de Suisse imprimé l'an 1686. à Geneve, quoi que le titre porte *à la Haye chez Pierre du Glasson.* L'Auteur de ce voiage est un Ministre François, refugié en Hollande, & s'apelle Mr. Labrune. Je m'en vais raporter ce qu'il debite touchant la religion d'Alexandre sept. La chose ne sauroit manquer d'apartenir à ce Dictionaire. Est-elle veritable? il s'en saisit entant qu'historique; est-elle fausse? il s'en saisit entant que critique. „Fabio Chigi . . . fut envoyé Inquisiteur à Malthe, Vice Legat à Ferrare, & puis enfin Nonce du Pape à Cologne lors qu'on fit la paix de Munster. Les affaires des Princes de l'Europe furent terminées assez heureusement, aprez deux ans de negotiation à Munster & à Osnabrug. Chigi qui y avoit esté envoyé en qualité de Nonce du Pape, & qui estoit obligé de s'entretenir tous les jours (c) avec les Princes Protestans ou avec leurs Ministres, se fit une idée de leur religion, & quoy qu'il eut publié, à peu prez dans ce même tems, sous le nom supposé d'un certain Ernest Eusebe *ce jugement d'un Theologien*, où les Protestans sont si maltraitez, il demeura pourtant convaincu qu'il n'y avoit rien d'heretique dans leur doctrine. Mais il ne poussoit pas plus avant. Le Comte Pompée l'un de ses proches parens d'Italie acheva de lui ouvrir les yeux. Ce Comte passoit ses jours dans une terre d'Allemagne qui lui étoit eschûe en partage du coté de sa mere. . . . Chigi. . . . ne voulut pas retourner à Rome sans avoir veu ce parent. . . il se rendit donc chez lui avec deux de ses neveus qui l'avoient accompagné à Cologne, & passa dans cette terre tout un hyver. . . . Ils se jetterent sur le chapitre de la Religion, & apres beaucoup d'entretiens ils resolurent de lire la Bible avec les notes de Mr. Diodati. Le Comte avoit deja lû ces scavantes notes, & il en scavoit même les endroits les plus forts. Ils faisoient des reflexions tous deux, & ils estoient surpris de se voir convaincus à tout moment. Ils ne scavoient quel party prendre: mais enfin apres y avoir bien pensé. . . . ils tomberent d'accord que la Religion Protestante estoit la veritable, & Chigi s'engagea des lors avec son parent, d'abandonner ses erreurs des qu'il auroit rendu conte de sa Nonciature, & de l'aller rejoindre dans sa terre, le conjurant de faire incessamment abjuration de la Religion Rom. puis que Dieu lui avoit fait la grace de conoître la verité & d'estre libre. Chigi partit donc avec ses neveus dans une grande resolution d'abandonner la Cour de Rome. & il ne scrivit même jamais au Comte qu'il ne l'exhortât à executer son dessein. Son voyage fut plus long qu'il n'avoit pensé. La maladie d'un de ses neveus qui se termina enfin par la mort en fut cause. Cependant le Comte Pompée se disposa à faire ce qu'il avoit resolu. . . . Il se rendit a Orange, où il fit publiquement profession de nôtre religion. Il fut même quelque tems apres à Nimes & se fit conoître. Cette Convertion fit de l'eclat. On en parla par toute l'Europe. On en parla même trop; car comme il se retiroit en Allemagne, il fut empoisonné à Lion où il mourut. Cette nouvelle accabla Chigi. La mort du Comte . . . luy rompoit toutes ses mesures. Il s'imagina qu'il pourroit bien avoir le même destin: il se vid privé d'un asyle, mais dans le tems qu'il balancoit . . . il fut fait Cardinal & premier Secretaire de la Chambre Apostolique. Il n'en fallut pas d'avantage, pour etouffer dans le cœur de Chigi ces semences de la verité, qui n'y avoient encore pris que de fort legeres racines: l'esclat de la Pourpre l'eblouit . . . il fut fait Pape par les fourberies que chacun scait. Il affecta des qu'il fut Cardinal d'estre toûjours malade. Il fit tendre son apartement de deuil, & parer sa chambre d'une biere & d'une teste de mort (d) . . . Il estoit Calviniste dans son ame. Il eut beau se vouloir cacher dans l'affaire des Jansenistes, on ne laissa pas de le decouvrir. Il s'imprima sous son Pontificat des livres en Flandres qui l'accusoient d'être heretique. Ce sont des livres que tout le monde a veus. Mr. Amiraut eut, un jour, un entretien avec Mr. le Duc de Longueville dans sa Maison du (e) Plessis Belleau, qui s'accorde fort bien avec ce que nous avons dit. Mr. Amiraut estoit sincere. Il racontoit que ce Prince qu'il avoit l'honneur de voir fort souvent, luy avoit dit que lors qu'il estoit Plenipotentiaire à Munster pour sa M. T. C. il avoit connu à fonds ce Pape qui tenoit le Siege pour lors; qu'il avoit de grandes dispositions à une reforme, & que si les Huguenots vouloient relacher quelque chose, il n'y avoit jamais eu de plus belle occasion de se reunir, puis qu'ils pouvoient estre assurez que le chef de l'Eglise ne leur seroit pas contraire. „

Je suis persuadé que l'Auteur de ce recit ne trouvera pas mauvais que je communique à mes lecteurs l'éclaircissement que m'a donné Mr. Amyraut le fils. Il m'a assûré qu'il n'a nulle conoissance que jamais son pere ait eu des conversations avec Monsieur de Longueville sur le Nonce Chigi, ni sur le Pape Alexandre VII. Qu'il est bien vrai que le Duc de Longueville avoit une terre à 3. lieuës de Saumur, mais qu'il n'est pas vrai qu'elle s'apellât *le Plessis-Belleau*: elle s'apelloit (f) *Monstreuil-Bellai.* Lors qu'il y alloit, il ne manquoit point d'envoier faire des honnêtetez à Mr. Amyraut, qui de son côté étoit extremement ponctuel à lui aller faire la reverence, & qui en étoit toûjours très-bien reçu; desorte que cette Altesse doit être ajoûtée aux grans Seigneurs (g) qui ont temoigné leur estime à ce Ministre. Or puis que Mr. Amyraut le fils n'a jamais oui parler de ces entretiens de Monsieur de Longueville touchant Alexandre VII. il faut conclure sans hesiter que jamais Mr. Amyraut le pere n'avoit apris rien de semblable dans ses conversations avec Monsieur de Longueville. Et nous avons ici un exemple qui nous avertit, combien il faut se defier des contes qui ne sont fondez que sur l'ouï-dire. A l'heure qu'il est je tiens l'Auteur de ce voiage de Suisse pour

(d) Mr. Heidegger Histor. Papatus pag. 411. ne parle de cette biere que quant au tems qui suivit l'exaltation. Pour le tems qui preceda, il dit seulement que Chigi couchoit sur la dure & jûnoit deux fois la semaine.

(e) Conferez avec ceci ce qui a été dit dans l'article d'Amyraut pag. 194. remarque D. & voiez s'il n'y auroit point eu quelque mélange de divers faits dans ces narrations.

(f) Il la vendit au Marechal de la Meilleraye.

(g) Voiez ci-dessus pag. 196.

donnerent (*H*) beaucoup d'éloges, & aprirent au public qu'il n'avoit point aprouvé les violences exercées dans le Piemont sur les Vaudois. On a fort parlé de ce qu'il (*I*) dit à des gentilshommes Protestans qui vouloient lui baiser les pieds. D'autres livres ont assûré, non sans y trouver quelque mystere, qu'il étoit parent du (*K*) Grand Seigneur Mahomet IV. Cette singularité est beaucoup plus rare que celle dont je vais parler. Alexandre (*L*) VII. a été Auteur; nous avons

pour pleinement persuadé, qu'on doit être soigneusement sur ses gardes contre ces sortes de traditions.

(*H*) *Les Gazettes de Hollande lui donnerent beaucoup d'éloges.*] C'est ce que j'aprens d'une lettre (*a*) que Courcelles Professeur des Arminiens a Amsterdam écrivit au Sieur Sorbiere le 14. de Decembre 1655. *Je veux croire*, dit-il, *qu'Alexandre VII. a merité une bonne partie des eloges que la voix publique lui donne. Les Courantes d'Amsterdam qui n'ont pas accoustumé de celebrer les louanges des Papes, comme les Gazettes de Paris font souvent, nous ont dit tant de bien de lui, qu'il ne se peut faire qu'il n'en soit quelque chose. Elles ont mesme rendu tesmoignage qu'il avoit improuvé les cruautés exercées depuis peu sur ces pauvres Vaudois des vallées de Piedmont, disant que ce n'estoit point la procedure qu'il falloit tenir pour ramener les devoyés dans le giron de l'Eglise.* S'il est vrai que ce Pape ait desaprouvé la conduite du Duc de Savoie, les Vaudois s'en pouvoient glorifier avec beaucoup plus de raison, que les Reformez de France n'ont pu se glorifier du jugement qu'on dit qu'Innocent XI. faisoit de la Dragonnade; car la mauvaise humeur de ce Pape contre la Cour de France pouvoit seule lui faire dire qu'il n'aprouvoit point ces manieres de convertir.

(*a*) *Elle fut d'abord imprimée à part in 8. Vous la trouverez dans les* præstantium ac eruditorum virorum epistolæ Ecclesiasticæ, *pag.* 876. *de l'edit. in fol.* 1684.

(*I*) *De ce qu'il dit à des gentilshommes Protestans.*] Sorbiere (*b*) aiant à repondre à une lettre où on lui avoit écrit que son voiage de Rome le feroit rentrer dans l'Eglise Reformée, declara qu'il n'avoit rien vu à Rome qui ne l'eût édifié, & que la pompe de cette Cour n'empêche pas qu'on n'y ait beaucoup d'affabilité & de modestie. *En mon particulier*, poursuit-il, *je vous puis asseurer, Monsieur, que je n'ai point remarqué en aucune des Eminences dont j'ai eu l'honneur de m'approcher, tant de fierté qu'il y en a en quelques Ministres de nostre connoissance, & qu'en toutes les Audiences que j'ai euës de Nostre Sainct Pere, je lui ai parlé avec la mesme liberté que je vous entretiens, sa debonnaireté l'ordonnant ainsi à tous ceux qui s'en approchent. Je vous dirai là dessus une particularité remarquable, que vous ne serez peut-estre pas marry de sçavoir. Il y eut un peu avant mon depart quelques Gentils-hommes Anglois qui voulurent estre tesmoins de ce que je vous raconte de sa Sainteté, & qui se meslerent parmi ceux qui alloient à genoux lui faire la reverence. Il leur demanda d'où ils estoient, & ensuite s'ils n'estoient pas Protestans, ce qu'ils lui advouërent. Sur quoi Sa Sainteté leur repliqua avec un visage riant*; Levez vous donc, je ne veux point que vous commettiez, selon vostre opinion, une Idolatrie. Je ne vous donnerai pas ma Benediction, puis que vous ne me croiez pas ce que je suis, mais bien je prierai Dieu qu'il vous rende capables de la recevoir.

(*b*) *Sa lettre est imprimée avec celle de Courcelles* in 8.

Un fameux Controversiste Protestant raporte mal cette histoire. Voici ses paroles, je les tire de la page 158. de sa (*c*) reponse à un livre de Mr. Brueys. „ Il faut que je renvoye Monsr. Brueys à un Converti „ comme lui, c'est Sorbiéres; qui dit quelque part, „ que des Anglois étant à Rome, voulurent voir le „ Pape Alexandre VII. le saluer & lui baiser la pantoufle. Ce Pape ayant sçû qu'ils étoient Anglois, „ (†) il leur demanda de quelle religion ils étoient. Ils „ craignirent, & firent difficulté de confesser qu'ils „ étoient Protestans. Alexandre VII. les ayant rassûrez là dessus, ils confesserent, & sur cela il leur „ dit, de la Religion dont vous étes vôtre conscience „ ne vous permet pas de me rendre l'hommage du „ baiser des pieds. Je ne le reçois pas en qualité de „ Prince temporel de Rome, & c'est tout ce que vous „ reconnoissez en moi: je le reçois comme Vicaire „ de J. Christ, qualité que vous ne reconnoissez pas. „ Je prierai Dieu qu'il vous convertisse, je vous donne ma bénediction; mais en attendant vôtre illumination qui doit venir d'enhaut, je n'exige pas de „ vous que vous fassiez par complaisance aucune chose contre vôtre religion & vôtre humeur. Je ne „ sai si Sorbiéres a composé cette petite Histoire, pour „ faire honneur au Pape Alexandre VII. Quoi qu'il „ en soit ce sont là des sentimens d'honnête homme, „ & c'est sur cette maxime qu'on doit regler sa conduite en matiere de religion.„ On voit bien en comparant ces deux relations que nôtre Controversiste n'avoit jamais lu l'écrit de Sorbiere, ou pour le moins qu'il ne l'avoit pas sous ses yeux lors qu'il repondit à Mr. Brueys. Il avoit ouï parler de la chose en gros, & il se chargea de la brodure. La prudence ne veut pas cela, il faut se defier de sa memoire. Quand on falsifie un recit en ces deux points, l'un que les gentilshommes Anglois eurent peur, l'autre que le Pape leur donna sa benediction, on peut le falsifier sur bien d'autres, & c'est un coup de hazard si on ne l'altere pas dans quelque chose d'essentiel. Je pourrois faire bien des reflexions sur le sort des Controversistes, mais elles seroient hors de propos. L'Auteur du Preservatif ne prevoioit pas quand il loüoit les maximes d'Alexandre VII. qu'il s'engageroit à écrire sur la conscience erronée, qu'il se refuteroit lui-même, & qu'il établiroit des principes selon lesquels ce Pape auroit eu grand tort de s'oposer aux genuflexions des Anglois.

(*c*) *Intitulée*, Suite du preservatif contre le changement de religion. *A la Haie* 1683.

(†) *Cet* il *est ici un barbarisme.*

(*K*) *Qu'il étoit parent du Grand Seigneur.*] Je n'ai point le livre où l'on a prouvé cela, ainsi je ne puis servir à mon lecteur que ces paroles de Mr. Heidegger: (*d*) *Mahometem eo ipso tempore Imperatorem Turcicum quinto gradu consanguinitatis, ex Alanc Moroglio, communi stirpe & atavo utrinsque parentis Pontificis & Turcici, pessimo utique omine contigit, uti quidem Pastorius in Henninge reaururo* pag. 157. *demonstravit.* J'ai rencontré depuis peu un livre qui expose dans une table la parenté d'Alexandre VII. & du grand Turc. On pretend que Marguerite Marsili fille de Nani Marsili, noble Sienois, fut femme de Soliman, & mere de Selim II. dont le fils Amurath III. fut pere de Mahometh III. Celui-ci fut pere d'Achmet I. qui fut pere d'Amurath IV. dont le fils Ibrahim fut pere de Mahomet IV. D'ailleurs Leonard Marsili frere de Marguerite, eut un fils nommé Cesar Marsili, qui fut pere d'Alexandre Marsili, & de Laure Marsili mere de Fabio Chisi, qui a été Pape sous le nom d'Alexandre VII. L'Auteur (*e*) que je cite allegue la narration de François Niger, touchant la prise d'un château du territoire de Siene. Les Corsaires Turcs qui pillerent ce château environ l'an 1525. y trouverent Marguerite Marsili, & parce qu'elle étoit fort belle ils la garderent pour Soliman.

(*d*) *Heidegg. ubi supra. pag.* 413.

(*e*) *Joh. Ulricus Wallichius in tractatu de religione Turcica, Mahometis vita & Orientalis cum Occidentali Antichristo comparatione, pag.* 320. *& seq.*

(*L*) *Alexandre VII. a été Auteur.*] La plus belle édition de ses poesies Latines est celle du Louvre *in folio* l'an 1656. On y trouve des vers épiques, des vers élegiaques, & des vers lyriques: ceux-ci surpassent les autres en nombre. On y trouve aussi une Tragedie intitulée Pompée. L'Auteur la fit à la campagne l'an 1621. il se proposa Seneque pour modele tant pour l'œconomie de la piece, que pour la mesure des vers. L'epitre dedicatoire (*f*) nous aprend qu'il eut de la peine à consentir à l'impression de ses poesies, & qu'il ne voulut point souffrir qu'on y mît son nom, ni d'autre titre (*g*) que celui qui fait conoître que ce ne sont que les fruits de ses jeunes ans. Il est pourtant vrai que tout n'est pas de cet âge; il s'y trouve beaucoup de pieces qu'il composa étant homme fait, & chargé de grans emplois. Borrichius (*h*) trouve que le Pape Urbain VIII. avoit plus de naturel, & plus d'aquis pour la poësie que le Pape Alexandre VII. mais que celui-ci aportoit plus de travail & plus de soin à ses poesies que l'autre. Il trouve quelque dureté dans les vers epiques où Alexandre a decrit son voiage de Rome à Ferrare, de Ferrare à Cologne, de Malte à Rome. Ce n'est là qu'une partie de ses voiages; il a decrit de plus celui de Cologne à Munster, celui de Munster à Aix la Chapelle, celui d'Aix la Chapelle à Treves &c. Si toutes les loüanges que les Auteurs des (*i*) acclamations poëtiques ont données aux vers de ce Pape étoient veritables, on ne pourroit pas s'empêcher de dire qu'il a été le plus accompli de tous les poetes. Mais comme ces Auteurs ont été de la Pleiade qui a fleuri à Rome sous ce Pontife, on ne doit pas trop se fier à leurs eloges (*k*). Je n'oserois assûrer qu'un Ecrit qui parut l'an 1646. sous le titre de *Judicium Theologicum super quæstione an pax qualem desiderant protestantes sit secundum se illicita . . . opera ac studio Ernesti de Eusebiis civis Romani*, soit du Nonce Fabio Chigi; je me contente de croire qu'il fut imprimé sous ses auspices & par son ordre. On tâcha de persuader dans cet Ecrit que la paix demandee par les Protestans etoit trop desavantageuse à l'Eglise Catholique, pour pouvoir leur être accordée en con-

(*f*) *L'Auteur de cette épitre est Ferdinand de Furstemberg Chanoine de Treves & de Munster. Il a été depuis Evêque de Paderborn & de Munster.*

(*g*) *Le titre est* Philomathi Musæ juveniles.

(*h*) *Borrich. de poet. Latin. pag.* 108.

(*i*) *Elles sont imprimées à la fin de l'édition des* Philomathi Musæ juveniles.

(*k*) *Voiez Mr. Baillet Jugem. sur les poet. to.* 5. *n.* 1506. *&* 1527.

avons un volume de ses poësies. Il aimoit les belles lettres, & à s'entretenir sur la poësie, sur l'histoire, sur la politique avec des personnes doctes. Il aimoit la pompe des bâtimens, & il ne tint pas à lui que toute la ville de Rome ne devint également magnifique & reguliere quant aux ruës, & aux places & aux maisons. Le mal étoit que ces depenses épuisoient la Chambre Apostolique, & qu'en ordonnant la demolition de plusieurs logis qui choquoient la symmetrie, il ruïnoit les proprietaires β. Il y a quelque chose de grand dans le dessein du College de la Sapience qu'il acheva de faire bâtir, & qu'il orna d'une très-belle Bibliotheque. Les Avocats Consistoriaux lui dresserent une pompeuse inscription sur ce sujet γ. Il mourut le 22. de Mai 1667. beaucoup plus regreté des Jesuites que des Jansenistes.

CHRYSEIS, fille de Chryses Prêtre d'Apollon, est plus conuë sous ce nom patronymique que sous celui d'Astynome qui étoit son nom propre. Elle fut prise par Achille lors qu'il saccagea Lyrnesse, & quelques autres endroits voisins de Troie: elle étoit mariée au Roi de ce δ païs-là. Agamemnon la trouvant fort à son goût la retint pour lui, & bien loin de la vouloir rendre au bonhomme Chryses qui étoit venu la redemander revêtu de ses ornemens sacerdotaux, & muni d'une très-grosse rançon, il le chassa indignement ζ. On voit dans Homere (A) pourquoi il vouloit garder cette concubine. Chryses pria Apollon de le venger, & fut exaucé: la peste se mit dans l'armée Greque, & ne cessa que lors que suivant l'avis du Devin Calchas on eut renvoié Chryseïs à son pere λ. Elle étoit grosse, cependant elle se vantoit que personne ne l'avoit touchée; & lors qu'elle ne put plus cacher son état, elle soutint que ce n'étoit point le fait d'un homme, mais le fait du Dieu Apollon μ. Le fils dont elle accoucha eut nom Chryses. Il n'aprit qu'un peu tard son extraction, mais il l'aprit assez tôt pour pouvoir rendre un (B) bon service (B) à son frere Oreste. Quelques-uns disent qu'Iphigenie étoit fille d'Agamemnon & de Chryseïs *. D'autres † content que Chryses aiant sçu le bon traitement que les Grecs firent à sa fille la ramena à leur armée, & la remit entre les mains d'Agamemnon. Nous avons montré dans les remarques de l'article *Briseïs* qu'Horace raisonnoit mal, lors qu'il se servoit de l'exemple de ce Prince Grec pour prouver que son ami ne devoit pas avoir honte d'aimer sa servante. Je remarquerai ici que Briseïs & Chryseïs étoient (C) cousines germaines.

☞ CHRYSIPPE, fils naturel (A) de Pelops, fut d'une ‡ beauté incomparable. Laïus en devint passionnement amoureux ⸸ & l'enleva, mais il fut poursuivi avec tant de promptitude qu'on

β *Angelo Corraro, ubi supra.*

γ *Elle est raportee par Spizelius in differtat. prælimin. Speciminis Biblioth. Univers. Voiez le Musæum Italicum du P. Mabillon. t. 1. pag. 150.*

δ *Dictys, l. 2. pag. m. 172.*

ζ *Homer. Iliad. l. 1.*

λ *Id. ib.*

μ *Hygin. cap. 121.*

* *Tzetzes in Lycophr. & Magnum Etymologicum in voce Χρυσόπολις.*

† *Dictys, ib. p. 180.*

‡ *Hygin. cap. 85. & 272.*

⸸ *Voiez la remarque B.*

conscience par l'Empereur. Mais toutes ces remontrances furent inutiles; il falut accorder aux Protestans mille choses qui plongerent la Cour de Rome dans le chagrin, & contre lesquelles le Nonce Chigi protesta d'une maniere très-enflammée, secoüant la poudre de ses pieds. Le Pape lança une Bulle de même style contre le Traité de Munster. Tems & papier perdu que tout cela. C'est ici que je dois dire qu'il y a (a) dans la Bibliotheque du Cardinal Chigi plusieurs manuscrits ornez de notes de la propre main d'Alexandre VII. & un gros recueil d'actes & de pieces authentiques dressé & compilé par ce Pape, & qui temoigne son aplication à l'etude. J'ai lu dans le (b) livre qui m'aprend cela une chose qui fait voir son inclination pour les lettres; il attira à Rome trois Libraires de Hollande qui le tromperent vilainement sur la Bible Polyglotte de Paris; car ils lui firent accroire que c'étoit une édition qu'ils entreprenoient sous ses auspices & en son honneur; ils y firent imprimer un nouveau titre, avec une epitre dedicatoire aussi flateuse que si de bons Papistes en eussent été les Auteurs; mais ils ne purent point cacher long tems leur filouterie. *Ab ultimis Belgarum, Urbem Dominam, sedem vestram Romam divinarum literarum sarcina instructi magis quam onusti, multiplice Sanctitatis vestræ* ILLICIO, *cen potentiore quodam magnete fortiter suaviterque* PROTRACTI, *anhelis non tam fatigatione quam exultatione animis passibusque subintramus desideratissime terris & nobis Pontifex maxime (c).* Le nouveau titre portoit BIBLIA ALEXANDRINA HEPTAGLOTTA *auspiciis S. D. Alexandri VII. anno sessionis ejus XII. feliciter inchoato.*

(A) *Pourquoi il vouloit garder cette concubine.*] Il declara au Conseil de guerre qu'il la trouvoit preferable à sa femme Clytemnestre, laquelle il avoit épousée fille, & que Chryseïs ne cedoit en rien à Clytemnestre, ni pour le corps, ni pour l'esprit, ni pour le travail (d). Il avoit dejà dit à Chryses qu'il retiendroit Chryseïs jusqu'à ce qu'elle fût vieille, & qu'il pretendoit la garder afin qu'elle lui fit de la toile, & qu'elle couchât avec lui (e).

Τὴν δ' ἐγὼ οὐ λύσω, πρίν μιν καὶ γῆρας ἔπεισιν
Ἡμετέρῳ ἐνὶ οἴκῳ ἐν Ἄργεϊ τηλόθι πάτρης
Ἱστὸν ἐποιχομένην καὶ ἐμὸν λέχος ἀντιόωσαν.
Hanc autem ego non liberabo antequam ipsam vel senectus adeat
Nostra in domo Argis, procul à patria
Telam percurrentem & meum lectum participantem.

Mr. Perrault en se moquant de cet endroit de l'Iliade a pris un nom pour un autre: qu'Agamemnon, dit-il, *garde Briseïs la fille du grand sacrificateur pour lui faire de la toile (f).* Au reste quelque content qu'Agamemnon se trouvât de Chryseïs, il declara au Conseil de guerre que pourvu qu'on le dedommageât il la rendroit, si cela étoit necessaire pour empêcher que l'armée ne perît. Il la rendit effectivement, mais il se dedommagea aux depens d'Achille auquel il ôta Briseïs (g). Achille cessa de se battre, d'où sortirent une infinité de maux, & ainsi les malheurs de cette guerre étoient toûjours causez par des femmes. Si trois ou quatre personnes avoient pu coucher sans femelle, on eût épargné la vie à deux ou trois cens mille hommes. Le cas n'étoit point si deplorable ni si indigne lors qu'on disoit:

Scilicet (*) ut Turno contingat regia conjux
Nos animæ viles inhumata infletaque turba
Sternamur campis.

(B) *Un bon service à son frere Oreste.*] En aidant un peu à la lettre on trouve dans le chapitre 121. d'Hygin, qu'Oreste & Iphigenie s'étant sauvez de la Chersonnese Taurique avec la statuë de Diane, aborderent à l'Ile de Sminthe où Chryses etoit Prêtre d'Apollon. Le jeune Chryses, je veux dire le fils d'Agamemnon & de Chryseïs, vouloit renvoier ces deux personnes à Thoas Roi de la Taurique; mais son pere lui fit savoir la fraternité qui étoit entre lui & ces deux nouveaux venus. Alors le jeune Chryses se joignit avec Oreste, pour retourner dans la Taurique afin d'y tuer Thoas; ce qui aiant été executé ils s'en allerent à Mycenes avec la statuë de Diane. On raporte assez mal ceci dans le suplément de Moreri; on y ajoûte des circonstances qui ne sont pas dans Hygin, & l'on oublie celles qui sont dans cet Auteur, & c'est pourtant le seul qu'on cite. Etienne de Byzance nous aprend que la ville de Chrysopolis avoit pris son nom de Chryses fils d'Agamemnon & de Chryseïs. Ceux qui disent que cette femme soutint qu'elle raportoit son honneur sain & sauf de l'armee Greque, suivent la vraisemblance, car c'est le langage de presque toutes les femmes enlevées, ou qui se trouvent aux villes prises d'assaut (h). C'étoit une chose bien commode au tems du siege de Troie de pouvoir dire qu'on étoit grosse du fait d'un Dieu.

(C) *Etoient cousines germaines.*] Car Brises & Chryses étoient freres. *Βρίσης γὰρ καὶ Χρύσης ἀδελφοὶ ἦσαν, παῖδες Ἀρδύος.* Ce sont les paroles d'Eustathius (i). Le savant & l'obligeant Mr. Drelincourt me les a indiquées.

(A) *Fils naturel de Pelops.*] Les uns disent que la maitresse qui lui donna ce bel enfant etoit la (k) Nymphe Danaïs. D'autres la nomment (l) Axioche, ou (m) Astyoche, mais le Scholiaste d'Homere pretend que la mere de Chrysippe étoit femme legitime de Pelops. Voiez le sur le vers 105. du 2. livre de l'Iliade. Il parle comme les autres de la jalousie d'Hippodamie, &

(a) *Voiez le Musæum Ital. du P. Mabillon to. 1. p. 94.*

(b) *Mabillon ibid. pag. 99.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Ἐπεὶ πολὺ βούλομαι αὐτὴν Οἴκοι ἔχειν· καὶ γάρ ῥα Κλυταιμνήστρης προβέβουλα Κουριδίης ἀλόχου, ἐπεὶ οὔ ἑθέν ἐστι χερείων, Οὐ δέμας, οὐδὲ φυήν, οὔτ' ἂρ φρένας, οὔτε τι ἔργα.* Quoniam valde cupio ipsam Domi habere. Etenim Clytemnestræ præposui Uxori quam virginem duxi, quoniam non ipsa est inferior Neque corpore, neque indole, neque mente, neque operibus. *Homer. Il. l. 1. v. 112.*

(e) *Ibid. v. 29.*

(f) *Parallele, to. 2. pag. 34.*

(g) *Voiez l'Epitome d'Arr en lib. 2. cap. 24.*

(*) *Virgil. Æn. l. 11. v. 370.*

(h) *Louis Guyon dans ses diverses leçons tom. 3. l. 4. ch. 14. & 15. aprouve & conseille ce langage.*

(i) *In Iliad. A. pag. 58. lin. 28.*

(k) *Plut. in in parallel. pag. 313.*

(l) *Apostolius centur. 18. n. 7. Schol. Euripid. in Orest. v. 5.*

(m) *Schol. Pindari ad Olymp. A.*

qu'on lui arracha sa proie, & qu'on l'amena prisonnier à Pelops, qui lui pardonna cette action en considerant que l'amour l'y avoit poussé. L'amitié de Pelops pour Chrysippe étoit plus grande que celle qu'il avoit pour ses enfans legitimes, c'est pourquoi Hippodamie son épouse animée de tout l'esprit de marâtre exhorta Atrée & Thyeste deux de ses fils à ôter la vie à ce bâtard; elle ne doutoit point qu'il ne dût un jour aspirer à la couronne. Ils lui refuserent ce vilain acte de complaisance, & alors elle prit la resolution d'executer elle-même ce mauvais dessein: elle prit l'épée de Laïus pendant qu'il dormoit, & s'en servit à tuer Chrysippe. Les soupçons tomberent sur Laïus, à cause de son épée, mais Chrysippe avant que de rendre l'ame eut le tems de le disculper. Pelops se contenta de chasser Hippodamie β. Il y a des Auteurs γ qui disent qu'elle ne tua point Chrysippe de sa propre main, mais qu'elle fit faire ce meurtre par Atrée & par Thyeste, & qu'après avoir tué Chrysippe ils le jetterent dans un puits. Leur pere ne les voulut plus voir, & ils se retirerent en δ Triphylie. Quelques-uns disent ζ qu'il ne fut pas assez indulgent pour se contenter de banir sa femme, & que ce fut principalement sur elle qu'il voulut vanger la mort de Chrysippe, mais qu'il ne le put parce qu'elle se sauva à η Midée. D'autres disent † que se voiant accusée par son mari elle se tua. Nous aprenons de Thucydide qu'Atrée * se refugia chez Eurysthée son neveu Roi de Mycenes. Il ne faut point s'imaginer que ce Chrysippe soit diferent de celui que (B) Clement d'Alexandrie, Arnobe, & Firmicus Maternus ont associé à Ganymede. On n'a point encore parlé de ce fils de Pelops dans le Moreri, ni de CHRYSIPPE (C) de Tyane ‡ Auteur d'un livre de la maniere de faire le pain: mais on n'y a pas oublié CHRYSIPPE Medecin (D) fameux nâtif de Cnide, ni CHRYSIPPE disciple d'Erasistrate. On a eu tort d'assûrer de ce disciple d'Erasistrate qu'*il avoit composé des Georgiques*; car c'est un ouvrage que Diogene Laërce ⅃ attribuë à un Chrysippe diferent de celui-là.

☞ CHRY-

& de l'assassinat commis par Athée & par Thyeste, & il cite Hellanicus.

(B) *Que ce Chrysippe soit diferent de celui . . . . . ont associé à Ganymede.*] Clement d'Alexandrie reproche aux Paiens la pederastie de leurs Dieux, & se sert de ces paroles: (a) *Οὐδὲ γὰρ οὐδὲ παίδων ἀπέσχοντο οἱ πᾶς ὑμῶν θεοί. ὁ μέν τις, Ὕλα· ὁ δὲ Ὑακίνθου· ὁ δὲ Πέλοπος· ὁ δὲ, Χρυσίππου· ὁ δὲ, Γανυμήδους ἐρῶντες. τούτους ὑμῶν αἱ γυναῖκες προσκυνούντων τοὺς θεούς· τοιούτους δὲ εὐχέσθων εἶναι τοὺς ἄνδρας τοὺς ἑαυτῶν, οὕτω σώφρονας, ἵν᾽ ὦσιν ὅμοιοι τοῖς θεοῖς, τὰ ἴσα ζηλοῦντες. Nam nec à pueris quidem dii vestri abstinuere: unus quidem Hyllam, alius verò Hyacinthum, alius Pelopem, alius Chrysippum, alius autem Ganymedem, amantes. Hos deos vestra uxores adorent, tales autem suos esse maritos precentur, adeò temperantes, ut sint diis similes, similia consectantes.* Arnobe copiste de ce passage comme d'une infinité d'autres du même Pere, s'exprime d'une façon qui n'est pas moins vague: (b) *Quid, quod non contenti feminei generis attribuisse Diis curas, etiam sexus adjungitis adamatos ab his mares? Hylam nescio quis diligit: Hyacintho est alius occupatus: ille Pelopis desideriis flagrat: hic in Chrysippum suspirat ardentius: Catamitus rapitur delicium futurus, & poculorum custos: & ut Jovis dicatur pullus, in partibus Fabius aduritur mollibus, obsignaturque posticis.* Firmicus Maternus particularise un peu plus: il nomme non seulement Jupiter à l'égard de Ganymede, mais aussi Hercule à l'egard d'Hylas, & Apollon touchant Hyacinthe. Il n'y a que Chrysippe & Pelops dont il n'a pas nommé les amans. (c) *Puerorum aliquis delectatur amplexibus, Ganymedem in sinu Jovis quærat, Herculem videat Hylam impatienti amore quærentem, Hyacinthi desiderio captum Apollinem discat. Chrysippum alius, alius Pelopem videat ut per Deos suos sibi licere dicat, quicquid hodie severissime Romanis legibus vindicatur.* Son (d) commentateur n'a eu rien à dire. J'ai cherché en vain quelque note dans Theodore Canterus, dans Godescalc Stewechius, dans Gebhart Elmenhorst, dans Desiderius Heraldus quatre celebres commentateurs d'Arnobe: je les ai trouvez tous quatre muets comme des poissons quant à ce qui concerne nôtre Chrysippe, & le Dieu, ou le Heros qui l'aima criminellement; mais d'où peut venir que les trois anciens Auteurs que j'ai citez se tiennent dans des expressions si vagues sur ce dernier point, & que le premier même s'est abstenu de nommer l'amant d'Hyacinthe, & celui de Ganymede? Il y auroit de la temerité & de l'injustice à le soupçonner de quelque ruse, comme si sachant que celui qui aima Chrysippe étoit un simple homme, il n'avoit osé le nommer; & qu'afin qu'on ne crût pas qu'il y eût quelque artifice dans cet oubli, il avoit suprimé en même tems le nom des autres. Disons ou que sa memoire le trompa, & que sur des idées confuses il entremêla Chrysippe parmi les garçons que les Dieux avoient aimez, ou plutôt disons qu'il se souvenoit que certains Auteurs (e) attribuerent à Jupiter ce que presque tous les autres attribuerent à Laïus. Tenons nous à cette derniere tradition, & disons que l'amant de ce beau jeune homme n'étoit ni un Dieu ni un demi-Dieu, c'étoit un (†) Thebain fils de Labdacus. Consultez Athenée (f) qui vous aprendra que Laïus étant logé chez Pelops devint amoureux de Chrysippe fils de son hôte, & l'enleva, & s'enfuit avec lui à Thebes. Cet Auteur ajoûte qu'on disoit que Laïus fut le premier qui aima de cette façon. Elien (g) assûre la même chose, & que de là vint que les Thebains trouverent beau & loüable de faire l'amour ainsi. Notez que selon Hygin (h) ce fut Thesée qui enleva Chrysippe; mais il faut croire que le passage est corrompu, & voiez la conjecture ingenieuse de Mr. Perizonius, (i) par laquelle au lieu de *quem Theseus ludis rapuit*, il veut qu'on lise *quem Nemeis Laius rapuit*. En effet Hygin avoit raporté dans son chapitre 85. que Laïus (k) avoit enlevé Chrysippe aux jeux de Nemée. Notez qu'il ajoûte que Pelops le recouvra aiant fait la guerre au ravisseur. Notez aussi que Pisander étoit d'opinion que le jeune homme eut tant de honte de son avanture qu'il se tua. *Pisander apud Eurip. Scholiast. pag. 402. Edit. Steph. ipsum* (Chrysippum) *præ pudore intulisse sibi manus autumat* (l).

(C) *Ni de* CHRYSIPPE *de Tyane.*] Jonsius pretend qu'Athenée lui a donné l'éloge de (m) très-venerable écrivain, mais c'est une pure ironie dans la bouche d'un des interlocuteurs d'Athenée, & à coup sûr l'on peut comparer cela au *docte Cati* dont j'ai parlé (n) ci-dessus. On a plus de raison de dire qu'Athenée l'a nommé (o) habile discoureur de tartes & de gâteaux.

(D) *Chrysippe Medecin fameux nâtif de Cnide.*] Pline a parlé de lui comme d'un homme qui avoit extremement innové dans la Medecine: *Horum placita*, dit-il (p), *Chrysippus ingenti garrulitate mutavit, plurimumque & ex Chrysippo discipulus ejus Erasistratus, Aristotelis filia genitus.* Remarquons les deux qualitez que l'on donne là à Erasistrate, la 1. est celle de disciple de Chrysippe, la 2. celle de fils de la fille d'Aristote. Cela ne s'accorde point avec ce qu'on lit dans Sextus Empiricus (q) que Pythias fille d'Aristote fut mariée trois fois, 1. à Nicanor; 2. à Procles dont elle eut deux fils qui étudierent en Philosophie sous Theophraste; 3. au Medecin Metrodore qui avoit été disciple de Chrysippe le Cnidien, & qui enseigna Erasistrate. De ce troisiéme mariage sortit un fils qui fut nommé Aristote. Peut-être (r) qu'Erasistrate fut adopté par Metrodore & par Pythias, & sur ce pied-là Pline ne seroit coupable que d'avoir un peu mal choisi le mot *genitus*. Nous voions dans Diogene Laërce (s) qu'Erasistrate reconnoissoit qu'il avoit apris beaucoup de choses de ce Chrysippe, mais l'expression étant équivoque, on ne peut determiner s'il avoit apris cela de vive voix, ou par la lecture. Galien (t) regarde Chrysippe le Cnidien comme le maître d'Erasistrate, & comme le chef de ceux qui desaprouvoient la saignée. Le Pere Hardoüin remarque que ce Chrysippe composa un traité *de brassica*, & un Ouvrage entier *περὶ λαχάνων, de oleribus*. Il (v) cite Pline & Diogene Laërce touchant la premiere de ces deux choses, & le Scholiaste de Nicandre (w) touchant la seconde. Mais Camerarius dans le catalogue des Auteurs *de re rustica* qu'il a joint à son traité *de re rustica* imprimé à Nuremberg 1595. in 12. a donné le livre *de brassica* à un Chrysippe disciple d'Erasistrate. Voiez Jonsius (x) qui a recueilli jusqu'à

β *Tiré de Plutarque in parallelis pag. 313. Il cite Dositheus in Pelopidis.*

γ *Scholiast. Euripidis in Orest. Tzetzes histor. 18. chil. 1. Voiez aussi Hygin cap. 85.*

δ *Partie de l'Elide au Peloponnese.*

ζ *Pausan. lib. 6. pag. 502. edit. 1696.*

η *Ville du païs d'Argos.*

† *Hygin. cap. 85.*

* *Φυγὼν τὴν πατρίδα διὰ τὸν Χρυσίππου θάνατον.* Patriam fugienti (*Atreo*) propter Chrysippi necem. *Thucyd. lib. 1. Voiez aussi Platon in Cratylo p. m. 272. C.*

‡ *Athenæus lib. 3. pag. 113. & lib. 14. pag. 647.*

⅃ *Diog. Laert. lib. 7. n. 186.*

(a) *Clem. Alexandr. in protrept. p. 21. A.*

(b) *Arnob. lib. 4. pag. 145.*

(c) *Firmicus Maternus de errore profanar. religionum pag. m. 24.*

(d) *Joannes à Wower*

(e) *Athenée ubi infra cite Praxilla Sicyonia.*

(†) *Il fut Roi de Thebes.*

(f) *Athen. lib. 13. pag. 603. 604.*

(g) *Ælian. var. histor. lib. 13. cap. 5. & histor. animal. lib. 6. cap. 15. p. m. 339.*

(h) *Hygin. cap. 272.*

(i) *In notis ad hunc locum referente Thoma Munckero.*

(k) Propter formæ dignitatem Nemeæ ludis rapuit. *Hygin. cap. 85.*

(l) *Munckerus in Hygin. ibid. pag. 140.*

(m) *Σεμνότατος συγγραφεὺς* dicitur apud Athenæum xiv. 16. *Jons. de script. hist. Philos. pag. 157.*

(n) *Page 859. remarque E.*

(o) *Σοφὸς πεμματολόγος.* Sapiens ille Pemmatum scriptor. *Athen. l. 14. c. 19. pag. 648.*

(p) *Plinius lib. 29. c. 1. p. m. 663.*

(q) *Sext. Empiricus advers. Mathemat. cap. 12. pag. 51.*

(r) *Voiez le P. Hardouin sur ce passage de Pline.*

(s) *Diog. Laert. l. 7. n. 186.*

(t) *Galen. de vena sect. contra Erasistr. cap. 2. & 7. item alibi.*

(v) *Hard. in indice Autor. Plin. pag. 104.*

(w) *Ad Theriac. pag. 39.*

(x) *Jonsius ubi supra.*

CHRYSIPPE, Philosophe Stoïcien, étoit de Solos β ville de Cilicie. Quelques-uns disent qu'il fut disciple de Zenon †; on fait plus certainement qu'il étudia sous ‡ Cleanthe successeur de Zenon; mais comme il avoit l'esprit (*A*) fort subtil, & beaucoup de facilité à raisonner, il s'écarta de la doctrine de ces deux grans Philosophes, & les combatit sur plusieurs points *. Il composa quantité de livres: on les fait monter à plus de 705. parmi lesquels il y en avoit beaucoup qui (*B*) concernoient la Logique, car il s'attacha ardemment à cultiver & à rafiner cette partie du systême. On ne s'étonnera pas tant de ce grand nombre de compositions quand on saura qu'il écrivoit plusieurs fois sur une même matiere; qu'il emploioit tout ce qui lui tomboit sous la main; qu'il ne se mettoit (*C*) guere en peine de corriger son travail; qu'il alleguoit une in-

β *Strabo lib. 14. pag. 462.*

† *Diog. Laert. lib. 7. in Chrysippo n. 179.*

‡ *Valere Maxime* lib. 1. c. 7. n. 11. ext. *supose que Cleanthe fut disciple de Chrysippe; c'est se tromper lourdement.*

* *Id. ib.*

qu'à 19. Chrysippes sans pourtant pretendre qu'ils soient tous distincts. Ses recueils sont bons & curieux. L'Auteur du traité *de brassica* erigeoit le chou en panacée. *Chrysippus medicus peculiarem brassicæ librum dicavit, omnium morborum ex ea remedia continentem (a).* N'oublions pas que Chrysippe le Cnidien fut pere d'un autre Chrysippe qui fut medecin du Roi Ptolomée, & qui oprimé par la calomnie fut foüetté, & puni de mort (*b*). Remarquons enfin que Moreri a eu tort de dire qu'on ne savoit pas bien en quel tems Chrysippe de Cnide a vécu. Il est facile d'inferer qu'il a vécu au tems d'Alexandre le grand, & du premier Ptolomée.

(*A*) *Comme il avoit l'esprit fort subtil.*] Voions ce que Seneque en disoit; mais pour mieux entendre sa pensée, souvenons-nous qu'il venoit de censurer plusieurs bagatelles, debitées par les anciens touchant les trois Graces. *Chrysippus quoque*, ajoûte-t-il (*c*), *penes quem subtile illud acumen est, & in imam penetrans veritatem, qui rei agendæ caussa loquitur, & verbis non ultrà, quàm ad intellectum satis est, utitur, totum librum suum his ineptiis replet: ita ut de ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficii pauca admodum dicat: nec his fabulas, sed hæc fabulis inserit.* Et comme il craint qu'on ne le blâme d'avoir soumis à sa censure un tel Philosophe, voici le bouclier dont il se munit: (*d*) *Tu modo nos tuêre, si quis mihi objiciet, quod Chrysippum in ordinem coegerim, magnum mehercule virum, sed tamen Græcum, cujus acumen nimis tenue retunditur, & in se sæpe replicatur: etiam cum agere aliquid videtur, pungit, non perforat. Hoc vero quod acumen est? ..... Ad hanc honestissimam contentionem, beneficiis beneficia vincendi, sic nos adhortatur Chrysippus, ut dicat verendum esse, ne quia Charites Jovis filiæ sunt, parum se gratè gerere, sacrilegium sit, & tam bellis puellis fiat injuria. Tu me aliquid eorum doce, per quæ beneficentior, gratiorque adversus bene merentes fiam, per quæ obligantium, obligatorumque animi certent, ut qui præstiterint, obliviscantur, pertinax sit memoria debentium. Istæ verò ineptiæ poëtis relinquantur: quibus aures oblectare propositum est, & dulcem fabulam nectere. At qui ingenia sanare, & fidem in rebus humanis retinere, memoriam officiorum ingerere animis volunt, serio loquantur, & magnis viribus agant: nisi fortè existimas, levi ac fabuloso sermone, & anilibus argumentis, prohiberi posse rem perniciosissimam, beneficiorum novas tabulas.* On ne peut rien voir de plus judicieux que cette critique de Seneque: il faisoit fort bien de montrer le ridicule de ces raisons poëtiques étalées dans un Ouvrage, qui concernoit l'un des principaux devoirs de la vie civile. Quoi qu'il en soit il se souvint équitablement de faire paroitre dans sa censure l'un des plus beaux traits du caractere de Chrysippe: c'étoit la subtilité. Nous allons voir les epithetes que Ciceron a choisies en parlant de ce Philosophe: (*e*) *Chrysippus, qui Stoïcorum somniorum vaferrimus habetur interpres, magnam turbam congregat ignotorum Deorum, atque ita ignotorum, ut eos ne conjectura quidem informare possimus, cum mens nostra quidvis videatur cogitatione posse depingere.* (*f*) *Chrysippus quidem quanquam est acerrimo ingenio, tamen ea dicit ut ea ab ipsa natura didicisse, non ut ipse reperire videatur.* (*g*) *Et Chrysippus tibi acutè dicere videbatur, homo sine dubio versutus & callidus. Versutos eos appello quorum celeriter mens versatur: callidos autem quorum tanquam manus opere, sic animus usu concalluit.* L'attachement de Chrysippe pour la dialectique duquel je vais faire mention, est une très-forte preuve de sa subtilité.

(*B*) *Parmi lesquels il y en avoit beaucoup qui concernoient la Logique.*] Diogene Laërce (*h*) les fait monter jusqu'au nombre de 311. Cela me fait trouver de l'obscurité dans ce que dit Valere Maxime, que ce Philosophe commença à l'âge de 80. ans son 39. traité de Logique. (*i*) *Citeriores ætatis metas, sed non parvi tamen spatii Chrysippi vivacitas flexit: nam octogesimo anno cœptum, unde quadragesimum λογικῶν exactissimæ subtilitatis volumen reliquit. Cujus studium in tradendis ingenii sui monimentis tantum operæ laborisque sustinuit; ut ad ea quæ scripsit penitus cognoscenda, longa vita sit opus.* Il y a des exemples qui montrent que les Auteurs ne publient pas chaque partie d'un Ouvrage selon son ordre. Nous savons que Jules Cesar Scaliger publia le 15. livre de ses *exoterica exercitationes* sans les 14. qui le devoient preceder, & qui, si je ne me trompe, n'ont jamais paru. Vous verrez un exemple tout semblable dans l'article *Morison*. On pourroit donc croire que Chrysippe divisant un Ouvrage de Dialectique en plusieurs traitez, sauta le 39. & le renvoia à un autre tems (*k*), & n'y travailla que dans la 80. année de sa vie. Peut-être aussi doit-on suposer qu'il y avoit une division de tous ses Ouvrages de Logique, selon laquelle le 39. livre étoit presque le dernier. Nous pourrions par là mettre d'accord Valere Maxime avec Diogene Laërce. Notez que Mr. Moreri s'abuse ici prodigieusement. *Valere Maxime*, dit-il, *rapporte qu'à l'âge de quatre-vingts ans, il acheva un traitté de Logique, qu'il avoit commencé à quarante.* Mr. Menage (*l*) a commis la même faute. Lucien (†) n'a pas manqué de plaisanter sur les subtilitez dialecticiennes de ce Philosophe. Au reste il (‡) le fait vivre 81. ans: cela confirme le temoignage de Valere Maxime, touchant la longue vie de Chrysippe, & ainsi je n'ai pas cru devoir m'arrêter à Diogene Laërce (*m*) qui le fait mourir à l'âge de 73. ans.

(*C*) *Qu'il ne se mettoit guere en peine de corriger son travail.*] Je pretens dire cela après Diogene Laërce, quoi qu'on voie tout le contraire dans les éditions de cet Auteur. (*n*) Ἐπλήθυνε δὲ αὐτὰ, πολλάκις ὑπὲρ τοῦ αὐτοῦ δόγματος ἐπιχειρῶν, καὶ πᾶν τὸ ὑποπεσὸν γράφων καὶ διορθούμενος πλεονάκις· πλείστῃ τε τῶν μαρτυριῶν παραθέσει χρώμενος. *Ea verò tam multa conscripsit, quod de eadem re sæpè scribere aggrederetur, omnéque quod incideret mandaret literis, ac sæpè emendaret, magnaque testimoniorum nube uteretur.* Vous voiez dans ce passage un très-mauvais raisonnement, car l'on y assûre que ce qui fit que Chrysippe composa un si grand nombre de livres, fut qu'il écrivoit souvent sur une même matiere, & qu'il se servoit de tout ce qu'il rencontroit, & qu'il corrigeoit souvent, & qu'il citoit beaucoup de temoins. Voilà quatre raisons: la 1. la 2. & la 4. sont très-bonnes; mais la 3. ne vaut rien, & ruïne même le but de l'Auteur, vu que la peine de retoucher souvent un Ouvrage, & d'y repasser la lime de tems en tems, est la chose du monde la plus capable d'empêcher qu'un Ecrivain ne donne au public quantité de livres. Mais s'il verse sur le papier tout ce qui lui vient en l'esprit, & tout ce qu'il trouve dans les autres Ecrivains, & s'il ne corrige guere son premier travail, il peut inonder de ses Ouvrages la Republique des lettres; je croi donc que Diogene Laërce avoit assûré que nôtre Chrysippe la plupart du tems, ne corrigeoit point ses compositions. Je croi que les copistes ont oublié l'alpha privatif au mot (*o*) διορθούμενος. Ce qui me confirme dans ma conjecture est que Diogene Laërce, en un autre lieu remarque que Chrysippe voulant publier autant de livres qu'Epicure, usoit souvent de redites, & donnoit sans le corriger tout ce qui se presentoit: il ne relisoit pas son écrit, il se hâtoit trop, & se remplissoit de citations. (*p*) Εἰ γάρ τι γράψαι ὁ Ἐπίκουρος, φιλονεικεῖ τοσοῦτο γράψαι ὁ Χρύσιππος· καὶ διὰ τοῦτο καὶ πολλάκις ταὐτὰ γέγραφε· καὶ τὸ ἐπελθὸν (*q*) καὶ ἀδιόρθωτα εἷλκε τῷ ἐπείγεσθαι. καὶ τὰ μαρτύρια τοσαῦτά ἐστιν ὡς ἐκείνων γέμειν τὰ βιβλία. *Nam siquid Epicurus scriberet, tantundem scribere & Chrysippus contendebat. Atque ideo sæpius eadem scripsit. Unde & tumultuariè scribere ac parum emendatè illi ex festinatione contingebat, totque testimonia inferit, ut ex iis solis libri pleni esse videantur.* Il est manifeste que l'historien a voulu dire la même chose dans ces deux endroits, & qu'ainsi il faut corriger l'un par l'autre. Au reste cette passion de publier une infinité de livres engagea nôtre Philosophe non seulement à citer beaucoup, & à repeter, mais aussi à se contredire: car tantôt il se copioit lui-même, & tantôt il se refutoit (*r*). Il n'y a aucun de ses

(*a*) *Plinius Valerianus de re medica lib. 4. cap. 29. Voiez aussi Pline lib. 20. c. 9.*

(*b*) *Diog. Laert. ubi supra.*

(*c*) *Seneca de benefic. lib. 1. c. 3. pag. m. 6.*

(*d*) *Id. ib. cap. 5. pag. 9. Confer quæ Plutarchus de audiendis poëtis pag. 31. E.*

(*e*) *Cicero de natura Deor. lib. 1. pag. m. 63.*

(*f*) *Id. ib. lib. 2. pag. 236.*

(*g*) *Id. ib. lib. 3. pag. 610. Dans le 2. livre* de finibus *il le nomme* homo acutus & diligens.

(*h*) *Diog. Laert. lib. 7. n. 198. p. m. 485.*

(*i*) *Val. Maximus lib. 8. cap. 7. n. 10. in ext. p. m. 691.*

(*k*) *Diogene Laerce ubi supra n. 198. observe que l'Ouvrage* περὶ τῶν καλλεγομένων ζητημάτων *contenoit 39. livres.*

(*l*) *Menag. in Laert. l. 7. n. 189.*

(†) *Lucian. in vitar. auctione pag. 374. & seq. to. 1. Voiez aussi son Icaromenippus pag. 295. to. 2.*

(‡) *Id. in Macrobiis pag. 641. tom. 2.*

(*m*) *Diog. Laert. ubi supra n. 184.*

(*n*) *Id. ibi n. 180.*

(*o*) *Ou peut-être* διορθώμενον.

(*p*) *Id. lib. 10. pag. 724. edit. Genev. 1616.*

(*q*) *L'édition d'Amsterdam 1692. a ici* τῷ μὴ ἐπελθεῖν καὶ ἀδιόρθωτα &c. Eo quod non relegeret, & inemendata adjunxit, eo quod festinaret.

(*r*) *Voiez l'article d'Epicure à la remarque H.*

infinité de temoignages β; qu'il étoit outre cela fort γ laborieux; & qu'il vêcut jusqu'à l'âge * de plus de 80. ans. Sa taille étoit très-petite †, mais sa presomption étoit fort (D) grande. Il s'associa pendant quelque tems avec les Academiciens, & raisonna à leur maniere sur le pour & sur le contre †. Cela n'empêche pas que simplement & absolument on ne le regarde comme un veritable Stoïcien, & même comme l'un des plus illustres ornemens, & des plus zêlez & habiles defenseurs de cette secte ‡. Scioppius l'a fort (E) mal-traité, & cela dans un Ouvrage où il releve le plus qu'il peut les opinions du Portique. Il le traite de la sorte parce qu'il le considere comme un esprit orgueilleux & contredisant, qui avoit fait un grand tort à tout le parti, par ses manieres outrées & audacieuses. Les Stoiciens (F) se plaignirent de ce que Chrysippe avoit ramassé tant d'argumens pour l'hypothese des Academiciens, qu'il ne put ensuite les refuter,

β *Id. ib. n.* 180.

γ *Id. ib.*

* *Voiez la remarque B. lettre L.*

† *Id. ib. n.* 183.

‡ *Id. ib. n.* 184.

‡ *Voiez la remarque L.*

ses Ouvrages qui soit parvenu jusques à nous: il ne nous en reste que les titres; encore croit-on que nous avons perdu quelque chose de l'endroit où Diogene Laerce les avoit marquez. C'est le sentiment de Jonsius. Voiez son traité *de Scriptoribus historiæ Philosophicæ* (a), où il tâche de reparer en quelque façon la perte de cet endroit-là. Notez que Chrysippe (b) ne dedia jamais rien à aucun Roi: on veut (c) que ce soit un signe de son humeur fiere & meprisante, & l'on ajoûte qu'il refusa d'aller trouver Ptolomée, qui avoit prié Cleanthe ou de venir auprès de lui, ou de lui envoier quelques-uns de ses disciples; mais bien loin que Chrysippe soit blâmable dans aucune de ces deux choses, qu'au contraire il merite d'en être loüé: rien n'étoit plus digne d'un Philosophe que d'agir de cette façon. Nous allons donner de meilleures preuves de son arrogance.

(D) *Sa presomption étoit fort grande.*] Il disoit souvent à son Professeur, il me sufit qu'on me montre les doctrines, je n'ai besoin que de cela, je trouverai moi-même les preuves (d). A qui recommanderai-je mon fils? lui demanda un jour quelcun; à moi repondit-il, car si je connoissois des gens qui me surpassassent, j'irois philosopher sous eux (e).

(E) *Scioppius l'a fort mal-traité.*] Il le regarde comme le chef de ces Stoiciens qui avoient deshonoré la secte, en abusant de leur esprit, & en courant après de vaines subtilitez qui n'etoient propres qu'à faire exposer au ridicule la gravité du Portique. *Neque tamen*, dit-il (f), *defendere ac negare velim fuisse Stoicorum non paucos qui specie ingenii illecti, inanibus argutiis ludibria quadam excitando dignitatem severissimæ & gravissimæ rationis in contemptum adduxerint: quorum Princeps jure dici possit* Chrysippus, *qui cùm esset magna quadam ingenii vi præditus, mireque ad quidvis excogitandum celer & acutus, nihil æque solebat laborare quàm ut non reliquarum tantùm sectarum inventoribus contradiceret, sed à Magistris etiam suis Zenone & Cleanthe plerisque in rebus dissideret.* Son orgueil, ajoûte-t-il, l'engagea à disputer du pour & du contre sur la plupart des matieres, & à composer beaucoup par l'envie qu'il portoit à Epicure, qui avoit fait plus de livres qu'aucun autre Philosophe; mais il eut beau faire, il n'egala jamais ce concurrent; il (g) redit souvent les mêmes choses, & il en dit plus souvent qui se refutoient les unes les autres. C'est pourquoi Plutarque eut quelque raison d'attaquer principalement ce Stoicien, & de reprimer sa temerité, & son audace. Voilà, continuë Scioppius, ce qui arrive lors qu'on songe plus à la victoire, qu'à la verité dans une dispute. (h) *Sed solet hoc fieri, quoties victoria majorem, qui disputant, quam Veritatis rationem ducunt, verumque est illud poëta:*

Nimium altercando veritas amittitur.

Quod Carneadi quoque evenisse Cicero testatur, ut odio scilicet Stoicorum in constituendo bonorum fine, plurimum à reliquorum Academicorum, suaque ipsius sententia discederet. On ne peut nier que ces reflexions de Scioppius ne soient judicieuses. C'est un très-grand mal à une secte que d'avoir pour son defenseur un Ecrivain qui a l'esprit vaste, vif, prompt, & superbe, & qui aspire à la gloire non seulement de belle plume, mais aussi de plume feconde. Le grand & unique but d'un tel écrivain est de refuter quelque adversaire que ce soit qu'il entreprend de combatre, & comme il travaille plus pour sa propre reputation, que pour l'interêt de la cause, il s'attache principalement aux pensées particulieres que son imagination lui fournit. Il lui importe peu qu'elles ne soient pas conformes aux principes de son parti, c'est assez qu'elles soient utiles ou pour éluder une objection, ou pour fatiguer les adversaires. Eboüi de ses inventions, il n'en voit pas le mauvais côté, il ne prevoit pas les avantages que les mêmes ennemis, ou une autre sorte d'antagonistes en retireront. Le present lui tient lieu de toutes choses, il ne se met point en peine de l'avenir. Entassant d'ailleurs livre sur livre tantôt contre cette secte, tantôt contre une autre, il ne sauroit éviter de se contredire, il ne sauroit raisonner consequemment. Il trahit par ce moien les interêts de sa Communion, & à force de s'éloigner d'une extremité, il tombe dans l'autre & successivement dans toutes les deux. La sentence d'un ancien poëte alleguée par Scioppius, qu'en disputant trop nous perdons la verité, fera croire à plusieurs personnes que les procés de Philosophie ressemblent à celui de l'huitre que (i) Mr. Despreaux & (k) Mr. de la Fontaine ont si bien decrit. Mais il y a une grande diference à observer, car si l'huitre dont on disputoit ne fut adjugée à nul des plaidans, elle fut au moins le partage d'un troisiéme: les disputes des Philosophes ont un autre effet; elles font perdre la verité & aux spectateurs du combat, & aux combatans: personne ne s'en saisit, & ne sauroit s'en saisir dans le sequestre, où on la laisse pendant le procés. Je m'arrêterai un peu plus sur cette matiere dans l'une des remarques de l'article *Euclide*.

(F) *Les Stoiciens se plaignirent de ce que Chrysippe avoit ramassé . . . . . qu'il ne put ensuite les refuter.*] Les paroles que je m'en vais raporter sont très-notables. Ciceron les fait dire par un Academicien. (l) *De quibus volumina impleta sunt non à nostris solum, sed etiam a Chrysippo, de quo queri solent Stoici, dum studiose omnia conquisierit, contra sensus & perspicuitatem, contraque omnem consuetudinem, contraque rationem, ipsum sibi respondentem inferiorem fuisse: itaque ab eo armatum esse Carneadem.* Plutarque s'est bien etendu là-dessus; (m) que Chrysippe „ lui mesme, non en peu de lieux, ains souvent & en plusieurs endroits, ait confirmé & corroboré les resolutions contraires à la siene, avec solicitude, afection & diligence, telle qu'il n'est pas aisé à chacun de discerner laquelle lui plaist le plus: ceux-mesmes qui admirent la subtilité & vivacité de son entendement le disent, & tienent que Carneades n'a rien de soimesme, ne qui soit de sa propre invention, ains que des propres moyens & argumens dont Chrysippus cuidoit prouver ses assertions, il les retournoit au contraire alencontre de lui, de maniere que bien souvent il lui crioit tout haut en disputant ce vers de Homere,

„ *O malheureux, ta force te perdra.*

„ pource que lui-mesme donnoit de si grandes prises & de si grands moyens à ceux qui vouloyent renverser ou calomnier ses opinions. Mais quant à ce qu'il a mis en avant contre la coustume & l'ordinaire, ils s'en glorifient si fort, & l'en magnifient si hautement, qu'ils disent que tous les livres des Academiques, qui les mettroit ensemble, ne sont pas dignes d'estre comparez à ce que Chrysippus a escrit de l'incertitude des sentimens. Ce qui est un manifeste signe de l'ignorance de ceux qui le disent, ou d'une aveuglee amour de soi-mesme: mais cela est bien vrai, que depuis ayant voulu defendre la coustume & les sens, il s'y est trouvé de beaucoup inferieur à soi-mesme, & le dernier traité beaucoup plus foible & plus mol que le premier, de maniere qu'il se contredit, &c. „ Notez en passant une faute d'Amiot: ces paroles *bien souvent il lui crioit tout haut en disputant*, insinuent d'une façon trop evidente, que Chrysippe & Carneade disputerent plusieurs fois tête à tête. Or cela n'est point vrai (n): Chrysippe mourut avant que l'autre fût en état de lui resister. Le grec de Plutarque, κ̓ πολλάκις παραφθέγγεσθαι Δαιμόνιε φθίσει σε τὸ σὸν μένος, signifie selon Xylander non pas que Carneade disoit cela; mais qu'on avoit de coutume de faire à Chrysippe cette exclamation, *& Chrysippo solent acclamare: infelix, tua te vis perdet.* J'aimerois mieux dire que cette expression se raporte à Carneade, & qu'elle signifie que ce Philosophe refutant Chrysippe l'apostrophoit de cette maniere dans ses leçons en lui apliquant ce vers. Il n'etoit pas necessaire pour cela ni que Chrysippe fût present, ni qu'il fût encore au monde: & notez que Plu-

(a) *Au chapitre 8. du 2. livre pag.* 151. *& suiv. Voiez aussi Mr. Menage in Laert. lib.* 7. *n.* 190. *& seq.*

(b) *Diog. Laert. lib.* 7. *n.* 185.

(c) *Id. ib.*

(d) *Id. ib. n.* 179.

(e) *Id. ib. n.* 183.

(f) *Scioppius, element. Philosoph. Stoicæ moralis fol.* 165. *verso.*

(g) Sæpe enim scripsit eadem, sæpius sibi contraria ac repugnantia. *Id. ibid. fol.* 166.

(h) *Id. ib. fol.* 166. *verso.*

(i) *Dans sa 2. épitre.*

(k) *Dans la 9. fable de la 4. partie liv. 3. pag. m.* 44.

(l) *Cicero Academ. quæst. lib. 2. fol. m.* 208. *D.*

(m) *Plutarch. de repugnant. Stoicorum pag.* 1036. *version d'Amiot.*

(n) *Confer que supra pag.* 812. *col.* 1.

ter, ce qui avoit fourni des armes à Carneade leur Antagoniste. Il semble que cela montre qu'il avoit agi de bonne foi, & qu'il n'avoit pas cherché une victoire fondée sur la supercherie de ne proposer que foiblement les raisons de l'autre parti. Mais comme d'ailleurs il desaprouvoit ceux qui ont autant de soin de faire valoir les raisons de l'antagoniste, que les leurs propres, on pourroit croire qu'il y eut plus de vanité que de bonne foi dans sa conduite, & en tout cas on lui pouvoit reprocher qu'il (G) n'accordoit pas ensemble ses conseils & ses actions. Les Stoïciens eussent

Plutarque observe en un autre lieu assez voisin de celui-là, que ces deux Philosophes ne vecurent pas en même tems. Il introduit un Stoïcien qui remarque que (a) *ce n'avoit point esté par fortune, mais par divine providence, que Chrysippus avoit esté apres Arcesilaus & devant Carneades, desquels l'un est auteur & promoteur de l'injure & outrage fait alencontre de la coustume, & l'autre a eu plus de vogue que nul autre de tous les Academiques. Et Chrysippus ayant esté entre les deux, par ses escrits contraires à la doctrine d'Arcesilaus boucha & coupa chemin à l'eloquence de Carneades.* Ce Stoïcien ne demeuroit pas d'accord que nôtre Chrysippe eut fourni des armes à Carneade, car il le comparoit (b) à un general d'armée qui met une bonne garnison dans une place que les ennemis doivent assieger, & qui assigne aux soldats avec beaucoup d'ordre & de prudence les postes qu'il faut defendre.

(a) *Id. de communibus notionibus advers. Stoïcos init. pag. 1059. B. version d'Amiot.*

(b) *Id. ib.*

(G) *On lui pouvoit reprocher qu'il n'accordoit pas ensemble ses conseils & ses actions.*] J'ai dit (c) qu'il semble qu'il n'avoit point agi de mauvaise foi, & qu'il n'avoit pas eu recours à la ruse de ne raporter que foiblement les objections de l'adversaire. Il leur conserva si fidelement toute leur force, qu'il ne lui fût pas possible de les refuter avec le même bonheur qu'il les avoit proposées. On l'accuse d'avoir dementi en cela ses propres principes, & c'est l'un des reproches de contradiction que Plutarque lui a faits. Voici la suite du passage que j'ai allegué (d) ci-dessus: „ (e) De „ maniere qu'il se contredit & repugne à soi-mesme, „ atendu qu'il commande qu'on propose tousiours les „ opinions & sentences des aversaires, non comme „ en y consentant, mais avec une monstre en passant, qu'elles sont hors de la verité, & puis se „ monstre plus aspre & plus vehement acusateur que „ non pas defenseur de ses propres sentences. Il conseille aux autres de se donner garde des raisons „ contraires, comme de celles qui destournent & „ empeschent la comprehension, & cependant il est „ plus diligent à recueillir & confirmer les preuves & „ raisons qui destruisent la comprehension, que celles qui l'establissent & confirment. Et toutefois qu'il „ craignist cela mesme, il le monstre clairement au „ quatrieme livre de ses Vies, là où il escrit ainsi: Il „ ne faut pas facilement ni legerement proposer les „ opinions contraires, ni respondre aux argumens „ vrai-semblables qu'on allegue alencontre des sentences vrayes, ains s'y faut porter bien reservément, „ craignant tousiours que les auditeurs destournez par „ icelles ne laissent aller leurs comprehensions, & „ que n'estans pas capables de comprendre sufisamment les solutions, ains les comprenant si foiblement, que leur comprehension soit facile à esbranler & secouër, veu que ceux-mesmes qui comprenent par la coustume les choses sensibles, & qui dependent des sentimens, les laissent facilement aller, divertis par les interrogations Megariques, & „ par autres encore plus puissantes & en plus grand „ nombre. „ On l'attaque sur cela par deux endroits, & on le pousse d'une terrible façon, car on lui soutient 1. que sa maxime est mauvaise, 2. que ne l'aiant point suivie il s'est contredit grossierement. Lisez quant au premier point ces paroles de Plutarque: (f) *Il dit, que disputer sur une mesme matiere en l'une & en l'autre partie, il ne le reprouve pas universellement, mais aussi conseille il d'en user bien reservément, & y estre bien retenu, comme quelquefois on fait en plaidans, où on allegue les raisons des adversaires, non pour les soustenir, mais seulement pour les refuter, & dissoudre ce qu'il y a de vrai-semblable aparence: car autrement, dit-il, cela est à faire à ceux qui doutent & retienent leur consentement de toutes choses, pource que cela leur sert à ce qu'ils pretendent. Mais à ceux qui veulent imprimer és cœurs des hommes une science certaine, selon laquelle on doit indubitablement se conduire, il faut fonder le contraire, & de point en point y conduire ceux qu'on y introduit depuis le commencement jusques à la fin, en quoi il eschet bien quelquefois oportunité de faire mention des opinions & sentences contraires, pour refuter & resoudre ce qu'il y pourroit avoir de verisimilitude, comme on fait en plaidant devant les Juges, voila ce qu'il en dit en propres termes.* Or que ce soit *chose hors de tout propos que les Philosophes doivent amener les opinions des autres Philosophes contraires à la leur, non avec toutes leurs raisons, mais seulement à la mode des avocats plaidans en jugement, en afoiblissans les preuves & argumens d'icelles, comme si la dispute se faisoit, non pour trouver la verité, ains seulement pour aquerir l'honneur de la victoire, nous l'avons ailleurs discouru contre lui.* Quant au second point voici bien de l'embarras pour Chrysippe. On lui cite un (g) de ses Ouvrages, où il avoit parlé des (h) argumens de Stilpon & de Menedemus avec le dernier mepris; *Mais cependant, bon homme,* continuë-t-on, *ces argumens-là dont tu te moques..... comme contenans apertement une fallacieuse malice, tu crains neantmoins qu'elles ne divertissent aucuns de la comprehension. Et toi-mesme escrivant tant de livres contre la coustume, où tu as ajousté tout ce que tu as peu inventer de toi-mesme, t'efforçant de surmonter Arcesilaus, n'esperois tu & ne t'atendois-tu point de divertir & esbranler aucuns des lecteurs? Car il n'use pas seulement de nues argumentations en disputant contre la coustume, ains comme si c'estoit en un plaidoyer, il esmeut les afections, se passionnant & afectionnant lui-mesme, en l'apellant quelquefois folle, & quelquefois vaine & sote: & afin qu'il ne peust plus dire du contraire que lui-mesme ne se contredit, il a ainsi escrit en ses positions naturelles. On pourra bien quand on aura parfaitement compris une chose, arguer un peu alencontre, & en y apliquant la defense qui est en la chose mesme: & quelquefois quand on ne comprendra ni l'un ni l'autre, discourir de l'un & de l'autre ce qui en est. Et au traité de l'usage d'oraison, ayant dit qu'il ne faut pas user de la force de la raison, non plus que des armes, contre ce qui n'y est pas propre, il y ajouste puis apres: car il en faut user à trouver la verité, & ce qui lui ressemble, non pas le contraire, combien que plusieurs le facent. En disant plusieurs, à l'avanture entend-il ceux qui doutent & qui sursoient leur jugement de tout. Mais ceux-là, d'autant qu'ils ne comprenent ni l'un ni l'autre, ils arguent & contre l'un & contre l'autre, comme monstrans la verité certaine comprehension de soi-mesme en ceste seule ou principale maniere, s'il y a rien au monde qui soit comprehensible. Mais toi qui les acuses, écrivant le contraire de ce que tu comprens touchant la coustume, & enhortant les autres à le faire avec afection de defense, confesses que tu uses de la force d'eloquence en choses non seulement inutiles, mais dommageables, par une vaine ambition de monstrer ton bel esprit, comme un jeune escolier.*

(c) *Dans le corps de cet article.*

(d) *Page 922. lettre m.*

(e) *Plut. de repugnant. Stoicor. pag. 1036. version d'Amiot: j'y change la construction en un endroit, afin qu'on y puisse entendre la pensée de Plutarque.*

(f) *Plut. ubi supra. pag. 1035. 1036.*

(g) *Plut. ibid. pag. 1036. version d'Amiot comme ci-dessus.*

(h) *C'est la même chose que ce qu'il avoit nommé interrogations Megariques.*

On ne peut pas bien comprendre que Chrysippe, avec toute la subtilité de son esprit, eût pu se tirer de ce mauvais pas, car ses maximes sont très-indignes d'un Philosophe, & s'il avoit pu les justifier, il auroit par cela même instruit son procés, & prononcé contre sa conduite un arrêt de condamnation, puis qu'il les avoit violées en soutenant de toute sa force, & mieux qu'Arcesilas même, la cause des Academiciens qu'il croioit très-oposée à la verité. On n'avoit pas tort, ce me semble, de lui dire qu'une vanité de jeune homme l'avoit tellement saisi, qu'il avoit sacrifié ses propres maximes au desir de profiter d'une occasion favorable, de faire paroître la subtilité de ses pensées, aux depens des veritez que le Portique enseignoit. La gloire qu'il se promettoit pourvû qu'il put faire dire qu'il avoit encheri sur Arcesilas, & poussé beaucoup mieux que lui les objections de l'Academie, le transporta de telle sorte qu'il se mit très-peu en peine du reste. C'est ainsi que l'on a vu de nos jours un Controversiste ne faire aucune dificulté de se contredire en toute occasion, ni d'exposer dangereusement les interêts de son Eglise, & les veritez mêmes les plus generales entre les Chretiens, pourvu qu'il s'aquit la reputation d'avoir trouvé de nouvelles routes, ou de nouvelles methodes d'attaquer & de defendre. Quelle étoit l'idole qu'il encensoit, & à quoi il sacrifioit? C'est qu'au pis aller, se disoit-il à lui-même, on avoüera que nous avons l'esprit vaste, & l'imagination heureuse.

Developons un peu la fausseté des maximes de Chrysippe. Il vouloit que ceux qui enseignent une verité ne parlassent que sobrement des raisons du parti contraire, & qu'ils imitassent les Avocats. C'étoit l'esprit

eussent pu se plaindre encore plus justement de la temerité avec laquelle il soutint plusieurs doctrines capables de rendre odieuse leur secte, car il ne fit point dificulté d'enseigner * qu'on pouvoit com-

* *Diog. Laert. ib. n. 188. Voiez aussi Sextus Empiricus Pyrrhon. hypotyp. l. 3. cap. 24. 25.*

l'esprit general des Dogmatiques : il n'y avoit guere que les Academiciens qui proposassent avec la même force les argumens des deux partis. Or je soutiens que cette methode des Dogmatiques étoit mauvaise, & qu'elle diferoit très-peu de l'art trompeur des Sophistes Rhetoriciens qui les rendit si odieux, & qui consistoit à (a) transformer la moins bonne cause en la meilleure, car l'un de leurs principaux artifices étoit de cacher tous les avantages de la cause qu'ils combatoient, & tous les lieux foibles de celle qu'ils soutenoient, sans oublier neanmoins pour la forme de se proposer quelques objections, choisies entre les plus aisées à refuter. Voilà dans le fond ce que Chrysippe vouloit que les Philosophes pratiquassent : il vouloit qu'ils passassent legerement sur les raisons favorables à l'autre parti, & capables d'ébranler la persuasion de l'auditeur, ou du lecteur, & qu'ils imitassent ceux qui plaident dans un barreau. Que ne disoit-il tout net qu'il faut faire comme ceux qui vendent dans une boutique, philosopher à la marchande, ne parler que des bonnes qualitez de ses denrées, ou de ses étoffes, en preparer bien la montre, & decrier adroitement celles du voisin ? Que ne disoit-il encore qu'il faut faire comme ceux qui après s'être bien querellez vont porter leurs plaintes aux Juges? Chacun (b) conte la chose tellement à son avantage, qu'à l'en croire il n'a pas le moindre tort, c'est qu'il suprime tout ce qui lui est contraire, & tout ce qui est favorable à son ennemi. Chrysippe étoit blâmable non seulement à cause de la mauvaise foi, & de la supercherie par où il vouloit que l'on gagnât la victoire; mais aussi à cause de l'indiscretion avec laquelle il reveloit cette pratique. Ce n'étoit pas une chose qu'il falût communiquer au public dans un Ouvrage; il la faloit tenir cachée comme font les Politiques leurs coups, ou leurs maximes d'Etat, *arcana imperii*: il faloit tout au plus la dire à l'oreille à quelque disciple sage, & savant.

(a) *Τὸν ἥττω λόγον κρείττω ποιεῖν.* Causam infirmiorem potiorem efficere. *Voiez Cresollius theatr. Sophistar. lib. 1. c. 11. pag. 79. & seq.*

(b) *Conferez ce qui a été dit ci-dessus pag. 614. col. 1. touchant la narration des faits dans les demêlez des Savans.*

Notez que l'antiquité avoit deux sortes de Philosophes; les uns ressembloient aux Avocats, & les autres aux Raporteurs d'un procés. Ceux-là en prouvant leurs opinions, cachoient autant qu'ils pouvoient l'endroit foible de leur cause, & l'endroit fort de leurs adversaires. Ceux-ci, savoir les Sceptiques ou les Academiciens, representoient fidelement & sans nulle partialité le fort & le foible des deux partis oposez. Cette distinction a été vuë fort peu parmi les Chretiens dans les Ecoles de Philosophie, & encore moins dans les Ecoles de Theologie. La Religion ne soufre pas l'esprit Academicien; elle veut qu'on nie, ou que l'on afirme. On n'y trouve point de juges qui ne soient parties en même tems : on y trouve une infinité d'Auteurs qui plaident la cause selon la maxime de Chrysippe, je veux dire qui se tiennent dans la simple fonction d'Avocat; mais on n'y trouve presque point de Raporteurs, car si quelcun represente de bonne foi, & sans nul deguisement toute la force du parti contraire, il se rend odieux, & suspect, (c) & il court risque d'être traité comme un infame prevaricateur. La prudence humaine, la politique, l'interêt de parti ne sont pas toûjours la cause de ce qu'on agit en bon Avocat purement & simplement. Un zéle charitable inspire aussi cette conduite, & j'alleguerai là-dessus ce qui me fut dit l'autre jour par un docte Theologien parfaitement honnête homme. Je lui soutenois qu'un Auteur qui sans se mêler de dogmatiser se renferme dans les bornes de l'histoire, peut & doit representer fidellement tout ce que les sectes les plus fausses ont à dire de plus specieux, soit pour se justifier, soit pour attaquer l'orthodoxie; il me nia cela : je supose, lui repliquai-je, que vous étes Professeur en Theologie, & que vous choisissez le mystere de la Trinité, pour la matiere de vos leçons de tout un hiver. Vous examinez profondement ce qu'ont dit les orthodoxes, ce qu'ont objecté les heretiques, & vous trouvez par vôtre meditation, & par la force de vôtre esprit que l'on pourroit repliquer aux solutions des orthodoxes beaucoup mieux que les sectaires n'y ont repliqué. En un mot vous decouvrez de nouvelles dificultez, plus mal aisées à resoudre que tout ce qui a été objecté jusques ici, & je supose que vous les proposez à vos auditeurs. Je m'en garderois bien, me repondit-il, ce seroit leur creuser un precipice au milieu de leur course : la charité ni le zéle pour la verité ne permettent point cela. Ce fut sa reponse. Il se pourroit donc bien faire que certains Auteurs se vantassent dans une preface d'avoir renversé tous les rampars de l'heresie, & qu'ils se souvinssent neanmoins d'avoir

(c) *Voiez la remarque P de l'article* Charron *ci-dessus page 908. col. 1.*

omis par charité la discussion des argumens les plus captieux. On a principalement sujet de croire cela des Controversistes de Rome, depuis les plaintes qui ont été faites contre Bellarmin (d), que sa bonne foi à representer les raisons des heretiques a été prejudiciable.

(d) *Voiez ci-dessus pag. 541. 542.*

C'est ici que je dois examiner une chose que j'ai promise dans l'article (e) de ce Cardinal. Est-ce raisonner consequemment, est-ce tenir une conduite uniforme & bien liée que de faire brûler les écrits d'un heretique, & de permettre la lecture des Auteurs qui l'ont refuté? Non, repondrez-vous, car la raison pour laquelle on interdit la lecture & la vente des livres des heretiques, est qu'on craint qu'ils n'empoisonnent les lecteurs. On aprehende en Italie que ceux qui verroient de quelle maniere un Ecrivain Protestant prouve ses dogmes, & attaque la doctrine Catholique, ne se remplissent de doutes, & ne se laissassent même entierement persuader par les raisons de cet Auteur-là. Mais n'a-t-on pas lieu de craindre le même malheur, s'ils lisent les écrits de Bellarmin? n'y verront-ils pas les preuves & les objections des heretiques? & supose que Bellarmin ait agi de bonne foi, ne les y trouveront-ils pas aussi fortes que dans les livres mêmes du plus habile Protestant? Oui, me dira-t-on, mais ils les y trouveront jointes avec la refutation, au lieu que s'ils lisoient seul le livre de l'heretique, ils tomberoient sur le poison sans avoir en même tems un preservatif salutaire & bien preparé. Cette reponse ne satisfait pas, car elle supose dans les lecteurs une imprudence & une paresse tout-à-fait extraordinaires: c'est suposer qu'ils aimeroient mieux risquer leur salut, que prendre la peine de passer d'un livre à un autre, & que sachant qu'ils pourroient trouver les livres de Bellarmin dans la boutique où ils auroient acheté l'Ouvrage d'un Calviniste, ils decideroient en faveur de celui-ci avant que de s'informer des raisons de ce Cardinal, quoi que tout-à-l'heure même ils pûssent mettre sur table le livre où est le poison, & le livre où est l'antidote. Vous m'avoüerez que la diference entre les raisons d'un heretique reliées avec les raisons d'un Orthodoxe, & ces mêmes raisons là reliées separement, celles de l'heretique dans un volume, & celles de l'Orthodoxe dans un autre, vous m'avoüerez, dis-je, qu'une telle diference n'est pas un juste sujet ou d'esperer ou de craindre. Il faut donc que l'esperance ou la peur qu'on a viennent d'ailleurs. Il faut que l'on juge que ce qui est un antidote sufisant lors que les lecteurs comparent ensemble, ce que l'Orthodoxe cite des livres d'un heretique, & ce qu'il y repond, n'est pas un bon remede lors qu'ils comparent ensemble tout le livre de l'heretique, & tout le livre de l'Orthodoxe. Il faut donc que l'on supose qu'independemment de la reponse, les raisons de l'heretique sont plus foibles dans l'Ouvrage de l'Orthoxe que dans l'Ouvrage même de l'heretique, & par consequent on supose que l'Auteur de la reponse a eu la prudence de les raporter deguisées, mutilées, & tournées d'une maniere à ne pouvoir pas surprendre ceux qui n'en verront que cela, & qui le compareront avec la refutation. Sur ce pied-là les Inquisiteurs qui interdisent un livre, & qui permettent la lecture de ceux qui l'ont refuté, ne se coupent point : leur conduite n'est point composée de procedures discordantes; ils sont assûrez que la proscription sera utile, sans que la permission puisse causer quelque mal. Mais quoi qu'il en soit, inferons que la même politique, la même prudence, la même charité, le même zéle, (servez vous du terme que vous voudrez) qui portent à faire brûler certains Ouvrages, ou à defendre qu'ils ne soient ni lus ni vendus, doivent porter par une consequence necessaire à n'inserer pas dans les livres où on les refute, toutes les raisons de l'Auteur; car si en s'eloignant tout-à-fait de la maxime de Chrysippe, on raportoit avec la derniere sincerité toute la force de ces raisons, il ne serviroit de rien d'abolir ces mauvais livres, à moins qu'on ne proscrivît en même tems les écrits qui les refutent. Cela est si évident qu'il est très-probable que tous les Auteurs qui ont du zéle pour le maintien de la discipline, s'accommodent à l'esprit des tribunaux qui condamnent certains écrits, il est, dis-je, très-probable que si ces Auteurs entreprennent de refuter quelcun de ces livres-là, ils font ensorte que leur refutation ne donne pas à conoître ce qui pourroit ébranler la foi des lecteurs. Ils reduisent à 3. ou 4. lignes une objection qui avoit regné dans plusieurs pages; ils la separent de ses apuis, & de ses preliminaires, ils laissent (f) ce qu'ils ne pourroient re-

SI CEUX qui defendent le debit des livres des heretiques doivent permettre que les objections de ces heretiques paroissent dans les écrits des orthodoxes qui les refutent.

(e) *Ci-dessus page 542. lettre e.*

(f) Et quæ Desperat tractata nitescere posse, relinquit. *Horat. de arte poët.* Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1685. art. 3. pag. 800.

commettre inceste les peres avec leurs filles, les fils avec leurs meres, les freres avec leurs sœurs, & qu'il faloit manger les cadavres †. La plupart des contradictions, & des paradoxes absurdes que Plutarque ‡ objecte aux Stoïciens, & sur quoi il leur a fait une rude guerre, qui devoit les chagriner prodigieusement, sont tirez des Ouvrages de Chrysippe. S'il ne leur avoit reproché que de s'être contredits dans la doctrine de la destinée, & dans celle de la liberté de l'homme, il n'auroit pas remporté sur eux tant d'avantages, car on repondroit, pour justifier Chrysippe, les mêmes choses que l'on repond aujourd'hui en faveur de ceux qui ne peuvent accorder les decrets de Dieu avec nôtre franc arbitre, & qui ne sauroient choisir des termes quand ils parlent de la predestination, qui ne semblent être opolez aux phrases dont ils se servent en exhortant l'homme à la vertu, & en le censurant de ses vices. Il n'y a point eu de Philosophes qui aient parlé plus fortement de la fatale necessité des choses, ni plus magnifiquement * de la liberté de l'homme que les Stoïciens. Jugez si Chrysippe qui écrivoit tant de volumes precipitamment, & qui avoit l'esprit vif & fort hardi, se pouvoit tirer de là sans avancer dans ses traitez de Morale beaucoup de propositions qui ne pouvoient s'accorder avec ce qu'il debitoit dans ses traitez de Metaphysique. Plutarque l'accuse de faire Dieu auteur (H) du peché: Lipse aiant entrepris de le laver de cette tache n'y a pas trop bien reüssi.

Je

† *Id. Laert. ib. Voiez aussi Empiricus ib. c. 25. Je ne parle pas de la communauté de femmes entre les sages: il l'enseignoit, mais d'autres Philosophes lui servoient de guide:* ὥστε τὸν ἐντυχόντα τῇ ἐντυχούσῃ χρῆσθαι, ut quilibet illi congrediatur quæ sibi occurrit. *Diog. Laert. ib. in Zenone n. 131.*

‡ *Voiez son traité* de repugnantiis Stoicorum, *&* *celui de* communibus notitiis contra Stoicos.

* *Voiez præstantium & eruditor. viror. epist. ecclesiastica ac theologica pag. 940. 959. edit. 1684.*

resoudre. Et après tout il est dificile qu'un Ouvrage quelque fort qu'il soit par raport à ceux qui le lisent tout entier, & tout de suite, paroisse avoir de la force dans les fragmens qu'un adversaire en allegue, & qu'il repand en divers endroits de sa reponse, ici quatre lignes, là cinq ou six &c. ce sont des branches detachées de leur tronc, c'est une machine demontée, (a) on n'y sauroit reconoître le corps demembré. Tous les Controversistes (b) se plaignent reciproquement de l'artifice de ceux qui écrivent contre eux. J'ai conu un Catholique Romain qui disoit que tous les Ouvrages publiez contre Bellarmin meritoient le titre de *Bellarminus enervatus*, dont Amelius s'est servi, *enervatus*, ajoûtoit-il, non par la force de la reponse, mais par la maniere de representer ses objections. Les Protestans se plaignent encore plus des supercheries de leurs adversaires. Prenez garde aux querelles qui s'élevent quelquefois entre des gens de même parti; lisez les écrits des deux Tenans, vous y trouverez de la force; mais si vous jugiez des livres de Mævius par les morceaux que Titius son antagoniste en cite, & par la censure qu'il y appose, vous diriez que Mævius ne sait ni écrire ni raisonner, & qu'il n'a pas le sens commun.

Notez que je ne pretens pas soutenir que les tribunaux de la proscription des livres soient exempts d'inconsequence (c).

(H) *Plutarque l'accuse de faire Dieu auteur du peché: Lipse aiant entrepris de le laver .... n'y a pas trop bien reüssi.*] Vous trouverez l'accusation dans la remarque G de l'article *Pauliciens*. Ne la tirons point de cet endroit là puis qu'elle y fut mise dans la 1. édition de cet Ouvrage. Examinons seulement ici les moiens de justification que Juste Lipse a pris la peine d'avancer; mais avant toutes choses voions la pensée de Chrysippe touchant la nature de Dieu. (d) *Ait* (Chrysippus) *vim Divinam in ratione esse positam, & universæ naturæ animo, atque mente: ipsumque mundum Deum dicit esse, & ejus animi fusionem universam: tum ejus ipsius principatum, qui in mente & ratione versetur, communemque rerum naturam universa atque omnia continentem, tum fatalem umbram, & necessitatem rerum futurarum. Ignem præterea, & eum quem antea dixi æthera: tum ea quæ naturâ fluerent, atque manarent, ut aquam, & terram, & aëra, solem, lunam, sidera, universitatémque rerum, quâ omnia continerentur, atque homines etiam eos, qui immortalitatem essent consecuti. Idemque disputat, æthera esse eum, quem homines Jovem appellarent, quique aër per maria manaret, eum esse Neptunum: terrám eam quæ Ceres diceretur. similique ratione persequitur vocabula reliquorum Deorum. Idemque etiam legis perpetuæ & æternæ vim, quæ quasi dux vitæ, & magistra officiorum sit, Jovem dicit esse: eandemque fatalem necessitatem appellat, sempiternam rerum futurarum veritatem. quorum nihil tale est, ut in eo vis divina inesse videatur. Et hæc quidem in primo libro de Naturâ Deorum. In secundo autem vult Orphei, Musæi, Hesiodi, Homerique fabellas accommodare ad ea quæ ipse primo libro de Diis immortalibus dixerit: ut etiam veterrimi poëtæ, qui hæc ne suspicati quidem sint, Stoïci fuisse videantur.* Le procés seroit vuidé à sa confusion par ce seul passage, si c'étoit un homme qui se tint ferme sur ses principes; mais comme il raisonnoit au jour la journée, & qu'il soutenoit tantôt le blanc, tantôt le noir, ses apologistes ont des ressources, & à la faveur de ses contradictions & de ses inconsequences, ils peuvent pendant quelque tems le maintenir orthodoxe, & amuser le bureau. On voit dans le passage de Ciceron que j'ai raporté un galimatias incomprehensible, & un cahos plus confus que celui des poëtes; mais on ne laisse pas d'y voir clairement que selon Chrysippe, Dieu etoit l'ame du monde, & que le monde etoit l'extension universelle de cette ame, & que Jupiter étoit la loi éternelle, la necessité fatale, la verité immuable de toutes les choses futures. La consequence necessaire & inevitable de cela est que l'ame de l'homme est une portion de Dieu, & que toutes ses actions n'ont point d'autre cause que Dieu même. Laissons neanmoins à ce Philosophe la liberté de forger des distinctions tout-à-fait gratuites, il retombera enfin dans l'abyme après ses circuits & ses detours. Il supose que l'ame de l'homme s'est sauvée de la fatalité generale, il l'exempte de la condition de toutes les autres choses, il la fait libre. (e) *Ac mihi quidem videtur quum duæ sententiæ fuissent veterum philosophorum: una eorum, qui censerent omnia ita fato fieri, ut id fatum vim necessitatis afferret, in qua sententia Democritus, Heraclitus, Empedocles, Aristoteles fuit: altera eorum, quibus viderentur sine ullo fato esse animorum motus voluntarii: Chrysippus tanquam arbiter honorarius medium ferire voluisse, sed applicat se ad eos potius, qui necessitate motus animos liberatos volunt.* .... (f) *Chrysippus autem cum & necessitatem improbaret, & nihil vellet sine præpositis causis evenire, causarum genera distinguit, ut & necessitatem effugiat, & retineat fatum. Causarum enim inquit, aliæ sunt perfectæ & principales, aliæ adjuvantes & proximæ. Quamobrem quum dicimus omnia fato fieri causis antecedentibus, non hoc intelligi volumus, causis perfectis & principalibus, sed causis adjuvantibus, antecedentibus, & proximis.* Vous voiez qu'il ne nie point que chaque chose ne soit produite par une cause antecedente, mais il admettoit deux sortes de cause, dont la derniere ne detruisoit point la liberté. Les causes parfaites & principales, disoit-il, ne permettent pas que l'action soit libre, mais les causes qui ne font qu'aider, n'empêchent pas qu'elle ne le soit. Comme donc il pretendoit que nos desirs ne dependent pas d'une cause externe principale, mais seulement d'une cause externe non principale, & qui ne fait qu'exciter, il concluoit que nôtre ame les produisoit librement, & en etoit la maitresse. Elle avoit besoin d'être excitée par les objets, sans cela elle n'eût pu former aucun acte de consentement; mais les objets qui l'excitent ne produisent point les actes de sa volonté; c'est par sa propre force qu'elle se determine après que les objets lui ont donné un premier branle. Il expliquoit cela par une comparaison. Celui qui pousse un cylindre, disoit-il, lui donne le premier mouvement, mais non pas la volubilité, ce cylindre roule ensuite par sa propre force, ainsi nôtre ame ebranlée par les objets se meut ensuite d'elle-même. (g) *Quanquam assensio non possit fieri nisi commota viso, tamen quum id visum proximam causam habeat non principalem, hanc habet rationem, ut Chrysippus vult, quam dudum diximus, non ut illa quidem fieri possit nulla vi extrinsecus excitata, necesse est enim assensionem viso commoveri, sed revertitur ad cylindrum, & ad turbinem suum, quæ moveri incipere nisi pulsa non possunt. Id autem quum accidit, suapte natura, quod superest, & cylindrum volvi, & versari turbinem putat. Ut igitur inquit, qui protrusit cylindrum dedit ei principium motionis, volubilitatem autem non dedit, sic visum objectum imprimet illud quidem, & quasi signabit in animo speciem suam, sed assensio nostra erit in potestate, eaque quemadmodum in cylindro dictum est, extrinsecus pulsa, quod reliquum est suapte vi & natura movebitur.* Prenez garde que Ciceron avoit dit (h) que Chrysippe s'embarrassoit de telle maniere que bon gré malgré qu'il en eût, il confirmoit la necessité du destin. Cela ne paroît pas trop dans cet Ouvrage de Ciceron, & c'est pourquoi je croirois facilement avec Juste Lipse

(a) Non... invenias etiam disjecti membra poetæ. *Id. Sat. 4. lib. 1.*

(b) *Conferez les Nouvelles de la Republique des lettres ubi supra.*

(c) *Voiez les Nouvelles de la Républ. des lettres, Sept. 1685. pag. 1053. Juin 1686. art. 3. pag. 639 Juillet 1686. art. 8. pag. 810.*

(d) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. 63. edit. Lescaloper.*

(e) *Cicero de Fato, p. m. 94.*

(f) *Id. ib. pag. 97.*

(g) *Id. ib. pag. 98.*

(h) Dum autem verbis utitur suis, delabitur in eas difficultates, ut necessitatem fati confirmet invitus. *Id. ibid. pag. 94.*

Je ne m'en étonne pas, la seule definition que Chrysippe * donne de Dieu sufit à faire comprendre qu'il ne le distingue point de l'Univers, desorte qu'en raisonnant consequemment il faut qu'il le fasse le producteur & du mal moral, & du mal physique. On ne peut lire sans horreur ce qu'il enseignoit touchant (I) la mortalité des Dieux. Non seulement il les croioit perissables, mais il soutenoit aussi

* *Voiez la remarque H, lettre d.*

se (a) qu'il manque certaines choses en cet endroit-là, comme il est certain qu'il en manque en quelques autres. Lipse s'adresse à Aulugelle qui nous a conserve plus exactement cette explication de Chrysippe. On me permettra, je m'assûre, de raporter un peu au long ce qu'il a dit, car cette matiere est si sublime, si embarrassée, si inexplicable, qu'il ne faut point se piquer de brieveté dans les citations. Les retranchemens ne serviroient qu'à obscurcir ce qui n'eût pas été retranché. Vous verrez d'abord dans le passage d'Aulugelle la definition de la destinée selon Chrysippe; & puis la consequence qu'on en tiroit que l'homme ne pechoit point, & qu'il faloit imputer tous les crimes à la destinée; & enfin la reponse de ce Philosophe. (b) *Fatum quod Græci πεπρωμένην vel εἱμαρμένην vocant, ad hanc ferme sententiam Chrysippus stoicæ princeps philosophiæ definit.* Fatum est, *inquit, sempiterna quædam & indeclinabilis series rerum & catena, volvens semetipsa sese & implicans per æternos consequentiæ ordines, ex quibus apta connexaque est.* .... (c) *Aliarum autem opinionum disciplinarumque auctores huic definitioni ita obstrepunt. Si Chrysippus, inquiunt, fato putat omnia moveri & regi, nec declinari transcendique posse agmina fati & volumina: peccata quoque hominum & delicta non suscensenda neque condicenda sunt ipsis voluntatibusque eorum; sed necessitati cuidam & instantiæ, quæ oritur ex fato omnium quæ sit rerum domina & arbitra; per quam necesse sit fieri quicquid futurum est: & propterea nocentium pœnas legibus iniquè constitutas, si homines ad maleficia non sponte veniunt, sed fato trahuntur. Contra ea Chrysippus tenuiter multa & argute disserit. Sed omnium fere, quæ super ea re scripsit, sententia hujuscemodi est. Quamquam ita sit, inquit, ut ratione quadam principali necessario coacta atque connexa sint fato omnia; ingenia tamen ipsa mentium nostrarum proinde sunt fato obnoxia, ut proprietas eorum est ipsa & qualitas, nam si sunt per naturam primitus salubriter utiliterque ficta; omnem illam vim, quæ de fato extrinsecus ingruit, inoffensius tractabiliusque transmittunt. Sin vero sunt aspera & inscita & rudia, nullisque artium bonarum adminiculis fulta: etiam si parvo sive nullo fatalis incommodi conflictu urgeantur; sua tamen scævitate & voluntario impetu in assidua delicta & in errores ruunt. idque ipsum ut ea ratione fiat naturalis illa & necessaria rerum consequentia efficit, quæ fatum vocatur. Est enim genere ipso quasi fatale & consequens, ut mala ingenia peccatis & erroribus non vacent.* Après cela Aulugelle raporte la comparaison du cylindre, & la conclusion que Chrysippe inferoit de son discours, c'est que personne ne doit être reçû à s'excuser sur la destinée, & qu'il ne faut pas écouter les malfaiteurs qui recourent à un tel asyle. (d) *Propterea negat oportere ferri audirique homines aut nequam aut ignavos & nocentes & audaces; qui, cum in culpa & in maleficio revicti sunt, perfugiunt ad fati necessitatem, tamquam in aliquod Fati asylum; &, quæ pessimè fecerunt, ea non suæ temeritati sed fato esse attribuenda dicunt.*

(a) Sed quod in Viso Cicero dicit, & hæret, parum pro interiore ipsa re videtur, & credo plura addidisse quæ ævo exciderunt. *Lipsius Phys. Stoicor. lib. 1. dissert. 14. p. m. 865.*

(b) *Aulus Gellius lib. 6. cap. 2. p. m. 169.*

(c) *Id. ib. pag. 170.*

(d) *Id. ib. pag. 171.*

On voit sans peine que ce Philosophe ne se tire point du bourbier, & que sa distinction entre les causes externes qui necessitent, & celles qui ne necessitent point ne lui est d'aucun usage. Il ne fait que roder autour du pot, & enfin il se trouve au même lieu que ceux qui soumettoient tout à l'Inevitable necessité du destin. Il ne faut pour s'en convaincre que lier ensemble sa comparaison du cylindre, & l'aveu qu'il fait que les qualitez interieures de l'ame qui la poussent vers le mal sont (e) une suite naturelle & necessaire du destin. Il dit qu'il y a des ames bien formées dès le commencement qui essuient sans dommage la tempête qui tombe sur elles de la part du *fatum*, & qu'il y en a d'autres si raboteuses, & si mal tournées, que pour peu que le destin les heurte, ou même sans aucun choc du destin, elles roulent vers le crime par un mouvement volontaire. C'est un certain travers naturel qui en est la cause. Or il a dit que la fatale necessité de toutes choses est le principe qui fait qu'il y a des ames bien ou mal conditionnées, il faut donc qu'il dise qu'on peut & qu'on doit attribuer au destin tous les crimes que les hommes commettent, desorte que reconnoissant d'ailleurs une providence divine, il faloit qu'en bien raisonnant il regardât Dieu comme la cause de tous ces crimes, & par consequent l'accusation de Plutarque est très-bien fondée; car afin que la comparaison du cylindre soit juste, il faut comparer la destinée non pas au premier venu qui le pousse, mais au menuisier qui l'a fait, & qui ensuite lui donne du pied. Ce que le cylindre roule fort long tems vient de sa figure, mais parce que le menuisier lui a donné cette figure, cause necessaire d'un mouvement durable, il est la veritable cause de la durée de ce mouvement. Toute la diference entre un cube qui ne roule point, & un cylindre qui roule, toutes les suites, toutes les regularitez ou irregularitez du repos de l'un, & du mouvement continué de l'autre, doivent être attribuées à l'ouvrier qui a donné à ces deux corps la forme d'où elles resultent necessairement. Chacun peut faire l'aplication de cela aux ames humaines. Lipse s'est bien aperçu de cet embarras, c'est pourquoi il supose afin de tirer d'afaire son Chrysippe, que les Stoïciens attribuoient à un vice reel & incorrigible de la matiere, & non pas à Dieu les defauts de l'ame de l'homme. (f) *Sed heus Chrysippe, si à Naturâ hæc constitutio aut devergium: Deum à malo qui excusas? quomodo non ille* Naturæ *auctor, atque ipsa Natura, malum malosque genuit, si tales fecit? Hoc caput est, & arx, ut sic dicam, caussa, nunc adeunda & occupanda. Aio Stoicos Mali principium non in Deo, sed in Materia (quæ tamen Deo, ut ipsi aliqui voluerunt, ævo æqualis, & æterna) in Materia, inquam, constituisse. Itaque cum Deus homines aliaque faceret, omnia bona & in bonum finxisse: sed repugnantem aliquam vim & malitiosam in illa fuisse, atque esse, quæ alio traheret: atque hinc* Interna, *atque etiam* Externa, *mala exstitisse.* Mais cette pretenduë justification de Chrysippe a été si bien refutée par Plutarque (g), qu'elle ne peut servir de quoi que ce soit. Eusebe nous a conservé un fragment d'un Philosophe Peripateticien nommé Diogenianus qui avoit fort bien montré les defauts de la doctrine de Chrysippe sur ce point-ci (h).

(e) Idque ipsum ut ea ratione fiat naturalis illa & necessaria rerum consequentia efficit quæ fatum vocatur. *Id. ibid. pag. 170.*

(f) *Lipsius ubi supra pag. 866. 867.*

(g) *Voiez la remarque G de l'article* Pauliciens.

Notez que Calvin par exemple, ni aucun autre defenseur Chretien de la Predestination absoluë n'est point exposé à cette attaque, vu qu'ils declarent qu'il n'y a eu dans l'ame du premier homme aucune qualité necessitante du côté du mal.

(h) *Voiez Eusebe* Præparat. Evangel. lib. 6. cap. 8. p. 262. & seq. *Voiez aussi ce que dit Oenomaus contre le même Chrysippe ib. cap. 7.*

(I) *Ce qu'il enseignoit touchant la mortalité des Dieux.*] Plutarque aiant dessein de montrer que les Stoiques avoient gâté toutes les notions communes que les hommes avoient des Dieux, commence par l'idée de l'eternité & de l'incorruptibilité. *Qui est ou qui a esté celui des hommes*, dit-il (i), *qui jamais n'ait entendu que Dieu soit incorruptible & eternel? Quelles confessions fait-on plus coustumieres, & de plus certain consentement que celles ci? . . On pourroit à l'avanture trouver quelques nations barbares & sauvages, qui ne pensent point qu'il y ait de Dieu, mais il n'y eut jamais homme qui eust quelque imagination de Dieu, qui ne l'estimast quand & quand immortel & eternel. Qu'il soit vrai, ces mal-heureux qui ont esté appellez Atheistes, un Diagoras, un Theodorus, un Hippon, n'ont pas osé dire que Dieu fust corruptible, mais ils ne croyoyent pas que il y eust rien au monde qui peust estre incorruptible: ainsi conservoyent-ils la commune anticipation des Dieux, mais ils ostoyent l'incorruptibilité de sustance: là où Chrysippus & Cleanthes ayans rempli de paroles, par maniere de dire, & en leurs escrits, tout le ciel, la terre, l'air & la mer, de dieux, neantmoins de tant de dieux ils n'en font pas un eternel, ni pas un immortel, sinon Jupiter seul, en qui ils dependent & consument tous les autres, tellement que le resoudre en lui n'est de rien meilleur que l'estre resolu: car autant est ce d'imbecillité d'estre par resolution tourné en un autre, comme d'estre entretenu & nourri par la resolution des autres en soi. Et cela n'est pas comme les autres absurditez, que on tire par illation des premices & suppositions qui soyent en leurs escrits, & qui par necessaire consequence s'ensuivent de leurs doctrines: mais eux-mesmes crians à pleine teste le disent expressément en leurs escrits des dieux, de la providence, de la destinee, de la nature, Que tous les dieux ont eu commencement d'essence, & que tous seront resolus par le feu, fondus en soi, comme s'ils estoyent de cire, ou d'estain.* . . . (k) *Chrysippus donc dit, que Jupiter ressemble à l'homme, & le monde aussi, & à l'ame la providence: quand donc l'embrasement sera fait, Jupiter seul des dieux incorruptibles*

(i) *Plut. de commun. notitiis contra Stoicos pag. 1074. 1075. version d'Amiot.*

(k) *Id. ib. pag. 1077. D.*

aussi qu'ils periroient dans l'incendie du monde, & s'il en exceptoit Jupiter ce n'est pas qu'il ne l'assujetît actuellement à la mutabilité. Un certain livre où il traita des amours (K) de Jupiter & de Junon étoit si rempli d'obscenitez, qu'on en murmura beaucoup. Il est donc facile de comprendre que les Stoïciens n'avoient pas trop de sujet de se louer de sa plume, car la figure qu'il faisoit (L) dans leur parti donnoit lieu de mettre sur le compte de tout le corps les erreurs d'un particulier si celebre. Aussi ne voions-nous pas que les grans Auteurs Stoïques, les Seneques, les Epictetes, les Arriens, s'empressent (M) beaucoup à lui temoigner leur veneration. Ils sont là-dessus fort sobres la plupart du tems. Je ne trouve point qu'on l'attaque du côté des mœurs : cela me fait croire qu'il menoit une vie irreprochable. On ne lui donne pour tout domestique qu'une fort vieille (N) servante. C'est une preuve de sa chasteté & de sa frugalité. Il alleguoit * très-souvent cinq vers d'Euripide qui contiennent la condamnation de la bonne chere, & qui nous font souvenir que la nature a sufisamment pourvu à nos besoins par le moien du pain & de l'eau. Cela nous peut faire croire qu'il étoit fort sobre. J'ai dejà dit qu'il s'attacha extremement à la Dialectique, & il detestoit les Ouvrages † d'Archestrate. J'ajoûte ici qu'il fit des efforts extraordinaires pour trouver la solution

* *Aul. Gellius lib. 7. cap. 16.*

† *Voiez la premiere citation de la page suivante.*

tibles se retirera à la providence, & demeureront tous deux en la substance de l'ather. Il me semble qu'il y a là une separation du corps & de l'ame, & par consequent une mort. Nous avons vu (a) que Chrysippe suposoit que Dieu est l'ame du monde, & il vient de nous aprendre que lors que le monde sera brûlé, Jupiter se retirera dans un autre lieu. Voions la baterie des contradictions, & en même tems un parallèle entre l'impieté d'Epicure, & l'impieté de Chrysippe: (b) *Ceux dit Antipater qui ostent la beneficence aux dieux, touchent en partie à l'anticipee connoissance d'iceux, & par mesme raison ceux qui estiment qu'ils soyent participans de generation & de corruption. S'il est ainsi donc que celui qui estime que les dieux soyent perissables & corruptibles, soit autant faux & abusé que celui qui pense qu'ils n'ayent point de beneficence ni de benigne affection envers les hommes: autant donc est eslongné de la verité Chrysippus, comme Epicurus, parce que l'un oste aux Dieux l'immortalité & incorruptibilité, & l'autre leur oste la beneficence & liberalité. . . . Les autres Dieux,* dit Chrysippus, *usent de nourriture, s'entretenans de mesme egalement par icelle, mais Jupiter & le Monde par une autre maniere qu'eux qui sont engendrez & consumez par le feu. En ce lieu il maintient, que tous les autres dieux se nourrissent, exceptez Jupiter & le Monde. Et au premier de la providence il dit, que Jupiter s'augmente tousiours jusques à ce que toutes choses soyent consumees en lui: car estant la mort la separation du corps & de l'ame, & l'ame du monde ne se separe point, mais bien s'augmente-elle continuellement jusques à ce qu'elle ait consumé toute la matiere en soi. il ne faut pas dire que le monde meure. Qui pourroit plus se contredire à soi-mesme que celui qui dit, qu'un mesme Dieu se nourrit & ne se nourrit point.* Est-il possible qu'un Philosophe aussi subtil que celui-là ait eu des idees si monstrueuses?

(a) *Ci-dessus page 925. lettre d.*

(b) *Id. de repugnant. Stoicor. pag. 1052. version d'Amiot.*

(K) *Où il traita des amours de Jupiter & de Junon étoit si rempli d'obscenitez.*] Diogene Laerce n'est pas le seul qui nous aprene cela: Εἰσὶ δὲ, dit-il (c), οἳ κατατρέχουσι τοῦ Χρυσίππου ὡς πολλὰ αἰσχρῶς καὶ ἀρρήτως ἀναγεγραφότος. ἐν μὲν γὰρ τῷ περὶ τῶν ἀρχαίων φυσιολόγων συγγράμματι αἰσχρῶς τὰ περὶ τὴν Ἥραν καὶ τὸν Δία ἀναπλάττει, λέγων κατὰ τοὺς ἑξακοσίους στίχους ἃ μηδεὶς ἀτυχῶς μολύνων τὸ στόμα, εἴποι ἄν. αἰσχροτάτην γὰρ (φασὶ) ταύτην ἀναπλάττει ἱστορίαν, εἰ καὶ ἐπαινεῖ ὡς φυσικὴν, χαμαιτύπαις μᾶλλον πρέπουσαν ἢ θεοῖς. ἔτι τε τοῖς παρὰ τοῖς περὶ πινάκων γράψασι κατακεχωρισμένην. *Non desunt, qui & Chrysippum lacerent, dicentes illum complura turpiter obscœneque scripsisse. Nam in eo opere, quod de antiquis physiologis scripsit, fœda de Junone fingit ac Jove, ea dicens sexcentis ferè versibus quæ nemo nisi illoto ore dixisset. Turpissimam enim, ajunt, hanc fingit historiam, etsi, ut naturalem laudat, lustris tamen magis convenientem quàm diis. Neque ab iis qui de tabulis scripsere insertam.* Nous pouvons joindre à cela un passage d'Origene: (d) Καὶ τί με δεῖ καταλέγειν τὰς περὶ θεῶν ἀτόπους Ἑλλήνων ἱστορίας, αἰσχύνης αὐτόθεν ἀξίας, καὶ ἀλληγορουμένας; ὅπου γε ὁ Σολεὺς Χρύσιππος, ὁ τὴν Στοὰν τῶν φιλοσόφων πολλοῖς συγγράμμασι συνετοῖς κεκοσμηκέναι νομιζόμενος, παρερμηνεύει γραφὴν τὴν ἐν Σάμῳ, ἐν ᾗ ἀρρητοποιοῦσα ἡ Ἥρα τὸν Δία ἐγέγραπτο. *Et quid me opus est enumerare absurdas de Diis historias Græcorum, pudendas & ex se, & per allegoriam? quando Chrysippus Solensis, qui plurimis scriptis Porticum Philosophorum ornasse creditur, interpretatur Picturam in Samo, ubi Juno depicta est, morem gerens Jovis non nominanda libidini.* Quelle horreur qu'il y eût de tels tableaux dans les temples du Paganisme? Notez que Chrysippe allegorisoit cela, & le reduisoit non pas à des sens moraux, mais à des explications physiques. Je vous laisse à penser si ses expressions pouvoient être chastes. Vous avez pu voir (e) ci-dessus qu'il avoit allegorisé de la même maniere toutes les extravagances de la Mythologie; il y avoit trouvé toute la Theologie des Stoïciens.

(c) *Diog. Laert. lib. 7. n. 187.*

(d) *Origenes contra Celsum lib. 4.*

(L) *La figure qu'il faisoit dans leur parti.*] On le consideroit comme (f) la colonne du Portique, & il passa en proverbe que sans lui le Portique ne seroit point: (g) Ὅθεν φασὶν ἐπ' αὐτοῦ λεχθῆναι:

Οἶος πέπνυται, τοὶ δ' ὡς σκιαὶ ἀΐσσουσι.

καὶ,

Εἰ μὴ γὰρ ἦν Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν στοά.

Unde de ipso dictum ajunt:

Hic solus sapit: ast alii velut umbra feruntur.

Et,

Nisi Chrysippus fuisset, porticus non esset.

(M) *Aussi ne voions nous pas que . . . . les Seneques, les Epictetes, les Arriens s'empressent beaucoup.*] Nous avons vu (h) comment Seneque lui disoit ses veritez dans l'Ouvrage *de beneficiis.* Il le cite en quelques autres endroits, & presque toûjours sans eloge. J'avouë neanmoins que dans son traité *de otio sapientis* il assûre que Zenon & Chrysippe ont fait de plus grandes choses par les travaux de leur cabinet, que s'ils eussent commandé des armees; il les considere comme des legislateurs du genre humain: (i) *Nos certè sumus, qui dicimus, & Zenonem & Chrysippum majora egisse, quam si duxissent exercitus, gessissent honores, leges tulissent, quas non uni civitati, sed toti humano generi tulerunt.* Epictete (k) rembarre ceux qui se glorifioient d'expliquer les sentimens de Chrysippe, & leur ordonne de se dire à eux-mêmes, *si Chrysippe n'avoit pas écrit obscurement, nous n'aurions pas dequoi nous glorifier.* Arrien revient souvent à la charge (l) contre ceux qui s'attachoient à la lecture de ce Philosophe, & qui comptoient cela pour un grand exploit. On ne peut pas dire positivement, ce me semble, qu'il lui aproprie l'éclat & la gloire qui resulte d'une reflexion qu'il fait (m) en considerant les honneurs divins qui furent rendus à Triptoleme. Je croi qu'il entend en general que celui qui a decouvert aux hommes la verité, & le chemin de la vertu meriteroit des autels à plus juste titre, que ceux qui enseignerent à semer du blé.

(N) *Pour tout domestique qu'une fort vieille servante.*] Diogene Laerce en parle deux ou 3. fois: (n) ἐμονοῦτό τε γραϊδίῳ μόνῳ, *sola autem anicula contentus erat.* Il avoit dejà dit qu'on avoit sçu de (o) cette vieille servante que Chrysippe avoit de coutume d'écrire cinq cens lignes chaque jour. Mr. Menage (p) se trompe lors qu'il pretend que Plutarque a parlé de la même vieille dans les paroles que je vais citer selon la version d'Amiot, *Si dit encore Chrysippus au traité qu'il a fait de Jupiter, que c'est chose froide, maigre, & impertinente de louer de tels actes, encore qu'ils procedent de la vertu, comme de porter vaillamment la piqueure d'une mouche guespe, & s'abstenir chastement d'une vieille tirant à la mort* (q). Chrysippe parloit là en general, & sans nulle relation à sa servante. Son censeur l'entend ainsi, & il n'allegue cela que pour reprocher aux Stoïciens qu'ils se contredisent, & qu'ils combatent les notions communes: *Ils tiennent,* avoit il dit peu auparavant, *que ce sont choses egales mourir pour son pays, & s'abstenir de connoistre une vieille estant sur le bord de sa fosse, & que l'un & l'autre semblablement sont ce que requiert le devoir, & toutesfois pour cela, comme pour chose grande & glorieuse, ils seroyent prests & disposez à perdre la vie, là où se vanter de cestui ci seroit une honte & une moquerie.* Je l'ai dit cent fois, on s'expose à faire de fausses aplications lors qu'on se sert d'un passage avant que d'avoir examiné ce qui le precede, & ce qui le suit. Mr. Menage en est ici une preuve. J'ai trouvé dans Athenee une chose

(e) *Dans la remarque H lettre d.*

(f) Chrysippus qui fulcire putatur porticum Stoicorum. *Cicero Academ quaest. l. 4. fol. 207. D.* Voiez plusieurs passages semblables dans Mr. Menage in Diog. Laert. lib. 7. n. 183. p. m. 339.

(g) *Diog. Laert. ubi supra n. 183.*

(h) *Dans la remarque A.*

(i) *Seneca de otio sapientis, sub f. p. m. 646.*

(k) *Epictet. enchir. cap. 64.*

(l) *Voiez Arriani Epictetum lib. 1. cap. 10. 17. lib. 2. cap. 16. & alibi.*

(m) *Arrianus ibid. lib. 1. c. 4. Jaques Scheggius son traducteur Latin met là en marge,* Chrysippus Triptolemo divinis honoribus dignior.

(n) *Diog. Laert. lib. 7. n. 185.*

(o) Ἡ δὲ παρεδρεύουσα γραῦς αὐτῷ ἔλεγεν &c. Anus quæ illi assidebat dicebat &c. *Id. ibid. n. 181.*

(p) *Menag. in Laert. l. 7. p. 339.*

(q) *Plut. de comm. notitiis pag. 1060.*

tion d'un sophisme (O) qui embarrassoit beaucoup les Philosophes, & qu'on apelloit *Sorites*. C'étoit un amas d'interrogations où l'on ne trouvoit aucun bout. Les progrés qu'il fit en qualité de Dialecticien, qui sans doute furent très-grans, ne lui servirent de rien quant au style. Denys d'Halicarnasse (P) le donne pour un exemple qui sufit à faire voir que les Auteurs consommez dans

se qui confirme la bonne opinion que l'on doit avoir de la temperance de Chrysippe. Voiez la marge (a).

(O) *Pour trouver la solution d'un Sophisme . . . qu'on apelloit* Sorites.] En Grec *σωρείτης*, du mot *σωρὸς* qui signifie *acervus*, un monceau. De là vient que les Latins crurent (*) qu'ils pourroient nommer ce sophisme *acervalem*. Ulpien l'a defini, (†) *cùm ab evidenter veris, per brevissimas mutationes disputatio ad ea, quæ evidenter falsa sunt, perducitur.* Ciceron le decrit d'une maniere qui fait entendre l'étymologie du mot; (b) *Primùm quidem hoc reprehendendum quod captiosissimo genere interrogationis utuntur. Quod genus minime in Philosophia probari solet, quum aliquid minutatim & gradatim additur aut demitur: Soritas hos vocant qui acervum efficiunt uno addito grano.* On prenoit pour exemple un grain de blé, comme vous verrez ci-dessous, & de cette proposition très-veritable, *un grain de blé n'est pas un monceau*, on tâchoit de conduire peu-à-peu le soutenant jusqu'à cette fausseté visible, *un grain de blé fait un monceau.* Vous trouverez dans Sextus Empiricus quelques exemples de l'emploi que l'on faisoit de cette maniere captieuse d'interroger. Je citerai bientôt un long passage de Ciceron qui nous aprendra, que par le moien du *Sorites* on pretendoit faire voir que l'esprit de l'homme ne parvient jamais à la conoissance du point fixe qui separe les qualitez oposées, ou qui determine precisement la nature de chaque chose. En quoi consiste, demandoit-on, le peu, le beaucoup, le long, le large, le petit, le grand, &c. trois grains de blé font-ils un monceau? Il faloit repondre que non: quatre le font-ils? même reponse qu'auparavant; on continuoit d'interroger sans fin & sans cesse de grain à grain, & si enfin vous repondiez, voilà le monceau, on pretendoit que vôtre reponse étoit absurde, puis qu'elle suposoit qu'un seul grain constituoit la diference de ce qui n'est pas monceau, & de ce qui l'est. Je prouverois par cette methode qu'un grand buveur n'est jamais ivre. Une goûte de vin l'enivrera-t-elle, demanderois-je? Non repondriez-vous. Et deux goûtes quoi? nullement, ni trois ni quatre non plus. Je continuerois mes demandes goûte à goûte, & si à la 999. vous me repondiez, il n'est point ivre, & à la milliéme, il est ivre, je conclurois qu'une goûte de vin constitue la diference specifique entre l'ivresse, & la non ivresse d'un grand buveur, ce qui est absurde. Si les interrogations se faisoient de trois pintes en trois pintes vous marqueriez aisément la diference entre l'assez & le trop; mais le faiseur du *Sorites* a le choix des armes, & il se sert des plus petites parties de la quantité, & passe de l'une à l'autre afin d'empêcher que vous ne trouviez aucun point fixe qui separe la non ivresse d'avec l'ivresse, le peu d'avec le beaucoup, l'assez d'avec le trop &c. Un homme du monde se moqueroit justement de pareilles ergoteries, il en apelleroit au sens commun, & à ce degré de lumiere qui dans l'usage de la vie civile sufit à nous faire discerner en gros le peu, le beaucoup &c. mais un Dialecticien de profession ne pouvoit pas recourir à ce tribunal, il etoit obligé de repondre en forme, & à moins qu'il ne trouvât une solution selon les regles de l'art, il perdoit le champ de bataille; sa defaite, sa deroute étoient un évenement incontestable. Aujourd'hui un repetiteur Hibernois qui harceleroit par mille chicanes de Logique un Professeur de Salamanque, & qui se verroit paié de cette reponse, *le sens commun, la notorieté publique nous montrent assez que vos consequences sont fausses*, passeroit pour victorieux, & l'on diroit avec raison que le Professeur avoit été terrassé; car il étoit de son devoir de repondre en forme, & selon la rubrique du metier, puis que c'étoit par cette rubrique que l'on attaquoit sa these. Chrysippe qui sur ce point-là savoit très-bien son devoir, comprit clairement que le *Sorites* des Dialecticiens de Megare demandoit une solution categorique. On verra son invention après que j'aurai cité un peu de Latin. (c) *Sed quoniam tantum in ea arte* (Dialectica) *ponitis*, c'est ainsi que Ciceron fait parler un defenseur de l'incertitude, *videte ne contra vos tota nata sit, quæ primo progressu festive tradit elementa loquendi, & ambiguorum intelligentiam concludendique rationem, tum paucis additis venit ad Soritas lubricum sane & periculosum locum, quod tu modo dicebas esse vitiosum interrogandi genus. Quid ergo, istius vitii num nostra culpa est? Rerum natura nullam nobis dedit cognitionem finium, ut ulla in re statuere possimus, quatenus nec hoc in acervo tritici solum unde nomen est. Sed nulla omnino in re minutatim interrogandi dives, pauper, clarus, obscurus sit, multa, pauca, magna, parva, longa, brevia, lata, angusta. quanto aut addito aut dempto certum respondeamus non habemus. At vitiosi sunt Soritæ. Frangite igitur eos si potestis, ne molesti sint. Erunt enim nisi caveatis.* Chrysippe ne trouva point d'autre expedient que de ne repondre qu'à un certain nombre d'interrogations, & puis de se taire. On appella son invention la methode du repos. (d) *Multum in eo Chrysippus sudaverat, ut finitorem acervi inveniret, sed frustra: quare spe inveniendi quod quærebat dejectus, κατὰ δεύτερον τινα πλοῦν, quod ajunt, excogitaverat quem vocabat* (e) *τὸν ἡσυχάζοντα λόγον: cum interrogatus sustinebat se prinsquam ad finem interrogans perveniret.* Consultez Casaubon dans son excellent commentaire sur ces mots de Perse, (f) *depunge ubi sistam Inventus Chrysippe tui finitor acervi.* Cette invention de Chrysippe ne fut pas heureuse; & vous allez voir comment Carneade la renversoit de fond en comble: (g) *Cautum est inquit. Placet enim Chrysippo quum gradatim interrogetur, verbi causa tria pauca* (h) *sint, an ne multa, aliquanto prinsquam ad multa perveniat quiescere, id est, quod ab his dicitur ἡσυχάζειν. Per me vel stertas licet, inquit Carneades, non modo quiescas. Sed quid proficit? Sequitur enim qui te ex somno excitet, & eodem modo interroget, quod in numero conticuisti. Si ad eum numerum unum addidero, multa ne erunt? progrediar rursus quoad videbitur, quid plura? Hoc enim fateris, neque ultimum te paucorum, neque primum multorum respondere posse. Cujus generis error ita manat, ut non videam quò non possit accedere. Nihil me lædit, inquit. Ego enim ut agitator callidus prinsquam ad finem veniam equos sustinebo, eoque magis si locus is quò ferentur equi praceps erit. Sic me, inquit, ante sustinebo, nec diutius captiose interroganti respondebo. Si habes quod liqueat, neque respondes superbis: si non habes, ne tu quidem perspicis, quia obscura concedis. Sed negas te usque ad obscura progredi. illustribus igitur rebus insistis. Si id tantummodo ut taceas, nihil assequeris. Quid enim ad illum qui te captare vult, utrum tacentem irretiat te, an loquentem? Sin autem usque ad novem, verbi gratia, sine dubitatione respondes pauca esse, in decimo insistis, etiam à certis & illustrioribus cohibes assensum, hoc idem me in obscuris facere non finis. Nihil igitur te contra Soritas ars ista adjuvat, quod nec augendi nec minuendi quid aut primum sit, aut postremum, docet.* Les Sceptiques se prevalurent de cette invention de Chrysippe, & la firent servir d'un argument *ad hominem*. Voiez Sextus Empiricus (i). Notez qu'Horace attaqua par un *Sorites* les admirateurs des Anciens: l'endroit est brillant; qu'il me soit permis de succomber à la tentation de le mettre ici:

Si (k) *meliora dies, ut vina, poëmata reddit,*
Scire velim, pretium chartis quotus arroget annus,
Scriptor abhinc annos centum qui decidit, inter
Perfectos veteresque referri debet? an inter
Viles atque novos? excludat jurgia finis.
Est vetus atque probus, centum qui perficit annos.
Quid? qui deperiit minor uno mense, vel anno,
Inter quos referendus erit? veteres-ne Poëtas?
An quos & præsens & postera respuet ætas?
Iste quidem veteres inter ponetur honeste,
Qui vel mense brevi, vel toto est junior anno.
Utor permisso, caudæque pilos ut equinæ
Paulatim vello, demo unum, demo etiam unum,
Dum cadat elusus ratione ruentis acervi,
Qui redit ad fastos, & virtutem æstimat annis,
Miraturque nihil, nisi quod Libitina sacravit.

Je trouve dans Mr. Menage un *tamen*, un *neanmoins* qui est mauvais. Il dit que Carneade se moqua de cette invention de Chrysippe, & que cela ne l'empêcha point de se servir du *Sorites* en tachant de prouver qu'il n'y avoit point de Dieux. (l) *Ridet illud inventum Carneades apud Ciceronem . . . . . . Tamen ipse Carneades soritice multa rogat apud Sextum Empiricum adversus Mathematicos pag. 339. & 340. dum probare satagit non esse Deos.* Mais bien loin que le mepris de Carneade pour le *quietisme* de l'autre Philosophe le dût empêcher de se servir du *Sorites*, qu'au contraire c'étoit ce qui le devoit le plus pousser à s'en servir.

(P) *Denys d'Halicarnasse le donne pour un exemple . . . . . observent très-mal les regles de la Grammaire touchant.*] Je m'en vais le citer selon la version Latine;

(a) *Χρύσιππον δ' ἄνδρες φίλοι τὸν τῆς στοᾶς ἡγεμόνα καλὰ πολλὰ θαυμάζων ἔτι μᾶλλον ἐπαινῶ, τὸν πολυθρύλλητον ἐπὶ τῇ ὀψολογίᾳ Ἀρχέστρατον ἀεὶ τοῖς μετὰ Φιλαινίδος καταλέγοντα, εἰς ἣν ἀναφέρεται τὸ περὶ Ἀφροδισίων ἀκόλαστον σύγγραμμα.* Chrysippum, ô amici viri, Stoicorum ducem ac principem, ego mehercle in multis admiror, ob id tamen impensius laudo, quod famosum suis de obsoniis scriptis Archestratum in eodem loco ac numero semper collocarit cum Philænide cui turpissimum de venereis opus adscribunt. *Athen. lib. 8. p. 335.*

(*) *Cicero de divinat. lib. 2. fol. 314. C.*

(†) *Ulpian. 1. de na. cavill. ff. de verb. & rerum signif. & l. ea na. ff. de reg. juris.*

(b) *Cicero Academ. quæst. lib. 4. (fol. m. 205. D.)*

(c) *Cicero ubi supra fol. 209. A.*

(d) *Casaubonus in Persium Sat. ult. v. ultimo. p. m. 521.*

(e) *On pourroit traduire cela par* le quietiste, *& nommer ainsi cet expedient de dispute, comme d'autres étoient apellez* le moissonneur, le menteur *&c.*

(f) *Persius Sat. ult. in fine.*

(g) *Cicero ubi supra B.*

(h) *Ceci montre qu'il y a une lacune dans Diogene Laerce* lib. 7. in Zenone n. 82. *car l'exemple qu'on y voit du sophisme* obvelatus *convient manifestement au* Sorites. *C'est ce que Cujas* tractatu 5. ad Africanum, *& Gassendi* oper. to. 1. pag. 41. *ont bien remarqué.*

(i) *Sext. Empiricus Pyrrhon. hypotyp. lib. 2. cap. 22.*

(k) *Horat. epist. 1. lib. 2.*

(l) *Menag. ubi supra n. 197. p. m. 343.*

dans la Logique observent très-mal les regles de la Grammaire touchant la situation des mots. Cette negligence dans le langage surprend moins d'abord que de voir que ce Philosophe sappa lui-même tous les fondemens de la science qu'il avoit (Q) tant cultivée; mais cela non plus ne paroît pas fort étrange, après que l'on a consideré attentivement quels sont les effets d'une longue & ardente aplication aux subtilitez de la Dialectique. Il arrive presque toûjours qu'un homme d'esprit s'attachant trop à cette étude devient chicaneur, & embrouille par ses sophistiqueries les theses mêmes qu'il avoit soutenuës le plus chaudement. Il ruïneroit plutôt son propre ouvrage que de s'abstenir de disputer, & il forme des dificultez contre sa propre doctrine qui mettent son art à bout. Les Scholastiques Espagnols sont une preuve parlante de cela. Ils n'ont pas eu l'avantage qu'avoit Chrysippe, ils ne joignoient pas comme lui la conoissance des belles lettres avec celle de la Logique. C'étoit un homme universel, il possedoit la Mythologie, les poëtes anciens & modernes, * l'histoire &c. Il y eut bien peu de matieres sur quoi il ne fit des livres, & il s'abaissa jusques aux (R) petits preceptes de l'éducation des enfans. Comme c'est une chose dans le fond très-importante au genre humain, nous devons le loüer de l'avoir traitée. Il ne merite pas une semblable aprobation ni pour ses Ouvrages † de Grammaire, ni pour ses livres *de divinatione*, où il expliquoit jusqu'aux presages des songes ‡. Il n'avoit garde d'oublier la très-fameuse dispute des choses possibles, & (S) des choses impossibles: elle le con-

* Permulta alia colligit Chrysippus ut est in omni historia curiosus. *Cicero Tuscul. l. 1. fol. 253. A.*

† *Varron* de lingua Latina lib. 8. pag. m. 101. *fait mention des six livres de Chrysippe περὶ τῆς ἀνωμαλίας. Il l'apelle* homo acutissimus.

‡ *Voiez Ciceron in libris de divinatione.*

tine: (a) *Denique temporibus consequentibus omnino neglecta est* (bona collocatio verborum) *nullusque prorsus existimabat* (eam) *necessariam esse, quidpiamve ad orationis pulchritudinem conferre. Itaque ejusmodi structuras reliquerunt .... Dico autem Phylarchum, Durim ...... & alios infinitos ...... Verùm quid opus eos admirari, ubi etiam hi qui Philosophiam profitentur, & de Dialecticis disserunt disciplinis, adeò sunt in collocandis verbis futiles, ut etiam pudeat dicere. Sufficiat autem argumento uti oratione Chrysippi Stoici: (ulteriùs enim non procedam) quo neque melius quisquam, neque exactius Dialecticas (b) disciplinas prosequutus est: neque deteriori junctura compositos sermones protulit; ex his qui alicujus nominis & famæ sunt.* Diogene Laërce nous peut servir a confirmer ce jugement de Denys d'Halicarnasse; car s'il nous aprend d'un côté que l'on admiroit tellement la Logique de Chrysippe, que l'on disoit que les Dieux s'en fussent servis au cas qu'ils eussent voulu emploier la Dialectique, il observe de l'autre que ce Philosophe n'écrivoit pas bien. (c) Οὕτω δ' ἐπίδοξος ἐν τοῖς διαλεκτικοῖς ἐγένετο, ὥστε δοκεῖν τοὺς πλείους ὅτι εἰ παρὰ θεοῖς ἦν ἡ διαλεκτική, οὐκ ἂν ἄλλη ἦν ἢ ἡ χρυσίππειος. πλεονάσας δὲ τοῖς πράγμασι, τὴν λέξιν οὐ κατώρθωσε. *Adeo autem in dialectica insignis fuit, tantaque apud omnes æstimationis, ut plerique dicerent, si apud deos usus esset dialectica, non futuram aliam quam Chrysippeam. Cæterùm quum esset rerum fœcundissimus, non usque adeo dictione clarus fuit.*

(Q) *Sappa lui-même les fondemens de la science qu'il avoit tant cultivée.*] En voici la preuve: Plutarque nous la fournit. *Croi*, dit-il (d), *à nos amis de l'escole Stoique, que nature a porté & produit, non par cas de fortune, mais de certaine providence divine, Chrysippus, voulant renverser la vie humaine, & mettre le dessus dessous, & au contraire le dessous dessus, car il n'y eut jamais homme qui fust plus à propos pour faire cela que lui: ains comme Caton disoit de Jules Cæsar, que devant lui nul n'estoit jamais venu sobre ni avisé à conspirer la ruine de la chose publique: aussi me semble il que cest homme avec plus grande diligence, & plus d'eloquence, & de vivacité d'entendement, abolit & destruit la coustume autant qu'en lui est. Ce que tesmoignent ceux mesmes qui le magnifient, quand ils combatent contre lui du Sophisme qu'ils appellent le Menteur: car de dire que ce qui est composé de positions contraires, ne soit pas notoirement faux: & derechef de dire aussi, que des Syllogismes ayant les premisses vrayes, & les inductions vrayes, puissent encore avoir les contraires de leurs conclusions vrayes, quelle conception de demonstration, & quelle anticipation de foy est-ce que cela ne renverse ... la Dialectique de Chrysippus ostant & subvertissant les principales parties d'icelle, quelle autre conception laisse elle qui n'en devienne suspecte? Car on ne sauroit penser que cela soit seur, & ne bransle point qui est basti sur des fondemens qui ne demeurent point fermes, ains où il y a tant de doutes & de troubles.* Plutarque ajoûte que la secte des Stoiques qui se plaignoit de ce que les Academiciens *pervertissoient les communes conceptions du sens commun*, étoit plus coupable qu'eux de cette faute. Il faut dire pour le moins, que nôtre Chrysippe merita tout autant qu'Arcesilas d'être comparé à ces Tribuns (e) de Rome qui troubloient le repos public. Il n'y eut jamais un plus grand perturbateur de toutes choses dans l'empire de la Philosophie; & quoi que de nom il fût Dogmatique, il travailla en effet pour le Pyrrhonisme autant que les plus outrez Sceptiques de profession. Car si dans le syllogisme comme on pretend qu'il l'assuroit, la conclusion tirée de la majeure & de la mineure veritables, est tellement vraie, qu'elle n'empêche pas qu'une conclusion contraire ne soit veritable aussi, c'est peine perduë que de raisonner, & il ne faut plus se promettre de parvenir à la certitude; les propositions les plus evidentes sont problematiques; c'est autant ou plus que si l'on mettoit en doute avec Carneade, (f) *que les choses egales à une troisiéme soient égales entre elles.* Voila le sort de ceux qui s'attachent excessivement aux subtilitez de la Dialectique, ils tombent enfin dans leurs propres pieges, & ne s'en peuvent debarrasser; ils decouvrent des dificultez à quoi ils ne peuvent repondre, & qui ruïnent même ce qu'ils avoient etabli auparavant. Ciceron a très-bien decrit leur caractere, je raporte ses paroles quoi que je m'en sois deja servi ailleurs dans la 1. édition de cet Ouvrage. (g) *Dialectici ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, & multa quærendo reperiunt non modo ea quæ jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorsa & potius detexta prope retexantur.* C'est pour cela qu'il compare la Dialectique (h) à Penelope qui defaisoit elle-même sa propre toile. Personne n'eût pu se mieux reconoître que Chrysippe dans le portrait que Ciceron nous a laissé des Dialecticiens.

(R) *Il s'abaissa jusques aux petits preceptes de l'éducation des enfans.*] Il avoit prescrit aux nourrices une certaine maniere de chanson, & il conseilloit de les choisir les plus sages qu'on pourroit trouver. Il auroit même voulu que s'il eût été possible on n'eût fait nourrir les enfans que par des femmes savantes. (i) *Et Chrysippus etiam nutricum quæ adhibentur infantibus, allectationi suum quoddam carmen assignat.* (k) *Ante omnia ne sit vitiosus sermo nutricibus: quas, si fieri posset, sapientes Chrysippus optavit: certe, quantum res pateretur, optimas eligi voluit.* Il vouloit que les enfans fussent pendant trois années sous le soin de leurs nourrices, & que sans attendre qu'ils fussent plus âgez elles leur donnassent de bonnes leçons. Il n'aprouvoit point qu'on ne commençât à les instruire que lors qu'ils avoient sept ans. Quintilien est de son avis. (l) *Quidam literis instituendos qui minores septem annis essent non putaverunt .... melius autem, qui nullum tempus vacare cura volunt, ut Chrysippus, nam is quamvis nutricibus triennium dederit, tamen ab illis quoque jam informandam quam optimis institutis mentem infantium judicat.* Il avoit examiné la question s'il faut battre les écoliers, & s'etoit declaré pour l'afirmative. (m) *Cædi vero discentes, quanquam & receptum sit, & Chrysippus non improbet, minime velim.* Je voudrois bien savoir sur quoi Vossius (n) se fonde quand il dit que le Stoicien Chrysippe est l'Auteur de ces chansons de nourrice qu'Athenée (o) nomme καταβαυκαλήσεις. Les paroles que j'ai citées & qu'il cite aussi du 10. chapitre du 1. livre de Quintilien, ne sont pas un bon fondement.

(S) *La très-fameuse dispute des choses possibles, & des choses impossibles.*] Elle devoit sa naissance à la doctrine des Stoïciens touchant le destin. Il s'agissoit de savoir si parmi les choses qui n'ont jamais eté & qui ne seront jamais, il y en a de possibles, ou si tout ce qui n'est point, tout ce qui n'a jamais été, tout ce qui ne sera jamais étoit impossible. Un fameux Dialecticien de la secte de Megare nommé Diodore prit la negative sur la premiere de ces deux questions, & l'affirmative sur la seconde; mais Chrysippe le combatit fortement. Voici deux passages de Ciceron: (p) περὶ δυνατῶν *me scito* κατὰ Διόδωρον κρίνειν. *Quapropter, si venturus es, scito necesse esse te venire. Sin autem non es,* τῶν ἀδυνάτων *est te venire. Nunc vide, utra*

(a) *Dionys. Halicarn. de collocatione verborum cap. 15. pag. m. 10.*

(b) *Le Grec porte* τέρα ... *ἄκρων* ... *τὰς διαλεκτικὰς τέχνας ἐκπονήσας.*

(c) *Diogen. Laërt. lib. 7. n. 180. Voiez Ciceron au 4. livre* de finibus fol. m. *233. A. où il parle de la Rhetorique de Chrysippe avec le dernier mepris.*

(d) *Plut. de comm. notitiis adverf. Stoicos init. pag. 1059. version d'Amiot.*

(e) *Ci-dessus pag. 305. lettre e.*

(f) *Ci-dessus pag. 811. lettre k.*

(g) *Cicero de Oratore lib. 2. cap.* 38.

(h) Quid quod eadem illa ars quasi Penelope telam retexens tollit ad extremum superiora. *Id. Acad. quæst. l. 4.* (m. 2. fol. 209. B.)

(i) *Quintil. inst. Orat. lib. 1. cap. 10. p. m. 55.*

(k) *Id. ib. c. 1. p. 6.*

(l) *Id. ib. pag. 8. Notez qu'il le cite encore au chap. 11. du même livre pag. 57.*

(m) *Id. ibi. c. 3. p. 17.*

(n) *Vossius de poëtis Græcis pag. 87.*

(o) *Αἱ δὲ τῶν τιθηνουσῶν ᾠδαὶ καταβαυκαλήσεις ὀνομάζονται.* Nutricum lactantium cantilenæ Catabaucaleses nuncupantur. *Athen. lib. 14. c. 3. pag. 618.*

(p) *Cicero epist. 4. lib. 9. ad familiar.*

concernoit comme Philosophe fauteur du destin. Il debita dans son traité de la providence une pensée qu'on peut regarder comme une assez bonne (T) ébauche d'un des plus beaux principes qu'un

utra te κρίσις magis delectet Χρυσιππεία ne an hæc, quam noster (a) Diodotus non concoquebat. Ceci est tiré d'une lettre que Ciceron ecrivit à Varron. Il expose plus amplement tout l'etat de la question dans le petit livre *de Fato*. J'en vais citer quelques morceaux. (b) *Vigila, Chrysippe, ne tuam causam, in qua tibi cum Diodoro valente dialectico magna luctatio est, deseras . . . . omne ergo quod falsum dicitur in futuro, id fieri non potest. At hoc Chrysippe minime vis, maximeque tibi de hoc ipso cum Diodoro certamen est. Ille enim id solum fieri posse dicit, quod aut sit verum, aut futurum sit verum: & quicquid futurum sit, id dicit fieri necesse esse: & quicquid non sit futurum, id negat fieri posse. Tu etiam quæ non sint futura posse fieri dicis, ut frangi hanc gemmam, etiamsi id nunquam futurum sit: neque necesse fuisse Cypselum regnare Corinthi, quanquam id millesimo ante anno Apollinis oraculo editum esset . . . . Placet Diodoro, id solum fieri posse, quod aut verum sit, aut verum futurum sit: qui locus attingit hanc quæstionem, nihil fieri quod non necesse fuerit: & quicquid fieri possit, id aut esse jam, aut futurum esse: nec magis commutari ex veris in falsa ea posse quæ futura sunt quam ea quæ facta sunt: sed in factis immutabilitatem apparere, in futuris quibusdam, quia non apparent, ne inesse quidem videri: ut in eo qui mortifero morbo urgeatur, verum sit, hic morietur hoc morbo: at hoc idem si vere dicatur in eo in quo tanta vis morbi non appareat, nihilominus futurum sit. Ita fit ut commutatio ex vero in falsum, ne in futuro quidem ulla fieri possit.* Ciceron fait assez comprendre que Chrysippe se trouvoit souvent embarrassé dans cette dispute, & il ne s'en faut pas étonner, car le parti qu'il avoit pris n'étoit point lié avec son dogme de la destinée, & s'il eût sçû, ou s'il eût osé raisonner consequemment, il eût adopté de bon cœur toute l'hypothese de Diodore. On a pû voir (c) ci-dessus que la liberté qu'il donnoit à l'ame, & sa comparaison du cylindre n'empêchoient pas qu'au fond tous les actes de la volonté humaine ne fussent des suites inevitables du destin, d'où il resulte que tout ce qui n'arrive pas est impossible, & qu'il n'y a rien de possible que ce qui se fait actuellement. Plutarque (d) le bat en ruïne tant sur cela, que sur sa dispute avec Diodore, & lui soutient que son opinion de la possibilité est tout-à-fait oposée à la doctrine du *fatum*. Remarquez que les plus illustres Stoïciens avoient écrit sur cette matiere sans suivre la même route. Arrien (e) en a nommé quatre, qui sont Chrysippe, Cleanthe, Archedeme & Antipater. Il temoigne un grand mepris pour cette dispute, & il ne faloit pas que Mr. Menage le citât comme un écrivain qui avoit parlé (f) honorablement de l'Ouvrage de Chrysippe περὶ δυνατῶν, car sûrement ces paroles, γέγραφε δὲ καὶ Χρύσιππος θαυμαστῶς &c. *de his rebus mira scripsit Chrysippus* &c. ne sont point en ce lieu-là un eloge. Cela paroît par ce qui precede & par ce que suit. Denys d'Halicarnasse (g) fait mention de deux traitez de Chrysippe où sous un titre qui promettoit d'autres choses on avoit batu bien du païs sur les terres des Logiciens. L'Ouvrage étoit intitulé περὶ τῆς συντάξεως τῶν τοῦ λόγου μερῶν *de partium orationis collocatione*, & ne traitoit que des propositions vraies & fausses, possibles & impossibles, contingentes, ambigues &c. matiere que nos Scholastiques ont bien rebatuë & bien quintessentiée. Notez que Chrysippe (h) reconut que les choses passées étoient necessairement veritables, ce que Cleanthe n'avoit point voulu admettre. (i) Οὐ πᾶν δὲ παρεληλυθὸς ἀληθὲς ἀναγκαῖον ἐστι, καθάπερ οἱ περὶ Κλεάνθην φέρεσθαι δοκοῦσιν. *Non omne præteritum ex necessitate verum est ut illi qui Cleanthem sequuntur, sentiunt.* Nous avons vu (k) ci-dessus qu'on a pretendu qu'Abelard enseignoit une doctrine qui ressemble à celle de Diodore. Je croi que les Stoïciens s'engagerent à donner plus d'étenduë aux choses possibles qu'aux choses futures, afin d'adoucir les consequences odieuses & afreuses que l'on tiroit de leur dogme de la fatalité. C'est aujourd'hui un grand embarras pour les Spinozistes, que de voir que selon leur hypothese il a été aussi impossible de toute éternité que Spinoza, par exemple, ne mourût pas à la Haie, qu'il est impossible que deux & deux soient six. Ils sentent bien que c'est une consequence necessaire de leur doctrine, & une consequence qui rebute, qui effarouche, qui souleve les esprits par l'absurdité qu'elle renferme diametralement oposée au sens commun. Ils ne sont pas bien aises que l'on sache qu'ils renversent une maxime aussi universelle, aussi evidente que celle-ci, *Tout ce qui implique contradiction est impossible, & tout ce qui n'implique point contradiction est possible.* Or quelle contradiction y auroit-il en ce que Spinoza seroit mort à Leide? La nature auroit-elle eté moins parfaite, moins sage, moins puissante?

(a) *Un Stoïcien qui avoit logé long tems chez Ciceron.*

(b) *Cicero de fato p. m. 65.*

(c) *Dans la remarque H.*

(d) *Plut. de Stoicor. repugn. pag. 1053. 1054.*

(e) *Arrian. in Epict. lib. 2. cap. 19. pag. m. 166.*

(f) Citatur honorifice apud Arrianum. *Menag. in Laert. l. 7. pag. 341.*

(g) *Dionys. Halicarn. de collocatione verborum cap. 17. p. m. 11.*

(h) Omnia enim vera in præteritis necessaria sunt, ut Chrysippo placet dissentienti à magistro Cleanthe, quia sunt immutabilia, nec in falsum è vero præterita possunt converti. *Cicero ubi supra pag.* 68.

(i) *Arrian. ubi supra p. m. 165.*

(k) *Pag. 562. col. 2.*

Ne finissons pas sans remarquer que Chrysippe a mis parmi les évenemens possibles la resurrection des hommes, & leur retablissement au même etat où chacun d'eux auroit paru. C'est Lactance qui nous l'aprend, & qui cite même ses paroles. (l) *Melius Chrysippus . . . . qui in libris, quos de providentia scripsit, cum de innovatione mundi loqueretur, hæc intulit.* Τούτου δὲ οὕτως ἔχοντος, δῆλον ὡς οὐδὲν ἀδύνατον, καὶ ἡμᾶς μετὰ τὸ τελευτῆσαι, πάλιν περιόδων τινῶν εἰλημμένων χρόνου εἰς ὃ νῦν ἐσμεν καταστήσεσθαι σχῆμα. Le même Pere lui attribuë un autre grand point d'orthodoxie, qui le porta à une mauvaise action; il lui attribuë d'avoir cru que son ame monteroit au ciel en sortant du corps, & de s'être tué (m) pour aller jouir de cette beatitude (n) *Multi ex iis quia æternas esse animas suspicabantur, tanquam in cœlum migraturi essent, sibi ipsi manus intulerunt, ut Cleanthes,* UT CHRYSIPPUS, *ut Zenon.*

(T) *Une pensée qu'on peut regarder comme une assez bonne ébauche.*] Chrysippe dans son Ouvrage de la providence examina entre autres questions celle-ci, *La nature des choses ou la providence qui a fait le monde & le genre humain, a-t-elle fait aussi les maladies à quoi les hommes sont sujets?* Il repond que le principal dessein de la nature n'a pas eté de les rendre maladifs, cela ne conviendroit pas à la cause de tous les biens, mais en preparant & en produisant plusieurs grandes choses très-bien ordonnées & très-utiles, elle trouva qu'il en resultoit quelques inconveniens, & ainsi ils n'ont pas eté conformes à son dessein primitif & à son but, ils se sont rencontrez à la suite de l'ouvrage, ils n'ont existé que comme des consequences. Pour la formation du corps humain, disoit-il, la plus fine idée, & l'utilité même de l'ouvrage demandoient que la tête fût composée d'un tissu d'ossemens minces & deliez, mais par là elle devoit avoir l'incommodité de ne pouvoir resister aux coups. La nature preparoit la santé, & en même tems il a falu par une espece de concomitance que la source des maladies fût ouverte. Il en va de même à l'egard de la vertu; l'action directe de la nature qui l'a fait naître, a produit par contrecoup l'engeance des vices. Je n'ai pas traduit literalement, c'est pourquoi je mets ici le Latin même d'Aulugelle en faveur de ceux qui entendent cette langue. (o) *Idem Chrysippus in eodem libro* (quarto περὶ προνοίας) *tractat considératque dignumque esse id quæri putat, εἰ αἱ τῶν ἀνθρώπων νόσοι κατὰ φύσιν γίνονται. Id est, naturane ipsa rerum vel providentia, quæ compagem hanc mundi & genus hominum fecit, morbos quoque & debilitates & ægritudines corporum, quas patiuntur homines, fecerit. existimat autem non fuisse hoc principale naturæ consilium, ut faceret homines morbis obnoxios. nunquam enim hoc convenisse naturæ auctori parentique rerum omnium bonarum. sed quum multa, inquit, atque magna gigneret pareretque aptissima & utilissima, alia quoque simul agnata sunt incommoda iis ipsis, quæ faciebat, cohærentia: eaque non per naturam, sed per sequelas quasdam necessarias facta dicit, quod ipse appellat, κατὰ παρακολούθησιν. sicut, inquit, quum corpora hominum natura fingeret, ratio subtilior & utilitas ipsa operis postulavit ut tenuissimis minutisque ossiculis caput compingeret. sed hanc utilitatem rei majoris alia quædam incommoditas extrinsecus consecuta est; ut fieret caput tenuiter munitum, & ictibus offensionibusque parvis fragile. proinde morbi quoque & ægritudines partæ sunt, dum salus paritur. sic Hercle, inquit, dum virtus hominibus per consilium naturæ gignitur, vitia ibidem per affinitatem nata sunt.* Je ne pense pas qu'un Païen ait pu rien dire de plus raisonnable dans l'ignorance où il étoit de la chûte du premier homme, chûte que nous n'avons pu savoir que par la revelation, & qui est la vraie cause de nos miseres: si nous avions plusieurs semblables extraits des Ouvrages de Chrysippe, ou plutôt si nous avions ses Ouvrages, nous aurions une idée plus avantageuse que nous n'avons de la beauté de son genie.

Le Philosophe moderne dont j'ai voulu parler quand j'ai dit qu'il a éclairci un très-beau principe, dont la pensée de Chrysippe étoit une bonne ébauche, est l'Auteur celebre de la Recherche de la Verite. On pourra voir le precis de son principe dans les pensées diverses (p) sur les Cometes, & juger par là si Chrysippe avoit entrevu la même idée.

(l) *Lactant. divin. institut. lib. 7. cap. 23. p. m. 506.*

(m) *Diogene Laerce ne parle pas de cela, il raporte seulement* ubi supra n. 184. 185. *qu'Hermippus a dit que Chrysippe invité a un sacrifice par ses écoliers prit du vin doux pur, & tomba dans un vertige, & mourut 5. jours après; mais qu'il y en a qui disent qu'il mourut de rire en disant à sa servante de donner du vin à l'âne qui avoit mangé ses figues.*

(n) *Lactant. ib. lib. 3. cap. 18. p. 194.*

(o) *Aulus Gellius lib. 6. cap. 1.*

(p) *Au paragraphe 234. pag. 704. & suiv.*

Quant

qu'un grand Philosophe du XVII. siecle ait avancez, & éclaircis. Quelques Auteurs ont debité β qu'il prenoit de l'ellebore afin d'augmenter les forces de son genie. Il mourut dans γ l'Olympiade 143. On lui dressa un tombeau † parmi ceux des plus illustres Atheniens. Sa statuë se voioit (*V*) dans le Ceramique. Il avoit accepté la bourgeoisie d'Athenes, ce que Zenon ni Cleanthe n'avoient point fait. La critique de Plutarque là-dessus (*X*) me paroît trop rigoureuse.

CHRYSIS, Prêtresse de Junon à Argos, fut cause par sa negligence que le temple de la Déesse fut entierement brûlé. Elle avoit mis une lampe trop proche des ornemens sacrez; ils s'allumerent, & comme elle dormoit si profondément qu'elle ne s'éveilla point assez-tôt pour prevenir les suites de cet accident, le feu consuma tout le temple ‡. Quelques-uns disent qu'elle perit (*A*) elle-même au milieu des flammes; mais d'autres assûrent (*B*) qu'elle se sauva à Phliunte la nuit même. Elle eut raison de craindre le ressentiment des Argiens, car au lieu de la rapeller ils créerent une autre * Prêtresse. Cette dignité étoit parmi eux très-considerable; ‡ elle étoit la regle de leurs dates & de leur chronologie. Cet incendie arriva la 9. (C) année de la guerre du Peloponnese.

St.

β *Voiez ci-dessus pag. 812. remarque E.*

γ *Diog. Laert. ubi supra n. 184.*

† *Pausan. lib. 1. pag. 55. edit. 1696.*

‡ *Thucydides l. 4. sub fin.*

* *Nommée Phaeinis.* Id. ibid.

‡ *Josua Barnesius in vita Euripidis pag. 7. Voiez la remarque* C.

Quant aux autres choses qu'il avança (*a*) pour disculper la providence, vous en trouverez la discussion dans les remarques E & G de l'article *Pauliciens*. Voiez aussi la remarque E de l'article *Dejotarus*.

(*V*) *Sa statuë se voioit dans le Ceramique.*] Diogene Laërce en disant cela y a joint une observation un peu trompeuse. Voici ses paroles, Ἦν δὲ καὶ τὸ σωμάτιον εὐτελής· ὡς δῆλον ἐκ τοῦ ἀνδριάντος τοῦ ἐν Κεραμεικῷ, ὃς σχεδόν τι ὑποκέκρυπται τῷ πλησίον ἱππεῖ· ὅθεν αὐτὸν ὁ Καρνεάδης Κρύψιππον ἔλεγεν (*b*). *Erat autem tenui corpusculo, ut ex ejus imagine quæ in Ceramico est, videre licet, quæ ferme à vicino equite occulitur. Quocirca illum Carneades Crypsippum vocabat.* Il semble qu'afin de prouver que la statuë de Chrysippe étoit petite, il ait allegué qu'une statuë équestre qui étoit auprès la cachoit presque toute entiere. Mais ce seroit fort mal raisonner, & j'aime mieux croire pour son honneur, qu'il a marqué ce voisinage comme un simple fait, & non pas comme une preuve de ce qu'il venoit de dire, car enfin il est aisé de comprendre qu'un homme à cheval nous peut derober la vuë d'un pieton de belle taille. Si nous joignons à cela que la statuë de ce Philosophe (*c*) étoit assise, nous comprendrons encore mieux comment la statuë équestre la pouvoit couvrir presque toute sans que ce fût une marque de petitesse. Je m'étonne donc que Vossius & plusieurs autres aient aprouvé la preuve dont ils pretendent que Diogene Laërce s'est servi. (*d*) *Chrysippum contumeliosè quasi Latrinam dixeris vocabat* (*e*) *Zeno teste Tullio in 1. de Nat. Deorum. Crypsippum Carneades, quia esset exiguus, ita ut statua ejus in Ceramico posita à vicino equite occuleretur: teste Laertio.* Je dirai en passant que l'on se trompe, quand on dit que Diogene Laërce, qui a raporté ce jeu de mots de Carneade, a raporté aussi que le même Carneade accusoit Chrysippe d'être un parasite de livres, pour avoir copié mot-à-mot les Ouvrages d'Epicure: (*f*) *Hunc* (Chrysippum) *Carneades lepide parasitum librorum appellat quod scripta Epicuri sit furatus, scripsitque eadem & verbis & numeris. Diogenes.* Voilà ce que Volaterran osoit dire comme tiré de Diogene Laërce. C'est une étrange corruption d'un autre reproche, savoir que Chrysippe plein d'émulation pour Epicure se mettoit à faire un livre dès qu'Epicure avoit publié quelque traitté. Voiez ci-dessus la remarque C. Robert Etienne & Theodore Zwinger ont copié cette bevuë de Volaterran (*g*). Au reste selon Pausanias (*h*) la statuë de nôtre philosophe n'étoit point dans le Ceramique, mais dans le college qui portoit le nom de Ptolomée son fondateur. Mr. Menage (*i*) concilie cette diference en suposant que cette statuë étoit placée dans le Ceramique interieur. Lipse (*k*) avoit dejà dit cela. Plutarque a parlé d'une statuë de bronze erigée à Chrysippe par l'un de ses écoliers avec une glorieuse inscription. (*l*) Ἀριστοκρέων γοῦν ὁ Χρυσίππου μαθητὴς καὶ οἰκεῖος, εἰκόνα χαλκῆν ἀναστηλώσας ἐπέγραψε τόδε τὸ ἐλεγεῖον.

Τόνδε νέον Χρύσιππον Ἀριστοκρέων ἀνέθηκε

Τῶν Ἀκαδημιακῶν στραγγαλίδων κοπίδα.

Aristocreon quidem Chrysippi discipulus & familiaris, æream imaginem in columna ponens, hos elegos inscripsit.

Hunc Academiacos solitum discindere nexus

Chrysippum juvenem ponit Aristocreon.

(*X*) *La critique de Plutarque là-dessus me paroit trop rigoureuse.*] „ (*m*) Antipater au livre de la dissention „ d'entre Cleanthes & Chrysippus, escrit, que Zenon „ & Cleanthes ne voulurent onc estre faits citoyens „ d'Athenes, de peur qu'il ne semblast qu'ils fissent tort „ & injure à leur propre pais. Or si ceux-là firent bien, „ il n'y a que tenir que Chrysippus n'ait mal fait en se „ faisant enroller & immatriculer au nombre des ci„ toyens d'Athenes: toutesfois je ne me veux point „ arrester à le discourir plus avant pour ceste heure, „ mais bien dis-je, qu'il y a une grande & merveil„ leuse repugnance en leurs faits, de conserver à leur „ pais le nom tout nud de patrie, & cependant lui „ oster la presence de leurs personnes & de leurs vies, „ en s'en allant ailleurs demeurer si loin en estrange „ terre: qui est tout ne plus ne moins que si quelqu'un „ laissant & abandonnant sa femme legitime s'en al„ loit habiter avec une autre, qu'il couchast ordinai„ rement avec elle, & lui fist des enfans, sans que tou„ tefois il la voulust espouser, ne passer contract de „ mariage, de peur qu'il ne fist tort & injure à sa pre„ miere.„ Chacun peut voir que Plutarque nous donne là un parallele entre deux choses qui ne se ressemblent point. Le menagement de Zenon & de Cleanthe pour leur patrie etoit dans le fond une honnêteté qui etoit reçuë comme telle; mais le menagement du mari à quoi le censeur la compare, ne passera jamais que pour une moquerie.

(*A*) *Qu'elle perit elle-même.*] Non seulement Arnobe l'assûre, mais il en tire un argument contre les Paiens. *Ubi Juno regina*, dit-il (*n*), *cum inclitum ejus fanum sacerdotemque Chrysidem eadem vis flammæ Argiva in civitate deleret?* Clement d'Alexandrie (*o*) lui avoit fourni tout cela, le fait & la consequence. Il n'y avoit guere de jugement à se servir d'une telle preuve contre les Dieux des Paiens; car outre que Lucrece se sert d'une raison toute semblable pour ruiner en general le culte des Dieux, ne pouvoit-on pas retorquer la question d'Arnobe sur lui-même? Ne lui pouvoit-on pas demander où etoit le Dieu d'Israel, lors que le Roi de Babylone pilloit & brûloit le temple de Salomon? Je ne sai à quoi les Peres songeoient dans quelques-uns de leurs argumens contre les Gentils.

(*B*) *D'autres assûrent qu'elle se sauva à Phliunte.*] Puis que Thucydide (*p*) qui vivoit en ce tems-là assûre ce fait, il y a bien de l'aparence qu'il est veritable, & qu'ainsi Arnobe a fondé sur un mensonge une très-mauvaise objection. Pausanias (*q*) conte que cette Prêtresse se refugia à Tegée à l'autel de Minerve, & que les Argiens par respect pour cet asyle, (*r*) ne demanderent pas qu'on la leur livrât. Ils conserverent même sa statuë, car on la voioit encore du temps de Pausanias (*s*) à l'entrée de ce même temple qui avoit été brûlé.

(*C*) *Cet incendie arriva la 9. année de la guerre du Peloponnese.*] C'est Thucydide (*t*) qui l'assûre. Le savant homme à qui le public est redevable de l'édition d'Euripide faite en Angleterre l'an 1694. nous aprend que Chrysis fut établie Prêtresse de Junon à Argos l'an 3. de la 75. Olympiade, & qu'il y avoit 56. ans qu'elle exerçoit cette charge lors que le temple fut brûlé. Voici ses paroles & sa citation: Argis *quidem hoc anno* Chrysis *Sacerdos* Junonis *constituitur, ex cujus sacerdotio mos erat* Argivis *periochas suorum temporum numerare. At illa quum per quinquaginta* (1) *sex annos suo fungeretur officio, tum demum lucerna negligenter ad corollas posita*, templum *incendio conflagravit* (*u*). Il n'y a personne qui ne juge en voiant le lieu où Mr. Barnes a placé la citation de Thucydide, que cet ancien historien nous aprend que Chrysis étoit dans la 56. année de sa Prêtrise quand le feu consuma le temple, & neanmoins Thucydide ne parle point de cela; il dit seulement qu'il y avoit alors 8. ans & six mois que la guerre du Peloponnese étoit commencée. Si quelcun vouloit faire là-dessus un proces à Mr. Barnes il seroit un chicaneur; car si l'on est une fois certain que Chrysis fut établie Prêtresse l'an 3. de la 75. Olympiade, on a quelque droit de se fonder sur l'autorité de Thucydi-

(*a*) *Voiez Aulugelle ubi supra.*

(*b*) *Diog. Laert. l. 7. n. 182.*

(*c*) Statua est in Ceramico Chrysippi sedentis, porrecta manu. *Cicero de finib. lib. 1. fol. 216. C. Notez que Sidonius Apollinaris epist. 9. lib. 9. dit qu'on representa Chrysippe* digitis propter numerorum indicia constrictis. *Voiez le aussi* Carm. 23. *v.* 118.

(*d*) *Vossius de Philosophor. sectis cap. 19. n. 11. pag. m. 102.*

(*e*) *C'est-à-dire Zenon l'Epicurien.*

(*f*) *Volaterr. lib. 14. pag. m. 531.*

(*g*) *Voiez Thomasius de plagio literario pag. 170. 171.*

(*h*) *Pausan. lib. 1. pag. 39.*

(*i*) *Menag. in Laert. lib. 7. n. 182.*

(*k*) *Lipsius manud. ad Stoic. Philos. lib. 1. dissert. 11. p. m. 654.*

(*l*) *Plut. de repugnant. Stoicor. init. pag. 1033. D.*

(*m*) *Plut. ibid. pag. 1034. version d'Amiot.*

(*n*) *Arnob. lib. 6. pag. m. 207.*

(*o*) *Clem. Alexandr. in protrept. pag. 35.*

(*p*) *Thucyd. lib. 4. sub fin.*

(*q*) *Pausanias lib. 2. pag. 59.*

(*r*) *Id. lib. 3. pag. 86.*

(*s*) *Id. lib. 2. pag. 60.*

(*t*) *Thucyd. ibid.*

(1) Thucydides *l. 4. in ipso fine, fol. 164. Vide* Joh. Meursii *Archont.* Athen. *l. 3. c. 6.*

(*v*) *Josua Barnesius in vita Euripidis pag. 7.*

de

St. Jerôme ‡ dans son 1. livre contre Jovinien a observé que nôtre Chrysis Prêtresse de Junon étoit vierge. C'est à tort que Marianus Victorius dans ses notes sur cet endroit-là debite que ce Pere parle de Chryseis qu'Agamemnon enleva.

‡ *Hieronym. adversus Jovinian. lib. 1. pag. m. 498.*

CHRISTINE, Reine de Suede, morte à Rome le 19. d'Avril 1689. Cherchez SUEDE.

CICCHUS †, nâtif d'Ascoli en Italie, a vêcu vers la fin du XV. siecle. Il passa pour un Auteur qui s'amusoit aux superstitions magiques. Il n'est pas certain qu'il s'attribuë un esprit familier. Son commentaire sur la sphere de Sacrobosco fut imprimé à Venise l'an 1499. Je raporterai le jugement que (X) Gabriel Naudé a fait de lui.

† *Il est nommé* Cicchus de Esculo *ou* Esculanus, *ou* Æsculanus, *ou* Asculanus. *Quelques-uns au lieu de* Cicchus *disent* Cichus *ou* Chicus.

☞ CICONIA (FLAMINIUS) nâtif de Vicenze en Italie, étoit un assez bon Philosophe vers la fin du XVI. siecle. Je ne doute pas que son nom en Italien ne fut *Cicogna*, ou *Cigogna*. Il fit imprimer un (Y) livre à Vicenze l'an 1592. Mr. Konig * ne conoissoit pas cette édition. Il y a eu un Strozzi CICOGNA, Gentilhomme Vicentin, Theologien, Philosophe & Docteur en Droit, & Nonce de la Cité de Vicenze. Ce sont les titres qu'il se donne à la tête d'un (Z) Ouvrage qu'il dedia au Doge de Venise & au Conseil des Dix, le 16. de Juillet 1605.

* *Il dit que Ciconia publia* quæstiones naturales *l'an 1603.*

CIECA, Auteur Espagnol d'une histoire du Perou. Cherchez LEON.

☞ ⁵CIMON, fils de ce Miltiade qui vainquit les Perses à la fameuse journée de Marathon, fut l'un des meilleurs Generaux de la Republique d'Athenes. Il y a des historiens qui content qu'il fut (A) mis dans la prison où Miltiade étoit mort, & qu'il n'en sortit qu'en paiant l'amende à quoi le defunt avoit été condamné, & qu'il n'eût point eu le moien de la paier si Elpinice sa sœur & sa femme n'eût épousé Callias. D'autres disent qu'il (B) sacrifia volontairement

de pour soutenir que cette femme étoit dans la 56. année de sa Prêtrise, plus ou moins, lors que le temple fut brûlé, puis que Thucydide remarque que cet incendie arriva l'an (a) 9. de la guerre du Peloponnese. Il y a plus; c'est que Thucydide dans un endroit (b) que Mr. Barnes ne cite pas, remarque que la guerre du Peloponnese commença l'an 48. de la Prêtrise de Chrysis. Il est vrai que cela prouve que cette Prêtresse étoit dans la 57. année de sa charge au tems de l'incendie, & non pas dans la 56. comme Mr. d'Ablancourt (c) & Mr. Barnes l'assûrent.

(X) *Le jugement que Gabriel Naudé a fait de lui.*] „ (d) Le seul Commentaire que nous avons de Chicus „ Æsculanus sur la Sphere de Sacrobusto monstre assez „ qu'il n'étoit pas seulement superstitieux, comme „ l'apelle Delrio (e), mais qu'il avoit aussi la teste mal „ timbree, s'estant étudié d'observer trois choses en „ icelui qui ne peuvent moins faire que de descouvrir „ sa folie: la premiere d'interpreter le livre de Sacro„ busto suivant le sens des Astrologues, Necroman„ tiens & Chiroscopistes: la seconde de citer un grand „ nombre d'Auteurs falsifiez, & remplis de vieux con„ tes & badineries, comme pour exemple Salomon „ *de umbris idearum*, Hipparchus *de vinculo spiritus*, „ *de ministerio naturæ, de Hierarchiis spirituum*; Apol„ lonius *de Arte magica*, Zoroastre *de Dominio quar„ tarum octavæ sphera*, Hippocrate *de stellarum aspecti„ bus secundum lunam*, Astaton *de mineralibus constel„ latis*, & beaucoup d'autres semblables: & la troisié„ me de se servir fort souvent des Revelations d'un „ esprit nommé Floron (1), qu'il disoit estre de l'Or„ dre des Cherubins, & qu'estant une fois entre autres „ interrogé ce que c'estoit que les taches de la Lune, „ il respondit briefvement, *ut terra terra est*. Mais „ outre qu'il ne s'attribuë cet esprit en aucun endroit „ dudit Commentaire, il est encore facile de juger „ que cette narration est semblable à ce que dit Pline „ du (2) Grammairien Appion, qui évoqua le Diable „ pour savoir de quel païs estoit Homere. „ Leon Allatius raporte plus amplement la reponse de ce Floron; *Patrum* (f) *nostrorum memoria*, dit-il (g), *Cicchus Asculanus Commentar. de Sphæra cap. 4. tradit Floron spiritum natura nobilissima ex Cherubinica hierarchia quærenti quæ esset illa umbra quæ in luna conspiceretur, tradit respondisse, ut terra terra est, sic idea humiditatum est terra; si totam umbram habueris te non decipiet sicut umbra. Rursumque, ab alio de Christo interrogatum dixisse, carnem sumpsit humanam ut per ipsum salvaretur omnis caro.*

(a) *C'est-à-dire la 2. année ou environ de la 89. Olympiade.*

(b) *Lib. 2. init. pag. m. 99.*

(c) *Dans la traduction de Thucydide.*

(d) *Apologie des grans hommes ch. 13. p. m. 344.*

(e) *Disquisit. lib. 1. cap. 3.*

(1) *Cap. 4. Sph.*

(2) *Lib. 2. cap. 30.*

(f) *Ce n'est pas bien savoir le tems où il a vécu.*

(g) *Allatius de patria Homeri pag. 3. & 4.*

(Y) *Il fit imprimer un livre.*] C'est un in quarto de 80. feuillets, intitulé, *Quæstiones naturales in quibus juxta Aristotelis principia multa diligenter pertractantur, & summa facilitate disputantur contra Robertum Juvenatensem.* J'ai un livre qui fut imprimé à Venise l'an 1585. & qui a pour titre, *Quæstiones tres R. P. Domini Honorati de Robertis Juvenatiensis, Congregationis Lateranensis, Canonicorum regularium Sancti Augustini.* Voilà les noms & les qualitez de l'Auteur que Ciconia refute. Il en attaque par ci par là quelques autres, Averroes, Pomponace, Zimara. Aujourd'hui toutes ces sortes de livres sont de la monnoie au billon.

(Z) *A la tête d'un Ouvrage qu'il dedia.*] Il est intitulé, *Del Palagio de gl' incanti, & delle gran meraviglie de gli Spiriti, & di tutta la natura loro.* L'édition dont je me sers est de Bresce *appresso Comino Presegni* 1605. in 8. Le Catalogue d'Oxford marque une édition de Vicenze in 4. faite aussi en 1605 (h). Cet Ouvrage fut imprimé en Latin l'année suivante à Cologne in 8. sous le titre de *Magia theatrum de spirituum & incantationum natura.* L'Auteur de cette version s'apelle Gaspar Ens.

(A) *Qu'il fut mis dans la prison où Miltiade étoit mort, & qu'il n'en sortit &c.*] Cornelius Nepos a suivi ce sentiment: *Quum pater ejus*, dit-il (i), *litem æstimatam populo solvere non potuisset, ob eamque caussam in vinculis publicis decessisset: Cimon eadem custodia tenebatur, neque legibus Atheniensibus emitti poterat, nisi pecuniam, qua pater multatus erat, solvisset.* Callias, ajoûte-t-il, personnage mieux fourni d'argent que de noblesse, souhaita de se marier avec Elpinice, & ofrit le paiement des detes de Cimon si l'on vouloit la lui accorder. Cimon rejetta la proposition, mais Elpinice declara qu'elle ne soufriroit point que le fils de Miltiade mourût en prison, & que puis qu'elle pouvoit l'empêcher en épousant Callias, elle le feroit. Ce fut le denoüement de l'affaire: Cimon (k) recouvra la liberté par le mariage d'Elpinice sa sœur, femme qui ne passoit point (l) pour chaste; j'en ai parlé en un (m) autre endroit: elle ne refusa rien à un peintre; c'étoit Polignotus: je ne sçai pas s'il lui temoigna sa reconnoissance autrement que par le portrait de Laodice. Pour entendre ceci vous devez savoir que Polignotus (n) aïant à peindre les Dames Troiennes, peignit Laodice toute semblable à Elpinice. Notez qu'Herodote (o) parlant du procés de Miltiade, ne dit rien ni de la prison du pere ni de la prison du fils, & qu'il insinuë clairement que Miltiade ne fut point emprisonné. Ce grand homme fit une chûte au siege de Paros, & se blessa à la cuisse, & à cause de cela il ne put repondre lui-même à l'accusation. Sa blessûre le retenoit au lit: on le condamna à une amende de 50. talens, & comme il mourut peu après de la pourriture de sa cuisse, ce fut son fils Cimon qui paia l'amende. Voilà le narré d'Herodote. Il y manque une circonstance que Platon nous aprendra. Le decret portoit que Miltiade seroit mis dans le cachot; mais cette sentence ne fut point executée, le College des Prytanes s'y oposa. *Μιλτιάδην δὲ τὸν ἐν Μαραθῶνι εἰς τὸ βάραθρον ἐμβαλεῖν ἐψηφίσαντο· καὶ εἰ μὴ διὰ τὸν πρύτανιν, ἐνέπεσεν ἄν* (p). *Miltiadem vero qui in Marathone pugnavit, in carceris barathrum detrudere decreverunt, ac nisi obstitisset magistratus proculdubio incidisset.* Il est étrange que si la chose s'est ainsi passée, Cornelius Nepos la raconte comme vous venez de voir: & voici ce qu'il a dit dans la vie de Miltiade, *Hanc pecuniam quod solvere non poterat, in vincula publica conjectus est, ibique diem obiit supremum.* J'alleguerai dans la remarque suivante quelques Auteurs qui soutiennent que Miltiade mourut en prison.

(B) *Qu'il sacrifia volontairement sa liberté à la permission d'enterrer son pere.*] Cette action étoit si belle que je m'étonne que Plutarque n'en ait rien dit, lui qui

(h) *Konig ne marque que l'édition de 1617.*

(i) *Cornel. Nepos in vita Cimonis init.*

(k) Tali modo custodia liberatus. *Id. ibid.*

(l) *Plut. in Cimone p. 480. F.*

(m) *Dans l'article de Pericles, remarque L.*

(n) *Plut. ibid.*

(o) *Herodot. lib. 6. c. 136.*

(p) *Plato in Gorgia p. m. 352. B.*

rement sa liberté à la permission d'enterrer son pere. On ne refuteroit pas bien cette derniere opinion en disant qu'il fut decrié pour ses (C) debauches pendant sa jeunesse, car ceux mêmes qui l'ont blâmé demeurent d'accord * que son naturel étoit franc & tout-à-fait genereux. On a lieu de croire que dans sa jeunesse il ne fut pas depourveu † comme quelques-uns le disent, ni des avantages de l'instruction, ni des talens de l'esprit. J'aurai plusieurs choses à dire sur son mariage

* *Voiez la remarque C lettre l.*

† *Voiez la remarque C.*

qui a suivi (*a*) l'opinion de ceux qui assûrent que Miltiade mourut en prison. Il paroît par les controverses de Seneque (*b*) que Miltiade emprisonné, & Cimon mis à sa place servoient de thême aux declamations des Rheteurs. Voiez aussi Valere Maxime qui raconte que les habitans d'Athenes contraignirent Miltiade à expirer sous les fers, & qu'ils ne permirent qu'on l'enterrât qu'à condition que son fils iroit en prison. (*c*) *Bene egissent Athenienses cum Miltiade, si eum post trecenta millia Persarum Marathone devicta, in exilium protinus misissent, ac non in carcere & vinculis mori coegissent. Sed ut puto, hactenus savire adversus optime meritum abunde non duxerunt. Imo ne corpus quidem ejus, sic expirare coacti, sepultura prius mandari passi sunt, quàm filius ejus Cimon eisdem vinculis se constringendum traderet. Hanc hereditatem paternam maximi ducis filius, & futurus ipse atatis sua dux maximus, solam se sortitum, catenas scilicet & carcerem, gloriari potuit.* Dans le chapitre suivant il marque en termes formels que Cimon au prix de sa liberté acheta volontairement la permission d'enterrer son pere: (*d*) *Ne te quidem Cimon silentio involvam, qui patri tuo sepulturam voluntariis vinculis emere non dubitasti.* Je ne ferois pas grand cas du temoignage de cet Auteur, si je ne le voiois confirmé par un historien; car quand même personne n'eût dit cela que les (*e*) Rheteurs de Seneque, nous n'eussions pas laissé de le voir dans les recueils de Valere Maxime; mais voici une autorité de plus grand poids: (*f*) *Graci ducem constituunt Cimonem Atheniensem, filium Miltiadis, quo duce apud Marathonem pugnatum est, juvenem, cujus magnitudinem futuram pietatis documenta prodiderunt. Quippe patrem ob crimen peculatus in carcerem conjectum, ibique defunctum, translatis in se vinculis ad sepulturam redemit.*

(C) *Il fut decrié pour ses debauches pendant sa jeunesse.*] Non seulement (*g*) on l'accusoit de stupidité, mais aussi de dissolution, & d'ivrognerie, & de coucher avec sa sœur. (*h*) Κακῶς ἤκουεν ὡς ἄτακτος καὶ πολυπότης . . . . . νέος ὢν αἰτίαν ἔσχε πλησιάζειν τῇ ἀδελφῇ. *Male audivit ex lustris & vinolentia . . . adolescentia ejus famosa fuit quasi sorori sua illuderet.* Voilà de grans defauts de cœur & d'esprit. Il est raisonnable de croire qu'il y avoit de la calomnie dans la premiere accusation, car il fit paroître tant d'habileté depuis son avancement aux charges, qu'il n'y a nulle aparence qu'il ait jamais été niais & sot. J'avoue que certains esprits pesans se developent peu-à-peu, & qu'ils deviennent habiles par l'usage des affaires; mais prenez y garde, ce sont des esprits qui dans le tems même de leur pesanteur agissent avec jugement, & s'ils n'ont point de vivacité, ils ont du bon sens, & ils ne meritent rien moins que le blâme de stupides, & de bêtes. Tenons-nous en donc pour le pis aller au temoignage de Stesimbrotus: c'étoit un homme (*i*) à-peu-près contemporain: or qu'a-t-il dit de nôtre Cimon? c'est qu'en (*k*) sa jeunesse il n'aprit ni la musique, ni aucune des autres choses qu'on faisoit aprendre parmi les Grecs à ceux à qui l'on donnoit une bonne éducation, c'est qu'il n'avoit pas cette gentilesse, & ces agrémens de langage qui étoient propres aux Atheniens, & que sa candeur, & sa generosité sentoient plutôt le Peloponnese que l'Attique. (*l*) Τῷ τρόπῳ πολὺ τὸ γενναῖον καὶ ἀληθὲς ἐνυπάρχειν, καὶ μᾶλλον εἶναι Πελοποννήσιον τὸ σχῆμα τῆς ψυχῆς τοῦ ἀνδρός. *Mores insigni generositate & sinceritate tinctos, potiusque ingenium hujus viri Peloponnesium fuisse.* Je ne sai même si ce temoignage de Stesimbrotus est veritable; car on dit que Cimon aiant été prié de chanter en dînant chez Laomedon, eut la complaisance de le faire, & qu'il s'en aquita bien. (*m*) Παρακληθέντος ᾆσαι καὶ ᾄσαντος οὐκ ἀηδῶς, *cum rogatus esset canere, & non illepide cecinisset.* Ion qui étoit de ce repas publia cela dans l'un de ses poëmes. Cornelius Nepos affirme que Cimon fut de bonne heure assez éloquent, & fort versé dans l'intelligence du Droit civil, & dans celle de la guerre: (*n*) *Celeriter ad principatum pervenit, habebat enim satis eloquentia, summam liberalitatem, magnam prudentiam cum juris civilis, tum rei militaris, quod cum patre à puero in exercitu fuerat versatus.* Citons aussi Plutarque: il ne confirme guere ce que l'on conte de la sotise & de la mauvaise education de ce jeune homme. *Cimon*, dit-il (*o*), *ne cedoit, ni à Miltiades en hardiesse, ni à Themistocles en bon sens & sagesse, & si est sans doute, qu'il estoit plus juste & plus homme de bien que tous les deux: car n'estant de rien moindre qu'eux, és parties d'homme de guerre & vertu de bon Capitaine, il les surpassoit grandement tous deux és qualitez de bon gouverneur, & en l'administration des afaires de ville, du temps qu'il estoit encore jeune & non experimenté en la guerre.* Quoi qu'il en soit nous trouvons ceci dans un vieux compilateur, (*p*) *Cimonis incunabula opinione stultitia fuerunt referta.*

Voilà pour ce qui concerne la 1. accusation. La 2. je veux dire celle qui a du raport aux mauvaises mœurs, n'est pas si aisée à refuter. Plutarque confesse que Cimon croupit dans le bourbier de l'amour. Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ ὅλως φαίνεται τοῖς περὶ τὰς γυναῖκας ἐρωτικοῖς ὁ Κίμων ἔνοχος γενέσθαι (*q*). *At qui apparet omnino hasisse circa mulierum libidines Cimonem.* Il cite le poëte Melanthe qui avoit nommé deux (*r*) concubines dont ce General fut fort passionné; mais on pourroit être surpris de ce qu'il allegue la douleur d'avoir perdu une femme legitime, car ce sentiment n'est pas toûjours une preuve d'impudicité: les plus vertueux sont quelquefois inconsolables de la mort de leurs épouses. Quoi qu'il en soit vous trouverez cette observation dans le même endroit de Plutarque où il s'agit de prouver la lasciveté de Cimon: vous y trouverez aussi que cet époux desolé eut besoin des Philosophes en cette rencontre, & qu'on croit qu'Archelaus composa les elegies de consolation qui furent écrites sur ce sujet. Δῆλος δ' ἐστὶ καὶ πρὸς Ἰσοδίκην, τὴν Εὐρυπτολέμου μὲν θυγατέρα τοῦ Μεγακλέους, κατὰ νόμους δ' αὐτῷ συμβιώσασαν, ὁ Κίμων ἐμπαθέστερον διατεθεὶς, καὶ δυσφορήσας ἀποθανούσης, εἴ τι δεῖ τεκμαίρεσθαι ταῖς γεγραμμέναις ἐπὶ παρηγορίᾳ τοῦ πένθους ἐλεγείαις πρὸς αὐτόν· ὧν Παναίτιος ὁ φιλόσοφος οἴεται ποιητὴν γεγονέναι τὸν φυσικὸν Ἀρχέλαον, οὐκ ἀπὸ τρόπου τοῖς χρόνοις εἰκάζων (*s*). *Jam non obscuro amore filiam Euryptolemi Meganlis filii, justam tamen uxorem, est Cimon prosequutus, ejusque mortem tulit agerrimè, quatenus conjicere licet ex scriptis ad leniendum luctum ejus elegiis, quas Panatius philosophus condidisse physicum Archelaum putat, neque absurdè ducit ex temporibus conjecturam.* Disons en passant qu'il courut un bruit que Cimon aiant decouvert que sa femme fille de Callias se plongeoit dans l'adultere la fit mourir. Les Rhetoriciens (*t*) firent sur cela beaucoup de discours, car ils suposerent qu'il fut accusé d'ingratitude sous pretexte qu'en épousant cette femme il avoit eu le moien de paier les dettes pour lesquelles on le detenoit en prison. Quelques-uns disent (*v*) que c'est un cas suposé, & que les Rheteurs changerent l'espece pour mieux emploier leurs jeux d'esprit. Cela pourroit être, mais la raison sur quoi l'on se fonde ne me paroît pas convaincante. Callias, dit-on, paia l'amande non pas afin de procurer à sa fille l'avantage d'epouser Cimon, mais afin de se procurer à soi-même le bonheur de se marier avec Elpinice sœur de Cimon. Quelcun ne pourroit-il pas repondre que Callias stipula ces deux mariages en deboursant 50. talens, je veux dire qu'il engagea Cimon à lui donner Elpinice, & à épouser sa fille? Il y a bien des brouilleries sur tout ceci dans les Auteurs; car Tzetzes (*x*) conte que Callias fils de Cimon & d'Isodice paia une amande de 50. talens pour empêcher que son pere ne fut puni d'avoir couché avec sa sœur. Mettons hardiment cet inceste parmi les debauches de Cimon. A l'égard de l'ivrognerie je ne vois point que Plutarque se fasse fort de le disculper: il s'attache a dire qu'elle ne l'empêcha pas de faire de grandes actions. Voici ses paroles selon la version d'Amiot: (*y*) *A quoi se raportent les vers du poëte Eupolis fort divulguez à l'encontre de Cimon:*

Meschant (z) n'est il, mais il est negligent,
Aimant le vin plus qu'il ne fait l'argent,
Et quelquesfois secretement s'escarte,
Pour s'en aller les nuicts coucher à Sparte,
Laissant sa sœur au logis la pauvrette
Helpinice, dormir toute seulette.

Et s'il est ainsi, qu'estant paresseux & sujet au vin, il ait pris tant de villes & gaigné tant de batailles, il est certain que s'il eust esté sobre & vigilant il n'y eust eu ni devant ni apres lui Capitaine Grec, qui l'eust passé en gloire de faits d'armes.

(*a*) Ἐτελεύτησεν ἐν τῷ δεσμωτηρίῳ. Diem suum obiit in carcere. *Plut. in vita Cimon. pag. 480. D.*

(*b*) *Voiez Seneque le Pere controvers. 29. p. m. 243.*

(*c*) *Valerius Maximus lib. 5. c. 3. n. 3. ext. p. m. 460. 461.*

(*d*) *Id. ib. c. 4. n. 2. ext. p. 473.*

(*e*) Miltiades peculatus damnatus in carcere alligatus decessit, Cimonque filius ejus ut eum sepeliret vicarium se pro corpore patris dedit. *Seneca ubi supra.*

(*f*) *Justin. lib. 2. sub fin.*

(*g*) *Plut. in Cimone pag. 480.*

(*h*) *Id. ib.*

(*i*) *Id. ib.*

(*k*) *Stesimbrotus Thasius apud Plutarch. ib.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) *Plut. ib. p. 484. Il cite Ion.*

(*n*) *Cornel. Nepos in vita Cimonis c. 2.*

(*o*) *Plut. ib. p. 481. je me sers de la version d'Amiot.*

(*p*) *Valer. Maximus lib. 6. c. 9. n. 3. ext. p. m. 583.*

(*q*) *Plut. ibid.*

(*r*) *Aristeria de Salamine, & Mnestra.*

(*s*) *Id. ib.*

(*t*) *Voiez la 24. controverse de Seneque, p. m. 243. elle contient au titre ces paroles:* Callias sordide dives natus redemit eum à republica & pecuniam solvit, eique filiam suam collocavit, quam ille deprehensam in adulterio, deprecante patre occidit. Ingrati reus est.

(*v*) *Rutgersius variar. lect. lib. 1. c. 9. pag. 43.*

(*x*) *Tzetzes, Chil. 1. histor. 22.*

(*y*) *Plut. ubi supra pag. 488.*

(*z*) *Voici le Grec d'Eupolis:* Κακὸς μὲν οὐκ ἦν, φιλοπότης δ' ἦν κἀμελής. Κἀνίοτ' ἀπεκοιμᾶτ' ἂν ἐν Λακεδαίμονι, Κἂν Ἐλπινίκην τήνδε καταλιπὼν μόνην.

mariage (*D*) avec sa sœur. Il † se signala à la bataille de Salamine, & il se rendit si agrea-ble

(*D*) *Sur son mariage avec sa sœur.*] Le commerce de Cimon & d'Elpinice est raporté diversement: quelques-uns ne le considerent que comme une chose legitime, d'autres que comme une chose illegitime. Cornelius Nepos est des premiers, *Neque enim Cimoni fuit turpe Atheniensium summo viro sororem germanam habere in matrimonio: quippe quum cives ejus eodem uterentur instituto.* C'est ainsi qu'il parle dans sa preface. *Habebat autem*, dit-il ailleurs (*a*), *in matrimonio sororem suam germanam nomine Elpinicen, non magis amore quam more ductus, nam Atheniensibus licet, eodem patre natas, uxores ducere.* Athenée en parle d'une façon toute contraire: il assûre (*b*) que Cimon couchoit avec Elpinice contre les loix. J'ai cité un homme qui pretend que cet infame commerce eût exposé Cimon à quelque peine facheuse, si l'on n'eût paié pour lui une grosse amande:

Καλλίας (c) δὲ πεντήκοντα τάλαντα ζημιοῦται
Ὅπως ὁ Κίμων ὁ πατὴρ μηδὲν δεινόν τι πάθῃ
Ἕνεκα γάμων τῶν αἰσχρῶν τῆς ἀδελφομιξίας.
Decies talenta quinque multam Callias
Solvit, Cimon ne quid mali pateretur ob
Turpes sororis atque fratris nuptias.

Rutgersius qui raporte ce passage, & puis celui d'Athenée comme deux autoritez qui temoignent que cet inceste de Cimon fut puni, allegue trois autres Auteurs pour le même fait, Andocides, Suidas, Varin. Le premier assûre (*d*) que Cimon soufrit la peine de l'ostracisme pour avoir violé les loix en couchant avec sa sœur. Selon Suidas (*e*) il fut accusé d'avoir couché avec elle, & on le banit à cause de ce forfait. Varin (*f*) observe la même chose, mais par un defaut de memoire il met Aristide au lieu de Cimon. Tous ces écrivains (*g*) debitent des reveries si nous en croions Rutgersius: il leur opose que les loix des Atheniens permettoient le mariage entre les freres & les sœurs de pere, ce qu'il prouve par le temoignage de (*h*) Cornelius Nepos, par celui de (*i*) Philon, & par celui du (*k*) Scholiaste d'Aristophane. Il cite ces paroles de Minucius Felix, *Athenis cum sororibus legitima conjugia*, & Seneque (*l*) qui a dit, *Athenis dimidium licet, Alexandria totum*, & Plutarque (*m*) qui raporte qu'Archeptolis fils de Themistocle épousa Mnesiptoleme sa sœur (*n*) germaine. Il emploie encore d'autres bateries, il pretend que l'Ostracisme ne servoit point à punir les crimes, mais à diminuer l'éclat d'une vertu enviée, & il fait voir les variations de ceux qui disent que Cimon fut châtié. Les uns pretendent qu'on le banit, & les autres qu'on le condamna à une amende de 50. talens. Les uns assûrent qu'il fut condamné à cette amande pour la faute de son pere, & là-dessus il nous cite plusieurs Ecrivains, Herodote, Cornelius Nepos, Seneque le pere, Valere Maxime, Justin. Citations très-inutiles, très-mal entenduës; car elles n'ont nul raport à la question qu'il examine, elles ne concernent aucunement la peine dont les Auteurs qu'il refute ont voulu parler. Ils n'ont entendu que le châtiment que l'on fit soufrir à Cimon après une longue administration de la Republique. Enfin il cite Demosthene (*o*) qui assûre que Cimon aiant voulu s'aproprier le gouvernement public, fut condamné à paier 50. talens, & qu'il ne s'en falut que trois voix qu'on ne le punit du dernier suplice. Il raporte aussi un passage de St. (*p*) Cyrille où l'on trouve que la punition de Cimon fut fondée sur ce qu'on le convainquit d'avoir aspiré à la souveraineté.

Rittershusius, ce me semble, a tort & raison à divers égards. Il est bien fondé à soutenir que les loix d'Athenes permettoient aux hommes de se marier avec leurs sœurs non uterines, & que le bannissement de Cimon ne fut point fondé sur son mariage avec Elpinice. Mais il a tort d'imputer à Athenée ce qu'il lui impute. Athenée donnant le detail des impuretez de Pericles, le conclut par l'avanture d'Elpinice. Cette conclusion contient quatre choses: 1. que Cimon avoit joüi criminellement de cette sœur, 2. qu'il l'avoit en suite mariée avec Callias, 3. qu'il avoit été exilé, 4. que Pericles pour l'avoir fait revenir fut recompensé de la joüissance d'Elpinice. Voilà ce que dit Athenée, mais ce n'est point dire que Cimon fut exilé pour avoir joüi de sa sœur. Rittershusius est donc blâmable d'avoir inseré dans la traduction des paroles Greques de cet écrivain une clause qu'il ne devoit pas y mettre. Vous la trouverez dans la parenthese des paroles suivantes; (*q*) *Cum Cimon Elpinice sorore quam postea Callia elocavit contra leges abuteretur, ac (ob id) in exilium pulsus esset.* Il n'est pas le seul qui se trompe là-dessus. (*r*) Wower, (*s*) Kirchmaier, & plusieurs autres imputent la même chose à Athenée. Le pis est qu'ils l'imputent aussi à Plutarque, quoi qu'il ait dit fort clairement (*t*) que la cause de l'Ostracisme de Cimon fut le depit que l'on conçut d'un afront que les troupes Atheniennes avoient reçu à Lacedemone. Ce depit renouvela & redoubla les mauvaises intentions que l'on couvoit contre Cimon suspect depuis très-long tems de trop d'amitié pour les Lacedemoniens, & odieux (*v*) à la faction populaire, parce qu'il tâchoit de retablir l'autorité de l'Areopage, & de faire rendre aux Nobles les Tribunaux que le peuple leur avoit ôtez. La raison qui a pu tromper ceux que je critique ici est bien foible. Plutarque (*w*) raconte que les efforts de retablir l'Aristocratie firent crier contre Cimon, & qu'on anima le peuple contre lui, & que l'on renouvella les medisances touchant son commerce avec Elpinice. Est-ce une raison valable pour soutenir que cet Auteur nous aprend que ce commerce fut la cause de l'exil de Cimon? Ne faut-il pas convenir qu'une infinité d'Auteurs examinent mal ce qu'ils alleguent, & qu'on en voit peu qui soient exacts?

On vous accorde, me dira-t-on, qu'Athenée, que Plutarque n'ont point dit ce que plusieurs leur imputent; il n'en sera pas moins vrai que le commerce de Cimon avec Elpinice le fit banir. Je repons qu'il ne reste pour ce fait-là aucune autre autorité que celle de l'Orateur Andocides, car on peut croire que Suidas se fonda sur lui; & pour ce qui est de (*x*) Varin, son temoignage n'est d'aucun poids; il a vécu au commencement du XVI. siecle. Voions donc le cas qu'il faut faire d'Andocides, & souvenons nous qu'un Orateur ne fait point scrupule d'extenuer ou d'amplifier les choses selon l'interêt de sa cause. Il éclipse les circonstances qui ne l'accommodent pas; il prend pour le principal ce qui n'a été que l'accessoire, ou pour l'accessoire, ce qui a été le principal. Andocides savoit ou par ses lectures, ou par tradition que les ennemis de Cimon le decrierent autant qu'ils purent, lors qu'ils travaillerent à le faire condamner au bannissement. Ils releverent toutes les fautes de sa jeunesse, & sur tout ils remuerent la vieille ordure de son commerce avec Elpinice. Il fut bani non pas pour cela, mais parce qu'on le soupçonnoit de trop d'ambition, & qu'on haïssoit son attachement aux interêts de Lacedemone. Il ne servoit de rien à Andocides de toucher cette vraie cause du bannissement, c'est pourquoi il n'en parla pas; mais comme il lui étoit fort utile de representer que leurs ancêtres avoient puni severement les mœurs scandaleuses, il n'insista que sur les reproches de mauvaise vie, alleguez par les ennemis de Cimon, & il fut bien aise de les donner pour la seule cause de l'exil de ce grand homme. Mais Tzetzes, repliquera-t-on, ne dit-il pas qu'une infinité d'Auteurs ont raporté que Callias fils de Cimon & d'Isodice paia 50. talens pour prevenir le malheur à quoi son pere s'étoit exposé par son mariage avec Elpinice? J'avoüe qu'il dit cela:

Τὸ δ' ὅσοι ταῦτα γράφουσι, μακρόν ἐστί μοι λέγειν,
Ἐστὶ γὰρ πλῆθος ἄπειρον τῶν ταῦτα γεγραφότων,
Οἱ κωμικοί, καὶ ῥήτορες, Διόδωρος καὶ ἄλλοι.
Quot ista tradant, longum id esset exequi,
Nam sunt eorum plurimi, qui hæc scripserunt,
Diodorus, alii, Comici, atque Rhetores (y).

Mais en 1. lieu il ne reste aucun écrivain qui fasse mention d'un Callias fils de Cimon, ni qui raporte qu'un fils de Cimon paia pour son pere. En 2. lieu les écrivains qui nous restent nous fournissent dequoi douter de ces faits, & ainsi nous ne devons pas compter pour beaucoup le temoignage d'un tel poëte qui a vécu dans un siecle fort éloigné de l'antiquité. 3. Je vous prie de prendre garde qu'il indique principalement des poëtes comiques, & des Rheteurs, gens qui se joüent des circonstances, & qui en disposent à leur fantaisie. Enfin je dis qu'il est ordinaire à des écrivains qui sont un peu plus solides que Tzetzes, de citer plusieurs Auteurs à la fin d'un long recit, encore que ces Auteurs n'aient raporté que le gros de ce recit. Nous pouvons donc supoier que ce grand nombre d'Auteurs à qui Tzetzes nous renvoie, avoient seulement parlé des amours illegitimes de Cimon & d'Elpinice.

Il me reste une autre dificulté à examiner. S'il étoit permis dans Athenes d'épouser sa sœur non uterine, d'où vient que Cimon fut si difamé pour un pareil mariage? Je repons qu'aparemment la medisance qui s'éleva contre lui, ne fut fondée que sur la suposition qu'il avoit couché avec Elpinice avant que de l'epouser. Plutarque nous conduit là, puis qu'après avoir observé (*z*) que l'on crut Cimon coupable d'un mauvais commerce avec sa sœur, il ajoûte que d'autres disent qu'elle étoit sa femme, & que n'aiant pu trouver un parti

(*a*) *Cornel. Nepos, ubi supra c. 1.*
(*b*) *J'ai raporté ses paroles dans la remarque L de l'article de Pericles.*
(*c*) *Tzetzes ubi supra.*
(*d*) *Οὗτος ἐξωστρακίσατε Κίμωνα διὰ παρανομίαν ὅτι τῇ ἀδελφῇ τῇ ἑαυτοῦ συνῴκισε. Andocides in orat. contra Alcibiadem apud Rutgers. ubi supra pag. 39.*
(*e*) *Suidas in voce Κίμων & in voce ὀστρακισμός.*
(*f*) *Varinus in voce ὀστρακίζω.*
(*g*) [illegible] *Rutgers. ib.*
(*h*) *Ci-dessus lettre a.*
(*i*) *Philo περὶ τῶν ἀναφερομένων ἐν εἴδει νόμων.*
(*k*) *Schol. Aristoph. in nub. act. 5. sc. 2. p. m. 168.*
(*l*) *Seneca in ludo de morte Claudii.*
(*m*) *Plut. in Themistocle, sub fin. pag. 128.*
(*n*) *Ὁμοπάτριον*, eodem patre genitam.
(*o*) *Demost. advers. Aristocrat. p. m. 457.*
(*p*) *Cyrillus lib. 6. contra Julian.*
(*q*) *Rittersh. ubi supra pag. 138.* Dalechamp dans sa version d'Athenée n'a point mis *ob id.*
(*r*) *Wower. in Minuc. Felicem p. m. 304.*
(*s*) *Georgius Gaspar Kirchmaier in Cornel. Nepot. Cimon. p. m. 242.*
† *Plutarch. in vita Cimonis pag. 481.*
(*t*) *Plut. in Cimone pag. 489.*
(*v*) *Id. ib. pag. 488.*
(*w*) *Id. ib. A.*
(*x*) *C'est-à-dire Varinus Phavorinus.*
(*y*) *Tzetzes Chil. 1. histor. 22. apud Rutgersium ubi supra p. 37. 38.*
(*z*) *Plut. in Cimone p. 480. F.*

ble aux Atheniens qu'il s'avança promptement aux plus belles charges. Si d'un côté son merite lui

parti sortable à cause qu'elle étoit pauvre, elle avoit choisi son frere pour son époux. (a) Εἰσὶ δ' οἱ τὴν Ἐλπινίκην, οὐ κρύφα τοῦ Κίμωνος, φανερῶς δὲ γεγαμημένην συνοικῆσαι λέγουσιν, ἀξίου τῆς εὐγενείας νυμφίου διὰ τὴν πενίαν ἀπορήσασαν. *Sunt qui Elpinicem non clàm cum Cimone, sed apertè ferant contractis nuptiis ut uxorem habitasse, quòd sponsum pro generis dignitate non inveniret ob inopiam.* Autant que les histoires de cette nature peuvent être certaines nous devons être assûrez, en consequence de ces paroles, que Cimon joüit de sa sœur sans qu'elle fût son épouse (*). Ils étoient l'un & l'autre d'un temperament amoureux, s'il étoit impudique, elle n'etoit point chaste. Ils étoient fort jeunes, ils logeoient ensemble: jugez, je vous prie, s'ils se purent contenir. De tels commerces ne durent guere sans que le public en ait des soupçons, la medisance remplit bientôt toute la ville: voilà donc Cimon difamé. Il est probable que pour se mettre à couvert de la satire sans se priver des douceurs de ce commerce, il fit ce que les loix permettoient, je veux dire qu'il épousa Elpinice. Il en usa comme bien d'autres qui épousent les maîtresses qu'ils ont deshonorées. C'est une reparation d'honneur par raport aux Magistrats, mais non pas envers les particuliers; ceux-ci continuent à punir la faute par leurs satires; la breche leur semble toûjours ouverte; c'est une plaie mal fermée qu'ils rouvrent malignement lors que l'occasion s'en presente. Il ne faut donc pas s'étonner que les ennemis de Cimon se soient prevalus de son ancienne infamie toutes les fois qu'ils le vouloient chagriner & persecuter. Mais quand des historiens lui ont été favorables ils n'ont consideré la chose que du beau côté; ils ont laissé là les preliminaires du mariage, & se sont contentez de dire qu'Elpinice étoit sa femme. Cornelius Nepos a suivi aveuglement cette route, à l'imitation de ces autres gens dont Plutarque fait mention. Vous voiez bien à cette heure qu'en sachant ce que permettoient les loix d'Athenes, on a pu dire que nôtre Cimon transgressoit les loix par son commerce avec sa sœur. Si l'on me demande pourquoi il ne l'épousa pas dès qu'il commença de l'aimer, je repondrai que ce fut à cause qu'elle étoit pauvre. Il fut bien aise de se divertir sans aucun engagement qui lui ôtât la liberté de se marier avec une fille riche si l'occasion s'en presentoit. Lors que l'infamie de son commerce tomba sur lui, il falut prendre d'autres mesures, & convertir en noces le concubinage. Nous voions assez souvent de pareilles conversions.

(a) *Id. ib. p. 481. A.*

(*) *Plutarque de his qui serò à numine puniuntur pag. 552. supose qu'on eut pu faire un procés criminel à Cimon à cause de son commerce avec sa sœur:* ὡς Κίμωνα συνόντα τῇ ἀδελφῇ δίκας εἰσάξειν: aut Cimonem cum sorore concumbentem in judicio reum tanti criminis peregisset.

EXAMEN de la critique de Muret.

Je ne me souvenois pas qu'on se fût dejà servi de la distinction que je viens de faire, mais aiant relu deux chapitres de Muret où il critique Cornelius Nepos, j'ai trouvé qu'il y a plus de cent ans que le traducteur Latin de Plutarque l'a emploiée. Voions un peu le precis de cette critique. (b) Muret declare qu'aiant lu dans Cornelius Nepos que ce ne fut point une honte à Cimon d'épouser sa sœur germaine, puis que l'usage des Atheniens permettoit cela, il en fut surpris, car il ne se souvenoit pas qu'aucun autre Auteur dise des Atheniens une telle chose. Il medita là-dessus attentivement, & il rapella dans sa memoire la harangue d'Andocides, où il est dit que Cimon fut exilé pour ce mariage comme un transgresseur des loix; il crut donc trouver en faute Cornelius Nepos. Deux ou trois ans (c) après on vit paroître l'apologie de cet ancien historien dans des nôtes (d) sur Plutarque. L'apologiste se servit de deux moiens. Il dit 1. que Cimon ne fut bani que pour avoir eu à faire avec sa sœur avant qu'elle fût sa femme: 2. que le fils de Themistocle épousa sa sœur de pere, comme Plutarque le temoigne, & qu'ainsi Cornelius Nepos n'est point le seul qui ait imputé aux Atheniens un tel usage. La premiere observation fut confirmée par le mot παρανόμως, *contra leges*, dont un (e) Auteur s'est servi en parlant de ce commerce, mot qui eût été inutile si en aucun cas les loix d'Athenes n'eussent permis de coucher avec sa sœur. Muret (f) repliqua qu'il n'ignoroit pas que les loix d'Athenes permettoient le mariage d'une sœur non uterine avec son frere; Theon, poursuit-il, me l'avoit apris dans ses notes sur Aristophane; & j'avois lu dans Philon la diference qu'il y eut entre Solon & Lycurgue: celui-ci permit d'épouser la sœur uterine; celui-là permit d'epouser la sœur de pere: mais je ne savois pas qu'ils eussent permis d'épouser les sœurs de pere & de mere; & si Elpinice etoit sœur non uterine de Cimon, c'est une faute à Cornelius Nepos de l'avoir nommée *sororem germanam*, & l'on n'eût pas eu un juste sujet de banir Cimon, car ce n'est pas un inceste, mais une simple fornication, que de coucher avec une fille que les loix permettent de prendre à femme. L'addition du mot παρανόμως ne prouve rien; (g) j'aimerois autant qu'on me dit que Ciceron n'eût pas emploié le terme *nefarie* en parlant de l'entreprise de Catilina, si en aucun cas il n'étoit permis de conspirer la ruine de sa patrie. Muret conclut qu'Elpinice & Cimon avoient & le même pere & la même mere, & que ce fut la raison pourquoi l'on considera leurs noces comme une infraction des loix. Il ajoûte que St. Cyrille (h) n'eût point reproché à Cimon ce mariage comme une vilaine action, si cela eût été conforme aux usages des Atheniens. En ce cas-là il auroit falu condamner Solon, & non pas Cimon.

(b) *Muret. Variar. lection. lib. 7. c. 1. pag. m. 989.*

(c) *Id. ib. lib. 15. c. 5. pag. 1138.*

(d) *Voiez les notes de Xylander & de Cruserius in vitas Plut. pag. 40.*

(e) *Athenée au livre 13.*

(f) *Voiez le chap. 5. du 15. livre de ses variæ lectiones.*

(g) Nam illud quidem argumentum ex Athenæo, non fuisse additurum, παρανόμως nisi idem fieri posset etiam οὐ παρανόμως, æque bellum est, ac si quis, quia Cicero alicubi dicit, Catilinam pestem patriæ nefarie moliri, colligat, idem non semper nefarie, sed interdum etiam sine scelere fieri posse. *Muret. var. lect. l. 15. c. 5. p. m. 1138. 1139.*

(h) *Cyrillus lib. 6. adversus Julianum.*

Faisons quelques notes sur cette dispute de Muret. I. Il étoit si naturel de joindre avec la censure de Cornelius Nepos l'observation du Scholiaste d'Aristophane, & celle de Philon, qu'on ne pût s'imaginer que le Critique les ait omises que parce qu'elles lui étoient inconuës. J'interpelle ici la conscience de tous les savans; un mot s'il vous plait Messieurs: croiez-vous qu'un habile homme qui a traité de mensonge ce qu'a dit Cornelius Nepos, qu'il étoit permis selon les loix des Atheniens d'epouser sa sœur, se contente d'alleguer Andocides, & finisse là son chapitre, lors qu'il sait ce qu'un interprête d'Aristophane, & Philon ont observé? Croiez-vous que s'il se souvient qu'ils nous disent qu'il étoit permis dans Athenes d'epouser sa sœur non uterine, il ne fera point là-dessus ses reflexions, & qu'il quittera brusquement Cornelius Nepos, sans faire part au public d'une diference aussi curieuse que celle que l'on voioit entre les loix de Lycurgue, & les loix de Solon quant aux mariages des freres avec leurs sœurs? Je suis assûré qu'en parlant sincerement vous me repondrez par la negative, & que si Muret n'a pas inseré ces remarques c'est uniquement à cause qu'il ne savoit pas encore ce que Theon, & ce que Philon lui enseignerent depuis. Disons donc que dans cet endroit de sa reponse à l'apologiste de Cornelius Nepos, (i) *ego autem non eram nescius licuisse Atheniensibus sorores eodem patre, dum ne eadem matre, natas uxores ducere. Docuerat me id Theon . . . . . docuerat me id Philo*, il succomba à la foiblesse de plusieurs Savans qui ne peuvent obtenir de leur vanité, la confession ingenuë (k) d'être redevables de quelques lumieres à leurs censeurs, soit qu'on leur ait cette obligation à cause de ce qu'on a apris dans leurs Ouvrages, soit à cause que l'on y a vu des choses qui ont fait faire des recherches que sans cela l'on n'auroit pas entreprises. Ce qui me confirme dans cette pensée est que s'il eût sçu alors ce que disent ces deux Ecrivains, il eût vu la fausseté de sa critique; car il ne pouvoit pas ignorer que l'historien qu'il censure suposa très-clairement (l) qu'Elpinice étoit la sœur non uterine de son mari. On n'auroit donc pu l'accuser que d'un mot impropre, en soutenant que *soror germana* signifie une sœur de pere & de mere. II. Muret n'a pas oublié cette note de grammaire quand il a repondu à l'apologiste; mais qui croira qu'un Auteur poli au tems d'Auguste ait ignoré que *germana soror* peut signifier une sœur de pere? On a montré (m) à Muret que sa critique est mal fondée. III. Il a tort de s'imaginer que sous pretexte qu'il étoit permis d'épouser la sœur non uterine, ce ne fût point un attentat punissable que de se souiller avec elle hors du mariage. Il faut suposer que les loix en permettant certaines choses ne delivrent point du blâme ceux qui les commettent. Je suis sûr que peu de gens parmi les Atheniens en ont usé comme Cimon, & que le public étoit choqué de cette espece de mariage. On y trouvoit, si je ne me trompe, quelque objet odieux & scandaleux. On regardoit donc comme un fait horrible l'action d'un homme qui debauchoit sa propre sœur, & qui la pouvant épouser, aimoit mieux vivre avec elle dans le commerce du concubinage. IV. L'argument tiré du mot παρανόμως pouvoit être mieux refuté; on auroit pu alleguer Athenée même qui dit quelque part qu'Alcibiade fut accusé de n'observer point les loix dans ses amours pour les femmes, veu qu'il couchoit avec sa mere, avec sa fille, & avec sa sœur. (n) Παρανόμως εἶναι λέγων καὶ εἰς τὰς γυναῖκας καὶ εἰς τὴν ἄλλην δίαιταν. συνεῖναι γάρ φησιν αὐτὸν καὶ μητρὶ καὶ θυγατρὶ καὶ ἀδελφῇ ὡς Πέρσας. *Dicens contra leges eum & fœminarum congressu abuti, & reliquam vitæ partem agere: esse* NAMQUE *illi cum matre, filia, sorore, more Persarum, stupri consuetudinem.* V. Ce qui regarde St. Cyrille, est foible. Voici les paroles de Muret: (o) *Postremo sanctissimus & eruditissimus vir Cyrillus Alexandrinus libro sexto adversus Julianum, non furtivos concubitus, sed nuptias cum sorore Cimoni*

(i) *Muret. variar. lect. l. 15. c. 5.*

(k) *Conferez la remarque E. de l'article* Marcionites.

(l) Habebat in matrimonio sororem germanam suam, nomine Elpinicen: non magis amore, quam patrio more, ductus. Nam Atheniensibus licet eodem patre natas uxores ducere. *Cornel. Nepos in vita Cimonis c. 1.*

(m) *Voiez Wowerus in Minucium Felicem p. m. 304. & Kutgersius ubi supra p. 41.*

(n) *Athen. lib. 5. c. 20. pag. 220.*

(o) *Muret. ubi supra pag. m. 1139.*

lui fut favorable, il trouva de l'autre un puissant apui dans l'envie que l'on (E) portoit à la gloire de Themistocle trop accredité depuis long tems, pour ne point faire souhaiter qu'un autre se mît en train de le suplanter. L'honnêteté de Cimon, & le bon ordre qu'il établit parmi les troupes Atheniennes qu'il commandoit sous Pausanias General de tous les Grecs, homme fier & rude, contribuerent beaucoup à ôter à Lacedemone la superiorité qu'elle avoit sur toute la Grece, & à la donner aux Atheniens. Tous les alliez se mirent sous sa conduite pour assieger dans Byzance Pausanias *, dont ils ne pouvoient plus soufrir les mauvais deportemens, & ensuite pour attaquer les Perses dans une † ville de Thrace sur la riviere de Strymon. Ils les batirent sur cette riviere, après quoi ils firent une descente dans le païs, & bloquerent tellement la ville que le Gouverneur desesperant de la sauver y mit le feu. Cimon se rendit maître quelque tems après de l'Ile de (F) Scyros d'où il fit porter à Athenes les os de Thesée. Les exploits qu'il fit depuis ce tems-là sont bien plus considerables. Il ne se contenta point d'ôter aux Perses tout ce qu'ils avoient dans le païs Grec, il les poursuivit à la chaude dans leur païs, & sans leur donner le tems de se reconoître. Quand il faloit se servir des armes il les emploioit à subjuguer, mais si les intrigues lui paroissoient plus à-propos, il se servoit de cette voie pour gagner des villes en les portant à la rebellion. Il fit tout cela avec un succés si admirable qu'on ne vit paroître aucunes troupes du Roi de Perse dans les païs situez entre l'Ionie & la Pamphylie. Aiant sçu que la flote de ce Monarque osoit se montrer sur la côte de Pamphylie, il partit de l'Ile de Cnidos avec deux cens galeres, & après avoir subjugué les Phaselites, il attaqua cette flote & la ruïna proche l'em-

* *Ils ne purent point le prendre; il s'évada secretement.* Plut. ib. p. 483. C. *Voiez l'article* Cleonice.

† *Nommée Eione. Voiez la remarque B de l'article* Agesipolis.

Cimoni, ut scelus nefarium objicit: non facturus, si id apud Athenienses legitimum & usitatum fuisset. Tunc enim accusari Solonem oportuerat, qui id permisisset, non civem, qui patria sua legibus paruisset. Si St. Cyrille n'a parlé que du mariage, ce n'est pas à dire que Cimon n'eût abusé de sa sœur avant que de l'épouser. D'ailleurs il y a des permissions si opposées à l'honnêteté que ceux qui s'en servent sont tres-blâmables; & puis n'est-il pas visible que ce Pere s'est proposé principalement de faire honte au Paganisme sur les desordres publics qui s'y commettoient? N'est-il pas visible qu'il vouloit percer par les flancs de Solon la Republique d'Athenes?

Je ne puis finir sans dire un mot sur le contrepied que prirent Solon & Lycurgue. Celui-là permit d'épouser les sœurs de pere, & defendit d'épouser les uterines. Lycurgue au contraire permit de se marier avec celles-ci, & defendit d'épouser les autres. Il y a du ridicule de chaque côté, & je voudrois bien savoir sur quelles raisons ils fonderent leur distinction: il me semble qu'elles ne peuvent être que frivoles; car qu'y auroit-il de plus fade que de dire pour disculper le legislateur Athenien, que la parenté est toûjours certaine par raport aux sœurs uterines, au lieu que les filles du second mariage d'un homme ne sont quelquefois rien aux enfans du premier lit? Cela diminue-t-il l'inceste? Ne sufit-il pas que l'on croie que l'on épouse sa sœur? Le legislateur d'Egypte se moqua très-justement du scrupule de ces deux Grecs, & quoi qu'au fond il eût très-grand tort de reünir ce qu'ils avoient divisé, il avoit lieu d'apeller leur division une chimere. Lisez ces paroles de Philon: (a) Ὁ μὲν οὖν Ἀθηναῖος Σόλων ὁμοπατρίους ἐφεὶς ἄγεσθαι, τὰς ὁμομητρίους ἐκώλυσεν· ὁ δὲ Λακεδαιμονίων νομοθέτης ἔμπαλιν, τὸν ἐπὶ ταῖς ὁμογαστρίοις γάμον ἐπιτρέψας, τὸν πρὸς τὰς ὁμοπατρίους ἀπεῖπεν. ὁ δὲ τῶν Αἰγυπτίων, χλευάζων τὴν ἑκατέρων εὐλάβειαν, ὡς ἡμίεργα διατεταγμένων, ἐξώκειλεν εἰς ἀσέλγειαν, ἐπιδαψιλευόμενος δυσθεράπευτον κακὸν σώμασι καὶ ψυχαῖς ἀκρασίαν, καὶ παρεχὼν ἄδειαν ἁπάσας ἀδελφὰς ἄγεσθαι, τάς τε ἰδίας τοῦ ἑτέρου τῶν γονέων, τοῦδε, ἢ τοῦδε, καὶ τὰς ἐξ ἀμφοῖν, καὶ τὰς οὐ νεωτέρας μόνον, ἀλλὰ καὶ πρεσβυτέρας καὶ ἰσήλικας· καὶ διδύμοι γὰρ πολλάκις γεγένηνται, ἃς ἡ μὲν φύσις ἄνωθεν τῇ γενέσει διεκρίνε καὶ διέζευξεν, ἡ δ' ἀκολασία καὶ φιληδονία εἰς κοινωνίαν ἐκάλεσεν ἀκοινώνητον, καὶ ἁρμονίαν ἀνάρμοστον. *Atheniensis Solon hoc observat in uterinis tantum germanis, eodem patre prognatis relinquit liberum: contra Lacedamoniorum legislator uterinis non interdicit connubio, sed solis eodem patre genitis: at Ægyptius videns utriusque simplicitatem & semiperfecta placita, laxavit libidinem, & auxit in corporibus animisque insanabile malum intemperantiæ, permissa licentia ducendi sorores, sive per alterutrum parentem sive per utrumque cognatas, majores pariter & minores æquales, ne gemellis quidem exceptis, quas natura ipso natali sejunxit, intemperantia vero societate copulavit insociabili, & male comparata junctura.* Voilà trois sortes de legislateurs que Philon condamne, mais qu'auroit-il pu repondre à ceux qui lui auroient dit, Solon n'autorise qu'une loi qui étoit en vogue au tems de vos Patriarches, & qu'Abraham (b) le pere & la souche de vos croians mit en pratique? Il est sûr que Clement d'Alexandrie (c) a inferé des paroles de ce Patriarche que pourvu qu'on n'epousât pas sa sœur uterine, on ne pechoit point en ce tems-là lors qu'on epousoit sa sœur.

(a) *Philo, de specialibus legibus quæ ad sextum & septimum præceptum decalogi referuntur, pag.* 779. 780. *edit. Francof.* 1691.

(b) *Voiez la premiere remarque de l'article* Sara.

(c) *Clem. Alexandr. Stromat. l. 2. p.* 421. *B.*

(E) *Un puissant apui dans l'envie que l'on portoit à . . . Themistocle.*] Citons Plutarque (d) selon la version d'Amiot; „ Aussi tost qu'il commença de s'entre„ mettre du gouvernement des afaires, le peuple le „ receut & recueillit à grand' joye, estant desia las & „ ennuyé de Themistocles, à l'ocasion dequoi Cimon „ fut incontinent elevé & avancé aux plus grandes „ charges & aux plus grands honneurs de la ville, „ estant agreable à la commune à cause de sa douceur „ & de sa simplicité: joint aussi qu'Aristides lui servit „ de beaucoup à son avancement, tant pource qu'il „ voyoit en lui une adroite & gentile nature, que „ pource qu'il en vouloit faire un contrepoids à l'en„ contre de la ruse & hardiesse de Themistocles. „ Voilà les deux causes de l'avancement de Cimon très-nettement expliquées; son merite, & le plaisir qu'on se fit de chagriner Themistocle. Nous voions là l'inconstance humaine, & les effets de l'envie. On se lasse d'admirer long tems les mêmes personnes, & par cette lassitude on cherche de nouveaux sujets d'admiration, on se tourne vers le premier soleil levant qui se presente. La Republique des lettres n'est point exempte de cet esprit de legereté & de jalousie. (e) On y favorise quelquefois un jeune Auteur, parce qu'on trouve qu'un autre jouit des louanges depuis trop long tems. Aristide qui passoit pour si equitable n'eût peut-être rien contribué à la fortune de Cimon, sous une autre conjoncture: mais parce qu'il s'agissoit de contrequarrer Themistocle, il se rendit le grand promoteur de ce jeune homme (f) si decrié pour ses debauches. Si l'on connoissoit les motifs de la plupart des services que les hommes s'entre-rendent, l'on sauroit que le dessein de faire plaisir y a moins de part que le dessein de chagriner. Vous recommandez un tel avec ardeur, vous le protegez, vous l'avancez à grans pas; n'est-ce point à cause que vous l'aimez, & que son merite vous enleve? Il y a deux reponses à cette demande; celle de la bouche, & celle du cœur. La premiere prend l'affirmative, mais le cœur repond ceci; j'éleve autant que je puis un tel afin d'abaisser un tel: ce que je procure à l'un est autant de pris sur la fortune de l'autre. La maxime des Physiciens se peut étendre sur les actions politiques, *Generatio unius est corruptio alterius*; mais au lieu que la nature se propose directement la generation, & qu'elle ne tend à la destruction que par accident, il semble que dans les offices de la vie civile l'on se propose la destruction directement; c'est la fin; la generation n'est que le moien.

(d) *Plut. in vita Cimon. pag.* 481.

(e) *Voiez la preface des nouvelles lettres contre l'histoire du Calvinisme de Mr. Maimbourg.*

(f) *Voiez Plutarque,* an seni sit gerenda respublica *p.* 795. *C.*

(F) *Maître quelque tems après de l'Ile de Scyros.*] Cornelius Nepos (g) a mal observé ici l'ordre des tems, car il supose que la conquête de cette Ile fut posterieure aux deux batailles que Cimon gagna sur les Perses dans un même jour. Je le refute non pas en citant Plutarque qui fait preceder ces deux victoires par la reduction de l'Ile de Scyros, mais en citant un Auteur qui observe mieux que Plutarque l'exactitude chronologique. Cet Auteur est Thucydide, lisez-le, vous trouverez (h) que cette Ile fut subjuguée immediatement après ce qui se passa sur la riviere de Strymon. Cette faute de Cornelius Nepos est dans Moreri, & n'a point été observée par les (i) commentateurs que j'ai consultez.

(g) *Cornel. Nepos in vita Cimonis c.* 2.

(h) *Thucydides lib.* 1. *p. m.* 53.

(i) *Gybertus Longolius, Janus Gebhardus, Georgius Caspar Kirchmaier.*

l'embouchure (G) de l'Eurymedon, & le jour même il fit debarquer ses troupes, & * batit l'armée de terre du Roi des Perses. Il fut ensuite attaquer les 80. voiles Pheniciennes qui devoient joindre la flote de ce Monarque, & les vainquit si pleinement qu'il ne s'en sauva aucune. Le traité de paix qui fut le fruit de tant de victoires mortifia (H) cruellement l'ennemi. Les exploits de Cimon depuis cette paix furent de vaincre les Thraces & les habitans de l'Ile de Thasos; mais parce que ces victoires lui offroient une occasion favorable dont il ne se servit pas, d'occuper une partie de la Macedoine, on l'accusa de s'être laissé corrompre par les presens du Roi Alexandre. Il se justifia, & fut absous à pur & à plein. Il ne lui fut pas si facile de conjurer une autre tempête qui s'éleva contre lui, car il ne put éviter le bannissement de l'ostracisme. Il s'étoit rendu odieux par l'affection qu'il portoit aux Lacedemoniens, & par son oposition au credit du peuple. Il aimoit mieux que l'autorité fût entre les mains des notables, qu'à la discretion de la multitude. Cela lui fit beaucoup d'ennemis, qui non seulement le chasserent de la ville, mais qui empêcherent aussi qu'il ne servît dans l'armée Athenienne contre les Lacedemoniens. Il s'y étoit transporté pendant son bannissement pour y combatre comme volontaire, & il falut qu'il se retirât, à cause des plaintes de ses ennemis. La bataille que les Atheniens perdirent proche de Tanagre dans cette guerre les obligea à le rapeller; son principal soin depuis son (I) retour fut de retablir la paix, & il y reüssit; mais voiant qu'ils ne songeoient qu'à la guerre, & craignant que cette humeur belliqueuse, si elle n'étoit emploiée contre les barbares, n'excitât du trouble parmi les Grecs, il prepara toutes choses pour attaquer l'Ile de Cypre & l'Egypte. Il gagna une bataille navale contre les Perses sur les côtes de Pamphylie, & s'il ne fût point mort au siege de Citium dans l'Ile de Cypre, on croit qu'il eût subjugué toute l'Egypte †. Sa liberalité envers tout le monde, & sa charité envers les pauvres étoient admirables ‡, comme on le peut voir dans le Moreri. Suidas lui attribuë un excellent livre ⸸ sur la methode de conoître les chevaux.

* *Il se servit d'un stratagême qui fut heureux; & qui est decrit par Diodore de Sicile l. 11. c. 61. ad Olymp. 77. Il fit habiller ses soldats à la Persienne.*

† *Tiré de Plutarque in vita Cimonis.*

‡ *Voiez Cornelius Nepos* in vita Cimonis c. 4. *Ciceron* de officiis lib. 2. c. 18. *Plutarque* in vita Cimonis pag. 184. *Athenée* lib. 12. pag. 533. *citant le 10. livre de Theopompe.*

⸸ *Ἐγραψε ἱππικὸν βιβλίον θαυμάσιον.* Admirabilem librum de cognoscendis equis agentem scripsit. *Suidas in Κίμων.*

CINYRAS, Roi d'Assyrie selon quelques-uns, ou de Cypre selon quelques autres, n'a rien qui le rende plus celebre, que d'avoir (A) eu Adonis de sa propre fille Myrrha. Nous disons

(G) *Proche l'embouchure de l'Eurymedon.*] Voici une autre faute de Cornelius Nepos, adoptée par Moreri. Celle-ci est une erreur de Geographie; les (a) commentateurs l'ont observée. Cet historien assûre que la bataille navale, & la bataille de terre que Cimon gagna le même jour, furent données proche de Mycale. Il se trompe soit que l'on entende par (b) Mycale une ville maritime de Carie, soit que l'on entende une Ile de l'Ionie. Cette ville & cette Ile sont trop éloignées de la Pamphylie, pour qu'on puisse disculper Cornelius Nepos, en suposant qu'il ne difere des autres historiens que par la designation d'un lieu veritable qu'ils n'ont point marqué. Il arrive assez souvent que l'on donne à une bataille deux ou trois noms, un Auteur ne se trompe point lors qu'il prefere l'un de ces noms à tous les autres, & qu'il ne fait même aucune mention des autres. Mais en ce cas-là il faut que l'action se soit passée proche de deux ou trois lieux dont les noms peuvent servir à la caracteriser. C'est ce qu'on ne peut point dire de Mycale, & de la riviere d'Eurymedon, ou de quelque autre partie de la côte de Pamphylie. Or les circonstances veulent que l'on avoue que ces deux batailles de Cimon furent données sur cette côte. Je croirois sans peine que Cornelius Nepos est tombé dans cette erreur par des idées confuses du combat qui fut gagné sur les Perses proche de Mycale (c), le jour même que Mardonius fut batu dans la (d) Beotie.

(H) *Le traité de paix . . . mortifia cruellement l'ennemi.*] On ne peut rien voir de plus honteux que les conditions de paix que les Grecs lui imposerent. Laissons parler le Plutarque d'Amiot. (e) *Cest exploit d'armes rabaissa & domta tellement l'orgueil du Roy de Perse, qu'il en fit ce traité de paix qui est tant mentioné es anciennes histoires, par lequel il promit & jura que de là en avant ses armes n'aprocheroyent point plus pres de la mer de Grece, que de la carriere d'un cheval, & ne navigeroit point plus avant que les isles Chelidonienes & Cyanées, avec galeres ni autres vaisseaux de guerre. Toutesfois l'historien Callisthenes escrit, que cela ne fut point couché dedans le traité: mais que le Roy l'observoit pour l'efroi qu'il eut de ceste grande desfaite: & que depuis il se tint tousjours si loin de la mer de Grece, que Pericles avec cinquante voiles, & Ephialtes avec trente seulement, navigerent jusques par de là les Isles Chelidonienes, sans que jamais il leur vinst à l'encontre flote quelconque des Barbares. Si est-ce pourtant, qu'entre les actes publiques d'Athenes que Craterus a recueillis, se trouvent les articles de ceste paix couchez tout du long, comme d'une chose qui veritablement a esté: & tient-on, que pour ceste occasion les Atheniens fonderent un autel de la paix, & qu'ils firent un tresgrand honneur à Callias, qui avoit esté ambassadeur devers le Roy de Perse pour lui faire jurer ce traité.* Diodore de Sicile fait mention de ce traité, mais il ne s'accorde point avec Plutarque quant au tems: il ne dit point qu'on le conclut après que Cimon eut remporté deux victoires en un même jour dans la Pamphylie: Il met ces victoires (f) sous la 77. Olympiade, & le traité de paix (g) sous la 82. Il est vrai qu'il supose qu'un peu avant que le Roi de Perse consentît à des conditions si honteuses, les Atheniens sous la conduite de Cimon avoient gagné deux batailles près-à-près l'une sur mer & l'autre sur terre, l'une dans la mer de Cypre, & l'autre sur les côtes de Cilicie. La nouvelle de ce desastre, continuë-t-il, obligea le Roi à faire savoir à ses Generaux qu'ils conclussent une paix à quelque prix que ce fût. Ils envoierent pour cela des deputez à Athenes: leurs propositions furent agreables aux Atheniens qui nommerent tout aussi-tôt Callias pour le chef de leurs Plenipotentiaires, & voici ce qui fut conclu: (h) *Ut Græcis per Asiam civitatibus universis libertate ac suo jure uti permittatur. Ne Satrapa Persarum trium dierum itinere inferius ad mare descendant. Ne longa navi intra Phaselidem & Cyaneas excurratur. Hæc ubi Rex & militia præfecti rata habuerunt, Athenienses contra jurârunt, se in provincias Artaxerxis arma non expedituros.* Comme Diodore de Sicile est plus exact que Plutarque à marquer les tems, les prejugez sont pour lui. Il faut avoüer que Plutarque n'est point un bon guide de Chronologie; il transpose quelquefois les évenemens tout comme s'il composoit un poëme épique, & qu'il aspirât à l'éloge qu'Horace (i) donne à Homere.

(I) *Son principal soin depuis son retour fut de retablir la paix.*] J'ai suivi Plutarque (k), & non pas Cornelius Nepos qui semble dire qu'avant que de retourner à Athenes, il s'en alla à Lacedemone, & y accorda les diferens de ces deux villes. (l) *Ille, quod hospitio Lacedæmoniorum utebatur, satius existimans contendere Lacedæmonem, sua sponte est profectus, pacemque inter duas potentissimas civitates conciliavit.* L'Orateur Eschines (m) observe que Cimon qui joüissoit du droit d'hospitalité à Lacedemone, moienna une treve de 50. ans, & qui ne dura que treize années. Ce nombre m'est un peu suspect quand je considere que Thucydide (n) ne fait mention que d'une alliance de cinq ans. Notez que l'exil de Cimon qui devoit durer 10. ans (o) n'en dura que cinq.

(A) *Que d'avoir eu Adonis de sa propre fille.*] Ce n'est pas qu'il n'y ait d'autres choses bien singulieres dans sa vie, mais les livres de classe, les Dictionaires historiques, les Compilateurs de lieux communs n'en parlant pas, comme ils font de l'avanture de Myrrha, il est arrivé que Cinyras n'est gueres conu au peuple de la Republique des lettres que par l'endroit que je marque ici. De fort savans (p) hommes ont cru que Pindare (q) se trouve accablé de l'abondance de son sujet,

CCCccc

(a) *Voiez Kirchmaier sur cet endroit de Cornelius Nepos: il cite deux autres commentateurs,* Christianus Fridericus Franckensteinius, & Joannes Andreas Bosius.

(b) *Voiez le* Thesaurus Geographicus *d'Ortelius au mot* Mycale.

(c) *Voiez Herodote lib. 9. c. 99. & seq.*

(d) *A Platée.*

(e) *Plut. ubi supra pag. 486. 487.*

(f) *Diodor. Siculus lib. 11. c. 61.*

(g) *Id. lib. 12. c. 4.*

(h) *Id. ib. p. m. 413.*

(i) In medias res Non secus ac notas auditorem rapit. *Horat. de arte poët. v. 148.*

(k) *Plut. in vita Cimon. pag. 490.*

(l) *Cornel. Nepos ubi supra.*

(m) *Æschines, de falsa legatione p. m. 270.*

(n) *Thucydid. l. 1. p. m. 59. 60.* (o) *Cornel. Nepos ib.* (p) *Meziriac sur les Epitres d'Ovide pag. 398. Benedictus in Pindari Nem. Od. 8. Meziriac lit* ποικὰ γὰρ ποικὰ λέλεκται. On dit de lui plusieurs & plusieurs choses. (q) *Pindar. Nem. Od. 8.*

disons β ailleurs que cet inceste fut involontaire de sa part, attendu qu'il ignoroit que la fille qu'on lui avoit amenée fût Myrrha. Dès qu'il l'eut sçu il tâcha de la tuer, & il ne tint pas à lui qu'il ne la tuât. On veut que le deplaisir de cet inceste l'ait porté à γ s'ôter la vie: mais on conte aussi d'autres causes de sa mort; car il y en δ a qui disent qu'il perit pour avoir disputé le prix de Musique contre Apollon: ce fut après avoir manqué de (B) parole aux Grecs. Il devoit leur fournir des vivres pendant le siege de Troie, & il n'en fit rien ζ. Agamemnon le chargea de maledictions, & le pis fut η que les Grecs se rendirent maîtres de l'Ile de Cypre, & qu'ils l'en chasserent. La longue vie qu'Anacreon θ lui a donnée ne s'accorde pas avec ce combat de Musique dont j'ai parlé, car qui croiroit qu'un vieillard de 160. ans voulût entrer en lice sur ce sujet avec Apollon? L'histoire mythologique est toute pleine de varietez κ touchant le pere, les femmes, les fils & les filles de Cinyras. On lui donne jusques à 50. filles, qui furent toutes metamorphosées λ en alcyons: d'autres disent que Junon μ les convertit en pierres, qui servirent de degrez dans l'escalier de son temple. Il fut fort aimé ν d'Apollon, & il aquit tant de richesses qu'elles ont passé en ξ proverbe comme celles de Cresus. Il étoit d'ailleurs très-beau π, & il eut beaucoup de part aux faveurs de Venus. Les Peres de l'Eglise qui ont écrit contre les abominations des Paiens, leur ont reproché que la Venus qui étoit honorée dans l'Ile de Cypre avoit été (C) la garce de Cinyras. Le principal temple de Venus dans cette Ile étoit celui de Paphos. A la verité c'étoit une ancienne ρ tradition qu'il avoit été bâti par le Roi Aërias, mais la tradition moderne portoit que Cinyras l'avoit consacré, & que la Déesse y aborda en naissant. Ce ne fut point lui qui institua la science des Aruspices, ce fut Thamyras venu du païs de Cilicie: après quoi on fit un reglement que les descendans de Cinyras, & les descendans de Thamyras presideroient aux ceremonies sacrées. Dans la suite des tems ceux-ci cederent leur droit aux autres, & alors on n'eut point lieu de se plaindre comme d'une irregularité, que la famille roiale n'eût point de prerogatives sur une famille étrangere. Tacite σ remarque qu'il n'y avoit que le Cinyrade τ que l'on consultât. Cinyras avoit reüni φ en sa personne la Prêtrise & la Roiauté, d'où vint qu'ensuite le Sacerdoce de Venus la Paphienne fut toûjours entre les mains d'un Prince du sang: & c'est pour cela que Caton χ crut faire des offres très-avantageuses au Roi Ptolomée, en lui faisant dire que s'il vouloit ceder l'Ile le peuple Romain le feroit Prêtre de Venus. On parloit d'un autre temple que Cinyras avoit fait ψ bâtir sur le mont Liban. Il avoit aussi fait bâtir trois villes, Paphos, Cinyrée, & Smyrne: il donna ς à cette derniere le nom de sa fille. Il inventa * plusieurs choses, les tuiles, les tenailles, le marteau, le levier, l'enclume. Il fut aussi le premier qui decouvrit des mines de cuivre dans l'Ile de Cypre. On † le compte parmi les anciens Devins. Son tombeau & celui de ses descendans étoient à Paphos au temple de Venus, comme le remarque Clement ‡ d'Alexandrie, en citant l'histoire de Philopater composée par Ptolomée fils d'Agesarches. Quelques-uns ont dit qu'il n'étoit point né dans l'Ile de Cypre, mais qu'il y étoit passé de l'Assyrie où il regnoit. Voiez la remarque A de l'article d'Adonis.

β *Dans les articles* Adonis *&* Myrrha.

γ *Hygin. c.* 242.

δ *Suidas in* Κινύρας.

ζ *Eustathius in l.* 10. *Iliad.*

η *Theopompus apud Photium pag.* 389.

θ *Apud Plinium l.* 7. *c.* 48.

κ *Voiez Meursius in Cypro cap.* 9.

λ *Eustathius in Il. l.* 10.

μ *Ovidius Metam. lib.* 6.

ν *Pindar. Pyth. Od.* 2.

ξ *Id. Nem. Od.* 8. *Plato de legib. l.* 2. *Suidas in* Καλλυρ-γ...

π *Anthol. l.* 4. *c.* 1. *Hygin. c.* 270.

ρ *Tacit. Hist. l.* 2. *cap.* 3.

σ *Ibid.*

τ *C'est-à-dire celui qui descendoit de Cynyras.*

φ *Scholiast. Pindari in Pyth. Od.* 2.

χ *Plutarch. in ejus vita.*

ψ *Lucian. de Dea Syria.*

ς *Hygin. c.* 275.

* *Plin. l.* 7. *cap.* 56.

† *Clem. Alexand. Stromat. l.* 1. *p. m.* 333. *Meursius de Cypro pag.* 110.

‡ *Admon. ad gent. p.* 29. *Arnob. l.* 6. *pag.* 193.

CIPIERRE (PHILIBERT DE MARCILLI, SEIGNEUR DE) étoit du Mâconnois ⸸. Il donna tant de preuves de courage & de prudence au service du Roi Henri II. tant en France qu'en Italie, que ce Prince le fit gouverneur du Duc d'Orleans son second fils, qui a regné sous le nom de Charles IX. On pretend que si d'autres n'avoient point (A) gâté l'excellente éducation qu'il avoit donnée à ce jeune Prince, il en auroit fait un très-grand Roi.

sujet, lors qu'il veut parler de Cinyras, & ils entendent de ce Prince ces paroles de Pindare: Πολλὰ γὰρ πολλαῖς λέλεκται.: *Plusieurs ont dit beaucoup de choses de lui.* Mais la suite du discours ne contient rien qui demande qu'on entende ainsi les paroles de ce poëte.

(B) *Après avoir manqué de parole aux Grecs.*] Palamede avoit été depêché vers lui pour en obtenir des troupes auxiliaires, mais au lieu de lui en demander, il lui persuada de ne se pas joindre aux Grecs. Il revint chargé de presens, & les garda tous pour lui, hormis une mechante cuirasse qu'il donna à Agamemnon de la part de Cinyras. Il fit esperer que ce Roi de Cypre enverroit une flotte de cent vaisseaux; cette esperance se trouva nulle. Voilà quelques-unes des accusations d'Alcidamas contre Palamede. Il auroit tort de parler avec mepris de la cuirasse, si elle ressembloit à la description qu'Homere (a) nous en a laissée. Quelques-uns (b) ont dit que tous les vaisseaux envoiez par Cinyras étoient de terre, & montez d'hommes de verre, à l'exception d'un. Ceux qui veulent (c) que le Cinyras des Paiens soit le Noé de la Bible, auroient bien de la peine à faire quadrer à Noé ce que nous venons de dire de Cinyras, & ce que nous en allons raporter. Je ne pretens point qu'on n'en puisse venir à bout, car où est-ce que l'habileté de Mr. Huet (d) n'a point deterré Moïse?

(C) *Avoit été la garce de Cinyras.*] Arnobe tout le premier nous en dira des nouvelles. *Numquid rege à Cyprio*, dit-il (e), *cujus nomen Cinyras est, ditatam meretriculam Venerem divorum in numero consecratam?* Firmicus Maternus ne s'exprime pas avec moins de force: (f) *Audio Cinyram Cyprium templum amicæ meretrici donasse, ei erat Venus nomen. Initiasse etiam Cypriæ Veneri plurimos & vanis consecrationibus deputasse, statuisse enim ut quicunque initiari vellet secreto Veneris sibi tradito, assem in manum mercedis nomine deæ daret. Quod secretum quale sit omnes taciti intelligere debemus, quia hoc ipsum propter turpitudinem manifestius explicare non possumus. Benè amator Cinyras meretriciis legibus servit, consecrata Veneri à sacerdotibus suis stipem dari jussit, ut scorto.* Quel desordre! quel dereglement! on instituoit des mysteres dont le Rituel portoit que celui qui étoit initié recevroit (g) une poignée de sel & un *phallus*, & donneroit une piece d'argent à Venus. Quel cordon ou quel colier d'Ordre donnoit-on là! Consultez Clement d'Alexandrie, qui nous aprend que Cinyras fut le premier qui osa tirer des tenebres ces impures ceremonies, en l'honneur d'une Courtisane de son païs. (h) Οὐ γάρ με ὁ Κύπριος ὁ νησιώτης Κινύρας παραπείσαι ποτ' ἂν τὰ περὶ τὴν Ἀφροδίτην μαχλῶντα ὄργια ἐκ νυκτὸς ἡμέρᾳ παραδοῦναι τολμήσας, φιλοτιμούμενος θειάσαι πόρνην πολίτιδα: *Non enim Cyprius insularis Cinyras mihi unquam persuaserit libidinosa quæ circa Venerem fiebant orgia ausus ex nocte diei tradere, dum meretricem civem vellet in Deos referre.* Voiez aussi Arnobe à la page 169. du 5. livre, où il dit: *Nec non & Cypriæ Veneris abstrusa illa initia prætereamus, quorum conditor indicatur Cinyras rex fuisse, in quibus sumentes ea certas stipes inferunt ut meretrici, & referunt phallos propitii numinis signa.* Qui douteroit après cela que ce ne soit lui que Lucien (i) aparie avec Sardanapale, & qu'il donne comme le modele d'un effeminé?

(A) *Si d'autres n'avoient point gâté.*] Brantôme met sur le compte des mignons, & non sur celui du gou-

⸸ *Le Laboureur addit. to.* 1. *pag.* 526. (a) *Il.* λ. (b) *Eustat. in Il.* λ. *apud Meurs. in Cypro pag.* 111. (c) *Biblioth. univ. to.* 3. *pag.* 18. (d) *Il est Evêque d'Avranches.* (e) *Lib.* 4. *pag. m.* 143.

(f) *De errore prof. relig. pag. m.* 11.

(g) *Clem. Alexandr. admon. ad Gent. pag. m.* 10.

(h) *Id. ib.*

(i) *In Rhetor. præcept.*

Roi. Lors que Charles IX. fut parvenu à la Couronne, on trouva que pour l'honorer davantage il faloit qu'un Prince du sang fût toûjours auprès de lui, afin de veiller sur sa conduite, & l'on donna cette charge au Prince de la Roche-sur Yon β; mais Cipierre ne laissa point de conserver son emploi. Ces deux gouverneurs s'entendirent bien; le Prince *cedoit beaucoup à Cipierre, conoissant sa suffisance aussi grande que de Seigneur de France: Cipierre qui étoit tres sage portoit aussi grand honneur & reverence* au Prince, . . . *& il faisoit très-bon voir ces deux Messieurs les Gouverneurs prez la personne du Roi tenans leurs rangs comme il falloit, l'un haut & l'autre un petit bas.* Cipierre γ fut creé Chevalier de l'Ordre par François II. l'an 1560. On dit δ que se voiant atteint d'une maladie mortelle, & se preparant à aller boire les eaux d'Aix, il exhorta fortement la Reine Mere à pacifier les dissensions des Guises & des Colignis, & à couper par ce moien la racine des factions & des troubles qui seroient capables de perdre l'Etat. Il mourut à Liege au mois de Septembre 1565. avant que d'avoir pu boire les eaux. Ceux de la Religion n'étoient pas contens (*B*) de sa conduite: ils firent des vers ζ assez piquans contre lui, & pendant sa vie & après sa mort. Ce fut de lui que le Prince de Condé η fut à Orleans l'an 1560. que le complot de la Renaudie avoit été decouvert. Ce fut encore lui que l'on θ chargea quelques mois après de s'assûrer de la ville d'Orleans, car on la soupçonnoit de n'être pas bien intentionnée. Il commanda pendant quelques jours l'armée de France au siege de la même ville après que le Duc de Guise eut été tué μ, & il obtint du Legat du Pape qu'il seroit permis aux soldats de (*B* Δ) manger de la viande pendant le Carême. Il fut marié * avec Louïse de Halluin dont il n'eut qu'une fille, qui fut femme de François de la Magdelene, Seigneur de Ragni, aieule de la Duchesse de Lesdiguieres †. Son pere avoit épousé N . . . . de Saint Amour Dame de Cipierre ξ.

β *Id. ib. ex Brantôme.*

γ *Id. pag. 374.*

δ *Thuan. l. 38.*

ζ *Mr. le Laboureur en raporte quelques-uns. Ib.*

η *Mezerai abr. Chron. to. 5. pag. m. 19.*

θ *Beze Hist. Eccl. l. 3. p. 290. Thuan. l. 26.*

μ *Brantome, Capit. étrang. tom. 1. pag. 132.*

* *Le Labour. to. 1. pag. 374.*

† *Morte à Paris le 2. Juillet 1656. selon le P. Anselme Hist. des Offic. pag. 243.*

ξ *Le Laboureur ib.*

CIPIERRE (RENÉ DE SAVOIE SEIGNEUR DE) étoit fils de Claude de Savoie Comte de Tende, Gouverneur & grand Senechal de Provence, qui épousa en secondes noces Françoise de Foix, dont il eut un fils & une fille que leur mere éleva dans la Religion. Son mari devint fort suspect de Protestantisme, soit à cause de la profession ouverte que son épouse en faisoit, soit parce qu'il ne souffrit point qu'on usât de violences dans son Gouvernement contre ceux qu'on apelloit heretiques. Cette moderation souleva contre lui le Comte de Sommerive son propre fils. Il l'avoit eu de son premier mariage; & il se vit contraint de se defendre les armes à la main contre celui auquel il avoit donné la vie. Il succomba, & il fut contraint d'abandonner son Gouvernement à ce fils denaturé. Cipierre qui avoit fait tout son possible pour maintenir les droits de son pere, dont il avoit reçu la charge de Colonel de la ‡ Cavalerie, pendant que Cardet ⸸ son beau-frere exerçoit celle de Colonel de l'Infanterie, fut malheureusement assassiné par une troupe de mutins à (*A*) Frejus l'an 1568. Il revenoit de Nice où il avoit été

‡ *Beze Hist. Eccles. l. 12. pag. 319.*

⸸ *Il étoit de la Maison de Saluces, & fut marié avec la fille du Comte de Tende & de Françoise de Foix. Beze pag. 318.*

gouverneur les deux mauvaises qualitez de Charles IX. les juremens & la dissimulation. Il soutient (*a*) que Cipierre étoit *le plus brave Seigneur qui fut jamais Gouverneur de Roi, legal, franc, ouvert & du cœur & de la bouche, point menteur & dissimulateur, & qu'il l'avoit nourri très-bien & instruit, & ne l'avoit jamais fait étudier dans les chapitres de dissimulation.* Il ajoûte qu'entre autres choses il enseigna à Charles IX. à s'exprimer éloquemment. *Mr. de Cipierre*, dit-il (*b*), *parloit à mon gré François, Espagnol, & Italien mieux que Gentilhomme & homme de guerre que j'aye jamais veu, & pour ce le Roi se vouloit façonner à son beau dire, plûtôt qu'à celui, disoit-on, de Du Perron depuis Marechal de Retz qui parloit certes fort bien.* Il dit en un autre lieu (*c*) que Cipierre *étoit l'homme du monde qui faisoit mieux un conte; le savoit mieux representer avec la meilleure grace & les plus belles paroles qu'on eut sçu dire, tant il étoit bien accompli en tout.*

(*a*) *Apud le Labour. ubi supra.*

(*b*) *Apud eumd. t. 2. pag. 860.*

(*c*) *Apud eumd. t. 1. pag. 528.*

(*B*) *N'étoient pas contens de sa conduite.*] Mr. le Laboureur (*d*) n'en donne point d'autre cause, que la commission qu'eut Cipierre de desarmer Orleans; mais les vers qu'il raporte suposent que cette ville fut cruellement traitée, & que la rigueur de Cipierre s'étendit & sur les murailles & sur les hommes. Mr. de Thou (*e*) qui d'ailleurs donne des éloges à ce Seigneur, remarque qu'il étoit devoüé à Messieurs de Guise. En un mot quand les Protestans étaloient leurs plaintes après la premiere paix (*f*), ils citoient non seulement la Bourgogne maltraitée par Tavannes, & la Guienne maltraitée par Monluc, mais aussi ce qu'Orleans avoit soufert de Cipierre.

(*d*) *Ib. pag. 529.*

(*e*) *Thuan. lib. 26. p. m. 520.*

(*f*) *Vraie Hist. des troubles fol. 4. verso ad ann. 1563.*

(*B* Δ) *Qu'il seroit permis aux soldats de manger de la viande pendant le Carême.*] (*g*) Le Cardinal de Ferrare Legat du Pape étoit alors à l'armée avec la Reine Mere. Il trouva odieuse la demande qu'on lui faisoit, dans le tems même qu'on étoit en guerre avec les *heretiques ennemis du Caresme. Mais après avoir un peu songé, il fist reponse que de chair il n'en falloit point parler, comme de chose abominable*, & qu'il permettoit seulement de manger *du beurre, du fourmage, & du laitage.* Voici la reponse de Cipierre: (*h*) „ Monsieur ne pensez pas regler nos gens „ de guerre comme vos gens d'Eglise, car autre cho„se est de servir Dieu, & servir la guerre: voulez „ vous que je vous dise le vray, ce n'est point en ce „ tems ny en cette armée, composée de plusieurs sor„tes de gens, que vous devez faire tels scrupules: car „ quant à vôtre beurre, fourmage, & laittage, nos „ soldats François n'en veulent point, comme vos Ita„liens & Espagnols; ils veulent manger de la chair & „ de bonne viande, pour mieux se sustenter: Ils en „ mangeront aussi bien deçà comme de là, & à cou„vert & en cachette, quelque deffence qui s'en fasse: „ parquoy faites mieux, ordonnez leur d'en manger, & „ donnez leur ou une bonne dispence & absolution: que „ si d'eux mesmes ils s'en dispensent, vostre authorité „ en sera plus supprimée; & au contraire elle en se„ra eslevée, si vous leur permettez, & chacun dira, „ Monsieur le Legat, cet homme de bien, nous a „ donné dispence, & cela resonnera mieux par tout. „ Le Legat goûta une remontrance si sensée, & accorda ce que Cipierre lui demandoit (*i*). Ce que Brantome avoit raporté un peu auparavant, est si capable de confirmer ce que tous les gens de bien, pieux, & sages jugent de la guerre, qu'il faut que je le copie. Charles-Quint (*k*) *pour excuser les braves & galands hommes, comme luy, disoit qu'estant courageux, ambitieux & grand guerrier, il ne pouvoit estre Religieux & consciencieux. Et c'est ce que dit une fois ce grand Marquis de Pescayre és guerres de Lombardie à Monsieur le Legat, qui fut apres Pape Clement, sur le reglement des desordres & debordemens de ses soldats.* Mon Señor Legado, no ay cosa mas difficultosa à los que exercen la guerra, que con igual disciplina servir en un mismo tiempo à Mars y à Christo, porque el uso de la guerra en esta corrupcion de militia parece ser en todo contrario à la Justitia y Religion. *C'est à dire, Monsieur le Legat, il n'y a point de chose plus difficile à ceux qui exercent la guerre, que de servir en un mesme temps, & avec esgale discipline à Mars & à Christ, parce que l'usage de la guerre en cette corruption de Milice est du tout contraire à la justice & à la Religion.* Voilà le jugement que font de la guerre ceux qui la conoissent le mieux, & puis que *unicuique in sua arte credendum est*, il faut conclure qu'une armée conduite selon les loix de la Religion Chretienne, est une idee Platonique, une Utopie de Thomas Morus, une pierre philosophale qu'on ne trouvera jamais.

(*g*) *Brantome, Capit. étrang. tom. 1. pag. 132.*

(*h*) *Id. ib. pag. 133.*

(*i*) *Brantome ubi supra pag. 134.*

(*k*) *Id. ib. pag. 131.*

(*A*) *A Frejus.*] C'est ainsi que je traduis le *Forum Juglii* de Mr. de Thou. D'Aubigné (*l*) apelle ce lieu-là *Forques* (*m*), & pretend qu'*Arcs* qui en étoit gouverneur

(*l*) *Tome 1. l. 5. ch. 1. pag. 370.*

(*m*) *Il devoit dire Frejus, comme fait Mezerai. Abr. to. 5. pag. 110.*

été saluer le Duc de Savoie. Les assassins lui dresserent des embûches dans un bois, & n'aiant pu empêcher qu'il ne se sauvât dans Frejus avec tout son monde, ils l'y suivirent, ils sonnerent le toclin sur lui, & l'assiegerent dans son logis. Les Consuls tâcherent de le sauver, & obtinrent du Marquis d'Arci qui étoit le chef de cette troupe mutinée, qu'il la feroit retirer moiennant que Cipierre & ses domestiques rendissent les armes. Les mutins retournerent peu aprés, & tuerent ces pauvres gens qui ne pouvoient plus se defendre. Mais le Marquis ne voiant point le corps de Cipierre parmi les morts (car les Consuls l'avoient mis en lieu de sûreté) fit semblant de craindre pour lui, & protesta que le seul moien de lui sauver la vie étoit de le lui remettre entre les mains. Les Consuls ajoûtant foi à ses paroles le lui livrerent, & aussi-tôt on (B) le poignarda de mille coups, *Tantum relligio potuit suadere malorum!* On ne douta point que la Cour, & que le Comte de Sommerive n'eussent part à cet exploit, & que Cipierre n'eût été traité de la sorte en haine de la nouvelle Religion. Le Prince de Condé, l'Amiral & toute leur bande furent fort inquiets de cela ‡.

‡ *Ex Thuano lib. 44. ad ann. 1568.*

☞ CYRILLE, Diacre de l'Eglise d'Heliopolis proche du Liban, fut un grand Iconoclaste sous l'Empire de Constantin, car se sentant † embrasé des flammes de l'amour de Dieu il brisa plusieurs simulachres adorez par les Paiens. Ceux-ci s'en souvinrent lors que leur religion fut la dominante sous l'Empire de Julien, & ils s'en vengerent avec beaucoup de fureur, puis que non seulement ils le tuerent, mais aussi qu'ils l'éventrerent, & qu'ils lui mangerent le foie. Tous ceux qui eurent part à cet acte en furent punis d'une façon étonnante. Ils perdirent d'abord toutes les dents, ensuite la langue, & enfin les yeux *. Alcyonius assûre que (C) Cyrille avant que de faire cet exploit contre les idoles avoit été bani dans l'Ile de Naxos, & que Julien commanda lui-même qu'on le tuât, & que ses Courtisans se repussent des entrailles de ce saint homme. Je n'ai point trouvé cela dans Theodoret.

† *Ζήλῳ πυρπολούμενος θείῳ.* Divini amoris æstu inflammatus. *Theodoritus hist. Eccles. lib. 3. c. 7.*

* *Tiré de Theodoret ibid.*

CYRUS, fils de Darius Nothus Roi de Perse, se rendit illustre par de belles qualitez; mais rien n'a tant fait parler de lui que la guerre qu'il entreprit contre Artaxerxes son frere. Darius leur pere commun se voiant malade à la mort, le rapela de la Province dont il lui avoit donné le gouvernement. Cyrus mena avec lui Tissapherne en qui il prenoit une grande confiance; mais cet homme le trompa, car il fit acroire à Artaxerxes qui avoit succedé à Darius que Cyrus machinoit quelque chose contre lui. Ce raport mit tellement en colere le Roi de Perse, qu'il se feroit defait de Cyrus si Parysatis leur commune mere n'avoit arrêté le coup. Non seulement elle lui sauva la vie, mais aussi le gouvernement de la Province qu'il avoit obtenu du Roi Darius. Dès que Cyrus y fut retourné, il ne roula dans sa tête que des desseins d'ambition & de vengeance: il prepara toutes choses & pour se venger du traitement que son frere lui avoit fait, & pour se rendre maître de la Couronne. Il s'assûra de quelques bons Capitaines Grecs fugitifs de leur païs; il leur donna ordre de lever des troupes; il cacha son veritable dessein sous divers pretextes pendant sa marche; il ne se rebuta point de ce que l'argent lui manqua bientôt; il fut assez heureux pour rencontrer une Reine (A) qui ne se contenta pas de lui aporter de l'argent; il eut

neanmoins

verneur fit poignarder le Comte de Tende lui trentiéme, & qu'il dit *tout haut qu'il ne faisoit rien sans bon aveu & commandement.* Il est assez difficile d'accorder cet historien avec Mr. de Thou; car si Gaspar de Villeneuve Seigneur d'Ars, ou d'Arci, *Arcis regulus,* avoit été le gouverneur de la ville où se commit le massacre, comme le pretend d'Aubigné, auroit-il été necessaire qu'il eût usé de ruse envers les Consuls pour se faire livrer ce Comte, après être entré dans la ville à la tête des mutins, comme le pretend Mr. de Thou?

(B) *On le poignarda.*] Mr. de Thou attribuë cette lâche execution à la (a) multitude soulevée: Brantôme qui n'avoit que des idées confuses de cet infame assassinat, ne l'attribuë qu'à une personne; *Il fut tué,* dit-il (b), *durant la paix en entrant dans une ville de Provence sous titre de paix, & un marant l'assassina, que j'ai veu cent fois porter sous les ans des limons à la Reine mere; j'ai oublié son nom, ensemble de la ville où cela fut. Les Huguenots,* poursuit-il, *de la Provence avoient grand' creance en lui, & s'il ne fût mort il eût fort remué, car il étoit brave & vaillant & y étoit tres-grand Seigneur.* Il venoit de dire que *c'étoit un brave & vaillant Gentilhomme, qu'il étoit Huguenot,* & que le Comte de Sommerive son demi-frere & lui *se faisoient fort la guerre l'un contre l'autre, mais pourtant quelquefois courtoises.*

(a) Ab irruente multitudine innumeris pugionum ictibus confoditur, dehonestato etiam post mortem repetitis vulneribus cadavere. *Thuan. lib. 44. pag. 895. col. 1.*

(b) *Brant. discours du Connet. de Montmorenci.*

(C) *Alcyonius assûre que Cyrille . . . avoit été bani . . & que Julien.*] Voici ses paroles: (c) *Cyrillus quoque sempiterna laude videtur decorandus qui levissimo ſumm in Naxo insula exsilium toleravit, idque principatu Magni Constantini. apud quem postea tanta gratia & auctoritate valuit, ut cum bona ejus venia complura veterum deorum simulacra subverterit. quo defunctb cum potestas rerum omnium penes Julianum esset, illius jussu discissus est, mandavitque insuper crudelissimus tyrannus ut Purpurati sui viscera sanctissimi & innocentissimi hominis epularentur.* Il y a quelque aparence qu'on a mis ici un peu de brodure; mais si l'on avoit envie de difamer nommément ce Prince apostat, & d'emploier pour cela des additions vraisemblables, que ne suprimoit-on aussi quelque chose? la Rhetorique le permettoit. Pourquoi parloit-on des Dieux brisez par Cyrille? Cette circonstance diminuë extremement la cruauté des Gentils. Les Catholiques en peuvent juger par eux-mêmes. Rien ne guerissoit plus heureusement les scrupules du Duc d'Albe lors qu'il faisoit mourir tant de Protestans aux Païs-Bas, que de songer qu'ils avoient été Iconoclastes. Il faut convenir que les martyrs remportent une couronne plus pure lors qu'on ne peut pas leur reprocher qu'on les a vus jouër de la hache contre les statuës sacrées, &c.

(c) *Petrus Alcyonius in Medice Legato priore fol. c iiii.*

(A) *Une Reine qui ne se contenta pas de lui aporter de l'argent.*] Elle s'apelloit Epyaxa, & étoit femme de Syennesis Roi de Cilicie. Elle vint trouver Cyrus fort à-propos, car il devoit près de quatre mois de paie à ses troupes, & il se voioit tous les jours assiegé devant sa porte par une foule de soldats qui demandoient à être paiez. Ce n'étoit point sa coutume de les renvoier quand il avoit de l'argent; il étoit donc fort en peine, car il avoit lieu de craindre veu sa coutume de bien paier quand il le pouvoit, que l'on ne conclût que ses finances étoient dejà toutes épuisées. Une telle opinion étoit capable de faire avorter tous ses desseins. Epyaxa le delivra de ces inquietudes; car dès qu'elle fut arrivée il paia quatre mois de solde à son armée. & soit par reconoissance, soit que cette Reine ne lui voulût point faire faveur à demi, il coucha bravement & bien avec elle. Ce fut du moins l'opinion commune (d). Il fit pour l'amour d'elle la revuë de toutes ses troupes en sa presence, & leur fit faire l'exercice; & parce que les Grecs faisant semblant de vouloir charger les barbares, les mirent en fuite; cette Reine eut part à la peur & s'enfuit aussi. Cyrus lui donna une bonne escorte quand elle s'en retourna en Cilicie. Elle arriva à Tarsis cinq jours avant Cyrus. C'étoit la ville capitale du Roiaume de Syennesis: elle fut pillée malgré les bienfaits & les courtoisies de toute nature dont la Reine avoit usé envers Cyrus; & ce qui est bien étrange, Syennesis ne se fia point à ce Prince, quoi qu'il lui eût sû son épouse. Il se laissa enfin persuader à sa femme d'aller le voir: il en reçut des presens, mais qui lui coûterent bon; car il fut obligé de compter de bonnes sommes d'argent pour la subsistance des troupes de Cyrus, & pour preserver du pillage ses Etats (e).

(d) *Ἐλέγετο δὲ Κῦρον συγγενέσθαι τῇ Κιλίσσῃ.* Vulgo quidem ferebatur cum Cyro eam congressam. *Xenophon, de Cyri expedit. l. 1. p. m. 146.*

(e) *Tiré de Xenophon au 1. livre de l'expedition du jeune Cyrus p. m. 146. 147.*

neanmoins cent difficultez à essuier avec ces troupes mercenaires; & ne laissa point de passer l'Euphrate, & d'avoir lieu de se promettre une victoire decisive. Artaxerxes averti d'assez bonne heure par Tissapherne des preparatifs de Cyrus, n'avoit rien negligé pour être en état de lui resister. Il lui alla au devant avec une belle armée. La bataille se donna près de Babylone: on ne doute point que Cyrus ne l'eût gagnée, s'il n'eût pas été tué en combatant (B) avec trop d'ardeur & trop peu de menagement *. ASPASIE sa concubine tomba entre les mains d'Artaxerxes, & fut considerée comme une des principales pieces du butin. Nous donnerons dans les remarques un abregé de son (C) histoire. Ce fut une femme qui n'abusa point de la complai-

(a) *Ctesias qui étoit dans l'armée d'Artaxerxes avoit dit dans son histoire qu'il avoit pansé cette blessure.* Xenoph. m. p. 157.

(b) *Tiré de Xenophon ib. Voiez aussi Plutarque dans la vie d'Artaxerxes.*

(c) Φωκαΐς, Plut. in Pericle pag. 165. *Amiot a mal traduit* native de la Phocide.

(d) *Plutarch. ib. Ælian. var. Hist. l. 12. c. 1.*

(e) Ἀπελθοῦσα ἴδε ἐλέγχει ἔχουσα ἐν τοῖς γόνασι κάτοπτρον καὶ ὁρῶσα ἑαυτὴν ἐν αὐτῷ σφόδρα ἤλγει. A medico digressa in acerbissimo luctu versata est, & speculum in genibus tenens, seseque in ipso contemplata vehementer doluit. *Ælian. ib.*

(f) Ἦσαν δὲ καὶ ὑπὸ τῶν τροφῶν δεδιδαγμέναι, ὅπως τε ὑποδραμοῦνται τὸν Κῦρον, καὶ τίνα τρόπον θωπεύσουσι, καὶ προσιόντα μὴ ἀποστραφῆναι, καὶ ἁπτομένου μὴ δυσχεραίνειν, καὶ φιλοῦντος ὑπομεῖναι, ἐπαγωγὰ δὲ μαθήματα, καὶ διδάγματα, γυναικῶν καπηλικῶς τῷ κάλλει χρωμένων ἔργα. Et à nutricibus acceperant documenta, quemadmodum erga Cyrum se gerere deberent: quomodo insinuare se illi & adblandiri, & non refugere, si accederet, neque si tangeret, ægre ferre, & osculum admittere eas oporteret, omnibus denique præceptis & institutis amatoriis, quibus uti mulieres, quibus sua venalis est forma, solent, instructæ. *Id. ib. p. m. 543. 544.*

(B) *En combatant avec trop d'ardeur.*] Les Grecs qui etoient à sa solde avoient tellement mal mené les Perses qui leur avoient ete opolez, que Cyrus rempli de joie fut salué Roi par ceux qui se tenoient autour de lui. Il ne laissa pas d'aller bride en main au milieu des six cens hommes qui l'environnoient pendant l'action: il attendoit ce que feroit le corps de bataille d'Artaxerxes; & dès qu'il l'eut vu en mouvement, il fondit de ce côté-là avec sa troupe; il enfonça les premiers rangs, il mit en fuite six mille hommes du Regiment des Gardes, il tua leur chef, & aiant aperçu le Roi son frere il piqua vers lui, & le blessa d'un (a) coup de lance. La mêlee fut rude, & Cyrus accompagné de peu de gens fut accablé là & tué (b).

(C) *Un abregé de l'histoire d'*ASPASIE.] Cette femme étoit (c) de Phocée, & fille d'Hermotimus. Selon le portrait qu'Elien nous en a laissé, ce devoit être une personne très-accomplie tant pour le corps que pour l'esprit. Elle s'apelloit Milto avant qu'elle fût à Cyrus; mais ce Prince lui fit changer de nom, & lui donna celui de cette maitresse de Pericles qui étoit devenue si celebre (d). Hermotimus qui avoit perdu sa femme quand elle accoucha de nôtre Aspasie, éleva sa fille selon la petitesse de ses moiens. Cette fille eut un grand chagrin pendant son enfance; c'étoit la plus belle enfant du monde, mais il lui vint une tumeur au menton qui l'enlaidissoit horriblement. Le Medecin auquel son pere l'amena, eut la dureté de lui refuser son remede, parce qu'Hermotimus n'en pouvoit paier le prix. Elle s'en revint toute desolée, & ne faisoit qu'entretenir sa douleur en se regardant au miroir (e). Elle aprit en songe le remede qui la guerit; après quoi elle devint la plus belle fille de son siecle. Elle avoit les cheveux blons & frisez, de grans yeux, le nés un peu aquilin, les oreilles petites, la peau delicate, un teint de lis & de roses, les levres d'un rouge admirable, les dens plus blanches que la neige, les piez & les jambes dans la perfection, la voix si douce qu'on eût dit quand elle parloit, qu'on entendoit les Sirenes. Elle ne devoit qu'à la nature la superiorité de sa beauté; car ni son humeur ni la pauvreté de son pere ne permettoient pas qu'elle relevât ses charmes par des ornemens empruntez. Celui qui commandoit dans ces quartiers-là sous Cyrus fils du Roi de Perse la prit malgré elle, & malgré son pere, & l'amena avec quelques autres filles très-belles à Cyrus. Lors qu'on la presenta à ce Prince il sortoit de table, & s'amusoit à boire selon la coutume du païs. Elle étoit avec trois autres filles Greques qui n'etoient pas de son humeur: elles se laisserent farder & attiser sans repugnance, & retinrent admirablement toutes les leçons de leurs nourrices sur le rôle qu'il faloit jouër, lors que Cyrus s'aprocheroit d'elles, lors qu'il les caresseroit, lors qu'il les patineroit, lors qu'il les voudroit baiser (f). Elles s'efforçoient de lui plaire à l'envi les unes des autres, mais Milto temoigna tant d'aversion pour l'usage auquel on la destinoit, que si l'on n'eût point emploié les coups, on ne l'auroit pas obligée à se laisser mettre les habits qu'on donnoit aux filles dans ces sortes d'occasions: & pendant que ses compagnes joüoient à merveilles de la prunelle, & faisoient éclater par leurs souris l'envie qu'elles avoient de charmer le Prince, elle ne faisoit que pleurer, & n'osoit lever les yeux, tant sa modestie naturelle la couvroit de honte de se voir en cet état. Quand Cyrus leur dit de venir s'asseoir auprès de lui, les autres ne se le firent pas dire deux fois, mais il falut y contraindre nôtre Aspasie; les autres se laisserent toucher à Cyrus tant qu'il voulut, la seule Aspasie ne soufrit rien, & menaça Cyrus dès qu'il voulut la toucher du bout du doigt. Il ne laissa pas de lui mettre la main au sein, ce qui fit qu'elle se leva, & qu'elle tâcha de s'enfuir. Cyrus lui rendit justice, il declara que de toutes celles qu'on lui avoit amenées, il n'y avoit qu'elle qui fût veritablement novice, & il conçut plus d'amour pour elle que pour toutes les autres femmes dont il eût jamais joui. Ἄκρᾳ γὰρ τῇ χειρὶ μόνον τοῦ Κύρου προσεψαυσάσης, ἐξεβόησέ τε καὶ ἔφασκεν αὐτὸν οἰμώξεσθαι ταῦτα δρῶντα, ὑπερήσθη τούτοις ὁ Κῦρος. ἐπαναστάσης τε αὐτῆς καὶ πειρωμένης φυγεῖν, ἐπεὶ καὶ τῶν μαστῶν προσέψαυσε, ἀλλ' ἐθαύμασε μὲν ὑπερηγάσθη τὴν εὐγένειαν οὐ Περσικῶς ὁ τοῦ Δαρείου, ἀλλὰ καὶ ἀποβλέψας πρὸς τὸν ἀγοραστήν· ταύτην μόνην ἦγες, ἐλευθέραν καὶ ἀδιάφθορον ἄγαγες. αἱ δὲ λοιπαὶ καπηλικῶς ἔχουσι καὶ τοῦ εἴδους ἔτι, καὶ τοῦ τρόπου μᾶλλον. ἐκ δὲ τούτου ὁ Κῦρος πλέον ταύτην ἠγάπησεν, ὧν ὡμίλησέ ποτε ἀνθρώπων. *Si enim extrema manu saltem Cyrus attigerat, exclamabat, dicebatque eum non impune laturum, quod talia fecisset. Ea re supra modum delectatus est Cyrus, & quum attrectante mamillas, illa surgeret, & se in pedes conjiceret, contra Persarum consuetudinem ardente amore Cyrus erga ingenuitatem ejus flagrare cœpit, respiciensque ad emptorem: Hanc, inquit, solam ingenuam & incorruptam adduxisti: reliquæ vero tum facie tum magis etiam moribus fucatæ sunt. Quamobrem Cyrus eam plus amavit omnibus cum quibus unquam consuetudinem habuisset* (g). Plutarque dit à-peu-prés la même chose. Il est vrai qu'il ne dit pas qu'Aspasie ait menacé Cyrus, mais seulement ceux qui la voulurent faire aprocher. Βουλομένων δὲ προσάγειν τῶν κοιτωνιτῶν, οἰμώξεσθαι φάσκειν τοῦτον (εἶπεν) ὃς ἂν ἐμοὶ προσαγάγῃ τὰς χεῖρας. *Parantibus adducere ipsam cubiculariis, væ ei, inquit, mihi qui admoverit manus* (h).

Elle fut bonne à Cyrus non seulement pour les plaisirs de l'amour, mais aussi pour le conseil. Il la consulta dans ses affaires les plus épineuses, & ne se repentit jamais d'avoir suivi les conseils qu'elle lui donna. On peut donc dire qu'elle n'avoit pas moins d'habileté que de beauté. Avec cela une maitresse de Prince va ordinairement bien loin; & si elle n'a pas tout le solide du gouvernement & de la souveraineté, il ne s'en faut guere. Cyrus en usoit avec Aspasie presque comme avec une femme legitime, pour ce qui concerne le rang & la dignité; & l'on croit même que depuis qu'il l'eut conuë, il n'eut plus à faire avec d'autres femmes. Il ne faut donc pas s'étonner qu'une si grande élevation d'une petite bourgeoise Greque, ait fait du bruit jusqu'à la Cour du grand (i) Roi. Cette reputation servit de beaucoup à Aspasie, car après que Cyrus eut été tué, on la fit chercher soigneusement par les ordres d'Artaxerxes. On la trouva desolée, & on ne laissa pas en depit de sa resistance de lui mettre les habits que le Roi lui envoioit. Il la trouva si belle sous ces habits qu'il en devint eperdûment amoureux, & il se fit un point d'honneur de lui faire oublier son frere. Il n'en vint à bout qu'à la longue. Elle seule fut capable de le consoler de la mort de Teridate le plus beau de ses Eunuques (k).

Xenophon raporte une chose qui ne s'accorde pas trop bien avec ce que nous avons dit que Cyrus se contentoit d'Aspasie. Il fait mention de deux concubines de ce Prince dont l'une étoit de Phocée, l'autre de Milet. Celle-ci étoit plus jeune que l'autre, & s'echapa des mains des Perses le jour que Cyrus perdit la vie. Celle de Phocée demeura au pouvoir des ennemis: l'historien dit qu'elle passoit pour avoir de la beauté & de la capacité (l). C'est nôtre Aspasie. Il n'y a pas d'aparence que Cyrus menât avec lui deux concubines, pour laisser la plus jeune hors de fonction. S'il en avoit amené un Regiment, on devroit dire qu'elles ne servoient la plûpart que pour la montre; mais on doit penser le contraire en les voiant reduites à deux. Outre cela Xenophon ne dit-il pas qu'on croioit que Cyrus coucha avec la Reine de Cilicie? Cela refute la tradition d'Elien, car Aspasie étoit alors avec Cyrus depuis long tems. Remarquez que le terme σοφὴ a été emploié par Xenophon autrement que par Plutarque; ce dernier s'en est servi d'un air qui fait plus d'honneur à Aspasie; il ne dit pas comme Xenophon qu'on disoit qu'Aspasie étoit sage; il dit (m) que Cyrus la surnomma *la sage*.

* *Tiré de Xenophon au 1. livre de l'histoire qu'il a composée de l'expedition du jeune Cyrus. La bataille entre les deux freres dans laquelle Cyrus fut tué se donna l'an 3. de la 95. Olympiade qui repond à l'an 353. de Rome, selon Calvisius.*

(g) *Id. ib. pag. 545.*

(h) *Plut. in Artax. pag. 1024. 1025.*

(i) *C'est ainsi qu'on qualifioit le Roi de Perse. Voiez ci-dessus pag. 387.*

(k) *Tiré d'Elien liv. 12. ch. 1.*

(l) Βασιλεὺς δὲ καὶ οἱ σὺν αὐτῷ τά τε ἄλλα πολλὰ διαρπάζουσι καὶ τὴν Φωκαΐδα τὴν Κύρου παλλακίδα τὴν σοφὴν καὶ καλὴν λεγομένην εἶναι λαμβάνει. ἡ δὲ Μιλησία ἡ νεωτέρα ληφθεῖσα ὑπὸ τῶν ἀμφὶ βασιλέα ἐκφεύγει γυμνὴ πρὸς τῶν Ἑλλήνων. Rex interim cum suis castra diripit ac Cyri ipsius pallacam Phocaicam eximia specie ac prudentia etiam (uti fama ferebatur) mulierem abducit. Namque altera natu minor Milesia à regia cohorte capta nuda effugit. *Xenoph. l. 1. expedit. Cyri sub fin.*

(m) *In Artaxerxe pag. 1025.*

plaisance de Cyrus, & qui se conduisit avec tant d'adresse qu'elle se fit fort aimer (D) de Parysatis. Comme elle crut que sa faveur étoit un present du ciel, elle donna publiquement beaucoup de marques de sa gratitude pour (E) la Déesse Venus. Si tout ce qu'on a dit d'elle étoit veritable, il faudroit que sa beauté eût eu une (F) prodigieuse durée. Au reste la lettre de Cyrus aux Lacedemoniens (G) ne doit pas nous persuader, qu'il ne fit point quand il le faloit les protestations ordinaires.

☞ CLAUDE, en Latin *Tiberius Claudius Drusus*, Empereur Romain, monta sur le thrône après la mort de Caligula son neveu l'an de Rome ‡ 794. Mr. Moreri en parle fort amplement.

(D) *Elle se fit fort aimer de Parysatis.*] On envoia un jour à Cyrus un très-beau collier: il le montra à Aspasie, & lui dit qu'il etoit digne ou de la fille ou de la mere d'un Roi. Elle en tomba d'accord, sur quoi il lui dit de le prendre & de s'en parer; elle s'en defendit adroitement par cette raison, que ce present étoit plus digne de la Reine mere, & qu'il faloit le lui envoier, car, ajoûta-t-elle, je vous ferai trouver assez beau mon cou sans cette parure. Cyrus écrivit à sa mere toute cette conversation en lui envoiant le collier. Parysatis eut autant de joie du contenu de la lettre, que du present. Ce fut un plaisir extrême pour elle de voir qu'Aspasie ne vouloit point la surpasser dans le cœur de Cyrus. Elle lui envoia des presens très-magnifiques; Aspasie les remit à Cyrus, & lui dit qu'il en avoit plus de besoin qu'elle. Cette conduite est fort loüable (a), & il y a peu de femmes qui usent de leur fortune avec cette moderation. Aspasie se contenta du cœur de Cyrus, & ne se servit de sa faveur que pour (b) enrichir Hermotime son pere (ce qui ne demanda pas de grandes sommes) & que pour temoigner sa reconnoissance à Venus. C'est ce que nous allons voir.

(E) *Sa gratitude pour la Déesse Venus.*] Elle songea souvent pendant son enfance qu'elle seroit un jour dans une haute fortune (c). Après le refus que le Medecin eut fait de la guerir, elle songea qu'elle voioit un pigeon qui s'étant converti en femme, lui aprit que le veritable remede de son mal etoit de prendre des bouquets de roses consacrez à Venus, & de les apliquer sur sa tumeur quand ils seroient secs. Elle le fit, & dissipa la tumeur (d). Se voiant toute puissante auprès de Cyrus, elle crut que Venus l'avoit honorée depuis long tems de sa protection. C'est pourquoi elle fit des sacrifices à cette Déesse, elle lui consacra une statuë de fin or, elle mit auprès un pigeon tout brillant de pierreries, & tous les jours elle s'alloit recommander à cette idole par des offrandes & par des prieres (e).

(F) *Que sa beauté eût eu une prodigieuse durée.*] Artaxerxes (f) vêcut 94. ans, & en regna 62. Peu d'années avant sa mort il avoit choisi son fils Darius pour son successeur (g). Darius avoit alors 50. ans. Il y avoit une loi parmi les Perses, que celui qui étoit designé Roi demandât un present, & que celui qui l'avoit designé Roi, le lui accordât si cela lui étoit possible. Darius demanda Aspasie: le Roi son pere fut très-fâché de cette demande, quoi qu'outre sa femme il eut 360. concubines très-belles. Il repondit qu'Aspasie étoit libre, que si elle se vouloit donner à Darius, elle le pouvoit, mais qu'il n'entendoit pas qu'on lui fit nulle violence. On fit venir Aspasie pour savoir ses intentions; elle declara qu'elle vouloit être à Darius: elle lui fut donc livrée; mais après qu'Artaxerxes eut accordé à son fils ce present, il le lui ôta par cette ruse. Il voulut que cette femme fût Prêtresse de Diane, ce qui étoit un engagement à la continence & au celibat. Darius en fut si outré qu'il conspira contre son pere, & se perdit sans ressource. Voila ce que Plutarque (h) nous en aprend. Justin raporte la même chose en substance; si ce n'est qu'il ne dit pas comme Plutarque qu'on fit Aspasie Prêtresse de la Diane Anitis qui étoit honorée à Ecbatane: il dit qu'elle fut créée Prêtresse du Soleil, & que par là le devoir de continence lui étoit imposé (i). Ceci est très-surprenant, car Aspasie comme Plutarque l'observe avoit été la concubine favorite de Cyrus, avant que d'avoir la même place auprès d'Artaxerxes. Tous les historiens conviennent que l'expedition de Cyrus tombe sur les premieres années du regne d'Artaxerxes. Suposons avec Calvisius que la bataille où Cyrus perdit la vie se donna la 3. année de ce regne; suposons qu'Artaxerxes choisit Darius pour son successeur l'an 58. de son regne; il ne paroît point par le narré de Plutarque que ce Prince ait vêcu plus de 2. ou 3. années, depuis l'élection de Darius à la roiauté. Il y avoit donc alors 55. ans qu'Aspasie étoit concubine d'Artaxerxes. On ne sauroit lui donner moins de 20. ans à la mort de Cyrus; elle avoit donc 75. ans lors qu'un nouveau Roi la demande comme une grace particuliere, & lors qu'un Roi à qui elle avoit apartenu 55. ans ne put se resoudre à la ceder: il faloit donc qu'à cet âge-là elle eût encore beaucoup de charmes. Cela n'est-il pas extraordinaire? Peut-on s'imaginer sans rire qu'une femme de prés de 80. ans soit faite Prêtresse, afin qu'aucun homme n'en puisse jouir? A-t-on besoin alors d'être engagée à la continence par vœu de religion? Une vieillesse comme celle-là n'est-elle pas un asyle, & un rempart beaucoup plus sûr contre les desirs, & les recherches d'un homme, que la qualité venerable de Prêtresse? Je ne me souviens point d'avoir lu qu'aucun Critique propose ces difficultez contre Plutarque, ou qu'il dise qu'il faloit que cette femme eût conservé long tems sa beauté. C'est dans le livre d'un homme de Cour que je trouve cette remarque: *Il se lit*, dit-il (k), *qu'Artaxerxes entre toutes les femmes qu'il eut, celle qu'il aima le plus fut Aspasia, qui estoit fort âgée, & toutesfois très-belle, qui avoit esté putain de son feu frere. Darius son fils en devint si fort amoureux, tant elle estoit belle, nonobstant l'âge, qu'il la demanda à son pere en partage, aussi bien que la part du Royaume. Le pere, pour la jalousie qu'il en eut, & qu'il participât avec lui de ce bon boucon, la fit Prêtresse du Soleil; d'autant qu'en Perse celles qui ont tel estat, se vouënt du tout à la chasteté.* L'interêt de Brantôme ne demandoit pas qu'il fit le critique de Plutarque, au contraire c'etoit un avantage pour lui que de trouver dans cet Auteur la chronologie que j'ai cottée. Il faut savoir que Brantôme nomme plusieurs Dames qui avoient été très-belles jusques à l'arriere-saison, & même jusques au cœur de leur hiver, jusqu'à l'âge de 70. ans. C'est ce qu'il dit de la Duchesse de Valentinois. Nous avons vu ci-dessus (l) qu'il en nomme encore une autre. Au reste cette sagesse si merveilleuse dont on a loüé Aspasie ne paroît pas dans le choix qu'elle voulut faire de Darius. Elle aime mieux le fils que le pere, le soleil levant que le soleil couchant; elle oublie l'amitié constante qu'Artaxerxes a eu pour elle pendant un si grand nombre d'années. Cela fait penser que la maxime Espagnolle étoit veritable en sa personne, *Que ningunas damas lindas o a lo menos pocas, se hasen viejas de la cinta hasta à baxo*, c'est-à-dire, *que nulles Dames belles ou au moins peu sont vieilles de la ceinture jusques au bas* (m).

(G) *La lettre de Cyrus aux Lacedemoniens, ne doit point nous persuader.*] Il leur écrivit pour leur demander des troupes. Sa lettre promettoit tant d'avantages à tous ceux qui le viendroient joindre, que chacun se pouvoit flater de voir sa fortune faite en se mettant au service de ce Prince. On ne (n) comptera pas la solde, disoit Cyrus, on la mesurera. Il ne fit point un mystere de son dessein, il se vanta d'être plus digne du thrône que son frere ne l'étoit; *J'ai plus de cœur que lui*, dit-il (o), *je suis meilleur Philosophe, j'entens mieux la Magie, je bois (p) mieux que lui, & je porte mieux le vin que lui. C'est un effeminé, c'est un poltron, il ne monte pas à cheval lors même qu'il va à la chasse, & il n'ose pas seulement s'asseoir sur le thrône en tems de peril.* L'ingenuité de Cyrus est singuliere; il ne cache point à ceux de Lacedemone qu'il veut dethrôner Artaxerxes: il ne leur dit pas comme l'on fait dans toutes les guerres civiles qu'il n'en veut point à la Couronne, qu'il veut seulement éloigner d'auprès du Prince les mauvais Conseillers qui abusent de son nom pour oprimer les sujets, & pour abolir les loix. Il savoit bien que ceux de Lacedemone étoient ravis que la couronne de Perse fût sur la tête d'un Prince qui leur auroit de grandes obligations. Voilà pourquoi il ne leur cacha point son dessein. Il fit sans doute les protestations ordinaires où & quand son interêt le demanda, & je pense qu'aujourd'hui on ne feroit pas scrupule de confier un tel secret aux Princes voisins qui espereroient de profiter du changement.

‡ C'est le 41. de l'ere Chretienne.

(a) Ἀσπασία μὲν οὖν μεγαλοφρόνως, καὶ ὑπὲρ τὰς γυναῖκας βασιλικῶς τὰ ἐναντία ἔδρασεν ἤπερ ἐκεῖναι γυναῖκες δρῶσι. φιλόκοσμοι γάρ εἰσι δεινῶς. Aspasia itaque animi magnitudine præstans, contrarium reliquis regum uxoribus faciens, eas longe superavit. Sunt enim illæ rerum ad ornatum mundumque pertinentium plus æquo studiosæ. *Ælian. ubi supra pag. 548.*

(b) *Idem pag. 547.*

(c) *Idem pag. 540.*

(d) *Idem pag. 541.*

(e) *Idem pag. 547.*

(f) *Plut. in Artaxerxe in fine.*

(g) *Id. ib. pag. 1024.*

(h) *Ib. p. 1024. & sequent.*

(i) Hanc patrem cedere sibi sicuti regnum Darius postulaverat: qui pro indulgentia sua in liberos primo facturum se dixerat: mox pœnitentia ductus ut honeste negaret quod temere promiserat, Solis eam sacerdotio præfecit, quo perpetua illi ab omnibus viris pudicitia imperabatur. *Just. l. 10. c. 2.*

(k) *Brantôme, Dames galantes tom. 2. pag. 227.*

(l) *Dans l'article de Jeanne d'Aragon, p. 199. remarque G.*

(m) *Brantôme ibid. pag. 198. 199. dit qu'ayant ouï debiter cette maxime à une Dame, il lui demanda* comment elle l'entendoit, si c'etoit au regard de la beauté du corps depuis cette ceinture jusques en bas, qu'elle n'en diminuât par la vieillesse, ou pour l'envie & l'appetit de la concupiscence, qui ne vinssent à ne s'eteindre, ni à se refroidir aucunement par le bas? Elle repondit, qu'elle l'entendoit & pour l'un & pour l'autre, car pour ce qui est de la piqueure de la chair, disoit-elle, ne faut pas penser qu'on s'en guerisse jusques à la mort, quoi que l'âge y vueille repugner.

(n) Μισθὸν τοῖς στρατευομένοις οὐκ ἀριθμὸν ἀλλὰ μέτρον ἔσεσθαι. Stipendium militibus non annumeratum sed admensurum. *Plutarch. in Artaxerxe pag. 1013. F.*

(o) *Id. ib.*

(p) Οἶνον δὲ πλείονα πίνειν καὶ φέρειν. Vinum potare & ferre largius. *Id. pag. 1014. A.*

plement. Je renvoie à une autrefois l'examen de ce qu'il en dit, & les additions que j'y pourrois faire. Je me contenterai de dire presentement que cet Empereur ne soufroit pas dans les charges ceux qui ignoroient la langue Latine. Ce fut pour cette raison qu'il cassa un Magistrat issu de l'une des plus illustres familles de la Grece, & qu'il le reduisit à la condition d'étranger. Il y avoit long tems que Rome faisoit paroître cette jalousie pour la majesté (A) de sa langue, & l'on a vu la même passion dans d'autres païs. Quant au reste cet Empereur faisoit un grand cas de la langue Greque *, & il s'en servoit même pour repondre aux Ambassadeurs dans le Senat.

CLAU-

* *Id. Sueton. ibid. cap. 42.*

(A) *Cette jalousie pour la majesté de sa langue, & l'on a vu la même passion dans d'autres païs.*] J'ai preparé (a) mes lecteurs à trouver ici quelques faits concernant le zèle des peuples pour leur langue. Commençons par la preuve de ce que nous avons dit de l'Empereur Claude. (b) *Splendidum virum, Græciæque provinciæ principem, verùm Latini sermonis ignarum non modo albo judicum erasit, sed etiam in peregrinitatem redegit.* Jugeant une afaire d'importance qui concernoit les Lyciens, il demanda quelque chose à l'un de leurs deputez qui étoit né dans la Lycie, & qui avoit aquis la bourgeoisie de Rome. Il l'interrogea en Latin, & voiant que le deputé ne l'entendoit pas il lui ôta la bourgeoisie, car, ajoûta-t-il, ceux qui ignorent la langue de Rome, ne doivent pas être Romains. (c) Εἰπὼν μὴ δεῖν Ῥωμαῖον εἶναι τὸν μὴ καὶ τὴν διάλεκτον σφῶν ἐπιστάμενον. *Dicens Romanum eum esse non debere qui sermonem eum nesciret.* Notons en passant une erreur de Casaubon; il supose (d) que ce depute étoit né à Rome, & aparemment il consulta la version Latine avec plus de soin que le texte Grec, car s'il eût bien examiné la force de ces paroles: Λύκιος μὲν τὸ ἀρχαῖον ὤν, Ῥωμαῖος δὲ γεγονώς, il eût conu en considerant sur tout ce qui les suit, qu'elles ont eté mal traduites, *Lycium quidem origine, Romanum tamen natum.* Le traducteur de Xiphilin a mieux reüssi: il les a tournées, (e) *Qui olim Lycius, tum civis Romanus erat.*

Valere Maxime remarque comme une preuve de l'ancienne gravité Romaine, que les Magistrats repondoient toûjours en Latin aux Grecs, & les obligeoient à se servir d'un interprete. Ils en usoient de la sorte non seulement à Rome; mais aussi dans la Grece & dans l'Asie. Afin qu'on voie toute l'étenduë de leur politique je raporterai le passage de cet Auteur, on y remarquera l'ambition de Rome, par raport à la propagation de sa langue. (f) *Magistratus verò prisci quantopere suam populique Romani majestatem retinentes se gesserint, hinc cognosci potest, quod inter cetera obtinendæ gravitatis indicia, illud quoque magna cum perseverantia custodiebant, ne Græcis unquam, nisi Latine responsa darent. Quinetiam ipsa linguæ volubilitate, qua plurimum valent, excussa, per interpretem loqui cogebant; non in urbe tantum nostra, sed etiam in Græcia, & Asia: quo scilicet Latinæ vocis honos per omnes gentes venerabilior diffunderetur. Nec illis deerant studia doctrinæ, sed nulla non in re pallium togæ subjici debere arbitrabantur: indignum esse existimantes, illecebris, & suavitate literarum imperii pondus & auctoritatem domari.* Un peu aprés il observe que le Rheteur Molon qui enseigna l'eloquence à Ciceron, fut le premier à qui l'on permit de parler en Grec dans le Senat, ce qui depuis passa en coutume. (g) *Quis ergo huic consuetudini, qua nunc Græcis actionibus aures curiæ exsurdantur, januam patefecit? ut opinor, Molo rhetor, qui studia M. Ciceronis acuit. Eum namque ante omnes exterarum gentium in senatu sine interprete auditum constat. Quem honorem non immerito cepit, quoniam summam vim Romanæ eloquentiæ adjuverat.* Dion confirme ce que dit là Valere Maxime, c'est que (h) l'on plaidoit des causes en Grec dans Rome sous l'Empire de Tibere, neanmoins cet Empereur ne soufrit pas (i) qu'un homme de guerre Grec de nation, rendit temoignage en sa langue maternelle devant les Juges. Dion nous l'aprend. Suetone aussi parle de cela, mais il n'y a point d'aparence qu'il ait dit ce que l'on trouve dans les editions: (k) *Militem quoque Græce testimonium interrogatum nisi Latine respondere vetuit.* Il vaut mieux lire *Græcum* que *Græce*, car il n'étoit pas moins indigne de la majesté de Rome d'interroger en Grec les temoins, que de soufrir qu'ils repondissent en Grec, c'est pourquoi nous devons juger que si Tibere eût permis l'un il n'eût pas defendu l'autre, & que puis qu'il empêcha qu'on ne repondît en Grec, il ne soufrit pas qu'on interrogeât en la même langue. Ses scrupules quand il se voioit reduit à user d'un terme Grec dans le Senat, sont raportez par Suetone (l). Il aimoit mieux qu'on se servît d'une circonlocution dans les arrêts, que d'y mettre un mot étranger (m). Il ne faut pas qu'on attende ici une regle si generale qu'elle ne soufre aucune exception: l'uniformité parfaite ne se voit jamais dans la conduite des Etats les mieux policez. Qu'on ne s'étonne donc point de ce que l'Ambassadeur de Rome harangua en Grec les Tarentins. Il (n) prononça mal cette langue, ils s'en moquerent, & ce fut l'une des indignitez qu'il eut à soufrir, & dont la Republique Romaine se ressentit fort à leur dam. Les Romains n'étoient pas encore d'aussi grans Seigneurs, que lors que l'on reprocha à Ciceron, comme une faute inexcusable d'avoir parlé Grec dans un Senat Grec. (o) *Ille negat & ait indignum facinus esse quod ego in Senatu Græco verba fecissem, quod quidem apud Græcos Græce loquutus essem, id ferri nullo modo posse.* C'étoit le sujet de la plainte, & non pas qu'il eût parlé Grec dans sa maison avec Carneade, & avec les autres Ambassadeurs de la Grece. Celui (p) qui represente la chose de cette derniere façon est tombé dans une crasse ignorance. Ciceron ne vint au monde que long tems aprés l'Ambassade de Carneade; ce n'est pas la seule bevuë qui se puisse remarquer dans les paroles que j'ai citées du Sieur le Bret. N'oublions pas une chose qui nous fournit un exemple dont Casaubon s'est mal servi. Paul Emile aiant subjugué la Macedoine declara en Latin à cette nation vaincuë ce qu'il avoit à lui ordonner; mais tout aussitôt le Preteur Octavius expliqua cela en Grec. (q) *Silentio per præconem facto Paulus Latine quæ Senatui, quæ sibi ex concilii sententia visa essent pronunciavit: ea Cn. Octavius Prætor (nam & ipse aderat) interpretata sermone Græco referebat.* Casaubon (r) pretend prouver par ce passage de Tite Live, que les Magistrats Romains emploioient leur langue, parce que pour l'ordinaire ils ne pouvoient pas s'exprimer en Grec, car, ajoûte-t-il, ceux qui parloient aisément la langue Greque s'en servoient dans l'occasion, & il allegue tout aussitôt le Preteur Octavius. Manifestement c'est suposer que Paul Emile ne pouvoit point parler Grec, & que s'il l'eût pu, il eût exposé ses ordres en cette langue; mais cela est faux, il la parloit (s) quand il vouloit, & si alors il se servit du Latin, ce fut pour donner à ses paroles un caractere d'autorité, & parce que c'étoit la langue du Souverain.

Une infinité d'Auteurs ont pris garde à un passage de St. Augustin que je m'en vais copier, & qui concerne la politique des anciens Romains, qui avec le joug de la servitude imposoient celui de leur langue aux nations qu'ils subjugoient. (t) *Opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam domitis gentibus per pacem societatis imponeret. Per quam non deesset imo & abundaret etiam interpretum copia.* On peut conoitre par un passage de Gregoire Thaumaturge que de son tems, il faloit étudier en Latin la jurisprudence, car il dit qu'il avoit presque oublié de parler Grec, à cause que les loix Romaines étoient écrites en une langue qui lui donnoit beaucoup de peine. (v) Ἐκφρασθέντες δὲ καὶ παραδοθέντες τῇ Ῥωμαίων φωνῇ· καταπληκτικῇ μὲν καὶ ἀλαζόνι, καὶ συσχηματιζομένῃ αὐτῇ τῇ ἐξουσίᾳ τῇ βασιλικῇ, φορτικῇ δὲ ὅμως ἐμοί. *Concepta vero sunt ac tradita Romanorum lingua terribili illa quidem, superba, & imperium quod obtinent præ se ferente; cæterum mihi molesta & Barbara.* Le Jurisconsulte (w) Triphonin observe que tous les decrets des Preteurs devoient être en langue Latine.

Le soin de Rome pour l'extension de sa langue avoit si bien reüssi, qu'au tems de Plutarque (x) il n'y avoit guere de gens qui ne parlassent Latin, & que Libanius (y) temoigne beaucoup de peur que la langue Greque ne perisse, à cause que la domination apartenoit à ceux à qui la langue Latine étoit naturelle. Les Papes concoururent dans ce même soin avec les Princes; & si nous voions l'Empereur Marcien Grec de nation, donner à la langue Latine la prerogative sur la Greque au Concile de Chalcedoine (z), où il harangua

(x) Ὧι μὲν (Ῥωμαίων) λόγῳ νῦν ὁμοῦ τι πάντες ἄνθρωποι χρῶνται. Quo ((*Romanorum*) sermone universi fere mortales nunc utuntur. *Plut. in quæst. Platonicis circa fin. pag.* 1010. *D.* (y) *Libanius de sua fortuna apud Casaubon. ubi supra pag.* 201. 202. (z) *Voiez Baronius ad ann.* 16. *n.* 8.

(a) *Ci-dessus pag.* 408. *remarque F.*

(b) *Sueton. in Claudio cap.* 16.

(c) *Dio, lib.* 60. *ad ann.* 796. *p. m.* 777.

(d) De legato Lyciorum quodam, oriundo quidem è Lycia, sed nato Romæ. *Casaub. in Sueton. Claud. c.* 16.

(e) *Xiphil. in Claudio p. m.* 148.

(f) *Valer. Maximus lib.* 2. *cap.* 2. *n.* 2. *pag. m.* 140. 141.

(g) *Id. ib. n.* 3. *pag.* 142.

(h) *Dio, lib.* 57. *pag.* 701. *ad ann.* 769.

(i) *Id. ib.*

(k) *Sueton. in Tiberio cap.* 71.

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib.*

(n) *Dionysius Halicarn. in excerptis legat.*

(o) *Cicero Orat.* 6. *in Verrem sub fin. fol.* 79. *D.*

(p) In Verrinis etiam invenimus Marco Tullio quasi crimen objectum quod domi cum Carneade cæterisque Græciæ legatis Græce colloquutus fuisset. *Bretus in oratione perantiqua judiciorum civilium c.* 43. *fol.* 85. *verso.*

(q) *T. Livius lib.* 45. *pag. m.* 883.

(r) *Casaub. in Baron. exercitat.* 9. *art.* 3. *p. m.* 199.

(s) Hæc Græco sermone Perseo (*Paulus*) Latine deinde suis. exemplum insigne cernitis, inquit &c. *Livius ubi supra pag.* 872.

(t) *August. de civit. Dei lib.* 19. *cap.* 7.

(v) *Gregorius Thaumaturgus in laudatione Origenis apud Casaubonum ubi supra.*

(w) *Triphon. l.* 48. *ff. de re judic.*

CLAUDE (JEAN) Ministre de l'Eglise de Paris, né l'an 1619. à la Sauvetat dans l'Agenois, a été un des plus grans hommes de son ordre. Il étudia les Humanitez auprès de son pere †, & aiant fait ensuite son cours de Philosophie & de Theologie à Montauban, il fut reçu Ministre l'an 1645. & donné à une Eglise de Fief, nommée la Treine. Il la servit un an, & puis il passa au service de l'Eglise de Sainte Afrique dans le Roüergue, & huit ans après au service de celle de Nîmes. Comme ceux de la Religion avoient une Academie dans cette derniere ville, il eut occasion de faire valoir l'un de ses principaux talens, qui étoit de bien expliquer une matiere de Theologie. Il fit des leçons particulieres aux Proposans si bien tournées à l'usage de la Chaire & à l'intelligence de l'Ecriture, qu'elles furent de beaucoup d'utilité. Il avoit entrepris de refuter la Methode (A) du Cardinal de Richelieu; mais aiant apris que ‡ Mr. Martel Professeur en Theologie à Montauban avoit mission synodale pour cela, il renonça à cette entreprise. S'étant oposé dans un Synode du bas Languedoc à un homme que la Cour avoit gagné, pour tenter des voies de reünion, il en fut puni par un arrêt du Conseil qui lui defendit d'exercer son ministere dans le Languedoc. Il l'avoit exercé 8. ans à Nîmes. Il s'en alla à Paris pour tâcher de faire lever cette defense; & ce fut pendant ce voiage qu'il composa un petit livre qui (B) a donné lieu à la plus fameuse dispute qu'on ait jamais vuë en France entre les Catholiques & les Protestans.

† *Il étoit Ministre, & après avoir servi l'Eglise de la Sauvetat, il servit celle de Montbazillac & de Cours près de Bergerac.*

‡ *La reponse de Mr. Martel a été imprimée à Rouën in 4. l'an* 1673.

gua premierement en Latin, & puis en Grec; nous voions aussi que les deputez du Pape aux Conciles lisoient toûjours leurs depêches en Latin, & qu'ils croioient faire un acte de complaisance lors qu'à la priere de tous les Peres ils contentoient qu'elles fussent expliquées en Grec (a). Les actes publics ont été faits en Latin pendant plusieurs siecles dans presque tout l'Occident, depuis même que l'on n'étoit plus soumis à l'obeïssance de Rome pour le temporel. On le verra ci-dessous quand je parlerai de quelques Etats qui ont aboli cet usage. Je vous renvoie au livre de Melchior Inchofer, *historia sacra Latinitatis*, vous y trouverez beaucoup de choses curieuses, & entre autres celle-ci, qu'il est probable que JESUS-CHRIST a parlé Latin quelquefois, vu qu'aiant été si exact à obeïr aux loix civiles, & les Romains aiant établi par tout leur langue, il n'y a point d'aparence qu'il se soit voulu dispenser de cette loi-là. Outre qu'aiant été interrogé en Latin par Ponce Pilate, il ne faut point douter qu'il n'ait repondu en Latin (b). Cela n'est guere conforme à la doctrine d'Arnobe, qui assûre que JESUS-CHRIST ne se servoit que d'une langue, que chacun des auditeurs prenoit pour celle qui lui étoit naturelle, quelque diferens qu'ils fussent les uns des autres en leur langage. (c) *Unus fuit è nobis qui cum unam emitteret vocem, ab diversis populis & dissona oratione loquentibus, familiaribus verborum sonis & suo cuique utens existimabatur eloquio.*

Parlons maintenant de l'affection que d'autres peuples ont temoignée pour leur langue. Les Grecs se signalerent là-dessus; je pourrois en dire plusieurs singularitez, mais je me contente de celle-ci. Ils (d) loüerent Themistocle de ce qu'il fit condamner au dernier suplice (e) le trucheman qui avoit suivi les Ambassadeurs de Perse, & qui avoit expliqué en Grec le commandement de ces barbares, qu'on eût à livrer au Roi leur maître la terre & l'eau. Il crut qu'une telle profanation de la langue Greque, emploiée à signifier les volontez d'un barbare, ne pouvoit être expiée que par la mort de l'auteur d'un tel abus. La Grece aprit sans doute avec un extrême deplaisir, ce qui fut fait dans Carthage au tems du premier Denys. On fit un decret pour defendre à tous les Carthaginois l'étude de la langue Greque. L'occasion & le but de cette defence furent que Suniatus avoit écrit une lettre en Grec au Tyran Denys, & qu'on voulut empêcher que personne ne parlât ou n'écrivît à l'ennemi sans interprete. (f) *Dux belli Hanno Carthaginiensis erat: cujus inimicus Suniatus, potentissimus ea tempestate Pœnorum, cum odio ejus, Græcis literis, Dionysio adventum exercitus, & segnitiem ducis familiariter prænuntiasset, comprehensis epistolis, proditionis damnatur: facto senatus-consulto, ne quis postea Carthaginiensis, aut literis Græcis aut sermoni studeret; ne aut loqui cum hoste, aut scribere sine interprete posset.* J'ai parlé ailleurs (g) de ce que l'on conte de l'ambition d'Attila, pour la gloire de sa langue. On raconte la même chose de quelques Princes Sarazins: „ (h) L'usage de la langue Greque commença un peu à s'abolir dans l'Egypte, apres les conquêtes des Arabes sous le regne „ du Calife Valid, qui residoit à Damas, parce que „ ce Prince defendit aux Grecs de se servir d'autre langue que de l'Arabe dans les actes publics, ce qui „ augmenta (i) beaucoup l'ignorance, qui devint alors „ si grossiere dans la Grece & dans l'Italie. „ Le respect des Turcs pour leur langue est fort singulier, si ce que j'ai lu dans la vie de Bajazet II. est veritable. Ce Sultan (k) *menaceant de faire la guerre aux Venitiens, la Republique lui envoia un Ambassadeur pour lui demander la paix. Ce Prince lui accorda sa demande, & lui en fit delivrer les articles écrits en Latin; mais André Gritti Gentilhomme Venitien, qui n'ignoroit rien de toutes les coûtumes des Turcs, pour avoir esté longtems à Constantinople avertit cet Ambassadeur, que les Turcs ne tenoient jamais rien de ce qui n'étoit pas escrit en leur langue. C'est pourquoi l'Ambassadeur fit de grands efforts pour faire changer ce traitté en langage commun du pays; mais ce fut peine perduë. Aussi dès qu'il fut parti la flotte de Bajazet fit voile pour aller attaquer les places des Venitiens dans la Morée.* Un autre Auteur dit, (l) que *les Turcs soutiennent qu'il n'y a que* leur langue *seule, qui soit de bon usage en ce monde, qu'en paradis on parlera Arabe, & que le jargon des Persans leurs mortels ennemis est reservé pour l'enfer.* Voici un privilege de la langue Esclavonne: un gentilhomme qui ne la sait pas ne peut recueillir aucun heritage, ni posseder certaines terres dans la Moravie, & dans la Boheme. (m) *Apud Bohemos & Moravos lex est ne cui Illustri vel Equestri ordine nato cujusquam hereditatem cernere, prædiave quæ nos* Landgutter *appellamus, possidere liceat, nisi lingua Slavonica perito.* L'Auteur qui m'aprend cela venoit de dire qu'au XVI. siecle le Roi d'Espagne contraignit les Mores à renoncer à leur langue maternelle, & à parler Espagnol.

Mais d'autre côté il y a eu des nations si indiferentes pour leur langue, qu'elles ne se sont avisées que fort tard de l'emploier aux actes publics. Les (n) Espagnois & les (o) Allemans commencerent à le faire au XIII. siecle, & les François (p) au XVI.

(A) *De refuter la Methode du Cardinal de Richelieu.*] Il ne sera pas inutile de dire ici que cette Methode fut achevé d'imprimer le 1. de Fevrier 1651. cela, dis-je, ne sera pas inutile, parce que plusieurs personnes se pourroient imaginer une autre date, en lisant dans le Journal de Leipsic qu'elle parut lors que Mr. Claude etoit dejà Ministre de Nîmes. (q) *In hac filium Isaacum suscepit 5. Mart. 1653. eoque tempore ad Ecclesiam Nemausensem ..... vocatus fuit, sed laboriosissimum erat munus illud, tum quod conciones quotidie habendæ essent, tum ob alia negotia pastoralia. Nihilominus ingenium & assiduitas viri non tantum occupationibus illis suffecit, sed & studiis continuandis; ita ut editum* TUNC *à Cardinale Richelio contra Reformatos librum qui methodus dicitur, refutandum susciperet.* Il n'a pu l'être avant l'année 1654. car avant que de l'être il avoit servi 8. ans (r) l'Eglise de Sainte Afrique, & avant que de servir l'Eglise de Sainte Afrique il avoit été un an (s) Ministre à la Treine. Ajoûtez ces neuf ans à 1645. qui est (t) l'année de sa reception au ministere, vous rencontrez l'an 1654.

LORS que la bibliotheque de Mr. Claude fût venduë à la Haie, on s'aperçût qu'il avoit écrit beaucoup de choses sur son exemplaire de cet Ouvrage du Cardinal de Richelieu. Cela fut cause qu'il y eut des gens qui s'empresserent à l'acheter. J'ai oüi dire que bientôt après il fut envoié en France, pour être mis dans la Bibliotheque du Roi.

(B) *Un petit livre qui a donné lieu à la plus (v) fameuse dispute.*] Mrs. de Port-Roial assiegeoient Mr. de Turenne en ce tems-là, & se servoient contre lui d'une baterie assez bien imaginée. C'étoit de montrer que l'on avoit toûjours cru dans l'Eglise ce que l'on enseigne dans la Communion de Rome touchant la realite. Ils lui mirent en main un petit Ecrit où ils pretendirent faire voir que le changement de creance, tel que ceux de la Religion le suposent, est impossible.

(a) *Voiez Baron ib.*

(b) *Voiez Melchior Inchofer, histor. sacræ Latinit. pag.* 230. *edit. Monach.* 1638.

(c) *Arnobius lib.* 1. *p. m.* 27.

(d) *Plut. ubi infra.*

(e) *Ἑρμηνέα ὄντα συλλαβὼν διὰ ψηφίσματος ἀπέκτεινεν, ὅτι φωνὴν Ἑλλάδα βαρβάροις προστάγμασιν ἐτόλμησε χρῆσαι.* Interpretem ex plebiscito comprehensum necavit, quod sermone Græco mandata edere barbarorum fuisset ausus. *Plut. in Them. pag.* 114.

(f) *Just. l.* 20. *in fine.*

(g) *Dans la derniere remarque de l'article* Attila.

(h) *Rapin, comparaison de Platon & d'Aristote* 4. *part. ch.* 3. *p. m.* 388.

(i) *Conferez avec ceci le passage de Mariana raporté dans la remarque E de l'article* Castille (Alfonse.)

(k) *Du Verdier, abregé de l'histoire des Turcs dans la vie de Bajazet II.*

(l) *La Mothe le Vaier to.* 13. *p.* 259. *Il cite* Relat. de Thev. le jeune.

(m) *Forstnerus in Tacit. pag. m.* 179.

(n) *Voiez la remarque E de l'article* Castille (Alfonse.)

(o) *Voiez l'une des remarques de l'article de François I.*

(p) *Voiez la même remarque.*

(q) *Acta erudit. Lips.* 1687. *pag.* 658. *Notez que ces paroles* conciones quotidie habendæ essent, *ne doivent pas être entenduës comme si Mr. Claude avoit prêché chaque jour. L'abregé de sa vie dit seulement que l'on prêchoit tous les jours à Nimes. Mais cette Eglise avoit* 3. *ou* 4. *Ministres pour le moins.*

(r) *Abregé de sa vie, pag.* 15.

(s) *Ibid. pag.* 10.

(t) *Ibid.*

(v) *Voiez ci-dessus pag.* 568.

testans. Après avoir sejourné six mois à Paris sans obtenir rien, il fit un voiage à Montauban. Il y prêcha le lendemain † de son arrivée, & accepta la vocation que l'Eglise lui adressa. Au bout de quatre ans la Cour lui fit faire defenses d'exercer sa charge dans Montauban, ce qui l'obligea de faire un second voiage à Paris. Il y demeura près de neuf mois, ‡ *sans pouvoir forcer les barrieres qu'on lui opposoit pour son retour à Montauban. . . . Durant cet intervalle il fut recherché par l'Eglise de Bourdeaux*, mais celle de Charenton ne souffrit pas qu'on lui *enlevât un homme d'un si grand merite*; elle l'apella en 1666. Depuis ce tems-là jusques à la cassation de l'Edit de Nantes il a rendu de très-grans services à cette Eglise, & à tout le Corps par ses excellens Ouvrages, & par le detail où il entroit sur les affaires que les Deputez des Provinces lui communiquoient. Jamais homme ne fut plus propre que lui pour être à la tête ou (C) d'un Consistoire, ou d'un Synode, ou pour disputer sur le champ. Cette derniere qualité parut dans la conference que Mademoiselle (D) de Duras souhaita d'entendre. Il fut distingué des autres Ministres par la maniere (E) dont la Cour voulut qu'il se retirât dans les païs étrangers. Il choisit la Hol-

† *C'étoit un jour de Cene.*

‡ *Abregé de la vie de Mr. Claude, pag. 43.*

possible. Madame de Turenne qui craignoit toûjours ce qui arriva enfin après sa mort, c'est-à-dire, que son mari ne changeât de religion, le fortifioit autant qu'elle pouvoit. De là vint qu'elle fit faire une reponse à l'Ecrit de Mrs. de Port-roial. Mr. Claude fut chargé de la faire, & y reüssit divinement. On la trouva si ingenieuse, si delicate, si forte qu'on en fit faire plusieurs (a) copies. Mrs. de Port-roial aiant sçu cela crurent qu'ils ne pouvoient pas se dispenser de la refuter. C'est ce qui a produit le fameux Ouvrage qu'ils publierent l'an 1664. sous le titre de *la perpetuité de la foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.* Il contient le premier écrit, & la replique à la reponse de Mr. Claude. Ce Ministre qui etoit alors à Montauban composa une replique qui fut imprimée avec sa premiere reponse (b) l'an 1666. Cet Ouvrage est intitulé, *Reponse aux deux Traitez intitulez la perpetuité de la foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.* Il fit un bruit extraordinaire, desorte que tel Curé de village qui n'avoit jamais oüi parler de du Moulin ni de Daillé, savoit que le Ministre Claude avoit attaqué d'une maniere dangereuse le Saint Sacrement. Les Predicateurs de Province, depuis les plus celebres jusqu'aux moins conus, affecterent de prêcher pendant l'Octave du Saint Sacrement, & en d'autres occasions contre la possibilité de l'innovation; les Chaires ne retentissoient alors que de Paschase, de Lanfranc, de Ratramne &c. Il est certain que le beau tour, la politesse & l'esprit qui accompagnoient les raisonnemens solides de Mr. Claude, contribuerent extremement au grand bruit que fit son livre; mais il est sûr que l'etat où etoit alors le Jansenisme fut une des principales causes de ce grand eclat. Plusieurs Evêques étoient les amis declarez de Port-roial; plusieurs autres les favorisoient sous main; ce parti avoit par tout une élite de Savans qui osoient parler; (car le silence ne fut imposé qu'en 1668.) & l'on ne sauroit dire avec quel empressement les Jansenistes prônoient les livres de leur parti. C'est ce qui fit qu'en travaillant pour leur propre gloire, ils firent voler par tout le nom & le merite du Ministre Claude. Leurs ennemis travaillerent d'autre côté avec ardeur, quoi que par des voies indirectes & occultes, à faire valoir l'Ouvrage de ce (c) Ministre: ils ne comptoient pour rien son triomphe, pourvu qu'il servit de rabat-joie à Mrs. de Port-roial. Cela sans doute servit de beaucoup à rendre celebre le livre de Mr. Claude. Tant il importe de se produire sous certains (d) tems, & contre certaines gens, plutôt qu'en d'autres circonstances! Mr. Arnauld entreprit la refutation du livre de Mr. Claude, & publia un gros *in quarto* l'an 1669. Ce volume fut suivi de 2. autres quelque tems apres. Mais avant que ce premier tome parût, le Pere Noüet fameux Jesuite se mit sur les rangs, & publia un livre contre Mr. Claude auquel celui-ci fit une reponse (e), que quelques-uns preferent (f) à ses autres livres, & qu'il regardoit lui-même comme son livre favori. Le Pere Noüet ne repliqua point, il se contenta de publier une lettre (g) de 60. pages in 8. L'Auteur du Journal des Savans tira son coup contre Mr. Claude, en donnant l'extrait (h) du livre de ce Jesuite. Il s'étendit fort sur les qualitez & sur les manieres de dispute qu'il faisoit entrer dans le caractere d'esprit de ce Ministre: & comme ce qu'il disoit n'étoit rien moins qu'obligeant, Mr. Claude n'eut pas la patience de se taire. Il publia une (i) Provinciale contre lui pleine d'esprit, à laquelle le Journaliste repondit (k) quelque tems après. On en demeura là, mais à l'égard de

(a) *Voici ce qu'on dit dans la Preface de la Perpetuité.* Ceux de son parti la releverent d'une maniere extraordinaire, & ils la multiplierent tellement par les copies qu'ils en repandirent par tout & dans Paris, & dans les Provinces, qu'elle n'est guere moins publique que si elle avoit été imprimée.

(b) *Voiez ci-dessus pag. 369. lettre a.*

(c) *On le trouvoit à acheter chez le Libraire de l'Archevêque de Paris. Voiez la Preface du livre de Mr. Claude contre le P. Noüet.*

(d) Quantum interest in quæ tempora cujusque virtus inciderit!

(e) *Elle fut imprimée l'an 1668.*

(f) *Voiez l'abregé de sa vie, pag. 49.*

(g) *Elle est adressée à Mr. Claude & datée du 1. d'Octobre 1668. c'est pourquoi on ne comprend pas ce qu'il dit pag. 5. que ce qu'il avoit repondu à Mr. Claude avoit occupé ce Ministre près de trois ans, car l'Ouvrage du P. Noüet ne parut que vers la fin de l'année 1666. les Libraires ont mis au titre 1667.*

(h) *Dans le Journal du 28. Juin 1667.*

(i) *C'est une lettre anonyme qui a pour titre.* Lettre d'un Provincial à un de ses amis sur le sujet du Journal du 28. Juin 1667.

(k) *Dans le Journal du 26. Decembre 1667.*

Mr. Arnauld il falut que Mr. Claude s'engageât dans un travail bien penible: car il falut batre bien du païs pour examiner l'opinion de l'Eglise Greque, & celle des Schismatiques de l'Orient, il falut lire bien des Voiageurs, & bâtir bien des hypotheses. Toute l'habileté de Mr. Claude parut autant que jamais dans la reponse qu'il publia au 1. volume de Mr. Arnauld. Les Jansenistes n'ont fait qu'une reponse generale à ce livre de Mr. Claude. Il est vrai que pour ce qui regarde l'opinion des Grecs, le Pere Paris Religieux de Ste. Genevieve vint à leur secours contre ce Ministre. La dispute changea de matiere quelque tems après. Ces Messieurs publierent leurs *Prejugez legitimes contre le Calvinisme*, lesquels Mr. Claude refuta par un (l) des plus beaux Ouvrages que lui ou aucun autre Ministre ait jamais faits, & qui demeura sans repartie jusques en l'année 1684. Mr. Nicolle repliqua enfin cette année-là, par les *Pretendus Reformez convaincus de schisme.*

(C) *Pour être à la tête ou d'un Consistoire ou d'un Synode.*] Cela ne sauroit être mieux commenté que par les paroles que l'on va lire. „(m) Monsieur Claude „ excelloit sur tout à la tête d'une Compagnie: il a „ paru tel durant plusieurs années dans le Consistoire „ de Charenton; tel l'a-t-on vu dans plus d'un Synode de l'Ile de France où il a été Moderateur. . . . . „ Qu'on proposât dans le Synode des affaires embrouillées par elles mêmes, & plus envelopées encore „ par le nüage que l'ignorance ou les detours des parties y repandoient, Monsieur Claude avoit un esprit de discernement si juste, qu'il developoit dans „ un moment tout ce cahos; il formoit une proposition claire & precise pour dire son avis nettement, „ comme si les opinions avoient dû rouler sur un oui „ ou sur un non: caractere qui ne trompe jamais „ pour juger d'un homme qui preside dans une Compagnie, puis que le choix des matieres & le beau „ jour où l'on les met est une marque certaine de la „ presence, de la netteté, & de la force d'un grand „ genie. „

(D) *La conference que Mademoiselle de Duras souhaita.*] Cette Demoiselle (n) ne voulut point abjurer sa religion sans avoir fait disputer en sa presence Mr. l'Evêque de Meaux & Mr. Claude. Elle eut le plaisir qu'elle souhaita: ces deux illustres & braves champions entrerent en lice chez Madame la Comtesse de Roie sa sœur le 1. de Mars 1678. Chacun d'eux fit la relation de la conference, & s'attribua la victoire. D'abord ces relations ne coururent qu'en manuscrit, mais enfin Mr. de Meaux publia la sienne l'an 1682. celle de Mr. Claude la suivit de près. Les Journalistes de Leipsic n'ont pas distingué le tems de la conference, d'avec celui où les relations parurent. *Postea*, disent-ils (o), *anno 1683. occasione illustris* Duraliæ *à Reformata ad Romanam religionem transeuntis colloquium cum Episcopo* Condomensi, *postea* Meldensi, *habuit, cujus relationem, ut notum est, uterque edidit.*

(E) *La maniere dont la Cour voulut qu'il se retirât.*] Voici ce qu'on trouve dans la page 100. de l'abregé de sa vie. *Il avoit quinze jours comme les autres Ministres pour sortir du Roiaume*; les Ecclesiastiques *trouverent moien d'abreger ce tems, car le lundi 22.* (p) d'Octobre 1685. *qui fut le jour auquel l'Edit revocatif de celui de Nantes fut registré au Parlement de Paris, Mr. Claude reçut (q) ordre à 10. heures du matin de partir dans 24. heures. Il obeït avec un profond respect, & partit accompagné d'un valet de pied du Roi qui devoit le conduire jusques aux frontieres de France, & qui executant fidelement sa commission ne laissa pas d'agir honnêtement avec Mr. Claude, tant il est vrai qu'un grand merite a du pouvoir sur les cœurs mêmes qui n'aiment pas nôtre religion. . . . . Il prit (r) à Paris le carosse de Bruxelle; son nom qui marchoit devant, lui attira*

(l) *Il a pour titre* Defense de la reformation. *Il fut d'abord imprimé in 4. à Rouen l'an 1673. & puis à la Haie in 12. l'an 1682.*

(m) *Abregé de sa vie pag. 75. & suiv.*

(n) *Sœur des Marechaux de Duras, & de Lorge.*

(o) *Act. erudit.* 1687. *pag.* 661.

(p) *Il y a* Decembre *dans l'Abregé de sa vie. Dans l'extrait que les Journalistes de Leipsic en donnerent* Act. Erudit. 1687. pag. 662. *il y a* die 7. Decem.

(q) *Il le dit lui-même dans la pag. 92. & 93. des plaintes des Protestans.*

(r) *Abregé de sa vie, pag. 101.*

Hollande pour le lieu de sa retraite, & y fut très-bien reçu, & honoré d'une pension considerable par Monsieur le Prince d'Orange. Il prêchoit de tems en tems à la Haie: son dernier Sermon fut celui du jour de Noël 1686. Il reüssit autant ou plus que jamais: Madame la Princesse d'Orange fut très-satisfaite de cette action. Il tomba malade le jour même, & cela d'une maladie qui l'emporta le 13. de Janvier 1687. Il donna dans le lit de mort plusieurs emoignages de sa pieté, & de la sincerité avec laquelle il avoit professé la Religion Reformée †. Sa mort affligea tout le parti, & fut d'autant plus sensible aux personnes sages, qu'il n'y avoit guere que lui qui fût capable de redresser les égaremens où quelques plumes temeraires precipitoient les esprits credules, & de balancer la faction de ces gens-là. Plusieurs ont dit que s'il eût vécu plus long tems, on n'auroit pas vu éclater tant de querelles scandaleuses qui ont rejouï les Catholiques; mais plusieus autres croient & disent que rien n'eût été capable d'arrêter le branle que cette rouë avoit dejà pris avant que Mr. Claude mourût. Je ne saurois dire * laquelle de ces deux opinions est la plus juste. Il laissa (F) un fils qui étoit Ministre, & qui eut soin de publier plusieurs beaux Ouvrages du defunt. Je m'étendrois sur les éloges de Mr. Claude, & contre les dechaînemens de la calomnie, si je ne voiois dans le Moreri de Hollande tout ce qu'un Dictionaire peut remarquer là-dessus. Je cotterai quelques fautes du (G) suplément de Moreri selon l'édition de France.

† *Tiré de l'Abregé de sa vie composé par Mr. de la Deveze Ministre de la Haie. J'ai rectifié sa meprise touchant l'année de la naissance de Mr. Claude.*

* Non nostrum inter vos tantas componere lites. *Virgilius eclog. 3. v. 108.*

plusieurs honnêtetez dans son voiage. Il passa par Cambrai où il coucha; il y fut regalé de quelques rafraichissemens de la part des Jesuites: le Pere Recteur lui fit l'honneur de le venir voir, il repondit à cette civilité, & la diversité de religion n'interrompit pas ce commerce de complimens, & ces marques d'une estime reciproque.

(F) *Il laissa un fils.*] Il s'étoit marié à Castres (a) l'an 1648. De ce mariage sortit Isaac CLAUDE né à Sainte Afrique le 5. de (b) Mars 1653. Son pere l'aimoit tendrement, & fut „ (c) bien aise de voir que „ son inclination le tournât du côté du Sanctuaire, & „ que ce choix qu'il fit & qui doit être si libre eût re„ pondu aux inclinations de son cœur: il eut cette sa„ tisfaction de trouver en lui un sujet propre à profi„ ter de ses lumieres & de son exemple. Il étudia „ dans les Academies de France sous les meilleurs „ maîtres, qui prenoient grand soin de lui: il revint „ auprès de son pere qui acheva de former son esprit „ sur tout pour la predication, aprés quoi il fut exa„ miné à Sedan au mois de Septembre 1678. & jugé „ trés-digne d'être reçu à la charge du Saint Ministe„ re. Il fut demandé par l'Eglise de Clermont en „ Beauvoisis à quatorze lieuës de Paris dans le Synode „ de l'Ile de France, & son pere eut la consolation „ de lui imposer les mains le 9. Octobre 1678. „ & de le trouver Ministre de l'Eglise Wallonne de la Haie, quand il se refugia en Hollande l'an 1685. Isaac CLAUDE mourut à la Haie le 29. de Juillet 1695. Il étoit de pere en fils le quatriéme de sa famille qui eût exercé le Ministere, car son bisaieul étoit Ministre. Cette particularité a été omise par Mr. de la Deveze. Il a laissé un ou deux fils qu'on fait étudier.

(a) *Abregé de sa vie, pag. 14.*

(b) *Ibid. pag. 15.*

(c) *Ibid. p. 74. 75.*

(G) *Quelques fautes du suplément de Moreri.*] I. La (d) Salvetat, patrie de Mr. Claude, n'est point *une petite ville du haut Languedoc, non loin de Castres.* II. Il n'est pas vrai que *comme* son pere *souhaitoit avec passion de le voir promtement Ministre, il n'attendit pas à le faire recevoir en cette qualité qu'il eût l'âge de 25. ans.* Mr. Claude fut reçu Ministre l'an 1645. Il avoit donc 26. ans, lors qu'il fut admis à cette charge. Or c'est un âge où ceux qui ont été destinez au Ministere, & qui ne sont pas encore Ministres, commencent à passer pour vieux (e) Proposans. Il est donc faux que le pere de Mr. Claude ait agi en homme impatient. III. Et il est absurde de suposer que pour satisfaire son impatience, il falut qu'il se servît de son credit dans la haute Guienne & dans le haut Languedoc. S'il avoit eu quelque impatience, elle seroit seulement fondée sur ce que son fils fut reçu Ministre, n'aiant étudié que trois ans en Theologie; mais un Proposant d'autant d'esprit que celui-là, & à l'âge qu'il avoit, s'avance plus en trois ans que d'autres en quatre ou cinq. IV. Mr. Claude ne fit point *de leçons publiques de Theologie* à Nimes. Il n'y eut jamais le grade de Professeur; il y fit seulement des leçons particulieres; on le marque expressément dans (f) l'Abregé de sa vie. V. Il est faux qu'il ait jamais declaré qu'il n'entreprenoit son premier voiage de Paris, *que pour montrer qu'il n'avoit aucune oposition* au projet de reünion que l'on machinoit en France. VI. La suposition de l'Auteur du suplément, que le Ministere fut interdit à Mr. Claude dans le Languedoc par un arrêt du Conseil, à cause de son éloignement du projet de reünion, est conforme au narré de Mr. de la Deveze (g). Mais si l'on supose que l'arrêt du Roi contenoit cette raison, on se trompe lourdement. Or il faut qu'on l'ait suposé, puis qu'on a dit que Mr. Claude n'a pu pretendre se justifier, qu'en temoignant du panchant à la reünion. Pesez bien l'endroit du suplément, où l'on veut convaincre Mr. Claude d'avoir fait un acte de fourberie pendant ce voiage, ce qu'on tâche de prouver par cette remarque, c'est qu'il fit un livre contre la Perpetuité de la foi; pesez bien cela, dis-je, & vous verrez que le Continuateur de Moreri supose manifestement que Mr. Claude ne travailloit à faire lever la defense, qu'en declarant qu'elle avoit été surprise, & qu'il n'étoit pas vrai comme on le suposoit dans l'arrêt qu'il fût contraire au projet de reünion. Un Ministre qui auroit tenu un tel langage à la Cour, & qui cependant auroit fait un livre de controverse tel que celui de Mr. Claude, auroit sans doute été fourbe. Mais c'est une fausse imagination, que de dire qu'il se voulut justifier à la Cour par un tel langage. VII. Je crois très-fausse la raison qu'on donne dans le suplément, pourquoi il ne s'engagea pas avec l'Universite de Groningue. J'ai toûjours oüi dire qu'il n'y eut que les demarches du Consistoire de Charenton, & les prieres de plusieurs particuliers qui determinerent Mr. Claude à remercier Mrs. de Groningue. VIII. Il n'est pas vrai que *ses sermons n'aient jamais été trouvez excellens par les Huguenots mêmes,* car ils contenoient tout ce que les Huguenots demandoient; un grand ordre, une profonde Theologie, beaucoup de grandeur & de majesté, une éloquence mâle, un raisonnement solide. Ceux de la Religion ne font nul cas de ces ornemens mondains, & de cette Rhetorique efféminée dont les Predicateurs de l'autre parti se parent. Tout ce qu'on peut dire est que Mr. Claude n'avoit pas la voix agreable; & c'est ce qui fit dire (h) un bon mot à Mr. Morus: mais cela n'empêchoit point que ses Sermons ne fussent très-estimez. IX. Rien n'est plus faux que de soutenir *que ceux d'entre les Calvinistes qui ont été éclairez,* ont reconu que le caractere de Mr. Claude *étoit proprement celui d'un habile sophiste, & d'un adroit declamateur.* X. Et rien n'est plus admirable que de prouver cela par les choses que peut avoir dites *l'illustre Vicomte de Turenne:* car tout le monde sait que ce Heros dont le genie étoit merveilleux pour tout ce qui regarde la guerre, & les fonctions d'un General, ne se piquoit point de science, & ne pouvoit point être consideré comme un juge competent en fait de guerres d'Auteurs. XI. Il n'y a rien qui sente plus le Roman, je dis le Roman forgé contre les idées de la vraisemblance, que ce pretendu projet de Mr. Claude, où les Ministres devoient *demander une Conference avec les Evêques.* Il est de notorieté publique que sous le regne de Mr. Claude, s'il est permis de parler ainsi, tant lui que les autres Ministres regardoient comme des pieges toute proposition de dispute ou de conference. L'un (i) d'eux publia un (k) livre sur ce sujet, où il montra qu'il faloit bien prendre garde de ne donner pas dans ce panneau. XII. Je n'ai rien à dire touchant la mysterieuse conference qu'on veut que Mr. Claude ait fait demander à l'Archevêque de Paris. On en trouve la refutation dans un Memoire que le fils de ce grand homme a fait inserer dans l'histoire (l) des Ouvrages des Savans. Voiez aussi le Moreri de Hollande. C'est une honte à nôtre siecle, qu'on ait osé mettre à Paris dans un Dictionaire Historique un Roman si éloigné de la vraisemblance, & que cette hardiesse n'ait pas été châtiée. XIII. Ce fut le 22. d'Octobre, & non pas le 22. Decembre 1685. que Mr. Claude partit de Paris pour s'en aller à la Haie. XIV. Enfin il est faux que Mr. Claude soit jamais demeuré d'accord de l'infaillibilité de l'Eglise.

(d) *Il faloit dire* la Sauvetat.

(e) *L'âge de 27. ans que les Journalistes de Leipsic ont bien demêlé en suivant le narré de Mr. de la Deveze, devoit leur faire faire attention à l'endroit qu'ils ont traduit en cette maniere.* Manus... imponente patre qui filium functioni sacræ MATURE addici optabat. *Ubi supra pag. 658.*

(f) *Pag. 18.*

(g) *Dans l'Abregé de la vie de Mr. Claude pag. 19.*

(h) *Lors qu'on commençoit à jetter les yeux sur Mr. Claude pour l'Eglise de Charenton on le fit prêcher. A l'issuë du Sermon Mr. Morus dit,* Il aura toutes les voix pour lui hormis la sienne.

(i) *C'est le même qui depuis a publié l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

(k) *Il en est parlé dans les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Mai 1685. pag. 574. de la 2. édit. Voiez aussi le mois de Decembre de la même année pag. 1333.*

(l) *Au mois de Novembre 1689. pag. 133. & suiv.*

ce. Mr. Paulian a fort mal-traité Mr. Claude dans sa critique des Lettres Pastorales de Mr. Jurieu, & lui a donné faussement (H) un livre, & le dessein d'un autre livre. Il a même osé publier que sa mort avoit fait un grand plaisir à l'Auteur de ces Pastorales.

CLAVIUS (CHRISTOPHLE) Jesuite Allemand nâtif de Bamberg, excella dans la conoissance des Mathematiques, & fut un des principaux instrumens que l'on emploia pour la correction du Calendrier, dont aussi il entreprit la defense contre ceux qui la critiquerent, & nommément contre Scaliger. Je ne croi point que celui-ci ait rendu les (Y) armes aussi humblement qu'un moderne l'a debité, ni que Clavius soit mort de la (Z) maniere qu'un autre moderne le conte. L'humilité * extraordinaire qu'Alegambe attribuë à Clavius ne s'accorde point avec d'autres qualitez que Lorenzo Crasso † lui a données, le representant fort attaché à son sens, & fort sensible à la censure.

* *In quo illud maxime admirandum extitit, quod cum tanta eruditionis fama ac nominis sui claritudine tam insignem pietatem ac modestiam perpetuo conjunctam retinuerit, ut nullum sibi hominem unquam, seipsum aliis omnibus postponeret. Aleg. in Bibl. p. 74.*

† *Elog. parte 1. pag. 143.*

☞ CLEONICE, jeune Demoiselle de Byzance, dont ‡ Pausanias voulut joüir, & qu'il tua par megarde. On dit que l'ombre de cette fille le persecuta toutes les nuits, comme on le verra plus (A) amplement dans la remarque.

‡ *Celui qui gagna la bataille de Platées, & qui fut ensuite puni comme traitre. Voiez sa vie dans Cornelius Nepos.*

CLEO-

(H) *Et lui a donné faussement un livre, & le dessein*] Il le fait Auteur de la lettre de quelques Protestans pacifiques qui parut l'an 1685. Il dit que Mr. Claude l'avoüe lui-même dans quelques lettres, & qu'une de ses intimes amies en avoit fait depuis peu l'aveu tout ouvertement. Il cite en marge *lettre à Madle. Dangeau & Madame de la Garde* (a). Ces preuves paroissent fortes, & neanmoins il est très-faux que Mr. Claude ait fait la lettre des Protestans pacifiques, & je suis très-persuadé qu'il n'a écrit à personne qu'il en fût l'Auteur. Le Critique des lettres Pastorales ne s'abuse pas moins en disant (b) que Mr. Claude s'étoit chargé d'ecrire l'histoire de la persecution sous le titre *d'Histoire Dragonnale*, mais qu'il mourut avant que de l'achever. Mr. Claude étoit un trop grand Auteur pour adopter un tel titre: il ne travailloit point à l'histoire de la derniere persecution, mais à celle des Princes d'Orange.

(a) *C'est vers la fin du livre.*

(b) *Pag. 16.*

(Y) *Que Scaliger ait rendu les armes aussi humblement.*] (c) *Joseph de l'Escale* parut entre les Critiques du nouveau Calendrier *comme un des plus intelligens. . . . Mais Clavius lui en donna des raisons si pertinentes que ce docte Critique cessa de combatre ses opinions, declarant même qu'il s'estimoit glorieux de ceder à un homme de cette reputation.* Je voudrois qu'il eût plu à Mr. Bullart de citer le livre où Scaliger declara cela, car si la citation étoit fidelle, nous y trouverions un acte de modestie, & un acte de contradiction. A l'égard de la modestie la chose parle d'elle-même; quant à l'autre point si vous consultez le Scaligerana, vous y verrez Clavius fort peu estimé. Il y est traité d'âne, de bête, de gros ventre (d) d'Allemand, d'esprit lourd, d'homme qui dejûnoit deux fois, & qui buvoit bien. Il n'est guere mieux menagé dans les lettres de Scaliger: (e) *Infantiorem, imperitiorem & magis ridiculum reperies neminem* (Christophoro Clavio) *si quidem unius Geometriæ scientiam excipias, quam in eo etiam si stipes esses propter longum tempus quo illud saxum volvit aliquam oportet esse. Quinquaginta enim annos publice Euclidem legit. Hoc unum excipe, tantus est stupor hominis ut in iis etiam quæ ad Mathesin ipsam pertinent* λογίδος τυφλότερος *sit.* Voions ce qu'il dit dans un autre livre. (f) *Certe non video quid mathematica studia Clavio contulerint, qui in his adeo infans est ut mediocriter literis humanioribus tinctus hæc melius intelligat, quam ille qui toto vitæ suæ tempore nihil præter mathematica tractavit.* On me dira peut-être que nonobstant toutes ces injures Scaliger a pu convenir que Clavius avoit merveilleusement soutenu la cause du Calendrier Gregorien, & c'est de quoi il s'agit dans les paroles de Bullart; mais cette objection sera bientôt repoussée. *Nihil vidi ineptius, jejunius, falsius & impudentius libro Clavii in elenchum nostrum de anno Juliano.* C'est ainsi que Scaliger en parle dans sa lettre 29. Ailleurs il en parle ainsi: *Clavius a tant fait de couarderies touchant l'année Papale; de his ad Eusebium. Clavius s'est trompé même en sa correction, il a pis fait que devant. . . . Quæ scripseram graviora tacuit, leviora refutavit, sed nunc omnia ostendam in Eusebio* (g).

(c) *Bullart, Academie des sciences, to. 2. pag. 118. 119.*

(d) *Le Cardinal du Perron en faisoit le même jugement.* Clavius, *dit-il dans le Perroniana*, dont les Jesuites font tant d'état est un esprit pesant, lourd, sans subtilité ni gentillesse, un gros cheval d'Allemagne.

(e) *Joseph. Scaliger epist. 106.*

(f) *Id. Canon. Isagog. l. 3.*

(g) *Dans le Scaligerana.*

Si Mr. Bullart s'est apuié sur le temoignage de Richeome, il a fait voir qu'il ne prenoit pas exactement le sens d'un Auteur. Car ce Jesuite n'allegue qu'un écrit anterieur à la reponse de Clavius, & dans lequel par consequent Scaliger n'a point avoüé qu'il aquiesçoit aux solutions de son adversaire. Voici les paroles de Richeome: (h) *Je laisse. . . . les œuvres de toute sorte de mathematique de Christofle Clavius loüé non seulement par feu Monsieur de Candal, l'Euclide de nos siecles, mais aussi* (1) *par Joseph de l'Escale, jusques à dire qu'il aime mieux estre repris de luy que loüé par un autre: loüange d'un homme de la religion pretendue reformée peu amy de nostre compagnie, & au titre de cette aversion plus recevable en son tesmoignage donné pour un Jesuite.*

(h) *Richeome plainte apologetique p. 31.*

(1) *Scaliger. in Castig. Calendar.*

(Z) *Soit mort de la maniere qu'un autre moderne le conte.*] Paganinus Gaudentius affirme que Christophle Clavius visitant les 7. Eglises de Rome, fut renversé par un bœuf sauvage qui lui marcha dessus & le tua. (i) *Christophorus Clavius dum septem urbis templa invisit à bubalo bovini afflictus conteritur & occiditur.* Un tel genre de mort dans un Jesuite celebre & âgé de 75. ans, est trop singulier pour n'avoir pas eté marqué par tous ceux qui ont fait l'eloge de ce fameux Mathematicien. Or il est sûr que ni Alegambe, ni Sotuel, ni Lorenzo Crasso, ni Jean Nicius Erythræus, ni Bullart n'en ont rien dit. Les paroles de Nicius Erythræus que je m'en vais raporter, prouvent manifestement que Gaudentius a debité un mensonge. (k) *Verum in istud etiam sanctum atque immortalitate dignum ingenium, sæva mors, cui nihil est exunnum, nihil intactum, nihil sanctum, vim & crudelitatem suam exercuit; sed in eo sævitiæ suæ modum adhibuit, quod non antea est illi ausa manus afferre, quam maturitatem suam adeptum eum esse vidisset: nam senex Romæ in collegio suæ Societatis est mortuus.* Un Auteur qui moralise de la sorte sur la cruauté mitigée de la mort, eût-il oublié l'accident tragique dont Gaudentius a parlé? Raportons aussi les paroles d'Alegambe: *Tandem ætate meritisque gravis Romæ vita defunctus est die* VI. *Februarii anno* MDCXII. *ætatis* LXXV. Corrigez Lorenzo Crasso qui a dit *le 6. de Janvier.*

(i) *Paganinus Gaudentius in oratione de Philosophorum quorundam luctuoso exitu.*

(k) *Pinacoth. 1. pag. 177. 178.*

(A) *Comme on le verra plus amplement dans la remarque.*] (l) „ On conte que Pausanias un jour en „ la ville de Byzance envoya querir une jeune fille „ nommée Cleonice, de noble maison, de noble parenté, pour en faire son plaisir. Les parens ne lui „ oserent refuser pour la fierté qui estoit en lui, & „ la laisserent enlever. La jeune fille pria ses valets „ de chambre d'oster toute lumiere, mais en se cuidant aprocher du lict de Pausanias, qui estoit desja „ endormi, comme elle alloit en tenebres, sans faire „ bruit quelconque, elle rencontra d'aventure la lampe, qu'elle renversa. Le bruit que fit la lampe en „ tombant, l'esveilla en sursaut, & pensa soudainement que ce fust quelqu'un de ses mal-vueillans qui „ le vinst surprendre en trahison. Si mit incontinent „ la main à son poignard qui estoit sous le chevet du „ lict, & en frapa & bleça la jeune fille de telle sorte, „ que bien tost apres elle en mourut: mais onques „ puis elle ne laissa reposer en paix Pausanias, pource que son esprit revenoit toutes les nuicts, & lui „ aparoissoit ainsi comme il cuidoit dormir, lui disant en courroux un carme Heroique, dont la substance est telle:

„ *Chemine droit & revère justice:*
„ *Mal & meschef à qui fait injustice.*

„ Cest outrage irrita tellement & enflamma de courroux tous les alliez à l'encontre de lui, qu'ils l'assiegerent sous la conduite de Cimon dedans la ville „ de Byzance, dont toutesfois il eschapa, & se sauva „ secrettement. Et pourtant que l'esprit de la fille „ ne le laissoit point en paix, ains le travailloit continuellement, il s'enfuit en la ville de Heraclée, où il „ y avoit un temple où l'on conjuroit les ames des „ trespassez & y conjura celle de Cleonice pour la prier „ d'apaiser son courroux. Elle s'aparut incontinent „ à lui, & lui dit, que si tost qu'il seroit arrivé à Sparte, il seroit delivré de ses maux; signifiant couvertement à mon avis, la mort qu'il y devoit souffrir: „ plusieurs historiens le racontent ainsi. „ On n'a rien dit de semblable de la pauvre Didon qui avoit eté plus mal traitée que Cleonice, car non seulement Enée fut cause qu'elle se tua, mais aussi il lui ravit son

(l) *Plutarque dans la vie de Cimon pag. 482. je me sers de la version d'Amiot.*

 honneur.

CLEONYME, contemporain de Pyrrhus Roi des Epirotes, fortit de Lacedemone pour des mecontentemens publics & particuliers. Il * étoit fils de Cleomene II. du nom Roi de Sparte; mais à cause de son humeur violente & imperieuse, les Lacedemoniens n'avoient aucune amitié, ni aucune confiance pour lui, & laissoient toute l'autorité roiale à Areus fils de son frere. Voilà pour les mecontentemens publics, & voici les mecontentemens domestiques. Etant dejà avancé en âge il avoit épousé (X) Chelidonis Princesse du sang, fille de Leotychide, très-belle femme, mais qui aimoit passionnément Acrotate très-beau garçon, fils du Roi Areus. Ce mariage fut une source de chagrin & d'infamie pour le malheureux Cleonyme; car tout le monde savoit la conduite de sa femme, & le mepris qu'elle avoit pour lui. Aiant donc l'ame penetrée de douleur & de colere il sortit de Lacedemone, & s'en alla solliciter Pyrrhus à faire la guerre aux Lacedemoniens. Pyrrhus † s'aprocha de la ville avec de nombreuses troupes, & l'auroit prise d'emblée s'il avoit suivi le conseil de Cleonyme, qui étoit de l'attaquer incessamment, sans donner le loisir de se reconoître au peu d'habitans qu'Areus y avoit laissez, Areus, dis-je, qui étoit alors dans l'Ile de Crete pour secourir les Gortyniens. Pyrrhus craignant que la ville ne fût pillée s'il y entroit de nuit, renvoia l'attaque au jour suivant. Il fut si vigoureusement repoussé dans tous les assauts qu'il donna, soit avant soit après le retour d'Areus, qu'il se vit obligé de renoncer à son entreprise. Il ne faut pas oublier le courage que (Y) les femmes de Lacédemone temoignerent en cette occasion. On avoit resolu de les faire passer en Crete toute la nuit, mais elles s'y oposerent, & Archidamie l'épée à la main entra au Senat, & se plaignit au nom de toutes de ce qu'on les jugeoit capables de survivre à la destruction de leur patrie. Elles travaillerent pendant la nuit au retranchement que l'on oposa à l'ennemi. Il n'y eut que Chelidonis qui demeura enfermée. Elle se passa une corde au col, afin qu'en cas de besoin elle se pût mettre en état de ne point tomber vive au pouvoir de son époux. Son galant Acrotate fit des merveilles; & comme il revenoit de l'endroit où il avoit repoussé les assauts de l'ennemi, & qu'il étoit fier de sa victoire, il parut plus grand & plus beau que jamais aux femmes de Lacedemone, si bien qu'elles s'écrierent que bienheureuse étoit Chelidonis d'être aimée d'un tel homme. Les vieillards le suivirent avec mille acclamations, & avec mille bonnes exhortations de continuer à bien (Z) baiser Chelidonis ‡.

* *Plutarch. in Agid. & Cleom. Pausan. in Lacon.* Le P. Labbe, Chron. Franc. ad ann. Romæ 481. *dit à tort qu'Areus étoit frere de Cleonyme.*

† *L'an de Rome 480. le 3. de la 126. Olympiade.*

‡ *Tiré de Plutarque dans la vie de Pyrrhus.*

CLEOPATRE, sœur d'Alexandre le grand. Voiez la remarque *A* de l'article de Denys.

COLLATIUS ⁑ (PIERRE APOLLONIUS) Prêtre de Novarre, a vêcu vers la fin du XV. siecle. On n'en peut plus douter (*A*) depuis le voiage que le P. Mabillon fit en Italie l'an 1686. Collatius a fait des poëmes Latins, & un entre autres sur la ruïne de Jerusalem, qui fut inseré dans la Bibliotheque des Peres par Margarin de la Bigne. Il avoit (*B*) dejà été imprimé

⁑ *Moreri en parle sous* Apollonius Collatius *pag. 294. après quoi pag. 296. il le met en titre & renvoie à* Collatius.

honneur. Elle avoit dessein de s'en vanger après sa mort, & de revenir des enfers pour le poursuivre de lieu en lieu, cependant on ne dit pas que son fantôme ait persecuté Enée. Raportons sa menace; elle est conçue en des termes qu'on peut critiquer.

(a) *Sequar atris ignibus absens*
Et cum frigida mors animâ seduxerit artus,
Omnibus umbra locis adero: dabis improbe pœnas
Audiam, & hæc manes veniet mihi fama sub imos.

Si l'ombre de Didon devoit se trouver avec Enée en tous lieux, étoit-il besoin qu'elle attendit dans les enfers les nouvelles du malheur d'Enée? Ne pouvoit-elle pas les aprendre dans ce monde à mesure qu'il arrivoit quelque desastre à ce deloial? Vous me direz que cette femme étoit si troublée que Virgile a dû la faire parler sans qu'elle prit garde à ses paroles. A la bonne heure. Le Grammairien Servius vous indiquera une autre defaite.

(X) *Il avoit épousé Chelidonis.*] Parthenius a parlé de cette femme & de ses amours pour Acrotate dans le chapitre 23. mais elle y est nommée Chilonis, soit par un defaut de memoire de Parthenius, soit par la meprise de ses Copistes.

(Y) *Le courage que les femmes de Lacedemone.*] Calvisius (b) leur attribue toute la resistance qui fut faite le premier jour, & il dit que le lendemain les hommes furent de retour, & firent perir Ptolomée fils de Pyrrhus & la plus considerable partie de son armée. Il cite Justin & Plutarque, mais ni l'un ni l'autre ne disent ce qu'il leur impute. Justin ne (c) parle point du retour des hommes, ni de deux attaques consecutives; il dit en gros que les femmes eurent plus de part à la resistance que les hommes, & que Pyrrhus y perdit son fils Ptolomée avec l'élite de ses soldats. Pour ce qui est de Plutarque (d) il n'emploie les femmes qu'au travail du retranchement, à l'encouragement des hommes, & à tels autres services du second ordre; & il ne fait perir Ptolomée que lors que le Roi de Lacedemone chargea l'arrieregarde de Pyrrhus sur le chemin d'Argos, c'est-à-dire, que lors que Pyrrhus abandonna la Laconie. Ce Prince vengea amplement la mort de son fils par un grand carnage des Lacedemoniens. Il fit des actions ce jour-là qui sentent un peu le Roman. Ce Ptolomée étoit d'un courage si hardi que Pyrrhus aiant sçu sa mort, dit (e) *qu'il avoit été tué un peu plus tard que sa temerité ne meritoit, ou que lui son pere ne craignoit.*

(Z) *A bien baiser Chelidonis.*] Voici la traduction d'Amiot; *Va gentil Acrotatus, besogne bien Chelidone; & engendre de bons enfans à Sparte.* Le Grec porte: Ἴθι Ἀκρότατε, καὶ οἶφε τὰν Χιλωνίδα· μόνον παῖδας ἀγαθοὺς τᾷ Σπάρτᾳ ποίει. (f) *Perge Acrotate, & coito cum Chelidone, gignito tantum egregios filios Spartæ.* C'étoient des gens bien naïfs, puis qu'ils faisoient de semblables acclamations au milieu des ruës. Voiez la marge (†).

(A) *On n'en peut plus douter depuis le voiage.*] Mr. Magliabecchi fit present à Dom Mabillon d'un poëme d'Apollonius en vers épiques sur David & sur Goliat, & lui fit prendre garde que ce poeme est dedié à Laurent de Medicis, & qu'il est joint avec quelques épigrammes du même Auteur, desquelles l'une est l'épitaphe de Paul II. & l'autre, l'épitaphe de Sixte IV. Dom Mabillon inserant cela dans la relation de son voiage, remarque solidement qu'on ne pourra plus douter desormais que Pierre Apollonius n'ait vêcu sur la fin du XV. siecle. Mais ce qu'il dit de Vossius n'a point toute l'exactitude que j'y voudrois. Voici ses paroles: (g) *Quo ex carmine discimus ætatem hujusce auctoris quem alii ad sæculum septimum, alii ad decimum, alii ad alia tempora referunt, ut videre licet apud Gerardum Vossium de Historicis Latinis ubi* Petrus Apollonius Collutius *appellatur.* Premierement Vossius (h) ne le nomme point *Collutius*, mais *Collatius*, & en second lieu il ne dit point que les uns fassent vivre Collatius au VII. siecle, les autres au X. & les autres en d'autres tems, il se contente de raporter que Margarin de la Bigne (i) l'a mis vers la fin du VII. siecle environ l'année 690. & que de grans hommes de nôtre siecle le citent comme un Auteur ancien. Il ajoûte qu'il le croit moderne, contemporain & inferieur à l'an 1490. & que Barthius (k) aussi le croit moderne. La raison de Vossius est qu'il ne pense pas, qu'on le doive distinguer de l'Apollonius Collatius dont Scaliger parle dans sa Poëtique. Il est donc manifeste que Dom Mabillon n'a pas bien cité Vossius.

(B) *Il avoit dejà été imprimé à Paris.*] Je n'ai point marqué l'année de cette édition, parce que j'ai aperçu de la difference entre Mr. de (l) Launoi & Mr. (m) Daumius; celui-

(a) *Virgil. Æneid. l. 4. v. 384.*

(b) *Calvis. ad ann. mundi 3677.*

(c) *Justin. lib. 25. c. 4.*

(d) *Plut. in vita Pyrrhi.*

(e) Aliquanto tardius eum quàm timuerit ipse, vel temeritas ejus meruerit, occisum esse. *Justin. ib.*

(f) *Plutarch. in Pyrrho p. 402. C.*

(†) *Le mot Grec dont se sert Plutarque est si grossier, que nos paisans n'en disent point de plus sales dans les noces de village.*

(g) *Musæ. Ital. to. 1. pag. 194.*

(h) *Vossius ubi infra.*

(i) *In indice chronologico veterum Ecclesiæ Scriptorum in to. 1. Biblioth. Patrum.*

(k) *Adversar. l. 23. c. 27.*

(l) *Histor. Colleg. Navarr. pag. 685.*

(m) *Epist. ad Reinesium pag. 27.*

primé à Paris par les soins de Jean Gagney Docteur en Theologie, & il en parut une autre édition à Leide l'an 1586. par les soins d'Hadrien vander Burch, qui avoit corrigé & revu le texte. C'est une marque qu'on prenoit Collatius pour un Auteur fort ancien. Scaliger le pere n'étoit pas dans cette erreur, car il l'a rangé * parmi les poëtes modernes au dessous d'André Alciat, & de Balthasar Castillon, & au dessus de Lancinus Curtius, de Faustus Andrelinus, & d'Erasme. On voit bien qu'il n'a pas voulu ranger les places selon l'exacte chronologie; mais neanmoins il a fait assez conoître que Collatius étoit un poëte moderne. Il lui attribuë des Fastes, & n'en dit pas (C) beaucoup de bien. Plusieurs savans hommes ont si peu pris garde à cet endroit de Scaliger, qu'ils ont cité (D) Collatius sur le pied d'un ancien Auteur. Vossius † s'étonne que Gyraldus n'ait rien dit de ce Prêtre de Novarre. Le Pere Briet (E) en a parlé pour le service de ce Dictionaire. Il n'y a pas long tems qu'on a imprimé à Milan (F) le poëme de nôtre Apollonius sur le combat de David & de Goliat, avec quelques élegies, & quelques épigrammes.

* *Jul. Cæsar Scalig. Poët. lib. 6.*

† *Vossius de Histor. Lat. pag. 812.*

COLOGNE (PIERRE DE) en Flamand (A) *Van Ceulen*, Ministre de Mets au XVI. siecle, eut beaucoup de part à l'amitié de Calvin, & à celle de Theodore de Beze. Il étoit de Gand. Nous disons ailleurs ‡ que Robert Etienne qu'il conut familierement à Paris fut cause qu'il s'en alla à Geneve, où Calvin aiant mis la derniere main à son instruction, lui persuada de se vouër au ministere de la parole de Dieu. Il en fit les premiers exercices dans Mets l'an

‡ *Dans la remarque A de l'article* Dieu (Louis de.)

celui-ci qui croit qu'elle n'a été que la seconde, & que la premiere avoit paru en Italie, la met à l'an 1546. l'autre la met à l'an (a) 1540. Mr. Daumius compte pour la 3. édition celle de (b) Margarin de la Bigne, & pour la 4. celle d'Hadrien vander Burch, lequel il blâme d'avoir dit que son édition de Leide 1586. étoit la seconde. Il pretend qu'il faloit dire que c'étoit la quatrieme. Mais cela même n'eût pas été exemt de faute, veu l'édition de 1540. dont Mr. de Launoi fait mention, & celle de Paris 1575. qui est dans le catalogue de la Bibliotheque d'Oxford. Je ne parle pas de l'édition que Vossius (c) a considerée comme la premiere, (c'est selon lui celle qui parut à Paris en l'an 1516. par les soins de Jean Gagney) car il est visible qu'il se trompe quant au tems. Gagney ne commença ses études de Theologie (d) qu'en l'année 1524. il n'y a donc point d'aparence qu'il se soit mêlé de publier Collatius en 1516. Vossius nous parle d'une édition faite par Christophle Plantin à Anvers sur la revision de vander Burch; c'est sans doute la même que celle de Leide 1586. & si Vossius a vu Anvers au titre de son exemplaire, cela doit être imputé à la coutume qu'ont les Libraires de faire imprimer plusieurs titres, & de mettre des années & des villes dans les uns, qui different autant qu'il leur plait des années & des villes qui paroissent sur les autres. Combien de fois ont-ils par là fait grossir mal à-propos le nombre des éditions aux Bibliographes? Daumius avoit raison de penser que l'édition de Paris avoit été devancée par une édition d'Italie, car l'Ouvrage a été imprimé à Milan en 1481 (e).

(C) *Et n'en dit pas beaucoup de bien.*] Voici ce qu'il en dit: (f) *Apollonius Collatius fastos edidit, in quibus pietatem laudes, frigidiusculus tamen poeta est: & cum descendit ab elegiaco etiam infelix.*

(D) *Ils ont cité Collatius sur le pied d'un ancien Auteur.*] Vossius, sans nommer personne, s'est contenté de dire que les grans hommes de ce siecle (g) le citent ordinairement comme tel, mais Barthius n'a pas tant de menagement; il dit (h) que Collatius a été cité comme un ancien poete Chretien par Joseph Scaliger dans ses notes sur Eusebe; par Casaubon dans son commentaire sur Suetone; par François Juret dans ses notes sur Paullin Benoit; par Christophle Colerus dans ses observations sur Tacite; par Thomas Dempsterus dans ses notes sur Corippus; par Meursius dans son Glossaire; par Jean Savaron dans son commentaire sur Sidonius Apollinaris; par Bulengerus dans son Traité *de imperatore* & ailleurs. Le savant Reinesius qui n'étoit pas fâché de censurer Barthius, pretend (i) qu'on n'a pas eu droit de quereller ces grans hommes, attendu qu'ils n'ont rien dit de l'âge de Collatius, & que rien n'empêche qu'ils n'aient cité un Auteur qui leur paroissoit moderne; qu'en particulier il est absurde de mêler Joseph Scaliger dans cette critique: auroit-il pu ignorer ce que son pere lui avoit apris touchant le siecle de Collatius? Lisez la reponse de Daumius (k) à ces objections de Reinesius, vous trouverez, je m'assûre, que Barthius a eu raison.

Un Carme nommé Daniel de la Vierge Marie a pris (l) aussi Collatius pour un ancien poete Chretien, & il semble même qu'il ait voulu se couvrir de l'autorité de Casaubon. Le Marquis d'Agropoli l'en censure, & renverse en même tems ce que les Carmes veulent inferer d'un passage de ce poëte.

(E) *Le Pere Briet en a parlé pour le service de ce Dictionaire.*] Il ne se determine point sur l'âge de Collatius, mais il est tombé dans quelques fautes. 1. Il dit (m) que Margarin de la Bigne le raporte au tems de Charlemagne, & qu'on le fait fleurir environ l'an 690. C'est Margarin de la Bigne qui lui assigne cette année; pourquoi donc le Pere Briet lui impute-t-il de l'avoir placé sous Charlemagne, dont le regne ne commença qu'en l'année 768. & l'empire qu'en l'année 800 ou 801. Il est evident que ce Jesuite a pris pour la même chose l'an 690. & le tems de Charlemagne; or c'est se tromper. 2. Il dit que Vossius rejette le sentiment de Margarin de la Bigne, & renvoie Collatius au commencement du XV. siecle, ensorte que c'est le faire vivre au tems de Politien. Vossius marque expressément l'année 1490. qui est vers la fin & non pas au commencement du XV. siecle, & ce seroit une bevuë chronologique que de pretendre qu'un Auteur qui auroit fleuri au commencement du XV. siecle, auroit été de même âge que Politien. 3. Le Pere Briet rejette le sentiment de Vossius, parce qu'il ne trouve pas le style de Collatius assez relevé pour le siecle de Politien, qui est celui où les belles lettres sont ressuscitées. Il trouve dans Collatius des fautes de quantité, & une ignorance du Grec qui ne conviennent pas au siecle de Politien. Cette raison est nulle, car tous les Auteurs du XV. siecle ne profiterent pas également des lumieres literaires qui se repandirent dans l'Italie. Quelques-uns de ceux qui s'efforcerent de polir leur plume, soit pour les vers soit pour la prose, ne firent qu'un mediocre progrés, & n'aprirent que très-foiblement la langue Greque. 4. Ce Jesuïte trouve dans le style de Collatius un peu plus d'elevation & de politesse, qu'il n'y en avoit au siecle de Charlemagne; d'où il conclut que Vossius & Barthius le font trop descendre, *eum nimis deprimunt.* S'il entend qu'ils le meprisent trop, il se trompe, car ils se contentent de le prendre pour un poete moderne. S'il entend qu'ils le font un peu trop moderne, il se refute lui-même, car de la maniere qu'il raisonne dans nôtre 3. observation, plus un poete s'est elevé au dessus de la barbarie du VIII. siecle, plus est-il digne d'être mis au siecle de Politien.

(F) *On a imprimé à Milan le poeme . . . sur le combat de David & de Goliat.*] J'ai deja dit ce que le Pere Mabillon avoit apris là-dessus de l'illustre Magliabecchi. Disons ici ce que le Journal (n) de Leipsic aprend. On y trouve que Mr. Magliabecchi donna à Mr. Pusterla, garde de la Bibliotheque Ambroisienne de Milan, quelques poëmes d'Apollonius; & que Mr. Pusterla les remit à Mr. Lazare Augustin Catta, Jurisconsulte de Novarre, qui les fit imprimer à Milan en 1692. *in* 8. Ce recueil contient le combat de David & de Goliat, & une plainte de JESUS-CHRIST contre les Juifs en vers epiques, une elegie sur les plaisirs de la campagne, & plusieurs épigrammes; mais on a suprimé l'épitaphe de Paul II. & celle de Sixte IV. qui étoient dans l'exemplaire de Dom Mabillon. On donne dans l'Ouvrage que Mr. Catta a fait imprimer le titre de *Collatinus* à nôtre Apollonius. Il faut mettre Ricciolus au nombre de ceux qui l'ont pris pour un ancien poete Chretien, car il l'a placé au VIII. siecle (o).

(A) *En Flamand* Van Ceulen.] Il fut le premier de sa famille qui latinisa ce nom par celui de Colonius (p). Ce fut la fantaisie de son Regent; mais en France il fut apellé *de Cologne*.

(a) *Le Journal de Leipsic 1692. pag. 558. la met comme Mr. de Launoi.*

(b) *Dans la Bibliotheque des Peres.*

(c) *Vossius de Histor. Lat. pag. 811.*

(d) *Launoi ib. p. 681.*

(e) *Acta erud. Lipsiens. 1692. pag. 558.*

(f) *Jul. Cæsar Scalig. poëtic. lib. 6.*

(g) Ut antiquus à summis seculi hujus viris passim laudatur. *Vossius ubi supra.*

(h) *Barth. commentar. ad Claudian. pag. 795. Dans son commentaire sur Stace to. 2. pag. 436. il cite le dernier qui avoit commenté Petrone. Je croi qu'il entend Goldast.*

(i) *Epist. ad Daumium pag. 15. 16.*

(k) *Ibid. pag. 27.*

(l) *Daniel à Virgine Maria, vinea Carmeli part. 3. cap. 16. n. 358. apud Marchionem Agropolitanum in examine divinit. in Carmelo consulta art. 12. p. m. 11.*

(m) *Briet. de Poët. Latin. l. 5. pag. 63.*

(n) *Mens. Decembr. 1692. pag. 558. 559.*

(o) *Ibid.*

(p) *Vide Orationem funebrem Ludovici de Dieu.*

l'an 1558. Clervant l'y avoit amené de Geneve pour cette fonction β. Cette Eglise fut dissipée sous le regne de François II. Clervant qui étoit un gentilhomme de beaucoup de merite, & fort zélé pour la Cause, se retira à Strasbourg avec sa famille; Pierre de Cologne γ se retira à Heidelberg, d'où il fut rapellé à Mets par ceux de la Religion au commencement δ du regne de Charles IX. Il prêcha secretement de maison en maison jusques au 4. de Mai 1561. qu'on l'arrêta prisonnier comme il prêchoit. On le fit sortir de la ville au bout de quelques jours, mais il y revint peu après; car le 25. de Mai de la même année ceux de la Religion commencerent de prêcher publiquement avec la permission de la Cour. Il est vrai que Senneterre qui commandoit dans la ville ne voulant point permettre à ce Ministre d'y revenir, il faloit qu'on le ramenât sous bonne garde au village de Grixi après qu'il avoit prêché. Cela ne dura que jusqu'au retour de Vieilleville Gouverneur de Mets *; car il fit rentrer Cologne. Le Roi aiant reçu à Mets en 1569. la nouvelle de la bataille de Jarnac, où le Prince de Condé fut tué, permit la demolition du Temple, & ce ne fut qu'avec mille peines & avec mille dangers que les Ministres purent sortir de la ville †. Pierre de Cologne se retira au Palatinat, & fut Ministre à Heidelberg. Il mourut à la fleur de son âge. Il avoit (B) composé quelques livres pendant son sejour à Mets. Son fils Daniel COLONIUS a été Principal du College Walon à Leide ‡. Il publia des Theses sur l'Institution de Calvin l'an 1628. Heinsius lui dedia l'*Aristarchus sacer*.

β *Beze, Hist. Eccles. l. 16. pag. 444.*

γ *Ibid. pag. 446.*

δ *Ibid. pag. 449.*

* *Ibid. pag. 452.*

† *Ibid. pag. 464.*

‡ *Orat. funebr. Ludov. de Dieu.*

COLOMIES (PAUL) en Latin *Colomesius*, a cultivé l'étude des belles lettres avec une grande aplication, & a communiqué au public plusieurs (A) recherches curieuses. Il étoit de la Rochelle, & fils d'un ‡ bon Medecin. Parmi les doctes personnages qu'il frequenta, il n'y en eut point avec qui il liat plus de commerce qu'avec Isâc Vossius, & je pense que s'il se retira de bonne heure en Angleterre, & avant que les Protestans de France essuiassent les plus rudes coups de la tempête qui a englouti l'Edit de Nantes, ce fut à cause qu'Isâc Vossius étoit devenu Chanoine de Windsor. Les loüanges qu'il a données à ce savant homme l'ont exposé à un insulte qu'il (B) souffrit avec la derniere debonnaireté. Il ne fut pas long tems en Angleterre

‡ *Nommé* Jean Colomiés: *il avoit une belle Bibliotheque.*

(B) *Il avoit composé quelques livres.*] La Croix du Maine n'a osé en donner les titres. *Il a escrit*, dit-il, *plusieurs traitez imprimez à Lyon l'an 1564. chez Jean d'Ogerolles, desquels livres je ne veux mettre les titres & pour cause.* Du Verdier Vau-Privas qui n'étoit point Huguenot comme lui a eu plus de resolution. N'étant pas suspect, il ne se croioit pas obligé à tant de menagemens. Il dit que *Pierre de Cologne a traduit d'Aleman en François, Conformité & accord tant de l'escripture saincte, que des anciens & purs Docteurs de l'Eglise, & de la confession d'Ausbourg bien entendue touchant la doctrine de la S. Cene de nostre Seigneur par les Theologiens de l'université de Heidelberg.* A Geneve 1566. in 8. *Il a traduict aussi de l'Aleman de Thomas Erastus, Vraie & droicte intelligence de ces paroles de la saincte Cene de Jesus-Christ. cecy est mon corps.* A Lyon 1564. in 8. (a) Comme ces livres ne se trouvent plus, je ne pense pas qu'aiant même de grandes Bibliotheques à commandement, je pusse dire duquel de ces deux a voulu parler Mr. Ancillon dans la vie de Farel. *Pierre de Cologne*, dit-il, *fit la version d'un traité de la Cene, & le dedia à Monsieur de Clervant.* Aucun de ces trois Auteurs ne parle de la reponse que fit Pierre de Cologne, à François de Beaucaire de Peguillon Evêque de Mets, imprimée à Geneve l'an (b) 1566.

(A) *A communiqué au public plusieurs recherches curieuses.*] Ce seroit flater Mr. Colomiés, que de dire que par la penetration de son genie il faisoit des decouvertes. Assûrément ce n'étoit pas son talent, mais il savoit profiter de ses lectures, & mettre à part plusieurs choses singulieres, à quoi la plûpart des lecteurs ne prenent pas garde, & qu'ils sont ravis de trouver quand quelcun en fait de petits monceaux. Il faisoit son étude principale de ces sortes de ramas: c'étoit à cet égard un vrai furet. Le 1. livre qu'il a donné au public a pour titre *Gallia Orientalis*: il y traite des François (c) qui ont entendu la langue Hebraïque. Cet ouvrage est fort cité, & s'est bien vendu: on a de la peine à le trouver: il fut imprimé à la Haie l'an 1665. *in 4.* L'Auteur avoit preparé une 2. édition augmentée & corrigée, & compilé un semble Ouvrage sur les Italiens & les Espagnols qui ont sçu l'Hebreu: il avoit même donné son manuscrit à un Libraire de la Rochelle établi à Amsterdam, qui avoit promis de l'imprimer. Trois choses ont empêché jusques ici l'impression de ces manuscrits. 1. La mort du Libraire. 2. La mort de l'Auteur. 3. Le goût depravé du public qui n'achete presque plus que des Libelles, ou des Romans. J'espere neanmoins qu'on imprimera quelque chose de ces Ouvrages de Colomiés. Le second livre qu'il publia est intitulé ΚΕΙΜΗΛΙΑ LITERARIA, & comprend plusieurs (d) opuscules. Il fut imprimé à Paris l'an 1668. & à Utrecht l'an 1669. *in 12.* Ses autres Ouvrages sont, *Epigrammes & Madrigaux*, à la Rochelle 1668. *in 12.* *Remarques sur les seconds Scaligerana*, Groningæ 1669. *in 12.* *La vie du Pere Jaques Sirmond*, à la Rochelle 1671. *in 12.* *Exhortation de Tertullien aux Martyrs traduite en François*, à la Rochelle 1673. *in 12.* *Rome Protestante*, à Londres (e) 1675. *in 12.* *Mélanges Historiques*, à Orange 1675. *in 24.* *Observationes sacræ*, avec une *lettre* que l'Auteur écrivit *à Mr. Claude sur la version Françoise des Bibles de Geneve* (f), à Amsterdam 1679. *in 12.* *Theologorum Presbyterianorum Icon, ex Protestantium scriptis ad vivum expressa*, & *Parallele de la pratique de l'Eglise ancienne & de celle des Protestans de France dans l'exercice de leur religion.* 1682. *in 12.* *Bibliotheque choisie*, à la Rochelle 1682. *in 8.* Elle a été rimprimée à Amsterdam 1699. avec des augmentations. *Ad Gulielmi Cave Canonici Windesoriensis Chartophylacem Ecclesiasticum paralipomena*, Londini 1686. *in 8.* Une *lettre à Mr. Justel* touchant la Critique du P. Simon. Cette lettre fut imprimée à Londres l'an 1686. *in 4.* avec un livre (g) d'Isâc Vossius. Comme Mr. Colomiés ramassoit avec un soin extraordinaire les lettres des hommes illustres, il en publia plusieurs à Londres l'an 1687. *in 8.* qu'il joignit aux deux Epitres de St. Clement, &c. Voici tout le titre de ce volume, *S. Clementis epistolæ duæ ad Corinthios interpretibus* Patricio Junio, Gottifredo Vendelino, & Joh. Bapt Cotelerio. *Recensuit & notarum spicilegium adjecit* Paulus Colomesius *Bibliothecæ Lambethanæ Curator.* *Accedit* Thomæ Brunonis *Canonici Windesoriensis dissertatio de Therapeutis Philonis. His subnexæ sunt epistolæ aliquot singulares vel nunc primum editæ, vel non ita facile obviæ.* Il publia en la même année quelques lettres (h) de la Reine de Suede, & en 1690. un recueil *in folio* des lettres de Vossius. Il s'est reglé constamment sur la maxime de Callimachus, *Qu'un grand volume est toûjours un grand mal:* tous les livres qu'il a composez sont de très-petite taille, & voici la reflexion de (i) Mr. Baillet. *L'Auteur de l'Esprit de M. A.*, dit-il, *n'a point cru pouvoir trouver de plus grandes injures à dire à Monsieur Colomiés son confrere de Religion, qu'en temoignant de le mepriser, & en le raillant assez froidement sur ses petits livres de peu de feuilles. Il l'apelle* le grand Auteur des petits livrets, *ajoûtant qu'il ne lui faut qu'un volume d'une feuille pour se mettre en rang avec les Auteurs de la premiere & de la seconde taille.*

(B) *Un insulte qu'il souffrit avec la derniere debonnaireté*] „ Je ne veux pourtant pas m'arrêter au juge„ment de Mr. Colomiés, qu'on dira être un Auteur „ à juste prix, & gagné par Mr. Vossius pour faire de „ petits livrets, où il ne parle presque d'autre chose „ que du *grand Vossius* (k)., Mr. Colomiés aiant lu cela n'en fut pas moins disposé à encenser le P. Simon dans une lettre qu'il écrivit à Mr. Justel. Ecoutons là-dessus un Journaliste (l). *La lettre de Mr. Colomiés . . . . contient des remarques bien curieuses sur quelques endroits de la Critique de Mr. Simon, & n'a rien qui ne soit d'un homme fort moderé; encore que Mr. Colomiés n'ignore pas que Mr. Simon est l'Auteur de la Preface & des notes qui ont paru dans la nouvelle édition de sa Critique.*

(a) *Du Verdier, Biblioth. Franc. pag.* 1001.

(b) *Voiez la remarque A de l'article* Dieu (Louïs de.)

(c) *On lui a reproché qu'il en oublia quelques-uns, & nommément Casaubon. Voiez Ancillon,* Mélange de litterat. tom. 2. pag. 95.

(d) 1. *Un recueil d'observations en Latin.* 2. *Un recueil de particularitez, en François.* 3. *Clavis epistolarum Scaligeri, Casauboni, Salmasii & aliorum.* 4. *La Clef des Epitres Françoises écrites à Scaliger.* 5. *Notæ ad Quintilianum.*

(e) *Ou plutôt à Rouen, quoi qu'on ait mis Londres au titre.*

(f) *Voiez dans le 13. vol. de la Bibliotheque Universelle p. 337. l'extrait de ce livre sous ce titre,* Pauli Colomesii Observationes sacræ, editio secunda auctior & emendatior. Accedunt ejusdem paralipomena de scriptoribus Ecclesiasticis, & passio S. Victoris Massiliensis ab eodem emendata, editio IV. & ultima prioribus longe auctior & emendatior. *Londini 1689. in 12. pag. 34.*

(g) *C'est l'appendix Observationum ad Pomponium Melam. Accedit ad iterias P. Simonis objectiones responsio.*

(h) *La Bibliotheque universelle me l'aprend t. 13. pag. 356.*

(i) *Jugem. des Sav. tom. 1. pag. 448.*

(k) *Preface pour la nouvelle édition de l'Histoire Critique du Vieux Testament.*

(l) *Nouvelles de la Republique des lettres mois de Mai 1686. pag. 595. de la 2. édition.*

gleterre sans temoigner son degoût du parti Presbyterien, & son panchant vers la communion Episcopale. Le petit recueil de certains passages choisis auquel il donna pour titre, *Theologorum Presbyterianorum Icon*, lui attira beaucoup d'ennemis. Il fut sans doute blâmable de publier ce livret, & il y avoit même beaucoup d'imprudence à écrire contre des gens dont il faisoit entrer dans le caractere une humeur si mal endurante, si ombrageuse, si entêtée. Cela ne devoit-il point l'obliger à ne rien dire qui pût l'exposer à leur colere? Le meilleur moien de le refuter étoit de ne dire mot, car une si belle patience eût convaincu tout le monde qu'ils ne ressembloient point au portrait qu'il avoit fait d'eux. Aussi doit-on confesser à la gloire de ces Messieurs qu'ils mepriserent cette incartade; mais comme il est difficile que dans un grand nombre de gens il n'y ait personne qui ne s'échape, il se trouva en Hollande un Ministre Presbyterien qui fit une invective * si atroce contre le pauvre Mr. Colomiés, qu'auprès de ceux qui jugeroient de tout un parti par les defauts d'un particulier, il n'en faudroit pas davantage pour conclure que l'*Icon Theologorum Presbyterianorum* a été tiré d'après nature. L'Auteur de l'*Icon* avala l'insulte sans dire mot. Ce n'est pas qu'il ne lui eût été très-facile de repousser (C) les injures de son adversaire; mais aparem-

* *Voiez l'Esprit de Mr. Arnaud to. 2. pag. 297. & suiv.*

(C) *Très-facile de repousser les injures de son adversaire.*] J'ai dejà blâmé Mr. Colomiés d'avoir publié cet *Icon*. Il auroit mieux fait de laisser épars les passages qu'il rassembla, & d'ailleurs il choisit très-mal son tems. Ce n'étoit point dans une telle occasion qu'il faloit montrer *les lieux foibles du païs*, desorte que si l'Auteur de l'*Esprit de Mr. Arnaud* s'étoit contenté de lui faire de tels reproches, & de le refuter quant au fond, sans s'amuser aux injures personelles, il auroit merité des loüanges; mais s'étant dechainé comme dans un violent accés de fureur, il s'est rendu inexcusable, & a fait tort à sa cause. Sa dispute fournit aux lecteurs un divertissement de theatre: mais au lieu que quand on va à la Comedie on entend d'abord les grandes passions du tragique, & puis les badineries du comique; ici au contraire on trouve les airs goguenards avant que de rencontrer les transports de la colere, & de l'invective serieuse. Les endroits où l'Auteur a voulu faire le plaisant sont si ridicules, qu'il pouvoit y être mortifié sans ressource pour peu que Mr. Colomiés l'y eût voulu attaquer. Je ne pretens pas qu'on m'en croie sur ma parole, j'en fournis les pieces justificatives.

I. Mr. Colomiés marqua son nom à la tête de son Ouvrage, PER PAULUM COLOMESIUM *Rupellensem*. Sur cela l'Esprit de Mr. Arnaud fait une plaisanterie froide comme glace. (a) *On voit bien par la grandeur du nom de ce grand homme que le ciel le destinoit à être Auteur. Car entre tous les anciens & les modernes on ne trouvera pas de nom si propre à faire une belle figure à la tête d'un Ouvrage, & dans la premiere page d'un livre* (b) . . . . *il faut avoüer que cela remplit la bouche & les yeux: & quand on n'auroit autre chose à faire voir au public, on meriteroit d'être imprimé.* Cela sent un homme qui dans la crainte d'être court, ne se peut resoudre à congedier aucune pensée qui se presente. Peut-être vaut-il mieux dire que cela marque un grand defaut de discernement, & un goût entierement émoussé par raport à la raillerie. Quoi qu'il en soit on ne sauroit mieux faire paroître son mauvais goût, qu'en temoignant qu'on trouve ici quelque grain de sel; & si j'avois à repondre à une si fausse plaisanterie, je ne prendrois point d'autre voie que celle d'ouvrir d'un grand sens froid les premiers livres qui me tomberoient sous la main dans une Bibliotheque. Le malheur m'en voudroit bien si je ne trouvois bientôt des noms aussi propres à *remplir la bouche & les yeux*, que celui de *Paulus Colomesius Rupellensis*. J'en trouverois encore plus aisement parmi les personnes qui ne savent rien, après quoi toujours d'un air fort serieux j'apostropherois mon homme: *Vous disiez qu'entre tous les anciens & les modernes on ne trouvera pas de nom si propre à faire une belle figure à la tête d'un Ouvrage . . . . & que quand on n'auroit autre chose à faire voir au public on meriteroit d'être imprimé. Vous ne parleriez pas de la sorte si vous connoissiez beaucoup d'Auteurs, & l'on voit bien que ni les anciens ni les modernes n'ont été guere les objets de vôtre vuë, & de vôtre meditation. Allez plaindre la destinée d'une infinité de paisans qui ne mettent point leur nom à la tête d'un Ouvrage, encore qu'il merite d'être imprimé, qu'il le merite, dis-je, par la raison qu'il est composé de plusieurs lettres. C'est vôtre principe.* Jamais les bons railleurs ne fondent leurs plaisanteries sur un fait évidemment faux, jamais ils ne tournent en ridicule un Auteur sur des choses qui lui sont communes avec des hommes illustres, sans qu'elles aient en lui rien qui soit particulier. Or je vous prie *David Blondellus Catalaunensis: Dionysius Petavius Aurelianensis: Dionysius Lambinus Monstroliensis*, & cent autres que je pourrois alleguer, donnent-ils plus ou moins de prise que *Paulus Colomesius Rupellensis*?

(a) *Esprit de Mr. Arnaud to. 2. pag.* 298. 199.

(b) *L'Auteur met ici en 3. lignes, & en gros caracteres* per Paulum Colomesium Rupellensem. *Ce dernier mot est en petits caracteres dans le titre de l'Icon.*

II. Les plaisanteries que l'Auteur fonde sur ce que Mr. Colomiés s'est surnommé *Rupellensis* ne sont pas meilleures. Afin qu'une raillerie soit bonne, il faut que celui qu'on raille merite d'être raillé: or c'est ce qu'on ne peut dire d'un homme qui ne fait que suivre l'usage. Quand on raille quelcun sur ses habits, on se rend soi-même très-ridicule à moins qu'il n'y ait dans ces habits quelque chose qui sort des regles, & de la mode. Afin donc que la raillerie jettée sur le *Rupellensis* fût bonne, il faudroit que ce ne fût pas le train ordinaire des Auteurs qui écrivent en Latin, d'ajoûter le nom de leur ville à celui de leur famille; mais il est certain que c'est leur coutume, & par consequent Mr. Colomiés n'a fait que suivre un usage (c) bien établi. Concluons que toute la raillerie retombe sur son Auteur, & le rend suspect d'être étranger dans la Republique des lettres.

III. Nous allons voir la plus froide de toutes ses plaisanteries. Après avoir raporté en grosses lettres les noms & les surnoms de son adversaire, il les compare avec d'autres. L'AURELIUS AUGUSTINUS HIPPONENSIS, dit-il, (d) *& le* (e) SIDONIUS APOLLINARIS CLAROMONTANUS *n'en aprochent pas. J'espere que la posterité qui ne conoîtra pas si bien Mr. Colomiés que nous le connoissons, se persuadera que le* RUPELLENSIS *signifie Monsieur l'Evêque de la Rochelle, comme l'*HIPPONENSIS *de St. Augustin signifie l'Evêque d'Hippone.* Une raillerie ne peut être que très-mauvaise lors qu'on l'apuie sur un fondement absurde, & lors qu'elle est plus choquante pour des gens que l'on ne veut point railler, que pour ceux que l'on veut railler. Tel est le caractere de celle-ci. Rien ne choque plus la vraisemblance que de dire que l'epithete RUPELLENSIS pourra un jour signifier *Monsieur l'Evêque de la Rochelle*, & c'est faire un très-grand tort à nôtre posterité que de la croire capable d'une si grosse bevuë. Il faudroit que les lecteurs dans les siecles à venir fussent cent fois plus barbares qu'ils ne l'etoient il y a 3. ou 4. cens ans, s'ils alloient s'imaginer ce que l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud espere qu'ils s'imagineront. Il ne l'espere pas, me dira-t-on, il se sert d'une ironie. Je le sai bien, mais il ne laissoit pas d'être obligé de raporter son esperance pretenduë & ironique à un évenement vraisemblable. Autrement ce seroit railler avec finesse un bourgeois gentilhomme que de lui dire, *Vous vous êtes fait peindre l'epée au côté, j'espere que nos descendans vous prendront pour un Duc & Pair.* Mais enfin, me repondra-t-on en faveur de nôtre mauvais plaisant, puisque l'*Hipponensis* de St. Augustin signifie l'Evêque d'Hippone, le *Rupellensis* pourroit bien signifier l'Evêque de la Rochelle. La consequence peut passer, je l'avouë, mais le principe d'où on la tire est faux & absurde; car le terme d'*Episcopus* est perpetuellement joint avec celui d'*Hipponensis* dans les titres de St. Augustin, & ce n'est nullement en vertu de l'*Hipponensis* que l'on prend ce Pere pour l'Evêque d'Hippone, c'est uniquement en vertu de l'autre mot (f). La multiplication des Evêques seroit furieusement à craindre dans les siecles à venir, si la raillerie de nôtre censeur étoit bonne, car comme je l'ai dejà dit, c'est une pratique très-ordinaire aux Auteurs qui écrivent en Latin de mettre le nom de leur patrie à la tête de leurs livres. Les Reformateurs (g) n'ont pas negligé cet usage. Un Professeur de Leide bien conu de nôtre plaisant s'y est conformé (h). C'est là que le titre est propre à remplir la bouche & les yeux.

N'avois-je pas raison de dire que Mr. Colomiés eût pu

(c) *Je n'en donne point de preuves, car la chose est trop conuë.*

(d) *Ibid. pag.* 299.

(e) *Il y a de la mauvaise foi à raporter ainsi les noms de cet Evêque d'Auvergne. C'est les tronquer afin qu'ils ne surpassent pas ceux de Colomiés. Voici comme ils doivent être:* CAÏUS SOLLIUS APOLLINARIS SIDONIUS ARVERNORUM EPISCOPUS. *Fort peu d'Auteurs disent* CLAROMONTANUS EPISCOPUS.

(f) *L'Auteur de la Cabale Chimerique representa ceci à l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud l'an* 1691. *dans la page* 186. *&* 187. *de la Preface de la Chimere demontrée.*

(g) *Theodori Bezæ Vezelii volumen primum tractationum Theologicarum. C'est ce qu'on voit à la tête des Oeuvres de Theodore de Beze.*

(h) ANDREÆ RIVETI PICTAVI SAMMAXENTINI SS. THEOLOGIÆ DOCTORIS, & SACRARUM LITERARUM . . . PROFESSORIS, opera.

aparemment il eut peur d'empirer sa (*D*) condition par une replique. Il fit comme les autres qui avoient été dechirez dans le même livre : il se tut, il imita leur patience, qui fut très-assurément une vertu mal (*E*) entenduë, & à contre-tems. J'ai ouï dire 1. que lors que l'on érigea à Londres l'Eglise Françoise dont Mr. Allix fut ministre, Mr. Colomiés y fut établi * Lecteur. C'étoit une Eglise selon le Rit des Episcopaux. 2. Qu'aiant perdu l'emploi † dont il jouissoit chez l'Archevêque de Cantorberi, quand cet Archevêque qui s'opiniâtroit à ne point prêter serment de fidelité au Roi Guillaume & à la Reine Marie, fut depouillé de son temporel l'an 1691. il tomba dans le chagrin, & dans une maladie dont il mourut quelque tems apres : indignement digne de grossir l'*appendix* de Pierius Valerianus *de infelicitate literatorum*. On verra dans la premiere remarque la liste de ses Ouvrages. S'il y a des gens qui trouvent que je dis trop de bien de lui, je les renvoie à des Auteurs plus difficiles que moi, qui (*F*) lui donnent beaucoup plus d'encens.

* *Il est traité de Prêtre de l'Eglise Anglicane dans le 13. volume de la Bibliotheque universelle pag. 338.*

† *C'étoit celui de Bibliothecaire*, Bibliothecæ Lambethanæ Curator.

Se sentant malade à Lambeth, il vint à Londres où il mourut le 13. de (*G*) Janvier 1692. On decouvrit avant que de l'enterrer qu'il avoit contracté à Lambeth un mariage de conscience avec une fille de basse condition. Il lui laissa un legs de 30. livres sterling, ce qui la fit revenir de l'affliction qu'elle avoit fait éclater avec des cris extraordinaires le jour de l'enterrement. Beaucoup de gens ont soupçonné qu'il mourut Socinien.

COLONNA (POMPÉE) Cardinal Archevêque de Montreal en Sicile, & Evêque d'un très-grand (*A*) nombre de lieux, a fait une grande figure dans le monde, & avec un grand mélange

pu aisément confondre son adversaire sur le chapitre des plaisanteries ? N'eût-il pas pu se moquer de lui comme d'un homme qui faisoit le surpris, & l'étonné (*a*) sur des choses très-communes, ce qui est à peine pardonnable aux demi-savans?

(*a*) *Ce defaut a été reproché souvent à ce même Auteur dans les écrits touchant la Cabale Chimerique de Rotterdam.*

Il ne lui auroit pas été moins facile de le confondre sur un autre point plus considerable que ne sont des railleries. On l'accusa d'être aux gages d'Isac Vossius, & d'être son parasite. (*b*) *Cette note étoit deuë a ce grand Isaac pour le payer de la pension, & du logement qu'il fournit à Mr.* Paulus Colomesius Rupellensis, *car c'est chez lui que demeure notre Auteur. Il ne faut pas s'étonner que Mr. Colomiés soit un peu attaché au party de Messieurs les Chanoines qui vivent paix & aise de la graisse de la maison de Dieu, puis qu'il amasse les miettes qui tombent de leur table, & qu'il est habitant du pais decoulant de lait & de miel . . .* (*c*) *C'est une lache complaisance de sacrifier ses freres à la passion de ceux qui lui fournissent quelque repas . . .* (*d*) *Je ne sai de quelle religion est cet homme là, & ce que j'y voi de certain c'est qu'il est de la religion des parasites, toûjours pour qui plus lui donne.* Cette satire desobligeante d'un côté pour Messieurs les Episcopaux, & terrassante de l'autre pour Colomiés pouvoit être facilement refutée. Mr. Justel écrivit en ce tems-là une lettre que j'ai luë, où il disoit que l'on avoit eu grand tort de traiter Mr. Colomies de parasite, & que les mœurs de cet homme, & la maniere dont il subsistoit en Angleterre refutoient pleinement toute cette accusation de l'Esprit de Mr. Arnaud.

(*b*) *Ubi supra p.* 302.

(*c*) *Ibid. pag.* 303.

(*d*) *Ibid. pag.* 304.

(*D*) *Il eut peur d'empirer sa condition.*] Je n'ai jamais ouï dire qu'il ait couru de mauvais bruits contre l'honneur de Paul Colomiés, ni contre celui de ses parens ; mais enfin où sont les gens dont la jeunesse, & la famille soient exemtes de toute tache petite ou grande, ou qui ne puissent craindre les mauvais memoires d'un ennemi. Je m'imagine que Colomiés fit reflexion que s'il irritoit davantage l'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnaud, il l'obligeroit à écrire à la Rochelle pour demander des memoires, & qu'on lui en fourniroit dans la vuë de decrier un homme qui avoit tâché de rendre odieuse à toute l'Europe la religion Presbyterienne. Il se tut donc, pour ne se pas exposer tout de nouveau à la morsure d'un si dangereux ennemi. Voiez ce qu'on a dit ci-dessus (*e*).

(*e*) *Pag.* 366. *col.* 2.

(*E*) *Une vertu mal entenduë & à contre-tems.*] La clemence, cette vertu si aimable, si utile, si necessaire, si divine, devient pernicieuse en certaines occasions. Il y a des maux qui demandent la rigueur d'un châtiment exemplaire ; l'usage de la debonnaireté n'est point alors de saison, il ouvre la porte a de nouvelles miseres. Si cela est vrai dans les Etats politiques, il l'est aussi dans la Republique des lettres. Les Auteurs qui osent publier des livres semblables à l'Esprit de Mr. Arnaud ne meritent point de grace : on ne peut les laisser impunis, sans exposer au brigandage la reputation des gens. C'est contre de tels Auteurs que Boccalin auroit dû feindre qu'Apollon tenant ses grans jours, & seant au lit de justice convoque le Ban & l'Arriere-ban du Parnasse. Il devoit pour le moins feindre qu'Apollon envoie contre eux la (*f*) garde Pretorienne, ou plutôt la Marechaussée des Poëtes Allemans avec ordre de les aprehender, & de les constituer prisonniers. Cela est necessaire pour la sûreté des grans chemins dans la Republique des lettres. Et neanmoins parmi tant de gens qui ont été dechirez dans l'Esprit de Mr. Arnaud, il ne s'est trouvé personne qui n'ait gardé le silence ; car on ne doit compter pour rien ou une lettre qui se montre au bout de dix ans, ou quelque mot inseré dans un autre Ouvrage. C'étoit là le tems de crier ; ceux qui avoient reçu des blessûres le devoient faire, & ceux qui n'en avoient point reçu, leur devoient servir de seconds en faveur de l'interêt general : il eût falu même implorer le secours des loix. C'est ainsi que l'antiquité en usa (*g*). L'impunité n'a servi qu'à augmenter la hardiesse de cette plume, & sans doute si les Spons, si les Allix, si les Merlats, pour ne rien dire de tant d'autres qui ont imité leur patience, avoient vivement repoussé les insultes de cet homme, il n'auroit point porté ses satires jusques à des attentats sur la vie de ses Collegues, par des denonciations de Cabale, où il fourre tous ceux qu'il lui semble bon. Si ceux qui ont eu tant de patience l'ont redouté entant qu'Auteur, ils ont eté bien dupes, car il n'y a eu rien de plus facile que de le reduire au silence. Dès la premiere fois que l'on écrivit contre lui au sujet de la Cabale, on le terrassa de telle sorte qu'il se vit reduit à suplier très-humblement les Magistrats qu'il lui fût permis d'écrire, & qu'il fût fait defense à son adversaire de repliquer (*h*). C'est de quoi on parlera plus au long dans quelque autre article (*i*).

(*f*) *Voiez Mr. Baillet, Jugem. sur les poëtes tome 4. pag. 9. citant le 28. Raggnagli de la 1. centurie du Boccalini.*

(*g*) Dolere cruento Dente lacessiti, fuit intactis quoque cura Conditione super communi : quin etiam lex Pœnaque lata malo quæ nollet carmine quenquam Describi. *Horat. epist.* 1. *lib.* 1.

(*h*) *Voiez la Preface de la Chimere demontrée pag.* 65.

(*i*) *Dans les remarques sur l'article* Tavernier.

(*F*) *Qui lui donnent beaucoup plus d'encens.*] J'aurois tort de me comparer à Mr. Baillet ; je lui cede volontiers, & avec connoissance de cause le droit de censure. S'il juge plus librement que moi, & si j'ai plus d'indulgence que lui, c'est que je ne conois pas aussi sûrement que lui le bon, le meilleur, les grans defauts, les petites fautes. C'est lui qui me servira de preuve dans cette remarque, lui, dis-je, qui a donné bien des loüanges à Colomiés, comme on le va voir. (*k*) *C'est faire justice à cet Auteur, que de le reconnoître pour un des plus intelligens qui soient aujourd'hui dans la connoissance des livres. Il paroit même que son principal talent consiste dans le discernement des bons livres d'avec les mauvais, & de tout ce qu'il y a de rare & de curieux dans la belle Litterature ; & comme la plûpart de ses livres ne sont que de Critique, la reconnoissance m'oblige d'avoüer que je me suis très-utilement servi de plusieurs de ses Ouvrages.* En parlant du *Gallia Orientalis* en un autre endroit, il dit, (*l*) *Que ce sont d'excellens materiaux ramassez avec beaucoup de soin, qui pourront être d'un très-grand usage à ceux qui entreprendront la Bibliotheque universelle des Ecrivains de France* (*m*).

(*k*) *Jugem. des Savans t.* 2. *n.* 69. *pag.* 32.

(*l*) *Ibid. n.* 137. *pag.* 170.

(*m*) *Joignez à cela les éloges qu'on lui donne dans le Journal des Savans du 17. d'Août 1676. pag. m. 213. dans les* Acta eruditorum *de Leipsic t. 3. p. 314. & dans les Mélanges d'histoire & de litterature recueillis par Mr. de Vigneul-Marville pag. 269. édit. de Rouen 1699.*

(*G*) *Le 13. de Janvier 1692.*] C'est selon le nouveau style, car les Regitres de l'Eglise de St. Martin dans laquelle il fut enterré, portent que l'enterrement se fit le 5. de Janvier 1691. On sait qu'en Angleterre l'année commence à l'égard des dates des actes publics le 25. de Mars. Ainsi le 5. de Janvier 1691. selon ces Regitres de la Paroisse de St. Martin, est le 15. de Janvier 1692. selon le style de Hollande. Or comme les enterremens se font à Londres deux jours après le decés, j'ai dû me servir de la date que j'ai marquée. Je ne l'eusse point sçuë avec cette precision, si Mr. de la Roque (*n*) Ministre François à Londres n'eut pris la peine de m'en instruire.

(*n*) *On a pu connoître son habileté par le Sermon sur la paix qu'il prêcha à Londres le 23. de Septembre 1697. & qui fut imprimé dans la même ville bientôt après.*

(*A*) *Evêque d'un très-grand nombre de lieux.*] Voici ses titres dans Oldoini & dans Mandosi : *Archiepiscopus*

mêlange de mal & de bien. Il savoit porter le chapeau de Cardinal & le casque également, & il éprouva plus d'une fois les revers de la mauvaise fortune, & le retour de la bonne. Jules II. le degrada de toutes ses dignitez, Leon X. les lui redonna, le fit Cardinal, & lui confia plusieurs Ambassades. Clement VII. le depouilla de la pourpre, & puis la lui redonna. On pretend qu'il lui étoit redevable de son exaltation au papat, & qu'il ne voulut point reconoître cette obligation en lui accordant toutes ses demandes. La reponse qu'on supose qu'il lui fit un jour merite (*A Δ*) d'être raportée. Pompée Colonna mourut Viceroi de Naples l'an 1532. & fut enterré sans aucune pompe, ni épitaphe dans le Couvent des Moines Olivetains. Il est Auteur de quelques poëmes, où il decrit les charmes & la beauté d'Isabelle Filamarini femme du Prince de Salerne. Il faisoit profession de la servir, mais il proteste qu'il ne souhaita jamais rien de malhonnête de cette vertueuse Dame. C'est peut-être une de ces protestations poëtiques, dont il ne faut pas tenir plus de compte que des parjures des amans. Il fit un autre (*B*) Ouvrage plus serieux & plus travaillé en l'honneur du sexe, *de laudibus mulierum*, & il le consacra principalement à la gloire de Victoire Colonna sa parente. Cet article meritoit d'être plus long, mais on n'a pas voulu redire ce que chacun peut rencontrer dans Mr. Moreri.

COLONNA (VICTORIA) Dame illustre & savante. Voiez VICTORIA COLONNA.

COMANE, en Latin *Comana*. Il y avoit principalement deux villes qui portoient ce nom, l'une β étoit dans la Cappadoce, & l'autre * dans le Roiaume de Pont. Elles étoient consacrées à Bellone, & observoient à-peu-près les mêmes ceremonies dans le culte de cette Déesse. L'une étoit formée sur l'autre, celle de Pont, sur celle de Cappadoce †. C'est dans cette derniere qu'Oreste (*A*) avoit établi cette religion ‡. Dans chacune de ces deux villes le temple de la Déesse doté de beaucoup de terres, étoit desservi par un grand nombre de gens, sous l'autorité d'un Pontife (*B*) homme de grand credit, & d'une telle consideration, qu'il ne voioit que le Roi au dessus de lui. Sa dignité étoit à ⸸ vie. Plusieurs Dictionaires & autres livres

β *Strabo l. 11. pag. 359. & l. 12. p. 369.*

* *Id. l. 12. pag. 383.*

† *Id. ibid.*

‡ *Ibid. pag. 369.*

⸸ *Ibid. pag. 370.*

copus Montis Regalis in Sicilia, & Ressanensis, Episcopus Reatinus, Sarsinensis, Interamnensis, Acerrensis, Aquilanus, Polentinus, Aversanus, Montis Marrani, & Catanensis.

(*A Δ*) *La reponse .... merite d'être raportée.*] Je me servirai du mauvais style de l'Ecrivain où j'ai lû cela. (*a*) *Le Cardinal Pompée Colonne s'estant employé & ayant faict, que Clement septieme montast au Saint siege Apostolique, a ce que le Cardinal Franciotto Orsin n'y parvint, depuis que Clement fut Pape, Pompée obtint de luy beaucoup de graces & faveurs: mais se promettant qu'on ne luy refuseroit chose qu'il demandast, & l'importunant une fois, de luy demander choses, que le Pape jugeoit estre injustes & ne pouvoir estre par sa Saincteté octroyées à son honneur, Pompée ne les pouvant impetrer, commença à luy reprocher que par son moyen il estoit devenu Pape, sa Sainctete luy fit responce, qu'il estoit vray; mais qu'elle le prioit de le laisser Pape, sans le vouloir estre luy mesme, puis que procedant en cette maniere il entreprenoit de luy oster, ce que premierement il luy avoit faict avoir.*

(*B*) *Un autre Ouvrage ... en l'honneur du sexe.*] Le manuscrit s'en trouve dans la Bibliotheque du Roi très-Chretien, si nous en croions le Pere Oldoini (*b*). Voiez aussi la Bibliotheque Romaine de Prosper Mandosi.

(*A*) *C'est dans cette derniere qu'Oreste avoit établi.*] Τὰ δὲ ἱερὰ ταῦτα δοκεῖ Ὀρέστης μετὰ τῆς ἀδελφῆς Ἰφιγενείας κομίσαι δεῦρο ἀπὸ τῆς Ταυρικῆς Σκυθίας τὰ τῆς Ταυροπόλου Ἀρτέμιδος. Ces paroles de (*c*) Strabon signifient qu'*on croit qu'Oreste & sa sœur Iphigenie aporterent là cette religion de la Scythie Taurique, & que c'étoit le culte que l'on rendoit à Diane Tauropolos.* Il ajoûte qu'Oreste qui avoit laissé croître ses cheveux en signe de deuil, les laissa dans ce même lieu de la Cappadoce, qui fut nommé Comana pour cette raison. Or comme il dit en un autre (*d*) endroit, lors qu'il parle de Comana ville du Pont, qu'elle etoit consacrée à la même Divinité que Comana de Cappadoce, & qu'elle en (*e*) tiroit son origine, il fait assez entendre ou qu'il ignore, ou qu'il rejette la concurrence qui étoit entre ces deux villes, & qu'il tient pour nulles les pretensions de ceux du Pont. Il est neanmoins certain qu'ils ne cedoient point aux autres la qualité de Chef d'Ordre, & qu'ils se vantoient d'avoir la vraie statue de Diane. En quoi ils avoient pour rivaux non seulement ceux de Cappadoce, mais aussi les Lydiens; desorte que ce n'est point sous le Christianisme que les hommes ont commencé de se quereller sur la possession d'une relique: car lors que l'on commença à s'attribuer en divers lieux la possession du vrai St. Suaire, ou du chef de St. Jean Batiste, il y avoit très-long tems que plusieurs villes Paiennes avoient disputé sur la possession du simulacre de la Diane Taurique. Les Lacedemoniens pretendoient l'avoir; (*f*) les Atheniens soutenoient qu'Iphigenie l'avoit laissé dans leur pais. Les habitans du Pont, ceux de Cappadoce, ceux de Lydie s'entre-disputoient cette relique (*g*). Dion à l'égard du simulacre de Diane donne tout l'honneur à Comana de Cappadoce; il ne parle point de la concurrence des Lydiens, ni de celle des habitans du Pont. Il dit seulement qu'il y avoit dans la Cappadoce deux villes qui avoient le même nom, & qui n'étoient pas fort éloignées l'une de l'autre. Chacune se vantoit des mêmes choses, & contoit les mêmes fables, & montroit les mêmes raretez; chacune pretendoit posseder le vrai couteau d'Iphigenie. Μυθολογοῦσι καὶ δεικνύουσι τά τε ἄλλα πάντα ἐκ τῶν ὁμοίων, καὶ τὸ ξίφος εἰς αὐτὸ ἐκεῖνο τὸ τῆς Ἰφιγενείας ὄν, ἀμφότεραι ἔχειν. (*h*) *Cum reliqua omnia similia utrimque fabulantur ostentantque, tum utraque urbs gladium habet quem verum Iphigeniæ esse autumant.* Il n'y a point lieu de douter qu'il ne veuille dire que ces deux villes de la Cappadoce se nommoient Comana. Or comme ni les Historiens ni les Geographes ne font point mention de deux Comana, situées l'une près de l'autre dans la Cappadoce, il se pourroit bien faire que Dion se fût abusé, n'aiant point mis comme Strabon l'une des deux Comana dans la Cappadoce, & l'autre dans le Roiaume de Pont. Ortelius se trompe lors qu'il assûre (*i*) que Dion a parlé de la Comana Pontique, & de la Comana de Cappadoce. Peut-être que Dion a confondu ensemble Comana & Castabala; car il est vrai qu'il y avoit dans la Cappadoce une ville nommée Castabala, où l'on pretendoit que s'étoient passées les choses qui se disoient d'Oreste, & de la Diane Tauropolos. La Diane qui avoit un temple dans cette ville avoit le surnom de Perasia: cela fournissoit une preuve. Au reste les Prêtresses de Diane se vantoient en ce lieu-là de marcher impunément sur la braise. Ἐν τοῖς Κασταβάλοις ἐστὶ τὸ τῆς Περασίας Ἀρτέμιδος ἱερὸν ὅπου φασὶ τὰς ἱερείας γυμνοῖς τοῖς ποσὶ δι' ἀνθρακιᾶς βαδίζειν ἀπαθεῖς, κἀνταῦθα δέ τινες τὴν αὐτὴν θρυλοῦσιν ἱστορίαν τὴν περὶ τοῦ Ὀρέστου καὶ τῆς Ταυροπόλου, Περασίαν κεκλῆσθαι φάσκοντες διὰ τὸ πέραθεν κομισθῆναι (*k*). *Apud Castabala Perasiæ Dianæ fanum est, ubi ajunt sacrificas mulieres illæsis pedibus per prunas ambulare: atque ibi sunt qui autument gesta quæ de Oreste & Tauropolo Diana feruntur: dictamque Perasiam quod trans mare eo pervenerit.*

(*B*) *D'un Pontife qui .... ne voioit que le Roi au dessus de lui.*] Les habitans de Comana étoient censez sujets du Roi, mais il faloit qu'ils obeissent au Pontife: Ἄλλως μὲν ὑπὸ τῷ βασιλεῖ τεταγμένοι, τοῦ δὲ ἱερέως ὑπακούοντες. *Regi quidem alias subditi, sed pontificis tamen dicto audientes.* C'est ainsi que Strabon en parle dans la page 369. Il ajoûte que le Pontife étoit le Seigneur de la plus grande partie du temple, & des Ministres des choses sacrées, & qu'il percevoit tous les fruits des terres qui apartenoient au temple: en un mot qu'il n'y avoit personne dans la Cappadoce après le Roi que l'on honorât autant que lui. De là vint que presque toûjours il étoit de la famille roiale. Ἐστὶν οὗτος δεύτερος κατὰ τιμὴν τῇ Καππαδοκίᾳ μετὰ τὸν βασιλέα. ὡς δ' ἐπὶ τὸ πολὺ τοῦ αὐτοῦ γένους ἦσαν οἱ ἱερεῖς τοῖς βα-

(*a*) *Meynier, reponses libres aux demandes curieuses pag. 279. 280.*

(*b*) *In Athenæo Romano.*

(*c*) *Lib. 12. pag. 369.*

(*d*) *Pag. 383. & seq.*

(*e*) *Ἀπ' ἐκείνης ἀποικισθῆναι.* Atque a se inde imitata. *C'est la traduction de l'Imprimé: elle ne paroit pas avoir toute la force de l'original.*

(*f*) *Pausanias l. 3. pag. 98.*

(*g*) *Διαμφισβητοῦσι δὲ καὶ νῦν τοῦ ἀγάλματος ὄντος τῆς Ταυρικῆς θεοῦ ἀμφισβητοῦντες μὲν Καππαδόκες καὶ οἱ τὸν Εὔξεινον οἰκοῦντες τὸ ἄγαλμα εἶναι παρὰ σφίσιν. ἀμφισβητοῦσι δὲ καὶ Λυδῶν οἷς ἐστιν Ἀρτέμιδος ἱερὸν Ἀναΐτιδος.* Cum adhuc adeo illustre sit Tauricæ Dianæ nomen, ut Cappadoces cum Euxini accolis penes utram sit gentem ejus Deæ signum inter se certent, & Lydi etiam illi apud quos Anaitidis Dianæ fanum est rem controversam faciunt. *Id. ibid.*

(*h*) *Dio, lib. 35.*

(*i*) *Abrah. Ortelius in Thesauro Geograph.*

(*k*) *Strabo l. 12. pag. 370.*

PLUSIEURS villes Paiennes se vantoient d'avoir les mêmes RELIQUES.

livres attribuent à Strabon d'avoir dit que de son tems il y avoit plus de 6000. personnes consacrées au service de Bellone à Comana de Cappadoce, & que ces personnes s'entre-batoient & s'entre-blessoient tous les ans à certaines fêtes de la Déesse. Je ne pense pas que Strabon ait dit autre chose ‡, si ce n'est que lors qu'il fit un voiage en ce lieu-là les Ministres de Bellone étoient plus de 6000. tant hommes que femmes. Ce qu'on dit de ces bateries a un (C) autre fondement. Il dit touchant Comana du Pont que c'étoit une ville fort peuplée, & fort marchande; qu'il s'y rendoit une grande foule de monde quand on celebroit la fête de la sortie de Bellone; & qu'en tout tems on y voioit beaucoup d'étrangers qui y venoient accomplir leurs vœux, ou offrir des sacrifices; qu'on y trouvoit aussi plusieurs femmes de mauvaise vie, dont la plupart étoient consacrées à la Déesse du * lieu. Il ne faut pas douter que ce ne fût l'une des choses qui attiroient les étrangers. Après la guerre de Mithridate les Romains seculariserent en (D) quelque maniere ce Pontificat, & en firent une espece de Souveraineté sans lui ôter l'intendance des choses sacrées. Pompée le donna à Archelaus, Cesar à Nicomede, & Auguste à Dyteutus (E) qui avoit fait une action fort genereuse †. Appien (F) a fait ici une faute.

‡ *Ibid. pag.* 369.

* *Idem pag.* 385.

† *Id. pag.* 384. 385.

COM-

βελλώνη. Is secundum regem in summo est inter Cappadoces honore: plerumque ex eadem familia sunt pontifices & reges. Strabon observe à-peu-près la même chose touchant le Pontife de Comana au Roiaume de Pont. Ce Pontife étoit le second après le Roi, & portoit le diadême deux fois l'an lors qu'on celebroit la sortie de la Déesse. Ἡνίκα δὶς τοῦ ἔτους κατὰ τὰς ἐξόδους λεγομένας τῆς θεοῦ διάδημα ἐνόγχανε φορῶν ὁ ἱερεὺς, καὶ ἦν δεύτερος κατὰ τιμὴν μετὰ τὸν βασιλέα. *Cum bis quotannis in exitu quem vocabant deæ diadema pontifex gestaret & honore secundus à rege esset (a).* Je fai ces remarques pour deux raisons: 1. afin de montrer que le même esprit qui a fait dans le Christianisme que les gens d'Eglise ont obtenu tant de biens & tant d'honneurs, avoit deja éclaté dans le Paganisme: ainsi on a beau changer de principes & de dogmes, la nature recouvre toûjours ses droits; ce qui est fondé sur les passions machinales est un domaine inalienable & imprescriptible; on en depossede la nature pour un tems sous les grandes revolutions de religion, mais tôt ou tard elle se remet en possession. Voilà mon 1. motif. Le 2. est qu'il me semble que le P. Noris a fait une faute, lors qu'il a dit d'une façon generale & illimitée, (b) que le même homme étoit Prince & Pontife de Comana. Je croi bien que Pompée confera ces deux caracteres tout à la fois à Archelaus, mais *non sic erat ab initio, au commencement la chose n'alloit pas ainsi.* Je raporterai deux passages dans la remarque D qui confirmeront ce que j'ai dit du grand pouvoir de ces Pontifes.

(C) *Ce qu'on dit de ces bateries a un autre fondement.*] Les Prêtres de Bellone avoient cela de commun avec les Prêtres de Cybele, qu'en certains tems ils contrefaisoient les Enthousiastes, & temoignoient par des postures dereglées beaucoup d'alienation d'esprit. Ils n'épargnoient point leur propre corps, ils en faisoient couler du sang, & c'etoit une partie de leur service divin. Lactance l'a reproché au Paganisme. (c) *Ab isto genere sacrorum non minoris insania judicanda sunt publica illa sacra; quorum alia sunt matris Deum; in quibus homines suis ipsi virilibus litant: amputato enim sexu nec viros se, nec fœminas faciunt: alia Virtutis; quam eandem Bellonam vocant: in quibus ipsi sacerdotes non alieno, sed suo cruore sacrificant. Sectis namque humeris, & utraque manu districtos gladios exerentes, currunt; efferuntur; insaniunt.* Il y a bien de l'aparence que cette ceremonie s'observoit dans Comane où Bellone étoit en si grande veneration; neanmoins Strabon ne le dit pas: il dit bien qu'il y avoit à Comana de Cappadoce beaucoup de gens inspirez ou fanatiques, il n'ajoûte point ni que les ministres de Bellone fussent châtrez (d), ni qu'ils se blessassent. Quelques-uns veulent que Valerius Flaccus ait dit l'une & l'autre de ces deux choses, car au lieu de *cunatos* ils lisent *Comanos* dans cet endroit du 7. livre, vers la fin;

Qualis ubi attonitos mœsta Phrygas annua matris
Ira, vel exectos lacerat Bellona Comanos.

(D) *Seculariserent en quelque maniere ce Pontificat.*] Nous avons prouvé ci-dessus que le Pontife de Comana ne jouissoit point de la souveraineté; il avoit le Roi au dessus de lui; c'étoit du Roi proprement que les habitans de Comana etoient sujets. Mais lors que Pompée eut fini la guerre de Mithridate, il donna ce Pontificat à Archelaus sans lui imposer d'autre dependance, que celle que le peuple Romain se reservoit quand il donnoit un païs (e). Il lui defendit seulement de vendre les habitans, & quant au reste il leur commanda de lui obeir. Προσέταξε τοῖς ἐνοικοῦσι πειθαρχεῖν αὐτῷ. τούτων μὲν δὴ ἡγεμὼν ἦν καὶ τῶν τὴν πόλιν οἰκούντων ἱεροδούλων κύριος πλὴν τοῦ πιπράσκειν. *Mandavit inhabitantibus Comana ut Archelao parerent. Horum ergo is princeps fuit & hierodulorum in urbe degentium dominus, nisi quod vendendi eos non habebat potestatem (f).* Il augmenta de 60. stades à la ronde les terres qui apartenoient au temple (g). Ces paroles de Strabon, *ils étoient là aussi pour le moins six mille (h)*, temoignent qu'il parle de Comane la Pontique, & non pas de celle de Cappadoce, car quelques (i) pages auparavant il avoit dit de celle-ci qu'il y avoit vu plus de six mille personnes. La suite de son discours confirme ceci, je veux dire qu'il entend que Pompée investit Archelaus du Pontificat de Comane au Roiaume de Pont. En cela Strabon ne s'accorde pas avec Hirtius, qui nous aprend que le Pontificat donné par Pompée étoit dans la Cappadoce. Ce n'est pas qu'il fasse mention de Pompée, mais il suffit qu'il dise que Cesar adjugea à Nicomede le Pontificat de Comane; car nous aprenons d'Appien (k) que Cesar ôta à Archelaus le Pontificat qu'il donna à Nicomede. Je raporte les paroles d'Hirtius, parce qu'elles confirment ce que j'ai dit ci-dessus concernant l'autorité du Pontife de Comane. *Magnis itineribus per Cappadociam confectis, biduum Mazaca commoratus (Cæsar) venit Comana vetustissimum in Cappadocia Bellonæ templum, quod tanta religione colitur ut sacerdos ejus Deæ majestate, imperio & potentia secundus à rege consensu gentis illius habeatur. Is homini nobilissimo (l).* Vous trouverez la suite ci-dessus à la page 314. remarque D.

Il n'y avoit pas long tems que Ciceron avoit prevenu dans ce païs-là une dangereuse guerre civile. Il avoit fait retirer de la Cappadoce le Pontife à qui il ne manquoit rien de tout ce qui est capable de faire peur, & qui se voioit en état de tailler beaucoup de besogne au Roi Ariobarzanes. (m) *Quumque magnum bellum in Cappadocia concitaretur, si sacerdos armis se, quod facturus putabatur, defenderet, adolescens & equitatu & peditatu, & pecunia paratus, & toto, iis qui novari aliquid volebant: perfeci ut è regno ille discederet, rexque sine tumultu, ac sine armis, omni auctoritate aulæ communita, regnum cum dignitate obtineret.*

(E) *Et Auguste à Dyteutus qui avoit fait une action.*] Dyteutus étoit le fils aîné d'Adiatorix Tetrarque de Galatie. Adiatorix avoit obtenu de Marc Antoine la partie de la ville & du territoire d'Heraclée que les habitans accorderent à la Colonie que les Romains y envoierent. Il fut si lâche qu'il se rua de nuit sur les Romains & les massacra; il dit ensuite que Marc Antoine lui en avoit donné la permission. Ceci se passa peu avant la bataille d'Actium. Après que Marc Antoine eut été vaincu, Adiatorix tomba entre les mains d'Auguste, & fut condamné à la mort avec son fils aîné (n). Lui, sa femme, & ses enfans furent menez en triomphe, & comme on le menoit au lieu du suplice, son fils puîné dit aux soldats qu'il étoit l'aîné. Dyteutus soutint le contraire, & il s'éleva entre ces deux freres une contestation admirable. Leurs pere & mere la finirent en persuadant à Dyteutus de ceder, puis qu'aiant plus d'âge il seroit plus en état de servir de patron à sa mere & à son autre frere. Ainsi Adiatorix fut tué avec le puîné. Auguste aiant sçu ces choses regreta ceux qui avoient peri, & pour faire du bien à ceux qui restoient, il éleva Dyteutus au Pontificat de Comane (o).

(F) *Appien a fait ici une faute.*] Il a dit que Cesar ratifia les distributions de divers Etats faites par Pompée, si ce n'est quant au Pontificat de Comane qu'il ôta à Archelaus; mais que peu après la conquête de l'Egypte tous ces Etats, & tout ce que Cesar & Marc Antoine avoient donné furent ajoûtez aux Provinces du peuple Romain, les Romains, ajoûte-t-il, se saisissant avidement de toutes sortes d'occasions de s'agrandir (p). J'ajoûte plus de foi à Strabon, qui assûre (q) que de son tems le Pontificat de Comane étoit possedé par Dyteutus.

(a) *Strabo l.* 12. *pag.* 384.

(b) Hunc Archelaum Pompejus Sacerdotem Bellonæ ac Comanorum principem (UTRAQUE enim dignitas UNI EIDEMQUE conferebatur) constituerat. *Noris Cenotaph. Pisan. pag.* 255. *Voiez ci-dessus pag.* 314. *remarque C.*

(c) *Lactant. Institut. divinar. l.* 1. *c.* 21. *p. m.* 68.

(d) *Au contraire il fait mention de leurs femmes*, ἄνδρες ὁμοῦ γυναιξί. Viri una cum mulieribus. *Lib.* 12. *p.* 369.

(e) *Appien faisant le denombrement des Rois & des Princes constituez par Pompée en divers lieux de l'Asie, n'oublie point Archelaus:* Ejus etiam Deæ quæ à Comanis colitur Archelaum fecit flaminem, cuivis dynastæ parem opibus. *Appian. in Mithridat. pag. m.* 168.

(f) *Strab. lib.* 12. *pag.* 384.

(g) *Ibid.*

(h) Ἦσαν δὲ καὶ ἐνταῦθα οὐκ ἐλάττους τῶν ἑξακισχιλίων. *Casaubon dit là-dessus, ait* οὐκ ἐλάττους *quia supra dixit in Cappadocicis Comanis fuisse illorum Veneri devotorum sex millia & amplius. Casaubon se trompe, ces gens-là n'étoient point consacrez à Venus.*

(i) *Pag.* 369.

(k) *In Mithridat. sub fin.*

(l) *Hirtius, de bello Alex.*

(m) *Cicero, epist.* 4. *lib.* 15. *ad familiar. pag.* 389. 390. *edit. Grav.*

(n) *Strab. lib.* 12. *pag.* 374.

(o) *Id. ib. pag.* 384. 385.

(p) *Appian. in Mithrid. sub fin.*

(q) Νῦν δ' ἔχει Δυτεῦτος υἱὸς Ἀδιατόριγος. Nunc pontificatum obtinet Dyteutus Adiatorigis filius. *Strabo lib.* 12. *pag.* 384.

COMBABUS, jeune Seigneur à la Cour du Roi de Syrie, fut choisi par ce Monarque pour accompagner la Reine pendant un assez long voiage qu'elle devoit faire. Cette Reine s'apelloit Stratonice; elle vouloit bâtir un temple à Junon suivant les ordres qu'elle en avoit reçus en songe. Combabus étoit un très-beau garçon; il crut qu'infailliblement le Roi concevroit quelque jalousie contre lui, il le suplia donc très-instamment de ne lui point donner cet emploi, & n'aiant pas obtenu cette dispense, il se compta pour mort s'il ne prenoit garde à lui d'une maniere qui ne souffrit point de replique. Il obtint seulement sept jours afin de se preparer à ce voiage, & voici quels furent ses preparatifs. Dès qu'il fut à son logis, il deplora le malheur de sa condition qui l'exposoit à l'alternative de perdre ou sa vie ou son sexe; & après bien des soupirs, † il se coupa les parties qu'on ne nomme pas, & les mit bien embaumées dans une boite qu'il cacheta. Lors qu'il falut partir il donna la boite au Roi en presence de beaucoup de monde, & le pria de la lui garder jusqu'à son retour. Il lui dit qu'il avoit mis là une chose dont il faisoit plus de cas que de l'or & de l'argent, & qui lui étoit aussi chere que la vie. Le Roi mit son cachet sur cette boite, & la donna à garder aux maîtres de sa garderobe. Le voiage de la Reine dura trois ans, & ne manqua pas de produire ce que Combabus avoit prevu. Elle devint éperdûment amoureuse de ce jeune homme, & fit tout ce qu'elle put afin de garder le *decorum* de sa qualité: mais le silence ne faisoit qu'augmenter la plaie: il falut enfin parler, d'abord par des signes, & puis en propres termes. Il est vrai que comme elle ne vouloit point de confidente, & qu'elle ne se sentoit pas assez de courage pour demander elle-même le remede de son mal, elle se donna par le moien de quelques verres (*A*) de vin ce qui lui manquoit de hardiesse. S'étant enivrée elle s'en alla à la chambre de Combabus, lui decouvrit son amour, & le suplia très-humblement de ne faire point le cruel. Il la renvoioit sous pretexte qu'elle étoit ivre; mais parce qu'elle n'entendoit point raison, & qu'elle menaçoit de se porter à quelque coup de desespoir, il lui declara qu'il ne lui étoit point possible de la satisfaire, & de peur qu'elle ne fût incredule il la rendit temoin oculaire de cette impuissance. Depuis cette vuë Stratonice ne fut plus si fole de Combabus: neanmoins (*B*) elle continua de l'aimer, & vouloit être perpetuellement avec lui: elle cherchoit en le voiant & en lui parlant à se consoler du malheur de ne pousser pas plus loin l'intrigue. Cependant le Roi averti de leur conduite rapela Combabus. Cet ordre n'étonna point le jeune homme: il se souvenoit que sa justification étoit en depôt dans le cabinet du Roi; il revint donc hardiment. On le mit d'abord en prison, & au bout de quelque tems le Roi le fit venir dans sa chambre, & en presence de ceux qui avoient vu donner la boite il l'accusa d'adultere, de perfidie (*C*), & d'impieté. Il se trouva des temoins qui deposerent qu'ils l'avoient vu jouïr

† *On a raison de le comparer au Castor.* Imitatus Castora qui se Eunuchum ipse facit, cupiens evadere damno Testiculorum. *Juven. Sat. 12. v. 34.*

(*A*) *Par le moien de quelques verres de vin.*] Lucien (*a*) supose que trois raisons la porterent à s'enivrer. 1. Elle espera qu'alors elle auroit assez de hardiesse pour decouvrir sa passion. 2. Le refus ne lui feroit pas tant de honte. 3. On oublie ce que l'on fait en cet état. Il auroit pu en ajoûter une quatriéme, c'est qu'un homme ne conçoit pas autant de mepris pour une femme qui se porte à cet excès d'effronterie quand elle a trop bu, que pour une femme qui en son bon sens lui feroit la même declaration.

(*B*) *Neanmoins elle continua de l'aimer.*] Remarquons à l'honneur & à la gloire de cette Reine, que Lucien homme qui ne craignoit rien à dire, ne lui attribuë que de simples conversations avec son amant, frequentes à la verité, mais neanmoins simples & pures conversations. Ἰδοῦσα δὲ ἡ Στρατονίκη τὰ ὄντα ἐπαύσατο, μανίης μὲν ὅτι ἐκείνης ἔσχε, ἔρωτος δὲ οὐδαμᾶ ἐλήθετο, ἀλλὰ πάντα οἱ συνεῦσα ταύτην παραμυθίην ἐποιέετο ἔρωτος ἀπρήκτου. *Stratonice iis visis quæ nunquam futura putasset, à furore quidem illo ita in præsens destitit, amoris autem haudquaquam oblita est. Sed perpetua conversatione cum illo ita infectum amorem solabatur* (*b*). Et qu'on ne dise pas qu'en l'etat où s'etoit mis Combabus, il ne pouvoit lui donner que des paroles: car les Relations du Levant nous aprenent le contraire. La jalousie des hommes quelque excessive qu'elle soit n'est pas d'une aussi grande étenduë dans les inventions, que l'amour des femmes. Ils crurent qu'en mettant leurs femmes sous la garde des Eunuques, je veux dire de certains hommes à qui l'on avoit coupé les genitoires, ils n'avoient qu'à dormir en repos, mais ils trouverent qu'ils s'étoient trompez. Ces Eunuques non seulement furent bons à quelque chose, mais aussi ils se rendirent preferables en bien des lieux (*c*). Il a donc falu recourir à d'autres remedes, & mutiler les Eunuques *rasibus* de la peau: on ne s'assûreroit pas d'eux en Turquie (*d*), s'il leur restoit la moindre portion des parties genitales. Mais cette precaution se trouve encore trop courte, car (*e*) *nonobstant qu'ils soient raclez à fleur de ventre, comme parle l'Ambassadeur de Breves, si assûre-t-il qu'on en voit qui ne laissent pas d'épouser plusieurs femmes pour leur servir à d'abominables lubricitez.* St. Basile n'ignoroit point qu'il ne se faut pas fier aux mutilations les plus completes; elles ne font pas, disoit-il, que celui qui étoit mâle devienne femelle, c'est toûjours un mâle: tout de même qu'un boeuf auquel on coupe les cornes, continuë à être un bœuf, & ne devient point un cheval. Il pousse la comparaison beaucoup plus loin, il dit qu'un bœuf dont les cornes ont été coupées ne laisse pas lors qu'on l'irrite de faire toutes les postures qu'il faisoit auparavant, & de fraper même par cet endroit de sa tête où etoient ses cornes. On verra l'autre partie de la comparaison dans ce Latin. (*f*) *Masculina corpora, licet illa Eunuchorum sint, cautè vitanda sunt virgini. Sit enim ille licet Eunuchus, vir tamen per naturam est. Sicut enim cornutus bos, etsi illi præcidantur cornua, non tamen sublatis cornibus equus efficitur; sed absint licet cornua, bos tamen est: ita & masculus, abscissis genitalibus omnibus, ea tamen mutilatione sua, mulier effectus non est, sed masculus (ut est natura conditus,) permanet: ac sicuti bos recisis cornibus, sic quoque, furore cornu petit, (cervicem quippe incurvans, & capite ad feriendi impetum formans, gaudet intentare minas;) ac sæpius ea parte capitis ferit qua cornibus antea fuerat armatus; satisfacitque furori per actus imaginem, (ita enim afficitur correptus ira impetu, non ut casso feriens vulnere, sed ut prius ictu cornuum scindens, ac dividens:) ita & masculus quamvis abscissus genitalia, vitiosa tamen concupiscentia masculus est. Quocirca & ipse se ad actum fœditatis similiter formans, amorem spirat, incredibilemque vesaniam: unè & ad coitum fervens, etiamsi ea parte non valeat, fœminæ turbulentius incumbens; ipse tamen ac si corruperit, satisfeceritque cupidini, ita sceleris imagine affectus est. Eam vero ad peccatum vehementiùs irritans, totum quidem corrumpit animum, corpusque ad corruptionis actum inclementer subjugat.* St. Basile n'est pas le seul entre les Peres de l'Eglise qui ait recommandé aux femmes de se bien garder des Eunuques, & d'être persuadées qu'ils pourroient commettre avec elles mille impuretez. Je parle des Eunuques à qui l'on avoit tout coupé à fleur de peau. Voiez le livre du Pere Theophile Raynaud que j'ai cité. Les exemples & les passages des Peres alleguez par ce Jesuite font qu'il se moque de l'apologie de Pierre Abelard. Je l'ai déjà remarqué (*g*), & j'en dirai peut-être quelque chose dans l'article d'Heloïse. Mais revenons à Stratonice & à Combabus, pour observer qu'elle a été fort loüable dans la foiblesse criminelle qu'elle avoit d'aimer un autre homme que son mari, si elle s'est contenuë dans les bornes d'une simple conversation. La Didon de Virgile n'auroit pas été si sage, puis que même en l'absence de son amant, il lui faloit un amusement plus solide que des paroles. Cet amusement consistoit à mettre sur son giron le fils d'Enée (*h*).

(*C*) *Il l'accusa d'adultere, de perfidie, & d'impieté.*] Le premier & le second crime s'entendent d'eux-mêmes,

(*a*) *Lucian. de Syria Dea pag. 892. 893. to. 2.*

(*b*) *Id. ib. pag. 893.*

(*c*) Sunt quas Eunuchi imbelles ac mollia semper Oscula delectent & desperatio barbæ, Et quod abortivo non est opus. *Juven. Sat. 6. v. 364.*

(*d*) *Busbec, lettre 3. apud la Mothe le Vayer lettre 112. to. 11. p. 527.*

(*e*) *La Mothe le Vayer ib.*

(*f*) *S. Basilius l. de sancta virginitate ad finem apud Theophilum Raynaudum in tractatu de Eunuchis c. 5, art. 2. n. 17. pag. m. 147.*

(*g*) *Ci-dessus pag. 22. col. 1.*

(*h*) Illum absens absentem auditque videtque Aut gremio Ascanium genitoris imagine capta Detinet, infandum si fallere possit amorem. *Virgil. Æn. lib. 4. v. 83.*

jouir de la (D) Reine. Il ne repondit rien jusques à ce qu'il se vit mener au suplice. Alors il dît qu'il ne mouroit point pour avoir souillé le lit du Roi, mais à cause que le Roi ne vouloit point rendre la boite qu'il lui avoit remise en partant. Là-dessus le Roi commanda qu'on aportât cette boite. On la decacheta; on vit l'innocence de l'accusé, & on sut de lui les raisons qui l'avoient porté à se faire cette violence. Le Roi l'embrassa, & parut fâché de ce malheur: fit punir les delateurs, le combla de biens, & lui accorda le privilege de venir parler à lui à toutes heures, jusqu'à celle (E) du berger inclusivement, & cela sans être apellé. Or comme sa premiere commission portoit qu'il auroit le soin de faire bâtir le temple que Stratonice avoit reçu ordre de construire à Junon, il demanda permission de retourner sur les lieux, afin d'achever la construction de ce temple. Il obtint cette permission, & ne revint plus * à la Cour. Sa statuë de bronze fut mise au temple; le Roi le voulut ainsi pour lui faire honneur. On avoit donné à cette statuë l'air d'une femme, & les habits d'un homme; & neanmoins on a conté que (F) par compassion pour les femmes il avoit quitté l'habit d'homme, & s'étoit habillé comme elles †. On verra dans les remarques les (G) variations qui concernent cette histoire, & la faute de ceux qui ont dit que les Courtisans se châtrerent (H) afin d'avoir part aux bonnes graces de Stratonice.

COME-

* C'est qu'il demeura tout le reste de ses jours dans la sainte ville où le temple fut bâti. Lucian. ubi infra pag. 896.

† Tiré de Lucien au Traité de Syria Dea, to. 2. oper. pag. 876. & seq. Notez que ce traité que l'on attribue à Lucien n'est pas écrit selon le dialecte attique, comme les autres de cet Auteur, mais selon le dialecte ionique.

mes, quand on se souvient que le Roi avoit choisi Combabus comme le depositaire de la Reine. Le troisiéme crime n'est pas fort malaisé à entendre, quand on songe que le Roi avoit commis à Combabus la construction d'un temple de Junon. Ce voiage à la (a) ville sainte pour y faire bâtir un temple, étoit une œuvre de devotion, & une espece de pelerinage. C'étoit donc profaner une chose sainte, que de faire l'amour pendant ce tems-là. *Λέγων τρισσὰ Κομβάβον ἀδικέειν μοιχὸν ποιέοντα, καὶ ἐς πίστιν ὑβρίζοντα, καὶ ἐς θεὸν ἀσεβέοντα τῆς ἐν τῷ ἔργῳ τοιάδε ἔπρηξε. Dicens Combabum triplicem injuriam intulisse, ut qui adulterium commisisset, fidem violasset, & in Deam impius fuisset, cujus in opere talia perpetrasset* (b).

(D) *Qui deposerent qu'ils l'avoient vu jouir de la Reine.*] J'ai suivi la traduction de Benoît, tant ici qu'où il s'agit des conversations de Stratonice & de Combabus. En l'un & en l'autre endroit Lucien se sert du même verbe, (c) *πάντα οἱ συνῆεν, perpetua conversatione cum illo:* (d) *Ἤλεγχον ὅτι ἀναφανδὸν σφέας ἀλλήλοισι συνιόντας εἶδον. Coarguebant ipsum quod manifeste ipsos congredientes vidissent.* Mais ce verbe ne signifie pas la même chose en ces deux endroits: il signifie au premier, être ensemble, & au second, coucher ensemble. A juger des choses par les aparences les accusateurs pouvoient bien avoir raison; neanmoins on ne doit pas l'afirmer, puis que Lucien (e) ne l'afirme pas. Les aparences sont que puis que la Reine ne cessa point d'aimer Combabus; & qu'au contraire elle le voioit & lui parloit très-souvent, afin de donner par là un peu de consolation à ses desirs abusez, elle n'en demeuroit pas aux simples paroles. Et comme Combabus étoit certain qu'il avoit sa justification assûrée & toute prête auprès du Prince, quelque malins que fussent les delateurs, il y a beaucoup d'aparence qu'il ne refusoit rien à la Reine de tout ce qu'elle pouvoit obtenir de lui. La boite les assûroit tous deux contre les mauvais ofices des delateurs, & cela faisoit sans doute qu'ils ne prenoient pas trop bien garde si on les observoit; ainsi les delateurs virent peut-être dequoi se convaincre raisonnablement du crime dont ils accuserent Combabus. Souvenons-nous du passage de St. Basile, & y joignons cet autre. *Eunuchos* quibus exscinditur tota virilitas, *negat* (f) *S. Basilius impudicitiæ flamma liberari: sed quamvis corpore nihil possint, tamen ait animo desiderioque jugiter in cœno, porcorum more, convolvi, & post abscissionem esse impudiciores servos voluptatis, qui liberi metu ne deprehendantur petulantiam licenter fœdis attactibus & amplexibus exsatiant, ut possunt non ut volunt lascivientes.* Et qui sait si Stratonice ne lui dit jamais comme cette autre dont parle Petrone; *Languori tuo gratias ago, in umbra voluptatis diutiùs lusimus.*

(E) *Jusqu'à celle du berger inclusivement, & cela sans être apellé.*] Ceux qui savent le ceremoniel des Princes Orientaux anciens & modernes, n'ignorent pas quelle marque de faveur c'est que le privilege d'entrer chez le Roi quand on veut. Le privilege de Combabus alla plus loin, il portoit expresse defense à tous les Officiers du Roi de le renvoier, dût-il venir interrompre les plaisirs du Roi & de la Reine (g). Ceux qui abolirent la tyrannie des Mages après la mort de Cambyses fils de Cyrus, se contenterent d'un privilege plus petit que celui-là. Ils reglerent qu'ils pourroient entrer chez le Roi sans en faire demander la permission, hormis quand il coucheroit avec la Reine (h).

(F) *On a conté que par compassion pour les femmes.*] Pendant la celebration de la grande fête il y eut une étrangere qui trouva Combabus si beau, qu'elle en devint très-amoureuse. Ensuite elle sut qu'il étoit Eunuque, & en fut si fâchée qu'elle se tua de ses propres mains. Combabus considerant les malheurs de son impuissance quitta l'habit d'homme, afin qu'il n'y eût plus de femmes qui se trompassent sur son sujet d'une façon si desagreable, ou si funeste. Je me souviens ici d'un bon mot du *Menagiana*. „ Madame Cornuel savoit „ que M. de L..... étoit impuissant, & ne le connois- „ soit pas de vuë: c'étoit un fort bel homme. L'aiant „ rencontré chez M. de Rambouillet, elle demanda „ qui c'étoit, on lui dit: c'est le Marquis de L..... „ Ah! dit-elle, qui n'y seroit attrapé (i). „

(G) *Les variations qui concernent cette histoire.*] Quelques-uns dirent que ce fut Stratonice elle-même qui accusa Combabus, & qui écrivit au Roi qu'il l'avoit sollicitée à violer la foi conjugale. (k) Lucien rejette cela comme une fable, & ne croit pas même ce qu'on conte touchant Stenobée & Phedre. (l) *Ἐγὼ μὲν ὦν οὐδὲ Σθενεβοίῃ πείθομαι, οὐδὲ Φαίδρῃ, τοιάδε ἐπιτελέσαι, εἰ τὸν Ἱππόλυτον ἀτρεκέως ἐπόθεε Φαίδρη. At credo neque Sthenebœam, neque Phædram, talia perpetrasse, si Hippolytum Phædra verè concupiscebat.* On conte que pour se vanger du mauvais succés de leurs avances, elles se plaignirent à leurs maris d'avoir été attaquées en leur honneur, l'une par Bellerophon, & l'autre par Hippolyte. Je ne voi point pourquoi Lucien doute de ces histoires; car non seulement il est très-possible que la passion de ces femmes, ardente tant qu'il vous plaira, se soit convertie en haine par le depit d'un refus, mais cela est même très-vraisemblable. C'est un affront sanglant qu'un tel refus: c'est une ofense mortelle que le mepris des avances faites par un sexe qui a de coutume d'être recherché, & non pas de rechercher. L'ordre de la nature corrompuë veut qu'à la vuë d'un tel afront, on ne respire que la vengeance. L'histoire sainte (†) nous aprend que la femme de Potiphar, passa ainsi de l'amour à une colere très-vindicative envers le Patriarche Joseph. L'une des femmes de Constantin en fit autant envers Crispus fils de son mari. Je croi donc que Lucien n'a pas été de bon goût sur cet article. Il me paroît plus raisonnable sur l'autre; il a bien fait de ne point croire que Stratonice ait accusé Combabus, car elle n'avoit point lieu comme Phedre de se croire meprisée. Elle se pouvoit flater d'avoir paru aux yeux de celui qu'elle rechercha la plus aimable du monde. Pourquoi se seroit-elle fâchée contre lui? Il n'auroit pas été plus traitable pour la plus belle femme de l'Univers. Sthenobée, Phedre, la femme de Potiphar, Fauste ne pouvoient pas dire cela de l'objet de leur amour; l'insensibilité qu'on avoit pour elles, n'étoit pas un defaut insurmontable.

(H) *Les Courtisans se châtrerent afin d'avoir part.*] „ L'amour de beaucoup de femmes pour des Eunu- „ ques est si ordinaire, que toutes les histoires en „ donnent des exemples. Cette passion fut d'autant „ plus remarquable en Stratonice pour Combabus de- „ venu tel, que tous les Courtisans de cette Reine se „ châtrerent par complaisance, pour aquerir la fa- „ veur de l'un & de l'autre. „ C'est la Mothe le Vayer qui dit cela (m). Il fait 3. fautes: 1. Il fait entendre que l'amour de Stratonice commença depuis qu'elle eut sçu que Combabus étoit châtré. C'est un grand abus. Si Stratonice avoit sçu l'execution qu'il avoit faite sur lui, elle auroit porté ses vuës ailleurs: & il est bien sûr que la conoissance d'un certain defaut est capable d'empêcher qu'une passion ne s'excite, mais non pas de l'etoufer quand elle est devenue bien forte. 2. Il ne faloit pas dire que tous les Courtisans se châ-

tre-

(a) *C'est ainsi que Lucien nomme la ville dans laquelle Stratonice alla faire bâtir un temple.*

(b) *Lucianus ubi supra pag.* 894.

(c) *Pag.* 893.

(d) *Pag.* 895.

(e) *Theophile Rainaud* ubi supra pag. 148. *a tort de dire,* Hoc Stratonicæ à Combabo exectò accidisse. . . narrat Lucianus, *c'est-à-dire ce de quoi St. Basile parle.*

(f) *Lib. de vera virgin. sub finem apud Theoph. Raynaudum ubi supra n.* 12. *pag.* 143.

(g) *Ἀπίξεαι δὲ παρ' ἡμέας ἄνευ ἐσαγγελίης οὐδέ τις ἀπείρξει σε ἡμετέρης ὄψιος οὐδ' ἢν γυναικὶ ἅμα εὐνάζωμαι.* Ad nos venies non vocatus, neque te quisquam à nostro conspectu arcebit, non si cum uxore concumbam. *Lucian. ib. pag.* 896.

(h) *Παριέναι ἐς τὰ βασιλήια πάντα τὸν βουλόμενον τῶν ἑπτὰ ἄνευ ἐσαγγελέος, ἢν μὴ τυγχάνῃ εὕδων μετὰ γυναικὸς βασιλεύς.* Ut regiam introire unicuique è septem sine internuncio liceret, nisi forte cum uxore cubaret rex. *Herod. l.* 3. *c.* 84.

(i) *Menagiana, pag. m.* 167.

(k) *Lucian. ubi supra pag.* 894.

(l) *Id. ib.*

(†) *Genese chap.* 39.

(m) *Lettre* 112. *to.* 11. *pag.* 515. 516.

COMENIUS (Jean Amos) Grammairien, & Theologien Protestant au XVII. siecle, étoit né dans la Moravie le 28. de Mars 1592. Aiant étudié en divers endroits & nommément à Herborn, il retourna en son païs l'an 1614. & y fut fait Recteur d'un College β. Il fut reçu Ministre γ l'an 1616. & donné à l'Eglise de Fulnec l'an δ 1618. On lui donna en même tems la direction de l'Ecole qui venoit d'être érigée dans cette petite ville. Un de ses plus grans desseins étoit alors l'introduction d'une nouvelle methode d'enseigner les langues. Il en publia quelques essais l'an 1616. & il avoit preparé d'autres écrits sur ce sujet qui perirent l'an 1621. lors que les Espagnols pillerent sa Bibliotheque après avoir pris la ville. La proscription de tous les Ministres de Boheme & de Moravie par un Edit de l'an 1624. interrompit son projet, & il n'en reprit le travail qu'à la priere d'un de ses confreres à qui un Baron * Protestant avoit donné à instruire ses trois fils l'an 1627. Quelques Ministres, & Comenius entre autres se tenoient alors cachez dans la maison de ce Baron, aux montagnes de Boheme. La persecution s'augmenta de telle sorte l'année suivante, qu'ils furent obligez de quitter cette retraite. Comenius se refugia à Lesna ville de Pologne, & y regenta la langue Latine. Le livre qu'il publia en l'année 1631. sous le titre de *Janua linguarum reserata*, (A) lui aquit une merveilleuse reputation: desorte que ceux qui gouvernoient la Suede lui écrivirent l'an 1638. pour lui offrir la commission de reformer les Ecoles par tout le Roiaume. Il ne trouva pas à-propos d'accepter cette offre, il promit seulement d'assister de ses conseils ceux qui se chargeroient de la commission; & dès lors il mit en Latin ce qu'il avoit composé en sa langue maternelle sur la nouvelle methode d'instruire les jeunes gens †. Il en parut un échantillon sous le titre de ‡ *Pansophiæ prodromus*, qui le fit regarder comme un personnage très-capable d'être le restaurateur des Ecoles. Le Parlement d'Angleterre se voulut servir de lui pour reformer les Colleges de la nation. Comenius arriva à Londres au mois de Septembre 1641. & auroit été admis à un Comité pour y proposer son plan de reforme, si d'autres affaires n'eussent trop occupé le Parlement. La guerre civile d'Angleterre & les desordres d'Irlande lui firent voir que le tems ne lui étoit pas favorable. Il s'en alla donc en Suede, où il se vit apellé par un homme ⟊ de merite, & qui avoit fort à cœur le bien public. Il y arriva au mois d'Août 1642. Il confera de sa methode avec le Chancelier Oxenstiern; & enfin tout aboutit à ceci, c'est qu'il iroit s'établir à Elbing en

β *Scholæ Prærovienſi præfectus. Præf. Operum didacticorum Comenii.*

γ *Epiſt. dedicat. Oper. didact. Comenii.*

δ *Præfat. Oper. didact.*

* *George Sadowski de Slaupna.*

† *Ex eadem Præfatione.*

‡ *C'est-à-dire* Avant-coureur de la science universelle.

⟊ *Louïs de Geer.*

trerent; car Lucien ne dit cela que des amis les plus intimes de Combabus. 3. Encore moins faloit-il dire que tous les Courtisans se châtrerent pour aquerir les bonnes graces de Stratonice, car Lucien ne dit pas un mot de cela. Il dit (a) seulement que ceux qui avoient le plus d'afection pour Combabus se châtrerent, afin de le consoler de sa disgrace. C'est une consolation pour les malheureux, que d'avoir des compagnons de leur infortune. Il faut remarquer deux choses, l'une que Combabus après l'ouverture de la boite aquit au souverain degré les bonnes graces du Prince, l'autre qu'il demanda permission de retourner à la sainte ville, où il passa tout le reste de ses jours. Ajoûtez à cela qu'il falut emploier trois ans (b) à la construction du temple. On doit croire que Stratonice retourna chez son mari après ces trois ans. Elle fut donc separée de Combabus: ainsi les personnes qui se châtrerent par complaisance pour Combabus, ne pouvoient avoir en vue de complaire à Stratonice. J'avouë que Lucien ne dit pas si ce fut à la Cour du Roi que les amis de Combabus se mutilerent, ou si ce fut dans la sainte ville; mais il insinue clairement que ce fut dans ce dernier lieu; car il veut que leur conduite ait servi de fondement à une coutume qui s'observoit tous les ans, c'est qu'on (c) mutiloit plusieurs personnes dans le temple que Stratonice & Combabus avoient fait bâtir. L'Auteur (d) d'un Dictionaire François, en copiant le mensonge de la Mothe le Vayer, l'a rendu pire; voici ce qu'il dit. „ Nous voyons dans les Histoires que plusieurs femmes ont été passionnément amoureuses des Eunuques. Stratonice ne pouvoit vivre sans son Combabus qui étoit châtré; de maniere que les Courtisans de cette Reine se châtrerent, pour avoir aussi part en ses bonnes graces. Cesar Scaliger *exercitat.* 277. „ C'est encherir sur la faute de la Mothe le Vayer; car il n'oublie point Combabus, il ne donne point Stratonice pour le seul motif de l'action des Courtisans, & de plus il ne cite point Scaliger, qui ne dit rien de cela. Quand au reste le Copiste est coupable des mêmes fautes que la Mothe le Vayer. Son exemple de Stratonice n'est pas bien choisi, parce qu'elle ne devint point amoureuse de Combabus depuis qu'elle eut sçu qu'il étoit Eunuque. Puis que Lucien ne declare pas si ce fut à la Cour du Roi, ou à la Cour de la Reine que l'on eut la complaisance de se conformer à Combabus, c'est une temerité inexcusable dans un moderne, que d'oser determiner que ce fut à la Cour de Stratonice. Remarquez bien que Combabus a été le Favori dans l'une & dans l'autre de ces deux Cours, mais qu'il n'a pas été tout à la fois à la Cour du Roi & à la Cour de la Reine, depuis les amours de Stratonice pour lui; car depuis ce tems-là il fut ou auprès du Roi en l'absence de la Reine, ou auprès de la Reine en l'absence du Roi. J'ajoûte que Lucien ne dit pas que ceux qui se rendirent semblables à Combabus étoient Courtisans, il dit au contraire que c'étoient de veritables amis, les amis les plus intimes de Combabus, & qu'ils l'imiterent afin de le consoler. De quel droit donc est-ce qu'au bout de 1500. ans on nous viendra dire non seulement que ceux qui se mutilerent étoient les Courtisans de Stratonice, mais aussi qu'ils n'eurent en vuë que de donner de l'amour à cette Reine? Ma critique, je l'avoue, est ici trop pointilleuse, & je ne la donne pas comme une chose considerable en elle-même: j'y ai insisté afin de guerir s'il est possible une maladie qui ne regne que trop dans les Auteurs. Ils raportent avec mille alterations, & avec mille additions ce que les anciens nous aprennent. Je suis sûr qu'il y a dans nos modernes cent paradoxes accompagnez de leurs citations en marge, qui ne sont pas mieux fondez que celui que la Mothe le Vayer debite, & fait debiter touchant la pretenduë maniere dont les Courtisans de Stratonice aqueroient ses bonnes graces.

Je finis par cette note; l'on a dit (e) que Junon par amitié pour Combabus poussa bien des gens à se châtrer, afin qu'il ne fût pas le seul qui pleurât ses pieces.

(A) *Sous le titre de* Janua linguarum reserata *lui aquit une merveilleuse reputation.*] Quand Comenius n'auroit publié que ce livre-là, il se seroit immortalisé. C'est un livre qui a été imprimé une infinité de fois, & traduit en je ne sai combien de langues: il y en a plusieurs éditions Polyglottes. Je ne doute point que Comenius ne parle sincerement, lors qu'il avouë que le succès de cet Ouvrage surpassa tout ce qu'il s'étoit imaginé; car qui ne seroit surpris qu'un tel livre ait eté traduit non seulement en douze langues Europeennes, mais aussi en Arabe, en Turc, en Persan, & en Mogol. Le plus vain de tous les Auteurs n'auroit jamais deviné cet évenement. (f) *Factum est, quod futurum imaginari non poteram, ut puerile istud opusculum universali quodam eruditi Orbis applausu fuerit exceptum. Testati sunt id permulti variarum Gentium Viri, tùm literis ad me datis, quibus inventionis nova impense gratulabantur, tùm translationibus in Linguas vulgares quasi certatim susceptis. Non solùm enim in omnes (g) Europæas linguas (XII. numero, quarum editiones publicas vidimus, nempe Latinam, Græcam, Bohemicam, Polonicam, Germanicam, Suedicam, Belgicam, Anglicam, Gallicam, Hispanicam, Italicam, Hungaricam) sed & in Asiaticas, Arabicam, Turcicam, Persicam, adeoque Mogolicam, toti Orientali Indiæ familiarem (ut ex literis ad* Jacobum Golium, *Orientalium L L. Lugduni Vestræ Professorem, à* Petro Golio *fratre, Alepo Syriæ Anno 1641. datis, patet) translatus est idem Libellus noster.*

(a) *Λέγονται δὲ τῶν φίλων γὰρ μάλιστα οἱ εὐνοέστατοι ἐς παραμυθίην τῷ πάθεος κοινωνίην ἑλέσθαι τῆς συμφορῆς. ἔρημον γὰρ ἐποίησ.* Feruntur & illius amici qui erga ipsum maxima benevolentia fuerunt affecti in solatium ejus quod ille passus fuit, ejusdem affectionis societatem sibi elegisse, nam & seipsos castrarunt. *Lucian. ib. pag.* 897.

(b) *Idem pag.* 891.

(c) *Ibid. pag.* 897.

(d) *Cesar de Rochefort: son Dictionaire fut imprimé à Lion l'an* 1685. in folio. *Le passage que je cite est à la page* 168.

(e) *Λέγοντες ὡς ἡ Ἥρη φιλέουσα Κομβάβον πολλοῖσι τὴν τομὴν ἐπὶ νόον ἔβαλλε, ὅκως μὴ μοῦνος ἐπὶ τῇ ἀνδρείῃ λυπέοιτο.* Dicentes Junonem cum amaret Combabum multos ad se castrandum impulisse, ne solus ille lugeret quod eviratus esset. *Lucianus ib. p.* 897.

(f) *Comenius epist. dedicator. Operum didacticor. ad Consules Amsterdam. pag.* 1.

(g) *Voici les noms de quelques-uns des Traducteurs,* ex Diario Biographico Henn. Witte. *L'Allemande a été faite par Jean Mochingerus; la Polonoise par André Wegiersfcius; la Bohemienne par Comenius; la Greque par Theodore Simonius; l'Angloise par Jean Ancoranus; la Françoise par Samuel Hartlibius; l'Italienne & l'Espagnole par Nathanaël Duez; la Flamande par Seidelius.*

en Prusse, & qu'il travailleroit à sa methode. J'oubliois le bon de l'affaire. Le patron dont j'ai parlé fut fort liberal : il fournit un apointement considerable, qui fut cause que Comenius (B) delivré de la fatigue de regenter ne s'occupa qu'à ouvrir des routes, & des methodes generales à ceux qui enseigneroient la jeunesse. Il y travailla dans Elbing pendant 4. ans; après quoi il repassa en Suede pour y rendre compte de son Ouvrage. Son écrit fut examiné par trois Commissaires qui le jugerent digne de l'impression, après que l'Auteur y auroit mis la derniere main. C'est à quoi Comenius s'occupa les deux années suivantes dans la même ville d'Elbing : après quoi il fut contraint de s'en retourner à Lesna β. Nous voici à l'année 1648. Je trouve que deux ans après il fit un voiage à la Cour de Sigismond Ragotski, Prince de Transilvanie, où l'on souhaitoit de conferer avec lui touchant la reformation des Ecoles. Il donna à ce Prince quelques Ecrits qui contenoient la maniere de regler le College de γ Patak sur les idées de la *Pansophie*; & pendant 4. ans on lui laissa proposer tout ce qu'il voulut touchant le bon ordre de ce College δ. Après cela il reprit la route de Lesna, & n'en sortit qu'au mois d'Avril 1656. lors que les Polonois (C) la brûlerent. Il y perdit tous ses manuscrits ξ, excepté ce qu'il avoit fait sur la *Pansophie*, & sur l'Apocalypse. Il se sauva en Silesie, & puis au païs de Brandebourg, ensuite à Hambourg, & enfin à Amsterdam *, où il trouva des personnes extremement charitables. La pluie d'or qui tomba sur lui dans cette ville, l'obligea de s'y (D) arrêter pour le reste de ses jours. Il y fit imprimer l'an 1657. aux depens de son principal † Mecene, les differentes parties de sa nouvelle methode d'enseigner. C'est un Ouvrage *in folio* divisé en 4. parties, qui coûta beaucoup de veilles à son Auteur, & beaucoup d'argent à d'autres, & dont la Republique des lettres n'a tiré aucun profit : & je ne pense pas même qu'il y ait rien de praticable utilement dans les idées de cet Auteur ‡. La reformation des Ecoles ne fut pas son principal entêtement; il se coiffa encore plus de propheties, de revolutions, de ruïnes de l'Antechrist, de regne de mille ans, & de semblables morceaux d'un dangereux Fanatisme : je dis dangereux non seulement par raport à l'orthodoxie, mais aussi par raport aux Princes & aux Etats. Il recueillit avec un soin merveilleux les visions d'un certain Kotterus, celles de Christine Poniatovia, & celles de Drabicius, & les publia à Amsterdam. Ces visions promettoient monts & merveilles à ceux qui voudroient entreprendre d'exterminer la Maison d'Autriche & le Pape. Gustave Adolphe, Charles Gustave, Rois de Suede, Cromwel & Ragotski avoient été promis comme les executeurs de ces magnifiques propheties : l'évenement n'y repondit pas. Comenius ne sachant plus de quel côté se tourner, s'avisa dit-on, de s'adresser (E) à Loüis XIV. Roi de France. Il lui envoia un exemplaire des propheties de Drabicius, & fit entendre que c'étoit à ce Monarque que Dieu promettoit l'empire du monde par la defaite des persecuteurs de JESUS-CHRIST. Il composa quelques livrets à Amsterdam sous une maligne constellation. C'est principalement ce que l'on doit dire de celui qu'il publia contre Mr. Des-Marets touchant le regne de mille ans. Il s'attira une reponse foudroiante, dans laquelle on pretendit l'avoir ⅃ demasqué. On le representa comme un escroc, (F) & un veritable Chevalier de l'industrie, qui se

β *Ex præfatione partis 2. Operum didacticorum.*

γ *Susanne Lorantsi mere de Sigismond Ragotski s'interessoit particulierement à cette Ecole.* Voiez Comenius parte 3. Oper. didact. pag. 70.

δ *Voiez la 3. partie de ses* Opera didactica.

ξ *Historia revelationum pag.* 181.

* *Ibid. pag.* 182.

† *Laurent de Geer, fils de Louis.*

‡ *Sorbiere a fort bien caracterisé cet homme & sa Pansophie. Voiez le* Sorberiana *pag.* 51.

⅃ Ita Deo dispensante evenit ut tua importunitate coactus, larvam tibi detraxerim, & quam hactenus egeris personam in hac scena mundi toti mundo ostenderim. *Maresius in Antirrhetico p. ult.*

(B) *Comenius delivré de la fatigue de regenter.*] Au lieu qu'auparavant ses travaux étoient consacrez au bien d'une seule Classe, ils eurent pour leur objet le bien general de tous les Colleges; c'est comme si un Curé passoit au Cardinalat. *Factus mihi*, dit-il (a). *à Mæcenate meo beato otio, constitutaque honesta (ut particulari schola ministrandi functione exemtus, communioribus possem vacare studiis) sustentatione, elaboravi sexennio.*

(C) *Lors que les Polonis brûlerent* Lesna.] Nous verrons (b) ci-dessous qu'on a reproché à Comenius d'avoir été cause (c) de ce desastre; & que s'il avoit pu suivre son inclination il ne seroit point demeuré dans cette ville, quoi qu'il conseillât aux autres de ne rien craindre, & qu'il les assurât que la delivrance viendroit bientôt.

(D) *L'obligea de s'y arrêter pour le reste de ses jours.*] Quelques-uns trouverent cela mauvais, attendu que sa charge de Surintendant des Eglises de Pologne & de Boheme l'apelloit ailleurs. Il y a quelque aparence que sa vie ambulatoire auroit duré plus long tems qu'elle ne fit, s'il n'avoit trouvé une ample moisson de biens à Amsterdam. Il y trouva des gens charitables, & des Marchans riches qui espererent qu'il enseigneroit le Latin à leurs enfans par des voies courtes & commodes, & qui crurent qu'il faloit paier largement un homme qui epargnoit le tems, & la peine à cette tendre jeunesse. Il dit sans doute en lui-même, il est bon que nous soions ici, plantons y donc nos tabernacles. (d) *Mercatoribus quibusdam Amsterdamensibus gratus vivit, qui delicatulis suis filiis, ejus opera habitum Latinitatis nullo labore, & majore æris quam temporis dispendio, infundi posse sperant. Et sic ille auream apud eos messem metit; at vero ubi manet cura Ecclesiarum Polonicarum & Bohemicarum, quarum Senior & Superintendens est, & quas in tam misero statu reliquit, sibi consulens?* La tendresse paternelle des Hollandois a été fort bien depeinte en peu de mots dans ce passage-là de Mr. Arnoldus.

(E) *S'avisa, dit-on, de s'adresser à Louis XIV. Roi de France.*] Je l'ai oui dire à plusieurs personnes, c'est tout ce que je puis affirmer. Mais quant à la promesse même, j'ai un Auteur à alleguer qui a fort lu Drabicius; il est donc croiable sur les choses qu'il assûre y avoir trouvées. Ecoutons-le donc : (e) *Les Espagnols feront grand bruit s'il leur plait des grans avantages que la Maison d'Autriche remporte sur ses ennemis. quant à nous* (il parle au nom de ceux de la Religion) *si nous n'avons pas tout à fait sujet d'être contens au present, nous avons de grandes choses à esperer pour l'avenir. Il y a une prophetie qui promet l'Empire au Roi. Elle est d'un certain Drabicius Bohemien, qui prophetisa il y a environ vingt ans, que le Roi seroit Empereur, que la Maison d'Autriche periroit, que Vienne seroit prise par les Turcs, que les Turcs prendront la Carinthie & la Stirie, & s'en iront detruire l'Etat de Venise & la ville de Rome; & que le Roi creé Empereur, rendra la paix & la liberté de conscience à toute l'Europe. On voit que depuis quinze ou seize ans, le Ciel se met en devoir de tenir ce qu'il a promis : & assurement, nous ferons tous ce que nous pourrons pour accomplir ces propheties. La Maison d'Autriche est déja humiliée & presque aneantie. Le Roi est maitre de la grande ville de Strasbourg, de toute l'Alsace & de Fribourg. Il tient à sa disposition tous les pais du Rhin, & cinq Electeurs, trois Ecclesiastiques, le Palatin du Rhin, & celui de Brandebourg. La guerre du Turc n'est pas encore finie, & qui sait où tout ceci ira?* Cet Auteur a bien changé de systême depuis ce tems-là (f).

(F) *Comme un escroc, & un veritable Chevalier de l'industrie.*] Voici les paroles de son adversaire: *Agnosco hominem esse ingenii eximii & admodum inventivi, ac plane ei convenienter qui diceret*, con l'arte e l'inganno, io vivo mezzo l'anno : con l'inganno e l'arte, io vivo l'altra parte. *Nam ut nullum hoc seculum tulit mysticum aruscatorem illo subtiliorem, ita nullum protulit scriptorem in trichotomiis exactiorem (g)*. Voiez ce qu'il dit touchant les ruses que Comenius emploia envers Louis de Geer pour être le seul possesseur de ses liberalitez, & pour les faire durer long tems. La *Pansophie* qu'il promettoit, & qui ne venoit jamais, étoit toûjours retardée, disoit-il, par des occurrences memorables : ainsi à force de differer, il la rendoit entierement inutile selon

(a) *Comen. epist. dedicator. Consulibus Amsterd.*

(b) *Dans la remarque K.*

(c) Post Lesnæ incendium quod sua πολυπραγμοσύνῃ illi miseræ urbi concivit, ut etiam illi publice exprobratum est. *Maresius in Antirrhetico pag.* 8.

(d) *Voiez Nicolas Arnoldus*, in discursu Theologico contra Comenium, *à la derniere page.*

(e) *Esprit de Mr. Arnaud. to. 2. pag.* 290. 291. *Ce livre fut imprimé peu apres la levée du siege de Vienne.*

(f) *Voiez la Cabale Chimerique à la page* 133. *&* 134. *de la 2. édition; vous y trouverez entre autres choses ceci:* O que son systême fit promtement volte-face, & qu'il devroit avoir honte de nous avoir rendus, autant qu'en lui a eté, l'horreur du nom Chretien, & des bons Alliez de cet Etat, en declarant que nous ferions tout ce que nous pourrions pour faire ruiner par les Turcs la Maison d'Autriche, la Republique de Venise, & la ville de Rome, & pour mettre la Couronne Imperiale sur la tête de Louis XIV. *Quantum mutatus ab illo!*

(g) *Maresius in Antirrhetico pag.* 5.

se servoit admirablement de la qualité de fugitif pour la religion, & des idées pompeuses de la methode d'enseigner, qui se servoit, dis-je, admirablement de ces ressorts à vuider la bourse des bonnes ames. * On le fit (G) aussi conoître par d'autres endroits desavantageux. Il reconut enfin la vanité de (H) ses travaux, & de cette agitation qu'il s'étoit donnée depuis que la providence l'avoit fait sortir de sa patrie. Et en effet il eût été plus loüable de se recueillir en lui-même pendant son exil, pour ne songer qu'à son salut, que de jetter tant la vuë sur les évenemens de l'Europe, afin de trouver dans les interêts des Princes, dans leurs guerres, dans leurs alliances, &c. dequoi flatter l'esperance d'être retabli & vengé. C'est ce qui le jetta dans le Fanatisme. Il mourut à Amsterdam le 15. * de Novembre 1671. Pour peu qu'il eût vêcu davantage, il auroit été (I) temoin de la fausseté de ses promesses à l'égard du regne de mille

* *Epist. Danielis Comenii Joh. Amosi filii apud Spizelium in infel. literat. pag. 1028, Konig se trompe de mettre la mort de Comenius à l'an 1670.*

lon ses principes, car il pretendoit (a) que le regne de mille ans commenceroit l'an 1672. Or alors on n'auroit que faire de sa methode d'étudier. Mr. Des-Marets assûre (b) que ses gages n'étoient point le quart des sommes que Comenius faisoit depenser tous les ans à son patron. *Ausim dicere Comenium triplo vel quadruplo quotannis amplius constitisse uni familiæ Degetianæ dum eam fraudulenter lactat spe Pansophica, & pascit sive fascinat potius fumo Chiliastico, & revelationum Drabicianarum, quam solet consequi in meum stipendium annuum ex ærario publico.*

(G) *On le fit aussi conoître par d'autres endroits desavantageux.*] En I. lieu on l'accuse d'un orgueil énorme, & l'on remarque que c'est le defaut ordinaire de ceux qui pretendent avoir part aux inspirations d'Enhaut. Effectivement cette faveur est d'un si grand prix, qu'il ne se faut pas étonner que ceux qui se persuadent que Dieu les honore d'une telle distinction, traitent les Docteurs ordinaires de haut en bas. Mais en même tems ils font conoître qu'ils se vantent à tort d'être inspirez: car si Dieu leur faisoit ce grand honneur, il ne leur refuseroit pas l'esprit de l'humilité chretienne; ils ne concevroient pas une si grande indignation contre tous ceux qui ne veulent point ajoûter foi à leurs rêveries. *Ut est sui plenus* (c'est ainsi que Des-Marets (c) parle de Comenius) *& grandia sentit de seipso, prout solent omnes isti Visionarii qui speciale cum numine commercium sibi intercedere gloriantur esse superbissimi, non potest æquo ferre animo suas non dicam solum nænias, & quisquilias, sed fanaticas & enthusiasticas cogitationes improbari.* En II. lieu on l'accuse de s'être principalement mis en colere à cause qu'on l'avoit convaincu de contradiction. Il avoit écrit contre un certain Felgenhaverus (d) qui debitoit des propheties toutes semblables à celles de Drabicius: il l'avoit combatu par des raisons toutes semblables à celles qui batoient en ruine les visions de Drabicius: il s'étoit donc refuté lui-même par avance, & on n'avoit qu'à le mettre aux prises avec lui-même pour le tourner en ridicule. Cela le piquoit jusques au vif. Et voilà quel est le sort de l'entêtement, & de ceux qui deviennent Fanatiques à force de se passionner pour certaines choses. Leurs premiers Ouvrages sont le renversement des derniers; & si l'on ose leur reprocher leurs contradictions ils se mettent dans une colere furieuse. On en a vu un exemple si éclatant depuis la mort de Comenius, qu'il n'est pas necessaire de le marquer. III. On l'accuse de manquer de jugement: pour de l'esprit & de la memoire on ne nie pas qu'il n'en ait beaucoup: & afin de prouver qu'il n'avoit point de jugement, on lui dit qu'il se méloit de trop de choses, qu'il étoit inquiet & remuant, & qu'il ne pouvoit même se fixer à rien sur ses idées de Grammaire. (e) *Non mirum est quod in Comenio summa ἀκρισία summa ingenii dexteritati conjungatur. Illam comprobant ἀκρισίαν constans ejus πολυπραγμοσύνη, genus vitæ desultorium, & ἀκαταστασία perpetua quæ maximè in suis Grammaticationibus fingendis & refingendis per totos 30. annos eluxit.* IV. On l'accuse d'inconstance en matiere de religion. On lui dit que pendant long tems il avoit roulé dans sa tête la pacification de l'Eglise, de concert avec les Sociniens (f). Zwickerus qui étoit de cette secte le lui reprocha publiquement. On ajoûte qu'il avoit une souplesse merveilleuse, pour s'accommoder au goût du parti avec lequel il avoit à vivre, mais que s'il en faloit croire le bruit commun, il ne communioit dans aucun parti. On lui reproche (g) sa tiedeur à refuter les Papistes, n'aiant jamais rien écrit contre eux qu'un petit livre contre le Capucin Valerien Magni, auquel même il ne mit son nom qu'après l'avoir deguisé selon les regles mysterieuses de la Cabale. Il se justifia dans la 2. édition, en disant qu'il n'avoit jamais aimé la dispute. Il vouloit joindre à cette 2. édition un projet de reünion entre les Protestans & les Catholiques, mais ses amis l'obligerent à le retrancher (h). On oublia de lui citer comme une preuve de son inconstance les écrits (i) qu'il publia contre l'*Irenicon Irenicorum* du Socinien Zwickerus. Mais on n'oublia pas de lui dire que pendant que ses deux Mecenes avoient vêcu, il n'avoit parlé de Des Cartes qu'honnêtement, au lieu qu'après leur mort il publia une invective contre ce grand Philosophe. V. Le principal defaut qu'on lui reproche est le Fanatisme: (k) *Sed præsertim est Comenius Fanaticus, Visionarius, & Enthusiasta in folio.* Il pretendoit que les propheties de Drabicius devoient servir de tablature à tous les Princes de l'Europe; de là vint qu'il ecrivit des lettres au Pape, à l'Empereur, aux Rois, & aux Cardinaux pour leur recommander cet Ouvrage comme la regle de leur conduite. (l) *Datis ad Papam, ad Imperatorem, ad Reges, ad Cardinales literis has nænias illis de meliori nota commendare atque exinde quid facere, quid cavere, quid metuere debeant illis præscribere.* Il étoit toûjours alerte sur les évenemens de l'Europe, afin de les raporter au systême de ses visions. C'est le propre de ces gens-là, comme on le sait par des exemples recens, de rajuster les pieces de leurs predictions selon les nouvelles de la Gazette. Comenius incertain si les Plenipotentiaires d'Angleterre & de Hollande, qui devoient traiter la paix à Breda l'an 1667. la pourroient conclure, leur envoia un de ses Anges pour leur signifier qu'ils eussent à finir la guerre, & à faciliter par ce moien la venuë du regne de Jesus-Christ, ce regne de mille ans qui rameneroit le siecle d'or, & le retablissement de l'innocence (m). VI. On lui reproche que lui & tels autres Fanatiques millenaires n'ont pour but que de soulever les peuples, & qu'il n'oublia rien auprès de Cromwel pour faire qu'il se fit des soulevemens dans la Bohême. *Ne objiciam Comenio quæ ipse quondam per tertium molitus est apud Cromwellium ad res turbandas in Bohemia* (n). VII. Enfin on lui reproche d'aimer mieux commettre l'autorité des Ecritures, que d'avouër qu'il ait tort. Il avoit autrefois conclu (o) que puis que l'evenement ne repondoit pas aux propheties de Felgenhaverus, elles ne venoient point de Dieu; mais pour celles de ses trois (p) Voians, il les protegeoit à cor & à cri, encore que l'évenement les eût dementies, & il les mettoit en paralléle avec celles du Vieux Testament. *Nunc verò suas propugnat etsi ab eventu fuerint destituta, imo eas impiè, profanè & sacrilegè cum propheticis V. T. audet conferre* (q).

(H) *Il reconut enfin la vanité de ses travaux.*] Voiez le livre qu'il publia à Amsterdam sous le titre de *Unius necessarii* l'an 1668. & les loüanges que Spizelius (r) lui a données pour cet aveu, & pour le dessein de ne songer desormais qu'à la grande affaire du salut.

(I) *Il auroit été temoin de la fausseté de ses promesses.*] Il disoit (s) que le regne de mille ans commenceroit l'an 1672. ou l'an 1673. Il n'y a presque personne qui ne croie qu'il mourut donc bien à-propos, puis qu'il évita la confusion de voir lui-même la vanité de ses propheties. Je suis persuadé qu'il ne gagna pas grand' chose. Il étoit si accoutumé à de semblables disgraces, & si endurci au qu'en dira-t-on, qu'il auroit essuié ce dernier échec sans le sentir. Ces Messieurs sont d'une constitution admirable: rien ne les deconcerte, ils se montrent aussi hardiment dans les compagnies après l'expiration du terme qu'auparavant; ils ne craignent ni les railleries, ni les plaintes serieuses dont ils devroient être la proie. Ils sont toûjours prêts à recommencer; en un mot ils sont à l'epreuve des plus legitimes humiliations. Il ne faut pas tout-à-fait s'en prendre au tour singulier de leur esprit, & de leur cœur: le public est plus blâmable de cela qu'eux-mêmes, à cause de son indulgence prodigieuse. On dit ordinairement que Dieu pardonne tout, & que les hommes ne pardonnent rien: mais cette maxime est fausse à l'égard des Commentateurs de l'Apocalypse; il est fort aparent que Dieu n'a pas le même suport que le public pour la hardiesse avec laquelle ils manient ses oracles, & les exposent au mepris des infidelles. Un savant Theologien observe que Come-

(a) *Id. ib. pag.* 8.

(b) *Ibid. pag.* 55.

(c) *Ubi supra p.* 5.

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Ibid. pag.* 6.

(g) Ita tepidus est in propugnanda protestantium causa contra Pontificios, ut nonnisi semel tale quid fecerit adversus Valerianum Magnum Capucinum suo ordinario nomine dissimulato, & assumpto Cabalistico Huldrici Newfeldii, quod præfixit illi pauculorum plagularum opusculo. *Id. ibid.*

(h) *Le livre est intitulé*, Absurditatum Echo. *La 2. édition est de l'an* 1658.

(i) *Voiez la remarque* L Δ.

(k) *Maresius ubi supra p.* 9.

(l) *Idem pag.* 10.

(m) *Il publia un livre intitulé*, Angelus pacis ad Legatos pacis Anglos & Belgas Bredam missus, indeque ad omnes Christianos per Europam, & mox ad omnes populos per orbem totum mittendus, ut se sistant, belligerare desistant, pacisque Principi Christo, pacem gentibus jam loquuturo locum faciant. *Il promettoit deux autres livres qui devoient être la double aurore du grand jour prêt à se lever.* Id. ibid.

(n) *Ibid. pag.* 58.

(o) *In epistola ad Stolcium anno* 1640.

(p) *Cotterus, Poniatovia, Drabicius.*

(q) *Mares. ibid. p.* 66.

(r) *In infelice literato pag.* 1024. *& seq.*

(s) *Mares. pag.* 8.

mille ans. Il couroit sa 80. année quand il mourut. Quelques personnes ont été (K) surprises qu'il ait tant vêcu, & que le chagrin d'avoir si mal reüssi dans ses predictions ne lui ait pas abregé la vie. La Demoiselle Bourignon (L) & lui s'entr'estimerent cordialement & spirituellement. Je ne dois pas omettre qu'il publia quelque chose (LΔ) contre les Sociniens. L'Auteur d'un livre intitulé, JANUA COELORUM RESERATA, a (M) choisi ce titre, dit-on, à cause qu'il n'y en a point à quoi l'oreille soit plus accoutumée qu'à celui du *Janua linguarum reserata* de Comenius. Les articles *Drabicius* & *Kotterus* contiendront diverses choses, qui pourront passer pour un suplément de celui-ci.

COM-

Comenius ne perdoit rien de son credit pour avoir abuse cent (a) fois le peuple par ses visions: il ne laissoit pas de passer toûjours pour un grand Prophete; tant il est vrai qu'on se plait à être trompé sur certains articles! J'ai dejà dit que Comenius persista à debiter pour divines les predictions de Drabicius, lors même que l'évenement s'étoit declaré contre elles. En voici un exemple. Il etoit le Coadjuteur de Drabicius, & il (b) devoit être l'un de ceux, qui en presence de ce Prophete, mettroient sur la tête du Prince Ragotski la Couronne de Hongrie à Presbourg, après que Drabicius auroit été en Transilvanie, pour y proclamer Roi de Hongrie ce même Prince, & pour l'oindre devant tout le peuple, à l'issuë du Sermon qu'il auroit fait sur ce texte, J'AI OINT MON ROI SUR SION MONTAGNE DE MA SAINTETÉ. (c) *Suscipe iter ad principem . . . . ut eum coram toto exercitu quem ad ipsum collegi ungas & proclames Regem terra hujus. Sed præmittas concionem super verba Psalmi secundi, Ego unxi Regem meum, &c. quam concionem statim meditare, peractaque illa effundes oleum unctionis olei Balsamini* (quod reperies in aula principis) *in conspectu totius populi super caput principis.* Il vêcut assez pour se convaincre que cela ne pouvoit pas arriver.

(K) *Ont été surprises qu'il ait tant vêcu.*] Il est difficile de concevoir qu'un homme de reputation puisse survivre long tems à la honte d'avoir servi de promoteur à des propheties, que l'évenement avoit confonduës d'une maniere, qui sembloit faite tout exprès pour les dementir. Comenius se vit encore sujet à d'autres mortifications, qui ne devoient pas être moins accablantes que celle-là.

C'est qu'on (d) lui reprochoit d'avoir causé un grand prejudice à ses freres exilez. Ils s'étoient sauvez la plupart avec beaucoup de bien; & au lieu de le conserver par une sage œconomie, ils le prodiguerent en peu de tems, à cause que Comenius les assuroit qu'ils retourneroient incessamment chez eux; & qu'ils s'imaginoient en vertu de ses promesses, qu'ils n'avoient que faire de rien épargner, & qu'il valoit mieux se delivrer de tout ce qui leur pourroit être à charge dans le voiage. Cela fit qu'avec toutes les magnifiques esperances dont ils se repurent, ils se virent bientôt à l'aumône. De plus on (e) lui reprocha d'avoir été cause du saccagement & de l'incendie de (f) Lesna ville de Pologne, où ils avoient trouvé un lieu de retraite, & comme leur Pella; d'en avoir, dis-je, été cause, par le panegyrique qu'il s'avisa de faire mal à-propos de Charles Gustave Roi de Suede, lors de l'invasion de la Pologne. Il l'annonçoit prophetiquement le destructeur prochain du Papisme, ce qui rendit les Protestans de Pologne tout-à-fait odieux aux Catholiques du Roiaume: & il ne parut point desabusé, quand le Roi de Suede tourna peu après ses armes contre le Dannemarc. Comenius lui fit un second panegyrique (g), où il ne le felicita pas moins de la nouvelle invasion, qu'il l'avoit felicité de la precedente. C'étoit une grande illusion, que de s'imaginer que ce Prince en voulût à l'Eglise Romaine. L'Electeur de Brandebourg écrivit (h) à Richard Cromwel, que les Suedois avoient desolé la Religion Protestante dans la Pologne; & il n'y eut point de Princes qui contribuassent autant que les Protestans à depouiller Charles Gustave des conquêtes qu'il avoit faites. Il y eut des tems où la foi de Comenius fut ébranlée; car quoi qu'on (i) ait dit, que sur sa parole les fidelles de Lesna se croioient à la veille de la grande delivrance, & que cela fut cause qu'ils negligerent de se retirer avec leurs effets en quelque lieu de sûreté, il nous (k) aprend lui-même, qu'il songea de bonne heure à se mettre à couvert de l'orage; mais que ne pouvant obtenir son congé de son Eglise, & ne voulant pas la scandaliser en la quittant sans permission, ce qui auroit été de mauvais exemple, lui disoit-on, il fut surpris avec les autres par l'armée Polonoise, il perdit sa maison, ses meubles, sa Bibliotheque, & plusieurs Ecrits, à quoi il avoit travaillé plus de 40. ans. Il n'y eut qu'une partie des traitez Apocalyptiques, & quelques (l) autres qui échaperent aux flammes; on avoit eu le tems de les jetter dans un trou, & de les couvrir de terre, & on les retrouva dix jours après l'incendie (m).

(L) *La Demoiselle Bourignon & lui s'entr'estimerent.*] „ Il rompit avec Mr. Serrarius parce que celui-ci avoit agi contr'elle avec tant de passion & d'injustice. Il en conserva l'estime tout le reste de sa vie: & au lict de la mort il desira qu'elle lui vint rendre une derniere visite, disant à ceux qui lui parloient d'elle; *O la sainte fille! Où est elle donc? que j'aye le bien de la voir encore une fois avant mourir! Toutes les connoissances & les sciences que j'ai eues ne sont que des productions de la raison & de l'esprit de l'homme, & des effets de l'étude humaine; mais elle a une sagesse & une lumiere qui ne viennent que de Dieu seul immediatement, par le St. Esprit.* Après qu'elle l'eut été voir à sa requisition, & qu'elle se fut retirée, il disoit touchant elle avec des transports de joye à ceux qui venoient le voir: *J'ai vu un Ange de Dieu! Dieu m'a aujourd'hui envoyé son Ange.* Il mourut quelque-tems aprés dans la grace de Dieu, comme Madamoiselle Bourignon n'en a point douté: ayant souvent dit, qu'elle n'avoit jamais vu de savant qui eût le cœur meilleur & plus humble que lui (n). „

(LΔ) *Qu'il publia quelque chose contre les Sociniens.*] Un homme de cette Secte fit un livre intitulé, *Irenicum Irenicorum, seu reconciliatoris Christianorum hodiernorum norma triplex, sana omnium hominum ratio, Scriptura sacra, & traditiones,* & le dedia au Pape. Le nom de l'Auteur, le tems ni le lieu de l'impression n'y paroissent point, mais on sait (o) qu'un Medecin nâtif de Dantsic & qui s'apelloit Daniel Zwickerus le composa, & qu'il le fit imprimer à Amsterdam l'an 1658. Comenius le refuta par un Ouvrage qui s'intitule, *De irenico irenicorum hoc est conditionibus pacis à Socini secta reliquo Christiano orbi oblatis, ad omnes Christianos facta admonitio,* & qui fut imprimé à Amsterdam en 1660. & refuté bientôt après; car Zwickerus publia dans la même ville en 1661. son *Irenicomastix perpetuo convictus & constrictus, seu nova confirmatio infallibilitatis Irenici Irenicorum per ostensam futilitatem criminosæ* COMENIANÆ *refutationis.* La replique de Comenius ne tarda pas à paroître, & fut suivie de près par un écrit de Zwickerus intitulé *Irenicomastix posterior iterato victus & constrictus imo obmutescens, seu novum & memorabile exemplum infelicissimæ pugnæ Dn. Joh. Amos Comenii, contra Irenici Irenicorum Autorem.* Comenius rentra en lice encore une fois; son adversaire en fit autant car il publia, *Irenicomastigis pars specialis, seu finalis confutatio Comenii, Hoornbeekii, & aliorum* (p). Notez en passant que Mr. Bullus a refuté plusieurs endroits de l'*Irenicum Irenicorum*, & qu'on lui reproche de n'avoir point vu les autres écrits du même Auteur, faute de quoi il condamne Daniel Zwickerus sur des choses dont il l'eût trouvé innocent, s'il eût consulté l'*Irenicomastix perpetuo convictus* &c. On lui a fait ce reproche dans un écrit (q) pseudonyme imprimé à Londres l'an 1697. sous le titre de *Fides primorum Christianorum ex Barnaba, Herma, & Clemente Romano, demonstrata, defensioni Fidei Nicenæ D. Georgii Bulli opposita.*

(M) *D'un livre intitulé* JANUA COELORUM RESERATA *a choisi ce titre.*] Comme ce livre n'est pas fort conu, il est à-propos d'en dire ici quelque chose, afin que tous mes lecteurs puissent sans changer de lecture, ni sans sortir de leur place, aprendre en gros ce que c'est.

Je dis donc que c'est un livre (r) dont l'Auteur s'apelle, ou a voulu s'apeller *Carus Larebonius.* Il attaque en style de Philosophie Peripateticienne le systême de l'Eglise de Mr. Jurieu, & il le renverse de fond en comble, puis qu'il fait voir clairement, que l'hy-

(a) Interea toties ineptiis ejus decepti cum pro magno Propheta habere pergunt, nec quicquam inde detrimenti authoritas ejus sentit. Sic mundus vult decipi. *Arnoldus dans l'appendix du discursus Theologicus pag. ult.*

(b) Scribe Adjuncto (*Comenio*) illum fore unum de illis qui regio capiti coronam imponent te quoque præsente. *Revel. 155. v. 3. 4. apud Arnoldum discurs. Theol. contra Comenium pag. 37.*

(c) *Revel. 30. 4. apud Arnold. ubi supra.*

(d) *Voiez Arnoldus ubi supra sub fin.*

(e) *Ibid. & p. 83.*

(f) *Elle fut brulée sur la fin d'Avril 1656.*

(g) *Arnoldus ubi supra p. 69.*

(h) *Cette lettre contient des choses très-dignes de remarque. Elle est datée du 28. Decembre 1658. & se trouve dans les* Præstantium & eruditorum virorum Epistolæ, pag. 897. edit. 1684. (i) *Arnoldus pag. 87.* (k) Equidem subducere me mature volui metu sive talis alicujus tragici exitus, sive diuturnioris belli . . . sed impetrare à meis dimissionem non potui, cum scandalo autem deserere gregem (malo prorsus exemplo, ut dictitabant) nolui. *Histor. revelationum pag. 181.*

(l) *Ceux qui regardoient la* Pansophia.

(m) *Ibid.*

(n) *Vie continuée de Madle. Bourignon pag. 292.*

(o) *Voiez la Bibliotheque des Antitrinitaires pag. 152.*

(p) *Tiré de la Biblioth. des Antitrinitaires ubi supra.*

(q) *L'Auteur se donne le nom de* Lucas Mellierus, V. D. M. *Notez, que* Lucas Mellierus *est l'anagramme de* Samuel Crellius *nom veritable de l'Auteur, petit-fils du fameux Jean Crellius.*

(r) *Imprimé à Amsterdam 1692. in 4.*

COMMANDIN (Frederic) né à Urbin en Italie, d'une famille noble, a été un des Savans du XVI. siecle. Il avoit joint à une grande conoissance des Mathematiques beaucoup d'habileté dans la langue Greque, ce qui le rendit très-propre à mettre en Latin les Mathematiciens Grecs. Aussi en publia-t-il & en traduisit-il plusieurs, ausquels personne n'avoit encore rendu ce bon office. François Marie, Duc d'Urbin, qui entendoit fort bien ces sortes de sciences, lui fut à cause de cela même un Patron très-affectionné. Commandin mourut en 1575. âgé de 66. ans. On l'enterra dans le tombeau de ses ancêtres, & Antoine Toronée fit son Oraison funebre *. Nous donnons la liste des (Y) Ouvrages que Commandin a traduits & commentez. Il est fort loüé par Blancanus †, & par d'autres, & il le merite bien. Ce n'est pas la plus petite de ses loüanges, que d'avoir eu entre autres disciples Bernardin Baldus, & Gui Ubaldus qui ont été d'excellens Auteurs, & qui lui étoient redevables de leurs grans progrés. J'ai un mot à observer sur sa traduction (Z) d'Euclide.

* *Ex Thuano l. 61. p. 139.*

† *Chronol. Mathem. pag. 61.*

CONCINI (Concino) conu sous le nom de Marechal d'Ancre, abusa si excessivement de la bonté de la Reine Mere, Marie de Medicis, que pour arrêter son ambition il fut jugé à-propos de se defaire de lui, sans forme ni figure (A) de procés. Il y eut eu trop de peril à l'entreprendre selon les formes; & cela seul le peut convaincre (B) d'avoir été un mechant homme. Il étoit né à Florence, où son pere étoit parvenu de la condition de simple Notaire à la charge de Secretaire d'Etat. Il vint en France avec Marie de Medicis femme de Henri le Grand, & ne fut d'abord que Gentilhomme ordinaire de cette Princesse; mais il devint en-

l'hypothese de ce Ministre met toutes sortes de Religions dans la voie du salut. Cela est fâcheux pour Mr. Jurieu, car c'est lui arracher la meilleure plume de l'aile, c'est ruiner l'Ouvrage qui lui faisoit le plus d'honneur. Mr. Nicolle n'avoit trouvé parmi tant d'Ecrits de Mr. Jurieu que celui-là qui fût digne de reponse. (a) Il avoit fait deux classes du reste, & avoit mis dans la premiere les livres où il pretend que Mr. Jurieu n'a rien debité de nouveau, & dans la seconde ceux où il pretend que Mr. Jurieu a debité des choses nouvelles. A son dire, ceux de la premiere classe ne sont que *divers assemblages, & divers arrangemens* de ce qui avoit deja été dit par les Ecrivains du parti: & ceux de la seconde ne contiennent que des amas de *calomnies contre toutes sortes de personnes, ou des visions & des imaginations creuses, ou des declamations outrées.* Or il avoit cru que *les faiseurs de ramas doivent être laissez sans reponse, & abandonnez au jugement du public, qui les met bien tôt à la raison par le degout qu'il conçoit de ces Ouvrages*; & que *le silence & le mepris sont la peine la plus proportionnée à la vanité & a l'emportement* de ceux qui font les livres de l'autre classe. Il avoit cru en particulier touchant l'Accomplissement des propheties de Mr. Jurieu, *qu'il conseilleroit aussi peu à personne d'en entreprendre la refutation, que de s'apliquer (b) serieusement à refuter les Centuries de Nostradamus*; mais quant au Systême de l'Eglise, *qui n'a pas été regardé dans le monde*, dit-il (c), *comme un Ouvrage meprisable*, il trouva après y avoir bien songé qu'il le devoit refuter. Je ne raporte ces choses qu'historiquement.

Il ne faut pas trouver étrange que Mr. Jurieu (d) ait temoigné par des expressions d'un homme outré de colere, qu'il etoit extremement sensible a la ruine de l'Ouvrage qui lui devoit être le plus cher; & il n'y a que ceux qui ignorent cette sorte de tendresse paternelle, qui puissent trouver mauvais qu'il se donne quelque consolation, en disant beaucoup de mal & du livre fait (e) contre lui, & de la personne à qui il l'impute.

(f) Solatia luctus
Exigua ingentis, misero sed debita patri.

Consultez un petit livre imprimé à Amsterdam en l'année 1692. & intitulé, *Nouvel Avis au petit Auteur des petits livrets*, vous y trouverez une lettre (g) remplie de reflexions assez curieuses qui servent d'apologie à l'emportement de Mr. Jurieu, & qui vous empêcheront de vous étonner que ni lui ni ses amis n'aient pu repondre quoi que ce soit au *Janua Cælorum reserata.* C'est passer la fausse delicatesse, c'est pousser jusqu'au ridicule que de critiquer Larrbonius, sous pretexte que plusieurs de ses termes, & de ses phrases ne sont point tirées des Auteurs classiques. Son Ouvrage est de la nature de ceux dont les defauts ne consistent qu'en mauvais raisonnemens, ou en faussetez; & l'on ne sauroit lui refuser le privilege dont tous les Auteurs de lieux communs de Theologie, & de Theses d'Université jouissent, c'est de ne se point mettre en peine si leur Latin est, ou n'est point plat.

(Y) *La Liste des Ouvrages.*] *Archimedis circuli dimensio, de lineis spiralibus, quadratura parabolæ, de conoidibus & sphæroidibus, de arena numero*, à Venise chez Paul Manuce 1558. *in fol.* *Ejusdem Archimedis de iis quæ vehuntur in aqua*, à Boulogne 1565. *in 4.* *Apollonii Pergæi Conicorum libri quatuor una cum Pappi Alexandrini lemmatibus, & commentariis Eutocii Ascalonitæ, &c.* à Boulogne 1566. *in fol.* (h) *Ptolemæi planisphærium*, à Venise 1558. *in 4.* *Ejusdem de analemmate liber*, à Rome 1562. *in 4.* *Elementa Euclidis*, à Pesaro 1572. *in fol.* *Aristarchus de magnitudinibus ac distantiis solis & lunæ*, à Pesaro 1572. *in 4.* (i) *Hero de spiritalibus* (k), à Urbin 1575. *in 4.* *Machometes Bagdedinus de superficierum divisionibus*, à Pesaro 1570. *in fol.* *Pappi Alexandrini Collectiones Mathematicæ*, à Pesaro 1588. *in fol, &c.* La publication de ce dernier Ouvrage auroit été encore plus posterieure à la mort de son Auteur, si le Duc d'Urbin ne s'en fût vivement mêlé; sans cela le procés où les deux filles de Commandin s'engagerent l'une contre l'autre auroit causé un très-long retardement, comme (l) Valere Spaciolus son gendre le reconoit. Il a donné aussi quelques livres de son cru, un traité *de centro gravitatis solidorum*, à Boulogne 1565. *fol.* *Horologiorum descriptio*, à Rome 1562. (m) &c.

(Z) *Sur sa traduction d'Euclide.*] Mr. Teissier (n) remarque que Commandin *a traduit en Italien les Oeuvres d'Euclide*, & il cite Vossius *de Mathem. pag.* 68. mais il est certain que Vossius ne dit pas que cette version fût Italienne. Je ne vois personne qui dise qu'elle le fût. L'Imprimeur de Mr. Teissier est cause sans doute qu'au lieu de *Heronis Alexandrini Spiritalium liber*, nous lisons dans la page 470. que j'ai citée *Hieronis Alexandrini Spiritualium liber.* Dans Blancanus (o) on a mis *Neronis* au lieu de *Heronis*; voilà comment les Imprimeurs multiplient les Ecrivains. Il y a des Compilateurs qui pour montrer qu'ils encherissent sur ceux qui les ont precedez, donneront peut-être comme une rare decouverte qu'il y avoit anciennement un habile Mathematicien nommé Neron, dont on a encore quelques Ouvrages.

(A) *Sans forme ni figure de procés.*] Je n'ignore pas que le Grain (p) & quelques autres Historiens disent que le Roi ordonna au Sieur de Vitri *de se saisir de la personne* du Marechal, *en intention de lui faire faire son procés en son Parlement de Paris*; mais je trouve plus croiable la (q) relation particuliere de la mort du Marechal d'Ancre. Elle porte que le Roi trouvant trop de risques dans le projet du procés, prit une autre resolution. Ce fut celle de commander à Vitri de faire tuer le Marechal.

(B) *Cela seul le peut convaincre d'avoir été un mechant homme.*] Car un sujet ne peut sans crime former le dessein de se faire craindre à son maître, & s'il vient à bout d'un tel dessein il faut qu'il ait emploié mille injustices; il faut qu'il ait éloigné des charges ceux qui ne lui plaisoient pas, & qu'il ait avancé tous ceux dont il pouvoit s'assûrer: c'est-à-dire qu'il ait degradé les honnêtes gens, afin d'élever ceux qui sacrifient tout à la fortune. Combien d'extorsions ne faut-il pas faire, afin d'amasser autant d'argent qu'il en faut pour avoir par tout ses espions & ses creatures? Nôtre Marechal *ne marchoit jamais qu'au milieu de deux cens Gentilshommes, outre ses hommes à gages qu'il apelloit* ses coions de mille francs (r). Nous parlerons ci-dessous (s) de la servitude où il detenoit le Roi.

(a) *Nicolle, preface de l'Unité de l'Eglise, pag. 2.*

(b) *Ibid. pag. 27.*

(c) *Ibid. pag. 1.*

(d) *Voiez sa 2. Apologie.*

(e) *Il en censure même la latinité, & insinué que cette negligence de stile est un miracle de la justice de Dieu, (tant il a toûjours les miracles à sa poste) & ne prend point garde que* Larebonius *dit au commencement & à la fin de son livre, qu'il a choisi le style des Scholastiques.* Iniquum est, *disoit Mr. Amyraut en pareil cas,* id in aliquo reprehendere in quo data opera neglexit diligenter elaborare. *Mr. Jurieu a eu la prudence de ne juger de la latinité que par procureur, car il n'ignoroit pas que son incompetence en cette matiere étoit connuë dès avant qu'il écrivit contre Mr. Saulset. (Voiez Mr. Simon,* Rep. à la Def. des Sent. pag. 191.) *Ce procureur ou ce substitut est aparemment un pauvre Clerc, puis qu'il trouve obscurs & embarrassez les argumens de* Larebonius, *dont le livre est l'évidence même.*

(f) *Æneid. lib. 11.*

(g) *A la page 58. & suiv.*

(h) *Ex Ant. Verderio, supplement. Epitom. Gesner.*

(i) *Voiez le Catalogue d'Oxford.*

(k) *Voiez Vossius de Mathem. pag. 190.*

(l) *Vossius ib. p. 59.*

(m) *Catal. d'Oxford.*

(n) *Eloges tirez de Mr. de Thou to. 1. pag. 470.*

(o) *Chronol. Mathemat. pag. 61.*

(p) *Le Grain Decade de Louis XIII. l. 10. pag. m. 387.*

(q) *Elle est imprimée avec l'Histoire des Favoris recueillie par Pierre du Pui.*

(r) *Le Grain ubi supra.*

(s) *Dans la remarque D.*

ensuite son Grand Ecuier, & s'éleva prodigieusement par le credit qu'avoit auprès de la Reine une β fille qu'il épousa. Il acheta le Marquisat γ d'Ancre un peu après la mort d'Henri quatre: il fut gouverneur d'Amiens, de Peronne, de Roie, & de Mondidier; il devint premier Gentilhomme de la Chambre, & puis Marechal de France δ. Il tâcha d'avoir le gouvernement de Picardie, mais le Duc de Longueville aiant à choisir entre ce gouvernement & celui de Normandie, choisit le premier, & ainsi le Marechal d'Ancre fut exclus de ses pretensions, & contraint même de ceder le gouvernement d'Amiens à ce Duc; car cette cession fut stipulée par le traité de Loudun, en cas que le Duc de Longueville choisît le gouvernement de Picardie. Le Marechal d'Ancre eut dequoi se consoler, puis qu'en même tems on le fit gouverneur de Normandie. Il y fit fortifier Quillebeuf malgré les defenses du Parlement: il y aquit le gouvernement particulier du Pont de l'Arche; il tacha d'avoir celui du Havre de Grace *. Enfin il n'y eut plus lieu de douter qu'il ne travaillât à reduire toutes choses à sa devotion, car il éloigna du Conseil du Roi les plus sages têtes, & il fit remplir leurs places par ses creatures. Il disposoit des Finances, il étoit le distributeur des charges, il s'aqueroit des amis par tout & dans les armées & dans les villes, & il intimidoit par des exemples d'une severe vengeance ceux qui s'oposoient à sa faction. On ne vit point d'autre remede à ces grans desordres que celui de le faire tuër. Cette commission donnée à Vitri l'un des Capitaines des Gardes du Corps, fut executée sur le pontlevis du Louvre le 24. d'Avril 1617. par plusieurs coups de pistolet qu'on tira à ce Marechal. Le lendemain la populace aiant deterré le cadavre à l'Eglise de St. Germain de l'Auxerrois, le traîna par toutes les ruës, & dechargea sa (C) colere par tous les moiens imaginables. Le Parlement proceda contre la memoire du defunt, & le declara convaincu du crime de leze-majesté divine & humaine, condamna sa femme à perdre la tête, declara leur fils *ignoble & incapable de tenir* aucun état dans le Roiaume †. On decouvrit dans leur procés choses étranges touchant leur Judaïsme, & leurs sortileges. J'en parle ailleurs ‡. L'insolence de cet homme est un triste exemple de cette fatalité qui accompagne la Monarchie Françoise plus qu'aucun païs du monde; c'est que les Reines y gardent presque toûjours le cœur étranger qu'elles y aportent, & sont pour l'ordinaire l'instrument dont Dieu se sert pour humilier & pour châtier la nation. Voilà dejà deux ‡ Reines issuës de la Maison de Medicis, qui ont pensé renverser la Monarchie au profit des Espagnols. Ce morceau d'histoire est honteux pour le nom François. Faloit-il souffrir que le Roi demeurât (D) plusieurs années l'esclave d'un Florentin? N'étoit-ce pas une lâcheté que de ploier le genou (E) comme l'on faisoit devant cette idole, pendant qu'on la detestoit

β *Leonora Galligai. Voiez son article.*

γ *Il est situé en Picardie.*

δ *Baptiste le Grain, Decade de Louis le Juste l. 4. vers la fin.*

* *Idem livre 9.*

† *Ibid. liv. 10.*

‡ *Dans l'article* Galligai.

‡ *Catherine mere de Charles IX. & de Henri III. & Marie mere de Louis XIII.*

(C) *La populace . . . dechargea sa colere par tous les moiens imaginables.*] Le laquais d'un homme (a) qu'on avoit fait mourir depuis peu pour gratifier le Marechal, commença l'emeute dans l'Eglise de Saint Germain de l'Auxerrois. On cria qu'il faloit deterrer & jetter à la voirie *ce Juif excommunié*. On mit la main à l'œuvre tout aussi-tôt, & avec tant de fureur, que si quelcun eût osé representer qu'il faloit avoir plus de respect pour la sainteté du lieu, on l'eût enterré tout vif dans la fosse du Marechal. Quand on eut decloüé la biere, on traîna le corps au bout du Pont-neuf, & on le pendit par les pieds à l'une de ces potences que le defunt avoit fait dresser pour ceux qui parleroient mal de lui. On lui coupa le nes, les oreilles, & les parties honteuses: on le detacha peu après, on le traîna à la Greve & aux autres places, puis on le demembra, & on le coupa en mille pieces; chacun en vouloit avoir; les oreilles furent achetees cherement; les entrailles furent jettées dans la riviere, on brûla une partie du corps devant la statuë de Henri le Grand sur le Pont-neuf, & quelques-uns firent rôtir de sa chair à ce feu, & la firent manger à leurs chiens (b). L'Auteur de la relation imprimée avec l'histoire des Favoris raconte des choses encore plus surprenantes. Le grand Prevôt aiant paru avec ses Archers pour calmer les commencemens de l'émotion dans l'Eglise de St. Germain de l'Auxerrois, se vit menacé qu'on l'enterreroit tout vif, s'il avançoit davantage (c). On ajoûte qu'il y eut un homme vêtu d'écarlate si enragé, qu'aiant mis sa main dans le corps mort, il la retira toute sanglante, *& la porta dans sa bouche pour succer le sang, & avaller quelque petit morceau qu'il en avoit arraché*; qu'un *autre eut moyen de lui arracher le cœur, & l'aller cuire sur les charbons, & manger publiquement avec du vinaigre* (d). Cet Auteur raconte fort en detail la conduite de la populace, selon les diverses stations où le cadavre fut pendu, demembré, brûlé; il dit que le lendemain on vendoit les cendres un quart d'écu l'once (e). Il est certain qu'une troupe de taureaux furieux est aussi capable d'entendre raison, & moins à craindre qu'une populace mutinée.

(D) *Que le Roi demeurât plusieurs années l'esclave d'un Florentin.*] Ce ne sont point des medisances inventées ou par les ennemis du Marechal d'Ancre, ou par les ennemis de Louis XIII. puis que ce Prince avoue lui-même sa servitude dans les lettres qu'il écrivit aux Gouverneurs de Province le jour que ce Marechal fut tué. *Je ne doute point*, dit-il (f), *que dans le cours des affaires qui se sont passées depuis la mort du feu Roi monseigneur & pere (que Dieu absolve) vous n'ayez facilement remarqué comme le Marechal d'Ancre & sa femme* abusans de mon bas âge, & du pouvoir qu'ils se sont acquis de longue-main sur l'esprit de la Royne madame ma mere, ont projetté d'usurper toute l'autorité, disposer absolument des affaires de mon Estat, & m'oster le moyen d'en prendre cognoissance. *Dessein qu'ils ont poussé si avant, qu'il ne m'est jusques icy resté que le seul nom de Roy, & que c'eust esté un crime capital à mes Officiers & subjets de me voir en particulier, & m'entretenir de quelque discours serieux. Ce que Dieu par sa toute bonté m'ayant fait appercevoir, & toucher au doigt le peril eminent que ma Personne & mon Estat encouroient dans une si dereglée ambition, si j'eusse donné quelque témoignage de mon ressentiment, & du desir extresme que j'avois d'y apporter l'ordre requis, j'ay esté contraint de dissimuler, & couvrir par toutes mes actions exterieures, ce que j'avois de bon en l'interieur, en attendant qu'il pleust à cette mesme bonté me preparer la voye & l'oportunité d'y remedier.* L'Auteur de la relation dit que lors que le Roi eut sçu que le Marechal etoit mort, il se presenta aux fenêtres & cria, *Grand merci, grand merci à vous* (g), *à cette heure je suis Roi.* Il alla ensuite à d'autres fenêtres, & cria *aux armes, aux armes, compagnons*, & dit *loüé soit Dieu me voila Roi* (h). Les Lieutenans, Enseignes & Exemt des Gardes qu'il envoia dans les ruës de Paris pour empêcher le desordre, crioient par toute la ville, *Vive le Roi, le Roi est Roi* (i). L'Evêque de Lusson, qui fut ensuite le Cardinal de Richelieu, avoit été l'un des Favoris du Marechal, & faisoit alors les fonctions de premier Secretaire d'Etat. Il entra dans la chambre du Roi quelque tems après que l'execution fut faite, *Monsieur*, lui dit ce Monarque, *nous sommes aujourd'huy Dieu merci delivrez de vostre tyrannie* (k). Il ne savoit pas alors que sa delivrance ne dureroit guere, & qu'il parloit à un homme qui étoit destiné à ne lui laisser que le titre de Souverain. Quoi qu'il en soit, il est sûr que le Marechal avoit usurpé un grand pouvoir sur la personne même du Roi. Il lui (l) retrancha *la liberté d'aller visiter les belles maisons qui sont aux environs de Paris, & reduisit le divertissement qu'il vouloit prendre à la chasse à la seule promenade des Tuilleries.* La protection d'une Regente inspire trop de hardiesse à un orgueilleux.

(E) *Ployer le genou . . . devant cette idole pendant qu'on la detestoit interieurement.*] Le Marechal dit un jour *que le peuple de France n'est pas ce qu'on pense, car encore qu'ils disent tous les maux du monde de moi, neanmoins je ne vais nulle part dans les Provinces, qu'aussi-tôt tous*

(a) *C'étoit un gentilhomme de Normandie nommé Hurtevan, qui fut decapité à Paris le 21. Mars* 1617. Le Grain l. 9. sub fin.

(b) *Le Grain, ubi supra liv. 10. pag.* 399. 400.

(c) *Relation pag.* 53.

(d) *Ibid. pag.* 56.

(e) *Ibid. pag.* 57.

(f) *Le Grain, ubi supra pag.* 392.

(g) *Il parloit à la troupe qui accompagnoit Vitri.*

(h) *Relat. pag.* 28.

(i) *Ibid. pag.* 29.

(k) *Le Grain, pag.* 391.

(l) *Relation, pag.* 4. & 5.

testoit interieurement? Il n'y a point de plus beaux vers de Malherbe que ceux qu'il fit sur la chûte de cette idole. Il pretend qu'elle justifia la providence qui étoit en quelque façon sur la sellette, & (F) *in reatu* pendant la prosperité de ce Marechal. C'est ainsi que les poëtes se donnent la liberté de toucher aux grans mysteres sous des metaphores, & sous des images trop hardies. Il est surprenant que le Marechal (G) d'Etrée ait extenué autant qu'il a fait les fautes du Marechal d'Ancre. L'Auteur Italien qui publia à Lion une histoire de Louïs le juste (H) l'an 1691. n'est point tombé dans le même excés. Mr. de Beauvais-Nangis * qui connoissoit bien la Cour de Louïs XIII. ne disculpe nullement nôtre Concini, & il confirme plutôt les bruits communs.

** Voiez son histoire des Favoris François pag. 100. & seq.*

CONECTE (THOMAS) Moine de l'Ordre des Carmes, Breton de nation, fut brûlé à Rome comme heretique l'an † 1434. aprés avoir été couru des peuples comme le plus grand Predicateur de son siecle. S'étant assez fait admirer dans son païs, il sortit du Couvent de Rennes, & s'en alla en Flandres. Il y aquit une telle renommée par ses predications, qu'on ne sauroit assez exprimer les honneurs qu'on (A) lui faisoit par tous les lieux de son passage, ni l'affluence de (B) peuple qui se trouvoit à ses Sermons. Il declamoit d'une grande force contre

† Argentré, hist. de Bretagne l. 10. c. 42. d'autres comme Mr. de Sponde mettent cette mort à l'an 1431.

(e) Il est de Plaisance.

(f) Aless. Roncovero, Istoria del regno di Luigi XIII. lib. 5. pag. 205.

tous les Officiers ne me viennent faire des harangues comme au Roi (a). Une flaterie si lâche meritoit non seulement de n'être pas suprimée, mais d'être decrite avec plus d'indignation qu'on n'en verra dans le passage que je vais citer. (b) „ Il ne faut point dissi- „ muler, car la verité est deuë à l'histoire, que plu- „ sieurs Princes & Seigneurs de la Cour, plusieurs „ Deputez des Estats generaux, plusieurs & des prin- „ cipaux Magistrats, une grande partie des coûteaux „ pendans de la Noblesse, un grand nombre d'Officiers „ & Bourgeois des villes non seulement toleroient, „ mais n'estoient point honteux d'advancer de tout „ leur pouvoir la grandeur de ce Tyran, afin d'avoir „ ses bonnes graces, & cependant laissoient languir „ l'amour & la fidelité que Dieu veut que l'on porte „ à son Roi & à sa patrie, & l'ancienne generosité „ bannie des cœurs François, estoit toute portee à la „ faveur de l'usurpateur estranger. „

(a) Relation, pag. 43.

(b) Le Grain pag. 385.

(F) *Sur la sellette & in reatu pendant la prosperité.*] Malherbe introduit le Dieu de Seine donnant sa malediction au Marechal, & lui predisant sa prochaine ruine.

Tes jours sont à la fin, ta chute se prepare,
Regarde moi pour la derniere fois.
C'est assez que cinq ans ton audace effrontée,
Sur des ailes de cire aux étoiles montée,
Princes & Rois ait osé defier;
La fortune t'apelle au rang de ses victimes,
Et le ciel accusé de suporter tes crimes,
Est resolu de se justifier.

Balzac (c) a fait quelques reflexions sur cette piece de Malherbe. Nous en pourrons toucher quelque chose dans l'article de Rufin, à l'occasion des paroles de Claudien, qui temoignent que la prosperité de ce personnage étoit un proces entre Dieu & l'homme, que Dieu ne gagna que par la ruine de Rufin.

(c) Dans le Socrate Chretien p.m. 239.

(G) *Le Marechal d'Etrée ait extenué.*] Lisez les Memoires de la Regence de Marie de Medicis imprimez l'an 1666. vous n'y trouverez point d'action du Marechal d'Ancre, qui meritât qu'on donnât le foüet à un Page, & vous y verrez dans la conclusion un portrait qui tient plus du panegyrique que de l'apologie. Contre ma coutume je ne renverrai point ici mon lecteur à Mr. Moreri, je raporterai les mêmes paroles qu'il a raportées. *Quand je fais reflexion*, c'est l'Auteur (d) des Memoires qui parle, *sur les circonstances de la mort du Marechal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinee, ayant été conseillée par un homme qui avoit les inclinations fort douces; & comme il étoit lui-même naturellement bien faisant, & qu'il avoit desobligé peu de personnes, il faloit que ce fût son étoile ou la nature des affaires qui eussent fait soulever tant de monde contre lui; il étoit agreable de sa personne, adroit à cheval, & à tous les autres exercices; il aimoit les plaisirs, & particulierement le jeu; sa conversation étoit douce & aisée, ses pensées étoient hautes & ambitieuses, mais il les cachoit avec soin, n'ayant jamais entré ni affecté d'entrer dans le Conseil, & même on a souvent oui dire au Roi qu'il n'avoit pas entendu qu'on le dût tuer.* Je croirois agir contre la prudence, si je preferois le temoignage de cet Auteur à celui de tant d'Ecrivains qui ont medit de Concino Concini. Ce n'est pas que je ne croie trés-possible qu'avec de mediocres defauts un homme qui a beaucoup d'imprudence, & un grand nombre d'ennemis, ne devienne l'aversion du peuple, & ne passe pour un horrible scelerat. L'adresse d'un ennemi malin & puissant fait accroire bien des mensonges à la populace. Je crois même qu'on a outré bien des choses concernant ce malheureux Florentin, & que pour

(d) Pag. 244. 245.

demêler exactement & dans la derniere precision la verité de ses affaires, il ne faudroit pas surmonter moins d'obstacles, que pour decouvrir la cause des proprietez de l'aimant: & par occasion je dirai qu'en bien des rencontres, les veritez historiques ne sont pas moins impenetrables que les veritez physiques.

(H) *L'Auteur Italien . . . n'est pas tombé dans le même excés.*] Je parle du Comte Alexandre (e) Roncoveri. Il raporte que Concini au commencement de sa faveur faisoit paroitre de fort bonnes qualitez, mais il ajoûte que dans la suite elles furent etoufées par les mauvaises, & ne parurent plus, & ne purent rendre nul service. (f) *Asseriscono le memorie di quel tempo, che ne' principii della sua potenza era huomo di buona legge, di grata compagnia, di confacevole humore, disinteressato, mà profondamente ambitioso, e violente; difetti, che nel progresso confondendosi con le prime buone qualità in ultimo le soffocarono di tal maniere, che quelle non poterono apparere, e meno giovargli.* Quand il n'auroit raporté que le detail des richesses de ce Marechal, il eût assez fait conoitre que ç'avoit été un mechant homme, il lui eût lancé un trait satirique. J'en prens à temoin (g) Juvenal. *Oltre un milione di lire, che valevano i suoi stabili in Francia, ne haveva un' altro di contanti in cassa, trecento mila scudi sopra Faideau quattrocento mila frà Roma, e Fiorenza, e non ostante il saccheggio della sua Casa, mobili, gioie, argenti, e cariche per due milioni senza quella di Luogotenente del Rè nella Normandia, di primo Gentilhuomo della Camera del Rè, e d'intendente della Casa della Regina* (h).

(g) Patricios omnes opibus cum provocet unus, Quo tondente gravis juveni mihi barba sonabat, Cum pars Niliacæ plebis, cum verna Canopi Crispinus Tyrias humero revocante lacernas Ventilet æstivum digitis sudantibus aurum, Nec sufferre queat majoris pondera gemmæ: Difficile est satyram non scribere . . . . . Sacro nec cedat honori Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis. Juven. Sat. 1. v. 24. & 110.

(h) Aless. Roncoveri ubi supra pag. 199. 200.

(A) *Les honneurs qu'on lui faisoit.*] Quand on savoit qu'il devoit venir en quelque lieu, (i) *Les nobles & tous estats alloient au devant de lui, l'accompagnoient la teste nue tenans le frain de son mulet par les resnes jusques à son logis, & se tenoient bien heureux qui le pouvoit loger.* Paradin nous en dira davantage. „ Frere Thomas Conette estoit en si grande reputation „ de sainteté que tout le monde luy couroit apres, & „ ne le pouvoit-on voir a moytie. Allant par païs, „ il estoit monté sur un bien petit mulet: & estoyent „ à sa suyte plusieurs autres religieux de son ordre, „ qui alloyent a pied apres luy, comme ses disciples, „ & autres seculiers en grand nombre. Et sortoyent „ des villes & bourgades, les gens d'eglise, nobles, „ & bourgeois au devant de luy, luy faisant autant de „ reverence & honneur, qu'ils eussent fait à un Apo- „ stre de Jesus-Christ: tellement qu'en quelque lieu „ qu'il arrivast, il marchoit tousiours accompagné de „ grandes trouppes, & tourbes de peuple, allans bien „ loin au devant de luy, comme s'il fust descendu du „ ciel. Et entrant en quelque ville, communement „ le plus noble & plus apparent de tous, tenant la bri- „ de de son mulet, & à pied, le conduisoit, avec tou- „ te la multitude, jusques en son logis, qui estoit cou- „ tumierement preparé en la meilleure maison. Et „ estoyent ses disciples logés ainsi es autres meilleures „ maisons consecutivement, comme se fait es trains „ des Princes: dont leurs hostes se reputoyent bien „ heureux, quand ils avoyent cest-heur, que de le „ pouvoir avoir pour hoste, ou l'un des siens (k) „

(i) Argentré, hist. de Bretagne l. 10. chap. 42.

(k) Paradin, Annales de Bourgogne l. 3. ad ann. 1428. p.m. 700.

(B) *L'affluence de peuple qui se trouvoit à ses Sermons.*] Il s'y trouvoit ordinairement 15. & 16. mille (l) personnes: les femmes etoient rangées d'un côté, & les hommes de l'autre, une corde entre deux (m). Il ne prêchoit point dans les Eglises, mais dans les plus grandes places; on y dressoit un grand échaffaut tendu de la plus riche tapisserie qu'on pouvoit trouver; on faisoit un autel sur cet échaffaut; on l'ornoit le plus magnifiquement qu'il etoit possible.

(l) Paradin dit que souvent il s'y trouvoit environ 10. mille personnes.

(m) Argentre, ubi supra.

 Frere

tre les vices du Clergé, & contre le luxe des femmes : il en vouloit (C) principalement à leurs coiffures qui étoient d'une taille si énorme, que les plus hautes FONTANGES d'aujourd'hui ne sont que des nains en comparaison. Il vint à bout de ce luxe : il obligea les Dames à s'habiller modestement ; mais ce fut moins par la force des raisons avec lesquelles il representoit les devoirs évangeliques, que par les insultes (D) qu'il exhortoit les enfans à faire aux femmes qui ne voudroient point se reformer. De là vint que dès qu'il eut quitté le païs elles reprirent (E) leurs coiffures avec de nouveaux étages, comme pour se dedommager † du tems perdu. Il brûloit les habits superflus, les tabliers, les dez, les cartes * &c. & ne se faisoit voir

† *Voiez la remarque E à la marge.*

* *Voiez la remarque E vers la fin.*

Frere Thomas disoit là sa Messe avant son Sermon (a). Toute la place étoit tenduë de belles tapisseries. Consultez Bertrand d'Argentré (b).

(a) *Paradin* ibid. *Argentré* ibid. *dit que le Sermon precedoit la Messe.*

(b) *Argentré, ibid.*

(C) *Il en vouloit principalement à leurs coiffures qui étoient d'une taille si énorme.*] „ Elles avoient en ce „ tems-là un parement à la teste qui estoit un haut „ atour riche qu'ils appelloient Hennins, fort eslevé, „ & s'en accoutroient les femmes au Païs-Bas . . . & „ de vrai Messire Jean Juvenal des Ursins (qui vescut „ en ce tems) dit que quelque guerre & tempeste qu'il „ y eut en France (il parle du tems de Charles sixiéme) les Dames & Damoiselles faisoient de grands „ excés en estats, & portoient des cornes merveilleusement hautes & larges, ayans de chacun costé 2. grandes oreilles si larges, que quand elles vouloient passer „ par un huis il leur estoit impossible de passer : ce que „ je croi avoir esté les Hennins de Flandres, car cette superfluité de pompes se communique par tout „ le monde entre femmes en un instant (c). „ Voiez la remarque suivante, & remarquez en passant combien les modes ont leur flux & leur reflux (d). Nous voilà revenus aux Hennins sous un autre nom, je veux dire sous celui de Fontanges. Je n'ai pu voir encore le traité qu'on publia à Paris en 1694. sur *le luxe des coiffures*, mais je ne doute pas qu'on n'y ait fait cette reflexion.

(c) *Argentré, ibid.*

(d) *Confer quæ supra pag. 249. remarque G.*

(D) *Par les insultes qu'il exhortoit les enfans à faire aux femmes.*] J'expliquerai cela par le vieux Gaulois de Paradin. *Mais ce qui estoit memorable en ses predicques*, dit-il (e), *fut la façon qu'il tenoit à descrier les coifures des dames & damoyselles de ce temps la : car tout le monde estoit fort lors dereglé & débourdé en accoustremens. Et sur tout les accoustremens de teste des dames estoient estranges. Car elles portoyent de hauts atours sur leurs testes, & de la longueur d'une aulne ou environ, aiguz commes clochers, desquels dependoyent par derriere de longs crespes a riches franges, comme estandars. Ce prescheur avoit ceste façon de coifure en tel horreur, que la plus part de ses sermons s'addressoyent à ces atours des dames : avec les plus vehementes invectives qu'il pouvoit songer, sans espargner toute espece d'injures d'ont il se pouvoit souvenir : d'ont il usoit, & debaquoit à toute bride, contre les dames usans de tels atours, lesquels il nommoit, les Hennins. Et pour les rendre plus odieux au peuple, il attiltroit tous les petis enfans des lieux où il preschoit, esquels il donnoit certains petis presens pueriles, pour crier & faire la huée contre ces Hennins. Et estoyent iceux petis enfans tous instruits, que quand ils voyoyent venir une dame au presche de frere Thomas, estans ainsi atournée : ils luy commençoyent à crier apres, fust en plaine assemblée ou non, & crioyent au Hennin, au Hennin, sans intermission, & jusques icelles dames, ou se fussent absentées de la compagnie, ou bien qu'elles eussent osté tels atours. Et estoyent iceux petis enfans tant animés apres ces Hennins, que quand les grans dames se partoyent de honte, des assemblées, les enfans leur couroyent apres, tousiours les poursuyvans avec telles huees. Voire en vindrent les choses si avant, que aucuns prenoyent des pierres, & gettoyent contre iceux Hennins : d'ont il en advint de grans maux, pour les injures faites à aucunes grandes dames, lesquelles ne se pouvoient sauver à demi dedans les maisons, pour l'importunité que leurs faisoient ses tourbes de petis enfans, animés par ce prescheur, qui leur donnoit infinis pardons, de la puissance qu'il se disoit avoir, pour faire ces exclamations : lesquelles furent continuees si affectueusement, que les dames atournees n'osoyent plus sortir en public : & ne venoyent point au sermon de ce frere Thomas que desguisees, & avec coiffure de simple linge, comme les femmes de bas estat.*

(e) *Paradin ubi supra.*

(E) *Dès qu'il eut quitté le païs elles reprirent leurs coiffures.*] C'est ici que l'on peut dire qu'elles ne firent que baisser la tête comme le jonc, qui est l'emblême des penitences qui ne durent qu'autant que le jour qu'on a destiné à un jûne extraordinaire. Mais Paradin s'est servi d'une autre image qui me semble encore plus propre. Voici les termes. (f) *Par tout où frere Thomas alloit, les Hennins ne s'osoyent plus trouver, pour la hayne qu'il leur avoit vouée. Chose qui profita pour quelque temps, & jusques à ce que ce prescheur fust party des païs susnommés. Mais apres son partement, les dames releverent leurs cornes, & firent comme les Lymaçons, lesquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout bellement leurs cornes : mais, le bruit passé, soudain ils les relevent plus grandes (g) que devant. Ainsi firent les dames : car les Hennins & atours ne furent jamais plus grans, plus pompeux, & superbes, qu'apres le partement de frere Thomas. Voyla que l'on gaigne de s'oppiniastrer contre l'oppiniastrerie d'aucunes cervelles.* Croiroit-on que cet Auteur 3. ou 4. lignes après eût été capable de dire que frere Thomas profita tant *contre les atours que les dames mesmes les lui apportoyent en plain sermon, & sur son eschauffant les brusloit publiquement en un grand feu qu'il allumoit aupres de sa chaire ?* N'est-ce pas se contredire manifestement ? Il pouvoit éviter la contradiction avec peu de peine ; il n'avoit qu'à dire que toutes les Dames ne quitterent point leurs atours par la crainte d'être huées & lapidées ; & qu'il y en eut quelques-unes qui eurent une veritable componction de cœur.

(f) *Paradin. ibid. pag. 701.*

(g) *Les femmes ne tinrent longuement sa regle apres son partement : & reprinrent soudainement les cornes avec arrerages, c'est-a-dire bien de la recompense du passé.* Argentré ubi supra.

PENDANT qu'on imprime ceci (h) les gazettes nous aprenent, qu'à la Cour de France un petit mot que le Roi a dit en passant a eté d'un plus grand effet contre la hauteur enorme des coiffures, que toute l'éloquence des Predicateurs. Ils ont bien crié pendant 12. ou 15. années contre cette partie du luxe des femmes, ils ont attaqué ce colosse par toutes les figures de la Rhetorique, fortifiées des plus solides raisonnemens de la Religion, & au lieu de le renverser, ou pour le moins d'en enlever quelque morceau, ils l'ont vu croître de mois en mois. Ils voioient autour de leur chaire une nouvelle sorte d'amphitheatre; qui eût été fort regulier si les femmes d'une même condition se fussent assises dans les mêmes rangs, & si les rangs eussent été moins éloignez du Predicateur, à mesure que les fontanges se surpassoient les unes les autres, mais comme les places ne se distribuent pas selon cette proportion, l'amphitheatre n'avoit point de symmetrie. Il vaut donc mieux comparer cela à un bois de haute fûtaïe où les arbres qui aprochent le plus des nuës sont mêlez avec ceux qui n'en aprochent pas tant. Quoi qu'il en soit les Predicateurs ne se bâtoient pas contre un ennemi absent; ils le voioient de fort près, il venoit se presenter à la bouche du canon, & vis-à-vis de leur foudre, & ne laissoit pas *de croître & multiplier.* Leur épée à deux tranchans frapoit d'estoc & de taille, & cela n'étoit suivi que de l'effet du travail d'un jardinier qui emonde (i) un arbre, ses coups le rendent plus grand & plus beau; mais l'efficace de la parole roiale a été si forte & si prompte que dans un jour elle a mis presque au rez de chaussée ces montagnes orgueilleuses. On n'eut pas plutôt entendu, je ne dirai pas une defense ou quelque menace, mais un simple temoignage de desagrement, qu'on travailla toute la nuit à la reforme, & que dès le lendemain on se montra au Monarque avec une autre parure. Cette reformation fait des progrés surprenans; à vue d'œil elle passe de la Cour à la ville, & comme ce seroit, dit-on, une marque de roture ou de bourgeoisie, que de ne se pas conformer au changement, il faut croire que dans peu de mois il restera peu de traces de la mode qui avoit duré si long tems. Cela montre que si les têtes couronnées conoissoient leurs forces (k) à cet égard-là, ou si elles s'en vouloient servir, elles feroient plus avec un mot, que tous les Predicateurs, & les Confesseurs avec une infinité de paroles. N'y aura-t-il pas une medaille sur tout ceci? Pour la chanson elle est immanquable, & je ne doute pas qu'il n'y ait des poëtes qui feront quelque allusion à ces Rois de Juda (l) qui n'ôtoient pas les hauts lieux, & qui par là laissoient imparfaite la restauration de la religion. Ici, diront-ils, la reformation commence par le renversement des hauts lieux. L'ingenieux Ecrivain qui reflechit chaque (m) mois sur les nouvelles nous dira sans doute quelque chose de bien joli sur cette avanture. L'abus étoit si grand qu'il demandoit un nouveau Thomas Conecte.

(h) *Au commencement du mois d'Octobre* 1699.

(i) Duris ut ilex tonsa bipennibus Nigræ feraci frondis in Algido, Per damna, per cædes, ab ipso Ducit opes animumque ferro. *Horat. Od.* 4. *lib.* 4.

(k) *Conferez avec ceci la remarque M de l'article de Louis XII.*

(l) Veruntamen excelsa non abstulit, adhuc enim populus immolabat & adolebat in excelsis incensum. *Lib.* 4. *Regum cap.* 12. *& alibi passim.*

(m) *Depuis le mois de Juin* 1699. *Son livre est intitulé* l'esprit des Cours de l'Europe.

voir à personne qu'en chaire. C'étoit agir prudemment, car il se seroit peut-être relâché un peu dans les discours familiers, ce qui eût diminué la haute opinion que l'on concevoit de lui. Après un assez long sejour dans le Païs-Bas il s'en alla en Italie, & reforma l'Ordre des Carmes à β Mantouë, (F) non sans trouver des contredisans. De Mantouë il s'en alla à Venise, & s'y fit considerer; car les Ambassadeurs de la Republique auprès d'Eugene IV. lesquels il suivit à Rome le recommanderent fort à ce Pape, comme un homme de sainte vie & rempli de zêle; mais ils verifierent la maxime, *pessimum inimicorum genus laudantes*, quoi qu'ils y allassent bonnement. Le Pape aiant sçu que ce grand prêcheur de reformation étoit à Rome, donna ordre que son procés lui fût fait. Il fut trouvé coupable des plus dangereuses heresies que l'on eût pu enseigner en ce tems-là: il blâmoit la dissolution du Clergé, & celle de la Cour de Rome: il avoit dit qu'il se faisoit bien des abominations dans cette Cour; que l'Eglise avoit besoin de reforme; qu'il ne faut point craindre les excommunications du Pape, quand on fait le service de Dieu; que les Religieux peuvent manger de la chair, & que le mariage doit être permis aux Ecclesiastiques qui n'ont point le don de continence. Il souffrit la peine du feu avec beaucoup de constance, & sans se dedire. De grans personnages parmi les Catholiques ont dit avec assez de liberté qu'on le fit mourir injustement. Baptiste Mantoüan γ qui a été General des Carmes en a fait un vrai martyr. δ. Les Protestans n'ont garde de l'oublier, quand ils font la liste de ceux qui en divers tems ont souhaité la reformation de l'Eglise.

Mais il faut noter qu'il y a des Protestans qui n'en parlent que comme (G) d'un vrai Tartufe.

☞ CONON, Mathematicien & Astronome, étoit de Samos ζ. Il a fleuri environ la 130. Olympiade. Il mourut avant Archimede son ami (A) qui l'estimoit beaucoup, & qui lui communiquoit ses écrits, & lui envoioit des problêmes. Il eut des disputes η avec le Mathematicien Nicoteles qui écrivit contre lui, & qui le traita avec un peu trop de mepris. Apollonius de Perge θ l'avouë, quoi qu'il reconoisse que Conon n'avoit pas été heureux en demonstrations. Il inventa une sorte de volute qui diferoit de celle de Dinostrate; mais comme Archimede en exposa plus clairement les proprietez, il fit oublier le vrai nom de l'inventeur, car on l'a nommée non pas la volute de Conon, mais la volute d'Archimede κ. Pour ce qui est des conoissances astronomiques de Conon, je vous (B) renvoie à Catulle, qui les decrit au commencement de son poëme sur la chevelure de Berenice sœur & femme de Ptolomée Evergetes. Notez que Conon fut assez flateur pour debiter que la chevelure de cette Reine avoit été changée en constellation. On trouve dans la Bibliotheque de Photius μ les extraits d'un livre qui contenoit une cinquantaine de narrations du tems fabuleux. L'Auteur s'apelloit CONON, & dedia cet Ouvrage au Roi Archelaus Philopator, d'où Vossius * a pris droit de le faire vivre vers le commencement du 8. siecle de Rome; car il croit que Strabon, Dion & les autres historiens fournissent des preuves d'où l'on peut inferer que ce Roi Archelaus fut un des Princes qui suivirent le parti de Marc Antoine contre Octave. Si cela étoit, il faudroit distinguer ce Conon d'avec celui qui au raport de Josephe † avoit fait mention des Juifs. En effet Josephe se fût rendu ridicule s'il eût voulu se glorifier du temoignage d'un historien si moderne. Ce que l'on peut dire de probable est 1. que le CONON auteur d'un livre touchant la ville d'Heraclée, cité par le Scholiaste d'Apollonius ‡, ne difere point du CONON auteur d'un écrit touchant l'Italie, que Servius ⊥ a cité. 2. Que le Conon de Photius, ou le Conon de Josephe ne diferent point de celui-là.

CO-

β L'an 1432.

γ Ses paroles tirées du livre de vita beata ont été citées par Bertrand d'Argentré ubi supra.

δ Tiré de l'Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré l. 10. chap. 42.

ζ Apollonius Pergaus in epistola ad Attalum prafixa lib. 4. Conicorum.

η Id. ib.

θ Id. ib.

κ Ex Vossio de scient. Mathem. cap. 54. n. 5. pag. 327. 328.

μ Au chapitre 186.

* Vossius de histor. Grac. lib. 1. cap. ult. p.m. 162.

† Joseph. contra Apionem lib. 1. pag. 1051.

‡ Apollon. Schol. in lib. 1.

⊥ Servius in Æneid. lib. 7. v. 738.

(F) *Reforma l'Ordre des Carmes . . . . non sans trouver des contredisans.*] Nicolas Kenton, Anglois de nation, Provincial des Carmes écrivit contre cette reforme, & dedia ses écrits à Jean Facius General de l'Ordre (a).

(G) *Que comme d'un vrai Tartufe.*] Jean Chassanion Huguenot zêlé aiant dit (b) que l'*hypocrisie se fourre & se mesle parmy le* pur & legitime service de Dieu, & qu'*aussi fait elle en la superstition & idolatrie, voire avecques parade & ostentation*, en aporte pour exemple *frere Thomas, lequel par ses manieres de faire & fanfares abusa tellement le monde sous pretexte de quelque reformation de mœurs, que par tout on le tenoit pour un sainct homme.* Il raconte sur la foi d'Enguerrand de Monstrelet les voiages de ce Predicateur, &c. *Pour jouer ses farces*, dit-il (c), *on lui dressoit des eschaffaus és plus beaux lieux & convenables, richemans tendus & parez. sur lesquels apres avoir dit sa messe, il faisoit ses predications. Par icelles blasmant les vices d'un chacun, il reprenoit specialement le Clergé à cause de leurs (d) concubines & putains. En quoy il ne faisoit que bien. Mais en cela il y avoit du moine & de la manie tout ensemble, & de l'impudance sacrilege, quand il esmouvoit les petits enfans à crier contre les femmes pour leurs atours, leur prometant certains jours de pardon, comme s'il eut esté quelque Dieu.* Enfin il raconte qu'on le jugea heretique, & qu'on le brûla, & puis il dit „ (e) Par ce moyen Dieu qui se „ sert de tous instrumens, & qui sait bien mettre tou-„ tes pieces en besoigne, a voulu ainsi chatier & pu-„ nir l'hypocrisie de ce moine, lequel faisant du sainct „ homme, estoit un fol, estourdi & ambitieux.„

(A) *Il mourut avant Archimede son ami qui l'estimoit . . . . & lui envoioit.*] Nous avons les preuves de cela dans les écrits d'Archimede. (f) *Debemus Conone vivente ipsa emittere in vulgus: hunc enim accepimus talia potissimum posse deprehendere, & ipsis accommodatam proferre demonstrationem.* Voilà ce qu'on trouve dans une lettre d'Archimede au commencement de l'un de ses livres. On trouve ceci dans une autre lettre: (g) *Antea quidem mihi mandasti scriberem eorum problematum demonstrationem qua prius ipse proposueram Cononi.* Il dit ailleurs: (h) *Quot in Geometria theoremata visa primum impossibilia, tempore perfectionem capiunt! Conon quidem non sufficiens tempus sortitus in eorum disquisitione, vitam cum morte commutavit, & ea dubia reliquit: quamquam omnia invenerat, ut & alia multa quibus plurimum Geometriam adauxit. Scimus quippe in illo fuisse non vulgarem Mathematicarum artium peritiam, laborisque supra modum tolerantiam.* Raportons encore un passage. (i) *Cum audissem defunctum esse Cononem qui nobis reliquus erat in amicitia, tibique admodum fuerat familiaris, puta in Geometria maxime versatus; virum quidem mortuum amarè planxi, ut amicissimum & hominem in Mathematicis plane mirabilem. Atque tunc repente statui mittere ad te, sicuti antea ad Cononem solebam, geometricum theorema, quod nemo quidem prius est contemplatus &c.*

(B) *Je vous renvoie à Catulle.*] Voici le commencement de son poëme:

Omnia (k) qui magni dispexit lumina mundi.
Qui stellarum ortus comperit, atque obitus:
Flammeus ut rapidi solis nitor obscuretur,
Ut cedant certis sidera temporibus,
Ut Triviam furtim sub Latmia saxa relegans
Dulcis amor gyro devocet aërio:
Idem me ille Conon calesti lumine vidit
E Beroniceo vertice casariem
Fulgentem clarè.

(a) Argentré, ubi supra.

(b) Chassanion, histoires memorables des grans & merveilleux jugemens de Dieu chap. 21. pag. m. 119.

(c) Id. ib. pag. 121.

(d) Paradin ubi supra p. 700. observe la même chose, Il faisoit son presche, *dit-il*, fort long & prolixe, faisant grandes digressions contre les vices de tous estats, mesmement contre la paillardise, & ordure des gens d'eglise, tenans concubines, putains, & paillardes à pot & à feu; contre le serment qu'ils ont presté de garder chasteté.

(e) Chassanion ib. pag. 124.

(f) Archimed. epist. ad Dositheum prafixa libro 1. de sphara & cylindro.

(g) Idem Archim. epist. prafixa lib. 2.

(h) Idem epist. prafixa libro de spiralibus.

(i) Id. in libro de quadrat. Parabola.

(k) Catullus epigr. 67. p.m. 134.

CONON, General des Atheniens pendant la guerre du Peloponnese, s'étoit rendu si illustre par ses beaux exploits, qu'on lui donna le commandement sur toutes les (A) Iles. Il commandoit l'armée navale la derniere année de la guerre, mais il ne fut point (B) present au combat qui fut si funeste aux Atheniens. Son absence contribua beaucoup à l'avantage decisif que ceux de Lacedemone remporterent β sous la conduite de Lysandre à la riviere de la * Chevre. Conon aprenant après ce malheur la prise de sa patrie, se retira (C) chez Pharnabaze Gouverneur de l'Ionie & de la Lydie, & s'insinua dans ses bonnes graces, afin de pouvoir nuire aux Lacedemoniens. Ceux-ci rompirent avec Artaxerxes Roi de Perse, & porterent la guerre dans son païs sous la conduite d'Agesilaus. Ils firent de grans progrés, & auroient aparemment subjugué toutes les Provinces de deçà le Taurus, si Conon † par le conseil de qui l'armée Persane étoit conduite (D) n'eût traversé leurs desseins. Il n'eut point de peine à s'apercevoir que Tissapherne trahissoit le Roi des Perses: cela étoit trop visible; neanmoins le Roi qui avoit de l'obligation à Tissapherne, étoit si prevenu pour lui qu'il ne vouloit point le croire coupable. C'est ce qui obligea Conon à faire un voiage à la Cour de Perse. Il y fit tellement conoitre la trahison de ce General, qu'il en convainquit le Roi. Il reçut la commission de faire équiper des vaisseaux de guerre contre les Lacedemoniens, & par ce moien il eut une flotte sous son commandement, qui ‡ remporta sur eux une victoire ⸸ signalée. Il songea principalement à profiter de l'occasion (E) en faveur de sa patrie: il fit voile vers Athenes avec une partie de la flotte

β *L'an 4. de la 93. Olympiade.*

* Apud Ægos flumen. *Corn. Nepos in Conone c. 1.*

† Hunc (*Agesilaum*) adversus Pharnabazus habitus est imperator; re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt. *Id. ib. c. 2.*

‡ *La 2. année de la 96. Olympiade selon Diodore de Sicile.*

⸸ Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat. *Corn. Nepos ib. cap. 4.*

(A) *Le commandement sur toutes les Iles.*] On croit (a) que Cornelius Nepos a commis ici un petit anachronisme, car les autres historiens ne commencent guere à parler de Conon que pour dire qu'il fut mis à la place d'Alcibiade: or depuis ce tems-là jusques à la fin de la guerre, ils ne disent point qu'il ait eu la charge dont il s'agit, & ce n'étoit point une charge que les Atheniens fussent en état de créer: en tout cas celui qui en auroit été revêtu n'auroit pas fait de conquêtes, comme fit Conon: (b) *In qua potestate Pheras cepit coloniam Lacedæmoniorum.* C'etoit beaucoup en ce tems-là s'ils se pouvoient tenir sur la defensive (c). On croit donc que l'historien anticipe & confond les tems, & que Conon n'a eu cette autorité sur toutes les Iles que lors qu'il l'eut reçuë du Roi des Perses. Si cet Auteur avoit commis cette faute, il auroit très-mal rempli les devoirs d'un historien. Il seroit en quelque façon digne d'excuse, s'il avoit pris un tems pour un autre à l'egard d'une dignité que la Republique d'Athenes auroit conferée; mais suposé que la censure soit juste il a bien fait pis; il s'est trompé & quant au tems, & quant à ceux qui ont conferé la charge; il a donné aux Atheniens ce qui n'a été fait que par Artaxerxes, & il n'a pas laissé de parler à part de ce que fit Artaxerxes (d). On me repondra peut-être qu'il ne specifie point de qui Conon reçut cette charge, & ainsi la charité veut que nous suposions qu'il pretend parler du commandement qu'Artaxerxes confera à Conon: mais rien ne sauroit être plus absurde, ni plus contraire aux loix de l'Histoire, que de placer en cet endroit-là de la maniere qu'on l'y trouve, la charge dont le Roi de Perse honora cet illustre Athenien. Disons donc que Cornelius Nepos s'est embrouillé. Xenophon (e) marque expressément que Pharnabaze & Conon ravagerent le territoire de Phere. Ce fut quelque tems après la defaite des Lacedemoniens à Cnide.

(B) *Il ne fut point present au combat.*] Voici une nouvelle faute de l'historien. Il n'y a point de lecteurs qui en vertu de ses paroles ne s'imaginent, que la flotte des Atheniens fut attaquée pendant que Conon étoit allé faire un voiage, ou qu'il s'étoit fait porter dans quelque ville pour des raisons de santé: mais ce n'est nullement cela: l'absence de Conon consiste en ce qu'aiant bien prevu que l'ennemi remporteroit une victoire complete, il se sauva de bonne heure avec neuf vaisseaux (f). Il est vrai que ce ne fut point de peur, mais parce qu'il vit qu'à cause de la mauvaise discipline des troupes, elles étoient dans une situation où il n'étoit pas possible qu'elles resistassent. Les Commentateurs qui tâchent de justifier Cornelius Nepos font (g) pitié.

(C) *Se retira chez Pharnabaze Gouverneur de l'Ionie.*] Nous avons encore ici une faute de l'historien: il fait tout ce qui est necessaire pour persuader à ses lecteurs que Conon ne cherchant point un lieu de sûreté, mais un lieu où il pût rendre du service à sa patrie, s'en alla tout droit à la Cour de Pharnabaze. (h) *Non quæsivit ubi ipse tuto viveret, sed unde præsidio posset esse civibus suis.* Tout cela est trompeur: ni le fait, ni la raison du fait ne sont veritables; car ce General se sauva tout droit à l'Ile de Cypre, auprès du Roi Evagoras bon ami des Atheniens; il s'y sauva, dis-je, tant pour sa propre sûreté, qu'afin de concerter avec ce Prince les moiens de retablir les affaires. Ὡς Εὐαγόραν ἦλθε νομίσας καὶ τῷ σώματι βεβαιοτάτην εἶναι τὴν παρ' ἐκείνῳ καταφυγὴν καὶ τῇ πόλει τάχιστ' ἂν αὐτὸν γενέσθαι βοηθόν: *Ad Evagoram se contulisse quod putabat se apud eum & saluti suæ rectissimè consulturum, & Republica erigenda adjutorem quamprimum habiturum* (i). Tous les historiens (k) parlent de cette retraite de Conon, & il y a des Auteurs qui disent qu'il étoit encore en Cypre, lors qu'Agesilaus ravageoit l'Asie. Isocrate (l) assûre que Conon ne songea pendant quelque tems qu'à ses affaires particulieres dans l'Ile de Cypre. Χρόνον μέν τινα περὶ τὴν τῶν ἰδίων ἐπιμέλειαν διέτριψεν. Il étoit encore en Cypre, selon Justin (m), lors qu'on eut decouvert que Tissapherne trahissant le Roi de Perse, avoit permis aux Lacedemoniens de faire des hostilitez dans l'Asie. Si Cornelius Nepos a fait une faute lors qu'il n'a point parlé de cette retraite de Conon, il en a fait une autre lors qu'il s'est mêlé d'en parler. Il a dit dans la vie de Chabrias que c'est le defaut ordinaire des Republiques, de ne pouvoir souffrir un merite distingué: *Est hoc commune vitium in magnis liberisque civitatibus, ut invidia gloriæ comes sit, & libenter de his detrahant quos eminere videant altius.* C'est pour cela, dit-il, que plusieurs grans hommes se sont absentez d'Athenes volontairement, & que Conon a vêcu long tems dans l'Ile de Cypre. Cet exemple ne vaut rien, car Conon se retira dans cette Ile après une deroute si lamentable, qu'il eut (n) peur ou (o) honte de retourner à Athenes. Joignez à cela que cette ville tomba peu après sous le joug de Lacedemone.

(D) *Si Conon . . . . . . n'eût traversé leurs desseins.*] Une ruse de Politique dont son historien ne parle pas, lui fut cent fois plus utile que tout son art militaire: la voici cette ruse. Il persuada au Roi de Perse d'envoier de bonnes sommes d'argent aux Orateurs de la Grece, afin qu'ils excitassent la guerre contre les Lacedemoniens. Ces Orateurs ainsi gagnez exciterent tellement les peuples chacun dans sa ville, qu'il se forma une ligue formidable contre les Lacedemoniens (p); & alors Agesilaus rapellé dans sa patrie fut obligé de quiter tous ses projets de conquête, pour ne songer qu'à defendre les Etats de Lacedemone. Il n'est rien tel pour ceux qui veulent faire commencer, ou faire durer une guerre, que d'avoir à leur devotion la langue des Orateurs. Aussi voit-on qu'ils ont un grand soin de se menager l'affection de ces gens-là.

(E) *Profiter de l'occasion en faveur de sa patrie.*] Justin & Cornelius Nepos se sont servis d'expressions trop fortes, quand ils ont parlé de l'état dont Conon delivra la ville d'Athenes. Justin supose que quand les Lacedemoniens perdirent la fameuse bataille de Cnide, ils tenoient la ville d'Athenes sous le joug de la servitude; qu'ils y avoient garnison; en un mot que c'étoit un de leurs païs conquis. (q) *Victis Lacedæmoniis fugam capessunt, præsidia hostium Athenis deducuntur, populo restituta dignitate conditio servilis eripitur.* Non seulement c'est outrer les choses, mais aussi debiter un grand mensonge; car six ou sept ans avant que Conon eût batu l'armée navale des Lacedemoniens à Cnide, les Atheniens avoient recouvré leur liberté; la domination des 30. Tyrans avoit été abolie, l'amnistie avoit été publiée, l'état populaire avoit été retabli (r) &c. Ce fut Thrasybule qui produisit ces grans changemens la 3. (s) année de la 94. Olympiade: or la bataille de Cnide se donna la 2. année de la 96. Olympiade. De plus n'est-il pas certain que l'année qui preceda cette bataille de Cnide, les Lacedemoniens furent batus auprès d'Haliarte par l'armée des

(a) *Voiez le Commentaire de Kirchmaier sur Cornelius Nepos* in Conon. pag. m. 433. 434.

(b) *Nepos in Conone cap. 1.*

(c) *Voiez Justin l. 5. c. 6.*

(d) Hinc magnis muneribus donatus (*Conon*) ad mare est missus, ut Cypriis & Phœnicibus cæterisque maritimis civitatibus naves longas imperaret. *Ib. cap. 4.*

(e) *Xenoph. lib. 4. de rebus gestis Græcor. p. m. 314.*

(f) *Id. ib. l. 2. p. 268. Voiez aussi Plutarque in Lysandro.*

(g) *Voiez Kirchmaier ubi supra.*

(h) *Nepos cap. 2.*

(i) *Isocrates in Evagora p. m. 292.*

(k) *Justin l. 5. c. 6. Xenophon l. 2. Diodorus l. 13. Plutarchus in Lysandro pag. 438. In Artaxerxe pag. 1021.*

(l) *Isocr. orat. ad Philipp. p. m. 137.*

(m) *Just. l. 6. c. 1.*

(n) Crudelitatem civium metuens ad regem Cyprium concedit. *Justin. l. 5. c. 6.*

(o) Ἀτυχήσας ἐν τῇ ναυμαχίᾳ . . . οἴκαδε μὲν ἀφικέσθαι κατῃσχύνθη. Cum navali prælio . . . male pugnatum esset redire domum erubuit. *Isocrat. ib. pag. 138.*

(p) *Polyænus lib. 1. Stratagem. sub fin. Voiez aussi Plutarque in Artaxerxe p. 1021. & Xenophon Hist. Græc. lib. 3. p. 292. edit. 1581.*

(q) *Justin l. 6. c. 5.*

(r) *Xenophon l. 2. sub fin.*

(s) *Selon Calvisius.*

flotte victorieuse, il distribua aux habitans les sommes que Pharnabaze lui avoit comptées, & il donna ordre que l'on retablît le Pirée & les murailles de la ville. S'il n'eût fait que cela il n'eût pas été blâmable, mais il s'oublia jusques au point de faire ensorte que l'Ionie & l'Eolide fussent ôtées aux Perses, & revinssent au pouvoir des Atheniens. Cette trame ne put être conduite si secretement que les Perses ne s'en aperçussent. Sur cela Teribaze Gouverneur de Sardes fit savoir à Conon, qu'il avoit à lui communiquer de grandes affaires, pour lesquelles il le vouloit envoier au Roi. Conon se rendit à Sardes, & y fut arrêté prisonnier. Quelques-uns disent qu'on l'amena à Artaxerxes, & qu'il perit en ce païs-là; mais d'autres assûrent qu'il se sauva de prison, & doutent si Teribaze n'y consentit pas *. Mr. Moreri ne devoit donc pas assûrer que Teribaze *envieux de sa gloire le fit mourir*; car Xenophon † avouë 1. que Teribaze ne l'arrêta qu'après avoir averé les crimes dont les Lacedemoniens l'accuserent: 2. qu'il demanda ensuite au Roi son maître ce qu'il en feroit. Conon laissa un fils nommé Timothée, qui fut un grand Capitaine, & qui éprouva l'ingratitude ordinaire de sa patrie ‡. Ce Timothée (F) fut disciple d'Isocrate. Il se tira galamment d'affaire quand on lui reprocha (G) la mauvaise vie de sa mere. Il laissa un fils nommé CONON, qui fut (H) condamné à rebâtir une partie des murailles de la ville. On ne trouve pas une grande exactitude ni dans Justin, ni dans Cornelius Nepos par raport à nôtre Conon, soit qu'on les compare (I) ensemble, soit que l'on compare

* *Tiré de Cornelius Nepos dans la vie de Conon.*

† *Xenoph. de gest. Græc. l. 4. p. m. 315.*

‡ *Voiez sa vie dans Cornelius Nepos.*

des Alliez? Les Atheniens n'étoient-ils pas l'un des peuples qui s'étoient liguez contre les Lacedemoniens? Auroient-ils pu faire cela s'ils avoient eu dans leur ville une garnison Lacedemonienne? Cornelius Nepos n'a point fait l'anachronisme de Justin, il a fort bien sçu que les Thebains & que les Atheniens avoient declaré la guerre à ceux de Lacedemone avant la bataille de Cnide. *Posteaquam domum à suis civibus revocatus est* (Agesilaus) *quod Bœotii & Athenienses Lacedemoniis bellum indixerant, Conon nihilo secius apud præfectos regis versabatur.* Cet Historien ensuite de ces paroles raporte comment Conon fit un voiage à la Cour de Perse, & obtint la commission de faire équiper des vaisseaux de guerre, afin de tenir la mer l'année suivante. Ce fut avec cette flotte que Conon batit les Lacedemoniens à Cnide. Justin a tout confondu; il s'est imaginé faussement que les Thebains, les Atheniens & leurs alliez ne declarerent la guerre à Lacedemone qu'après la bataille de Cnide (a). Il ne faut pas s'étonner que les termes de Cornelius Nepos soient moins faux que ceux de Justin, l'anachronisme de ce dernier ne se trouve pas dans l'autre. Nous pouvons neanmoins pretendre que Cornelius Nepos s'est mal exprimé (b); car on ne peut pas dire proprement parlant qu'un peuple qui fait la guerre a un autre, & qui gagne des batailles sur un autre, soit sous la servitude de cet autre. Les Atheniens étoient dans le cas avant la bataille de Cnide. En style d'orateur on pourroit parler comme Cornelius Nepos, car un orateur ne fait point difficulté de dire que Gustave mit en liberté toute l'Europe esclave de la Maison d'Autriche; mais dans un historien ce langage seroit très-impertinent.

(F) *Fut disciple (c) d'Isocrate.*] Ciceron temoigne que Timothée égala son pere dans les vertus militaires, & le surpassa en savoir. (d) *Quod idem fecit Timotheus Cononis filius, qui cum belli laude non inferior fuisset quàm pater ad eam laudem doctrinæ & ingenii gloriam adjecit.*

(G) *Quand on lui reprocha la mauvaise vie de sa mere.*] Cette femme étoit de Thrace, & avoit fait le metier de courtisane; mais depuis qu'elle y eut renoncé, on ne vit point de conduite plus grave ni plus exemplaire que la sienne, & c'est le propre de cette espece de femmes quand elles se convertissent de bonne foi; c'est du moins la pensée de l'Auteur que je copie. (e) *Τιμόθεος δ' ὁ στρατηγήσας Ἀθηναίων ἐπιφανῶς, ἑταίρας ἦν υἱὸς, Θρᾴττης τὸ γένος, σεμνῆς δ' ἄλλως τοὺς τρόπους, φιλοσοφοῦσαι γὰρ αἱ τοιαῦται εἰς τὸ σῶφρον, τῶν ἐπὶ τούτῳ σεμνυνομένων εἰσὶ βελτίους. Timothei qui cum magna gloria Atheniensium dux exercituum fuit, mater erat Thracia genere, meretrix, sed gravibus & laudatis moribus. Nam ejus conditionis fœminæ cùm ad temperantiam & continentiam sese applicuerint, aliis qui ob eas virtutes gloriantur, probiores sunt.* Timothée se voiant raillé d'avoir une telle mere, repondit qu'il lui avoit une grande obligation, puis qu'elle étoit cause qu'il étoit fils d'un pere illustre (f). En effet si cette femme ne se fût pas mal comportée, elle n'auroit jamais couché avec Conon, & ainsi Timothée seroit demeuré dans le neant. Il devoit donc son existence aux dereglemens de sa mere; or cette existence étoit glorieuse veu la figure que Conon faisoit dans le monde. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de la mere de trois illustres bâtards. Elle ne se repentoit point de ses fautes, voiant qu'il en étoit sorti trois hommes de grand merite. Consultez la remarque B de l'article *Erasme*.

(H) *Fut condamné à rebâtir une partie des murailles.*] Cornelius Nepos (g) a moralisé là-dessus par une antithese assez jolie: *Hujus* (Timothei) *post mortem quum populum judicii sui pœniteret, mulctæ novem partes detraxit, & decem talenta Cononem filium ejus ad muri quamdam partem reficiendam jussit dare, in quo fortunæ varietas est animadversa. nam quos avus Conon muros ex hostium præda patriæ restituerat, eosdem nepos cum summa ignominia familiæ ex sua re familiari reficere coactus est.*

(I) *Soit qu'on les compare ensemble.*] Voici le narré de Justin (h). Les Lacedemoniens après avoir subjugué la Republique d'Athenes, devinrent plus (i) ambitieux qu'auparavant, & ne songerent pas à moins qu'à la conquête de toute l'Asie. Il faloit pour cela vaincre les Perses; tant ceux qui étoient commandez par Tissapherne, que ceux qui étoient commandez par Pharnabaze. L'entreprise parut trop grande à Hercyllides General des Lacedemoniens, c'est pourquoi il corrompit Tissapherne: il fit un traité particulier avec lui, par lequel il s'engagea à ne le point attaquer moiennant qu'on lui donnât certaines sommes. Pharnabaze se plaignit de cette conduite; il representa que Tissapherne au lieu de repousser les ennemis, achetoit d'eux une treve qui leur donnoit le moien d'attaquer plus fortement les autres Provinces de la Monarchie; qu'il faloit donc lui ôter le commandement des flottes, & mettre en sa place Conon qui vivoit en exile dans l'Ile de Cypre. Le Roi de Perse trouva justes les remontrances de Pharnabaze, & lui ordonna de mettre l'armée navale sous le commandement de Conon. Sur cela les Lacedemoniens demanderent du secours au Roi d'Egypte, & obtinrent plusieurs vaisseaux, & resolurent d'envoier en Asie leur Roi Agesilaus avec une grande armée. Voilà donc Conon & Agesilaus commis ensemble dans l'Asie; la partie etoit bien faite; ils étoient égaux en toutes choses; aussi arriva-t-il que l'un ne vainquit point l'autre. (k) *Non facile dixerim quod aliud par ducum tam bene comparatum fuerit, quippe ætas, virtus, consilium, sapientia utrique prope una, gloria quoque rerum gestarum eadem: quibus cum paria omnia fortuna dederit, invictum tamen ab altero utrumque servavit.* Mais comme les soldats de Conon se mutinerent faute de paie, & que les lettres qu'il écrivit au Roi sur cela ne produisoient rien, il fit un voiage à la Cour de Perse, & remontra si fortement le mauvais usage que les Ministres faisoient des Finances, que le Roi nomma un homme qui auroit soin de fournir à Conon l'argent necessaire. Tout aussitôt Conon fut envoié à la flotte, & sans perdre tems il alla faire des descentes sur le païs ennemi, le ravagea, y prit des villes, y jetta une telle épouvante que ceux de Lacedemone resolurent de rapeller Agesilaus. Cependant ils équiperent une grande flotte, & se crurent en état de hazarder une bataille; mais ils furent batus par Conon. Cette victoire remit Athenes en liberté, & donna le courage aux Thebains de leur declarer la guerre: ils les batirent, & entrerent après cela à main armée dans le territoire de Lacedemone. Les Lacedemoniens rapellerent (l) Agesilaus pour s'oposer à ce torrent. Agesilaus revint & gagna une victoire. Conon aiant sçu qu'Agesilaus étoit sorti de l'Asie, fit une nouvelle descente sur les terres des ennemis, & les saccagea, & revint ensuite à Athenes.

Voiez dans le corps de cet article le narré de Cornelius Nepos, & comparez le avec celui de Justin, vous

(a) *Justin. ubi supra c. 4.*

(b) Hos Conon apud Cnidum adortus magno prælio fugat, multas naves capit, complures deprimit: qua victoria non solum Athenæ sed etiam cuncta Græcia, quæ sub Lacedæmoniorum fuerat IMPERIO, liberata est. *Cornel. Nepos in Conone.*

(c) *Plutarch. in vita Isocrat.*

(d) *Cicero de Offic. l. 1. c. 32.*

(e) *Athenæus l. 13. c. 5. pag. m. 577.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Corn. Nepos in vita Timothei.*

(h) *Just. lib. 6.*

(i) More ingenii humani quo plura habent eo ampliora cupientes. *Id. ibid. c. 1.*

(k) *Id. ib. c. 2. Son* TAMEN *me paroit d'un très-mauvais Logicien, car bien loin qu'il faille trouver étrange que deux Capitaines égaux* EN TOUT *n'aient pas vaincu l'un l'autre, il faudroit s'étonner que cela fût arrivé. Voilà pourquoi je n'ai pas voulu dire selon le texte de Justin,* Neanmoins il arriva que l'un ne vainquit point l'autre: *j'ai mis aussi à la place de* neanmoins.

(l) *Voiez la derniere remarque vers la fin.*

re la vie de Conon avec celle (K) d'Agesilaus écrites par Cornelius Nepos. Le grammairien Servius a cru faussement qu'il s'agissoit de nôtre Conon dans ces parolés de Virgile, * *In medio duo signa Conon.* Beroalde ‡ en censurant cette bevuë a observé que selon le grammairien Probus, il faut croire que Virgile a voulu parler de Conon de Samos qui est le sujet de l'article precedent.

* *Eclog.* 3. *v.* 40.

‡ *Beroald. animadv. in Servium.*

CON-

vous trouverez que l'un ou l'autre de ces deux historiens a fait de grandes bevuës. I. Selon Justin on ne donna de l'emploi à Conon, que lors que le Roi de Perse se fut convaincu de la trahison de Tissapherne par les soins de Pharnabaze: le premier emploi qu'on lui donna fut le commandement de la flotte: il s'étoit tenu dans l'Ile de Cypre jusques au tems que Pharnabaze le lui fit donner (*a*). Mais selon Cornelius Nepos il ne s'étoit point retiré dans l'Ile de Cypre: il s'en étoit allé tout droit chez Pharnabaze: il avoit éte l'ame de l'armée commandée par ce General, & oposée au Roi Agesilaus: il avoit eté cause par ses bons conseils qu'Agesilaus n'avoit pas fait plus de conquêtes: il n'étoit pas demeuré inutile après la retraite d'Agesilaus: il avoit été envoié à la Cour par Pharnabaze pour accuser Tissapherne: il avoit desabusé Artaxerxes sur le chapitre de ce traître; & ce fut ensuite de tout cela qu'il obtint le commandement des flottes. Peut-on voir deux narrations plus differentes? II. Selon Justin les Lacedemoniens aiant sçu que Conon devoit commander l'armée navale de Perse, firent de grans armemens par mer & par terre: ils donnerent à Pisandre le commandement de leur flote, & ils envoierent en Asie Agesilaus avec de fort belles troupes pour s'oposer à Conon; desorte que l'on vit alors ces deux grans hommes apariez l'un contre l'autre. Agesilaus & Conon maintinrent leur gloire, aucun d'eux ne vainquit son antagoniste. Mais Conon mal obei par ses soldats à cause qu'on ne les paioit point, fut obligé d'aller à la Cour de Perse pour representer au Roi le remede necessaire: il toucha de l'argent, & fut renvoié sur la flotte. Cornelius Nepos conte les choses bien autrement: il veut que Conon n'ait commandé l'armée navale qu'après qu'Agesilaus eut quité l'Asie pour aller secourir Lacedemone: il veut que Conon soit allé à la Cour de Perse pour accuser Tissapherne, & non pas à cause que les soldats s'étoient mutinez. III. Selon Justin l'armée de Perse n'étoit commandée que par Conon; mais selon Cornelius Nepos c'étoit Pharnabaze qui la commandoit: il est vrai que le solide du commandement étoit pour Conon, parce qu'on se regloit sur ses conseils. On ne sauroit ne pas voir des fautes dans le narré de Justin; car après que cet Auteur nous a donné Conon (*b*) pour l'Amiral du Roi de Perse, il nous le fait voir à la tête d'une armée de terre, sans nous avertir pourquoi ni comment la Cour ordonna une telle metamorphose, & sans nous dire même qu'elle disposa de lui d'une nouvelle façon. Personne ne me niera qu'Agesilaus (*c*) n'ait fait la guerre par terre: il est donc indubitable que Conon qui lui étoit oposé, selon Justin, a dû commander par terre. L'historien non content de cette faute, en a fait une seconde: non seulement il nous a representé un Amiral chimerique, qui sans avoir fait la moindre chose sur mer, n'a paru qu'à la tête d'une armée au milieu des terres; mais il a dit aussi que ce General s'étant allé plaindre qu'on ne paioit pas ses troupes, fut renvoié sur la flotte. Qui ne croiroit en lisant cela, que Conon avoit dejà paru sur la flotte du Roi de Perse? Cependant il est certain qu'il n'a paru dans Justin que parmi les troupes de terre. Voilà des defauts d'exactitude que l'on ne peut pas justifier, en disant que cet Auteur n'est que l'abregé d'une grande histoire; car jamais un bon Abreviateur ne suprime des circonstances semblables à celles qui manquent ici. Voilà pour ce qui regarde la critique que l'on pourroit faire de Justin, en le considerant comme s'il étoit le seul qui eût parlé de ces choses: mais je ne doute point qu'en le comparant avec les autres historiens, on ne le convainquît aisément de quelques mensonges. Je souhaiterois que ceux qui l'ont commenté eussent voulu prendre garde aux defauts de sa narration, & à ses brouilleries historiques. Ils ont mieux aimé presque tous les remarques de Grammaire.

Je ne voudrois pas preferer toûjours Cornelius Nepos à Justin; car encore que n'aiant traité que la vie d'un seul homme, il ait dû en parler plus exactement que ceux qui ont rencontré cet homme sur leur chemin, pendant qu'ils travailloient à l'histoire generale, il est neanmoins vrai qu'en certaines choses j'aimerois mieux m'en fier à l'histoire generale que Xenophon nous a laissée qu'à lui. Xenophon à divers égards est plus conforme, & moins conforme à Cornelius Nepos qu'à Justin. Il ne mêle Conon ni aux guerres de terre contre Agesilaus, ni à la disgrace de Tissapherne. C'est refuter tout à la fois Cornelius Nepos & Justin. Il ne fait paroître Conon sur la scéne qu'après la punition de Tissapherne, & que pour commander l'avantgarde de l'armée navale d'Artaxerxes à la bataille de Cnide (*d*). Cornelius Nepos ne trouve rien là pour lui. Justin y trouve quelque chose qui le favorise. Xenophon reconoit que (*e*) Conon fit deux descentes sur les terres des Lacedemoniens, mais toutes deux posterieures à la bataille de Cnide, & comme Lieutenant ou collegue de Pharnabaze. Cela refute Justin, qui ne parle pas même de Pharnabaze comme d'un zero, & qui supose que la premiere descente fut faite avant la bataille de Cnide. Lors que la nouvelle de cette bataille fut portee à Agesilaus, il étoit dejà dans la Beotie (*f*) selon Xenophon. Sur ce pied-là Justin se trompe, quand il dit que les exploits de Conon obligerent les Lacedemoniens à rapeller Agesilaus. Il se trompe aussi quand il conte que Conon aiant apris qu'Agesilaus étoit retourné d'Asie en Grece, quita les côtes d'Asie, & s'en retourna du côté de Lacedemone pour y faire une 2. descente (*g*); car comme cette 2. descente se fit après la journée de Cnide, & que cette journée fut posterieure au retour d'Agesilaus en Europe, je vous laisse à penser si la nouvelle de ce retour d'Agesilaus a fait prendre à Conon la resolution de faire cette 2. descente. On loüera les anciens historiens tant qu'on voudra, on ne me persuadera jamais qu'ils égalent quelques-uns de nos modernes, pour ce qui regarde l'observation distincte des tems où chaque chose est arrivée (*h*).

(K) *Que l'on compare la vie de Conon avec celle d'Agesilaus.*] Nous voions Conon dans la premiere si estimé de Pharnabaze, que tout se fait par ses conseils. C'est lui qui à (*i*) proprement parler commande l'armée. Pharnabaze n'est Generalissime que de nom. C'est Conon qui arrête les progres d'Agesilaus: sans lui toute l'Asie en deçà du Taurus seroit tombée sous le joug de Lacedemone. Cherchez dans la vie d'Agesilaus si Conon s'est signalé contre lui, vous n'y trouverez pas même une seule fois le nom de Conon. Vous voiez Agesilaus toûjours triomphant; il dupe toûjours ses ennemis; s'il ne trouve pas à-propos de se batre, on ne l'y sauroit contraindre; s'il se bat il vainc toûjours, quoi qu'il soit inferieur en (*k*) nombre; s'il ne penetre pas jusques au cœur de la Monarchie, ce n'est point Conon qui en est cause, c'est qu'on le rapelle chez lui où l'on a besoin de sa presence. En cas que Cornelius Nepos ait voulu menager l'honneur de Conon, il a bien fait de ne le point inserer dans la vie d'Agesilaus, où il n'y a que de la honte à gagner pour tous ceux qui ont resisté à ce Prince durant son expedition d'Asie. Mais en menageant l'honneur d'autrui, l'historien a prostitué le sien propre; il n'a point pris garde au personnage dont il avoit revêtu Conon dans sa vie; desorte qu'on pourroit furieusement embarrasser Cornelius Nepos par ce dilemme: *Ce que vous avez dit des exploits de Conon contre Agesilaus est vrai ou faux: s'il est faux, vous meritez la berne; s'il est vrai, vous la meritez aussi: car non seulement vous le suprimez dans la vie d'Agesilaus, mais vous y parlez de telle sorte des exploits d'Agesilaus, que tous vos lecteurs voient clairement que les Perses n'ont fait rien qui vaille, & n'ont emporté que de la honte.* Voici une autre attaque. Dans la vie de Conon les Lacedemoniens rompent l'alliance qu'ils avoient avec les Perses; ils portent la guerre en Asie sous la conduite d'Agesilaus, & ils sont poussez à cela principalement par Tissapherne qui trahit son maître, & fait un traité secret avec eux. La trahison de ce General est un fait (*l*) clair & certain, quoi que le Roi ne le veuille pas bien croire. Mais dans la vie d'Agesilaus c'est Artaxerxes qui commence à faire des preparatifs contre les Grecs: on le previent avec tant de diligence, qu'Agesilaus est avec ses troupes en Asie, avant que les (*m*) Gouverneurs Persans le sachent parti. Tissapherne non moins que les autres est pris sans vert; il est deconcerté par cette surprise; il demande une treve; il fait semblant de ne la vouloir que pour conclure la paix; mais au fond il ne cherche qu'à gagner du tems, afin de lever des troupes; il obtient une treve de trois mois, & ne songe qu'à

(*a*) His vocibus regem à Tissapherne alienatum hortatur (*Pharnabazus*) ut in locum ejus navalis belli ducem eligat Conona Atheniensem, qui amissa bello patria Cypri exulabat. *Just. l.* 6. *c.* 1.

(*b*) Jussus est (*Pharnabazus*) Conona classi præficere. *Id. ibid.*

(*c*) *Xenophon l.* 3. *pag.* 294. *remarque que les Lacedemoniens envoierent en Asie à Agesilaus la commission de commander les armées navales; mais qu'il donna cet emploi à son beaufrere.*

(*d*) *Xenoph. de rebus gestis Græc. l.* 4. *pag.* 303.

(*e*) *Id. pag.* 313. 314.

(*f*) *Ibid. pag.* 303.

(*g*) Conon quoque audito reditu Agesilai, & ipse ex Asia ad depopulandos Lacedæmoniorum agros revertitur. *Just. Lib.* 6. *c.* 5.

(*h*) *Voiez Mr. Perrault, Paralléle des anciens & des modernes to.* 2. *p.* 275. *édit. de Holl.*

CORNELIUS Nepos critique.

(*i*) Re quidem vera exercitui præfuit Conon, ejusque omnia arbitrio gesta sunt. *Cornel. Nepos in Conone.*

(*k*) Pepulit ergo quoticumque congressus est multo majores adversariorum copias. *Id. ibid.*

(*l*) Defecerat à Rege Tissaphernes, neque id tam Artaxerxi quàm cæteris erat apertum. *Id. ibid.*

(*m*) Tanta celeritate usus est, ut prius in Asiam cum copiis perveneri̇t quam regii Satrapæ eum scirent profectum. *Id. ib.*

CONRARUS (GREGOIRE) Protonotaire du Pape, étoit un des hommes doctes du XV. siecle. On a une lettre que Pogge lui écrivit pour repondre aux objections qui lui avoient été proposées touchant son livre *de nobilitate*. Parmi les lettres non imprimées de Candidus Decembrius, il y en a une de nôtre Conrarus écrite à la savante Cecile de Gonzague, où il la felicite de ce qu'elle avoit meprisé les plaisirs du monde pour se consacrer à Dieu, & il l'exhorte à ne plus lire les poëtes, dont Victorin son precepteur lui avoit donné le goût & l'intelligence, mais à lire les traitez que les Sts. Peres ont composez sur la virginité & la continence. Il lui indique plusieurs Ouvrages des Peres, & nommément un traité de St. Basile qu'Ambroise de Camaldoli avoit traduit en Latin, & les livres de Salvien *de providentia Dei*, que lui Conrarus avoit trouvez en Allemagne *, & portez en Italie lors qu'il revint du Concile de Bâle. Il parle d'Ambroise de Camaldoli comme d'un excellent homme, qui étoit mort avant (Z) que d'être parvenu à la vieillesse †.

* Cujus libros de providentia Dei è Concilio Basileensi rediens, de Germanorum ergastulis in Italiam deportavi.

† *Ex Museo Italico Mabilloni tom. 1. pag. 198.*

COORNHERT, Auteur Hollandois au XVI. siecle, cherchez KOORNHERT.

CORBINELLI (JAQUES) né à Florence, & d'une famille (A) illustre depuis long tems, se retira en France sous le regne de Catherine de Medicis. Cette Reine dont il avoit l'honneur d'être allié, le donna à son fils le Duc d'Anjou comme un homme de belles lettres & de bon conseil ‡. Il lui lisoit tous les jours Polybe, Tacite, souvent les discours & le Prince de Machiavel, si nous en croions Davila ⸸. Il ne flatoit point son maître en Courtisan foible & interessé, il disoit la verité hardiment, & faisoit sa cour sans bassesse. On le regardoit comme un homme du (B) caractere de ces anciens Romains, pleins de droiture & incapables de la moindre lâcheté. Il eut beaucoup de part à l'estime du Chancelier (C) de l'Hôpital. Il étoit l'ami & le patron declaré des gens de lettres: jusques-là que n'étant pas fort riche, il ne laissoit pas d'emploier une partie de son bien à faire imprimer (D) leurs écrits. Mais son talent ne se bornoit pas aux exercices des Muses. Il étoit homme de cabinet de plus d'une maniere: il étoit même homme de courage, & de resolution autant que de (E) manege & d'intrigue.

‡ *Dupleix hist. de* Henri IV. ad ann. *1589. n. 1. dit que Jaques Corbinelli* homme de rare doctrine avoit esté auprez du Roi Henri III. en Pologne pour l'entretenir de bonnes lettres.

⸸ *Lib. 6. p. m. 350. ad ann. 1579. le Duc d'Anjou étoit alors Roi de France.*

qu'à la guerre; & dans toute la suite il ne fait aucune demarche qui sente la collusion. A la verité il n'est pas heureux à penetrer les desseins de son ennemi, & à defendre les Provinces que le Roi de Perse lui a confiées; mais il y fait tout ce qu'il peut, s'il en faut croire l'historien. Je n'ai point vu de commentateurs qui lui reprochent cette grossiere contradiction. Enfin dans la vie de Conon c'est Pharnabaze qui a le commandement des Perses contre Agesilaus; mais dans la vie de celui-ci on ne voit pas même une seule fois le nom de ce Pharnabaze: & ainsi le même Auteur donne en un endroit à Conon & à Pharnabaze tout le soin de resister, & en un autre il le donne tout à Tissapherne. Il auroit affoibli, me dira-t-on, la gloire d'Agesilaus, s'il eût avoüé la trahison de Tissapherne. Mais si cette raison est bonne, ôtons lui le titre d'historien, il ne merite que celui de faiseur d'éloges, selon la mauvaise rhetorique d'un sophiste. A examiner ces deux vies à la rigueur, on croiroit sans peine qu'elles sont l'ouvrage de deux Ecrivains dont l'un a voulu refuter l'autre; & cependant elles sont sorties de la même plume.

La vie de Conon écrite par Cornelius Nepos differe de la narration de Justin en plusieurs choses, on l'a fait voir ci-dessus. Joignons à cela une difference qui se trouve entre Justin & la vie d'Agesilaus écrite par Cornelius Nepos. Selon Justin la fortune se menagea de telle sorte entre Agesilaus & Conon qu'ils furent égaux en tout (a), jusques là que l'un ne vainquit point l'autre. Cornelius Nepos nous aprend tout le contraire, quoi qu'il affecte de suprimer le nom de Conon. Il ne se contente pas de raconter des évenemens qui temoignent d'une maniere très-sensible qu'Agesilaus batoit les Perses, sans qu'il paroisse que jamais ceux-ci remportassent quelque avantage, il dit expressément que tout le monde demeuroit d'accord (b) qu'Agesilaus étoit le vainqueur. Il ajoûte que ce Prince à la tête d'une armée victorieuse étoit dans une pleine esperance de subjuguer toute la Perse (c). J'ai oublié d'observer que selon Justin les Lacedemoniens rapellerent Agesilaus, quand ils se virent bloquez par les ennemis après la bataille d'Haliarte où Lysandre fut tué. Ils craignirent pour leur ville, dit-il, c'est pourquoi ils rapellerent Agesilaus qui faisoit de grandes choses en Asie (d). S'il n'avoit dit que cela on ne pourroit guere le censurer, mais quelques pages auparavant il avoit dit que le rapel d'Agesilaus fut resolu avant la bataille de Cnide, & que la perte de cette bataille encouragea de telle sorte les Atheniens & les Thebains, qu'ils declarerent la guerre à Lacedemone, & qu'ils gagnerent une bataille où Lysandre fut tué. C'est bouleverser l'ordre des évenemens; la bataille d'Haliarte preceda d'un an celle de Cnide: ainsi l'on voit que Justin a donné dans le sophisme *à non causa pro causa*, qui est encore plus frequent parmi les historiens, que parmi les Peripateticiens, comme je l'ai dit ailleurs (e).

(a) *J'ai raporté & critiqué les paroles de Justin ci-dessus pag. 967. col. 2. lettre k.*

(b) Sic in Asia versatus est ut omnium opinione victor duceretur. *Corn. Nepos in Agesilao.*

(c) Quum victori præesset exercitui, maximamque haberet fiduciam regni Persarum potiundi. *Id. ibid.*

(d) Quod metuentes Lacedæmonii regem suum Agesilaum ex Asia qui ibi magnas res gerebat ad defensionem patriæ arcessunt. *Just. l. 6. cap. 4.*

(e) *Ci-dessus pag. 868. col. 2.*

(Z) *Avant que d'être parvenu à la vieillesse.*] Voici comme il parle: *Multa quidem utilia ex Doctoribus ecclesiasticis egregiè transtulit, & plura transtulisset, nisi eum à laboribus humanis* IMMATURA *mors sustulisset.* Voilà de quoi refuter ceux qui font vivre cet Ambroise jusques à l'année 1490. Ajoûtez ceci aux raisons avec quoi je les refute dans son article.

(A) *D'une famille illustre.*] Voici les termes de la preface que l'on a mise au devant des maximes de Tite Live recueillies par Mr. Corbinelli; „ Il est originairement d'une des plus anciennes & des plus nobles maisons de Florence, & ses ancêtres dans le tems de la Republique ont tenu les premieres places parmi les Seigneurs du gouvernement. „

VOIEZ Claude Malingre Sieur de S. Lazare dans une épitre (f) dedicatoire *à noble & illustre personne Me. Pierre de Corbinelly Conseiller & Maistre d'Hostel du Roy.* C'étoit un des fils de Jaques Corbinelli.

(B) *Un homme du caractere de ces anciens Romains.*] Dans la preface dont j'ai parlé on cite ces paroles de Juste Lipse: (g) *Gentem vestram amavi semper, & ex ea illos maxime qui vetere illa Italia digni, qualem te esse, mi Corbinelli, video.* Le passage est tronqué, il faut qu'on le voie tout entier; on y trouvera que Pierre Victorius estimoit beaucoup nôtre Corbinelli. *Qualem te esse mi Corbinelle, non solum ex igniculis literarum tuarum quos sparsos colligo, video: sed etiam ex testimonio viri magni Victorii qui de indole tua ad virtutem magna prædicat nec vana.* Cette lettre de Lipse nous aprend que Corbinelli avoit un frere dont la destinée fut malheureuse. (h) *Fratris tui μεγαλοψύχου historiam & triste exitium legi, quid miremur? hodie illa via, & nil nisi ὑπαλιὸν videmus à plerisque his Dynastis.* C'est un grand hazard s'il ne perit à Florence sous quelque entreprise Republicaine.

(C) *A l'estime du Chancelier de l'Hôpital.*] „ Nous voyons dans l'Epitre en vers Latins que ce Chancelier lui adresse, que Corbinelli étoit non seulement de tous ses amis celui dont la conversation avoit le plus de charmes, mais presque le seul courtisan que la Cour n'eût point gâté, & qui sût preferer les belles connoissances à l'interêt & à la fortune. „ Ces paroles sont de l'Auteur de la preface, & voici quelques vers de ce Chancelier:

Corbinelle (i), libens te plus fruar omnibus uno
Præsentisque animum sermone oblecter amici.
Tu servare modum nosti prope solus in aula,
Et praeferre bonas inhonestis quæstibus artes.

La lettre que Jean Michel Brutus écrivit à Jaques Corbinelli merite d'être luë; elle est imprimée avec d'autres lettres de l'Auteur.

(D) *A faire imprimer leurs écrits.*] „ Le livre du Dante sur la langue Italienne fut mis en lumiere par ses soins, sans compter beaucoup d'autres Ouvrages curieux qui seroient demeurez dans l'oubli, s'il ne les avoit fait paroître (k). „

(E) *Autant que de manege & d'intrigue.*] „ (l) Au raport de Pierre Matthieu dans son Histoire de Henri IV. le Roi s'aprocha de Paris pour une entreprise tramée

(f) *Celle des histoires tragiques de nostre temps livre imprimé à Rouen 1641.*

(g) *Lips. epist. 5. centur. 2. miscell. Elle est datée de Leide en 1586.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Epist. 6.*

(k) *Preface des Maximes de Tite Live.*

(l) *Ibid.*

trigue. Raphaël Corbinelli son fils, Secretaire de Marie de Medicis Reine de France; fut pere de Mr. Corbinelli (*F*) qui est aujourd'hui l'un des bons & des beaux Esprits de France *. Voiez son éloge dans une preface qui m'a fourni non seulement les materiaux, mais aussi les expressions de cet article. Ce qu'il y a de bien digne d'attention, est que l'on ne (*G*) savoit pas *de quelle religion estoit* Jaques *Corbinelli.* Cela peut faire soupçonner qu'il n'avoit que celle d'être honnête homme. Le Marechal (*H*) de Bassompierre s'est emporté contre lui.

* *Tiré de l'avertissement au lecteur qui est à la tête d'un livre intitulé,* Les anciens historiens Latins reduits en maximes, *imprimé l'an 1694. On attribuë cette Preface au P. Bouhours.*

☞ CORCEONE (Robert de) Cardinal du titre de St. Etienne au Mont Celius, étoit Anglois. On parle de lui dans le Dictionaire † de Moreri, mais on n'y fait point mention de ce que je m'en vais dire. Aiant été envoié en France par le Pape Innocent III. pour les affaires de la Croisade tant contre les Albigeois que contre les Sarrasins, il celebra un Concile l'an 1212. à Paris, & y fit faire de bons reglemens pour la correction des mœurs. Il defendit aux Ecclesiastiques Seculiers de s'engager par serment à ne pas prêter des livres, ou des maisons, ou d'autres choses, & à ne rien emprunter, & à n'être point caution. Il defendit aux Reguliers de s'engager par serment à ne pas prêter des livres, bien entendu qu'ils prendroient leurs precautions pour l'indemnité, ou pour la restitution. Il leur ordonna aussi de ne (*A*) point coucher deux à deux, & il fit la même defense aux Religieuses, afin d'éviter, disoit-il, les dangers de l'incontinence. Il celebra d'autres Conciles, il établit des Predicateurs de la Croisade, & il tourmenta beaucoup les heretiques; mais il fit paroître tant d'aigreur contre le Clergé, &

† *Sous le mot* Curson.

„ tramée par ses serviteurs qui l'assûroient de lui ouvrir une porte. Il savoit d'eux, ajoûte l'Historien, „ tout ce qui se passoit; & les plus secrets avis étoient „ portez par Corbinelli, homme determiné & brûlant „ de zéle de voir la cause du Roi victorieuse de la Rebellion. Corbinelli, dit encore le même Historien, „ écrivoit tout ce qu'il aprenoit, & le portoit à decouvert en sa main, comme un papier commun „ d'affaires ou de procés. Son front si hardi & si assûré, trompoit les yeux des gardes qui etoient aux „ portes; & en montrant qu'il se fioit à tous, il ne „ donnoit de la deffiance à personne. „ Un autre historien en parle de cette maniere; le Roi (*a*) *avoit bon nombre de fideles serviteurs dans la ville, qui l'advertissoient ponctuellement de tout ce qui se passoit, & se tenoient prests pour faciliter son entrée. Entre autres Jaques Corbinelly y contribuoit toute sorte de diligence & d'artifice. Il portoit tousiours en sa main ses advis, comme des pieces d'un procés, afin de les rendre moins suspects par cette hardiesse. Pressant sa Majesté sur l'execution de son dessein, il ne luy escrivoit que ces trois mots,* venez, venez, venez, *escrits dans autant de papier qu'il en falloit pour les contenir, & les mettoit dans un tuyau de plume cacheté, que le messager portoit dans sa bouche. . . . . . Ce Corbinelly estoit Italien des plus anciennes & nobles maisons de Florence. Il s'estoit refugié en France, pour avoir esté complice de la conjuration de Pandolfo Puccio, ainsi que Monsieur de Thou a remarqué en son histoire.*

(*a*) *Dupleix, hist. de Henri IV. p. 22. ad ann. 1589.*

(*F*) *De Mr. Corbinelli qui est aujourd'hui l'un des.*] La preface ne marque point qu'il ait publié en plusieurs tomes (*b*) un recueil des plus beaux endroits qui se trouvent dans les Ouvrages des beaux Esprits de ce siecle. C'est pourquoi je le remarque. Quant au reste je renvoie mon lecteur à la preface, où l'on trouve Mr. Corbinelli caracterisé d'une maniere très-delicate, & qui lui fait beaucoup d'honneur. La peine qu'il s'est donnée de reduire les anciens historiens en maximes, contribuera tout à la fois à leur gloire, & à l'instruction du public. L'Auteur de la preface a raison de dire „ que les connoisseurs prendront plaisir à voir qu'une infinité de pensées, & de maximes dont les modernes se parent, ont été derobées aux anciens, & que cela seul pourra faire ouvrir les yeux sur le merite de ces grands hommes, „ & guerir peut-être quelques esprits prevenus qui „ n'ont pas pour l'antiquité tout le respect, & toute „ l'admiration qu'elle merite. „ Je ne doute point que si l'on compare par pensées detachées les anciens avec les modernes, l'on ne se convainque facilement que l'avantage n'est pas pour ceux-ci; car je ne croi pas que l'on ait pensé dans ce siecle rien de grand & de delicat, que l'on ne voie dans les livres des anciens. Les plus sublimes conceptions de Metaphysique, & de Morale que nous admirons dans quelques modernes, se rencontrent dans les livres des anciens Philosophes; ainsi pour faire que nôtre siecle puisse pretendre à la superiorité, il faut comparer tout un Ouvrage à tout un Ouvrage. Car qui peut douter qu'un Ouvrage qui en ce qu'il a de beau ne cede pas à d'autres Ouvrages considerez selon ce qu'ils ont de beau, ne leur cede si ses endroits foibles sont & plus nombreux, & plus grossiers que les endroits foibles des autres? Qui peut douter que quand même Mr. Descartes auroit trouvé dans les livres des anciens toutes les parties de son systéme, il ne merite plus d'admiration qu'eux, puis qu'il a sçu ajuster ensemble tant de parties dispersées, & former un systéme methodique d'une matiere qui étoit sans liaison?

(*b*) *Il est intitulé,* Extrait de tous les beaux endroits des Ouvrages des plus celebres Auteurs de ce tems, *& imprimé à Amsterdam en 1681.*

Reflexion sur le parallêle des anciens & des modernes.

Notez que Mr. Corbinelli avoit un grand commerce de lettres avec Mr. de Bussi-Rabutin. Cela paroît dans les volumes des lettres de ce dernier, où l'on a inseré divers fragmens de ce que Mr. Corbinelli avoit écrit; son nom n'y est marque que par un C.

(*G*) *L'on ne savoit pas de quelle religion.*] C'est Mr. de Thou qui le dit; (*c*) raportons le passage tout entier. *L'on ne sçavoit de quelle religion estoit Corbinelli; c'estoit une religion politique, a la Florentine, mais il estoit homme de bonnes mœurs.* Ce temoignage est de grand poids pour deux raisons: 1. parce que Mr. de Thou étoit un homme grave & de probité: 2. parce qu'il connoissoit particulierement le Sieur Corbinelli. Voions ce qu'il en avoit deja dit: (*d*) *J'ai fort cognu le Sr. Corbinelli Florentin. C'estoit un fort bel esprit. Il estoit tres-capable des affaires du monde, & y avoit un merveilleux jugement. Il espousa une Angloise, dont il a eu des filles, qui sont encore a la Cour, au service de quelques Dames. La Comtesse de Fiesque en a une. Il avoit peu de moyens, mais il vivoit avec un tel mesnage, & estoit si nettement & proprement habillé que rien plus. Il estoit grand amy de l'Abbé d'Elbene.*

(*c*) *Thuana, p. m. 35.*

(*d*) *Ibid. pag. 30.*

(*H*) *Le Marechal de Bassompierre s'est emporté contre lui.*] C'est au sujet du passage de Dupleix que j'ai raporté ci-dessus. Voici comment ce Marechal le critique; (*e*) *Il n'y a rien de plus froid & de plus impertinent, que tout ce chapitre; il n'y avoit point d'autres bons François à nommer, sans alleguer ce banny de Florence pour trahison, la belle invention de porter ses advis dans sa main, qui estoient fort importans; puisque celui qu'il décrit par excellence estoit son* venez, venez, venez, *le Roi eust esté bien fin de s'embarquer sur cét advis. L'Histoire de France a bien affaire d'estre remplie de l'extraction de ce Corbinelly, & ce devroit estre quelque homme de bien, d'estre de la conspiration de tuer son Prince avec le Chef Pandolfo Puccio, qui fut pendu en un croc pour son forfait, & ce aux fenestres du Palais.* Remarquez bien que cette conspiration, quelque atroce qu'elle ait pu être, ne refute point ce que d'autres disent des bonnes mœurs de Corbinelli. Les conspirations d'Etat sont les plus grans crimes qu'on puisse commettre, & neanmoins il y a des gens qui s'y laissent entraîner par des motifs qu'ils croient très-bons moralement parlant: tant il est vrai que la conscience de l'homme est sujette aux illusions les plus deplorables. Brutus & plusieurs de ceux qu'il engagea à l'assassinat de Cesar, étoient des gens dont la vertu & les bonnes mœurs étoient éclatantes.

(*e*) *Remarques sur les vies de Henri IV. & Louis XIII. de Dupleix pag. 11.*

(*A*) *De ne point coucher deux à deux.*] Voici un passage de l'abregé du thresor chronologique de Pierre de St. Romuald: „ (*f*) L'an 1212. on celebre un Concile „ à Paris, sous le Cardinal de Corceone, dont Monsieur „ de Sponde rapporte les Decrets, & entre autres celuy cy, *Interdicimus Regularibus & Monialibus ne „ bini, vel bina in lecto jaceant propter metum incontinentia.* On publia un petit Livre l'an 1643. fait par „ un pieux Prestre, & approuvé par quatre Docteurs, „ portant pour titre, *Advis Chrestien touchant une matiere de grande importance,* dans lequel l'Autheur desire grandement que ce Decret-là soit serieusement „ gardé, à cause des inconveniens qu'il specifie le plus „ chastement qu'il peut. „ Aussi chastement qu'il vous plaira, mais ce livre n'est capable que d'inspirer de l'indignation contre la loi du celibat, puis qu'elle a des suites de cette nature.

(*f*) *St. Romuald, abregé Chronolog. & histor. to. 3. p. m. 127. 128.*

& tant de facilité à donner la croix à toutes sortes de gens, que l'on en porta des plaintes à la Cour de Rome. Il se rendit si odieux par ses entreprises contre les droits de l'Eglise Gallicane, que l'on apella de ses procedures, pendant le Concile qu'il convoqua à Beziers. Les Deputez du Clergé de France poussérent l'apel avec vigueur, & confondirent de telle sorte ce Cardinal dans une assemblée generale qui se tint à Rome, que le Pape les pria de se relâcher sur les griefs énormes dont ils se plaignoient β. Corceone mena beaucoup de croisez en 1214. à Simon de Montfort qui faisoit la guerre aux Albigeois γ. Il mourut dans la Palestine où il avoit suivi la Croisade, comme on le peut voir dans Mr. Moreri. Il est Auteur entre autres Ouvrages d'un traité sur la question si Origene est en Paradis.

β *Tiré des Annales Ecclesiastiques de Mr. de Sponde ad ann. 1212. n. 8.*

γ *Id. Spondan. ib. ad ann. 1214. n. 2.*

☞ CORICIUS (JEAN) vêcut à Rome d'une maniere fort agreable sous le pontificat de Jules II. de Leon X. & de Clement VII. Il se fit aimer des gens de lettres par l'affection singuliere qu'il leur porta, & ils le louërent si (A) amplement qu'ils lui procurerent une très-grande reputation. Il les assembloit très-souvent dans son jardin δ, & il fournit à tous les poetes que ζ la liberalité de Leon X. avoit attirez à Rome un bel exercice, car il établit un combat de poësie qui se celebroit tous les ans η le jour de Sainte Anne, & qui avoit pour matiere θ l'éloge de cette Sainte, celui de la vierge Marie, & celui de JESUS-CHRIST. Il tomba ξ entre les mains des soldats qui prirent la ville de Rome l'an 1527. & il lui en coûta une très-grosse rançon. Il avoit caché sous la porte de la cour de son logis une partie de son argent: personne ne le savoit que le maçon qui avoit fermé l'ouverture. Ce maçon le pria de lui preter 25. pistoles qui lui étoient necessaires pour se racheter des mains des soldats, & ne pouvant point les obtenir il revela tout le mystere à un Capitaine Espagnol. Celui-ci s'en va au logis de Coricius, écarte le maître sous divers pretextes, & s'empare de l'argent caché. Coricius s'en plaignit aux Generaux, & n'y gagna rien; se voiant donc reduit à une extrême indigence il tacha de sortir de Rome, & après beaucoup de dificultez il executa ce dessein. Il fut entretenu à Verone pendant quelque tems par la liberalité de * Calyste Amadée, & comme il se preparoit à s'en retourner à Treves † sa patrie il tomba malade, & mourut accablé de douleur & de chagrin †.

δ *Tiré de Pierius Valerianus lib. 2. de litterator. infelicit. p. m. 87.*

ζ *Paulus Jovius elog. cap. 103. pag. m. 241.*

η *Pierius Valerian. ibid.*

θ *Jovius ibid.*

ξ *Pier. Valerian. ib.*

* Calysti Amadei ejus urbis pro præsule liberalite sustinetur. *Id. ibid. pag. 88.*

† *Jovius ibid.*

CORNELIE, femme de Pompée. Voiez la derniere remarque de l'article de Mucie.

☞ CORONEL (ALFONSE) grand Seigneur Espagnol se defiant de Don Pedro le cruel Roi de Castille, forma un parti dans l'Andalousie pour être en état de se maintenir contre son Roi. Il leva des troupes, il fortifia des places, & il envoia Jean de la Cerda son gendre en Mauritanie pour demander du secours. Il s'assûroit principalement sur la ville d'Aiguilar où il commandoit. Don Pedro lui aiant ôté quelques autres places se preparoit à mettre le siege devant celle-là, lors que des affaires plus pressantes l'obligerent à marcher vers l'Asturie où l'un de ses freres s'étoit soulevé. Mais dès qu'il eut pacifié cette Province, & les troubles qui étoient ailleurs, il retourna en Andalousie, & attaqua Aiguilar. Coronel s'y defendit avec beaucoup de vigueur pendant quatre mois. Enfin la ville fut prise d'assaut au mois de Fevrier 1353. Il entendoit la Messe lors qu'on lui vint dire que les ennemis étoient entrez dans la ville. Cela ne l'obligea point à interrompre ses devotions; il se tint là jusques à ce que la Messe fût achevée, & ensuite il s'enferma dans une tour. Il y fut pris, & son procés lui fut fait comme à un rebelle, je veux dire qu'il fut puni du dernier suplice comme criminel de leze-majesté ‡. Marie l'une de ses filles eut tant de zêle pour la conservation de sa chasteté, qu'elle aima (B) mieux se faire mourir, que de mettre en risque cette vertu. Ce qu'elle fit pour cela est si étrange que je me sens obligé de le raporter. Voiez la remarque B.

‡ *Tiré de Pierius Valerianus ubi supra.*

‡ *Tiré de Mariana au chapitre 17. du 16. livre de son histoire d'Espagne.*

☞ COSTA

(A) *Ils le louërent si amplement ..... Il établit un combat de poesie.*] Citons Paul Jove: (a) *Franciscus Arsillus scripsit ... lepidum item libellum (b) de Poëtis urbanis mihi tanquam veteri sodali dedicatum, quum Leone ingeniis liberaliter arridente, multi undique poetæ illustres, nequaquam ad inanes spes in Urbem confluxissent, & pulcherrimo quodam certamine à singulis in una tantum statuæ materia scriberetur, qua carminum farragine Coritius homo Trevir, humani juris libellis præpositus, uti perhumanus poetarum hospes, ac admirator inclaruit; ea scilicet statua insigni marmorea, Aureliano in templo dedicata, invitatisque vatibus, ut tria numina Christi Dei, & Matris, ac Aviæ uno in signo celebrarent.*

(a) *Jovius elog. c. 103.*

(b) *Voiez la remarque A de l'article* Accurse (Marie Ange.)

(B) *Elle aima mieux se faire mourir que de mettre en risque* sa chasteté.] Jean de la Cerda son mari aiant cherché inutilement du secours parmi les Mores de Grenade, & parmi ceux de l'Afrique, retourna en Portugal, & vêcut dans un triste exil. Marie Coronel son épouse ne put suporter son absence, & de peur de succomber aux tentations de la nature, se donna la mort. Je ne puis dire en nôtre langue l'invention qu'elle emploia; servons nous donc du Latin de Mariana. (c) *Ejus uxor Maria Coronellia, cum mariti absentiam non ferret, ne pravis cupiditatibus cederet, vitam posuit, ardentem forte libidinem igne extinguens adacto per muliebria titione. Dignam meliore seculo fœminam, insigne studium castitatis.* Cet Auteur ne se contredit point en soutenant d'un côté que l'amour de la vertu fut extrême dans cette Dame, & en supposant de l'autre qu'aparemment elle étoit rongée des brûlures de la chair, car le plus ardent amour de la chasteté n'exclut point necessairement les dispositions machinales de l'incontinence. Cette Dame fortement resolue à ne rien faire contre son devoir, touchée au vif de l'amour de la pureté, combatoit les irruptions de la nature: mais elle ne pouvoit les prevenir, ni les chasser pour toûjours. Cette vie militante lui parut trop importune, & trop perilleuse, & cela la mit au desespoir. Elle exceda les conseils évangeliques. On trouve bien dans l'Ecriture, (d) *Si ton œil te fait chopper, arrache-le, & le jette arriere de toi: car il te vaut mieux qu'un de tes membres perisse, & que ton corps ne soit point jetté en la gehenne. Et si ta main droite te fait chopper, coupe la, & la jette arriere de toi: car il te vaut mieux qu'un de tes membres perisse, & que ton corps ne soit point jetté en la gehenne*; mais on n'y trouve pas qu'il soit permis de se tuer afin de prevenir une tentation. Elle auroit pu executer literalement ce precepte ou ce conseil evangelique, sans se faire mourir. Origene, Ambroise Morales & quelques autres l'executerent au pied de la lettre, & n'en moururent pas. Vous avez lu dans les Entretiens d'un Jesuite, (e) *Ce que fit une femme d'Athenes pour ne pas declarer le secret de ses amis. Apres avoir enduré les gesnes & les tortures avec une fermeté incroiable, sans qu'on pust jamais rien tirer de sa bouche, elle se coupa la langue avec les dents, & la cracha au visage du tyran qui vouloit sçavoir ce qu'elle ne vouloit pas dire.* Vous y avez lu aussi cette reflexion de l'Auteur: (f) *Cette femme avoit raison de craindre que sa langue ne lui jouäst un mauvais tour, & elle fit sagement de s'en défaire.* Si vous apliquez cette pensée à l'action de Marie Coronel, vous ne feriez pas raisonable. On pourroit former avec un peu plus de justesse un paralléle entre Porcie femme de Brutus & la femme de Jean de la Cerda, mais

(c) *Mariana, de rebus Hispaniæ lib. 16. cap. 17. pag. 80. edit. Moguntt. 1619. in 4.*

(d) *Evang. de St. Matthieu ch. 5. v. 29. & 30.*

(e) *Entretiens d'Ariste & d'Eugene, 3. entretien pag. m. 197.*

(f) *Ibid. pag. 198.*

☞ COSTA (Marguerite) étoit de Rome, & a vêcu au XVII. siecle. Elle β *avoit du genie & du talent pour la poësie*, & *prepara pour le Roi* de France *une Fête à cheval en forme de Carrousel & de Ballet. Le sujet de cette Fête étoit un defi d'Apollon & de Mars.* Vous en trouverez la description γ dans un livre du Pere Menêtrier. ‡ „ L'execution de ce dessein ayant „ paru trop difficile, on lui prefera (Z) l'Orphée qui fut representé l'an 1647. On ne laissa „ pas de faire imprimer cette Fête de la Signora Costa avec ses autres poësies qu'elle dedia au „ Cardinal Mazarin. „

β *Menêtrier, representations en Musique pag. 232.*

γ *Ibid. pag. 233. & suiv.*

‡ *Id. ib. pag. 235.*

COTIN (Charles) Parisien, de l'Academie Françoise, si maltraité dans les satires de Mr. Boileau: voiez son apologie & plusieurs particularitez de sa vie dans les parallêles † de Mr. Perrault. Voiez aussi les lettres ※ recueillies par Richelet.

† *Seconde partie pag. 174. & suiv. de l'édit de Hollande.*

※ *Elles sont precedées de la vie de quelques Auteurs François. Celle de Cotin s'y trouve à la page LVI. de l'édition de Holl. 1699.*

COTYS, Roi de Thrace, contemporain de Philippe pere d'Alexandre, regna 24. ans. D'abord il s'abandonnaa au luxe, & à une vie voluptueuse; & puis la prosperité l'aiant rendu plus superbe, il devint si cruel qu'il fendit en deux sa propre femme, en commençant par les parties honteuses *. Athenée ne raporte (A) pas ainsi la chose; le docte (B) Maussac s'y est trompé. Cotys perit de mort violente; un certain Python le tua, & se retira dans Athenes, où son action (C) fut recompensée magnifiquement ⸸. Il fut aidé par son frere pour tuer ce Roi, & ils se porterent à cette entreprise afin de venger leur pere. Aristote (CΔ) qui m'aprend cela, ob-

* *Harpocration in voce Κότυς.*

⸸ *Demosthenes advers. Aristocratem p. 452. A.*

mais il contiendroit plusieurs diferences. Porcie fille de Caton d'Utique (*a*) & femme de Brutus se fit mourir en avalant des charbons; ce fut seulement par la vanité de ne point survivre à son mari, & de se montrer fidelle disciple de la secte des Stoïques que son pere & son époux avoient tant aimée.

(Z) *On lui prefera l'Orphée.*] „ L'an 1647. le Cardinal „ Mazarin qui vouloit introduire en France les diver- „ tissemens d'Italie, fit venir des Comediens de delà „ les Monts qui representerent au Palais Royal, Or- „ phée & Euridice en vers Italiens & en Musique avec „ de merveilleux changemens de Theatre, & des ma- „ chines qu'on n'avoit pas encore vûës (*b*). „ Vous trouverez la description & l'analyse de cet Opera dans (*c*) le Pere Menetrier. *Le succez de cette representation dont la nouveauté surprit également tout le monde par les changemens merveilleux des decorations extraordinaires, & par la beauté du chant, aussi bien que par la varieté des habits, & des concerts donna la pensée de renouveller ce spectacle aux Nopces de sa Majesté, où l'on fit representer* Ercole Amante, *dont la composition Italienne fut traduite en vers François pour la satisfaction de ceux qui n'entendoient pas l'Italien* (*d*). Tout ceci, me dira-t-on, est inutile par raport à la Signora Margherita Costa. J'en conviens: mais parce qu'une infinité de lecteurs seront bien aises de trouver une petite instruction touchant ce premier essai des Opera au même lieu où je leur en ai parlé incidemment, j'ai cru que je ne devois pas suprimer cette remarque.

(A) *Athenée ne raporte pas ainsi la chose.*] Aiant dit que Cotys (*e*) le plus voluptueux Prince qui eût regné dans la Thrace, ne commença d'être malheureux qu'après avoir offensé Minerve, il raconte ce que je vais dire. Cotys pretendit un jour épouser cette Déesse; le festin nuptial fut donné; la chambre nuptiale fut preparée; il ne manquoit que l'épouse. Cotys bien fou l'attendoit avec impatience, & ne la voiant pas venir il se fâcha furieusement; & il envoia l'un de ses Gardes pour savoir si elle ne s'etoit point renduë dans la chambre qu'on lui avoit preparée. Le Garde revint dire qu'il n'y avoit vu personne, ce qui outra de telle sorte ce furieux Prince qu'il tua le messager. Il en renvoia un autre qui revint avec la même reponse, & qui fut traité comme le premier. Le troisiéme qu'il envoia voulant profiter de leur malheur, n'eut garde de dire qu'il n'avoit trouvé personne; il assûra que Minerve attendoit le Roi depuis long tems. Mais son imposture n'eut pas une destinée plus favorable que leur ingenuité; Cotys saisi d'un accés de jalousie, comme si ce troisiéme messager s'étoit servi de l'occasion que l'impatience de l'épouse lui pouvoit fournir, se jetta sur lui, & le mit en pieces à commencer par les parties honteuses. (*f*) *Ὁ δὲ βασιλεὺς αὐτὸς τότε καὶ ζηλοτυπήσας τὴν αὐτοῦ γυναῖκα ταῖς αὐτοῦ χερσὶν ἀνέτεμε τὸν ἄνθρωπον ἀπὸ τῶν αἰδοίων ἀρξάμενος. Tum rex zelotypia percitus ne quid in uxorem suam ausus ille fuisset, manibus suis militem conscidit ac discerpsit à pudendis exorsus.* Voilà des choses que l'on ne croiroit jamais, si l'on ne meditoit bien sur ce que pouvoit produire dans l'esprit d'un Roi barbare l'absurde & l'infame Theologie des Gentils. Elle étoit fort propre à persuader à un superbe tyran qu'il pouvoit s'égaler aux Dieux.

(B) *Le docte Maussac s'y est trompé.*] Il pretend que Theopompe dans Athenée assûre la même chose qu'Harpocration, savoir que Cotys mit en pieces sa propre femme; & il censure Dalechamp d'avoir traduit Athenée comme si ce traitement barbare avoit été fait au 3. messager, & non pas à la Reine même. (*g*) *Eruditissimus Dalecampius longissime erravit à veritate historia cum hac Græca verba Theopompi* (*h*) .... *ita vertit* .... *Imo è contrario mulierem propriam discerpsit: ut optime habet Harpocration, quod designant evidentissime illa verba τὴν ἄνθρωπον* (*i*): *falsissimum autem est eum conscidisse tertium militem. Fraudi fuit sine dubio eruditissimo illi interpreti vox ἄνθρωπον, cui non animadvertit conjunctum esse articulum τὴν, & hoc in loco mulierem significare. Hæc velim dicta in favorem rudiorum.* Si Maussac avoit bien examiné les paroles d'Athenée, il n'auroit pas critiqué le traducteur: il auroit vu que la jalousie de Cotys regardoit la nouvelle epouse qu'il attendoit cette nuit-là, je veux dire la Déesse Minerve; il n'est donc pas possible que sa fureur se soit dechargée sur la femme dont il étoit jaloux; il faut donc qu'elle se soit dechargée sur l'homme qu'il soupçonnoit d'avoir attenté à l'honneur de cette Déesse. Harpocration raporte peut-être la chose ainsi qu'elle se passa: il a peut-être mieux reüssi que Theopompe; mais quoi qu'il en soit, ces deux Auteurs ne peuvent pas être reduits au meme recit: l'un parle de la femme, & l'autre d'un Garde de Cotys. Je m'étonne que le docte Henri Valois (*k*) n'ait pas relevé cette meprise du Sr. de Maussac.

(C) *Et se retira dans Athenes où son action.*] Lors qu'il fit ce coup il fut assisté par Heraclide son frere (*l*). Après cet assassinat il n'eût pas trouvé par tout un lieu de sûreté (*m*); mais il crut qu'Athenes seroit un très-bon asyle, à cause des longues guerres qu'elle avoit euës avec Cotys. Il s'y retira donc, & pria que le droit de bourgeoisie lui fût accordé (*n*). Non seulement il obtint ce privilege (*o*), mais aussi une couronne d'or; & on le combla de tant d'éloges dans des harangues recitées devant le peuple, que comme il eut lieu de s'apercevoir qu'on l'exposoit à l'envie, en relevant jusques aux nuës la gloire de l'assassinat qu'il avoit commis, il chercha une invention pour calmer la jalousie qui s'élevoit contre lui (*p*). Il se presenta au peuple, & declara qu'il ne pretendoit rien à la gloire de cette action, qu'il n'avoit fait que prêter son bras à une Divinité, & que par consequent c'étoit à cette Divinité qu'il en faloit attribuer tout le merite. Diocles dans Diogene Laerce (*q*) dit faussement que ce fut le Philosophe Pyrrhon que l'on honora de la bourgeoisie d'Athenes, en recompense du meurtre de Cotys. La guerre avoit bien changé le cœur des Atheniens, car autrefois ils avoient donné à Cotys le droit de bourgeoisie & une couronne d'or. (*r*) On pretend que pour leur montrer qu'il s'estimoit autant qu'eux, il leur donna la bourgeoisie de Thrace. *Capax generosi spiritus illud quoque dictum regis Cotys: ut enim ab Atheniensibus civitatem sibi datam cognovit; Et ego, inquit, illis meæ gentis jus dabo. Æquavit Athenis Thraciam, ne vicissitudine talis beneficii imparem se judicando, humilius de origine sua sentire existimaretur* (*ſ*).

(CΔ) *Aristote qui m'aprend cela.*] C'est au chapitre 10. du 5. livre de sa politique. Il y faut corriger quelque chose. *Πάρων δὲ καὶ Ἡρακλείδης οἱ Αἴνιοι Κότυν διέφθειραν, τῷ πατρὶ τιμωροῦντες. Jam Paro & Heraclida Ænii Cotyn interemerunt, patris injuriam ulciscentes.* C'est ce qu'on lit dans mon édition d'Aristote (*t*) qui est celle de Geneve 1605. Il faut mettre Πύθων au lieu de Πάρων, & traduire ainsi, *Jam Python & Heraclides* &c. N'oublions pas que Plutarque (*v*) observe que ces deux meurtriers de Cotys avoient été disciples de Platon. Voiez aussi Philostrate au 1. chapitre du 7. livre de la vie d'Apollonius, où il dit qu'ils etoient de la secte des Academiciens.

(*a*) *Val. Maximus lib. 4. c. 6. n. 5.*

(*b*) *Menêtrier, representations en Musique pag. 195.*

(*c*) *Ibid. depuis la page 195. jusqu'à la page 205.*

(*d*) *Id. ib. pag. 205.*

(*e*) *Ὃς ἁπάντων τῶν βασιλέων τῶν ἐν τῇ Θρᾴκῃ γεγενημένων, μάλιστα πρὸς ἡδυπαθείας καὶ τρυφὰς ὥρμησε.* Omnium Thraciæ regum quotquot unquam fuerunt deditissimus voluptati ac deliciis. *Athen. l. 12. c. 8. pag. 531.*

(*f*) *Id. ib. pag. 532. ex Theopompo.*

(*g*) *Philippus Jacobus Maussacus not. ad Harpocration. p. 221. edit. Lugd. Bat. 1683.*

(*h*) *Voiez ci-dessus, lettre f le Grec de Theopompe, & la version de Dalechamp.*

(*i*) *Il y a dans le Grec selon l'édition d'Athenée τὸν ἄνθρωπον, & il faut lire ainsi.*

(*k*) *Il a fait des notes, & sur Harpocration & sur les notes de Maussac.*

(*l*) *Demosthenes advers. Aristocratem p. m. 445. C. Voiez la remarque suivante.*

(*m*) *Demosth. ib. p. 446. C.*

(*n*) *Ibid.*

(*o*) *Ibid. p. 445. C.*

(*p*) *Plutarch. de sui laude p. 542. E. & de gerenda republica p. 816. E.*

(*q*) *Lib. 9. n. 65.*

(*r*) *Demosthen. ubi supra pag. 445. B.*

(*ſ*) *Valer. Maximus l. 3. c. 7. circa fin.*

(*t*) *A la page 305. D.*

(*v*) *Plut. adv. Colotem pag. 1126.*

observe qu'un certain Adamas se rebella contre Cotys, pour se venger d'une injure qu'il en avoit reçuë pendant sa jeunesse. C'est qu'on l'avoit fait châtrer. Cersobleptes fils de Cotys succeda au Roiaume de son pere: il avoit une sœur qui fut (D) femme d'Iphicrate. Je croi que c'est de ce Cotys que (E) Plutarque a fait mention dans ses apophthegmes. Il a parlé ailleurs * d'un COTYS, Roi de Paphlagonie, qui fit alliance avec Agesilaus, & qui épousa par ce moien une belle fille. Tite Live † fait mention d'un COTYS Roi des Odryses qui combatit fidellement contre les Romains pour Persée Roi de Macedoine. Tacite a parlé de quelques Princes qui avoient nom COTYS, dont Mr. Moreri ne nous instruit (F) guere bien.

* *In vita Agesilai pag.* 601.

† *Livius lib.* 42.

☞ COTTA

(D) *Une sœur qui fut femme d'Iphicrate.*] Menesthee qui sortit de ce mariage dit un jour qu'il faisoit plus de cas de sa mere que de son pere, parce que sa mere avoit fait tout son possible pour le faire Athenien, au lieu que son pere avoit fait tout son possible pour le faire Thrace. (a) *Menesthea filium reliquit* (Iphicrates) *ex Thressa natum, Cotis regis filiâ. Is cùm interrogaretur*, utrum pluris matrem patremve faceret; matrem, *inquit. Id cùm omnibus mirum videretur: at ille*, meritò, *inquit*, facio. Nam pater quantum in se fuit, Thracem me genuit: contrà mater, Atheniensem. Voila quelle étoit la gloire des Atheniens; ils preferoient leur bourgeoisie à la qualité de gendre & de petit-fils de Roi, & ils recompensoient hautement les assassins d'une tête couronnée. Demosthene nous aprend qu'Iphicrate comblé d'honneurs dans sa patrie, ne laissa pas de s'engager à une bataille navale contre les Atheniens, pour les interêts de son beau-pere. Il ajoûte que Cotys très-meconnoissant de ce service, ne tâcha par aucune honnêteté envers le peuple d'Athenes de faciliter l'amnistie d'Iphicrate. Au contraire il le voulut engager à irriter de plus en plus les Atheniens, en l'emploiant à l'attaque de leurs autres places; & parce qu'il ne put obtenir cela de lui, il le depouilla du commandement de ses troupes, & le reduisit à la malheureuse necessité de chercher un coin de terre pour sa retraite: car quand Iphicrate se vit disgracié à la Cour de Cotys, il n'osa point se retirer à Athenes, il y avoit trop peu de tems qu'il avoit porté les armes contre sa patrie (b). J'ai oublié d'observer que le poëte Anaxandride plaisante dans (c) Athenée sur le festin que Cotys donna le jour des noces de sa fille avec Iphicrate.

(E) *De ce Cotys que Plutarque a fait mention.*] Le Cotys de Plutarque étoit un homme colere, & qui châtioit cruellement ses domestiques quand ils faisoient quelque faute. On lui envoia un beau present: c'étoient des vases de terre fort fins, & ornez de plusieurs peintures avec beaucoup d'artifice; il recompensa celui qui les lui donna, mais il les fit tous casser (d), parce qu'il previt que ses domestiques ne pourroient pas éviter de mettre en pieces une matiere aussi fragile que celle-là, & qu'en ce cas il ne se pourroit point empêcher de les punir trop severement. (e) Cela ne convient pas mal à nôtre Cotys. Mr. Moreri l'aplique à un autre Cotys qui *prit le party de Pompée*, dit-il: les endroits qu'il cite ne contiennent rien de semblable, & je ne doute point qu'il ne se trompe. On verra dans la remarque suivante ses autres fautes. Remarquez bien que je ne disconviens pas qu'il y eut un COTYS Roi de Thrace, qui envoia son (f) fils à Pompée à la tête de 500. chevaux.

(F) *Dont Mr. Moreri ne nous instruit guere bien.*] I. Il dit que *Cotys Roi de Thrace partagea du tems de Neron son Royaume avec son oncle Rescuporis.* Il faloit dire qu'Auguste après la mort de Rhœmetalce (g), Roi de Thrace, partagea ce Roiaume entre le fils & le frere du defunt. Rhescuporis qui étoit le frere eut pour sa part les lieux les moins cultivez, & les plus voisins de l'ennemi. Cotys qui étoit le fils obtint les contrées les plus voisines de la Grece. C'est ce que Tacite nous aprend au chapitre 64. du 2. livre de ses Annales. II. Ainsi on a eu grand tort de citer *Tacite l.* 11. *&* 12. *Annal. & l.* 2. *Hist.* Il est vrai qu'on voit dans l'onzieme livre un COTYS, Roi de la petite Armenie duquel Mr. Moreri fait mention; mais il n'est point parlé de ce Cotys dans le 12. livre, ni d'aucun Cotys dans le 2. livre de l'Histoire; & par consequent les citations de Mr. Moreri sont très-fautives, puis qu'outre ce que je viens d'observer on lui peut faire cette question, pourquoi n'avez-vous cité personne touchant Cotys qui, à ce que vous dites, *partagea son royaume avec Rescuporis?* Le COTYS du 12. livre des Annales étoit frere de Mithridate Roi du Bosphore. Celui du livre 11. étoit aparemment fils de ce Cotys Roi de Thrace que son oncle Rhescuporis traita si cruellement, j'en parlerai ci-dessous. Ce qui me persuade cette filiation est que l'Empereur Caligula donnant la petite Armenie, & une partie de l'Arabie à Cotys, donna à Rhœmetalce les Etats de ce même Cotys (h). Ce Rhœmetalces étoit sans doute le même que celui qui après la condamnation de Rhescuporis meurtrier de Cotys, obtint de Tibere une partie de la Thrace (i), pendant que l'autre partie fut donnée aux fils de Cotys. III. La plus grande faute de Mr. Moreri est un peché d'omission. Il avoit en main un recit plein de morale, dont Tacite lui fournissoit les materiaux: pourquoi n'a-t-il sçu s'en prevaloir? n'imitons pas sa negligence. Les deux Princes à qui Auguste partagea la Thrace étoient d'une humeur bien differente. Cotys étoit honnête homme, poli, doux, agreable; Rhescuporis étoit un esprit farouche, cruel, ambitieux, & qui ne pouvoit souffrir de compagnon. (k) *Ipsorumque regum ingenia, illi mite & amœnum, huic atrox, avidum & societatis impatiens erat.* Tacite par cette remarque a preparé ses lecteurs à voir sans étonnement la catastrophe qu'il avoit à representer. Il n'y a guere que des lecteurs bien stupides qui ne s'attendent après cela à voir Cotys depouillé de ses Etats. Ce seroit presque un miracle si la portion de l'honnête homme ne devenoit point la proie du mal-honnête homme. Rhescuporis pendant la vie d'Auguste dont il redoutoit la puissance, faisoit semblant de bien vivre avec son voisin, & faisoit aller lentement ses usurpations: mais dès qu'il eut sçu la mort de ce Prince, il les fit aller à pleines voiles. Tibere aiant sçu cela fit dire aux deux Princes qu'il vouloit que leurs differens se terminassent à l'amiable. Il n'en falut pas davantage pour obliger Cotys à desarmer: & comme il jugeoit des autres par lui-même, il consentit à une entrevuë que Rhescuporis lui proposa; & pour mieux marquer sa franchise il accepta de se trouver au festin que Rhescuporis voulut donner, sous pretexte de cimenter l'alliance. Il eut beau representer les droits de la bonne foi, & de l'hospitalité, il se vit chargé de chaines après la bonne chere qu'on lui avoit faite. (l) *Rhescuporis ficta modestia, postulat* eundem in locum coiretur, posse de controversiis, colloquio transigi. *Nec diu dubitatum de tempore, loco, dein conditionibus: cum alter facilitate, alter fraude cuncta inter se concederent, acciperentque. Rhescuporis sanciendo, ut dictitabat, fœderi, convivium adjicit; tractaque in multam noctem lætitia, per epulas ac vinolentiam incautum Cotyn, & postquam dolum intellexerat*, sacra regni, ejusdem familiæ deos, & hospitales mensas *obtestantem, catenis onerat.* Rhescuporis s'étant emparé de toute la Thrace, écrivit à l'Empereur qu'il s'étoit vu obligé à cette demarche, afin de prevenir Cotys qui lui machinoit une trahison (m). C'est la perfidie ordinaire dont les plus injustes criminels couvrent leurs noirs attentats. La reponse de Tibere l'assûra que s'il étoit innocent, il ne devoit avoir nulle defiance, & qu'il n'avoit qu'à mettre Cotys en liberté, & venir à Rome pour y discuter ses droits. Par une Politique beaucoup plus fine qu'on ne pense, il aima mieux être coupable d'un crime achevé, que d'un crime à moitié fait: il fit tuer Cotys, & publia que Cotys s'étoit fait mourir lui-même. (n) *Rhescuporis inter metum & iram cunctatus maluit patrati quam incepti facinoris reus esse: occidi Cotyn jubet, mortemque sponte sumptam ementitur.* Mais la justice divine ne permit pas qu'il jouit long tems d'une usurpation si criminelle. Il ne fut pas assez fin pour éviter les embûches (o) de l'Empereur: il falut venir à Rome, où le Senat faisant droit sur l'accusation que la veuve du Roi Cotys lui intenta, le depouilla de son Roiaume, & même de sa liberté. Il fut conduit à Alexandrie; & soit qu'il eût tâché de s'enfuir, soit qu'on lui supposât quelque crime, on le tua. Son fils Rhœmetalce qui n'avoit point eu de part à ses injustices, n'en eut point non plus à sa punition. La Thrace fut partagée entre lui & les fils de Cotys, & à cause du bas âge de ceux-ci, on les mit sous la tutele de Trebellienus Rufus qui fut Regent du Roiaume. La IV. faute de Mr. Moreri est d'avoir distingué de Cotys neveu de *Rescuporis*, celui dont Ovide parle; car il ne faut point douter que celui à qui ce poëte adressa une elegie ne soit le même que celui que Tacite louë, & à qui Auguste donna une partie de la Thrace. Ovide lui donne de grans éloges, & lui demande sa protection. Il

(a) *Cornel. Nepos in Iphicrate sub fin.*

(b) *Ex Demosthene ubi supra p.* 447.

(c) *Lib.* 4. *c.* 3. *p.* 131.

(d) *Plutarch. in apopht. pag.* 174.

(e) *Conferez avec ceci ce que fit Auguste chez Vedius Pollion* apud Senecam de ira l. 3. c. 4. p. m. 581. *& le conseil que Plutarque* lib. de ira cohibenda p. 461. E. *donne aux gens coleres de ne garder point de vases precieux.*

(f) *Nommé* Sasales. *Voiez Cesar* de bello civ. l. 3. p. m. 311. *Voiez aussi Lucain, l.* 5. *v.* 34.

(g) *C'est je pense celui dont parle Dion, l.* 54. *p. m.* 624. *ad ann.* 743. *& l.* 55. *p.* 651. *ad ann.* 759. *Il étoit, si je ne me trompe, frere d'un Rhasciporis (fils de* COTYS*) tué l'an* 743. *selon Dion pag.* 624.

(h) *Dio, l.* 59 *ad ann.* 791. *p. m.* 745.

(i) *Tacit. Ann. l.* 2. *cap.* 67.

(k) *Id. ib. cap.* 64. *ad ann.* 772.

(l) *Id. ib. cap.* 65.

(m) Thracia omni potitus scripsit ad Tiberium structas sibi insidias, præventum insidiatorem. *Ibid.*

(n) *Ibid. cap.* 66.

(o) *Paterculus l.* 2. *cap.* 129. *a mis ceci entre les intrigues de Tibere les mieux conduites.*

☞ **COTTA** (CATELLIEN) a fait des scholies *ad Mediolanensium statuta*, & un petit traité des Jurisconsultes, où il commence β par Mutius Scevola, & finit par André Alciat. Il a fait aussi un livre intitulé *memorabilia*, qui fut imprimé à Venise l'an 1572. in 8. & qui n'est γ qu'un pillage des autres Auteurs. Il le reconoît au frontispice de son Ouvrage, & cela le purge du crime de plagiaire.

COTTERUS (CHRISTOPHLE) l'un des trois Prophetes dont Comenius a publié les revelations. Cherchez KOTTERUS.

COUSIN (GILBERT) en Latin *Cognatus*, né à Nozeret dans la Franche-Comté δ l'an 1505. fut un savant personnage, & le temoigna par un très-grand nombre d'écrits, dont on voit la liste dans l'épitome de la Bibliotheque de Gesner. Il avoit été valet (A) d'Erasme, & il trouva en lui un maître qui rendit justice à ses bonnes qualitez. Erasme le considera beaucoup, & lui aprit (B) bien des choses. Il lui procura un Canonicat à Nozeret, & lui offrit sa maison avec assez d'avantages, quand il le vit degoûté de son Benefice à cause des procés qui en naissoient. Voiez les lettres 46. 51. & 55. du 27. livre d'Erasme. Cousin étoit encore en vie (C) l'an 1563. Il n'a pas été plagiaire quant au passage que Thomasius ζ raporte, car ses notes sur Lucien furent imprimées avant que les *adversaria* de Pierre Pithou eussent vu le jour.

☞ **CRANTOR**, Philosophe & Poëte (A) Grec, nâquit à Solos dans la Cilicie. Il quita son païs natal où il étoit admiré, & s'en alla à Athenes, & y fut (B) disciple de Xenocrate avec Polemon †. Celui-ci aiant succedé à Xenocrate dans l'Academie, vers la ‡ fin de la 116. Olympiade, eut le plaisir de voir au nombre de ses écoliers le même Crantor qui avoit été autrefois son condisciple. Cela lui étoit glorieux, car cet écolier étoit assez docte pour enseigner la Philosophie, & l'on en étoit si persuadé, que lors ‖ qu'il se retira dans le temple d'Esculape pendant une maladie, plusieurs personnes s'y transporterent, s'imaginant qu'il avoit dessein d'y établir une école, & voulant se mettre sous sa discipline. Arcesilas son mignon n'y alla point dans cette vuë, mais dans l'esperance d'obtenir de lui une bonne recommandation auprès de Polemon. Il obtint ce qu'il souhaitoit; Crantor se fâcha si peu de cette demande, qu'aussi-tôt qu'il fut gueri il devint lui-même l'un des auditeurs de Polemon *. Il passa pour l'un des piliers

β *Teissier Bibliothec. Biblioth. pag. 52.*

γ Multa vel potius multos collegit. *Scipio Gentilis in apolog. Apulei pag. 428.*

δ *Epit. Biblioth. Gesner.*

ζ *Thomasius de plagio litterario n. 520. pag. 232. où il avoue qu'il ne sait lequel de ces deux Auteurs a precedé l'autre.*

† *Diog. Laert. lib. 4. n. 24. Au lieu de* Polemon *on lit dans Moreri* Philemon.

‡ *Voiez Diogene Laerce in* Xenocrate *l. 4. n. 14.*

‖ *Id. ib.*

* *Laert. ib. n. 25.*

lui aprend en un endroit (a) que le lieu de son exil est au voisinage de ses Etats, & en un autre qu'il demeure (b) dans ses forteresses. Cela est un peu obscur. Nous aprenons dans cette lettre d'Ovide que Cotys avoit étudié, & que même il avoit fait de bons vers:

Adde, quod ingenuas didici, je fideliter artes
Emollit mores, nec sinit esse feros.
Nec regum quisquam magis est instructus in illis,
Mitibus aut studiis tempora plura dedit.
Carmina testantur: quæ si tua nomina demas,
Threicium juvenem composuisse negem.

L'antiquité de sa race étoit si considerable qu'elle remontoit jusqu'à (c) Eumolpus. Or Eumolpus est celui qui aprit aux Atheniens les mysteres de leur religion (d). V. Enfin on peut condamner ce qu'a dit Mr. Moreri, *que Cotys étoit un certain Roi des Getes chez qui Ovide fut exilé.* Il est sûr que le Roiaume de Cotys étoit la Thrace, & non pas le païs des Getes. Peut-être Cotys tenoit garnison dans Tomes lieu de l'exil d'Ovide; mais ce n'étoit pas être Roi des Getes: & ainsi Lipse ne paroit pas avoir eu raison de dire, (e) *In hujus regno vates ille exulavit, quod scire volo juventutem.* A-t-on jamais suplie un Prince quand on est dans son Roiaume, de faire ensorte qu'on vive en sûreté dans le voisinage de ses Etats. C'est neanmoins la conclusion de la requête d'Ovide (f).

Quelques-uns (g) croient que celui à qui Ovide écrivit étoit fils de Cotison, Roi des Getes. duquel Suetone dit ceci: *M. Antonius scribit primum eum* (Augustum) *Antonio filio suo despondisse Juliam: dein Cotisoni Getarum Regi, quo tempore sibi quoque invicem filiam regis in matrimonium petiisset* (h). Ces paroles contienent deux faits qui ne se trouvent dans aucun autre Ecrivain. 1. Qu'Auguste voulut marier Julie sa fille avec Cotison, Roi des Getes. 2. Qu'il se voulut marier avec la fille de ce Cotison; car n'en deplaise à un (i) grand Critique c'est là le sens des paroles de Suetone, que l'on ne refute pas par l'attachement constant d'Auguste pour Livie son épouse. Il faut savoir que c'est Marc Antoine qui parle, & qu'il n'y regardoit pas de trop près quand il s'agissoit de rendre odieux cet Empereur. Les moindres bruits, les moindres soupçons lui suffisoient pour en faire des articles de ses Manifestes. Mais je reviens sur mes pas, pour refuter ceux qui disent qu'Ovide a écrit au fils de ce Cotison. Je leur opose Tacite qui a dit formellement, que Cotys (k) Roi d'une partie de la Thrace au tems de Tibere avoit obtenu d'Auguste cette portion de Roiaume, après la mort de Rhœmetalces son pere. Il faut donc qu'au tems de l'exil d'Ovide le Cotys qui regnoit en Thrace fût le fils de ce Rhœmetalces. Mr. de Tillemont s'est trompé en (l) s'imaginant que ce n'étoit que le neveu de Rhœmetalces, & voici aparemment ce qui l'a trompé. Il a vu qu'en l'an 738. de Rome, Rhœmetalce (m) gouvernoit la Thrace comme tuteur des fils de Cotys ses neveux, & qu'en 759. Rhœmetalce & Rhescuporis son frere chasserent les ennemis (n). Il a donc cru que le Cotys à qui Auguste donna une partie de la Thrace après la mort de Rhœmetalce, étoit un de ces pupilles fils de Cotys dont Rhœmetalce étoit tuteur en l'année 738. Il n'auroit pas cru cela, s'il eût pris garde que le temoignage de Tacite est notablement fortifié par les éloges qu'Ovide (o) donne à la valeur du pere de Cotys. Ces éloges conviennent à Rhœmetalce (p) que l'on voit paroître de tems en tems sur la scène depuis l'an 738. jusqu'en 759. & il faudroit faire bien des supositions gratuites pour qu'ils convinssent à un Cotys mort avant l'année 738. laissant ses fils en bas âge, ce qui donne lieu à presumer qu'il ne regna pas long tems.

(A) *Il avoit été valet d'Erasme.*] Voici ce qu'Erasme écrivit à Louis de Vers Abbé du Mont Sainte Marie qui étoit parent de Cousin. *Gilbertus Cognatus mihi jam plusquam triennium fidelem & commodum præstitit famulum, quem ego tamen ob mores liberales non tam pro famulo habui, quam pro convictore, & in studiorum laboribus socio. Proinde & tuæ reverendæ amplitudini gratulor talem cognatum, & illi multo magis tam amicum & benignum patronum.* Je tire ceci de la lettre 46. du 27. livre d'Erasme. Elle fut écrite l'onziéme de Decembre 1533.

(B) *Et lui aprit bien des choses.*] Erasme compte cela parmi les utilitez que Cousin tira de son service, & il pretend même l'avoir detourné du peril contagieux des nouvelles opinions. (q) *Spero autem fore ut illum temporis apud me peracti non pœniteat, nam præter eruditionis fructum quem ex mea consuetudine cœpit haud pœnitendum .... poterat alibi nonnihil attrahere contagii à sectarum amatoribus, apud me vero etiam si quid attraxisset, purgari potuit.* Je ne sai point quels étoient les sentimens de Cousin pendant la vie d'Erasme, mais je ne doute point que dans la suite il n'ait été ou Protestant, ou fauteur des Protestans.

(C) *Encore en vie l'an 1563.*] Cela paroit par l'avertissement au lecteur que Marc Hopperus a mis au devant de l'édition de Lucien publiée à Bâle l'an 1563. Il y donne bien des loüanges à Gilbert Cousin, dont les notes sur Lucien furent inserées dans cette édition.

(A) *Et Poëte Grec.*] On remarque (r) qu'aiant cacheté ses poësies il les mit dans le temple de Minerve à Solos. Comparez avec ceci ce que j'ai dit d'Heraclite dans la remarque E de l'article d'Euripide.

(B) *Et y fut disciple de Xenocrate.*] Charles Etienne, Lloyd, & Hofman disent à tort qu'il fut disciple de Platon avec Xenocrate & Polemon.

(a) Fama loquax vestras si jam pervenit ad aures Me tibi finitimi parte jacere soli. *Ovid. epist. 9. l. 2. de Ponto v. 2.*

(b) Tu quoque fac prosis intra tua castra jacenti. *Ib. v. 37.*

(c) *Ib. v. 2. & 19.*

(d) *Plut. de exilio p. 607. B.*

(e) *Lips. in Tacit. Ann. l. 2. c. 64.*

(f) Hac (*natali humo*) quoniam careo, tua nunc vicinia præstet Inviso possim tutus ut esse loco.

(g) *Voiez l'Ovide* Variorum *in 8. to. 3. pag. 661.*

(h) *Sueton. in Augusto c. 63.*

(i) *Casaubon. in hæc verba Suetonii.*

(k) *Annal. l. 2. c. 64.*

(l) *Histoire des Empereurs, to. 1. p. m. 21.*

(m) *Dio, l. 54. pag. 612.*

(n) *Id. l. 55. pag. 651. 652.*

(o) Non tibi Cassandreus pater est .... Sed quàm marte ferox, & vinci nescius armis Tam nunquam facta pace cruoris amans. *Ovid. ubi supra v. 43.*

(p) *Voiez Dion l. 54. pag. 612. 624. & l. 55. p. 651.*

(q) *Erasm. epist. 46. lib. 27.*

(r) *Diog. Laert. lib. 4. n. 25.*

piliers (C) de la Secte Platonique, & il fut le premier * qui composa des commentaires sur les Ouvrages de Platon. S'il n'expliqua pas plus clairement les autres choses que ce qui β concerne la nature de nôtre ame, il avoit autant de besoin que Platon d'un nouveau commentateur. Il fit un livre de consolation (D) qui s'est perdu, & qu'on estimoit beaucoup. Il γ n'étoit pas fort âgé quand il δ mourut d'hydropisie. Il laissa son bien à Arcesilas. Ce bien montoit à 12. talens ε. Il n'est point vrai, comme quelques-uns † l'assûrent, qu'*après la mort de Crates le Philosophe il enseigna dans l'Academie*, car il mourut ‡ avant Crates & Polemon.

CRATERUS, Auteur d'un Ouvrage dont (A) on doit regreter la perte, étoit ⸸ Macedonien.

(C) *Pour l'un des piliers de la Secte Platonique.*] Ciceron m'en fournit la preuve dans ces paroles: (a) *Crantor ille qui in nostra Academia vel in primis fuit nobilis.* Il ne l'oublie presque jamais quand il parle des premiers successeurs de Platon. (b) *Speusippus Platonis sororis filius, & Xenocrates qui Platonem audierat, & qui Xenocratem Polemo & Crantor, nihil ab Aristotele qui una audierat Platonem, magnopere dissensit . . . . . Arcesilas primum &c.* Notez en passant que cet endroit de Ciceron peut servir à refuter les 3. Auteurs de Dictionaire que j'ai censurez dans la remarque precedente. Ils assûrent que Xenocrate & Polemon remplirent de nouveaux dogmes l'école de Platon. Vous trouverez tout entier ce passage de Ciceron dans l'article (†) d'Arcesilas, avec quelques autres (c) qui confirment ce que j'attribuë ici à cet Orateur Romain; & si vous voulez conoître quel cas on faisoit de Crantor vous n'avez qu'à lire ces deux vers d'Horace:

Qui (d) quid sit pulcrum, quid justum, quid utile, quid non
Plenius ac melius Chrysippo & Crantore dicit.

C'est d'Homere qu'on dit cela.

(D) *Un livre de consolation . . . . . . qu'on estimoit beaucoup.*] C'est sous ce titre qu'il est cité dans le premier livre des Tusculanes. (e) *Simile quiddam est in consolatione Crantoris.* Ce qui suit dans Ciceron est une preuve que Crantor n'oublia pas le lieu commun des miseres de cette vie: aussi n'est-ce pas une chose qu'on puisse passer sous silence dans de tels écrits: peut-on raisonner contre un pere qui pleure la mort de ses enfans, peut-on, dis-je, lui ramasser des motifs de consolation, sans se souvenir des maux à quoi la vie de l'homme est exposée, & qu'une infinité de gens eussent évitez, s'ils n'eussent guere vécu? Voici la reponse (f) qui fut donnée à un pere dans un (g) oracle des morts:

Ignaris homines in vita mentibus errant.
Euthynous potitur fatorum munere læto,
Sic fuit utilius finiri ipsique tibique.

Vous pleurez la mort d'un fils, & vous demandez la cause d'un si grand malheur, sachez que les hommes sont des ignorans, il jouït d'une faveur agreable que les destins lui ont faite. Son interêt & le vôtre demandoient qu'il sortit de cette vie. Voilà un morceau du livre de Crantor. Je croi que le titre de cet Ouvrage étoit περὶ πένθους, *de luctu*, car c'est ainsi que Diogene Laerce l'a marqué; je raporte ses paroles parce qu'elles contiennent une loüange exquise: (h) Θαυμάζεται δὲ αὐτοῦ μάλιστα βιβλίον τὸ περὶ πένθους. *On admire principalement son traité (i) du deuil.* Par la même raison je dois citer ce passage: (k) *Legimus omnes Crantoris veteris Academici de luctu, est enim non magnus, verum aureolus & ut Tuberoni Panætius præcipit, ad verbum ediscendus libellus.* Il ne sera pas inutile de remarquer à quelle occasion cela fut dit: ce fut pour prouver que l'ancienne Academie n'enseignoit point l'indolence, ou l'insensibilité dont les Stoiciens firent un dogme. L'interlocuteur de Ciceron prouve le contraire par ce petit livre de Crantor. Il est certain que ce Philosophe n'aprouvoit point la doctrine des Stoiques, & qu'il disoit que l'exemption de passions couteroit trop, puis qu'on ne pourroit l'aquerir que par la stupidité du corps, & par la ferocité de l'ame: (l) Μὴ γὰρ νοσοῖμεν, (φησὶν ὁ Ἀκαδημαϊκὸς Κράντωρ) νοσοῦσι δὲ παρείη τις αἴσθησις, εἴτ' οὖν τέμνοιτό τι τῶν ἡμετέρων, εἴτ' ἀποσπῷτο. Τὸ γὰρ ἀνώδυνον τοῦτο οὐκ ἄνευ μεγάλων ἐγγίνεται μισθῶν τῷ ἀνθρώπῳ· τεθηριῶσθαι γὰρ εἰκὸς, ἐκεῖ μὲν σῶμα τοιοῦτον, ἐνταῦθα δὲ ψυχήν. *Optandum est, inquit Crantor Academicus, ne ægrotemus. sed si in morbo simus, sensus ejus aliquis adesse debet, sive secetur pars nostri aliqua, sive avellatur. Indolentia enim illa non sine magna jactura homini potest parari. quippe necesse est ut ibi corpus, ita hic animum planè efferatum esse.* Ciceron a raporté la même pensée de Crantor. Voiez la marge (m).

Au reste nous aprenons de Plutarque (n) que ce Philosophe composa ce livre pour consoler Hippocles qui avoit perdu ses enfans. Plutarque en tire quelques pensées qu'il fait valoir dans son traité de consolation à Apollonius. Ce même traité de Crantor fut très-utile à Ciceron qui en tira beaucoup de choses quand il composa un semblable livre. Il l'avoua, & c'est pourquoi Pline l'a distingué des plagiaires. *Scito enim*, dit-il (o), *conferentem auctores me deprehendisse à juratissimis & proximis veteres transcriptos ad verbum, neque nominatos: non illa Virgiliana virtute, ut certarent: non Ciceroniana simplicitate, qui in libris de Republica, Platonis se comitem profitetur: in consolatione filiæ, Crantorem, inquit, sequor.* Le Pere Hardoüin observe dans sa note sur ces paroles de Pline, que Ciceron dit que Crantor intitula son Ouvrage *de luctu minuendo.* Mais il est sûr que Ciceron dans le passage (p) cité par cet habile Jesuite parle de son propre Ouvrage, & non de celui de Crantor. Mr. Dacier assûre (q) que Ciceron *dans sa consolation* s'est servi de ces paroles, *Sed ego Crantorem sequor, cujus legi brevem illum quidem sed vere aureum & ut Panætio placuit, ad verbum ediscendum de luctu librum, quo acute universam doloris medicinam complexus est.* Il distingue ce passage de celui du 2. livre des questions Academiques. Je ne l'ai point trouvé dans les fragmens qu'on a recueillis du traité de Ciceron *de consolatione*, mais il se trouve dans l'écrit que Sigonius tâcha de faire passer sous ce même titre pour un Ouvrage de Ciceron. Aparemment Mr. Dacier n'est point de l'avis de ces Critiques qui ont cru que Sigonius voulut tromper le public. Notez que l'une des choses que Ciceron emprunta de Crantor est que nous venons au monde pour y expier nos crimes. (r) *Cicero cum in principio consolationis suæ dixisset, luendorum scelerum causa nasci homines: iteravit id ipsum postea quasi objurgans eum qui vitam, poenam non esse putet.* Comparez cela avec ce Grec de Plutarque, vous trouverez que j'ai raison. (s) Πολλοῖς γὰρ καὶ σοφοῖς ἀνδράσιν (ὥς φησι Κράντωρ) οὐ νῦν ἀλλὰ πάλαι κέκλαυσται τἀνθρώπινα, τιμωρίαν ἡγουμένοις εἶναι τὸν βίον, καὶ ἀρχὴν τὸ γενέσθαι ἄνθρωπον συμφορὰν τὴν μεγίστην. *Multi quippe, ut ait Crantor, iique sapientes viri, non nunc primum, sed pridem deploraverunt res humanas, supplicium judicantes vitam hanc esse, & summa calamitatis loco ducentes, nasci hominem.* Le docte Casaubon n'avoit pas pris garde aux paroles que j'ai citées de Pline, car pour confirmer sa conjecture que Ciceron s'étoit fort servi de l'écrit de Crantor il n'allegue que le temoignage de St. Jerôme. (t) *Eum libellum . . . dubium non est quin in suo de consolatione magnam partem expressisset* (Cicero) *quod & Hieronymus his verbis testatur* legimus, *inquit* Crantorem cujus volumen ad confovendum dolorem suum sequutus est Cicero.

(A) *D'un Ouvrage dont on doit regreter la perte.*] C'étoit un Recueil des decrets du peuple (v) d'Athenes. Combien de difficultez ne pourroit-on pas resoudre si l'on avoit cet Ouvrage? combien de particularitez n'y verroit-on pas touchant les hommes illustres qui furent banis, ou maltraitez en d'autres manieres dans cette fameuse Republique? Craterus (w) étoit un Auteur exact: il raportoit la teneur de l'accusation, & celle du jugement qui avoit été prononcé, & citoit les Auteurs qui lui fournissoient ces choses. On a même lieu de croire (x) qu'il insera tout entiers dans son Ouvrage les traitez de paix. Je croi que Mr. de Maussac eût acheté un tel livre au poids de l'or, malgré le mepris & l'indignation qu'il temoigne contre les (y) Arrestographes modernes: *Hodie in Gallia*, dit-il, *nos hujus-*

(a) *Cicero, Tuscul. lib. 2. fol. 260. A.*

(b) *Idem de Orat. l. 3. fol. 92. A.*

(†) *Ci-dessus pag. 304.*

(c) *Joignez y celui du 5. livre de finibus circa init. fol. m. 238. C.*

(d) *Horat. epist. 2. lib. 1. v. 3.*

(e) *Cicero Tuscul. 1. fol. 253. D.*

(f) *Apud Ciceronem ibid. ex Crantore. Cette histoire se trouve plus au long dans Plutarque de* consolatione pag. 109. *sans que Crantor soit cité.*

(g) *Psychomanteum.*

(h) *Diog. Laert. ubi supra n. 27.*

(i) *C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas comme Moreri* de la douleur.

(k) *Cicero, Academ. quæst. l. 2. fol. 212. D.*

(l) *Plut. de consolatione pag. 102. D.*

(m) Minime, inquit, (*Crantor*) assentior his, qui istam nescio quam indolentiam magnopere laudant, quæ nec potest ulla esse, nec debet. Nec ægroto etiam inquit, nisi is qui fuerat sensus adsit, sive secetur quid, sive avellatur à corpore. Nam istud nihil dolere, non sine magna mercede contingit immanitatis in animo, stuporis in corpore. *Cicero, Tuscul. quæst. l. 3. fol. 260. B.*

* Πρῶτος τοῦ Πλάτωνος ἐξηγητής. *Proclus l. 1. in Timæum apud Menagium not. in Diogen. Laert. l. 4. n. 27.*

β *Voiez ses opinions là-dessus dans le traité de Plutarque* περὶ τῆς ἐν Τιμαίῳ ψυχογονίας. *pag. 1012. & seq.*

γ *Laert. ib. n. 25.*

δ *Id. ib. n. 27.*

ε *Id. ib. n. 25.*

† *Mr. Foucher à la page 28. de son histoire de la Philosophie des Academiciens.*

‡ *Diog. Laert. lib. 4. n. 27.*

⸸ *Plutarch. in Aristide sub fin. p. 334. F.*

(n) *Plut. de consolat. p. 104. B.*

(o) *Plin. in præfat.*

(p) *Epist. 21. lib. 12. ad Attic. c'est la 20. dans l'édition de Grævius.*

(q) *Dacier sur la 2. épitre du 1. livre d'Horace p. m. 142. 143. du 8. tome.*

(r) *Lactant. lib. 3. c. 18. p. m. 197.*

(s) *Plut. ubi supra p. 115. B.*

(t) *Is. Casaubon. not. ad Diog. Laert. l. 4. n. 27.*

(v) *Schol. Aristoph. in Ran. act. 1. sc. 7.*

(w) Τούτων οὐδὲν ἔγγραφον ὁ Κρατερὸς τεκμήριον παρέσχηκεν, οὔτε δίκην οὔτε ψήφισμα, καίπερ εἰωθὼς γράφειν τὰ τοιαῦτα, καὶ παρατίθεσθαι τοὺς ἱστοροῦντας. Hujus rei Craterus scriptum monumentum profert nullum, neque formulam accusationis, neque plebiscitum, solitus alioqui talia adscribere & citare autores. *Plutarch. in Aristide pag. 335. A.*

(x) *Voiez Plutarque in Cimone p. 487. A. & ci-dessus pag. 937. lettre e.*

(y) *Voiez dans le Dictionaire de Furetiere à ce mot le nom de plusieurs Compilateurs d'arrêts.*

cedonien. Il ne faut pas neanmoins croire avec Vossius, que c'est le même (B) Craterus qui eut tant de part à l'amitié d'Alexandre. Il est surprenant que Pinedo n'ait point (C) eu d'autres lumieres là-dessus que celles que Vossius lui avoit fournies. Mr. Moreri s'est fort trompé † touchant CRATERUS le Favori d'Alexandre.

† Voiez la remarque B.

☞ CRA-

hujusmodi homines è trivio votamus Collecteurs d'Arrests, *ad quorum nugas, & somnia excudenda, & typis mandanda, divina hæc excudendi ars potius inventa videtur, quàm ad serias & non ita futiles doctorum virorum lucubrationes, posteris imperitiam sequioris hujus seculi hominum miraturis, & typographorum avaritiam contempturis relinquendas.* (a). Voiez en passant que ce n'est pas d'aujourd'hui que les savans hommes se plaignent que les Libraires aiment mieux imprimer de mechans livres que de bons livres. Ce n'est point des Libraires qu'il se faudroit plaindre, mais des lecteurs; car si le debit des bons livres étoit aussi lucratif que celui des autres, ne doutez point que les Libraires ne preferassent les bonnes copies aux mauvaises. J'apelle ici bons livres ceux qui le sont effectivement; & non pas ceux qui ne le sont que selon le style des Libraires.

(a) Mauss. not. in Harpocrat. voce ἀρχιτέκτων.

OBSERVATION sur les plaintes que l'on fait contre les Libraires.

VOUS trouverez une confirmation de ceci dans Mr. du Pin. „ (b) On voit tous les jours une foule de petits livres François qui paroissent en public, & l'on „ ne voit presque point imprimer d'Ouvrage ancien, „ soit Grec, soit Latin. Il est vrai que les Libraires „ disent que ce n'est pas leur faute, que c'est celle du „ Public. Que les premiers se vendent & se debitent, „ & qu'ils en sont enrichis; au lieu que les derniers „ demeurent dans les boutiques, & sont souvent cause de leur ruine. C'est donc à la bizarrerie des hommes de ce siecle qu'il faut s'en prendre. On a perdu „ le goût de l'antiquité, il n'y a plus que la nouveauté qui plaise. La vraïe & la solide erudition n'est „ plus du tems, on se contente de sçavoir les choses „ superficiellement. On ne fait plus d'étude solide; on „ apprend l'antiquité dans les nouveaux, & il est rare „ qu'on remonte jusqu'à la source. C'est un malheur „ tres-déplorable pour la Republique de Lettres, & „ il est bien à craindre que cette étude superficielle ne „ nous jette dans un état pire que l'ignorance & la barbarie des siecles precedens. „

(b) Du Pin, nouv. Biblioth. des Auteurs eccles. to. 2. pag. 200. edit. de Holl.

(B) *Le même Craterus qui eut tant de part à l'amitié d'Alexandre.*] Je m'étonne que Vossius ait pu avancer une conjecture comme celle-ci: (c) *Suspicor esse eum ipsum qui cum Alexandro M. militavit, de quo sequenti libro dicemus.* Il renouvelle sa conjecture quand il parle du Craterus qui accompagna Alexandre: (d) *Fortasse idem est ille Craterus Macedo de quo inter incertæ ætatis scriptores dictum fuit libro tertio.* Il venoit de citer Strabon qui parle d'une certaine lettre de Craterus à Aristopatra sa mere, & qui dit que cette lettre contient plusieurs choses incroiables, & qui ne s'accordent avec aucune autre relation (e). Cela regarde les Indes. J'ai beaucoup de panchant à croire que cette lettre étoit suposée; car encore qu'il soit possible que le Favori d'un grand Monarque, & l'un des principaux Chefs des armées d'un Conquerant, se divertisse à composer une lettre remplie de contes, je ne trouve pas vraisemblable qu'il écrive de pareilles choses à sa mere. Je trouve beaucoup moins de vraisemblance à suposer qu'un Seigneur comme Craterus, tout brillant de gloire pour avoir eu tant de part aux conquêtes & à l'amitie d'Alexandre, ait pu se resoudre à recueillir tous les arrêts du peuple d'Athenes avec toutes leurs circonstances, & avec toutes les citations requises. C'étoit l'affaire d'un Praticien. Cela demande des gens qui sentent la poudre d'un Greffe, & non pas la poudre à canon. Pour une histoire d'Alexandre, pour des relations de ses Campagnes, c'est une autre chose; je ne nie point que Craterus son Favori n'eût pu se faire beaucoup d'honneur en y travaillant. Il y travailla en effet, si Mr. Moreri en doit être cru: Craterus, dit-il, *donna des marques . . . de son esprit par les beaux Ouvrages qu'il composa des conquêtes d'Alexandre. Strabon qui en fait mention cite dans le 15. livre une lettre de Craterus.* C'est pretendre que Strabon a distingué cette lettre d'avec l'histoire des conquêtes d'Alexandre. Or cela est faux: il n'a parlé que de cette lettre. J'avouë que Freinshemius met Craterus entre les historiens d'Alexandre, mais il ne faut que considerer son expression, pour se convaincre que l'on ne sait rien là-dessus. (f) *Craterus cum sub Alexandro res gereret ejus etiam historiam dicitur conscripsisse.* Vossius l'unique Auteur que Moreri eût consulté ne parle que de la lettre dont Strabon a fait mention: desorte qu'on ne peut dire tout au plus sinon que Craterus fit une lettre sur les merveilles des Indes. Pour moi je ne saurois me persuader qu'elle ne soit pas suposée. Je croi aussi que s'il eût fait la compilation des decrets des Atheniens, Plutarque ou quelcun des autres Auteurs qui la citent, eussent marqué quelquefois la dignité qu'il avoit eüe auprès d'Alexandre le grand, & que ne l'aiant point marquée, nous devons prendre leur silence pour une preuve contre Vossius.

(c) Vossius de Histor. Græc. l. 3. pag. 347.

(d) Ibid. l. 4. pag. 462.

(e) *Ἐνδέδεικται δέ τις καὶ Κρατεροῦ πρὸς τὴν μητέρα Ἀριστοπάτραν ἐπιστολὴ πολλά τε ἄλλα παράδοξα φράζουσα, καὶ οὐχ ὁμολογοῦσα οὐδενί.* Edita est etiam epistola quædam Crateri ad matrem Aristopatram scripta quæ cum alia permulta admirabilia narrat, tum cum nullo concordat. *Strab. l. 15. pag. 484.*

(f) Freinshem. Prolegom. ad Q. Curtium c. 4.

(C) *Que Pinedo n'ait point eu d'autres lumieres.*] Ce que Vossius a dit de Craterus l'*Arrestographe* revient à ceci; c'est que Plutarque l'a pris à temoin, qu'Etienne de Byzance a cité le 3. & le 9. livre (g) de ses Arrêts, & qu'Harpocration sous le mot ἄνδρας a cité ce même Ouvrage (h). Le Sieur Pinedo aiant marqué les endroits où Stephanus de Byzance cite Craterus, & un endroit où la citation étoit corrompuë, nous renvoie (i) à Vossius, & confesse de bonne foi qu'il s'arrête là. Je suis sûr qu'il ne s'y seroit pas arrêté, s'il avoit sçu les remarques de Maussac. Ce savant Critique observe (k) que les copistes ont changé assez souvent le mot *Craterus* en *Carterus*. Il en donne pour exemple ces mots de Pollux, (l) *Κρατέρῳ πιστεύειν τῷ τὰ ψηφίσματα συναγαγόντι*, & il releve une bevuë du traducteur, qui au lieu de dire *ajoûter foi à Craterus le Compilateur des arrêts, Cratero fidem habere qui Decreta in unum collegit*, a traduit *ajoûter foi à Carterus qui recueilloit les suffrages, Cartero fidem habere suffragia poscenti.* Il corrige dans Suidas une faute remarquable. Craterus y (m) est cité au 9. livre des sophismes: voilà comment les livres se multiplient. Combien de gens ont pu croire que Craterus outre la compilation d'arrêts, avoit fait aussi celle des sophismes? le changement (n) d'une syllabe a pu produire cette multiplication. Maussac conjecture qu'au lieu de *Κρατίνῳ ἐν τοῖς ψηφίσμασι*, il faut lire *Κρατερῷ* (†) dans (o) un endroit d'Harpocration. Il est vrai qu'il croit aussi que Cratinus le Comique composa peut-être une piece de theatre intitulée *ψηφίσματα*. Mr. Valois (p) decide qu'il faut effacer Cratinus & mettre Craterus. Voici quelque chose de plus digne d'attention. Maussac observe (q) qu'Alexis avoit composé un cantique contre Craterus, tout de même, dit-il, qu'Aristote en composa un contre Hermias. Je ne m'arrête point à ces 2. petites fautes qu'Henri Valois n'a point censurées; l'une qu'il faloit dire *Alexinus*, & non pas *Alexis*; l'autre qu'Aristote fit une hymne en l'honneur d'Hermias, & non pas contre Hermias. Laissons cela, & disons que cette remarque de Maussac fournit un moien de faire des conjectures sur le tems où nôtre Craterus vivoit; tems sur quoi Vossius n'a pas même osé deviner. De quelque façon qu'on explique les paroles d'Athenée, il semble qu'on en peut conclure que Craterus & Alexinus ont vécu en même tems; car il n'y a guere d'aparence qu'Alexinus eût voulu composer une hymne ou contre Craterus, ou à la loüange de Craterus, s'il n'avoit jamais eu de relation avec lui. (r) *Παιάν, δ' ἐστὶ καὶ ὁ εἰς Κρατερὸν τὸν Μακεδόνα γραφεὶς, ὃν ἐτεκτήνατο Ἀλεξῖνος ὁ διαλεκτικός . . . . ᾄδεται δὲ καὶ οὗτος ἐν Δελφοῖς λυρίζοντός γε τινος παιδός. Est & pæan scriptum carmen in Craterum Macedonem quod Alexinus Dialecticus composuit. . . . : Canitur ille Delphis puero lyram pulsante.* Je sai bien qu'Alexinus grand (s) disputeur, & subtil Dialecticien auroit (t) attaqué & les vivans & les morts quand il s'agissoit de Philosophie, mais Craterus n'étoit point dans ce cas-là. Or s'il a vécu au tems d'Alexinus, on le peut mettre vers la 120. Olympiade; car Alexinus fut disciple d'Eubulide qui vivoit en même tems qu'Aristote. Voiez le 2. livre de Diogene Laërce à la section 109. Mr. Valois (v) vient ici troubler la fête; il pretend que Maussac se trompe en prenant le Craterus du passage d'Athenée pour l'*Arrestographe*: c'est contre Craterus le successeur d'Alexandre, dit-il, que l'hymne fut composée. Il n'en donne point de raison, & il ne cite personne. On pourroit dire bien des choses & pour & contre son sentiment, mais ce seroit disputer sans esperance de trouver la certitude. Quelque homme de loisir s'amusera peut-être à ces discussions. Je finis ceci en disant que le Scholiaste d'Aristophane a cité nôtre Craterus pour le moins deux fois, à l'occasion du decret que l'on fulmina contre l'impie Diagoras. Voiez l'article *Diagoras*.

(g) Crat. tertium & nonum è Crateri libris περὶ ψηφισμάτων, de scitis, sive decretis. *Vossius de hist. Græc. pag. 347.*

(h) Idem pag. 462.

(i) Vide sis Vossium de Hist. Græcis lib. 3. & lib. 4. cap. 9. Ego enim nihil de eo memoratu dignum habeo dicere. *Pinedo in Stephan. pag. 759.*

(k) Mauss. in Harpocrat. voce ἄνδρας.

(l) Lib. 8. c. 10.

(m) In voce σοφίσμασι. Je ne trouve point cette faute dans le Suidas d'Æmilius Portus imprimé à Geneve l'an 1619.

(n) Non σοφίσματα, sed ψηφίσματα Craterus ille coëgerat. *Maussac. ibid.*

(†) Maussac eut dû dire Κρατερῷ.

(o) In voce ἀζηλώτως.

(p) Vales. not. in notas Maussaci pag. 99.

(q) Mauss. ubi supra voce σοφίσμασι.

(r) Athen. l. 15. pag. 696.

(s) Il avoit le surnom de Dialecticien, comme on l'a vu dans les paroles d'Athenée que je viens de citer. Voiez Diogene Laërce l. 2. in Euclide n. 109. (t) *Jonsius l. 2. c. 2. dit qu'Alexinus écrivit contre Aristote, il cite Hierocles, & Hermippus. Il se trompe quant à ce dernier.* Hermippus, *dit-il*, lib. 1. *de Aristotele* apud Athenæum lib. XV. cap. 16. Alexini in Aristotelem petulantiam notat. *Athenée ne raporte point cela.* (v) *Valef. ubi supra.*

☞ CRATIPPE, Philosophe Peripateticien, eut beaucoup (*A*) de reputation. Il étoit de Mitylene, & il y enseigna la Philosophie. Il passa ensuite à Athenes γ pour y exercer le même emploi, & y eut entre autres disciples le fils de Ciceron. Ce grand orateur * l'estima beaucoup, & lui obtint de Cesar la bourgeoisie Romaine, après quoi il porta l'Areopage à faire un decret pour prier Cratippe de demeurer dans Athenes † comme un ornement de la ville, & d'y faire des leçons à la jeunesse ‡. On peut se persuader qu'il en faisoit de fort bonnes, puis que Brutus ⊥ se preparant à la guerre contre Marc Antoine les alloit entendre. On a des preuves qu'il n'étoit pas de ces Professeurs qui ne savent pas leur monde, car il ne s'opiniâtra point à disputer (*B*) avec Pompée sur la providence divine, dans un tems où les malheurs de ce General

γ *Voiez la remarque A.*

* *Voiez la même remarque.*

† Ὡς κόσμιον τῆς πόλεως. Sicut ornamento urbis, *Plut. in Cicerone p. 873. A.*

‡ *Id. ib.*

⊥ *Plutarch. in Bruto p. 994. F.*

(*A*) *Eut beaucoup de reputation.*] Ces paroles de Ciceron le temoignent. (*a*) *Cratippus Peripateticorum omnium quos quidem ego audierim, meo judicio, facile princeps.* Marquons à-propos de quoi on lui donna cet eloge, ce fut en disant qu'il étoit allé de Mitylene à Ephese pour saluër Ciceron, qui s'en alloit commander (*b*) dans la Cilicie. L'exorde du premier livre des Offices de Ciceron est un autre temoignage du merite de Cratippus. (*c*) *Quamquam te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum, idque Athenis, abundare oportet præceptis institutisque Philosophiæ propter summam & doctoris auctoritatem, & urbis, quorum alter te scientia augere potest, altera exemplis, tamen &c.* On trouve un éloge encore plus fort au troisieme livre du même Ouvrage. (*d*) *Quamquam à Cratippo nostro, principe hujus memoriæ Philosophorum, hæc te assidue audire atque accipere confido, tamen conducere arbitror talibus aures tuas vocibus undique circumsonare . . . . . suscepisti onus præterea grave & Athenarum & Cratippi: ad quos cum tanquam ad mercaturam bonarum artium sis profectus, inanem redire turpissimum est dedecorantem & urbis auctoritatem & magistri.*

(*B*) *Il ne s'opiniâtra point à disputer avec Pompée sur la providence divine.*] Pompée après la bataille de Pharsale se fit mener à Mitylene pour y prendre son épouse (*e*). Il n'avoit pour toute flote qu'un vaisseau d'emprunt. Les habitans accoururent au rivage, & le prierent d'entrer dans leur ville. Il les en remercia. Le philosophe Cratippus fut un de ceux qui allerent le saluër. (*f*) *Pompée se plaignit & disputa un peu avec luy touchant la providence divine: en quoy Cratippus luy cedoit tout doucement, le remettant tousiours en meilleure esperance, de peur qu'il ne luy fust trop ennuyeux & importun s'il eust voulu à bon escient contester à l'encontre de ses raisons: pource que Pompeius lui eut peu demander quelle providence des dieux il y avoit en son fait, & Cratippus luy eust respondu, que pour le mauvais gouvernement des affaires à Rome, il estoit besoin que la chose publique tombast entre les mains d'un prince souverain: & puis il luy eust à l'aventure demandé. Comment, & à quelles enseignes veux-tu Pompeius, que nous croyons que tu eusses mieux usé de la fortune, si tu fusses demeuré vainqueur, que ne fait ou fera Cesar? Mais il faut laisser cela ainsi comme il plaist aux dieux en ordonner.* Cratippe fit là un coup d'habile homme. Si toute sa science eût été celle du College, il eût poursuivi Pompée jusques au rembarquement, & eût voulu avoir le dernier. Il eût poussé ses lieux communs jusqu'à la dixiéme replique, & il se fût fait un point d'honneur de le vaincre dans la dispute plus pleinement que Cesar ne l'avoit vaincu dans une bataille rangée. Il n'eût point compris que les circonstances du tems ne demandoient point cela, & qu'il faut traiter les passions de l'ame comme les maladies du corps. La purgation & la saignée qui peuvent sauver la vie à un malade, si l'on s'en sert à-propos, la lui ôtent, si on les emploie à contre-tems. Disons le même touchant les passions; il faut bien prendre son heure si l'on veut travailler heureusement à les guerir. Il n'y a rien de plus importun que certains consolateurs, qui veulent à toute force qu'on leur avouë que l'on a tort de s'affliger. Vous reduirez mieux à la raison les personnes affligées, si vous leur laissez quelque avantage: laissez vous vaincre quelquefois, ne repondez pas à toutes leurs reflexions, ou si vous voulez les refuter, faites-le de biais, & d'une maniere indirecte, & assaisonnée de condescendance, & enfin soiez le premier à vous taire, reservez-vous pour une meilleure occasion. Le tems disposera le malade à profiter mieux de vôtre philosophie.

Impatiens (g) animus, nec adhuc tractabilis arte
Respuit, atque odio verba monentis habet.
Aggrediar melius tunc, cum sua vulnera tangi
Jam sinet, & veris vocibus aptus erit.
Quis matrem, nisi mentis inops, in funere nati
Flere vetet? non hoc illa monenda loco.
Cum dederit lacrymas, animumque impleverit ægrum;
Ille dolor verbis emoderandus erit.
Temporis ars medicina fere est. data tempore prosunt,
Et data non apto tempore vina nocent.
Quin etiam accendas vitia, irritesque vetando;
Temporibus si non aggrediare suis.

Nôtre Cratippe n'ignoroit point ce secret, & il sçut très-bien le pratiquer envers Pompée. Ce grand homme n'étoit point alors en état d'entendre raison sur le chapitre de la providence; sa plaie étoit trop fraiche: on eût augmenté son depit par une forte refutation de ses murmures. La contradiction n'auroit servi qu'à l'irriter & qu'à le cabrer. Ils étoient un feu (*h*) que l'on eût fait croître en le secoüant, & que l'on pouvoit esperer de voir éteindre de lui-même par faute d'agitation. Il valut donc mieux renoncer à la dispute. Tout homme versé dans la conoissance du monde eût pris ce parti, mais un savantasse, un philosophe qui n'auroit été que philosophe, auroit fait tout le contraire. Notez qu'il y a des Ecrivains du XVII. siecle qui assûrent que Cratippe debita effectivement les reponses contenuës dans le passage de Plutarque, que j'ai raporté ci-dessus. Gens admirables! qui se croient mieux instruits de telles choses que les anciens historiens, ou pour mieux dire, qui ne prenant pas la peine de consulter les originaux, pervertissent & defigurent l'histoire. Le Jesuite (*i*) Bisselius supose que Cratippe dit à Pompée que vu les desordres de la Republique, il faloit que Rome perît à moins qu'elle ne fût gouvernée monarchiquement. Il ajoûte que ceux qui oüirent cette reponse, demanderent à Cratippe, pourquoi donc les Dieux, s'ils sont sages, ont-ils mieux aimé accorder cette monarchie à Jules Cesar qu'à Pompée? & que ce Philosophe repondit, savez-vous si Pompée auroit mieux regné que Cesar? (*k*) les Dieux seuls le savent. Faut-il s'étonner que les Nouvelistes raportent mal ce qu'on leur a dit? les Auteurs raportent-ils bien ce qu'ils ont pu lire dans Plutarque? Ils ont pu y lire que Cratippe prit le parti de se taire, parce qu'autrement il auroit falu repondre ceci & cela, & ils ont l'audace d'assûrer qu'il repondit toutes ces choses, & qu'après les avoir debitées, il se retira pour n'être pas obligé de repliquer des veritez ofensantes. (*l*) *Inter hæc ne Pompejo, si pluribus fortassis impugnaturo, veridicis responsis molestiam aggravaret, obticuit* Cratippus, *& abivit.*

Disons en passant qu'on a observé, que Pompée ne commença d'être malheureux (*m*) que lors qu'il soûtint le bon parti. Vous allez lire cela dans un passage de la Mothe le Vaier, où vous trouverez un jugement bien contraire au mien sur la conduite de Cratippe. Il y a une prudence (*n*) *qui est pleine de vanité, & qui ose mesme dans sa presomption trouver à redire aux arrests du Ciel, & controller ses dispositions. Telle estoit celle de Caton, quand il demandoit où estoit la Providence d'enhaut, qui souffroit que Pompée fust invincible lorsqu'il ne faisoit rien de raisonnable, & qu'il ne travailloit que pour sa seule ambition; au lieu qu'aiant embrassé depuis le bon parti en faveur de la liberté publique, il n'avoit plus de bons succès, & succomboit sous Cesar qui en estoit l'usurpateur* (1). *Pompée luymesme abondant en son sens tint de semblables discours au Philosophe Cratippe dans l'Isle de Metelin après sa route de Pharsale. Plutarque loüe ce Philosophe d'avoir condescendu prudemment aux sentimens de ce grand & infortuné Capitaine, se contentant de luy donner quelque esperance pour l'avenir. Mais je trouve qu'il eust mieux fait d'avoir moins de cette prudence mondaine, & que representant à Pompée le respect qui est deu aux Decrets du Toutpuissant, il eust pû l'éloigner mieux de son impieté, qui le faisoit blasphemer contre des ordres dont nostre humanité ne sçauroit comprendre les motifs ni la fin, quoiqu'ils tendent tôüjours au bien general de tous les hommes. La Philosophie de Cratippe n'eust pas esté, ce me semble, moins prudente, ni moins consolative, la prenant de ce biais-là; & si elle eust esté plus sage, n'aiant rien de lasche, ou qui flattast les emportemens de Pompée, qui ne faisoient qu'irriter davantage Dieu contre luy.*

(*a*) *Cicero, de universitate init. fol. m. 379. B.*

(*b*) *L'an de Rome 702.*

(*c*) *Cicero, de officiis lib. 1. init. Voiez aussi le chapitre 2. du 2. livre du même Ouvrage.*

(*d*) *Id. ib. lib. 3. c. 2. p. m. 283.*

(*e*) *Plut. in Pompeio pag. 658.*

(*f*) *Id. ib. pag. 659. Je me sers de la version d'Amiot.*

(*g*) *Ovidius de remedio amoris p. m. 215.*

(*h*) Vidi ego jactatas mota face crescere flammas, Et vidi nullo concutiente mori.

(*i*) *Joannes Bisselius, ruinar. illustr. decade 4. parte 4. pag. 285.*

(*k*) Cujus, me hercule, eventus præscientia penes solos (*adjecit*) immortales, penes nos, nihil minus est. *Id. ibid.*

(*l*) *Id. ib.*

(*m*) O rem miseram! malas causas semper obtinuit, in optima concidit. *Cicero epist. 25. l. 7. ad Attic.*

(*n*) *La Mothe le Vayer, dialogue 6. de la promenade à la page 144. du 13. tome de ses œuvres. Voiez aussi pag. 146. où il refute ceux qui excusent Cratippe.*

(1) *Plutar. in Cat. & Pomp.*

ral Romain le rendoient mal propre à se soumettre aux raisons qui eussent pu lui être alleguées. Il savoit d'ailleurs s'humaniser avec ses disciples, & les charmer par les agremens (C) de sa conversation degagée de cette gravité pedantesque dont tant d'autres ne se defont point, & qui rebute les jeunes hommes. Il fit des livres sur la divination, & y tomba dans un inconvenient qu'on n'évite presque jamais lors qu'on ne rejette qu'à demi certaines doctrines: on lui montra que les raisons qu'il emploioit pour soutenir ce qu'il retint, (D) étoient favorables aux sentimens qu'il ne retint pas. Mr. Moreri a dit sans nulle * raison qu'il enseignoit dans Athenes *en* 706. *de Rome.*

** Il étoit encore à Mitylene aprés la bataille de Pharsale en 705. (& non pas comme dit Jonsius pag. 203. en 706.) & personne ne nous aprend qu'il en sortit l'année suivante.*

CREMONIN (Cesar) Professeur en Philosophie à Ferrare pendant 17. ans, & à Padouë (X Δ) pendant 40. étoit né à Cento dans le Modenois l'an 1550. Il se mit dans une telle reputation que la plupart des Rois & des Princes voulurent avoir son portrait. Ses leçons furent (X Δ Δ) extremement estimées, mais ses livres imprimez eurent fort peu de debit. Il a passé pour

(C) *Charmer ses* disciples *par les agremens de sa conversation degagée de cette gravité.*] Nous trouvons cela dans une lettre du fils de Ciceron. *Cratippo me scito*, dit-il (a), *non ut discipulum, sed ut filium esse conjunctissimum. nam cum & audio illum libenter, tum etiam propriam ejus suavitatem vehementer amplector. Sum totos dies cum eo, noctisque sæpenumero partem. exoro enim ut mecum quam sæpissime cœnet. Hac introducta consuetudine, sæpe inscientibus nobis & cœnantibus obrepit, sublataque severitate philosophiæ, humanissime nobiscum jocatur. Quare da operam ut hunc talem, tam jucundum, tam excellentem virum videas quamprimum.* Voilà un grand éloge qu'il donne à son professeur: il faisoit de bons progrés sous un tel maître, & c'est pour cela que Trebonius le voulant mener en Asie, resolut d'y mener aussi Cratippe (b). Celui-ci avoit amené de Mitylene à Athenes quelques savans qu'il consideroit beaucoup. Je ne doute point qu'il ne les eût élevez. Son disciple écrit comme une bonne nouvelle, qu'il avoit avec eux une grande liaison. *Utor familiaribus & quotidianis convictoribus quos secum Mitylenis Cratippus adduxit hominibus & doctis & illi probatissimis* (c). Regardez cela, si vous voulez, comme une marque que Cratippus faisoit de bons écoliers. Notons ici une erreur de Jonsius: il dit (d) que le fils de Ciceron eut beaucoup de part à la familiarité de ce Philosophe à Athenes l'an 708. Mauvaise chronologie, car le traité des Offices composé après la mort de Cesar, fait foi qu'il n'y avoit qu'un an que ce jeune homme étudioit à Athenes sous Cratippe.

(a) *Epist. 21. lib. 16. Ciceron. ad familiar. p. m. 455.*

(b) *Ibid. epist. 16. lib. 12.*

(c) *Ibid. epist. 21. lib. 16. pag. 457.*

(d) *Jonsius, de scriptor. hist. Phil. pag. 203.*

(D) *Les raisons . . . pour soutenir ce qu'il retint, étoient favorables aux sentimens qu'il ne retint pas.*] Il admettoit la divination des songes, & celle de la fureur, & voici son hypothese. Il disoit que l'ame de l'homme tiroit en partie son origine d'un entendement divin qui est hors de nous, & que la partie de nôtre ame qui sent, qui se meut, & qui desire, n'est point separée de l'action du corps, mais que la partie qui est doüée de raison & d'intelligence, a plus de vigueur lors qu'elle est moins attachée à la matiere (e). Il se fondoit sur une opinion d'Aristote qu'Averroes a developée, pour en tirer la doctrine monstrueuse d'un intellect universel qui soit le même dans tous les hommes. Après cela Cratippe ramassoit des experiences, il raportoit que l'évenement avoit confirmé tels & tels songes, telles & telles predictions, & puis il raisonnoit de cette maniere. On ne peut voir sans les yeux, & il arrive quelquefois qu'ils ne font pas leur devoir, mais pourvu qu'ils nous decouvrent une fois la verité, il est sûr que nous avons des organes qui la voient. Pareillement s'il n'y avoit point de divination, on ne pourroit jamais deviner, mais de ce qu'il y en a il ne s'ensuit pas que l'on devine toûjours; or on devine quelquefois, il faut donc croire qu'il existe une faculté de deviner (f). Qu'il me soit permis de dire que Ciceron se soucia peu de l'exactitude dans cet endroit de son Ouvrage; je ne pense pas qu'on puisse exposer avec plus de negligence l'opinion d'un homme: je le prouverois aisément si c'étoit ici le lieu de representer les loix exactes du paralléle, ou des antitheses. Il refute plus nettement la comparaison de Cratippe & ses consequences. Il dit (g) que les yeux qui decouvrent la verité, sont dirigez par la nature & par le sentiment; mais que si nôtre ame devine la verité ou par des songes, ou par des extases, c'est un cas fortuit. Les consequences de Cratippe étoient fondées sur l'hypothese que ce n'étoit point le hazard qui avoit fait que tant de songes, & que tant de predictions s'étoient trouvées veritables. Ciceron lui nie cette hypothese, & lui soutient que le hazard avoit toûjours fait cela, & puis il se sert d'un argument *ad hominem*: Vous rejettez, lui dit-il, les divinations des augures, & des haruspices, celles des astrologues &c. neanmoins elles ont été quelquefois conformes aux évenemens; il faut donc ou que vous les rejettiez mal à-propos, ou que vous admettiez sans raison vos deux especes de deviner. Je ne vois point ce que Cratippe eût pu repondre. Raportons les propres termes de Ciceron, ils le meritent bien: (h) *Assumit Cratippus hoc modo, sunt autem innumerabiles præsensiones non fortuitæ: at ego dico nullam. Vide quanta sit controversia, jam assumptione non concessa nulla conclusio est. At impudentes sumus, qui quod tam perspicuum sit non concedamus. Quid est perspicuum? Multa vera, inquit, evadere. Quid quod multo plura falsa? Nonne ipsa varietas quæ est propria fortunæ, fortunam esse causam non naturam esse docet? Deinde si tua ista conclusio, Cratippe, vera est (tecum enim mihi res est) nonne intelligis eadem uti posse & aruspices, & fulguratores, & interpretes ostentorum, & augures, & sortilegos, & Chaldæos, quorum generum nullum est, ex quo non aliquid sicut prædictum sit evenerit? Ergo aut ea quoque genera divinandi sunt quæ tu rectissime improbas: aut si ea non sunt, non intelligo quur hæc duo sint quæ relinquis. Quâ ergo ratione hæc inducis, eadem illa possunt esse quæ tollis.* Je ne doute point que le Cratippus que Tertullien (i) a mis dans le catalogue de ceux qui ont fait des livres sur les songes, ne soit le nôtre.

(e) *Cicero lib. 1. de divinat. fol. 309. B.*

(f) *Id. ib. C.*

(g) Oculi vera cernentes utuntur natura atque sensu. Animi si quando vel vaticinando vel somniando vera viderunt, usi sunt fortuna atque casu. *Id. ibid. lib. 2. fol. 320. D.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Tertullian. lib. de anima.*

(X Δ) *Et à Padouë pendant 40.*] Aiant été au commencement collegue du fameux Piccolomini, qui avoit la premiere chaire de Philosophie dans l'Université de Padouë, il monta à ce premier poste après la mort de celui qui l'occupoit. Sa methode fut d'exposer d'abord les doctrines d'Aristote, & puis d'en eclaircir les obscuritez ou selon son propre sens, ou selon l'explication d'Alexandre d'Aphrodisée. Il ne faisoit presque aucune mention des disputes des Scholastiques, il meprisoit hautement les opinions des modernes. il ne s'attachoit qu'à faire revivre les sentimens de l'antiquité. Il prononçoit ses leçons avec tant de bonne grace, & si gravement, qu'il seroit bien dificile de trouver des Professeurs qui l'égalassent. Ses conversations particulieres avec les écoliers n'étoient pas considerables. Il leur parloit de toutes sortes de choses sans en aprofondir aucune. Son affabilité & sa politesse y paroissoient beaucoup plus que son savoir (k). Je ne crois pas qu'il merite d'en être blâmé, car enfin on ne peut pas être toûjours tendu; plus on travaille ses leçons publiques, plus a-t-on besoin de relâche dans les entretiens particuliers, & ils seroient les plus fatigans du monde, si l'on étoit obligé de s'y fixer à la discussion de quelque matiere. Il faut avoir la liberté d'y batre bien du païs, & de glisser superficiellement sur toutes les choses que le cours de la conversation fait venir sur le bureau. Voilà le plus agreable & le plus honnête delassement qu'un Docteur chargé de fonctions publiques se puisse donner.

(k) *Ex Joanne Imperiali in Musæo historico pag. 173.*

(X Δ Δ) *Ses leçons furent extremement estimées.*] Ceci a besoin de paraphrase, car sans cela je ne representerois pas bien toute la pensée de mon Auteur. Les Ouvrages que Cremonin a fait imprimer, dit-il, moisissent dans les boutiques des Libraires, mais ce qu'il dicta à ses écoliers en se promenant selon la coutume du Peripatetisme, est si excellent qu'on ne peut rien souhaiter de plus agreable, ni de plus parfait pour la decouverte des mysteres de la Philosophie. (l) *Illud nobis mirandum quod elaborata ipsius opera typis excusa, in officinis hactenus evilescunt; scripta verò Peripati more discipulis ab ipso deambulante dictata sic excellunt, ut nihil ad arcana philosophiæ detegenda perfectius ac suavius desiderari possit.* Qu'on admire plus un sermon, ou une leçon lors qu'on l'entend, que lors qu'on la lit (m), n'est pas une chose rare, c'est même une chose assez ordinaire. Qu'un homme qui parle en public reüssisse mieux lors que sans se preparer il se livre à la fortune de son imagination, que lors qu'il com-

(l) *Imper. ibid. pag. 174.*

(m) *Voiez ci-dessus pag. 836. col. 1. & ci-dessus la remarque L de l'article* Hortensius (Quintus) *& la remarque C de l'article Naudé.*

pour un esprit fort, qui ne croioit point (Y) l'immortalité de l'ame, & dont les sentimens sur d'autres (YΔ) matieres n'étoient rien moins que conformes au Christianisme. Il mourut de peste l'an 1630. & fut enterré dans le Monastere de Sainte Justine auquel il avoit laissé tous ses biens. Il étoit d'une honnêteté extrême envers tout le monde, & il savoit très-bien prendre un air caressant: il s'attachoit même avec trop d'exactitude aux ceremonies, ou aux offices de la civilité; mais dans le fond il n'embrassoit sincerement ni fidelement les interêts de personne. Il se plaisoit à fomenter les divisions des écoliers; il faisoit semblant de ne prendre point de parti entre leurs factions; il se deguisoit sous des caresses artificieuses avec la derniere facilité, & cependant il entretenoit de tout son cœur la discorde; & sur tout au desavantage des étudians qu'il conoissoit éloignez de ses interêts φ. On trouve dans le premier tome δ du Mercure Jesuite la harangue qu'il fit en 1591. au Senat de Venise pour l'Université de Padouë contre les Jesuites. Ses qualitez n'étoient pas conuës à l'un des historiens du Comte (Z) d'Wlefeld. Le Pere Rapin s'est fort trompé le faisant fleurir β au XV. siecle dans γ l'Academie de Pise.

φ *Tiré d'Imperialis in Musæo historico p. 173.*

β *Rapin, compar. de Platon & d'Aristote p. m. 399.*

γ *Id. reflex. sur la Philosophie p. m. 360.*

δ *A la page 490.*

☞ **CRESPIN** (Jean) en Latin *Crispinus*, Imprimeur illustre à Geneve où il se refugia pour cause de Religion ζ l'an 1548. étoit θ du païs d'Artois. Il s'apliqua avec beaucoup de capacité & de diligence à ‡ l'impression de plusieurs livres, & nommement à celle d'un Lexicon (A) Grec & Latin, & à celle du * Martyrologe des Protestans. Il mourut de peste à † Geneve l'an 1572. Eustache Vignon ‡ son gendre continua de faire fleurir cette imprimerie. Valere André

ζ *Melch. Adam. in vita Theod. Bezæ p. 205.*

θ *Beza, respons. ad Balduinum pag. 216. to. 2. operum.*

‡ *Id. ib.*

* *Melch. Adam. ubi supra.* Notez *que ce Martyrologe fut d'abord imprimé en Latin* in 8. *l'an* 1556. & *puis* in 4. *l'an* 1560.

† *Beza epist. 64. pag. 278. tom. 3. operum.*

‡ *Id. præfat. to. 2. operum.*

compose, ou qu'il médite avec tout le soin imaginable ce qu'il doit dire, n'est pas une chose si commune, mais neanmoins elle n'est pas des plus extraordinaires. Que les livres d'un Auteur soient plus estimez pendant qu'il n'en court que des copies manuscrites, qu'après l'impression, c'est une chose qui arrive (a) très-souvent, mais voici un fait plus rare. Ce que Cremonin dicta à ses écoliers avoit la derniere perfection, ce qu'il publia fut exposé au dernier mepris. C'est ce que l'Imperialis assûre. On peut là-dessus recourir à deux hypotheses, l'une est de dire qu'il étoit de ces Auteurs qui gâtent leur propre Ouvrage en le corrigeant, ou dont la force ne consiste que dans les premieres saillies de l'esprit, & qui s'émousse, ou s'enterre quand ils marchent pas-à-pas à la suite d'une profonde meditation. L'autre est de dire que l'Imperialis ne s'est pas bien exprimé, & que pour narrer le fait veritablement, il auroit dû nous aprendre que les écrits de Cremonin qui passoient pour excellens, lors qu'on n'en avoit que des copies manuscrites, perdirent leur reputation dès qu'ils furent imprimez. Cette derniere hypothese me paroît plus vraisemblable que l'autre, car si le mal fut venu de ce que Cremonin gâtoit son Ouvrage en le preparant pour l'impression, on y eut remedie par le moien des copies qui étoient entre les mains de ses disciples. Quelques amis oficieux eussent relevé sa gloire en publiant les écrits incomparables qu'il avoit dictez.

(a) *Mr. Varillas en est un exemple.*

(Y) *Qui ne croioit point l'immortalité de l'ame.*] Plusieurs disent que c'est pour cela qu'il voulut que l'on mît à son épitaphe, *Cæsar Cremoninus hic totus jacet.* Si l'on n'avoit point d'autres argumens, on ne feroit gueres en état de le convaincre de libertinage, car le celebre Professeur Gisbert Voetius aiant allegué cette preuve la desavoüa quelque tems après, parce que le même ami qui la lui avoit fournie, lui fit savoir qu'elle étoit fondée sur un fait faux. *Antehac,* dit-il (b), *ab eruditiss. viro & amico mihi communicatum erat epitaphium quod dicebatur sibi fecisse:* Totus Cremoninus hic jacet. *Sed postea ab eodem aliunde aliter informato monitus revocavi illud in prima hujus disputationis editione.* Au defaut de cette preuve il en substituë une autre qui ne signifie pas grand' chose. Voici ce que c'est. Fortunius Licetus raconte qu'aiant pris à tâche de refuter l'opinion d'Alexandre d'Aphrodisée touchant la nature de l'ame, il ne fut point detourné de ce loüable dessein par les menaces que Cremonin son collegue, & Louis Albertus Professeur en Theologie lui faisoient de prendre la plume contre son Ouvrage. C'étoient, dit-il (c), deux disciples de Frederic Pendasius, fort attachez au sentiment d'Alexandre d'Aphrodisée. Il est clair que puis qu'un Professeur en Theologie à Padouë menaçoit d'écrire en faveur de ce sentiment, il ne pretendoit pas qu'Alexandre d'Aphrodisée eût soutenu la mortalité de l'ame. Le sens commun dicte qu'en Italie, ni même dans d'autres endroits, un Theologien n'oseroit prendre la plume pour une opinion qu'il reconoîtroit oposée à l'immortalité de l'ame: desorte que si Cremonin n'a point eu d'autres sentimens que ceux dont le Professeur en Theologie se vantoit de vouloir être le defenseur, il n'étoit pas éloigné de l'orthodoxie sur l'immortalité de l'ame. Il faudroit donc avoir d'autres preuves. Comme je n'affirme rien ici de mon chef, je ne suis pas obligé de les fournir.

(b) *Voet. selectarum disputationum Theologicarum vol. 1. pag. 206.*

(c) Ambo doctrinæ Aphrodisæi cultores non semel dixerint se volumini meo contradicturos, qui nulla contradictione relicta diem obeuntes fato cesserunt. *Fortun. Licetus Histor. propriorum operum c. 16. apud Voetium ibid.*

Voici un passage assez curieux; je le tire d'une lettre de Balzac où il recommande un Monsieur Droüet à Monsieur de Lorme Medecin du Roi. (d) *Si vous luy descouvrez les Mysteres des Arabes, (il sçait ceux des Grecs en perfection) il ne vous escoutera ni en profane, ni en simple initié. Son nom est en grosse lettre dans les Archives de l'Escole de Padouë, & il sortit de la discipline du grand Cremonin, presque aussi grand & aussi sçavant que luy. Non pas que pour cela il soit Partisan aveugle de feu son Maistre: Je vous puis asseurer qu'il n'en a espousé que les legitimes opinions, & jamais Fidele ne fut mieux persuadé que luy,* que le Dieu d'Abraham & d'Isac est le Dieu des vivans, & non pas des Morts, *&c.*

Lorenzo Crasso que je n'avois pas lors que cet article fut imprimé pour la premiere fois, m'est tombé depuis entre les mains. J'y ai trouvé la confirmation d'une conjecture qui me vint alors dans l'esprit, c'est que Cremonin ne soutenoit pas simplement & absolument la mortalité de l'ame, mais seulement au cas qu'il falût suivre les sentimens d'Aristote. Cette question de fait peu importante dans le fond, a été long tems agitée dans les écoles d'Italie, sans qu'on eût un juste sujet de mettre parmi les heterodoxes ceux qui pretendoient qu'Aristote n'avoit point enseigné l'immortalité de l'ame. Voilà quelle étoit la restriction de Cremonin. (e) *E veleno d'animo contagioso l'insegnare, che l'anima dell' Huomo soggetto alla corruzione non differisca nella morte dell' Huomo da quella de' Bruti, com' egli faceva, ancorche sagacemente asserisse sostener ciò solamente in sentenza d'Aristotile.* Mr. Moreri a suprimé cette clause de Lorenzo Crasso, peché d'omission très-capital en cette rencontre. Notez que c'est presque la seule chose que ce Lorenzo ait ajoûtée à la narration d'Imperialis. Il est d'autant plus louable de l'avoir ajoûtée, qu'il étoit d'ailleurs persuadé que la restriction de Cremonin n'étoit qu'une ruse. Il le declare éloigné de toute religion, & ajoûte que certaines personnes le croioient coupable d'avoir inspiré cette mauvaise doctrine à plusieurs de ses éleves affidez. (f) *Fù ben composto di corpo, austero di volto, brieve di sonno, ambizioso di saper molto, finto di costumi,* Lontano d'ogni Religione, *havendo secondo il parer d'alcuni fatto non pochi allievi confidenti di questa prava sua Dottrina.*

(d) *Balzac Lettres choisies p. 35. édit. de Holl.*

(e) *Lorenzo Crasso, elogii d'huomini Letterati tom. 2. pag. 124.*

(f) *Id. ib. pag. 125.*

(YΔ) *Les sentimens sur d'autres matieres.*] On trouvoit que sur le destin, sur le monde, & sur les intelligences motrices des cieux ses explications étoient mauvaises, & qu'il les defendoit plus ardemment qu'un Chretien ne l'eût dû faire (g).

(g) *Imperialis ubi supra pag. 174.*

(Z) *A l'un des historiens du Comte d'Wlefeld.*] Cet historien s'apelle Rousseau de la Valette: sa Nouvelle Historique intitulée *le Comte d'Ulfeld* fut imprimée à Paris l'an 1677. On y trouve que ce Comte aiant merité par les folies de sa jeunesse que son pere le chassât, fit rencontre du *Seigneur Cremonini noble Venitien* à Padouë, lia avec lui une amitié très-étroite, & profita tellement de sa conversation pendant un an, qu'il a souvent avoüé qu'il tenoit de lui la meilleure partie de ce qu'il savoit.

(A) *A celle d'un Lexicon Grec & Latin.*] Ce ne fut pas en 1595. comme Valere André (h), & Mr. Konig (i) l'assûrent; car il mourut l'an 1572. Il y a beaucoup de Bibliographes qui bronchent à cette pierre: ils attribuent à un homme les editions mêmes de son livre qui ont été faites après sa mort.

(h) *Valer. Andreas, Bibl. Belg. pag. 488.*

(i) *Konig. Bibl. pag. 223.*

André Desselius † raporte que Crespin fils d'un Jurisconsulte d'Arras étudia cinq ans à Louvain, & qu'il y eut entre lui & François Baudouïn une très-longue amitié, & qu'il fit des notes sur les Institutes, & un traité (B) des Apostats, &c. Il ne dit rien d'un Ouvrage qui a été reimprimé (C) fort souvent, & que Baudouïn meprisoit beaucoup. Vous trouverez dans Moreri quelques faits que je n'ai pas voulu repeter, & quelques fautes (D) que je marquerai ci-dessous. Je marquerai aussi celles de l'histoire (E) de l'Imprimerie. Conrad Badius imprima (F) quelque tems pour nôtre Crespin.

☞ CRISPUS (JEAN BAPTISTE) bon Theologien & bon poëte, florissoit au XVI. siecle, & étoit de Gallipoli dans le Roiaume de Naples. Le principal de ses livres est celui (Z) qui fut imprimé à Rome l'an 1594. in folio, *de Ethnicis philosophis cautè legendis*. Voiez la Biblioteca * Napoletana du Toppi.

CRITIAS, disciple de Socrate, profita si mal des leçons de ce Philosophe, qu'il devint un très-mechant homme. Il le temoigna principalement lors que la ville d'Athenes sa patrie, subjuguée par Lysandre General des Lacedemoniens, fut soumise à trente tyrans. Il fut l'un de ces trente, ‡ & le plus injuste de tous. Non seulement il avoit dessein de rendre la ville d'Athenes très-miserable, mais aussi de faire un desert (A) de toute l'Attique. On pretend que

† *Valer. Andreas Desselius Bibl. Belg. pag. 487.*

* *A la page 132.*

‡ *Κριτίας μὲν γὰρ τῶν ἐν τῇ ὀλιγαρχίᾳ πάντων πλεονεκτίστατός τε καὶ βιαιότατος ἐγένετο.* Critias enim quum ad paucos pervenisset civitatis status, unus ex illis factus longe omnium avarissimus ac violentissimus fuit. *Xenophon de factis & dictis Socratis l. 1. p. m. 415.* Voiez la remarque A.

(B) *Et un traité des Apostats.*] C'est un commentaire sur la troisiéme loi du Code *de Apostatis*. Il le fit en faveur de Calvin contre Baudoüin, & pour l'oposer au commentaire de ce dernier sur les loix *de famosis libellis*. Baudoüin (a) s'en plaint aigrément, & se dechaine contre cet ancien ami avec lequel il avoit fait ses études.

(C) *D'un Ouvrage qui a été reimprimé fort souvent, & que Baudouin meprisoit.*] Crespin y étala son zéle contre le Papisme, & pour l'instruction des Reformez. C'est un livre intitulé *l'Estat de l'Eglise avec le discours des temps depuis les Apostres jusques au present.* Je l'ai cité quelquefois. L'édition dont je me sers est celle de Bergue-op-Zoom 1605. *in 4.* revuë & augmentée par Jean Taffin Ministre de l'Eglise Françoise de Flessingues. Voici le jugement injurieux que Baudoüin faisoit de cet Ouvrage de Crespin : (b) *Si qua unquam fuit putida & insulsa farrago vanitatis atque falsitatis, si qua impura sentina fabularum atque divτερειῶν, illam profectò esse altissima voce profiteri cogimur.* Notez que Baudoüin parloit alors comme un ennemi de l'Auteur.

(D) *Quelques fautes* dans Moreri *que je marquerai.*] I. Crespin ne se retira pas à Geneve *dans le dessein d'y faire imprimer des livres.* Il s'y retira pour la liberté de conscience. Il est vrai que lui & Theodore de Beze (c) songerent d'abord à s'associer pour dresser une imprimerie, & que Beze aiant trouvé un autre emploi, Crespin executa seul l'entreprise. Mais cela ne disculpe point Mr. Moreri, car ses paroles ne representent rien moins que ce qu'il faloit aprendre aux lecteurs. Elles signifient nettement que Crespin alla à Geneve pour y chercher des Libraires qui voulussent imprimer les livres ou qu'il avoit faits, ou qu'il avoit ramassez. II. Il n'est point vrai qu'avant que d'aller à Geneve *il eût deja publié Hesiode. Nomenclatura actionum. Institutionum Imperialium lib. IV. &c.* III. Ni qu'à Geneve la pauvreté l'ait *obligé de servir pour avoir dequoi vivre.* IV. Ni que Balduin aprenne cela. Si nous voulons trouver la source de la plupart de ces fautes, nous n'aurons qu'à jetter les yeux sur ces paroles de Valere André, (d) *vixit dein in Galliis professione typographica ac literariæ exercitationis clarus: usus annos multos amico* Franc. Balduino, *quocum à pueris educatus fuerat.* Crispinum *tamen postea* omnis humanitatis non minus quam juris oblitum fuisse, ex quo factus est servus Allobrox, *scribit Bald. in Responsione sua ad Joan. Calvinum p. 89.* Voilà ce qui a fait dire à Mr. Moreri que Crespin avoit publié des livres avant que d'aller à Geneve, & qu'après cela il fut valet. Il n'a nullement compris le sens des paroles de Baudoüin. Elles signifient que Crespin avoit oublié tous les devoirs de l'humanité & de la justice depuis qu'il s'étoit soumis au joug de Calvin. Je m'étonne que Mr. Moreri n'ait cru que Baudoüin a voulu dire que Crespin oublia depuis sa revolte tout ce qu'il savoit de jurisprudence. Il y eût eu là du merveilleux, & ce ne seroit pas la premiere fois que l'on auroit debité que le changement de Religion fait perdre aux gens leur esprit, leur style, leur science &c.

(E) Les fautes *de l'histoire de l'Imprimerie.*] On y voit 1. Que (e) Jean Crespin aiant étudié cinq ans à Louvain, *vint ensuite en France pour y aprendre le Droit avec François Balduin son intime ami, sous Gabriel Mudé & autres Docteurs en Droit.* 2. Qu'il s'y rendit très-celebre *dans l'exercice de l'art de l'Imprimerie.* 3. Qu'il y imprima très-correctement un nouveau Testament Grec en 1564. Homere & Theocrite en 1570. En 4. lieu qu'il *fut obligé de se retirer à Geneve pour le sujet de la Religion où il composa & imprima* Lexicon Crispini *in folio & in quarto.* 5. Que *Casaubon étoit un de ses Auteurs.* Un mensonge de Valere André en produit ici plusieurs. Il a eu tort de dire que Crespin se rendit celebre en France par l'exercice de l'imprimerie, car Crespin ne commença ce metier qu'après sa sortie de France. Mais on a bâti d'autres erreurs sur ce mauvais fondement de Valere André. On supose que Crespin ne se retira à Geneve qu'après l'an 1570. On veut qu'avant ce tems-là il ait imprimé en France plusieurs livres, & que son Lexicon soit posterieur à l'année 1570. Cela tombe dès qu'on établit cette verité qu'il se retira à Geneve environ l'an 1548. & que son *Lexicon Græco Latinum* parut avant l'année 1562. (f) *Tu . . . . oblitus te aliquando Lugduni fuisse Sebastiani Gryphii mancipium, bono & honesto id est tui penitus dissimili viro* (Crispino) *vitio vertis quod Lexicon Græcolatinum quale ante non editum fuit, maximo tum sumptu tum labore in publicum emiseris.* Voilà comment parle Beze dans la refutation d'un Ouvrage que Baudouin avoit publié l'an 1562. Les autres fautes de l'histoire de l'Imprimerie sont telles que Valere André n'y a point de part. Il a dit de la maniere du monde la plus distincte que (g) ce fut à Louvain, & non pas en France que Crespin ouït les leçons de Gabriel Mudeus & des autres Professeurs. Il ne dit point que Crespin alla en France avec Baudoüin. Souvenez vous bien que Casaubon n'avoit pas encore 14. ans lors que Jean Crespin mourut. A-t-il donc été l'un de ses Auteurs? Voici aparemment l'origine de cette faute. On rimprima Theocrite après la mort de Crespin, & l'on y joignit les notes (h) de Casaubon, & l'on conserva la preface de Crespin. Cela aura pu persuader que c'étoit lui qui donnoit cette nouvelle édition.

(F) *Imprima quelque tems pour nôtre Crespin.*] J'ai vu à la fin d'un petit livre *in 8.* ces paroles. *A Geneve, de l'Imprimerie de Jean Crespin par Conrad Badius* 1550. Ce petit livre est un Ouvrage de Calvin & s'intitule, *Traicte tres-excellent de la vie Chrestienne.*

(Z) *Le principal de ses livres est celui . .* de Ethnicis philosophis cautè legendis.] Voici ce que Possevin en a dit. (i) *Vir vere Philosophus qui nimirum acri & quali Christianum decet, judicio, Philosophiam expendit, librum sat grandem de Philosophis caute legendis ita scripsit, ut quæcunque hæreses à Philosophis minus cautis manarunt, ea indicata sint, ac solidis rationibus confutata, ex divinis scripturis & Patribus, ex Synodorum decretis, ex Scholasticis, quibus cautionibus præmuniti Philosophi sive publici Professores inoffenso pede curriculum hoc decurrent, tantamque ancillam rectà adducent ad arcem.* Le Pere Mersenne en a inseré un long passage dans (k) l'un de ses livres, c'est l'endroit où Crispus refute les Theologiens mystiques. La raison pourquoi le Pere Mersenne en usa ainsi est bonne à savoir. C'est, dit-il, que cet Auteur qui est assez rare a refuté très-élegamment cette espece de Theologiens. (l) *Quod attinet ad secretiores illos Theologos quos Venetus tam importune & tam frequenter inculcat, bene mihi philosophatus videtur Joannes Baptista Crispus, cujus hic ideo integram sententiam libet attexere præsertim cum autor ille rarissimus esse videatur, & elegantissimo stylo secretiores illos Theologos configat.*

Les autres Ouvrages de Crispus sont deux harangues sur la guerre contre les Turcs imprimées à Rome l'an 1594. *in 4.* *De Medici laudibus, Oratio ad cives suos Gallipolitanos* imprimée à Rome l'an 1591. *in 4.* La vie de Sannazar imprimée à Rome l'an 1583. & reimprimée à Naples l'an 1633. *in 8.* Le plan de la ville de Gallipoli dedié à Flaminius Caracciol le 1. de Janvier 1591 (m).

(A) *De faire un desert de toute l'Attique.*] Son mauvais cœur contre sa patrie parut dès le tems qu'il se

(a) *Voiez sa 2. reponse à Jean Calvin p. 73. & seq. edit. Colon. 1562.*

(b) *Responsio pro Balduino ad Calvinum & Bezam fol. 98.*

(c) *Melchior Adam. in vita Bezæ pag. 205.*

(d) *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag. 487.*

(e) *La Caille hist. de l'Imprimerie pag. 148.*

(f) *Beza. respons. ad Francisc. Balduin. p. 216. to. 2. operum.*

(g) Lovanium missus *Gabrielem Mudæum* aliosque Antecessores quinquennium totum ANTE aditam Galliam audivit. *Val. Andr. ubi supra.*

(h) *Ces notes sont sous le nom d'Hortibonus. Il les fit à la prière d'Eustache Vignon qui rimprima Theocrite. Elles sont datées du mois d'Août 1584.*

(i) *Possevin. appar. sacr. to. 2. pag. 117.*

(k) *A la fin de ses observations & emendationes in Problemata Georgii Veneti in Genesim.*

(l) *Marinus Mersennus in problem. Veneti pag. 428.*

(m) *Tiré de la Biblioteca Napoletana du Toppi.*

que ses injustices firent du tort à (B) Socrate dans l'esprit du peuple, le ressentiment contre le disciple aiant remonté jusqu'au maître. Xenophon a refuté (C) ceux qui imputoient malignement à Socrate les dereglemens de quelques-uns de ses disciples. Il est certain que Critias n'aimoit point Socrate, ∂ & qu'il lui defendit d'enseigner personne. L'un des crimes qui le firent le plus haïr fut d'avoir été * le plus ardent promoteur de la mort de Theramene, & d'avoir travaillé de toutes ses forces à faire que ceux qui étoient chassez d'Athenes par la faction des 30. tyrans, ne trouvassent aucun asyle dans la Grece, † car on menaçoit de la guerre les villes qui les recevroient. On avoit bani tant de gens qu'ils furent capables de former une espece de petite armée, qui resolut de rentrer par force dans la ville, & de la remettre en liberté. Ils s'emparerent du Pirée sous la conduite de Thrasybule, & aiant été contraints de l'abandonner, ils ne perdirent pas pour cela courage ‡; ils soutinrent deux combats avec beaucoup de vigueur, & dans le dernier ils tuerent Critias qui se batoit vaillamment ⊥. Voilà quelle fut la fin de ce personnage; recommandable d'ailleurs par (D) sa noblesse, par son (E) éloquence, &

∂ *Idem pag. 417.*

* *Id. lib. 2. de Gestis Graecr.*

† *Philostratus in vitis Sophistarum pag. 503.*

‡ *Xenoph. de Gestis Graec. l. 2.*

⊥ *Cornel. Nepos in Thrasybulo c. 1.*

se retira en Thessalie, où il ne cessoit de dire du mal des Atheniens. Il (a) les faisoit passer pour celui des peuples du monde qui avoit les plus mechantes coutumes. Etant retourné à Athenes, il y rendit mille services aux Lacedemoniens, il poussa Lysandre à y demolir les murailles, & il complota avec eux de depeupler toute l'Attique, & de la reduire en prairies. (b) Ἐπεὶ λακωνίζων μὲν ἐξελάμβανε προὔδωκε τὰ ἱερά, καθῄρει δὲ διὰ Λυσάνδρου τὰ τείχη, οὓς δ' ἤλαυνε τῶν Ἀθηναίων τὸ μηδαμοῦ τῆς Ἑλλάδος ἀφῄρητο, πόλεμον Λακωνικὸν εἰπὼν ἐς πάντας, εἴ τις τὸν Ἀθηναίων φεύγοντα δέξαιτο, ὠμότητί τε καὶ μιαιφονίᾳ τοὺς τριάκοντα ὑπερβάλλετο, βουλεύματά τε ἄτοπα τοῖς Λακεδαιμονίοις ξυνελάμβανεν ὡς μηλόβοτος ἡ Ἀττικὴ ἀποφανθείη τῆς τῶν ἀνθρώπων ἀγέλης ἐκκενωθεῖσα, κάκιστος ἀνθρώπων ἐμοί γε φαίνεται ξυμπάντων, ὧν ἐπὶ κακίᾳ ὄνομα. *Cum ille aperte Lacedamoniis faveret, proderet sacra, per Lysandrum mœnia destrueret, quosque Athenienses expulerat quominus in ulla Gracia parte consisterent, prohiberet, Laconicum edicens bellum omnibus tantummodo si quis exulantem Atheniensem exciperet, truculentia & cædibus triginta tyrannos superaret, detestabileque consilium cum Lacedamoniis iniret ut Attica pecorum nutrix efficeretur, virorum armentis spoliata, his de causis mihi omnium hominum pessimus fuisse videtur qui ob scelera fuerunt famosi.* Il fut cause de la mort d'Alcibiade; car Lysandre n'engagea les Perses à s'en defaire qu'après avoir été averti par Critias & par les autres tyrans d'Athenes, que l'ordre qu'il avoit établi dans cette ville seroit bientôt renversé, si l'on ne faisoit perir cet homme. (c) *Critias cæterique tyranni Atheniensium certos homines ad Lysandrum in Asiam miserunt qui eum certiorem facerent nisi Alcibiadem sustulisset, nihil earum rerum fore ratum quas ipse Athenis constituisset. Quare si suas res gestas manere vellet, illum persequeretur.*

(B) *Firent du tort à Socrate.*] L'Orateur Eschines n'en doutoit point, puis que dans (d) l'une de ses harangues il parla ainsi au peuple d'Athenes: Ὑμεῖς δ' Ἀθηναῖοι Σωκράτην μὲν τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε ὅτι Κριτίαν ἐφάνη πεπαιδευκὼς ἕνα τῶν τριάκοντα, τῶν τὸν δῆμον καταλυσάντων. *Vos, Athenienses, Socratem sapientem illum occidistis quod Critiam instituisset unum XXX. virorum qui populum oppresserunt.*

(C) *Xenophon a refuté ceux qui imputoient ...... à Socrate.*] Les ennemis de ce Philosophe lui firent un crime de tous les maux que Critias & Alcibiade, deux de ses disciples, causerent aux Atheniens. Xenophon fait voir que cela étoit très-injuste. Il dit (e) que ces deux disciples ne s'attacherent à Socrate qu'afin d'aprendre de lui l'art de discourir, dont ils vouloient abuser pour satisfaire l'ambition demesurée qui les devoroit. Il pretend qu'encore qu'ils fussent si peu portez à vouloir imiter Socrate, que si Dieu leur avoit donné à choisir ou la mort, ou d'être obligez à vivre comme faisoit ce Philosophe, ils auroient embrassé le premier parti; ils (f) ne laisserent pas de se comporter honnêtement tandis qu'ils furent sous sa direction. Ils ne lâcherent la bride à leur mechant naturel, qu'après avoir quitté son Ecole. Critias s'enfuit en Thessalie, & s'y pervertit par le commerce qu'il lia avec de fort malhonnêtes gens (g). D'autres (h) doutent s'il ne fut pas plutôt le corrupteur des Thessaliens, & assûrent qu'il travailla à y établir la tyrannie. C'étoit son humeur, il aimoit les innovations & les brouilleries d'Etat. Xenophon (i) observe que Socrate n'épargnoit pas les censures à ce disciple. „ S'étant une „ fois aperçu que Critias étoit devenu amoureux d'Euthydeme, & qu'il essayoit d'en tirer les dernieres „ faveurs que les voluptueux recherchent, il tâcha „ d'abord de le detourner de son dessein, lui disant „ qu'il étoit indigne d'un courage libre, & d'un homme d'honneur, d'importuner incessamment celui „ de qui l'on veut gagner l'estime, & de faire le mendiant auprès de lui, pour obtenir une chose qui „ n'est point honnête. Et comme Critias ne se rendoit point à cette premiere attaque, on dit que Socrate en presence de plusieurs personnes, & même „ d'Euthydeme, dit que Critias avoit une demangeaison de pourceau, & qu'il vouloit se frotter à Euthydeme, comme les pourceaux vont se frotter contre „ les pierres. Depuis, Critias lui a toûjours voulu „ du mal; & pendant la tyrannie des trente, du nombre desquels il étoit, lors qu'il eut le soin de la police, avec Charicles, il se ressouvint fort bien de „ cet affront; & pour s'en venger, il fit une loi, par „ laquelle il defendoit d'enseigner l'art de raisonner „ dans Athenes. „ Je raporte tout ce passage comme l'a traduit Mr. Charpentier, de l'Academie Françoise. En voici un morceau selon le Grec: Λέγεται τὸν Σωκράτην, ἄλλων τε πολλῶν παρόντων καὶ τοῦ Εὐθυδήμου, εἰπεῖν ὅτι ὑϊκὸν δοκοίη πάσχειν ὁ Κριτίας, ἐπιθυμῶν Εὐθυδήμῳ προσκνῆσθαι ὥσπερ τὰ ὕδια τοῖς λίθοις. *Socratem cum aliis multis præsentibus, tum etiam ipso Euthydemo dixisse ferunt, Critiam in Euthydemum porcorum more, qui se saxis affricare solent, affici.*

(D) *Recommandable d'ailleurs par sa noblesse.*] Il descendoit de Dropide frere de Solon. Ce Dropide fut pere de Critias, celui-ci de Calæschrus, celui-ci de nôtre Critias. On pretend que Solon descendoit de Codrus Roi d'Athenes, & qu'en remontant plus haut on trouvoit Nelee & Neptune parmi les chefs de sa race (k). Pour le dire en passant je suis étonné que Proclus sur un passage de Platon très-capable de refuter ceux qui assûrent que Dropide étoit frere de Solon, fasse un commentaire où il se declare pour cette fraternité, sans repondre à l'objection que son texte peut fournir. Critias y dit (l) que Solon avoit fait un certain conte à Dropide, car, ajoute-t-il, Solon vivoit familierement & en bon ami avec Dropide, ἦν μὲν οὖν οἰκεῖος καὶ σφόδρα φίλος. Allegue-t-on cette raison s'agissant de frere à frere?

(E) *Par son éloquence.*] Voici ce que Ciceron en dit: (m) *Huic ætati suppares Alcibiades, Critias, Theramenes, quibus temporibus quod dicendi genus viguerit, ex Thucydidis scriptis qui ipse tum fuit, intelligi maxime potest: grandes erant verbis, crebri sententiis, compressione rerum breves, & ob eam ipsam causam interdum subobscuri.* Denys d'Halicarnasse a donné une idée avantageuse de l'éloquence de Critias, (n) mais il la fait d'un caractere tout different de celui que Ciceron vient de decrire. Il est visible que Ciceron a pretendu que pour conoître l'eloquence de Critias, il ne faut que considerer le style de Thucydide. Il a pretendu sans doute que cette maniere concise & sententieuse de s'exprimer qui regne dans ce fameux historien, étoit à la mode en ce tems-là, & que Critias & les autres Orateurs qu'il nomme ne suivoient point d'autre methode dans leurs harangues. Denys d'Halicarnasse au contraire nous assûre que Thucydide n'avoit point d'imitateurs, & pour le prouver il renvoie ses lecteurs à Critias nommément. (o) *Ad eos autem qui Thucydidis orationem ad veterem atque illis temporibus usitatam dicendi rationem referunt, neque obscuro neque prolixo mihi sermone opus erit. Quibus illud dici potest; cum multi essent Athenis & Oratores, & Philosophi, quo tempore bellum inter Peloponnenses atque Athenienses gerebatur, neminem tamen repertum esse, qui hunc dicendi modum usurparit, neque Andocidem, neque Antiphontem, neque Lysiam, qui Oratores erant: neque Critiam, neque Antisthenem, neque Xenophontem, qui Socraticam philosophandi rationem sectabantur.* Ciceron dans un autre endroit change un peu de ton; il convient que Critias étoit moins concis que Thucydide: je ne sai pourquoi il met quelque difference quant au tems entre Critias & Alcibiade, car dans toute la rigueur des termes ils doivent passer pour contemporains. Je raporte les paroles de Ciceron, on y verra qu'on avoit encore de son tems quelques écrits de Critias. (p) *Antiquissimi fere sunt quorum*

(a) Διαβάλλων δ' Ἀθηναίους ὡς πλεῖστα ἀνθρώπων ἁμαρτάνοντας. Athenienses vero perstringens quod præ cæteris errarent maxime. *Philostratus in vitis Sophistarum pag. 505.*

(b) *Idem pag. 504. 505.*

(c) *Cornel. Nepos in Alcibiade.*

(d) *Æschines orat. in Timarchum pag. m. 194. B.*

(e) *Xenoph. de factis & dictis Socratis l. 1. pag. m. 415.*

(f) Καὶ Κριτίας δὲ καὶ Ἀλκιβιάδης ἕως μὲν Σωκράτει συνήστην ἐδυνάσθην ἐκείνῳ χρωμένω συμμάχῳ τῶν μὴ καλῶν ἐπιθυμιῶν κρατεῖν. Itaque Critias atque Alcibiades dum Socratis consuetudine utebantur potuerunt illius subsidio pravas superare cupiditates. *Ib. ibid. pag. 416.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Philostratus in vitis Sophistarum pag. 504. 505.*

(i) *Ibid. pag. 417.*

(k) *Diog. Laertius in Platone l. 3. n. 1. Voiez aussi Platon* in Charmide *pag. m. 463. C.*

(l) *In Platon. Timæo pag. m. 1042. C.*

(m) *Cicero in Bruto p. m. 37.*

(n) *Voiez ses opera* Rhetorica & Critica *pag. 145. 228. 425.* edit. in 8. 1615.

(o) *Ibid. pag. 425.*

(p) *Cicero de Oratore l. 2. fol. m. 75. C.*

& par (F) ses vers. Il a été plus loüé de Platon, (G) que de Proclus le commentateur de Platon. On l'a mis au nombre de ceux qui dogmatiserent (H) contre l'existence de Dieu.

rum quidem scripta constent, Pericles, atque Alcibiades, & eadem ætate Thucydides, subtiles, acuti, breves, sententiis magis, quam verbis abundantes. Non potuisset accidere, ut unum esset omnium genus, nisi aliquem sibi proponerent ad imitandum. Consequuti sunt hos Critias, Theramenes, Lysias. Multa Lysiæ scripta sunt, nonnulla Critiæ, de Theramene audivimus, omnes etiam tum retinebant illum Periclis succum, sed erant paulo uberiore filo. Le Pere Caussin compte Critias entre les anciens Sophistes, & le loüe beaucoup. (a) *Non obscuri quoque nominis inter veteres Sophistas Critias qui in gravi genere dicendi exercitatissimus fuit. Nec tamen gravitatem verbis poëticis aut dithyrambicis metiebatur, sed vocabulis maxime propriis ut natura postulat, concinnabat orationem. Insignis præterea brevitate & magna Atticismi temperie loquutus, nihil habet insolens aut ineptum.* Il cite (b) Hermogene en sa faveur; j'aimerois mieux faire remarquer à mes lecteurs que Critias fut l'un des 30. tyrans d'Athenes, que de l'apeller simplement Sophiste. Je demeure neanmoins d'accord que Philostrate donnant trop d'étenduë à ce mot, a mis Critias parmi les anciens Sophistes. Nous avons vu qu'il en fait un scelerat, & nous allons voir qu'il le loüe extremement du côté de l'éloquence. (c) *Τὴν δὲ ἰδέαν τοῦ λόγου δογματίας ὁ Κριτίας καὶ πολυγνώμων, σεμνολογῆσαί τε ἱκανώτατος, οὐ τὴν διθυραμβώδη σεμνολογίαν, οὐδὲ καταφεύγουσαν ἐς τὰ ἐκ ποιητικῆς ὀνόματα, ἀλλ' ἐκ τῶν κυριωτάτων συγκειμένην καὶ κατὰ φύσιν ἔχουσαν, ὁρῶ τὸν ἄνδρα καὶ βραχυλογοῦντα ἱκανῶς καὶ δεινῶς, καθαπτόμενον ἀπολογίας ἤθει, ἀττικίζοντά τε οὐκ ἀκρατῶς, οὐδὲ ἐκφύλως. Genus vero orationis Critiæ fuit sententiarum gravitate & judicio ornatum. Idem in gravi dicendi genere exercitatissimus fuit, quam quidem gravitatem non dithyrambis intonabat, neque ad poëtica verba confugiebat, sed vocabulis maxime propriis concinnabat & ut natura postulabat. Video namque hominem decenti brevitate loquentem, & in defensione alios subtiliter carpentem. Item neque male neque immoderate attica lingua disserentem.* Je laisse le reste de son caractere raporté par Philostrate: il se plaisoit aux paradoxes, & à (d) representer une même idée par plusieurs traits detachez. Le vent de son éloquence tomboit souvent, mais il étoit toûjours plus doux & plus agreable que les zephyrs (e). Une lettre de Philostrate nous aprend que Critias & Thucydide prirent Gorgias pour leur modele, & qu'ils lui furent redevables de l'elevation de leur éloquence, accompagnée de facilité dans l'un, & de force dans l'autre. (f) *Κριτίας δὲ καὶ Θουκυδίδης οὐκ ἀγνοοῦνται τὸ μεγαλόγνωμον καὶ τὴν ὀφρὺν παρ' αὐτοῦ κεκτημένοι· μεταποιοῦντες δὲ αὐτὸ ἐς τὸ οἰκεῖον, ὁ μὲν ὑπ' εὐγλωττίας, ὁ δ' αὖ ὑπὸ ῥώμης. Critiam vero & Thucydidem non clam est magnitudinem animi & supercilium ab eo* (Gorgia) *accepisse. Transtulerunt autem ad propria, alter ad linguæ promptitudinem alter ad robur.*

(F) *Et par ses vers.*] Plutarque raporte un endroit des élegies de Critias, dans lequel l'Auteur faisoit souvenir Alcibiade que c'étoit lui qui l'avoit fait rapeller, je veux dire qui avoit proposé au peuple d'Athenes la loi qui le rapella. On ne peut pas pretendre que l'Auteur de ces élegies soit un autre Critias, puis que Plutarque (g) le surnomme fils de Callæschrus, & qu'ailleurs en citant le même Ouvrage il l'attribuë à Critias l'un des 30. tyrans (h). Il s'est glissé une faute dans l'Alcibiade d'Amiot; au lieu de *Critias fils de Callæschrus*, on y voit *Callias fils de Callæschrus*. La même faute se trouve dans le Platon de Jean de Serres au dialogue intitulé *Protagoras*. Κριτίας est dans le Grec, & Callias dans la version. Plutarque n'est pas le seul qui ait cité les élegies de Critias, vous en trouverez plusieurs morceaux dans Athenée: cherchez au livre 10. page 432. & au livre 15. page 666. Ce dernier passage nous aprend que celui du livre 1. page 28. est tiré du même Ouvrage de Critias. Je ne doute point qu'il n'eût composé d'autres poësies. On ne savoit pas au vrai s'il étoit l'Auteur d'un poëme intitulé *Pirithous*; les uns (i) le lui attribuoient, les autres le donnoient à Euripide. Nous verrons ci-dessous s'il doit être distingué de l'Auteur du livre *de politia Lacedæmoniorum*.

(G) *Plus loüé de Platon, que de Proclus.*] Personne dans cette ville n'ignore que Critias possede tout ce de quoi nous parlons. (k) *Κριτίαν δέ που πάντες οἱ τῇδε ἴσμεν οὐδενὸς ἰδιώτην ὄντα ὧν λέγομεν. Critiam vero omnes utique hac in urbe, nullius eorum, quæ dicimus, esse imperitum scimus.* Voilà l'eloge que Platon lui donne: or il venoit de parler des avantages que l'on tire d'un excellent naturel, & de l'étude de la bonne Philosophie. Voions ce que Mr. Petit a observé sur ce passage. (l) *Proclus in commentario ad hunc locum:* Ὁ Κριτίας ἦν μὲν γενναίας καὶ ἁδρᾶς φύσεως, ἥπτετο δὲ καὶ φιλοσόφων συνουσιῶν, καὶ ἐκαλεῖτο ἰδιώτης μὲν ἐν φιλοσόφοις, φιλόσοφος δὲ ἐν ἰδιώταις, ὡς ἡ ἱστορία φησιν. Erat quidem Critias generosa & vehementi indole, nec philosophicarum expers disceptationum; sed ita tamen ut idiota inter philosophos, philosophus inter idiotas vocaretur; ut quidem historia testatur. *Quod significat hunc quidem non fuisse perfectum in philosophia, sed tamen ingenio aptum, & multæ eruditionis.* Notez sur ces deux dernieres paroles de Mr. Petit, que les expressions de Proclus ne semblent point signifier que Critias eût beaucoup d'erudition. On peut passer sans cela pour Philosophe parmi les ignorans. *Inter cæcos regnat strabus.*

(H) *Au nombre de ceux qui dogmatiserent contre l'existence de Dieu.*] Sextus Empiricus ne s'explique point sur cela en termes couverts. *Θεοὺς γάρ*, dit-il (m), *οἱ μὲν πολλοί φασιν εἶναι, τινὲς δὲ οὐκ εἶναι· ὥσπερ οἱ περὶ Διαγόραν τὸν Μήλιον, καὶ Θεόδωρον, καὶ Κριτίαν τὸν Ἀθηναῖον. La plupart des gens croyent qu'il y a des Dieux, mais quelques-uns comme Diagoras, Theodore, &* CRITIAS *l'Athenien disent qu'il n'y en a pas.* Il expose dans un autre livre les pensées de ce personnage. Critias l'un des 30. tyrans d'Athenes, dit-il (n), semble être du nombre des athées. Il pretend que les anciens legislateurs voulant empêcher que personne ne fit du tort en cachette à son prochain, feignirent qu'il y a une providence qui prend garde si les hommes vivent bien ou mal, & qui punit ceux qui font mal. Selon son systême il avoit été un tems où les hommes dereglez comme des bêtes, & ne recompensant point les bonnes actions, ni ne punissant les crimes, ne suivoient aucune autre regle que la loi du plus fort. Ensuite il y eut des hommes qui établirent des peines, & alors la justice exerçoit son autorité sur l'injustice, comme un maître sur son esclave. On punissoit ceux qui faisoient quelque mal. Puis comme on se fut aperçu qu'à la verité les loix empêchoient les hommes de pecher publiquement, mais non pas de faire en secret une action mauvaise, il s'éleva un homme d'esprit qui conut qu'il rendroit un très-grand service au genre humain, s'il faisoit ensorte que les mechans craignissent d'être punis, lors même qu'ils pecheroient secretement, & qu'ils ne feroient qu'avoir de mauvais desseins. Il inventa donc un Dieu, c'est-à-dire une nature immortelle qui voit & qui conoît toutes choses: il lui attribua le gouvernement du monde, le mouvement des cieux, les foudres, & les tonnerres, & tout ce en general de quoi les hommes ont peur: c'est ainsi, concluoit-il, qu'un habile homme fit acroire aux autres l'existence d'une Divinité. Sextus Empiricus raporte les propres paroles de Critias, sans citer l'Ouvrage d'où il les tire. Nous savons seulement qu'il les emprunte d'un poëme, car il cite des vers ïambiques. Ce qu'il y a d'embarrassant est que Plutarque attribuë les mêmes vers à Euripide, & qu'il supose que ce poëte redoutant l'Areopage, & à cause de cela n'osant publier directement son atheïsme, fit debiter ce mechant systême par un personnage de theatre. (o) *Εὐριπίδης ὁ τραγῳδοποιὸς ἀποκαλύψασθαι μὲν οὐκ ἠθέλησε, δεδοικὼς τὸν Ἄρειον πάγον· ἐνέφηνε δὲ τοῦτον τὸν τρόπον. τὸν γὰρ Σίσυφον εἰσήγαγε προστάτην ταύτης τῆς δόξης, καὶ συνηγορεῖ αὐτοῦ ταύτῃ τῇ γνώμῃ. Ἦν γὰρ χρόνος (φησὶν) ὅτ' ἦν ἄτακτος ἀνθρώπων βίος. Καὶ θηριώδης, ἰσχύος θ' ὑπηρέτης. ἔπειτά φησι τὴν ἀνομίαν λυθῆναι νόμων εἰσαγωγῇ. ἐπεὶ γὰρ ὁ νόμος τὰ φανερὰ τῶν ἀδικημάτων εἴργειν ἐδύνατο, κρύφα δ' ἠδίκουν πολλοί, τότε τις σοφὸς ἀνὴρ ἐπέστησεν ὡς δεῖ ἀεὶ ψευδεῖ λόγῳ τυφλῶσαι τὴν ἀλήθειαν, καὶ πεῖσαι τοὺς ἀνθρώπους, Ὡς ἔστι δαίμων ἀφθίτῳ θάλλων βίῳ, Ὃς ταῦτ' ἀκούει καὶ βλέπει φρονεῖ τ' ἄγαν. Euripides tragicus Poëta aperte quidem profiteri hanc sententiam non est ausus, metuens Areopagiticum judicium: indicavit tamen hac ratione: Sisyphum introduxit, qui eam proferret, ipseque ei patrocinatus est.*

> Incondita olim vita fuit mortalium,
> Et belluina, viribusque serviens.

Legibus deinde positis ait injustitiam fuisse repressam. Sed cum hæ aperta possent flagitia prohibere, multi autem occulte scelera perpetrarent, tum quendam callidum virum prodiisse, qui acceperit veritati tenebras mendacio offundendas, hominibusque persuadendum esse.

> Quod sit perenni vita aliquis vigens Deus,
> Qui cernat ista, & audiat, atque intelligat.

Il est evident que le systême raporté par Sextus Empiricus,

(a) *Caussin. de eloquentia l. 1. p. m. 18. 19.*

(b) Ab Hermogene judicatur *σεμνὸς καὶ διηρμένος πρὸς ὄγκον. Ib.*

(c) *Philostratus in vitis Sophistarum pag. 505.*

(d) *Καὶ τὸ ἀσυνδέτως δὲ χωρίῳ προσβαλεῖν Κριτίου ὥρα.* Critiæ quoque decor est scopis dissolutis uni loco inhærere. *Id. ibid.* Voilà justement ce qu'on pourroit dire de Seneque.

(e) *Ibid.*

(f) *Philostrat. in epist. ad Juliam Augustam pag. 887.*

(g) *Κριτίου τοῦ Καλλαίσχρου γράψαντος, ὡς αὐτὸς ἐν ταῖς ἐλεγείαις πεποίηκε.* Ex Critiæ Callæschri filii rogatione, ut ipse hisce elegiis cecinit. *Plut. in Alcib. pag. 209. E.*

(h) *Κριτίας δὲ τῶν τριάκοντα γενόμενος ἐν ταῖς ἐλεγείαις εὔχεται.* Critias ex triginta tyrannis optat in elegiis. *Idem in Cimone p. 484. E.*

(i) *Athen. l. 11. pag. 496.*

(k) *Plato in Timæo pag. m. 1041. E.*

(l) *Petrus Petitus, Miscellan. observat. pag. 6.*

(m) *Sext. Empir. Pyrrhon. Hypotyp. l. 3. pag. 155.*

(n) *Id. adversus Mathematicos pag. 318.*

(o) *Plutarch. de Placitis Philosoph. l. 1. quæst. 7. pag. 880. E.*

Dieu. Je ne ferois pas ſurpris que des Auteurs mediocrement verſez dans la lecture des anciens ignoraſſent cette verité de fait; mais je trouve un peu étrange que le ſavant Mr. le

ricus, & celui que Plutarque raporte ſont toute la même choſe. Ils ne different qu'en ce que Plutarque ne cite pas un auſſi grand nombre de vers que Sextus Empiricus, & qu'il attribuë à Euripide ce que l'autre donne à Critias. Mais les vers que Plutarque cite ſont preciſément les mêmes que quelques-uns de ceux que Sextus Empiricus raporte. Là-deſſus on peut demander ſi par un defaut de memoire trop frequent parmi les Auteurs grans & petits, l'on a donné à Critias le bien d'Euripide, ou à celui-ci ce qui apartient à Critias; ou s'il y a quelque autre moien de reſoudre la difficulté? Il me ſemble qu'un Medecin de Paris a été aſſez heureux en conjectures.

Il croit qu'il y a une lacune dans Sextus Empiricus, c'eſt-à-dire que les copiſtes ont ſauté quelques periodes qui contenoient ce que l'on avoit cité de Critias, & l'avertiſſement qu'on avoit donné qu'Euripide imbu de ce même ſentiment, l'avoit expliqué au long dans une piece de theatre. (a) *Mihi probabilius videtur mutilum eſſe* Empirici *librum quam* Plutarchi, *nec ea modo quæ ex Critia citabat avo ſubſtracta, ſed etiam ipſius verba illa quibus Euripidem eorum verſuum auctorem laudabat antequam verſus ipſos poneret. Quo ſane factum putandum eſt ut iis qui lacunam non adverterent, iidem verſus Critiæ adſcribi, ac nomine ejus citari ab* Empirico *viderentur.* Ceux qui ſavent que de fort anciens manuſcrits & aſſez bons ne contiennent pas tout ce qui ſe trouve dans d'autres, & que neanmoins on n'y a laiſſé rien en blanc, conviendront qu'il eſt fort poſſible que les manuſcrits d'Empiricus ſoient mutilez en cet endroit-ci, encore que l'écriture y ſoit continuë. Mais quoi que j'aquieſce à la conjecture de Mr. Petit, je n'admets pas toutes ſes raiſons, & je m'en vais indiquer celles qui me ſemblent fauſſes.

EXAMEN des raiſons de Mr. Petit.

I. Il dit que, ſelon Plutarque, la raiſon qui contraignit Euripide à debiter ſon ſyſtême ſous le perſonnage de Siſyphe, fut la crainte de l'Areopage; or, ajoûte-t il, cette crainte n'eſt pas vraiſemblable dans un homme tel que Critias, tyran cruel & violent, & qui ſe moquoit des loix humaines autant que des loix divines (b). Cette raiſon n'a aucune force, car la tyrannie de Critias ne commença qu'après la priſe d'Athenes: avant cela il n'étoit conſiderable qu'à proportion de ſes intrigues, & il étoit auſſi reſponſable qu'un autre de ſa conduite; deſorte que s'il eût voulu compoſer une piece de theatre, il eût été obligé de ſe menager tout comme Euripide plus ou moins. Le peuple d'Athenes & les tribunaux le pouvoient mettre à la raiſon, auſſi aiſément qu'on y mit Alcibiade ſous pretexte d'impieté (c). Il eſt fort probable que ſi Critias avoit fait des tragedies, ce n'eût pas été depuis qu'il ſe vit au nombre des 30. tyrans, mais pendant qu'il joüiſſoit d'un plus grand loiſir. Au pis aller il eſt très-poſſible qu'il les ait faites avant que d'être tyran, & cela ſuffit pour refuter la raiſon que j'ai ici à combatre.

II. En voici une autre qui n'eſt pas plus forte. Critias n'étoit point aſſez bon poëte, pour qu'on doive lui attribuer d'auſſi beaux vers que ceux qu'Empiricus cite. Comment accorder cela avec Athenée qui raporte tant de bons vers de Critias, & qui le regale même de l'épithete de (d) très-bon, & qui enfin cite une piece qui paſſoit ou pour un Ouvrage de Critias, ou pour un Ouvrage d'Euripide? Lors que le public doute ſi un poëme eſt d'un des premiers Auteurs qu'on connoiſſe, ou d'un autre, il faut que l'on ſoit perſuadé que cet autre eſt un très-bon poëte.

III. Ce que Mr. Petit ajoûte, (e) que puis que Platon (f) a reproché à Euripide d'avoir trop flaté les tyrans, & d'avoir loüé la tyrannie, la crainte de l'Areopage convient beaucoup mieux à ce poëte, qu'à Critias, me paroit être un mauvais raiſonnement. Car generalement parlant on ne voit nulle liaiſon entre preferer la monarchie au gouvernement republicain, & n'oſer dire directement ſa penſée ſur la religion. Les loüanges de la tyrannie qui ont été reprochées à Euripide, ne ſont autre choſe que certains endroits de ſes tragedies, où il decrit les avantages du gouvernement monarchique: & il n'eſt pas étrange que dans une ville comme Athenes, où le gouvernement republicain étoit une ſource infinie de revolutions, & de confuſions, un homme d'eſprit ſe laiſſât fraper par les maximes favorables à la Monarchie. Mais laiſſons cela, il ne s'agit point de juſtifier le goût d'Euripide; il s'agit de voir ſi parce qu'il a parlé quelquefois de la roiauté avec éloge, il a dû recourir à l'artifice que Plutarque lui attribuë; c'eſt que n'oſant ſe commettre avec les Areopagites, il ne voulut point debiter lui-même ſes impietez, il les fit debiter par Siſyphe dans l'une de ſes tragedies. On ne voit pas aiſément que l'une de ces deux choſes puiſſe être la conſequence de l'autre: on voit clairement que s'il avoit declamé contre les Monarques, & pour le gouvernement republicain, la prudence n'auroit pas laiſſé de lui dicter qu'il faloit craindre l'Areopage, & ſe ſervir d'artifice dans le debit d'une impieté. J'avoüe qu'après un certain effort de meditation, on decouvre qu'en donnant des loüanges à la roiauté, il eût pu devenir deſagreable aux Magiſtrats des Atheniens, & que dès lors il eût dû croire qu'il devoit garder plus de meſures qu'un autre, & ne fournir point de matiere de procés. Mais dans le fond la conjecture de Mr. Petit (†) ſeroit diſputable, & en tout cas l'on ne me ſauroit nier qu'il n'eût tenu ſon raiſonnement ſous trop d'envelopes. Voiez la marge (g).

IV. Si le reproche que Platon fait à Euripide n'avoit été allegué que comme un principe de la concluſion que je vais examiner, je n'euſſe pas attaqué la Logique de Mr. Petit de la maniere que je viens de faire; j'euſſe vu facilement quelque liaiſon entre les deux choſes qu'il a concluës l'une de l'autre. Voici comment il raiſonne; (h) puis qu'Euripide a fait l'éloge de la tyrannie, & qu'il a ſoutenu avec chaleur les interêts des tyrans, il eſt probable qu'il a debité ſur le theatre les maximes qu'on lui impute, car ces maximes ſont fort au goût des tyrans. Tout va bien juſques-là, c'eſt-à-dire, qui admettra le principe, ſera obligé d'admettre la conſequence; mais le mal eſt que dans ce raiſonnement il y a une propoſition fauſſe. Il n'eſt point vrai que ce ſoit plaire aux tyrans que d'enſeigner des maximes qui tendent à effacer du cœur de l'homme les impreſſions de la religion. Ceux qui ſont aſſez ignorans & aſſez deraiſonnables, pour ne pas attribuer l'origine de la religion aux impreſſions que Dieu lui-même a communiquées à l'eſprit de l'homme, ne trouvent point de plus plauſible ſupoſition que de dire que ceux qui ont voulu dominer ont inventé la religion, afin de tenir les peuples plus aiſément ſous le joug. L'hiſtoire nous fournit mille & mille exemples de l'utilité que les Princes ont tirée des ſuperſtitions du peuple, ſoit qu'il falût l'encourager, ſoit qu'il falût l'intimider; un oracle de Delphes, une reponſe des Augures, l'explication d'un prodige ont été de grand uſage en mille occaſions pour les interêts des Souverains. Ainſi encore que par les mêmes machines on puiſſe faire revolter les peuples, (i) il eſt neanmoins probable que comme l'on ne prevoit pas tous les inconveniens qui peuvent naître d'une invention, les Souverains intelligens & habiles auroient fait forger une religion, s'ils n'en avoient deja trouvé une toute établie. Que veut donc dire Mr. Petit, quand il ſupoſe qu'Euripide pour faire ſa cour aux tyrans, & en particulier à Archelaus Roi de Macedoine, a fait debiter un long rôle ſur le theatre dans la vuë de detruire la religion? Y a-t-il rien de plus propre à la ruiner, que de faire acroire aux peuples qu'elle n'a été inventée que pour leur ſervir d'épouvantail, & qu'au fond c'eſt une chimere que de pretendre que la foudre, que la grêle, que la tempête ſont des châtimens dont Dieu ſe ſert contre le crime? Mr. Petit s'eſt refuté ſi viſiblement lui-même, qu'on ne ſauroit n'en être pas étonné: les tyrans, dit-il (k), ſe moquent de la religion, ils n'y ont aucun égard, mais ils ne laiſſent pas de ſe ſervir de tous les moiens imaginables pour faire que leurs ſujets obeiſſent exactement à la religion; & par conſequent, lui doit-on repondre, Euripide auroit fait très-mal ſa cour aux tyrans, s'il avoit debité ſur le theatre un ſyſtême auſſi impie que celui que Sextus Empiricus & Plutarque ont raporté.

Mr. Petit a oublié, ce me ſemble, une des raiſons qui prouvent le mieux que c'eſt Euripide, & non Critias qui dogmatiſa de la ſorte. Il auroit dû alleguer que c'eſt aſſez la coutume d'Euripide, d'amener des perſonnages ſur la ſcêne qui debitent des impietez. Son Bellerophon invective le plus hardiment du monde contre la divine providence, & conclut à la nier vu les deſordres qui ſe voient dans l'univers, & l'oppreſſion continuelle de l'innocence (l). Je finis cette remarque par dire que Mr. Petit a cité un long paſſage de Seneque, qui prouve que ce Philoſophe ne regardoit que comme une fraude pieuſe ce que les anciens ont dit de la foudre de Jupiter. (m) *Quid tam im-*

(a) *Petrus Petitus Obſervat. Miſcellan. l.* 1. *cap.* 1. *pag.* 7.

(b) Non videtur is metus in tyrannum cadere qualis fuiſſe Critias dicitur impotens, ſævus, juris humani oblitus, & Deorum contemptor. *Petit. ib. pag.* 5.

(c) *Voiez Cornelius Nepos in vita Alcibiadis.*

(d) Ὁ ἄριστος Κριτίας. Optimus Critias. *Athen. lib.* 13. *pag.* 600.

(e) Magis profecto Euripidi convenit, quod ait Plutarchus, non auſum metu Areopagi aperire mentem ſuam de Diis; propterea Siſyphi perſonam ab eo inductam. NAM & *Plato* Euripidi objicit in octavo *de Republica*, quod tyrannis impenſius faveret, & tyrannidem laudaret. *Petit. ib. p.* 6. & 7.

(f) *Lib.* 8. *de republ.*

(†) *Je parle ainſi parce qu'il eſt ſûr que Mr. Petit n'a point ſongé à cela.*

(g) *Pour conoitre la raiſon de la diference qui eſt ici entre la* 1. & *la* 2. *édition, conſultez la page* 1356. *du* 1. *volume de la* 1. *édition de ce Dictionaire.*

(h) Quidni igitur Euripidem tyrannis amicus, & Archelao Macedonum regi haud ſane admodum laudato, in amoribus, hanc ſententiam in ea tragœdia tyrannorum moribus conſentaneam protulerit: utpote quibus religio nihil aliud ſit, niſi machina theatralis, qualem poëtæ habent in promptu, ad expediendum fabulæ quempiam nodum? *Petit. ibid.*

(i) *Voiez ci-deſſus page* 7. *col.* 2. *remarque* B.

(k) Cum enim neque religionis reſpectum habeant id tamen modis omnibus ſtudent, ut quibus imperant populi, religioni maxime pareant. *Petit. ibid.*

(l) *Voiez la remarque* A A *de l'article d'Euripide. Voiez auſſi la Mothe le Vayer tome* 12. *lettre* 135. *pag.* 220. & *Athenagoras* in legat. pro Chriſtian. pag. m. 28. & *Clem. Alexandrin*, in admonit. ad Gentes pag. 50. (m) *Seneca natur. quæſt. lib.* 2. *cap.* 42.

le Fevre (*I*) ne l'ait point sçuë. L'endroit où Sextus Empiricus en parle a exercé l'un de nos Critiques † modernes. Mr. Moreri a été fort peu (*K*) éclairé sur cet article; & Vossius ne (*L*) pouvoit pas lui servir d'assez bon guide.

† *Mr. Petit Medecin de Paris. Voiez la remarque H.*

CRITON. Plusieurs anciens Auteurs ont porté ce nom. Je ne repeterai point ce que Mr. Moreri en dit; je me contenterai d'y corriger (*Z*) quelques fautes.

imperitum est, quam credere fulmina è nubibus Jovem mittere ... ut impunitis sacrilegis, percussis ovibus, incensis aris, pecudes innoxias feriat.... Si quaeris à me quid sentiam, non existimo tam hebetes fuisse, ut crederent Jovem, aut non aequa voluntatis, aut certe minus paratum esse. Utrum enim cum emisit ignes, quibus innoxia capita percuteret, scelerata transiret, aut noluit justius mittere, aut non successit? Quid ergo secuti sunt, cum hoc dicerent? ad coërcendos animos imperitorum sapientissimi viri judicaverunt, inevitabilem metum, ut supra nos aliquid timeremus. Utile erat in tanta audacia scelerum, aliquid esse adversum quod nemo sibi satis potens videretur. Ad conterrendos itaque eos, quibus innocentia nisi metu non placet, posuere super caput vindicem & quidem armatum. Notez que Seneque ne nie pas que Jupiter ne lance la foudre, si par Jupiter on entend l'ame du monde, qui a produit tout, qui conduit & qui regle tout, qu'on peut nommer destinée, providence, nature, monde, & qui, à proprement parler, n'est autre chose que l'univers même, (*a*) *Ipse enim est totum quod vides, totus suis partibus inditus, & se sustinens vi sua.* Les Spinozistes s'accommoderoient aisément de cette pensée. Quand on demande à Seneque pourquoi ce Jupiter frape ce qu'il faudroit épargner, & épargne ce qu'il faudroit fraper, il demande du tems pour preparer la reponse. (*b*) *At quare Jupiter aut ferienda transit, aut innoxia ferit? In majorem me quaestionem vocas, cui suus locus, suus dies dandus est.*

(*a*) *Seneca ibid. c. 45.*

(*b*) *Ibid. c. 46.*

(*I*) *Mr. le Fevre ne l'ait point sçuë.*] Il l'a temoigné évidemment dans sa note sur ces paroles de Plutarque, (*c*) *Combien encore eût-il été meilleur pour ceux de Carthage, d'avoir eu pour leurs premiers Legislateurs un Critias & un Diagore, qui ne croyoient ni Dieux ni Esprits, que de faire à Saturne les sacrifices qu'ils lui faisoient?* Voici sa note: „ Je sai bien que Critias fut „ un homme emporté, furieux & injuste, enfin le „ plus sauvage des XXX. tyrans. Mais il est ici ques„ tion d'un philosophe, & non pas d'un tyran. C'est „ pourquoi je croi qu'au lieu de Critias il faut lire „ Theodore, qui fut autrefois un des plus celebres „ Athées de Grece. On me dira qu'entre ces deux „ mots Κριτίας & Θεόδωρος, il n'y a presque point de „ ressemblance pour les lettres qui les composent; „ mais il faut se souvenir que les Copistes Grecs abre„ gent d'ordinaire les mots qui commencent par Θεο, „ de sorte qu'ils écrivent Θδωρος avec un petit tiret „ sur le Θ. Quoi qu'il en soit, *Critias* est une faute. „ Voilà un arrêt definitif qui ne feroit pas échapé à ce critique, s'il avoit sçu ce qui se trouve dans Sextus Empiricus touchant Critias. Il y a un Pere (*d*) de l'Eglise qui a mis ce Critias au rang des athées.

(*c*) *Je me sers de sa traduction. Voici le Grec; Τί δ' Καρχηδονίοις οὐκ ἐλυσιτέλει Κριτίαν λαβοῦσιν ἢ Διαγόραν νομοθέτην ἀπ' ἀρχῆς, μήτε τινὰ θεῶν μήτε δαιμόνων νομίζειν; ἢ τοιαῦτα θύειν οἷα τῷ Κρόνῳ ἔθυον.* Nonne utilius erat Carthaginensibus jam inde ab initio Critia vel Diagora ad condendas leges adhibito decernere nullum esse Deum, nullum genium: quam talia sacra facere, qualibus illi Saturno operabantur. *Plut. de Superstit. sub fin. pag. 171.*

(*d*) *Theophilus ad Autolycum l. 2. p. m. 121.*

(*K*) *Mr. Moreri a été fort peu éclairé.*] I. Il ne faloit point parler au singulier *d'une Elegie de Critias*, puis que Plutarque & Athenée se sont servis du pluriel. II. On n'auroit point dit que *Sextus le Philosophe raporte un beau fragment de lui*, si l'on avoit sçu que ce fragment est un dogme abominable, un atheisme tout pur. III. *Critias fils de Callaeschre* ne devoit point faire un article à part; il est le même Critias qui fut l'un des XXX. tyrans. IV. On n'a point de bonnes raisons de nous donner un Critias historien Grec different du fils de Callaeschrus; on le verra dans la remarque suivante. V. Le temoignage raporté par Clement d'Alexandrie n'est point *très-avantageux à cet Auteur*, car ce Pere ne fait que citer (*e*) quelques paroles de Critias, pour le convaincre d'être plagiaire envers Euripide. Ce qui a trompé Mr. Moreri est qu'il n'a pas entendu toute la force de ce Latin de Vossius, (*f*) *Illustre hujus Scriptoris testimonium adducit Clemens.* Cela ne signifie autre chose, sinon que Clement d'Alexandrie cite Critias sur un sujet remarquable. Or cela n'emporte point que l'on loüe & que l'on estime Critias. VI. Il ne faloit pas douter que celui que Plutarque cite dans la vie de Lycurgue, ne soit le même qui a écrit sur la Republique de Sparte, & qu'*Athenée cite deux fois.* Nous verrons bientôt que c'est une verité certaine.

(*e*) *Stromat. l. 6. p. 620. D.*

(*f*) *Voss. de Histor. Graecis pag. 348.*

(*L*) *Vossius ne pouvoit pas lui servir.*] Il a cru (*g*) sans nulle raison que Critias fils de Callaeschrus n'étoit pas le même qui composa des élegies, & qui fut l'un des XXX. tyrans. Il est facile de voir qu'il n'y a point là plus d'un Critias, & je m'étonne que Vossius ne s'en soit pas aperçu: il a dit (*h*) expressément que Critias le tyran avoit adressé une élegie à Alcibiade: or Plutarque (*i*) cite une élegie de Critias fils de Callaeschrus, dans laquelle l'Auteur parloit à Alcibiade: n'est-il donc pas manifeste que Critias le tyran, & le poete elegiaque, & le fils de Callaeschrus sont une même personne? Vossius ne l'a pas toûjours ignoré; car dans ses historiens Grecs (*k*) il a reconu que le Critias dont Plutarque raporte des vers dans la vie d'Alcibiade, est fils de Callaeschrus. Nous lisons aussi dans Athenée que Critias fils de Callaeschrus a fait quelques élegies. Quant à Critias Auteur d'un traité de la Republique de Lacedemone, Vossius n'a pas dû (*l*) croire, mais savoir que c'est lui que Plutarque (*m*) cite dans la vie de Lycurgue. Pour le prouver il suffit de dire qu'Athenée raportant la même chose dont Plutarque fait mention, allegue pour son garant Critias Auteur du traité de la Republique de Lacedemone. Vossius decide que ce Critias n'est point le fils de Callaeschrus; il n'en donne point de raisons, & cela fait que comme je ne voudrois pas affirmer qu'il ait tort, je ne voudrois pas non plus garantir qu'il a dit la verité. Il se pourroit faire que le même Critias qui fut disciple de Socrate, & l'un des XXX. tyrans, voulut montrer au public qu'il étoit tout à la fois poëte, orateur & historien. Il avoit laissé des harangues; Ciceron & Denys d'Halicarnasse les avoient luës: il avoit laissé des poëmes, Plutarque & (*n*) Athenee les citent: pourquoi ne seroit-il point celui qui composa un traité de la Republique de Lacedemone? Je remarque qu'Athenée cite un passage des elegies de Critias, où il est parlé des differentes manieres dont on buvoit dans les festins. Critias s'étend beaucoup sur les loüanges de la coutume que l'on observoit dans Lacedemone à cet égard. On ne buvoit à la santé de personne; on ne buvoit point à la ronde; on ne faisoit point d'excés; on gardoit un certain milieu qui ranimoit l'humeur guerriere, & la gaieté des conversations, & qui en un mot faisoit du bien & au corps & à l'esprit, & rendoit très-propre aux fonctions d'amour, & provoquoit un bon dormir.

(*g*) *Id. de Poëtis Graecis pag. 44.*

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Plut. in Alcib. p. 209. E.*

(*k*) *Voss. de Hist. Grac. pag. 348.*

(*l*) Puto & eundem Critiam esse cujus Plutarchus mentionem facit in Lycurgo. *Id. ibid.*

(*m*) *Pag. 45.*

(*n*) *Athen. lib. 11. pag. 463.*

Οἱ (o) Λακεδαιμονίων δὲ κόροι πίνουσι τοσοῦτον,
Ὥστε φρέν' εἰς ἱλαρὰν ἐλπίδα πάντ' ἀπάγειν,
Εἴς τε φιλοφροσύνην γλῶτταν μέτριόν τε γέλωτα.
Τοιαύτη δὲ πόσις σώματί τ' ὠφέλιμος,
Γνώμῃ τε, κτήσει τε καλῶς εἰς ἔργ' Ἀφροδίτης,
Πρός θ' ὕπνον ἥρμοσται, τὸν καμάτων λιμένα.
Lacedamonii juvenes eousque bibunt,
Ut ad capiendum scutum alacres totum animum vertant:
Linguam verò ad hilaritatem, modestumque risum:
Ea nimirum potatio corpori utilis est,
Ac menti: juvatque multum ad Veneris opus,
Nec parum ad somnum confert, qui laborum portus est.

(*o*) *Id. lib. 10. c. 9. pag. 432.*

Je remarque aussi que le même Auteur cite (*p*) l'Ouvrage de Critias sur la Republique de Lacedemone, pour montrer les differentes manieres de boire: & il se trouve que ce Critias fait la même observation que j'ai deja raportée; c'est que les Lacedemoniens ne portoient point de santez. Cela est plus propre à prouver qu'il n'y a ici qu'un Critias, qu'à prouver qu'il y en a deux. Notez que Julius Pollux qui a cité Critias une infinité de fois sans specifier aucun livre, a specifié (*q*) une fois l'Atalante, & une fois (*r*) le traité des Republiques.

(*p*) *Id. lib. 11. c. 3. pag. 463. Vossius a cru qu'Athenée ne cite ce livre que 1. fois. Je le trouve cité 3. fois. Harpocration le cite au mot λυκιουργεῖς.*

(*q*) *Κριτίας δὲ ἐν Ἀταλάντῃ. Jul. Pollux l. 7. c. 10.*

(*r*) *Παρὰ Κριτίᾳ ἐστὶν ἐν ταῖς πολιτείαις. Id. ibid. c. 13.*

(*Z*) *D'y corriger quelques fautes.*] I. Criton l'Athenien a vécu à la verité dans la 94. Olympiade, mais non pas l'an 150. de Rome: il faloit mettre l'an 350. II. Il étoit, je l'avouë, un des disciples de Socrate; mais il est faux que Diogene Laërce nous l'aprenne, & cependant c'est le seul Auteur que Mr. Moreri cite, il faloit citer (*s*) Xenophon. J'eclaircirai ceci à la fin de cette remarque. III. Criton n'avoit point de fils qui eût nom Chesippe: il faloit dire *Ctesippe*. IV. Criton le Medecin *n'enseigna pas un art de politesse, que Galien dit qu'il faut excuser, parce que Criton exerçoit la medecine près des Rois & des Dames.* Ne diroit-on pas que ce Medecin composa des livres non pas de la civilité puerile, mais de la civilité des hommes faits, mais d'une civilité encore plus relevée que celle du Galatée de *Monsignor* de la Casa? Ne diroit-on pas qu'il fut le Chevalier de Meré de son tems, & qu'il publia des traitez de la delicatesse plus dignes de leur titre, que l'apologie du Pere Bouhours contre Cleanthe?

(*s*) *Xenophon de fact. & dict. Socratis l. 1. p. m. 418. Voiez aussi Suidas in Κρίτων.*

Cepen-

CRITON (JAQUES). Il y a eu deux Ecossois de ce nom. Mr. Moreri parle amplement du premier qui étoit un prodige d'esprit des plus extraordinaires qu'on vit jamais ‡. L'autre † CRITON a été Professeur en langue Greque à Paris dans le College roial. Il étoit un fort bon (A) Papiste. Il avoit épousé la fille d'un Ecossois, Conseiller au Presidial de Poitiers, laquelle se (B) remaria avec François de la Mothe le Vayer, après avoir refusé un frere (C) du Connetable de Luïnes. Criton mourut * le 8. d'Avril 1611.

CROI (JEAN DE) en Latin *Croius*, a été un des plus savans Ministres de France au XVII. siecle. Il étoit nâtif d'Usez †, & fils d'un Ministre (A); & il exerça son Ministere dans

Cependant il ne fit rien de tout cela, il se contentoit d'enseigner cette partie de la Medecine qu'on nomme la *Cosmetique*. C'est celle qui entreprend de combatre la laideur & les autres defauts du corps, qui sont capables de degoûter les gens mariez les uns des autres. Cette partie de la Medecine n'est point la plus cultivée, mais on pretend qu'elle peut être de grand usage même par raport au salut de l'ame, veu qu'elle peut prevenir les adulteres. (a) *Ad medicinam etiam pertinet Cosmetice: quæ ars non debet reprehendi, si quis rectè utatur. Nam & mariti quandoque levibus uxorum vitiis offensi amorem ad concubinas, vel etiam meretrices, imo & alienas uxores applicant. Quandoque & homines bene natos inque honore constitutos pudet cum ejusmodi vitiis in publicum prodire. Itaque nec Galenus dubitavit in Arte sua tradere complura, quæ ad artem κομμωτικὴν pertinent: ut de iis quæ pulcrum vultui colorem concilient: quæ maculas, scabritiem, aut rugas tollant: quæ capillis colorem mutent: quæ dentes albos reddant.* Les Medecins la distinguent ordinairement de cet artifice mal-honnête qui fournit le fard, & toutes ces belles drogues qu'Ovide (b) avoit etalées dans son poëme de *medicamine faciei*. On a tâché dans le Moreri de Hollande de corriger cette faute, mais on n'a pu y reüssir, parce qu'on n'a pu se persuader qu'elle fût aussi grossiere qu'elle l'est. *Il enseigna son art avec de la politesse que Galien dit qu'il faut excuser &c.* C'est la correction du passage de Moreri: mais il est sûr qu'elle n'est point bonne, & cela est bien excusable; car qui auroit pu s'imaginer que puis que trois lignes après on trouve que Criton fut l'inventeur de la Cosmetique, il ne faloit point distinguer en lui la politesse & la Cosmetique. La bevue de Mr. Moreri ne paroit dans toute son étenduë, que quand on examine l'Auteur qu'il a copié. C'est Vossius. Or voici ce que l'on trouve dans Vossius; (c) *Hic Crito docuit artem κομμωτικὴν, sive* comtoriam *vel* exornatoriam: *quæ in re, ut Galenus ait, veniam meretur quia apud reges & reginas medicinam faceret.* Il est visible par ces paroles que l'art pretendu de politesse que Galien vouloit que l'on excusât, n'est autre chose que la *Cosmetique*. Mr. Moreri avoit lu sans doute dans quelque livre que Criton avoit enseigné *artem poliendi cutem*, l'art de rendre la peau douce, d'en ôter les taches &c. Il ne prit point garde à *cutem*, & il fit du reste le pretendu art de politesse. Mais Vossius qui étoit sa source continuelle, son oracle perpetuel, ne pouvoit-il pas ici le redresser facilement? V. Ce n'est pas bien traduire Vossius (d), que d'assûrer que Galien *fait le denombrement des Ouvrages* de Criton. Il eût mieux valu dire qu'il en donne le sommaire. VI. Pretendre que ces paroles de Vossius *docuit artem κομμωτικὴν*, signifient que Criton *est le premier inventeur de la Cosmetique*, est une mauvaise pretension: il y a une énorme difference entre un Medecin qui fait son étude principale d'une certaine partie de la Medecine, & un Medecin qui est le premier inventeur de cette partie. Criton se trouvant Medecin de Cour, & voiant que les Princes & les Princesses n'ont pas moins d'envie de faire passer une rougeur, ou une roussëur, & en general tous les defauts de la peau, que de guerir d'une maladie, s'apliqua tout entier à la Cosmetique. Ce n'est pas à dire qu'avant lui personne n'en eût traité. VII. Enfin Mr. Moreri definit la Cosmetique très-mal. *C'est*, dit-il, *l'art qui a soin de la beauté & des ornemens du corps.* Selon cette definition la Cosmetique embrasseroit l'art de se coiffer, de choisir une garniture, d'assortir des pierreries; en un mot toute l'industrie des femmes qui habillent une fiancée le jour des noces. Or cela est très-faux.

VOIONS si j'ai eu raison dans le 2. point de cette critique. On m'a objecté que Diogene Laërce (e) *en parlant de l'affection* de Criton *envers Socrate, & en le rengeant au nombre des Sôcraticiens*, dit *assez clairement* ce que Moreri lui attribuë. Je repons que les disciples d'un philosophe ne sont pas les seuls qui puissent lui temoigner beaucoup d'amitié, & qu'ainsi ce que Diogene Laërce raporte de *l'affection* de Criton *envers Socrate*, n'est point une preuve qui favorise Moreri. J'ajoûte qu'il a mis entre Socrate & Criton quelques Philosophes qui n'ont été ni les disciples, ni les sectateurs de Socrate, & par consequent on ne peut conclure qu'il *ait rangé* Criton *au nombre des Socraticiens*, on ne le peut, dis-je, conclure de la place qu'il lui a donnée dans son 2. livre. Bien plus il observe expressement que les fils de Criton furent disciples de Socrate, (f) *οἱ παῖδες δὲ αὐτοῦ διήκουσαν Σωκράτους, ipsius liberi Socratis auditores fuere.* N'aiant rien dit de semblable touchant Criton, il est assez naturel de croire qu'il n'a point pretendu nous aprendre le fait pour lequel on l'a cité dans le Moreri. Remarquez même que Platon (g) introduit Socrate disant que Criton étoit aussi vieux que lui, & pere de Critobule disciple de lui Socrate. Toutes sortes de raisons demandoient alors que ce philosophe mit au nombre de ses disciples aussi bien le pere que le fils, & neanmoins il ne donne cette qualité qu'au fils. Cependant je tombe d'accord que Platon a fait entendre clairement en d'autres (h) endroits que Criton doit être compté parmi les disciples de Socrate.

(A) *C'etoit un fort bon Papiste.*] Voici ce que le Sieur Gillot écrivit à Scaliger. „Il ne faut pas que „ vous ignoriez que ces jours passez *Criton* professeur „ es langues humaines, a voulu se faire Docteur en „ droict Canon, & a proposé des Theses en l'un & „ l'autre droict pour disputer publiquement: lesquel„ les ayant esté veues par nos gens du Roy, ils y en „ trouverent une fort contraire à la vieille & bonne „ doctrine de France & de Sorbonne; & à la verité „ sçavoir: *Nec Hierarcha Romanus (ad quem summa „ αὐθεντία τῆς ἀποστολικῆς διαδοχῆς Jurisdictio spiritua„ lis in Christianos omnes, in patrimonio Ecclesiæ tem„ poralis etiam potestas pertinet) nec Princeps solutus est „ legibus tametsi uterque alios his solvere possit, & hic „ comitiis, ille Conciliis sit superior, &c.* Et en une „ autre parlant de l'excommunication, dict: *quod nun„ da cogitatione nonnunquam incurritur, & ob unius „ noxam familiam omnem & civitatem plerumque, e„ ris.* Et en vindrent faire plaincte à nostre grand „ chambre, qui fut fort bien receue, & fut dict que „ *Criton* viendroit à l'heure mesmes parler au Procu„ reur general, & que la dispute seroit differee. Aprés „ l'avoir ouy le lendemain les Docteurs en droict Ca„ non ouys, il fust dict que les parties auroyent au„ dience au premier jour, & cependant defenses à „ *Criton* de proposer, soustenir, ny disputer lesdictes „ *theses*. Cela a esté faict les xvij. & xviij. de ce mois „ de Janvier. Nous esperons passer plus avant, & „ faire un bon arrest de defenses aux Docteurs, qui „ sera leu en Sorbonne, de soustenir de telles propo„ sitions contre la doctrine de l'Eglise Gallicane (i).„

(B) *Laquelle se remaria.*] J'avouë que je n'ai apris ceci que par la lecture du *Sorberiana*. J'y ai trouvé ce qui suit. „ Franciscus Motha Vahyerius; (k) Man„ ceau, épousa la fille d'Adam Blacuodæus Conseiller „ à Poictiers, & homme savant; elle étoit veuve de „ Jacobus Critonius, Professeur des lettres humaines „ à Paris. Le Vayer eut ses Recueils, dont il a sçu „ faire son profit.„

(C) *Refusé un frere du Connetable de Luïnes.*] N'allez pas croire qu'elle ait été si delicate au tems que Mr. de Luines étoit Favori & Connetable. S'il est vrai qu'elle n'ait point voulu épouser le Sieur Cadenet, ç'a été avant que Mr. de Luines fût monté à la faveur. Je parle de cela par un *si*, parce que je n'en ai point d'autre garant qu'un recueil de pieces contre la maison de Luïnes. Or des Ecrivains de cette espece de satires tout est à craindre. A tout hazard je donne ici ce que je trouve dans ce recueil: (l) *La presomption de Cadenet n'est pas moins galante en la recherche qu'il fit en l'an 1618. de Madame la Princesse d'Orange sœur du premier Prince du sang, & veuve d'un Prince souverain; Cadenet, dis-je, auquel la nourrice du Roi n'a voulu donner sa fille en mariage, & que la veuve de Criton, Professeur en la langue Greque a Paris, a refusé d'espouser, & quelque tems apres le voila qui aspire à l'alliance du sang royal.*

(A) *Fils d'un Ministre.*] Qui s'apelloit François (m) de Croï. Il s'étoit fait conoitre par quelques livres, à ce que dit (n) Mr. Colomiés. Je ne conois

‡ *Voiez Alde Manuce fils de Paul dans l'épitre dedicatoire de ses notes sur les Paradoxes de Ciceron. C'est ainsi qu'il falloit citer, & non pas comme a fait Mr. Moreri,* Alde Manuce in præf. Cicer. *Ce commentaire d'Alde Manuce fut dedié à Jaques* Criton *l'an 1581.*

‡ *Il est nommé* George *dans les Antiquitez de Paris du P. du Breul, p. m. 564. Le Pere Labbe* Biblioth. Bibliothec. *p. m. 71. le nomme* Guillaume. *Il est nommé* Jaques *dans le Sorberiana. Je croi qu'il s'en faut tenir au P. du Breul.*

* *Du Breul ib.*

† *Colomiés* Gall. Orient. pag. 184.

(a) *Vossius de Philosophia, c. 9. pag. 74.*

(b) *Suposé qu'il soit l'Auteur de ce poëme.*

(c) *Id. ib. c. 11. pag. 86. 87.*

(d) *Ἀνακεφαλαίωσιν* librorum ejus exhibet Galenus lib. 1. *τῶν κατὰ τόπους. Id. ibid.*

(e) *Voiez le Moreri de Hollande tom. 2. pag. 293. édit. 1698.*

(f) *Diog. Laert. lib. 2. n. 121.*

(g) *Plato in Apologiâ Socratis p. m. 26.*

(h) *Ce n'est point dans le dialogue intitulé* Phædrus, *c'est principalement dans le dialogue intitulé* Phædon.

(i) *Lettres Françoises escrites à Scaliger pag. 256.*

(k) *Il faloit dire* Parisien. *C'etoit son pere qui étoit Manceau.*

(l) *Ceci est tiré d'une Satire intitulée,* le Comtadin Provençal, *elle est à la page 79. & suivantes du* Recueil des pieces les plus curieuses qui ont été faites pendant le regne du Connetable Mr. de Luyne, *imprimé l'an 1625.* in 8. *Le passage que je cite est à la page 103.*

(m) *Colomiés* Gall. Orient. pag. 184. *le nomme Jean.*

(n) Johannis, scriptis quibusdam clarì, filius. *Ib.*

dans l'Eglise de Beziers, & puis dans celle d'Usez. Il publia en François (*B*) plusieurs livres de controverse, mais ses Ouvrages (*C*) Latins lui ont fait beaucoup plus d'honneur, parce qu'ils ont fait paroître qu'il entendoit admirablement les langues, la critique, l'érudition Judaïque, les antiquitez ecclesiastiques, & tout ce que l'on comprend sous le mot de *Philologie* & de *Polymathie*. Il se piquoit assez d'être universel, & il entreprit même de critiquer (*D*) Mr. de Balzac sur sa langue maternelle. Lors que les disputes de la grace universelle étoient le plus échauffées, chaque parti s'efforça de le gagner. Les Particularistes furent les plus diligens, & ils le preoccuperent de telle sorte contre l'Universalisme, qu'il n'alla au Synode National d'Alençon que tout enflammé de menaces *. Mr. Amyraut s'est vanté de l'avoir fait revenir après quelques heures de conversation. Les autres ont pretendu † que Croï reconoissant dans la suite qu'Amyraut lui en avoit fait acroire, en fut fort fâché. Il mourut le 31. d'Août 1659.

* *Voiez la Preface du* specimen animadversionum *de Mr. Amyraut.*

† *Voiez André Rivet*, epist. Apologet. *&* *du Moulin*, Præf. judicii de Amyraldi libro contra Spanhem.

CURCE (QUINTE) Historien d'Alexandre. Cherchez QUINTE-CURCE.

CURION (COELIUS SECUNDUS) savant Piemontois, se retira au païs des Suisses après avoir souffert en Italie une rude persecution, parce qu'il étoit suspect de Protestantisme. On le reçut parfaitement bien au Canton de Berne. Il y fut Principal ‡ du College de Lausanne. Ensuite il passa à Bâle, où on lui donna la charge de Professeur en Eloquence: il l'exerça avec une grande reputation. Il publia plusieurs (*A*) livres, & un entre autres où il tâche de montrer que le nombre des predestinez (*B*) est plus grand que celui des reprouvez. Il mourut

‡ *Voiez l'épitre dedicatoire de son* Pasquillus Ecstaticus, *imprimé à Geneve l'an 1544.*

nois que celui qu'il intitula, *Les trois conformitez, savoir l'harmonie & convenance de l'Eglise Romaine avec le Paganisme, Judaïsme & les anciennes heresies*, 1605. *in* 8. J'ai ouï dire qu'il étoit issu de l'illustre & ancienne maison de Croi, mais du côté gauche. Celui qui me dit cela ne me sut pas bien expliquer si François de Croi avoit été Moine, il me dit seulement que le Ministre de Beziers venoit d'un Moine qui avoit embrassé la reformation, & qui etoit un bâtard ou issu d'un bâtard de la maison de Croi. François de Croi à la tête de son livre des trois conformitez se dit G. Arth. c'est-à-dire Gentilhomme Arthesien: il étoit Ministre d'Usez.

NOTEZ qu'un fort honnête homme de ce païs-là m'a fait savoir qu'aiant écrit d'Amsterdam au (*a*) fils de nôtre Jean de Croi, ce que j'avois raporte sur un oüi-dire touchant son extraction, on lui avoit repondu qu'on descendoit de la maison de Croi par la voie legitime, & qu'on le pouvoit justifier en bonne forme. Je repondis que de tout mon cœur j'insererois dans mon Ouvrage le memoire que l'on voudroit me communiquer tant sur ce sujet-là, que sur l'histoire, & les écrits de cet habile Ministre imprimez & à imprimer. Je n'ai rien reçu encore.

(*a*) *Il est Avocat à Usez.*

(*B*) *Plusieurs livres de controverse.*] Il en fit un pour prouver par l'Ecriture la confession de foi de Geneve, & il le dedia à nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. Ce livre fut imprimé (*b*) à Geneve l'an 1645. *in* 8. La 2. édition est de l'an 1650. & contient plusieurs additions. L'Auteur promettoit 2. autres traitez, l'un pour confirmer par les temoignages des Peres cette même confession; l'autre pour la confirmer par les temoignages des adversaires (*c*). Il publia à Geneve en 1655. un Ouvrage qui a pour titre, *Augustin supposé, ou raisons qui font voir que les 4. livres du symbole que l'on a mis dans le 9. tome des Oeuvres d'Augustin ne sont pas de lui, mais de plusieurs Auteurs qui en ont pris le nom, contre le P. Bernard Meynier Jesuite.* Mr. Colomiés (*d*) observe *qu'il y a aussi de Mr. de Croi un Ouvrage intitulé*, Semei convaincu, *imprimé à Geneve in* 8. *en plusieurs volumes.* Je ne croi point qu'il y ait plusieurs volumes de cet Ouvrage: il sert de reponse à un écrit fort captieux intitulé, *La sainte liberté des enfans de Dieu.* Le Jesuite Meynier qui en est l'Auteur (*e*) y parle en Ministre, & c'est pourquoi Mr. Drelincourt repondant à cet Ouvrage intitula sa reponse, *Le faux Pasteur convaincu.* Elle fut imprimée l'an 1656. Voici ce qu'il observe à la fin de sa preface: *J'aprens que Monsieur de Croï, Pasteur de l'Eglise d'Uzès, répond où a déja répondu amplement & exactement, à tout ce que nostre faux Pasteur a mis dans cette derniere edition de son libelle. C'est pourquoi de bon cœur je lui cede la plume. Car je sai quel est son savoir & son merite, & qu'il n'a pas besoin de mon secours.* J'ai ouï parler d'un livre où Mr. de Croï pretend prouver que St. Pierre n'a jamais été à Rome. Voiez la 126. lettre de Mr. Sarrau à la page 130. de l'édition d'Utrecht.

(*b*) *Colomiés ibid. pag.* 185.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib. pag.* 184.

(*e*) *Voiez Natanael Sotuel* in Biblioth. script. Societat. Jesu p. 112. *où il dit que ce livre avoit été imprimé* 20. *fois, & que la derniere édition étoit celle de Nimes* 1660.

(*C*) *Ses Ouvrages Latins . . . ont fait paroître.*] L'an 1632. il publia un *specimen conjecturarum & observationum in quadam Origenis, Irenæi, & Tertulliani loca.* Douze ans après on vit paroître les *observationes sacræ & historicæ in Novum Testamentum*, où Heinsius est terriblement critiqué. Dans divers endroits de ces deux Ouvrages il en promet plusieurs autres, qui apparemment ne verront jamais le jour. C'est dommage, car on y pourroit aprendre une infinité de choses. Il ne se contenta pas de maltraiter Daniel Heinsius, il étendit aussi sa piquante & fiere critique sur le Pere Petau qui avoit examiné & censuré (*f*) le *specimen conjecturarum*. Ce Jesuite ne voulut point repliquer, parce, disoit-il, que quand on écrit contre les Ministres, on est cause que leurs gages sont augmentez (*g*).

(*f*) *In fine Synesii operum Græc. & Latin. editorum* 1640.

(*g*) Is responsurum se negat ideo quod norit annua augeri Ministris contra quos scribitur. *Grotius apud Colomesium ubi supra pag.* 185.

SES *observationes sacræ* parurent fort doctes à Mr. Sarrau, & fort capables de detruire la reputation de Heinsius (*h*). Il écrivit à Saumaise que l'Auteur avoit 25. livres semblables à celui-là tout prêts à être imprimez (*i*). Il lui écrivit aussi que Heinsius avoit tâché d'empêcher que le livre de cet adversaire ne s'imprimât (*k*), & l'avoit même prié par une lettre fort civile d'en user honnêtement (*l*).

(*D*) *Il entreprit même de critiquer Mr. de Balzac sur sa langue maternelle.*] Ce ne fut pas le veritable sujet de sa critique, il ne fit des remarques sur le langage qu'en passant & par occasion. Son principal but étoit de repondre à la censure de *l'Herodes* (*m*) *infanticida* publiée par Balzac. Cette reponse fut imprimée à Geneve l'an 1642. & contient 189. pages *in* 8. Elle est anonyme, mais l'Auteur declare en finissant que la crainte ne l'a pas porté à se cacher: *Si* Balzac *veut y repondre*, dit-il, *je le prie de n'y employer d'autre nom que le sien, & de ne pas chercher sous celui d'un autre le moyen de parler de soi avec plus de liberté. J'ai assez de courage pour lui decouvrir le mien quand il le desirera, & assez de force pour entrer dans la carriere qu'il entreprendra de m'ouvrir.* Ce qu'il y a de bien surprenant est qu'il s'échauffe pour les interêts, & pour la gloire de Heinsius avec tout le zéle d'un très-bon ami, & qu'il le loue excessivement; & neanmoins il preparoit en ce même tems un volume d'observations terrassantes & meprisantes contre Heinsius. Elles parurent l'an 1644. comme je l'ai deja dit. Mr. Sarrau ne comprenoit rien dans cette conduite. Voici son étonnement & ses conjectures: (*n*) *Vidi tua inditione Croii responsionem ad Balsacium pro Heinsio. Plurima certe sapiunt eruditionem altissimam: sed linguam Gallicam & stylum quod attinet, fluit incultus, dissipatus, inelaboratus, habebitque non pauca politissimi ingenii & vibrantis orationis Adversarius, etiam in ipso argumento, quæ regerat. Opus itaque laudo non opificem, idem aliquando de Garrissolii tui Poëmate dicturus. Sed an Croius ipse autor edendi? Vix credam. Scio enim & certo scio, habere eum præ manibus satis amplum volumen Notatorum in Exercitationes Sacras τῦ Φοινικίδυ Leydensis. Ergo quem Gallice, hoc est, quasi intra privatos parietes, opus ob musæum laudaverit, Latine, id est per totum orbem terrarum in re non nauci, sugillabit. Explica quæso mihi istud quidquid est ænigmatis: nisi forsan Gronovius, quem istam Diatribam ad vos detulisse audio, voluit Heinsium ad quem abituriebat, hac sive arte sive officio demereri.*

(*h*) *Sarrau, epist.* 102. *pag.* 103. 104.

(*i*) *Id. epist.* 103. *pag.* 105.

(*k*) *Id. epist.* 102. *pag.* 103. *Vide etiam epist.* 94. *pag.* 94.

(*l*) *Id. epist.* 81. *pag.* 81.

(*m*) *C'est le titre d'une tragedie de Heinsius.*

(*n*) *Sarravius in epistola ad Alex. Morum scripta Lutetiæ id. Jan.* 1642. *pag.* 39. 40. *edit. Ultraj.* 1697.

(*A*) *Il publia plusieurs livres.*] Vous en trouverez la liste dans les additions de Mr. Teissier aux éloges (*o*) tirez de Mr. de Thou; mais ôtez en l'*historia Sarracenica*, car c'est un Ouvrage d'Augustin Curion, fils de Cœlius. Quant à la guerre de Malte imprimée avec cette histoire Sarrasine, le Sieur Konig (*p*) ne devoit pas la donner à Augustin, c'est un Ouvrage de Cœlius.

(*B*) *Que le nombre des predestinez est plus grand.*] Il y a lieu d'être surpris qu'il osât prêcher cet Evangile au milieu des Suisses, car une telle doctrine est fort suspecte aux veritables Reformez, & je ne pense pas qu'au-

(*o*) *Tom.* 1. *pag.* 358.

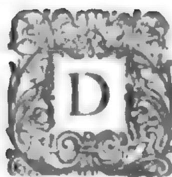
(*p*) *Bibl. vet. & nova p.* 228.

rut *β* l'an 1569. âgé de 67. ans. Il avoit enterré depuis peu un fils illustre, (C) nommé Augustin Secundus CURION. Leur Bibliotheque qui étoit très-belle fut achetée par un Duc de Lunebourg *: elle fait partie de celle de Wolfenbutel. Vous trouverez dans le Lexicon de Mr. Hofman, & dans les additions de Mr. Teissier aux éloges tirez de Mr. de Thou, plusieurs choses touchant nôtre Curion.

β *Hofman in Lexico t. 1. p. 509.*

* *Voiez Conringius au Traité des Bibliotheques.*

D.



DAILLE' (JEAN) en (A) Latin *Dallaus*, Ministre de l'Eglise de Paris, a été un des plus savans (B) Theologiens du XVII. siecle, & celui des Controversistes Protestans que les Catholiques estimoient le plus. Il nâquit à Chatelleraut le 6. de Janvier 1594. † *Il ne commença que tard à étudier le Latin, parce que son pere le destinoit aux affaires, dans la pensée de lui laisser sa charge* ‡; *mais il falut ceder à la grande inclination que la nature lui avoit donnée pour les Lettres, ... de sorte qu'à l'âge d'onze ans on l'envoya à S. Maixent en Poitou pour aprendre les premiers rudimens.* Il continua ses études à Poitiers, à Chatelleraut, & à Saumur, & aiant achevé ses Humanitez dans la derniere de ces villes, il entra en Logique à Poitiers à l'âge de 16. ans, & acheva à Saumur sous le celebre Duncan son cours de Philosophie. Il commença ses études de Theologie à Saumur l'an 1612. & entra au mois d'Octobre de la même année chez l'illustre Mr. du Plessis-Mornai, pour instruire deux de ses petits-fils. Il eut le bonheur de lui plaire, & il fit d'excellens progrés dans la conversation de ce savant homme qui lui faisoit très-souvent l'honneur de lire avec lui, & qui ne lui cachoit rien de ce qu'il savoit. Mr. Daillé aiant demeuré sept ans auprès d'un si excellent maître fit le voiage ⸸ d'Italie avec ses deux disciples. Il se vit dans un étrange embarras quand l'un d'eux tomba malade à Mantoüe, il falut le faire porter en diligence à Padoüe, où ceux de la Religion ont un peu plus de liberté: & comme il mourut peu après, *il falut bien de l'adresse & bien du credit* pour éviter les traverses des Inquisiteurs, & pour le faire porter en France au tombeau de la famille. Le gouverneur du defunt surmonta toutes ces difficultez non sans l'assistance du Pere Paul, & continua à voiager avec son autre disciple. Ils virent la Suisse, l'Allemagne, le Païs-Bas, la Hollande, & l'Angleterre, & furent de retour en France sur la fin de l'an 1621. Mr. Daillé tenoit si peu pour l'utilité des voiages, qu'il a regreté (C) toute sa vie les deux années qu'il donna à celui-ci; & il les auroit encore plus regretées, s'il n'eût consideré l'avantage qu'il avoit eu à Venise de conoitre familierement (D) le Pere Paul. Il fut reçu Ministre l'an 1623. & il exerça d'abord

† *Abregé de la vie de Mr. Daillé pag. 3.*

‡ *C'étoit celle de Receveur des consignations qu'il exerçoit à Poitiers.* Ib. pag. 2.

⸸ *Ils partirent de Saumur au commencement de l'automne 1619.*

qu'aucun Professeur la pût soutenir aujourd'hui en Hollande impunément. Quoi qu'il en soit son livre est intitulé, *De amplitudine beati regni Dei.* Il le dedia à Sigismond Auguste, Roi de Pologne. Il dit dans la page (*a*) 131. qu'il n'avoit jamais mieux compris l'étenduë de la misericorde de Dieu, que quand Horace (*b*) son fils traduisit de l'Italien un discours sur cette matiere, composé par Marsile Andreasi, Mantoüan. Voiez le *Sorberiana* (*c*) où ce livre de Curion est fort meprisé, pendant qu'on y loüe les intentions de l'Auteur.

(C) *Un fils illustre, nommé Augustin Secundus* CURION.] Il avoit été Professeur en éloquence dans l'Academie de Bâle, & quoi qu'il n'ait vécu que 28. ans, il a donné des preuves publiques de son savoir; trois livres de l'histoire Sarrasine, un du Roiaume de Maroc, & un sur la vie & sur la mort de ses quatre sœurs (*d*). L'une d'elles fut savante. *Cujus sororem Angelam prater catera virginis ornamenta non solum Germanicè, Italicè, Gallicè, sed & Latinè loquentem (quod ipsius manuscripta declarant epistola) equidem etiam ad patris eximias laudes aggrego.* Ces paroles sont de Pierre Ramus (*e*).

(*A*) *Daillé . . . . . en Latin* Dallæus.] Pendant qu'un homme n'a point imprimé son nom, il est permis d'en ignorer l'orthographe; mais on ne sauroit pardonner cette ignorance à ceux qui ont vu ce nom imprimé, & ainsi l'on peut accuser de beaucoup de negligence Mr. de Chaumont qui écrit toûjours le *Sieur D'Aillé*, dans un Ouvrage où il repond à une lettre de ce Ministre. Cette lettre fut imprimée l'an 1634. & contient au titre le nom de Daillé. L'Auteur avoit deja mis ce nom à l'apologie des Eglises Reformées, qui obligea Mr. de Chaumont à publier un Ecrit auquel cette lettre servoit de reponse. Où est-ce que Mr. de Chaumont avoit les yeux, quand il lisoit les Ouvrages qu'il se mêloit de refuter? J'ai dejà fait une remarque sur ce que le Pere Sotuel latinise mal le nom (*f*) de Mr. Daillé. Le savant Grotius (*g*) ne l'a point latinisé moins mal par *Daleus*. L'Abbe de la Roque n'auroit pas dit (*h*) *Dallié*, s'il avoit eu plus de conoissance des Ouvrages de ce Ministre. Mr. de Balzac dit presque toûjours comme il faut *Daille*, mais j'ai vu *D'Aillé* dans la lettre (*i*) 37. du livre 9.

(*B*) *Un des plus savans Theologiens du XVII. siecle.*] Ceux de la Religion disoient ordinairement en France, que depuis Calvin ils n'avoient point eu de meilleure plume que Mr. Daillé. „ (*k*) Un honnête homme de ce party m'a dit que depuis Calvin ils n'ont „ point eu de si grand homme que Monsieur Daillé, „ & je le conois: les Juifs disoient de leur Rabin *Moses Maimonides*, que *à Mose antiquo ad Mosem nostrum non surrexit major Mose.* je le veux donc bien.„ Patin dont j'emprunte ce passage parle ainsi en un autre lieu. (*l*) *On imprime presentement à Geneve un livre nouveau de Monsieur Daillé, Ministre de Charenton, que les Huguenots disent être le plus grand homme qu'ils ayent eu depuis Calvin.* Ce qu'il dit dans la lettre 418. merite d'être raporté. Il parloit à un Huguenot. (*m*) *Des livres de Droit je n'en ai que faire, mais pour ceux qui regardent vôtre religion je les aime, car il y a à aprendre principalement quand ils sont du merite de ceux de Mr. Daillé.* J'ai raporté ci-dessus (*n*) un passage de Mr. Arnauld à quoi je renvoie mon lecteur. En voici un bien considerable de Colomiés: *Estant allé voir à Paris*, dit-il (*o*), *Monsieur de Valois l'aîné, il me dit entre autres choses, qu'il y avoit quantité de gens qui se mêloient de faire des livres, mais qu'il en connoissoit peu qui écrivissent aussi bien que Mr. Daillé.*

(*C*) *Il a regreté toute sa vie les deux années qu'il donna à ce voiage.*] „ Nous avons souvent oüy regretter à celui dont nous écrivons l'histoire, ces deux années, qu'il contoit presque pour perduës, parce „ qu'il les eust pû passer plus utilement dans le Cabinet.„ C'est son fils qui dit cela (*p*) dans l'abregé qu'il a fait de la vie de Mr. Daillé.

(*D*) *De conoitre familierement le Pere Paul.*] Continuons d'entendre son fils: (*q*) *Le seul fruit qu'il disoit avoir tiré* de ce voiage *estoit la connoissance, & la frequentation du P. Paul. . . . . M. du Plessis avec qui il avoit commerce de lettres luy avoit recommandé d'une maniere toute particuliere & ses petits-fils, & leur gouverneur; de sorte qu'il fut aussi-tost receu dans sa confidance, & il ne passoit aucun jour sans le visiter, & sans avoir quelques heures d'entretien particulier avec luy. Le bon Pere le prit mesme en telle affection, qu'il fit tous ses efforts avec un Medecin François de nôtre Religion, & de ses intimes amis, nommé Asselineau pour l'obliger*

(*a*) *De l'édition de Tergou 1614. La 1. édition est de Bâle 1554.*

(*b*) *Ramus ubi infra p. 57. dit que Cœlius Horace Curion publia à Bâle à l'âge de 15. ans un livre* de amplitudine divinæ misericordiæ, *& quelques declamations.*

(*c*) *Pag. m. 56.*

(*d*) *Tiré de Petrus Ramus in oratione de Basilea p. m. 53.*

(*e*) *Ibid. pag. 57.*

(*f*) *Il se sert du terme de D.* Allius. *Voiez ci-dessus pag. 80. remarque F.*

(*g*) *Grot. epist. 350. part. 2. pag. 854.*

(*h*) *Dans le Journal des Savans du 2. Janvier 1675.*

(*i*) *Edition in folio.*

(*k*) *C'est Patin qui parle, lettre 405. pag. 202. du 3. tome, édit. de Geneve. Voiez aussi la lettre 527.*

(*l*) *Lettre 501. pag. 46. du 3. tome.*

(*m*) *Tom. 3. pag. 241. 242. Voiez aussi la page 464. du même tome.*

(*n*) *Pag. 410. lettre b.*

(*o*) *Colom. Opuscul. pag. 95.*

(*p*) *Abregé de la vie de Mr. Daillé pag. 8.*

(*q*) *Ibid. pag. 9.*

d'abord sa charge * chez Mr. du Plessis Mornai: mais cela ne dura guere, car ce Seigneur tomba malade un peu après, & mourut au mois de Novembre de la même année entre les bras du nouveau Pasteur. Les memoires de ce grand homme occuperent Mr. Daillé l'année suivante. En 1625. il fut donné pour Ministre à l'Eglise de Saumur, & en 1626. à celle † de Paris. Il a passé tout le reste de sa vie au service de cette derniere Eglise, & a repandu de là de grandes lumieres sur tout le Corps, tant par ses (E) Sermons, que par ses livres de controverse ‡. Comme sa vie a été longue, & accompagnée presque toûjours d'une très-bonne santé, & que d'ailleurs il n'étoit point chargé (F) de famille, on comprend facilement qu'un homme aussi laborieux (G) que lui, & qui possedoit les dons de la plume dans un degré éminent, a

** Au Chateau de la Forest sur Saivre en bas Poitou.*

† Il succeda à Mr. Durant.

‡ Tiré de l'Abregé de sa vie publié l'an 1670.

l'obliger à s'arrester à Venise. Il emploia (a) sa faveur & son credit pour lui *obtenir de la Republique les saufconduits & les passeports necessaires* à l'égard du corps mort qu'on avoit à faire passer en France. Les Controversistes se sont peut-être dejà servis de cet endroit de la vie de Mr. Daillé, pour prouver que Fra-Paolo cachoit sous l'habit de Religieux une ame toute devoüée au Protestantisme.

(E) *Par ses Sermons.*] Il en avoit publié jusqu'à 19. volumes, & peu avant sa mort il envoia *à Geneve les derniers qu'il avoit prononcez sur le 12. chapitre de l'Epitre aux Hebreux.* Ils font le 20. tome. Ce ne sont pas des Sermons où l'érudition soit profonde comme dans ceux de Mestrezat, mais ils sont d'une plus grande nettete soit pour l'expression, soit pour l'arrangement des matieres. On lui a reproché le crime de plagiarisme envers Davenantius, pour ce qui regarde l'exposition de l'Epitre aux Colossiens. Voiez ce qu'il repond là-dessus au (b) Sieur Cottiby, qui de plus lui reprocha beaucoup de redites.

(F) *Il n'étoit point chargé de famille.*] Il se maria dans le bas Poitou au mois (c) de Mai 1625. Sa femme mourut (d) le 31. de Mai 1631. & ne lui laissa qu'un fils dont elle étoit accouchée (e) chez l'Ambassadeur (f) de Hollande le 31. d'Octobre 1628. Elle s'y étoit refugiée parce que ceux de la Religion craignoient, que la nouvelle de la prise de la Rochelle n'excitât des seditions contre eux. Ce fils unique nommé Hadrien DAILLE' fut reçu Ministre l'an 1653. Il (g) continuoit auprès de son pere depuis plusieurs années ses études de Theologie, lors que le Consistoire de la Rochelle le demanda. *Le pere & le fils* furent (h) *redevables à l'affection & aux soins obligeans de Messieurs Drelincourt, aussi Pere & (i) fils, d'une si honorable vocation. Ils l'embrasserent avec joye, & partirent ensemble au mois d'Avril 1653. le Pere ne voulant pas quitter son Proposant qu'il ne l'eût installé lui mesme dans cette sainte Charge, à laquelle il l'avoit consacré dés ses plus jeunes années. En ce voyage, il renouvella ses anciennes connoissances en Touraine, en Anjou & en Poitou; & l'Eglise de Chatelleraut où il étoit né, aussi bien que celles de Saumur & de la Forest, qui avoient joui des premices de son ministere, eurent encore la joye de l'entendre édifier leurs Assemblées. Il prescha aussi plusieurs fois à la Rochelle & à la Rochefoucaut, où il luy falut aller presenter son fils au Synode qui s'y tenoit à l'extremite de la Province; Et la Compagnie l'ayant receu aprés les épreuves necessaires, ils retournerent à la Rochelle; & là ce nombreux Troupeau ayant oüi avec approbation les propositions du nouveau Ministre, son Pere luy donna l'imposition des mains, le Dimanche 6. Juillet. Quinze jours aprés il prit congé de l'Eglise par un Sermon d'Adieu, & de tous les Sermons de ce voyage on en a fait un recueil dont il s'est debité deux impressions, l'une à Saumur, & l'autre à Geneve. Il partit, ensuite, de la Rochelle pour reprendre le chemin de Paris.* Il eut la joie cinq ans après d'avoir son fils pour collegue. Hadrien Daillé fut choisi l'an 1658. pour Ministre de Paris à la place de Mr. Mestrezat. Mr. Cottiby fait un plaisant conte sur le sujet des vocations de la Rochelle & de Paris adressées successivement au fils de Mr. Daillé. (k) *Cette atteinte que vous donnez* à mes prieres (il parle au pere) *me fait ressouvenir des vôtres, dans un voyage que je fis avec vous, de Paris à Chastelleraut; sans mentir c'étoient des prieres bien assaisonnées, sous ombre que vous conduisiez ce cher fils qui est vôtre unique, pour être Ministre à la Rochelle, n'aviez vous pas bonne grace de vous comparer au Patriarche Abraham, & lui à Isaac, que vous alliez immoler, parce que vous l'éloigniez de Paris (l)? Il ne restoit plus pour rendre l'allegorie parfaite, sinon qu'un Ange vint vous retenir le bras, & arrêter le coup, vous obligeant de retourner sur vos pas, & de remener cette jeune victime saine & entiere dans vôtre maison. Mais vous y avez donné ordre depuis, cet Ange a été un certain Secretaire du Roi, de qui j'ai oublié le nom (m): il partit en poste de Paris pour surprendre les Rochelois, & malgré toutes les protestations, que vous aviez faites à ces pauvres gens de leur consacrer vôtre fils sans reserve, & de ne leur redemander jamais, & cela par opposition à Monsieur Drelincourt qui temoignoit, disoit-on, de vouloir r'apeller le sien; contre tous ces vœux par lesquels vous aviez destiné son Ministere à ces Messieurs, & qui ayant été plus solemnels, que ceux qui à vôtre conte avoient affecté le mien aux Religionnaires de Poitiers, devoient aussi être plus inviolables, nonobstant, dis-je, tous ces liens, & tous ces engagemens, cet Ange qu'on auroit pris pour un homme fort interessé, s'adresse aux Ministres du Synode de Xaintonge, dejà prevenus par lettres, & sans donner le loisir aux parties de deffendre leur droit, il leur enleve cet Isaac, & leur donne un ample sujet de se plaindre éternellement, & de la fidelité du pere & de la perte du fils, s'il meritoit de si longs regrets.* Mr. Daillé (n) apelle cela un Roman, une narration fabuleuse.

Son fils étoit encore en vie quand l'Edit de Nantes fut revoqué, mais a cause de ses infirmitez corporelles il etoit dispensé de ses fonctions. Il se retira en Suisse, & mourut à Zurich vers le mois de Mai 1690. Tous ses manuscrits parmi lesquels il y avoit plusieurs Ouvrages de Monsieur son pere, furent portez dans la Bibliotheque publique. Il se conoissoit merveilleusement en livres; car il savoit non seulement s'ils étoient bons, mais même s'ils se vendoient bien, & j'ai oui dire que les Libraires n'etoient pas trop contens de cette derniere conoissance. Mr. Baillet fait mention de lui dans le premier tome de ses *Anti*, & censure avec raison ceux qui lui donnoient un fils converti à la communion de Rome. Je raporte en marge ses paroles: elles sont tirées d'un endroit de son Ouvrage, où il donne le titre de plusieurs livres qu'il supose que l'on meditoit (o). Notez que Mr. Daillé le pere se trouvant veuf à l'âge de 37. ans, ne se remaria jamais.

MONSIEUR Pictet Professeur en Theologie à Geneve aiant lu ce que j'ai dit (p) ci-dessus, que les manuscrits du fils de Mr. Daillé furent portez dans la Bibliotheque publique de Zurich, eut la bonté de m'avertir que les manuscrits de Mr. Daillé le pere étoient à Geneve entre les mains d'un particulier qui les avoit achetez. Ce sont l'explication des 9. premiers chapitres de l'Epitre de St. Paul aux Romains: l'explication de la 1. Epitre de St. Pierre: plusieurs autres Sermons: la refutation de l'exposition de Mr. de Condom: un traité de l'Eucharistie comme celui d'Aubertin.

(G) *Un homme aussi laborieux que lui.*] Je m'assûre qu'on sera bien aise de trouver ici ce que je m'en vais copier de la vie de Mr. Daillé. „ C'estoit ses livres & ses études qui faisoient sa principale recreation, & ses plus grandes delices. C'estoit là qu'il se delassoit de son travail avec plaisir, & avec profit tout ensemble. Et il y venoit chercher du repos aprés les plus pénibles occupations de sa Charge; je dis de celles-là mesme qui consistent à étudier. Car alors il se divertissoit en changeant de lecture, & quand il se sentoit l'esprit fatigué pour avoir lû ou étudié des matieres fort relevées & fort attachantes, il prenoit quelque Auteur qui demandast moins d'application, avec lequel il se relaschoit agréablement; il entremesloit ainsi le serieux & le délectable, afin de se tenir toûjours comme en appétit par cette diversité de mets & de viandes. Je pense aussi que sans le flater, on lui peut donner la loüange d'avoir esté l'un des hommes de son tems qui avoit le plus lû, & de plus de sortes de livres, non seulement de ceux de sa profession, mais de ceux qui en semblent les plus éloignez. Il ne sera pas malaisé de se le persuader, si l'on considere qu'il a beaucoup vécu, & qu'il a été trés-bon ménager de tous les momens de sa longue vie. Il estoit extremement laborieux, & se levant de grand matin, comme il faisoit tous les jours, il avoit à luy par ce moyen, cinq ou six heures franches, tantost plus & tantost moins, qui estoient à couvert du tracas

„ or-

(a) *Ibid. pag.* 8.

(b) *Daillé, replique à Adam & à Cottiby, part. 3. chap. 5. p. m. 172.*

(c) *Abregé de sa vie pag.* 12.

(d) *Ibid. pag.* 17.

(e) *Ibid. pag.* 15.

(f) *C'étoit le Baron de Languerack.*

(g) *Ibid. pag.* 29.

(h) *Ibid. pag.* 30.

(i) *Il étoit Ministre de la Rochelle.*

(k) *Cottiby, replique à Mr. Daillé pag.* 20.

(l) *Sans pretendre que ceci soit vrai, je remarque que c'est assez la maladie des Parisiens de croire que le sejour des Provinces est un deplorable exil.*

(m) *Dans la vie de Mr. Daillé pag. 31. l'Ancien du Consistoire de Charenton qui fut deputé à la Rochelle pour demander le fils de Mr. Daillé est nommé Monsieur Turpin.*

(n) *Repli. que à Adam & à Cottiby 3. partie ch. 3. pag. m. 152.*

(o) Conjuration generale des Protestans, *& autres Heretiques du Nord & de l'Occident contre l'Eglise Catho. que, concertée sur les visions & les inspirations du Prophete de Rotterdam, avec l'Histoire des Visionnaires de l'un & de l'autre sexe que les Protestans ont eu jusqu'ici. Par le Sieur* Jean Daillé R. B. T. *fils d'Adrien, petit fils de Jean. Je suis trompé, dit Mr. de Brillac, s'il n'y a point de supposition dans le nom de cet Auteur. Il est vrai que M. Daillé qui est maintenant retiré à Zurich s'appelle Adrien, & que son Pere s'appelloit Jean, mais je n'ai pas oüi dire qu'il ait laissé en France un fils qui s'est converti.* Baillet au 1. to. des Anti pag. 294.

(p) *J'avois lu cela dans une lettre qui fut écrite de Zurich peu après la mort de Mr. Daillé le fils.*

a composé plusieurs Ouvrages. N'en deplaise à quelques censeurs son (H) coup d'essai fut un chef d'œuvre, & je ne sai même si l'on ne doit pas dire que c'est son chef d'œuvre. Je parle de son livre de l'*emploi des Peres* qui fut imprimé β l'an 1631. C'est une très-forte chaîne de raisonnemens qui forment une demonstration morale, contre ceux qui veulent qu'on termine les differens de la religion par l'autorité des Peres. L'Auteur ne debuta point par là, pour avoir conu que les Peres des premiers siecles favorisent les Catholiques Romains, car il a fait voir dans plusieurs Ouvrages qu'il ne demandoit pas mieux que de reduire les controverses à ce point-ci; *Toute doctrine qui n'est point conforme aux trois premiers siecles doit être rejettée comme une innovation humaine.* Il n'auroit point contesté à Mr. de (I) Meaux le principe de l'histoire des Variations. Jamais Ministre n'a conu plus exactement que lui l'histoire & la doctrine des Peres. On ne peut pas écrire presentement en plus beau Latin qu'il a fait sur les matieres qu'il a traitées. Quant à son style François, on ne peut pas dire qu'il fût parvenu au degré de perfection, mais il n'y avoit point d'homme de son âge parmi les personnes de sa robe qui parlât François aussi bien que lui: ce qu'on doit attribuer aux liaisons particulieres qu'il a euës pendant son long sejour de Paris avec le γ celebre Mr. Conrart. Il presida au dernier Synode National qui se soit tenu en France. Ce fut celui de Loudun l'an 1659. Il a eu cet avantage que son esprit n'a point vieilli, car on ne voit pas moins de feu, & de force dans sa replique δ au Pere Adam, & dans * les deux tomes *de objecto cultus religiosi*, que dans ses autres Ouvrages. Il se declara hautement pour la grace universelle, & il écrivit contre un † Professeur de Leide antagoniste de Mr. Amyraut. Il intitula son livre, ‡ *Apologie des Synodes d'Alençon & de Charenton.* Cet Ouvrage ralluma le feu de la guerre parmi les Theologiens Protestans. Mr. Daillé tâcha de se disculper, en disant que son écrit avoit vu le jour à son insu; mais il ne laissa pas de repondre avec toute l'aigreur imaginable à un Professeur de Groningue qui avoit écrit contre lui. Ce Professeur ⸸ ne demeura point sans repartie, & quoi que les suites de (K) cette querelle n'aient pas été longues, elles ont neanmoins

β *Le Libraire selon la coutume mit au titre l'année suivante.*

γ *Voiez la remarque N.*

δ *Voiez ci-dessus pag. 00.*

* *Il avoit 70. ans lors qu'il publia le premier.*

† *Frideric Spanheim.*

‡ *C'est un Ouvrage Latin qui fut imprimé a Amsterdam en 1655.*

⸸ *C'étoit Samuel Des-Marets.*

„ ordinaire de la vie, & dont il pouvoit disposer assûrément en faveur de son cabinet. Il ne faut pas „ donc s'étonner s'il avoit eu le loisir de faire tant de „ provisions en tant d'années; car il estoit homme qui „ profitoit de tout, & il ne lisoit aucun livre, quel„ que meprisable qu'il peust estre, (†) dont il ne fist des „ extraits, ausquels il ne manquoit pas de trouver leur „ place, & il savoit fort bien s'en servir en tems & „ lieu (a). „

(H) *N'en deplaise à quelques censeurs son coup d'essai fut un chef d'œuvre.*] Voici ce qu'on trouve dans un livre (b) du Sieur Colomiés. *Les sentimens sont assez partagez touchant cet Ouvrage* de usu patrum. *Les Presbyteriens en font grand état; & les Episcopaux d'Angleterre ne l'estiment guere. Parlant autrefois de ce livre à un savant homme, (qui est aujourd'hui de l'ordre de ces derniers) il me dit qu'à son avis c'estoit le moindre des Ouvrages de Mr. Daillé, & qu'il s'étonnoit qu'ayant une lecture des Peres assez considérable, il se fust servi de cette lecture là pour obscurcir le merite de l'ancienne Eglise. M. Scrivener, Theologien Anglois, est du mesme sentiment, dans son Apologie pour les Peres contre le mesme M. Daillé.* Prenez bien garde que cette censure est principalement apuiée sur le tort que cet Ouvrage peut faire à l'antiquité: on ne diroit pas cela d'un livre dont la force seroit mediocre; ainsi les critiques de ce livre en sont dans le fond les panegyristes. Je sai bien que le Prêtre (c) Anglois qui a écrit contre cet Ouvrage pretend que les raisons de Mr. Daillé ne sont point fortes; mais il soutient mal sa pretension; rien ne seroit plus facile que de refuter sa critique. Mais laissant là le fond de cette dispute, contentons nous de remarquer que de l'aveu (d) de ce Prêtre, le livre *de usu Patrum* a été l'admiration du parti Presbyterien. C'est de tous les Ouvrages de Mr. Daillé celui qu'un savant Ministre de Picardie estimoit le plus. Voici comme il parle en s'adressant à l'Auteur même. *Licet quidquid operum hactenus edidisti, vir Reverende, mihi plurimùm placuerit, utque omnia, cùm* Latinè *tum* Gallicè *scripta, æquali plausu ab eruditis, atque adeò à piis omnibus, excepta sint, diffiteri tamen non possum, laborum tuorum primitias, Tractatum nempe tuum de* Patrum *in decidendis de* Religione *Controversiis* Usu, *me plurimùm semper cepisse. Non solùm enim Opus istud mirâ rerum lectu & scitu jucundissimarum dignissimarumque varietate refertum est, verùm etiam eloquentia orationisque nitor cum rebus ipsis certant, tantâque eruditione & facundiâ argumentum illud pertractasti, ut vix quicquam magis elaboratum eruditoque hoc seculo prodiisse videatur* (e). Celui qui parle ainsi s'apelle Mr. Mettayer: il etoit Ministre de Saint Quentin: sa version Latine de cet Ouvrage de Mr. Daillé fut imprimée à Geneve l'an 1656. On debite dans la vie de Mr. Daillé (f) qu'un savant Anglois nommé Thomas Smith, a traduit ce même livre en sa langue maternelle; Mr. Mettayer le dit aussi: mais Mr. Scrivener (g) assûre qu'il conoit de très-bons temoins de la fausseté de ce fait, & qu'il a ouï dire à Mr. Smith que que c'étoit un homme d'Oxford, & non pas lui qui avoit fait la traduction; & que lui Mr. Smith auroit refuté l'Ouvrage s'il l'eût jugé digne de sa colere (h). Une chose qu'on ne peut nier, est qu'il y a une preface sous le nom de ce Mr. Smith à la tête de la traduction Angloise imprimée l'an 1651. Mr. Cottiby (i) fit une remarque contre le livre de l'usage des Peres, laquelle l'Auteur ne daigna examiner. Voiez la Replique de Mr. Daillé au chapitre 11. de la 3. partie (k).

En voilà plus qu'il n'en faut, pour justifier que le premier livre dont Mr. Daillé ait fait present au public a passé pour un très-bon livre, & pour l'un de ses meilleurs livres. A propos de quoi je me souviens d'une maxime qu'un Auteur grave mit en avant il y a quelques années, pour prouver que l'avis aux Refugiez étoit l'Ouvrage d'un Ecrivain qui avoit dejà composé plusieurs bons livres. Sa preuve reduite en maxime revient à ceci, *Tout livre qui est bien écrit & bien tourné est pour le moins la troisiéme ou la quatriéme production de son Auteur.* Cette maxime est fausse; mais quand on la veut convertir en preuve d'un crime d'Etat, on merite d'être tourné encore plus en ridicule, que l'Auteur dont je parle n'y fut tourné dans la Cabale chimerique. Mr. Daillé & son livre *de usu Patrum* furent citez, entre autres exemples, pour montrer que le premier livre qu'un homme publie est quelquefois une piece très-achevée.

(I) *Il n'auroit point contesté à Mr. de Meaux le principe.*] Voici le principe dont je parle, *La verité Catholique venuë de Dieu a d'abord sa perfection, mais l'heresie foible production de l'esprit humain ne se peut faire que par pieces mal assorties.* L'Auteur des Pastorales a pretendu (l) que c'est raisonner en Paien, & comme feroit *le plus grand ennemi de la religion Chretienne, & que c'est supposer des faits qui ne peuvent être avancez que par le plus ignorant de tous les hommes:* desorte que l'on est tenté de croire que Mr. de Meaux n'a jamais jetté les yeux sur les écrits des *Peres des 4. premiers siecles*, puis qu'il ne se peut faire *qu'un homme savant puisse donner une marque d'une aussi profonde ignorance.* Il parut un écrit (m) vers la fin de l'an 1688. où l'on remarque (n) que ces injures ne tombent pas moins sur Mr. Daillé que sur l'Evêque de Meaux, *qui semble avoir copié sa maxime des premieres lignes d'un des meilleurs Ouvrages de Mr. Daillé.* En effet ce Ministre pose dès le commencement de sa Replique au Pere Adam le principe de Mr. de Meaux. Voiez la *Reponse des fideles captifs en Babylone* à la Pastorale du 1. Novembre 1694. vous y trouverez (o) les paroles de Mr. Daillé, & la declaration que font ces fidelles qu'ils s'en tiennent à ce principe, malgré les invectives de l'Auteur des Pastorales. Cette Reponse est datée d'Orleans le 15. Janvier 1695.

(K) *Les suites de cette querelle n'aient pas été longues.*] „ (p) Le démélé entre M. Des-Marets & l'Au„ teur de l'Apologie fut bien-tost éteint. Et comme „ jusques

(†) *Pline faisoit la même chose.* Nihil unquam legit, quod non excerperet, dicere etiam solebat nullum esse librum tam malum, ut non aliqua ex parte prodesset. *Plin. epist. 5. lib. 3.*

(a) *Pag. 66. 67.*

(b) *Bibliot. choisie pag. 2.*

(c) *Matthieu Scrivener in* Apologia pro S. Ecclesiæ patribus adversus Jo. Dallæum, *imprimée à Londres 1672.*

(d) *Voiez sa preface.*

(e) *Jo. Mettayer, epist. dedicat. tractatus de usu patrum.*

(f) *Pag. 14.*

(g) *Scriven. in præfat.*

(h) Sibi aliquando fuisse in animo contrario scripto Dallæum refellere, sed re maturius expensa nihil in Dallæano opere suo dignum opera repertum. *Id. ibid.*

(i) *Cottiby ubi supra pag. 245.*

(k) *Pag. m. 209.*

(l) *Voiez la lettre Pastorale du 15. Novembre 1688.*

(m) *Intitulé,* Reponse d'un nouveau Converti à la lettre d'un Refugié, pour servir d'addition au livre de Dom Denys de Ste. Marthe.

(n) *Dans la page 9.*

(o) *A la page 5.*

(p) *Vie de Mr. Daillé pag. 26.*

moins produit ce qui ne manque jamais d'arriver en pareils cas, c'est que le public a ſçu je ne ſai combien de petites avantures qui (*L*) font tort à la memoire de Mr. Daillé, ſoit qu'elles ſoient vraies, ſoit qu'elles ſoient fauſſes: car il n'y a que trop de lecteurs qui dans la difficulté de diſcerner le vrai & le faux, prenent le parti de croire ce qu'ils trouvent dans le livre d'un homme celebre. Il eût été à ſouhaiter qu'en ce temps-là on eût regardé comme l'on fait (*M*) preſentement

„ juſques là ils avoient toûjours vécu en bons amis, „ on n'eut pas grand' peine à les réconcilier: l'ac„ comodement ſe confirma en ſuite par leur entrevuë „ à l'Hoſtel de Turenne, où ils s'embraſſerent frater„ nellement, & ſe viſiterent de part & d'autre, pen„ dant un voyage que M. Des-Mareſts eut occaſion de „ faire à Paris.„

(*L*) *Petites avantures qui font tort à la memoire de Mr. Daillé.*] Liſez les Prolegomenes de Mr. Des-Marets, vous y trouverez une longue ſuite d'artifices mis en œuvre par Mr. Daillé pour ſe diſculper de l'impreſſion de ſon livre. Le Synode Wallon fit grand bruit contre ce livre, & en écrivit ſes plaintes au Synode de l'Ile de France. Il expoſa que le titre de cet Ouvrage avoit été frauduleuſement ſuprimé juſques apres la publication; que ce titre étoit injurieux & ſcandaleux; que les Egliſes Wallonnes en avoient été extremement ſcandaliſées; qu'elles croioient que celles de France devoient s'en ſcandaliſer encore plus; que l'honneur de Mr. Daillé y étoit viſiblement flêtri, puis qu'on avoit couſu ce titre à ſon livre contre ſon intention. Cela faiſoit voir que Mr. Daillé avoit écrit ou fait écrire en Hollande que le titre de ſon livre n'étoit point de lui, & qu'il le deſaprouvoit. Cependant la reponſe que le Synode de l'Ile de France fit au Synode Wallon, declare qu'excepté le nom de Mr. Spanheim le reſte du titre étoit celui de l'original de Mr. Daillé, & que Mr. Daillé avoit pleinement ſatisfait la compagnie par les éclairciſſemens qu'il lui donna ſur ces choſes (*a*). C'étoit viſiblement ſe joüer & du Synode Wallon, & du Synode de l'Ile de France; car le ſujet du ſcandale n'étoit pas que l'on eût mis le nom de Mr. Spanheim au titre, mais que l'on eût intitulé cet Ouvrage, *Apologie pour les Synodes d'Alençon, & de Charenton.* La lettre du Synode Wallon le faiſoit entendre manifeſtement. Comme donc Mr. Daillé preſida (*b*) au Synode de l'Ile de France, & qu'il fit dreſſer la reponſe à ſa fantaiſie, c'étoit lui qui joüa les deux Synodes. *Dallæum hac in parte ſuæ Synodo impoſuiſſe, idque parum & prudenter & pudenter luce meridiana clarius poſſim demonſtrare; nam adoptando priorem partem tituli alteram omnino ſuam facit: qui enim, &c.* Si l'on ſe ſervit de faux fuians pour ſe diſculper par raport au titre, on s'en ſervit encore plus pour ſe diſculper à l'égard de l'impreſſion. Mr. Des-Marets juſtifie clairement que les excuſes de Mr. Daillé, celles de Blondel & le reſte comparées enſemble s'entre-detruiſent, & qu'en un mot afin de couvrir un premier menſonge, il falut en forger bien d'autres. Je ſoutiens que cela fait tort à la memoire d'un grand homme; car une infinité de gens, & ſur tout dans les extremitez du Roiaume, ne conoiſſent ces Meſſieurs de Charenton, que par leurs Ouvrages de pieté & de controverſe. Ils s'imaginent que ce ſont de vives images des Apôtres, qui pour rien du monde ne ſe voudroient ſervir d'artifices & de diſſimulations. Ainſi quand on leur fait voir un Mr. Daillé qui trompe deux Synodes tout à la fois, qui fait dreſſer des lettres comme bon lui ſemble dans un Synode dont il eſt Moderateur, qui accumule ſubterfuge ſur ſubterfuge pour éluder les plaintes formées contre ſa conduite, on leur ôte une bonne partie du reſpect & de la veneration qu'ils avoient pour lui; & ſi on ne le fait pas, c'eſt plutôt parce qu'on rencontre des ames ſtupides, que parce que la choſe eſt en elle-même incapable de produire cet effet. Il eſt certain que les diſputes où l'on demêle, comme fait ici Mr. Des-Marets, l'adreſſe de ceux qui ont beaucoup de credit dans les Compagnies, leur adreſſe, dis-je, à faire coucher dans les lettres & dans les actes ce qu'ils ſouhaitent, ſont une lecture fort ſcandaleuſe.

Mais ce n'eſt pas encore tout. Vous verrez dans les mêmes Prolegomenes que Mr. Daillé voiant la critique de ſon Ouvrage, conçut une furieuſe colere contre Mr. Des-Marets; qu'il repandit par tout ſes foudroiantes menaces, & qu'il fit une ligue avec Courcelles Profeſſeur Arminien, par laquelle ce Profeſſeur s'engageoit à faire irruption ſur Des-Marets d'un côté, pendant que Mr. Daillé feroit ſon attaque de l'autre. *Dallæus inſtar Tigrorum, qui dicuntur in rabiem agi ad pulſum tympanorum, ita efferbuit ad iſtius opuſculi conſpectum, ac ſi tres illæ Exercitationes in tres Furias abiiſſent, quæ verbere ſurdo ipſum interdiu noctuque exagitarent; nam illicò cœpit dira quæque mihi minitari, & hinc inde ad amicos ſcriptitando, in me evomere quicquid ipſi ſplendida ſua bilis ſuggerebat, reſponſionem eam minatus quâ me pro merito depexeres . . . . primum ex aſtu politico pactus eſt cum Curcellæo, publico hoſte Eccleſiarum reformatarum, ut arma ſua conjungerent, & me communi impetu adorirentur* (*c*). On attribue cette colere à la preſomption qu'il avoit conçuë en ſe voiant Miniſtre de la capitale; comme ſi un Paſteur de cette Egliſe devoit jouir des privileges d'une petite Papauté. *Iniquius fert ſibi contradici & pro celebritate Eccleſiæ cui ſervit,* διὰ τὸ βασιλεύειν τὴν πόλιν ἐκείνην, *ut de veteri Roma loquuntur Patres, Concilii Chalcedonenſis* Can. penult. *Non ſolum* τὰ πρεσβεῖα *ſibi deberi putat, ſed etiam* τὸ πρωτεῖον; *ac ſubinde Archiepiſcopaturit vel Papaturit* (*d*). On lui cite un morceau du Factum que le Sieur de Fauquemberge Miniſtre de l'Egliſe de Senlis avoit publié contre lui, morceau qui contient un fait plein d'un orgueil inſuportable (*e*): on aſſûre que pluſieurs de ſes confreres ſe plaignent de ſa fierté, & l'on conclut par dire que pour l'ordinaire la tête tourne à ceux qui ſe voient dans un beau poſte, & aplaudis par des flateurs. Ils ne ſauroient ſouffrir en cet état-là qu'on les contrediſe. *Ut dudum eſt quod* φιλοπρωτεύει, *nec priſtinæ ferulæ memoriam penitus dejecit, ita afflatus typho ſæculi paulatim aſſuevit* κατακυριεύειν τῶν κλήρων, *ut multi ſint ejuſdem ſecum ordinis in Gallia, qui majorem moderationem, & nimis ſublimium ſpirituum aliquam repreſſionem, in ipſo deſiderent. Verùm id ſolet iis evenire qui in loco celſiori conſiſtunt, ut facile tententur vertigine, & aliorum blandimentis delinitis, ſibi quod fumant de Phariſæorum ſupercilio, quod poſtea tonſoris novaculam non vult admittere* (*f*).

Il eſt certain que ces choſes ſont très-capables de diminuer l'eſtime que les peuples avoient conçuë pour Mr. Daillé. Dans la plupart des Provinces on ne le conoiſſoit que par un grand nombre de Sermons remplis d'une excellente morale & d'une pieté édifiante, & par des livres de controverſe où le zêle de la verité, la ſageſſe & le jugement n'éclatent pas moins que la doctrine. Quand les peuples ne conoiſſent une perſonne que par de ſi beaux endroits ils lui donnent toute leur veneration, parce qu'ils ſe previennent de ce ſentiment favorable, que la vie ne dement pas la doctrine. On doit donc juger qu'il y a beaucoup de rabais à faire, ſi l'on aprend que celui qui fait tant de belles leçons aux autres ſur l'humilité, & ſur le pardon des injures, eſt bouffi d'orgueil, & ne peut ſouffrir qu'on le refute, & ſe dechaîne horriblement contre ſes Critiques. C'eſt ſans doute un grand malheur pour des perſonnes comme étoit Mr. Daillé, que de s'engager à des diſputes perſonnelles. Il ſemble que leur mauvais Genie les attende là avec ſes pieges les plus dangereux. Ils s'échauffent, & dans la colere ils font plus conoitre leurs defauts en un mois, qu'ils n'avoient pu les cacher en 20. années. Le pis eſt que leur ennemi revele tout ce qui les peut deshonorer, & publie cent choſes qui ſeroient demeurées inconuës. Qu'on ſe ſouvienne de la clauſe que j'ai miſe dans le corps de cet article, *ſoit qu'elles ſoient vraies, ſoit qu'elles ſoient fauſſes.* Je ne decide rien ici ſur le fait: mais d'ailleurs je ne dis rien qui ne ſe trouve dans un Ouvrage public.

(*M*) *Comme l'on fait preſentement les diſputes de la Grace univerſelle.*] Nous avons vu que le Synode Wallon ſe tremouſſa extremement contre le livre de Mr. Daillé, & qu'il en fit de groſſes plaintes au Synode de l'Ile de France. Il trouvoit une matiere de grand ſcandale juſques dans le titre, *Apologie des Synodes d'Alençon & de Charenton.* D'où vient que le Synode Wallon qui dreſſa un formulaire de ſignature l'an 1686. pour les Miniſtres venus de France, ne s'informa point ſi l'on tenoit pour la Grace univerſelle, ou pour la particuliere? Cette doctrine avoit-elle changé de nature depuis l'impreſſion du livre de Mr. Daillé? Cette queſtion n'eſt pas fort embarraſſante. Il ne faut pour la reſoudre que ſe ſouvenir que tous ceux qui s'etoient trouvez à la tête des partis, ſoit en France ſoit en Hollande, étoient morts depuis long tems. Si Pierre du Moulin, ſi André Rivet, ſi Frideric Spanheim, ſi Samuel Des-Marets, ſi Moïſe Amyraut euſſent été pleins de vie l'an 1686. les diſputes de la Grace univerſelle auroient paſſé pour très-importantes; mais comme il y avoit très-long tems qu'ils

(*a*) Vos ſcitis, Domini honoratiſſimique fratres, id factum abſque ejus conſenſu ipſoque inſcio, & præter id quod ipſi perſcribitis in veſtra ad nos epiſtola, ita ſe explicavit in hoc cœtu, ut plene nobis ſatisfactum fuerit. *Mareſ. prolegom. epicriſ. Theolog. edit. 1658. in 12.*

(*b*) In nuperis literis ſuæ Synodi provincialis, cui præfuit, quas curavit fabricari pro ſuo lubitu. *Ibid.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) Nolim omnibus iis credere, quæ de ipſo publice ſcripſit, unus ex ſuis in eadem Provincia ſymmiſtis, Fauquembergius; aut illum eo feritatis proceſſiſſe, ut cùm ſibi narraretur hunc pro concione liberiùs notaſſe quendam ex Eccleſiæ ſuæ membris, qui dicebatur falſo modio uſus fuiſſe, ſtatim eum inauditum damnaverit, nec ſolum cenſurâ dignum pronunciaverit, ſed etiam in hanc tyrannicam vocem proruperit, *Il lui faut bailler les eſtrivieres, du haut en bas:* quo atrocius & contumelioſius, ut norunt qui Gallicè norunt, (ſic enim agitur demum cum viliſſimis mancipiis,) nihil à Verbi Divini Miniſtro, de ſuo fratre in eadem dignitate conſtituto, dici poteſt. *Id. ibid.*

(*f*) *Id. ib.*

sentement les disputes de l'universalisme & du particularisme. Mr. Daillé eut beaucoup de part à l'estime (N) de Balzac: il mourut à Paris le 15. du mois d'Avril 1670. laissant un fils dont je parlerai dans * les remarques. On ne sauroit assez admirer la mauvaise foi des (O) Missionaires, au sujet d'un passage de Mr. Daillé touchant le retranchement de la coupe.

DAMASCENE (JEAN) l'un des plus illustres Peres du bas Empire, a fleuri (A) dans le VIII. siecle. Il étoit né à Damas, où son pere, (B) quoi que bon Chretien, avoit une charge de Conseiller d'Etat auprès du Calife des Sarrazins. C'étoit un homme fort riche & fort charitable, & qui se plaisoit principalement à racheter les captifs. Il racheta un jour un fort habile homme nommé Cosme que l'on avoit pris sur mer, & le fit precepteur de son fils unique. L'enfant profita beaucoup sous cet excellent precepteur, tant pour ce qui regarde les sciences, que pour ce qui concerne le zêle de religion. Il devint ardent zelateur des images, & sema des lettres dans l'Empire qui soutinrent merveilleusement la Cause contre les efforts de l'Empereur: je parle de l'Empereur Leon l'Isaurique grand ennemi des images. On dit que ce Prince brûlant du desir de se venger de Jean Damascene, qui remplissoit alors auprès du Calife la charge de Conseiller d'Etat que son pere avoit exercée, se servit (C) d'une suposition de lettre avec un si grand succés, qu'elle fut cause que le Calife fit couper le poing à son Conseiller. On dit aussi que Jean Damascene s'étant recommandé aux prieres de la Sainte Vierge recouvra sa main, & fit hautement paroître son innocence. Le Ministre qui repondit au Calvinisme de Maimbourg rejetta fierement ce conte comme une fable impertinente, & non content de cela, il se servit d'une preuve qui, à proprement (D) parler, est un blasphême. C'est une plaisante

qu'ils n'avoient pu communiquer à personne l'esprit qui les animoit; les eaux debordées étoient revenuës dans leur lit, elles couloient doucement & tranquillement, & l'on jugeoit mieux alors de la nature des choses. Combien de pechez & de scandales y auroit-il eu de moins dans le monde, si ces eaux n'étoient jamais sorties hors de leur (a) lit?

(N) *A l'estime de Balzac.*] Ce fut Mr. Conrart qui procura cette conoissance à Mr. Daillé. Dès l'an 1639. il y eut des lettres écrites de part & d'autre. On trouve parmi les lettres choisies de Balzac une (b) reponse qu'il fit à Mr. Daillé le 24. Decembre 1639. Il est fait souvent mention de Mr. Daillé dans les lettres de Mr. de Balzac à Mr. Conrart (c), & presque toûjours avec des éloges recherchez. Voiez la 10. lettre du 2. livre où l'on éleve jusques aux nuës un Sermon de Mr. Daillé. Dans la 16. lettre du 4. livre on parle d'une visite qu'on avoit reçuë de lui, & l'on se plaint obligeamment qu'elle n'avoit duré que deux heures. Il y a là un eloge de ce Ministre qui lui fait bien de l'honneur. Mr. Daillé alla voir Mr. de Balzac l'an 1653. pendant le voiage dont j'ai parlé ci-dessus (d). Cela paroît par la date de la 16. lettre du 4. livre. Voici quelque chose qui temoigne la liaison de Mrs. Daillé & Conrart. „ Le vendredi qui suivit cette derniere (e) action, il ne sortit du logis „ que pour aller dans le voisinage chez l'illustre Monsieur Conrart son intime amy, & l'homme veritablement selon son cœur, dont la charmante conversation faisoit l'une des principales douceurs de sa „ vie, & de l'affection duquel il se glorifioit à juste „ titre, n'y ayant jamais eu de liaison plus étroite ni „ plus indissoluble, que celle qui a toûjours esté entr'eux depuis leur premiere connoissance. Il sembloit qu'il voulust prendre congé de ce cher Ami, „ & comme s'il eust eu quelque présentiment que ce „ devoit estre leur dernier Adieu, sa visite fut plus „ longue que de coûtume, & il ne se retira qu'aprés „ un entretien de deux heures, le plus agreable du „ monde (f).„

(O) *La mauvaise foi des Missionaires.*] Ils ont dit & repeté mille fois que Mr. Daillé (g) avoit reconu que le retranchement de la coupe étoit de nulle ou de très-petite importance: ils l'ont, dis-je, repeté dans toutes sortes d'occasions, quoi qu'on n'eût cessé de leur repondre que Mr. Daillé ne parloit point du retranchement de la coupe, mais des raisons qui avoient porté l'Eglise Romaine à la retrancher. Voiez la lettre (h) qu'il écrivit à Mr. de Langle Ministre de Rouën, qui avoit très-bien demêlé cette équivoque dans un Sermon imprimé.

(A) *A fleuri dans le VIII. siecle.*] Alfonse de Castro merite censure pour deux raisons, puis qu'il a dit (i) que selon Tritheme il faut placer nôtre Jean de Damas sous l'empire de Theodose le jeune environ l'an 450. Il n'est pas vrai que Tritheme ait dit cela, il a copié Sigebert qui a parlé des disputes de Jean Damascene contre l'Empereur Leon; cela regarde l'an (k) 730. Mais quand il seroit vrai que Tritheme auroit été dans ce sentiment, Alfonse de Castro ne seroit pas hors d'affaire; il devoit le rectifier, & non pas adopter sa pretenduë ignorance. Nous allons voir un semblable anachronisme.

(B) *Son pere quoi que bon Chretien.*] Jean Patriarche de Jerusalem aiant fait faire des informations sur la famille de Jean Damascene, trouva que son pere & sa mere étoient Chretiens, & qu'ils l'avoient elevé à la foi Chretienne. D'où l'on peut conclure qu'il n'est pas vrai que ce Pere de l'Eglise se soit jamais converti du Judaïsme au Christianisme, car il n'auroit pu le faire sans avoir auparavant renoncé à son batême, & à l'Evangile. Or ceux qui ont fait sa vie ne disent rien de semblable, & il paroit qu'il a toûjours eu un très-grand attachement à l'Evangile tel qu'il étoit alors enseigné par les devots, ou les zelateurs. J'entens principalement les Moines entêtez d'images. Comptons donc pour deux bevuës ce que dit un certain Pierre Galissard (l) qu'en l'année 470. Jean Damascene abjura le Judaïsme, & embrassa l'Evangile. La 1. bevuë regarde la pretenduë conversion: la 2. consiste au tems; car si cet homme s'étoit converti ou perverti ce ne seroit point en l'année 470. veu qu'il a vécu au VIII. siecle.

(C) *Se servit d'une suposition de lettre.*] Quelques-unes des lettres que Jean Damascene avoit écrites contre les Iconoclastes tomberent entre les mains de Leon, qui en *fit (m) si bien étudier le caractere par un Ecrivain très-habile en l'art de contrefaire & de falsifier une écriture, qu'il étoit impossible de distinguer la veritable de la fausse.* Là-dessus il fit écrire une lettre (n) où il suposa que Jean Damascene l'exhortoit à faire avancer des troupes vers Damas, & lui promettoit, en qualité de Gouverneur de la place, de disposer toutes choses d'une maniere que la prise seroit infaillible. Il envoia cette lettre au Prince des Sarrazins, & se fit un grand honneur de ne vouloir pas profiter de la perfidie d'un traître, mais d'avoir la generosité de decouvrir au Calife la trahison d'un de ses sujets. Le Calife sans écouter les protestations d'innocence que faisoit Jean Damascene, & sans lui permettre de decouvrir l'artifice de Leon, *lui fit couper sur le champ la main droite dont il pretendoit qu'il eût écrit une lettre si criminelle, & commanda qu'elle fût exposée dans la place sur un gibet à la vuë de toute la ville (o).* Damascene s'étant retiré dans sa maison fit suplier le Calife de lui faire rendre la main; on la lui fit rendre; il se prosterna devant une image de la Vierge, & *ayant aplique sa main à la place où elle devoit être naturellement*, il suplia la Sainte Vierge *d'employer sa puissante intercession auprés de son fils, afin qu'il la lui remit en état de poursuivre à soutenir la cause qu'il avoit jusqu'alors si heureusement defenduë contre les Iconoclastes (p).* Il s'endormit en priant, & il crut voir en songe la Sainte Vierge qui l'assûroit que sa priere étoit exaucée. *Sur cela s'étant éveillé tout à coup, il trouva sa main si parfaitement retablie qu'il en avoit l'usage libre comme auparavant, avec un petit cercle qui marquoit autour du poignet l'endroit où il avoit reçu le coup qui la lui avoit separée du bras, afin que l'on ne put pas dire qu'un autre qui se fut subsitué volontairement à sa place eût subi la peine pour lui. Toute la ville ... accourut le matin à ce spectacle. Le Calife averti d'une si surprenante merveille ... la voulut voir & s'en éclaircir par lui-même ... il avoüa son injustice & sa precipitation, il detesta l'infame trahison de l'Empereur (q)*, & voulut retablir Damascene dans toutes ses dignitez, mais il le trouva trop resolu à se rendre solitaire.

(D) *D'une preuve qui, à proprement parler, est un blasphême.*] On auroit tort de trouver étrange que les Protestans soient incredules envers le miracle que je

* Dans la remarque F.

(a) *Voiez ci-dessus pag. 194.*

(b) *C'est la 13. du 1. livre de la 2. partie.*

(c) *Voiez la 1. lettre du 1. livre pag. 26. édit. de Hollande 1659. plus la 8. lettre du 2. livre pag. 107. Voiez aussi pag. 249.*

(d) *Dans la remarque F.*

(e) *C'est-à-dire le Sermon qu'il précha le Jeudi 10. d'Avril 1670. Il a été imprimé avec l'Abregé de sa vie.*

(f) *Abregé de sa vie pag. 47.*

(g) *Dans son apologie des Eglises Reformées.*

(h) *Elle est datée du 1. de Mars 1655. & imprimée avec deux Sermons de Mr. de Langle sur I. aux Corinthiens chap. 10. v. 32.*

(i) In libris adversus hæreses, *apud Philippum Labbe, de Script. Eccles. t. 1. pag. 557.*

(k) *Il y a 830. dans le P. Labbe* ibid.

(l) *In Chronographia apud Theophilum Raynaudum Hoplotb. sect. 2. serie 1. cap. 3. p. m. 53.*

(m) *Maimbourg, Histoire des Iconoclastes l. 2. pag. m. 116.*

(n) *Vous la trouverez toute du long avec celle de Leon dans l'Histoire des Iconoclastes du P. Maimbourg, ibi. Il cite la vie de Jean Damascene composée par Jean Patriarche de Jerusalem.*

(o) *Maimbourg, ib. pag. 122.*

(p) *Ibid. pag. 123.*

(q) *Ibid. pag. 124. 125.*

sante imagination que celle de Bzovius : il a mis Damascene au nombre des (E) medecins que leur sainteté a rendus illustres. On a plus de raison de dire que c'est lui qui a commencé parmi les Grecs à traiter une matiere selon (F) la methode scholastique. Cela paroît principalement dans ses 4. livres de la foi orthodoxe. Il sortit de la Cour du Prince des Sarrazins après le miracle dont j'ai parlé, & s'enferma dans le Monastere de Saint Sabas à Jerusalem, où le Moine qui fut choisi pour le conduire lui imposa un perpetuel silence. Ce Moine étoit si severe, que parce que son disciple n'observa point la defense de parler, il le chassa de sa cellule, & lui ordonna pour penitence de vuider les immondices du Monastere : mais le voiant prêt à obeïr, il l'en dispensa, & l'embrassa. Jean Damascene fut ordonné Prêtre sur la fin de sa vie par le Patriarche de Jerusalem, & retourna aussi-tôt dans son Monastere. Il mourut vers l'an 750. Jaques de Billi fit imprimer les Ouvrages de ce Pere l'an 1577. cette édition fut reïterée l'an 1619. Il y manque plusieurs traitez que Leon Allatius communiqua à Mr. Aubert, qui meditoit une nouvelle édition de Jean Damascene *. Le Pere Labbe en avoit promis aussi une †.

☞ DA-

* *Tiré de la Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques composée par Mr. du Pin t. 6. p. 101. & suiv. de l'édition de Hollande.*

† *Voiez l'écrit qu'il publia l'an 1652. intitulé* Conspectus novæ editionis omnium S. Joannis Damasceni operum in quatuor partes tributorum, *où il parle des editions precedentes.*

je viens de raporter, car il est sûr qu'un grand nombre de Catholiques ne le croient pas ; & de la maniere que les Ecrivains de la cause des Images ont composé leurs histoires, ils ne sont propres qu'à rendre suspectes les choses mêmes qu'ils raportent veritablement. Ainsi Mr. Jurieu n'auroit rien fait que de raisonnable, s'il s'étoit contenté de rejetter comme un conte monachal la main coupée & remise de Jean Damascene. Sa reflexion sur la legereté du châtiment est très-bonne ; on ne se contente pas de couper la main à un Gouverneur qui promet de livrer la place à l'ennemi de son Prince. Mais quand ce Ministre ajoûte que puis que les Sarrazins ne se convertirent pas à la vûë d'un tel miracle, & que la ville de Damas n'abjura point le Mahometisme, il faut conclure que ce qu'on dit de Jean Damascene est faux, il me permettra de lui dire qu'il avance une impieté. *Les Sarrazins de ce tems-là étoient bien durs*, dit-il (a), *car je suis persuadé que si l'on faisoit un semblable miracle dans la Mecque, elle seroit incontinent Chrétienne.* N'est-ce point fournir des armes aux Infideles pour refuter tous les miracles de Moïse, & de Jesus-Christ ? *Les Egyptiens & les Juifs de ce tems-là étoient bien durs*, pourroit-on dire, *si l'on avoit fait de tels miracles dans Athènes & dans Rome, elles seroient devenuës incontinent Juives, & puis Chretiennes.* Il est un peu étonnant qu'un Theologien se laisse éblouir par une raison qui n'est pas moins forte contre les veritez évangeliques, que contre les fables des Moines : mais enfin quand on songe au pouvoir que prennent sur les gens imaginatifs les premieres pensées qui leur viennent, on ne s'étonne pas que le Ministre dont je parle ait raisonné comme il a fait. Ce qu'il y a de bien étonnant est qu'il ne se soit trouvé qu'un homme, qui ait fait paroître qu'il avoit pris garde à cette dangereuse doctrine : & il est remarquable que personne n'a fait semblant de s'appercevoir que le public en eût été averti. Il est encore très-remarquable que Mr. Jurieu qui pouvoit aisément sauver son orthodoxie, en declarant qu'il avoit avancé cela sans y songer, & sans en penetrer les consequences, mais qu'en aiant conu le venin, depuis qu'il a été censuré sur ce sujet, il desavoue cette pernicieuse maxime : il est, dis-je, très-remarquable que cet Auteur a negligé cette voie courte & facile de faire voir son innocence, & qu'il a mieux aimé fournir à toute la terre, en ne disant mot, un pretexte legitime de l'accuser qu'il persiste dans la même persuasion, savoir que si l'on retablissoit aujourd'hui dans la Meque une main coupée, cette ville seroit incontinent Chretienne. *Il ne se peut rien dire de plus impie*, (b) ce sont les termes de celui qui a denoncé quelques erreurs de Mr. Jurieu ; *car c'est declarer hautement à la face du ciel & de la terre, qu'il est persuadé que tous les miracles de Moïse, de* Jesus-Christ *& de ses Apôtres sont des fables, & par consequent que l'Ecriture du Vieux & du Nouveau Testament n'est qu'un Roman & une Legende. Qui peut ouir cela sans horreur ! Et avec un semblable raisonnement ne jetteroit on pas par terre tout le Judaïsme & le Christianisme ! Si parce que toute la ville de Damas ne s'est pas convertie, le miracle du P. Maimbourg est faux, il s'ensuit, diront les incredules, que Moïse n'a point fait de miracles en Egypte, que* Jesus-Christ *n'en a point fait dans la Judée, que Saint Pierre ne fit pas marcher le boiteux qui lui demandoit l'aumône au milieu de Jerusalem ; car les Egyptiens, ni les Juifs, ne se sont pas convertis.* Notez que ce boiteux étoit porté chaque jour à la porte du temple, & qu'ensuite *tout le peuple* le vit cheminer, & le reconut pour le même qui avoit été boiteux, (c) & qu'il fut reconu pour le même par les Magistrats. (d) & neanmoins Jerusalem demeura Juive. Le miracle de Jean Damascene tel qu'on le raconte n'eut rien de plus éclatant que celui du boiteux, & ne fut point suivi comme celui-ci d'une exhortation pathetique.

(E) *Des medecins que leur sainteté a rendus illustres.*] Bzovius dans le petit livre qu'il a composé des medecins qui ont été saints, assûre que Jean Damascene est de ce nombre. La conformité qui est entre *Mansur* & *Mesue* paroît être à (e) quelques-uns la cause de cette meprise. Jean Damascene s'apelloit Mansur, c'est-à-dire racheté ; Constantin Copronyme qui le haïssoit l'apella Manser, (f) c'est-à-dire bâtard. On aura pu confondre Mansur ou Manser avec Mesué, & s'imaginer que Jean Mansur de Damas, est le même que Jean Mesué, aussi de Damas, & que puis que ce dernier est medecin, l'autre l'est aussi necessairement. Mais on se seroit aisément delivré de cette faute, si l'on se fût souvenu que Jean Damascene vivoit au VIII. siecle, & que Mesué a vécu après l'an 1140. Guillaume du Val (g) a suivi l'erreur de Bzovius, comme Bzovius avoit suivi celle de quelques autres Auteurs. Prenez bien garde à ce que dit Gesner, car après avoir parlé d'un Jean Damascene Moine & Prêtre, Auteur des 4. livres de la foi orthodoxe, il cite un passage de Symphorien Champier qui porte que c'étoit un docte medecin : *vir fuit in Medicinis doctus*, & qui pour sa science, & pour la pureté de sa vie fut élu Superieur d'un Monastere dans Constantinople. Ensuite Gesner parle d'un Jean Damascene surnommé Mansur, qui entre autres Ouvrages a fait divers paralléles sur l'Ecriture. Il refute ceux qui prenent ce Jean Damascene pour Mesué, ou qui croient que ces deux personnages ont été contemporains, il les refute, dis-je, par une raison de chronologie, c'est, dit-il, que Mesué est posterieur à l'autre de plusieurs siecles, aiant vécu sous Frideric Barberousse l'an 1163. Il donne le titre des livres de Jean Mesué, & dit qu'il n'y avoit pas long tems qu'ils étoient sortis de dessous la presse à Bâle sous le nom de *Janus Damascenus.* Enfin il parle d'un Jean Damascene Auteur des livres de la foi orthodoxe, & des paralléles. Chacun voit que c'est confondre & multiplier prodigieusement les Auteurs. Tiraqueau s'est un peu embarrassé, car il met (h) dans le catalogue des medecins nobles un Jean Damascene Mansur. Ce dernier mot est la preuve de son erreur, puis qu'il empêche qu'on ne puisse dire qu'on a seulement voulu parler de Jean Mesué, dont les œuvres de Medecine furent imprimées à Bâle sous le nom de *Janus Damascenus.*

(F) *Selon la methode Scholastique.*] Mr. Arnauld observe (i) que Saint Jean de Damas *étoit comme le Saint Thomas des Grecs*, qu'*ils regloient plus* sur lui *leur sentiment que sur aucun autre Pere.* Il est si certain, ajoûte-t-il, *que Saint Jean de Damas a toujours été la regle de leur doctrine sur l'Eucharistie, qu'Euthemius pour representer la doctrine de l'Eglise Greque sur ce mystere contre l'heresie des Pauliciens, ne raporte que le passage celebre de St. Gregoire de Nysse dans sa Catechese, & un lieu de Saint Jean de Damas où cette erreur des Stercoranistes est formellement rejettée.* Mr. Claude en repondant à Mr. Arnauld lui avouë ce principe : *Il est certain*, dit-il (k), *que pour bien juger de l'opinion des Grecs modernes il faut remonter jusques* à Jean Damascene. Il explique quelques pages (l) après quelle est l'opinion de cet Auteur ; elle n'est nullement conforme à celle des Reformez, & d'ailleurs elle n'admet point la Transubstantiation. C'est un galimatias incomprehensible, & tel sera éternellement le sort de ceux qui se voudront expliquer trop en detail sur la maniere des mysteres. Le plus sûr seroit de se tenir dans les expressions les plus generales. Il y a des choses dont l'explication ne sert qu'à augmenter les obscuritez ; les plus grans Theologiens meritent qu'on leur represente *ne sutor ultra crepidam*, vu la sublimité de certains dogmes.

(a) *Apologie pour les Reformat. to. 1. pag. 20.*

(b) *Voiez le livret intitulé* Declaration de Mr. Bayle touchant un petit écrit qui vient de paroître sous le titre de *Courte revuë des maximes de morale &c.* pag. 15. il fut imprimé l'an 1691.

(c) *Actes des Apôtres ch. 3. v. 9. 10. & 11.*

(d) *Ibid. chap. 4. v. 14.*

(e) *Voiez Theophile Raynaud de malis ac bonis libris partit. 1. erotemate 10. n. 214. p. m. 137.*

(f) *Idem Hoplotheca pag. 53.*

(g) *In Historia Monogramma SS. Medicorum, apud Th. Raynaud. de malis ac bonis libris pag. 138.*

(h) *In opere de nobilitate, apud Theophil. Raynaud. Hoploth. pag. 53.*

(i) *Arnauld, perpetuité defenduë to. 1. livre 2. chap. 6. pag. 229. edit. de Bruxelles in 12.*

(k) *Claude, reponse à la perpetuité defenduë l. 3. chap. 13. p. m. 497.*

(l) *Id. pag. 515. & suiv.*

DAMIEN (PIERRE) Cardinal Evêque d'Ostie, a fleuri dans l'onziéme siecle. Il avoit été Benedictin, & l'on croit qu'il eût toûjours preferé la solitude aux dignitez de l'Eglise, s'il n'eût été comme forcé à les accepter. Il condamna hautement la licence (*A*) que les Papes se donnoient de s'oposer par les armes temporelles aux entreprises des Empereurs. Il decrivit fortement les vices énormes de son siecle dans plusieurs de ses Ouvrages. On allegue ordinairement celui qu'il intitula (*B*) *Gomorrhæus*. Les Controversistes en parlent beaucoup: le Pape Alexandre II. le suprima, mais neanmoins * il s'est conservé. L'Auteur des prejugez legitimes contre le Papisme auroit de la (C) peine à repondre là-dessus à son Critique. Il paroit par une

(*A*) *Il condamna . . . la licence que les Papes se donnoient de s'oposer par les armes temporelles.*] Sa doctrine est là-dessus très-orthodoxe, & il la confirme par la pratique de l'Eglise primitive. „ (a) Il soutient que „ les charges d'Empereur & de Pape sont distinctes, „ & que les Empereurs ne doivent point toucher à ce „ qui est de l'office des Papes, ny les Papes non plus „ à ce qui est de la charge des Empereurs, comme „ manier les armes, faire la guerre, &c. *Tout ainsi*, „ dit-il, *que le fils de Dieu a surmonté tous les obstacles* „ *de la force du monde, non par la severité de la vengeance, mais par la vive majesté d'une patience invincible: aussi nous a-t-il appris de supporter plustost constamment la rage du monde, que de prendre les armes* „ *pour outrager ceux qui nous offensent, veu principalement qu'entre le Royaume, & le Sacerdoce, il y a* „ *telle distinction d'offenses, que c'est au Roy d'user des* „ *armes du siecle, au Sacrificateur de ceindre le glaive* „ *de l'esprit, qui est la parole de Dieu, &c. . . . .* „ *Lisons-nous que Saint Gregoire ayt jamais faict, ou escrit cela: luy qui a souffert tant d'outrages des Lombards? Et sainct Ambroise a-t-il pris les armes contre* „ *les Ariens, qui le traversoient, & qui tourmentoient* „ *cruellement son Eglise? Se trouvera-t-il qu'aucun des* „ *saincts Pontifes ayt jamais manié les armes? Que les* „ *causes Ecclesiastiques soient donc decidées par les loix* „ *de la justice, ou par les arrests d'un Concile d'Evesques,* „ *de peur que ce qui se doit faire en un tribunal de Juges, ou en une assemblée de Prelats, ne s'acheve à* „ *nostre opprobre, par le conflict des armes.*„ Que peut-on voir de plus raisonnable? & neanmoins Baronius ne feint point de dire que ce dogme de Pierre Damien est une erreur, & même le rejetton d'une doctrine de Julien l'Apostat. (b) *Nous ne pouvons donc*, dit-il, *ni ne devons l'excuser qu'il ne soit tombé en une erreur que l'Eglise a condamnée. Apres Tertulian, Julian l'Apostat est reconnu pour l'autheur originaire d'une erreur dont la sienne a esté provignée.* Cela est pitoiable, puis que ce Prince apostat ne faisoit que rapeller les Chretiens aux maximes évidentes que leur maître leur avoit laissées.

(*B*) *Qu'il intitula* Gomorrhæus. *Les Controversistes en parlent beaucoup.*] „ (c) La Sodomie par ces „ loix de Celibat prend un tel pied dans le Clergé Romain que Pierre Damian lors retiré en son Hermitage est contrainct d'en faire un livre, intitulé Gomorræus, où il en deschiffre toutes les especes; Et le „ dedie à Leon 9. l'adjurant d'y mettre ordre. Et Baronius mesmes l'advouë en ces mots; *Les ronses &* „ *les orties avoient rempli le champ du Pere de famille;* „ *Toute chair avoit corrompu sa voie & n'estoit pas besoin* „ *seulement d'un deluge pour laver, mais d'un feu du* „ *Ciel pour foudroier comme à Gomorrhe*(1). Et là dessus „ Leon avoit fait quelque reglement, & ordonné „ quelques penes; Mais tost apres on le vit en la male „ grace de Leon; & depuis venant Alexandre 2. au „ Papat, il lui desroba son livre soubs ombre de le bailler à l'Abbé de S. Sauveur transcrite, prenant pretexte, de ce qu'il en avoit parlé trop salement, comme si telles ordures se pouvoient remuer sans puanteur; Dont le bon homme se plaint aigrement en „ une sienne Epistre aux Cardinaux Hildebrand & Estienne, & non sans evidente ironie leur dit; *Et c'est* „ *de vrai un indice de la netteté Sacerdotale, ou plustost* „ *un argument de la pureté Papale?*„ Afin que mon lecteur soit assûré que ce passage ne contient point de (d) faussetez, je mettrai ici la reponse de Coeffeteau. (e) *Qu'en ce temps les loix Ecclesiastiques ne fussent point cause du scandale que Damian deplore . . . . le Pape Leon 9. le montre assez en son epistre qu'il lui escrivit, apres avoir receu son livre qu'il loüe hautement.* (2) Les Ecclesiastiques, *dit-il*, de la tres-sale vie desquels tu as discouru en paroles pitoyables, mais pleines de raison, sans doute n'appartiennent pas au lot de l'heritage du Seigneur, duquel ils se separent par ces debordées voluptez. Que si leur conversation estoit chaste, non seulement ils seroient appellez le Temple de Dieu, mais encores le Sanctuaire, où cét Agneau, dont la blancheur surpasse celle de la neige, & qui efface les pechez du monde, est immolé, &c. . . . . (3) *Quant à ce qu'Alexandre second usa d'artifice pour supprimer le livre de Pierre Damian, où ces horreurs estoient exprimées un peu trop librement, toute personne aymant seulement l'honnesteté civile, ne le trouvera jamais mauvais: car sans ironie, c'est un témoignage d'une grande pureté, de s'offencer mesme de paroles qui representent quelque impudicité, quoy que ce soit pour la detester. Et le Pape ne fut pas seul qui s'en offença, mais universellement cette liberté depleust à tous les gens de bien, ces ordures n'ayans peu se remuer sans laisser une mauvaise odeur apres elles. Partant l'artifice du Pape fut louable de chastier les coulpables, & supprimer les mouvemens de ces horreurs: mais comme nous aymons quelquefois inconsiderement nos ouvrages,* (4) *Pierre Damian ne pouvoit supporter qu'on estouffast ce fruict de son esprit qu'il disoit avoir produit avec un travail extreme; c'est pourquoi il en parloit avec passion. Toutefois apres s'estre licentié de parler contre le Pape, il se corrige à la fin de son epistre, avoue qu'il y a de la presomption en son fait; qu'il a excedé, & que l'orgueil de ses livres merite chastiment.*

(C) *Auroit de la peine à repondre là-dessus à son Critique.*] Voici les paroles de l'Auteur des prejugez. (f) *C'est par le* Cardinal Baronius *que nous sçavons que Pierre Damien Cardinal de l'Eglise Romaine de ce temps-là écrivit un livre intitulé* Gomorrheus *qu'il adressa à Leon IX. dans lequel ouvrage il decrivoit les mœurs du Siécle, & particuliérement du Clergé, & l'on peut deviner par le titre, ce que c'étoit, Sodome & Gomorrhe entroient dans la description de ces horreurs.* Baronius dit, qu'outre les crimes de Simonie dans le champ du Seigneur étoient crues des épines & de ces orties qui sortent honteusement de la puanteur de la chair par le fumier de la corruption. Car toute chair avoit corrompu sa voye en sorte qu'il ne sembloit pas qu'un deluge fût suffisant pour laver ces ordures. Ces horribles pechez sollicitoient le feu de Gomorrhe qui avoit consumé le Païs des cinq Villes. C'est pourquoi aussi Pierre Damien alors Hermite du Mont-Avellan en Umbrie se crût obligé d'avertir le nouveau Pape de toutes ces choses lui écrivant un livre qu'il intitula, *Gomorrheus* dans lequel le plus honnêtement qu'il lui étoit possible il representoit les quatre sortes de pechez charnels dont l'Eglise étoit couverte, le priant que de l'epée de Phinées il transperçât ces hommes infames & rendit à l'Eglise sa pureté. *Il y avoit déja cent cinquante ans que ce mal duroit, sçavoir depuis le commencement du dixiéme Siécle jusqu'au milieu de l'onziéme: quand il n'y auroit que cela, ne seroit-ce pas un puissant préjugé contre l'Eglise Latine & contre le Papisme? seroit-il possible que Dieu eût permis que la veritable Eglise sans cesser d'être l'épouse de Jesus Christ devint une Gomorrhe & une Sodome, fût abîmée dans les quatre pechez de la chair les plus énormes, & demeurât sous ce deluge prés de deux cens ans?* Ce Ministre avoit dejà dit dans un autre livre: „ (g) Nous produisons par exemple un Pierre Damien, qui dans le XI. siecle fit un livre intitulé *Gomorrhæi*; dans lequel il prend à tasche de convaincre le Clergé d'alors de cet horrible peché qui „ brula Sodome. Le livre est peri, mais nous en „ avons les monumens dans les Annales de leur grand „ Baronius, qui dit que ce Pierre Damien, dans ce livre, „ (5) *Quadripertita vitia carnis quibus Ecclesia obruebatur, ut decuit quam potuit honeste insinuasse*, avoit „ insinué le plus honnestement qu'il avoit pu, les quatre vices de la chair dont l'Eglise étoit accablée.„

Nous allons voir une censure qui ne frape pas moins Baronius que Mr. Jurieu, car l'Abbé Richard avance que Pierre Damien a parlé de ces desordres non comme d'un mal qui eût inondé l'Eglise, mais comme de la corruption de quelques particuliers. Ce qu'il y a de bien notable, est que cet Abbé au lieu d'insulter Mr. Jurieu le disculpe autant qu'il peut. *Mr. Jurieu*, dit-il (h), *confesse de bonne foi qu'il n'a jamais lu cet Ouvrage . . . Il ne faut donc pas s'étonner s'il s'est mépris dans l'idée qu'il s'est formée d'un ouvrage qu'il n'a jamais vu, & qu'il croit qui* est peri. *Il ne faut pas s'étonner si il en jugeant que par le titre, & par ce que Baronius en raporte en general; il s'est imaginé* &c. Aprés cela on lui montre 1. *que ce livre n'est nullement peri;* 2. qu'il

KKKkkk

(a) *Coeffeteau, reponse au mystere d'iniquité pag.* 667.

(b) *Id. ib. pag.* 669. *Il cite Baronius ad ann.* 1053. *Voici les paroles de ce Cardinal.* Errore lapsus convincitur Petrus quem communi totius Ecclesiæ Catholicæ consensu constat esse damnatum. Post Tertullianum Julianus Apostata fuisse convincitur, originarius sator erroris, ex quo & iste noscitur propagatus.

(c) *Du Plessis, mystere d'iniquité pag.* 228.

(1) *Baron. vol.* 11. *a.* 1049. *art.* 10. *& seq. Petri Damiani, lib. qui inscribitur Gomorrhæus cui præfixa Epist. Leonis* 9.

(d) *C'est-à-dire, quant aux faits.*

(e) *Coeffeteau, ubi supra pag.* 648.

(2) *Epist. Leon. ad Damian. præfixa Gomorrhæo, extat apud Baro. ad an.* 1049.

(3) *Du Pl. page* 228. *lig.* 34.

* *Voiez la remarque C.*

(4) *Pet. Damia. epist. ad Stephanum, & Hildebran. Card.*

(f) *Jurieu, prejugez legitimes contre le Papisme tom.* 1. *pag.* 319.

(g) *Idem apologie pour les Reformateurs to.* 1. *ch.* 9. *pag.* 152.

(5) *Anno* 1049. *n.* 10.

(h) *L'Abbé Richard, examen des prejugez de Mr. Jurieu chap.* 28. *pag.* 238.

une lettre ß de Pierre Damien qu'il y avoit des Ecclesiastiques qui enseignoient que les Prêtres pouvoient être mariez. Il faut le loüer du grand zêle qu'il temoigne pour le retablissement d'une bonne discipline, qui pût servir de barriere aux desordres où les Moines & le Clergé s'abandonnoient; mais la credulité avec laquelle il a compilé ‡ beaucoup d'exemples d'aparitions d'Evêques ou d'autres personnes condamnées aux tourmens de l'Enfer, ou à ceux du Purgatoire, n'est pas digne d'excuse. Il avoit une grande devotion pour la Sainte Vierge. Vous trouverez sa patrie, le tems de sa mort, & quelques autres circonstances de sa vie dans le Dictionaire de Moreri.

ß *C'est la 13. du 5. livre.*

‡ *Voiez le 19. & 20. de ses opuscules.*

DANAE', fille de Leontium. Voiez la remarque de l'article LEONTIUM.

DANDINI (JEROME) Jesuïte Italien, nâtif de Cesene dans l'Etat Ecclesiastique, est le premier de son Ordre qui ait enseigné la Philosophie à Paris. Il a eu quantité de charges honorables dans la Societé, car outre qu'il enseigna (*A*) la Theologie à Padouë, il fut Recteur de College à Ferrare, à Forli, à Boulogne, à Parme, & à Milan; Visiteur dans la Province de Venise, dans celle de Toulouse, & dans celle de Guienne; & Provincial en Pologne, & au Milanez. Clement VIII. l'envoia aux Maronites du mont Liban. Il mourut (*B*) fort vieux à Forli le 29. de Novembre 1634. On imprima à Paris l'an 1611. *in folio* son commentaire sur les trois livres d'Aristote *de anima*, & après sa mort on fit voir le jour à sa Morale. C'est un *in folio* qui fut imprimé à Cesene l'an 1651. † sous le titre de *Ethica sacra, hoc est de virtutibus & vitiis*. Voilà tout ce que disent de lui les Bibliothequaires * des Jesuïtes; on ne les accusera pas d'avoir flaté leur confrere, ni d'avoir trop recherché à le montrer par ses beaux endroits, lors qu'on saura ce que le P. Simon dit de lui. Il dit ⸸ que Dandini *étoit d'une famille noble d'Italie, dont il y a encore aujourd'hui des Comtes qui portent ce nom, & qui demeurent à Cesene*; que c'étoit un homme „ qui avoit un esprit penetrant, un jugement solide, & une grande experience . . . „ qu'outre la Theologie de l'Ecole qu'il savoit parfaitement, il possedoit la Theologie des Pe- „ res, & sur tout la Morale dont il a composé un excellent Ouvrage . . . de sorte que le Pa- „ pe ne pouvoit choisir un homme plus capable de traiter avec les Maronites; qu'il est vrai que „ la

† *On se trompe dans le Journal de Leipsic 1685. pag. 284. de dire que l'Auteur publia ce livre à Paris.*

* *Alegambe & Sotuel.*

⸸ *Simon, preface du voyage du mont Liban qu'il a traduit de l'Italien de ce Jesuite.*

2. qu'il ne traite point des *mœurs du siecle ni du Clergé en general*, & qu'il ne *represente point l'Eglise Latine comme une Gomorrhe, ni une Sodome*; 3. *que selon le temoignage du même Pierre de Damien*, il y eut *en ce siecle plusieurs grans personnages.* Je ne raporte point les preuves du troisiéme point, je me contente de copier en partie celles qui concernent les deux autres. Voici les paroles de l'Abbé Richard. „ (*a*) Quant au 1. il „ est si peu vrai que cét ouvrage soit peri, que je l'ai „ parmi mes livres; & qu'il a été imprimé avec les au- „ tres ouvrages de ce Saint, dez le commencement de „ ce siecle. Celui qui a pris le soin de les donner au „ public, les a même dediez au Pape Paul V. qui ac- „ corda le privilege pour cette édition dez l'an 1606. „ Si Mr. Jurieu avoit été plus exact à examiner la vé- „ rité de la preuve qu'il avance, & à la voir dans sa „ source: & s'il s'etoit mis en peine de trouver le li- „ vre, d'où elle est tirée: les Libraires de Paris lui en „ auroient fourni autant d'exemplaires qu'il auroit vou- „ lu, & ils lui auroient appris que loin que le *Gomorrheus* de Pierre de Damien soit peri, il n'y a gueres „ plus de vingt ans qu'ils l'ont imprimé de nouveau „ avec tous les autres ouvrages de ce Cardinal. Pour le „ 2. si Mr. Jurieu avoit été plus soigneux de chercher „ dans sa source la vérité de ce qu'il avance; & s'il „ avoit lû le livre, que Pierre de Damien a intitulé *le* „ *Gomorrhéen*; il y auroit trouvé que ce Cardinal ne „ prend nullement à tâche de convaincre le Clergé d'a- „ lors de l'horrible péché, qui a attiré sur la ville de „ Gomorrhe le feu du Ciel; & qu'il n'y decrit point les „ mœurs du siecle ni même du Clergé en géneral: & „ qu'enfin il n'est point vrai qu'il y répresente l'Eglise „ Latine comme une Gomorrhe & comme une Sodo- „ me. Car il y auroit trouvé que dans ce livre Pierre „ de Damien rapporte seulement au Pape Leon IX. „ les impuretez que commettoient certains Ecclesias- „ tiques de ses quartiers, c'est-à-dire, des environs du „ Mont Apennin, où il s'étoit rétiré, & où il vivoit „ avec des solitaires. *Un certain vice horrible & infame s'est beaucoup répandu* DANS NOS QUARTIERS, dit-il à ce Pape, en lui marquant ce qui „ l'a obligé à faire cét écrit, dans toute la suite du quel „ on ne trouve point qu'il étende plus loin ce desor- „ dre & cette corruption. Peut-on raisonnablement „ dire qu'un vice, qui s'est glissé parmi les Ecclesias- „ tiques des environs du Mont Apennin, soit le vice „ de tout le siecle & de tout le Clergé? Et peut-on „ avec quelque justice accuser toute l'Eglise Latine „ d'un péché où quelques Ecclesiastiques d'une Provin- „ ce particuliere sont tombez? Avec quelle vérité & „ avec quelle equité donc Mr. Jurieu auroit-il pû dire „ que Pierre de Damien a pris à tâche dans son (*b*) *Gomorrhianus* de convaincre *le Clergé* d'alors du plus „ horrible de tous les pechez; d'y décrire les mœurs „ du siecle & du Clergé, & de representer l'Eglise La- „ tine comme une Sodome & une Gomorrhe; s'il „ avoit sçû que dans tout ce livre Pierre de Damien „ n'expose au Pape que les impuretez de certains Ec- „ clesiastiques d'une Province particuliere? Mr. Jurieu „ n'a donc rapporté avec Baronius le temoignage de „ ce livre, qui ne dit rien de ce qu'il lui fait dire; que „ parce qu'il ne l'a jamais lû, & qu'il a crû que cet „ ouvrage étoit peri.„

(*a*) *Id. ib. pag.* 239. 240.

(*b*) *Ce n'est point le titre que Mr. Jurieu avoit marqué. Nous avons dans cette remarque C un exemple de la negligence dont je parlerai dans la remarque B de l'article* Demetrius.

Aprenons de là combien un Auteur est à plaindre lors que sa bibliotheque n'est pas fournie de toutes sortes de livres, & combien il est blâmable lors que nonobstant cela il prononce hardiment que tels & tels livres n'existent point. Aprenons aussi avec quelle retenuë il faut parler d'un Ouvrage que l'on ne conoit que sur le raport d'autrui. Qui auroit cru que Baronius étoit un homme à tromper les Protestans sur l'idée du *Gomorrhianus* de Pierre Damien; à les tromper, dis-je, au desavantage de sa Communion? Mais demandera-t-on, est-ce une preuve convaincante de l'erreur de Baronius, que de dire que l'Abbé Richard soutient le contraire? Non, c'est seulement un fort prejugé, & qui aproche d'une bonne preuve, depuis qu'on a vu que l'Auteur des prejugez ne s'est pas mis en devoir de soutenir ce qu'il avoit avancé. On juge qu'il n'eût pas digeré facilement un tel afront s'il avoit eté capable de faire son apologie. Après tout ne voit-on pas que l'Abbé Richard indique la source? Il marque une edition des œuvres de Pierre Damien faite à Paris l'an 1663. Si quelcun est incredule, il n'a qu'à lire l'écrit en question. Mr. du Pin (*c*) en parle succinctement, & observe que c'est le 7. des opuscules de Pierre Damien au 3. tome de ses œuvres.

(*c*) *Du Pin Biblioth. des Auteurs Eccles. du XI. siecle p. m.* 94.

(*A*) *Il enseigna la Theologie à Padouë.*] Je n'ai osé dire qu'il fut le premier Jesuite qui enseigna cette science dans Padouë, & neanmoins ce seroit le meilleur parti qu'auroit pu prendre un traducteur, si ceux qui ecrivent en Latin se prescrivoient une loi aussi rigoureuse que celle de nos Grammairiens François: mais la grande liberté que l'on se donne en Latin de ne pas ôter les équivoques, fait qu'un traducteur qui s'attache au sens le plus naturel & le plus exact, s'éloigne quelquefois de la verité. Quoi qu'il en soit voici les paroles d'Alegambe: (*d*) *Hanc* (Philosophiam) *etiam professus est primus è Nostris Lutetiæ Parisiorum; Theologiam verò Patavii.* Le Pere Sotuel n'y a rien changé. Mon lecteur en fera ce qu'il voudra; à lui permis de les entendre comme si avant le Pere Dandini aucun Jesuïte n'avoit enseigné la Theologie à Padouë.

(*d*) *Alegambe, Bibl. script. Societ. Jesu pag.* 182.

(*B*) *Il mourut fort vieux.*] Le Pere Alegambe lui avoit donné 80. ans. (*e*) *Obiit demum Forlivii octogenarius die 29. Novembris anno salutis* 1634. Le Pere Sotuel n'a rien changé à ces paroles, cependant il ne devoit point les laisser dans l'etat où il les avoit trouvées; car voici ce qu'il ajoûte au texte de son predecesseur, (*f*) *Cooptatus in societatem anno salutis* 1569. *ætatis* 18. *vota quatuor solemnia nuncupavit.* Dire après cela qu'il mourut à l'âge de 80. ans le 29. de Novembre 1634. n'est pas d'un historien qui a quelque exactitude.

(*e*) *Id. ib.*

(*f*) *Sotuel, de script. Societ. Jesu pag.* 338.

„ la conoiſſance des langues Orientales lui manquoit, mais qu'il ſuplea facilement à ce defaut „ par le moien des interpretes dont il ſe ſervit. „ Je laiſſe les autres (C) éloges qu'il lui donne. On auroit tort de vouloir faire paſſer ces loüanges pour ſuſpectes, & d'en donner pour raiſon que ceux qui traduiſent ou qui commentent un livre ſe preoccupent extremement à l'avantage de l'Auteur, & ſe rendent les protecteurs perpetuels, ou même les panegyriſtes de ſes ſentimens; car on ne peut pas en uſer plus librement envers un Auteur, que le Pere Simon (D) en a uſé envers le Pere Dandini: il le critique, il le refute fortement en mille rencontres, dans les remarques qu'il a jointes à la traduction du voiage du mont Liban. Voilà un livre qui a été inconnu au P. Sotuel. Il fut imprimé à Ceſene en 1656. ſous le titre de *Miſſione Apoſtolica al Patriarca e Maroniti del Monte Libano.* Il contient la relation du voiage de ce Jeſuïte vers les Maronites, & à Jeruſalem. Le P. Dandini β enſeignoit la Philoſophie à Perouſe γ en 1596. lors qu'il fut choiſi par Clement VIII. pour la Nonciature du mont Liban. Il s'embarqua à Veniſe le 14. de Juillet 1596. & il fut de retour à Rome au mois d'Août de l'année ſuivante. Il en partit peu après pour aller exercer en Pologne la charge de Provincial. La traduction Françoiſe qui a été faite de ſon voiage par le P. Simon fut imprimée à Paris l'an 1675. & rimprimée à la Haie en 1685. Elle ne contient point le voiage de (E) Jeruſalem.

☞ DANTE, l'un des premiers poëtes d'Italie, nâquit * à Florence l'an 1265. Il étoit de bonne (A) maiſon, & il † fut élevé aux belles lettres avec un grand ſoin. Il eut entre autres maîtres ‡ le fameux Brunetti qui étoit l'un des plus habiles hommes de ce tems-là. Il fit bientôt ‡ éclater l'inclination que la nature lui avoit donnée pour la poëſie, & comme il devint (B) amoureux dès que l'âge le lui permit, il verſifia beaucoup dans ſa jeuneſſe. Ce fut à

(C) *Les autres éloges qu'il lui donne.*] Le Pere Dandini, dit-il (a), „ tâcha de ſe depouiller de tous „ les prejugez qu'il attribue à ceux qui avoient été „ avant lui au Mont Liban. Il ne s'en raporta pas „ tout à fait aux Bulles des Papes qui faiſoient pourtant la meilleure partie de ſes inſtructions, parce „ qu'il ne jugea pas qu'ils fuſſent infaillibles dans les „ faits dont il s'agiſſoit. Mais il écouta avec bien de „ la patience le Patriarche & les principaux Maronites, „ qui ſe plaignoient de quelques Jeſuïtes qui l'avoient „ precedé dans le même emploi, & toutes ces precautions ſont des preuves convaincantes de ſa ſage „ conduite. Auſſi ſemble-t-il n'avoir eu autre choſe „ devant les yeux que de decouvrir la veritable creance des Maronites. Cependant comme l'on verra „ dans les remarques que j'ai jointes à ma traduction, „ toute la penetration de ſon eſprit & tous les efforts „ de ſa prudence ne purent empêcher qu'il ne ſe laiſſât ſurprendre. „

(D) *Que le Pere Simon en a uſé envers le Pere Dandini.*] Les dernieres paroles de la citation precedente le font ſentir. Diſons le jugement qu'il a fait du ſtyle de ce Jeſuïte. *Son ſtile*, dit-il (b), *eſt quelquefois ſi negligé & ſi rempli de mots ſuperflus, d'epithetes inutiles, & d'exaggerations, que j'ai cru qu'il étoit plus à propos de m'appliquer à rendre ſon ſens que ſes paroles, quoi que d'ailleurs je garde preſque par tout quelque choſe de ſon caractere. Pour écrire auſſi avec plus de netteté, j'ai été ſouvent obligé à faire deux ou trois periodes d'une des ſiennes.*

(E) *Elle ne contient point le voiage de Jeruſalem.*] La raiſon que le traducteur en donne eſt que *comme nous avons un grand nombre de ſemblables relations, il a cru qu'il pourvoit ſe diſpenſer de donner celle-ci au public, parce qu'elle ne contient preſque rien qui n'ait été déja remarqué par d'autres voyageurs.*

(A) *Il étoit de bonne maiſon.*] On pretend que Cacciaguida (c) ſon triſaieul étoit fils ou petit-fils (d) d'Eliſée Frangipani, & qu'il épouſa une Demoiſelle Ferraroiſe de la famille *Alighieri.* On ajoute que le fils de Cacciaguida & de cette Demoiſelle prit le nom & les armes de ſa mere, & que de là vint que la famille de Dante eut le ſurnom d'Aligheri (e). Notez que Cacciaguida (f) nâquit à Florence l'an 1160. Les ancêtres de Dante fort attachez au parti des Guelphes (g) furent chaſſez deux fois de Florence par les Gibelins. Quelques-uns pretendent qu'il faut lui donner les noms de *Dante d'Alighieri del Bello*, & qu'*Alighieri* étoit le nom de ſon pere, & *Bello* le nom de ſa famille. Voiez les preuves qu'en donne (h) Vincent Buonanni. Au reſte le nom de nôtre poëte étoit *Durantes*, (i) dont par abreviation on fit *Dantes*, pendant qu'il étoit enfant. Grangier ſe trompe viſiblement dans le paſſage que je vais citer. Il ſert de commentaire à quelques vers (k) où Caccinguida declare qu'il vaut mieux qu'il ne diſe rien de ſes ancêtres, ni du lieu qu'ils quitterent pour ſe retirer à Florence, que d'en parler. *Ce qu'il dit par modeſtie*, ce ſont les paroles de Grangier (l), *plutoſt qu'il ne ſceuſt autre plus ancienne origine des ſiens, ou que par deſſus Cacciaguida leur famille aye eſté de peu d'eſtoffe, obſcure, & ſans nobleſſe. Car Dante ſemble deſigner en l'Enfer que ſes anceſtres ſoient deſcendus des antiens Romains, qui baſtirent Florence, apres avoir quitté la Colonie de Fiezola, au XV. chant ſe plaignant de ſon exil, & du tort que luy faiſoient les Florentins, il faict ainſi parler Ser Brunetto Latini.*

Faccian le beſtie Fiezolane ſtrame,
Di lor medeſme, & non tocchin la planta
S'alcuna ſurge ancor nel lor lettame,
In cui riviva la ſementa ſanta
Di que i Roman, che vi rimaſer quando,
Fu fatto il nido di malitia tanta.

Il eſt ſûr que Dante ne veut rien dire de particulier à la loüange de ſes ancêtres, & qu'il marque uniquement qu'il y avoit dans Florence quelques familles qui deſcendoient des anciens Romains. Combien y a-t-il de villes parmi celles qui ont été des Colonies Romaines, où de ſimples artiſans iſſus de perſonnes de la lie du peuple depuis 20. generations ne mentiroient pas s'ils diſoient à tout hazard qu'ils deſcendent des anciens Romains? dequoi ſerviroit cela pour prouver que leur famille eſt illuſtre, & d'une nobleſſe relevée?

(B) *Il devint amoureux dès que l'âge le lui permit.*] Voilà comment il me ſemble que j'ai pû traduire ces paroles de Volaterran, (m) *amavit in adoleſcentia Beatricem.* Cette Beatrix étoit fille (n) de Folco Portinari; quelques-uns pretendent (o) que nôtre poëte l'aima fort honnêtement, mais que lors qu'elle fut morte il ſe deregla beaucoup, en s'abandonnant à l'amour laſcif. D'autres diſent (p) que *l'amour pudicque qu'il lui portoit, fut cauſe qu'apres ſa mort il mit la choſe vraye à une fantaſie poëtique, feignant que Beatrix eſt la Theologie.* Ceux qui ont lu ſon poëme ſavent que Beatrix y moraliſe beaucoup, & qu'elle y ſoutient le perſonnage d'un Docteur grave. Liſez ce qui ſuit, vous y trouverez d'ailleurs qu'elle ne fut que la ſeconde maîtreſſe, mais defiez vous de cela. „ (q) On remarque „ qu'il eut deux Maiſtreſſes en ſon jeune âge, l'une „ nommée Gentucca, de laquelle il devint amoureux „ eſtant en la ville de Lucques: l'autre Beatrix Portinaria, fille de Folco Portinaria; qu'il aima d'une ardante, mais pudique affection. Comme cette amour „ ſe mêloit ſouvent parmy les ſublimes conceptions de „ ſon eſprit; il la voulut eterniſer par ſes Vers, en „ voilant la Theologie ſous le beau nom de Beatrix: „ & deſirant de ſuivre les traces de Virgile dans la deſcente de ſon Enée aux Enfers, il introduit cette fille „ de l'Empirée, qui vient luy donner ce Prince des „ Poëtes Latins pour conducteur en des routes ſi obſcures, & ſi mal-ayſées. „ Il eſt ſûr que cette Gentucca ne fut point la premiere maîtreſſe de Dante: il ne l'aima qu'après avoir été exilé: il l'aima pendant le ſejour qu'il fit à Luques depuis ſon banniſſement (r). Notez que le nom de ſes maîtreſſes s'eſt mieux conſervé que celui de ſes trois femmes. Papyre Maſſon avoüe qu'il ne ſait point comment ces trois femmes s'apelloient. (ſ) *Uxores tres habuiſſe dicitur, quarum incertum eſt nomen & mihi prorſus obſcurum.* Il ajoûte que Dante laiſſa un fils qui fut Avocat, & qui s'etablit à Verone, & dont la poſterité a été illuſtre. Il marque entre ſes deſcendans un Pierre DANTE à qui l'on dit que Philelphe adreſſa la vie de nôtre poëte, & un Dante troiſiéme du nom qui fut exhorté par les Florentins à revenir à Florence l'an 1495. & qui rejetta leur exhortation. Il dit auſſi (t) qu'ils quitterent tous le nom *Aligheri*, & ne prirent que celui de Dan-

KKKkkk 2 te,

β *Voiez ſa relation.*

γ *L'édition de Hollande met mal 1599.*

* *Volaterran. comment. urbanor. lib. 21. pag. m. 770.*

† *Id. ib.*

‡ *Michael Poccianti, de ſcriptor. Florentinis pag. 33. & 44. Voiez la remarque K.*

‡ *Volaterr. ubi ſupra pag. 771.*

(a) *Simon, preface de la traduct. Franc. du voiage du mont Liban.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Il ſe dit le pere du biſaieul de Dante dans le chant 15. du Paradis de ce poëte p. m. 331.*

(d) Vel nepos vel filius. *Papyrius Maſſo, in elog. to. 2. pag. 16.* Bullart, Academ. des ſcien. tom. 2. pag. 306. ne devoit pas dire *le neveu.*

(e) *Voiez le Paradis de Dante chant 16. p. m. 339.*

(f) *Dante au chant 16. du Paradis pag. m. 350.*

(g) *Id. au chant 10. de l'enfer.*

(h) *Dans ſon diſcorſo ſopra l'Inferno de Dante pag. 2. 3. & 184.*

(i) *Volater. lib. 21. pag. 770.*

(k) *Dans le chant 16. du Paradis.*

(l) *Grangier commentaire ſur le Paradis de Dante pag. 351. 352.*

(m) *Volaterr. comm. urban. lib. 21. p. 771.*

(n) *Grangier ſur le chant 30. du Purgatoire de Dante pag. 510.*

(o) *Vincenzio Buonanni, diſcorſo ſopra l'Inferno de Dante pag. 17.*

(p) *Grangier ibid.*

(q) *Bullart, Academ. des ſciences tom. 2. pag. 308.*

(r) *Voiez ſon purgatoire au chant 24. p. m. 416.*

(ſ) *Papyr. Maſſo ubi ſupra pag. 27.*

(t) *Id. ib. pag. 28.*

à * des vers d'amour qu'il consacra les premiers fruits de sa Muse, mais ensuite il entreprit un Ouvrage plus serieux. Il le commença en vers Latins, & l'acheva en vers Italiens. La cause de ce changement fut qu'il sentoit trop de lenteur dans les mouvemens de sa veine poëtique quand il emploioit la langue de l'ancienne Rome. Il fit bien de se tourner vers sa langue maternelle, puis qu'il excella dans la poësie Toscane †. Il auroit été plus heureux s'il ne s'étoit mêlé d'autre chose; car aiant eu de l'ambition, & étant même parvenu aux plus belles charges de la Republique, il fut accablé sous les ruïnes de la faction qu'il embrassa. La ville de Florence divisée en deux factions, l'une nommée les Blancs, l'autre nommée les Noirs, se trouva reduite à un état si tumultueux, que le Pape Boniface VIII. y envoia ‡ Charles de Valois l'an 1301. pour y remettre la tranquillité. On ne trouva pas de meilleur moien de pacifier la ville, que d'en chasser la faction des Blancs. Voilà pourquoi nôtre Dante qui l'avoit favorisée fut (C) envoié en exil. J'ai dit ailleurs ⸸ que cela fut cause qu'il debita un mensonge ridicule sur l'extraction de Hugues Capet. Il ne suporta point constamment cette disgrace; son ressentiment fut extrême; il tâcha de se venger aux depens de sa patrie, & il ne tint pas à lui qu'elle ne fût (D) exposée à une guerre sanglante. Tous les efforts qu'il fit pour y être retabli furent inutiles; il ne put jamais y rentrer, il mourut dans son exil au mois de Juillet 1321. Il eut (E) la force de composer son épitaphe en vers Latins un peu avant que d'expirer. Souvenons nous qu'il s'apliqua diligemment à l'étude pendant son bannissement, & qu'il composa des livres où il fit entrer plus de feu (F) & plus de force qu'il n'y en eût mis s'il avoit joui d'une condition plus tranquille. On croit

* *Id. ib.*

† *Id. ib.*

‡ *Frere de Philippe le Bel Roi de France.*

⸸ *Dans l'article* Capet.

te, & qu'en cela ils temoignerent que la gloire de leur famille ne venoit que de ce grand poëte. Aparemment il ne savoit pas ce que Pierius Valerianus nous a apris touchant ce troisiéme DANTE. C'est qu'il mourut dans la derniere misere. Il étoit docte, & savoit faire de bons vers latins. Lors qu'il commençoit à mettre en ordre ses compositions afin de les publier comme (a) un viatique de son immortalité, les ennemis que Jules II. avoit suscitez aux Venitiens prirent (b) Verone. Dante qui s'étoit sauvé à Mantouë avec sa femme & ses enfans s'y trouva reduit à l'indigence; & comme sa vieillesse le rendoit moins propre à resister aux duretez d'un si triste état il tomba malade, & mourut miserablement dans cet exil après de longues douleurs (c). Gyraldi a fait mention d'un Dante que l'on comptoit pour le cinquiéme: *Fuere ex eadem familia*, dit-il (d), *& alii, in quibus Verona natus* Danthis *& ipse nomine qui, ut audivi, quintus ab illo est, & latina & vernacula lingua non sine laude versus scribit.*

(C) *Nôtre Dante .... fut envoié en exil.*] La presence de Charles de Valois bien loin d'assoupir les troubles dont la ville étoit agitée, ne servit qu'à les augmenter. La faction des Noirs se sentant favorisée par ce Prince commit mille violences, elle chassa ceux de la faction contraire, elle brûla ou abatit leurs maisons, & cela ne se fit point sans le meurtre de plusieurs personnes. Nôtre Dante qui étoit alors du Conseil (e) des huit, & l'un des chefs de la ville qui étoient nommez *Prieurs*, avoit été deputé au Pape pour negocier une paix. En son absence il fut condamné au bannissement, sa maison fut abatuë, & toutes ses terres furent pillees (f).

(D) *Qu'elle ne fût exposée à une guerre sanglante.*] Il (g) anima Can de la Scale Prince de Verone à faire la guerre aux Florentins, & il (h) mena l'Empereur au siege de Florence. On parle (i) d'une lettre qu'il écrivit à ce Prince pendant le siege de Bresce. Je m'imagine qu'il y fit une description passionée des injustices qu'il avoit soufertes dans sa patrie, & qu'il exhorta l'Empereur à la châtier.

(E) *Il mourut dans son exil. .... Il eut la force de composer son epitaphe.*] Ce fut dans Ravenne qu'il mourut, & l'on croit que le chagrin lui causa la mort. Il (k) joüissoit d'une retraite honorable auprès de Guy Polentan Prince de Ravenne, quand la Republique de Venise se prepara à la guerre contre ce Prince. Celui-ci le depêcha à Venise pour y traiter de la paix. Les Venitiens firent les fiers, ils ne voulurent ni recevoir Dante, ni l'écouter. Il retourna donc à Ravenne sans aucun fruit de son voiage, & il tomba peu après dans la maladie dont il mourut, & dont le chagrin passa pour la cause. (l) *Revertens itaque Ravennam rebus infectis paulo post morbo contracto uti existimatur ex animi dolore extinctus est.* Papyre Masson a parlé de cette ambassade sans rien dire du mauvais succes: il insinuë au contraire que Dante fut bien reçu, car il pretend qu'on lui fit voir l'Arsenal, & (m) que Dante même raconte cela. Il n'y a rien de plus faux que ce dernier fait: & peut-être que l'autre n'est pas plus vrai. Pour ce qui concerne l'épitaphe, voici mon Auteur; (n) *Obiit, adeo mentis compos quod sex versus in extremo vita sua edidit postmodum in proprio tumulo inscriptos: & sunt hi,*

Jura monarchiæ, superos, phlegetonta, lacusque
Lustrando cecini voluerunt fata quousque:
Sed quia pars cessit melioribus hospita castris
Auctoremque suum petiit, felicior astris
Hic claudor Danthes patriis extorris ab oris,
Quem genuit arvi Florentia mater amoris.

Mr. Moreri ne devoit pas oublier la circonstance de tems lors qu'il a dit que Dante *s'étoit lui même composé cette epitaphe.* Il ajoûte *qu'au commencement du XVI. siecle* Bernard Bembo fit *refaire le tombeau.* Cela ne s'accorde point avec le Poccianti (o) qui marque que cette reparation fut faite l'an 1433. mais il y a tant de fautes d'impression dans le livre de cet Italien, que je me garderois bien de garantir la justesse de cette date.

(F) *Plus de feu & plus de force qu'il n'y en eût mis.*] Cette observation est de Paul Jove. *Sed exilium*, dit-il (p), *vel toto Etruriæ principatu ei majus, & gloriosius fuit, quum illum sub amara cogitatione excitatam, occultis, divinique ingenii vim exacuerit, & inflammarit. Enata siquidem est in exilio comœdia triplex Platonicæ eruditionis lumine perillustris, ut abdicata patria totius Italiæ civitate donaretur.* Latomus explique la même pensée dans les six vers qu'il a faits sur Dante, & que vous pourrez trouver dans (q) Paul Jove. La question est si le souvenir de son exil n'excitoit pas trop de colere, car il arrive souvent que ceux qui écrivent en cet état outrent la satire. Raportons la paraphrase de Mr. Bullart, (r) *il medita de prendre des autheurs de son exil cette vengeance signalée, que l'on voit éclater dans son triple Poeme du Paradis, du Purgatoire, & de l'Enfer. Il detrempa sa plume dans le fiel de sa colere, autant que dans les sources vives de l'Helicon: il joignit l'aigreur de son ame à la douceur de sa Poësie: il fut animé en un mesme temps de sa docte Muse, & de son ressentiment. Les partialitez des Grands, avec la corruption des mœurs fournissans à son esprit toute la matiere qu'il pouvoit desirer pour un semblable sujet; il déploya aux yeux de toute l'Italie cette Satyre merveilleuse; qui portant ses traits jusqu'aux trosnes des Souverains Pontifes, des Empereurs, & des Roys de la terre, découvre leurs actions privées avec une licence qui semble ne redouter, ny leur puissance, ny leur indignation. Il noircit particulierement la reputation du Pape Boniface VIII. parce qu'il avoit appuyé le party de ses persecuteurs. Il deshonore par ses Vers la memoire, & la race de Charles de Valois, le principal instrument de son exil; disant que Hugues Capet estoit fils d'un Boucher. ..... Dante pousse encore dans ce Poeme son indignation contre la ville de Florence; la comparant à une retraitte des brigands, & à une fille prostituée, en ce qu'elle mettoit toutes les Charges publiques en vente, & changeoit continuellement de Magistrats, de Monnoye, & de Coustumes, pour supporter avec moins de peines les incommoditez de son gouvernement.* Il auroit falu ajoûter qu'il la decrie comme une ville où les femmes s'abandonnoient aux desordres de l'impureté. Il introduit (f) Forese qui admire dans le purgatoire que sa veuve vive chastement au milieu de tant d'impudiques. Je raporte ses paroles selon la version de Grangier:

(a) Scripta sua ceperat in classes instruere, & immortalitati suæ viaticum comparare. *Pierius Valer. de literator. infelicit. pag. 37.*

(b) *C'étoit la patrie du troisiéme Dante.*

(c) *Ex Pierio Valeriano ib.*

(d) *Lilius Gyrald. de poët. histor. dial. 5. p. 308.*

(e) Octovirali supremæ potestatis magistratu insignem. *Paulus Jovius elog. c. 4. p. m. 19.*

(f) *Voiez Sponde, Annal. Eccles. ad ann. 1301. n. 3. & 4. Il cite Villani lib. 8. c. 48.*

(g) *Volaterr. ubi supra pag. 771.*

(h) *C'est ainsi que Volaterran s'exprime.* Etiam Henricum sextum ad Florentiæ obsidionem DUCENDO. *Id. ib. Il faloit dire* septimum *& non pas* sextum.

(i) *Voiez le Poccianti* de script. Florent. pag. 45. *& Papyre Masson ubi supra pag. 19.*
(k) *Volaterr. ubi supra.* (l) *Id. ibid.* (m) Lustravitque navalem apparatum urbis & armamentarium sumptu atque opere visendum, ut primis statim verbis Cantici vigesimi primi inferorum indicat. *Papyr. Masso ubi supra pag. 21.*

(n) *Poccianti ubi supra p. 45. 46. Voiez aussi Paul Jove* ubi supra pag. 9. *Je corrige les fautes d'impression qui sont aux vers de l'épitaphe dans le Poccianti.*

(o) *Poccianti. ib. pag. 46.*

(p) *Jovius ubi supra pag. 19.*

(q) *Ibid. pag. 20.*

(r) *Bullart, ubi supra pag. 307.*

(f) *Il étoit oncle paternel du Jurisconsulte François Accurse.* Grangier ubi infra pag. 401.

A

croit que l'indignation contre sa patrie donna une nouvelle vigueur à sa plume & à son esprit. Quelques-uns doutent un peu de ce qu'on assûre * qu'il fut étudier à Paris quand il se vit exilé. Le plus considerable de ses Ouvrages est le poëme que l'on nomme *Comedie de l'enfer, du purgatoire, & du paradis.* Il a servi de texte (G) à quelques commentateurs, & il a fourni une matiere de guerre à plusieurs (H) critiques. Il contient certaines choses qui ne plaisent point aux amis des Papes, † & qui semblent signifier que Rome est le siege de l'Antechrist. Un autre livre

* Voiez la remarque K.

† Voiez la remarque I.

A Dieu (a) tant plus est chere, & tant plus agreable
Ma vefue, que beaucoup au monde j'ay aymé,
Que plus seule à bien faire elle est par trop loüable.
Pour ce que le pays de Sardaigne estimé
Barbare, est bien plus chaste en ce qui est des femmes,
Que là où je la laisse au milieu des infames.
O frere bon & doux que veux tu que je dye?
Desja le temps futur m'est au devant des yeux
Qui suyvra non de loing l'heure qui nous manie.
Lors l'on interdira pour advisér au mieux
En la chaire publicque aux Dames Florentines
De monstrer leurs tetins, & leurs molles poitrines.

Raportons la paraphrase du traducteur. „ (b) Le temps „ viendrà bien tost (dict il) que l'ire de Dieu se debon„dera d'une telle façon au grand malheur de la Repu„blique de Florence, pour les impudicitez & vilainies „ des Dames Florentines, que si l'on veut appaiser son „ ire, les Predicateurs seront contraints de defendre „ publiquement qu'elles ne portent plus leurs gorges „ & poitrines ouvertes. C'est ce qu'il veut dire, *Nel* „ *qual sarà in Pergamo* (il nomme ainsi la chaire de „ verité) *Interdetto A le sfaciate donne Fiorentine*, pro„prement eshontées, *L'andar monstrando con le poppe* „ *il petto*, c'est-à-dire, d'aller par la ville la gorge de„couverte pour monstrer leur grosses mammelles, & „ l'estomach relevé. „ Un Ecrivain François du XVI. siecle a exprimé plus fortement cette espece de nudité, dont il blâmoit les Françoises. *Quant à nos femmes*, dit-il (c), *elles ont appris la maniere des soldats du temps present, qui font parade de monstrer leurs Poitrinals dorez, & reluisans, quand ils vont faire leurs monstres, car alans à leurs messes gagner les pardons, ou soit qu'elles aillent en ville visiter les vergiers, ou jardins, ou autres lieux secrets, qu'il n'est seant à dire, & pour cause, elles font leurs monstres de leurs poitrines ouvertes, monstrans leurs ceints, diaphragmes, le cœur, les poulmons, & autres parties pectorales qui ont un perpetuel mouvement, que ces bonnes dames font aller par compas, ou mesure, comme un horologe, ou pour mieux dire comme les soufflets des mareschaux, lesquels allument le feu pour servir à leur forge: ainsi de mesmes vont nos damoiselles, lesquelles par les soufflets ou respirations de leurs poulmons, allument le feu du cœur des Heliogabalistes de nostre Cour, lesquels ne sont desia que par trop effeminez, & eschauffez en leurs concupiscences, mais pour les mieux inflammer ou brusler du tout, nos Medees de Cour inventent tous les artifices que nature a peu produire, pour aider au genre humain à bon usage, afin de les convertir en choses lascives, infames, & sordides.* L'abus ne fut pas si grand quelques années après (†).

Les (d) Protestans ont bien fait valoir les invectives de Dante contre les abus de la Cour de Rome. Voiez ci-dessous la remarque I.

(G) *Il a servi de texte à quelques commentateurs.*] Voiez l'édition qui fut faite de ses poësies Italiennes à Venise l'an 1564. *in folio* par les soins de François Sansovin: vous y trouverez les notes de Christophle Landinus, & celles d'Alexandre Vellutelli. Celles de Vincenzo Buonanni sur l'Enfer de ce poëte me sont tombées depuis peu entre les mains: elles furent imprimées à Florence *in 4.* l'an 1572. & dediées à (e) François de Medicis Prince de Toscane. L'Auteur promettoit un semblable commentaire sur le Purgatoire & le Paradis de Dante; je ne sai point s'il a tenu sa parole, mais je sai que Bernardino Daniello a commenté tous ces trois poëmes, & que long tems avant lui Benvenuto d'Imola avoit fait la même chose (f) avec beaucoup d'esprit & d'érudition. Grangier Conseiller & Aumônier du Roi, & Abbé de Saint Barthelemi de Noion les a mis *en rime françoise*, & commentez. Son Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1597. en 3. volumes *in 12.* Mr. Baillet (g) vous instruira des jugemens que les critiques ont fait de ces trois poëmes. Il dit qu'au sentiment de Castelvetro, ils doivent passer pour un poëme epique, quoi que les Italiens leur aient donné le titre de Comedie. Il faut noter que l'Auteur même (h) le leur donna. Au reste ceux qui pour prouver qu'il y travailloit avant son bannissement, nous viendroient dire que le chant 21. de son enfer fut composé l'an 1300. nous allegueroient une foible preuve, car il s'est joüé des dates à sa fantaisie. N'introduit-il pas des gens qui lui (i) predisent ce qui lui étoit deja arrivé? Il se transporte donc en un tems anterieur à celui où il faisoit son poëme.

(H) *Une matiere de guerre à plusieurs critiques.*] Les uns ont censuré Dante, & les autres ont écrit son apologie. Jaques Mazzoni passe pour l'un des plus doctes de ses defenseurs. Il (k) publia deux volumes contre un certain Castravilla, qui avoit critiqué Dante. Un savant homme de Siene nommé Bellisaire Bulgarini fit des notes contre cet Ouvrage de Mazzoni, à la priere d'Horace Capponi Evêque de Carpentras. Quelcun les lui deroba, & les publia sous son nom, & sous le titre de *brevis atque ingeniosa contra Dantis opus disputatio.* On le convainquit si fortement de son vol qu'il fut obligé de chanter la palinodie. Il la rendit publique conjointement avec un Ouvrage où il repondoit aux objections de Bulgarini contre Dante. Un savant homme de Boulogne nommé Jerome Zobbius prit part à cette querelle, & publia un Ouvrage l'an 1583. qu'il intitula, *Dantes & Petrarcha ab Hieronymo Zobbio defensi.* Bulgarini profitant de cette occasion de manifester plus sensiblement la fraude de son plagiaire, fit voir le jour à un nouveau livre où il refutoit ce que Capponi avoit oposé aux 4. premieres parties de ses remarques contre Mazzoni. Il en publia deux autres, l'un contre celui de Zobbius, l'autre contre la palinodie & l'apologie du plagiaire. Voilà deja quatre Ouvrages de Bulgarini. Il en publia un autre en Italien où il refuta ce que Zobbius avoit écrit pour la defense de Dante touchant les particules poëtiques. Son sixiéme Ouvrage a pour titre: *Bellisarii Bulgarini, Aperti, Academici intronati, nota ad primam Dantis defensi partem Jacobi Mazzoni.* Enfin il fit imprimer un livre contre un manuscrit qu'on attribuoit faussement à Speron Sperone, & qui soutenoit la cause de Dante (l). On pretend qu'il sortit victorieux de ce long combat, & que la force de ses raisons fit établir que la comedie de Dante n'apartenoit à aucune espece de poëme, vu qu'elle étoit éloignée des preceptes d'Aristote. (m) *Ne multis morer, finis fuit ejusmodi, ut Bulgarinus certaminis victor discederet, cum, certissimis validissimisque rationibus, adversariorum copias, pro Dante propugnantes, profligasset, obtinuissetque, illius comœdiam, verum pœmatis cujuspiam rationem non habere, quod ab Aristotelis preceptis longissime aberraret.* L'Ugurgieri (n) nous aprend que la Comedie de Dante excita parmi les doctes & les *virtuosi* d'Italie une des plus memorables guerres que l'on ait vûes en ce genre-là. Il ajoûte que l'Ouvrage de Mazzoni attisa ce feu, & que l'écrit qu'on vola à Bulgarini, & que le plagiaire fit imprimer sous son nom, fut la pierre de scandale. Bulgarini reclama son bien en publiant cet écrit, & en y mettant son nom: il fut refuté par le plagiaire; mais il revint à la charge, & se prevalut de la confession du vol. Sa replique fut imprimée à Siene l'an 1588. j'en raporte le titre afin de faire conoître le nom de ce plagiaire, qui n'a point encore paru dans les listes de cette sorte de voleurs. (o) *Il Bolgarino avvantaggiotosi nella causa per la confessione del furto rispose all' Avversario con un libro stampato per Luca Bonetti in Siena l'anno 1588. che fu intitolato; Difese in risposta dell' apologia e palinodia di Monsignor Alessandro Carlero Padovano in proposito della Commedia di Dante.* Lilius Gyraldus parle d'un Religieux Augustin qui avoit eu dès sa jeunesse une grande prevention pour Dante, & qui refutoit en toutes rencontres les critiques de ce poëte. (p) *Certe in eo* (Danthe) *poëticam dispositionem majoremque diligentiam plerosque desiderare video, ejusque linguæ nitorem: quos Joannes Stephanus eremita, & amicus charissimus, & municeps noster, qua est eruditione, & quo à teneris erga Danthem fuit studio, mirabiliter solitus est refellere.* Je ne trouve point ce Jean Stephanus dans *l'apparato degli huomini illustri della Città di Ferrara* publié l'an 1620. par *Agostino Superbi da Ferrara Theologo e predicatore de Minori Conventuali.* Gyraldus ajoûte que les Moines Olivetains conservoient comme un thresor la version latine en vers hexametres, qu'un d'eux avoit faite des poësies de Dante: (q) *Vidi qui Latinum Danthem fecerat carmine hexametro, ex Olivetanis videlicet sodalibus Pistoriensem quemdam eorum temporum: quem librum (proh summe optime Deus, quanta custodia asservatum in Olivetano cœno-*

(a) *Dante, chant 23. du Purgatoire pag. m. 396.*
(b) *Grangier, commentaire sur le Purgatoire de Dante pag. 404.*
(c) *Nicolas de Montand, miroir des François liv. 1. pag. 17. 18. edit. 1581.*
(d) *Voiez entre autres Flacius Illyricus* in catalogo testium veritatis, *& Wolfius au 1. volume* lectionum memorabilium, & reconditarum pag. m. 612.
(†) *Voiez dans la remarque* A Δ *de l'article* Dempster *le scandale des Parisiens.*
(e) *Et non pas au grand Duc Cosme comme Michel Poccianti* de scriptor. Flor. pag. 169. *l'assure.*
(f) Benevenutus summus Philosophus & poëta Comœdiarum Dantis interpres, qui in re cum excellenti ingenio doctrinam quoque summam ostendit. *Leand. Albert. in descript. Ital. pag. 493.*
(g) *Au commencement de la 3. partie des jugemens sur les poëtes.*
(h) *Voiez le chant 16. & 21. de l'enfer.*
(i) *Voiez ci-dessous page 999. lettre i, à la marge.*
(k) *Nicius Erythræus Pinacoth. 1. pag. 68.*
(l) *Tiré de Nicius Erythræus Pinacoth. 2. pag. 72. 73.*
(m) *Id. ib. pag. 73.*
(n) *Ugurgieri nelle pompe Sanesi apud Lorenzo Crasso istoria de poëti Greci pag. 85. 86.*
(o) *Id. ib. apud eundem Crasso pag. 86.*
(p) *Lilius Gyraldus histor. poëtar. dial. 5. sub fin. p. m. 308.*
(q) *Id. ib.*

vre de Dante a fort deplu à la Cour de Rome, & l'a fait passer (*I*) pour heretique. N'oublions

nobio) ipsi non sine ambitione mihi, tanquam rem sacram aliquam ostenderant.

(*I*) *Un autre livre ..... l'a fait passer pour heretique.*] C'est celui *de Monarchia:* il y soutient que l'autorite des Empereurs ne doit point dependre de celle des Papes. Voilà son heresie: (*a*) *Scripsit præter hæc opusculum de Monarchia, ubi ejus fuit opinio quod imperium ab ecclesia minime dependeret. Cujus rei gratia tanquam hæreticus post ejus exitum damnatus est, cum aliorum, tum Bartoli jurisperiti sententia super lege 1. c. præsules. lib. digestorum de inquirendis* (*b*) *reis.* Mr. de Sponde Evêque François se montre ici tout-à-fait Ultramontain, car il raporte (*c*) cette remarque de Volaterran sans y joindre nul correctif. Il en use de la même maniere en citant Saint Antonin, qui a refuté amplement, dit-il, l'erreur la plus capitale qu'il ait trouvée dans les écrits de ce poete, c'est d'avoir diminue le pouvoir des Papes sur le temporel des Rois. (*d*) *Quem* (Dantem) *egregias animi dotes ac scientiæ laudem & præclara scripta, tum aliis erroribus maculasse observavit sanctus Antoninus* (1); *tum eo maximè, quo tertiâ parte tractatûs sui de Monarchiâ conatus est deprimere auctoritatem Romani Pontificis supra Imperatores seu Reges Romanorum in temporalibus, quem idem Antoninus pluribus confutat.* Un veritable disciple de la Sorbonne, & un vrai enfant de l'Eglise Gallicane n'auroient point parlé de la sorte. Notez que cet Annaliste n'ose point specifier les autres erreurs que St. Antonin a observées dans nôtre poëte. Le Poccianti n'a pas été si discret, car il (*e*) nous aprend que St. Antonin a censuré Dante d'avoir oublié le limbe des petits enfans, & d'avoir consideré comme une bassesse d'ame l'abdication volontaire du Pape Celestin. Il ajoûte qu'en cela, & dans le dogme de l'independance des Empereurs ce grand poëte merite d'être blâmé. (*f*) *In his culpandus venit vates iste pergloriosissimus.* Il est assez simple pour assûrer que les saintes lettres, & que les lettres humaines expliquent par tout combien l'opinion de l'independance est erronee, car, dit-il, comme la lune est illuminée par le soleil, ainsi la puissance temporelle est illuminée par la puissance spirituelle. Voici ses paroles; il est bon de les raporter afin qu'aucun lecteur ne me soupçonne de supercherie. (*g*) *Cæterum in tertia parte monarchia affirmat Romanos Imperatores nullam dependentiam habere à Papa, sed à solo Deo nisi in spectantibus ad forum animarum, non autem in rebus temporalibus, quod quam erroneum sit ubiquè locorum in humanis & divinis literis explicatur, sicut namque luna illuminatur à sole, ita potestas temporalis à spirituali.*

Mr. du Plessis Mornai raporte plusieurs opinions de Dante qui ne sont guere conformes au Papisme. „ (*h*) Il „ fit un traité intitulé, *Monarchie*, ou il prouve que le „ Pape n'est point au dessus de l'Empereur, & n'a aucun „ droit sur l'Empire; Directement contre la Clementine *Pastoralis*, qui pretend l'un & l'autre; En vient „ mesmes jusques à dire en son Purgatoire.

„ *Diboggi mai che la Chiesa di Roma*
„ *Per confonder in se due reggimenti*
„ *Cade nel fango & se brutta & la soma.*
„ Di maintenant que l'Eglise de Rome
„ Qui fond en un les deux gouvernemens
„ Tombe en la fange & se gaste, & la somme.

„ Se perd elle mesme & la charge qui lui est commise. „ Refute aussi la donation de Constantin, qu'il maintient n'estre de fait, & n'avoir peu de droict; Et pour „ ce fut par aucuns condamné d'heresie. *Que les Decretistes, gens ignorans de toute bonne Theologie & Philosophie, afferment, que les traditions de l'Eglise sont le fondemens de la foy; chose exetrable, veu qu'on ne peut douter, que ceux qui devant les Traditions de l'Eglise ont creu au Christ fils de Dieu, soit à venir, soit venu soufrir pour nous & esperans ont esté fervens en charité, ne soient ses coheritiers en la vie eternelle.* En „ son poeme du Paradis en Italien, se plaint, que le „ Pape de Pasteur est devenu Loup & a fait desvoier les „ brebis; Que pour ce l'Evangile & les Docteurs sont „ delaissés & ne s'estudient qu'aux Decretales; Qu'à „ cela sont attentifs le Pape & ses Cardinaux; Ne vont „ point leurs pensées à Nazareth, ou l'Ange Gabriel „ ouvrit ses aisles, mais au Vatican & autres lieux „ choisis de Rome, qui ont esté le Cemetiere à la „ malice, qui suivit sainct Pierre, & en ont proprement à Rome enseveli la doctrine; Que jadis on „ faisoit la guerre à l'Eglise par glaives, mais que maintenant on la fait en lui ostant le pain, que Dieu lui „ donne, & qu'il ne desnie à personne sçavoir la predication de la parole. *Mais toi*, dit-il, adressant sa „ parole au Pape, *qui n'escris que pour effacer, ou par un Chancelier, pense que Pierre, & Paul qui moururent pour la vigne du Seigneur que tu gastes, vivent encor, mais tu ne connois ni l'un, ni l'autre.* En un „ autre lieu; Que c'est chose indigne, que l'Escriture divine soit du tout mise en arriere, ou violentée „ ou torse; Qu'on ne considere point combien de sang „ elle a cousté à semer au monde; Combien elle est „ agreable à qui s'en accoste avec humilité; Qu'au contraire, chacun tasche à se faire valoir par ses inventions & l'Evangile se taist; Les Questions vaines, les „ fables retentissent sur la chaire toute l'année & s'en „ retournent les povres brebis repeues de vent; Et plusieurs autres lieux s'en pourroient tirer contre les pardons & indulgences du Pape, & autres abus de l'Eglise Romaine, qu'il nous depeint de sorte, qu'il est „ aisé à voir, qu'il avoit bien remarqué la Paillarde de „ l'Apocalypse (2). „ Coeffeteau (*i*) repondant à ce passage observe 1. que Dante étoit (*k*) Gibelin, & plein de ressentiment des maux que lui avoit faits la faction contraire. 2. Que Dante *advouë & la donation & la cause qu'on allegue de la donation, à sçavoir la guerison de la lepre de Constantin. Bien est il vray qu'en ce livre de la* (3) *Monarchie, il tasche de prouver que Constantin ne l'a peu faire, d'autant que c'estoit demembrer l'Empire: mais un Poëte n'est pas juge de cette matiere d'Estat.* 3. Qu'en ce qu'il a dit des traditions il n'y a *point de mal, moiennant qu'il soit sainement entendu.* 4. Qu'il ne blâme que les Papes de *son temps qu'il traicte comme ennemis & persecuteurs de sa faction.* 5. Que *quand il parle de ces Pontifes il proteste de reverer leur dignité encores qu'il blâme leurs personnes.* 6. Qu'il n'a condamné que *les imposteurs qui preschoient de fausses indulgences, ou faisoient un sordide trafic des vraies.* Voici quelques vers du Dante raportez par Coeffeteau comme une preuve d'orthodoxie à l'égard de la soumission qui est duë au Pape.

Siate Christiani à (*l*) *movervi piu tardi,*
Non siate come penne ad ogni vento,
Et non crediate ch' ogni acqua vi lavi,
Havete il vechio, el novo testamento,
El pastor de la chiesa, che vi guida:
Questo vi basti à vostro salvamento (4).

Rivet (*m*) repond à cela, que *l'auteur du livret Italien intitulé* Aviso piacevole dato à la bella Italia, *avoit recueilli les principales pieces, sur lesquelles Bellarmin a fourni de defenses à Coeffeteau*, qu'il faut donc que *le lecteur qui voudra entrer en examen de ces choses, confere à Bellarmin les animadversions du docte Junius, esquelles il trouvera de solides confirmations contre toutes ces illusions & elusions, & verra clairement, que cet homme voioit l'Antechrist en un siege respecté par lui, mais duquel il deploroit la profanation, enfin l'homme de peche qu'il detestoit, au temple de Dieu qu'il reveroit:* Rivet exhorte les adversaires à prendre garde à ces vers de Dante:

De (5) *voi Pastor s'accorse l'Uvangelista*
Quando colei che siede sopra l'acque
Puttanggiar co' i Regi à lui fu vista
Quella che con le sette teste nacque
Et da le dieci corna hebbe argumento
Fin che virtute al suo marito piacque.

Là certes, poursuit ce Ministre, (*n*) *il recognoist que S. Jean au 17. de l'Apoc. à parlé du Pape, sous le nom de la paillarde assise sur les eaux, & de la beste a sept teste & dix cornes, quoi que d'ailleurs il die du siege & de la puissance des clefs. Il n'y a personne qui nie que ces choses considerées en elles en toute Eglise ne soient recommandables. Mais si elles sont usurpées par un tyran, rien n'empesche aussi qu'on ne le descrive tel qu'il est. ...... Quant au faict* de la donation de Constantin, *qui y prendra bien garde trouvera, qu'il en a* (*o*) *raporté l'opinion commune & receuë de son temps, par forme de concession, non sa creance, laquelle n'a jamais consenti à une telle absurdité.* Pour ce qui concerne les six vers raportez par Coeffeteau, voici comment son antagoniste les traduit. *Soiez ô Chrestiens plus tardifs a vous émouvoir; ne soiez comme plumes a tout vent, & ne croiez que toute eau vous lave, vous avez le vieux & le nouveau Testament. Le Pasteur de l'Eglise qui vous conduit. Celui là suffit a vostre salut.* Après quoi il parle ainsi; „ Coeffeteau voudroit il bien conseiller à tous Chrestiens pour s'affermir contre la legereté en creance, „ de prendre le vieux & le nouveau testament? Il „ s'en gardera bien. Mais il n'a point de honte d'attribuer au Pape, qu'il est *le Pasteur qui nous suffit a salut*; Et voudroit bien que Dante eust ainsi blasphemé, qui sans doute, a parlé du vrai sauveur qui „ nous guide par le vieil & le Nouveau Testament. „ Nous avons ici un illustre exemple des illusions où l'on peut

(*a*) *Raphael Volaterranus lib. 21. pag. 771.*

(*b*) *Mr. Moreri cite mal ici, car il cite* Bartoli, li. 1. de iniquit. reis. *Ce sont trois fautes: 1. On se croit renvoié non pas au Jurisconsulte Barthole, mais au Jesuite Bartoli. 2. Il faloit citer* lege 1. *& non pas* libro 1. *La 3. faute est de n'avoir pas dit* inquir. reis, *mais* iniquit. reis.

(*c*) *Spondan. ad ann. 1321. n. 7. Il cite le 1. livre de l'anthropologie de Volaterran. Cette citation copiée par Moreri ne vaut rien, car cette anthropologie n'est point divisée en livres particuliers, elle s'étend depuis le 13. livre des commentaires de l'Auteur inclusivement jusques au 24. exclusivement. Ce que Mr. de Sponde allegue est au livre 21.*

(*d*) *Id. ib.*

(1) *Anton. tit. 21. cap. 5. §. 2.*

(*e*) *Poccianti de scriptor. Florent. p. m. 45.*

(*f*) *Id. ib.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Du Plessis, Mystere d'iniquité pag. 419. 420.*

(2) *Dante, del Paradiso C. 9. & 29. & del Purgatorio c. 32.*

(*i*) *Coeffeteau, reponse au mystere d'iniquité pag. 1032. 1033.*

(*k*) *Les Gibelins étoient le parti opposé aux Papes.*

(3) *Dantes Alig. lib. 3. de Monarch. c. ult.*

(*l*) *Grangier traduit ainsi ce premier vers,* Pour les voeux, ô Chrestiens soyez d'un coeur plus grave. *Le poete venoit de parler des voeux temeraires.*

(4) *Cant. 5. del Paradiso.*

(*m*) *Rivet, remarques sur la reponse au mystere d'iniquité 2. part. pag. 494. & suiv.*

(5) *Canto 19. del Inferno.*

(*n*) *Rivet ibid. pag. 495.*

(*o*) *Voiez le chant 19. de l'Enfer pag. m. 236.*

blions pas que ce grand poëte trouva des patrons illustres dans sa disgrace, (K) mais qu'il ne sçut pas toûjours se conserver leur affection; car quoi qu'il fût assez taciturne *, il donnoit à sa langue

* Erat morosissimus & Philosophorum instar, ut qui tristitiam præ se ferre videretur, nec facile loqui & brevissime conceptiones animi exprimere solebat. *Papyr. Masso elog. to. 2. p. 28.*

peut tomber quand on s'arrête au premier sens que les expressions d'un homme offrent à l'esprit. Ceux qui lisent ces six vers de Dante, & qui les prenent (a) *in sensu obvio quem ipsamet propositionum verba præ se ferunt*, qui les entendent, dis-je, de la maniere qu'Innocent douze veut que l'on entende les 5. propositions de Jansenius, croient que ce poëte a voulu dire qu'il ne faut pour être sauve que se conformer au Vieux & au Nouveau Testament, & suivre la voie que le Pape comme Pasteur de l'Eglise nous montre. Mais peut-être n'est-ce point là le vrai sens de Dante, peut-être a-t-il voulu dire ce que Rivet lui attribuë. Aprenons de là qu'un Auteur qui veut éviter que les siecles à venir n'interpretent de plusieurs façons contraires ce qu'il a dit, souhaite une chose presque impossible. Si l'on prevoioit les controverses qui s'eleveront dans 3. ou 4. cens ans on s'exprimeroit d'une maniere plus precise; mais je ne sai si les langues fourniroient autant de termes qu'il en faudroit pour ôter les équivoques, & pour obvier aux chicanes.

Prenez garde à une chose, c'est que Dante fournit des preuves & à ceux qui disent qu'il étoit bon Catholique, & à ceux qui disent qu'il ne l'étoit pas. L'Auteur de *l'aviso à la bella Italia* a recueilli les dernieres: Bellarmin a recueilli les premieres; & d'ailleurs il a éludé le mieux qu'il a pu tous les passages de cet *Aviso*. Gretser nous renvoie à ce Cardinal, & c'est presque toute la reponse qu'il a faite au passage de Mr. du Plessis. *In Dante*, dit-il (b), *luculentissima testimonia pro Pontificis Romani auctoritate, proque omnibus illis capitibus, quæ Plessæus & Illyricus attingunt, inveniuntur. Qua de re operæ pretium erit legere Bellarminum in libello proprio contra Italum quendam calumniatorem, qui ex Dante potissimum, Romani Pontificis majestatem labefactare nitebatur: Ad omnia enim profani hominis objecta respondet Illustrissimus Bellarminus: Et cap. 19. plurima loca ex Dante producit, quæ cum Plessæi & Illyrici delirationibus non magis consonant, quam dies cum nocte, æther cum Tartaro.*

(K) *Des patrons illustres dans sa disgrace, mais qu'il ne sçut pas toujours.*] Je trouve quelque desordre dans les recits qui concernent ses voiages après son bannissement. Quelques Auteurs disent (c) que se voiant exilé, il sentit croitre en son ame le desir de l'érudition, & qu'il s'en alla premierement à Boulogne pour s'y apliquer aux sciences les plus relevées, & puis à Paris. C'est ce que Papyre Masson assûre: Mr. Bullart (d) specifie qu'il passa de *Boulogne* à Paris *pour y aprendre la philosophie & les principes de la theologie.* Naudé (e) debite que Boccace *nous a laissé par escrit que* Dante *estant chassé de Florence par la violence des factions (f) noires & blanches, se retira à Paris, & frequentoit fort en l'Université,* (1) ubi sæpissimè adversus quoscumque circa quamcumque facultatem volentes responsionibus aut positionibus objicere disputans intravit Gymnasium: *& luy mesme fait grande estime au dixiesme Chant de son Paradis, d'un Seguier excellent Philosophe & Dialecticien, qui lisoit de son temps aux grandes Escholes de la rue aux Fouerres, la doctrine duquel ne fut, comme il dit, sans envie.*

Questi, ond' a me ritorna il tu' rigardo
E' il lume d'uno spirto che'n pensieri
Gravi à morire, gli parv' esser tardo.
Essa è la luce eterna di *Siggieri*
Che leggendo nel vico de li strami
Sillogizzo invidiosi veri.

Pour savoir si les paroles de Boccace prouvent invinciblement que nôtre poete ait etudié à Paris depuis son exil, il est necessaire de considerer ce qui les precede. Boccace venoit de dire, (g) *Fuit inter cives suos egregia nobilitate verendus: & quantumcumque tenues essent illi substantiæ, & à cura familiari, & postremo à longo exilio angeretur, semper tamen physicis atque Theologicis imbutus vacavit studiis, & adhuc Julia fatetur Parisius, in eadem sæpissime adversus quoscunque* &c. Il est clair que ce passage temoigne que Dante exilé disputoit souvent a toute outrance dans les Colleges de Paris. Neanmoins je conois quelques personnes qui s'imaginent que Boccace s'est trompé au tems: ils ne sauroient se persuader que Dante qui avoit été l'un des principaux Gouverneurs des Florentins, & qui étoit animé d'une envie extrême de retablir sa faction, se soit amusé à ergotiser dans les Colleges à l'âge de plus (h) de 35. ans. Ils croient donc qu'il ne fit paroître cette humeur si disputeuse dans les Ecoles de Paris, que lors qu'il étoit un jeune Ecolier, & qu'avant d'être promu au Conseil des huit. Ils disent qu'il fut disciple de Brunettus à Paris, & que cet homme mourut avant que Dante fût exilé. Ils le prouvent par le chant (i) dixiéme de l'Enfer. Il est sûr que l'on y trouve que nôtre Dante avoit éte le disciple de defunt Brunetto Latinus.

Se (k) fosse tutto pieno il mio demando
Rispos' io lui, voi non sareste anchora
Dell' humana natura posto in bando,
Che'n la mente m'è fitta, & hor m'accora
La cara, buona imagine paterna
Di voi, quando nel mondo ad hora ad hora
Mi mostravate, come l'huom s'eterna,
Et quant'io l'habbia in grado mentre vivo
Convien, che nella mia lingua si scerna.

Mais on n'y trouve point quelle est la ville où il l'eut pour maître. Quoi qu'il en soit raportons la note de Grangier sur ces paroles de Dante, *Siete voi qui ser Brunetto.* „ (l) Messire Brunetto Latin fut de Florence „ un Notaire ou Secretaire beaucoup estimé & versé „ en son art, mais d'une conscience assez mauvaise, „ dont estant accusé d'avoir commis plusieurs faulsetez il s'en alla demeurer à Paris, là où lisant publiquement la Physique, il fut Maistre de Dante, & „ comme Mathematicien ou Astrologue luy predit, „ qu'il devoit estre l'un des plus doctes de son temps. „ Pour le vice de Sodomie nostre Poëte faint qu'il le „ trouve en ce lieu, damné avec les Sodomites. „ Joignez à cela que Dante supose (m) que le Professeur Seguier etoit mort. Il y a donc de l'aparence qu'il l'avoit oüi & conu avant le tems où il feint qu'il fut conduit au Paradis. Or ce tems devance son bannissement. Enfin on peut observer que bien des Auteurs qui parlent de ce qu'il fit depuis sa disgrace, ne font mention que des retraites qu'il alla chercher chez des Princes d'Italie.

Selon (n) Volaterran il se retira d'abord avec ceux de sa faction chez Martel de Malespine; il alla ensuite à Verone auprès de Can de l'Escale, & enfin à Ravenne auprès de Guy Polentan, quatre ans après son exil. L'ordre, ni les tems n'ont pas été bien observez dans ce recit. Nous aprenons de Dante même qu'il se retira premierement à Verone chez un (o) Seigneur de l'Escale,

Il (p) primo tuo rifuggio, e'l primo hostello
Sarà la cortesia del gran Lombardo,
Che'n su la scala porta il santo uccello:
C'haura in te si benigno riguardo;
Che del far & del chieder tra voi dui
Fia prima quel, che tra gli altri è piu tardo.

& qu'il y avoit près de six ans (q) qu'on l'avoit banni, lors qu'il se refugia chez le Marquis Malespine. Le Sieur Freher (r) conte qu'il fut d'abord à Paris, & qu'il en sortit pour aller trouver le Roi d'Aragon qui l'apelloit, & qui le combla de bienfaits, & qu'ensuite il fut attiré par Can de l'Escale qui se plaisoit beaucoup à l'entretien des Savans, & qui lui donna de belles marques de sa liberalité. Ce recit n'est pas meilleur que celui de Volaterran. J'avoüe que Boccace (s) observe que Dante fut fort aimé de Frideric d'Aragon Roi de Sicile.

Pour achever mon commentaire il me reste à dire, que Dante n'eut pas le bonheur de plaire long tems à son patron de Verone. On ne lui cacha pas qu'on se degoûtoit de lui, le grand Can de l'Escale lui dit un jour, c'est une chose étonnante qu'un tel qui est fou nous plaise à tous, & se fasse aimer de tout le monde, ce que vous qui passez pour sage ne pouvez faire. Il n'y a point là dequoi s'étonner, repondit Dante, vous n'admireriez pas une telle chose, si vous saviez combien la conformite des esprits est la source de l'amitié. Chacun voit que cette reponse etoit trop choquante pour n'achever pas de ruiner ce poëte auprès du Prince de Verone. Vous allez lire ce fait en Latin, & un peu plus etendu. (t) *Dantes Aligherius*, ces paroles sont de Petrarque, *& ipse concivis nuper meus, vir vulgari eloquio clarissimus fuit, sed moribus parùm per contumaciam, & oratione liberior quàm delicatis ac studiosis ætatis nostræ principum auribus atque oculis acceptum foret. Is igitur exul patria, cùm apud Canem magnum, commune tunc afflictorum solamen ac profugium versaretur, primo quidem in honore habitus, deinde pedetentim retrocedere cœperat, minùsque in dies domino placere. Erant in eodem convictu histriones ac nebulones omnis generis, ut mos est, quorum unus procacissimus obscœnis verbis ac gestibus, multùm apud omnes loci ac gratiæ tenebat. Quod molestè ferre Dantem suspicatus Canis, producto illo in medium, & magnis laudibus concelebrato, versus in Dantem: Miror, inquit, quid causa subsit, cur hic cùm sit demens, nobis tamen*

(a) *Ces paroles sont tirées d'un bref d'Innocent XII. aux Evéques du Païs-Bas, daté du 6. de Fevrier 1694.*

(b) *Gretserus exam. Mysterii Plessæani pag. 463.*

(c) Exulem ubi se vidit, tum verò magis incensus est studio liberalium Artium, ac Bononiæ primùm dedit operam gravioribus scientiis, indéque Lutetiam Parisiorum profectus est. *Papyr. Masso ubi supra p. 18.*

(d) *Bullart ubi supra pag. 307.*

(e) *Naudé, addit. à l'histoire de Louis XI. pag. 175. 176.*

(f) *Il n'en fut chassé que par la faction des Noirs.*

(1) *Lib. 15. Genealog. cap. 6.*

(g) *Boccatius de geneal. Deorum lib. 15. c. 6. apud Papyr. Masson. ubi supra pag. 213.*

(h) *Selon Buonanni qui met sa naissance à l'an 1260. il en eût eu plus de 41. Voiez son discours sur le chant 21. de l'enfer p. 137.*

(i) *Dante supose qu'il le trouva dans l'enfer: or il supose que son voiage en enfer se fit l'an 1300. & il ne fut bani qu'en 1301.*

(k) *Dante, Canto 15. del Inferno p. m. 116.*

(l) *Grangier, sur le 15. chant de l'enfer de Dante pag. 166. 167.*

(m) *Au X. chant du Paradis p. m. 230.*

(n) *Volaterr. ubi supra pag. 771.*

(o) *Grangier sur cet endroit de Dante l'apelle Alboüin, & le fait frere ainé de Can le grand.*

(p) *Dante au chant 17. du Paradis pag. m. 445.*

(q) *Voiez le chant 8. du Purgatoire pag. 138.*

(r) *Paulus Freher. in theatro pag. 1422. Il cite les 50. vies de Boissard.*

(s) *Boccat. geneal. Deor. lib. 14. c. 11. apud Papyr. Masson. ubi supra pag. 214.*

(t) *Petrarcha rerum memorandarum lib. 4. apud Papyr. Massonem ubi supra p. 22. 23.*

langue en quelques rencontres un peu trop de liberté. Il laissa † des enfans. On conte une chose singuliere (*L*) de son attention à la lecture.

† Voiez la remarque B.

☞ DANTE (PIERRE VINCENT) étoit de Perouse, & de la famille des Rainaldi. Ce fut un homme de beaucoup d'esprit ; il entendoit les belles lettres, les Mathematiques & l'Architecture, & il composoit de si beaux vers à l'imitation de Dante, que l'on jugea qu'il faisoit revivre en quelque façon la sublimité de ce grand genie. On lui donna même le surnom de Dante, ce qui plut de telle sorte à sa famille que ses descendans ont quitté le nom *Rainaldi*, & ont substitué à la place celui de Dante. Nôtre Pierre Vincent inventa quelques machines que les experts admirerent, & composa en Italien un β commentaire sur la sphere de Jean de Sacrobosco. Il mourut fort vieux l'an 1512. & laissa un fils (*A*) & une fille γ dont je parlerai dans la remarque.

☞ DANTE (IGNACE) petit-fils du precedent, nâquit à Perouse, & se fit moine Jacobin. Il se rendit habile en Philosophie & en Theologie, & plus encore dans les Mathematiques. Il fut apellé à Florence par le grand Duc Cosme I. & lui expliqua la sphere, & les livres de Ptolomée. Il fit des leçons publiques sur le même sujet, & il eut beaucoup d'auditeurs dans l'Academie de Boulogne lors qu'il y expliqua la Geographie, & la Cosmographie. Etant retourné à Perouse il fit une belle carte de cette ville, & de tout son territoire. La reputation de sa science le fit attirer à Rome par Gregoire XIII. qui lui donna la commission de faire des cartes de geographie, & des plans. Il s'en aquita si bien que ce Pontife se crut obligé de l'élever à l'Episcopat. Il lui donna donc l'Evêché d'Alatri proche de Rome. Ce nouveau Prelat ne manqua pas d'aller resider ; mais Sixte V. successeur de Gregoire XIII. le voulut avoir auprès de soi, & lui donna ordre de s'en revenir à Rome. Dante se preparoit à ce voiage lors que la mort lui en fit faire un plus long le 19. d'Octobre 1586 *. Il est Auteur de (*B*) quelques livres. Je parlerai de son frere (*C*) dans une remarque.

β Il fut imprimé à Perouse l'an 1544. on l'y reimprima l'an 1574. augmenté de notes & d'une lettre de l'Auteur à Alphonse son precepteur. Oldoini ubi infra.

γ Tiré de l'Athenæum Augustum d'Augustin Oldoini Jesuite pag. 283.

* Tiré d'Oldoini ubi supra pag. 161. 162.

☞ DANTE (JEAN BAPTISTE) nâtif de Perouse, fut un excellent Mathematicien. L'une de ses inventions les plus subtiles fut de travailler à des aîles si exactement proportionnées à la pesanteur de son corps, qu'il s'en servoit pour voler. Il en fit (*D*) plusieurs fois l'experience sur le lac de Thrasimene, & avec un tel succés que cela lui inspira la hardiesse de donner ce grand spectacle à toute la ville de Perouse. Le tems qu'il choisit fut la solemnité du mariage de Barthelemi d'Alviane avec la sœur de Jean Paul Ballioni. Lors que la foule des spectateurs fut assemblée à la grande place, voilà tout-d'un-coup nôtre Dante qui s'élançant du lieu le plus éminent de la ville se montra tout couvert de plumes & batant deux grandes aîles au milieu de l'air. Il conduisit son vol par dessus la place, & jetta le peuple dans l'admiration. Malheureusement le fer avec quoi il dirigeoit l'une de ses aîles se rompit : alors il ne put plus balancer la pesanteur de son corps, il tomba sur l'Eglise de Nôtre Dame, & se cassa une cuisse. Elle fut retablie par les Chirurgiens. Il fut ensuite apellé à professer les Mathematiques dans Venise. Il mourut de maladie avant l'âge de 40. ans ‡. Il n'est pas besoin de dire pourquoi on le surnomma Dedale. Je ne doute point qu'il ne fût parent des autres Dantes de Perouse dont j'ai fait mention, & je suis surpris qu'Oldoini qui me fournit cet article, ne dise rien ni de la famille, ni du ‡ siecle de ce Dedale.

‡ Tiré d'Oldoini ubi supra pag. 168. 169.

‡ Par la circonstance du mariage de Barthelemi d'Alviane on peut savoir qu'il a fleuri vers la fin du XV. siecle.

DARIUS I. du nom, Roi des Perses, étoit fils d'Hystaspes δ. Il fut un des sept Seigneurs qui abolirent la tyrannie des Mages, & ce fut lui qui (*A*) tua le pretendu Smerdis ζ. Afin

δ Il fut gouverneur de Perse. Herod. l. 3. c. 70.

ζ Herod. l. 3. c. 78.

tamen omnibus placere novit, & ab omnibus diligitur, quod tu qui sapiens diceris non potes? Ille autem. Minime, inquit, mirareris, si nosses quod morum paritas & similitudo animorum amicitiæ causa est.

(*L*) *Une chose singuliere de son attention à la lecture.*] Il entra un jour chez un Libraire, dont la boutique donnoit sur la grande place de la ville. Son dessein étoit de voir quelques jeux publics qui se devoient celebrer, mais aiant rencontré un livre qu'il avoit envie de consulter, il s'apliqua à le lire de telle sorte que s'en retournant chez lui, il protesta avec serment qu'il n'avoit rien vu ni ouï de tout ce qui s'étoit fait, & qui s'étoit dit pendant la celebration des jeux. Dantem Florentinum *ferunt ad spectacula ductum apud bibliopolam, quum ex ejus taberna in forum prospecturus esset, consedisse, librumque, cujus fuisset cupidus, invenisse, quem tam avide attenteque legerit, ut domum rediens juramento testatus sit, nihil se vidisse aut audivisse ex iis, quæ in foro dicta factaque essent, quemadmodum de eo scribit Æneas Sylvius* (*a*).

(*a*) Philippus Carolus animadv. in Aul. Gellium pag. 592.

(*A*) *Un fils & une fille dont je parlerai.*] Jules DANTE son fils fut habile dans l'architecture, & dans les Mathematiques. Il fit un livre *de situatione Tyberis*, & des notes *in ornamenta architecturæ*. Il mourut l'an 1575. Je ferai un article à part pour Ignace Dante son fils, & j'y parlerai de Vincent Dante aussi son fils. Theodora DANTE sa sœur s'étant retirée à la campagne l'an 149[illegible]. pour fuir la peste dont la ville de Perouse étoit affligée, fut si bien instruite aux Mathematiques par son pere, qu'elle merita un rang honorable parmi les plus fameux Mathematiciens du tems. Elle composa des [illegible] sur cette science, & l'enseigna à Ignace son [illegible] avec beaucoup de succés (*b*). Mr. l'Abbé de la Roque a eu tort de dire qu'elle a fleuri sur la fin du XVI. siecle. Voiez son Journal des Savans du 12 Decembre 1678. à la page 466. de l'edition de Hollande.

(*b*) Tiré de l'Athenæum Augustum d'Augustin Oldoini pag. 198. 313. 314.

(*B*) *Il est Auteur de quelques livres.*] Il publia à Florence en 1569. un traité de la construction & de l'usage de l'astrolabe. Il fit aussi des notes sur la sphere de Sacrobosco, sur l'astrolabe, sur le planisphere universel. Il fit une sphere du monde en cinq tables. Ajoûtez à cela son optique d'Euclide, & d'Eliodore Larisseus, & son commentaire sur les deux regles de Jaques Barozzi. (*c*) Ces deux derniers Ouvrages sont en Italien. Vossius n'a point conu cet Auteur. On ne trouve dans le catalogue d'Oxford que le *commentario alle regole della prospettiva di Jac. Barozzi* imprimé à Rome l'an 1583.

(*c*) Tiré d'Oldoini ubi supra pag. 161.

(*C*) *Je parlerai de son frere dans une remarque.*] C'est-à-dire de Vincent DANTE fils de Jules, & petit-fils de Pierre Vincent, & neveu de la docte Theodora. Il s'apliqua aux etudes de la famille, & y réussit extrêmement, car il fut un bon Architecte, & un bon Mathematicien. Il fut d'ailleurs très habile dans la sculpture, & dans la peinture. Il fit à Perouse une statue de Jules III. Le Roi d'Espagne Philippe II. se voulut servir de lui pour achever l'Escurial, & lui ofrit de grosses pensions, mais Dante n'eut pas assez de santé pour s'engager à ce voiage. Il s'arrêta dans le (*d*) lieu de sa naissance, & s'y apliqua à la poesie, & aux Mathematiques. Il composa plusieurs ouvrages, & entre autres (*e*) la vie de ceux qui ont excelé dans le dessein des statues. Il mourut à Perouse l'an 1576. à l'âge de 46. ans (*f*).

(*d*) C'est-à-dire à Perouse.

(*e*) Monumenta plura reliquit, inter quæ commemoratur vita Italico idiomate cælatorum statuarum illustrium. Oldoini ubi supra pag. 319.

(*f*) Tiré d'Oldoini ibid.

(*D*) *Il en fit plusieurs fois l'experience.*] Je croi que plusieurs de mes lecteurs n'en croiront rien, cependant c'est une chose qui s'est pratiquée en d'autres lieux à ce qu'on dit. Voiez le dernier Journal des Savans de l'année 1678.

(*A*) *Ce fut lui qui tua le pretendu Smerdis.*] Je ne comprens rien dans ce que nous dit Moreri, que le dessein que sept grans Seigneurs formerent de de-

thrôner

Afin de ne pas repeter les choses que l'on trouve dans le Dictionaire de Moreri, je dirai seulement que l'épitaphe de ce Roi (B) de Perse contenoit une singularité fort remarquable. Darius eut plus de (C) femmes que Moreri ne lui en donne. Cet Auteur a très-mal compté (D) les expeditions de ce Prince.

☞ DASSOUCI, ou D'ASSOUCI (CHARLES COYPEAU, SIEUR) Musicien, & poëte François au XVII. siecle. Il a publié lui-même d'un style presque boufon ses avantures qui sont très-bizarres. Il raconte qu'il β est né à Paris; que * son pere Maître Gregoire Coypeau Sieur d'Assouci, Avocat au Parlement, fils † d'un Cavalier Cremonois nommé d'Agnanis excellent faiseur de violons, étoit ‡ de Sens en Bourgogne; que sa mere ⸸ étoit Lorraine, fort (A) petite, & fort bilieuse, & qu'il y eut si peu de concorde entre son mari & elle,

β *D'Assouci, au 2. tome de ses Avantures pag. 55.*

* *Ibid. pag. 57.*

† *Ibid. pag. 56.*

‡ *Ibid. pag. 54.*

⸸ *Ibid.*

thrôner Smerdis, fut *heureusement executé par Cambises qui mourut peu de tems après.* Car en 1. lieu ce ne fut point Smerdis qui usurpa la couronne. Smerdis fils de Cyrus avoit été mis à mort par les ordres de Cambyses son frere. L'usurpateur étoit un Mage, qui fit acroire qu'il étoit Smerdis fils de Cyrus. En 2. lieu les mêmes Seigneurs qui formerent le dessein de dethrôner cet usurpateur, furent ceux qui l'executerent. Il ne faloit donc pas attribuer toute la gloire de l'execution à un *Cambises.* Cela est d'autant moins pardonnable à Mr. Moreri, qu'il n'a point dit si son pretendu *Cambises* étoit l'un de ces Seigneurs. En 3. lieu il n'y eut aucun Cambyses ni dans le dessein de chasser le Mage, ni dans l'execution de cette entreprise. 4. Enfin aucun de ceux qui l'executerent ne mourut fort peu après, & avant que l'on procedat à l'élection d'un nouveau Monarque.

(B) *L'épitaphe de ce Roi de Perse contenoit une singularité.*] Darius dans son épitaphe se vante d'avoir été un grand buveur, *Titulo res digna sepulcri.* Ἠδυνάμην καὶ οἶνον πίνειν πολλὸν, καὶ τοῦτον φέρειν καλῶς (a) *Je pouvois boire beaucoup de vin, & porter bien cette charge.* On ne peut nier que, physiquement parlant, ce ne soit une bonne qualité que celle dont Darius se glorifie, car enfin c'est une force, c'est une puissance, c'est l'effet d'un temperament robuste; mais outre que c'est une qualité qui entraîne presque toûjours un dereglement moral, je ne vois pas que l'on doive faire plus de cas de la faculté de bien boire, que de celle de manger beaucoup. Or il est certain que l'on sent je ne sai quelle aversion naturelle pour les grans mangeurs. Demosthene avoit bonne grace lors qu'il dit à ceux qui donnoient à Philippe Roi de Macedoine la loüange de (b) boire beaucoup, *ce n'est pas là une qualité roiale, c'est celle d'une éponge* (c). Mais comme chaque nation a son goût, celui des Perses étoit d'estimer ceux qui pouvoient bien porter le vin. Le jeune Cyrus s'attribuoit cette qualité, comme une chose qui le rendoit plus digne du sceptre que ne l'étoit son aîné (d).

(C) *Eut plus de femmes que Moreri ne lui en donne.*] „ Au sentiment d'Herodote il avoit deux femmes, „ Atosse & Artistone. „ C'est ce que dit Mr. Moreri: mais s'il avoit pris la peine de feuilleter Herodote, il y eût trouvé 3. ou 4. femmes de Darius outre ces deux-là. La premiere femme de ce Prince étoit fille de Gobryas: il l'épousa avant que de monter sur le thrône, & en eut trois fils, dont l'aîné Artabazanes fut exclus de la succession en faveur de Xerxes qui étoit l'aîné du second lit. Comme la mere de Xerxes étoit fille de Cyrus, & qu'il étoit né depuis que son pere regnoit, on le prefera à Artabazanes dont la mere n'étoit point Princesse, & qui étoit né avant que Darius regnât. Voilà ce qu'on trouve dans les premiers chapitres du 7. livre d'Herodote, & voilà deja deux femmes de Darius; la fille de Gobryas, de laquelle j'ignore le nom, & Atosse fille de Cyrus, & mere de Xerxes. Cette fille de Cyrus avoit dejà été femme de son frere Cambyses (e), & puis du Mage qui usurpa la couronne sous le faux nom de Smerdis. Elle avoit une sœur encore fille nommée Artystone, que Darius épousa aussi (f). Il épousa de plus la Princesse Parmys, fille de Smerdis fils de Cyrus, & Phædima fille d'Otanes, l'un des sept Seigneurs qui firent perir le faux Smerdis (g). Cette Phædima avoit été à Cambyses, & fut une des parties de la succession que le faux Smerdis recueillit, car il n'oublia point de s'emparer de toutes les femmes de Cambyses. Celle-ci par le conseil de son pere, en couchant avec cet Usurpateur, decouvrit qu'il n'avoit point d'oreilles, ce qui fit conoitre pleinement l'imposture (h). Darius prit encore à femme Phratagune, fille unique & heritiere universelle d'Atarnes qui étoit frere de Darius (i). Voilà de bon compte 6. femmes de ce Monarque mentionnées par Herodote. On lui en donne (k) une 7. qui avoit nom Pantaple, & qui avoit été au faux Smerdis.

(a) *Athen. l. 10. c. 9. p. m. 434.*

(b) Νὴ Δία σπογγιᾶς ἱκανώτατον, strenuum profecto compotatorem. *Plut. in Demosth. pag. 853.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Ci-dessus pag. 942. lettre p.*

(e) *Herodot. l. 3. c. 88.*

(f) *Id. ib.*

(g) *Id. ib.*

(h) *Id. ib. c. 68. 69.*

(i) *Id. lib. 7. c. 224.*

(k) *Hieronymus in cap. 11. Danielis apud Christianum Matthia in theatro quatuor Monarchiar. pag. m. 207.*

(D) *Très-mal compté les expeditions de ce Prince.*] La critique que j'ai à faire presentement n'est pas fondée sur ce qu'on a dit que *Darius fit cinq expeditions considerables*, mais sur ce qu'après avoir ainsi debuté, on n'en a marqué que trois, celle de Samos, celle de Babylone, celle de Scythie. Ceux qui voudront demêler & developer les deux autres seront obligez de compter pour la quatriéme, ce qui n'est qu'une branche ou qu'une queuë de la troisieme, & de joindre cette queuë avec la campagne de Marathon. Après quoi il faudra qu'ils prennent pour la cinquieme le châtiment des Egyptiens soulevez. Ainsi en devinant ce qu'un homme a voulu dire, & en le tirant du cahos d'une narration très-confuse, on parviendra au nombre promis, je veux dire à cinq expeditions, mais en même tems on decouvrira bien des bevuës. Voici les paroles de Moreri. Darius *en s'en retournant* de la Scythie, *laissa son General Magabyze avec* 80. *mille hommes pour conquerir l'Europe. Elle (l) est memorable par la defaite des Perses en la bataille de Marathon* . . . . . . *son armée composée de plus de* 500. *mille hommes fut defaite par* 12. *mille Atheniens.* Que Megabyze ait été laissé en Europe avec un detachement (m) de l'armée de Darius, ce n'est qu'une queuë de l'expedition de Scythie. Reduire à une seule expedition les exploits de Megabyze, & la bataille de Marathon, c'est confondre prodigieusement les choses. Il y a 20. ans d'intervalle entre l'expedition de Scythie, & la bataille de Marathon. C'est dans cet intervalle que l'on a coutume de mettre (n) la 4. expedition de Darius qui est (o) la guerre d'Ionie, pendant laquelle les Atheniens secoururent le rebelle Aristagoras, & l'aiderent à brûler la ville de Sardes. Et ce fut pour se venger de cet affront que Darius fit passer en Grece une formidable armée, qui fut batuë à la plaine de Marathon. C'est ce que l'on compte pour la 5. expedition de Darius. Quant à ce qui concerne la revolte des Egyptiens, il mourut (p) en faisant des preparatifs pour la punir. Il n'emploia donc pas des troupes contre eux, comme l'assûre Mr. Moreri.

(A) *Que sa mere étoit . . . . . fort petite & fort bilieuse, & qu'il y eut si peu de concorde.*] On va voir un exemple des dereglemens de plume à quoi s'exposent ceux qui s'érigent en plaisans, & en écrivains burlesques. Ils se trouvent engagez à divertir le public à leurs depens, & à boutonner contre eux mêmes, & contre tout ce qu'ils devroient le plus épargner. Voici comment nôtre d'Assouci parle de sa mere: „ (q) C'estoit un petit bout d'Amasone, „ prompte & colere, qui pour reparer les deffauts de sa „ petite taille, portoit des patins si hauts, que qui en „ auroit fendu le liege, en auroit fait aisement de fort „ beaux cotraits de l'école; si-bien qu'elle ne se dé„ chaussoit jamais sans perdre justement la moitié de „ son illustre personne. C'est pourquoy mon pere qui „ n'estoit pas tant spirituel qu'il ne fust encore attaché „ à la matiere, disoit que ma mere estoit si petite qu'el„ le se perdoit dans le lit, & ne la trouvant point dans „ les draps, se plaignoit qu'elle n'avoit point de corps, „ & qu'elle estoit tout esprit. Mais en recompense, „ outre la qualité qu'elle avoit de chanter comme un „ Ange, & de joüer divinement du lut, elle estoit „ doüée d'un si merveilleux esprit de contradiction & „ d'une humeur si imperieuse, que durant quarante „ ans, n'estant encore jamais convenuë avec mon „ pere l'Avocat d'aucune chose, Monsieur l'Avocat „ mon pere n'ozoit presque plus ouvrir la bouche de „ peur de faire un outrage à sa capacité. Et quoy que „ je fusse encore bien jeune, il me souvient qu'un jour „ mon pere parlant des loix, & ma mere en voulant „ parler aussi, ils eurent un si furieux contraste sur un „ passage de Justinian, qu'ils mirent tous deux l'épée „ a la main, & se battirent en duel pour l'explication „ de la loy. *Frater à fratre.* „ Un peu plus bas il ne fait point dificulté de debiter que son pere avoit fait de sa servante sa concubine. (r) *Estant soumis aux caprices d'une servante, je commençay à goûter les aigreurs de*

(l) *Ce mot ne se peut raporter à rien qui ait precedé.*

(m) *C'est ainsi qu'on peut nommer un Corps de 80. mille hommes eu égard à toute l'armée de Darius.*

(n) *Voiez le theatre de Christianus Mathias p. m. 205.*

(o) *Moreri n'en parle pas.*

(p) *Herodot. l. 7. c. 4.*

(q) *D'Assouci to. 2. de ses Avantures pag. 58. & suiv.*

(r) *Id. ib. p. 62. 63.*

elle, β qu'*apres avoir partagé leurs enfans & leurs biens, ils se separerent volontairement l'un de l'autre*; qu'il demeura auprés de son pere dans Paris, & qu'il fut si maltraité par la servante, que γ cela lui fit faire *souvent des escapades*, & qu'à l'âge δ de neuf ans *il* ζ *prit son vol jusques à Calais*, où il fit acroire qu'il savoit l'astrologie, & qu'il η étoit *fils de ce grand & fameux faiseur d'horoscope nommé* θ *Cesar*; qu'aiant gueri par un petit tour de souplesse un malade d'imagination, il passa pour un κ celebre magicien, quoi qu'il n'eût encore que neuf ans; que ceux qui *l'avoient reçu dans leur logis, aiant eu le vent que le sot peuple le vouloit jetter dans la mer . . . . le firent sortir secretement de Calais* λ. Je n'ai trouvé la suite de ses avantures qu'au tems que μ le Duc de St. Simon le *fit* (B) *entendre* à Louïs XIII. à St. Germain. ν *Il donna dans le genie* de ce Prince par une chanson à boire qu'il fit, & que tout le monde chanta à la Cour. Le Roi *depuis presta toûjours l'oreille à ses chants, & lui permit l'entrée de son cabinet*, & on appella ξ d'Assouci *Phebus garderobin pource qu'il avoit toûjours ses luths dans la garderobe du Roi*. Il continua ce manege sous la minorité de Louïs XIV. Ce jeune Prince π *lisoit les vers* de ce poëte *à son petit coucher, & rioit toûjours & fort à propos du bon mot, que bien des Courtisans qui rioient à contre-temps, ne pouvoient attraper*. Il * *ne dedaignoit point de prêter l'oreille à ses chants, ny de les executer lui mesme*. D'Assouci voulant retourner † à Turin auprés de leurs Altesses Roiales, partit de Paris ‡ environ l'an 1655. *avec tant de precipitation qu'à peine eut il le loisir de paier une partie de ses debtes*. Il étoit accompagné ⸸ de deux Pages de Musique. Il n'arriva à Lion qu'aprés avoir essuïé plusieurs fâcheux accidens, & qu'aprés avoir fait conoissance avec un homme qui a paru (C) dans un coin des satires de Mr. Despreaux, & qui par cette raison merite une place

β *Ibid. pag.* 62.
γ *Ibid. pag.* 64.
δ *Ibid. pag.* 69.
ζ *Ibid. pag.* 68.
η *Ibid. pag.* 73.
θ *Voiez l'article* Ruggeri, *remarque E.*
κ *D'Assouci ibid. pag.* 89.
λ *Ibid. pag.* 90.
μ *Id. to.* 1. *pag.* 47.
ν *Ibid. pag.* 48.
ξ *Ibid. pag.* 47.
π *Ibid. dans l'epitre dedicatoire au Roi.*
* *Ibid. to.* 2. *pag.* 12.
† *Il dit dans le* 3. *tome de ses relations pag.* 153. *que Mr. le Comte d'Harcourt l'avoit autrefois donné à Madame Roiale.*
‡ *Ibid. to.* 1. *pag.* 2.
⸸ *Ibid. pag.* 3.

de la vie auparavant que d'en avoir ressenty les douceurs. Car cette servante, ou plutost cette maistresse, qui avoit des libertez avec mon pere que je puis bien donner à penser, mais non pas à lire, ayant autant de haine pour moy, que j'en avois pour elle, il n'y avoit point d'heure du jour que nous ne fussions aux couteaux.

Un homme de son humeur avoit lu sans doute les Ecrits du Pere Garasse, & je m'imagine qu'il en tira ce qu'il raporte touchant les patins de sa mere, car voici un passage de la doctrine curieuse de ce Jesuïte. „ (a) Sainct Vincent Ferrier raconte dans l'un de ses „ Sermons, qu'un homme d'honneur de son temps „ s'estant marié par procureur avec une femme, laquelle peut-estre n'avoit-il jamais veuë qu'en peinture, de bonne & belle taille en apparence, se trouva bien trompé lors qu'il la vid dans sa chambre „ sans patins, car elle avoit diminuë & descreu de la „ moytié, ce qui l'effraya si fort, que s'addressant à „ elle il luy tint ce discours à demy en cholere. *Ubi „ posuisti reliquam personæ tuæ?* où avez-vous laissé le „ reste de vostre personne? c'est qu'elle s'estoit desfaicte de ses patins, qui la faisoient paroistre une autre fois plus grande qu'elle n'estoit. „ Si d'Assouci avoit lu les memoires de Brantome, il auroit aparemment ajoûté à ses expressions sur les patins de sa mere quelque allusion à la massuë d'Hercule, quand ce n'eut été que pour deguiser son larcin. Lisez ce passage: „ (b) Il me souvient, qu'une fois à la Cour „ une Dame, fort belle & de riche taille, contemplant une belle & magnifique tapisserie de „ chasse, où Diane, & toute la bande de vierges „ chasseresses estoient fort naifvement representees, „ & toutes vestuës monstroient leurs beaux pieds & „ belles jambes, elle avoit une de ses compagnes auprés d'elle, qui estoit de fort basse & de petite taille, qui s'amusoit aussi à regarder cette tapisserie, „ elle luy dit: Ha petite, si nous nous habillions toutes „ de cette façon, vous le perdriez comptant, & n'auriez grand advantage; car vos gros patins vous decouvriroient, & n'auriez telle grace en vostre marcher, & à monstrer vostre jambe comme nous autres, qui avons la taille longue & haute; parquoy il „ vous faudroit cacher, & ne paroistre gueres; remerciez donc la saison, & les robbes longues que nous „ portons, qui vous favorisent beaucoup, & qui vous „ couvrent vos jambes si dextrement qu'elles ressemblent avec vos grands & hauts patins d'un pied de hauteur, plustot une massuë qu'une jambe; car qui n'auroit de quoy se battre, il ne faudroit que vous couper une jambe, & la prendre par le bout, & du „ costé de vostre pied, chaussé & enté dans vos grands „ patins, on feroit rage de bien battre. „ Jules Cesar Scaliger observe que les femmes d'Italie portoient de fort grans patins, & que son pere avoit coutume de dire, que les maris qui avoient de telles femmes n'en trouvoient au lit que la moitié, l'autre moitié étant restée dans la chaussure. (c) *Soccus humilis est. Italas mulieres altissimis usas vidimus, quamvis diminutiva voce dicant Socculos. Patris mei perfacetum dictum memini, Ejusmodi uxorum dimidio tantum in lectis frui maritos, altero dimidio in soccis deposito.* Un de ces maris se plaignoit fort plaisamment d'avoir épousé une femme mipartie, (d) moitié de bois & moitié de chair. Scioppius se figure qu'il a trouvé dans Juvenal qu'en certaines femmes les deux portions de ce partage n'etoient pas égales, & que le corps humain ne devoit être consideré que comme l'appendix. Les éditions portent

(e) *Si breve parvi*
Sortita est lateris spatium, breviorque videtur
Virgine Pygmæa, nullis adjuta cothurnis
Et levis erecta consurgit ad oscula planta.

Mais Scioppius au lieu *d'adjuta*, veut qu'on lise *adjuncta*, & il confirme par un exemple sa conjecture: (f) *Parvam puellam staturam exprimit dum eam cothurnis adjunctam ait, sicut Cicero de genero suo*, quis meum generum alligavit gladio?

(B) *Le Duc de St. Simon le fit entendre à Louïs XIII.*] Si l'on s'en tient à la narration de l'Auteur, cet avantage lui fut procuré l'an 1640. plus ou moins, car il supose qu'en 1655. (g) un valet de pied du Roi lui dit, *Il y a plus de quinze ans que je vous connois, ce fut moy qui vous allay querir quand Monsieur le Duc de Saint Simon vous fit entendre au Roy à S. Germain.* Cela montre qu'avant ce tems-là, le Sieur d'Assouci n'avoit point été admis auprès de ce Prince. D'où vient donc qu'il assûre en un autre endroit (h) qu'il *a diverti vingt ans durant le Roy Louis XIII.* Ce n'est pas la premiere fois que j'ai observé que les Auteurs ne sont pas de bons chronologues dans leur propre histoire. Notez que nôtre homme nous aprend (i) qu'il a été au service de Mr. d'Angoulême fils naturel de Charles IX. & qu'il triompha de tous les efforts qu'on fit pour l'en debusquer.

(C) *Fait conoissance avec un homme qui a paru dans un coin des satires de Mr. Despreaux, & qui par cette raison merite.*] D'Assouci dans le recit de son voiage de Chalons sur Saone à Lion, nous conte (k) *qu'ayant fait dire à ses Pages de musique plusieurs chansons touchantes & passionnees*, il attira un Auditeur qui etoit aveugle, & (l) qui *avoit de chaque costé des mandibules pour le moins un bon quartier d'oreilles si belles & si vermeilles, que bien que son nez ne fust pas moins bons en couleur, on avoit de la peine à juger qui emportoit le prix, ou la pourpre de son nez, ou le cinabre de ses oreilles.* Interrogé qui il étoit, il repondit, „ (m) Je suis . . . des descendans d'Homere, & j'oze dire que j'ay encore quelque avantage sur ce divin personnage, car bien qu'il fust aveugle comme „ je suis, & qu'il chantast ses vers publiquement par „ les portes comme je chante les miens, il n'avoit „ que la jambe veluë, & moy je suis velu comme un „ ours par tout le corps. . . . Je suis Poëte & Chantre fameux, mais un Chantre doüé d'un organe „ si puissant, & d'une voix si éclatante & si forte, que „ pourveu que j'aye pris seulement deux doigts d'eau „ de vie, si je chantois sur le Quay des Augustins, le „ Roy m'entendroit des fenestres de son Louvre. Cela „ dit, sans attendre d'estre prié, il tira de sa poche un „ petit livre couvert de papier bleu, & l'ayant donné à un jeune garçon qui luy servoit de guide, ils „ unirent tous deux leurs voix, & tous deux le chapeau „ sur l'oreille, ils chanterent ces agreables chansons.

„ *Helas mon amy doux, &c.*

„ Et cette autre que chantoit autrefois Gautier-Garguille.

„ *Baisez-moy Julienne.*
„ *Jean Julien je ne puis,*

„ Aprés

(a) *Garasse, doctrine curieuse pag.* 323.
(b) *Brantome, Dames galantes to.* 1. *pag.* 340. 341.
(c) *Jul. Cesar Scaliger poetic. lib.* 1. *cap.* 13. *pag. m.* 48.
(d) Unde etiam cujusdam querela, qui se uxorem semiligneam duxisse dicebat. *Comment. in Alciati emblem. p. m.* 589.
(e) *Juven. sat.* 6. *v.* 502.
(f) *Scioppius verisimil. lib.* 4. *cap.* 10. *pag. m.* 148. 149.
(g) *D'Assouci to.* 1. *pag.* 47.
(h) *Id. to.* 2. *page* 14.
(i) *Ibid. pag.* 10.
(k) *Id. tome* 1. *pag.* 247.
(l) *Ibid. pag.* 249.
(m) *Ibid. pag.* 251.

place dans mon commentaire. Il trouva bien des agremens à Lion : il y β donna sa Musique *à tous les Convents des Religieuses chantantes*, & *il n'y avoit pas une de ces filles devotes qui n'eust déjà une copie de son Ovide en belle humeur.* C'est ainsi qu'il intitula l'Ouvrage où il traduisit en vers burlesques une partie des Metamorphoses d'Ovide. γ Il demeura trois mois à Lion parmi les jeux, la Comedie, & les festins, fort caressé de Moliere, & des δ Bejars, après quoi il alla ζ à Avignon avec Moliere, & puis à Pezenas * où se tenoient les Etats de Languedoc. Il fut nourri par ces Comediens † tout un hiver, & il reçut des presens considerables du Prince de Conti, de Mr. de Guilleragues, & de plusieurs personnes de cette Cour ‡. Il avoit perdu l'un de ses Pages de Musique, & comme *il se trouvoit tout porté dans la Province de France qui produit les plus belles voix aussi bien que les plus beaux fruits*, il ne voulut point s'en retourner en Piemont avant que de faire une tentative pour remplir la place vacante. Il ‡ suivit Moliere jusques à Narbonne. Il fut ensuite à Montpellier & y courut (*D*) risque de la vie. Cet accident est devenu fort fameux

β *Ibid. pag.* 296.
γ *Ibid.*
δ *C'étoient des Comediens associez à Moliere.*
ζ *Ibid. pag.* 309.
* *Ibid. pag.* 315.
† *Ibid. pag.* 316.
‡ *Ibid. pag.* 318.
‡ *Ibid. pag.* 319.

„ Aprés celle-cy il en chanta une de sa façon toute nou-„ vellement fabriquee, dont le titre estoit celuy-cy. „ *Chanson pitoyable & recreative sur la mort d'un Cor-„ donnier qui se coupa la gorge avec son tranchet pour se „ vanger de l'infidelité de sa femme.* „ On voulut savoir son nom & le lieu où il tenoit son Parnasse. (*a*) *Je m'appelle, dit-il, Philippot à vostre service, autrement le Savoyard, & si vous passez jamais sur le Pontneuf, c'est sur les degrez de ce Pont que vous verrez mon Parnasse ; le Cheval de bronze est mon Pegaze, & la Samaritaine la fontaine de mon Helicon.* Il (*b*) donna un de ses livres de chansons a d'Assouci. *Feu mon pere*, ajoûta-t-il (*c*), *a qui Dieu fasse paix, a chanté mille fois des chansons de Guedron & de feu Boesset.*

(*a*) *Ibid. pag.* 257.
(*b*) *Ibid. pag.* 259.
(*c*) *Ibid. pag.* 261.

Si on laisse passer plus d'un siecle sans faire des commentaires sur les satires de Mr. Despreaux, il s'y trouvera des endroits moins intelligibles que les plus obscurs que l'on trouve dans la Confession de Sanci, & dans le Catholicon. Et je suis persuadé qu'un commentateur de ces satires au XIX. siecle seroit ravi de rencontrer ce petit morceau de l'histoire d'un fameux Chantre du pont-neuf, & que volontiers il en orneroit ses notes sur cet endroit-ci.

Le (d) bel honneur pour vous, en voiant vos Ouvrages
Occuper le loisir des Laquais & des Pages,
Et souvent dans un coin renvoiez à l'ecart
Servir de second tome aux airs du Savoiard.

(*d*) *Despreaux Satire* 9. *p. m.* 58.

(*D*) *Il courut risque de la vie à* Montpellier. *Cet accident est devenu fort fameux par la relation du voiage.*] Comme cette relation est entre les mains de tout le monde, je n'en tirerai que le gros de ce qui concerne nôtre Musicien. Mrs. de Bachaumont, & la Chapelle racontent qu'ils arriverent à Montpellier le jour qu'on y devoit *bruler d'Assouci pour un crime qui etoit en abomination parmi les femmes.* Ils decrivent fort plaisamment l'indignation du beau sexe, ils assûrent *qu'un homme de qualité avoit fait sauver le malheureux*, & qu'à cause de cela les femmes faisoient une sedition dans la ville, *& qu'elles avoient déjà dechiré deux ou trois personnes pour être seulement soupçonnees de conoitre d'Assouci*; qu'ils eurent peur d'être pris aussi pour ses amis, & qu'ils sortirent promptement de cette ville; qu'ils le rencontrerent *avec un page assez joli qui le suivoit*; qu'il leur conta en deux mots toutes ses disgraces; qu'après avoir vu plusieurs villes de Provence, ils allerent à Avignon, & qu'un soir *qu'ils prenoient le frais sur le bord du Rône par un beau clair de lune*, ils rencontrerent le Sieur d'Assouci, & le questionerent assez malicieusement:

Ce (e) petit garçon qui vous suit,
Et qui derriere vous se glisse,
Que sçait il? en quel exercice,
En quel art l'avez vous instruit?
Il sçait tout, dit il, s'il vous duit,
Il est bien à vôtre service.

(*e*) *Voiage de Bachaumont & la Chapelle p. m.* 75.

Nous le remerciâmes lors bien civilement, ainsi que vous eussiez fait, & ne luy repondimes autre chose,

Qu'adieu, bon soir, & bonne nuit:
De vôtre Page qui vous suit,
Et qui derriere vous se glisse,
Et de tout ce qu'il sçait aussi.
Grandmerci Monsieur d'Assoucy;
D'un si bel offre de service,
Monsieur d'Assoucy grandmercy.

Il y a très-peu d'Ouvrages d'esprit qu'on ait autant lu & admiré que la relation du voiage de ces deux Messieurs, & par là ils ont contribué plus que personne à rendre odieux, meprisable, & abominable le nom du Sieur d'Assouci. On a debité, (*f*) *que ses ennemis pour le detruire avoient fait voir* cette relation *au Pape Clement IX.* Cela étoit un peu delicat, car elle contient un endroit assez malin, & fort capable de deplaire a la Cour de Rome. C'est celui où l'on supose que d'Assouci échapé aux flammes de Montpellier, est hors de crainte puis qu'il se trouve à Avignon:

(*f*) *D'Assouci, ubi supra to.* 2. *pag.* 271.

Mais (g) enfin me voila sauvé,
Car je suis en terre Papale.

(*g*) *Voiage de Bachaumont ubi supra.*

Le malheureux d'Assouci n'éprouva que trop le prejudice (*h*) que lui faisoit la relation de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle ; il écrivit contre ce dernier, & lui dit bien des injures, & comme il pretendoit être (*i*) celui qui lui avoit montré à faire des vers, & que l'on avoit vu des Poesies a sa loüange composées par Mr. Chapelle, il lui demanda raison & de cette ingratitude, & de cette inconstance. Il soutint qu'il etoit faux (*k*) qu'il eût eté rencontré par ces voiageurs ni proche de Montpellier, ni à Avignon ; il ajoûta qu'il n'etoit sorti de Montpellier (*l*) que trois mois apres son elargissement, desorte qu'ils avoient avancé un grand mensonge, quand ils avoient dit qu'ils l'avoient trouvé hors de cette ville-là, le jour même qu'il fut mis en liberte. Il pretend (*m*) qu'ils ne passerent a Montpellier que deux ans aprés son avanture, d'où il conclut qu'ils ont emploie contre lui une fiction très-maligne. Le mal est, qu'encore qu'il les convainque de s'être donné en cela toute la licence des Ecrivains de Roman, il ne put nier le fond de l'afaire, car il avoue qu'on le mit dans un cachot à Montpellier, & qu'on l'accusa d'un commerce infame. *Au lieu*, dit-il (*n*), *d'attribuer au merite de mon art la recherche que je faisois d'un enfant pour chanter pour le service* de Madame Roiale, le peuple *disoit que c'estoit pour en trafiquer avec les Princes d'Italie*, ou *que (o) sous pretexte de Musique, j'allois ainsi par le monde chercher des enfans non pas pour les faire chanter, mais pour les vendre aux Chirurgiens de Montpellier pour en faire des Anathomies.... (p) Que diray-je plus, les Catholiques qu'en ce pais-là on apelle Catholiques à gros grain, m'appelloient (q) Parpaillot, & les Parpaillots m'appelloient Athée, mais les femmes galantes, plus amies de leurs interests, & plus speculatives, laissant le bon Dieu à part, m'appelloient heretique, non en fait de Religion, mais en fait d'amour, & sans se ressouvenir de tant de serenades que je leur avois données, & de tant de tendresses que j'avois eu pour elles, quand dés mes plus jeunes ans passant à Montpellier je leur enseignois à joüer du Luth, & leur mettois la main sur le manche, ils m'accusoient injustement des durretez que jadis Orphée eut pour les Bacchantes, & tout cela sans autre fondement que leur chimerique imagination déja preocupée par la renommée qui leur avoit apris les longues habitudes que j'avois eues avec C. feu D. B. & feu C. & fomentée par la malignité de ces esprits irritez.* Notez qu'il donne pour cause de toute cette persecution la colere d'une Dame (*r*) *qui estoit adorée de tout Montpellier*, & qui (*s*) *ne manqua pas de bander tous les ressorts de son esprit, & d'employer toutes ses machines pour le perdre.* Plusieurs precieuses (*t*) *prirent le party de cette femme irritée, & jurerent sur leurs mouches, & par leur ampoulle au fard, de ne se plaire jamais, qu'elles n'eussent fait jetter ses cendres au vent.* Il fut assez imprudent pour les brusquer dans un poeme qu'il fit courir sous le titre *d'Articles de paix aux precieuses de Montpelier.* C'étoient des vers fort choquans & fort satiriques. Elles en furent sans doute d'autant plus choquees, qu'il indiquoit librement la vraie raison pourquoi à son dire, elles le persecutoient, & demandoient que la punition servit d'exemple. Il leur promettoit d'être à l'avenir plus galant, il leur faisoit offre de ses forces quoi qu'un peu attenuees par l'âge.

(*h*) *D'Assouci ibid. pag.* 332. 333.
(*i*) *Ibid. pag.* 262. 264.
(*k*) *Id. ib. pag.* 255.
(*l*) *Ibid. pag.* 164.
(*m*) *Ibid. pag.* 156.
(*n*) *Ibid. pag.* 108.
(*o*) *Ibid. pag.* 110.
(*p*) *Ibid. pag.* 112.
(*q*) *C'est-à-dire Huguenot.*
(*r*) *Ibid. pag.* 100.
(*s*) *Ibid. pag.* 102.
(*t*) *Ibid. pag.* 118.

Mais (v) r'assurez vos cœurs jaloux
Esclave des charmes plus doux,
J'adore par tout la nature,
Sans m'appliquer à la torture,
Que la plus belle d'entre vous
Vienne un peu tenter l'avanture.
Je veux mourir sous l'imposture,
Si je n'appaise son courroux.

(*v*) *Id. ib. pag.* 122.

meux par la relation du voiage de Mrs. de Bachaumont, & la Chapelle. J'en parlerai dans les remarques. Il sejourna β encore trois mois à Montpellier depuis qu'il eut été mis hors de prison, & y composa une *relation de cette tragicomique avanture*, mais il ne la fit pas imprimer, encore que Monsieur le Juge Mage qui l'avoit vuë le lui eût permis γ. Il parcourut ensuite plusieurs villes de Provence, il fut saluer à Monaco le Prince de Morgues qui lui δ donna 30. pistoles, il passa le col de Tende, &c. Etant arrivé à Turin il eut quelque peine à refuter par sa presence la fausse nouvelle de son suplice que l'on avoit luë dans la gazette burlesque. Il emploia tous les ζ soins imaginables pour se procurer un établissement fixe dans cette Cour-là, & il supose qu'il en feroit venu à bout, s'il ne se fût pas amusé à faire des vers, & s'il ne se fût point borné à faire sa cour aux principales divinitez, & s'il n'eût pas donné de ‡ la jalousie aux Musiciens du païs. Il pretend que la beauté de ses poësies l'exposa à l'indignation d'un poëte ‡ d'Auvergne qui faisoit de l'entendu à Turin, & qui affecta de le critiquer, & de le persecuter. Il ajoûte qu'aiant negligé les favoris, parce qu'il crut fort imprudemment (E) qu'il suffisoit de s'attacher à leurs Altesses Roiales, il s'exposa aux mauvais offices de plusieurs personnes, & cela lui fit un grand tort. Il s'aperçut que l'on se refroidissoit envers lui, & le pis fut qu'aiant demandé * son congé ou son établissement, il obtint † à son grand regret la premiere de ces deux choses. Je ne puis donner la suite de ses avantures, je n'ai eu en main que les trois premieres parties de l'histoire qu'il en a faite. Je me souviens qu'environ l'an 1674. il publia deux petits volumes qu'il avoit composez dans les prisons du Chatelet de Paris, il y étoit detenu encore, & je ne sai point les particularitez de son élargissement. On n'a pas besoin de consulter les satires de ses ennemis pour former de lui une très-mauvaise opinion. Ce qu'il avouë, ce qu'il raconte lui-

β *Ibid. to. 2. p. 164.*

γ *Ibid. pag. 163.*

δ *D'Assouci Avantures d'Italie pag. 74.*

ζ *Voiez la remarque E.*

‡ *Ibid. pag. 330. & suiv.*

‡ *Ibid. pag. 183.*

* *Ibid. pag. 338.*

† *Ibid. pag. 342.*

Sec & passé comme je suis,
Et non du tout si beau qu'un Ange,
Je fais pourtant ce que je puis,
Je ne suis pas un masle étrange,
Garçon loyal & bon Chrétien.
J'aime plus que vostre entretien.
Pourquoy donc sexe au teint de roze,
Quand la charité vous impose
La loy d'aimer vostre prochain,
Me pouvez-vous haïr sans cause,
Moy qui ne vous fis jamais rien.
Ha pour mon honneur je voy bien
Qu'il vous faut faire quelque chose.

Au reste il accusa (a) la Chapelle de lui avoir derobé cette pensée. Voiez la marge (b), & n'écoutez point les reflexions de quelques esprits medisans.

Ils disent que l'incontinence étant la plus ferme colonne de l'Empire de la galanterie, c'est en vain qu'on demanderoit dans un état de disgrace *mais qu'ai-je fait? de quel crime peut-on m'accuser? je ne me sens coupable d'aucun attentat, je me suis tenu en repos, je n'ai rien fait.* Mauvaise voie de se justifier, car c'est principalement par le quietisme, ou par l'inaction qu'on devient coupable auprès des personnes qui gouvernent cet Empire. On y regarde les faineans comme de très-mauvais sujets: l'oisiveté est le plus grand crime de felonnie qu'on puisse commettre, c'est le crime de leze-majesté au premier chef: les pechez de commission en ce païs-là sont infiniment plus legers que les pechez d'omission, ceux-ci ne sont jamais veniels, ce sont des fautes irremissibles. On deposera plutôt dans un Etat politique les tyrans, que les faineans; mais dans cet autre monde dont nous parlons, la plus juste cause de deposer, d'exiler, &c. est celle que les François allegueren̄t contre les Rois de la premiere Race; & il vaudroit mieux avoir commis plusieurs violences, que de meriter l'epithete que l'on donna à un certain (c) Prince. Voilà les medisances que je vous conseille de n'écouter pas: aiez plus d'égard aux reflexions que l'on peut faire sur une remarque que je toucherai ci-dessous (d).

(a) *Ibid. pag. 168.*

(b) *Voici un endroit de la relation de la Chapelle:* L'on auroit dit à voir ainsi Ces Bacchantes échevelées, Qu'au moins ce Monsieur d'Assoucy Les auroit toutes violées; *Et cependant il ne leur avoit jamais rien fait.*

(c) Ludovicus nihil fecit. *Ce fut le dernier Roi de France de la 2. Race.*

(d) *Dans la remarque C de l'article d'Henri III.*

(E) *Il crut fort imprudemment qu'il suffisoit de s'attacher à leurs Altesses Roiales.*] Ce qu'il dit là-dessus est très-bon, & vaut bien non pas à l'égard des phrases, mais quant aux pensées un des plus solides endroits de nôtre nouveau (e) Theophraste. *Comme je n'avois autre but,* dit-il (f), *que de plaire à leurs Altesses Royales, pour ce que selon mon peu d'ambition, il me sembloit que c'estoit assez pour le petit bien que je pourchassois, de meriter leur estime, au lieu de faire ma Cour à ceux qui me pouvoient aider, & plus encore à ceux qui me pouvoient nuire: Je ne voyois pas seulement Madame la Marquise de Lans, ny Madame Servien ma principale protectrice; mais je negligeois encore tous ceux de la faveur & le Favory mesme: grande folie vrayment & bien digne du châtiment que j'en receus, & que recevront tous ceux qui comme moy seront assez fiers pour vouloir escheller le Ciel & entrer en Paradis malgré les Saints: Grande folie de confier sa fortune à son merite auprés des Princes; & d'autant plus grande que la plus part des Princes qui se croyent libres (parce qu'ils commandent aux autres) ne voyant que fort peu, & encore par les yeux d'autruy, & ne commandant quasi jamais que ce qu'on leur ordonne de commander, ils sont le plus souvent esclaves de leurs esclaves, & par consequent les plus esclaves de tous les humains: je l'esprouvay bien dans cette Cour; quand au lieu de frotter les bottes à tous ceux de la faveur, baiser les mains & les pieds à mon Poëte, admirer son esprit & ses vers, & les faire imprimer en lettres d'or, moy pauvre mirmidon combattant contre un geant de la faveur, je combattois contre moy mesme, puis qu'autant de victoires que j'emportois sur sa plume, c'estoient autant de trophées que j'erigeois à sa gloire, & autant de precipices que je creusois à ma fortune, moy pauvre sot, plus sot que Jean des Vignes, qui au lieu de m'abstenir de faire des Vers, ou d'en faire comme mon Curé, qui ne faschoit personne, voulois mesurer ma plume avec un Poëte portant espée, noble comme le Roy, & vaillant comme un Cesar. . . . (g) Les Princes, qui comme j'ay deja dit, ne voyant le plus souvent que par autruy, & ne considerans les personnes qu'autant qu'ils sont aimez de ceux qu'ils aiment. Si je ne me vis pas tout à fait abandonné, pour le moins je me vis autant negligé que j'avois negligé les autres. Les presens qui avoient accoustumé de venir toutes les semaines, ne venoient plus que tous les mois, & parmy les ordinaires bontez de ces Astres benins, remarquant une certaine froideur, qui ne s'accordoit point avec l'esperance que j'avois de mon establissement. . . je fis &c.* Un bon Courtisan n'imite pas les Huguenots qui n'invoquent que Dieu seul, il imite les devots de la Communion Romaine qui s'attachent beaucoup plus au culte des Saints, qu'à celui de Dieu. D'Assouci conforma ses devotions aux idées des Protestans, & n'y trouva point son compte. Voions quelque chose de la description qu'il a faite de son zéle pour la Duchesse Roiale. (h) *Durant quatorze mois que je demeurai dans cette Cour, il n'est pas croyable combien j'employé de soins pour meriter un establissement: je ne laissois passer aucune occasion pour me rendre necessaire, quoy que pour l'Eglise je ne fus pas un enfant de lassus, & que pour la chambre de cette Princesse je n'eusse deja que trop d'employ, ayant neantmoins ouy dire qu'on n'entre point en Paradis malgré les Saints, je voulus pour me les rendre propices, faire encore Musique à sa Chapelle: Soit qu'elle ouist la Messe dans sa chambre, au Saint Suaire, ou en quelque autre Eglise, je la suivois par tout comme un barbet, par tout on voyoit mon Luth & Pierrotin à sa suite; par ce moyen je devins en peu de temps la plus devote personne du monde; car il ne faut pas croire que cette pieuse Princesse, qui pleuroit ordinairement aux Autels, eust crû satisfaire aucunement à sa pieté, assistant à une seule Messe, il luy en faloit tous les jours pour le moins deux, & le plus souvent trois, durant lesquelles je faisois une tres-longue & tres-devote Musique, & toujours à deux genoux: Juges Lecteur, si je ne devois pas estre tout à Dieu; cependant, je t'assure que la chose à quoy je pensois le moins c'estoit de l'importuner de mes prieres. Appollon qui par tout me tenoit au colet, me pardonnoit encore moins en ce Saint lieu. J'y avois toûjours l'imagination remplie de l'idée de quelque beau motet; & quoy que les paroles que je murmurois entre mes dents, fussent toutes saintes & sacrées, ce n'étoit pas tant pour la gloire de Dieu, que je les voulois unir à mes chants, que pour la satisfaction de cette Divinité mortelle: qu'alors, moy malheureux, j'eusse preferé à la Divinité mesme.* Voiez la marge (i).

(e) *Mr. de la Bruyere.*

(f) *D'Assouci, avantures d'Italie pag. 332. & suiv.*

(g) *Ibid. pag. 337.*

(h) *Ibid. pag. 168. & suiv.*

(i) Mon zéle estoit si grand envers ces benignes puissances, *dit-il pag. 176.* que si j'en eusse eu autant pour Dieu, je ne doute point qu'il ne m'eust déja recompensé de son Paradis.

lui-même sufit pour cela. Je ne sai si * presentement on pourroit obtenir un privilege à Paris pour faire imprimer un Ouvrage semblable aux relations de nôtre poëte burlesque, car elles sont parsemées de profanations. Et notez qu'entre autres crimes on l'accusa d'impieté, cependant il se glorifie d'avoir pris la plume pour la defense (F) de l'Eglise Romaine. Il se plaint de Mr. Boileau, qui (G) n'avoit pourtant rien dit que ce qu'il faloit contre le burlesque. L'endroit † où il parle de quatre poëtes fols est divertissant, je n'en copierai que ce qui concerne (H) celui qu'il nomme, & qui est Auteur imprimé. Il eut entre autres ennemis ‡ Cyrano de Bergerac, & Loret.

* *On écrit ceci en Octobre 1699.*

† *Ibid. pag. 273. & suiv.*

‡ *Les pieces contre Soucidas qui se trouvent dans ses œuvres sont contre d'Assouci.*

(F) *D'avoir pris la plume pour la defense de l'Eglise Romaine.*] L'une des extravagances dont il blame ses ennemis est de l'avoir accusé d'irreligion. Vous avez été assez mechans & assez sots, leur dit-il, (a) *pour avoir fait passer . . . . . pour impie celuy que Dieu n'a exposé à vos persecutions, que pour le raffiner dans l'exercice de la pieté; pour un Ecrivain ennemy des choses sacrées, celuy qui dans ses écrits a deffendu Rome des attentats de l'ennemy de sa gloire & de ses Autels, & qui a employé toute son ancre & répandu tout son encens en faveur de ses saints Ministres & de ses sacrez Prelats.* Il ne devoit pas se faire un merite d'avoir entrepris un tel Ouvrage: la devotion y eut-elle part? Ne fut-ce pas plutôt pour obtenir quelque recompense? C'est là l'etoile polaire des Ecrivains comme lui; ils passent d'un sujet profane à un sujet tout celeste dès (b) que l'esperance du gain se montre de ce côte-là: (c) *Græculus esuriens in cœlum jusseris, ibit.*

(a) *D'Assouci to. 2. pag. 20.*

(b) Si dolosi spes affulserit nummi. *Persius in prologo. Voiez la conduite de l'Aretin ci-dessous pag. 327.*

(c) *Juven. Sat. 3. v. 78.*

(G) *Il se plaint de Mr. Boileau qui n'avoit pourtant rien dit que ce qu'il faloit contre le burlesque.*] (d) D'Assouci refute le mieux qu'il peut ces paroles de Mr. Boileau:

Qu'enfin la Cour desabusée
Meprisa de ces vers l'extravagance aisée.

Il est bien aisé, dit-il (e), *de toucher un faquin qui rid de toute chose, mais il est bien malaisé d'émouvoir un Stoique constipé qui ne rid de rien; c'est pourquoy quoy qu'on die de l'heroique, il s'en faut bien qu'il soit de si difficile accez que le fin Burlesque, qui est le dernier effort de l'imagination, & la pierre de touche du bel esprit, & non pas encore de tout esprit; car pour y reussir il ne suffit pas d'avoir de l'esprit comme un autre, il faut estre doué d'un genie particulier, qui est si rare principalement en nostre climat, que hors de deux personnes, dont la France veut que je sois l'une, chacun sçait que tout ce qui s'est meslé de ce Burlesque n'a fait que barbouiller du papier. . . . (f) Si l'on me demande pourquoy ce Burlesque qui a tant de parties excellentes & de détours agreables, aprés avoir si long-temps diverty la France, a cessé de divertir nostre Cour; c'est que Scarron a cessé de vivre, & que j'ay cessé d'escrire; & si je voulois continuer mon Ovide en belle humeur, cette mesme Cour qui se divertit encore aujourd'huy des vers que je luy presente, s'en divertiroit comme auparavant, & mes Libraires qui ont r'imprimé tant de fois cet ouvrage, en feroient encore autant d'editions.* Un homme qui declare si franchement la haute opinion qu'il a conçue de ses poësies, sera, si l'on veut, un temoin peu digne de foi à l'egard des loüanges qu'il se distribue à soi-même; mais lors qu'il declarera qu'il a été fort sensible à l'injure contenuë dans ces paroles de Mr. Boileau:

(d) *D'Assouci Avantur. d'Italie, pag. 241.*

(e) *Ibid. pag. 252.*

(f) *Ibid. pag. 261.*

Et jusqu'à d'Assoucy tout trouva des Lecteurs,

il doit passer pour un temoin très-sincere. „ (g) Ha! „ cher Lecteur, si tu sçavois comme ce *tout trouva* me „ tient au cœur tu plaindrois ma destinée; j'en suis in„ consolable, & je ne puis revenir de ma pâmoison, „ principalement quand je pense qu'au prejudice de „ mes titres dans ce vers, qui me tient lieu d'un Ar„ rest de la Cour de Parlement, je me voy descheu de „ tous mes honneurs, & que ce Charles d'Assoucy „ d'Empereur du Burlesque qu'il estoit, premier de ce „ nom, il n'est aujourd'huy, si on le veut croire, que „ le dernier reptile du Parnasse, & le marmiton des „ Muses; que faire Lecteur en cette extremité aprés „ l'excommunication qu'il a jettée sur ce pauvre Bur„ lesque si disgratié, qui daignera le lire, ny seule„ ment le regarder dans le monde sur peine de sa ma„ lediction? „ Il se console par la pensée que la jalousie a eté la cause de cette censure foudroiante. (h) *Voila, cher Lecteur ce que l'on gagne à faire de bons vers burlesques, car si j'en eusse fait d'aussi meschans que mon* (i) *Poete,* (k) *il m'auroit laissé vivre aussi bien que l'auteur de l'Ovide bouffon; mais quoy, il n'est pas nouveau de voir des esprits jaloux pester contre les choses excellentes, & de blamer ce qui surpasse leur capacité.* Mettons ici le jugement qu'il a fait de la poësie impertinente au souverain point. *Elle fait rire*, dit-il (l), *. . . . . mais il ne suffit pas de rencontrer dans son plus haut degré cette impertinence, qui est si necessaire à cette sorte de Vers, il faut qu'elle soit encore accompagnée d'une certaine naïveté, que les meilleurs Esprits ne sçauroient comprendre, & que tant plus on est excellent, on peut moins imiter, comme il paroist clairement dans la Grande Bible des Noëls; où bien que plusieurs beaux Esprits se soient efforcez d'imiter dans leurs Noëls nouveaux ces precieux Noëls de l'antiquité, aucun n'en a trouvé, ny n'en trouvera jamais le secret; & les vieux Noëls toûjours preferez par tous & en toute rencontre aux nouveaux, seront toûjours d'autant plus honorez & plus estimez dans tous les siecles, qu'ils sont plus sots & plus excellemment remplis de cette admirable sorte d'impertinence & de naïveté: car enfin, est-il quelque homme de bon sens, qui sçache de quoy il faut rire, & quand on doit rire, qui ne rie de tout son cœur voyant ces Vers, que j'ay tirez d'un livre qui fut vendu vingt pistoles à un encan, intitulé,* Les pois pilez. *C'estoit le Christ qui prenoit congé de Saint Matthieu, en ces termes.*

(g) *Ibid. pag. 263.*

(h) *Ibid. pag. 265.*

(i) *C'est-à-dire un poëte Auvergnat qui étoit à Turin.*

(k) *C'est-à-dire Mr. Boileau.*

(l) *Ibid. pag. 229.*

D I A L O G U E.

C. Adieu Matthieu.
M. Adieu, Dieu.
C. Prens ta lance & ton épieu,
 Et t'en vas en Galilée.
M. Prendray je aussi mon épée?
C. Et quoy donc?
M. Adieu donc.

Est-il rien de plus sot & de plus impertinent que de faire parler ainsi ces personnes celestes? Cependant est-il rien de plus plaisant ny de plus naïf? Et ne m'avouerez-vous pas que ces Vers, qui feroient rire Saint Matthieu, & le bon Dieu-mesme, s'il estoit encore sur la terre, valent mieux que tous les Vers mediocres qui sont au monde, qui ne sentent ny sel, ny sauge?

(H) *Que ce qui concerne celui qu'il nomme.*] „ (m) Mais qui peut mieux autentiquer cette folie „ autentique que le pauvre défunt Ragueneau? Ra„ gueneau connu de tout le Parnasse, Ragueneau ai„ me de tous les Poëtes, & cheri de tous les Come„ diens. Enfin ce fameux Patissier Ragueneau, qui „ avec six garçons dans sa boutique, travaillant sans „ cesse auprés d'un feu continuel, dans un four acha„ landé, faisoit la nique à tous les Patissiers de Paris, „ ce fameux Patissier Ragueneau, qui ne faisoit pleu„ voir sur le Parnasse que des pastez de Godiveau. Ce „ pere nourissier des Muses, aprés avoir bien nourry „ ces ingrates filles, helas! qu'est-il devenu? C'est à „ vous, Beis, que je le demande, qui luy inspirâtes „ la folie de faire des Vers; vous, Beis, qui nous „ avez ravi le plus excellent Patissier de Paris, pour „ en faire le plus méchant Poëte de l'Univers. C'est „ vous, barbare, qui repondrez un jour dans la val„ lée de Josaphat, non seulement de tout l'ancre & „ de tout le papier qu'il a gaté dans ce bas territoire, „ mais encore de tous les pastez que (sans compren„ dre ceux que le Parnasse luy a excroquez) vous luy „ avez mangez à la gueule du four. Ouy, Beis, vous „ rendrez compte un jour de ce pauvre innocent; „ car enfin, c'estoit le meilleur homme du monde, il „ faisoit credit à tout le Parnasse; & quand on n'avoit „ point d'argent, il estoit trop payé, trop satisfait, „ & trop content, quand seulement d'un petit clin „ d'œil on daignoit applaudir à ses Ouvrages. Je me „ souviens que pour avoir seulement eu la patience „ d'écouter l'une de ses Odes pindariques, qu'il me fit „ credit plus de trois mois sans me demander jamais „ un sol. . . . (n) N'estant payé de personne, & ses „ creanciers voulant estre payez, le Pauvre Ragueneau „ sous les ruines de son four resta entierement acca„ blé. Ce fust un jour marqué de noir pour Messieurs „ les Poëtes, que des l'aube du jour on rencontra par „ les ruës se torchans le bec, apres avoir pris chez luy „ le dernier déjeuné (qu'une troupe de Sergens affa„ mez) à la barbe d'Appollon, encore toute degout„ tante de la graisse de tant de friands Pastez, eurent „ bien la hardiesse d'arrester & de prendre au collet „ son cher bien aimé Ragueneau, & le mener encore „ sans aucun respect, ny de ses Vers, ny de ses Mu„ ses, dans le fond d'une Prison, dont (apres un an „ de captivité) estant sorty pour donner au monde „ les excellens ouvrages (qu'à l'imitation de Theo„ phile) il y avoit composé, ne trouvant dedans Pa„ ris

(m) *Ibid. pag. 283. & suiv.*

(n) *Ibid. pag. 288.*

Loret. Celui-ci le maltraita en toute occasion dans sa gazette burlesque, *(I)* & fut si prompt à debiter les nouvelles desavantageuses à D'Assouci, qu'il publia plusieurs fois sa mort, & toûjours très-faussement.

* *Voiez l'Italia regnante de Mr. Leti parte 3. pag. 369. & suiv. Konig nous renvoie à la page 170. de cet Ouvrage de Mr. Leti. C'est faire 2. fautes: ne marquer pas le volume, & marquer mal la page.*

‡ *Ibid. pag. 367.*

† *Ib. pag. 363. 367.*

☞ DATI (Carlo) Professeur en Humanitez à Florence sa patrie, est devenu fort celebre tant par ses Ouvrages, *(A)* que par les éloges qu'une infinité d'Ecrivains lui ont donnez. Il étoit fort honnête & fort officieux envers tous les doctes voiageurs qui passoient par la ville de Florence; plusieurs * d'entr'eux lui ont temoigné leur gratitude dans leurs écrits. Il étoit membre de l'Academie *della Crusca*, & se donnoit en cette qualité-là le nom de *Smarrito*. Il fit en Italien un panegyrique de Louïs XIV. & le publia ‡ à Florence l'an 1669. La version Françoise qu'un autre en fit fut imprimée à Rome l'année suivante. Il avoit dejà publié quelques poësies Italiennes à la loüange du même Prince †. Vous conoîtrez par là en quel tems il a fleuri.

DAVID.

„ ris aucun Poëte qui le voulust nourir à son tour, ny „ mesme écouter seulement l'un de ses vers, ny aucun Patissier qui sur un de ses Sonnets luy voulust „ faire credit seulement d'un Pasté de requeste; maudissant le siecle, & pestant contre l'ignorance du „ temps, il en sortit avec sa femme & ses enfans, luy „ cinquiéme contant, un petit asne tout chargé d'Epigrames pour aller chercher sa fortune au Languedoc, où ayant rencontré une troupe de Comediens „ qui avoient besoin d'un homme pour faire un personnage de Suisse, il entra avec eux en qualité de „ vallet de carreau de la Comedie, où quoy que son „ rolle ne fut jamais tout au plus que de quatre vers, „ il s'en acquita si bien, qu'en moins d'un an qu'il fit „ ce mestier, il acquit la reputation du plus méchant „ Comedien du monde; de sorte que les Comediens „ ne sçachant à quoy l'employer, le voulurent faire „ moucheur de chandelles; mais il ne voulut point accepter cette condition comme repugnante à l'honneur & à la qualité de Poëte; depuis ne pouvant resister à la force de ses destins, je l'ay veu avec une „ autre troupe qui mouchoit les chandelles fort proprement: voila le destin des fous quand il se font Poëtes, & le destin des Poëtes quand ils deviennent „ fous. „

(I) Loret . . . . . fut si promt à debiter les nouvelles desavantageuses.] „ *(a)* Du moment que je „ fus arresté mes ennemis . . . . . manderent incontinant à Paris les nouvelles de ma mort, qui n'estant aucunement desagreables à feu Loret, sans en „ attendre la confirmation luy inspira ces beaux vers „ qu'il fit en grand haste à ma loüange, & que depuis „ à sa confusion on a vû courir la pretantine dans sa „ Gazette. Aujourd'huy ce mauvais Poëte est allé „ mentir en l'autre monde, & moy je suis encore en „ celuy-cy: „ Joignons à cela cet autre passage: *(b) Ce sont ces mesmes Sots qui servant d'échos à l'ouïr-dire, m'ont tant de fois tué dans leurs Gazettes, & qui aprés m'avoir noyé à Ferrare & à Venize, auparavant que j'y eusse jamais mis le pied, m'ont tiré de la Mer & de tous ses fleuves, pour me venir cuire à Montpellier, & qui enfin aprés m'avoir bien jetté de la poësle au feu, éventré, mis à l'étuvée, & haché menu comme chair à pasté, m'ont remis en mon premier état pour me refricasser de nouveau en Avignon, dont de leur grace ils m'ont encore retiré sans aucune lesion ny solution de continuité, pour me confiner pour le reste de mes jours dans le saint Office, dont pourtant je viens de sortir aussi brillant & aussi entier que si je venois de naistre, sans que dans tous ces voyages, que Messieurs les Sots m'ont fait faire, le temps seulement m'ait osté un cheveu de la teste.* Il se vangea de Loret autant qu'il lui fut possible, & l'accusa d'une insigne fraude. Voici ses paroles: „ *(c)* Qu'avois-je fait à ce beau rimeur des „ halles, pour insulter si fierement contre l'honneur „ de mes Muses, plus éclairées & plus honnestes que „ les siennes? Quoy que son mestier de piper au jeu, „ le put bien dispencer de faire de si meschans vers, „ l'avois-je apelle filou, l'avois-je apellé Poëte de balle, ne l'avois-je pas toûjours nommé Loret: Quoy „ donc joüant contre luy chez feu Monsieur le Mareschal de Chombert, ne m'avoit-il pas derobé assez „ d'argent avec ses fausses cartes, sans derober encore „ mon honneur & ma fortune avec ses fausses rimes? „ Quoy, mon Ovide en belle humeur l'avoit-il pû rendre assez chagrin pour se vanger de mes Vers au „ prejudice de mes mœurs? Cependant ce barbare Rimeur s'en est bien vengé, puisque c'est sur cette baze que la sotte canaille encore plus barbare que luy, „ a depuis fondé sa medisance pour m'en persecuter „ par toute la terre, aussi bien que tant d'honnestes „ gens qui croiroient jusques au Jugement final que „ j'aurois esté boucanné par les Sauvages de Montpellier, si mes écris pour le moins, aussi durables que „ les siens ne verifioient le contraire. Ouy ce pied „ plat s'en est bien vengé; puisque c'est luy qui a fourny des armes à tous mes ennemis, & de pretexte „ à la calomnie de tous mes envieux, qui a ravagé ma „ fortune, & ruiné mes esperances, qui de mon meilleur amy en a fait mon persecuteur, & qui enfin „ m'a exposé à tant de perils & à tant de mortelles disgraces. Dieu! peut-on voir sans fremir de „ tels assassinats? & la France peut elle souffrir „ sans honte de tels assassins? „ Je pense qu'on publia aussi qu'il avoit été pendu en effigie, car il se plaint qu'on l'a fait passer *(d) pour un homme de qui le Portrait à servy d'epouvantail de Chenevière, & de terreur publique aux méchans*; mais il soutient que ce portrait *n'a jamais esté veu que chez les Libraires du Palais*, qu'on le voit briller *encore au front de tous ses Ouvrages, & que les Peintres les plus curieux* le *recherchent aujourd'huy comme un Original digne de leurs copies.* Je ne croi pas qu'ils le fassent pour avoir à peindre un beau visage, car celui de D'Assouci n'est rien moins que tel. Je n'ai pas trouvé dans la relation de Mrs. de Bachaumont & la Chapelle, qu'on le fasse *(e)* le *Tersite de nostre siecle.* Il se plaint de cela, & opose à cette injure les vers que l'on fit sur son portrait:

(a) D'Assouci to. 2. pag. 155.

(b) Id. ib. pag. 23. & suiv.

(c) Idem Avantures d'Italie pag. 87. & suiv.

(d) Id. au tome 1. pag. 21. de ses avantures.

(e) Ibid. pag. 159.

(f) Ibid. pag. 157.

On (f) vous avertit que voicy
Le Portrait du grand d'Assoucy,
Cette merveille de nostre âge.
Contemplez-le donc bien; & si
A peu prés aux traits du visage
Vous croyez qu'un tel personnage
Ne peut qu'avoir bien reüssi,
Achetez viste son ouvrage,
Et vous verrez qu'il est ainsi.

Chapelle.

(A) Tant par ses Ouvrages, que par les éloges qu'une infinité d'Ecrivains lui ont donnez.] On trouvera dans le 3. volume de l'*Italia regnante* de Mr. Leti, tout le commentaire que ce texte peut demander: je n'en copierai qu'une petite partie. Mr. Leti *(g)* remarque que le livre intitulé *Lettera di Timauro Antiate à Filaleti, della vera storia della cicloide, e della famosissima esperienza dell' argento vivo*, est une composition de Carlo Dati: il nous renvoie à la page 149. du traité de Placcius *de scriptis & scriptoribus anonymis atque Pseudonymis.* Ce renvoi est bon, car on trouve dans la page indiquée que le pretendu *Timauro Antiate* est Carlo Dati, & que cela paroît manifestement par la page 26. de la lettre. On y trouve aussi que cet écrit fut imprimé à Florence l'an 1663. & que l'Auteur prouve deux choses, l'une que Marin Mersenne n'est point l'inventeur de la ligne cycloide, comme on l'a debité dans l'histoire de la Roulette; mais que la gloire de cette invention apartient à Galilée: l'autre que Torricelli est innocent du plagiat qu'on lui impute, à l'égard de l'hypothese qui explique par la pression de l'air la suspension de l'argent vif. C'est lui qui a été le premier Auteur de cette hypothese, si l'on en croit Carlo Dati. Il y a beaucoup d'aparence que Monconys confond les choses quand il dit: *(h) Le Sieur Carlo Dati me donna sa lettre imprimée pour prouver que Torricelli avoit trouvé le premier la roulette.* Le principal Ouvrage à quoi nôtre Dati s'apliqua fut celui *della pittura antica.* Il en publia un essai ou un morceau l'an 1667. Je le citerai ci-dessous *(i)*. L'éloge que Chimentelli a donné à cet Ecrivain, est le seul que je copie parmi plusieurs autres alleguez par Mr. Leti. *(k) Nec secus inter rarissimos numerandus, qui Librum utendum permisit Clarissimus & amicissimus D. Carolus Datus nostra flos illibatus Urbis, suadaque Etrusca medulla, quam omni literarum paratu quotidie auget, atque illustrat. Parum enim mereri putat, qui per se tàm egregiè meretur, nisi ad benè merendum de Republica Literaria alios quoque omni ope, & consilio adjuvet. Nihil ut minus suum habeat, quam quod in usum, & gloriam eruditionis impendi possit; penè ipsum se sibi subtrahens, nedum temporis, aut operæ parcus.*

(g) Leti, Italia regnante to. 3. pag. 363. 364.

(h) Monconys, voiages 2. partie pag. 483. ad ann. 1664.

(i) Dans la remarque L de l'article Zeuxis.

(k) Chimentellius de honore bisellii pag. 86. apud Leti ubi supra pag. 371.

DAVID, Roi des Juifs, a été un des plus grans hommes du monde, quand même on ne le considereroit pas comme un Roi Prophete, qui étoit selon le cœur de Dieu. La premiere fois que l'Ecriture β le fait paroître sur la scene, c'est pour nous aprendre que Samuel le designa Roi, & fit la ceremonie du Sacre. David n'étoit alors qu'un simple berger. Il étoit le (*A*) plus jeune des 8. fils d'Isaï Bethléemite. Après cela l'Ecriture nous aprend γ qu'il fut envoié au Roi Saül, pour lui faire passer les accés de sa frenesie (*A* Δ) au son des instrumens de Musique. Un service de cette importance le fit tellement aimer de Saül, que ce Prince le retint dans sa maison, & le fit son Ecuier *. L'Ecriture dit ensuite que David s'en † retournoit de tems en tems chez son pere pour avoir soin des troupeaux, & qu'un jour son pere l'envoia au camp de Saül avec quelques provisions, qu'il destinoit à trois de ses fils qui portoient les armes. David en executant cet ordre, ouït le defi qu'un Philistin nommé Goliath, fier de sa force & de sa taille gigantesque, venoit faire tous les jours aux Israëlites, sans que personne parmi eux osât l'accepter. Il temoigna bonne envie de s'aller batre contre ce geant, & là-dessus il fut amené au Roi, & l'assûra qu'il triompheroit de ce Philistin. Saül lui donna ses armes; mais comme David s'en trouvoit embarrassé, il les quita, & resolut de ne se servir que de sa fronde. Il le fit si heureusement qu'il terrassa d'un coup de pierre ce Rodomont ‡, & puis il le tua de sa propre (*B*) épée, & lui coupa la tête qu'il vint presenter à Saül. Ce Prince (C) avoit demandé à son General en voiant marcher David contre Goliath ⸸, *de qui est fils ce jeune garçon?*

Le

β *I. livre de Samuel chap. 16. v. 13.*

γ *Ibid. v. 20.*

* *C'est-à-dire qu'il portoit les armes de Saül. Ib. v. 21.*

† *Ibid. cap. 17. v. 15.*

‡ *Ib. v. 49. 50.*

⸸ *Ibid. v. 55.*

(*A*) *Le plus jeune des fils d'Isaï.*] Isaï descendoit en droite ligne de Juda l'un des 12. enfans de Jacob, & demeuroit à Bethléem petite ville de la tribu de Juda. Quelques nouveaux Rabins disent que lors que David fut conçu, Isaï son pere ne croioit point joüir de sa femme, mais de sa servante, & c'est par là qu'ils expliquent le verset 7. du Pseaume 51. où David assûre *qu'il a été formé en iniquité, & que sa mere l'a échauffé en peché.* Cela, disent-ils, signifie (*a*) qu'Isaï *son pere commit un adultere en l'engendrant, parce qu'encore qu'il l'engendrât de sa femme, il croyoit ne l'engendrer que d'une servante à la pudicité de laquelle il avoit tendu des pieges.* Cette explication est peu conforme à la doctrine du peché originel, & c'est pour cela que le Pere Bartolocci (*b*) aiant raporté ce sentiment des nouveaux Rabins, s'est cru obligé d'examiner par occasion, si les anciens Juifs ont reconu la verité de cette doctrine. Si la suposition de ces Rabins étoit veritable, ils auroient raison de dire qu'Isaï auroit commis un adultere; mais d'autre côté il faudroit dire qu'il ne l'auroit point commis, si croiant de bonne foi qu'il joüissoit de sa femme, il eût engrossé sa servante. Cette suposition Rabinique est bien éloignée de la tradition que St. Jerôme raporte. Il dit qu'on a cru qu'Isaï pere de David ne commit jamais aucun peché actuel, & qu'il n'y eut en lui aucune souillure que celle qu'il aporta du sein de sa mere. (*c*) *Mirum est quod de Isai patre Davidis refert Hieronymus, illum nunquam aliud peccatum commisisse quam quod ex origine contraxit. Quo enim loco legimus:* Amasa (1) ingressus est ad Abigail filiam Naas sororem Sarviæ; *sic Hieronymus* (2), Naas interpretatur coluber, quia eum nullum admisisse mortiferum perhibent peccatum, nisi quod originaliter de serpente antiquo contraxit. Est autem Naas qui & Isai pater David. *Eamdem traditionem refert Abulensis* (3). *& monet Naas eumdem esse qui & Jesse sive Isai patrem Davidis. quod quidem & antea Liranus* (4) *docuerat.* Au reste ceux qui voudroient adopter l'impertinence des Rabins sur la conception de David, passeroient aisément dans une autre impertinence, qui seroit de mettre David au nombre des bâtards illustres. La raison physique que l'on allegue pourquoi les bâtards viennent si souvent au monde avec tant de talens naturels, auroit lieu ici de la part du pere.

(*a*) *Voiez le Journal des Savans du 14. Juillet 1692. pag. 465. edit. de Holl.*

(*b*) *In Bibliotheca magna Rabbinica part. 2. pag. 4. apud Journal des Savans ibid.*

(*c*) *Ces paroles sont du Pere Camart,* pag. 126. 127. de rebus gestis Eliæ.

(1) *Lib. 2. Reg. 17: 25.*

(2) *Hieron. trad. Heb. in lib. 2. Reg. cap. 17.*

(3) *Tostat, 2. Reg. 17. quæst. 27.*

(4) *Liran. ibid.*

Je viens de lire un livre Italien, (*d*) où ce conte des Rabins est raporté en cette maniere. Le pere de David aimoit sa servante, & après l'avoir cajolée plusieurs fois, il lui dit enfin qu'elle eût à se tenir prête à coucher cette nuit-là avec lui. Elle n'aiant pas moins de vertu que de beauté se plaignit à sa maitresse, qu'Isaï ne lui donnoit nul repos par ses sollicitations. (*e*) *Che non poteva haver riposo, rispetto che il patrone continuamente la tentava per farla giacere una notte con lui.* Promets lui de le contenter cette nuit-ci, lui repondit sa maitresse, & j'irai me mettre à ta place. La chose s'executa deux ou trois nuits consecutives. Quand Isaï se fut aperçu que sa femme avec laquelle il ne couchoit plus depuis long tems étoit neanmoins enceinte, il l'accusa d'adultere, & ne voulut point ajoûter foi au recit qu'elle lui fit de l'accord passé avec la servante. Ni lui ni ses fils ne voulurent voir l'enfant qu'elle mit au monde, ils le tinrent pour bâtard; il la traita avec le dernier mepris, & fit élever l'enfant à la campagne parmi les pastres. Il ne parla point de ce mystere à ses voisins; il cacha cette honte domestique pour l'amour de ses enfans. Les choses demeurerent en cet état jusques à ce que le Prophete Samuel fut chercher un Roi dans la famille d'Isaï. Son choix ne s'étant pas arrêté sur aucun des fils qu'on lui montra, il falut faire venir David: (*f*) on le fit avec repugnance, parce qu'on craignit de decouvrir un secret honteux; mais quand on eut vu que ce pretendu bâtard étoit la personne que le Prophete cherchoit, on changea bien de pensée; ce ne furent plus que beaux cantiques. David commença par un *te Deum*, il loüa Dieu qui avoit oüi ses prieres, & qui l'avoit delivré de la note de bâtardise. Isaï continua & dit, *La pierre que les architectes ont rejettee est devenue la pierre angulaire, qui soutiendra toute la maison.* Ses autres fils, Samuel &c. dirent aussi des sentences. Le Rabin ajoûte que le dessein d'Isaï avoit été bon, sa femme étoit vieille, sa servante jeune, & il souhaitoit de procréer de nouveaux enfans. (*g*) *Il pensiero d'Isaï era buono perche essendo la patrona vecchia, e la massera giovane haveva desiderio di haver altri figliuoli.* O la bonne apologie! si de pareilles excuses sufisoient, quelle multitude d'impudiques ne mettroit-on pas à couvert de la censure? y eut-il jamais de dogmes sur la direction d'intention plus commodes que celui-là?

(*d*) *Ce livre a pour titre* Precetti da esser imparati dalle donne Ebree. *Voiez ci-dessus pag.* 378. *col.* 1.

(*e*) *Precetti da esser imparati cap.* 100. *pag.* 67.

(*f*) Ancora che Isaï non lo facesse con buona voluntà dubitando che si publicasse la sua vergogna. *Ib. p.* 68.

(*g*) *Ibid. pag.* 69.

(*A* Δ) *Faire passer les accés de sa frenesie au son des instrumens de Musique.*] On pouroit debiter bien des recueils sur ce sujet; mais je m'en abstiens, & vous renvoie à ceux de Caspar Loescherus Professeur en Theologie à Wittemberg. Consultez sa *dissertatio historico-Theologica de Saule per musicam curato.* Elle fut imprimée à Wittemberg l'an 1688.

(*B*) *De sa propre épée, & lui coupa la tête.*] Les armes de Goliath furent conservées comme un monument de la gloire des Israëlites. David les porta d'abord dans sa tente (*h*), mais aparemment on les mit ensuite dans un lieu sacré; car nous lisons (*i*) que David aiant demandé au Sacrificateur Abimelec, s'il ne pourroit point lui fournir quelque halebarde ou quelque épée, ce Sacrificateur lui repondit: *l'épée de Goliath est là, envelopée d'un drap derriere l'Ephod, prenez la si vous voulez.* David se la fit donner. Quant à la tête de Goliath, elle (*k*) fut portée à Jerusalem, lors que David eut choisi cette ville pour la capitale de son Roiaume. Josephe (*l*) dit positivement que ce fut David lui-même qui consacra à Dieu l'épée de Goliath.

(*h*) *I. livre de Samuel chap. 17. v. 54.*

(*i*) *Ibid. chap. 21. v. 8. & 9.*

(*k*) *Ib. ch. 17. v. 54.*

(*l*) *Joseph. Antiq. l. 6. chap. 11. & 14.*

(C) Saul *avoit demandé à son General.*] C'est une chose un peu étrange que Saul n'ait point conu David ce jour-là, vu que ce jeune homme avoit joüé des instrumens plusieurs fois en sa presence, pour calmer les noires vapeurs qui le tourmentoient. Si une narration comme celle-ci se trouvoit dans Thucydide ou dans Tite Live, tous les critiques concluroient unanimement que les copistes auroient transposé les pages, oublié quelque chose en un lieu, repeté quelque chose dans un autre, ou inseré des morceaux postiches dans l'Ouvrage de l'Auteur. Mais il faut bien se garder de pareils soupçons lors qu'il s'agit de la Bible. Il y a eu neanmoins des personnes assez hardies, pour pretendre que tous les chapitres, ou tous les versets du I. Livre de Samuel n'ont point la place qu'ils ont eüe dans leur origine. Mr. l'Abbé de Choisi leve mieux, ce me semble, la difficulté. *On amena David à Saul,* dit-il (*m*), *d'abord il ne le reconnut pas, quoi qu'il l'eût vu plusieurs fois dans le tems qu'il l'avoit fait venir pour joüer de la harpe: mais comme il y avoit*

plusieurs

(*m*) *Choisi, histoire de la vie de David, pag. 8. 9. édit. d'Amsterdam 1693.*

Le General lui repondit qu'il n'en favoit rien, & reçut ordre de Saül de s'en informer: mais Saül l'aprit lui-même de la bouche de ce jeune homme; car lors qu'on le lui eut amené après la victoire β, il lui demanda *de qui és tu fils?* & David lui repondit qu'il étoit fils d'Isaï. Alors Saül le retint à son service, sans lui plus permettre de s'en retourner chez Isaï γ. Mais comme les chansons qu'on chanta par toutes les villes sur la defaite des Philistins, faisoient δ dix fois plus d'honneur à David qu'à Saül, le Roi sentit une jalousie vehemente, qui s'augmenta de plus en plus, parce que les emplois qu'il donnoit à David afin de l'éloigner de la Cour, ne servoient qu'à le rendre plus illustre, & à lui aquerir l'affection & l'admiration des Juifs. Par une fausse politique il voulut l'avoir pour gendre: il espera que la condition sous laquelle il lui donneroit sa 2. fille, le delivreroit de cet objet d'aversion; mais il fut confondu dans sa ruse. Il demanda pour le doüaire de sa fille cent prepuces de Philistins; David lui en aporta ζ deux cens bien comptez: desorte qu'au lieu de perir dans cette entreprise, comme Saül l'avoit esperé, il en revint avec un nouvel éclat de gloire. Il épousa la fille de Saül, & n'en devint η que plus formidable au Roi: toutes ses expeditions furent très-heureuses contre les Philistins; son nom fit grand bruit; il fut dans θ une estime extraordinaire; si bien que Saül qui connoissoit beaucoup moins la vertu de son beau-fils, que le naturel des peuples, s'imagina que la mort de David étoit la seule chose qui fût capable d'empêcher que l'on ne le dethrônât. Il resolut donc de s'en defaire pour une bonne fois. Il fit confidence de ce dessein à son fils aîné, qui bien loin d'entrer dans la jalousie de son pere, avertit David de ce noir complot κ. David prit la fuite, & fut poursuivi de lieu en lieu, jusqu'à ce qu'il eût donné des preuves incontestables de sa probité, & de sa fidelité à son beau-pere, à qui il ne fit aucun mal en λ deux occasions favorables, où il ne tenoit qu'à lui de le tuer. Cela fit resoudre Saül à le laisser en repos. Mais comme David craignit le retour des mauvais desseins de ce Prince, il n'eut garde de relâcher ses precautions; au contraire il se pourvut mieux d'asyle qu'auparavant au païs des Philistins μ. Il demanda au Roi de Gath une ville pour sa demeure, d'où il fit cent courses sur les païs d'alentour ν. Il retourna en Judée après la mort de Saül, & y ξ fut declaré Roi par la Tribu de Juda. Cependant les autres Tribus se soumirent à Isbozet fils de Saül: la fidelité d'Abner en fut cause π. Cet homme qui avoit été General d'armée sous le Roi Saül mit Isbozet sur le thrône, & l'y maintint contre les efforts de David; mais n'aiant pu souffrir qu'Isbozet le censurât d'avoir pris une concubine de Saül ρ, il negocia avec David pour le mettre en possession du Roiaume d'Isbozet. La negociation eût été bientôt concluë au contentement de David, si Joab * pour vanger une querelle particuliere n'eût tué Abner. La mort de cet homme ne fit que hâter la ruïne du malheureux Isbozet: deux de ses principaux Capitaines le tuerent, & porterent sa tête à David, qui bien loin de les en recompenser, comme ils s'y étoient atendus, donna ordre qu'on les † tuât. Les sujets d'Isbozet ne tarderent guere à subir volontairement le joug de David. Ce Prince avoit regné sept ans & demi sur la Tribu de Juda; depuis il regna environ 33. ans sur tout Israël ‡. Ce long regne fut remarquable par de grans succés, & par des conquêtes glorieuses; il ne fut guere troublé que par l'attentat (F) des propres enfans du Prince. Ce sont ordinairement les ennemis que les Souverains ont le plus à craindre. Peu s'en falut que David ne retournât à la condition chetive où Samuel le trouva. Humainement parlant ce (G) revers lui étoit inévitable, s'il n'eût trouvé des gens qui firent ⸸ l'office d'un traître auprès d'Absalom son fils. La pieté de David est si éclatante dans ses Pseaumes, & dans plusieurs de ses actions, qu'on ne la sauroit assez admirer. C'est un soleil de sainteté dans l'Eglise, il y repand par ses Ouvrages

β *Ibid. v.* 58.

γ *Ib. ch.* 18. *v.* 2.

δ *Les femmes allant au devant du Roi dansoient & chantoient, Saul en a tué ses milles, & David ses dix mille.* Ib. *v.* 7.

ζ *Ibid. v.* 27.

η *Ibid. v.* 29.

θ *Ibid. v.* 30.

κ *Ibid. chap.* 19. *v.* 1. & 2.

λ *Ibid. chap.* 24. & *ch.* 26.

μ *Ibid. chap.* 27.

ν *Ibid.*

ξ *II. livre de Samuel ch.* 2. *v.* 4.

π *Ibid. v.* 8.

ρ *Ibid. chap.* 3.

* *C'étoit le General d'armée de David.*

† *Ibid. chap.* 4.

‡ *Ib. ch.* 5. *v.* 5.

⸸ *Ib. ch.* 15. *v.* 34. & *suiv.*

plusieurs années, comme David étoit alors fort jeune, qu'il étoit venu à la Cour en qualité de Musicien, & qu'on le voioit alors habillé en berger, il ne faut pas s'étonner qu'un Roi accablé d'affaires, & dont l'esprit étoit malade, eût oublié les traits de visage d'un jeune homme qui n'avoit rien de considerable. Je voudrois seulement qu'il n'eût point dit: 1. qu'il *y avoit plusieurs années* que Saul n'avoit vu David: 2. que *David étoit fort jeune* quand il vint à la Cour de Saul en qualité de Musicien. Il n'y a nulle aparence qu'il fût de beaucoup moins jeune quand il tua Goliath, que lors qu'il vint la premiere fois à la Cour de Saul; car au tems de ce premier voiage il (a) *étoit homme fort & vaillant, & guerrier, & qui savoit bien parler*; il n'avoit que 30. ans lors qu'après la mort de Saul il fut elu Roi; & il faut necessairement qu'il se soit passé bien des années depuis la mort de Goliath, jusques à celle de Saul. Voiez la remarque où nous critiquons Mr. Moreri, & la remarque L.

(F) *Par l'attentat des propres enfans* de David.] Le plus grand de leurs attentats fut la revolte d'Absalom, qui contraignit ce grand Prince à s'enfuir de Jerusalem dans un équipage lugubre, la tête couverte, les pieds nuds, fondant en larmes, & n'aiant les oreilles batuës que des gemissemens de ses fidelles sujets (b). Absalom entra dans Jerusalem comme en triomphe, & afin que ses partisans ne se relâchassent point par la pensée que cette discorde du pere & du fils viendroit à cesser, il fit une chose très-capable de faire croire qu'il ne se reconcilieroit jamais avec David. Il coucha avec les dix concubines de ce Prince à la vuë de tout le monde (c). Il y a beaucoup d'aparence que ce crime lui auroit été pardonné: l'affliction extrême où sa mort plongea David en est une preuve. C'étoit le meilleur pere que l'on vit jamais: son indulgence pour ses enfans alloit au delà des justes bornes, & il en porta la peine tout le premier. Car s'il eût puni, comme la chose le meritoit, l'action infame de son fils Ammon (d), il n'auroit pas eu la honte & le deplaisir de voir qu'un autre vengea l'injure de Tamar; & s'il eût châtié comme il faloit celui qui vengea cette injure, il n'auroit pas couru risque d'être entierement dethrôné. David eut la destinée de la plûpart des grans Princes; il fut malheureux dans sa famille. Son fils aîné viola sa propre sœur, & fut tué par l'un de ses freres à cause de cet inceste: l'Auteur de ce fratricide coucha avec les concubines de David.

(G) *Ce revers lui étoit inévitable.*] On peut voir par cet exemple qu'il n'y a nul fond à faire sur la fidelité des peuples; car enfin David étoit tout ensemble un bon Roi & un grand Roi. Il s'étoit fait aimer, il s'étoit fait estimer, & il avoit pour la Religion du païs tout le zéle imaginable. Ses sujets avoient donc lieu d'être contens, & s'ils avoient eu à choisir un Prince, lui eussent-ils pu souhaiter d'autres qualitez? Cependant ils sont si peu fermes dans leur devoir à l'egard de David, que son fils Absalom pour se faire declarer Roi, n'a qu'à se rendre populaire pendant quelque tems, & à entretenir quelques émissaires dans chaque Tribu. On peut apliquer aux peuples la maxime, *casta est quam nemo rogavit.* Si l'on ne voit pas plus souvent des Rois dethrônez, c'est que les peuples n'ont pas été sollicitez à la revolte par des intrigues assez bien conduites. Il ne faut que cela: si le Prince n'est pas mechant, on fait bien le faire passer pour tel, ou pour esclave d'un mechant Conseil. Les pretextes ne manquent jamais, & pourvu qu'on les soutienne habilement, ils passent pour une raison legitime, quelque foibles qu'ils soient dans le fond.

(a) *I. livre de Samuel chap.* 16. *v.* 18.

(b) *II. livre de Samuel ch.* 15.

(c) *Ibid. chap.* 16.

(d) *Il viola Tamar, & fut tué pour ce crime par ordre d'Absalom frere de Tamar de pere & de mere.* Ib. chap. 13.

Ouvrages une merveilleuse lumiere de consolation & de pieté ; mais il a eû (*H*) ses taches. La vie de ce grand Prince publiée par Mr. l'Abbé de Choisi est un bon livre, & seroit beaucoup meilleur si l'on avoit pris la peine de marquer en marge les années de chaque fait, & les endroits de la Bible ou de Josephe qui ont fourni ce que l'on avance. Un lecteur n'est pas bien aise d'ignorer si ce qu'il lit vient d'une source sacrée, ou d'une source profane. Je ne marquerai pas beaucoup (*K*) de fautes de Mr. Moreri. L'article de David que je viens de lire dans le Dictionaire de la Bible, me fournira la matiere (*L*) d'une remarque.

DAU-

(*H*) *Mais il a eu ses taches.*] Le denombrement du peuple fut une chose (*a*) que Dieu considera comme un grand peché. Ses amours pour la femme d'Urie, & les ordres qu'il donna de faire perir le même Urie (*b*), sont deux crimes très-enormes ; mais il en fut si touché, & il les expia par une repentance si admirable, que ce n'est pas l'endroit de sa vie par où il contribué le moins à l'instruction & à l'édification des ames fidelles. On y aprend la fragilité des saints, & c'est un precepte de vigilance : on y aprend de quelle maniere il faut pleurer ses pechez ; & c'est un très-beau modelle. Quant aux remarques que certains critiques voudroient étaler pour faire voir qu'en quelques autres actions de sa vie il a merité un grand blâme, je les suprime dans cette édition d'autant plus agreablement, que des personnes beaucoup plus eclairees que moi en ce genre de matieres, m'ont assûré que l'on dissipe facilement tous ces nuages d'objections, dès qu'on se souvient 1. qu'il étoit Roi de droit pendant la vie de Saul ; 2. qu'il avoit avec lui le grand Sacrificateur qui consultoit Dieu pour savoir ce qu'il faloit faire ; 3. que l'ordre donné à Josué d'exterminer les infidelles de la Palestine subsistoit toûjours ; 4. que plusieurs autres circonstances tirées de l'Ecriture, nous peuvent convaincre de l'innocence de David dans une conduite, qui considerée en general paroît mauvaise, & qui le seroit aujourd'hui.

(*a*) *II. livre de Samuel ch.* 24.

(*b*) *Ibid. chap.* 11.

(*K*) *Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de Mr. Moreri.*] Cinq seulement.

I. David étoit âgé de 22. ans lors que Samuel *l'oignit de l'huile destinée au sacre des Rois.* Cela est incompatible avec ce qui suit, & avec ce qui precede. Cet Auteur venoit de dire que David *nâquit l'an 2950. du monde*, & un peu après il marque que David vainquit Goliath l'an 2971. du monde. Il est manifeste que la victoire sur Goliath est posterieure au sacre de David, au lieu que selon Moreri la ceremonie du sacre ne se fit qu'un an après cette victoire. Pour corriger cette faute il faut dire que David reçut l'onction (*c*) âgé de 20. ans. Le reste n'a pas besoin de correction ; car il est vrai que David vainquit Goliath l'annee d'après son sacre.

(*c*) *Il nâquit selon Calvisius l'an du monde 2860. & fut oint par Samuel l'an du monde 2880. & tua Goliath l'année d'après.*

II. Il n'est pas vrai que Saul ait renouvellé la persecution contre David, depuis que celui-ci se fut abstenu deux fois de lui faire le moindre mal, en aiant la plus favorable occasion du monde. Il est un peu surprenant que l'Ecriture pour aggraver le crime de Saul, n'ait pas remarqué qu'il se repentit bientôt de sa reconciliation avec David, & qu'il se rendit coupable d'une noire ingratitude. Dans le chapitre 24. du I. livre de Samuel il aprend que David le pouvant tuer dans une caverne, n'avoit voulu lui faire aucun mal : il admire cette generosité ; il souhaite que le bon Dieu la recompense ; il reconoit que la couronne est destinee à David ; il lui recommande sa famille, & s'en retourne dans sa maison. Dans le chapitre 26. du même livre, il aprend que David le pouvant tuer de nuit dans sa tente, s'en retire sans lui rien faire ; il admire cette generosité ; il donne sa benediction à David ; il lui predit toute sorte de prosperité, & s'en retourne chez soi. Mr. Moreri pretend que ces deux choses si semblables arriverent la même annee. Je le repete : il est un peu surprenant que l'Ecriture ne se serve point du premier de ces deux faits, pour rendre plus odieuse l'opiniâtreté de Saul à persecuter son gendre. Deux ou trois lignes pouvoient faire un grand effet : un lecteur eût été frapé de voir que Saul redevable de la vie à son beau-fils, le loüe, l'admire, lui souhaite mille benedictions, & ne laisse pas dans peu de tems de se remettre en campagne pour le perdre. Les loix de la narration demandent sans doute qu'en parlant de cette nouvelle poursuite, on observe qu'elle étoit une infraction de cet accord solennel qui avoit suivi l'avanture de la caverne. Cependant vous ne trouvez pas un iota dans l'Ecriture touchant cette circonstance. Voici d'autres sujets de surprise. David exposant à Saul qu'il ne s'étoit point rendu digne de la persecution qu'il souffroit, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui de le tuer dans sa tente, ne represente pas que c'etoit la seconde fois qu'il avoit eu la vie du Roi entre ses mains, & que le Roi avoit bientôt mis en oubli l'avanture de la caverne. Saul de son côté qui avoüe qu'il a tort, & qui parle à David de la maniere du monde la plus honnête, n'observe point que c'est la seconde fois qu'il lui doit la vie. Avoüons que de telles circonstances ne s'oublient pas. De plus nous voions que dans la premiere de ces deux rencontres David & Saul tiennent à-peu-près les mêmes paroles que dans la seconde. Si je voiois deux recits de cette nature ou dans Elien, ou dans Valere Maxime, je ne ferois pas difficulté de croire qu'il n'y auroit là qu'un fait, qui aiant été raporté en deux manieres auroit servi de sujet à deux articles, ou à deux chapitres. Le fait seroit que David aiant en ses mains la vie de Saul son cruel persecuteur, l'auroit conservé precieusement. Les deux manieres de conter la chose seroient 1. que Saul obligé par quelque necessité naturelle de s'écarter de ses gens, entra dans une caverne où étoit David : 2. que David se glissa de nuit jusqu'à la tente de Saul, les gardes dormant profondément. Je laisse au Pere Simon & à des critiques de sa volée à examiner s'il seroit possible, que les livres historiques du Vieux Testament raportassent deux fois la même chose. Il me semble que l'action des Ziphiens raportée dans le chapitre 23. du I. livre de Samuel, n'est point differente de celle qui est raportée dans le chapitre 26. du même livre. Quiconque voudra faire le parallele de ces deux recits sera sans doute de mon sentiment. Ce qu'il y a de bien certain c'est que Saul n'a point persecuté David depuis la seconde reconciliation. C'est la seconde faute de Mr. Moreri.

OBSERVATIONS sur un recit contenu dans les livres de Samuel.

La III. consiste en ce qu'il assûre que David *fut si bien reçu* d'Achis Roi de Gath, *que sa nouvelle faveur faillit à faire soulever les grans.* Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, & je ne vois rien qui ait pu produire cette fausseté, que les soupçons que l'on forma contre David, lors qu'on le vit avec ses troupes à l'arrieregarde de l'armée Philistine. Les Chefs voulurent absolument qu'il s'en retournât dans la ville qui lui avoit été donnée (*d*). Il y avoit une grande difference entre ces Chefs, & les Grans de la Cour du Roi de Gath. IV. Le pretendu mecontentement des Grans n'obligea point David à se retirer de cette Cour. Il s'en retira par respect : il craignit que lui & ses gens n'incommodassent le Prince par leur sejour dans la capitale : il pria donc Akis de lui assigner une autre demeure, ce qui lui fut accordé. Ceci avint avant que les Chefs des Philistins demandassent que David sortît de leur camp. V. Il ne faloit pas dire que David *revint* à Siceleg, puis que l'on n'avoit pas dit qu'il y eût dejà sejourné.

(*d*) *I. livre de Samuel chap.* 29.

(*L*) *Me fournira la matiere d'une remarque.*] Les Imprimeurs en étoient ici, lors qu'on m'a fait voir un Dictionaire (*e*) que j'ai consulté tout aussi-tôt à l'article du Prophete David. J'y ai trouvé des endroits qui m'ont donné lieu à faire des observations. I. Il n'est point vrai que David soit venu au monde 110. ans avant la naissance de JESUS-CHRIST : il y a plus de mille ans (*f*) entre la naissance de l'un & la naissance de l'autre. II. L'Auteur s'efforce d'ôter la difficulté qui saute aux yeux de tous les lecteurs, quand ils considerent que Saul ne conoit point David le jour que Goliath fut tué ; il s'efforce, dis-je, de la lever, & il s'y embrouille plus qu'il ne faudroit ; car il dit en (*g*) un endroit que David âgé de 17. ans alla joüer de la harpe auprès de Saul, & en un autre (*h*) il ne lui donne que 14. ou 15. ans, & la taille d'un *fort petit* garçon. Peu après voulant refuter ceux qui disent que le combat contre Goliath preceda le *jeu de la harpe*, il se fait une objection specieuse tiree de ce que ceux qui proposerent David comme un sujet propre à chasser par la musique le Demon qui affligeoit Saul, (*i*) lui donnerent l'eloge de vaillant homme, & de bon guerrier. *Je repons à cela*, dit-il, *qu'on ne doit pas conclurre par ces deux mots* Fortissimum & bellicosum *que le combat fut avant le Jeu de la Harpe, puis qu'on peut donner le nom de fort à qui que ce soit, pourvû qu'il le soit veritablement selon son âge. Est-ce pas être très-fort que de prendre les Ours & les Lions à la course, combatre contre eux & les etouffer ?* Voilà une reponse qui supose que David étant encore *fort petit*, &

(*e*) *C'est le Dictionaire de la Bible composé par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie, & imprimé à Lyon* 1693. in folio.

(*f*) *Il y en a* 1090. *selon Calvisius.*

(*g*) *Pag.* 249.

(*h*) *Pag.* 259.

(*i*) Et respondens unus de pueris ait, ecce vidi filium Isai Bethlemitem scientem psallere, & fortissimum robore, virum bellicosum, &c. *Ibid. pag.* 259.

DAURAT β (JEAN) en Latin *Auratus*, favant Humaniste & très-bon (A) poëte, étoit Limosin, & d'une ancienne (B) famille, dont on dit qu'il quitta le nom, pour en prendre un autre qui a été la source feconde d'une infinité (C) de pointes. Etant allé à la capitale du Roiaume γ afin d'y achever ses études, il y fit des progrés extraordinaires, & il s'y distingua de telle sorte par son Grec & par le talent de la poësie, qu'il devint l'un des professeurs de l'Université de Paris. On le fait * succeder dès l'an 1560. à Jean Stracellus dans la charge de lecteur & professeur du Roi en langue Greque; mais avant cela il avoit † été Principal du College de Coqueret, après avoir été precepteur de Jean Antoine de Baif, chez Lazare de Baïf son pere maître des Requêtes. Il avoit continué d'instruire ‡ ce jeune disciple dans le College de Coqueret, & il avoit eu là aussi pour éleve pendant sept années le fameux Ronsard. Un des plus justes & des plus glorieux éloges de Daurat, est que de son ‖ Ecole sont sortis un grand nombre d'habiles gens. Il enseignoit bien, & sa mine un peu paisane & (D) desagreable n'arrêtoit pas le succés de ses leçons. Il étoit accessible à tout le monde, il aimoit à dire de

β *On l'apelle aussi* Aurat, d'Aurat, Dorat.

γ *Papyr. Masso in elog. Jo. Aurati.*

* *Du Breul, Antiq. de Paris pag. m. 565.*

† *Dinet, vie de Ronsard.*

‡ *L'entrée de Ronsard à ce College tombe vers l'an 1545. puis que Ronsard avoit alors 20. ans passez.*

‖ Docuit diu summa cum gloria & discipulos habuit omnes fere præstantiores Galliæ viros, vicinarumque gentium lectissimos. *Papyr. Masso ubi supra. Voiez aussi Thuan. l. 89. Sammarth. elog. l. 3. p. m. 55.*

& *un jeune garçon de 14. ou 15. ans*, s'étoit batu contre des lions, les avoit pris à la course, les avoit étouffez, & pouvoit être apellé un homme fort, un homme guerrier, un homme qui parloit bien. Cette difficulté est assez grande pour meriter d'être repoussée, d'où vient donc que nôtre Auteur ne fait pas même semblant de l'entrevoir ? Son silence n'empêchera pas que les lecteurs qui auront du nés ne sentent bien que puis que David se batit à l'âge (a) de 21. ans contre Goliath, il devoit avoir près de 20. ans la premiere fois qu'il fut à la Cour de Saul. Et ainsi la raison que nôtre Auteur debite comme la meilleure, pourquoi Saul ne conut point David le jour du combat contre Goliath, ne vaut rien (b). Cette raison est qu'un petit garçon change tellement de visage pendant sept ans, que ceux qui ne le revoient qu'après une absence de sept années ne le reconnoissent point. David n'est point dans le cas, il faut donc recourir à d'autres raisons. L'Auteur raporte celles que divers commentateurs ont imaginées. Si elles ne satisfont pas pleinement ceux qui ne sont pas faciles à contenter, il s'en faut prendre à la nature de la question. III. L'Auteur oublie la plus forte preuve qu'on puisse alleguer, contre ceux qui veulent que David n'ait été mandé pour chasser le Demon de Saul qu'après le combat de Goliath. Il n'allegue point que ces gens-là renversent l'ordre selon lequel l'Ecriture narre les événemens; il n'allegue point que le serviteur de Saul qui loüa David d'être robuste, guerrier, éloquent, beau, ne parla pas de la victoire remportée sur Goliath. Or il est impossible de comprendre que ceux qui auroient voulu le recommander au Roi après ce combat, eussent été assez bêtes pour ne pas dire tout court au Prince, *Ce même jeune homme qui a tué Goliath, joüe bien des instrumens, c'est lui qui vous guerira.*

La crainte d'être trop long m'empêche d'examiner, si dans le reste de l'article l'Auteur a manqué d'exactitude. Il a évité l'inconvenient que je marque à Mr. l'Abbé de Choisi, il a raporte les années où David a fait telle & telle chose.

(A) *Etoit Limosin.*] Mr. de Thou, la Croix du Maine, Du Verdier, Mr. Menage & plusieurs autres le font nâtif de Limoges. On peut douter qu'ils soient bien fondez, quand on songe que Papyre Masson (c) le fait naître à la source de la Vienne. S'il étoit né dans la capitale du Limosin, je ne pense pas que ses amis faisant son eloge lui eussent donné pour patrie un village dont ils ne disent pas même le nom.

(B) *D'une ancienne famille dont on dit qu'il quitta le nom.*] Il étoit de la famille (d) des Dinemandi & Bremondais. On pretend (e) que le nom de Dinemandi signifiant dans le langage du païs *Disne-matin*, & marquant par là quelque (f) chose d'un peu bas, ne lui plut point, & qu'il le changea en celui de *Daurat*, qui signifie en Gascon la même chose que le mot François *doré*, & qui avoit été donné autrefois à l'un de ses ancêtres à cause de ses cheveux blonds. D'autres (g) pretendent que nôtre poëte prit ce nouveau nom à cause que sa patrie étoit situeé sur la petite riviere d'Aurance. Mr. Menage m'aprend que la mere de Daurat étoit de la famille de *Bermondet* (h); c'est donc ainsi qu'il faut corriger la Croix du Maine, en effaçant son *Bremondais*. Naudé n'oublie point nôtre Daurat lors qu'il parle (i) de ceux qui ont changé leur nom de famille; *Illud . . . . . pro Joanne* Mane-Pranso, *Auratum . . . . . exhibet.* Mr. Menage a designé Daurat sous le nom d'*Orthrophagus*, dans sa

(a) *C'est la suposition de l'Auteur du Dictionnaire de la Bible pag. 249.*

(b) *Il cite l'Auteur de l'Histoire de la Bible, qui a mis 8. ans entre la 1. fois que Saül vit David & la 2. & qui a suposé que David n'avoit que 15. ans la 1. fois.*

(c) *In elog. Jo. Aurati.*

(d) *La Croix du Maine Biblioth. pag. 201.* (e) *Menage, Remarq. sur la vie d'Ayrault pag. 186. Baillet, Aut. deguisez pag. 155.* (f) *La coutume de diner trop tôt.* (g) *Coulon, Rivieres de France 1. part. p. 323* (h) *Menage ubi supra pag. 186. 499.* (i) *Naud. præf. in Opusc. Niphi.*

metamorphose de Gargilius Macro. Voiez ci-dessous la remarque D de l'article *Goulu* (*Nicolas*).

(C) *La source feconde d'une infinité de pointes.*] On n'avoit garde d'y manquer dans un siecle où les équivoques, les jeux de mots, les turlupinades étoient une monnoie de bon aloi. A present ce sont des especes decriées, qui ne sont bonnes que pour le billon. Du Verdier Vau-Privas (k) nous a conservé un Sonnet tout plein de dorures, ou d'allusions à l'or, en l'honneur de Jean Dorat. Le docte François Hotman crut sans doute bien rencontrer lors qu'il fit ce distique contre lui :

Ex (l) solido esse prius vulgus quem credidit auro,
Extrorsum auratus, plumbeus intus erat.

Daurat ni son disciple Ronsard ne se trouverent pas bien d'avoir exercé leurs Muses contre ceux de la Religion; c'étoit s'attaquer à de trop rudes joûteurs. Le premier donnant dans une idée ou une metaphore tout-à-fait basse, écrivit contre les grenouilles du grand lac de Geneve, & les compara aux grenouilles de l'Apocalypse. C'étoit bien à eux qu'il faloit parler de l'Apocalypse. Ils feignirent (m) entre autres choses dans leur reponse que leurs grenouilles au lieu de coasser, crioient AU RAT AU RAT *de Limouzin*, & se plaignoient des RONSES *de Vandomois.* Ils lui rendirent (n) même son injure en espece, car ils l'apellerent la grenouille Limousine. Hotman l'apelle mangeur de raves. *Vidi multos*, dit-il (o), *qui dicebant quod illa carmina melius valebant aureum quam omnia poëtastrorum epigrammata in fine tui libri posita duos denarios, etiam sine excipiendo suum vicinum Lemovicem raphanophagum Joh. Auratum.* Je ne sai si jamais Daurat a mis en vers la reponse dont il se servit contre un Ministre de Geneve, qui lui avoit dit *que le signe de la croix que font les Catholiques sur leur personne sembloit estre fait pour chasser les mouches.* Du-Verdier Vau-Privas qui (p) raporte cette reponse (q) avec de grandes marques d'aprobation, pretend que Daurat passant par Geneve en revenant d'Italie fut sollicité d'embrasser le Calvinisme, & qu'on lui promettoit *bon apoinctement, mais qu'il ne se pouvoit accoustumer à ceste doctrine.* Ce fut sans doute après ce voiage qu'il ecrivit le poëme qui lui attira une grêle d'allusions.

(D) *Sa mine un peu paisane & desagreable.*] Mr. Moreri a outré ces paroles de Masson : *Iametsi vultu subrustico & insuavi erat*, en les traduisant ainsi, *ceux qui ont travaille à son eloge, avouent que c'etoit l'homme du monde le plus mal fait, & qu'il avoit l'exterieur d'un paisan.* Voilà une insigne falsification au prejudice de ce fameux Poëte du Roi. Le Latin qu'on vient de lire ne differe de ce qui a éte dit de Voiture, que de la moitie. On a (r) dit de celui-ci *qu'il avoit le visage un peu niais, mais agreable pourtant.* Je veux bien croire que Daurat etoit infiniment éloigné de la politesse qui a brillé dans Voiture, mais je ne saurois m'imaginer qu'il fût depourvu de cette science du monde, & de ces agremens de conversation que les Savans doivent avoir pour être estimez dans une Cour; car nous verrons ci-dessous que Charles IX. prenoit un plaisir extrême à l'entendre, & qu'il admiroit ses bons contes, & ses bons mots, & nous aprenons de Brantôme que Daurat voioit le grand monde. *La premiere fois*, dit-il (s), *que jouis l'Histoire* de la Matrone d'Ephese, *ce fut de Monsieur d'Aurat qui la conta au brave Monsieur du Gua, & à quelques-uns qui disnoient avec lui.* Il ajoûte que *Mr. d'Aurat disoit la tenir de Lampridius*; mais c'est de Petrone qu'il la tenoit, & j'aimerois mieux imputer ce petit defaut de memoire a Brantôme qu'a nôtre poëte. Du-Verdier (t) observe que *Daurat estoit petit homme de stature & de mine, mais grand d'esprit.*

(k) *Biblist. pag. 685. 686.*

(l) *Matagonis de Matagonibus ad Italogalliam Matharelli pag. m. 248.*

(m) *Voiez Garasse, Doctrine cur. pag. 127.*

(n) *Le Labour. addit. à Casteln. to. 2. pag. 674.*

(o) *Ubi supra pag. 247.*

(p) *Prosopographie tom. 3. pag. 2575.*

(q) *Elle roulait sur ce que* Beelzebuth *signifie* Prince des mouches.

(r) *Histoire de l'Acad. Franc. p. m. 301.*

(s) *Dames galans to. 2. p. 140.*

(t) *Prosopographie, tom. 3. pag. 2575.*

de bons mots, & donnoit même quelquefois de grans repas, se montrant par tout fort éloigné (E) de l'avarice; ce qui avec l'étoile ou la fatalité de sa profession, pourroit bien être la cause de la pauvreté où il se trouva (F) reduit, & qui lui a donné place β dans la liste des Savans qui sont presque morts de faim. Charles IX. l'avoit pourtant honoré de la qualité de son Poëte, & s'étoit fort plu à (G) s'entretenir avec lui. Ce ne fut pas sous son regne, mais sous celui de γ Henri II. que Daurat fut precepteur des Pages (H) du Roi pendant un an. Je ne sai pas si les chagrins qui l'obligerent à quitter ce poste, vinrent ou tous, ou en partie de la petulance de cette jeunesse. Vu le siecle où il vivoit, nous lui devons pardonner le goût qu'il eut pour les anagrammes, dont il fut le premier † restaurateur; on pretend qu'il en trouva la tablature dans Lycophron. Il les mit tellement en vogue, que chacun s'en vouloit mêler. Il passoit pour un grand devin en ce genre-là, & plusieurs personnes illustres lui donnerent leur nom à anagrammatiser. Il se mêloit aussi d'expliquer les centuries de (I) Nostradamus, & cela avec un tel succés, au dire de quelques-uns, qu'il sembloit être revêtu du caractere de son trucheman, ou sous-prophete. Ce ne sont point là les beaux endroits de sa vie. Il vaut encore mieux le voir se remarier dans son extrême vieillesse avec une fille de 19. ans (K), & l'entendre dire pour ses raisons que c'étoit ‡ une licence poëtique; & qu'aiant à mourir ⸸ d'un coup d'épée, il avoit trouvé plus à-propos de faire l'execution par une épée bien luisante, que par une épée rouillée. Ce nouveau mariage fructifia, & le rendit pere d'un fils * auquel on le voioit

β *Voiez Mauritius Simonius* de literis pereuntibus, *apud Barthium in Stat. pag.* 447.

γ *Environ l'an* 1554. *Voiez Mr. de Thou liv.* 13. *sub fin. p. m.* 178. *Voiez aussi l'article* Lorraine *remarque N.*

† *Papyr. Masso ib. Claudius Verderius, cens. in auctor. p.* 45. *Dinet, vie de Ronsard.*

‡ *Sammarth. in ejus elog.*

⸸ *Papyr. Masso ubi supra. Je raporte ses paroles dans la remarque G.*

* *Id. ib.*

(E) *Fort éloigné de l'avarice.*] Cet éloge & ceux qui le precedent sont tout-à-fait oposez aux medisances de Scaliger, car voici ce qu'il dit (a) sous le mot *Auratus; Il estoit fort fantasque & sordidus comme Moncaud, sed non tam. Il coupoit toutes les marges de son Barthole & escrivoit là. Il a peu de livres.* Le moien d'accorder ceci avec Papyre Masson, qui soutient que ce poëte ne faisoit pas plus de cas de l'argent que de la boüe, & qu'il jugeoit indignes du nom de poëte ceux qui étoient trop bons menagers? Joignez à ceci le temoignage de Mr. de Thou, que je raporte dans la remarque suivante. Quand on considere que du côté de la poësie, & de la critique Scaliger a donné beaucoup d'encens à Daurat, on ne sauroit juger qu'il ait été preoccupé contre lui; mais d'ailleurs quel fond y a-t-il à faire sur ses paroles? N'assûre-t-il pas que Daurat avoit à Padoüe ou à Pise 1200. écus de gages? & cependant qui oseroit croire que jamais Daurat ait eu la charge de professeur dans l'une ou l'autre de ces deux villes? Scaliger ne parle-t-il pas comme si Daurat vivoit encore? mais cela peut-il subsister avec mille autres choses qui sont dans le *Scaligerana*, & qui ne peuvent avoir été dites que 10. ou 12. ans après que Scaliger se fut établi à Leide, où il arriva en 1593. cinq ans après la mort de Daurat? Pour ôter ces difficultez ne faudroit-il pas suposer une chose fausse, savoir que les deux neveux de Pierre Pithou qui ont recueilli le *Scaligerana*, ont demeuré 15. ou 20. ans chez Scaliger? Il faut de deux choses l'une, ou que la memoire de Scaliger ait souvent bronché dans les conversations qu'il avoit avec ces jeunes gens, ou que ceux-ci aient confondu ce qu'ils lui entendoient dire. Du reste on ne peut nier qu'il n'eût vu Daurat: il nous aprend (b) qu'ils furent ensemble rendre visite au Sieur de la Croix du Maine, & que Daurat qui ne prononçoit point le B, lui dit en sortant, *oscura diligentia.* C'est le jugement qu'il porta des travaux de celui qu'ils venoient de voir. J'ai oublié une très-forte objection, & capable toute seule de nous convaincre qu'on a pris ici l'un pour l'autre. Peut-on dire de Daurat homme qui ne s'occupoit que de langue Greque, & de poesie, que Barthole étoit son livre? C'est à un Professeur en Droit à signaler son avarice sordide en écrivant sur les rognures de son Barthole.

(F) *De la pauvreté où il se trouva reduit.*] Mr. de Thou en avoüant d'un côté que Daurat toucha jusques à sa mort la pension qui lui avoit été conservée quand il se defit de sa charge, avoüe de l'autre qu'il avoit toûjours negligé ses interêts, & qu'il se trouvoit reduit depuis long tems à une deplorable necessité. (c) *Vir ad aliorum studia ac commoda promovenda natus, qui rem familiarem tota vita neglexerat, deploranda jam pridem egestate premeretur.* Papyre Masson reconoit qu'il ne laissa point de richesses, quoi que dans ses vieux jours il eût senti les bienfaits du Roi Charles IX. (d) *Excessit è vita dives opibus, iis præsertim quas virtus parit, non quibus mortalium genus avidum expleri nequit.* Cela refute invinciblement la pretenduë mesquinerie dont le *Scaligerana* l'accuse, sans qu'on puisse nous objecter la politique dont Charles IX. se servoit à l'égard des poëtes. Brantôme (e) nous aprend que ce Prince *aimoit fort les vers, & recompensoit ceux qui luy en presentoient, non pas tout à coup, mais peu à peu, afin qu'ils fussent toûjours contraints de bien faire, disant que les Poëtes ressembloient les chevaux qu'il faloit nourrir, & non pas trop saouler & engraisser, car apres ils ne valent rien plus.* Cette objection seroit nulle, puis qu'avec quelque reserve que ce Monarque eût gratifié son Poëte, il eût pour le moins mis en état de n'être pas pauvre un homme dont l'avarice eût été sordide.

(G) *S'étoit fort plu à s'entretenir avec lui.*] Je m'en vais raporter tout le passage de Papyre Masson; il fournit matiere de critiquer. *Carolo nono*, dit-il (f), *Regi Christianissimo charissimus atque acceptissimus fuit* (Auratus). *Is enim in decrepita ætate facetias hominis & argutias mirabatur, honestabatque præmiis poëta sui venerabilem senectam.* Il me semble que cet Ecrivain a grand tort de donner une vieillesse decrepite à nôtre poëte sous Charles IX. ce n'est pas ainsi qu'on parle d'un homme qui n'a que 60. ou 65. ans, qui en vit plus de 80. sans presque aucune maladie, & qui fait des enfans peu d'années avant sa mort. Or c'est ce qui convient à Daurat, selon Papyre Masson duquel voici les paroles; (g) *Prope octogenarius aliquot jam pridem procreatis liberis, amissaque priori conjuge adolescentulam duxit, ex eaque Polycarpum, seniles delicias, filiolum incredibili gaudio suscepit, blandinsculè cum eo colludens, & instar simiæ manibus efferens .... (†) decessit prospera ferè semper usus valetudine ... anno Domini 1588. .... major octuagenario.* D'autre côté il est notoire que le regne de Charles IX. ne s'étend que depuis 1561. jusqu'en 1574. Au reste Lorenzo Crasso qui a (h) cru que ce fut le Roi Henri III. qui confera à Daurat le titre de *Poëta Regius*, ne savoit pas que cet honneur est de plus ancienne date. Voilà Papyre Masson qui dit que Charles IX. traitoit Daurat comme son Poëte.

(H) *Precepteur des Pages du Roi pendant un an.*] Mr. de Thou n'exprime point la durée de cet emploi; il ne dit sinon que Daurat l'exerça avant que d'être professeur: *Primum pueris regiis erudiendis admotus, dein ..... in regio gymnasio diu professor:* passage où le traducteur a commis une bevuë, car il a traduit (i) *il fut premierement emploié à instruire les fils du Roi;* mais Mr. Menage cite (k) des vers de Daurat qui prouvent que cette fonction ne dura qu'un an, & qu'elle avoit été une rude croix:

Aulica nam passus fastidia mille per annum;
Hunc tandem in portum ventis jactatus & undis,
Nauseam ut evomerem tanti maris, alter Ulysses
Evasi.

Mr. Menage ajoûte que Papyre Masson parle de ce preceptorat; c'est ce que je n'ai point trouvé dans les éloges de Papyre Masson.

(I) *D'expliquer les centuries de Nostradamus, ... avec un succés.*] Mr. Teissier (l) cite pour cela Papyre Masson & Sainte Marthe qui n'en disent rien: il faloit citer la (m) Croix du Maine & du Verdier Vau-Privas. Les paroles de ce dernier sont remarquables; *Dorat*, dit-il (n), *se mesloit d'interpreter les songes: il faisoit cas des Centuries de Nostradamus contenant certaines propheties ausquelles il a donné des interpretations confirmées par plusieurs evenemens, & disoit* (o) *que Michel nostre Dame les avoit escrit un Ange les luy dictant.*

(K) *Avec une fille de 19. ans.*] C'est ainsi qu'il faut traduire ces paroles de Sainte Marthe, *undeviginti annorum puella.* Mrs. Moreri, Teissier (p) & Bullart (q) qui donnent 22. ans à cette fille, auroient sans doute bien de la peine à en donner pour garant un Auteur contemporain, qui valût celui que je leur opose. Mr. Menage (r) ne lui en a donné que 18.

(a) *Dans le 2. Scaligerana.*

(b) *Scaligerana p. m.* 148.

(c) *Thuan. lib.* 89. *pag.* 175.

(d) *Papyr. Masso elog. tom.* 2. *pag.* 290.

(e) *Vie de Charles IX.*

(f) *Papyr. Masso ib.*

(g) *Id. ib. pag.* 289.

(†) *Id. ib. pag.* 290.

(h) *Istor. de poeti pag.* 265.

(i) *Voiez Teissier, elog. to.* 2. *pag.* 108.

(k) *Rem. sur Ayrault pag.* 187.

(l) *Teissier ibid. pag.* 110.

(m) *Biblioth. pag.* 330.

(n) *Prosopographie tom.* 3. *pag.* 2575.

(o) *Il y a dans l'imprimé,* & disoit Michel que nostre Dame. *C'est visiblement une faute d'impression.*

(p) *Teiss. ibid.*

(q) *Bull. Academ. des Scienc. vol.* 2. *pag.* 360.

(r) *Remarq. sur la vie d'Ayrault, pag.* 187.

voioit faire mille caresses folâtres. Si Mr. de Thou & son traducteur avoient consideré ceci, ils auroient sans doute mieux pesé leurs expressions pour l'honneur (*L*) de la jeune mariée. Daurat avoit eu de sa premiere femme entre autres enfans un fils dont on a imprimé des vers François *, & une fille qu'il maria à un savant nommé † Nicolas Goulu, en faveur duquel il se defit de sa charge de (*M*) professeur roial en langue Greque. Il a fait (*N*) beaucoup de vers en Latin, en Grec, & même en François; & sa maladie fut enfin d'en vouloir trop faire, car il ne s'imprimoit point de livre, & il ne mouroit aucune personne de consequence sans que Daurat fit quelques vers sur cette matiere, comme s'il avoit été le poëte banal du Roiaume, ou comme si sa Muse avoit été une pleureuse à loüage. Cela fit que si sa veine ne fut pas épuisée jusqu'à la lie, elle fut du moins reduite à l'état (*O*) d'un tonneau bas percé, d'où le vin

(*L*) *Pour l'honneur de la jeune mariée.*] En effet Mr. de Thou a dit *que ce qui diminua le regret de la mort de Daurat, est que la vieillesse l'avoit rendu incapable (a) de toutes les fonctions de sa charge.* Qui ne le croiroit sur cela hors d'état de faire un enfant? qui croiroit qu'un bon vieillard qui auroit perdu la force d'expliquer un vers d'Homere à ses Ecoliers, auroit conservé la force de consommer un mariage avec une jeune fille? Ainsi l'on ne pourroit ajoûter foi literalement au narré de Mr. de Thou, sans entrer dans de violens soupçons contre la jeune épouse de nôtre poëte, comme si elle avoit pratiqué la maxime *qu'une habile femme ne manque jamais d'heritiers*, ou comme si son mari eût pu s'apliquer avec beaucoup de raison l'ancienne sentence:

Qu'autant vieillard à la barbe fleurie,
Pour ses voisins que pour lui se marie.

C'est ainsi qu'Amiot traduit ces paroles Greques proferées par un homme âgé. (*b*) Γαμῶ γέρων, εὖ οἶδα, καὶ τοῖς γείτοσι. *Duco uxorem, probe scio, vicinis quoque.* Au fond rien ne paroîtroit plus contradictoire à ceux qui paient les pensions des professeurs & des Ministres, que de voir que pour faire declarer *Emeritus* un homme dont la femme seroit grosse, on allegueroit que l'âge l'auroit rendu entierement incapable de monter en chaire.

Notez qu'il y a des gens qui disent (*c*) *qu'un peu devant* que de mourir *il avoit épousé une jeune servante, bien qu'agé de 80. ans . . . . . . & qu'on ne dit (d) point qu'il eût d'enfans de cette servante, comme il en avoit eu d'une fort honnête Dame qu'il avoit épousée en premieres nopces.* Voici donc un homme à mettre dans le catalogue dont Mr. Menage (*e*) a fait mention.

(*M*) *En faveur duquel il se defit de sa charge.*] Sainte Marthe sans marquer le tems dit que Daurat aiant éte fait *Poeta Regius*, resigna sa charge de professeur à Goulu son gendre. Mr. de Thou parle de la chose d'une façon encore plus vague: il se contente de dire (*f*) qu'après que Daurat eut exercé long tems la charge de professeur au College Roial il devint *emeritus*, il renonça aux fonctions de cet emploi, & joüit d'une pension qui lui fut paiée jusques à sa mort. Mais du Breul nous marque le tems, car il dit (*g*) que *Nicolas Goulu fut pourvu à la place d'Aurat par brevet du Roi du 8. jour de Novemb.* 1567. Sur tout cela j'ai deux remarques à faire; l'une que Mr. de Thou ne devoit pas dire qu'à cause que la vieillesse & la guerre civile, qui avoit chassé de Paris toute la jeunesse, avoient commencé de rendre inutile le travail de Daurat, on eut moins de regret à sa mort. Cela signifie qu'il auroit pu encore rendre quelque service s'il y avoit eu des Ecoliers à Paris, & qu'il en avoit rendu effectivement jusques à ce que les infirmitez de la vieillesse l'eussent accablé. Il n'avoit donc pas renoncé aux fonctions du professorat dès l'année 1567. qui fut celle de la translation de la charge du beau-pere au beau-fils; car s'il y eût renoncé dès lors, les deux raisons alleguées par Mr. de Thou pourquoi la perte de ce professeur fut moins regretée, seroient très-fausses: il semble donc que ce grand historien se soit contredit sur le chapitre de Daurat. Il a dit (*h*) en quelque endroit que ce professeur avoit renoncé à sa charge dès avant la mort (*i*) de Turnebe, & s'étoit retiré dans le fauxbourg de Saint Victor, où lui Mr. de Thou l'alloit voir souvent. Ma seconde remarque est que la Croix du Maine declare en 1584. *Qu'Aurat fait encores tous les jours leçons ordinaires de sa profession à Paris; tant il aime à profiter au public, & faire des disciples.* Voilà de part ou d'autre des gens qui se sont trompez. Ce qui me paroît de plus probable est que nôtre homme aiant obtenu que sa profession fût conferée à son beau-fils, ne laissa pas d'enseigner comme auparavant, du moins en particulier.

(*N*) *Il a fait beaucoup de vers.*] Du-Verdier Vau-Privas nous en conte aparemment, lors qu'il dit (*k*) *que les Odes, epigrammes, hymnes & autres genres de poesies en grec & en latin* composées par Dorat *passent plus de cinquante mille vers:* mais quoi que l'on en rabate tout ce qu'on jugera à propos, il demeurera pour constant qu'il a composé un grand nombre de poësies en ces deux langues, à quoi il faudra joindre celles qu'il a composées en François: car le même Du-Verdier remarque qu'encore qu'il se soit entierement adonné aux poësies Greques & Latines, il n'a pas *laissé de poetiser en nostre langue françoise, dont n'a esté imprimé que bien peu.* Il donne le titre de deux poëmes François: Mr. Teissier donne le titre des Latins. Consultez la (*l*) marge. Au reste Mr. Menage (*m*) n'a pas eu raison de dire *que Daurat ne faisoit point de vers François*, & de soutenir par là que Mr. Baillet avoit eu tort d'assûrer que la Pleiade imaginée par Ronsard n'étoit que de poëtes François. Si la pretension de Mr. Menage étoit vraie, savoir *que Daurat le chef de cette Pleiade ne fesoit point de vers François*, Mr. Baillet auroit été critiqué à juste titre; mais cette pretension est fausse, car outre ce qui vient d'être cité de Du-Verdier Vau-Privas, on trouve dans la Croix du Maine que *D'Aurat a escrit plusieurs Poemes tres-doctes tant en Grec & Latin qu'en François.* Ailleurs (*n*) on trouve que Ronsard *apella la Pleiade la compagnie de Jean Antoine de Bayf, de Joachim du Bellay, de Pontus de Tyard, d'Estienne Jodelle, de Remi Belleau, de Dorat & de lui, parce qu'ils estoient les premiers & plus excellens par la diligence desquels la poësie* FRANÇOISE *estoit montée au comble de tout honneur.* Conformément à cela Mr. Menage lui-même avoit dit dans ses remarques sur Malherbe, *qu'à l'imitation de la Pleiade de Poëtes Grecs, Ronsard en fit une des Poëtes François qui estoient de son temps . . . . & que ces Poetes* FRANÇOIS *estoient Ronsard, du Bellay, Pontus de Tyard, Jodelle, Belleau, Baif & Dorat.* Et voici ce que l'on trouve à la page 186. de ses remarques sur la vie de Pierre Ayrault, *Dorat est le premier des Poëtes de la Pleiade, car tous ceux qui ont parlé de ces Poetes, les ont nommez en cet ordre, Daurat, Ronsard, Du-Bellay, Belleau, Antoine de Baif, Pontus de Tyard, & Jodelle.* Je ne veux point me servir de l'autorité de Mr. de Thou qui dit (*o*) que Ronsard & Daurat avoient fait les vers qui furent chantez par les filles de la Reine, au fameux Ballet dont on regala les Ambassadeurs de Pologne l'an 1573. Car il est fort possible en cette rencontre que des vers chantez par des Dames aient été Latins, & il y a des Auteurs qui (*p*) disent expressément que *d'Aurat fit les vers Latins qui furent recitez au ballet qui fut representé aux Thuilleries l'an 1573. quand Monsieur le Duc d'Anjou fut declaré Roi de Pologne.* Mais quoi qu'il soit sûr que Daurat a fait des vers en sa langue maternelle, il faut avoüer que son merite n'étoit pas tel de ce côté-là, que du côté de la poësie Latine. C'est aussi en qualité de poëte Latin qu'il a fait du bruit dans la Republique des lettres, nonobstant les fautes grossieres qui lui échapoient quelquefois contre les regles de la quantité. Barthius lui donne ce coup en passant dans la page 1659. de son commentaire sur Stace, & ajoûte une chose de lui (*q*) qui merite d'être raportée, c'est qu'il admiroit tellement cette épigramme d'Ausone,

Dum dubitat natura, marem faceretne puellam,
Factus es, ô pulcher, pene puella puer,

qu'il soutenoit qu'un Demon en étoit l'Auteur.

(*O*) *A l'état d'un tonneau bas percé.*] Citons Ste. Marthe. (*r*) *Nullus novus liber in lucem exibat, quin sibi commendatricem Aurati Musam pro Mercurio itineris duce & auspice deposceret. Nullus in tota Gallia paulo nobilior è vivis excedebat, quin ab Aurati lugubribus Camœnis tanquam Præficis solemnes funeri questus & lacrymæ sufficerentur: quo fiebat ut in tanta similium argumentorum multitudine beata illa quondam uberioris ingenii vena non aresceret quidem, sed fundo propior languidius negligentiusque flueret ac se traheret.* J'ai dit dans la remarque D de l'article *Afer* (*Domitius*,)

(*a*) *C'est ainsi qu'on a traduit ce Latin,* Ob senium inutilis ejus opera esse cœpisset.

(*b*) *Plut. an seni sit gerenda respub. pag.* 789.

(*c*) *Pierre de St. Romuald Journal Chronol. & Histor. au 6. d'Octobre pag. m.* 396. *Il met la mort de Ronsard à ce jour-là* 1589.

(*d*) *Cela est faux. Voiez la remarque G lettre g.*

(*e*) *Voiez l'article* Briseis *pag.* 702. *col.* 2.

(*f*) *Lib.* 89. *sub fin.*

(*g*) *Antiquitez de Paris pag.* 965.

(*h*) Jam Joannes Auratus professioni renunciaverat, & in San-victorianum suburbium concesserat; quo frequens itabat Thuanus ex ejusque colloquiis semper instructior redibat, de Budæo quem ille puer viderat, Germano Brixio, Jacobo Tusano sedulo eum percontatus. *Thuan. de vita sua lib.* 1.

(*i*) *C'est-à-dire avant* 1572.

(*k*) *Bibliot. pag.* 685.

* *Ils sont dans le Recueil des vers du pere, & si l'on en croit le titre ils ont été faits par l'Auteur à l'age de dix ans.* Menage Remarq. sur la vie d'Ayrault pag. 187. *La fille aussi fut savante, comme nous le dirons sous le mot* Goulu (Nicolas.)

† *Sammarth. ubi supra. La Croix du Maine pag.* 201.

(*l*) *Voiez le jugement que Mr. de Thou a fait du Recueil des poemes Latins, & Mr. Baillet Jugem. sur les poët. n.* 1337. *Mr. de Thou dit que les Libraires y mirent des vers qui n'etoient point de Daurat; son traducteur a omis cela,* apud Teissier.

(*m*) *Anti-Baillet to.* 2. *p.* 28.

(*n*) *Dans la vie de Ronsard.*

(*o*) *Lib.* 57.

(*p*) *Du Breul Antiq. de Paris pag.* 565.

(*q*) *Il l'avoit deja raportée pag.* 94.

(*r*) *Sammarth. elog. lib.* 3. *p. m.* 55. 56.

vin destitué de la meilleure partie de ses esprits ne coule que foiblement. Il étoit si bon critique, que Scaliger φ ne connoissoit que lui & Cujas qui fussent bien capables de retablir les anciens Auteurs ; mais il n'a donné au public que peu de (P) chose de cette nature. Selon Scaliger ; *Il commençoit à (Q) s'apoltronner, & s'amusoit à chercher toute la Bible dans Homere.* Il mourut à Paris le 1. de Novembre 1588. âgé de plus de (R) 80. ans. Le recueil qu'on fit de ses vers ne lui fut pas honorable : les libraires eurent plus d'égard à leur interêt qu'à la reputation. Ils y fourrerent des poësies qu'il n'avoit pas faites, & quelques Ouvrages qu'il n'eût point voulu avoüer pour siens, quoi qu'il les eût composez γ.

☞ DAUSQUEIUS, ou DAUSQUIUS, ou δ D'AUSQUEIUS (CLAUDE) Chanoine de Tournai, † nâquit à St. Omer le 5. de Decembre 1566. Il se fit Jesuite je ne sai quand, & il quita la Societé je ne sai quand non plus, ni pour quel sujet. Il y étoit encore lors que le Pere Scribanius publia son *amphitheatrum honoris* l'an 1607. Il fut loüé dans cet Ouvrage * comme l'un des plus savans hommes de son siecle. Il est certain qu'il étoit docte & en Grec, & en Latin, & dans tout ce qu'on apelle literature ; mais il n'écrivoit pas bien : son style est trop affecté, trop obscur, trop rempli de vieilles phrases. On le loüe ‡ d'avoir été bon predicateur. Robert DAUSQUEIUS son pere, quatriéme fils d'Antoine DAUSQUEIUS Baillif de St. Omer, fut tué au service du Roi d'Espagne pendant la guerre que le Duc d'Alençon excita dans le Païs-Bas ⸸. Nous parlerons (A) des Ecrits du Chanoine de Tournai, & n'oublierons pas l'imposture (B) d'un Libraire de Paris.

☞ DE-

φ *Scaligerana* 1. *p. m.* 18. *Voiez Guil. Canterus in Lycophron. v.* 308.

γ *Thuan. hist. l.* 89. *sub fin.*

δ *Il a latinisé son nom (qui étoit* d'Ausque *à ce que dit Swert,* Athen. Belg. *pag.* 178.) *en ces 3. manieres.*

† *Valer. Andreas Bibl. Belg. pag.* 140.

* *Amphitheatr. honoris lib.* 2. *c.* 13.

‡ *Valer. Andr. ib.*

⸸ *Claud. Dausquius in S. Josephi sanctificatione pag.* 228. 229.

tius) que les poëtes devroient quitter de bonne heure le service d'Apollon. J'ajoûte que s'ils sentoient le retour de quelque accés poëtique, ils devroient le prendre pour une tentation de quelque mauvais Genie, & se servir envers les Déesses du Parnasse de la priere qu'un de leurs confreres emploia envers la Déesse de l'amour :

(a) Parce, precor, precor,
Non sum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ. Desine dulcium
Mater sæva Cupidinum
Circa lustra decem flectere mollibus
Jam durum imperiis: abi
Quo blandæ juvenum te revocant preces.

Le service des Muses sympathise en bien des choses avec le service des Dames ; il vaut mieux s'en retirer trop tôt que trop tard, & dire de fort bonne heure avec une ferme resolution de s'en tenir-là :

Vixi (b) puellis nuper idoneus
Et militavi non sine gloria:
Nunc arma, defunctumque bello
Barbiton hic paries habebit.

On parle de certains Monarques qui donnerent ordre à quelcun de leurs domestiques de leur venir dire chaque jour, *souvenez-vous (c) d'une telle affaire.* S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, il faudroit que les poëtes sur le retour chargeassent quelque personne de leur dire tous les matins, *Souvenez-vous de l'âge que vous avez.* Horace se vante d'avoir eu un tel donneur (d) d'avis, & voici ce que je trouve dans le *Menagiana*. „ (e) M. du Perier „ a prié autrefois ses amis d'avoir la charité de l'aver„ tir lors que sa veine baisseroit, & qu'il ne seroit „ plus en etat de faire des vers avec honneur. Il est „ tems de le faire. „ Si Daurat se fût conduit avec cette precaution, il n'eût point survécu à sa propre gloire. Mais rien ne lui a fait plus de tort que de s'être assujetti volontairement à versifier sur tous les livres qui s'imprimoient. *Quelle pitié*, disoit (f) Balzac, *d'être obligé de loüer tous les livres imprimez nouvellement, c'est-à-dire d'être de pire condition en prose que n'étoit* Auratus Poëta regius, *qui faisoit de bonne volonté ce que je fais en forçat & en condamné.* On a vu de plus fraîche date un poëte François (g) qui preparoit des Sonnets pour les livres à venir. Voiez comment on le berne dans la suite du Parnasse reformé.

(P) *Que peu de chose de cette nature.*] On voit quelques-unes de ses remarques critiques sur les vers des Sibylles dans l'édition d'Opsopæus. Il avoit fort travaillé sur ce sujet dans ses leçons, comme nous l'aprend une lettre (h) de Stuckius à Goldast. *Quam doleo*, dit-il, *me Jo. Aurati præceptoris mei viri ingeniosissimi, & in emendandis antiquis Poëtis Græcis acutissimi dictata, & annotationes in illa carmina ante multos annos, & ejus ore calamo exceptas cum aliis nonnullis meis libris Lutetiæ amisisse!*

(Q) *Il commençoit a s'apoltronner.*] Scaliger parle au tems present, *il commence à s'apoltronner ; &c.* Sur quoi voiez la remarque E de cet article.

(R) *Agé de plus de* 80. *ans.*] La Croix du Maine donnoit à Daurat 10. ans moins que les autres : il plaçoit sa naissance à l'an 1517. il auroit donc dû croire que Daurat est mort à l'âge de 71. ans. Mr. Baillet a raison de ne par trop s'arrêter (i) à ce sentiment au prejudice de celui *de Papyre Masson, du President de Thou & de Scevole de Sainte Marthe qui avoient tous connu tres-particulierement* Daurat, puis qu'il est certain que la Croix du Maine se trompe. Voici quatre vers de Daurat qui en donnent la demonstration : ils furent faits sur la mort de Leodegarius à Quercu qui avoit vécu 85. ans.

Octoginta annos quo natus quinque supraque,
Officio functus, plenus honoris obit.
At tuus Auratus pare pœnè ætate superstes,
Hos eleges tumulo donat habere tuo :

Mr. Menage (k) s'en sert pour prouver que Daurat a vécu plus de 80. ans : en quoi il est incomparablement mieux fondé que lors qu'il accuse (l) Mr. Baillet d'avoir dit que ce poëte n'en vécut que 71. car il est vrai que Mr. Baillet le dit comme une chose differente de l'opinion commune, mais il marque en même tems que cette opinion commune est preferable à celle de la Croix du Maine. Je remarquerai une autre petite meprise de Mr. Menage. Il dit (m) que tous les poëtes du tems firent des vers sur la mort de Daurat, & entr'autres Ronsard son disciple favori. Mais il est sûr que Ronsard mourut (n) quelques années avant son maître ; & il ne faloit que jetter les yeux sur ces paroles de Papyre Masson, pour savoir que ce disciple n'avoit pu rendre aucun service poëtique à la memoire de Daurat. *O si hodie discipulus ejus Petrus Ronsardus insignis Poëta viveret, quas ille nænias, aut quæ epitaphia scriberet !* J'ai mieux aimé suivre Papyre Masson que Mr. de Thou. Ce dernier fait mourir Daurat sur la fin de Novembre âgé de près de 80. ans.

(A) *Nous parlerons des Ecrits* de Claude Dausqueius.] Il fit une traduction Latine des 40. homilies de St. Basile de Seleucie, & la publia avec des notes l'an 1604. *in* 8. Elle n'est point bonne, si l'on s'en (o) raporte au jugement du Dominicain Combefis. Il fit imprimer des notes sur Quintus Calaber l'an 1614. & Silius Italicus avec un grand commentaire l'an 1618. *in* 4. Son *scutum D. Mariæ Aspricollis*, & son *Justi Lipsii scutum adversus Agricolæ Thracis satyricas petitiones*, furent imprimez à Doüai l'an 1616. *in* 8. L'aprobation de ces deux livres, & l'épitre dedicatoire étant datées de l'an 1616. je ne saurois me persuader qu'il n'y ait point une faute dans l'endroit où Alegambe (p), & Valere André Dessellius (q) assûrent qu'on les imprima l'an 1610. Ils se trompent d'ailleurs en disant qu'on les composa *adversus Agricolam Thracum*. Cet Agricola Thracius n'est autre que George Thomson Ecossois qui publia un livre à Londres l'an 1606. contre Juste Lipse. Voilà l'écrit que Dausqueius refuta. Il eut une querelle avec quelques Cordeliers, qui soutenoient que St. Paul, & St. Joseph avoient été Saints dans le ventre de leurs meres. C'est là-dessus qu'il publia son *Sancti Pauli sanctitudo in utero, extra, in solo, & in cælo*, à Paris 1627. *in* 8. & son *Sancti Josephi sanctificatio extra uterum, seu binoctium adversus F. Marthantii Minoritæ Exprovincialis inanias, item Aplysiarum F. Minorum Audomaropolitanorum spongia* à Lion 1631. *in* 8. Ses deux meilleurs livres sont ceux dont je parlerai dans la remarque suivante.

(B) *L'imposture d'un libraire de Paris.*] Mr. Chevillier va nous aprendre en quoi elle consiste. „ (r) On „ se donne trop de liberté. & on se joüe comme on „ veut des Ouvrages d'Imprimerie, sans garder la „ sin-

(a) *Horat. Od.* 1. *l.* 4.

(b) *Id. Od.* 26. *l.* 3.

(c) Souvenez vous que vous êtes mortel. *On attribuë cela à Philippe de Macedoine.* Souvenez vous des Atheniens, *Herodote* l. 5. c. 105. *touchant Darius fils d'Hystaspe.*

(d) Est mihi purgatam crebro qui personet aurem, Solve senescentem mature sanus equum, ne Peccet ad extremum ridendus & ilia ducat. *Horat. epist.* 1. *l.* 1.

(e) *Menagiana pag. m.* 384.

(f) *Lettre* 25. *à Chapelain liv.* 4. *pag. m.* 194.

(g) *Il s'apelloit* Pelletier. *Voiez la guerre des Auteurs p. m.* 163.

(h) *C'est la* 13. *du Recueil des lettres à Goldast publié à Francfort en* 1688.

(i) *Jugem. sur les poët. tom.* 3. *pag.* 403.

(k) *Remarq. sur la vie d'Ayrault pag.* 499.

(l) *Anti-Baill. ch.* 1. *pag.* 266.

(m) *Rem. sur la vie d'Ayrault pag.* 187.

(n) *Le* 27. *Dec.* 1585.

(o) *Voiez Baillet Jugem. des Sav. to.* 4. *pag.* 493.

(p) *Alegambe, Biblioth. Societ. Jesu pag.* 81.

(q) *Val. Andr. Bibl. Belg. pag.* 140.

(r) *Chevillier Origine de l'Imprimerie de Paris pag.* 210.

☞ DECIUS (Philippe) fils naturel de Tristan (*A*) de Dexio qui faisoit assez de figure à la cour des Ducs de Milan, a été un fort celebre Jurisconsulte. Il náquit l'an ·454. & fut instruit soigneusement aux belles lettres dans Milan. La peste l'aiant obligé à sortir de cette ville il se retira auprès de son frere (*B*) qui professoit le Droit civil à Pavie. Il commença d'étudier la même science à l'âge de 17. ans, & donna beaucoup de peine (*C*) par son esprit disputeur à Jason Mainus & à Jaques Puteus ses maitres. Il les embarrassa plus d'une fois par ses objections. Il fatigua aussi tellement son frere à force de lui proposer des dificultez, que les censures qu'il en reçut le contraignirent à chercher ailleurs la solution de ses doutes. Il soutint des theses publiques la seconde année de ses études de jurisprudence, & y reüssit parfaitement bien. Il alla l'année suivante à Pise avec son frere qu'on y apella pour la profession en Droit. Il y donna tant de preuves de son esprit, & de sa science, qu'à l'âge de 21. an il y obtint la chaire des Institutes. Il s'attira un grand nombre d'auditeurs, & fit admirer entre autres choses * les bons mots dont il se servoit dans ses disputes publiques. Sa reputation s'augmenta lors qu'il fut promu quelque tems après à la charge de Professeur extraordinaire aux loix civiles, mais neanmoins il ne vivoit pas content, il se plaignoit (*D*) de la petitesse de ses gages. François Accolti qui avoit

* Plura alia quæ provocatus perlepida dicteria, jocosaque scommata inter disputandum diceiat sæpius excepta pro jucundis vulgo recitabantur. *Panzirolus ubi infra pag.* 301. *Voiez aussi Forsterus* hist. juris civil. l. 3. c. 39. p. m. 533.

„ sincerité. Quoique dise le Libraire qui vend depuis „ l'annee 1677. le Livre de Dausquius, intitulé (*a*) *Antiqui novique Latii Orthographica*, il n'a poinodû supprimer la belle Estampe où sont gravez dix personnages Auteurs de la Latinité, & où on lit que c'est „ à Tournay où le Livre a été imprimé par Adrian „ Quinqué l'année 1632. il n'a point dû encore retrancher d'autres feüillets, où l'on pouvoit apprendre le tems de l'Impression. Et ce n'est point une „ bonne raison de dire, que le Roi ayant pris Tournay, le Dausquius qu'on y gardoit étoit devenu „ François: *De Hispano factus jam Gallus.* Il se donne par la le droit de substituer une premiere feüille „ où il met son Chiffre & son Enseigne, avec cette „ souscription, *Parisiis apud, &c.* 1677. Comme si „ la Victoire exerçoit aussi son empire sur la difference des tems & sur la distance des lieux; ou qu'elle eût le pouvoir de faire que l'année 1632. fût celle de 1677. & la Ville de Tournay dans le Comté „ de Flandres, fût celle de Paris dans l'Isle de France. „ Je defie ceux qui ont acheté son Dausquius, & „ n'ont vû que cet Exemplaire, de dire qui en est „ l'Imprimeur, & de quelle Imprimerie il est sorti. „ C'est pourtant ce que nos Rois veulent qu'on sçache. (1) Ce sont les termes de leurs Ordonnances, *en maniere que les acheteurs des Livres puissent facilement connoitre en quelle Officine les Livres ont été imprimez.* Tout ce qu'il pouvoit faire étant devenu „ le Maitre des Copies qui restoient de cet Auteur, „ étoit de les débiter avec un feüillet chargé de ces „ paroles, *Venenut Parisiis apud, &c.* mais sans rien „ changer ni retrancher du Livre; laissant voir au „ Lecteur qu'il étoit imprimé à Tournay par Adrian „ Quinqué l'année 1632. Les plus habiles Bibliothecaires ont de la peine à se demêler de toutes ces „ finesses des Libraires: il est difficile de n'y pas être „ trompé. Celui de M. l'Archevêque de Reims ne „ s'est pas laissé surprendre au Dausquius: il en écrit „ la datte dans son Catalogue imprimé en ces termes, „ qui sont un reproche à ce Libraire. *Parisiis* 1677. „ *vel potiùs Tornaci* 1632. *in fol.*„ Je pense qu'on usa de la même supercherie à l'égard d'un autre Ouvrage qûe Dausquius fit imprimer à Tournai *in* 4. l'an 1633. sous ce titre, *Terra & aqua seu terra fluitantes*, car le Journal des Savans parla (*b*) de ce livre & de (*c*) l'*antiqui novique Latii Orthographica*, comme s'ils eussent été nouvellement imprimez. Notons que Saumaise trouvoit digne d'être lu cet *antiqui novique Latii Orthographica.* Voiez ce qu'il en écrit à Vossius, dans sa lettre 66. Voiez aussi la loüange que Vossius (*d*) a donnée au même livre, & consultez Mr. Baillet (*e*) qui a cru que cet Ouvrage avoit été rimprimé l'an 1676.

(*A*) *De Tristan de Dexio.*] Ses ancêtres aiant quitté le village de (*f*) Dexio s'etablirent à Milan, & y prirent le nom du village où ils étoient nez (*g*). Cette famille avoit (*h*) subsisté plus de 300. ans à Milan avec quelque eclat lors que ce Tristan náquit.

(*B*) *Auprès de son frere qui professoit le Droit civil.*] Il etoit né de legitime mariage & s'apelloit Lancelot. Il mourut à Pavie l'an 1500 (*i*).

(*C*) *Et donna beaucoup de peine par son esprit disputeur.*] Voici ce qu'en dit Panzirole: (*k*) *Quos argumentis quandoque exagitavit, atque æstuantes reliquit. Fratri quoque assiduis interrogationibus molestus non semel cum objurgatione rejectus est.* Il n'y a rien de plus importun qu'un jeune écolier qui a de l'esprit, & qui aime la dispute: je ne m'étonne donc pas que celui-ci ait été grondé par son frere. La reprimande fut aparemment bien forte, puisque le jeune homme n'osa plus harceler son frere, & que même il ne le consulta point (*l*) lors qu'il entreprit de soutenir des Theses publiques. Lancelot renouvela ses censures & le nomma temeraire, & disputa contre lui avec l'intention, si je ne me trompe, de le mettre à bout pour l'humilier; mais il fut repoussé si vertement qu'il tomba dans l'admiration, & qu'il avoüa devant l'assemblée que son frere le surpasseroit bientôt. Un tel aveu ne seroit point dur à un pere comme il l'est à un frere ainé. (*m*) *Impugnanti problemata Lancelloto tanto acumine argumenta rejecit, ut admiratus coram astantibus se brevi ab illo superatum iri prædixerit.* Paul Jove parlant comme temoin oculaire, assûre que nôtre Philippe disputoit avec plus d'ardeur que qui que ce fût. (*n*) *Enarrabat subtilissime & uti sæpe vidimus, longe omnium acerrime disputabat.* Raportons encore un fait. Decius étant Professeur à Pise fit disputer Laurent (*o*) Pucci contre les Theses que Barthelemi Socin avoit conseillé à un Ecolier de soutenir publiquement. Le lendemain de la dispute on vit paroitre une affiche qui aprenoit que dans 8. jours ces mêmes Theses converties en problêmes seroient soutenuës de part & d'autre par Pucci entre les Etudians, & par Decius entre les Docteurs. On fut allarmé de cela, & l'on en craignit les suites, car on comprit qu'un tel procedé tendoit au deshonneur des autres Docteurs Regens. C'est pourquoi le principal du College defendit à Decius de passer outre à peine de la prison (*p*).

(*D*) *Il se plaignoit de la petitesse de ses gages.*] Voici un endroit desavantageux à sa memoire; j'avouë que la flêtrissure seroit plus grande, si le defaut dont il est ici question ne paroissoit pas souvent; mais enfin la multitude des professeurs mercenaires, trop interessez, & sollicitans avec trop d'instances une augmentation de gages n'efface pas le defaut de cette conduite. Quoi qu'il en soit, nôtre Philippe couvert de gloire, & honoré de l'aprobation publique, ne laissoit pas de se chagriner en considerant sa pension: il la trouvoit trop petite, & il s'en plaignoit aux Curateurs de l'Academie. L'un d'eux lui donna de fort belles esperances; car, ajoûta-t-il, je suis très-persuadé de vôtre merite. J'aimerois mieux, repondit le professeur, être mal dans vôtre esprit. On voulut savoir la raison d'une reponse aussi extraordinaire que celle-là. C'est, reprit-il, que si vous aviez de moi une mauvaise opinion, j'espererois de meilleurs gages en vous desabusant; mais puisque ma pension est très-petite pendant que vous m'estimez, il ne me reste aucune esperance. Le Latin de Panzirole exprime mieux tout cela; je le raporterai donc: „ (*q*) *Cum tenui stipendio se ali apud Gymnasii* „ *Præfectos quereretur, Alomannusque Renutius inter illos* „ *senior eum bono animo esse jussisset, quod benè apud se* „ *audiret. Philippus*, Mallem, *inquit*, ut sinistram de „ me opinionem haberetis; *Illis responsi novitatem mirantibus, & rationem perquirentibus*, Si de me, „ *respondit*, prava concepta esset opinio, detecto errore, amplius stipendium sperare possem, sed cum „ benè audiens parvo adhuc digner honorario, nihil mihi spei reliquum esse potest.„ J'ai remarqué mille & mille fois dans les vies des Jurisconsultes composées par Panzirole, que pour relever la gloire des professeurs il observe très-exactement les augmentations de leurs gages. Il est certain qu'elles temoignent qu'on etoit persuadé qu'ils étoient propres à faire fleurir une Academie: elles sont donc une marque de leur esprit, & de leur capacité. L'amour propre toûjours attentif à sa justification, ingenieux sur cela plus qu'on ne le pourroit dire,

ae

(*a*) *C'est un Ouvrage en 2. volumes* in folio.

(1) *Edits de François I. de Fontainebleau le* 28. *Decemb.* 1541. & *de Charles IX. de Gaillon, au mois de May* 1571. *rapportez aux Ordonnances de Fontanon, pag.* 468. & 474. *To.* 4. *Edit. de* 1611.

(*b*) *Journal des Sav. du* 2. *d'Août* 1677. *pag.* 233. *édit. de Holl.*

(*c*) *Journ. des Savans du* 15. *de Fevrier* 1677. *pag.* 55.

(*d*) *Vossius de Philologia p.* 29.

(*e*) *Baillet, Jugem. des Sav. to.* 4. *pag.* 12. & 13.

(*f*) *Proche de Milan.*

(*g*) *Panzirolus ubi infra.*

(*h*) Ultra ccc. annos cum dignitate vixerunt. *Panzirolus de claris legum interpretibus l.* 2. *c.* 135. *p. m.* 299.

(*i*) *Ib. ib.*

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) Inconsulto fratre propositiones publice disputandas ediderit. *Id. ib.*

(*m*) *Id. ib. pag.* 300.

(*n*) *Paulus Jovius elog. c.* 58. *p. m.* 107.

(*o*) *Qui depuis fut Cardinal.*

(*p*) *Panzirolus ubi supra pag.* 301. 302.

(*q*) *Ibid. pag.* 301.

avoit eu seul la profession ordinaire du soir en aiant été dispensé à cause de sa vieillesse, on mit à sa place Barthelemi Socin. Nôtre Decius mit tout en œuvre pour avoir part à cette place, & il avoit dejà (E) obtenu ce qu'il souhaitoit, mais on l'en priva dès qu'on eut sçu que Socin menaçoit de se retirer si l'on faisoit ce partage. Pour dedommager Decius on lui donna la profession en Droit Canonique. Ce fut par les intrigues de Socin * qui espera que Felinus remporteroit toute la gloire de cette fonction, Felinus, dis-je, qui enseignoit depuis long temps le Droit Canonique, & qui le savoit parfaitement. Socin se trompa dans ses conjectures, Decius fut plus suivi que Felinus, & lui causa tant de chagrin par cette superiorité de gloire qu'il le contraignit à s'absenter. Felinus † se retira brusquement. Les Curateurs de l'Academie aiant sçu la cause de cette retraite, se facherent fort contre Decius, & le priverent de ses charges. Ils en furent reprimandez par Laurent de Medicis, & cela fut cause que quand il alla à Florence pour demander le paiement de ses gages, ils lui dirent d'un ton assez rude qu'il s'en retournât à Pise. Il repondit qu'il n'en feroit rien, puis qu'il avoit accepté la profession que ceux de Sienne lui avoient oferte, mais il falut qu'il y renonçât, & qu'il reprit ses emplois à Pise, car on le menaça de retenir les arrerages de sa pension, & l'on defendit le transport de ses effets. On lui fit quelques avantages; & on lui promit de l'associer à Socin au bout de deux ans. Socin qui étoit à Sienne aiant sçu cela fit dire qu'il ne retourneroit point à Pise, si cette promesse s'executoit. Cette menace fit une telle impression qu'on declara à nôtre Philippe qu'il pourroit se retirer si Socin venoit reprendre sa profession. Il se retira en effet à Sienne dès le retour de Socin, & y fut Professeur en Droit Canonique, & puis en Droit Civil. Il fit un voiage à Rome environ l'an 1490 & fut designé Auditeur de Rote par Innocent VIII. Il se consacra à l'état ecclesiastique, mais aiant reçu les premiers Ordres, il ne put aller plus loin à cause de sa bâtardise. Quelques ‡ Auteurs ont suprimé cet obstacle, & ont mieux aimé debiter que par complaisance pour son pere & pour son frere, & par l'ennui de reciter son Breviaire chaque jour, il quitta Rome & s'en retourna à Sienne. Il s'y vit exposé à l'envie de quelques autres Professeurs, ce qui l'obligea d'aller à Pise où il enseigna tantôt le Droit Canonique, & tantôt le Droit Civil, non sans (F) beaucoup de querelles. Il fut apellé à Padouë pour la premiere chaire du Droit Canonique l'an 1502. Louis XII. le regardant comme son sujet, & le voulant faire Professeur à Pavie le redemanda aux Venitiens (G), qui après une grande resistance aquiescerent enfin aux volontez de ce Roi. Decius arriva à Pavie vers la fin de l'an 1505. & s'y montra digne de l'empressement que Louïs XII. avoit temoigné pour lui. Il obtint après sept années de profession deux mille livres de gages;

ne manque point de se servir de ce beau tour, & d'eluder par ce moien les reproches de venalité, & d'avarice; mais il ne peut guere fermer la porte à ces deux difficultez. L'une est que ces amplifications de gages sont presque toûjours l'effet des plaintes, & des sollicitations importunes de ceux qu'on en gratifie, ou des menaces qu'ils font de se retirer pour suivre une vocation plus lucrative (a). L'autre est que ces vocations plus lucratives ne seroient pas adressées à des gens que l'on croiroit desinteressez, & uniquement sensibles à la belle gloire. Nôtre Decius n'avoit point cette sensibilité, & ne passoit point pour l'avoir. Il sautoit comme un chevreuil de lieu en lieu, d'Academie en Academie, il sortit, & il revint, selon la mesure des pensions qu'on lui promettoit, & il voulut bien marquer lui-même dans son epitaphe qu'enfin ses gages monterent à 1500. écus d'or. Il craignit que le terme d'*aureus* ne fit pas assez conoître la grandeur du prix que ses leçons avoient coûté; (b) il y joignit donc les mots barbares *in auro*. Il insinuë qu'il ne songea à la mort qu'après qu'il fut parvenu à cette grande pension. *Titulo res digna sepulchri.* Cette épitaphe meritoit plus la censure par cet endroit-là, que par la (c) grossiereté du style. Qu'on ne dise point qu'il refusa (d) les mille écus d'or que le Senat de Milan, la ville de Boulogne, & la Republique de Venise lui offrirent pendant qu'il n'en touchoit que huit cens à Pise; car sans doute il les refusa par l'esperance d'être paie avec usure de ce refus, & nous voions en effet que l'Academie de Pise lui augmenta sa pension, & la fit beaucoup plus forte que celle qu'il eût pu toucher dans d'autres Academies. Notez en passant que Mr. Wharton (e) a un peu peché contre les loix de l'exactitude, lors qu'il a dit que les Florentins le rapellerent en Italie par une pension de 1500. écus d'or.

(E) *Il avoit dejà obtenu ce qu'il souhaitoit.*] Quelques-uns assûrent qu'il exerça actuellement la charge, & qu'elle ne lui fut ôtée qu'après que Socin outré de douleur de voir son école vuide, eut demandé ou sa demission, ou celle de Decius. (f) *Bartholomæus Socinus Juris Cæsarei in eodem Gymnasio Professor cum se discipulis viduatum doleret, aut semetipsum aut Philippum munere suo dimitti petiit.* Je trouve plus vraisemblable le narré de Panzirole, c'est que Socin demanda cela dès qu'il eut sçu la promesse qu'on avoit faite à nôtre Philippe, & avant que d'avoir pu observer qu'un tel concurrent lui étoit prejudiciable.

(F) *Non sans beaucoup de querelles.*] Socin ne fut pas le seul qui ne voulut point l'avoir pour antagoniste, c'est-à-dire qui ne voulut pas faire ses leçons à la même heure que lui, & sur les mêmes matieres. Il paroît par l'Ouvrage de Panzirole que dans les Universitez d'Italie on apparioit ainsi les Professeurs, & que ceux qui étoient ainsi appariez passoient pour l'émule, pour l'antagoniste, pour le concurrent l'un de l'autre. Ils étoient presque toûjours en guerre ouverte, & ils s'echaufoient quelquefois si furieusement dans les disputes publiques qu'on y aloit assister comme à un combat de gladiateurs. Nôtre Decius s'étoit rendu si redoutable qu'il y avoit peu de Professeurs qui voulussent être appariez avec lui. On se plaignoit de ses medisances, & des artifices dont il se servoit pour attirer les auditeurs. (g) *Ibi (Pisis) cum omnes concurrentem recusare, homines ut maledicum, malisque artibus auditores captantem criminari.* Antoine Coccus eut le courage d'entrer en lice avec lui: ils se firent une rude guerre, & lancerent l'un sur l'autre les railleries les plus basses, & les plus indignes de la gravité de leur caractere: (h) *Mox ad matutinam ejusdem Juris* (Pontificii) *edem translatus Antonium Coccum Florentinum ob veterem æmulationem durum adversarium concurrentem invenit. In ea contentione ita se exagitarunt, ut nec fœdis scommatibus præter omnem gravitatem abstinuerint.* Jason Mainus apelé à la Profession du Droit Civil, ne voulut point avoir Decius pour antagoniste; il representa que la bienseance ne permettoit pas que deux Professeurs natifs de la même ville se fissent la guerre. Là-dessus il fut ordonné que nôtre Philippe retourneroit à la profession du Droit Canonique (i). Mainus n'eut pas toûjours cette retenuë, (k) il fut brouillé jusques à l'excés avec Decius.

(G) *Le redemanda aux Venitiens qui après une grande resistance.*] L'Ambassadeur de France insista avec tant de force dans le Senat de Venise pour obtenir Decius, que l'Envoie des Florentins ne put s'empêcher de dire qu'il en feroit raport à ses maîtres. Il trouvoit là une singularité notable. (l) *Ludovicus Gallorum Rex Decium, velut subjectum, Ticinum revocat, sed Venetis eum dimittere recusantibus, Regius Orator maximam in Senatu contentionem exercuit, quod admiratus Joannes Bernardus Oricellarius, qui ibi pro Florentinis Legatus aderat, se ingentem ob unum hominem inter Excelsos Principes ortam altercationem visis e Florentinis relaturum dixit.* Aprenons de là à refuter une meprise de Paul Jove; il dit (m) que le Gouverneur François fit venir de Pise à Pavie nôtre Decius, Mr. Wharton (n) est tombé dans la même faute.

(a) *Conferez ce qui est dit dans l'article* Accarisi *pag. 41. col. 2. & dans l'article* Alciat *pag. 147. col. 1.*

(b) Philippus Decius ... revocatus in Italiam ab excelsa Florentinorum Rep. posteaquam stipendium M. D. aureorum in auro pro lectura consecutus fuisset, de morte cogitans, hoc sepulchrum sibi fabricari curavit. *Panzir. ubi supra pag. 309.*

(c) *On en fit des railleries. Voiez Paul Jove ubi supra pag. 208.*

(d) Demum Pisas cum DCCC. aureorum stipendio omnium supremus conductus est, ubi & à Mediolanensi Senatu, & à Bononiensibus, Venetisque mille aureorum annua promissione frustra solicitatus per multos annos perseveravit, donec ad MD. aureorum honorarium pervenit. *Panzir. pag. 308.*

(e) *Wharton ubi infra pag. 203.*

(f) *Henricus Whartonus in appendice ad historiam literariam Gulielmi Cave pag. 201.*

* *Voiez Forsterus, hist. juris civilis l. 3. c. 39. pag. m. 534.*

† *Environ l'an 1483.*

‡ Alii ejus natales celantes rem aliter narrant. Cum Tristanus pater, & Lancellotus frater factum non probarent, & ipse in canonicis horis quotidie recitandis tædio afficeretur, relicta Roma, iterum ad Senenses remeavit. *Panzirolus ib. p. 309.*

(g) *Panzirolus ubi supra pag. 305.*

(h) *Id. ib.*

(i) *Ex eodem ibid.*

(k) *Voiez la remarque* E *de l'article* Mainus.

(l) *Panzirol. ibid. pag. 307.*

(m) Ab ipsis Pisis ubi uxorem duxerat Ticinum à Gallo præside opimis stipendiis evocatus. *Jovius ubi supra pag. 207.*

(n) *Wharton ubi supra.*

gages, ce qu'aucun Professeur n'avoit jamais eu dans cette Université. Les demêlez de la France avec Rome le precipiterent dans mille malheurs. Etant consulté par Louïs XII. sur la celebration d'un Concile il opina qu'un petit nombre de Cardinaux étoient en droit de le convoquer, & fit un livre là-dessus. Conformement à ce dogme on tint un Concile à Pise, & il y suivit les Prelats du parti François. Cela irrita de telle sorte Jules II. qu'il le declara excommunié. Cette peine ne fut pas aparemment aussi dificile à soutenir, que le ravage qu'on fit faire dans la (H) maison de Decius lors que Pavie fut prise. Ne se voiant pas en sûrté dans l'Italie, il se retira en France, où il obtint une charge de (I) Conseiller au Parlement de Grenoble. Il alla joindre à Lion par ordre du Roi les debris de l'assemblée de Pise, β & puis il professa la Jurisprudence dans l'Academie de Valence. Après la mort de Jules II. il fut absous par Leon X. qui lui ofrit une profession en Droit Canonique à Rome. Comme il craignoit d'ofenser le Roi par l'acceptation de ces ofres, il les * refusa. Après la mort de Louïs XII. il fut apelé à Pise; mais François I. ne lui permit point d'y aller, & l'envoia professer le Droit Canonique à Pavie. Il en sortit n'étant point paié de ses gages, & voiant Milan assiegé par les troupes de l'Empereur Maximilien. Il retourna à Pise où ses gages de Professeur monterent d'abord à 800. écus d'or, & enfin à 1500. Il mourut à Siene le 13. d'Octobre 1535. à l'âge de 81. an, & fut enterré à Pise dans le tombeau de marbre qu'il s'étoit fait faire. Il avoit une bâtarde (K) qu'il aimoit beaucoup, & qui fut très-impudique. Sa memoire fut (L) fort courte les dernieres années de sa vie †. On a plusieurs livres de sa façon; on y remarque qu'il donnoit la gêne aux interpretes, & qu'il citoit quelquefois à faux ‡. Ses commentaires sur les Decretales sont fort estimez ⸸. Nous marquerons quelques meprises (M) de Mr. Moreri.

β *Voiez la remarque I.*

* *Mr. Doujat* præn. Canon. pag. 617. *n'a pas bien compris ceci, il veut que Decius les ait acceptées.*

† *Tiré de Panzirole de claris legum interpretibus, l. 2. c. 135.*

‡ *Id. ib.*

⸸ *Doujat. prænot. Canon. pag. 618.*

DE-

(H) *Le ravage qu'on fit faire dans la maison de Decius.*] Pavie aiant été prise, le Cardinal de Sion fit mettre au pillage le logis de Decius; on y dissipa la Bibliotheque. On voulut même tirer du cloître de St. André la fille de ce Professeur laquelle n'avoit que dix ans, mais à la priere des Religieuses on l'y laissa après l'avoir depouillée de tous ses biens. Pour faire que rien n'échapât à la vengeance, l'on ordonna que tous les effets de Decius fussent livrez au public (a). Paul Jove raconte que le Cardinal de Sion ne fit piller (b) dans Pavie que le logis de Philippe Decius. Ceci arriva l'an 1512. Forsterus s'est donc abusé lourdement, car après avoir raporté que ce grand Jurisconsulte se plaint, (c) *se egenum, inopem, à patria ejectum, fortunis omnibus absque sua culpa spoliatum, præter spem (unicum miserorum solatium) nihil habere*, il ajoûte, *hæc autem perpessus est anno* 1498. Mr. Varillas eut dû parler de cette infortune, puis qu'il n'a point cru devoir se taire sur un malheur plus petit. *Philippe Decius*, dit-il (d), *ne fut pas exemt du ressentiment de Jules. . . . Il avoit irrité au dernier point la Cour de Rome, en offrant au Concile de Pise de disposer les matieres dont il auroit à traitter, & de fournir les Autoritez qui serviroient à les appuyer. On craignoit encore de luy qu'il n'écrivist en faveur des resolutions qui y seroient prises, & que son autorité ne les fist agréer par tout où elle estoit respectée. On lança contre luy pour l'en empêcher toutes les foudres de l'Eglise; & on le mit en tel estat qu'encore qu'il fut universellement aimé & estimé dans Milan où il remplissoit si dignement la premiere Chaire de la Jurisprudence, il n'osoit sortir de sa maison que rarement & fort accompagné.* Il se trompe quand il dit que Decius étoit Professeur en Jurisprudence dans Milan.

(I) *De Conseiller au Parlement de Grenoble.*] Cette ville n'apartient pas à la Gaule Narbonoise comme Panzirole le pretend. *In Narbonensi Provincia*, dit-il (e), *Gratianopoli cum CCL aureorum honorario Senator est declaratus.* Il ne marque pas l'annee; je ne sai si Mr. Allard (f) la marque bien lors qu'il dit que Decius fut honoré de cette charge l'an 1514. & je doute de ce que dit Panzirole que Decius regenta le Droit à Valence après avoir été Conseiller au Parlement de Grenoble. Je croirois plutôt qu'il fut Conseiller en ce Parlement, après avoir professé le Droit dans l'Academie de Valence.

(K) *Une bâtarde . . . . . qui fut très-impudique.*] On pretend que ses desordres étoient accompagnez d'impudence, ainsi son pere avoit la douleur d'en être instruit, mais il faisoit semblant de les ignorer. Cette fille n'avoit pas même la force de sauver les aparences; on la voioit badiner & folâtrer dans les rues avec de jeunes garçons, ce qui n'est pas en Italie, comme en quelques autres lieux, un signe équivoque d'impudicite, mais une preuve convaincante. Voici un autre desordre: au lieu de gagner de l'argent par sa mauvaise conduite, elle y depensoit beaucoup, car elle achetoit fort cher les caresses des jeunes hommes. Citons Panzirole. (g) *Filiam naturalem in deliciis habuit, quæ citharam edocta, dissimulante patre, minus honestam cum adolescentibus, quos magna etiam pecunia conducebat, vitam egisse dicitur, & cum illis in publico jocari non erubescebat.* Mettons Decius au catalogue dont j'ai parlé en un (h) autre lieu. Au reste sa fille unique si nous en croions Paul Jove (i), fut mariée avec un noble Siennois.

(L) *Sa memoire fut fort courte les dernieres années de sa vie.*] Elle lui manqua (k) lors qu'il fut question de conferer à Corras la qualité de Docteur. D'autres disent qu'il ne se souvenoit d'aucun paragraphe ni d'aucune loi, & qu'à peine pouvoit-il dire un mot en Latin. (l) *Sub finem vitæ adeo factus est obliviosus ut nullius legis vel paragraphi reminisci, & vix Latine quid proloqui potuerit.* Je n'ai point trouve ces paroles dans l'Auteur que Freher cite, mais j'ai trouvé tout ce fait un peu amplement dans un Ouvrage de Corras même. Voici comme il parle: (m) *Quin & nostra hac ætate Philippus Decius, egregius Jurisconsultus, anno* (n) 1536. *(quo tempore me in Senensi academia Doctoratus titulo donavit) adeo senectute emarcuerat, ut nullius legis aut paragraphi ex jure nostro recordaretur: imò ægre quicquam Latine proloqui posset. Quare quum mihi ipsa gradus insignia conferre conaretur, alium quendam è collegis oportuerit prodire, qui verba solita nuncuparet.*

(M) *Quelques meprises de Mr. Moreri.*] I. L'exactitude ne soufre point que l'on dise que Decius *a vécu au commencement du XVI. siecle*, car il étoit né l'an 1454. & il avoit aquis une grande reputation avant l'âge de 30. ans. II. Il étudia sous son frere premierement à Pavie, & puis à Pise. Il ne faloit donc pas se contenter de faire mention de Pise. III. *Jason, Barthelemi Socin*, & *Jerome Zanetini* ne furent point ses precepteurs: il ouït leurs leçons publiques, mais ce n'est pas ce qu'on nomme en nôtre langue, avoir tels & tels pour precepteurs. IV. Je doute qu'il ait été marié; Panzirole n'en dit rien, quoi qu'il le suive pas-à-pas dans les plus petites demarches de sa vie, & qu'il lui donne expressement une bâtarde. Cet argument negatif me paroit ici preferable à l'affirmation (o) de Paul Jove. V. Decius ne se retira point à Pavie, il y fut apellé par Louïs douze. VI. Il n'alla point à Pavie en sortant de Pise, car il étoit Professeur à Padoüe lors que Louis douze le fit venir à Pavie. Paul Jove a trompé ici beaucoup de gens: *ab ipsis Pisis*, dit-il (p), *ubi uxorem duxerat, Ticinum à Gallo præside, opimis stipendiis evocatus.* VII. S'étant retiré en France après le pillage de sa maison, il ne *s'arrêta point deux ans à Bourges*, comme l'assûre Mr. Moreri après Paul Jove (q). Le silence de Panzirole me paroit demonstratif contre cela, & d'ailleurs la Chronologie n'est point favorable à Mr. Moreri. Il veut que Decius s'étant arrêté à Bourges deux ans, ait été apellé à Valence par Louïs douze, & honoré d'une charge de Conseiller au Parlement. La maison de cet habile homme fut pillee l'an 1512. & il y a beaucoup d'aparence qu'il n'arriva en France que vers la fin de la même année. Or Louis douze mourut le 1. jour de Janvier 1515. Il vaut mieux croire ceux qui disent que Decius à son arrivée dans le Roiaume fut pourveu de la charge de Conseiller. Mr. Doujat (r) se trompe de placer cela sous l'année 1510. VIII. Decius ne fut point enterré *à Pavie*, mais à Pise. IX. Au lieu de *nimis venuste* dans les vers de Latomus, il faut lire *minus venuste*.

Notez encore une faute de Paul Jove. Il dit que Decius

(a) *Tiré de Panzirole ubi supra pag.* 307. 308.

(b) Unam omnium Decii domum militi diripiendam dedit. *Jovius ubi supra.* Wharton ubi supra le dit aussi.

(c) *Forsterus ubi supra p. 535. Il cite l'epitre dedicatoire des conseils de Decius.*

(d) *Varillas, Hist. de Louis XII. l. 8. sub fin. p. m. 85. ad ann.* 1512.

(e) *Panzir. ubi supra pag.* 308.

(f) *Allard, Biblioth. de Dauphiné pag.* 87.

(g) *Panzir. ubi supra.*

(h) *Dans la remarque G de l'article* Stulpon.

(i) *Jovius ubi supra.*

(k) Senio confectus memoriæ adeo infirmæ fuit ut Joanni Corrasio insignia Doctorum traditurus defecerit. *Panzir. ibid. pag.* 309.

(l) *Freherus in theatro pag* 814. *Il cite Forsterus* in histor. juris civ. Rom. lib. 2. cap. 39.

(m) *Joh. Corrasius notis in Arrestum Parlamenti Tholosani p. m. 71. Je n'ai point l'édition Françoise, ainsi je cite la version Latine faite par Hugues Sureau.*

(n) *Panzirole & tous les autres biographes mettent la mort de Decius à l'an 1535.*

(o) Pisis ubi uxorem duxerat. *Jovius ubi supra.*

(p) *Jovius ib. Wharton. Freher, ubi supra, disent la même chose.*

(q) In civitate Biturigum jus divinum edocuit per duos ferme annos. *Jovius ib.* Wharton, Freher, &c. disent le même.

(r) *Doujat prænot. Canon. pag.* 617.

DEJOTARUS, l'un des Tetrarques de Galatie, s'agrandit peu-à-peu de telle sorte qu'il empieta presque tous les droits des autres Tetrarques, & qu'il obtint du Senat Romain le titre de Roi, & la petite Armenie β. Il fut enfin le seul γ Tetrarque. Il rendit de bons services (*A*) aux Romains dans toutes leurs guerres d'Asie; & ne doutant pas que le parti de Pompée ne fût celui du peuple Romain, & que le parti de Cesar ne fût le parti rebelle, il se declara pour (*B*) Pompée, & lui amena de bonnes troupes. Il en fut censuré rudement quelque tems après, lors que Cesar revenant d'Egypte pour aller combatre Pharnaces Roi du Pont s'aprocha de la Galatie. Dejotarus voulant lui faire oublier son attachement pour Pompée, & se procurer un apui contre les autres Tetrarques, lui avoit fourni beaucoup d'argent, δ & avoit donné des quartiers dans ses Etats aux troupes de Domitius ζ Calvinus. Cela ne fut point inutile; car après avoir essuié quelques (C) fortes reprimendes, il trouva grace devant Cesar. Il lui avoit demandé pardon, & pour le faire avec plus d'humilité, il avoit mis bas les habits roiaux. Cesar les lui fit reprendre, lui pardonna le passé η, & lui confirma & à lui & à son fils le titre de Roi θ; mais il le mena à la guerre contre Pharnaces ⸸, & puis il lui ôta l'Armenie, & une partie de la Galatie ‡. Quelque tems après Dejotarus eut à Rome une très-fâcheuse affaire. Il y fut accusé d'attentat sur la vie de Cesar: on soutint que lors que Cesar logea chez Dejotarus, celui-ci eut dessein de le tuer. Castor fils du gendre de Dejotarus poussa cette accusation, & suborna le Medecin † de son aieul maternel, pour deposer contre son maître. Ciceron plaida la cause de l'accusé * & reüssit admirablement; neanmoins il n'obtint pas gain de cause: Cesar ne prononça rien ni (*D*) pour ni contre, il aima mieux laisser cela indecis: ceux qui affirment le

β *Hirtius, de bello Alexand. p.m.* 417.

γ *Strabo. l.* 12. *pag.* 390.

δ *Cicero, Orat. pro Dejotaro p.m.* 640. 641. 650. *edit. Coloniensis* 1582. in 8.

ζ *Il étoit Lieutenant de Jules Cesar en Asie.*

η *Hirtius ibid.*

θ *Cicero, ibid. pag.* 650. 660.

⸸ *Hirtius, ibid.*

‡ *Cicero de divinat. lib.* 2. & *Philipp.* 2.

† *Il étoit venu à Rome avec les Ambassadeurs de Dejotarus.*

* *Vide Orationem Ciceronis pro rege Dejotaro.*

Decius étant retourné en Italie s'engagea au service de l'Academie de Sienne. Ce fut au service de celle de Pise. Notez aussi une faute de Mr. le Laboureur: il veut (*a*) que Jean Jaques de Mêmes Professeur en Droit à Toulouse ait eu pour collegue Philippe Decius. Celui-ci n'a jamais enseigné là.

(*A*) *De bons services aux Romains dans toutes leurs guerres.*] Ciceron en parle magnifiquement; voici ses paroles: (*b*) *Quid de patre* (Dejotaro) *dicam? cujus benevolentia in populum Romanum est ipsius æqualis ætati: qui non solum socius imperatorum nostrorum fuit in bellis, verum etiam dux copiarum suarum. Quæ de illo viro Sulla, quæ Murena, quæ Servilius, quæ Lucullus, quam ornate, quam honorifice, quam graviter sæpe in senatu prædicaverunt? Quid de Cn. Pompeio loquar? qui unum Dejotarum in toto orbe terrarum ex animo amicum, vereque benevolum, unum fidelem populo R. judicavit. Fuimus imperatores ego, & M. Bibulus in propinquis, finitimisque provinciis: ab eodem rege adjuti sumus, & equitatu, & pedestribus copiis.* Voiez aussi ce qu'il écrivit (*c*) pendant qu'il commandoit dans la Cilicie.

(*B*) Dejotarus *se declara pour Pompée.*] Immediatement après le Latin que l'on vient de lire, Ciceron continue de cette maniere: *Secutum est hoc acerbissimum & calamitosissimum civile bellum: in quo quid faciendum Dejotaro? quid omnino rectius fuerit dicere non est necesse, præsertim cum contra ac Dejotarus sensit, victoria belli judicarit. Quo in bello si fuit error, communis ei fuit cum Senatu: sin recta sententia, ne victa quidem caussa vituperanda est.* Ces paroles nous aprenent que Dejotarus avoit cru que Pompée triompheroit: il s'étoit donc engagé à ce parti tant par des raisons de politique, que par des raisons de justice. Nous verrons dans les remarques suivantes qu'il crut toûjours s'être declaré pour la bonne cause, mais qu'il se garda bien de parler selon ses pensées devant Cesar.

(*C*) *Après avoir essuié quelques fortes reprimendes.*] Il demanda pardon à Cesar d'avoir combatu contre lui à la journée de Pharsale; il lui representa la situation de son païs, qui l'avoit mis hors d'état d'être mainteru par les troupes de Cesar: il ajoûta que ce n'étoit point à lui de se rendre juge des differens du peuple Romain, mais d'obeir en toutes rencontres à ceux qui étoient en possession du commandement. Dans le vrai c'étoient de fausses excuses, car il avoit été fortement persuadé que la cause de Pompée étoit celle de la patrie, & que Cesar étoit un sujet rebelle. Il s'étoit donc porté pour juge des differens du peuple Romain. On ne doit pourtant pas trouver étrange qu'il ait caché ses pensées; car il n'y a guere que des Saints du plus haut étage, ou des Philosophes pleins de mepris pour les biens du monde, qui puissent avoir l'ingenuité qu'il n'eut pas. Toutes ses excuses furent rejettées; on lui dit que son imprudence étoit visible, & qu'il n'avoit pu ignorer que Cesar étoit le maître de Rome, c'est-à-dire du siege du Senat, & du centre de l'autorité du peuple Romain. Ceci soit dit en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin, car ceux qui l'entendent aimeront mieux que je leur cite les paroles d'Hirtius. Les voici donc: (*d*) *Cum proxime Pontum finesque Gallogræciæ accessisset* (Cæsar) *Dejotarus, Tetrarches Gallogræciæ tunc quidem pene totius, quod ei neque legibus neque moribus concessum esse cæteri Tetrarchæ contendebant: sine dubio autem Rex Armeniæ minoris à Senatu appellatus, depositis Regiis insignibus, neque tantùm privato vestitu, sed etiam reorum habitu supplex ad Cæsarem venit oratum ut sibi ignosceret, quod in ea parte positus terrarum, quæ nulla præsidia Cæsaris habuisset, exercitibus imperiisque in Cn. Pompeii castris fuisset. Neque enim se debuisse judicem esse controversiarum populi Romani, sed parere præsentibus imperiis. Contra quem Cæsar, cum plurima sua commemorasset officia, quæ consul ei decretis publicis tribuisset, cumque defensionem ejus nullam posse excusationem imprudentiæ recipere coarguisset, quod homo tanta prudentia ac diligentia scire potuisset quis urbem Italiamque teneret, ubi Senatus populusque Romanus, ubi Respublica esset, quis deinde post L. Lentulum & M. Marcellum consul esset: tamen se concedere id factum superioribus suis beneficiis, veteri hospitio & amicitiæ, ac dignitati ætatique hominis, precibus eorum qui frequentes concurrissent hospites atque amici Dejotari ad deprecandum. De controversiis Tetrarcharum postea se cogniturum esse dixit: regium vestitum ei restituit. Legionem autem unam quam ex genere civium suorum Dejotarus natura disciplinaque nostra constitutam habebat, equitatumque omnem ad bellum gerendum adducere jussit.*

(*D*) *Cesar ne prononça rien ni pour ni contre.*] Je ne puis citer sur ce sujet que le Pere Abram: *Videtur Cæsar*, dit-il (*e*), *sententiam distulisse, dum ut statuerat primo quoque tempore proficisceretur in Orientem: certè non fuit absolutus ut constat è* 2. *Philippica* (*f*). Je mets en marge les paroles qu'il a citées de la 2. Philippique. Elles me font souvenir d'une chose que j'ai remarquée ailleurs (*g*), qui est que les Avocats sont fort sujets à se contredire, parce qu'ils se servent d'un même fait, ou d'une même raison tantôt en un sens, tantôt en un autre, selon le besoin des causes qu'ils ont en main. Lors que Ciceron refuta les accusateurs de Dejotarus, il dit qu'il n'étoit nullement croiable que ce Prince qui venoit de recevoir tant de bienfaits de Jules Cesar, eût songé à le faire mourir. *Quæ quidem a te, in eam partem accepta sunt C. Cæsar, ut eum amplissimo regis honore & nomine affeceris. Is igitur non modo à te periculo liberatus, sed etiam honore amplissimo ornatus arguitur domi te suæ interficere voluisse, quod tu nisi eum furiosissimum judicas, suspicari profecto non potes. Ut enim omittam cujus . . . . tam inhumani & INGRATI animi à quo rex appellatus esset in eum tyrannum inveniri* (*h*). Mais lors qu'au bout de quelques mois il voulut s'inscrire en faux contre un decret qu'on debita sous le nom de Jules Cesar, il raisonna de cette maniere: ce decret est favorable à Dejotarus, donc Cesar n'en est point l'auteur, lui qui a toûjours été contraire à Dejotarus, & qui ne lui a jamais accordé ni aucune grace, ni aucune justice; & là-dessus il allegua nommément tout ce que Cesar avoit eu de duretez pour Dejotarus au milieu même de la Galatie, c'est-à-dire où & quand Dejotarus avoit voulu le faire perir à ce que disoient les accusateurs. *Compellarat hospitem præsens, computarat, pecuniam imperarat, in ejus tetrarchia unum ex Græcis comitibus suis collocarat: Armeniam abstulerat à Senatu datam* (*i*). Ainsi la conduite de Cesar à l'égard

(*a*) *Le Laboureur additions aux memoires de Castelnau tom.* 2. *pag* 835.

(*b*) *Philippica* 11. *p.m.* 922. 923. *edit. Coloniensis* 1582. in 8.

(*c*) *Id. epist.* 4. *lib.* 15. *ad famil. p.m.* 388.

(*d*) *Hirtius de bell. Alexandr. pag. m.* 416. 417.

(*e*) *Abram. in Cicer. Oration. tom.* 2. *pag.* 467.

(*f*) Quis enim cuiquam inimicior quam Dejotaro Cæsar? . . . à quo vivo nec præsens nec absens quicquam æqui bonive impetravit . . . at ille nunquam (semper enim absenti affui Dejotaro) quicquam sibi quod nos pro illo postularemus, æquum dixit videri. *Cicer.* 2. *Philipp. p.m.* 756.

CONTRADICTION de Ciceron.

(*g*) *Ci-dessus pag.* 264.

(*h*) *Cicero pro Dejotaro pag.* 641. *Voiez aussi pag.* 656.

(*i*) *Idem Philipp.* 2. *ubi supra.*

le contraire (DΔ) se trompent. Quelques mois après on l'assassina. Dejotarus n'en eut pas plutôt reçu la nouvelle, qu'il * reprit tout ce que Cesar lui avoit ôté. Son grand âge † ne l'empêcha point de se joindre à Brutus dans l'Asie, & il confirma par cette demarche les promesses de ses bons desseins que l'on avoit ‡ faites au Senat. Il n'étoit point aussi debonnaire que son Orateur le (E) represente: il fit mourir sa fille & son gendre, & demolit la forteresse où ils

* *Cicero Philipp. 2. p. m. 756.*

† *Dio, lib. 47. p. 388.*

‡ *Cicero, Philipp. 11. pag. 922.*

l'égard de Dejotarus servit au pour & au contre entre les mains de Ciceron. Quand on eut besoin de prouver que Dejotarus avoit de grandes obligations à Cesar, on la proposa comme une conduite bienfaisante: mais lors qu'on eut besoin de prouver que Dejotarus n'avoit jamais eu de part à l'amitié de Cesar, on la proposa comme une conduite malfaisante. Ce qu'elle avoit eu de favorable pour Dejotarus servit de preuve contre les accusateurs: ce qu'elle avoit eu de contraire à ce même Prince, servit de preuve contre Marc Antoine. Je voudrois savoir ce que Ciceron auroit repondu à un homme qui lui seroit venu dire: *J'ai apris par vôtre 2. Philippique que lors que Cesar passa par la Galatie, il traita fort durement Dejotarus: il est donc probable que Dejotarus pour se venger conspira contre Cesar: effacez donc du plaidoié pour Dejotarus la preuve que vous avez emploiée contre ses accusateurs, tirée de la gratitude que lui inspiroient les grans bienfaits de Jules Cesar.*

POURQUOI Cesar ne decida rien.

Si l'on ne conoissoit pas les ruses des Politiques, on s'étonneroit de voir que Cesar ne prononça pas un arrêt d'absolution dans la cause de Dejotarus; car à juger de l'accusation par la reponse de l'accusé, il n'y eut jamais de calomnie plus grossierement forgée, que celle des accusateurs de Dejotarus. Outre que l'un des Ambassadeurs de ce Roi offroit à Cesar de se constituer prisonnier, & repondoit corps pour corps de l'innocence de son maître: *Hieras quidem caussam omnem suscipit, & criminibus illis pro rege se supponit reum* (a). Ce qu'ils dirent de plus vraisemblable est, ce me semble, que Dejotarus pendant la guerre d'Afrique fut extremement alerte sur les nouvelles de ce païs-là, & avide d'en aprendre de mauvaises touchant Cesar (b): il lui importoit de ne le plus craindre, il n'y avoit que cette crainte qui l'empêchât de reprendre la possession de ce qu'il avoit perdu. Cesar n'en doutoit point, & c'est pourquoi il fut bien aise de ne point l'absoudre: il le tint en bride par ce moien, & il encouragea les espions & les delateurs. Il étoit de son interêt que la punition de la calomnie en cette rencontre, ne tirât point ses ennemis de l'aprehension où ils pouvoient être qu'on ne les calomniât. Cette inquietude est bonne à entretenir, quand on occupe des postes tels que celui de Cesar. Ce que Ciceron representa est très-beau: si l'on permet de suborner des domestiques afin qu'ils deposent contre leurs maitres, & si l'on ne punit pas ces faux delateurs, on declare la guerre à tous les chefs de famille, personne ne sera en sûreté dans son logis, & par une étrange metamorphose les maîtres seront les esclaves de leurs valets, & ceux-ci deviendront tyrans de leurs maitres. *Servum sollicitare verbis, spe, promissque corrumpere, abducere domum, contra dominum armare, hoc est non uni propinquo, sed omnibus familiis bellum nefarium indicere. Nam ista corruptela servi si non modo impunita fuerit, sed etiam à tanta authoritate approbata, nulli parietes nostram salutem, nullæ leges, nulla jura custodient: ubi enim id quod intus est atque nostrum impune evolare potest, contraque nos pugnare, fit in dominatu servitus, in servitute dominatus. O tempora, ô mores* (c)! Ciceron ne prenoit pas garde que le funeste desordre qu'il representoit, sera toûjours ce que les tyrans, ce que les usurpateurs chercheront. Ils voudroient que l'on eût à craindre que les murailles, & les planchers de nos chambres ne s'érigeassent en temoins. Remarquez que de tout tems les espions & les delateurs ont pris garde à la maniere dont on raisonne sur les nouvelles. Ce fut un des crimes qu'ils objecterent à Dejotarus.

(a) *Cicero pro Dejotaro sub fin.*

(b) Reliqua pars accusationis duplex fuit: una Regem semper in speculis fuisse ... sequutum est bellum Africanum, graves de te rumores qui etiam furiosum illum Cæcilium excitaverunt ... Eo, inquit, tempore ipso Nicæam, Ephesumque mittebat qui rumores Africanos exciperent, & celeriter ad se referrent. *Id. ibid. pag. 650.*

(c) *Id. ib. pag. 655.*

(DΔ) *Ceux qui afirment le contraire se trompent.*] Un Discours politique imprimé l'an 1660. *où sont montré les raisons d'une des Chambres de comptes de France à ratifier les lettres de naturalité des estrangers quoi que Religionaires*, contient ces paroles: (d) *Si vous aviez leu ces livrets peut être que l'avis que vous avez aporté de vos logis vous tomberoit aussi facilement que fit l'estui de condamnation de Cesar contre Dejotarus, après qu'il eust entendu si eloquemment & fortement le grand Ciceron parler à sa decharge.* On prend l'un pour l'autre dans ce passage, Dejotarus pour Ligarius. Voiez l'article *Ligarius.*

(d) *Au feuillet A 5 verso.*

(E) *Aussi debonnaire que* Ciceron *le represente: il fit mourir.*] On reprochoit à Dejotarus d'avoir apliqué un vers à deux nouvelles qu'il avoit reçuës en même tems, l'une bonne, l'autre mauvaise; l'une que Domitius son ami avoit fait naufrage, l'autre que Cesar étoit assiegé dans un château. Ciceron voulant montrer que c'etoit une calomnie, dit entre autres choses que Dejotarus est un homme debonnaire, & que le vers dont il s'agit est le plus barbare du monde. *Perissent nos amis, pourveu que nos ennemis perissent aussi.* C'est le sens de ce vers-là. *Quum esset ei nunciatum Domitium naufragio periisse, te in castello circumsideri, de Domitio dixit versum Græcum eadem sententia quæ etiam nos habemus Latinum*, Pereant amici dum una inimici intercidant. *Quod ille si esset tibi inimicissimus nunquam tamen dixisset: ipse enim mansuetus, versus immanis* (e). Plutarque a representé Dejotarus sous une toute autre idée. Selon Chrysippe, dit-il, Dieu ressemble à Dejotarus Roi des Galates, qui aiant plusieurs enfans les tua tous, excepté celui auquel il vouloit laisser son Roiaume. Pour bien entendre ceci il faut voir un peu au long & ce qui precede & ce qui suit. (f) *Comme les villes & citez quand elles sont trop pleines de peuple, en ostent ou envoyent des colonies au loin, & commencent des guerres contre quelques-uns: aussi Dieu*, selon Chrysippe, *envoye les commencemens de quelque mortalité, & cite pour tesmoin Euripides, & les autres qui disent que la guerre de Troye fut envoyée par les Dieux pour espuiser la trop grande multitude du peuple* . . . . . *Considerez comment* Chrysippe *donne à Dieu tousiours les plus beaux noms, & les plus humaines appellations du monde, & au contraire les efets sauvages, cruels, barbares, & Galatiques; car à ces colonies que les citez envoyent dehors ne ressemblent point proprement ces grandes mortalitez & pertes d'hommes, comme celle qu'amena la guerre de Troye ou celle des Medes, ou la Peloponnesiaque, si ce n'est que ces gens ci sachent qu'il y a quelque ville qui se fonde & se peuple dessous la terre aux enfers. Mais Chrysippus fait Dieu semblable* (g) *à Dejotarus, le Roy de Galatie, lequel ayant plusieurs enfans, & voulant laisser son estat & Royaume à l'un d'iceux seul, il tua lui mesme tous les autres, comme s'il eust coupé & taillé les branches d'un cep de vigne, afin que celle qui demeure en devienne plus grande & plus forte, combien que le vigneron le face lors que les branches sont encore petites & foibles. Et nous quand les petits chiens sont encore si jeunes qu'ils ne voyent goute, pour espargner la chienne, nous lui en ostons plusieurs: là où Jupiter ne laisse pas tellement croistre & venir en aage parfait les hommes, ains lui mesme les faisant naistre, & leur donnant croissance, les tourmente puis apres en leur preparant occasions de corruption & de mort, là où il falois plustost ne leur donner point de causes & de principes de naissance.* Ces paroles de Plutarque contiennent une comparaison qui me fait souvenir d'une sottise de Vanini que j'ai luë dans la Doctrine curieuse du Pere Garasse à la page 815. „ Pour les hommes, disoit-il, faudroit „ faire comme les buscherons font tous les ans dans „ les grandes forests: ils y entrent pour les visiter, „ pour recognoistre le mort bois ou le bois vert, & „ essemesler la forest, retrenchant tout ce qui est inutile & superflu, ou dommageable, pour retenir „ seulement les bons arbres, ou les jeunes baliveaux „ d'esperance. Tout de mesme, disoit ce meschant „ Atheiste, il faudroit tous les ans faire une rigoureuse visite de tous les habitans des grandes & populeuses villes, & mettre à mort tout ce qui est inutile, & qui empesche de vivre le reste: comme „ sont les personnes qui n'ont aucun mestier profitable au public: les vieillards caduques, les vagabonds „ & feneans: il faudroit essemesler la nature, esclaircir les villes, mettre à mort tous les ans un million „ de personnes, qui sont comme les ronses ou les „ horties des autres, pour les empescher de croistre. „

L'action que Plutarque impute à Dejotarus ne paroit pas trop certaine, quand on la compare avec les loüanges que Ciceron a données à ce Roi de Galatie, & avec le silence des accusateurs par raport à une telle inhumanité. Auroit-on osé apeller Dejotarus un très-bon pere de famille, (h) *optimus pater familias*, si Castor son petit-fils avoit pu lui reprocher le meurtre de ses enfans? Auroit-on osé dire que sa probité reconuë de tout le monde refutoit assez pleinement la calomnie? (i) *Hoc loco Dejotarum non tam ingenio & prudentia, quam fide & religione vita defendendum puto. Nota tibi est, C. Cæsar, hominis probitas,*

(e) *Cicero ib. pag. 650.*

(f) *Plut. de Stoic. repugn. pag. 1049. C. version d'Amiot.*

(g) Τῷ Γαλάτῃ Δηιοτάρῳ ποιεῖ Χρύσιππος ὅμοιον τὸν θεὸν, ὃς πλειόνων αὐτῷ παίδων γεγονότων, ἑνὶ βουλόμενος τὴν ἀρχὴν ἀπολιπεῖν καὶ τὸν οἶκον, ἅπαντας ἐκείνους ἀπέσφαξεν, ὥσπερ ἀμπέλου κλαδεύσας ἀποτεμὼν καὶ κολούσας, ἵνα εἷς ὁ λειφθεὶς ἰσχυρὸς γένηται καὶ μέγας. Dejotaro Galatæ similem deum Chrysippus facit. Qui cum haberet complures filios, cum vellet uni regnum domumque relinquere, cæteros omnes necavit: tanquam vitis palmites si præcideret, ut unus aliquis superstes, validus magnusque fieret. *Id. ibid.*

(h) *Ciceron l'apelle ainsi pag. 652.*

(i) *Ibid. pag. 645.*

ils demeuroient. Il y a beaucoup d'aparence (*F*) que Castor lui échapa, & que c'est lui qui obtint en l'année 714. de Rome les païs que Dejotarus & Attalus laisserent vacans dans la Galatie par leur mort. Dejotarus eut un autre gendre contre lequel il entreprit une (*G*) guerre de religion; car comme il étoit le patron du temple, & des Prêtres de la Deesse Cybele, il ne put souffrir que Brogitarus son beau-fils profanât ce lieu sacré: il arma donc contre lui & l'en chassa. Il étoit entêté de superstition (*H*) pour les augures autant qu'homme du monde. Ciceron

(a) *Ibid.* pag. 641.

(b) *Strabo lib.* 12. *p.* 391.

(c) *Ibid.* pag. 387.

(d) *Ibid.* pag. 390.

(e) *Pro Dejotaro*, pag. m. 645. 648.

(f) *D'autres lisent* Lucceium.

(g) *Cicero, pro Dejotaro.*

(h) *Id. ad Attic. epist.* 17. *l.* 5. *p. m.* 526.

(i) *Id. pro Dejotaro.*

(k) *Id. epist.* 21. *ad Attic. l.* 5.

(l) *Idem Philipp.* 11. *pag.* 912.

(m) *Strabo, lib.* 12. *pag.* 390.

(n) *Dio, lib.* 49. *pag.* 469.

(o) *Philipp.* 11. *pag.* 912.

(p) *Appian. de bell. civil. l.* 5. *pag.* 715.

(q) *Dio, lib.* 49. *pag.* 469.

(r) *Id. lib.* 48. *pag.* 430.

bitas, noti mores, nota constantia: cui porro, qui modo populi Romani nomen audivit, Dejotari probitas, integritas, gravitas, virtus, fides non sit audita? Remarquez bien qu'au tems de l'accusation, Dejotarus n'avoit qu'un fils. Il est même vrai qu'il n'en avoit qu'un (*a*) quand Cesar logea chez lui. On me dira que Strabon (*b*) raporte une chose qui favorise Plutarque: c'est que Dejotarus s'étant emparé de la ville capitale de Saocondarius son gendre, l'y fit massacrer, traita de même sa fille, femme de Saocondarius, demolit la forteresse, & saccagea presque toutes les maisons. Je repondrai que cela differe beaucoup de la narration de Plutarque. On fit cela sans doute pour se venger de la noire trahison de ce gendre, qui apparemment avoit été le principal directeur de l'accusation de Dejotarus.

Disons en passant que la ville capitale de Saocondarius s'apelloit *Gorbeius*: mais comme Strabon peu de pages auparavant nomme (*c*) *Morzeus* la capitale du petit-fils de Saocondarius, il y a quelque aparence que ces noms-là ne sont point dans leur état naturel. Casaubon le conjecture. On peut conjecturer la même chose touchant la ville capitale de Dejotarus; elle s'apelloit *Blucium* (*d*), suivant quelques manuscrits, & *Blubium*, suivant quelques autres. Qui doute qu'il n'y ait là une faute, puis que Ciceron (*e*) nomme *Castellum* (*f*) *Luceium* le chateau où Dejotarus devoit recevoir Cesar?

(*F*) *Beaucoup d'aparence que Castor lui échapa.*] Castor fut à Rome le promoteur de l'accusation, & y suborna le Medecin de Dejotarus pour le faire deposer contre son maitre (*g*). Jugez si Dejotarus qui n'épargna point sa fille, auroit épargné un tel petit-fils? Il faut donc croire que Castor ne lui tomba pas entre les mains. Je ne sai ce que devint le fils de Dejotarus, il ne succeda point à son pere: il avoit obtenu (*h*) du Senat, & puis de (*i*) Cesar le titre de Roi, & il devoit épouser une fille d'Artavasde Roi (*k*) d'Armenie. Ciceron (*l*) le louë beaucoup. Le successeur de Dejotarus s'apelloit (*m*) Amyntas, si l'on en croit Strabon. Or cet Amyntas avoit été (*n*) Secretaire de Dejotarus, & puis General de ses troupes dans l'armée de Brutus (*o*): il abandonna le parti de Brutus, & passa au camp d'Antoine. Ce fut sans doute ce qui obligea Antoine à lui donner (*p*) la Pisidie en 714. & (*q*) la Galatie, la Lycaonie & la Pamphylie en 718. Or parce que Dion assûre qu'en 714. les Triumvirs donnerent à Castor les Etats de Dejotarus decedé dans la Galatie, & ceux d'Attalus decedé au même païs (*r*), je croirois facilement que Strabon se trompe, lors qu'il donne Amyntas pour successeur immediat à Dejotarus. Il me semble qu'il vaut mieux dire avec Dion, que Castor succeda à Dejotarus, & nous donnerons ensuite Amyntas pour le successeur de Castor. Le Pere Noris a beau prouver par quelques exemples que Dion est accoutumé de donner au fils le nom du pere, il ne me persuadera point que cela soit arrivé par raport à Castor; & quand même cela seroit arrivé, le Pere Noris (*s*) ne laisseroit pas d'avoir commis une faute: car en ce cas-là Dion n'auroit pas pu prendre Castor pour Dejotarus, puis que Castor n'étoit pas le fils de Dejotarus, mais seulement le fils de sa fille. Castor qui accusa son aieul à Rome d'avoir attenté à la vie de Cesar, est aparemment celui dont Dion a fait mention, comme de celui qui succeda à Dejotarus. Pour ce qui regarde Dejotarus Philadelphe Roi de Paphlagonie, fils (*t*) de Castor, j'avouë que je ne sai d'où tirer son extraction. Je ne sai point si son pere est le même Castor qui accusa son aieul; cela pourroit être: je sai seulement qu'il abandonna Marc Antoine dans la guerre d'Actium (*v*) pour se joindre à Octavius, & qu'il fut le dernier (*w*) Roi de Paphlagonie.

Je ne finirai point cette remarque sans avertir mon lecteur, que quand j'ai parlé de Saocondarius gendre de Dejotarus, j'ai pris les paroles de Strabon autrement qu'on n'a coutume de les prendre. Τὸ τοῦ Κάστορος βασίλειον τοῦ Σαωκονδαρίου, ἐν ᾧ γαμβρὸν ὄντα τοῦτον ἀπέσφαξε Δηιόταρος, καὶ τὴν θυγατέρα τὴν ἑαυτοῦ. Voilà les paroles de Strabon (*x*), elles peuvent signifier, *La capitale de Castor Saocondarius dans laquelle Dejotarus son beau-pere le fit mourir lui & sa femme*, ou bien *La capitale de Castor fils de Saocondarius, dans laquelle ce dernier fut mis à mort avec sa femme par Dejotarus son beau-pere.* Cette derniere (*y*) traduction m'a semblé meilleure que l'autre, parce que je suis certain que Castor étoit fils de la fille de Dejotarus, & que ne sachant point comment s'apelloit son pere, il m'est aussi bien permis de l'apeller Saocondarius, que de lui donner un autre nom. Remarquez en passant un avantage de nôtre langue sur la langue Greque. Celle-ci ne condamnoit pas un arrangement de mots où l'on pouvoit prendre un terme aussitôt pour le surnom, que pour le pere d'un homme.

On m'alleguera peut-être Suidas qui a donné au gendre de Dejotarus le nom de Castor; mais l'autorité de Suidas est ici tout-à-fait nulle. Il supose que Dejotarus fut accusé par son gendre auprès de Cesar. C'est un grand defaut d'exactitude. Ciceron l'Avocat de l'accusé, & par consequent plus croiable que cent mille Suidas, declare nettement & formellement en plusieurs endroits de son plaidoié, que Castor petit-fils de Dejotarus fut l'accusateur, & il ne parle que foiblement, & en termes indirects de la part que le pere de ce Castor pouvoit avoir au complot. Je ne doute pas que le fils n'ait eu l'agrément de son pere, ni que Dejotarus n'ait pris cela pour pretexte de la barbarie dont il usa envers son gendre; mais après tout l'exactitude demande que l'on suive ici le temoignage de Ciceron. De plus le bon Suidas n'a-t-il pas dit que Dejotarus étoit Senateur Romain? N'est-ce pas une ignorance si crasse, qu'elle le rend tout-à-fait indigne d'être cru sur cet article? Nous verrons ci-dessous si le gendre de Dejotarus a été savant, & Auteur de plusieurs livres.

(*G*) *Contre lequel il entreprit une guerre de religion.*] L'abominable Clodius aiant trouvé un homme dans la Phrygie prêt à donner une bonne somme d'argent, à condition qu'on l'investît du Pontificat de Pessinunte, lui en expedia les provisions. Cet homme étoit marié à une fille de Dejotarus, & s'apelloit Brogitarus. On le mit en possession du temple, & l'on en chassa les Prêtres. Mais Dejotarus plein de zéle pour le culte de Cybele, chassa cet usurpateur qui profanoit toutes ces saintes ceremonies. Voiez un peu comment l'eloquence de Ciceron se deploia sur cette avanture. *Sed quid ego id admiror?* il (*z*) s'adresse à Clodius, *qui accepta pecunia Pessinuntem ipsam, sedem, domiciliumque Matris deorum vastaris, & Brogitaro* (*aa*) *Gallograco impuro homini ac nefario totum illum locum fanumque vendideris: sacerdotem ab ipsis aris pulvinaribusque detraxeris: omnia illa qua vetustas, qua Persa, qua Syri, qua reges omnes qui Europam Asiamque tenuerunt, semper summa religione coluerunt, perverteris? qua denique nostri majores &c. Quod quum Dejotarus religione sua castissimè tueretur, quem unum habemus in orbe terrarum fidelissimum huic imperio atque amantissimum nostri nominis, Brogitaro ut ante dixi, addictum pecunia tradidisti . . . . . Quum multa regia sunt in Dejotaro, tum illa maxime, quod tibi nullum munus dedit: quod eam partem legis tua, qua congruebat cum judicio Senatus, ut ipse rex esset, non repudiavit: quod Pessinuntem per scelus à te violatum, & sacerdote sacrisque spoliatum recuperavit, ut in pristina religione servaret: quod ceremonias ab omni vetustate acceptas, à Brogitaro pollui non sinit, mavultque generum suum munere tuo, quam illud fanum antiquitate religionis carere.*

(*H*) Dejotarus *étoit entêté de superstition pour les augures.*] Il n'entreprenoit rien sans consulter le vol des oiseaux, & il se conduisoit tellement par cette sorte d'auspices, qu'il discontinua souvent ses voiages, & s'en retourna chez lui, aiant dejà fait plusieurs journées. Il n'avoit point d'autres raisons d'en user ainsi, que les presages qu'il decouvroit en chemin. Le vol d'un aigle fut une fois cause qu'il interrompit son voiage, & bien lui en prit, car s'il l'eût continué il auroit eté écrasé sous les ruines de la chambre qui lui étoit destinée. Elle tomba la nuit suivante. Comme

(s) Post pugnam Philippensem scribit Dio lib. 48. *Castori etiam cuidam Attali & Dejotari in Gallogracia defunctorum ditio tradita est* A. U. 714. debuit dicere *Dejotaro*, non Castori. Dio non semel filios alieno nomine videlicet patrum eorumdem appellat. *Noris. Cenotaph. Pis. pag.* 209. (t) *Strabo, lib.* 12. *pag.* 387. (v) *Dio, lib.* 50. *pag.* 488. (w) *Strabo ibid.*

(x) *Lib.* 12. *pag.* 391.

(y) *Le P. Abram la suit constamment dans son commentaire sur l'Oraison de Ciceron pour Dejotarus.*

(z) *Orat. de Haruspicum responsis fol.* 184. *B.*

(aa) *Joignez à ceci cet endroit de l'Oraison pour Sextius.* Lege tribunitia Matris Magnæ Pessinuntius ille sacerdos expulsus, & spoliatus sacerdotio est, fanumque sanctissimarum, atque antiquissimarum religionum venditum pecunia grandi Brogitaro, impuro homini, atque indigno illa religione, præsertim cum ea sibi ille non colendi, sed violandi caussâ appetivisset.

ceron a fait fur cela de fort (I) bonnes reflexions. On ne demêle pas bien en quel tems Brutus plaida (K) fortement auprès de Cefar la caufe de Dejotarus. Si l'on pouvoit comparer les femmes du Vieux Teftament avec celles du Paganifme, on mettroit en parallèle Sara (L) femme

me il étoit fort habile fur ces matieres, il étoit lui-même fon prophete, & fon devin. Il n'avoit pas oublié de fe pourvoir de la qualité la plus neceffaire dans la profeffion: c'eft de ne demeurer jamais court, de n'avouër jamais qu'on fe foit trompé, & d'avoir toûjours quelque fubterfuge dans la manche. Il en trouva un qui étoit rempli de moralité, lors qu'il eut perdu la plupart de fes Etats, & une groffe fomme d'argent pour avoir porté les armes contre Cefar. Il mena fes troupes à Pompée; la marche fut longue, & il n'eut jamais dans fa route que de bons prefages: auffi s'étoit-il flaté que Cefar feroit batu. Les chofes prirent toute une autre face; Cefar triompha, & fit fentir fon reffentiment à Dejotarus d'une maniere très-incommode. Que fit Dejotarus? eut-il affez de bonne foi pour reconoître que fa fcience étoit trompeufe? temoigna-t-il quelque regret, quelque repentir de fa trop grande credulité? Point du tout, il fe retrancha dans les plus belles maximes de la Morale: il dit que les augures qui l'avoient pouffé à continuer fon voiage au camp de Pompée, étoient réellement de bons augures, puis que fous leur direction il avoit fuivi le parti de la juftice. Il eft vrai qu'il lui en coûtoit la plupart de fes Etats; mais, difoit-il, la gloire d'avoir rempli mes devoirs m'eft plus precieufe que tous les biens de la terre. De peur qu'on ne me foupçonne de fophiftiquer ce paffage de Ciceron, je le mets tout entier en marge (a). Notez que cet homme qui refpectoit avec tant de religion les ordres de la providence par raport à la doctrine des augures, ne fit point difficulté d'ufurper les Etats de fes voifins, & de faire mourir fon gendre & fa fille pour des querelles que fans doute l'ambition avoit fait naître. Apparemment il n'auroit pas fait plus de quartier à fon pere, dans une femblable concurrence.

(I) *Ciceron a fait fur cela de fort bonnes reflexions.*] Il obferve que les principes des Romains dans la fcience des augures étoient étrangement differens de ceux de Dejotarus, & qu'en certaines chofes l'opofition arrivoit jufques à la contrarieté. Cette remarque eft très-forte contre la doctrine des prefages; car puis qu'il n'y a que Dieu qui conoiffe l'avenir, c'eft Dieu feul qui les envoie. Or Dieu ne fe contredit point lui-même, il ne fait donc pas fervir les mêmes chofes à prefager le bien & le mal. *Solebat ex me Dejotarus percontari noftri augurii difciplinam, & ego ex illo fui. O dii immortales quantum differebat, ut quædam effent etiam contraria (b)!* Voici une confideration de plus grand poids. Que pouvoit-on dire de plus frivole, que de foutenir qu'on ne fe repentoit pas d'avoir fuivi les aufpices que le ciel avoit prefentez, pendant qu'on alloit joindre Pompée, qu'on ne s'en repentoit point, dis-je, puis qu'on avoit toûjours preferé la gloire à la poffeffion d'un Roiaume? Que fait cela pour les aufpices? Ne faviez-vous pas avant qu'ils vous fuffent prefentez, ce que vous deviez à l'amitié du peuple Romain; ce que la fidelité, ce que la juftice exigeoient de vous? N'étiez-vous pas très-perfuadé que la gloire, que l'honneur, que la vertu font preferables à une couronne? Ce n'eft donc pas pour vous aprendre ces veritez, qu'une corneille a chanté fur vôtre chemin. Vous les faviez deja tout comme prefentement. Les augures n'aprennent point les doctrines de Morale, mais les bons ou les mauvais évenemens: s'ils vous ont promis un bon fuccés ils vous ont trompé, vous avez fui avec Pompée, & vous avez été depouillé de vos Etats par le vainqueur. (c) *Nam illud admodum ridiculum, quod negas Dejotarum, aufpiciorum quæ fibi ad Pompejum proficifcenti facta funt, non pœnitere, quod fidem fecutus, amicitiamque Po. Ro. functus fit officio. Antiquiorem enim fibi fuiffe laudem & gloriam quàm regnum & poffeffiones fuas. Credo id quidem, fed hoc nihil ad aufpicia. Nec enim ei cornix canere poterat recte eum facere, quod Po. Ro. libertatem defendere pararet: ipfe hoc fentiebat ficuti fenfit. Aves eventus fignificant aut adverfos, aut fecundos. Virtutis aufpiciis video effe ufum Dejotarum, quæ vetat fpectare fortunam dum præftetur fides. Aves vero fi profperos eventus oftenderunt, certe fefellerunt. Fugit è prælio cum Pompejo, grave tempus: difceffit ab eo, luctuofa res: Cæfarem eodem tempore & hoftem & hofpitem vidit &c.* Il eft très-certain que Dejotarus n'avoit point examiné les aufpices, afin d'aprendre fi en fe joignant à Pompée il embrafferoit la bonne caufe, mais afin d'aprendre fi fon voiage feroit fuivi d'un heureux fuccés. Il ne confultoit, il n'étudioit les augures que pour favoir s'il agiffoit prudemment: il étoit perfuadé de refte qu'il agiffoit juftement; car puis qu'après avoir vu l'entiere ruine du parti republicain, il demeuroit fermement perfuadé que le parti de Pompée avoit été le parti de la juftice, il n'avoit garde d'en douter pendant que Pompée étoit bien dans fes affaires. C'étoit donc la mauvaife foi, la mauvaife honte qui le faifoit recourir à cette chicane; les augures ne m'ont point trompé, puis que j'aime mieux avoir agi en homme de bien & d'honneur, que d'avoir gagné un Roiaume. Cela me fait fouvenir d'une échapatoire fort commune à ceux qui dans les guerres de religion prêchent à leurs gens que Dieu leur promet un bon fuccés, que tous les prefages font favorables, &c. il arrive affez fouvent que toutes ces belles promeffes font fuivies de la perte d'une bataille. Le Predicateur n'en eft pas deconcerté; il trouve cent admirables reffources; fi l'on avoit vaincu, on fe feroit trop confié au bras de la chair, on auroit trop encenfé à fes rets; une defaite nous aprend que nous n'étions pas affez humbles; le doigt de Dieu fera deformais plus fenfible: ainfi dans le fond les prefages étoient heureux, puis que la victoire deviendra funefte au vainqueur, & que le parti vaincu aprendra mieux à fe confier en celui qui eft le rocher des fiecles.

(K) *Brutus plaida fortement .... la caufe de Dejotarus.*] Ciceron en parle de cette maniere: (d) *Erat à me mentio facta caufam Dejotari fideliffimi atque optimi regis ornatiffime & copiofiffime à Bruto me audiffe effe defenfam.* On ne doute point que le livre où il parle ainfi n'ait été fait (e) avant la mort de Caton d'Utique: il faut donc dire que Brutus ne plaida point pour Dejotarus dans l'accufation de Caftor, car ce fut au retour d'Efpagne, & après la guerre d'Afrique que Cefar examina cette accufation. On peut même être affûré que Brutus ne plaida point pour Dejotarus à Rome, mais à Nicée (f); & ainfi il y a lieu de croire qu'il ne juftifia Dejotarus, que d'avoir porté les armes contre Cefar dans l'armée de Pompée. Cette harangue de Brutus eft moins loüée par l'Auteur du dialogue *de caufis corruptæ eloquentiæ*, que par Ciceron. La memoire de Plutarque s'eft ici un peu brouillée: il nous parle d'un Roi de Libye dont Brutus foûtint vivement les interêts. Il ne put le juftifier; les crimes étoient trop grans, & trop évidens, mais à force d'interceffions il lui conferva une partie du Roiaume (g). Cela ne regarde pas un Roi de Libye, mais Dejotarus.

(L) *Sara femme d'Abraham avec Stratonice.*] Stratonice femme de Dejotarus étoit fterile, & bien informée que fon mari fouhaitoit avec paffion d'avoir des enfans, qui puffent être les heritiers de fon Roiaume. Elle lui confeilla de fe fervir d'une autre femme, & lui promit de reconoître pour fiens les enfans qu'il en auroit. Il admira ce confeil, & lui declara qu'il en pafferoit par tout où elle voudroit. Là-deffus elle choifit entre les captives une fille (h) de grande beauté, l'ajufta, l'orna, & la mit entre les mains de Dejotarus. Elle reconut pour fiens tous les enfans qui nâquirent de ce commerce, & les éleva tendrement & pompeufement (i). Plutarque en un autre endroit donne le nom de Berenice, Βερονίκη, à la femme de Dejotarus. Il en dit une chofe dont les Pyrrhoniens fe fervent. Il dit qu'une femme de Lacedemone s'étant aprochée de Berenice, il arriva que ces deux femmes detournerent la tête tout auffitôt & en même tems; Berenice parce qu'elle ne pouvoit fouffrir l'odeur du beurre; & l'autre parce qu'elle ne pouvoit fouffrir l'odeur des onguens. (k) *Πρὸς δὲ Βερονίκην τὴν Δηϊοτάρου τῶν Λακεδαιμονίων τινὰ γυναικῶν ἀφικέσθαι λέγουσιν· ὡς δὲ ἐγγὺς ἀλλήλων προσῆλθον, εὐθὺς ἀποστραφῆναι, τὴν μὲν τὸ μύρον, ὡς ἔοικε, τὴν δὲ τὸ βούτυρον δυσχεράνασαν. Et ferunt Spartanam quandam mulierem acceffiffe ad Berenicem Dejotari uxorem, eumque invicem appropinquaffent, averfas fuiffe, quod unguentum altera, altera butyrum olfaciens averfaretur.* La terminaifon Greque de Stratonice & de Berenice brouilla peut-être les idees de Plutarque, jufques à faire qu'il donnât à la même Reine tantôt le premier de ces deux noms, tantôt le dernier. Peut-être auffi que Dejotarus eut deux femmes, l'une nommée Stratonice, l'autre nommée Berenice.

(a) Quid ego hofpitem noftrum clariffimum atque optimum virum Dejotarum commemorem, qui nihil unquam nifi aufpicato gerit? qui quum ex itinere quodam propofito, & conftituto revertiffet, aquilæ admonitus volatu, conclave illud ubi erat manfurus fi ire perrexiffet, proxima nocte corruit. Itaque ut ex ipfo audiebam, perfæpe revertit ex itinere, quum jam progreffus effet multorum dierum viam. Cujus quidem hoc præclariffimum eft, quod pofteа quàm à Cæfare tetrarchiæ regno, pecuniaque mulctatus eft, negat fe tamen eorum aufpiciorum, quæ fibi ad Pompejum proficifcenti, fecunda evenerunt pœnitere. Senatus enim autoritatem & P. R. libertatem atque imperii dignitatem, fuis armis effe defenfam, fibique eas aves, quibus autoribus officium & fidem fecutus effet, bene confuluiffe: antiquiorem enim fibi fuiffe poffeffionibus fuis gloriam. *Cicero de divinat. l. 1. fol. 306. B.*

(b) *Ibid. lib. 2. fol. 318. D.* (c) *Ibid.*

(d) *Cicero in Bruto p. m. 26.*

(e) *Voiez Fabricius dans la vie de Ciceron, ad ann. 707.*

(f) De (*Bruto*) Cæfarem folitum dicere, magni refert hic quid velit, fed quidquid volt, valde volt, idque animadvertiffe cum pro Dejotaro Nicææ dixerit, valde vehementer eum vifum & libere dicere. *Cicero ad Attic. epift. 1. lib. 14.*

(g) *Plutarch. in Bruto pag. 986.*

(h) *Elle s'apelloit Electra.*

(i) *Tiré de Plutarque au traité de virtutibus mulierum pag. 258.*

(k) *Plut. adverfus Colotem p. 1109. E.*

me d'Abraham, avec Stratonice femme de Dejotarus. Ce dernier repondit (*M*) habilement à la raillerie de Crassus touchant sa vieillesse. Mr. Moreri n'a donné ici qu'un petit article; la matiere étoit pourtant bien fertile: il n'y avoit qu'à prendre la peine de la rassembler. Sa brieveté n'empêche pas qu'il (*N*) n'ait fait de grosses fautes.

DEL-

(*M*) *A la raillerie de Crassus touchant sa vieillesse.*] Ce Capitaine Romain passa par la Galatie lors de son expedition contre les Parthes, & y trouva *le Roi Dejotarus qui estoit fort vieil*, je me sers de la version d'Amiot, *& neanmoins batissoit une nouvelle ville. Si lui dit en se moquant, il me semble Sire Roi, que tu commences bien tard à batir de t'y estre mis à la derniere heure du jour. Ce Roi des Galates lui repondit sur le champ: Aussi n'es-tu pas toi mesme parti gueres matin à ce que je voi Seigneur Capitaine, pour aller faire la guerre aux Parthes. Car Crassus avoit ja passé 60. ans, & si le monstroit son visage encore plus vieil qu'il n'estoit* (*a*). Il faloit que Dejotarus fût alors bien vieux, car Ciceron en parlant d'un tems fort voisin de celui-là, dit qu'on s'étonnoit que ce Prince eût la force de se tenir à cheval, après que plusieurs personnes l'y avoient mis. *Dejotarum quum plures in equum sustulissent, quod haerere in eo senex posset admirari solebamus* (*b*). C'etoit au tems que Ciceron commandoit dans la Cilicie l'an 702. Crassus avoit été defait deux années auparavant. Ciceron lia une amitié fort étroite avec le Roi Dejotarus pendant qu'il fut dans la Cilicie, & en reçut toutes sortes d'assistances (*c*). Il donna son fils & son neveu à Dejotarus le fils qui les emmena dans la Galatie (*d*). J'ai une autre preuve de la vieillesse de Dejotarus. Il étoit dejà fort âgé lors que Pompée faisoit la guerre à Mithridate. Il recommanda ses enfans & sa maison à Caton d'Utique (*e*). Nous avons vu ci-dessus (*f*) qu'il n'avoit qu'un fils au tems de la guerre de Pharnaces.

(*N*) *Que Mr. Moreri n'ait fait de grosses fautes.*] Il n'est pas vrai comme il assûre I. que Dejotarus *fut accusé d'avoir fait mourir sa fille & son gendre Castor.* II. Et que cela *donna sujet à Ciceron de prononcer pour sa defense cette admirable Oraison que nous avons encore.* On a pu voir dans le texte de cet article le veritable sujet de l'accusation, & du plaidoié. III. Il y a très-peu d'aparence que *Castor l'Historien* soit fils du gendre de Dejotarus. Pourquoi donc Mr. Moreri donne-t-il cela pour un fait certain?

Scaliger (*g*), Vossius (*h*), le Pere (*i*) Hardouin & plusieurs autres grans hommes, estiment que Castor surnommé le Chronographe par Josephe (*k*) est le gendre de Dejotarus. Trois raisons m'empêchent d'adopter ce sentiment. La 1. est que ce Castor, comme ils l'avouënt, a fait un livre qui a pour titre *χρονικὰ ἀγνοήματα, les ignorances chronologiques.* Or cet Ouvrage a été cité par Apollodore (*l*) qui florissoit (*m*) sous Ptolomée Evergete II. du nom, il faut donc que Castor ait fleuri pour le plus tard sous le même regne. Comment donc pourroit-il être le gendre de Dejotarus? car ce gendre vivoit (*n*) encore lors que Ciceron plaida pour Dejotarus, c'est-à-dire l'an de Rome 709. ou environ. Un homme qui auroit fleuri sous le regne d'Evergete lequel s'étend depuis l'an de Rome 608. jusques à l'année 636. pourroit-il être encore en vie l'an 709? Je tire ma 2. raison de ce que Castor le Chronographe avoit composé beaucoup de livres, sur des matieres qui demandoient tout un homme. Il faut qu'un Auteur comme lui ait extrémement étudié, & n'ait fait presque autre chose. Cela ne convient point au beau-fils de Dejotarus. On en parle comme d'un homme qui s'intrigua avec chaleur dans le parti de Pompée, desorte que son fils par complaisance pour lui ne vouloit point desarmer après la deroute de Pharsale, quelque peine que Ciceron se donnât pour le lui persuader. (*o*) *His vero adolescens . . . cum in illo nostro exercitu equitaret cum suis delectis equitibus, quos una cum eo ad Pompejum pater miserat, quos concursus facere solebat! quam se jactare! quam se ostentare! quam nemini in illa causa studio & cupiditate concedere! Cum vero, exercitu amisso, ego, qui pacis auctor semper, post Pharsalicum praelium suasor fuissem armorum non deponendorum, sed abjiciendorum, hunc ad meam auctoritatem non potui adducere, quod & ipse ardebat studio ipsius belli, & patri satisfaciendum esse arbitrabatur.* Ajoûtez à cela que Ciceron dans son plaidoié pour Dejotarus, ne dit pas un mot qui insinuë que le beau-fils de ce Prince fût homme de lettres. Il n'auroit pu honnêtement garder ce silence, si ce beau-fils eût été aussi illustre par ses livres que l'a été le Chronographe Castor. On me dira que ce silence a été une des adresses de la rhetorique de Ciceron: il a craint que la doctrine du pere ne fût une presomption favorable pour le fils qui étoit l'accusateur de Dejotarus; mais cette objection est sans force. Ciceron auroit pu aggraver en cent manieres la faute du fils, & même celle du pere par la consideration de la science de ce dernier. C'est peut-être, me dira-t-on, que le gendre de Dejotarus n'avoit pas encore publié ses livres. Mais d'où vient donc qu'il est cité par Apollodore? & quand est-ce donc qu'il les auroit mis au jour? Dejotarus (*p*) qui ne survécut que de 3. ou 4. années tout au plus au procés qu'il eut à Rome, ne le fit-il pas tuer? Outre cela je remarque que Ciceron pose en fait que le gendre de Dejotarus ne fut conu dans le monde, que par l'honneur que lui fit Dejotarus de lui accorder sa fille. Avant cela il rampoit dans les tenebres. On ne parle point ainsi d'un grand Auteur. L'énorme, la prodigieuse distance qui se trouve entre lui & les Souverains, ne fait pas qu'on puisse dire qu'il est inconu, qu'il vit dans l'obscurité; & rien ne me persuaderoit davantage qu'il avoit aquis une extrême reputation, que de voir qu'un Prince le choisiroit pour son gendre. Je croi donc que si le savant Castor avoit épousé la fille de Dejotarus, il seroit parvenu à cet honneur par l'éclat de son savoir, & par consequent que Ciceron n'auroit osé dire de lui ce qu'il en a dit: (*q*) *Rex Dejotarus vestram familiam abjectam & obscuram de tenebris in lucem vocavit: quis tuum patrem antea qui esset, quam cujus gener esset, audivit?* Ma 3. raison est qu'y aiant plusieurs anciens Ecrivains qui ont cité Castor, aucun ne le qualifie de gendre de Dejotarus. Cependant on n'oublie guere ces sortes de qualitez; car comme elles sont fort rares parmi les Auteurs, & que le lustre qu'elles communiquent à celui qui les possede, se repand en quelque façon sur toute la Republique des letres, on se plait à dire quand on le peut que l'Auteur qu'on cite est fils ou beau-fils de Roi. Si jamais on a dû se souvenir de cette rare circonstance, c'est lors que le Roi beau-pere a été aussi conu des gens doctes, que l'a été Dejotarus depuis la harangue de Ciceron. D'où viendroit donc que le gendre de Dejotarus ne seroit jamais cité sous ce titre? Varron (*r*), Josephe, Plutarque, Justin Martyr, Tatien, Eusebe, St. Cyrille, Ausone, Etienne de Byzance ont cité Castor, & aucun d'eux ne s'est avisé de le nommer gendre de Dejotarus. Si je ne me trompe il n'y a que Suidas qui l'ait fait. Mais où sont les gens qui ignorent la confusion prodigieuse de son Dictionaire? Presque tout s'y trouve à bâtons rompus: combien de fois y divise-t-on ce qui devoit être réüni, & y joint-on ce qui devoit être separé? On a dejà vu que Suidas prend Dejotarus pour un Senateur Romain.

Ce que j'ai dit concernant l'aplication continuelle avec quoi Castor a dû etudier, paroitra très-vraisemblable à tous ceux qui peseront la nature de ses Ouvrages. Il paroit qu'il travailla à reformer la chronologie, & à marquer les erreurs des anciens historiens. On (*s*) le cite touchant les Roiaumes de Sicyone, d'Argos, & d'Athenes, & touchant la Monarchie des Assyriens. Il avoit fait un Ouvrage concernant la ville de Babylone: il avoit écrit touchant (*t*) les peuples qui avoient été successivement maîtres de la mer. Il avoit fait un traité du Nil; un autre (*v*) où il comparoit les coutumes des Romains avec celles de la secte de Pythagore. Je ne parle point des Ouvrages de Rhetorique que Suidas lui attribuë, car ils sont peut-être d'un autre Castor. Les connoisseurs m'avoueront très-facilement que de toutes les productions de plume, il n'y en a point qui demandent plus de tems, plus d'aplication, & plus de patience, que celles où l'on se propose de rectifier la chronologie, & de critiquer les historiens. C'est à quoi Castor s'occupa: temoin son *Errata* des chronologues, *χρονικὰ ἀγνοήματα*, & le livre dont Ausone (*w*) a voulu parler.

Rien ne m'a surpris davantage que de voir qu'on ait confondu l'Antonius CASTOR de Pline avec le gendre de Dejotarus. C'est ce qu'a fait le Pere Hardouin (*x*), n'aiant pas pris garde qu'Antonius Castor a vécu au siecle de Pline, & plus de cent ans. C'étoit un excellent Botaniste, qui cultivoit dans son jardin un très-grand nombre de plantes, & qui en parloit savamment. Il n'avoit jamais été malade, & après avoir vécu plus d'un siecle il avoit encore la memoire bonne, & le corps bien vigoureux. Pline avoit vu ce jardin, & tiré beaucoup de lumieres de ce Botaniste. (*y*) *Nobis certe, exceptis admodum paucis, contigit re-*

(*a*) *Id. in vita Crassi pag.* 553.
(*b*) *Cicero pro Dejot. pag.* 654.
(*c*) *Voiez la 4. lettre du 15. livre ad familiares, & l'oraison pro Dejotaro pag.* 662.
(*d*) *Epist. 17. & 18. lib. 5. ad Atticum.*
(*e*) *Plut. in Catone minore p. 765. E. Il se sert du pluriel παῖδας.*
(*f*) *Dans la remarque E pag. 1019. lettre a.*
(*g*) *Animadvers. in Euseb. pag. 16. & 56.*
(*h*) *Vossius de Histor. Graec. pag.* 159.
(*i*) *In indice Autorum Plinii.*
(*k*) *In Apion. l. 1.*

St Castor Auteur de plusieurs livres est le gendre de Dejotarus.

(*l*) *Bibliot. l. 2. pag. m.* 75.
(*m*) *Vossius ib. p.* 132.
(*n*) *Cicero pro Dejot. pag. 655. où s'adressant à Castor il insinue clairement que son pere étoit complice de l'accusation. Peu auparavant il avoit dit que Castor après la bataille de Pharsale continua dans le party de Pompée pour faire plaisir à son pere. Vous verrez cela dans la citation suivante.*
(*o*) *Cicer. ib. p.* 654.
(*p*) *Strabo lib. 12. pag.* 391.
(*q*) *Cicero ubi supra pag.* 655.
(*r*) In libris de vita populi Romani. *On trouvera dans Vossius de* hist. Gr. *pag. 158. 159. en quels lieux les autres Auteurs que je nomme citent Castor.*
(*s*) *Eusebius in Chron.*
(*t*) Περὶ θαλασσοκρατησάντων.
(*v*) *Plutarque* in quaestionibus Romanis *le cite.*
(*w*) Quod Castor cunctis de regibus ambigua. *Ausonius in Professor. n.* 22.
(*x*) *In indice Author. Plinii.*
(*y*) *Plinius l. 25. c. 2. p. m.* 376. Moreri cite le 1. chapitre du livre 25.

DELLIUS (QUINTUS) Historien Grec. Plutarque en parle deux fois; 1. lors qu'il raconte * que Marc Antoine envoia signifier à Cleopatre qu'elle eût à se transporter en Cilicie pour justifier sa conduite, car on l'accusoit d'avoir fourni des secours à Brutus & à Cassius. 2. Lors qu'il fait mention † de la disgrace de quelques bons serviteurs de Marc Antoine. Le premier passage nous aprend que Dellius fut envoié à Cleopatre pour lui signifier l'ordre de venir en Cilicie: le second nous fait savoir que Dellius se retira de la Cour de Marc Antoine, sur l'avis qu'on lui donna que Cleopatre le vouloit faire tuer. Dans la premiere rencontre Plutarque lui fait tenir la conduite (A) d'un fin matois; & dans la seconde, celle d'un homme qui se rend coupable d'une (B) grande indiscretion, par raport à ce qu'on apelle bonnes fortunes en matiere de galanterie. C'est dans ce dernier passage que l'on aprend que Dellius (C) étoit un historien, & qu'il fit savoir au public la raison pourquoi il se retira de la Cour de Marc Antoine. Il le fit dans une circonstance de tems très-favorable à Auguste. Ce fut peu avant la bataille d'Actium, & bien informé des desseins de Marc Antoine, & très-capable d'aprendre ‡ à Auguste l'état où se trouvoit l'ennemi. Seneque le pere (D) raporte diverses choses qui ne font aucun honneur à Dellius. On croit avec assez d'apparence que le (E) Dellius de la 3. ode du

2.

liquas contemplari scientia Antonii Castoris, cui summa auctoritas erat in ea arte nostro ævo, visendo hortulo ejus, in quo plurimas alebat; centesimum ætatis annum excedens, nullum corporis malum expertus, ac ne ætate quidem memoria aut vigore concussis. Cela peut-il convenir au gendre de Dejotarus? Ne fut-il point tué avec sa femme par son beau-pere avant l'an 714. de Rome, plus de 50. ans avant la naissance de Pline (a)? Lors que le Pere Hardouïn se fondant sur un passage de Pline, conjecture qu'Antoine Castor composa quelques volumes touchant les plantes, il a beaucoup plus de raison: neanmoins il se pourroit faire que les paroles de (b) Pline signifiassent seulement que Castor avoit montré dans son jardin la plante dont il s'agit, ou qu'il en avoit fait la description aux curieux qui l'alloient voir. Ce qui me tient en suspens sur la conjecture de cet habile commentateur, est qu'il me semble que si Castor avoit publié des livres de Botanique, Pline en auroit touché un mot lors qu'il parle (c) du jardin, & de la science de cet homme. Quoi qu'il en soit, le Pere Hardouïn a mieux rencontré que Vossius; il aplique à Antoine Castor le passage du 20. livre de Pline, mais Vossius l'a entendu de Castor le Chronographe cite par Apollodore.

(A) *Lui fait tenir la conduite d'un fin matois.*] Dès qu'il eut vu & oui cette belle Reine, il jugea qu'on auroit bientôt besoin d'elle, & que sa beauté secondée de sa langue bien penduë lui donneroit toute sorte d'ascendant sur Marc Antoine. C'est pourquoi il se mit à faire la cour à Cleopatre, & à l'exhorter à se produire en Cilicie avec tous ses ornemens. Il l'assûra qu'elle n'avoit rien à craindre d'un General d'armée aussi honnête, & aussi courtois que celui qui la mandoit. Elle se trouva merveilleusement confirmeé par ce discours dans l'esperance qu'elle avoit conçuë de se faire aimer de Marc Antoine. Elle avoit raisonné de la sorte, puis que Cesar, & le fils du (d) grand Pompée qui ne m'ont vuë que lors que j'étois une jeune fille sans experience, & qui ne savoit pas encore son monde, n'ont pas laissé de devenir ma conquête, que ne dois-je pas attendre à present que ma beauté & mon esprit sont dans leur plus grande force? (e) Ἡ δὲ καὶ Δελλίῳ πεισθεῖσα, καὶ τοῖς πρὸς Καίσαρα καὶ Γνάϊον τὸν Πομπηΐου παῖδα πρότερον αὐτῇ γεγενημένοις ἀφ' ὥρας συμβολαίοις τεκμαιρομένη, ῥᾷον ἤλπιζεν ὑπάξεσθαι τὸν Ἀντώνιον· ἐκείνους μὲν γὰρ αὐτὴν ἔτι κόρην καὶ πραγμάτων ἄπειρον ἔγνωσαν, πρὸς δὲ τοῦτον ἔμελλε φοιτήσειν, ἐν ᾧ μάλιστα καιρῷ γυναῖκες ὥραν τε λαμπροτάτην ἔχουσι καὶ τῷ φρονεῖν ἀκμάζουσι. *Illa hinc ab Dellio inducta, hinc conjecturam ducens ex prioribus suis forma cum Cæsare & Cneo Pompeji filio commerciis, facile Antonium speravit se subacturam: quando puellam adhuc illi & rerum rudem cognoverant, ad hunc verò ventura erat quo maximè tempore speciem habent fœminæ florentissimam & ingenio vigent.* Ce raisonnement est beaucoup meilleur que ne s'imaginent ceux qui ne parlent que de filles de 15. ans, que de roses à demi écloses, & pour qui l'âge de 20. ans est une entrée dans la vieillesse. Gens impertinens, qui peuvent aisément conoitre & par les choses qui se passent de leur tems, & par l'histoire des siecles passez, que les Dames qui ont le plus charmé les grans Princes, & qui ont fait le plus de fracas dans une Cour, étoient d'un âge qui leur avoit permis d'aquerir l'experience des affaires, & de se perfectionner l'esprit, & qu'il y en a peu dont l'empire soit de durée, si les graces de l'esprit ne secondent celles du corps. Plutarque observe que Cleopatre charmoit plus par les agrémens de ses paroles & de sa conversation, que par sa beauté qui n'avoit rien de fort extraordinaire (f).

(B) *Qui se rend coupable d'une grande indiscretion.*] Il s'étoit plaint à table qu'on leur faisoit boire du vinaigre, pendant que Sarmentus buvoit à Rome le vin le plus delicieux. Ce Sarmentus étoit un jeune garçon qu'Auguste aimoit ardemment. Cette comparaison alloit loin, & puis qu'elle offensa Cleopatre, c'est un signe que Dellius s'étoit plaint que cette Reine nourrissoit mal ceux qui lui faisoient goûter le plaisir d'amour. Cela est assez extraordinaire; car quand on a le moien d'acheter pour de telles gens les viandes les plus succulentes & les meilleures liqueurs, on les leur fournit très-volontiers, afin d'augmenter ou de reveiller leur vigueur. Plutarque ne marque point d'où il a tiré cette cause de l'irritation de Cleopatre contre Dellius; il n'y a point d'apparence qu'elle se trouvât dans l'histoire de ce dernier, comme on y trouvoit qu'un Medecin nommé Glaucus avertit Dellius que Cleopatre le vouloit faire mourir. Quoi qu'il en soit, Plutarque (g) observe que Dellius fut un de ceux qui abandonnerent Marc Antoine, poussez à cela par les injures & par les boufonneries des flateurs de Cleopatre. Nous verrons bientôt un passage de Seneque qui est une preuve du mauvais commerce de Dellius & de cette Reine. Dion (h) parle d'un autre commerce bien plus criminel. Κοΐντον τινὰ Δέλλιον παιδικά ποτε ἑαυτοῦ γενόμενον, πέμψας. *Misso ad eum Q. quodam Dellio exoleto suo (i).*

(C) *Que Dellius étoit un historien.*] Vossius (k) aprouve la conjecture de Casaubon, sur un passage de Strabon (l) où Adelphius est cité comme l'Auteur de l'histoire de l'expedition de Marc Antoine contre les Parthes. Strabon ajoûte que l'Auteur de cette histoire avoit commandé une partie des troupes dans cette expedition, & qu'il étoit bon ami de Marc Antoine. Tout cela convient à Dellius: desorte que n'y aiant point d'Ecrivain qui fasse mention de l'historien Adelphius, il est aparent, comme Casaubon le conjecture, qu'il faut lire *Dellius* & non pas *Adelphius* dans ce passage de Strabon. Quand j'ai dit *tout cela convient à Dellius*, je n'ai pas voulu dire que l'on a des autoritez qui prouvent qu'il eût du commandement dans la guerre que Marc Antoine fit aux Parthes, j'ai seulement voulu dire que cela est fort apparent. En effet nous savons que Marc Antoine le prit avec lui dans l'expedition d'Armenie l'an 720. de Rome (m), & qu'il l'envoia deux fois à Artavasde pour des negotiations.

(D) *Seneque le pere raporte diverses choses qui ne font aucun honneur à Dellius.*] A peine peut-on exprimer en nôtre langue le nom qu'on donnoit à Dellius; (n) *Quem Messala Corvinus* desultorem bellorum civilium *vocat.* On le nommoit *le coureur des guerres civiles.* Il se jetta dans tous les partis, il changeoit de poste tout comme les giroüettes. Il quitta Dolabella pour se joindre à Cassius; on lui avoit promis la vie pourvu qu'il tuât Dolabella. Il quitta Cassius pour se joindre à Marc Antoine, & enfin il abandonna Marc Antoine & embrassa le parti d'Auguste. C'est lui, ajoûte Seneque (o), dont on voit des lettres lascives écrites à Cleopatre. Seneque le nomme *Deillius.* C'est sans doute de lui que Seneque le Philosophe parle, lors qu'il dit qu'Auguste eut tant de clemence, qu'il choisit dans l'armée ennemie ceux qu'il vouloit desormais admettre à sa plus grande familiarité, les (p) Cocceius, les Duillius, &c. Il faut lire selon la remarque de Lipse (q) non pas *Duillius*, mais *Deillius*, ou plutôt *Dellius*. Si l'on se souvient de ce que j'ai allegué dans la remarque Z de l'article *Charles-Quint*, on se persuadera que cette clemence d'Auguste étoit mêlée d'une fine politique.

(E) *Le Dellius de la 3. ode... d'Horace est le même.*] C'est le sentiment de Mr. Dacier. Ce qu'il ajoûte ne

* *Plut. in M. Antonio, pag. 926.*

† *Ibid. pag. 943.*

‡ *Dio. lib. 50. p. m. 495.*

(a) *Il naquit l'an 774. de Rome, & mourut âgé de 56. ans plus ou moins l'an 831.*

(b) *Elles sont au commencement du chapitre 17. du 20. livre.*

(c) *Au 2. chapitre du 25. livre.*

(d) *Ceci fait de la peine aux Critiques, car on ne voit pas en quel tems le fils de Pompée a pu aimer Cleopatre avant la defaite de Brutus & de Cassius. Voiez les lettres de Marc Velserus.*

(e) *Plut. in M. Antonio pag. 926. 927.*

(f) Καὶ γὰρ ἦν (ὥς λέγουσιν) αὐτὸ μὲν καθ' αὐτὸ τὸ κάλλος αὐτῆς οὐ πάνυ δυσπαράβλητον οὐδὲ οἷον ἐκπλῆξαι τοὺς ἰδόντας. Neque enim erat (ut perhibent) figura ejus per se usque adeo incomparabilis neque ut obstupefaceret spectatores. *Ibid. pag. 927. D*

(g) *Voiez ses paroles remarque F. à la marge.*

(h) *Lib. 49. pag. 474.*

(i) *C'est-à-dire de Marc Antoine.*

(k) *Voss. de histor. Græcis pag. 477.*

(l) *Lib. 11. pag. 360.*

(m) *Dio. l. 49. pag. m. 474.*

(n) *Seneca pater, Suasoria 1. pag. m. 12.*

(o) Hic est Deillius cujus epistolæ lascivæ ad Cleopatram feruntur. *Id. ibid.*

(p) Cocceios & Duillios & totam cohortem primæ admissionis ex adversariorum conscripsit. *Seneca de clementia l. 1. c. 10.*

(q) *Lipsius in Tacit. Annal. lib. 1.*

2. livre d'Horace, est le même que celui dont Plutarque a fait mention, & qui fut envoié en ambassade ‡ plus d'une fois par Marc Antoine. Nous mettrons ensemble dans une même remarque quelques fautes (F) que nous avons recueillies.

DELPHINUS (PIERRE) General de l'Ordre de Camaldoli au commencement du XVI. siecle. On a des lettres de lui qui furent écrites avant son Generalat, dans le tems qui s'écoula depuis l'an 1462. jusqu'à l'an 1480 †. On en a retranché en les imprimant un endroit curieux qui se trouve (Z) dans un manuscrit de ces lettres. Delphinus mourut le 15. de Janvier 1525. & fut enterré à Muran proche de Venise, dans le Couvent * de Saint Michel. ⸸

☞ DEMETRIUS MAGNES, Auteur Grec, contemporain (A) de Ciceron, avoit fait des livres dont la perte fâche beaucoup ceux qui s'apliquent à conoître ou à composer la vie des anciens Ecrivains. Il avoit fait un Ouvrage touchant les Auteurs, & les villes (B) qui portoient le même nom. Ce travail étoit utile & necessaire vu le grand nombre de poëtes, & de

‡ *Voiez la remarque C à la fin.*
† *Mabillon, Musæ. Italic. to. 1. pag. 202.*
* *Il est de l'Ordre de Camaldoli.*
⸸ *Id. ib.*

ne me paroît pas à tous égards si vraisemblable. *Il y a de l'apparence*, dit-il (a), *qu'il eut quelque part aux faveurs qu'il faisoit semblant de menager pour son maître, & qu'il reçut de Cleopatre le même plaisir qu'il faisoit à Antoine, car Seneque parle de quelques lettres fort libres qu'il avoit écrites à cette Princesse.* Ce passage contient deux faits principaux, l'un que Dellius s'emploioit auprès de Cleopatre pour la porter à être sensible à l'amour de Marc Antoine; l'autre qu'il travailloit pour soi-même en même tems, & avec quelque succés. Le premier fait n'a pas beaucoup d'aparence; Marc Antoine n'avoit nul besoin de solliciteur: Cleopatre s'en alla vers lui comme vers son juge, & toute la bonne opinion qu'elle avoit de sa beauté & de son esprit, ne l'empêcha pas de former de nouvelles esperances, sur ce que Dellius lui aprit de l'humeur de Marc Antoine: elle s'ajusta le plus avantageusement qu'il lui fut possible, elle se mit sous les armes le jour de la premiere entrevuë, & n'oublia rien pour en faire son soupirant, & n'eut aucune peine à y reüssir: desorte qu'un tiers leur étoit en tout tems aussi inutile, qu'il leur eût été incommode en quelques rencontres. Quant au second fait, j'y trouve beaucoup d'aparence; & après tout je ne doute point que si Dellius eût joüé le personnage de solliciteur pour son maître, il n'eût fait ce que font presque toûjours ses semblables en pareil cas; il se seroit paié par ses propres mains; & s'il n'eût pas imité ceux que l'on emploie à une emplette de vin, qui le goûtent les premiers, il eût imité pour le moins les domestiques du second rang, qui mangent ce qu'on leve de la table de leur maître.

(F) *Quelques fautes que nous avons recueillies.*] André Schot assûre que Dion a donné à Dellius le titre d'historien, & que Plutarque l'a compté parmi les flateurs de Cleopatre. (b) *Qui Δέλλιος ὁ ἱστορικὸς Dioni lib. 50. & Plutarcho in Antonio inter Cleopatra adulatores numeratur.* Ces deux faits sont faux. Les paroles de Plutarque n'ont pas été bien entenduës par André Schot; il a raporté le relatif ὧν à κόλακας, & il faloit le raporter à φίλων. La suite du discours le montre manifestement. Voiez la peine que donnent les langues dont la Grammaire n'est pas aussi rigoureuse que celle de la Françoise. Je mets en marge (c) les paroles qu'André Schot cite, & j'y ajoûte la version Latine. On y verra que tant s'en faut que Plutarque mette Dellius entre les flateurs de Cleopatre, il dit que les flateurs de cette Reine le chasserent. Lipse aiant cité les paroles de Plutarque ajoûte, (d) *eadem Dio, quinquagesimo libro.* Mais il est faux que Dion dise les mêmes choses; il ne parle point des flateurs de Cleopatre, il ne dit point que Dellius fût historien, ni pourquoi Dellius se retira.

(Z) *Qui se trouve dans un manuscrit de ces lettres.*] Le curieux & savant Pere Mabillon nous a fait savoir ce que c'est (e). Le passage retranché étoit à la lettre 35. du 7. livre, & contient ceci. Les habitans d'Arezzo avoient jetté dans un puis un lion (f) de pierre qui étoit au haut de la grande Eglise. On l'en tira quand les François entrerent dans cette ville sous Charles VIII. & on le plaça au milieu de la grande ruë; & tous les habitans d'Arezzo qui passoient par là furent obligez à se mettre à genoux devant ce lion, & à demander pardon de leur revolte.

(A) *Contemporain de Ciceron.*] Cela se prouve par ces paroles: (g) *Memini librum tibi afferri a Demetrio Magnete (ad te missum scio) περὶ ὁμονοίας. Eum mihi velim mittas. Vides quam caussam meditor.* Ce qui suit est une preuve beaucoup plus claire: (h) *Hæc igitur videbis, &c. quod ad te ante scripsi, Demetrii Magnetis librum quem ad te misit de concordia, velim mihi mittas.* Vous voiez là que Demetrius avoit envoié son livre de la concorde à Pomponius Atticus: il vivoit donc en même tems que ce bon ami de Ciceron. Si Vossius s'étoit souvenu du second passage que j'ai cité, il n'auroit pas eu besoin des raisonnemens qu'il emploie (i) pour prouver que dans le premier passage il faut lire ὁμονοίας, & non pas ὁμωνύμων. Le docte Maussac a pretendu qu'il faloit lire de cette derniere maniere. (k) *Ego dico restituendum περὶ ὁμωνύμων, de hoc enim opere loqui voluit Cicero. De Concordia autem scripsisse Demetrium illum adhuc non legi.* Il ne se souvenoit donc point d'avoir lu la lettre de Ciceron où le même livre de Demetrius est intitulé *de Concordia*. Aprenons par cet exemple combien les critiques les plus habiles sont sujets à nous donner de très-fausses corrections. Henri Valois n'a point relevé cette faute de Maussac. Notons une faute de Jonsius: il (l) a dit que Ciceron compte Demetrius Magnes parmi ceux qui lui avoient enseigné la Rhetorique, & il cite le *Brutus* de Ciceron. J'ai consulté cet Ouvrage, & n'y ai point trouvé cela: j'y ai seulement trouvé que Ciceron frequenta l'école de Demetrius le Syrien, & que Denys Magnes fut assidument avec lui. (m) *Eodem tempore Athenis apud Demetrium Syrum, veterem & non ignobilem dicendi Magistrum studiose exerceri solebam ..... (n) assiduissime autem mecum fuit Dionysius Magnes.* Vous verrez dans Plutarque (o) que l'un des maîtres de Ciceron dans l'art oratoire s'apelloit *Dionysius Magnes.* Il est aisé de voir d'où vint la meprise de Jonsius; sa memoire transposa les surnoms des deux personnes que Ciceron a mentionées dans la même page. Mr. Mollerus (p) a suivi l'erreur de Jonsius.

(B) *Il avoit fait un Ouvrage touchant les Auteurs qui portoient le même nom.*] Diogene Laërce en donne le titre: (q) Δημήτριος ὁ Μάγνης ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων ποιητῶν τε καὶ συγγραφέων *Demetrius Magnesius in libro de poëtis ac scriptoribus æquivocis.* En un autre (r) endroit il remarque que l'Auteur avoit parlé de six personnes nommées Thales. Je laisse les autres endroits où il le cite. Un docte (s) commentateur a cru qu'il faut ôter le terme συνωνύμων, & mettre celui d'ὁμωνύμων dans ce passage de Plutarque: (t) Οὐ μὴν ἔγημε ταύτην, ἀλλὰ Σαμίαν τινὰ συνῴκησεν, ὡς ἱστορεῖ Δημήτριος ὁ Μάγνης ἐν τοῖς περὶ συνωνύμων. *Non duxit eam tamen uxorem* (Demosthenes) *sed Samiam quandam ut tradit Demetrius Magnesius in libris de synonymis in matrimonio habuit.* Le même commentateur observe que Demetrius n'étoit pas le seul qui eût écrit sur cette matiere, & que les Grecs citent (v) Denys de Sinope *in* ὁμωνύμοις, & un certain Simaristus ἐν συνωνύμοις. La premiere de ces deux observations a été très-mal comprise par Vossius, ou plutôt il se fia trop à sa memoire, & n'en fut pas bien servi. Il pretend (w) que Casaubon a dit qu'au lieu de lire dans Diogene Laërce περὶ συνωνύμων, il faut lire περὶ ὁμωνύμων. Il ajoûte qu'il ne faut rien changer puis que Demetrius avoit fait des livres sur l'une & l'autre de ces deux matieres. Il le prouve par les paroles de Plutarque que j'ai alleguées ci-dessus. C'est suposer qu'il y a περὶ συνωνύμων dans Diogene Laërce, cela est faux. Il est faux aussi que Casaubon y ait voulu introduire ce terme; il n'a voulu cela qu'à l'égard de la vie de Demosthene composée par Plutarque. Mr. Menage (x) a relevé ces deux meprises de Vossius, qui ont neanmoins été cause qu'un savant homme a dit (y) depuis peu, que Casaubon a tort de pretendre qu'il faut mettre ὁμωνύμων dans Diogene Laërce à la vie de Thales. Il accuse à tort Jonsius d'avoir pretendu la même chose. Mr. Menage eût pu remarquer une troisiéme meprise de Vossius, car sous pretexte que Plutarque cite l'Ouvrage *de synonymis*, il ne faut pas s'imaginer que ce soit un livre diferent de celui que les autres citent sous le titre *de homonymis*. Il ne faloit donc pas que Casaubon demandât qu'il se fît du changement dans le texte de

(a) *Remarques sur la 3. ode du 2. livre d'Horace.*

(b) *Schott. in Senece Suasor. 1. n. 39. pag. m. 19.*

(c) Πολλοὺς δὲ τῶν ἄλλων φίλων οἱ Κλεοπάτρας κόλακες ἐξέβαλον, τὰς παροινίας καὶ βωμολοχίας οὐχ ὑπομένοντας, ὧν καὶ Μᾶρκος ἦν Σιλανὸς καὶ Δέλλιος ὁ ἱστορικός. Complures alios illius amicos expulere Cleopatræ adulatores, quod contumelias & procacitatem eorum non sustinerent: in quibus M. Syllanus fuit, & Dellius historicus. *Plut. in Antonio pag. 943.*

(d) *Lips. ubi supra.*

(e) *Mabillon, Musæ. Ital. to. 1. pag. 179.*

(f) *C'étoient les armes de Florence.*

(g) *Cicero ad Atticum epist. 11. lib. 8. pag. 787. 788. edit. Grav.*

(h) *Id. epist. 12. ejusd. libri pag. 799.*

(i) *Vossius de histor. Gr. lib. 1. cap. 23. pag. 149. 150.*

(k) *Mauss. not. ad Harpocrat. voce* [illegible]

(l) *Jonsius de script. hist. Philos. pag. 207.*

(m) *Cicero in Bruto p. m. 437.*

(n) *Id. ib. pag. 438.*

(o) *Plut. in Cicer. p. 861. E.*

(p) *Mollerus de script. homonymis pag. 901.*

(q) *Diog. Laert. lib. 1. in Epimenide n. 112. & lib. 5. in Aristot. n. 3.*

(r) *Id. lib. 1. in Thalete n. 38.*

(s) *Isaac. Casaubon. in Diog. Laert. l. 1. n. 38.*

(t) *Plut. in Demosthene p. 853. A. Il le cite aussi p. 858. F. sans marquer le titre du livre, & p. 859. B. sans lui donner le surnom* Magnes.

(v) *Voiez ci-dessous pag. 1024. lettre l.*

(w) *Vossius ubi supra pag. 150.*

(x) *Menag. in Laert. l. 1. n. 38.*

(y) *Joh. Mollerus de script. homonymis pag. 902.*

de Philosophes &c. qui s'apelloient les uns comme les autres. Plutarque, Diogene Laerce, Etienne

de Plutarque. Il est fort aparent que Plutarque écrivit ces termes *ἐν τοῖς περὶ συνωνύμων*. Un historien qui cite beaucoup de livres ne se fait pas une servitude de les designer precisément par le même mot que les Auteurs ont choisi en les intitulant; il se contente de les designer par des termes qui signifient la même chose; or il est certain que dans le langage ordinaire on se servoit tout aussitôt du terme de *synonyme*, que de celui d'*homonyme* quand on vouloit declarer que tels & tels poëtes, telles & telles villes &c. avoient même nom. C'etoit seulement dans les écrits de Dialectique que l'on observoit de la diference entre *ὁμώνυμα homonymes*, & *συνώνυμα synonymes*. Aujourd'hui les caprices de l'usage nous ont reduit à une autre condition: il ne seroit pas permis de dire indiferemment (†) *un tel a fait un traité des écrivains equivoques, ou des écrivains synonymes, ou des écrivains de même nom.* Les idées que l'on attache a *équivoque*, ne soufrent point cette indiference, & par consequent dans le langage ordinaire, tout comme dans les livres de Logique, nous devons observer quelque distinction entre *ὁμώνυμα æquivoca*, & *συνώνυμα synonyma*, lors que nous voulons exprimer en François le sens de ces termes. Plutarque comme je l'ai dejà dit, n'avoit que faire de rien distinguer dans une telle rencontre. Il lui étoit aussi libre de citer le même Ouvrage de Demetrius, ou sous le nom ὁμωνύμων, ou sous le nom *συνωνύμων*, qu'il nous est libre aujourd'hui de citer le même Ouvrage du Pere Rapin ou sous le titre de *comparaison de Platon & d'Aristote*, ou sous le titre de *parallèle de Platon & d'Aristote*. Une exactitude achevée demanderoit qu'en citant un livre on emploiât les propres paroles qui en font le titre dans les editions, & qu'on ne se contentât pas d'en emploier d'equivalentes, mais la plûpart des Auteurs ne sauroient s'assujetir à cela. Quelques-uns retiennent mieux les choses que les paroles, ils se souviennent, par exemple, que David Blondel a composé un Ouvrage sur l'Eucharistie, & ne se souviennent pas que cet Ouvrage est intitulé *éclaircissemens familiers de la controverse de l'Eucharistie*. Ils croient même qu'au lieu du mot *Eucharistie*, l'Auteur s'est servi du mot de *Cene*, ils citeront donc sans scrupule *Blondel au traité de la Cene* tout aussitôt que *Blondel au traité de l'Eucharistie*, ou que *Blondel dans ses eclaircissemens sur la controverse de l'Eucharistie*. Quelques-uns doutent s'il y a dans le titre *Cene*, ou *Eucharistie*, mais comme ils craindroient de perdre des momens precieux, s'ils quittoient la plume afin d'aller s'eclaircir par l'ouverture du livre, ils se contentent d'un terme équivalent. Apliquons ceci à Plutarque au sujet de la diference qui se trouve entre lui & Diogene Laërce par raport au livre de Demetrius Magnes. Il s'attacha plus à la chose même qu'au mot: il savoit que cet Auteur avoit composé un livre sur les Ecrivains de même nom, & qu'on y trouvoit une circonstance du mariage de Demosthene; il savoit que le mot συνώνυμα etoit aussi bon pour representer la matiere de ce livre, que le mot ὁμώνυμα, cela lui suffit, il n'eût pas cru que la chose valût la peine de se detourner, quand même il seroit entré en doute si le titre de l'Auteur etoit περὶ ὁμωνύμων & non pas περὶ συνωνύμων. Je ne me serois pas etendu sur ces minuties, si je n'eusse cru que cela pourroit servir à nous faire voir les illusions des Critiques. Combien de fois ont-ils cru que l'on devoit corriger certains passages sous pretexte de quelque diference de lettres? combien de fois, dis-je, ont-ils cru cela sans nulle raison, & ont-ils injustement crié contre les Copistes? Que dirai-je de tant d'Auteurs, & de tant de livres qu'ils multiplient mal à-propos, sous pretexte qu'ils ne trouvent pas la même orthographe dans les Anciens qui les citent? O que sur de telles regles, on feroit d'étranges bevuës dans mille ans d'ici en commentant nos Ecrivains, qui avec le dernier abandon à la negligence orthographient (a) comme il leur plaît le nom des Auteurs, & caracterisent le titre (b) des livres!

Si le docte Maussac avoit assez medité sur tout ceci, il n'auroit pas cru (c) que l'Ouvrage de Demetrius Magnes cité par Plutarque περὶ συνωνύμων, difere de celui que les autres citent περὶ ὁμωνύμων. C'est en vain qu'il donne pour preuve de son sentiment le passage d'Etienne de Byzance où Demetrius (d) est cité ἐν συνωνύμοις. Je m'etonne qu'il n'ait pas cité Harpocration (e) qui observe que Demetrius Magnes ἐν τοῖς συνωνύμοις πόλεσι, *in opere de urbibus synonymis*, disoit qu'il y avoit 4. villes nommées Methone. Inferez de là que ces deux titres ne suposent nulle diference, & que dans l'idée de ceux qui les ont citez ὁμώνυμα & συνώνυμα sont la même chose. On peut aussi soutenir que si l'Auteur emploia l'un de ces deux mots pour intituler l'un de ses livres, & l'autre pour intituler l'autre, ce ne fut pas à dessein de marquer quelque distinction, car il est visible que la notion selon laquelle on fait un traité des villes qui se nomment Antioche, est la même que l'on suit en faisant un livre touchant les Auteurs qui se nomment Thales, ou Aristophane, & ainsi la distinction des Logiciens entre *ὁμώνυμα æquivoca* & *συνώνυμα univoca* ne peut avoir aucun lieu en cette rencontre. Maussac auroit dû se souvenir que le livre cité par Etienne de Byzance & par Harpocration ἐν τοῖς συνωνύμοις, traitoit des villes qui se nommoient les unes comme les autres. Or il n'y a point d'aparence que Plutarque ait eu en vuë ce livre-là; il a sans doute cité le livre où Demetrius parloit des personnes qui avoient eu nom Demosthene. Ce n'est donc pas bien refuter la conjecture de Casaubon que de dire, (f) *Etienne de Byzance a cité Demetrius Magnes ἐν συνωνύμοις, il faut donc laisser dans Plutarque le terme συνωνύμων.* La refutation seroit moins mauvaise, si l'on pouvoit soutenir que le livre dont Diogene Laërce a donné le titre n'est pas celui dont Plutarque a fait mention. Mais on ne sauroit soutenir cela sans combatre la vraisemblance, & il est certain que Casaubon a consideré comme un même livre celui que Plutarque, & celui que Diogene Laërce ont allegué. Il faloit donc le combatre dans ce fort-là. Notez une chose singuliere; Berkelius n'avoit aucune notion de nôtre Demetrius Magnes, car voici la note qu'il fait sur ces paroles d'Etienne le Byzantin Δημήτριος ἐν συνωνύμοις, (g) *Fortassis intelligendus Demetrius cognomento ... qui ut Suidas auctor est quædam ad Grammaticam spectantia conscripsit.* Il est surprenant que sa memoire ne lui ait pu rien fournir touchant nôtre Demetrius, de qui plusieurs Anciens & plusieurs Modernes ont dit bien des choses; mais outre cela il est digne de censure en ce qu'il a cru qu'Etienne le Byzantin citoit un Ouvrage de Grammaire. Il étoit plus naturel de dire que c'etoit quelque traité qui se raportoit ou à l'histoire ou à la geographie, car on le cite sur un nom qui étoit celui d'une ville, & celui d'une riviere. Cette sorte d'*homonymes* ou de *synonymes* n'apartiennent pas à un Grammairien entant que tel. J'ajoûte cette restriction parce qu'il y a une espece d'*homonymes*, ou de *synonymes* qui ne sont que du ressort de la Grammaire, & sur quoi les Anciens publierent des écrits. Maussac (h) a raison d'observer qu'après que la multitude de livres composez par des Auteurs de même nom, ou sur la même matiere, eut fait que l'on confondoit les écrits d'un homme avec les écrits d'un autre, la Critique qui avant cela ne s'ocupoit qu'a discerner si un Ouvrage etoit suposé ou legitime, se mêla d'un nouvel emploi, c'est-à-dire de discerner les Ouvrages qui apartenoient à chacun des écrivains *homonymes*. Il nomme trois Auteurs qui s'attacherent à cette partie de la Critique; le premier est nôtre Demetrius Magnes, il (i) apelle le second Simarestus, & le troisieme, Denys de Sinope. Consultez Wower au chapitre 16. de son traité (k) *de polymathia*. Mais n'oublions pas ce que Jonsius observe, (l) c'est que l'Ouvrage de Denys de Sinope étoit (m) une Comedie, & que celui de Simaristus (n) étoit un Ouvrage de Grammaire. Ainsi Casaubon & Maussac les ont mal associez avec Demetrius Magnes. Ils eussent mieux fait s'ils lui eussent associé (o) l'Agresphon, dont Suidas (‡) a parlé. Ils n'en disent rien: cette omission est moins pardonnable que de n'avoir pas indiqué ce qu'Aulugelle (p) raconte touchant un livre où l'Auteur examinoit entre autres choses, *quot fuerint Pythagoræ nobiles, quot Hippocratæ.*

Il n'y a persoñne parmi les Modernes qui ait travaillé aussi utilement que Meursius & Jonsius à cette partie de la Critique, par raport aux anciens Auteurs de même nom (q). Mais comme parmi les Auteurs de ces derniers siecles la conformité de noms n'a pas eté une moindre source de meprises, il a eté necessaire de composer quelque chose sur ce sujet. Un docte (r) Allemand s'y est exercé, & y a bien reüssi. Son dessein embrasse les Ecrivains homonymes anciens & modernes. Son livre fut imprimé (s) à Hambourg l'an 1698. On y trouve marquées une infinité de fautes qui consistent dans l'attribution d'un livre à un Auteur qui ne l'a pas fait, & qui n'a eu rien de commun avec l'Auteur veritable que le nom &c.

(†) *Voiez ci-dessus pag. 175. col. 1.*

(a) *Voiez les Nouvelles de la Rep. des lettres, Sept. 1685. art. 9. pag. 1024. & suiv.*

(b) *Voiez ci-dessus pag. 994. col. 1. à la marge.*

(c) *Mauss. dissertat. critica de Harpocrat. p. m. 398.*

(d) *Steph. Byzant. in* ...

(e) *Harpocrat. in* ...

(f) Composuerat & hic autor libros περὶ συνωνύμων, ut testatur Plutarchus in vita Demosthenis, male enim illo loco vir quidam doctissimus legendum censet Δημήτριος Μάγνης ἐν τοῖς περὶ ὁμωνύμων, pro συνωνύμων, autor Stephanus apud quem voce ..., citatur idem Demetrius ἐν συνωνύμοις. *Maussac. ibid.*

(g) *Berkel. in Steph. Byzant. pag. 87.*

(h) *Mauss. ubi supra.*

(i) Ita Simarestus quidam libros περὶ συνωνύμων composuerat. Hinc etiam Dionysii Sinopensis περὶ ὁμωνύμων tractatus apud Ulpianum Demosthenis ... *Id. ibid.*

(k) *Pag. m. 126.*

(l) *Jonsius de scriptor. histor. Philosoph. pag. 250.*

(m) *Voiez Athenée lib. 9. cap. 7. p. 381.*

(n) *Jonsius ib. p. 448.*

(o) *Voiez ci-dessus pag. 287. remarque H.*

(‡) *Suidas in* ...

(p) *Aulus Gellius lib. 14. cap. 6.*

(q) *N'oubliez point ce que j'ai dit d'Allatius ci-dessus pag. 175.* (r) *Joannes Mollerus, Flensburgo Cimber.* (s) *Il a pour titre, Homonymoscopia Historico-Philologico-Critica, sive schediasma ... de scriptoribus homonymis quadripartitum ... in 8.*

Etienne de Byzance, Harpocration &c. ont cité ce Demetrius. Le fait pour lequel Athenée l'a cité est bien remarquable, c'est † que Theotime qui avoit écrit contre Epicure, fut accusé par Zenon l'Epicurien, & condamné à la mort. On trouve dans Denys (C) d'Halicarnasse un passage dont je parlerai.

† *Athen. lib. 13. pag. 611.*

DEMOCRITE, l'un des plus grans Philosophes de l'antiquité, étoit d'Abdere ‡ dans la Thrace. Il fut élevé par des (A) Mages qui lui enseignerent la Theologie & l'Astrologie. Il ouït ensuite Leucippe, & aprit de lui le systême des atômes & du vuide. L'inclination extraordinaire qu'il eut pour les sciences, le porta à voiager dans tous les païs du monde où il espera de trouver d'habiles gens. Il fut trouver les Prêtres d'Egypte; il consulta les Chaldéens & les Philosophes Persans; & l'on veut même qu'il ait penetré jusques dans les Indes & dans l'Ethiopie, pour conferer avec les Gymnosophistes. Il depensa à cela tout son patrimoine, qui valoit plus de cent * talens; apres quoi il eut besoin d'être entretenu par son frere: & s'il n'eût pas donné des preuves sensibles de son grand esprit, il eût encouru (B) une note d'infamie pour n'avoir pas conservé son bien. L'esprit des grans voiageurs regna en lui; il alla chercher jusqu'au fond des Indes les richesses de l'érudition, & ne se soucia guere des thresors qu'il avoit presque à sa porte. Il ne fut jamais à ⸸ Athenes, si nous en croions quelques Auteurs; ou s'il y fut, comme l'assûrent quelques autres, il ne s'y fit conoître à personne. Il donna deux preuves d'une (C) sagacité extraordinaire qui le firent admirer du grand Hippocrate. Mais il

‡ *Voiez la remarque A.*

* *Un talent vaut à peu-près 600. écus.*

⸸ *Voiez Valere Maxime critiqué sur ce sujet dans la remarque B vers la fin.*

(C) *Un passage dans Denys d'Halicarnasse dont je parlerai.*] Cet Auteur aussi bon critique qu'historien, observe que Callimachus & les autres Grammairiens de Pergame n'avoient rien écrit qui ne fût très-imparfait touchant l'Orateur Dinarque. Il ajoûte que Demetrius Magnes (a) qui avoit passé pour très-savant, & qui avoit parlé du même Orateur, & cela d'un air qui promettoit des merveilles dans son Ouvrage des *homonymes*, s'étoit neanmoins trompé. Il raporte tout le passage. On y voit que Demetrius avoit d'abord observé qu'il y avoit eu quatre Dinarques, & qu'ensuite il avoit dit quelque chose de chacun d'eux, en commençant par l'Orateur. On y voit aussi tout ce qu'il avoit dit de cet Orateur. La critique de Denys d'Halicarnasse est très-bonne là-dessus; il se plaint que le discours de Demetrius n'aprend rien ni de la naissance de Dinarque, ni de son siecle, ni du païs où son éloquence fut emploiée. C'étoient des choses dont on auroit pu être très-bien informé, si l'on eût voulu prendre la peine de s'en instruire. Denys d'Halicarnasse le prouve en étalant les lumieres qu'il avoit aquises sur ces points-là par ses recherches. Je me felicite d'avoir eu un semblable goût avant que d'avoir lu cet endroit de Denys d'Halicarnasse; je ne savois point qu'il eût marqué ces defauts de la narration de nôtre Demetrius, lors (b) que je blâmai ceux qui font l'éloge d'un homme sans marquer ni le lieu, ni le tems de sa naissance, & de sa mort &c. Ces defauts ne peuvent pas nous consoler de la perte des écrits de cet Auteur, car ses narrations bien qu'imparfaites nous rendroient de grans services.

(A) *Il fut élevé par des Mages.*] Xerxes Roi de Perse aiant logé chez le pere de Democrite, lui fit present de quelques Mages, qui furent les precepteurs de Democrite (c). Or comme il y a une difference infinie entre loger le Roi Xerxes, & regaler son armée, on ne peut disculper l'Auteur qui (d) a dit que le pere de Democrite avoit pu fournir un repas à l'armée de ce Monarque sans s'incommoder. Mr. Moreri donne dans ce panneau: il l'eût évité s'il avoit pris garde aux paroles de Diogene Laërce; mais il ne paroît pas l'avoir consulté. Auroit-il dit après une telle consultation que Diogene Laërce veut que Democrite soit de Milet? Laërce ne veut point cela; il dit seulement que c'est l'opinion de quelques-uns. Je dirai en passant que Mr. Moreri ne devoit point citer Herodote tout court. C'étoit le moien de persuader à ses lecteurs, que l'on trouve dans les Muses d'Herodote le fait dont il parle. Or cela est faux, & il n'y a nulle aparence que Diogene Laërce ait voulu citer l'Auteur de ces Muses. Je crois qu'en cet endroit, & en quelques autres il entend un Herodote different de celui que nous avons.

(B) *Encouru une note d'infamie pour n'avoir pas conservé son bien.*] Les loix du païs portoient que ceux qui auroient depensé leur patrimoine, ne fussent point enterrez dans le tombeau de la famille. Pour éviter les reproches & les chagrins que ses envieux lui auroient pu faire en consequence de ces loix, il tâcha de se faire dispenser de la peine qu'il pouvoit avoir encouruë. Pour cet effet il choisit entre ses Ouvrages celui (e) qui surpassoit tous les autres, & le lut aux Magistrats. Ils en furent si charmez qu'ils lui firent un present de cinq cens talens, & lui érigerent des statuës, & ordonnerent qu'après sa mort le public auroit soin de ses funerailles. Ce qui fut executé (f). Diogene Laërce étrangle de telle sorte ses narrations, que j'ai cru y devoir joindre quelques petites circonstances. Athenée (g) conte mieux le fait: voici comment. C'est que Democrite fut accusé dans les formes, & obligé de plaider sa cause, & qu'aiant lu un de ses livres (h), & representé que les depenses qu'il avoit faites pour se mettre en état de le composer, avoient englouti son patrimoine, il fut absous. Tout le monde sait les vers d'Horace qui temoignent la negligence de Democrite par raport aux biens de la terre:

Miramur (i) si Democriti pecus edit agellos
Cultaque, dum peregre est animus sine corpore velox.

Simon Bosius (k) a cru à tort qu'Horace par un defaut de memoire avoit dit de Democrite, ce qu'il faloit dire d'Anaxagoras. Il est vrai que Plutarque nous aprend (l) qu'Anaxagoras laissa ses terres incultes; mais rien n'empêche que Democrite n'en ait fait autant. Ciceron ne l'avoit-il pas dit avant Horace? (m) *Democritus, qui (vere falso ne quæremus) dicitur oculis se privasse, certè ut quam minimè animus à cogitationibus abduceretur, patrimonium neglexit, agros deseruit incultos, quid quærens aliud nisi beatam vitam?* Philon temoigne que les Grecs ont dit qu'Anaxagoras & Democrite avoient laissé leurs terres incultes, afin de s'occuper avec moins de distraction à l'etude de la sagesse (n). Mais comment, me direz-vous, peut-on accorder ceci & les Auteurs qui ont dit (o) que Democrite partageant la succession avec ses deux freres, choisit le plus petit lot qui consistoit en argent, & qui par conséquent étoit plus propre à un voiageur? Je repons que l'on se doit contenter d'aprendre les divers recits que l'on trouve de ces choses: il seroit trop difficile la plupart du tems de les accorder, & de choisir le meilleur. Voilà Valere Maxime qui nous conte que Democrite donna tous ses biens à sa patrie, à la reserve d'une somme très-modique. Il nous represente ce patrimoine comme un bien immense, & il ne fait aucune mention des freres de Democrite. C'est narrer les choses très-negligemment. Il y a quelques autres fautes dans son recit. (p) *Democritus cum divitiis censeri posset, quæ tanta fuerunt, ut pater ejus Xerxis exercitui epulum dare ex facili potuerit: quo magis vacuo animo studiis literarum esset operatus, parva admodum summa retenta, patrimonium suum patriæ donavit. Athenis autem compluribus annis moratus, omnia temporum momenta ad percipiendam & exercendam doctrinam conferens, ignotus illi urbi vixit; quod ipse in quodam volumine testatur.* J'ai dejà censuré le repas de cette prodigieuse armée. Il n'est point aparent que Democrite ait fait un si long sejour à Athenes, puis qu'il y a des Auteurs qui disent qu'il n'y fut jamais. Les grans voiages de Democrite dont on ne dit rien, meritoient plus de consideration que sa demeure à Athenes. On n'a rien dit du merveilleux de ce sejour. Il faloit principalement faire reflexion sur le mepris qu'eut Democrite pour la gloire qu'il auroit aquise, s'il eût voulu se faire conoître.

(C) *Deux preuves d'une sagacité extraordinaire.*] Democrite étant allé voir Hippocrate, celui-ci fit aporter du lait. On ne dit point si ce fut pour mettre à l'épreuve l'habileté de Democrite; on dit seulement qu'il decida que ce lait étoit d'une chevre noire qui n'avoit porté qu'une fois. Hippocrate avoit mené avec lui une femelle: la premiere fois que Democrite la vit il l'apella fille, mais le lendemain il l'apella femme; & il se trouva qu'elle avoit été deflorée la nuit

(a) Δήμητρος (*lisez* Δημήτριος) ὁ Μάγνης ὃς ἔδοξε πολυΐστωρ ἐν τῇ περὶ τῶν ὁμωνύμων πραγματείᾳ &c. Demetrius Magnesius qui polyhistor fuisse visus est, in tractatu de homonymis &c. *Dionys. Halicarn. in judicio de Dinarcho pag. m. 349.*

(b) *Voiez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juin 1684. art. 5. pag. 500. edit. 1686.*

(c) *Diog. Laert. in vita Democriti l. 9. n. 34.*

(d) *Val. Maxim. l. 8. c. 7. n. 4. exter.*

(e) *Il étoit intitulé* Μέγας διάκοσμος.

(f) *Diog. Laert. ib. n. 39.*

(g) *Athen. lib. 4. c. 19. pag. 168.*

(h) *C'étoit le grand Diacosmos, & l'histoire des Enfers,* τὰ περὶ τῶν ἐν ᾅδου. *Id. ibid.*

(i) *Horat. epist. 12. lib. 1.*

(k) *Voiez Lambin sur ce passage d'Horace.*

(l) Ἀναξαγόρας τὴν χώραν κατέλιπε μηλόβοτον. Anaxagoras agrum ovibus pascendum reliquit. *Plut. de vitando aere alieno p. 831. E.* Τὴν οἰκίαν ἐκεῖνος ἐξέλιπε, καὶ τὴν χώραν ἀφῆκεν ἀργὸν καὶ μηλόβοτον, ὑπ' ἐνθουσιασμοῦ καὶ μεγαλοφροσύνης. Hic numinis afflatu & animi ductus celsitudine domum deseruit, & agrum reliquit incultum vastatumque. *Id. in Pericle p. 162 B. Voiez la remarque A de l'article* Anaxagoras.

(m) *De finibus l. 5.*

(n) *De vita contemplat. pag. 891.*

(o) *Apud Laertium in Democrito n. 35. Voiez aussi Elien l. 4. c. 20.*

(p) *Valer. Maximus l. 8 c. 7. extern. n. 4.*

OOOooo

il ne faut point croire ce qu'on a dit là-dessus; il faut plutôt s'imaginer que l'on s'est plu à repandre sur l'histoire des Philosophes autant d'avantures prodigieuses que sur celle des Paladins, & il est sûr qu'en matiere de bravoure les exploits du fameux Roland ne seroient point plus admirables, qu'en matiere de secrets de la nature ces deux decouvertes de Democrite. Quelques-uns ont dit qu'il vêcut (*D*) 109. ans; & qu'en faveur de sa sœur il recula de quelques jours l'heure

nuit precedente. Voilà sans doute un esprit fort penetrant, & je ne m'étonnerois pas qu'Hippocrate l'eût admiré. Si l'on me demandoit mon sentiment sur cette histoire, je repondrois sans hesiter que je la crois fausse. Ce n'est pas que je ne croie possible que la cause de la noirceur d'une bête, & la fecondite reiterée produisent quelque qualité particuliere dans le lait. Il n'est point impossible que cela se fasse, & il est d'autre côte fort possible que cela ne se fasse point. Disons le même de l'autre article. Il est possible que la perte de la virginité produise quelque changement dans l'exterieur des personnes, & il est possible qu'elle n'y en produise aucun. Ces deux choses oposées étant possibles, suposons que dans le lait d'une chevre noire, & qui n'a porté qu'une fois, il y ait une qualité particuliere qui depende de la noirceur, & de la premiere portée, sera-t-il possible à un homme de conoître cette qualité? Je repons que cela ne me paroit pas impossible; mais je ne crois pas que jusqu'ici aucun homme soit parvenu à ce degré de connoissance. On dit que les abeilles ont un discernement assez fin pour conoître entre plusieurs personnes qui s'aprochent de leurs ruches, celles qui ont goûté depuis peu le plaisir venerien. Il n'y a rien là qui ne soit probable; car les organes des insectes sont si delicats, qu'une émanation de corpuscules qui n'excite point de sensation dans un (*a*) homme, peut irriter l'odorat des abeilles & des fourmis. Mais la science de Democrite surpasseroit celle des abeilles, puis qu'on ne dit pas qu'elles sachent discerner si c'est la premiere fois qu'on a exercé cet acte. Je dis donc que quand tout ce que l'on conte des abeilles seroit vrai, & qu'il seroit constant que la perte du pucelage changeroit quelque chose dans l'exterieur, il n'en faudroit pas inferer qu'aucun homme ait jamais conu ce changement: & quoi qu'il en soit je demeure persuadé que Democrite n'a point conu les deux choses dont il s'agit. Je puis neanmoins les raporter sans être coupable de mensonge; car je ne fais qu'alleguer ce que je trouve dans Diogene Laërce.

Je ne serois pas aussi innocent de menterie que je le suis, si je me hazardois de debiter cette historiete avec quelques additions que je ne trouverois pas dans les vieilles sources; & c'est pourquoi j'accuse ici de mensonge & de falsification, ceux qui ont dit (*b*) que Democrite conut aux yeux de la fille qui accompagnoit Hippocrate, qu'elle avoit passé la nuit avec un homme. Ce qu'ils ajoûtent que cette sagacité est odieuse à la moitié du genre humain pourroit passer, s'ils ne le tiroient d'une fausse suposition; car il est vrai que ce seroit une chose très-importune, que d'avoir à redouter des gens qui conoitroient aux yeux d'une fille si elle a perdu sa virginité. Ceux qui aiment les fraudes pieuses devroient travailler à faire accroire qu'il y a quantité de gens qui le conoissent; mais il seroit à craindre que cette erreur ne fût plus fortement & plus efficacement combatuë qu'aucune superstition. Une infinité de gens seroient esprits forts, & dogmatiseroient en esprits forts contre cette fraude pieuse. Il y en a qui (*c*) disent que ce fut à la voix de cette fille que Democrite reconut la defloration. Il remarqua, disent-ils, qu'elle n'avoit pas le ton de voix du jour precedent; & sur cela ils nous content qu'Albert le grand sans sortir de son cabinet reconut la faute d'une servante. On l'avoit envoiée chercher du vin dans un cabaret; elle revint en chantant. Albert apliqué à ses etudes ne laissa pas de remarquer que la voix de cette fille étoit devenuë moins claire qu'elle n'étoit, & il conclut qu'on avoit depucelé cette servante durant ce petit voiage. (*d*) *Nec minus vocis mutationem ob eandem fere causam, quo tantum signo ferunt Albertum Magnum ex musæo suo puellam ex œnopolio vinum pro hero apportantem in itinere vitiatam fuisse deprehendisse, quod in reditu subinde cantantis ex acuta in graviorem mutatam vocem agnovisset.* Voiez le dernier alinea de cette remarque.

Je n'ai rien à dire contre Mr. de la Mothe le Vaier; car s'il dit que Democrite conut à l'odeur du lait les qualitez de la chevre, il nous declare en même tems que selon Diogene Laërce ce fut la vuë, & non l'odorat qui fit conoître cela à Democrite. Ainsi la Mothe le Vaier ne nous trompe point; il ne nous donne pas lieu de croire que sa conjecture soit un fait qu'il ait tiré des anciens Auteurs. On ne sera pas fâché de trouver ici le fondement de sa conjecture: *Democrite*, dit-il (*e*), *se fit admirer dans sa conference avec Hippocrate, jugeant de* (*f*) *mesme que le lait qu'on leur avoit presenté estoit d'une chevre noire, & qui n'avoit encore porté qu'une fois. Je sçai bien que l'Ecrivain* (1) *de sa vie parle de ce discernement comme d'un effet de la veuë. Mais ce que nous lisons dans Philostrate d'un jeune Pasteur, qui reconnut au flairer que du lait n'estoit pas pur, me fait penser la même chose de l'action de Democrite. Ce Rustique, grand & fort à merveille, se nommoit Agathion, & avoit prié le Sophiste Herode de luy tenir prest au lendemain un vase plein de lait pur à son egard, c'est-à-dire, qui n'eust pas esté tiré de la main d'une femme. Mais il s'apperceut aussi-tost qu'on le luy offrit, comme il n'estoit pas tel qu'il l'avoit demandé, protestant que l'odeur des mains de celle qui l'avoit tiré luy offensoit l'odorat. Philostrate le nomme Divin là-dessus.*

QUELQUE frivole que puisse être le conte que j'ai raporté de la decouverte d'Albert le grand, on peut dire que de très-habiles Medecins s'amusent beaucoup à raisonner sur les raports, qu'ils pretendent qui se trouvent entre les organes de la generation, & le gosier; & c'est une chose assez ordinaire que de voir des gens, & des gens même du commun peuple, qui remarquent qu'un predicateur la premiere année de son mariage a un ton de voix plus sec, plus cassé, plus enroüé. Meursius (*g*) assûre qu'anciennement les nourrices mesuroient tous les matins avec un fil le cou des filles qu'elles avoient sous leur garde, qu'elles le mesuroient, dis-je, afin de conoître si la virginité s'en étoit allée, ou non. Il prouve cela par un passage de Catulle; mais j'aimerois mieux dire que ce passage montre seulement qu'on leur mesuroit le cou le jour des noces, & le lendemain. Voiez les nouvelles de la Republique des lettres au mois de Janvier 1686. page 27. Isac Vossius commentant ce même passage a fait une note, où il est parlé d'un pretendu livre de Democrite, dans lequel on marque de quelle maniere il faut mesurer le cou. Cela donc apartient de droit à cette partie de mon commentaire. (*h*) *In veteri scripto de sympathia & antipathia, quod perperam tribuitur Democrito, ita hæc referuntur;* Λαβὼν βελάριον καταμέτρησον ἀπὸ ὠτὸς εἰς ὠτίον. καὶ μὴν ἴσον ᾖ, παρθένος ἐστ. εἰ δὲ μὴ, ἐφθαρται. *Nempe si filum aut funiculum ex lino aut papyro accipias, & anterioris colli spatium ab aure ad aurem, & deinceps cervicem seu aversam metiaris colli partem similiter ad aures, fuerintque hæc intervalla inæqualia, defloratam esse sponsam, contra si æquales fuerint isti semicirculi, esse etiamnum virginem. Aliud quoque addit signum, scilicet si collum fuerit calidum & nates frigidæ, & hoc quoque amissæ virginitatis esse indicium.* Il y avoit une autre methode de mesurer: Severin Pineau en parle dans le 5. chapitre du premier livre *de notis virginitatis*, & Gaspar à Reies dans sa question 38.

(*D*) *Qu'il vêcut* 109. *ans.*] On ne trouve rien de certain ni sur le tems de sa naissance, ni sur le tems de sa mort. Aussi voions-nous que Scaliger (*i*) ne fait autre chose que marquer en quoi les Auteurs se contredisent. Democrite dans la Chronique d'Eusebe fleurit au commencement de la 70. Olympiade, & meurt l'an 2. de la (*k*) 93. Sur ce pied-là il faudroit qu'il eût vêcu beaucoup plus de 109. ans, ou qu'il eût fleuri dès sa 19. année. Diodore de Sicile (*l*) le fait mourir âgé de 90. ans la 1. année de la 94. Olympiade. Lucien (*m*) assûre que Democrite se laissa mourir de faim à l'âge de 104. ans. Si l'on avoit quelque chose d'assûré touchant l'âge d'Anaxagoras, on conoîtroit mieux la chronologie de Democrite; car ce dernier assûre dans (*n*) quelcun de ses Ouvrages qu'il étoit de 40. ans plus jeune qu'Anaxagoras. Mais on ne trouve que discorde entre les Auteurs qui marquent les tems d'Anaxagoras. Il avoit 32. ans, dit-on (*o*), quand Xerxes passa en Europe: il vêcut 72. ans, & il mourut la 1. année de la 78. Olympiade. Je laisse plusieurs autres brouilleries qui ne sont pas plus aisées à demêler que celles-ci. On peut assûrer hardiment qu'Elien (*p*) s'est abusé, en suposant que Democrite se moqua bien d'Alexandre, sur l'inquietude où étoit ce Prince par la consideration qu'il n'avoit pas encore conquis un monde, & qu'il y en avoit une

(*a*) *Voiez neanmoins ce qui sera dit du Pere Cotton dans l'article* Mariana *remarque C.*

(*b*) Puellam Hippocratis comitem virginem primo, sequenti verò die fœminam salutavit, quod nocturnæ deflorationis vestigia in ejus oculis perciperet, invisa generis humani dimidio sagacitate. *Jo. Chrysostomus Magnenus in vita Democriti pag. 7.*

(*c*) *Gaspar à Reies, in Elysio jucundar. quæst.* Campo *quæst. 39. n. 7. pag. m. 474.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *To. 10. lettre 4. pag. 31.*

(*f*) *C'est-à-dire, comme Pherecyde avoit pre*dit un tremblement de terre par l'odeur d'une eau de puits.

(1) *Diog. Laert.*

(*g*) *Meurs. Auct. philol. c. 36. apud Almelov. specim. antiquit. è sacris profanarum p. 67.*

(*h*) *Is. Vossius in hæc verba Catulli epith. Pelei & Thetid.* Non illam nutrix orienti luce revisens Hesterno collum poterit circundare filo. *pag. 248.*

(*i*) *Scalig. in Euseb. n. 1616. pag. 109.*

(*k*) *Mr. Menage* [illegible] *in Laert. l. 9. n. 41. impute à Eusebe de marquer la mort de Democrite à l'an 4. de la 94. Olymp. Jonsius l'a trompé qui dit cela pag. 23.*

(*l*) *Diod. Sicul. lib. 14. c. 11.*

(*m*) *Lucian. in Macrobiis pag. m. 639. 640. tom. 2.*

(*n*) *In parvo diacosmo apud Laertium in Democrito n. 41.*

(*o*) *Laert. l. 2. n. 7.*

(*p*) *Ælian. histor. divers. l. 4. cap. ult.*

re de (E) sa mort. Il composa un très-grand nombre de livres *: il ne s'en faudroit pas étonner quand même il n'auroit pas vêcu si long tems, car il aimoit la retraite, & il s'apliquoit à l'étude (F) d'une façon toute singuliere. C'étoit d'ailleurs un beau genie, un esprit vaste, penetrant, qui donnoit dans tout. La physique, la morale, les mathematiques, les belles lettres, les beaux arts se trouverent dans la sphere de son activité. Il devint très-habile dans toutes ces choses, (F Δ) & jusqu'à se pouvoir élever à la gloire de l'invention, comme nous l'aprend

* Tiré de Diogene Laerce liv. 9. in vita Democriti n. 34. & sequent.

(a) Aul. Gell. lib. 17. c. 21. p. m. 474.

(b) Voiez sa vie par Mr. Charpentier, p. 284.

(c) Περὶ τῶν ἐς ἀυλὸς l. 3. sect. 3.

(d) Lucret. lib. 3. v. 1051.

(e) Ils devroient 9. jours selon Ovide; 4. selon Hesychius; 5. selon Aristophane. Voiez Castellanus de festis Græcorum pag. 173. Casaubon in Laert. l. 9. n. 43. veut qu'on Democrite demeuroit ils ne devassent que trois jours; mais qu'à Athenes c'étoit autre chose. Neanmoins dans ses notes sur Athenée pag. 537. il dit qu'à Athenes ils ne duroient que 3. jours.

(f) In ejus vita l. 9. n. 43.

(g) Athen. l. 2. c. 7. p. m. 46. Il cite Athenée l. 2. cap. 3. il faloit dire cap. 7.

(h) Balthas. Bonifacius, histor. ludicra, l. 1. c. 11. p. m. 13.

(i) Διαζῆσαι ἡμέρας ἱκανὰς τῷ ἀπὸ τοῦ μέλιτος ἀναφορᾷ... In multos dies vitam prorogasse sola mellis odore & halitu continuatam. Athen. ubi supra.

une infinité selon Democrite. Les 109. ans que l'on donne à ce Philosophe ne peuvent pas le mener jusques aux conquêtes d'Alexandre. L'opinion d'Aulugelle est solide, il l'avoit aquise par de bonnes voies: il assûre (a) que Socrate étoit plus jeune que Democrite. Or Socrate mourut (b) la 1. année de la 95. Olympiade âgé de 70. ans; il faloit donc que Democrite fût alors âgé de 80 ans pour le moins. Il en auroit donc eu plus de 140. s'il eût été en vie lors qu'Alexandre monta sur le thrône la 1. année de la 111. Olympiade. N'oublions pas le genre de mort que Marc Antonin (c) attribuë à Democrite contre tous les autres Ecrivains. Il le fait mourir de la maladie pediculaire: il prit aparemment l'un pour l'autre, Pherecyde pour Democrite. Vous verrez dans la remarque E, diverses autoritez touchant la mort volontaire de nôtre Philosophe. On les peut joindre à ces trois vers de Lucrece:

Denique (d) Democritum postquam matura vetustas
Admonuit memorem motus languescere mentis,
Sponte sua leto caput obvius obtulit ipse.

(E) *En faveur de sa sœur il recula de quelques jours l'heure de sa mort.*] Sa sœur s'attristoit non pas de voir qu'il alloit mourir, mais de voir qu'à cause de cette mort elle n'assisteroit pas aux fêtes de Ceres. Pour la tirer de cette inquietude, il se fit porter du pain chaud tous les matins, & avec la seule odeur de ce pain il soutint sa vie jusques à ce que les 3. jours (e) de la fête fussent passez: après quoi il se laissa tomber tout doucement entre les bras de la mort. C'est ainsi que Diogene Laërce (f) le raconte. Cela sent fort l'invention d'un esprit oiseux. Athenée ne raconte pas la chose avec les mêmes circonstances. Il dit que Democrite las de la vieillesse resolut de hâter sa mort, en diminuant chaque jour son ordinaire. Les fêtes de Ceres aprochoient, & les femmes du logis eurent belle peur qu'il n'allât mourir pendant cet anniversaire, car elles n'eussent pu avoir part à cette ceremonie s'il fût mort en ce tems-là. Elles le prierent donc de renvoier son trepas après la fête, afin qu'elles pussent la celebrer joieusement: il y consentit, & donna ordre qu'on lui aportât un pot de miel. La seule odeur de ce miel l'entretint en vie durant quelques jours: ensuite de quoi il le fit ôter, & mourut (g). Un moderne s'est mêlé temerairement de critiquer Athenée. Il lui impute d'avoir dit que la sœur de Democrite Prêtresse de Ceres, pria son frere de ne mourir pas pendant la fête, & que Democrite se fit porter un grand pot de miel, & ne mangea que du miel pendant plusieurs jours. Cela n'est guere probable, dit nôtre moderne, il est beaucoup plus vraisemblable de dire que ce bon vieillard prêt à expirer, & incapable de nourriture, ne prolongea sa vie qu'en flairant le miel, comme mon compatriote Celius Rhodiginus l'assûre. (h) *Et hæc quidem minus probabiliter Athenæus cum vero sit propius moribundum senem omnisque alimenti incapacem non ipso melle, sed sola mellis evaporatione vitam produxisse, ut asserit Rhodiginus meus (lib. 21. c. 3.)* Qui ne riroit en lisant cela? Car 1. il n'est pas vrai qu'Athenée dise que Democrite mangea du miel; il assûre (i) que ce Philosophe n'en prit que l'odeur. 2. Il est faux que l'odeur du miel soit plus propre que le miel même à prolonger la vie d'un homme pendant plusieurs jours. Supposez cet homme à quatre doigts de la fosse, je ne m'en dedis pas. 3. Athenée ne parle point de la sœur de Democrite, tant s'en faut qu'il la fasse Prêtresse de Ceres, dignité que Diogene Laërce ne lui donne pas. C'est ce dernier historien qui fait agir les prieres de cette sœur. 4. Enfin on se moque du monde quand on cite un Celius Rhodiginus, sur des faits qui se sont passez il y a plus de deux mille ans.

(F) *Il s'apliquoit à l'étude d'une façon toute singuliere.*] Il se choisit une chambre dans une maison située au milieu d'un jardin, & il se tenoit enfermé dans cette chambre avec un si grand detachement de tout ce qui se faisoit autour de lui, que quand on le vint avertir un jour de se trouver à un sacrifice, il ne s'étoit point aperçu ni que le bœuf qui devoit être immolé eût été attaché proche de sa chambre, ni que son pere fût venu donner les ordres pour cette ceremonie (k). Il faloit bien qu'il aimât la solitude, puis qu'il se plaisoit à s'enfermer dans les tombeaux (l). Il le faisoit pour sonder les forces de son imagination, & pour éprouver tous les sens selon lesquels elles pourroient se tourner. Lucien fait là-dessus un joli conte: c'est que Democrite s'enferma dans un sepulcre qui étoit hors de la ville, & y passa les jours & les nuits à étudier & à composer. Il y eut des jeunes gens qui tâcherent de lui faire peur; ils se déguiserent en cadavres, ils prirent les masques les plus affreux, ils vinrent rôder autour de lui, & faire cent sauts & cent bonds. Il ne daigna pas les regarder, & se contenta de dire tout en écrivant, *cessez de faire les fous.* (m) Ὁ δὲ οὔτε ἔδεισε τὴν προσποίησιν αὐτῶν, οὔτε ὅλως ἀνέβλεψε πρὸς αὐτούς, ἀλλὰ μεταξὺ γράφων, παύσασθε ἔφη παίζοντες. οὕτω βεβαίως ἐπίστευε μηδὲν εἶναι τὰς ψυχὰς ἔτι ἔξω γενομένας τῶν σωμάτων. *Hic neque ipsorum simulationem timuerit, neque ipsos omnino respexerit: sed inter scribendum dixerit, desinite ineptire: adeo firmiter credidit animas nihil esse postquam è corporibus exierint.* C'est, dit Lucien, qu'il étoit fortement persuadé que l'ame mouroit avec le corps, & que tout ce qu'on dit des spectres & des fantômes, & du retour des esprits, est par consequent une chimere. Persone presque n'a oüi parler de Democrite, sans aprendre qu'Hippocrate fut apellé pour le guerir. De fort bons (n) critiques sont persuadez que les lettres qu'on voit sur cela parmi celles d'Hippocrate sont supposées: mais on ne sauroit douter que cette fiction ne soit fort ancienne. On a donc feint il y a long tems que les Abderites écrivirent à Hippocrate, pour le prier de venir voir Democrite. Ils craignoient qu'il ne devint tout-à-fait fou, & que son grand savoir ne le demontât entierement; & ils regardoient cela comme un grand malheur public. (o) *Hic præ multa quæ detinet ipsum sapientia ægrotat, ut timor sit ne nostra urbs Abderitarum pessumdetur, si Democritus mente fuerit motus.* Ils le voioient ne se soucier de rien, rire de tout, dire que l'air étoit plein d'images, chercher ce que disent les oiseaux, se vanter qu'il faisoit de tems en tems un voiage dans l'espace immense des choses. Il paroît par une de ces lettres d'Hippocrate, que l'amour de la solitude avoit exposé Democrite aux mauvais bruits qui couroient de lui. (p) *In veritatis regione quam sapientia collustrat, non est pater, nec mater, uxorve, aut cognati, non liberi nec fratres neque famuli, fortunæque vel aliud ex his quæ tumultum faciunt. Democritus illuc præ sapientia commigrâvit, & insania teneri creditur ob solitudinis amorem.* Au reste la supposition de ces lettres ne m'empêcheroit pas de croire (q) qu'Hippocrate fut apellé par les Abderites, & qu'en un mot celui qui forgea ces lettres, s'apuia sur des faits autorisez par une assez bonne tradition. Mais voici quelque chose de plus fort. Mr. Drelincourt Professeur en Medecine à Leide, un des plus savans hommes de nôtre siecle m'a assûré, qu'il n'y a point lieu de douter que les lettres qui concernent Democrite, parmi celles d'Hippocrate, ne soient legitimes: c'est le sentiment ordinaire des Medecins; dit-il.

(F Δ) *Très-habile dans toutes ces choses, & jusqu'à se pouvoir ..... comme nous l'aprend Seneque.*] Voici l'eloge que son historien lui a donné: (r) Ἦν ὡς ἀληθῶς ἐν φιλοσοφίᾳ πένταθλος, τὰ γὰρ φυσικά, καὶ τὰ ἠθικά, ἀλλὰ καὶ τὰ μαθηματικά, καὶ τοὺς ἐγκυκλίους λόγους, καὶ περὶ τεχνῶν πᾶσαν εἶχεν ἐμπειρίαν. *Erat revera in Philosophia quinque certaminum peritus. Namque naturalia, moralia, mathematica, liberalium disciplinarum orbem artiumque omnem peritiam callebat.* Quant aux choses qu'il inventa, vous trouverez que Seneque ne l'en loüe pas beaucoup. (s) *Democritus, inquit, invenisse dicitur fornicem, ut lapidum curvatura paulatim inclinatorum medio saxo alligaretur. Hoc dicam falsum esse. Necesse est enim ante Democritum, & pontes, & portas fuisse, quarum fere summa curvantur. Excidit porro vobis, eumdem Democritum invenisse, quemadmodum ebur molliretur, quemadmodum decoctus calculus in smaragdum converteretur, qua hodieque coctura inventi lapides coctiles colorantur. Illa sapiens licet invenerit, non qua sapiens erat, invenit. Multa enim facit, quæ ab imprudentissimis aut æque fieri videmus, aut peritius, aut exercitatius.*

(k) Diog. Laert. ubi supra n. 36.

(l) Ἤσκει δέ, φησί, ποικίλως δοκιμάζειν τὰς φαντασίας, ἐρημάζων ἐνίοτε καὶ τοῖς τάφοις ἐνδιατρίβων. Nitebatur autem etiam variè probare imaginationes, sæpe solitarius vivens atque etiam sepulcra incolens. Ib. n. 38.

(m) Lucian. in Philopseude to. 2. pag. 495.

(n) Menag. in Laert. l. 9. n. 4.

(o) Apud Hippocrat. in epist. ms. 5. citante Menagio ubi supra pag. 24.

(p) Magnen. ib. pag. 26.

(q) Je ne detruis donc point ici ce que j'ai dit ci-dessus pag. 13. lettre m.

(r) Laert. lib. 9. n. 37.

(s) Seneca epist. 90. p. m. 371.

prend Seneque. J'ai lu dans quelques modernes que sa longue vie fut une suite (*G*) de sa chasteté; mais je ne trouve point cela dans les anciens. Si tout ce qu'on cite de lui a été tiré de ses veritables Ecrits, on ne peut nier qu'il ne se (*H*) repût de chimeres à certains égards; car il faudroit croire qu'il avoit une recepte qui pouvoit procurer l'intelligence du chant des oiseaux. Il faudroit

(*G*) *Que sa longue vie fut une suite de sa chasteté.*] Un Auteur (*a*) que j'ai deja refuté assûre que Democrite qui fut redevable d'une vie de plus de cent ans au miel, & à son exacte continence, detestoit l'œuvre de l'amour comme une chose qui faisoit sortir un homme d'un homme. On cite Pline au livre 28. chapitre 6. mais vous ne trouvez dans Pline que ces paroles : (*b*) *Venerem damnavit Democritus, ut in qua homo alius exsiliret ex homine.* Pas un mot ni de la vertu du miel, ni de celle de la continence par raport à la longue vie de Democrite. A l'égard du miel nôtre Auteur moderne eût pu trouver un garant, puis qu'Athenée (*c*) nous assûre que Democrite avoit toûjours fort aimé le miel, & qu'il avoit cru que pour conserver sa santé il faloit apliquer du miel aux parties interieures, & de l'huile aux parties exterieures. Il semble même que ce Philosophe eût promis la resurrection aux cadavres qu'on auroit ensevelis dans du miel; car il y a beaucoup d'aparence que ces paroles de Pline, (*d*) *Similis & de asservandis corporibus hominum ac reviviscendi promissa Democrito vanitas qui non revixit ipse*, ont du raport à un passage de Varron, que je m'en vais copier. (*e*) *Quare Heraclides Ponticus plus sapit qui præcepit ut comburerent, quam Democritus qui ut in melle servarent : quem si vulgus secutus esset, peream si centum denariis calicem mulsi emere possemus.* Mais sur l'autre chef je ne sçai point où nôtre moderne trouveroit une caution. Permettons-lui de raisonner, il ne viendra pas à son but: s'il dit que Democrite n'a blâmé le jeu d'amour, que parce qu'il s'étoit extremement bien trouvé de s'en abstenir, il suposera un faux principe, puis qu'il y a un très-grand nombre de gens qui conseillent la chasteté, parce qu'ils éprouvent les tristes & fâcheuses suites de l'incontinence. Un autre moderne s'avance trop, quand il dit que Democrite recommandoit & par des raisons, & par son exemple, de ne s'aprocher du sexe que rarement. (*f*) *Morum præterea integritas pudicitiaque tanta, ut rationibus exemploque rarum Veneris usum commendaret.* Il cite Pline & le chapitre 4. du 3. livre de Rodericus à Castro *de natura mulierum.* Il ne dit point quel endroit de Pline il faut consulter; mais il a egard sans doute aux paroles que j'ai citées du chapitre 6. du livre 28. paroles où l'on ne trouve nullement que Democrite se soit donné en exemple. Roderic de Castro n'impute point à Democrite de s'être cité; & quand il le lui imputeroit, il ne pourroit être qu'un aveugle qui conduit un autre aveugle.

Je ne dis point ceci pour donner la moindre atteinte a la continence de Democrite : je veux seulement faire sentir aux Auteurs modernes l'obligation où ils sont, de n'avancer rien qu'ils ne trouvent dans des temoins dignes de foi. Nous verrons ci-dessous (*g*) que Tertullien ne lui donne pas un bon temoignage sur ce chapitre.

(*H*) *Qu'il ne se repût de chimeres à certains égards.*] Columelle (*h*) a cité le livre que Democrite avoit composé touchant les antipathies. On y trouvoit que si une femme dans le tems de ses ordinaires faisoit trois fois le tour de chaque compartiment, à pieds nuds & les cheveux deliez, elle faisoit mourir toutes les chenilles d'un jardin. *Sed Democritus in eo libro qui Græce inscribitur περὶ ἀντιπαθῶν, affirmat has ipsas bestiolas enecari, si mulier, quæ in menstruis est, solutis crinibus, & nudo pede unamquamque aream ter circumeat, post hoc enim decidere omnes vermiculos, & ita emori.* Que peut-on dire qui sente plus la superstition ? Democrite disoit aussi que pour faire confesser la verité à une femme, il faloit lui apliquer sur le cœur quand elle dormoit la langue d'une grenouille (*i*). Mais il faloit une langue qui eût été arrachée à une grenouille vivante, & il faloit l'avoir arrachée sans (*k*) tenir la grenouille par un autre endroit. Il faloit de plus remettre dans l'eau la grenouille. Si l'on veut savoir quel jugement faisoit Pline de cette pratique, on n'a qu'à le consulter à l'endroit, où il raporte une vertu toute semblable que l'on attribuoit au cœur du hibou. On pretendoit qu'en le mettant sur le teton gauche d'une femme endormie, on lui faisoit dire tous ses secrets. (*l*) *Nec omittam in hac quoque alite* (bubone) *exemplum magicæ vanitatis: quippe præter reliqua portentosa mendacia, cor ejus impositum mammæ mulieris dormientis sinistræ tradunt efficere ut omnia secreta pronunciet.* Pline apelle cela une hâblerie de Magicien : il faisoit sans doute le même jugement du conte de Democrite : il le mettoit au nombre de ces hâbleries; car immediatement après il remarque que les Magiciens ajoûtent quelques autres choses, qui feroient si elles étoient veritables, que les grenouilles seroient plus utiles au genre humain que les loix. Les grenouilles fourniroient un expedient immanquable pour faire cesser la galanterie parmi les femmes. Les paroles de Pline n'ont pas assez de clarté ni à l'egard de l'aplication du remede, ni à l'égard d'une circonstance notable. Il ne dit pas si l'expedient prevenoit le cocuage, ou si seulement il empêchoit la perseverance de la femme dans l'adultere. Ce n'est point là une distinction de Logique; la chose est de consequence : il y faloit peser tous les termes, & fuïr jusqu'aux moindres ambiguitez. Il les faloit fuïr aussi quant à la maniere d'apliquer l'expedient: on verra dans le passage de Pline qu'elles n'ont pas été évitées (*m*).

Voici d'autres rêveries de Democrite. Il disoit qu'en mêlant ensemble le sang de quelques oiseaux dont il marquoit le nom, on faisoit naître un serpent qui avoit une proprieté si admirable, que quiconque le mangeoit pouvoit entendre ce que les oiseaux s'entre-disent. Pline a raison de se moquer de cette chimere. (*n*) *Qui credit ista, & Melampodi profecto aures lambendo dedisse intellectum avium sermonis dracones non abnuet: vel quæ Democritus tradit nominando aves quarum confuso sanguine serpens gignatur, quem quisquis ederit, intellecturus sit avium colloquia.* Puis qu'il le trouve si credule qu'il se croit en droit de l'insulter, & de s'aplaudir de ce qu'il n'adopte pas de telles fadaises, il faut sans doute que les contes de Democrite fussent bien etranges. Le livre que ce Philosophe avoit composé touchant le chameleon, étoit, je pense, l'un des meilleurs magasins de son extrême credulité. *Jungemus illis*, dit (*o*) Pline, *simillima & peregrina æque animalia : prinsque chamæleonem, peculiari volumine dignum existimatum Democrito, ac per singula membra desecatum, non sine magna voluptate nostra cognitis proditisque mendaciis Græcæ vanitatis.* Après ce debut Pline raporte quelques extraits ridicules de ce livre; & puis il finit ainsi : (*p*) *Utinam eo ramo contactus esset Democritus, quoniam ita loquacitates immodicas promisit inhiberi : palamque est virum alias sagacem & vitæ utilissimum nimio juvandi mortales studio prolapsum.* Nous verrons d'autres passages dans la remarque qui suit.

Pline est loüable de n'avoir raporté les pretenduës vertus occultes du chameleon, qu'afin de les decrier & de s'en moquer : mais il seroit encore plus digne de loüange, s'il avoit gardé pour Democrite une partie de son incredulité; je veux dire s'il n'eût pas cru trop legerement que ce Philosophe fût l'Auteur de cet Ouvrage, & de plusieurs autres qui couroient injustement sous son nom. La pensée d'Aulugelle me paroit fort raisonnable, que ce n'est point Democrite qui est l'Auteur de ces contes touchant le chameleon, & touchant l'intelligence du chant des oiseaux, mais que certains charlatans s'étoient couverts de l'autorité de ce fameux Philosophe. (*q*) *Librum esse Democriti nobilissimi Philosophorum de vi & natura chamæleontis; eumque se legisse Plinius Secundus in naturalis historiæ vicesimo octavo refert; multaque vana atque intoleranda auribus deinde quasi à Democrito scripta tradit. ..... His portentis atque præstigiis à Plinio Secundo scriptis non dignum esse cognomen Democriti puto. ..... Multa autem videntur ab hominibus istis male sollertibus hujuscemodi commenta in Democriti nomen data, nobilitatis auctoritatisque ejus perfugio utentibus.* On ne peut que faire ce jugement, quand on se souvient du caractere que Lucien lui a donné. Il met Democrite, Epicure, Metrodore dans la classe de ces esprits forts, qui ont une ame de diamant contre ceux qui leur veulent persuader les prodiges. A son compte Democrite demeure toûjours persuadé que les faiseurs de miracles ne font rien que par artifice : il cherche la maniere dont ils trompent, & s'il ne peut la trouver, il ne laisse pas de croire qu'il n'y a là que de l'imposture. (*r*) Ὥστε πάνυ τὸ μέγα ἐδεῖτο Δημοκρίτου τινὸς ..... ἀδαμαντίνην πρὸς ταῦτα καὶ τὰ τοιαῦτα τὴν γνώμην ἔχοντος ὡς ἀπιστεῖν. *Ut res plane Democritum aliquem requireret ..... qui adversus hæc & similia mentem haberet adamantinam ut non crederet &c.*

(*a*) *Balthas. Bonifacius, histor. ludicra l.* 11. *c.* 5. *pag.* 317.

(*b*) *Mr. Drelincourt m'a indiqué deux passages tout semblables; l'un est de Galen* comm. 3. in 6. epidemior. pag. 478. l. 7. *l'autre de Tertullien* de anima c. 27. pag. 330. C. *Voiez aussi Clem. Alexandrin. lib.* 2. *pedag. pag.* 193. *D.*

(*c*) *Athen. lib.* 2. *c.* 7. *pag.* 46.

(*d*) *Plin. lib.* 7. *c.* 55.

(*e*) *Varro in libro* περὶ ταφῆς *apud Nonium voce* vulgus.

(*f*) *Magnenus in vita Democriti pag.* 8.

(*g*) *Dans la remarque K.*

(*h*) *De re rustica lib.* 11. *sub fin.*

(*i*) Democritus quidem tradit, si quis extrahat ranæ viventi linguam, nulla alia corporis parte adhærente, ipsaque dimissa in aquam, imponat supra cordis palpitationem mulieri dormienti, quæcumque interrogaverit, vera responsuram. *Plin. lib.* 32. *cap.* 5. *pag.* 846.

(*k*) Ou plutôt *sans qu'aucune autre partie y demeurât attachée.*

(*l*) *Id. l.* 29. *c.* 4. *p.* 692.

(*m*) Addunt etiamnum alia Magi, quæ si vera sunt, multò utiliores vitæ existimentur ranæ, quàm leges. Namque arundine transfixa natura per os, si surculus in menstruis defigatur à marito, adulteriorum tædium fieri. *Id. l.* 32. *c.* 5. *pag.* 846. *Du Pinet traduit ainsi:* Si on empalle à un roseau une grenouille, l'embrochant droit par la tête & par sa nature. *Le P. Hardouïn supose qu'il faloit commencer par la nature,* arundine transfixa per ranæ pudenda ad os usque. *Pline est donc obscur quant au ceremonial. Je laisse ses autres obscuritez.*

(*n*) *Plinius l.* 10. *c.* 49. *Voiez aussi l.* 29. *c.* 4. *p. m.* 688.

(*o*) *Id. lib.* 28. *c.* 8. *p. m.* 595.

(*p*) *Ibid. pag.* 597.

(*q*) *Aul. Gellius l.* 10. *c.* 12.

(*r*) *Lucianus in Philopseud. pag.* 873. *to.* 1.

faudroit aussi croire qu'il étoit fort (*I*) adonné à la Magie: je veux dire à la Magie qui est fondée

(*a*) *Plin. lib.* 30. *c.* 1.

(*b*) *Le P. Hardouin cite ces Clement d'Alexandrie* l. 1. stromat. pag. 303. *qui a dit que Democrite expliqua une colonne d'Acicari Auteur Babylonien, & en insera l'explication dans ses écrits.*

(*I*) *Qu'il étoit fort adonné à la Magie.*] Cela ne s'accorde nullement avec les idées de Lucien qui viennent d'être alleguées. Quoi qu'il en soit il est juste d'entendre Pline. (*a*) *Certè Pythagoras, Empedocles, Democritus, Plato ad hanc* (Magicen) *discendam navigavere, exsiliis verius, quam peregrinationibus, suscepcis. Hanc reversi prædicavere, hanc in arcanis habuere. Democritus Apollobechem Coptiten, & Dardanum è Phœnice illustravit: voluminibus Dardani in sepulcrum ejus petitis: suis* (*b*) *verò ex disciplina eorum editis: quæ recepta ab aliis hominum, atque transisse per memoriam, æquè ac nihil in vita, mirandum est. In tantum fides istis fasque omne deest, adeo ut ii qui cetera in viro illo probant, hæc ejus esse opera inficientur. Sed frustra. Hunc enim maximè affixisse animis eam dulcedinem constat. Plenumque miraculi & hoc, pariter utrasque artes efflornisse: Medicinam dico, Magicenque, eadem ætate illam Hippocrate, hanc Democrito illustrantibus.* J'ai raporté le passage un peu au long, afin d'aprendre à mon lecteur; 1. que les partisans de Democrite ont toûjours nié qu'il eût fait les livres magiques qu'on lui imputoit; 2. que Pline leur a soutenu que cette attribution étoit bien fondée. Passons à un autre endroit de Pline: (*c*) *In promisso herbarum mirabilium occurrit aliqua dicere & de magicis: quæ enim mirabiliores sunt? Primi eas in nostro orbe celebravere Pythagoras atque Democritus consectati magos.* Peu après il observe qu'on ne vouloit pas convenir que certains livres attribuez à ces deux grans hommes, fussent sortis de leur plume; & voici ce qu'il repond. *Nec me fallit hoc volumen ejus à quibusdam Cleemporo Medico adscribi: Pythagoræ pertinax fama antiquitasque vindicavit. Et id ipsum auctoritatem voluminibus affert,* (*d*) *si quis alius curæ sua opus illo viro dignum judicavit: quod fecisse Cleemporum cum alia suo & nomine ederet, quis credat? Democriti certè chirocineta esse constat. At in his ille post Pythagoram magorum studiosissimus quanto portentosiora tradit?*

(*c*) *Plin. lib.* 24. *c.* 17.

(*d*) *Cette raison est foible; car combien de méchans livres fait-on courir sous des noms celebres, & principalement en matiere de Magie?*

REMARQUES touchant le livre intitulé CHIROCMETA.

Avant que de passer outre je m'arrêterai un peu sur le titre de l'Ouvrage dont Pline vient de parler. Mr. de Saumaise a trouvé heureusement que ce livre ne devoit pas être intitulé, *Chirocineta*: il a donc corrigé ce mot qui étoit dans les editions de Pline, & montré qu'il faloit mettre à la place *Chirocmeta*. Il a corrigé en même tems un passage de Vitruve, où il est parlé du même Ouvrage de Democrite: *Multas res attendens*, dit Vitruve (*e*), *admiror etiam Democriti de rerum natura volumina, & ejus commentarium quod inscribitur χειροκμήτων, in quo utebatur annulo signans cera molli quæ esset expertus.* On lisoit auparavant dans Vitruve χειροτονητὸν *in quo etiam utebatur annulo signans cera ex milio quæ esset expertus.* Mr. de Saumaise corrige par même moien l'endroit de Diogene Laërce, où il est dit que Democrite a composé χερνικὰ ἢ φυσικὰ προβλήματα. Il faut dire χειρόκμητα ἢ φυσικὰ προβλήματα (*f*). Toute la critique de Casaubon n'étoit allée qu'à conjecturer qu'on pourroit peut-être guerir le mal de Diogene Laërce par le *Chirocineta* (*g*) de Pline. Mais c'eût été chasser un mal par un autre mal. Ceux qui ont cru qu'il faloit laisser dans Pline le mot *Chirocineta* l'ont expliqué selon leur caprice: les uns ont dit que ce titre signifioit que l'Ouvrage devoit être manié souvent (*h*), d'autres ont cru que ce livre fut ainsi intitulé, (*i*) *Pource qu'il le faloit manier avec la main en grandes ceremonies.* Hesychius confirme merveilleusement les corrections de Saumaise, car il nous aprend que les Critiques mettoient un morceau de cire sur les endroits d'un Ouvrage qui leur paroissoient obscurs, & dignes d'être plus amplement examinez. Il reste une puissante objection. Si le *Chirocmeta* de Democrite étoit un Ouvrage, où il avoit mis son cachet sur toutes les choses dont il parloit par experience, d'où vient qu'il étoit rempli de tant de fables, & de contes ridicules & superstitieux? Pline ne se contente pas de le caracteriser en general par ces paroles: *In his* Democritus *post Pythagoram magorum studiosissimus quanto portentosiora tradit?* il en cite plusieurs choses qui sentent la magie noire.

(*e*) *Vitruv. lib.* 9. *c.* 3.

(*f*) *Voiez Saumaise in exercit. Plinianis pag.* 1100. 1101.

(*g*) *Casaubon. in Laert. l.* 9. *n.* 49.

(*h*) Nec melius interpretantur ita dicta quod assidue manibus tractanda essent. *Salmasius ibid. pag.* 1100. *G.*

(*i*) *Du-Pinet à la marge de sa traduction Françoise de Pline.*

Je trouve de l'embarras dans tout ceci, & je ne voi point de meilleur expedient que le NON LIQUET, ou l'ἐποχὴ des Sceptiques. Il se pourroit faire que Democrite sans trop examiner les consequences de son systême, eût esperé de decouvrir plusieurs qualitez occultes, & l'art de faire mille choses extraordinaires par le moien de la Magie. Cela étant une fois posé, nous pouvons nous figurer qu'il a lu avidement tous les livres de Magie, & qu'il a compilé les pretenduës merveilles qu'il y a vuës, & celles qu'il pouvoit aprendre de vive voix. Il a pu faire des experiences surprenantes de la vertu de certaines herbes, & marquer de son cachet la page de son *Chirocmeta* dans laquelle il exposoit ses experiences. Ce livre a pu être intitulé de la sorte, quoi que la plupart des choses qu'il contenoit ne fussent pas aprouvées du seau de l'Auteur; & ainsi rien n'empêche que Pline n'y ait trouvé bien des fables. Voilà un parti à prendre. Ce n'est pas celui qui me paroit le meilleur. J'aimerois mieux dire que Democrite n'a point composé les écrits superstitieux, fabuleux, magiques qui ont couru sous son nom. Diogene Laërce aiant donné une longue liste des Ouvrages de ce Philosophe, ajoûte qu'on lui en attribuoit faussement d'autres (*k*). Columella (*l*) le reconoit nommément à l'égard d'un certain livre dont le veritable Auteur s'apelloit (*m*) *Dolus Mendesius.* Il semble que Suidas ne donne qu'un petit nombre de livres pour de veritables Ouvrages de Democrite. Nous avons vu ci-dessus la plainte que fait Aulugelle. Enfin on peut dire que si Diogene Laërce n'en a pas rejetté davantage, cela prouve seulement qu'il y avoit eu des faussaires, qui peu après que Democrite fut mort publierent divers écrits sous son nom; on les prit pour des enfans legitimes, les siecles suivans se conformerent à cet avis: il n'en falut pas d'avantage à (*n*) Pline, & à (*o*) Diogene Laërce pour recevoir ces Ouvrages comme de vraies productions de Democrite. Et ce qui fit qu'on fut aisément trompé au commencement, c'est que l'excessive curiosité de ce Philosophe, son amour pour la solitude, son aplication aux experiences, le succés de quelques-unes de ses predictions persuadoient sans peine qu'il avoit laissé par écrit tous les secrets, toutes les remarques que l'on voioit dans les livres qui parurent sous son nom.

(*k*) *In ejus vita sub fin.*

(*l*) *Colum. de re rustica l.* 7. *c.* 5.

(*m*) *Ou plutôt* Bolus *selon Suidas.*

(*n*) Pythagoræ pertinax fama antiquitasque vindicant! *C'est la preuve dont Pline se sert* lib. 24. c. 17.

(*o*) *Les Ouvrages qu'il rejette sont ceux que le consentement general avoit rejettez,* ὁμολογουμένως εἶναι ἀμάρτημα, omnino aliena consensu omnium sunt.

Petrone temoigne que Democrite passa sa vie à faire des experiences sur les vegetaux, & les mineraux: *Omnium herbarum succos Democritus expressit: & ne lapidum virgultorumque vis lateret ætatem inter experimenta consumpsit.* On dit qu'aiant prevu que l'année seroit mauvaise pour les oliviers, il acheta à vil prix une grande quantité d'huile, & y fit un gain immense, dont neanmoins il ne voulut pas profiter; il se contenta de faire conoître qu'il ne tenoit qu'à lui d'être riche. On s'étonnoit qu'un homme qui n'avoit jamais paru se soucier que de ses études, se mît tout d'un coup dans le trafic: qui doute que quand on en eut apris la raison, plusieurs ne l'aient regardé comme un Magicien? D'autres le crurent digne des honneurs divins. (*p*) Ὡς δὲ προειπών τινα τῶν μελλόντων εὐδοκίμησε, λοιπὸν ἐνθέου δόξης παρὰ τοῖς πλείοσιν ἠξιώθη. *Ubi vero futura quædam prædixerat, sequensque rerum eventus fidem fecerat, divinis jam honoribus dignus à plerisque judicatus est.* Voici le passage qui temoigne ce trafic d'huile, & le reste: (*q*) *Ferunt Democritum, qui primus intellexit, ostenditque cum terris cœli societatem, spernentibus hanc curam ejus opulentissimis civium, prævisa olei caritate ex futuro Vergiliarum ortu, qua diximus ratione, ostendemusque jam plenius, magna tum vilitate propter spem olivæ, coëmisse in toto tractu omne oleum* (*r*). *mirantibus qui paupertatem & quietem doctrinarum ei sciebant in primis cordi esse. Atque ut apparuit causa, & ingens divitiarum cursus, restituisse mercedem anxiæ & avidæ dominorum pœnitentiæ, contentum ita probasse, opes sibi in facili, cum vellet, fore.* Une autre fois il pria son frere d'emploier uniquement ses moissonneurs à transporter dans la grange le blé qu'ils avoient coupé. Il previt un furieux orage qui arriva bientôt après. (*s*) *Tradunt eundem Democritum metente fratre ejus Damaso ardentissimo æstu orasse ut reliquæ segeti parceret, raperetque desecta sub tectum, paucis mox horis sævo imbre vaticinatione approbata.* J'ai oüi dire qu'un gentilhomme de Normandie aiant conu par le baromêtre qu'il pleuvroit bientôt, fit serrer son foin pendant qu'il faisoit un très-beau tems. Cela fit dire aux villageois d'alentour qu'il avoit commerce avec le diable, puis qu'il devinoit si à-propos pour son interêt le changement des saisons. Etoit-on moins temeraire à juger mal du prochain au siecle de Democrite? Les secrets de la nature n'étoient-ils pas alors entre les mains de moins de gens sans comparaison qu'aujourd'hui? Democrite étoit donc plus exposé aux soupçons magiques qu'il ne le seroit presentement.

(*p*) *Diog. Laert. lib.* 9. *n.* 39.

(*q*) *Plinius l.* 18. *c.* 28. *pag.* 524.

(*r*) *Ciceron* l. 1. de divinatione, *Aristote* l. 1. politic. c. 7. *Diogene Laerce* in Thalete *attribuent ceci à Thales, mais avec cette difference, que Thales acheta l'huile à venir selon Ciceron, & les pressoirs à huile selon Aristote & Diogene Laerce. Voiez le P. Hardouin sur ce passage de Pline, & Mr. Menage sur Laerce l.* 1. *n.* 26.

Je dirai par occasion qu'il me semble que Mr. de Saumaise refute assez mal Solin, touchant les combats de Democrite contre les Mages. Solin pretend que ce Philosophe se servit utilement contre eux de la pierre *catochites.* (*t*) *Accipimus Democritum Abderitem osten-*

(*s*) *Plinius l.* 18. *c.* 35. *pag.* 541.

(*t*) *Solin. cap.* 3. *sub fin.*

fondée sur un pacte avec le Demon. Je ne pense pas qu'il ait été assez visionaire (K) pour s'être crevé les yeux, comme quelques-uns l'ont dit. La maniere dont il (L) consola Darius est assez ingenieuse. Il est excusable de s'être moqué de toute (M) la vie humaine : il valoit mieux faire cela que d'imiter Heraclite qui pleuroit éternellement. Il a été le (N) precurseur d'Epicure, car le systême de ce dernier ne differe de celui de Democrite qu'en vertu de quelques reparations. C'est encore Democrite qui a fourni aux Pyrrhoniens tout ce qu'ils ont dit contre le temoignage des sens, car outre qu'il avoit accoutumé de dire que la verité étoit cachée au fond d'un puits, il soutenoit * qu'il n'y avoit rien de réel que les atômes & le vuide, & que tout le reste ne consistoit qu'en opinion. C'est ce que les Cartesiens disent aujourd'hui touchant les qualitez corporelles, la couleur, l'odeur, le son, la saveur, le chaud, le froid ; ce ne sont, disent-ils, que des modifications de l'ame. Democrite n'étoit rien moins qu'orthodoxe touchant (O) la nature divine, & il croioit que nôtre † derniere fin est la tranquillité de l'esprit.

* *Laert. ubi supra n. 44. Sext. Empiricus adv. Mathemat. pag. 163. Voiez ci-dessus pag. 305. lettre f.*

† *Cicero de finib. lib. 5.*

ostentatione scrupuli hujus frequenter usum ad probandam occultam naturæ potentiam in certaminibus quæ contra magos habuit. Mr. de Saumaise (a) opose à Solin divers passages de Pline, qui, comme on l'a vu dans cette remarque, temoignent que Democrite s'attachoit beaucoup aux Magiciens. Mais qui a dit à Saumaise que l'émulation n'a point lieu parmi ces gens-là ? N'est-il pas très-vraisemblable qu'ils font assaut de reputation ? cela n'est-il pas confirmé par nos Ecrivains Demonographes ? ne nous disent-ils pas qu'il y a des Magiciens qui peuvent defaire ce que font les autres? Il est aparent que (b) Janes & Jambres qui resisterent à Moïse, le prenoient pour un Magicien. Ainsi Democrite auroit pu pendant un assez long tems être l'humble sectateur des Magiciens, & puis lors qu'il crut en savoir autant ou plus que les autres, contrequarrer ceux qu'il rencontroit, afin d'élever sa reputation au dessus d'eux.

(K) *Assez visionnaire pour s'être crevé les yeux.*] Plusieurs Auteurs raportent cette sottise. La raison la plus ordinaire que l'on donne pourquoi il en usa de la sorte, est qu'il espera (c) de mediter plus profondement, lors que les objets de la vuë ne feroient point diversion aux forces intellectuelles de son ame. (d) *Democritum Philosophum in monumentis historiæ Græcæ scriptum est ..... luminibus oculorum sua sponte se privasse, quia existimaret cogitationes commentationesque animi sui in contemplandis naturæ rationibus vegetiores & exactiores fore, si eas videndi illecebris, & oculorum impedimentis liberasset.* Ne lui suffisoit-il pas de s'enfermer dans un lieu obscur, ou de n'ouvrir pas les yeux pendant les heures de meditation? Laberius dans une piece de theatre feignit que ce Philosophe s'aveugla, afin que la prosperité des mechans ne lui frapât plus la vuë : Laberius, dis-je, feignit cela sans autre raison, si ce n'est que cette hypothese lui étoit commode pour soutenir le personnage qu'il avoit en main. Il expliqua même comment Democrite s'étoit aveuglé, ce fut, disoit-il, en s'exposant à la lumiere qu'un bouclier lui reflechissoit (e). *Causam voluntariæ cæcitatis finxit aliam Laberius (f) vertitque in eam rem quam tum agebat, non inconcinniter. Est enim persona, quæ hoc apud Laberium dicit, divitis avari & parci sumtum plurimum asotiamque adolescentis viri deplorantis.*

Democritus Abderites physicus philosophus
Clypeum constituit contra exortum Hyperionis,
Oculos effodere ut posset splendore æreo.
Ita radiis solis aciem effodit luminis,
Malis bene esse ne videret civibus.
Sic ego fulgentis splendorem pecuniæ
Volo elucificare exitum ætati meæ ;
Ne in re bona esse videam nequam filium.

Plutarque avoit oüi dire que Democrite s'étoit servi de miroirs brûlans, sur lesquels il attacha fixement la vuë, & cela afin de s'ôter un obstacle de meditation (g). Il rejette ce conte comme une fable. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des lettres aiant raporté la cause qui, selon Laberius, obligea ce Philosophe à s'aveugler, ajoûte : „ (h) D'autres disent „ qu'il s'aveugla pour mediter avec moins de distraction. Cela est plus vraisemblable, quoi que peut-„ être aussi faux ; car quelle apparence que Democri-„ te qui rioit de toutes choses, se fît une cause de „ chagrin de la prosperité d'un mal honnête homme ? „ Ce devoit être une fête & un regale pour un Philo-„ sophe comme lui, qui ne cherchoit qu'à tourner le „ monde en ridicule „ Il se pouvoit repaître par là d'un triomphe (i) imaginaire sur la religion. Tertullien allegue une autre raison de la conduite de ce Philosophe. Il pretend que Democrite ne pouvoit ni regarder une femme sans en souhaiter la joüissance, ni manquer d'en joüir, sans se chagriner & se depiter. Il n'y eut donc point de meilleur remede contre cette persecution, que de se priver de la vuë. Tertullien tire de là pour les vrais fideles un grand sujet de triomphe sur les sages du Paganisme. (k) *Democritus excæcando semetipsum quod mulieres sine concupiscentia aspicere non posset, & doleret si non esset potitus, incontinentiam emendatione profitetur.* C'est un triomphe bien imaginaire ; car ce que l'on sait de plus certain touchant Democrite renverse de fond en comble la suposition de Tertullien. C'etoit un homme detaché des sens, un meditatif, qui meprisoit les honneurs & les richesses, & qui voiagea jusqu'à l'âge (l) de 80. ans. On ne s'avise guere d'entreprendre de grans voiages quand on est aveugle ; & si ceux qui ont passé l'âge de 80. ans avoient besoin de s'aveugler, ce ne seroit pas à cause que la vuë des femmes allume en eux le feu de l'amour. Un desir suivi du regret de ne joüir pas, ne se guerit point par la privation de la vuë : l'impudicité du cœur a besoin d'un autre remede. Clement d'Alexandrie dit une chose qui à la bien prendre refute invinciblement Tertullien, je l'ai raportée dans le corps de cet article à la fin. Mais voici les propres paroles de ce Pere : (m) *Δημόκριτος δὲ γάμον καὶ παιδοποιίαν παραιτεῖται, διὰ τὰς πολλὰς ἐξ αὐτῶν ἀηδίας τε καὶ ἀφολκὰς ἀπὸ τῶν ἀναγκαιοτέρων. Democritus autem repudiat matrimonium & procreationem liberorum propter multas quæ ex ipsis oriuntur molestias, & quod abstrahant ab iis quæ sunt magis necessaria.*

(L) *La maniere dont il consola Darius.*] Je ne la raporte point, on la peut lire dans Mr. Moreri, & dans un Auteur (n) dont les livres se trouvent par tout. Ce dernier l'a un peu brodée. Comme il ne cite personne je suplëerài ce defaut. Je dis donc qu'on ne trouve cette historiete que dans une lettre de l'Empereur Julien.

(M) *Il est excusable de s'être moqué de toute la vie humaine.*] Voiez là-dessus (o) Montagne cité par l'Auteur des nouvelles lettres (p) contre l'ex-Jesuite Maimbourg.

(N) *Il a été le precurseur d'Epicure.*] Je ne saurois aprouver ceux qui disent (q) que le peu d'innovations que l'on vit dans le systême de Democrite, après qu'il eut été adopté par Epicure, sont autant de depravations. Mais j'avoüe qu'Epicure n'y ajoûta pas beaucoup de choses, & qu'il en gâta quelques-unes. (r) *Quid est in Physicis Epicuri non à Democrito? Nam etsi quædam commutavit, ut quod paulo ante de inclinatione atomorum dixi, tamen pleraque dicit eadem, atomos, inane, imagines, infinitatem locorum, innumerabilitatemque mundorum, eorum ortus & interitus, omnia fere quibus naturæ ratio continetur. ..... Democritus vir magnus in primis cujus fontibus Epicurus hortulos suos irrigavit (s).* Il se fit tort en n'avoüant pas les obligations qu'il avoit à Democrite, & en le traitant de rêveur, ou de donneur de billevesées, *Ληρόκριτον, nugarum censor.* Ce fut un de ses jeux de mots.

(O) *N'étoit rien moins qu'orthodoxe touchant la nature divine.*] S'il avoit seulement dogmatisé que (t) Dieu étoit un esprit placé dans une sphere de feu, & l'ame du monde, il seroit cent fois moins intolerable qu'il ne l'est ; mais je trouve d'autres dogmes bien plus dangereux qui lui sont attribuez dans les livres de Ciceron. (v) *Quid ? Democritus qui tum imagines, earumque circuitus in Deorum numero refert, tum illam naturam quæ imagines fundat ac mittat, tum scientiam intelligentiamque nostram, nonne in maximo errore versatur ? cumque idem omnino quia nihil semper suo statu maneat, neget esse quicquam sempiternum, nonne Deum ita tollit omnino ut nullam opinionem ejus reliquam faciat.* Voilà les dogmes que Velleius l'un des

(a) *Salmas. in exercitat. Plinian. pag.* 98. 99.

(b) *II. Epître de St. Paul à Timothée, chap. 3. vers. 8.*

(c) Ciceron de finib. l. 5. fol. m. 244. D. *n'affirme ni ne nie le fait, mais s'il eût avoüé le fait, il en eût reconnu cette raison.*

(d) *Aul. Gellius lib. 10. c. 17.*

(e) *Idem Gellius ib.*

(f) *In mimo quem scripsit Restionem.* Id. ibid.

(g) *Ὅτι ἐκεῖνο μὲν ψεῦδός ἐστι τὸ Δημόκριτον ἑκουσίως σβέσαι τὰς ὄψεις ἀπερεισάμενον εἰς ἔσοπτρα πυρωθέντα καὶ τὴν ἀπ' αὐτῶν ἀνάκλασιν δεξάμενον.* Equidem falsum est quod dicitur Democritum sponte sua oculos extinxisse in ignitum speculum eos defigentem luminisque reflexionem accipientem. *Plut. de curiositate pag.* 521. C.

(h) *Mois de Fevrier 1686. p. 155.*

(i) Quare religio pedibus subjecta vicissim Obteritur, nos exæquat victoria cœlo. *Lucret. l. 1. v. 79.*

(k) *Tertull. in Apologet. cap. 46.*

(l) *Il le dit lui-même* apud Clem. Alexandrinum, stromat. l. 1. p. 304. & apud Eusebium, præpar. l. 10. c. 4. p. m. 472.

(m) *Clem. Alexandr. stromat. l. 2. p. 421.*

(n) *La Mothe le Vayer tome 8. p. 340. Voiez aussi le Pere Garasse, Doctrine curieuse pag. 297.*

(o) *Essais, l. 1. ch. 50.*

(p) *Lettre 21. p. 715.*

(q) *Voiez Ciceron l. 1. de finibus.*

(r) *Cicero de nat. Deorum l. 1. pag. m. 101.*

(s) *Ibid. pag. 174. Voiez aussi Plutarque adversus Coloten pag. 1108.*

(t) *Νῦν μὲν γὰρ εἶναι τὸν Θεὸν ἐγκεκρίσθαι αὐτὸς (Δημόκριτος) ... πυρὶ σφαιροειδεῖ, καὶ αὐτὸν εἶναι τὴν τοῦ κόσμου ψυχήν.* Cyrillus contra Julianum l. 1. *Cela est tiré de Plutarque* de plac. Philosoph. l. 1. c. 7. pag. 881. D. *où il dit, Δημόκριτος νοῦν τὸν Θεὸν ἐν πυρὶ σφαιροειδεῖ, τὴν τοῦ κόσμου ψυχήν.* Democritus mentem Deum in igne globoso, mundi animam.

(v) *Cicero de natura Deorum lib. 1. pag. m. 46.*

prit. Platon le haïssoit; & peu s'en falut qu'il (P) ne brulât tous les livres de Democrite. Cela, ce me semble, faisoit moins de tort que d'honneur à ce dernier. Le systême des atômes n'est pas à beaucoup près (Q) aussi absurde que le Spinozisme: mais c'est une chose assez plaisante

des interlocuteurs de Ciceron attribuë à Democrite: ils sont tels qu'on peut assûrer que quiconque les embrasse est veritablement dans le cas de celui qui dit (a),

O Jupiter, car de toi rien sinon
Je ne connois seulement que le nom.

Car la nature que Democrite apelloit Dieu n'avoit ni l'unité, ni l'éternité, ni l'immutabilité, ni les autres attributs qui sont essentiels à la nature divine. Il prodiguoit le nom de Dieu aux images & aux idées des objets, & à l'acte de nôtre entendement par lequel nous connoissons les objets. J'ose bien dire que cette erreur quelque grossiere qu'elle soit, ne sera jamais celle d'un petit esprit, & qu'il n'y a que de grans genies qui soient capables de la produire. Je ne sai si jamais personne a pris garde que le sentiment de l'un des plus sublimes esprits de ce siecle, *Que nous voions toutes choses dans l'être infini, dans Dieu*, n'est qu'un developement & qu'une reparation du dogme de Democrite. Prenez bien garde que Democrite enseignoit que les images des objets, ces images, dis-je, qui se repandent à la ronde, ou qui se tournent de tous côtez pour se presenter à nos sens, sont des émanations de Dieu, & sont elles-mêmes un Dieu, & que l'idée actuelle de nôtre ame, est un Dieu. Y a-t-il bien loin de cette pensée à dire que nos idées sont en Dieu, comme le P. Mallebranche le dit, & qu'elles ne peuvent être une modification d'un esprit creé? Ne s'ensuit-il pas de là que nos idées sont Dieu lui-même? Or nos idées & nôtre science peuvent passer facilement pour la même chose. Ciceron fera dire tant qu'il lui plaira par l'un de ses personnages, que ces pensées de Democrite sont dignes d'un Abderitain (b), c'est-à-dire, d'un sot & d'un fou, je suis sûr qu'un petit esprit ne les formera jamais. Pour les former il faut comprendre toute l'étenduë de pouvoir, qui convient à une nature capable de peindre dans nôtre esprit les images des objets. Les especes intentionelles des Scholastiques sont la honte des Peripateticiens: il faut être je ne sai quoi pour se pouvoir persuader qu'un arbre produit son image dans toutes les parties de l'air à la ronde, jusques au cerveau d'une infinité de spectateurs. La cause qui produit toutes ces images est bien autre chose qu'un arbre. Cherchez la tant qu'il vous plaira, si vous la trouvez au deçà de l'être infini, c'est signe que vous n'entendez pas bien cette matiere. Je ne disconviens pas qu'au fond ces dogmes de Democrite ne soient très-absurdes. St. Augustin les a refutez solidement, & nous a montré une difference entre Democrite & Epicure de laquelle peu d'Auteurs parlent. Il observe que selon Democrite il y avoit dans les atômes ou une vertu animée & spirituelle, qui faisoit que les images des objets participoient à la nature divine, ou du moins une ame capable de nous faire du bien & du mal; mais Epicure ne reconoissoit que la nature d'atôme ou de corpuscule dans ses principes. (c) *Democritus hoc distare in naturalibus quæstionibus ab Epicuro dicitur, quòd iste sentit, inesse concursioni atomorum vim quandam animalem & spiritalem: quâ vi eum, credo, & imagines ipsas divinitate præditas dicere, non omnes omnium rerum, sed deorum, & principia mentis esse in universis, quibus divinitatem tribuit; & animantes imagines, quæ vel prodesse nobis soleant, vel nocere: Epicurus verò neque aliquid in principiis rerum ponit, præter atomos.* Je ne sai si St. Augustin a bien entendu le texte de Ciceron qu'il paraphrase. Il seroit excusable de ne l'avoir pas entendu, car Ciceron ne s'est pas trop clairement expliqué. Quoi qu'il en soit voici un morceau de la paraphrase de St. Augustin: *Quanto meliùs ne audissem quidem nomen Democriti, quàm cum dolore cogitarem, nescio quem, suis temporibus* magnum *putatum, qui deos esse arbitraretur imagines, quæ de solidis corporibus fluerent, solidaque ipsa non essent, easque hac atque hac motu proprio circumeundo atque illabendo in animas hominum facere, ut vis divina cogitetur; cùm profectò illud corpus, unde imago flueret, quanto solidius est, tanto præstantius quoque esse judicetur? Ideoque fluctuavit, sicut isti dicunt,* nutavitque *sententia, ut aliquando naturam quandam, de qua fluerent imagines,* DEUM *esse diceret; qui tamen cogitari non posset; nisi per eas imagines, quas fundit ac emittit, id est, quæ de illa natura; quam, nescio quam, corpoream & sempiternam, ac etiam per hoc divinam, putat; quasi vaporis similitudine continuâ velut emanatione ferrentur, & venirent atque intrarent in animos nostros, ut Deum vel Deos cogitare possemus* (d). Voiez la marge (†).

(P) *Peu s'en falut que* Platon *ne brûlât tous les livres de Democrite.*] Il les ramassa diligemment, & il les alloit jetter au feu, lors que deux Philosophes Pythagoriciens lui representerent que cela ne serviroit de rien, à cause que plusieurs personnes s'en étoient dejà pourvuës. La haine de Platon envers Democrite a paru en ce qu'aiant fait mention de presque tous les anciens Philosophes, il ne l'a jamais cité, non pas même dans les endroits où il s'agissoit de le contredire. Diogene Laërce qui dit cela ajoûte que ce fut une politique bien entenduë, puis que c'étoit empêcher qu'on ne s'aperçût que Platon contredisoit le plus excellent des Philosophes. L'historien eût aparemment mieux frapé au but, s'il se fût servi de la pensée que Mr. Salo emploia en faisant l'extrait d'un (e) livre. On trouve à redire, dit-il, (f) *que ce Cardinal temoigne que son principal dessein est de faire voir toutes les fautes qui se trouvent dans Fra Paolo, & de ce qu'il nomme cet Auteur presque dans tous les chapitres de son livre. On dit que Baronius en a usé avec beaucoup plus d'adresse. Parce que bien qu'il eût entrepris ses Annales pour combattre les Heresies & les faussetez des Centuriateurs de Magdebourg: neanmoins il s'est bien donné de garde de les contredire visiblement dans son livre: mais il a fait son Histoire purement & simplement, sans les nommer que sous le nom general d'heretiques & de Novateurs. Et la raison qui l'a obligé d'en user de la sorte, est qu'il a jugé que le moins qu'on en pourroit parler, seroit le mieux; de crainte d'exciter la curiosité du monde, & de faire venir l'envie de voir un livre, dont la lecture est toujours dangereuse: au lieu que de la maniere qu'en a usé le Cardinal Palavicini, on ne peut lire son livre ni le comprendre, qu'on ne lise celui de Fra Paolo. Et alors il y a danger, comme cette histoire est très-bien faite, qu'on ne la prefere à celle de ce Cardinal, qui peut être plus veritable, mais qui n'est pas plus vraisemblable.* L'inconvenient que Baronius voulut éviter est, ce me semble, le même que celui dont Platon se voulut donner de garde. Voilà toute la finesse. Diogene Laërce ne connoissoit guere les ruses de la guerre des Auteurs, puis qu'il n'a point mis la main sur celle-ci en parlant de la conduite de Platon. On a voulu dire qu'Aristote fit réellement ce que Platon avoit eu dessein de faire, & qu'afin d'être le seul Philosophe dont la posterité eût connoissance, & pour se pouvoir emparer impunément des thresors de ceux qui avoient philosophé avant lui, il brûla tous leurs écrits. Un Professeur de Pavie debite cela comme un fait certain, & pretend que Pline en parle d'une maniere intelligible. (g) *Quod Plato designaverat, exequutus est Alexandri ope Aristoteles, quasi parum esset Alexandro, si se monarcham redderet Asiæ, nisi Aristoteli jus in philosophos daret, qui quod sua tantum, de tot antiquis, monumenta superesse voluit, tyrannidem in ingenia videtur affectasse. . . . . Dum itaque Regum fortunas unica vincendi libidine ductus everteret Alexander, superbissimo furore ambitiosus nominis Aristoteles in philosophorum Principes est debacchatus, unoque incendio congestas triginta sex seculis tot sapientiæ divitias absumpsit, & si qua voluit superesse funeri, ea omnium ludibrio dicteriisque lacessenda tradidit posteris, dum in optimorum bona invectus, abscissis perditisque sapientiæ statuarum capitibus, suum imposuit singulis: neque obscure literarii peculatus reum facit Aristotelem curiosissimus Plinius, in præfat. ad D. Vespasianum Imp.* Il se trompe à l'égard du second chef. Pline ne dit rien où l'on puisse reconnoître Aristote plutôt qu'un autre plagiaire, & je ne doute pas qu'il ne se trompe à l'égard de l'incendie des livres. Voiez ce qu'a remarqué là-dessus Charles Emanuël Vizzani dans son (h) commentaire sur Ocellus Lucanus. Les Juifs content sottement qu'Aristote aiant apris toute sa Philosophie dans les livres de Salomon, trouvez à Jerusalem lors qu'Alexandre se rendit maitre de cette ville, les brûla *pour se faire honneur de la sagesse qu'ils contenoient* (i).

(Q) *Le systême des atômes n'est pas . . . aussi absurde que le Spinozisme.*] Car au moins les Atomistes reconnoissent une distinction réelle entre les choses qui composent l'univers, après quoi il n'est pas incomprehensible que pendant qu'il fait froid en un païs, il fasse chaud en un autre, & que pendant qu'un homme jouit d'une parfaite santé, un autre soit bien malade. Dans le Spinozisme où tout l'univers n'est qu'une seule & unique substance, c'est une contradiction à quoi il

(a) *Voiez le Plutarque d'Amiot au traité de l'amour chap. 12.*

(b) Democritus . . . tum censet imagines divinitate præditas inesse universitati rerum: tùm principia mentesque quæ sunt in eodem universo Deos esse dicit: tum animantes imagines, quæ vel prodesse nobis solent vel nocere: tum ingentes quasdam imagines, tantasque ut universum mundum complectantur extrinsecus. Quæ quidem omnia sunt patria Democriti quam Democrito digniora. *Cicero de nat. Deorum l. 1. pag. 174.*

(c) *Augustinus epist. 56. pag. m. 273.*

(d) *Id. ib.*

(†) *Nous verrons dans la remarque E de l'article d'Epicure un passage de Plutarque qui nous aprendra qu'il semble que Democrite attribuoit du sentiment aux atômes.*

(e) *L'histoire du Concile de Trente par le Cardinal Palavicin.*

(f) *Journal des Savans du 23. Mars 1665.*

(g) *Jo. Chrysostomus Magnenus in Prolegomenis Democriti reviviscentis pag. 23.*

(h) *Pag. m. 144.*

(i) *Bartolocci in Biblioth. Rabbin. dans le Journal des Savans 1692. pag. 464. Voiez ci-dessus pag. 347. lettre m.*

sante que de dire avec Mr. Moreri, que selon Democrite les atômes étoient *infinis en grandeur*; car au contraire ils étoient d'une petitesse inimaginable. Nous dirons dans la remarque I qu'il a couru sous son nom plusieurs livres qui n'étoient pas de lui. Nous verrions sans doute plus clair sur cette matiere, si nous avions le traité de β Callimachus, ou le traité de † Thrasyllus touchant ses Ouvrages. Je ne sai si le Sieur Pierre Borel ‡ qui avoit promis trois volumes in folio, *De vita & Philosophia Democriti*, auroit pu nous donner quelques éclaircissemens. Si Elien ⸸ a dit que Protagoras étoit fils de Democrite, il s'est trompé. Democrite n'aprouvoit point qu'on se mariât, ou qu'on s'amusât à procréer des enfans. C'est s'engager, disoit-il, à des soins trop importuns, & qui detournent d'une occupation plus necessaire. Voiez la remarque K vers la fin. Il disoit aussi que le plaisir de l'amour étoit une (R) petite épilepsie.

DEMPSTER (THOMAS) enseignoit les Humanitez à Paris vers le commencement du XVII. siecle. Il étoit d'Ecosse, & il disoit quand il fut passé en France, qu'il avoit quitté de grans biens en son païs à cause de la Religion Catholique. Il se piquoit aussi de grande noblesse. Quoi que son metier fût celui de regenter, il ne laissoit pas d'être aussi promt à tirer l'épée, & aussi querelleux qu'un duëlliste de profession. Il ne se passoit presque point de jour qu'il ne se batît ou à coups d'épée, ou à coups de poing, desorte qu'il étoit la terreur de tous les Regens. Il fit une action de courage à Paris dans le (A) College de Beauvais, qui l'exposa à des embarras dont il ne voulut pas risquer les suites. C'est pourquoi il se retira en Angleterre, où il trouva non seulement un asyle, mais aussi une belle femme qu'il amena avec lui à Paris lors qu'il y revint. Allant un jour par les ruës avec cette femme (AΔ) qui montroit à nu la plus belle gorge, & les plus blanches épaules du monde, il se vit entouré de tant de gens que la foule les auroit aparemment étouffez tous deux, s'ils n'eussent trouvé un logis à se retirer. Une beauté ainsi étalée dans un païs où cela n'étoit point en pratique, attiroit cette multitude de badaux. Il passa les Monts, & enseigna les belles lettres dans l'Academie de Pise sous de bons apointemens. Un jour en revenant du College il trouva qu'on lui avoit enlevé sa femme; ses propres disciples avoient prêté la main à ce rapt. Il s'en consola en Stoïcien. Peut-être ne fut-il pas fâché qu'on le delivrât d'un thresor de si difficile garde. Il passa à Boulogne, & y fut professeur tout le reste de sa vie. Il y fut aussi aggregé à l'Academie *della notte* *. On a plusieurs (B) Ouvrages de sa façon. Il mourut l'an 1625. selon le Dictionaire de Mr. Moreri,

β *Suidas en fait mention.*

† *Voiez Laerce n. 41.*

‡ *C'étoit un Medecin de Castres dans le Languedoc. Le catalogue des livres qu'il promettoit au public, se voit à la tête de ses Antiquitez Gauloises imprimées à Paris 1655. Voiez aussi la preface de la 2. centurie de ses observations de medecine.*

⸸ *Ælian. var. hist. l. 1. c. 23.*

* *Tiré de Nicius Erythr. pinac. 1. p. 24. 25.*

il ne manque rien; c'est, dis-je, une contradiction de cette nature, que de soutenir que Pierre est docte pendant que Guillaume est ignorant, & ainsi de toute sorte d'attributs contraires qui se verifient tout à la fois de plusieurs personnes, les uns de celles-ci, les autres de celles-là. En suposant une infinité d'atômes réellement distincts les uns des autres, & doüez tous essentiellement d'un principe actif, on conçoit l'action & la reaction, & les changemens continuels qui se remarquent dans la nature: mais où il n'y a qu'un seul principe, il ne peut point y avoir d'action & de reaction, ni de changement de scéne. Ainsi en quittant le droit chemin qui est le systême d'un Dieu createur libre du monde, il faut necessairement tomber dans la multiplicité des principes; il faut reconoître entre eux des antipathies & des sympathies, les suposer independans les uns des autres quant à l'existence & à la vertu d'agir, mais capables neanmoins de s'entre-nuire par l'action & la reaction. Ne demandez pas pourquoi en certaines rencontres l'effet de la reaction est plutôt ceci que cela, car on ne peut donner raison des proprietez d'une chose, que lors qu'elle a été faite librement par une cause qui a eu ses raisons, & ses motifs en la produisant.

(R) *Etoit une petite épilepsie.*] C'est à Democrite que l'on donnoit cette pensée, si nous en croions Galien. (a) *Τίς γὰρ ἀνάγκη γράφειν Δημόκριτον μὲν εἰρηκέναι μικρὰν ἐπιληψίαν εἶναι τὴν συνουσίαν.* Clement d'Alexandrie a voulu dire la même chose (b); car son sophiste d'Abdere n'est autre que Democrite: mais il n'a pas entendu le sens de ce philosophe, puis qu'il lui impute d'avoir enseigné par là que l'acte venerien est un mal qu'on ne peut guerir (c). Aulugelle n'attribuë point à Democrite, mais à Hippocrate la definition de quoi il s'agit ici. *Hippocrates autem*, ce sont ses paroles, *divinæ vir scientia, de coitu venereo ita existimabat, partem esse quamdam morbi teterrimi quem nostri comitialem dixerunt, namque ipsius verba hæc traduntur, τὴν συνουσίαν εἶναι μικρὰν ἐπιληψίαν* (d). Macrobe (e) a copié mot à mot selon sa coutume tout ce passage d'Aulugelle, desorte que l'on n'a qu'un seul temoin pour l'attribution de cette pensée au grand Hippocrate. Ce temoin c'est Aulugelle: or l'autorité d'Aulugelle n'est point comparable à celle de Galien sur un fait comme celui-ci. Personne ne savoit mieux que Galien si Hippocrate avoit dit ou n'avoit pas dit une telle chose; puis donc qu'il la donne à Democrite, c'est une forte presomption qu'elle venoit de ce philosophe, & non pas du medecin Hippocrate. Le savant (f) homme que j'ai cité ci-dessus m'a fait l'honneur de m'écrire, qu'il ne doute point qu'Aulugelle ne se soit trompé. Sa raison est que sur des matieres de medecine, l'exactitude de Galien est beaucoup plus vraisemblable que l'exactitude d'Aulugelle. D'ailleurs on ne trouve ces paroles dans aucun livre d'Hippocrate: quoi qu'il soit vrai qu'il insinuë ce sentiment en (g) quelques endroits de ses Oeuvres: & de plus nous voions que Clement d'Alexandrie est conforme à Galien, & non pas à Aulugelle. Je voi aussi que Mr. Menage se declare pour Galien contre Aulugelle. Il cite Stobée qui attribuë cette definition de l'acte venerien non seulement à Eryximaque, mais aussi à Democrite (h).

(a) *Galen. commentar. 1. in librum 3. epidemiorum Hippocratis.*

(b) *Μικρὰν ἐπιληψίαν τὴν συνουσίαν, ὁ Ἀβδηρίτης ἔλεγε σοφιστής.* Parvam epilepsiam dicebat coitum Sophista Abderites. *Clem. Alexandrin. l. 2. Pædagog. pag. 193. D.*

(c) *Νόσον ἀνίατον ἡγούμενος.* Morbum immedicabilem existimans. *Id. ibid.*

(d) *Aul. Gell. l. 19. c. 2.*

(e) *Macrob. lib. 2. Saturn. c. 8.*

(f) *Monsieur le Professeur* DRELINCOURT. *Voiez la remarque Y vers la fin, & la remarque G lettre b.*

(g) *Sub initium lib. de genit. p. 27. lin. 35. & lib. de Ossium nat. p. 62. lin. 19.* Je suis aussi assûré de l'exactitude de ces citations, que si je les avois verifiées. Je les donne selon la lettre que Mr. Drelincourt m'a fait l'honneur de m'écrire.

(h) *Menag. in Laert. l. 9. n. 43. pag. 410. 411.*

(A) *Une action de courage dans le College de Beauvais.*] Grangier Principal de ce College aiant été obligé de faire un voiage, etablit Dempster pour son substitut. Celui-ci exerça justice sur un Ecolier qui avoit porté un duël à l'un de ses camarades; il lui fit mettre chausses bas, & l'aiant fait charger sur les épaules d'un gros drôle, il le foüetta d'importance en pleine classe. L'Ecolier pour tirer raison de cet affront, fit entrer dans le College trois gentilshommes ses parens, & gardes du Corps. Dempster fit armer tout le College, coupa les jarrets aux chevaux de ces trois gardes devant la porte du College, & se mit tel état de defense, que ce fut à ces 3. Messieurs a lui demander quartier. Il leur accorda la vie, mais il les fit trainer en prison dans le clocher, & ne les relâcha qu'après quelques jours. Ils chercherent une autre voie de se venger; ils firent informer de la vie & mœurs de Thomas Dempster, & firent ouïr des temoins contre lui. C'est ce qui l'obligea à passer en Angleterre (i).

(AΔ) *Qui montroit à nu la plus belle gorge.*] Citons Nicius Erythreus. (k) *Ubi* (in Anglia) *non modo tutum ab insectatoribus suis perfugium, verum etiam mulierem nactus est, forma & vultu, adeo liberali, adeo venusto, ut nihil supra, quam in uxoris habuit loco. Quæ mulier, cum luce quadam, Parisiis, quo rursus Thomas cum ea se receperat, conspecta esset, & quia, forma præstabat, ut diximus, & quia habitu erat dementissimo; nam & pectus & scapulas, nive ipsa candidiores, omnium oculis expositas habebat; tantus, visendi gratia, hominum concursus factus est, ut nisi se in domum cujusdam, una cum viro, recepisset, nihil propius factum esset, quam ut ambo a multitudine opprimerentur.* Cela nous doit aprendre combien il importe de se conformer aux coutumes des lieux où l'on est, & principalement par raport aux bienseances publiques.

(i) *Ex Elogio Erythræi Pinacoth. 1. pag. 24.*

(k) *Id. ib. pag. 25.*

(B) *On a plusieurs Ouvrages de sa façon.*] Ses suplémens sur Rosinus *de Antiquitatibus Romanis* temoignent

ri, où vous trouverez diverses Academies dans lesquelles il enseigna, mais (C) non pas toutes. C'étoit un homme d'une prodigieuse (D) memoire, infatigable au travail, chaud ami, & violent ennemi †; il n'avoit ni beaucoup ‡ de jugement, ni beaucoup de bonne foi, car il publia sans pudeur je ne sai (E) combien de fables. Quelques-uns de ses livres furent condamnez par l'Inquisition (F) de Rome. Les emportemens de sa plume étoient fort propres à l'exposer à cette disgrace.

DENYS, tyran d'Heraclée ville du Pont, profita de la decadence des Perses, après qu'ils eurent perdu contre Alexandre la bataille du Granique. Il n'avoit osé s'agrandir pendant qu'il les avoit redoutez: il ne les craignit plus quand il les vit engagez dans une guerre où la fortune se declara pour les Macedoniens: mais il se trouva bientôt dechu des esperances qu'il avoit fondées sur l'affoiblissement de la Monarchie Persane. Il eut plus de sujet de redouter le vainqueur, qu'il n'en avoit eu de craindre la Cour de Perse. Ceux qui avoient été banis d'Heraclée recoururent à la protection d'Alexandre, & le trouverent si favorable à leurs interêts, que peu s'en falut que pour l'amour d'eux il ne dethrônât Denys. La chose n'auroit pas manqué d'arriver, si Denys n'avoit esquivé le coup par mille souplesses (A) de Politique, parmi lesquelles il faut compter

(a) *Erythreus a fait ici une faute: au lieu de* Corippum, *il a dit* Crispum.
(b) *Erythraeus ib.*
(c) *Miraeus de script. sec. XVI. n. 147.*
(d) *Dempst. Paralipom. ad cap. 3. l. 5. Antiq. Romanar. Rosini pag. m. 872.*
(e) *Virgil. Georgic. l. 2. v. 101.*
(†) *Hamkius de* script. Rom. l. 2. p. 174. *dit que Dempster perdit ses biens pour avoir preferé la Religion Reformée à la Romaine: mais il a pris de travers les paroles de de Nicius Erythreus.*
(f) Mentis acumine satis valuit, sed memoriæ tenacitate longe plurimum, adeo ut multoties diceret, ignorare se quid sit oblivio. *Miraeus ib.*
(g) *Id. ib.*
(h) Erat hic, uti refert *Matthaeus Peregrinus,* indefessus in legendo, ita ut quatuordecim diei horas in librorum lectione continuare soleret. *Id. ibid.*
(i) Stylus ei copiosus confragosus tamen. *Id. ibid.*
(k) *Balzac, lettre 3. à Chapelain liv. 4. pag. m. 209.*
(l) *Jac. Waraeus de scriptor. Hiberniæ, pag. 119. apud Pope Blount, censura Author. pag. 643.*

† Moribus apertis & simulandi nescius, sive amore odiove quempiam prosequeretur utrumque, palam. Ut amicis obsequentissimus, ita inimicis maxime infensus. *Aub. Miraeus in script. sec. XVI. pag. 161.*

‡ Homo multæ lectionis, sed nullius plane judicii. *Usserius Antiq. Brit. Eccles. c. 1.*

gnent qu'il avoit beaucoup de lecture. Il fit des commentaires sur Claudien, & sur Corippus (a); quatre livres de lettres, plusieurs pieces de theatre, & d'autres sortes de poesie (b), quelques livres en Droit; un *apparatus* à l'histoire d'Ecosse, un martyrologe d'Ecosse & une liste des Ecrivains Ecossois; (c) c'est avec raison que je dis *liste*, car il ne donne que le simple nom des gens.

(C) *Non pas toutes les* Academies où il enseigna.] Mr. Moreri ne parle point de l'Academie de Nimes, où Dempster emporta à la dispute une chaire de professeur. C'est lui-même qui nous l'aprend: (d) *Quem* (locum Virgilii) *ut nodum mihi insolubilem objecit quidam, dum professionem in Regia Nemausensium academia, disputationi commissam, magno licet concursu, obtinui, rejectisque aliis, solus, quod inter plures dividere volebant quidam ardeliones, summo cum honore consequebar, senatu faventissimo unico Barnerio in tot egregiis viris, & omni literarum genere eminentibus, contradicente, maximo consensu Consulum, Civiumque aliorum, exceptis quibusdam, quos si mererentur nominarem, nunc quia indigni sunt tanto honore, cum suo livore, imo & malignitate callida intermori patiar, potius quam nominibus compellatos vivere meo beneficio velim.* Le passage qu'on lui proposa comme un nœu indissoluble est celui-ci:

Non (e) ego te mensis & diis accepta secundis
Transierim Rhodia & tumidis Bumaste racemis.

Il y a beaucoup d'apparence qu'en ce tems-là il passoit pour Huguenot, (†) car l'Academie de Nimes n'étoit destinée qu'à ceux de la Religion.

(D) *C'étoit un homme d'une prodigieuse memoire.*] Il disoit qu'il ne savoit ce que c'étoit que d'oublier (f). J'ai bien de la peine à croire qu'en cela il ne donnât point dans la hablerie. On pretend qu'il se souvenoit des endroits les plus cachez de l'antiquité. (g) *Nihil adeo abditum in antiquitatis monumentis cujus non meminisset, ita ut* Franciscus Cupius *vir in literis omni comparatione major* Dempsterum *magnam Bibliothecam loquentem compellare consueverit.* Cela étant il meritoit bien l'éloge de grande Bibliotheque parlante, que certains Auteurs lui donnent. Comme il étoit d'ailleurs extremement laborieux, car il avoit accoutumé de lire 14. heures de suite chaque jour (h), il faloit necessairement qu'il sût une infinité de choses. Si cela lui avoit permis d'écrire avec une grande politesse, & avec toutes les beautez d'un jugement très-exquis, il eût été un plus grand prodige, que ne l'étoit sa memoire: mais ce n'étoit pas son fait que d'écrire judicieusement & poliment (i). Je me souviens d'un passage de Balzac que je ne renvoirai point à une meilleure occasion. Si nos gens de Cour, dit-il, *ne peuvent souffrir nôtre jeune Docteur, qui a sacrifié aux Graces, de quelle façon traiteroient-ils le farouche Heinsius, s'il lui prenoit envie de faire son entrée dans les Cabinets? Avec combien de huées en auroient-ils chassé le vilain Crasot, & l'indecrotable Dempsterus? Qui pourroit sauver des coups d'espingles Federic Morel, & Theodore Marcile, ces deux celebres Anti-courtisans, qui tomboient toujours du Ciel en Terre, & parloient une langue qui n'étoit ni humaine, ni articulée, bien-loin d'être commune, & intelligible. Ces gens-là étoient rudes & sauvages, & neanmoins, ils avoient leur prix, aussi bien que les Diamants bruts* (k).

(E) *Je ne sai combien de fables.*] Pour faire honneur à l'Ecosse il lui a donné non seulement des Ecrivains qui sont ou Anglois ou Irlandois, mais aussi des livres qui n'ont jamais existé. *Dempsterus in suum scriptorum Scotiæ Catalogum pro libidine sua Anglos, Wallos & Hibernos passim retulit, & ad assertiones suas firmandas finxit sæpissime authores, opera, locos & tempora* (l). Voici ce que le savant Usserius disoit de Dempster. *Commenti genus est illi homini non minus familiare, quam librorum qui nunquam scripti sunt ex ipsius otioso deprompta cerebro recensio* (m). Voions les paroles d'un 3. temoin: *Quod verò Dempsterus* Hist. Scot. lib. 6. num. 536. *affirmat Fastidium nostrum Scotorum Chronicon scripsisse, id homini nugivendulo, & in gentis suæ rebus pene semper ineptienti condonandum est* (n). Qu'on ne dise pas qu'il n'y a que des Auteurs de delà la mer qui jugent si desavantageusement de lui, car leur jugement est aprouvé par les Catholiques mêmes des autres nations. Je ne citerai que Mr. Baillet, Prêtre François. Thomas Dempster, dit-il, (o) *nous a donné une Histoire Ecclesiastique d'Ecosse en 19. livres, où il parle beaucoup des Gens de lettres de cette contrée. Mais quoi qu'il fût habile d'ailleurs, il n'en avoit ni le sens plus droit, ni le jugement plus solide, ni la conscience meilleure. Il eut voulu que tous les Savans fussent Ecossois, il a forgé des titres de livres qui n'ont jamais été mis au monde pour relever la gloire de sa patrie, & il a commis diverses autres fourbes qui l'ont decrié parmi les Gens de Lettres. Ce sont à peu près les plaintes que font de lui* (1) *Usserius* (2) *Waraeus, le* (3) *P. Labbe,* (4) *Sandius,* (5) *Nic. Ant., &c.* Le P. Labbe à l'endroit cité par Mr. Baillet observe qu'il n'a jamais vu le *Judicium de omnibus omnium gentium & temporum historicis*, que l'on attribuë à Dempster. Je croi qu'on raporte mal le titre, & qu'on n'a voulu parler que du jugement que Dempster a fait d'un très-grand nombre d'Auteurs, & cela en très-peu de mots à la tête de son Rosinus.

(F) *Furent condamnez par l'Inquisition.*] Vous trouverez dans le decret du 16. de Mars 1621. *Thomæ Dempsteri de antiquitate Romanorum, donec corrigatur:* & dans le decret du 17. de Decembre 1623. *Scotia illustrior, seu Mendicabula repressa modesta parecbasi Thomæ Dempsteri.* Mr. Pope Blount (p) assûre qu'on trouve dans ce dernier decret, *liber inscriptus* Hiberniæ *sive antiquioris* Scotiæ *vindiciæ adversus immodestam parecbasim* Thomæ Dempsteri. Cela ne se trouve point dans mon edition (q). On voit dans la *Bibliotheca Bibliothecarum* (r) du P. Labbe, que l'Auteur du livre qui a pour titre *Hibernia sive Antiquioris Scotiæ vindiciæ* s'apelle G. F. Federicus Hibernus, & que son livre fut imprimé à Anvers l'an 1621. *in* 8.

(A) *Par mille souplesses de Politique.*] L'une de ces souplesses fut de faire sa cour à (s) Cleopatre: c'est l'ordinaire, on ne fait rien sans le sexe; il y a partout quelques femmes qu'il faut mettre dans ses interêts, si l'on veut faire reüssir ses entreprises. Mais je voudrois bien savoir qui est cette Cleopatre: seroit-ce la sœur d'Alexandre que (t) Philippe maria au Roi d'Epire, & qui s'assûra de la Macedoine (v) sur un faux bruit qu'Alexandre avoit été tué? C'est aparemment elle-même. Son credit étoit grand sans doute & auprès d'Olympias sa mere, & auprès d'Alexandre son frere. Il fut fort grand depuis la mort de ce Prince: nous voions qu'Eumenes l'alla voir à Sardes, pour s'autoriser du nom de cette Princesse. *Inde Sardis profectus est ad Cleopatram sororem Alexandri Magni, ut ejus voce centuriones principesque confirmaret, existimantes*

(m) *Jacob. Usserius de Britan. Eccles. primord. pag. 463. apud eumd. ib.*

(n) *Gul. Cave ad ann. Chr. 420. apud eumd. ib.*

(o) *Jugem. des Sav. tom. 2. pag. 188.*

(1) *Jac. Usser. de Britann. Eccl. Primord. cap. 13. pag. 463.*

(2) *Jac. Waraeus, rer. Hibernic.*

(3) *Ph. Labbe Biblioth. Bibl. pag. 159.*

(4) *Christoph. Sand. animadv. in Voss. pag. 175.*

(5) *Nicol. Anton. Biblioth. Hisp. præfat. p. 34.*

(p) *Ubi supra.*

(q) *C'est celle de Geneve 1667. contrefaite sur celle de Rome de la même année.* (r) *Pag. 198. edit. Rothomag. 1678. l'endroit est hors de sa place.* (s) Ἐξέπεσε δ' ἂν εἰ μὴ συνέσει πολλῇ καὶ ἀγχινοίᾳ, καὶ τῇ τῶν ὑπηκόων εὐνοίᾳ, καὶ θεραπείᾳ τῇ Κλεοπάτρας, τοὺς ἐπανατεινομένους αὐτῷ πολέμους διέφυγε. Et excidisset sane, nisi prudentia & sagacitate mentis, & studiis civium, & suis erga Cleopatram obsequiis, bella, cum minis sibi denuntiata, effugisset. *Photius Biblioth. pag. 709. n. 224.* (t) *Justin. lib. 9. cap. 7. & lib. 13. cap. 6.* (v) *Plut. in Alexandro pag. 702.*

compter son aplication à s'aquerir la bienveuillance de Cleopatre. Il se vit delivré d'inquietude en aprenant la mort d'Alexandre. Cette nouvelle à force d'être agreable (*B*) lui pensa faire tourner l'esprit. Perdiccas après la mort d'Alexandre n'eut pas de moins bonnes intentions pour les exilez d'Heraclée; de sorte que Denys se vit obligé tout de nouveau à recourir à mille artifices, afin de conjurer la tempête qui le menaçoit. Mais cet embarras fut de petite durée, parce que Perdiccas fut bien-tôt tué. Depuis ce tems-là les affaires de Denys allerent toûjours en prosperant, à quoi son mariage (C) avec AMASTRIS servit de beaucoup. Il prit le titre de Roi, & n'aiant plus rien à craindre il se donna tout entier à ses plaisirs. La vie voluptueuse qu'il mena le fit devenir si gras, qu'il ne faisoit presque que dormir; & son assoupissement étoit si profond, qu'il n'y avoit point d'autre moien de l'éveiller que de lui ficher de longues aiguilles dans le corps: à peine pouvoit-on en venir à bout par cette voie. Il mourut âgé de 55. ans, dont il en avoit regné 30. Ses sujets le regretterent beaucoup, car il les avoit traitez doucement. Il laissa sa femme tutrice de ses enfans, & Regente de l'Etat *. C'est elle qui fit bâtir la ville (*D*) d'Amastris. J'ai oublié de dire que nôtre Denys avoit honte de sa grosseur; & c'est

turos ibi majestatem regiam verti unde soror Alexandri staret. Tanta veneratio magnitudinis Alexandri erat, ut etiam per vestigia mulierum favor sacrati ejus nominis quæreretur (a). L'historien dont j'emprunte ces paroles avoit dejà dit que Perdiccas la rechercha en mariage (b) afin de devenir Roi. Cassander, Lysimachus, Antigonus, Ptolomee, & chacun des autres chefs de parti souhaiterent de se marier avec elle, car ils crurent que les Macedoniens choisiroient pour maître celui qu'elle épouseroit, & ainsi chacun espera de parvenir à l'empire pourvû qu'il fût son mari. Antigonus la faisoit garder dans Sardes: elle qui ne l'aimoit pas, & qui souhaitoit de se joindre à Ptolomée, cherchoit les moiens de s'évader. Le gouverneur de la ville l'en empêchoit, & enfin par ordre d'Antigonus, il se servit de quelques femmes pour la faire mourir. Antigonus voulant éviter l'infamie d'un tel meurtre, fit punir de mort quelques-unes de ces femmes, & fit enterrer magnifiquement cette Princesse (c): C'est ainsi qu'on se joüe du public: les Princes meritent mieux d'être apellez Comediens que ceux qui montent sur le theatre.

(*B*) *A force d'être agreable lui pensa faire tourner l'esprit.*] Voici un effet de la joie bien singulier, & si je ne me trompe, plus rare que celui de faire mourir. On compte plusieurs personnes qui sont mortes de joie (d), mais je ne me souviens point d'avoir lu que bien des gens en aient perdu l'esprit. C'est ce qui m'oblige à citer les propres paroles de Photius: Εὐθυμίας μὲν ὁ Διονύσιος ἄγαλμα τὴν ἀγγελίαν ἀκούσας ἱδρύσατο· παθὼν τῇ πρώτῃ προσβολῇ τῆς φήμης ὑπὸ τῆς πολλῆς χαρᾶς, ὅσα ἂν ὁ σφόδρα λυπηθεὶς ἀρρωστήσειε. μικροῦ γὰρ συμβαίνει, εἰς τὸ πεσεῖν ὑπήχθη, καὶ ἄνους ὤφθη γενόμενος. (e) *Lætitiæ statuam consecravit: & ad primum famæ adventum eo affectus est modo præ exuberanti gaudio quo repentina hominem consternatio adficerit. Nam prope erat ut vertigine correptus prolaberetur, & à sana mente conspiceretur alienus.* Que peut-on faire contre les passions machinales? La raison auroit voulu qu'à la premiere nouvelle de la mort du grand Alexandre, ses plus ardens ennemis fissent de serieuses reflexions sur l'inconstance des choses humaines, non sans admirer les qualitez prodigieuses de ce Prince. Mais nôtre Denys se trouva si peu en état de reflechir gravement sur l'hommage que l'on doit en ces occasions à la destinée des Heros, qu'il pensa perdre l'esprit, tant il étoit entraîné par ses premiers mouvemens, qui n'étoient rien moins que volontaires.

(C) *Son mariage avec* AMASTRIS *servit de beaucoup.*] Il l'épousa après la mort de sa premiere femme. Amastris étoit fille d'Oxathres frere du dernier Darius, elle étoit donc cousine germaine de Statira fille de ce Darius, & femme d'Alexandre le Grand. Elles avoient été élevées ensemble, & s'aimoient beaucoup. Lors qu'Alexandre se maria avec Statira il voulut qu'Amastris fût mariée à l'un de ses plus intimes Favoris. C'étoit Craterus. Celui-ci vêcut fort bien avec elle, jusques à ce que ses interêts, ou peut-être aussi son inclination après la mort d'Alexandre, lui inspirerent l'envie de se marier avec Phila fille d'Antipater. Alors Amastris du consentement même de Craterus se maria avec Denys. Elle lui aporta de grans biens, & comme il eut occasion d'acheter les meubles de Denys tyran de Sicile, il se donna un grand éclat dans sa maison; & avec les richesses qu'il se vit en main, apuyé d'ailleurs sur l'affection de ses sujets il fit des conquêtes, & il envoia un (f) puissant secours à Antigonus pendant la guerre de Cypre. En reconoissance de ce secours Antigonus maria Ptolomée son neveu, Gouverneur de l'Hellespont, à une fille de Denys. Elle étoit du premier lit. Denys eut d'Amastris trois enfans, deux fils & une fille. La fille s'apelloit comme sa mere, l'un des fils s'apelloit Clearque, l'autre, Oxathres. Tout alla bien sous la tutelle & la regence d'Amastris, car Antigonus se rendit le protecteur d'Heraclée, & des pupilles, & lors qu'il cessa de le faire, Lysimachus prit sa place, & épousa même la veuve de Denys. Il l'aima passionnément, jusques à ce qu'il fût devenu amoureux d'Arsinoë fille de Ptolomée Philadelphe. Ces nouvelles amours causerent une rupture entre Lysimachus & Amastris, qui fut cause que cette Dame commanda seule dans Heraclée jusques à la majorité de Clearque son fils aîné. Ce Prince & Oxathres son frere furent si méchans, qu'ils firent perir leur mere sur mer pour de legeres raisons. Εἰς ἀθέμιτον δὲ καὶ μιαρώτατον ἔργον ἐξώκειλαν. τὴν γὰρ μητέρα μηδὲν περὶ αὐτοὺς μέγα πλημμελήσασαν μηχανῇ δεινῇ καὶ πανουργίᾳ ἐπιβᾶσαν νηὸς θαλάσσῃ ἀποπνιγῆναι κατειργάσαντο. (g) *Ad nefarium & exsecrabile facinus sunt delapsi. Matrem enim quæ nihil in eos grande peccaverat cum navi se commisisset, insigni commento & flagitio mari suffocandam curaverunt.* Lysimachus qui regnoit alors dans la Macedoine sentit revivre ses premiers feux à l'ouïe d'un si énorme attentat, & resolut de le punir. Il dissimula son dessein, comme il savoit faire plus qu'homme du monde, (h) Κρύψαι τὸ βουλόμενον δυνατώτατος ἀνθρώπων γεγονέναι λέγεται. *Occultare enim quæ velles ingeniosissimus mortalium fuisse perhibetur*; & aiant temoigné à Clearque la même affection qu'auparavant, il fut reçu dans Heraclée comme un bon ami. Il fit mourir les deux Princes denaturez qui s'étoient defaits de leur mere, & s'empara de tous leurs biens & rendit à ceux d'Heraclée leur liberté. Ils ne la garderent guere, car Lysimachus étant retourné chez lui fit des descriptions si vives du bon état où l'habileté d'Amastris avoit mis Heraclée & deux autres villes, qu'Arsinoë sa femme les lui demanda en present. Il la refusa d'abord, mais comme elle étoit adroite, (i) & qu'il commençoit à être bon homme à cause de son grand âge, elle obtint enfin ce beau present, & envoia dans Heraclée un gouverneur qui traita fort durement cette ville (k). Il ne faut pas oublier que du mariage de Lysimachus & d'Amastris sortit un fils nommé Alexandre. C'est Polyænus (l) qui nous l'aprend: le passage est si corrompu, qu'on n'y a trouvé la vraie leçon qu'après bien des tentatives. Le manuscrit de Casaubon portoit Ἀλέξανδρος Λυσιμάχου καὶ Μακριᾶδ' υἱός. Ce grand Critique corrigea Μακριᾶδ' par Μακρίδης. Grentemenil a conjecturé plus heureusement que lui, car il a cru qu'il faloit lire Ἀμάστριδος. Un autre Savant (m) qui au fond est dans la même pensée, aime mieux lire Ἀμάστριος ou Ἀμήστριος. Il montre (n) par une medaille de nôtre Amastris que le genitif de ce nom étoit Ἀμάστριος, aussi bien qu'Ἀμάστριως, & il cite Herodote qui a dit Ἀμήστριος au genitif. Il observe que Saumaise (o) & Tristan (p) se sont trompez, aiant cru qu'Amastris étoit sœur de Darius.

(*D*) *C'est elle qui fit bâtir la ville d'Amastris.*] Cette ville fut l'une des trois que Lysimachus vanta à sa femme. Etienne de Byzance reconoît bien que cette ville emprunta son nom d'Amastris niece du dernier Darius, & femme de Denys tyran (q) d'Heraclée, mais il veut qu'avant cela elle ait été apellé Cromna. Il auroit mieux fait s'il se fût scrupuleusement attaché à Strabon, qui raporte (r) qu'Amastris fille d'Oxyathre &c. unit ensemble quatre bourgs, & en composa une ville qui fut nommée Amastris. Ces 4. bourgs s'apelloient Sesamus, Cytorus, Cromna, & Teius. Ils étoient en Paphlagonie. Il est étonnant que Mela (s) fasse mention de Sesame, de Cromna, de Cytore, & de Tius, sans dire un seul mot d'Amastris. On ne peut pas me repondre que l'union de ces 4. lieux sous le nom d'Amastris ne dura que pendant la vie de la Reine

* *Tiré de l'histoire des tyrans d'Heraclée composée par Memnon. Les extraits s'en trouvent dans Photius, Biblioth. n. 224. p. m. 708. & sequent.*

(a) *Justin. l. 14. c. 1.*

(b) Ut viribus auctoritatem regiam acquireret. *Id. lib. 13. c. 6* Voiez aussi Diodore de Sicile l. 18. c. 23.

(c) *Tiré de Diodore de Sicile l. 20. c. 38. ad ann. 1. Olymp. 118.*

(d) *Voiez Valere Maxime l. 9. c. 12. & Pline l. 7. c. 53.*

(e) *Phot. ubi supra.*

(f) *Ἀντιγόνῳ τὴν Ἀσίαν κατέχοντι λαμπρῶς συμμαχήσας.* Antigono Asiam tenenti, magnifice suppetias tulit. *J'aime mieux traduire ainsi que comme il y a dans mon Photius pag. 709. (c'est l'edition de Roüen 1653.)* Antigono etiam, jam magnifice Asiam tenenti, suppetias tulit.

HISTOIRE D'AMASTRIS.

(g) *Photius pag. 712.*

(h) *Ib. ib.*

(i) *Ἦν γὰρ δεινὴ περιελθεῖν ἡ Ἀρσινόη, καὶ τὸ γῆρας ἤδη Λυσίμαχον εἶχεν εὐπαράγωγον.* Ingeniosa enim ad circumveniendum fuit Arsinoe, & jam senectus ipsa mansuefactum dederat Lysimachum. *Id. pag. 713.*

(k) *Tout ceci est tiré de Memnon dans Photius n. 224.*

(l) *Lib. 6. pag. 443. apud Ezech. Spanhemium de præst. numism. pag. 466.*

(m) *Spanhem. ibid.*

(n) *Ibid. pag. 465.*

(o) *Ad Solinum pag. 889.*

(p) *Comment. to. 1. pag. 658.*

(q) *Catanée* in Plin. epist. 99. l. 10. *impute faussement à Etienne d'avoir dit qu'Amastris fut femme de Denys tyran de Sicile.*

(r) *Lib. 12. pag. 375.*

(s) *Lib. 1. c. 19. le Pere Hardouin* in Plin. ubi infra *lui impute d'avoir dit que la forteresse d'Amastris se nomme* Sesamus. *Mela ne le dit point.*

c'est pour cela que lors qu'il donnoit audience, ou lors qu'il rendoit justice, il se mettoit dans quelque armoire * qui faisoit qu'on ne lui voioit que le visage. Quelques banis d'Heraclée l'apellent le gros pourceau † dans l'une des Comedies de Menandre.

DENYS d'Heraclée, Philosophe debauché. Cherchez HERACLEOTES.

DES-BARREAUX (JAQUES DE VALLÉE, SEIGNEUR) né à Paris l'an 1602. d'une famille (A) très-noble, a été un des beaux Esprits du XVII. siecle. Il fit ses études chez les Jesuites avec beaucoup de progrés, & parce qu'ils reconnurent que son esprit étoit capable des plus grandes choses, ils tâcherent de l'enrôler dans leur Compagnie; mais ni lui ni sa famille ne voulurent prêter l'oreille à cette proposition. Il ne les aimoit point, & il se dechaînoit quelquefois contre eux agreablement. Les liaisons qu'il eut avec (B) Theophile contribuërent sans doute beaucoup à cela, comme aussi au libertinage qui l'a rendu si fameux. Il étoit encore assez jeune lors que son pere le fit pourvoir d'une charge de Conseiller au Parlement de Paris. Son bel esprit y fut admiré, quoi qu'il n'ait jamais voulu y (C) raporter aucun procés. On verra dans les remarques ce qui l'obligea à se defaire (D) de cette charge. Comme il aimoit extremement ses plaisirs & la liberté, il ne s'estima pas fort malheureux de quitter la Robe. Il a fait quantité de vers Latins & François, & de fort jolies chansons; mais il n'a jamais rien publié, il ne songeoit qu'à la bonne chere, & aux divertissemens. Il étoit admirable dans les entretiens de table, conu & aimé des plus grans Seigneurs & des plus honnêtes gens du Roiaume. Il n'y avoit point de Province où il n'eût des amis particuliers qu'il visitoit fort souvent, & il se plaisoit à changer de domicile (E) selon les saisons de l'année. Quatre ou cinq ans avant sa mort il revint de tous ses égaremens: il paia ses dettes; il abandonna à ses sœurs tout ce qui lui restoit de bien ‡ moiennant une pension viagere de quatre mille livres, &

Reine Amastris, & qu'ensuite chacun reprit son independance, & son premier nom, car si cela étoit vrai, Strabon n'assûreroit pas qu'il n'y eut que Teius qui rompit l'union. Les 3. autres, ajoûte-t-il (a), continuerent la communauté, & l'un d'eux, savoir Sesame, fut la forteresse d'Amastris. Nous voions dans Pline une faute toute semblable à celle d'Etienne de Byzance. *Sesamum oppidum*, dit-il (b), *quod nunc Amastris.* On pourroit excuser ces deux Auteurs, en disant qu'Amastris par raport à quelques-unes de ses parties avoit eu autrefois nom Cromna, & Sesamus. Il y a une faute (c) dans le Scholiaste d'Apollonius sur le 943. vers du 2. livre. Il faut lire que Sesame changea son nom, non pas en celui de Damatris à cause de la niece de Darius, mais en celui d'Amastris. Cette ville a été celebre. Les Rois de Bithynie s'en emparerent (d). Pline le jeune la louë beaucoup: *Amastrianorum*, dit-il (e), *civitas & elegans & ornata habet inter præcipua opera pulcherrimam eandemque longissimam plateam.* Il prie Trajan de fournir les frais necessaires pour couvrir les égoûts qui passoient par la belle place de cette ville. Il reçut une reponse favorable. Lucien (f) temoigne qu'il y trouva bien des Philosophes disciples de Timocrate. Les medailles d'Homere que les habitans d'Amastris firent frapper sont une preuve de leur attachement aux belles lettres (g).

(A) *D'une famille très-noble.*] Il étoit fils de Jaques DE VALLÉE Seigneur Des-Barreaux qui est mort Maître des Requêtes, & President au grand Conseil, & petit-fils de Jaques DE VALLÉE, Chevalier, Seigneur Des-Barreaux, de Châteauneuf, & de Chenailles, Controlleur General des Finances, homme si consideré sous le regne de Henri trois, & au commencement du regne suivant, qu'il eut beaucoup de part dans les Conseils, & que le Roi tint souvent chez lui le Conseil, & lui écrivit souvent de sa propre main pour des affaires importantes. Mr. Des-Barreaux qui fait la matiere de cet article avoit pour cousin issu de germain Mr. de Laubespine Châteauneuf Garde des Seaux, & du côté de sa mere il étoit cousin germain de la Comtesse (h) de Bouteville, & par consequent oncle à la mode de Bretagne du Marechal de Luxembourg, & de la Duchesse de Mecklembourg. Marie de Vallée sa sœur aînée n'a point laissé d'enfans de son mariage avec le President Viole. Elizabeth de Vallée son autre sœur fut mariée à Mr. du Boulai-Favier Maître des Requêtes, qui a été Intendant en Normandie. De ce mariage sortirent deux filles, dont l'une fut mariée à Mr. (i) Talon, & l'autre au Comte de Tiliere & de Carouge.

(B) *Les liaisons qu'il eut avec Theophile.*] Il étoit fort beau garçon dans sa jeunesse, & l'on pretend que Theophile en fut amoureux, & quelquefois même jaloux. Ce Poëte dit quelque part en parlant de lui, *Valleus noster qui fuit olim meus.* Il y a eu des gens qui ont voulu dire qu'il en avoit abusé, mais des personnes qui ont conu intimement Monsr. Des-Barreaux assûrent qu'il a eu toûjours en horreur le peché contre nature, & que *nec agens nec patiens voluit unquam inservire præpostera libidini.* Voiez la marge (†).

(C) *Jamais voulu y raporter aucun procés.*] Il disoit que c'étoit une occupation sordide, & indigne d'un homme d'esprit de s'attacher à des papiers de chicane, & de les dechiffrer. Il se chargea une fois d'être Raporteur: le procés n'étoit pas de consequence, & se voiant pressé par les parties il les fit venir, & brûla le procés en leur presence, & paia de son argent ce qui étoit demandé.

(D) *Ce qui l'obligea à se defaire de cette charge.*] Ce fut, dit-on, une amourette du Cardinal de Richelieu pour la fameuse Marion de Lorme, coiffée de nôtre Mr. Des-Barreaux. Je m'en vais vous alleguer mon Auteur. „ (k) Le Cardinal vit Marion de Lorme sans „ en être vu, & la trouva mille fois plus belle qu'il „ ne se l'étoit imaginé. Il voulut savoir si S. Mars en „ étoit aimé, & il donna la commission à Bois-robert „ de le decouvrir. Cet Abbé ne tarda gueres de donner à son Eminence l'éclaircissement qu'elle souhaitoit, & il lui aprit que dans les complaisances que „ Marion de Lorme avoit pour le Favori du Roi, la „ vanité y avoit plus de part que l'amour, & que toute la tendresse de cette fille étoit pour Desbarreaux, „ Conseiller au Parlement, jeune homme, bien fait „ de sa personne, d'un esprit vif & d'une conversation „ enjoüée, mais debauché & impie au dernier point. „ Le Cardinal fit proposer à Desbarreaux par Bois-robert que s'il vouloit lui ceder sa Maîtresse, & l'engager à repondre à sa bonne volonté, on auroit tant „ de reconnoissance pour ce sacrifice, qu'on feroit „ pour sa fortune tout ce qu'il pourroit desirer. Bois-robert s'aquitta de sa commission avec beaucoup „ d'adresse, mais Desbarreaux ne repondit à cette ouverture qu'en plaisantant, & feignant toûjours de „ croire le Cardinal incapable d'une telle foiblesse. Ce „ Ministre en fut si irrité qu'il persecuta Desbarreaux „ tant qu'il vécut, & l'obligea à se defaire de sa charge „ & à sortir du Royaume.

Celui qui nous a fourni des memoires touchant Mr. Des-Barreaux, nous avoit promis la refutation de ce passage des Galanteries des Rois de France, mais une longue maladie l'a empêché de nous envoier cela.

(E) *Changer de domicile selon les saisons de l'année.*] Il alloit chercher les bons fruits & les bons vins dans les climats où ils excelloient. Mais principalement il alloit chercher le soleil sur les côtes de Provence pendant l'hiver. Il passoit à Marseille les trois mois de la vilaine saison. La maison qu'il apelloit sa favorite étoit dans le Languedoc: c'étoit celle du Comte de Clermont de Lodeve, où il disoit que la bonne chere & la liberté étoient dans leur trône. Il avoit en Anjou la Maison du Lude, où étoit autrefois l'abord des plus beaux esprits & des plus honnêtes gens. Il alla voir quelquefois (l) Mr. de Balzac sur les bords de la Charante; mais où il a le plus regenté, c'est à Chenailles sur la Loire, maison agreable, & autrefois de plaisir & de bonne chere. Elle apartenoit à l'un de ses oncles, & puis à Mr. de Chenailles (m) son cousin germain, Conseiller au Parlement de Paris. Il faut que j'ajoûte que les plaisirs de l'esprit étoient quelquefois le sujet de ses voiages, comme quand il vint exprès en Hollande (n) pour y voir Mr. Descartes son ami, & pour profiter des instructions de ce grand genie.

(a) Strab. ubi supra.

(b) Plin. l. 6. c. 2. p. m. 650.

(c) Mr. de Spanheim ubi supra pag. 465. observe qu'Holstenius a corrigé cette faute dans ses notes sur Apollonius.

(d) Photius ubi supra pag. 720.

(e) Epist. 99. l. 10.

(f) In Pseudomanti.

(g) Voiez Mr. de Spanheim ubi supra pag. 490.

(h) Mere du Marechal de Luxembourg. Elle est morte non pas au mois de Janvier 1695. comme les Gazettes le publierent, mais au mois d'Août 1696. âgée de 92. ans, dans la 69. année de sa viduité. Voiez les lettres historiques du mois de Septembre 1696. pag. 327. 328.

(i) Avocat General, & puis President au mortier au Parlement de Paris.

(†) Le recueil des lettres de Theophile publié par Mayret en contient deux de Françoises, & plusieurs Latines de Theophile à Des-Barreaux, & une Latine de celui-ci à Theophile.

** Ælien, hist. div. l. 9. c. 13. Athen. l. 12. c. 12 pag. 549. Ils parlent aussi des aiguilles qu'on lui fichoit dans le corps pour le reveiller.*

† Apud Athen. ib.

‡ Il avoit eu plus de 4. cens mille francs au partage des biens paternels & maternels, & outre cela quelque succession collaterale.

(k) Galanteries des Rois de France to. 2. pag. 189. édition de Hollande 1695.

(l) Voiez la lettre que Mr. de Balzac lui écrivit le 12. Octob. 1641. elle est la 26. du 2. livre de la 2. partie des lettres choisies. La cousine dont il lui parle qui ne se vouloit pas remarier est sans doute la Comtesse de Bouteville.

(m) Il s'est retiré à la Haie pour la religion en 1694.

(n) Baillet, vie de Descartes to. 2. pag. 176.

& se retira à Châlon sur Saone, le meilleur air, disoit-il, & le plus pur qui fût en France. Il y loüa une petite maison, où il étoit visité des honnêtes gens, & sur tout de Monsieur l'Evêque qui lui a rendu un bon temoignage. Il y mourut en bon Chretien l'an 1674. Il avoit fait un sonnet (EΔ) devot deux ou trois ans avant sa mort qui est conu de tout le monde, & qui est

(EΔ) *Un sonnet devot . . . qui est conu de tout le monde.*] Je ne laisserai pas de le mettre ici tout du long.

Grand Dieu, tes jugemens sont remplis d'equité;
Toûjours tu prens plaisir à nous être propice:
Mais j'ai tant fait de mal, que jamais ta bonté
Ne me pardonnera sans choquer ta justice.
Oüy, Mon Dieu, la grandeur de mon impieté
Ne laisse à ton pouvoir que le choix du suplice:
Ton interest s'oppose à ma felicité;
Et ta clemence même attand que je perisse.
Contente ton desir puis qu'il t'est glorieux;
Offense toy des pleurs qui coulent de mes yeux;
Tonne, frappe, il est temps, rens moi guerre pour guerre:
J'adore en perissant la raison qui t'aigrit:
Mais dessus quel endroit tombera ton tonnerre,
Qui ne soit tout couvert du sang de JESUS-CHRIST.

L'Auteur de l'art de parler trouve ce sonnet *admirable*. Il l'a inseré (a) dans son livre comme un exemple de la figure que les Rheteurs nomment *epistrophe* ou *consentement*. On trouve ce sonnet dans une lettre de Mr. Boursault. Le titre de cette lettre marque qu'elle fut ecrite (b) *à Monsieur Des-Barreaux qui ne croyoit en Dieu que lors qu'il etoit malade.* L'Auteur lui parle de *la mort d'une malheureuse femme qui etoit l'opprobre de son sexe, & qui laissa des enfans qui étoient les heritiers de son infamie.* Il pretend que par cette mort Dieu avoit *brisé les obstacles qui empêchoient* Des-Barreaux *de s'aprocher de lui.* Concluons de là que cette femme avoit été la maitresse de ce Libertin. On ajoûte qu'on *ne doute point que des mauvais exemples* qu'ils s'étoient *mutuellement prestez, elle n'eut retenu de* lui *celui de croire en Dieu* dans la maladie. On lui represente ce que la misericorde de Dieu avoit fait souvent pour lui. *Ne fut-ce pas cette Misericorde,* lui dit-on (c), *qui pour vous retirer des égaremens où vous étiez, vous envoya la derniere Maladie que vous eûtes: où touché de la grandeur de vos pechez, vous fistes ce Sonnet, qui vous a acquis autant de gloire qu'il vous causera un jour de confusion, d'avoir été assez habile pour si bien penser, & assez malheureux pour si mal vivre!* . . . . . (d) *Laissons pour un moment le Chrétien, & ne parlons que de l'honnête homme. Dites moy, je vous prie, si un homme qui auroit dit à un autre ce que vous dites à Dieu, & qui lui manqueroit aussi indignement de parole que vous luy en manquez, seroit honnête homme?* . . . . *Qu'allez-vous faire, avec la Mort qui marche à deux pas de vous, aujourd'huy aux Capucins, & demain aux Minimes, qu'y chercher ce que vous devriez fuir, &, si je l'ose dire, insulter Dieu où les autres le vont adorer!* On lui envoie la fable du faucon malade: on lui soutient que (e) *s'il y a quelque chose au Monde de plus extravagant que de ne pas croire en Dieu, c'est d'avoir la foiblesse de l'invoquer sans y croire: Et comme il n'est pas plus Dieu quand nous nous portons mal que quand nous nous portons bien, il n'y a ni plus ni moins de raison à le croire dans un tems que dans un autre.* On supose que ce fut la reponse de la mere du faucon, & l'on declare qu'*on ne sçait qu'Esope capable d'inspirer une reponse aussi judicieuse que* celle-là: enfin on exhorte très-vivement Mr. Des-Barreaux à ne point lasser la misericorde de Dieu. Notez [illegible] fable du faucon, ou pour mieux dire, celle du [illegible]n paroît en ces termes dans la nouvelle édition de Phedre:

Multos (f) cum menses ægrotasset milvius,
Nec jam videret esse vitæ spem sua,
Matrem rogabat, sancta circumiret loca,
Et pro salute vota faceret maxima.
Faciam, inquit, fili; sed opem ne non impetrem
Vehementer vereor; sed qui delubra omnia
Vastando, cuncta polluisti altaria
Sacrificiis nullis parcens, nunc quid vis rogem?

Je n'ai point trouvé cette fable parmi celles qui sont attribuées immediatement à Esope dans l'édition de Nevelet, mais je l'ai trouvée parmi celles (g) qu'un anonyme a mises en vers Latins, & qu'il a données comme originaires d'Esope. Je n'y ai vu aucune trace de la pensée que Mr. Boursault debite, & qu'il croit que le seul Esope est capable d'inspirer. Cela soit dit en passant.

Il a raison de dire que ce seroit la derniere extravagance d'adresser des prieres à une divinité qu'on ne croiroit point; mais je ne sai si Des-Barreaux a jamais fait cette folie. St. Paul semble suposer qu'une telle extravagance ne se trouve point parmi les hommes; *Comment invoqueront-ils*, dit-il (h), *celui auquel ils n'ont point cru?* Il me paroit assez possible que ceux qui n'ont rien determiné positivement, ni sur l'existence, ni sur la non existence de Dieu, lui fassent des vœux & des prieres à la veuë d'un grand peril. Or c'est l'état de presque tous les incredules. Ils doutent s'il y a un Dieu, ils ne connoissent pas clairement son existence, mais aussi ils ne conoissent pas clairement qu'il n'existe point. Mr. l'Evêque de Tournai commence par cette pensée ses reflexions sur la religion. Il est naturel que de telles gens aux aproches de la mort prenent le parti le plus sûr (i), & que *ad majorem cautelam*, ils se recommandent à la grace & à la misericorde divine. Ils esperent quelque chose de leurs prieres en cas qu'il y ait un être qui les entende, & qui les puisse exaucer, & ils n'ont rien à craindre en cas qu'il n'y ait point un tel être. Mais si quelcun étoit parvenu à un tel degré de mecreance, qu'il se fût fermement persuadé le pur atheïsme, & qu'il demeurât dans cette persuasion pendant qu'il seroit malade dangereusement, je ne conçois pas qu'il soit possible qu'il invoquât Dieu au fond de son cœur. N'allons donc pas nous imaginer que Des-Barreaux tombât dans l'extravagance qu'on lui impute, d'invoquer Dieu sans croire qu'il y eut un Dieu. Disons plutôt que sa coutume de l'invoquer dans ses maladies est une marque ou qu'au tems de sa santé il ne doutoit point de l'existence de Dieu, c'est ce qu'on assûre dans le memoire qui m'a été communiqué, ou que tout au plus il mettoit cela en problême, mais en problême dont il embrassoit l'affirmative quand il craignoit de mourir. L'inclination à la volupté lui faisoit reprendre son premier train, son premier langage, lors que sa santé etoit revenuë. Cela ne prouve point qu'en effet il fut athée. Cela prouve seulement, ou qu'il rejettoit presque tous les dogmes particuliers des Religions positives, ou que par un principe d'orgueil il craignoit qu'on ne le raillât d'être dechu de la qualité d'esprit fort, s'il ne continuoit pas à parler en libertin. Il est assez aparent que ceux qui afectent dans les compagnies de combatre les veritez les plus communes de la religion, en disent plus qu'ils n'en pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que la conscience. Ils s'imaginent que la singularité & la hardiesse des sentimens qu'ils soutiendront, leur procurera la reputation de grans esprits. Les voila tentez d'étaler contre leur propre persuasion les dificultez à quoi sont sujettes les doctrines de la providence, & celles de l'Evangile. Ils se font donc peu à peu une habitude de tenir des discours impies, & si la vie voluptueuse se joint à leur vanité, ils marchent encore plus vite dans ce chemin. Cette mauvaise habitude contractée d'un côté sous les auspices de l'orgueil, & de l'autre sous les auspices de la sensualité, émousse la pointe des impressions de l'éducation, je veux dire qu'elle assoupit le sentiment des veritez qu'ils ont aprises dans leur enfance touchant la divinité, le paradis & l'enfer; mais ce n'est pas une foi éteinte, ce n'est qu'un feu caché sous les cendres. Ils en ressentent l'activité dès qu'ils se consultent, & principalement à la vuë de quelque peril. On les voit alors plus tremblans (k) que les autres hommes. Ils passent jusqu'à la superstition: le souvenir d'avoir temoigné plus de mepris qu'ils n'en sentoient pour les choses saintes, & d'avoir tâché de se soutraire interieurement aussi à ce joug, redouble leur inquietude. On n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptez, & des vanitez de la terre se soit amusé à dogmatiser pour l'impieté dans les compagnies, encore qu'une longue suite de meditations profondes, mais mal conduites l'ait precipité dans la rejection interieure de toute la religion. Bien loin qu'un tel homme voulut ôter de l'esprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent preserver de la debauche, bien loin qu'il voulut inspirer ses opinions à ceux qui en pourroient abuser, ou à qui elles pourroient faire perdre les consolations que l'esperance d'une éternité heureuse leur fait sentir dans leurs miseres, il les fortifieroit là-dessus par un principe de charité & de generosité. Il garde ses sentimens, ou pour lui seul, ou pour des personnes qu'il supose tres-capables de n'en faire pas un mauvais usage. (l) Voilà ce que font les athées de systême, ceux que la debauche ni l'esprit hableur n'ont point gâtez. Le malheur d'avoir eté trop frapez d'un certain principe, & de l'avoir suivi avec trop de gradations de consequences les a menez à une certaine persuasion. La grace de Dieu les en peut tirer à la vuë de la mort, mais sans cela ils persistent dans leur indolence au milieu des maladies, & des tempé-

(a) *Art de parler, liv. 2. chap. 3. pag. 100. édit. de Holl. 1679.*

(b) *Lettres Nouvelles de Mr. Boursault pag. 18. édit. de Holl. 1698.*

(c) *Ibid. pag. 21.*

(d) *Ibid. pag. 22.*

(e) *Ibid. pag. 24.*

(f) *Voiez le Phedre imprimé à Amsterdam 1698. à la page 325. au commentaire de Gudius.*

(g) *Elles sont dans la même édition de Nevelet.*

(h) *Epitre de St. Paul aux Romains, chap. 10. v. 14.*

(i) *Voiez la remarque D de l'article de Bion Borysthenite.*

(k) *Voiez ci-dessus pag. 903. col. 2. le passage de Charron.*

(l) *Voiez la remarque C de l'article Vayer à la fin.*

est très-beau. Ni ses parens, ni ses amis ne sauroient disconvenir de son grand (F) libertinage; mais ils pretendent que la renommée a outré (G) les choses selon sa coutume, & que sur la fin de ses jours il aquiesça aux veritez de la religion; & quant au reste ils soutiennent qu'il a toûjours été selon le monde un honnête homme, un homme d'honneur, *qu'il avoit un bon fond d'ame & de cœur, qu'il étoit honnête, officieux, charitable, bon ami, genereux & liberal* *. Il ne se maria jamais, & n'eut point de frere, mais seulement † deux sœurs.

** Ceci & tout ce qui dans les remarques n'est point muni d'une citation publique, est tiré d'un memoire qui vient de bon lieu, & dont je garde l'original.*

† Voiez la remarque A.

DIAC-

pêtes, & s'ils se conforment aux ceremonies mortuaires de l'Eglise, c'est pour épargner à leurs parens les suites facheuses de la rejection du Rituel. Cela porte à croire que les Libertins semblables à Des-Barreaux ne sont guere persuadez de ce qu'ils disent. Ils n'ont gueres examiné, ils ont apris quelques objections; ils en étourdissent le monde, ils parlent par un principe de fanfaronnerie, & ils se dementent (a) dans le peril. Mr. de Balzac les a bien caracterisez lors qu'il s'est moqué d'un grammairien de Gascogne qui faisoit le Rodomont contre la divinité, & qui tomboit pour la moindre chose dans la superstition la plus timide. Les termes dont il s'est servi tant en vers qu'en prose sont si beaux, que je me sens oblige de les raporter. (b) *Audisti in quotidianis Comœdiis Pyrgopolinicis partes belle agere. Audisti usurpantem crebro, sibique affingentem Virgilianum illud;*

Felix qui potuit rerum cognoscere causas,
Atque metus omnes & inexorabile fatum
Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari.

Ne vobis imponat verborum illa magnificentia: Histrio & Recitator Virgilianus est, non Philosophus Virgilianus. Meticulosissimum omnium animal timet etiam non timenda. Neque ignem modò, sed suspicionem quoque ignis, & fumum è longinquo volantem, & sublustriorem umbram timet. . . . . .

Vilis Grammaticus, gentis pars fœda togatæ,
Impuro tantùm ore ferox, ne credite verbis,
Corde pavet gelido, quamvis verba ardua jactet
Sæpius, & tragicas effundat in aëra voces.
Non furor huic constans, non Numina fortiter odit,
Intrepidusque Polos audet ridere tonantes,
Ut quondam Capaneus Thebana ad mœnia pugnans,
Cùm non arma Jovis flammasque timeret Olympi.
Hic dubii imbellis ventura pericula casus,
Et simulachra malorum, & larvas horret inanes,
Contemptor placidique Jovis Cœlique sereni.
Quas non ille aras, humili formidine tactâ
Mente petet, quos non Superos in vota vocabit,
Si videat maris iratos insurgere fluctus,
Sentiat aut propriis ardere incendia venis,
Insolito-ve urgeri oppressum pondere pectus,
Æger, inops animi, atque instantis victima Fati?

Observons par occasion que plusieurs personnes très-persuadées des veritez du Christianisme oublient après le peril les vœux qu'elles avoient faits. De là est venu le proverbe, *passato il pericolo gabbato il santo.* Combien y a-t-il de debauchez très-orthodoxes d'ailleurs, qui dans la peur de faire naufrage, ou de mourir d'une maladie, promettent à Dieu que s'ils en echapent, ils vivront très-sagement? Ils en échapent, & vivent aussi mal qu'ils avoient fait. Ne diroit-on pas qu'ils font allusion à ces loix humaines qui dispensent de tenir leur parole ceux qui l'ont donnée pressez par une force majeure, en prison, à un ennemi qui leur tenoit le pistolet sur la gorge, saisis en un mot d'une crainte legitime *metu cadente in constantem virum?*

(F) *Ne sauroient disconvenir de son grand libertinage.*] Ils disent qu'il goûtoit assez les veritez du Christianisme, & qu'il eût bien voulu en être très-persuadé; mais il pretendoit qu'il n'y a rien de si difficile à un homme d'esprit que de croire. Il étoit né Catholique, mais il n'avoit aucune creance ni au culte ni aux dogmes de la religion Romaine; & il disoit que si l'Evangile & l'Ecriture sont la regle de ce que nous devons faire, & de ce que nous devons croire, il n'y avoit point de meilleure Religion que la Reformée.

(G) *Que la renommée a outré les choses.*] Plusieurs sans le conoître ont parlé de lui comme d'un impie & d'un athée; mais la verité est qu'hormis quelques saillies dans la chaleur de la dispute, où il poussoit quelquefois son raisonnement trop loin, il n'a jamais fait paroître que ses sentimens allassent à nier l'existence de Dieu. Il y avoit quelquefois de l'emportement trop fort dans ses petites chansons de debauche. Voilà ce que portent les memoires que l'on m'a communiquez. J'ai lu dans la 2. edition du *Menagiana* une chose à quoi je ne pense pas que l'on doive ajoûter foi, car c'est un conte qui se dit par tout, & qui est attribué à mille sortes de gens. Quoi qu'il en soit voici le conte de Mr. Menage. (c) *Un jour que M. Des-Barreaux & M. d'Elbene étoient encore ensemble, c'étoit en Carême, ils voulurent manger de la viande, & ne trouverent que des œufs dont on leur fit une omelette. Dans le tems qu'ils la mangeoient, il survint un Orage & un tonnerre si terrible qu'il sembloit qu'il allât renverser la maison où ils étoient. Monsieur des Barreaux sans se troubler prit le plat & le jetta par la fenêtre, disant, voilà bien du bruit pour une omelette.* Je n'ajoûte pas plus de foi à un autre conte que j'ai ouï dire. On pretend que Des-Barreaux étant bien malade, fit venir les Prêtres avec autant de diligence que s'il eût été vieux devot. L'eau benite, les chandeles benites, les croix, les images, & tout l'attirail de la devotion Romaine entouroit son lit. On lui demanda comment il se portoit, *jugez*, dit-il, *du mauvais état de mon corps & de mon esprit par l'attirail qui m'environne.* On a forgé aparemment ce petit conte sur le modele de la reponse que fit Pericles (d), lors qu'il se laissa pendre au cou un remede de vieille femme. Ce que je m'en vais raporter est tiré des lettres de Guy Patin. „ On me „ vient de dire que le debauché Monsieur des Barreaux „ est mort, belle ame devant Dieu, s'il y croyoit! au „ moins il parloit bien comme un homme qui n'avoit „ gueres de foi pour les affaires de l'autre monde, „ mais il a bien infecté de pauvres jeunes gens de son „ libertinage; sa conversation étoit bien dangereuse & „ fort pestilente au public: on dit qu'il en avoit quel„ que grain avant qu'aller en Italie, mais à son retour „ il étoit achevé: un rieur disoit que la trop frequen„ te conversation des Moines l'avoit gâté, non pas de „ ces Anachoretes de la Thebaïde, ou de nos bonnes „ gens qui s'employent à la devotion & à l'étude, mais „ de ceux qui sont en si grand nombre dans les villes „ d'Italie, qui ne songent à rien moins qu'à Dieu. „ Comme Patin écrivoit cela (e) le 28. de Mai 1666. on voit clairement qu'il se fondoit sur un faux bruit touchant la mort de Des-Barreaux. Il n'en étoit pas encore desabusé le 18. de Juin suivant, car voici ce qu'il écrivit dans une lettre (f) datée de ce jour-là. „ On „ ne dit rien de Monsieur des Barreaux, je ne sai où „ il est à present. Il a vécu de la secte de Cremonin: „ point de soin de leur ame & gueres de leur corps, „ si ce n'est trois pies en terre. Il n'a pas laissé de cor„ rompre les esprits de beaucoup de jeunes gens, qui „ se sont laissés infatuër à ce Libertin. „ Ce qu'il écrivit 4. ans après au sujet de St. Pavin montre qu'il avoit conu la fausseté de sa nouvelle, car il parle de Des-Barreaux comme d'un homme vivant, & qui faisoit penitence. *Il est ici mort depuis peu de jours*, dit-il (g), *un grand serviteur de Dieu, nommé Mr. de St. Pavin, grand camarade de des Barreaux, qui* EST *un autre fort illustre Israëlite*, si credere fas est. Ce discours insinue assez clairement, ce me semble, que l'un & l'autre de ces deux fameux Libertins voulurent passer pour convertis, & ainsi l'évenement eût été bientôt contraire aux predictions de Mr. Despreaux qui avoit mis la conversion de St. Pavin au nombre des impossibilitez morales.

Avant (h) qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la Seine à la Saint Jean glacée,
Arnaud à Charenton devenir Huguenot,
Saint Sorlin Janseniste, & SAINT PAVIN BIGOT.

Il ne faut point douter que S. Pavin ne fût encore dans la mauvaise route lors que Mr. Despreaux parla de lui. D'où vient donc que le savant Hadrien Valois met la conversion de St. Pavin au jour de la mort de Theophile? Il s'est trompé assûrement. Voiez (i) le *Valesiana*, vous y trouverez aussi quelque chose touchant nôtre Des Barreaux. „ (k) J'ai vu étant jeune Mes. des Barreaux & „ Bardouville grands camarades. Ils etoient des disciples „ de Theophile. . . . Pour ce qui est de M. Des Bar„ reaux, apres avoir bien fait parler de luy dans Paris, „ & voyant qu'il venoit un peu sur l'âge, il se mit dans „ la dévotion. Quelque médisant qui croyoit que ce „ ne fust pas un pur motif de pieté, qui l'eust porté à „ changer de vie, fit alors cette Epigramme sur luy.

„ *Des Barreaux ce vieux debauché*
„ *Affecte une Réforme austere;*
„ *Il ne s'est pourtant retranché*
„ *Que ce qu'il ne sauroit plus faire.* „

(a) *Voiez l'article de Bion Borysthenite pag. 602. & celui d'Henault.*

(b) *Balzac. epist. select. p. m. 279.*

(c) *Menagiana pag. 240. 241. de la 2. édition de Holl.*

(d) Ὁ γοῦν Θεόφραστος ἐν τοῖς Ἠθικοῖς διαπορήσας εἰ πρὸς τὰς τύχας τρέπεται τὰ ἤθη, καὶ κινούμενα τοῖς τῶν σωμάτων πάθεσιν, ἐξίσταται τῆς ἀρετῆς, ἱστόρηκεν ὅτι νοσῶν ὁ Περικλῆς ἐπισκοπουμένῳ τινὶ τῶν φίλων δείξειε περίαπτον ὑπὸ τῶν γυναικῶν τῷ τραχήλῳ περιηρτημένον, ὡς σφόδρα κακῶς ἔχων ὁπότε καὶ ταύτην ὑπομένοι τὴν ἀβελτερίαν. Scriptum reliquit in Ethicis Theophrastus, ubi disputat an mutentur cum fortuna mores, & corporis agitati affectibus desciscant à virtute, ægrum Periclem amico cuipiam, qui ipsum invisebat, amuletum ostendisse à mulieribus ex collo suo suspensum, quasi, quum eas etiam toleraret ineptias, graviter admodum ægrotaret. *Plutarch. in Pericle p. 173. A.*

(e) *Cette lettre est la 405. Voiez la page 203. du 3. tome.* (f) *C'est la 407.* (g) *Lettre 512. datée de Paris le 11. Avril 1670. Voiez la page 510. du 3. tome.* (h) Despreaux Sat. 1. (i) *Pag. 32. édit. de Hollande.* (k) *Ibid. pag. 31.*

DIACCETO. Cherchez JACCETIUS.

DIAGORAS, fameux athlete de l'Ile de Rhodes, comptoit entre ses ancêtres un des plus illustres (A) hommes de l'antiquité. La gloire qu'il remporta par ses victoires aux jeux publics de la Grece, devint extremement remarquable par celles que ses fils & les fils de ses filles ‡ y obtinrent. Il y mena lui-même une fois deux de ses fils: ils obtinrent la couronne, & ils chargerent leur pere sur leurs épaules, & le porterent au travers d'une multitude incroiable de spectateurs qui leur jettoient des fleurs à pleines mains, & qui aplaudissoient à sa gloire & à sa bonne fortune †. Quelques Auteurs raportent qu'il fut (B) transporté de tant de joie en cette rencontre, qu'il en mourut. Mais on a sujet de croire (C) que cela est faux. Le tems auquel il vivoit se (D) peut trouver dans l'un des Auteurs que Mr. Moreri cite, mais ces Auteurs ne

‡ *Voiez ci-dessus à Berenice, pag. 563.*

† *Tiré de Pausanias liv. 6. pag. 184.*

(A) *Entre ses ancêtres un des plus illustres.*] Je veux dire qu'il descendoit d'une fille d'Aristomene, le plus grand heros qui eût eté parmi les Messeniens. Cet Aristomene avoit marié deux de ses filles, & il lui en restoit une troisiéme. Damagetus Roi de Jalyse dans l'Ile de Rhodes la demanda en mariage, à cause que l'Oracle de Delphes lui avoit repondu qu'il eût à se marier avec la fille du plus honnête homme qui fût en Grece. Aristomene ne se contenta pas de lui accorder sa fille, il la lui mena lui-même dans l'Ile de Rhodes. Damagetus eut de cette femme un fils qui eut nom Diagoras. Si Pausanias (a) qui me fournit tout ceci a voulu dire que Diagoras l'athlete, pere & grand-pere de tant de victorieux athletes, étoit fils de Damagetus & de la fille d'Aristomene, il n'avoit pas bien consulté la chronologie. D'un côté il dit (b) que la mort fut cause qu'Aristomene n'alla point voir Ardys & Phraorte, celui-là Roi de Lydie & fils de Gyges, celui-ci Roi des Medes: & en un autre lieu il assûre (c) que Dorieus fils de Diagoras l'athlete vivoit au tems de Conon General des Atheniens. Or le regne de cet Ardys s'etend (d) depuis la 2. année de la 26. Olympiade, jusqu'à la 3. année de la 37. Phraorte regna depuis la 2. année de la 31. Olympiade jusques à la derniere année de la 36. & Conon a fleuri environ la 96. Olympiade; il est donc contre toutes les aparences que Dorieus contemporain de ce Conon, soit fils d'un homme dont le pere se maria lors que Phraorte regnoit. Voiez ci-dessous les remarques D & F.

(a) *Lib. 4. pag. 134.*

(b) *Ibid.*

(c) *Lib. 6. pag. 185.*

(d) *Voiez Calvisius.*

NOTEZ que quand on examine le Grec de Pausanias un peu mieux que Romulus Amaseus son traducteur Latin ne l'examina, on trouve qu'il nous aprend que Diagoras l'athlete étoit fils d'un Damagetus dont le pere nommé Dorieus (†) étoit fils de Damagetus & de la fille d'Aristomene.

(†) *Il y a [illegible] dans les éditions de Pausanias,* lib. 4. *mais selon la conjecture de Camerarius il faut lire [illegible] comme dans le 6. livre.*

(B) *Qu'il fut transporté de tant de joie . . . qu'il en mourut.*] Je croi qu'on ne trouve cela que dans Aulugelle parmi les anciens, & que c'est lui qui à cet égard doit passer pour l'original d'une infinité d'Auteurs plus modernes, qui ont cité cet exemple toutes les fois qu'ils ont parlé de la joie, comme d'une chose capable de faire mourir. Quand je dis qu'Aulugelle a eté leur original, je n'entens pas qu'ils l'aient tous consulté; il est original immediat à l'egard de quelques-uns, & par reduction à l'égard de tous les autres. Voici ce qu'il dit, il ne raporte pas le fait aussi simplement que Pausanias, il y ajoûta sans doute quelques embellissemens de rhetorique. (e) *De Rhodio etiam Diagora celebrata historia est. Is Diagoras tres filios adolescentes habuit, unum pugilem, alterum pancratiasten, tertium luctatorem; eosque omnes vidit vincere coronarique eodem Olympiæ die: & cum ibi eum tres adolescentes amplexi, coronis suis in caput patris positis, suaviarentur, cumque populus gratulabundus flores undique in eum jaceret: ibi in stadio, inspectante populo, in osculis atque in manibus filiorum animam efflavit.*

(e) *Aul. Gell. Noct. Atticar. lib. 3. cap. 15.*

(C) *On a sujet de croire que cela est faux.*] Le fait eût ete trop singulier pour avoir été omis par ceux qui ont amplement parlé de Diagoras: je ne saurois comprendre que Pausanias (f) qui parle de lui si tranquilement, & avec plusieurs digressions, eût pu passer sous silence une mort de cette nature, s'il en eût ouï parler comme d'un évenement certain. Or sans doute il l'auroit apris sur ce pied-là, si la chose eût été certaine. Notez que non seulement il nous explique la situation des statues qu'on erigea à Diagoras, à ses fils, & à ses petits fils, & qu'il touche plusieurs circonstances particulieres qui concernent cette famille, mais qu'il parle aussi de la glorieuse journée où cet homme se vit honoré de tant d'aplaudissemens & de felicitations, sur la victoire de ses fils. Auroit-on pu dans cet endroit-là se dispenser de cette remarque, que Diagoras mourut de joie sous les fleurs qu'on jettoit sur lui, & sous les benedictions de l'assemblée? Prenons donc le silence de Pausanias pour une preuve du mauvais discernement d'Aulugelle. Ciceron & Plutarque nous en fournissent une autre preuve. Ils raportent tous deux ce qui fut dit à Diagoras le jour de cette insigne victoire. Un Lacedemonien l'aborda, pour l'exhorter à ne point perdre une si belle occasion de mourir. Auroit-il falu lui faire cette remontrance, s'il fût mort effectivement de joie? n'auroit-il point prevenu le bon mot de ce Lacedemonien, & donné bon ordre que jamais ni Ciceron, ni Plutarque, ni aucun autre Moraliste n'eussent pu citer Diagoras de la maniere qu'ils l'ont cité? Ils l'ont cité non pas comme un homme qui etoit mort de joie sur le faîte de son bonheur, mais comme un homme à qui l'on representa qu'il feroit bien de mourir dans une telle conjoncture. Cela n'est-il pas convainquant contre le bon Aulugelle? Je remarquerai que Ciceron & Plutarque raportent si differemment la pensée du Lacedemonien, que le oui & le non ne sont pas plus differens. Ils ne s'accordent que pour le but general, qui est de prouver que la mort ne doit point être facheuse à ceux qui jouissent d'un grand bonheur. *Mourez, Diagoras, car presentement vous irez au ciel.* (g) *Secundis suis rebus volet etiam mori, non enim tam cumulus bonorum jucundus esse potest, quam molesta decessio. Hanc sententiam significare videtur Laconis illa vox, qui quum Rhodius Diagoras Olympionices nobilis uno die duos suos filios victores Olympiæ vidisset, accessit ad senem, & gratulatus, morere Diagora, inquit. Nunc enim in cælum ascensurus es. Magna hæc & nimium fortasse Græci putant, vel tum potius putabant. Isque qui hoc Diagoræ dixit permagnum existimans patrem quum duobus filiis tres Olympionicas una ex domo prodire, cunctari illum diutius in vita fortunæ objectum inutile putabat ipsi.* Voilà le compliment selon Ciceron, & le voici selon Plutarque, *Mourez, Diagoras, car vous ne monterez point au ciel.* (h) Οὐ γὰρ (ὡς Αἴσωπος ἔφασκε) χαλεπαίνοντας ἐστὶ τοῖς εὐτυχοῦσιν ὁ θάνατος, ἀλλὰ μακαριώτατος εἰς ἀσφαλῆ χώραν τὰς εὐπραξίας κατατιθέμενος τῶν ἀγαθῶν καὶ τύχην μεταβαλέσθαι ἀπολείπων. Διὸ βέλτιον ὁ Λάκων τὸν ὀλυμπιονίκην Διαγόραν ἐπιδόντα μὲν υἱοὺς στεφανουμένους ὀλυμπιάσιν, ἐπιδόντα δ' υἱωνοὺς καὶ θυγατριδοῦς, ἀσπασάμενος, Κάτθανε (εἶπε) Διαγόρα, οὐκ εἰς τὸν Ὄλυμπον ἀναβήσῃ. *Non enim (ut Æsopus ait) mors est felicium acerbissima, verum beatissima: quæ res bonorum virorum latas securo loco deposuit, & fortunæ declinavit conversionem. Melius ergo Lacon ille qui Olympionicen Diagoram, quum spectasset filios suos victores Olympiæ, spectasset etiam nepotes ex filiis & filiabus, salutans, Morere Diagora, inquit: non enim in cælum ascensurus es.* Le raisonnement de ce Lacedemonien est obscur pour moi, je le confesse, de quelque sens qu'on le tourne, ou comme Ciceron, ou comme Plutarque. Je le comprendrois un peu mieux selon le sens de ce dernier; je m'imaginerois qu'on eût raisonné de cette façon: *Vous êtes parvenu au plus haut sommet de gloire où vous puissiez aspirer, car il ne faut pas vous promettre que si vous vivez encore long tems vous monteriez jusques au ciel, mourez donc, afin de ne courir aucun risque de decadence.* J'exhorte ceux qui n'auront rien à faire de plus important à examiner tout ceci. Volaterran (i) y a fait une innovation. La matiere peut devenir feconde en observations subtiles, & même en éruditions. Pour moi je me contenterai de citer le poëte Terence, qui fait dire à l'un de ses personnages,

Nunc (k) est profecto interfici cum me perpeti possum,
Ne hoc gaudium contaminet vita ægritudine aliqua.

(f) *Lib. 6. pag. 184.*

(g) *Cicero Tuscul. 1. circa fin. fol. 153. D. edit. Basil. 1528. Notez que dans l'autre édition précédente on a mis non enim, au lieu de nunc enim.*

(h) *Plutarch. in Pelopida pag. 297. A B.*

(i) Diagoras Rhodius cum se victorem duosque olympionicas filios vidisset. Nunc tu Diagora moriendum ne amplius Olympum ascendas, quod sine praegaudio accedit: auctores Plin. Gellius. Volat. lib. 15. pag. 539. Pline ne dit rien de cela, & Aulugelle ne le dit pas de la sorte.

(k) *Terent. Eunuch. act. 3. scen. 5. v. 3.*

(D) *Le tems auquel il vivoit se peut trouver.*] Ce n'est pas avec precision, mais en general, & voici comment. Dorieus le troisiéme fils de Diagoras fut chassé de Rhodes avec son frere Pisidore. Ils se retirerent à Thurium dans l'Italie, & de là vint qu'aux jeux où ils furent couronnez, le crieur public les apella Thuriens. Dorieus retourna à Rhodes, lors que la faction qui l'avoit chassé ne fut plus la superieure. Il embrassa hautement le parti de Lacedemone dans la guerre du Peloponnese, équipa des vaisseaux à ses depens, & combatit en lion contre les Atheniens. Ils le haïssoient de telle sorte, que l'aiant pris prisonnier ils

Histoire de Dorieus fils de Diagoras.

ne disent point (E) que le sujet de sa mort soit raporté diversement. C'est neanmoins ce qu'asûre Mr. Moreri.

Depuis la premiere impression de cet article j'ai trouvé dans les œuvres de Pindare une ode qu'il fit en l'honneur de Diagoras. On y φ aprend que cet athlete avoit remporté deux fois la victoire aux jeux de Rhodes, quatre fois aux jeux Isthmiques, deux fois à ceux de Nemée; & qu'il avoit été victorieux aux jeux d'Athenes, à ceux d'Argos, à ceux d'Arcadie, à ceux de Thebes, à ceux de la Beotie, à ceux de l'Ile d'Ægine, à ceux de † Pellene, & à ceux de Megare. Cette ode fut faite sur la couronne du *pugilat* qu'il remporta aux jeux Olympiques ‡ de la 79. Olympiade. Son pere Damagete, ni Tlepoleme le fondateur des Rhodiens & la souche de la famille, ne furent pas oubliez. On peut dire au contraire que la digression de Pindare sur les avantures de Tlepoleme est un peu prolixe. Quoi qu'il en soit on aprend par là que nôtre Diagoras (F) descendoit de Jupiter. D'autres disent que son extraction étoit (G) divine immediatement. Cette ode de Pindare fut mise en lettres d'or ♃ dans un temple de Minerve.

DIAGORAS, surnommé * l'athée, vivoit en (A) la 91. Olympiade. On a pu dire qu'il étoit un Philosophe d'Athenes, car il a philosophé dans cette ville, mais il n'en étoit point natif. L'Ile de Melos (B) l'une des Cyclades, ou la ville de Melia dans la Carie étoient le lieu de sa naissance. Un entêtement (C) d'Auteur, une tendresse excessive pour une production de son esprit l'entraîna dans l'impieté. Ce fut l'un des plus francs, & des plus determinez athées du monde: il n'usa point d'équivoques, ni d'aucun patelinage; il nia tout court qu'il y eût (D) des Dieux. Les Atheniens le citerent pour lui faire rendre compte de son dogme,

ils resolurent de lui faire un mechant parti; mais sa presence frapa l'assemblée, on fut touché de voir captif un personnage dont la gloire avoit eu un si grand éclat, & on le remit en liberté (a). Les Lacedemoniens ne furent pas si genereux: ils le prirent comme il étoit en voiage auprés du Peloponnese, dans le tems que les Rhodiens firent alliance avec les Perses, & avec les Atheniens à l'instigation de Conon, & le traiterent comme un criminel d'Etat, c'est-à-dire qu'ils le firent mourir. Conon (b) detacha les Rhodiens de l'alliance de Lacedemone (c) la 96. Olympiade. On peut conoitre par là en gros le tems de Diagoras.

(E) *Ces Auteurs ne disent point . . . ce qu'asûre Mr. Moreri.*] Si Plutarque, Pausanias, Aulugelle & Ciceron (d) *raportoient un peu diversement le sujet de la mort de Diagoras*, comme Mr. Moreri l'afirme, il faudroit que les uns attribuassent sa mort à une cause, & les autres à une autre; mais c'est ce qu'ils ne font pas. Aulugelle le fait mourir de joie; les 3. autres ne disent quoi que ce soit de sa mort.

(F) *Que nôtre Diagoras descendoit de Jupiter.*] Car Tlepoleme étoit fils d'Hercule, & d'Astydamie fille d'Amyntor (e). Quelques-uns disent (f) qu'Amyntor raportoit aussi à Jupiter son extraction, & ainsi Diagoras auroit pu faire remonter jusques au plus grand des Dieux sa genealogie tant selon la ligne masculine, que selon la ligne feminine à commencer par Tlepoleme.

(G) *Que son extraction étoit divine immediatement.*] Un ancien Scholiaste raporte qu'il y avoit tradition que Diagoras étoit fils de Mercure, & que la chose arriva de cette maniere. Sa mere se promenant à la campagne, & se trouvant incommodée du chaud excessif qu'il faisoit, fut se reposer à l'ombre d'un bois. Mercure à qui ce bois étoit consacré profita de l'occasion & jouit de cette femme. C'est ce qui donna la naissance à Diagoras. Personne depuis Hercule n'étoit né de cette maniere. (g) *Ὃς πρῶτος ἀφ' Ἡρακλέους λέγεται τοιοῦτος γενέσθαι*, ce sont les termes du Scholiaste. On peut se plaindre de ce que Benoit les a traduits obscurement, *qui primus*, dit-il (h), *ab Hercule tantus dicitur habitus*. Notez qu'il est bien vrai qu'on a dit (i) que depuis Hercule il n'y eut point de femme à qui Jupiter fit un enfant, mais qu'il n'est point vrai qu'on ait dit cela des autres Dieux à l'égard de tout le tems qui se passa depuis Hercule jusques à Diagoras. Celui-ci vivoit encore dans la 79. Olympiade, long tems aprés la naissance de Romulus le fruit des embrassemens du Dieu Mars & de Rhea Silvia.

(A) *Vivoit en la 91. Olympiade.*] Ce fut alors (k) qu'il abandonna le païs des Atheniens, pour n'être pas puni de son atheisme. Eusebe s'est donc trompé quand il l'a mis sous la 74. Olympiade. Scaliger lui a (l) relevé cette faute, où il a trouvé 66. ans de mecompte: il devoit y en trouver 67. car il remarque qu'en la 2. année de la 91. Olympiade les Atheniens firent promettre un talent à celui qui tueroit Diagoras, & deux talens à celui qui l'ameneroit vivant. Or Eusebe a placé Diagoras sous l'an 3. de la 74. Olympiade, il se trompe donc de 67. années. Vossius (m) n'a point évité cette faute. Lactance s'est plus trompé dans l'autre sens, c'est-à-dire, en faisant Diagoras moins ancien qu'il ne faloit. Non seulement il le fait vivre aprés Epicure, mais aussi aprés les siecles où la Philosophie florissoit: il le renvoie aux tems où cette science etoit dechuë. (n) *Verum in postea temporibus quibus jam philosophia defloruerat, extitit Athenis quidam Diagoras qui nullum esse omnino Deum diceret, ob eamque sententiam nominatus est ἄθεος.*

(B) *L'Ile de Melos . . . . . ou la ville de Melia.*] On le surnomme *Melius*. C'est l'epithete que (o) Ciceron, Elien (p), & (q) Diogene Laerce lui ont donnée. Eustathius (r) qui lui donne celle de Milesien se trompe: Vossius qui le fait Athenien se trompe aussi. Je dis qu'il le fait Athenien, car aprés avoir parlé du Philosophe Diagoras, il ajoûte (s) *puto eundem esse Diagoram Atheniensem qui reliquit sermones Phrygios.* Il cite les paroles où Tatien dit que Diagoras étoit d'Athenes, *Διαγόρας Ἀθηναῖος ἦν*. Cresollius (t) ne parle que d'un Diagoras Athenien qui est le même que celui que Tatien a cité, desorte que comme, selon toutes les aparences, Tatien n'a eu en vuë que le même Diagoras qui fut surnommé l'athée, il faut conclure qu'ils ont tous ignoré d'où il etoit. Volaterran, & Benoit ont suivi l'erreur d'Eustathius, celui-là au 15. livre de sa compilation, celui-ci dans son commentaire (v) sur Pindare.

(C) *Un entêtement d'Auteur . . . . . l'entraîna dans l'impieté.*] Voici comment cette affaire se passa. Il se plaisoit à faire des vers, & il avoit composé un poëme qu'un poete lui deroba. Il fit un procés au voleur; celui-ci jura qu'il n'avoit rien derobé, & un peu aprés il publia cet Ouvrage qui lui aquit une grande reputation. Diagoras considerant que celui qui lui avoit fait du tort non seulement n'avoit pas été puni de son vol & de son parjure, mais aussi qu'il en avoit tiré de la gloire, conclut qu'il n'y avoit point de providence, ni point de divinitez, & fit des livres pour le prouver. C'est Hesychius Illustrius (u) qui fait ce conte. Il faut avouer que jamais Auteur n'a été plus amoureux de ses Ouvrages que Diagoras, & ne les a osé mettre à un tel prix. Quoi, parce que Diagoras a perdu la gloire qu'il attendoit de l'un de ses livres, il faut que tout l'univers en souffre, il faut que la nature soit privée de son directeur & de son conservateur? quelle compensation est-ce que cela? Qu'on ne me dise pas que ma reflexion est forcée, je conviens qu'il y a du faux dans ce tour-là, & quelque chose d'outré; mais je maintiens que Diagoras n'eût point raisonné comme il fit, s'il n'eût eu une estime tres-particuliere, & une affection très-intime pour le bien qu'il avoit perdu. Je ne sai si jamais la prosperité d'un malhonnête homme a fait douter de la providence à ceux qui se ressentoient de cette prosperité, ou qui du moins n'en recevoient aucun mal. Nous verrons dans la remarque suivante d'autres causes de l'impieté de Diagoras.

(D) *Il nia tout court qu'il y eût des Dieux.*] C'est ainsi qu'on caracterise ses dogmes, quand on les veut distinguer de ceux de Protagoras, qui ne faisoit que mettre en problême la religion. (x) *In hac quaestione plerique quod maxime verisimile est, & quo omnes duce natura vehimur, deos esse dixerunt: dubitare se Protagoras,* NULLOS ESSE OMNINO *Diagoras Melius & Theodorus Cyrenaicus putaverunt.* Il y a donc bien de l'aparence que Valere Maxime s'est trompé, quand il a dit que Diagoras fut bani d'Athenes pour avoir dit qu'il ne savoit point s'il y avoit des Dieux, & que s'il y en avoit il n'en conoissoit pas la nature. *Atheniensis*

φ Pindar. Ode 7. Olympior.
† Six fois.
‡ Voiez Benedictus in Pindar. ib. p. 123.
♃ Voiez ibid.
* Cicero, de natura Deor. l. 1. & 3. Diodor. Siculus l. 13. c. 6. Lactant. de ira Dei c. 9. & multi alii.

(a) Pausanias lib. 6. pag. 184. 185.
(b) Androtion in commentariis rerum Atticarum apud Pausaniam ib.
(c) Diodor. Siculus lib. 14.
(d) Ce sont les 4. Auteurs que Moreri cite.
(e) Pindar. Ode 7. Olymp.
(f) Voiez Benedictus in Pindar. ibid. pag. 129.
(g) Voiez le Sommaire Grec de l'Ode 7. des Olympiques de Pindare à la page 73. de l'edition d'Oxford 1698.
(h) Benedict. ubi supra pag. 123.
(i) Voiez la remarque N de l'article Hercule.
(k) Diodor. Siculus l. 13. c. 6.
(l) Ad num. 1535. pag. 102.
(m) Vossius de Histor. Graec. pag. 436.
(n) Lactant. de ira Dei c. 9.
(o) Lib. 1. de nat. Deor.
(p) Lib. 2. c. 23. var. histor.
(q) In Diogene. l. 6. n. 59.
(r) In Odyss. l. 3.
(s) De Histor. Graec. pag. 436.
(t) Theatr. Sophistar. pag. 72.
(v) Benedictus in Pindar. Ode 7. Olymp. pag. 123.
(u) In Διαγόρας.
(x) Cicero de natura Deor. l. 1. init. Il dit dans le même livre: Quid, Diagoras, Atheos qui dictus est, posteaque Theodorus nonne aperté Deorum naturam sustulerunt? Nam Abderites quidem Protagoras . . . cum in principio libri sui sic posuisset, de divis neque ut sint, neque ut non sint habeo dicere, Atheniensium jussu urbe atque agro est exterminatus. Voiez Lactance de ira Dei c. 9.

dogme, mais il prit la fuite; * sur quoi ils mirent sa tête à prix. Ils firent promettre à son de trompe un talent à quiconque le tueroit, & deux à quiconque l'ameneroit vif, & ils firent graver ce decret sur une colonne de cuivre. Leur severité s'étendit (E) fort loin, mais elle ne fit pas qu'on l'attrapât, car il s'embarqua ‡ & fit naufrage. Tatien † raconte qu'il fut puni pour avoir mis (F) à l'étalage les mysteres des Atheniens. Quelques Savans conjecturent que le

* Diodor. Sicul. ib. ‡ Athen. lib. 13. pag. 611. † Suidas in Διαγόρας. & Melanthes in libro de Mysteriis apud Scholiasten Aristophanes in avib. fol. 139. verso. edit. Florent. 1525. (a) Lib. 1. cap. 1. sub fin. (b) Vetus Leopardus emendat. l. 11. c. 11. (c) Sext. Empir. adversus Mathematicos pag. 318. (d) Scholiast. Arist. in nub. act. 3. sc. 1. (e) [illegible] Ibid. (f) [illegible] Ibid. (g) Schol. Aristoph. in avib. fol. 193. verso edit. Florent. 1525. (h) Peut-être faudroit-il dire Palleniens, & entendre les habitans de Pallene, bourg de l'Attique selon Stephanus de Byzance. (i) [illegible] Id. ibid. (k) Id. in nub. act. 3. sc. 1. fol. 78. (l) [illegible] Id. ib. (m) In nub. act. 3. sc. 1. (n) Diodor. Sicul. l. 13. c. 6.

fet Diagoram Philosophum populerunt, quia scribere ausus fuerat, primum ignorare se an Dii essent: deinde, si sint, quales sint (a). Cela convient parfaitement à Protagoras, & nullement à Diagoras; disons donc que (b) Valere Maxime a pris l'un pour l'autre: cela lui est assez ordinaire. Mr. Moreri le copie sans se defier de rien, & tombe dans plusieurs pechez d'omission selon sa coutume. Voiez ci-dessous le passage d'Athenagoras, & la remarque G où nous parlerons du titre d'un livre de Diagoras contre la divinité. Ce que Sextus Empiricus observe merite nôtre attention. Diagoras avoit été superstitieux autant que qui que ce fût, & il avoit commencé devotement ses poësies, mais dès qu'il eut vu l'impunité de l'homme parjure qui lui avoit fait du tort, il soutint qu'il n'y avoit point de Dieu. (c) Διαγόρας δὲ ὁ Μήλιος, διθυραμβοποιὸς, ὥς φασι, τὸ πρῶτον γενόμενος, ὡς εἴ τις καὶ ἄλλος δεισιδαίμων, ὅς γε καὶ τῆς ποιήσεως ἑαυτοῦ κατήρξατο τὸν τρόπον τοῦτον· κατὰ δαίμονα καὶ τύχαν πάντα τελεῖται· ἀδικηθεὶς δὲ ὑπό τινος ἐπιορκήσαντος καὶ μηδὲν ἕνεκα τούτου παθόντος, μεθηρμόσατο εἰς τὸ λέγειν μὴ εἶναι θεόν. *Diagoras autem Melius, qui fuit, ut dicunt, primum Dithyrambicus, ut si quis alius superstitiosus, qui etiam poësim suam inchoavit hoc modo. A Dæmone & fortuna sunt omnia. Injuria autem affectus ab aliquo qui pejeraverat, & propterea nihil passus fuerat, eò deductus est ut diceret non esse Deum.* Le Scholiaste d'Aristophane assûre que Diagoras fort craignant Dieu auparavant, se jetta dans l'impieté pour avoir perdu un depôt par la fraude du depositaire. (d) [illegible]. Ce depôt ne consistoit point en vers, mais en (e) effets, ou en argent. On lit dans le même Scholiaste que Diagoras devint athée, parce que les Atheniens avoient subjugué sa patrie (f). A cela se raporte, ce me semble, ce que le même Scholiaste raconte en un autre lieu, c'est que l'edit de proscription qui fut donné contre cet impie à cause qu'il divulguoit les mysteres, & qu'il detournoit les gens de s'y enrôler, fut principalement publié lors de la prise de Melos, car avant ce tems-là il n'empêchoit point que l'on ne se fit initier. L'édit promettoit un talent à quiconque le tueroit, & deux à quiconque l'ameneroit. (g) [illegible]. Craterus n'oublia pas cet édit dans son recueil des decrets des Atheniens. Nous venons de voir que le Scholiaste d'Aristophane cite ce recueil. Il le cite aussi dans ses notes sur la Comedie des grenouilles, à la 7. scene du 1. acte. Consultez le feuillet 105. de l'édition de Florence 1525.

(E) *La severité des Atheniens s'étendit fort loin.*] Car outre qu'ils mirent la tête de Diagoras à prix, comme nous venons de dire, ils persuaderent à tous les peuples du Peloponnese d'en faire autant. C'est ce qu'on peut recueillir du Scholiaste d'Aristophane, à l'endroit que j'ai cité de ses notes sur la Comedie des grenouilles. Il emprunte cela de Craterus. En un autre endroit il cite Melanthe, qui avoit dit dans son traité des mysteres que la proscription regardoit non seulement Diagoras, mais aussi les (h) Pelleniens, à cause qu'ils avoient mis en lumiere son Ouvrage (i). Le même Scholiaste raporte que l'indignation des Atheniens contre Diagoras, les porta à faire beaucoup de maux à Melos la patrie de cet athée. [illegible] (k). Les Meliens aquirent (l) une si mauvaise reputation depuis l'affaire de Diagoras, qu'on croit qu'Aristophane (m) ne donne à Socrate le surnom de Melien, qu'afin de le faire passer pour athée. „ Aristophane donne ce nom „ à Socrate parce qu'il avoit été disciple d'Aristagoras, „ qui étoit de l'isle de Melos, & que tous les Meliens „ avoient la reputation d'être Athées, depuis le Philoso- „ phe Diagoras qui s'avisa de nier la divinité „. C'est Mademoiselle le Fevre qui dit cela dans la page 149. de ses notes sur les Nuées d'Aristophane. Elle l'a pris du vieux Scholiaste, & par consequent ce n'est pas contre elle, mais contre lui que je m'en vais faire une observation. Le decret des Atheniens contre l'impie Diagoras fut publié (n) l'an 1. de la 91. Olympiade: c'est donc depuis ce tems-là que les Meliens auroient dû avoir ce mauvais renom. Or alors Socrate avoit plus de 50. ans; il se seroit donc passé plusieurs années depuis les leçons qu'Aristagoras lui auroit faites: ainsi c'eût été une très-mauvaise plaisanterie, que de faire remonter si haut, & par un effet si retroactif les medisances que Diagoras excita contre sa patrie. Aristagoras eût été alors dans le tombeau, ou du moins fort vieux. Qui pourroit comprendre qu'Aristophane eût pu se persuader qu'il feroit grand tort à Socrate, en faisant souvenir le peuple qu'Aristagoras Melien avoit enseigné Socrate? Je pourrois proposer une autre objection. La Comedie des Nuées où Socrate est apellé Melien, fut jouée (o) avant la proscription de Diagoras, mais si l'on en croit les (p) Scholiastes, il y a des choses dans cette Comedie qui se raportent à des faits posterieurs à la proscription; ainsi je n'insiste point sur cette difficulté. Or comme ni Diogene Laerce, ni ses commentateurs n'ont aucune connoissance de cet Aristagoras Melien, maître de Socrate, il me vient un petit soupçon que le mot *Aristagoras* s'est fourré dans les scholies d'Aristophane au lieu de *Diagoras*. Ce qui fortifie ma conjecture est de voir, que le Scholiaste donne deux caracteres à son Aristagoras qui conviennent à Diagoras (q); il le fait poëte dithyrambique, & profanateur des mysteres. En un autre lieu (r) de ces scholies il est dit que Diagoras est contemporain de Simonide & de Pindare. Selon cette supposition il auroit pu enseigner Socrate.

(F) *Pour avoir mis à l'étalage les mysteres des Atheniens.*] Voici les paroles de Tatien: (s) Διαγόρας Ἀθηναῖος ἦν, ἀλλὰ τοῦτον ἐξορχησάμενον τὰ παρ' Ἀθηναίοις μυστήρια, τετιμωρήκατε· καὶ τοὺς Φρυγίους αὐτοῦ λόγους ἐντυγχάνοντες ἡμᾶς μεμισήκατε. *Diagoras Atheniensis erat, sed quod mysteria apud Athenienses prophanaret, punitus est: hujus Phrygios libros cum legatis, nos odistis.* Je ne sai si un bon Rhetoricien eût voulu raisonner ainsi: *Vous avez puni un homme qui avoit profané vos mysteres; & quoi que vous lisiez ses livres vous ne laissez pas de nous haïr.* Le but de Tatien est de faire voir que la haine des Gentils pour les Chrêtiens étoit injuste; & pour le prouver il leur allegue deux choses, l'une qu'on avoit puni le profane Diagoras, l'autre qu'on lisoit ses livres. Il me semble qu'il n'y avoit pas trop d'adresse à rapeller le souvenir de l'ancienne severité des Atheniens, contre ceux qui s'etoient moquez de la Religion des Grecs, comme les Chrêtiens s'en moquoient. Et puis Tatien ne voioit-il pas qu'il étoit facile de lui repondre? *quand on vous aura traitez comme on fit Diagoras, on traitera vos livres comme l'on traite les siens; il y aura des curieux qui conserveront les écrits que vous composez contre nos Dieux, n'en soiez pas en peine, souffrez seulement une punition semblable à celle de Diagoras dont vous nous faites ressouvenir.* Qu'on me pardonne si je critique quelquefois les defauts de raisonnement. Il est encore plus utile de les montrer aux jeunes lecteurs, que de leur montrer une fausseté de fait. Je reviens à mon texte.

Athenagoras & Suidas nous aprenent ce même étalage des mysteres des Atheniens. Je mets en marge les paroles de Suidas (t), elles temoignent que cet impie ne se contentoit pas de faire savoir à tout le monde ce que c'étoit que ces mysteres; il s'en moquoit aussi, & detournoit de s'y faire initier ceux qui en avoient envie. Nous avons déja cité (v) pour ce fait le Scholiaste d'Aristophane. Voions ce que dit Athenagoras. Διαγόρᾳ μὲν γὰρ εἰκότως ἀθεότητα ἐπεκάλουν Ἀθηναῖοι, μὴ μόνον τὸν Ὀρφικὸν εἰς μέσον κατατιθέντι λόγον, καὶ τὰ ἐν Ἐλευσῖνι καὶ τὰ τῶν Καβείρων δημεύοντι μυστήρια, καὶ τὸ τοῦ Ἡρακλέους, ἵνα τὰς γογγύλας ἕψοι, κατακόπτοντι ξόανον, ἄντικρυς δὲ ἀποφαινομένῳ μηδ' ὅλως εἶναι θεόν (w): *Diagoræ quidem sacrilegam impietatem jure damnabant Athenienses, qui cum arcanos Orphei sermones vulgo exponebat, tum Eleusinia & Cabirorum mysteria publicabat, & Herculis statuam, ne ligna rapis coquendis deessent, discindebat; denique palam & aperte Deum esse negabat.* Lisez la suite de son discours, vous y trouverez un solide raisonnement fondé sur la difference capitale qui se trouvoit entre les Chrêtiens & Diagoras. Celui-ci s'étant moqué des Dieux & des mysteres des Grecs, n'en substituoit pas de meilleurs, mais les Chrêtiens substituoient la veritable divinité. Je trouve ici une chose que très peu d'Auteurs profanes ont raportée, je parle du traitement qui fut

(o) L'an 1. de la 89. Olympiade, & puis retouchée l'an suivant. Voiez Samuel Petit Miscellan. l. 1. c. 6. (p) Samuel Petitus ib. (q) [illegible] Schol. Aristoph. ibid. (r) Id. ib. fol. 105. (s) Tatian. orat. contra Græcos p. m. 164. (t) [illegible] Mysteria adeo contemnebat ut multos à virtute averteret. . . . mysteria narrabat omnibus, ea evulgans & extenuans, & illos qui volebant initiari avertens. Suidas in Διαγόρας. (v) Dans la remarque D. lettre g. (w) Athenag. in legat. pag. m. 36.

le livre qu'il lui attribuë traitoit (*G*) des mysteres de la Déesse Cybele. D'autres disent que Diagoras dicta de (*H*) très-justes loix au Legislateur des Mantinéens. Ciceron raporte quelques reparties

fut fait à un Hercule par Diagoras: le Pere Garasse en parle, & y met trop de broderie. Voici ce qu'il dit: (*a*) *J'attend bien que nos beaux esprits pretendus me representent que Diagoras (b) Milesius, qui fut appellé* L'ATHEISTE *par excellence, avoit un fort bon esprit, & que Sardanapale estoit un brave Prince, car pour Diagoras qui se moquoit publiquement des Dieux, & dogmatisoit qu'il n'y avoit point de divinité au monde autre que la bonne nature, entrant à ce qu'on dit un jour dans une hostellerie, fit un repart d'esprit, dont toute (c) l'antiquité fit grand estat, d'autant que n'ayant trouvé autre chose que des lentilles pour son disner, & le logis despourveu de bois pour les faire cuire, il s'advisa d'un vieux idole d'Hercule, qui estoit le Dieu tutelaire du logis, & s'addressant à luy, luy va dire,* Veni Hercules tertium decimum subi certamen & excoque lentem. *Il faut, dit-il, qu'aujourd'huy je vous fasse entreprendre un treiziesme combat, contre des lentilles: Et une autre fois entrant dans la basse Cour où les Prestres prenoient augure du manger des oyseaux, & voyant que tout le sacré College estoit grandement effrayé de ce que les poulets ne mangeoient pas, il les prit comme en cholere, & les faussant trois ou quatre fois dans une cuve pleine d'eau:* Vous (*d*) boirez, *dit-il*, puis que vous ne mangez plus: *& par ces deux rencontres on voudra contester que cet Atheiste avoit fort bon esprit, & que d'introduire l'Atheisme n'est point marque de bestise. Je confesse que ces deux reparts de gueule sont assez bons pour un faquin, mais de tirer de ces deux responses que Diagoras eust l'esprit excellent, c'est cela que je ne puis comprendre, d'autant qu'il y a maintenant mille crocheteurs & savetiers, lesquels ayant l'esprit un peu gay & aucunement eschauffé de vin, font des rencontres meilleures que ceux-là, & au partir de là sont des bestes, tel qu'estoit Diagoras.*

(*G*) *Traitoit des mysteres de la Déesse Cybele.*] Vossius a cru cela; car après avoir cité les paroles de Tatien il ajoûte (*e*): *Phrygios sermones fuisse arbitror historiam eorum quæ ad Cybelen sive matrem Phrygiam & ejus sacra pertinerent, atque ab eo esse sine hoc conscriptam ut à sacris illius homines averteret.* Il me semble que Tatien a dû alleguer les écrits les plus impies de Diagoras, & par consequent ceux dont nous voions le titre dans Hesychius Illustrius & dans Suidas. Ces deux Auteurs content (*f*) que quand il eut vu la prosperité de son plagiaire, il publia un Ouvrage touchant son renoncement à la Religion, c'est-à-dire, qu'il publia les motifs de la derniere de toutes les apostasies, les motifs selon lui de sa conversion. Cet Ouvrage avoit pour titre λόγοι ἀποπυργίζοντες. Hadrien Junius veut que cela signifie *des discours qui precipitent du haut en bas d'une tour, quasi orationes de turribus præcipitantes dicas.* Æmilius Portus traducteur de Suidas explique ce titre comme s'il signifioit, *des discours qui renversent les tours & les fortifications, turrium ac munitionum destructrices.* Peut-être que l'Auteur avoit en vuë de signifier que son Ouvrage étoit une forteresse munie de très-bonnes tours contre tous les traits des Theologiens. Selon l'idée de Junius cet impie se seroit vanté d'avoir renversé du ciel dans les abîmes du neant toutes les Divinitez; selon celle d'Æmilius Portus il se vanteroit d'avoir ruiné les remparts dont la Religion s'est fortifiée. Peut-être s'adressoit-il directement à Cybele, comme Vossius le pretend, à Cybele, dis-je, la mere de Dieux, la Déesse toute couverte de tours;

(g) Qualis Berecyntia mater
Invehitur curru Phrygias TURRITA *per urbes*
Læta Deûm partu, centum complexa nepotes
Omnes cælicolas, omnes supera alta tenentes.

Peut-être s'imaginoit-il qu'en ruinant la mere il ruinoit toute la famille, sans prendre la peine d'attaquer chaque Dieu en particulier. Selon cette conjecture qui ne me paroit pas trop solide, on concilieroit aisément Tatien avec Suidas & avec Hesychius, touchant le titre de l'Ouvrage de Diagoras.

(*H*) *Qu'il dicta de très-justes loix.*] Il n'y aura rien dans cette remarque qui ne soit digne d'attention. Elien aiant debité (*h*) que les loix de Mantinée étoient très-justes, & aussi bonnes que celles des Locriens, celles de Crete, celles de Lacedemone, & celles des Atheniens, ajoûte que celui qui donna ces loix au peuple de Mantinée étoit l'Athlete Nicodore, très-renommé par ses victoires, mais qui s'étant apliqué sur ses vieux jours à dresser des loix, avoit rendu à sa patrie un service beaucoup plus utile que ne (*i*) pouvoient être les proclamations des prix dont il avoit été honoré. Ὀψὲ τῆς ἡλικίας, καὶ μετὰ τὸν ἄθλον καὶ νομοθέτης αὐτοῖς ἐγένετο, μακρῷ τοῦτο ἄμεινον πολιτευσάμενος τῇ πατρίδι τῶν κηρυγμάτων τῶν ἐν τοῖς σταδίοις. (*k*) *Ætatis suæ tempore; & exacta pugilatione legislator eis extitit, longe utiliorem se patriæ in ea re præstans, quam quum publice victor in stadiis proclamaretur.* Ce n'est pas le tout; Elien remarque que selon l'opinion commune ces loix furent composées par Diagoras, qui les donna toutes dressées à Nicodore son ami. Enfin Elien declare qu'il auroit beaucoup de choses à dire de Nicodore, mais qu'il n'en fera rien, parce que les loüanges qu'il lui donneroit, sembleroient apartenir aussi à Diagoras. Voilà quelque chose de remarquable. Un Athée sans detour ni reserve qui donne des loix à un Etat aussi justes que celles de Solon, & que celles de Lycurgue. D'autre côté voilà un Prêtre qui s'érige en Historien, & qui suprime les loüanges que Nicodore a très-justement meritées, qui les suprime, dis-je, parce que la gloire en rejaliroit sur Diagoras. Ce n'est pas que Diagoras ne fût digne de participer à ces éloges, mais il nioit la divinité, & par consequent il ne faloit pas que l'historien fût équitable en son endroit; il faloit être prevaricateur aux loix de l'histoire, puis que cela deroboit à un Athée le bien qui lui etoit dû. On s'étonneroit moins d'une morale si depravée, si l'on ne songeoit que c'est un Prêtre Paien qui la debite. Pauvres gens! vous vous regardez comme necessaires à Dieu, vous croiez qu'il a besoin de l'usage politique que vous faites de vos injures & de vos loüanges. Vous ne croiriez pas cela, si vous aviez de la foi pour les oracles de Job (*l*).

REMARQUONS ici un grand travers du Jurisconsulte Baudoüin. Il raporte ce qui concerne le legislateur de Mantinée, & y fait cette reflexion, que l'impieté est non seulement une grande plaie des loix, mais aussi une grande ruine des Etats; & qu'il faut plutôt souhaiter qu'il n'y ait ni loix, ni jurisdiction, ni societé, que non pas que la justice soit entre les mains de l'impieté; & qu'il soutiendra toûjours que les loix de Diagoras sont suspectes. (*m*) *Narrat Ælianus, quendam olim pugilem Nicodorum, apud Mantinenses factum esse præstantissimum legislatorem: nec alio quàm Diagora athei hominis consilio usum esse, ab eoque leges accepisse, quas ferret. De Diocletiano, & ipsis adeò Romani juris auctoribus, idem dici posse videtur. Ego verò in ea persto sententia, magnam esse & legum labem, & civitatum perniciem, impietatem: & potiusquam hæc jus dicat, optandum esse, nullam planè esse jurisdictionem, nullam legem, civitatem nullam. Fremant licet Epicurei hujus ætatis leguleii: ego tamen Diagoræ leges suspectas esse contendam.* Un esprit exact n'eût point parlé de la sorte, il eût marqué avec beaucoup plus de justesse, ce qu'il faloit distinguer. Si ceux qui exercent la justice soit par l'établissement des loix, soit par l'execution des édits & des ordonnances du Legislateur, étoient tout ensemble dans les principes de l'atheisme, & animez de passion contre tout ce qui apartient à la pieté, & à la vertu, il est certain qu'il vaudroit mieux vivre sans loix, & sans tribunaux, que d'être soumis à une telle jurisdiction; mais si nonobstant leur atheisme ils avoient du zele pour le bien public, & se piquoient de faire valoir les reglemens qu'ils jugeroient les plus própres à reprimer les malfaiteurs, à prevenir les chicanes, à maintenir les droits des veuves & des orphelins, la bonne foi dans le commerce, la concorde dans les familles &c. qui doute qu'il ne fût incomparablement plus avantageux de vivre sous de tels legislateurs, ou sous de tels juges, que sans aucune jurisdiction? Mais pour mieux conoître combien Baudoüin avoit l'esprit faux quand il composoit cette partie de son Ouvrage, il sufit de considerer deux choses, l'une que n'aiant point d'autre conoissance des loix de Diagoras, que celle qu'il avoit aquise par la lecture d'Elien, il ne laisse pas de dire qu'elles lui sont suspectes; & cependant Elien quelque disposé qu'il fût à ne rendre point justice à Diagoras, les avoit loüées le plus magnifiquement du monde. La seconde chose qu'il faut remarquer est que Baudoüin compare l'Empereur Diocletien, & les Auteurs du droit Romain avec le Legislateur de Mantinée dirigé par nôtre Diagoras. Il admire les belles loix qu'ils ont faites, il s'étonne seulement que des impies aient pu former un si excellent Ouvrage, & trois lignes après il nous vient dire qu'il vaudroit mieux n'avoir ni loix ni police, que d'en avoir qui fussent dres-

(*a*) *Doctrine curieuse, l. 2. section 5. pag. 139.*

(*b*) *C'est une faute: il faloit dire Melien.*

(*c*) *Je n'ai trouvé parmi les Paiens qu'un seul Auteur qui raporte cette avanture; c'est le Scholiaste d'Aristophane* in nub. act. 3. scen. 1. *En tout cas il est faux que l'antiquité ait loüé cette action. St. Epiphane* in Ancorato p. m. 106. *reproche aux Paiens de n'avoir pas écouté la leçon de Diagoras, & sur cela il raporte assez au long l'action de cet homme contre l'idole d'Hercule. Clement d'Alexandrie la raporte aussi.* Admonit. ad Gentes *pag. 15.*

(*d*) *J'ignore que ceci ait été dit de Diagoras: c'est de Publius Claudius que Valere Maxime le raporte l. 1. c. 4. n. 3.*

(*e*) *De Histor. Græc. pag. 437.*

(*f*) Ἐνιμῶσαν ὁ Διαγόρας ἀπεσάθη, ἔγραψε τοὺς ἀποπυργίζοντας λόγους, ἔκπτωσιν ἔχοντας τῆς περὶ τὸ θεῖον δόξης. Quam ob rem mœstus Diagoras λόγους scripsit ἀποπυργίζοντας quæ defectionis causam à communi de Diis persuasione continebant. *Hesych. Illustrius in* Διαγόρας, *ex versione Hadriani Junii.* Æmilius Portus traducteur de Suidas dit, *quæ continent refutationem opinionis de divino numine.* (*g*) *Virgil. Æn. l. 6. v. 785.* (*h*) *Ælian. var. Hist. l. 2. c. 22.*

(*i*) *Les villes Greques s'estimoient très-heureuses & très-glorieuses, lors que ceux qui remportoient les prix des jeux étoient de leurs habitans.*

(*k*) *Ælian. ibid. cap. 23.*

(*l*) *Chap. 13. v. 7.*

(*m*) *Francisc. Balduinus ad edicta Principum Romanorum de Christianis p. m. 1111.*

ties (I) profanes de Diagoras. Quelques-uns disent que cet impie étoit (K) redévable de sa liberté à Democrite. La bevuë de Pierre Gregoire de Toulouse est des plus grossieres. Il a cru que Diagoras (L) fut accusé d'avoir volé les poësies d'un autre. Clement d'Alexandrie n'a pas bien conu la doctrine (M) de ce Philosophe.

☞ DIANA (JEAN NICOLAS DE) Jesuïte, ne m'est conu que par la persecution qu'il soufrit pour un Sermon qu'il avoit prêché sur Saint Lucifer. Les Inquisiteurs de Sardaigne condamnerent ce Sermon, & firent paroître beaucoup d'animosité contre ce Jesuïte. Il n'aquiesça point à leur jugement, & il emploia tant de moiens de defense qu'enfin il remporta la victoire la 13. année du procés. Diego Arze-Reynoso Inquisiteur General cassa toutes les procedures du tribunal de Sardaigne, & châtia quelques-uns des Assesseurs; & pour mieux rehabiliter la reputation de Diana, il le crea Qualificateur du Conseil suprême de l'Inquisition, & le dechargea de toute note par un decret expedié le 19. de Decembre 1653 *. J'en raporterai (A) un morceau, afin qu'on voie les iniquitez qui se commettent dans ces procedures, mais non pas toûjours impunément.

* *Tiré d'un écrit intitulé*, Libellus supplex à Patribus Societatis Jesu Provinciæ Toletanæ Catholico Hispaniarum Regi oblatus Madriti anno 1696. mense Aprili, contra libellum supplicem eidem regiæ Majestati oblatum à RR. PP. Carmelitis ad suadendum ut universis imponatur silentium circa antiquitatem Ordinis Carmelitici tenendum, post decretum Inquisitionis Toletanæ contra 14. volumina de actis Sanctorum.

DI-

sées par l'impieté, c'est-à-dire par les Empereurs qui persecuterent les Chretiens. (a) *Equidem cum sæpe cogito, in rebus civilibus præstantissimos fuisse legislatores, quos hactenus Ecclesiæ hostes acerrimos fuisse dixi: & eorum quotidie nomina & tituli in iis, quos sæpe volvimus, libris Juris Civilis occurrant, sæpe etiam attonitus obstupesco tam & à vera religione aversam esse sapientum (ut vocantur) hominum mentem, tamque omnium propè regnorum imperiorumque omnem constitutionem esse à vera pietate alienam & abhorrentem: ut quos aliàs qui prudentissimos nomothetas laudare solemus, infanos carnifices in hac causa execrari cogamur.* Plus je lis, plus je me persuade qu'il n'est pas aussi dificile de trouver des écrivains qui aient de belles, & de bonnes pensées, que d'en trouver qui les expriment sans s'embarrasser dans quelque mauvais raisonnement: un bon logicien est plus rare qu'on ne pense.

(I) *Quelques reparties profanes de Diagoras.*] Etant à Samothrace on lui montra plusieurs tableaux qui étoient autant d'*Ex-voto* apendus par des persones rechapées d'un naufrage: regardez cela, lui dit-on, vous qui ne croiez pas, qu'il y ait une providence. Je ne m'étonne pas, repondit-il, de voir les tableaux de ceux qui sont rechapez, la coutume est que l'on peigne ces gens-là, mais on ne s'avise de representer nulle part ceux qui perissent sur mer. (b) *Diagoras cum Samothraciam venisset, Atheos ille qui dicitur, atque ei quidam amicus, tu qui Deos putas humana negligere, nonne animadvertis ex tot tabellis pictis quam multi votis vim tempestatis effugerint, in portumque salvi pervenerint? Ita fit, inquit, illi enim nusquam picti sunt qui naufragium fecerunt, in marique perierunt.* Diogene Laerce (c) raporte beaucoup mieux la chose: il en fait d'abord sentir la pointe; mais de la maniere que Ciceron la raconte, il faut être presque devin pour en comprendre le sens. Ce qui suit a été mieux developé. Diagoras etoit à bord d'un vaisseau qui essuia une fort rude tempête: pendant le gros tems on se mit à dire à Diagoras, qu'on avoit bien merité ce qu'on souffroit, puis qu'on s'étoit chargé d'un impie comme lui; regardez, repondit-il, le grand nombre de vaisseaux qui essuient la même tempête que la nôtre, croiez-vous que je sois aussi dans chacun de ces bâtimens? *Idemque cum ei naviganti vectores adversa tempestate timidi & perterriti dicerent, non injuria sibi illud accidere qui illum in eandem navem recepissent, ostendit eis in eodem cursu multas alias laborantes, quæsivitque num etiam in iis navibus Diagoram vehi crederent* (d). Cela doit aprendre aux fideles & aux orthodoxes, qu'il ne faut point alleguer à toutes sortes d'incredules les raisons que l'on emprunte du train ordinaire de la providence.

(K) *Redevable de sa liberté à Democrite.*] On dit que ce Philosophe le voiant au milieu de plusieurs esclaves exposez en vente, l'examina, & lui trouva un naturel si heureux qu'il l'acheta dix mille drachmes, & en fit non pas son valet, mais son disciple (e).

(L) *Fut accusé d'avoir volé.*] Raportons les paroles: (f) *Diagoras Teleclidis filius impius dictus, quod plagii accusatus à Poëta quodam, de surrepto pæane à se conscripto ejurasset furto se non teneri, atque ille paulo post prolato in lucem pæane secunda fama hominum uteretur, quamobrem & mœstus Diagoras orationes scripsit ἀποπυργίζοντας, quasi de turribus præcipitantes dicas, quæ defectionis caussam à communi de Diis persuasione continebant, ut scribit Hesychius Milesius Illustrius.* Pierre Gregoire n'a point entendu l'Auteur qu'il cite: Diagoras ne fut point l'accusé, mais l'accusateur. Cette fausseté merite d'être relevée, car elle est capable d'imposer. Il est vraisemblable qu'un homme innocent qui apelle les Dieux à temoin de son innocence, en se purgeant par serment, se depite d'une terrible maniere lors qu'il voit que son calomniateur triomphe de lui. C'est pourquoi la narration de Pierre Gregoire étant presque aussi vraisemblable que celle d'Hesychius, est très-propre à faire égarer du droit chemin.

(M) *Clement d'Alexandrie n'a pas bien conu la doctrine de ce Philosophe.*] Il a cru (g) que Diagoras & quelques autres qui ont passé pour athées, n'ont eu cette mauvaise reputation que parce qu'ils connoissoient plus distinctement la fausseté de la Religion paienne; & il s'étonne que des gens d'une vie aussi reglée que la leur, aient été diffamez comme des impies. Ils ne sont point parvenus, dit-il, (h) jusques à la conoissance de la verité, mais ils ont senti l'erreur, & ce sentiment est une bonne semence pour produire la lumiere de la verité. Voilà une doctrine bien differente de l'opinion d'une infinité de gens, qui s'imaginent qu'il est plus facile de convertir à la vraie Religion un paien superstitieux, qu'un athée. Muret (i) aprouve le sentiment de ce Pere, touchant la cause qui a fait passer pour athées Diagoras & quelques autres, mais il est sûr qu'ils se trompent. Diagoras a eu la reputation d'athée, parce qu'il rejettoit absolument & sans nulle restriction l'existence de la divinité. Voiez ci-dessus la remarque D. Il ne faut compter pour rien ce que l'on trouve dans les Scholies d'Aristophane, Διαγόρας μελῶν ποιητὴς ἄθεος, ὃς καὶ καινὰ δαιμόνια εἰσηγεῖτο. C'est-à-dire, *le poëte Diagoras athée qui aussi introduisoit de nouvelles divinitez.* Un tel temoignage oposé aux autoritez contraires, est une mouche oposée à un elephant.

(A) *J'en raporterai un morceau afin qu'on voie.*] Je le tire de la Requête (k) que les Jesuïtes de la Province de Tolede presenterent au Roi d'Espagne l'an 1696. Ils pretendent que la Requête presentée par les Carmes au même Prince est injuste, vu qu'elle tend à obtenir que l'on garde le silence de part & d'autre depuis que l'Inquisition de Tolede a condamné quatorze volumes des *Acta Sanctorum.* Ces Jesuïtes exposent entre autres choses, que selon le style du Saint Office il est permis de se pourvoir contre les Decrets de l'Inquisition, & que lors que l'Inquisition condamne un livre elle ne pretend pas ôter à l'Auteur la liberté de justifier ses sentimens. Ils montrent (l) que l'apologie d'un livre condamné par ce tribunal a été trouvée quelquefois si forte, que l'Inquisition a revoqué sa sentence, & ils le prouvent par l'issuë du long procés du Jesuïte Jean Nicolas de Diana. Sa reputation demeura noircie plusieurs années, mais aiant fait voir la partialité de ses juges, il obtint glorieusement la cassation de leur sentence. (m) *Per annos omnino duodecim & quinque menses gravissimè passus est optimus ille Jesuita pro defensa veritate: & fuit hæc quidem veritas densis adeo passionum obfuscata nebulis ut tantum non pateretur eclipsim. Fuit auctori necesse adversus Sardiniæ Inquisitores excipere velut partiales & passioni obnoxios. Suam autem exceptionem illam & damnatas propositiones eâ probavit Diana argumentorum energiâ & evidentiâ ut &c.* Et parce que les procedures des Inquisiteurs de Sardaigne avoient causé du scandale, le Conseil suprême de l'Inquisition se crut obligé d'y remedier par un decret, dont voici une partie: (n) *Ut in omni tempore præsenti perinde ac futuro constet, innotescat atque publica fiat innocentia dicti Patris Dianæ; ut item illi ad quos hujus rei notitia pervenerit quique proinde scandalum fuerint passi ex processibus in illa causa commissis, & in libello impresso supra relatis, publicam hanc satisfactionem habeant super dicta præfati Patris innocentia & catholica* illius

(a) *Id. ib.*

(b) *Cicero de natura Deorum l. 3.*

(c) *Il remarque que selon quelques-uns cette reponse est de Diogene, & selon quelques autres de Diagoras.* Θαυμάζοντός τινος τὰ ἐν Σαμοθρᾴκῃ ἀναθήματα, ἔφη, πολλῷ ἂν ἦν πλείω εἰ καὶ οἱ μὴ σωθέντες ἀνετίθεσαν. Admirante quodam ea quæ in Samothracia sunt donaria, *longe, ait, plura essent si & qui servati non sunt ea dedicassent.* Diog. Laert. lib. 6. in Diog. n. 59. (d) *Cicero ubi supra.* (e) *Suidas & Hesychius Illustrius in* Διαγόρας. (f) *Syntagm. juris universi l. 36. sub finem. pag. m. 745.* Thomasius a relevé cette faute *in tractatu de plagio literario n. 406.*

(g) *Clem. Alexand. Admonit. ad Gentes p. m. 15.*

(h) Εἰ καὶ τὴν ἀλήθειαν αὐτὴν μὴ νοήσαντες, ἀλλὰ τὴν πλάνην γε ὑπωπτευκότες· ὅπερ οὐ σμικρὸν εἰς ἀλήθειαν φρονήσεως ζώπυρον ἀναφύεται σπέρμα: Etiamsi veritatem ipsam non consideraverint, sed errorem quidem certè suspicati sint; quod quidem non parvum exoritur semen ad excitandam scintillam intelligentiæ veritatis. *Id. ibid.*

(i) *Muret. variar. lect. l. 10. c. 17.*

(k) *J'en raporte le titre tout entier à la marge de cet article.*

(l) Quod ita non raro factum est ut Inquisitio edicta sua revocaverit ac propositiones modo confixas suo pristino restituerit splendori, quin & novis approbationibus ac laudibus exornarit. *Libell. supplex pag. 5.*

(m) *Ibid.*

(n) *Ibid. pag. 6.*

DICEARQUE, en Latin *Dicaearchus*, disciple d'Aristote, composa un grand nombre de livres qui furent (*A*) fort estimez. Ciceron & son bon ami Pomponius (*B*) Atticus en faisoient grand cas, & je croi même que leur estime s'étendit jusques sur l'Ouvrage (*C*) où il com-

(a) *Ibid. p. 20. ex Rescripto in suo aspersoria. & ex Toletano Concilio XV.*

(b) *Il a pour titre*, Quæstiones de Christianis officiis & casibus conscientiæ in 5. præcepta Ecclesiæ.

(c) *Ibid. p. 21. ex proœmio apologetici Tostati parte 2.*

(d) *Il est cité par le Scholiaste d'Aristophane ad Vespas fol. 519. apud Jonsium de Script. hist. Philos. p. 86.*

(e) *Il est cité par le même Scholiaste ad Nub. fol. 99. apud Jonsium p. 89.*

(f) *Il est cité par ce Scholiaste ad Aves fol. 606. apud Jonsium p. 88.*

(g) *Il est cité par ce Scholiaste ad Vespas fol. 467. apud Jonsium ibid.*

(h) *Jonsius ib. p. 89.*

(i) *Lib. 3. in Platone.*

(k) *Athenæus l. 13. p. 595. & l. 14. pag. 636.*

(l) *Adversus Jovinianum, lib. 2. & non pas comme dans Moreri lib. 11.*

(m) Τῶν συντόμως τε καὶ ἀκριβῶς τὰ

illius in Evangelio exponendo doctrina .... Pariter sciant omnes quod Tribunal atque supremum sacræ Inquisitionis Concilium non solum convictos contra fidem castiget, sed innocentiam etiam præmiis inculpatorum, addita satisfactione publica contra notorias iisdem impactas injurias, ad Deum denique Dominum nostrum omnipotentem remittente dicto P. Diana, publicam ac justam vindictam de gravi sibi illata injuria per delatorem, conjuratores, æmulos ac falsos testes, minusque bene affectos ministros, supplicando divinæ Majestati ejusque piæ clementiæ quatenus omnium talium mentibus lucem dignetur infundere, quo illustrati errore suo cognito correctoque & peculiariter in hoc casu commissa culpa animas suas possint salvas facere &c. Je m'assûre que plusieurs lecteurs seront bien aises de trouver ici les autres exemples semblables que ces Jesuites raportent dans leur requête. Le 1. est celui de Julien Archevêque de Tolede. Il fit un livre *de tribus substantiis* qui fut condamné par le Pape Benoit second. Il le justifia par une apologie tres-vigoureuse, & il fit si bien goûter ses raisons que ce Pontife leva la defense, & loüa hautement cet Archevêque (*a*). Le 2. exemple est celui d'Etienne Fagundez Jesuite. Il publia un (*b*) Ouvrage dont la lecture fut defendue: mais quand on eut vu son apologie, intitulée *Apologeticus tractatus pro suo libro in 5. præcepta Ecclesiæ ad quæstionem de lacticiniorum ovorumque esu tempore quadragesimæ*, on fit examiner de nouveau le livre; & il fut dit qu'aucune des propositions censurées n'étoit digne de censure, desorte que par un nouveau decret du 18. d'Avril 1630. le tribunal de l'Inquisition permit la lecture de cet Ouvrage. Le 3. exemple est celui du grand Tostat. Quelques-unes de ses opinions aiant été condamnées, il demanda d'être oui, & ne le put obtenir, la cabale de ses ennemis lui fit trouver ce grand deni de justice. Alors il fit tellement sonner ses plaintes que le bruit en vint jusques aux oreilles d'Eugene IV. qui ordonna que Tostat parût en personne à la Cour de Rome pour y soutenir ses sentimens. Tostat comparut, & se defendit si bien qu'il remporta une glorieuse victoire (*c*).

(*A*) *Un grand nombre de livres qui furent fort estimez.*] On croit que son Ouvrage sur la Musique contenoit non seulement la description des coutumes & des manieres qui concernoient l'exercice de cet art, mais aussi l'histoire des pieces de theatre qui avoient disputé le prix. C'est pourquoi l'on juge que son traité περὶ μουσικῶν ἀγώνων (*d*), *de certaminibus musicis*, n'étoit qu'une partie du traité περὶ μουσικῆς (*e*), *de Musica*. On veut aussi que le traité περὶ Διονυσιακῶν ἀγώνων (*f*), *de certaminibus Dionysiacis*, & même un autre traité (*g*) qui avoit pour titre Παναθηναϊκός, fussent des parties du traité περὶ μουσικῶν ἀγώνων, *de certaminibus musicis*. Voici comme parle Jonsius: *Liber hic Dicæarchi* περὶ μουσικῶν ἀγώνων *de quo diximus, omnino pars fuit ejusdem operis* περὶ μουσικῆς de Musica, *quo & de ipsis antiquis Musicis atque Poetis eorumque fabulis, de saltationibus & de certaminibus musicis eum egisse verisimile est* (*h*). Un pareil Ouvrage seroit un merveilleux repertoire pour l'Auteur d'un Dictionaire Historique. Le livre de Dicearque περὶ βίων, *de vitis*, cité par Diogene Laerce (*i*), ne seroit pas un repertoire moins favorable. Je fais le même jugement de l'Ouvrage qu'il intitula (*k*) περὶ τοῦ τῆς Ἑλλάδος βίου, *de vita Græciæ*, où il donnoit la description de la Grece, & celle des loix & des coutumes des Grecs. St. Jerôme (*l*) a cité ce livre. Je ne doute point que Porphyre n'ait eu egard à ce même Ouvrage, lors qu'il a mis Dicearque au nombre de ceux qui ont recueilli brievement & exactement ce qui concerne les Grecs (*m*). Voiez dans Vossius (*n*) le titre de quelques autres Ouvrages de Dicearque. Consultez aussi ce que je vais dire.

(*B*) *Ciceron & . . . Pomponius Atticus en faisoient grand cas.*] Ciceron ne fit point difficulté d'assûrer sur la parole de Dicearque une chose qu'il avoit de la peine à croire, c'est que toutes les villes du Peloponnese étoient maritimes. Il consulta un savant qui fut fort surpris de lire une telle chose dans Dicearque, & qui conseilla neanmoins de n'en point douter. Ce savant étoit un Grec (*o*). Je raporte les paroles de

Ἑλληνικὰ συναγαγόντων. Unus eorum qui res Græcanicas breviter & accurate collegerunt. *Porphyr. lib. 4. de abstinent. apud Vossium de hist. Græc. pag. 47.* (*n*) *De histor. Græc. pag. 46. 47.* (*o*) *Voiez l'epitre 18. du 7. livre à Atticus.*

Ciceron, elles sont glorieuses à Dicearque (*p*). *Peloponnesias civitates omnes maritimas esse hominis non nequam, sed etiam tuo judicio probati, Dicæarchi tabulis credidi. Is multis nominibus in* (*q*) *Trophonii Chæronis narratione Græcos in eo reprehendit, quod mare tam secuti sint, nec ullum in Peloponneso locum excipit. Quum mihi autor placeret: etenim erat ἱστορικώτατος, & vixerat in Peloponneso: admirabar tamen, & vix accredens communicavi cum Dionysio. Atque is primo est commotus, deinde quod tam de isto Dicæarcho non minus bene existimabat, quam tu de C. Vestorio, ego de M. Cluvio, non dubitabat, quin ei crederemus. . . . . Istum itaque ego locum totidem verbis à Dicæarcho transtuli.* Fortifions ce passage par ces paroles de la 12. lettre du 2. livre: (*r*) *Dicæarchum recte amas: luculentus homo est & civis haud paullo melior quam isti nostri ἀδικαίαρχοι*; & par celles-ci. (*s*) *Nunc prorsus hoc statui ut quoniam tanta controversia est Dicæarcho familiari* (*t*) *tuo, cum Theophrasto amico meo, ut ille tuus τὸν πρακτικὸν βίον longe omnibus anteponat, hic autem τὸν θεωρητικόν, utrique à me mos gestus esse videatur. Puto enim me Dicæarcho affatim satisfecisse.* Mais il n'y a point d'endroit où Ciceron fasse mieux paroitre son estime pour Dicearque, que dans la 2. lettre du 2. livre (*v*). *O magnum hominem!* s'écrie-t-il. Voiez tout le passage. On s'est étonné avec raison que Vossius ne l'ait point marqué (*w*). Il a gardé le même silence par raport à celui du 3. livre des loix, & par raport au livre *de interitu hominum*. Dans le 3. livre des loix Ciceron a fait connoitre que ce Philosophe avoit publié de fort bons discours de politique. *Theophrastus institutus ab Aristotele abundavit ut scitis in eo genere rerum, ab eodemque Aristotele doctus Dicæarchus huic rationi studioque non defuit.* Ailleurs il raconte une chose tres-curieuse, c'est que Dicearque aiant comparé ensemble tous les accidens qui ôtent la vie aux hommes, trouva que la guerre en fait plus perir que toute autre chose. (*x*) *Est Dicæarchi liber de interitu hominum, Peripatetici magni & copiosi, qui collectis ceteris causis eluvionis, pestilentiæ, vastitatis, belluarum etiam repentinæ multitudinis, quarum impetu docet quædam hominum genera esse consumpta, deinde comparat quanto plures deleti sint homines hominum impetu, id est bellis & seditionibus, quam omni reliqua calamitate.* Tout cela temoigne l'estime de Ciceron pour cet Auteur. Je raporterai bientôt un passage où il l'apelle ses delices.

(*C*) *Sur l'Ouvrage où il combattoit l'immortalité de l'ame.*] Il avoit fait 2. traitez sur cette matiere, chacun divisé en 3. livres. (*y*) *Dicæarchus in eo sermone, quem Corinthi habitum tribus libris exponit doctorum hominum disputantium, primo libro multos loquentes facit, duobus Pherecratem quendam Phthiotam senem, quem ait à Deucalione ortum, disserentem inducit, nihil esse omnino animum, & hoc esse nomen totum inane, frustraque & animalia & animantes appellari, neque in homine inesse animum vel animam, nec in bestia. Vimque omnem eam, qua vel agamus quid, vel sentiamus, in omnibus corporibus vivis æqualiter esse fusam, nec separabilem à corpore esse, quippe quæ nulla sit, nec sit quicquam, nisi corpus unum & simplex, ita figuratum ut temperatione naturæ vigeat & sentiat . . .* (*z*) *Acerrime deliciæ meæ Dicæarchus contra hanc immortalitatem disseruit. Is enim tres libros scripsit qui Lesbiaci vocantur quod Mitylenis sermo habetur, in quibus vult efficere animos esse mortales.* Ciceron temoigne dans quelcune de ses lettres (*aa*) qu'il avoit besoin de ces deux Ouvrages, & il prie Pomponius Atticus de les lui faire tenir.

Je dirai en passant que cette opinion de Dicearque n'est point digne d'un Philosophe. c'est n'avoir point de principes que de raisonner ainsi, c'est renverser l'harmonie d'un systême. Si vous posez une fois avec ces Auteurs que l'ame n'est point distincte du corps, & qu'elle n'est qu'une vertu egalement repandue sur toutes les choses vivantes, & qui ne fait qu'un seul & simple être avec les corps qu'on nomme vivans, ou vous ne savez plus ce que vous dites, ou vous êtes obligé de soutenir que cette vertu accompagne toûjours le corps: car ce qui n'est point distinct du corps est essentiellement le corps, & selon les premiers principes il y a contradiction qu'un être soit jamais sans son essence. D'où il resulte manifestement que la vertu de sentir ne cesse point dans les cadavres, & que les parties des corps vivans emportent chacune avec soi sa vie & son ame, lors qu'ils se corrompent.

(*p*) *Epist. 2. l. 6. ad Atticum p. m. 600.*

(*q*) *Athenée l. 13. pag. 594. cite Dicearque*, Περὶ τῆς εἰς Τροφωνίου καταβάσεως. De descensu in antrum Trophonii.

(*r*) *Ad Atticum.*

(*s*) *Epist. 16. l. 2. ad Attic.*

(*t*) *Voiez aussi epist. 30. l. 13.*

(*v*) *Ad Atticum. Voiez aussi la 4. lettre du livre 8.*

(*w*) *Rupertus epist. ad Reinesium pag. 503.*

(*x*) *Cicero de Officiis l. 2. c. 5.*

(*y*) *Id. Tuscul. 1. fol. m. 247. A.*

(*z*) *Ibid. fol. 250. D.*

(*aa*) Dicæarchi περὶ ψυχῆς utrosque velim mittas. *Id. epist. 32. l. 13. ad Atticum.*

Objection invincible contre Dicearque sur l'immortalité de l'ame.

combatoit l'immortalité de l'ame. Mr. Moreri (*D*) l'attribuë à un autre Dicearque qui étoit de Lacedemone, & disciple d'Aristarque; mais c'est à tort qu'il le fait Auteur de plusieurs livres, puis que Suidas qui est peut-être le seul qui ait parlé de ce Dicearque, ne lui donne aucune sorte de livres. Cela me fournit une remarque contre (*E*) Meursius. Il y a dans Pline un passage

Il n'y a donc point lieu de se flater que le sentiment cessera après la mort, & que l'on ne sera sujet à aucune peine. Si un corps est capable de douleur lors qu'il est placé dans les nerfs, il l'est aussi en quelque endroit qu'il se trouve, ou dans les pierres, ou dans les metaux, ou dans l'air, ou dans la mer. Et si un atôme d'air étoit une fois destitué de toute pensée, il paroît très-impossible que sa conversion dans cette substance que l'on nomme esprits animaux, le rendît jamais pensant. Cela paroît aussi impossible que de donner une presence locale à un être, qui auroit été quelque tems sans nulle presence locale. Ainsi pour raisonner consequemment, il faut établir ou que la substance qui pense est distincte du corps, ou que tous les corps sont des substances qui pensent, attendu que l'on ne sauroit nier que les hommes n'aient des pensées: d'où il s'ensuit selon le principe de Dicearque, qu'il y a un certain nombre de corps qui pensent. Ciceron au reste raisonne très-mal contre Dicearque (*a*): il pretend que selon ce Philosophe l'homme ne doit point sentir de douleur, puis qu'il ne doit point sentir qu'il a une ame. Ce Philosophe pourroit aisément repondre, je ne nie point que l'homme ne sente, & qu'il ne sente qu'il sent, mais je nie qu'il conoisse que ce qui sent en lui est une ame distincte du corps. Il est fort vrai qu'il ne le sent pas, il ne le conoit qu'en raisonnant. Lactance (*b*) se sert du paralogisme de Ciceron.

Je viens de m'apercevoir qu'on se pourroit faire un peu d'illetion, contre le raisonnement que j'ai oposé au systême de Dicearque: c'est ce qui m'oblige à prevenir une objection. On me dira que le sentiment pourroit être une modification du corps, d'où il s'ensuivroit que la matiere, sans rien perdre de ce qui lui est essentiel, pourroit cesser de sentir dès qu'elle ne seroit plus enfermée dans les organes d'une machine vivante. Je repons que cette doctrine est absurde: car toutes les modalitez dont on a quelque connoissance sont d'une telle nature, qu'elles ne cessent que pour faire place à une autre modalité de même genre. Il n'y a point de figure qui soit detruite que par une autre figure, ni point de couleur (*c*) qui soit chassée que par une autre couleur. J'avoue que selon la vieille Philosophie, le froid & le chaud qui se chassent d'un sujet ne sont pas des accidens de la même espece; mais pour le moins m'avouera-t-on qu'ils apartienent au même genre des qualitez qu'on nomme *tactiles*. Ainsi pour bien raisonner l'on doit dire qu'il n'y a point de sentiment qui soit chassé de sa substance, que par l'introduction de quelque autre sentiment. Rien n'empêche que le sentiment ne soit un genre, qui ait au dessous de soi d'autres genres, avant qu'on arrive à ce qu'on apelle *species infima*. Selon cela mon objection ne perd rien par la reponse que je refute, & j'ai toûjours lieu de dire, que si les esprits animaux n'ont pas hors des nerfs le sentiment qu'ils y avoient, ils ne l'ont perdu qu'en aquerant une autre sorte de sentiment. L'on me dira sans doute qu'il y a des modalitez qui cessent, sans qu'une autre modalité positive leur succede: on m'alleguera l'exemple du mouvement; car pour celui des figures on n'oseroit en parler: il est trop visiblement contraire aux defenseurs de Dicearque. Mais je replique que le mouvement & le repos ne different pas, comme on le supose, à la maniere des modalitez positives & des privations. Le repos & le mouvement sont l'un & l'autre une presence locale très-réelle & très-positive: leur diference ne consiste que dans des raports externes, & tout-à-fait accidentels. Le repos est la durée de la même presence locale; le mouvement est l'aquisition d'une nouvelle presence locale: & par consequent ce qui cesse de se mouvoir ne perd point sa modalité, sans en aquerir une autre de même nature: il a toûjours une position égale à son étenduë entre les autres parties de l'Univers. Quand on nous aura donné l'exemple de quelque corps, qui perd un lieu sans en aquerir un autre, nous accorderons que certains corps pourroient perdre un sentiment, sans en aquerir un autre: mais comme il est impossible qu'on fournisse cet exemple, nous sommes en droit de soutenir que tout corps qui sentiroit une fois, sentiroit toûjours. La conversion de l'être au neant n'est-elle pas impossible dans l'ordre de la nature? La conversion de la figure en privation de toute figure, ou la conversion de la presence locale en privation de toute presence locale, ne seroient-elles pas une conversion de quelque chose de réel, & de positif, au neant? Elles sont donc impossibles dans l'ordre de la nature: donc la conversion du sentiment en privation de tout sentiment, est impossible, car elle seroit une conversion de quelque chose de réel & de positif, au neant. Enfin je dis que tous les modes du corps sont fondez sur les attributs essentiels du corps, qui sont les 3. dimensions. C'est ce qui fait que la perte d'une figure, ou d'une presence locale, est toûjours accompagnée de l'aquisition d'une autre figure, ou d'une autre presence locale. L'étenduë ne cesse jamais, il ne s'en perd jamais rien: c'est pourquoi la corruption d'un de ses modes est necessairement la generation d'un autre. Par la même raison aucun sentiment ne pourroit cesser que par l'existence d'un autre, car dans le systême que je refute le sentiment seroit un mode du corps, aussi bien que la figure, & le lieu. Que si vous vouliez fonder le sentiment sur quelque attribut de la matiere diferent des trois dimensions, & inconu à nôtre esprit, je vous repondrois que les changemens de cet attribut devroient ressembler aux changemens de l'etenduë. Ceux-ci ne peuvent faire cesser ni toute figure, ni toute presence locale; & ainsi les changemens de cet attribut inconu ne feroient jamais cesser tout sentiment; ils ne feroient que le passage d'un sentiment à un autre, comme le mouvement de l'étenduë n'est que le passage d'un lieu à un autre.

(*D*) *Mr. Moreri l'attribuë.*] On ne comprend point comment il a fait cette faute: car après avoir raporté le passage de Ciceron touchant l'impieté de Dicearque à l'égard de la nature de l'ame, il ajoûte que *Tertullien marque aussi l'erreur de ce Philosophe.* Or voici les paroles de Tertullien raportées par Moreri. *Denique qui negant principalem, ipsam prius animam nihil censuerunt, Messenius aliquis Dicaearchus.* Le Philosophe dont Tertullien marque l'erreur est Dicearque de Messine: pourquoi donc est-ce que Moreri attribuë cette erreur à Dicearque de Lacedemone? Il accumule faute sur faute en nous renvoiant à un très-grand nombre d'Auteurs qui ont parlé de Dicearque, puis qu'il aproprie tous leurs temoignages à un Dicearque de Lacedemone, à qui Suidas n'attribuë aucun Ouvrage ni petit ni grand; & puis que l'on ne sauroit nier qu'une partie de ces temoignages ne concernent Dicearque de Messine. Un savant Critique (*d*) a cru que les sommaires des tragedies de Sophocle & d'Euripide citez par Sextus Empiricus (*e*), sont la production du grammairien Dicearque duquel Athenée fait mention au 1. livre (*f*). J'avoue qu'un tel Ouvrage conviendroit mieux à Dicearque le grammairien de Lacedemone, & disciple d'Aristarque, qu'à Dicearque le Messinois, & disciple d'Aristote, mais neanmoins quand je considere que Suidas n'attribuë aucun Ouvrage à celui-là, & qu'il assûre que celui-ci étoit philosophe, rhetoricien, & geometre, j'aime mieux donner au disciple d'Aristote tous les Ouvrages qui sont citez sous le nom de Dicearque. Si celui dont parle Athenée dans la 14. page de son premier livre, sans l'appeller grammairien, quoi qu'en dise Reinesius, étoit le Dicearque de Lacedemone, il auroit plutôt attribué à sa patrie qu'à la ville de Sicyone l'invention de quoi il s'agit en cet endroit, puis qu'il y a des Auteurs qui l'attribuent à la ville de Lacedemone. Cette invention regarde la danse, & aparemment c'est dans le livre περὶ μουσικῶν ἀγώνων, *de certaminibus musicis*, que Dicearque parloit de cela, comme aussi de la danse nommée la (*g*) Gruë.

(*E*) *Une remarque contre Meursius.*] Il pretend (*h*) que Dicearque de Lacedemone fit sur le gouvernement de Sparte un livre si excellent, qu'on le lisoit tous les ans en presence de la jeunesse dans l'assemblée des Ephores, & que l'édit concernant cela fut executé pendant fort long tems. Ce qu'il cite de Suidas est fort juste, si l'on en excepte une clause, c'est que Suidas ne parle là que de Dicearque le Messinois. (*i*) Ἔγραψε τὴν πολιτείαν Σπαρτιατῶν. καὶ νόμος ἐτέθη ἐν Λακεδαίμονι, καθ' ἕκαστον ἔτος ἀναγινώσκεσθαι τὸν λόγον εἰς τὸ τῶν ἐφόρων ἀρχεῖον. τοὺς δὲ τὴν ἡβητικὴν ἔχοντας ἡλικίαν ἀκροᾶσθαι. καὶ τοῦτο ἐκράτησε μέχρι πολλοῦ. *Scripsit Rempublicam Spartanorum. Et Lacedæmone lex est lata, ut quotannis liber ille in prætorio Ephororum legeretur, & juventus auscultaret. Idque diu obtinuit.*

(*a*) Dicæarchum vero cum Aristoxeno æquali & condiscipulo suo doctos sanè homines omittamus, quorum alter ne condoluisse quidem unquam videtur, qui animum se habere non sentiat: alter ita delectatur suis cantibus, ut eos etiam ad hæc transferre conetur. *Cicero Tuscul. 1. fol. 248. B. Il avoit dit fol. 246. D. qu'Aristoxene Musicien & Philosophe faisoit consister l'ame dans un accord harmonique des organes*, hic ab artificio suo non recessit. *Voiez Lactance* inst. l. 7. c. 13. & de opificio Dei c. 16.

(*b*) *Lib. 7. cap. 13.*

(*c*) *On n'entend parler ici que des corps visibles à l'homme.*

(*d*) *Reines. epist. 69. p.* [illegible]

(*e*) *Adv. Mathem. cap. 19.*

(*f*) *Pag. m. 14.*

(*g*) *Voiez Plutarque dans la vie de Thesée.*

(*h*) *Meurs. miscellan. Lacon. l. 4. pag. 334.*

(*i*) *Id. ib.*

passage qui temoigne que Dicearque avoit reçu commission (F) de quelques Princes, pour prendre la hauteur des montagnes. La geographie étoit l'une de ses principales γ études, & nous avons encore † un traité qu'il fit là-dessus. L'Ouvrage qu'il fit de la republique de Lacedemone fut extremement honoré ‡. Il tenoit pour maxime ⁂ qu'on doit faire ensorte d'être aimé de tout le monde, mais qu'il ne faut lier une amitié très-étroite qu'avec les honnêtes gens. Ce qu'il censure dans Platon merite (G) d'être censuré. Vossius n'a point dû lui attribuer (H) un traité des songes. Lactance n'a pas sçu lui donner (I) le rang qui lui convenoit. Jamais je n'ai été plus surpris qu'en voiant la sterilité du Jesuïte Jerôme

γ *Voiez Strabon l. 2. p. 71. qui remarque que Polybe censuroit souvent Dicearque.*

† *Il fut imprimé à Augsbourg par les soins d'Hoeschelius l'an 1600.*

‡ *Voiez la remarque E.*

⁂ *Plut. Sympos. l. 4. init. pag 659.*

(F) Avoit reçu commission de quelques Princes.] Voici les paroles de Pline: (a) *Globum tamen effici mirum est in tanta planitie maris camporumque. Cui sententiæ adest Dicæarchus vir in primis eruditus, regum cura permensus montes, ex quibus altissimum prodidit Pelion 1250. passuum ratione perpendiculi, nullam esse eam portionem universæ rotunditatis colligens.* Je m'étonne que le Pere Hardouin n'ait point observé que ce passage n'est pas compatible avec ce qu'il cite de Geminus; car Geminus (b) assûre que selon le calcul de Dicearque, le mont Cyllene dans l'Arcadie a 15. stades ou environ de hauteur; c'est-à-dire près de 1900. pas. Il n'est donc pas vrai que le Pelion qui n'a que 10. stades, soit la plus haute montagne que Dicearque ait mesurée. Quoi qu'il en soit nous avons ici la confirmation de ce que l'on trouve dans Suidas, que Dicearque avoit fait un livre sur la mesure des montagnes du Peloponnese. Le passage de Pline avoit échapé à la diligence de Vossius.

(G) Dans Platon merite d'être censuré.] Il blâmoit Platon de donner trop de pouvoir à l'amour: c'est Ciceron (c) qui nous l'aprend, & je pense que ses paroles nous aideront à entendre celles de Diogene Laërce qui semblent avoir été mal traduites. Voici les paroles de Laërce: (d) *Λόγος δὲ πρῶτον γράψαι αὐτὸν τὸν Φαῖδρον· καὶ γὰρ ἔχει μειρακιῶδές τι τὸ πρόβλημα. Δικαίαρχος δὲ καὶ τὸν τρόπον τῆς γραφῆς ὅλον ἐπιμέμφεται ὡς (e) φορτικόν.* On les a ainsi traduites: *Phædrum primo illum scripsisse fama est, habet enim quæstio illa nonnihil juvenile. Porro Dicæarchus totum id scribendi genus ut grave ac molestum carpit.* Cette traduction ne fait point d'honneur à l'original: elle supose que Laërce après avoir dit qu'il y a quelque chose qui sent le jeune homme dans le Phedre du Philosophe Platon, a cru bien fortifier son dire en citant un homme qui trouvoit dure & pesante la maniere dont ce Philosophe avoit écrit ce traité. Il me semble qu'il vaudroit mieux suposer que le sens de Diogene Laërce est celui-ci. On pretend que le premier Ouvrage de Platon est celui qui s'apelle Phedre: & en effet la question qu'il y examine sent fort le jeune homme; aussi Dicearque condamna tout le caractere de cette piece, à cause des saillies outrées, & du debordement impetueux d'imagination qu'il y remarquoit. Ciceron comme je l'ai dejà dit, nous insinuë cette paraphrase; car l'excés dont il dit que Dicearque accusoit Platon, par raport à l'autorité de l'amour, regardoit sans doute le Phedre. Un (f) des Commentateurs des lettres de Ciceron s'est servi de ce passage de Laërce, pour confirmer une conjecture tout-à-fait ingenieuse. Il pretend que Dicearque fit un livre qui avoit pour titre, *Φαίδρου περιουσία*, *les superfluitez du Phedre*, & que Ciceron demande ce livre à son ami Atticus. Ciceron s'exprime ainsi: *Libros mihi de quibus ad te antea scripsi velim mittas, & maxime Φαίδρου περιουσίας & Ἑλλάδος.* Voici la note de Bosius. *Videntur his verbis duo libri Dicæarchi significari, quorum primo auctor ille multa è Phædro Platonis ut superflua & redundantia resecanda esse docuerat: altero virorum illustrium quos Græcia tulisset vitam conscripserat, huncque librum vocarat Ἑλλάδος βίον, ut illum Φαίδρου περιουσίαν. Laërtius vulgo traditum refert Platonem (g) omnium dialogorum totam ejus scripti rationem ut nimis insolentem & fastidiosam damnasse.* Bosius raporte le Grec de Diogene Laërce, & cite un passage de Plutarque (h) où l'on condamne comme superfluës quelques descriptions inserées dans le Phedre. Voiez Reinesius & Mr. Menage. Celui-là (i) croit que Ciceron demande le livre de Phedre Philosophe Epicurien *περὶ Θεῶν*, & celui de Dicearque *βίος Ἑλλάδος*. Il est donc contraire en partie & conforme en partie à Bosius; mais il ne savoit point que Bosius a commis ici une faute: c'est de confondre l'Ouvrage de Dicearque intitulé *Βίοι*, avec celui qui avoit pour titre *Βίος Ἑλλάδος*. Le premier contenoit la vie des hommes illustres: le second decrivoit la Grece, & les coutumes des Grecs. Mr. Menage (k) a remarqué cette faute.

(H) Lui attribuer un traité des songes.] Raportons les termes de Vossius: (l) *Nec magis ambigere licet de libro quem Tullius eum de divinatione, & somniis scripsisse auctor est.* Il ne cite rien pour ce fait. Aparemment il s'en raporta à quelque Auteur qui disoit la même chose, & qui ne citoit personne, & il ne vouloit point prendre la peine de chercher où Ciceron pouvoit avoir dit cela. Je ne doute point que si cette particularité se rencontre dans quelque livre de Ciceron, ce ne soit dans celui *de divinatione.* L'aiant parcouru, j'y ai trouvé quatre endroits qui concernent Dicearque. Dans le premier on assûre (m) qu'il rejetta toutes sortes de divinations, hormis celle des songes & celle de la fureur. D'où j'infere qu'au pis aller il faudra que l'on m'avouë que Vossius a dû dire *de divinatione ex somniis*, & non pas *de divinatione, & somniis.* Le second endroit n'est qu'une confirmation du premier, & je ne le raporterois pas s'il ne me fournissoit une reflexion incidente. (n) *Nec vero unquam animus hominis naturaliter divinat nisi cum ita solutus est & vacuus, ut ei planè nihil sit cum corpore; quod aut vatibus contingit, aut dormientibus. Itaque ea duo genera à Dicæarcho probantur.* Il faut ou que Ciceron n'ait pas entendu la doctrine de Dicearque, ou que celui-ci se soit contredit, & ne se soit pas entendu lui-même. Un homme qui ne reconoit nulle distinction entre les ames humaines & le corps, peut-il croire que les fanatiques, les enthousiastes, les songeurs ont des pensées qui ne sont point materielles, c'est-à-dire, qu'en cet état leur ame se trouve dans un parfait degagement du commerce qu'elle avoit avec le corps? Il est sûr que si un tel homme croioit cela il ne sauroit ce qu'il diroit, & qu'il s'embarrasseroit dans une evidente contradiction. Or nous avons vu (o) que Dicearque n'admettoit nulle distinction entre les ames des corps vivans, & les corps vivans; s'il a donc cru, comme Ciceron le lui impute, qu'à cause que dans les extases & dans les songes l'ame de l'homme est degagée de tout commerce avec le corps, il ne faut pas rejetter les divinations des enthousiastes, & des songeurs, il s'est contredit, & il a ruïné lui-même ses hypotheses par un galimatias incomprehensible. Mais ne le condamnons point sans l'entendre. Peut-être que les raisons sur lesquelles il se fondoit pour retenir les divinations des extases, & des songes, pendant qu'il rejettoit toutes les autres manieres de predire l'avenir, ne sont pas bien raportées par Ciceron. C'étoit un mauvais pas pour Dicearque que cette exception en faveur des songes, & des alienations d'esprit: & je voudrois bien savoir la maniere dont il s'en tiroit. Le troisiéme passage ne dit pas plus que le second, c'est pourquoi je me contente de le mettre en marge (p). Le quatrieme est plus favorable à Vossius que tous les autres. *At nostra interest scire ea quæ eventura sint. Magnus Dicæarchi liber est nescire ea melius esse quam scire (q).* Mais ce livre-là de Dicearque n'est point celui dont Vossius a parlé, il n'a point pour titre ni *de divinatione, & somniis*, ni *de divinatione ex somniis*, & il n'est point different peut-être de celui de la descente dans la caverne de Trophonius. En un mot ce Philosophe a pu expliquer son sentiment sur la matiere des divinations dans quelcun des livres dont Vossius avoit deja raporté le titre, il n'étoit donc pas necessaire de cotter à part celui *de divinatione & somniis.*

(I) Lactance n'a point sçu.] Il condamne très-justement Dicearque sur la mortalité de l'ame, mais il se trompe quand il l'accuse d'avoir été le precurseur de Democrite à l'égard de ce faux dogme; car Dicearque aiant été l'un des disciples d'Aristote, n'a fleuri qu'assez long tems après Democrite. (r) *In eadem sententia fuit etiam Pythagoras antea, ejusque præceptor Pherecydes; quem Cicero tradit primum de æternitate animarum disputavisse. Qui omnes licet eloquentia excellerent; tamen in hac duntaxat contentione non minus auctoritatis habuerunt, qui contra hanc sententiam disserebant; Dicæarchus primo, deinde Democritus, postremo Epicurus.*

(a) *Plin. lib. 2. c. 65.*

(b) *In element. Astronom. c. 14. p. 55. apud Harduin. in Plin. to. 1. pag. 217.*

(c) Quem (*Platonem*) non injuria Dicæarchus accusat qui amori autoritatem tribuerit nimis. *Cicero, Tuscul. 4. fol. 270. C.*

(d) *Diog. Laert. lib. 3. in Platone n. 38.*

(e) *Confer quæ supra pag. 601. col. 2.*

(f) *Simeon Bosius in epist. Cicer. ad Attic. 39. l. 13.*

(g) *Je raporte ce passage selon l'édition de Mr. Grævius. Il est visible que les imprimeurs ont sauté ici 3. ou 4. mots, tels que pourroient être ceux-ci,* primum Phædrum conscripsisse, Dicæarchum verò.

(h) *In Erotico.*

(i) *Reinesius variar. lect. l. 3. c. 3. pag. 377.*

(k) *Menag. not. ad Diog. Laertium l. 3. n. 4. sub finem.*

(l) *Voss. de hist. Græcis pag. 47.*

(m) Dicæarchus Peripateticus cætera divinationis genera sustulit, somniorum & furoris reliquit. *Cicero de Divinat. l. 1. circa init. fol. m. 304. B.*

(n) *Id. ib. fol. 312. B.*

(o) *Dans la remarque C lettre 7.*

(p) Me Peripateticorum ratio magis movebat & veteris Dicæarchi, & ejus qui nunc floret Cratippi, qui censent esse in mentibus hominum tanquam oraculum aliquod ex quo futura præsentiant; si aut furore divino concitatus animus aut somno relaxatus solute moveatur ac libere. *Id. ib. l. 2. fol. 320. B.*

(q) *Ib. C.*

(r) *Lactant. divin. instit. l. 7. c. 8. Voiez aussi le chap. 7. & 13.*

me (K) Ragusa, sur un sujet aussi illustre que Dicearque, & qui fait autant d'honneur à la Sicile * sa patrie.

* *Il étoit de la ville qu'on nomme aujourd'hui Messine, autrefois* Messana. *Suidas.*

Une personne qui n'a point voulu se faire conoitre m'a fait tenir quelques objections que je m'en (L) vais examiner. Elles concernent l'argument que j'ai † proposé contre Dicearque au

† *Dans la remarque C.*

(K) *La sterilité du Jesuite Jerôme Ragusa.*] Ses *Elogia Siculorum qui veteri memoria floruerunt*, imprimez à Avignon l'an 1690. ne contiennent que les titres d'une petite partie des livres de Dicearque, & un extrait de Charles Etienne. Cet extrait porte que selon ce Philosophe, le genre humain n'avoit jamais commencé, & que l'ame perissoit avec le corps. Ce dernier dogme lui convient, & Ciceron cité par Charles Etienne l'attribue à Dicearque, comme on l'a vu ci-dessus (a). mais je ne sai point d'où Charles Etienne a pris l'imputation de l'autre dogme. Si le Jesuite s'étoit contenté de copier Charles Etienne, il n'eût point commis une lourde faute, il ne lui auroit pas imputé de croire (b) que le Dicearque qui avoit ces mauvaises opinions n'etoit pas le Messinois; car c'est à ce Dicearque que Charles Etienne les impute visiblement. Il est vrai qu'il s'imagine, par une erreur tres-grossiere, que Dicearque natif de Messana, & disciple d'Aristote n'est point Dicearque le Messinois. C'est de quoi le Jesuite le devoit reprendre.

(a) *Remarque C.*

(b) Qui tamen Dicæarchum talia opinantem alium fuisse à Dicæarcho nostro opinatur. *Hier. Ragusa p. 94.*

(L) *Quelques objections que je m'en vais examiner . . . . au sujet de son opinion sur la nature de l'ame.*] L'Auteur de ces objections commence par developer le systême de nôtre Philosophe. Il pretend que Dicearque a voulu dire que les corps vivans ne diferent d'un corps non vivant qu'en ce que leurs parties sont figurées & arrangées d'une certaine maniere. Il compare cette opinion avec celle de Descartes, & voici comment. Si un chien difere d'une pierre, ce n'est pas qu'il soit composé d'un corps & d'une ame, & que la pierre ne soit que corps, c'est uniquement en ce qu'il est composé de parties tellement rangées qu'elles font une machine, ce que l'arrangement des corpuscules d'une pierre ne fait pas. Voila le sentiment de Mr. Descartes. Cette idée est fort propre à nous faire entendre l'opinion de Dicearque, nous n'avons qu'à suposer qu'il etendoit sur toutes sortes de corps vivans, ce que les Cartesiens ne disent qu'à l'égard des bêtes; nous n'avons qu'à suposer qu'il reduisoit l'homme à la condition d'une machine, d'où il resultera que l'ame humaine n'est point distincte du corps, mais qu'elle est seulement une construction, une disposition machinale de plusieurs parties de matiere. Cela etant supose, l'Auteur des objections pretend que je ne donne nulle atteinte au systême de Dicearque, tant s'en faut que j'aie pu considerer comme invincible la dificulté que j'ai proposée. J'ai pretendu que Dicearque ou ne savoit plus ce qu'il disoit, ou qu'il etoit obligé de soutenir que la vertu en quoi il faisoit consister l'ame, accompagnoit toûjours le corps. On repond qu'il n'a été obligé qu'à soutenir qu'elle accompagnoit toûjours le corps vivant; on ajoûte que si j'avois toûjours joint ensemble ces deux termes *corps* & *vivant*, ma consequence eût pu être admise toute entiere par Dicearque, & qu'ainsi elle n'eût porté aucun coup à son systême. On pretend donc qu'il peut nier que de ce que l'ame est une vertu des corps vivans, il s'ensuive qu'elle se trouve dans les cadavres; car si elle ne consiste que dans l'arrangement machinal de certains corps, comme il le supose, il s'ensuit manifestement qu'elle doit cesser dès que cet arrangement cesse, dès que la machine ne subsiste plus. C'est ainsi, continue-t-on, qu'un Cartesien repondroit à ceux qui lui voudroient soutenir que selon son hypothese, l'ame des bêtes subsiste aprés même qu'on les a tuées. Vous vous trompez, repondroit-il, car puis que je supose qu'elle ne consiste que dans une certaine disposition des organes, je dois suposer necessairement qu'elle perit dès que cette disposition est detruite. L'Auteur des objections supose, *que l'on n'a jamais conclu contre* les Cartesiens *que la vertu de sentir ne cesse point dans les cadavres, & que les parties des corps vivans emportent chacune avec soi sa vie & son ame lors qu'ils se corrompent.* Il est certain qu'on n'objecte pas aux Cartesiens cette consequence, mais c'est à cause qu'ils n'attribuent aucun sentiment à l'ame des bêtes; car s'ils la faisoient sensitive, les mêmes dificultez que j'ai objectées à Dicearque tomberoient sur eux, & ils seroient aussi obligez que lui d'en donner la solution. On m'objecte enfin que les remarques que j'ai faites sur ce que toutes les modalitez que nous conoissons ne cessent d'être qu'en faisant place à d'autres modalitez de même genre, d'où il s'ensuit qu'un corps qui auroit eu du sentiment en quelques rencontres, ne cesseroit jamais d'en avoir, on m'objecte, dis-je, que cela importe peu à Dicearque, *car il n'a jamais attribué de vie à la matiere qu'aprés la modification requise pour en faire un corps vivant, sçavoir par le divers arrangement de ses parties. Je n'ai donc pas eu droit de lui faire donner la vie à aucune partie de la matiere aprés son derangement, quoi que devant & aprés elle soit bien corps, mais non pas corps vivant.* C'est la conclusion de l'Auteur des objections. Notez qu'il n'est pas entré en lice pour le dogme même de Dicearque, il en a reconu la fausseté & l'impieté, il a seulement voulu montrer que j'ai eu tort de l'accuser d'inconsequence, & que ce systême-là ne perd point ses liaisons & sa justesse quoi que ce Philosophe n'ait point admis un sentiment, & une vie imperissable dans les corps qui ont été une fois vivans.

Vous voiez là clairement tout l'état de la question, il ne s'agit que de savoir si un Philosophe qui croit qu'il y a des corps qui pensent, & des corps qui ne pensent pas, raisonne consequemment. Je soutiens que non, & que quiconque admet une fois que par exemple un assemblage d'os, & de nerfs, sent & raisonne, doit soutenir à peine d'être declaré coupable de ne savoir ce qu'il dit, que tout autre assemblage de matiere pense, & que la pensée qui a subsisté dans l'assemblage, subsiste sous d'autres modifications dans les parties desunies, aprés la dissipation de l'assemblage. Je ne repete point les preuves que j'ai données sur ce sujet, & il n'est pas necessaire que je les fortifie de nouveau, car l'Auteur des objections ne les a point attaquées. Il a seulement observé que Dicearque ne s'en doit pas mettre en peine, attendu sa declaration, que la matiere ne commence à vivre qu'aprés un certain arrangement de ses parties. Mais c'est là-dessus principalement que je voudrois l'accuser de n'avoir sçu ce qu'il disoit. Il n'entendoit pas simplement par vie, respirer, manger, marcher, il entendoit toutes les operations de l'homme, l'action des cinq sens externes, l'imagination, la reflexion, le raisonnement &c. Je soutiens que l'on supose ce qui a été jusques ici inconcevable à tous les hommes, si l'on supose que le seul arrangement des organes du corps humain fait qu'une substance qui n'avoit jamais pensé devient pensante. Tout ce que peut faire l'arrangement de ces organes se reduit comme dans l'horloge à un mouvement local diversement modifié. La diference ne peut être que du plus au moins. Mais comme l'arrangement des diverses roues qui composent une horloge ne serviroit de rien pour produire les effets de cette machine, si chaque roue avant que d'être placée d'une certaine façon, n'avoit actuellement une étendue impenetrable, cause necessaire de mouvement dès qu'on est poussé avec un certain degré de force; je dis aussi que l'arrangement des organes du corps de l'homme ne serviroit de rien pour produire la pensée, si chaque organe avant que d'être mis à sa place n'avoit actuellement le don de penser. Or ce don est autre chose que l'étendue impenetrable, car tout ce que vous pouvez faire dans cette étendue en la tiraillant, en la frapant, en la poussant de tous les sens imaginables, est un changement de situation, dont vous concevez pleinement toute la nature & toute l'essence, sans avoir besoin d'y suposer aucun sentiment, & lors même que vous niez qu'il y ait là aucun sentiment. Il y a eu de grans genies qui se sont montrez un peu trop *tardifs de cœur à croire* sur la distinction de l'ame de l'homme d'avec le corps, mais personne que je sache n'a osé dire jusqu'ici, qu'il concevoit clairement qu'afin de faire passer une substance de la privation de toute pensée, à la pensée actuelle, il suffiset (c) de la mouvoir, ensorte que ce changement de situation étoit par exemple un sentiment de joie, une afirmation, une idée de vertu morale &c. & quand même quelques-uns se vanteroient de concevoir cela clairement, ils ne meriteroient point d'être crus, il faudroit leur alleguer un passage d'Aristote que je cite en un (d) autre endroit. Quelle absurdité ne seroit-ce pas que de soutenir qu'il y a deux especes de couleur, l'une qui est l'objet de la vue, & rien plus, l'autre qui est l'objet de la vue & de l'odorat aussi? Il est encore plus absurde de soutenir qu'il y a deux especes de rondeur, l'une qui consiste simplement en ce que les parties de la circonference d'un corps sont également éloignées du centre, l'autre qui avec cela est un acte par lequel le corps rond sent qu'il existe, & qu'il

(c) *Notez que les Peripateticiens en attribuant la pensée aux bêtes, ne donnent point à la matiere cette vertu, mais à une forme substantielle qui selon eux n'est ni matiere ni corps, & qui est produite de nouveau dans la matiere sans être composée de matiere. Ainsi ils conviennent que la matiere n'acquiert jamais le sentiment, ni la connoissance.*

(d) *Ci-dessus page 386. lettre h.*

au sujet de son opinion sur la nature de l'ame. Ce me sera une occasion de dire un mot sur une dispute (M) qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre.

DIEU (LOUIS DE) Ministre de Leide, & Professeur dans le College Wallon de la même ville, avoit beaucoup de capacité, & beaucoup de conoissance des langues Orientales. Il nâquit le 7. d'Avril 1590. à Flessingue, où son pere Daniel DE DIEU, (A) homme de merite & de condition, exerçoit le saint ministere. Il fit ses études sous Daniel Colonius son oncle

qu'il voit autour de lui plusieurs autres corps. La même absurdité se rencontre à soutenir qu'il y a deux sortes de mouvement circulaire, l'une qui n'est autre chose que le changement de situation sur une ligne dont les parties sont également eloignées du centre, l'autre qui avec cela est un acte d'amour de Dieu, une crainte, une esperance &c. Ce que j'ai dit de la rondeur par raport à la vision, se peut apliquer à toutes sortes de figure par raport à toutes sortes de pensées; & ce que j'ai dit du mouvement circulaire n'a pas moins de force à l'égard de toutes les autres lignes sur lesquelles un corps se peut mouvoir ou lentement ou vitement. Et ainsi l'on doit conclure que la pensée est distincte de toutes les modifications du corps qui soient venuës à nôtre conoissance, puis qu'elle est distincte de toute figure, & de tout changement de situation; mais n'étant point question de cela ici, contentons nous de conclure que Dicearque pour raisonner consequemment devoit admettre la pensée dans toutes sortes de matiere, car sans cela il étoit absurde de pretendre que pourvu qu'on mît quelques veines, quelques arteres &c. les unes auprès des autres comme les diferentes pieces d'une machine, on produiroit le sentiment de couleur, de saveur, de son, d'odeur, de froid, de chaud, l'amour, la haine, l'affirmation, la negation, &c. Voiez la marge (†).

(†) *Il croioit que l'ame étoit l'harmonie des 4. élemens.* Plut. de plac. Phil. l. 4. c. 2. *il devoit donc croire que tous les mixtes ont une ame, car les 4. élemens s'y doivent reduire à l'harmonie. Mais n'est il pas aussi absurde de suposer que l'harmonie des 4. élemens produit la pensée, que de suposer qu'un certain concert de Musique seroit un son qui se conoitroit soi-même, & qui conoitroit les objets voisins?*

(M) *De dire un mot sur une dispute qui a fait beaucoup de bruit en Angleterre.*] Il me semble que si j'avois assûré simplement & absolument que personne ne s'est vanté jusqu'ici d'avoir une idée claire d'une modification de la matiere qui soit un acte de sentiment, je n'aurois pas agi avec trop de temerité; car je viens de lire dans les Nouvelles de la Republique des Lettres que le Docteur Locke, l'un des plus profonds Metaphysiciens du monde, reconoît ingenûment qu'un corps doüé de pensée est une chose incomprehensible. Et notez qu'il fait cet aveu en repondant à une objection qui étoit fondée sur cette incomprehensibilité. Il avoit donc un grand interêt à nier le fondement de cette objection, il faut donc conclure que son aveu est très-sincere, & un effet de la force de la verité, & une preuve que tous les plus grans efforts qu'il eût faits pour comprendre l'union de la materialité d'une substance avec la pensée avoient été inutiles. Or puis qu'un si grand esprit avoüe la dette, n'est-il pas probable que jamais personne n'a osé se glorifier d'avoir compris une telle union? Ceci seroit trop vague si je n'y ajoûtois rien. Disons donc que la question si l'ame de l'homme est distincte de la matiere, est entrée dans la fameuse dispute du Docteur (a) Stillingfleet, & du Docteur Locke. Le premier a soutenu que la matiere est incapable de penser, & s'est rendu par là le defenseur d'un article fondamental de l'orthodoxie philosophique. Il s'est servi entre autres raisons de celle-ci (b) *qu'on ne sauroit concevoir comment la matiere peut penser.* Le Docteur Locke lui avoüe la verité de ce principe, & se contente d'en nier la consequence, car il pretend que Dieu peut faire des choses qui sont incomprehensibles à l'entendement humain, & qu'ainsi de ce que l'homme ne sauroit comprendre qu'une portion de matiere devienne pensante, il ne s'ensuit pas que Dieu qui est tout-puissant, (c) *ne puisse donner, s'il veut, quelques degrez de sentiment, de perception, & de pensée à certains amas de matiere creée, jointe ensemble, comme il le trouve à propos. . . . . . . Toutes les dificultez qu'on forme,* dit-il (d), *contre la possibilité qu'il y a que la Matiere pense, tirées de notre ignorance ou des bornes étroites de notre conception, ne touchent en aucune maniere la puissance de Dieu, s'il veut communiquer à la Matiere la faculté de penser, & elles ne prouvent pas qu'il ne l'ait point actuellement communiquée à certaines parties de matiere disposées comme il le trouve à propos, jusqu'à ce qu'on puisse montrer qu'il y a de la contradiction à supposer une telle chose.* Voilà un aveu formel de l'incomprehensibilité de la chose, & un recours à l'étenduë de la puissance de Dieu sur des effets qui sont au delà des bornes de nôtre esprit. C'est ainsi à-peu-près que les Scholastiques suposent dans les creatures une puissance *obedientielle* qui fait que Dieu les éleveroit, s'il vouloit, à toutes sortes d'etats; une pierre deviendroit capable de la vision beatifique, une goute d'eau deviendroit capable d'efacer toute la soüillure du peché originel. Notez que pour refuter cette puissance *obedientielle* de la matiere, par raport à la connoissance, on se peut servir d'une preuve qu'il ne paroît (e) point que le Docteur Stillingfleet ait emploiée. Elle m'a toujours semblé très-propre à montrer l'impossibilité de joindre ensemble dans un même sujet les trois dimensions, & la pensée. Vous trouverez le precis de cette preuve dans le livre (f) que je cite: un Theologien fort passionné contre Mr. l'Abbé de Dangeau qui s'etoit servi de cet argument, le critiqua le mieux qu'il lui fut possible, & ne debita (g) que des pauvretez.

(a) *L'un des plus savans hommes de l'Europe. Il est mort Evêque de Worcester en 1699.*

(b) *Nouvelles de la Republique des lettres, Novemb. 1699. pag. 500.*

(c) *Ibid. pag. 497.*

(d) *Ibid. pag. 506.*

(e) *Dans les extraits des Nouvelles de la Republ. des lettres, Novembre 1699. art. 1.*

(f) *Nouvelles de la Republ. des lettres Août 1684. art. 6.*

(g) *Voiez les mêmes Nouvelles, Janvier 1685. pag. 120.*

Prenez bien garde à l'expression d'*orthodoxie philosophique*, dont je me suis servi; car je ne pretens pas qu'à l'égard de l'orthodoxie theologique, évangelique, chretienne le Docteur Stillingfleet soit superieur au Docteur Locke. Pretendre que puis que l'ame de l'homme pense, elle est immaterielle, c'est à mon avis bien raisonner, & c'est d'ailleurs etablir un fondement très-solide de l'immortalité de nôtre ame, dogme qui doit être consideré comme l'un des plus importans articles de la bonne philosophie; mais cette verité entant qu'elle est apuiée sur un tel principe, n'apartient point aux fideles, ni à la Theologie du Chretien. Un Theologien Chretien, tout Chretien en general entant que Chretien croit l'immortalité de l'ame, le Paradis & l'Enfer &c. parce que ce sont des veritez que Dieu nous a revelées. C'est à cet égard seulement que sa foi est un bon acte de religion, un acte (h) meritoire, agreable à Dieu, un état d'enfant de Dieu, & de disciple de JESUS-CHRIST; & ceux qui croiroient l'immortalité de l'ame à cause seulement des idées philosophiques que la raison leur fourniroit, ne seroient pas plus avancez dans le roiaume de Dieu que ceux qui croient que le tout est plus grand que sa partie. Puis donc que Mr. Locke apuie sur l'Ecriture la persuasion de l'immortalité de l'ame, il a tout autant d'orthodoxie chretienne, évangelique & theologique qu'on en peut avoir. Ce qu'il a dit (i) là-dessus est admirable. Je le citerai aparemment en quelque autre endroit.

(h) *On parle ici selon l'hypothese du merite des œuvres.*

(i) *Voiez les Nouvelles de la Republ. des lettres, Novembre 1699. pag. 510. & le livre intitulé* Parrhasiana *pag. 368. & suiv.*

(A) *Daniel* DE DIEU, *homme de merite & de condition.*] Il étoit nâtif de Bruxelles, & y avoit été Ministre 22. ans. Il passa de là au service de l'Eglise de Flessingue, après que le Duc de Parme eut pris Bruxelles (k). Il entendoit le Grec & les langues Orientales, & il pouvoit prêcher avec l'aplaudissement de ses auditeurs en Allemand, en Italien, en François & en Anglois. Il fut fort aimé du Sieur de Sainte Aldegonde. Les Eglises Belgiques l'envoierent en 1588. avec quelques autres Ministres à la Reine Elizabeth, pour l'avertir des embûches du Duc de Parme, qui lui faisoit secretement des propositions de paix, encore que le Roi d'Espagne preparât une formidable flote contre l'Angleterre. Louis DE DIEU pere de Daniel fut domestique de Charles-Quint pendant fort long tems, & obtint des lettres de Noblesse pour lui & pour toute sa posterité en recompense de ses services. Il embrassa la reformation, & mourut dans ces sentimens; desorte qu'il falut que ses amis cachassent son corps à Bruxelles pendant six semaines, & le fissent porter à Anvers où on l'enterra de nuit. Il avoit épousé la fille de Pierre van Ceulen, plus conu sous le nom de Colonius que son Regent lui donna. Ce Colonius (l) s'insinua beaucoup dans les bonnes graces de Robert Etienne, qui lui conseilla d'aller à Geneve. Il y fut recommandé à Calvin qui l'instruisit dans ses sentimens, & l'exhorta à l'étude de la Theologie. Il se consacra au ministere, & en fit les premieres fonctions à Mets, où le Baron de Clervant avoit procuré l'érection d'une Eglise. François de Beaucaire Evêque de Mets avoit composé un livre très-injurieux à la doctrine & à la personne des Ministres. Colonius le refuta vivement en peu de mots; cette reponse fut publiée à Geneve l'an 1566. Il fut persecuté par les Catholiques de Mets, & detenu en prison pendant quelque tems; & lors que cette Eglise eut été ruinée par la persecution, & qu'en presence du Roi l'on eut demoli le Temple, il se retira au Palatinat avec Jean Taffin son collegue. Ils furent tous deux Ministres à Heidelberg, Taffin prêchoit en François, & Colonius en Allemand. Celui-

(k) *Ce fut en 1585.*

(l) *Voiez son article sous le mot* Cologne.

ci

oncle maternel, qui étoit professeur à Leide dans le College Wallon. Il fut quatre (B) ans Ministre de l'Eglise Françoise de Middelbourg. Il auroit pu (C) succeder à Uyttenbogard qui avoit été Ministre de cour à la Haie; mais son éloignement naturel des manieres de la cour ne lui permit pas de satisfaire en cela aux desirs du Prince Maurice. Il fut apellé à Leide l'an 1619. pour enseigner avec son oncle Colonius dans le College Wallon; & il s'aquita de cet emploi avec un grand soin jusques à sa mort qui arriva l'an 1642. Il publia un commentaire sur les (D) quatre Evangiles, & des notes sur les Actes des Apôtres, & sur l'Apocalypse de Saint Jean, laquelle il fit imprimer en Hebreu (D Δ) & en Syriaque avec sa version Latine β. Je dirai dans les remarques (E) quels autres livres on a de lui. Il refusa l'emploi qui lui fut offert de Professeur en Theologie dans la nouvelle Université d'Utrecht; & s'il eût vêcu assez long tems, il en † auroit eu un semblable dans celle de Leide. Il avoit épousé la fille de Henri Bogard, Conseiller de Flessingue, de laquelle il eut onze enfans, dont l'un pratiqua la Medecine à Leide ‡, & puis à Amsterdam; & un autre étudia en Theologie, & fut Ministre à Woubrugge. Il reste deux fils du Medecin, l'un desquels exerce la profession de son pere à Amsterdam, & l'autre étudie en Droit *.

β *Ex Epistola dedicatoria & prafatione nova editionis 1693.*

† *Leydeckerus praef. Aphorism. Lud. de Dieu.*

‡ *Ex Orat. funebri.*

* *Ex eadem epistola dedic.*

DIYLLUS, Historien Grec, nâtif d'Athenes. Je n'en parle que pour marquer une erreur (A) de Mr. Moreri.

☞ DI-

ci mourut jeune, & laissa un fils nommé Daniel Colonius, qui a été Ministre & Principal du College Walon à Leide (a). J'ai deja dit que la sœur de Daniel Colonius fut mere de Louis de Dieu. Il m'est tombé un Ouvrage (b) depuis peu entre les mains, qui m'oblige d'allonger cette remarque. J'y ai trouvé que Louis de Dieu aieul de celui qui fait le sujet de cet article, accompagna Charles-Quint son maître aux expeditions d'Afrique & à celles d'Allemagne, & qu'il ne lui cacha point son Protestantisme. L'Empereur l'avertissoit seulement de prendre bien garde à lui, parce qu'il ne seroit pas en sa puissance de le sauver des mains de l'Inquisition (c). Louis de Dieu fut obligé de se cacher peu après l'abdication de Charles-Quint; car ce Prince ne pouvoit plus le mettre à couvert de la haine des Jesuites (d). On pretend que cet honnête homme fut instruit par Calvin même. Il passoit en Angleterre avec d'autres jeunes gens; Calvin (e) faisoit le trajet sur le même bâtiment, & representa à cette jeunesse qu'il ne faloit pas jurer en joüant aux cartes. Il n'y eut que Louis de Dieu qui aquiesçât à cette censure: tous les autres s'en moquerent. Cela fit que Calvin le trouvant à part sur le vaisseau lui parla de Dieu, & le convertit de telle sorte, que le jeune homme écrivit à ses parens que rien ne le separeroit jamais de la foi de Jean Calvin (f). Il consacra au ministere son fils Daniel. On debite aussi cette circonstance; c'est qu'il y eut un Jesuite qui avertit ce Daniel, que ceux de son Ordre cherchoient le cadavre de Louis de Dieu afin de le pendre au gibet. Cela fut cause que Daniel le deterra, & le cacha. Le Jesuite qui l'avertit de la chose, lui offrit de le servir à deterrer & à cacher le cadavre (g).

(B) *Quatre ans Ministre. . . . . de Middelbourg.*] Mr. Leydecker professeur en Theologie à Utrecht (h) assûre, que Louis de Dieu n'aiant été Ministre qu'à Flessingue pendant deux ans, s'en alla à Leide l'an 1619. J'ai suivi Polyander Auteur de l'Oraison funebre, mais j'avertis ici mon lecteur qu'il paroît par la suite du discours de Polyander, que Louis de Dieu fut Ministre de l'Eglise de Flessingue, & non pas de celle de Middelbourg.

(C) *Il auroit pu succeder à Uyttenbogard, qui avoit été Ministre de cour.*] Mr. Leydecker debite sur ce fait-là des circonstances qui meritent d'être lues. Le Prince Maurice étant en Zelande ouit prêcher Louis de Dieu qui n'étoit encore que Proposant, & le fit apeller à la cour quelque tems après. Le jeune homme s'excusa modestement, & declara qu'il vouloit satisfaire sa conscience dans l'exercice de son ministere, & censurer librement ce qu'il trouveroit digne de censure, liberté qu'on ne souffroit pas volontiers dans une cour. Il croioit d'ailleurs que le poste qu'on lui offroit convenoit mieux à un homme d'âge, qu'à un Proposant. Sa modestie & sa prudence furent loüées du Prince Maurice.

(D) *Il publia un commentaire sur les quatre Evangiles.*] Ce fut en 1631. Le premier de ses soins avoit été d'examiner les versions Latines du Nouveau Testament Syriaque faites par Tremellius, & par Gui le Fevre de la Boderie, & celles de l'Hebreu de l'Evangile de St. Matthieu faites par Munster, & par Mercerus. Il trouva beaucoup de fautes dans ces versions. Cela le mit en goût d'examiner la version Vulgate, celle d'Erasme, celle de Theodore de Beze, la Syriaque, l'Arabique, l'Ethiopique. Il les compara les unes avec les autres, & toutes avec le texte Grec. Il ne fit pas difficulté de critiquer Beze dans les choses où il le crut

(a) *Ex Oratione funebri Ludov. de Dieu.*

(b) *Aphorismi Theologici Ludovici de Dieu, cum prafatione Melchioris Leydeckeri.*

(c) *Melchior Leydeckerus, prafat. Aphorismorum Theologicorum Lud. de Dieu, ex concione funebri Lud. de Dieu habita Belgice ab Abrahamo Heydano.*

(d) *Leydecker. ib.*

(e) *Voici un fait singulier & nouveau, ce me semble, à tous ceux qui ont écrit de Calvin. Personne que je sache n'a observé qu'il ait voiagé en Angleterre.*

(f) *Leydeckerus ibid.*

(g) *Id. ib.*

(h) *In prafat. Aphorismorum Theologicorum Ludovici de Dieu.*

digne de censure, & il rendit beaucoup de justice à l'Auteur de la Vulgate. *Magnus vir fuit Beza*, dit-il (i), *eximia eruditione, acerrimi judicii, cujusque suis in Novum Testamentum laboribus nunquam laudatam satis operam Ecclesiis navavit, aeternamque & supra invidiam nomen comparavit. Verum si Vulgatum quoque Interpretem, quisquis is tandem fuerit, doctum imo doctissimum virum fuisse asseram, non me peccasse judicatero. Suos habet, fateor, naevos, habet & suos barbarismos. Sed quin passim ejus fidem judiciumque admirer, etiam ubi barbarus videtur, negare non possum.* Mr. Simon parle avantageusement des Ecrits de Louis de Dieu; c'est dans le chapitre 35. de son histoire critique des commentateurs du Nouveau Testament.

(D Δ) *Il fit imprimer* l'Apocalypse *en Hebreu & en Syriaque.*] Ceci a besoin d'explication. Il ne faut pas que l'on s'imagine qu'il y ait ici deux Apocalypses, l'une en langue Hebraique, l'autre en langue Syriaque. Louis de Dieu ne publia l'Apocalypse qu'en Syriaque, mais il en fit faire une impression en caracteres Syriaques, & un autre en caracteres Hebreux. Mr. de la Roque (k) Ministre à Londres m'a averti de cela.

(E) *Quels autres livres on a de lui.*] Il publia avec de savantes notes l'histoire de la vie de JESUS-CHRIST, composée en langue Persane par le Jesuite Jerôme Xavier, & il joignit à l'original une traduction en Latin. L'histoire de Saint Pierre écrite en langue Persane est aussi un des livres qu'il a publiez avec des notes. Quant aux deux premiers chapitres de la Genese traduits en Persan par Jaques Taivusus, il se contenta de les publier avec un avertissement au lecteur. Je ne dis rien des Rudimens de la langue Hebraique, & de la langue Persane qu'il publia, ni de son parallele de la Grammaire des langues Orientales (l). Depuis sa mort on fit imprimer son commentaire sur l'Epitre aux Romains, avec un recueil d'observations sur toutes les autres Epitres des Apôtres, & un commentaire sur le Vieux Testament (m). Son traité *de avaritia*, & sa *Rhetorica sacra*, & ses (n) *Aphorismi Theologici* ont vu le jour par les soins de Mr. Leydecker. On a rimprimé à Amsterdam *in folio* en 1693. ses observations sur l'Ecriture corrigées & augmentées, & l'on y a joint l'Apocalypse en Syriaque. Notez qu'Alegambe demeure d'accord que Louis de Dieu a traduit fidélement le livre de Jerôme Xavier, mais il l'accuse d'y avoir joint des observations heretiques & dignes du feu, *additis Animadversionibus hareticis & rogo dignis. Caeterum non infideliter textum interpretatus est, si nonnulla demas qua fortasse Codex ipsius vitiata habuit.* C'est ainsi qu'il s'exprime dans la page 189. de la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre.

(A) *Que pour marquer une erreur de Mr. Moreri.*] Il assûre que *Dylle commença son histoire par l'endroit où Ephore finissoit la sienne*: il se trompe (o); mais si cette circonstance étoit vraie, il ne laisseroit pas d'être blâmable, puis qu'il laisse à son lecteur la peine d'aller chercher où finit l'histoire d'Ephore. En vain le chercheroit-on où il est fort naturel d'attendre qu'on le trouvera, c'est-à-dire, dans l'endroit où Mr. Moreri parle d'Ephore; il n'a pas moins oublié la qu'ici de nous aprendre ce fait. Mais laissons là ses omissions; parlons seulement de son peché de commission. Il est d'autant plus inexcusable, qu'il a été commis, pour ainsi dire, sous les yeux de Vossius, qui montroit si clairement ce qu'il faloit dire. Vossius (p) a raporté deux passages dans l'un desquels on assûre (q), que Diyllus avoit composé une histoire divisée en 27. livres,

(i) *In prafatione.*

(k) *De quo supra pag. 951. litera a.*

(l) *Tiré de son Oraison funebre prononcée par Polyander.*

(m) *Witte in diario biograph.*

(n) *Ces Aphorismes ont été imprimez à Utrecht l'an 1693.*

(o) *Le savant Kuhnius est tombé dans la même faute. Voiez l'endroit où il parle de Diyllus dans ses Varia lectiones.*

(p) *Voss. de histor. Grac. pag. 360.*

(q) *Diodori Siculus l. 16. c. 14. p. m. 717.*

☞ DINANT, ville du Païs-bas sur la Meuse entre Charlemont & Namur. Sa situation au voisinage de plusieurs mines de fer & de cuivre, & de plusieurs carrieres de marbre noir, & d'autres sortes de pierre, fut cause β que ses habitans établirent un commerce qui les enrichit; mais les malheurs de la guerre les reduisirent en divers tems à un état deplorable. Ils éprouverent sur tout cette fâcheuse destinée l'an 1466. comme je l'ai dit γ ailleurs. Un Auteur Italien a fait une faute qui peut (Z) égarer les speculatifs. Cette ville fut fort mal traitée par les François l'an 1554. Le Comte de Souches General des troupes Imperiales s'en rendit le maître l'an 1674. Les François la prirent l'année suivante. Il fut accordé par le traité de Nimegue ♃ que s'ils la rendoient l'Espagne leur cederoit Charlemont; & que si l'Espagne aimoit mieux garder Charlemont, elle obtiendroit de l'Evêque de Liege que Dinant leur fût cedé. Cette cession n'aiant pas été obtenuë, la France se fit donner Charlemont & retint Dinant, & l'a gardé jusques à la paix de Riswik, en vertu de laquelle cette ville est retournée au pouvoir de son premier maître l'Evêque de Liege.

DIOGENE le Cynique a été un de ces hommes extraordinaires qui outrent tout, sans en excepter la raison, & qui verifient la maxime, *Qu'il n'y a point de grand esprit dans le caractere duquel il n'entre un peu de folie.* Il nâquit à Sinope ville du Pont, & en fut chassé pour le crime de fausse monnoie *. Son pere † qui étoit Banquier fut bani pour le même crime. Diogene se retira à Athenes, & obtint par sa grande (A) perseverance ‡ que le philosophe Antisthenes voulut devenir son maître. Non seulement il se soumit avec joie au genre de vie qui étoit propre aux sectateurs de ce fondateur des Cyniques, mais aussi il y joignit de nouveaux degrez d'austerité: desorte qu'on n'a jamais vu de philosophe qui meprisât autant que lui les commoditez de la vie. On se tromperoit si l'on croioit qu'avec son bâton & sa besace, & le (B) tonneau

β *Louis Guicciardin, descr. pt. Belgic. pag. m. 507.*

γ *Dans l'article* Bourgogne *page* 678. *remarque C.*

♃ *Voiez le 13. article de la paix concluë à Nimegue entre la France & l'Espagne le 17. de Septembre 1678.*

* *Diog. Laertius lib. 6. in ejus vita. n. 20.*

† *Il s'appelloit Icesius. Quelques-uns ont dit qu'il mourut dans les prisons, & que son fils se sauva sans attendre la sentence des juges.* Diogen. Laert. ib.

‡ *Id. ib. n. 21. Ælianus var. hist. l. 10. c. 16.*

vres, qui commençoit à la prise du temple de Delphes, & comprenoit les choses qui s'étoient faites en ces tems-là dans la Grece & dans la Sicile. L'autre passage porte qu'Ephorus finit son histoire au siege de Perinthe, & que Diyllus commence à ce même siege (a) l'autre partie de son Ouvrage, & la finit à la mort du Roi Philippe pere d'Alexandre. Il est donc incontestable que l'histoire de Diyllus s'étendoit depuis l'invasion de Delphes, jusqu'à la mort de Philippe; c'est-à-dire, qu'elle commençoit au tems que le General des Phocéens Philomele s'empara de Delphes, vers la fin de la 105. Olympiade, environ l'an 397. de Rome. Le siege de Perinthe regarde l'an 2. de la 109. Olympiade, & le 410. de Rome. Les citations de Mr. Moreri (b) sont fausses, & s'il avoit bien pesé ce que le passage d'Athenée raporté par Vossius lui aprenoit, il n'eût pas avancé une conjecture si mauvaise. Diyllus selon le passage d'Athenée a parlé de Demetrius Phalereus: il ne faloit donc pas le placer comme a fait Mr. Moreri à l'an 410. de Rome, puis que ce Demetrius a fleuri après la mort d'Alexandre. Au reste Casaubon a heureusement retabli (c) dans Athenée la citation de Diyllus, & a été cause que Maussac l'a retablie dans le Dictionaire d'Harpocration (d).

(Z) *Une faute qui peut égarer les speculatifs.*] Un Moine nommé Remi de Florence a fait un discours de politique sur le mal qui peut arriver de l'insolence des peuples qui outragent les effigies d'un Prince. Il donne entre autres exemples, ce que fit Charles de Bourgogne aux habitans de Dinant. (e) *Carlo Duca di Borgogna ultimo non usò tanta e si memorabil crudeltà contra di Nantes, se non perche i Nantesi havevan fatto la statua sua e d'alcuni altri Gentilhuomini suoi amici, e l'havevano appiccate per la gola alle forche.* Il est clair (f) qu'il nomme Nantes la ville qui fit cela, & qui en fut châtiée. Son erreur est venuë d'avoir pris pour un article la premiere syllabe de Dinant. Or comme il y a une ville qui s'apelle Nantes, chacun voit que cet abus est assez propre à causer des illusions, car si dans mille ans d'ici l'état des lettres se trouvoit semblable à la condition où elles étoient au XV. siecle, il y auroit des Critiques qui pretendroient que ce fut à Nantes en Bretagne, & non à Dinant sur la Meuse, que le Bourguignon se montra si vindicatif. Ils se vanteroient d'une decouverte, dont personne n'auroit encore parlé, je veux dire d'une expedition du dernier Duc de Bourgogne contre les Bretons. Ils chercheroient le tems, le sujet, & les circonstances de cette guerre, ils trouveroient beaucoup de choses qui apuieroient leurs conjectures. Ce seroit enfin un beau & un long chapitre de leurs *adversaria, variæ lectiones & emendationes, sive vaticinationes.* Ceux qui ont lu ces sortes d'Ouvrages m'accorderont que je raisonne de l'avenir par le passé. Mais ne fondions point par avance les siecles futurs: contentons nous du present. Je suis sûr que plusieurs personnes ont deja été trompées par Remigio Fiorentino, ou par ceux qui le tromperent. Je ne doute point que plus d'une compilation ne mette Nantes entre les villes qui ont été desolées pour avoir fait des insultes aux statues d'un Souverain.

(a) Δίυλλος δ' ὁ Ἀθηναῖος τῆς δευτέρας συντάξεως ἀρχὴν πεποίηται τῆς Ἐφόρου ἱστορίας τὴν τελευτήν. Diyllus vero Atheniensis alterum opus exorditur inde ubi Ephorus historiam finierat. *Id. ib. cap. 77. pag. 795.*

(b) *Il cite Diodore de Sicile au livre 12. & Vossius à la page 30.*

(c) *Casaub. in Athen. l. 4. c. 14. pag. 281.*

(d) *In voce* Ἀγρίαν.

(e) *Remigio Fiorentino considerationi civili sopra l'historie di Guicciardini e d'altri historici cap. 43. fol. m. 59.*

(f) *Il met en marge,* Carlo Duca di Borgogna gastiga con severità la città di Nantes. *Pareille chose se trouve à la table des matieres.*

(A) *Obtint par sa grande perseverance que le philosophe Antisthenes.*] Un fort habile homme aiant voulu parler de ceci a fait une grosse faute contre la chronologie. Voici ses paroles: „(g) On fait recit du même Diogene, que le Philosophe Antisthene, auteur „de la secte des Cyniques, son Precepteur, s'estant „fait disciple de Socrate, & ayant renvoyé pour cela „tous ses escoliers, Diogene ne voulut point le quitter, dont Antisthene s'estant mis en colere contre „luy, prit un bâton pour le chasser. Mais cela ne „fit pas peur à Diogene, lequel baissa la tête pour „recevoir le coup, & dit: *Il n'y a point de baston si „dur que je n'endure, pour apprendre de vous quelque „chose de bon.*„ Socrate mourut la 1. année de la 95. Olympiade, & la mort de Diogene doit être mise dans la même année que celle d'Alexandre le Grand, ou (h) peu d'années après. Or ce Prince mourut la derniere année de la 113. Olympiade, selon Eusebe, ou la 1. année de la 114. selon le Pere Petau. Nous pouvons donc supposer que Diogene mourut la 3. année de la 114. Olympiade: puis donc qu'il mourut à l'âge d'environ 90. ans, il étoit né la premiere année de la 92. Olympiade: il n'avoit donc qu'environ 12. ans lors que Socrate mourut, il n'avoit donc pas été exclus de l'ecole d'Antisthene par la raison que Mr. Joli allegue. On gagnera quelque année si l'on s'attache rigoureusement à ceux qui disent qu'Alexandre & Diogene moururent le même jour, mais pour cela on ne trouvera point son compte: car il faut se souvenir que le procès de Socrate dura quelque tems: or pendant les procedures Antisthene ne ferma point son Ecole pour aller à celle de Socrate, cela est sans difficulté. De plus Diogene ne vint à Athenes qu'après avoir fait la fausse monnoie dans son païs, & (i) avoir même exercé une charge dans la Monnoie, & qu'après (k) avoir été à Delphes pour y consulter l'Oracle. Peut-on dire raisonnablement après cela qu'il n'avoit que 15. ou 16. ans, lors qu'il commença de solliciter à Athenes une place parmi les disciples d'Antisthenes?

(B) *Et le tonneau qui lui servoit de logis.*] Il avoit donné ordre à quelcun de lui preparer une cellule, mais comme on n'executa point promtement cet ordre, il s'impatienta, & se logea dans un tonneau qui étoit au temple de la mere des Dieux. C'est ce qu'il raporta lui-même dans quelcune de ses lettres (l). Je voudrois que les commentateurs de Diogene Laerce eussent recherché, comment il eut permission de s'aproprier une chose qui apartenoit à un temple. Il n'eut pas toûjours le même tonneau; il se trouva un jeune insolent qui lui mit en pieces le premier, & qui pour cette insolence fut condamné au fouet. Les Atheniens qui lui infligerent ce châtiment, donnerent un autre tonneau à Diogene (m). Ce tonneau fut sans doute different de celui qu'il eut à Corinthe, où il demeuroit lors que Philippe Roi de Macedoine songeoit à attaquer cette place. Tous les habitans travaillerent avec un empressement extrême à fortifier la ville. Diogene ne voulant pas être le seul qui ne fît rien, s'amusa à faire rouler son tonneau (n). Mr. Menage tire de là une preuve que ce tonneau n'étoit pas

(g) *Mr. Joly, avis Chrestiens, & Moraux pour l'institution des enfans, p. 4. & 5. Il ne cite personne, mais il pouvoit citer* Ælian var. hist. l. 10. c. 16. *pour ce qui regarde la reponse de Diogene après le coup de baton.*

(h) *Voiez la remarque H.*

(i) *Diog. Laert. l. 6. n. 20.*

(k) *Ibid. n. 21.*

(l) *Ibid. n. 23.*

(m) *Ibid. n. 43.*

(n) *Lucianus de conscrib. historia to. 1. pag. m. 659.*

neau qui lui servoit de logis, il fut plus humble que (C) ceux qui se traitent delicatement; il regardoit toute la terre de haut en bas, & il exerçoit sur le genre humain une censure magistrale, & se croioit sans doute fort superieur au reste des philosophes. On ne sauroit s'empêcher de trouver de la grandeur dans ses manieres, lors qu'on les envisage d'un certain sens; & puis qu'Alexandre y (D) en trouva, lui qui sur un tel chapitre étoit si bon conoisseur, il faloit bien qu'il y en eût. Ne nous fions pas à ceux qui ont critiqué (E) Alexandre sur ce sujet,

(i) Plutarch. in Alex. pag. 671.

(k) Id. ib. Val. Maximus l. 4. c. 3. sub fin. Diog. Laertius l. 6. n. 38.

pas d'argile; mais il avoüe en même tems qu'il y a moien de rouler un tonneau de cette matiere sans le mettre en pieces. (a) *Testaceum non fuisse Diogenis dolium, sed ligneum, illud convicerit, quòd illasum, ne confusum esset, sæpe versaret; de quo est apud Lucianum in libello Quomodo conscribenda sit historia. Quamquam testaceum dolium versari & circumagi potuit; in fimeto, vel solo subacto, vel restibilibus agris, vel in æquato etiam pavimento; cùm præsertim ampla illa & capacia dolia pro amplitudinis modo solida fuisse & spissa credibile sit.* Il ne fait pas cette remarque inutilement, il a en vuë les vers d'un poete Latin où ce tonneau est d'argile:

(a) Menag. not. ad Diogen. Laert. l. 6. n. 23. pag. 234.

(b) Dolia nudi
Non ardent Cynici; si fregeris altera fiet
Cras domus, aut eadem plumbo commissa manebit.
Sensit Alexander, TESTA cum vidit in illa
Magnum habitatorem, quantò (c) felicior hic, qui
Nil cuperet, quam qui totum sibi posceret orbem.

(b) Juven. Sat. 14. v. 308.

(c) Mr. Moreri les felicitez, & dit qu'on croit que Juvenal a voulu faire l'eloge de Diogene dans ces vers. La chose est clairement indubitable, ainsi car on croit ne veut rien.

Je ne trouverois pas étrange que l'on condamnât l'excessive affectation de pauvreté que Diogene faisoit paroître, en ne voulant avoir qu'un tonneau pour tout logis, mais de pretendre trouver là une preuve d'ivrognerie, c'est donner dans le ridicule. On va voir une tirade d'impertinences qui ne sera pas à beaucoup près un endroit aussi ennuieux que le reste de cet article. „ (d) Pour Diogenes le Cynique, son nom lui „ sert d'eloge, car c'est comme qui diroit Diogenes „ de l'humeur des chiens: ce galand faisoit du Philo„ sophe, & ses principales actions ont esté celles-cy. „ 1. De demeurer jour & nuict dans un tonneau, „ c'est ainsi que les compagnons d'Ænée apres avoir „ mangé la chair vindrent aux assiettes, *mensas con„ sumimus inquit Iulus*; & lui apres avoir beu le vin „ se servit du tonneau, c'est-à-dire qu'il l'aymoit tant „ qu'il y voulut faire sa demeure. C'est ainsi que la „ bonne vieille d'Aristophane ordonna qu'on enseveliſt „ son corps dans la cave soubs le tonneau, pour arro„ ser ses os: c'est ainsi que les yvrognes dans un ca„ baret apres avoir vuidé la bouteille, se servent du „ cul en façon de chandelier, pour jouër apres le re„ pas: c'est ainsi que Buchanan (e) en sa derniere ma„ ladie fit porter à son chevet de lict un muy de vin „ de Grave, pour rendre son ame à l'odeur de cette „ liqueur delicieuse: c'est ainsi que Bettheau le pes„ cheur, dit Ronsard, se fit ensevelir dans son ba„ teau. C'est ainsi que Diogenes demeuroit jour & „ nuit dans son tonneau, bien marry, pensés, qu'il „ fût vuide; c'est ainsi que nos beaux esprits preten„ dus demeurent jour & nuict dans la taverne. „ Jamais homme ne merita moins que Diogene d'être accusé de gourmandise. Il trouvoit fort étrange que ceux qui ont soif ne boivent pas à la premiere fontaine qu'ils rencontrent; il les trouvoit plus deraisonnables que les bêtes, & pour lui il ne cherchoit point d'autre remede à sa soif, que celui que la nature lui fournissoit dans une riviere. (f) [illegible Greek] *Jucundius bibit fluentem aquam quam alii vinum Thasium. Deridebat autem eos qui quum sitirent, præterirent fontes, quærerentque unde emerent Chium vel Lesbium, & multo hos dicebat esse insipientiores jumentis.* Mais au reste il n'est pas certain qu'il n'ait point eu d'autre logis qu'un tonneau. On lui demanda un jour: (g) *Comme vous n'avez ni valet ni servante, qui est-ce qui vous enterrera quand vous serez mort? celui qui aura besoin de maison, repondit-il.* Cela supose qu'il avoit une maison.

(d) Garasse, doctrine curieuse, pag. 130. 131.

(e) Voiez ci-dessus pag. 726.

(f) Dio. Chrysost. Orat. 6. p. m. 89.

(g) Diog. Laert. lib. 6. n. 52.

(C) *Plus humble que ceux qui se traitent delicatement.*] Il disoit que toutes les malediction du theatre étoient tombées sur lui, puis qu'il étoit vagabond, qu'il n'avoit ni feu ni lieu, qu'il mendioit, qu'il étoit mal habillé, & qu'il vivoit au jour la journée. Et neanmoins, ajoûte l'historien, il tiroit autant de vanité de toutes ces choses, qu'Alexandre en pouvoit tirer de la conquête de toute la terre. (h) [illegible Greek] *Diogenes Sinopensis ut seipso uteretur solitus est, se implere & ferre tragicas execrationes. Nam erronem se esse, domo & patria carere, mendicum agere, male vestiri, & in diem vivere. Nihilominus tamen in his sibi non minus placebat, quam Alexander in terrarum orbis imperio, quum subactis Indis in Babylonem revertebatur.*

(h) Ælian. var. histor. l. 3. c. 29.

(D) *Puis qu'Alexandre le grand y trouva de la grandeur.*] Il falut bien qu'il y en trouvât, puis qu'il dit (i) que s'il n'étoit Alexandre, il voudroit être Diogene. Je ne m'étonne point qu'il ait admiré un homme qui pouvant obtenir de lui toutes sortes d'avantages, ne lui voulut rien demander, & l'avertit même sans compliment ni ceremonie (k), de se mettre dans une situation qui ne lui derobât pas la presence du soleil. Un Prince qui se voit toûjours obsedé de loups beans, & qui quelque puissance qu'il ait aquise se trouve incapable de contenter tous les importuns, n'admireroit-il pas un particulier qui refuse les richesses qu'on lui offre? Alexandre (l) avoit vu venir à lui de toutes parts, les hommes d'Etat & les Philosophes; chacun s'étoit empressé à lui aller faire la cour. Diogene fut le seul qui ne bougea de sa place; il falut qu'Alexandre ne le voiant pas venir vers lui, comme il s'y étoit attendu, l'allât trouver. Si cette indifference lui parut quelque chose de peu commun, il admira la grandeur (m) d'ame qui parut dans la reponse de ce Philosophe. On a eu raison de dire qu'en cette rencontre Alexandre fut vaincu par un simple particulier. (n) *Eadem re gloriari Socrates potuit, eadem Diogenes à quo victus est* (Alexander). *Quid ni victus sit illo die quo homo supra mensuram humanæ superbiæ tumens, vidit aliquem cui nec dare quidquam posset nec eripere?* Ces paroles temoignent fort clairement, que Seneque a cru qu'Alexandre n'eut cet entretien avec Diogene qu'après la conquête de la Perse, & dans le tems que ce Prince ebloüi de l'éclat de sa fortune se faisoit traiter de Dieu. Mais si quelcun ne trouvoit pas assez clairement sous ces paroles cette opinion de Seneque, je le prierois de recourir à celles-ci: (o) *Necesse est à Socrate beneficio vincar: necesse est à Diogene, qui per medias Macedonum gazas nudus incessit, calcatis regiis opibus. Nonne illi tunc merito & sibi & ceteris, quibus ad dispiciendam veritatem non erat offusa caligo, supra eum eminere visus est, infra quem omnia jacebant? Multo potentior, multo locupletior fuit, omnia tunc possidente Alexandro. Plus enim erat, quod hic nollet accipere, quam quod ille posset dare.* Nous avons ici un de ces mensonges où l'on tombe faute d'attention. Tout le monde sait 1. qu'Alexandre ne revint jamais en Grece depuis qu'il fut passé en Asie. 2. Que Diogene ne sortit point de la Grece pendant qu'Alexandre subjugoit l'Asie; c'est donc par un defaut d'attention, & pour s'être trop apliqué aux antitheses que Seneque a brouillé ici les tems. Il est sûr que l'entretien d'Alexandre & de Diogene preceda la guerre de Perse. Alexandre vit ce Cynique à Corinthe, dans le tems qu'il fut declaré Capitaine general de toute la Grece pour faire la guerre à Darius (p). On trouve, ou peu s'en faut, l'anachronisme de Seneque dans (q) Diogene Laërce.

(l) Plut. ibid.

(m) [illegible Greek] *Perhibetur in tantum permotus Alexander fuisse & obstupuisse contemptus despicientiam hominis & animi celsitudinem ut &c.* Plut. ubi supra, sive de fortun. vel virtute Alex. pag. 331.

(n) Senec. de benefic. l. 5. c. 6.

(o) Id. ib. cap. 4.

(p) Plut. ibid.

(q) Il raporte l. 6. n. 60. *qu'Alexandre vint trouver inopinément Diogene, & lui dit* je suis le grand Roi Alexandre. [illegible Greek]. *Et moi lui repondit l'autre,* je suis Diogene le chien. [illegible Greek]. *C'est supposer qu'Alexandre avoit déjà vaincu Darius, car au tems qu'il vit Diogene, il n'étoit que simple Roi de Macedoine, & ce n'étoit pas à lui à s'apeller le grand Roi.*

(E) *Ceux qui ont critiqué Alexandre sur ce sujet.*] „ Si Alexandre n'eût pas été Alexandre, il eût voulu „ être Diogene: tant la pauvreté vertueuse se fait es„ timer par la royauté & par la grandeur. „ Ces paroles se trouvent dans un Sermon que Balzac a critiqué, & voici en quels termes il les censure. „ (r) Le „ Predicateur a trouvé ce mot extremement bon, & „ moi je le trouve extremement mauvais. Car à vô„ tre avis, & dans la verité de la chose, qu'est-ce que „ d'être Diogene? Je vais vous le dire, en traduisant „ seulement le texte Grec, sans aucune addition de „ ma part. Etre Diogene, c'est violer les coutumes „ etablies & les Loix reçuës; c'est n'avoir ni pudeur „ ni honnêteté; c'est ne connoître ni parent, ni hô„ te,

(r) Balzac, Socrat. Chrétien pag. 243.

jet, ni à ceux qui ont blâmé la conduite (F) de ce Philosophe envers ce Prince. Ceux qui trouvent des contradictions (G) dans les choses qu'on raporte de Diogene, doivent prendre garde qu'un homme de son humeur ne pouvoit manquer d'être sujet à des inegalitez notables. Il avoit beaucoup de presence d'esprit : cela paroît par ses bons mots, & par ses promtes reparties, qui pour la plûpart contiennent un sel fort piquant. On ne jugeoit pas mal de lui, quand on † l'apelloit un Socrate fou *. Il passa une bonne partie de sa vie à Corinthe, & il y mourut fort âgé. On

† *C'est Platon qui l'apelloit ainsi: voiez Elien var. Histor. l. 14. c. 33.*

„ te, ni ami ; c'est ou japper, ou mordre toûjours ; „ c'est manger en plein marché une sole crue, ou de „ la viande toute sanglante ; c'est offenser les yeux du „ peuple par des actions encore plus sales & plus vilaines ; des actions pour lesquelles il ne doit point „ y avoir d'assez grand secret, ni d'assez profonde solitude. Voila ce que c'est que d'être Diogene, & „ ce qu'Alexandre vouloit être, s'il n'eût ete Alexandre. Il ne pouvoit pas sortir un plus mauvais mot „ de la bouche du disciple d'Aristote, & le Predicateur ne pouvoit pas desobliger davantage ceux qu'il „ avoit dessein de loüer, qu'en se servant d'une comparaison si odieuse, pour le moins à quiconque „ n'est pas étranger dans les bons livres. „ On critique là deux personnes, Alexandre, & le Predicateur. Ce dernier me paroît digne de la censure qu'on lui decoche ; car il faut empêcher le plus que l'on peut quand on loüe la mendicité des Moines, qu'un lecteur ne fasse attention à celle des Philosophes Cyniques. Mais pour Alexandre, je le garantis mal critique, & j'en allegue pour preuve ces paroles de Mr. Costar : (a) *Vous semble-t-il, Monsieur, que ce soit la penetrer assez avant dans la pensée du grand Alexandre ? Ce Conquerant ne savoit point cette definition de Diogene, & ne desiroit de lui que ce qu'il venoit d'y reconnoître & d'y remarquer ; un dedain extrême de tout ce qui paroissoit dans la vie de plus eclatant & de plus pompeux. Il lui avoit offert ses richesses & son credit ; & ce sage tout dechiré lui avoit demandé pour toute faveur qu'il se retirât de son soleil ; comme s'il eut voulu dire, ne m'ôtez point les biens de la Nature, & je vous laisse ceux de la Fortune, que je tiens au dessous de moi. Alexandre comprit admirablement la vigueur & la fermeté d'une ame si haute ; & se tournant vers les Seigneurs de sa Cour ; Ne vous moquez point, leur dit-il, de cet homme-là, si je n'etois ce que je suis, je voudrois être ce qu'il est, c'est-à-dire, si je ne possedois tous les biens & tous les honneurs, je me tiendrois bien heureux de les mepriser comme fait ce Philosophe. Quoi qu'en dit Monsieur de Balzac, ce sentiment est assez delicat & assez fin pour un disciple d'Aristote.* Pour peu qu'on ait l'esprit juste on sent que Costar a frapé au but, & que la critique de Balzac est une très-fausse pensée. Plutarque (b) a paraphrasé ce mot d'Alexandre d'une maniere qui merite d'etre lue.

(F) *La conduite de ce Philosophe envers ce Prince.*] „ (c) Il estoit si brutal, qu'estant enquis par Alexandre, qui l'alla voir un jour dans son tonneau pour „ avoir le plaisir entier, qu'il lui parla justement en „ mesmes termes que Brusquet (d) avoit coustume de „ parler au Roy, & apres lui avoir fait la grimace le „ tutoyant par familiarité à la vieille Gauloise, n'as tu „ point de peur, dit-il, Alexandre, que je te morde, car je suis un chien enragé, c'est-à-dire enragé „ contre le luxe, contre tes excés, contre ta Majesté „ trop insolente, & puis estant enquis de quelques „ uns de la suitte d'Alexandre, qui s'en joüoient „ comme d'un badin de Comedie, s'il avoit jamais „ veu de bons & sages Princes ; il se prit à rire, un „ ris Sardonien, & dit en bouffonnant, ὡς κολοιῶν πλησμονήν, j'en ay veu, dit-il, autant que de corneilles „ & de hanetons au prin-temps : tel fut l'esprit & la „ civilité du personnage, qui meritoit bien un chastiment exemplaire. „ Il y a là bien d'autres choses à censurer que celle que le Prieur Ogier (e) y censuri. 1. Alexandre n'alla point voir Diogene pour rire, ce fut une visite serieuse. 2. Quand on agit de bonne foi, on ne raporte pas les choses telles qu'on les trouve dans des Auteurs apocryphes ; on les emprunte des Ecrivains les plus graves, & les plus dignes de foi, comme sont a l'égard de cette visite d'Alexandre, ceux qui ont fait la vie de ce grand Prince, ou ceux qui ont fait la vie de Diogene. Qu'a fait le Pere Garasse ? il a suprimé la narration de Plutarque & celle de Diogene Laërce, & en a donné une toute differente dont il n'a point indiqué la source (f). 3. Il n'y a rien de plus absurde que de recourir à cette visite d'Alexandre, quand on veut couvrir d'infamie la memoire de Diogene ; car où sont les lecteurs qui ne sachent l'admiration que ce Prince conçut pour lui ? & lors que l'on songe à un tel admirateur, n'est-on pas bien plus porté à admirer Diogene, qu'à le mepriser ? Et ainsi quoi que Garasse se soit bien gardé de dire ce qu'Alexandre declara sur ce sujet, il n'a pas laissé de faire le coup d'un très-mechant Orateur : il a mis ses lecteurs en train de se souvenir d'une chose qui ruinoit son but.

Qui voudra voir la reponse aux invectives de Garasse contre nôtre Diogene, qu'il consulte Mr. de la Mothe le Vayer. *Il s'est trouvé un Ecrivain parmi nous si peu équitable*, dit-il (g), *je ne veux pas user d'un plus rude mot, qu'il n'a point fait de conscience de comparer Diogene & Democrite, à Brusquet, & (h) à Maistre Guillaume, qu'il assûre avoir esté pour le moins aussi sages que ces Philosophes. Bon Dieu, est-il possible qu'on se dispense de parler de la sorte ! Il dit que Plutarque & Laertius se fussent bien passez de transmettre jusques à nous les sottises de ces deux faquins, dont l'un ne merite autre eloge d'honneur que celui d'un Farseur, à sçavoir Democrite, & l'autre d'un gros gueux de l'ostiere. Bref, continue-t-il, toute leur difference ne se trouvoit que comme de Maître Guillaume à Jean-Farine, & de Brusquet à Pantalon ; Diogene estant un fou & maniaque parfait, Democrite un bouffon perpetuel, ce sont ses propres termes. En verité, il n'y a point d'esprit raisonnable, ni tant soit peu connoissant la nature des choses, qui n'en soit scandalisé, & que de si extravagantes similitudes ne jettent dans l'indignation.*

NOTEZ qu'on conte (i) qu'Alexandre aiant trouvé Diogene endormi, lui cita le 24. vers du 2. livre de l'Iliade:

Οὐ χρὴ παννύχιον εὕδειν βουληφόρον ἄνδρα.

Stertere perpetuam non dignum est principe noctem.

Et que Diogene lui cita tout aussitôt la suite de ce passage d'Homere:

Ὧι λαοί τ' ἐπιτετράφαται καὶ τόσσα μέμηλε.

Cui populique salus, & tanta negotia curæ.

On ne pouvoit pas repondre avec plus de presence d'esprit, ni plus à-propos. Diogene se justifioit, & marquoit en même tems ce qu'Alexandre devoit faire. Il montroit que s'il y a de la faute à dormir toute la nuit, c'est lors que l'on est chargé du gouvernement des peuples.

(G) *Des contradictions dans les choses qu'on raporte de Diogene.*] D'un côté on nous conte qu'il n'avoit point d'autre logis qu'un tonneau, & qu'il jetta sa tasse de bois quand il se fut aperçu qu'il pouvoit boire dans le creux de sa main. (k) *Quodam vero tempore habens ad potandum cavum ligneum vidit puerum manu concava bibere, & elisisse illud fertur ad terram dicens, nesciebam quod natura haberet poculum.* L'on marque même (l) expressément qu'il n'avoit ni valet, ni servante. Mais d'autre côté on nous parle de la fuite de son valet. Quelques-uns pourroient soupçonner un peu de fiction là-dessous, c'est-à-dire que l'on a feint la desertion de cet esclave, afin d'avoir lieu d'attribuër un bon mot à Diogene. On pretend qu'il repondit à ceux qui lui conseillerent de faire chercher ce fugitif : (m) *Ne seroit-il pas ridicule que Menades pût vivre sans Diogene, & que Diogene ne pût vivre sans Menades ?* Pour moi je ne trouve point que ces contes soient contradictoires. Cet homme-là avec les travers d'esprit ausquels il devoit être sujet, pouvoit-il être uniforme ? Ne doutons point qu'il n'ait voulu en un tems, ce qu'il rejettoit en un autre tems. Sa vie a été assez longue pour nous fournir des années où il se faisoit servir, & des années où il n'avoit point d'autre tasse que sa main creuse. Voilà ce qu'il faudroit dire, si l'on n'avoit touchant ce Cynique que la vie que Diogene Laërce nous en a laissée ; mais nous avons dans Elien un chapitre qui nous dispense de recourir à une telle solution. Elien nous fait conoître que Diogene n'étoit point encore Philosophe, quand son valet le quitta. Ce fut en se retirant de Sinope qu'il prit avec lui l'un de ses esclaves, & qu'il en fut abandonné. Il avoit dès lors un commencement de Philosophie qui le fit dire : (n) *Il seroit honteux que Manes se pût passer de Diogene, & que Diogene ne pût point se passer de Manes* : mais il ne fut Cynique, mais il ne renonça au superflu que long tems après. Elien ajoûte que ce valet fut errant de lieu en lieu, jusques à ce que les chiens le dechirerent à Delphes.

(a) *Costar, Suite de la defense de Voiture, pag. 39.*

(b) *Plut. de fortuna vel virtute Alexandri Orat. 1. circa fin. pag. m. 331. 332.*

(c) *Garasse, doctr. curieuse pag. 135.*

(d) *C'étoit un fameux Bouffon du Roi.*

(e) *Il se moqua de Garasse comme d'un ignorant, qui ne savoit pas qu'en Grec on tutoioit tout le monde, & qu'ainsi Diogene ne tutoia point Alexandre par incivilité.* Censure de la doctrine curieuse pag. 175.

(f) *Dion Chrysostôme a fait une harangue toute entiere de la conference d'Alexandre & de Diogene, où il a mis sans doute cent choses de son invention : on n'y voit point ce que dit Garasse.*

(g) *Traité de la vertu des Paiens, au 5. volume de ses Oeuvres édit. in 12. pag. 133. 134. Il n'a point nommé celui qu'il refute, mais on doit savoir qu'il refute le P. Garasse.*

(h) *Fameux bouffon du Roi.*

(i) *Theo, in progymn. cap. 5. p. m. 71.*

(k) *Hieronymus l. 2. contra Jovinianum.* Cela est tiré de Diogene Laerce qui dit l. 6. n. 37. Θεασάμενός ποτε παιδίον ταῖς χερσὶ πίνον, ἐξέρριψε τῆς πήρας τὴν κοτύλην, εἰπὼν παιδίον με νενίκηκεν εὐτελείᾳ. Intuitus aliquando puerum manibus bibentem, cotylam pera productam abjecit dicens, puer me vilitate superavit. *Voiez aussi Seneque epist. 90.*

(l) *Diog. Laert. l. 6. n. 52.*

(m) *Id. ibi. n. 55.*

(n) *Οὐκ αἰσχρὸν, Μάνην μὲν ἄνευ Διογένους ζῆν, Διογένην δὲ ἄνευ Μάνου;* An non turpe esset quum Manes Diogenis non egeat, Diogenem Manis indigere ? *Ælian. var. Hist. lib. 13. cap. 28.* Seneque raporte la même chose *de tranquill. cap. 8.*

On ne s'accorde (H) ni sur le genre, ni sur le tems de sa mort. Il se soucia (I) peu d'être enterré, & il le fut neanmoins avec honneur. La raison pourquoi il demeura à Corinthe, fut qu'un homme de cette (K) ville l'acheta, & le fit precepteur de ses fils. La captivité où il se trouva n'empêchoit point qu'il ne conservât tout son * caractere. Ce qu'il y a de plus impudent, & de plus inexcusable dans sa vie, est qu'à la vuë du public il se plongeoit (L) brutalement

* *Voiez la remarque K.*

(a) *Diog. Laert. l. 6. n. 76.*

(b) *Boës. videa. C'est sans doute une faute qu'il faut corriger par πολύποδα, car un grand nombre d'Auteurs citez par Mr. Menage in hunc locum, conviennent que Diogene mourut pour avoir mangé un Polype cru.*

(c) Ἀθηναῖοι ... [illegible] Cercidas. Tandem qui sublatus est cum labris dentes obfirmasset, & spiritum continuisset. *Cercidas apud Diog. Laert. l. 6. n. 77.*

(d) *Diog. Laert. ib. Suidas.*

(e) *Ælian. var. hist. l. 8. c. 14.*

(f) *Hieronymus l. 2. adv. Jovinianum.*

(g) *Demetrius in æquivocis apud Laertium n. 79. Plutarch. Sympos. l. 8. c. 1. Suidas.*

(h) *Laertius n. 76.*

(i) *Idem n. 44.*

(k) *Idem n. 57.*

(H) *On ne s'accorde point sur le genre . . . . . . de sa mort.*] Les uns disent (a) qu'un debordement de bile causé par un pied (b) de bœuf qu'il avoit mangé tout cru, fut la cause de sa mort: les autres, qu'il s'étouffa lui-même en retenant son haleine (c): les autres, qu'il mourut de la morsure d'un chien (d): les autres, qu'il se precipita (e): les autres, qu'il s'etrangla. Cette derniere opinion est raportée par St. Jerôme comme la bonne, & avec des circonstances qu'il ne sera pas inutile de savoir. Sa mort, dit-il, est un temoignage de sa temperance & de sa vertu, car comme il s'en alloit aux jeux Olympiques la fievre le prit en chemin. Il se coucha sous un arbre, & refusa les offices de ceux qui l'accompagnoient, & qui lui offroient ou un cheval ou un chariot. Allez-vous en au spectacle, leur dit-il, cette nuit decidera de ma maladie, si je la surmonte, j'irai demain aux jeux Olympiques; si elle m'emporte, je descendrai aux enfers. Il s'etrangla cette nuit même, & pretendit ne perdre pas tant la vie que la fievre. (f) *Abite quæso, & spectatum pergite. Hæc me nox aut victorem probabit aut victum. Si febrem vicero, ad agonem, si me vicerit ad inferna descendam: ibique per noctem elisa guttura, non tam mori se ait quam febrem excludere.* Quelques-uns (g) ont dit qu'il mourut le même jour qu'Alexandre dans la 113. Olympiade. Il etoit âgé de près de 90. ans (h). Mais s'il n'avoit point vecu après Alexandre, auroit-il pu être mandé par Perdiccas, (i) & menacé de la mort s'il ne venoit? Auroit-il pu être prié d'une visite par Craterus (k)?

(I) *Il se soucia peu d'être enterré, & il le fut neanmoins.*] On dit qu'il ordonna en mourant que son cadavre ne fût point du tout enterré, ou qu'il fût seulement couvert d'un peu de poussiere dans une fosse. Il souhaitoit servir de pâture à toute sorte de bêtes (l). On trouve de plus dans Diogene Laerce qu'il voulut être jetté dans l'Ilissus pour le service de ses freres; mais ces paroles ont été sans doute fourrées mal-à-propos dans le texte de l'historien, car où est l'Auteur assez absurde pour dire que ce Philosophe voulut être jetté dans une riviere, afin d'être utile aux chiens? Il n'y a donc point d'aparence que ces paroles viennent de Diogene Laerce. On les aura d'abord mises à la marge, pour marquer le sentiment d'Elien (m), qui est que nôtre Cynique ordonna qu'on jettât son corps dans l'Ilissus; & puis quelque Copiste les aura cousues grossierement au texte. Remarquez que l'Ilissus est une riviere du païs d'Attique, & que Diogene mourut dans un fauxbourg (n) de Corinthe, & concluez de là qu'Elien a fait une faute. Mr. Menage (o) a fait sur ceci une note très-savante. Il y a dans Ciceron un passage qui merite d'être raporté: on y aprend que Diogene sur la demande que lui firent ses amis, si le desir qu'il avoit de n'être pas inhumé tendoit au profit des bêtes sauvages, ou à celui des oiseaux, leur repondit qu'il vouloit qu'on lui mît en main un bâton afin qu'il pût repousser l'attaque, *& comment pourrez-vous le faire*, repliquerent-ils, *vous ne sentirez rien? que m'importe donc*, reprit-il, *que ses bêtes me dechirent (p)?*

On n'eut point d'égard à cette grande indifference de Diogene pour la sepulture. Ses amis l'aiant trouvé mort ne douterent pas qu'il n'eût mis fin à sa vie par la supression de l'haleine. Ils disputerent avec tant d'ardeur à qui l'enterreroit, qu'ils penserent en venir aux mains. Des personnes d'autorité vinrent apaiser le different. Diogene fut enterré proche la porte de l'Isthme: son tombeau fut orné d'une colonne sur laquelle on mit un chien de marbre (q). Pausanias fait mention de ce tombeau (r). Les habitans de Sinope dresserent des statues de bronze en l'honneur de ce Philosophe leur compatriote (s). J'oublois de dire qu'il y a une opinion qui porte (t) qu'il fut enterré par les fils de Xeniades, desquels il avoit été precepteur. On ajoûte que Xeniades lui demanda comment il vouloit être enterré, & qu'il repondit, *le visage vers la terre, car*, reprit-il après qu'on lui eût demandé la raison de sa fantaisie, *il arrivera bien-tôt un renversement des choses, qui mettra le dessous dessus.* Il vouloit dire, si l'on en croit son historien, que le roiaume de Macedoine devenoit grand, de petit qu'il avoit été. (v) Διὰ τὸ ἐπειγόμενον ... Μακεδόνας ... γίνεσθαι. *Quia Macedones jam potentia majori dominarentur, atque ex humilibus sublimes fierent.* Cette explication n'est point juste, puis que Diogene mourut dans le tems que les Macedoniens étoient parvenus au plus haut comble de leur puissance. Il mourut selon quelques-uns, le même jour qu'Alexandre; il avoit donc vu la gloire de cette nation élevée prodigieusement. Selon quelques autres il faut croire qu'il survécut à ce Prince, & qu'il vit les divisions de ses successeurs. Il devoit donc plutôt predire la decadence des Macedoniens, que leur agrandissement. L'expression de Diogene Laerce n'est juste, qu'au cas qu'on supose qu'elle se raporte au tems de Philippe Roi de Macedoine. Ce fut sous Philippe que cette nation qui avoit fait une assez petite figure, commença de devenir formidable.

(K) *Un homme de Corinthe l'acheta.*] En passant à l'Ile d'Egine il fut pris par des Pirates qui l'amenerent dans l'Ile de Crete, & l'exposerent en vente. Il (w) repondit au Crieur qui lui demandoit, *que savez-vous faire*, qu'il savoit commander aux hommes; & aiant aperçu un Corinthien qui passoit par là, il le montra au Crieur & lui dit, *vendez moi à ce Monsieur, car il a besoin de maître (x).* Ce Corinthien s'apelloit Xeniades. Il acheta Diogene, & l'amena à Corinthe, & le donna pour precepteur à ses fils. Il lui donna aussi toute l'intendance de sa maison. Diogene s'aquitta si bien de tous ces emplois, que Xeniades ne pouvoit se lasser de dire par tout, *un bon Genie est entré chez moi.* Les amis de Diogene le voulurent racheter. *Vous êtes des fats*, leur dit-il (y), *les lions ne sont pas esclaves de ceux qui les nourrissent, mais ceux-ci sont les valets des lions.* Il dit nettement à Xeniades, (z) *Il faut que vous m'obeïssiez, car les gouverneurs & les medecins quoi que valets ne laissent pas de demander l'obeïssance à ceux dont ils sont gouverneurs & medecins.* Il éleva très-bien les enfans de Xeniades, & s'en fit tellement aimer qu'ils le recommandoient fort à leur pere & mere. Il vieillit dans cette maison, & quelques-uns disent qu'il y mourut, & que ses disciples l'enterrerent (aa). La vente de Diogene servit de sujet à quelques Auteurs; Menippe, & Eubulus firent des traitez qui avoient pour titre (bb) Διογένους πρᾶσις. *Diogenis auctio.* Suidas remarque que Diogene étoit deja vieux lors que les Pirates le prirent. Mais s'il fut attaché tout le reste de sa vie au service de Xeniades, comment sera vrai ce qu'assûre Dion Chrysostôme, que Diogene passoit l'hiver à Athenes, & l'été à Corinthe? On ne s'etonnera pas qu'il ait si bien reussi dans l'éducation des enfans de Xeniades, si l'on se souvient de l'eloquence persuasive que son historien (cc) lui a donnée, & des effets de cette éloquence. Onesicrite avoit envoié à Athenes l'un de ses fils: ce jeune homme aiant ouï Diogene se fixa dans cette ville, son frere aîné en fit autant dès qu'Onesicrite l'y eut envoié. Onesicrite lui-même aiant eu la curiosité d'entendre ce Philosophe, devint son disciple (dd), tant l'eloquence de Diogene avoit d'attraits. Ce fut un homme d'importance qu'Onesicrite: (ee) il fut fort consideré d'Alexandre, il le suivit dans ses guerres, il y eut des emplois de distinction, & il composa une histoire. Phocion encore plus illustre que lui fut disciple (ff) de Diogene. Ajoûtez que Stilpon de Megare le fut aussi (gg).

(L) *Il se plongeoit brutalement dans les exercices de l'impureté.*] Voici quel étoit son raisonnement. Ce n'est point un peché que de diner, donc ce n'est point un peché que de diner dans les rues (hh). Sur ce fondement il mangeoit en quelque lieu que ce fût, & il pretendoit que son principe se devoit etendre sur toutes les necessitez naturelles; desorte que comme il croioit qu'il etoit permis d'avoir à faire avec une femme, il concluoit qu'il n'y avoit point de mal à la conoitre à la vuë du public (ii). C'etoit apeller la raison

(t) *Idem n. 32.*

(v) *Plutarque raporte ceci avec d'autres circonstances. Voiez son traité* quod omnis probus liber, pag. 883.

(x) *Laerce qui dit ceci n. 74. avoit dit n. 30. que Diogene pressé le Crieur de dire, qui est-ce qui veut acheter son maître?*

(y) *Tiré de Diogene Laerce l. 6. n. 74. 75.*

(z) *Idem Diogen. n. 30.*

(aa) *Idem n. 31.*

(bb) *Ibid. n. 29. 30.*

(cc) *Ibid. n. 75.*

(dd) *Τοιαύτη τις ... Διογένους ... λόγοις.* Tanta Diogenis sermonibus illecebra inerat. *Id. n. 76.*

(ee) *Plutarque in Alexandro pag. 701. & de fort. aut virt. Alexandri pag. 331. assure que l'Onesicrite de la Cour d'Alexandre avoit été disciple de Diogene.*

(ff) *Diog. Laert. n. 76.*

(gg) *Ibid.*

(hh) *Idem n. 69.*

(ii) *Εἰώθει ... [illegible]* Solebat autem omnia palam facere & quæ ad Cererem & quæ ad Venerem pertinent. *Id. ibid.*

(l) *Ibid. n. 79.* (m) *Var. Histor. l. 8. c. 14.* (n) Ἐν τῷ Κρανίῳ τῷ πρὸ τῆς Κορίνθου γυμνασίῳ. In Cranio: id erat gymnasium ante Corinthum. *Diog. Laert. n. 77.* (o) *In Laertium lib. 6. n. 79.* (p) Durior Diogenes, & idem quidem sentiens, sed ut Cynicus asperius, projici se jussit inhumatum. Tum amici, volucribusne an feris? Minime vero, inquit, sed bacillum prope me quo abigam, ponitote. Qui poteris? illi, non enim senties. Quid igitur mihi ferarum laniatus oberit nihil sentienti? *Cicero Tuscul. 1. fol. 252. D.* (q) *Diog. Laert. n. 77. 78.* (r) *Pausan. lib. 2. pag. 45.* (s) *Diog. Laert. n. 78.* (t) *Idem n. 31.*

talement dans les exercices de l'impureté. Il en donnoit de fort mauvaises (M) raisons. Il eut d'illustres * disciples, & il composa plusieurs livres †, mais on doute que les tragedies qui coururent sous son nom fussent de lui. On ne sauroit dire bien certainement (N) s'il étoit athée,

* *Voiez la remarque K à la fin.*

† *Diog. Laert. n. 80.*

son au secours de ses passions. C'étoit l'outrer, c'étoit ne l'entendre pas, à force de subtiliser pour l'entendre; c'étoit en quelque façon *recta cum ratione insanire.* On peut apliquer aux Cyniques ce vers de Terence, (a) *Faciunt ne intelligendo ut nihil intelligant.* Diogene ennemi de toute superfluité, & cherchant l'independance autant qu'il étoit possible, commettoit publiquement ce que les Casuistes apellent peché de mollesse, & disoit effrontément qu'il seroit bien aise de pouvoir apaiser par une semblable voie les desirs de son estomac. (b) Χειρουργῶν τε ἐν τῷ μέσῳ συνεχὲς, εἴθε ἦν, ἔλεγε, καὶ τὴν κοιλίαν παρατριψάμενον τοῦ λιμοῦ παύσασθαι. *Cumque ante ora omnium turpiter sæpe operaretur, utinam liceret, ajebat, perfricato ventre à fame conquiescere.* Il se glorifioit de cette impudence, pretendant trouver en lui-même, & sans aucuns frais ce qui porte les autres hommes à faire mille depenses & mille ravages. Il ajoûtoit que si tout le monde lui eût ressemblé, Troie n'eût pas été prise, ni Priam tué sur l'autel de Jupiter. (c) Οὐ γὰρ δεῖν αὐτὸν οὐδαμόσε ἐλθεῖν ἀφροδισίων ἕνεκεν, ἀλλὰ παίζων ἔλεγεν, ἁπανταχοῦ παρεῖναι αὐτῷ τὴν Ἀφροδίτην προῖκα. *Neque enim usquam illi eundum erat ob rem veneream, sed jocans dicebat ubique sibi adesse venerem gratis.* Il cherchoit dans la nature, & dans la mythologie de quoi se justifier; il alleguoit l'exemple de certains poissons. (d) Ἔφη δὲ τοὺς ἰχθύας χρῆναί τι φρονιμωτέρους φαίνεσθαι τῶν ἀνθρώπων· ὅταν γὰρ δέωνται τὸ σπέρμα ἀποβαλεῖν ἐλθόντας ἔξω προστρίβεσθαι πρὸς τὸ τραχύ. *Dicebat autem & pisces nonnihil prudentiores apparere quam homines. Quum enim illis opus est ut semen emittant, egredi & sese affricare ad aspera.* Il alleguoit aussi l'exemple de Pan. Il disoit que Mercure aiant eu pitié de son fils Pan, qui couroit nuit & jour par les montagnes enragé d'amour pour une maîtresse qu'il ne pouvoit embrasser (c'étoit l'Echo) lui enseigna cette voie de soulagement, & que Pan l'enseigna ensuite aux bergers (e). Martial quelque dereglé qu'il fût entendit mieux que ce Philosophe la voix de la nature.

Ipsam crede tibi NATURAM *dicere rerum,*
Istud quod digitis, Pontice, perdis, homo est.

C'est ainsi qu'il parle dans l'épigramme 42. du 9. livre à un homme qui suivoit les maximes de Diogene. Cette vilenie se trouve non seulement dans les deux Auteurs que j'ai citez, mais aussi dans (f) Athenée, dans (g) Plutarque, dans l'homelie de St. Chrysostôme sur le Martyr Babylas, dans l'homelie 34. du même Pere sur St. Matthieu, dans l'Anthologie, dans Galien &c. Il est donc bien surprenant qu'Erasme qui avoit tant (h) manié le Babylas de St. Chrysostôme, se soit si lourdement abusé sur l'endroit où Diogene Laërce parle de la chirurgie impure du Cynique. A peine se pourroit-on imaginer, si on ne l'aprenoit par ses propres yeux, qu'Erasme eût pu faire une si lourde bevuë. Il a cru que Diogene Laërce disoit que son Philosophe Cynique s'étant apliqué à un travail corporel, & y aiant gagné beaucoup d'apetit, avoit souhaité de pouvoir satisfaire son ventre en le frottant. Erasme a trouvé là l'humeur de ces personnes studieuses, qui sont fâchées que les besoins de leur corps les detachent de leurs livres, & il a mis ce discours au nombre des Apophthegmes de Diogene. Il en a été cruellement censuré par Robortel, & très-mal justifié par Nannius. Voici les paroles d'Erasme: (i) *Quum in foro in conspectu omnium fuisset operatus, utinam quoque liceat (inquit) sic perfricto ventre à fame esse quietum, sentiens agitatione corporis acui stomachi orexim, à qua necessitate cupiebat esse liber. Itidem studiosi graviter ferunt, à literis naturæ necessitatibus avocari.* Voici un morceau de l'Anthologie:

Πάντ' ἄρα Διογένης ἔφυγεν τάδε· τὸν δ' ὑμέναιον
Ἤειδεν παλάμῃ Λαΐδος οὐ χατέων.
Omnia sane Diogenes effugit hæc: nuptias verò
Perfecit dextra, Laide nihil opus habens.

C'est la conclusion d'une (k) épigramme, où Agathias fait le catalogue de plusieurs inconveniens à quoi l'on est exposé, quand on s'attache à servir le sexe, & dont Diogene se delivra. Je m'étonne que Galien ait plus travaillé à extenuër ce crime, qu'à le condamner. Il dit que ce Philosophe Cynique le plus ferme de tous les hommes contre le plaisir des sens, goûta celui de l'amour, non pas par l'attrait de la volupté, mais afin de chasser les maux que la retention de la semence a coutume de causer. Une fille de joie lui avoit promis de se rendre auprès de lui, mais parce qu'elle tarda trop, il ne put avoir patience, & se ...; puis quand elle fut venuë, il la renvoia, & lui dit qu'il n'avoit plus besoin d'elle, & qu'il y avoit deja pourvu. (l) Βραδυνούσης αὐτῆς, ἀπεῤῥίψατο τὸ σπέρμα προσαψάμενος τῇ χειρὶ τὸ αἰδοῖον· καὶ μετὰ ταῦτα παραγενομένην ἀπέπεμψεν, εἰπὼν τὴν χεῖρα φθάσασαν τὸν ὑμέναιον ᾄσαι. *Cum diutius cessaret ipse manu pudendis admota semen excussit, ac venientem deinde mulierculam remisit, inquiens manus hymenæum celebrando prevenit te.* Il n'en usoit pas ainsi avec la fameuse Courtisane Laïs. La Chronique scandaleuse raporte que cette femme qui attiroit tant de beau monde par ses charmes, & qui mettoit ses faveurs à un si haut prix, faisoit la courtoisie toute entiere à nôtre Cynique, tout maussade & pied poudreux (m) qu'il étoit. Elle lui permettoit de joüir d'elle pour rien: Σὺ μὲν αὐτῇ τοσοῦτον ἀργύριον δίδως, ὁ δὲ προῖκα Διογένης τῷ κυνὶ συγκυλίεται. *Vous lui donnez tant d'argent*, c'est ce que le valet d'Aristippe disoit à son maître, *& elle se veautre avec ce chien de Diogene sans en tirer une maille* (n). Nous verrons dans l'article *Lais* la reponse d'Aristippe.

(M) *Il en donnoit de fort mauvaises raisons.*] Je les ai raportées au commencement de la remarque precedente, & j'en parlerai plus amplement dans les remarques de l'article *Hipparchia.*

(N) *On ne sauroit dire bien certainement s'il étoit athée.*] Car toutes les preuves que l'on allegue sont équivoques. Le Pere Garasse (o) en aporte deux, l'une qu'*il se moquoit des Dieux que la populace adoroit communément*, l'autre qu'*il dogmatisoit qu'il ne faloit avoir aucune honte de faire tout ce que la nature nous dicte.* La premiere de ces preuves est impertinente, car il n'y avoit rien de plus digne d'un Philosophe bien persuadé de l'existence du vrai Dieu, que de se moquer des superstitions paiennes. La seconde preuve n'est point concluante, veu qu'il est possible de croire un Dieu, & d'être persuadé en même tems que la honte n'est fondée que sur le droit positif. Les Adamites ne soutenoient-ils pas leurs erreurs par l'Ecriture mal-entenduë? Ils n'etoient donc point athées. Voici d'autres preuves de l'atheisme de Diogene. 1. Il disoit en voiant les precepteurs, les medecins & les philosophes, que l'homme est le plus sage de tous les animaux; mais quand il voioit les interpretes (p) des songes, les devins, ceux qui ajoûtent foi à ces gens-là, les avares & les ambitieux, il croioit que l'homme étoit le plus fou de tous les êtres (q). 2. Il refusa d'être initié; & quand on lui dit que ceux qui avoient eu cet avantage dans ce monde regnoient dans l'autre, il repliqua que rien ne seroit plus ridicule que de voir Agesilaus & Epaminondas dans le bourbier, pendant que plusieurs faquins qui auroient été initiez seroient sur le thrône des bienheureux (r). 3. On lui attribuë la raillerie que j'ai raportée dans l'article de Diagoras (s), c'est qu'il y a beaucoup plus de gens qui perissent nonobstant leurs vœux, qu'il n'y en a dont les prieres soient exaucées (t). 4. Il disoit que la longue prosperité d'Harpalus (v) portoit temoignage contre l'existence de Dieu: (w) *Diogenes quidem Cynicus dicere solebat Harpalum qui temporibus illis prædo fœlix habebatur, contra Deos testimonium dicere, quod in illa fortuna tamdiu viveret. . . . . . Improborum igitur prosperitates secundæque res redarguunt, ut Diogenes dicebat, vim omnem deorum ac potestatem.* De ces 4. preuves les deux premieres sont si foibles, qu'elles ne meritent pas d'être examinées. La troisiéme est un peu plus forte, & neanmoins incapable de convaincre; car combien y a-t-il de gens aujourd'hui qui sans cesser d'être Papistes, pourroient & penser & dire en voiant les *Ex voto* de Nôtre-Dame de Lorette, ce que l'on fait dire à Diogene au sujet des *Ex voto* de Samothrace? Il y a tant d'autres preuves de l'existence de Dieu, outre celle qui se tire de l'efficace des prieres, qu'un homme qui rejetteroit celle-ci pourroit neanmoins demeurer très-persuadé, qu'il y a un Dieu qui gouverne toutes choses. Si la quatriéme preuve étoit convaincante, il faudroit compter Claudien parmi les athées, lui qui a dit de Ruffin (x) la même chose que Diogene avoit dite d'Harpalus. Il a dit que le châtiment de Ruffin avoit été une sentence d'absolution pour les Dieux: il croioit donc que Ruffin pendant sa prosperité portoit temoignage contre les Dieux. Malherbe poete Chretien a eu la même pensée (y) touchant le Marechal d'Ancre. Si tous ceux qui ont dit que la longue prosperité des mechans est une

(a) *Terent. in Prologo Andriæ.*

(b) *Diog. Laert. n. 69. item 46.*

(c) *Dio Chrysost. Orat. 6. p. m. 90.*

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib.*

(f) *Athen. lib. 4. cap. 15. pag. 158.*

(g) *Plut. de Stoicorum repug. pag. 1044.*

(h) *Voiez ci-dessus pag. 442. col. 2.*

(i) *Voiez les Miscellanea Petri Nannii Alcmariani lib. 8. p. m. 251.*

(k) *La 80. du 7. livre p. m. 972.*

(l) *Galenus de locis affectis l. 6. Juvenal* Sat. 6. v. 236. *a parlé d'une semblable impatience.*

(m) *Il alloit toûjours pied nud.* Dio Chrysost. Orat. 6. pag. 89.

(n) *Athen. l. 13. c. 6. pag. 588.*

(o) *Doctrine curieuse pag. 137.*

(p) *Voiez dans Diogene Laerce n. 43. ce qu'il disoit contre ceux qui s'épouvantent de leurs songes. Vous ne vous mettez guere en peine, leur disoit-il, de ce que vous faites en veillant, & vous vous faites une affaire des visions que vous avez en dormant.*

(q) *Diog. Laertius l. 6. n. 24.*

(r) *Idem n. 39.*

(s) *Ci-dessus pag. 1042. remarque I.*

(t) *Diog. n. 58.*

(v) *Voiez l'article d'Harpalus.*

(w) *Cicero, de natura Deorum lib. 3.*

(x) Abstulit hunc tandem Rufini pœna tumultum, ABSOLVITQUE DEOS,

(y) *Voiez ci-dessus pag. 963. col. 1.*

athée, mais il est sûr qu'en certaines choses ses preceptes de morale (*O*) étoient fort bons, & qu'ils l'ont paru à plusieurs Peres de l'Eglise. On a admiré la maniere dont il (*P*) refuta le philosophe qui nioit l'existence du mouvement; mais nous ferons voir que sa reponse étoit incomparablement plus sophistique que les argumens de ce philosophe.

☞ DIOGENE nátif d'Apollonie (*A*) dans l'Ile de Crete, tint un rang considerable parmi les Physiciens qui fleurirent en Ionie avant que Socrate philosophât à Athenes. Il fut disciple

une raison de douter de la providence, étoient athées, il y auroit bien des athées parmi les Auteurs. Mais ce sont deux choses bien differentes que de dire *un tel fait fournit une objection forte contre l'existence de Dieu*, & de dire, *cette objection me persuade que Dieu n'existe point*.

On peut fortifier tout ceci par trois remarques. 1. Les anciens qui ont parlé des athées, n'ont point mis (*a*) Diogene le Cynique dans la liste de ces gens-là, autant qu'il m'en peut souvenir. 2. St. Jerôme attribue (*b*) à ce Philosophe un discours qui sent la croiance de l'immortalité de l'ame. 3. Parmi les bons mots de Diogene, il y en a quelques-uns qui semblent prouver qu'il croioit un Dieu. On lui demanda un jour s'il croioit qu'il y eût des Dieux; *comment ne le croirois-je pas*, repondit-il à celui qui lui faisoit cette demande, *puis que je ne doute point qu'ils ne te haïssent* (*c*). Une autrefois s'apercevant qu'une femme transportée de devotion s'étoit tellement prosternée devant les Dieux, qu'elle en étoit dans une posture très-indecente, il courut à elle pour l'avertir que Dieu est par tout, & qu'elle prit garde de ne faire pas la devergondée. (*d*) [illegible Greek text] *Inspexerat mulierem inhonestius coram diis procidentem, ejus superstitionem auferre volens, ut Zoilus Pergæus ait, accurrit dicens, non vereris mulier ne forte stante post tergum Deo, (cuncta enim plena ipso sunt) inhoneste te habeas.* Il faut convenir de bonne foi que la derniere de ces trois remarques n'a guerres de force, car ces deux bons mots de Diogene peuvent n'être qu'une pure raillerie. Et en effet on attribue le premier à un (*e*) athée de profession. En general on ne sauroit conclure des bons mots d'un homme, s'il a interieurement quelque religion ou non, car la passion de dire un bon mot est ordinairement si puissante, qu'on aime mieux la satisfaire que de conserver un ami, & de prevenir un fâcheux revers de fortune. Plutôt que de perdre un bon mot, un railleur qui croit en Dieu parlera comme un profane, & un profane parlera comme un homme qui croit en Dieu. Je ne m'arrête donc point à l'hypothese de nôtre Cynique, *tout est plein de Dieu*, car il ne s'en servoit que pour y fonder une raillerie. Le principe par où il prouvoit que tout apartient aux sages, ne m'empêcheroit point de croire qu'il ne fût athée. *Tout apartient aux Dieux*, disoit-il; *or les sages sont amis des Dieux, & toutes choses sont communes entre les amis; donc tout apartient aux sages.* Dans la bouche d'un moqueur tel que Diogene, ce raisonnement ne garantit pas mieux sa religion, que si c'étoit Bion le Borysthenite qui nous alleguât le dilemme dont j'ai parlé (*f*) ci-dessus.

Concluons par le texte de cette remarque, *on ne sauroit dire bien certainement si* Diogene *étoit athée*. La Mothe le Vayer s'en est tenu là en faisant l'apologie de ce Cynique. *Je ne voudrois pas assurer*, dit-il (*g*), *que Diogene ne fust aussi Athée que ces Ecrivains le font, rien ne m'obligeant à suspendre ma creance pour ce regard que l'autorité des Peres qui ont parlé de luy en si bonne part. Mais de le soustenir tel parce qu'il se moquoit des Dieux de la populace, c'est une tres-vicieuse consequence.* Remarquez bien que cet homme dont la foi à l'égard de l'existence de Dieu est un fait très-incertain, n'a pas laissé de donner de très-excellens preceptes de morale. C'est de quoi je m'en vais toucher un mot.

(*O*) *En certaines choses ses preceptes de morale étoient fort bons.*] Ils étoient abominables sur certains chefs, comme on l'a vu (*h*) ci-dessus; mais on ne peut nier que sur d'autres ils ne fussent très-excellens. Il prêchoit contre le luxe, contre l'avarice, contre l'ambition, contre l'esprit de vengeance, aussi fortement qu'on le pouvoit faire. Il montroit la vanité des occupations humaines par cette raison principalement, c'est que nous negligeons de regler nôtre interieur, & faisons nôtre capital des choses externes. Par exemple, il censuroit les Grammairiens qui recherchoient soigneusement les malheurs (*i*) d'Ulysse, pendant qu'ils ignoroient leurs propres desordres. Servons nous des paroles d'un Auteur celebre. *A l'égard de son systeme Philosophique*, dit-il (*k*), *qui ne regardoit ..... que la seule Morale, rien ne peut mieux décharger ses professeurs de toutes les saletez qu'on leur a voulu imputer, que la seule approbation des Stoiciens, reconnus pour les plus austeres de tous les Philosophes, & qui se fussent bien empechez de donner leurs suffrages à des personnes, dont la vie eût esté si pleine d'ordures. Or chacun sçait qu'ils vivoient en fort bonne intelligence avec les Cyniques, comme n'ayant les uns & les autres qu'une mesme fin, de vivre selon la vertu, en quoi ils constituoient le souverain bien. C'est pourquoi les mesmes Stoiciens nommerent le Cynisme* (1) *la plus courte voye que l'on pouvoit tenir pour arriver à cette belle vertu.... Quant* (*l*) *à la personne de Diogene, les plus grands hommes de l'Antiquité l'ont eu en admiration. Alexandre le mit à un si haut point, qu'il protesta au sortir d'une conference qu'ils eurent ensemble, que s'il n'eût esté Alexandre, il eût voulu estre Diogene. Seneque ne se peut lasser de le louer en mille lieux, & l'ayant nommé* virum ingentis animi *dans son livre de la Tranquilité de nostre vie, il adjouste ce bel eloge à tous les autres, que si quelqu'un n'est pas bien asseuré de la felicité de Diogene, celuy-là peut encore revoquer en doute l'estat des Dieux immortels, & ce qu'on croit de leur beatitude. Saint Jean Chrysostome le propose comme un exemplaire de beaucoup de vertus religieuses, au second des livres qu'il a faits contre ceux qui méprisoient la vie Monastique. Saint* (2) *Hierosme parle de luy tres-honorablement: il le nomme plus grand, & plus puissant qu'Alexandre; étale toutes ses vertus devant Jovinien, pour lui en faire honte.* Je n'ajoûte qu'une chose à ce passage, c'est que Dion Chrysostôme dans quelques-unes de ses harangues, a debité sous le nom de Diogene ce qu'il avoit à representer de plus rigide touchant les mœurs.

(*P*) *La maniere dont il refuta le philosophe qui nioit l'existence du mouvement.*] Après avoir écouté assez patiemment la leçon de ce philosophe, il se mit (*m*) à faire 2. ou 3. tours dans l'auditoire. Voiez la remarque G de l'article de Zenon d'Elée, où nous montrerons que ce n'étoit pas ôter la difficulté, ni l'entendre.

(*A*) *Nátif d'Apollonie dans l'Ile de Crete.*] Nous ignorerions cela si nous n'avions point ce qui nous reste d'Etienne de Byzance, car c'est l'unique Auteur qu'on puisse citer. Il (*n*) fait mention de 25. villes qui se nommoient Apollonie, & il dit que la 23. étoit dans l'Ile de Crete, & qu'on la nommoit anciennement *Eleuthera*, & que Diogene le Physicien en étoit nátif. Meursius ne se souvint point de cette particularité lors qu'il fit la (*o*) liste des hommes illustres de l'Ile de Crete, car il n'y mit point nôtre Diogene; il s'étoit neanmoins servi (*p*) de ce passage d'Etienne de Byzance dans un chapitre du même livre. Cette omission est une faute bien plus legere que l'erreur qu'on trouve dans le Jesuite Lescalopier. Il pretend (*q*) que le *Diogenes Apolloniates* de Ciceron, est *Diogenes, ex Apollonia, urbe Illyrica, hodie Aulona*. Mr. Menage s'est imaginé faussement que certains Auteurs ont dit que ce Diogene étoit de Smyrne. Il met Diogene Laërce au nombre de ces Auteurs-là; il supose qu'il faut lire dans la vie d'Anaxarque non pas (*r*) [illegible Greek text], comme portent les éditions, mais [illegible Greek text], *hic* (Anaxarchus) *Diogenis Smyrnæi auditor fuit*. Il a raison jusques-là, & les preuves qu'il allegue sont solides. Il raporte un passage de (*s*) Clement d'Alexandrie, & un passage (*t*) d'Eusebe où il est dit qu'Anaxarque fut disciple de Diogene le Smyrnéen. Mais quand il ajoûte que le Diogene qui est surnommé [illegible Greek] dans la vie d'Anaxarque, est le même que celui qui dans le chapitre precedent a le surnom Ἀπολλωνιάτης, il se trompe. *Notandum autem*, dit-il (*v*), *Diogenem Smyrnæum à Laertio hoc loco appellari qui supra Apolloniates eidem dictus fuit, non enim diversi sunt Smyrnæus & Apolloniates.* Pour bien conoître cette illusion il faut prendre garde à deux choses. 1. Diogene Laërce (*w*) a observé que Diogene d'Apollonie fut disciple d'Anaximenes, & contemporain d'Anax-

(*a*) *Voiez Ælien var. Histor. l. 2. c. 31. item Petri Petiti Observationes Miscellaneas l. 1. c. 1.*

(*b*) *Voiez ci-dessus la remarque M lettre f.*

(*c*) *Diog. Laert. n. 42.*

(*d*) *Idem n. 37.*

(*e*) *A Theodore. Voiez Laerce ib. n. 42.*

(*f*) *Pag. 603. remarque H.*

(*g*) *De la vertu des Païens pag. 134. du 5. tome de ses Oeuvres.*

(*h*) *Dans la remarque L.*

(*i*) *Il se moquoit des Grammairiens, dit Mr. Moreri, qui recherchent les erreurs d'Ulysse, & qui negligent les leurs.* Le mot *erreurs* n'est point là de mise. Ce n'étoient point les fautes d'Ulysse, mais ses courses de lieu en lieu, que les Grammairiens recherchoient.

(*k*) *La Mothe le Vayer pag. 127. 128. du 5. tome.*

(1) [illegible Greek] *Diogen. Laert. in Mened. in Zenone.*

(*l*) *La Mothe le Vayer ib. pag. 129.*

(2) *Lib. 2. contra Jovinian. cap. 9.*

(*m*) *Consultez Diogene Laerce l. 6. n. 39. comparé avec Sextus Empiricus. Pyrrhon. hypotyp. l. 2. c. 22. & l. 3. c. 8.*

(*n*) *Steph. Byzant. in* [illegible]

(*o*) *Elle est à la page 235. & suiv. de son traité de l'Ile de Crete.*

(*p*) *Ibid. pag. 19.*

(*q*) *Lescalop. in Cicer. de nat. Deor. pag. 46.*

(*r*) *Diog. Laert. lib. 9. n. 58.*

(*s*) *Clem. Alexand. Strom. lib. 1.*

(*t*) *Euseb. prep. l. 14. cap. 17.*

(*v*) *Menag. in Diog. Laert. lib. 9. n. 58. pag. 423.*

(*w*) *Diog. Laert. ib. n. 57.*

diſciple d'Anaximenes, & l'on peut même s'imaginer avec quelque vraiſemblance * qu'il enſeigna après lui dans l'Ecole d'Ionie. Il rectifia un peu le ſentiment de ſon profeſſeur (*B*) touchant la cauſe ptemiere; car s'il enſeigna que l'air étoit la matiere de tous les êtres, il reconut auſſi

> * *Voiez ci-deſſus pag. 309. col. 1.*

d'Anaxagoras. Eſt-il croiable que peu de lignes après il lui donne pour diſciple Anaxarque qui, comme il le dit expreſſément, eut quelques converſations avec Alexandre? Il y eut depuis la mort d'Anaxagoras juſqu'au regne d'Alexandre trois ſucceſſions philoſophiques à Athenes; Archelaus qui avoit été diſciple d'Anaxagoras laiſſa ſa chaire à Socrate, celui-ci l'aiant tenuë long tems la laiſſa à Platon qui eut pour diſciple le precepteur d'Alexandre. Il faudroit violenter la Chronologie pour trouver qu'un diſciple du diſciple d'Anaximenes ſuivit la Cour de ce Roi de Macedoine. En 2. lieu nous voions que le même Clement d'Alexandrie (*a*) qui inſinuë fort clairement que Diogene d'Apollonie fut diſciple d'Anaximenes, & par conſequent l'un des ſupôts de la ſecte d'Ionie, remarque expreſſément (*b*) que Diogene le Smyrnéen diſciple de Metrodore, qui l'avoit été de Protagoras, étoit de la ſecte Eleatique, & enſeigna Anaxarque. Comment ſe pourroit-on imaginer que le même Philoſophe ait été diſciple d'Anaximenes, & du diſciple de Protagoras?

> (*a*) *Clem. Alexandr. in protrept. p.* 42. *G.*
>
> (*b*) *Idem Stromat. lib.* 1. *pag.* 301.

(*B*) *Il rectifia un peu le ſentiment de ſon profeſſeur touchant la cauſe premiere.*] Je n'ai trouvé dans aucun Auteur autant de detail ſur cela que dans un Ouvrage de St. Auguſtin. (*c*) *Iſte* (Anaximander) *Anaximenem diſcipulum, & ſucceſſorem reliquit: qui omnes rerum cauſas infinito aëri dedit, nec deos negavit, aut tacuit: non tamen ab ipſis aërem factum, ſed ipſos ex aëre ortos credidit. Anaxagoras verò eius auditor, harum rerum omnium, quas videmus, effectorem, divinum animum ſenſit: & dixit, ex infinita materia, quæ conſtaret ſimilibus inter ſe particulis, rerum omnium genera pro modulis & ſpeciebus propriis ſingula fieri, ſed animo faciente divino. Diogenes quoque, Anaximenis alter auditor, aërem quidem dixit, rerum eſſe materiam, de qua omnia fierent: ſed eum eſſe compotem divinæ rationis, ſine qua nihil ex eo fieri poſſet.* Ciceron a repreſenté d'une maniere beaucoup plus ſuccincte ce dogme de Diogene. *Quid? aer*, dit-il (*d*), *quo Diogenes Apolloniates utitur Deo, quem ſenſum habere poteſt, aut quam formam Dei?* Le Jeſuïte Leſcalopier trouve beaucoup de mauvaiſe foi dans ces paroles de l'Epicurien Velleius l'un des interlocuteurs de Ciceron, & voici de quel air il l'apoſtrophe: (*e*) *Quamdiu impones, Velli, exanimis, ſemiviviſque philoſophis, qui reclamare non poſſunt, & illis errores affinges in quos numquam impegerunt? Ecce hic quoque aërem Diogenis Apolloniatæ Deum facis, quem ille pro Deo numquam habuit: nam dixit quidem libro nono Laërtii, aërem eſſe* στοιχεῖον. i. elementum, *non autem* Deum, *& libro octavo de Civitate Dei, capite ſecundo*, aërem eſſe materiem rerum de qua omnia fierent; ſed eum eſſe compotem divinæ rationis, ſive qua nihil fieret. *Jam verò in altiſſima illâ, divinaque ratione fruſtra ſenſum, fruſtra figuram requiris, quæ, niſi in corporeâ naturâ, non invenitur, opinor, intelligis: eſt enim illa ratio divina merè ſpiritalis.* La plainte de ce Jeſuite eſt injuſte, car il eſt certain que ce paſſage de Ciceron contient toute la ſubſtance & toute la force de celui de St. Auguſtin, & qu'il aboutit au même ſens qui eſt de dire, que ſelon les hypotheſes de Diogene l'air étoit Dieu. Il enſeignoit, ſi nous en croions St. Auguſtin, qu'il y avoit deux choſes dans l'air, premierement une matiere, dont tous les corps de l'univers pouvoient être produits, ſecondement une vertu divine, ſans laquelle rien ne pouvoit être produit de cette matiere. N'étoit-ce point faire de l'air & de la vertu divine un tout ou un composé, dans lequel ſi l'air étoit la matiere, la vertu divine etoit l'ame ou la forme? Or comme c'eſt la forme qui ſpecifie le composé, & qui lui donne le nom, il s'enſuit que l'air animé d'une vertu ou d'une nature divine devoit être apellé Dieu; & par conſequent lors que Ciceron ſupoſe que l'air étoit Dieu ſelon Diogene, il ne ſupoſe que ce qui reſulte neceſſairement de l'expoſition que St. Auguſtin a donnée de la doctrine de ce philoſophe. L'objection que le Jeſuite fonde ſur le mot στοιχεῖον eſt nulle, car comme je l'ai dejà dit, nôtre Diogene admettoit deux choſes dans l'air, une matiere, & une cauſe efficiente, & il les uniſſoit (*f*) intimement l'une à l'autre: ſur ce pied-là l'air entant que matiere étoit l'element (†) ou le στοιχεῖον des diferens corps de l'univers; mais cela n'empêchoit point que conſideré conjointement avec la vertu divine dont il étoit doüé, il ne fût Dieu. On peut fortifier ceci par une nouvelle obſervation; les paroles de St. Auguſtin nous peuvent faire juger

> (*c*) *Auguſt. de civitate Dei lib.* 8. *cap.* 2. *pag. m.* 711.
>
> (*d*) *Cicero de natur. Deor. lib.* 1. *pag. m.* 46.
>
> (*e*) *Leſcalop. in Cicer. de nat. Deor. lib.* 1. *pag.* 48. 49.
>
> (*f*) Aerem compotem divinæ rationis. *Auguſt. ubi ſupra.*
>
> (†) *Notez que ſelon Diogene il n'y avoit point de diference entre* ἀρχὴν principium *&* στοιχεῖον elementum, *car il ne reconoiſſoit qu'un élement. Voiez pag.* 1056. *lettre a.*

que cette raiſon ou cette vertu divine que Diogene joignoit à l'air, étoit plutôt un attribut, qu'une forme, ou qu'une ame diſtincte de l'air, c'eſt-à-dire que ſelon Diogene il n'y avoit qu'une ſubſtance dans l'air, laquelle étoit tout enſemble le principe materiel de toutes choſes, & la raiſon, la ſageſſe, l'intelligence qui comme cauſe efficiente dirigeoit la production de toutes choſes. C'eſt donc avec toute la bonne foi imaginable que le Velleius de Ciceron attribuë à Diogene d'avoir enſeigné que l'air eſt Dieu. Ariſtote favoriſera merveilleuſement ceux qui entendront de cette maniere la phraſe de St. Auguſtin. Il nous aprend que l'ame de l'homme étoit d'air ſelon Diogene, & qu'elle conoiſſoit & ſe mouvoit entant qu'elle étoit d'une nature aërienne. Sa conoiſſance étoit fondée ſur ce que l'air eſt le principe de toutes choſes, ſa vertu motrice procedoit de ce que l'air eſt le plus ſubtil de tous les êtres. (*g*) Διογένης δ' ὥσπερ καὶ ἕτεροί τινες, ἀέρα τοῦτον οἰηθεὶς πάντων λεπτομερέστατον εἶναι, καὶ ἀρχήν· καὶ διὰ τοῦτο γινώσκειν τε καὶ κινεῖν τὴν ψυχὴν, ᾗ μὲν πρῶτόν ἐστι, καὶ ἐκ τούτου τὰ λοιπὰ γινώσκειν· ᾗ δὲ λεπτομερέστατον, κινητικὸν εἶναι. *Diogenes autem, ſicut & alii quidam, aërem ipſam conſuit eſſe: hunc ſubtiliſſima ſubſtantia, rerumque principium eſſe putans. Iccirco cognoſcere atque movere, animam dixit. hoc quidem cognoſcere, quo primum eſt, & ex hoc ipſo cætera conſtant: hoc autem eſſe motivum, quo ſubtiliſſimum eſt.* Ces paroles d'Ariſtote font voir clairement que Diogene donnoit à l'air la nature de premier principe, celle de premier moteur, la conoiſſance, & la ſouveraine ſubtilité comme des attributs qui conſtitueient *per modum unius* une ſeule & même ſubſtance qui etoit Dieu. D'où il reſulte que ſon ſyſtême ne diferoit preſque point du Spinoziſme: Dieu y étoit tout à la fois la cauſe materielle, & la cauſe efficiente de toutes choſes; il étoit la cauſe immanente de tous les êtres; il produiſoit en lui-même tous les corps de l'univers, cette infinité de mondes que (*h*) Diogene reconoiſſoit. Obſervons en paſſant que les vers de Sidonius Apollinaris que je raporte en un (*i*) autre endroit, conviennent infiniment mieux à la doctrine de Diogene, qu'à celle d'Archelaus à qui Savaron les a apliquez. Juſte Lipſe (*k*) a eu beaucoup de raiſon de les prendre pour la deſcription du ſentiment de Diogene.

> (*g*) *Ariſtoteles lib.* 1. *de anima cap.* 2. *pag.* 479. *E. to.* 1. *Oper.*
>
> (*h*) *Diog. Laert. lib.* 9. *n.* 57.
>
> (*i*) *Ci-deſſus page* 309. *lettre e.*

Il eſt bon de voir comment il philoſophoit ſur la production du monde: ſes penſées à certains égards & en gros ſont aſſez conformes à l'hypotheſe de Mr. Deſcartes. Toutes choſes étant en mouvement, diſoit-il, les unes ſe condenſerent, & les autres ſe rareſierent: or dans les endroits où la condenſation ſe forma, les corps firent volte face, ils ſe tournerent, & entrainerent les autres par leur revolution; ce qui ſe trouva plus ſubtil & plus leger gagna le haut, & forma le ſoleil dans la region ſuperieure. Voici mon garand; je m'en vais copier ſon Grec: (*l*) Διογένης ὁ Ἀπολλωνιάτης, ἀέρα ὑφίσταται στοιχεῖον· κινεῖσθαι δὲ τὰ πάντα, ἀπείρους τε εἶναι τοὺς κόσμους· κοσμοποιεῖ δὲ οὕτως· ὅτι τοῦ παντὸς κινουμένου, καὶ ᾗ μὲν ἀραιοῦ, ᾗ δὲ πυκνοῦ γινομένου, ὅπου συνεκύρησε τὸ πυκνὸν, συστροφὴν ποιῆσαι, καὶ οὕτω τὰ λοιπὰ, κατὰ τὸν αὐτὸν λόγον, τὰ κουφότατα τὴν ἄνω τάξιν λαβόντα, τὸν ἥλιον ἀποτελέσαι. *Diogenes Apolloniata, Aërem elementum ponit, moveri autem univerſa, & infinitos eſſe mundos affirmat. Cæterum ejuſmodi ſomniat eorum molitionem: ſcilicet cùm univerſum ita moveretur, ut rarius hic, alibi denſius fieret, ubicunque major denſitas contingeret, ibi convolutionem quandam effeciſſe, tùm ſimilem in modum cætera: quæ autem omnium leviſſimæ partes eſſent, eas regione ſuperiori occupatâ Solem produxiſſe.* Il ne ſemble point facile d'accorder cette hypotheſe avec ce que nous avons vu ci-deſſus qu'Ariſtote dit des ſentimens de ce Phyſicien. Il lui attribuë d'avoir enſeigné que l'air eſt le plus ſubtil de tous les êtres. Comment donc eût-on pu dire après cela qu'au commencement du monde il y eut des corps qui ſe condenſerent, & d'autres qui ſe rarefierent? Ce qui eſt ſubtil & delié au ſouverain point n'eſt pas ſuſceptible de rarefaction. Je ne vois qu'un ſeul moien de reſoudre la difficulté; c'eſt de ſupoſer qu'au premier branle que l'air reçut il s'épaiſſit, comme on voit que le vin ſe trouble quand on remuë le tonneau. Le mouvement continua, & dans ce progrès d'agitation il y eut des parties qui s'épaiſſirent encore plus, & d'autres qui ſe clarifierent. Celles-ci n'aquirent point un degré de rarefaction ſuperieur à la ſubtilité eſſentielle du premier

> (*k*) *Lipſius, manuduct. ad Philoſoph. Stoic. lib.* 1. *diſſert.* 8. *pag. m.* 645.
>
> (*l*) *Euſeb. præparat. Evangel. lib.* 1. *cap.* 8. *p.* 25. *B.*

aussi que rien ne pouvoit être produit de cette matiere sans la vertu divine qu'il attribuoit à l'air. Anaximenes n'avoit point ainsi expliqué la generation des choses; l'air avoit été, selon lui, la cause unique & universelle, les Dieux mêmes (C) en avoient été produits. On accuse à tort Ciceron de n'avoir β point raporté fidelement ce dogme de Diogene. Il ne faut point douter que Plutarque (D) n'ait allegué quelquefois les opinions de ce physicien, quand il a marqué simplement que Diogene enseignoit ceci ou cela. C'étoit une fort mauvaise maniere de citer, puis qu'il y avoit eu plusieurs philosophes très-illustres qui s'apelloient Diogene. Celui dont je parle dans cet article γ avoit beaucoup d'éloquence. Son merite l'exposa dangereusement à la jalousie de quelques personnes dans Athenes δ, desorte qu'il y fut en danger de la vie. On nous a conservé le commencement de son Ouvrage; c'est un debut qui nous donne une idée avantageuse de ses lumieres. Nous y voions ζ qu'il étoit d'avis qu'un Docteur posât d'abord un principe incontestable, & se servît d'un style où il y eût tout à la fois de la gravité & de la simplicité. Je ne raporte point les opinions que Diogene Laerce lui attribuë, on les peut voir dans Moreri. Son opinion sur l'origine & sur la distribution des venes se trouve dans η Aristote. Ce qu'il disoit de la nature de la semence, & d'où il tiroit l'étymologie du mot *ἀφροδίσια*, c'est-à-dire *afaires veneriennes*, se peut voir dans θ Clement Alexandrin. Il y a quelque conformité κ entre le dogme de ce physicien, & celui de Mr. Descartes touchant la generation du monde.

☞ DIOGENE, philosophe de la secte des Stoïques, fut surnommé Babylonien λ, quoi qu'il ne fut pas de Babylone mais de Seleucie sur le Tigre. Le voisinage de ces deux villes μ fut la cause de ce surnom: outre que l'on a donné quelquefois ν à la derniere le nom de la premiere. Ce philosophe fut ⁋ disciple de Chrysippe, & composa (A) divers Ouvrages. Il faloit que sa reputation fût grande, puis que les Atheniens le deputerent à Rome avec Carneade le chef des Academiciens, & avec Critolaus le chef de l'Ecole peripateticienne. J'ai parlé * ailleurs de cette ambassade. Nôtre Diogene † vécut 88. ans, & philosopha jusqu'à la fin ‡ de sa vie. Il donna un temoignage (B) d'une grande moderation lors qu'un jeune

β *Voiez la remarque B lettre a.*

γ *Diog. Laert. lib. 9. n. 57.*

δ *Id. ib.*

ζ *Ibid. & lib. 6. n. 81.*

η *Aristot. histor. animal. lib. 3. cap. 2.*

θ *Clem. Alexandr. Padag. lib. 2. p. 105.*

κ *Voiez la remarque B.*

λ *Diogen. Laert. lib. 6. n. 81. Voiez aussi Strabon lib. 16. pag. 512.*

μ *Idem Diog. ib.*

ν *Voiez Bochart geogr. sacr. lib. 1. cap. 8.*

⁋ *Cicero, de divinat. lib. 1. circa init. fol. m. 304. C.*

* *Dans l'article* Carneade *remarque F.*

† *Lucian. in Macrob. pag. 641. tom. 2.*

‡ *Cicero de senect. cap. 7.*

mier principe; mais superieur seulement à la densité où toute la masse de l'air fut reduite par le premier mouvement. Si nous avions les écrits de Diogene nous verrions sans doute qu'il avoit prevenu ou éclairci toutes ces sortes de difficulté, mais comme son systéme ne nous est conu que par un très petit nombre de particules detachées, nous ne pouvons marcher qu'à tâtons, quand nous voulons entreprendre d'y rajuster les pieces mal assorties. Notez qu'Aristote (a) le louë d'avoir reconu que si toutes choses n'étoient point faites d'un seul principe, il ne pourroit point y avoir d'action & de reaction, car le froid & le chaud ne se peuvent point metamorphoser l'un en l'autre, ils demandent donc un sujet commun qui soit successivement froid & chaud. Aristote trouvoit son compte dans cette notion generale, lui qui ôtoit aux quatre élemens la nature de premier principe materiel, pour la donner à un seul être qu'il nommoit matiere premiere.

Je croi que Diogene Laërce se trompe quand il dit (b) que Diogene d'Apollonie admettoit un vuide infini. J'aime mieux suivre Plutarque (c) qui assûre, que tous les Physiciens successeurs de Thales jusques à Platon rejeterent le vuide.

(C) *Les Dieux mêmes en avoient été produits.*] C'est une chose tout-à-fait étrange qu'il y ait eu des philosophes assez aveugles pour donner à Dieu une si basse origine. L'ordre vouloit qu'ils assûrassent que Dieu a produit les corps, & quelques-uns d'eux au contraire ont assûré que les corps avoient produit Dieu. La cause peut-elle être moins parfaite que son effet? Une nature intelligente ne peut donc pas avoir pour cause une matiere brute. Je ne sai si l'experience de l'espece humaine n'a point obscurci les notions du sens commun. On voioit sortir les heros, les sages, les plus grans hommes, d'où? à peine les yeux, l'imagination peuvent soufrir cet objet, tant il est sale, degoûtant, hideux. C'est là neanmoins qu'il vous faut trouver les principes des plus grandes ames, à moins que Dieu ne nous revele que c'est lui qui crée un esprit pour l'unir à la machine du corps humain. Nous verrons (d) ailleurs si ce qui se passe dans la propagation de l'animal raisonnable, a pu jetter dans l'egarement ceux qui ont chanté tant de chimeres sur l'origine des Dieux.

(D) *Que Plutarque n'ait allegué quelquefois les opinions de ce physicien.*] Je ne considere ici que ses livres des opinions des philosophes. Les endroits où il raporte les sentimens de Diogene sont ceux-ci autant que j'ai pu m'en apercevoir; le 1. le 8. & le 13. chapitres du 2. livre: le chapitre 5. & 16. du 4. livre: le chapitre 15. & 20. & 23. du 5. livre. Je suis persuadé qu'il entend presque toûjours Diogene d'Apollonie, & j'en serois persuadé sans nulle exception, si Mr. du Rondel ne m'avoit écrit qu'il vaut mieux croire que le passage que l'on verra (e) ci-dessous concerne Diogene le Cynique. Ce passage est au 20. chapitre du 5 livre de Plutarque, & semble signifier que le Diogene qu'on cite ôtoit aux bêtes le sentiment. Il y a une circonstance qui est une forte tentation à se figurer qu'il s'agit là de Diogene d'Apollonie. Nous avons vu ci-dessus (f) qu'il disoit que l'ame étoit d'air; or le Diogene de ce passage de Plutarque enseignoit que les animaux (g) participent à l'entendement & à l'air. C'étoit le langage que devoit tenir Diogene d'Apollonie, voulant seulement ôter aux bêtes l'intelligence & la sensation actuelle; mais non point l'ame ou le principe de l'intellection & du sentiment. Il paroit manifestement que c'étoit son but: il admettoit l'ame dans les bêtes, mais il croioit que l'épaisseur & l'humidité des organes hebetoit en elle l'activité.

(A) *Composa divers Ouvrages.*] Un (h) traité de la divination: un autre de (i) la noblesse, un autre des (k) loix, un autre de Minerve. Il expliquoit physiquement dans ce dernier ce que l'on disoit de la naissance extraordinaire de cette déesse. (l) *Quem* (Chrysippum) *Diogenes Babylonius consequens in eo libro qui inscribitur de Minerva partum Jovis ortumque virginis ad physiologiam traducens, disjungit à fabula.* Je ne sai point dans quel Ouvrage il enseigna ce que Ciceron raporte. Cela concerne la bonne foi dans le commerce: sa morale étoit là-dessus un peu moins rigide que celle d'Antipater son disciple. (m) *In hujusmodi causis aliud Diogeni Babylonio videri solet, magno & gravi Stoico, aliud Antipatro, discipulo ejus, homini acutissimo. Antipatro omnia patefacienda, ut ne quid omnino, quod venditor norit, emtor ignoret: Diogeni venditorem quatenus jure civili constitutum sit, dicere vitia oportere, cetera sine insidiis agere, & quoniam vendat, velle quam optime vendere.* Voici un autre passage: (n) *Quærit etiam* (Hecaton in libro sexto de officiis) *si sapiens adulterinos nummos acceperit imprudens pro bonis: cum id rescierit, soluturusne sit eos, si cui debeat, pro bonis. Diogenes ait, Antipater negat, cui potius assentior. Qui vinum fugiens vendat sciens, debeatne dicere. Non necesse putat Diogenes: Antipater viri boni existimat. Hæc sunt quasi controversa jura Stoicorum.* Je croirois que Diogene parla de ces choses dans son Ouvrage des loix.

(B) *Un temoignage d'une grande moderation.*] Ces paroles de Seneque vont nous aprendre ce fait: (o) *Contumeliam tibi fecit aliquis. Num quid majorem quam Diogeni, philosopho stoico? cui de ira cum maxime disserenti adolescens protervus inspuit. Tulit hoc ille leniter ac sapienter, non quidem inquit, irascor: sed dubito tamen an irasci oporteat.* Je ne me fâche point, dit-il, mais neanmoins je doute si je devrois me fâcher. Ce fut prêcher d'exemple; il faisoit une leçon sur la colere; il combatoit en chaire cette passion; rien n'est plus facile. On lui donna lieu de pratiquer ce qu'il conseilloit; on lui fit un afront énorme pendant son sermon de la patience, & il ne s'emporta pas. Voilà un Stoicien de pratique; mais il lui échapa une parole qui ne s'ajustoit point parfaitement avec la doctrine

(a) *Aristot. de generat. & corrupt. lib. 1. cap. 6.*

(b) *Diog. Laert. ubi supra.*

(c) *Plut. de placitis Philos. lib. 1. cap. 18. pag. 883.*

(d) *Dans la remarque G de l'article* Jupiter.

(e) *Dans la remarque E de l'article* Pereira.

(f) *Dans la remarque B lettre g.*

(g) *Μετέχειν μὲν αὐτὰ τοῦ νοητοῦ καὶ ἀέρος.* Rationis & aëris participes esse. *Plut. de plac. Phil. l. 5. c. 20. pag. 909.*

(h) *Cicero, lib. 1. de divinat. circa init.*

(i) *Athen. lib. 4. c. 19. pag. 168.*

(k) *Id. lib. 12. c. 6. pag. 526.*

(l) *Cicero, de natur. Deor. lib. 1. p. m. 63.*

(m) *Id. de Officiis lib. 3. c. 12. p. m. 320.*

(n) *Id. ib. cap. 23. pag. 358.*

(o) *Seneca de ira lib. 3. c. 38. p. m. 580.*

jeune homme très-insolent lui eut craché au visage. Je ne croi pas qu'il doive être confondu avec celui (C) dont Athenée a medit; mais je ne le distingue point de celui (D) qui enseigna la Logique à Carneade. Je marquerai une (E) erreur de Mr. Moreri.

DIOSCORIDE, en Latin *Dioscorida* *, Ile de la mer rouge, selon Etienne de Byzance. On croit qu'elle se nomme aujourd'hui Zocotora. Si c'est la même que celle dont parle Montagne, il faut que l'on en ait fait des relations bien diferentes; car selon Mr. Moreri †, les habitans de Zocotora *n'ont point d'autre religion que la Mahometane, & ne souffrent l'exercice d'aucune autre*, & ils sont naturellement fourbes. Mais selon l'Auteur cité par Montagne, ils sont Chretiens, & les plus honnêtes gens du monde, sans autre defaut que celui de n'entendre rien dans la Religion qu'ils professent. Cela est plus ordinaire qu'on ne pense, & peut s'accorder en (ΔΔ) quelque façon avec les principes des Quietistes, gens dont la pretenduë devotion s'est

* *C'est ainsi que Pinedo in Steph. Byzant. pag. 139. soutient qu'il la faut nommer.*

† *Il cite Davity, & Linschot.*

ne de sa secte. Il devoit être assûré en qualité de Stoïque qu'il ne devoit point se mettre en colere.

(C) *Avec celui dont Athenée a medit.*] Il (a) parle d'un Diogene philosophe Epicurien natif de Seleucie proche de Babylone, il en parle, dis-je, comme d'un personnage assez eloquent, & assez docte, mais dont les moeurs ne valoient rien, & qui étoit envieux, & satirique, (b) n'épargnant pas même les Rois, dans les occasions de plaisanter. Il se rendit agreable à un Roi de Syrie qui étoit pourtant prevenu des maximes des Stoiciens: (c) Ἀποδοχῆς δ' ἐτύγχανε παρὰ τῷ βασιλεῖ καίτοι τῶν ἀπὸ τῆς στοᾶς λόγων (d) χαίροντι: *acceptus gratusque regi fuit quamvis Stoicorum placitis gaudenti.* C'étoit Alexandre Bala: ce philosophe par une hardiesse qui convenoit mal à son caractere, demanda un jour à ce Prince la permission de se parer d'une tunique de pourpre, & d'une couronne d'or au milieu de laquelle paroissoit l'image de la vertu. Le Prince lui fit present de l'une & de l'autre, & tout aussitôt le philosophe en fit present à une femme qu'il aimoit. Alexandre l'aiant sçu pria à dîner quelques philosophes, & quelques autres personnes illustres, & dit à Diogene de se mettre à table avec la tunique de pourpre & avec la couronne d'or. Le philosophe s'en excusa comme d'une impertinence. Là-dessus le Roi fit signe qu'on fit entrer sa musique, & l'on vit parmi ceux qui la composoient la maitresse de Diogene ornée de la tunique & de la couronne dont il lui avoit fait un present. On se mit à rire, Diogene attendit que cela cessât, & puis il fit un long éloge de cette femme. Antiochus qui (e) succeda à Alexandre ne put soufrir la mauvaise langue de ce philosophe; il le fit tuer (f). Bien des choses me persuadent que ce recit ne concerne point nôtre Diogene. En 1. lieu, Athenée dit expressement que celui qui fut aimé d'Alexandre Roi de Syrie étoit de la secte d'Epicure, & que la prevention de ce Prince pour les dogmes des Stoiciens ne l'empêcha pas de le goûter. Cela montre qu'il ne parle point d'un philosophe Stoïcien dans la theorie, Epicurien dans la pratique; il ne parle donc point du disciple de Chrysippe, & du collegue de Carneade dans l'ambassade de Rome. En 2. lieu, Ciceron assûre que Diogene le Stoicien philosopha toute sa vie, c'est-à-dire qu'il fit des leçons dans le portique d'Athenes jusques à sa mort: (g) *Num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num postea Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam Romae vidistis, Diogenem Stoicum, coegit in suis studiis obmutescere senectus? an non in omnibus iis studiorum agitatio vitae aequalis fuit?* Pourroit-on parler ainsi d'un philosophe qui après son ambassade de Rome, auroit passé en Syrie à la Cour des Rois tout le reste de ses jours? En 3. lieu, le Diogene d'Athenée étoit en vie l'an de Rome 610. car Antiochus qui le fit mourir ne commença de regner qu'en ce tems-là. Or Diogene le Stoicien étoit mort quand Caton disoit de lui ce que je viens de citer du traité *de senectute*, & il est sûr que l'époque de cet Ouvrage precede (h) de quelques années l'an de Rome 610. Enfin il n'y a point d'aparence que si le celebre philosophe que la republique d'Athenes envoia au Senat Romain avoit terni sa reputation par une vieillesse honteuse, & par une mort violente bien meritée, aucun Auteur ne l'eût remarqué. Concluons que ce n'est point de lui qu'Athenée veut parler, & qu'ainsi Jonsius (i) se trompe en plaçant sa mort sous la 159. Olympiade, car cette chronologie n'a pour fondement que le recit d'Athenée.

Notez que je me defie un peu de la 3. raison quand je considere d'un côté que Diogene a vecu 88. ans selon Lucien, & de l'autre que son ambassade est de l'an 598. de Rome. Il s'ensuit de là que s'il est mort avant le tems où l'on supose que Caton a dit ce que nous lisons dans le livre *de senectute*, il vint à Rome en Ambassade âgé pour le moins de 83. ans. Or comme il n'y a personne qui observe cette circonstance, & que Ciceron même qui eût pu s'en prevaloir ne supose pas que Caton l'ait observée, il me semble qu'on peut dire que ce philosophe n'étoit pas si vieux lors qu'il vint à Rome pour les affaires des Atheniens. Ne nous imaginons pas que Ciceron ait observé si exactement la chronologie dans ses dialogues, qu'il n'y ait jamais bronché à cet egard-là. Rien n'est plus difficile qu'une telle exactitude quand on fait parler un homme qui a vecu avant nous. Nous le faisons parler quelquefois selon nos idées. Ce qu'il dit de la mort ou de la vieillesse des gens n'est un mensonge, que parce qu'au lieu de nous mettre à sa place, nous le mettons à la nôtre. Ciceron auroit pu joindre Diogene avec les anciens philosophes qui n'avoient cessé d'etudier qu'en cessant de vivre: mais Caton ne pouvoit pas faire cette jonction, car si je ne me trompe il mourut avant Diogene! On ne laissa pas dans le dialogue *de senectute*, de le faire discourir comme un personnage qui survivoit à ce philosophe.

(D) *Qui enseigna la logique à Carneade.*] L'endroit où Ciceron observe cela est curieux, c'est pourquoi je le raporte. Lors que Carneade tomboit sur quelques disputes subtiles, & entortillées, il y méloit ce grain de plaisanterie; si ma consequence est bonne j'ai gagné, si elle ne l'est pas que Diogene me rende mon argent. (k) *Cum aliquid ejusmodi inciderat sic ludere Carneades solebat: si recte conclusi, teneo, sin vitiose minam Diogenes reddat, ab eo enim Stoico Dialecticam didicerat, haec autem merces erat Dialecticorum.*

(E) *Une erreur de Mr. Moreri.*] Il pretend que nôtre Diogene fut envoié à Rome avec Carneade & Critolaus, *sous le consulat de P. Scipion & de M. Marcellus du tems de la seconde guerre punique.* On ne doute point de cela, dit-il. Cependant il est certain que plusieurs en doutent, & que le Jesuite Lescalopier condamne ceux qui ne distinguent point ce Diogene d'avec celui qui fut envoié à Rome pour les afaires des Atheniens. (l) *Cave tamen hunc* (Diogenem Babylonium, Chrysippi discipulum, Stoicum) *confundas cum altero Diogene Stoico qui cum Carneade Academico ab Atheniensibus legatus Romam de maximis rebus missus esse dicitur libro secundo de Orat. quippe quos docti viri fecit distinctos voluit.* Si Mr. Moreri avoit dit, *on n'a point raison de douter* &c. je ne lui reprocherois rien, car il est sûr quoi qu'en veuille dire ce Jesuite, qu'il n'y a ici qu'un Diogene. Mais ce n'est pas la faute dont je veux parler principalement. On est beaucoup plus blâmable par un autre endroit, puis que pendant la 2. guerre Punique il n'y a point eu d'année où un Scipion & un Marcellus aient eté Consuls, & que l'ambassade des trois philosophes a eté posterieure à la fin de la 2. guerre Punique. C'est de quoi je donne des preuves (m) demonstratives dans l'article de Carneade. Notez que Vossius (n) a fourni à Mr. Moreri cette meprise. Je ne dis rien de quelques petites fautes dont une partie ne paroit pas dans (o) l'édition de Hollande. Il eût été necessaire d'y marquer de quelle secte étoit Diogene. On eût par là remedié à une omission.

(ΔΔ) *S'accorder en quelque façon avec les principes des Quietistes.*] Ces miserables Docteurs enseignent (p) que *la perfection de la contemplation ne consiste pas à connoitre Dieu plus parfaitement que les autres, mais à ne le point connoitre.* Que (q) *le vrai contemplatif ne se forme point d'idée de Dieu; qu'il n'a de connoissance distincte d'aucun de ses attributs; qu'il ne le connoit point par des idées, par des reflexions, & par des raisonnemens, mais par une foi obscure, generale, & confuse, sans distinction de perfections, d'attributs, ni de personnes.* Que *la vraie contemplation parfaite a pour seul objet l'Essence de Dieu, considerée sous l'idée la plus abstraite qu'il est possible.* Que „(r) l'ame doit se persuader que les creatures sont trop grossieres pour „lui servir de maitre & de guide dans la connoissance „de son Dieu. Il faut donc que l'amour prenne les „devants, & qu'elle laisse l'entendement derriere. „Que l'ame aime Dieu comme il est en lui-même, „&

SSSfff

(a) *Athen. lib. 5. c. 13. p. 211.*

(b) Τοῦ γελοίου μακρὰ τῶν βασιλέων ἀπεχόμενος. Dum risum captabat ne regibus quidem parcens. *Id. ibid.*

(c) *Id. ib.*

(d) *C'est ainsi qu'il faut lire comme l'observe Mr Menage in Diog. Laert. l. 6. n. 8. & non pas χαίροντος comme il y a dans les éditions d'Athenée.*

(e) Ὁ μεταλαβὼν τὴν βασιλείαν Ἀντίοχος. Qui Alexandro successit in regno Antiochus. *Id. ibid.* Cela n'est point exact, car il y eut un Roi entre Alexandre & Antiochus.

(f) *Tiré d'Athenée ubi supra.*

(g) *Cicero, de senectute c. 7. pag. m. 404.*

(h) *Puis que Caton dit cap. 10. pag. 410. qu'il est dans sa 84. année, c'est l'an de Rome 603.*

(i) *Jonsius de scriptor. histor. Philos. pag. 115. 190.*

(k) *Cicero, Academ. quaest. l. 2. fo. 209. C.*

(l) *Lescalopier in Ciceron. de natur. Deorum pag. 65.*

(m) *Voiez ci-dessus pag. 816.*

(n) *Vossius de Philosophorum sect. pag. 103.*

(o) *On y a corrigé quelques fautes de langage, mais non pas les mauvaises citations; par exemple celle du livre 6. de Ciceron de finibus. Cet Ouvrage ne contient que cinq livres. Cette citation & toutes les autres ont été prises de Vossius ubi supra.*

(p) *Voiez les Dialogues de Mr. de la Bruyere sur le Quietisme pag. 307.*

(q) *Ibid. pag. 308.*

(r) *Molinos introd. à la guide spirituelle sect. 1. n. 3. & 4. apud la Bruyere ib. pag. 310.*

s'est chargée de tant de folies mysterieuses, qu'il n'y a presque point d'extravagance, ni de blasphême, à quoi elles ne confinent par quelque boût. Mais voions ce que (*A*) dit Montagne.

† *Plin. lib. 6. cap. 5.*

DIOSCURIAS, ville de la Colchide. Elle étoit si marchande que trois cens (*Y*) nations, dont les unes n'entendoient point la langue des autres, y trafiquoient, & que les negocians de Rome y entretenoient 130. interpretes. Pline ‡ qui assûre cela sur la foi de Timosthenes, remarque que de son tems cette ville étoit deserte. Mais Ammien Marcellin temoigne que de son tems elle faisoit † encore figure. Les uns en attribuoient la fondation à Castor (*Z*) & à Pollux, les autres aux deux cochers de ces deux Heros. Arrien temoin oculaire assûre qu'elle s'apel-

‡ Dioscurias nunc usque nota. *Amm. Marcel. lib. 22. c. 8. pag. m. 313.*

„ & non comme l'imagination le lui represente. Que „ si elle ne peut le connoitre tel qu'il est, qu'elle l'aime sans le connoitre sous le voile obscur de la foi, „ à peu près comme un enfant qui n'auroit jamais vû „ son pere, & qui s'en raportant à ceux qui lui en „ parlent l'aimeroit autant que s'il l'avoit vû. „ Que tout ce que l'Ecriture Sainte dit de Dieu (*a*) *ne peut passer que pour des fleurs; & s'y arreter, c'est s'arreter à la superficie, parce que Dieu ne pouvant se comprendre par l'esprit, ne peut aussi être expliqué par les paroles, & quand nous voulons par là nous élever à lui, nous nous abaissons.* Que (*b*) *Dieu n'a fait écrire ces livres que pour nous donner une haute opinion de sa grandeur, afin que si nous l'aimions en ce qu'on dit de lui, nous l'aimassions encore plus en lui même.* (*c*) *Mais que si l'ame aimoit Dieu tel qu'il est representé dans les Ecritures, elle n'aimeroit qu'un phantome, ou que le masque de Dieu, & non pas Dieu tel qu'il est.* Que „ (*d*) Dieu „ n'est rien de ce que conçoit la raison, parce que „ tout ce que nous connoissons se peut comprendre, „ & Dieu est incomprehensible. Quand nous voulons connoitre Dieu, nous changeons la Créature „ en Dieu comme les Idolatres, & nous abbaissons Dieu „ à la Créature. „ (*e*) „ *Que tant que l'ame connoitra quelque chose par des images ou par des similitudes „ de quelque nature qu'elles soient, même infuses & surnaturelles, elle ne conçoit point Dieu.* „ Que l'idée que St. Paul donna de Dieu aux Atheniens adorateurs d'un Dieu inconu (*f*) *est fausse, en ce qu'elle ne represente pas Dieu comme il est, car il ne peut être compris ni connu.* Qu'on *est obligé de se servir des termes proportionnez à notre foiblesse pour parler de lui: mais ces expressions n'ont rien de digne de lui, & les idées qu'elles forment en nous, ne sont pas la veritable idée de Dieu.* Qu'on *peut dire de Dieu* qu'il est juste, bienfaisant, remunerateur, vengeur, tout-puissant &c. (*g*) *mais tout cela n'est point Dieu. Ce n'est point de cette maniere que la Foi le regarde; elle n'a d'autre objet qu'un Dieu inconnu present par tout.* Voiez à la fin de la remarque suivante un passage du faux Denys l'Areopagite.

(*a*) *Malaval, pratique facile apud eumd. pag. 313.*

(*b*) *Id. ib. apud eumd. pag. 314.*

(*c*) *Dialog. de la Bruyere pag. 314.*

(*d*) *Malaval ubi supra apud eumd. pag. 315.*

(*e*) *Dialog. de la Bruyere pag. 315. 316.*

(*f*) *Ibid. pag. 321.*

(*g*) *Ibid. pag. 322.*

(*A*) *Voions ce que dit Montagne.*] „ (*h*) Un Evesque a laissé par escrit, qu'en l'autre bout du monde, il y a une Isle, que les anciens nommoient Dioscoride, commode en fertilité de toutes sortes d'arbres, fruicts & salubrité d'air: de laquelle le peuple „ est Chrestien, ayant des Eglises & des Autels, qui „ ne sont parez que de Croix, sans autres Images: „ grand observateur de jeusnes & de festes, exact „ payeur de dixmes aux Prestres; & si chaste, que nul „ d'eux ne peut counoistre qu'une femme en sa vie. „ Au demeurant, si content de sa fortune, qu'au milieu de la mer il ignore l'usage des navires: & si simple, que de la religion qu'il observe si soigneusement, il n'en entend un seul mot. Chose incroyable, à qui ne sçauroit, les Payens si devots idolâtres, ne connoistre de leurs Dieux, que simplement „ le nom & la statue. L'ancien commencement de „ Menalippe, tragedie d'Euripides, portoit ainsi: (*i*)

„ *O Jupiter, car rien de toy sinon*
„ *Je ne connois seulement que le nom.* „

(*h*) *Montagne, Essais l. 1. chap. 56. p. m. 545.*

(*i*) *Voiez la remarque O de l'article* Democrite.

Ce que Montagne observe des anciens Paiens est très-vrai: l'idée qu'ils attachoient au mot *Dieu* ne ressembloit nullement à la nature divine, & en étoit infiniment eloignée; desorte que les Atheniens n'étoient point les seuls à qui (*k*) Saint Paul eût pu dire qu'ils avoient dressé un autel au Dieu inconu. Tous leurs autels meritoient cette inscription, & je ne saurois penser à la distinction qu'on fit à Athenes (*l*) entre les Dieux inconus & les Dieux conus, je n'y saurois, dis-je, penser, sans me souvenir de la distinction que l'on fait dans les Ecoles d'Aristote, entre les qualitez occultes & les qualitez manifestes. Il n'y a point d'autre difference parmi les Peripateticiens; entre les qualitez manifestes & les qualitez occultes, si ce n'est qu'ils ont un mot pour designer les qualitez manifestes, *calor, frigus, humiditas, siccitas*, &c. & qu'ils n'en ont point pour designer les qualitez de l'aiman. Disons de même que parmi les Atheniens, il n'y avoit point d'autre difference entre les Dieux inconus & les Dieux conus, si ce n'est qu'on avoit un nom à donner aux uns, *Jupiter, Mars, Mercure, Venus* &c. & qu'on ne savoit comment apeller les autres. Si la nature divine qu'ils adoroient n'étoit point comme la Quinte essence d'Aristote (*m*), aussi depourvue de nom qu'ignorée, elle étoit pour le moins aussi peu conuë. Les habitans de Marseille faisoient profession ouverte d'adorer des Dieux inconus, & ils trouvoient même que cela leur inspiroit plus de crainte pour leurs divinitez (*n*). Ils les adoroient de loin; ils ne s'aprochoient point du lieu où elles avoient leurs statuës. Le Prêtre ne s'en aprochoit qu'en tremblant, & il craignoit qu'elles ne lui aparussent, c'est-à-dire, qu'il craignoit de les conoitre. Lucain s'imagine qu'à cause qu'ailleurs les Dieux étoient adorez sous des figures exposées aux yeux du public, il y avoit une grande difference entre les Massiliens & les autres peuples, car, dit-il, les Massiliens ne conoissant pas leurs Dieux les redoutent davantage. Il s'imaginoit donc que dans la Grece & dans l'Italie on conoissoit mieux la divinité qu'à Marseille: il s'abusoit bien, Il devoit seulement dire que l'on y conoissoit mieux sous quelle figure les Statuaires & les Peintres la représentoient.

(*k*) *Actes des Apôtres chap. 17. v. 23.*

IGNORANCE des Paiens par raport à Dieu.

(*l*) *L'inscription totale que St. Paul avoit vuë étoit*; Diis Asiæ, & Europæ & Africæ, Diis ignotis & peregrinis, *si l'on en croit St. Jerôme.* Comment. in epist. ad Titum c. 1.

(*m*) Quinta illa non nominata magis quam non intellecta natura. *Cicero, Tuscul. 1. fol. 248. B.*

(*n*) *Apliquez ici ce que dit Tacite*, Arcebantur aspectu quo venerationis plus inesset. *Hist. l. 4. c. 65.*

- - - (*o*) *Simulacraque mœsta deorum*
Arte carent, cæsisque extant informia truncis.
Ipse situs, putrique facit jam robore pallor
Attonitos: non vulgatis sacrata figuris
Numina sic metuunt: tantum terroribus addit
Quos timeant non nosse Deos.
- - - - - - - - - - - - -
Non illum cultu populi propiore frequentant
Sed cessere Deis. Medio cum Phœbus in axe est,
Aut cælum nox atra tenet, pavet ipse sacerdos
Accessus, dominumque timet deprendere luci.

(*o*) *Lucanus, Pharf. l. 3. v. 412.*

Les Paiens ne pourroient pas retorquer cette remarque sur le Christianisme, sous pretexte qu'on y recommande de captiver son entendement sous l'obeïssance de la foi, & qu'on y dit que la foi se definit mieux par l'ignorance que par la conoissance, & qu'il faut se conduire non par la voie de l'examen, mais par la voie de l'autorité, & adorer les mysteres, sans les comprendre: cette retorsion, dis-je, seroit injuste, si on la faisoit sur le Christianisme en general, puis que les Communions Protestantes ne rejettent point la voie de l'examen, & ne craignent pas comme le Prêtre de Marseille, que les objets de leur foi se manifestent.

ON a vu dans la remarque precedente les maximes des nouveaux mystiques, mais il faut observer ici qu'ils pretendent qu'elles sont aussi anciennes que la Theologie mystique, car ils citent ces paroles de Saint Denys, „ (*p*) Pour vous mon cher Timothée appliquez vous serieusement aux contemplations mystiques, abandonnez vos sens, les operations de vôtre esprit, tous les objets sensibles & intelligibles, & „ generalement toutes choses qui sont, & qui ne sont „ pas, afin que vous vous eleviez, autant que l'homme le peut, & que vous vous unissiez d'une maniere inconnuë & inexprimable, à celui qui est au dessus de tout être & de toute connoissance. „ Notez qu'il y a des philosophes qui trouvent que ce que les Quietistes disent de la fausseté des notions sous lesquelles on se represente ordinairement la Divinité, est fort raisonnable, & que les images dont les Ecrivains sacrez se sont servis pour nous la faire connoître, ont besoin d'être rectifiées. Voiez ce que je citerai de Charron dans l'une des remarques de l'article *Simonide*.

(*p*) *Molinos, introd. à la guide spirit. n. 14. apud La Bruyere dial. 8. pag. 316.*

(*Y*) *Trois cens nations.*] Strabon (*q*) raporte la même chose. Il est vrai qu'il dit que quelques Auteurs au lieu de 300. nations n'en mettoient que 70. Il attribuë la multitude de tant de langues à la maniere sauvage dont les peuples de ce païs-là vivoient; car n'aiant entre eux aucune societé, chacun conservoit sa langue, sans aprendre celle du peuple voisin.

(*q*) *Strabo lib. 11. pag. 343.*

(*Z*) *A Castor & à Pollux, les autres.*] La premiere opinion qui est celle de Pomponius (*r*) Mela, est confirmée par le nom que cette ville portoit. Cependant (*s*) Pline, Solin (*t*), Ammien Marcellin (*v*) &c. ne parlent que des deux cochers. Pline les nomme Amphitus & Telchius: selon Strabon (*w*) ils s'apelloient

(*r*) *Lib. 1. c. 19.*

(*s*) *Lib. 6. c. 5.*

(*t*) Cap. 15.

(*v*) *Lib. 22. c. 8. pag. m. 313.*

(*w*) *Lib. 11. pag. 342.*

s'apelloit alors Sebastopolis, & qu'elle étoit une colonie des Milesiens à 2260. stades de Trapezunte β.

DOLABELLA (Publius Cornelius) gendre de Ciceron, s'attacha entierement au parti de Jules Cesar. Il se trouva à la bataille de (A) Pharsale, à celle d'Afrique, & à celle de Munda: il fut même blessé dans la derniere de ces trois batailles. Pendant son tribunat du peuple il causa mille desordres, ce qui affligeoit mortellement Ciceron γ. Il vouloit établir des loix (B) pour l'abolition des dettes, afin de s'attirer l'affection de la populace, & de se delivrer lui-même de l'obligation de satisfaire ses creanciers †; mais il trouva de fortes oppositions. Marc Antoine dont il avoit debauché la femme fut le principal obstacle qu'il rencontra; desorte qu'on pourroit dire que si cette femme avoit été vertueuse, la ville de Rome seroit tombée dans une affreuse confusion, par la bonne intelligence qui auroit regné entre les deux plus grans perturbateurs du repos public qui fussent alors en Italie. Tout a ses usages dans ce monde: les galanteries de la femme de Marc Antoine rendirent un grand service à la patrie, elles furent cause ‡ qu'il renversa tous les desseins d'un Tribun factieux ‡. Cesar étoit en Egypte pendant ces contestations. Son retour à Rome y remit le calme; il pardonna à Dolabella, & contre les formes il l'éleva au Consulat quelques années après; car Dolabella n'avoit point encore l'âge competent, & n'avoit point * été Preteur. Marc Antoine (C) s'oposa le plus qu'il put à la prise de possession de ce Consulat; mais comme Cesar fut tué peu de mois après cette nouvelle querelle de Marc Antoine & de Dolabella, ceux-ci terminerent leurs differens, afin de mieux resister

β In Periplo Ponti Euxini.

γ Voiez l'article Tullie.

† Dio, lib. 42. p. 223.

‡ Plutarch. in Antonio pag. 919.

‡ Dio, ib. p. 224. & sequent.

* Idem pag. 225.

pelloient Rhecas & Amphistratus: mais Ammien Marcellin les nomme Amphitus & Cercius. Dans quelques éditions de Justin (a) ils sont nommez Frudius, & Amphistratus.

(A) *Il se trouva à la bataille de Pharsale &c.*] Le passage de Ciceron que j'aporte en preuve servira à quelque autre chose. (b) *Quonam modo igitur Dolabella pervenit* (in Hispaniam?) *aut non suscipienda fuit ista causa, Antoni, aut, cum suscepisses, defendenda usque ad extremum. Ter depugnavit Cæsar cum civibus, in Thessalia, Africa, Hispania, omnibus adfuit his pugnis Dolabella: Hispaniensi etiam vulnus accepit: si de meo judicio quæris, nollem: sed tamen consilium à primo reprehendendum, laudanda constantia.* Remarquez là deux choses, dont l'une est un tour de passe-passe de rhetoricien, & l'autre une assez bonne maxime. Ciceron ne pouvoit pas ignorer que Marc Antoine demeurant en Italie par les ordres de Cesar avoit rendu autant de services au parti, que s'il eût accompagné Cesar en Egypte, & au Roiaume du Pont. On ne pouvoit pas ignorer que la crainte du peril n'étoit point l'un des defauts de Marc Antoine, & que d'autres raisons l'avoient empêché de suivre Cesar en Afrique & en Espagne. Cependant comme le sejour de Rome consideré en gros dans de telles circonstances pouvoit recevoir un mechant tour, la rhetorique ne manqua pas d'en faire du bruit comme d'un acte de poltronnerie. On savoit que rien ne pouvoit choquer davantage un homme de guerre que des insultes de cette nature, & on ne manqua pas d'empaumer la chose de ce côté-là. (c) *Cur bello tum propter timiditatem tuam tum propter libidines defuisse ... Tam bonus gladiator rudem tam cito accepisti? Hunc igitur quisquam qui in suis partibus, id est in suis fortunis tam timidus fuerit, pertimescat?* On n'oublia pas pour faire plus de depit les eloges de Dolabella. Je voudrois que les commentaires fissent sentir ces tours de rhetoricien.

(a) Lib. 42. c. 3.

(b) Cicero Philipp. 2. p.m. 743.

(c) Ibid. pag. 742. 743.

(B) *Des loix pour l'abolition des dettes.*] On apelloit cela *novas tabulas*. Voici l'explication qu'en donne un savant Critique: (d) *Sunt tabulæ novæ nihil aliud, quam lex seu decretum communi consensu factum, quo civitate per alterius partis ultimam pauperiem, & ex ea seditionem, in extremo periculo constituta, nexis atque obæratis, ad concordiam faciendam, debita in universum remittuntur, ita ut hoc nomine nec corpora eorum, neque bona vincta teneri queant.*

(d) Joh. Schefferus in libello de novis tabulis apud Casparem Sagittarium in vita Tulliæ pag. 13. 14.

(C) *Marc Antoine s'oposa le plus qu'il put.*] Ciceron s'est etendu sur ce demêlé dans sa 2. Philippique, & a pretendu que l'on joua Dolabella. On le poussa à briguer le Consulat, on le lui fit esperer, & puis on le laissa succomber aux opositions. Cesar fut l'auteur de cette supercherie. (e) *Nihil queror de Dolabella qui tum est impulsus, inductus, elusus: qua in re quanta fuerit uterque vestrum perfidia in Dolabellam quis ignorat? ille* (Cæsar) *induxit ut peteret, promissum & receptum intervertit ad seque transtulit: tu ejus perfidiæ voluntatem tuam adscripsisti.* Ciceron ajoûte que le Senat aiant été convoqué le premier jour (f) de Janvier, Dolabella (g) fit un discours sanglant contre Marc Antoine, & que celui-ci s'emporta furieusement contre Dolabella. Cesar avoit declaré qu'en partant pour sa grande expedition contre les Parthes, il mettroit à sa place Dolabella dans le Consulat. Marc Antoine étoit alors le collegue de Cesar dans cette charge; & comme il ne vouloit point avoir Dolabella pour collegue, il declara qu'il etoit Augure, & qu'il sauroit faire valoir cette dignité pour empêcher que l'élection de Dolabella ne se fit, ou ne fût valable. (h) *Cum Cæsar ostendisset se priusquam proficisceretur Dolabellam Consulem esse jussurum . . . . tum hic bonus augur eo se sacerdotio præditum esse dixit, ut comitia auspiciis vel impedire vel vitiare posset: idque se facturum esse asseveravit.* Le jour de l'élection étant venu, les suffrages tomberent sur Dolabella. Là-dessus Marc Antoine qui n'avoit dit mot pendant que l'élection s'étoit faite, dit tout haut qu'il faloit remettre l'assemblée à un autre jour. Il dit cela comme Augure, & ne desista point de cette denonciation jusques après la mort de Cesar. Alors il fut de son interêt de reconoitre que l'élection de Dolabella étoit legitime, & il se reconcilia avec lui (i). Plutarque (k) raconte en moins de paroles que Ciceron, comment Cesar aiant declaré au Senat qu'il vouloit ceder sa charge de Consul à Dolabella, fut contraint de renvoier cette affaire à une autre fois, à cause des opositions violentes de Marc Antoine qui dit mille injures à Dolabella, & n'en reçut pas moins de lui. Cesar quelque tems après voulut proceder à sa demission en faveur de Dolabella, & fut contraint de desister, à cause que Marc Antoine lui allegua que les auspices étoient contraires. Dolabella se voiant abandonné pesta tout son sou. Je ne trouve rien à dire à ce recit de Plutarque, si ce n'est qu'on y a omis une circonstance tres-essencielle, savoir que Cesar ne ceda pas de telle sorte, qu'il ne laissât à Dolabella le droit de pretendre. Il laissa indecis si l'oposition de Marc Antoine étoit nulle, ou si elle étoit valable. Je croi franchement qu'il se trouvoit embarrassé de ces deux hommes, & qu'encore qu'il eût dit un (l) jour qu'il ne craignoit point les gens aussi gras & aussi bien peignez que ceux-là, mais qu'il redoutoit les (m) visages pâles & maigres, il sentoit que l'amitié de Marc Antoine & celle de Dolabella lui étoient à charge. Il y avoit aparemment quelque collusion entre lui & Marc Antoine sur le Consulat de Dolabella; mais il est sûr que Marc Antoine lui parla insolemment en d'autres rencontres, par exemple, lors que Cesar après la guerre d'Afrique lui demanda compte de la vente des biens de Pompée. Voici ce que Ciceron a dit là-dessus, on ne pouvoit mieux tourner la chose. (n) *Appellatus es de pecunia, quam pro domo, pro hortis, pro sectione debebas, primo respondisti plane ferociter: &, ne omnia videar contra te, propemodum æqua & justa dicebas. A me C. Cæsar pecuniam? cur potius, quam ego ab illo? an ille sine me vicit? at ne potuit quidem: ego ad illum belli civilis causam attuli: ego leges perniciosas rogavi . . . Num sibi soli vicit? quorum facinus est commune, cur non sit eorum præda communis? jus postulabas: sed quid ad rem? plus ille poterat.* Après sa derniere expedition d'Espagne Cesar le traita beaucoup plus civilement (o), il lui fit cent amitiez, ce qui marque qu'il le regardoit comme un fort malhonnête homme, tres capable de le servir, & de le desservir aussi. Ciceron sur le choix des bons amis rend un tres mauvais temoignage à Jules Cesar (p). Au reste vous trouverez dans Appien (q) un long recit touchant le manege de Marc Antoine, par raport au Consulat de Dolabella, avant leur reconciliation, & après la mort de Cesar.

(e) Cicero Philipp. 2. p.m. 746.

(f) En 710. de Rome.

(g) Invectus est copiosius multo in istum & paratius Dolabella quam nunc ego. Id. ibid.

(h) Id. ib.

(i) Collegam tuum depositis inimicitiis, oblitus auspiciorum à te ipso populo Romano nunciatorum, illo die (c'est-à-dire 3. jours après la mort de Cesar) collegam tibi esse voluisti. Id. Philipp. 1. pag. 692.

(k) Plut. in Antonio pag. 921.

(l) Id. ib.

(m) Il vouloit parler de Brutus & de Cassius. Id ib.

(n) Philipp. 2. p. 742.

(o) Ibid. pag. 746.

(p) Habebat hoc omnino Cæsar: quem plane perditum ære alieno, egentemque, si eundem nequam hominem audacemque cognoverat, hunc in familiaritatem libentissime recipiebat. Ibid.

(q) Appian. lib. 2. de bell. civ.

resister au parti republicain. Ils étoient Consuls l'année que Cesar fut assassiné, & firent d'abord quelques (D) demarches d'où les bien intentionnez tirerent un bon augure. Cela n'eut point de suite. Dolabella obtint le gouvernement de Syrie; mais il fit si peu de diligence pour en prendre possession, qu'il donna le tems à Cassius de s'en rendre maître: & comme il aprit que le Senat avoit conferé à Cassius ce même gouvernement, il ne trouva pas-à-propos de continuer son voiage. Il s'arrêta donc à Smyrne, & y fit mourir (E) traitreusement Trebonius, gouverneur de l'Asie mineure, & l'un des meurtriers de Jules Cesar. Dès que la nouvelle de cette action fut sçuë à Rome, le Senat declara Dolabella ennemi du peuple Romain. Par la mort de Trebonius l'Asie mineure fut reduite à la discretion de Dolabella, qui ne manqua pas alors de marcher vers la Syrie. Tout plia sous lui à cause que Cassius étoit absent; tout dis-je, plia hormis Antioche: mais Cassius étant venu avec de fort bonnes troupes, assiegea Dolabella dans la ville de Laodicée, & le reduisit à la dure necessité ou de se tuer, ou de se rendre. Dolabella choisit le (F) premier * parti. On dit qu'il n'étoit âgé † que de 26. à 27. ans. Pour connoitre son humeur mutine & brouillonne, il ne faut que se souvenir qu'à l'exemple de Clodius il se fit adopter par un Plebeien, afin de pouvoir être Tribun du peuple ✝. Les fautes de (G) Mr. Moreri sont considerables.

* *Tiré de Dion lib. 47. ad annum Romæ 712.*

† *Appien de bello civ. lib. 2. p. m. 279. lui donne 25. ans à la mort de Jules Cesar. Voiez les remarques de l'article* Tullie.

✝ *Dio. lib. 24. pag. 223.*

DOLA-

(D) *Quelques demarches d'où les bien intentionnez tirerent un bon augure.*] Marc Antoine trois jours aprés la mort de Cesar harangua dans le Senat sur la paix, & sur la concorde, & charma les honnêtes gens. Il envoia son fils en ôtage aux conjurez, qui n'osoient descendre du Capitole. Ciceron le renvoie souvent à ce jour-là. (a) *Unum illum diem quo in æde Telluris Senatus fuit, non omnibus iis mensibus quibus te quidam multum a me dissentientes beatum putant, anteponis? Quæ fuit oratio tua de concordia! Quanto metu veterani, quanta sollicitudine civitas tum a te liberata est!* Voiez au commencement de la 1. Philippique le detail des bonnes choses que fit Marc Antoine de concert avec Dolabella. Celui-ci en particulier fit une action de grand eclat, & fort necessaire au bien public. Une cohue de gens de toutes sortes de conditions rendoit des honneurs divins à une colomne de marbre, elevée au milieu du Forum (b) en l'honneur de Jules Cesar: Dolabella fit abatre cette colomne, & punir de mort un grand nombre de ces facteurs. Il prevint par là le pillage de la ville, car leur but etoit de rendre odieux tous les amateurs de la liberté. (c) *Cum serperet in urbe infinitum malum, idque manaret in dies latius, iidemque bustum in foro facerent, qui illam insepultam sepulturam effecerant, & quotidie magis magisque perditi homines cum sui similibus servis, tectis, ac templis urbis minarentur, talis animadversio fuit Dolabellæ cum in audaces sceleratosque servos, tum in impuros & nefarios liberos, talisque eversio illius execratæ columnæ, ut mihi mirum videatur &c.* Voiez dans la remarque L. de l'article *Tullie* un autre passage de Ciceron sur ce même fait.

(a) *Philippica 1. pag. 692. Il dit dans la 2. Philippique pag. 750.* Qui tu vir, Dii immortales, & quantus fuisses si illius diei mentem servare potuisses. Pacem haberemus quæ erat facta per obsidem &c.

(b) *Voiez Suetone in Cæsare c. 85.*

(c) *Philip. 1. p. 674.*

(E) *Et y fit mourir traitreusement Trebonius.*] Il lui donna tant de marques d'amitie, qu'il l'empêcha de se tenir sur ses gardes: il lui fut donc facile de se rendre maître de Smyrne pendant la nuit, & de forcer la maison de Trebonius. Il le fit cruellement torturer deux jours, & puis il lui fit couper la tête que l'on ficha au bout d'un dard, pour être portée en montre; le corps fut traîné par les rues, & jetté enfin dans la mer. Ciceron nous va dire tout cela très-éloquemment. (d) *Consceleratus est Dolabella, nulla suspicione belli: quis enim id putaret? fictæ colloquutiones familiarissimæ cum Trebonio, complexusque summæ benevolentiæ falsi indices exstiterunt in amore simulato: dexteræ, quæ fidei testes esse solebant, perfidia sunt, & scelere violatæ: nocturnus introitus Smyrnam, quasi in hostium urbem, quæ fidissimorum, antiquissimorumque sociorum.... Interficere captum statim noluit, ne nimis, credo, in victoria liberalis videretur; cum verborum contumeliis optimum virum incesto ore lacerasset, tum verberibus, ac tormentis quæstionem habuit pecuniæ publicæ, idque per biduum: post, cervicibus fractis, caput abscidit, idque affixum gestari jussit in pilo: reliquum corpus tractum, atque laceratum abjecit in mare.* Allez à la source même; car je serois trop long, si je raportois tout ce qui se trouve sur cela dans la harangue que je cite. On verra ci-dessous (e) la pieuse reflexion de Marc Antoine sur la mort de ce meurtrier de Cesar. On se fait un style de moralitez dont les plus perdus de tous les hommes ont l'audace de se servir.

(d) *Philipp. 11. pag. 908.*

(e) *Dans la remarque G lettre q.*

(F) *Dolabella choisit le parti* de se tuer.] Il se tua lui-même, à ce que dit (f) Dion Cassius; mais (g) d'autres disent qu'un de ses Gardes à sa priere lui coupa la tête, & puis se tua, sans avoir egard au conseil que son maître lui avoit donné, de la presenter au vainqueur pour obtenir grace. Appien le nomme Marsus, mais Dion l'apelle Octavius. De là est venu qu'Usserius (h) a debité que Marsus & Octavius se tuerent dans Laodicée. On peut voir dans l'une des Philippiques que Marsus Octavius, miserable Senateur Romain, n'étoit qu'un seul homme. Ciceron en parle avec le dernier mepris. (i) *Quid opus fuit cum legione præmisso Marso nescio quo Octavio, scelerato latrone atque egente, qui popularetur agros, vexaret urbes, non ad spem constituendæ rei familiaris, quam tenere eum posse negant, qui norunt (mihi enim hic Senator ignotus est) sed ad præsentem pastum mendicitatis suæ? Consecutus est Dolabella.* Cette faute d'Usserius critiquée par le Pere Noris (k) est d'autant plus excusable, qu'Appien a fait conoître son Marsus par un emploi (l) de plus petite etenduë, que celui que Dion a donné à Octavius. Je croi qu'on devroit lire dans Dion Μᾶρσος Ὀκταούιος, & non pas Μάρκος Ὀκταούιος. Si l'on me dit qu'au contraire il faudroit lire dans Ciceron *Marcus Octavius*, & non pas *Marsus Octavius*, je repons que ma conjecture est fondée sur ce qu'Appien a nommé ce personnage *Marsus* tout court. Il seroit absurde de vouloir lire *Marcus* dans Appien, car dans une histoire on ne designe pas les gens par leur seul prenom. Je ne voudrois pas rejetter absolument la supposition de Glandorp (m), que cet homme se nommoit *Marcus Octavius Marsus*.

(f) *Lib. 47. p. 393.*

(g) *Appian de bell. civ. l. 4.*

(h) *In Annalibus.*

(i) *Philip. 11. p. 908.*

(k) *Noris, cenotaph. Pisan. pag. 278.*

(l) *Celui de Præfectus nocturnarum excubiarum.*

(m) *Onomast. pag. 638.*

(G) *Les fautes de Mr. Moreri sont considerables.*] I. Il ne faloit pas avancer comme une chose douteuse que les Dolabella *furent sortis des Corneliens*. C'est un fait certain, & que personne n'ignore. II. En parlant de Dolabella declaré ennemi de la Republique pour le meurtre de Trebonius, il ne faloit oublier ni son nom, ni son prenom. Je dis le même touchant les autres Dolabella dont Moreri a parlé. III. Il ne faloit pas dire qu'il fut declaré ennemi de la Republique l'an 710. mais l'an 711. car on aprit à Rome la mort de Trebonius un (n) an aprés que Cesar eut été (o) tué. Hirtius qui fut Consul l'an 711. étoit actuellement (p) dans les fonctions de sa charge, lors que Marc Antoine lui ecrivit: (q) *Dedisse pœnas sceleratum* (il parle de Trebonius) *cineri atque ossibus clarissimi viri, & apparuisse numen Deorum intra finem anni vertentis, aut jam soluto supplicio parricidii aut impendente letandum est.* IV. Il ne faloit pas faire conoître ce Dolabella par son grand *pouvoir sur l'esprit d'Antoine*, puis que les querelles de ces deux hommes sont mille fois plus conues, & durerent beaucoup plus que leur bonne intelligence. (r) *Quorum summum quondam inter ipsos odium, bellumque meminimus, eosdem post hoc singulari inter se consensu, & amore devinxit impurissimæ naturæ & turpissimæ vitæ similitudo.* V. Il ne le faloit pas distinguer du gendre de Ciceron. VI. Ni peut-être de celui qui renvoia à l'Areopage le procés de cette femme de Smyrne qui avoit empoisonné son mari. Mr. Valois (s) ne croit point que le Dolabella qui ne voulut point juger cette femme, soit different de celui qui fit mourir Trebonius, & qui perit à Laodicée. VII. En tout cas il ne faloit point donner à l'auteur de ce renvoi le prenom *Cneus*, puis que Valere Maxime lui donne celui de *Publius*. Et qu'on ne me dise pas qu'Aulugelle le nomme *Cneus*; car outre que Mr. Moreri ne cite point Aulugelle, mais Valere Maxime, il faut remarquer qu'Aulugelle cite Valere Maxime comme son original. Il est donc plus à-propos de corriger le copiste par Valere Maxime, que celui-ci par le copiste. VIII. Il ne faloit point assûrer que la femme dont le procés fut renvoié à l'Areopage, étoit accusée *d'avoir empoisonné son mari, & un fils qu'il avoit eu d'un autre lit*; car le sens le plus naturel, le plus legitime des paroles

(n) *Notez, quant à cette faute qu'il y a plusieurs Chronologues qui tiennent que Cesar fut tué l'an 709. Voiez ci-dessus pag. 883. remarque O.*

(o) *Voiez Fabricius in vita Ciceronis ad annum ejusdem p. m. 214.*

(p) *Cicero Philipp. 13. pag. 951.*

(q) *Apud Ciceron. ibid.*

(r) *Cicero Philipp. 11. ibid.*

(s) *Valesius in Ammian. Marcell. l. 29. c. 2. p. m. 580.*

DOLABELLA (HORACE) Auteur d'un livre intitulé *Apologia pro Puritanis.* C'est proprement une satire burlesque contre les Protestans. Il faut que ce livre soit très-rare, car il ne paroît pas même dans le catalogue des plus nombreuses Bibliotheques. Je ne le conois que pour l'avoir vu cité dans la Doctrine curieuse du Pere Garasse. Il est composé de demandes & de reponses, & il faut bien que l'Ecriture n'y soit pas assez menagée, puis que ce Jesuite en a parlé (Z) comme il a fait.

DOLET (ETIENNE) bon Humaniste, brûlé à Paris pour ses * opinions sur la Religion le 3. d'Août † 1546. étoit d'Orleans. Il travailla à la reforme du style Latin, & il composa d'assez bons (A) Ouvrages sur cette matiere. Quelques-uns ‡ ont cru que ses commentaires ⸸ sur la langue Latine étoient un Ouvrage où il fut fort aidé par Naugier, chez qui il avoit demeuré à Venise. D'autres lui firent publiquement un (B) procés de plagiat. Il se mêloit de faire des vers en Latin & en François (C), & n'y reüssissoit pas mal. Il écrivit une apologie pour

* *Voiez la remarque C, & G.*

† *Et non pas 1543. comme dit Mr. Moreri, ou 1545. comme Mr. Baillet, la Caille &c. disent.*

‡ *Sturmius præfat. formularum lingua Latinæ Stephani Doleti.*

⸸ *Ils furent imprimez l'an 1536. en 2. vol. in folio.*

les (a) de l'Auteur cité par Mr. Moreri, est que cette femme empoisonna son mari & le fils qu'elle avoit eu de ce mari, parce qu'ils avoient tué le fils qu'elle avoit eu d'un autre mari. Aulugelle qui a exprimé en d'autres termes cette histoire, lors qu'il l'a copiée de Valere Maxime, a si bien compris le sens dont je parle, qu'il a donné ordre que les lecteurs ne pussent être en suspens: (b) *Mulier Smyrnæa . . . . id fecisse confitebatur, dicebatque habuisse se faciendi causam, quoniam idem illi maritus & filius* ALTERUM FILIUM *mulieris ex viro priore genitum, adolescentem optimum & innocentissimum, exceptum insidiis occidissent.* Ammien Marcellin parlant de ce fait, évita sans doute l'équivoque qui pouvoit rester dans la phrase de Valere Maxime; mais comme son texte est fort gâté en cet endroit-là (c), il ne peut pas lever pleinement nos doutes. Quelques éditions portent, *Smyrnæa materfamilias filium* PROPRIUM *& maritum veneno necasse confessa*; d'autres ont SOBOLEM PROPRIAM. Tout cela condamne Moreri. Remarquons en passant une chose qu'il faudroit repeter cent mille fois, si l'on en vouloit parler dans chaque occasion; c'est que la langue Latine n'a point l'avantage d'ôter les sens ambigus comme la nôtre les ôte. Voilà Valere Maxime qui en raportant un fait singulier, & tout-à-fait surprenant, s'est servi d'une expression qui partage les Interpretes touchant l'espece du crime que cette femme commit. Mr. Moreri n'est pas le plus habile homme qui ait supposé, que cette femme étoit la marâtre de l'un des deux hommes qu'elle empoisonna. Le savant Henri Valois (d) a interpreté de la sorte la phrase de Valere Maxime. Il est en cela moins digne de foi qu'Aulugelle, qui a cru que cette femme empoisonna son propre fils. La difference est si grande entre le crime tel qu'Aulugelle l'a conçu, & le crime tel que Mr. Valois se le figure, qu'on ne doit point excuser l'historien qui a raconté assez mal un fait de cette importance, pour donner lieu à de telles diversitez d'interpretation. IX. Mr. Moreri ne devoit pas attribuer au mari de cette femme tout le meurtre du jeune homme; car le fils ou de ce mari, ou de cette femme fut complice de l'assassinat. X. Enfin il ne devoit pas assûrer que l'accusateur & le mari de cette femme étoient la même persone; car puis qu'elle étoit coupable d'avoir fait mourir son mari, ce ne fut point son mari qui la poursuivit en justice, & par consequent l'Areopage ne commanda point à ce mari de se presenter avec l'accusée au bout de cent ans.

(Z) *En a parlé comme il a fait.*] „ (e) Cét Escrivain a fait un livre fort recherché & estimé parmy „ les bons esprits, auquel il renverse toutes les Maximes & fantaisies des Puritains, par textes formels, „ tirez des sainctes Escritures: mais j'eusse desiré qu'il „ eust porté plus de respect au S. Esprit, & qu'il n'eust „ pas pris la licence de luy faire dire des choses qui „ sont quelquefois aucunement honteuses. Je veux „ qu'elles assenent un bon coup: il eust esté plus expedient à mon advis de se servir d'autres armes, & „ n'employer point un sceptre d'or à remuer du fumier comme il a faict. „ Le Pere Garasse a raporté divers endroits de ce livre de Dolabella: en voici un: (f) *Quæro cur universa nobilitas Anglicana dedignetur servire in ministerio domus Dei, & quare vilissimos homines & idiotas cogantur assumere ad ministerium? Respondetur quia scriptum est Ezechielis XVII. habuerunt nautas ad ministerium; & Joan. II. Ministri autem sciebant qui hauserant aquam.*

(A) *Il composa d'assez bons Ouvrages.*] Vous trouverez une liste de ses Oeuvres plus complete dans Gesner, & dans le (g) Sieur de la Caille, que dans Moreri. Il ne faut pas que j'oublie que Dolet qui étoit Imprimeur & Libraire à Lion, a imprimé quelques-uns de ses Ecrits. Il auroit imprimé la version Françoise de la plûpart des Oeuvres de Platon qu'il avoit faite, s'il n'eût été prevenu par son suplice (h).

(B) *Un grand procés de plagiat.*] Avant que le Thresor de Charles Etienne & les observations de Nizolius parussent, les commentaires de Dolet n'étoient (i) que de la grosseur des elegances de Laurent Valla: ils monterent ensuite à deux volumes *in folio* aux depens de Charles Etienne, de Nizolius, de Riccius & de Lazare de Baif. Cela fut bientôt connu; Charles Etienne vit quelques feuilles du 2. tome pendant le cours de l'impression, & remarqua que presque tout ce qui concernoit la navigation étoit pris du livre *de re navali* que Baif avoit publié. Voici ce qu'il fit, il composa un abregé de ce livre *de re navali*, & le publia. Ce lui fut une occasion de montrer les voleries & quelques fautes de Dolet. Celui-ci pour se justifier publia un traité *de re navali* extrait de son 2. volume, & y joignit une reponse à son censeur, & la dedia à Lazare de Baif: il ne nia pas qu'il n'eût pris beaucoup de choses de Lazare, mais il soutint que ce n'étoit pas un vol (k).

JEAN Vulteius poussa des plaintes bien vives contre la persecution, qu'il suposoit que la jalousie fit alors à son ami Etienne Dolet. Voions comment il en parla au Cardinal Jean de Lorraine, en lui dediant ses deux livres d'épigrammes qu'il fit imprimer à Lion chez Sebastien Gryphius l'an 1536. *Nemo (ut ingenuè, quod sentio, dicam) tam inimicus nomini Gallico esse creditur, quàm Gallus. Id cum multi hactenus sunt experti, tum nuper* STEPHANUS DOLETUS *Aurelius, juvenis de lingua Latina (ne quid amplius dicam) optimè prima jam adolescentia meritus: reliquo vitæ cursu quid non literis adferet tam divino natus ingenio? tanta laborum omnium patientia, tanta constantia, tanta animi alacritate ad nominis immortalitatem contendens? Is, inquam, ætatis nostræ lumen, ac Galliæ sempiterna gloria, invidiæ morsus expertus est vel acerbissimos. Nam cùm linguæ Latinæ Commentarios (at quod opus? quam nemini à juvene expectandum? quanta diligentia? quanti laboris? quàm exacti judicii?) ad publicam omnium linguæ Latinæ amantium utilitatem in lucem emitti voluit, nullos magis sibi adversos censores sensit, quàm à quibus laboris uberrimum fructum jure merito expectabat. Sed valeant hujuscemodi literarum pestes: qui, cùm obesse surgenti doctorum gloriæ conantur, tum vel maximè prosunt.* Notez que parmi ces épigrammes il y a beaucoup de vers à la loüange de Dolet, & contre ses censeurs, & nommement contre un certain Maurus.

(C) *Des vers en Latin & en François, & n'y reüssissoit pas mal.*] Ses vers Latins ont paru dignes à Gruterus d'être inserez dans les delices des poetes François; & s'ils ne sont pas excellens, ils sont encore moins dans le degré d'imperfection où Jules Cesar Scaliger les represente. L'emportement de ce critique contre Dolet a quelque chose de si outré, & si je l'ose dire, de si brutal, qu'on ne sauroit s'empêcher de croire qu'un ressentiment personel dirigeoit la plume de ce grand homme (l). Je citerai tout le passage; on y verra Dolet puni du dernier suplice, non pas pour ce qu'on apelloit Lutheranisme, mais pour Atheisme. (m) *Doletus . . . . . Musarum carcinoma aut vomica dici potest. Nam præter quam quod in eo tam grandi corpore (ut ait Catullus) ne mica salis quidem, vult insanum agere Tyrannum in Poesi. Ita suo arbitratu Virgilianas gemmas suæ inserit pici, ut videri velit sua. Ignavus loquutuleius, qui ex tessellis Ciceronis febriculosas quasdam conferruminavit (ut ipse vocat) orationes: ut docti judicant, latrationes. Putavit tantundem licere sibi in divinis opibus Virgilianis. Ita dum optimi atque maximi Regis Francisci fata canit, ejus nomen suo malo fato functum est, quodque tum illi, tum illius versibus debebatur, solus passus est Atheos flamma supplicium. Flamma tamen eum puriorem non effecit:* ipse

(a) Materfamilias Smyrnæa virum & filium interemit, cum ab his optimæ indolis juvenem quem ex priore viro enixa fuerat, occisum comperisset. *Val. Max. l. 8. c. 1. sub fin.*

(b) *Aul. Gellius lib. 12. cap. 7.*

(c) *Lib. 29. c. 2. p. 562. 563.*

(d) *Vales. ubi supra pag. 563.*

(e) *Garasse, Doctrine curieuse, pag. 672. 673.*

(f) *Il le tire du chapitre 3. question 38. & le raporte pag. 514. 515.*

(g) *Histoire de l'imprimerie pag. 112.*

(h) *Baillet jugem. des Sav. to. 4. pag. 516.*

(i) *Ceux qui avoient vu le manuscrit l'assurerent.*

(k) *Ceci est tiré de Thomasius au traité* de plagio literario n. 409. & seq. *Thomasius l'a tiré de quelques passages de Franciscus Florius Sabinus, & de la reponse de Dolet.*

(l) *Mr. Baillet l'en blâme très-justement dans les Jugemens sur les Poëtes n. 1279. tom. 3. pag. 220.*

(m) *Scaliger Poetic. lib. 6. pag. m. 730.*

our la secte des Ciceroniens qu'Erasme avoit insultée. Cultivant les belles lettres autant qu'il aisoit, il ne faut pas s'étonner qu'il eût part à l'affection de Castellan, Prelat docte & fort aimé e François I. Castellan (*D*) pria tant pour lui qu'il le fit sortir de prison, & (*E*) relança 'une maniere très-raisonnable les reproches qu'un Cardinal lui fit là-dessus. Je croi facilement ue Dolet promit qu'il seroit bon Catholique; mais comme il ne tint pas cette promesse, il n'y ut plus personne qui osât parler pour lui la 2. fois qu'on l'emprisonna. Abandonné donc à la ureur des inquisiteurs, il fut condamné au dernier suplice. On a publié une (*F*) lettre qui temoigne qu'il se recommanda à la Sainte Vierge, & à St. Etienne un peu avant que d'être étranglé; mais pour les raisons que j'ai dites en un * autre lieu ces sortes de temoignages sont ort suspects. Les poëtes des deux partis s'escrimerent sur ce suplice. Voiez quelques-uns de eurs vers dans Mr. le Laboureur †, qui a eu grand tort de dire que Dolet a été placé (*G*) au martyrologe des Protestans.

DO-

ipse flammam potius efficit impuriorem. In Epigrammatum vero colluvionibus atque latrinis illis, quid nunc tibi sordes dicam? Languida, frigida, insulsa, plenissima illius vecordiæ, quæ summa armata impudentia ne Deum quidem esse professa est. Quapropter quemadmodum summus Philosophus Aristoteles in Natura animalium fecit, ut post enarratas partes, quibus constituuntur, etiam excrementorum faciat mentionem, hic ita ejus legatur nomen, non tanquam poeta, sed tanquam poetici excrementi. Le savant Naudé qui soupçonnoit avec raison que Jules Cesar Scaliger etoit poussé à parler ainsi par quelque haine particuliere, n'en savoit (*a*) pas l'origine. Je crois l'avoir deterrée. Dolet s'ingera de courir sur les brisées de Scaliger; il ecrivit contre Erasme en faveur de la secte Ciceronienne, après que Scaliger eut soutenu cette cause. Il n'y a guere d'Auteurs à qui un tel procedé soit agreable. On le regarde comme un dessein affecte, ou de surpasser le premier tenant, ou de lui ôter la gloire d'être le seul qui rompe une lance. On croit même que celui qui se vient mêler du combat, pretend que la cause a ete mal soutenue, & qu'elle a besoin de secours. Si tel est pour l'ordinaire le naturel des Auteurs, jugez quelle fut l'indignation de Scaliger quand il vit Dolet sur les rangs, & qu'il pretendit le surprendre dans plusieurs mauvais artifices. Il pretendit entre autres choses que les plus beaux ornemens de sa harangue avoient ete pillez par Dolet, & placez dans un faux jour; & pour ce qui est des loüanges que Dolet lui avoit données, il ne lui en savoit point de gré, elles vinrent après coup, & de trop mauvaise grace pour reparer la premiere offense. On jugera mieux de tout ceci par ces paroles de Scaliger: (*b*) *Arbitror te Doleti vidisse Dialogum adversus eum* (Erasmum) *quem non puduit extantibus scriptis meis, flexu alio orationis omnia mea suffurari, atque ineptissimis inserere calamistris. Itaque eadem quæ in orationibus intemperia, stilus paulo minus asper, sed emendicatus, ut verbis potius alienis conquisitis, atque corrogatis, quam oblato argumento ejus loquacitas excrescere videatur. At Cæsarem laudat, inquies, accipio. Nam te ajunt ad eum retulisse, consuleret dignitati suæ, qui temere atque stolide nimis super Italico nomine ineptiisset: a me integrum Dialogum apparatum quo illius ostenderem & malevolum animum cum inani gloria conjunctum, & praeceps ingenium cum stupore, & impurum dicendi genus cum loquacitate, & amentem dictionem cum impudentia. Ita igitur adblanditum, ut animum meum deflecteres a proposito, ita laudasse, ut sequi potius aliorum judicium invitus, quam suum ipse libens apponere videretur. Pro ea re data est à nobis opera, ut & eum & alium, quem velis ipse, pœniteat posthac rabies illius, seu impudicitiæ. Audio illum præesse Lugduni Librariis, quorum manum emendet. Id quod si verum est, in iis libris, quos nuper invulgatos à Griphio are comparavimus, deprehenderunt etiam pueri nostri vel insigni scutica vitia animadvertenda. Perstrinxi eum in hac secunda Oratione, sublato quidem nomine, sed ita depictum, ut vel ab infantibus Tolosanis agnosci possit.* Il dit plusieurs autres choses contre Dolet dans la même lettre. Confirmez par ce passage de Diogene Laerce, ce que j'ai dit des Auteurs qui ecrivent sur les mêmes choses. (*c*) Ἔοικε δὲ καὶ Ξενοφῶν πρὸς αὐτὸν ἔχειν οὐκ εὐμενῶς· ὥσπερ γοῦν διαφιλονεικοῦντες τὰ ὅμοια γεγράφασι, συμπόσιον, Σωκράτους ἀπολογίαν, τὰ ἠθικὰ ἀπομνημονεύματα. *Videtur & Xenophon haudquaquam amico in illum* (Platonem) *fuisse animo: nam veluti contentionis studio similia scripsere, Symposium, Socratis defensionem, commentaria moralia.*

(*D*) *Castellan pria tant pour lui.*] Voici ce qu'en dit l'Auteur de sa vie: (*d*) *Id magis verum esse credas qui Doletum longi carceris illuvie fœdatum, prima accusatione impiæ fraudis reum, Castellano supplice carcere emissum, & omni noxa condonata liberatum esse cognoveris.* Le reproche qu'un Cardinal fit à Castellan temoigne que l'atheisme (*e*), ou quelque chose d'aprochant étoit le crime dont Dolet se trouva suspect: *Unus primi nominis Cardinalis Castellanum gravi & objurgatrice oratione adortus esset, quod cum in Ecclesia Orthodoxorum Pontificis locum teneret, contra omnes tamen homines quibus religio & pietas cordi esset, eorum qui non modo Lutherana lue infecti, sed etiam Dei expertes impietatis rei essent, partes tueri apud Christianissimum Regem ausus esset.* Nous verrons dans la remarque suivante la reponse generale que fit Castellan; & voici ce qu'il repondit en particulier touchant Dolet: *Se apud Regem Doleti fraudibus & sceleribus nullum patrocinium tribuisse, pro eo qui promitteret vitæ morumque emendationem homine Christiano dignam Regi supplicem factum esse.* Cela montre que Dolet promit de renoncer à ses debauches.

(*E*) *Castellan . . . . . . relança . . . . . . les reproches qu'un Cardinal.*] Il lui soutint qu'il faisoit ce qu'un Evêque doit faire; mais que le Cardinal exigeoit que les Prelats fissent le metier de bourreau. C'est le propre des Evêques, lui dit-il, de porter à la clemence l'esprit des Princes, & de charger sur leurs épaules les brebis égarées. J'affoiblis trop les expressions de Pierre Galland, pour ne devoir pas les raporter en espece, afin de ne faire rien perdre aux lecteurs qui entendent le Latin. (*f*) *Memini Castellanum cum paulum se collegisset animo satis incitato & commoto respondisse, se de quo accusabatur in accusatorem merito retorquere posse, cum ipse quod viri Ecclesiastici & veri Pontificis proprium esset, fecisset; ille vero quod veri carnificis esset ab Episcopis exigeret. Episcoporum enim esse & Sacerdotum Christi & Apostolorum, virorumque sanctorum qui nobis suo sanguine Ecclesiam consecrarunt exemplo, Regem à sævitia & immanitate ad mansuetudinem, clementiam & misericordiam convertere, errantem ovem humeris impositam in ovile reducere, deque ea recepta tanquam expugnatis hostium castris gaudio triumphare.*

(*F*) *Une lettre qui temoigne qu'il se recommanda.*] Mr. Almeloveen (*g*) l'a inserée dans l'un (*h*) de ses livres. Elle fut écrite de Paris le 23. d'Août 1546. Florent Junius qui l'ecrivit raconte que le 3. de ce mois Etienne Dolet fut puni du dernier suplice, & que le bourreau aiant preparé toutes choses l'avertit de penser à son salut, & de se recommander à Dieu & aux Saints; que Dolet ne se pressant point, & ne faisant que marmoter quelque chose, le bourreau lui declara qu'il avoit ordre de lui parler du salut devant tout le monde: il faut donc, lui dit-il, que vous invoquiez la Ste. Vierge, & St. Etienne vôtre patron duquel on celebre aujourd'hui la fête; & si vous ne le faites pas, je sai bien ce que j'ai à faire. Tout aussitôt Dolet prononça (*i*) une priere conforme au formulaire du bourreau, & avertit les assistans de lire ses livres avec beaucoup de circonspection, & protesta plus de trois fois qu'ils contenoient bien des choses qu'il n'avoit jamais entenduës; & s'étant ensuite recommandé à Dieu il fut étranglé, & puis reduit en cendres. Florent Junius dit qu'un homme qui assista d'office à l'execution lui raconta toutes ces choses (*k*).

(*G*) *Placé au martyrologe des Protestans.*] „Le pretendu martyrologe des Huguenots fait grand cas de „ce Dolet qui veritablement etoit homme d'esprit „& de lettres, mais Libertin comme tous les premiers Predicateurs du nouvel Evangile.„ Voilà les paroles de Mr. le Laboureur (*l*). On y seroit trompé fort facilement; car qui pourroit croire qu'il ait avancé une telle chose sans avoir jetté les yeux sur le volume où l'on a, dit-il, tant loüé Etienne Dolet? Cependant ce qu'il assûre est très-faux: le martyrologe des Huguenots ne parle point de ce personnage. J'ai consulté tout exprès le petit martyrologe Latin de Jean Crépin, & puis le gros *in folio* qui fut imprimé

(*e*) *Voiez la remarque C. & G.*

(*f*) *Id. ib. pag. 62. 63.*

(*g*) *Il étoit Medecin à Tergou, & il est presentement (en 1699) Professeur aux belles lettres à Harderwic.*

(*h*) *Intitulé* Amœnitates Theologico-Philologicæ. *Amstel.* 1694.

(*i*) Mi Deus quem toties offendi propitius esto, teque Virginem matrem precor, divumque Stephanum ut apud Dominum pro me peccatore intercedatis. *Apud Almeloveen pag. 79.*

(*k*) Hæc quæ scribo didici ab eo qui executioni interfuit ex officio. *Ib.*

(*l*) *Le Labour. Addit. aux Memoires de Castelnau to. 1. pag. 355.*

DOMITIA LONGINA, fille β de l'illustre Domitius Corbulon, se rendit indigne par son impudicité d'avoir un tel pere. Domitien aiant été declaré Cesar se donna toutes sortes de licence. Il γ debaucha plusieurs femmes, & trouvant Domitia fort à son goût, il l'obligea d'abandonner son mari. Il la garda quelque tems sur le pied de concubine, δ & puis il l'épousa solennellement. La dignité d'Imperatrice ne l'empécha pas de devenir (A) amoureuse d'un comedien. Cela fut cause que l'Empereur la repudia: mais comme il ne pouvoit se passer d'elle, ϑ il la reprit un peu après; & pour cacher cette bassesse il allegua que le peuple avoit souhaité qu'il fit revenir Domitia: *Id populus curat scilicet.* On pretend que cette femme se defiant de l'humeur farouche de son mari, chercha les moiens de s'en defaire, & qu'elle trempa dans (B) la conspiration où il perit. On soupçonna Titus frere de Domitien d'avoir eu à faire avec elle; mais on la tint pour justifiée lors qu'elle l'eut nié avec serment; car au lieu de nier (C) de semblables avantures, elle avoit accoutumé de s'en vanter. Elle eut beaucoup de consideration pour Josephe, à qui elle ne cessa de faire du bien *. Quant à son premier mari † il n'en fut pas quite pour l'avoir perduë: Domitien ‡ non content de lui avoir enlevé sa femme, lui ôta aussi la vie. On lit dans Procope touchant la femme de Domitien un fait fort (D) digne de louange. La question est si cela est veritable.

β *Xiphilin. in Vespas. p. m. 217.*

γ *Sueton. in Domit. c. 1.*

δ *Xiphil. ibid.*

ϑ *Sueton. ib. c. 3.*

* *Joseph. de vita sua sub fin.*

† *Il s'apelloit Ælius Lamia.*

‡ *Sueton. ib. c. 10.*

DONALDSON ⸸ (GAULTIER) nâtif d'Abredon en Ecosse, a tenu rang parmi les hommes doctes du XVII. siecle. Il avoit été à la suite & au service de David Cuningam, Evéque d'Abredon, & de Pierre Junius, grand Aumônier d'Ecosse, lors qu'ils allerent en Ambassade de la part du Roi Jaques à la Cour de Dannemarc, & à celle des Princes d'Allemagne. Après qu'il fut de retour chez lui, il alla à Heidelberg, où le fameux Denys Godefroi enseignoit la Jurisprudence. Donaldson y aiant dicté à quelques jeunes Ecoliers un petit cours de Morale, se vit érigé bientôt en Auteur sans y penser; car le jeune homme (A) de Riga en Livonie qui mit sous la presse ce manuscrit, n'en demanda la permission à personne. L'Auteur en nous aprenant cela n'oublie point les diverses éditions qui se firent de cet Ouvrage en Allemagne, & dans la grande Bretagne. Il n'oublie point non plus le (B) plagiarisme de Keckerman. Il fut ensuite

⸸ *Konig l'apelle* Donaldsonius, *il faloit dire* Donaldsonus. *C'est ainsi que l'Auteur se nomme lui-même à la tête de ses livres.*

mé en François l'an 1581. mais je n'y ai rien trouvé touchant Etienne Dolet. Je me souviens aussi d'avoir remarqué que Theodore de Beze, qui tient un compte assez exact (a) des personnes qu'on faisoit mourir en France pour ce qu'on nommoit le Lutheranisme, ne dit rien de ce pretendu martyr. Ce silence m'auroit étonné, si je n'eusse sçu que Jean Calvin a mis Etienne Dolet au rang des impies. (b) *Agrippam, Villanovanum,* DOLETUM *& similes vulgo notum est tanquam Cyclopas quospiam Evangelium semper fastuose sprevisse. Tandem eò prolapsi sunt amentia & furoris, ut non modo in filium Dei execrabiles blasphemias evomerent, sed quantum ad animæ vitam attinet, nihil à canibus & porcis putarent se differre.* En cela Calvin & Prateolus trouvent un centre d'unité; car Prateolus (c) parlant des athées associe Etienne Dolet avec Diagoras, Evemerus, Theodore & semblables gens que l'antiquité a reconnus pour n'avoir admis aucune divinité. Au reste Mr. le Laboureur (d) raporte des vers Latins, au bas desquels on declare qu'Etienne Dolet nâtif d'Orleans, fut brûlé à la place Maubert le 3. d'Août 1546. jour de St. Etienne qui étoit son jour nâtal (e). Ainsi Mr. Moreri ne devoit point revoquer en doute ces circonstances raportées par la Croix du Maine; encore moins devoit-il fonder son doute sur ce que la Croix du Maine étoit Protestant; car s'il y avoit quelque mystere à trouver dans ces circonstances, ce seroit beaucoup plus l'affaire d'un Catholique, que d'un Protestant de le chercher; un Catholique en tireroit plus de reflexions devotes qu'un Protestant.

(A) *Ne l'empécha pas de devenir amoureuse d'un comedien.*] Ce comedien s'apelloit Paris: il fut tué en pleine ruë par les ordres de Domitien, à cause qu'il avoit eu la hardiesse de jouïr de l'Imperatrice. Domitien eut envie de faire égorger sa femme pour la punir de cet infame commerce, mais par le conseil d'Ursus il se contenta de la chasser. Xiphilin (f) ne nous en dit pas davantage; c'est de Suetone que nous aprenons que Domitien la fit revenir bientôt. (†) *Uxorem Domitiam ex qua in secundo suo consulatu filium tulerat, alteroque anno à consulatu filiam, Augustam eandem Paridis Histrionis amore deperditam repudiavit, intraque breve tempus impatiens discidii quasi efflagitante populo reduxit.* Il y a beaucoup d'aparence que Dion n'avoit point oublié cette conduite de Domitien, & que c'est au mauvais goût de Xiphilin qu'il faut s'en prendre, si on ne la trouve pas dans son abregé de Dion. Je soutiens que la supression d'un tel fait marque un mauvais goût; car on conoit beaucoup mieux les mauvaises qualitez de Domitien, lors qu'on sait qu'il eut la bassesse de redonner la dignité d'Imperatrice à une femme qui s'étoit prostituée à un Farceur: c'est un temoignage très-sensible de dereglement, qui attire sur la memoire de ce tyran le mepris & l'horreur dont elle est digne. Et comme il est du devoir d'un historien, de faire conoître le caractere de ses acteurs par les traits les plus marquez, qui temoignent l'étenduë de leurs vertus ou de leurs vices, il est clair que Xiphilin n'a eu guere de discernement, s'il ne s'est point cru obligé de conserver le rapel de Domitia; car je supose qu'il l'a trouvé dans l'histoire qu'il abregeoit. Qu'on ne m'allegue point qu'il faisoit l'office d'abreviateur; une ligne lui suffisoit pour nous aprendre que Domitia fut rapellée. Le principe qu'on vient de poser n'est point favorable à Suetone par raport à nôtre Domitia. Cet historien suprime qu'elle fut pendant quelque tems la concubine de Domitien: il veut qu'elle n'ait quitté son premier mari qu'afin d'epouser ce Prince. C'est extenuer sa faute, c'est nous empêcher de conoître jusqu'où s'étendoit le dereglement de cette femme. Est-ce là le devoir d'un historien?

(B) *Qu'elle trempa dans la conspiration.*] C'est Aurelius Victor qui le remarque: (g) *Adscita etiam in consilium tyranni uxore Domitia, ob amorem Paridis Histrionis à Principe cruciatus formidante.* Il est surprenant que les autres Ecrivains aient ignoré cela.

(C) *Au lieu de nier de semblables avantures.*] Voilà le comble de l'impudence. Suetone s'est comporté en historien de bon goût, puis qu'il a marqué par un trait aussi singulier que celui-là le caractere de cette femme (h).

(D) *Un fait fort digne de louange.*] Procope (i) raconte que la femme de Domitien n'aiant jamais aprouvé la conduite tyrannique de son mari, & n'aiant fait du mal à personne, étoit fort considerée des Senateurs. Ce qui fut cause qu'après que l'on eut assassiné Domitien, ils la prierent de venir au Senat, & qu'ils lui offrirent tout ce qu'elle souhaiteroit de la succession de ce méchant Prince. Elle ne demanda autre chose que la permission de l'ensevelir, & de lui ériger une statuë. Après que cela lui eut été accordé, elle fit chercher toutes les parties du corps de Domitien dispersées, & dechiquetées, & les rejoignit ensemble le mieux qu'il lui fut possible. Ce cadavre ainsi rajusté fut le modele de la statuë qu'elle fit dresser à son mari dans la ruë qui conduisoit au Capitole. Cette statuë étoit là au tems de Procope, & representoit la barbarie qui avoit été exercée sur Domitien. Le but de sa femme n'avoit été que de conserver un monument de l'action barbare des assassins. Tristan (k) a raison d'admirer que *cette merveille, si elle est vraye, ait esté dissimulée par tant d'Historiens.*

(A) *Le jeune homme .... mit sous la presse.*] Il s'apelloit Vernerus Becker. Le Sieur Konig n'a pas bien sçu l'époque de cet Ouvrage, puis qu'il dit que l'Auteur fit sa *Synopsis Ethica* en 1631. C'est le même livre que la *Synopsis Moralis Philosophiæ*, imprimée en 1604. selon le catalogue d'Oxford.

(B) *Le plagiarisme de Keckerman.*] Le recueil des plagiaires publié par Thomasius, Professeur à Leipsic, ne contient point l'accusation qu'on intente ici à Keckerman. Je m'en vais raporter tout du long les paroles de nôtre Auteur, parce que l'on y verra une bevuë qui pourra être de quelque usage aux lecteurs, pour leur

(a) *Dans l'histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées de France.*

(b) *Calvin in tract. de scandalis pag. 90. tractatuum Theologicorum.*

(c) *In Elencho heret. voce* Athei.

(d) *Ubi supra pag. 356.*

(e) Stephanus Doletus Aurelius Gallus, die sancto Stephano sacro, & natus & Vulcano devotus in Malbertina area Lutetiæ 3. Augusti 1546.

(f) *Xiphil. in Domitiano p. m. 230. 231.*

(†) *Sueton. in Domit. cap. 3.*

Avis aux Auteurs d'abregez.

(g) *Aurel. Victor in epitome Imperatorum.*

(h) Quidam opinantur consuetudinem recordatum (Titum) quam cum fratris uxore habuerit, sed nullam habuisse persancte Domitia jurabat, haud negatura si qua omnino fuisset, immo etiam gloriatura, quod illi promtissimum erat in omnibus probris. *Sueton. in Tito cap. 10.*

(i) *Dans son histoire secrete, apud Tristan ubi infra.*

(k) *Tristan, comment. historiques vol. 1. pag. 346.*

uite Professeur en Physique, en Morale, & en langue Greque dans l'Academie de Sedan, & Principal du College pendant seize ans : après quoi il fut apellé pour ouvrir un College à Charenton ; mais on fit d'abord un procés contre cet établissement. Pour ne demeurer pas sans rien faire pendant que le procés se jugeoit, il se mit à ramasser parmi ses papiers les diverses pieces de sa *synopsis œconomica*, & la fit imprimer à Paris en 1620. Il la dedia au Prince de Galles. C'est un livre qui merite d'être lu β. Celui où il reduisit en lieux communs, & sous certains chefs generaux tout ce qui est repandu dans Diogene Laërce concernant une même chose, peut avoir aussi ses usages γ. Il fut imprimé en Grec & en Latin à Francfort l'an 1612. sous le titre de *synopsis locorum communium, in qua sapientia humana imago repræsentatur*, &c.

☞ DONATUS (JERÔME) Noble Venitien. J'ajoûterai quelque chose à ce que Moreri en a dit. Il commandoit dans Bresse l'an 1496. & il avoit dejà publié sa traduction du livre d'Alexandre d'Aphrodisée *de anima* δ. Deux ans après il commanda dans Ferrare θ. Il mourut à Rome après avoir reconcilié la Republique de Venise avec le Pape Jules II. & avant que les François fussent sortis d'Italie λ. Ses enfans suprimerent les écrits que les afaires d'Etat l'avoient empêché de perfectionner ψ. L'une des lettres qu'on a de lui contient une description du tremblement de terre qui arriva en Candie pendant qu'il y commandoit †. Il a été mis par Pierius Valerianus (*A*) dans la liste des savans malheureux. Nous verrons le jugement qu'Erasme (*B*) faisoit de lui.

☞ DONATUS (MARCELLUS) Comte de Ponzane, Chevalier de St. Etienne, étoit Florentin ; mais il s'établit à la Cour du Duc de Mantouë, † & y eut des emplois considerables. Il mourut au commencement du XVII. siecle avant que ses *Scholia in Latinos Romanæ Historiæ scriptores* fussent achevez d'imprimer. Son parent Frederic Donatus eut soin de la suite de l'impression, & ils parurent à Venise l'an 1604. Gruterus les insera dans le 6. volume de son *Thesaurus criticus* l'an 1607. On demeure d'accord que Donatus avoit de l'érudition, mais on ne laisse pas de parler de son Ouvrage en des termes qui ne sont pas trop glorieux. Nous verrons ce que Casaubon (C) en pensoit, & nous y joindrons le jugement (*D*) de Barthius.

DONEAU (HUGUES) en Latin *Donellus*, l'un des plus savans Jurisconsultes du XVI. siecle, naquit à * Châlon sur Saone l'an 1527. Son Regent homme rude & grand foüetteur l'avoit

leur aprendre à mieux porter jugement sur les Ouvrages compilez. (*a*) *Accessit & eorum non tacitum, neutiquam suppresso meo nomine, testimonium qui ex eo scripserunt, & in systemata sua quæ ad gustum videbantur transtulerunt. Keckermannum cum meis qui conferet, haud vana hæc aut ostentationi dicta reperiet : plagii manifestarii ex eo mangonem deprehendent, quod ne erroribus quidem mutatis, tanquam mancipiorum nominibus, familiæ suæ pleraque adscripserit. Specimen accipe, quod libri secundi cap. 5. mendose ab operis erat vulgatum, plagiarius qui authorem ipsum ne de nomine quidem habebat notum sic nothum citat.* Hoc loco subjicimus præclaram sententiam Cassii quæ est 2. lib. epistolarum Ciceronis: ipsi homini duplices manus, socias aures, oculos geminos divina tribuerunt, *& quæ sequuntur. At vero apud Ciceronem nusquam ista extat sententia, nec eo libro ulla vel Cassii ad Ciceronem vel Ciceronis ad Cassium epistola : verba autem sunt Amalasuenthæ Reginæ apud Cassiodorum epistola tertia libri 10. variarum quam Senatui Romano scribit, rationem reddens cur fratrem in regni societatem assumpserit ; cujus hoc est caput, astra ipsa cæli mutuo reguntur auxilio & vicario labore participato mundum suis luminibus administrant : ipsi quoque homini, &c.* Si l'on cherchoit de pareilles fautes dans les œuvres de Keckerman, on y en trouveroit à foison. C'est le propre de ceux qui composent aux depens de leur prochain: ils enlevent les meubles de la maison & les balieures aussi: ils prenent le grain, la paille, la bale, la poussiere en même tems. (*b*) *Rem auferunt cum pulvisculo.*

(*A*) *Il a été mis . . . . . . dans la liste des savans malheureux.*] Et cela pour trois raisons. 1. Parce que ses domestiques lui obeïssoient si mal, & lui causoient tant de chagrins, que s'il n'eut pas trouvé dans l'étude quelque consolation, il eût été le plus miserable de tous les humains. 2. Parce qu'aiant eu mille peines à devorer avec une patience incroiable pour apaiser l'esprit farouche de Jules II. il n'eut point la joie de joüir du fruit de tant de fatigues, car il tomba malade le jour même qu'il avoit conclu le traité entre ce Pape & les Venitiens, & sa maladie fut une fievre si violente qu'elle l'emporta bientôt ; desorte que le bonheur qu'il procura à sa patrie, & qu'il aracha des mains d'une fortune très-opiniâtre fut invisible pour lui. 3. Parce que presque tous les Ouvrages qu'il avoit écrits en fort grand nombre afin d'immortaliser son nom, demeurerent ensevelis dans les tenebres, (*c*) ce qui à l'égard des personnes doctes est une disgrace tout-à-fait indigne (*d*). L'Auteur qui dit tout cela observe que nôtre Donat n'ignoroit aucune science, & qu'il étoit poëte, orateur, philosophe, theologien, mathematicien dans un excellent degré.

(*B*) *Le jugement qu'Erasme faisoit de lui.*] Il n'avoit presque rien vu que les lettres de Donat, & il ne laissa pas de croire que c'étoit un homme qui eût pu venir à bout de toute entreprise literaire, si les negotiations d'état lui eussent permis de se consacrer tout entier à la culture des sciences : (*e*) *Epistolæ, quas pene solum illius* (Hieronymi Donati) *habemus, declarant illum quidvis præstare potuisse, si voluisset huc animum intendere, sed Reip. negotia distraxerunt hominem ab otio literario.*

(*e*) *Erasm. in Ciceroniano pag. m. 71. 72.*

(*C*) *Ce que Casaubon en pensoit.*] Cela se trouve dans son commentaire sur Suetone au chapitre 11. de la vie de Jules Cesar. *Tropæa semper scribendum*, dit-il, *non* trophæa. *Nullo enim modo ferendus est* Marcellus Donatus, *qui tantum hoc loco perdit verborum, ut probet veram scriptionem esse* trophæa. *Fuit omnino vir ille plurimarum literarum, & in Romana antiquitate adprime versatus : sed qui Græcæ eruditionis plane expers esset, αὐθέκαστος Criticum ubique sese prodit. Cujusmodi sane hoc est illius judicium.*

(*D*) *Nous y joindrons le jugement de Barthius.*] Tout bien compte il est plus desobligeant qu'obligeant. Je m'en vais le raporter tout du long : on y verra quelques faits qui apartiennent à l'histoire de nôtre Donatus, on l'y verra d'abord plagiaire, & puis copiste de nos copistes modernes. (*f*) *Vide multis Andream Tiraquellum ad Legem Nonam Connubialem, pag.* CCLX. *Et* Marcelli Donati *Dilucidationes in Tacitum, pag.* CXXII. *Plerisque auctorum testimoniis Tiraquello debitis. Eum hominem fuisse plurimarum Litterarum, & in Romana Antiquitate benè versatum, judicium est Is. Casauboni, Ultima Editione Suetonii, ubi de* Tropæi *orthographia sermo est. Nos nihil inde detrahimus. Tamen* exscriptorem *strenuum recentium, & quidem vulgatorum, Rhapsodorum, ipsorumque adeo Lexicographorum, agnoscimus. Edita sunt ejus* Lucubrationes *Venetiis, Anno M. D. IV. Ut mirum sit tot paginis in Suetonium scriptis, non meminisse præclari Casauboni Commentarii, qui toto decennio ante prodiit. Ipse* se in Comitatu Principis Mantuani fuisse *memorat, & in eo* Germaniam habitasse, *ad Claudium Suetonii, cap.* VIII. *Eidem Principi fuit* à Libellis & secretis, *in Domitianum Ejusdem, cap.* VII. Legatus *quoque, deportandis Nuptialibus Muneribus, ad Capitolinis Claudium Albinum. Habuit* suburbanum, *idque coluit*, Montanariæ, *quod est oppidum tertio à Mantua Milliario. Quamvis autem hoc quod modo de* exscriptione Neotericorum *dixi, verum sit, etiam illud quod de summa* Græci sermonis imperitia *ipse fatetur, & notat Casaubonus; certum tamen fuisse* in multis sani Judicii hominem, *& qui Juventutis commodo bene fecerit. Nos ista ea de causa huc adnotavimus, ut studiosa juventus melius ejus* Dilucidatoris *meritum agnoscere, & cautius omnia arbitrari possit.* Barthius a raison de croire qu'il est utile de donner de tels avis aux jeunes gens.

(*f*) *Barthius in hæc verba Statii* sævæ novercæ. *Silv. 1. lib. 2. v. 49. pag. 171.*

l'avoit tellement (*A*) rebuté, qu'il n'y avoit ni menaces ni promesses qui pussent le faire retourner au College. Mais enfin aiant eu peur qu'on ne le donnât pour valet à un porcher il promit de bien étudier à l'avenir. Il aprit la Jurisprudence à Toulouse sous les professeurs Jean Corras & Arnoul du β Ferrier, qui avoient jusqu'à 4000. auditeurs. Il fut reçu à Bourges docteur en Droit l'an 1551. & il professa (*A* Δ) cette science au même lieu avec Duaren, Hotman & Cujas. Il la professa ensuite à Orleans. Il pensa perir γ dans le massacre de l'an 1572. à cause qu'il étoit de la Religion; & il n'auroit pas échapé la violence des massacreurs, si quelques-uns de ses disciples Allemans de nation ne l'eussent sauvé, en l'habillant à l'Allemande comme s'il eût été de leurs domestiques. Il avoit embrassé la Reforme dès sa premiere jeunesse à l'instigation de sa sœur. Il s'arrêta à Geneve pendant quelque tems; & puis il passa au Palatinat, où il enseigna le Droit civil dans l'Academie d'Heidelberg. On l'apella à Leide l'an 1575. pour le même emploi: il l'accepta & le remplit dignement. Mais parce qu'il fut assez imprudent pour s'engager plus qu'il ne faloit dans (*B*) la faction de Leicester, il se vit contraint de sortir de la Hollande l'an 1588. Il s'en retourna en Allemagne, & fut Professeur en Droit à Altorf tout le reste de sa vie. Il mourut le 4. de Mai 1591. Il avoit la memoire si heureuse, qu'il savoit par cœur tout le Corps du Droit ‡. Vous trouverez le titre de quelques-uns de ses Ouvrages dans Moreri. Les autres sont de même nature. Il avoit tâché toute sa vie d'obscurcir la reputation de Cujas en le critiquant ⸸. Mr. de Thou a fait (C) quelque faute.

DORIEUS, fils de Diagoras Rhodien, s'aquit une gloire incomparable dans les jeux publics de la Grece. Il chassoit de race, car son pere tenoit un rang fort illustre parmi ceux qui avoient gagné le prix à ces jeux-là. Dorieus obtint des couronnes aux jeux Olympiques. Il en obtint 8. fois de suite dans les Isthmiques, & il en remporta sept dans les Neméens *. Voiez la suite de son histoire dans l'article *Diagoras* †.

DRA-

β Voiez la remarque A Δ.

γ Remarquez que selon Mr. de Thou lib. 52. pag. 1082. 1083. il enseignoit alors à Bourges.

‡ Tiré du Theatre de Paul Freherus pag. 924. on l'au cite, vitæ Professorum Leidensium. & le programme funebre de Hugo Donellus.

⸸ Voiez la remarque C.

** Ex Pausania lib. 6. p. 184.*

† Pag. 1068. col. 2.

(*A*) *Son Regent .... l'avoit tellement rebuté.*] On sera peut-être bien aise de voir les paroles Latines de l'Auteur qui m'aprend ce fait. (*a*) *Cum puer ob Præceptoris plagosi sævitiam a ludo literario plane alienaretur, ut nullis minis aut blanditiis ad eum reduci posset, forte accidit, ut pater ejus pertransiturus istac pastorem suarum conveniret, quo ad se vocato, coram filio, rogare instituit, ecquid famulo opus haberet? esse sibi domi filium, quem ei mancipare cuperet, aversum à literis & immorigerum. Ea voce puer adeo conterritus est, ut rem serio agi existimans, & simul parentis genibus advolutus eum obsecraretur, ne se filium suum in tas sordes projiceret, velle se literis deinceps operam studiosè dare.*

(*A* Δ) *Il professa* le Droit à Bourges *avec Duaren, Hotman & Cujas.*] L'Auteur (*b*) que j'ai cité lui donne encore un autre Collegue, savoir Eguinard Baron; mais comme je sai qu'Eguinard Baron mourut l'an 1550. je n'ai pas voulu dire qu'il fut Professeur en Droit en même tems que Doneau, qui selon le propre recit de mon Auteur (*c*), n'enseigna le Droit à Bourges qu'après y avoir reçu le doctorat en cette science l'an 1551. Ce fut Duaren qui lui confera ce grade le 17. de Juillet. Le discours qu'il fit en cette occasion à la loüange de Doneau est imprimé parmi ses Oeuvres. Le Pere (*d*) Jacob qui avoit lu l'Oraison funebre de Doneau faite par Scipion Gentilis, a mieux distingué que Paul Freher ce qu'il faloit distinguer. Il s'est contenté de dire que Doneau fut fort assidu aux leçons d'Eguinard Baron, & à celles de François Duaren, & qu'il s'insinua dans leurs bonnes graces, & que Duaren sur tout lui temoigna une affection singuliere. J'ai corrigé une autre faute de Paul Freher, il nomme *Arnoldum Ferrerium* l'un des Professeurs de Toulouse, dont nôtre Doneau fut disciple; il faloit le nommer *Arnoldum Ferrerium* comme a fait le Pere Jacob. Prenez ceci pour un exemple de la negligence dont j'ai parlé (*e*) ci-dessus.

(*B*) *Pour s'engager .... dans la faction de Leicester.*] Leicester avoit amené 6000. Anglois en Hollande sur la fin de l'an 1585. & au lieu de maintenir la liberté de cette nouvelle Republique, il tâcha de s'y eriger en Souverain: & comme il n'ignoroit pas que le peuple soutenu par les Predicateurs s'attachoit aux interêts du Gouverneur, contre le parti des Magistrats, il fomenta adroitement ces dispositions du peuple, & y reüssit d'autant plus facilement, que la faction oposée s'attiroit la haine des Ecclesiastiques, en s'opoſant à l'autorité des Consistoires. Mr. (*f*) Huber qui m'aprend cela ajoûte, que ceux qui étoient du parti des Consistoires soutenoient que la souveraineté n'apartenoit point aux Magistrats, mais au peuple, These que les Etats de Hollande firent condamner le 16. d'Octobre 1587. Toutes ces menées de Leicester remplirent de partialitez la nouvelle Republique, & l'on decouvrit même des complots par où il tâchoit de s'assûrer des plus grandes villes, & de Leide nommément. Voilà les affaires où nôtre Donellus se trouva mêlé, & pour lesquelles il fut bani (*g*). *Eam conjunctionem* (plebis & concionatorum cum Gubernatore) Leicestrius *imprimis curæ habuit, obtrectando optimatibus, & concionatores plebemque specie religionis sibi conciliando. Quâ in re multum ei profuit, quod Optimates* disciplinæ Ecclesiasticæ *fere adversabantur, & Consistoria sibi adversa reputantes, quantum poterant, cohibere gaudebant. Quorum patrom vicissim plebi inculcabant, jus* supremum non esse penes Proceres, sed penes populum, *cui ipsi rationem reddere cogerentur. Contra quam sententiam Ordines Hollandiæ decretum sive aspernationem publicam ediderunt* d. 16. Octobris 1587 (*h*). Bien des gens ajoûteront plus de foi à ceci sur la parole de Mr. Huber que sur celle de Grotius, c'est pourquoi je ne cite pas ce que ce dernier a dit au livre 5. de son Histoire du Païs-bas. C'est ainsi qu'il le faut citer, & non pas (*i*) au 5. livre de ses Annales. Doneau ne fut pas le seul Professeur qui cabala contre l'autorité des Etats en faveur de l'Angleterre. Lambert Daneau Ministre François refugié en Hollande, & Professeur en Theologie à Leide s'engagea dans cette cabale (*k*). C'etoit, si l'on en veut croire Mr. de Thou, la faction des Predicateurs & celle de la populace; & leur but étoit de soumettre la Republique à la domination des Anglois (*l*).

(C) *Mr. de Thou a fait quelque faute.*] Selon son narré il faudroit croire que Doneau en sortant de France s'en alla à Leide. *Qui cum primum Avarici* (*m*) *Biturigum diu docuisset, post tumultum Parisiensem solum patrium vertere coactus Lugduni Batavorum aliquanto tempore hæsit* (*n*). Or cela est faux: il fut depuis sa fuite Professeur à Heidelberg, avant que de l'être dans la Hollande. Outre cela Mr. de Thou s'est trompé à l'âge de ce Professeur: il lui donne autant de vie qu'à Cujas, c'est-à-dire (*o*) 68. ans, & neanmoins l'epitaphe de Doneau (*p*) temoigne qu'il mourut la 64. annee de sa vie. *Pridie Id. Majas*, ce sont les paroles de Mr. de Thou (*q*), *fatis concessit, eodem quo Cujacius ætatis anno, et minore fama, quod illius famam voce & scriptis obstrepere tota vita pro ludo habuerit.* Voiez la 24. lettre de Vossius à la page 73. Je m'étonne que Mr. de Thou ait ignoré que le Zacharie Furnesterus dont il parle est nôtre Doneau: c'est lui qui sous ce faux nom refuta l'apologie du massacre de Paris envoiée à la Diete de Pologne en 1572. par l'Evêque de Valence. (*r*) *Contra eam defensionem biennio post contraria defensio edita est admodum virulenta à Gallo quodam in Germania profugo, Zacharia Furnesteri nomine, qua cum Monlucii nomen & pudorem admodum fugillaret, anno post Lugduni publicatur adversus illum Furnesteri libellum pro Joanne Monlucio episcopo & comite Valentino Dionysi præscriptio elegantissime scripta a Jacobo Cujacio I. C. hujus ætatis principe, nomine tamen suppresso.* Mr. Deckher (*s*) a bien sçu que Donellus étoit l'Auteur de l'ecrit du pretendu Furnesterus, mais il s'est trompé en deux choses: 1. en ce qu'il a dit que la reponse de Furnesterus fut publiée l'an mil cinq cens soixante & douze; 2. en ce qu'il a dit (*t*) qu'elle refuta l'apologie que *Michel Seurrus*, Chevalier de Malte, avoit faite dans la Diete generale de Pologne.

(*a*) *Freherus, in theatro pag. 924.*

(*b*) *Paul. Freher.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Ludovicus Jacob de claris scriptor. Cabilonensibus pag. 41.*

(*e*) *Dans la remarque B de l'article* Demetrius *pag. 1024. lettre a.*

(*f*) *Professeur en Droit à Franeker. Il mourut le 8. de Novembre 1694.*

(*g*) Infidæ quoque civitatibus Hollandiæ occupandis, nominatim *Dordraco Leidaque* factæ sunt, ubi proditores quidam capite & *Hugo Donellus Juris Antecessor* exilio mulctati sunt. *Ulricus Huber in historia civili tom. 2. p. 413.*

(*h*) *Id. ib. pag. 412. 413.*

(*i*) *Mr. Teissier, addit. aux éloges to. 2. pag. 424. cite le 5. livre des Annales.*

(*k*) *Thuan. lib. 88. pag. 147.*

(*l*) *Ibid. pag. 146. & seq.*

(*m*) *C'est-à-dire à* Bourges, *& non pas à* Bourdeaux *comme on l'a dit dans la traduction de Mr. de Thou apud Teissier, elog. tom. 2. pag. 160.*

(*n*) *Thuan. lib. 100. pag. 405.*

(*o*) *Id. l. 99. p. 378.*

(*p*) *Apud Meursium Athen. Bat. pag. 132.*

(*q*) *Lib. 100. pag. 405.* (*r*) *Thuan. histor. lib. 53. pag* 1092. *col. 1.* (*s*) *Deckherrus de scriptis adespotis pag.* 263. (*t*) Sub eadem Catharina infamis lanienæ Parisiensis defensor Michael Seurreus, Eques Hierosolymitanus coram Ordinibus regni Poloniæ fuit. *Ibid.*

DRABICIUS (NICOLAS) fameux Enthousiaste du XVII. siecle, nâquit environ β l'an 1587. à Strasnitz dans la Moravie où son pere étoit Bourgmaître. Il fut reçu Ministre l'an 1616. & il exerça cette charge à Drahotutz; & lors qu'il fut obligé de chercher une retraite dans les païs étrangers, à cause des Edits severes de l'Empereur contre la Religion Protestante, il se retira à Lednitz, ville de Hongrie γ l'an 1629. Il n'avoit aucune esperance d'être retabli dans son Eglise, c'est pourquoi il se fit Marchand de drap, à quoi sa femme fille d'un pareil Marchand lui étoit d'un grand usage. Il tâcha de persuader aux autres Ministres d'embrasser une profession mondaine, nonobstant les reglemens qu'on (A) avoit faits pour prevenir ce desordre, & il oublia tellement les bienseances de son premier caractere, qu'il devint un des bons buveurs du quartier δ, & qu'il se crut permises toutes les actions des laïques. Se voiant en danger d'être volé en revenant d'une foire il se defendit, & fut blessé, & peut-être qu'il n'en auroit pas été quitte pour une blessure, si on ne l'eût secouru. Les autres Ministres justement scandalisez de sa conduite en avertirent leurs superieurs. Ceux-ci dans un Synode qui fut convoqué en Pologne firent examiner cette affaire: il fut ordonné que Drabicius seroit suspendu du Ministere, & que s'il ne vivoit pas d'une façon édifiante on exerceroit sur lui la discipline de l'Eglise ξ. Cette rigueur Synodale l'engagea à se comporter honnêtement. Mais ce fut bien autre chose lors qu'il crut être devenu Prophete. Il eut sa premiere vision la nuit du 23. de Fevrier 1638. & la seconde, la nuit du 23. de Janvier 1643. La premiere vision lui promit en general de grandes armées du Septentrion & de l'Orient qui oprimeroient la maison d'Autriche: la seconde marqua en particulier que Ragotski commanderoit l'armée qui viendroit de l'Orient, & ordonna à Drabicius de faire savoir à ses freres que Dieu les alloit retablir dans leur païs, & venger les injures faites à son peuple; & qu'ils eussent à se preparer à la delivrance par jûnes & par oraisons. Il reçut ordre d'écrire ce qui lui étoit revelé, & de commencer comme les anciens Prophetes, *La parole du Seigneur me fut adressée* ±. Dès le lendemain il communiqua sa vision aux Ministres qui étoient refugiez dans le même lieu que lui. Ils la communiquerent aux autres, mais on n'en fit point de cas. Ces deux premieres visions furent suivies de plusieurs autres la même année 1643. & il y en eut une qui ordonna que l'on fît confidence de tout à Comenius ‡, qui étoit alors à Elbing en Prusse. Il y en eut une au mois de Janvier 1644. qui assûra Drabicius que les troupes Imperiales ne feroient point perir les Refugiez †. Elles firent un grand ravage sur les terres de Ragotski, pillerent la ville de Lednitz, & en assiegerent le Chateau. Drabicius s'y enferma, & soit qu'il se defiât un peu de sa vision, soit qu'il crût que bon droit a besoin d'aide, il ne s'amusoit point à des prieres, il se tenoit (B) proche des canons que l'on tiroit sur les assiegeans, & il mettoit la main à l'œuvre. Mal lui en prit; la flamme lui sauta au visage, & lui pensa ôter un œil. Les Imperiaux leverent le siege. Mais quelque tems après ils assiegerent la place tout de nouveau, & la prirent. Les Refugiez furent compris dans la capitulation tant pour leur vie, que pour leurs biens; on ne laissa pas de les piller *. Voilà donc Drabicius au pouvoir des Imperiaux: cela ne l'empêcha point d'aller signifier à Ragotski au mois d'Août 1645. que Dieu (C) lui faisoit commandement de ruïner la maison d'Autriche & le Pape, & que s'il refusoit d'attaquer cette

(A) *Les reglemens qu'on avoit faits pour prevenir ce desordre.*] Les superieurs des Ministres exilez eurent soin de faire ordonner, que chacun s'arrêteroit dans la ville qu'il auroit choisie pour le lieu de sa demeure, & qu'encore que chaque troupeau ne fût conduit que par un Pasteur, les autres Ministres ne laisseroient pas de prêcher à tour de rôlle. On fit cela pour éviter deux grans inconveniens. L'un (a) etoit que sans cela quelques-uns se fussent mis à courir de lieu en lieu pour recueillir des aumônes: l'autre étoit qu'en ne prêchant point ils se seroient rendus mal propres à édifier une Eglise, si jamais Dieu les eût rapellez à leurs premieres fonctions (b).

(B) *Il se tenoit proche des canons .... & mettoit la main à l'œuvre.*] Comenius l'en blâme. *Drabicio tamen*, dit-il (c), *vitio datum, quòd dum ex Arce tormenta in hostem librarentur, ille non interesse tantùm* ad alios præsentiæ divinæ spe, juxta promissionem bi factam, animandum) *sed & tormento uni ignem semel admovere voluit: cum eum in angulo esse, & precibus vacare, præstitisset. Sed inconsideratus hic novi etri (materiali gladio Dominum defendere præsumentis) elus à Domino ipso castigatus fuit: permisso ut flamma eri in illum retro se agens faciem illi ambureret, ocumque alterum læderet. Utili commonitorio, ut quisque bi demandata faciat, aliena munia aliis relinquat.* Un omme qui croit avoir des inspirations doit être remli de foi, *fata viam invenient*, doit-il dire.

MAIS on voit au contraire très-souvent qu'il se de- de la providence de Dieu, à moins qu'elle ne soit sistée de tout ce que la prudence humaine peut conibuer de son côté. Nos inspirez ou soi disans tels se onnent moins de repos que les autres hommes: leur agitation, leur inquietude, leur vigilance à preparer les moiens humains qui feroient capables d'amener les évenemens les moins prevus, & les moins prophetisez, marquent qu'ils ne sont que trop imbus de ces maximes paiennes, dont j'ai parlé dans l'article d'Acosta (d), c'est-à-dire qu'à l'exemple des Lacedemoniens il faut invoquer les Dieux en mettant la main à l'œuvre, & que selon le precepte d'Hesiode, (e) il faut que le laboureur fasse ses prieres la main à la charruë, & qu'en un mot les suplications des faineans sont desagreables au Ciel, & renvoiées à vuide (f). On se moqua de Persée Roi de Macedoine (g) qui se retira fort promptement du combat sous pretexte d'aller offrir des sacrifices à Hercule, on pretendoit que la victoire n'étoit duë qu'au General qui la demandoit aux Dieux en se batant courageusement; voilà le veritable moien d'être exaucé, disoient les Paiens: *Ἀλλὰ ταῖς Αἰμιλίου παρῆν εὐχαῖς ὁ θεός· εὔχετο γὰρ κράτος πολέμου καὶ νίκην ὀρέγων ..., καὶ μαχόμενος παρεκάλει σύμμαχον τὸν θεόν.* (h) *Sed Pauli precibus volens propitiusque annuit deus, quippe petebat victoriam belli & palmam hastam tenens, pugnansque opem implorabat dei.* Nos pretendus prophetes suivent dans le fond ces idées-là.

(C) *Signifier à Ragotski .... que Dieu lui faisoit commandement.*] Il reçut ordre de s'en aller au camp de ce Prince, & de lui parler d'abord en termes de menace. On devoit commencer par lui aprendre que le Ciel l'avoit choisi pour Roi de Hongrie, mais à condition qu'il renverseroit la domination Autrichienne & la Papale, en quoi Dieu l'assisteroit d'une façon très-particuliere. On devoit finir par lui aprendre que s'il resistoit à la voix de Dieu, tout periroit chez lui jusques aux chiens. „ (i) Ignarus horum arcanorum „ (k) Drabicius, mandatum accipit 22. Julii & 31. Julii Principis Racocii castra adeundi, Principemque „ primùm blandis verbis, deinde duris, alloquendi. „ *Blandis: electum esse divinitùs in Regem Hungariæ,* „ *sed eâ conditione ut Austriacæ & Papali dominationi* „ *finem imponat: habiturus auxilio Deum ad omnes* „ *hostiles exercitus clade afficiendum* (Rev. XXX.) *Du-* „*ris*

(a) ras (*ut ab aliis factitatum vidimus*) pererrare. *Corevelationum pag.* 139. (b) Ut exilii tractu nemo is sacris desuesceret, potiùs sese mutuâ diligentiâ : ut si Deus nostri misertus rursum nos Ecclesiis hebetatus rediret, exercitatior potiùs. *Id. ibid.* 5.

(d) *Ci-dessus pag.* 69. *col.* 1.

(e) *C'est ainsi que plusieurs entendent le passage d'Hesiode lib.* 2. *ἔργ. καὶ ἡμέρ. v.* 83.

(f) Sibi quisque profecto Est Deus: ignavis precibus fortuna repugnat. *Ovidius Metam. lib.* 8. *v.* 72.

(g) *Plut. in Paulo Æmilio pag.* 265.

(h) *Id. ib.* C.

(i) *Historia revelat. pag.* 147.

(k) *C'est-à-dire que Drabicius ne savoit pas que le Turc envoiât courier sur courier à Ragotski pour lui defendre de joindre ses troupes avec celles des Suedois dans la Moravie l'an 1645. & que l'Empereur offrit à Ragotski les plus favorables conditions de paix.*

cette engeance de viperes, il attireroit sur sa maison une ruine generale, qui n'épargneroit pas même *celui qui pisse contre la paroi*. Ce Prince savoit dejà que Drabicius faisoit le Prophete; car Drabicius selon les ordres qu'il en recevoit coup sur coup dans ses extases, lui avoit envoié une copie de ses revelations laquelle Ragotski jetta au feu β. A l'égard de l'ordre que le Prophete alla porter en personne, on lui repondit qu'on avoit conclu depuis peu un traité de paix γ. La mort de ce Prince arrivée le mois d'Octobre 1647. plongea Drabicius dans un extrême chagrin: il crut que ses revelations ne seroient que de la fumée, & il se voioit exposé à la raillerie. Mais il eut une consolation extatique qui le rassûra, & qui lui defendit de jetter au feu ses pancartes, puis que Dieu lui ameneroit Comenius auquel elles seroient consignées δ. Comenius aiant des affaires en (D) Hongrie l'an 1650. y vit la personne & les propheties de Drabicius, & fit telles reflexions qu'il jugea bon être, sur ce que depuis trois ans les visions de ce personnage lui avoient promis Comenius pour coadjuteur. C'est quelque chose de considerable que Sigismond Ragotski se voiant poussé par Drabicius à faire la guerre à l'Empereur, & par sa mere à vivre en paix, ne savoit que faire, combatu de part & d'autre par de terribles menaces. Drabicius lui denonçoit les jugemens du Très-Haut en cas de paix, & sa mere le menaçoit de lui donner sa malediction en cas de guerre. Dans cette perplexité il se recommanda aux prieres de Drabicius, & à celles de Comenius ζ, & se tint en repos jusques au jour de sa mort, c'est-à-dire jusques au 4. de Fevrier 1652. Comenius qui ne s'attendoit point à cela η en fut étrangement surpris. L'ange qui lui disoit tout, ne (E) lui avoit point revelé ce grand article. George Ragotski, Prince de Transilvanie, frere du defunt, ne savoit rien de tout ce manege prophetique, mais Comenius lui en aprit le detail en lui donnant un exemplaire des écrits de Drabicius. Celui-ci fut rehabilité au Ministere le 20. de Juin * 1654. Comenius fit ce coup-là en passant par la Hongrie pour s'en retourner en Pologne. Depuis son depart de la Cour de Transilvanie il falut se servir d'une autre personne, pour notifier au Prince les visions de Drabicius. Elles se presentoient plus dru que jamais, & donnoient ordre coup sur coup qu'on en fit part au Coadjuteur, afin qu'il les fit connoître aux nations & langues, & à tous les peuples de la terre, & nommément aux Tartares & aux Turcs †. Comenius se trouvoit embarrassé entre la crainte de Dieu & celle des hommes: il craignoit en n'imprimant point les revelations de Drabicius de desobeïr à Dieu; & en les imprimant, de s'exposer à la moquerie & à la censure des hommes. Voici le milieu qu'il prit ‡. Il resolut de les imprimer, & de n'en point distribuer les exemplaires; & de là vint qu'on intitula ⁂ le livre, *Lux in tenebris*. Mais la resolution de tenir cette lumiere sous le boisseau ne dura pas; elle succomba sous deux insignes évenemens que l'on prit pour la grande crise, & pour le denoüement du mystere. L'un de ces évenemens fut l'irruption (F) de Ragotski dans la Pologne; l'autre fut la mort de l'Empereur Ferdinand III. Ni l'un ni l'autre ne servirent

β Ibid. pag. 146.

γ Ibid. pag. 148.

δ Ibid. pag. 148. & 149.

ζ Ibid. pag. 156.

η Ibid. pag. 157.

* Ibid. pag. 177.

† Ibid. pag. 179.

‡ Ibid. pag. 183.

⁂ Voiez la remarque A de l'article Kotterus.

„ *ris autem: si viperinam illam progeniem persequi renueris, mala inducturum esse Deum, excisurumque de Domo ejus mingentem etiam ad parietem* (Rev. „ XXXI v. 4.) „ C'étoit fort bien imiter le style & les manieres des anciens Prophetes. Je ne trouve pas que Drabicius ait parlé lui-même au Prince, il lui fit savoir sa commission par (a) d'autres gens.

(D) *Comenius aiant des affaires en Hongrie.*] Les Protestans que l'Empereur avoit banis de ses terres avoient toûjours esperé d'y revenir: les uns se fondoient sur les ligues qui furent faites contre l'Empereur, les autres sur les visions de quelques Enthousiastes. Pendant la vie de Gustave la chose devint presque certaine, & l'on n'eut point lieu d'en desesperer depuis sa mort; car ses Lieutenans continuerent la guerre à l'honneur de leur nation, & à l'avantage de la ligue. Les Refugiez espererent donc que leur rapel seroit un article de la paix de Munster. Mais ils virent avec douleur que cette longue & importante negociation fut terminée au mois de Janvier 1650. sans qu'on se fût souvenu de leur exil. La maison d'Autriche negocia si finement, qu'elle obtint des conditions cent fois plus avantageuses qu'elle n'auroit dû se promettre: l'Eglise paia pour l'Empereur nonobstant les protestations de la Cour de Rome: tout ce qu'il avoit fait contre les Sectaires de ses Etats demeura fixe & immobile. Alors ces pauvres Refugiez qui s'étoient dispersez en divers lieux se virent sans esperance (b), & resolurent de convoquer une assemblée pour aviser à leurs affaires. Ceux de Pologne souhaiterent que les autres leur envoiassent des Deputez. Ils eurent satisfaction, si ce n'est du côté de la Hongrie. Les Refugiez de Hongrie alleguerent pour leur excuse entre autres choses, qu'ils avoient souvent envoié des Deputez en Pologne depuis leur bannissement commun, & qu'il étoit juste qu'on vint une fois vers eux. Ils demanderent nommément qu'on leur envoiât Comenius Sur-Intendant des Eglises de Moravie: on y consentit d'autant plus facilement que Comenius étoit alors apellé par le Prince Sigismond Ragotski, pour certaines consultations qui concernoient la reforme des Ecoles (c). Voilà ce qui fit que Comenius partant d'Elbing prit sa route par la Silesie & la Moravie, & qu'il se rendit en Hongrie, où il celebra la Pâque avec plusieurs Ministres & Gentilshommes deputez. Drabicius s'y trouva, & lui communiqua ses revelations, & le fit dès lors en quelque maniere son Coadjuteur (d).

(E) *L'ange qui lui disoit tout, ne lui avoit pas revelé ce grand article.*] Cette expression imitée des Memoires de la Duchesse Mazarin s'étant presentée, je m'en suis servi. On m'en excusera aparemment. Drabicius est ici l'ange qui disoit tout à Comenius; mais bien loin de lui aprendre la mort de Ragotski avant qu'elle fût arrivée, il envoia des revelations depuis la mort de ce Prince qui le suposoient vivant. Un des confidens dit là dessus qu'assûrement Drabicius les joüoit: Comenius eut la bouche close, mais aiant eu le tems d'y songer, & d'examiner le parallele de plusieurs visions, il trouva qu'elles avoient prefiguré la mort du Prince un an auparavant. Voila de nos gens: ils ne demeurent jamais court pourveu qu'on leur donne le loisir d'ajuster leurs flûtes, (e) *Febris maligna morbo correptus fuit* (Sigismundus Racocius) *qua ille 4. Februarii vitæ finem attulit. Quod quia nec prædictum ades, nec expectatum fuit, novus offensionis lapis fuit factum. Præsertim cum Drabicius novas suas nobis submitteret Revelationes, tanquam de vivente adhuc formoematas: quem nos non vivere jam certi eramus. Hinc amicorum rei consciorum unus (J. T.) ad me: Ludificamur quiem verè vivit Deus. Ad quod nihil quod responderem habens obmutui. Nunc ista ordine relegenti sapientiæ Dei vestigia manifestè sese ostentant.*

(F) *Fut l'irruption de Ragotski dans la Pologne.*] Comenius demeure d'accord de bonne foi qu'il prit cela pour l'accomplissement de la prophetie que leurs trois Voiants avoient debitée, c'est que l'Orient se joindroit au Septentrion pour faire venir cette terrible journée de l'Eternel (f). Il avoue aussi fort ingenûment qu'il se trompa: il n'auroit pas pu en disconvenir, puis que l'équipée de Ragotski eut le plus mauvais succès du monde. Mais voici d'où Comenius tiroit la cause de son erreur: c'est, dit-il (g), que je n'avois pas assez pris garde que selon les propheties de Christine Poniatovia, le lion oriental & le lion septentrional ne devoient se joindre que pour s'aboucher ensemble, & que même ils ne s'entendroient pas assez, & se separeroient sans rien faire. Ajoûtez à cela, disoit-il, que selon Drabicius, il ne faloit pas que Ragotski entrât en Pologne sans avoir pris ses mesures avec les Tartares & avec les Turcs, & sans avoir mis bon ordre chez

(a) Per Theologum, Medicum, Aulæque magistrum de sibi commissis informat. Ibid.

(b) Pace Monasterii & Osnabrugæ sexennio agitatæ, tandemque conclusæ, iterumque Norimbergæ biennio ventilatæ, tandemque terminatæ, ultima publicatio incidit in Januarium anni 1650 Qua Bohemiæ Regno, cum incorporatis provinciis, hæreditatis nomine Austriacæ Domui relictis, dispersi propter Evangelium a spe reditus aversum exclusi, quid jam agendum esset deliberare cœperunt. Ibid. pag. 49.

(c) Voiez l'article de Comenius pag. 958.

(d) Comenius histor. revelat. pag. 149. 150.

(e) Ib. pag. 156. 157.

(f) Ab insperato Principis Trans. cum exercitu in Poloniam adventu, credebamus jam illud impleri quod ab omnibus his Videntibus prædictum, ut se Oriens jungat Septentrioni, tremendumque illud opus Dei mox procedat. Ib. p. 183.

(g) Id. ib.

virent de rien aux prédictions; au contraire ils servirent à les confondre. Ragotski se perdit par son irruption dans la Pologne; & l'on élut le Roi de Hongrie à la place de Ferdinand III. son pere; élection qui a remis la maison d'Autriche dans tout son premier éclat en Allemagne, ou peu s'en faut, & qui a ruïné de fond en comble les Protestans de Hongrie. Les esperances qu'on fonda sur ces deux évenemens aiant été bientôt dissipées, on se repentit d'avoir sitôt lâché l'édition. Drabicius y perdit (G) le plus, car la Cour de Vienne aiant conu que c'étoit un homme qui sonnoit le tocsin contre la maison d'Autriche, chercha les moiens de le punir, & l'on dit qu'elle en vint à bout. Comenius n'avoit rien à craindre de ce côté-là; il s'étoit cantonné dans un asyle impenetrable, il étoit devenu bourgeois d'Amsterdam, & y joüissoit de toute sorte de protection. Il n'eut à craindre que la plume de quelques Theologiens, & les reproches du secretaire (H) de Ragotski; mais ce n'étoit pas une affaire pour un homme qui ne manquoit ni d'esprit, ni d'érudition, ni de routine à faire des livres, & à citer sur toutes choses les phrases de l'Ecriture, & autres maximes spirituelles avec de grans airs de zéle pour la cause de Dieu, & pour la ruine de l'Antechrist. Il se maintint avec ces machines, & s'il perdit son autorité, sa reputation, sa gloire, ce ne fut qu'auprès de quelques personnes de bon sens qui ne sont presque jamais les arbitres du credit. Ceux qui avoient été credules une fois à son égard, continuerent * de l'être, & c'est ce qui arrivera toûjours. Ainsi les Visionnaires & les Fanatiques à venir n'ont rien à craindre, ils n'ont qu'à debiter hardiment tout ce qui leur viendra dans l'esprit, pourveu qu'ils aient l'adresse de s'accommoder aux passions du tems. Ils n'auront pas les rieurs de leur côté; mais ils auront des partisans qui valent bien les rieurs. Aiez recours à l'article de Comenius, & à celui de Kotterus. Les visions de Drabicius s'étendent jusques à l'année 1666. On se trompe † quand on attribuë son bannissement à des discours seditieux, car il ne fut bani que comme tous les autres Ministres de Boheme, &c. Nous verrons ailleurs ‡ si Mr. Jurieu a dû dire, que les Savans de Paris savent à peine le nom de Drabicius.

* Toties ineptiis ejus decepti, eum pro magno Propheta habere pergunt, nec quicquam inde detrimenti auctoritas ejus sensit. Sic mundus vult decipi. *Append. discursus Theolog. Arnoldi contra Comenium.*

† *Moreri fait cette faute.*

‡ *Dans les remarques de l'article* Kotterus.

DRELINCOURT (CHARLES) Ministre de l'Eglise de Paris, nâquit le 10. de Juillet 1595. à Sedan où son pere avoit (A) une charge considerable. Il fit ses Humanitez, & ses études

chez lui. Nous pensions, continuë-t-il, qu'il avoit fait tout cela avant que de se mettre en campagne, & nous nous trompions sur ce fait. Remarquez bien cela, & voiez y une preuve de l'obstination de ces Messieurs; ils ne manquent jamais d'echapatoires, il y a toûjours quelque clause à quoi l'on n'avoit pas fait attention: & ainsi l'on se menage toûjours une porte de derriere, & une ressource pour recommencer à predire sur nouveaux frais. Si Ragotski avoit accompli les conditions que Drabicius lui prescrivoit, & que neanmoins son expedition eût été infructueuse, on n'auroit pas laissé de nier que les propheties eussent trompé, car Poniatovia n'avoit-elle pas predit que l'Orient & le Nord s'aboucheroient sans rien faire? Comenius fut plus fin que l'on ne pense quand il compila son triolet. On trouve plus de subterfuges dans trois prophetes que dans un. Lisez la note marginale de la colonne suivante.

(G) *Drabicius y perdit le plus.*] Je n'ai trouvé personne qui m'ait sçu dire quelle fut sa fin, & je ne sai ce qu'il faut croire du recit que l'on va lire, je l'ai tiré d'un Auteur François: (a) *On faisoit plusieurs reflexions*, dit-il, *desquelles je ne crois pas devoir amuser les lecteurs, qui effectivement ne sont pas obligez d'y ajouter foi, non plus qu'à la folle letre qu'un archifou (dont je veux quarer le nom & la personne) a adressée à un grand Monarque, selon les visions extravagantes de Nicolas Drabicius Bohemien, brulé comme Imposteur & faux Prophete, de qui le livre a été porté en toutes les Cours des Princes de l'Europe, jusques mêmes au Grand-Vizir par un Ministre de Zurich en Suisse; lequel pour ce sujet a été quatorze ans en prison, pendant lequel tems pour marque de son extravagance, il laissa croitre sa barbe jusques à sa ceinture, à ce qu'un Gentilhomme très-digne de foi, qui l'a connu, m'a assûré.* Mr. Des-Marets avoit oui dire une chose bien differente, c'est que Drabicius bien loin de batiser le grand Turc, comme il s'y étoit attendu, fut contraint de se sauver en Turquie où il mourut. (b) *Ad multa particularia procefferunt* (hi impostores) *circa Ragocium .... magnum Turcam à Drabicio baptizandum (cum è contrario feratur ipsum Drabicium ad Turcas transiisse & inter eos obiisse) quorum imposturas & falsitatem oppositus eventus docuit.*

(a) *Rocoles. Vienne deux fois delivrée pag. 381.*

(b) *Maresius in Antirrhetico contra J. A. Comenium pag. 67.*

(H) *Et les reproches du secretaire de Ragotski.*] Ce Prince aiant succedé à son frere Sigismond fut initié aux mysteres de Drabicius: il ne laissa pas conoître s'il y ajoûtoit foi ou non, mais il ordonna que l'on lui communiquât les visions que Drabicius pourroit avoir desormais (c). La Princesse sa mere fut mise de la partie: Drabicius reçut ordre en vision de nuit d'aller la trouver, pour lui annoncer benediction ou malediction suivant le cas qu'on feroit de ses propheties (d). Elles furent données à examiner à Jean Bisterfeld Theologien, & Conseiller d'Etat, qui les rejetta (e). Mais quoi qu'il en soit les reproches du secretaire de Ragotski temoignent que ce Prince, à son dam, n'avoit pas manqué de foi pour Drabicius. On ne demeura point muet sur ces reproches, Comenius representa que le Prince n'avoit pas suivi les ordres du Voiant, car il étoit entré en Pologne sans en avoir eu l'agrément des Turcs. (f) *Brevi post à Principis transylvanici Secretario, C. S. tristes accurrunt (tertiâ vice) quibus historiâ Principis sui ruinam recitans, non obscurè culpam in Revelationes istas (quasi fidem illis habens eò impulsius fuisset Princeps) conferre videbatur, causa fuit data ad nebulas illas discutiendum scribendi aliquid.* Il seroit difficile de dire si Ragotski ajoûta foi aux propheties de Drabicius, ou s'il crut seulement qu'elles lui procureroient la victoire, par les dispositions où elles mettroient les peuples. Il seroit assez possible qu'un Prince de grand cœur, de beaucoup d'esprit, mais sans etude, se laissât fort ébranler par des discours semblables à ceux de Drabicius, je veux dire qu'il y trouvât quelque chose de divin, & de prophetique, & qu'il craignît les maledictions annoncées par ce Prophete. On faisoit entendre à George Ragotski que son pere & son frere en avoient senti les effets: pourquoi ne croirions-nous pas qu'il devint credule? Mais d'ailleurs il est très-possible qu'un Prince assez éclairé pour se moquer de ces chimeres, forme des projets & de grans desseins conformément aux visions de ces gens-là; car c'est une très-puissante machine pour amener sur la scéne les grandes revolutions, que d'y preparer les peuples par des explications apocalyptiques, debitées avec des airs d'inspiration & d'enthousiasme. C'est ce qui a fait dire aux ennemis des Protestans, que leurs Auteurs n'ont tant travaillé sur l'Apocalypse, qu'afin d'exciter la guerre par toute l'Europe, en inspirant à tel Prince qui n'y songeoit pas l'envie de profiter des conjonctures. Comenius n'a pas été à couvert de ce soupçon. Voiez l'article de Kotterus.

(c) *Histor. revelat. pag. 162.*

(d) *Ibid. pag. 165.*

(e) *Ibid. pag. 175.*

(f) *Ibid. pag. 184.* NOTEZ *que si l'entreprise de Ragotski avoit été heureuse, on n'auroit eu nul égard à cette inobservation des conditions prescrites par le prophete, & aujourd'hui les mêmes clauses sont assommées ou accommodées aux proprietez de ces gens-là, jusqu'à ce qu'il plaît aux commentateurs d'en decider. C'est là leur grande clef.*

(A) *Où son pere avoit une charge considerable.*] Il fut d'abord secretaire de Henri Robert de la Mark Duc de Bouillon & Prince Souverain de Sedan, & puis il fut élu Greffier au Conseil souverain de cette ville (g). Il épousa N. Buyrette fille de Nicole Buyrette, Avocat au Parlement de Paris. Cet Avocat embrassa la reformation: sa femme & ses enfans l'imiterent avec un tel zéle, que Thomas Buyrette son fils ainé est dans le martyrologe Protestant, & que Jaques Buyrette son second fils se consacra au Ministere, & auroit été actuellement l'un des Pasteurs de l'Eglise de Paris, s'il ne fût mort la semaine même qu'on avoit choisie pour l'imposition des mains. Thomas Buyrette par le conseil de Calvin & de ses collegues, subit la charge de Ministre à l'âge de 19. ans, & l'exerça dans Lion (h). *Quelques années apres, la fureur des persecutions le contraignit de se retirer à Geneve . . . mais ne trouvant point de repos que dans le travail de sa vocation, il fut aussi-tot envoyé à Besançon où Dieu lui fit la grace d'établir une Eglise secrette, & d'avancer le regne de* JESUS-CHRIST *d'une façon merveilleuse.* Sa mere ne l'aiant

(g) *Vie manuscrite de Charles Drelincourt.*

(h) *Voiez l'epitre dedicatoire des 9. Dialogues de Mr. Drelincourt contre les Missionaires, touchant le service des Eglises Reformées.*

études de Theologie à Sedan, mais il fut envoié à Saumur pour y faire sa Philosophie sous le professeur Duncan. Il fut reçu Ministre au mois de Juin 1618. & il exerça sa charge (*B*) proche de Langres, jusques à ce qu'il fut apellé par l'Eglise de Paris au mois de Mars 1620. Il épousa en 1625. la fille unique d'un riche * Marchand de Paris, de laquelle il (*C*) eut 16. enfans. La benediction de Dieu qui se repandit sur son mariage par une fecondité non commune, ne se repandit pas moins sur son Ministere. Ses predications étoient fort édifiantes; il étoit incomparable dans la consolation des malades; & il s'emploioit avec un grand fruit aux affaires de son Eglise,

* *Il s'apelloit Bolduc, & s'étoit fait de la religion.*

l'aiant point vu depuis qu'il étoit Ministre, souhaita passionnément de le voir: il fit donc un voiage à Paris l'année même du massacre. Il tomba le 3. jour *entre les mains des massacreurs, qui ayant apris de lui-même quelle étoit sa religion & la charge qu'il exerçoit, le firent mourir cruellement avec Jean Mole mari de Marie Buyrette sa sœur aînée, & trainerent inhumainement en la riviere le corps de l'un & de l'autre. C'est ce même Thomas Buyrette dont il est fait mention au livre des Martyrs, & qui est mis au rang des Ministres de* JESUS-CHRIST *qui ont seellé par leur mort la verité de l'Evangile.* Sa mere *fut sauvée de ce deluge de sang* par une espece de miracle, *& se retira à Sedan avec le reste de ses enfans qu'elle nourrit & éleva en la crainte de Dieu.* La derniere de tous etoit posthume, & fut mariée avec Pierre DRELINCOURT qui s'étoit aussi refugié à Sedan, & qui étoit alors secretaire de Henri Robert de la Mark (*a*). Voilà le pere & la mere de nôtre Charles Drelincourt.

(*B*) *Il exerça sa charge proche de Langres.*] On croioit pouvoir etablir une Eglise *aux portes de Langres comme en un lieu de Bailliage.* Ceux qui travailloient à cet etablissement souhaiterent que Mr. Drelincourt fût le Ministre de cette Eglise naissante. Comme *on l'assuroit qu'il se preparoit en ces quartiers une grande moisson, il accepta cette vocation avec ardeur, & la prefera à toutes celles qui se presentoient alors, car bien qu'il ne fût âgé que de 22. ans & de quelques mois, il eut le bonheur d'être desiré de plusieurs Eglises du Royaume, & même de quelques etrangeres des plus considerables. . . . A son arrivée à Langres il fut rempli d'une grande esperance, car il trouva en la ville quantité de ces gens que l'on apelle* temporiseurs, *qui sembloient n'attendre que l'occasion pour se declarer: & en la campagne il voyoit des peuples qui soupiroient aprés la pureté & simplicité de l'Evangile, & même au seul bruit de l'établissement de cette Eglise il acourut plus de 500. personnes dans l'esperance d'ouïr quelque predication.* Mais on ne put jamais obtenir au Conseil du Roi l'arrêt necessaire. Mr. Drelincourt *en conçut une tristesse si profonde, qu'il tomba malade d'une maladie de 3. mois qui le pensa mettre au tombeau. . . . En attendant l'établissement tant desiré il prêchoit aux Eglises voisines, & même au Chateau de Precigni, où il reçut l'imposition des mains au* commencement de Juin 1618. *Il ne lui fut pas permis de faire son sejour ordinaire* à Langres: cela le rendit d'autant plus *soigneux à visiter, à instruire, & à consoler* les Protestans de la campagne. Enfin lors que toute esperance de voir établir l'Eglise de Langres fut perduë, il accepta la vocation de l'Eglise de Paris. Il y prêcha pour la premiere fois le 15. de Mars 1620. Il a toûjours conservé une tendresse particuliere pour les membres de sa premiere Eglise (*b*).

(*C*) *De laquelle il eut 16. enfans.*] Les sept premiers furent tous garçons: les autres furent entremêlez, six fils & trois filles.

L'aîné de tous étoit Laurent DRELINCOURT. Il fut d'abord Ministre de la Rochelle, mais en aiant été arraché par un Edit qui defendoit à cette Eglise d'avoir des Pasteurs qui fussent nez hors de la Rochelle; „ il fut apellé à Niort, où il a exercé son Ministere „ avec beaucoup d'estime & de fidelité, jusques à ce „ que Dieu l'ayant privé de la vuë l'an 1680. il mourut „ 6. mois apres, âgé de 56. ans. Nous avons de lui „ divers beaux Sermons: il a laissé aussi un recueil de „ (*c*) Sonnets chretiens fort polis, & fort estimez, „ par ceux qui ont du goût tout ensemble pour la pie„ té, & pour les belles choses. Outre qu'il étoit so„ lide Theologien, bon Predicateur, & savant en „ Ebreu, il avoit ceci de particulier, qu'aiant à ses heu„ res perduës étudié parfaitement la langue Françoise, „ il en savoit admirablement toutes les delicatesses & „ la pureté; jusques-là que le fameux Mr. Conrard le „ consultoit presque tous les ordinaires sur ces sortes „ de matieres. Il a laissé un manuscrit entre autres „ dont le dessein est de nettoier la langue Françoise des „ façons de parler basses & impures, qui meriteroit fort „ de voir le jour. . . . . Laurent Drelincourt fut ma„ rié, & ne laissa que des filles (*d*). Si l'on veut voir à quel point Monsieur son pere l'aimoit, on n'a qu'à lire l'epitre dedicatoire du faux Pasteur convaincu.

Le second fils s'apelloit Henri DRELINCOURT. Il fut consacré au saint Ministere, & l'exerça d'abord à Gien, & puis à Fontainebleau. Ces deux freres eurent la consolation de recevoir de leur propre pere l'imposition des mains. Les Sermons qu'il fit en ces rencontres ont été donnez au public. Henri Drelincourt mourut avant les dernieres persecutions (*e*). Il avoit eté Avocat, avant que d'être Ministre (*f*).

Le troisieme fils est l'illustre Charles DRELINCOURT (*g*) Professeur en Medecine à Leide, dont j'ai eu deja occasion de parler (*h*) plus d'une fois. „ A peine eut-il pris ses degrez à Montpellier en 1654. „ qu'incontinent il fut choisi pour être premier Me„ decin des armées du Roi de France en Flandre, sous „ Monsr. le Marechal de Turenne. Depuis s'étant „ marié à Paris, il fut apellé pour être Professeur en „ Medecine à Leyde en 1668. Il est à present le Doyen „ de l'Université. Il a servi Guillaume III. Roi d'An„ gleterre, & la Reine Marie son épouse jusques à „ leur élevation à la couronne. Ce fut à lui seul que „ le Roi confia le soin de la Reine dans son voyage aux „ Eaux d'Aix en 1681. Il a eu aussi l'avantage d'être „ apellé de tous les Grans de la Cour à la Haye (*i*). „ Je ne veux point passer sous silence une chose que j'ai luë dans l'epitre dedicatoire du *faux Pasteur convaincu*, c'est qu'il eut envie d'être Ministre depuis même son Doctorat en Medecine. S'il n'en a point le caractere, on peut assurer qu'il ne manque d'aucune des qualitez que doit avoir un vrai Ministre de l'Evangile. Il n'y a point de Theologiens qui possedent l'Ecriture mieux que lui, & il n'y en a guere qu'il ne surpasse en cela. Sa pieté est solide, bienfaisante, officieuse, charitable. Il n'a epargné ni sa bourse, ni son credit, ni ses conseils envers les Refugiez qui ont eu besoin de ses bons offices. Jamais homme ne fut bon ami au point qu'il l'est. Ceux qui feront son panegyrique auront de la peine à decider, si les qualitez du Savant sont plus sublimes en lui, que celles de l'honnête homme. Si l'on rassembloit tous les éloges que plusieurs Auteurs lui ont donnez, on en formeroit un livre. Ceux que ses collegues lui donnent dans leurs (*k*) harangues publiques me paroissent d'un grand prix, & l'on sait que depuis peu (*l*) ils ont parlé de son merite très-avantageusement dans une (*m*) action qui les apliquoit à un autre objet, le plus grand, & le plus noble qui se pût voir, & le plus capable d'attirer & d'épuiser toute l'attention de l'Orateur. Tous les Ecrits qu'il a publiez sont d'un caractere original & inimitable. Consultez les nouvelles de la Republique des lettres, où l'on trouve les extraits de quelques-uns de ses Ouvrages de Medecine. Voiez aussi l'épitre dedicatoire d'un Sermon (*n*) imprimé à Leide l'an 1682. Il entend admirablement la langue Françoise. Les Vaugelas & les Bouhours marqueroient moins sûrement que lui les fautes, & les negligences de nos Ecrivains François. Les defauts du style les plus petits, & les plus imperceptibles ne lui échapent jamais, quand il veut se donner la peine de les faire remarquer.

Le quatrieme fils se nomme Antoine DRELINCOURT. Il est Medecin à Orbes en Suisse, & fort estimé dans sa profession. Les Seigneurs de Berne l'ont fait leur Medecin Extraordinaire.

Le cinquiéme fils mourut à Geneve pendant ses études de Theologie.

Le sixiéme se nomme Pierre DRELINCOURT. Il est Prêtre de l'Eglise Anglicane & Doien d'Armach. C'est un homme de beaucoup de merite.

Tous les autres enfans sont morts ou dans leur bas âge, ou à la fleur (*o*) de leur jeunesse, excepté une fille qui vit encore. Elle fut mariée à Mr. Malnoe, Avocat au Parlement de Paris, & au lieu de le suivre en Hollande où il se refugia pour la religion au tems de la Dragonnade, elle est demeurée à Paris, & y fait profession ouverte du Catholicisme.

(*a*) *Voiez la même épitre dedicatoire.*

(*b*) *Tiré de l'épitre dedicatoire du 3. tome de ses Sermons. Il le dedia à Mrs. Hendelot Seigneurs de Precigny, & aux autres fideles de la ville de Langres & des environs.*

(*c*) *Il y en a 6. éditions: la derniere est d'Amsterdam, chez Nicolas Parmentier 1693.*

(*d*) *Tiré de ladite vie manuscrite.*

(*e*) *Vie manuscrite.*

(*f*) *Voiez l'épitre dedicatoire du faux Pasteur convaincu datée du 4. d'Avril 1656. Il n'étoit pas encore Ministre.*

(*g*) *Voiez l'article suivant.*

(*h*) *Voiez entre autres endroits ci-dessus pag. 53. pag. 251. col. 1. pag. 703.*

(*i*) *Tiré de la vie manuscrite.*

(*k*) *Voiez l'Oraison funebre de Mr. Hermannus composée par Mr. Bidloo, Professeur illustre en Medecine à Leide. Je laisse plusieurs autres Harangues où il est loüé.*

(*l*) *Au mois de Mars 1695.*

(*m*) *L'Oraison funebre de la Reine d'Angleterre. Mrs. Spanheim, & Perizonius ont fait chacun une très-belle harangue sur la mort de cette grande Princesse.*

(*n*) *Il a pour titre,* les étoiles de l'Eglise & les Chandeliers mystiques. *Il fut prononcé par Laurent Drelincourt au Synode de Poitou à Fontenai le 25. d'Octobre 1677. L'Auteur de l'épitre dedicatoire s'apelle Mr. Baigneux. Il étoit Ministre de Poitiers, & il a épousé la fille aînée de Laurent Drelincourt.* (*o*) *Entre autres une fille qui mourut fort pieusement le 5. de Decembre 1655. Voiez l'épitre dedicatoire du faux Pasteur convaincu.*

Eglise, & même à celles des autres Troupeaux, sur lesquelles il ne manquoit jamais d'être consulté quand elles étoient importantes. On ne sauroit dignement representer les services qu'il a rendus à l'Eglise par la (D) fecondité de sa plume, soit que l'on regarde ses livres de devotion, soit que l'on regarde ses livres de controverse. Il y a tant d'onction dans les premiers, l'esprit & les expressions de l'Ecriture y regnent de telle sorte, que les bonnes ames y ont trouvé & y trouvent encore tous les jours une pâture merveilleuse. Ce qu'il a écrit contre l'Eglise Romaine a fortifié les Protestans plus que l'on ne sauroit dire, car avec les armes qu'il leur a fournies, ceux même qui n'avoient aucune étude tenoient tête aux Moines & aux Curez, & prêtoient hardiment le colet aux Missionaires. Ses Ecrits l'ont fait regarder comme le fleau des Controversistes Catholiques, & neanmoins (E) il étoit aimé dans l'autre parti. Les grans Seigneurs de (F) la Religion lui temoignerent toûjours une consideration très-particuliere. Il mourut le 3. jour de Novembre 1669. dans les dispositions * les plus devotes qu'on pouvoit attendre d'un Ministre qui avoit toûjours paru animé de beaucoup de zêle, & qui avoit consacré avec une (G) aplication infatigable tous ses travaux à la gloire de Dieu, & au service de l'Eglise. Il avoit vaqué extremement à l'oraison, & dans les dernieres années de sa vie, s'il étoit en son particulier, il n'entendoit jamais sonner l'heure sans se mettre à genoux pour prier Dieu †. Le Sieur Paul Freher (H) s'est trompé en bien des choses.

☞ DRELINCOURT (CHARLES) fils du precedent, nâquit à Paris le 1. de Fevrier 1633. Il reçut le Doctorat en Medecine à Montpellier l'an 1654. & après s'être signalé dans la pra-

* *Consultez ses dernieres heures, on les publia peu après sa mort, & on les a jointes à son livre de consolations contre les frayeurs de la mort dans les dernieres éditions.*

† *Tiré de sa vie manuscrite composée par un Ministre François, refugié en Angleterre, qui travaille à la vie des Pasteurs illustres de France.*

(D) *Par la fecondité de sa plume.*] Son coup d'essai fut un livre de preparation à la Sainte Cène. Celui-là, & son Catechisme, son Abregé des controverses, & les Consolations contre les frayeurs de la mort, sont de tous ses Ouvrages ceux qui ont été le plus souvent imprimez. Quelques-uns l'ont été plus de 40. fois, & ont été traduits en diverses langues, en Alemand, en Flamand, en Italien, & en Anglois. Ses visites charitables en 5. volumes servent continuellement de consolation aux particuliers, & de source, & de modelle aux Ministres. Il a publié trois volumes de Sermons. Voici les Ouvrages de controverse dont j'ai pu me souvenir. *Le jubilé: le combat Romain: le butin des Jesuites: le triomphe de l'Eglise sous la croix: la reponse au Pere Caussin: les disputes avec l'Evêque de Bellai touchant l'honneur qui est dû à la sainte Vierge: de l'honneur dû aux Sacremens: une Reponse à la* (a) *Milletiere. Dialogues contre les Missionaires en plusieurs volumes: le faux Pasteur convaincu: le faux visage de l'antiquité: les nullitez pretendues de la Reformation: Reponse au Prince Ernest de Hesse: Reponse* (b) *à la harangue du Clergé prononcée par l'Archevêque de Sens: la defense de Calvin.* Il a écrit des lettres qui ont été imprimées, une à Madame de la Trimouille sur la revolte de son epoux: une de consolation à Madame de la Tabariere: une sur le retablissement de Charles II. Roi de la grande Bretagne: quelques unes sur l'Episcopat d'Angleterre, &c. Je ne dis rien des prieres qu'il a publiées. Les unes furent faites pour le Roi, les autres pour la Reine, & pour le Dauphin.

(a) *Il entra en conference avec la Milletiere & la terrassa. Les actes en furent publiez. Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes to. 2. pag. 515. 516.*

(b) *Il la fit sous le nom de Philalethes l'an 1656.*

(E) *Neanmoins il étoit aimé dans l'autre parti.*] „ L'on sait qu'il avoit un grand accès chez les Secre„ taires d'Etat, chez le premier President, chez l'A„ vocat du Roi, & chez les Lieutenans Civil & Cri„ minel: mais il ne s'est jamais prevalu de leur faveur „ que pour secourir des Eglises affligées; ou pour ser„ vir une infinité de particuliers qu'il a ou avancez dans „ le monde, ou redimez du fouet, du gibet, & des „ galeres (c). „ On peut dire qu'encore que les Catholiques de France fussent superieurs aux Protestans pour tout ce qui regarde les avantages mondains; ceux-ci ne laissoient pas de prêcher bien hardiment contre les dogmes de la communion Romaine, & de faire des livres de controverse où ils nommoient assez franchement chaque chose par son nom (d). Plusieurs personnes de merite & d'autorité dans l'autre parti étoient assez raisonnables pour rendre justice à un Auteur Protestant qui soutenoit bien sa cause, & qui se renfermoit dans son sujet. Notre Mr. Drelincourt en est un exemple. Mr. Claude en est un aussi. (†) car il étoit fort consideré parmi les Catholiques Romains. On peut voir par là l'illusion ou l'artifice grossier de certaines gens, qui se font un grand merite de ce qu'ils sont hais comme la peste parmi les Catholiques, & parmi les Arminiens, les Anabatistes, &c. S'ils n'avoient fait que bien soutenir leur cause, ils ne seroient pas devenus l'objet de la haine universelle: c'est donc à leur maniere d'agir, c'est aux injures personnelles, c'est aux mal-honnêtetez qu'ils ont repandues dans leurs écrits, c'est, dis-je, à tout cela qu'ils doivent attribuer l'aversion que l'on a pour eux.

(c) *Vie manuscrite ci-dessus marquée.*

(d) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes t. 2. l. 11. pag. 556.*

(†) *Voiez ci-dessus pag. 945. remarque E.*

(F) *Les grans Seigneurs de la Religion lui temoignerent.*] „ Le Duc de la Force, les Marêchaux de Cha„ tillon, de Gassion, & de Turenne, Madame de la „ Trimouille, le considererent fort. Ils l'apelloient à „ leurs hôtels, & l'honoroient de tems en tems de „ leurs visites. Les Princes (e), & les Seigneurs etran„ gers, les Ambassadeurs d'Angleterre & de Hollande „ en usoient de même avec lui, & se servoient sou„ vent les uns & les autres de ses sages conseils (f) „

(e) *Il étoit notamment fort consideré dans la Maison de Hesse, comme il paroit par les lettres qu'il a écrites à des Princes & à des Princesses de ce nom.*

(f) *Vie manuscrite.*

(G) *Consacré avec une aplication infatigable tous ses travaux.*] Comme il étoit d'une complexion fort robuste, il ne s'epargnoit jamais quand il y avoit à faire quelque fonction de Ministre. Dans une conjoncture extraordinaire il eut assez de courage, & assez de force pour prêcher sept fois en un jour. „ Ce fut un „ effet de cette force de corps & d'esprit dont le ciel „ l'avoit revêtu, que durant l'espace de 12. ans il ser„ vit l'Eglise de Paris lui troisiéme après qu'on en eut „ ôté Monsieur du Moulin. Mais entre autres choses „ il étoit d'une assiduité & d'un empressement à visiter „ les malades, qu'on n'a guere vu dans aucune autre „ personne. . . . Il prenoit tant de plaisir à travailler, „ sur tout en combatant l'erreur, qu'il souhaitoit de „ mourir la plume à la main (g). „ Il a prêché jusqu'à la derniere semaine de sa vie, car son dernier Sermon fut celui qu'il fit le 27. d'Octobre 1669.

(g) *Tiré de sa vie manuscrite.*

(H) *Le Sieur Paul Freher s'est trompé en bien des choses.*] Il a mis au 10. d'Octobre (h) la naissance de Charles Drelincourt, c'est au 10. de Juillet qu'il la faut mettre. II. Il le fait commencer son Ministere à l'Eglise de Paris l'an 1619. & neanmoins Mr. Drelincourt qui étoit Ministre depuis l'an 1618. n'alla servir cette Eglise qu'en l'année 1620. III. Il dit qu'en ce même (i) tems Mr. du Moulin se retira à Sedan, & qu'ainsi Charles Drelincourt & Jean Mestrezat furent seuls chargez de la conduite de ce Troupeau pendant quelques années. Du Moulin se retira à Sedan en l'année 1620. & il resta trois Pasteurs dans l'Eglise de Paris. Mr. Drelincourt étoit l'un des trois, & pendant 12. ans il servit cette grande Eglise lui troisiéme (k). IV. Il assûre que (l) Mr. Drelincourt n'aiant pas la force de monter en chaire à cause des infirmitez de la vieillesse, prêcha souvent sur le cimetiere qui étoit proche du temple. Tout cela est faux. On ne prêchoit à la cour du temple de Charenton que les jours de Cène, ou dans quelque autre solennité qui faisoit que l'assemblée étoit plus nombreuse qu'à l'ordinaire. Dans ces sortes d'occasions on prêchoit au temple selon la coutume, & outre cela à la cour du temple. Un Ministre qui n'auroit pas eu la force de monter en chaire, n'auroit pas été capable de prêcher à la cour du temple, car on y prêchoit en chaire. Mr. Drelincourt ni jeune ni vieux n'étoit pas choisi plutôt qu'un autre pour le Sermon de la cour du temple. V. Ce qu'on ajoûte touchant les 18. derniers mois de sa vie est un très-mauvais recit: nous n'y trouvons rien qui ne fasse perdre de vue cette verité, c'est que ce Ministre (m) *prêcha jusqu'à la derniere semaine de sa vie.* Ceux qui connoissent la pratique des Medecins de Paris, ne trouveront-ils pas surprenant que l'on ait cru aprendre au public une chose très-notable, en disant que ce Ministre fut saigné 4. fois pendant une maladie de 18. mois? *Sesquiannum ante obitum à M. Majo A. 1668. catharris frequenter ac pectus delapsis cum tussi & asthmate misere afflictus, postquam* INTEREA *quater ipsi vena secta fuisset . . . vitam morte beata terminavit 3. Nov. A. C. 1669* (n) Je ne saurois dire si le livre Allemand que Mr. Freher a cité contient ces fautes, mais je n'en doute guere.

(h) *Freher in Theatro virorum erudit. pag. 696.*

(i) *C'est-à-dire sur la fin de l'an 1619.*

(k) *Voiez la remarque G.*

(l) *Viribus tamen ob senium deficientibus Cathedram conscendere nequiret, sæpius in cœmeterio pro concione peregit. Freh. ib.*

(m) *Vie manuscrite, & la remarque G.*

(n) *Freh. ibid.*

pratique tant à l'armée que Mr. de Turenne commandoit en Flandres, qu'à Paris, il fut choisi par les Curateurs de l'Academie de Leide pour la profession en Medecine l'an 1668 β. Il accepta cet emploi, & en remplit les fonctions avec un succés extraordinaire. Sa methode d'enseigner étoit la plus claire, & la plus exacte du monde, & il fit voir dans l'anatomie une dexterité, & une sagacité que l'on admira. Il entendoit à fond la langue Greque & la Latine, & l'on auroit dit en voiant la vaste étenduë de son érudition, qu'il ne s'etoit apliqué toute sa vie qu'à l'étude des belles lettres. Vous verrez une autre partie de ses bonnes qualitez dans la remarque C de γ l'article precedent. Il mourut à Leide le 31. de Mai 1697. après avoir soufert pendant quelques mois les douleurs les plus aiguës avec une constance tout-à-fait Chretienne. Il avoit eu la consolation de voir Charles DRELINCOURT son fils unique, reçu ‡ Docteur en Medecine, & bien marié, & pere de deux garçons. Il ordonna qu'on ne lui fit point d'oraison funebre.

β *Voiez l'épitre dedicatoire à Mr. Van-Beuning au devant de son traité* de octimestri partu vitali.

γ *Ci-dessus pag. 1069. col. 2. j'y parle au tems present comme j'avois fait dans la 1. édition.*

‡ *Le 3. de Fevrier 1693.*

DRESSERUS (MATTHIEU) né à Erfort capitale de la Thuringe le 24. d'Août 1536. se fit un nom considerable parmi les Savans. Les premieres leçons Academiques qu'il ouït furent celles de Luther & de Melanchthon à Wittenberg. Il n'en profita pas long tems, parce que l'air de cette ville très-mal sain pour lui l'obligea de s'en retourner bientôt à Erfort, où il étudia le Grec sous Maurice Sideman. Dès qu'il eut été promu au degré de Maître és Arts l'an 1559. il fit chez lui des leçons de rhetorique, puis il regenta dans le College d'Erfort, & aiant été agregé au nombre des professeurs en Philosophie, il enseigna les Humanitez & la langue Greque. Après avoir enseigné 16. ans dans sa patrie, il se vit apellé à Iëne pour remplir la place de Lipse, c'étoit celle de professeur en Histoire & en Eloquence. Il y fit sa harangue * inaugurale l'an 1574. Quelque tems après il alla à Misne pour y être Principal du College, & l'aiant été pendant six ans il obtint dans l'Academie de Leipsic en 1581. la profession des Humanitez, & on lui donna une pension particuliere pour continuer l'histoire de Saxe. Il trouva à son arrivée à Leipsic bien des disputes parmi les Docteurs: les uns vouloient introduire la Philosophie de Ramus, & les autres ne le vouloient point soufrir: les uns vouloient s'aprocher du Calvinisme, & les autres ne vouloient pas que l'on innovât le Lutheranisme. Il se vouloit tenir à l'écart de ces tempêtes par raport aux innovations de Philosophie; mais quand il vit leur liaison (*A*) avec les autres disputes, il devint un des plus ardens anti-Ramistes qui fussent en ce païs-là. Il passa à Leipsic tout le reste de sa vie, & y mourut le 5. jour d'Octobre 1607. Il est Auteur de (*B*) divers Ouvrages. Il se maria l'an 1565. & devint veuf l'an 1598. & se remaria deux ans après †. C'étoit un homme d'industrie, il le temoigna à Erfort, car il fit consentir tous ses collegues qui à la reserve d'un étoient Catholiques Romains, que la Confession d'Augsbourg & l'Hebreu s'enseignassent dans l'Academie ‡.

* De eloquentiæ & historiarum studio. *Elle est imprimée avec quelques autres du même Auteur.*

† *Tiré de sa vie parmi celles des Philosophes Allemans compilées par Melchior Adam, pag. 495. & suiv.*

‡ *Paul Freher. in Theatr. pag. 1504.*

DRYA-

(*A*) *Quand il vit leur liaison avec les autres disputes.*] Je m'imagine qu'il arriva dans la Saxe en ce tems-là ce que l'on a vu depuis dans la Hollande. Les Theologiens de la Confession d'Augsbourg qui panchoient vers le Calvinisme, n'avoient naturellement aucun interêt à proteger les Ramistes; car quelle liaison y avoit-il entre les hypotheses de Ramus, & la Confession de Geneve? Cependant la cause des Ramistes & celle de ces Theologiens se combinerent: les uns & les autres trouverent bon de reünir leurs interêts, afin de mieux resister à ceux qui ne vouloient point souffrir les innovations. Cela fut cause sans doute que les Lutheriens rigides s'oposerent avec autant de vigueur aux Ramistes, qu'aux fauteurs du Calvinisme. Vous entendrez par là ce que j'ai dit que Matthieu Dresserus se declara contre les subtilitez de Ramus, quand il eut vu qu'elles étoient compliquées avec les disputes de Theologie qui troubloient la Saxe. Voilà une juste image de la combinaison qu'on voit en Hollande entre le Coccëïanisme & le Cartesianisme: ce sont deux choses qui n'ont que ceci de commun; c'est que l'une est regardée comme une methode nouvelle d'expliquer la Theologie, & l'autre comme une nouvelle Philosophie. Quant au reste les principes des Coccëïens, & l'esprit de leurs hypotheses sont entierement éloignez de l'esprit Cartesien.

LE RAMISME & le Cartesianisme combinez avec des disputes Theologiques.

Raportons les paroles dont se sert Melchior Adam. (*a*) *Venit autem Lipsiam eo tempore, quo (verba referimus ipsius Dresseri) anceps malum in Academiam illam invaserat: dum nonnulli argutias Rami, repudiata doctrina Aristotelis & Melanchthonis invehere conarentur: alii religionis quædam dogmata ad sensum Calvini inflecterent. Utrumque extremum declinare ipse cupiebat: & quoniam concertatio de Rami novitatibus Philosophicam communitatem vehementer conturbarat, abstinendum sibi ab ejus consortio esse putavit, ne in medium certamen atque discrimen se objiceret.* Berlepsch Commissaire Electoral le tira de ce dessein pacifique, & il arriva à Dresserus ce qui arrive à plusieurs de ceux qui se mêlent tard de ces sortes de querelles; ils sont plus ardens que les premiers promoteurs. Le Ramisme (*b*) parut à Dresserus un monstre horrible, il entra dans toutes les vuës du Commissaire Electoral, qui de son côté prit un grand soin des interêts de Dresserus, car il n'oublia rien pour exterminer le livre que les Ramistes publierent contre cet adversaire, & pour en faire châtier les Auteurs. (*c*) *Idem Berlepschius omnes vias persecutus est quibus scriptum adversus Dresserum editum à Ramais profligaret, & in autores justa severitate animadverteret.* Il ne s'en faut pas étonner, puis qu'il croioit que le Ramisme conduisoit au Calvinisme. *Memini*, inquit, *Parisiis quantas turbas, quantas cades pepererit Rami secta.* Quin & in hæc verba gravitate magna erupit, *quid quæritis? Ramismus est gradus ad Calvinismum* (*d*). On se moque avec raison aujourd'hui de ces violentes querelles qui diviserent les Academies au XVI. siecle pour des vetilles. C'est ainsi qu'il faut nommer les disputes des Ramistes & des Peripateticiens. Nous ne saurions lire sans rire ou sans pitié les relations de tant de tumultes. Nôtre siecle sera traité tout de même par les suivans, & ainsi se verifie la maxime que la moitié du monde se moque de l'autre, elle se verifie, dis-je, au mepris d'une autre maxime très-équitable: (*e*) *Loripedem rectus derideat, Æthiopem albus*, & par l'observation d'une autre maxime très-injuste, *Clodius accusat mœchos, Catilina Cethegum* (*f*).

(*a*) *Melch. Adam. in vitis Philosopher. Germanor. pag. 496.*

(*b*) Ubi vero cognovit cum Rami doctrina conjunctam esse illius dogmatis disceptationem, magno animi ardore pestiferam id genus amovere conatus est. *Id. ib. pag. 497.*

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Id. ib.*

(*e*) *Juvenal. Sat. 2. v. 23.*

(*f*) *Id. ib. v. 27.*

(*B*) *Il est Auteur de divers Ouvrages.*] D'une *Rhetorica inventionis, dispositionis & elocutionis exemplis sacris & profanis quamplurimis illustrata*: de trois livres *Gymnasmatum literatura Græca, orationum, epistolarum, & poëmatum ex auctoribus sacris ac profanis, cum exemplis modum scribendi monstrantibus*: d'une *Isagoge Historica per millenarios distributa, & ad annum usque nonagesimum primum supra mille quingentos deducta*: de plusieurs harangues, & autres (*g*) livrets utiles à la jeunesse. Voilà tout ce que Melchior Adam raporte touchant les écrits de Dresserus. Il ne parle point des livres de Medecine (*h*) que d'autres lui attribuent, ni du traité, *De festis diebus Christianorum, Judæorum & Ethnicorum* (*i*). Il ne dit rien même qui nous puisse insinuer que Dresserus se mêlât de Medecine, & d'aucune autre profession que de celle d'enseigner les langues, l'histoire, les belles lettres. Que sai-je s'il n'y a point eu un Medecin qui s'apellât Matthieu Dresserus, dont les Ouvrages aient été attribuez à l'Humaniste? J'ai oublié de dire que celui-ci fut attaqué par Bodin sur les 4. Monarchies universelles, & qu'il se defendit (*k*), & qu'un certain Gaspar Hap a publié un Ouvrage qui a pour titre *Erratica historia Dresseri.*

(*g*) Cum aliis libellis juventuti Scholasticæ utilibus. *Melchior Adamus ibid.*

(*h*) *En voici le titre*, de partibus humani corporis & animæ, ejusque potentiis libri duo. Adjectæ sunt ad finem morborum & medicamentorum communissimorum appellationes. *Merklinus in Lindenio renovato* pag. 793. *Paulus Freher. Theatr. pag. 1505.*

(*i*) *Freher* ibid. pag. 1504. *le lui attribuë.*

(*k*) *Melchior Adam. ubi supra.*

☞ **DRYADES.** C'est ainsi que l'on apelloit dans le Paganisme certaines Divinitez femelles & du second rang, qui presidoient (C) sur les bois. Leur condition étoit beaucoup plus heureuse que celle des Hamadryades, qui, comme je le dirai dans leur article, étoient jointes si intimement chacune à son arbre, qu'elles naissoient & qu'elles mouroient avec lui; mais les Dryades avoient la liberté (D) de se promener, & de se divertir, & pouvoient survivre à la destruction des bois dont elles avoient l'intendance.

DRYANDER * (JEAN) martyr Protestant, étoit de Burgos en Espagne. Jean Dias que (Y) la barbarie de son frere a rendu celebre, lui devoit les instructions qui l'obligerent à quitter l'Eglise Romaine pour embrasser la Reformée. Dryander étoit obligé de demeurer à Rome pour obeïr à son pere, mais il ne pouvoit s'empêcher de dire en quelques rencontres son sentiment sur les desordres de l'Eglise. Il étoit sur le point de s'en aller en Allemagne pour y joindre François DRYANDER (Z) son frere, lors qu'il fut deferé comme heretique. Le Pape assisté des Cardinaux le voulut interroger; Dryander ne biaisa point, il declara hardiment sa foi, ce qui fut cause qu'il fut condamné au feu. Il fut brûlé à Rome l'an 1545. β

DRIEDO (JEAN) en Flamand *Dridoens*, natif de Turnhout dans le Brabant, fit ses études à Louvain, & y reçut le bonnet de Docteur en Theologie au mois d'Août 1512. Hadrien Florent qui fut ensuite le Pape Hadrien VI. fit la ceremonie de la promotion; & comme il avoit remarqué que ce disciple s'attachoit trop aux sciences humaines, il l'avertit de la distinction qu'il faut faire entre la science maitresse, & celles qui sont les servantes de celle-là. Depuis cet avertissement Driedo donna ses principaux soins à l'étude de la Theologie γ. Il devint professeur † en cette science dans l'Université de Louvain. Il fut aussi Curé de St. Jaques, & Chanoine de St. Pierre dans la même ville †. Il s'oposa au Lutheranisme avec beaucoup de vigueur, mais si l'on juge de lui par une (A) lettre d'Erasme, il moderoit un peu mieux son zéle que ne faisoient les autres Docteurs de ce païs-là. Il fit imprimer (B) plusieurs livres de Theologie, & s'étant voulu mêler des dificultez chronologiques, il s'y égara (C) pitoiablement. Il mourut à Louvain (D) l'an 1535. quoi que ceux qui ont publié son épitaphe y aient mis qu'il mourut le 4. d'Août 1555.

DRUM-

(C) *Qui presidoient sur les bois.*] Leur nom vint de là, car le mot Grec δρῦς qui signifioit proprement un chêne, signifioit aussi dans un sens moins rigoureux & plus general, toute sorte d'arbres. Servius s'arrête à la premiere signification: *Dryades*, dit-il (a), *à quercubus*. Il avoit dit en un autre endroit, (b) *Dryades sunt quæ inter arbores habitant. Oreades quæ in montibus.*

(D) *Les Dryades avoient la liberté de se promener & de se divertir.*] Si nous en croions Ovide elles dansoient assez souvent autour de ce chêne que l'impie Erysichthon abatit:

Sæpe (c) sub hac Dryades festas duxere choreas;
Sæpe etiam, manibus nexis ex ordine, trunci
Circuiere modum.

Elles avoient même la liberté de se marier. Pausanias (d) dit que la femme d'Arcas fils de Jupiter & de Calliste étoit Dryade: quelques-uns (e) pretendent qu'Eurydice l'étoit aussi, & le fondent sur ces paroles de Virgile:

At (f) chorus æqualis Dryadum clamore supremos
Implerunt montes.

Virgile dit cela après avoir raporté l'infortune d'Eurydice femme d'Orphée. Notez que les poëtes confondent assez souvent les Dryades avec les Naiades &c. & qu'il y eut des Hamadryades qui s'accouplerent avec des hommes. Nous parlerons plus amplement de tout ceci en un (g) autre endroit.

(Y) *Jean Dias que la barbarie de son frere.*] Sleidan (h) raconte au long comment ce pauvre homme fut massacré. Alfonse Dias son frere alla tout exprès en Allemagne pour lui ôter la vie, & il usa de tant d'artifices, qu'enfin il trouva l'occasion de lui faire donner sur la tête un coup de hache par son valet le 26. de Mars 1546. Le Martyrologe (i) Protestant supose que nôtre Dryander fut brûlé après le meurtre de Jean Dias. J'ai suivi Beze qui fait preceder le martyre de Dryander.

(Z) *François* DRYANDER *son frere.*] Il est Auteur d'une traduction Espagnole du Nouveau Testament. Mr. Simon (k) le nomme François Enzinas, & dit que cette version fut dediée à Charles-Quint, ce qui fit grand bruit dans le Pais-Bas. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1543. Il en a donné son jugement avec assez d'etenduë, dans ses nouvelles observations (l) sur le texte, & sur les versions du Nouveau Testament. Ce Dryander fut recommandé à Crammer avec éloge par Melanchthon l'an 1548. Voiez la lettre 43. de ce dernier. Il fut mis en prison à Bruxelles après qu'il eut dedié son Ouvrage à Charles-Quint, & y demeura 15. mois. Il en sortit le 1. de Fevrier 1545. profitant de l'occasion qui se presentoit, c'est-à-dire, voiant à 8. heures du soir que la porte de la prison étoit ouverte (m).

(A) *Si l'on juge de lui par une lettre d'Erasme.*] Voici ce qu'il écrivit à Godeschalc Rosemond Recteur de l'Academie de Louvain l'an 1519. (n) *Disputationibus vestris adversus* Lutherum *semper constantissime favi: sed multo magis scriptis, maxime* Joannis Turenholtii *qui docte & sine affectibus disputavit, ut audio.*

(B) *Plusieurs livres de Theologie.*] Ils concernent les disputes des Catholiques Romains & des Protestans; ils traitent *de gratia & libero arbitrio: de concordia liberi arbitrii & prædestinationis: de captivitate & redemptione generis humani; de libertate christiana; de scripturis & dogmatibus ecclesiasticis.*

(C) *Il s'y égara pitoiablement.*] Cela ne pouvoit pas lui manquer, puis qu'il prit pour des Ouvrages legitimes le Berose, & le Metasthenes d'Annius de Viterbe. Son traité *de scripturis & dogmatibus ecclesiasticis* est divisé en 4. livres dont le 3. regarde les tems: (o) *Ad illustrandas obscuritates in sacra Scriptura emergentes: sed erravit in multis toto (ut dicitur) cœlo, eo quod statuerit sequendam supputationem Berosi Chaldæi, Metasthenis Persæ, & Philonis Judæi aliorumque quorum chronographiam cum Hebraica sacra Scriptura veritate concordare conatur: at bonus vir alioquin doctissimus nondum animadverterat auctores esse suppositios.* C'est ainsi que François Swert (p) en parle. Consultez Possevin (q).

(D) *Il mourut à Louvain l'an 1535.*] C'est ce que disent (r) Aubert le Mire, & Valere André, mais Swert ne le dit pas, au contraire il raporte (s) l'épitaphe de Driedo, où l'on trouve *obiit atque hic sepultus est à nativitate Domini* CIƆ. IƆ. LV. IV. *Men. Augusti.* C'est pourquoi le Pere Labbe n'a pas eu raison de renvoier à Swert ceux qui voudront corriger la faute d'un certain Auteur qu'il ne nomme pas, qui a mis la mort de Driedo sous l'an 1555. (t) *De eo plura Valerius Andreas, Swertius, Miræus &c. ex quibus corrigendus qui anno 1555. die 4. Augusti sub Paulo IV. Papa mortuum docuit.* Tant s'en faut que François Swert soit propre à fournir la correction de cette meprise, qu'il est très-propre à persuader qu'Aubert le Mire, Valere André & les autres se sont trompez; car où sont les gens qui quant au jour mortuaire, n'ajoûtent pas plus de foi aux épitaphes qu'au simple temoignage d'un historien? Paul Freher (v) raporte l'épitaphe de Driedo avec la même fausse date que François Swert. Cela doit aprendre aux Compilateurs qu'il faut prendre garde d'une façon particuliere, à ne point laisser falsifier par les Imprimeurs les titres & les monumens publics.

... (h) *Sleid. lib.* 17. *p. m.* 433. (i) *Acta Martyrum* ... 1556. *in* 8. & *fol.* 152. *edit.* 1560. *in* 4. *l'histoire des* ... *les* 159. *édit.* 1582. *in fol.* (k) *Hist. Critique du Nouv.* ... 2. *ch.* 41. *pag.* 494. (l) *Au chap.* 2. *de la* 2. *part.* ...*vie.*

(m) *Crispin. act. Martyr. fol.* m. 151.

(n) *Erasmus epist.* 18. *lib.* 12. *pag.* 605.

(o) *Val. André Bibl. Belg. pag.* 494.

(p) *Swert. Athen. Belg. pag.* 410.

(q) *Possev. lib.* 2. *Biblioth. selecta c.* 14 & *in apparatu sacro.*

(r) *De Script. sæc. XVI. pag.* 18.

(s) *Ubi supra.*

(t) *Philippus Labbe, de script. ecclesiast. tom.* 1. *pag.* 558.

(v) *In Theatro pag.* 166.

DRUMMOND, † famille très-noble & très-ancienne en Ecosse, dont le Comte de Perth est chef aujourd'hui. Le premier qui ait porté le nom de Drummond dans cette famille étoit un Gentilhomme Hongrois nommé Maurice, qui abandonna l'Angleterre avec Edouard Atheline heritier legitime du païs, pour éviter la persecution de Guillaume le Conquerant qui s'empara de l'Angleterre l'an 1066. Maurice commandoit le vaisseau où Edouard Atheline accompagné de sa mere Agathe, & de Marguerite & de Christine ses sœurs, s'embarqua. Une violente tempête les contraignit de relâcher en Ecosse, & ils aborderent à un port sur la riviere de Forth lequel retient encore aujourd'hui le nom ‡ de l'une des sœurs d'Edouard. C'est celle qui aiant été fort illustre par sa sainteté pendant sa vie, fut canonisée après sa mort. C'est en un mot Sainte Marguerite. Elle épousa Milcolombe III. du nom Roi d'Ecosse, qui donna beaucoup de biens & de dignitez à nôtre MAURICE DRUMMOND, beaucoup de terres dans la Province de Dumbarthon, & la charge de Senechal de Lennox. La Reine lui donna aussi des marques de son estime, car elle lui fit épouser une de ses filles d'honneur. De ce mariage sortit un fils qui s'apella Milcolombe, & qui fut pere de Maurice, celui-ci le fut de Jean, celui-ci de Milcolombe. On ignore leurs actions & leurs alliances, mais on sait leur suite genealogique par des actes & des documens qui ont été conservez avec un grand soin pendant quelques siecles dans l'Abbaie d'Inchafry, & transportez enfin dans les Archives de la famille. Il s'en est perdu quelques-uns par les pilleries où elle fut exposée dans la grande revolution de l'an 1688. mais il en reste assez pour faire foi de ce qu'on expose dans cet article, & d'ailleurs les Historiens Ecossois fournissent de bonnes preuves. On verra dans les remarques la suite (*A*) des successeurs de MILCO-

† *Cet article tant pour le texte que pour les remarques, est un Memoire communiqué au Libraire le 16. de . . . . 1695. On l'imprime tout tel que l'on l'a reçu.*

‡ *On l'apelle St. Margarets Hoop.*

(*A*) *La suite des successeurs de* MILCOLOMBE DRUMMOND *II. du nom.*] Son fils Milcolombe III. surnommé *Begg*, c'est-à-dire *le petit*, épousa Ada fille de Malduin Comte de Lennox, laquelle n'avoit qu'un frere qui ne laissa point d'enfans, & qui epousa la sœur de ce Jean Monteith qui vendit aux Anglois l'illustre Guillaume Wallace Viceroi d'Ecosse. Ce Jean Monteith prevoiant que le Comte de Lennox son beau-frere laisseroit la Comté à Milcolombe mari de sa sœur, conseilla au Roi de la demander. Il espera que le Roi l'aiant obtenue la lui donneroit, mais il se trompa: le Roi en gratifia Robert Stuart, dont les descendans ont été Comtes de Lennox. Milcolombe *Begg* eut d'Ada sa femme 4. fils. Jean, Maurice, Thomas, & Walter. Ce dernier fut Secretaire du Roi. Maurice epousa la fille du Senechal de Strathern, & succeda à sa dignité & à ses grans biens. Thomas fut fait Baron de Balfron. Leur aîné Jean DRUMMOND septiéme Senechal de Lennox declara la guerre à Jean Monteith. Il y avoit une ancienne haine entre leurs familles. Monteith fut vaincu, & perdit trois fils dans cette guerre. Le Roi imposa la paix aux parties: les Grans du Roiaume s'assemblerent pour cette pacification, de laquelle furent garans les Comtes de Douglas, de Angus, & de Arran, & Mylord Robert neveu du Roi Robert Bruce. Leurs signatures & leurs seaux paroissent encore dans le traité, & l'on voit que Mylord Robert neveu du Roi s'avoue l'un des principaux parens des deux familles qui venoient d'être accordées. Drummond aiant perdu par l'un des articles du traité les terres qu'il possedoit au Comté de Lennox, & cela à cause de la mort des trois fils de Jean Monteith; se retira avec sa famille dans la Province de Perth où il possedoit les terres de Stobhall & de Cargill. Il fut marié à la fille aînée de Guillaume de Montifex grand Thresorier d'Ecosse. Son fils aîné Milcolombe IV. du nom épousa Isabelle Douglas Comtesse hereditaire de Marr, & fut lié d'une amitié très-etroite avec le Comte Douglas son beau-frere. Il s'associa avec lui pour faire la guerre aux Anglois, il se signala à la sanglante bataille de (*a*) Otterburn, où il prit prisonnier Ralph Percie, General de grande reputation parmi les Anglois. Il fut honoré d'une pension viagere pour cette action. Son frere Guillaume epousa la fille du Baron de Airth, laquelle lui aporta en dot la Baronnie de Carnock. De ce mariage est issüe la branche de Athoruden.

(*a*) *En langage du païs on la nomme* Cheviee Chace.

Il faut dire quelque chose des 4. filles de Jean Drummond. L'aînée s'apelloit Anabella, & se maria à Robert III. du nom Roi d'Ecosse. Cette Reine est fort louée par les Historiens Ecossois à cause de sa vertu, & de sa prudence singuliere. Elle fut mere de Jaques I. Roi d'Ecosse. L'une de ses sœurs fut mariée à Archibald Comte de Argyl, une autre à Alexandre Macdonald, Seigneur des Iles, fils aîné du Comte de Ross, & une autre à Stuart de Durisy.

Milcolombe IV. du nom étant decedé sans enfans, Jean DRUMMOND son frere fut le chef de la famille. Il épousa Elizabeth de Sainte Clare fille du Comte de Orkney, Cathness, Rossin &c. très-illustre tant parmi les Danois, que parmi les Ecossois. Il en eut trois fils & une fille. Celle-ci fut mariée au Seigneur Thomas Baron de Kinnaird. Nous parlerons de Walter l'aîné des trois fils. Robert son puîné se maria avec l'heritiere de Barnbougall. Jean le cadet de tous s'en alla aux Iles de Madere, où sa posterité fait encore belle figure.

Walter DRUMMOND marié à Marguerite fille du Seigneur Patrice Ruthven chef d'une très-noble Maison, fut pere de Milcolombe qui suit; de Jean Evêque de Dumblan; de Walter qui fut fait Baron de Ledcrief, duquel est sortie la branche de Blair-Drummond, qui a produit deux autres branches, celle du Newton, & celle de Gardrum.

Milcolombe V. du nom epousa Marie Murrai fille du Seigneur de (*b*) Tullibardin, & en eut Jean Mylord DRUMMOND créé Pair du Roiaume, Walter Seigneur de Deanston, Jaques Seigneur de Corrivechter, Thomas Seigneur de Drummernoch, duquel sont sorties les branches de Invermay de Cultmalundre, de Comrie, & de Pitcairns.

(*b*) *Les Comtes de Tullebardin, presentement Marquis d'Athol, sont ses descendans.*

Jean DRUMMOND fils aîné de Milcolombe V. se maria avec Elizabeth Lindsey, fille du fameux Comte de (*c*) Crawfurd, & se rendit puissant & illustre. C'etoit un fort grand genie. Il fut Grand Justicier d'Ecosse, & en ce tems-là c'etoit la principale charge du Roiaume. Il acheta toutes les terres du Baron de Concraig son parent situées dans la Province de Strathern, & avec la permission du Roi, la charge de Senechal hereditaire de cette Province. Il rendit de grans services à Jaques IV. Roi d'Ecosse, car il mit en deroute le Comte de Lennox, & le Seigneur de Lysle avec leurs associez, qui alloient joindre le Comte de Marishall & le Seigneur de Gordoun, afin d'executer le complot qu'ils avoient brassé de s'assûrer de la personne du jeune Monarque, & de gouverner le Roiaume sous pretexte de venger la mort de Jaques III. Il fut envoié Plenipotentiaire en Angleterre, pour conclure un traité de paix avec Richard III. Roi d'Angleterre. Après la mort du Roi on le depouilla de ses biens & de ses charges, parce qu'il avoit donné un souflet à un Roi d'Armes qui etoit allé le citer dans le Chateau de Drummond à comparoître au Parlement, pour y rendre compte du mariage de la Reine avec le Comte (*d*) de Lennox: mais les sollicitations de la Reine, & l'intercession des Grans du Roiaume, firent qu'en consideration de sa noblesse & de ses services, on le retablit dans ses biens & dans ses honneurs deux jours après. Il eut 4. filles, dont l'une nommée Marguerite plut si fort au Roi Jaques IV. qu'il la voulut epouser; mais comme il faloit une dispense du Pape à cause de la parenté qui étoit entr'eux, le Prince impatient celebra ses noces en secret. Il vint de ce mariage clandestin une fille qui fut femme du Comte de Huntly. La dispense étant venue le Roi voulut celebrer ses noces publiquement, mais la jalousie de quelques Grans contre la Maison Drummond leur inspira la criminelle pensée de faire empoisonner Marguerite, afin que sa Maison n'eût pas la gloire de donner 2. Reines à l'Ecosse. Sa sœur Elizabeth fut Comtesse d'Angus. Euphemie son autre sœur fut femme du Seigneur de Fleeming, Annabella son autre sœur fut Comtesse de Montrose.

(*c*) *On l'apelloit ordinairement* Earle Beardie.

(*d*) *Ce Comte fut aussi créé en même tems: il se tenoit dans le Chateau de Drummond.*

Guillaume DRUMMOND fils de Jean, & mari d'Isabelle Campbell fille du Comte d'Argyl eut deux fils, Walter & Andre; il entra en guerre ouverte lui

COLOMBE DRUMMOND II. du nom, jusques à JAQUES DRUMMOND III. du nom, Comte (B) de Perth, Chancelier d'Ecosse, qui est aujourd'hui y Chef de la famille, & refugié à Rome pour sa religion. On trouvera dans cette suite un grand nombre d'alliances très-illustres, ce qui seul seroit une marque très-assûrée de l'éclat où cette famille s'est constamment maintenuë.

y C'est-à-dire en 1695.

DRUSBICKI * (GASPAR) Jesuïte Polonois, entra dans la Societé le 24. d'Août 1609. âgé de 20. ans. Il y exerça successivement les charges les plus considerables; car non seulement il fut Maitre des Novices pendant sept ans, mais aussi Recteur de College diverses fois, & Provincial de la Province de Pologne deux fois. Cette Province l'envoia deux fois à Rome en qualité de son Procureur, & il assista à deux † Congregations generales. C'étoit un homme très-enfoncé dans l'oraison, & l'on croit que Dieu lui a revelé beaucoup de choses. Sa devotion pour la Sainte Vierge étoit du degré superlatif. Il étoit dur (A) envers lui-même d'une façon étonnante. Il mourut pieusement à Posnanie le 2. d'Avril 1660. & l'on dit que son corps a demeuré plusieurs années exemt de toute sorte de corruption. Il composa plusieurs livres, mais il n'en (B) publia pas beaucoup. Sa vie ‡ composée par Daniel Pawlowski contient (C) plusieurs choses considerables ‖.

* La veritable orthographe en Polonois est Drusbicki. J'ai suivi celle du Bibliothecaire des Jesuites cité ci-dessous.

† A la 8. & à la 10.

‡ Elle fut imprimée à Cracovie l'an 1670. in 8.

‖ Tiré de Nathanael Sotuel Biblioth. Societ. Jesu pag. 276.

DRU-

& sa famille avec celle de Murrai, & quelques-uns de ses amis brûlerent barbarement dans une (a) Eglise quelques Gentilshommes de la Maison de Murrai. Il étoit fort innocent de ce crime, & neanmoins comme il n'etoit pas aimé du Roi, il fut condamné à perdre la tête. La sentence fut executée. Son fils André fut creé Baron de Bellichlon, & fonda une branche dont le dernier mâle Maurice DRUMMOND laissa 4. filles, qui furent honorablement mariées en Angleterre. L'une d'elles fut femme de Caryl Secretaire du Roi Jaques. Walter DRUMMOND fils aîné de Guillaume n'eut d'Elizabeth Groham fille du Comte de Montrose qu'un fils, savoir,

(a) Dans celle de Minniward.

David DRUMMOND qui épousa Marguerite Stuart fille du Duc d'Albanie Viceroi d'Ecosse, de laquelle il n'eut qu'une fille qui fut femme du Seigneur de Poury Ogilby. Après la mort de Marguerite il épousa Lilia Ruthven qui lui donna cinq filles. 1. Jeanne femme de Jean Comte de Montrose, Chancelier & Viceroi d'Ecosse. 2. Anne mariée à Jean Comte de Marr, grand Thresorier d'Ecosse. 3. Lilia Comtesse de Crawford. 4. Catherine Dame de Tollibardin. 5. & Marguerite Dame de Keir. Les deux fils de David Drummond sont Patrice qui suit, & Jaques Seigneur de Maderly, duquel sont sortis les Vicomtes de Strathallan & les Barons de Marchanl. Le premier qui fut creé Vicomte de Strathallan s'apelloit Guillaume DRUMMOND. Il étoit Lieutenant General des armées du Roi Jaques, & grand homme tant pour la guerre que pour le cabinet.

Patrice DRUMMOND marié à Marguerite Lindsey fille du Comte de Crawford, tige de la branche de Edzel eut cinq filles. 1. Catherine Comtesse de Rothes. 2. Lilia Comtesse de Dumferlin, mere des Comtesses de Lauderdale, de Kelli, de Balcarres, & de Cathness. 3. Jeanne Comtesse de Roxburgh gouvernante des enfans du Roi Charles premier. 4. Anne Dame de Torray-Barclay. 5. & Elizabeth femme de Mylord Elphinston. Outre ces cinq filles Patrice Drummond eut deux fils, Jaques, & Jean.

Jaques DRUMMOND creé Comte de Perth épousa Isabelle Seatoun, fille du Comte de Winton, & ne laissa qu'une fille qui a été Comtesse de Sunderland. Il mourut jeune. Jean son frere Comte de Perth lui succeda: il fut marié avec Jeanne Kerr, fille du Comte de Roxburgh, de laquelle il eut quatre fils & deux filles, l'une desquelles fut Comtesse de Wigton, & l'autre Comtesse de Tullibardin. Les quatre fils sont Jaques qui suit; Robert qui mourut en France; Jean qui a fondé la branche de Logy Almond, & Guillaume Comte de Roxburgh qui a fondé la branche de Roxburgh, & celle de Bellandin.

Jaques DRUMMOND II. du nom Comte de Perth épousa Anne Gordon, fille du Marquis de Huntley, dont il eut deux fils & une fille, savoir Jaques dont je parlerai dans la remarque suivante, Jean & Anne. Celle-ci est une Dame de grand merite, & a épousé le Comte de Erroll Connetable hereditaire d'Ecosse. Jean DRUMMOND Comte de Melfort, Secretaire de Jaques II. Roi de la grande Bretagne, a été marié 2. fois, premierement avec l'heritiere de Lundin dont il a eu trois fils & trois filles. Celles-ci sont Anne mariée au Baron de Houston, Elizabeth femme du Vicomte de Strathallan, & Marie qui n'est pas encore mariée. Les trois fils sont Jaques Baron de Lundin, Robert & Charles. Il a épousé en 2. noces Euphemie Wallace, fille de Thomas Wallace Baron de Craigie, chef d'une très-ancienne famille. Il a de ce 2. mariage six fils & trois filles, Jean Seigneur de Torth; Thomas, Guillaume, André, Rinald, & Philippe: Catherine, Therese & Marie.

(B) *Jaques* DRUMMOND *III. du nom Comte de Perth.*] Il fut fait Conseiller d'Etat l'an 1678. Grand Justicier d'Ecosse l'an 1682. Grand Chancellier d'Ecosse l'an 1684. Il fut si touché par la lecture des papiers qui furent trouvez dans le cabinet de Charles II. concernant la Controverse, qu'aiant examiné l'affaire de la religion très-sincerement, il crut que la Religion Catholique étoit la seule veritable, & en fit profession publique. Son attachement à cette Eglise, & au service du Roi Jaques qu'il tâcha d'aller joindre en France, l'ont exposé à plusieurs mauvais traitemens soit de la part de la populace, soit de la part du Conseil d'Ecosse. Il a été gardé très-étroitement dans le chateau de Sterlin 2. ans & 7. mois: après quoi on lui permit de respirer un peu de tems à cause qu'il etoit malade, puis on le remit en prison, d'où il ne sortit qu'au bout de neuf mois. Enfin on lui a permis de se retirer hors du Roiaume. Il s'est retiré à Rome, où sa vertu & son zéle pour la Religion Catholique le font extremement estimer (b). Ses plus grans ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que sa Catholicité. Il a été marie trois fois: 1. avec Jeanne Douglas fille de Guillaume Marquis de Douglas. 2. Avec Lilia Comtesse de Tullibardin. 3. Avec Marie Gordon fille de Louis Marquis de Huntley, & sœur du Duc de Gordon. Du 1. mariage sont sortis Marie femme de Guillaume Comte de Marishall, Marechal hereditaire d'Ecosse, Anne qui n'est point mariée, & Jaques Mylord DRUMMOND qui à l'âge de 15. ans quitta à Paris l'Academie, pour passer en Irlande avec le Roi Jaques l'an 1689. Il se trouva au siege de Londonderri, aux combats de Newton, de Butler, & de la Boyne. Etant repassé en France avec le Roi Jaques, il fit ses exercices dans les Academies de Paris, après quoi il voiagea en France, en Italie, en Flandre & en Hollande. Il est presentement en Ecosse. Les deux autres mariages du Comte de Perth lui ont donné chacun deux garçons.

(b) C'est-à-dire en 1695.

(A) *Il étoit dur envers lui-même.*] Temoin les meurtrissures qu'on lui trouva sur le corps pendant sa derniere maladie, effets de la discipline terrible qu'il se donnoit. (c) *Desipicentissimus fui, corpus suum inclementer admodum tractabat, id quod patuit in extremo morbo quando infirmariis exuentibus eum & induentibus, carnes miserandum in modum flagris concisa apparuerunt.*

(c) Nathan. Sotuel. Biblioth. script. Societatis Jesu pag. 276.

(B) *Il n'en publia pas beaucoup.*] Pendant l'interregne un professeur de Cracovie fit imprimer un ecrit contre les Jesuites qui fut distribué à la Noblesse. Gaspar Drusbicki repondit à ce libelle. Sa reponse publiée en Polonois a pour titre, *Declaratio memorialis exorbitantium, & processus Academiæ Cracoviensis inter ordines distributi.* Par ce titre seul on peut conoître que ce n'etoit point là un proces soutenu contre les Jesuites par un professeur de l'Academie de Cracovie, mais que l'Université en corps avoit quelques differens avec eux (d). Les autres Ecrits de Drusbicki qui ont vu le jour sont en Latin, & sont des Ouvrages de devotion. *De passione Jesu Christi Filii Dei. Fasciculus exercitiorum & considerationum de præcipuis virtutibus Christianæ fidei. Sol in virtute sua, sive Jesus Christus in splendore suarum excellentiarum spectabilis* (e).

(d) Il y a bien peu d'Academies avec lesquelles les Jesuites n'aient eu des differens: & en general ils pourroient dire par raport à leurs procès, Quæ regio in terris nostri non plena laboris? Virg. Æn. lib. 1. v. 460.

(e) Id. Nathan. Sotuel. ibid.

(C) *Sa vie . . . . . contient plusieurs choses considerables.*] Je conjecture que ces choses-là ne regardent point l'administration des affaires de la Societé qui

DRUSILLE, fille d'Agrippa I. du nom Roi des Juifs, n'avoit que six ans lors que son pere mourut. Elle avoit dejà été promise à Epiphane fils d'Antiochus Roi de Comagene λ; mais ce mariage fut rompu avant que d'avoir été consommé, parce qu'Epiphane ne voulut point tenir la promesse qu'il avoit faite d'embrasser la religion Judaique. Azizus Roi des Emeseniens ne fut pas si scrupuleux; il consentit à se faire circoncir, pourveu qu'on lui accordât Drusille. On la lui donna, & il se fit Juif †. C'étoit une femme extremement belle: Felix ne l'eut pas plutôt vuë, qu'il en devint amoureux. Il lui fit parler de mariage, & lui promit une condition si heureuse qu'elle accepta le parti. Elle abandonna son mari Azizus, (AΔ) & sa religion en même tems, & épousa Felix qui commandoit alors en Judée. La jalousie qui regnoit (A) entre elle & Berenice sa sœur, fut un des plus grans motifs qui la porterent à ce remue-menage ‡. La Sainte Ecriture * fait mention de Felix & de Drusille. Ils eurent un fils nommé Agrippa, qui perit avec sa femme dans un incendie du mont Vesuve ↓. Il y a beaucoup d'aparence que Tacite s'est trompé (B) sur le mariage de Felix. Mr. Moreri a fait

λ *Joseph. Antiq. l. 19. c. 7.*

† *Id. ib. l. 20. c. 5.*

‡ *Ibid.*

* *Actes des Apôtres chap. 24. v. 25.*

↓ *Joseph. ibid.*

qui lui étoient confiées, mais plutôt des visions & des extases, & tels autres incidens de la devotion outrée. Ceux qui auront le livre me feront plaisir en m'aprenant si je me trompe.

(AΔ) *Et sa Religion en même tems.*] J'ai promis (a) ailleurs une remarque sur ceci. Un (b) habile homme m'a representé que les paroles de l'historien Juif signifient seulement que ce mariage de Drusille fut contraire aux loix: or cela n'emporte pas une revolte de religion, je l'avoue, mais il me semble que Josephe nous aprend ce que j'ai dit. Voions ses paroles: (c) *Ἡ δὲ (Δρούσιλλα) κακῶς πράττουσα, καὶ φεύγειν τὸν ἐκ τῆς ἀδελφῆς Βερενίκης βουλομένη φθόνον, διὰ γὰρ τὸ κάλλος πρὸς αὐτῆς ἐν οὐκ ὀλίγοις ἠδικεῖτο, παραβῆναί τε τὰ πάτρια νόμιμα πείθεται, καὶ τῷ Φήλικι γήμασθαι.* C'est-à-dire selon la version de Gelenius, *Illa* (Drusilla) *male consulta volens evadere molestationes sororis Bernices, invidentis sibi forma praecellentiam, consensit calcata religione patria Felici nubere:* & selon la version de Genebrard, *Elle mal conseillée voulant eviter les envies de sa sœur Bernice qui estoit marrie de sa grande beauté, consentit de* QUITTER SA RELIGION, *& d'espouser Felix.* Mr. Arnauld d'Andilli a traduit de la même maniere à l'égard de l'abjuration du Judaïsme le texte Grec de l'historien. Ce qui me persuade que Genebrard a très-bien traduit cela, est qu'il n'y a point d'aparence que Felix dans le poste où il étoit, eût osé se marier à une femme qui auroit regardé la Religion des Romains comme une abomination, qu'il eût osé, dis-je, épouser une telle femme sans lui representer qu'il faloit qu'elle conçut d'autres sentimens pour le culte des Dieux de Rome. Il n'y a nulle aparence que Drusille ait rejetté cette condition, puis qu'il s'agissoit d'épouser un homme qui commandoit dans la Judée, & qui avoit beaucoup de part à la faveur de l'Empereur, & un frere favori du même Empereur. Je sai bien que les Romains étoient fort faciles à tolerer les religions, mais il y a bien de la diference entre tolerer une religion qui ne condamne pas la vôtre, & tolerer une secte qui vous damne & qui vous anathematise. C'est ce que faisoient les Juifs à l'égard de toutes les autres religions. Et de plus, il y a bien de la diference entre soufrir qu'une femme professe tranquillement son Judaïsme, & l'épouser nonobstant cette profession. On peut même faire prendre garde à la construction des paroles de Josephe, car s'il eût voulu dire simplement que nôtre Drusille se maria avec un paien, que les loix du Judaïsme ne soufroient pas qu'elle épousât, il n'eût pas été necessaire de diviser ses paroles comme il les a divisées, elles contiennent manifestement deux propositions, l'une qu'elle viola sa religion, l'autre qu'elle épousa Felix. C'est un signe qu'il y a dans la premiere quelque chose qui n'est pas enfermé dans la seconde. Mais je ne voudrois pas fort insister sur cette preuve, car il n'y a que trop d'exemples qui font voir que les Auteurs n'observent guere les loix rigoureuses de la logique dans l'arrangement des mots: & c'étoit anciennement une (d) figure de grammaire de separer en deux expressions un seul objet. (e) *Pateris libamus & auro*, pour *pateris aureis*.

Ne vous allez pas figurer que je fasse de Felix un paien devot, & un homme consciencieux, je ne lui donne que des scrupules de politique, je supose seulement qu'il n'ignoroit pas que les progrés de sa fortune excitoient la jalousie de plusieurs courtisans redoutables, à qui il ne faloit pas fournir un pretexte de le decrier, & de le ruiner à la Cour aussi specieux que l'eût été de pouvoir dire qu'il avoit chez lui une épouse qui faisoit profession ouverte d'avoir en horreur les Dieux Penates, & toute la Religion Romaine.

(A) *La jalousie qui regnoit entre elle & Berenice sa sœur.*] J'ai parlé de cette Berenice: elle étoit belle & ambitieuse, galante & femme d'intrigue, je ne m'étonne pas qu'elle n'aimât point sa sœur, car c'étoit une sœur extremement belle, & moins âgée de dix ans que Berenice. Celle-ci lui auroit cedé volontiers à cet égard son droit d'ainesse: en matiere de beauté dix ans de plus sont un droit d'ainesse bien importun; on s'en passeroit bien, on l'echangeroit sans peine contre la qualité de cadete, mais on ne peut rien là-dessus contre la nature. La jalousie de Berenice n'etoit pas un sentiment caché, Drusille en ressentoit les effets; desorte qu'elle fut bien aise de pouvoir être en etat par son mariage avec le Gouverneur de Judée, homme (f) de beaucoup de credit auprès de l'Empereur Claude, de disputer le terrain à Berenice. Les anciens avoient un proverbe touchant la haine des freres, *Fratrum inter se irae sunt acerbissimae* (g): je pense que la haine des sœurs est encore plus violente: & si l'on peut dire que tous les tems apartiennent au siecle de fer, où l'amitié entre les freres étoit rare, *Fratrum quoque gratia rara est* (h), je croi qu'on le pourroit encore mieux dire par raport à celle des sœurs. Trois choses pour l'ordinaire (i) empêchent leur jalousie, la grace de Dieu, le defaut de qualitez dignes d'envie, & un grand fond de stupidité: car si l'âge souffre qu'elles paroissent en même tems avec éclat par leur beauté, par leur esprit, par leur fortune, il est presque impossible qu'elles s'aiment, & vous ne sauriez plus mal faire vôtre cour auprès de l'une qu'en loüant l'autre. Il y en a beaucoup qui ont l'adresse & la force de ne pas temoigner le chagrin que cela leur cause; mais elles ne le sentent pas moins. La conclusion d'une lettre (k) de Mr. de la Fontaine à Madame la Duchesse de Bouillon, fera la fin de cette remarque. „ Ces moutons, „ Madame, c'est vôtre Altesse & Madame Mazarin. „ Ce seroit ici le lieu de faire aussi son eloge, afin de „ le joindre au vôtre: mais comme ces sortes de pa„ ralleles sont une matiere un peu delicate, je crois „ qu'il vaut mieux que je m'en abstienne:

„ Vous vous aimez en sœurs, cependant (l) j'ai raison
„ D'éviter la comparaison;
„ L'or se peut partager mais non pas la loüange;
„ Le plus grand Orateur quand ce seroit un Ange,
„ Ne contenteroit pas en semblables desseins
„ Deux Belles, deux Heros, deux Auteurs ni deux Saints. „

Cunæus raisonne bien sur le motif de la defense Mosaïque d'épouser deux sœurs en même tems. *In Leviticis cap. XVIII.* dit-il (m), *edictum Numinis extat, quo Judaei duas sorores eodem tempore habere uxores vetantur, non ob aliam causam profecto, quam quod ardentissima esse inter has aemulatio in tali conjunctione solet; cum caetera omnino, quae ex consanguinitate non sunt, aequiore animo sub eodem marito aetatem una agant.*

(B) *Que Tacite s'est trompé sur le mariage de Felix.*] Voici ses paroles: (n) *Claudius defunctis regibus aut ad modicum redactis Judaeam Provinciam equitibus Romanis aut libertis permisit. E quibus Antonius Felix per omnem saevitiam ac libidinem jus regium servili ingenio exercuit, Drusilla Cleopatra & Antonii nepte in matrimonium accepta, ut ejusdem Antonii Felix progener, Claudius nepos esset.* Ces paroles signifient manifestement que Felix étoit mari de Drusille petite-fille de Marc Antoine & de Cleopatre, pendant qu'il commandoit dans la Judée. Or c'est ce qui n'a nulle ombre de vraisemblance; car Josephe plus croiable que Tacite sur ce point-ci, nous fait connoitre que Felix rechercha Drusille un peu après qu'il fut arrivé dans la Judée. Felix eût-il osé faire cela, s'il eût été marié actuellement avec la cousine germaine de l'Empereur? Auroit-il pu épouser Drusille

(a) *Dans la remarque D de l'article* Berenice *page 568.*

(b) *Mr. de la Roque Ministre François Refugié à Londres.*

(c) *Joseph. Antiq. lib. 20. cap. 5. p. m. 693.*

(d) *On la nommoit ἓν διὰ δυοῖν.*

(e) *Virgil. Georg. lib. 2. v. 192.*

(f) *Il étoit Afranchi de ces Empereurs;* Sueton. in Claudio c. 28. *& frere de Pallas.* Joseph. Antiq. l. 20. c. 5. Tacite ann. l. 14. c. 54. *Pallas fut très-bien dans l'esprit de Claude.* Sueton. ibi Tacit. ib.

(g) *Erasme en commentant ce proverbe cite Aristote* Politic. 7. *qui a dit Ὅτι [illegible] χαλεποὶ γὰρ πόλεμοι ἀδελφῶν,* Unde proverbio dicitur acerba enim bella fratrum.

(h) *Ovid. Metamorph. l. 1.*

(i) *Qu'on pese bien ce mot, car chacun peut connoître de très-bonnes & de très-belles exceptions à cette regle.*

(k) *Elle est imprimée au 2. tome du recueil des pieces choisies imprimé l'an 1688. & dans les œuvres posthumes de Mr. de la Fontaine pag. 85. & suiv. édit. d'Amst. 1696.*

(l) *En bien d'autres rencontres il vaudroit mieux dire* c'est pourquoi *que* cependant.

(m) *Cunæus de repub. Hebr. lib. 2. cap. 23. p. m. 256. Voiez* Polygamia triumphatrix *pag. 373.*

(n) *Tacit. histor. l. 5. c. 9.*

fait quelques (C) fautes qu'il lui eut été facile d'éviter, s'il eût écrit avec attention, & s'il eut formé son esprit à l'exactitude.

DRUSILLE (JULIE) fille de Germanicus & d'Agrippine, épousa Lucius Cassius β l'an de Rome 786. Elle degenera, car sa vie fut (A) très-scandaleuse. Elle eut à faire dès sa plus tendre jeunesse avec son frere Caligula, qui fut trouvé sur le γ fait n'aiant (B) pas encore la robe virile: elle continua toute sa vie à s'abandonner à cet incestueux commerce, & la passion de Caligula pour elle fut si publique & si excessive, qu'on ne vit jamais rien de semblable. Il l'ôta à Lucius Cassius son mari, & vécut publiquement avec elle comme avec sa femme legitime ‡; & quand elle fut morte l'an 791. de Rome, il se (C) porta aux plus impies extravagances pour honorer sa memoire. Dion raporte † qu'elle étoit mariée à Marcus Emilius Lepidus. Mr. Moreri a fait deux fautes: il ne devoit pas dire que Germanicus * étoit frere de Tibere, ni que Drusille étoit ⸸ petite-fille d'Auguste.

DRU-

β *Tacit. Annal. l. 6. c. 15.*

γ *Voiez ci-dessus pag. 762. col. 2. remarque D.*

‡ *Sueton. in Calig. c. 24.*

† *Dio lib. 59. ad ann. 791.*

* *Il étoit fils de Drusus frere de Tibere.*

⸸ *Elle étoit son arriere petite-fille.*

fille sœur d'Agrippa II. du nom, pendant la vie de l'autre Drusille petite-fille de Marc Antoine? l'auroit-il pu, dis-je, épouser sans repudier l'autre Drusille? Et s'il l'avoit repudiée, Josephe auroit-il tû un fait comme celui-là, si capable de rendre odieux ce Gouverneur: car en ce cas Felix eût rompu deux mariages pour contenter sa passion; il eût repudié une Drusille, il eût obligé une autre Drusille à abandonner son mari. Un Historien national n'oublie guere ces sortes de circonstances. L'on peut soupçonner Tacite de negligence d'autant plus facilement, qu'il est certain qu'il a mal marqué le tems auquel Felix a gouverné la Judée. Il supose (a) que Felix & Cumanus commandoient en même tems dans ce païs-là, Felix en Samarie, & Cumanus en Galilée. Rien n'est plus faux: car selon Josephe mieux instruit sans doute que Tacite, Felix ne fut envoié dans la Judée (b) qu'après que Cumanus eut été condamné au bannissement à cause de ses malversations. On me demandera peut-être d'où est venue l'erreur de Tacite. Je croi qu'on en peut assigner deux causes. Aiant sçu que Felix avoit été marié avec Drusille, il aura pu s'imaginer que cette Drusille étoit fille de Juba & de Cleopatre Selene, fille de Marc Antoine & de Cleopatre, & ne se sera pas trop mis en peine s'il y avoit en Judée une Dame de ce nom. Mais d'autre côté il pourroit être que Felix avant que d'aller dans la Judée, eût eu pour femme Drusille petite-fille de Marc Antoine, & que cette Drusille fût morte avant qu'il devint amoureux de l'autre Drusille, Juive de nation. Ce dernier sentiment paroîtra le plus probable, à ceux qui savent que l'on trouve dans Suetone (c) que Felix avoit épousé trois Reines. On peut entendre par là trois Princesses de sang roial. Mais d'ailleurs personne ne fait mention d'une Drusille qui fût petite-fille de Marc Antoine & de Cleopatre. Ceux qui voudroient dire que Drusille la Juive étoit née du mariage d'Agrippa avec une fille de Marc Antoine & de Cleopatre, verront leur condamnation dans Noldius (d).

(C) *Mr. Moreri a fait quelques fautes.*] I. Il ne faloit pas dire qu'Epiphane promit à Drusille de se faire Juif: on ne fait point de telles promesses à une enfant de 5. à 6. ans; c'est au pere de Drusille qu'il avoit promis cela, comme Josephe (e) le remarque. II. Il ne faloit pas confondre Agrippa le pere avec Agrippa le fils: il faloit dire que le premier fiança Drusille avec Epiphane, & que le second la maria avec Azize. III. Il n'est point dit dans les Actes des Apôtres que Drusille fut presente au discours que tint St. Paul devant Felix, touchant la justice & le jugement dernier.

(A) *Degenera, car sa vie fut très-scandaleuse.*] Si quelque esprit médisant venoit me dire que le quolibet Latin, *Et sequitur leviter filia matris iter*, n'est veritable que quand la mere ne vaut rien, que c'est seulement en ce cas-là qu'une fille marche fidellement sur les traces de sa mere; je l'arrêterois tout court sans sortir de cette famille. Drusille, il est vrai, ne suivit point les bons exemples d'Agrippine sa mere, qui fut la plus chaste Dame de son tems, mais aussi Agrippine n'avoit point suivi les mauvais exemples de Julie sa mere, qui fut la plus impudique femme de son siecle.

(B) *N'aiant pas encore la robe virile.*] On auroit pu dire en cette rencontre quelque chose de semblable à nôtre proverbe, *l'habit ne fait pas le Moine.* Caligula avoit la robe d'enfance, & n'étoit pas un enfant; il n'avoit pas la robe virile, & il donnoit de fortes preuves de virilité. N'allons pas neanmoins nous imaginer qu'il nous fournit un de ces exemples extraordinaires dont les Auteurs font mention, un exemple de ces garçons qui ont engendré à l'âge de 10. ou 12. ans. Il faut dire les choses comme elles sont, & rendre justice à tout le monde. Le mauvais naturel de Caligula pouvoit bien avoir hâté ses criminelles resolutions; mais non pas les forces qui lui étoient necessaires pour se plonger dans l'inceste. La robe d'enfance sous laquelle il fut trouvé en flagrant delit, n'empêchoit pas qu'il n'eût l'âge competent selon le cours ordinaire de la nature. Il ne prit la robe virile (f) qu'à 20. ans, & il en avoit 18. lors qu'il entra chez son aieule. Or ce fut chez son aieule qu'il fut trouvé aux prises avec sa sœur. Il fut élevé 1. chez sa mere, 2. chez Livie, 3. chez Antonia (g). Il n'entra chez cette derniere qu'après la mort de Livie, c'est-à-dire qu'en l'anné 782. & il étoit né l'an (h) 764. Cependant à Dieu ne plaise que je retracte ce que j'ai dit ci-dessus (i), que *la corruption* de Caligula *parut de bonne heure.* Quand il auroit eu 20. ans lors de son inceste, j'aurois droit de dire de lui, qu'*aux ames mal nées, Le crime n'attend pas le nombre des années.* On ne peut proferer son nom sans reveiller les idées de la plus excessive mechanceté dont l'homme puisse être capable. Sa vie est un tissu d'enormitez si furieuses, qu'il y a des gens qui soupçonnent les historiens d'avoir fait le mal plus grand qu'il n'etoit. Il est vrai que de tels monstres sont fort rares, & beaucoup plus rares que les grans saints, & que les heros les plus accomplis; mais enfin Caligula n'est pas le seul en qui la nature humaine ait fait voir jusqu'où elle est capable de porter sa corruption. Je doute que jamais elle ait deploié quatre fois toutes ses forces de ce côté-là sur le même thrône, en aussi peu de tems qu'elle le fit sur le thrône des Cesars depuis Tibere jusques à Domitien.

(C) *Il se porta aux plus impies extravagances.*] Les funerailles ne manquerent d'aucune chose qui les pût rendre très-magnifiques: il fit faire des decrets pour honorer la memoire de Drusille tout semblables à ceux que l'on avoit faits pour Livie femme d'Auguste; & outre cela il y eut un decret public qui declara que Drusille étoit au nombre des immortels. On la mit en statuë d'or dans le Senat: on lui éleva une autre statuë dans le *forum* toute semblable à celle de Venus, sous les mêmes honneurs que l'on rendoit à cette Déesse. On lui consacra un temple tout particulier; on ordonna que les hommes & les femmes lui consacreroient des statuës, que les femmes jureroient par son nom quand elles attesteroient quelque chose, & que son jour natal seroit destiné à des jeux qui seroient semblables à ceux de Cybele. Elle fut apellée la (k) *Panthea*, & on lui rendit les honneurs divins dans toutes les villes. Livius Geminus Senateur Romain declara qu'il l'avoit vuë monter au ciel, & converser avec les Dieux, & fit des imprecations tant contre soi-même, que contre ses propres enfans, si ce qu'il disoit n'étoit veritable, & il prit à temoin entre autres divinitez celle de Drusille. Cela lui valut une grosse somme d'argent. Les Romains ne furent jamais si embarrassez qu'en ce tems-là; ils ne savoient quelle contenance tenir. S'ils paroissoient tristes on les accusoit de meconoître sa divinité, s'ils paroissoient gais on les accusoit de ne pas regretter sa mort (l). Caligula faisoit valoir la nature humaine de sa sœur contre ceux qui ne pleuroient pas, & sa nature divine contre ceux qui s'affligeoient. Pendant le deuil public qu'il lui destina, ce fut un crime que de rire, que d'entrer au bain, que de manger en famille (m). Un pauvre homme qui avoit vendu de l'eau chaude fut mis à mort comme coupable d'irreligion (n). Depuis cette mort Caligula dans les choses même de la derniere importance, ne juroit jamais ni au Senat, ni à l'armée que par la divinité de Drusille (o). Joignons ceci aux autres marques de sa fureur maniaque qui ont paru dans son article. Seneque a très-bien decrit (p) les disparates & les folles bisarreries du deuil de Caligula.

(a) *Tacit. annal. l. 12. c. 54.*

(b) *Joseph. antiq. l. 20. cap. 5.*

(c) Nec minus Felicem quem cohortibus & alis provinciæque Judææ præposuit trium reginarum maritum. *Sueton. in Claudio cap. 28.* Voiez là-dessus la belle note de Mr. Grævius.

(d) *Noldius de vita & gestis Herodum, pag. 469.*

(e) *Joseph. ubi supra.*

OBSERVATION sur le quolibet, *& sequitur leviter filia matris iter.*

(f) Vigesimo ætatis anno accitus Capreas à Tiberio uno atque eodem die togam sumpsit, barbamque posuit. *Sueton. in Calig. cap. 10.*

(g) Primum in matris, deinde ea relegata in Liviæ Augustæ proaviæ suæ contubernio mansit. Quam defunctam prætextatus etiam tum pro rostris laudavit, transitque ad Antoniam aviam. *Id. ibid.*

(h) *Id. ib. cap. 8.*

(i) *Pag. 762.*

(k) *C'est-à-dire la toute divine. Ces miserables flateurs firent en 3. jours plus de progrès, que les Chretiens d'Orient n'en ont fait en plusieurs siecles. Je parle de ceux qui ont apellé la Vierge Marie* la toute-Sainte, Panagia.

(l) *Tiré de Dion. l. 59. ad ann. 791.*

(m) Eadem defuncta justitium indixit, in quo risisse, lavisse, cœnasse cum parentibus, aut conjuge liberisve capitale fuit. *Sueton. in Calig. c. 24.*

(n) *Τὸν πωλήσαντα θερμὸν ὕδωρ ἀπέκτεινεν ὡς ἀσεβήσαντα.* Quidam ob aquam calidam venditam impietatis reus factus, à Caio trucidatus fuit. *Dio, ib.*

(o) *Id. ibid.*

(p) *Seneca de consol. ad. Polyb. c. 36.*

DRUSIUS * (Jean) né à Audenarde en Flandres le 28. de Juin 1550. a été un fort docte personnage parmi les Protestans. Il fut destiné aux études de Theologie, & envoié de bonne heure à Gand pour y aprendre les langues, & puis à Louvain pour y faire son cours de philosophie. Son pere aiant été proscrit pour la Religion Protestante l'an 1567. & depouillé de ses biens, se retira en Angleterre. Sa femme bonne Catholique n'oublia rien pour empêcher que nôtre Jean Drusius ne suivît la même route; elle le rapella à Audenarde, & l'envoia à Tournai: mais comme le chagrin de se voir privée tout à la fois & de son mari, & de son bien, lui avoit causé une maladie considerable, elle ne put pas avoir l'œil de telle sorte sur son fils, qu'il ne trouvât le moien de se derober pour aller joindre son pere à Londres. Il y arriva sur la fin de l'an 1567. On eut soin de ses études, on lui donna des maitres, & il eut bientôt une occasion favorable d'aprendre l'Hebreu sous Antoine Cevallier, qui étoit passé en Angleterre, & qui enseigna publiquement cette langue dans l'Academie de Cambrige. Drusius logea chez lui, & eut beaucoup de part à son amitié. Il ne retourna à Londres qu'en 1571. & lors qu'il se preparoit à faire un voiage en (A) France, la nouvelle de la St. Barthelemi le fit changer de resolution. Un peu après il se vit apellé à Cambrige par Thomas β Carthwright, & à Oxford par Laurent Humfred: il accepta la derniere (B) vocation, & se vit par ce moien professeur aux langues Orientales à l'âge de 22. ans. Il les enseigna quatre ans à Oxford avec beaucoup de succés. Après cela il voulut revoir sa patrie, & y étant arrivé il s'en alla à Louvain où il étudia la Jurisprudence. Les troubles de Religion l'obligerent à s'en retourner à Londres auprès de son pere; mais la pacification γ de Gand fit revenir dans leur patrie le pere & le fils. Ce dernier tenta la fortune du côté de la Hollande, & y trouva bientôt une δ profession aux langues Orientales. Pendant qu'il en faisoit les fonctions à Leide il songea à se marier: il épousa en 1580. une (C) Demoiselle de Grand qui étoit plus qu'à demi convertie, & qui acheva de s'instruire dans la Religion Reformée depuis son mariage. Les gages † qu'on donnoit à Drusius en Hollande n'étant point proportionnez aux besoins de sa famille, il fit entendre que si on lui offroit ailleurs une meilleure condition il l'accepteroit. Le Prince d'Orange aiant sçu qu'il s'étoit en quelque façon mis en vente au plus offrant & dernier encherisseur, écrivit aux Magistrats de Leide qu'ils fissent ensorte qu'un tel homme ne leur échapât point. Il leur échapa pourtant; ils le laisserent aller en Frise, d'où une vocation lui avoit été adressée. C'étoit pour la charge de Professeur en Hebreu dans l'Academie de Francker. Il y fut installé au mois de Juin 1585. & il en remplit glorieusement les fonctions jusques à sa mort qui arriva le ‡ 12. de Fevrier ⸸ 1616. Il est certain qu'il savoit beaucoup (D) d'Hebreu, & qu'il avoit aquis beaucoup de lumieres sur les antiquitez Judaïques, & sur le texte du Vieux Testament. Cela paroit par plusieurs livres (E) qu'il a donnez au

* *Le nom de sa famille étoit* Driesche.

β *Il étoit Professeur en Theologie.*

γ *Elle se fit l'an 1576.*

δ *L'an 1577.*

† Quoniam vero familiam ea tam parco dispendio quod annuatim numerabatur alere nequit hic noster, alio cogitare incipit, suique fruendi si legitime vocetur, spem facere. *Abel Curiander in vita Drusii. pag. 8.*

‡ *C'est selon le vieux style.*

⸸ *Tiré de sa vie composée par Abel Curiander son gendre.*

(A) *A faire un voiage en France.*] Meursius faute d'attention n'a pas bien compris ce Latin de Curiander. (a) *Postea cum Cevallerius à suis in Galliam revocatus abitum pararet, impetravit à patre* (Drusius) *ut ibi adhuc annum integrum commorari posset.* Le principal piege n'est point là, mais dans les paroles que je m'en vais raporter. (b) *Anno post discessum Cevallerii Janus noster profectus est Londinum, hac fine, ut in Galliam, Philosophiæ studium prosequendi gratia, denuo concederet.* Meursius interpretant l'un de ces passages par l'autre a cru pouvoir dire que Drusius suivit en France Cevallier, & qu'étant retourné à Londres, il se preparoit à faire un second voiage en France, lors que le massacre de la St. Barthelemi l'en detourna (c). Il est certain que Drusius n'alla point en France avec Cevallier, il s'arrêta à Cambrige, & y enseigna les deux Anglois dont Meursius parle. Cela est clair par la narration de Curiander, à la page 6. Il est certain aussi qu'après le depart de Cevallier il s'attacha plus au Grec & à la Philosophie qu'à l'Hebreu, d'où paroît que Meursius n'a pas bien caracterisé les occupations de ce jeune homme. Dans le 2. passage de Curiander il faloit mettre la virgule après *denuo*, & non pas devant, & voila ce qui a trompé Meursius. L'Auteur veut dire que Drusius vouloit s'en aller en France, afin de continuer encore un coup ses etudes de Philosophie. Je suis sûr qu'on rencontreroit dans les livres cent fautes de cette nature, si l'on prenoit la peine de comparer les abregez avec l'Ouvrage dont les abregez ont été pris. Et voiez en passant de quoi sont capables les simples defauts de ponctuation.

(B) *Il accepta la derniere vocation.*] C'est celle d'Oxford: corrigez donc le Sieur Paul Freher qui a dit dans son theatre (d) des hommes illustres, *Hebrææ linguæ Professor in Universitate* Cantuariensi *an. ætatis 22. constitutus est.* Deux fautes pour une: il est faux que Drusius ait professé à Cambrige, & il est faux que l'Academie de Cambrige se nomme *Cantuariensis*. Ce dernier mot est l'adjectif de Cantorberi.

(C) *Une Demoiselle de Gand qui étoit plus qu'à demi convertie.*] Elle s'apelloit Marie vander Varent: elle aima mieux renoncer à son patrimoine & à sa patrie qu'à sa religion, & fut extrêmement charitable aux pauvres. Je pense qu'elle mourut l'an (e) 1599. *Hæc cum in Flandria virgo, gustum meliorum patrensque doctrinæ percepisset, conjux in Hollandia ita in illa confirmata est, ut citius bonis lucolentissimis privari, deque civitate & patria, quam de sententia sua dimoveri potuerit. Præter alia, hoc de illa referunt, quod inexhausta in Pauperes fuerit benignitatis, qui unanimi & consona voce Franekeræ clamitant, cum ejus mentio incidit: Erat* illa parens & mater unica egestatis, omnisque adversitatis solamen (f). Il vint trois enfans de ce mariage; une fille qui nâquit à Leide le 22. de Mars 1582. & fut mariée l'an 1604. avec Abel Curiander, qui a publié la vie de son beau-pere (g). Une autre fille, qui nâquit à Francker le 1. d'Avril 1587. & fut mariée le 19. de Mai 1608. à Abraham Valkius, & un fils qui nâquit le 26. de Juin 1588. J'en parlerai ci-dessous. La 2. fille mourut à Gand le 12. de Novembre 1612. elle y étoit allée pour quelques affaires. Un Prêtre la sachant malade à l'extremité fut la trouver pour l'ouir en confession, & pour lui administrer les saintes huiles; elle le renvoia, & son mari le pensa battre. Ce ne fut qu'avec mille depenses & mille perils que l'on transporta en Zelande le cadavre de la defunte, car on ne parloit à Gand que de le jetter dans la voirie (h).

(D) *Il est certain qu'il savoit beaucoup d'Hebreu.*] Pour faire voir que je parle sans hyperbole je citerai un Auteur qui ne peut pas être suspect. „ Drusius „ qui tient le septieme rang parmi ces (i) Critiques, „ doit être preferé à tous les autres, selon mon avis: „ car outre qu'il étoit savant dans la langue Hebraïque, & qu'il pouvoit consulter lui-même les Livres „ des Juifs, il avoit lu exactement les anciens Traducteurs Grecs; de sorte qu'il s'étoit formé une „ meilleure idée de la langue sainte, que les autres „ Critiques, qui ne se sont appliquez qu'à la lecture des „ Rabbins. A quoi l'on peut ajoûter, qu'il avoit aussi „ lu les Ouvrages de Saint Jerôme, & de quelques autres Peres. En un mot, Drusius est le plus savant „ & le plus judicieux de tous les Critiques, qui sont „ dans ce Recueil. (k) „

(E) *Plusieurs livres qu'il a donnez au public.*] Ceux qui auront sa vie y trouveront une liste exacte de tout ce qu'il publia, & de tout ce qu'il destina au public: ceux qui ne l'auront pas feront bien de consulter Meursius (l). On ne peut considerer sans étonnement le travail de ce savant personnage; il avoit revu, corrigé, & augmenté avant sa mort (m) tous les livres qu'il avoit donnez au public, & il avoit composé plusieurs autres nouveaux traitez, & preparé plusieurs ad-

(a) *Curiander in sua Drusii pag. 5.*

(b) *Idem pag. 6.*

(c) Revocato in Galliam Cevalerio cum comitatus, ad Hebræam summa cum contentione animum advertens, jam quoque adolescentes duos Anglos docere cœpit. Inde Londinum reversus cum recurrere eo omnino statuisset, laniena Parisiensis nuntiatur. Qua de causa mutato consilio &c. *Meursius, Athen. Batav. pag. 153.*

(d) *Pag. 1510.*

(e) *Il y a parmi les lettres des Arminiens une lettre d'Arminius (c'est la 147.) datée du mois de Mai 1599. où il fait à Drusius le compliment de condoleance sur la mort de sa femme.*

(f) *Curiander ubi supra pag. 7. 8.*

(g) *Ibid. pag. 8.*

(h) *Ibid. pag. 14. 15.*

(i) *C'est-à-dire parmi ceux qui ont été imprimez en Angleterre dans l'Ouvrage qui a pour titre* Critica sacra.

(k) *Le P. Simon, Histoire Critique du Vieux Testament l. 3. c. 15. p. m. 443.*

(l) *In Athen. Batav.*

(m) Antedictorum nullum esse librum qui postrema authoris cura non sit factus melior aut auctior. *Curiander pag. 10.*

ɪ public. Sa capacité à cet égard étoit si connuë, qu'il eut ordre de travailler sur (F) ces matieres, & qu'il fut paié pour cela par les Etats Generaux. On avoit jetté les yeux sur lui pour une (G) nouvelle version de la Bible en langue Flamande; mais il y eut des gens qui travaillerent avec succés à lui faire donner l'exclusion. Il entretenoit un grand commerce (H) de lettres avec les Savans, & il aprenoit par là que ses Ouvrages étoient estimez, & qu'on l'exhortoit toûjours à travailler pour l'utilité publique. Il avoit besoin de cette consolation *, car il voit à ses côtez plusieurs (I) ennemis qui lui suscitoient mille traverses, & qui dechiroient cruellement sa reputation. Soit par modestie, soit par exemption de prejugez il étoit plus reservé que bien d'autres à condamner & à louër: cela fit qu'on le decria comme un (K) mauvais Protestant.

(n) *Curiander pag.* 23.

additions pour des Ouvrages qui venoient d'une autre main, lesquelles eussent eté plus considerables que ces Ouvrages mêmes (a).

(F) *Il eut ordre de travailler sur ces matieres.*] Les Etats Generaux le chargerent l'an 1600. de faire des notes sur les endroits les plus difficiles du Vieux Testament, & lui promirent une pension de quatre cens francs par an pour quelques années. Ils écrivirent une lettre aux Etats de la Province de Frise le 18. de Mai 1601. pour les prier de dispenser Drusius de tous les travaux qui seroient capables de retarder celui-là: *In quibus* (literis) *humanissime petunt Drusius ut omnibus istis oneribus & incommodis eximatur, quæ opus illud Reipub. Christianæ maxime profuturum, ullo modo impedire possent* (b). Cette lettre aiant été luë, les Deputez des Etats de Frise dechargerent Drusius de toutes fonctions Academiques, lui permirent de mettre un autre à sa place pour les leçons ordinaires, & lui paierent un Copiste. Il demanda son congé l'an 1603. mais on le lui refusa entre autres raisons, parce que sa renommée attiroit beaucoup d'étrangers à l'Academie de Franeker (c). Il travailla sur la Genese, sur l'Exode, sur le Levitique, sur les 18. premiers chapitres des Nombres, & en particulier sur les endroits les plus difficiles du Pentateuque, du livre de Josué, du livre des Juges, & des livres de Samuel; il y travailla, dis-je, pour executer les ordres des Etats Generaux, mais il ne put faire rien imprimer de tout cela, & il fut souvent troublé dans l'execution de ces ordres (d).

(G) *Pour une nouvelle version de la Bible en langue Flamande.*] Les Deputez (e) des Etats de Frise lui expedierent en 1596. la commission de travailler à cela avec le Sieur de Sainte Aldegonde, & avec quelques autres. Plusieurs savans hommes le jugeant très-propre à ce travail, le recommanderent fortement aux Puissances (f). Il est bon de voir ce que le Sieur de Sainte Aldegonde lui en écrivit l'an 1594. (g) *De Bibliorum versione, quæ est, quam ad Ordines Belgii commemoras sententia, etsi video te gravibus commotum rationibus, non possum tamen assentiri. Ego enim nostram hanc, quæ vulgo manibus teritur versionem ejusmodi esse existimo, quæ planè novas lucubrationes, novumque penitus opus requirat. Inter omnes autem omnium versiones ego ingenuè fatebor, mihi visam esse nullam tanto abesse ab Ebraicâ veritate intervallo, atque sit Lutheri versio è qua manavit nostra; ex vitiosa Germanica facta vitiosior Belgico-Teutonica. De quo si nobis liceat aliquando familiariter conferre, pro hermæo duxerim. Id vero vehementer doleo, plerosque nostros homines in me videri oculos defixisse, qui satis intelligam quanta mihi. Itaque velim Ecclesias nostras, quod ego multis etiam suasi, in te respicere, tibique hanc demandare provinciam. Idque si id tibi non ingratum fore intelligam, ero illis author quantum potero, etsi video nihil dum eos certi statuisse. De quo si tuum mihi animum aperueris, facies gratum.* Ce passage est desobligeant pour la version de Luther, & encore plus pour celle dont les Eglises du Païs-Bas se servoient en ce tems-là. Mr. Simon (h) n'auroit sçu en dire plus de mal. Je vois dans les lettres des Arminiens, (i) qu'Arminius & Uytenbogard recommandoient Drusius tant pour la commission qui lui fut expediée par les Etats Generaux l'an 1600. que pour celle de la nouvelle version; mais leurs offices lui furent sans doute prejudiciables eu égard à cette derniere affaire. On crut apparemment que puis qu'ils l'y jugeoient propre, il n'y étoit pas propre. Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans (k) ces lettres, que l'un des Synodes de Hollande fit un acte par lequel il fut exclus non seulement de la traduction, mais aussi de la revision de ce qui seroit traduit.

(H) *Un grand commerce de lettres avec les Savans.*] Outre les lettres qu'il avoit reçuës en Hebreu, en Grec, en François, en Anglois, & en Flaman, il en avoit reçu 2300. de Latines qui furent trouvées parmi ses papiers (l).

(I) *Plusieurs ennemis qui lui suscitoient mille traverses.*] L'acte Synodal dont j'ai parlé concernant la traduction de la Bible, ne fut fait (m) qu'afin de donner l'exclusion à Drusius. Il marqua de sa propre main à la fin de son commentaire sur la Genese, qu'on le traversoit furieusement dans l'execution des ordres que les Etats Generaux lui avoient donnez: voici ses paroles. *Absoluta fuit hæc in Genesin commentatio undecimo Aprilis stilo veteri anno Christi 1602. quam aggressus eram biennio ante auspiciis Illustrium Ordinum Generalium Provinciarum Fœderatarum, procurantibus hoc negotium Johanne Wtenbogardo, Jacobo Arminio, Jacobo Basilio, aliisque verbi divini præconibus, non tam facundis quam doctis ac piis, veritatisque ac solidæ doctrinæ studiosissimis. Deus illis & mihi largiatur; Illis præmium quale merentur, mihi otium & bonam valetudinem, ut possim in cæteros libros similia præstare. Quod futurum puto ex usu Ecclesiæ Orthodoxæ, quam amo ac veneror, ut contra odi Ecclesiam errantium & imperitorum, quorum illi familiam ducunt qui me in hoc opere non semel turbarunt. Deus illis condonet, cui laus & gloria in ævum* (n). La patience lui échapa enfin; il écrivit quelque chose contre ses persecuteurs (car je ne doute pas qu'il ne les apellât ainsi;) je n'ai point vu ce que c'est; je conois seulement cela pour avoir lu dans sa vie (o) une citation que l'on va voir. *J. Drusii ad Abelum Curiandrum generum suum epistola, in qua agitur de vehementia qua usus fuit in epistola sua ad Fratres Belgas. Item speculum Theologorum misologorum ex Erasmo.*

(K) *Qu'on le decria comme un mauvais Protestant.*] Ce n'étoit pas un homme qui dans les matieres de Theologie prononçât magistralement, *cela est heretique: ceci est orthodoxe.* Il ne se mêloit que de grammaire, & il declaroit souvent qu'en cas qu'il fût dans l'erreur, il étoit du moins exemt d'heresie, veu qu'il n'étoit pas opiniâtre, mais prêt à se rendre à un bon avis, & qu'il soumettoit tous ses Ouvrages & sa personne au jugement de l'Eglise Catholique. (p) *Tenuis mea scientia versatur tota circa Grammaticam & Historiam (v. sacram.) Dogmata fidei aliis me doctioribus tractanda relinquo... Pertinacia facit hæreticum, non simplex error, nam humanum est errare, humani autem à me nihil alienum scio. Monitus non ero pertinax, nec unquam fui. Olim professus sum quod nunc iterum repeto, me mea omnia subjicere judicio Ecclesiæ.* En un autre (q) endroit voici comme il parle: *Non sum Theologus: an Grammatici nomen, quod aliquando mihi probrosè objectum, tueri possim nescio. Amici quos nosti negant, ego non contradico. Quid igitur es, inquies? Christianus sum, Φιλαλήθης sum, qui scribendo proficio, & proficiendo scribo.* Je n'ajoûte plus que ces paroles: *Quod superest, scripsi hæc animo juvandi, non lædendi. Si læsi quempiam jam nunc pœnitet. Si offendi pias aures, monitus libenter mutabo. Si erravi uspiam, monstretur mihi error: Non ero pertinax. Denique provoco ad judicium Ecclesiæ* (r) *Catholicæ, cui me meaque omnia subjicio, à cujus recto sensu dissentire neque volo neque debeo. Sic mihi Deus faciat, sic addat* (s). Ce langage ne plaît point aux Zelateurs; ils y trouvent le caractere du Pyrrhonisme; ils veulent qu'on soit plus decisif & plus resolu que Bartole; ils veulent qu'on fasse comme eux, c'est-à-dire, qu'on embrasse fermement une opinion, & que l'on anathematise l'autre. Ils ne sauroient comprendre qu'on puisse être d'une religion, lors qu'on garde tout son sens froid en la comparant avec d'autres, & un grand fond d'équité pour les sectateurs de l'heresie. Drusius n'étoit donc pas propre à manquer de dangereux ennemis. Et cette phrase quoi: *je soumets au jugement de l'Eglise Catholique & ma personne & tous mes écrits*, n'est-elle pas du style de la Cour de Rome? Si cela donnoit prise sur lui aux Zelateurs, à quoi ne s'exposoit-il point par le refus de signer le formulaire? J'ai lu dans le Scaligerana qu'il ne souscrivit jamais à la Confession Belgique. *Drusius noluit unquam subscribere confessioni nostræ, & propterea illi male volunt sui Collegæ. Drusius ne sait ce que c'est de religion: il n'est pas de nostre confession: il a tousjours* (t) *esté nourri à Louvain entre les Papistes. Serarius avoit ouï dire quelque chose de ce qu'il n'avoit pas voulu signer nostre Confession.* Ce refus étoit une marque qu'il n'aprouvoit pas tous les articles

(o) Pag. 26. 27.

(p) *Drusius in libro de Hasidæis pag. 22. apud Curiandrum pag. 21.*

(q) *In tetragrammate pag. 81. apud Curiandrum ib.*

(r) Hæc & alia quæ hoc libro continentur ut & in aliis omnibus à me unquam editis aut edendis subjicio libens Ecclesiæ Catholicæ judicio, à cujus recto sensu si dissentio non ero pertinax. *C'est ainsi qu'il parle dans la preface de son Enoch* apud Curiandrum pag. 22.

(s) *In libro præteritorum pag. 454. apud eund. pag. 22.*

(t) *Scaliger se trompe: Drusius quitta Louvain en 1567. à l'âge de 17. ans, & depuis ce tems-là il n'y revint que pour quelques mois au commencement de 1576. cela est clair par sa vie.*

Protestant. Ce qu'il repondoit merite qu'on y fasse (*L*) reflexion, & n'empêchoit pas qu'il ne gemit (*M*) sous le poids de sa destinée. Son (*N*) fils seroit devenu un prodige d'érudition, s'il avoit vécu long tems. Scaliger en a dit du bien; Scaliger, dis-je, qui d'ailleurs a été fort (*O*) medisant envers nôtre Drusius: car que peut-on dire de plus terrible, & de plus sanglant contre un professeur en langue Sainte, que de dire que sa maison est un bordel? Drusius eut un disciple qui lui succeda, & qui defendit sa memoire * contre ceux qui l'accusoient d'avoir panché vers l'Arianisme. Il eut soin aussi des manuscrits, (*P*) & de la fille du defunt. Mr. Bos-

* *Voiez ci-dessus pag. 184.*

articles de la Confession Belgique, mais on n'en pouvoit point conclure legitimement qu'il fût Papiste, ou qu'il ne crût l'Eglise Belgique meilleure que les autres Communions. L'Auteur de l'Esprit de Mr. Arnauld ne savoit pas bien son Scaligerana; car que n'eût-il point declamé contre le pauvre Mr. Colomiés, s'il avoit pu lui reprocher d'avoir allegué dans l'*Icon Presbyterianorum*, le temoignage d'un homme qui refusa toûjours de signer le formulaire Belgique? Cela lui eût donné lieu de satiriser en même tems (*a*) & Drusius & Colomiés.

(*a*) *Ce n'eut pas été* una fidelia duos parietes dealbare, *mais* deturpare & conspurcare.

(*L*) *Ce qu'il repondit merite qu'on y fasse reflexion.*] Il representa premierement que son pere avoit perdu presque tout son bien pour la Religion Protestante. Il dit ensuite que quant à lui, jamais les avantages mondains n'avoient pu lui être un motif de professer contre sa conscience le Protestantisme; il avoit fait ses etudes toûjours aux depens de son pere; les gages qu'il avoit a Leide ne suffisoient pas pour l'entretenir; il n'auroit qu'à se retirer en Flandre pour y jouïr d'un bon revenu. Enfin il remarque que ceux qui crioient tant contre lui, etoient des gens qui s'enrichissoient à la profession du Protestantisme, pendant qu'il s'y apauvrissoit. On peut voir encore aujourd'hui des esprits de cette trempe: la profession de l'Eglise Reformee leur aporte un gros revenu franc & quitte de tout impôt; une espece de Papauté, loüanges, honneurs, flateries, soumissions basses du peuple: ils perdroient tous ces avantages s'ils abandonnoient cette profession, & ils ne cessent d'accuser d'indifference, & de persecuter furieusement sous ce pretexte plusieurs personnes à qui cette même profession est ruineuse selon le monde. Elle ne leur donne rien, & les prive de cent avantages qu'ils se procureroient en la quittant. Je remarque cela afin qu'on voie combien les siecles & les nations s'entre-ressemblent. On va voir si j'ai mal traduit le Latin de Drusius quant aux morceaux que j'en ai pris. (*b*) *Sparserunt ac me rumorem vanissimum,* summa est me alienum esse ab hac religione. *Quid dicam? Post natam calumniam non fuit unquam major calumnia. Egone alienus a religione, cujus causa pater meus p. m. amisit anno 67. octodecim millia florenorum? Quum autem exularet Londini uno mecum, habebat penes se libras Flandricas, quas majores vocant, mille quingentas. Ex illis mille quadringentas impendit in causam publicam. Princeps Auraicus partem accepit, aliam Ordines Hollandiæ & Zelandiæ, tertiam pauperes, qui religionis ergo in Angliam confugerant. Centum quæ restabant postliminio reversus retinuit domum. Quod dico vero verius est. Idem propriis sumptibus me aluit in studiis. A publico nihil unquam accepi. Quum professorem agerem Leidæ, stipendium erat tam parvum, ut coactus fuerim ex meo impendere quotannis trecentos, aliquando quadringentos. Habeo in Flandria reditus non pœnitendos quibus frui possem si essem in patria. Quorsum ista inquies? Nempe ut scias vanum esse quod æmuli mei sparserunt, qui omnes simul tantam jacturam non fecerunt, quantam ego solus feci, quos hæc religio divites, ut me pauperem fecit. quem nunc contemnunt propterea, optime de ipsis meritum.*

(*b*) *Drusius epistola ad Patrem. tiam Casireconamitam datee du 6. de Fevrier 1600. apud Curiandrum in ejus vita pag. 34.*

(*M*) *Qu'il ne gemit sous le poids de sa destinée.*] Voici ce qu'il écrivoit dans la lettre qu'on vient de citer: *Jam nunc experior verum esse illud: homo homini Deus: sed & alii me docuerunt verum esse, homo homini lupus. Per eos rejecta remora de qua scribis. . . . Tantam experior hominum ingratitudinem, ut propemodum in animo sit edita prole Machabæorum posthac quiescere.* Ne faloit-il pas qu'un Auteur aussi fecond que celui-ci fût bien sensible aux persecutions ausquelles il se voioit exposé, puisque son chagrin lui faisoit naitre l'envie de condamner sa plume à une sterilite eternelle? Encore un passage qui nous aprendra plusieurs belles reflexions de Drusius. (*c*) *Turbones nostri nunc quiescunt, aut pudet eos præteritorum, aut expectant occasionem novam. Mihi quidem multis de causis quies non solum optatissima est, sed etiam necessaria. Sed si hanc personam Deus humanæ fabulæ choragus mihi imposuit, partes delegatas oportet agam. In hac harena mihi video moriendum esse, nam ut unquam quiescam nihil est spei. In eo toti sunt ut me aut latratibus objiciant, aut mœrore*

(*c*) *Dans une lettre datée du 31. Decembre 1599. apud Curiandrum pag. 32.*

confectum occidant. Sed hactenus gratiâ Dei, nec animum à suo proposito labefactare potuerunt, nec *studiis meis ita multum detrimenti attulere. Consolatur me primum conscientia recte factorum, secundo favor doctorum & bonorum virorum, quos hactenus æquissimos habui erga labores meos. Quod partim literis, partim donis ac muneribus declararunt. . . Quis unquam in sole ambulavit absque umbra, quis insignem virtutem exercuit sine invidiâ? quis bonas literas professus est cum aliquâ famâ, absque odio Theologorum? Capnio, Erasmus, Arias, Hieronymus experti sunt. Hunc postremum Româ expulsum, cum Bethlehemo in tugurio degeret, ne sic quidem latentem effugit invidia. Ex priscis sapientibus quidam interrogatus quid ageret? Nihil inquit, nondum enim mihi invidetur. Regium est, cum benefeceris audire male, inquit ille. Et profecto ita est. Industria parit virtutem, virtus gloriam, gloria invidiam, qui morbus fere peculiaris est iis, qui aliquam pietatem profitentur, cum nihil sit alienius à vera pietate. Obrepit enim hoc pestis pietatis imagine, dum videri vult vitiorum odium, ac virtutis zelus.*

(*N*) *Son fils seroit devenu un prodige.*] J'ai dejà dit qu'il etoit né l'an 1588. Il s'apelloit Jean DRUSIUS comme son pere. Il commença à 5. ans d'aprendre la langue Latine & l'Hebreu: à 7. ans il expliquoit le Pseautier Hebreu si exactement, qu'un Juif qui enseignoit l'Arabe dans Leide ne put voir cela sans beaucoup d'admiration. A 9. ans il savoit lire l'Hebreu sans points, & ajoûter les points où il faloit selon les regles de la grammaire, ce que les Rabins ne savent plus aujourd'hui. Il parloit aussi aisément en Latin qu'en sa langue maternelle: il se faisoit entendre en Anglois. A 12. ans il écrivoit sur le champ en prose & en vers à la maniere des Hebreux. A 17. ans il harangua en Latin le Roi de la Grand' Bretagne au milieu de toute sa Cour, & fut admiré de la compagnie. Il avoit l'esprit vif, & le jugement solide, une grande memoire, & une ardeur infatigable pour l'etude: il étoit d'ailleurs de belle humeur, & se faisoit fort aimer: il avoit les inclinations nobles, & une pieté singuliere. Il mourut de la pierre à l'âge de 21. ans en Angleterre, chez Guillaume Thorne Doien de Cicester qui lui donnoit une fort bonne pension. Il laissa divers Ouvrages: plusieurs lettres en Hebreu; des vers en la même langue, & des notes sur les Proverbes de Salomon. Il avoit commencé de mettre en Latin l'Itineraire de Benjamin de Tudele, & la Chronique du 2. temple: & il avoit rangé selon l'ordre alphabetique le *Nomenclator* d'Elie Levite, a quoi il ajoûta les mots Grecs qui n'etoient pas dans la 1. edition (*d*). Joseph Scaliger (*e*) a dit que le fils de Drusius savoit plus d'Hebreu que son pere.

(*d*) *Tiré de la preface de Jean Drusius* ad lib. 10. præteritorum. *Le voeu qu'il fait de tout cela est curieux: on y voit ces paroles;* Quod si vita ei longior contigisset, & ad justam ætatem pertingere potuisset, dicam præfiscine (absit verbo invidia) fuisset interpres literarum sacrarum eximius, qualem fortasse orbis Christianus alium non habuisset. *Ce jeune homme merite une place dans la 2. édition des enfans celebres de Mr. Baillet.*

(*O*) *Scaliger . . . a été fort medisant envers nôtre Drusius.*] Voici quelques traits du portrait qu'il en faisoit. „ Il est de mauvaise renommée, car il paillarde & sa fille aussi, son logis est un bordel. Il en savoit plus que Dujon. Le pauvre jugement que Drusius, il ne fait rien que la Grammaire: il ne sait pas tant que Serarius sinon en Grammaire Hebraique. . . . Drusius Lipsii *simiam* habet miram latinitatem, non latine scribit. Drusius n'est rien aupres Buxtorfe. Il y a 30. ans qu'il enseigne la Grammaire & ne fait que cela, & mirum esset nisi sciret optime. Ego tene scio quid sit Drusius, est doctus in Grammaticis & in textu Hebræo . . . Drusius non est doctus licet se putet esse doctissimum. „

(*e*) *In Scaligeran. p. m. 68.*

(*P*) *Des manuscrits & de la fille du defunt.*] Voiez la lettre (*f*) que Sixtinus Amama ecrivit le 3. de Decembre 1616. à Gaspar Barlæus, pour le prier de faire ensorte qu'un Important auquel on vouloit dedier les 12. petits Prophetes de Drusius, agreât cette dedicace. Amama remarque que de ces 12. Prophetes il y en avoit 8. qui avoient paru depuis long tems, mais que les 4. autres n'avoient jamais vu le jour: il represente à Barlæus la misere de la fille unique de Drusius veuve de Curiander depuis 5. ans: il ajoûte qu'aiant publié divers Ouvrages de Drusius, il les avoit toûjours dediés à quelques Mecenes charitables, qui avoient soulagé par quelque petit present l'indigence de cette femme, & que c'est la raison pour laquelle il prie Barlæus de disposer cet Important à accepter cette epitre dedi-

(*f*) *Elle est la 444. parmi celles des Arminiens pag. 723. edit. in fol.*

Bossuet Evêque de Meaux s'est prevalu d'une chose qu'il avoit luë dans Drusius (Q) touchant la mitre du Pape.

Un Jesuite qui s'est mêlé de critiquer nôtre Drusius, n'a fait que se rendre (R) digne de censure.

dedicatoire. Il lui dit que la veuve se contentera de peu de chose, & que 50. florins lui paroitront un grand bonheur. (a) *Ago causam viduæ pauperculæ quæ nunc cum bona mentis sorore fortunæ luctatur. Ea est filia unica Cl. Drusii quam D. Havelius Curiander ante annos quinque reliquit viduam. Ex MS. paternis ejus &c. ... multa nunc publici juris fecit, quasfcunque illis ejusmodi Mecœnates qui aliquo pramnio ejus paupertatem iverunt sublevatum. . . . . . . Non expectabis magnam remunerationem: si quinquaginta florenos vel daleros simplices obtinuerit, beatam se judicabit. Hæc eo dico ut videas & intelligas quam angusta res sit hujus feminæ, vel propter parentem meliori fortuna digna, & quam sit exiguum quod illa expectat.* Quelle pitié que la fille unique d'un tel Auteur ait eté reduite à une si grande misere, & que la posterité de tant de sots fasse rouler un carosse! *Sic vifum numini.*

(a) *Sixt. Amama pag. 723.*

(Q) *Dans Drusius touchant la mitre du Pape.*] Je raporterai premierement le passage de Mr. de Meaux avec tout ce qui l'accompagne, sommaire, citations, &c. & puis j'y ferai quelques reflexions. Voici ce qu'il dit. (b) „ Il ne faudroit pas ici se donner la peine de „ raporter un conte qui court parmi les Protestans, si „ leur deplorable credulité ne leur faisoit prendre pour „ vrai tout ce que leurs gens leur debitent. Les Cri„ tiques d'Angleterre ont inseré parmi leurs remar„ ques, *qu'un homme digne de foi avoit raconté à Mr. „ de Montmorenci étant à Rome, que la Tiare Pontifi„ cal avoit écrit au frontal ces lettres d'or,* M Y S T E„ R I U M, *mais qu'on avoit changé cette inscription.* „ Mr. Jurieu releve cette histoire toute propre à trom„ per les simples avec ces termes magnifiques: *Ce n'est „ pas sans une providence particuliere que Dieu a per„ mis qu'autre fois les Papes portassent ce nom de* M Y S„ T E R E *écrit sur leur mitre. Joseph Scaliger & divers „ autres ont attesté avoir vu de ces vieilles mitres sur „ lesquelles ce nom étoit écrit.* Ce Ministre artificieux „ ajoûte du sien que Scaliger l'avoit vu: on vient de „ voir que ce qu'il en écrit n'est qu'un ouï dire, & „ sans aucun auteur certain. Drusius Auteur Prote„ stant en est demeuré d'accord, & reconoît que Sca„ liger en a parlé seulement sur la foi d'autrui: il fait „ même fort peu de cas de ce petit conte dont il de„ manda des preuves, & un meilleur temoignage. On „ se tourmenteroit en vain à le chercher: c'est un fait „ inventé en l'air; mais Mr. Jurieu ne veut rien per„ dre, & il trouve digne de foi tout ce qui fait, pour „ peu que ce soit, contre le Pape. „

(b) *Mr. de Meaux, Avertissement sur l'explication de l'Apocalypse, num. 6. pag. 319. édit. de Hollande.*

Conte ridicule de Scaliger, meprisé par Drusius Protestant, & relevé par le Ministre Jurieu.

Crit. ad cap. XVII. 5. T. VII. col. p. 858. *Préj. leg. I. Part. chap. 7. pag. 121.*

Critic. ad cap. XVII. 5. T. VII. pag. 4857.

Il y a de l'injustice à insulter tout un Corps sous pretexte qu'un certain nombre d'Auteurs y donnent des marques d'un peu trop d'entêtement. Mr. de Meaux eût bien fait de prendre garde à cela. C'est ma premiere reflexion. On fait un grand tort à son parti au dehors, quand on emploie pour sa defense toutes sortes de raisons bonnes ou mauvaises, sans jamais demordre de ce qu'on a une fois dit; mais cette conduite n'est point desavantageuse aux interêts du dedans. elle nourrit la prevention & la confiance des esprits, & leur inspire les passions de ceux qui plaident. Ces gens-là se gardent bien de faire aucune demarche dont leurs parties puissent tirer avantage; ils ne se depouillent jamais du droit d'alleguer ceci ou cela, telles ou telles pretensions: cela multiplie leurs écritures, cela les anime & les échauffe. Il n'est pas de l'interêt temporel d'une Communion que tous les esprits y soient raisonnables. Les gens emportez qui ne la suivent que par esprit de faction, lui rendent mille bons services humainement parlant. Il est donc utile qu'il s'y trouve de ces sortes d'entêtez, c'est un mal necessaire. Voilà ma seconde reflexion. Il ne faut pas croire que dans un grand Corps les Savans du caractere de Drusius soient aussi rares qu'ils le paroissent: il faut seulement dire qu'il y en a peu qui se veuillent exposer aux jugemens temeraires. La plûpart des gens moderez & raisonnables voiant que les entêtez emportent les acclamations & la faveur de la multitude, les laissent faire, & hurlent même quelquefois avec les loups, afin de vivre en repos, & loin des soupçons sinistres. Si on leur demandoit à l'oreille pourquoi n'écrivez-vous pas comme Drusius, ils (c) chercheroient leur reponse dans l'apologue. C'est ma 3. reflexion apres quoi je n'en ferai qu'une. Voici donc la 4. & la derniere: je n'examine point si dans le fait particulier dont Mr. de Meaux a parlé, nôtre Drusius auroit dû se taire; mais j'ose bien dire qu'il vaut mieux faire ce qu'il a fait, que de raporter infidelement le temoignage de Scaliger. On ne feroit point cela impunément dans le Barreau; car il n'y a pas beaucoup plus de difference entre la fausse monnoie & la bonne, qu'entre un temoin qui a ouï dire, & un temoin qui a vu. Ainsi Scaliger temoin par ouï dire, ne devoit point être allegué comme temoin oculaire par Mr. Jurieu.

(c) Quod si me populus Romanus fortè roget cur, Non ut porticibus, sic judiciis fruar iisdem; Nec sequar aut fugiam quæ diligit ipse, vel odit: Olim quod vulpes ægroto cauta leoni, Respondit, referam: Quia me vestigia terrent Omnia te adversum spectantia, nulla retrorsum. *Horat. epist. 1. l. 1. v. 70.*

C E T T E dispute entre un Evêque & un Ministre a donné lieu à quelques écrits publiez en Allemagne. Un Theologien de la Confession d'Augsbourg entreprit de soutenir que Mr. l'Evêque de Meaux avoit mal nié qu'il y eût eu sur la tiare papale l'inscription *mysterium.* Il publia un Ouvrage divisé en deux parties, dont la premiere est intitulée *Mysterium in Pontificis Romani corona apertum*, & la seconde *Mysterium in corona Pontificis opertum & remotum.* Il a ramassé dans la premiere autant de preuves qu'il a pu trouver, & il recherche dans la seconde pourquoi & comment l'inscription dont il s'agit a été ôtée. Un Docteur en Philosophie nommé Jean Louïs Hanneman s'est elevé contre ce Theologien. C'est dans un livre qu'il publia à Hambourg l'an 1698. sous le titre de *Mysterium papali coronæ adscriptum non ens, seu commentarius in caput XVII. Apocalypseos v. 5. quo demonstratur Papali coronæ mysterium nunquam fuisse inscriptum.* Il fait deux choses. 1. Il refute toutes les raisons de son adversaire. 2. Il allegue diverses preuves pour montrer que cette inscription ne fut jamais sur la tiare Papale (d).

(R) *N'a fait que se rendre digne de censure.*] Le Pere Garasse aiant assûré (e) que Charron *manquoit de sens commun, faisant des comparaisons* (f) *si ridicules*, ajoûte que cela *le fait souvenir de trois hommes fort ineptes en leurs façons de faire; le premier fut l'Empereur Heliogabale, lequel . . . . aux plus grans festins qu'il faisoit mesloit des ordures de cheval parmi les meilleures viandes. . . . . Le second estoit l'Empereur Alexandre Severe . . . qui mit Jesus-Christ entre les images d'Apollonius Tyanée, d'Orphée, d'Abraham. . . . . . En somme le troisiesme peut estre le Ministre Drusius, lequel dans ses Centuries, sur l'Escriture Sainte est aussi malheureux en citations des autheurs que Charron au denombrement des grands personnages: car il cite ordinairement une demy douzaine d'Escrivains en cette sorte: Esaie au Chapitre second, Plaute dans Amphitruon, S. Luc aux Actes des Apostres, Ovide dans le livre de Remedio Amoris, S. Jean Chrysostome, aux Homelies sur la Genese, & Horace au livre de Arte Poëtica: Ce n'est pas à dire que nous devions avec une trop grande severité rejetter les citations de tous les Escrivains profanes, & que nous ne devions pas loüer dans les grands personnages du siecle, les qualitez recommendables qu'ils ont receu de Dieu, mais ce que je ne puis gouster est cet entrelassement de personnes, Socrate, Jesus-Christ, Papian, les Martyrs, S. Jean, Plaute, Jeremie, Aristenet, S. Augustin & Ovide, car en ces alternations il y a de la faute de jugement, & de la profanation.* On montreroit sans aucune peine que ce critique qui accuse tant les autres de manquer de jugement, ne dit rien là qui ne le convainque d'en manquer, mais je ne m'arrête qu'à ce qui concerne Drusius. Son censeur l'apelle Drusius & le fait Ministre; il ignoroit donc & le nom & la profession de celui qu'il s'est mêlé de critiquer, car Drusius n'étoit point Ministre, & nous avons vu (g) ci-dessus qu'il declara qu'il ne se mêloit que de la grammaire, & de l'histoire, qu'il laissoit aux autres les dogmes de la foi, & qu'il n'étoit point Theologien. Mr. Baillet (h) raporte *qu'il étoit si persuadé de son propre merite qu'il s'étoit donné la qualité de divin Grammairien.* Je mis cela à la marge (i) dans la premiere édition de ce Dictionaire, & j'ajoûtai *que je voudrois savoir où cela se trouve.* Mr. de la Roque (k) a eu la bonté de m'écrire qu'il l'a lu dans le *Trihæresium* de Serarius. N'aiant point ce livre je recours aux conjectures, je m'imagine que Serarius avança cela sur la foi de quelque adversaire de Drusius, & sans preuve literale tirée des écrits de cet Auteur. Quoi qu'il en soit, nous avons vu (l) que Drusius a declaré publiquement qu'il ne sait pas s'il peut soutenir la qualité de Grammairien qu'on lui a quelquefois reprochée, & qu'il y a des gens qui disent qu'il ne le peut pas, auxquels il ne veut point contredire. Voilà une modestie bien éloignée de la fierte que Mr. Baillet raporte. Mais revenons au Pere Garasse, & disons

(d) *Tiré du Journal d'Utrecht, mois de Nov. & Dec. 1698. pag. 899. & suiv.*

(e) *Garasse, Somme Theologique pag. 647. 648.*

(f) *C'est-à-dire comment tout de suite Socrate, Phocion, Seneque, Regulus,* J E S U S-C H R I S T, *les Martyrs.*

(g) *Dans la remarque K lettre p.*

(h) *Baillet, jugem. des Sav. n. 9 pag. 116.*

(i) *Dans la remarque K.*

(k) *De qui supra pag. 972. lettre n.*

(l) *Dans la remarque K lettre q.*

DRUSUS, famille Romaine, branche de celle des Livius. La famille *Livia*, ou des Livius, quoi que Plebeiënne, eut part aux plus belles charges de la Republique. Elle jouit de la Dictature, & de la charge de Colonel general de la Cavalerie. Elle posseda 8. fois le Consulat ; 2. fois la dignité de Censeur, & 3. fois l'honneur du triomphe. Elle produisit des personnes de grand merite, & entre autres Marcus Livius Salinator, & Marcus Livius DRUSUS. Celui-ci fut surnommé Drusus, à cause qu'il avoit tué (*A*) Drausus, General des ennemis β. On lui attribuë d'avoir retiré d'entre les mains des Gaulois l'argent qui avoit été autrefois donné à leurs ancêtres, lors qu'ils assiegerent le Capitole. Si cela est il ne faut pas croire le bruit qui avoit couru, que Camille les avoit contrains de le rendre *. On ne peut guere mieux conoître en quel tems ce premier Drusus a vêcu, qu'en se souvenant que Caius Livius DRUSUS son fils ou son petit-fils fut Consul avec Scipion l'Africain le jeune l'an 606. de Rome. L'Empereur Tibere descendoit par adoption de la famille des Drusus, car Livius Drusus Claudianus son aieul maternel, l'un des descendans d'Appius l'aveugle fut adopté par un Drusus †. Il y a quelque aparence qu'un autre Drusus adopta quelcun de la famille des Scribonius, dans laquelle le surnom de Libo étoit fort commun, car nous trouvons un Marcus Livius DRUSUS Libo, Consul l'an 738. & un Lucius Scribonius Libo DRUSUS Preteur, qui se tua ‡ pour prevenir le suplice qu'il craignoit, se voiant accusé de crime d'Etat sous Tibere l'an de Rome 769. Nous dirons un mot de quelques-uns des descendans (*B*) du premier Drusus dans les remarques; mais

β *Tiré de Suetone in Tiberio c.* 3.

* Traditur etiam propraetore ex Provincia Gallia retulisse aurum Senonibus olim in obsidione Capitolii datum, nec, ut fama, extortum à Camillo. *Id. ibid.*

† *Id. ib.*

‡ *Tacit. Annal. l.* 2. *c.* 31.

disons que sa censure ne vaut rien. Il se peut faire que dans un même chapitre de Drusius l'on voie la citation d'un Auteur sacré precedée & suivie de la citation d'un Auteur profane, mais non pas selon l'arrangement ridicule dont ce Jesuite se plaint. La methode de Drusius est d'être assez court sur chaque sujet, & de joindre ensemble les matieres qui ont de l'affinité entre elles. De là vient que dans un chapitre assez court il explique quelquefois trois ou quatre choses ; il fait voir sur chacune la conformite des Auteurs Sacrez avec les Auteurs Paiens ; il faut donc qu'après avoir allegué des passages de l'Ecriture, il cite des Auteurs Grecs ou Latins, & qu'ensuite entamant un autre sujet il allegue encore des passages de l'Ecriture, & puis un poete, un historien &c. Cette conduite n'a rien de mauvais, & a été ignoramment & impertinemment decrite par le censeur.

(*A*) *A cause qu'il avoit tué Drausus.*] Ceci a tout l'air de ces mauvaises & fabuleuses traditions qui se conservent dans les anciennes familles, & qui attribuent l'origine du premier nom, & celle des armes à quelque fait chevaleureux. Si la branche des Drusus avoit dû son nom à l'exploit raporté par Suetone, on auroit sçu en quel tems & en quel lieu cela se passa, & contre quel ennemi ; & Suetone n'en parleroit pas d'une façon aussi vague qu'il en parle (*a*). Ajoûtez qu'il fait mention d'un Claudius Drusus qui a vêcu avant (*b*) la 1. guerre Punique ; ce qui prouve que ce surnom étoit conu ou avant que le premier Drusus de la famille *Livia* tuât le pretendu Drausus, ou du moins independamment de ce combat. Car qui oseroit dire que parce qu'un Livius vainquit Drausus, un Claudius fut surnommé Drusus?

(*B*) *De quelques-uns des descendans du premier Drusus.*] Je crois que Caius Livius DRUSUS, Consul l'an 606. descendoit de lui ; mais je ne saurois dire s'il étoit son fils ou son petit-fils. Il laissa un fils nommé Marc Livius DRUSUS, qui fut Consul l'an 641. & qui se batit avec de grans avantages contre les Scordisques, peuple de Thrace, originaire des Gaulois (*c*). Nous verrons ci-dessous s'il en triompha. Il fut Censeur avec Marc Emilius Scaurus, & il mourut pendant qu'il exerçoit cette charge (*d*). Je ne crois pas que l'on doive le distinguer, comme fait Glandorp (*e*), de ce Marc Livius Drusus, homme d'esprit & fort éloquent, qui étoit Tribun du peuple avec Caius Gracchus, & qui le favorisa dans ses entreprises ; mais qui aiant changé de parti, soutint avec tant de vigueur les interêts des Patriciens, qu'il fut qualifié Patron du Senat (*f*). Il etoit (*g*) *abnepos* du premier Drusus, & il eut un frere nommé Caius DRUSUS, qui se fit conoître par son éloquence (*h*). Je vois que nos Grammairiens ne s'accordent pas sur la signification d'*abnepos* ; car Mr. Danet citant Suetone entend par ce terme l'arriere-petit-fils : dans Calepin ce même terme se prend pour le fils de l'arriere-petit-fils. Il est même vrai que (*i*) Suetone & plusieurs autres anciens Auteurs n'observent pas exactement les degrez de la parenté. On parle d'un Caius DRUSUS grand Jurisconsulte, & si laborieux qu'encore qu'il fût aveugle & chargé d'années, il ne laissoit pas d'avoir toûjours sa maison pleine de gens qui le consultoient. (*k*) *C. autem Drusi domum compleri consultoribus solitam accepimus, quum quorum res esset sua ipsi non videbant, caecum adhibebant ducem.* Valere Maxime parle de lui honorablement. (*l*) *Consimilis perseverantiae Livius Drusus qui aetatis viribus & acie oculorum defectus jus civile populo benignissime interpretatus est, utilissimaque discere id cupientibus monumenta composuit. Nam ut senem illum natura, caecum fortuna facere potuit, ita neutra interpellare valuit ne non animo & videret & vigeret.* Un commentateur (*m*) s'est imaginé faussement que ce Drusus est le pere de celui qui excita tant de troubles, pour faire donner aux Latins la bourgeoisie Romaine. Il se trompe, car le pere de celui-ci s'apelloit Marc Livius, & non pas Caius Livius ; c'est le même qui fut honoré de l'eloge de Protecteur du Senat. Un autre commentateur (*n*) s'est étonné que Pomponius ne dise rien du Jurisconsulte Caius Drusus. Il y a lieu en effet de s'en étonner, veu que ce Jurisconsulte a été Auteur, & que Celsus se souvient de lui honorablement dans le Digeste (*o*). Les modernes sont partagez sur la question si ce Caius Drusus est le même qui fut Consul l'an 606. ou si c'est le frere du Consul de l'an 641. Rutilius embrasse cette derniere opinion ; d'autres aimant mieux la premiere, le refutent par le terme d'*accepimus* dont Ciceron s'est servi. Il est fort vraisemblable que Ciceron parle d'un homme qu'il n'avoit point vu ; car ensuite il fait mention d'un autre aveugle qu'il avoit pu voir, qui opinoit dans le Senat, & repondoit aux consultans, & travailloit à une histoire. Or il semble que Ciceron ait pu voir Caius Livius Drusus, frere de celui qui fut Consul l'an 641. Il est donc probable qu'il parle du Consul de l'année 606. (*p*).

Voions maintenant si le Consul de l'an 641. a triomphé des Scordisques. Je ne le croi point, car toute la preuve que Sigonius (*q*) allegue est un passage de Pline mal entendu. Voici les paroles de Pline : (*r*) *Frater ejus Allobrogicus primus omnium pondo mille habuit. At Livius Drusus in Tribunatu plebis* (*s*) *XI. Nam propter quinque pondo notatum a Censoribus triumphalem senem* (*t*), *fabulosum jam videtur.* Pour bien entendre ces paroles il faut prendre garde que Pline opose au luxe des derniers tems la frugalité des premiers. Il montre par quels degrez le luxe s'accrut. Scipion l'Africain ne laissa à son heritier en vaisselle d'argent que 64. marcs (*v*). Son frere Quintus Fabius Maximus l'Allobrogique fut le premier qui en eut pour 2. mille marcs. Mais Livius Drusus dans son Tribunat du peuple en avoit pour (*w*) 22. mille marcs ; car, ajoûte Pline, nous traitons deja de fable qu'un vieillard qui avoit eu l'honneur du triomphe, ait été noté par les Censeurs à cause de 10. marcs. *Nam propter quinque pondo notatum a Censoribus triumphalem senem, fabulosum jam videtur.* C'est ainsi que dans chaque siecle on a de la peine à croire ce que les histoires disent des anciens tems, qui paroit trop eloigné de l'esprit moderne. C'est ainsi que nous dirions qu'il semble aux Dames de la premiere qualité, qu'on leur conte un Roman ou une fable, lors qu'on leur fait voir qu'autrefois les personnes de leur rang alloient à pied dans les ruës, nourrissoient elles-mêmes leurs enfans, & ne depensoient en habits que tant chaque année. L'histoire qui selon Pline paroissoit deja fabuleuse, ne regarde point Livius Drusus dont il venoit de parler. C'est une histoire beaucoup plus ancienne. C'est un acte de Censure exercé l'an 478. de Rome contre Cornelius Rufinus qui avoit été Dictateur.

X X X x x x

(*a*) Drusus hostium duce Drauso cominus trucidato sibi posterisque suis cognomen invenit. *Sueton. in Tiberio cap.* 3.

(*b*) *Car Suetone* ib. *le place avant Claudius Pulcher qui perdit une bataille navale à la* 1. *guerre Punique. Les commentateurs de Suetone ne disent rien de ce Claudius Drusus.*

(*c*) *Livius in epit. l.* 63.

(*d*) *Plutarch. in quaest. Rom. pag.* 276.

(*e*) *Gland. Onomastic. Roman. pag.* 543.

(*f*) *Sueton. ubi supra.*

(*g*) *Id. ib.*

(*h*) *Cicero in Bruto p. m.* 104.

(*i*) *Il nomme Cesar* avunculus *d'Auguste, & neanmoins Cesar étoit le grand oncle d'Auguste.* In Aug. c. 7.

(*k*) *Cicero Tuscul. l.* 5. *fol. m.* 278. *B.*

(*l*) *Valer. Max. lib.* 8. *c.* 7. *n.* 4.

(*m*) *Oliverius in hunc locum Val. Maximi.*

(*n*) *Colerus.*

(*o*) *Voiez Guill. Grotius in vitis Jurisconsult. pag.* 33.

(*p*) *Voiez Guill. Grotius ubi supra.*

SI MARCUS Livius Drusus triompha des Scordisques

(*q*) *In fastis.*

(*r*) *Plin. lib.* 33. *c.* 11. *p. m.* 69.

(*s*) *Le P. Harduin met X. au lieu de XI.*

QUAND le luxe est grand on traite de fable ce qui se lit de l'ancienne frugalité.

(*t*) *Il indique ceci au l.* 18. *chap.* 6. Praecipiebant ista qui triumphali denas argenti libras in supellectile crimini dabant.

(*v*) Libras 32. argenti Africanus sequens haeredi reliquit. *Plin. l.* 33. *c.* 11. *p.* 68.

(*w*) *Ou pour* 20. *mille selon la correction du P. Harduin.*

ais nous ferons un article à part pour chacun de ceux qui ont fait le plus de figure. Mr. More-(C) merite d'être repris en quelque chose.

DRUSUS (MARC LIVIUS) fils de celui qui fut collegue de Caïus Gracchus dans le ribunat du peuple, & qui merita l'éloge de Protecteur du Senat, imita son pere pour ce qui est e favoriser les Patriciens; mais la maniere (A) dont il s'y prit excita de furieux desordres. Il voit de grans dons, beaucoup d'éloquence, beaucoup d'esprit, beaucoup de cœur; & s'il n'en t pas un bon usage, ce fut la faute de l'ambition excessive qui le possedoit, & dont il donna es (B) marques dès son enfance. Les factions qui (C) divisoient la ville étoient celle du enat, & celle des Chevaliers; ceux-ci outre qu'ils faisoient la levée des deniers publics, posse-oient toutes les charges de Judicature *, qui avoient autrefois apartenu aux Senateurs: par ce noien ils tenoient, pour ainsi dire, le pied sur la gorge au Senat. Drusus voiant (D) que Ce-ion son émule favorisoit la cause des Chevaliers, entreprit de soutenir & de relever celle du Senat,

ateur, & deux fois Consul (a). Les Censeurs le de-graderent de la dignité de Senateur pour cause de uxe, parce qu'ils lui trouverent le poids de dix livres n vaisselle d'argent. Il en pouvoit avoir le poids de cinq livres, ce fut donc pour cinq livres qu'on le de-grada, *Propter quinque pondo notatum à Censoribus triumphalem senem.* Lors que Valere Maxime ra-porte ce fait il tombe dans la même reflexion que Pli-ne. Il craint qu'on ne le traite de conteur de fables, & il avoüe qu'il n'est presque point croiable, que la même ville qui meprisoit tant la pauvreté, eût puni un Consulaire pour avoir eu 10. marcs d'argent (b) *Ip-sa medius fidius mihi litera sæculi nostri obstupescere vi-dentur, cum ad tantam severitatem referendam minis-terium accommodare coguntur; ac vereri ne non nostra urbis acta commemorare existimentur. Vix enim credi-bile est, intra idem pomærium decem pondo argenti, & invidiosum fuisse censum, & inopiam haberi contemp-tissimam.* Je m'étonne que Sigonius ait pu entendre le texte de Pline aussi mal qu'il l'a entendu. A-t-il pu s'imaginer qu'après l'an 641. de Rome l'ancienne frugalité de la Republique fût assez observée, pour que 9. ou 10. marcs d'argent de plus ou de moins fis-sent degrader un Senateur? Les choses n'étoient plus sur ce pied-là: la corruption & le luxe s'étoient déjà terriblement debordez. Mais les propres paroles de Pline ne pouvoient-elles pas éclairer Sigonius? Elles marquent d'une maniere precise que Drusus étoit Tri-bun du peuple lors qu'il avoit tant de vaisselle d'ar-gent; & tout aussi-tôt Pline raporte une censure exer-cée sur un vieillard qui avoit obtenu autrefois l'hon-neur du triomphe. Il est donc clair que ce vieillard n'étoit point Drusus; car si Drusus avoit été censuré pour cause de luxe, il l'auroit été au tems de son Tri-bunat; ou bien il faudroit accuser Pline de raconter les choses d'une maniere tout-à-fait impertinente. Neanmoins on ne sauroit croire combien ce passage de Pline a trompé (c) de gens.

(C) *Mr. Moreri merite d'être repris en quelque chose.*] Il a dit que la *famille de Drusus étoit une branche de celle des Claudiens, & que quoi que plebée, elle fut neanmoins recommandable par huit Consulats . . . . & illustre par les grans hommes qui en sont sortis, entre les-quels les principaux furent Salinator & Drusus.* Je lui passe toutes les fautes de langage, & tous les pechez d'omission, & me contente de remarquer: 1. que la famille des Drusus étoit une branche non de celle des Claudes, mais de celle des Livius. 2. Que c'est la fa-mille des Livius, & non la branche particuliere des Drusus qui fut recommandable par huit Consulats, &c. 3. Que Salinator n'est point sorti de la famille des Drusus, si ce n'est de la maniere que la maison de Bourbon est sortie de la maison de Bourgogne. On ne souffriroit point cette derniere expression. Deux ruisseaux qui viennent de la même source, ne sortent pas pour cela l'un de l'autre.

(A) *La maniere dont il s'y prit excita de furieux des-ordres.*] Il ne seroit pas impossible que la raison pour laquelle Paterculus a pris son parti si hautement, ait été l'envie de faire sa cour à Tibere, issu sans doute de nôtre Drusus; mais peut-être n'a-t-il fait autre chose que parler selon ses lumieres. Quoi qu'il en soit, il lui attribuë les meilleures intentions du mon-de, & il deplore que le Senat en ait jugé avec tant d'aveuglement & d'iniquité. Il s'exprime là-dessus avec beaucoup d'éloquence, & cela fait que je prens la liberté de transcrire tout le passage, en faveur de ceux qui sans consulter beaucoup de livres veulent voir developée la conduite d'un grand homme. (d) *Tribunatum iniit Marcus Livius Drusus, vir nobi-lissimus, eloquentissimus, sanctissimus, meliore in omnia ingenio, animoque, quam fortuna usus: qui, cùm Se-natui priscum restituere cuperet decus, & judicia ab equitibus ad eum transferre ordinem; (quippe, eam po-testatem nacti equites Gracchanis legibus, cùm in mul-tos clarissimos, atque innocentissimos viros sævissent, tum Publium Rutilium, virum non sæculi sui, sed omnis ævi optimum, interrogatum lege repetundarum, maximo cum gemitu civitatis, damnaverant) in iis ipsis, quæ pro senatu moliebatur, senatum habuit adversarium, non intelligentem, si qua de plebis commodis ab eo age-rentur, veluti inescanda, illiciendæque multitudinis caus-sâ fieri, ut, minoribus perceptis, majora permitteret. Denique ea fortuna Drusi fuit, ut malefacta collega-rum, quàm ejus optimè ab ipso cogitata, senatus proba-ret magis; & honorem, qui ab eo deferebatur, sperne-ret; injurias, quæ ab aliis intendebantur, æquo animo reciperet; & hujus summæ gloriæ invideret, illorum mo-dicam ferret. Tum conversus Drusi animus, quando benè cœpta malè cedebant, ad dandam civitatem Ita-liæ; quod cùm moliens revertisset è foro, immensâ illâ, & incognitâ, quæ eum semper comitabatur, cinctus multitudine, in atrio domus suæ cultello percussus, qui affixus lateri ejus relictus est, intra paucas horas decef-sit.* On aura meilleure opinion ici de la bonne foi de Paterculus, si l'on sait ce que Salluste a pensé du même Drusus; c'est pourquoi je mets en marge (e) les pa-roles de Salluste.

(e) M. Livio Druso semper consilium fuit, in tribunatu summa ope niti pro nobilitate: neque ullam rem in principio agere intendit, nisi illi auctores fierent. Sed homines factiosi, quibus dolus, atque malitia, fide cariora erant, ubi intellexerunt, per unum hominem maxumum beneficium multis mortalibus dari: videlicet & sibi quisque conscius, malo atque infido animo esse, de M. Livio Druso juxta, ac se, existimaverunt. *Sallustius Orat. 2. ad Cæsar. p. m. 533. 534.*

(B) *Des marques dès son enfance.*] Avant que d'a-voir pris la robe virile, tout pupille qu'il étoit, il se mêla de solliciter les Juges en faveur des accusez, & il le fit avec tant de force, & avec tant de ressorts qu'il extorqua d'eux plus d'une fois les jugemens qu'ils rendirent. N'avoit-il pas bien raison de dire qu'il étoit le seul pour qui il n'y avoit jamais eu de fêtes? Des gens qui commencent de si bonne heure à se donner tant de distinction, meritent d'être redoutez. Ecoutons Seneque. (f) *Exsecratus inquietam à primor-diis vitam, dicitur dixisse, Uni sibi, nec puero quidem, unquam ferias contigisse. Ausus enim & pupillus adhuc & prætextatus, judicibus reos commendare, & gratiam suam foro interponere tam efficaciter, ut quædam judicia constet ab illo rapta. Quo non irrumperet tam imma-tura ambitio? scires in malum ingens, & privatum, & publicum, evasuram illam tam præcoquem auda-ciam. Sero itaque querebatur, nullas sibi ferias conti-gisse: à puero seditiosus, & foro gravis.* On donne comme une marque de son orgueil ce qu'il fit en Asie pendant sa Questure. Il l'exerça sans se parer des or-nemens exterieurs de sa dignité, ne voulant se distin-guer que par sa personne (g). Le Latin exprime mieux ce que je veux dire. Un savant homme (h) a bien de la peine à croire que Drusus ait eu cette char-ge, & celle (i) d'Edile; sa raison est qu'il mourut dans le Tribunat du peuple; charge que les Romains exerçoient pour l'ordinaire avant l'Edilité. Mais peut-être que Drusus aiant besoin d'être Tribun afin d'exe-cuter ses desseins, se fit donner cette charge pour la 2. fois dans l'année qu'il mourut.

(f) *Senec. de brevitate vitæ c. 6.*

(g) Quæstor in Asia nullis insignibus uti voluit, ne quid ipso esset insignius. *Aurel. Victor de viris illustribus.*

(C) *Les factions qui divisoient la ville étoient.*] Le passage de Paterculus nous a fait savoir que les Grac-ches ôterent aux Senateurs tous les tribunaux de jus-tice, afin d'en gratifier les Chevaliers. Voions com-ment Florus confirme la même chose: (k) *Judiciaria lege Caji Gracchi diviserant populum Romanum, & bi-cipitem ex una fecerant civitatem equites Romani, tan-ta potestate subnixi ut qui fata fortunasque patrum vi-tasque principum haberent in manu, interceptis vectiga-libus peculrarentur suo jure rempublicam.*

(D) *Drusus voiant que Cepion son émule.*] L'émula-tion de ces deux Romains qui causa tant de desor-dres, & qui pensa perdre la Republique, étoit venuë d'une bagatelle. Une bague (l) venduë dans un en-can

(h) *Conradus in Brutum Ciceronis pag. 332.*

(i) Ædilis munus magnificentissimum dedit. *Aurel. Victor ib.*

(k) *Lib. 3. cap. 17.*

(l) Inter Cæpionem & Drusum ex annulo in auctione venali inimi-citiæ cœpere: unde origo socialis belli & exitia rerum. *Plin. l. 33. c. 1. pag. m. 12. 13. Cette guerre couta la vie à plus de 300. mille hommes.* Paterculus l. 2. c. 15. *Voiez* Florus l. 3. c. 18.

Senat ; & afin de ne manquer pas de creatures *, il s'avisa de faire revivre les loix des Gracches, touchant la distribution des terres au peuple, & de promettre la bourgeoisie Romaine aux Latins. La violence dont (E) il usa envers le Consul Philippe qui s'oposoit à ces loix, ne sauroit être assez condamnée. La promesse qu'il avoit faite aux Latins fut la source d'une guerre très-fâcheuse †, & qui pensa devenir funeste au peuple Romain. Il tomba évanoui dans une assemblée publique; & soit que ce fût tout de bon, soit qu'il y eût là de la feinte, il profita en plusieurs manieres (F) de cet accident. Le credit qu'il s'étoit aquis n'empêchoit pas qu'il ne se trouvât (G) bien embarrassé de l'état où il avoit mis les choses; c'est pourquoi tout le monde crut qu'il fut tué (H) très-à-propos dans la cour de son logis, comme il revenoit de la ville entouré

* *Florus l. 3. c. 17.*

† *Voiez la remarque D à la marge, lettre l.*

eau fut la cause de leurs divisions : ils rencherirent l'un sur l'autre, & se piquerent au jeu si vivement, qu'ils chercherent dans la suite toutes sortes d'occasions de se traverser l'un l'autre. Et voilà qui confirme ce que bien des gens remarquent, (a) que les grandes revolutions d'Etat n'ont la plûpart du tems pour principe qu'une fantaisie, ou qu'un sot caprice de quelques particuliers. Je ne sçai si l'exemple que nous en avons ici, a été jamais remarqué. Paterculus a beau dire que Drusus agissoit par zéle pour les interêts du Senat, dont il souhaitoit de retablir la puissance : nous en croirons plutôt ceux qui disent qu'il embrassa ce parti, parce qu'il voioit Cepion à la tête du parti contraire. (b) *In hoc statu rerum pares opibus, animis, dignitate (unde & nata Livio Druso æmulatio accesserat) equitem Servilius Capio, Senatum Livius Drusus asserere.*

(a) *Voiez les Pensées diverses sur les Cometes n. 236.*

(b) *Florus ubi supra.*

(E) *La violence dont il usa envers le Consul Philippe.*] La dignité de ce Consul fut respectée si peu, qu'on lui serra la gorge jusques à ce qu'on lui vit sortir le sang par les yeux & par la bouche. Quelques-uns disent que Drusus exerça lui-même cette violence ; & que bien loin de revenir de sa colere à la vuë de ce sang, il en tira un nouveau sujet d'insulte ; il dit que ce n'étoit point du sang, mais une sausse de grives; il faisoit ainsi un reproche de gourmandise à Cepion. (c) *Philippo Consuli legibus agrariis resistenti ita collum in comitio obtorsit ut multus sanguis efflueret è naribus, quem ille luxuriam exprobrans muriam de turdis esse dicebat.* D'autres disent que Drusus fit faire cette violence par une de ses creatures, ou par l'un de ses huissiers. (d) *Quæ (Senatus majestas) à M. quoque Druso trib. plebis per summam contumeliam vexata est. Parum enim habuit, L. Philippum Consulem, quia interfari concionantem ausus fuerat, obtorta gula, & quidem non per viatorem, sed per clientem suum, adeo violenter in carcerem præcipitem egisse, ut multus è naribus ejus cruor profunderetur.* Voila ce que dit Valere Maxime, & voici ce que dit Florus : (e) *Ausus tamen obrogare de legibus Consul Philippus, sed apprehensum faucibus viator non ante dimisit, quam sanguis in ora & oculos redundaret.*

(c) *Aurel. Victor de Viris illustribus. Dans le Valere Maxime Variorum de Hollande p. 778. en citant ce passage on dit in convivio, & non pas in comitio : ce qui est absurde.*

(d) *Val. Maximus lib. 9. cap. 5. n. 2.*

(e) *Florus ubi supra.*

(F) *Il profita en plusieurs manieres de son évanoüissement.*] Il avoit fait passer toutes ses loix, excepté celle qui regardoit la bourgeoisie des Latins. Ceux-ci le sommoient de sa promesse, & il ne savoit comment faire ni pour les amuser, ni pour leur donner satisfaction. On le vit tomber tout d'un coup dans l'assemblée, & ce fut un juste sujet de renvoier les Latins à une autre fois. (f) *Livius anxius ut Latinorum postulata differret, qui promissam civitatem flagitabant, repente in publico concidit, sive morbo comitiali, sive hausto caprino sanguine, semianimis domum relatus.* Il est visible que l'historien dont je tire ce Latin a fait une faute : la particule disjunctive *sive* dont il se sert lui fait dire une absurdité ; car si Drusus se laissa tomber tout d'un coup, afin de renvoier à une autre fois la demande des Latins, on ne peut pas dire qu'il tomba ou du haut mal, ou à cause qu'il avoit avalé du sang de chevre. Un accès réel du haut mal n'est pas en nôtre disposition, & par consequent on ne le peut pas diriger à une certaine fin. L'autre membre de la proposition disjunctive est bon; car on peut prendre une drogue dans la vuë de tomber évanoüi au bout de 3. ou 4. heures. La verité est que les faiseurs d'abregez voulant entasser plusieurs relations differentes dans une seule periode, nous donnent souvent du galimatias. Aurelius Victor aiant oüi dire que Drusus tomboit du haut mal, & qu'il avoit bu du sang de chevre (g), afin que devenant pâle il se pût plaindre avec plus de vraisemblance d'avoir été empoisonné par Cepion, tâcha de combiner ces deux choses, & ne put y reussir. Je croirois facilement que Drusus & ses fauteurs se prevalurent de la pamoison pour rendre odieux le Consul Philippe, comme suspect d'avoir donné du poison à son adversaire; car de quoi ne se sert-on point dans une faction d'Etat, afin de pouvoir suplanter un antagoniste ? Cela suffit pour entendre le texte de cette remarque. Il me reste à observer que l'on trouvera dans Pline un fait curieux touchant le haut mal de Drusus (h).

(f) *Aurel. Victor ubi supra.*

(g) Drusus Tribunus plebei traditur caprinum (*sanguinem*) bibisse, cum pallore & invidia veneni sibi dati insimulare Q. Cæpionem inimicum vellet. *Plin. l. 28. cap. 9. pag. 608.*

(h) Drusum quoque apud nos Tribunorum popularium clarissimum (cui ante omnes plebs stans plausit, optimates vero bellum Marsicum imputavere) constat hoc medicamento (*elleboro*) liberatum comitiali morbo in Anticyra insula. *Id. l. 25. c. 5. pag. 391.* Voiez Aulugelle lib. 17. cap. 15.

(G) *Qu'il ne se trouvât bien embarrassé de l'état où il avoit mis les choses.*] Il croioit que toutes sortes de gens lui avoient de l'obligation, & neanmoins la plûpart du monde se plaignoit de lui. Il avoit fait donner des terres au peuple ; ceux à qui elles échurent étoient contens, mais ceux qui en furent depossedez en faisoient des plaintes. Il avoit procuré à l'Ordre des Chevaliers l'entrée à la dignité de Senateur : ceux qu'on choisit pour remplir ce poste en furent bien aises ; mais ceux qui n'eurent aucune part à l'élection furent mecontens. Il avoit rendu les tribunaux au Senat. Cela plaisoit à la compagnie ; mais d'autre côté elle étoit fâchée du mélange qu'on avoit fait dans son corps entre les Patriciens & les Chevaliers. Cela jettoit Drusus dans l'inquietude. Aurelius Victor exprime ceci en moins de mots. (i) *Idem ex gratia nimia in invidiam venit. Nam plebs acceptis agris gaudebat, expulsi dolebant : equites in Senatum lecti lætabantur, sed præteriti querebantur : Senatus permissis judiciis exsultabat, sed societatem cum equitibus ægre ferebat. Unde Livius* (k) *anxius* &c. Mademoiselle le Fevre a fait une note sur ces paroles, *equites in senatum lecti lætabantur.* Elle dit dans cette note que ce passage lui est fort suspect, & qu'elle ne sauroit croire que les Chevaliers se soient réjouïs de voir partagées entre le Senat & eux les jurisdictions dont ils étoient seuls les maitres. (l) *Hoc certe valde suspectum est, neque adduci possum ut credam equites quæ judicia ipsi possidebant ea ad Senatum æqua parte transfugia libenter vidisse.* Je crois avec elle que ce n'étoit pas le fondement de leur joie; mais je prens la liberté de lui dire que ce n'est point aussi ce que dit Aurelius Victor. Il ne parle pas de la joie des Chevaliers en general, mais de la joie particuliere de ceux d'entre eux qui devinrent Senateurs. Pour ceux-ci il est bien aisé de comprendre que le changement de condition leur plaisoit : le gain du Senat étoit le leur, & ils ne perdoient rien à l'abaissement de l'Ordre des Chevaliers, ils n'en étoient plus.

(i) *Aur. Victor ubi supra.*

(k) *Voiez les paroles de Seneque dans la remarque suivante.*

(l) *Anna Tanaquilli Fabri filia not. in Aurel. Victor. pag. 87.*

(H) *Qu'il fut tué très-à-propos.*] C'est Seneque qui nous l'aprend. *Livius Drusus*, dit-il (m), *vir acer & vehemens, cum leges novas & mala Gracchana movisset, stipatus ingenti totius Italiæ cœtu, exitum rerum non providens, quas nec agere licebat, nec jam liberum erat semel inchoatas relinquere, exsecratus inquietam à primordiis vitam dicitur dixisse. Uni sibi, nec puero quidem, unquam ferias contigisse. . . . . Disputatur an ipse sibi manus attulerit, subito enim vulnere per inguen accepto, collapsus est : aliquo dubitante an mors voluntaria esset, nullo an tempestiva.* Florus ne s'éloigne pas de cette pensée. (n) *Sic per vim lata, jussaque leges : sed pretium rogationis statim socii flagitavere, quum interim imparem Drusum, ægrumque rerum temere motarum, matura, ut in tali discrimine mors absolvit.* L'embarras de Drusus devoit être d'autant plus grand, qu'outre qu'il ne voioit point de jour à faire obtenir aux Latins ce qu'il leur avoit promis, il se voioit accusé de conspiration avec eux contre le Consul Philippe. L'accusation étoit fondée sur ce qu'il avoit averti ce Consul de bien prendre garde à lui. On concluoit de là qu'il savoit leur machination. (o) *Cum Latini Consulem in Albano monte interfecturi essent, Philippum admonuit ut caveret, unde in Senatu accusatus cum domum se reciperet, immisso inter turbam percussore corruit.* Mademoiselle le Fevre fait une fausse remarque, ce me semble, sur ces paroles d'Aurelius Victor. Elle commence par citer Florus (p) qui a dit, *Primum fuit belli in Albano monte consilium, ut festo die Latinarum Julius Cæsar & Martius Philippus Consules inter sacra & aras immolarentur. Postquam id nefas proditione discussum est* &c. Et puis elle dit que Drusus qui avoit été tué l'année d'auparavant, ne pouvoit pas avertir Philippe. *Sed tunc Philippum admonere non potuit Drusus, quem anno superiori mortuum tabulæ notant.* Il est certain que Drusus a pu avertir Philip-

(m) *Seneca de brevit. vitæ c. 6. pag. 700. 701.*

(n) *Lib. 3. cap. 17.*

(o) *Aurel. Victor ubi supra.*

(p) *Lib. 3. cap. 18.*

pe,

touré ✝ à l'accoutumée de beaucoup de gens, dont une partie ne lui étoient pas conus. On n'informa point † contre le meurtrier, & la plupart des Auteurs disent qu'il n'a point été conu. Ciceron est, je (I) pense, le seul qui le nomme. Cornelia mere (K) de Drusus temoigna une grande fermeté en cette rencontre. Les dernieres paroles du mourant ne furent pas moins (L) presomptueuses, que celles qu'il avoit autrefois tenuës pour exprimer (M) ses bienfaits. On a fort parlé de la reponse (N) qu'il fit à un Architecte. Sa sœur Livie fut mere de (O) Caton d'Utique.

DRUSUS (NERON * CLAUDE) frere de Tibere, descendoit tant du côté paternel que du côté (A) maternel d'Appius Claudius l'aveugle. C'étoit un homme de grand merite: parlons

✝ *Paterculus ubi supra. Appien l. 1. bell. civil. dit que Drusus n'osoit plus sortir, & que la multitude qui étoit pour lui se rendoit à son logis.*

† Domi suæ nobilissimus vir, Senatus propugnator, atque illis quidem temporibus pene patronus. ... Tribunus plebis M. Drusus occisus est. Nihil de ejus morte populus consultus, nulla quæstio decreta à Senatu est. *Cicero pro Milone.*

* *Sueton. in Claud. cap. 1.*

pe; car, selon Florus, la conspiration des Latins devoit être executée sous le Consulat de Jules Cesar & de Martius Philippe, puis que leur dessein étoit de se defaire de ces deux Consuls. Drusus fut assassiné, je l'avoüe, sous ce Consulat, c'est-à-dire, l'an 662. de Rome; mais il vécut plusieurs mois de cette année, temoin la violence (a) qu'il exerça contre le Consul Philippe. Ce qui a pu tromper Mademoiselle le Fevre, est d'avoir cru que le noir complot dont Florus parle, concerne la premiere année de la guerre Sociale. Sur ce pied-là Drusus n'auroit pas eté en état d'avertir personne; car le commencement de cette guerre regarde l'année 663. & le (b) Consulat de L. Julius Cesar & de P. Rutilius. Il faut dire que le complot des Latins est de l'année precedente, puis qu'il étoit tramé contre Martius Philippe, & contre (c) Sextus Julius Cesar son collegue, comme le remarque Florus. Il est certain que les Latins étoient dejà (d) gros de la guerre pendant la vie de Drusus: il pouvoit donc être en vie lors qu'ils resolurent de tuer le Consul Philippe pendant la celebration des fêtes Latines.

(I) *Ciceron est, je pense, le seul qui nomme* le meurtrier de Drusus.] C'est dans le 3. livre de la nature des Dieux. *Cur sodalis (e) meus interfectus domi suæ Drusus?* Voilà une objection du Pontife Cotta contre la divine providence. Peu après il supose qu'on lui fait une reponse, & il replique, *Summo cruciatu supplicioque Varius homo importunissimus periit, quia Drusum ferro, Metellum veneno sustulerat. (f) Sed illos conservari melius fuit, quam pœnas sceleris Varium pendere.* Velleius Paterculus, Florus, Appien, Aurelius Victor &c. se contentent de marquer qu'il fut tué; & nous avons vu que selon Seneque il n'étoit pas tout-à-fait certain qu'il ne se fût pas tué lui-même. Le Consul Philippe, & Cepion furent soupçonnez (g) d'avoir suborné l'assassin. La mort de Drusus fut celle des loix qu'il avoit fait établir avec tant de peine; car on les abrogea toutes sous pretexte qu'elles avoient été établies contre les auspices (h).

(K) *Cornelia mere de Drusus temoigna une grande fermeté.*] Je pense que personne n'en sauroit rien aujourd'hui si Seneque n'en eût fait mention. *Cornelia*, dit-il (i). *Livium Drusum, clarissimum juvenem, illustris ingenii, vadentem per Gracchana vestigia, imperfectis tot rogationibus, intra penates interemptum suos amiserat, incerto cadis auctore: tamen & acerbam mortem filii, & inultam, tam magno animo tulit, quam ipse leges tulerat.*

(L) *Ne furent pas moins presomptueuses.*] Quand est-ce, dit-il, que la Republique aura un citoien comme moi? Il vaut mieux entendre cela en Latin: (k) *Sed cum ultimum redderet spiritum intuens circumstantium mœrentiumque frequentiam, effudit vocem convenientissimam conscientiæ suæ*, & quando *inquit*, propinqui amicique similem mei civem habebit respublica?

(M) *Pour exprimer ses bienfaits.*] J'ai dit dans la remarque G qu'il croioit que tous les Corps de la Republique, les Patriciens, les Chevaliers, & le peuple lui avoient de grandes obligations. Plusieurs Ecrivains raportent qu'il se vantoit qu'à moins qu'on ne fit largesse du ciel & de la boüe, on ne trouveroit point lieu de surpasser les profusions qu'il avoit faites. (l) *Extat vox ipsius, nihil se ad largitionem ulli reliquisse, nisi si quis aut cœnum dividere vellet, aut cœlum.* C'étoit se mettre au dessus de toute exception & de toute comparaison, car jamais personne ne s'avisera de temoigner sa magnificence par des presens de boüe; & il n'étoit pas possible que Drusus s'imaginât, qu'un jour viendroit que les Grans de Rome distribueroient les places du Paradis (m), & feroient une loterie du ciel: & même s'il l'avoit prevu, il n'auroit pas été obligé de se dedire, car il n'eût point prevu de dons gratuits, mais une vente.

(N) *De la reponse qu'il fit à un Architecte.*] Elle est belle. On lui promettoit de disposer de telle sorte les apartemens de sa maison, que personne ne pourroit y porter la vuë. Faites plutôt, repondit-il à l'Architecte, que chacun puisse être temoin de tout ce que je ferai chez moi. (n) *Cùm ædificaret domum in palatio in eo loco, ubi est, quæ quondam Ciceronis, mox Censorini fuit, nunc Statilii Sisennæ est; promitteretque ei architectus, ita se eam ædificaturum, uti libera à conspectu, immunis ab omnibus arbitris esset, neque quisquam in eam aspicere posset: Tu verò, inquit, si quid in te artis est, ita compone domum meam, ut, quidquid agam, ab omnibus perspici possit.* Erasme (o) raporte la chose comme si une partie de la maison eût eu dejà l'inconvenient de laisser voir tout ce que l'on y faisoit, & comme si un Architecte avoit promis d'y remedier moiennant la somme de cinq talens. La reponse de Drusus, selon Erasme, fut celle-ci; je t'en donnerai dix si tu fais ensorte que ma maison laisse voir de tous les côtez à tout le monde ce qui s'y passe. Erasme nomme ce Drusus *Julius Drusus Publicola:* le premier de ces trois mots est une faute: le dernier en est une autre. Celle-ci vient de ce qu'on a ignoré que Δημαγωγὸς devoit être traduit par *Tribun du peuple*; (p) ou plutôt par *favori du peuple*. Erasme ne prit point garde que le mot *publicola* étoit devenu le surnom des Valerius, & qu'ainsi il ne faloit pas s'en servir pour signifier un homme qui fait sa cour au peuple.

(O) *Sa sœur Livie fut mere de Caton d'Utique.*] Elle épousa en premieres noces le pere de ce Caton, & en secondes Q. Servilius Cepion. De ce second mariage sortit Servilia mere de Brutus. Voilà pourquoi Caton étoit oncle maternel de Brutus, car il étoit frere uterin de Servilia. On voit à present pourquoi Ciceron qualifie nôtre Drusus (q) d'oncle maternel de Caton, & de grand oncle maternel (r) de Brutus.

(A) *Descendoit tant du côté paternel que du côté maternel d'Appius.*] Appius Claudius l'aveugle laissa entre autres enfans 2. fils dont l'un s'apelloit (s) Tibere Neron; de lui descendoit le pere de l'Empereur Tibere: l'autre s'apelloit Appius Pulcher; de lui descendoit Livie mere de cet Empereur. Le pere de cette Livie, fils adoptif d'un Livius Drusus, se fit apeller Livius Drusus Claudianus. Il suivit le parti des Republicains, & ne voulant point avoir obligation de la vie à Octavius & à Marc Antoine, il se tua dans sa tente lors qu'ils eurent gagné la bataille de Philippes (t). Je ne sache point qu'il ait laissé d'autres enfans que Livie, & je croi que son pere d'adoption n'avoit point d'enfans naturels (v). Tous les mâles de la branche des Drusus tant naturels qu'adoptifs finirent donc en la personne de Livius Drusus Claudianus pere de Livie; & ce fut aparemment la raison pourquoi Livie fit revivre le surnom de Drusus en le donnant à son second fils, pendant que l'aîné portoit le nom de son pere: car chacun sait que Livie avant que d'être femme d'Auguste fut mariée à Tibere Neron. Ce fut un homme qui goûta des deux partis. Il étoit Questeur sous Jules Cesar pendant la guerre d'Alexandrie, & il commanda la flote si habilement, qu'il contribua beaucoup à la victoire. Cesar ne fut point ingrat, il le fit Pontife à la place de Scipion, & lui donna la commission de conduire dans les Gaules la colonie d'Arles, celle de Narbonne & plusieurs autres. Après la mort de Cesar nôtre Tibere opina que l'on decernât des recompenses aux meurtriers (w). Il fut Preteur dans la suite, & il se rangea au parti de Marc Antoine, lors que les Triumvirs se furent brouillez ensemble. Il suivit à Perouse le Consul Lucius Antoine frere du Triumvir, & fut le seul qui ne voulut

(a) *Voiez la remarque E.*

(b) *Paterculus l. 2. c. 15.*

(c) *Florus ne lui donne ni ce prenom ni aucun autre.*

(d) Mors Drusi jam pridem tumescens bellum excitavit Italicum. *Paterculus ibid.*

(e) *Cotta le nomme ainsi, parce que Drusus comme Ciceron l'assure in* Orat. ad Pontifices fol. 180. A. *avoit été du College des Pontifes. Si le P. Lescalopier avoit connu ce passage, il n'auroit point parlé de cela par un* opinor *dans son commentaire* in l. 3. de nat. Deor. pag. 677. (f) *C'est ainsi qu'il faut placer ce mot, & non pas comme dans les éditions après* periit. *Voiez Freinshemius sur Florus l. 3. c. 17.* (g) Invidia cædis apud Philippum & Cæpionem fuit. *Aurel. Victor ibid.* (h) *Ascon. Pedianus in Orat. Ciceronis pro C. Cornelio pag. m. 131. 132.* (i) *Senec. de consolat. ad Martiam c. 16. pag. m. 750.* (k) *Paterculus lib. 2. c. 14.* (l) *Florus l. 3. c. 17. Cicero, Orat. pro Rabirio.*

(m) Venalia nobis Templa, Sacerdotes, altaria, sacra, coronæ, Ignis, thura, preces, cœlum est venale, deusque. *Baptista Mantuanus de calamit. suor. tempor. l. 3.*

(n) *Paterculus l. 2. c. 14.*

(o) *Erasm. apophthegm. l. 6. p. m. 491.*

(p) *Voiez Leopard. emendat. lib. 10. cap. 17.*

(q) *In Orat. pro Milone.*

(r) *In Bruto pag. m. 329. il apelle dans le 4. livre de finib. fol. 237. A. le pere de nôtre Drusus,* avum Catonis.

(s) *Sueton. in Tiberio c. 3.*

(t) *Paterculus l. 2. c. 71.*

(v) *Je me sers de ce mot selon le sens des Auteurs Latins qui l'opposent non pas comme nous aux enfans legitimes, mais aux enfans adoptez.*

(w) Cunctis turbarum metu abolitionem facti decernentibus etiam de præmiis tyrannicidarum referendum censuit. *Sueton. in Tiber. c. 4.*

parlons plus juste, c'étoit un des (B) plus grans hommes que la Republique Romaine ait jamais produits, un foudre de guerre, très-capable des affaires du cabinet, qui dans la plus haute fortune, & couvert de toute la gloire qu'une personne de son rang & de son âge étoit capable d'aquerir, conservoit une modestie, une civilité, une honnêteté surprenantes. Il obtint dispense d'âge β, afin de pouvoir monter aux charges cinq ans plutôt que les loix ne le permettoient. Il fut envoié pendant sa γ Questure avec son frere δ l'an 739. de Rome au ζ païs des Rhetiens, afin de subjuguer cette nation. Ce furent ses premiers faits d'armes, & ils furent (C) beaux. Il passa ensuite dans les Gaules η; il y mit à la raison quelques Provinces rebelles; il defit les Allemans qui étoient venus en deçà du Rhin; il passa ce fleuve, il batit les Sicambres sur leurs propres terres, il gagna un θ combat naval contre les Bructeres sur l'Ems; il subjuga les (D) peuples de Frise, & il fut le premier General Romain λ qui s'embarqua sur l'ocean septentrional. De retour à Rome l'an 743. il y obtint la Preture ⸸, & ne s'y arrêta guere: il partit dès le commencement du printems pour aller continuer ses beaux exploits dans l'Allemagne. Il y subjuga plusieurs nations jusques au Weser, & fit construire des Forts en quelques endroits. Cela lui fit obtenir à Rome les ornemens triomphaux, & l'honneur de l'*ovation*, & la dignité de Proconsul ‡. Il fut élevé au Consulat en † l'année 745. & retourna en Allemagne où il poussa ses conquêtes jusques à l'Elbe. Il tâcha de passer cette riviere, & ne put y reüssir *, mais on croit que si une force majeure ne (E) l'eût arrêté, il seroit venu

β *Dio lib. 54. ad ann. 735. pag. m. 604.*

γ In quæsturæ honore dux Rhætici belli. *Sueton. ibid.*

δ *Dio ibid. pag. 613.*

ζ *On le nomme presentement le païs des Grisons.*

η *Livius in epitome l. 137. & sequent.*

θ *Strabo l. 7. circa init.*

λ *Sueton. ubi supra.*

⸸ *Dio ibid. pag. 613.*

‡ *Idem ib. Voiez aussi Suetone ib.*

† *Mr. de Larrey dans l'histoire d'Auguste pag. 405. pretend que Drusus avoit passé à Rome toute l'année de son Consulat, & qu'il alla en Allemagne l'an 745. en qualité de Pro-Consul.*

* *Dio l. 55. init.*

voulut point se rendre. Il se sauva d'abord à Preneste, & puis à Naples, & n'aiant pu porter les esclaves par la promesse de la liberté à prendre les armes, il passa en Sicile. Il prit en mauvaise part que Sextus Pompejus ne l'eût pas admis incessamment à l'audience, & avec les marques de la Preture; c'est pourquoi il le quitta, & s'en alla trouver Marc Antoine dans l'Achaie. La paix étant faite il revint à Rome, & ceda sa femme Livie à Auguste. Il en avoit un fils qui fut l'Empereur Tibere (a), & il en eut un autre trois mois après; c'est le Drusus qui fait la matiere de cet article. Les medisans ne manquerent pas de plaisanter sur le promt accouchement de Livie (b): ils pretendirent qu'Auguste étoit le vrai pere de l'enfant. Mais comme ce n'est point à ces beaux contes qu'il faut prendre garde en matiere de genealogie, je donne ici le premier mari de Livie, savoir Tiberius Neron, pour le pere de nôtre Drusus. L'Empereur lui envoia l'enfant nouveau né, & marqua dans son journal cet acte de sa diligence. Le premier mari de Livie mourut peu après, & laissa par son testament ses deux fils (c) sous la tutele d'Auguste.

Je remarque ici une faute de Mr. Dacier. Il dit (d) *que Drusus & Tibere étoient issus des deux Consuls* qui defirent Asdrubal. *Du côté du pere*, ajoûte-il, *ils descendoient de Claude Neron, & du côté de la mere ils venoient de Livius Salinator.* Il est certain, comme je l'ai dejà dit sur la foi de Suetone (e), qu'ils descendoient également d'Appius Claudius l'aveugle tant par leur mere que par leur pere. Il est vrai que le pere de leur mere étoit entré par adoption dans la famille *Livia*, mais il n'étoit point entré dans la branche des Livius Salinator, il étoit entré dans la branche des Livius Drusus. Tous les descendans de Salinator prenoient ce surnom, & ne prenoient jamais celui de Drusus.

(B) *C'étoit un des plus grans hommes.*] Voici son éloge en Latin; il vient de la plume de Paterculus; & ne doit pas être suspect, quoi que cet historien donne son encens à Tibere sans poids ni mesure. (f) *Cura deinde, atque onus Germanici belli delegata Druso Claudio, fratri Neronis, adolescenti tot tantarumque virtutum, quot & quantas natura mortalis recipit, vel industria percipit; cujus ingenium utrum bellicis magis operibus, an civilibus suffecerit artibus, in incerto est. Morum certè dulcedo ac suavitas, & adversus amicos æqua ac par sui æstimatio inimitabilis fuisse dicitur. Nam pulchritudo corporis, proxima fraternæ fuit. Sed illum, magna ex parte domitorem Germaniæ, plurimo ejus gentis variis in locis profuso sanguine, fatorum iniquitas, consulem, agentem annum tricesimum, rapuit.* Ce qui me fait croire que Paterculus ne flate point Drusus afin de faire sa cour, est qu'il pouvoit s'assûrer que Tibere ne lui auroit pas fait un procés, sous pretexte que l'éloge de Drusus n'eût pas été assez magnifique; car cet Empereur n'avoit pas vu sans chagrin l'état florissant de son frere. On a mis cela entre les malheurs de sa jeunesse. (g) *Casus prima ab infantia ancipites, nam proscriptum patrem exsul secutus, ubi domum Augusti privignus introiit multis æmulis conflictatus est, dum Marcellus & Agrippa, mox Cajus Luciusque Cæsares viguere, etiam frater ejus Drusus prosperiore civium amore erat.* Nous verrons dans la derniere remarque un endroit de Suetone qui temoigne l'opinion avantageuse que l'on avoit de la vertu, & de l'équité de Drusus. Nous y verrons aussi une perfidie de Tibere envers lui. Ne croions pas toutce que Valere Maxime (h) nous conte de la tendresse fraternelle de Tibere. Cet Auteur a outré la flaterie pour ce Prince en plus d'un endroit

(C) *Ses premiers faits d'armes, & ils furent beaux.*] Je citerai bien Horace, mais non pas comme un temoin qui fasse preuve. Toute la preuve que j'ai à donner est que les historiens (i) conviennent que les Rhetiens furent forcez à subir le joug, quoi que leur valeur, & les avantages de leur situation les rendissent très-capables d'une longue resistance. Je raporterai les vers d'Horace seulement parce qu'ils sont beaux & pompeux: s'ils ne contiennent rien que de vrai, il faut croire que c'est par accident, car un poëte qui chante les victoires & les triomphes d'un Prince ne renonce à l'hyperbole fabuleuse, que lors qu'il n'en a point de besoin. Ceux qui lisent les poësies modernes ne disconviendront point de ceci, & croiront sans peine que les poëtes de la Cour d'Auguste étoient animez du même esprit que les poëtes du tems present. Je croi même que les devots de l'antiquité les plus contraires à la Secte de Mr. Perrault, conviennent que nôtre siecle surpasse celui d'Alexandre & celui d'Auguste sur l'article de l'éloge, car les panegyristes modernes poussent leurs idées plus loin que ne faisoient les anciens, quoi que ceux-ci eussent une plus ample matiere. Mais finissons la digression, & citons Horace:

Qualem (k) ministrum fulminis alitem
\- - - - - - - - - - - -
Qualemve lætis caprea pascuis
Intenta, fulvæ matris ab ubere
Jam lacte depulsum leonem
Dente novo peritura vidit;
Videre Rhæti bella sub Alpibus
Drusum gerentem & Vindelici - - -
\- - - - - - - - *sed diu*
Lateque victrices catervæ
Consiliis juvenis revictæ
Sensere, quid mens rite quid indoles
Nutrita faustis sub penetralibus
Posset, quid Augusti paternus
In pueros animus Nerones.

Il faut demeurer d'accord que ces loüanges ne sont pas outrées, & je trouverois même fort étrange qu'Horace n'eût pas insisté un peu plus sur les beaux exploits de Drusus, s'il étoit vrai qu'il eût composé cette ode après (l) l'an de Rome 740 car en ce cas-là il auroit sçu les belles choses que ce jeune General avoit faites au delà des Alpes. Comment est-ce que le poëte eût pu se borner à la seule guerre des Rhetiens?

(D) *Subjuga les peuples de Frise.*] Dion n'est pas le seul qui le remarque. Tacite le dit aussi, & ajoûte que Drusus ne leur imposa qu'un petit tribut. Il les taxa à fournir un certain nombre de peaux de bœuf (m). Ils se souleverent quelque tems après à cause que les exacteurs de ce tribut leur firent cent avanies, avec toute la dureté des plus intraitables maltotiers.

(E) *Si une force majeure ne l'eût arrêté.*] J'appelle ainsi la vision qu'on pretend qu'il eut. On pretend que lors qu'il poursuivoit ses victoires de lieu en lieu

XXXxxx 3 sans

(a) *Tiré de Suetone in Tiberio c. 4.*

(b) Livia, cum Augusto gravida nupsisset, intra mensem tertium peperit: fuitque suspicio, ex vitrico per adulterii consuetudinem procreatum. Statim certe vulgatus est versus: *Τοῖς εὐτυχοῦσι καὶ τρίμηνα παιδία.* Sueton. in Claud. c. 1. *Voiez aussi Dion Cassius l. 48. ad ann. 716.*

(c) *Dio ibid.*

(d) *Remarques sur la 4. Ode du l. 4. d'Horace pag. m. 117.*

(e) *Tacite ubi infra conforme cela:* Pater ei Nero, *dit-il parlant de Tibere*, & utrimque origo gentis Claudiæ, quamquam mater in Liviam & mox Juliam familiam adoptionibus transierit.

(f) *Patercul. l. 2. c. 97.*

(g) *Tacit. ann. l. 6. c. 51.*

(h) *Val. Max. lib. 5. c. 5. n. 3.*

(i) *Dio l. 54 pag. 613. 614. Patercul. l. 2. c. 95.*

(k) *Horat. Od. 4. lib. 4.*

(l) *Mr. Dacier met cela en fait dans ses remarques sur la 4. Ode du 4. livre d'Horace pag. m. 110.*

(m) Eodem anno Frisii transrhenanus populus pacem exuere nostra magis avaritia quam obsequii impatientes. Tributum iis Drusus jusserat modicum pro angustia rerum, ut in usus militares coria boum penderent. *Tacit. annal. l. 4. c. 72. ad ann. 781.*

venu à bout de tout autre obstacle. Il reprit la route du Rhin, & mourut de maladie avant que d'avoir regagné ce fleuve γ, l'an 745. à l'âge d'environ 30. ans. Quelques-uns disent qu'il mourut d'une fracture (F) de jambe, son cheval s'étant renversé sous lui. Son frere qui s'étoit mis (G) en marche au premier bruit de la maladie ‡ le trouva agonisant. Il * conduisit le corps à Rome, où il prononça l'oraison funebre du defunt. Auguste en prononça une autre. On rendit toutes sortes d'honneurs à la memoire de Drusus, & on lui donna le surnom † de Germanicus à cause des victoires qu'il avoit remportées dans la Germanie: c'est ainsi qu'on apelloit alors l'Allemagne. Il y avoit fait faire un (H) canal entre la mer & le Rhin. Nous avons parlé ailleurs ‡ de la chasteté extraordinaire qu'on lui attribuë. Il laissa 2. fils & une fille:

Dio ib.

Id. ib. ivius it. l. 140.

Sueton. Claud. . 1. *Voiez* ussi *Sene*ue, *consol.* d Marc. ap. 3.

Sueton. bid.

Dans l'article *d'Antonia* . 168. *remarque B.*

sans se vouloir fixer nulle part, une femme plus grande que ne sont les autres, & habillée à la façon des barbares, lui aparut, & lui commanda en Latin de s'arrêter (a). Suetone & Dion parlent de cette avanture, mais Dion a oublié de marquer que ce spectre parla Latin, ce qui étoit une circonstance capitale, & qu'un historien exact n'écarteroit jamais de sa narration s'il la savoit. D'autre côté Suetone a oublié une circonstance qui n'est pas moins essencielle; il n'a point dit que cette femme après avoir censuré Drusus de ce qu'aucune conquête ne le pouvoit contenter, lui declara qu'il eût à se retirer, & qu'il mourroit bientôt. Si Drusus avoit eu une semblable vision, je ne m'étonnerois pas qu'il eût rebroussé chemin, & qu'il fût même tombé bientôt dans une maladie mortelle. Je ne sai si les guerriers les plus ardens qui soient aujourd'hui au monde, de quelque religion qu'on les supose, seroient à l'épreuve d'une telle aparition. Quel bouleversement ne devoit-elle donc pas faire dans l'ame de Drusus qui n'entendoit parler à Rome que d'auspices, que de prodiges, que de Genies bienfaisans ou malfaisans? Voions les paroles de Dion; (b) Γυνὴ γάρ τις μείζων ἢ κατὰ ἀνθρώπου φύσιν ἀπαντήσασα αὐτῷ, ἔφη, Ποῖ δῆτα ἐπείγῃ Δροῦσε ἀκόρεστε; οὐ πάντα σοι ταῦτα ἰδεῖν πέπρωται. ἀλλ' ἄπιθι. καὶ γάρ σοι καὶ τῶν ἔργων καὶ τοῦ βίου τελευτὴ πάρεστιν ἤδη. *Etenim mulier quadam humana amplior forma ei obviam facta: Druse, inquit, quo tandem nullum tua cupiditati modum statuens contendis? Non tibi fatis concessum hac omnia videre. Quin tu abi; jam enim & operum tuorum & vita instat tibi terminus.*

QUI sait si les Allemans n'eurent point l'habileté de faire habiller en femme quelque homme de leur nation qui parlât Latin, & qui fût d'une taille avantageuse, & de l'engager à se produire comme un spectre sur le chemin que Drusus tenoit? Je ne doute point qu'on n'ait eu recours plus d'une fois à un pareil stratagême.

(F) *Qu'il mourut d'une fracture de jambe.*] Nous verrions le detail de cet accident si nous avions le dernier livre de Tite Live, car le sommaire qui nous en reste, contient ces paroles: *Ipse* (Drusus) *ex fractura equo super crus ejus collapso tricesimo die quam id acciderat mortuus est.* Mr. Moreri est ici en faute. Drusus, dit-il, *se preparoit même à continuer ses conquêtes, dans le tems qu'étant tombé de cheval il se rompit une cuisse, dont il mourut 13. jours apres.* Avoir mis 13. jours au lieu de 30. n'est pas sa seule meprise; il est dementi par Dion sur un autre chef, car Dion assûre que Drusus s'en retournoit vers le Rhin, tant s'en faut qu'il *se preparât à continuer ses conquêtes.* Je laisse les fautes qui concernent le langage: les conoisseurs n'ont pas besoin d'en être avertis; mais si je leur laisse le soin de remarquer celles qui se trouvent dans les paroles que j'ai raportées, je n'en use pas de même envers le commencement de l'article; DRUSUS, *étoit fils de Tibere Neron & de Livie, qui épousa depuis Auguste, frere de l'Empereur Tibere.* C'est ainsi que Mr. Moreri commence. Or c'est un mauvais arrangement: le mot *frere* se peut également raporter à trois personnes, ou à Drusus, ou à Tibere Neron, ou à Auguste. Un homme qui ne sauroit pas l'histoire ne sauroit choisir entre ces trois relatifs. Voici une faute d'une autre nature. Mr. Moreri dit que Drusus *fit la guerre* en Allemagne *durant plusieurs années.* Il n'y a guere de lecteurs qui n'attachent à ces mots l'idée de 10. ou 12. campagnes pour le moins, & c'est trop de la moitié; je ne pense pas que Drusus en ait fait cinq en ce païs-là. C'est le plus beau fleuron de sa couronne. Il faisoit plus en un an que d'autres guerriers en toute leur vie (†).

(G) *Qui s'étoit mis en marche au premier bruit de la maladie.*] Il fit tant de diligence, que Pline a mis ce voiage entre les plus promts qui eussent été jamais faits. Il (c) pretend que Tibere marchant nuit & jour, & sans se servir que de 3. relais fit 200. milles. Valere Maxime s'accorde avec Pline quant à la distance du chemin, mais il dit (d) que Tibere changeoit souvent de cheval. Je ne sai pas comment on pourroit ici disculper Dion Cassius, qui a dit qu'il n'y avoit guere loin du lieu où Auguste reçut la nouvelle de la maladie, jusques au lieu où Drusus étoit malade; car quand on suposeroit que Pline, & que Valere Maxime n'ont pas donné la juste distance, il seroit toûjours très-vrai qu'il y a loin de la Lombardie jusques en Wetteravie. Auguste étoit à Pavie lors qu'il aprit que Drusus étoit malade: Drusus tomba malade en se retirant des bords de l'Elbe vers le Rhin, & il mourut avant que d'être arrivé sur les bords du Rhin. Suposons afin de favoriser Dion le plus qu'il sera possible, que Drusus avoit dessein de retourner à Maience, il faudra dire selon cette suposition qu'il tomba malade dans la Wetteravie. Que veut donc dire cet historien avec cette parenthese (οὐ γὰρ ἦν πόῤῥω) *Auguste,* dit-il, *aiant apris la maladie de Drusus, car il n'etoit pas loin du lieu, lui envoia promtement Tibere?* Les traducteurs de Dion le dechargent de la bevue; car ils le font parler d'une maniere qui peut signifier qu'Auguste fit venir promtement Tibere qui n'étoit pas loin de là (e). Mais Casaubon (f) refute leur traduction par deux remarques solides. 1. La langue Greque ne souffre point qu'on tourne ἔπεμψε par *fit venir.* 2. Auguste & Tibere étoient alors à Pavie, comme nous l'aprend Valere Maxime. Il faut donc conclure que Dion s'est exprimé ou en mauvais geographe, ou en homme qui ne savoit pas les circonstances du fait. Ajoûtons une autre chose qui rend fort singulier ce voiage de Tibere. Il alla de Pavie en Allemagne avec toute la vitesse d'un postillon, & il retourna (g) à pied d'Allemagne en Italie avec toute la lenteur d'un convoi funebre. Drusus étoit mort pendant l'été, & son corps n'arriva à Pavie qu'au cœur de l'hiver. C'est Tacite qui le dit (h).

(H) *Un canal entre le Rhin & la mer.*] Voici comment Suetone en parle. (i) *Trans Rhenum fossas novi & immensi operis effecit quæ nunc adhuc* DRUSINÆ *vocantur.* Tacite le nomme *fossam Drusianam,* & c'est le nom ordinaire qu'il a porté parmi les Auteurs Latins. Ce ne fut pas un travail de peu de durée; car non seulement il servit au fils de Drusus, mais il subsiste encore aujourd'hui. L'endroit où Tacite parle de Germanicus s'embarquant sur ce canal, est trop beau pour n'être pas copié: (k) *Jamque classis advenerat cum præmisso commeatu, & distributis in legiones ac socios navibus fossam cui* DRUSIANÆ *nomen ingressus, precatusque Drusum patrem ut se eadem ausum libens placatusque exemplo ac memoria consiliorum atque operum juvaret, lacus inde & Oceanum usque ad Amisiam flumen secunda navigatione pervehitur.* L'invocation des morts étoit tellement usitée dans le Paganisme, que voici un fils qui fait des prieres solennelles aux manes d'un pere qui n'avoit pas été deifié. J'avouë qu'on lui avoit dressé un autel en Allemagne, mais ce n'étoit pas une apotheose. (l) *Tumulum tamen nuper Varianis legionibus structum & veterem aram Druso sitam disjecerant. Restituit aram* (Germanicus) *honorique patris princeps ipse cum legionibus decucurrit: tumulum iterare haud visum.* Remarquez qu'afin de se faire une juste idée des païs qu'on plaçoit à Rome au delà du Rhin, il faut se representer les historiens comme des copistes des relations que les Generaux envoioient à Rome. Les Generaux se rendoient avec leurs troupes dans les Provinces de la Gaule voisines du Rhin. A leur égard l'Allemagne étoit au delà de cette riviere. Suetone & Tacite ont suivi leur style, car au fond à l'égard de Rome l'Allemagne est plutôt au deçà qu'au delà du Rhin. Je ne donne pas cela comme une remarque considerable, mais combien y en a-t-il qui ne valent guere mieux dans les commentaires? Au reste il ne faut pas s'imaginer, comme fait Mr. Moreri, que tout ce que l'on nomme aujourd'hui l'Issel soit l'ouvrage des anciens Romains; car Drusus ne joignit le Rhin avec l'Ocean, c'est-à-dire, avec ce qu'on nomme aujourd'hui le *Zuider-Zee,* qu'en faisant faire un canal entre (m) la riviere d'Issel, & celle du Rhin. Je dirai par occasion qu'il fit aussi commencer des digues sur les bords du Rhin qui furent achevées 63. ans après (n).

(a) Hostem etiam frequenter cæsum ac penitus in intimas solitudines actum non prius destitit insequi, quam species barbaræ mulieris humana amplior victorem tendere ultra sermone Latino prohibuisset. *Sueton. in Claud. c. 1.*

(b) *Dio lib. 55. init.*

(†) *Voiez une autre faute de Moreri dans la remarque H.*

(c) *Plin. lib. 7. c. 20.*

(d) *Valer. Maxim. lib. 5. c. 5. n. 3.*

(e) Πυθόμενος δὲ ὁ Αὔγουστος ὅτι νοσεῖ (οὐ γὰρ ἦν πόῤῥω) τὸν Τιβέριον κατὰ τάχος ἔπεμψε. Ad famam ægrotantis Drusi Augustus qui non ita procul ab eo aberat, celeriter Tiberium accersiit. *Dio lib. 55. init.*

(f) *Casaub. in Sueton. Claud. cap. 1.*

(g) Drusum fratrem in Germania amisit, cujus corpus pedibus toto itinere prægrediens Romam usque pervenit. *Sueton. in Tiberio c. 7.*

(h) Ipsum quippe (*Augustum*) asperrimo hyemis Ticinum usque progressum neque abscedentem à corpore simul Urbem intravisse. *Tacit. annal. l. 3. c. 5.*

(i) *Suet. in Claudio cap. 1.*

(k) *Tacit. annal. l. 2. c. 8. ad ann. 769.*

(l) *Id. ib. cap. 7.*

(m) *Voiez Cluvier in Germania antiqua.*

(n) Ne segnem militem attinerent, Paullinus Pompejus inchoatum ante tres & sexaginta annos à Druso aggerem coercendo Rheno absolvit. *Tacit. annal. l. 13. c. 53.*

le: l'un des fils fut ce Prince illustre qui est si conu sous le nom de Germanicus; l'autre fut ce Prince stupide qui a été l'Empereur Claude. Leur sœur Livie fut mariée à Drusus fils de Tibere, & ne valut β rien. Il n'y a point d'aparence que Drusus soit mort de poison par le crime de (I) l'Empereur son beau-pere. La consolation qui fut écrite par Ovide à Livie, mere de cet illustre defunt, est un poëme qui merite d'être lu. On verra dans la remarque F les fautes de Mr. Moreri: elles sont peu de chose.

DRUSUS, fils de Tibere, & de sa premiere femme Vipsania fille d'Agrippa, ne fut point semblable à son pere en fait de γ dissimulation; mais il ne lui ressembloit pas mal δ en impureté, en ivrognerie & en cruauté. Il fut Questeur ζ l'an 764. On l'envoia en Pannonie après la mort d'Auguste, afin d'apaiser les legions mutinées. Il θ y reüssit fort heureusement, & fut creé Consul peu après son retour à Rome. Il commanda une armée dans l'Illyrie l'an 770. On lui donna cet emploi tant afin qu'il pût s'aquerir l'affection de la soldatesque, que pour le tirer du sein des plaisirs où il se plongeoit dans Rome κ. Il fomenta adroitement les divisions qui s'étoient glissées parmi les Allemans, & en tira beaucoup de profit λ; desorte que le Senat lui decerna les honneurs de l'*Ovation*. Il revint à Rome * l'an 773. & fut Consul avec l'Empereur son pere l'année suivante †. Il y eut une dignité plus considerable encore que le Consulat, dans laquelle il fut le collegue de l'Empereur; ce fut la puissance (A) Tribunicienne. Aiant obtenu du Senat ‡ l'admission à cette importante dignité, il n'eût pas manqué de succeder à Tibere, si Sejan n'y eût pourvu. L'ambition de ce Favori n'avoit point de bornes; & d'ailleurs le soufflet qu'il avoit reçu de Drusus lui inspiroit toutes sortes d'attentats. L'execution lui en étoit d'autant plus facile, qu'il entretenoit un commerce criminel avec (B) la femme de Drusus. Ainsi de concert avec cette femme il le fit empoisonner par l'Eunuque ♃ Lygdus. Ce

β *Voiez l'article suivant.*

γ *Tacitus annal. l. 3. c. 8.*

δ *Dio lib. 57. p. m. 699. 701.*

ζ *Id. l. 56. pag. 672.*

θ *Tacit. annal. lib. 1. ad ann. 767.*

κ *Id. l. 2. c. 44.*

λ *Ib. c. 62. 63. 64.*

* *Id. l. 3. c. 11.*

† *Ib. c. 31.*

‡ *Ib. c. 56. & seq.*

♃ *Et non pas Lygius, comme dans Moreri.*

(I) *Mort de poison par le crime de l'Empereur.*] La medisance est une terrible chose. Les mêmes gens qui avoient le plus repandu le bruit qu'Auguste étoit le pere de Drusus, furent peut-être ceux qui l'accuserent de l'avoir empoisonné. Puis que Suetone rejette cela comme une fable très-mal fondée, on peut croire qu'il n'y voioit aucune trace de vraisemblance, car il n'est pas trop porté naturellement à justifier ses douze Empereurs, ni à cacher leurs defauts. Il nous aprend la tendresse singuliere qu'Auguste eut toûjours pour Drusus, & il en donne deux particularitez que je ne laisserai point tomber. Auguste fit l'epitaphe en vers qui fut gravée sur le tombeau de Drusus, & composa en prose l'histoire de ce grand homme. Je n'ignore pas que les plus grans Princes, & les plus ambitieux Monarques sont sujets à des jalousies furieuses envers leur propre sang, qui leur font faire des choses très-prejudiciables à leurs interêts, lors qu'ils craignent qu'une gloire naissante, & qui croît à vue d'œil ne chatouille trop les peuples. Mais je ne voi pas dans la conduite d'Auguste assez de marques de cette passion, pour croire qu'il ait jamais cessé d'aimer tendrement le Prince dont aparemment il s'imaginoit être le pere, & peut-être ne se l'imaginoit-il pas sans en avoir de bonnes raisons. Quoi qu'il en soit voions les paroles de Suetone, nous y trouverons un admirable morceau du caractere de Drusus. (a) *Fuisse autem creditur non minus gloriosi quam civilis animi. Nam ex hoste super victorias, opima quoque spolia captasse, summoque sæpius discrimine duces Germanorum tota acie insectatus: nec dissimulasse unquam pristinum se Reipublicæ statum quandoque restituturum, si posset. Unde existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augusto, revocatumque ex provincia: & quia cunctaretur, interceptum veneno. Quod equidem magis, ne prætermitterem, retuli, quam quia verum aut verisimile putem: cum Augustus tantopere & vivum dilexerit, ut coheredem semper filiis instituerit, sicut quondam in Senatu professus est; & defunctum ita pro concione laudaverit, ut Deos precatus sit*, Similes ei Cæsares suos facerent; sibique tam honestum quandoque exitum darent, quam illi dedissent. *Nec contentus elogium tumulo ejus versibus a se compositis insculpsisse, etiam vitæ memoriam prosa oratione composuit.* Il aimoit la belle gloire plus que le commandement, & il étoit encore tout penetré de l'esprit Romain: il vouloit emploier tout son credit à retablir la liberté de la Republique, quoi que son interêt particulier l'engageât à maintenir l'usurpation imperiale, sous laquelle on vivoit alors. On pretend même qu'il écrivit à Tibere pour l'exhorter à se joindre à lui, dans le dessein d'obliger Auguste à remettre les choses au premier etat. Si quelque raison rendoit probable la medisance que Suetone a rejettée, ce seroit sans doute celle-ci; c'est que Tibere montra la lettre qu'il avoit reçue de Drusus sur ce sujet. C'est Suetone même qui le raporte (b). En general on étoit si persuadé à Rome de cette noble & incomparable inclination de Drusus, que ce fut la premiere cause de l'amour immense que le peuple temoigna pour Germanicus. *Drusi magna apud populum Romanum memoria, credebaturque si rerum potitus foret, libertatem redditurus, unde in Germanicum favor & spes eadem, nam juveni civile ingenium, mira comitas* (c).

(a) *Sueton. in Claud. cap. 1.*

(b) Odium adversus necessitudines in Druso primum fratre detexit (*Tiberius*) prodita ejus epistola, qua secum de cogendo ad restituendam libertatem Augusto agebat. *Idem in Tiber. c. 50.*

(A) *Ce fut la puissance Tribunicienne.*] Auguste voulut apeller ainsi sa suprême autorité, afin d'eviter les titres odieux de Roi & de Dictateur, & en porter neanmoins un qui prevalût à tous les autres. Il se donna pour collegue de cette dignité son gendre Agrippa; & après la mort d'Agrippa son beau-fils Tibere. A son exemple Tibere voulut avoir un associé dans cette puissance, & choisit son fils. Les lettres qu'il écrivit au Senat touchant cette association eurent toute la force d'un commandement. (d) *Mittit literas ad Senatum, queis potestatem tribuniciam Druso petebat. Id summi fastigii vocabulum Augustus repperit, ne regis aut dictatoris nomen adsumeret, ac tamen appellatione aliqua cætera imperia præmineret. M. deinde Agrippam socium ejus potestatis, quo defuncto, Tiberium Neronem delegit, ne successor in incerto foret. Sic cohiberi pravas aliorum spes rebatur: simul modestiæ Neronis, & suæ magnitudini fidebat. Quo tunc exemplo, Tiberius Drusum summæ rei admovet: cum incolumi Germanico integrum inter duos judicium tenuisset.* Si Mr. Moreri avoit entendu ceci, il n'auroit point dit que Drusus *à son retour d'Allemagne exerça la charge de Tribun*. Cela n'exprime point ce que Tacite vient de nous dire. Je passe par dessus deux autres fautes de Mr. Moreri contenues dans ces paroles. Drusus *fut envoyé dans l'Illyrie pour aprendre l'art militaire, puis en Allemagne*. La premiere expedition de Drusus fut celle de Pannonie, & la seconde celle d'Illyrie. Je ne pense pas qu'il ait été en personne dans l'Allemagne avec une armée, quoi qu'il y ait fomenté les divisions

FAUTES de Moreri.

(c) *Tacit. ann. lib. 1. c. 33.*

(d) *Id. l. 3. c. 56. ad ann. 775.*

(B) *Un commerce criminel avec la femme de Drusus.*] Elle s'apelloit Livie, & étoit sœur de Germanicus. Elle fut premierement mariée à Caius Cesar petit-fils d'Auguste, & après la mort de ce Prince à Drusus fils de Tibere. Elle avoit été fort laide au commencement, & puis elle étoit devenue tout-à-fait belle. Sejan eut assez mauvaise opinion de cette femme pour croire qu'en lui parlant d'amour, il l'engageroit à le seconder dans le dessein qu'il avoit formé de faire perir son mari. Il lui parla donc d'amour, & jouït d'elle facilement, & puis il lui proposa que si elle vouloit empoisonner Drusus, il l'épouseroit, & la feroit Imperatrice. Cette esperance incertaine l'obligea à renoncer par un crime abominable à une esperance certaine, tant il est vrai qu'une femme qui a une fois prostitué son honneur, se laisse tourner l'esprit à droit & à gauche, selon le caprice de celui à qui elle s'est abandonnée. Ce n'est pas moi qui fais cette reflexion; c'est Tacite. Lisez ce qui suit, vous y trouverez (e) le soufflet que Drusus donna à Sejan. (f) *Drusus impatiens æmuli, & animo commotior, orto forte jurgio, intenderat Sejano manus, & contra tendentis os verberaverat. Igitur cuncta tentanti promptissimum visum ad uxorem ejus Liviam convertere. Quæ soror Germanici, forma initio ætatis indecora, mox pulchritudine præcellebat. Hanc, ut amore incensus, adulterio pellexit: & postquam primi flagitii potitus est (neque femina amissa pudicitia alia abnuerit,) ad conjugii spem,* con-

HISTOIRE de Livie fille de Neron Claude Drusus, frere de Tibere.

(e) *Si l'on en croit Dion l. 58. p. 709. ce fut Sejan qui donna le soufflet.*

(f) *Tacit. annal. l. 4. c. 3. ad ann. 776.*

Ce poison fit son effet: Drusus en mourut l'an 766. Il laissa des (C) enfans, comme on le verra dans les remarques. Tibere marqua dans cette rencontre toute (D) l'insensibilité que les Stoïciens demandoient. Rien ne me paroît plus loüable dans (E) Drusus, que l'amitié qu'il conserva pour Germanicus son cousin germain, & son frere d'adoption.

DRUSUS, fils de Germanicus & d'Agrippine, fut d'abord avancé aux charges avant l'âge competent, & cela à la recommandation même * de Tibere; mais (A) ensuite il fut opprimé par les artifices de Sejan. Cet injuste Favori eut la joie de le faire emprisonner, mais non

consortium regni, & necem mariti impulit. Atque illa cui avunculus Augustus, socer Tiberius, ex Druso liberi, seque ac majores & posteros municipali adultero fœdabat; ut pro honestis & præsentibus, flagitiosa & incerta expectaret. On donna un poison lent à Drusus, afin de faire penser qu'il mouroit de (a) maladie. Le Medecin de Livie nommé Eudemus, qui etoit aussi son adultere, fut admis à la confidence (b). La veuve somma (c) Sejan de lui tenir sa parole: Sejan la fit demander en mariage à Tibere, & ne l'obtint point. Lors qu'il eut eté puni de ses crimes, Apicata sa femme repudiée fit savoir à l'Empereur l'empoisonnement de Drusus, & les crimes de Livie: sur quoi Tibere ordonna que Livie fût mise à mort; d'autres disent qu'en consideration de sa mere il ne la fit point punir; mais que sa mere la laissa mourir de faim (d). Le Senat rendit de très-rigoureux arrêts contre la memoire, & contre les effigies de cette mechante femme (e). J'ai dit que Sejan ne l'épousa pas; cependant Glandorp a debité le contraire: *Primum repulsam patitur, postea tamen cum non absisteret, fit voti compos* (f). Mais Suetone est plus croiable, qui nous represente Tibere leurrant Sejan de l'esperance de son alliance, dans le tems même qu'il se preparoit à le ruiner, comme il fit fort peu après. *Spe affinitatis ac tribunitiæ potestatis deceptum inopinantem criminatus est pudenda miserandaque oratione* (g).

(C) *Il laissa des enfans.*] Sa fille Julie fut mariée en premieres noces à Neron son cousin germain, fils aîné de Germanicus, & en secondes à Caius Rubellius Blandus (h). Peu après la mort de Germanicus sa sœur Livie, femme de Drusus, accoucha de deux jumeaux, de quoi Tibere fut si aise qu'il s'en felicita en plein Senat (i). L'un de ces jumeaux mourut peu après son pere; l'autre nommé Tibere devoit succeder à l'empire avec Caius Caligula, car l'Empereur Tibere les (k) declara tous deux ses heritiers egalement; mais comme Tibere (l) l'avoit predit, Caligula (m) fit mourir son coheritier. N'oublions pas qu'il fit casser le testament de Tibere; par ce moien il regna seul. Il adopta ensuite Tibere le petit-fils. (n) *Fratrem Tiberium die virilis togæ adoptavit, appellavitque principem juventutis.* Je trouve ici une petite difficulté: si Tibere le petit-fils étoit né peu après la mort de Germanicus, comme Tacite l'assûre, il avoit 18. ans lors que son aïeul mourut. D'où vient donc que son aïeul ne lui avoit point fait prendre la robe virile? Cela n'eût pas eté inutile pour lui assûrer la succession. On me repondra assûrément qu'il le croioit illegitime à cause des adulteres de Livie, & que cela fut cause qu'il le negligea (o). Au reste on fit mourir ce jeune homme pour un sujet fort leger. Il avoit pris un remede contre une toux violente. On pretendit que c'étoit un antidote, & que par cette conduite il accusoit Caligula de le vouloir faire empoisonner. (p) *Fratrem Tiberium inopinantem repente immisso Tribuno militum interemit . . . . caussatus . . . quod antidotum oboluisset quasi ad præcavenda venena sua sumtum, cum . . . . propter assiduam & vehementem tussim medicamento usus esset.*

(D) *Tibere marqua . . . . . toute l'insensibilité que les Stoïciens.*] On ne le vit point inquiet pendant que Drusus étoit malade, & il ne discontinua point d'aller au Senat, non pas meme dans le tems qui s'écoula entre la mort & les funerailles de son fils. Lui seul pendant que tout le Senat gemissoit & fondoit en larmes, posseda tout son sens froid (q). Il conserva tellement dans son discours le caractere de son esprit dissimulé & comedien, qu'il étoit facile de conoître qu'aucun sentiment de deplaisir ne le traversoit. Lisez cela dans Tacite, vous n'y perdrez pas vôtre peine: mais je doute fort que dans des traitez de consolation l'on fasse bien de (r) citer un tel exemple: car Tibere n'en usoit ainsi que parce qu'il n'avoit aucune affection naturelle. Il trouvoit Priam heureux d'avoir survécu à tous ses enfans (s).

to necdum sepulto curiam ingressus est. Consulesque sede pecie m mœstitiæ sedentes honoris locique admonuit, lacrymas Senatum, victo gemitu simul oratione con- *Tacit. annal. l. 4. c. 8.* Voiez aussi Suetone *in Tiber. Seneque* de consol. ad Marciam *c. 15. & bien d'autres s.* (s) *Sueton. in Tiber. c. 62.*

(E) *Plus loüable dans Drusus que l'amitié qu'il conserva pour Germanicus.*] Germanicus avoit eté adopté par l'Empereur; il étoit donc aussi bien que Drusus le successeur presomptif: mais d'ailleurs il étoit l'amour & les delices du peuple; il avoit fait de belles actions; il avoit des qualitez éminentes. Drusus ne possedoit aucun de ces avantages. Comment se pouvoit-il faire qu'il ne haït point un tel rival? D'où pouvoit venir qu'une ame si mal tournée rendoit justice à Germanicus, aimoit Germanicus? Il faut reconoître en cela l'empire bizarre du temperament: les vices n'ont pas entre eux la liaison que l'on s'imagine, & il y a telle vertu qui se conserve mieux dans un cœur avec plusieurs vices éclatans, qu'avec des defauts mediocres. Je n'ai pas dit toutes les raisons qui étoient capables d'allumer la jalousie dans l'ame de Drusus. J'en ai même oublié les principales, que l'on trouvera bientôt dans les paroles de Tacite. La Cour s'étoit partagée entre Drusus & Germanicus; les amis de l'un se brouilloient avec ceux de l'autre; & les chefs de ces deux factions étoient seuls d'accord: (t) *Drusi & discors aula erat; tacitis in Drusum, aut Germanicum studiis. Tiberius ut proprium, & sui sanguinis Drusum fovebat: Germanico alienatio patrui amorem apud cæteros auxerat, & quia claritudine materni generis anteibat, avum Marcum Antonium, avunculum Augustum ferens. Contra Druso proavus eques Romanus, Pomponius Atticus, dedecere Claudiorum imagines videbatur, & conjunx Germanici Agrippina, fœcunditate ac fama Liviam uxorem Drusi præcellebat; sed fratres egregie concordes, & proximorum certaminibus inconcussi.* Voiez dans la marge un autre passage de Tacite, où Tibere fait fort valoir au Senat l'amitié de Drusus pour les fils de Germanicus (v). L'historien touche la raison pourquoi l'on devoit juger que Drusus faisoit en cela une chose très-difficile; cette raison est la concurrence de l'autorité. Sur ce principe lors que Pison se vit accusé de la mort de Germanicus, il s'en alla trouver Drusus, & il espera de le mettre facilement dans ses interêts (w); il crut qu'un homme qui auroit delivré Drusus d'un très-dangereux rival, ne seroit pas vu de mauvais œil: mais il n'en tira qu'une reponse fort vague, que l'on prit pour une leçon de Tibere; car il n'y paroissoit rien de l'humeur franche & peu circonspecte de Drusus (x).

(A) *Par les artifices de Sejan.*] Nous allons voir un manege detestable: Sejan avoit des espions par tout, & n'épargnoit rien pour s'agrandir. Comme il aspiroit à l'empire, il commença par se defaire de Drusus qui en qualité de fils de Tibere occupoit le premier rang dans l'ordre de la succession. Neron fils aîné de Germanicus suivoit immediatement Drusus, c'est pourquoi il fut le second objet des machinations de Sejan. Tout ce qu'il disoit étoit raporté au Favori, & cela fournissoit souvent matiere d'accusations; car encore qu'il ne fût pas mal intentionné, il lui échapoit des paroles d'imprudence, à quoi les conseils precipitez de ses amis ne contribuoient que trop. Ces gens-là plus pour leur propre interêt que pour le sien, ennuiez de sa mauvaise fortune, lui conseilloient de faire un peu le mechant, & lui disoient que c'étoit le vrai chemin de l'autorité. Là-dessus il lui échapoit des paroles dont on lui faisoit des crimes. (y) *Maximeque infectarentur Neronem proximum successioni, & quamquam modesta juventa, plerumque tamen quid in præsentiarum conduceret oblitum; dum à libertis & clientibus adipiscendæ potentiæ properis extimulatur,* ut erectum & fidentem animi ostenderet: velle id populum Romanum: cupere exercitus: neque ausurum contra Sejanum, qui nunc patientiam senis, & segnitiam juvenis juxta insultet. *Hæc atque talia audienti, nihil quidem pravæ cogitationis: sed interdum voces procedebant contumaces, & inconsultæ; quas adpositi custodes exceptas auctasque cum deferrent* &c. Il n'étoit pas à couvert des Delateurs; car ses soupirs, ses veilles, & son sommeil étoient raportez au Favori: sa femme en rendoit compte à sa mere, & celle-ci à Sejan (z). Son frere Drusus (aa) lui devint contraire; Sejan eut l'adresse de le gagner, lui faisant entendre que la premiere place lui étoit sûre par la perte de Neron. Il jettoit en même tems les semences

(t) *Tacit. annal. l. 2. c. 43*

(v) Addidit orationem Cæsar multa cum laude filii sui quod patria benevolentia in fratris liberos foret, nam Drusus (quamquam arduum sit eodem loci potentiam & concordiam esse) æquus adolescentibus, aut certe non adversus habebatur. *Id. annal. l. 4. c. 4.*

(w) Piso præmisso in urbem filio datisque mandatis per quæ principem molliret, ad Drusum pergit quem haud fratris interitu trucem, quam remoto æmulo æquiorem sibi sperabat. *Id. l. 3. c. 8.*

(x) Neque dubitabantur præscripta ei à Tiberio, cum incallidus alioqui & facilis juventa senilibus tum artibus uteretur. *Id. ib.*

(y) *Id. ib. lib. 4. cap. 59. ad ann. 779.*

(z) Ne nox quidem secura cum uxor vigilias, somnos, suspiria matri Liviæ, atque illa Sejano patefaceret. *Ib. c. 60.*

(aa) *Caligula étoit fils de Germanicus.*

non pas celle de le voir mort : il mourut lui-même avant Drusus. La condition de celui-ci n'en fut pas meilleure : on l'abandonna de telle (*B*) sorte à la fureur de la faim, qu'il rongea la bourre de son matelas. Il traina ainsi sa vie jusques au neuviéme jour. Après la mort Tibere eut la cruauté de l'accuser dans le Senat, & l'imprudence de decouvrir (C) par ce moien les rigueurs qui avoient été exercées contre ce malheureux Prince. Pendant sa prison il courut un bruit qu'on l'avoit vu dans les Iles de la mer Egée. Tacite en nous aprenant par qui ce faux Drusus fut pris, ne manque pas de toucher les secrets ressorts (*D*) qui font jouër cette espece de supositions. Je ne trouve point que Drusus ait eu d'autres charges que celle * d'Augure, & celle de Gouverneur † de Rome. Il fut très-mal (*E*) marié.

* *Sueton. in Calig. cap.* 12.

† *Tacit. Annal. l.* 4. *c.* 36. *ad ann.* 778.

☞ DUAREN (FRANÇOIS) professeur en Droit civil à Bourges au XVI. siecle, étoit de Saint-Brieu ville de Bretagne. Il fut le premier des Jurisconsultes François qui chassa des chaires

ces de la ruine de ce Drusus, qui donna dans ce panneau non seulement à cause de son ambition, mais aussi à cause que selon la coutume il haïssoit son frere, & lui envioit la preference dont il le voioit favorisé par Agrippine leur commune mere. *Qui* (Sejanus) *fratrem quoque Neronis Drusum traxit in partes, spe objecta principis loci, si priorem ætate & jam labefactum demovisset. Atrox Drusi ingenium super cupidinem potentiæ, & solita fratribus odia, accendebatur invidia, quod mater Agrippina promptior Neroni erat. Neque tamen Sejanus ita Drusum fovebat, ut non in eum quoque semina futuri exitii meditaretur; gnarus præferocem, & insidiis magis opportunum* (*a*). Mr. de Tillemont s'est trompé quand il a dit (*b*) que la *propre femme* de Neron *travailloit à sa ruine*, en rendant *compte à l'Imperatrice Livie de tout ce qu'il pouvoit faire de plus secret*. C'étoit à Livie sa mere, femme de Drusus, fils de Tibere, qu'elle en rendoit compte, & non pas à Livie l'Imperatrice. J'ai oublié de marquer que (*c*) Sejan fit donner des gardes à Neron & à sa mere Agrippine, & que ces gardes se contentoient de tenir regitre de tout ce qu'ils observoient. Il suborna aussi des gens qui conseilloient à cette Dame, & à son fils de s'en aller à l'armée d'Allemagne, ou d'implorer la protection du public. On rejettoit ces conseils, & on ne laissoit pas d'être accusé d'y avoir prêté l'oreille.

(*B*) *On l'abandonna de telle sorte à la fureur de la faim.*] Les artifices dont on a parlé dans la remarque precedente, n'avoient garde de manquer leur coup entre les mains de Sejan, puis que Tibere ne demandoit pas mieux que d'avoir sujet de perdre ces jeunes Princes. Il subornoit des gens qui les excitoient à murmurer, & à le maudire; & quand il eut ramassé plusieurs chefs d'accusation, il en remplit une lettre avec une extrême animosité, & fit declarer Neron & Drusus ennemis du bien public. Après quoi on envoia l'un dans l'Ile de Pontia, où on le contraignit de se tuer, un Bourreau aiant paru devant lui avec les instrumens du dernier suplice, & lui aiant dit qu'il venoit executer l'ordre du Senat : l'autre (c'étoit nôtre Drusus) fut emprisonné dans le palais, où on le laissa mourir de faim. Ecoutons Suetone (*d*) : *Ut comperit ineunte anno pro eorum quoque salute publica vota suscepta: egit cum Senatu*, Non debere talia præmia tribui, nisi expertis & ætate provectis: *atque ex eo, patefacta interiore animi sui nota, omnium criminationibus obnoxios reddidit: variaque fraude inductos, ut & concitarentur ad convitia & concitati perderentur, accusavit per literas, amarissime congestis etiam probris, & judicatos hostes fame necavit: Neronem, in insula Pontia: Drusum, in ima parte Palatii. Putant Neronem ad voluntariam mortem coactum, cum ei carnifex, quasi ex Senatus auctoritate missus, laqueos & uncos ostentaret: Druso autem adeo alimenta subducta, ut tomentum e culcitra* (*e*) *tentaverit mandere: amborum sic reliquiis dispersis, ut vix quandoque colligi possent.* Ceci arriva (*f*) deux ans après la mort de Sejan. N'oublions pas que Tibere fut si consterné quand il aprit les machinations de ce Favori, qu'il songea à tirer Drusus de prison pour l'oposer à Sejan. (*g*) *Tradidere quidam descriptum fuisse Macroni, si arma ab Sejano tentarentur extractum custodia juvenem* (*nam in palatio attinebatur*) *ducem populo imponere.*

(C) *L'imprudence de decouvrir par ce moien les rigueurs.*] Ceux qui gardoient Drusus firent un journal de tout ce qu'il avoit fait, & de tout ce qu'il avoit dit pendant sa prison; ce journal étoit si exact, que l'on y voioit le nom des esclaves qui avoient batu ou épouvanté le prisonnier; quand il sortoit de sa chambre. On y voioit les maledictions qu'il souhaita en mourant à l'auteur de sa cruelle persecution; le refus qu'on lui fit d'un morceau de pain; les coups dont les esclaves l'assommoient, & choses semblables. Voilà ce que Tibere n'eut point de honte de faire lire dans le Senat. (*h*) *Quin & invectus in defunctum*, probra corporis, exitiabilem in suos, infensum Reipublicæ animum *objecit*: recitarique factorum dictorumque ejus descripta per dies *jussit. Quo non aliud atrocius visum: adstitisse tot per annos, qui vultum, gemitus, occultum etiam murmur exciperent; & potuisse avum audire, legere, in publicum promere, vix fides; nisi quod Actii centurionis, & Didymi liberti epistolæ, servorum nomina præferebant, ut qui egredientem cubiculo Drusum pulsaverat, exterruerat; etiam sua verba centurio sævitiæ plena, tanquam egregium, vocesque deficientis adjecerat.* Les Senateurs n'avoient-ils pas bien raison d'admirer & de redouter Tibere, qui levoit si hardiment le masque, & sortoit si visiblement de sa dissimulation ordinaire (*i*)?

(*D*) *Ressorts qui font jouër cette espece de supositions.*] Ceux qui n'etoient pas contens du gouvernement, leverent l'oreille au bruit d'un Drusus sauvé de prison, & ceux qui aimoient les nouveautez, les revolutions, les avantures ne la leverent pas moins. Ces Affranchis qui accompagnerent le faux Drusus, & qui firent semblant de croire que c'étoit le vrai fils de Germanicus, trouverent aisément creance. On ne parloit que des grans desseins de ce Drusus : c'en étoit assez pour remuer toute la Grece. On accouroit donc vers cette idole, & l'on souhaitoit tellement de dire vrai, qu'on se persuadoit enfin ses propres fictions. *Per idem tempus Asia atque Achaja exterrita sunt, acri magis quam diuturno rumore*, Drusum Germanici filium apud Cyclades insulas, mox in continenti visum; *& erat juvenis haud dispari ætate, quibusdam Cæsaris libertis, velut agnitum, per dolumque comitantibus. Alliciebantur ignari, fama nominis, & promptis Græcorum animis ad nova & mira:* quippe lapsum custodia pergere ad paternos exercitus, Ægyptum aut Syriam invasurum, *fingebant simul, credebantque: jam juventutis concursu, jam publicis studiis frequentabatur, lætus præsentibus, & inanium spe* (*k*). Poppeus Sabinus gouverneur de Macedoine ne s'endormit point; & il eut raison de ne pas traiter la chose de bagatelle. Les factieux pouvoient tirer de grandes utilitez d'une telle fourbe. Il fit tant de diligences qu'il se saisit du personnage. On se peut souvenir qu'au commencement du 17. siecle presque tous les Princes ennemis des Espagnols, étoient bien aises que l'imposteur qui se nommoit Sebastien Roi de Portugal, ne fût point reconu pour imposteur, & si les choses avoient été une fois mises en train, on eût vu toutes les Puissances jalouses de la maison d'Autriche, accourir au secours du pretendu Sebastien. Il y a eu des gens qui ont soutenu en Angleterre qu'on n'avoit pas pris le Duc de Mommouth, (*l*) & que celui qu'on avoit decapité comme tel étoit un autre homme. Cette sottise etoit une graine qu'on semoit alors, & qui auroit pu porter fruit en sa saison. Les esprits factieux étoient bien aises que cette opinion ne s'éteignît pas : le tems viendra, disoient-ils, que peut-être nous aurons besoin de ce Duc pour attirer la populace. Vous trouverez des choses bien singulieres touchant le soin que l'on prend de fomenter cette erreur, vous les trouverez, dis-je, dans les Lettres historiques (*m*) du mois d'Octobre 1698.

(*E*) *Il fut très-mal marié.*] Nous avons perdu l'endroit où Tacite (*n*) avoit fait mention du mariage de Drusus, & d'Æmilia Lepida. Si nous avions toutes les Annales de cet incomparable Ecrivain, nous saurions la persecution horrible que Drusus eut à souffrir de la part de cette femme. Elle fut sa delatrice, toute couverte qu'elle étoit de mille crimes qui la rendoient incapable d'être temoin. Elle demeura impunie pendant la vie de son pere; mais dès qu'il fut mort les delateurs la citerent; & comme il étoit certain qu'elle avoit commis adultere avec un esclave, elle ne s'amusa point à se defendre; elle trouva plus court de mettre fin à sa vie (*o*). La malediction de Dieu étoit visible sur cette race. Germanicus même & son illustre épouse y furent envelopez.

(*a*) *Id. ib.*

(*b*) *Tillemont, histoire des Empereurs to.* 1. *pag. m.* 146.

(*c*) *Tacit. Annal. l.* 4. *c.* 67.

(*d*) *Sueton. in Tiberio cap.* 54.

(*e*) *Tacite* ubi supra l. 6. cap. 23. ad ann. 786. *va beaucoup plus loin; il dit que Drusus soutint sa vie pendant* 9. *jours avec cette nourriture.* Drusus deinde exstinguitur cum se miserandis alimentis mandendo è cubili tomento nonum ad diem detinuisset.

(*f*) *L'an de Rome* 786.

(*g*) *Id. ib. Voiez aussi Suetone* in Tiberio cap. 65.

(*h*) *Tacit. Annal. l.* 6. *c.* 24.

(*i*) Obturbabant quidem patres specie detestandi, sed penetrabat pavor, & admiratio, callidum olim & tegendis sceleribus obscurum huc confidentiæ venisse, ut tamquam dimotis parietibus ostenderet nepotem sub verbere centurionis, inter servorum ictus, extrema vitæ alimenta frustra orantem. *Id. ibid.*

(*k*) *Idem Ann. l.* 5. *cap.* 10. *ad ann.* 784.

(*l*) *En l'an* 1686.

(*m*) *Page* 457. *& suiv.*

(*n*) Æmilia Lepida quam juveni Druso nuptam retuli. *Tacit. Annal. l.* 6. *c.* 40. *ad ann.* 788. On ne trouve rien de cela dans les livres precedens.

(*o*) *Id. ib.*

chaires de Droit la barbarie des Glossateurs pour y faire paroître les pures sources de l'ancienne Jurisprudence. Comme il souhaitoit de ne partager cette gloire avec personne, il vit d'un œil d'envie la reputation de son collegue Eguinard Baron, qui mêloit aussi la belle literature avec la science du Droit. Cette jalousie le poussa à composer un (A) Ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avoit pour son collegue β. On vit en lui la verité de la maxime, *pascitur in vivis livor, post fata quiescit*; car aprés la mort de Baron il se montra des plus ardens à l'éterniser, & il fit γ la depense d'un monument à la gloire du defunt. Il eut d'autres collegues qui renouvellerent ses inquietudes. Il ne vit pas sans douleur ‡ que la gloire de Baudouin plus jeune que lui prenoit un grand vol; & aprés avoir été delivré de cette écharde, il s'aperçut que Cujas qui ⁑ succeda à ce dangereux rival, avoit encore plus de merite. Il n'aima point ce nouveau venu, & il s'éleva entre eux des querelles dont les suites auroient pu causer de grans desordres dans l'Université de Bourges *, si Cujas n'avoit quitté la partie en se retirant à Valence, pour y enseigner le Droit. Duaren mourut † l'an 1559. à l'âge de 50. ans, sans avoir été marié. Vous trouverez dans Mr. Moreri plusieurs choses que j'ai omises afin d'éviter les repetitions; mais il faudra que j'explique mieux qu'il n'a fait ce qui (B) concerne le defaut de memoire. Il n'a rien dit d'un fait insigne dont je ne me tairai pas, c'est qu'on a dit que Duaren étoit (C) Protestant, & qu'il n'eut jamais le courage de se separer de la communion de Rome. Baudouïn le traita de Nicodemite & de prevaricateur, & lui reprocha d'être (D) plagiaire de Calvin. Il y a très-peu

β *Ex Sammarthano mox infra.*

γ Posito sua pecunia in ejus honorem monumento. *Sammarthan. in elog. lib. 1. p. m. 38.*

‡ *Papyr. Masso. elog. parte 2. p. 257.*

⁑ *Bullart Academ. des sciences. to. 1. pag. 228. Voiez l'article* Baudoüin *remarque L.*

* *Thuanus histor. lib. 23. pag. m. 471.*

† *Sammarth. ib.*

(A) *Un Ouvrage où il tâcha de diminuer l'estime que l'on avoit pour son collegue.*] Ce dessein a été marqué très-fortement par Sainte Marthe, (a) *Hunc unum opinionem de Baronis doctrina conceptam nonnihil detrahere conatus est, edita in eum de jurisdictione & imperio apologia maircolò animi sui in posterum futura.* J'ai cherché dans les œuvres de Duaren cet écrit-là, & j'ai été étonné de l'y voir si court (b) qu'il ne remplit pas tout-à-fait cinq pages, mais il paroît par le preambule (c) que l'Auteur avoit reduit son apologie à ce qu'on apelle *summa capita*, & qu'il avoit suprimé le reste pour temoigner quelque complaisance à Baron. Il lui adresse cet abregé, & le date du 1. de Janvier 1549. Il observe que l'apologie avoit été imprimée à son insçu l'année precedente, sous le nom d'*Ambrosius Lomus*. Mr. Teissier coupe cet Ouvrage en deux, il distingue du traité *de jurisdictione & imperio* l'*Apologia adversus Egunarium Baronem*.

(B) *Ce qui concerne le defaut de memoire.*] Mr. Moreri debite que François *Duaren étoit obligé de lire les harangues qu'il avoit composées, & que ce defaut de memoire l'empêcha de faire part* aux Scavans d'Allemagne *de ses lumieres dans la science du Droit*, ce qui fit *qu'ils perdirent en quelque façon quelque chose de l'estime qu'ils avoient conçue pour lui.* Il faloit dire que n'aiant pas la memoire fort heureuse, il ne recitoit jamais ses leçons par cœur, mais qu'il les lisoit sur son papier, ce qui fit que voiageant en Allemagne sans ses recueils, il n'eut jamais l'assurance de monter en chaire. On l'en pria en divers endroits; ce refus porta quelques ignorans, & mauvais juges des choses à mettre en doute sa capacité? (d) *Erat Duarenus acerrimo quidem judicio, sed memoria minus felici, neque unquam nisi ex scripto prælegebat. Quo factum est ut in Germanico itinere cùm passim à doctissimis viris ad prælegendum provocaretur, nec eorum utique desideriis obtemperaret (quod à suis commentariis destitutus omninò sibi diffideret) à nonnullis rerum imperitis & iniquè judicantibus habitus sit indoctior.* Voilà l'original que Mr. Moreri a voulu traduire, & qu'il a gâté en trois endroits. Il a mis *harangues* au lieu de *leçons*: il a dit *faire part de ses lumieres* (e) *dans la science du Droit*, au lieu de *faire des leçons de jurisprudence*; il a donné aux savans, ce qu'il ne faloit donner qu'aux ignorans. Il n'y a en effet que des ignorans qui soient capables de mepriser un fameux Docteur sous pretexte qu'il ne monte point en chaire pendant qu'il passe comme un voiageur dans un lieu d'Academie. Soupçonnez tant qu'il vous plaira qu'il se defie de sa memoire, & qu'elle depend des recueils qu'il a laissez dans son cabinet, vous n'en pourrez point conclure, si vous savez bien juger des choses, qu'il n'est point habile. Notez que Sainte Marthe insinue que Duaren refusa de monter en chaire, non pas à cause qu'il eût été obligé de lire, mais à cause que n'aiant pas ses papiers, il craignoit de ne pouvoir point dresser une leçon où chaque chose fût bien citée. La plupart des professeurs ont leur ecrit sous les yeux quand ils font leçon, leur charge ne demande pas qu'ils en usent autrement, & de là vient que la qualité de Lecteur en telle ou en telle science est synonyme à celle de professeur. Il faut donc croire que les professeurs & les etudians d'Allemagne n'eussent pas été surpris de voir lire Duaren. Ceux donc qui jugerent mal de lui le fonderent sur ce qu'ils crurent, non pas qu'il n'avoit point assez de memoire pour pouvoir aprendre par cœur un discours d'une heure, mais qu'il n'en avoit point assez pour composer un tel discours sans être aidé de ses manuscrits. Il importe peu qu'un professeur lise, ou qu'il recite par cœur; l'un vaut l'autre. Ils sont apellez à éclairer l'entendement, & non pas à remuer les passions. S'il s'agissoit de prêcher, la diference seroit bien considerable, & neanmoins encore aujourd'hui la plupart des Predicateurs Anglois lisent leurs sermons au peuple.

Notons en passant combien les modes sont changeantes en pais même d'Université. C'étoit au XVI. siecle une coutume generale que les professeurs etrangers qui passoient par une ville d'Academie fussent priez de donner des leçons publiques. Cela si je ne me trompe n'est plus en usage. Mais entre les Ministres la civilité demande essentiellement que ceux du lieu offrent la chaire aux étrangers. Et de là vient qu'un Ministre ne voiage guere sans mettre dans sa valise les meilleurs de ses sermons, car il sait bien qu'on le priera de prêcher dans les autres villes. Les plaisans nomment ces sermons *pistolets de poche*.

(C) *Duaren etoit Protestant . . . Baudouin le traita de Nicodemite.*] Mr. Catherinot Avocat du Roi à Bourges observe (f) qu'en 1550. Duaren fit *imprimer son traité des Benefices dans lequel il se rendit suspect d'heresie par ses dogmes & par ses railleries. Aussi fut-il compris dans l'expurgatoire de Rome.* Baudoüin s'étant retiré de Bourges, & faisant profession ouverte de la religion Protestante à Strasbourg, ecrivit contre Duaren sous (g) le nom des Jurisconsultes Chretiens, & lui reprocha de n'être Papiste qu'en aparence, & de combatre la religion de son cœur. Ceux qui n'auront pas ce livre en trouveront des extraits à la tête de la reponse de Theodore de Beze aux injures de Baudouin, qui s'étoit depeint lui-même dans les reproches qu'il avoit faits à Duaren. On trouve dans ces extraits (h) que la Sorbonne obligea Duaren à chanter la palinodie. Nous verrons dans la remarque suivante le commerce qu'il avoit avec Calvin.

(D) *D'être plagiaire de Calvin.*] Baudoüin afirma que ce qui se trouve dans les livres de Duaren touchant la Prêtrise avoit eté pris des Ouvrages de Calvin. On pretend qu'il ne fit cette remarque que pour l'exposer au feu des persecuteurs. Duaren conçut une extrême indignation de cette supercherie; il s'en plaignit & par lettres, & de vive voix à Calvin qui luifit entendre raison. (i) *In ea pugna quum viris armis destitus se videret Balduinus, ad illiberales insidias descendit, & Duareno ex pura & orthodoxa fidei approbatione invidiam conflando, carnificum furori eum objecit. Capitale ut scitur, in Gallia erat, non tantùm doctrina nostræ subscribere, sed libros etiam nostros furtim legere. Bonus hic poetaeus sectator, dum ostendere conatur Duarenum ex me didicisse, & ex meis libris esse mutuatum quicquid in libro De sacerdotiis probè & sincerè docuerat, non alio spectavit quam ut furiosis Ecclesiæ hostibus gladium homini jugulando porrigeret. Si barbara hæc immanitas mihi displicuerit, nihil mirum, quia potius hoc uno stratagemate detestabilem se piis omnibus reddidit. Et tamen cùm de ea per litteras, & coràm conquestus est Duarenus hominem ingenuo, facundia, eruditioneque sic instructum, ut in certamine longè futurus esset superior, mitigavi.* Joignez à cela un endroit (k) de la reponse de Theodore de Beze au même Baudouin.

(a) *Sammarth. elog. l. 1. p. m. 38.*

(b) *Dans l'édition de Geneve 1608. in fol.*

(c) *Voiez la page 183. de la 2. partie des œuvres de Duaren edit. Aurel. Allobrog. 1608.*

(d) *Sammarth. elog. lib. 1. p. m. 38.*

(e) *On en peut faire part par écrit: ainsi Mr. Moreri met le genre au lieu de l'espece.*

(f) *Catherinot, Calvinisme de Berri pag. 4.*

(g) *Ce livre fut imprimé à Strasbourg l'an 1556.*

(h) *Tu nos fortasse alio trahere in turbas conaris. Sed quorsum? ad tribunal Sorbonæ, ubi palinodiam turpem & miseram canere tuo exemplo & more nobis persuaseas? Ignoscite Duareno, non possumus, mi homo (ut ille olim Philosophus) ad Lamiam. Balduinus fol. 112. apud Theodor. Bezam pag. 199. to. 2. oper.*

(i) *Calvinus respons. ad Balduin. pag. 368. oper. tom. 8.*

(k) *Il est à la page 231. du 2. tome des œuvres de Beze.*

peu de gens qui obſervent ce que je vais raporter. Duaren aiant quitté la charge (E) de profeſſeur, elle fut donnée à Baudoüin qui trois ans après conſeilla de le rapeller, & lui ceda le premier rang. Je raporterai quelques autres faits (F) qui ſerviront de ſuplément au Moreri. On fit une

(a) *Reſponſ. ad Calvinum & Bezam pro Franciſco Balduino fol.* 83. *Voiez d'autres preuves dans la remarque ſuivante.*

(b) *C'eſt-à-dire à Geneve.*

(c) *Ibid. fol.* 84.

(d) *Ibid. fol.* 84. *verſo.*

(e) *Voiez ſon article, remarque B.*

(f) Illud vere dicere poſſum Balduinum in ea urbe ſæpe veſtro nomine in periculum veniſſe dum vobis amicior eſſe credebatur, & erat fortaſſe quam eſſe debebat, neque certe aliud habebant illi quos laudas, inimici quod huic odioſe objectarent. *Ib. fol.* 83. *verſo.*

(g) *Papyr. Maſſo elog. tom.* 2. *pag.* 257.

(h) *Id. ib.*

(i) *Catherinot, Calviniſme de Berri page* 4.

(k) *Balduin. reſponſ. ad Calvin. & Bezam fol.* 86.

(l) *Menage, remarques ſur la vie de Pierre Ayrault pag.* 157.

(E) *Duaren aiant quitté la charge de profeſſeur, elle fut donnée à Baudoüin.*] Voici ma preuve: (a) *Certe tam habitus jam tunc fuit pro Juriſconſulto minime vulgari, ut non ſolum Gratianopolitani talem profeſſorem requirerent (tametſi quia (b) iſtic vixerat exiſtimationem ſuam minuiſſet) ſed & Bituriges eum accerſerent ut Duareno qui tunc abdicarat ſuccederet.* Ceci regarde Baudoüin & l'an 1548. (c) *Cum Barone conjunctiſſimus quandiu is deinde vixit, hoc eſt, triennium docuit totum Jus Civile Balduinus ..... mortuo Barone auctor fuit ut Duarenus revocaretur, atque ut illi redeunti ultro conceſſit priorem in quo conſiſtere poterat, locum, ſic habuit toto quadriennio ſine ulla ullius ſimultatis ſignificatione bonum collegam.* Je laiſſe la ſuite de ce paſſage, où l'on avouë qu'enfin il s'excita une querelle entre ces deux profeſſeurs, après que Baudoüin ſe fut retiré. Je laiſſe auſſi la contradiction que l'on rencontre dans le revers du feuillet: elle eſt bien groſſiere. (d) *Neque vero dubito quin ſi nunc* Duarenus *viveret Balduinum tam complecteretur à vobis nunc vexatum, quam ab eo veſtrarum partium ſuſpecto fuit interdum* ABALIENATUS. On venoit de dire que pendant que Baudoüin enſeigna dans Bourges, il ne reçut de Duaren aucune marque d'inimitié, & puis on avoüe qu'il en reçut quelques-unes étant ſuſpect de Calviniſme. Ces ſoupçons ne peuvent pas concerner le tems qui ſuivit la ſortie de Baudoüin, car il alla à Geneve en ſortant de Bourges, & puis à Strasbourg (e), & il ſe declara hautement de la Religion. Ils concernent donc ſon ſejour à Bourges pendant lequel, comme il l'avoüe (f) lui-même, il fut fort ſuſpect de favoriſer les Proteſtans. Sa contradiction eſt donc claire & inexcuſable. L'un des paſſages que j'ai copiez nous fait conoitre une faute de celui qui a fait l'éloge de Baudoüin. *Reverſus Lutetiam* (Balduinus) dit-il, (g) *magna jam quæſita fama accerſitur à Biturigibus ad docendi munus ſuſcipiendum futurus collega Baronis & Duareni Juriſconſultorum.* Cela veut dire que l'Univerſité de Bourges apella Baudoüin pour le faire collegue de Baron & de Duaren. Fauſſeté inſigne, car on l'apella pour une chaire que Duaren avoit laiſſée. N'oublions pas que Baudoüin fit des leçons dans cette Univerſité avant que d'y recevoir le Doctorat. (h) *Cum publice Juris civilis obſcuriores titulos interpretatus fuiſſet, incredibili omnium ſtudio Doctor eſt renunciatus voce Baronis.* Or il le reçut (i) le 12. de Mars 1549. Il faut donc dire qu'il commença ſes leçons dès l'année precedente, car il enſeigna le Droit à Bourges pendant ſept ans (k), & il quitta cette Academie l'an 1555. Il faut remarquer cela pour corriger une faute touchant le tems de la mort d'Eguinaire Baron. Quelques-uns diſent (l) qu'il deceda l'an 1556. Ils ſe trompent, car il ne vêcut que trois ans depuis que Baudoüin eut été fait ſon collegue. Si Mr. de Sponde (m) a bien mis ſa mort au 22. d'Aout 1550. nous avons un nouveau ſujet de dire que Baudoüin commença ſon profeſſorat à Bourges en 1548. S'il l'eût commencé au mois de Janvier, on trouveroit plus de deux ans & demi entre ſa premiere leçon & la mort de Baron, & cela ſufit pour pouvoir dire qu'ils furent collegues trois ans, car dans ces ſortes de livres on ne s'attache pas à la preciſion des calculs. Il eſt (n) certain que Baron mourut le 22. de Septembre 1550. âgé de 55. ans.

(F) *Quelques autres faits qui ſerviront de ſuplément au Moreri.*] François Duaren etoit fils de Jean Duaren qui exerçoit en Bretagne une charge de judicature. Il lui ſucceda en cet emploi, & il en fit quelque tems toutes les fonctions. (o) *Juriſdictioni ante annos quindecim in Celtica noſtra Britannia non omnino infeliciter præfui, eoque magiſtratu in quo patri jam ſeni ſucceſſeram vixdum adoleſcentiæ annos ingreſſus ita functus ſum ut &c.* Il faiſoit des leçons ſur les pandectes dans Paris l'an 1536. & entre autres diſciples il avoit les trois fils du ſçavant Budé (p). Il fut apellé à Bourges (q) l'an 1538. pour y enſeigner la juriſprudence, trois ans (r) après qu'Alciat ſe fut retiré: il ſe defit de cette charge l'an 1548. & s'en alla à Paris pour frequenter le Barreau, car il voulut joindre la theorie du Droit avec la pratique. C'eſt ce qu'il temoigne dans une lettre écrite à François Baudoüin qui lui avoit ſuccedé. (ſ) *Cooptatum te in juris doctorum collegium & unum ex omnibus delectum cui nos veluti emeriti lampadem curſu traderemus valde ita me Deus amet lætor.* Cette lettre eſt datée du 13. de Janvier 1549. mais il faut prendre garde que l'année commençoit alors à Pâques, & ainſi en comparant cette date avec celle de la lettre qu'il écrivit à Sebaſtien de l'Aubeſpine, on ne trouvera point de contradiction dans ſes calculs. Il dit dans ſa lettre à François Baudoüin, qu'il frequente le Barreau du Parlement de Paris depuis (t) deux ans. Il aſſûre dans l'autre lettre datée du 24. de Novembre 1550. qu'il le frequente depuis trois ans: (v) *In Baſilica Pariſienſi ad tres annos libenter verſatus ſum.* Ces deux dates apartiennent à la même année 1550. ſi l'on met au mois de Janvier le commencement de l'an. Il ſe degoûta des chicaneries du Palais, & il fut bien aiſe que les conditions avantageuſes que la Ducheſſe de Berri ſœur du Roi Henri II. lui fit ofrir, lui fourniſſent une occaſion favorable de ſe retirer du Barreau, & d'aller reprendre honorablement à Bourges l'emploi qu'il y avoit eu. Il ſe remit à y profeſſer la juriſprudence l'an 1551. Aucun profeſſeur en Droit hormis Alciat n'avoit jamais eu dans cette Univerſité une auſſi bonne penſion que celle qui fut accordée à nôtre Duaren. *Decretum mihi eſt ex ærario publico ſtipendium annuum ad vicena millia ſeſtertiorum nummum, id eſt longe amplius & honorificentius (ſi unum Alciatum excipias) quam Juriſconſultus adhuc ullus habuiſſe in ea civitate dicatur* (w). D'ailleurs il fut fait maître (x) des requêtes de la Ducheſſe de Berri. Notez que dans ſa lettre à Sebaſtien de l'Aubeſpine datée du 24. de Novembre 1550. il fait mention des funerailles d'Eguinaire Baron, qui furent un temoignage authentique du reſpect des Ecoliers pour la memoire du defunt. Notez auſſi qu'en 1554. il étoit fort diſpoſé à s'en aller à Valence, où on lui offroit une chaire de Droit civil. (y) *Dum enitor, elaboro, contendo ut vobis morem geram cum bona hera mea .... venia....: interim vobis hunc quaſi arrhabonem quendam propenſi mei in vos animi ac voluntatis mitto.* C'eſt ainſi qu'il parla en dediant un Ouvrage l'an 1554. aux Curateurs de l'Academie de Valence.

Je n'ai parlé qu'en paſſant de ſon degoût pour les chicanes du Palais; mais comme il en fait une deſcription fort éloquente, j'ai cru que je devois raporter ici une partie de ſes paroles. (z) *In Baſilica Pariſienſi ad tres annos libenter verſatus ſum: tametſi (ut verum fatear) immodicos ac prope inexplicabiles litium amfractus, quibus illud forum præ cæteris abundat magis quam lites ipſas ac judicia, quibus humanum genus carere non poſſe videtur, perhorrui, nec abſque ingenti faſtidio illic viderim. Vix enim credibile eſt quanta ibi hominum eorumque graviſſimorum & lectiſſimorum multitudo quam minutis ac puſillis in rebus quotidie occupata ſit. Ac ut de ampliſſimo purpuratorum Patrum ordine & conventu loquar, num tibi videntur pleraque, eorum judicia quæ ſtatis legitimiſque diebus ἐν ἐπιδόσει palam eduntur, non dicam auguſto illo conſeſſu, ſed infimo aliquo tribunali ſatis digna eſſe? Nam cum &c.* Tout ce diſcours eſt fort ſenſé. Ces auguſtes aſſemblées qu'on apelle Parlemens ont trop d'éclat pour la petiteſſe des cauſes dont elles decident, & l'on ne peut s'empêcher de plaindre un beau genie qui emploie bien du tems à ſe preparer à raporter un procés. Que faut-il qu'il étudie, & qu'il examine? les phraſes dont un Notaire s'eſt ſervi dans un teſtament ou dans un contrat de mariage, pour expliquer les deſirs d'un petit particulier. J'ai oüi dire à un Conſeiller du Parlement de Mets, que cette ſorte d'étude eſt d'autant plus deſagreable qu'elle ne nourrit point l'eſprit, & ne lui donne aucune étenduë. Raportons ici les vers de Mr. Perrault touchant le deſavantage de nos Avocats comparez avec ceux de l'antiquité:

Je la (aa) voy s'applaudir de ſes grands Orateurs,
Je voy les Cicerons, je voy les Demoſthenes.
Ornemens eternels & de Rome & d'Athenes,
Dont le foudre eloquent me fait déja trembler,
Et qui de leurs grands Noms viennent nous accabler.
Qu'ils viennent je le veux, mais que ſans avantage
Entre les combatans le terrain ſe partage,

(r) Triennio poſt diſceſſum Alciati profiteri Jus civile hic cœpi: *Id. in orat. recitata in cooptatione Bugnerii p. m.* 305. *oper. part.* 2. Notez qu'il ſupute mal; car Alciat ſortit de Bourges en 1534.

(ſ) *Id. ib. pag.* 297.

(t) Studia jam biennium intermiſſa. *Ib. p.* 298.

(v) *Idem epiſt. ad Seb. Albaſpin. pag.* 297.

(w) *Id. ib. pag.* 298. *Voiez la remarque B de l'article* Baudoüin.

(x) *Id. ib.*

(y) *Duaren. epiſt. dedicat. comment. in titul. de verborum obligationibus. Elle eſt au commencement du* 1. *tome de ſes œuvres.*

(z) *Idem epiſt. ad Sebaſt. Albaſp. pag.* 297.

(aa) *Perrault, dans le poëme intitulé* le ſiecle de Louis le Grand *p. m.* 175. *du* 1. *tome de ſon parallèle des anciens & des modernes.*

(m) *Spondan. ad ann.* 1550. *n.* 12. (n) *Mr. Pinſſon des Riolles que j'avois conſulté, vient de me l'écrire.* (o) *Franciſc. Duarenus epiſt. ad Sebaſt. Albaſpinaum pag. m.* 297. *part.* 2. *oper. Elle eſt datée du* 24. *de Novembre* 1550. (p) *Gulielm. Budæus epiſt. ad Jo. Duarenum. Elle eſt dans les œuvres de Duaren pag. m.* 300. *part.* 2. (q) Annus jam agitur nonus ex quo in hanc civitatem juris docendi cauſa publice accitus ſum. *Duaren præf. diſput. anniv.* datée de Bourges en 1547.

une édition des Ouvrages de Duaren à Francfort (*G*) l'an 1592. *in folio*. On n'oublia pas d'y mettre son traité des plagiaires : c'est un écrit très-curieux, mais trop court pour un sujet aussi abondant que celui-là. On le pourroit enrichir (*H*) de plusieurs autres pensées. Je donnerai quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre (*I*) Baudoüin.

DUEL-

Que dans nostre Barreau l'on les voye occupez
A enfendre d'un champ trois sillons usurpez;
Qu'enfermez dans la Coustume, ils mettent leur estude
A prouver d'un egoust la juste servitude;
Ou qu'en riche appareil la force de leur Art
Eclatte à soustenir les droits de Jean Maillart.

(*G*) *Une edition des Ouvrages de Duaren à Francfort l'an 1592. in folio.*] Le catalogue d'Oxford, Mr. Pope (*a*) Blount & plusieurs autres ne marquent que cette édition; mais j'ajoûte que pendant la vie de Duaren on imprima un recueil de ses écrits à Lion l'an 1554. *in folio* chez Rouille, & qu'après sa mort on en fit dans la même ville & chez le même Libraire une autre edition plus ample l'an 1579. *in folio*. Nicolas Cisner qui avoit été son disciple, & puis professeur en droit à Heidelberg, fournit plusieurs pieces à l'Imprimeur. Cela paroît par la petite preface qu'il fit mettre au devant de cette édition, & qu'il composa à Spire l'an 1578. Je l'apelle petite afin de la distinguer de celle qu'il mit au devant de la 2. partie des Oeuvres de Duaren, & qui peut passer pour une juste dissertation *de modo & arte docendi atque discendi juris*. Il la fit à Spire l'an 1575. Je n'ai point vu l'edition qui est marquée dans le texte de cette remarque, mais je sai qu'elle fut reiterée à Francfort l'an 1607. Je me sers de celle de Geneve 1608. *apud Petrum de la Roviere*, & je suis bien fâché de n'y trouver pas les deux (*b*) écrits de Duaren contre Baudoüin.

(*a*) *Pope Blount. cens. Author. pag. m. 466.*

(*b*) *Epistola de Francisco Balduino. Defensio adversus Balduini Sycophanta maledicta.*

(*H*) *On pourroit enrichir de plusieurs autres pensées son traité des plagiaires.*] J'en vais fournir une. On ne parle presque jamais de ces gens-là sans les comparer à la (*c*) corneille d'Esope. On a trouvé cette idée dans ces vers d'Horace:

Quid (d) mihi Celsus agit? monitus, multumque monendus,
Privatas ut quærat opes, & tangere vitet
Scripta, Palatinus quæcumque recepit Apollo:
Ne, si forte suas repetitum venerit olim
Grex avium plumas, moveat cornicula risum,
Furtivis nudata coloribus.

Duaren s'en est servi, car il se vante de pouvoir reduire facilement son plagiaire à l'etat de cet oiseau. (*e*) *Corniculam Horatianam plane mihi deprehendisse videor, quam furtivis nudare coloribus nihilo mihi difficilius esse puto quàm Aristophani illi poëtarum Alexandrinorum furta detegere ac convincere.* Mais je n'ai encore vu personne qui ait comparé les plagiaires avec les perdrix. (*f*) *Celui qui aquiert des richesses & non point selon le droit* est *une perdrix* qui *couve* ce qu'*elle n'a point pondu : il les laissera au milieu de ses jours & sera trouvé fol à la fin.* Ces paroles sont du Prophete Jeremie, & declarent que ceux qui s'enrichissent du bien d'autrui, ne conservent pas jusques à la mort ces richesses mal aquises. Les interpretes disent là-dessus (*g*) que la perdrix derobe les œufs des autres oiseaux, & qu'elle les couve, mais que les petits qu'elle fait eclore ne la reconnoissent point pour leur mere, & qu'ils la quittent, & vont trouver l'oiseau qui avoit pondu ces œufs. Voilà le sort ordinaire des Ecrivains plagiaires. Ils moissonnent ce qu'ils n'ont point semé, ils enlevent les enfans d'autrui, ils se font une famille d'usurpation, mais ces enfans enlevez sont comme les autres richesses mal aquises; *male parta male dilabuntur*; ils prenent des ailes & s'enfuient chez leur veritable pere. Un Auteur volé reclame son bien: & si la mort l'en empêche, un fils, un parent, un ami fait valoir ses droits. Un homme même qui ne sera pas de ses amis lui rendra ce bon office, afin de se faire honneur de la decouverte du vol, ou afin de couvrir de confusion le plagiaire. Ce que l'amour de l'equité n'inspireroit pas, la vanité, la malignité, le desir de la vengeance le suggereront, & ainsi tôt ou tard les productions enlevées abandonnent le voleur. Notez qu'il y a des plagiaires qui n'imitent pas en tout la perdrix; ils ne prenent pas la peine de couver; ils prenent les pensées & les paroles d'autrui toutes formées: il est vrai que quelquefois ils se tourmentent beaucoup pour leur faire prendre un autre air, afin que le vol ne se puisse pas decouvrir facilement. Ils sont plus propres alors à être comparez à la perdrix. Je m'etonne au reste qu'on n'ait pas donné le nom de cet animal aux hommes qui nourrissent les enfans qu'un autre va faire chez eux. Ce nom leur conviendroit mieux que celui de cet (*h*) oiseau qui va pondre dans le nid d'un autre, & qui lui laisse couver l'œuf, & elever le petit. Peut-être n'a-t on pas été persuadé que ce conte de la perdrix soit veritable. Il y a long tems qu'un docte Critique a insinué que St. Jerome allegue à faux le temoignage de trois excellens Naturalistes. (*i*) *Hieronymus testes citat hujus rei sane locupletes, & quos, ut minus idoneos, rejicere nemo possit, Aristotelem videlicet, Theophrastum, & Plinium; sed an vere, fides penes ipsum esto. ego sane apud illos authores nihil tale legere memini. Locus Hieronymi est in commentariis ad eum locum (k):* Aiunt, *inquit*, scriptores naturalis historiæ tam bestiarum & volucrum, quàm arborum herbarumque, quorum principes sunt apud Græcos Aristoteles & Theophrastus, apud nos Plinius secundus, hanc perdicis esse naturam, ut ova alterius perdicis, id est, aliena furetur, & eis incubet foveatque: cumque fœtus adoleverit, avolare ab eo, & alienum parentem relinquere.

(*c*) *Ou plutôt au geai. Voiez Mr. Dacier sur la 3. epître au 1. livre d'Horace p. m. 207.*

(*d*) *Horat. epist. 3. lib. 1. v. 15.*

(*e*) *Duaren. epist. de plagiar. pag. 296. part. 2. oper.*

(*f*) *Jeremie ch. 17. v. 11.*

(*g*) *Voiez Drusius observation. lib. 4. cap. 24. p. m. 99.*

(*h*) *Le coucou.*

(*i*) *Drusius ubi supra pag. 100.*

(*k*) *C'est-à-dire le verset 11. du chapitre 17. de Jeremie.*

(*I*) *Quelques extraits d'une lettre qu'il écrivit contre Baudoüin.*] Je l'ai trouvée parmi les pieces qui accompagnent la (*l*) replique de Calvin *ad Balduini convicia*. Duaren la fit après avoir vu une harangue que Baudoüin avoit publiée en Allemagne, & qui etoit fort desobligeante pour les Professeurs de Bourges. Personne n'y étoit nommé, mais on connoissoit sans peine à qui l'Orateur en vouloit, & que Duaren en particulier y avoit été maltraité. Si nous en croions cette lettre de Duaren ceux qui etoient les plus favorables à Baudoüin, ceux qui l'aimoient & qui estimoient ses talens le loüoient de telle sorte, qu'il entroit ordinairement un facheux *mais* dans leurs loüanges, c'est-à-dire, mais il est vain, ambitieux & dissimulé, nous sommes marris que cette tache paroisse sur un visage si beau. (*m*) *Ita eum laudant fere ut in ejus laudibus excipiant ἀλαζονείαν, fastum, ambitionem, ἀσωτίαν: præterea mirum simulandi dissimulandique artificium, & hoc veluti nævo decorum admodum speciosamque faciem nonnihil deformari dolent.* Etant à Paris l'an 1548. (*n*) ou environ il rendit une visite à Duaren, & lui presenta un livre qu'il (*o*) lui avoit dedié. Il avoit envie de remplir la place de professeur que Duaren venoit de quitter dans l'Academie de Bourges, & il lui demanda des lettres de recommandation. Il les obtint, & s'en trouva bien, car d'abord les Magistrats de Bourges lui accorderent une pension, & peu après il fut reçu professeur en jurisprudence, sans que la ceremonie de la reception lui coutât rien. Il falut qu'il surmontât les traverses d'Eguinarius Baron & de quelques autres adversaires declarez, & depuis ce tems-là il fut toûjours mal avec ce collegue, & il excita contre lui tant de tumultes, qu'on croit qu'il le fit mourir de chagrin. (*p*) *Nec ullo fuit ex eo tempore simultatis inter eum & Baronem intermissio . . . . adversus quem (Baronem) iste vendetta cupiditate flagrans tantas excitavit tragœdias, ut à plerisque credatur Baro ob mœrorem ex ea re conceptum decessisse.* Duaren retourna à Bourges après la mort de Baron, & y reçut de Baudoüin toutes sortes de caresses respectueuses, mais on l'avertit de s'en defier comme d'un homme qui par plusieurs artifices avoit taché d'empêcher qu'il ne revint, ou qu'au moins il ne recouvrît le rang qu'il avoit eu autrefois. La defiance qu'on lui voulut inspirer fut dissipée facilement par les protestations de sincerité que Baudoüin lui fit, mais enfin il (*q*) ouvrit les yeux, & s'emporta hautement, & depuis ce tems-là il y eut entre eux une inimitié reelle, quoi que l'aparence de la concorde allât son train. L'exterieur même de l'amitié se dementit en 3. ou 4. rencontres où Baudoüin se mit dans une extrême colere contre Duaren. Voici ce qui donna lieu au premier eclat. Baudoüin se dispensoit de monter en chaire sous pretexte, que par ses ecrits il pouvoit mieux contribuer que par ses leçons à l'utilité & à la gloire de l'Academie, & de la ville. Il en fut censuré par les Magistrats après que Duaren les eut avertis de cet abus (*r*). Quelque tems après il arriva une sedition dans les Ecoles de Droit. Baudoüin obligé d'en rendre raison aux Magistrats, plaida cette cause, & la perdit honteusement. Il crut que Duaren lui avoit joüé ce tour. Cette affaire proceda de ce que Baudoüin choisissoit le tems de ses leçons selon sa commodité, & non pas selon les heures qui avoient eté assignées à chaque professeur. Cela fit naître des tumultes, car Baudoüin (*s*) ne vouloit pas renoncer à l'heure qu'il avoit choisie,

(*l*) *Voiez la remarque H de l'article* Baudoüin *pag. 513. lettre c.*

(*m*) *Duaren. epist. de Fr. Balduino pag. m. 58.*

(*n*) *Ibid. pag. 61.*

(*o*) *Il l'avoit fait imprimer à Lion.*

(*p*) *Ibid.*

(*q*) Nihil amplius dissimulandum ratus cum homine expostulavi & de jure amicitiæ necessitudinisque violato conquestus sum paulo liberius ac stomachosius. *Ibid. pag. 63.*

(*r*) *Ibid.*

(*s*) Horam suis sibi de mutabat arbitrio suo & in aliorum possessionem non minus superbe & insolenter quam turbulente & seditiose invadebat. Quæ ex re & motus atque tumultus excitati sunt &c. *Ib. pag. 64.*

DUELLIUS ‡ (**Caius**) Consul l'an de Rome 493. defit la flote des Carthaginois, & fut le premier de tous les Romains à qui le triomphe naval fut accordé ⸸. On lui érigea une colomne avec une belle inscription. C'étoit β une de ces colomnes qu'on nommoit *rostrata*, à cause des prouës de navire dont on les ornoit. On deterra un morceau de celle-ci à Rome sur la fin du XVI. siecle. Les Savans γ se sont exercez à dechiffrer l'inscription. Il y a des Auteurs qui disent que l'on accorda (*A*) à Duellius en reconoissance de sa victoire, la prerogative de se faire conduire à son logis au son des flûtes, & à la lumiere des flambeaux, quand il auroit soupé en ville; mais d'autres assûrent que de sa propre autorité (*B*) il s'empara de cet usage. Cette derniere opinion est plus vraisemblable (*C*) que la premiere. Il fit bâtir un temple à Janus dans le marché aux herbes *. On conte de lui une chose qui me paroit plus singuliere, que tous les honneurs qu'il possedoit dans la Republique. On pretend que sa femme parvint jusqu'à la vieillesse, sans savoir que son mari qui étoit (*D*) punais, fût en cela different des autres hommes. Elle s'apelloit Bilia; il étoit juste que ce nom se conservât; & neanmoins il nous seroit entierement inconu, si St. Jerôme ne l'eût inseré dans ses Ouvrages. Costar n'a pas eu raison de (*E*) citer Erasme au sujet de la reponse de cette femme.

‡ *D'autres disent* Duillius.

⸸ *Florus l.* 2 *c.* 2.

β *Plinius l.* 34. *c.* 5.

γ *Pierre Ciacconius fit un traité là-dessus, qui fut imprimé à Rome l'an* 1608.

* *Tacit. Annal. lib.* 2. *cap.* 49.

☞ **DURER** (**Albert**) originaire de (*A*) Hongrie, & né à Noremberg le 20. de Mai 1471 †, fut un des meilleurs graveurs, & des plus excellens peintres de son tems. „ Ayant

† *Melch. Adam. in vitis Philos. German. pag.* 66.

choisie, quoi que ce fût celle d'un autre qui vouloit s'y maintenir. Fort peu de tems après il éclata de nouveau contre Duaren, lors qu'il se vit privé de ses gages à l'égard de quelques mois, pendant lesquels il n'avoit point fait de leçons; car il faut noter qu'environ trois mois avant sa sortie de Bourges, il cessa de lire sans dire un mot à ses collegues pour excuser les vacances qu'il prenoit. On attribuoit cela au chagrin qu'il avoit conçu de la sentence que les Juges avoient prononcée contre lui. (*a*) *Quod homines factum plerique sic interpretabantur ut dolori acerbissimo & ægritudini ex recenti illa damnatione judicioque susceptæ, vulgo tribuerent.* Le depit de ne toucher point ses gages à l'égard du tems de ses vacances, lui fit jetter feu & flamme contre ses collegues, & il sortit (*b*) deux jours après de la ville sans leur dire adieu: mais il promit aux Magistrats de revenir. Notez que pendant deux ans il avoit fait de grandes instances pour l'accroissement de sa pension, & que toutes ses peines avoient été inutiles. Il n'avoit pu obtenir la moitié des gages dont Duaren joüissoit (*c*). Celui-ci temoigne (*d*) que depuis qu'il avoit vu que les Protestans prêtoient l'oreille aux discours calomnieux d'un tel transfuge, il avoit senti diminuer la passion de se retirer chez eux. Il allegue un bon mot de Simonide (*e*), c'est qu'il faut tenir pour des calomniateurs ceux qui ajoûtent foi legerement à la calomnie. Sa lettre est datée du 15. de Juillet 1555. Je ne dois pas oublier qu'on y a remarqué (*f*) que Baudouin, qui se retira de Bourges à cause des chagrins insupportables qui l'y rongeoient, fit accroire à ceux de la Religion qu'il n'avoit quitté cette Academie qu'afin de se procurer la liberté de conscience. C'est ainsi que sont faits les hommes: ils donnent à leur prochain les fausses raisons de leur conduite, & gardent pour eux les veritables. Ils meritent tous, les uns plus les autres moins, qu'on leur aplique le jeu de mots qui fut fait sur le fameux Astrologue de Provence:

Nostra damus cum verba damus nam fallere nostrum est,
Et cum verba damus nil nisi nostra damus.

(*A*) *Que l'on accorda à Duellius .... la prerogative.*] Tite Live est formel là-dessus: (*g*) *C. Duillius Consul adversus classem Pœnorum prospere pugnavit, primusque omnium Romanorum ducum navalis victoriæ duxit triumphum: ob quam caussam ei perpetuus honos habitus est, ut revertenti à cœna tibicine canente funale præferretur.* Après un temoin de cette importance il n'est pas necessaire de faire parler Aurelius Victor, qui a dit, (*h*) *Duilio* CONCESSUM *est ut prælucente funali & præcinente tibicine à cœna publice rediret.*

(*B*) *Que de sa propre autorité il s'empara de cet usage.*] Ciceron est aussi formel là-dessus qu'on le sauroit être. (*i*) *C. Duellium M. filium qui Pœnos classe primus devicerat redeuntem à cœna senem sæpe videbam puer, delectabatur crebro funali & tibicine quæ sibi nullo exemplo* PRIVATUS *sumserat, tantum* LICENTIÆ *dabat gloria.* Florus est dans la même opinion. (*k*) *Duillius Imperator non contentus unius diei triumpho, per vitam omnem ubi à cœna rediret prælucere funalia, præcinere sibi tibias* JUSSIT, *quasi quotidie triumpharet.*

(*C*) *Est plus vraisemblable que la premiere.*] Car il est plus facile de s'imaginer faussement qu'il y a eu des decrets publics sur certaines choses, que d'ignorer un decret reellement public. Tite Live a trouvé si vraisemblable que le Senat ou le peuple eussent decerné des honneurs particuliers à Duellius, qu'il a pu croire facilement que toutes les prerogatives dont Duilius avoit joui, avoient été des concessions de sa patrie, & il ne faut pas douter que les descendans de Duellius ne favorisassent cette erreur: ces flûtes, ces torches leur aportoient plus de gloire, si elles etoient un don public, que si elles etoient une usurpation. Un historien y peut donc être trompé deux cens ans après: mais il n'eût pas eté facile d'être dans l'erreur, s'il y eût eu sur cela un decret public: la famille en auroit trop soigneusement conservé les titres. Ciceron & tant d'autres Ecrivains n'eussent pu en pretendre cause d'ignorance. Quoi qu'il en soit, je m'etonne de n'avoir vu (*l*) dans aucun commentateur nulle reflexion sur les deux manieres dont on raporte les honneurs nocturnes de Duellius. La diversité ne roule pas sur des bagatelles. Il y a beaucoup à perdre ou à gagner pour Duellius, & neanmoins ce n'est pas à cause de cela que je fais cette remarque, c'est afin d'accoutumer les jeunes gens à chercher entre les variations des historiens, la raison des plus grandes vraisemblances.

(*D*) *Son mari qui étoit punais fût en cela different des autres hommes.*] Duellius se plaignit un jour à sa femme qu'elle ne l'avoit jamais averti d'un defaut qu'on venoit de lui reprocher, c'est qu'il avoit l'haleine puante. Je croiois, lui repondit-elle, que tous les hommes vous ressembloient. St. Jerôme raconte ceci plus amplement. Voiez (*m*) la marge.

(*E*) *Costar n'a pas eu raison de citer Erasme.*] Il avoit attribué à Ciceron ce qui n'étoit dû qu'à Brutus, & en avoit été censuré: il se justifia entre autres moiens par l'exemple de plusieurs grans hommes à qui de semblables fautes sont echapées: Seneque, dit-il (*n*), a donné à Stilpon un bon mot de Bias, & à Ovide un vers de (*o*) Tibulle. „ Selon Plutarque ce „ fut Hieron usurpateur de Syracuse, à qui sa femme „ repondit si modestement, *Vous avez tort de vous „ plaindre, je ne pouvois pas vous avertir que vous aviez „ l'haleine forte, je ne m'entens pas en haleine d'homme, j'avois cru que tous les autres l'avoient de même.* „ Neanmoins selon Erasme cette sage & spirituelle „ reponse est de la femme de ce Duellius, qui le pre- „ mier defit sur mer les Carthaginois. „ Girac (*p*) n'a pas manqué de lui dire qu'Erasme n'a que faire ici: en effet nous venons de voir que St. Jerôme attribuë cette reponse à la femme de Duellius; aussi Erasme n'a point pris un nom pour un autre. C'est Costar qui a ignoré ce que les anciens ont dit touchant la Dame Romaine. Il a raison de dire que Plutarque raporte cette aventure apliquée à d'autres gens, à Hieron & à sa femme; mais Erasme n'a nullement ignoré cela: il l'a (*q*) raporté ainsi dans un autre endroit de son livre. Ce que je trouve de trop fort & de bien injuste dans la replique de Girac, est qu'on accuse Costar d'avoir pretendu qu'Erasme avoit commis une *grossiere bevuë* qui deshonoroit extrêmement sa memoire. Costar n'a pretendu rien moins que cela, son interêt propre l'engageoit à donner cette meprise pour tres-legere.

(*A*) *Originaire de Hongrie.*] Cula village proche de Varadin etoit la patrie de son pere. C'est ainsi que je me hazarde de traduire ces paroles de Melchior Adam, *Fuit ejus pater Albertus ex vico Cula prope Varadinum*

(*a*) *Ibid.*

(*b*) *Ibid. pag.* 65.

(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Ibid. pag.* 68.

(*e*) Scitum est illud Simonidis, Non desines me auribus calumniari, cum ostendere vellet eos quoque calumniatores habendos esse qui aures calumniatoribus faciles præberent. *Ib.*

(*f*) *Ibid. pag.* 66.

(*g*) *T. Livius in epitome l.* 17.

(*h*) *Aurel. Victor de viris illustribus.*

(*i*) *Cicero de senectute c.* 13.

(*k*) *Flor. lib.* 2. *cap.* 2. *Voiez aussi Valere Maxime l.* 3. *c.* 6. *n.* 4.

(*l*) *Je ne me vante point de les avoir consultez tous.*

(*m*) Duellius qui primus Romæ navali certamine triumphavit Biliam virginem duxit uxorem tantæ pudicitiæ, ut illo quoque sæculo pro exemplo fuerit, quo impudicitia monstrum erat, non vitium. Is jam senex & trementi corpore in quodam jurgio audivit exprobrari sibi os fœtidum, & tristis se domum contulit. Cumque uxori questus esset quare nunquam se monuisset, ut huic vitio mederetur, fecissem, inquit illa, nisi putassem omnibus viris sic os olere. *Hieron. adv. Jovin. l.* 1.

(*n*) *Costar, suite de la defense de Voiture pag.* 55.

(*o*) *Ce vers est* Arida nec pluvio supplicat herba Jovi. *Voiez Seneque quæst. natur. l.* 4. *c.* 1.

(*p*) *Girac, Replique chap.* 15. *pag. m.* 130.

(*q*) *Il y porte la reponse de la femme d'Hieron* Apophth. l. 5. p. m. 341. *& celle de la femme de Duellius,* Ib. l. 8. p. 619.

† Ayant pris un leger commencement du crayon dans la boutique de son pere, qui estoit Orfevre, il s'associa d'un Peintre mediocre nommé Martin Hupse, qui lui enseigna à graver en taille-douce, & à manier les couleurs. ALBERT se fit encore instruire en l'Arithmetique, en la Perspective, & en la Geometrie; après quoi il entreprit à vingt sept † ans de faire part au Public de son travail. Le premier ouvrage de son burin fut celui des trois Graces representées par trois femmes nuës, parfaitement arrondies, ayans un globe sur leurs testes, dans lequel est gravé la date de l'an 1497. Il fit . . . plusieurs pieces de la Passion qui furent en si haute estime que Marc Antoine de Bologne (*B*), Graveur assez experimenté à Venise, s'avança de les copier, & d'y mettre la marque de l'autheur, afin de les faire passer pour les originaux. . . . Comme il n'a pas tant travaillé du pinceau que du burin, on trouve peu de ses Peintures que dans les Palais de l'Empereur, & de quelques Princes Souverains: elles sont faites d'une maniere (C) si élegante, qu'on ne peut rien voir de plus beau, ny de mieux exprimé. „ Le detail qu'on trouve dans le Vasari * sur les productions de son burin, est fort curieux; & ce n'est pas un petit éloge que l'aveu de cet Auteur Italien, que les estampes d'Albert Durer portées en Italie exciterent les peintres de ce païs-là à perfectionner cette partie de l'art, & leur servirent d'un beau modele. Il donne une infinité de loüanges à la delicatesse de cet excellent graveur, & à la fecondité de sa belle imagination. Il est certain qu'Albert Durer avoit un fond inepuisable de desseins; & comme il ne pouvoit pas se promettre de les executer tous pendant qu'il travailleroit sur le cuivre, car chaque ouvrage de cette nature lui coûtoit beaucoup de tems, il ‡ s'avisa de travailler sur du bois. Les deux premiers ouvrages qu'il fit de cette derniere maniere sont une Decollation de St. Jean Baptiste, & la tête du même Saint presentée dans un plat à Herode. Ils parurent l'an 1510 β. Son Saint (*D*) Eustache est une de ses meilleures pieces. Je ne sai si l'on pourroit

adium civitatem Hungariæ, natus (a). Je soupçonne que par une faute d'impression il y a *Veradium*, au lieu de *Varadium* dans le livre de cet Ecrivain. Cette faute a été fidellement copiée par le Sieur Paul Freher, voiez la page 1439. de son Theatre. Mr. Moreri n'a point compris ce que je vais copier: (b) *Albertum Durum à Pannonia oriundum accepimus, sed cujus majores in Germaniam commigrarint.* Il a cru que cela veut dire que nôtre Albert *étoit fils d'un Hongrois, dont la famille étoit pourtant originaire d'Allemagne.* Rien de plus faux. Le Vasari n'a point conu la patrie d'Albert Durer; il le supose Flamand, & il le fait commencer à Anvers ses tailles douces. *E nel vero*, dit-il (c), *se quest' huomo si raro, si diligente, e si universale havesse havuto per patria la Toscana*, COM' EGLI HEBBE LA FIANDRA, *e havesse potuto studiare le cose di Roma, come habbiamo fatto noi, sarebbe stato il miglior Pittore de' paesi nostri, si come fù il più raro, più celebrato, che habbiano mai havuto i* FIAMMINGHI. Voici ce qu'il avoit dit dans la page precedente: *Dopo questo Martino, comincio Alberto Duro in Anversa, con più disegno, e miglior giudicio, e con più belle inventioni a dare opera alle medesime stampe.*

(*B*) *Marc Antoine de Bologne . . . s'avança de les copier.*] Mr. Bullart fait ici une lourde faute: il confond Marc Antoine de Boulogne avec un autre Marc Antoine (d) qui pour avoir eté l'éleve de Francesco Francia fut surnommé Franci. Tant s'en faut que Marc Antoine de Boulogne ait entrepris de contrefaire cet Ouvrage d'Albert Durer, qu'il (e) s'associa avec lui pour l'impression & pour le debit. Ce fut Marc Antoine Franci qui joüa le tour de friponnerie dont il est ici question. Le Vasari parle amplement de cela, mais il ne dit pas que ce copiste ait eu besoin que le même Durer qui lui intenta un procés, se mêlât de lui faire obtenir grace. Il dit nettement que l'on n'accorda aucune autre chose au demandeur si ce n'est que ce Marc Antoine ne mettroit plus à ses Ouvrages le nom & la marque d'Albert Durer. (f) *Havendo dunque contrafatto in rame d'intaglio grosso, come era il legno, che haveva intagliato Alberto, tutta detta Passione, e vita di Christo in 36. carte, e fattovi il segno, che Alberto faceva nelle sue opere, cioè questo AE*, (†) *riuscì tanto simile di maniera, che non sapendo nessuno, ch'elle fussero fatte da Marc' Antonio, erano credute d'Alberto, e per opere di lui vendute, e comperate; La qual cosa essendo scritta in Fiandra ad Alberto, e mandatogli una di dette Passioni contrafatte da Marc' Antonio, venne Alberto in tanta collera, che partitosi di Fiandra, se ne venne a Venetia, e ricorso alla Signoria, si querelò di Marc' Antonio, ma però non ottenne altro, se non che Marc' Antonio non facesse più il nome, e ne il segno sopradetto d'Alberto nelle sue opere.* Voiez la marge (‡).

(C) *Ses peintures sont faites d'une maniere si élegante.*] (g) Son tableau d'Adam & d'Eve est une de ses plus considerables peintures: il est au palais de Prague. Gaspar Velius le loüa très-finement, car il fit deux vers où il suposa qu'un Ange admirant cette representation d'Adam & d'Eve s'ecria, vous étes plus beaux que lors que je vous chassai du jardin d'Eden.

Angelus hos cernens, miratus dixit: ab horto
Non ita formosos vos ego depuleram.

Mr. Bullart de qui j'emprunte ces choses (h) ajoûte 1. Qu'on *voit encore en ce mesme Palais du pinceau* D'ALBERT *un Christ portant sa Croix, dont la Ville de Nuremberg fit present a l'Empereur; une adoration des Mages; & deux pieces de la Passion.* 2. Qu'*il fit pour un Monastere à Francfort une Assomption, dont la beauté valoit un bon revenu aux Religieux par les liberalitez qu'on leur faisoit pour jouïr d'une si rare veuë.* 3. Que *ceux de Nuremberg conservent avec soin dans la Sale des Senateurs ses portraits de Charlemagne, & de quelques Empereurs de la Maison d'Austriche; avec les douze Apostres, dont les Drapperies sont fort agreables.* 4. Qu'il envoia à Raphael *son portrait fait par soy-mesme sur toile, sans aucun coloris, ny trait de pinceau; rehaussé seulement d'ombre & de blanc; mais avec tant de force, & de netteté, que Raphael vid avec admiration ce rare ouvrage, qui estant passé depuis en la possession de Jule Romain, a esté placé parmy les raretez du Palais de Mantoüe.*

(h) Id. ib.

(*D*) *Son Saint Eustache est une de ses meilleures pieces.*] Voions ce que le Vasari en a dit. (i) *Et appresso un S. Eustachio inginocchiato dinanzi al Cervo, che hà il Crocifisso frà le corna, la qual carta è mirabile, e massimamente per la bellezza d'alcuni cani in varie attitudini, che non possono essere più belli.* Jean Valentin André Docteur en Theologie au Duché de Wirtemberg envoia un exemplaire de cet ouvrage à un Prince de la Maison de Brunswic, avec lequel il eut l'honneur d'entretenir un long commerce de lettres. Voici le remerciment qu'on lui fit de ce present. (k) *Beasti me iterum novo munere*, sculptura *magis quàm æneâ, insignis illius* pictoris Norici, *quod litera A. D. ad Basin initiali incarceratâ innuit, cui facilè nihil deesse crederem, nisi ut Zeuxis aut Parrhasius, aut alius aliquis, cui æquè prona favet Minerva, colores adderet, & nativam formam.* Raportons aussi les loüanges que le même Docteur en Theologie donna à Durer en repondant à la lettre de ce Prince. (l) *Eustachium Dureri, si non à meâ, certè summi artificis manu non ingratum Tibi fore, facilè divinare potui, in quo Viro illud mirandum est, quòd ex rudi & barbaro seculo primus Germanorum, non tantùm artis suæ perfectione, ad naturæ imitationem emerserit, sed nec secundum post se reliquerit, omnibus ejus partibus, scalpturâ, sculpturâ, statuariâ, architectonicâ, opticâ, symmetriâ, & similibus ita absolutis, ut nisi* Mich. Angelum Bonarotum, *Italum, coævum & æmulum suum, parem non habuerit, iis operibus, (quorum maximam partem olim possedi) post se relictis, quæ unius hominis ætatem facilè superent, & paupertate in frugali etiam vitâ, perpetua comite. Hunc Itali hodie plurimi faciunt, nobisque succensent, qui domestica nostra bona & ornamenta non agnoscamus.* N'oublions pas le soin que prit l'Empereur Rodolphe II. de faire dorer la planche de ce Saint Eustache, & nous verrons en même tems que Durer y corrigea une faute dont Pirkheimer l'avoit averti, c'est que les étriers du cheval étoient trop courts. (m) *Dureriana manu Te apprimè delectari crediderim*, ce sont les paroles de Jean Valentin André, *cùm pro accurato judicio discernas, quantum hic unus omnibus aliis artificio, diligentiâ, & naturæ æmulatione antecellat. Ex omnibus verò ejus speciminibus* Eustachium *in Celaturâ primas*

(i) Vasari ubi supra pag. 303.

(k) Voiez le livre intitulé Seleniana Augustalia imprimé à Ulme. Ce que j'en tire est à la page 201. dans une lettre datée du 10. de Novembre 1646.

(l) Ibid. pag. 203.

(m) Ibid. pag. 308.

pourroit facilement accorder ensemble ceux qui disent qu'Albert Durer étoit (E) très-mal marié, & ceux qui disent que pour peindre la Sainte Vierge il prit pour modele & pour son original le visage de son épouse. L'Empereur Maximilien l'aima, & le considera très-particulierement, & lui * donna de bonnes pensions, & † des lettres de noblesse, & pour armes trois écussons d'argent en champ d'azur. Charles-Quint & Ferdinand Roi de Hongrie son frere imiterent ζ cette bienveuillance, & cette liberalité de l'Empereur Maximilien. Cela n'empêche pas que l'on n'ait dit que ce grand peintre mourut fort (F) pauvre, & qu'il falut l'enterrer aux frais du public. Ce fut un homme dont la ‡ conversation étoit charmante; il aimoit la joie & les divertissemens, mais d'une maniere qui n'étoit point oposée aux bonnes mœurs. Il fut vertueux & sage, & il n'emploia jamais (G) son art à des representations obscenes. Il composa quelques livres qui ont été imprimez. Celui qu'il entreprit d'écrire sur les regles de la peinture, le fut aussi; mais comme il étoit d'un goût dificile contre lui-même, il y proceda lentement, & (H) ne vécut pas assez pour voir achevée l'édition de cet Ouvrage. Il β mourut à Nuremberg le 6. d'Avril 1528. & fut enterré au cimetiere de l'Eglise de St. Jean, où Bilibaldus Pirckeimerus son bon ami lui consacra une inscription sepulcrale fort honorable. Le Vasari le nomme *Dure*. Mr. Felibien qui l'apelle *Durer* dans l'endroit où il parle amplement de lui, l'apelle *Dure* en d'autres γ endroits. Je ne remarque cela qu'afin de prouver par un exemple une chose que je dirai dans l'article *Ephore*.

☞ DUREUS, ou DURÆUS (JEAN) Theologien Protestant, Ecossois de nation au XVII. siecle, travailla avec un grand zéle à reünir les Lutheriens & les Calvinistes. La forte passion de s'emploier à ce *grand œuvre*, & l'esperance d'y reüssir, l'engagerent à faire comprendre à ses superieurs qu'il feroit valoir plus utilement ses talens s'il voiageoit par le monde, que s'il demeuroit attaché à la conduite d'un seul troupeau. Ils agréérent ses propositions, & lui per-

* *Melch. Adam. ubi supra pag. 67.*

† *Bullart ibid. pag. 385.*

ζ *Voiez l'épitaphe d'Albert Durer dans Melchior Adam ib. pag. 70.*

‡ *Melch. Adam. ib. pag. 66.*

β *Id. ib. pag. 70.*

γ *Au 2. entretien pag. 224. Voiez aussi pag. 383. & suiv.*

primas tenere, à peritis rerum accepi, cujus cupream laminam cum Imperator RUDOLPHUS II. *fel. mem. magno redemisset, inaurari voluit, ne amplius attereretur. Memini tamen legisse, à* Bilibaldo Pirkheimero, *Viro nobili, & in Reib. Noribergensi Triumviro clarissimo* Dureri *Mecenate, & Nutricio propè unico, cùm nihil haberet, quod in Eustachiana tabula improbaret, tamen notasse,* Stapedes *breviores esse, quàm ut* Eustachius *huic equo insidere commodè possit, pœnamque artifici indixisse, ut equum instructum depingeret, ad equisonum institutum, quod ille egregiè præstitit, quem sæpe cum voluptate vidi.*

(E) *Qu'Albert Durer étoit très-mal marié, & ceux qui disent que pour peindre la Ste. Vierge.*] Je trouve le premier de ces deux faits dans une lettre du Prince Antoine Ulric de Brunswic. (a) *Quod addis, non solùm memorabile, sed & admirabile fuisse, insignem illum* Pictorem Noricum, *quem meritò majusculâ litera hic veneror) desperato etiam illo, abortivoque tempore, ad tantam perfectionem, & artis suæ excellentiam pervenire potuisse, id non minus & me afficit, dum insuper illud memoriâ repeto, quod à Studiorum nostrorum Doctore charissimo, non ita pridem mihi dictum,* ipsum domi Xantippen habuisse pessimam, ac divinæ suæ mentis flagellatricem acerrimam, *Sed uti* Multos magnos Viros calamitas facit, *ita non obstante hoc, fama de* Durero *nostro apud exteros nihilominus adeò percrebuit, ut plurimi, Italorum cumprimis, ductum ipsius artificiosissimum sequi, impari tamen conatu & successu, ausi fuerint, neque adhucdum erubescant, aliorum picturas camino propius admovere, fumosâ quadam caligine, ut vetustatem eò melius mentiantur, obducere, atque addito Dureri consueto signo non rarò simplicioribus pro genuino ipsius artificio malè vendere.* Vous voiez là nôtre Durer exposé à la même destinée que Socrate, à la persecution continuelle de son épouse, ce qui ne l'empêcha point de produire des Ouvrages qui sont encore aujourd'hui l'admiration des Italiens. L'autre fait se trouve dans une lettre que le Docteur Jean Valentin André écrivit à ce même Prince. (b) *De morositate ejus* Conjuge, *nihil mihi prius auditum, hoc verò accepi ab artificibus desiderari, quòd in effingenda* Virgine Matre, *cum puerulo* Jesu, unam suam uxorem, *quæ tamen minus elegantis & formæ, & vultus fuerit, subindè expresserit, cùm cæterà* Symmetriæ *humani corporis observantissimus fuerit. Ego tamen contrarium ipse possedi, & maximo dolore meo in Calvensi busto perdidi, faciem sc.* Deiparæ, *vivis coloribus, justâ* humani vultus *magnitudine depictam, quâ elegantius, concinnius & formosius excogitari nihil potuit, & quam magno ære meo redemptam velim.* Le Docteur ne refute pas ce qu'il avoit entrepris de refuter, car encore qu'il ait eu une très-belle Ste. Vierge faite par Durer, il ne s'ensuit pas que quelques autres portraits de la même Sainte n'aient eu les defauts dont on se plaignoit, & dont on donnoit pour cause la fantaisie qu'Albert Durer avoit eue de representer sa femme qui n'étoit rien moins que jolie.

(a) *Ibid. pag. 309.*

(b) *Ibid. pag. 311.*

(F) *Que l'on n'ait dit que ce grand peintre mourut fort pauvre.*] Le Fioravanti a mis cela dans l'un de ses livres, & a pretendu que la prodigalité fit tomber ce peintre dans cette infortune. Nôtre Docteur l'a refute & voici comment: (c) *Sed & alia Viro egregio exprobrantur, quæ Noriberga constanter pernegat, ex quibus est, quod* Fioravanti *in memorabilibus refert,* tam malæ frugis Oeconomum *fuisse, ut tot operum confector, defunctus* ex publico *efferendus fuerit, cùm mihi probatis documentis sit ostensum, non contemnendam artis & suppellectilis fortem post se reliquisse. Quod si ex publico ipsi funus decretum, id* virtutis potius *precium, quàm* infamiæ *notam Sen. populusque Noribergensis prudentiss. haud dubio voluit.*

(G) *Il n'emploia jamais son art à des representations obscenes.*] Il n'y eut que trop de peintres qui se donnerent cette licence en ce tems-là, mais il ne se conforma jamais à de si mauvais exemples. (d) *Cui autem obscurum est non paucos laudem & admirationem vulgi quæsivisse obscœnitate pingendi, dum quæ non nisi occultè fieri honestè nequeant, imò quæ ne occultè quidem facta, nefario scelere & probro vacent; tabulis expressa publicarunt: hos ne pudicos quisquam credet, quorum mens & dextera talia fuerit molita . . . . . . Hoc igitur loco optimo jure admirabimur Durerum sanctimoniæ & pudoris diligentissimum custodem . . . . . . (e) Nulla spurcities, nullum dedecus, in ipsius operibus extat, refugientibus scilicet talia omnia castissimi animi cogitationibus.*

(H) *D'un goût dificile contre lui-même . . . . il ne vécut pas assez pour voir achevée l'édition de cet Ouvrage.*] Continuons de citer Joachim Camerarius, car c'est de lui que Melchior Adam emprunte tout ce qu'il debite touchant Albert Durer. (f) *Priusquam absolvere omnia & correcta edere, ut cupierat, posset, morte est ereptus, placida illa quidem & optabili, sed profectò multorum judicio præmatura. Erat autem si quid omnino in illo viro quod vitii simile videretur, unica infinita diligentia & in se quoque inquisitrix sæpe parum æqua. Hinc igitur mors ab incepta editione operis sustulit, quam tamen consummarunt amici ex illius præscriptione.* On acheva l'édition après sa mort. Notez que Durer n'avoit point d'étude, & qu'il écrivit en Allemand, & que ce qu'on a de lui en Latin est une version faite par d'autres. Le livre dont je viens de parler fut mis en Latin par Joachim Camerarius, & a pour titre, *De symmetria partium in rectis formis humanorum corporum.* Il fut imprimé (g) à Nuremberg *in folio* l'an 1532. & à Paris l'an 1557. On en publia une version Italienne à Venise l'an 1591. Les autres livres d'Albert Durer sont *Institutiones geometricæ*, à Paris (h) chez Wechel 1532. *De urbibus, arcibus, castellisque condendis & muniendis*, à Paris (i) chez le même 1531. *De varietate figurarum & flexuris partium ac gestibus imaginum*, à (k) Nuremberg 1534. On lui vola un écrit qu'il avoit fait sur la symmetrie des parties du corps des chevaux. Il sçut bien d'où venoit le coup, mais il aima mieux soufrir son dommage & son chagrin secretement, que de s'écarter de sa moderation & de sa douceur ordinaire, comme il l'eût falu s'il eût intenté un procés à ces voleurs (l).

(c) *Ibid. Notez qu'il avoit avoüé ci-dessus pag. 1094. lettre l. qu'Albert Durer fut toujours pauvre en vivant neanmoins avec beaucoup de frugalité.*

(d) *Melch. Adam. ubi supra pag. 67.*

(e) *Id. ib. pag. 69.*

(f) *Id. ib. pag. 70. ex præfat. Joach. Camerarii in librum de symmetria partium.*

(g) *Epitome biblioth. Gesner. pag. 19.*

(h) *Gesn. in Bibl. fol. 17. verso.*

(i) *Id. ib.*

(k) *Epitom. biblioth. Gesneri ubi supra.*

(l) *Melch. Adam. ubi supra pag. 70.*

permirent de courir de lieu en lieu, pour negocier l'accommodement des Eglises Protestantes. Il obtint même * l'aprobation & la recommandation de l'Archevêque de Cantorberi. J'ai dit † ailleurs qu'il fut secouru par l'Evêque de Kilmore. Il le fut aussi par Joseph Hall Evêque d'Excester, comme il le reconoit dans la preface de son *Prodromus*. Il commença par communiquer au public ses (*A*) projets de reünion, & il comparut ‡ dans une fameuse assemblée des Evangeliques d'Allemagne à Francfort l'an 1634. Les Eglises de Transilvanie ⸸ lui envoierent en la même année leurs avis, & leurs conseils. Il negocia ensuite avec les Theologiens de Suede & de Dannemarc; il se tourna de tous les côtez, il consulta les Academies, il fit courir leurs reponses, & il ne se sentoit point rebuté encore par l'inutilité de ses (*B*) peines l'an 1661. mais enfin il se trouva rebuté l'an 1674. & comme il n'espera plus de procurer le bien de l'Eglise par les moiens qu'il avoit tentez jusques là, il fit de nouvelles bateries, il recourut à un autre expedient, ce fut de travailler à une (C) nouvelle explication de l'Apocalypse, comme à une methode sûre de reünir tous les Chretiens. Il jouissoit alors d'une (*D*) très-douce retraite au païs de Hesse. Je ne sai point en quelle année il mourut. Quelques-uns l'ont confondu avec le Jesuite (E) Jean DURÆUS. On crut que les Lutheriens (F) le regarderoient de moins bon œil, quanda on aprit que le parti des Episcopaux commençoit à decliner en Angleterre. On verra son voiage de Mets, & quelques autres particularitez dans l'article β *Ferri*.

* *Voiez le Prodromum tractatuum irenicorum Joh. Durai pag. 122.*

† *Voiez l'article Bedell remarque D.*

‡ *Ibid. pag. 111.*

⸸ *Ibid. pag. 50. & seq.*

β *Aux remarques E & EA.*

(*A*) *Communiquer au public ses projets de reünion.*] Je trouve dans le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford son *Aliquot Theologorum Galliæ & trium Ecclesiæ Anglicanæ Episcoporum* (*sc. Davenantii, Mortoni, & Halli*) *sententiæ de pacis rationibus inter Evangelicos usurpandis* imprimé l'an 1634. Je ne parle point des traittez qui ont suivi celui-là, comme *Hypomnemata de studio pacis Ecclesiasticæ* à Amsterdam 1636. *Informatio de iis quæ in studio Ecclesiasticæ concordiæ inter Evangelicos prosequendo, agitare instituit Duræus erga Ecclesiarum Danicarum Theologos.*

(*B*) *Il ne se sentoit point rebuté encore par l'inutilité de ses peines l'an 1661.*] Voiez le livre qu'il publia à Amsterdam cette année-là, & qui est intitulé *Johannis Duræi Irenicorum tractatuum Prodromus, in quo præliminares continentur tractatus de I. Pacis Ecclesiasticæ remoris è medio tollendis. II. Concordia Evangelica fundamentis sufficienter jactis. III. Reconciliationis Religiosæ procurandæ argumentis & mediis. IV. Methodo investigatoria ad controversias omnes, sine contradicendi studio & præjudicio pacifice decidendas. Qui præmittuntur collectorum inter Protestantes consiliorum pacificorum harmoniæ, propediem Deo permittente adornandæ & in lucem edendæ.* La preface de ce livre est datée d'Amsterdam le 1. d'Octobre 1661. Il y rend raison des livres qu'il promettoit au public, & il y propose les expediens qu'il juge les plus capables de faire reüssir son dessein. Il assure que le premier article dont on etoit convenu dans les preliminaires de cette paix à venir, est que l'affaire ne passeroit point par la dispute scholastique. Il etoit fort important de convenir de cela, car la voie de la dispute ne pourroit servir qu'à fomenter l'opiniâtreté des parties, & qu'à éloigner de plus en plus la conclusion. Duræus en ce tems-là paroissoit aussi prevenu que jamais de l'esperance de reussir, & en partant pour l'Allemagne il demanda aux Theologiens d'Utrecht un temoignage authentique de leurs bonnes intentions, aprés leur avoir communiqué l'etat où il avoit mis l'affaire auprès du Roi de la Grand' Bretagne, & auprès de l'Electeur de Brandebourg, & ce qui s'etoit passé à la Cour de Hesse, & les mesures qu'on prenoit actuellement à Geneve, à Heidelberg, & à Mets. Il souhaita d'avoir cet Acte des Theologiens d'Utrecht afin de le montrer aux Allemans: il l'obtint, & le publia à la fin de son *Prodromus*.

(*C*) *Ce fut de travailler à une nouvelle explication de l'Apocalypse.*] Il publia en François un petit livre l'an 1674. & l'intitula *Touchant l'intelligence de l'Apocalypse par l'Apocalypse mesme. Comme toute l'Escriture Ste doit estre entendue raisonnablement.* Il declare dans (†) l'epitre dedicatoire qu'il n'a rien à se reprocher encore qu'il abandonne *la negotiation pacifique qui a esté continuée par tant d'années avec les ministres ... Lutheriens*: il insinuë clairement qu'il ne l'abandonne que par force, c'est-à-dire que parce qu'on ne vouloit plus l'écouter, ni avoir commerce avec lui sur ce sujet. *Ayant achevé*, dit-il (*a*), *envers tous les interessez, le travail qu'on peut attendre de moi, comme d'un solliciteur des conseils Evangeliques; je n'ay rien à faire d'avantage avec les particuliers chefs de ce costé là; depuis qu'ils me semblent avoir pris une resolution de se taire envers moi, quoi qu'on poursuit toujours de fomenter l'animosité accoustumée en l'esprit du vulgaire........* (*b*) *Mais puis que maintenant je me suis obligé à faire une fin à cette procedure, parce qu'on ne veut plus entretenir aucune communication avec moi touchant les propositions qui ont esté legitimement offertes à tous, & sont sans exception quelconque: Puis (dis je) que pour ces causes je suis forcé de desister de ma poursuite (car je ne dois presser rien par importunité; ce qui ne se fait pas volontairement en conscience n'est pas de Dieu) J'ay pris une resolution plus generale.* Il est bon de voir son aveu touchant l'inutilité de ses voyages & de ses fatigues. (*c*) „ Maintenant me voyant arrivé „ à ce poinct, j'ay jugé à propos de considerer le „ fruict qui est revenu au public, ou à moi mesme aprés „ tant de peines. Quand donc je contemple le pu„ blic, Je voi que Dieu ne permet point que le fruict „ de cette semence soit cuilli ou paroisse, devant que „ le temps de la moisson soit venu. Et quand je fais „ reflexion sur moi mesme, le fruict principal qui „ m'est revenu de mon travail tant au dehors qu'en „ dedans est ceci: Qu'au dehors je voi la misere des „ Chrestiens, qu'elle est beaucoup plus grande que „ des Payens & des autres nations; Je voi la cause de „ cette misere, je voi le defaut du remede, & je voi „ la cause de ce defaut: c'est ici le sommaire de ce „ que j'ay profité par mon travail au dehors. Et en „ dedans je n'ay autre profit, que le tesmoignage de „ ma conscience qui me console. „ N'allez pas vous imaginer qu'aprés cet aveu il va prendre la resolution de se tenir en repos, car au contraire il s'engage à une entreprise beaucoup plus vaste. Il n'a pu venir à bout de mettre d'accord les Reformez & les Lutheriens, & il ne laisse pas d'entreprendre de reünir toutes les Sectes Chretiennes. Mon entreprise nouvelle, dit-il (*d*), *ne differe en rien de la precedente quant à la substance de l'œuvre Evangelique, mais seulement quant à la latitude de l'application de mon travail, & quant à la methode de l'insinuer à la conscience de ceux ausquels je m'adresse; car je ne veux plus limiter mon application aux Protestans seuls, mais ma visée s'estend à comprendre tous les Chrestiens divisez, en sections contre le but de la vocation celeste; qui nous est proposée en l'Evangile & attestée en l'escriture Ste.* Mais la methode qu'il veut tenir est-elle capable de faire esperer de grans succés? Rien moins que cela, & cependant il s'en promet (‡) des merveilles. C'est dequoi nous parlerons dans un autre (*e*) endroit.

(*D*) *D'une très-douce retraite au païs de Hesse.*] Madame la Landgrave Hedwige Sophie qui avoit la regence du païs, *avoit assigné* à Duræus *un quartier fort commode, avec l'entretien d'une table bien fournie*, & lui avoit *donné la poste libre pour l'adresse de ses pacquets*. Il l'en remercie dans l'epitre dedicatoire du livre dont j'ai parlé.

(*E*) *L'ont confondu avec le Jesuite Jean* DURÆUS.] Ce Jesuite étoit Ecossois, & fit un livre contre la reponse de Witaker aux dix raisons de Campien. Ce livre fut imprimé à Paris l'an 1581. & à Ingolstad l'an 1585 (*f*). Le Catalogue de la Bibliotheque d'Oxford l'attribuë à Duræus le pacificateur. Mr. Baillet (*g*) a cru que Duræus l'adversaire de Witaker etoit Protestant.

(*F*) *On crut que les Lutheriens le regarderoient de moins bon œil.*] C'est ce que Vossius écrivit à Grotius au mois de Janvier 1641. (*h*) *Joannes Duræus jam quasi hebdomas est, quod è Germania huc venit, à suis in Britanniam revocatus. Quid promoverit, ex literis ejus intelliges, quas ad te ut mitterem jussit. Plurimum autem metuo, ne in irritum cadant, quæcunque hactenus inter Lutheranos egit. Jam decennio, antequam ille hanc provinciam susciperet, nihil æque objectabant Lutherani, quam pacificatores omnes agere hanc causam malo dolo ... Quanquam vero adventu D. Duræi, non omnino suam opinionem mutarunt Lutherani; plerique tamen aliquanto meliorem de eo sententiam conceperunt, eo quod missus foret à Clero Anglicano.* La suite est à la marge (*i*).

(†) *Ce livre est dedié à Madame la Landgrave de Hesse.*

(*a*) *Duræus, epitre dedicat. pag. 3. & 4.*

(*b*) *Id. ib. pag. 7. & 8.*

(*c*) *Id. ib. pag. 4. & 5.*

(*d*) *Idem preface pag. 16.*

(‡) *Quodlibet impotens Spectare, literas ad 37. lib. 1.*

(*e*) *Dans la remarque E à de l'article Ferri.*

(*f*) *Alegambe Bibl. Soc. Jesu pag. 237.*

(*g*) *Baillet, jugem. tom. 3. pag. 136.*

(*h*) *Vossius epist. 401. pag. m. 367. Voiez aussi epist. 405.*

(*i*) Sed quid animi nunc, ad incendam cum Ecclesiis Gallicis, & Belgicis, fore putabimus, ubi cognorint, hoc agi in Britannia, ut accusatis, damnatis, ejectis omnibus, quos non longè à se abire, & omnino modestè, & pacis amantiores credebant, transplacent ipsi, quos ipsi Lutheranos, in Anglia autem Puritanos vocant? Id. ibid.

DAVID, Roi des Juifs, a été un des plus grans hommes du monde, quand même on ne le considereroit pas comme un Roi Prophete, qui étoit selon le cœur de Dieu. La premiere fois que l'Ecriture * le fait paroitre sur la scene, c'est pour nous aprendre que Samuel le designa Roi, & fit la ceremonie du Sacre. David n'étoit alors qu'un simple berger. Il étoit le plus (*A*) jeune des 8. fils d'Isaï Bethléemite. Après cela l'Ecriture nous aprend † qu'il fut envoyé au Roi Saül, pour lui faire passer les accés de sa frenesie au son des instrumens de Musique. Un service de cette importance le fit tellement aimer de Saül, que ce Prince le retint dans sa maison, & le fit son Ecuyer β. L'Ecriture dit ensuite que David s'en γ retournoit de tems en tems chez son pere pour avoir soin des troupeaux, & qu'un jour son pere l'envoya au camp de Saül avec quelques provisions, qu'il destinoit à trois de ses fils qui portoient les armes. David en executant cet ordre ouït le defi qu'un Philistin nommé Goliath, fier de sa force & de sa taille gigantesque, venoit faire tous les jours aux Israëlites, sans que personne parmi eux osât l'accepter. Il temoigna bonne envie de s'aller batre contre ce geant, & là-dessus il fut amené au Roi, & l'assûra qu'il triompferoit de ce Philistin. Saül lui donna ses armes; mais comme David s'en trouvoit embarrassé, il les quita, & resolut de ne se servir que de sa fronde. Il le fit si heureusement qu'il terrassa d'un coup de pierre ce Rodomont δ, & puis il le tua de sa propre (*B*) épée, & lui coupa la tête, qu'il vint presenter à Saül. Ce Prince avoit (*C*) demandé à son General en voyant marcher David contre Goliath ζ, *de qui est fils ce jeune garçon*. Le General lui repondit qu'il n'en savoit rien, & reçut ordre de Saül de s'en informer: mais Saül l'aprit lui-même de la bouche de ce jeune homme; car lors qu'on le lui eut amené après la victoire η, il lui demanda *de qui es tu fils*, & David lui repondit qu'il étoit fils d'*Isaï*. Alors Saül le retint à son service, sans lui plus permettre de s'en retourner chez Isaï θ. Mais comme les chansons qu'on chanta par toutes les villes sur la defaite des Philistins, faisoient κ dix fois plus d'honneur à David qu'à Saül, le Roi sentit une jalousie vehemente, qui s'augmenta de plus en plus, parce que les emplois qu'il donnoit à David afin de l'éloigner de la Cour, ne servoient qu'à rendre beaucoup plus illustre le merite de ce jeune homme, & à lui aquerir l'affection & l'admiration du peuple. Par une fausse politique il voulut l'avoir pour gendre: il espera que la condition sous laquelle il lui donneroit sa 2. fille, le delivreroit de cet objet d'aversion; mais il fut confondu dans sa ruse. Il demanda pour le doüaire de sa fille cent prepuces de Philistins; David lui en aporta ‡ deux cens bien comptez: de sorte qu'au lieu de perir dans cette entreprise, comme Saül l'avoit esperé, il en revint avec un nouvel éclat de gloire. Il épousa la fille de Saül, & n'en devint que ⸸ plus formidable au Roi; toutes

(*A*) *Le plus jeune des fils d'Isaï.*] Isaï descendoit en droite ligne de Juda l'un des 12. enfans de Jacob, & demeuroit à Bethléem petite ville de la tribu de Juda. Quelques nouveaux Rabins disent que lors que la mere de David le conçut, Isaï ne croyoit point jouir de sa femme, mais de sa servante, & c'est par là qu'ils expliquent le verset 7. du Pseaume 51. où David assûre *qu'il a été formé en iniquité, & que sa mere l'a échauffé en peché.* Cela, disent-ils, signifie (*a*) qu'Isaï *son pere commit un adultere en l'engendrant, parce qu'encore qu'il l'engendrât de sa femme, il croyoit ne l'engendrer que d'une servante à la pudicité de laquelle il avoit tendu des pieges.* Cette explication est peu conforme à la doctrine du peché originel, & c'est pour cela que le P. Bartolocci (*b*) ayant raporté ce sentiment des nouveaux Rabins, s'est cru obligé d'examiner par occasion, si les anciens Juifs ont reconu la verité de cette doctrine. Si la supposition de ces Rabins étoit veritable, ils auroient très grande raison de dire qu'Isaï auroit commis un adultere; mais d'autre côté il faudroit dire qu'il n'auroit point commis un peché, si croyant de bonne foi qu'il jouïssoit de sa femme, il eût engrossé sa servante. Cette supposition Rabinique est bien éloignée de la tradition que St. Jerôme raporte. Il dit qu'on a cru qu'Isaï pere de David ne commit jamais aucun peché actuel, & qu'il n'y eut en lui aucune souillure que celle qu'il aporta du sein de sa mere. *Mirum* (*c*) *est quod de Isai patre Davidis refert Hieronymus, illum nunquam aliud peccatum commisisse quam quod ex origine contraxit. Quo enim loco legimus.* Amasa (1) ingressus est ad Abigail filiam Naas sororem Sarviæ; *sic Hieronymus* (2), Naas interpretatur coluber, quia eum nullum admisisse mortiferum perhibent peccatum, nisi quod originaliter de serpente antiquo contraxit. Est autem Naas qui & Isaï pater David. *Eamdem traditionem refert Abulensis* (3), *& meminit Naas eumdem esse qui & Jesse sive Isai patrem Davidis, quod quidem & autor Liranus* (4) *decuerat.* Au reste ceux qui voudroient adopter l'impertinence des Rabins sur la conception de David, passeroient aisément dans une autre impertinence, qui seroit de mettre David au nombre des batards illustres. La raison physique que l'on allegue pourquoi les batards viennent si souvent au monde avec tant de talens naturels, auroit lieu ici de la part du pere.

(*B*) *De sa propre épée, & lui coupa la tête.*] Les armes de Goliath furent conservées comme un monument de la gloire des Israëlites. David les porta d'abord dans sa tente (*d*), mais aparemment on les mit en suite dans un lieu sacré; car nous lisons (*e*) que David ayant demandé au Sacrificateur Abimelec, s'il ne pourroit point lui fournir quelque halebarde ou quelque épée, ce Sacrificateur lui repondit que l'épée de Goliath étoit là, envelopée d'un drap derriere l'Ephod, & qu'il n'avoit qu'à la prendre. David se la fit donner. Quant à la tête de Goliath, elle (*f*) fut portée à Jerusalem, lors que David eut choisi cette ville pour la capitale de son Royaume. Josephe (*g*) dit positivement que ce fut David lui-même qui consacra à Dieu l'épée de Goliath.

(*C*) *Saul avoit demandé à son General.*] C'est une chose un peu étrange que Saül n'ait point conu David ce jour-là, veu que ce jeune homme avoit joüé des instrumens plusieurs fois en sa presence, pour calmer les noires vapeurs qui le tourmentoient. Si une narration comme celle-ci se trouvoit dans Thucydide ou dans Tite Live, tous les Critiques concluroient unanimement que les Copistes auroient transposé les pages, oublié quelque chose en un lieu, repeté quelque chose dans un autre, ou inseré des morceaux postiches dans l'Ouvrage de l'Auteur. Mais il faut bien se garder de pareils soupçons lors qu'il s'agit de la Bible. Il y a eu neanmoins des personnes assez hardis, pour pretendre que tous les chapitres, ou tous les versets du I. Livre de Samuel n'ont point la place qu'ils ont eue dans leur origine. Monsieur l'Abbé de Choisi leve mieux, ce me semble, la difficulté. *On amena David à Saul*, dit-il (*h*), *d'abord il ne le reconnut pas, quoi qu'il l'eût vu plusieurs fois dans le tems qu'il l'avoit fait venir pour jouer de la harpe: mais comme il y avoit plusieurs années, comme David étoit alors fort jeune, qu'il étoit venu à la Cour en qualité de Musicien, & qu'on le voyoit alors habillé en berger, il ne faut pas s'étonner qu'un Roi accablé d'affaires, & dont l'esprit étoit malade, eût oublié les traits de visage d'un jeune homme qui n'avoit rien de considerable.* Je voudrois seulement qu'il n'eût point dit: 1. *qu'il y avoit plusieurs années* que Saul n'avoit vu David: 2. que *David étoit fort jeune* quand il vint à la Cour de Saul en qualité de Musicien. Il n'y a nulle aparence qu'il fût de beaucoup moins jeune quand il tua Goliath, que lors qu'il vint la premiere fois à la Cour de Saul; car au tems de ce premier voyage il (*i*) *étoit homme fort & vaillant, & guerrier, & qui savoit bien parler*; il n'avoit que 30. ans lors qu'après la mort de Saul il fut elu Roi, & il faut necessairement qu'il se soit passé bien des années depuis la mort de Goliath, jusques à celle de Saul. Voyez la remarque où nous critiquons Mr. Moreri, & la remarque L.

*

* *I. livre de Samuel chap. 16. v. 13.*

† *Ibid. v. 20.*

β *C'est-à-dire qu'il portoit les armes de Saül.* Ib. v. 21.

γ *Ibid. ch. 17. v. 15.*

δ *Ibid. v. 49. 50.*

ζ *Ibid. v. 55.*

η *Ibid. v. 58.*

θ *Ib. ch. 18. v. 2.*

κ *Les femmes allant au devant du Roi dansoient & chantoient, Saul en a tué ses mille, & David ses dix mille.* Ib. v. 7.

‡ *Ibid. v. 27.*

⸸ *Ibid. v. 29.*

(*a*) *Voiez le Journal des Savans du 14. Juillet 1692. pag. 465. édit. de Holl.*

(*b*) *In Bibliotheca magna Rabbinica part. 2. pag. 4. apud Journal des Savans ibid.*

(*c*) *Ces paroles avec les citations qui les accompagnent sont du Pere Camart*, pag. 126. 127. de *rebus gestis Eliæ.*

(1) *Lib. 2. Reg. 17. 25.*

(2) *Hieron. trad. Heb. in lib. 2. Reg. cap. 17.*

(3) *Tostat. 2. Reg. 17. quæst. 27.*

(4) *Liran. ibid.*

(*d*) *I. livre de Samuel chap. 17. v. 54.*

(*e*) *I. livre de Samuel chap. 21. v. 8. & 9.*

(*f*) *Ib. ch. 17. v. 54.*

(*g*) *Joseph. Antiq. l. 6. ch. 11. & 14.*

(*h*) *Histoire de la vie de David, pag. 8. 9. édit. d'Amsterdam 1692.*

(*i*) *I. livre de Samuel ch. 16. v. 18.*

outes ses expeditions furent très-heureuses contre les Philistins; son nom fit grand bruit; il fut lans * une estime extrordinaire; de sorte que Saül qui conoissoit beaucoup moins la vertu de son eau-fils, que le naturel des peuples, ne crut point que rien fût capable d'empêcher qu'il ne se it detrôner, que la mort de David. Il resolut donc de s'en defaire pour une bonne fois. Il fit onfidence de ce dessein à son fils aîné, qui bien loin d'entrer dans la jalousie de son pere, avertit David de ce noir complot †. David prit la fuite, & fut poursuivi de lieu en lieu, jusqu'à ce qu'il eût donné des preuves incontestables de sa probité, & de sa fidelité à son beau-pere, à qui l ne fit aucun mal en β deux occasions favorables, où il ne tenoit qu'à lui de le tuer. Cela fit resoudre Saül à le laisser en repos. Mais comme David craignit le retour des mauvais desseins de ce Prince, il n'eut garde de relâcher ses precautions; au contraire il se pourvut mieux d'asyle qu'auparavant au païs des Philistins γ. Il demanda au Roi de Gath une ville pour sa demeure, d'où il fit cent courses (D) sur les païs d'alentour, & il ne tint pas à lui que sous l'étendart de ce Prince Philistin il ne se batît contre (E) les Israëlites, dans la malheureuse guerre où Saül perit. Il retourna en Judée après la mort de Saül, & y δ fut declaré Roi par la Tribu de Juda. Cependant les autres Tribus se soumirent à Isbozet fils de Saül: la fidelité d'Abner en fut cause ζ. Cet homme qui avoit été General d'armée sous le Roi Saül mit Isbozet sur le trône, & l'y maintint contre les efforts de David; mais n'ayant pu souffrir qu'Isbozet le censurât d'avoir pris une concubine de Saul Φ, il negocia avec David pour le mettre en possession du Royaume d'Isbozet. La negociation eût été bien-tôt concluë au contentement de David, si Joab † pour venger une querelle particuliere n'eût tué Abner. La mort de cet homme ne fit que hâter la ruine du malheureux Isbozet: deux de ses principaux Capitaines le tuerent, & porterent sa tête à David, qui bien loin de les en recompenser, comme ils s'y étoient attendus, donna ordre qu'on les ↓ tuât.

Les

(D) *D'où il fit cent courses sur le païs d'alentour.*] David ayant demeuré quelque tems dans la ville capitale du Roi Akis, avec sa petite troupe de 600. braves avanturiers, craignit d'être à charge à ce Prince, & le pria de lui assigner une autre demeure. Akis lui marqua la ville de Siceleg. David s'y transporta avec ses braves, & ne laissa point rouiller leurs epées. Il les menoit souvent en parti, & tuoit sans misericorde hommes & femmes: il ne laissoit en vie que les bestiaux, c'étoit le seul butin avec quoi il s'en revenoit; il avoit peur que les prisonniers ne decouvrissent tout le mystere au Roi Akis, c'est pourquoi il n'en amenoit aucun, il faisoit faire main basse sur l'un & sur l'autre sexe. Le mystere qu'il ne vouloit point que l'on revelât, est que ces ravages se faisoient non pas sur les terres des Israëlites, comme il le faisoit acroire au Roi de Gath, mais sur les terres des anciens peuples de la Palestine (a). Franchement cette conduite étoit fort mauvaise: pour couvrir une faute on en commettoit une plus grande. On trompoit un Roi à qui l'on avoit de l'obligation; & on exerçoit une cruauté prodigieuse afin de cacher cette tromperie. Si l'on avoit demandé à David, *de quelle autorité fais-tu ces choses?* qu'eût-il pu repondre? Un particulier comme lui, un fugitif qui trouve un asyle sur les terres d'un Prince voisin, est-il en droit de commettre des hostilitez pour son propre compte, & sans commission émanée du Souverain du païs? David avoit-il une telle commission? Ne s'éloignoit-il pas au contraire & des intentions & des interêts du Roi de Gath? Il est sûr que si aujourd'hui un particulier de quelque naissance qu'il fût, se conduisoit comme fit David en cette rencontre, il ne pourroit pas éviter qu'on ne lui donnât des noms très-peu honorables. Je sai bien que les plus illustres Heros, & les plus fameux Prophetes du Vieux Testament, ont quelquefois aprouvé que l'on passât au fil de l'épée tout ce que l'on trouveroit en vie; & ainsi je me garderois bien d'apeller inhumanité ce que fit David, s'il avoit été autorisé des ordres de quelque Prophete, ou si Dieu par inspiration lui eût commandé à lui-même d'en user ainsi: mais il paroit manifestement par le silence de l'Ecriture, qu'il fit tout cela de son propre mouvement.

Je dirai un mot de ce qu'il avoit resolu de faire à Nabal. Pendant que cet homme qui étoit fort riche faisoit tondre ses brebis, David lui fit demander fort honnêtement quelque gratification: ses messagers ne manquerent pas de dire que jamais les bergers de Nabal n'avoient souffert du dommage de la part des gens de David. Comme Nabal étoit fort brutal, il demanda d'une façon incivile qui étoit David, & lui reprocha d'avoir secoüé le joug de son maître; en un mot il declara qu'il n'étoit pas asses imprudent pour donner à des inconus, & à des gens sans aveu, ce qu'il avoit aprêté pour ses domestiques. David outré de cette reponse fait prendre les armes à 400. de ses soldats, & se met à leur tête, bien resolu de ne laisser ame qui vive sans la passer au fil de l'épée. Il s'y engage même par serment; & s'il n'execute point cette sanglante resolution, c'est qu'Abigail va l'apaiser par ses beaux discours & par ses presens (b). Abigail étoit la femme de Nabal, & une personne de grand merite, belle, spirituelle, & qui plut si fort à David qu'il l'épousa dès qu'elle fut veuve (c). Parlons de bonne foi: n'est-il pas incontestable que David alloit faire une action très-criminelle? Il n'avoit nul droit sur les biens de Nabal, ni aucun titre pour le punir de son incivilité. Il erroit par le monde avec une troupe de bons amis; il pouvoit bien demander aux gens aisez quelque gratification, mais c'étoit à lui de prendre patience s'ils la refusoient, & il ne pouvoit les y contraindre par des executions militaires, sans replonger le monde dans l'affreuse confusion de l'état qu'on apelle de nature, où l'on ne reconoissoit que la seule loi du plus fort. Que dirions-nous aujourd'hui d'un Prince du Sang de France, qui étant disgracié à la Cour, se sauveroit où il pourroit avec les amis qui voudroient bien être les compagnons de sa fortune? Quel jugement, dis-je, en feroit-on, s'il s'avisoit d'etablir des contributions dans les païs où il se cantonneroit, & de passer tout au fil de l'épée dans les paroisses qui refuroient de payer ses taxes? Que dirions-nous si ce Prince équipoit quelques vaisseaux, & couroit les mers pour s'emparer de tous les navires marchans qu'il pourroit prendre? En bonne foi David étoit-il plus autorisé pour exiger des contributions de Nabal, & pour massacrer tous les hommes & toutes les femmes au païs des Hamalekites &c. & pour enlever tous les bestiaux qu'il y trouvoit? Je consens que l'on me reponde que nous conoissons mieux aujourd'hui le Droit des gens, le *jus belli & pacis* dont on a fait de si beaux systêmes, & qu'ainsi on étoit plus excusable en ce tems-là qu'on ne le seroit aujourd'hui. Mais le profond respect que l'on doit avoir pour ce grand Roi, pour ce grand Prophete, ne nous doit pas empêcher de desaprouver les taches qui se rencontrent dans sa vie; autrement nous donnerions lieu aux profanes de nous reprocher, qu'il suffit afin qu'une action soit juste qu'elle ait été faite par certaines gens que nous venerons. Il n'y auroit rien de plus funeste que cela à la Morale chretienne. Il est important pour la vraye Religion, que la vie des Orthodoxes soit jugée par les idées generales de la droiture & de l'ordre.

(c) *Ibid.* v. 42.

(E) *Il ne se batit contre les Israëlites.*] Pendant que David avec son petit camp volant exterminoit tous les païs infideles où il pouvoit penetrer, on se preparoit dans le païs des Philistins à faire la guerre aux Israëlites. Les Philistins assemblerent toutes leurs forces, David & ses braves avanturiers se joignirent à l'armée d'Akis, & se seroient batus comme des lions contre leurs freres, si les Philistins soupçonneux n'eussent contraint Akis de les renvoyer. On aprehenda que dans la chaleur du combat ils ne se jettassent sur les Philistins, afin de faire leur paix avec Saul. Lors que David eut apris qu'à cause de ces soupçons il faloit qu'il quitât l'armée, il en fut (d) fâché. Il vouloit donc contribuer de toute sa force à la victoire des Philistins incirconcis sur ses propres freres, le peuple de Dieu, les sectateurs de la vraye Religion? Je laisse aux bons Casuistes à juger, si ces sentimens étoient dignes d'un veritable Israelite.

(d) *Et David dit à Akis, mais qu'ai je fait? & qu'as tu trouvé en ton serviteur depuis le jour que j'ai été avec toi jusqu'à ce jourd'hui, que je n'aille point combatre contre les ennemis du Roi mon Seigneur?* Ib. ch. 29. v. 8.

Les sujets d'Isbozet ne tarderent guere à subir volontairement le joug de David. Ce Prince avoit regné sept ans & demi sur la Tribu de Juda; depuis il regna environ 33. ans sur tout Israël †. Ce long regne fut remarquable par de grans succés, & par des conquêtes glorieuses; il ne fut guere troublé que par l'attentât (*F*) des propres enfans du Prince. Ce sont ordinairement les ennemis que les Souverains ont le plus à craindre. Peu s'en falut que David ne retournât à la condition chetive où Samuel le trouva. Humainement parlant ce revers (*G*) lui étoit inévitable, s'il n'eût trouvé des gens qui firent * l'office d'un traître auprès d'Absalom son fils. La pieté de David est si éclatante dans ses Pseaumes, & dans plusieurs de ses actions, qu'on ne la sauroit assez admirer. Il y a une autre chose qui n'est pas moins admirable dans sa conduite; c'est de voir qu'il ait sû mettre si heureusement d'accord tant de pieté avec les maximes relachées de l'art de regner. On croit ordinairement que son adultere avec Betsabée, le meurtre d'Urie, le denombrement du peuple sont les seules fautes qu'on lui puisse reprocher: c'est un grand abus. Il y a bien d'autres (*H*) choses à reprendre dans sa vie. C'est un soleil de sainteté dans l'E-glise;

† *Ib. ch. 5. v. 5.*

* *Ib. ch. 15. v. 34. & suiv.*

(*F*) *Par l'attentat des propres enfans* de David.] Le plus grand de leurs attentats fut la revolte d'Absalom, qui contraignit ce grand Prince à s'enfuir de Jerusalem dans un équipage lugubre, la tête couverte, les pieds nuds, fondant en larmes, & n'ayant les oreilles batuës que des gemissemens de ses fideles sujets (*a*). Absalom entra en Jerusalem comme en triomphe; & afin que ses partisans ne se relâchassent point par la pensée que cette discorde du pere & du fils viendroit à cesser, il fit une chose très-capable de faire croire qu'il ne se reconcilieroit jamais avec David. Il coucha avec les dix concubines de ce Prince à la vue de tout le monde (*b*). Il y a beaucoup d'aparence que ce crime lui auroit été pardonné: l'affliction extrême où sa mort plongea David en est une preuve. C'étoit le meilleur pere que l'on vit jamais: son indulgence pour ses enfans alloit au delà des justes bornes, & il en porta la peine tout le premier. Car s'il eût puni comme la chose le meritoit l'action infame de son fils Ammon (*c*), il n'auroit pas eu la honte & le deplaisir de voir qu'un autre vengea l'injure de Tamar; & s'il eût châtié comme il faloit celui qui vengea cette injure, il n'auroit pas couru risque d'être entierement detrôné. David eut la destinée de la plûpart des grans Princes; il fut malheureux dans sa famille. Son fils aîné viola sa propre sœur, & fut tué par l'un de ses freres à cause de cet inceste: l'auteur de ce fratricide coucha avec les concubines de David. Quel scandale pour les bonnes ames, que de voir tant d'infamies dans la famille de ce Roi!

(*a*) *II livre de Samuel ch. 15.*

(*b*) *Ibid. chap. 16.*

(*c*) *Il viola Tamar, & fut tué pour ce crime par ordre d'Absalom frere de Tamar de pere & de mere.* Ib. ch. 13.

(*G*) *Ce revers lui étoit inévitable.*] On peut voir par cet exemple qu'il n'y a nul fond à faire sur la fidelité des peuples; car enfin David étoit tout ensemble un bon Roi & un grand Roi. Il s'étoit fait aimer, il s'étoit fait estimer, & il avoit pour la Religion du païs tout le zéle imaginable. Ses sujets avoient donc lieu d'être contens. & s'ils avoient eu à choisir un Prince, lui eussent-ils pu souhaiter d'autres qualitez? Cependant ils sont si peu fermes dans leur devoir à l'égard de David, que son fils Absalom pour se faire declarer Roi, n'a qu'à se rendre populaire pendant quelque tems, & à entretenir quelques emissaires dans chaque Tribu. On peut apliquer aux peuples la maxime, *casta est quam nemo rogavit.* Si on ne voit pas plus souvent des Rois detrônez, c'est que les peuples n'ont pas été sollicitez à la revolte par des intrigues assez bien conduites. Il ne faut que cela: si le Prince n'est pas mechant, on sait bien le faire passer pour tel, ou pour esclave d'un mechant Conseil.

(*H*) *Il y a bien d'autres choses à reprendre dans sa vie.*] Nous en avons marqué deja quelques-unes qui se raportent au tems qu'il étoit homme privé: en voici quelques autres qui apartiennent au tems de son regne.

I. On ne sauroit bien excuser sa polygamie: car encore que Dieu la tolerât en ce tems-là, il ne faut pas croire qu'on pût l'etendre bien loin, sans lâcher un peu trop la bride à la sensualité. Micol seconde fille de Saul fut la premiere femme de David: on la lui ôta (*d*) pendant sa disgrace: il en épousa successivement (*e*) quelques autres, & ne laissa pas de redemander la premiere: il falut pour la lui rendre la ravir à un mari qui l'aimoit beaucoup, & qui la suivit aussi loin qu'il lui fut possible, pleurant comme un enfant (*f*). David ne fit point scrupule de s'allier avec la fille d'un (*g*) incirconcis; & quoi qu'il eût des enfans de plusieurs femmes, il prit encore des concubines à Jerusalem. Il choisissoit sans doute les plus belles qu'il rencontroit; ainsi l'on ne sauroit dire que par raport aux voluptez de l'amour, il ait eu beaucoup de soin de mecontenter la nature.

(*d*) *I. livre de Samuel chap. 25. v. 44.*

(*e*) *II. livre de Samuel ch. 3. & 5.*

(*f*) *Ib. ch. 3. v. 16.*

(*g*) *Talmai Roi de Gessur.* Ib. v. 3.

II. Dès qu'il eut apris la mort de Saul, il songea sans perdre tems à recueillir la succession. Il s'en alla à Hebron. & (*h*) *aussi-tot qu'il y fut arrivé, toute la Tribu de Juda dont il avoit* GAGNÉ LES PRINCIPAUX PAR SES PRESENS, *le reconnut pour Roi.* Si Abner n'avoit conservé au fils de Saul le reste de la succession, il est indubitable que par la même methode, je veux dire en *gagnant les principaux par des presens*, David seroit devenu Roi de tout Israël. Qu'arriva-t-il aprés que la fidelité d'Abner eut conservé 11. Tribus toutes entieres à Isbozet? La même chose qui seroit arrivé entre deux Rois infideles & très ambitieux. David & Isbozet se firent incessamment la guerre (*i*), pour savoir lequel des deux gagneroit la portion de l'autre, afin de jouir de tout le Royaume sans partage. Ce que je m'en vais dire est bien plus mauvais. Abner mecontent du Roi son maître songe à le depouiller de ses Etats, & à les livrer à David: il fait savoir à David ses intentions, il le va trouver lui-même pour concerter avec lui les moyens de faire ce coup. David prête l'oreille à ce perfide, & veut bien gagner un Royaume par des intrigues de cette nature (*k*). Peut-on dire que ce soient des actions d'un Saint? J'avoue qu'il n'y a rien là qui ne soit conforme aux preceptes de la Politique, & aux inventions de la prudence; mais on ne me prouvera jamais que les loix exactes de l'equité, & de la Morale severe d'un bon serviteur de Dieu puissent aprouver cette conduite. Notez que David ne pretendoit pas que le fils de Saul regnât par usurpation: il convenoit que c'étoit un (*l*) homme de bien, & par consequent un Roi legitime.

(*h*) *Histoire de la vie de David par l'Abbé de Choisi pag. 47.*

(*i*) *III. livre de Samuel ch. 3. v. 1.*

(*k*) *Ibid. chap. 3.*

(*l*) *Ibid. ch. 4. v. 11.*

III. Je fais le même jugement de la ruse dont David usa pendant la revolte d'Absalom. Il ne (*m*) voulut point que Cusaï l'un de ses meilleurs amis le suivît; il lui ordonna de se jetter dans le parti d'Absalom, afin de donner de mauvais conseils à ce fils rebelle, & d'être en état de faire savoir à David tous les desseins du nouveau Roi. Cette ruse est sans doute très-louable, à juger des choses selon la prudence humaine, & selon la Politique des Souverains. Elle sauva David, & depuis ce siecle-là jusques au nôtre inclusivement, elle a produit une infinité d'avantures utiles aux uns, & pernicieuses aux autres; mais un Casuiste rigide ne prendra jamais cette ruse pour une action digne d'un Prophete, d'un Saint, d'un homme de bien. Un homme de bien en tant que tel aimera mieux perdre une couronne, que d'être cause de la damnation de son ami: or c'est damner nôtre ami en tant qu'en nous est, que de le pousser à faire un crime; & c'est un crime que de feindre que l'on embrasse avec chaleur le parti d'un homme; que de le feindre, dis-je, afin de perdre cet homme en lui donnant de mauvais conseils, & en revelant tous les secrets de son cabinet. Peut-on voir une fourberie plus deloyale que celle de Cusaï? Dès qu'il aperçoit Absalom, il s'écrie *vive le Roi*, *vive le Roi*; & lors qu'il voit qu'on lui demande d'où vient son ingratitude de ne pas suivre son intime ami, il se donne des airs devots, il allegue des raisons de conscience, *je serai à celui que l'Eternel a choisi* (*n*).

(*m*) *Ibid. chap. 15.*

(*n*) *Ibid. chap. 16. v. 18.*

IV. Lors que David à cause de sa vieillesse ne pouvoit être échauffé par tous les habits dont on le couvroit, on s'avisa de lui chercher une jeune fille qui le gouvernât, & qui couchât avec lui. Il souffrit qu'on lui amenât pour cet usage la plus belle fille que l'on put trouver (*o*). Peut-on dire que ce soit l'action d'un homme bien chaste? Un homme rempli des idées de la pureté, & parfaitement resolu de faire ce que l'ordre, ce que la belle Morale demandent de lui, consentira-t-il jamais à ces remedes? Peut-on y consentir que lors qu'on prefere les instincts de la nature, & les interêts de la chair à ceux de l'esprit de Dieu?

(*o*) *I. livre des Rois ch. 1.*

glise; il y repond par ses Ouvrages une lumiere feconde de consolation & de pieté que l'on ne sauroit assez admirer, mais il a eu ses taches: & il n'est pas jusqu'à ses dernieres paroles où l'on

V. Il y a long tems que l'on blâme David d'avoir commis une injustice criante contre Mephiboseth, le fils de son intime ami Jonathan. Le fait est que David ne craignant plus rien de la faction du Roi Saul, fut bien aise de se montrer liberal envers tous ceux qui pourroient être restez de cette famille. Il aprit qu'il restoit un pauvre boiteux nommé Mephiboseth fils de Jonathan. Il le fit venir, & le gratifia de toutes les terres qui avoient apartenu au Roi Saul, & donna ordre à Siba ancien serviteur de cette Maison, de faire valoir ces terres à son profit, & pour l'entretien du fils de Mephiboseth; car quant à Mephiboseth il devoit avoir toute sa vie une place à la table du Roi David (a). Lors que ce Prince se sauvoit de Jerusalem, pour n'y tomber pas entre les mains d'Absalom, il rencontra Siba qui lui aportoit quelques rafraichissemens, & qui lui dit en 3. mots que Mephiboseth se tenoit à Jerusalem, dans l'esperance que parmi ces revolutions il recouvreroit le Royaume. Sur cela David donna à cet homme tous les biens de Mephiboseth (b). Après la mort d'Absalom il aprit que Siba avoit été un faux delateur, & neanmoins il ne lui ôta que la moitié de ce qu'il lui avoit donné; il ne restitua à Mephiboseth que la moitié de son bien. Il y a des Auteurs qui pretendent que cette injustice, qui étoit d'autant plus grande que David avoit les dernieres obligations à Jonathan, fut cause que Dieu permit que Jeroboam divisât en deux le Royaume d'Israël (c). Mais il est sûr (d) que les pechez de Salomon furent cause que Dieu permit cette division. Tous les Interpretes n'ont pas renoncé à l'apologie de David. Il y en a qui pretendent que l'accusation de Siba n'étoit point injuste, ou que pour le moins elle étoit fondée sur tant de probabilitez, qu'on pouvoit y ajoûter foi sans faire un jugement temeraire (e). Mais il n'y a guere de gens qui soient de cette opinion. La plûpart des Peres & des modernes croyent que Siba fut un calomniateur, & que David se laissa surprendre. Remarquez bien la pensée du Pape Gregoire: il avoue que Mephiboseth fut calomnié, & neanmoins il pretend que la sentence qui le depouilla de tous ses biens étoit juste. Il le pretend pour deux raisons: 1. parce que David la prononça: 2. parce qu'un secret jugement de Dieu y intervint (f). L'Auteur que je cite prend une autre route: puis que la sainteté de David, dit-il, nous est très-conuë, & qu'il n'a jamais ordonné la reparation du tort qu'il avoit fait à Mephiboseth, il faut conclure que la sentence fut juste. C'est établir un très-dangereux principe: on ne pourroit plus examiner sur les idées de la Morale les actions des anciens Prophetes, pour condamner celles qui n'y seroient point conformes; & ainsi les libertins pourroient accuser nos Casuistes d'aprouver certaines actions qui visiblement sont injustes, de les aprouver, dis-je, en faveur de certaines gens, & par acception de personnes. Disons mieux, apliquons aux Saints ce qui a été dit des grans esprits, *nullum sine venia placuit ingenium*. Les plus grans Saints ont besoin qu'on leur pardonne quelque chose.

VI. Je ne dis rien du reproche qui fut fait à David par Mical l'une de ses femmes, sur l'équipage où il s'étoit mis en dansant publiquement. S'il avoit decouvert sa nudité, son action pourroit passer pour mauvaise moralement parlant, mais s'il ne fit autre chose que se rendre meprisable par ses postures, & en soutenant mal la majesté de son caractere, ce fut tout au plus une imprudence, & non pas un crime. Il faut bien considerer en quelle occasion il dansa; ce fut lors que l'Arche fut portée à Jerusalem (g), & par consequent l'excés de sa joye, & de ses sauts, temoignoit son attachement & sa sensibilité pour les choses saintes. Un Auteur moderne a voulu justifier la nudité de François d'Assise par celle de David: *Michol femme de David*, dit-il, *ayant vu, d'une fenestre, son mari, qui, transporté d'une sainte ferveur sautoit & dansoit devant l'Arche du Seigneur, le méprisa en son cœur, & . . . luy dit en raillant, quelle est grande la gloire que s'est aquise aujourd'hui le Roi d'Israël, quand il s'est decouvert en presence des servantes de ses sujets, & qu'il s'est depouillé nud comme un debauché. Ces dernieres paroles du texte sacré semblent faire voir que David se dépouilla tout nud: neanmoins comme le même texte (v. 14.) parlant de la danse de David devant l'Arche, dit qu'il étoit vêtu d'un Ephod de lin, je ne pense pas qu'il se depouillât tout nud. Mais il se depouilla assez pour qu'il parût comme nud; & que cela fût jugé indigne de la gravité & de la Majesté d'un Roy: d'autant plus que la chose se faisoit publiquement & devant un grand monde. L'action de David, accompagnée de toutes ces circonstances, n'est pas plus favorable que celle de (h) saint François qui eut très-peu de spectateurs: de sorte que si l'action de l'un merite la censure, celle de l'autre ne peut pas en être exempte; aussi lisons-nous que Michol s'en moqua. Mais voyons si le Saint Esprit s'en est moqué; & nous jugerons par là si l'on doit se moquer de l'action de saint François (i).* Il raporte après cela ce que David repondit à Michol, & ce que l'Ecriture remarque touchant la sterilité de cette femme. Il y auroit bien des Dames qui meriteroient d'être steriles, s'il ne faloit pour cela qu'avoir le goût de Michol. On trouveroit fort étrange par toute l'Europe, si un jour de procession du Saint Sacrement les Rois dansoient dans les rues n'ayant qu'une petite ceinture sur le corps.

VII. Les conquêtes de David seront le sujet de ma derniere observation. Il y a des Casuistes rigides qui ne croyent pas qu'un Prince Chrestien puisse legitimement s'engager à une guerre, par la seule envie de s'agrandir. Ces Casuistes n'aprouvent que les guerres defensives, ou en general celles qui ne tendent qu'à faire restituer à chacun le bien qui lui apartient. Sur le pied de cette maxime David auroit souvent entrepris des guerres injustes; car outre que l'Ecriture sainte nous le represente assez souvent comme l'agresseur, il se trouve qu'il (k) *étendit les bornes de son Empire depuis l'Egypte jusqu'à l'Euphrate.* Il vaut donc mieux dire pour ne pas condamner David, que les conquêtes peuvent être quelquefois permises, & qu'ainsi l'on doit prendre garde si en declamant contre les Princes modernes, on ne frape pas ce grand Prophete sans y penser.

Mais si generalement parlant les conquêtes de ce saint Monarque lui ont été glorieuses, sans prejudicier à sa justice, on a de la peine à convenir de cette proposition, quand on descend dans le detail. Ne fouillons point par nos conjectures dans les secrets que l'Histoire ne nous a point revelez; ne concluons pas que puis que David voulut profiter de la trahison d'Abner, & de celle de Cusçai, il n'y a guere de ruses qu'il n'ait mises en usage contre les Rois infidelles qu'il subjugua: Arrêtons-nous uniquement à ce que l'Histoire sainte nous dit de la maniere dont il traitoit les vaincus. (l) *Il emmena aussi le peuple qui étoit dans Rabba (m), & le mit sur des scies, & sur des herses de fer, & sur des coignées de fer, & les fit passer par un fourneau où on cuit les briques. Ainsi en fit-il en toutes les villes des enfans de Hammon.* La Bible de Geneve observe à la marge de ce verset, que *c'étoient des especes de suplices à mort dont on usoit anciennement.* Voyons comment il traita les Moabites: (n) *Il les mesura au cordeau les faisant coucher par terre, & en mesura deux cordeaux pour les faire mourir, & un plein cordeau pour les laisser en vie.* C'est-à-dire (o), qu'il voulut precisément en faire mourir les deux tiers, ni plus ni moins. L'Idumée reçut un plus rude traitement: Il y fit tuer tous les mâles, (p) *Joab y demeura six mois avec tout Israël, jusqu'à tant qu'il eût exterminé tous les mâles d'Edom.* Peut-on nier que cette maniere de faire la guerre ne soit blâmable? Les Turcs & les Tartares n'ont-ils pas un peu plus d'humanité? Et si une infinité de petits livrets crient tous les jours contre des executions militaires de nôtre tems, dures à la verité & fort blâmables, mais douces en comparaison de celles de David, que ne diroient pas aujourd'hui les Auteurs de ces petits livres, s'ils avoient à reprocher les scies, les herses, les fourneaux de David, & la tuerie generale de tous les mâles grans & petits?

(a) *II. livre de Samuel ch. 9.*

(b) *Ibid. chap. 16.*

(c) Id gravis peccati injustitiæ erga innoxium Mephibosethum, damnant Abulensis 2. Reg. 16. q. 6. & c. 19. q. 29. & Richelius, ac Cajetanus ibi: nec non Salianus anno mundi 3010. à num. 21. & alii plerique anteriores, ut Lyranus, Hugo, Rabanus, aliique: quibus ob hanc injustitiam in Mephibosethum, nexa cum infidelitate magna & ingratitudine in Jonathan ejus patrem, visum est scissum esse sub Roboamo, Davidis regnum. Et ita videtur asseri apud Hieronymum in Tradit. Hebr. ad l. 2. Reg. c. 19. *Th. Raynaudus Hoploth. sect. 2. serie 2. c. 10. pag. m. 231.*

(d) *I. livre des Rois chap. 11. v. 11.*

(e) *Vide Petrum Joannem Olivi apud Theoph. Raynaudum ubi supra Sect. 4. c. 3. pag. 523. Et ipsum Raynaudum pag. 232.*

(f) Non me latet, præter Interpretes in contrarium supra adductos, S. Gregorium contra Davidem stare l. 1. dialo. c. 4. Quamvis enim ait, latam à Davide contra innocentem Jonathæ filium sententiam, quia per Davidem lata est, & occulto Dei judicio pronunciata, justam credi, tamen disertè agnoscit Miphibosethum fuisse innocentem. Ex quo aperte sequitur, sententiam Davidis non fuisse justam. In quo cogimur S. Gregorio non adhærere, cùm compertissima sit Davidis sanctitas; nec eum postea sarcisse hujusmodi dispendium aliunde constet. *Th. Raynaud. p. 232.*

(g) *II. livre de Samuel ch. 6.*

(h) *François d'Assise étant mené par son pere à l'Evêque, afin qu'il renonçat entre ses mains à tous les biens paternels, & qu'il rendit tout ce qu'il avoit, rendit à son pere ses habits mêmes, & se depouilla tout nu en presence des assistans. L'Evêque se leva de son siege, & le couvrit de son manteau.* Bonaventure, vie de St. François apud Ferrand ibid. pag. 363. 364.

(i) *Ferrand, Reponse à l'Apologie pour la Reformation pag. 364. 365.*

(k) *L'Abbé de Choisi, Histoire de la vie de David pag. 64.*

(l) *II. livre de Samuel ch. 12. v. 31.*

(m) *C'étoit la principale ville des Hammonites.*

(n) *Ib. ch. 8. v. 2.*

(o) *Voiez la note de la Bible de Geneve.*

(p) *I. livre des Rois ch. 11. v. 15.*

l'on ne trouve (I) les obliquitez de la Politique. L'Ecriture Sainte ne les raporte qu'historiquement; c'est pourquoi il est permis à un chacun d'en juger *. Finissons par dire que l'histoire du Roi David peut rassûrer plusieurs têtes couronnées, contre les allarmes que les Casuistes severes leur pourroient donner, en soutenant qu'il n'est presque pas possible qu'un Roi se sauve. L'Ouvrage que Mr. l'Abbé de Choisi a publié sur la vie de ce grand Prince est bon: il seroit beaucoup meilleur si on avoit pris la peine de marquer en marge les années de chaque fait, & les endroits de la Bible ou de Josephe qui ont fourni ce qu'on avance. Un lecteur n'est pas bien aise d'ignorer si ce qu'il lit vient d'une source sacrée, ou d'une source profane. Je ne marquerai pas beaucoup (K) de fautes de Mr. Moreri. L'article de David que je viens de lire dans

* *Voiez la remarque I à la fin.*

(I) *Ses dernieres paroles où l'on ne trouve les obliquitez de la Politique.*] Prenez bien mon sens; je ne veux pas dire que David en cet état ne parloit point selon ses pensées: mais que la maniere franche & nette dont il ouvrit son cœur, temoigne qu'auparavant il avoit sacrifie en deux rencontres remarquables la justice à l'utilité. Il avoit clairement conu que Joab meritoit la mort, & que l'impunité des assassinats dont cet homme avoit les mains teintes, étoit une injure criante faite aux loix & à la raison. Joab neanmoins avoit conservé ses charges, son credit, son autorité. Il étoit brave, il servoit fidelement & utilement le Roi son maître; on pouvoit craindre de fâcheux mecontentemens si l'on entreprenoit de le châtier. Voilà des raisons de Politique qui firent ceder les loix à l'utilité. Mais lors que David n'eut plus besoin de ce General, il donna ordre qu'on le fit mourir; ce fut un (a) des articles de son testament. Son successeur Salomon fut chargé d'une semblable execution contre Semei. Cet homme sachant que David se sauvoit de Jerusalem en grand desordre, à cause de la revolte d'Absalom, le vint insulter (b) au beau milieu du chemin, & lui fit des reproches encore plus durs que les pierres qu'il lui jettoit. David soufrit cette injure fort patiemment, il y reconut, & y adora la main de Dieu avec des marques d'une pieté singuliere; & lors que ses affaires furent retablies, il pardonna a Semei (c) qui fut des premiers à se soumettre, & à implorer sa clemence. David lui jura qu'il ne le feroit point mourir, & il lui tint sa parole jusqu'au lit de mort; mais se voyant en cet état il chargea (d) son fils de faire mourir cet homme; preuve évidente qu'il ne l'avoit laissé vivre que pour s'attirer d'abord la gloire d'un Prince clement, & puis afin d'éviter que personne ne lui reprochât en face d'avoir manqué de parole. Je voudrois bien sçavoir si dans la rigueur des termes un homme qui promet la vie à son ennemi, s'aquite de sa promesse lors que par son testament il ordonne de le tuer.

(a) *I. livre des Rois ch. 2. v. 6.*

(b) *II. livre de Samuel ch. 16. v. 5. & suiv.*

(c) *Ib. ch. 19. v. 19. & suiv.*

(d) *I. livre des Rois ch. 2. v. 9.*

De tout ce que je viens de dire dans les remarques precedentes & dans celle-ci, on peut aisément inferer que si les peuples de la Syrie avoient été d'aussi grans faiseurs de libelles, que le font aujourd'hui les Européens, ils auroient étrangement defiguré la gloire de David. De quels noms & de quels titres infames n'eussent-ils pas accablé cette troupe d'avanturiers qui le fut joindre, après qu'il se fut retiré de la Cour de Saul? L'Ecriture nous aprend que tous ceux qui se voyoient persecutez par leurs creanciers, tous les mecontens, & tous ceux qui étoient très-mal dans leurs affaires coururent vers lui, & qu'il se rendit leur chef (e). Il n'y a rien qui puisse être plus malignement empoisonné qu'une telle chose. Les Historiens de Catilina & ceux de Cesar fourniroient là bien des couleurs à un Peintre satirique. L'histoire a conservé un petit échantillon des medisances ausquelles David étoit exposé parmi les amis de Saul. Cet échantillon temoigne (f) qu'ils l'accusoient d'être homme de sang, & qu'ils regardoient la revolte d'Absalom comme la juste punition des maux qu'ils disoient que David avoit faits à Saul, & à toute sa famille. Je mets en marge les paroles de l'Ecriture; & voici celles de Josephe: (g) Δαβίδῃ δὲ γενομένῳ κατὰ χώραν [illegible] τῶν Σαούλου συγγενὴς ὄνομα Σουμουί .... καὶ λίθοις τε ἔβαλλεν αὐτὸν καὶ ἐκακολόγει. φίλων δὲ σκεπόντων ἔτι μᾶλλον βλασφημῶν διετέλει, μιαιφόνον καὶ πολλῶν ἀρχηγὸν κακῶν ἀποκαλῶν. ἐκέλευε δὲ καὶ τῆς γῆς, ὡς ἐναγῆ καὶ ἐπάρατον, ἐξιέναι, καὶ τῷ Θεῷ χάριν ἔχειν ὡμολόγει τῆς βασιλείας αὐτὸν ἀφελομένῳ, καὶ διὰ παιδὸς ἰδίου τὰς ὑπὲρ ὧν ἥμαρτεν εἰς αὐτὸν [illegible]. *Davidi verò juxta locum Bacheram supervenit cognatus Sauli nomine Semeus .... saxis eum simul & conviciis impetens, cumque amici eum protegerent, magis etiam exasperatus ad convitia sanguinarium & multorum malorum causam appellabat, jubens ut impurus ac exsecrabilis regione excederet, gratiasque agebat Deo quod per proprium filium pœnam peccatorum ab illo exigeret, & eorum quæ olim in dominum suum commiserat.* Ils outroient les choses: il est vrai que selon le temoignage de Dieu même David étoit un homme de sang, & c'est pour cela que Dieu ne lui voulut pas permettre de bâtir le (h) Temple. Il est vrai encore que pour apaiser les Gabaonites, il leur livra deux fils & cinq petits-fils de Saul, qui furent crucifiez tous (i) sept. Mais il est faux qu'il ait jamais attenté ni à la vie, ni a la couronne de Saul.

(e) Convenerunt ad eum omnes qui erant in angustia constituti, & oppressi ære alieno, & amaro animo, & factus est eorum princeps. *I. lib. Samuel. c. 22. v. 2.*

(f) *Les paroles de Semei selon l'Ecriture sont celles-ci,* Sors, sors homme de sang, & mechant garnement, l'Eternel a fait retourner sur toi tout le sang de la Maison de Saul, au lieu duquel tu as regné, & l'Eternel a mis le Royaume entre les mains de ton fils Absalom. Et te voilà en ton propre mal, parce que tu es un homme de sang. *II. livre de Samuel ch. 16.*

(g) *Antiq. l. 7. c. 8. p. m. 230.*

(h) *I. livre des Chroniques ch. 22. v. 8. & ch. 28. v. 3.*

(i) *II. livre de Samuel ch. 21.*

AVIS important sur ce que dessus.

Ceux qui trouveront étrange que je dise mon sentiment sur quelques actions de David, comparées avec la Morale naturelle, sont priez de considerer trois choses. 1. Qu'ils sont eux-mêmes obligez de confesser que la conduite de ce Prince envers Urie est un des plus grans crimes qu'on puisse commettre. Il n'y a donc entre eux & moi qu'une difference du plus au moins; car je reconois avec eux que les fautes de ce Prophete n'empêchent pas qu'il n'ait été rempli de pieté, & d'un grand zéle pour la gloire de l'Eternel. Il a été sujet à l'alternative des passions & de la grace. C'est une fatalité attachée à nôtre nature depuis le peché d'Adam. La grace de Dieu le conduisoit très-souvent; mais en diverses rencontres les passions prirent le dessus: la Politique imposa silence à la Religion. 2. Qu'il est très-permis à de petits particuliers comme moi, de juger des faits contenus dans l'Ecriture, lors qu'ils ne sont pas expressément qualifiez par le Saint Esprit. Si l'Ecriture en raportant une action la blâme ou la louë, il n'est plus permis à personne d'apeller de ce jugement; chacun doit regler son aprobation ou son blâme sur le modele de l'Ecriture. Je n'ai point contrevenu à ce devoir: les faits (k) sur lesquels j'ai avancé mon petit avis, sont raportez dans l'Histoire sainte, sans l'attache du Saint Esprit, sans aucun caractere d'aprobation. 3. Qu'on feroit un très-grand tort aux loix éternelles, & par consequent à la vraye Religion, si on donnoit lieu aux profanes de nous objecter, que dès qu'un homme a eu part aux inspirations de Dieu, nous regardons sa conduite comme la regle des mœurs; de sorte que nous n'oserions condamner les actions du monde les plus opposées aux notions de l'équité, quand c'est lui qui les a commises. Il n'y a point de milieu; ou ces actions ne valent rien, ou les actions semblables à celles-là ne sont pas mauvaises: or puis qu'il faut choisir l'une ou l'autre de ces deux choses, ne vaut-il pas mieux menager les interêts de la Morale, que la gloire d'un particulier? Autrement ne temoigneroit-on pas que l'on aime mieux commettre l'honneur de Dieu, que celui d'un homme mortel?

(K) *Je ne marquerai pas beaucoup de fautes de Mr. Moreri.*] Cinq seulement.

I. David étoit étoit âgé de 22. ans lors que Samuel *l'oignit de l'huile destinée au sacre des Rois.* Cela est incompatible avec ce qui suit, & avec ce qui precede. Il venoit de dire que David *nâquit l'an 1950. du monde*; & un peu après il marque que David vainquit Goliath l'an 2971. du monde. Il est manifeste que la victoire sur Goliath est posterieure au sacre de David, au lieu que selon Moreri la ceremonie du sacre ne se fit qu'un an après cette victoire. Pour corriger cette faute il faut dire que David reçut l'onction (l) âgé de 20. ans. Le reste n'a pas besoin de correction; car il est vrai que David vainquit Goliath l'année d'après son sacre.

II. Il n'est pas vrai que Saul ait renouvellé la persecution contre David, depuis que celui-ci se fut abstenu deux fois de lui faire le moindre mal, en ayant la plus favorable occasion du monde. Il est un peu surprenant que l'Ecriture pour aggraver le crime de Saul, n'ait pas remarqué qu'il se repentit bien-tôt de sa reconciliation avec David, & qu'il se rendit coupable d'une noire ingratitude. Dans le chapitre 24. du I. livre de Samuel il aprend que David le pouvant tuer dans une caverne, n'avoit voulu lui faire aucun mal: il admire cette generosité; il souhaite que

(k) *J'ai pris garde que l'Ecriture nous aprend que David consulta & suivit les ordres de Dieu, quand il s'agit de repousser les aggresseurs.* I. livre de Samuel ch. 23. & 30. *mais qu'il ne consulta point Dieu, quand il voulut ruïner Nabal, ni quand il alloit exterminer les voisins d'Akis, & faisoit accroire qu'il ravageoit les Etats de Saul. C'est un signe que Dieu n'aprouvoit point ces sortes d'actions.*

(l) *Il nâquit selon Calvisius l'an du monde 2860. & fut oint par Samuel l'an du monde 2880. & tua Goliath l'année d'après.*

* 3 que

dans le Dictionaire de la Bible me fournira la matiere (*L*) d'une remarque. J'ai oublié d'observer

OBSERVATIONS sur un recit contenu dans les livres de Samuel.

que le bon Dieu la recompense ; il reconoit que la couronne est destinée à David ; il lui recommande sa famille, & s'en retourne dans sa maison. Dans le chapitre 26. du même livre, il aprend que David le pouvant tuer de nuit dans sa tente, s'en retire sans lui rien faire ; il admire cette generosité ; il donne sa benediction à David ; il lui predit toute sorte de prosperité, & s'en retourne à son logis. Monsieur Moreri pretend que ces deux choses si semblables arriverent la même année. Je le repete : il est un peu surprenant que l'Ecriture ne se serve point du premier de ces deux faits, pour rendre plus odieuse l'opiniâtreté de Saul à persecuter son gendre. Deux ou trois lignes pouvoient faire un grand effet : un lecteur eût été frapé de voir que Saul redevable de la vie à son beau-fils, le loüe, l'admire, lui souhaite mille benedictions, & ne laisse pas dans peu de tems de se remettre en campagne pour le perdre. Les loix de la narration demandent sans doute qu'en parlant de cette nouvelle poursuite, on observe qu'elle étoit une infraction de cet accord solennel qui avoit suivi l'avanture de la caverne. Cependant vous ne trouvez pas un iota dans l'Ecriture touchant cette circonstance. Voici d'autres sujets de surprise. David exposant à Saul qu'il ne s'étoit point rendu digne de la persecution qu'il souffroit, & qu'il n'avoit tenu qu'à lui de le tuer dans sa tente, ne represente pas que c'étoit la 2. fois qu'il avoit eu la vie du Roi entre ses mains, & que le Roi avoit bien tôt mis en oubli l'avanture de la caverne. Saul de son côté qui avouë qu'il a tort, & qui parle à David de la maniere du monde la plus honnête, n'observe point que c'est la 2. fois qu'il lui doit la vie. Avoüons que de telles circonstances ne s'oublient pas. De plus nous voyons que dans la premiere de ces deux rencontres David & Saul tiennent à peu près les mêmes paroles que dans la seconde. Si je voyois deux recits de cette nature ou dans Elien, ou dans Valere Maxime, je ne ferois pas difficulté de croire qu'il n'y auroit là qu'un fait, qui ayant été raporté en deux manieres auroit servi de sujet à deux articles, ou à deux chapitres. Le fait seroit que David ayant en ses mains la vie de Saul son cruel persecuteur, l'auroit conservé precieusement. Les deux manieres de conter la chose seroient 1. que Saul obligé par quelque necessité naturelle de s'écarter de ses gens, entra dans une caverne où étoit David : 2. que David se glissa de nuit jusqu'à la tente de Saul, les gardes dormant profondément. Je laisse à Monsieur Simon & à des Critiques de sa volée à examiner s'il seroit possible, que les livres historiques du Vieux Testament raportassent deux fois la même chose. Il me semble que l'action des Ziphiens raportée dans le chapitre 23. du I. livre de Samuel, n'est point differente de celle qui est raportée dans le chapitre 26. du même livre. Quiconque voudra faire le parallele de ces deux recits sera sans doute de mon sentiment. Ce qu'il y a de bien certain c'est que Saul n'a point persecuté David depuis la 2. reconciliation. C'est la seconde faute de Monsr. Moreri.

La III. consiste en ce qu'il assûre que David *fut si bien reçu* d'Achis Roi de Gath, *que sa nouvelle faveur faillit à faire soulever les grans.* Il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela, & je ne vois rien qui ait pu produire cette fausseté, que les soupçons que l'on forma contre David, lors qu'on le vit avec ses troupes à l'arrieregarde de l'armée d'Akis. Les Chefs des Philistins voulurent absolument que David s'en retournât dans la ville qui lui avoit été donnée (*a*). Il y avoit une grande difference entre ces Chefs, & les Grans de la Cour du Roi de Gath. IV. Le pretendu mecontentement des Grans n'obligea point David à se retirer de cette Cour. Il s'en retira par respect : il craignit que lui & ses gens n'incommodassent le Prince par leur sejour dans la capitale : il pria donc Akis de lui assigner une autre demeure, ce qui lui fut accordé. Ceci avint avant que les Chefs des Philistins demandassent que David sortît de leur camp. V. Il ne faloit pas dire que David *revint* à Siceleg, puis que l'on n'avoit pas dit qu'il y eût dejà sejourné.

(*a*) *I. livre de Samuel chap.* 29.

(*L*) *Me fournira la matiere d'une remarque.*] Les Imprimeurs en étoient ici, lors qu'on m'a fait voir un Dictionaire (*b*) que j'ai consulté tout aussi-tôt à l'article du Prophete David. J'y ai trouvé des endroits qui m'ont donné lieu à faire des observations. I. Il n'est point vrai que David soit venu au monde 110. ans avant la naissance de JESUS-CHRIST : il y a plus de mille ans (*c*) entre la naissance de l'un & la naissance de l'autre. II. Il ne faloit pas suprimer les courses faites par David sur les alliez de son patron, ni le mensonge dont il se servit en persuadant au Roi Akis qu'il les faisoit sur les terres des Israëlites. Il ne faloit point non plus suprimer la mauvaise guerre qu'il faisoit à ces gens-là : il passoit au fil de l'épée hommes & femmes. Il n'est pas permis dans un Dictionaire d'imiter les Panegyristes qui ne touchent qu'aux beaux endroits : il faut agir en Historien, il faut raporter le bien & le mal, & c'est ce qu'a fait l'Ecriture. III. On ne sauroit donc aprouver l'affectation qui paroît ici de ne rien dire des ruses de David tant contre Isboseth, que contre Absalom, & de ne parler que des guerres où David étoit provoqué. Ne faloit-il pas dire quelque chose de celles où l'Ecriture le represente comme l'aggresseur, & de la severité étonnante dont il usoit envers les vaincus? IV. L'Auteur fait pis que suprimer, il supose sans l'Ecriture que *les Syriens, les Ammonites, les Moabites & les autres peuples voisins attaquerent David.* L'Histoire Sainte insinuë clairement qu'ils ne firent que tâcher de se defendre (*d*), en quoi ils ne reussirent nullement. V. Il supose aussi sans l'Ecriture, que ce Prince épousa la jeune fille qu'on lui avoit amenée pour tâcher de le rechauffer. Je pourrois lui passer cela, sans faire tort à ce que j'ai dit touchant cette belle methode de faire revivre la chaleur naturelle. Je ne pense pas que nos Casuistes modernes les plus relâchez consentissent qu'un vieillard entierement incapable de consommer le mariage, épousât une jeune fille dans la seule vuë de se rechauffer les pieds & les mains auprès d'elle. Ils croiroient sans doute qu'il pecheroit, & qu'il seroit cause que sa compagne pecheroit aussi. VI. L'Auteur s'efforce d'ôter la difficulté qui saute aux yeux de tous les lecteurs, quand ils considerent que Saul ne conoit point David le jour que Goliath fut tué. Il s'efforce, dis-je, de la lever, & il s'y embrouille plus qu'il ne faudroit ; car il dit en (*e*) un endroit que David âgé de 17. ans alla jouer de la harpe auprès de Saul, & en un autre (*f*) il ne lui donne que 14. ou 15. ans, & la taille d'un *fort petit* garçon. Peu après voulant refuter ceux qui disent que le combat contre Goliath preceda le *jeu de la harpe*, il se fait une objection specieuse tirée de ce que ceux qui proposerent David comme un sujet propre à chasser par la musique le Demon qui affligeoit Saul, (*g*) lui donnerent l'eloge de vaillant homme, & de bon guerrier. *Je repons à cela*, dit-il, *qu'on ne doit pas conclurre par ces deux mots* Fortissimum & bellicosum *que le combat soit avant le Jeu de la Harpe, puis qu'on peut donner le nom de fort à qui que ce soit, pourvû qu'il le soit veritablement selon son âge. Est-ce pas être très-fort que de prendre les Ours & les Lions à la course, combatre contre eux & les étouffer?* Voilà une reponse qui suppose que David étant encore *fort petit*, & *un jeune garçon de 14. ou 15. ans*, s'étoit batu contre des lions, les avoit pris à la course, les avoit étouffez, & pouvoit être apellé un homme fort, un homme guerrier, un homme qui parloit bien. Cette difficulté est assez grande pour meriter d'être repoussée, d'où vient donc que nôtre Auteur ne fait pas même semblant de l'entrevoir? Son silence n'empêchera pas que les lecteurs qui auront du nés ne sentent bien que puis que David se batit à l'âge (*h*) de 21. ans contre Goliath, il devoit avoir près de 20. ans la premiere fois qu'il fut à la Cour de Saul. Et ainsi la raison que nôtre Auteur debite comme la meilleure, pourquoi Saul ne conut point David le jour du combat contre Goliath, ne vaut rien (*i*). Cette raison est qu'un petit garçon change tellement de visage pendant sept ans, que ceux qui ne le revoyent qu'après une absence de sept années ne le reconnoissent point. David n'est point dans le cas, il faut donc recourir à d'autres raisons. L'Auteur raporte celles que divers Commentateurs ont imaginées. Si elles ne satisfont pas pleinement ceux qui ne sont pas faciles à contenter, il s'en faut prendre à la nature de la question. VII. L'Auteur oublie la plus forte preuve qu'on puisse alleguer, contre ceux qui veulent que David n'ait été mandé pour chasser le Demon de Saul qu'après le combat de Goliath. Il n'allegue point que ces gens-là renversent l'ordre selon lequel l'Ecriture narre les évenemens ; il n'allegue point que le serviteur de Saul qui loüa David d'être robuste, guerrier, eloquent, beau, ne parla pas de la victoire remportée sur Goliath. Or il est impossible de comprendre que ceux qui auroient voulu le recommander au Roi après ce combat, eussent été

(*b*) *C'est le Dictionaire de la Bible composé par Mr. Simon, Prêtre, Docteur en Theologie, & imprimé à Lyon 1693. in folio.*

(*c*) *Il y en a 1090. selon Calvisius.*

(*d*) *Voiez le 2. livre de Samuel, chap.* 8.

(*e*) *Pag.* 149.

(*f*) *Pag.* 155.

(*g*) Et respondens unus de pueris ait, ecce vidi filium Isai Bethlehemitem scientem psallere, & fortissimum robore, virum bellicosum, &c. *Ibid. pag.* 159.

(*h*) *C'est la supposition de l'Auteur du Dictionaire de la Bible pag.* 149.

(*i*) *Il veut l'Auteur de l'Histoire de la Bible, qu'il y ait 8. ans entre la 1. fois que Saul vit David & la 2. & supposé que David n'avoit que 15. ans la 1. fois.*

d'observer qu'on auroit tort de blâmer David de ce qu'il donna (M) l'exclusion à son fils aîné.

été assez bêtes pour ne pas dire tout court au Prince, *Ce même jeune homme qui a tué Goliath, joüé bien des instrumens, c'est lui qui vous guerira.*

La crainte d'être trop long m'empêche d'examiner, si dans le reste de l'article l'Auteur a manqué d'exactitude. Il a évité l'inconvenient que je marque à Monsieur l'Abbé de Choisi, il a raporté les années où David a fait telle & telle chose.

(M) *Il donna l'exclusion à son fils aîné.*] David laissa son Royaume à Salomon au prejudice du droit d'aînesse; droit qui dans les Couronnes hereditaires doit être inviolablement maintenu, à moins qu'on ne veuille ouvrir la porte à mille guerres civiles. Neanmoins David eut de très-justes raisons de deroger à ce droit, puis qu'Adonija son fils aîné avoit eu tant d'impatience de regner, qu'il étoit monté sur le trône avant que David eût cessé de vivre (a). Ce bon pere n'avoit osé temoigner son ressentiment, contre une impatience qui dans le vrai ne differoit point de l'usurpation: il avoit été toûjours fort tendre pour ses enfans; & son âge presque decrepit n'étoit pas fort propre à corriger la mollesse qui accompagne les cœurs tendres: mais la mere de Salomon excitée & dirigée par (b) un Prophete qu'Adonija n'avoit point prié (c) au festin royal, para le coup; elle & le Prophete obligerent David à se declarer en faveur de Salomon, & a donner tous les ordres necessaires pour l'installation de ce jeune Prince. Adonija se crut perdu, & se refugia au pied des autels: mais Salomon le fit assûrer qu'il ne lui feroit aucun mal, pourveu qu'il le vit tenir une bonne & sage conduite (d). Il le fit tuer neanmoins pour une raison qui paroit assez legere, je veux dire à cause qu'Adonija avoit demandé en mariage la Sunamite qui avoit servi à rechauffer David (e). Ceci confirme ce que j'ai dit ci-dessus, que ce Roi Prophete fut malheureux en enfans. Ils n'avoient aucun naturel ni envers lui, ni les uns envers les autres. Voici le plus sage de tous qui repand le sang de son aîné pour une vetille; car il ne faut pas s'imaginer qu'il l'ait fait mourir à cause du dereglement qu'il y avoit dans ces amours d'Adonija. Tous les fils de David devoient regarder la Sunamite comme le fruit defendu. Sa virginité avoit apartenu à leur pere; il s'en seroit mis actuellement en possession si ses forces l'avoient permis. Adonija étoit donc blâmable de jetter les yeux sur cette fille; mais ce ne fut point pour cette raison que son frere le tua, ce fut à cause que sa demande reveilla les jalousies de Salomon, & lui fit craindre que si on l'accoutumoit à demander des faveurs, il ne songeât bien-tôt à faire valoir son droit d'aînesse (f). Une politique à quelques égards de la nature de celle des Ottomans le fit perir.

(a) I. livre des Rois chap. 1.

(b) Par le Prophete Nathan.

(c) Ibid. v. 10. & 26.

(d) Ibid. v. 51. 52.

(e) Ibid. chap. 2.

(f) Ibid. v. 22.



E R R A T A

Du I. volume.

Le lecteur est averti qu'on ne donne pour complet ni cet *Errata*, ni celui des deux volumes suivans. Ils seroient sans doute plus amples si l'auteur eût pu relire tout le Dictionaire aprés l'impression; mais n'aiant pu le faire, ce n'est que par hazard qu'il s'est aperçu d'une partie des fautes qui sont marquées dans les *Errata*. L'autre partie a été marquée par celui qui a fait la table. On attend de l'équité du lecteur qu'il excusera les autres fautes qu'il pourra trouver semblables à celles-ci, & l'on veut esperer qu'elles ne feront pas de la peine à ceux qui auront quelque attention, & qui savent du moins en gros ce que c'est qu'imprimerie, & que correction d'épreuves. Quand on fait cela on decouvre plus aisément les causes & les remedes de plusieurs fautes de livre.

Pag.

36. lig. 11. du texte VIII. lisez VII.
50. col. 1. lig. 14. avant la fin *Avaure*, lisez *Avance*.
63. col. 2. lig. 15. avant la fin *l'article de Pyrrhus*, lisez *dans la remarque Q de l'article* Pyrrhus.
69. col. 1. lig. 22. avant le dern. alinea *in maximus*, lisez *in maximis*.
75. col. 1. lig. 10. avant la fin *sentiment*. lisez *sentiment, si l'on en croit Mr. Heidegger*. Deux lign. plus bas *soutenu*. lisez *soutenu, si l'on en croit le même temoin*. Aux deux dernieres lig. de la marge de la 1. col. de la même page *Heidegg. ib.* lisez *Heidegg. ib.* mais il faut noter, comme Mr. Van Dale m'en a averti, que Mr. Heidegger ne raporte pas fidelement l'opinion que Manasse ben Israel, & Maimonides ont aprouvée le plus.
84. à la citation q ôtez *sc.* 3. & mettez *sc.* 2. *v.* 34. *pag. m.* 382.
139. col. 2. lig. 3. *quantitas motis*, lisez *quantitas molis*.
144. col. 2. lig. dern. du 1. alinea *fuceum*, lisez *fucum*.
160. lig. 3. & dans tout l'article *Aldrovandus*, lisez *Aldrovandus*.
182. col. 2. lig. penult. *bride*, lisez *sorte de bride*.
185. col. 2. lig. 20. *du jeune Cyrus*, lisez *de Cyrus le jeune*.
217. col. 2. lig. 16. & 17. du 3. alinea *s'est exprimé il nous fait juger que le monde (m) un tout*, lisez *qu'il s'exprime il nous fait prendre le monde (m) pour un tout*.
237. à la citation *f l.* 2. lisez *lib.* 1.
240. col. 2. lig. 7. avant la fin *e porterà*, lisez *le porter à*.
246. lig. 19. *rimes*, lisez *poësies*.
250. col. 1. lig. 4. *pedicam*, lisez *pedicam*.
282. à la lig. 33. de la note marginale *f pans*, lisez *fans*.
289. col. 2. lig. 4. du dernier alinea *de Polyhistor son*, lisez *de son Polyhistor*.
303. à la citation *e* ôtez *c.* 19. & mettez *cap.* 18. A la lig. 35. de la 1. col. ôtez *de lui-même*. A la 7. lig. avant la fin *Ælaam*, lisez *Elaam*.
330. col. 1. à la marge à la fin de la citation ‡ *priore*. lisez *priore pag. m.* 25. Voiez touchant l'ordre que donna le Pape Paul II. de poursuivre les meurtriers, & touchant les funerailles du defunt la 200. lettre du Cardinal de Pavie pag. m. 610.
338. col. 2. lig. 7. avant l'alinea *tradition*, lisez *tradition*.
349. lig. derniere du texte *manqué quelques-uns*, lisez *manqué de quelques-uns*.
402. lig. 9. *bien*, lisez *un*.
408. col. 2. lig. 8. avant la fin *plusieurs*, lisez *quelques*.
462. col. 1. lig. penult. *Membre*, lisez *Membrés*.
490. lig. 23. aprés *convoque* mettez *à Lambeth*. lig. 24. effacez *à Lambeth*.
507. au texte *le premier*, lisez *le dernier*.
533. col. 2. lig. 12. avant la fin *retranchements*, lisez *retranchemens*.
534. lig. 15. de la 1. col. *de France*, lisez *de la France*.
550. col. 2. lig. 15. avant la fin *trois volumes*, lisez *en trois volumes*.
558. col. 1. lig. 2. du penult. alinea *de chez*; lisez *chez*.
562. col. 1. lig. 15. *l'intermediaire*, lisez *intermediaire*.
585. col. 1. lig. derniere *d'y parler avec*, lisez *de parler à*.
600. col. 2. lig. 10. avant la fin *il y beaucoup*, lisez *il y a beaucoup*.
610. lig. 4. *Giovanne Maria Crescembeni*, lisez *Giovanni Mario de' Crescimbeni*.
613. col. 1. lig. 23. ôtez B & mettez b.
640. col. 1. lig. 4. avant l'alinea penult. *il y beaucoup*; lisez *il y a beaucoup*.
650. col. 2. lig. 38. *ονλεποναιδες*, lisez *ονληποναιδες*.
651. col. 1. à la dern. ligne de la marge *F de l'article* Eremite, lisez *I de l'article* Ermite.
655. col. 2. lig. 4. *jon*, lisez *donjon*.
678. col. 2. lig. 1. *hommes*, lisez *femmes*.
709. lig. 23. du texte *il revinrent*, lisez *ils revinrent*.
714. col. 1. lig. 8. *à endroit*, lisez *à l'endroit*.
716. lig. 14. ôtez 710. & mettez 709.
725. lig. 1. du texte *aux usés*, lisez *aux prises*.
730. à la 1. col. à la 1. note marginale *Deganavius*; lisez *Deganaius*, Jean de Ganay.
733. col. 2. lig. 12. *des observations*, lisez *une preface*.
736. lig. 7. du texte *Colleges*, lisez *Collegues*.
765. lig. 9. du texte *ordres*, lisez *ordre*.
766. col. 1. lig. 18. *n'entra dans*, lisez *ne tenoit à*.
782. col. 1. lig. 3. avant l'alinea *uns peu*, lisez *un peu*. lig. 19. avant la fin *à la charge*, lisez *à la decharge*.
784. col. 2. lig. 5. *s'opposent*, lisez *s'exposent*.
816. col. 1. lig. 13. avant la fin 1532. lisez 532.
881. lig. 1. de l'alinea du texte *de caractere*, lisez *le caractere*.
889. col. 2. lig. 7. *van Hert*, lisez *van der Hardt*.
901. col. 1. à la 2. note marginale *à la fin de*, lisez *à la fin de ce*.
909. col. 2. lig. 11. avant la fin 1525. lisez 1425.
920. col. 1. lig. 1. *Athée*, lisez *Aroé*.
936. lig. penult. du texte *de l'Ile de Cnides*, lisez *du païs de Cnide*.
942. col. 2. au commencement de l'alinea ôtez C & mettez G.
948. col. 2. à la 2. note marginale *dans les notes*, lisez *dans les notes*.
950. col. 1. lig. 17. avant la fin *semble ouvrage*, lisez *semblable ouvrage*.
952. col. 2. lig. 13. avant la fin *dans*, lisez *au cimetiere de laquelle*.
972. col. 2. lig. penult. *il eit*, lisez *il dit*.
1031. col. 2. à la marge lig. 7. & 8. *Epicure*, lisez *Leucippe*.
1032. col. 2. lig. 7. avant la fin du premier alinea *se mit tel état*, lisez *se mit en tel état*.
1047. col. 2. lig. 41. & 42. *aparemment en quelque autre endroit*, lisez *dans la derniere remarque de l'article* Perrot.
1086. col. 1. lig. 2. ôtez *autres* & mettez *hommes*. lig. 34. & 35. ôtez *avantageuse* & mettez *extraordinaire*.
1096. col. 2. lig. dern. *est la*, lisez *est à la*.

Notez que quelques-unes des fautes marquées dans cet *Errata* & ci-dessous ne se trouvent pas dans tous les exemplaires.

Additions & corrections pour le I. tome.

Aveu que Jaques Aymar a fait de sa fourberie. Reflexions sur cela.

ABARIS, *pag. 4. à la fin de la 2. col. ajoûtez:*

Comme rien n'est aussi capable de detromper les credules, que de faire voir que Jaques Aymar est tombé d'accord lui-même de sa fourberie, je veux mettre ici ce fait-là dans la derniere évidence. J'ai là-dessus une preuve plus positive que le temoignage de Mr. Robert Procureur du Roi au Chatelet de Paris. La lettre (a) qu'il écrivit au Pere Chevigny Assistant du Pere General de l'Oratoire, contient seulement quelques-uns des mauvais succés de la baguette, & puis ces paroles. „J'ai ouï dire que depuis en plusieurs „autres experiences faites à Versailles & à Chantilly, „sa baguette n'avoit pas eté plus heureuse, que même „il avoit eté convaincu de supposition, & l'avoit avoüé; „mais je ne le sai que par le bruit commun, n'ayant „pas cru devoir prendre aucun soin d'une pareille fadaise, qui marque combien les hommes sont faciles „à donner croyance aux choses nouvelles, & qui leur „paroissent si extraordinaires.„ Voici plus de precision. Mr. Buissiere m'a fait l'honneur de m'écrire que Messieurs Dodard & Sauveur, membres de l'Academie des Sciences, l'ont sollicité à donner une seconde edition de sa lettre, & à s'y nommer, qu'il la fera donc reimprimer, & qu'il y mettra son nom, *puis que Monseigneur le Prince de Condé veut bien qu'il le fasse par son ordre pour desabuser les partisans de la baguette;* qu'il y joindra la relation de la recherche (b) que fit Jaques Aymar des meurtriers qui avoient assassiné un Archer du Guet dans la ruë saint Denys; & qu'afin que les partisans de la baguette soient entierement desabusez, il y joindra encore la confession faite à Mr. le Prince de Condé par Jaques Aymar, *qu'il ne savoit rien de tout ce qu'on luy avoit attribué, & que ce qu'il avoit fait jusqu'ici n'avoit été que pour gagner sa vie. Cet aveu sincere lui attira un present de trente Louïs d'or que S. A. S. lui fit donner, afin qu'il se retirât le plus promptement qu'il pourroit dans son village, parce que n'étant plus sous sa protection les personnes qu'il avoit accusées à faux l'auroient fait arrêter. Mr. Robert m'a dit,* c'est Mr. Buissiere qui parle, *que si on l'avoit mis entre ses mains pour en faire justice, il l'auroit fait condamner aux Galeres, la preuve étant sans replique.* La même lettre m'aprend qu'un garçon de 14. ans qu'on avoit instruit avoit deja abusé beaucoup de personnes, *mais comme cela étoit trop près des faits de Jaques Aymar il trouva les esprits en garde. Le petit garçon échoüa à la confusion du gentilhomme qui l'avoit produit.* Mr. Buissiere fut chargé de l'examiner; il le trouva assez rusé pour son âge: *on le tint enfermé quelques jours sans aucune communication au gentilhomme, un peu d'argent, & quelques promesses de l'établir, & quelques menaces firent qu'il avoüa tout.* Cette lettre de Mr. Buissiere est datée de Paris le 25. de Juillet 1698. Joignons à cela l'extrait d'une lettre de Mr. Leibniz, que l'auteur voulut bien que l'on publiât dans le journal de Mr. Tenzelius l'an 1694. avec celle (c) de Mr. Robert. Il assûre qu'il a ouï dire à Madame la Duchesse d'Hanover belle-sœur de Mr. le Prince de Condé, qu'elle avoit reconu dans son hôtel à Paris les impostures de Jaques Aymar, & qu'elle opina conformement à ce Prince, qu'il valoit mieux faire conoître au public la fausseté de ces choses, que de la laisser inconuë sous pretexte que la persuasion de la vertu de la baguette avoit fait peur à quantité de scelerats, & procuré la restitution de quelques vols. Elle declara que Jaques Aymar avoit enfin avoüé la fraude, & qu'il en avoit demandé pardon, & qu'il avoit dit pour ses excuses, que sa hardiesse avoit moins contribué à la conduite qu'il avoit tenuë, que la credulité d'autrui. (d) *Is* (Princeps Condaeus) *Aimarum Lugduno accersiverat indaganis causa; eundem multis modis tentatum & deprehensum, tandem ad confessionem fraudis adegerat; quam sibi ignosci petiit supplex, & gratiam meruit, confessus non tam propria audacia, quam aliena credulitate hominum falli volentium, & velut obtrudentium sibi, quæ aliquoi nec jactanter ausus fuisset, sese in hoc impulsum eo tandem pervenisse, unde pedem commode non potuerit referre. Facile condonavit homini magnanimus Princeps; sed erant, qui suaderent dissimulari comperta, & conservari famam hominis vel artis, utili dolo, quod constaret, furibus aliisque malis hominibus magnum metum fuisse injectum, & ob famam advenientis alicubi rerum furtivarum pretia fuisse relata: Sed Ducissa pariter nostra, ac Principes egregia sententia fuit, potiorem habendam rationem veritatis.* Mr. Leibniz a joint à cela une reflexion très-digne de lui, qu'il vaudroit bien mieux examiner de quelle maniere tant de personnes de merite avoient pu être trompées à Lion, que de rechercher les causes physiques de la pretenduë vertu de la baguette. (e) *Et scripsi nuper Parisios, utilius & examine dignius, mihi videri problema Morale vel Logicum, quomodo tot Viri insignes Lugduni in fraudem ducti fuerint, quam illud Pseudo-Physicum, quod tractavit Vallemontius, melori materia dignus, quomodo virga corylacea tot miracula operetur! Nam Moralis illa quæstio excussa pro dignitate, multorum errorum popularium origines sæpe speciosas aperiret.* Je m'imagine que si les Magistrats de Lion qui firent pendre le meurtrier que Jaques Aymar avoit decouvert à Beaucaire, eussent menacé de faire brûler tout vif comme un malheureux magicien l'auteur de la decouverte, & qu'ils lui eussent presenté le bourreau avec tous les instrumens de la question, ils lui eussent fait avoüer comment il avoit apris tout le secret de l'assassinat, & qu'il trouveroit à Beaucaire en tel & tel lieu l'un des assassins. Il est très-aparent que des personnes qui vouloient le mettre en reputation, afin de partager avec lui le profit de la baguette, lui firent joüer ce rôle. Mr. Buissiere remarque dans son imprimé, (f) que cet homme avoit *une cabale de gens qui le prônoient par tout à Paris, & qui firent mettre dans le Mercure Galant du mois de Fevrier 1693.* qu'il avoit trouvé ceci & cela, *& il n'y eut jamais rien de plus faux.* La prevention étoit telle qu'il auroit gagné des sommes immenses s'il avoit pu se maintenir. Jugez si ses partisans n'avoient pas de fortes raisons de le seconder. (g) „Il n'y eut jamais d'imposture plus „accreditée que celle-là: on étoit si prevenu en fa„veur de ce personnage, qu'on lui faisoit faire des „choses à quoi il n'avoit jamais pensé, & qu'on luy „cherchoit des raisons pour l'excuser quand il ne reüs„sissoit pas. Il imposoit par un air simple & grossier „en aparence, & en ne parlant que le patois de son „païs, mais au fond il n'étoit rien moins que ce qu'il „paroissoit, le mouvement de sa baguette faisoit il„lusion, on voyoit tourner entre ses mains un morceau „de bois fourché si adroitement, qu'on ne s'aperce„voit point du mouvement insensible de son poignet, „qui le determinoit à tourner avec vitesse & avec „force par le ressort qu'il faisoit faire à sa baguette; „outre sa naïveté aparente il affectoit fort d'être de„vôt, d'aller souvent à confesse, tous les jours à la „Messe, & autres marques exterieures d'une grande „Catholicité, & de dire qu'il avoit soigneusement gar„de son pucelage, sans lequel, disoit-il, il ne pour„roit reüssir avec la baguette; il ne vouloit point aller „pendant le jour dans les ruës, crainte, disoit-il, d'ê„tre assommé par les voleurs & les filoux. Mais tout „cela n'étoit qu'afin que la nuit lui servît de voile „pour mieux cacher toutes ses ruses. Quelque ridicu„les que fussent toutes ses manieres, elles ne laissoient „pas que de trouver des aprobateurs & par consequent „des prôneurs; que si on n'avoit pas eu le soin de „l'empêcher de sortir de l'hôtel de Condé, parce que „Mgr. le Prince qui l'avoit fait venir à Paris pour sa„tisfaire sa curiosité, vouloit lui faire faire les epreu„ves qu'il avoit meditées avant que le public l'eût „mis en pratique, il auroit été accablé par la multitude „qui couroit en foule pour l'aller consulter; l'un lui „demandoit si on ne pourroit pas decouvrir les vo„leurs qui avoient fait un tel vol, en un tel tems, en „tel lieu &c. un autre lui venoit demander si un tel „saint n'étoit pas le veritable plûtôt que celui de „cette paroisse qui se vantoit de le posseder aussi. „D'autres lui aportoient des reliques pour savoir si „elles étoient les vraies d'un tel saint. J'ai veu un „jeune accordé ouvrier en soye assez idiot lui donner „deux écus pour savoir si son accordée avoit son „pucelage. Ceux qui avoient part au gasteau avoient „soin de faire venir l'eau au moulin, & de faire passer „la consulte par avance si on en vouloit avoir une „bonne issuë.„

Un tel homme auroit été dans Paris un fond assûré de gain, & une mine inepuisable pour ceux qui auroient eu part au profit; les personnes soupçonnantes & les personnes soupçonnées l'auroient payé à qui mieux mieux; il eût tiré de l'argent & des maris & des femmes, & des galans & des maitresses: la baguette n'auroit pas tourné, ou auroit tourné selon qu'il eût plus reçu des uns que des autres. Je croi que si l'on pouvoit decouvrir tout le mystere de ces sortes de pretendus prodiges, on y trouveroit un complot de gens qui cherchent à s'enrichir; les uns se vantent d'un talent extraordinaire, les autres travaillent sous main à établir la persuasion. Mais je croi qu'il y a des charlatans qui n'ont pas besoin d'emissaires: la credulité du public leur prepare suffisamment les voies de l'imposture. Il n'y a pas long tems qu'il a couru par les villes de Hollande je ne sai quels Allemans, qui se vantoient de guerir toutes sortes de malades sans leur donner aucun remede. Il ne fai-

disoient-

(a) *Elle est imprimée avec celle de Mr. Buissiere citée ci-dessous.*

(b) *Mr. Robert en a parlé dans sa lettre.*

(c) *Mr. Pasch ubi infra pag. 778. nomme* Cheuligni *le Pere à qui cette lettre fut écrite. C'est apparemment une faute d'impression pour* Chevigni.

(d) *Leibnizius apud Tenzelii Colloq. Menstr. anni 1694. Je raporte ceci comme je le trouve dans l'ouvrage de Mr. Pasch docte professeur en Philosophie à Kiel* de inventis nov-antiquis pag. 779. edit. 1700.

(e) *Id. ib.*

(f) *A la page 13. & 14.*

(g) *Mr. Buissiere dans la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire le 25. de Juillet 1698.*

disoient-ils, que nous envoier de leur urine. On ne parloit que de leurs succés: chacun en contoit des circonstances merveilleuses: leur logis etoit comme le lavoir de Bethesda, plein & entouré d'infirmes. Je ne pense pas que ceux qui prônoient le plus la drogue de ces gens-là, fussent de l'intelligence pour partager le profit. Les uns se plaisoient à recommander la chose parce qu'elle tenoit du prodige, les autres y pouvoient trouver quelque agrément, à cause que l'inutilité des remedes ordinaires les mettoit de mauvaise humeur à l'égard des medecins. L'illusion ne fut point longue: un mois ou deux en firent raison: on (a) refuta cette chimere, & il y eut tant de gens qui s'y trouverent trompez, qu'ils passerent de l'aprobation au dernier mepris.

Notons que Mr. Leibnitz observa avec beaucoup de raison, que (b) si l'on n'avoit pas pu oposer aux esprits credules ce qui se passa chez Mr. le Prince de Condé, il auroit falu encore tirer au bâton avec ces gens-là. Mais il est à craindre que l'on n'oublie bientôt la deroute de Jaques Aymar, & que l'on ne soit trop disposé à recevoir la même scéne, si de semblables motifs la font revenir dans 7. ou 8. ans.

ABDAS, *pag. 8. col. 1. avant la remarque C ajoûtez:* Conferez avec ceci la remarque B de l'article *Junius (François)* professeur à Leide.

ABELLI, *pag. 24. à la fin de la 2. colomne ajoûtez:* Mr. l'Abbé Baudrand m'a fait savoir que cette Abaïe de Livri *est à trois lieuës de Paris en allant vers Meaux, dans un petit quartier qu'on apelle l'Aulnoy, où il y a dix ou douze villages, & dont on ne sçait plus les confins.*

ABULPHARAGE, *pag. 36. col. 2. avant la remarque B ajoûtez:*

Mr. Baudrand m'a fait savoir qu'il a parlé de cette ville sous le mot *Melita* & *Melitene*. Cela est vrai, il la pose dans la petite Armenie sur l'Euphrate, & dit qu'on la nomme aujourd'hui *Malatiah*.

ACCIUS, *pag. 45. à la fin de la 2. colomne ajoûtez:* Cela me fait souvenir d'une pensée de Montaigne. Au don d'eloquence, dit-il, (h) „les uns ont la facilité & la promptitude, & ce qu'on dit le boutte-hors, „si aise, qu'à chaque bout de champ ils sont prests: „les autres plus tardifs ne parlent jamais rien qu'élabouré & premedité. . . . Si j'avois à conseiller de „mesmes, en ces deux divers advantages de l'eloquen„ce, de laquelle il semble en nostre siecle, que les „Prescheurs & les Advocats facent principale profes„sion; le tardif seroit mieux Prescheur, ce me sem„ble, & l'autre mieux Advocat: parce que la charge „de celuy-là luy donne autant qu'il luy plaist de loi„sir pour se preparer; & puis sa carriere se passe „d'un fil & d'une suite sans interruption: là où les „commoditez de l'Advocat le pressent à toute heure „de se mettre en lice: & les responses impreveuës de „sa partie adverse, le rejettent de son bransle, où il „luy faut sur le champ prendre nouveau party. . . . „(i) La part de l'Advocat est plus difficile que celle „du Prescheur: & nous trouvons pourtant, ce m'est „advis, plus de passables Advocats que de Prescheurs, „au moins en France.„

ACOSTA, *pag. 69. col. 1. à la ligne derniere de la remarque B après* Voiez *ajoûtez:* La remarque E de l'article *Drabicius*, &c.

ADAM, *pag. 80. col. 1. ôtez de la 2. note marginale jusqu'à la fin de la parenthese, & mettez:* Il est mort Ministre & Professeur en Theologie à Maestricht le 29. d'Août 1700.

ADRIANI, *pag. 89. effacez la note marginale* γ; *& dans la 5. ligne du texte effacez:* Trois harangues γ, *& mettez* six harangues ‡. *Lig. 6. après* V. *ajoûtez:* celle de l'Empereur Ferdinand, celle d'Eleonor de Tolede femme de Cosme Duc de Florence; celle d'Isabelle Reine d'Espagne. *Lig. 9. effacez* Virgile. Il y a des gens qui le trouvent; *& mettez*, Virgile Secretaire de la Republique de Florence, & professeur aux belles lettres dans l'Academie. Il lui succeda χ dans cette charge de professeur, & laissa un fils nommé Marcel ADRIANI qui fut trés-docte, & qui exerça le φ même emploi, & qui prit le titre ‡ de il *Torbido* dans l'Academie de *gli Alterati*. Il y a des gens qui ξ trouvent nôtre Jean Baptiste.

Pag. 88. à la derniere ligne de la 2. col. ajoûtez: Et à Venise en 2. volumes in 4. l'an 1587. Marcel Adriani fils de l'auteur fut celui qui publia cette histoire, il la dedia à François de Medicis grand Duc de Toscane. Elle comprend l'espace de 44. ans si nous en croions le (c) Bocchi.

AFER, *pag. 89. à la fin de la citation ‡ ajoûtez:* Voiez dans la remarque B le passage du chapitre 11. du 12. livre de Quintilien. *Pag. 90. col. 1. lig. 12. avant la fin après* dans *ajoûtez:* dans cet endroit de. *4. lignes plus bas, après* cognita *ajoûtez:* Il auroit falu citer le chapitre 11. du 12. livre de Quintilien. C'est là qu'on trouve la decadence de l'autorite de nôtre Domitius, & on l'y trouve comme la confirmation du precepte que l'auteur venoit de donner touchant la retraite que les orateurs doivent faire quand l'âge ne leur permet plus de soutenir leur premiere gloire: (d) *Non quia prodesse unquam satis sit, & illa mente, atque illa facultate praedito non conveniat operis pulcherrimi quàm longissimum tempus; sed quia decet hoc quoque prospicere, ne quid pejus quàm fecerit, faciat. Neque enim scientia modò constat Orator, quae augetur annis, sed voce, laterum firmitate: quibus fractis aut imminutis, aetate, seu valetudine; cavendum est, ne quid in Oratore summo desideretur, ne intersistat fatigatus, ne quae dicet parum audiri sentiat, ne se quaeratur priorem. Vidi ego longè omnium quos mihi cognoscere contigit, summum Oratorem, Domitium Afrum valdè senem, quotidie aliquid ex ea quam meruerat autoritate perdentem, cùm agente illo, quem principem fuisse quondam fori non erat dubium, alii (quod indignum videbatur) riderent, alii erubescerent, quae occasio illis fuit dicendi; malle eum deficere quàm desinere. Neque erant illa qualiacunque mala, sed minora. Quare antequam in has aetatis veniat insidias, receptui canet, & in portum integra nave perveniet.*

AGESILAUS, *pag. 97. lig. 6. ôtez* † *& puis* peinture, & jamais, *& mettez* peinture †, & il le defendit même par son testament. Quelques-uns ont cru qu'il en usa de la sorte parce qu'il * n'ignoroit pas sa laideur. Jamais,

AGRICOLA, *pag. 107. col. 2. ligne 15. ajoûtez:* On a une lettre de Pierre Schottus datée du 18. de Fevrier 1484. dans laquelle il temoigne qu'il avoit apris avec beaucoup de plaisir qu'Agricola avoit commencé de faire des leçons à la jeunesse dans Heidelberg. *Argentinam reversus cum intellexissem . . . . te Heidelbergae cepisse purgare & linguas juvenum & aures ut illa nil scelerosum balbutiant, hae vero tuis tam peritis & dulcibus elegantiis delibata omnes illas scholasticas insulsas & verbosas ineptias quasi magicas incantationes declinent: tum ego vehementer sum gavisus* (e).

AYRAULT, *pag. 126 col. 1. lig. penult. ôtez* qualis populea. *& mettez* qualis (f) populea.

ALCÉE, *pag. 143. col. 1. lig. 3. avant la fin ajoûtez:* Entant qu'amoureux il se compare à un pourceau, qui mangeant un grain de gland en devore dejà des yeux un autre. Moi pareillement, disoit-il, pendant que je jouis d'une belle fille, j'en souhaite une autre. (g) Ἀ ὗς τὰν βάλανον τὰν μὲν ἔχει, τὰν δ' ἔραται λαβεῖν. Κἠγὼ παῖδα καλὰν τὰν μὲν ἔχω, τὰν δ' ἔραμαι λαβεῖν.

ALCIAT, *pag. 146. col. 1. lig. 7. avant la fin ajoûtez:* En consultant les lettres Latines du même Bembus j'ai trouvé qu'il écrivit à nôtre Alciat le 15. de Juillet 1532. pour l'exhorter à venir prendre possession de la chaire qui lui avoit été oferte dans l'Academie de Padoüe. Il lui leve la dificulté qui le tenoit en suspens, & qui consistoit en ce que la Republique de Venise ne promettoit pas la même espace d'écus qui avoit été demandée (k). Bembus lui fait voir que pour une si petite diference il ne faloit pas se degager de sa promesse, & si vous venez, ajoûte-t-il, je prens sur moi de vous faire avoir en peu de tems toute la somme que vous avez indiquée, & bien d'autres avantages. Il lui écrivit encore le 21. d'Avril 1534. Alciat étoit alors à Pavie, & n'y vivoit pas content. Bembus lui declare que quant à lui il acquiesce à ses excuses, mais que les Curateurs de l'Academie de Padoüe ne s'en paioient pas, & qu'ils etoient persuadez que la demande d'une chaire de jurisprudence au milieu d'eux avoit été fondée sur un motif d'interêt, c'est-à-dire qu'Alciat n'avoit voulu être professeur dans l'Academie de Padoüe, qu'afin de se servir de ce poste pour se procurer de plus gros gages auprès du Duc de Milan. (l) *Utinam tam aqui in te judices praefecti ludi Patavini essent, neque sibi persuasissimum haberent, te propterea profitendi Jus civile hac in urbe locum postulavisse, ut eo tradito apud Ducem illum tuum uterere ad largius atque uberius ab eo stipendium promerendum.*

ALCYONIUS, *pag. 153. col. 2. lig. 22. ajoûtez:* Notez qu'on rimprima à Geneve cet ouvrage d'Alcyonius l'an 1614. in 8. avec deux (m) traitez de Cardan.

(a) *Mr. Lufneu un très-habile Medecin de Rotterdam, publia un petit traité là-dessus en Flamand & en François, pour montrer la vanité & le ridicule de cette pratique. Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans Mai 1697. pag. 408. & suiv. & le Journal des Savans du 13. de Janvier 1698. pag. 30. édit. de Holl.*

(b) Nisi princeps Condæus cognoscendæ rei tantum studii imo & sumtus impendisset, laboraremus adhuc & conflictaremur cum quibusdam ingeniis, quibus gratum est per mira falli, quam nudæ veritatis simplicitati acquiescere. *Leibniz. ubi supra pag.* 780.

(c) *Bocchi ubi supra pag.* 49.

(d) *Quintil. lib. 12. cap. 11. init. pag. m.* 590.

(e) *Contur. epistol. philolog. à Goldasto editarum pag. m. 55. 56.*

(f) *Virgil. Georg. lib. 4. v.* 511.

(g) *Scipion Gentilis raporte cela dans ses notes sur l'apologie d'Apulée pag.* 65.

(h) *Montaigne, essais liv. 1. chap. 10. au commencement pag. m. 52. 53.*

(i) *Id. ib. pag.* 54.

‡ *Jacobo Rilli, notizie letterarie ed istoriche intorno a gli Uomini illustri dell' Academia Fiorentina pag. 44. 45.*

χ *Rilli ib. pag.* 253.

φ *Id. ib. pag.* 255.

ξ *Le Bocchi au 1. livre des eloges apud Jacobum Rilli ubi supra pag.* 48.

† *Plut. in ejus vita circa init.* Voiez aussi Ciceron epist. 12. lib. 5. ad familiar. pag. 260. edit. Grav.

* Diffidens formæ suæ. *Apul. in apolog. pag. m.* 182.

(k) Cum tu nummos aureos solares petieris, illa tibi tantum aureos est pollicita. *Petrus Bembus epist. 29. lib. 6. pag. m.* 634.

(l) *Idem epist. 30. lib. 6. pag.* 635.

(m) Celui de sapientia & celui de consolatione.

ALES, *pag. 168. col. 2. lig. 52. avant* Notona *ajoûtez:* Voiez la remarque *M* de l'article *Nestorius* au commencement. 3. *lig. avant la fin après* pas *ajoûtez:* Voiez la remarque de l'article *Arossa*.

ALEXANDER, *pag. 170. à la marge à la fin de la citation * ajoûtez:* Meibomius de vita Mæcenatis p. 138.

AMAMA, *pag. 184. effacez la premiere note marginale de la 2. colonne.*

AMYRAUT, *pag. 193. col. 2. à la fin de la remarque A ajoûtez:*

CES paroles du Pere Bartolocci sont fort surprenantes. MOSES AMYRALDUS, dit-il (a), *videtur Judaeus conversus ad fidem*, scripsitque eruditissimam & Catholicam Dissertationem de Mysterio Trinitatis, deque vocibus, ac phrasibus, quibus tam in Scriptura, quàm apud Patres explicatur. *Pars IV. quæ est de* primordiis revelationis Mysterii Trinitatis in Veteri Testamento, *habetur in libro Wagenseilii inscripto.* Tela ignea Satanæ, *pag.* 140. Voila comment les auteurs les plus illustres sont inconus quelquefois les uns aux autres. Le Pere Bartolocci n'aiant conu Mr. Amyraut que par une piece adoptive de Mr. Wagenseil, l'a pris bonnement pour un ex-Juif.

(a) Bartol. Biblioth. Rabin. parte 4. pag. 66.

AMPHIARAUS, *pag. 207. à la fin de la note marginale l ajoûtez:* Voici les paroles de Socrate *apud Xenophont. memorab. lib. 1. pag. m. 472.* [illegible] *Velim ô Critobule, scias hanc esse brevissimam, tutissimam, optimamque ad hoc omnia viam, in quocunque volueris bonus apparere, in eodem esse quoque bonus conari.* Voiez aussi Platon epist. 4. pag. m. 1274.

ANCILLON, *pag. 238. col. 1. lig. 6. avant la fin ôtez* quelque part. *& mettez* (b) quelque part.

(b) Dans la remarque B de l'article Attichi.

ANNAT, *pag. 258. lig. 5. ajoûtez:* Ce que j'ai dit en general des neveux de ce Pere Confesseur ne doit point être un prejugé contre leur merite, car l'un d'eux qui est General des Peres de la doctrine Chretienne passe pour un homme très-savant, & il a publié en Latin un ouvrage † *qui est fort estimé. C'est un Apparat methodique pour la Theologie positive.* Vous en trouverez l'extrait dans le Journal des Savans du 13. de Septembre 1700.

† Nouvelles de la Republ. des lettres, Avril 1700. pag. 473.

ANTOINE, *pag. 266. lig. 30. ajoûtez:* La seule chose que je veux dire ici de ce Triumvir est qu'il publia un traité touchant (AΔ) son ivrognerie.

A la fin de la 2. col. de la même page ajoûtez:

(AΔ) *Qu'il publia un traité touchant son ivrognerie.*] C'est un fait dont les écrivains modernes ne parlent guere, il est neanmoins fort notable, & il se trouve dans Pline. (b) *Tergilla Ciceronem M. F. binos congios simul haurire solitum ipsi objicit: Marcoque Agrippæ a temulento scyphum impactum. Etenim hæc sunt ebrietatis opera. Sed nimirum hanc gloriam auferre Ciceroni voluit interfector patris sui M. Antonius. Is enim ante eum avidissime apprehenderat hanc palmam, edito etiam volumine de sua ebrietate: quo patrocinari sibi ausus, approbavit plane (ut equidem arbitror) quanta mala per temulentiam terrarum orbi intulisset. Exiguo tempore ante prœlium Actiacum id volumen evomuit: quo facile intelligatur ebrius jam sanguine civium, & tanto magis, eum sitiens.* Je m'étonne que Plutarque n'ait rien dit d'une telle singularité, & que Suetone n'en fasse nulle mention.

(b) Plinius lib. 14. sub fin. pag. m. 160.

APOLLONIUS, *pag. 287. col. 1. effacez les trois dernieres lignes de la remarque H, & lisez ainsi:* Agresphon nous pouvons donner Demetrius Magnes. Quelques savans y veulent joindre Denys de Sinope, & Simaristus, mais ils se trompent. Voiez la remarque *B* de l'article (c) de ce Demetrius.

(c) Ci-dessous pag. 1024. col. 2.

APULÉE, *pag. 296. col. 1. avant la remarque R ajoûtez:* Au reste je viens de m'apercevoir, que la Croix du Maine & du Verdier Vau-Privas ont parlé d'une traduction qui pourroit bien être anterieure à celle de Jean Louveau. Ils disent (d) que Georgé de la Bouthiere, ou de la Boutiere natif d'Autun a mis en François la Metamorphose ou l'Ane d'or d'Apulée. L'un dit que cette version fut imprimée *à Lyon par Jean de Tournes & Guillaume Gazeau l'an* 1553. L'autre (e) qu'elle fut imprimée *par Jean de Tournes* 5516. Il y a une faute d'impression dans cette derniere date, & il est assez aparent que pour remettre les chifres dans leur bon ordre il faut lire 1556. Or comme le même bibliothecaire a dit (f) que la traduction de Jean Louveau fut imprimée l'an 1558. on a lieu de supposer qu'elle fut posterieure à celle de George de la Bouthiere.

(d) La Croix du Maine pag. 118. Du Verdier pag. 446.

(e) Du Verdier.

(f) Idem pag. 716.

ARAGON (Jeanne d') *pag. 299. col. 2. avant la remarque AΔ ajoûtez:*

LE MEME Jerôme Ruscelli dont j'ai parlé ci-dessus, qui s'emploia avec tant de zéle à immortaliser Jeanne d'Aragon, se mit en grans frais pour faire que les loüanges de Marie retentissent de toutes parts. Il ne se contenta pas de se servir des expressions les plus fortes que son imagination lui put suggerer, pour peindre les perfections de cette Dame: il recueillit encore plusieurs pieces de poësie où elle avoit été encensée par les plus beaux esprits du tems, & il les fit imprimer à la fin de son commentaire sur un sonnet de Jean Baptiste d'Azzia Marquis de la Terza. Ce sonnet fut composé à la loüange de *l'Illustrissima & Eccellentissima Signora la Signora donna Maria d'Aragona, Marchesa del Vasto.* Ce commentaire de Ruscelli fut imprimé à Venise l'an 1552. in 4. *per Giovan Griffio*, & contient 73. feuillets. La Marquise y est representée comme la beauté archetype & le *creaturarum forma*, desorte qu'au dire du commentateur, le vrai moien de conoître si les autres femmes sont plus belles les unes que les autres, est de voir si elles ressemblent plus ou moins à celle-là. (i) *Secondo che in altre vedrà le fattezze del volto & di tutto il corpo che habbian somiglianza, ò s'auicino poco ò molto a quelle di lei, così giudicaro, che le bellezze di quelle tali, siano più ò meno perfette, come dal paragon dell'oro habbiamo detto. Et da tale essempio, ò idea, ò più tosto vero archetipo qui in terra della vera bellezza corporale, formar poi le regole, le ragioni, le misure, i gradi & le proportioni della bellezza intera & perfetta.* Il ne la fait pas moins belle quant à l'ame que quant au corps, & il dit que le Giraldi aiant eu l'honneur de la voir, & de l'entendre parler demeura tout interdit pendant quelque tems, & incertain si elle étoit plus aimable à cause de sa beauté, qu'adorable à cause de son esprit. (k) *Al cospetto di questa dominissima Signora condottosi già il Signor Giovan Battista Giraldi Cinthio, & contemplando attentissimamente l'una & l'altra bellezza che à gli occhi del corpo & à quei della mente gli si rappresentavano dalla vera bellezza del volto, dallo splendor de gli occhi, dalla suavità della favella, dalla leggiadria & maestà del sembiante, & dalla maraviglia de' modi & delle maniere veramente angeliche, stette lunga pezza tra se stesso attonito, & stupefatto, & dalla somma bellezza del corpo, che primieramente s'offerina à gli occhi suoi, dinea tosto risoluersi, che questa fosse da lui da amarsi sopra ogn'altra cosa mortale. Poi passando subito col pensiero à quella dell'animo, che gli si rappresentavano per quei modi & per quelle maniere già dette, si mutava di opinione, & risolueasi, che quella sola bellezza dell'animo, devesse come cosa divina & celeste, con intera humiltà & divotione adorarsi.* Le madrigal qu'il composa sur ce problême se trouve à la suite de ce passage.

(i) Ruscelli lettura sopra un Sonetto dell' Illustriss. Signor Marchese della Terza alla divina Signora Marchesa del Vasto fol. 57.

(k) Id. ib. verso.

ARAGON (Isabelle d') *pag. 301. lig. 25. ajoûtez:* Nôtre Isabelle mourut le 11. de Fevrier 1524. comme on l'a marqué dans son épitaphe raportée par Mr. Misson au 2. tome * de son voiage d'Italie.

* Pag. 41. de la 3. edition.

ARETIN, *page 312. colonne 2. ligne 12. avant la fin effacez* Archevêque, *& mettez* (g) Evêque. *Page* 323. *colonne 1. ligne 1. effacez* Archevêque, *& mettez* Evêque.

(g) Et non pas Archevêque comme dit Lassius ubi infra.

ARIMANIUS, *pag. 331. lig. 10. ajoûtez:*

Ce que je viens de dire a été tiré d'un auteur qui l'avoit pris de Plutarque, dont je raporterai ‡ ailleurs le passage tout entier. On remarque que le Roi de Perse voiant Themistocle se refugier auprès de lui, pria ‡ Arimanius d'inspirer toûjours de telles pensées à ses ennemis qu'ils exilassent leurs plus braves gens. C'est une preuve que les Perses consideroient Arimanius comme une divinité qui (B) ne se plait qu'à faire du mal. On entendoit sans doute la même divinité

‡ Dans la remarque C de l'article Manichéens & dans la remarque F de l'article Zoroastre.

‡ Plut. in Themist. pag. 126.

nité lors que sur les plaintes que fit Darius contre le Demon de la Perse, en aprenant que la Reine son épouse étoit morte prisonniere d'Alexandre, on lui repondit, * *à l'égard des honneurs de la sepulture &c. vous n'avez aucun sujet d'accuser le † mauvais genie de la nation. Il n'a rien manqué de leur premiere fortune à vôtre femme, à vôtre mere, & à vos enfans, que de voir vôtre lumiere que le Seigneur Oromasdes remettra dans son éclat.* Nous voions dans ces paroles l'oposition que faisoient les Perses entre Oromasdes & Arimanius.

* *Id. in Alexandro pag. 682.*

† Τὸν πονηρὸν δαίμονα. *Id. ibid.*

A la même page trois lignes avant la fin de la 1. col. ajoutez:

(B) *Que les Perses consideroient Arimanius comme une divinité qui ne se plaisoit qu'à faire du mal*] Si l'on vouloit me nier cela, on me pourroit objecter que le Roi de Perse eut un grand plaisir d'avoir gagné Themistocle, il croioit donc que ce seroit une très-bonne fortune pour son païs, que de telles gens fussent exilez par leur patrie, & qu'ils se refugiassent à sa cour; lors donc qu'il prioit Arimanius d'inspirer à ses ennemis la resolution de banir leurs plus braves citoiens, il lui demandoit une grace très-insigne, & par consequent il le regardoit comme une cause bienfaisante en quelques rencontres à l'egard des Perses. Je repons que c'est un raisonnement qui ne prouve point ce qu'on veut prouver. Ce Monarque ne s'écartoit pas des idées de ses Theologiens; il ne consideroit Arimanius que comme un être malfaisant; il ne lui demandoit l'exil des grans hommes de la Grece qu'entant que cela étoit prejudiciable à ce païs-là. C'étoit une action du ressort & du goût d'Arimanius, entant qu'elle étoit injuste & pernicieuse par raport aux villes qui exiloient. Mais entant qu'elle procuroit du bien aux Perses elle ne lui étoit pas agreable, & ce n'étoit point sous cette notion qu'on le prioit d'y travailler. En un mot pour resoudre cette objection, il suffit de dire que les choses de ce monde étant si mélées, qu'ordinairement parlant un païs profite du malheur de l'autre, Arimanius ne pouvoit presque rien faire qui fût purement & simplement pernicieux; il en resultoit toûjours quelque utilité ou par accident, ou de quelque autre maniere. Mais comme il ne faisoit une chose qu'à cause du mal qu'il y voioit, on ne peut pas pretendre qu'il fût le principe d'aucun bien. Il eût empêché s'il l'eût pu que les Perses ne trouvassent quelque avantage dans le prejudice d'Athenes. Il est donc vrai que la priere dont nous parlons, ne prouve pas qu'on le regardât autrement que comme un être qui ne se plaisoit qu'à nuire.

ARISTARQUE, *pag. 335. col. 2. à la fin de la premiere note marginale ajoûtez:* Mr. Wallis le publia en Grec avec la version Latine de Commandin l'an 1688. & il l'a inseré au 3. tome de ses œuvres mathematiques imprimé à Oxford l'an 1699.

ARTABAN, *pag. 384. col. 2. à la fin de la citation o ajoûtez:* Voiez la remarque *IA* de l'article de Pericles à la fin.

ARTEMISE, *pag. 394. col. 2. lig. 43. après* il s'agit, *ajoutez:* Sarasin faisant parler Mr. Menage dans le dialogue, *s'il faut qu'un jeune homme soit amoureux*, lui fait debiter qu'Artemise, la même Artemise qui fut si affligée de la mort de son mari, (a) *qui se noioit le visage de pleurs*, & *qui disoit aux Astres qui n'en pouvoient mais*

(a) *Oeuvres de Sarasin p. m. 181.*

Tout ce que fait dire la rage
Quand elle est maîtresse des sens,

devint ensuite amoureuse de Dardanus, & qu'il n'y a point *de Coquette declarée qui ne tint à honte d'avoir eu les emportemens de cette Reyne.* Là-dessus on cite ce que Scaliger raconte. Voilà donc encore un bel esprit ou plûtôt deux, Mr. Sarasin, & Mr. Menage trompez par le savant Scaliger.

ATHENÉE, *pag. 404. à la note marginale d effacez depuis* selon Gesner *inclusivement jusqu'à la fin, & lisez ainsi,* cap. 31. pag. 104. edit. 1531. ex officina Frobeniana. Voici les paroles: *Sanga Romanus poeta lepidus, cujus beneficio Athenaeum Latinum legimus.* Mais ces cinq dernieres paroles ne se trouvent point à l'édition de Bâle 1561. *per Henricum Petri & Petrum Pernam:* ce qui montre que Paul Jove avoit reconnu qu'il s'étoit trompé.

AVERROES, *pag. 421. col. 2. lig. 19. ajoûtez:* Ce n'est pas que je veuille rejetter ce qu'on lit dans quelques auteurs, que l'Empereur Frideric II. qui a fleuri avant saint Thomas & après Averroes, fit mettre en Latin les livres de cet Arabe. On peut inferer cela de ces paroles de Cuspinien; (b) *Libros multos ex Græco & ex Arabico Latinos fieri curavit, inter quos & Aristotelis volumina fuerunt, & multa medicorum:* & de ce passage de Wolphgang Hungerus dans ses notes sur Cuspinien; (c) *Curavit quoque has fieri translationes operum Aristotelis, & scriptorum medicinæ, ex linguis Græca & Arabica, quæ in hunc usque diem in scholis lecta sunt, atque etiamnunc leguntur: & Bononiam easdem misit, ut Academiæ offerrentur, quod ejus ex epistolis apparet.* Voiez aussi la chronique (d) de Carion où il est dit nommément, que cet Empereur fit traduire l'Almageste de Ptolomée, & plusieurs ouvrages (e) d'Aristote, de Galien, & d'Avicenne &c. Vous trouverez les mêmes noms dans le theatre de Matthæus (f), sous la citation du 7. livre des Annales d'Aventin, & de la Chronique de Carion. Je ne sai pourquoi on ne nomme pas Averroes, & cependant je m'imagine qu'il est un de ceux qui furent traduits par les soins de cet Empereur. Je voudrois savoir comme je l'ai deja dit, comment s'apelloient ceux qu'il emploia à traduire ces écrivains.

(b) *Cuspinian. in Friderico secundo imp. pag. m. 419.*

(c) *Volphg. Hungerus annotat. in Cuspinianum pag. m. 150.*

(d) *Pag. m. 481.*

(e) *Peucer. in Chron. Carionis lib. 5. pag. m. 684.*

(f) *Pag. m. 950.*

S. AUGUSTIN, *pag. 426. col. 1. lig. 3. avant la fin effacez:* Contre les Benedictins au sujet de l'édition du 10. tome, *& mettez,* (g) de l'Abbé D * * * aux R.R. P.P. Benedictins de la Congregation de saint Maur sur le dernier Tome de leur édition de saint Augustin. *A la même page effacez la 1. note marginale de la 2. col. & à la lig. 6. de la même col. effacez:* on croit que ces savans Peres donneront des eclaircissemens là-dessus, & qu'ils satisferont le public à l'egard de ce reproche. On va contrefaire à Amsterdam leur. *& mettez,* Ces sçavans Peres ont donné des éclaircissement là-dessus, & ont satisfait le public à l'egard de ce reproche. Voiez la lettre d'un Theologien à un de ses amis sur un libelle qui a pour titre *lettre de l'Abbé* * * * &c. Elle fut achevée d'imprimer le 22. de Fevrier 1699. & contient 88. pages in 12. Mais elle n'a point terminé le different. Il a paru un (h) *Memoire d'un Docteur en Theologie adressé à Messeigneurs les Prelats de France, sur la reponse d'un Theologien des PP. Benedictins à la lettre de l'Abbé Allemand*, & l'on soutient dans ce memoire que tous les reproches qui avoient été faits aux Benedictins sont justes, & que ces Peres y ont très-mal repondu. On remarque (i) qu'ils ont envoié de Rouen à Paris une seconde reponse à l'Abbé Allemand, & que le Pere de sainte Marthe *souffre mesme, dit-on, volontiers qu'on la luy attribuë.* Les Benedictins ont repliqué, & n'ont point fait taire leurs antagonistes. Il a paru d'autres ecrits pour & contre, dont je ne sçaurois donner le detail, puis que je n'en ai vu qu'une petite partie. J'ai vu le livret intitulé, *La conduite qu'ont tenu les Peres Benedictins depuis qu'on a attaqué leur Edition de S. Augustin.* Il contient 79. pages in 12. & il a été imprimé l'an 1699. On y aprend entre autres choses 1. qu'avant qu'ils eussent rien publié pour leur defense, (k) *un inconnu . . . leur adressa un Ecrit, qu'il eut soin de faire debiter dans tout Paris, avant que de leur en envoyer aucun Exemplaire.* 2. Qu'il avoit donné pour titre à son ouvrage. *Lettre d'un Abbé Commendataire aux Reverends PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur.* 3. Que comme celle que l'Abbé Allemand avoit écrite contre ces Peres s'étoit apellée, *la Benedictine Allemande*, on apella celle-ci, *la petite Benedictine*, & tout le monde disoit que la cadette valoit bien l'aînée. 4. Que (l) *l'Auteur fait personnage depuis le commencement jusqu'à la fin, & ne parle le langage des Jansenistes que pour mieux se faire entendre des BB.* 5. Que (m) *la petite Benedictine* piqua & reveilla les gens du parti, qu'ils songerent dès lors à soutenir le nouvel Augustin, & que Mr. l'Abbé du Guay alla à l'Abbaïe offrir sa plume à la Congregation de S. Maur. 6. Que (n) *la petite Benedictine* n'avoit pas encore été vue de tout le monde, qu'une autre plus petite & plus agreable se montra tout-à-coup. Elle étoit intitulée, *Lettre d'un Benedictin non reformé aux Reverends Peres Benedictins de la Congregation de S. Maur*, & venoit de la même source que la petite Benedictine. 7. Que (o) les Benedictins deliberoient encore quand on vit prendre l'essor à une quatrième Benedictine, qui *étoit d'un serieux à faire croire qu'elle sortoit veritablement d'un Cloître.* Elle avoit pour titre, *Lettre d'un Benedictin Reformé de S. Denys, pour servir de Réponse à l'Abbé Allemand, à l'Abbé Commendataire, & au Benedictin non reformé.* 8. Que (p) la premiere reponse des Benedictins partit de saint Denis, & que tout le monde l'a attribuée à Dom-Lamy. Elle est intitulée. *Lettre d'un Theologien à un de ses amis sur le libelle qui a pour titre, lettre de l'Abbé* * * * *aux Rds. PP. Benedictins &c.* 9. Qu'on (q) vit paroître une autre reponse qu'on n'attendoit pas, c'est celle que Dom de sainte Marthe s'est vanté d'avoir faite en moins de deux jours; elle a pour titre, *Reflexions sur la*

QUELQUES circonstances du demêle des Benedictins & des Jesuites au sujet de l'edition de saint Augustin.

(g) *Imprimée l'an 1699. elle contient 72. pages in 12.*

(h) *Imprimé l'an 1699. il contient 128. pages in 12.*

(i) *Page 121.*

(k) *Pag. 24.*

(l) *Pag. 25.*

(m) *Pag. 28.*

(n) *Pag. 29.*

(o) *Pag. 31.*

(p) *Pag. 35.*

(q) *Pag. 40.*

lettre d'un Abbé d'Allemagne &c. 10. Que (†) du consentement de tout le monde, le meilleur ouvrage qui se soit fait jusqu'ici sur l'affaire de l'edition est celui qui a pour titre, *Memoire d'un Docteur en Theologie, adressé à Messeigneurs les Prelats de France, sur la Reponse d'un Theologien des Benedictins à la lettre de l'Abbé Allemand.* 11. Qu'un (a) homme plus sçavant que poli fit courir un manuscrit contre Dom de Ste. Marthe, & l'intitula *Ste. Marthe mauvais Theologien, & bon Janseniste*; qu'au (b) manuscrit du sçavant succeda le manuscrit de je ne sçai quel melancolique de mauvais goût. La piece avoit pour titre, *Antimemoire pour servir de preservatif contre les calomnies du P. de Ste. Marthe*: & (c) que le manuscrit du melancolique fut suivi d'un autre qu'on a attribué à un Jesuite. Il est intitulé *Vindiciæ Petavii.* 12. Que dans le livre (d) intitulé *Solution de divers problèmes*, & attribué à Mr. du Guet, les Jansenistes prenent hautement en main la defense des Benedictins. 13. Qu'il (e) a paru une troisiéme (f) reponse des Benedictins; qu'elle est intitulée *Vindiciæ S. Augustini à PP. BB. adornatæ*; qu'elle a precedé la plupart des écrits dont j'ai fait mention jusques-ici; qu'elle n'est presque qu'une traduction de la reponse du P. Lamy; qu'elle est faite sous un nom emprunté &c.

J'ai vu aussi un ouvrage que l'on attribue à Dom Lami: c'est une *plainte de l'Apologiste des Benedictins à Messeigneurs les Prelats de France sur les libelles diffamatoires que l'on répand contre ces Religieux & contre leur Edition de S. Augustin. Avec une sommation aux Auteurs de ces libelles de paroistre devant Monseigneur l'Archevesque de Paris*; & une *Instruction du procez que l'on fait aux Benedictins sur leur Edition de saint Augustin.* Tout cela comprend 88. pages in 8. L'auteur aiant demandé aux Prelats le châtiment de ses adversaires remarque, que *la (g) difficulté . . . est de sçavoir qui sont ces esprits* inquiets *& seditieux* qui ont attaqué les Benedictins. *Elle n'est pas si grande qu'on le pourroit croire*, ajoute-t-il. *Il est vray qu'ils se gardent bien de se nommer dans leurs Libelles: mais les RR. PP. Jesuites prennent tant de soin de s'en faire honneur dans le monde, & ils se découvrent d'ailleurs par tant d'endroits, dans ces seditieux écrits; qu'on ne peut les y méconnoistre sans prendre plaisir à s'aveugler soy-mesme.* Il propose ensuite ses conjectures, & aprés quelques considerations generales il donne (h) *quelque chose de plus precis & de plus decisif. Et déja*, dit-il, „pour la Lettre de l'Abbé Allemand, quand ces PP. „ne s'y seroient pas rendus reconnoissables à l'air, à „la voix, à l'accent, aux principes, à la doctrine; „c'est un fait qui ne paroist plus aujourd'huy ny contesté, ny desavoüé de personne, que c'est le Pere „*Langlois* Jesuite du College de Louis le Grand, qui „en est l'Auteur. Et assûrement ce bon Pere ne pretendoit pas qu'on l'ignorât, puis que le debit de son „ouvrage s'est fait mesme dans le College d'une maniere assez publique. Pour les autres Libelles, comme la Lettre de *l'Abbé Commendataire*, & celle du „*Moine non reformé*, outre qu'on sçait encore qu'ils „en ont fait des presens dans le monde, & qu'ils y „ont fait trophées de leurs pretenduës victoires: „Combien de fois ont-ils pris plaisir à s'y caracteriser, à s'y nommer, à s'y faire regarder comme nos „parties. Il est bon, Messeigneurs, de vous „faire voir sous quelles livrées & de quelles couleurs „ils s'y depeignent, je ne me serviray que de leurs „propres termes. Considerez (dit-on dans ces Lettres) *ce que sont les Jesuites, ces gens que vous pouvez soupçonner d'estre vos parties? Prenez-les pour „modelles en cette matiere. Ils répondent à tout.*„ Aiant ramassé plusieurs autres caracteres il continuë de cette façon. „Je (i) ne pense pas qu'à tous ces „traits on puisse douter que ce sont des Jesuites: mais „on dira que ce ne sont que quelques particuliers en „petit nombre. D'accord; on sçait que ce ne peuvent estre que quelques particuliers: on n'a jamais „vû de Corps entiers presser leurs mains pour faire „une mesme lettre. Mais n'a-t-on pas sujet d'attribuer des écrits à tout un Corps, lors qu'on en parle communement, dans ce Corps avec approbation „& complaisance? Que dis-je? Lors qu'on s'en fait „honneur, qu'on en distribuë les presens, qu'on en „fait trophée dans le monde comme l'on sçait que les „Jesuites le font si souvent de ces belles lettres? En „un mot, Messeigneurs, quelques scandaleux „que soient les écrits faits par les particuliers d'un „Corps, on a sujet de les attribuer à tout ce Corps, „lors que les Superieurs ne se mettent pas en peine „d'en arrester le cours: ou lors que n'en estans pas „les maistres, ils ne témoignent pas par un acte public qu'ils les desaprouvent: lors qu'ils ne font pas „eux-mesmes aux personnes offensées des reparations „aussi éclatantes que les injures & les calomnies l'ont „esté. C'est par cette regle qu'on a toujours regardé „comme l'ouvrage du Corps des Jesuites l'écrit scandaleux de la *Comedie des Moines*, où presque tous les „Religieux sont traitez avec une indignité & une derision qu'on auroit peine à pardonner aux plus déchainez Heretiques. On l'a, dis-je, justement attribuée à tout le Corps, quoy que composée & „joüée par leurs jeunes gens: parce qu'il n'a jamais „paru que les Superieurs en ayent fait nulle satisfaction, nulle justice.„ Il fait voir aprés cela que (k) c'est à Mr. l'Archevêque de Paris à juger du diferent, & il somme (l) ses parties de paroître en personne à ce Tribunal, *& de prouver leurs diverses accusations, à peine, s'ils manquent à l'un ou à l'autre, de se voir condamnez comme calomniateurs, & leurs Libelles censurez comme diffamatoires. Mais pour ne leur donner pas lieu d'abuser d'une citation vague & indeterminée pour le temps, & de peur aussi de les presser de trop prés, nous leur accordons deux mois de temps à compter du jour que nostre citation sera devenuë publique à Paris.* Enfin il montre quel est l'état de l'afaire, & pas dans l'instruction du proces il refute diverses choses publiées contre les Benedictins.

(†) Pag. 64.

(a) Pag. 47.

(b) Pag. 50.

(c) Pag. 51.

(d) Pag. 67.

(e) Pag. 68.

(f) *C'est sans doute celle dont on avoit parlé dans la page 64. en raportant ces paroles tirées d'une lettre manuscrite de Mr. Simon au Pere Martianai.* Un Benedictin nommé Dom Bernard de Montfaucon . . . a fait une vigoureuse reponse à l'Abbé Allemand, imprimée, avec la permission du Maître du sacré Palais.

(g) Pag. 10.

(h) Pag. 12.

(i) Pag. 20.

(k) Pag. 23.

(l) Pag. 24.

J'ose dire que Mr. l'Archevêque de Paris & un Concile National même se seroient trouvez embarassez dans le jugement d'une telle cause; car outre que les questions du Jansenisme sont toutes pleines d'equivoques, deux communautez puissantes & bien lettrées qui ont chacune leurs amis & leurs ennemis, peuvent tailler beaucoup de besogne, & faire naître des incidens à l'infini. Le meilleur expedient lors qu'il s'éleve de ces disputes est de recourir au bras seculier, comme à un Dieu de machine qui vienne couper le nœud. C'est ce qui est arrivé dans celle-ci. Le Roi ordonna à Mr. le Chancelier d'écrire une (m) lettre à Mr. l'Archevêque de Paris, afin qu'il ne fût plus parlé de cette querelle, & que les parties cessassent de rien publier là-dessus. Mais quoi qu'il en soit, l'on peut dire que les Benedictins prirent le parti le plus raisonnable qu'il y eût à prendre, tant pour montrer qu'ils se tenoient bien assûrez de leur fait, que pour arrêter le cours des libelles. Ils demanderent une procedure reguliere où leurs accusateurs fussent obligez de se nommer, & de prouver juridiquement les faits en question. Sans cela on ne sçauroit se promettre une bonne issuë; car dans les causes mêmes les plus mal fondées, ceux qui ont la liberté de ne plaider qu'au tribunal du public par des livrets anonymes, se trouvent toûjours en état de faire les fiers, & d'insulter, & d'etourdir, pourvu qu'ils ne manquent ni d'écrivains, ni d'imprimeurs. Un simple particulier qu'il ait raison ou qu'il ait tort, se voit reduit au silence dès que ses factums ne se vendent plus, il ne pourroit pas les continuer sans soutenir la depense de l'impression, & il ne peut pas la soutenir. Cet inconvenient ne se trouve pas dans une communauté riche & puissante, comme celle des Benedictins & comme celle des Jesuites.

On va contrefaire à Amsterdam cette.

Ausone, *pag. 437. col. 1. avant la remarque G ajoûtez:*

N'aiant pas le (n) livre du Pere Lacarry je suis obligé de me contenter de ce que j'en trouve dans le Journal des Savans. „(o) La double Prefecture „d'Ausone, qui a donné tant de peine à Scaliger, „y est traitée fort nettement. On voit que l'an 378. „Ausone fut Prefet du Pretoire des Gaules & d'Italie avec son fils Hesperius, mais il ne fut Prefet d'Italie que jusques environ le mois de Juillet, qu'un certain Antoine fut créé Prefet du Pretoire d'Italie, comme il est marqué dans le Code. „Ainsi la Prefecture d'Ausone & d'Hesperius dans „l'Italie fut interrompuë par Antoine, mais il la reprit avec son fils en 379 & continua celle des Gaules „avec luy sans nulle interruption pendant les années „378. & 379.„ Cette hypothese & cette chronologie ne sont pas conformes au sentiment du Sieur Rubeins que j'ai raporté. Si j'avois le livre du Pere Lacarry je saurois peut-être lequel des deux a developé plus exactement cette matiere.

B Anylas, *pag. 444. col. 1. lig. 15. ajoûtez:*

J'avois esperé que Mr. Chevreau ne prendroit pas en mauvaise part les petites notes critiques que l'on vient de voir, & comme j'avois pour lui toute l'estime qui étoit duë à son grand merite, je les aurois suprimées, si j'avois prevu qu'elles le chagrineroient: mais je le croiois au dessus de toute atteinte de fâcherie pour si peu de chose. Je m'étois imaginé qu'il s'apliqueroit ce que j'avois dit dans ma (p) premiere preface, & il etoit assûrément du nombre de ces auteurs qui ne doivent point redouter les petites pertes. Ainsi j'ai été surpris de sa sensibilité imprevuë, & fort fâché de ce qu'il s'étoit fâché. Il y a des

(m) *Voiez la troisiéme dans les Lettres historiques du mois de Janvier 1700. pag. 99.*

(n) *Intitulé Historia Galliarum sub præfectis Prætorio Galliarum.*

(o) *Journ. des Savans du 22. Avril 1675. pag. 215. edit. de Holl.*

(p) *Voiez ci-dessus pag. 354.*

per-

personnes illustres qui pourront rendre temoignage qu'en lui souhaitant une vie encore plus longue qu'elle (a) n'a été, je me fondois non seulement sur ce qu'il etoit un ornement de son siecle, mais aussi sur le desir qu'il put lire dans cette seconde édition les sentimens de mes respects, & l'eclaircissement d'une chose qui avoit été exprimée d'une façon ambigué. Je m'imagine que cette equivoque a été la grande source de son mecontentement. Il a cru que la ligne ponctuée, *& cependant* . . . . cachoit beaucoup de venin: c'est un vuide que son imagination a rempli d'idées desobligeantes, & je souhaitois qu'il sçût que selon ma veritable pensée il ne faut trouver dans cette lacune que la representation generale de l'impossibilité d'eviter les fautes, quelque habile que soit un auteur qui entreprend un ouvrage à grands details.

Mais venons au fond. Mr. Chevreau reconoit lui-même la solidité de ma premiere remarque, puis qu'il avoue (b) *qu'il eût été mieux de mettre* trois freres encore enfans, *pour ôter toute équivoque, & qu'il devoit s'expliquer plus clairement que beaucoup d'Auteurs qui l'ont ecrit de même avant lui.* Pour ce qui regarde les phrases que j'ai dit que les anciens auteurs n'ont point prêtées à saint Babylas, Mr. Chevreau (c) cite *George le Syncelle* & *Paul Diacre*; mais sont-ce des auteurs qu'on puisse apeller anciens par raport au tems du martyr dont il s'agit? N'ont-ils pas vécu vers la fin du VIII. siecle? Enfin il cite plusieurs ecrivains la plupart modernes qui ont dit que Babylas fut tué par Numerien, & il raporte (d) ces paroles de Mr. de Tillemont, *il faut avouer que l'histoire de saint Babylas est embarrassée de plusieurs dificultez insurmontables à nôtre foiblesse.* Je conviens que tout cela peut servir d'excuse à ceux qui *parlent peu exactement du martyre de saint Babylas*; mais il sera toujours permis de remarquer, qu'ils n'ont point choisi ce qu'il y avoit à dire de moins inexact sur cette matiere.

Je suis fort persuadé que Mr. Chevreau a trouvé des fautes dans mon ouvrage. On y en peut trouver beaucoup sans avoir le quart des lumieres d'un si habile homme. S'il eût donné des exemples de ce qu'il a dit (*) en general touchant ces fautes *essentielles contre nôtre langue*, & touchant ces *expressions basses & burlesques, obscures & entortillées*, je me croirois obligé ou de disputer là-dessus, ou de passer condamnation, & je prendrois sans nulle peine ce dernier parti pour peu que je visse que la raison le demandât; mais puis qu'il n'a rien marqué, on trouvera bon que je prenne pour des reproches (i) vagues cet endroit-là de son livre. Il m'a reproché en particulier une espece de contradiction concernant un homme *qui a dès long tems*, dit-il (k), *mon idole.* Je suis sûr qu'il auroit omis cela, s'il avoit vu comment je me suis justifié (l) sur ce chapitre. Et pour ce qui est *des mots* qu'il assure (m) *que les oreilles delicates ne peuvent souffrir*, on verra dans un éclaircissement à la fin de cet ouvrage ce que j'ai à lui repondre. Je voudrois bien meriter tout ce qu'il observe (n) dans la retorsion de la periode qui finit par *cependant* . . . & je m'estimerois trop heureux si l'on vouloit m'excuser sur la raison, qu'il est impossible ou presqu'impossible de ne pas faire beaucoup de fautes dans un ouvrage tel que celui-ci. Je ne pense pas que je me fusse jamais engagé au travail de ce Dictionaire, si j'eusse prevu que toute mon attention à éviter les meprises, ne m'empêcheroit pas de me tromper fort souvent & bien lourdement.

(a) *Il est mort le 15. de Fevrier 1701. âgé de 87. ans & quelques mois. Voiez le Journal de Trevoux Mars & Avril 1701. pag. 241. édit. de Holl.*

(b) *Chevræana 2. part. pag. 321. édit. de Holl.*

(c) *Ibid. pag. 321.*

(d) *Ibid. pag. 329. 330.*

(*) *Chevræana 2. part. pag. 320.*

(i) *Confer quæ infra pag. 1591. col. 1. dans la remarque C de l'article* Roy *à la fin.*

(k) *Ibid.*

(l) *Dans mes reflexions sur un imprimé qui a pour titre* Jugement du public *&c.*

(m) *Ibid.*

(n) *Chevræana ibid. pag. 330. 331.*

BAGNI, *page* 450. *lig.* 1. *du texte, & lig.* 10. *de la* 1. *colomne effacez:* si je ne me trompe.

Pag. 449. *col.* 1. *lig.* 3. *&* 4. *de la remarque A effacez depuis* je doute, *jusqu'à* de batême) *inclusivement, & mettez* mais il ne faloit point separer le nom de Guido.

A la 2. *col. de la même page avant la remarque B ajoûtez:*

UN MEMOIRE manuscrit de Mr. Baudrand porte 1. Qu'il ne fut point fait Cardinal à la recommandation de la France, *quoi qu'on l'assûre dans l'histoire du ministere du Cardinal de Richelieu, mais purement par le Pape comme Nonce du Saint Siege, qui est ce que l'on accorde fort souvent aux Nonces en France, en Espagne, & à la Cour de l'Empereur.* 2. Qu'il y a erreur dans ces paroles de Gassendi que j'ai raportées: (e) *Accepto Parisiis purpurato pileo Romam rediit.* „Le Pape n'envoye point le chapeau rouge aux Cardinaux qu'il fait, mais il faut qu'ils l'aillent querir à Rome; car le Pape n'envoye que la calote d'abord par le courier, & ensuite le bonet rouge par un de ses cameriers. Ainsi les Cardinaux de Richelieu & Mazarin n'ont jamais eu le chapeau rouge, parce qu'ils ne furent pas à Rome depuis leur promotion; il n'y a eu depuis plus de 120. ans que le Cardinal Infant, à qui le Pape envoya le chapeau rouge en Espagne par une faveur particuliere, à cause du Roi d'Espagne son frere.„ Tout cela est bien curieux; mais neanmoins Mr. Baudrand n'a point dû trouver de faute dans les paroles de Gassendi, puis qu'elles ne signifient pas que ce Cardinal avoit reçu le chapeau rouge; elles signifient seulement qu'il avoit reçu le bonnet rouge. Gassendi se sert du mot *pileo*, & non pas du mot *galero*.

(e) *Ci-dessus lettre f.*

BANDOLE, *pag.* 469. *lig.* 7. *ajoûtez:* Il fit aussi imprimer dans la même ville en 1609. in 4. les parallêles de Cesar & de Henri IV. à la tête des commentaires de Cesar traduits en François, & commentez par Vigenere.

BARON, *pag.* 490. *lig.* 28. *après* Université *ajoûtez:* Quelques-uns jugerent (Y) qu'on le traita trop severement.

A la 2. *col. de la même page,* 9. *lignes avant la fin ajoûtez:*

(Y) *Quelques-uns jugerent qu'on le traita trop severement.*] Les extraits que Mr. Des-Maizeaux a eu la bonté de m'envoier d'un livre de Thomas Fuller seront ici tout mon commentaire. Ce livre-là est l'histoire de l'Université de Cambrige, & se trouve à la fin du *the Church History of Britain &c. Histoire Ecclesiastique d'Angleterre depuis la naissance de Jesus Christ jusqu'à l'année 1648.* „(f) Il arriva en 1580. une contestation entre Mr. Chadderton & le Docteur Baro Professeur de la (g) Marguerite touchant quelques opinions heterodoxes, que ce Docteur avoit avancées tant dans ses leçons que dans son livre *de Fide*, & dans son commentaire sur Jonas. Ce professeur fit venir en Consistoire (*in Consistory*) Mr. Chadderton devant le Vice-Chancellier, le Docteur Hauford, le Docteur Harvey, & le Docteur Legge, & si d'un côté Mr. Chadderton nia absolument qu'il eût jamais prêché contre Baro, il pretendit de l'autre que ces deux propositions étoient erronées:

„1. *Primus Dei amor non est in natura fidei justificantis.*

„2. *Fides justificans non præcipitur in decalogo.*

„Ils écrivirent l'un & l'autre sur cette matiere, & ils trouverent enfin qu'ils s'accordoient dans leurs expressions, mais quoi qu'ils parussent d'accord dans les termes, leurs sentimens étoient si fort eloignez que cela les mit mal ensemble, & depouilla enfin ce Docteur de son emploi. (h) Ses leçons triennales aloient bientôt finir, & quoi que la coutume ait presque fait un devoir de la complaisance que l'on a de continuer le même professeur après ce terme, lors qu'il n'y a point de raisons pressantes pour faire le contraire, cependant l'Université ne jugea pas à propos de continuer le Docteur Baro dans sa charge, & elle jugea qu'il seroit plus honnête de l'en depouiller alors, & qu'il lui seroit moins dur & moins ignominieux de sortir de son emploi après que son terme seroit expiré. Il le remarqua bien lui-même, & outre cela il previt qu'on s'attendoit qu'il souscriroit aux articles de Lambeth que l'on venoit d'envoier à l'Université, & que même on lui en imposeroit la necessité, à quoi il ne pouvoit pas condescendre. C'est pourquoi il se resolut à quitter la place. Desorte que sa demission ne procedoit nullement de son bon plaisir, ni d'un choix qui vint de lui; il y fut necessairement determiné. Temoin la repartie qu'il fit à un ami qui lui demandoit la raison de sa demission, *Fugio ne fugarer.* Il y a des gens qui trouvent qu'on traita trop rudement une personne du merite du Docteur Baro, car 1. il étoit etranger, & *turpius ejicitur quam non admittitur hospes.* 2. Tous ceux qui nient que Baro fut un savant homme (dequoi ses Ouvrages portent temoignage) font voir eux-mêmes qu'ils n'ont nulle science. 3. C'etoit un homme d'une vie & d'une conversation irreprochable, ce qui paroît en ce qu'on ne l'accusa d'aucun vice, ce qu'on n'auroit pas manqué de faire s'il y avoit eu lieu, lors que Mr. Chadderton étoit si fort échaufé contre lui. 4. Enfin c'etoit un homme âgé qui etoit venu en ce lieu-là depuis plusieurs années, & dans un tems où la place de Professeur n'avoit pas moins besoin de lui qu'il pouvoit avoir besoin d'elle, & qui avoit épuisé ses forces à la bien remplir. D'autres soutiennent que dans de semblables cas où il s'agit de la conscience la complaisance ne doit avoir aucun lieu, & que Baro étant etranger avoit introduit une doctrine étrangere pour infecter l'U-

„ni-

(f) *Thomas Fuller hist. de l'Université de Cambrige pag. 145. & suiv. édit. de Londres 1655.*

(g) *Dame Marguerite Comtesse de Richemond, mere du Roi Henri VII. bâtit quelques colleges à Cambrige, & fonda deux chaires de professeur en Theologie, une à Oxford & l'autre à Cambrige. Ceux qui sont sous ce professeur, & de la pension qui y est annexée se nomment* Margaret-Professors. *Jean Fisher Evêque de Rochester fut le premier qui en jouït à Cambrige, Erasme fut le second, & Baro le quatorziéme. Cette note marginale est de Mr. Des-Maizeaux.*

(h) *Ibid. ad ann. 1596.*

„ niverfité la fontaine de la fcience, & de la religion, & „ que ce fut à caufe de cela que l'Archevêque Whitgift „ lui fit ôter fon emploi. „

Voilà Mr. ce font les paroles de Mr. Des-Maizeaux, *ce que dit Fuller, j'ai mieux aimé le traduire à la lettre & parler moins bien, que de courre risque de m'écarter de fon fens.* Il remarque que tous les Anglois écrivent conftamment *Baro* ou *Baron*, & que dans les pieces originales ce Docteur fignoit *Baro*. D'où l'on pourroit conclure que j'aurois dû le nommer *Baro*, & non pas *Baron*, à moins qu'on ne dife qu'il latinifoit fon nom quand il fignoit *Baro*, & que les Anglois l'ont nommé felon la terminaifon Latine. Ce qu'il y a de certain eft qu'en France le nom de famille *Baron*, eft incomparablement plus en ufage que celui de *Baro* qui n'y eft pas pourtant inconu, temoin le continuateur de (*f*) l'Aftrée.

Baron, *pag.* 491. *col.* 2. *lig.* 16. *après* Cardinal *ajoûtez:* Voiez la marge (*g*).

(*f*) *Voiez l'hiftoire de l'Academie Françoife p. m.* 321.

(*g*) *Je ne trouve point dans cette lifte des ouvrages du Dr. Baron l'exercitatio que Mr. de Launoi refute avec une aigreur incroiable dans l'une de fes lettres (la 14. de la 5. partie.) Voiez la remarque F de l'article Launoi (Jean de) au commencement.*

Basta, *pag.* 500. *lig.* 17. *ôtez depuis* fit *jufqu'à* dignité *inclufivement, & mettez.* & le peu de tems qu'il (*X* Δ) vecut après cela firent ceffer les hiftoriens de parler de fes exploits. Il avoit été honoré du titre.

Au commencement de la 1. *col. ajoutez.*

(*X* Δ) *Et le peu de tems qu'il vecut après cela.*] Bonifacio Vannozzi (*a*) dans une lettre datée du mois de Janvier 1608. temoigne que deux lettres de G. M. Praga, écrites le 17. & le 24. de Decembre 1607. lui avoient apris la mort de George Bafta. Je penfe que ce G. M. Praga avoit été Secretaire de ce General. Il s'affligeoit de la perte de ce maître, & fe louoit (*b*) des bontez que le Comte Charles & la Comteffe fa mere lui temoignoient. Je ne remarque cela qu'afin qu'on voie que nôtre General ne mourut point fans pofterité legitime. Les avis qu'on donne à G. M. Praga me font juger qu'il vouloit écrire l'hiftoire de fon maître. Ces avis-là font fort fenfez. Le Vannozzi lui reprefente que fi l'on defire de ne point paffer pour flateur, il faut entreprendre l'hiftoire particuliere d'un évenement fameux où la perfonne dont on veut faire la vie ait eu la principale part. Il lui en indique un par raport à George Bafta, & il ajoûte qu'en s'y prenant de la forte, on a une occafion favorable de faire venir fur la fcéne les actions glorieufes d'un homme fans qu'il paroiffe qu'on ait affecté cela. La grande commodité de cette conduite eft qu'elle n'engage point à parler des imperfections de fon heros, au lieu qu'une hiftoire entiere de la vie demande qu'on le depeigne non feulement felon fes vertus, mais auffi felon fes vices. Or quelque loüable que puiffe être une perfonne, elle a fes defauts, & quelquefois même les mauvaifes qualitez ne font pas moindres que les bonnes. Il cite là-deffus Tite Live eu égard à Annibal. (*c*) *Alcuni per fuggir'il nome d'Adulatore, tanto ambito, quanto dannato, fi danno à fcriver' un' attion publica, ò un tal membro di effa, nella quale habbia parte principale colui, di cui noi intendiamo gloriar l'attioni, e la vita: Verbi gratia, volendofi porre in carta la vita del Sig. Co. Bafta, fi potrebbe pigliare à defcriver' un' accidente della guerra d'Vngheria, fiafi il tumulto, e la feditione de' Ribelli, od altra imprefa, nella quale S. E. haveffe havuto parte principale: & così diffimulatamente metterfi à dir delle fue prodezze con molto propofito, e fuor di fofpetto; che hoggi di per lo più non fi leggono Vite, e narrationi di Grandi, che non habbiano del favolofo: e per cotali Scrittori fon tenuti à dire il vero, e fuggir la menzogna: ftando che, così non fuffi' egli, non vi fia alcuno tanto laudabile, che non habbia i fuoi Nei: Onde faggiamente Livio, dopo una gran diceria à favor d'Annibale, chiufe il periodo così,* Aequabant vitia virtutes. *perche, come peritiffimo Maeftro fapeva, che non fi poteva, ne doveva tralafciar' addietro i cenni de' vitii, del defcritto per virtuofo.* Il remarque (*d*) qu'Annibal qui étoit borgne cenfura le peintre qui lui avoit donné deux yeux, & recompenfa celui qui l'avoit peint en profil. Cela montre qu'il ne vouloit point qu'on mentit ouvertement en fa faveur, & qu'il étoit bien aife qu'on trouvât l'art de diffimuler fes defauts. Le Vannozzi fe jette enfuite fur un precepte Latin qui eft très-beau: (*e*) *Conviene dunque.* Ut veritas ante oculos habeatur, gratia, atque odijs pofthabitis; melius eft enim Hiftoricum, & Politicum, fi non fert ratio temporum, ab hiftoria fcribenda abftinere, quam eam turpiter mentiendo, & adulando, quod plerofque factitaffe Flavius Vopifcus fcripfit, maculare. Reipubl. enim intereft, ne quid omnino, nifi quod fit compertum, & exploratum, in lucem exeat, &c. Cela veut dire que fi le tems ne permet pas de raporter la verité, il vaut mieux s'abftenir d'écrire l'hiftoire, que de la falir de menfonges, car il importe au public que tout ce que l'on imprime foit bien certain. Il conclut (*h*) par une autre regle, *loüer peu, & blâmer encore moins.*

Ceci valoit bien la peine d'une digreffion: j'en fais juges tous ceux qui ont du difcernement.

(*a*) *Vannozzi lettere mifcellanee volume terzo pag.* 189.

(*b*) *Ibid. pag.* 190.

(*c*) *Id. ib. pag.* 191. 192.

(*d*) *Ibid. pag.* 192.

(*e*) *Ibid.*

(*h*) Scrivano a lettera con quel moraliffimo detto, *Lauda parce, & vitupera parcius.* Ibid. pag. 193.

Bathyllus, *pag.* 501. *col.* 1. *lig.* 15. *ajoûtez:*

L'auteur de l'hiftoire des chofes memorables avenues en France depuis l'an 1547. jufques au commencement de l'an 1597. raconte les mêmes chofes. *En ces entrefaites*, dit-il (*i*), *le fieur de Tavanes vint de Bourgongne jufques à trois lieuës pres de Lyon, faifant eftat d'affaillir la ville, mais il en eftoit trop loing: combien qu'il euft lors plus de cinq mil hommes, outre trois mil Italiens conduits par le comte d'Anguefole* (*k*) *& foudoyez du Pape. Ces Italiens qui eftoient les plus grans pillars du monde, trainoient apres eux force chevres, & fe mefloient brutalement avec les beftes &c.* (*l*). Il paroît par tous ces auteurs que le fait dont il s'agit concerne l'an 1562. Mais voici un écrivain qui donne d'autres circonftances. L'hiftoire de France, dit-il, (*m*) „ nous „ rapporte que le Duc de Nevers paffant d'Italie en „ France pour venir au fecours du Roi, dont la Maifon de Guife tâchoit d'envahir la Couronne, fous „ prétexte de Religion, y amena avec lui deux mille „ Chevres couvertes de caparaçons de velours vert, „ avec de gros galons d'or. Elle ne nous laiffe pas en „ même tems lieu de douter à quel ufage fervoient „ ces Chevres, puis qu'elle nous dit qu'autant qu'il y „ avoit d'Officiers c'etoient autant de Maîtreffes pour „ eux, & pour lui. „ Ce Duc de Nevers eft fans doute Louis de Gonzague qui epoufa Henriette de Cleves le 4. de Mars 1565. Or nous ne lifons pas qu'il foit paffé d'Italie en France avec un corps de troupes l'an 1562. fon expedition regarde l'an 1567. Il etoit (*n*) *Lieutenant general dans le Marquifat de Saluces & dans ce qui reftoit du Piemont à la France, & il reçut ordre d'en tirer les Troupes aguerries que l'on y tenoit en referve,* & aiant paié de l'argent que le Pape lui envoia *une partie des montres qui étoient dues* à fes foldats, *il les tira de fon Gouvernement au nombre de treize mile, entra dans le Dauphiné*, leva le blocus de Lion, affiegea & prit Mâcon, & alla joindre le Duc d'Anjou en Champagne (*o*). Voiez Davila au 4. livre (*p*) de fon hiftoire. De deux chofes l'une, ou l'on vit deux fois en France ces chevres là, ou on ne les vit point dans l'armée de Louis de Gonzague: & quoi qu'il en foit, les memoires d'Artagnan pecheront toûjours contre la chronologie, car au tems de ce voiage du Duc de Nevers la maifon de Guife ne tâchoit pas d'ufurper le thrône. Les hiftoriens Proteftans qui parlent des chevres de l'an 1562. ne difent rien (*q*) de femblable touchant les troupes du Duc de Nevers en 1567. Or perfonne n'ignore que leur filence ne foit là-deffus extremement fignificatif.

(*i*) *Pag.* 255 *edit.* 1599.

(*k*) *Theodore de Beze le nomme auffi pag.* 229.

(*l*) *Ce que je fupprime ici eft mot à mot ce qu'on a vu aux dernieres lignes du paffage de Theodore de Beze.*

(*m*) *Memoires d'Artagnan t.* 3. *pag.* 466.

(*n*) *Varillas hift. de Charles IX. t.* 1. *pag.* 102. *edit. de Holl.*

(*o*) *Id. ib. pag.* 103.

(*p*) *Pag. m.* 483.

(*q*) *Voiez d'Aubigné t.* 1 *liv.* 4. *chap.* 12. *pag.* 314. *L'hiftoire des chofes memorables pag.* 329. *La Popeliniere, vraie & entiere hiftoire des troubles liv.* 3. *fol. m.* 104.

Bellai, *pag.* 535. *lig.* 4. *après* livre *ajoûtez.*: Le prologue contient des avis très-importans aux hiftoriens, & des reflexions (D Δ) très-folides fur les indignitez qu'on fait à l'hiftoire.

A la même page col. 2. *avant la remarque E ajoûtez:*

(D Δ) *Avis très-importans aux hiftoriens, & des reflexions très-folides fur les indignitez qu'on fait à l'hiftoire.*] Jamais on n'a eu plus de befoin qu'au tems où nous fommes de faire attention à cela; mais le grand mal eft qu'aujourd'hui la plupart de ceux qui font les fautes cenfurées par Guillaume du Bellai, ne pechent point par ignorance. C'eft la malice, c'eft l'animofité, ou bien l'envie de s'accommoder au goût populaire, & d'en tirer du profit qui engagent à falfifier les relations. Quelle que puiffe être la fource de ce defordre, je mettrai ici un long paffage de cet auteur. Il remarque très-juftement qu'il importe que ceux qui favent les chofes, fe hâtent de les publier, car autrement la peine de remonter jufqu'à la premiere origine devient trop grande. Voici fon vieux Gaulois, „ (*r*) En hyftoire de tant plus eft la tardiveté perilleufe, „ que la vie des mortels eft courte: & fi par ceux qui „ ont cognoiffance & memoire des chofes de leur „ temps, il n'en eft rien mis par efcrit, ceux qui viendront

(*r*) *Guillaume du Bellai prologue des Ogdoades pag.* 435. *& fuiv. edit. de la Rochelle* 1573. *in* 8.

„ dront apres, tant puissent ils avoir bon stile, bon vouloir, & diligence : si n'en pourront ils escrire certainement & à la verité. Ce que desja nous pouvons voir d'aucunes prochaines procendantes (a) annees, desquelles parler au long & veritablement est chose difficile, en partie par la negligence, en partie aussi par la temerite des mesmes hystoriens, qui cependant se plaignent de n'avoir assez digne matiere pour bien emploier leur estude & labeur, lesquels neantmoins eussent beaucoup mieux fait & pour eux & pour nous, de se tenir en repos & à leur ayse, que de semer sous nom d'hystoire, un incogneu recueil de fabuleuses & mensongeres narrations, dont au-jourd'huy nous avons trop plus que d'hystoire. J'ay leu en quelque cronique (ce que je crains que l'on m'estime avoir songé) d'un Roy de France, qui en une apres disnee vint de Compiegne courrant un cerf jusques à Lodun, ce sont cent lieues ou environ. Chacun sçayt que le tant vertueux Prince & de si louable memoire Charles Duc d'Orleans apres avoir esté pres de trente ans prisonnier en Angleterre, pour le service de la couronne de France, à la fin en retourna, & mourut plain d'ans & d'honneur en ce Royaume. Et toutesfois on list, mais c'est en plus de vingt divers aucteurs, qu'il fut à Paris decapité pour crime de leze-majesté. Le Roy d'Escosse dernier, mourut il pas en la bataille qu'il donna contre les Angloys, en l'an mil cinq cens quatorze? Si ay-je leu que de celle bataille il retourna en ses pays victorieux & triumphant. Je me deporte pour eviter prolixité, de plus avant nombrer telles mensonges, lesquelles certes ne sont semees, sinon par la temerité, indiligence, & indiscretion d'iceux hystoriens & croniqueurs, qui plus souvent escrivent pour chose seure, ce que leur aura dit le premier venu, sans faire election ou chois de la personne qui le leur raporte : ou bien en disant selon le bruyt qui aura couru parmy le peuple, auquel à peine peult avoir mot de verité. Dont vient aucunesfoys que les liseurs informes du contraire, plus envys (g) croyent aux autres bons & anciens aucteurs, les estimans avoir escrit de mesmes. Et en avient ainsi que tresbien dit en autre cas le Cardinal Bessarion (h), voyant à Rome tant eslever & canoniser de saincts nouveaux, desquels il avoit cogneue & peu aprouvee la vie, encores moins la façon de proceder à leur canonisation : ces nouveaux saincts (dist-il) me jettent grandement en doute & scrupule, de ce qu'on list des anciens. Et au mien vouloir que tels autheurs & croniqueurs se reposassent, ou qu'à leurs livres ils imposassent nom convenable au contenu, & que ceux qui bien pourroient & sçauroient à la verite en parler, aymassent tant l'honneur & gloire de leur nation, que d'en escrire en tel langage qu'ils sçavent, selon les choses veues par eux, ou entendues par fidele & bien certain raport d'autruy. Alors seroient les gens de lettre qui par apres voudroient les enrichir de stile & diction plus elegante, hors de la peine & ennuyeux travail, de rechercher la verite entre tant de mensonges, contrarietez, & repugnances, qui sont divulgees par les dessusdits croniqueurs, soy confians temerairement à l'ouyr dire du premier trouvé. „

(a) *Je croi que c'est une faute d'impression pour precedantes.*

(g) *C'est-à-dire inviti malaisément.*

(h) *Voiez les paroles de Bodin dans la remarque G de l'article* Launoi (Jean de) *à la marge. Il les aplique aux historiens menteurs qui empêchent qu'on n'ajoûte foi aux autres.*

BELLEAU, *pag.* 546. *lig.* 1. *lisez ainsi* : Belleau (Z) fut *un autre Anacreon.*

A la même page au commencement de la 1. *col. ajoûtez :*

(Z) *Belleau fut un autre Anacreon.*] C'étoit aussi le sentiment d'André du Chesne. Le païs du Perche, dit il (b), „ nous a produict ce docte & gentil Poete entre plusieurs autres, sous le regne de Henri 2. que je pense avoir esté en matieres de gaietez un autre Anacreon de nostre siecle : je dis Remi Belleau, lequel voulut imiter Sannasar aux œuvres dont il nous a fait part. Car tout ainsi que Sannasar Italien en son Arcadie fait parler des Pasteurs en Prose, dedans laquelle il a placé toute sa Poesie Toscane : aussi a fait tout le semblable nostre grand Belleau dans sa Bergerie. „

(b) *Du Chesne Antiquitez des villes de France p. m.* 276.

BENSERADE, *page* 558. *col.* 1. *à la fin de la remarque L ajoutez* : Mr. Menage se trompe quand il supose que la Cleopatre de nôtre auteur fut imprimée l'an 1630. & je m'étonne qu'aiant pu trouver à Paris tant d'occasions de s'assurer de ce fait, il ait negligé de s'en informer, ou de charger de cette recherche quelqu'un de ces jeunes hommes qui frequentoient sa mercuriale. Le hazard m'a fait tomber depuis peu entre les mains un exemplaire de la premiere édition de la *Cleopatre de* (i) *Bensseradde :* & j'ai connu par ce moien que cette piece fut imprimée chez Antoine de Sommaville in 4. & *achevée d'imprimer le 29 jour de Mars* 1636.

(i) *C'est l'orthographe de son nom tant au titre qu'au bas de l'épître dedicatoire & dans le privilege du Roi.*

BERGIER, *pag.* 570. *lig.* 8. *ajoûtez* : Voiez aussi à la fin de ce Dictionaire la dissertation sur le jour, remarque B.

BEZE, *pag.* 584. *col.* 1. *à la fin de la remarque D ajoutez :*

UN (c) DE mes amis professeur celebre à Lausanne aiant lu ce qu'on vient de lire, prit la peine de rechercher ce qui pourroit me fournir quelques eclaircissemens, mais ses recherches furent inutiles, & neanmoins l'extrait que je vais donner de sa lettre est de consequence. „ Je croiois pouvoir vous envoier quelque eclaircissement sur la vie de M. de Beze, & principalement sur sa sortie de cette Academie pour aller à Geneve. Vous laissez sentir qu'il y a là quelque chose de caché. Je sçai bien que l'on a dit, & même un Auteur dont le nom m'est échapé a ecrit que c'estoit pour avoir fait un enfant à sa servante. Cependant si cela étoit on l'auroit sceu à Geneve comme ici, il ne feroit pas sorti avec un congé honorable du souverain, *bona cum venia Amplissimi Magistratus Bernensis*, comme il le dit dans son epitre à son Precepteur Volmar, & enfin il ne seroit pas venu comme il faisoit toutes les années à Lausanne, & n'y auroit pas été si bien receu. On lui faisoit tant d'honneurs que le Conseil lui alloit toujours au devant, comme nos memoires en font foi. „ Je ne saurois dire si l'auteur dont on ne se souvint pas étoit (d) Reboul, cet ecrivain satirique qui fut decapité à Rome (e) pour ses pasquinades.

Pag. 587. *col.* 2. *à la derniere ligne de la remarque O ajoutez :* Il ne faut pas que j'omette que les Jesuites soutinrent que cette fable avoit eté forgée dans le parti Protestant, afin de la leur imputer. Voiez le Scaligerana sous le mot *Vesperus*, & les notes sur la confession de Sanci. Elles donnent un extrait de la lettre qu'ils publierent en 1598. *sous le nom d'un Gentilhomme Savoysien*, où ils *soutiennent que la pretendue lettre à eux attribuée sur la mort & conversion de Theodore de Beze n'étoit qu'une pure imposture de Beze lui-même & des Bezanes de Geneve.* L'Auteur des notes remarque qu'Etienne Pasquier n'eut aucun égard à cela, & que le Jesuite Richeome debita comme certain le conte de la conversion de ce Ministre dans un ouvrage imprimé l'an 1599 (f).

(c) *Mr. Constant de Rebeque.*

(d) *Voiez la satire qu'il intitula* Actes du Synode Universel de la sainte reformation *pag.* 93.

(e) *Voiez les notes sur la Confession de Sanci pag.* 436. *édit.* 1699.

(f) *Tiré des notes sur la confess. de Sanci pag.* 421. *& suiv. edit.* 1699.

BLONDEL, *pag.* 613. *col.* 1. *à la fin de la citation* 0 *ajoutez* : Cette exclamation de Ciceron se trouve dans la preface de Pline.

BOCCACE, *pag.* 619. *col.* 2. *avant la remarque K ajoutez :*

Personne peut-être n'a plus crié contre Boccace que le Vannozzi. Il pretend que la lecture du Decameron a produit tant de courtisanes, que si l'on en savoit le nombre on en seroit epouvanté. *Al fuoco al fuoco*, s'écrie-t il (k), *si facci ravviare, spengasi il seme una volta di così maligna Zizania. Chi potesse contare quante puttane ha fatto il Decamerone del Boccaccio, rimarrebbe stupido, & senza senso; Che cose dicono di lui due Fiorentini sani, & letterati amendue, leggasi in due lettere, una di Francesco Petrarca tra le latine, & una di Bartolomeo Cavalcanti tra le volgari, & intenderallo. Ma che occorre cercar più oltre di quello, che n'habbia giudicato la santa Inquisitione dannandolo! Non si può negare, che l'opera del Decamerone non sia stata di notabil giovamento alla lingua Tosca, della quale egli è veramente Maestro; ma per conto delle materie, & delle cose narrate da esso, in quel suo novelliere, non si può dire, quanto, & quale sia stato, & perseveri tuttavia, il danno, che se ne sente.* Il y a dans cette lettre du Vannozzi plusieurs temoignages de zéle contre les livres d'amour.

(k) *Bonifacio Vannozzi delle lettere Miscellanee vol. primo pag.* 580.

A la même page & colonne à la fin de la remarque K ajoutez : Le Vannozzi remarque que le Decameron même est parsemé de larcins. (l) *In un libro di Novelle, & di bel parlare gentile, anteriore al Boccaccio, & di dove egli cavò alcune delle risposte da lui nel suo Decamerone, è Principe Galeotto, che vuol dire Principe de' Ruffiani, si legge questa così puntualmente*, & de verbo ad verbum descritta. Aiant raporté les paroles de l'écrivain anterieur à Boccace, il observe que le copiste avoit corrompu d'une maniere scandaleuse son original. Les personnages de la copie sont ecclesiastiques, & de bons deviennent mechans : ceux de l'autre auteur étoient laiques & avoient quitté leur

(l) *Vannozzi ubi supra.*

mauvais train. (a) *Io ho copiato qui questa novelletta, dal suso detto libro, acciò si noti il peggioramento, che n'ha fatto il Boccaccio, trasferendola tra le sue, che è quella à punto di Masetto da Lamporecchio tanto peggiorata, & così scandalosamente alterata, come giudicherà chiunque la sapia: attribuendo à persone sacre il Boccaccio quella colpa, che dal suo anteriore fu ascritta à persone profane, & dove quelli fa di cattive doventar buone le sue; il Boccaccio fa di buone doventar cattive le nostre.*

(a) *Id. ib. pag. 581.*

Bodin, *pag.* 631. *lig.* 7. *ôtez*, on lui fit, *& mettez*: Les Italiens se sont aussi apliquez à le critiquer. Nous en avons des preuves dans les discours politiques de Fabio Albergati, dont la methode ne plaisoit pas trop à Bonifacio Vannozzi. Voiez le premier volume † de ses lettres. On fit à Bodin.

† *A la page 103. & suiv.*

Page 617. *à la fin de la 2. colonne ajoûtez*: Il va nous dire lui-même quelques circonstances de sa procedure qui confirmeront la chose. (b) *Et me souvient que le Roy Charles IX. ayant decerné ses lettres patentes l'an M. D. LXX. pour la reformation generale des eaues & forests de Normandie, qui tiroit apres soy la cognoissance du plus beau de son domaine, les Presidents & Conseillers du Parlement de Roüen furent interdits d'en cognoistre: & combien qu'ils eussent remué ciel & terre pour empescher l'interdiction, si est-ce qu'en fin ils l'accorderent, apres que je leur eu presenté les jussions reiterées, & que je tenois en proces XXII. Conseillers, & le premier President à partir, pour les cas resultans de la commission: & tout le corps de la ville de Roüen, pour les droits qu'ils pretendoyent contre le Roy, & que c'estoit la cause pour laquelle j'avois obtenu l'interdiction.*

(b) *Bodin de la republique liv. 3. ch. 2. p. m. 381. Voiez le aussi au chap. 6. du livre 6. p. m. 1031.*

Borri, *pag.* 653. *lig.* 19. *inserez* (AΔ) *entre* Seminaire & de Rome.

A la même page col. 2. à la fin de la remarque Z ajoûtez:

(AΔ) *Il acheva ses études dans le seminaire de Rome.*] L'auteur de sa vie omet ici une circonstance qui meritoit bien d'être raportée. Je la donnerai selon les termes d'un memoire qui m'est venu de la part de Mr. Baudrand le Geographe. „Borri étant dans le „seminaire des Jesuites y excita contre eux une sedi„tion, & s'enferma avec les autres durant trois jours, „ensorte qu'il falut faire venir le Barigel ou grand „Prevôt avec ses archers pour reduire à la raison ces „écoliers avec Borri, qui en 1653. fut Secretaire du „Marquis Mirogli Resident de l'Archiduc d'Inspruck à „Rome, où je le vis alors, ainsi qu'en 1654. mais on „ne parloit pas de ses heresies. & en l'an 1655. il s'en „alla à Inspruck & puis à Milan.„ Voilà des faits qui s'accordent peu avec la vie imprimée de ce Cavalier.

A la page 655. col. 1. avant la remarque Z ajoûtez: Mr. Baudrand m'a fait sçavoir 1. qu'il n'est pas vrai que nôtre Borri ait été envoié en Lorrette après son abjuration. 2. Que l'Inquisition ne pouvoit pas le faire mourir, puis qu'il n'étoit point relaps, & qu'il faisoit abjuration de ses erreurs à la Minerve devant les Cardinaux de la Congregation du saint Office. Je souhaite que tous ceux qui voudront copier le Mercure Hollandois sachent les deux fautes qu'on m'a indiquées.

Pag. 656. *à la fin de la 2. col. ajoûtez*: Le memoire de Mr. Baudrand assûre que Borri *n'avoit que très-peu de bien de son patrimoine, en sorte qu'il n'en pouvoit pas subsister.*

Bossu, *pag.* 662. *lig.* 4. *ajoûtez*:

Je ne pense pas qu'il le faille distinguer de celui dont Mr. du Plessis Mornai a fait mention en ces termes, „ β Le Bossu Oeconome de l'Evesché de Nantes descouvrit γ cela, prescha a „l'encontre, en vint faire remontrances a M. de Mercœur, en fit protester l'Agent d'Espagne. „Cela le δ retint de parler a lui.„ Voilà comment les chefs mêmes de la ligue étoient les esclaves des predicateurs.

β *Memoires de Du Plessis to. 2. pag. 274. sous le 5. de Sept. 1592. Voiez aussi la vie de Mr. Du Plessis pag. 186. où le Bossu est qualifié* Theologal de Nantes.

γ *C'est-à-dire que le Duc de Mercœur avoit eu dessein de conferer secretement avec un Roialiste.*

δ *C'est-à-dire le Duc de Mercœur.*

Brezé, *pag.* 697. *col.* 2. *avant la remarque A ajoûtez*: Voici ce que je trouve dans quelques notes manuscrites qui m'ont été envoiées de la part de Mr. Baudrand. „Il n'est pas vrai que cette action se soit „passée *à Romiers près Dourdan.* Louïs de Brezé poi„gnarda sa femme dans le village de Rouvres sur la „petite riviere de Vegre à deux lieuës de Houdan, & „à demie lieuë d'Anet. Ce fut dans sa maison tout „joignant le Presbitere où il y a encore des marques „de son sang avec son buste, ainsi que j'ai veu plu„sieurs fois (c) cela étant dans une Terre à moi, & „puis il fit enterrer cette femme à l'Abbaye de Cou„lons près de Nogent le Roy.„

(c) *S'il n'y a point ici de ponctuation c'est que je n'ai rien voulu changer à l'original.*

Brissot, *pag.* 704. *col.* 1. *à la note marginale a ôtez*, Je croi qu'il se trompe, *& mettez* il se trompe, & je croi. *A la fin de la même note marginale ajoûtez*: Mr. Baudrand m'a averti que cette faute de Moreau est bien lourde, „& que Salamanque n'a jamais apar„tenu aux Rois de Portugal, aiant toûjours été du „Roiaume de Leon depuis l'expulsion des Maures de „ces quartiers-là.„

Brun, *pag.* 711. *lig.* 5. *ajoûtez*:

Cet article étoit rimprimé depuis quelques mois, lors que nous reçumes un memoire qui nous mettra en état de parler plus distinctement & plus sûrement de la personne dont il s'agit. Disons donc que Messire Antoine de **Brun** né à Dole l'an 1600. ne fut pas seulement considerable par son esprit, & par ses emplois, mais aussi par la noblesse de son (I) extraction, & par le merite de son pere. Il exerça avec beaucoup d'habileté la charge de Procureur general au Parlement de Dole, & pendant ce tems-là il fut emploié à toutes les negociations d'état qui regardoient la Province. On peut voir sur cela l'histoire du siege de Dole composée par le President Boivin. Il fut ensuite envoié de la part de Philippe IV. à la Diete de Ratisbonne, & puis à la Cour de l'Empereur Ferdinand III. On le fit alors Conseiller du Conseil d'état pour les afaires de Flandres & de Bourgogne. Nous avons dejà dit qu'il fut l'un des Plenipotentiaires de sa Majesté Catholique aux conferences de Munster, qu'il y resta seul chargé de cette importante negociation assez long tems, & qu'aiant conclu le traité de paix entre l'Espagne & les Provinces Unies il fut envoié en ambassade à la Haie. Il y rendit des services si agreables à Philippe IV. que ce Prince le fit Conseiller au Conseil suprême, & au Conseil d'état, & ensuite chef de ses Finances au Païs-Bas. Cette derniere charge n'a jamais été occupée que par des personnes de qualité, elle l'a été souvent par des Chevaliers de la Toison d'or. Le Comte d'Isembourg collegue de Mr. de Brun en cette charge, étoit du nombre de ces Chevaliers. Mr. de Brun fut honoré en ce même tems de la qualité de * Baron pour lui & pour ses descendans mâles. Il mourut à la Haie pendant son ambassade, & fut enterré aux Carmelites de Malines ‡. Nous parlerons ci-dessous de (K) ses enfans. Il ne faut pas omettre ces paroles de Balzac: „‡ Je m'en rap„porte aux François & aux Bourguignons, à Monsieur Brun le Demosthene de Dole, aussi „bien qu'à Monsieur le Maistre le Ciceron de Paris.„

* *Vous trouverez avec tous ses autres titres celui de Baron d'Aspremont dans l'Atlas de Blaeu à la Carte de la Franche Comté qui lui a été dediée.*

‡ *Tiré d'un memoire manuscrit.*

‡ *Balzac discours 2. au Cardinal Bentivoglio imprimé avec le Socrate Chrestien p. m. 472.*

A la 2. col. de la même page avant la remarque A ajoûtez:

(I) *Par la noblesse de son extraction, & par le merite de son pere.*] Cette famille est noble dès le tems du Duc de Bourgogne Philippe le Bon. On prouve par des actes publics regitrez à la Chambre des Com-

tes de Dole, que Jean Brun étoit Ecuier possédant des Terres & des Seigneuries en fief, qui relevoient de ce Duc, & desquelles il lui fit hommage l'an 1447. L'acte de cet hommage est signé du même Duc. Les armes (a) de cette famille sont d'or a trois raisins de pourpre, supports deux lions d'or armez & lampassez de gueulles. Le pere de nôtre Antoine de Brun, s'apelloit Charles Brun. Il fut conseiller au Parlement de Dole dès l'an 1595. On l'envoia deux fois de la part du Roi d'Espagne a la Cour de France, au tems des troubles que le Marechal de Biron gouverneur du Duché de Bourgogne avoit excitez, & lors qu'on renouvella la neutralité des deux Bourgognes. Il fut aussi envoié auprès du Duc de Savoie, du Duc de Lorraine, & du Duc de Wirtemberg, pour des afaires importantes de la Maison d'Autriche. Il fut aussi deputé de son Parlement, & de sa province pour aller rendre l'hommage de fidelité a l'Archiduc Albert & à l'Infante Isabelle Claire Eugenie, lors que le Roi d'Espagne leur ceda la Franche Comté & les Païs-Bas. Il s'aquita de tous ces emplois avec la satisfaction du public, & avec celle de son Prince. Son autre fils Jean Brun fut conseiller au Parlement de Dole (†).

(K) *Nous parlerons ci-dessous de ses enfans.*] Il épousa Dona Magdalena de Accolla famille noble & ancienne en Espagne. Il en eut plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe. Don Lorenso de Brun l'un d'eux Baron d'Apresmont, &c. étoit Capitaine de Cuirassiers au service du Roi d'Espagne, contre les Portugais, lors qu'il fut tué à la bataille de Villaviciola. Deux de ses freres sont morts au même service sans avoir eté mariez. Il en reste un quatriéme qui s'est marié en Languedoc, & qui a famille. Il reside en (d) Bourgogne, & il est Chevalier d'honneur au Parlement de cette Province. La France lui a erigé une terre en Marquisat (e).

(a) *Voiez les vovez dans l'Atlas de Blaeu à la Carte de la Comté de Bourgogne.*

(†) *Tiré d'un memoire manuscrit.*

(d) *Je croi qu'il faut entendre la Franche-Comté.*

(e) *Tiré du même memoire.*

Brunus, *pag.* 712. *à la derniere ligne du texte ôtez*, Ouvrages. *& mettez*, ouvrages, & quelque chose de plus (C△) touchant quatre ou cinq de ses autres livres.

A la fin de la 2. colonne de la même page ajoûtez :

(C△) *Et quelque chose de plus touchant quatre ou cinq de ses autres livres.*] Je n'ai vu aucun des livres de nôtre Brunus mentionnez dans les remarques precedentes, & j'en ai vu quelques autres dont les titres ne paroissent point (b) dans les catalogues que j'ai consultez. J'ai vu l'ouvrage qui a pour titre *Giordano Bruno Nolano. De la causa, principio, & Uno.* Il fut imprimé à Venise l'an 1584. in 12. & dedié par l'auteur a Michel de Castelnau Seigneur de Mauvissiere, Ambassadeur de France auprès de la Reine Elizabeth. L'epitre dedicatoire nous aprend, que ce Seigneur protegeoit Giordano Bruno contre la malice de ses ennemis. *Mi veduto à mente come . . . . mi fosti sufficiente & saldo difensore ne gl' ingiusti oltraggi ch' io patisco.* L'auteur pretend que s'il n'eût pas eu une fermeté heroïque, il se fut abandonné au desespoir, car sa mauvaise fortune étoit compliquée de mille disgraces. il n'y manquoit que les dedains malicieux d'une maîtresse. *Dove bisognava che fusse un animo veramente heroico per non dismetter le braccia, desperarsi, & darsi vinto a' si rapido torrente di criminali imposture, con quali a tutta possa m'have fatto empito l'invidia d'ignoranti, la presuntion di sofisti, la detrattion di malevoli, la mormoration di servitori, gli susurri di mercenarii, le contradittioni di domestici, le suspitioni di stupidi, gli scrupoli di riportatori, gli zeli d'ypocriti, gl' odii di barbari, le furie di plebei, furori di populari, lamenti di ripercossi, & voci di castigati. Non altro mi mancharo ch' un discortese, pazzo, & malitioso sdegno feminile, di cui le false lacrime sogliono esser piu potenti, che quante fiere gonfie tumide onde, & rigide tempeste di presuntioni, invidie, detrattioni, mormorii, tradimenti, ire, sdegni, odii, & furori.* La même epitre dedicatoire contient le precis des cinq dialogues dont l'ouvrage est composé. Le premier sert d'apologie à *la Cena de le Ceneri*, c'est le titre d'un ouvrage dont je parlerai ci-dessous. Le second traite du principe ou de la cause premiere, & fait voir comment la cause efficiente & la formelle se reünissent à un seul sujet, qui est l'ame de l'univers, & comment la cause formelle generale qui est unique difere de la cause formelle particuliere qui est infiniment multipliée. L'auteur declare entre autres choses que son systême ôte la peur des enfers, qui empoisonne, dit-il (c), les plus doux plaisirs de la vie. Il montre dans le troisiéme dialogue, que David de Dinant avoit raison de considerer la matiere comme une chose divine. Il soutient que la forme substantielle ne perit jamais, & que la matiere & la forme ne diferent que comme la puissance & l'acte: d'où il conclut que tout l'univers n'est qu'un être. Il montre dans le dialogue suivant, que la matiere des corps n'est point diferente de la matiere des esprits; & enfin dans le cinquiéme dialogue il conclut que l'être réellement existent est un, & infini, & immobile, & indivisible, *senza differenza di tutto & parte, principio & principiato*; qu'une étenduë infinie se reduit necessairement à l'individu, comme le nombre infini se reduit à l'unité. Voilà une idée generale de ce qu'il expose plus en detail dans ses sommaires, & plus amplement dans ses dialogues; d'où paroit que son hypothese est au fond toute semblable au Spinozisme. Notez qu'on trouve à la fin du premier dialogue une digression à la loüange de la Reine Elizabeth.

Voici un autre ouvrage qu'il dedia au même Mr. de Castelnau. *Giordano Bruno* Nolano. *De l'infinito universo &* Mondi. *Stampato in Venetia. Anno M. D. LXXXIIII. in* 12. Il est composé de cinq dialogues, où il soutient par un très-grand nombre de raisons que l'univers est infini, & qu'il y a une infinité de mondes. Il se declare pour le sentiment de Copernic touchant la mobilité de la terre autour du soleil. J'ai vu aussi son *Spaccio de la bestia trionfante, proposto da Giove*, Effettuato dal conseglo, *Revelato da Mercurio, Recitato da Sophia, Udito da Saulino*, Registrato dal Nolano. Diviso in tre Dialogi, subdivise in tre parti. . . . . *Stampato in Parigi. M. D. LXXXXIIII. in* 12. Il le dedia au Chevalier Philippe Sidnei, qui lui avoit rendu en Angleterre plusieurs bons offices. C'est un traité de Morale bizarrement digeré, car on y expose la nature des vices & des vertus sous l'emblême des constellations celestes, chassées du firmament pour faire place à de nouveaux asterismes qui representent la verité, la bonté, &c. Du Verdier Vau-Privas (f) met entre les œuvres de nôtre Jordano, *la Cena de le Ceneri descritta in cinque dialoghi, per quattro interlocutori contre considerationi circa doi Sogetti. Stampata nell' anno* 1580. l'exemplaire que j'en ai vu est in douze, & porte qu'il fut imprimé l'an 1584. Ce livre fut dedié par l'auteur à Mr. de Castelnau *unico refugio de le Muse*, pendant son ambassade d'Angleterre. La raison du titre est qu'on supose que ce sont des entretiens tenus à table le premier jour de Carême. On y soutient entre autres choses l'opinion de Copernic, & l'on ajoûte qu'il y a une infinité de mondes semblables à celui-ci, & qu'ils sont tous des animaux intelectuels qui ont des individus vegetatifs & raisonnables, comme il y en a sur la terre. L'opinion contraire est traitée de puerile. (g) *La quarta afferma esser conformi in materia questo mondo nostro ch' e' detto globo della terra, con gli mondi che son gli corpi de gl' altri astri, & che è cosa da fanciulli haver creduto & credere altrimente. Et che quei son tanti animali intellettuali; & che non meno inquelli vegetano & intendono molti & innumerabili individui simplici, & composti, che veggiamo vivere & vegetar nel dorso di questo.* Enfin j'ai vu *li heroici furori* de cet écrivain. Ils contiennent deux parties, dont chacune est divisée en cinq dialogues. Il les fit pendant son sejour en Angleterre, & les dedia à Mr. (h) Sidnei. Il y a beaucoup de vers Italiens dans cet ouvrage, & beaucoup d'imaginations cabalistiques; car sous des figures qui semblent representer les transports & les desordres de l'amour, il pretend élever l'ame à la contemplation des veritez les plus sublimes, & la guerir de ses defauts. On voit sur la fin quelques poesies où il chante la beauté des femmes de Londres.

On peut faire deux remarques generales sur les idées de cet auteur: l'une est que ses principales doctrines sont mille fois plus obscures que tout ce que les sectateurs (i) de Thomas d'Aquin, ou de Jean Scot, ont jamais dit de plus incomprehensible; car y a-t-il rien d'aussi oposé aux notions de nôtre esprit, que de soutenir (k) qu'une etenduë infinie est toute entiere dans chaque point de l'espace, & qu'un nombre infini ne difere point de l'unité? L'autre observation est qu'il se figure ridiculement, que tout ce qu'il dit s'eloigne des hypotheses des Peripateticiens. C'est le sophisme *ignoratio elenchi*. Il n'y a entre eux & lui qu'une dispute de mot a l'egard de l'immutabilité, ou de la destructibilité des choses. Ils n'ont jamais pretendu que la matiere entant que substance, entant que sujet commun des generations, & des corruptions, soufre le moindre changement. Mais ils soutiennent que la production, & la destruction des formes supose que le sujet qui les aquiert, & qui les perd sou-

(b) *Je parle ainsi autant qu'il m'en peut souvenir, & j'excepte même la cena de le Ceneri, car c'est un livre dont du Verdier ubi supra a donné le titre.*

(c) Spento à fatto il terror vane & puerile de la morte si conosco una parte de la felicità che apporta la nostra contemplatione, secondo i fondamenti de la nostra philosophia: atteso che lei togle il fosco velo del pazzo sentimento circa l'Orco & avaro Caronte, onde il più dolce de la nostra vita ne si rape & avelena.

(f) *Ubi supra.*

(g) *Giordano Bruno epist. dedicat. della Cena de le Ceneri.*

(h) *Philippe.*

(i) *C'est-à-dire Sectateurs quant à la philosophie.*

(k) L'uno, l'infinito, lo ente & quello che é in tutto, é per tutto anzi é l'istesso Ubique. Et che cossi la infinita dimenzione per non essere magnitudine coincide con l'individuo, come la infinita moltitudine, per non esser numero coincide con la unità. *Giordano Bruno epist. dedicator. del trattato de la causa, principio & Uno.*

successivement, n'est point immuable & inalterable. Brunus ne sçauroit nier cela qu'en prenant les mots dans un sens particulier, ce n'est donc qu'un mal entendu, ce ne sont que des équivoques. Nous allons voir qu'il reconnoit de la mutabilité dans son être unique. *Per il che*, dit-il (a), *non vi sonara' mal nel orecchio la sentenza di Heraclito, che disse tutte le cose essere uno, il quale per la* MUTABILITA' *ha' in se tutte le cose; & perche tutte le forme sono in esso, consequentemente tutte le diffinitioni gli convegnono: & per tanto le contradittorie enunciationi son vere. Et quello che fa la moltitudine ne le cose non è lo ente, non è la cosa; ma quel che appare, che si rapresenta al senso, & è nella superficie della cosa.* Un Peripateticien lui accorderoit presque tout cela, dès que l'on auroit levé les equivoques. Notez, je vous prie, une absurdité; il dit que ce n'est point l'être qui fait qu'il y a beaucoup de choses, mais que cette multitude consiste dans ce qui paroit sur la superficie de la substance. Qu'il me reponde, s'il lui plait: ces apparences qui frapent nos sens existent-elles, ou n'existent-elles pas? Si elles existent, elles sont un être, c'est donc par des etres qu'il y a une multitude de choses. Si elles n'existent pas, il s'ensuit que le neant agit sur nous, & se fait sentir, ce qui est absurde & impossible. On ne se peut evader qu'à la faveur d'une equivoque. Le Spinozisme est sujet a ces mêmes inconveniens.

Le Sieur Sorel a raporté (b) & combatu quelques opinions de nôtre Bruno, & il a même tâché de l'excuser, mais il ne s'y est pas bien pris. Lisez ces paroles. (c) „ Quoy que Jordan Brun ayt pû estre dans „ l'erreur aussi bien que quelques autres, il faut confesser à la qualité de son livre qui est un Poeme, & „ que comme il a toufiours esté permis d'employer „ des Fables & des Songes en ce genre d'escrire, on „ ne doit pas trouver estrange qu'il l'ayt fait, & cela „ semble d'autant plus divertissant que par une agreable industrie, il a fait la description de l'infinité des „ Mondes, & nous a fait sçavoir de quelle façon Metrodore, Leucippe, Epicure & quelques autres Philosophes ont pû concevoir cecy. . . . . Il asseure „ toufiours que Dieu est par tout, & remplit toutes „ choses, attribuant à la supreme Essence tout ce que „ nous luy devons. & comme il ne touche aucun des „ poincts de la Foy, nonobstant quelques petits mots „ de ses Commentaires, qui paroissent un peu libres „ à ceux qui les entendent, il auroit bien pû sauver le „ reste & se sauver soy-mesme, faisant passer tout cela pour des Hypotheses & des supositions qu'il n'aprouvoit point, & qu'il avoit composées dans l'Allemagne où il avoit esté quelque temps, qui estoit un „ pays où ces opinions là plaisoient, & où la liberté „ estoit plus grande qu'en Italie. „ On peut repondre 1. Que le Sieur Sorel avoüant comme (f) il a fait, & comme il y a été obligé, que le poeme de Bruno est semblable au poeme de Lucrece, n'a pas dû dire que l'on y pourroit impunément debiter des songes; car il y a bien de la diference entre ceux espece de poemes, & ceux du Tasse, & de l'Arioste, ceux-là sont des livres dogmatiques, ceux-ci sont pleins de fictions. On est aussi responsable d'une impieté quand on la debite dogmatiquement dans un systême composé en vers, que quand on l'avance dans un systême composé en prose. En 2. lieu il faut sçavoir que Jordano Bruno a fait des livres en prose, où il debite les mêmes opinions que dans ses vers. Sorel ne l'ignoroit pas (g) entierement. 3. L'immensité de Dieu & le reste ne sont pas un dogme moins impie dans Jordanus Brunus que dans Spinoza, ces deux écrivains sont unitaires outrez, ils ne reconoissent qu'une seule substance dans la nature. Voila ce que le Sieur Sorel n'est pas excusable d'avoir ignoré. 4. Il est faux que les opinions d'un monde infini, & d'un nombre innombrable de terres & de soleils fussent agreables aux Allemans en ce tems là. *Il est facheux*, conclut-il (h), *qu'un Homme qui avoit composé de fort belles choses soit si malheureusement pery.* Cela depend de ce qu'il venoit de dire dans la page precedente: (i) „ Le Pere Mersene a raporte quelques-unes des „ opinions de Jordan Brun dans son Livre contre les „ Deïstes, où il parle de cet Autheur comme d'un „ Athée & d'un Docteur d'impieté, qui a esté bruslé à „ Rome par jugement de l'Inquisition. Toutefois on „ peut croire que c'estoit pour autre chose que ce qui est „ compris dans ses Livres *De Minimo, & de immenso.*

On parle (k) d'un certain Brunus qui a composé le panegyrique du Diable; je ne doute point que ce ne soit le Brunus de Nole, dont il s'agit dans cet article.

BRUTUS, *pag.* 716. *col.* 2. *lig.* 10. *ajoûtez:* Notez que Florus a donné son aprobation à cette plainte de Brutus *Sed quanto efficatior est fortuna*, dit-il (l), *quam virtus! & quam verum est quod moriens efflavit*, non in re, sed in verbo tantum, esse virtutem? *Victoriam illo praelio error dedit.*

BUCHANAN, *pag.* 727. *col.* 1. *avant la remarque D* ajoûtez:

ON TROUVE le même conte dans le (m) *grammaticus profanus* du Jesuite Sandæus, qui allegue (n) pour toute autorité un ouvrage qui parut l'an 1615. sous le titre d'*Elixir Calvinisticum*, &c. C'est un ouvrage que l'on attribue au Pere Garasse, comme on le verra (o) ci-dessous.

(a) *Id. dialogo quarto del medesimo trattato pag.* 127.

(b) *Sorel ubi infra pag.* 238. *& seqq.*

(c) *Sorel de la perfection de l'homme pag.* 241.

(f) *Ibid. pag.* 241.

(g) *Brunus Nolanus... a composé des Poëmes sur lesquels il a fait lui-mesme des Commentaires en prose... le premier Poëme est, De Minimo... ce sont essay de Mensura & figura... pour donner entrée à son Poeme de immenso & innumerabilibus seu de universo & Mundis. Id. ibid. pag.* 238.

(h) *Id. ib. pag.* 242.

(i) *Id. ib. pag.* 241.

(k) *Johannes Brunus Italus laudavit diabolum Witembergæ publice. Bochornius hist. Ebor. ferial. lib.* 1. *cap.* 18. *pag.* 1647. *to.* 2. *oper. edit Genev.* 1614 *in fol.* Le prenom *Johannes* s'est fourré là à la place de *Jordanus*, si je ne me trompe.

(l) *Florus lib.* 4. *cap.* 7. *circa fin. p. m.* 416.

(m) *Au* 1. *tome pag.* 164.

(n) *Ibid. pag.* 181.

(o) *Dans la remarque I de l'article Scioppius.*

BUDÉ, *pag.* 729. *lig.* 3. *après* 1467. *ajoûtez:* & issu d'une famille ancienne & illustre.

Ajoûtez la même chose à la 2. col. à la 1. ligne de la remarque A; & puis à la fin de la même remarque ajoûtez:

VOIONS ce qu'on trouve touchant sa genealogie dans un ouvrage du Sieur Guichenon: (d) *Jean Budé Escuyer Seigneur de Verace, qui se signala à la bataille de Pontcharra, où il estoit Lieutenant de la Compagnie de Gensd'armes du Seigneur de Briquemaut en l'an* 1591. . . . . (e) *estoit yssu de cette ancienne maison des Budés Seigneurs d'Ierre, de Villiers sur Marne, de Marly, Trossi, la Motte S. Loup, & autres places laquelle tient rang parmy les meilleures familles de l'Isle de France, & de Paris, car il estoit fils d'un autre Jean Budé Escuyer Seigneur de Verace, & de Marie de Jouan fille de Rogerin de Jouan Escuyer Seigneur de Jouvilliers en Beausse, ledit Jean Budé estoit fils de Guillaume Budé Chevalier Seigneur de Marly, & de Villeneufve, Conseiller & Maistre des Requestes du Grand Roy François, & de Roberte le Lyeur fille de Roger le Lyeur Seigneur du Bois-Bernard, & de Malemains, & d'Isabeau de Lailly. . . Ce Guillaume . . . estoit fils de Jean Budé Seigneur d'Ierre, de Villiers sur Marne, & de Marly, & de Catherine le Picart fille de Jean le Picart Seigneur de Plattreuille, de Sevrey, & de la Boissoliere, & de Catherine de Poncher fille de François de Poncher Chevalier & Chambellan des Roys Jean, Charles V. & Charles VI. Baillif de Touraine, & de Marguerite de Dormans, & ledit Jean Budé Seigneur d'Ierre estoit fils de Dreux Budé Seigneur des mesmes lieux, & ledit Dreux Budé fils d'un autre Dreux Budé Seigneur de Villiers sur Marne, & d'Ierre, & ce Dreux Budé fils de Jean Budé, qui vivoit sous le Roy Charles V.*

Pag. 732. *col.* 2. *lig.* 3. *avant la remarque M effacez*, par les filles. *A la ligne suivante effacez*, dans des familles nobles & considerables, *& mettez*, & y font une figure trés-considerable.

Page 733. *lig.* 1. *aprés* son pere *ajoûtez:* comme je l'ai dejà dit. *A la* 1. *col. de la même page à la fin de la remarque Q ajoûtez:* Je croi que le Moine qui dit cela n'apoint eu de bons memoires. Voiez ci-dessus la remarque A.

BURIDAN, *pag.* 791. *col.* 2. *lig.* 4. *avant la fin ajoûtez:*

ARRETONS nous un peu sur la conjecture de Robert Gaguin: il s'imagine que les impudicitez des trois Princesses, qui avoient epousé les trois fils du Roi Philippe le Bel, donnerent lieu à la fable dont nous parlons. Il y a des historiens qui attribuent à l'une de ces trois Princesses l'infamie dont Gaguin a voulu justifier l'épouse de ce Monarque. (p) „ Marguerite Reine de „ Navarre, Jeanne Comtesse de Poitiers, & Blanche „ Comtesse de la Marche qui avoient épousé les trois „ fils de France . . . . furent accusées d'adultere & „ mises prisonnieres au Chateau de Gaillard. . . . „ La premiere mourut, on ignore de quelle maniere. . . . . C'est cette Reine de Navarre dont on „ dit le temperament si emporté, que quand elle „ voyoit un homme de bonne mine, elle le faisoit „ mener dans son appartement, d'où il ne sortoit que „ pour être precipité dans la Seine afin qu'il ne publiat pas ses debordemens: Un Ecolier que l'on n'avoit pas bien attaché se sauva à la nage & decouvrit „ la verité. On trouve des Auteurs qui attribuent ces „ impuretés à Jeanne mere de Louys (q) Hutin. „ Celle-ci ne difere point de la fondatrice du College de Navarre. Ce passage qu'on vient de citer se trouve en style un peu Gaulois dans l'histoire (r) d'Espagne composée par Mayerne. Il s'exprime mal lors qu'il donne à la femme de Louis Hutin le nom de *Reine Marguerite de Navarre.* Cela signifie qu'elle etoit de la Maison de Navarre: or il n'est pas vrai qu'elle en fut: elle étoit fille de (s) Robert II. Duc de Bourgogne. Il n'y a point de faute à la nommer Reine de Navarre, puis que Louïs Hutin son mari en étoit Roi.

CALVIN,

(d) *Guichen. hist. de Bresse* 3. *part. pag.* 251.

(e) *Ibid. pag.* 252.

(p) *Histoire Chronol. d'Espagne par Mayerne tom.* 2. *pag.* 177. 178. *ad ann.* 1312.

(q) *C'est le fils aîné de Philippe le Bel. Il nous que Mezeray dit. Chron. to.* 1. *pag.* m.776 *ad ann.* 1301.

a eu tort de dire que Philippe le long étoit fils aîné de Philippe le Bel.

(r) *Mayerne hist. d'Espagne to.* 1. *p.* 559. 560. *ad ann.* 1312. *Notez que Mezerai met cela sous l'an* 1313. (s) *Anselme hist. genealog. pag.* 95.

CALVIN, *pag.* 767. *col.* 1. *lig.* 30. *ôtez* celle-ci, *& mettez*, * celle-ci.

* *Voiez la remarque H de l'article* Sturmius (Jean.)

Pag. 768. *col.* 1. *avant la remarque F ajoûtez:*

VOICI l'extrait d'une lettre; „ La plus vieille édi„tion de l'institution de Calvin que l'on ait dans la „ bibliotheque de Geneve est un octavo de 514. pages „ imprimé à Bâle *per Thomam Platterum & Balthasa„rem Latium mense Martio, Anno* 1536. A la fin du „ livre est la figure de Minerve avec ces mots *Tu ni„hil invita facies dicesve Minerva.* Le commen„cement y manque jusqu'à la page 41. On ne peut „ donc point savoir par cet exemplaire si l'épée au „ milieu des flammes a été mise dans cette edition, „ elle est dans plusieurs autres & Latines & Françoi„ses, comme dans une Françoise de l'an 1545. & „ dans une autre de l'an 1561. (*a*) „ J'ai observé que le libraire Jean Girard qui imprima en Latin cette Institution l'an 1550. in 4. ne mit point autour de l'épée entourée de flammes les paroles, *non veni pacem mittere in terram sed gladium*, comme il les avoit mises au frontispice du traité de Jean Calvin, *contre la secte Phantastique & furieuse des Libertins* l'an 1545. mais j'ai observé aussi qu'il les emploia dans l'édition Françoise de l'Institution l'an 1553. in 4. Au reste si l'édition de Bâle *per Thomam Platterum & Balthasarem Latium mense Martio, Anno* 1536. est la premiere, il faut dire que l'auteur data son ouvrage avant que de le donner aux Imprimeurs.

(*a*) *Tiré d'une lettre de Mr. Turretin écrite le 7. de Juin 1700.*

Pag. 772. *col.* 2. *avant la remarque X ajoûtez:*

Je me suis trompé dans ma conjecture, il a vu ceci & a persisté neanmoins dans sa premiere opinion. Il dit (*b*) que *ce que j'allégue, que cet Eloge s'est trouvé parmi les papiers de Papyre Masson après sa mort, comme son frere l'a déclaré à feu M. Patin, ne prouve rien. Tous les jours les Ecrits des Auteurs passent d'un Cabinet à l'autre, sans que cela puisse tirer à consequence. Quant au stile, ce n'est point du tout le stile de Papyre Masson, qui n'écrit point si poliment ni si finement, ne tranchant point les matiéres comme fait M. Gillot; outre qu'il y a quelque chose sur la fin de l'Ouvrage, qui n'est point du caractére de Papyre Masson; mais bien de celui de M. Gillot, qui ne prenoit pas les affaires de ce tems-là si fort à cœur.* J'ai examiné cela avec toute l'attention possible, & cependant je persevere dans mon opinion; & afin qu'on voie que ce n'est pas sans sujet, je remarque 1. Qu'il n'y a personne qui aiant lu les paroles de Mr. de Vigneul Marville, mais non pas mon Dictionaire, ne jugeât que mon unique raison, ou pour le moins ma principale raison a été que cette vie de Calvin a été trouvée parmi les papiers de Masson. La verité est que je ne me suis nullement servi de cet argument. Je sai bien que j'ai rejetté comme un mensonge ce que Mr. Varillas debite, que *Balesdans* avoit trouvé cet éloge *parmi les papiers de Papyrius Masso*, & j'avoue qu'afin de montrer la fausseté de cela, j'ai soutenu que ce manuscrit fut communiqué au libraire par Guy Patin, qui le tenoit du frere de Papyre Masson: mais aucune de mes preuves ne porte sur ce que l'ouvrage a été trouvé parmi les papiers de l'écrivain que j'en crois l'auteur. Il faloit dire pour representer ma preuve, que le frere de Papyre Masson avoit donné le manuscrit à Guy Patin comme un ouvrage de son frere. La reflexion de Mr. de Vigneul Marville n'attaque point cette preuve-là; car on comprend nettement que les personnes (*e*) de lettres savent fort bien distinguer parmi les papiers d'un frere, les écrits qu'il a composez, d'avec ceux d'une autre main. Je laisse à dire qu'il est probable, que Papyre Masson avoit apris à son frere quels étoient les manuscrits de sa façon que l'on trouveroit parmi ses papiers. Pour ce qui est du style, j'en apelle encore aux conoisseurs qui voudront prendre la peine de comparer cette vie de Calvin avec quelques autres vies composées par Masson. C'est ma 2. remarque. La 3. & la derniere est, que tant s'en faut que le caractere de Mr. Gillot, *qui ne prenoit pas les affaires de ce tems-là si fort à cœur*, soit une preuve contre moi, qu'au contraire rien ne prouve mieux mon sentiment. Car voici ce que l'on trouve à la fin de l'ouvrage: (*f*) *Hæc de vita Calvini scribimus neque amici neque inimici, quem si labem & perniciem Galliæ dixero, nihil mentiar. Atque utinam aut nunquam natus esset, aut in pueritia mortuus. Tantum enim malorum intulit in patriam, ut cunabula ejus merito detestari atque odisse debeas.* C'est le langage d'un Catholique Romain outré, & non pas d'un Catholique tel que Gillot qui haïssoit les ligueux, & tous les Moines, & qui avoit beaucoup d'amitié pour Scaliger & pour d'autres Protestans.

(*b*) *Vigneul Marville Mélang. to.* 2. *pag.* 36. *édit. de Holl.*

(*e*) *Le frere de Papyre Masson étoit Chanoine.*

(*f*) *Papyr. Masso elog. pag.* 455.

Pag. 775. *col.* 2. *lig.* 29. *ôtez depuis*, Je croi que *inclusivement jusques*, à Quant au forfait *exclusivement.*

CAMILLE, *pag.* 788. *lig. penult. après* suivante *ajoûtez*: On a dit de lui une chose bien avantageuse, c'est que pour trouver où étoit Rome il la faloit chercher où il residoit. Les paroles Latines que je cite † representent cela avec beaucoup plus d'emphase.

† Tarpeiâ sede perusta Gallorum facibus Veiosque habitante Camillo Illic Roma fuit. *Lucan. Pharſ. lib.* 5. *v.* 27.

CANINIUS, *pag.* 791. *lig.* 1. *inserez* (CΔ) *entre* domestique *&* chez.

A la même page col. 1. *avant la remarque D ajoûtez:*

(CΔ) *Et qu'enfin étant entré domestique chez Guillaume Duprat.*] Ces paroles de Mr. de Thou ne contiennent pas assez de detail, c'est pourquoi il sera bon que j'observe que Caninius dediant (*c*) un livre à ce Guillaume Duprat l'an 1553. nous aprend qu'il étoit alors à Paris dans le college des Italiens. Il dit qu'étant repassé d'Espagne en France avec un Minime, qui s'apelloit Simon Guichard, ils s'étoient arrêtez tous deux dans le Diocese de Clermont, & qu'il avoit reçu beaucoup de bienfaits de l'Evêque à qui il dedie cet ouvrage; qu'allant à Paris il étoit tombé malade en chemin, & qu'il avoit depensé presque tout ce qu'il avoit d'argent; qu'il étoit arrivé enfin à Paris sans y conoître persoune, mais que les lettres de recommandation de ce Prelat lui avoient procuré un logis & les autres choses necessaires. Nous conoissons par là qu'il fut sous la protection liberale de cet Evêque avant que d'enseigner à Paris, & nous pouvons juger à-peu-près en quel tems il commença d'y enseigner. Notons que l'épitre dedicatoire de son Hellenisme est datée de Paris au College de Cambrai le 29. d'Août 1555. Je n'ai garde de dire que Mr. de Thou se soit trompé; il n'est pas hors d'aparence que Caninius abandonna ses leçons publiques pour se retirer chez l'Evêque de Clermont, & que ce fut la derniere scène de sa vie.

(*c*) *Les institutiones lingua Syriaca.*

A la même page col. 2. *avant la remarque T ajoûtez:*

MR. Crenius a procuré depuis peu une nouvelle édition de deux ouvrages de Caninius. Vous n'avez qu'à lire ce qui suit. *Angeli Caninii Anglarensis* ΕΛΛΗΝΙΣΜΟΣ, *copiosissimis Græcarum Latinarumque vocum Indicis accessione per* CAROLUM HAUBORSIUM *locupletatus.* . . . . *Accedunt plurimorum verborum Originum explicatio, Regulæ quædam breves de ratione Syntaxeos, & Loci aliquot Novi Testamenti cum Hebræorum Originibus conlati atque explicati.* THOMAS CRENIUS *recensuit, emendavit & notis ac Præfatione, in qua de claris agitur* ANGELIS, *auxit. Lugduni Batavorum; apud Fredericum Haaring,* CIƆ IƆCC. *in* 8.

CAPYCIUS, *pag.* 793. *col.* 1. *lig.* 16. *ajoûtez:* Jerôme Ruscelli qui a fort loüé cette Princesse de Salerne, la nomme *Issabella Vigliamarina.* Voici un morceau de l'éloge, elle possede, dit-il, tant de beautez plus qu'humaines & en son corps & en son ame, que la nature (*g*) épuisant toutes ses forces pourroit bien peut-être former une femme qui égalât celle-là ou en tout ou en partie, mais non pas une femme qui la surpassât le moins du monde. Le Sansovino (*h*) l'apelle aussi *Isabella Vigliamarina.*

(*g*) Per fare un' estremo delle sue forze. *Ruscelli, Lettura sopra un Sonetto del Marchese della Terza fol.* 40.

(*h*) *Au feuillet* 200. *verso de son livre des familles d'Italie.*

CAPISTRAN, *pag.* 794. *lig.* 2. *ôtez* tombeau. *& mettez*, tombeau, & que ses prieres firent cesser les miracles * d'un frere laï.

* *Voiez la remarque X à la fin.*

A la même page col. 2. *avant la remarque A ajoûtez:*

VOUS verrez quelque detail dans un passage Latin que je vais citer: (*d*) *Johannes Capistranus in Germaniam descendit, prædicans magno zelo verbum Dei, in Austria, Bavaria, Suevia, Thuringia, & Saxonia. Nam in civitate Magdeburgensi, in novo foro, maxima ad illum confluente multitudine, cùm esset Germanicæ linguæ non ignarus, Latino sermone prædicabat Latinis in tertiam horam, populo solis gestibus ejus, quos antè non viderat, satis vehementer permoto. Aderat ex Germanis sui ordinis fratribus vir æquè doctus, qui post illum non minore tempore dicens interpretabatur populo, quæ ille dixisset. Moti sunt omnes, & usque adeo permoti, ut fœminæ abusum in ornatu, viri ludos, quibus tempora perdunt, scacorum alearumque in unum contulerint, & in eodem loco igne subdito concremàrint. Fertur idem aliquot sanitatis signa fecisse, ut vulgo est creditum. Sed est in ea re sæpè loquacior fama.*

(*d*) *Alb. Krantzius Saxon. lib.* 11. *cap.* 35. *p. m.* 841.

fama. Hoc constat, virum fuisse incredibilis in vita & moribus austeritatis & sanctitatis. Sed est spiritus ille torrens, quo tum commotus populus, illa quæ diximus, fecit, ut non diù perseveret. Facilè redis res in abusum, ut est hodiè cernere per omnes terras & urbes. Vous noterez 1. que selon l'auteur de ce recit ce ne fut pas à Nuremberg, mais à Magdebourg que l'éloquence de Capistran obligea le monde à se reformer. 2. Que cette reforme ne dura guere. 3. Qu'à l'égard des miracles de Capistran il ne se faut pas trop fier aux bruits communs. 4. Qu'à l'égard de l'austerité de sa vie, il n'y a point lieu d'être en doute, c'est un fait constant. Il ne faloit pas qu'il craignît les plaisanteries que l'on emploie contre les predicateurs gros & gras qui exhortent à juner, & à se mortifier, car c'étoit un petit homme si sec & si maigre qu'il n'avoit que les os & la peau. Hertmannus Scheydel (a) qui l'avoit vu, en parle ainsi : *Capistranum pusillum corpore Nurmbergæ vidi, ætate senectâ annos quinque & sexaginta natum, siccum, aridum, exhaustum, sola cute, nervisque & ossibus compactum: lætum tamen & in laborem fortem; sine intermissione singulis diebus prædicantem, altas ac profundas materias absolventem.*

Je ne dois point oublier que ses prieres n'étoient pas moins efficaces que ses sermons. Ce furent elles (b) qui interrompirent les miracles qui se faisoient au tombeau d'un certain Thomas de Florence, qui avoit été Frere Lai dans un Monastere de Franciscains. Il étoit à craindre que pendant que l'on travailloit à la canonisation de saint Bernardin, les miracles de ce Frere Lai ne retardassent l'afaire. C'est pourquoi Capistran lui adressa une priere très-ardente pour en obtenir l'interruption. Il fut exaucé: Thomas de Florence pour ne point faire de diversion, & pour ne point donner lieu à des incidens, ou à des retardemens suspendit sa vertu miraculeuse, & ne lui redonna carriere qu'après que saint Bernardin eut été canonisé. Mr. de Sponde raporte la chose: *Memoria dignum est*, dit-il (d), *quod Chronicon* (1) *refert Minorum; cùm eo tempore quo de canonizatione Bernardini ageretur, Reate defunctus quidam Thomas Florentinus ejusdem Ordinis Laicus, miraculis etiam fulgeret, ne inde aliquâ ratione Bernardini negotium retardaretur, Joannem de Capistrano insignem alium ejusdem Ordinis Patrem ante Thomæ sepulchrum prostratum, orâsse ut tamdiù à miraculis edendis abstineret, quoad Bernardini canonizatio perfecta esset; Thomamque cessâsse, atque eâ factâ rursùm continuâsse.* Ce n'est pas la seule preuve qu'on puisse alleguer des égards des saints les uns pour les autres. On peut dire que saint Germain eut pour saint Martin une complaisance qui a tout l'air des civilitez humaines. Les Reliques de saint Martin (e) „ayant été portées par toute la France, arrivérent „à Auxerre, & furent déposées dans l'Eglise de S. „Germain, où elles firent plusieurs Miracles. Les „Religieux d'Auxerre persuadez que S. Germain étoit „un aussi grand Saint que S. Martin, demandérent la „moitié des Charitez que l'on faisoit, qui étoient fort „grandes: mais les Prêtres de S. Martin prétendirent „que luy seul opérant toutes les merveilles qu'on „voyoit, c'étoit à luy seul aussi que toutes les Aumônes „devoient appartenir. Pour justifier qu'ils n'avan„çoient rien dont ils ne fussent très-assûrez, ils re„quirent qu'on exposât un Malade entre la Chasse de „S. Germain & celle de S. Martin, & que l'on ver„roit qui des deux feroit le Miracle. On y exposa un „Lépreux qui guérit du côté de la Chasse de S. Mar„tin, & non du côte de celle de S. Germain: ensuite „dequoy la partie malade ayant été tournée du côté „de la Chasse de S. Martin elle guerit encore. *Ce „n'est pas*, dit le Cardinal Baronius, *que S. Germain „ne fût un aussi grand Saint que S. Martin, & qu'il „ne fist beaucoup de Miracles: mais parce que S. „Martin luy avoit fait la grace de le visiter, il sus„pendit son pouvoir auprès de Dieu pour mieux faire „les honneurs de sa Maison.*„

(a) *In sexta mundi ætate apud Sedulium comment. in vitam S. Francisci pag.* 260.

(b) *A-propos de cela vous remarquerez qu'il y a eu des saints qui ont cessé leurs miracles parce qu'on leur defendoit d'en faire. Voiez Mr. Basnage hist. de l'Eglise to. 2. pag.* 1283.

(d) *Spondan. ad ann.* 1444. *n.* 22. *pag. m.* 911.

(1) *Chron. Min. lib.* 2. *par.* 3. *c.* 28.

(e) *Bonfands, let. tres nouvelles pag.* 397. 398. *edit. de Holl.* 1698.

CAPPADOCE, *pag.* 797. *lig.* 1. *après* guere *ajoûtez*: On y faisoit d'excellent † pain, & les meilleurs boulangers du monde * étoient ceux de ce païs-là.

A la 2. *col. de la même page lig. derniere de la remarque H ajoûtez*: Vous trouverez dans un ouvrage de Mr. Buanarotti, que *le* (c) *mont Argée* étoit le *symbole* de la ville de Cesarée en Cappadoce *dans toutes ses medailles*, & que la hauteur de cette montagne *la rendoit presque inaccessible*; ce qui *faisoit que les peuples du voisinage & particulierement celui de Cesarée l'adoroit comme une espece de Divinité.* Voiez aussi la dissertation de Mr. Spanheim *de præstantia & usu numismatum* à la page 892.

CARION, *pag.* 809. *col.* 1. *avant la remarque B ajoûtez*: Depuis l'impression de ce que l'on vient de lire, j'ai été tiré de doute : j'ai vu une chronique Latine de Carion dediée par lui-même à Joachim Marquis de Brandebourg, & divisée en 3 livres qui s'étendent depuis Adam jusques à l'expedition de Soliman en Hongrie l'an 1532. L'auteur finit par quatre ou cinq propheties qu'il aplique à Charles-Quint, & qui ont été toutes fausses. L'épitre dedicatoire est datée de Berlin l'an 1531. L'édition dont je me sers est de Paris 1563. in 16. chez Jaques Dupuis, & contient un suplément jusques au 29. de Septembre 1560.

CARNEADE, *pag.* 812. *col.* 2. *lig.* 12. *ôtez*, il ne dit, *& mettez*, le passage qu'il cite ne contient. *Lig.* 17. *après* suite *ajoûtez*: Voiez aussi l'Hermotime de Lucien vers la fin : vous y trouverez dequoi conclure qui si Mr. Menage eût cité cet endroit-là, il eût pu prouver ce qu'il pretendoit.

(c) *Histoire des Ouvrages des Savans Sept.* 1700. *pag.* 393. *dans l'extrait des* Osservationi istoriche sopra alcuni Medaglioni antichi.

† *Athen. lib.* 3. *pag.* 113.

* *Id. ib. pag.* 112.

CASSANDRE, *pag.* 823. *lig.* 16. *ajoûtez*: Plutarque nous aprend qu'il y avoit à β Thalame un oracle de Pasiphaë, & qu'au sentiment de quelques-uns Cassandre étoit morte en ce lieu-là, & avoit aquis le surnom de Pasiphaë à cause qu'elle rendoit des oracles à tout le monde γ.

β *Ville du Peloponnese.*

γ *Ex Plut. in Agide & Cleom. pag.* 799.

CASSIUS, *pag.* 827. *col.* 2. *à la marge à la fin de la citation i ajoûtez*: Voiez aussi Suetone in Cæsare cap. 50. je raporterai ses paroles dans la remarque A de l'article *Servilie*.

CATALDUS, *pag.* 857. *lig.* 2. *ajoûtez*: On n'est point d'acord sur la patrie de Cataldus, ni sur le tems où il a vécu. Quelques-uns disent qu'il étoit d'Ecosse, d'autres le font Irlandois. Il y en a qui pretendent qu'il a vécu au IV. siecle, ou au commencement du VI. mais Jean le Jeune δ debite qu'il convertit les Tarentins l'an 160. après l'ascension du Fils de Dieu, ou bien ξ l'an 166. de l'Ere Chretienne. Barthelemi Moron & Bonaventure Moron son frere qui ont fait sa vie, l'un en prose & l'autre φ en vers, suivent à-peu-près la même chronologie, puis qu'ils assûrent qu'il entra dans Tarente sous le Pontificat d'Anicet, & sous l'empire de Marc Aurele environ l'an 170. Dempsterus ‡ le fait fleurir après le milieu du IV. siecle. Alexander ab Alexandro le fait plus jeune d'environ cent ans. Consultez le docte Usserius ↓ qui a soutenu que Cataldus n'étoit point né en Ecosse comme Dempsterus le pretend, mais en Irlande, & qui a cité bien des auteurs. Je m'étonne qu'il n'ait point conu le passage de Jovien Pontanus que je raporte dans la remarque C.

δ *Joh. Juvenis in præfat. librorum de antiquitate & varia Tarentinorum fortuna apud Usserium de Britann. Eccles. primordiis pag.* 759. *edit. Dublin.* 1639.

ξ *Id. lib.* 8. *cap.* 2. *apud eundem ibid.*

φ *C'est un poeme de* 6. *livres intitulé* Cataldias: *il fut imprimé à Rome l'an* 1604. *avec un discours Italien du même auteur à la louange de saint Cataldus, & avec la vie de ce saint par Barthelemi Moron.*

‡ *Dempst. hist. Eccles. Scotor. lib.* 3. *num.* 278.

↓ *User. ib. pag.* 751. *& seq.*

Pag. 858. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez*: Il faut bien se souvenir que le narré de Pontanus n'a fait guere de progrés, & qu'il n'a point arreté le cours des mensonges. Il y a beaucoup d'écrivains qui raportent comme une verité legitime la decouverte des predictions de Cataldus, sans faire aucune mention de l'autre recit. Barthelemi Moron est de ceux-là dans la vie qu'il a composée de saint Cataldus : il allegue les regitres de l'Eglise de Tarente, il cite le temoignage d'Alexander ab Alexandro, & ce qu'il avoit pu lire dans le chapitre 1. du livre 8. de Pierre Galatin *de Ecclesia destituta* (f). Antoine Caraccioli publia à Naples en 1626. un Annaliste anonyme avec quatre autres anciens chronologues. Cet annaliste assûre qu'en 1494. on deterra les lames de plomb sur lesquelles saint Cataldus avoit gravé ses propheties, & avoit parlé de la mort subite du Roi; & qu'en effet ce Prince mourut dès aussi-tôt qu'on lui presenta ce monument. *Isto anno M CCCCXCIIII. fuit repertus Tarenti liber Sancti Cataldi consistens in tribus laminis plumbeis*,

(f) *Voiez Usserius de Britannicar. Eccles. primordiis pag.* 758.

dein, videlicet duobus extremis semiscriptis & media scripta ex utroque latere; que presentatas fuit Domino Regi, loquens de dicti Regis recentina morte: & sic fuit repente mortuus (a). Nous avons vu que la decouverte est placée sous l'an 1492. Cela n'accommodoit point nôtre annaliste; il lui faloit une mort soudaine du Roi de Naples, & il ne trouvoit rien de semblable sous ce tems-là. Il a donc choisi l'année de la mort de Ferdinand.

(a) *Voiez le même Historien ibid.*

CHARLES-QUINT, *pag.* 899. *lig.* 16. *après* intrepidité *ajoûtez:* La magnificence avec laquelle les Fuggers le (EE) reçurent dans leur maison à Ausbourg, ne doit pas être oubliée.

Pag. 896. *col.* 2. *avant la remarque T ajoûtez:*

ON PEUT même soutenir que tout ce qui fut debité dans l'apologie du Prince d'Orange n'est pas vrai. Grotius assûre que celui qui la dressa, & celui qui avoit dressé l'arrêt de la proscription de ce Prince, mélerent le vrai, & le faux dans leurs digressions: (b) *Adversus novo moris edictum Arausionensis apud Ordines Belgicos & Christianos principes libello se defendit, adjuvante Petro Villerio (c), homine Gallo, qui subactum rebus forensibus ingenium, ad religionem detendam, & hinc ad intima Arausionensis consilia transtulerat. Extat scriptum utrumque pari acerbitate, quæ post crimina ad causam pertinentia, hinc animum ingratum & perduellem, inde saevum ac perfidum dominationem,* VERIS FALSISQUE NARRATIONIBUS PERMIXTIS, *porro ad alia, rixantium more, prolabebantur.*

Pag. 897. *à la marge à la fin de la* 2. *col. ajoûtez:* Voiez aussi la remarque P de l'article d'Henri IV.

Page 899. *col.* 2. *avant la remarque A ajoûtez:*

(EE) *La magnificence avec laquelle les Fuggers le reçurent.*] Nous parlerons (d) ci-dessous de leur richesse: en voici une belle marque. (e) Mr. Felibien „rapporte un trait fort joly des Foukers, ces fameux „negocians d'Allemagne, qui pour témoigner leur „reconnoissance à Charles-Quint, lequel à son retour „de Tunis leur avoit fait l'honneur d'aller loger chez „eux en passant par Ausbourg, un jour parmi les „magnificences dont ils le regaloient, firent mettre „sous la cheminée un fagot de canelle qui estoit une „marchandise de grand prix, & l'allumerent avec une „(g) promesse qu'ils avoient de l'Empereur d'une somme tres considerable.„

CHARRON, *pag.* 905. *col.* 1. *lig.* 2. *après* peur *ajoûtez:* Montaigne qui paroit si au dessus des prejugez, & si bien tourné de la pretendue force de l'incredulité, avoit une mollesse d'ame qui ne lui permettoit pas (h) de voir *egorger un poulet sans desplaisir*, ni d'entendre patiemment *gemir un lievre sous les dents de ses chiens.*

CHIARI, *pag.* 913. *col.* 1. *lig.* 18. *avant la fin ôtez*, verbis, *& mettez* (i) verbis. *Pag.* 918. *col.* 2. *lig.* 9. *de la remarque L effacez*, L'épitre dedicatoire (f), *& mettez*, Une lettre qui est au devant de ce recueil. *Sept lignes plus bas après* emplois *ajoûtez:* Il est bon de lire la page 65. & 66. du traité de Mr. (k) Kortholt *de poetis Episcopis*, imprimé à Kiel l'an 1699. *A la marge de la même colonne effacez la citation f.*

(b) *Grotius Annal. belgic. lib.* 3. *sub fin. p. m.* 99. 100.

(c) *Nous dirons dans la remarque D de l'article de Languet qu'on a cru que cette apologie du Prince d'Orange fut composée par Languet.*

(d) *Dans l'article Fugger remarque A.*

(e) *Journal des Savans du* 8. *de Janvier* 1685. *pag. m.* 12. *dans l'extrait de la* 4. *partie des Entretiens sur les vies & sur les ouvrages des Peintres.*

(g) *Confer que infra pag.* 1469. *lettre f.*

(h) *Montaigne essais liv.* 2. *chap.* 11. *p. m.* 171.

(i) *Il y a aussi dans l'édition de Bâle que je cite & dans celle de Bâle* 1561. *apud Henricum Petri: mais c'est sans doute une faute d'impression pour herebis.*

(k) *Sebastien.*

CHRYSIPPE, *pag.* 927. *lig.* 12. *ôtez*, l'eau. *& mettez*, l'eau, & il detestoit les † ouvrages d'Archestrate. *Lig.* 13. *&* 14. *effacez:* & il detestoit les † Ouvrages d'Archestrate.

A la 2. *col. de la même page à la fin de la citation q ajoûtez:* Voiez le *aussi de repugnant. Stoicorum p.* 1038. 1039.

CICCHUS, *pag.* 932. *lig.* 6. *effacez*, a vécu vers la fin du XV. siecle. Il. *Lig.* 10. *ajoûtez:* Il le fait vivre (*) en l'an 1320. du tems de *Garbo* qui étoit un medecin de Florence, *qui le denonça comme Magicien aux Inquisiteurs par Arrest desquels il fut brulé vif.* Il ajoûte qu'il a vu son procés à Rome dans la bibliotheque du Chevallier del Pozzo, & que *c'étoit un drole qui faisoit le Magicien*, & qui *a fait une Physique en Rimes Italiennes.*

* *Naudæana pag.* 41. *édit. de Paris.*

CIPIERRE, *pag.* 939. *lig.* 3. *inserez* (AΔ) *entre* laissa *&* point.

A la 1. *col. de la même page avant la remarque B ajoûtez:*

(AΔ) *Cipierre ne laissa pas de conserver son emploi.*] Les paroles de Brantome que j'ai raportées en sont une preuve, mais il faut pourtant croire qu'il le perdit pendant quelque tems, & qu'ensuite on le rapellat car Languet afirme qu'on l'ôta d'auprès du Roi, & que l'intercession du Roi de Navarre pour obtenir son rapel fut inutile. Il n'y avoit que deux jours que ces choses s'etoient passées lors que Languet en fit mention, dans une lettre datée de Paris le 1. de Fevrier 1562. Ce qu'il dit de la cause de la disgrace de ce gouverneur est si curieux, & si anecdote que je me sens obligé de le raporter. Le fait est que Charles IX. s'offensa si vivement de ce que Cipierre lui avoit ôté un livre de Theologie, qu'il declara qu'il ne vouloit plus l'avoir pour son gouverneur. Les paroles dont Languet s'étoit servi peu auparavant me persuadent, que le livre qu'on avoit ôté au jeune monarque etoit heretique au jugement de Cipierre; car cet auteur venoit de dire qu'il sembloit que Charles IX. & ses deux freres se declareroient bientôt Protestans; que le Duc d'Orleans avoit dejà fait assez conoître qu'il étoit de ce parti, & que le Duc d'Anjou avoit demandé à la Reine mere en presence de plusieurs personnes, que desormais on ne lui donnât pour domestiques que des Lutheriens: (f) *Regina caurius sua admonstrat, nam accommodat se tempori, & ostendit se nobis addictiorem quam antea. Rex & fratres videntur brevi transituri ad nostras partes. Hac si non fiunt matre impellente, fiunt saltem ipsa non volente, nam si vellet posset hoc impedire. Aurelianensis jam satis ostendit se esse a nostris partibus. Andegavensis plane puer, nuper petiit a matre coram pluribus, ne deinceps daret ei ministros, qui non essent Lutherani. Hac verba matre excepit risu. Rex habuit gubernatorem nobilem virum (nomine Sipierre) natum in Burgundia, ex tenui fortuna sua industria pervenit ad magnas opes, & fuit admodum charus Regi Henrico. Is cum nuper Regi librum theologicum eripuisset, ita offendit eum, ut diceret matri, se nolle amplius habere eum gubernatorem. Mater itaque eum removit a filii gubernatione, & ei suffecit Principem de la roche sur yon. Cum Navarrus pro remoto apud Reginam deprecaretur, illa respondit hoc non suo, sed filii voluntate esse factum, qui nolit eum habere gubernatorem. Hoc nudiustertius primum accidit. Referunt & alias causas, quare sit remotus: nam fuit valde addictus Guysiis.* Si l'on consulte le passage des memoires de la Reine de Navarre raporté dans (l) son article, on se figurera que Languet n'etoit pas un nouvelliste mal informé de la Cour de France.

CORICIUS, *pag.* 971. *col.* 1. *lig.* 14. *ajoûtez:* Longolius a parlé de ces assemblées, & de ces repas du jour de sainte Anne, & il a dit même qu'une fois on s'y querella, mais il n'entre point dans le detail: il écrivoit à un homme qui étoit assez instruit de la chose. (m) *De eodem Corytio illud mihi volim diligenter perscribas, ecquid saeronem Annæ diem anniversario studiosorum hominum conventu epulisque celebrarit: an vero propter anni superioris dissidium, cœnas facere omnino deserit: an sodalitatem potius illam (sic quam dico) non vacarit: reliquis cœnam dederit. Neque vero quam tot laute splendideque acceperit, quare: verè hominis magnificentiam, sed quid dictum, quamque frequens convivium ex hominum genere fuerit, qui se academicos & esse & numerari existimant. Subvereor interdum, ut cum illis in gratiam redierit. Contra cum mihi in mentem venit, istis & cœnas & hortos Epicuri mirum in modum probari, hanc autem mensas non sumptuose minus quam libenter instruere, jam nihil inimicitiarum reliquum esse suspicor. Tu me volim de tota dici illius ratione certiorem facias.*

(f) *Languet. epist.* 68. *lib.* 2. *pag.* 201. 202.

(l) *Dans la remarque B.*

(m) *Longolius epist. lib.* 2. *fol. m.* 183.

DEMOCRITE, *pag* 1052. *lig.* 11. *ajoûtez:*

Ce qu'on raconte du deplaisir que lui causa sa servante en lui aprenant une (S) chose dont il vouloit chercher une raison naturelle, est assez curieux.

A la 2. *col. de la même page avant la remarque A ajoûtez.*

(S) *Du deplaisir que lui causa sa servante en lui aprenant . . . . est assez curieux.*] Je n'ai pu encore trouver cela dans aucun ancien auteur; je le donne donc comme je le trouve dans les essais de Montaigne: „(n) Democritus ayant mangé à sa table des figues qui „sentoient le miel, commença soudain à chercher en „son

(n) *Montaigne, essais liv.* 2. *ch.* 12. *pag. m.* 321. 322. *Confer Pensées sur les Cometes pag.* 127.

„ son esprit d'où leur venoit cette douceur inusitée, & „ pour s'en éclaircir, s'alloit lever de table, pour voir „ l'assiette du lieu où ces figues avoient esté cueillies : „ sa chambriere ayant entendu la cause de ce remuement, luy dit en riant, qu'il ne se penast plus pour „ cela, car c'estoit qu'elle les avoit mises en un vaisseau, où il y avoit eu du miel. Il se dépita, de„ quoy elle luy avoit osté l'occasion de cette recher„ che, & dérobé matiere à sa curiosité. Va, luy dit„ il, tu m'as fait déplaisir, je ne lairray pourtant d'en „ chercher la cause, comme si elle estoit naturelle. „ Et volontiers n'eust failly de trouver quelque raison „ vraye, à un effect faux & suposé. „ Mr. Kuhnius (b) raporte le même conte sans citer aucun auteur.

DIOGENE, *pag.* 1056. *col.* 2. *lig.* 14. *ajoûtez :* François de Fougerolles qui a traduit, & paraphrasé en François Diogene Laerce, attribué ce sentiment-là à Diogene d'Apollonie. *Il estimoit*, dit-il (c). .... *que toutes sortes d'animaux ont bien entendement, mais la plus grand' partie d'iceux ayant le temperament grossier n'a pas l'usage de la raison libre, non plus que les furieux pour quelque empeschement.* On voit bien qu'il vise au passage de Plutarque, mais qu'il le raporte avec peu de fidelité.

(b) *Kuhnius in Diog. Laert. lib. 9. n. 38. pag. 539.*

(c) *François de Fougerolles addit. à Diogene Laerce pag. 655.*

DOLET, *pag.* 1062. *à la fin du texte ajoûtez :*

On a dit † *qu'il étoit bâtard de François premier, mais qu'il n'étoit pas reconnu tel.* Je ne saurois croire qu'il fût fils de ce Monarque : je sai bien qu'il étoit encore jeune lors qu'il publia deux tomes *in folio* l'an 1536. mais je ne saurois me persuader qu'il le fût assez pour pouvoir être fils d'un homme qui étoit * né l'an 1494. On raporte dans le Patiniana qu'*il écrivit contre la ville de Toulouse quelques Harangues pour lesquelles il fit amende honorable.*

† *Patiniana pag. 22. édit. de Paris.*

* *C'est l'année de la naissance de François I.*

Pag. 1063. *col.* 1. *avant la remarque A ajoûtez :*

JE VIENS de m'apercevoir que Theodore de Beze qui avant que de professer ouvertement la religion reformée, avoit publié une (a) épitaphe tout-à-fait glorieuse à nôtre Dolet, la retrancha des éditions de ses poësies depuis qu'il eut abjuré la foi Romaine. C'est une preuve que les Protestans ne prenoient point d'interêt au suplice de ce personage.

(a) *Elle est parmi le* juvenilia Theodori Bezæ *au feuillet 31. de l'édition dont je me sers, qui est in 16. sans nom d'imprimeur & sans date.*

